LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■

LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
A
B
C
D
E
F
G
H
K
L
M
N
R

LAROUSSE
DU
XXe SIÈCLE

CLASSEMENT
DES CARTES ET DES PLANCHES HORS TEXTE
CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME

	Après la page
Planches Beaux-Arts IL et L	56
2 Planches « Eglise »	72
2 Planches « Egypte »	80
2 Planches « Electricité »	92
Planches Beaux-Arts LI et LII	152
Planches Beaux-Arts LIII et LIV	248
2 Planches « Espagne »	270
2 Planches « Etats-Unis »	306
2 Planches « Europe »	342
Planches Beaux-Arts LV et LVI	360
Planches Beaux-Arts LVII et LVIII	424
4 Planches « Fleurs »	520
Planches Beaux-Arts LIX et LX	536
4 Planches « Forêt »	560
2 Planches « Fortifications »	570
2 Planches « Fourrures »	590
8 Planches « France »	608
2 Planches « Art Français »	610
Planches Beaux-Arts LXI et LXII	632
2 Planches « Fruits »	652
Planches Beaux-Arts LXIII et LXIV	680
2 Planches « Gaule »	730
2 Planches « Génie », « Gendarme »	752
Planches Beaux-Arts LXV et LXVI	776
2 Planches « Grande-Bretagne »	850
2 Planches « Grèce »	870
4 Planches « Guerre »	904
Planches Beaux-Arts LXVII et LXVIII	920
2 Planches « Habitations »	932
Planches Beaux-Arts LXIX et LXX	984
2 Planches « Homme »	1058
Planches Beaux-Arts LXXI et LXXII	1088

La documentation de notre dictionnaire le « LAROUSSE DU XXe SIÈCLE » est constamment étendue et enrichie par notre périodique encyclopédique le « LAROUSSE MENSUEL », qui enregistre les faits nouveaux au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Ouvrage imprimé et édité par la MAISON LAROUSSE
(Augé, Gillon, Hollier-Larousse, Moreau et Cie)
13 à 21, rue Montparnasse
et 114, boulevard Raspail, Paris (6e)

LAROUSSE
DU
XXe SIÈCLE
EN SIX VOLUMES

Publié sous la direction de

PAUL AUGÉ

TOME TROISIÈME

38 644 Articles — 8 000 Gravures ou Cartes — 76 Planches hors texte

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

13 à 21, rue MONTPARNASSE, et 114, b^{d} RASPAIL

TOUS DROITS DE REPRODUCTION,
DE TRADUCTION, D'ADAPTATION ET D'EXÉCUTION RÉSERVÉS
POUR TOUS PAYS

Copyright 1930
© AUGÉ, GILLON, HOLLIER-LAROUSSE, MOREAU ET Cie
(Librairie Larousse), Paris.

Exportation interdite au Canada,
sauf autorisation de l'Editeur.

SUPPLÉMENT AU TOME III

N. B. — Les mots marqués d'un *astérisque* sont ceux qui ont déjà été traités dans le corps de l'ouvrage et dont les articles du Supplément constituent une mise à jour ou un développement.

E

e, Symbole de l'ÉLECTRON.

EALA, loc. du Congo belge (province de Coquilhatville). Jardin botanique ; centre de recherches de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo bélge, ou I. N. A. C. (plantations expérimentales).

EASTLEIGH, aéroport de Nairobi (Kenya) ; 2 pistes, dont une de 2.194 m.

Eau et les Rêves (L'), ouvrage de Gaston Bachelard, paru en 1940. L'auteur y analyse les *images matérielles* de l'eau, telles qu'elles apparaissent dans les songes, la poésie, la philosophie ; l'eau, un des quatre éléments primordiaux, avec la terre, le feu, l'air, fournit à l'imagination une inspiration constante, profonde, en harmonie avec certains tempéraments psychiques et poétiques. G. Bachelard oppose à cette occasion l'imagination formelle, qui reste superficielle et arbitraire, à l'imagination matérielle, enracinée dans l'histoire de l'âme humaine. Parallèlement, G. Bachelard a étudié l'imagination matérielle du feu, dans *la Psychanalyse du feu* (1937), de l'air dans *l'Air et les Songes* (1942), de la terre dans *la Terre et les Rêveries de la volonté* (1945) et *la Terre et les Rêveries du repos* (1945).

ÉBAVURER [*ré*] v. tr. (de *bavure*). Enlever les bavures : EBAVURER *une pièce moulée.*

ÉBRÉCHURE n. f. (de *ébrécher*). Etat d'une pièce ébréchée. || Endroit d'une pièce où celle-ci se trouve ébréchée.

ÉBULLIOMÉTRIE [*bu-lyo*] n. f. (du lat. *ebullire*, bouillir, et du gr. *métron*, mesure). Syn. de ÉBULLIOSCOPIE.

ÉBULLIOSCOPIQUE ou **ÉBULLIOMÉTRIQUE** adj. Relatif à l'ébullioscopie. || *Constante ébullioscopique* (ou *ébulliométrique*) *d'un solvant*, Coefficient analogue à la constante cryoscopique, mais relatif aux lois de Raoult sur l'ébullioscopie. (La *constante ébullioscopique* de l'eau a pour valeur 520.)

***ÉCHANGE** n. m. — Physiq. *Forces d'échange*. Forces mutuelles, distinctes des actions électrostatiques classiques, qui s'établissent, selon la physique quantique, entre deux électrons ou deux particules nucléaires. (Ces forces expliquent la liaison des atomes dans les molécules homéopolaires, ainsi que la cohésion des noyaux atomiques.)

***ÉCHANGEUR** n. m. — Chim. *Echangeurs d'ions*, Substance solide (argile smectique ou produit artificiel) qui, au contact d'une solution saline, permute avec elle un métal sans changer apparemment de structure.

— ENCYCL. C'est sur ce phénomène que sont fondés les adoucisseurs d'eau (*permutites*), qui débarrassent les eaux dures de leur calcaire et de leurs sels magnésiens, en y remplaçant les ions calcium et magnésium par l'ion sodium ou l'ion potassium. Quand l'échangeur d'ions est saturé de calcium, on peut le régénérer, l'échange étant réversible, par passage d'eau salée concentrée, qui chasse les ions calcium et leur substitue des ions sodium.

***ÉCHELLE** n. f. — Mar. *Echelle de tirant d'eau*, Graduation marquée sur l'étrave et à l'arrière d'un navire pour apprécier son enfoncement dans l'eau. (A babord, la graduation est en mètres et est inscrite avec des chiffres arabes. A tribord, elle est exprimée en chiffres romains et représente des pieds anglais.)

***ÉCLAIRAGE** n. m. — Electr. *Eclairage indirect*, Mode d'éclairage d'une pièce d'habitation, dans lequel toute la lumière est dirigée vers le plafond, qui devient ainsi une source lumineuse de grandes dimensions. (On obtient par ce moyen une lumière douce, qui ne donne pas d'ombres, mais dont le prix de revient est assez élevé, à cause de la lumière absorbée pendant la diffusion.)

ÉCOLE n. f. — **Ecole de préparation des professeurs de français à l'étranger à la Sorbonne.** Fondée en 1920, placée sous la direction de la faculté des lettres de Paris et sous le contrôle du ministère des affaires étrangères, elle était, à l'origine, destinée à donner une formation rapide aux nombreux professeurs de français réclamés par le monde entier : les études n'y duraient qu'un an. Mais peu à peu l'Ecole s'est efforcée de faire des professeurs, auxquels elle décerne son diplôme, de véritables spécialistes de l'enseignement du français à l'étranger. A partir de 1945, elle a pris le titre d'*Ecole supérieure de préparation et de perfectionnement des professeurs de français à l'étranger ;* le nombre des années d'études a été porté à trois. Depuis 1952, elle est reconnue comme le centre officiel de formation des professeurs de français pour les établissements d'enseignement secondaire à l'étranger qui dépendent de la Direction des relations culturelles. Les professeurs étrangers qui enseignent le français dans leur pays sont admis à suivre les cours, s'ils désirent s'informer des méthodes pédagogiques de l'Ecole.

ÉCOLOGIE n. f. (du gr. *oikos*, habitat, et *logos*, science). Etude de l'organisme vivant par rapport à son milieu physique et biologique : *Suivre entre l'homme et le milieu naturel ce jeu passionnant d'actions et de réactions, de luttes et d'alliances, régi par les lois de la biologie, réglé par les lois des probabilités — c'est peut-être tout un —, voilà l'objet que nous assignons à l'*ÉCOLOGIE *de l'homme.* (MAX. SORRE.)

ÉCOUTILLON [*kou-ti-yon*] n. m. Petite écoutille destinée notamment à recevoir le pied d'un mât de hune.

ÉCRABOUILLAGE [*kra-bou-yaj'*] n. m. Action d'écrabouiller.

ÉCRABOUILLEMENT [*kra-bouy'-man*] n. m. Syn. de ÉCRABOUILLAGE.

***ÉCRÉHOU**, groupe d'écueils et d'îlots de la Manche. — Un accord avait été signé le 30 janvier 1951, entre la France et la Grande-Bretagne, au sujet des droits de pêche dans les parages des Ecréhou et des Minquiers : les nationaux français et britanniques auraient des droits égaux, et un compromis soumettrait à la Cour internationale de justice les différends relatifs à la souveraineté sur les îlots. En 1953, un arrêt de la Cour internationale de justice a placé les Ecréhou et les Minquiers sous la dépendance de la Grande-Bretagne.

ECTOPIQUE adj. (du gr. *ek*, hors de, et *topos*, lieu). Qui ne se trouve pas à sa place normale : *Testicule* ECTOPIQUE. *Grossesse* ECTOPIQUE.

***ECTYPE** adj. et n. m. — Philos. Représentation dans un esprit humain, par opposition à l'*archétype*, qui est le modèle éternel, divin : *Berkeley* (*extend*) *par état archétype l'existence des choses dans l'entendement divin, et par état* ECTYPE *l'existence de ces mêmes choses dans les esprits créés.* (J. Lachelier.)

***EDDINGTON** (sir Arthur Stanley), astronome et physicien anglais, né à Kendal en 1882, mort à Cambridge en 1944. Il fit ses études aux universités de Manchester, puis de Cambridge. Nommé assistant principal de l'observatoire de Greenwich en 1906, il devint, en 1914, directeur de l'observatoire de Cambridge. Ses principales recherches sont relatives aux mouvements des étoiles, à leur évolution, et à l'application en astrophysique du principe de relativité. Grâce à une étude de l'équilibre radiatif des étoiles, il a pu déterminer leurs masses, leurs températures centrales et leurs constitutions internes. Cette théorie, émise en 1916, a des conséquences importantes, que l'expérience a parfaitement vérifiées : la puissance rayonnée et la masse varient toujours dans le même sens quand on passe d'une étoile à une autre, tandis que le diamètre n'intervient pas ; d'autre part, les masses stellaires sont toujours relativement voisines. Eddington s'est également occupé de cosmologie et des théories sur l'expansion de l'univers. Il a enfin vérifié, lors de l'éclipse solaire de 1919, que la lumière subissait, comme la matière, l'action de la gravitation. Eddington est aussi l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'astronomie, de philosophie scientifique, ou même de vulgarisation. On peut citer parmi eux : *les Mouvements des étoiles et la structure de l'univers* (1914) ; *Espace, temps et gravitation* (1920) ; *la Théorie mathématique de la relativité* (1923) ; *la Constitution interne des étoiles* (1926) ; *la Nature du monde physique* (1928) ; *l'Univers en expansion* (1933) ; *les Nouveaux Sentiers de la science* (1936) ; *la Philosophie de la science physique* (1939).

EDÉA, ville du Cameroun sous tutelle française, ch.-l. de la Sanaga-Maritime, sur le fleuve Sanaga ; 40.000 hab. (pour la subdivision). Nœud routier entre Douala, Yaoundé et Kribi. Station météorologique. Usine hydro-électrique.

E. D. F. Abrév. de *Electricité de France.*

ÉDIMBOURG (Philippe DE SLESVIG-HOLSTEIN-SONDERBOURG-GLÜCKSBOURG, prince DE GRÈCE et DE DANEMARK, duc D'), né à Corfou en 1921. Fils du prince André de Grèce et d'Alice de Battenberg, il vint en Angleterre à l'âge de trois mois et ne retourna jamais dans son pays. Sous la direction de son oncle maternel, lord Louis Mountbatten, il fut élevé d'une manière très virile. Après avoir fréquenté l'école de Gordonstown, près d'Elgin, en Ecosse, il entra à l'Ecole navale de Darmouth, où il se classa le meilleur des cadets dans toutes les branches. Midship en 1940, il se conduisit glorieusement à la bataille du cap Matapan, prit part au débarquement de Sicile et servit comme aide de camp de son oncle en Extrême-Orient. Naturalisé Anglais sous le nom de Philip Mountbatten, puis créé duc d'Edimbourg et Altesse royale, il épousa le 20 novembre 1947 Elisabeth d'Angleterre, future reine Elisabeth II, dont il eut Charles, duc de Cornouailles, né le 14 novembre 1948, et Anne, princesse de Grande-Bretagne, née le 15 août 1950. Il fut créé en 1952, par Elisabeth II, commandant en chef des armées de terre et de l'air et grand amiral de la Flotte.

ÉDITORIALISTE n. m. Celui qui écrit l'article de fond d'un journal.

ÉDUCATIONNISME n. m. Foi profonde en la vertu et la toute-puissance de l'éducation : *L'*ÉDUCATIONNISME *croit pouvoir reformer l'homme à son gré.*

EFFEL (François LEJEUNE, dit **Jean**), dessinateur français, né à Paris en 1908. Il a publié dans divers journaux, à partir de 1934, des dessins tout de suite remarqués pour la qualité poétique de leur humour, tant dans leur trait que dans leur imagination et leur légende. On lui doit des recueils satiriques : *le Colonel de La Rocque* (1936), *Jours sans Alboches* (1945) ; des albums où il interprète à sa manière les grands thèmes sacrés : *le Petit Ange* (1943), *la Vie naïve d'Adam et Eve* (1943), *Genèse* (1950), *le Diable et son train* (1951), *la Création du monde* (1951-1952-1953) ; des illustrations : *Turelune le Cornepipeux* (1943), *Fables de La Fontaine* (1949). Il est également l'auteur de films et de plaquettes publicitaires.

***EFFET** n. m. — ENCYCL. Philos. L'emploi même du mot *effet* suppose une certaine prise de position à propos du problème de la causalité, à savoir qu'il n'y a pas de phénomène sans cause. Un effet est un phénomène rapporté à une cause, et peut d'ailleurs résulter de diverses causes possibles. La liaison entre cause et effet reste à définir ; elle est tantôt perçue comme une action véritable, comme le transfert d'une force plus ou moins occulte, tantôt comme une succession spatio-temporelle soumise à une règle (par exemple, chez Kant), ou comme une simple idée née de la connexion constante de deux phénomènes, désormais associés dans notre esprit comme si leur lien était nécessaire (Hume). La critique de la causalité occupe une place essentielle dans la philosophie ; de nos jours encore, les notions de cause et d'effet sont mal délimitées, leur définition paraissant toutefois devoir s'orienter dans un sens statistique, mathématique et logique.

***EFFICACE** adj. — Philos. *Cause efficace*, Etre qui agit sur un autre être sans subir lui-même aucune modification.

***EFFUSION** n. f. — Physiq. Procédé de séparation d'un mélange gazeux, fondé sur l'inégale vitesse de passage de ses constituants à travers une cloison poreuse, les gaz les plus légers passant plus vite. (Cette vitesse est donnée par la *loi de Graham* [v. ce nom].)

***ÉGALITÉ** n. f. — ENCYCL. Dr. publ. L'égalité des individus devant la loi a été proclamée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (art. premier et 6). Le préambule de la Constitution de 1946 complète ce principe par celui de l'égalité des droits de l'homme et de la femme. L'égalité des individus devant les services publics et devant les charges nationales sont des applications de ces principes.

ÉGLISE n. f. — HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'EGLISE CATHOLIQUE. — L'Eglise catholique forme un tout extrêmement complexe. C'est, en premier lieu, une société religieuse, avec un corps de doctrines et un droit très définis, une société humaine, dotée d'un gouvernement monarchique très centralisé, et une collectivité internationale, dispersée par toute la terre (ou qui tend à le devenir).

Son unité n'exclut nullement la variété : pays de vieille culture catholique, partiellement déchristianisés (France, Italie), pays demeurés de structure chrétienne (Espagne), pays où le catholicisme côtoie d'autres religions chrétiennes (Allemagne, Pays-Bas, Scandinavie, pays anglo-saxons), pays de la zone soviétique, presque sans communication avec le centre du gouvernement catholique, pays de missions (et ici, encore, nuances infinies : missions en terres de très anciennes et très riches civilisations, comme l'Inde, l'Indochine, la Chine ; pays de civilisation encore rudimentaire, comme l'Afrique noire ; pays presque imperméables à l'Evangile, comme les terres d'Islam).

Dispersée sur la terre entière, l'Eglise est, plus que toute autre société humaine, mêlée à tous les courants de pensée, de la vie politique, sociale, professionnelle. Elle influence et elle est influencée.

L'harmonie d'ensemble est procurée par l'unité de la foi, du culte et du gouvernement. Tous les catholiques reconnaissent comme leur chef suprême le pape, comme leur chef local l'évêque ou son équivalent, le vicaire ou le préfet apostolique. Les chefs de la hiérarchie locale doivent, à des dates déterminées, venir à Rome rendre compte de l'état de leurs diocèses et prendre les instructions romaines (visites *ad limina*). Les directives pontificales sont appliquées par eux, suivant les instructions adaptées à chaque type de problème ou de région par les congrégations romaines (l'équivalent de nos ministères).

Le monde catholique en 1950. — Quelques éléments statistiques comparatifs apparaissent dès l'abord indispensables. Les chiffres sont donnés en millions.

	AFRIQUE	AMÉRIQUE	ASIE	EUROPE	OCÉANIE
Sans religion	?	65	?	26	?
Animistes	66	0,2	45	0	1,5
Bouddhistes	0	0,8	224	0	0
Brahmanistes ou hindouistes	0	0,17	574	0	0
Juifs	0,72	5,77	1,33	3,8	0,04
Musulmans	79	0,2	266,5	28,9	0,34
Protestants	7,5	56,1	11,5	119,2	7,68
Orthodoxes	4,67	0,8	3,3	152	0,4
Catholiques	15,2	179	30,5	226	2,4

L'évolution intérieure de l'Eglise. — Le pape Pie X a défini le programme de son pontificat comme une reconstruction du monde en fonction du Christ (*Instaurare omnia in Christo*). Il s'appliqua à le réaliser avec une continuité de vues et une fermeté sans fissures. Il voulut resserrer toutes les forces catholiques en vue d'une action toujours plus surnaturelle. C'est dans cette perspective qu'il faut se placer pour comprendre les condamnations qu'il porta contre le modernisme et le *Sillon*. Aux exégètes, aux historiens, aux philosophes, aux théologiens, il rappela que les méthodes critiques ne devaient jamais évacuer le surnaturel et que l'Eglise ne pouvait être dirigée par des savants ou des professeurs, ni devenir une société sans dogmes. Aux hommes du *Sillon*, il définit la frontière qui sépare l'action politique des principes religieux, et rappela que la beauté et la générosité d'un élan n'en garantissent pas l'efficacité chrétienne. Il ramena le monde chrétien aux sources immédiates de la vie spirituelle : l'Eucharistie. Il voulut une liturgie centrée sur le Sacrifice, et dégagée des floritures mondaines ou théâtrales. Il simplifia le bréviaire et en rendit la lecture moins dangereusement mécanique. Il réorganisa les congrégations romaines et voulut qu'elles fussent autre chose que de sommeillantes commissions héritières d'une tradition périmée. Il fit préparer la réforme du droit canonique, et permettra

LA VIE CATHOLIQUE DE 1900 A 1950 (1)

ACTES DU SAINT-SIÈGE	LES ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX
1900 Encyclique *Tametsi* (le Christ rédempteur).	*France.* Congrès social sacerdotal de Bourges.
1901 Encyclique *Graves de communi* (Démocratie chrétienne).	*France.* Loi sur les associations (contre les congrégations). — Le *Sillon* et l'éducation populaire.
1902 Encyclique *Miræ caritatis* (Eucharistie). Création de la Commission biblique.	*France.* Fermeture de plus de 3 000 écoles congréganistes. — Fondation des œuvres du Moulin-Vert (Viollet).
1903 Jubilé pontifical de Léon XIII. — Mort de Léon XIII (4 août). — Election du cardinal Sarto comme pape (Pie X).	
Le pontificat de Pie X (1903-1914).	
1903 Encyclique *E supremi Apostolatus* (programme du pontificat : *Instaurare omnia in Christo*). *Motu proprio* sur la musique [illegible] — Loisy à [illegible]	*France.* Fondation de l'*Action populaire* à Reims. *Chine.* Fondation de l'université « l'Aurore » à Changhai.
1904 Constitution *Commissum nobis* sur les élections pontificales.	*France.* Le président Loubet à Rome. Incidents diplomatiques avec le Saint-Siège. — Rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. — Aggravation de la législation anticongréganiste. — *Le Réalisme chrétien et l'Idéalisme grec*, de Laberthonnière. — La première *Semaine sociale*.
1905 Décret Sacra [illegible] sur la [illegible]	*France.* Séparation des Eglises et de l'Etat. Fogazzaro, *Il Santo*. — E. Le Roy, *Qu'est-ce qu'un dogme?*
1906 En[illegible] [illegible] et Gr[illegible] [illegible] – Condamnation de Murri, Tyrrell et Fogazzaro.	
1907 C[illegible] [illegible] Lamentabili; Pascendi.	*France.* Continuation du conflit entre l'Eglise catholique et l'Etat.
1908 C[illegible] [illegible] organisation [illegible]	*Grande-Bretagne.* Congrès eucharistique de Londres.
1909 [illegible]	*Grande-Bretagne.* Mort de G. Tyrrel.
1910 Décret [illegible] précoce. — [illegible]	*France.* Ch. Péguy, *le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc*. — Le *Sillon* devient parti politique.
1912 [illegible] biblique sur les [illegible] — Préparation du [illegible]	
1913 Réforme [illegible]	
1914 [illegible] X [illegible] conjurer la guerre. — Mort [illegible] août). — Election du cardinal [illegible] Benoît XV)	
Le pontificat de Benoît XV (1914-1922).	
1914 [illegible]	*Grande-Bretagne.* Envoi d'un représentant diplomatique au Vatican.
1915 [illegible] pour l'humanisation [illegible]	*Pays-Bas.* Mission diplomatique au Vatican.
1916 [illegible]	*Sahara.* Assassinat du P. de Foucauld.
1917 [illegible]	*Mexique.* Mesures antireligieuses.
1918 [illegible] pour le maintien des [illegible]	*Portugal.* Reprise des relations diplomatiques avec le Vatican.
1919 [illegible] — [illegible] *Maximum illud* (action [illegible] — [illegible] aux catholiques [illegible] prendre part à la vie [illegible]	*Japon.* Création d'une délégation apostolique au Japon.
1920 [illegible] — [illegible] contre les activités anti[illegible] [illegible] Y.M.C.A.	*France.* Reprise des relations diplomatiques avec le Vatican. *Suisse.* Reprise des relations diplomatiques avec le Vatican. *Tchécoslovaquie.* Schisme (hussisme).
1921 [illegible]	*Belgique.* Premiers entretiens de Malines (œcuménisme). *Italie.* Université du Sacré-Cœur à Milan
1922 [illegible] XV [illegible] — Election [illegible] Achille Ratti Pie XI	
Le pontificat de Pie XI (1922-1939).	
1922 [illegible] [illegible] de la [illegible] de Saint-Pierre. — [illegible] [illegible] clergé, sur [illegible] — Transfert à Rome [illegible] [illegible] [illegible]	*Chine.* Création d'une délégation apostolique.
1923 [illegible] [illegible] [illegible] de la S.D.N. [illegible] [illegible] [illegible]	*France. Mémoire* confidentiel sur les élections de 1924. *Belgique.* Deuxième et troisième série des conférences de Malines.
1924 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] — [illegible]	*France.* Règlement amiable de la question des associations diocésaines. Victoire électorale du cartel des gauches. Ministère Herriot; programme : suppression de l'ambassade au Vatican, expulsion des religieux, fin du concordat en Alsace, école unique. *Chine.* Premier concile (Changhaï) : réorganisation administrative.
1925 Année sainte. Encyclique *Quas primas* [illegible] — [illegible] au Vatican. — [illegible] — Canonisation [illegible] de Lisieux. — Délégation [illegible] pour [illegible]	*France.* Suppression de principe de l'ambassade au Vatican. Agitation (Ligue Castelnau, D.R.A.C., P.A.C.). Déclaration des cardinaux et archevêques contre les lois laïques. *Belgique.* Quatrième série des conversations de Malines. — Article Passelecq contre *l'Action française*.
1926 Encyclique *Rerum Ecclesiæ* [illegible] : [illegible] [illegible] matique d'un clergé [illegible] — [illegible] par le pape de [illegible] chinois. — Protestation [illegible] — Persécutions religieuses au Mexique. — Négociations officieuses [illegible] la question romaine.	*France.* Début de l'affaire de *l'Action française* : condamnation Andrieu; condamnation pontificale; *Non possumus* des dirigeants de *l'Action française*. *Mexique.* Mesures gouvernementales anticatholiques : début d'une tension prolongée.
1927 Le Saint-Office contre la [illegible] [illegible] suelle et mystico-sensuelle. — [illegible] avec la Lituanie. — Sacre [illegible] évêque japonais	*France.* Développement et aggravation du conflit entre *l'Action française* et le Saint-Siège. Démission forcée du cardinal Billot.

ACTES DU SAINT-SIÈGE	LES ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX
1928 Encyclique *Mortalium animos* (unité de l'Eglise) — Réglementation de l'Action catholique. — Accords avec le Portugal et la Tchécoslovaquie.	*France.* Union nationale; paix religieuse. *Portugal.* Salazar au pouvoir.
1929 Accords du Latran. — Création de la Cité du Vatican (11 févr.). — Concordat avec la Prusse.	*Mexique.* Etablissement d'un *modus vivendi* (gouvernement et épiscopat).
1930 Encyclique *Casti connubii* (mariage chrétien). — Création des délégations apostoliques d'Afrique-Orientale et Occidentale anglaise, du Congo belge. — Le cardinal Pacelli secrétaire d'Etat.	*Allemagne.* Le cardinal Faulhaber condamne le « paganisme » nazi.
1931 Encyclique *Quadragesimo anno* (question sociale), *Deus scientiarum* (réorganisation des universités et facultés catholiques). — Réglementation de l'Action catholique. — Création de la délégation apostolique de Bulgarie.	*Italie.* Conflit entre le fascisme et l'Action catholique italienne (encyclique *Non abbiamo bisogno*). *Mexique.* Aggravation des mesures anticatholiques. *Espagne.* Emeutes anticléricales.
1932 Encyclique *Acerba nimis* (la persécution au Mexique). — Concordat avec le pays de Bade. — Création d'un Institut des missions à Rome.	*Espagne.* Dissolution de la Compagnie de Jésus.
1933 Jubilé du 19e centenaire de la Rédemption. — Concordats : avec le Reich allemand (20 juillet); avec l'Autriche (5 juin).	*Allemagne.* L'épiscopat allemand lève son opposition de principe au nazisme. — Dissolution du Centre. — Persistance de l'attitude anticatholique du nazisme. *Autriche.* Condamnation formelle du nazisme par l'évêque de Linz.
1934 Protestations pontificales contre l'anticléricalisme nazi (en Allemagne et en Autriche).	*Allemagne.* Procès systématiques contre les religieux (devises, attentats à la pudeur).
1935 Encyclique *Ad catholici* (sacerdoce). — Concordat avec la Yougoslavie.	*France.* Légation (Lourdes) du cardinal Pacelli. *Allemagne.* Protestations catholiques contre les lois raciales.
1936 Encyclique *Vigilanti cura* (morale et cinéma).	*Allemagne.* Tension croissante entre l'Eglise et l'Etat nazi. *Espagne.* Début de la guerre civile (1936-1939) : divisions des catholiques.
1937 Encycliques *Mit brennender Sorge* (aux catholiques allemands), *Divini Redemptoris* (contre le communisme). — Lettre *No es muy* (situation religieuse au Mexique).	*France.* Légations du cardinal Pacelli à Lourdes et à Lisieux.
1938 Condamnation d'une série de propositions sur le racisme, le panthéisme, le totalitarisme. — Après l'Anschluss autrichien, convocation à Rome du cardinal Innitzer, qui doit rétracter ses déclarations pronazies.	
1939 Mort du pape Pie XI (10 févr.). — Election du cardinal Pacelli sous le nom de Pie XII.	
Le pontificat de Pie XII (1939).	
1939 Le cardinal Maglione secrétaire d'Etat. — Encyclique Inaugurale *Summi pontificatus*. — Consécration par le pape de 12 évêques indigènes. — Myron Taylor représentant personnel du président Roosevelt au Vatican.	*France.* Soumission des dirigeants de *l'Action française* et fin du conflit.
1940 Vains efforts du pape en faveur de la paix. Protestation pontificale contre l'agression allemande (Belgique, Hollande).	*France.* Fondation, par le P. Lebret, du centre Economie et Humanisme.
1941 Message de Noël : la paix se fonde sur la morale. — Convention avec l'Espagne.	*France.* Décision de l'assemblée des cardinaux et archevêques de créer le séminaire de la Mission de France.
1942 Message de Noël (la paix chrétienne).	
1943 Encycliques *Mystici corporis* (sur le Corps mystique), *Divino afflante* (études bibliques). — Déclaration réitérée du pape sur les conditions de la paix. — Rome occupée par les Allemands.	*France.* H. Godin et Y. Daniel, *la France, pays de mission?*
1944 Occupation de Rome par les Alliés. — Message de Noël (conditions d'une juste paix et sanctions). — Mort du cardinal Maglione. (Il ne sera pas remplacé comme secrétaire d'Etat.)	*France.* Fondation de la Mission de Paris.
1945 Encyclique *Orientales* (360e anniversaire de l'union de l'Eglise ruthène). — Nouvelle traduction latine des Psaumes. — Déclaration pontificale sur les nationalisations.	*France.* F. Boulard, *Problèmes missionnaires de la France rurale*. *Pologne.* Dénonciation du concordat par le nouveau gouvernement.
1946 Consistoire : création de 32 cardinaux; allocution sur les droits de la personne humaine.	*U.R.S.S.* Mesures visant à la destruction du catholicisme dans les pays occupés.
1947 Encycliques *Mediator Dei* (liturgie), *Optatissima pax* (paix sociale). — Etablissement de relations diplomatiques entre le Liban et le Saint-Siège. — Réorganisation des délégations apostoliques d'Afrique orientale et occidentale, d'Australie-Nouvelle-Zélande et Océanie.	*Italie.* La Chambre vote le maintien des accords du Latran. *France.* Lettre du cardinal Suhard, *Essor ou déclin de l'Eglise*. *Allemagne occupée par l'U.R.S.S.* Brimades contre le clergé catholique. *Pologne.* Début de persécution contre les uniates. *Yougoslavie.* Procès Stepinac.
1948 Création d'une nonciature des Indes, d'une délégation apostolique d'Afrique française. — Bureau d'émigration au Vatican. — J.-P. Sartre à l'Index.	*France.* Agitation à propos de la question scolaire. *Italie.* Première assemblée générale de l'Action catholique. *Zone soviétique.* Suppression du clergé catholique dans les Pays baltes; dénonciation du concordat par la Roumanie et obligation aux uniates de passer à l'orthodoxie; en Tchécoslovaquie, tension entre le gouvernement et l'épiscopat.
1949 Discours pontifical condamnant l'insémination artificielle, sauf cas précis. — Interdiction par le Saint-Office d'adhérer au parti communiste. — Approbation des statuts de la Mission de Paris.	*France.* Lettre du cardinal Suhard, *le Prêtre dans la cité*. *Zone soviétique.* En Hongrie, procès Mindszenty; en Tchécoslovaquie, aggravation de la tension : plan en vue de créer une Eglise schismatique (protestation de Mgr Beran).
1950 Année sainte. — Encycliques *Magnificentissimus Deus* (définition du dogme de l'Assomption), *Humani Generis* (contre l'esprit d'aventure en théologie et en exégèse). — Premier congrès international des religieux à Rome. — Révision du concordat portugais.	*France.* Agitation pour la question scolaire. — F. Boulard, *Essor ou déclin du clergé français*; Y. Congar, *Vraie et Fausse Réforme dans l'Eglise*. — Action catholique ouvrière. *Canada.* Difficultés sociales. Démission de Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal. *Zone soviétique.* Pologne : dissolution de l'association *Caritas*; Roumanie : expulsion du représentant du Saint-Siège, fermeture des couvents; Tchécoslovaquie : expulsion du représentant du Saint-Siège, création d'un clergé autonome, sans rapports avec Rome.

(1) On remarquera que les quatre pontificats de Pie X (1903-1914), Benoît XV (1914-1922), Pie XI (1922-1939) et Pie XII (1939) correspondent très sensiblement aux grandes divisions de l'histoire générale.

à son successeur de publier le nouveau code. Il écarta toute possibilité d'ingérence des Etats au conclave.

L'effort de Benoît XV demande à être vu en fonction des problèmes posés par la guerre de 1914-1918, qui mettait aux prises des nations chrétiennes et menaçait de dissocier la société catholique, chacun des belligérants appelant à son secours les forces religieuses contre son ennemi. Il rendit ainsi possible l'effort de son successeur contre les nationalismes envahissants qui tentent de s'annexer l'Eglise.

L'action de Pie XI s'inscrit dans le prolongement exact de celle de Pie X : restauration des valeurs civilisatrices du christianisme. Le pape rappela au monde chrétien qu'il n'a qu'un seul roi, Jésus-Christ, et institua la solennité du Christ-roi ; il insista à maintes reprises sur le rôle et la dignité du sacerdoce, dispensateur du surnaturel ; surtout, il voulut obliger les catholiques à prendre conscience de leur mission d'apôtres, de témoins du Christ dans leur famille, leur paroisse, leur milieu professionnel. C'est à l'*Action catholique* (v. ACTION) qu'il confia le soin d'introduire dans une société qui se déchristianise le ferment éternellement efficace de l'Evangile. A tous les totalitarismes, fasciste, hitlérien, marxiste, il sut dire non. Chez Pie XI, la connaissance des hommes ne fut pas, semble-t-il, aussi pénétrante que l'était sa vision des choses spirituelles. L'orientation « conservatrice » du pontificat fut parfois accentuée, souvent maladroitement, et utilisée abusivement par des collaborateurs immédiats ou lointains, consciemment ou inconsciemment. Il en résulta une habitude d'affirmations tranchantes, une confusion de la paresse intellectuelle avec la tradition, et il restera regrettable qu'on ait utilisé, soit pour écarter, soit pour pousser en avant les futurs dirigeants, des méthodes de fiches et des dénonciations incontrôlables (v. SAPINIÈRE).

L'habitude des milieux intégristes de parler haut et fort, leur tendance à « faire la leçon » même au pape, expliquent, pour une part non négligeable, la douloureuse affaire de *l'Action française*.

Les réponses des différents pays catholiques aux grandes directives pontificales, leurs réactions aux grandes secousses internationales, ont été assez variées, parfois nettement opposées. L'Espagne, après l'atroce guerre civile (1936-1939), donne l'impression de vouloir renforcer ses structures de vieille chrétienté ; l'Eglise des Etats-Unis, peu sensible aux spéculations philosophiques ou théologiques, solidement assise dans sa prospérité, mêle un conservatisme doctrinal sévère à des méthodes de travail apostolique des plus modernes, voire publicitaires. La France, douloureusement éprouvée par la loi de séparation, a vu son clergé diminuer, ses fidèles passer à l'indifférence par goût de la facilité et par crainte du cléricalisme. Mais son Eglise s'est longuement interrogée. Les essais s'y sont multipliés. Elle se trouve actuellement à la pointe de l'effort catholique dans le double domaine de la pensée et de l'action. Elle offre au monde le spectacle des communautés les plus traditionnelles et les plus chrétiennes et des tentatives les plus audacieuses pour transférer sur le plan chrétien les valeurs humaines issues du marxisme. Pour ce qui est des communautés catholiques au-delà du rideau de fer, les renseignements sont si parcimonieux et si contradictoires qu'une vue d'ensemble est pour le moment impossible à dégager.

***ÉGOCENTRISME** n. m. — ENCYCL. Psychol. Les psychologues modernes (Piaget, Claparède) insistent sur l'*égocentrisme* de l'enfant, qui ramène tout à lui sans tenir compte de l'existence d'autrui. Cet égocentrisme n'est pas un terme péjoratif, mais désigne simplement un stade précis dans l'évolution du caractère de l'enfant, stade important, intermédiaire entre le pur égoïsme organique du premier âge et l'attitude sociale de l'enfant plus évolué.

***ÉGYPTE.** — *La population au recensement de 1947.*

Population totale	19 millions d'hab.
VILLES PRINCIPALES	(Hab.)
Le Caire	2 100 000
Alexandrie	925 000
Port-Saïd	178 000
Tantah	140 000
Mahalla el-Kubra	116 000
Suez	108 000
Mansourah	103 000
Assiout	90 000
Damanhour	85 000
Zagazig	83 000
Fayoum	74 000
Minièh	70 000
Gizèh	69 000
Beni-Souef	57 000
Damiette	54 000
Sohag	43 000
Kénèh	43 000
Chibin el-Kôm	42 000

Les événements politiques depuis 1939. — Sous le règne de Farouk Ier, le parti Wafd, qui réclame l'indépendance, influe profondément sur l'opinion, très nationaliste et religieuse ; son chef, Nahas pacha, successeur de Zaghloul, lutte d'influence avec le roi, qui signe avec l'Angleterre, inquiète du danger italien, un traité stipulant le retrait des troupes britanniques (sauf sur le canal de Suez) et l'utilisation militaire de l'Egypte en cas d'agression (1936) ; la même année, les capitulations ayant été abolies à la conférence de Montreux, l'Egypte entre à la S. D. N.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Wafd étant écarté du pouvoir, le gouvernement applique scrupuleusement le traité de 1936, et l'Egypte ne participe d'abord pas au conflit, cependant que les troupes anglaises, après quelques vicissitudes, conquièrent la Libye ; en 1945, l'Egypte, qui a déclaré la guerre à l'Allemagne et au Japon au début de l'année, réclame la révision du traité de 1936 et l'abolition du condominium sur le Soudan, considéré par elle comme un territoire relevant de la couronne égyptienne. Devant les réticences de l'Angleterre, des troubles éclatent, interrompus par des périodes d'accalmie, et le roi Farouk prend en 1951 le titre de roi d'Egypte et du Soudan. Après une tentative pour gouverner personnellement par l'intermédiaire d'un premier ministre dévoué, Farouk est renversé par une insurrection militaire et remplacé par son fils, Fouad II, âgé de six mois (juillet 1952).

Etat arabe le plus peuplé (19 millions d'habitants en 1947), possédant une position centrale dans le monde arabe et une avance économique certaine, l'Egypte vise aussi à être le centre intellectuel de l'Islam, dont elle a tenté à diverses reprises de prendre la tête. Néanmoins, l'accroissement considérable de la population, l'aggravation de la situation du fellah, l'excès des manifestations populaires et l'échec des opérations militaires contre Israël n'ont pas encore permis au gouvernement égyptien de réaliser toutes ses ambitions.

EHRENFELS (Christian), philosophe autrichien, né à Rodaun en 1859, mort en 1932. Il enseigna à Prague de 1896 à 1932. Ses préoccupations sont d'ordre à la fois psychologique et moral (problème des valeurs). Il se rattache à l'école phénoménologique et, en psychologie pure, au *gestaltisme* (v. STRUCTURE) ; ses principales œuvres sont : *System der Werttheorie* (1897-1898), *Grundbegriffe der Ethik* (1907), *Sexualethik* (1907), etc.

***EIDÉTIQUE** adj. — Philos. Terme employé par Husserl pour désigner les essences des choses et leur contemplation (*réduction eidétique*), par opposition à leur présence dans l'expérience ordinaire.

— Psychol. *Image eidétique*, Image vive, et projetée au dehors, d'un souvenir ou d'une idée. (La faculté d'avoir de telles images existe chez certains adolescents, et fait aussi partie des propriétés du rêve et de l'hallucination chez l'adulte.)

EINSTEIN (Alfred), musicologue allemand, né en 1880, mort à El Cerrito (San-Francisco) en 1952. Il a résidé depuis 1933 à Londres, Florence, puis aux Etats-Unis. Disciple de J. Wolff, il fut rédacteur en chef de la *Zeitschrift für Musikwissenschaft*. On lui doit une révision du *Musik Lexicon* de Riemann (1929), du Catalogue thématique des œuvres de Mozart par Köchel (1937), des livres d'une haute portée sur l'œuvre de Mozart, de Schubert, le début de la publication des madrigaux de Marenzio, et une étude fondamentale (*The Italian Madrigal*, 3 vol.) où il a condensé le travail de toute une vie.

EINSTÉNIEN, ENNE adj. Relatif aux théories d'Einstein (Albert).

***EISENHOWER** (Dwight David), général et homme d'Etat américain. — Rappelé à l'activité peu avant la signature du pacte de l'Atlantique Nord (v. ATLANTIQUE [*pacte de l'*)] [1949], Eisenhower fut nommé président du Comité des chefs d'état-major américains (*Joint Chiefs of Staff*) et conseiller militaire de Truman. Désigné en 1950 pour exercer le commandement suprême des forces des nations atlantiques en Europe, il fut le véritable créateur du *S. H. A. P. E.* (v. ce sigle), qu'il dirigea à Louveciennes de 1951 à 1952. Elu président des Etats-Unis sous l'étiquette républicaine, il a succédé, en 1953, au président Truman et s'est efforcé aussitôt de résoudre les problèmes extérieurs, notamment le conflit coréen, les rapports entre son pays et l'Europe occidentale et les relations russo-américaines. Dès la mort de Staline, il a proposé un plan qui, destiné à mettre fin à la guerre froide entre l'Ouest et l'Est, exige en termes énergiques une nette prise de position des dirigeants soviétiques dans tous les domaines et sur tous les fronts. Eisenhower, qui a publié ses *Mémoires* en 1948, succéda en 1950 à Pershing à l'Académie des sciences morales et politiques.

EISENSTEIN (Serge Mikailovitch), metteur en scène russe, né à Odessa en 1898, mort à Moscou en 1948. Il se destinait à la peinture, mais, après avoir été décorateur, il devient metteur en scène de théâtre. En 1921, il voit le film de Griffith, *Intolérance*, qui l'émeut profondément et l'oriente vers le cinéma. Influencé d'autre part, de façon plus précise, par les théories du *cinéma-œil* (v. ce mot), Eisenstein dirige coup sur coup deux œuvres magistrales, *la Grève* (1924), puis *le Cuirassé Potemkine* (1925), dont la perfection est telle que beaucoup de critiques le considèrent comme le chef-d'œuvre du cinéma. Toujours assisté de l'opérateur Tissé, dont la personnalité s'adapte si parfaitement à la sienne, Eisenstein tourne *Octobre* (1928) et *la Ligne générale* (1929). Il fait ensuite un court séjour en France, où il tourne *Romance sentimentale* (1930). Il est engagé par Hollywood, mais n'arrive pas à faire accepter ses points de vue, et part pour le Mexique afin de réaliser ce qui devait être l'épopée du peuple mexicain. Pour ce film, Eisenstein tourna 60.000 m. de pellicule, mais dut renoncer à les monter. Rentré en Russie, il tourna *Alexandre Newsky* (1938), puis la première partie d'*Ivan le Terrible* (1942-1944), son testament spirituel, dans lequel triomphent ses théories du montage et du contrepoint sonore.

ÉJECT ou **ÉJET** n. m. Philos. Sujet vu du dehors, extérieur à notre « moi », mais connu, à l'aide d'un raisonnement par analogie, comme semblable à nous-même et différent des objets ordinaires de perception.

EKTOGAN n. m. Nom déposé du peroxyde de zinc ZnO^2, utilisé en pharmacie pour la préparation de pommades antiseptiques. (Ce peroxyde est obtenu par action de l'eau oxygénée sur une solution ammoniacale d'oxyde de zinc.)

***ÉLAN** n. m. — Philos. *Elan vital*, Terme employé par Henri Bergson pour désigner l'*évolution créatrice* qui constitue le germe du monde vivant.

— ENCYCL. La quantité d'*élan vital* est donnée une fois pour toutes à l'origine du monde, ce qui explique ses limites, ses incapacités, les lacunes de ses réalisations. Il s'éparpille en espèces variées, parfois hostiles, et cherche à les mener à leur plus haut point de perfection, sans toutefois parvenir à un accomplissement total. Cette image grandiose et féconde forme le support d'une grande partie de la philosophie bergsonienne.

ÉLASTICIMÉTRIE [*lass-ti-si*] n. f. (du gr. *élastos*, qui pousse, et *métron*, mesure). Technique permettant de mesurer les contraintes subies par un corps et les déformations qui en résultent, lorsque ce corps est soumis à des forces internes ou externes.

— ENCYCL. Ces mesures se font en général en observant le déplacement relatif de deux points rapprochés du corps, sous l'action des forces qui lui sont appliquées. Les appareils utilisés présentent un système d'amplification mécanique, optique ou électrique. A ces méthodes, il faut rattacher les mesures des contraintes par rayons X, ainsi que la méthode des *vernis craquants*, dans laquelle un vernis, déposé sur la pièce, se fissure perpendiculairement aux directions d'allongement maximum, traçant ainsi un faisceau de lignes isostatiques.

ÉLASTOMÈRE n. m. (de *élastique*, et de *polymère*). Haut polymère organique, présentant des propriétés élastiques et pouvant servir de caoutchouc artificiel.

***ÉLECTIF, IVE** adj. — Qui choisit, élit, un individu de façon toute particulière et privilégiée : *L'amour est un penchant* ÉLECTIF *au plus haut degré.*

***ÉLECTION** n. f. — ENCYCL. Dr. publ. La loi du 24 juin 1950 a restitué le droit de vote aux membres des familles ayant régné sur la France.

Plusieurs dispositions législatives prises après la Libération ont privé de leur droit de vote les personnes déclarées « indignes nationaux ». Cette privation est, suivant les cas, temporaire ou définitive (ordonnance du 26 décembre 1944).

Élections à l'Assemblée nationale. — *Mode d'élection.* Les élections à l'Assemblée nationale ont été successivement régies par la loi du 5 octobre 1946 (1re législature) et par la loi du 9 mai 1951.

La première de ces lois instituait un scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, et, sur le plan départemental, un vote préférentiel.

La seconde loi électorale comportait, pour l'ensemble des départements métropolitains à l'exception de la région parisienne, un scrutin majoritaire complété par un système proportionnel. Si, dans un département, une liste ou un groupe de listes, s'étant préalablement « apparentées », obtenait 50 p. 100 des voix, la totalité des sièges à pourvoir était attribuée à cette liste ou à ce groupe de listes. Dans le cas contraire, la répartition des sièges se faisait suivant une répartition proportionnelle au nombre de voix obtenues par les listes ou groupes de listes apparentées.

Contentieux. — La validité des élections à l'Assemblée nationale est examinée par l'Assemblée elle-même, suivant la procédure de la vérification des pouvoirs.

Élections au Conseil de la République. — L'élection des sénateurs sous la IVe République a été successivement régie par la loi du 27 octobre 1946 et par celle du 23 septembre 1948. Le système, assez complexe, s'efforce d'assurer une équitable représentation des différentes collectivités métropolitaines et d'outre-mer, compte tenu de leur population.

Dans la métropole, le corps électoral est formé, dans chaque département, par les députés, les conseillers généraux et des délégués municipaux. Le système de la représentation proportionnelle est appliqué dans les départements qui ont à désigner plus de trois sénateurs, et le système majoritaire à deux tours est appliqué dans les autres départements. D'autres systèmes régissent les élections sénatoriales dans les territoires d'outre-mer.

Le Conseil de la République est seul juge de la validité des élections sénatoriales.

Electre, pièce en deux actes, de Jean Giraudoux, représentée au théâtre de l'Athénée-Louis-Jouvet en 1937. De l'histoire d'Electre qui inspira Eschyle, Sophocle et Euripide, Jean Giraudoux a tiré son œuvre théâtrale la plus chargée d'arabesques poétiques, de pensées brillantes et subtiles, d'inventions dramatiques (notamment le personnage du mendiant — ou du dieu — qui tient l'emploi de chœur antique, ou les Euménides qui grandissent à vue d'œil). Mais le thème initial lui a surtout donné matière à d'éblouissants prolongements psychologiques. En mettant l'accent sur la haine particulière de Clytemnestre pour Agamemnon, sur l'âpre et incessant débat entre l'héroïne et sa mère, sur le désarroi d'Egisthe, incapable de défendre Argos s'il n'obtient l'assentiment d'Electre, et qui meurt pour un crime qui a cessé d'être le sien, l'auteur renouvelle et élargit le sens profond de la légende grecque.

La richesse, presque excessive, d'idées et d'images de cette pièce, où l'ironie ménage une montée en pente douce vers les plus purs sommets tragiques, n'obscurcit jamais la ligne essentielle de l'action : l'acharnement d'un être droit et généreux à empêcher la résorption d'un vieux crime et à satisfaire, même au prix d'un désastre général, son exigence de « justice intégrale ».

Électricité de France (É. D. F.), établissement public national chargé de la gestion des entreprises de production et de distribution de l'électricité.

Régime juridique et organisation. Nationalisant la production, le transport et la distribution de l'électricité, la loi du 8 avril 1946 a confié, d'une part, la gestion des entreprises nationalisées à un établissement public national, de caractère industriel et commercial, dénommé *Electricité de France*, service national, et d'autre part la gestion de la distribution à des établissements publics de même nature, dont la délimitation territoriale a été fixée par un arrêté ministériel du 6 octobre 1950 et qui portent le nom de : *Electricité de France, service de distribution de...*, suivi du nom géographique correspondant. A titre provisoire, le service national assume la prise en charge et le fonctionnement du service public de production et de distribution.

Dotés de l'autonomie financière et, par voie de conséquence, de l'indépendance technique et commerciale, les services d'*Electricité de France* adoptent pour leur gestion les règles en usage dans les sociétés privées, dont ils peuvent utiliser les moyens de crédit par l'entremise de la *Caisse nationale de l'énergie*, établissement public national autonome créé à cet effet, et ils sont assujettis aux impôts. Cette gestion doit être conduite de manière à faire face à toutes les charges d'exploitation, de capital et d'investissements.

Fixée par arrêté ministériel, une partie des bénéfices réalisés par les services de distribution et l'intégralité des bénéfices réalisés par le service national sont versées à un compte dénommé *Fonds national de développement de l'électricité*, destiné au financement des investissements.

Les services d'*Electricité de France* sont soumis au contrôle de commissaires aux comptes, désignés par le ministre des finances, dont les pouvoirs et la responsabilité sont identiques à ceux des commissaires aux comptes des sociétés anonymes. En tant qu'entreprises publiques, ils sont, en outre, soumis tant au contrôle économique et financier exercé sur les entreprises nationalisées (Commission de vérification des comptes instituée par la loi du 6 janvier 1948) qu'au contrôle général du ministre de l'industrie et du commerce, autorité de tutelle. Par ailleurs, le service national et les services de distribution sont habilités à acquérir, de l'Etat et de personnes publiques ou privées, des biens de toute nature, à les prendre en bail, à

les gérer et à les aliéner dans les conditions applicables aux personnes privées, à charge pour eux de se conformer aux règles fixées par la loi.

A la différence des sociétés par action, le service national et les services de distribution ignorent comme organe de gestion l'assemblée générale. En revanche, ils sont administrés par des conseils d'administration composés de dix-huit membres civilement responsables de leur gestion dans les mêmes conditions que les administrateurs des sociétés anonymes. Ce sont, pour le service national : six représentants de l'Etat, six représentants des consommateurs, six représentants du personnel (désignés sur la proposition des organisations syndicales les plus représentatives), qui sont tous nommés par décret, et, pour les services de distribution : quatre représentants du service national, six représentants des diverses catégories de personnel, huit représentants des usagers, qui sont tous nommés par le service national. Le directeur général du service national est nommé sur la proposition du conseil d'administration par décret pris en conseil des ministres. Le directeur de chaque service de distribution est nommé par le conseil d'administration après agrément du service national.

ÉLECTRO-ACOUSTIQUE [*lèk, kouss*] n. f. Technique de l'enregistrement de la production et de la reproduction des phénomènes acoustiques par des méthodes électriques.

— Encycl. Dans l'impossibilité matérielle où l'on se trouve de rendre de façon parfaite la musique symphonique au moyen d'un récepteur radio-électrique dans une pièce dont les dimensions sont beaucoup plus réduites que celles d'une salle de spectacle, on est parfois contraint d'introduire sciemment des déformations dans la musique et dans la parole, tant au cours de leur enregistrement que lors de leur reproduction. L'art de l'ingénieur du son réside dans son habileté à diminuer l'intensité des *fortissimi* et à augmenter celle des *pianissimi*, tout en maintenant l'audition à un niveau agréable pour l'oreille.

ÉLECTRO-AFFINITÉ n. f. Qualité que présente un élément chimique de se transformer plus ou moins facilement en ion.

— Encycl. On peut mesurer l'*électro-affinité*, tant pour les éléments électropositifs que pour les éléments électronégatifs. Examinons en particulier le premier cas. Du zinc, par exemple, placé dans une solution de sulfate de cuivre, se substitue à ce métal, selon la réaction :

$$SO^4\,Cu + Zn \rightarrow SO^4\,Zn + Cu.$$

On peut mesurer l'énergie libérée par cette réaction au moyen d'une méthode électrique (en particulier, puisqu'elle sert dans la pile Daniell), et l'on trouve environ 50 kilocalories par molécule-gramme. On dit que le zinc a une électro-affinité supérieure, de 50 kilocalories, à celle du cuivre. On peut alors classer les métaux d'après leur électro-affinité décroissante, et l'on trouve, en considérant uniquement les principaux, la liste suivante : potassium, calcium, sodium, magnésium, aluminium, zinc, fer, nickel, plomb, hydrogène, cuivre, argent, mercure, or. Une telle classification présente de nombreuses applications, car c'est dans cet ordre que les métaux se déplacent l'un l'autre dans leurs combinaisons ; cette suite correspond en outre à une altérabilité décroissante au contact de l'air ou de l'eau.

ÉLECTROCARDIOSCOPE n. m. Appareil dérivé de l'électrocardiographe, qui consiste dans la projection sur un écran du tracé fourni par l'électrocardiographe.

ÉLECTROCARDIOSCOPIE n. f. Examen du tracé électrique du cœur, projeté sur un écran par l'électrocardioscope.

ÉLECTROCAUTÈRE [*lèk, kô-tèr*] n. m. Appareil chirurgical servant à cautériser les tissus à l'aide d'un fil conducteur chauffé au rouge par le passage d'un courant électrique. (Comme le bistouri électrique, l'*électrocautère* est souvent chauffé au moyen de courants à haute fréquence.)

ÉLECTRODESSICCATION [*lèk, dé-si-ka-syon*] n. f. Destruction des tissus vivants par des étincelles de haute fréquence.

— Syn. **Fulguration.**

ÉLECTRODOMESTIQUE adj. Se dit des appareils électriques à usage ménager, tels que radiateur, bouilloire, aspirateur, réfrigérateur, etc.

ÉLECTRODOUBLÉ adj. et n. m. Métal doré par électrolyse.

***ÉLECTROGALVANISME** [*nism'*] n. m. — Etude des effets produits par les piles voltaïques.

***ÉLECTROMAGNÉTIQUE** adj. — Physiq. *Système C.G.S. électromagnétique*, Système d'unités employé dans les calculs de magnétisme et d'électromagnétisme.

— Encycl. Dans ce système, les unités mécaniques sont les unités C.G.S. Les unités de masse magnétique et d'intensité de courant y sont telles que les formules de Coulomb et de Laplace ne comportent aucun coefficient numérique. Ainsi, l'unité de masse magnétique est celle d'un pôle nord qui, placé dans le vide à 1 centimètre de distance d'un pôle nord identique, exerce sur celui-ci une force répulsive de 1 dyne. L'unité d'intensité de courant est celle d'un courant qui, parcourant un conducteur rectiligne de 1 centimètre de longueur placé dans un champ magnétique uniforme de 1 œrsted, normal au conducteur, soumet ce conducteur à une force de 1 dyne (cette unité vaut 10 ampères). Le quotient de cette unité par l'unité d'intensité du système C.G.S. électrostatique (v. ÉLECTROSTATIQUE) a les dimensions d'une vitesse. Sa valeur, 3×10^{10} C.G.S., est égale à la vitesse de la lumière dans le vide. Ce résultat est à l'origine de la théorie électromagnétique de la lumière, due à Maxwell.

ÉLECTROMÉCANICIEN [*ka, si-in*] adj. et n. m. Spécialiste des questions électriques et mécaniques.

ÉLECTROMYOGRAMME n. m. Graphique obtenu par l'enregistrement des ondes électriques produites par la contraction musculaire.

ÉLECTRON ou **ÉLEKTRON** n. m. Alliage léger, contenant essentiellement du magnésium, avec un peu de zinc et d'aluminium. (De densité 1,8, bien inférieure à celle de l'aluminium, cet alliage se travaille aisément et résiste bien à la corrosion ; aussi son emploi est-il fréquent dans l'industrie aéronautique.)

ÉLECTRONARCOSE n. f. Technique de convulsivothérapie, qui présente les mêmes indications que l'électrochoc, dont elle n'est qu'un perfectionnement.

— Encycl. Tandis que dans l'électrochoc le courant électrique passe pendant une fraction de seconde, dans l'*électronarcose*, grâce à un rhéostat, l'intensité part de 0, atteint 250 milliampères en 3 secondes, ce qui produit une perte de conscience (moins brutale qu'avec l'électrochoc). On maintient ce sommeil profond quelques minutes et on laisse le malade se réveiller progressivement. L'électronarcose aurait un effet favorable dans certains états schizophréniques.

ÉLECTRON-GRAMME n. m. Masse totale des électrons contenus dans un atome-gramme d'hydrogène ; c'est évidemment le produit de la masse de l'électron par le nombre d'Avogadro, et sa valeur est 0,000 548 5 gramme.

ÉLECTRO-OSMOTIQUE [*lèk, tik'*] adj. (du préfixe *électro*, et de *osmose*). Qui se rapporte à l'électro-osmose.

***ÉLECTROPHORÈSE** n. f. — Encycl. Méd. L'*électrophorèse* est utilisée en médecine pour étudier les fractions protidiques du sérum sanguin. Les diagrammes électrophorétiques obtenus au moyen d'une méthode préconisée par le chimiste suédois Tiselius sont très bouleversés dans les états myélomateux ; ils sont également anormaux au cours des cyrrhoses, endocardites, néphroses.

ÉLECTROPHORÉTIQUE adj. Qui se rapporte à l'électrophorèse : *Diagramme* ÉLECTROPHORÉTIQUE.

ÉLECTROPLAXE n. f. (du gr. *èlektron*, ambre, et *plax*, plateau). Elément essentiel de l'organe électrogène chez les poissons électriques, se présentant sous forme de disque ou de plaque. V. POISSON.

ÉLECTRORADIOLOGIE n. f. Partie de la physique qui traite des applications de l'électricité et de la radiologie.

***ÉLECTROSTATIQUE** adj. — Phys. *Système C.G.S. électrostatique*, Système d'unités employé dans les calculs d'électrostatique.

— Encycl. Dans ce système, les unités géométriques et mécaniques sont les unités C.G.S. L'unité de charge électrique, appelée *franklin*, y est telle que la formule représentant la loi de Coulomb ne comporte aucun coefficient numérique. Cette unité est la charge positive ponctuelle qui, placée dans le vide à 1 centimètre de distance d'une charge ponctuelle identique, exerce sur elle une force répulsive égale à 1 dyne. Le *coulomb*, unité pratique, est 3×10^9 fois plus grand. V. ÉLECTROMAGNÉTIQUE.

ÉLECTROVALENCE n. f. Valence chimique d'un élément (ou d'un radical), définie par le nombre d'électrons que son atome peut perdre ou gagner.

— Encycl. Cette *électrovalence* explique la formation des molécules des électrolytes. Ainsi le chlore Cl a une électrovalence négative égale à — 1 ; il se transforme en anion en fixant un électron pour compléter à huit sa couche périphérique. Au contraire, le sodium Na a une électrovalence positive égale à + 1 ; il se transforme en cation en perdant son unique électron superficiel. La molécule de chlorure de sodium ClNa est formée par l'union de ces deux ions ; c'est une molécule *polaire*, dans laquelle l'électron du sodium est inséré dans la couche extérieure du chlore. De même dans l'eau H^2O, les électrons de deux atomes d'hydrogène (d'électrovalence + 1) se sont fixés sur la couche externe à six électrons de l'atome d'oxygène (d'électrovalence — 2). La théorie de l'électrovalence, due à Kossel (1916), a été perfectionnée par Langmuir.

***ÉLÉMENT** n. m. — Encycl. Chim. On désigne sous le nom d'*élément* chacun des principes chimiques figurant dans l'ensemble des corps connus. Chaque élément est caractérisé par un atome : l'oxygène et l'hydrogène sont les éléments de l'eau.

On a longtemps confondu les notions, actuellement distinctes, d'élément et de corps simple. Un *corps simple* est une espèce chimique indécomposable. Ainsi, l'oxygène ordinaire O^2 et l'ozone O^3 sont deux corps simples différents, contenant le même élément oxygène O. Les combinaisons chimiques sont donc formées d'éléments différents, alors que les corps simples comportent des éléments identiques. Il existe actuellement une centaine d'éléments connue, dont la classification est donnée par le tableau de Mendéléev (v. CORPS). Le nombre des corps simples identifiés est beaucoup plus grand. Les éléments sont caractérisés par un certain nombre de propriétés qu'ils conservent dans toutes leurs combinaisons. L'une des plus caractéristiques est leur spectre d'émission, formé de radiations dont les fréquences sont en relation simple avec leur numéro atomique (loi de Moseley).

Éléments principaux de la représentation (Essai sur les), ouvrage d'Octave Hamelin, paru en 1907, où il expose sa doctrine philosophique. Il cherche, après Kant et Renouvier, à dresser une nouvelle table des catégories qui puisse rendre compte des rapports généraux des phénomènes et fournir un cadre suffisant à la science entière, actuelle ou à venir. Sa méthode, qui s'apparente à celle de Platon et de Hegel, consiste en une dialectique, succession de multiples synthèses qui vont de l'abstrait au concret. Les diverses notions ainsi construites ne sont cependant pas, comme chez Hegel, des aspects de l'absolu, mais des *éléments de la représentation*. La synthèse suprême la plus concrète et la plus riche est la *personnalité*. L'ouvrage d'O. Hamelin eut une grande influence sur l'idéalisme contemporain.

ÉLÉOSTÉARIQUE adj. *Acide éléostéarique*, Acide gras non saturé, à deux liaisons éthyléniques, de formule $C^{18}H^{32}O^2$, isomère de l'acide linoléique, dont les esters figurent dans les huiles de bois et les huiles siccatives.

ÉLEVON n. m. (contraction de *elevator* et de *aileron*). Gouverne d'aéronef, remplissant à la fois le rôle d'aileron et de gouvernail de profondeur, particulièrement employée dans les avions sans queue.

ÉLINGUÉE [*lin-ghé*] n. f. (de *élingue*). Colis ou ensemble de colis, entouré d'une élingue et hissé à bord ou débarqué à quai.

— Syn. **Palanquée.**

***ELIOT** (Thomas Stearns), poète essayiste et auteur dramatique américain, naturalisé anglais en 1922, né à Saint-Louis (Missouri) en 1888. Il fit ses études à Harvard, à la Sorbonne et à Oxford. L'influence des symbolistes français, particulièrement celle de Laforgue, était sensible dans ses premiers poèmes, comme la *Chanson d'amour de J. Alfred Prufrock* (1917). Pourtant, dès le recueil d'essais du *Bois sacré* (1920), Eliot indiquait un retour très net au lyrisme des Elisabéthains, voire au classicisme de Dryden. En 1923, il fit paraître *The Waste Land*, inoubliable peinture d'une « terre vaine » et désolée, qui lui valut d'être reconnu pour le maître de la nouvelle école poétique anglaise. Cette réputation fut confirmée par la publication d'ouvrages tels que *Mercredi des Cendres* (1930) et les *Quatre Quatuors* (1935-1942). Parmi ses œuvres de critique, il faut au moins citer *The Use of Poetry and the Use of Criticism* (1933), *Elizabethan Essays* (1934), *Essays ancient and modern* (1936), *The Idea of a Christian Society* (1939) et *Poetry and Drama* (1951). Ce dernier titre rappellera qu'en 1935, au festival de Canterbury, Eliot fit ses débuts de dramaturge avec la tragédie lyrique de *Meurtre dans la cathédrale*, qui lui valut d'emblée l'audience du grand public. Il n'obtint pas un moindre succès avec un drame, *The Family Reunion* (1939), et une comédie, *The Cocktail Party* (1949), où il évoquait, dans des décors modernes, les souvenirs de l'*Orestie* d'Eschyle et de l'*Alceste* d'Euripide. Le prix Nobel de littérature lui fut décerné en 1948.

ELISABETH II, reine de Grande-Bretagne, née à Londres en 1926. Fille aînée du roi George VI, mariée en 1947 à son cousin, Philippe de Slesvig-Holstein, prince de Grèce et de Danemark, naturalisé anglais sous le nom de Philip Mountbatten et créé duc d'Edimbourg, elle a succédé à son père en février 1952 et a été couronnée le 2 juin 1953.

ELLINIKON, aéroport d'Athènes (Grèce), à 6 kil. au sud de cette ville ; deux pistes, dont une de 1.800 m.

ELLSWORTH (Lincoln), explorateur américain, né à Chicago en 1880, mort à New-York en 1951. En 1925, il tenta avec Amundsen de gagner le pôle Nord par la voie des airs : partis du Spitzberg, Ellsworth et Amundsen durent se poser à 250 kil. du but. Mais, en 1926, à bord du dirigeable *Norge*, ils allèrent du Spitzberg à l'Alaska en survolant le pôle. Ellsworth conduisit également des expéditions dans la cordillère des Andes, en Amazonie et dans l'Antarctique. En 1936, il effectua un raid aérien de la presqu'île de Palmer jusqu'à la Petite Amérique, établissant les droits des Etats-Unis sur une vaste région de l'Antarctique, à laquelle il donna le nom de son père.

ELLWOOD (Charles-Abraham), sociologue et psychologue américain, né à Ogdensburg en 1873. Il enseigna aux universités de Missouri (1900-1930) et de Durham (après 1930). Ses œuvres, qui exercèrent une influence remarquable sur la sociologie américaine, sont : *Sociology and modern social Problems* (1910), *Sociology in its psychological Aspects* (1912), *An Introduction to social Psychology* (1917), *The Psychology of human Society* (1936).

ELMENDORF, aéroport d'Anchorage (Alaska), à 6 kil. nord-est de cette ville ; deux pistes, dont une de 2.591 m.

ELSTER (Julius), physicien allemand, né à Blankenburg en 1854, mort en 1920 à Wolfenbüttel, où il était professeur. Il se consacra, avec son collègue Geitel, à de vastes recherches sur l'électricité atmosphérique, montrant l'existence d'ions formés par l'émission radio-active du sol. Tous deux utilisèrent les propriétés photo-électriques du zinc amalgamé à la construction de photomètres pour radiations ultraviolettes. Ils découvrirent en 1899 le phénomène de décharge d'un électroscope au voisinage d'un radio-élément. En même temps que Crookes (1903), ils observèrent les scintillations produites par les rayons alpha frappant un écran de sulfure de zinc.

***ÉLUARD** (Eugène GRINDEL, dit **Paul**), poète français, mort à Charenton-le-Pont en 1952. Collaborateur, aux côtés d'André Breton, de Louis Aragon et de Philippe Soupault, de la revue *Littérature* et de la plupart des publications surréalistes, il avait publié en 1917 son premier livre : *le Devoir et l'Inquiétude*, reflet de toute l'anxiété et de tous les espoirs des combattants d'alors. De retour en France, après un voyage de plusieurs mois en Océanie, en Malaisie et dans l'Inde, il était bientôt considéré comme le plus musicien des poètes surréalistes, avec des œuvres telles que : *Mourir de ne pas mourir* (1924), *Capitale de la douleur* (1926), *l'Amour de la Poésie* (1929), *Ma vie immédiate* (1932), *la Rose publique* (1934), *les Yeux fertiles* (1936), *Donner à voir* (1939), etc. Ayant toujours fraternisé avec la misère des hommes et s'étant résolument engagé dans la poésie militante dès la guerre d'Espagne, il devait être, pendant l'occupation allemande, le premier poète de la Résistance, avec *Poésie et Vérité* (1942), *Dignes de vivre* et *Au rendez-vous allemand* (1944). Il est aussi l'auteur d'une *Première Anthologie vivante de la poésie du passé* (1952).

ÉMANOTHÉRAPIE n. f. Thérapeutique utilisant les émanations de certains corps radio-actifs (thoron, radon).

***EMBA**, fleuve de l'U.R.S.S. — Le nom d'Emba a été donné, en outre, à une vaste région pétrolifère du Kazakstan (250.000 km²), limitée par la mer Caspienne, les contreforts de l'Oural méridional et les monts Mougodjar. Les réserves sont évaluées à 1.172 millions de tonnes, soit 14 p. 100 des réserves totales de l'U.R.S.S. On exploite le pétrole au nord-est, dans la région de Témi (centre principal, Aktioubinsk), et, au sud, dans celle de Gouriev. Les principaux champs pétrolifères sont : Dossor, Makat, Baïtchouna, Iskiné et Kochtchaguïl. La production, qui était de 650.000 tonnes en 1938, a atteint 1.200.000 tonnes en 1950. Les raffineries d'Orsk et de Gouriev traitent cette production ; le bassin est desservi par la ligne de chemin de fer reliant Gouriev à Tchkalov et par des pipe-lines (Gouriev-Orsk-Magnitogorsk et Gouriev-Astrakhan-Makhatch-Kala).

EMBABOUINÉ [*an, bou-i-né*] adj. Terme usité pour qualifier un navire de l'ancienne marine engagé dans une mer parsemée de dangers.

***EMBALLEMENT** [*an-bal'-man*] n. m. — Mécan. Régime anormal d'une machine ou d'un appareil dont la sécurité est compromise par une vitesse supérieure au maximum normalement prévu.

***EMBALLER** v. tr. — **S'emballer**, v. pr. *Fig.* Mécan. Dans le cas d'une machine ou d'un appareil, prendre, sous une influence quelconque, un régime de marche qui, caractérisé par une vitesse exagérée, risque de compromettre la sécurité.

EMBOLECTOMIE n. f. (de *embole*, et du gr. *ektomê*, ablation). Opération chirurgicale qui consiste à enlever le caillot ou l'embole qui a causé l'embolie.

EMBOULÉ, E adj. Se dit d'un bovidé de course dont les cornes sont recouvertes de caoutchouc épais en forme de boule.

EMBRAYEUR [*an-brè-ieur*] n. m. (d'*embrayer*). Levier ou manœuvre servant à embrayer.

***EMBROCHAGE** n. m. — Electr. Montage en série de plusieurs appareils.

EMBRYOPATHIE n. f. Malformation, d'origine embryonnaire, due à la transmission au fœtus d'une maladie (infection ou intoxication) de la mère durant la grossesse. — ENCYCL. L'influence de la syphilis, des intoxications, des carences alimentaires, sur le développement de l'embryon est connue depuis longtemps. Actuellement, on attache une importance particulière à l'influence d'une rubéole maternelle durant les premières semaines de la gestation. La toxoplasmose est également à l'origine d'embryopathies graves.

***ÉMERGENCE** n. f. — Philos. Surgissement d'un phénomène dont le lien avec ses antécédents demeure mal connu : *L'ÉMERGENCE de la pensée se place à un certain stade du processus physiologique.*

***ÉMERGER** v. intr. — Philos. Surgir de façon irréductible à la simple causalité.

***ÉMERISAGE** [*é, zaj'*] n. m. (d'*émeri*). — Tiss. Action d'adoucir le toucher des tissus de coton, en les mettant au contact d'un cylindre garni d'émeri très fin et tournant à grande vitesse.

***ÉMEUTE** n. f. — ENCYCL. Dr. La loi du 16 avril 1914 prévoit des dispositions particulières pour la réparation des dommages causés en cas d'émeute. Les victimes doivent diriger leurs demandes contre la commune et porter leur action devant le tribunal civil ; la réparation est en principe partagée entre l'Etat et la commune.

EMMER (Luciano), metteur en scène italien, né à Milan en 1918. Il devient d'abord célèbre en réalisant une série de documentaires, avec la collaboration d'Enrico Gras. Plusieurs d'entre ceux-ci, appelés à avoir un grand succès et à être beaucoup imités, sont des films réalisés d'après des tableaux ou des fresques, en particulier *le Paradis terrestre*, d'après l'œuvre de Jérôme Bosch (1942). *Romance d'une époque* est un ingénieux montage de réclames publicitaires 1890, plein de fantaisie et d'humour. En 1946, *Pâturages blancs* nous montre, avec beaucoup d'habileté et d'émotion, des cimetières militaires. Plus tard, Emmer s'essaie aux longs métrages en réalisant *Dimanche d'août* (1950), qui entre dans le cadre du néo-réalisme italien, et nous présente la foule romaine se ruant vers les plages au plus fort de l'été.

EMPIRIOCRITICISME n. m. Doctrine positiviste moderne qui critique violemment la valeur de la science. — ENCYCL. Selon cette doctrine, la science reste une connaissance subjective, relative, et les théories scientifiques n'ont qu'une valeur d'instruments commodes. Les principaux représentants de cette doctrine sont R. Avenarius et E. Mach. L'*empiriocriticisme* a également joué un rôle dans la formation du *matérialisme dialectique* de Marx, Engels, Lénine, du *behaviorisme* de J.-B. Watson, et de la *psychanalyse* de S. Freud.

***EMPORTEMENT** n. m. — Mar. Mouvement soudain et accéléré des machines d'un navire, lorsque, dans une mer houleuse, les pales de l'hélice sont soulevées en entier ou en partie au-dessus de l'eau.

***EMPRUNT** n. m. — ENCYCL. Fin. Depuis la Libération, l'Etat a eu recours à l'emprunt à plusieurs reprises. Les principales émissions ont été celles de 1944, 1949 et 1952. En 1944, l'emprunt de la Libération, perpétuel, au taux de 3 p. 100, a produit 164,5 milliards. L'emprunt national de 1949, perpétuel, mais garanti contre la conversion jusqu'en 1960, au taux de 5 p. 100, a produit 303 milliards. L'emprunt Pinay, de 1952, avec garantie du capital sur la base de l'or, amortissable en soixante ans, a été émis au taux de 3,50 p. 100.

ÉMULSIBILITÉ n. f. (de *émulsion*). Aptitude plus ou moins marquée que présentent certaines substances liquides à former des émulsions.

***ÉMULSION** n. f. — Chim. Dispersion d'un corps liquide ou mou en très fins globules, au sein d'un autre liquide avec lequel il n'est pas miscible.

ENCAUSSE-LES-THERMES, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 10 kil. de Saint-Gaudens, sur le Job ; 536 hab. Station thermale.

***ENCÉPHALOGRAPHIE** n. f. — Méd. Méthode d'exploration radiologique de l'encéphale. — ENCYCL. Les techniques de l'*encéphalographie* sont variées : 1° Certaines consistent à faire pénétrer dans les ventricules cérébraux de l'air par voie lombaire (*encéphalographie gazeuse*) ou directement après trépanation (*ventriculographie*) ; 2° D'autres utilisent le contraste d'un liquide opaque aux rayons X, administré par voie lombaire (*encéphalographie liquidienne*). Dans toutes ces méthodes, les cavités injectées apparaissent en clair sur le film radiographique, de telle sorte qu'il est possible de déceler la présence de tumeurs ou d'atrophies à l'origine des troubles nerveux. Enfin, une technique analogue consiste à injecter au système artériel encéphalique une substance opaque aux rayons X (*encéphalographie artérielle* ou *artériographie*).

ENCÉPHALOMYÉLITE n. f. Altération inflammatoire ou dégénérative du névraxe, causée par des infections diverses (maladies éruptives en particulier) et caractérisée par de la raideur, des troubles moteurs et psychiques.

Enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire (TRAITÉ DE L'), ouvrage de Cournot, paru en 1881. Cournot y expose une nouvelle théorie des catégories, fondée sur l'expérience et sur l'histoire de la pensée scientifique. Il cherche en particulier à déterminer les domaines où s'appliquent ces diverses catégories et les sciences nouvelles nées de leur introduction dans la pensée. La méthode employée est donc *a posteriori*. Cournot conclut à l'émergence de la rationalité, que d'ailleurs il critique pour sa part, préconisant un *transrationalisme* qui remettrait l'homme en harmonie avec la nature et la vie.

ENCHEMISÉ [*an, zé*], **E** adj. (du préfixe *en*, et de *chemise*). Recouvert d'une enveloppe. || *Cocon enchemisé*, Cocon à enveloppe cotonneuse.

ENCOPRÉSIE n. f. Défécation involontaire, qui ressortit à une arriération affective à une situation conflictuelle et peut traduire des dispositions schizoïdes.

ENCORDER [**S'**] v. pr. S'attacher à l'aide d'une corde commune : *Il est recommandé aux caravanes d'alpinistes qui font une ascension difficile de* S'ENCORDER.

ENDENTEMENT [*an-dan, man*] n. m. (de *dent*). Assemblage de pièces de bois, réunies au moyen d'adents alternés.

ENDOCRINIE n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *krinein*, sécréter). Sécrétion interne.

ENDOCRINOTHÉRAPIE n. f. (du gr. *endon*, au dedans, *krinein*, sécréter, et *thérapeuein*, soigner). Emploi des glandes endocrines dans un dessein thérapeutique.

ENDOMÉTRIOSE n. f. (du gr. *endon*, au dedans, et *mêtra*, matrice). Affection, de pathogénie obscure, apparaissant chez la femme en période de vie génitale, caractérisée par le développement aberrant des éléments de l'endomètre, subissant les mêmes remaniements menstruels. (La douleur rythmée par les règles est le signe commun à toutes les localisations, et le traitement est le plus souvent chirurgical.)

ENDOPHASIE n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *phasis*, parole). Langage intérieur : *Le roman de J. Joyce, « Ulysse », présente de nombreuses illustrations de l'*ENDOPHASIE.

ENDORÉIQUE adj. (du gr. *endon*, en dedans, et *rhein*, couler). Relatif à l'endoréisme : *Les régions de drainage intérieur, ou* ENDORÉIQUES, *s'opposent aux régions de drainage extérieur ou exoréiques.* (De Martonne.)

ENDORÉISME n. m. Ecoulement des eaux, arrêté par le climat et le relief : *L'*ENDORÉISME *règne sur près de 42 millions de kilomètres, soit plus du quart des terres.* (De Martonne.)

ENDOTHÉLIITE n. f. Inflammation des endothéliums vasculaires.

***ÉNERGÉTIQUE** adj. — Philos. Qui ramène tout à l'énergie, soit comme principe de la physique, soit, plus largement, comme substance dont est fait le monde.

ÉNERGIDE n. m. Nom donné, dans une cellule, au noyau et au cytoplasme soumis à son influence.

***ÉNERGIE** n. f. — Physiol. *Energie spécifique des sens*, Expression employée de préférence par la plupart des psychologues contemporains, car on ne sait encore si cette propriété est due au système nerveux central ou périphérique. || Syn. d'ÉNERGIE SPÉCIFIQUE DES NERFS (v. ÉNERGIE). — Phys. *Energie interne*, Somme du travail mécanique et de la quantité de chaleur (évalués en fonction d'une même unité) que peut fournir un système immobile. || *Energie atomique* ou *énergie nucléaire*, Energie mise en jeu dans les transmutations d'atomes, qui peut, selon le cas, être dégagée ou absorbée.

— ENCYCL. Phys. *Energie interne.* Lorsqu'un système en équilibre reçoit de l'extérieur, au cours d'une transformation, une quantité de chaleur Q et un travail mécanique W, positifs ou négatifs, à l'exclusion de toute autre sorte d'énergie, la quantité $\Delta U = JQ + W$, où J désigne l'équivalent mécanique de la calorie, représente par définition son *augmentation d'énergie interne.* Cette quantité ne dépend que de l'état initial et de l'état final du système, et non des états intermédiaires ; elle est nulle lorsque le système décrit un cycle fermé de transformations (principe de l'*équivalence*). L'énergie interne ne peut être évaluée d'une façon absolue ; on ne peut connaître que ses variations.

Energie atomique ou *énergie nucléaire.* — Dans tous les cas, cette énergie W est équivalente à la variation totale de masse *m* subie par le système, selon la formule d'Einstein : $W = mc^2$, où *c* est la vitesse de propagation de la lumière dans le vide. Cette énergie est toujours considérable par rapport à celles qui se produisent dans les réactions chimiques classiques. Il résulte de ce qui précède que les transformations capables de libérer de l'énergie utilisable sont celles qui s'accompagnent d'une perte de masse des corps qui se transforment.

L'expérience a montré que la masse d'un noyau d'atome est toujours inférieure à la somme des masses des nucléons qui le constituent. Cette différence représente l'énergie dégagée lors de la formation du noyau à partir de ses éléments constitutifs. On peut alors comparer les valeurs de cette perte de masse pour les différents atomes connus, et remarquer qu'elle est plus grande pour les atomes de masse moyenne que pour les atomes très légers ou très lourds. Les transmutations capables de dégager de l'énergie sont donc celles qui concourent à la formation d'éléments de nombre atomique moyen, à partir des éléments légers ou des éléments lourds. En outre, pour que l'énergie dégagée puisse être pratiquement utilisée, il faut qu'elle porte sur des masses relativement importantes, et non sur un petit nombre d'atomes ; aussi doit-elle, une fois amorcée, s'entretenir facilement, par exemple par le mécanisme d'une réaction en chaîne.

Ces conditions se trouvent réalisées dans la *fission* de l'uranium ou du plutonium, éléments lourds, dont les noyaux, irradiés par des neutrons, se désintègrent en donnant deux atomes moyens, tels le xénon et le strontium, le krypton et le baryum, etc., en émettant des neutrons secondaires, qui entretiennent la transformation. Chaque noyau, en éclatant, libère environ 200 millions d'électronvolts, qui sont obtenus sous forme d'énergie cinétique communiquée aux particules formées par la fission, et donnent finalement de la chaleur, par suite du freinage de ces particules. Cette énergie a été employée dans la pile à uranium et dans la bombe atomique.

Une grande perte de masse accompagne également la *fusion* de plusieurs atomes légers en un seul noyau plus lourd. C'est ainsi que la transformation d'hydrogène en hélium, réalisée selon le *cycle de Bethe* (v. BETHE), explique en général la chaleur rayonnée par le soleil et les étoiles. Une telle réalisation apparaît possible expérimentalement avec un isotope lourd de l'hydrogène (deutérium ou tritium), soumis à l'action de protons suffisamment rapides. Elle serait à l'origine de la bombe à hydrogène.

***ENESCO** (Georges), violoniste et compositeur roumain, mort à Paris en 1955. — On lui doit un opéra, *Œdipe*, sur un poème d'Ed. Fley (1936).

Enfants terribles (LES), roman de Jean Cocteau (1929). Bien que Cocteau soit un protée auquel le seul anthologiste puisse espérer rendre pleine justice, il n'est pas arbitraire de désigner *les Enfants terribles* comme l'un de ses livres les plus représentatifs. Il y a dépeint en poète des enfants qui connaissent l'art de « jouer au jeu » et de s'évader dans un monde de féeries. Mais peut-on se soustraire longtemps aux lois de la vie ? C'est pour eux-mêmes que ces enfants auront été le plus terribles, et finalement ils se détruiront. — Un film a été réalisé en 1950 par J.-P. Melville d'après le roman de Jean Cocteau.

***ENGAGÉ, E** adj. — Qui ne se désintéresse pas de son époque, qui prend position au sujet de questions politiques ou sociales : *Un écrivain* ENGAGÉ, *la littérature* ENGAGÉE.

ENGLER (Adolf), botaniste allemand, né à Sagan en 1844, mort à Berlin en 1930. Il enseigna à Breslau, puis à Munich, où il devint conservateur de la collection botanique. En 1879, il fut nommé professeur et directeur du Jardin botanique à Kiel. Après avoir été titulaire d'une chaire à Breslau (1884-1889), il succéda à A. W. Eichler à la direction du Muséum et du Jardin botanique de Dahlem-Steglitz (Berlin) [1889-1921]. On lui doit d'importantes recherches sur la distribution géographique des plantes, sur la flore de l'Afrique (résultat de voyages effectués en 1902 et en 1905) et un système de classification des végétaux. En 1881, il fonda la grande revue de géographie botanique *Botanische Jahrbücher für Systematik, Pflanzengeschichte und Pflanzengeographie* (62 vol.). Ses ouvrages principaux sont : *Versuch einer Entwicklungsgeschichte der Pflanzenwelt, insebondere der Florengebiete seit der Tertiärzeit* (1879-1882), *Die natürlichen Pflanzenfamilien* (1887-1915), *Die Vegetation der Erde* (avec O. Drude, 1896), *Die Pflanzenwelt Ostafrikas und Nachbargebiete* (1896), *Das Pflanzenreich* (1900), *Syllabus der Pflanzenfamilien* (1924).

Engler (DEGRÉ), échelle caractérisant la viscosité d'une huile ; elle est définie par le rapport des temps d'écoulement respectifs d'une certaine quantité de cette huile et du même volume d'eau dans des conditions bien déterminées, réalisées dans l'appareil Engler.

***ENGRAMME** n. m. — Psychol. Modification du système nerveux, dont la trace constituerait la fixation du souvenir.

ÉNOLISATION ou **ŒNOLISATION** n. f. (de *énol*). Transformation en énol. (Cette modification des aldéhydes ou des cétones se produit par migration d'un atome d'hydrogène, qui se fixe sur le radical CO, et l'on obtient un alcool éthylénique secondaire ou tertiaire.)

ENRIQUES (Federigo), mathématicien italien, né à Livourne en 1871, mort à Rome en 1946. Après de brillantes études à Pise, puis à Rome, il fut chargé, en 1893, de l'enseignement de la géométrie projective et descriptive à l'université de Bologne, pour se voir confier, en 1922, la chaire de géométrie supérieure à l'université de Rome. Esprit particulièrement fécond, il s'intéressa pendant plus de vingt ans à la théorie des surfaces algébriques, résolvant plusieurs théorèmes fondamentaux sur leur classification. Ses deux ouvrages : *Lezioni sulla teoria delle superficie algebriche* (1931) et *Lezioni sulla teoria geometrica delle equazioni e delle funzioni algebriche* constituent l'encyclopédie la plus moderne de la géométrie supérieure, alliant les arguments du plus pur classicisme à des solutions entièrement nouvelles. Issus de l'étude de la géométrie et de l'arithmétique, ses travaux se sont étendus aux problèmes généraux de la science et de la connaissance scientifique. Son ouvrage *Problemi della scienza* (1906-1927) représente la contribution de la pensée italienne à ce vaste mouvement, dont les novateurs furent E. Mach et H. Poincaré et qui devait aboutir à la théorie de la relativité générale, formulée par A. Einstein. Enfin, il aborda la philosophie pure en écrivant *Scienza e razionalismo* (1912) et *Per la storia della logica* (1922), qui témoignent hautement de l'universalité de son esprit.

ENROBEUSE n. f. (de *enrober*). Machine utilisée pour recouvrir les articles de confiserie : bonbons, bouchées, etc., d'une couche uniforme de chocolat ou de caramel. (Certaines enrobeuses permettent la décoration automatique des bonbons.)

***ENSEIGNEMENT** n. m. — ENCYCL. Instr. publ. *Enseignement par correspondance.* Organisé en 1939, l'enseignement national par correspondance a pris rapidement un développement qui a exigé l'institution d'un *centre* spécialisé (décret du 30 mai 1944). Il s'adresse aux élèves et aux étudiants qui ne peuvent, pour des raisons valables (maladie, résidence à l'étranger, etc.), fréquenter les établissements d'enseignement.

Le *Centre national d'enseignement par correspondance* comporte : des sections d'*enseignement du second degré* (toutes les classes de la sixième à la première, ainsi qu'une classe de lettres supérieures) ; des sections d'*enseignement technique* (préparation à l'École normale supérieure de l'enseignement technique, aux écoles normales nationales d'apprentissage, au baccalauréat technique et à un certain nombre de brevets professionnels et de certificats d'aptitude professionnelle) ; des sections d'*enseignement du premier degré* (ouvertes en 1951) [cours élémentaire, cours moyen, préparation au certificat d'études primaires et à l'examen d'entrée en sixième], auxquelles doit s'ajouter une section préparatoire au concours de l'enseignement du premier degré (Ecoles normales, inspection primaire). Enfin, le Centre assure également l'enseignement dans les *établissements de cure et de post-cure* dépendant du ministère de l'éducation nationale. Son importance ne cesse de croître ; il est administré, comme un lycée, par un proviseur, et le personnel enseignant est désigné selon les règles valables pour le recrutement des maîtres de l'enseignement public.

ENSEIGNEMENT DANS LA FRANCE D'OUTRE-MER

I. *Enseignement public.* — L'organisation de l'enseignement public dans la France d'outre-mer est soumise aux mêmes lois que sur le territoire métropolitain : les ordres d'enseignement et les programmes sont identiques ; le personnel enseignant est, dans sa très grande majorité, recruté dans la métropole.

Le développement des différents degrés d'enseignement a été, par suite des conditions politiques et économiques particulières, très inégal dans les différentes régions de la France d'outre-mer. Certains progrès ont été cependant réalisés depuis l'époque récente où on a tenté d'associer au personnel métropolitain des maîtres recrutés sur place (surtout dans l'enseignement du premier degré et l'enseignement technique) et de donner une plus large place à l'étude de la langue et de la civilisation locales. Mais la plus grande partie des populations autochtones de l'Union française ne peut encore recevoir aucune instruction ; c'est pour lutter contre l'analphabétisme qu'a été créé en 1951 un *Centre de recherches sur le français de base*, dont le but est de fixer les limites d'un vocabulaire élémentaire qui pourrait être enseigné facilement et rapidement à tous les ressortissants de l'Union française.

Le *Service universitaire des relations avec l'étranger et la France d'outre-mer* est chargé de la coordination et de la centralisation de toutes les questions relatives à l'instruction publique dans la France d'outre-mer. La situation dans les différentes parties de l'Union française peut se résumer de la façon suivante :

1° *Départements d'outre-mer.* — Ils sont depuis longtemps rattachés à des académies métropolitaines : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, à l'Académie de Bordeaux ; La Réunion, à l'Académie d'Aix. Un inspecteur d'académie, faisant fonction de vice-recteur, dirige les services de l'éducation nationale dans chacun de ces départements, qui possèdent de nombreux établissements du premier degré, du second degré et de l'enseignement technique. Seule la Martinique possède un établissement d'enseignement supérieur : l'*Institut Henri Vizioz* d'études juridiques, politiques et économiques, qui s'est substitué en 1949 à l'ancienne école de droit.

2° *Territoires d'outre-mer.* — En Afrique-Occidentale française, une académie a été créée à Dakar (par décret du 27 novembre 1950) ; elle a à sa tête un recteur, qui a sous ses ordres des inspecteurs d'académie, dont le ressort correspond aux divisions administratives de l'A.-O. F. Un *institut des hautes études*, comprenant des écoles supérieures de droit, de sciences, de lettres, de médecine et de pharmacie, a été créé par décret du 6 avril 1950 et peut attribuer certains diplômes et certificats de l'enseignement supérieur au même titre que les universités métropolitaines. L'*Institut français d'Afrique noire*, fondé en 1938, centralise recherches et travaux scientifiques sur la nature et la vie du monde noir. Les établissements d'enseignement du second degré et technique sont assez nombreux ; deux écoles normales à Rufisque et Sebikotane sont de même niveau que les écoles normales de la métropole ; plusieurs *cours normaux* sont destinés à la formation des instituteurs et institutrices africains.

En Afrique-Équatoriale française, l'organisation du service de l'enseignement est calquée sur l'organisation administrative ; à Brazzaville se trouve un inspecteur et, à la tête de chaque territoire (Moyen-Congo, Gabon, Oubangui-Chari, Tchad), un chef de service ; ces chefs de service, autrefois inspecteurs primaires de l'Afrique-Équatoriale française, sont remplacés peu à peu par des inspecteurs d'académie. Les établissements techniques et du second degré sont beaucoup moins nombreux qu'en A.-O. F. L'institut d'études centrafricaines (Brazzaville) est un centre de recherches et ne délivre pas de diplôme.

Dans chacun des autres territoires d'outre-mer existe un service de l'enseignement public. A Pondichéry (établissement français de l'Inde), l'école de médecine (fondée en 1823) et l'école de droit (fondée en 1876) sont les plus anciens établissements d'enseignement supérieur de la France d'outre-mer.

A Madagascar, il existe un institut des hautes études comprenant des écoles de droit, de sciences, de médecine et une école vétérinaire. Dans ces deux dernières, ainsi que dans certains établissements du second degré et techniques, l'enseignement est donné en partie en langue malgache par du personnel enseignant recruté à Madagascar même.

A Nouméa existe l'*Institut français d'Océanie*, centre de recherches scientifiques fondé en 1948.

3° *Etats associés.* — En Indochine, la direction du service de l'enseignement se trouve à Saïgon, mais c'est à Hanoï que se trouve le siège de l'université franco-vietnamienne, dont le recteur est français, et le vice-recteur vietnamien. Cette université comprend une faculté de médecine et de pharmacie, une faculté de droit et une école supérieure de sciences, dont les professeurs sont français et vietnamiens. Parmi les nombreux établissements du second degré, il faut signaler le collège de Mytho, dont le personnel enseignant est exclusivement vietnamien et dont les études préparent au baccalauréat métropolitain. Au Cambodge, à côté du lycée français de Pnom-penh, existe un lycée national khmer où une partie de l'enseignement est consacrée à l'étude de la langue et de la littérature khmères.

Au Maroc, de nombreux établissements d'enseignement public dépendent de la direction de Rabat : l'institut des hautes études marocaines, situé dans cette ville, délivre des diplômes de langue arabe et berbère, et un brevet de culture marocaine. Dans les premier et second degrés, il existe, à côté des établissements réservés aux élèves français, des écoles et des collèges musulmans, où une partie de l'enseignement est réservée à la langue arabe.

En Tunisie, la capitale possède un institut des hautes études, une école des beaux-arts, un cours de droit et une école supérieure de commerce. Comme au Maroc, des établissements franco-arabes (collèges et écoles primaires) fonctionnent à côté des établissements français.

II. *Enseignement libre.* — Lorsque les congrégations envoyèrent, dès le début de la colonisation, des missions pour évangéliser les territoires conquis, les religieux français créèrent presque toujours des écoles ; ces établissements, extrêmement nombreux, ont, dans bien des cas, précédé l'installation des établissements publics et dans maintes régions continuent à dispenser l'enseignement primaire et technique. Les lois qui fixent le régime de l'enseignement congréganiste et privé dans la métropole sont aussi applicables dans les possessions d'outre-mer : en fait, c'est avec libéralisme que les gouvernements de la troisième République ont interprété les lois de 1880 et de 1901 lorsqu'il s'est agi des congrégations missionnaires, dont l'influence civilisatrice ne pouvait qu'aider l'action des pouvoirs publics.

Il serait impossible de citer toutes les congrégations catholiques qui ont ouvert des écoles dans la France d'outre-mer, tant en est grand le nombre : citons seulement l'œuvre des Pères blancs en Afrique du Nord, des Pères du Saint-Esprit en Afrique-Équatoriale française et à Madagascar, des jésuites à Madagascar, des maristes dans les possessions françaises d'Océanie, etc. D'importantes missions protestantes, à Madagascar et en Afrique-Équatoriale française, possèdent également leurs écoles.

ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Les circonstances historiques qui ont favorisé le développement de l'influence politique de la France à l'extérieur ont permis, dans de nombreux pays, la création d'œuvres qui diffusaient l'enseignement de la langue et de la culture françaises ; inversement, il est arrivé que des établissements d'enseignement, d'origine française, contribuent à maintenir l'influence de la France dans les pays où ils étaient installés. Assez souvent, ces établissements furent créés par des associations privées, plus particulièrement par des congrégations religieuses, parfois aidées dans leur tâche par le gouvernement français. C'est ainsi que dans le Proche-Orient l'expansion de la langue française est due aux nombreux établissements installés par les Frères des écoles chrétiennes et d'autres congrégations : en Egypte, au Liban, en Syrie ; la faculté de médecine créée par les jésuites français à Beyrouth en 1883 a eu un rayonnement considérable. En Extrême-Orient, les collèges ouverts par les jésuites à Shanghaï et par les maristes au Japon ont longtemps contribué à la diffusion de la culture française.

Progressivement, surtout depuis la fin de la Première Guerre mondiale, le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'éducation nationale se sont efforcés d'organiser plus méthodiquement l'enseignement français à l'étranger.

Cette organisation est aujourd'hui complexe, car elle dépend non seulement de la législation intérieure de chaque pays (dans la mesure où elle permet aux organismes officiels ou privés, venus de l'extérieur, d'ouvrir des établissements d'enseignement), mais encore des accords culturels conclus entre la France et les différentes nations.

Quelques institutions anciennes dépendent directement du ministère de l'éducation nationale (enseignement supérieur) et sont plutôt des centres de recherche ou de culture artistique et littéraire que des établissements d'enseignement (villa Médicis, écoles françaises de Rome et d'Athènes, Casa Velasquez, institut d'archéologie du Caire).

Les établissements d'*enseignement public* qui ont été ouverts plus récemment à l'étranger relèvent de la *Direction des relations culturelles*, rattachée au ministère des affaires étrangères ; les professeurs de l'éducation nationale qui y exercent sont détachés de leur cadre d'origine et mis à la disposition du ministère des affaires étrangères. Le personnel enseignant peut également être recruté parmi les professeurs diplômés de l'*Ecole de préparation des professeurs de français à l'étranger*. Les *instituts* et les *lycées* français de l'étranger appartiennent à cette catégorie. La plupart des capitales européennes possèdent un institut et un lycée français ou, au moins, un de ces établissements. Hors d'Europe, il existe au Caire, à Téhéran, à Buenos-Aires, à Santiago-du-Chili et à Mexico, des instituts français. Aux Etats-Unis, le lycée français de New-York est le seul établissement qui relève de la Direction des relations culturelles.

Dans de nombreux pays, des associations privées, dont le but est de propager la culture française, ont pu fonder des établissements d'enseignement : c'est ainsi que l'*Alliance française* a ouvert de nombreux collèges et écoles dans les républiques d'Amérique du Sud et au Mexique. Dans les pays du Proche-Orient, surtout en Egypte, au Liban et en Syrie, la *Mission laïque française* possède des lycées florissants.

Enfin, il faut rattacher à l'enseignement français à l'étranger tous les professeurs recrutés individuellement par des établissements étrangers (publics ou privés), qui réservent d'une façon permanente des chaires à des maîtres venus de France ; ceux-ci peuvent être détachés du ministère de l'éducation nationale lorsqu'ils appartiennent aux cadres de l'enseignement public. De nombreuses universités des Etats-Unis, le lycée national turc de Galatasaray, le lycée franco-brésilien de Rio-de-Janeiro, le collège Esteklal de Caboul, etc., sont dans ce cas.

***ENSEMBLE** n. m. — Math. *Ensemble d'objets*, Collection d'objets, en nombre fini ou infini, l'ensemble étant défini par une propriété caractéristique, qui permet de savoir si un objet déterminé appartient ou non à cet ensemble. (Un ensemble de nombres, en particulier, comporte tous ceux qui ont une propriété commune : *l'ensemble des nombres compris entre 0 et 1*. La théorie des ensembles est due au mathématicien Cantor [1880].)

***EN-SOI** n. m. — Philos. Ce qui est considéré de façon absolue, indépendamment de toute autre chose, et en particulier de la connaissance qu'on peut en avoir.

— ENCYCL. Le terme *en-soi* a été abondamment utilisé dans la philosophie moderne, en particulier par Kant ; il oppose la *chose en soi*, réalité existant indépendamment du fait qu'elle soit perçue, au *phénomène* dont l'essence même est d'être perçu, connu par une conscience. La chose en soi, ou *noumène*, demeure inconnaissable à la raison, et toutes les tentatives faites pour la saisir aboutissent à des *antinomies* : nous ne pouvons connaître et régir que des phénomènes.

Chez les philosophes *existentialistes*, l'*en-soi* est l'être même, actuel, existant une fois pour toutes, pour qui tout fondement serait superflu, de même que toute explication. C'est en ce sens qu'on peut affirmer que l'*existence précède l'essence* (J.-P. Sartre), conception qui rappelle celles de Parménide. L'*en-soi* s'oppose au *pour-soi*, qui est conscience, individualité, humanité, mélange d'être et de néant. Le drame de l'existence consiste précisément dans le désir, mêlé de répugnance, qu'éprouve le pour-soi envers l'en-soi, auquel il finit par retourner bon gré mal gré.

ENSOUPLAGE [*an, plaj'*] n. m. (de *ensouple*). Enroulement de la chaîne sur l'ensouple.

***ENTENTE** n. f. — Dr. intern. *Entente régionale*. Les articles 52 et suivants de la charte des Nations unies prévoient également la possibilité pour des groupes d'Etats de conclure des accords régionaux. Le pacte de l'Atlantique Nord constitue une entente régionale.

ENTÉROCONIOSE n. f. (du gr. *enteron*, intestin, et *konis*, poussière). Maladie, le plus souvent professionnelle, caractérisée par l'introduction de poussières dans l'intestin.

— ENCYCL. L'*entéroconiose* est surtout fréquente chez les mineurs, par suite d'absorption de charbon, mais on rencontre fréquemment des cas chez les ébarbeurs et polisseurs (poussières métalliques), chez les tournasseurs (porcelaine), chez les fileurs (chanvre). Cette affection présente essentiellement comme symptôme des coliques aiguës, avec présence du produit irritant dans les selles.

ENTHALPIE [*tal*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *thalpein*, chauffer). Chaleur d'échauffement à pression constante.

— ENCYCL. L'*enthalpie* s'identifie pratiquement, en valeur numérique, avec la chaleur totale, quantité que l'on peut mesurer au calorimètre. Tout en demeurant très faible, l'écart entre l'enthalpie et la chaleur totale ne saurait être pris en considération que dans le cas d'un fluide évoluant au voisinage de son point critique : c'est notamment ce qui se passe dans les machines frigorifiques à gaz carbonique.

Entr'acte, film français, réalisé en 1924 par René Clair, pour être projeté pendant l'entracte d'un ballet dessiné par Picabia. L'argument du film lui-même est de Picabia, mais l'art naissant de Clair éclate dans sa réalisation. Ce film sans argument, qui montre leur voie aux films surréalistes de Bunuel, eut un grand succès de scandale. Il n'y faut pourtant pas voir seulement une farce ni un exercice aussi gratuit que *le Chien andalou*, par exemple. Certes, les plans se succèdent sans le moindre lien logique, et toute tentative pour rationaliser cette œuvre s'est révélée vaine. Pourtant ce ballet, où évoluent une danseuse, des allumettes, un œuf sur un jet d'eau et un corbillard tiré par un chameau, nous présente sous une forme psychanalytique la façon dont René Clair « sent » le comique. La première partie du film est statique, mais dans la seconde, surtout à la fin, lorsque le corbillard glisse sur une pente, poursuivi par ceux qui l'accompagnaient, s'annonce déjà l'auteur du *Million*.

ENTRAVÉ, E adj. Se dit d'une voyelle qui appartient à une syllabe terminée par une consonne : *Les deux voyelles de « partir » sont des voyelles* ENTRAVÉES.

***ÉNUMÉRATION** n. f. — ENCYCL. Philos. Chez Descartes, l'*énumération* joue un rôle très important dans l'élaboration de la connaissance claire et distincte, et figure dans la quatrième règle du *Discours de la méthode* ; elle est destinée non seulement à faire le bilan des vérités acquises, mais à en découvrir la démonstration.

***ENVOÛTEMENT** n. m. — Action de dominer, de subjuguer : *Puis, cédant à l'*ENVOÛTEMENT *d'une nuit enchantée, je renonçais à comprendre et reposais mon crayon.* (R. Dorgelès.)

***ENVOÛTER** v. tr. — Dominer, subjuguer, captiver par un charme inexplicable : *« Mais qu'importaient les vers ! Nous étions* ENVOÛTÉS *par les gestes, les voix, le décor, tout ce prestige de théâtre qui n'a rien de commun avec l'art de l'écriture. »* (J. et J. Tharaud.)

ÉONISME n. m. (du chevalier d'*Eon*). Plaisir éprouvé par certains hommes à s'habiller de vêtements féminins.

***ÉPAISSISSANT** n. m. — Technol. Matière colloïdale dont les pseudosolutions ou les gels sont utilisés, dans l'industrie de l'impression sur tissus, comme supports de la matière colorante.

ÉPAISSISSEUR [*pé-si-seur*] n. m. (de *épaissir*). Appareil servant à concentrer un corps solide dans un liquide où il se trouve déjà en solution.

ÉPI ou, devant une voyelle, **ÉP** (du gr. *epi*, sur), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et qui indique une position supérieure.

— Chim. Préfixe indiquant, pour les dérivés du naphtalène, la position 1-6.

ÉPIAISON n. f. Formation de l'épi au cours de la végétation : *L'*ÉPIAISON *ne peut se produire que lorsque la durée du jour est suffisamment longue.*

ÉPICTÈSE n. f. Propriétés de certaines cellules d'algues de ne pas suivre les règles générales de l'osmose.

ÉPIDERMOMYCOSE n. f. (du gr. *mukês*, champignon, et de *épiderme*). Ensemble d'affections cutanées dues à des champignons. (A ce groupe appartiennent les teignes, le pityriasis, l'érythrasma, etc.)

ÉPIDERMOPHYTIE n. f. Maladie de la peau, de nature érythémato-squameuse, due à un champignon.

— ENCYCL. L'*épidermophytie* est due à l'épidermophyton inguinal, du genre voisin des trichophytons. Cette affection a pour siège de prédilection la région inguinale, où l'examen des squames montrant la présence de spores permet facilement la différenciation d'avec l'eczéma, l'intertrigo. Elle siège aussi parfois au pied, donnant lieu à de véritables épidémies (pied athlétique).

ÉPIMÈRE adj. et n. m. Nom donné à des isomères qui diffèrent les uns des autres par la disposition dans l'espace des atomes, ou radicaux, fixés sur un carbone immédiatement voisin d'une fonction acide, aldéhyde, etc. : *Le d-glucose et le d-mannose sont des* ÉPIMÈRES.

ÉPIPHYSECTOMIE n. f. (de *épiphyse*, et du gr. *ektomê*, ablation). Opération qui consiste à enlever l'épiphyse (glande pinéale) dans un dessein thérapeutique (pinéalome).

ÉPIPHYSITE n. f. Inflammation d'une épiphyse osseuse : *L'*ÉPIPHYSITE *vertébrale douloureuse des adolescents simule le mal de Pott par la douleur, la raideur, etc.*

— SYN. **Ostéite de l'épiphyse.**

ÉPISIOTOMIE n. f. (du gr. *episeion*, pénil, et *tomê*, section). Opération pratiquée au cours de certains accouchements, qui consiste à inciser la vulve pour agrandir l'orifice et éviter ainsi une rupture du périnée.

***ÉPISTÉMOLOGIE** n. f. — ENCYCL. Philos. L'*épistémologie* est à distinguer de la simple *méthodologie* ou étude de la logique des sciences. L'épistémologie cherche à déterminer la portée de la science, sa valeur objective. Elle se rattache donc en partie à la théorie de la connaissance, à laquelle elle fournit des exemples et des arguments précis.

Épithalame (L'), roman de Jacques Chardonne (1921). Ce premier livre de Chardonne fut immédiatement salué comme une œuvre importante par des critiques tels que Charles Du Bos et Edmond Jaloux. Ils rappelèrent à son propos *Anna Karénine*, de Tolstoï, et *Middlemarch*, de

George Eliot. On put aussi parler d'un roman-fleuve, tant l'auteur s'y montrait attentif à l'écoulement de la durée vivante. De plus, en peignant si délicatement l'existence sentimentale de Berthe et d'Albert, il s'affirmait déjà comme le romancier du couple conjugal, auquel on doit depuis *Eva* et *Claire*.

***ÉPONGEAGE** n. m. — Opération financière ou fiscale, destinée à résorber un excédent de monnaie fiduciaire : *L'ÉPONGEAGE des billets de 5.000 francs en 1948*.

***ÉPONGER** v. tr. — Absorber une circulation monétaire excessive au moyen d'un emprunt, d'un prélèvement fiscal, etc.

ÉPOXY, préfixe servant à indiquer la liaison de deux atomes de carbone d'une chaîne au moyen d'un atome d'oxygène extérieur à la chaîne : EPOXY*éthane*.

EPSTEIN (Jean), metteur en scène français, né à Varsovie en 1899, mort à Paris en 1953. Il est d'abord essayiste, et s'intéresse à la portée et aux moyens du cinéma avant de s'y consacrer. Son premier film, *Pasteur*, date de 1923, et la même année, dans *l'Auberge rouge*, Epstein fit la preuve de grandes qualités de réalisateur. Partagé entre des soucis d'esthétique et de réalisme, il sacrifie quelquefois le fond à la forme. C'est le cas de *Cœur fidèle* (1924), où cependant se trouvent des passages inoubliables. En revanche, *la Chute de la maison Usher* (1928), d'après Poe, est une grande réussite qui obtint un vif succès. Cependant, la manière expressionniste d'Epstein a passé de mode, et c'est vers le documentaire qu'il s'est tourné ensuite avec le *Finis terræ* (1929) et *Morvan* (1930). Citons encore de lui *l'Or des mers* (1934), et *le Tempestaire* (1947). Epstein a consacré au cinéma plusieurs ouvrages importants, en particulier *l'Intelligence d'une machine* (1946).

ÉQUATEUR. — *La population en 1948* (estimation).

Population totale	3 324 000 hab.
VILLES PRINCIPALES	(Hab.)
Quito	212 000
Guayaquil	82 000
Cuenza	54 000

L'évolution économique contemporaine. — Le cacao reste la production essentielle de l'Equateur (région côtière), mais il ne représente plus que 10 à 20 p. 100 des exportations, au lieu de 75 p. 100 autrefois. Les autres cultures ont fait des progrès : canne à sucre, riz, café, tabac, coton, etc. Le pays exploite, en outre, ses grandes ressources forestières (bois de balsa, ivoire végétal ou corozo, fibres pour le tressage des chapeaux de paille, caoutchouc, kapok, quinquina, coca, etc.). Quant aux richesses minières, elles sont également abondantes : pétrole de la péninsule de Santa-Elena, contrôlé par les capitaux britanniques et raffiné en partie sur place (production annuelle 800.000 tonnes) ; or, argent, cuivre, plomb, fer, houille. L'industrie manufacturière reste insuffisante (textiles, huileries, engrais). Les exportations se font vers les Etats-Unis, Cuba, les Philippines et le Venezuela ; les importations viennent des Etats-Unis, de l'Argentine et de la Grande-Bretagne. L'Equateur a resserré ses liens avec les autres pays de l'Amérique latine : accord tripartite de 1946 (marine marchande commune avec la Colombie et le Venezuela) et pacte de Quito (1948).

ÉQUEUTAGE n. m. Opération consistant à enlever, à la main ou mécaniquement, les queues des fruits destinés aux conserves.

ÉQUEUTER v. tr. Dépouiller un fruit de sa queue : EQUEUTER *des cerises, des prunes, etc.*

ÉQUICONCAVE adj. Se dit d'une lentille biconcave dont les deux faces ont le même rayon de courbure.

ÉQUICONVEXE adj. Se dit d'une lentille biconvexe dont les deux faces ont le même rayon de courbure.

ÉQUIMOLÉCULAIRE adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *molécule*). Relatif à un même nombre de molécules : *Mélange* ÉQUIMOLÉCULAIRE.

***ÉQUIPE** n. f. — *Equipes sociales*, Groupes de jeunes étudiants et de jeunes ouvriers réunis pour mieux se connaître et s'instruire mutuellement.

Issu de l'esprit de fraternité des « tranchées » de la guerre de 1914, le mouvement eut pour fondateur (1921) Robert Garric et pour animateurs, avec lui, P. Desfontaines, B. Dorival, J. Guitton. Le travail de l'équipe comprend des cours de français, de langues, de techniques, d'éducation physique, de géographie et d'histoire, des cercles d'étude, assortis de voyages, de visites, de séances récréatives. A partir de 1923 existent des équipes féminines, puis de travailleurs coloniaux, de malades. Le mouvement a atteint son apogée entre les années 1924-1930.

***ÉQUIPOLLENCE** n. f. — Log. Rapport d'*égalité logique* entre deux propositions ou deux concepts (si ces derniers ont la même extension).

EREDIA (Filippo), météorologue italien, né à Catane en 1877, mort à Rome en 1948. Entré en 1905 à l'Office central météorologique et géodynamique de Rome, il prit très vite la direction de la section météorologique, puis celle de la prévision du temps. Professeur à l'Académie aéronautique de Caserte, il enseigna également à l'Institut supérieur naval de Naples, à l'Ecole d'application de Florence, à l'Ecole de guerre aérienne de Rome et enfin à l'université de Rome. En 1926, il participa à l'expédition polaire dirigée par Amundsen, ainsi qu'aux croisières transatlantiques réalisées par l'aviation italienne aux Etats-Unis en 1931 et au Brésil en 1933. Les progrès que fit la météorologie aéronautique à cette époque lui sont, pour une très grande partie, imputables. D'autre part, créateur de nouvelles méthodes d'investigation, il se livra à une étude générale des climats, tant en Italie et dans de nombreux pays méditerranéens (Libye, Egypte, Dalmatie, midi de la France) que dans certaines régions de l'Afrique, notamment au Fezzan et en Afrique orientale. Enfin, il se pencha sur de multiples problèmes de climatologie médicale et agricole. Ecrivain particulièrement fécond, il résuma les résultats obtenus au cours de sa longue et brillante carrière dans son ouvrage capital : *Lezioni di meteorologia* (1941).

ERGOTHÉRAPIE n. f. Procédé thérapeutique utilisé pour le traitement des maladies mentales, et qui consiste à occuper le malade à des travaux manuels.

— ENCYCL. *L'ergothérapie*, préconisée par les auteurs anglo-saxons, constitue un traitement moral excellent. Outre la distraction, l'effort physique qu'elle entraîne, elle permet au malade de prendre conscience de ses aptitudes, empêche la persévération mentale, et contribue largement à la réadaptation sociale.

ERMEND-BONNAL (Ermend BONNAL, dit), compositeur français, né à Bordeaux en 1880, mort à Bayonne en 1944. Directeur de l'école de musique de Bayonne, organiste de Saint-André de Bayonne, ainsi que de Sainte-Clotilde de Paris, où il succédait à son maître Tournemire, inspecteur de l'enseignement musical, Ermend-Bonnal, doué d'une solide culture musicale, s'est fait le chantre du pays basque en un *Ballet basque* et des pièces d'orgue. On lui doit une *Symphonie* avec chœurs, un oratorio sur un livret de F. Jammes (*Poèmes franciscains*), des mélodies, des trios pour voix de femmes, un poème symphonique (*le Tombeau d'Argentina*), deux trios à cordes, une symphonie pour orgue sur le répons *Media Vita*, des chansons populaires harmonisées (*Chansons agnoutines*).

ERNOUT (Alfred), professeur et latiniste français, né à Lille en 1879. Agrégé de grammaire (1901), docteur ès lettres (1908), il a enseigné à la faculté des lettres de Lille (1913-1924), à la Sorbonne (1924-1944), puis au Collège de France, où il a été titulaire de la chaire d'histoire de la langue latine. Ses travaux philologiques sur la langue latine font autorité : *les Eléments dialectaux du vocabulaire latin* (1908), *Morphologie historique du latin* (1913), *Dictionnaire étymologique du latin*, avec A. Meillet (1932, nouvelle édition en 1951). On lui doit aussi de remarquables traductions du poème de Lucrèce (avec commentaires, 1918-1925), du théâtre de Plaute (1930-1940), des œuvres historiques de Salluste (1942) et de *l'Histoire naturelle* de Pline (1948-1952). L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'a accueilli dès 1934.

ERNST (Max), peintre allemand, né à Brühl (Prusse) en 1891. Fixé à Paris en 1922, il prit une part active au mouvement surréaliste, et fut un des premiers à pratiquer la technique du papier collé. Ses peintures, précises quant au dessin et d'un soin minutieux quant à la facture, frappent par l'inattendu des sujets : *les Hommes n'en sauront rien* (1922), *Couple zoomorphe* (1933), *Portrait érotique-voilé* (1934), *Jardin gobe-avions* (1935), *Euclide 1945, Rêve de révolution* (1947). Il est également l'auteur d'objets surréalistes (*Objet recommandé aux familles*, 1936), et a collaboré au film d'Hans Richter, *Dreams that money can buy* (1938).

***ÉROS** n. m. — ENCYCL. Psychol. Dans la psychologie moderne et spécialement la psychanalyse, l'*éros* désigne tout le domaine de l'amour (libido, sexualité, etc.). Diverses épithètes servent à le spécifier. On parlera par exemple de l'*éros sublimé*, de l'*éros impersonnel*, etc.

ERSKINE (John), professeur et écrivain américain, né à New-York en 1879. Il a longtemps enseigné à l'université de Columbia, où il avait fait ses études. Il publia plusieurs ouvrages d'histoire et de critique littéraire et collabora en particulier à la rédaction de la *Cambridge History of American Literature*. Il est connu du grand public par quelques romans, non dépourvus d'humour : *The private Life of Helen of Troy* (1925), *Galahad* (1926), *Penelope's Man* (1928), *Unfinished Business* (1931), *The Start of the road* (1938), *Give me Liberty* (1940), etc.

ESCANDE (Maurice), acteur français, né à Paris en 1892. Elevé en Extrême-Orient, il entre au Conservatoire en 1912 et en sort en 1918, avec un premier prix de comédie et un second prix de tragédie, après avoir participé, dans une unité combattante, à toute la Grande Guerre. Aussitôt engagé à la Comédie-Française, il fait ses débuts dans *Phèdre*, puis joue les grands jeunes premiers du répertoire avec une noble élégance et une incontestable sobriété de jeu. Il crée *la Reprise*, de Maurice Donnay (1926), et est nommé sociétaire la même année. Mais il refuse le sociétariat et va jouer aux théâtres de la Porte-Saint-Martin, Pigalle, de la Madeleine, de l'Athénée, etc., où il crée, entre autres, *Judith*, de Giraudoux, et *le Roi masqué*, de Jules Romains (1931). De retour à la Comédie-Française comme sociétaire en 1934, il y retrouve les rôles de son répertoire (Octave, des *Caprices de Marianne*, Pyrrhus, d'*Andromaque*, Titus, de *Bérénice*, Cyrano de Bergerac, etc.), tout en créant *Madame Quinze*, de Jean Sarment (1935), *A souffert sous Ponce Pilate*, de Paul Raynal (1939), *la Reine morte*, de Montherlant (1942), *Renaud et Armide*, de Jean Cocteau (1943), *la Vérité est morte*. Il fut, au cinéma, l'interprète de nombreux films : *la Marseillaise, les Petites Alitées, le Collier de la reine, le Diamant noir, D'homme à hommes, l'Etrange Madame X, Monseigneur*, etc.

***ESCLANGON** (*Ernest*-Benjamin), astronome et physicien français, né à Mison (Hautes-Alpes) en 1876, mort à Eyrenville (Dordogne) en 1954. Elève de l'Ecole normale supérieure (1895), puis astronome à l'observatoire de Bordeaux (1905), il devint en 1919 professeur à la faculté des sciences de Strasbourg et directeur de l'observatoire de cette ville, enfin, en 1929, directeur de l'Observatoire de Paris. On lui doit de nombreux travaux, aussi bien en mathématiques pures (étude des fonctions quasi périodiques) qu'en physique (observations sur le champ de pesanteur, étude des ondes infra-sonores) et en astronomie (réfraction atmosphérique, étude des comètes, recherches d'astronautique). Durant la Première Guerre mondiale, il étudia scientifiquement le problème du repérage par le son et réussit à localiser les pièces d'artillerie qui bombardaient Paris. Il est également connu pour avoir fait adopter les horloges parlantes. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1929.

***ESCLAVAGE** n. m. — ENCYCL. Dr. La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 prévoit (art. 4) que « nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

ESMEIN (Paul), juriste français, né à Paris en 1886. Fils du jurisconsulte Jean-Paul-Hippolyte ESMEIN, professeur agrégé aux facultés de droit de Poitiers (1920), puis de Paris (1933), il a écrit de nombreux articles et notes dans les revues et les recueils spécialisés, ainsi que d'importants ouvrages juridiques : *les Effets des décisions de justice sur la reconnaissance et la création des droits* (1914), *Transferts et mutations des titres nominatifs* (1929), *Théorie générale des obligations* (dans le *Traité pratique de droit civil* de Planiol et Ripert, 1930), *le Droit et ses sources populaires* (1942), etc. Il a également assuré la refonte du *Cours de droit civil* d'Aubry et Rau.

***ESPACE** n. m. — Philos. *Espace-temps*. Combinaison de l'espace et du temps (*continuum*), considérés comme invariablement liés, dans la théorie de la relativité.

— ENCYCL. La théorie de l'*espace-temps* (ou *univers*) a été édifiée en 1908 par le mathématicien polonais Minkowski. C'est un ensemble à quatre dimensions, dans lequel le temps, quatrième dimension, n'est pas indépendant des trois dimensions d'espace. Tout point de l'espace-temps représente donc la position d'une particule dans l'espace ordinaire, à un instant donné. La suite de ces positions est représentée par une courbe dans l'espace-temps, la *ligne d'univers* de la particule. Le principe d'inertie de Newton se traduit par le fait que lorsqu'une particule n'est soumise à aucune force sa ligne d'univers est une droite ; et la relativité généralisée, par le fait que lorsque la particule est soumise à la gravitation sa ligne d'univers est courbe.

Espace, temps et déité (en anglais *Space, Time and Deity*), ouvrage de S. Alexander, paru en 1920, où il expose son système réaliste et panthéiste, qui *réduit la vie mentale à de purs actes de volonté, tout le connaissable étant du côté de l'objet* (E. Bréhier). L'univers se compose d'un système de catégories, déduites de l'élément fondamental du monde : l'*espace-temps*, et des diverses qualités, surgissant de manière imprévisible de l'élan créateur (émergence). Cette vision du monde évolutionniste s'apparente à celle de Bergson.

ESPAGNAT (Georges D'), peintre français, né à Melun en 1870, mort à Paris en 1950. Professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts en 1935, secrétaire-rapporteur du jury international à l'Exposition de 1937, Georges d'Espagnat, qui avait débuté en 1896 au Salon des artistes indépendants, fut membre fondateur du Salon d'automne dont il devint l'un des principaux chefs de file. Romantique et symboliste au commencement de sa carrière, le style de sa maturité est à égale distance de l'observation réaliste et du rêve ; une grande tendresse, une chaleureuse douceur, un sentiment tout ensemble sensuel et spirituel des beautés de la vie, des enchantements de la lumière, des harmonies paisibles de couleurs claires, en sont les caractéristiques. Georges d'Espagnat est l'auteur d'importantes peintures décoratives (plafond du salon Victor-Hugo au palais du Luxembourg, plafond de la salle à manger d'honneur sur le paquebot *Normandie*, à la mairie de Vincennes, au palais de justice de Toulouse) ; on lui doit également de nombreuses figures, des nus, des scènes d'intimité, des natures mortes et des tableaux de fleurs, des portraits (ceux notamment de *Henri Roussel, Ravel, Florent Schmitt, Gustave Kahn, Paul Valéry*, etc.), ainsi que des costumes et des décors pour *Fantasio, Cantegril* et *le Barbier de Séville* (Opéra-Comique).

***ESPAGNE.** — *La population au recensement de 1950.*

Population totale	28 627 000 hab.
VILLES PRINCIPALES	(Hab.)
Madrid	1 512 000
Barcelone	1 285 000
Valence	535 000
Séville	391 000
Malaga	296 000
Saragosse	272 000
Bilbao	236 000
Murcie	220 000
Grenade	175 000
Cordoue	164 000
Las Palmas	151 000
Palma de Majorque	141 000
Vigo	139 000
La Corogne	130 000
Valladolid	130 000
Carthagène	120 000
Saint-Sébastien	116 000
Santa Cruz de Tenerife	109 000
Alicante	108 000
Santander	107 000
Gijon	107 000
Jerez de la Frontera	107 000
Oviedo	107 000
Cadix	100 000

Beaux-arts. — L'architecture moderne s'est bornée à adopter le style dépouillé qui s'est généralisé en Europe après la Première Guerre mondiale (*faculté des lettres de Madrid*, 1932), ou à rajeunir les traditions nationales ; la peinture a montré une vitalité beaucoup plus originale. La disparition presque simultanée de Sert, de Zuloaga et de Solana n'a pas empêché des artistes comme Vasquez Diaz, Sunyer ou Arteta, influencés par Paris, de se manifester. Tandis que Miro, Salvador Dali et Prieto jouissent d'une célébrité internationale, Corsio, Vaquero, Palencia, Zabaleta, restent plus proches de l'art spécifiquement espagnol. En sculpture, une figure se détache au premier plan, celle de l'animalier Mateo Hernandez ; Victorio Macho, Emiliano Barral, Juan Cristobal, Perez Comendador, restent plus attachés à la tradition. Le Catalan Manolo Hugué, comme Gargallo, doit autant à la France qu'à son pays d'origine.

***ESPLA** (Oscar), compositeur espagnol. — On lui doit des ballets (*El Contrabandista*), un opéra (*la Forêt perdue*, 1951), un opéra-ballet (*la Balteira*, 1935), une symphonie chorale, des pages de musique de chambre et un traité, *El Arte y la musicalidad*. Ancien directeur du conservatoire de Madrid, il est directeur de l'Institut musical de l'U.N.E.S.C.O.

Essai sur les données immédiates de la conscience, ouvrage de H. Bergson. V. CONSCIENCE.

***ESSONNES.** — En août 1951, la commune d'Essonnes a été rattachée à celle de Corbeil, constituant ainsi la nouvelle commune de Corbeil-Essonnes.

ESTÉRIFICATION n. f. (de *ester*). Action d'un acide organique sur un alcool, qui aboutit à un ester. (Ce mot s'emploie actuellement de préférence à ÉTHÉRIFICATION.)

ESTUDIANTIN, E adj. Relatif aux étudiants : *La vie* ESTUDIANTINE.

***ÉTAIN.** — *La production mondiale.* Elle s'élève à 185.000 tonnes, se répartissant ainsi : Malaisie, 54 p. 100 ; Bolivie, 19 p. 100 ; Indonésie, 15 p. 100 ; U. R. S. S., 7,5 p. 100 ; Congo belge, 5 p. 100. Les autres pays producteurs sont la Thaïlande, la Chine et la Nigeria britannique. Le minerai de Malaisie est traité à Pénang, Kuala Lumpur, Singapour et dans les usines de Grande-Bretagne ; celui de l'Indonésie à Arnhem (Pays-Bas) et celui du Congo belge à Hoboken (Belgique).

Etapes de la philosophie mathématique (LES), ouvrage de Léon Brunschvicg, paru en 1913, où il fait l'histoire de la pensée dans ses rapports avec les sciences, en particulier les mathématiques, et celle des divers systèmes élaborés à propos de ces rapports. Il y considère les mathématiques comme le sommet de la pensée humaine, et la réflexion sur les mathématiques comme la plus féconde qui soit dans toute l'histoire de la philosophie. Par elle, l'esprit se saisit lui-même dans son activité créatrice, intellectuelle. Ainsi le spiritualisme de L. Brunschvicg s'associe-t-il à un *intellectualisme* total et diffère-t-il radicalement du spiritualisme vitaliste de Bergson ou Ravaisson.

***ÉTATS-UNIS.** — *La situation depuis 1948.* — La puissance militaire potentielle des Etats-Unis s'est transformée en puissance effective, et l'industrie américaine s'efforce d'aider au relèvement de l'Europe. La situation économique est prospère, la production ne cesse de monter, et l'inflation s'est arrêtée au début de 1951, grâce au contrôle du gouvernement et à la conviction des consommateurs qu'il n'y aura pas de pénurie, bien au contraire. Le gouvernement exerce une action décisive sur les relations entre le patronat et les syndicats.

En politique extérieure, le soutien accordé à l'Allemagne n'est pas acceru et l'instabilité ministérielle de la France inspire des inquiétudes dans les milieux gouvernementaux. L'union européenne apparaît à tous les chefs américains comme la condition nécessaire pour que l'aide à l'Europe puisse avoir quelque utilité. En Asie, la situation américaine est indécise, les discussions de Pan Mun Jom interminables et les buts américains peu clairs, tandis que l'aide à l'Indochine et à toute l'Asie du Sud-Est suscite des discussions passionnées.

A l'intérieur, la question raciale provoque aussi des remous dans l'opinion : le président Truman a annoncé la création d'une commission spéciale chargée de s'opposer à la discrimination raciale dans tous les contrats passés par le gouvernement avec l'industrie. Cependant, l'aspect du sud des Etats-Unis, agricole et hostile aux Noirs, se modifie rapidement sous l'influence des millions de soldats du Nord entraînés dans les camps du Sud pendant la guerre et qui ont amené avec eux l'action prépondérante de l'industrie et des capitaux du Nord, ainsi que sous l'influence parallèle des grandes enclaves atomiques du Tennessee, du Kentucky et de la Caroline du Sud.

La politique militaire des Etats-Unis depuis la fin du conflit (1945-1952). — Après avoir très rapidement démobilisé leurs forces (1945-1947), les Etats-Unis furent bientôt amenés par l'instabilité de la conjoncture internationale non seulement à reconstituer leur potentiel militaire, mais encore à devenir, depuis 1949, les fournisseurs des pays du bloc Atlantique : d'où l'importance de leur politique militaire, tant sur le plan intérieur qu'international.

I. *Sur le plan intérieur.* Inhabitué au fardeau des charges militaires, le pays réclama, en 1945, une démobilisation précipitée qui ramena (pour les 3 armées) les effectifs à 2.300.000 hommes en août 1946 et à 1.500.000 hommes en décembre 1948. Au milieu d'une situation internationale chargée de menaces, le gouvernement s'aperçut alors qu'il ne disposait plus d'un instrument suffisant pour appuyer sa politique. Il réagit aussitôt, et le *National Security Act* (26 juillet 1947), qui marqua le tournant de la politique de défense américaine, institua un Secrétariat de la défense nationale, chargé d'arbitrer et de coordonner les politiques parfois divergentes menées par l'armée, la marine et l'aviation. Répudiant le principe traditionnel d'une armée extensible, les Etats-Unis s'orientèrent vers la mise sur pied simultanée, dès le temps de paix, d'unités d'active et d'unités de réserve constituées. En 1948, le Selective Service Act apportait les effectifs nécessaires que le seul volontariat ne pouvait plus assurer. Alors que la crise coréenne de juin 1950 surprit les Etats-Unis à la tête seulement de 10 divisions incomplètes et dispersées entre le territoire national, le Japon et l'Allemagne, une force de 24 divisions se trouvait constituée un an plus tard, et les 3 armées groupaient alors un total de 2.600.000 hommes. Enfin, une loi de juin 1951 porta la durée du service à deux ans et fixa à 5.000.000 d'hommes le plafond total autorisé. Mais l'action du gouvernement ne se porta pas uniquement sur le problème des personnels, et la loi de 1947 précisa aussi les conditions générales de la remobilisation économique et industrielle dont furent chargés des organismes spécialisés, notamment le National Security Resources Board, organe permanent de la mobilisation industrielle et de coordination des besoins militaires et civils, et l'Atomic Energy Commission qui contrôla toutes les activités d'ordre atomique, dont l'extension se révéla considérable dans le domaine militaire grâce aux expériences régulièrement suivies depuis 1946. (V. ATOMIQUE.) Enfin, les mesures de mobilisation économique ont été renforcées depuis la guerre de Corée par plusieurs lois nouvelles, et en particulier par la *proclamation de l'état d'urgence* (16 décembre 1950), qui centralise les pouvoirs de direction et de contrôle de l'économie du pays entre les mains du président. Une fois encore, les besoins de sa défense imposent à ce pays, d'économie traditionnellement libérale, un certain degré de dirigisme.

II. *Sur le plan international.* Sans attendre la reconstitution de leurs forces armées, les Etats-Unis ont commencé dès 1947 à accorder, dans l'esprit de la Charte des Nations unies (art. 1, 2, 51 et 103), une aide financière à la Grèce et à la Turquie, qu'ils estimaient plus particulièrement visées par la politique soviétique. Le 17 mars 1948, Truman définissait la politique du *containment* (limitation) du communisme et annonçait des projets d'expansion militaire tant pour la défense du territoire que pour celle des nations occidentales. Quelques semaines plus tard était adopté par le Sénat américain une résolution préconisant l'association des Etats-Unis avec les ententes régionales de sécurité telles que celle qui venait d'être signée par les nations d'Europe occidentale à *Bruxelles* (v. ce nom). C'est de cette politique qu'allait naître le traité de l'Atlantique Nord (v. ATLANTIQUE [*pacte de l'*]), conclu le 4 avril 1949. Aussitôt, le gouvernement de Washington donnait son accord à la demande d'aide militaire formulée par les signataires du pacte de Bruxelles, annonçant ainsi la mise en œuvre d'un vaste *programme d'aide à la défense mutuelle* ou *programme d'aide militaire* (v. *P. A. M.*), qui entra en vigueur en octobre 1949 au bénéfice de certaines nations amies « dont la sécurité doit être sauvegardée dans l'intérêt du maintien de la paix mondiale ».

L'importance du concours apporté par les Etats-Unis, tant sur le plan économique et financier (plan Marshall) que dans le domaine militaire, allait assurer dans tous les organismes de commandement stratégique du pacte Atlantique une prépondérance très nette au commandement militaire américain, qui a ainsi acquis des pouvoirs et des responsabilités considérables sur l'ensemble des théâtres d'opérations éventuels. Enfin, l'accord nippo-américain du 27 février 1952, pris en application du traité de sécurité du 8 septembre 1951, a autorisé le maintien des forces américaines au Japon. L'ensemble de ces mesures, joint à la guerre de Corée, a notablement accru le budget militaire des Etats-Unis qui, en 1952, s'est élevé à 52 milliards de dollars, soit près des trois quarts du budget total américain.

La littérature contemporaine. — Depuis leur « âge d'or » du XIXe siècle, les Etats-Unis n'ont pas cessé de produire des écrivains de talent : romanciers, de Henry James jusqu'à Sherwood Anderson, Joseph Hergesheimer et Waldo Frank, en passant par Edith Wharton, O'Henry, Jack London et Frank Norris ; dramaturges, comme Eugène O'Neill ; poètes tels que Robert Frost, Edgar Lee Masters, Carl Sandburg, Ezra Pound. Aux recherches esthétiques de Gertrude Stein s'opposèrent les fresques sociales de Théodore Dreiser, Sinclair Lewis et Upton Sinclair. Dans la génération suivante s'illustrèrent John Dos Passos, Ernest Hemingway, William Faulkner, Thomas Wolfe, Erskine Caldwell, John Steinbeck, Louis Bromfield. Au théâtre et dans le roman se sont également imposés depuis : William Saroyan, Thornton Wilder, Christopher Morley, ainsi que l'écrivain de couleur Richard Wright et, parmi les plus jeunes, Carson McCullers et Truman Capote.

Histoire contemporaine de la philosophie. — La philosophie contemporaine aux Etats-Unis s'est modifiée et accrue par l'apport étranger dû à l'immigration de certains philosophes, allemands en particulier. Citons parmi eux les logiciens positivistes du Cercle de Vienne (v. VIENNE) : Ph. Franck, R. Carnap, H. Reichenbach, etc.

Les Etats-Unis ressentent également l'influence du néo-réalisme anglais (Bertrand Russell) et de la phénoménologie allemande (Husserl), à travers des ouvrages et revues tels qué : *Philosophy and phenomenological Research,* fondée en 1940 par le professeur Marwin Farber. Sur le plan strictement américain, l'influence de W. James et de son pragmatisme est loin de s'éteindre ; un des penseurs les plus écoutés d'Amérique, J. Dewey, se rattache aux idées de James.

De nombreuses recherches annexes se sont développées aux Etats-Unis, en sociologie, psychanalyse, ethnologie, théologie. La psychanalyse de Freud, Jung, Adler, est, peut-on dire, entrée dans les mœurs. De manière générale, les recherches philosophiques sont accueillies avec faveur, surtout dans leurs rapports avec les sciences concrètes et la morale pratique.

L'essor scientifique des Etats-Unis. — Le développement foudroyant de la science aux Etats-Unis depuis 1900 (5 prix Nobel de 1901 à 1932, 23 de 1933 à 1951) est dû d'abord à l'appui compréhensif et généreux accordé aux laboratoires de recherches non seulement par l'Etat, mais aussi par la grande industrie (Monsanto Chemical, Eastman Kodak, General Electric, Bell Telephone, etc.), puis à l'essor des principales universités (Californie, Chicago, Harvard, Columbia). Il provient aussi de la création de puissants instituts privés (fondations Rockefeller, Carnegie, Guggenheim, etc) ; de la vogue de la science en ce pays et de sa large vulgarisation ; enfin, depuis 1933, de l'émigration d'hommes de science européens (Einstein, Fermi, R. Goldschmidt, Zworykin, Gamow, Kuiper, etc.), facteur

Population totale au recensement de 1950 ..... 154 233 000 hab.

ÉTATS ET TERRITOIRES EXTÉRIEURS

ÉTATS	POPULATION (en hab.)	CAPITALES (pop. en hab.)
Nouvelle-Angleterre :		
Maine	913 774	— Augusta (20 900).
New Hampshire	533 242	— Concord (27 984).
Vermont	377 740	— Montpelier (8 565).
Massachusetts	4 690 514	— Boston (790 863).
Rhode Island	791 896	— Providence (247 700).
Connecticut	2 007 280	— Hartford (177 703).
Atlantique moyen :		
New-York	14 830 192	— Albany (134 382).
New Jersey	4 835 329	— Trenton (127 867).
Pennsylvanie	10 498 012	— Harrisburg (89 091).
Atlantique sud :		
Delaware	318 085	— Dover (6 322).
Maryland	2 343 001	— Baltimore (940 205).
District de Columbia	802 178	— Cap. féd. : Washington (797 670).
Virginie	3 318 680	— Richemond (229 900).
Virginie-Occidentale	2 005 552	— Charleston (72 818).
Caroline du Nord	4 061 929	— Raleigh (65 123).
Caroline du Sud	2 117 027	— Columbia (85 749).
Georgie	3 444 578	— Atlanta (327 090).
Floride	2 771 305	— Tallahussee (27 158).
Centre nord-est :		
Ohio	7 946 627	— Columbus (374 770).
Indiana	3 934 224	— Indianapolis (424 683).
Illinois	8 712 176	— Springfield (80 832).
Michigan	6 371 766	— Lansing (91 694).
Wisconsin	3 434 575	— Madison (95 594).
Centre nord-ouest :		
Minnesota	2 982 483	— Saint Paul (309 474).
Iowa	2 621 073	— Des Moines (176 954).
Missouri	3 954 653	— Jefferson City (24 999).
Dakota du Nord	619 636	— Bismarck (18 544).
Dakota du Sud	652 740	— Pierre (5 690).
Nebraska	1 325 510	— Lincoln (97 423).
Kansas	1 905 299	— Topeka (77 827).
Centre sud-est :		
Kentucky	2 944 806	— Frankfort (11 949).
Tennessee	3 291 718	— Nashville (173 359).
Alabama	3 061 743	— Montgomery (105 715).
Mississippi	2 178 914	— Jackson (97 674).
Centre sud-ouest :		
Arkansas	1 909 511	— Little Rock (101 367).
Louisiane	2 683 516	— Baton Rouge (123 957).
Oklahoma	2 233 351	— Oklahoma City (242 450).
Texas	7 711 194	— Austin (131 964).

ÉTATS	POPULATION (en hab.)	CAPITALES (pop. en hab.)
Montagnes :		
Montana	591 024	— Helena (17 598).
Idaho	588 637	— Boise (34 152).
Wyoming	290 529	— Cheyenne (31 807).
Colorado	1 325 089	— Denver (412 856).
Nouveau-Mexique	681 187	— Santa Fe (27 547).
Arizona	749 587	— Phœnix (105 003).
Utah	688 862	— Salt Lake City (181 718).
Nevada	160 083	— Carson City (3 068).
Pacifique :		
Washington	2 378 963	— Olympia (15 711).
Oregon	1 521 341	— Salem (43 064).
Californie	10 586 223	— Sacramento (135 761).
TERRITOIRES EXTÉRIEURS :		
Alaska	126 661	— Juneau (5 818).
Hawaii	494 437	— Honolulu (232 193).
Porto Rico	2 205 398	— San Juan (223 949).
Iles Vierges	26 654	— Charlotte-Amélie (11 463).
Samoa	18 602	— Papo Pago (940).
Guam	59 754	— Agana (10 000).
Zone du Canal de Panama	52 300	— Balboa (10 000).

VILLES PRINCIPALES

	(Hab.)		(Hab.)
New York	7 835 099	San Antonio	406 811
— avec les faub.	15 670 000	Memphis	394 012
Chicago	3 606 436	Oakland	380 576
Philadelphie	2 064 794	Columbus	374 770
Los Angeles	1 957 692	Portland	371 011
Detroit	1 838 517	Louisville	367 359
Baltimore	940 205	Rochester (N. Y.)	331 252
Cleveland	905 636	Atlanta	327 090
Saint-Louis	852 623	San Diego	321 485
Washington	797 670	Saint Paul	309 474
Boston	790 863	Toledo	301 358
San Francisco	760 753	Jersey City	300 497
Pittsburgh	673 763	Birmingham	298 720
Milwaukee	632 651	Fort Worth	277 047
Houston	594 321	Akron	273 189
Buffalo	577 393	Providence	247 700
La Nouvelle-Orléans	567 257	Omaha	247 408
Minneapolis	517 277	Miami	246 983
Cincinnati	500 510	Long Beach	244 072
Seattle	462 400	Dayton	243 108
Kansas City	453 290	Oklahoma City	242 450
Newark	437 857	Richmond	229 906
Dallas	432 927	Syracuse	220 067
Indianapolis	424 683	Jacksonville	203 404
Denver	412 856	Worcester	201 885

qui a peu à peu détourné vers la science pure un apport naguère orienté surtout vers les applications.

La contribution américaine à l'astronomie est la plus importante du monde. Dans la première moitié du siècle, Hale avait inventé le spectrohéliographe, l'université Harvard (avec Ed.-Ch. Pickering) avait publié le catalogue spectral des étoiles, Lowell étudié la planète Mars, miss Leavitt découvert les Céphéides (1912), et Brown les fluctuations de la rotation terrestre (1926). Des observatoires géants, dus à des dons privés (monts Wilson et Palomar), permirent ensuite d'étendre les investigations dans le domaine stellaire le plus lointain. Russell traça le diagramme spectre-luminosité (1913) ; Adams créa la méthode spectroscopique de calcul des parallaxes (1914) ; Michelson mesura à l'interféromètre les diamètres d'étoiles (1920) et Barnard photographia les aires obscures de la Voie lactée. Puis, grâce aux grands télescopes, Shapley révéla la structure de la Galaxie et les amas globulaires, et, au moyen des Céphéides, évalua les premières distances extragalactiques (1914). Hubble identifia les nébuleuses spirales comme des galaxies (1924), calcula leur distance et, en 1930, énonça la loi de récession fondée sur un phénomène découvert par Slipher en 1912, et sur laquelle allait s'édifier la théorie de l'univers en expansion. Ce sont encore les grands instruments qui permirent de découvrir la planète Pluton (1930), d'étudier la constitution physique des planètes (Adams, Dunham, Kuiper) et de prospecter les novæ (Zwicky). Avec Jansky (1934) et Reber (1939), les Etats-Unis furent aussi le berceau de la radio-astronomie. Dans le domaine théorique, signalons la recherche, par Bethe, du mode de génération de l'énergie stellaire (1938), les travaux de Tolman sur une cosmologie relativiste (1929) et ceux d'Einstein pour une théorie unitaire gravitation-électromagnétisme (1949). Dans une zone plus modeste, rappelons enfin que le modèle universellement adopté pour la figure de la Terre est l'ellipsoïde de Hayford (1924), déduit en partie des mesures du grand géodésien Bowie, et n'oublions pas la part prise par Goddard, depuis 1915, à l'exploration par fusées de la haute atmosphère.

Etant donné l'intérêt que lui portent l'autorité militaire et l'industrie, on ne s'étonnera pas que, de toutes les sciences, la physique soit la plus favorisée. C'est à la guerre que profitèrent les travaux théoriques sur l'atome ; et à l'industrie, l'idée d'introduire une grille dans la lampe diode (Lee de Forest, 1907) et l'étude des décharges électriques dans le vide (lampe à atmosphère gazeuse [Langmuir]). En physique générale, mentionnons les mesures de la vitesse de la lumière par Michelson et les travaux de Bridgman sur les hautes pressions (100.000 atm.). En physique atomique, le premier succès de la science américaine fut la détermination de la charge de l'électron (Millikan, 1909). En 1933, ce fut le tour des caractéristiques du neutron (Dunning, Pegram, Rabi), en même temps qu'Anderson effectuait la découverte expérimentale du positon. En 1938, le même Anderson, avec Neddermeyer, obtint le premier cliché d'un méson. Entre-temps, Compton avait trouvé l'effet photo-électrique qui porte son nom (1923), et Urey découvert l'isotope lourd de l'hydrogène (*deutérium*, 1932). A la même époque, Dempster et Pauling s'attachaient, le premier à construire la mécanique ondulatoire du photon (celle de l'électron avait été confirmée expérimentalement par Davisson et Germer en 1927), le second à l'application de la mécanique quantique à la chimie. L'épisode américain de la chimie nucléaire commença avec la réalisation du générateur électrostatique par Van de Graaf (1933) et surtout avec celle du cyclotron par Lawrence (1929). La fission de l'uranium y fut étudiée théoriquement à partir de 1939 par Bohr, Wheeler, Gamow et Fermi, tandis que ce dernier construisait la première pile atomique (1942) et que, à partir de 1940, Seaborg, Mac Millan et Abelson mettaient en évidence les transuraniens. Rappelons que la construction de la bombe atomique fut l'œuvre d'une équipe dirigée par Oppenheimer, et que de nouveaux accélérateurs de particules furent inventés, à partir de 1941, par Kerst et Mac Millan.

L'essor de la chimie américaine date de 1914, quand le pays dut se passer des importations allemandes. L'industrie fournit alors aux laboratoires un appui colossal qui, en encourageant la recherche pure, favorisa les applications. Cela explique qu'à part le travail de Lewis sur la nature des liaisons covalentes (1916) toute l'œuvre des chimistes américains ait été dirigée vers la chimie industrielle. Citons l'invention de la bakélite (Bækeland, 1909), du caoutchouc synthétique (Carothers, 1930), de l'essence à haut indice d'octane (Edgar, 1930), du nylon (Carothers, 1939), la réalisation de teintures, d'aliments congelés et vitaminés, du D.D.T., d'antigels, d'engrais chimiques, etc. C'est aussi aux Etats-Unis que prit naissance la science des hormones, avec Abel (découverte de l'adrénaline, 1897). Kendall découvrit la thyroxine en 1914 et, en 1936, la cortisone (que Hench employa en 1948, avec l'A.C.T.H., pour le traitement du rhumatisme). Doisy découvrit la folliculine en 1929, et Mac Collum et Evans, de leur côté, découvrirent plusieurs vitamines de 1912 à 1936. Signalons encore à ce sujet les recherches de Minot et Murphy. N'oublions pas l'importante découverte de la cristallisation des virus (Stanley, 1935), les études de Sumner et de Northrop sur les enzymes (1926) et celles des époux Cori sur la synthèse des hydrates de carbone.

La biologie américaine est dominée par le nom de Morgan, fondateur de la génétique. Parmi ses disciples, Muller provoqua des mutations par rayons X (1918) et Bridges publia la carte des gènes du chromosome (1938). En physiologie, mentionnons l'emploi de l'oscillographe cathodique pour la mesure de l'activité nerveuse (Gasser et Erlanger), les travaux de Carrel sur la culture des tissus, puis la découverte des groupes sanguins et du facteur Rhésus, par Landsteiner (1900-1940).

Notons la contribution apportée au développement de la socio-psychologie, avec Spearman (1905), Thorndike, Terman et Moreno (1934), et surtout la création originale de la cybernétique par Wiener (1948), science qui introduit une relation entre le fonctionnement du système nerveux et celui des grandes machines mathématiques, comme celles d'Aiken (Mark, 1938) et de Mauchly et Eckert (E.N.I.A.C., 1944).

Beaux-arts. — L'architecture possède aux Etats-Unis trois maîtres incontestés : Frank Lloyd Wright, qui a su renouveler le type des maisons de prairie ou de forêt (*villa de Bear Run*, 1936), tout en élevant de nombreux monuments (*théâtre de Hartford*, 1940, *magasins Moris* à San-Francisco, 1950 ; *église unitarienne* à Madison, 1951). Mies Van der Roke a attaché son nom à l'*Illinois Institute of Technology*, à Chicago, et Richard B. Neutra à la *maison Kaufman*, construite à Palm-Springs (Californie). Les peintres et les sculpteurs, beaucoup moins personnels, sont en partie influencés par l'Europe ; cependant, l'art graphique a été renouvelé grâce à Arthur Heintzelman, Thomas Nason, Staw Wangenroth, John Castigan, Stanley Hayter.

ÉTHANOLAMINE n. f. Composé aminé dérivant de l'alcool éthylique. (Il existe trois éthanolamines ; l'amine primaire, ou *monoéthanolamine*, a pour formule CH^2 OH-CH^2-NH^2.)

***ÉTHIOPIE.** — *La population en 1947* (évaluation).

Population totale	15 millions d'hab.
VILLES PRINCIPALES	(Hab.)
Addis-Abéba	300 000
Dire-Dawa	30 000
Harrar	25 000

Les transformations depuis 1941. — Le traité anglo-éthiopien de 1942, renouvelé en 1944, reconnaît l'indépendance et la souveraineté de l'Ethiopie. Une aide financière britannique doit hâter la reconstruction de l'économie dévastée par la guerre ; des conseillers techniques anglais sont attachés aux principales administrations éthiopiennes. Plusieurs zones réservées (Ogaden, zone du chemin de fer de Djibouti, frontière de la Somalie française) sont administrées directement par la mission militaire britannique ; en 1948, devant le mécontentement éthiopien, l'armée britannique a évacué partiellement l'Ogaden, tout en se maintenant sur un quart du territoire.

L'Ethiopie émet des prétentions sur les anciennes colonies italiennes de Somalie et d'Erythrée, se fondant sur les droits historiques du royaume d'Aksoum ; elle exige en outre 185 millions de livres sterling de réparations de la part de l'Italie pour les dommages de guerre et d'occupation. Le traité italo-éthiopien (10 février 1947) ne lui a accordé que 25 millions de dollars, tandis que la compagnie française exploitant le chemin de fer éthiopien a obtenu en 1945 la reconnaissance de ses droits.

Les institutions. — C'est en 1931 seulement qu'Haïlé Sélassié a accordé à son empire une constitution que les traditions ancestrales entravent quelque peu, en même temps qu'il a entrepris en de nombreux domaines une politique de centralisation. Le pouvoir central est concentré dans les mains du négusa-nagast (roi des rois) dont le titre officiel, « Lion conquérant de la tribu de Juda, élu de Dieu, empereur d'Ethiopie », caractérise ses prétentions au pouvoir absolu et de droit divin, traditionnelles, du reste, dans l'histoire du pays. Les dissidences locales ont été fréquentes au cours des temps, favorisées qu'elles sont par le relief cloisonné d'une région montagneuse. L'auréole religieuse d'une dynastie qui se prétend issue de Salomon, roi d'Israël, et de Balkis, reine de Saba, a beaucoup contribué à imposer et à perpétuer le caractère théocratique de la monarchie. De nos jours, le pouvoir central est encore un pouvoir personnel, exercé par le négus avec l'aide de son conseil privé, de ses ministres et des conseillers étrangers.

Le conseil privé est un organisme extraconstitutionnel dont la composition et les fonctions sont soumises au bon plaisir de l'empereur. Les ministres, qui existent seulement depuis le règne de Ménélik II, l'empereur réformateur, ont eu pendant longtemps des fonctions assez vagues ; depuis 1943, ils prêtent serment au souverain et font exécuter les ordonnances, revêtues du sceau impérial. Sous Haïlé Sélassié, des conseillers étrangers ont été systématiquement adjoints aux principaux ministères. Choisis avant l'invasion italienne, par voie diplomatique, parmi des ressortissants européens, ces conseillers devaient être, aux termes du traité anglo-éthiopien de 1942, exclusivement britanniques ; cette clause a été levée au traité de 1944, et l'empereur paraît désormais faire volontiers appel aux services des conseillers américains, suédois et, quoique à un moindre degré, néerlandais. Les fonctions de ces techniciens sont purement consultatives, ne serait-ce qu'en vertu de la suspicion dans laquelle sont tenus les étrangers depuis l'invasion italienne.

La Constitution de 1931 prévoit la création de deux Chambres : un Sénat d'une trentaine de membres, nommés par l'empereur parmi les nobles et les hauts fonctionnaires ; une Chambre des députés d'une soixantaine de membres, nommés par les chefs locaux en attendant que la population puisse les élire elle-même. Depuis 1941, des élections indirectes favorisent les propriétaires fonciers et les notables. Ce parlement discute les projets de lois que l'empereur veut bien lui soumettre ; les séances sont souvent secrètes, et les Européens n'ont pas le droit d'y assister.

Les Italiens avaient simplifié l'administration provinciale ; compromis entre l'administration féodale et l'administration moderne, un décret d'août 1942 divise le pays en douze provinces, placées chacune sous l'administration d'un gouverneur général (ras) nommé par l'empereur, responsable devant les ministres intéressés et obligé de résider dans la ville de son siège (cette mesure dénote un affaiblissement des dynasties locales) ; des sous-gouverneurs, dépendant directement du ministre de l'intérieur, partagent les affaires avec le gouverneur, et cette structure dédoublée se conserve aux échelons inférieurs de l'administration locale.

Le système judiciaire a été réorganisé en 1942 suivant la religion dominante des provinces, avec forte participation britannique. L'enseignement a été développé et la création d'une université envisagée. L'Eglise possède une situation prépondérante, due au fait que l'Ethiopien confond religion et nationalisme. L'empereur est à la fois le chef de l'Etat et le chef de l'Eglise ; jusqu'à une époque récente, il recommandait au patriarche copte d'Alexandrie, suffragant de l'abouna (évêque chef de la hiérarchie éthiopienne), le titulaire du poste, car l'Eglise copte considère tout le pays comme un seul évêché. L'ichégué (vicaire général), qui administre les immenses biens et propriétés de l'Eglise, est nommé par l'empereur. Les prêtres tendent à constituer une caste héréditaire. Les Italiens avaient divisé le pays en dix évêchés et rendu l'Eglise éthiopienne autocéphale ; l'empereur envoya une délégation en Egypte, dès 1942, afin d'obtenir du patriarche d'Alexandrie la création d'un métropolite et d'un synode éthiopiens, mais l'Eglise copte refusa en 1945, et, la même année, les hauts dignitaires de l'Eglise éthiopienne passèrent outre et décidèrent d'élire leur abouna. Les négociations continuèrent néanmoins, et, grâce à la pression du gouvernement musulman égyptien sur le patriarche copte, le principe d'une indépendance plus large de l'Eglise éthiopienne ayant été admis, le patriarche a ordonné en 1948 cinq évêques éthiopiens. Enfin, l'empereur, tout en réorganisant l'Eglise, en a diminué les privilèges.

ÉTHYNE n. m. Nom donné à l'ACÉTYLÈNE, selon la nomenclature de Genève.

Être et Avoir, ouvrage du philosophe Gabriel Marcel, paru en 1933, où il expose ses principales thèses philosophiques. L'existentialisme de G. Marcel, comme celui de Kierkegaard, a comme point de départ une critique de l'idéalisme hégélien (en particulier du néo-hégélianisme de G. Royce) et un désir de philosophie concrète. Converti en outre au catholicisme, G. Marcel ne sépare pas le problème existentiel du problème de l'existence divine. Sa méthode consiste à considérer divers rapports humains : rapport du sujet avec son propre corps (qui n'est *ni être ni avoir*, le corps et l'âme restant distincts, mais mystérieuse *incarnation*), rapports avec autrui (fidélité, espérance) qui aboutissent également à des *mystères* d'ordre ontologique. La philosophie est donc à la fois engagement et mystère, c'est-à-dire religion ; réciproquement, la religion ne saurait être raison pure : elle est foi, espérance et charité.

Être et le Néant (L'), ouvrage de J.-P. Sartre, paru en 1943. Dans cet *Essai d'ontologie phénoménologique*, l'auteur expose sa métaphysique. Celle-ci est dite *existentielle* (d'où le mot *existentialiste*) parce qu'elle considère les problèmes divers de l'existence humaine. Mais elle ne fait que les prendre comme applications d'une ontologie très précise, très logique, qui part de la notion d'*en-soi* (v. ce mot), ou *être* absolu. Les avatars par où passe le *pour-soi* (c'est-à-dire l'être conscient, l'homme) dans ses efforts pour se distinguer de l'en-soi anonyme, auquel il finit par revenir, sont minutieusement décrits par J.-P. Sartre et forment la majeure partie de l'ouvrage. Il étudie successivement *les Structures du pour-soi, la Temporalité, la Transcendance, l'Existence d'autrui* (très longuement), *la Liberté*, et conclut à l'échec de ces diverses entreprises. Le pour-soi, formé d'être et de néant, se résorbe dans l'être originel. Le style abstrait, extrêmement compliqué, adopté par l'auteur dans cet ouvrage, répond à son désir d'approfondissement et d'analyse subtile de l'univers phénoménologique, c'est-à-dire d'une réalité fuyante, à mi-chemin entre l'être et le néant, où toutes les notions sont transitoires et polyvalentes. V. EN-SOI, EXISTENTIALISME, SARTRE.

Être et Temps, ouvrage de M. Heidegger. V. SEIN UND ZEIT.

ÉTYMON n. m. Mot que l'on considère comme donnant l'étymologie d'un terme donné.

***Eulenspiegel** (Thill), personnage du XIVe siècle. — Richard Strauss a évoqué le même personnage en un poème symphonique (1895) d'une orchestration colorée.

***EUPHORIE** n. f. (du gr. *eu*, bien, et *phorein*, porter). Sentiment de bien-être, de satisfaction, de contentement : *L'équilibre assuré, il vit dans* l'EUPHORIE *qui lui fut si longtemps interdite.* (Fr. Carco.)

***EURE.** — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	332 514 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	(Hab.)
Andelys (Les)	5 648
Bernay	8 798
Evreux	23 647
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Amfreville-la-Campagne	429
Beaumesnil	612
Beaumont-le-Roger	2 175
Beuzeville	2 315
Bourgtheroulde	522
Breteuil	2 506
Brionne	3 570
Broglie	982
Conches	2 760
Cormeilles	1 135
Damville	1 181
Ecos	478
Etrépagny	2 475
Fleury-sur-Andelle	1 640
Gaillon	2 562
Gisors	5 670
Louviers	10 746
Lyons-la-Forêt	781
Montfort-sur-Risle	562
Neubourg (Le)	2 563
Nonancourt	1 736
Pacy-sur-Eure	2 242
Pont-Audemer	6 724
Pont-de-l'Arche	2 118
Quillebeuf	1 080
Routot	730
Rugles	2 400
Saint-André-de-l'Eure	1 830
Saint-Georges-du-Vièvre	648
Thiberville	1 105
Verneuil	5 357
Vernon	14 460

***EURE-ET-LOIR.** — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	261 035 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	(Hab.)
Chartres	28 750
Châteaudun	9 687
Dreux	16 818
Nogent-le-Rotrou	8 765
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Anet	1 215
Auneau	1 868
Authon-du-Perche	1 107
Bonneval	4 296
Brezolles	1 112
Brou	2 901
Châteauneuf-en-Thymerais	1 529
Cloyes-sur-le-Loir	2 974
Courville-sur-Eure	1 862
Ferté-Vidame (La)	802

Population de l'Eure-et-Loir (*suite*)

Illiers	2 937
Janville	1 191
Loupe (La)	2 173
Maintenon	2 304
Nogent-le-Roi	1 420
Orgères-en-Beauce	754
Senonches	2 062
Thiron	404
Voves	2 110

***EUROPE.** — GÉOGRAPHIE POLITIQUE. *Essais d'organisation sur le plan économique et politique.* A différentes époques de l'histoire, certains hommes, philosophes ou politiques, ont pensé qu'à la communauté de civilisation existant entre les pays d'Europe devait correspondre une organisation politique commune.

Les tentatives d'une telle organisation remontent à une époque très ancienne. Ainsi, la notion d'empire a-t-elle été souvent rapprochée de celle de fédération d'Etats. Déjà, l'empire romain, s'il n'était pas une fédération d'Etats au sens strict, présentait du moins ce caractère d'immense organisation administrative dirigée par un pouvoir unique, qui apportait aux régions soumises un élément d'unité. Sur le plan spirituel, le rayonnement de la civilisation chrétienne au moyen âge donna ensuite à l'Europe, pendant plusieurs siècles, un principe d'unité, qui disparut en grande partie avec la Réforme.

L'Europe retrouva une certaine unité de civilisation au XVIIIe siècle, grâce au développement des échanges intellectuels entre les peuples. Parmi les philosophes qui préconisèrent une fédération des Etats européens, se trouvent Pierre Dubois, Sully, Grotius, Jean-Jacques Rousseau, Kant, et surtout Proudhon, pour qui le fédéralisme est un élément essentiel de sa doctrine.

L'Union paneuropéenne. — Après la Première Guerre mondiale, l'idée d'une fédération européenne fut propagée par le comte Koudenhove-Kalergi, qui fonda, en 1922, l'*Union paneuropéenne*. Celle-ci organisa en 1926, à Vienne, un congrès paneuropéen, à l'issue duquel fut adopté le principe d'une solidarité européenne fondée notamment sur une monnaie commune et sur une union douanière. Au sein même de la S. D. N. fut créée, en 1930, une commission d'étude pour l'Union européenne, sous la présidence d'Aristide Briand. Mais celui-ci mourut en 1932 et, en 1933, Hitler prit le pouvoir en Allemagne.

Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale. — Pendant la Seconde Guerre mondiale, Hitler utilisa l'idée d'une Europe unifiée pour servir sa propagande, en espérant la mettre au profit exclusif de l'Allemagne. Après la défaite de celle-ci, de nombreux esprits pensèrent qu'il fallait organiser le continent européen sur des bases entièrement nouvelles. C'est alors que se précisa un courant fédéraliste, qui avait l'avantage de bénéficier de la faiblesse générale de tous les Etats d'Europe. Mais ce mouvement se heurta à la survivance de nationalismes exacerbés par l'oppression et à la division de l'Europe en deux zones d'influences politiques opposées. Cette division entraîna peu à peu une coordination plus étroite des pays de chaque zone, à tel point qu'il faut examiner séparément l'Europe occidentale et l'Europe orientale.

EUROPE OCCIDENTALE. — L'organisation de l'Europe occidentale a été menée sur deux plans différents, économique et politique.

Les plans économiques. — C'est dans le domaine économique et dans un cadre restreint que se manifestèrent d'abord les tentatives d'unification. Ainsi, l'idée d'une union économique entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas remonte-t-elle à 1851. Après plusieurs tentatives, dont l'accord du 2 juillet 1921, un accord monétaire belgo-néerlandais est conclu le 21 octobre 1943. Le 5 septembre 1944, une convention douanière est signée entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, mais elle n'est ratifiée qu'en 1947 et reçoit peu d'applications pratiques. (V. BENELUX.)

Entre la France et l'Italie, une union douanière a également été projetée. En mars 1949 a été signé un traité franco-italien prévoyant la création d'un conseil de l'union douanière, chargé de préparer cette union, et qui fixe les étapes à suivre, celles-ci s'échelonnant sur une période de six ans. Plus encore que celle du Benelux, cette union est au stade de la théorie.

En décembre 1949, sur l'initiative du gouvernement français, une conférence réunissant des représentants de la France, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de l'Italie se réunit à Paris pour étudier la possibilité de créer une union économique entre les cinq pays. Le nom proposé pour cette union est *Fritalux*, puis *Finebel*.

La coordination des pays européens dans le domaine économique a été également tentée sur un plan plus large, grâce à l'appui des Etats-Unis. En juin 1947, le général *Marshall* (v. ce nom) propose le plan d'aide économique des Etats-Unis à l'Europe, qui porte son nom, et demande aux pays européens d'élaborer en commun un programme de relèvement. Celui-ci est établi par seize pays, qui se réunissent en conférence à Paris, de juillet à septembre 1947. En avril 1948, le président Truman signe la loi de coopération économique. Une administration de coopération économique (E. C. A.) est créée, et des accords bilatéraux doivent être signés entre les Etats-Unis et chaque pays. Trois autres pays ou territoires se joignent aux précédents. Les dix-neuf pays bénéficiaires de l'aide américaine conviennent de coordonner leur activité économique et créent, à cet effet, l'*Organisation européenne de coopération économique* (O. E. C. E.), dirigée par un conseil composé des ministres des affaires étrangères et chargée d'établir et de présenter à l'E. C. A. les programmes d'aide. Après avoir signé des accords de compensations et de paiements intra-européens, l'O. E. C. E. obtient des pays membres qu'ils abolissent, en 1950, au moins 50 p. 100 des restrictions quantitatives portant sur les importations privées.

L'O. E. C. E. continue à jouer un rôle très important pour la coordination des échanges intra-européens, après la fin de l'aide Marshall.

Un organisme européen plus intégré est né avec l'entrée en vigueur du traité du 18 avril 1951, conclu pour cinquante ans entre la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas : *la Communauté européenne du charbon et de l'acier* (v. COMMUNAUTÉ).

Les plans politiques. — Sur le plan politique et militaire, deux tendances différentes se sont manifestées.

La première tendance est celle d'une union occidentale, groupant, autour de la France et de la Grande-Bretagne, les Etats du nord-ouest de l'Europe, en vue de coordonner leurs intérêts économiques et politiques complémentaires et d'organiser leur défense commune.

Cette union occidentale devait être dominée par une alliance franco-anglaise. Celle-ci est signée à Dunkerque, le 4 mars 1947, dans le cadre de la Charte des Nations unies, avec, pour but principal, l'opposition à une éventuelle agression allemande.

Le 18 mars 1948, le *pacte de Bruxelles* est conclu entre la France, la Grande-Bretagne et les pays du Benelux. Valable pour cinquante ans, il institue un conseil consultatif composé de ministres des affaires étrangères des cinq pays. Celui-ci organise à son tour un *Comité de défense*, composé des ministres de la défense nationale, et un *Comité militaire permanent*, siégeant à Londres.

La deuxième tendance réclame une union plus large, et, après le pacte de Bruxelles, dont elle met en doute l'efficacité, provoque l'élaboration d'un système de défense commun pour les pays européens et l'Amérique. Après de rapides négociations, le *pacte de l'Atlantique* (v. ATLANTIQUE [*pacte de*]) est signé le 4 avril 1949.

Ce document dispose notamment que chaque partie contractante assistera le pays attaqué en prenant aussitôt toute action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée.

Pour l'application du pacte de l'Atlantique, une série d'organismes ont été créés sous le nom d'O. T. A. N. (*Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*) ou, d'après les initiales du terme anglais, N. A. T. O. (*North Atlantic Treaty Organization*).

Tous ces accords ne sont que des alliances classiques conclues suivant les usages diplomatiques habituels : ils supposent et maintiennent le principe de la souveraineté intégrale des parties contractantes. Il en est autrement des tendances fédéralistes qui se sont dessinées depuis la Seconde Guerre mondiale et qui se sont manifestées, en particulier, au congrès du *Mouvement européen* à La Haye, en mai 1948. C'est en s'inspirant du projet d'union européenne adopté par ce congrès que la conférence des ministres des affaires étrangères de l'Union occidentale crée, en octobre 1948, un comité dit « des Cinq » en vue d'étudier les plans concrets des fédérations européennes provenant de nombreux milieux et révélant des tendances très diverses. Ce comité n'ayant pu se mettre d'accord, le comité des ministres annonce, en janvier 1949, la création d'un *Conseil de l'Europe*, dont le statut est précisé et signé à Londres, le 5 mai 1949, par les représentants de dix pays européens. Le but essentiel de cet organisme est le maintien et la défense des valeurs morales et spirituelles et des intérêts économiques et sociaux des peuples européens. Le Conseil, dont le siège est fixé à Strasbourg, se compose de deux organes : le *Comité des ministres*, dont les décisions revêtent la forme de « recommandations » adressées aux gouvernements, et l'*Assemblée consultative*, composée de représentants des Etats et qui, dépourvue du droit d'initiative, examine les questions que lui soumet le comité.

Ainsi, aucun de ces deux organes n'est compétent pour prendre une décision, et la souveraineté des Etats reste entière.

EUROPE ORIENTALE. — L'Union soviétique a provoqué, dès 1945, la constitution d'un bloc oriental consacré par une trentaine d'accords politiques ou commerciaux, conclus entre elle et les Etats de l'Europe centrale et orientale. D'autre part, la *conférence de Moscou* a institué, en janvier 1949, un *Conseil d'assistance économique*, en vertu duquel les Etats participants s'engagent à pratiquer une étroite collaboration économique. Ainsi est opposé un groupement économique oriental au bloc des bénéficiaires du plan Marshall, auquel l'Union soviétique avait refusé d'adhérer.

Europe occidentale (UNION D'). Plusieurs tentatives de coopération entre les Etats de l'Europe occidentale ont eu lieu sur les plans régional, européen ou atlantique. Sur le plan *régional*, l'Union scandinave a finalement échoué en 1949, le Benelux en 1950. Sur le plan *européen*, l'O.E.C.E., l'Union européenne des paiements et le plan Schuman sont nés en dehors de l'assemblée consultative européenne de Strasbourg et, si un Conseil de l'Europe a pu être créé, les délicats problèmes d'union européenne, de fédéralisme et d'autorité supranationale qu'ils soulèvent sont autant d'obstacles par suite de la répugnance des Britanniques à faire à la fois partie d'une Europe fédérée et du Commonwealth. Sur le plan *atlantique*, l'attitude des Etats-Unis à l'égard d'une union les englobant aux côtés du Commonwealth et d'une Europe réduite à quelques Etats est encore incertaine ; pourtant, en arrivant à estimer qu'une Europe étriquée ne peut suffire à assurer à la fois la sécurité, la prospérité et la liberté des Etats membres, les Américains demandent la suppression de l'état-major européen au profit de l'état-major atlantique.

eV, Symbole de l'ÉLECTRON-VOLT, unité d'énergie.

EVA-PERON, nom donné à la province de la PAMPA, en Argentine, sous le gouvernement Peron.

ÉVAPOREMÈTRE n. m. Appareil destiné à mesurer la quantité d'eau évaporée par une certaine masse d'eau, et utilisé en météorologie.

ÈVE (Jean), peintre français, né à Somain (Nord) en 1900. D'abord apprenti mécanicien à Thiers, puis élève à l'Ecole coloniale du Havre, Jean Eve, engagé volontaire en 1918, fut spahi en Rhénanie, Algérie, Tunisie, Syrie et Cilicie, et fit divers métiers avant de se consacrer à la peinture. Une visite à l'exposition Courbet, en 1924, au Petit Palais, le décida ; Kisling, en 1929, fut le premier à s'intéresser à ses paysages, précis comme des miniatures, inconsciemment exécutés dans le style des primitifs flamands. Sa participation à l'exposition des Maîtres populaires de la Réalité, organisée à Paris, en 1937, par le musée de Grenoble, attira sur lui l'attention du grand public, mais Jean Eve, employé à l'octroi de Paris à partir de 1934, ne cessa qu'en 1946 d'être un peintre du dimanche. Il est représenté au musée national d'Art moderne (*Carrière à Ville-d'Avray*, 1945), au musée de Grenoble (*Printemps en banlieue*, 1946), au musée d'Alger (*Cathédrale de Chartres*, 1948), et a exécuté un carton de tapisserie pour la manufacture nationale des Gobelins (*Fleurs des champs*, 1951).

***ÉVÊQUE** n. m. — ENCYCL. *La nomination des évêques.* Le mode de désignation des évêques a beaucoup varié au cours de l'histoire (élection par le peuple et le clergé, désignation par les gouvernements, élection par les chapitres de chanoines, désignation directement par le Saint-Siège).

Actuellement, le régime est assez complexe. Le dernier mot appartient toujours au pape, mais le choix de la personne peut dépendre de la *Congrégation de la propagande* (pour les pays de mission), de la *Congrégation de la consistoriale* (dans les pays qui n'ont pas d'accord avec le Vatican sur ce point), parfois de l'élection du chapitre, enfin de la *Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires*, quand l'Etat intervient lui aussi dans la nomination.

En France, les élections se font d'après un accord intervenu en 1921 entre le Vatican et le gouvernement français, et dont la formule précise est fournie par l'aide-mémoire rédigé à ce sujet et à cette date par le cardinal secrétaire d'Etat. Le pape désigne l'évêque en tenant compte des propositions faites par l'épiscopat français, et après une enquête menée pratiquement par la nonciature. Puis le nonce informe le ministre français des affaires étrangères (qui lui-même informe le ministre de l'intérieur). Le ministère des affaires étrangères peut donner son assentiment, ou élever des objections. Dans ce cas, le pape est libre de passer outre, mais il ne l'a jamais fait depuis que l'accord est en vigueur. Ce que l'aide-mémoire de 1921 accorde au gouvernement français, c'est un droit de regard. Pratiquement, c'est l'équivalent d'un veto.

L'aide-mémoire laisse quelques points en litige : il prévoit que les objections seront simplement d'ordre politique, le gouvernement français donnant son avis en tenant compte des considérations d'ordre public ; il y a hésitation sur le point de savoir si les translations d'un siège épiscopal à un autre motivent ou non un avis du gouvernement. Enfin, le gouvernement est consulté pour la nomination des évêques titulaires ou des coadjuteurs, mais non pour celle des auxiliaires.

***EVEREST** (MONT). — *Les tentatives d'ascension.* Depuis la disparition d'Irvine et de Mallory près du sommet de l'Everest (1924), de nombreuses expéditions, qui comptaient parmi leurs membres les meilleurs alpinistes britanniques (Frank S. Smythe, W. H. Tilman, Eric Shipton, etc.), ont tenté l'assaut de la plus haute montagne du monde. Elles ont toutes repris, jusqu'en 1952, l'itinéraire découvert par Mallory lors de la première reconnaissance de l'Everest en 1921. Mais aucune n'est parvenue au sommet. En 1933, Wyn Harris et L. R. Wager, puis Smythe parvinrent à 8.573 m., altitude déjà atteinte par Norton en 1924 : au cours de cette ascension, Harris et Wager retrouvèrent un piolet qui avait appartenu soit à Irvine, soit à Mallory. La même année, deux appareils de la Royal Air Force survolaient l'Everest pour la première fois. En 1938, les deux cordées Smythe-Shipton et Tilman-Peter Lloyd durent, comme leurs prédécesseurs, faire demi-tour près de la pyramide sommitale. La Seconde Guerre mondiale interrompit ces tentatives, et c'est seulement en 1950 et en 1951 que furent conduites de nouvelles expéditions de reconnaissance : les conditions politiques interdisant aux Britanniques l'approche de l'Everest par le Tibet, il fallut renoncer à l'itinéraire traditionnel par le col nord et explorer les possibilités du versant sud. Eric Shipton, qui conduisait la reconnaissance de 1951, a estimé qu'il était possible d'atteindre le sommet par la grande combe ouest et le col sud, et, en 1952, une expédition suisse, dirigée par le docteur Wyss-Dunant et l'alpiniste René Dittert, a tenté l'assaut par cette nouvelle voie. La même année, le Suisse Raymond Lambert parvenait à 8.600 mètres. En 1953, une nouvelle expédition britannique, dirigée par le colonel John Hunt, réussit enfin l'ascension du plus haut sommet du monde : le Néo-Zélandais E. P. Hillary, accompagné du sherpa Tensing, parvint en effet en haut de l'Everest le 29 mai 1953.

ÉVOLUÉ, E adj. Qui a subi une évolution. || Dans le langage courant, ce mot prend parfois le sens de supérieur, plus développé : *Dans les civilisations* ÉVOLUÉES, *la division du travail est poussée à l'extrême.*

EWING (sir James Alfred), ingénieur et physicien anglais, né à Dundee en 1855, mort en 1935. Lauréat de l'université d'Edimbourg, il alla professer, de 1878 à 1883, la mécanique appliquée à l'université de Tokyo. Retourné dans sa patrie, il reçut une chaire à l'université de Dundee (1883), puis de Cambridge (1890), devint directeur de l'Education navale (1903), recteur de l'université d'Edimbourg (1917), pour prendre sa retraite en 1929. Ses recherches les plus importantes ont concerné les machines thermiques, et surtout l'aimantation du fer et des autres métaux ; c'est lui qui a, en 1882, découvert le phénomène d'hystérésis magnétique. Il a également inventé un sismographe (1881) et étudié la résistance des matériaux. Œuvres principales : *Treatise on Earthquake Measurement* (1883), *Magnetic Induction on Iron and other Metals* (1892), *The Steam-Engine and other Heat-Engines* (1898), *Thermodynamics for Engineers* (1920).

***EXCLUSION** n. f. — Physiq. *Principe d'exclusion*, Principe de physique atomique, énoncé en 1924 par l'Autrichien Pauli, donnant les règles qui régissent les incompatibilités présentées par les particules douées de spin d'une même cellule d'espace. (Il dit en particulier que parmi les électrons entourant le noyau d'un atome, il n'en est jamais deux qui puissent avoir au même instant leurs quatre nombres quantiques égaux. Ce principe permet donc de prévoir quelles sont les transitions possibles parmi les électrons d'un même atome, et limite les possibilités d'émission de radiations lumineuses ; il fournit également une interprétation de la valence et rend compte de l'impénétrabilité de la matière.)

EXCURSIONNER v. intr. Faire une excursion : EXCURSIONNER *à la campagne, à l'étranger.*

***EXÉCUTION** n. f. — ENCYCL. Philos. *L'exécution*, ou réalisation, est considérée comme le dernier moment de l'acte volontaire, son achèvement, son couronnement. La décision, qui précède l'exécution, ne saurait être valable si elle ne comporte pas la volonté d'exécuter l'acte envisagé, par tous les moyens disponibles. Sans l'exécution, l'acte volontaire reste incomplet, ce n'est qu'une velléité.

***EXHAUSTIF, IVE** adj. Qui épuise un sujet : *Une étude* EXHAUSTIVE *d'ordre littéraire ou historique.*

EXHAUSTIVEMENT adv. D'une manière exhaustive : *Etudier* EXHAUSTIVEMENT *un auteur.*

***EXIL** n. m. — ENCYCL. Dr. *Loi d'exil.* La loi du 28 juin 1886, qui interdisait aux chefs des familles ayant régné en France et à leur fils aîné de résider sur le territoire français, a été abrogée par une loi du 24 août 1950. En conséquence, le prince Napoléon et le comte de Paris sont venus vivre en France avec les leurs.

***EXISTENTIALISME** n. m. — ENCYCL. Philos. Citons encore parmi les principaux philosophes existentialistes : Karl Jaspers, qui s'efforce de parvenir, par des analyses précises et claires, à une sorte de métaphysique et de théologie naturelles assez proches du kantisme. L'*existentialisme*, qui se plaît aux analyses des situations concrètes, ne saurait pourtant se confondre avec elles, car il les aborde armé de nombreuses prémisses métaphysiques, qui leur donnent toute leur valeur. Si, pour lui, *l'existence précède l'essence*, il s'agit de l'existence absolue, de l'être en soi. L'irrationalisme et l'individualisme existentialistes sont moins dans la méthode suivie que dans l'objet de ces analyses et dans les conclusions pratiques qu'a pu en tirer un public parfois inexpérimenté. (V. ANGOISSE, ABSURDE, ÊTRE ET LE NÉANT (*l'*), SEIN UND ZEIT, et les noms des divers philosophes cités.)

EXOCRINE adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *krinô*, je sécrète). Qui a rapport à la sécrétion de produits éliminés directement au niveau des téguments ou des muqueuses : *Sécrétion* EXOCRINE *du pancréas.*

EXORÉIQUE adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *rhein*, couler). Relatif à l'exoréisme : *Région* EXORÉIQUE.

EXORÉISME n. m. Ecoulement des eaux vers un océan ou une mer : *L'*EXORÉISME *s'oppose à l'endoréisme.*

***EXPANSIF, IVE** adj. — Technol. *Ciment expansif*, Ciment dont la prise s'accompagne d'une légère augmentation de volume.

— ENCYCL. Cette expansion est obtenue par l'addition d'une petite quantité de sulfate de chaux ou d'un ciment sulfo-alumineux, dont le gonflement, lors de la prise, est supérieur à la diminution de volume, due au retrait du ciment. Le gros avantage du *ciment expansif* est de réaliser un effet d'autocontrainte du béton qui le contient et d'en augmenter la résistance propre ainsi que le module d'élasticité. Sans aucun dispositif spécial d'armature et sans aucun moyen mécanique, on peut de la sorte obtenir du béton précontraint. Réalisable sur tous les chantiers, quels que soient leur importance et leur équipement, l'utilisation du ciment expansif s'adapte en toute simplicité à la technique courante du béton armé.

Expérience humaine et la causalité physique (L'), ouvrage de L. Brunschvicg, paru en 1921, consacré à la critique des diverses idées de causalité. L'auteur y montre que l'induction passive et mécanique préconisée par Mill est peu féconde et qu'en revanche l'intervention des mathématiques apporte dans les sciences de nouveaux concepts extrêmement efficaces, où l'esprit évolue enfin à l'aise dans son propre domaine. La causalité n'est pas accessible par l'introspection biranienne, mais par l'*analyse réflexive*, portant sur l'intelligence même en pleine activité.

Expérience morale (L'), ouvrage de Frédéric Rauh, paru en 1903, où il cherche à déterminer l'essence et la technique de la morale. Partant de l'étude des grands principes moraux et des valeurs traditionnelles, F. Rauh constate que, pour la morale comme pour les sciences, principes et valeurs doivent subir l'épreuve de l'expérience concrète et individuelle, qui seule peut leur donner force de loi. L'idéal moral est une réalité vivante, à remanier sans cesse selon nos propres problèmes, quoique dans un esprit objectif. *La morale commence par la science impersonnelle pour aboutir à la chronique, à la polémique, aux personnalités.*

***EXPRESSIONNISME** n. m. — Beaux-arts. Conception moderne de la peinture française, représentée notamment par La Patellière, Le Fauconnier, Yves Alix, Gromaire, Goerg : L'EXPRESSIONISME *cherche sous l'apparente réalité des formes, sa signification plastique et tâche d'en dégager le message souvent mystérieux.*

— Cin. Style en vogue en Allemagne depuis 1910, qui a trouvé son plein essor après la défaite de 1918, car il reflète la mentalité tourmentée qui en fut le fruit.

— ENCYCL. Cin. A l'opposé de l'artiste impressionniste qui cherche à reproduire les impressions visuelles d'un objet, l'artiste expressionniste s'efforce de dégager « l'expression la plus expressive » de cet objet, en le libérant de sa forme accidentelle, ou « fausse réalité », pour en retrouver l'essence éternelle. Il fonde donc un monde illogique qui n'existe que dans ses visions, détruit les relations des objets entre eux, recherche le chaotique, les contrastes aigus, travaille dans une effervescence et une exaltation extrêmes. Il condamne la psychologie et la morale bourgeoises. Par conséquent, ce style anarchiste exige dans l'art l'abstraction des objets et la déformation intensive des contours et des formes. L'*expressionnisme* a trouvé dans le film un moyen idéal de se manifester. Il y a apporté un clair-obscur étrange, des contrastes heurtés de formes et de mouvements, une déformation volontaire du monde et du comportement humain. Le film le plus caractéristique de cette école est le célèbre *Cabinet du docteur Caligari*, réalisé par Robert Wiene en 1920.

***EXTÉRIORISER** v. tr. — Dans le langage courant, Manifester, Exprimer : *Cet enfant* EXTÉRIORISE *beaucoup ses sentiments.*

***EXTENSIF, IVE** adj. — Log. *Logique extensive*, Syn. de LOGIQUE DES CLASSES (V. CLASSE).

EXTRAGALACTIQUE adj. Qui appartient à l'espace situé hors de la Voie lactée : *Nébuleuse* EXTRAGALACTIQUE.

EXTRASENSIBLE adj. Qui n'est point perçu par les sens.

— ENCYCL. Ce terme peut désigner soit des phénomènes *naturels*, échappant par leur petitesse ou leur distance au contrôle de nos sens, soit, dans le domaine métapsychique, des phénomènes dits *surnaturels*, ou du moins supposant, pour être connu, un « sixième sens » (télépathie, visions, etc.). L'étude de tels faits est encore à ses débuts ; on peut envisager que, plus poussée, elle conduit à y discerner de purs phénomènes physiques ou physiologiques, n'ayant rien de surnaturel ni d'occulte.

EXTRASENSORIEL, ELLE adj. V. EXTRASENSIBLE.

***EXTRAVERSION** n. f. — Psychol. Tendance d'un esprit à diriger vers l'extérieur son attention et ses émotions.

— ANTON. **Introversion.**

EXTRAVERTI. E adj. Qui manifeste de l'*extraversion* (v. ce mot).

— ANTON. **Introverti.**

EXTREMUM [*mom*] n. m. (mot lat.). Désigne soit le maximum, soit le minimum d'une fonction.

F

F, Abréviation de FARAD, unité de capacité.

FABRE (Lucien), ingénieur et écrivain français, né à Pampelonne (Tarn) en 1889, mort à Paris en 1952. Ancien élève de l'Ecole centrale (1909), il réalisa diverses inventions militaires ou industrielles. Dans l'ordre scientifique, il a fait paraître *les Théories d'Einstein* (1921), *Essai sur le génie de Copernic* (1927), et *Rôle pathologique et destruction de la mouche domestique* (1930). Plus connu comme écrivain, il a publié *Connaissance de la déesse* (1920), avec une préface importante de Paul Valéry, et surtout *Rabevel ou le Mal des ardents*, roman balzacien de l'homme d'affaires, riche de vie, de personnages d'invention romanesque, où l'on trouve l'histoire des générations qui se sont succédé depuis 1870 (prix Goncourt 1923). Vinrent ensuite *Bassesse de Venise* (1925), *le Tarramagnou*, roman où est transposé le soulèvement des viticulteurs en 1907 sous la direction de Marcellin Albert ; *le Rire et les rieurs* (1930), où le rire est vu comme une réaction contre le désarroi produit par une anomalie quelconque ; *le Paradis des amants* (1931), *le Ciel de l'oiseleur* (1934), *Vie de Jeanne d'Arc* (1948). A Lucien Fabre, on doit aussi, au théâtre, *Dieu est innocent* (1942), qui pose, à travers l'aventure complète d'Œdipe, le problème de l'innocence.

Fabrèges, installation hydro-électrique des Basses-Pyrénées, sur le gave de Brousset (haute vallée d'Ossau). Le *barrage de Fabrèges* crée une retenue utile de 6 millions 700.000 m³ d'eau, régularisant le débit du gave d'Ossau et alimentant une usine hydro-électrique.

***FABULATION** n. f. — Méd. Présentation d'un récit imaginaire comme étant réel, sans intention délibérée de tromper : *La* FABULATION, *qui est fréquente chez les jeunes enfants, se rencontre aussi chez les personnes atteintes de troubles de la mémoire.*

— ENCYCL. La *fabulation* se présente sous deux formes : 1° manifestation de la mythomanie (chez le jeune enfant où elle est très fréquente et normale, chez l'adulte débile et vaniteux) ; 2° manifestation délirante : c'est la confabulation, que l'on rencontre dans les démences, la paralysie générale, etc.

***FACTICITÉ** n. f. — Philos. Caractère de ce qui est *en fait*, mais dépourvu de nécessité.

— ENCYCL. Ce mot est surtout employé par Heidegger et les philosophes existentialistes pour désigner l'être conscient de son existence, mais ne sachant comment la justifier ontologiquement.

FACTUEL, ELLE adj. Qui concerne exclusivement les faits.

FAIRBANKS (Douglas ULLMAN, dit **Douglas**), acteur du cinéma muet américain, né à Denver en 1884, mort à Santa-Monica en 1939. Il commence par jouer Shakespeare à New-York, puis débute au cinéma en 1914 sous les auspices de Griffith. Bientôt, Fairbanks a créé un personnage de légende, celui du cavalier aventureux, de l'intrépide risque-tout au sourire étincelant sous une fine moustache. Acrobate accompli, il n'a pas recours aux « stuntmen », ces « cascadeurs » qui doublent les vedettes de cinéma dans les scènes périlleuses. Parmi ses très nombreux films, citons *les Parias de la vie* (1916), *Une aventure à New-York* (1916), *Cauchemar et Superstition* (1919), *Sa Majesté Douglas* (1919), *le Signe de Zoro* (1920), *Robin des Bois* (1922), *le Voleur de Bagdad* (1924), *le Pirate noir* (1926), *l'Homme au masque de fer* (1929), *la Vie privée de don Juan* (1934). — Le fils de Fairbanks, Douglas junior, né à New-York en 1908, a repris à l'écran les rôles de son père et est devenu lui aussi une grande vedette.

FAJANS (Casimir), chimiste allemand, naturalisé américain, né à Varsovie en 1887. Après avoir fait ses études aux universités de Leipzig, Heidelberg, Zurich et Manchester, il fut nommé professeur de chimie physique à l'université de Carlsruhe (1913), puis de Munich (1917). Depuis 1936, il est professeur à l'université de Michigan. Parmi ses nombreuses recherches, on peut signaler celles qui ont trait aux électrolytes forts, aux éléments radio-actifs et à l'isotopie. Il a découvert en 1913, en même temps que Soddy, les lois de filiation dans les transformations radioactives.

Fallot (TÉTRALOGIE DE). Malformation congénitale du cœur la plus fréquemment rencontrée au cours de la maladie bleue, et qui se caractérise par une communication interventriculaire, une hypertrophie ventriculaire droite, une sténose de l'artère pulmonaire et une dextroposition de l'aorte.

FANGIO (Juan Manuel), pilote argentin de courses d'automobiles, né à Balcarce (Argentine) en 1911. Champion du monde des conducteurs, victorieux dans de nombreux grands prix internationaux, Fangio, depuis 1945, domine le lot des pilotes de course. Alliant à une très grande audace un remarquable sang-froid, il a amélioré la plupart des records des épreuves auxquelles il a participé.

FANO (Gino), mathématicien italien, né à Mantoue en 1871. Titulaire de la chaire d'analyse et de géométrie analytique à l'université de Messine de 1899 à 1901, il professa jusqu'en 1908 la géométrie analytique et la géométrie descriptive à l'université de Turin, pour enseigner jusqu'en 1938 la géométrie descriptive à l'Ecole polytechnique de cette ville. Son œuvre scientifique intéresse notamment la géométrie projective et, sur une échelle encore plus grande, la géométrie algébrique. En 1942, il atteignit une notoriété incontestable en démontrant l'irrationnalité des formes cubiques générales dans l'espace à quatre dimensions, problème resté insoluble pendant plus d'un demi-siècle. Enfin, il prit une part extrêmement importante à la rédaction de l'encyclopédie mathématique allemande. Parmi ses œuvres, il faut citer : *Lezioni di geometria descrittiva* (1910), *Lezioni di geometria analitica e proiettiva* (1930), *Geometria non euclidea, Introduzione geometrica alla teoria della relatività* (1935).

F. A. O. (abréviation de *Food and Agriculture Organization ;* en français, **O. A. A.**, *Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture*). V. ORGANISATION.

FARADAY n. m. (de *Faraday*, n. pr.). Quantité d'électricité qui, dans l'électrolyse, rompt une valence-gramme de l'électrolyte. (Cette quantité vaut sensiblement 96.500 coulombs ; elle est le produit de la charge de l'électron par le nombre d'Avogadro.)

FARAL (Edmond), professeur français, né à Médéa (dép. d'Alger) en 1882. Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé puis docteur ès lettres, il a commencé sa carrière dans l'enseignement secondaire. Nommé professeur au Collège de France en 1925, il est devenu administrateur de cet établissement en 1937. Ses ouvrages sont tous consacrés à la littérature française du moyen âge : *les Jongleurs en France au moyen âge* (1910) ; *Contes et Romans courtois du moyen âge* (1913) ; *les Arts poétiques des XIIe et XIIIe siècles* (1924) ; *la Légende arthurienne* (3 vol., 1929) ; *la Chanson de Roland* (1932) ; *Geoffroi de Villehardouin* (2 vol., 1939) ; *la Vie quotidienne au temps de Saint Louis* (1943) ; *Jean Buridan* (1948). L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'a accueilli en 1936.

FARNÉSOL n. m. Alcool sesquiterpénique, liquide huileux, bouillant vers 140°, de formule $C^{15}H^{26}O$. (Ce composé, ayant une faible odeur de fleur, existe dans les essences d'ambrette et de tilleul ; il a été obtenu par synthèse et est employé en parfumerie.)

***FAROUK**, roi d'Egypte. — Désireux d'assurer à la monarchie la plénitude de ses prérogatives, il s'efforça d'écarter du pouvoir les hommes énergiques et de gouverner par personne interposée. En lutte perpétuelle d'influence avec le Wafd, il prit, lors de la tension égypto-britannique, après la Seconde Guerre mondiale (v. ÉGYPTE), une attitude hostile au gouvernement de Londres et se proclama roi d'Egypte et du Soudan. Ayant écarté brutalement quelques politiciens éminents au début de 1952, il vit se dresser contre lui, en juillet de la même année, une fraction importante de l'armée et dut se résoudre à l'abdication et à l'exil, tandis que son fils, Fouad II, âgé de six mois, était reconnu roi.

Farrebique, documentaire français, réalisé en 1946 par Georges Rouquier. Tourné sans grands moyens techniques, ce film nous présente la vie d'une ferme du Rouergue. Son refus d'admission au Festival de Cannes suscita des controverses passionnées, car beaucoup de critiques saluaient en ce film le plus grand documentaire français des dernières années. On rendit justice à cette œuvre admirable, qui sait éviter toutes les fautes du classique documentaire sur la campagne, ne plaide pas, n'accuse pas, et ne se laisse jamais emporter vers le lyrisme. On n'y trouve pas de morceaux de bravoure, mais seulement des épisodes choisis avec un goût très discret, un jugement sûr. Auteur de plusieurs autres documentaires remarqués, Rouquier a donné à notre cinéma, avec *Farrebique*, une œuvre d'une importance et d'un retentissement égaux à ceux que connurent les films d'un Cavalcanti, d'un Grierson ou d'un Flaherty.

FARRELL (James T.), écrivain américain, né à Chicago en 1904. Issu d'une famille catholique irlandaise, il fait ses premières classes dans deux écoles (Corpus Christi et Saint-Cyril), puis poursuit des études de droit à l'université de Chicago. Venu à New-York, il y exerce de nombreux métiers, successivement vendeur dans un bureau de tabac, agent de publicité et commis voyageur. De retour à Chicago, il publie son premier conte : *Studs*, en 1929, et, en 1932, son premier roman : *Young Lonigan*, histoire d'un petit Irlandais des bas quartiers de Chicago, à laquelle il donne une suite en 1934 avec *The young Manhood of Studs Lonigan*. Entre-temps, il a publié un autre livre, très influencé par Joyce : *Gas House Mc Hinty* (1933), description d'une journée dans les bureaux d'une société de transports. Ce sont ensuite successivement : *Judgment Day* (1935), qui décrit la longue agonie physique et morale de Studs Lonigan, puis un long roman autobiographique en quatre volumes : *A world I never made* (1936), *No star is lost* (1938), *Father and Son* (1940) et *My days of anger* (1943), où James T. Farrell s'affirme le digne disciple de Théodore Dreiser, ainsi d'ailleurs que dans ses autres livres : *Tommy Gallagher's Crusade* (1939), *Ellen Roger* (1941), *Bernard Clare* (1944), etc.

FAS (express. abréviative commerciale, formée des initiales des mots anglais *free alongside ship*, signifiant : « franco le long du navire »). Vente maritime dans laquelle le prix convenu comprend tous les frais que supporte la marchandise jusqu'au moment où le vendeur la livre le long du navire désigné par l'acheteur.

— ENCYCL. Dans cette vente, le transfert de la propriété et des risques, qui en sont la conséquence, a lieu dès que le vendeur a livré la marchandise le long du navire désigné par l'acheteur et que cette marchandise a été prise en charge par le navire, les frais de manutention antérieurs à la mise sous palan étant seuls à la charge du vendeur.

F. A. S. F. I. (abréviation formée des initiales des mots *Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs*). Organisation fédérative fondée en 1929 et groupant l'ensemble des associations amicales d'ingénieurs. (N'intervenant en aucune façon dans l'activité propre de celles-ci, elle constitue une représentation de tout le corps des ingénieurs diplômés français.)

FATIGABILITÉ n. f. Rapidité d'apparition de la fatigue.

— ENCYCL. La *fatigabilité* est plus ou moins grande suivant les individus. Elle s'apprécie au moyen du dynamographe, qui permet d'établir un indice de fatigabilité. Physiquement, c'est un des signes de l'insuffisance surrénale. Intellectuellement, on l'observe dans les insuffisances respiratoires, l'instabilité, et elle peut constituer un signe précoce de schizophrénie.

FATTY (Roscoe ARBUCKLE, dit), acteur comique du cinéma muet américain, né à Kansas-City en 1887. Son surnom lui fut donné à cause de son obésité, dont il se servait à l'écran pour exciter les rires. Après avoir fait du théâtre et du music-hall, il vint au cinéma en 1908, et se fit surtout remarquer dans le groupe de comédiens réuni par Mack Sennett. Sous la direction de celui-ci et de ses assistants, il tourna jusqu'en 1920 une série de

courts métrages, entre autres *Fatty et l'héritière, les Flirts de Fatty, Un dollar par an.* On le vit plusieurs fois aux côtés de Charlie Chaplin, en particulier dans l'excellent *Fatty sur le ring.* En 1921, il fut impliqué dans l'assassinat d'une actrice et, bien que bénéficiant d'un non-lieu, dut quitter le cinéma. Il tenta de diriger lui-même quelques films sous le nom de William Goodrich, puis signa un contrat avec Warner en 1932, mais disparut bientôt des écrans.

FAUCHER (Daniel), géographe français, né à Romans en 1882. D'abord professeur d'école normale, il a fait ses études supérieures à l'université de Grenoble, où il a été l'élève de Raoul Blanchard et où il a enseigné la géographie physique. Docteur ès lettres en 1927 avec une thèse sur les *Plaines et Bassins du Rhône moyen entre bas Dauphiné et Provence*, il professe, depuis 1926, à la faculté des lettres de Toulouse, dont il est devenu le doyen. On lui doit entre autres : *le Pays de Quint* (1920), *les Régions agricoles du département de la Drôme* (1924), *Toulouse et sa région* (1928), *la Largeur des vallées du Lauragais et du Toulousain* (1930), *le Maïs en France* (1931), *les Inondations de mars 1930 dans le midi de la France* (1931), *la Vallée d'Aure* (1934), *Espace vital et Géographie* (1940), *les Villes de l'Aquitaine orientale* (1940), *Géographie humaine du Languedoc* (1949), etc. Dans la diversité des travaux de D. Faucher apparaît de très bonne heure l'attachement porté aux problèmes de la géographie agraire ; il a d'ailleurs publié une *Géographie agraire* (1949), dans laquelle il recherche tout spécialement les caractères des *types de culture* dans le monde. Il a également dirigé *la France, géographie, tourisme* (1951-1952), important ouvrage sur la géographie des régions françaises.

FAURE (Renée), actrice française, née à Paris en 1919. Entrée à la Comédie-Française en 1937, après avoir obtenu un deuxième prix de comédie aux concours du Conservatoire, elle fit ses débuts officiels dans *l'Epreuve*, de Marivaux, et dans le rôle d'Agnès, de *l'Ecole des femmes*. Dans le répertoire classique comme dans le répertoire moderne, elle a su affirmer la qualité et la netteté d'un jeu fait essentiellement de justesse dans le geste et d'harmonie dans la voix. Elle a créé *Asmodée* et *les Mal-Aimés*, de Mauriac (1937 et 1945), ainsi que l'infante de *la Reine morte*, de Montherlant (1942). Au cinéma, elle a été l'interprète de *l'Assassinat du Père Noël, les Anges du péché, Sortilèges* et *la Chartreuse de Parme*.

Faux-Monnayeurs (LES), roman d'André Gide (1925). André Gide a défini cet ouvrage son « premier roman » pour le mieux distinguer de récits comme *la Porte étroite* et de sotties comme *les Caves du Vatican*. Dans cette œuvre complexe, il a uni un roman d'aventures (inspiré par trois faits divers de 1906-1909), un drame de l' « essence de l'être » et les mémoires du romancier Edouard qui nous livre son journal d'auteur des *Faux-Monnayeurs*. Dans la littérature européenne, cette vaste fresque se situe entre *les Possédés* de Dostoïevsky et le *Contrepoint* d'Aldous Huxley.

FAWTIER (Robert), historien français, né à Bône (Algérie) en 1885. Agrégé d'histoire, diplômé de l'Ecole pratique des hautes études, docteur ès lettres, il est successivement professeur à l'université égyptienne du Caire (1926-1928), à l'université de Bordeaux (1928-1949), à celle de Paris (1949). Remarquable médiéviste, il a apporté une contribution considérable à l'étude de diverses questions. Citons parmi ses principaux ouvrages : *Sainte Catherine de Sienne* (1922-1930), *les Comptes du trésor royal* (1931), *la Chanson de Roland, étude historique* (1933), *l'Europe occidentale de 1270 à 1328* (1940), *les Capétiens et la France* (1942). Il a été nommé membre de l'Académie des inscriptions en 1946.

FAYET (LE), loc. de Haute-Savoie, dans la comm. de Saint-Gervais-les-Bains (arrond. de Bonneville). Station thermale. Installation hydro-électrique sur l'Arve.

FAYET (Gaston-Jules), astronome français, né à Paris en 1874. Après avoir fait ses études à la faculté des sciences de Paris, il devint astronome à l'observatoire de cette ville (1889), puis à l'observatoire de Nice (1911), dont il fut nommé directeur en 1917. Ses travaux concernent l'astronomie de position : détermination des longitudes mondiales, mesures d'étoiles doubles, constitution de catalogues d'étoiles, études sur les orbites des comètes et des astéroïdes. Il a perfectionné les instruments et les méthodes d'observation. Il a été élu à l'Académie des sciences en 1935.

***FAZY** (Jean-Jacques, dit **James**), homme d'Etat suisse. — Dans ses mémoires, parus en 1947, on apprend que Fazy avait publié en 1831 un projet de constitution fédérale semblable à celui qui a été adopté en Suisse en 1848, et qu'il exposait les grandes lignes d'une nouvelle organisation fédérale de l'Europe centrale. La Suisse lui est donc redevable, pour une part, de sa constitution séculaire ; grâce à lui, le plus jeune des cantons helvétiques peut revendiquer sa part à l'œuvre de réforme constitutionnelle à laquelle les Suisses doivent prospérité et concorde.

FEBVRE (Lucien), historien français, né à Nancy en 1878. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès lettres, professeur d'histoire moderne à l'université de Strasbourg (1919), professeur d'histoire de la civilisation moderne au Collège de France (1933), il est le précurseur des études économiques et sociales en histoire, le fondateur de la sixième section (sciences économiques et sociales) de l'Ecole des hautes études en 1948, et dirige les « Annales », revue des sciences historiques, géographiques et économiques. Ses principaux ouvrages sont : *Philippe II et la Franche-Comté* (thèse, 1911), *la Terre et l'évolution humaine* (1922 et 1949), *Un destin, Martin Luther* (1928), *le Problème historique du Rhin* (1935), *le Problème de l'incroyance au XVIe siècle : la religion de Rabelais* (1942), *Origène et Des Périers ou l'énigme du Cymbalum mundi* (1942), *Histoire, œuvre de l'homme* (1952). Il est, depuis 1949, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

FÉDALA, ville du Maroc français, port sur l'Atlantique (*baie de Fédala*) ; 20.000 hab. Centre agricole (cultures maraîchères, céréales) et industriel (phosphates, bois, textiles, briques, brasserie, conserves de poissons). Le *port de Fédala*, relié par chemin de fer à la ligne Casablanca-Rabat, est tout à la fois port de pêche et port commercial.

***FÉDÉRALISME** n. m. — ENCYCL. Hist. *Evolution de l'idée fédéraliste depuis la Seconde Guerre mondiale.* Depuis la fin du conflit, la thèse fédéraliste, qui, jusque-là, s'était propagée lentement, progresse plus rapidement. Les mouvements qui la soutiennent se multiplient et se développent. Ce succès provient sans doute du fait que, contrairement au pacifisme, qui n'exprime qu'un désir passif de paix, le *fédéralisme* prétend donner une solution active à deux problèmes contradictoires : d'une part, le maintien de la souveraineté des Etats ; d'autre part, la renonciation partielle de ceux-ci à cette souveraineté, en certains domaines, au profit d'une organisation universelle les groupant en une seule communauté juridique. La politique de l'isolement apparaît de plus en plus aux gouvernements comme une attitude insoutenable. Or, le recours aux alliances leur semble également périmé. Il paraît donc naturel que les nations, affaiblies par la guerre, tournent leurs espoirs vers une nouvelle organisation internationale, dont les Etats-Unis et la Suisse offrent des exemples réussis.

C'est surtout une fédération de l'*Europe* (v. ce nom) qui est envisagée depuis la Seconde Guerre mondiale. Les Etats faibles y voient un moyen de rétablir une égalité de puissance avec les Etats forts. De leur côté, les puissances victorieuses espèrent par le fédéralisme empêcher les autres de reconstituer une force qu'ils estiment dangereuse : ainsi, après la défaite allemande de 1945, de nombreux Français sont-ils partisans d'une fédération de l'Allemagne. Le fédéralisme apparaît aussi comme un moyen, pour les grandes puissances coloniales, de sauvegarder ce qui subsiste de leur puissance ébranlée : la France institue une Union française comportant des éléments de fédéralisme ; les Pays-Bas tentent de réaliser l'Union hollando-indonésienne ; l'Angleterre étend le système fédératif du Commonwealth à l'Inde.

La diversité des thèses fédéralistes en présence est représentée par la multiplicité des mouvements. Ceux-ci peuvent être divisés en trois grandes catégories : fédéralistes, unionistes, mondialistes.

Parmi les *fédéralistes* proprement dits, l'*Union européenne des fédéralistes* groupe les nombreux mouvements de seize pays d'Europe. Ces mouvements manifestent deux tendances principales : les fédéralistes « internationaux » désirent uniquement la constitution d'une fédération d'Etats européens et d'un ensemble économique cohérent ; les fédéralistes « intégraux », disciples de Proudhon, estiment cette forme insuffisante ; pour eux, le fédéralisme ne peut être cohérent et viable que s'il comprend une réforme complète des structures nationales. C'est à l'absence, en chaque Etat, d'une structure fédéraliste interne qu'ils attribuent l'échec de la S. D. N. et l'inefficacité de l'O. N. U., organisations qui sont considérées par certains comme des tentatives de fédéralisme international. Cette conception relie le fédéralisme au socialisme. C'est ce que font également certains socialistes S. F. I. O. de divers pays, qui ont fondé le *Mouvement pour les Etats-Unis socialistes d'Europe*.

Les *unionistes*, groupés dans le mouvement de l'Europe unie (*United Europe*), dont M. W. Churchill est la personnalité la plus marquante, ne demandent pas une fusion organique des nations européennes, mais seulement la création progressive d'organismes centraux, tels que ceux qui s'instituent entre alliés dans une guerre. Ils veulent accroître et renforcer les organismes institués pour appliquer l'aide américaine. Entre les unionistes et les fédéralistes purs, un comité de coordination a été créé, qui a organisé l'important congrès de La Haye, en mai 1948, dont les résolutions ont inspiré la création du Conseil de l'Europe.

Les *mondialistes* sont groupés dans le mouvement universel pour une confédération mondiale. Leurs groupements sont particulièrement nombreux en Amérique, aux Indes, en Chine. La Belgique est un centre très actif du mondialisme, et à Bruxelles a été fondée l'association *Stop War*. Pour eux, le fédéralisme européen signifie pratiquement une Europe appuyée sur les Etats-Unis et nullement un progrès vers la paix universelle. Ils mettent au premier plan de leurs revendications l'élection d'une Assemblée constituante universelle élue par les peuples.

***FÉDÉRATION** n. f. — *Fédération internationale des sociétés de philosophie* (fondée en 1948), Fédération comportant environ 60 sociétés de divers pays, parmi lesquels : Belgique, Danemark, France, Angleterre, Etats-Unis, Italie, etc. Elle s'occupe d'organiser les *Congrès internationaux de philosophie* (v. CONGRÈS).

FEED-BACK [*fid-bak*] n. m. (mot angl. : de *feed*, alimentation, et *back*, en retour). Dispositif servant à contrôler et à doser l'énergie absorbée par un mécanisme, de manière à maintenir constante une certaine grandeur qui dépend du fonctionnement de ce mécanisme. || *Montage au feed-back*, Circuit réactif intervenant sur un circuit principal, pour le modifier selon les informations qu'il recueille à tout instant sur les résultats de l'effet de ce dernier.

FEINTER v. tr. et intr. Tromper un adversaire en simulant certains coups : *Un joueur de football doit savoir* FEINTER.

FEINTEUR, EUSE adj. et n. Qui a l'habitude de feinter : *Un habile* FEINTEUR.

Félicité, recueil de nouvelles de Katherine Mansfield (1918). Ce recueil contient quelques-unes des plus exquises inventions de la romancière néo-zélandaise : *Félicité, le Prélude* (qui la rendit immédiatement célèbre), *Je ne parle pas français*, où revivent les souvenirs de son amitié avec Francis Carco. Comme *la Garden-Party* et *Sur la baie* (traduits dans un second volume), ces textes comptent parmi les chefs-d'œuvre de l'impressionnisme littéraire de l'entre-deux-guerres et ont la subtilité d'un envoûtement musical.

FELS (Edmond, comte DE), journaliste et écrivain français, né à La Rose, près de Marseille, en 1858, mort à Paris en 1951. Licencié en droit, il fut secrétaire de Paul Cambon et attaché d'ambassade à Rome, à Madrid et à Tunis. Collaborateur du « Journal des débats », directeur de la « Revue de Paris », il a écrit un certain nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *la Vie et l'Œuvre de l'architecte Ange-Jacques Gabriel, l'Entente et le Problème autrichien, Essai de politique expérimentale.* Issu des seigneurs de Fels, dont l'ancêtre fut tué aux côtés de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, à Poitiers (1346), il était banneret héréditaire de Luxembourg.

FELTIN (Mgr Maurice), cardinal archevêque de Paris, né à Delle (territoire de Belfort) en 1883. Ordonné prêtre en 1909, vicaire à Sainte-Madeleine de Besançon, curé doyen de Giromagny en 1920, curé de Sainte-Madeleine de Besançon en 1925, chanoine honoraire en 1927, il fait la guerre de 1914 comme sergent-brancardier volontaire et obtient d'élogieuses citations. Evêque de Troyes en 1928, il s'attaque à l'ignorance religieuse, puis devient, en 1932, archevêque de Sens. En 1935, il succède comme archevêque de Bordeaux au cardinal Andrieu, se révélant grand organisateur et partisan d'une action catholique moderne. En 1949, il succède au cardinal Suhard comme archevêque de Paris et fait preuve aussitôt d'une grande activité, mettant en application sa devise : *Animam pro ovibus* (« Ma vie pour mes brebis »). Il reçut, en 1953, la pourpre cardinalice.

Femina (prix). D'abord appelé « prix Femina-Vie heureuse », ce prix fut fondé en 1904 par Mme de Broutelles et décerné à une œuvre d'imagination, parallèlement au prix Goncourt, par un groupe de femmes de lettres, émules féminins des académiciens Goncourt. Après Myriam Harry, sa première lauréate, auteur de *la Conquête de Jérusalem*, nombreux devaient être les écrivains qu'il consacra et parmi lesquels il convient de citer : Romain Rolland, André Corthis, Colette Yver, Edouard Estaunié, Edmond Jaloux, Marguerite Audoux, Roland Dorgelès, Jacques de Lacretelle, Joseph Delteil, Georges Bernanos, Saint-Exupéry, Paul Vialar, etc. (Il est décerné en fin d'année, généralement au mois de décembre.)

FÉNÉON (Félix), écrivain français, né à Turin (Italie) en 1861, mort à Chatenay-Malabry (Seine) en 1944. Commis principal au ministère de la guerre, il fut l'un des premiers tenants du symbolisme. Il fonda, en 1883, *la Revue indépendante*, où collaborèrent Verlaine et Mallarmé, et se fit le défenseur, dans ses chroniques d'art, de la peinture impressionniste. Il créa, dans le journal *le Matin*, la cocasse rubrique des « Nouvelles en trois lignes ». Impliqué, en avril 1894, dans un complot anarchiste en raison de ses relations littéraires avec plusieurs chefs de ce parti, il fut reconnu innocent et acquitté. Il a publié *les Impressionnistes* (1886) et un curieux petit *Bottin des lettres* (1893). Il avait été élu, en 1943, membre de l'Académie Mallarmé.

***FENÊTRE** n. f. — Typogr. Absence d'impression dans une page, occasionnée par l'interception d'un corps étranger (fragment de papier volant, agglomération de pâte qui se détache par la suite) entre la forme et la feuille. (Le corps étranger est appelé *larron.*)

***FER** n. m. — *La production mondiale de fer.* Elle s'élève aujourd'hui à 125 millions de tonnes, se répartissant ainsi : Etats-Unis, 53,2 p. 100 ; U. R. S. S., 25 p. 100 ; France, 11,3 p. 100 ; Suède, 8 p. 100 ; Grande-Bretagne, 3,9 p. 100 ; Allemagne, 2,8 p. 100.

FERDINAND (Roger FERDINAND, dit **Roger-**), auteur dramatique français, né à Saint-Lô (Manche) en 1898. Après avoir fait ses études au collège de Saint-Lô, puis à la faculté des lettres de Caen et à la Sorbonne, il fut d'abord professeur en Angleterre, puis enseigna l'anglais aux lycées de Laon, de Reims et au collège Stanislas. Il débuta au théâtre en auteur d'avant-garde avec *la Machine à souvenirs* (1924), *Irma* (1926), *Un homme en or* et *la Foire aux sentiments* (1927), pièces pleines d'ironie et de scepticisme, où les personnages stylisés et assez caricaturaux sont généralement des gens simples et médiocres : petits employés ou petits bourgeois. Plus légères, plus aimables et directement rattachées au théâtre du Boulevard devaient être les œuvres suivantes, parmi lesquelles on citera : *Chotard et Cie* (1928), *Batoche* (1932), *le Président Haudecœur* (1938), *les J3 ou la Nouvelle Ecole* (1943), *les Derniers Seigneurs* (1945), *la Galette des rois* (1949), *Mon mari et toi* (1951), *le Père de Mademoiselle* (1952), *la Troisième Femme* et *le Curé espagnol*, d'après Fletcher et Massinger (1953), etc.

Fermat (PRINCIPE DE), principe fondamental de l'optique géométrique, équivalant aux lois de Descartes sur la réflexion et la réfraction, et dont voici l'énoncé : *Pour aller d'un point à un autre, la lumière suit un trajet dont la durée est soit minimum, soit maximum.*

***FERMER** v. tr. — Philos. *Morale fermée*, Morale abstraite et rigide, élaborée par la société au mépris de l'élan vital et de la diversité créatrice de l'intuition. Bergson l'oppose à la morale naturelle, humaine, libre, qu'il nomme *morale ouverte*, dans son ouvrage *les Deux Sources de la morale et de la religion* [v. SOURCE].

***FERMETTE** n. f. — Petite ferme : *Une* FERMETTE *de trois hectares.*

***FERMI** (Enrico), physicien italien, mort à Chicago en 1954. Après avoir fait ses études à l'Ecole normale de Pise, il obtint en 1922 son doctorat avec une thèse sur la réfraction des rayons X. Il fit ensuite un séjour à Gœttingue chez Max Born, fut nommé professeur à Florence, et reçut en 1926 la chaire de physique théorique à l'université de Rome. Ce savant, dont l'œuvre est particulièrement importante, s'occupa principalement de physique atomique. Il créa en 1927, avec P. Dirac, une statistique qui s'appuie sur le principe d'exclusion de Pauli et s'applique aux grains d'électricité. Dès 1932, il se tournait vers la physique nucléaire. Il définit un champ d'un genre nouveau, assurant la stabilité du noyau de l'atome, et fit à ce propos, en même temps que Pauli, l'hypothèse du neutrino. Il montra qu'un neutron peut se scinder en un proton et un électron, avec dégagement d'énergie. C'est lui qui préconisa l'emploi de neutrons lents pour la désintégration des atomes, méthode dont l'efficacité est due à l'absence de charge de cette particule et qui eut ensuite toutes sortes d'applications, lui permettant notamment de réaliser la première fission de l'uranium. Cette œuvre lui valut le prix Nobel de physique pour 1938. Il passa aux Etats-Unis en 1939 et y fut nommé professeur à l'université Columbia, puis, en 1945, à celle de Chicago. Durant la Seconde Guerre mondiale, il participa activement aux travaux américains qui permirent la libération de l'énergie atomique. Il s'occupa du problème expérimental de la réaction en chaîne et fut le réalisateur de la première pile à uranium, en 1942, à Chicago.

FERNANDEL (Fernand-Joseph-Désiré CONTANDIN, dit), acteur français, né à Marseille en 1903. Dès les débuts du cinéma parlant, il fut l'un des comiques les plus appréciés du public. On l'employait dans les vaudevilles militaires, les grosses farces, où son visage caricatural et son accent méridional faisaient merveille. Pourtant, du *Rosier de Madame Husson* à *l'Ordonnance* ou aux *Bleus de la marine*,

il avait montré assez de talent pour que l'on songeât à mieux l'utiliser. En 1934, son interprétation du rôle de Saturnin dans *Angèle*, de Pagnol, le révèle très grand comédien, sachant instinctivement faire hésiter le spectateur entre le rire et les larmes par un jeu profondément humain. Malheureusement, on n'exploite guère ces talents si rares, et Fernandel dut tourner nombre d'insipides vaudevilles, au milieu desquels on lui confie parfois un rôle à sa mesure : *Un de la légion* (1936), *François Ier* (1937), *Fric-Frac* (1939), *la Fille du puisatier* (1940), *Simplet* (1943), *Petrus* (1946). Actuellement, il semble enfin qu'il trouve plus facilement le moyen d'exprimer son talent : *Meurtres* (1950) lui prêta un visage tragique, et il eut deux beaux rôles dans *l'Auberge rouge* (1951) et *le Petit Monde de don Camillo* (1952).

FERRO-ALLIAGE n. m. Nom générique de tous les alliages contenant du fer. (On désigne chacun d'eux par le préfixe *ferro*, suivi du nom de l'élément uni au fer : *ferromanganèse*.)
— Syn. **Ferro**.

FERRODYNAMIQUE [*di, mik'*] adj. Se dit d'un appareil ou d'une machine dont l'action électrodynamique est renforcée par des pièces ferromagnétiques. || *Haut-parleur ferrodynamique*, Haut-parleur du type électrodynamique dans lequel l'excitation est fournie par un aimant permanent.

FERROUD (Pierre-Octave), compositeur français, né à Chasselay (Rhône) en 1900, mort à Debreczen (Hongrie) en 1936. Élève d'Albert Roussel, on lui doit des partitions colorées (*Au parc Monceau*, *Foules*), un opéra bouffe (*Chirurgie*), un ballet (*Jeunesse*), une *Symphonie*, un quatuor à cordes, des poèmes, des sonates, toutes pages qui valent par le sens des proportions, la beauté du contrepoint, le raffinement de l'harmonie.

FÉRY (Charles), physicien français, né et mort à Paris (1865-1935). Professeur à l'Ecole de physique et chimie de Paris, on lui doit une pile électrique à chlorure d'ammonium, électrodes de zinc et de charbon, dans laquelle l'air joue le rôle de dépolarisant. Il est également l'inventeur de nombreux appareils devenus classiques : un spectrographe, un actinomètre, un réfractomètre, un pyromètre à rayonnement, etc.

***FESTIVAL** n. m. — Encycl. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la France, à l'imitation des pays anglo-saxons, a organisé un certain nombre de festivals, foyers périodiques de musique ou d'art dramatique attirant de nombreux amateurs français et étrangers. Les principaux centres de festivals sont ceux de Strasbourg, d'Aix-en-Provence, de Bordeaux, de Besançon, pour la musique ; d'Avignon, d'Arras, de Nîmes, d'Orange et de Lyon-Charbonnières, pour le théâtre. Artistes, orchestres, chefs d'orchestre, virtuoses français ou étrangers, comédiens, y recueillent de grands succès dans un répertoire de qualité qui tend soit à la résurrection d'ouvrages anciens peu connus, soit à la mise en valeur, par une interprétation renouvelée, d'un chef-d'œuvre classique, soit à la création de grandes œuvres modernes. D'autre part, des festivals cinématographiques internationaux ont lieu, chaque année, à Cannes, à Venise, à Locarno, à Karlovy-Vary, où des prix sont attribués tant aux réalisateurs qu'aux interprètes et aux techniciens.

FESTUGIÈRE (R. P. André), professeur français, né à Paris en 1898. Élève de l'Ecole normale supérieure (1918), membre de l'école de Rome (1921), puis de l'école d'Athènes (1922), il est entré dans l'ordre des dominicains en 1923. Il s'est, dès lors, spécialisé dans l'histoire de la pensée et de la religion grecques, à laquelle il a consacré de pénétrantes études ; docteur ès lettres (1937), il est professeur à l'Ecole des hautes études depuis 1943 et a accompli de nombreuses missions d'enseignement dans des universités étrangères. Il a publié : *l'Idéal religieux des Grecs et l'Evangile* (1932), *Socrate* (1934), *le Monde gréco-romain au temps de N.-S.* (1935), *Contemplation et Vie contemplative selon Platon* (1936), *la Révélation d'Hermès Trismégiste* (1944), *Epicure et ses dieux* (1946), *Hippocrate : l'ancienne médecine* (1948).

***FÉTICHISME** n. m. — Psychol. Anomalie sexuelle consistant à ne pouvoir éprouver de plaisir qu'en présence d'objets déterminés : *Le* FÉTICHISME *est souvent un résidu d'émotions enfantines plus ou moins refoulées.*

Feu (LE), journal d'une escouade, d'Henri Barbusse (1916). Qui lit aujourd'hui ce livre sera tenté d'y rechercher surtout les raisons de l'évolution psychologique qui devait faire de Barbusse un militant communiste. Mais à la date où il parut, *le Feu* obtint un mémorable succès parce que Barbusse réagissait contre toutes les peintures conventionnelles de la Première Guerre mondiale. Il exposait en effet, avec une poignante sincérité, le point de vue du simple soldat et les tableaux de la vie quotidienne dans la boue des tranchées. A ce titre, *le Feu* garde une incontestable valeur de témoignage vécu.

***FEUERBACH** (Ludwig), philosophe allemand. — Citons encore parmi ses œuvres : *Grundsätze der Philosophie der Zukunft* (1843), *Theogonie* (1857). Le *matérialisme* de Feuerbach exerça une profonde influence sur la philosophie moderne. Réagissant contre la dialectique de l'esprit (Hegel), Feuerbach et ses disciples virent dans l'univers une dialectique de la matière (*matérialisme dialectique*), d'où sortent directement les théories de Marx et Engels.

FEUILLADE (Louis) metteur en scène français de cinéma, né à Lunel en 1874, mort à Nice en 1925. Il est d'abord journaliste et scénariste, puis devient metteur en scène chez Gaumont en 1906. Feuillade possédait une vive imagination et un sens du cinéma qui lui permirent de produire des œuvres diverses, mais toujours intéressantes. Il se spécialisa dans le film à épisodes, alors fort à la mode, et donna ainsi, après plusieurs courts métrages comiques, la série *La vie telle qu'elle est*, puis des films mettant en vedette l'enfant prodige Bout-de-Zan (1911-1913). Viennent ensuite les meilleures séries de Feuillade : *Fantomas* (1913-1914), *les Vampires* (1915), *Judex* (1916) et bien d'autres « ciné-feuilletons » de valeur inégale, mais d'un grand intérêt, en particulier ses bandes historiques *Vendémiaire* ou *Barrabas*.

FEUILLÈRE (Edwige Cunati, dite **Edwige**), actrice française, née à Vesoul en 1911. Élève du conservatoire de Dijon, puis de Paris, elle entre en 1931 à la Comédie-Française, où elle est fort peu et le plus souvent assez mal employée. Ayant donné sa démission en 1933, elle se consacre dès lors au cinéma et au théâtre, où elle affirme bien vite sa maîtrise et son autorité. A la scène, elle est l'interprète applaudie de : *la Prisonnière*, d'Edouard Bourdet (1935), *la Parisienne*, de Becque (1937), *la Dame aux camélias*, de Dumas fils (1938, 1940, 1942, 1944 et 1949), *Sodome et Gomorrhe*, de Giraudoux (1943), *l'Aigle à deux têtes*, de Cocteau (1946), *le Partage de midi*, de Paul Claudel (1948), *Pour Lucrèce*, de Giraudoux (1953). Parmi les nombreux films qu'elle a marqués de sa beauté, de son intelligence et de sa sensibilité, on citera : *Lucrèce Borgia* (1936), *J'étais une aventurière* (1938), *l'Emigrante* (1939), *la Duchesse de Langeais* (1942), *l'Idiot* (1946), *Julie de Carneilhan* (1949), *Souvenirs perdus* et *Olivia* (1950).

***FÉVRIER** (Henry), compositeur français. — On lui doit encore un opéra-comique, de style et de caractère véristes, *la Femme nue* (1932).

FEYDER (Jacques Frédérix, dit **Jacques**), metteur en scène français, né à Ixelles en 1888, mort à Rives-de-Prangins (Suisse) en 1948. Il débuta au cinéma comme acteur et scénariste, avant de devenir l'un des metteurs en scène les plus remarquables de son temps. Pour sa part, il prétendait ne viser qu'à la perfection plastique, en quelque sorte de l'extérieur, mais en réalité son acuité psychologique, son sens du drame font de ses films tout autre chose que de parfaites réussites techniques. Par cette double maîtrise, Feyder s'affirme comme l'un des réalisateurs les plus complets en nous présentant, dans un décor et une mise en scène extrêmement soignés, des histoires d'une grande portée humaine. Parmi ses films, citons : *la Faute d'orthographe* (1919), *Crainquebille* (1923), *l'Image* (1925), tourné à Vienne, *Thérèse Raquin* (1927), tourné à Berlin. Les films qu'il réalisa à Hollywood de 1929 à 1930 n'ont pas la valeur de ceux qui devaient suivre lors de son retour en France : *le Grand Jeu* (1934), *Pension Mimosas* (1935), *la Kermesse héroïque* (1935). En 1938, il tourne en Allemagne *les Gens du voyage*, en Norvège et en France *la Piste du nord* (1939). Pendant la guerre, il tourne en Suisse, puis supervise en 1945 *Macadam*, le dernier film où il ait mis la main.

fg, Abréviation de FRIGORIE, unité calorifique.

***FIAT** n. m. — Encycl. Psychol. Dans l'étude de l'acte volontaire, le *fiat* désigne le moment de la *décision* qui prend place entre la délibération et l'exécution.

FIBRINÉMIE n. f. Taux de la fibrine par litre de sang, normalement aux environs de 2 grammes : *La* FIBRINÉMIE *est élevée au cours du rhumatisme articulaire aigu ; c'est un des meilleurs tests utilisés pour suivre l'évolution de cette affection.*

FIBRINOPÉNIE n. f. Abaissement du taux de la fibrine dans le sang.

FIBROBLASTE n. m. Cellule fusiforme, d'origine conjonctive, qui entre dans la constitution du tissu fibreux.

FIBROBLASTOME n. m. Tumeurs formées par les fibroblastes de la gaine des nerfs, que l'on rencontre dans la maladie de Recklinghausen.

FIBROMATOSE n. f. Etat pathologique caractérisé par la prolifération de tumeurs fibreuses en plusieurs points de l'organisme : FIBROMATOSE *cutanée.*

FIBROTHORAX n. m. Envahissement d'un hémithorax par du tissu fibreux, à la suite d'un processus infectieux pulmonaire ou pleural (pleurésie, sclérose pulmonaire), donnant une image radiologique sombre et le plus souvent rétractée.

***FICELLE** n. f. Pain de fantaisie mince et correspondant à la demi-baguette.

***FIDÉLITÉ** n. f. — Physiq. Qualité d'un instrument de mesure qui fournit toujours la même indication pour une même valeur de la grandeur à mesurer. (Ainsi, une balance est *fidèle* si l'équilibre subsiste lorsqu'on déplace dans les plateaux les masses qui s'équilibrent. La fidélité d'une balance est sa qualité essentielle ; elle nécessite un fléau rigide, des arêtes de couteaux bien fines et rigoureusement parallèles.)

F. I. D. E. S. (Abréviation de *Fonds d'Investissements pour le Développement Economique et Social*), Organisme chargé d'assurer le financement du plan d'équipement des territoires d'outre-mer de l'Union française.
— Encycl. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le législateur a décidé d'élaborer un plan d'équipement pour les territoires d'outre-mer, dont le financement serait assuré par des versements de la métropole et des territoires intéressés. Le *F. I. D. E. S.*, créé par la loi du 30 avril 1946, est spécialement chargé d'assurer ce financement ; il est géré par la Caisse centrale de la France d'outre-mer.

FIELDS (William Claude Dunkinfield, dit **W. C.**), acteur comique du cinéma américain, né en 1879, mort en 1946. Ancien artiste de music-hall et de variétés, il devint, malgré quelques éclipses de popularité, l'un des comédiens les plus appréciés de son pays. Il jouait à merveille de son embonpoint, de sa large figure rubiconde, pour composer à l'écran un personnage « à la Pickwick ». Doué d'une grande imagination, il collabora souvent à la rédaction de ses scénarios sous le nom de Charles Bogle. Parmi ses films, citons : *Sally of the Sawdust* (1925), *Running Wid* (1929), *Si j'avais un million* (1932), *Alice au pays des merveilles* (1933), *David Copperfield* (1935), *The Bank Dick* (1940), *Sensation* (1943), *The Song of the open Road* (1945).

FILMOLOGIE n. f. Science qui a pour but l'étude de l'influence du film dans les divers domaines scientifiques.

FILMOLOGIQUE adj. Qui concerne la filmologie.

***FIN** n. f. — Encycl. Philos. *Le royaume (ou règne) des fins*, Société idéale (d'après Kant), à laquelle appartiendraient tous les êtres raisonnables agissant moralement, c'est-à-dire respectant la personne humaine, en eux et en autrui, comme une *fin en soi*. (Le fait qu'une maxime d'action soit susceptible d'être érigée en règle générale dans ce royaume idéal des fins prouve et définit la valeur morale de cette maxime : c'est la base même de la morale kantienne.)

FINALISME n. m. Doctrine fondée sur la croyance au rôle de la finalité dans la nature : *Le* FINALISME *peut, dans certaines explications, compléter le déterminisme.*

***FINESSE** n. f. — Aéron. *Finesse d'un avion*, Quotient de la *portance* de l'avion par sa *traînée* (v. ces mots). [Il importe de rendre ce coefficient aussi grand que possible, pour améliorer le rendement de l'avion et augmenter sa vitesse. La finesse d'une aile, pour des vitesses modérées, varie entre 5 et 15 ; elle peut atteindre 30 pour les planeurs de vol à voile.]

***FINISTÈRE.** — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	727 847 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	(Hab.)
Brest	110 713
Châteaulin	3 958
Morlaix	15 037
Quimper	19 352
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Arzano	1 524
Bannalec	5 511
Briec	3 647
Carhaix	4 032
Châteauneuf	3 337
Concarneau	10 341
Crozon	7 032
Daoulas	1 012
Douarnenez	20 089
Faou (Le)	1 186
Fouesnant	3 380
Huelgoat	2 363
Landerneau	10 950
Landivisiau	4 926
Lanmeur	1 804
Lannilis	3 432
Lesneven	5 181
Ouesssant	2 071
Plabennec	4 036
Pleyben	3 998
Plogastel-Saint-Germain	1 785
Ploudalmézeau	4 177
Ploudiry	930
Plouescat	4 131
Plouigneau	3 157
Plouzévédé	1 506
Pont-Aven	1 866
Pont-Croix	2 521
Pont-l'Abbé	6 393
Quimperlé	10 030
Rosporden	2 876
Saint-Pol-de-Léon	8 588
Saint-Renan	3 682
Saint-Thégonnec	2 241
Scaër	7 204
Sizun	2 396
Taulé	2 446

FINITUDE n. f. Caractère de ce qui est fini : *La* FINITUDE *de notre être nous empêche de connaître la certitude absolue.*

***FINLANDE.** — *La population en 1950* (évaluation).

Population totale	4 032 500
VILLES PRINCIPALES	(Hab.)
Helsinki	367 500
Tampere	103 000
Turku	101 200
Lahti	44 800
Pori	43 100
Oulu	37 900
Vaasa	35 000

L'évolution économique contemporaine. — La Finlande a beaucoup souffert de la Seconde Guerre mondiale, perdant à cette occasion 80.000 personnes, voyant son territoire amputé de 43.500 km² (ce qui exigea la répartition de 500.000 réfugiés) et devant payer une forte indemnité de guerre à l'U. R. S. S. Cependant, et malgré ces lourds sacrifices, l'économie finlandaise retrouve peu à peu son ancienne stabilité. L'U. R. S. S. a consenti à la Finlande la remise de 50 p. 100 du reliquat des dettes contractées comme réparations de guerre, puis a signé avec elle un accord commercial (1948) favorable pour Helsinki. La forêt et ses sous-produits restent à la base de l'économie finlandaise : en 1948, les bois et produits annexes constituaient 80 p. 100 des exportations. Les progrès de l'agriculture et de l'élevage ont permis une amélioration du rendement de 20 à 50 p. 100, mais la production est encore inférieure à celle d'avant guerre. En revanche, la production industrielle a augmenté (métallurgie, verreries, fabriques de porcelaines et faïences, industries chimiques, alimentaires et textiles). Mais cette industrie souffre de l'insuffisance de l'équipement hydro-électrique (malgré les conditions naturelles favorables) et de l'obligation qu'a la Finlande de céder à l'U. R. S. S. 30 p. 100 de la force hydraulique exploitée ou en voie d'exploitation ; la reprise industrielle s'intensifiera quand sera réalisé l'aménagement hydro-électrique en cours dans la région septentrionale.

La situation depuis 1948. — En 1948, son pacte d'amitié avec l'U. R. S. S. a contraint la Finlande à adopter des mesures de collaboration militaire en cas d'attaque ou de menace dirigée contre elle par l'Allemagne ou une puissance alliée de celle-ci. Le gouvernement d'extrême gauche a cependant été remplacé la même année par un cabinet qui ne comprend aucun communiste, au vif mécontentement de la presse soviétique. En 1950, le gouvernement soviétique a reproché par une note au gouvernement finlandais de ne pas lui avoir livré des criminels de guerre soviétiques ; le gouvernement finlandais a répliqué qu'il respectait parfaitement ses obligations. C'est néanmoins dans le calme que le peuple a élu son nouveau président de la république, le régime demeurant libre et démocratique.

FISCHER (Franz), chimiste allemand, né à Fribourg en 1877, mort à Munich en 1947. Directeur du Kaiser-Wilhelm-Institut à Mulheim-Ruhr, il est connu pour les recherches qu'il a entreprises, en collaboration avec Tropsch, sur la fabrication industrielle de carburants synthétiques. Tous deux ont mis au point un procédé d'obtention d'essence légère, par hydrogénation catalytique de l'oxyde de carbone.

FISHER (Irving), économiste américain, né à Saugerties (New-York) en 1867, mort à New-York en 1947. Professeur

de mathématiques à Yale, il devint par la suite assistant (1895), puis professeur (1898) d'économie politique. Spécialiste des questions monétaires, il est l'auteur de : *The Nature of Capital and Income* (1906), *The Purchasing Power of Money* (1911), *Stabilizing the Dollar* (1919), *The Making of index Numbers* (1922), *The Money Illusion* (l'Illusion de la monnaie stable, 1928), *The Theory of Intereste* (1930), *Stable Money* (1936), etc.

FISTULOTOMIE n. f. Opération chirurgicale qui consiste à sectionner la paroi d'une fistule anale, à en dilater le trajet pour y instiller des antiseptiques.

FITZGERALD (George Francis), physicien irlandais, né et mort à Dublin (1851-1901). Professeur à l'université de cette ville, il a étudié la théorie des ondes électromagnétiques avant que Hertz les eut découvertes. Pour expliquer le résultat négatif de l'expérience de Michelson, il a fait la célèbre hypothèse du raccourcissement des objets en mouvement, proposée aussi par Lorentz. Cette explication a trouvé par la suite son interprétation dans la théorie de la relativité.

FITZROY, montagne des Andes, en Patagonie (Chili) ; alt. 3.440 m. En 1951, une expédition dirigée par René Ferlet en entreprit la conquête, et la cordée Lionel Terray-Guido Magnone parvint à son sommet. Au cours de cette expédition, l'alpiniste Jacques Poincenot périt, emporté par un torrent. Son nom a été donné à un pic situé à 500 m. au sud-est du Fitzroy.

FLAHERTY (Robert), metteur en scène américain, né à Highlands-Mountain (Michigan) en 1889, mort à Dunnerston (Vermont) en 1951. Il prit part à de nombreuses expéditions dans les pays les plus divers, et réalisa des films documentaires qui firent école, sans doute les meilleurs que l'on ait jamais faits à ce jour. Subventionné par de puissantes compagnies internationales indépendantes, Flaherty passait quelquefois plusieurs années sur les lieux de son film, tournant des scènes jusqu'à les trouver parfaites. Il savait adroitement aiguiser l'intérêt du spectateur de cinéma en mêlant l'homme à la nature, en l'opposant à elle dans les luttes les plus épiques. Nous devons à son génie, qui influença si fort les documentaristes de notre temps, *Nanouk l'Esquimau* (1921), *Moana* (1925), *Tabou* (1931), en collaboration avec F. W. Murnau, *Man of Aran* (1933-1934), peinture de la vie des pêcheurs d'une petite île sauvage, qui est probablement son chef-d'œuvre, *Industrial Britain* (1935), *Elephant Boy* (1937), en collaboration avec Z. Korda, *la Terre* (1942) et *Louisiana Story* (1948), dans lequel il décrit l'intrusion soudaine de la vie moderne (exploitation du pétrole) dans une région où persiste encore une vie presque primitive.

FLANDRIN (*Jules*-Léon), peintre français, né à Corenc (Isère) en 1871, mort à Paris en 1947. Il fut élève de Gustave Moreau à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et reçut les conseils de Puvis de Chavannes. Exposant au Salon de la Société nationale des beaux-arts (1898), puis au Salon des artistes indépendants et au Salon d'automne, il a peint de nombreux paysages du Grésivaudan, de Toscane, de Grèce, souvent animés de personnages, dans une belle intensité de lumière et qui donnent une impression de noble musicalité. On lui doit également un *Portrait de Mozart* et des tableaux inspirés des Ballets russes, d'après *les Sylphides* de Chopin, notamment. Jules Flandrin est représenté au musée national d'Art moderne (*la Route de la Grande-Chartreuse, A la fontaine*), ainsi qu'au musée de Grenoble.

FLAT-TWIN [*touin'*] n. m. (de l'angl. *flat,* horizontal, et *twin,* jumelé). Type de moteur à explosion dans lequel les cylindres sont opposés deux à deux, à plat.

— ENCYCL. L'avantage de cette disposition spéciale est de permettre une très grande régularité du couple moteur tout au long du cycle, en même temps qu'un excellent équilibrage des pièces en mouvement. Dans le moteur à deux cylindres, les attelages des bielles se font sur les deux coudes opposés à 180° du vilebrequin, et l'on obtient, par cycle, deux temps de travail également espacés, soit un par tour. Avec le moteur à quatre cylindres, dont le vilebrequin comporte quatre manetons opposés deux à deux, il y a deux temps de travail par tour, un à chaque temps. Très en vogue, notamment pour les voitures de petites puissances, ce type de moteur est fréquemment employé pour équiper les motocyclettes de forte cylindrée.

***FLEISCHER** (Oskar), musicologue allemand. — On lui doit de savants travaux sur les neumes (1895-1923).

***FLEMING** (sir Alexander), médecin anglais, né à Lochfield-Farm en 1881, mort à Londres en 1955. Fleming fit toute sa carrière à l'hôpital Sainte-Marie de Londres. Professeur de bactériologie, il fut ensuite directeur adjoint du département de bactériologie et sous-directeur de l'Institut du vaccin. Auteur de nombreux travaux bactériologiques, il découvrit la *pénicilline* (v. ce mot). Membre en 1943 de la Royal Society, Fleming fut fait chevalier en 1944, eut le prix Nobel en 1945 et fut nommé membre associé étranger de l'Académie des Sciences de Paris en 1954.

FLEXNER (Simon), bactériologiste américain, né à Louisville (Kentucky) en 1863, mort à New-York en 1946. Immunologiste éminent, Flexner, après avoir été professeur à l'université de Philadelphie, fut le premier directeur de l'institut Rockefeller de New-York. Il fonda en même temps le *Journal de médecine expérimentale.* A trente-cinq ans, Flexner découvrait le bacille de la dysenterie, qui porte son nom, et mettait au point un sérum contre la méningite, permettant de lutter contre l'épidémie de 1904 à New-York. Membre de nombreuses sociétés savantes, il fut élu membre associé de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine de Paris et, entre autres honneurs, commandeur de la Légion d'honneur.

***FLEXURE** n. f. — Océanogr. *Flexure continentale,* Expression créée par Jacques Bourcart pour désigner la zone où l'enveloppe limitant vers l'extérieur les continents et les fonds océaniques change de sens de courbure.

FLIMS, loc. de Suisse (Grisons), au pied du Flimserstein ; 1.100 hab. Station climatique.

***FLOREY** (sir Howard Walter), médecin anglais. — Florey débuta à l'université d'Adélaïde, en Australie, où il obtint ses diplômes de médecin en 1921. Il vint ensuite en Angleterre et fut nommé professeur de pathologie à Oxford. Membre de la Royal Society depuis 1941, il mit au point, avec Abraham et Chain, la découverte de la pénicilline par Fleming, ce qui lui valut également le prix Nobel de médecine en 1945.

***FLUORESCENT, E** adj. — ENCYCL. Electr. *Lampes et tubes fluorescents.* Au début de son utilisation, des plaintes ont été formulées contre ce mode d'éclairage : en effet, la discontinuité du flux lumineux entraîne un papillotement qui diminue le pouvoir discriminateur de l'œil, par l'effet stroboscopique qu'il entraîne. D'autre part, la composition spectrale de la lumière a une très grande importance pour le confort visuel. Or, on a reproché aux tubes « lumière du jour » de fournir une lumière déprimante. Enfin, la grande dimension de la surface rayonnante des tubes provoque un éblouissement néfaste. Contre le papillotement, on a lutté par le montage en trio sur les phases différentes d'un courant triphasé. Au tube « lumière du jour », on a substitué le tube « blanc doré », dont la lumière se rapproche de la couleur chaude des lampes à incandescence. Enfin, contre l'éclairement exagéré, on dispose les tubes derrière une surface opaque ou diffusante.

FLUORURATION n. f. Dépôt d'une couche très mince (de l'ordre du dixième de micron) d'un fluorure métallique, effectué dans le vide sur la surface d'un verre d'optique, en vue d'éliminer par interférence la lumière réfléchie et d'augmenter la clarté des instruments contenant de tels verres (v. ANTIREFLET).

FLUTTER n. m. (mot anglais signif. *mouvement rapide*). Variété de tachycardie (autour de 140 pulsations-minute), avec arythmie légère et des contractions auriculaires à 300 par minute. (Permanent ou paroxystique, le *flutter* aboutit parfois à l'arythmie complète. Il est justiciable d'un traitement digitalique.)

FOB (express. abréviative commerciale formée des initiales des trois mots anglais *free on board,* signifiant « franco à bord »). Vente maritime dans laquelle le prix convenu comprend tous les frais que supporte la marchandise jusqu'à son chargement sur un navire spécifié, au port d'embarquement convenu.

— ENCYCL. Les règles de la Chambre de commerce internationale définissent de façon très précise les obligations qu'impose cette vente au vendeur et à l'acheteur. Après avoir emballé la marchandise à ses frais, le vendeur doit la livrer à bord du navire désigné par l'acheteur au port d'embarquement indiqué et dans le délai convenu. Il doit également supporter tous les frais qui sont à la charge de la marchandise et tous les risques qu'elle peut courir jusqu'au moment où elle a passé effectivement le bastingage du navire au port d'embarquement, ainsi que tous droits, taxes et frais de vérification qu'elle doit acquitter pour être mise à bord.

De son côté, l'acheteur doit affréter un navire, ou retenir l'espace nécessaire à bord d'un navire, et supporter tous les frais qui sont à la charge de la marchandise, ainsi que tous les risques qu'elle peut courir à partir du moment où elle a passé effectivement le bastingage du navire au port d'embarquement prévu. Si, en temps utile, il ne désigne pas le navire ou n'envoie pas d'instructions au vendeur, si le navire désigné par lui ne se présente pas en temps voulu, sont à sa charge tous les frais supplémentaires résultant de cette situation et tous les risques que peut courir la marchandise à partir du moment où le vendeur l'a mise à sa disposition, à condition toutefois que cette dernière soit individualisée de façon appropriée.

***FODDA** (OUED), riv. d'Algérie. — Important barrage d'irrigation, d'une capacité de 225 millions de mètres cubes. Centrale hydro-électrique.

FOKINE (Mikaïl), danseur et chorégraphe russe, né à Saint-Pétersbourg en 1880, mort à New-York en 1942. Elève de l'Ecole impériale de danse (1880), il créa son premier ballet, *Acis et Galatée,* en 1905. Trois ans après, Serge Diaghilev l'engageait dans sa troupe et Fokine créait bientôt la chorégraphie du *Prince Igor,* de *Petrouchka,* de *Shéhérazade,* du *Coq d'or,* du *Spectre de la rose,* etc. Il devait plus tard régler la chorégraphie de *l'Epreuve d'amour* et de *Don Juan* pour René Blum, ainsi que celle de *Paganini* pour le colonel de Basil.

***FONCIER** adj. — ENCYCL. Dr. La réforme fiscale de 1949 a supprimé la contribution foncière comme impôt d'Etat. Cette contribution continue à être perçue pour les départements et les communes. Le revenu foncier est imposable au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En principe, le revenu foncier ne fait l'objet d'une évaluation et d'une imposition distinctes que dans la mesure où les immeubles, bâtis ou non bâtis, ne sont pas utilisés directement par le contribuable comme partie intégrante de son entreprise, mais font l'objet d'une location.

***FONCTION** n. f. — Log. *Fonction propositionnelle,* Expression logique indéterminée, qui peut devenir une proposition déterminée (vraie ou fausse) si l'on remplace ses variables par des termes déterminés. (Exemple : *x est mortel,* fonction propositionnelle, devient, si l'on remplace *x* par *homme : L'homme est mortel,* proposition vraie.)

***FONCTIONNEL** adj. — Enseign. *Pédagogie fonctionnelle,* Procédé d'éducation fondé sur l'idée que l'enfant passe par plusieurs états de développement physique et moral, dont chacun doit être amené à son plein équilibre, à sa perfection, par l'exercice des fonctions diverses qui le caractérisent, avant de permettre le passage à l'état suivant. (Ces vues pédagogiques, dont le précurseur semble être J.-J. Rousseau, ont été particulièrement mises en œuvre par E. Claparède et J. Dewey.)

Fond-de-France, installation hydro-électrique de l'Isère, alimentée par la Bréda et les lacs des Sept-Laux.

Fonderie d'Allemond (LA), installation hydro-électrique de l'Isère, sur l'Eau-d'Olle (bassin de la Romanche).

FONDS n. m. — ENCYCL. Fin. *Fonds secrets.* Sous tous les régimes politiques, il est souvent nécessaire pour le Gouvernement de procéder à des dépenses qu'il est inopportun de rendre publiques (services de renseignements, police, défense nationale, etc.).

A cet effet, le Gouvernement dispose de certains crédits soumis à un contrôle ayant un caractère plus politique que financier. Ces crédits sont appelés, dans la langue courante, des « fonds secrets ». La loi du 27 avril 1946 les qualifie de « fonds spéciaux ». Ils ne peuvent être ouverts qu'au budget de la présidence du Gouvernement. Le président du Conseil est responsable de l'emploi de ces fonds devant l'Assemblée nationale.

Fontaine, roman de Charles Morgan (1932). En composant *The Fountain,* Charles Morgan ne s'était pas borné à décrire, utilisant des souvenirs personnels, les expériences d'un officier anglais interné en Hollande après la chute d'Anvers. Il avait dépeint les sentiments intimes d'un prisonnier qui trouve dans sa captivité même l'occasion d'une libération spirituelle. Pour évoquer les amours de Lewis et Julie, ainsi que leurs relations avec l'Allemand Narwitz, il faisait écho à ce platonisme poétique qui a inspiré tant d'écrivains anglais, de Spenser à Keats. Favorablement accueilli dans son pays, *Fontaine* n'a pas moins profondément touché de nombreux lecteurs français.

FÖPPL (August), ingénieur allemand, né à Gross-Umstadt (Hesse) en 1854, mort à Ammerland en 1924. Professeur à l'université de Leipzig en 1892, il enseigna, de 1894 à 1920, la mécanique appliquée à l'Ecole supérieure technique de Munich. Tout au long de sa carrière, il s'est penché sur de multiples problèmes et notamment sur ceux qui intéressent l'élasticité et la résistance des matériaux, utilisés tant dans la construction des machines que dans celle des édifices et des bâtiments. Parmi ses œuvres, il faut citer : *Vorlesungen über technische Mechanik* (1898-1910), que l'on doit considérer comme l'un des ouvrages fondamentaux de la technique de l'ingénieur, et *Drang und Zwang* (1920), qu'il écrivit en collaboration avec son fils Ludwig.

FOR (express. abréviative commerciale formée des initiales des trois mots anglais *free on rail,* signifiant « franco sur wagon »). Vente dans laquelle le prix convenu avec l'acheteur comprend tous les frais jusqu'au moment où la marchandise est chargée sur wagon, dans une gare déterminée par le contrat.

— ENCYCL. Après avoir emballé la marchandise à ses frais, le vendeur doit commander en temps utile un wagon approprié et charger la marchandise à ses frais, dans le délai convenu. De plus, il doit supporter tous les frais qui sont à la charge de la marchandise et tous les risques qu'elle peut courir jusqu'au moment où le wagon chargé est remis à la compagnie de chemins de fer. A partir de ce moment, tous les frais et tous les risques sont supportés par l'acheteur.

***FORCE** n. f. — ENCYCL. Chim. *Force des acides et des bases, force d'un électrolyte.* La force d'un électrolyte est définie actuellement par son degré de dissociation électrolytique, pour une concentration donnée. Ainsi les acides et bases *forts* ont en solution normale une ionisation supérieure à 50 p. 100. (Ex. : ClH, SO^4H^2, NO^3H ; NaOH, $Ca[OH]^2$.) Les acides et bases *moyens* ont une ionisation de l'ordre de 10 p. 100. (Ex. : FH ; NH^4OH, $Mg[OH]^2$.) Les acides et bases *faibles* ont une ionisation inférieure à 1 p. 100. (Ex. : SH^2, CO^3H^2 ; $Fe[OH]^2$.)

FORD (Edsel), industriel américain, né et mort à Detroit (1893-1943). Fils de Henry Ford et son seul héritier, il poursuivit l'œuvre entreprise par son père, bâtissant sur la River Rouge, près de Detroit, de nouvelles usines qui comptent parmi les installations industrielles les plus importantes du monde.

FORD (Seam O'FIENNE, dit **John**), metteur en scène américain, né à Cape-Elizabeth (Maine) en 1895. Il débuta au cinéma en 1914 et y fit une remarquable carrière, illustrée par de nombreux chefs-d'œuvre. Très tôt, Ford se spécialise dans le western, qu'il ne traite pas commercialement, mais au service duquel il met son goût des belles images, des histoires passionnantes et d'un montage adroit. Bien que secondé par différents opérateurs, de Glennon à Figueroa, il arrive à recréer dans tous ses films le même climat, pays tourmentés couverts d'un ciel lourd, symphonies de gris et de noirs parfaites jusqu'à l'excès. Parmi les films de Ford restés célèbres, citons *le Cheval de fer* (1924), son premier grand succès, *la Patrouille perdue* (1934), *le Mouchard* (1935), *Toute la ville en parle* (1935), *la Chevauchée fantastique* (1939), qui est le grand classique du western et le chef-d'œuvre de ce metteur en scène, *le Long voyage* (1940), *Qu'elle était verte ma vallée* (1941), qui obtint le prix de l'Académie, *la Poursuite infernale* (1946), *Dieu est mort* (1947).

Forfaiture, film américain, réalisé en 1915 par Cecil B. de Mille, avec Sessue Hayakawa. L'histoire, fort audacieuse pour le temps, fit scandale, car elle se contentait de présenter des faits sans essayer d'en tirer une leçon morale. On y voit un riche et puissant Japonais marquer au fer rouge une femme qui n'a pas tenu ses engagements envers lui : elle avait promis de devenir sa maîtresse si elle ne pouvait payer ses dettes, et se dérobe à sa promesse, d'où le châtiment. L'œuvre, bien construite et brillamment dirigée, bénéficiant en outre de l'interprétation remarquable d'Hayakawa, provoqua bien des remous, mais fut saluée comme un événement cinématographique. On en tira une nouvelle version en France, en 1937, mais celle-ci n'a pas les qualités du film original, bien qu'interprétée par le même acteur.

***FORME** n. f. — Philos. *Théorie de la forme, Psychologie de la forme,* V. STRUCTURE.

FORMIGÉ (Jean-*Jules*), architecte et archéologue français, né à Paris en 1879. Elève de Jean-Louis Pascal à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, il devint successivement président du conseil supérieur de l'ordre des architectes, directeur de l'architecture aux écoles américaines du palais de Fontainebleau, président de la Société des artistes français, inspecteur général des monuments historiques et enfin architecte en chef de la Reconstruction. Parmi les nombreux travaux qu'il a réalisés, il faut citer : le four crématoire et le columbarium du cimetière du Père-Lachaise, les magasins des orphelins d'Auteuil, la place Carnot à Creil. Il restaura également la Sainte-Chapelle, à Paris, la basilique de Saint-Denis, le cloître de la cathédrale et le théâtre romain de Vienne, le forum d'Arles, etc. Archéologue distingué, il a dirigé avec une incomparable maîtrise de nombreuses campagnes de fouille, en particulier dans la Provence romaine, à Vienne, à Orange, à Vaison, à Arles, à Saint-Remy, à Nîmes, etc. Aussi, en 1942, l'Académie des beaux-arts l'accueillit-elle parmi ses membres.

***FORMOSE.** — *Histoire.* D'une beauté sauvage et luxuriante, Formose a de longue date attiré les convoitises étrangères. Les Portugais sont les premiers colons à s'y installer, occupant l'île durant un siècle (1520-1624) ; les Hollandais, qui leur succèdent, y demeurent jusqu'en 1662, date à laquelle ils sont chassés par le pirate Koxinga. Lors de la conquête de la Chine par les Mandchous (milieu du XIVe siècle), les partisans des Ming se réfugient dans l'île que la dynastie de Koxinga conserve jusqu'en 1681 et qui est conquise en 1683 par les Mandchous, si indifférents à son sort que la piraterie et la malaria la ravagent jusqu'au XIXe siècle. C'est alors que Formose est rattachée à la province de Fou-kien et que, un effort de colonisation étant tenté, des villes naissent, la culture du riz se développe. Convoitée par de nombreux peuples, l'île est occupée provisoirement au nom de la France par l'amiral Courbet durant la guerre franco-chinoise de 1884. La paix de Shimonoseki, qui termine la guerre sino-japonaise de 1894, reconnaît à l'Empire du Soleil-Levant la possession de Formose et des Pescadores.

A la conférence de Téhéran (1943), les Alliés décident le retour de l'île à la Chine, ce qui est accompli en 1945. Mais les débuts de l'administration chinoise se révèlent difficiles, par suite de l'opposition des Formosans, mécontents des mesures de centralisation et d'épuration du gouvernement du Kuo-Min-Tang. L'économie de l'île, fondée sur des exportations de matières premières vers le Japon et des importations de biens de consommation d'origine nippone, connaît des moments difficiles à cause de l'impossibilité de la Chine à donner quelque chose en échange des matières premières. La révolte de 1947, exploitée par des agitateurs de diverses origines, coûte la vie à un millier de fonctionnaires chinois ; les Formosans présentent au gouvernement de Nankin des revendications autonomistes. L'ordre est rétabli avec l'approbation des Etats-Unis, attachés à empêcher les troubles dans une région stratégique aussi importante. Dans les derniers mois de 1949, au moment de leur défaite devant les communistes, les nationalistes accentuent leur mainmise sur Formose : un « réduit » y est constitué, et des troupes, des armes, du ravitaillement, des devises, sont accumulés dans l'île ; Taïpeh devient la capitale de la Chine nationaliste.

La valeur stratégique de Formose s'explique par sa situation dans le Pacifique : à moins de 200 kil. des côtes de la Chine du Sud, à 700 kil. de Hong-kong et de Changhaï, et à 1.600 kil. au sud du Japon, l'île peut être utilisée comme base d'un blocus naval et aérien des ports chinois. En 1950, la 7e escadre de la marine américaine protège l'île contre toute invasion éventuelle provenant du continent. L'attitude définitive des Etats-Unis dépend de l'issue de la guerre de Corée à laquelle se trouve lié le sort de Formose ; le statut juridique de l'île, qui est fonction, au regard du droit international, du traité de paix avec le Japon, se révèle si imprécis qu'on ne peut prévoir quelle solution sera adoptée : autonomie complète, mise sous tutelle des Nations unies ou rattachement à la Chine...

Forsyte Saga (LA), cycle de romans de John Galsworthy (1906-1921). La *Saga des Forsyte* proprement dite comprend trois volumes : *le Propriétaire*, *Aux aguets* (*In Chancery*) et *A louer*, plus deux interludes, *l'Eveil* et cet *Eté de la Saint-Martin d'un Forsyte* qui est probablement le chef-d'œuvre artistique de Galsworthy. A l'exemple du Zola des *Rougon-Macquart*, le romancier anglais s'y est fait l'historiographe d'une « grande famille » de l'ère victorienne, qui, grâce à sa prévoyance (*foresight*) et à sa volonté têtue, joue son rôle parmi les dirigeants de la nation, sans se libérer de ses préjugés. Pour compléter ce tableau — dont la valeur historique et psychologique reste indéniable —, Galsworthy composa, avec moins de succès, la trilogie d'*Une comédie moderne* (*le Singe blanc*, *la Cuillère d'argent* et *le Chant du cygne* [1924-1928]), où il peignait le désarroi moral de la génération qui suivit celle des triomphants Forsyte.

Fort-Peck, barrage en terre des Etats-Unis (Montana), sur le Missouri. Long de 2.750 m., large de 875 m., haut de 75 m., il permet de régulariser le régime du fleuve, d'améliorer la navigation, de développer les cultures par irrigation et d'alimenter une importante usine d'électricité.

FOSSE (Richard-Jules), chimiste français, né à Castres en 1870, mort à Paris en 1949. Professeur de chimie organique et de physique végétale à la faculté des sciences de Lille, puis au Muséum d'histoire naturelle de Paris, il est l'auteur de nombreuses recherches de biochimie, notamment sur l'urée, dont il a montré la présence dans les tissus végétaux. Elu membre de l'Académie des sciences en 1931.

FOUAD II, roi d'Egypte, fils de Farouk Ier, né au Caire en janvier 1952. Il fut reconnu roi en juillet 1952, après l'abdication forcée de son père.

Foucault (COURANTS DE), courants électriques induits qui prennent naissance dans les masses métalliques soumises à des champs magnétiques variables. C'est pour éviter la formation de ces courants, qui gaspillent de l'énergie, que les noyaux de fer des machines électriques sont divisés en lames ou en fils isolés par un vernis.

FOUCHÉ (Pierre), professeur et phonéticien français, né en 1891. Il a enseigné à la faculté des lettres de Strasbourg avant d'être nommé professeur à la Sorbonne. Directeur de l'institut de phonétique, il a mis au point l'application de la méthode expérimentale à la phonétique et largement contribué au développement de cette science. Il a pris, en 1945, la direction de l'Ecole supérieure de préparation des professeurs de français à l'étranger. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Phonétique et morphologie historiques du Roussillonnais* (1924), *Etudes de phonétique générale* (1927), *le Verbe français : étude morphologique* (1931), *Introduction à la phonétique historique du français* (1952).

FOUGERON (André), peintre et graveur français, né à Paris en 1912. Il se forme seul et adhère, sous l'Occupation, au groupe des « Jeunes Peintres de tradition française ». Ses œuvres, fortement charpentées, ont pour thème la famille, ou des scènes populaires qui reflètent souvent les convictions politiques de l'artiste (peintures murales au sanatorium de Saint-Hilaire-du-Touvet et à l'école maternelle du Centre, à Asnières, *le 1er-Mai*).

FOUJITA (Tsugouharu), peintre japonais, né à Tokyo en 1886, naturalisé français en 1955. Il vient à Paris au moment où les artistes étrangers font de Montparnasse leur point de ralliement. Ses œuvres connurent le succès après la Première Guerre mondiale ; elles comprennent des natures mortes, des portraits souvent cantonnés dans les gris et dans les noirs et où la minutie du dessin reste bien orientale. Foujita a décoré le pavillon japonais de la Cité universitaire et le bar du Cercle interallié à Paris.

FOURGONNETTE [*nèt'*] n. f. (de *fourgon*). Petit fourgon automobile.

Fourier (SÉRIES DE), séries procédant suivant les sinus ou les cosinus d'arcs multiples, introduites dans le calcul par Jean-Baptiste-Joseph Fourier, en 1812, dans son étude sur la propagation de la chaleur. En analyse comme en physique, cette découverte a rendu des services éminents.

FOURNEAU (Ernest-François-Auguste), chimiste et pharmacologue français, né à Biarritz en 1872, mort à Ascain (Basses-Pyrénées) en 1949. Il a fait ses études à la faculté de pharmacie et à la faculté des sciences de Paris, puis à l'institut de chimie de Heidelberg. Nommé chef de service des laboratoires de chimie thérapeutique à l'institut Pasteur, il devint ensuite directeur des laboratoires de recherche des établissements Rhône-Poulenc. On lui doit la découverte de médicaments importants : la stovaïne (1903), le stovarsol (1921), l'orsanine (1924)..., ainsi que des travaux sur les sulfamides et les antihistaminiques de synthèse. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage sur la préparation des médicaments organiques.

FOURNIER (*Gabriel*-Alexis), peintre et illustrateur français, né à Grenoble en 1893. Après avoir commencé ses études à l'Ecole de dessin de sa ville natale, il entra comme boursier à l'Ecole nationale des beaux-arts de Lyon (1910-1912) et fut ensuite élève, à Paris, de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (1912-1918). Il collabora avec Raoul Dufy pour ses maquettes destinées à la soierie lyonnaise (1915-1920) ; exposant, puis sociétaire au Salon d'automne, invité au Salon des Tuileries, il fonda en 1918 l'Association de la jeune peinture française. Coloriste clair et nuancé, auteur de paysages, de natures mortes, de figures, il appartient à la catégorie des peintres de la réalité poétique. Il a exécuté des peintures décoratives au lycée de jeunes filles de Fontainebleau et au sanatorium des Etudiants à Saint-Hilaire-du-Touvet, un carton de tapisserie pour la manufacture nationale des Gobelins (*le Baptême du Christ*), et est représenté au musée national d'Art moderne, au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, au musée d'Art occidental (Moscou), aux musées de Copenhague, Alger, Grenoble, Saint-Etienne, Pau. Il a illustré de gravures sur bois *la Fille d'auberge* de Virgile (1945), les *Lettres portugaises* de Marianna Alcoforado (1951), *les Géorgiques* de Virgile (1952).

FRACTONIMBUS n. m. (du lat. *fractus*, rompu, et de *nimbus*). — Météor. Nuage bas, déchiqueté, caractérisant le mauvais temps.

FRACTOSTRATUS n. m. (du lat. *fractus*, rompu, et de *stratus*). — Météor. Nuage formé de fragments de stratus, généralement peu élevés.

***FRANC** n. m. — ENCYCL. Fin. *Evolution du franc depuis la Seconde Guerre mondiale.* L'occupation allemande ayant entraîné un accroissement considérable de l'inflation et de la dette publique, une double opération monétaire apparut nécessaire après la libération du territoire : un alignement du *franc* sur les monnaies anglo-saxonnes et la fixation d'une nouvelle parité par rapport à l'or. Celle-ci fut fixée le 26 décembre 1945, lors d'une nouvelle réévaluation de l'encaisse-or de la Banque de France effectuée sur la base de 8 milligrammes d'or au titre de 900/1.000 d'or fin (franc Pleven). Désormais, le franc ne correspondait plus qu'à 2,57 p. 100 du franc de germinal an III, qui était encore en vigueur en 1914. D'autre part, jusque-là, chaque dévaluation du franc métropolitain avait entraîné une dévaluation identique des monnaies des diverses parties de l'empire. Il n'en fut pas de même en 1945 ; dorénavant, l'Union française est découpée, au point de vue monétaire, en trois secteurs : franc continental (Afrique du Nord, Antilles, Guyane), franc C.F.A. (colonies françaises d'Afrique), franc C.F.P. (colonies françaises du Pacifique).

La hausse des prix, la diminution des exportations et de l'encaisse-or de la Banque de France nécessitèrent, en janvier 1948, une nouvelle réglementation des changes (liberté des changes et double secteur), qui entraîna un « décrochage » du franc, lequel ne représentait plus que 4mg,603 d'or (franc Mayer), soit 1/72 du franc de germinal. Ces mesures furent aménagées en octobre 1948 par un nouveau régime des changes, qui provoqua une nouvelle dépréciation du franc, redevenu flottant, de 20 p. 100 environ. Un nouvel ajustement eut lieu en avril 1949, en vue de favoriser la stabilisation par l'application de nouvelles parités sur les devises non convertibles.

Ces amputations successives du franc avaient eu pour cause principale l'inflation. Ce fut la dévaluation de la livre sterling qui provoqua, en même temps que celle de nombreuses autres monnaies, la dévaluation du franc du 20 septembre 1949. La livre sterling ayant été dévaluée de 30 p. 100, le franc s'est trouvé revalorisé de 10 p. 100 par rapport à celle-ci. Le gouvernement français a profité de l'opération pour simplifier le régime des changes et revenir à un taux unique fixé à 350 francs le dollar, soit une dévaluation de 22 p. 100 par rapport à celui-ci. V. MONNAIE.

***FRANÇAIS, E** adj. — ENCYCL. Dr. *Nationalité française.* On naît Français ou on le devient par *naturalisation* (v. ce mot). Alors que la *nationalité d'origine* ne peut résulter que de la loi, la *nationalité acquise* au cours de l'existence peut provenir de la loi ou d'une décision de l'autorité publique.

Les nombreux textes concernant la nationalité française, dont le plus important était la loi du 10 août 1927, ont été remplacés par l'ordonnance du 19 octobre 1945, qui a édicté un *Code de la nationalité française.*

L'attribution de la nationalité française *à titre originaire* peut résulter soit de la filiation, soit de la naissance en France. Dans le premier cas, il faut distinguer selon que la filiation est *légitime* ou *naturelle.*

L'enfant *légitime* est français par filiation : 1° si le père est français ; 2° si la mère est française et si le père est sans nationalité ou de nationalité inconnue, ou même étranger (avec, dans ce dernier cas, possibilité de répudiation si l'enfant est né à l'étranger).

L'enfant *naturel* est français par filiation : 1° si le parent à l'égard duquel la filiation a d'abord été établie est français ; 2° si le parent à l'égard duquel la filiation a été établie en second lieu est français, et si l'autre parent n'a pas de nationalité, est de nationalité inconnue ou est étranger (répudiation possible).

L'attribution de la nationalité française en raison de la naissance est accordée : 1° à l'enfant né en France de parents inconnus ; 2° à l'enfant nouveau-né trouvé en France ; 3° à l'enfant né en France et dont l'un des parents y est lui-même né (avec faculté de répudiation).

L'*acquisition* de la nationalité française peut se faire par suite de légitimation, de légitimation adoptive, d'adoption ou de mariage ; elle peut se faire du fait de la naissance et de la résidence en France. Enfin, cette acquisition peut provenir d'une décision de l'autorité publique : naturalisation, réintégration.

Dans certains cas, la nationalité française peut être perdue ou faire l'objet d'une déchéance.

***FRANCE.** — Au recensement de 1954, la population de la France s'élevait à 42.734.445 hab.

Paris	2 850 189
Marseille	661 492
Lyon	471 270
Toulouse	268 863
Bordeaux	257 946
Nice	244 360
Nantes	222 790
Strasbourg	200 921
Lille	194 616
Saint-Etienne	181 730
Toulon	141 117
Le Havre	139 810
Nancy	124 797
Rennes	124 122
Reims	121 145
Rouen	116 540
Grenoble	116 440
Clermont-Ferrand	113 391
Dijon	112 844
Le Mans	111 891
Brest	110 713
Roubaix	110 067
Limoges	105 990
Angers	102 142
Mulhouse	99 079
Montpellier	97 501
Boulogne-Billancourt	93 998
Amiens	92 506
Nîmes	89 130
Metz	85 701
Versailles	84 445
Tours	83 618
Tourcoing	83 416
Villeurbanne	81 769
Saint-Denis	80 705
Asnières	77 838
Orléans	76 439
Montreuil	76 252
Besançon	73 445
Perpignan	70 051
Colombes	67 909
Caen	67 851
Neuilly-sur-Seine	66 095
Béziers	64 929
Saint-Maur-des-Fossés	64 387
Argenteuil	63 316
Levallois-Perret	62 871
Avignon	62 768
Calais	60 340
Courbevoie	59 730
Troyes	58 819
La Rochelle	58 799
Aubervilliers	58 740
Clichy	55 591
Aix-en-Provence	54 217
Bourges	53 879
Saint-Quentin	53 866
Nanterre	53 037
Poitiers	52 633
Vitry-sur-Seine	52 540
Drancy	50 654
Vincennes	50 434
Cannes	50 192

***FRANCE.** — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. *Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale.* — Le conflit eut de graves répercussions sur la vie économique du pays. Il provoqua de nombreuses destructions : 2.000 ouvrages d'art sur les voies ferrées, 4.000 ponts routiers, 60 p. 100 de l'outillage de l'industrie pétrolière, etc. Cependant, malgré ces dommages, la France ne perdit guère qu'un cinquième de son potentiel économique, et c'est surtout de l'aggravation de son retard dans les techniques agricoles et industrielles qu'elle eut à souffrir après la Libération. En 1939, déjà, la situation industrielle française était médiocre. C'est ainsi que le nombre des machines-outils ne s'élevait qu'à 590.000, dont 50.000 avaient plus de cinquante ans d'âge. Attardée techniquement, l'industrie nationale avait perdu ses débouchés et, en France même, ses produits étaient concurrencés par ceux de l'étranger. Le conflit accentua encore ce retard. La nation fut tenue à l'écart de l'important développement économique que l'effort de guerre provoqua dans les autres pays, et son matériel agricole et industriel ne fut ni renouvelé ni même entretenu. On enregistra, entre 1940 et 1945, une baisse constante, dans tous les domaines, de l'économie française. La diminution de la main-d'œuvre et le manque d'engrais eurent pour conséquence la baisse des rendements à l'hectare (25 p. 100 pour le blé) et le recul des terres labourées (plus de trois millions d'hectares en moins). La superficie consacrée au blé baissa de 18 p. 100. Le recul fut respectivement de 44 p. 100 et de 24 p. 100 pour les surfaces cultivées en pommes de terre et en betteraves à sucre. Il n'y eut guère que la culture des oléagineux qui passa de 9.000 hectares à 267.000 hectares. La production du blé tomba de 80 millions de quintaux à 43 millions, celle de l'avoine de 46 millions de quintaux à 27 millions, celle du vin de 58 millions d'hectolitres à 25 millions, etc. Quant au cheptel français, il diminua fortement en nombre et en qualité. Le même recul se marqua dans la production industrielle. Ainsi, alors que l'extraction de la houille dépassait 47 millions de tonnes en 1938, elle n'était plus que de 35 millions en 1945. La production de la fonte était passée, dans le même temps, de 6 millions de tonnes à 1 million. Les industries textiles ne fournissaient plus que 52 p. 100 de leur ancienne production. Seule, l'industrie de l'aluminium se maintenait.

L'économie française après le conflit. — Depuis la fin des hostilités, un sérieux effort a été accompli en vue de

relever et de moderniser l'économie française. Dès le 3 janvier 1946, le Gouvernement prescrivait l'établissement d'un premier plan d'ensemble pour la modernisation et l'équipement économique de la métropole et des territoires d'outre-mer ; en 1948, un *Fonds national de modernisation et d'équipement* était créé pour financer les travaux et, le 1er janvier 1949, un nouveau plan de quatre ans était établi afin de coordonner les efforts français avec ceux de l'*Organisation européenne de coopération économique* (O.E.C.E.). Le *plan de modernisation et d'équipement*, plus connu sous le nom de *plan Monnet*, a permis d'obtenir des résultats remarquables. C'est dans le domaine de l'énergie qu'ils ont été le plus importants. La construction d'installations hydro-électriques a permis, de 1947 à 1951, un accroissement de production de 4.340 millions de kWh.

En 1947, la production annuelle hydro-électrique a gagné 718 millions de kWh. : mise en marche de groupes à L'Aigle, Saint-Geniez, Lardit et Aston. En 1948, de nouveaux groupes fonctionnaient à Génissiat, L'Aigle, Castillon, Aston et Lardit, augmentant la production de 476 millions de kWh.

En 1949, les centrales de Pontcharra, de Pralognan et du Péage-de-Vizille étaient inaugurées et des groupes installés à Génissiat et à Castillon : la production s'accroissait cette année de 583 millions de kWh. En 1950, elle augmentait encore de 1.057 millions de kWh., grâce à la mise en service des groupes de Péage-de-Vizille, Moux, Arvan, Marcillac, La Vanelle, Arly-Ugine, Pebernat, Pont-en-Royans, Couesque, Aussois, L'Aigle et Rivières. En 1951, enfin, l'énergie productible gagnait encore 1.506 millions de kWh. : de nouveaux groupes fonctionnaient dès lors à Temple, Aussois, Arly-Ugine, Pont-en-Royans, Passy, Courbaisse, Rivières, Enchanet, Aston, Chastang, Le Pouget et Arrens, et l'important barrage de Bort était achevé.

En outre, de nombreuses centrales thermiques ont été construites ou rénovées : Gennevilliers, Comines II, Lourches II, Dieppedalle, Yanville, Arrighi, Sequedin, Caen, parmi les centrales d'Electricité de France ; Harnes, Vendin, Dourges, Dechy, Beuvry, Labussière, Lucy, Vincey, Le Bec, Le Fesc, parmi les centrales minières. Ainsi, la production d'électricité s'élève en 1951 à 38 milliards de kWh, ayant augmenté de 58 p. 100 par rapport à 1945. Les autres sources d'énergie n'ont pas été négligées dans le plan d'équipement. Les aménagements des houillères ont permis d'extraire 55 millions de tonnes en 1951 (augmentation de 22 p. 100 par rapport à 1948) ; la capacité des raffineries de pétrole a augmenté de 60 p. 100 entre 1939 et 1949. L'effort qui a fait de l'industrie française de raffinage la première d'Europe a surtout porté sur les régions de l'étang de Berre (Lavera, La Mède, Berre) et de la basse Seine (Petit-Couronne, La Mailleraye, Port-Jérôme, Gonfreville-l'Orcher, Notre-Dame de Gravenchon), ainsi que sur Dunkerque, Donges, Pauillac, Ambès et Frontignan. En outre, de nombreuses prospections pétrolières ont été entreprises ou développées : un gisement de gaz naturel a été découvert à Saint-Marcet en 1939, une usine de dégazolinage a été construite à Boussens, et 800 kil. de pipe-lines distribuent le gaz dans les principales villes du Sud-Ouest.

Dans l'industrie sidérurgique, le même effort de modernisation est en cours, et le plan a prévu la construction de 110 hauts fourneaux modernes à grande capacité. Un chiffre résumera cet effort d'équipement : entre 1946 et 1950, la production industrielle s'est accrue de plus d'un tiers et a retrouvé son plus haut niveau d'avant guerre.

L'agriculture n'est pas restée à l'écart de ce relèvement. Dès 1946, la récolte de blé était de près de 70 millions de quintaux et la production de vin était remontée à 35 millions d'hectolitres. Ici encore, l'effort principal a porté sur l'équipement, et la France de 1951 possède 160.000 tracteurs agricoles (contre 94.000 en 1948) et 6.500 moissonneuses-batteuses.

Quant aux transports, durement touchés par la guerre, ils furent l'objet d'un double effort de reconstruction et de modernisation. L'électrification des chemins de fer a été étendue, depuis la Libération, aux parcours Sète-Nîmes (1947) et Paris-Lyon (1952). De nombreux trains directs ou omnibus ont été remplacés par des autorails, et le rendement des engins moteurs a augmenté, puisque, si les effectifs en service ont diminué de 39 p. 100 de 1938 à 1951, le trafic s'est accru dans le même temps de 28 p. 100 pour les voyageurs et de 70 p. 100 pour les marchandises. La France possède, en 1950, 41.400 kil. de voies ferrées (dont 4.100 kil. électrifiés), 14.580 locomotives ou automotrices et 462.000 wagons, voitures et fourgons. Le trafic des voyageurs s'est élevé la même année à plus de 545 millions, celui des marchandises à 173.571.000 tonnes. Le plan décennal de rénovation prévoit, outre le développement de l'électrification (sur 2.074 kil.), le renforcement des voies, l'amélioration des tracés sur les grands itinéraires, l'extension du block automatique à 2.500 kil. nouveaux, l'aménagement d'une centaine de gares-centres, la concentration des triages, le perfectionnement de l'outillage et du matériel de transport, etc. La navigation intérieure, qui ne s'était guère développée depuis le plan Freycinet (1879), est également en voie de modernisation. Les destructions dues à la Seconde Guerre mondiale ont été réparées, et de vastes projets d'équipement sont en cours : achèvement du grand canal d'Alsace entre Bâle et Strasbourg, aménagement du Rhône, amélioration des canaux desservant le Nord (bassin houiller, région industrielle Lille-Roubaix-Tourcoing, région maritime Calais-Dunkerque) ; liaison avec le réseau européen par la voie à grande section Lille-Tournai, reprise de la construction du canal du Nord (assurant la liaison Seine-Escaut), plan de modernisation de la basse Seine, constructions des ports de Gennevilliers (Paris) et des Flandres (Lille), etc. De nombreuses améliorations de détail doivent également être réalisées. Ainsi sera développé un réseau navigable long déjà de 15.228 kil. (dont 8.460 kil. effectivement fréquentés) et doté de près de 500 ports fluviaux d'un trafic dépassant annuellement 10.000 tonnes. Quant au parc fluvial, il comprend, en 1950, 9.563 unités d'une capacité de chargement supérieure à celle de la marine marchande.

Les ports maritimes, fortement endommagés pendant la guerre, ont été reconstruits et parfois même développés : renflouements, dragages, réparations des quais, des hangars et des engins de levage, etc. Aussi, dès 1949, le trafic des voyageurs atteignait un chiffre comparable à celui de 1938. Pour ce qui est des tendances particulières de ce trafic, elles se caractérisent par la baisse des importations en charbon et l'accroissement aux entrées du pourcentage des hydrocarbures, par la diminution du cabotage national (concurrence de la route et du chemin de fer) et l'augmentation du tonnage de jauge de l'ensemble des navires accostant dans les ports français. La marine marchande se trouvait amputée, au lendemain des hostilités, de 70 p. 100 de ses moyens d'action : les pertes affectaient 70 p. 100 des paquebots et mixtes, 72 p. 100 des cargos, 69 p. 100 des pétroliers. Deux ans après la Libération, 200.000 tonneaux étaient renfloués, réparés et remis en service. l'Allemagne avait livré 60.000 tonneaux. 820.000 tonneaux avaient été achetés à l'étranger, et 44 unités (représentant 148.000 tonneaux) avaient été construites dans les chantiers français ou, pour le compte de la France, dans les chantiers étrangers. Ainsi, dès la fin de 1947, le tonnage effectivement à flot atteignait 1.976.000 tonneaux de jauge brute, soit 72 p. 100 du tonnage de 1939. Depuis cette date, un programme de reconstruction a été maintenu et en large partie réalisé : la France possède, en 1951, 3.678.000 tonneaux.

Quant à l'aviation, elle s'est également beaucoup développée. Air France et les compagnies privées exploitent 350.000 kil. : elles transportent annuellement près de 800.000 personnes (100.000 en 1938) et 32.000 tonnes de marchandises (900 en 1938). La France a détenu, en 1949, le record du nombre de passagers au kilomètre. De nombreux travaux sont prévus pour l'aménagement des aéroports déjà existants et la construction de nouvelles bases aériennes.

L'examen de la situation commerciale de la France met en valeur le déséquilibre entre la valeur des importations et celle des exportations : en 1949-1950, les importations ont coûté 921 milliards de francs, les exportations n'en rapportant que 782. En 1950, les échanges étaient sur le point de trouver une situation d'équilibre ; mais depuis, l'exécution des programmes de dépense a entraîné la hausse des matières premières sur les marchés mondiaux, l'augmentation des importations et la diminution des exportations. Les matières premières représentent 57 p. 100 des exportations et 40 p. 100 des importations ; les produits alimentaires 31 p. 100 des exportations et 45 p. 100 des importations ; les produits fabriqués 12 p. 100 des exportations et 15 p. 100 des importations. Quant aux courants commerciaux, ils se caractérisent par le rôle accru des échanges avec les territoires d'outre-mer (30 p. 100 en 1938, 54 p. 100 en 1948) et par la reprise de la physionomie d'avant guerre : la part des Etats-Unis diminue (45 p. 100 en 1945, 17 p. 100 en 1948) au profit de celle des autres pays (Allemagne, Benelux, Grande-Bretagne).

HISTOIRE

La politique intérieure et extérieure entre 1919 et 1950. A peine est-il signé que le traité de Versailles est violemment critiqué. La France entreprend d'en faire exécuter les clauses par les Allemands, mais, devant la mauvaise volonté de ceux-ci, qui refusent de payer les réparations, Poincaré ordonne aux troupes françaises et belges de pénétrer dans la Ruhr le 11 janvier 1923. A partir de 1924, sous l'influence de Briand, qui préconise l'entente entre les nations, la sécurité collective et un rapprochement franco-allemand, la France s'engage, sous l'égide de la S. D. N., dans une politique d'accords généraux et particuliers pour organiser la paix. Les troupes françaises évacuent la Ruhr entre 1925 et 1930. Le traité de Locarno (16 octobre 1925) consacre le rapprochement franco-allemand. La France, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne garantissent le *statu quo* des frontières entre l'Allemagne, la Belgique et la France. Le pacte à quatre (Italie, Angleterre, Allemagne, France) est signé pour dix ans (7 juin 1933). Barthou fait un dernier effort pour revigorer la S. D. N. après l'échec de la conférence du désarmement. Laval semble vouloir poursuivre la politique des alliances ; il signe un pacte d'assistance mutuelle avec l'U. R. S. S. et conclut un accord avec l'Italie en 1935 ; mais il laisse la Sarre se rattacher à l'Allemagne et l'Italie attaquer l'Ethiopie.

Pendant ce temps, l'instabilité règne en matière de politique intérieure. Après les élections de 1920, le « bloc national » essaie de résoudre les difficultés, conséquences immédiates de la guerre : crise des transports, manque de charbon, vie chère, revendications ouvrières. En 1924, le pouvoir passe au « cartel des gauches », avec Herriot comme président du Conseil. Poincaré, appelé en 1925, sauve la monnaie avec un gouvernement d'union nationale, mais il démissionne en 1929. La France est alors atteinte par la crise mondiale, et sa situation financière, forte en 1930, devient catastrophique dès 1932. Les gouvernements Laval, Tardieu, Herriot se succèdent sans apporter de solution. Une série de scandales financiers éclate (banque Oustric, affaire Stavisky) et le régime est menacé à gauche par le communisme, à droite par la réaction (émeute du 6 février 1934). Doumergue échoue dans son essai de réforme de la Constitution. Laval mécontente l'opinion publique par sa politique intérieure de décrets-lois et par sa politique extérieure. Les radicaux-socialistes, les socialistes et les communistes forment alors une coalition, le *Front populaire*, qui triomphe aux élections de 1936. Léon Blum devient président du Conseil et cherche à innover dans l'ordre financier et social : par les accords Matignon du 7 juin 1936, on accorde aux travailleurs la semaine de 40 heures, les congés payés, les contrats collectifs. Blum se retire en 1937, puis en 1938 après un deuxième essai. La France, divisée, est affaiblie. la situation extérieure se révèle inquiétante. Daladier arrive au pouvoir en 1938 ; sa politique est caractérisée par un renforcement des mesures considérées comme devant préserver la sécurité et le moral du pays (dissolution des organisations communistes en 1939). La France laisse pourtant annexer l'Autriche par l'Allemagne en 1938, ainsi que le pays des Sudètes et la Tchécoslovaquie en 1939 ; elle réagit néanmoins lorsque les armées nazies pénètrent en Pologne et, le 3 septembre 1939, déclare la guerre à l'Allemagne (v. GUERRE MONDIALE [*Seconde*]).

Le cabinet Daladier démissionne le 20 mars 1940, remplacé par un cabinet Reynaud. Les Allemands étant entrés à Paris le 14 juin, Reynaud refuse de traiter avec eux, mais le maréchal Pétain forme un nouveau gouvernement le 16 et demande l'armistice, tandis que, le 18 juin, dans un appel radiodiffusé de Londres, le général de Gaulle invite les Français à continuer la lutte. L'armistice est signé le 22 juin. Une partie de la France est occupée, et le gouvernement s'installe en « zone libre », à Vichy. Le 10 juillet, l'Assemblée nationale vote les pouvoirs au maréchal Pétain à l'effet d'élaborer une nouvelle Constitution de l'Etat français. A côté du maréchal, chef de l'Etat, partisan d'une politique d'attente, Laval joue un rôle de plus en plus décisif, comme ministre des affaires étrangères, puis, après une éclipse de décembre 1940 à avril 1941, comme président du Conseil. Darlan, ministre de la marine, occupera aussi, jusqu'à novembre 1942, divers postes importants. Tous deux sont partisans d'une politique de collaboration. Pendant ce temps, la résistance française s'organise à Londres. Les Nouvelles-Hébrides, le Tchad, le Cameroun, Tahiti, l'Inde française, la Nouvelle-Calédonie, le Gabon, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Réunion, se rallient au mouvement de la « France libre ». Le Comité national français est constitué à Londres le 23 septembre 1941. Après le débarquement des troupes américaines en Afrique du Nord (novembre 1942), de Gaulle forme, le 3 juin 1943, le Comité français de Libération nationale (C. F. L. N.) pour exercer la souveraineté française sur les territoires placés hors de l'occupation ennemie.

Pour répondre au débarquement américain, les Allemands occupent la zone libre (ce qui entraîne le sabordement de la flotte française à Toulon (27 novembre 1942)) et accroissent leurs exigences : la Milice est créée en janvier 1943, les Alsaciens-Lorrains sont mobilisés, le Service du travail obligatoire est imposé. Le 6 juin 1944, les Alliés débarquent en Normandie et, le 20 août, le maréchal Pétain est emmené à Belfort, puis en Allemagne, à Sigmaringen. Paris est libéré le 25 août et le Gouvernement provisoire, prolongation du C. F. L. N., avec le général de Gaulle à sa tête, s'installe dans la capitale ; en novembre est élue l'Assemblée nationale constituante, chargée d'élaborer une Constitution.

L'épuration, amorcée dès juin 1944, se poursuit : le maréchal Pétain est condamné à mort par la Haute Cour de justice, mais sa peine est commuée en détention perpétuelle ; Laval est jugé et fusillé le 15 octobre. La France signe le traité franco-soviétique à Moscou le 10 décembre 1944. Le général de Gaulle quitte, le 20 juin 1946, le Gouvernement provisoire, lequel verra se succéder F. Gouin, G. Bidault, L. Blum. La Constitution de la IVe République, fruit de deux assemblées constituantes successives et de deux référendums, instaure la IVe République, qui entre en fonction le 1er janvier 1947. Les traités avec les satellites de l'Allemagne sont signés à Paris le 10 février 1947 : l'Italie cède à la France les territoires de Tende et de La Brigue, dont le plébiscite du 12 octobre 1947 consacre le rattachement. L'alliance franco-anglaise est scellée par le traité du 4 mars 1947, valable pour cinquante ans. Avec les Etats-Unis, les négociations ont un caractère surtout économique et financier : mission Monnet (décembre 1944), mission Blum, accord Blum-Byrnes du 28 mai 1946, négociations relatives au relèvement de l'Europe occidentale (plan Marshall), grâce à l'aide financière américaine. Le 4 avril 1949, la France signe le pacte Atlantique (v. ATLANTIQUE). Enfin, malgré une politique intérieure encore instable, où les rivalités de cinq grands partis contribuent à la précarité des ministères, la France collabore à la création des organismes de la future Union européenne ; Strasbourg devient ainsi la capitale du Conseil de l'Europe, qui se réunit pour la première fois le 8 août 1949 (v. EUROPE). Dès lors, la France entre dans une période d'instabilité : à l'intérieur, les gouvernements se succèdent sans parvenir à rétablir la situation économique ni à apporter la paix sociale. Dans l'Union française, les nationalismes se donnent libre cours : le Maroc et la Tunisie s'agitent, Madagascar est en proie à des troubles, et surtout la guerre se perpétue en Indochine contre le Viet-minh, épuisant la métropole en hommes et en ressources. A l'extérieur, le gouvernement français confirme son accord sur l'union européenne, mais une partie de l'opinion reste attachée à une politique de neutralité. Après la chute du gouvernement Queuille (1949) et un bref gouvernement Bidault (1949-1950), que suit un intermède très court où Henri Queuille revient au pouvoir, René Pleven forme un ministère, qui, abattu, puis reconstitué, dure tant bien que mal jusqu'au début de 1952. En outre, aux élections législatives de 1951, les Français portent leurs voix aux partis extrêmes, communistes et R. P. F. L'aggravation de la situation économique, signalée par une constante hausse des prix, marque la fin d'une expérience qu'un ministère Faure se révèle incapable de continuer. Antoine Pinay inaugure une nouvelle politique et, de mars 1952 à janvier 1953, bloque implacablement les salaires et les prix, tandis que son ministre des Affaires étrangères, Robert Schuman, se montre partisan de l'intégration à l'Europe occidentale de l'Allemagne de l'Ouest. Au début de 1953, le ministère Mayer se trouve néanmoins devant une crise financière pénible, qui l'oblige à faire appel à l'aide des Etats-Unis. La brusque aggravation de la situation militaire en Indochine (invasion du Laos, mécontentement des Cambodgiens) et en Tunisie (coups de main, attentats, élections boudées) est venue assombrir encore les perspectives politiques françaises. D'autre part, les élections municipales d'avril-mai 1953 ont marqué un recul des extrêmes, net à gauche, important à droite (effondrement du R. P. F.), et un regroupement des centres, mais aucune force politique n'a manifesté un très grand essor. L'opinion française demeure donc, en des instants critiques, extrêmement divisée. En décembre 1953, le Congrès du Parlement a élu René Coty à la présidence de la République en remplacement de Vincent Auriol dont le mandat arrivait à échéance.

DÉFENSE NATIONALE

— MARINE DE GUERRE (*suite*). *La flotte.* Nos forces navales se sont trouvées renforcées depuis 1944 par des bâtiments pris aux Allemands (6 torpilleurs, 5 sous-marins) et aux Italiens (2 croiseurs, 4 torpilleurs) ou donnés par nos alliés anglo-saxons (1 porte-avions, 6 torpilleurs, 10 frégates). En 1950, elles atteignaient un tonnage de 380.000 tonnes, qui était ainsi réparti :

une *escadre*, commandée par un vice-amiral et comprenant elle-même, à côté d'une *division cuirassée* (*Richelieu, Jean-Bart*, torpilleurs), un *groupe de porte-avions* (*Arromanches, Dixmude, La-Fayette*), un *groupe de croiseurs* (de bataille et légers) et un *groupe d'action sous-marine* (frégates, torpilleurs, sous-marins) ;

un *groupe des écoles* ;

les *forces maritimes d'Extrême-Orient*, qui comprennent, à côté de croiseurs, des avisos coloniaux, dragueurs, etc.

Organisation territoriale. — La défense du littoral métropolitain est répartie en trois régions maritimes, placées sous les ordres d'un vice-amiral appelé *préfet maritime*

(v. PRÉFET). La 1re région (Cherbourg) s'étend de la frontière belge au Mont-Saint-Michel, la 2e (Brest) allant de ce point jusqu'à Hendaye, tandis que le littoral méditerranéen constitue une 3e région dont le chef-lieu est Toulon. Ces régions sont elles-mêmes divisées, du point de vue tactique, en *secteurs de défense*, du point de vue administratif, en *arrondissements maritimes*, dont les chefs, ainsi que les représentants de l'armée de mer dans nos ports de commerce principaux (Bordeaux, Marseille, etc.), portent le titre de *commandants de la marine*.

Les arsenaux de la marine, placés sous l'autorité des préfets maritimes, sont chargés de la construction et de l'entretien des navires de la flotte. La plupart d'entre eux ont été gravement endommagés au cours du dernier conflit. Le littoral de l'Afrique du Nord est maintenant réparti entre les trois commandements de la marine de Tunisie, d'Algérie et du Maroc.

On mentionnera, enfin, parmi les *bases* principales de notre flotte dans les territoires de l'Union française, les points d'appui de Dakar, Mers el-Kébir, Diégo-Suarez et Fort-de-France, placés chacun sous les ordres d'un commandant de la marine.

Aéronautique navale. — Elle constitue l'aviation d'appui de notre marine de guerre et comprend des formations embarquées sur porte-avions et des unités basées à terre. Placé sous l'autorité directe du commandement naval, le personnel qui équipe ces unités reçoit sa formation partie dans les écoles de l'armée de l'air (Salon, Cognac, etc.), partie dans des centres spécialisés de l'aéronautique navale (Port-Lyautey, Hyères, pour les pilotes ; Rochefort, pour les mécaniciens). Les appareils sont groupés en escadrilles spécialisées : chasse, bombardement, torpillage, exploration, transport, sauvetage, etc. (V. AÉRONAUTIQUE.)

Personnel de la marine. — Le personnel de l'armée de mer, dont les statuts et le recrutement n'ont pas été modifiés depuis la guerre, comprend les officiers et les équipages de la flotte. Les *officiers de marine* proviennent de plusieurs sources différentes : Ecole navale de Brest, Ecole polytechnique, Ecole des élèves officiers de la marine. Certains officiers de réserve provenant de la marine marchande peuvent être titularisés dans les cadres actifs après examen et stage probatoire. Tous les officiers de marine effectuent, comme enseignes de 2e classe, une croisière d'études et d'application d'une année à bord du croiseur école *Jeanne-d'Arc*. On compte, en outre, dans les cadres de l'armée de mer, différents corps d'officiers spécialisés, dont les principaux sont les *officiers des équipages de la flotte*, recrutés parmi le cadre sous-officier, les *ingénieurs mécaniciens*, les *ingénieurs du génie maritime*, les *commissaires de la marine*, les *médecins de la marine*, etc. (v. ces mots).

Les équipages de la flotte sont recrutés en grande partie par l'*inscription maritime*, dont font obligatoirement partie tous les jeunes gens exerçant professionnellement la navigation maritime (v. INSCRIPTION).

Ce recrutement est complété, d'autre part, tant par engagements volontaires (2, 3 et 5 ans) que par les écoles préparatoires de la marine et, dans une très faible proportion, par le service militaire obligatoire.

Après un court passage dans des centres de formation, les futurs matelots sont dirigés sur une école où ils acquièrent des connaissances techniques sanctionnées ensuite par des brevets de spécialité, dont les principaux sont ceux de *manœuvrier, timonier, fusilier, torpilleur, armurier, mécanicien, chauffeur, radio*, etc., et, dans l'aéronautique navale, *pilote, radariste, mécanicien*, etc.

— ARMÉE DE L'AIR. Après diverses formules d'organisation du ministère de l'air, l'aviation militaire a été rattachée au ministère de la défense nationale par l'intermédiaire d'un secrétariat d'Etat. Son organisation générale a été fixée par la loi du 2 juillet 1934 et par le décret-loi du 2 septembre 1938. Elle comprend essentiellement une administration centrale, des organes de commandement, des unités aériennes, des écoles.

Administration centrale. — L'état-major des forces armées (air), étroitement subordonné au secrétariat d'Etat, assure, sous la direction de son chef, le commandement direct de l'armée de l'air, établit et contrôle les programmes de matériel, prépare l'emploi des forces. A côté, on trouve, à l'administration centrale, les diverses *inspections de l'armée de l'air*, la *direction du contrôle et du budget*, la *direction technique et industrielle de l'aéronautique*, les *services du matériel, du personnel* et de *l'infrastructure*. Certains établissements (centre d'essais en vol de Brétigny, centre d'expérience de Mont-de-Marsan, etc.) sont rattachés directement à l'état-major général.

Organisation territoriale. — La métropole et l'Afrique du Nord sont réparties en cinq régions aériennes (v. RÉGION), dont les chefs-lieux sont Dijon, Paris, Bordeaux, Aix-en-Provence et Alger. Les territoires d'outre-mer (A.-O. F., A.-E. F., Madagascar, Indochine) constituent des *commandements de l'air*, dont l'organisation est souvent analogue à celle des régions. Les commandants de région aérienne exercent leur commandement sur toutes les unités territoriales de leur ressort et assurent le fonctionnement des services d'infrastructure des unités aériennes stationnées sur leur territoire, mais relevant de grands commandements. A l'état-major de la région sont rattachés les directions de l'intendance, du commissariat, des bases, ainsi que les compagnies de transmissions, de ravitaillement et de transport, les détachements de garde, ateliers et organes de contrôle des bases aériennes, etc.

Unités aériennes. — La plupart sont groupées en de grands *commandements*, qui se répartissent les missions générales de l'armée de l'air. On citera, parmi ces derniers, la *défense aérienne du territoire*, qui comprend elle-même les trois zones de défense de Paris, Aix-en-Provence et Alger ; le *groupement des moyens militaires de transport aérien*, qui réunit les escadres de transport stationnées en France, en Afrique et en Indochine ; la 1re *division aérienne*, qui groupe un certain nombre d'escadres de chasse ; enfin, le *commandement supérieur des écoles*.

Matériel. — Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les appareils en service dans notre armée de l'air étaient d'une extrême diversité, les matériels anglais ou américains voisinant avec des avions allemands récupérés. C'est ainsi que nos unités de chasse et de transport restèrent armées pendant plusieurs années de Spitfire, Mustang, Dakota, Halifax, Junker, etc., qui avaient participé au conflit. Mais l'usure extrême de ces appareils et l'évolution très rapide de la technique depuis 1945 rendent nécessaire leur remplacement. Celui-ci est effectué peu à peu, grâce à des achats de licences ou de matériels étrangers (chasseurs à réaction anglais « Vampire » et à la production de nos usines d'aviation. Mais on notera que celles-ci, en partie détruites pendant la guerre, nationalisées en 1945 et sans cesse réorganisées depuis, n'ont pas encore pu fournir à notre armée de l'air tout le matériel dont elle a besoin. Un plan de cinq ans, élaboré en 1950, doit amener la sortie rapide d'avions de chasse à réaction (type « Ouragan »), de transport, de liaison, et d'avions-écoles. Il y a lieu, enfin, de souligner la fragilité de toute énumération en ce domaine, vu le rythme croissant de la technique aérienne moderne, qui rend très vite périmés les meilleurs prototypes. C'est ainsi que se pose toujours aux responsables de notre aviation militaire le difficile problème de la conjugaison nécessaire, dans le cadre limité de nos possibilités budgétaires, de la qualité des appareils avec les délais de fabrication commandant finalement le nombre des matériels en service.

Personnel (recrutement et formation). — Le recrutement du personnel de l'armée de l'air est régi par les mêmes dispositions que celui de notre armée de terre (loi du 31 mars 1928). Celle-ci affecte chaque année une fraction du contingent incorporé dans les formations de l'armée de l'air. Les officiers et les sous-officiers bénéficient des mêmes statuts et avantages que leurs camarades de l'armée de terre. Issus en totalité jusqu'en 1936, et encore partiellement après cette date, des écoles de formation de l'armée de terre (Saint-Cyr, Polytechnique, etc.), les officiers de l'armée de l'air sont maintenant formés à l'*Ecole de l'air* et à l'*Ecole militaire de l'air*, installées toutes deux à Salon-de-Provence (v. ÉCOLE). Ils constituent plusieurs corps : les *officiers de l'air*, eux-mêmes divisés en cadres navigants et cadres sédentaires ; les *officiers mécaniciens de l'air* ; les *officiers des services administratifs*. Les sous-officiers, eux aussi, sont classés dans des cadres distincts : *personnel navigant, personnel non navigant*, qui comprend lui-même un *cadre spécialiste* et un *cadre des services généraux*, dont la formation s'effectue dans des écoles particulières (écoles des mécaniciens, des comptables, etc.).

Les cadres officiers et sous-officiers du personnel navigant reçoivent une solde spéciale, dite *solde à l'air*, mais sont astreints à des limites d'âge inférieures à celles des autres armées. Leur aptitude physique est régulièrement contrôlée, et ils doivent exécuter chaque année un certain nombre d'heures de vol. Leur formation est assurée dans des écoles de pilotage (Marrakech, Meknès, Avord) ou de navigation (Cazaux).

LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE

La littérature contemporaine. — Les bouleversements politiques et sociaux nés de la Première Guerre mondiale devaient avoir leur répercussion sur la littérature française. A partir de 1920, des tendances nouvelles s'expriment, mais elles ne prétendent jamais rompre avec le passé ; elles se réclament, le plus souvent, d'écrivains qui appartiennent aux générations précédentes. A ces accents nouveaux se mêle la voix de ceux qui poursuivent, au-delà de la guerre, la carrière qu'ils avaient commencée avant 1914 : c'est ainsi qu'André Gide confirme son indépendance en face de tous les préjugés, que Paul Valéry poursuit dans ses poèmes et ses essais la recherche de la vérité, et que Paul Claudel puise toujours en sa foi chrétienne l'inspiration d'une poésie mystique, à laquelle on a souvent reproché son hermétisme.

De tous les genres, le roman est le plus exploité par les écrivains et le plus goûté des lecteurs ; le foisonnement des œuvres romanesques est tel qu'il serait vain d'en tenter le classement : du récit d'aventures à l'analyse psychologique, de la biographie romancée à la fresque sociale, on utilise toutes les ressources d'un genre dont la forme est extrêmement souple. Tandis qu'Anatole France, Maurice Barrès, Pierre Loti et Marcel Proust disparaissent, on voit s'affirmer de nouveaux talents. On peut citer, parmi les romanciers contemporains : Romain Rolland, H. Barbusse, Colette, G. Duhamel, F. Mauriac, A. Maurois, J. Romains, R. Martin du Gard, J. Schlumberger, J. Green, J. de Lacretelle, les frères Tharaud, J. Giraudoux, J. Cocteau, P. Morand, P. Benoit, M. Genevoix, A. Chamson, J. Giono, F. Carco, R. Dorgelès, Mac Orlan, B. Cendrars, Céline, Montherlant, A. Malraux, Saint-Exupéry, G. Bernanos, J.-P. Sartre, M. Jouhandeau, M. Aymé, Van der Meersch, Ph. Hériat, P. Vialar, etc. Parmi les essayistes et les critiques, on notera : A. Thibaudet, Alain, J. Benda, A. Suarès, Ch. Maurras, Ch. Du Bos, J. Rivière, Valery-Larbaud, J. Paulhan, P. Léautaud, E. Jaloux, M. Arland, R. Brasillach, A. Billy, A. Camus, A. Rousseaux, R. Kemp, etc.

A la scène, c'est l'œuvre de J. Giraudoux qui domine cette période par son incontestable originalité ; mais bien d'autres dramaturges remarquables se partagent la faveur du public, tels H.-R. Lenormand, J. Sarment, J.-V. Pellerin, A. Salacrou, J. Anouilh, M. Pagnol, Stève Passeur, M. Achard, P. Raynal, E. Bourdet, Montherlant, Mauriac, Sartre, Camus, Marcel Aymé, etc. L'éclat du théâtre français contemporain est dû surtout aux efforts de ceux qui, suivant la voie tracée par F. Gémier et J. Copeau, renouvelèrent l'interprétation et la mise en scène du répertoire classique et moderne : Ch. Dullin, L. Jouvet, G. Pitoëff, G. Baty, J.-L. Barrault et Jean Vilar.

C'est en poésie que semblent éclore les théories les plus avides d'originalité : dadaïstes, cubistes et surréalistes défendent une esthétique nouvelle, tout en invoquant le patronage de Rimbaud, de Lautréamont et d'Apollinaire ; si extravagantes qu'aient pu paraître à certains leurs tentatives, elles révèlent le sincère désir de découvrir une poésie qui soit l'expression spontanée de l'âme humaine tout entière : A. Breton, P. Eluard, M. Jacob, Aragon, sont les principaux représentants de ces écoles poétiques.

La philosophie contemporaine. — La plupart des courants esquissés au siècle précédent influent sur la philosophie contemporaine, dont parfois les sources se placent même plus loin. Le *kantisme* a peu de disciples directs en France, mais l'*idéalisme* de L. Brunschvicg, Ch. Renouvier, O. Hamelin, J. Lagneau, D. Parodi, E. Chartier (Alain), en descend incontestablement et exerce une influence considérable sur la pensée contemporaine française. L'esprit constructeur des métaphysiciens *postkantiens* aboutit à la « philosophie de l'esprit » de L. Lavelle et R. Le Senne, à des mouvements philosophiques et religieux comme le thomisme de J. Maritain, E. Gilson, le personnalisme d'E. Mounier, ou la philosophie de M. Blondel. Le *matérialisme* est surtout répandu sous forme de matérialisme dialectique (marxisme) dans certains groupes à tendances politiques ; l'évolutionnisme et le *vitalisme* spiritualiste de Bergson, Ravaisson, Lachelier, Boutroux, E. Le Roy, est toujours vivant dans la pensée française, à laquelle il a donné ses plus grandes œuvres. La *critique de la science* et le *positivisme* se traduisent à la fois par l'essor des disciplines philosophico-scientifiques (sociologie, avec C. Bouglé, G. Gurvitch, M. Halbwachs ; psychiatrie, psychanalyse) et de la *logique mathématique*, illustrée par J. Cavaillès et A. Lautman. La phénoménologie française s'oriente de préférence dans le sens *existentialiste*, avec J.-P. Sartre, G. Marcel et leurs disciples. Les penseurs indépendants restent nombreux en France ; citons en particulier G. Bachelard, aux pénétrantes analyses nourries d'une vaste culture mathématique, scientifique et philosophique. Telle quelle, la philosophie française contemporaine offre l'image d'une grande diversité et d'une vitalité prodigieuse.

BEAUX-ARTS

Architecture. — Après la Première Guerre mondiale, l'emploi du béton armé, utilisé avec ou sans revêtement, se généralise ; il s'accompagne, vers 1920, d'un mépris de l'ornement et contribue à éliminer complètement le genre du pastiche, favori de l'époque précédente. Les frères Perret consacrent la renommée du nouveau matériau en élevant l'église du Raincy (1922-1923), puis Sainte-Thérèse de Montmagny, le Musée des travaux publics. Tony Garnier, Paquet, Louis Sue, Patou, Roux-Spitz figurent parmi les principaux architectes ; Le Corbusier, Mallet-Stevens, Lurçat restent ennemis de toute décoration. Des édifices tels que les magasins Decré, à Nantes (1931), l'annexe de la Bibliothèque nationale à Versailles (1932-1934), le nouvel hôpital Beaujon (1934), le palais de Chaillot et les musées d'art moderne (1937) ont pu être élevés grâce aux avantages présentés par le béton. L'architecture religieuse s'inspire fréquemment de la tradition orientale (église du Saint-Esprit, 1930-1935) ; favorisée par l'entreprise des chantiers du cardinal Verdier, elle nous offre aussi des innovations monumentales (église de Montrouge). Elle manifeste un retour très net vers le décor des surfaces.

Sculpture. — Bourdelle, Maillol et Despiau semblent être les figures dominantes de l'entre-deux-guerres ; avec Joseph Bernard et Pompon, il faut au moins citer les sculpteurs qui ont illustré l'exposition de 1925 (Dejean, Drivier, Dalou, Janniot, Malfray, Niclausse, Poisson, Wlérick) et celle de 1937 (Auricoste, Gimond, Saupique).

Peinture. — Grande variété de tendances, prestige déclinant de l'art académique et officiel, multiplication des galeries particulières qui révèlent — autant que les Salons — les débutants, réaction presque générale contre l'impressionnisme, dont l'un des héritiers, Paul Signac, ne meurt qu'en 1935, influence de Cézanne, de Gauguin, de Van Gogh, telles apparaissent, de façon schématique, les caractéristiques de la peinture entre les deux guerres. La première génération de cette époque était déjà connue en 1914, issue du mouvement nabi, avec Maurice Denis, Roussel, Bonnard, Vuillard, ou du fauvisme, avec Desvallières, Rouault, Matisse, Friesz, Vlaminck, Derain, Dufy, Marquet, Van Dongen. Le cubisme, dont Picasso et Braque passent pour être les créateurs, exerce son action sur de nombreux peintres (La Fresnaye, Lhote, Léger, Villon) ; à côté d'eux, on distingue les réalistes, tels que Dunoyer de Segonzac, Boussingault, L.-A. Moreau, Waroquier, Dufresne, Ceria, Asselin, dont la lignée se continuera avec Planson, Poncelet, Oudot, Brianchon, Limouse..., les expressionnistes La Patellière, Alix, Gromaire ou Goerg, les surréalistes Dali ou Miro, enfin les peintres dits « primitifs du XXe siècle ».

Arts décoratifs. — Une large place devrait être faite aux arts de la décoration. Les meubles de Ruhlmann, Dufrene ou Jallot, les céramiques de Lenoble, Decœur, Mayodon, les ferronneries de Brandt, Poilrat et Subes, l'argenterie de Sandoz ou de Puiforcat, les verreries de Marinot et de Lalique, comme les tapisseries de Lurçat et de Gromaire, font honneur au goût français.

La musique de 1919 à nos jours. — Après la Première Guerre mondiale, le mouvement musical connaît un réel épanouissement, qu'entretient une phalange de compositeurs de haut mérite. Si Debussy est mort en 1918, il exerce encore, par la révolution harmonique qu'il a préchée, une profonde action. Fauré apparaît comme le chef de la musique de chambre et le maître de la mélodie. Son élève M. Ravel donne, entre les deux guerres, ses chefs-d'œuvre au théâtre et à l'orchestre. Si P. Dukas a cessé d'écrire, se bornant à former des disciples à la composition, Fl. Schmitt maintient en France la lignée des grands romantiques ; V. d'Indy poursuit des recherches stylistiques dans la musique de chambre ; A. Roussel, après avoir évoqué l'Orient, se tourne vers la symphonie, où il passera maître. Non content de diriger l'orchestre Colonne, G. Pierné, compositeur, se meut dans un éclectisme de bon aloi ; Messager s'impose dans l'opérette, avec R. Hahn ; M. Emmanuel évoque en ses drames la tragédie grecque et ressuscite les modes antiques ; Ropartz, Bréville, Tournemire, continuent la tradition de Franck. L'orchestre et le théâtre tentent tour à tour un Rabaud, un Gaubert, un Aubert, un Ducasse.

De plus jeunes se groupent pour défendre une esthétique nouvelle, trouvant des conseils auprès d'Erik Satie, profitant des conquêtes de Stravinsky, des compositeurs de ballets russes, ou s'efforçant d'établir une synthèse entre le flou, la poésie debussyste, la sensibilité fauréenne, la polyphonie ravélienne : D. Milhaud, G. Auric, Fr. Poulenc, G. Tailleferre reçoivent ainsi les suffrages du public. Un étranger se joint à eux, le Suisse Honegger, qui prendra bientôt la tête du mouvement, s'imposant dans l'oratorio et la grande fresque symphonique. Si l'art dramatique paraît péricliter, le ballet connaît le succès le plus mérité. De nouveaux venus suivent le chemin tracé par leurs maîtres dans la symphonie (Ibert, Aubin, Rivier), la musique de chambre, le théâtre (Delvincourt, Delannoy, Sauguet), la musique religieuse (Caplet, Duruflé, J. Alain). O. Messiaen paraît être le plus audacieux des novateurs, curieux des rythmes orientaux, et se forgeant à l'orgue, à l'orchestre, au piano, un langage d'une subtile résonance.

Lorsque éclate la Seconde Guerre mondiale, Dukas, Pierné, Messager, Roussel, Widor, Vierne, Emmanuel, Tournemire ont disparu. L'école française, en pleine gloire et attirant à elle des étrangers de plus en plus nombreux, reconnaît pour chefs le grand théoricien Ch. Koechlin, les maîtres Ropartz et Schmitt, aux côtés de qui se groupent

les représentants des deux générations qui doivent poursuivre l'effort de leurs aînés pour maintenir le renom d'une école que d'autres — la Bohême, la Hongrie, la Roumanie, l'U. R. S. S., l'Allemagne — pourraient un jour concurrencer. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui a donné, d'une manière indirecte, un nouvel élan à la musique, les concerts se sont multipliés, les virtuoses internationaux se sont fait applaudir en très grand nombre, tant à Paris qu'en province. Le mouvement des Jeunesses musicales de France a créé un auditoire attentif, qui groupe 150.000 jeunes amateurs éclairés. Les festivals de musique (Strasbourg, Aix-en-Provence, Besançon) apparaissent comme un heureux facteur de décentralisation.

SCIENCES

L'apport français dans le progrès scientifique. — Au cours des vingt dernières années, la France a continué à occuper, dans un grand nombre de domaines scientifiques, une place de choix. Néanmoins, l'expérimentation nécessitant, en raison de la complexité des techniques, le concours d'un personnel considérable et des crédits fort importants, les savants français ont été, pour certaines recherches, défavorisés par rapport à leurs confrères étrangers. La Seconde Guerre mondiale et l'Occupation ont également contribué à ralentir de nombreux travaux. Telles sont les raisons pour lesquelles les spéculations théoriques ont souvent pris le pas sur les recherches expérimentales.

Les *mathématiques* sont, dans l'histoire moderne, la science où la France tient, de l'avis unanime, la première place parmi les nations, et les travaux récents d'analyse ou de géométrie ont eu, dans notre pays, une grande importance. Il est remarquable qu'aujourd'hui, plus encore que par le passé, les mathématiques progressent parallèlement aux sciences appliquées ; la physique, en particulier, réclame constamment un outil plus perfectionné.

A la suite de la crise suscitée, au début du siècle, par la querelle des empiristes et des idéalistes, s'est manifesté le désir de reconstruire. La nécessité est alors apparue d'une logique nouvelle, selon laquelle une chose n'est pas toujours, en soi, vraie ou fausse. Elle peut être tierce, et peut même présenter diverses modalités, suivant sa nature et selon qu'on la rapporte à telle ou telle autre chose. Quant aux derniers progrès de l'analyse, ils concernent le problème de l'intégration (Lebesgue, Denjoy), les équations aux dérivées partielles (Picard, Painlevé), l'analyse fonctionnelle (Hadamard), la théorie moderne des fonctions de variables réelles ou complexes (Baire, Borel), les familles de fonctions (Montel, Julia). En géométrie, on peut citer l'extension de la géométrie projective (E. Cartan) et, surtout, le développement de la topologie, étude de la continuité en géométrie (Fréchet, Bouligand).

De plus en plus, les travaux sont effectués par groupes de chercheurs, et l'on doit signaler la création des « séminaires ». Parmi ceux-ci se trouve, à l'avant-garde des mathématiques, l'école Bourbaki ; c'est sous ce pseudonyme qu'un certain nombre de jeunes mathématiciens, anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, ont entrepris, selon la pensée de Hilbert, de refaire l'exposition des mathématiques en les prenant à leur point de départ logique.

Les *sciences physiques* ont pris un développement considérable, et les chercheurs travaillent à explorer ses nouveaux domaines. C'est, particulièrement, l'étude des phénomènes de macrophysique (astrophysique) et de microphysique (science de l'atome) qui a pris une énorme importance.

Signalons, en mécanique, le pendule d'Holweck, destiné à la mesure de l'intensité de la pesanteur ; en astronomie, l'organisation des services de l'heure, de la carte du ciel, et le développement de la physique du soleil ; mentionnons le coronographe de B. Lyot, qui permet, à tout instant, de photographier la couronne solaire, et l'exploration radioélectrique du ciel. En acoustique s'est étendue l'étude des ultra-sons (Langevin). Les recherches en électromagnétisme ont été facilitées par la construction du gros électro-aimant de Bellevue (A. Cotton, 1928). La radio-activité, d'origine essentiellement française, s'est enrichie de la découverte d'un grand nombre de nouveaux phénomènes ; il faut, en particulier, citer celle, en 1934, de la radio-activité artificielle (F. Joliot et I. Curie), les études sur les nouvelles particules (J. Thibaud), les transmutations, la fission de l'uranium. En 1948 était inaugurée, au fort de Châtillon, la première pile atomique française. Les rayons cosmiques et le méson ont été l'objet de nombreux travaux (P. Auger, Leprince-Ringuet). Enfin, le domaine des ondes électromagnétiques, et particulièrement des ondes ultracourtes, a tenté beaucoup de chercheurs ; leurs applications, notamment en radiodiffusion et en télévision, ont fait en France d'immenses progrès. Créée par L. de Broglie, la mécanique ondulatoire a réalisé la synthèse des ondes et des corpuscules en mouvement ; appliquée à l'atome, elle a permis de rendre compte de faits jusqu'alors inexplicables.

Moins spectaculaire est le développement de la *chimie*. Toutefois, la chimie physique s'est considérablement élargie. Elle a fourni des moyens de connaissance des structures moléculaires, connaissance qui permet souvent, par voie de déduction, la découverte des propriétés des corps.

C'est la *chimie appliquée*, surtout, qui n'a cessé de progresser. D'importantes recherches sur les vitamines et les hormones, les bactéricides et les antibiotiques, ont permis d'aboutir à d'intéressants résultats. Et la fabrication industrielle de matières plastiques toujours plus nombreuses a pris une extension considérable. Notons, enfin, le développement de l'industrie des carburants, naturels ou synthétiques.

En *physiologie* et en *biologie*, ce sont les problèmes endocriniens qui sont le plus en vue ; l'étude des glandes à sécrétion interne, de l'hypophyse en particulier, l'isolement des hormones et leur préparation font l'objet de nombreuses recherches, principalement de R. Courrier sur les hormones sexuelles et de G. Valette sur la possibilité de l'introduction de ces hormones par voie cutanée.

Plantefol essaye de trouver une théorie plus moderne de l'insertion des feuilles sur les tiges, et étend son explication au développement de la fleur. Les recherches sont activement poussées afin d'obtenir des données précises sur les virus ; jusqu'à présent, des cellules vivantes étaient nécessaires à leur développement, mais on a réussi à les cultiver *in vitro*, associés à des cultures de tissus animaux. Les travaux de Mlle Augier de Montgremier, de Limasset et Morel sont importants en ce sens qu'ils permettent d'étudier ces virus de façon beaucoup plus pratique qu'autrefois.

Les hormones végétales ont été utilisées pour faciliter l'enracinement des boutures, mais aucun résultat réellement probant n'a été observé ; ces hormones ont été également employées pour la destruction des mauvaises herbes. Là encore, après un engouement passager, il semble raisonnable d'attendre la fin des essais.

L'étude des groupes sanguins, qui avait été peu poussée en France jusqu'à ces derniers temps, vient de montrer que ces groupes sont partiellement localisés. Ainsi, on trouvera 57 p. 100 de donneurs universels dans le pays basque, alors qu'on n'en trouve plus que 35 p. 100 sur la côte d'Azur. Ces variations, provenant incontestablement de la différence des races, seront utilisées en *anthropologie*. Dans cette science, le facteur Rhésus sera mis également à contribution pour l'identification des races. Mlle Henri-Martin, de son côté, a apporté de nouvelles précisions sur les races les plus anciennes de notre pays, à la suite de la découverte, dans la localité de Fontéchevade (Charente), d'une calotte crânienne d'un de nos ancêtres ayant vécu il y a quelque 100.000 ans.

Quant à la *médecine*, les progrès qu'elle a pu accomplir portent principalement sur l'examen clinique (électrocardiogramme, encéphalogramme, endoscopie, etc.), permettant de pénétrer plus profondément dans l'intimité du corps humain, et sur l'amélioration des produits chimiques.

En *zoologie*, le docteur P.-A. Chapuis, par une nouvelle méthode de recherches, a pu capturer toute une série de petits crustacés de la faune souterraine aquatique jusqu'alors inconnus. Le radar est venu à l'aide des scientistes pour l'étude de la migration des oiseaux. Avec son aide, on a pu constater, par exemple, que les oies volent à 1.500 ou 2.000 mètres d'altitude et à une vitesse moyenne de 40 kilomètres à l'heure.

***FRANCO** (Francisco). — *La carrière du Caudillo depuis 1939.* Le 18 octobre 1939, le général Franco s'installa avec son gouvernement à Madrid. Il donna au nouvel Etat espagnol sa structure définitive et, peu à peu, les points essentiels du programme phalangiste furent intégrés à la constitution de l'Etat, qui instaura en Espagne un régime politique et social totalitaire entraînant la suppression des libertés démocratiques. Le Caudillo signa le Pacte antikomintern en avril 1939. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Franco, aidé de son beau-frère Serrano Suñer, ministre des affaires étrangères et chef de la Phalange, proclama son identité de vues avec les puissances de l'Axe, mais, par deux décrets (celui de septembre 1939, puis celui de mai 1940), déclara la neutralité de l'Espagne. Il rencontra Hitler à Hendaye et Mussolini à Bordighera, respectivement en 1940 et 1941, mais il réaffirma sa non-belligérance en décembre 1941 et se sépara de Serrano Suñer dès 1942. Néanmoins, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, l'O. N. U. refusa l'admission du gouvernement de Franco dans son organisation, et, en 1946, les gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France condamnèrent en commun le régime franquiste. En juillet 1947, le général Franco fit voter la loi de succession qui rétablissait en principe la royauté en Espagne, sans que, pourtant, le problème dynastique fût résolu, et se fit nommer régent du nouveau royaume.

FRANKLIN n. m. (de *Franklin*, n. pr.). Unité de charge électrique dans le système C. G. S. électrostatique (v. ÉLECTROSTATIQUE).

Fraunhofer (RAIES DE), raies sombres du spectre solaire, dues à l'absorption, par la chromosphère, des radiations émises par la photosphère. Fraunhofer les a découvertes en 1814 et en a dénombré 600.

FRAYAGE n. m. Action de se frayer un passage : *Le* FRAYAGE *opéré par les « esprits animaux » dans les voies nerveuses est une des théories physiologiques de Descartes.* (Ce terme a été repris par certains physiologistes contemporains, en particulier pour traduire le terme allemand de *Bahnung*.)

FREDHOLM (Erik Ivar), mathématicien suédois, né à Stockholm en 1866, mort à Mörby en 1927. Professeur de mécanique rationnelle et de physique mathématique à l'université de Stockholm, il est connu pour ses travaux sur l'analyse pure, notamment sur les équations intégrales, sur la mécanique et la physique mathématique.

FRÉGATON [*gha*] n. m. (de *frégate*). *Fam.* Officier de marine ayant le grade de capitaine de frégate.

FREITAS-BRANCO (Luis DE), compositeur et chef d'orchestre portugais, né à Lisbonne en 1890. Il poursuit, comme chef d'orchestre, une carrière internationale, et s'est acquis une juste renommée dans la direction et l'interprétation de la musique romantique et moderne. On lui doit des sonates, des oratorios, des œuvres d'orgue, de la musique de chambre.

FRESNAY (Pierre LAUDENBACH, dit **Pierre**), acteur français, né à Paris en 1897. Fils d'un professeur au lycée Saint-Louis, élève au Conservatoire de Georges Berr et de Paul Mounet, il est engagé à la Comédie-Française en 1915, puis mobilisé en 1917. Sociétaire en 1924, il est le parfait interprète du théâtre de Musset, cependant qu'il crée de nombreux rôles du répertoire classique ou moderne, entre autres : Polynice, d'*Œdipe à Colone*, Augustin, du *Vieil Homme*, Henri, du *Secret de polichinelle*, Dautier, d'*Un ami de jeunesse*. Démissionnaire en 1927, il va être dès lors l'interprète principal de plusieurs grands succès de l'entre-deux-guerres : *Un miracle*, de Sacha Guitry (1927), *Marius*, de Marcel Pagnol (1929), *Nono*, de Sacha Guitry (1931), *l'Hermine*, de Jean Anouilh (1932). Marié à l'actrice et cantatrice Yvonne Printemps, codirectrice avec Victor Boucher du théâtre de la Michodière, c'est sur cette scène qu'il continue, à partir de 1938, à affirmer sa nature exceptionnelle de comédien, faite toute de raison, d'observation et d'analyse, dans *Léocadia*, de Jean Anouilh (1940), *Père*, d'Edouard Bourdet (1942), *le Voyageur sans bagage*, de Jean Anouilh (1944), *Vient de paraître*, d'Edouard Bourdet (1945), *Auprès de ma blonde*, de Marcel Achard (1946), *les Œufs de l'autruche*, d'André Roussin (1948) et *le Moulin de la galette*, de Marcel Achard (1951). Des nombreux films dont il a été le protagoniste et qui l'ont classé parmi les premiers acteurs du cinéma international, il convient de citer : *Marius* (1931), *Fanny* (1932), *Kœnigsmark* (1935), *César* (1936), *la Grande Illusion* (1937), *la Charrette fantôme* (1939), *l'Assassin habite au 21* (1942), *le Corbeau* (1943), *Monsieur Vincent* (1947), *Dieu a besoin des hommes* (1950), *Monsieur Fabre*, *Un grand patron* (1951), *la Route Napoléon* (1953).

FREYER (Hans), philosophe et sociologue allemand, né à Leipzig en 1887. Il enseigna à Leipzig, depuis 1925, la méthode sociologique et une philosophie de la vie assez analogue à celle de W. Dilthey, dont elle conserve en particulier l'*historisme*. Ses principales œuvres sont : *Theorie des objektiven Geistes* (1923), *Der Staat* (1925), *Soziologie als Wirklichkeitswissenschaft* (1930), *Die politische Insel* (1936), *Macchiavelli* (1938).

FREYSSINET (Eugène), ingénieur français, né à Objat (Corrèze) en 1879. Après de fort brillantes études à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, il entra dans cette dernière administration qu'il servit jusqu'en 1914. Il passa alors dans l'industrie privée et, jusqu'en 1928, il assuma la direction technique d'une très importante entreprise de travaux publics. On lui doit notamment la construction d'un grand nombre de ponts en béton armé, parmi lesquels le plus audacieux est le pont à arc de Plougastel, sur l'Elorn. La conception et la réalisation de cet ouvrage furent pour lui l'occasion de recherches particulièrement fécondes sur le béton armé et sur ses déformations élastiques. Le premier, il eut l'idée d'augmenter la compacité du béton en le soumettant à des vibrations, et les premières applications qu'il fit de ce procédé remontent à 1917. Mais son nom restera à tout jamais attaché à la précontrainte du béton, dont il fut le véritable novateur et dont il codifia les conditions pratiques de réalisation. Enfin, au cours de sa carrière, il conçut de nouvelles formes constructives, dont l'expression fonctionnelle constitue l'une des représentations les plus marquantes de l'architecture moderne.

FRIEDEL (Georges), chimiste et minéralogiste français, fils de Charles FRIEDEL, né à Mulhouse en 1865, mort à Strasbourg en 1933. Inspecteur général des mines, professeur de minéralogie à l'Ecole des mines de Saint-Etienne, puis à l'université de Strasbourg, directeur de l'Institut des sciences géologiques, il est principalement connu pour ses travaux sur les cristaux liquides ; c'est lui qui a découvert les deux états mésomorphes : l'état smectique et l'état nématique. En 1913, il donnait les lois de la diffraction des rayons X par les cristaux.

FRIEDLAENDER (Max), historien d'art allemand, né à Berlin en 1867. Directeur des musées de Berlin, il s'est spécialisé dans l'histoire de la peinture flamande, sujet qu'il a traité en une douzaine de volumes (1924-1935), après avoir écrit une étude documentée, *De Van Eyck à Breughel* (1921).

FRITSCH (Gustav), naturaliste et anthropologue allemand, né à Cottbus en 1838, mort à Berlin en 1927. Il ramena d'Afrique du Sud de nombreuses observations anthropologiques et zoologiques (1863-1866), voyagea en Afrique (où il étudia une éclipse de soleil) et fit des recherches archéologiques. Il accomplit ensuite de nombreuses randonnées en Perse et en Méditerranée. Il a enseigné à l'université de Berlin à partir de 1867, et étudié expérimentalement les localisations cérébrales. Ses œuvres principales sont : *Die Eingebornen Südafrikas* (1873), *Die elektrischen Fische* (1886-1890), *Das Haupthaar der Menschen* (1912-1915).

***FRITTAGE** n. m. — ENCYCL. Métall. Lorsqu'on chauffe une poudre tassée d'une substance indécomposable par la chaleur, les grains se soudent les uns aux autres à une température inférieure à celle de la fusion, et souvent même à celle du ramollissement. Le *frittage* se produit dès que l'agitation thermique est suffisante pour que les atomes d'un solide puissent traverser sa surface.

Cette transformation se produit dans la cuisson des matières céramiques, dont les pâtes sont des poudres humides qui perdent leur eau par vaporisation. La cohésion de ces produits est due à l'adhérence entre grains, qui s'est trouvée réalisée bien avant la fusion. Le frittage est donc l'une des plus anciennes techniques de l'humanité, mais on en fait maintenant des applications nouvelles, notamment le frittage des métaux ou *céramique métallique*. N'importe quelle poudre métallique est susceptible de se fritter par chauffage, pourvu que la température de frittage des grains les plus réfractaires soit inférieure à la température de fusion des grains les plus fusibles. Cette technique présente sur la fonderie de nombreux avantages : économie de matière, d'énergie et de temps, le finissage étant souvent inutile ; possibilité d'emploi de métaux ou d'alliages inutilisables en fonderie.

On peut mentionner le frittage du fer, employé dans la production de pièces pour l'industrie automobile, notamment de paliers poreux que peut traverser l'huile de graissage. Le tungstène et le molybdène, métaux très réfractaires, ne peuvent être façonnés que par cette méthode ; c'est ainsi qu'on obtient les filaments des ampoules électriques et les pièces métalliques des lampes de radio. Ce procédé permet l'obtention de tôles de titane ou de zirconium, métaux d'une résistance extraordinaire à la corrosion. On peut encore, par ce moyen, fabriquer des pièces en carbures de tungstène ou de bore, substances de dureté comparable à celle du diamant ; des filtres en verre ou en silice frittés, inattaquables par les acides, dont on peut faire varier la dimension des pores selon la grosseur des grains frittés.

FROBENIUS (Leo), ethnologue allemand, né à Berlin en 1873, mort dans sa propriété de Biganzalo (lac Majeur) en 1938. Il accomplit, de 1904 à 1935, de nombreux voyages d'exploration en Afrique, devint, en 1932, professeur à l'université de Francfort et, en 1934, directeur du musée d'ethnographie de cette ville. Il a enrichi son musée d'une importante collection, recueillant, lors des expéditions, une moisson abondante de documents sur l'Afrique. Il a cherché à donner une représentation cartographique de la géographie de la civilisation, et tenté de retracer en une vaste synthèse l'évolution de la civilisation africaine, puis de l'ensemble de la civilisation humaine. Ses ouvrages principaux sont : *Und Afrika sprach* (1912-1913), *Paideuma* (1921), *Atlas Africanus* (1921-1931), *Mythologie de l'Atlantique* (1922, traduit), *Das sterbende Afrika* (1923), *Erlebte Erdteile* (1925-1929), *Madsimu Dsangara* (1931-1932), *Kulturgeschichte Afrikas* (1933), *Ekade Ektab* (1937), *Monumenta Africana* (1939), etc.

***FRONTAL, E** adj. — Géom. descript. *Droite frontale, plan frontal*, Droite, plan, parallèles au plan vertical de projection. (On dit aussi DROITE OU PLAN DE FRONT.)

FRÜH (Jakob), géographe suisse, né à Märwill (Thurgovie) en 1852, mort à Zürich en 1938. Professeur à Zürich, il s'est surtout consacré à des recherches de physiogéographie et a écrit une *Géographie de la Suisse* (1930-1945).

FUCHS (Lazarus), mathématicien allemand, né à Moschin, près de Posen, en 1833, mort à Berlin en 1902. Professeur aux universités de Heidelberg et de Berlin, il est connu pour ses recherches sur la théorie des équations différentielles linéaires, au sujet desquelles il a énoncé un célèbre théorème, ainsi que pour ses travaux sur certaines fonctions transcendantes (v. FUCHSIEN).

FUETER (Rudolf), mathématicien suisse, né à Bâle en 1880. Professeur de mathématiques à l'université de Bâle de 1908 à 1913, puis à l'Ecole supérieure technique de Carlsruhe de 1913 à 1916 et, à partir de cette date, à l'université de Zürich, il s'intéressa surtout à la théorie des nombres et à celle des fonctions à plusieurs variables. Parmi ses nombreux ouvrages qui font autorité, il convient de citer : *Leçons sur les modules singuliers et la multiplication des fonctions elliptiques* (1924-1927), *Biologistes et Statisticiens* (1930), *Géométrie analytique dans le plan et dans l'espace* (1945).

***FUITE** n. f. — Aviat. *Bord de fuite*, Extrémité aval d'un profil d'aile, d'hélice ou de coque.

FULBRIGHT (James William), sénateur américain, né à Summer (Missouri) en 1905. Professeur de droit à l'université d'Arkansas (1936-1939), puis président de cette université (1939-1941), il a été élu sénateur (novembre 1944). A ce titre, il a pris l'initiative de la loi qui, promulguée en 1946, accorde avec libéralité aux étudiants et professeurs américains des bourses d'entretien qui leur permettent de poursuivre, dans les pays européens, des recherches relevant de tous les domaines (lettres, sciences, arts, droit, économie politique, etc.).

Les *bourses Fulbright* peuvent également être destinées à défrayer des étudiants étrangers de leur voyage aux Etats-Unis, s'ils désirent y entreprendre des recherches. Le financement de ces bourses est assuré par les devises qui sont tirées de la vente du matériel laissé par les armées américaines dans les pays d'Europe après les campagnes de la Seconde Guerre mondiale. C'est de 1948 que date l'accord qui fait de la France un des pays pouvant recevoir des *boursiers Fulbright*.

***FURTWAENGLER** (Wilhelm), chef d'orchestre allemand, mort à Baden-Baden en 1954. — Il fut l'un des principaux interprètes des symphonies de Beethoven, Brahms, Bruckner.

FUSEAU n. m. Pantalon de sport dont les jambes vont en se rétrécissant vers le bas et sont serrées à la cheville.

G

g, Abréviation de GRAMME, unité de masse ou de poids.

G, Symbole de GIGA, préfixe employé dans les systèmes d'unités.

GABIN (Jean-Alexis MONCORGÉ, dit **Jean**), acteur de cinéma français, né à Paris en 1904. Il débuta aux Folies-Bergère et au Moulin-Rouge, puis vint au cinéma, où il mit quelque temps à trouver sa voie. Ce fut Duvivier qui lui confia les rôles convenant à son tempérament dramatique, et Gabin joua à partir de 1935 les hommes forts et violents en lutte avec le destin. Renoir, Carné l'employèrent dans le même sens, et il devint bientôt un des spécialistes des rôles de force. Son grand talent illustra *la Bandera* (1935), *la Belle Equipe* (1936), *les Bas-Fonds* (1936), *Pépé le Moko*, *la Grande Illusion* (1937), deux de ses meilleures créations, *Quai des Brumes* (1938), *la Bête humaine* (1939), *le Jour se lève* (1939), *Remorques* (1940). Installé aux Etats-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale, Gabin n'y interpréta que des films de deuxième ordre jusqu'au jour où il s'engagea dans les forces françaises, mais retrouva, dès son retour en France, des rôles à sa taille : *Au-delà des grilles* (1945), *la Marie du port* (1950), *La nuit est mon royaume* (1951). Au théâtre, il a interprété le rôle du peintre Jean Galone dans *la Soif* d'Henri Bernstein (1949).

***GABON.** — *La population et l'administration.* La population s'élevait en 1950 à 409.000 hab. (dont 3.378 Européens) ; la capitale, Libreville, avait alors 9.000 hab. et Port-Gentil, ville principale, 9.500 hab.

Territoire de l'A.-E. F., administré par un gouverneur placé sous la haute autorité du gouverneur général de la fédération et assisté d'un Conseil représentatif, le Gabon élit deux députés à l'Assemblée nationale, deux sénateurs au Conseil de la République et un représentant à l'Assemblée de l'Union française.

L'évolution économique contemporaine. — La principale ressource vient de la forêt tropicale (25 millions d'hectares), mais on développe les cultures de l'hévéa (stations agricoles de Kango et d'Oyem), du palmier à huile (station expérimentale de Sibiti, palmeraies de Moabi), du caféier (bas Ogooué, région du Woleu-Ntem) et du cacaoyer. On exploite également les alluvions aurifères (régions de Njolé, Etéké, Koula-Mouton et Ngoumié), le bitume (régions de Chinchoua et de Bilanténé), le diamant, le manganèse, le fer et le cuivre. Des sondages ont permis de préciser l'existence de ressources pétrolifères dans le Fernan-Vaz, et au nord-est du lac Azingo.

GAEDE (Wolfgang), physicien allemand, né à Lehe-Wesermünde en 1878, mort à Munich en 1945. Professeur à l'université de Fribourg-en-Brisgau (1913), puis à l'Ecole technique supérieure de Carlsruhe (1919), il est connu pour ses travaux sur la technique d'obtention des vides poussés. Il est l'inventeur d'une pompe rotative à vapeur de mercure (1916), qui abaisse la pression au millionième de millimètre de mercure.

GAFFIOT (Félix), professeur et latiniste français, né à Liesle (Doubs) en 1870, mort à Besançon en 1937. Agrégé (1898), puis docteur ès lettres (1907), il a enseigné aux lycées du Puy (1898-1900), de Clermont-Ferrand (1900-1909), puis à la Faculté des lettres de Paris (1911-1927), et enfin à celle de Besançon (1927-1937), dont il devint doyen en 1933. Outre ses nombreux articles de philologie latine, il a publié une *Méthode de langue latine pour la traduction des textes* (1910-1911, 2 vol.) et surtout un *Dictionnaire illustré latin-français* (1934), remarquable par l'exactitude de ses références, la sûreté de ses étymologies et la richesse de son vocabulaire, qui couvre toute l'histoire de la langue latine des origines à la décadence.

GAGNEBIN (Henri), compositeur suisse, né à Liège en 1886. Organiste de formation, ancien élève de la Schola, il a professé aux conservatoires de Lausanne et de Neuchâtel, avant de diriger le conservatoire de Genève (1925). Polyphoniste rigoureux, tempérament grave, on lui doit de nombreuses sonates, trois quatuors à cordes, une symphonie, un poème symphonique (*les Vierges folles*), un oratorio (*Saint François d'Assise*), le *Requiem des vanités du monde*, un *Concerto* pour violoncelle, des chœurs, des paraphrases des principaux psaumes à l'orgue.

GAIFFE (Félix), professeur français, né à Besançon en 1874, mort à Paris en 1934. Agrégé, puis docteur ès lettres (1910), il enseigna d'abord au lycée de Lyon, puis dans des lycées parisiens avant de devenir maître de conférences à la Sorbonne (1926). Il venait d'y être nommé professeur et devait tenir la chaire de l'histoire de la littérature dramatique lorsqu'il mourut. Son enseignement et ses travaux ont surtout contribué à enrichir et à renouveler les études relatives à certaines époques de l'histoire du théâtre ; on lui doit : *le Drame en France au XVIIIe siècle* (1910, thèse de doctorat) ; *le Mariage de Figaro*, étude historique et critique (1929), *le Rire et la scène française* (1931), ainsi qu'un ouvrage assez curieux sur *l'Envers du grand siècle* (1925).

GAJARD (dom Joseph), maître de chœur de l'abbaye bénédictine de Solesmes, né à Sonzay (Indre-et-Loire) en 1885. Collaborateur de dom Mocquereau à la *Paléographie musicale*, il dirige le chœur de l'abbaye depuis 1914, la *Paléographie musicale* depuis 1930, la *Revue grégorienne* depuis 1946. On lui doit de savants travaux sur *le Nombre musical grégorien ;* il a restitué *l'Antiphonaire monastique* (1934) et *l'Office des Morts* (1941). Il a diffusé en de nombreux diocèses et à l'étranger les idées de Solesmes sur le rythme grégorien.

GAL n. m. (de *Galilée*, n. pr.). Unité C.G.S. d'accélération : *Le* GAL *est l'accélération constante d'un mobile dont la vitesse s'accroît d'un centimètre par seconde pendant chaque seconde.*

GALACTOSÉMIE n. f. Présence de galactose dans le sang : *La* GALACTOSÉMIE *provoquée est une épreuve biologique utilisée pour le diagnostic de l'hyperthyroïdie, qui est fondée sur le passage rapide du galactose ingéré, dans le sang des hyperthyroïdiens.*

GALACTOSURIE n. f. Présence de galactose dans les urines.

— ENCYCL. La *galactosurie* provoquée est un test hépatique courant qui apprécie la fonction glycopexique du foie. Elle consiste, après avoir donné au sujet à jeun une certaine dose de galactose, à en rechercher l'élimination urinaire pendant vingt-quatre heures. Chez le malade dont le foie est atteint de cirrhose, d'hépatite, etc., et par conséquent déficient, la concentration urinaire du galactose est plus élevée que chez l'homme normal.

GALANIS (Démétrius), peintre et graveur français, né à Athènes en 1882. Il fait ses études à Paris et collabore bientôt à certains journaux, comme *le Rire* ou *l'Assiette au beurre ;* il expose au Salon des humoristes ; ses toiles, *Enfant au cheval de bois* (1914), *la Fenêtre ouverte* (1918), paysages de Cassis et de La Ciotat (1923-1924), témoignent d'un grand souci d'équilibre dans la composition. Dans ses nombreuses planches sur bois ou sur cuivre, chaque détail semble avoir sa place dans l'ensemble. Galanis, qui est membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1945, a illustré plusieurs livres, notamment *les Fleurs du mal* (Baudelaire), *les Nourritures terrestres* (Gide), *le Grand Meaulnes* (Alain-Fournier)

GALIA (Jean), joueur français de rugby, né à Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales) en 1905, mort à Toulouse en 1949. Il passe pour avoir été l'un des meilleurs avants européens. Galia joua avec la célèbre équipe de l'Union sportive de Quillan, champion de France en 1927. Après avoir été disqualifié par la Fédération française de rugby, il lança, en France, le jeu du rugby à XIII.

***GALILÉEN, ENNE** adj. — Physiq. Relatif aux conceptions de Galilée. || *Système galiléen*, Système de points en translation rectiligne et uniforme, par rapport à un système de référence, dit absolu.

GALLACÉTOPHÉNONE n. f. Triphénol dérivé de l'acétophénone, de formule $C^6H^2(OH)^3$-CO-CH^3, obtenu par action de l'acide acétique sur le pyrogallol. (C'est un corps cristallisé, très soluble dans l'eau chaude, employé sous le nom de *jaune alizarine C* pour teindre les tissus mordancés.)

GALVANO-FARADISATION n. f. Utilisation simultanée des courants continus et des courants induits dans un dessein thérapeutique.

***GALVEZ** (Manuel), romancier argentin. — Professeur, puis inspecteur de l'enseignement, il débuta par deux livres d'essai : *le Journal de Gabriel Quiroga* et *El Solar de la raza* (1907). En 1914, son premier roman, *la Normalienne*, évocation du milieu des instituteurs de province, provoqua des polémiques passionnées. En 1917, il décrit dans *A l'ombre du couvent* la vie de Cordoba, vieille cité universitaire. Dans *Nacha Regules* (1919), son plus grand succès, il se penche avec pitié sur les milieux de la prostitution à Buenos-Aires. Il revient sur ce sujet en 1923 avec *Dans les faubourgs de Buenos-Aires*, roman des bas-fonds. Puis il s'attaque au roman historique avec sa grande fresque sur la guerre du Paraguay (1918-1932) : *les Chemins de la mort*, *Humaïta*, *Journées d'agonie*. La renommée de Manuel Galvez a su franchir les limites de son pays ; ses ouvrages ont été traduits dans de nombreuses langues.

GAMMEXANE n. m. Nom donné à l'isomère gamma de l'hexachlorocyclohexane $C^6H^6Cl^6$, doué de propriétés insecticides remarquables, et employé avec efficacité à la destruction de moustiques, de charançons, de sauterelles, etc.

GAMOW (George Anthony) physicien et mathématicien russe, né à Odessa en 1904. Il fit ses études à l'université de Leningrad, puis à celle de Gœttingue, enfin à Cambridge, où il fut l'élève de Bohr et de Rutherford. Depuis 1934, il est professeur de physique théorique à l'université George-Washington (Etats-Unis). Il est l'auteur de nombreux travaux sur la structure de l'atome, imaginant en particulier la *crête* ou *cuvette de Gamow*, barrière de potentiel due aux électrons et défendant l'accès du noyau. Il a mis en évidence le premier exemple connu d'isomérie nucléaire. En associant l'onde de L. de Broglie aux particules constitutives du noyau, il a fourni une explication théorique des lois de la radio-activité. On lui doit enfin diverses recherches sur l'évolution des étoiles et l'hypothèse du proton négatif. Il a notamment écrit : *Structure of Atomic Nucleus* (1931), *The Birth and Death of the Sun* (1940), *Atomic Energy in Cosmic and Human Life* (1946).

GANCE (Abel), metteur en scène français, né à Paris en 1889. Il débute par un film d'avant-garde qui exerça une grande influence : *la Folie du docteur Tube* (1915). Toujours à la recherche d'une esthétique par le perfectionnement de la technique cinématographique, Gance est l'un des pionniers du cinéma moderne. *Mater Dolorosa* (1917), *la Dixième Symphonie* (1918), *J'accuse* (1919), affirment son talent. *La Roue* (1922), très bon film sur les chemins de fer, se distingue par un montage admirable et un choix de cadrages original. *Napoléon* (1926) est peut-être le chef-d'œuvre de Gance, œuvre monumentale destinée à être projetée sur trois écrans. Le parlant semble marquer le déclin de la grande période de ce metteur en scène, car ni *Lucrèce Borgia* (1936), ni *Paradis perdu* (1939), ni *le Capitaine Fracasse* (1942) n'ont, malgré certaines audaces de style, la puissante originalité des premiers films de ce grand créateur.

GANCHE (Édouard), musicographe français, né à Baulon (Ille-et-Vilaine) en 1880, mort à Lyon en 1945. Fondateur de la Société Frédéric-Chopin, il a édité toute l'œuvre du maître (1928-1932) et publié plusieurs volumes sur l'artiste : *Dans le souvenir de Chopin*, *Voyages*, *Souffrances de Chopin*, *Frédéric Chopin*.

GANDON (Yves), écrivain français, né à Blois en 1899. On lui doit des ouvrages de poésie : *Ventres de guignols* (1922) ; *Blason de la mélancolie* (1933) ; *Prières de la dernière nuit* (1943) et *Offrande à Timonoé* (1950), ainsi que d'excellents essais de critique, qui témoignent une parfaite connaissance de l'art d'écrire : *Mascarades littéraires* (1930) ; *Imageries critiques* (1933) ; *Usage de faux* (1936) ; *le Démon du style* (1938) ; *Cent Ans de jargon* (1951). Romancier, il est l'auteur de *Maldonne* (1929) ; *Maison fondée en 1810* (1933) ; *la Belle Inutile* (1935) ; *le Grand Départ* (1939) ; *le Dernier Blanc* (1949) ; *la Ville invisible* (1953), et d'une fine « Chronique romanesque de la sensibilité française » en plusieurs volumes : *le Pré-aux-Dames*, commencée en 1942. En 1919, il reçut le grand prix du roman de l'Académie française, et, en 1953, le grand prix littéraire de la Ville de Paris.

GANGLIECTOMIE n. f. ou **GANGLIONECTOMIE** (du gr. *ganglion*, glande, et *ektomê*, ablation). Opération chirurgicale qui consiste à enlever un ganglion (en général ganglion sympathique, cervico-dorsal ou lombaire), dans un dessein thérapeutique (douleur).

GARBO (Grete GUSTAVSON, dite **Greta**), actrice de cinéma suédoise, naturalisée américaine, née à Stockholm en 1906. Elle débuta comme danseuse, avant d'être la vedette du film suédois *la Légende de Gösta Berling* (1923). Elle tourna en Allemagne, puis vint aux Etats-Unis, où elle devait conquérir la plus grande célébrité. La beauté de son visage, son étrange personnalité, lui valurent le surnom de « la Divine », et elle devint l'une des actrices les plus populaires dans le monde entier. Citons parmi ses films : *la Chair et le Diable* (1927), *Orchidées sauvages* (1929), *Grand Hôtel* (1932), *la Reine Christine* (1933), *Anna Karénine* (1935), *Marie Walewska* (1937), *Ninotchka* (1939), *Two-Faced Woman* (1941).

GARCIA CALDERON (Ventura), diplomate et écrivain péruvien, né à Lima en 1887. Fils d'un ancien président de la République, il a représenté son pays à Bruxelles, à Varsovie et à l'Assemblée de la Société des Nations. Sa double culture espagnole et française, sa connaissance de la vie parisienne, se retrouvent dans des chroniques qui ont été réunies en volumes. Mais c'est surtout dans ses recueils de contes : *la Vengeance du condor* (1925), *Danger de mort* (1926), qu'il s'est révélé un styliste d'un art classique. Dans ces récits sobres et tragiques revit toute la mélancolie péruvienne. Parmi ses œuvres, citons encore : *Don Quichotte à Paris et dans les tranchées* (1916), *Pages choisies de Ruben Dario* (1918), *la Sérénade aux guitares* (1924), *Si Loti était venu* (1927), *le Sang plus vite* et *Virages* (1933), *Explication de Montherlant* (1937), *la Périchole* (1939).

***GARCIA LORCA** (Federico), poète et dramaturge espagnol. — Après avoir fait ses études à Almeria, il se rend à Madrid où il se lie avec Dali, Bunuel, Bergamin (1919), puis séjourne à Grenade, où il obtient sa licence en droit (1923). Il voyage à travers l'Espagne, recueillant les chants populaires et les éléments de son *Romancero Gitan* (1928). Musicien (il était élève de Manuel de Falla), dessinateur, conférencier applaudi dans les deux mondes, directeur du théâtre universitaire espagnol « la Barraca », habile metteur en scène, il a composé de nombreuses pièces de théâtre d'un caractère hautement poétique, où l'élément dramatique ou comique se marie parfaitement au lyrisme de la forme : *Mariana Pineda* (1927), *Amour de Perlimplin et de Belise dans leur jardin* (1931), *Noces de sang* (1933), *Yerma* (1934), *la Maison de Bernarda* (1936), etc. Parmi ses poésies, remarquables par le mélange de la fantaisie, de l'ironie et du tragique, on citera particulièrement : *Chansons gitanes* (1927), *Poème du Cante Jondo* (1931), et *Chant funèbre pour Ignacio Sanchez Mejias* (1935).

***GARD.** — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	396 742 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	(Hab.)
Alès	36 893
Nîmes	89 130
Vigan (le)	3 867
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Aigues-Mortes	3 516
Alzon	339
Anduze	2 750
Aramon	1 560
Bagnols-sur-Cèze	5 516
Barjac	1 100
Beaucaire	10 197
Bessèges	5 823
Génolhac	893
Grand-Combe (La)	11 565
Lasalle	1 199
Lédignan	782
Lussan	355
Marguerittes	1 678
Pont-Saint-Esprit	4 925

Population du Gard (*suite*).

Quissac	1 460
Remoulins	1 468
Roquemaure	2 138
Saint-Ambroix	3 627
Saint-André-de-Valborgne	668
Saint-Chaptes	757
Saint-Gilles	5 789
Saint-Hippolyte-du-Fort	3 007
Saint-Jean-du-Gard	2 442
Saint-Mamert-du-Gard	401
Sauve	1 208
Sommières	2 935
Sumène	2 102
Trèves	181
Uzès	5 222
Vallerauge	1 256
Vauvert	4 520
Vézénobres	789
Villeneuve-lès-Avignon	5 157

GARDE-RATS n. m. invar. Plaque de tôle, de forme circulaire, que l'on enfile sur les amarres d'un navire à quai pour empêcher les rats de monter à bord.

GARNETT (David), écrivain anglais, né à Brighton en 1892. Elève du Collège royal des sciences à South Kensington, il étudia la botanique, découvrit même une nouvelle espèce de champignons, puis entra dans la presse. Il a publié *le Jardin de cuisine et son organisation*, *la Femme changée en renard* (1933), conte d'un humour ironique et assez brutal qui devint rapidement célèbre, *Un homme au zoo*, autre conte philosophique, *le Vieux Colombier* (1928), *Pas d'amour* (1929), *Les sauterelles arrivent* (1931), *Un lapin en l'air* (1932), *Pocahontas* (1933), *Beany Eyé* (1935), *le Retour du marin* (1947), etc. Son humour et ses inventions féeriques sont dans la tradition quelque peu amère de Swift.

***GARONNE** (Haute-). — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	525 669 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	(Hab.)
Muret	5 204
Saint-Gaudens	8 023
Toulouse	268 263
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Aspet	1 344
Aurignac	1 112
Auterive	2 775
Bagnères-de-Luchon	3 666
Barbazan	438
Boulogne	1 616
Cadours	590
Caraman	1 426
Carbonne	2 473
Castanet-Tolosan	1 157
Cazères	2 910
Cintegabelle	1 964
Fousseret (Le)	1 327
Fronton	2 107
Grenade	3 235
Isle-en-Dodon (L')	1 828
Lanta	972
Léguevin	929
Montastruc-la-Conseillère	909
Montesquieu-Volvestre	1 986
Montgiscard	783
Montrejeau	3 106
Nailloux	660
Revel	5 466
Rieumes	1 660
Rieux	1 350
Saint-Béat	692
Saint-Lys	1 238
Saint-Martory	1 116
Salies-du-Salat	1 697
Verfeil	1 529
Villefranche	2 218
Villemur-sur-Tarn	3 691

GARRIGOU-LAGRANGE (Marie-Aubin-Gontran) [en relig. R. P. Reginald], dominicain français, philosophe et théologien, né à Auch en 1877. Professeur de dogme à la faculté de théologie de l'Angelicum, à Rome, depuis 1909, il est surtout connu comme un des promoteurs du mouvement thomiste actuel. Ses principales œuvres sont : *le Sens commun* (1909), *le Réalisme du principe de finalité* (1932), *le Sens du mystère et le clair-obscur intellectuel* (1934), *les Trois Ages de la vie intérieure* (1938), *la Synthèse thomiste* (1947), etc.

GASSÉRECTOMIE n. f. Opération chirurgicale qui consiste à enlever le ganglion de Gasser chez un malade atteint de névralgie faciale tenace.

GASTOUÉ (Amédée), musicologue français, né à Paris en 1873, mort à Clamart en 1943. Professeur à la Schola cantorum, maître de chapelle du collège Stanislas, président de la Société française de musicologie, il a laissé quantité d'ouvrages de valeur sur la musique byzantine, le chant grégorien, la musique du moyen âge. Citons entre autres : *les Origines du chant romain* (1907), *la Musique d'église* (1911), *l'Orgue en France* (1921), *les Primitifs de la musique française* (1922). Il a publié le Manuscrit d'Apt et collaboré à la grande édition de François Couperin.

GASTRO-ENTÉROLOGIE n. f. Spécialité médicale qui étudie les maladies de l'estomac et de l'intestin.

GASTRO-PYLOROSPASME n. m. Etat spasmodique, avec hypersensibilité de l'estomac et du pylore de certains nourrissons, entraînant des vomissements précoces après chaque tétée, vomissements peu importants cédant en général à un traitement sédatif et à l'épaississement du repas.

***GÂTEAU** n. m. — Technol. Couche de filtration qui, traversée par un mélange dont on veut séparer les phases, arrête l'une et laisse passer l'autre.

— Encycl. Le *gâteau* est composé de matériaux de formes diverses, juxtaposés en vrac, de façon à réaliser, dans la couche, des chenaux au trajet étranglé et sinueux, dans lesquels le mélange chemine en un écoulement laminaire, freiné par les changements de direction et le frottement contre les parois. Les solides, qui sont les plus fortement freinés, s'arrêtent contre ces parois, tandis que le liquide continue jusqu'à la face de sortie de la couche. Parfois, on donne le nom de *lit* ou de *tourteau* à la couche filtrante.

GATOW, aéroport de Berlin-ouest (Allemagne), à 10 kil. au sud-ouest de cette ville ; deux pistes, dont l'une de 1.829 m.

***GAUBERT** (Philippe), compositeur français. — Il a dirigé la Société des Concerts du Conservatoire de 1904 à 1936, assumant à cette date la direction de l'Opéra. On lui doit encore le ballet *le Chevalier et la Demoiselle* (1941), des fresques symphoniques (*les Chants de la mer* [1929] ; *Au pays basque* [1930] ; *les Chants de la terre* [1931]), le *Concert en fa* (1932), une *Symphonie en fa* (1936).

GAUDIN (Lucien), champion français d'escrime, né à Arras en 1886, mort en 1934. Il eut une ascension foudroyante : à vingt ans, il avait battu tous les maîtres et champions qui lui avaient été opposés en France et à l'étranger. Considéré comme le plus prestigieux escrimeur de ce siècle, Lucien Gaudin fut en 1928 champion olympique de fleuret et d'épée.

GAUMONT (Léon), inventeur et industriel français, né à Paris en 1864, mort à Sainte-Maxime en 1946. Ayant débuté en 1881 comme secrétaire dans un atelier de mécanique, il consacra son activité à la photographie et établit en 1895 un « chronophotographe », réalisant la photographie animée. Peu après les frères Lumière, il sortit des appareils de cinéma et créa les premières machines industrielles pour la préparation des films. Gaumont fut l'inventeur des premiers procédés de cinéma parlant (combinaison synchronisée du cinématographe et du phonographe, réalisée en 1902) et de cinéma en couleurs (procédé trichrome, mis au point en 1912). Il fut encore le réalisateur de films restés populaires, tels *Fantomas* et *Judex*.

GAUMONT (Marcel), sculpteur français, né à Tours en 1880. Elève de l'Ecole des beaux-arts en 1898, il obtient le grand prix de Rome en 1908. Au retour de la Première Guerre mondiale, il exécute de nombreux monuments commémoratifs : ceux de l'Ecole centrale, à Paris (1920), de l'Ecole d'artillerie, à Fontainebleau (1922), de la ville de Tours (1925), de la ville de Laon (1930), le mémorial français de Liège (1932). On lui doit le tombeau d'Albert Roussel, à Varangeville (1940), les chaires des cathédrales d'Arras (1942) et d'Autun (1945). En 1948 et en 1950, il travaille à la décoration de salons sur les paquebots *Ile-de-France* et *Liberté*. Il est membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1945.

Gauss (approximation de), étude simplifiée des systèmes optiques centrés dans le cas de rayons lumineux paraxiaux. Les conditions de stigmatisme et d'aplanétisme approchés que l'on y suppose réalisées sont les suivantes : 1° le point objet, situé sur l'axe, émet un pinceau lumineux étroit, dont le rayon moyen coïncide avec l'axe ; 2° l'objet, rectiligne ou plan, est de petite dimension, perpendiculaire à l'axe, et à son point moyen sur l'axe.

Gauss (théorème de), théorème qui donne l'expression du flux électrique ou magnétique sortant d'une surface fermée placée dans un champ. En électrostatique, par exemple, ce flux est indépendant des charges extérieures à la surface ; il a pour expression :

$$\Phi = 4\pi\Sigma q + 2\pi\Sigma q',$$

Σq étant la somme algébrique des charges électriques intérieures à la surface, $\Sigma q'$ la somme algébrique des charges superficielles.

GAUSSEN (Henri-Marcel), botaniste français, né à Cabrières-d'Aigues (Vaucluse) en 1891. Agrégé des sciences naturelles (1919), docteur ès sciences avec une thèse de géographie botanique sur les *Pyrénées* (1926), il enseigne depuis 1921 à la faculté des sciences de Toulouse. Directeur du Laboratoire forestier de Toulouse (1928) et du Service de la carte de la végétation de la France (1946), il a été élu correspondant de l'Académie d'agriculture (1946), président de l'Union internationale de Recherches pyrénéennes (1950) et directeur de la sous-commission des cartes de la végétation à petite échelle de l'International Union of Biological Sciences (1950). On lui doit de nombreux travaux de géographie botanique : *la Géographie des plantes* (1931), *Géographie botanique et agricole des Pyrénées orientales* (1934), de cartographie botanique et climatique et de botanique forestière (*les Forêts des Pyrénées* [1930-1942]), ainsi que des études sur les gymnospermes et l'évolution.

GAXOTTE (Pierre), historien français, né à Revigny (Meuse) en 1895. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire, il est l'auteur de pénétrantes études sur les XVIIe et XVIIIe siècles en France et en Prusse : *la Révolution française* (1930), *le Siècle de Louis XV* (1933), *Frédéric II* (1938). Dans une magnifique synthèse qui ne néglige ni la vie politique ni la vie économique et sociale, il a retracé en deux volumes l'*Histoire des Français* (1951). Il a été élu membre de l'Académie française en 1952.

GAY (Francisque), journaliste et homme politique français, né à Roanne en 1885. Démocrate chrétien, fondateur du journal *l'Aube* (1932), créateur et chef du Mouvement républicain populaire (1944), député à l'Assemblée consultative, puis à l'Assemblée constituante, ministre d'Etat en 1945, vice-président du Conseil en 1946, il a été ambassadeur de France au Canada de 1948 à 1950. Grand voyageur, il a visité notamment l'Europe centrale, l'Angleterre, l'Espagne, l'Irlande et l'Italie. Il s'est consacré aussi à l'édition et a publié de multiples ouvrages historiques ou politiques dont voici les principaux : *l'Irlande et la Société des Nations*, *Eléments d'une politique de presse*, *la Tchécoslovaquie devant notre conscience et devant l'Histoire*.

Gb, Abréviation de gilbert, unité de force magnétomotrice.

Gd, Symbole chimique du gadolinium.

Ge, Symbole chimique du germanium.

GEDDES (Patrick), biologiste et sociologue anglais, né à Perth en 1854, mort en 1932. Il enseigna à Londres, Aberdeen, Edimbourg, Dundee (1888-1919), Bombay (après 1919). Ses ouvrages essentiels sont : *Cities in Evolution* (1918), *The Life and Works of sir Jagadis Chandra Bose* (1920).

GEDDES (sir Eric Campbell), industriel et homme d'Etat britannique, né à Agra (Inde) en 1875, mort en 1937. Après des études à Oxford, il entre à la Baltimore and Ohio Railway, aux Etats-Unis, et devient directeur du bureau des munitions dans le cabinet Lloyd George durant la Première Guerre mondiale, premier lord de l'Amirauté en 1917, ministre du commerce en 1919, président de la fédération industrielle anglaise en 1923.

GEE [*dji*] n. m. (mot anglais formé des initiales de la firme qui a construit ce dispositif : *General electric equipment*). Système de radionavigation aérienne précise, à courte et moyenne distance, qui permet à un navigateur de déterminer sa position, grâce à des émissions rythmées provenant d'une chaîne de stations.

— Encycl. Le dispositif comprend quatre stations émettrices disposées en étoile et distantes les unes des autres de quelques centaines de kilomètres. La station principale, ou station pilote, se trouve au centre de l'étoile, et les stations secondaires, ou stations esclaves, sont réparties à la périphérie. La station principale émet des trains d'ondes qui, repris par les stations secondaires, sont retransmis par celles-ci à la même cadence et à la même fréquence. Ces impulsions parviennent au navigateur avec des décalages dus aux différences de distance qui le séparent des diverses stations. La valeur de ces décalages est lue sur l'écran d'un oscillateur cathodique placé à bord. En reportant ces valeurs sur une carte portant un carroyage spécial, qui dépend de l'emplacement des stations émettrices, le navigateur détermine sa position. Le principal avantage de cette méthode est de permettre des localisations extrêmement précises. A 150 kil., un avion est situé à 100 m. près et, aux grandes distances, l'erreur est inférieure à 1 p. 100. Son inconvénient réside dans la complication des opérations à bord, notamment lors du réglage de l'oscillateur cathodique, et de la lecture des décalages, dans l'impossibilité de réaliser un contrôle par radiogoniométrie, puisqu'on opère avec des impulsions, et dans la difficulté d'adapter le système au vol automatique.

GEER (Gerhard de), géographe et géologue suédois, né et mort à Stockholm (1858-1943). Professeur de géologie à l'Ecole supérieure de Stockholm en 1897, il devint directeur de l'institut de géologie de cette ville en 1924. Il a étudié l'évolution post-glaciaire de la Scandinavie et fixé l'époque à laquelle les glaces ont abandonné cette région, déterminant l'ampleur du soulèvement épéirogénique et précisant ainsi certains traits essentiels de la topographie glaciaire.

GEIGER (Hans), physicien allemand, né à Neustadt en 1882, mort en 1954. Assistant de Rutherford à Cambridge, il devint, en 1925, professeur à l'institut de physique de l'Ecole technique supérieure de Berlin, et prit en 1936 la direction de cet établissement. On lui doit, à l'instigation de Rutherford, des expériences sur le parcours des particules alpha, et la détermination, en 1908, de la charge de celles-ci. Il est surtout connu pour l'invention du compteur qui porte son nom (1913) et qu'il perfectionna ensuite avec Muller (1928).

Geiger-Muller (compteur de), appareil servant à dénombrer les particules électrisées d'un rayonnement. C'est, en principe, un cylindre de cuivre à peu près vide d'air, dans l'axe duquel est tendu un fil métallique ; entre tube et fil est établie la différence de potentiel maximum possible sans qu'éclate l'étincelle. Il suffit alors qu'un électron ou un ion traverse l'appareil pour que se produise une décharge. Celle-ci, amplifiée, actionne un haut-parleur, qui émet un son. On peut également utiliser un compteur mécanique, qui enregistre le nombre des particules.

GEIGER (Theodor), sociologue allemand, né à Munich en 1891, professeur à l'Ecole supérieure de Brunswick, il est l'auteur de : *Die Masse und ihre Aktion* (1926), *Die Gestalten der Gesellung* (1928), *Strukturanalyse des deutschen Volkes* (1932).

GEITEL (Hans), physicien allemand, né à Brunswick en 1855, mort en 1923 à Wolfenbüttel, où il était professeur. Il étudia, avec son collègue Elster, l'ionisation de l'atmosphère et l'effet photo-électrique. V. Elster.

GÉLATION n. f. Transformation d'un sol en gel : *La* gélation *est un phénomène réversible, alors que la coagulation est irréversible.*

GÉLIVATION n. f. (du lat. *gelu*, gel) ou **CRYOCLASTISME** n. m. (du gr. *kruos*, froid, et *klao*, je brise). Désagrégation d'une roche sous l'action du gel.

— Encycl. En se transformant en glace, l'eau augmente de volume. Lorsqu'elle gèle, l'eau contenue dans les vides d'une roche exerce une pression telle qu'elle peut provoquer l'éclatement. La *gélivation* dépend de la répartition de l'eau dans la roche et de la résistance mécanique offerte à la pression, donc de la texture même de la roche.

GELPKE (Rudolf), ingénieur suisse, né à Bâle en 1873, mort à Waldenburg en 1940. Conseiller national de la Confédération helvétique de 1917 à 1935, il contribua activement au développement de la navigation sur le Rhin. Son ouvrage, relatif à *l'Extension du trafic fluvial sur le Rhin de Strasbourg à Bâle* (1902), eut, à l'époque, un très grand retentissement.

GEMELLI (Agostino), psychologue, philosophe et théologien catholique italien, né à Mailand en 1878. Ses principales œuvres sont : *l'Enigma della vita* (1910), *Psicologia e Biologia* (1913), *Religione e Scienza* (1920).

GÉNÉRIQUE n. m. Partie initiale d'un film, où l'on indique son titre, les noms du producteur, du distributeur, des interprètes et des divers techniciens qui y ont collaboré.

***GENNEVILLIERS**. — *Le port de Gennevilliers.* En 1928 ont commencé les travaux qui doivent faire de Gennevilliers le principal port maritime de Paris. En 1932, deux bassins étaient creusés et, après une interruption due à la crise économique, ils étaient aménagés entre 1936 et 1939 et une route était construite qui reliait les deux nationales n° 309 et 310. Les travaux reprirent lentement de 1940 à 1942, puis furent abandonnés de nouveau jusqu'en 1946. Depuis cette date, plusieurs réalisations ont été menées à bien, et, en novembre 1950, le port de Gennevilliers a été ouvert au trafic maritime. Une fois terminé, il aura 47 ha de surface d'eau répartie en 6 bassins, 12 kil. de berges, des installations complètes d'entrepôt et de manutention, une gare de triage et une autoroute le reliant au faisceau des voies industrielles de la région parisienne. Accessible aux caboteurs de 500 tonnes, aux charbonniers de 600 tonnes, aux pétroliers de 750 tonnes et aux cargos de

1.500 tonnes, il constituera l'une des parties essentielles du port de Paris.

***GÉNOCIDE** n. m. (du gr. *genos*, race, et du lat. *caedere*, tuer). Crime commis dans l'intention de détruire un groupe humain, national, ethnique, racial ou religieux.

— Encycl. Hist. L'histoire fournit plusieurs exemples d'extermination de groupes humains : ainsi la destruction de Carthage, le massacre des Albigeois et celui des Arméniens. Mais jamais ces crimes n'avaient atteint l'ampleur qu'ils ont prise pendant la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle l'Allemagne nazie entreprit l'élimination délibérée et systématique de certains groupes humains, en particulier des Juifs, des Polonais et des Russes. V. Occupation.

— Dr. Ces crimes furent d'abord déférés, en tant que crimes contre l'humanité et à titre accessoire, au *tribunal militaire international* chargé de juger les grands criminels de guerre à *Nuremberg* (v. ce nom). Le jugement de ce tribunal a été codifié par l'O. N. U., qui a adopté, le 9 décembre 1948, une convention pour la prévention et la répression du *génocide*. Aux termes de ce document, le génocide désigne un des actes prémédités ci-après, commis en temps de paix ou en temps de guerre par des particuliers, des fonctionnaires ou des gouvernants : meurtre de membres du groupe ; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe ; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Désormais, le génocide n'est plus considéré comme un crime politique pour ce qui est de l'extradition. Il est un crime de droit commun, justiciable de la Cour criminelle internationale qui doit être créée à cet effet.

L'efficacité de la convention adoptée par l'O. N. U. dépend de l'adhésion formelle et de la bonne foi des Etats signataires. En effet, l'initiative des poursuites appartient exclusivement aux gouvernements, et, si le persécuteur d'un groupe ethnique, racial ou religieux n'est autre que l'Etat lui-même, le seul recours possible sera un appel adressé aux Nations unies, qui pourront prendre des « mesures appropriées », lesquelles n'ont pas été précisées.

GÉNODERMATOSE n. f. Maladie héréditaire de la peau.

GÉNOPLASTIE n. f. (du gr. *genus*, joue, et *plassein*, former). Opération de chirurgie esthétique qui consiste à réparer les pertes de substance ou les difformités des joues.

GENTILE (Giovanni), philosophe et homme politique italien, né à Castelvetrano (Sicile) en 1875, mort à Florence en 1944. Il enseigna à Palerme (1906), Pise et Rome, puis il adhéra à la politique de Mussolini. Membre du Grand Conseil fasciste, il fut exécuté par les partisans de la Résistance. Sa pensée philosophique, influencée par son maître B. Spaventa et son ami B. Croce, est désignée par lui-même comme un *idéalisme actualiste*. Il considère toutes choses : Nature, Histoire, Dieu, comme des actes de l'Esprit immanent et en constant accomplissement. Ses principales œuvres sont : *Rosmini e Gioberti* (1898), *la Filosofia di Marx* (1899), *Teoria generale dello spirito come atto puro* (1916), *la Riforma della dialettica italiana* (1916).

GENTIOBIOSE [*jan-sio*] n. m. Substance sucrée et amère, isomère du saccharose, provenant de l'hydrolyse du gentianose. (C'est un solide réducteur, qui fond à 195° ; il est lui-même hydrolysable, et fournit ainsi deux molécules de glucose.)

GÉOMAGNÉTISME n. m. (du préfixe *géo*, et de *magnétisme*). Syn. de magnétisme terrestre.

GÉOMORPHOLOGIE n. f. (du préfixe *géo*, du gr. *morphê*, forme, et *logos*, discours). Étude des formes du relief terrestre : Géomorphologie *dynamique*.

GÉOMORPHOLOGIQUE adj. Relatif à la géomorphologie : *L'analyse* géomorphologique.

***GÉOPHYSIQUE** adj. — Se dit de toute méthode de prospection minière, fondée sur le fait que toute anomalie dans une région, de constitution homogène par ailleurs, peut se traduire par une perturbation des propriétés dont on observe les manifestations à la surface même du sol. (Les méthodes de prospection géophysique comprennent principalement la *gravimétrie*, la *séismique*, la *magnétométrie*, les mesures de *résistivité électrique* et de *polarisation spontanée*.)

***GERBE** n. f. — Physiq. Faisceau de trajectoires de particules électrisées, provenant de la désintégration d'un atome. (Les rayons cosmiques provoquent, par le choc de leurs particules constitutives sur les atomes de l'atmosphère, des *gerbes* souvent très développées, qui s'observent à la chambre de Wilson.)

GERBI n. f. Éponge naturelle d'origine tunisienne : *La* gerbi *est surtout utilisée pour les travaux ménagers.*

GÉRIATRIE n. f. (du gr. *gerôn*, vieillard, et *iatros*, médecin). Partie de la médecine qui étudie les maladies des vieillards.

GERKAN (Arusin von), archéologue et architecte allemand, né à Subbath (Courlande) en 1884. Il s'est surtout intéressé à de nombreuses questions d'architecture grecque et romaine, participant à de multiples fouilles en Asie Mineure. Après avoir assumé les fonctions de directeur de l'institut allemand d'archéologie à Rome entre 1938 et 1944, il retourna en Allemagne pour enseigner à l'université de Bonn.

GERLACH (Walter), physicien allemand, né à Biebrich en 1889. Après avoir fait ses études à Tubingen, il fut nommé professeur à Francfort-sur-le-Main en 1921, plus tard à Tubingen, puis à Munich. Il est l'auteur de travaux sur la structure de l'atome et le magnétisme. Il a mesuré en 1922, avec Stern, le moment magnétique élémentaire ou magnéton. Œuvres : *Materie, Elektrizität, Energie* (1923), *Die chemische Emissionsspektralanalyse* (3 t., 1930-1936).

GERMINSTON, v. de l'Union sud-africaine (Transvaal) ; 51.700 hab.

GÉROLD (Théodore), musicographe français, né à Strasbourg en 1866. Il enseigna l'histoire de la musique à l'université de Bâle (1914-1918), puis à celle de Strasbourg (1921-1936). Docteur ès lettres (1921) avec deux thèses remarquées (*l'Art du chant en France au XVIIe siècle*), on lui doit de précieux travaux, tels : *la Musique et les Pères de l'Eglise*, le *Manuscrit de Bayeux* (1921), *la Musique au moyen âge* (1932), *Histoire de la musique des origines à la fin du XIVe siècle* (1934).

GÉRONTOLOGIE n. f. Science qui étudie les phénomènes physio-pathologiques de la vieillesse.

***GERS.** — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	185 111 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	**(Hab.)**
Auch	16 382
Condom	6 781
Mirande	3 500
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Aignan	950
Cazaubon	1 756
Cologne	466
Eauze	3 612
Fleurance	3 816
Gimont	2 334
Isle-Jourdain (L')	3 447
Jegun	1 129
Lectoure	4 134
Lombez	1 075
Marciac	1 025
Masseube	1 242
Mauvezin	1 712
Miélan	1 225
Miradoux	901
Montesquiou	840
Montréal	2 030
Nogaro	1 694
Plaisance	1 412
Riscle	1 512
Saint-Clar	1 029
Samatan	1 888
Saramon	730
Valence	1 148
Vic-Fezensac	3 029

GERSHWIN (George), pianiste et compositeur américain, né à New-York en 1898, mort à Hollywood en 1937. Pianiste de jazz, il a mêlé, l'un des premiers, en son œuvre, l'esthétique de la musique occidentale à celle de la musique noire. Citons parmi ses meilleures pages *Rhapsody in blue* (1924), le *Concerto en fa* pour piano et orchestre, une fantaisie symphonique (*Un Américain à Paris*) et un opéra (*Porgy and Bess*, 1935), dont la première audition fut donnée en Allemagne, puis à Paris en 1952.

GESTALT n. m. Philos. V. structure, *Suppl.*

GESTALTISME n. m. V. structure, *Suppl.*

GESTAPO n. f. (abrév. de *Geheime Staats Polizei*, police secrète d'Etat). Police politique du parti national-socialiste, devenue en 1933 celle du IIIe Reich et dont l'action s'étendit, au cours de la Seconde Guerre mondiale, à tous les territoires occupés par l'Allemagne.

— Encycl. Police secrète du parti nazi (v. national-socialisme), la *Gestapo* fut progressivement transformée en organisme d'État après l'arrivée de Hitler au pouvoir. Elle comprenait à l'origine un organe prussien, confié à Gœring en 1933, et un organe bavarois, dirigé par Himmler en 1934, dont les sièges respectifs étaient à Berlin et à Munich, et qui prirent la place de la police politique, qui n'existait pas dans le régime de Weimar. Mais son organisation définitive, due à *Himmler* et à *Heydrich* (v. ces noms), date des lois et décrets du 2 février et du 17 juin 1936. Ces textes unifient toute la police du Reich, désormais répartie en deux branches distinctes : la *police d'ordre* (*Ordnungspolizei*) en uniforme, qui assure les missions traditionnelles de la police ; la *police de sécurité* (*Sicherheitspolizei*). Celle-ci, de beaucoup la plus redoutable, avait pour mission, par ses sections criminelle et politique, de « rechercher et de détruire tous les mouvements dangereux pour l'Etat et le parti » et spécialement « les individus qui se sont séparés de la communauté populaire par leur dégénérescence physique ou morale et qui violent dans leur intérêt particulier les dispositions prises pour protéger l'intérêt général ». Pour remplir cette mission, la Gestapo disposait de moyens pratiquement illimités ; ses décisions n'avaient pas besoin de la sanction des tribunaux, et, lorsque la justice était saisie, ses fonctionnaires avaient qualité pour soutenir l'accusation en tant que ministère public. La police d'ordre et l'administration devaient exécuter ses instructions sans appel. Ayant pouvoir d'arrêter n'importe qui et de le placer en détention préventive, elle avait la charge des camps de concentration d'Etat (v. camp), qu'elle administrait et faisait garder par ses S. S. Installée à Berlin à la *Prinz Albert Strasse*, qui deviendra tristement célèbre, elle avait des inspections régionales en Allemagne et des commissariats spéciaux aux frontières, chargés des services étrangers, particulièrement actifs de 1936 à 1939. C'est ainsi qu'un bureau de la Gestapo fonctionna avant la guerre à Paris, au consulat d'Allemagne, en dirigeant de multiples services de renseignements et de sabotage sous couvert d'agences touristiques ou commerciales. Réussissant à s'infiltrer dans tous les milieux dirigeants du Reich (administration, armée, enseignement, etc.), la Gestapo devint l'arme la plus redoutable de l'oppression nazie. Au cours du conflit, Heydrich fut nommé dès 1940 commissaire général de la Gestapo pour les pays occupés. Avec l'aide de nombreux agents allemands et étrangers, il combattit avec le plus sauvage acharnement les mouvements de résistance naissants. Après son assassinat par les patriotes tchèques (1942), la direction de la Gestapo fut donnée en février 1943 à Kaltenbrunner, chef des S. S. d'Autriche, qui fut le grand pourvoyeur des camps de concentration et qui étendit pratiquement à toute l'Europe le régime policier du IIIe Reich. Perfectionnant sans cesse ses moyens d'action, la Gestapo employa des procédés de contrainte physique et morale (délation, interrogatoire sous la torture, etc.), dont la cruauté, allant souvent jusqu'au sadisme, souleva l'indignation du monde civilisé et fit juger comme criminels de guerre ceux de ses agents qui tombèrent aux mains des Alliés après la défaite de l'Allemagne.

GEVERS (Marie), romancière belge, née à Edeghem-lès-Anvers en 1883. Fixée par tradition de famille dans un domaine rural des environs d'Anvers, elle s'est de bonne heure enchantée du spectacle de la nature. C'est cette joie qui paraît dans les recueils de vers qu'elle publia d'après les conseils de Verhaeren et de Max Elskamp : *Missembourg* (1914), *les Arbres et le Vent* (1923), *Antoinette* et *Brabançonnes à travers les arbres* (1925), *Bruyère blanche ou le Bonheur de la Campine* (1932). Dans *Ceux qui reviennent* (1922), elle évoquait des types provinciaux. Mais bientôt elle s'attachait exclusivement à peindre la vie de l'âme rude des paysans flamands de la Campine. A ces peintures fortes et pathétiques, elle ajoutait une préoccupation singulière des faits mystérieux et invisibles que côtoie la vie des paysans. A cette veine appartiennent *la Comtesse des digues* (1932), *Madame Orpha ou la Sérénade de mai* (1933), livre où elle rappelait des souvenirs d'enfance, *Guldentop, histoire d'un fantôme* (1935), *Histoire de Chouchou, chien autodidacte, la Ligne de vie* et *Plaisir des météores* (1937), *Paix sur les champs* (1941), *Des mille collines aux neuf volcans* (1953). Elle a été élue à l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique en 1938.

GEX (Amélie), femme de lettres française, née à La Chapelle-Blanche, près de Chambéry, en 1835, morte à Chambéry en 1883. Journaliste régionale infatigable, nouvelliste, elle a laissé une œuvre — française et patoise — qui reflète avec un pittoresque saisissant les coutumes et les mœurs savoyardes de son temps. *Le long de l'an* (1878), poésies patoises, et, en prose : *Vieilles Gens* et *Vieilles Choses, Histoires de ma rue et de mon village* (1885, réédité en 1924) sont considérés comme les chefs-d'œuvre du genre.

GHELDERODE (Michel de), auteur dramatique belge, né à Ixelles-Bruxelles en 1898. Après avoir mené une vie d'aventures et exercé les métiers les plus divers, il se fit d'abord connaître par la publication de nombreux contes écrits simultanément en français et en néerlandais. Mais c'est par son œuvre de dramaturge, truculente et colorée, originale jusqu'à l'excentricité dans son mélange de foi religieuse et de blasphèmes, qu'il devait acquérir la notoriété. Parmi ses principales pièces interprétées en France, on citera : *Hop signor !* (1947), *Escurial* (1948), *Fastes d'Enfer* (1949), *Sire Halewyn* (1950), *les Femmes au tombeau*, *Christophe Colomb*, *Mademoiselle Jaïre*, *la Grande Kermesse* et *l'Ecole des bouffons* (1953).

Ghrib, barrage de l'Algérie (dép. d'Alger), sur le Chélif. Terminé depuis 1930, le barrage du Ghrib retient 280 millions de mètres cubes d'eau, permettant l'irrigation d'une superficie de 20.000 hectares et l'alimentation d'une centrale hydro-électrique.

GIBBSITE n. f. Syn. de hydrargillite.

GIESEKING (Walter), pianiste allemand, né à Lyon en 1895. Il joint au lyrisme des grands virtuoses germaniques le jeu nuancé et sobre des interprètes français. Il excelle chez Bach, Schumann et Debussy.

GIGA (du gr. *gigas*, géant). Préfixe qui, placé devant le nom d'une unité, la multiplie par un milliard (10^9).

GIGACYCLE n. m. (du gr. *gigas*, géant, et de *cycle*). Unité de fréquence d'un courant électrique, valant mille mégacycles ou un million de kilocycles par seconde : *Le* gigacycle *correspond à une période d'un milliardième de seconde.* (Symb. : Gc.)

GIGNOUX (*Maurice*-Irénée-Marie), géologue français, né à Lyon en 1881, mort à Grenoble en 1955. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1901-1905), agrégé des sciences naturelles (1905), préparateur de géologie à la faculté des sciences de Grenoble (1909-1918), chargé de cours à la faculté des sciences de Toulouse (1918), professeur à celle de Strasbourg de 1919 à 1925, il enseigne depuis cette date la géologie à la faculté des sciences de Grenoble. On lui doit de nombreux travaux sur les anciens rivages de la Méditerranée occidentale, la géologie du bassin pétrolifère d'Alsace et des Alpes françaises, des théories sur la formation des chaînes de montagnes, etc. Ses principaux ouvrages sont une *Géologie stratigraphique* (1925) et une *Géologie dauphinoise* (avec L. Moret, 1944). Il a été élu membre de l'Académie des sciences en 1946.

GILBERT (Grove Karl), géologue américain, né à Rochester (New-York) en 1843, mort à Jackson (Michigan) en 1918. Il participa aux grandes expéditions scientifiques dans l'Ouest américain (Wheeler et Powell) et devint, en 1879, géologue titulaire au Service géologique des Etats-Unis. Géologue en chef pendant quelque temps, il se consacra ensuite à des recherches personnelles sur le terrain. Il est l'auteur d'un important ouvrage, *Lake Bonneville* (1890), dans lequel il a décrit les terrasses du lac et démontré, grâce à cette étude, le soulèvement en bloc (mouvement épéirogénique) du Grand Bassin de l'Ouest des Etats-Unis. On lui doit également des études sur les laccolithes des Henry Mountains et sur la formation et la topographie littorale des Grands Lacs américains.

GILBERT n. m. (de *Gilbert*, n. pr.). Unité C. G. S. électromagnétique de force magnétomotrice (abrév. Gb). (Le *gilbert* est la force magnétomotrice produite par une bobine d'une spire, parcourue par un courant de $\frac{4\pi}{10}$ ampère, soit environ 1,25 ampère. Il en résulte que 1 gilbert équivaut sensiblement à 0,8 ampère-tour.)

***GILLET** (Marie-Stanislas), prélat français, maître général des dominicains, archevêque de Nicée, mort à Aix-les-Bains en 1951. — Fondateur de l'Union catholique du théâtre en 1928, maître général des frères prêcheurs en 1929, promoteur à Rome du nouveau collège angélique, il a obtenu la canonisation d'Albert le Grand. Auteur de multiples ouvrages, conférencier de haut mérite, il a été nommé en 1946 consulteur des congrégations du Saint-Office. Quatre de ses livres ont fait l'objet des plus grands éloges : *Appel au bon sens* (1937), *La France a l'Evangile dans le sang* (1938), *Saint Dominique* (1942), *Eloquence sacrée* (1943).

GIMOND (Marcel), sculpteur français, né à Tournon en 1894. Il travailla avec Maillol et Renoir et obtint le grand prix de l'Exposition universelle de Paris en 1937. Professeur à l'Ecole des beaux-arts depuis 1945, il est représenté dans de nombreux musées français (*Saint Thomas d'Aquin*, au musée d'Art moderne) et étrangers. Depuis 1939, il se consacre entièrement aux bustes, dont la sobriété rappelle parfois celle de l'art égyptien ; il a ainsi exécuté les portraits de Philippe Chabaneix (1934), de Fernand Fleuret (1936), de Joseph Jolinon (1945), d'Henri Danjou (1944), du président Auriol (1948), de Mme Auriol (1950), d'André Arbus (1951), de Brianchon (1952).

GINSBERG (Morris), sociologue anglais, né en 1889. Il enseigne à Londres depuis 1929. Ses principaux ouvrages sont : *The Material Culture and Social Institutions of the Simpler Peoples* (1915), *The Psychology of Society* (1921), *Studies in Sociology* (1932), *Sociology* (1934).

***GIORDANO** (Umberto), compositeur italien. — On lui doit encore une nouvelle lyrique, *le Roi* (1929).

GIORGI (Giovanni), ingénieur électricien italien, né à Lucca en 1871. Dès 1901, il a proposé l'emploi d'un système d'unités rationnelles M. K. S. A. (mètre-kilogramme-seconde-ampère), qui a été adopté en 1935 par la commission électrotechnique internationale (v. UNITÉS GIORGI). Il enseigne à l'institut de mathématiques supérieures de Rome.

GIRARDENGO (Costante), champion cycliste italien, né à Serravalle-Sasivia (Italie) en 1893. Surnommé « le Campionissimo », Girardengo, de 1912 à 1915, a dominé le cyclisme routier en Italie, comme à la même époque dominait, en France, Henri Pélissier.

GIROD (Paul), métallurgiste français, né à Fribourg (1878-1951). D'origine suisse, il fit ses études au Polytechnicum de Zürich, et vint en France, où il fut naturalisé en 1910. Il y créa les premiers fours électriques pour la fabrication des ferro-alliages, et fonda la société électrométallurgique d'Ugine. Il y mit en route, en 1906, les premiers fours électriques à aciers. Il fut aussi l'un des protagonistes de la houille blanche et un précurseur dans l'institution des œuvres sociales en faveur de son personnel.

GIRONDE. — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	896 517 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	(Hab.)
Blaye-et-Sainte-Luce	4 047
Bordeaux	257 946
Langon	5 231
Lesparre-Médoc	3 378
Libourne	19 174
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Arcachon	14 985
Audenge	1 964
Auros	590
Bazas	4 239
Belin	1 770
Blanquefort	4 262
Bourg	2 199
Branne	756
Cadillac	2 882
Captieux	1 693
Carbon-Blanc	1 300
Castelnau	1 316
Castillon-la-Bataille	3 077
Coutras	5 668
Créon	1 026
Fronsac	1 264
Grignols	1 380
Guîtres	1 244
Labrède	1 277
Lussac	1 572
Monségur	1 443
Pauillac	5 609
Pellegrue	1 516
Pessac	19 226
Podensac	1 559
Pujols	629
Réole (La)	4 651
Saint-André-de-Cubzac	3 915
Saint-Ciers-sur-Gironde	2 463
Sainte-Foy-la-Grande	3 430
Saint-Laurent-et-Benon	1 942
Saint-Macaire	1 618
Saint-Savin	1 655
Saint-Symphorien	1 650
Saint-Vivien-de-Médoc	1 019
Sauveterre-de-Guyenne	761
Targon	1 131
Teste (La)	11 281
Villandraut	974

GISH (Lilian), actrice américaine, née aux Etats-Unis en 1896. Elle débute comme danseuse et actrice de théâtre, puis devient l'une des grandes vedettes du cinéma muet. Griffith la remarqua et en fit l'une de ses interprètes favorites. Son charme un peu fragile, ses expressions émouvantes, lui valurent une grande popularité. Elle quitta l'écran vers 1930, se consacra au théâtre et ne fit plus au cinéma que de rares apparitions dans des rôles secondaires. Parmi ses succès, signalons ses créations dans *Naissance d'une nation* (1915), *Intolérance* (1916), *les Cœurs du monde* (1918), *le Lys brisé* (1919), *la Bohème* (1926), *Annie Laurie* (1927), *le Vent* (1928), *One Romantic Night* (1930), puis plus récemment, *Commandos strike at Dawn* (1942), et *Duel au soleil* (1946), où elle tient de remarquable façon le rôle de la mère.

***GLACE** n. f. — Chim. *Glace sèche* ou *glace carbonique*, Syn. de CARBOGLACE.

GLEIZES (Albert), peintre et esthéticien français, né à Paris en 1881, mort à Avignon en 1953. Il débuta en 1902 au Salon de la Société nationale des beaux-arts et fit partie, en 1906, du groupe de l'*Abbaye* (v. ce nom). Il renonce en 1909 à l'impressionnisme de ses débuts pour devenir un des principaux représentants du cubisme et publie en 1912, en collaboration avec Jean Metzinger, *Du cubisme*, premier ouvrage d'une série où il rendra compte de ses recherches et des raisons de son évolution : *Du cubisme et des moyens de le comprendre* (1920) ; *la Mission créatrice de l'homme dans le domaine plastique* (1922) ; *Tradition et cubisme* (1926) ; *Vie et mort de l'Occident chrétien* (1930) ; *la Forme et l'histoire* (1932) ; *Spiritualité, rythme, forme* (dans *les Problèmes de la peinture*, 1945). Mobilisé en 1914, réformé en 1915, il voyage au Canada, aux Etats-Unis, en Espagne, est de retour à Paris en 1919, se retire à Serrières (Ardèche) en 1923, puis aux Méjades, près de Saint-Rémy, en 1938. En 1927, il a fondé les Groupements agricoles et artisanaux de Moly-Sabata, à Sablons (Isère), au profit de jeunes artistes et de jeunes intellectuels qui y recouvreront, pense-t-il, une « conscience plastique » qu'il estime être en voie de disparition dans le monde moderne. D'abord voué à l'analyse de la forme (*le Dépiquage des moissons*, 1912), il sacrifie de plus en plus celle-ci aux exigences de la composition et du rythme (*Projet de peinture murale pour la gare de Moscou*, 1920), adopte le principe de la non-figuration (*Peinture à sept éléments cadencés et rythmés*, 1924), puis se consacre à la rénovation de l'art sacré (*la Chute de Babylone* [1939], *Transfiguration* [1944]). A l'Exposition internationale de 1937, il a participé à la décoration des pavillons de l'Air, de l'Union des artistes modernes et du Forez-Vivarais, et assumé seul, en 1927, celle de l'église de Serrières. Il a illustré de nombreux ouvrages.

GLIODE n. f. Etat de gelée de la matière vivante.

GLISSANCE [*gli-sanss'*] n. f. (de *glisser*). Etat d'une surface présentant un très faible coefficient de frottement. — ENCYCL. Quoiqu'on puisse l'appliquer à n'importe quel corps, ce terme est surtout employé pour définir l'aptitude particulière d'un revêtement routier à provoquer le dérapage des véhicules. La *glissance* est subordonnée à un grand nombre de facteurs dépendant du bandage des roues, qui intervient par sa nature et ses caractéristiques, de la surface de roulement, pour laquelle entrent en jeu sa constitution, sa rugosité, sa température, son humidité et sa propreté, des conditions ambiantes (insolation, brouillard, crachin, pluie, givre, neige ou verglas), et enfin de l'intensité de la circulation sur l'artère considérée. Ce dernier élément, qui est probablement la cause la plus fréquente des accidents par dérapage, présente une importance prépondérante, quoique longtemps insoupçonnée, en raison de l'huile qu'il apporte à la surface du revêtement. Provenant des imbrûlés abandonnés par le tuyau d'échappement des moteurs, cette huile est mise en émulsion au contact de traces d'eau sur la route, à la suite d'averse, de crachin ou de brouillard. Les gouttelettes formées, dont la grosseur varie de 1 à 10 μ, constituent alors pour les véhicules une sorte de roulement à billes microscopiques, en plusieurs couches superposées, supprimant pratiquement tout effet d'adhérence des roues sur le sol.

GLOBULIE n. f. Nombre des globules rouges dans le sang. (La *globulie* peut être augmentée [polyglobulie] ou abaissée [anémie].)

GLOSSOMANIE n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *mania*, folie). Obsession observée chez certains hypocondriaques, qui examinent leur langue à tout instant. || Langage fantaisiste, dont les mots n'ont pas de sens fixe, employé par certains psychopathes et présenté par ceux-ci comme une langue étrangère.

***GLUCIDE** n. m. — ENCYCL. Chim. On désigne actuellement sous ce nom tous les corps qui, par hydrolyse complète, donnent des polyalcools à fonction aldéhyde ou cétone et présentant un goût sucré. Presque tous sont des hydrates de carbone, de formule générale $C^x(H^2O)^y$. On classe ces corps en trois séries :

1° Les *glucoses* ou *oses*, dits encore *monosaccharides*, non hydrolysables, se divisant eux-mêmes en *aldoses*, à fonction aldéhydique, et *cétoses*, à fonction cétonique. Le glucose ordinaire du miel et des fruits secs appartient à la première catégorie ;

2° Les *glucosides* ou *osides*, nommés encore *disaccharides*, dont l'hydrolyse donne des glucoses. On en distingue deux classes :

a) Les *holosides*, dont l'hydrolyse ne fournit pas d'autres corps que des glucoses. Ce sont encore les *polyoses*, solubles en général et à saveur fortement sucrée. Tel est le saccharose ou sucre de canne. On groupe souvent sous le nom de *sucres* les glucoses et ces polyoses ;

b) Les *hétérosides*, dont l'hydrolyse donne un glucose et un ou plusieurs corps à fonctions différentes. On peut citer l'amygdaline des amandes, qui fournit du glucose, de l'aldéhyde benzoïque et de l'acide cyanhydrique ;

3° Les *glucosanes* ou *osanes*, désignés encore sous le nom de *polysaccharides*, qui sont analogues aux osides, mais s'en distinguent par une masse moléculaire bien plus élevée et l'absence de la saveur sucrée. A cette classe appartient l'amidon.

GLUCOSÉ, E adj. Additionné de glucose : *Sérum* GLUCOSÉ.

GLUCOSONE n. f. Nom générique de composés à fonction aldéhyde et fonction cétone, qu'on peut obtenir par oxydation des cétoses au moyen de l'eau oxygénée. [Ainsi traité, le glucose donne la *glucosone*, de formule $CH^2OH-(CHOH)^3-CO-CHO$.]

***GLUTAMIQUE** adj. — ENCYCL. Méd. *Acide glutamique*. Cet acide joue un rôle capital dans le métabolisme général, où il représente le pivot du métabolisme intermédiaire des amino-acides, mais c'est surtout dans le métabolisme cérébral que son activité doit être particulièrement soulignée : absorbé par la bouche, il diffuse rapidement vers la cellule cérébrale, dont il augmente le seuil d'excitabilité (en particulier à l'électrochoc). C'est le seul médicament connu capable de produire une augmentation objective de l'efficience intellectuelle sans phénomène d'excitation transitoire. L'acide glutamique a été utilisé avec succès dans le traitement des oligophrénies.

GLUTATHION [*tyon*] n. m. Tripeptide formé de cystéine, d'acide glutamique et de glycine, qui joue dans l'organisme le rôle de transporteur d'hydrogène.

GLYCÉROPHTALIQUE adj. Se dit des résines synthétiques obtenues par condensation de l'anhydride phtalique avec les polyalcools. (La plus connue est le *glyptal* [v. ce mot].)

GLYCOPEXIE n. f. (du gr. *glukos*, doux, et *pêxis*, fixation). Fixation du sucre au niveau des tissus de l'organisme.

GLYCORACHIE n. f. (du gr. *glukos*, doux, et de *rachis*). Présence normale de glucose dans le liquide céphalo-rachidien.

— ENCYCL. Le taux de la *glycorachie*, normalement à 52 cg par litre, est augmenté dans l'encéphalite épidémique, le zona (hyperglycorachie) ; il est abaissé au cours de la méningite tuberculeuse (hypoglycorachie).

GLYCORÉGULATION n. f. Régulation du métabolisme des glucides, dont le mécanisme est soumis à l'activité du foie, du pancréas, du muscle, des glandes endocrines et du système nerveux.

GNOSÉOLOGIE n. f. Théorie abstraite de la connaissance et de la faculté de connaître : *La* GNOSÉOLOGIE *procède « a priori », alors que l'épistémologie procède « a posteriori ».*

GOERG (Edouard), peintre, graveur et illustrateur français, né à Sidney (Australie) en 1893. Il fut élève, à l'académie Ranson (1912-1913), de Maurice Denis et de Paul Sérusier. Plusieurs fois refusé au Salon d'automne, il débute au Salon des artistes indépendants en 1922 et fait ensuite plusieurs expositions particulières. Son expressionnisme d'alors est dirigé contre les personnages et les mœurs de la bourgeoisie contemporaine. En 1935, au cours d'un voyage en Hollande, Edouard Goerg est profondément impressionné par Jérôme Bosch et Pieter Brueghel. Jusqu'à 1940, il exécute une série d'âpres peintures où il exprime son angoisse devant la réaction sociale telle qu'il la ressent et l'homme tel qu'il le devine. A Paris, sous l'Occupation, il oppose la beauté physique à la laideur morale, dans ses tableaux dits *aux filles-fleurs*, où se précise un type féminin tout ensemble naïf et pervers. Après la guerre, il passe tour à tour de la satire sociale à la peinture de nus et de bouquets (*Le fils du bistro sera marié, Les petits garçons n'aiment pas qu'on fasse la cour à leur mère, Dames choisissant des cravates*, etc.). L'œuvre gravé d'Edouard Goerg, commencé en 1922, est également considérable ; exclusivement aquafortiste jusqu'à 1945, il illustre cette année-là, de vingt lithographies, une adaptation de l'*Apocalypse* de Paul-Louis Couchoud ; en 1946, c'est le *Livre de Job* ; en 1947, *l'Enfer* de Dante et les *Nouveaux Contes cruels* de Villiers de L'Isle-Adam ; *les Fleurs du mal* de Charles Baudelaire (1947-1952) ; *l'Ange du bizarre* d'Edgar Poe (1948). Edouard Goerg a été nommé en 1949 professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, pour l'eau-forte.

GONADE n. f. Glande spécialisée dans la création des cellules reproductrices, sans précision de sexe.

GONADOTROPE adj. (du gr. *gonê*, semence, et *trepein*, tourner). Qui agit sur le développement et le fonctionnement physiologique des glandes sexuelles, mâles et femelles. — SYN. **Gonadostimuline** ou **Gonadotrophine.**

— ENCYCL. Les hormones *gonadotropes* sont différentes chez le mâle et la femelle, mais dans tous les cas elles sont sécrétées par l'hypophyse. Chez la femme, les deux principales sont le prolan A et le prolan B. Chez l'homme, on les appelle hormone A et hormone B. Chez les êtres ambosexués, on retrouve les deux séries d'hormones, mais généralement avec prédominance des éléments masculinisants ou féminisants.

Goncourt (PRIX). Fondé par Edmond et Jules de Goncourt, ce prix, donné « à la jeunesse, à l'originalité du talent, aux tendances nouvelles et hardies de la pensée et de la forme », devait aller « au meilleur roman, au meilleur recueil de nouvelles, au meilleur volume d'impressions, au meilleur volume d'imagination en prose, et exclusivement en prose, publié dans l'année ». D'une valeur de 5.000 francs, il fut décerné pour la première fois en 1903 par les membres de l'académie des Goncourt à John-Antoine Nau, auteur de *Force ennemie*. Il ne devait plus, dès lors, cesser de susciter chez les romanciers une sérieuse émulation et auprès du public une très vive curiosité. Parmi ses nombreux lauréats, citons : Léon Frapié, Claude Farrère, Jérôme et Jean Tharaud, Francis de Miomandre, Louis Pergaud, A. de Chateaubriant, Henri Barbusse, Georges Duhamel, Marcel Proust, Maurice Genevoix, Maurice Bedel, M. Constantin-Weyer, Marcel Arland, André Malraux, Roger Vercel, Maxence Van der Meersch, Charles Plisnier, Henri Troyat, Philippe Hériat, Henri Pourrat, Simone de Beauvoir, etc. (Le prix Goncourt est décerné chaque année, dans les premiers jours du mois de décembre.)

***GONFLEMENT** n. m. — Techn. *Indice de gonflement*, Caractéristique d'un combustible solide. (On le détermine en comparant avec une échelle de profils types le volume et l'aspect d'un culot de coke obtenu en chauffant à l'abri de l'air, dans un creuset de forme déterminée, un certain poids du charbon à analyser.)

GONORÉACTION n. f. Réaction de fixation analogue à la réaction de Bordet-Gengou, pratiquée pour établir le diagnostic de gonococcie. (On décèle dans le sérum du malade la présence de sensibilisatrice pour le gonocoque.)

GONSETH (Ferdinand), mathématicien et philosophe suisse, né à Sonvilier en 1890. Il enseigna aux universités de Berne (1920) et de Zürich (depuis 1929). Ses travaux remarquables portent sur les mathématiques, la logique mathématique et la théorie générale de la science ; il professe une doctrine *dialectique*, qui nie l'existence d'une vérité ou valeur absolue et insiste au contraire sur l'évolution vivante des propositions et des théories, selon leur utilité actuelle. Ses principales œuvres sont : *les Fondements des mathématiques* (1926), *les Mathématiques et la Réalité* (1936), *Philosophie mathématique* (1939), *la Géométrie et le Problème de l'espace* (1945 à 1949).

GONZALEZ (Victor), facteur d'orgues français d'origine espagnole, né à Hacimas (Burgos) en 1877. Ancien harmoniste d'A. Cavaillé-Coll, il a fondé une maison de facture d'orgues en 1925 à Châtillon-sous-Bagneux, et n'a cessé d'exercer une action bienfaisante dans le sens d'une synthèse entre les apports de l'orgue romantique et de l'instrument classique, dont il a ressuscité les couleurs, les jeux de mutation, les basses pressions. Il a construit ou restauré plus de deux cents instruments d'une grande valeur (cathédrales de Meaux, Reims, Bayonne ; Saint-Eustache, Saint-Merry de Paris, palais de Chaillot ; La Flèche ; chapelle du château de Versailles ; Saint-Jacques, Saint-Remy de Dieppe ; Vitré, etc.).

***GOOSSENS** (Eugène), compositeur anglais. — D'une famille de musiciens, il conduisit l'orchestre philharmonique de Rochester de 1923 à 1931, puis l'orchestre symphonique de Cincinatti. On lui doit, en outre, de nombreuses pages de musique de chambre, notamment pour cordes, l'opéra *Don Juan de Manara* (1937), un ballet *l'Ecole en crinoline* (1921), une symphonie. Il a pour frère le hautboïste Léon GOOSSENS, né à Liverpool en 1896.

GORLOVKA, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine) ; 250.000 hab. Centre minier (houille) et industriel (métallurgie).

GOUDSMIT (Samuel-Abraham), physicien hollandais, né en 1902. Il créa en 1925, avec Uhlenbeck, la théorie du *spin* de l'électron ; cette hypothèse permit d'interpréter les propriétés optiques des atomes, en particulier l'effet Zeeman. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Goudsmit dirigea une mission qui, progressant en Allemagne derrière

les armées alliées, devait s'emparer des laboratoires où étaient menés des travaux sur l'énergie nucléaire. Il enseigna à l'université de Michigan (Etats-Unis).

GOUROU (Pierre), géographe français, né à Tunis en 1900. Agrégé de l'université, professeur aux lycées de Tunis, de Saïgon et d'Hanoï, il devint docteur ès lettres avec une remarquable thèse de géographie humaine sur *les Paysans du Delta tonkinois* (publiée en 1936). Il enseigna ensuite dans diverses facultés, puis à l'université libre de Bruxelles et enfin au Collège de France (chaire d'étude du monde tropical). On lui doit d'importantes études sur le monde extrême-oriental : *le Tonkin* (1931), *l'Utilisation du sol en Indochine* (1936), *la Terre et l'Homme en Extrême-Orient* (1940). Dans son livre *les Pays tropicaux, principes d'une géographie humaine et économique* (1947), il décrit la pauvreté du sol et la faible densité de population des régions chaudes et pluvieuses, préconise l'amélioration des techniques agricoles, dégage la vocation des pays tropicaux et définit les apports de la civilisation contemporaine.

GOUTTE-À-GOUTTE n. m. invar. Méthode très utilisée pour administrer certains médicaments à effet ou élimination rapide, comme le P. A. S., l'héparine, les sérums glucosés, salés, etc. : *Le* GOUTTE-À-GOUTTE *permet une imprégnation médicamenteuse continue et se pratique par voie rectale ou intra-veineuse.*

gr, Abréviation de GRADE, unité d'angle.

GRABMANN (Martin), théologien catholique allemand, né à Winterzhofen en 1875, mort en 1949. Il enseigna à Munich, et consacra ses travaux essentiellement au moyen âge. On lui doit : *Geschichte der scholastichen Methode* (1909-1911), *Geschichte der Theologie seit Ausgang der Väterzeit* (1933), *Mittelalterliches Geistesleben* (1926-1936), *Méthode des Aristoteles-Studium im Mittelalter* (1939), etc.

GRADER [*deur*] n. m. (de l'angl. *to grade*, régulariser). Engin de terrassement utilisé pour le nivellement des terres.

— ENCYCL. Soit automoteur, soit remorqué par un tracteur à chenilles, le *grader* comprend essentiellement un châssis robuste, de 8 à 10 m. de longueur, monté sur quatre roues et supportant une forte lame mobile. Des dispositifs de commande, manœuvrés soit par volants à bras, soit par prise de mouvement sur le moteur même du tracteur, permettent de donner à la lame les positions les plus diverses. D'autre part, les roues sont montées sur essieux et biellettes articulées, de façon à pouvoir rouler sur les positions à flanc de talus. Enfin, la plupart de ces appareils sont munis d'un scarificateur à dents multiples qui, placé devant la lame, sert à défoncer les routes en macadam ou à désagréger un terrain dur.

GRAF (Otto Maximilian), ingénieur allemand, né à Vordersteinwald, près de Freudenstadt, en 1881. Professeur depuis 1936, puis directeur de l'institut de technologie des matériaux près l'Ecole supérieure technique de Stuttgart, il joua un rôle extrêmement important dans l'étude des différents matériaux de construction : béton armé, fer, bois, et dans l'établissement des normes allemandes (DIN) qui les concernent.

Graham (LOI DE), loi énoncée en 1846 par Thomas Graham : *La vitesse de diffusion d'un gaz à travers une cloison poreuse est, à pression et température données, inversement proportionnelle à la racine carrée de sa densité.*

***GRAIN** n. m. — ENCYCL. Phot. Le *grain* d'une plaque photographique (d'une pellicule ou d'un papier) est la dimension des particules de bromure d'argent précipitées dans l'émulsion qui la recouvre. Ce grain, qui limite la netteté des images, est d'environ 20 microns dans les plaques classiques au gélatino-bromure d'argent ; il est sensiblement plus petit dans les plaques au collodion.

Grammaire de la langue française (ESSAI DE), par J. Damourette et F. Pichon (1927-1950) ; œuvre d'une large et sûre érudition, dans laquelle les auteurs, abandonnant le point de vue normatif et didactique des grammaires scolaires, se sont proposé de consacrer leur étude à la description de la langue française. Analyser les moyens d'expression grammaticaux et aussi la phonétique dans la mesure où elle est liée à la sémantique, pour atteindre le contenu psychologique du français, tel est le but fondamental de l'ouvrage. De là une grande quantité d'exemples dont les uns sont empruntés à la littérature depuis les origines, et les autres ont été recueillis par les auteurs eux-mêmes. Mais c'est surtout le français contemporain qui est l'objet essentiel de l'ouvrage. Pour diverses raisons, dues soit à l'insuffisance de la terminologie traditionnelle, soit à une méthode d'analyse particulièrement minutieuse, les auteurs ont créé un certain nombre de termes nouveaux ou de sens spécial, qui ont été rassemblés dans un glossaire pour faciliter la lecture de l'ouvrage.

GRAMONT (Armand-Antoine-Auguste-Agénor, duc DE), physicien français, né à Paris en 1879. Il a fait ses études au lycée Janson-de-Sailly et à la faculté des sciences de Paris, a passé sa licence ès sciences en 1902 et son doctorat en 1911. Il s'est principalement occupé d'aérodynamique et d'optique ; il est l'un des créateurs de l'Institut d'optique théorique et appliquée, établissement dont il est président du conseil. Ses œuvres principales sont : *Connaissances générales utiles aux aviateurs* (1921), *la Télémétrie monostatique* (1928), *Recherches sur le quartz piézo-électrique* (1935), *Problèmes de la vision* (1939), *Vers l'infiniment petit* (1945). En 1931, il a été élu membre libre de l'Académie des sciences.

Grand-Coulee, barrage des Etats-Unis (Washington), sur le Columbia. Terminé en 1942, il permet d'irriguer 200.000 hectares et fournit près de deux millions de kilowatts.

***GRANDE-BRETAGNE.** — *La population au recensement de 1951.*

Population totale	50 370 000 hab.
(Angleterre, Galles, Irlande du Nord, Ecosse, îles Anglo-Normandes, île de Man).	

VILLES PRINCIPALES (nombre d'habitants)

Grand Londres	8 346 000
Birmingham	1 112 000
Glasgow	1 090 000
Liverpool	789 000

Population de la Grande-Bretagne (*suite*).

Manchester	703 000
Sheffield	513 000
Leeds	505 000
Edimbourg	467 000
Bristol	442 000
Belfast	438 000
Nottingham	306 000
Kingston upon Hull	300 000
Newcastle upon Tyne	292 000
Bradford	292 000
Leicester	282 000
Stoke on Trent	275 000
Coventry	255 000
Cardiff	245 000
Portsmouth	233 000
Plymouth	208 000
Aberdeen	183 000
Sunderland	181 000
Southampton	178 000
Salford	178 000
Dundee	177 000
Bolton	167 000
Wolverhampton	162 000
Brighton	156 000
Swansea	151 000
Southend on Sea	151 000
Blackpool	148 000
Middlesborough	147 000
Bournemouth	145 000
Birkenhead	143 000
Derby	141 000
Stockport	141 000
Huddersfield	129 000
Oldham	121 000
Norwich	120 000
Preston	119 000
Gateshead	115 000
Reading	115 000
Walsall	114 000
Rhondda	114 000
Saint Helens	112 000
Blackburn	111 000
South Shields	108 000
Oxford	108 000
Newport	106 000
Northampton	105 000
York	105 000
Ipswich	104 000
Wallasey	101 000

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. *L'évolution économique depuis 1939.* La Seconde Guerre mondiale a provoqué d'importantes transformations dans la structure même de l'économie britannique. La Grande-Bretagne a dû, en effet, adapter son économie aux nécessités que lui imposait le conflit. Il lui fallut tout à la fois remplacer la main-d'œuvre mobilisée, assurer son ravitaillement et stimuler certaines productions vitales. Pour apporter des solutions à ces divers problèmes, il fut indispensable de modifier le caractère traditionnel d'une économie qui, de libérale, devint dirigée. Sous le ferme contrôle de l'Etat, malgré les destructions provoquées par les bombardements aériens, l'économie britannique a réussi à soutenir un puissant effort de guerre.

A la veille du conflit, la Grande-Bretagne ne consacrait qu'une faible partie de son activité à l'agriculture, et celle-ci avait comme base fondamentale l'élevage. Or, la fermeture partielle du commerce amena une baisse de 50 p. 100 pour les denrées alimentaires. Pour remédier à cette crise, on remplaça les herbages par des champs cultivés. De 1939 à 1944, la superficie des herbages passa de 7.200.000 ha à 4.400.000 ha et celle des champs cultivés de 4.800.000 ha à 7.600.000 ha. Comme aux Etats-Unis et en U. R. S. S., on augmenta le rendement grâce à une organisation scientifique de l'agriculture intensive (60.000 tracteurs en 1939 ; 190.000 en 1948). Les grandes cultures (céréales, légumes, pommes de terre, betteraves à sucre) firent des progrès, tandis que l'élevage, sauf celui des vaches, indispensable au maintien de la production laitière, était en baisse constante.

Pour l'industrie, le problème essentiel fut celui de l'approvisionnement en matières premières et en combustibles. Pour le résoudre, on augmenta la production du sous-sol national. C'est ainsi que l'extraction du minerai de fer passa de 14.400.000 tonnes en 1937 à 19.500.000 tonnes en 1942, et celle de bauxite de 2.000 à 23.000 tonnes. On établit un rationnement sévère des produits industriels, on encouragea la récupération et, surtout, on fit appel à la production accrue des pays de l'Empire. Cependant, malgré tous les efforts, la production de houille accusa une baisse : 182 millions de tonnes en 1945 contre 231 millions en 1939. La Grande-Bretagne hérita de la guerre une grave crise charbonnière due au manque de main-d'œuvre et à l'augmentation des frais d'exploitation. Les industries textiles, sauf celle de la soie artificielle, virent leur production volontairement réduite. En revanche, la sidérurgie, les industries mécaniques et chimiques, la fabrication de l'aluminium et les constructions navales firent d'importants progrès.

De telles transformations de structure devaient avoir de graves conséquences, et l'économie britannique s'est trouvée menacée par une crise redoutable, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : déficit commercial et crise charbonnière. Une politique d'austérité a dû être adoptée, afin de maintenir les restrictions, de stimuler la production et d'augmenter les exportations.

— HISTOIRE. *L'entre-deux-guerres* (suite) *et l'époque contemporaine.* Après la mort de George V (1936), son fils aîné, Edouard VIII, lui succède, mais il abdique l'année suivante pour des raisons d'ordre privé. Son frère cadet lui succède sous le nom de George VI, et Neville Chamberlain devient Premier ministre. Il signe avec l'Irlande de nouveaux accords, qui élargissent l'indépendance de celle-ci.

Devant les problèmes coloniaux, la Grande-Bretagne montre entre les deux guerres une très grande souplesse politique. Dans le Proche-Orient, elle se heurte au nationalisme arabe, qui est particulièrement violent en Palestine, en Irak, en Iran et en Egypte. Le traité du 28 février 1922 est complété par celui de Londres, du 26 août 1936 : l'indépendance totale de l'Egypte est reconnue, un condominium anglo-égyptien établi sur le Soudan. L'Angleterre est également combattue dans l'Inde, malgré l'octroi de l'India Act (1919) et de la Constitution de 1933.

Pendant ce temps, l'Europe se divise en deux blocs hostiles, mais l'Angleterre ne veut pas croire à la guerre. Ce n'est qu'en 1935 que Baldwin soumet à la chambre des Communes un plan de réarmement. En 1938, lorsque éclate la crise tchécoslovaque, l'Angleterre propose l'arbitrage de lord Runciman. Chamberlain rencontre ensuite Hitler à Berchtesgaden, puis à Godesberg et enfin à Munich (30 septembre 1938). Après l'annexion de la Tchécoslovaquie (mars 1939), c'est l'effondrement de la politique de Munich et la guerre inévitable. La cause officielle du conflit sera l'affaire de Dantzig et de son couloir, l'agression allemande en Pologne. L'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. (V. GUERRE MONDIALE [*Seconde*].)

L'ouverture des hostilités entraîne des changements dans le gouvernement. Neville Chamberlain y introduit dès le 3 septembre Winston Churchill et Antony Eden, le premier à l'amirauté, le second aux dominions. Pour faire face aux offensives allemandes d'avril et mai 1940, un gouvernement de coalition est constitué avec Churchill pour chef. Après la perte de la bataille de France, l'Angleterre continue seule la lutte jusqu'en décembre 1941, puis avec l'aide des Etats-Unis et de la Russie, les mêmes hommes demeurant au gouvernement jusqu'à la victoire finale (v. GUERRE MONDIALE [*Seconde*]). Les élections de 1945 amènent les travaillistes au pouvoir avec le gouvernement Attlee, pour résoudre les difficultés de l'après-guerre : difficultés d'ordre économique et social, telles que plein emploi, nationalisations, rationnement ; difficultés financières, qui provoquent la dévaluation de la livre en 1949 ; difficultés touchant à l'établissement des traités de paix : l'Angleterre signe le traité de Paris avec les puissances satellites de l'Axe (février 1947), mais le problème allemand reste posé. Restent aussi les problèmes du Commonwealth, l'immense empire britannique étant en pleine évolution : l'empire des Indes se transforme le 15 août 1947 en deux Etats indépendants, l'Union indienne et le Pakistan ; l'Angleterre abandonne son protectorat sur la Palestine en 1948 ; l'Eire rompt les derniers liens qui l'unissent à la couronne britannique et proclame la république (18 avril 1949), mais elle continue à revendiquer les six comtés de l'Ulster ; en Afrique du Sud, c'est le parti nationaliste du docteur Malan qui triomphe aux élections de mars 1949.

Ne pouvant faire face à ses difficultés économiques, la Grande-Bretagne s'est tournée vers les Etats-Unis, dont elle a reçu l'aide financière (crédits Marshall) jusqu'en 1950, et l'aide militaire (pacte Atlantique). Les élections de 1951, qui donnèrent quelques voix de majorité aux conservateurs, ramenèrent au pouvoir Winston Churchill. Celui-ci ne rompit pas brutalement à l'intérieur avec la politique travailliste et s'efforça au-dehors d'échapper à la tutelle des Etats-Unis, tant en Europe qu'en Extrême-Orient. La tactique d'austérité permit au gouvernement d'améliorer la situation économique et même, en 1953, de diminuer les impôts. A George VI, mort en 1952, succéda sa fille aînée, Elisabeth II, dont l'avènement fut salué avec enthousiasme par le peuple.

— ARMÉE et AVIATION (*suite*). *Période de 1942 à 1945.* L'entrée en guerre des Etats-Unis après Pearl-Harbor fit entrer la politique militaire anglaise dans une phase toute nouvelle, où une coopération interalliée encore jamais égalée allait remplacer la solitude britannique de la seconde année de guerre. Sur le plan des armées, on assista à une véritable fusion des organes de commandement supérieurs, dont le plus célèbre fut le Conseil des chefs d'état-major généraux anglo-américains (Combined Chief of Staff) siégeant à Washington et chargé, sous l'autorité des chefs de gouvernement, de la direction stratégique de la guerre. De 1942 à 1945, le commandement unique sera partout réalisé entre Anglais et Américains, avec une prépondérance de plus en plus marquée de ces derniers, en rapport avec leur contribution en effectifs et en matériel, qui ne cessera de croître. (V. GUERRE MONDIALE [*Seconde*].)

Cependant, si la fusion fut réalisée aux échelons supérieurs, l'armée anglaise conserva sa physionomie particulière, très différente de l'armée américaine par son organisation et ses méthodes. Conçues pour agir par petits détachements sur des théâtres d'opérations extérieurs, les grandes unités combattantes y seront toujours tributaires du bon fonctionnement des services (transports, ravitaillement) et des bases qui les alimentent. Services et bases, organisés à l'image des entreprises industrielles où ils recrutent directement leur personnel grâce à l'emploi généralisé de la sélection psychotechnique, retiendront toute l'attention du commandement anglais, qui leur sacrifie la majeure partie de ses effectifs. En 1944, l'armée de terre comptera plus de 2 millions d'hommes, mais il n'y aura pas plus de 14 divisions anglaises, dont 3 aéroportées, sous les ordres d'Eisenhower en Europe. Un effort particulier fut accompli sur le plan technique, où les Anglais s'affirmèrent dans l'organisation et l'emploi des troupes *aéroportées* (v. AÉROPORTÉ) et dans la mise au point de matériels du génie (pont Bailey, bulldozer, etc.) et de chars (Churchill, Cromwell) d'excellente qualité. Enfin, la Grande-Bretagne conserva longtemps la première place dans le domaine aérien ; en 1943, la R. A. F. reçut 26.000 appareils et largua 160.000 tonnes de bombes, chiffre qui atteint 525.000 tonnes en 1944 : les types d'appareils anglais furent standardisés, et les Mosquitos, par exemple, seront utilisés à la fois comme bombardiers, avions de reconnaissance, de combat et de transport, ce qui augmenta considérablement le rendement.

Main-d'œuvre et production de guerre. — Pour répondre aux demandes du secteur civil et militaire de la défense nationale avec un potentiel démographique malgré tout limité, la Grande-Bretagne confia au seul ministre du travail le soin de répartir la main-d'œuvre entre tous les demandeurs, y compris les forces armées, dont les services de recrutement passèrent sous son contrôle. D'autre part, après avoir porté la durée du travail de 48 à 54 heures en 1944, on fit largement appel à la main-d'œuvre féminine : une loi du 18 décembre 1941 permit au gouvernement de mobiliser, sous certaines conditions, les femmes de 18 à 40 ans sans charges de famille. En 1944, 90 p. 100 des célibataires et 50 p. 100 des femmes mariées sans enfant étaient employées dans l'économie de guerre (environ 4 millions de femmes). L'effort développé sur le plan de la main-d'œuvre se traduisit, en 1943 et 1944, par un accroissement de la production : en 1944, 29.000 avions et 8.000 chars sortirent des usines anglaises, qui auront produit, de 1939 à 1945, un total de 102.000 avions, 210.000 moteurs, 900.000 véhicules de guerre, dont 25.000 chars et 75.000 blindés.

Conclusion. — La politique militaire britannique a réussi à s'adapter aux nécessités de la Seconde Guerre mondiale, et le chiffre restreint des pertes humaines anglaises (100.000 civils et 300.000 militaires) a répondu aux conceptions politiques et militaires de la Grande-Bretagne. Depuis 1945, la démobilisation a été rapidement réalisée :

de 4.700.000 hommes en 1945, les forces armées furent réduites à 1.300.000 hommes en mai 1947, pour ne plus compter que 810.000 hommes (430.000 pour l'armée de terre, 230.000 pour l'armée de l'air, 145.000 pour la marine) le 1er janvier 1949. Mais le principe de la conscription a été maintenu par le National Service Bill de 1947, qui institue un service actif de douze mois suivi d'un service de six ans dans l'armée territoriale. Enfin, l'incertitude de la situation internationale et l'importance des engagements militaires contractés par l'Angleterre (traité de Bruxelles de 1948, pacte Atlantique de 1949) amenèrent le Parlement, en décembre 1948, à porter à dix-huit mois la durée du service actif. En 1951, Churchill rétablit la *Home Guard* mise en sommeil depuis 1945.

— MARINE. *La marine britannique au cours de la Seconde Guerre mondiale. Période de septembre 1939 à avril 1940.* Le 3 septembre 1939, la marine royale et celle des dominions comprenaient un total de 408 unités de guerre de tous types, avec 87 bâtiments en construction. Le personnel armant ces navires était de 121.000 officiers et marins. A l'ouverture des hostilités, l'amirauté se préoccupa d'assurer la défense des principales routes maritimes contre les attaques des bâtiments de surface ou des sous-marins allemands. Elle adopta pour la flotte, après réarmement des unités de réserve, le dispositif de la précédente guerre : une escadre métropolitaine, ou Home Fleet, basée sur Scapa Flow (Orcades) ; des forces légères en Manche et en mer du Nord ; une escadre de la Méditerranée à Alexandrie ; des croiseurs déployés sur toutes les lignes océaniques. Le système des convois fut immédiatement mis en œuvre dans les eaux européennes, sous la protection de destroyers ou de patrouilleurs armés du détecteur *asdic* (v. ce mot). Les pertes dues aux U-Boote furent modérées ; les croiseurs britanniques interceptèrent devant le rio de La Plata, le 13 décembre 1939, le cuirassé de poche *Graf Spee* et le forcèrent à se réfugier à Montevideo, où il se saborda. La seule menace sérieuse de l'ennemi fut la mine magnétique, qui faillit interrompre le trafic dans les eaux anglaises et ne fut jugulée que par la démagnétisation des navires et le renforcement des forces de dragage (320 unités et 10.500 hommes en avril 1940).

Période d'avril, mai et juin 1940. — Lorsque l'invasion allemande en Norvège se déclencha, la marine royale engagea les forces ennemies à Narvik (10 et 13 avril), soutint les débarquements effectués dans la région de Trondhjem et à Narvik, mais, en face de la réaction de la Luftwaffe, elle subit de lourdes pertes ; elle dut assurer le rembarquement des troupes, décidé le 24 mai. Elle joua un rôle considérable lors des évacuations consécutives à l'invasion de la Hollande, de la Belgique et de la France (opération « Dynamo » à Dunkerque).

Période du 21 juin 1940 à janvier 1941. — Ses forces d'escorte diminuées par les pertes des mois précédents, restée seule après le retrait de la flotte française, la marine royale dut faire face à la menace allemande en Manche et en Atlantique, ainsi qu'à celle des forces italiennes en Méditerranée. Sur ce dernier théâtre, elle neutralisa les grandes unités françaises à Mers el-Kébir (3 juillet), à Dakar (septembre), et mit en gardiennage celles d'Alexandrie. Sous l'impulsion de l'amiral Cunningham, l'escadre de Méditerranée, aidée par une force aéronavale basée sur Gibraltar, adopta une attitude agressive et tint en échec la flotte italienne au cours du passage de convois d'ouest en est (engagement de Calabre, 8 juillet). Le point culminant de cette offensive fut l'attaque des cuirassés italiens au mouillage de Tarente par les avions de l'*Illustrious* (11 novembre) et le bombardement de Bardia (3 janvier 1941). En Manche et en Atlantique, la Royal Navy tint tête plus difficilement aux sous-marins allemands, dont l'action était complétée, sur les routes océaniques, par des corsaires et, dans les eaux côtières, par la Luftwaffe, par des vedettes rapides et des mines. La marine marchande subit alors de lourdes pertes.

Période de janvier à décembre 1941. — L'arrivée de la Luftwaffe en Méditerranée et les nouvelles responsabilités encourues pour secourir la Grèce envahie parurent devoir compromettre la situation navale dans ce théâtre, malgré la brillante victoire nocturne du cap Matapan sur la flotte italienne (28 mars). Les évacuations successives de la Grèce et surtout celle de la Crète sous les bombes de la Luftwaffe coûtèrent cher à l'escadre d'Alexandrie. Réduite à des forces légères (perte de l'*Ark Royal*, des 3 cuirassés d'Alexandrie), à des sous-marins et des avions basés sur Malte, la marine anglaise tenta d'arrêter l'arrivée des renforts de l'Axe en Libye. Le passage en force des convois vers Malte, malgré l'adjonction de puissantes forces d'escorte prélevées sur la Home Fleet, devint de plus en plus difficile. Les revers ne furent que partiellement compensés par les succès dans les colonies italiennes d'Afrique et en Syrie. En Atlantique, l'offensive des U-Boote, réunis en meutes et aidés par des corsaires puissants, tels que le *Scharnhorst* et le *Gneisenau*, et par l'aviation, sembla devoir être décisive. La principale menace, celle des grandes unités ennemies, fut cependant jugulée après des opérations décisives, qui aboutirent à l'élimination du *Bismarck* (23-27 mai) ; peu après, grâce au renforcement des forces d'escorte navales ou aériennes (achat de 50 destroyers américains), la bataille de l'Atlantique prit une tournure plus favorable.

Période de décembre 1941 à novembre 1942. — Les désastres navals d'Extrême-Orient (pertes des cuirassés *Prince of Wales* et *Repulse* causant celle de Singapour, défaite alliée de Java) entraînèrent un repli de la Royal Navy sur ses bases de l'océan Indien (Trincomale et Diégo-Suarez). Le ravitaillement de Malte, assiégée par air, justifia, à partir de février 1942 (retour en Allemagne des grandes unités bloquées à Brest), l'intervention de la Home Fleet, mais devint si coûteux qu'à plusieurs reprises il dut être assuré par des sous-marins. L'escorte des convois de Russie par l'Arctique représenta à cette époque une coûteuse et nouvelle responsabilité à la charge de la marine britannique.

Néanmoins, renforcée, elle préparait un retour offensif. En Atlantique, elle chassait l'U-Boot à l'aide de groupes d'escorte spécialisés ou de patrouilles aériennes exécutées par le Coastal Command placé sous ses ordres. Le 8 novembre, elle participait en force au débarquement d'Afrique du Nord, opération amphibie dont une répétition avait eu lieu à Dieppe en août, et dont la réussite marqua le tournant de la guerre en Méditerranée.

Période de décembre 1942 à décembre 1943. — Le premier mois vit dans les eaux arctiques le magnifique combat défensif de 6 destroyers anglais escortant un convoi de Russie contre un cuirassé, un croiseur et 6 contre-torpilleurs allemands. Un an plus tard, les unités de la Home Fleet coulaient, dans les mêmes eaux, le *Scharnhorst*. Entre ces deux dates, la marine britannique, aidée des marines alliées, avait réussi à vaincre le péril sous-marin par une puissante offensive aérienne et navale, à mettre hors de combat le *Tirpitz*, réfugié dans un fjord norvégien, à assurer le débarquement de Sicile et à éliminer la flotte italienne, dont la reddition s'effectuait à Malte le 11 septembre. Avec les unités libérées, elle reconstituait son escadre d'Extrême-Orient.

Période de janvier 1944 à septembre 1945. — Le rôle que joua la marine anglaise dans le débarquement de Normandie et de Provence fut prépondérant, cependant que les forces d'escorte harcelaient les U-Boote en Atlantique et dans la Manche jusqu'à la capitulation allemande du 7 mai. En outre, les marins britanniques prenaient l'offensive en Birmanie et, après un assaut amphibie, s'emparaient de Rangoon le 30 avril. Reconstituée en Australie, la flotte britannique du Pacifique participait, sous commandement américain, à la prise d'Okinawa et au bombardement du Japon jusqu'à la capitulation nippone du 2 septembre.

Les pertes de la marine britannique. — Les pertes subies par la marine de l'empire (elle perdit autant de bâtiments qu'elle en possédait en 1939) suffisent à montrer son effort de guerre ; elles comprennent 5 cuirassés, 8 porte-avions, 25 croiseurs, 129 destroyers, 11 avisos, 21 corvettes, 10 frégates, 77 sous-marins, de nombreux dragueurs, patrouilleurs, etc. Mais les constructions neuves et les achats aux Etats-Unis firent plus que compenser ces pertes, et, en 1945, la Royal Navy totalisait 15 cuirassés, 13 porte-avions, 40 porte-avions d'escorte, 47 croiseurs, 225 destroyers, 36 avisos, 126 corvettes, 155 frégates, 128 sous-marins, le tout armé de plus d'un million d'hommes, soit dix fois le chiffre de septembre 1939, et bien que les pertes se soient chiffrées à près de 50.000 tués, 15.000 blessés et 1.400 manquants.

L'effort fourni par la marine marchande britannique se traduit par les chiffres suivants : forte en 1939 de 6.722 bâtiments jaugeant 17.891.000 tonnes, elle perdit 11.380.000 tonnes et en construisit 5 millions, si bien qu'en 1945 la flotte jaugeait environ 16 millions de tonnes, compte tenu des constructions et des achats effectués aux Etats-Unis, auxquels il faut ajouter 3 millions de tonnes appartenant au Canada. Les pertes en personnel furent particulièrement lourdes et s'élèvent à 34.000 officiers et marins.

— LITTÉRATURE. *La littérature contemporaine.* A la fin de l'ère victorienne, on avait lu les derniers ouvrages de Samuel Butler et vu surgir une nouvelle pléiade : le dramaturge Bernard Shaw, les romanciers H. G. Wells et Rudyard Kipling, les poètes Francis Thompson, W. B. Yeats et John Masefield, sans oublier le célèbre Conan Doyle. A leur suite débutèrent dans le roman Arnold Bennett, John Galsworthy et Joseph Conrad, contemporains des essayistes et humoristes G. K. Chesterton et J. K. Jerome. Avec Yeats comme chef de file, la littérature irlandaise allait s'enrichir des pièces de Synge et d'O'Casey, ainsi que des romans de James Joyce et de James Stephens. De même que son compatriote Henry James, le poète américain T. S. Eliot adopta la nationalité anglaise. Il fut, avec Edith Sitwell, un des maîtres de la renaissance poétique à laquelle, après Wilfred Owen, ont contribué W. H. Auden, Stephen Spender et Dylan Thomas. Le roman a, lui aussi, connu un nouvel essor, ainsi qu'en témoignent les noms de Virginia Woolf, Katherine Mansfield, Rosamond Lehmann, Elizabeth Bowen, D. H. Lawrence, Aldous Huxley, Charles Morgan, Graham Greene et Evelyn Waugh. Tandis que le théâtre s'honore de compter parmi ses auteurs à succès T. S. Eliot et Christopher Fry.

— SCIENCES. *L'essor scientifique britannique.* Le classement de la Grande-Bretagne dans la liste des prix Nobel (31 prix jusqu'en 1951, contre 40 à l'Allemagne et 28 aux Etats-Unis) montre l'importance capitale de la contribution britannique à la science du XXe siècle. Cette importance provient à la fois du génie expérimental des chercheurs, de la large décentralisation des laboratoires et de l'appui accordé aux savants par le Department of scientific and industrial Research.

L'esprit scientifique britannique étant essentiellement expérimental, mention doit d'abord être faite de B. Russell, mathématicien qui transposa en logique le symbolisme algébrique et, en même temps que Couturat, fonda la logistique. C'est encore un mathématicien, Heaviside, qui, après avoir rationalisé les unités électromagnétiques, créa le calcul opérationnel. L'alliance des mathématiques et de la technique donne d'ailleurs actuellement ces résultats saisissants : les grandes machines à calculer électroniques (A.C.E. du professeur Hartree) et les réalisations de la cybernétique (tortues électromécaniques de Grey Walter).

A la science britannique, l'astronomie doit les fondements de la physique céleste, avec Lockyer et Huggins ; l'étude des taches solaires avec Evershed ; la connaissance de l'intérieur des étoiles avec Eddington (1916), Jeans, Fowler et les Indiens Saha et Chandrasekhar ; une cosmogonie avec Jeans ; la théorie de la distribution des étoiles et de la structure de l'univers avec Eddington (relativité, expansion de l'univers) et Jeans ; et des progrès dans l'astronomie de position et la mesure du temps avec Spencer Jones.

La découverte de l'ionosphère est due à Heaviside (1905) et Appleton, tandis qu'à celle de la stratosphère participent N. Shaw, Dines, Lindemann et Dobson, Chapman et Whipple.

En physique, l'apport britannique est essentiel. Plaçons en tête le grand Rutherford, auteur des trois découvertes fondamentales de la physique atomique : l'identification avec l'hélium des particules du radium (avec Soddy, 1902), la structure planétaire de l'atome (1911) et les premières transmutations provoquées (1919). Dès 1897, la masse de l'électron avait été déterminée par J. J. Thomson, et sa charge par le même avec Townsend. L'émission thermo-électrique est étudiée par Richardson (1901) et la diode inventée par J. A. Fleming (1903). Mentionnons, parmi les pionniers de la télévision, Baird, et, parmi ceux du radar, Appleton et Watson-Watt.

En même temps que C. T. R. Wilson invente la chambre humide, devenue l'appareil fondamental de la recherche atomique (1912), l'architecture de l'atome est étudiée expérimentalement par les Bragg, père et fils (spectre de rayons X, 1913), et ses lois énoncées par Moseley et Barkla (1913). La même année voit la découverte des isotopes par Soddy, et le spectrographe de masse, dû à J. J. Thomson et Aston (1919), permet de les séparer.

Les années 1924 sont celles de la nouvelle physique. Deux Indiens découvrent, l'un, Raman, un phénomène moléculaire (1928), l'autre, S. N. Bose, une mécanique statistique applicable au photon. La nouvelle théorie permet à Dirac de déduire l'existence du positon. Deux ans plus tard, Chadwick trouve expérimentalement le neutron. A la même époque, la technique des transmutations, inaugurée par Rutherford, est améliorée par Cockcroft et Walton, et Blackett perfectionne l'emploi de la chambre de Wilson. Blackett compte également parmi les pionniers de l'étude des rayons cosmiques, actuellement en plein essor à Bristol avec l'équipe de Powell. En physique nucléaire, notons les noms de G. P. Thomson, de Chadwick, de Cockcroft et de Walton, d'Oliphant et de Lindemann, et, dans l'étude des basses températures, celui de F. E. Simon.

Après Ramsay et Rayleigh, qui avaient isolé, en 1894, les gaz rares de l'air, c'est surtout en chimie organique que s'illustrent les chimistes britanniques. Rappelons les travaux sur les premières résines synthétiques, par W. Smith (1900), Story (1906), Weizmann (1917), Crawford (1930), Fawcett (1932) et Kipping (silicones, 1941), ainsi que les recherches sur le caoutchouc artificiel par Perkin et Matthews (1910). En biochimie, Robinson trouve la formule des colorants des fleurs, obtient les œstrogènes artificiels, opère la synthèse des hormones (1938) — celles-ci découvertes en 1902 par Bayliss et Starling — et celle de la pénicilline. De son côté, Hopkins découvre les vitamines (1912), et Banting, l'insuline (1922). La synthèse de la thyroxine est effectuée par Harington et Barger en 1926, et la pénicilline découverte par Fleming (1929), Florey et Chain (1940). Mentionnons encore l'étude des protéines par Bernal.

A la science britannique, la biologie doit la connaissance du mode d'action du système nerveux, grâce à Sherrington et à Dale ; celle de la physiologie de la respiration, grâce à Haldane et à Barcroft, et l'électro-encéphalographie, grâce à Adrian. La microdissection est développée par Barber, Chambers et Petrefi, et l'ultracentrifugation par Harvey et Beams. En génétique, signalons les preuves des lois mendéliennes apportées par Bateson (1910), l'étude de l'arrangement des gènes par Darlington et celle de l'évolution par Haldane et J. Huxley. L'évolution humaine est particulièrement étudiée par Dawson et Smith Woodward (homme de Piltdown, 1911), Dart (australopithèque, 1925), D. Black (sinanthrope, 1927), miss Garrod (homme de Palestine, 1931), ainsi que par Broom, Keith, Leakey et Zeuner. Ce dernier est également le créateur de la géochronologie (1946), systématisant les méthodes de mesure de l'âge des roches, imaginées par Rayleigh et Boltwood (1907) et développées par Holmes. Terminons en signalant la contribution fournie à la géophysique par Jeffreys et Bullard, et à la sismologie par Turner et Davison.

— BEAUX-ARTS. L'architecture moderne a eu surtout pour tâche de résoudre les multiples problèmes posés par la guerre : à Londres, reconstruction de la Chambre des communes, par sir Giles Gilbert Scott, auteur des nouveaux bâtiments de la Bodléienne et de la nouvelle cathédrale de Coventry, aménagement du quartier de Lansbury par Robert H. Matthew. La peinture est dominée par les noms de Graham Sutherland, Hitchens, Ben Nicholson ; les deux premiers s'orientent vers le surréalisme, tandis qu'autour du troisième se groupent Tunnard, Lanyon, Clough, Pasmore, champions du cubisme, puis de l'abstraction. La sculpture a, dans Henry Moore, un artiste de réputation internationale ; parmi ses œuvres, de conception abstraite, citons une *Madone à l'enfant* (1943-1944), un mémorial pour le parc de Dartington Hall (1946), *Trois Figures debout* (1948).

Grande Illusion (LA), film français réalisé en 1937 par Jean Renoir, avec Pierre Fresnay, Jean Gabin et Eric von Stroheim. Cette œuvre, l'une des plus célèbres de son metteur en scène, nous introduit dans un Oflag au cours de la Première Guerre mondiale et nous montre la vie et les réactions des prisonniers français de toutes classes. Fortement typés, le noble de vieille souche (Fresnay) et le colonel allemand de même rang (Stroheim) s'opposent aux nouvelles élites, le mécanicien sorti du rang (Gabin) et le riche juif (Dalio). Ce sont ces deux derniers personnages qui parviennent à s'évader pour aller reprendre la lutte. Remarquablement mis en scène, émouvant et même poignant, ce film restera l'une des meilleures productions françaises de son époque.

***GRANDEUR** n. f. — Pathol. *Folie des grandeurs*, Trouble mental dans lequel le sujet éprouve divers sentiments de puissance et d'euphorie, qui le poussent à des rêveries hallucinatoires et à des actes excessifs, caractérisés par un orgueil morbide.

— SYN. **Mégalomanie.**

***GRANDISSEMENT** n. m. — ENCYCL. Opt. Le *grandissement linéaire* pour un couple de plans conjugués dans un système optique est le rapport de longueurs homologues de l'image et de l'objet. Le *grandissement angulaire* (ou *rapport de convergence*) est le rapport des angles que font avec l'axe du système un rayon lumineux coupant cet axe dans le plan de l'image et le rayon incident correspondant.

GRANDJEAN (François-Alfred), ingénieur et minéralogiste français, né à Lyon en 1882. Élève à l'Ecole polytechnique, puis à l'Ecole supérieure des mines, il devint professeur dans cet établissement, inspecteur général des mines et, depuis 1935, directeur du service de la carte géologique de la France. Il est l'auteur de travaux sur les corps mésomorphes ou cristaux liquides ; il a également étudié les zéolithes, la structure de la coquille des ammonites et l'anatomie des acariens. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1937.

GRANGE (Claude), sculpteur français, né à Vienne (Isère) en 1883. Élève d'Injalbert à l'Ecole des beaux-arts, il obtient, en 1911, le premier second grand prix de Rome. Parmi ses œuvres principales, citons : le *Monument aux morts de Verdun* (1926), les statues de *Berlioz*, à Vienne (1933), de *Saint Colomban*, à Luxeuil (1935), deux reliefs des portes du palais de Chaillot (exposition de 1937), le monument de *Ponsard* (1950) et celui d'*André Rivoire* (1951), tous deux érigés à Vienne. Elu à l'Académie des beaux-arts en 1950.

GRANITO n. m. (de *granit*). Béton composé de grains de marbre et d'un mortier de ciment, teinté ou non, que

l'on utilise pour les revêtements. (Le mélange est projeté à la truelle, lissé et damé. Après la prise complète du ciment, la surface d'usure est polie à la main ou mécaniquement avec une meule de carborundum.)

GRANULOMÉTRIE [*trî*] n. f. (du lat. *granulum*, petit grain, et du gr. *metron*, mesure). Technique ayant pour objet la mesure des dimensions et la détermination de la forme des grains ou des fragments d'un mélange solide. || Proportion relative des grains de diverses grosseurs et formes, entrant dans la constitution d'un mortier ou d'un béton.

— ENCYCL. Les dimensions d'un grain sont celles du plus petit parallélépipède rectangle dans lequel peut être inscrit ce grain, la longueur du grain étant la plus grande de ces dimensions, son épaisseur la plus petite et sa largeur la dimension intermédiaire. La forme d'un grain est déterminée par les relations qui existent entre ses dimensions.

GRANULOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. (de *granulométrie*). Qui se rapporte à la granulométrie.

GRAVIDOTOXIQUE adj. Se dit des troubles et des accidents en rapport avec la toxémie de la grossesse : *Pyélonéphrite* GRAVIDOTOXIQUE.

GRAVILLONNAGE [*vi-yo-naj'*] n. m. (de *gravillon*). Epandage de gravillons sur une chaussée ou une route, pour constituer la partie dure de la couche superficielle de roulement.

— ENCYCL. Effectué soit à la main, soit à l'aide de brouettes spéciales ou d'engins mécaniques, le *gravillonnage* doit suivre immédiatement le répandage du liant. Il est lui-même suivi d'un léger cylindrage, qui a pour but de chasser les gravillons dans le liant avant le durcissement de ce dernier.

GRAVITATIONNEL, ELLE adj. Qui concerne la gravitation : *Force* GRAVITATIONNELLE.

***GRÈCE.** — *La population au recensement de 1951.*

Population totale (y compris le Dodécanèse)	7 602 000 hab.
VILLES PRINCIPALES	
Grand Athènes (y compris Le Pirée [185 000 hab.])	1 368 000 hab.
Salonique	226 000 hab.

L'évolution économique contemporaine. — La Seconde Guerre mondiale et les troubles intérieurs qui l'ont suivie ont aggravé une situation économique déjà précaire. La Grèce est surpeuplée, malgré les fortes pertes subies pendant le conflit : elle s'est accrue de plus d'un million d'habitants depuis 1932, et l'émigration a cessé avec la fermeture successive des frontières des différents pays. Aussi le chômage sévit-il dans tout le pays. Cependant, un effort de relèvement, soutenu par l'aide américaine, est en cours depuis 1949 ; des crédits sont affectés à d'importants travaux d'assèchement et d'irrigation des terres, à la modernisation de l'outillage et des techniques agricoles. La Grèce exploite ses ressources minières (bauxite, marbre, plomb, fer, manganèse, zinc, cuivre, soufre), mais son industrie reste médiocre, car elle manque tout à la fois de sources d'énergie et de capitaux. Les grandes entreprises sont concentrées à Salonique et au Pirée (produits textiles, chimiques et alimentaires, cuir, etc.). Quant à la balance commerciale, son déficit n'a cessé de croître. L'inflation et la hausse des prix a rendu trop chers les produits de l'exportation grecque (tabac, raisins secs, vin, agrumes, fruits secs, huile d'olive, minerais), qui sont concurrencés par les produits étrangers : ainsi les tabacs grecs, qui représentent 50 p. 100 des exportations, n'arrivent pas à l'emporter sur le marché européen avec les tabacs américains ou turcs. En 1950, les importations (blé, charbon, bois, fer, pétrole, machines, laine, coton) s'élevaient à 387 millions de dollars contre 85 millions aux exportations. Les entrées viennent des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de l'Italie, les sorties vont vers la Grande-Bretagne, l'Italie, les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie et la France.

L'évolution politique depuis la Seconde Guerre mondiale. — Après les élections de 1946, qui règlent la question du régime, la situation politique de la Grèce reste confuse, d'autant plus que les républiques populaires voisines se liguent contre elle et soutiennent le soulèvement de Markos. Mais, privés par la suite de l'appui déterminant de la Yougoslavie, les rebelles sont finalement vaincus par les troupes régulières équipées de matériel américain. Après trois séries d'élections générales (1946, 1950 et 1951), les petits partis disparaissent, tandis que se reconstitue un grand parti de droite sous la direction du maréchal Papagos et que Venizelos fonde une union des centres destinée à promouvoir des réformes sociales et une politique de réconciliation générale. Le gouvernement grec, qui s'est nettement rapproché de la Yougoslavie (1950) et entretient d'étroits rapports avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, doit prendre parti dans la lutte idéologique mondiale et entretenir une armée disproportionnée à ses moyens. Devenue membre du pacte Atlantique, la Grèce a consolidé sa situation en Orient et s'efforce de réparer les maux de la guerre grâce à l'aide du plan Marshall.

GRÉMILLON (Jean), metteur en scène français, né en 1901. D'abord compositeur (il fera lui-même la musique de plusieurs de ses films), il commence dès 1923 à mettre en scène des documentaires, secondé par le grand opérateur Georges Périnal. Bientôt, il réalise des films de long métrage, et se signale à l'attention du public par *Maldone* (1927), film d'une grande qualité. Depuis, il a produit des films peu nombreux, mais presque tous excellents, dans lesquels son talent de documentariste se mêle à un grand sens de la poésie cinématographique, pour aboutir souvent à la perfection. Citons : *la Petite Lise* (1930), *Gueule d'amour* (1937), *l'Etrange Monsieur Victor* (1938), *Remorques* (1941), *Lumière d'été* (1943), probablement son chef-d'œuvre, *Le ciel est à vous* (1943), *Six Juin à l'aube* (1945), l'un de nos meilleurs documentaires d'après guerre, *Pattes blanches* (1948), *l'Etrange Madame X* (1951).

GRENADEUR n. m. (de *grenade*). Appareil lance-grenades, placé à l'arrière d'un bâtiment. (Il peut être constitué soit par un chemin de roulement analogue à celui qui est utilisé pour le mouillage des mines, et laisse tomber les grenades à la mer, soit par une sorte de mortier qui les lance à une certaine distance.)

GRENIER (Albert), philologue et historien français, né à Paris en 1878. Agrégé de grammaire, membre de l'Ecole française de Rome (1904-1907), docteur ès lettres, il est nommé professeur d'antiquités nationales et rhénanes à l'université de Strasbourg (1919-1936), puis professeur d'antiquités nationales au Collège de France (1936-1948), directeur de l'Ecole française de Rome (1945-1952). Fondateur et directeur de la revue *Gallia* (1942), il a écrit de nombreux ouvrages sur l'art et la civilisation antiques ; les principaux sont : *le Génie romain dans la religion, la littérature et l'art* (1925), *la Gaule romaine* (1937), *la Religion étrusque et la religion romaine* (1948). Il est membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1942.

GRIAULE (Marcel), ethnologue français, né en 1898. Professeur en Sorbonne, il fut chargé de nombreuses missions en Abyssinie, en A.-O. F. (Niger, Sénégal), dans le Sahara, le Cameroun, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Silhouettes et graffiti abyssins* (1933), *les Flambeurs d'hommes* (1934), *Jeux et divertissements abyssins* (1935), *la Peau de l'ours* (1936).

GRIFFITH (David Wark), producteur et metteur en scène américain, né à La Grange (Kentucky) en 1875, mort à Hollywood en 1948. Le cinéma lui doit, dans son état moderne, à peu près tout, puisqu'il a, d'une part, inventé la plupart des ressorts techniques utilisés aujourd'hui, et, d'autre part, influencé, de Stroheim à Eisenstein, les plus grands metteurs en scène. Après avoir été journaliste, poète et scénariste, sans parler de métiers moins brillants, il devient metteur en scène à la Biograph, où il tourne de très nombreux films de 1908 à 1912. Pendant cette époque, il met au point sa technique, et déjà élabore la plupart de ses trouvailles : un découpage fait d'avance, l'utilisation de la lumière artificielle, l'emploi du gros plan et du « long shot », les principes du montage, l'usage des flous et des surimpressions en vue d'effets psychologiques. En 1914, *Naissance d'une nation* cristallise tout cet acquit, en révélant les nombreux acteurs de talent que Griffith a découverts. En 1916, *Intolérance* déconcerte le public, mais décide de l'orientation d'Eisenstein. Griffith supervise ensuite les films de la Triangle, puis fonde en 1919 la United Artists, avec Chaplin et Mary Pickford. Parmi ses innombrables films, citons : *les Cœurs du monde* (1917), *Un pauvre amour* (1918), *le Lys brisé* (1919), un des grands chefs-d'œuvre de Griffith, *les Deux Orphelines* (1920), *la Rue des rêves* (1921) et *la Nuit mystérieuse* (1923). Après la découverte du cinéma parlant, Griffith ne produisit plus. Il s'arrête en 1930 avec *Abraham Lincoln*.

GRIGOREV (Andrei Alexandrovich), géographe soviétique, né en 1883. Membre de l'Institut de géographie et de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S., il a consacré une importante étude aux régions polaires. (Prix Staline, 1946.)

GRIS (José GONZALÈS, dit **Juan**), peintre d'origine espagnole, né à Madrid en 1887, mort à Boulogne-sur-Seine en 1927. Arrivé à Paris en 1906, il fut bientôt, grâce à Picasso, gagné au cubisme, dont il devint l'un des principaux champions. On lui doit de nombreuses natures mortes et des figures aux tons peu soutenus, où dominent Arlequins et Pierrots.

GRISEBACH (Eberhard), philosophe allemand, né à Hanovre en 1880, mort à Zürich en 1945. Il consacra ses recherches à l'idée morale de responsabilité (en particulier dans le domaine pédagogique), qu'il fonde d'ailleurs sur une *métaphysique existentielle* où la notion d'autrui joue un rôle capital.

GRISOUMÉTRIE n. f. Mesure de la quantité de grisou qui se trouve dans l'atmosphère d'une mine. || Captation de grisou en bouteilles, pour essais au laboratoire.

GROMAIRE (Marcel), peintre et graveur français, né à Noyelles-sur-Sambre en 1892. Elève à l'Ecole de droit avant de se consacrer à la peinture, qu'il étudia dans diverses académies, il voyagea en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. Dès 1919, il est en possession de son style particulier (*les Musiciens mendiants*) : formes pleines, résumées, sculpturales ; énergie du dessin et des contrastes de couleurs ; compositions fondées sur une rigoureuse géométrie ; scènes de la vie moderne. Au Salon des indépendants de 1925, son tableau de *la Guerre* fit sensation ; pareils à des tourelles d'acier, les soldats de 1914 y sont transformés en symboles sans rien perdre de leur individualité. Autres étapes : *la Gare* (1922), *la Loterie* (1923), *le Faucheur flamand* (1924) ; décorations pour l'Ecole de pharmacie (1936) et pour le pavillon de la Manufacture nationale de Sèvres à l'Exposition internationale de 1937 ; *Autour de la lampe* (1939), *le Tambour* (1944), *Figure nue devant la mer* (1947), *New York la nuit* (1951). A partir de 1938, Marcel Gromaire a été un des principaux artisans de la renaissance de la tapisserie : *l'Automne flamand* (Aubusson, 1940), *les Bûcherons de Mormal* (Aubusson, 1941), *l'Eau* (Manufacture nationale des Gobelins, 1942). Graveur, il a publié *l'Homme de troupe* (suite de dix bois, 1918), illustré *Ruptures* de Noël Bureau (bois, 1925), *Vers un monde volage* d'Henri Hertz (eaux-fortes), etc. Professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (1950), il a obtenu en 1952 un prix Carnegie.

GROMYKO (Andrei), homme politique russe, né à Minsk (Russie Blanche) en 1909. Après des études à l'Institut d'économie politique de l'Académie des sciences de Moscou, il est nommé attaché à la section nord-américaine du commissariat des Affaires étrangères de l'U. R. S. S. et devient chef de section de ce département. Premier conseiller à l'ambassade de l'U. R. S. S. à Washington, il est très apprécié de son gouvernement, qui le nomme, en 1942, chargé d'affaires à Washington. Diplomate de première valeur, il se distingue par son flegme et son laconisme. Membre de la délégation soviétique à l'Assemblée générale de l'O. N. U. à Londres (1946), puis délégué permanent de l'Union soviétique au Conseil de sécurité de l'O. N. U., il est nommé ministre adjoint des Affaires étrangères (1946), premier vice-ministre des Affaires étrangères (1949), puis, en 1952, ambassadeur à Londres.

GROOS (Karl), psychologue et philosophe allemand, né à Heidelberg en 1861. Il enseigna à Tübingen. Ses principaux ouvrages : *Einleitung in die Aesthetik* (1892), *Spiele der Tiere* (1896), *Spiele der Menschen* (1899), *Seelenleben des Kindes* (1903), sont consacrés à diverses études du développement psychologique.

***GROUPE** n. m. — Math. *Théorie des groupes*, Notion mathématique imaginée par le Français Evariste Galois et permettant de généraliser la résolution des équations algébriques. (Cette théorie, qui s'applique aussi bien aux calculs algébrique et différentiel qu'au raisonnement géométrique, a porté les mathématiques à leur plus haut degré d'abstraction. Elle a fourni aux physiciens du XXe siècle un instrument de recherche extrêmement puissant, en particulier pour les problèmes d'atomistique.)

***GROUPEMENT** n. m. — ENCYCL. Milit. La notion de *groupement* est née de la multiplication des moyens mis par la technique moderne à la disposition du commandement et de la nécessité pour celui-ci, à tous les échelons, d'adapter le mieux possible les moyens dont il dispose à l'action qu'il veut entreprendre. Jusqu'à la guerre de 1914-1918, la *division* (v. ce mot) forma le groupement organique permanent qui semblait répondre à ces données. Mais son cadre apparut bientôt trop rigide à cause de la différenciation sans cesse croissante des types d'unités de chaque arme, qui rendit nécessaire leur combinaison tactique aux petits échelons. C'est ainsi que, si l'apparition des armes lourdes dans le régiment d'infanterie conduisit à les grouper organiquement en unités de mitrailleuses ou d'engins, leur emploi tactique se fit toujours au profit et au milieu des unités de voltigeurs (v. INFANTERIE). On en arriva donc à réunir au combat en un *groupement temporaire* un certain nombre d'unités élémentaires de voltigeurs (section, compagnie) et d'armes lourdes (mitrailleuses, canons antichars, mortiers, etc.). En partant du même principe, le dernier conflit a vu se multiplier les groupements qui permettent au commandement de combiner de façon souple et nuancée l'emploi de ses moyens en fonction de la mission reçue, respectant à la fois les principes de puissance et d'économie des forces. Suivant les cas, on parle de *groupement mixte* (réunion d'unités de chars et d'infanterie), de *groupement d'artillerie* (réunion de formations d'artillerie de différents calibres pour réaliser une concentration de feu), de *groupement antichars* (réunion de moyens antichars de différentes armes) et surtout de *groupement tactique*. On tend à désigner ainsi aujourd'hui des groupements de différentes armes formés à l'intérieur des grandes unités organiques et qui constituent, sur le plan tactique, l'unité d'emploi qui leur est immédiatement inférieure. Appelés *combat command* par les Américains quand ils sont formés dans les divisions blindées, leur composition tendit à se stabiliser à la fin de la Seconde Guerre mondiale (1 régiment de chars, 1 bataillon d'infanterie, 1 groupe d'artillerie, 1 compagnie du génie), mais reste cependant variable (v. CAVALERIE). Dans la division d'infanterie, le groupement tactique, appelé *combat team*, est formé de la réunion de moyens d'autres armes (blindés, artillerie, génie) autour d'un régiment d'infanterie.

***GROUSSET** (René), orientaliste français, mort à Paris en 1952. — Remettant sans cesse en chantier son étude de l'Asie, il a publié : *l'Empire du Levant* (1946), exposé de la lutte entre l'Asie et l'Europe dans le Proche-Orient ; *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem* (1934-1936), *Histoire de l'Arménie* (1947), *l'Empire des steppes* (1939), *l'Empire mongol* (1940), *Vie de Gengis-Khan* (1944), *Histoire de la Chine* (1942). Enfin, *Bilan de l'histoire* (1946) constitue une brillante synthèse, une vue générale de l'histoire et un essai d'explication de son développement.

GROVLEZ (Gabriel), compositeur, pianiste et chef d'orchestre français, né à Lille en 1879, mort à Paris en 1944. Chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, puis à l'Opéra, on lui doit, outre des pages de musique de chambre, le ballet *Maïmouna*, des opéras-comiques (*la Princesse au jardin*, *Cœur de Rubis*, *Psyché*).

GRUBER (Francis), peintre français, né à Nancy en 1912, mort à Paris en 1948. Très personnel et très âpre, il a une conception pessimiste de l'univers. Paysages aux teintes aigrelettes, modèles et nus décharnés et douloureux, compositions non dépourvues d'ampleur (*Vénus et l'Amour rencontrent une de leurs victimes*, *Hommage à Callot*), sont les principales manifestations de son talent.

GSELL (Robert), aviateur suisse, né à Saint-Gall en 1889, mort au cours d'un vol sur planeur, près de Berne, en 1946. Pionnier de l'aviation, il avait acquis son brevet de pilote en 1911, à l'école de pilotage Louis-Blériot, à Etampes. Après s'être intéressé à l'industrie aéronautique allemande, il regagna la Suisse en 1920 pour diriger le Bureau fédéral aérien. Professeur à l'Ecole supérieure technique suisse, il écrivit de nombreux ouvrages sur les problèmes de transport aérien, ainsi qu'une autobiographie, *25 Ans de courrier aérien* (1936), qui résume les résultats de son expérience personnelle.

GSTAAD, station d'été et d'hiver de la Suisse (canton de Berne) ; 4.650 hab.

***GUADELOUPE.** — *La population au recensement de 1955.*

Population totale	229 120 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	(Hab.)
Basse-Terre (La)	11 837
Pointe-à-Pitre (La)	26 160
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Capesterre-de-Guadeloupe	13 339
Lamentin (Le)	6 942
Moule (Le)	12 002
Pointe-Noire	6 162
Port-Louis	4 768
Saint-Barthélemy (île)	2 079
Saint-François	5 380
Saint-Martin (île)	3 366

GUARDIA (LA), aéroport de New York (Etats-Unis), à 8 kil. au sud-est de cette ville ; 3 pistes, dont une de 1.770 m.

GUARDINI (abbé Romano), prêtre et écrivain allemand, né à Vérone en 1885. Emmené en Allemagne par sa famille à l'âge d'un an, il entre en 1904 à l'université de Munich et opte pour le sacerdoce, malgré son père. Ordonné prêtre à Mayence en 1911, il exerce son ministère à Worms ; il soutient alors une thèse sur la Rédemption dans saint Bonaventure. Professeur de dogmatique à la faculté de théologie de Bonn en 1920, puis de philosophie catholique à l'université de Berlin en 1922, il exerce une influence considérable sur la jeunesse catholique allemande à partir de 1918 par son esprit moderne, ouvert aux problèmes contemporains et peu soucieux de « science liturgique ». Son enseignement et ses œuvres n'ont un objectif ni dogmatique ni historique, mais psychologique et poétique. Outre *le Chrétien devant le racisme*, qu'il a écrit en 1939 sous le pseudonyme de Lucien Valdor, ses principales œuvres, signées de son nom, sont : *l'Univers religieux de Dostoïevski* (1947), *A la recherche de la paix* (1948), *l'Année de l'homme* (1949), *l'Essence du christianisme* (1950), *Pascal ou le Drame de la connaissance chrétienne* (1951), *la Fin des temps modernes* (1952).

GUATEMALA. — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	2 787 000 hab.
VILLES PRINCIPALES	(Hab.)
Guatemala	294 000
Quezaltenango	36 000
Conan	29 000
Zacapa	24 000

L'évolution économique contemporaine. — Les principales ressources du Guatemala restent le café, la canne à sucre et le bananier. Pendant la Seconde Guerre mondiale, on a développé la culture du chanvre de Manille (près de Puerto Barrios) et la production de la quinine (près de Guatemala). Les investissements nord-américains sont importants dans l'agriculture (plantations de bananes) et dans les transports. Le Guatemala exporte du café, des bananes et autres fruits, du chanvre et du chicle ; il importe des produits textiles, alimentaires et manufacturés. Les États-Unis fournissent 75 p. 100 des importations et reçoivent 86 p. 100 des exportations.

GUDERIAN (Heinz), général allemand, né à Kulm en 1888, mort près de Fussen (Bavière) en 1954. Fils d'officier, sorti en 1907 de l'École des cadets, il était élève à l'Académie de guerre de Berlin quand éclata la guerre de 1914-1918, qu'il fit comme officier de transmissions dans la troupe et les états-majors. Passé en 1922 dans le Service des transports, il se spécialisa dans l'étude des camions blindés, puis des chars, dont il allait devenir l'un des plus grands techniciens. Dès 1929, il préconise la création d'une arme blindée (*Panzerwaffe*) indépendante et utilisant les chars en masse. Soutenu par Hitler, il obtient, après 1935, la création de trois divisions blindées, et développe ses idées sur la coopération des chars avec les autres armes dans deux petits livres : *Die Panzertruppen in Zusammenwirken mit den anderen Waffen* et *Achtung Panzer !* (1936). Inspecteur des troupes rapides en 1938, il jouera un rôle de premier plan dans la détermination de la tactique allemande au cours du dernier conflit. Commandant le 19e corps blindé en Pologne (1939), puis le 2e groupement cuirassé en France, Yougoslavie et Russie (1940-1941), il fut écarté par l'O. K. W. après l'échec devant Moscou (décembre 1941). Rappelé par Hitler en mars 1943 comme inspecteur des troupes blindées, il fut à nouveau choisi par le Führer pour exercer les fonctions de chef d'état-major de l'armée de terre, de juillet 1944 à mars 1945. Prisonnier des Alliés, il fut bientôt libéré et se retira en Bavière, d'où il continua à exercer une grande influence sur certains éléments dirigeants allemands. Outre ses mémoires, *Erinnerungen eines Soldaten* (1951), Guderian a publié deux études très remarquées sur la défense de l'Europe et les conditions du réarmement allemand : *Kann Westeuropa verteidigt werden ?* (1950) et *So geht es nicht* (1951).

GUÉRASSIMOV (Alexandre), peintre russe, né à Kozluv en 1884. Ce fut à la faveur de la révolution d'Octobre qu'il sortit de l'obscurité. D'abord peintre de mots d'ordre, de placards, de panneaux destinés à la propagande, il attira l'attention en 1926 par son portrait du *Maréchal Vorochilov*, suivi en 1932 d'un portrait équestre du même ; on lui doit également un *Lénine à la tribune* (1932), *Staline au XVIe congrès du parti* (1933), ainsi qu'un « portrait collectif », *la Première Armée de cavalerie* (1936). Il a voyagé en Europe occidentale (1934) et en a rapporté des aquarelles, où il manifeste une certaine sensibilité à l'égard de la beauté des paysages et des monuments. Nommé artiste émérite, puis promu artiste national, il est devenu peintre de batailles. Guérassimov a publié en 1947, dans la *Pravda*, un article virulent que l'on considère comme le manifeste du réalisme socialiste.

***GUERRE** n. f. — *Guerre des nerfs*, Nom donné à toute tension politique précédant un conflit armé. || *Guerre éclair* (allem. *Blitzkrieg*), Guerre menée très rapidement et avec des moyens puissants. || *Guerre froide*, Terme employé pour caractériser un état de relations internationales se traduisant par des actes persistants d'hostilité sans recours aux armes.

— ENCYCL. Hist. *Les pertes humaines et matérielles dues à la Seconde Guerre mondiale.* Les tableaux ci-après donnent, autant que le permettent les statistiques en 1950, une vue d'ensemble des pertes humaines et matérielles subies par les belligérants au cours du dernier conflit, et qui sont quatre fois supérieures à celles de la Première Guerre mondiale (8.500.000 morts). On notera, comme une conséquence du caractère *total* de la guerre moderne, l'importance des pertes des populations civiles, notamment dans les territoires occupés de Pologne, de Yougoslavie et d'U. R. S. S., soumis par l'Allemagne à des transferts de population massifs et à la destruction systématique de groupes humains. Outre l'immensité des dommages matériels, il importe de souligner l'étendue des pertes françaises sur les champs de bataille ou dans la *Résistance* (v. ce mot), qui, malgré les circonstances, demeurent nettement supérieures à celles des puissances anglo-saxonnes. Elles témoignent de l'importance des sacrifices consentis par la France à la cause de la victoire alliée.

Pertes humaines de la France pendant la Seconde Guerre mondiale (en personnes).

PERTES MILITAIRES		PERTES CIVILES	
Campagne 1939-1940	90 000	Bombardements	60 000
Prisonniers de guerre décédés en Allemagne	40 000	Fusillés	10 000
Campagnes de libération (1940-1945)	59 000	Déportés raciaux	117 000
Forces françaises de l'intérieur	24 000	Déportés politiques	65 000
Alsaciens et Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht	32 000	Travailleurs en Allemagne (requis)	40 000
		Divers	37 000
TOTAL	245 000	TOTAL	329 000

(soit près de 600 000 morts).

Pertes humaines des belligérants pendant la Seconde Guerre mondiale (en millions de pers.).

PAYS	PERTES MILITAIRES	PERTES CIVILES	TOTAL
Allemagne	2,8	0,5	3,3
Autriche	0,3	0,1	0,4
Belgique	0,015	0,08	0,095
Bulgarie	0,015		0,015
États-Unis	0,3		0,3
France	0,24	0,33	0,6
Grande-Bretagne	0,3	0,1	0,4
Grèce	0,020	0,5	0,520
Hongrie	0,025	0,36	0,385
Italie	0,16	0,05	0,21
Japon	1,5	0,3	1,8
Pays-Bas	0,007	0,2	0,207
Pologne	0,2	4,6	4,8
Roumanie	0,3	0,3	0,6
Tchécoslovaquie	0,05	0,2	0,25
U. R. S. S.	7,5	10	17,5
Yougoslavie	0,3	1,4	1,7
TOTAL	14 millions	19 millions	33 millions

Pertes matérielles des belligérants pendant la Seconde Guerre mondiale.

PAYS	Destructions (en millions de dollars).	Valeur par tête d'habitant (en dollars).
Albanie	512	457
Allemagne	48 000	728
Autriche	534	76
Belgique	2 274	76
Bulgarie	420	59
Danemark	159	39
France	21 504	527
Grande-Bretagne	6 872	143
Grèce	3 269	448
Hongrie	4 320	466
Italie	2 900	61
Luxembourg	179	597
Norvège	1 275	425
Pays-Bas	3 947	418
Pologne	20 000	840
Roumanie	683	46
Tchécoslovaquie	4 202	350
U. R. S. S.	128 000	674
Yougoslavie	10 497	724

Guerre de Troie n'aura pas lieu (LA), pièce en deux actes de Jean Giraudoux, représentée au théâtre de l'Athénée-Louis-Jouvet en 1935. L'enlèvement d'Hélène par l'insouciant Pâris risque de déclencher, entre Troie et les Grecs, une guerre dont ne veulent ni Hector, général victorieux mais las des combats, ni les femmes troyennes, mais qu'accepteraient le poète Demokos, qui chante l'héroïsme à distance, le roi Priam, soucieux de préserver les vertus viriles de son peuple, et les vieillards, ragaillardis par la beauté de l'épouse de Ménélas. Soutenu par Andromaque, Hector s'épuise à conjurer la menace ; il convainc Pâris de quitter Hélène, Hélène de rentrer en Grèce, les juristes de décider qu'il n'y a pas eu d'offense, Ulysse de renoncer aux représailles ; il accepte tous les sacrifices d'orgueil national — et, pourtant, la guerre aura lieu, provoquée au dernier moment par un ridicule incident.

Rarement dramaturge aura rendu aussi sensible que dans cette fantaisie en marge de *l'Iliade* le cours inéluctable de la fatalité : l'humour même qui émaille le texte souligne la tragique ironie du destin. Mais la catastrophe qui clôt cette œuvre, dont la noblesse d'inspiration s'allie à une rare pureté de lignes et à un constant bonheur d'expression, ne ferme pas la porte à l'espérance pacifiste qu'expriment l'éloquent discours aux morts de la guerre ou l'ultime et pathétique confrontation entre Hector et Ulysse.

GUILLAIN (Georges), médecin français, né à Rouen en 1876. Docteur en médecine (1902), médecin des hôpitaux, professeur agrégé (1910), il a été, de 1923 à 1947, titulaire de la chaire de clinique des maladies du système nerveux à la Faculté de médecine de Paris. On lui doit de nombreuses recherches neurologiques sur le liquide céphalo-rachidien et la réaction du benjoin colloïdal, la description du syndrome de polyradiculo-névrite avec dissociation albumino-cytologique du liquide céphalo-rachidien, l'étude des réflexes, l'anatomie et la physiologie du névraxe, la pathologie du cerveau et de la moelle épinière, etc. Il a été élu membre de l'Académie des sciences en 1951.

GUILLAND (Rodolphe), érudit, byzantiniste et philologue français, né à Lons-le-Saunier en 1888. Agrégé de grammaire en 1912, sa connaissance du grec et des langues slaves le conduit à l'étude de l'histoire byzantine et il devient rapidement le disciple de Charles Diehl. En 1927, il soutient une thèse remarquable, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, qui ne laisse dans l'ombre aucun aspect du familier de l'empereur Andronic II Paléologue ; en même temps, il publie la *Correspondance inédite de Nicéphore Grégoras*. Il est amené par la suite à étudier de plus près l'empire byzantin sous les Paléologues ; il en donne en 1945 le premier exposé complet et scientifique dans *l'Europe orientale de 1081 à 1453*, où il traite de la période de 1204 à 1453. Renonçant aux conceptions traditionnelles et étroites de l'histoire, il étudie la vie sociale et la civilisation byzantines ; pour ce faire, il consulte la topographie : *l'Hippodrome à Byzance* (1948), *Etudes sur le palais du Boucoleon* (depuis 1949), il critique les sources et publie différentes études sur les Dèmes, le Livre des cérémonies de Constantin VII Porphyrogénète, etc. Mais c'est surtout la titulature, dont l'importance sociale et politique est considérable à Byzance, qui a retenu son attention : *le Grand Domesticat à Byzance* (1938), *Fonctions et dignités des eunuques* (1945), *la Collation et la perte ou la déchéance des titres nobiliaires à Byzance* (1940), *la Noblesse de race à Byzance* (1948), *le Grand Connétable* (1949), *le Protrostrateur* (1950), *les Grands Dignitaires byzantins du XIVe siècle* (1951. Il a été nommé en 1937 professeur d'histoire et de civilisation byzantines à la Sorbonne.

GUILLAUME (Paul), psychologue français, né en 1878. Il enseigne la psychologie en Sorbonne. Ses travaux, remarquables, portent surtout sur la psychopédagogie, la psychologie animale, la psychophysiologie. On lui doit entre autres : *l'Imitation chez l'enfant* (1925), *Psychologie* (1931), *la Formation des habitudes* (1936), *la Psychologie de la forme* (1937), de nombreux articles dans les diverses revues de psychologie, etc.

GUILLAUME (Augustin), général français, né à Guillestre (Hautes-Alpes) en 1895. Sorti de Saint-Cyr en 1914, il servit à l'armée d'Orient, puis, muté aux affaires indigènes du Maroc, organisa les *goums* (v. ce mot) et se spécialisa dans les questions berbères. Breveté en 1928, directeur des affaires politiques à Rabat en 1940, il mit sur pied les *tabors* (v. ce mot), qui se couvrirent de gloire en Italie et en France (1943-1944). A la tête de la 3e division algérienne, il entra en Alsace, prit Pforzheim et Stuttgart (1945). Attaché militaire à Moscou (1945-1948), commandant des troupes d'occupation en Allemagne (1948-1951), il remplaça alors Juin dans les fonctions de résident général au Maroc et d'inspecteur des Forces françaises d'Afrique du Nord. Guillaume est l'auteur de plusieurs ouvrages remarqués : *la Pacification de l'Atlas central et des Berbères marocains ; Pourquoi l'armée rouge a vaincu ; la Guerre germano-soviétique.*

GUILLAUMIN (Emile), écrivain français, né et mort à Ygrande (Allier) [1873-1951]. Après avoir débuté en publiant, en 1892, des vers et dialogues en patois bourbonnais, il devait connaître la renommée avec *la Vie d'un simple* (1904), histoire d'un métayer prenant valeur de document et de témoignage, qui le classa parmi les écrivains authentiques de la vie rurale. Au retour de la Première Guerre mondiale, qu'il fit comme fantassin, il se consacra, sans quitter le travail de la terre, à l'essai, à la biographie, à l'article de journal, tous ayant pour but la défense de la cause paysanne : *Notes paysannes et villageoises* (1925), *Panorama de l'évolution paysanne de 1875 à 1935* (1935), *Charles-Louis Philippe, mon ami* (1942), *Sur l'appui du manche* (1949), recueil de ses pensées et de ses réflexions de paysan qui sut toujours garder, à travers les déboires et les épreuves, le sens et le goût des vraies valeurs, ainsi qu'un ouvrage posthume : *Paysans peints par eux-mêmes* (1953).

***GUINÉE FRANÇAISE.** — *La population et l'administration.* La population totale s'élève à 2.129.000 hab. ; celle de Conakry à 43.000 hab. Le territoire de la Guinée est administré, sous la haute autorité du gouverneur général de l'A.-O. F., par un gouverneur assisté d'un secrétaire général et d'un conseil privé. Une assemblée territoriale, le Conseil général, est chargée, depuis 1946, des intérêts particuliers du territoire. La Guinée élit deux députés à l'Assemblée nationale, 3 sénateurs au Conseil de la République, 4 représentants à l'Assemblée de l'Union française.

L'évolution économique contemporaine. — On cultive, en Guinée, le riz, les arbres fruitiers (ananas, bananiers, orangers), les oléagineux (palmiers à huile, arachides, karité), le caféier, les épices, le sisal, etc. Des progrès ont été faits dans les techniques agricoles : modernisation du matériel, création de stations expérimentales du café à Bomboli, de la banane et des agrumes à Kindia, travaux d'irrigation (pour la culture du riz), etc. L'exploitation forestière et l'élevage constituent également d'appréciables ressources, et l'on poursuit la mise en valeur des ressources du sous-sol : or (haute Guinée), diamant (région de Macenta), bauxite (îles de Ros) et fer (Conakry). Le port de Conakry a été spécialement aménagé pour l'exportation des bananes, principale ressource du territoire.

Guldberg et Waage (LOI DE), loi traduisant l'influence des variations de concentration (loi d'action de masse) sur les équilibres physico-chimiques en milieu homogène. Etant donné une réaction réversible :

$$\alpha A + \beta B \rightleftarrows \alpha' A' + \beta' B',$$

où A, B, A', B' sont des formules moléculaires et α, β, α', β' des coefficients numériques, on a, à température constante

$$\frac{C_{A'}^{\alpha'} \times C_{B'}^{\beta'}}{C_{A}^{\alpha} \times C_{B}^{\beta}} = \text{constante},$$

C_A, $C_{A'}$..., désignant les concentrations moléculaires (nombre de molécules-grammes par litre) de A, A'..., dans le mélange.

Lorsque tous les constituants de l'équilibre sont gazeux, on peut, dans l'équation précédente, remplacer les concentrations par les pressions partielles, qui leur sont proportionnelles, et écrire

$$\frac{p_{A'}^{\alpha'} \times p_{B'}^{\beta'}}{p_{A}^{\alpha} \times p_{B}^{\beta}} = \text{constante}.$$

Les constantes de ces deux formules sont fonction de la température.

GUNITAGE n. m. (de l'angl. *gun*, canon). Procédé particulier de revêtement, par projection de mortier fluide sous forte pression.

— Encycl. Cette méthode est surtout employée dans les galeries et souterrains, dans lesquels les terres ne présentent pas de grosses fissures et doivent être consolidées pour éviter les chutes de pierres. Après lavage énergique sous pression du rocher, le mortier, fait de sable et de ciment, est appliqué en plusieurs couches de 2 à 5 cm d'épaisseur. Dans certains cas, on augmente la résistance de ce revêtement en y incorporant un grillage scellé dans le rocher.

GURVITCH (Georges), sociologue français, né à Novorossiisk (Russie) en 1894. Il est le promoteur d'une sociologie structurelle. Ses principaux ouvrages sont : *Essais de sociologie* (1939), *Eléments de sociologie juridique* (1940), *Déclaration des droits sociaux* (1944), etc.

GUSTAVE VI ADOLPHE (Oscar-Frédéric-Guillaume-Olaf), roi de Suède, né à Stockholm en 1882. Marié en 1905 à Marguerite de Saxe-Cobourg-Gotha, princesse de Grande-Bretagne et d'Irlande (1882-1920), fille d'Arthur, duc de Connaught, puis en 1923 à Louise de Battenberg, lady Mountbatten, née en 1889, fille de Louis, prince de Battenberg et marquis de Milford-Haven, il a succédé à son père, le roi Gustave V, le 29 octobre 1950. De son premier mariage, il a eu un fils, Gustave-Adolphe, duc de Vesterbotten, tué dans un accident d'avion en 1948, qui laisse lui-même, de son mariage avec Sibylle de Saxe-Cobourg-Gotha, fille du duc Léopold-Charles-Edouard, un fils, Charles-Gustave, héritier du trône. Il a été élu en 1952 associé étranger de l'Académie des inscriptions, en raison des fouilles et des études archéologiques de premier ordre qu'il a entreprises avant son avènement.

GUTHNICK (Paul), astronome allemand, né à Hitdorf-sur-le-Rhin, près de Dusseldorf, en 1879, mort à Berlin en 1947. Après de brillantes études à l'université de Bonn, dont il sortit en 1901, il dirigea l'observatoire privé de Bülow, à Bothkampf, près de Kiel. Nommé, en 1906, à l'observatoire de Berlin, il en devint le directeur en 1921, après avoir été appelé, en 1916, à enseigner l'astronomie à l'université de cette même ville. Membre de l'Académie des sciences prussiennes et de l'Académie pontificale des sciences, il exerça plus particulièrement son activité dans le domaine de la photométrie et de la spectrographie. En 1912, il mit au point des procédés photo-électriques, toujours utilisés dans les recherches spectroscopiques sur les étoiles doubles et les planètes. D'autre part, avec la collaboration des observatoires de Bamberg et de Sonneberg, ainsi qu'avec celle de la petite station astronomique de Windhuk (Sud-Ouest africain), il entreprit en 1928 une étude photographique systématique du ciel.

***GUYANE FRANÇAISE.** — *La population au recensement de 1955.* La population totale s'élève à 25 483 hab. ; celle de Cayenne, le chef-lieu, à 13 346 hab.

L'évolution économique contemporaine. — Malgré ses ressources agricoles, forestières et minières, la Guyane conserve une économie peu évoluée : le manque de main-d'œuvre et l'insuffisance de l'outillage s'opposent à une mise en valeur rationnelle. L'agriculture n'occupe que 2.300 hectares : cultures vivrières (manioc, patates, ignames, maïs, légumes, bananes, etc.) et canne à sucre (fournissant des sucreries et des distilleries de rhum). Pendant la Seconde Guerre mondiale, on a développé la culture du riz ; en revanche, les anciennes plantations de cacao et de café ont presque complètement disparu, et l'élevage est en diminution (2.800 bovins en 1946 contre 4.000 en 1931). L'exploitation de la forêt permettait l'exportation, avant 1930, d'environ 10.000 tonnes de bois. En 1935, à la suite de la crise mondiale, la Guyane ne vendait plus que 310 tonnes de bois, mais en 1938 le chiffre des exportations était remonté à 1.500 tonnes ; il est resté stationnaire pendant le conflit grâce aux demandes des Antilles et du Brésil, mais, en 1947, avec la reprise des relations normales, il est retombé à 527 tonnes. Un plan de production forestière prévoit une meilleure mise en valeur de la forêt guyanaise, qui fournit, outre le bois, de la gomme de balata (pour la fabrication des chaussures) et de l'essence de bois de rose. L'exploitation des gîtes aurifères est handicapée par l'insalubrité du climat (80.000 hommes seraient morts à la recherche de l'or entre 1853 et 1947) : les procédés restent primitifs et la production est tombée de 1.264 kg en 1938 à 391 kg en 1947. Les transports restent très insuffisants ; la route coloniale de Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni, achevée avant guerre, n'a pu être assez entretenue et n'est en état que sur une faible longueur. C'est la voie fluviale qui sert le plus communément aux échanges intérieurs, et les voies maritimes et aériennes (aéroport de Cayenne) au commerce extérieur. La Guyane exporte de l'or, de l'essence de bois de rose et des bois ; ses principaux clients et fournisseurs sont l'Union française, les Etats-Unis, le Brésil et les dépendances britanniques de l'Amérique.

GUYE (Charles-Eugène), physicien suisse, né à Saint-Christophe (Vaud) en 1866, mort à Genève en 1942. Professeur de physique expérimentale à la faculté des sciences de Genève, il a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences en 1927. Son principal mérite est d'avoir vérifié, sur des électrons très rapides, la formule relativiste de variation de la masse avec la vitesse. Il est également connu pour son étude du domaine intermédiaire entre la matière vivante et la matière inanimée. Avec l'aide de son frère, Philippe Auguste Guye (1862-1922), professeur de chimie à l'université de Genève, également correspondant de l'Académie des sciences (1912), il a découvert en 1895 la solution d'un des plus importants problèmes de la chimie moderne, celui de la fixation de l'azote atmosphérique par l'arc électrique. Il est enfin l'auteur de deux ouvrages de philosophie scientifique : *l'Evolution physico-chimique* (1922), *les Frontières de la physique et de la biologie* (1936).

GUYOT n. m. (du nom du géographe américain d'origine suisse, Arnold Henry *Guyot* [1807-1884]). Relief sous-marin dont la forme est celle d'un cône tronqué et dont le sommet plat s'élève de 2.700 à 3.600 m. au-dessus du fond de la mer.

— Encycl. C'est au géologue américain Hess qu'est due la description de ce type de relief des fonds océaniques moyens. Hess, qui a reconnu des *guyots* dans le Pacifique, entre les Hawaii et les Mariannes, pense qu'il s'agit d'anciens cônes volcaniques abrasés par la mer, puis immergés. Mais la question de la nature et de l'origine des formes de ce relief reste très controversée.

GYROPILOTE [*ji*]n. m. (du gr. *guros*, cercle, et de *pilote*). Dispositif gyroscopique permettant le radioguidage ou le pilotage automatique des avions, fusées ou bombes volantes. (Son organe directeur se compose d'un compas, dont la rose actionne par relais l'appareil à gouverner.)

GYROPTÈRE [*ji, tèr*] n. m. (du gr. *guros*, cercle, et *pteron*, aile). Appareil d'aviation à grandes ailes tournantes, à envol vertical.

H

H, Symbole du henry, unité de self-inductance.

h, Symbole de l'heure, unité de temps.

— Physiq. Désignation de la constante de Planck.

HAAG (Jules), mathématicien français, né à Flirey (Meurthe-et-Moselle) en 1882, mort à Besançon en 1953. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il fut nommé professeur de mathématiques spéciales, puis professeur de mécanique rationnelle à la faculté des sciences de Besançon, et directeur de l'Institut de chronométrie de cette ville (1927). Il est l'auteur de nombreux mémoires sur l'analyse, la géométrie, le calcul des probabilités, la mécanique et la chronométrie. Il a été élu en 1946 membre de l'Académie des sciences.

HAAS (Wander Johannes De), physicien hollandais, né à Lisse en 1878. Il fit ses études à l'université de Leyde, où il fut l'élève de Lorentz et de Kamerlingh Onnes, obtint une chaire à l'université de Groningue, puis de Leyde, et devint directeur du laboratoire cryogénique de cette ville. Il est l'auteur d'expériences effectuées à très basses températures sur la supraconductibilité et sur le magnétisme ; il a notamment réalisé en 1947 la température record de 0,002° K, grâce à la désaimantation de sels paramagnétiques. Associé de l'Académie des sciences (1947).

HÄBERLIN (Paul), philosophe et psychologue suisse, né à Kesswil en 1878. Outre ses recherches de psychologie et de pédagogie, il est l'auteur d'un système métaphysique ontologique fondé sur une substance unique dont les modes sont une pluralité fonctionnelle et harmonieuse d'individus. Ses principales œuvres sont : *Wege und Irrwege der Erziehung* (1918), *Der Gegenstand der Psychologie* (1921), *Der Geist und die Triebe* (1924), *Der Charakter* (1925), *Das Gute* (1926), *Das Wesen der Philosophie* (1934), *Der Mensch* (1941), etc.

Habitude (L'), ouvrage de Félix Ravaisson, paru en 1838 et formant sa thèse de doctorat en philosophie. Partant de l'analyse attentive du phénomène psychologique de l'habitude, Ravaisson cherche à y saisir le point de jonction de l'esprit avec la matière, de la conscience avec le corps, puisque par l'habitude, l'acte, au début conscient, tend à devenir automatisme purement corporel. S'élevant ensuite à des considérations plus vastes, il conçoit la nature entière comme une alliance de la matière et de la forme, de la nécessité et de la liberté, alliance dosée diversement selon les êtres. « En toute chose, la nécessité de la nature est la chaîne sur laquelle trame la liberté... » Ce remarquable ouvrage, traversé de réminiscences d'Aristote et de Schelling, écrit dans un style admirable, peut être considéré comme la première profession de foi du *spiritualisme vitaliste*, illustré plus tard par J. Lachelier, E. Boutroux et H. Bergson.

HACKSPILL (Louis-Jean-Henri), chimiste français, né à Paris en 1880. Diplômé de l'Institut de chimie appliquée de Paris en 1903, docteur ès sciences en 1912, il a été nommé professeur de chimie minérale à l'université de Strasbourg (1919), puis à la faculté des sciences de Paris (1932), enfin directeur de l'Ecole nationale supérieure de chimie (1939). Elève de Moissan et de Lebeau, il a orienté son activité vers la chimie minérale et, plus spécialement, vers les métaux alcalins. Il a écrit : *les Métaux alcalins* (1912), *l'Azote* (1922), *la Petite Industrie chimique* (1926). Il a été élu membre de l'Académie des sciences en 1944.

HADFIELD (sir Robert Abbott), métallurgiste anglais, né à Sheffield en 1858, mort à Londres en 1940. Il fit ses études au collège de Sheffield et s'intéressa très tôt à la métallurgie. Entré dans l'industrie, il devint rapidement directeur de plusieurs sociétés. En 1883, il avait imaginé une méthode de fabrication de l'acier au manganèse, qui attira l'attention sur lui. Il acquit par la suite une grande notoriété en étudiant les aciers spéciaux et en inventant divers procédés métallurgiques pour leur élaboration. Il publia sur ces questions plus de 300 articles scientifiques ou techniques, ainsi qu'un ouvrage : *la Métallurgie et son influence sur le progrès moderne* (1925).

HAECKER (Theodor), philosophe catholique allemand, né à Eberbach en 1879, mort à Usterbach en 1945. Il consacra de nombreuses études à Kierkegaard et à Newman. On lui doit : *S. Kierkegaard und die Philosophie der Innerlichkeit* (1913), *Christentum und Kultur* (1927), *Wahrheit und Leben* (1930), *Über den Begriff der Wahrheit bei Kierkegaard* (1932), *Was ist der Mensch?* (1933), etc.

***HAHN** (Reynaldo), compositeur vénézuélien, naturalisé français en 1907. — On lui doit encore un opéra-comique, *le Marchand de Venise* (d'après Shakespeare, 1935), des pièces légères comme *Brummel*, *O mon bel inconnu*, *Malvina*, un concerto pour piano. Directeur de l'Opéra (1945), il fut élu la même année à l'Académie des beaux-arts.

HALBWACHS (Maurice), sociologue français, né à Reims en 1877, mort à Buchenwald en 1945. Il fut professeur aux universités de Caen (1918), de Strasbourg (1919) et de Paris (à partir de 1935). Elève de Durkheim, il apporta à la sociologie la contribution d'importantes études statistiques. Ses principaux ouvrages sont : *la Classe ouvrière et les niveaux de vie* (1913), *la Théorie de l'homme moyen* (1919), *les Cadres sociaux de la mémoire* (1925), *les Causes du suicide* (1930), *l'Evolution des besoins dans les classes ouvrières* (1933), *Morphologie sociale* (1934), *Psychologie collective* (1942), *Mémoire et Société* (1949).

HALDANE (John Scott), psychologue anglais, né à Edimbourg en 1860, mort en 1936. Il enseigna à l'université d'Oxford, puis à Birmingham. Il est l'auteur de travaux remarquables sur la physiologie de la respiration et les gaz du sang. Ses conclusions l'amenèrent à une attitude philosophique parente du spiritualisme. On lui doit : *Methods of Air Analysis* (1912), *Mechanism, Life and Personality* (1913), *The Sciences and Philosophy* (1929), etc.

HALL (Granville Stanley), philosophe et psychologue américain, né à Ashfield en 1846, mort à Worcester en 1924. On lui doit : *Adolescence* (1904), *Educational Problems* (1911), *Founders of Modern Psychology* (1912), *Life and Confessions of a Psychologist* (1923), etc.

Hallelujah, film américain, réalisé en 1929 par King Vidor, avec des acteurs et des chanteurs noirs. Les conditions matérielles de tournage furent très spéciales, la plupart de la figuration étant bénévole et la production ayant des crédits limités. Pourtant, *Hallelujah* est une œuvre presque unique dans le cinéma, car elle présente les Noirs américains dans leur cadre folklorique, avec leurs vertus et leurs passions ingénues. Le héros, Ezekiel, après avoir tué son frère par accident, convertit au cours d'un meeting religieux la prostituée qui fut cause de cette mort : mais cette intrigue mélodramatique ne peut être séparée de la mise en scène qui la dépouille et l'humanise. On a reproché à Vidor d'avoir présenté des Noirs un peu conventionnels, vus par un Blanc à l'esprit plein d'images stéréotypées. Cette accusation, vraie par certains côtés, tombe néanmoins lorsqu'on voit à quel point tous les publics ont été pris par la violence sauvage et naïve de ce peuple qu'on voit souffrir, rire, pleurer, prier, prier surtout, avec des accents d'une déchirante vérité.

HALOGÉNURE n. m. (de *halogène*). Chim. Combinaison d'un halogène avec un autre élément. || Sel ou ester (halogénure d'alcoyle) d'un hydracide halogéné ; il y a quatre types d'halogénures : les fluorures, les chlorures, les bromures et les iodures : *Les* halogénures *d'argent sont employés en photographie.*

HAMBERGITE n. f. Borate naturel de béryllium hydraté, contenant 19 p. 100 de ce métal.

HAMEL (Joseph), juriste français, né à Vendôme en 1889. Licencié ès lettres, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, agrégé de droit (1920), il a enseigné aux facultés de Caen (1921-1923), de Strasbourg (1923-1931) et de Paris (à partir de 1931), et fait partie de diverses commissions constituées par l'Institut international pour l'unification du droit privé. On lui doit : *la Notion de cause dans les libéralités* (1920), *la Vente et l'Echange* (dans le *Traité pratique de droit civil* de Planiol et Ripert, 1932), *Banques et opérations de banque* (1933-1943), *les Formes internationales des crédits bancaires* (1935), *les Sociétés d'investissement* (1946). Il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1946.

HAPLOÏDE adj. (du gr. *aploos*, simple). Se dit des cellules du germen (les gamètes) qui ne possèdent que *n* chromosomes.

— Encycl. Ces *n* chromosomes (24 chez l'homme) du spermatozoïde ou de l'ovule s'unissent aux *n* chromosomes correspondants, de telle sorte que l'ovule fécondé contient 2 *n* chromosomes (24 paires chez l'homme).

HAPTOGLOBINE n. f. (du gr. *aptein*, s'attacher). Glucoprotéide qu'on trouve dans le plasma sanguin et dont le taux élevé indique une réaction de l'organisme en présence d'une infection indéterminée. (Le dosage de l'haptoglobinémie, c'est-à-dire de l'*haptoglobine* dans le plasma sanguin, est une épreuve biologique très sensible, analogue à la fibrinémie ou à la vitesse de sédimentation.)

HARDY (Godfrey Harold), mathématicien anglais, né et mort à Cambridge (1877-1947). Après avoir occupé pendant quelques années la chaire de géométrie de l'université d'Oxford, il consacra la plus grande partie de son existence à enseigner les mathématiques pures à l'université de Cambridge. Vaste et variée, son œuvre porte essentiellement sur la théorie des nombres, théorie additive ou théorie analytique, et, si l'on y rencontre des recherches ou d'importantes questions d'analyse pure ou de théorie des fonctions, elles sont plus ou moins liées à ses travaux sur la théorie des nombres. Il publia également quelques ouvrages d'enseignement, aujourd'hui classiques, et dirigea la collection des *Cambridge Tracts*. Par son influence et par sa réputation, qui acquirent un éclat exceptionnel, on doit le considérer comme l'un des représentants les plus éminents de la nouvelle école mathématique anglaise.

HART (William), acteur américain, né à New-York en 1863, mort en 1946. Une des plus célèbres figures du cinéma muet, il interpréta à l'écran, à partir de 1914, des rôles de cow-boy dans les premiers westerns. Il fut son propre producteur à partir de 1919, après avoir travaillé avec Ince. Parmi ses films, citons : *Wolves on the Trail*, *The Fugitive*, *The Last Card*, *Hell's Hinges*, *Wild Bill Hickock*, *Sand*, *The Toll Gate*, *The Disciple*, *The Patriot*, *White Oak*, *Tumbleweeds*. William Hart s'arrêta de tourner en 1926, à l'apogée de sa gloire, et ne réapparut pas sur l'écran. En 1936, il écrivit pourtant le scénario de *O'Malley of the Mounted*, un western comme ceux qui le rendirent célèbre.

HARTINE n. f. Sorte de résine fossile blanche, inodore, analogue à l'ambre, fondant vers 200°.

— Syn. **Hartite**.

HARTLEY (Ralph Windon Lyon), ingénieur électricien américain, né à Spruce (Nevada) en 1888. Chef du service des recherches à la Western Electrical Company de 1913 à 1925, il fut demandé par la Bell American Telephon and Telegraph Company. Spécialiste des questions radiotechniques, il est surtout connu par son oscillateur à tubes électroniques, dont les applications ont été si précieuses dans la construction des postes émetteurs et des postes récepteurs. On lui doit également le perfectionnement des systèmes modernes de télégraphie et de téléphonie à courants vectoriels. En 1928, dans son mémoire *Transmission of informations*, il énonça sa fameuse loi selon laquelle la puissance quantitative d'un moyen de transmission est proportionnelle à la largeur de la bande de fréquence propre à ce moyen ; cette loi a trouvé de multiples applications, surtout depuis l'emploi des procédés modernes de modulation.

HARTMANN (Nicolaï), philosophe allemand, né à Riga en 1882, mort en 1950. Il enseigna à Berlin et Gœttingue. Sa métaphysique, issue du néokantisme (école de Marbourg) et de la phénoménologie (Husserl), est influencée

par Aristote également, mais son apport original reste immense. N. Hartmann se déclare systématiquement *ontologiste*, l'ontologie étant pour lui une science et non une métaphysique. Il cherche avec une grande précision à déterminer les multiples formes de l'être et de la valeur, ainsi que la part de l'inintelligible dans la réalité. Sa pensée fut une des plus influentes sur l'époque actuelle. On lui doit : *Grundzüge einer Metaphysik der Erkenntnis* (1921), *Ethik* (1926), *Zurgrundlegung der Ontologie* (1935), *Möglichkeit und Wirklichkeit* (1938), *Der Aufbau der realen Welt* (1940), *Systematische Philosophie* (1942), *Naturphilosophie* (1950).

HASSELT (Willem VAN), peintre français d'origine hollandaise, né à Rotterdam en 1882, fixé à Paris depuis 1903, où il expose régulièrement au Salon de la Société nationale des beaux-arts. Paysagiste délicat, dans l'œuvre duquel la vallée de la Loire occupe une large place, il est également l'auteur de natures mortes et de portraits (*la Robe écossaise, la Couturière*). Van Hasselt est membre de l'Institut depuis 1945.

HAUCHECORNITE n. f. Sulfure naturel d'antimoine, de bismuth et de nickel, cristallisant dans le système quadratique.

HAUSHOFER (Karl), général et géographe allemand, né à Munich en 1869, mort près de Pähl (Bavière) en 1946. Il servit dans l'armée, voyagea au Japon et devint général pendant la Première Guerre mondiale. En 1927, il fut nommé professeur à l'université de Munich, puis en 1933 président de l'Académie allemande. Il est l'auteur de travaux sur la géographie des frontières, dans lesquels il applique les principes de la géopolitique. Conseiller inspiré des dirigeants nazis, il se suicida en 1946. Il fonda la revue *Zeitschrift für Geopolitik* (1924) et écrivit plusieurs ouvrages sur le Japon et sur le Pacifique.

HAUTECŒUR (Louis), historien d'art français, né à Paris en 1884. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole française de Rome, agrégé d'histoire, docteur ès lettres (1912), tour à tour professeur à l'Institut français de Saint-Pétersbourg, conservateur au Louvre, professeur à l'Ecole des beaux-arts, il a été directeur général des beaux-arts de l'Egypte de 1927 à 1930. Conservateur du musée du Luxembourg (1928-1940), il a été directeur général (1940), puis secrétaire général des beaux-arts (1941-1944). Conservateur des beaux-arts de la ville de Genève et professeur à l'université de Genève, il a été élu membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1952 et secrétaire perpétuel en 1955. Il est l'auteur d'une monumentale *Histoire de l'architecture classique en France* (6 vol., 1943-1952). On lui doit encore : *Rome et la Renaissance de l'Antiquité à la fin du XVIIIe siècle* (1912), *le Louvre et les Tuileries* (2 vol., 1924), *Histoire du Louvre* (1928), *l'Architecture en Bourgogne* (1929), *les Primitifs italiens* (1930), etc.

***HAUTE-VOLTA.** — *La population en 1946.* La population totale s'élève à 3.500.000 hab., celle de la capitale, Ouagadougou, à 25.000 hab. La ville principale, Bobo-Dioulasso, a 27.500 hab.

Hauts Ponts (LES), roman de Jacques de Lacretelle (1932-1935). En quatre volumes — *Sabine, les Fiançailles, Années d'espérance* et *la Monnaie de plomb* —, Jacques de Lacretelle a conté l'histoire d'un domaine vendéen possédé, perdu, reconquis et finalement reperdu par la famille Datemart. *Les Hauts Ponts* constituent en même temps les annales de trois générations d'êtres qui, de la rêveuse Sabine et de la farouche Lise au mystique Alexis, sont des visionnaires. Aucun des drames de leur destin ne les empêche de trouver un refuge dans ce que Lacretelle nomme, en souvenir de Jean-Jacques Rousseau, des « îles de Saint-Pierre ».

***HAVRE** (LE). — *L'activité du port.* Le port a été l'un des plus gravement endommagés lors de la Seconde Guerre mondiale : 17 kil. de quais sur 22 étaient inutilisables à la Libération ; plus de 300 épaves encombraient les bassins : les ponts, les écluses, les cales sèches, les hangars, les voies ferrées et les engins de levage étaient presque entièrement détruits. Le conflit terminé, les travaux de reconstruction commencèrent. En 1949, les déblaiements étaient achevés, les épaves renflouées (28 exceptées), le rétablissement des profondeurs presque achevé, les écluses et les ponts remis en état, 200.000 m² de hangars terminés. Le degré d'avancement de la reconstruction du port était alors estimé à 40 p. 100. Le plan d'ensemble prévoit non seulement la reconstruction d'ouvrages détruits, mais leur adaptation à l'augmentation du tonnage des navires et à l'évolution des échanges maritimes.

Le trafic maritime du Havre a retrouvé, et même dépassé, son importance d'avant guerre. En 1949, le tonnage de jauge nette des navires entrés et sortis s'élevait à 23.119.010, celui des marchandises débarquées ou embarquées à 10.195.184. La part du Havre dans le trafic des ports français est passée, pour le tonnage des marchandises, de 14 à 20 p. 100 de 1938 à 1949. Les hydrocarbures ont permis au Havre d'accroître, même en pleine crise, le tonnage des marchandises importées. Entre Le Havre, premier port pétrolier français, et Rouen, gros centre de stockage des hydrocarbures, se trouvent d'importantes raffineries de pétrole : Petit-Couronne, La Mailleraye, Port-Jérôme, Gonfreville-l'Orcher, Notre-Dame-de-Gravenchon. Un pipe-line est en construction, qui reliera les usines de la basse Seine à la Région parisienne et qui pourra transporter annuellement 1.500.000 tonnes de produits divers (essence, pétrole, fuels).

HAYAKAWA (Sessue), acteur japonais, né en 1889. Après avoir fait ses études supérieures aux Etats-Unis, il se fixe dans ce pays. D'abord romancier, il se tourne vers le théâtre et se fait remarquer dans le rôle d'Othello. Au cinéma, il composera un type étrange et attirant, usant de l'impassibilité de son masque oriental pour créer des personnages hiératiques et inquiétants. Parmi ses films américains, citons *le Typhon* (1915), *Forfaiture* (1915), qui est le plus célèbre de tous, *la Rue du Dragon-Volant* (1920), *la Bataille* (1932), et bien d'autres œuvres, dont les premières furent dirigées par Ince, qui découvrit ce talent exceptionnel. En 1933, Hayakawa tourne dans son pays, puis il passe en France, où il ne cessera de tourner : une nouvelle version de *Forfaiture* en 1937, *Tempête sur l'Asie* (1938), *Macao* (1940), *Quartier chinois* (1946). Son jeu d'une extrême sobriété, intelligemment nuancé, fait d'Hayakawa un très grand acteur de caractère.

H. C. H. (abréviation formée par les initiales d'*hexachlorocyclohexane*). Produit dont les propriétés ont été découvertes en France en 1940 et qui est vraisemblablement l'insecticide le plus puissant actuellement connu. (On l'utilise en poudrages, en pulvérisations ou en appâts empoisonnés contre les ennemis de l'agriculture.) [Syn. GAMMEXANE.]

Heaviside (COUCHE D'), couche basse de l'ionosphère, d'altitude moyenne 80 kil. (V. IONOSPHÈRE.)

HÉBERTOT (Jacques), directeur de théâtre français, né à Rouen en 1886. Attiré très jeune par le théâtre, il fonde, en 1908, dans sa ville natale, le Théâtre d'art normand. Venu à Paris, il s'y distingue comme éditeur de musique, conférencier, comédien et critique dramatique. Poète, on lui doit *Deux Poèmes normands* et *Poèmes de mon pays ;* auteur dramatique, il a écrit : *Polyphème victorieux, Philoctète, les Mal Assortis* et *La terre qui chante.* Mais c'est comme directeur de théâtre qu'il devait, entre les deux guerres, fixer définitivement sa carrière. De 1920 à 1925, il a dirigé la Comédie des Champs-Elysées et fondé le Studio des Champs-Elysées en 1924. Parmi ses créations les plus marquantes de cette époque, il faut noter : *Knock* de Jules Romains, qui avait été précédé de *Monsieur Le Trouhadec saisi par la débauche*, première mise en scène de Louis Jouvet, *Maya* de Gantillon, *Six Personnages en quête d'auteur* de Pirandello, *les Mariés de la tour Eiffel* de Cocteau. Il est ensuite successivement directeur du théâtre des Mathurins (1926), du théâtre de l'Œuvre (1942), et enfin du théâtre des Arts (1940), qu'il transforme pour en faire le Théâtre-Hébertot et où il crée des œuvres importantes du théâtre littéraire et philosophique contemporain : *Sodome et Gomorrhe* de Giraudoux, *Caligula* et *les Justes* de Camus, *le Maître de Santiago* et *Demain il fera jour* de Montherlant, *l'Aigle à deux têtes* de Cocteau, *Rome n'est plus dans Rome* de Gabriel Marcel, *le Feu sur la terre* de Mauriac, *Dialogues des carmélites* de Bernanos, *la Maison de la nuit*, de Thierry Maulnier, etc.

HECTOGAL n. m. Nom de l'unité métrique d'accélération, égale à 100 gals : *L'accélération de la pesanteur vaut à Paris 9,81* HECTOGALS.

***HEIDEGGER** (Martin), philosophe allemand. — Citons encore parmi ses œuvres, après *Was ist Metaphysik?* (1929) : *Hölderlin und das Wesen der Dichtung* (1936), *Platons Lehre von der Wahrheit* (1943), *Briefe über den Humanismus* (1947), etc. V. SEIN UND ZEIT, ANGOISSE, ABSURDE, EXISTENTIALISME.

HEIFETZ (Jacha), violoniste polonais, né à Vilna en 1901. Virtuose de classe internationale, il a fait applaudir, au cours de nombreuses tournées en Europe et en Amérique, sa technique transcendante, son archet tour à tour ardent, souple et nerveux.

HEINKEL (Ernst), ingénieur aéronautique allemand, né à Grünbach (Wurtemberg) en 1888. Après avoir conçu son premier avion en 1911, il entra comme ingénieur en chef à la firme « Albatros ». Durant la Première Guerre mondiale, les établissements Hansa-Brandenburg lui confièrent la direction technique de leurs ateliers pour la construction en série d'appareils militaires. En 1919, le traité de Versailles interdisant à l'Allemagne de disposer d'avions de guerre, il dut émigrer. Lors du réarmement de son pays, il revint fonder à Oranienburg de vastes usines qui, au début de la Seconde Guerre mondiale, étaient considérées parmi les plus importantes de l'industrie aéronautique allemande. On y construisit, sous sa direction, un très grand nombre d'avions et d'hydravions de tous types et de toutes caractéristiques.

***HEISENBERG** (Werner Karl), physicien allemand, né à Wurtzbourg en 1901. — Fils d'un professeur de faculté, il fit ses études aux universités de Munich et de Gœttingue, où il fut nommé assistant de physique en 1923. Maître de conférences à Copenhague en 1926, il devint professeur de physique à l'université de Leipzig en 1927, à celle de Berlin en 1942. C'est là que, durant la Seconde Guerre mondiale, il s'occupa de recherches sur l'énergie atomique. Après la guerre, il fut, en 1947, nommé professeur à l'université de Gœttingue. Ses travaux le situent au premier rang des théoriciens contemporains. Il a d'abord étudié la théorie du ferromagnétisme et découvert les formes allotropiques de l'hydrogène. Il est l'auteur de la théorie actuellement admise pour la structure du noyau de l'atome, formé uniquement de protons et de neutrons ; grâce à son travail de 1926 sur l'atome d'hélium, qui lui fit découvrir les « forces d'échange », il a réussi à en expliquer la stabilité. L'application de la mécanique quantique à l'atome l'amena à concevoir celui-ci comme un tableau de nombres, dénué d'image matérielle, mais justiciable du calcul matriciel (1925). C'est à lui qu'on doit l'énoncé du principe du rejet des phénomènes inobservables, ainsi que les célèbres relations d'incertitude, qui ont renouvelé tous les concepts de la micromécanique. Ces travaux lui ont valu le prix Nobel de physique pour 1932. On peut signaler, parmi ses œuvres : *The Physical Principles of the Quantum Theory* (1926) ; *Physik der Atomkerne* (1943) ; *Vorträge über kosmische Strahlung* (1943) ; *Wandlungen in den Grundlagen der Naturwissenschaft* (1945).

HÉLICOPLANE n. m. (du gr. *hélix, ikos*, hélice, et de *planer*). Aérodyne à voilure tournante se composant essentiellement d'un ou de plusieurs rotors à axe horizontal, ou proche de l'horizontale, et orienté dans le sens de la translation, les pôles des rotors étant soumis à une variation de circulation cyclique sur leur trajectoire circulaire.

— ENCYCL. L'*hélicoplane* réalise la formule de l'hélice sustentatrice associée à celle de l'avion classique, en utilisant la dissymétrie des forces qui apparaissent sur les rotors. Il permet ainsi d'obtenir, au moyen d'un même organe, la propulsion et la sustentation de l'appareil.

HÉLICOSTAT [*é-li-ko-sta*] n. m. (du gr. *hélix, ikos*, hélice, et *statos*, qui se tient raide). Type d'hélicoptère stabilisé par un ballon fuselé.

HÉLIOCENTRISME [*san-trism'*] n. m. (du gr. *hélios*, soleil, et du lat. *centrum*, centre). Théorie conforme à la réalité et admettant le système planétaire comme un système héliocentrique.

HÉLIODERMITE n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *derma*, peau). Maladie de la peau causée par les rayons solaires. (Il existe des héliodermites *aiguës*, dont le type est le coup de soleil, et des héliodermites *chroniques* [siégeant aux parties découvertes].)

***HÉLIOGÈNE** adj. — Physiq. Se dit d'un radio-élément ou d'une radio-activité qui engendre des hélions ou particules alpha.

HÉLIOPROPHYLAXIE n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *prophulassein*, garantir). Utilisation des radiations solaires dans un dessein préventif (en particulier contre l'apparition de la tuberculose).

— ENCYCL. C'est à cet effet que le médecin conseille souvent aux enfants des villes d'aller quelque temps à la campagne et que se sont développés les aériums ou les colonies sanitaires.

HÉLIPORT [*é-li-por*] n. m. (de *hélicoptère* et de *port*). Espace circulaire ou carré, de 50 à 100 mètres de diamètre ou de côté, réservé à l'envol et à l'atterrissage des hélicoptères.

HELLENS (Franz), écrivain belge, né à Bruxelles en 1881. Après de solides études classiques, juridiques et historiques à Gand, il fut attaché à la Bibliothèque royale (1907) avant de devenir, en 1912, bibliothécaire du Parlement. Romancier varié, soucieux de modernisme et d'originalité, qui aime à se pencher sur les mystères animiques, il a successivement publié : *les Hors-le-Vent* (1909), *Mélusine* (1921), *le Naïf* (1925), *Œil de Dieu* (1926), *la Femme partagée* (1929), *les Filles du désir* (1930), *Réalités fantastiques* (1931), *Frédéric* (1934), *le Magasin aux poudres* (1936), *Moreldieu* (1945), *Naître et Mourir* (1949), *l'Homme de soixante ans* (1951), *les Marées de l'Escaut* (1953). On lui doit aussi plusieurs recueils de poèmes : *la Femme au prisme, Miroirs conjugués, Testament, Liturgies*, etc., et un ouvrage sur *Verhaeren* (1953).

HELLMANN (Gustav), météorologue allemand, né à Löwen (Silésie) en 1854, mort à Berlin en 1939. Simple assistant à l'Institut météorologique de Berlin en 1879, il gravit rapidement les divers échelons de la hiérarchie pour être finalement appelé à la tête de cet important organisme en 1907. Il se consacra à des recherches historiques sur les origines des observations et des instruments météorologiques, dont il publia les résultats en 1891 dans un mémoire resté célèbre. Les nombreux ouvrages qu'il a consacrés aux précipitations atmosphériques, et notamment à leur distribution en Europe, méritent également d'être signalés.

HÉMATOCRITE n. m. (du gr. *haima*, sang, et *kritos*, séparé). Appareil qui permet la numération des globules rouges du sang, en séparant par centrifugation les hématies du plasma.

***HÉMIANOPSIE** n. f. — ENCYCL. Ce signe a une valeur diagnostique considérable. Tantôt l'*hémianopsie* est homonyme, c'est-à-dire intéresse les deux moitiés correspondantes des champs visuels (elle indique alors une lésion par hémorragie ou ramollissement cérébral en arrière du chiasma), tantôt l'hémianopsie est hétéronyme : c'est l'hémianopsie bitemporale, révélatrice d'une tumeur hypophysaire lésant le chiasma.

HÉMIASOMATOGNOSIE n. f. (du préfixe *hémi*, du gr. *a* priv., *soma*, corps, et *gnôsis*, connaissance). Syndrome dans lequel le sujet n'a plus conscience de l'existence d'une moitié de son corps, qui paraît lié à une destruction de la région pariéto-temporale droite.

HÉMIBALLISME n. m. (du préfixe *hémi*, et du gr. *ballismos*, danse). Syndrome neurologique dû à une lésion du corps de Luys et caractérisé par des mouvements limités à une moitié du corps, désordonnés, involontaires, de grande amplitude.

HÉMOCONCENTRATION n. f. Augmentation de la concentration sanguine observée en cas d'exhémie, qui se caractérise par un accroissement du poids spécifique et de la viscosité du sang, par ailleurs noir et incoagulable. (Les globules rouges aussi sont augmentés.)

HÉMOCRINIE n. f. Passage dans le sang des substances (hormones) sécrétées par les glandes endocrines.

HÉMOGÉNIE n. f. Maladie du système capillaire, caractérisée par sa prédominance dans le sexe féminin, l'apparition d'hémorragies spontanées avec allongement du temps de saignement. (C'est fréquemment une maladie familiale, sur laquelle l'opothérapie ou la radiothérapie ont peu d'action et qui réclame parfois une splénectomie.)

HÉMOGRAMME n. m. (du gr. *haima*, sang, et *gramma*, écriture). Examen de laboratoire, de pratique quotidienne en médecine, donnant les résultats suivants : 1° nombre des hématies par millimètre cube ; 2° nombre des leucocytes par millimètre cube ; 3° taux de l'hémoglobine ; 4° valeur globulaire ; 5° formule leucocytaire. (L'hémogramme a une valeur indicatrice considérable.)

HENIE (Sonja), championne norvégienne de patinage artistique, née à Oslo en 1912. D'une grâce et d'une virtuosité incomparables, et surnommée « la Fée de la glace », elle enleva dix championnats du monde (de 1927 à 1936) et triompha aux jeux Olympiques de 1928, 1932, 1936. Cette patineuse avait le plus glorieux des palmarès lorsqu'elle devint professionnelle, en 1936, et actrice de cinéma.

HENRIOT (Philippe), orateur et homme politique français, né à Reims en 1889, mort à Paris en 1944. Il prit part, avec le général de Castelnau et l'abbé Bergey, député de la Gironde, à de grandes tournées de conférences organisées par la Fédération nationale catholique de 1925 à 1932. Il devint député de Bordeaux en 1932 et fut réélu en 1936. Doué d'un grand talent oratoire, partisan d'une politique axée contre l'Angleterre et la Russie, il fut nommé, en janvier 1944, secrétaire d'Etat à l'information et à la propagande, puis président du Conseil supérieur de la radiodiffusion, où il prononça une série d'éditoriaux violents contre les Alliés et la Résistance. Il fut exécuté par des patriotes.

Henry (LOI DE) [du nom du physico-chimiste anglais William *Henry* (1774-1836), qui l'a énoncée]. *La solubilité d'un gaz dans un liquide est, à température donnée, proportionnelle à la pression de ce gaz au-dessus de la solution.* (Cette loi n'est qu'approchée.)

Henry V, film anglais, réalisé en 1944, d'après la pièce de Shakespeare, par Laurence Olivier, interprété par lui-même dans le rôle-titre, avec Renée Asherson et John Laurie. Cette œuvre monumentale, qui coûta 500.000 livres sterling, fut réalisée en couleurs, dans de magnifiques décors, avec l'aide de 500 figurants et de 160 cavaliers,

revêtus d'armures réelles. On pouvait craindre que tout cela n'aboutit à l'une de ces « superproductions » historiques d'un intérêt douteux, mais, de toutes les pièces tirées de Shakespeare pour le cinéma, *Henry V* est sans doute la mieux adaptée. Sans doute la biographie du vainqueur d'Azincourt se prêtait-elle à une spectaculaire mise en scène cinématographique, mais Laurence Olivier sut sauvegarder à la fois le ton shakespearien et la vraisemblance historique de façon magistrale : pour cela, il nous présente des personnages semblables à des enluminures du XVe siècle, par une présentation pleine d'habileté. De plus, son interprétation du rôle d'Henry V est admirable, et le film eut un succès mérité.

HENRYMÈTRE [*an-ri*] n. m. (de *henry*, unité d'inductance, et du gr. *métron*, mesure). Electromagn. Appareil servant à la mesure des inductances.

HÉPARINE n. f. Principe anticoagulant, extrait du foie de chien en 1918 par les médecins Mac Lean et Howell.

— Encycl. Contenue dans tous les tissus de l'organisme, l'*héparine* est particulièrement abondante dans le foie. Sa richesse en esters sulfuriques est frappante. Elle rend le sang incoagulable en empêchant la formation de thrombine et de prothrombine. Cette propriété a remanié complètement la thérapeutique des phlébites, des thromboses, etc., mais la rapidité d'élimination de l'héparine exige la répétition fréquente des injections. L'héparine est aussi utilisée avec succès dans le rhumatisme exsudatif.

***HÉPATALGIE** n. f. — Encycl. L'*hépatalgie* survient au cours de nombreuses maladies du foie, hépatites, cirrhoses. L'*hépatalgie d'effort* est une douleur de la région hépatique survenant à l'occasion d'un effort physique ou de la marche, et qui doit faire suspecter une insuffisance du ventricule droit.

HEPBURN (Katharine), actrice américaine, née à Hatford (Connecticut) en 1909. Elle débute au théâtre, puis au cinéma vers 1932. Son physique assez particulier et son talent lui permettront de jouer aussi heureusement le drame que la comédie, bien qu'elle se soit surtout distinguée dans ce dernier genre. Elle fut l'interprète favorite du metteur en scène Georges Cukor, auquel elle doit beaucoup de ses succès, mais fut recherchée par nombre d'autres réalisateurs, et récemment par John Huston. Parmi ses films, mentionnons : *Hérédité* (1932), *les Quatre Filles du docteur March* (1933), qui la rendit célèbre par son interprétation d'un rôle d'enfant terrible, *Alice Adams* (1935), *Marie Stuart* (1936), *Sylvia Scarlette* (1936), *l'Impossible M. Bébé* (1938), *les Fils du Dragon* (1944), où elle joue le rôle d'une Chinoise, *The Sea of grass* (1947), puis des comédies comme *Madame porte la culotte* (1948), avant sa brillante création dans *African Queen* (1952).

HEPTANAL n. m. Chim. Syn. de œnanthol.

HEPTYNE n. m. Nom générique des hydrocarbures acétyléniques de formule générale C^nH^{12}, dont certains isomères servent à la synthèse de produits de parfumerie.

***HÉRAULT.** — *La population au recensement de 1954.*

Population totale	471 429 hab.
CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	(Hab.)
Béziers	64 925
Lodève	6 426
Montpellier	97 501
CHEFS-LIEUX DE CANTON	
Agde	7 897
Aniane	1 800
Bédarieux	7 416
Capestang	2 763
Castries	1 217
Caylar (Le)	378
Claret	517
Clermont-l'Hérault	5 314
Florensac	2 802
Frontignan	6 998
Ganges	1 262
Gignac	2 399
Lunas	1 066
Lunel	7 758
Matelles (Les)	357
Mauguio	3 504
Mèze	4 403
Montagnac	2 994
Murviel	2 021
Olargues	622
Olonzac	2 017
Pézenas	6 530
Roujan	1 632
Saint-Chinian	2 056
Saint-Gervais	1 255
Saint-Martin-de-Londres	619
Saint-Pons	3 083
Salvetat (La)	1 506
Servian	2 745
Sète	33 454

***HERBUE** n. f. — Chim. Fondant argileux qu'on mélange au minerai de fer et au coke dans le haut fourneau, lorsque la gangue est calcaire.

HERMÈS, nom donné à un astéroïde découvert en 1937 par le docteur Reimuth à l'observatoire de Heidelberg. Cette petite planète, qui n'a qu'un diamètre de 2 ou 3 kil., présente une orbite de forte excentricité. Sa distance minimum à l'orbite terrestre n'est que de 350.000 kil. ; elle est inférieure à la distance de la Terre à la Lune.

HERNANDEZ (Mateo), sculpteur et graveur espagnol, né à Béjar (province de Salamanque) en 1885, mort à Meudon en 1949. Il apprend de son père, architecte, le maniement des outils et taille à douze ans son premier chapiteau. Il étudie à Madrid, exécute des portraits à Salamanque et s'établit en France à partir de 1913, où il expose bientôt à nos différents Salons. Animalier de premier ordre (*Otarie, Hippopotame* au musée d'Art moderne), il est également l'auteur de nombreux portraits (*Miss Cornelia Chapin, Ventura, Garcia Calderon*), de fresques, de gravures en couleurs (illustration des *Fables d'Esope*).

HERR (Lucien), érudit français, né à Altkirch en 1864, mort à Paris en 1926. Il dirigea la bibliothèque de l'Ecole normale supérieure (1888-1926). Son influence fut considérable sur les intellectuels français, en particulier lors de l'*affaire Dreyfus*, dans laquelle il prit violemment parti pour Dreyfus.

HERTZSPRUNG (Ejnar), astronome danois, né à Frederiksberg en 1873. Après avoir fait ses études aux universités de Copenhague, puis d'Utrecht, il débuta comme ingénieur chimiste, mais abandonna cette profession en 1902 pour se consacrer à l'astronomie. En 1944, il fut nommé professeur d'astronomie à Leyde et directeur de l'observatoire de cette ville. Il est peu de problèmes d'astronomie qu'il n'ait étudiés : étoiles doubles, céphéides, étoiles variables à éclipses... Il effectua de nombreuses mesures photométriques, à la suite desquelles il détermina des diamètres stellaires, et fit le premier, en 1905, l'hypothèse d'étoiles naines et d'étoiles géantes, appartenant à deux séries différentes, mais pouvant avoir la même température. Cette découverte est à l'origine de la théorie de Russell sur l'évolution des étoiles. Il a été nommé correspondant de l'Académie des sciences en 1938.

HESSEN (Johannes), philosophe catholique allemand, né à Lobberich en 1889. Il développe une philosophie de l'être nommée *augustinisme*, assez voisine de la pensée religieuse de M. Blondel. Ses principaux ouvrages sont : *Die Religionsphilosophie des Neukantianismus* (1919), *Die philosophische Stromungen der Gegenwart* (1923), *Erkenntnistheorie* (1926), *Die Methode der Metaphysik* (1932), *Wertphilosophie* (1937).

HÉTÉROCHRONISME n. m. (du gr. *heteros*, autre, et *kronos*, temps). Ecart entre la chronaxie du nerf et celle du muscle, qui empêche la transmission de l'influx nerveux lors des excitations isolées, mais le laisse passer en cas d'excitations réitérées.

HÉTÉROPROTÉIDE n. f. Nom générique de composés formés par la combinaison d'une protéine avec une substance non protidique. (Leur hydrolyse fournit des acides aminés et des substances différentes de l'ammoniaque.)

HÉTÉROSIDE n. m. Nom générique de glucosides dont l'hydrolyse fournit un glucose et un ou plusieurs corps à fonctions différentes. V. glucide.

HÉTÉROSIS n. m. Gén. Phénomène selon lequel les hybrides de première génération sont souvent plus vigoureux que ceux des générations suivantes.

HETTNER (Alfred), géographe allemand, né à Dresde en 1859, mort à Heidelberg en 1941. Fils de l'historien de l'art Hermann Hettner, il fit ses études à Hall, à Bonn, à Strasbourg et à Leipzig, voyagea en Amérique du Sud (1882-1883 et 1889-1890) et fut nommé professeur à Leipzig en 1894. En 1897, il fonda la *Geographische Zeitschrift*, enseigna successivement à Tubingue (1897) et à Heidelberg (1898-1928), effectuant en 1908, 1912 et 1913 plusieurs voyages en Afrique et en Asie. Très intéressé par les questions de méthode, il s'est attaché à déterminer, dans la géographie de l'homme, ce qui relevait du milieu naturel et ce qui dépendait de l'évolution historique. On lui doit, entre autres : *Russland* (1908), *Grundzüge der Länderkunde* (1907-1924), *Englands Weltherrschaft und der Krieg* (1915), *Die Geographien, ihre Geschichte, ihr Wesen, ihre Methoden* (1927), *Der Gang der Kultur über die Erde* (1929), *Vergleichende Landerkünde* (1932-1935), *Allgemeine Geographie der Menschen* (œuvre posthume).

HEUSS (Théodore), homme d'Etat allemand, président de la république fédérale d'Allemagne occidentale, né à Brackenheim (Wurtemberg) en 1884. Fils d'un ingénieur et d'une mère d'origine russe, docteur ès sciences politiques en 1905, il se lance dans le journalisme, est nommé en 1920 lecteur et en 1924 professeur à l'Ecole supérieure de politique de Berlin. Révoqué par les nazis en 1933, il s'établit à Heidelberg et publie des ouvrages historiques et politiques très estimés. Membre du parti démocrate, il vote au Reichstag les pleins pouvoirs à Hitler, mais il est surveillé cependant par la police, ses livres mis à l'index et son activité littéraire interdite. Rentré dans la politique en 1945, il est élu en 1949 président de la République.

HEUYER (Georges), médecin français, né à Pacy-sur-Eure en 1884. Interne des hôpitaux en 1910, médecin-chef de l'Infirmerie spéciale des aliénés en 1920, médecin des hôpitaux de Paris en 1923, il a été nommé professeur titulaire de la première chaire de psychiatrie infantile en 1948. Heuyer a surtout étudié le problème de l'enfance délinquante ou abandonnée. Fervent de médecine sociale, il s'est intéressé très tôt à l'orientation professionnelle. Médecin légiste, expert auprès des tribunaux, il a publié en 1950 un livre sur la narco-analyse.

HEUZÉ (Edmond), peintre et graveur français, né à Paris en 1884. A un grand sens de l'humain, peut-être à cause d'une existence difficile, il joint une profonde psychologie qui fait de lui un excellent portraitiste (*général de Lattre de Tassigny*) ; les images de clowns ou d'écuyères, les scènes de cirque, ont toute sa prédilection. Heuzé a été élu à l'Académie des beaux-arts en 1948.

HEXACHLOROCYCLOHEXANE n. m. Composé, de formule $C^6H^6Cl^6$, résultant de la substitution de six atomes de chlore à six atomes d'hydrogène dans le cyclohexane. (On en distingue plusieurs isomères, dont l'isomère gamma est employé comme insecticide sous le nom de *gammexane* ou *H. C. H.* [v. ces mots].)

HEXADÉCYLIQUE adj. *Alcool hexadécylique*, Syn. de alcool cétylique.

HEXAMOTEUR adj. (du préfixe *hexa* et de *moteur*). Qui est muni de six moteurs : *Avion* hexamoteur. (Les six moteurs sont placés symétriquement de part et d'autre du fuselage central.)

HEXOL n. m. Nom générique des corps qui possèdent six fonctions alcools.
— Syn. **Hexite**.

Hf, Symbole chimique de l'hafnium (ou celtium).

HIDDEN PEAK, un des sommets de l'Himalaya, dans le Karakoram ; alt. 8.068 m. En 1934, une expédition internationale, conduite par le professeur Dyhrenfurth, tenta vainement son ascension. En 1936, Henry de Ségogne prit la tête de la première expédition française à l'Himalaya, qui, à son tour, essaya de conquérir le Hidden Peak : mais l'arrivée prématurée de la mousson l'en empêcha.

HILBERT (David), mathématicien allemand, né à Kœnigsberg en 1862, mort à Gœttingue en 1943. Il fut professeur à Kœnigsberg (1893-1895), Gœttingue (1895-1929). Il s'occupa en particulier de la théorie des invariants, des problèmes de l'analyse et des bases axiomatiques de la géométrie. Il conçoit les termes fondamentaux comme de simples symboles, adoptant ainsi une attitude formaliste en logique mathématique. Ses principaux travaux sont : *Grundlagen der Geometrie* (1899), *Theorie der algebraische Zahlkörper* (1907), *Methoden der mathematischen Physik* (1924), *Grundzüge der theorischen Logik* (1928).

HILDEBRAND (Dietrich von), philosophe catholique allemand, né à Florence en 1889. Il enseigne à Munich, puis à New-York (depuis 1940). Il se rattache au mouvement phénoménologique d'E. Husserl et M. Scheler. Ses principales œuvres sont : *Idee der sittlichen Handlungen* (1918), *Metaphysik der Gemeinschaft* (1930), *Liturgie und Persönlichkeit* (1933), *Sittliche Grundhaltungen* (1933), etc.

***HIMALAYA.** — *Les explorations dans l'Himalaya.* Bien avant le XXe siècle, des voyageurs avaient exploré l'Himalaya. Au IVe siècle, le moine chinois Fa-Hian, parti du Shen-si pour gagner les villes du Gange, traversa la chaîne. Au XVIIe siècle, des missionnaires européens reprirent la route des marchands, du Cachemire au Tibet et, en 1783, l'Anglais Samuel Turner, nommé ambassadeur auprès du Tachilama, rejoignit son poste par les cols du Bhoutan. Mais c'est au XIXe siècle que l'étude scientifique de l'Himalaya fut véritablement entreprise. La Compagnie des Indes envoya alors plusieurs missions visiter les États indigènes et rechercher dans les pays montagneux les sources des grands fleuves de la plaine indo-gangétique. En 1808, le lieutenant Webb remonta le Gange jusqu'aux hautes vallées du Garhwal ; en 1811, Manning franchit l'Himalaya au nord du Bhoutan pour gagner la vallée du Tsangpo ; en 1812, Moorcroft et Hearsay traversèrent la chaîne en se rendant au lac Mansarovar par le Népal, et découvrirent la source du Sutledge ; en 1817, Hodgson arriva à la source même du Gange. Au cours de cette période d'explorations, le Français Victor Jacquemont, chargé d'une mission par le Muséum d'histoire naturelle de Paris, visita le Cachemire (1829). Au milieu du XIXe siècle, les géologues et naturalistes Richard Strachey et Joseph Dalton Hooker, ainsi que les frères Schlagintweit, ramenèrent de leurs voyages d'importantes contributions scientifiques qui permirent de préciser la géographie physique, la géologie et la flore de la montagne.

Avec la seconde moitié du XIXe siècle commence vraiment l'histoire de la conquête des hautes cimes. A l'attrait de la découverte scientifique se joint désormais l'intérêt sportif : les alpinistes étendent jusqu'à l'Himalaya le théâtre de leurs exploits. En 1864-1865, W.-H. Johnson, agent du service topographique de l'Inde, gravit plusieurs sommets de plus de 6.000 m. dans le Ladag et conquit peut-être le pic E^{61}, haut de 7.200 m. En 1883, Graham tenta, sans succès, l'escalade de la Nanda-Dévi, mais réussit celle du Kabru (7.300 m.). Le lieutenant C.-G. Bruce entreprenait à la même époque de former des montagnards du Népal au rôle de guide. En 1892, Martin Conway organisa un important voyage d'exploration au Karakoram, auquel Bruce prit part : il reconnut les énormes glaciers de Hunza, de Biafa et de Baltoro, et gravit les sommets du Crystal Peak (6.090 m.) et du Pioneer Peak (6.900 m.). L'expédition de Conway prouva aux alpinistes que l'Himalaya constituait un magnifique terrain de jeu : en 1895, Mummery, l'un des plus célèbres d'entre eux, entreprit la conquête du Nanga-Parbat (8.115 m.), mais il disparut au cours de cette tentative. De 1898 à 1912, le ménage américain Bullock-Workman accomplit de remarquables explorations dans le Karakoram, et Mrs. Bullock-Workman porta le record féminin d'altitude à 7.000 m., au Pinnacle Peak. En 1906, le docteur Longstaff réussit l'ascension du Trisul (7.100 m.) dans le Garhwal. En 1909, le duc des Abruzzes étudia le glacier de Baltoro et parvint, sur les pentes du Bride Peak, à 7.580 m. Entre 1906 et 1929, plusieurs tentatives furent faites pour conquérir le Kamet (7.755 m.) : Longstaff, C.-F. Meade, Slingsby, de Crespigny et le docteur Kellas s'y essayèrent tour à tour, mais ce fut l'expédition anglaise de Frank S. Smythe qui y parvint (1929).

Depuis 1920, les expéditions se sont succédé dans l'Himalaya. Les Anglais ont tenté l'ascension du plus haut sommet du monde, l'Everest : en 1921, le capitaine Howard-Bury entreprit la reconnaissance de la montagne et Mallory découvrit la voie d'accès par le col nord. Le général Bruce (suppléé en 1924 par Norton) conduisit deux nouvelles expéditions en 1923 et 1924 ; c'est au cours de ces tentatives que Norton atteignit 8.573 m. et que Mallory et Irvine disparurent près du sommet. En 1933, Wyn Harris et L.-R. Wager, puis Smythe, parvinrent à l'altitude atteinte par Norton et, en 1938, les deux cordées Smythe-Shipton et Tilman-Peter Lloyd devaient, comme leurs prédécesseurs, faire demi-tour près de la pyramide sommitale (v. Everest). Mais, entre-temps, dans le Garhwal, deux Anglais, Tilman et Odell, avaient conquis la Nanda-Dévi (7.816 m.) [1936]. Les Allemands entreprirent, sans y parvenir, la conquête du Kangchenjunga (8.461 m.) [expédition Bauer de 1929 et de 1931] et du Nanga-Parbat (expéditions Merkl de 1931 et de 1934, expédition Karl Wien de 1937, expédition Bauer de 1938) ; en 1934, Merkl, trois autres Européens et sept porteurs périrent dans la tempête, et, en 1937, 16 hommes furent ensevelis par une avalanche. Auparavant, les expéditions internationales dirigées par le professeur Dyhrenfurth avaient également essayé de gravir le Kangchenjunga (1930), puis le Hidden Peak (1934). Les Américains, eux, choisirent le K^2 pour théâtre de leurs exploits ; mais ni l'expédition de 1938 ni celle de 1939 ne parvinrent au sommet de cette montagne. Quant aux Français, ils ont équipé trois expéditions pour l'Himalaya : en 1936, celle d'Henry de Ségogne, qui dut renoncer à mener l'attaque finale sur le Hidden Peak, la mousson étant en avance ; en 1950, celle de Maurice Herzog et Louis Lachenal, qui conquirent le premier sommet de plus de 8.000 m., l'Annapurna (8.075 m.) ; en 1951, celle au cours de laquelle Roger Duplat et Gilbert Vignes disparurent en tentant l'escalade de la Nanda-Dévi. Au printemps de 1952, une équipe suisse parvint presque au sommet de l'Everest, qui devait enfin être conquis par le Britannique E. P. Hillary et le sherpa Tensing le 29 mai 1953 (v. Everest). La même année 1953 a vu la victoire d'une expédition allemande sur le Nanga-Parbat.

***HIRO-HITO.** — *Le règne de l'empereur.* De 1926 à 1945, le nouveau monarque fut le grand-prêtre du shintoïsme et l'empereur-dieu ; il couvrit de son autorité la politique guerrière du Japon, qui attaquait en Mandchourie en 1931, en Chine en 1937, à Pearl-Harbor en 1941. Son gouvernement était autoritaire. Il annonça par rescrit

impérial la défaite du Japon en 1945 et fit accepter la capitulation sur tous les théâtres d'opérations. Après la Seconde Guerre mondiale, l'empereur perdit son caractère divin, et le shintoïsme fut aboli comme religion d'Etat. Sous la pression des Etats-Unis, qui l'ont maintenu au pouvoir, Hiro-Hito a travaillé à faire du Japon un pays plus démocratique, conservant une monarchie constitutionnelle et un Parlement aux pouvoirs accrus.

HIRSUTISME n. m. — ENCYCL. *L'hirsutisme* est un syndrome plus fréquent chez la femme jeune, causé par un trouble infundibulaire (*hirsutisme primitif*), ou plus souvent lié à une exagération du fonctionnement de l'ovaire, du cortex surrénal ou de l'hypophyse.

HISTAMINE n. f. — ENCYCL. *L'histamine* est un poison qui joue un rôle pathogène dans les toxi-infections gastro-intestinales, le choc anaphylactique, l'urticaire. Elle est, à l'état normal, détruite par une histaminase. D'autre part, certains médicaments, les antihistaminiques de synthèse, suppriment ses effets. En thérapeutique, elle est utilisée pour provoquer l'hypersécrétion gastrique, et localement, à cause de son action analgésique, elle est employée contre les douleurs.

HISTAMINERGIQUE adj. Se dit de certains nerfs qui libèrent à leur extrémité distale un médiateur chimique analogue à l'histamine.

Histoire de la littérature européenne, par Nicolas Ségur, en 5 vol. (1948-1952). Etudiant successivement le monde antique, le moyen âge et la Renaissance, les XVIIe et XVIIIe siècles, l'époque romantique et l'ère moderne, Nicolas Ségur s'est ingénié dans cette œuvre d'érudition à dégager, au cours des âges et suivant les pays, les éléments communs propres à toutes les littératures, tout en montrant ce que chacune d'entre elles doit au génie du peuple dont elle est l'expression, dans le domaine des lettres, de la philosophie, de l'histoire, de la poésie, du théâtre et de l'art oratoire.

Histoire de la littérature française, de 1789 à nos jours, par Albert Thibaudet (1937). Divisant l'histoire de la littérature en générations, celles qui eurent vingt ans en 1789, 1820, 1850, 1886, 1910, et considérant que les prédécesseurs avaient en général échoué dans la critique de leurs contemporains, Albert Thibaudet s'est efforcé, dans cette *Histoire de la littérature française, de 1789 à nos jours,* de jouer le rôle difficile de « découvreur » des valeurs nouvelles, ce qui l'a conduit à élargir singulièrement les limites de son goût et de son indulgence.

Histoire de la littérature française contemporaine, par René Lalou, en 2 vol. (1940-1941). Edition notablement augmentée et remaniée de *l'Histoire de la littérature française contemporaine (1870 à nos jours)*, publiée en 1922, cet ouvrage dépeint chaque période et chaque mouvement littéraire dans son élan vital et expose les idées et les passions qui provoquèrent la naissance d'œuvres souvent contradictoires.

Histoire de la littérature française, du symbolisme à nos jours, par Henri Clouard, en 2 vol. (1947-1949). Dans ce panorama, où abondent les noms, sont particulièrement recherchées les filiations et marquées les influences littéraires, avec le souci essentiel de sympathiser et de comprendre.

Histoire du commerce, publiée sous la direction de Jacques Lacour-Gayet depuis 1950. Cette œuvre se propose le décrire en cinq volumes toutes les manifestations de l'activité humaine qui, de l'Antiquité à nos jours, se rattachent au domaine de l'échange commercial. Le plan comprend un volume de généralités et quatre tomes consacrés respectivement à l'Antiquité et au moyen âge, au commerce extra-européen jusqu'aux temps modernes, au commerce moderne jusqu'au milieu du XIXe siècle, au commerce contemporain de 1850 à nos jours. Les conditions physiques, matérielles et psychologiques de la vie commerciale y sont exposées, non moins que les facteurs religieux, politiques et proprement économiques. Les auteurs ont peu insisté sur la notion de profit et les questions de prix, et les cartes sont rudimentaires.

De 1950 à 1953, cinq tomes ont paru, divisés en plusieurs parties, qui sont : « la Géographie et le Commerce », due à André Journaux ; « les Hommes », à Pierre Benaerts ; « les Formes d'exploitation », à Michel David ; « le Commerce antique jusqu'aux invasions arabes », à Maxime Lemosse ; « le Commerce médiéval européen », à Marguerite Boulet ; « le Nouveau Monde et l'or espagnol », à Jean Canu ; « l'Epoque mercantiliste », à Claude-Joseph Gignoux ; « Vers le libéralisme », à Andrée Gobert ; « l'Essor du libre-échange » et « le Retour au protectionnisme », à Maurice Baumont ; « l'Emprise de l'Etat sur le commerce », à Paul Naudin.

Histoire générale, publiée sous la direction de Gustave Glotz. — Tous les volumes de l'histoire ancienne sont parus, sauf celui qui concerne la période hellénistique : Alexandre Moret a écrit l'*Histoire de l'Orient*, parue en deux tomes en 1934 et 1936, Gustave Glotz a poursuivi la publication de l'*Histoire grecque* jusqu'à sa mort, avec la collaboration de Robert Cohen. Ettore Païs, professeur à l'université de Rome, est l'auteur de l'*Histoire romaine jusqu'à 133 av. J.-C.* (1926), Jérôme Carcopino de la période qui s'étend des *Gracques à Sylla* (1935) et de *César* (1936), Léon Homo du *Haut Empire* (1936), Maurice Besnier de *l'Empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée* (1937), et André Piganiol de *l'Empire chrétien* (1947).

Un grand nombre de tomes de l'Histoire du moyen âge ont été publiés : Lot, Pfister et Ganshof ont écrit *les Destinées de l'empire en Occident de 395 à 888* (1928), Fliche *l'Europe occidentale de 888 à 1125* (1930), Diehl et Marçais *le Monde oriental de 395 à 1081* (1936), Jordan *l'Allemagne et l'Italie aux XIIe et XIIIe siècles* (1939), Ch. Petit-Dutaillis et Guinard *l'Essor des Etats d'Occident* (1937), Fawtier *l'Europe occidentale de 1270 à 1328* (1940), Coville *l'Europe occidentale de 1328 à 1380* (1941), Calmette et Déprez *l'Europe occidentale de la fin du XIVe siècle aux guerres d'Italie* (1re partie en 1937, 2e partie en 1939), Pirenne, G. Cohen et Focillon *la Civilisation occidentale au moyen âge, du XIe au milieu du XVe siècle* (1933), Diehl, Guilland, Grousset et Œconomos *l'Europe orientale de 1081 à 1453* (1945), Grousset, Auboyer et Buhot *l'Asie orientale des origines au XVe siècle* (1re partie : « les Empires », en 1941).

Histoire générale, intitulée *Peuples et Civilisations,* sous la direction de L. Halphen et Philippe Sagnac. Tous les volumes sont parus, quelques-uns même revus et augmentés. Des auteurs qualifiés ont rédigé cette œuvre, notamment A. Aymard, professeur à la Sorbonne, Grousset, Dhorme, Contenau, Jouguet, Hauser, Renaudet, Pirenne, Muret, G. Lefebvre, Pouthas, Weill, Baumont, Renouvin, Saint-Léger, Perroy, Handelsman et Chapouthier.

Histoire de l'Eglise *depuis les origines jusqu'à nos jours,* publiée sous la direction d'Augustin Fliche et Victor Martin, puis, après leur mort, par Jean-Baptiste Duroselle et Eugène Jarry. Cette œuvre immense, qui brosse un tableau complet et précis de l'histoire de l'Eglise, de ses institutions et de son expansion, s'adresse à la fois aux érudits, aux professeurs et aux étudiants, et possède une précieuse bibliographie périodiquement remise à jour. Un grand nombre de volumes sont déjà parus : J. Lebreton et Jacques Zeiller ont écrit *l'Eglise primitive* (1946) et *De la fin du IIe siècle à la paix constantinienne* (1948), J.-R. Palanque, G. Bardy, L. Bréhier et G. de Plinval *De la mort de Théodose à l'élection de Grégoire le Grand* (1948), L. Bréhier et R. Aigrain *Grégoire le Grand, les Etats barbares et la conquête arabe 590-757* (1947), E. Amann *l'Epoque carolingienne* (1947), E. Amann et A. Dumas *l'Eglise au pouvoir des laïques 888-1057* (1948), A. Fliche *la Réforme grégorienne et la reconquête chrétienne 1057-1123* (1950), A. Fliche, R. Foreville et J. Rousset *Du premier concile du Latran à l'avènement d'Innocent III 1123-1198* (1948), A. Fliche, Chr. Thouzellier et Y. Azaïs *la Chrétienté romaine* (1950), A. Forest, F. Van Steenberghen et M. de Gandillac *le Mouvement doctrinal du IXe au XIVe siècle* (1951), R. Aubenas et R. Ricard *l'Eglise et la Renaissance 1449-1517* (1951), E. de Moreau, P. Jourda et P. Janalle *la Crise religieuse du XVIe siècle* (1950), L. Cristiani *l'Eglise à l'époque du concile de Trente* (1948), J. Lefion *la Crise révolutionnaire 1789-1846* (1951), R. Aubert *le Pontificat de Pie IX* (1952).

Histoire de la philosophie, ouvrage d'Emile Bréhier, paru en 1930. L'auteur y étudie les principaux courants philosophiques, de l'Antiquité à nos jours, analysant les systèmes, les hommes et les ouvrages marquants. Il s'arrête en 1930. Cette Histoire est complétée par un fascicule sur la philosophie orientale. L'érudition considérable d'E. Bréhier s'y marque constamment, et en fait un des ouvrages indispensables à la compréhension de la philosophie vivante.

HISTOPLASMOSE n. f. Maladie infectieuse découverte en 1906 par le médecin américain S.-T. Darling, et due à un protozoaire, l'*histoplasma capsulatum*.

— ENCYCL. L'*histoplasmose* rappelle le kala-azar par la fièvre irrégulière, le gros foie, la grosse rate, la leucopénie, l'émaciation. Il existe aussi des adénopathies. Le diagnostic s'appuie sur la mise en évidence du parasite, le test cutané à l'histoplasmine, la déviation du complément. Le traitement est encore mal fixé. L'histoplasmose, qu'on avait observée seulement en Amérique tropicale, a été signalée récemment en France et en Angleterre.

HISTORISME n. m. (de *histoire*). Mouvement de pensée contemporaine qui considère les mœurs, le droit, les systèmes philosophiques, et de manière générale les *valeurs*, comme autant de résultats de l'évolution matérielle et spirituelle.

— ENCYCL. L'histoire joue dans cette doctrine un rôle privilégié, puisqu'elle seule permet de rendre compte du contenu de pensée d'une époque. La philosophie même n'est plus construction rationnelle ni scientifique, mais développement historique de la pensée. L'*historisme* s'accompagne donc de relativisme et, dans une certaine mesure, d'irrationalisme. Les principaux représentants de ce mouvement sont : F. Nietzsche, G. Simmel, R. Eucken, W. Dilthey, E. Troeltsch, E. Spranger, E. Rothacker, G. Misch, H. Freyer, T. Litt, O. Spengler, A.-J. Toynbee, R.-G. Collingwood et B. Croce, qui affirment la totale identité de la philosophie et de l'histoire.

HITCHCOCK (Alfred), metteur en scène du cinéma anglais, naturalisé américain, né à Londres en 1900. Après un court stage dans la publicité, Hitchcock se tourne vers le cinéma et réalise avant le « parlant » une série de films dont aucun, même pas *The Lodger* (1926), n'est véritablement un chef-d'œuvre. C'est après 1930 qu'il commence à produire des films dont l'intérêt psychologique portera leur auteur au premier rang des metteurs en scène. Hitchcock, en effet, se spécialise dans le film policier, d'espionnage et d'aventures, donnant à ce genre considéré comme mineur un éclat remarquable. En Angleterre, Hitchcock réalise notamment : *Les 39 Marches* (1935), *Sabotage* (1936), *Quatre de l'espionnage* (1937), *l'Auberge de la Jamaïque* (1939). En Amérique, il ne tarde pas à être considéré comme un des meilleurs réalisateurs, et la qualité de sa production va en s'affirmant. Avec *l'Ombre d'un doute* (1942), il prouve qu'il est passé maître dans le film d'atmosphère. Viennent ensuite *Spellbound* (1945), un film de psychanalyse qui devait faire école, *Notorious* (1946). Dans *la Corde* (1947), Hitchcock a tenté audacieusement de monter à l'avance tous ses travellings, ce qui est une formule d'économie nouvelle à Hollywood.

HO CHI-MINH (« *Qui apporte les lumières* »), alias NGUYEN AÏ-QUOC, NGUYEN TAT-THANH, etc., homme politique vietnamien, né dans la province de Nghé-an, dans le nord de l'Annam, en 1890. Emigré en France, il adhère au parti socialiste unifié, devient membre de la IIIe internationale et milite dans le parti communiste français à titre de membre dirigeant de la section coloniale. Il devient l'un des premiers dirigeants du Komintern pour l'Extrême-Orient. Séjournant le plus souvent en Chine, il fonde le parti communiste indochinois en 1930, et, en 1941, le Viet-minh, ligue pour l'indépendance du Viet-nam. En 1945, il prend le nom d'Ho Chi-minh. Profitant de l'absence temporaire d'autorité française et de la confusion consécutive à la capitulation du Japon, les forces du Viet-minh s'emparent du pouvoir le 25 août 1945 ; Ho Chi-minh forme à Hanoï un gouvernement provisoire du Viet-nam, dont il est le président, en proclame officiellement l'indépendance et institue la république. Il se heurte au corps expéditionnaire français du général Leclerc en 1945, et, après l'échec de plusieurs essais de négociations (accord du 6 mars 1946, négociations de Fontainebleau), reprend, à titre de chef du Viet-minh, sa lutte contre la France (v. INDOCHINE). En janvier 1950, l'U. R. S. S. a reconnu Ho Chi-minh comme « président de la République populaire du Viet-nam ».

HODGE (William Vallance Douglas), mathématicien anglais, né à Edimbourg en 1903. Après de très brillantes études à Edimbourg, à Cambridge, ainsi qu'aux universités américaines de Princeton et de Baltimore, il commença à enseigner à Bristol en 1926, puis en 1931 à l'université de Cambridge, qui, en 1936, lui confia la chaire d'astronomie et de géométrie. Ses plus importants travaux portent sur la géométrie algébrique, considérée dans ses différents aspects. Créateur de la théorie des intégrales harmoniques, il lui a consacré son principal ouvrage, *The Theory and Applications of harmonic Integrals* (1941).

Hodgkin (MALADIE DE). V. LYMPHOGRANULOMATOSE.

HOLOPROTÉIDE n. f. Nom générique de protides résultant uniquement de la combinaison d'acides aminés.

HOLOSIDE ou **OLOSIDE** n. m. Nom générique des glucosides dont l'hydrolyse donne uniquement des glucoses (v. GLUCIDE). [On les classe en *diholosides, triholosides*, etc., selon que l'hydrolyse fournit deux, trois..., glucoses.]

Home Guard n. f. (mot anglais signif. *garde de la maison*). Ensemble des formations de garde territoriale, créées en Grande-Bretagne en 1940 et recrutées par engagements volontaires parmi le personnel non mobilisable.

Chargée d'aider les formations de l'armée régulière et d'assurer leur liberté d'action en cas d'invasion du territoire national, la *Home Guard* comptera à la fin de la Seconde Guerre mondiale plus de 1.000 bataillons, soit un effectif de 1.700.000 hommes et 30.000 femmes. Mise en sommeil après 1945, sa reconstitution fut décidée par le gouvernement Churchill en 1951.

HOMÉOMORPHE adj. (du préfixe *homéo*, et du gr. *morphê*, forme). Se dit de corps qui cristallisent dans un même système cristallin : *Les corps isomorphes sont toujours* HOMÉOMORPHES.

HOMÉOSTASIE n. f. (du préfixe *homéo*, et *stasis*, position). Tendance que présentent les organismes à la stabilité des différentes constantes physiologiques (température, composition du sang, etc.) ou à leur rétablissement en cas de modification.

HOMÉOSTAT [*o-mé-o-sta*] n. m. (du préfixe *homéo* ou *homœo*, et du gr. *statos*, qui se tient). Appareil cherchant lui-même son comportement pour répondre à des excitations qui peuvent être fournies par l'intermédiaire d'une cellule photo-électrique, d'un thermomètre ou d'un microphone.

— ENCYCL. L'*homéostat* comprend un certain nombre d'éléments, tous identiques, à la manière des neurones d'une même zone cérébrale. Suivant les excitations auxquelles ils sont soumis, ces éléments exercent une action électro-magnétique sur un galvanomètre à aimant mobile. Dans son mouvement, l'équipage de ce galvanomètre modifie la tension aux bornes de certains éléments qui, à leur tour, peuvent réagir sur le déplacement du galvanomètre. La réaction des éléments les uns sur les autres est un asservissement d'une fonction à une autre, et il peut y avoir inhibition de l'un des éléments par un autre. L'appareil dispose donc de plusieurs solutions voisines, dont l'une est simplement un peu meilleure que les autres, dans certains cas.

Homme de Dieu (UN), pièce en quatre actes, de Gabriel Marcel, représentée au théâtre de Colmar en 1949. Le pasteur Claude Lemoyne, qui a jadis pardonné à sa femme, Edmée, de l'avoir trahi, est amené vingt ans plus tard à s'interroger sur la valeur de ce pardon : acte d'un chrétien ou geste « professionnel » ? Le retour de l'ancien amant, qui, moribond, veut revoir la fille qu'il a eue d'Edmée et que Claude a élevée comme son enfant, amène l'épouse à glisser, dans l'âme du pasteur, ce doute qui provoquera la désagrégation du foyer.

Ecrite en 1922, cette œuvre tendue, rigoureuse et fouillée, tire son intérêt majeur de l'ambiguïté des personnages, et montre l'impossibilité où se trouve leur conscience d'élucider après coup la signification de leurs actes. Elle apparaît ainsi comme une des premières pièces existentialistes.

Hommes de bonne volonté (LES), roman de Jules Romains (1932-1946). Dans cette immense fresque en 27 volumes, Jules Romains a rivalisé avec Balzac et avec le Hugo des *Misérables*. Depuis *le 6 Octobre* de 1908 jusqu'au *7 Octobre* de 1933, il a dépeint vingt-cinq années de la vie du XXe siècle comme assimilées à une seule journée dans l'histoire générale de l'humanité. Si Paris, dont il a tracé d'admirables tableaux, est demeuré au centre de son œuvre, il a élargi la scène aux dimensions de l'Europe. Il a peuplé son récit d'une foule de personnages qui appartiennent à des conditions, à des professions, voire à des nationalités fort différentes. A des figures historiques comme Jean Jaurès il a librement mêlé des êtres fictifs, plus humbles ou également représentatifs. Il s'est lui-même dédoublé sous les noms de Jallez et de Jerphanion. De la variété d'un tel kaléidoscope, on pourrait prendre une première idée en lisant *les Amours enfantines* (pour la « belle époque »), la puissante synthèse de *Verdun* (pour la Première Guerre mondiale) et *la Douceur de la vie* (pour la période d'entre-deux-guerres). Mais seule la lecture de l'ensemble donnera une juste vision de cette épopée de la camaraderie humaine.

HOMOCENTRIQUE adj. — Opt. Se dit d'un faisceau lumineux dont tous les rayons passent par un même point. — SYN. **Isogène.**

Homo faber (mots lat. signif. *homme-fabricant*). Terme employé par H. Bergson pour désigner l'homme primitif placé dans la nature, devant forger lui-même les outils matériels nécessaires au maintien de sa vie. (Cette activité fabricatrice est, selon Bergson, la source même du développement de l'intelligence, qui est donc à l'origine une faculté utilitaire, et en conserve un caractère de rigidité et de sécheresse.)

HOMO-IONIQUE adj. (du préfixe *homo* et de *ion*). Se dit des électrolytes qui possèdent un ion commun.

Homo sapiens (mots lat. signif. *homme sage*). Terme employé par H. Bergson pour désigner l'homme, parvenu, grâce à l'intelligence, à un certain état d'adaptation au milieu, qui lui permet de réfléchir, de penser librement, sans souci utilitaire, en « dépassant » le moment présent. (Ce privilège de l'homme sur les animaux, de l'intelligence sur l'instinct, ménage à l'homme de plus en plus de loisirs et l'aide à retrouver enfin l'intuition profonde, en accord avec l'*élan vital*.)

***HONDURAS.** — *La population au recensement de 1950.*

Population totale	1 534 000 hab.
VILLES PRINCIPALES	(Hab.)
Tegucigalpa	93 000
San-Pedro-Sula	24 000

***HONEGGER** (Arthur), compositeur suisse. — Pour le théâtre, il a composé *les Aventures du roi Pausole* (1931), *Sémiramis* (1934), *Antigone* (1942). On lui doit encore des ballets : *Skating Ring* (1921), *Cantique des cantiques* (1938), des musiques de scène (*le Soulier de satin*, 1944), un *Nocturne* pour orchestre (1936), une *5e Symphonie « di tre re »*.

***HONGRIE.** — *La population en 1948* (estimation).

Population totale	9 200 000 hab.
VILLES PRINCIPALES	(Hab.)
Budapest	1 058 000
Szegedin	137 000
Debreczen	126 000
Miskolcz	109 000

L'évolution économique contemporaine. — Avant la Seconde Guerre mondiale, 43 p. 100 du territoire était aux mains des grands propriétaires et de l'Eglise. Les lois de 1920 et de 1924, qui avaient distribué 570.000 hectares, restaient insuffisantes. En mars 1945, une réforme agraire (complétée en 1949) fut votée par l'Assemblée nationale provisoire : 1.857.000 hectares furent distribués entre 642.000 familles, et on réduisit les grands domaines à 50 hectares. Grâce à cette réforme, 63 p. 100 des paysans disposent de moins de 2,5 ha ; 32,6 p. 100 de 2,5 à 10 hectares ; 3,4 p. 100 de 10 à 50 hectares. On créa également de nombreuses fermes d'Etat, des stations de machines (6.000 tracteurs en 1950) et des coopératives de production. Un plan triennal fut mis en application en 1947 : il avait pour but d'atteindre, dans le domaine de la production agricole, le niveau d'avant guerre. Le plan quinquennal qui a suivi (1950-1954) prévoit le développement de cette agriculture (mécanisation, utilisation des engrais, irrigation, reboisement, poursuite des recherches agronomiques, augmentation des coopératives, etc.), afin de couvrir les besoins alimentaires du pays, de fournir en matières premières l'industrie et d'augmenter les exportations. Au cours du plan triennal, la culture de la betterave à sucre a doublé, ainsi que celle du lin et celle du chanvre : les surfaces consacrées aux céréales, au tabac, aux cultures maraîchères et aux arbres fruitiers ont augmenté, et le rendement s'est amélioré. Grâce au développement de l'irrigation, la Hongrie est devenue un important producteur de riz (le long de la Tisza, dans le sud-est et dans le Hortobagy) ; elle a expérimenté également le coton (dans le sud de la Transdanubie et de l'Alföld), les plantes à caoutchouc (Koksaguiz) et le kenaf. Le cheptel a été reconstitué, atteignant et dépassant même le niveau d'avant guerre.

L'industrie était caractérisée, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, par son faible développement, la disproportion entre l'industrie locale et l'industrie légère, et une mauvaise répartition géographique.

D'autre part, pendant le conflit, 38 p. 100 de l'équipement industriel avait été détruit. Le plan triennal a permis à la production industrielle de dépasser de 5 p. 100 le niveau d'avant guerre, et le plan quinquennal a prévu la décentralisation de l'industrie au profit de régions autrefois purement agricoles. L'effort a surtout porté dans les domaines de l'exploitation minière (houille, bauxite, manganèse), de l'électrification (centrales de Csepel, d'Ajka et des environs de La Matra) et de l'industrie lourde (en 1950, la Hongrie produisait 31 p. 100 de plus d'acier brut qu'en 1938). D'autre part, de nombreuses usines ont permis d'accroître la production des industries chimiques, textiles, agricoles, alimentaires, du bois, du cuir et du bâtiment.

Les transports également ont été développés : en 1950, le trafic des marchandises par chemin de fer était près d'une fois et demie supérieur à celui d'avant guerre, et le plan quinquennal a prévu la construction de nombreuses routes et la modernisation de la navigation fluviale.

Grâce à la réalisation des plans qui visent à transformer la Hongrie de pays purement agricole en état à prédominance industrielle, la structure même du commerce extérieur a changé : les trois quarts des exportations hongroises sont maintenant constitués par des produits non manufacturés, et la moitié des importations par des matières premières. Le trafic, jusqu'alors orienté vers l'Allemagne et l'Autriche, se fait désormais vers l'U.R.S.S. et les républiques populaires d'Europe orientale.

***HOOVER** (Edgar), homme d'Etat américain. — Après sa défaite aux élections de 1933, il fut président de l'institut Carnegie et de la fondation belgo-américaine pour l'enseignement. Il organisa en 1937 l'aide américaine à la Chine. Après la Seconde Guerre mondiale, il fut nommé en 1945 président du Comité de secours extraordinaire du ravitaillement, et chargé d'enquêter sur la situation alimentaire en Europe.

HOPKINS (Harry Lloyd), homme politique américain, né à Sioux-City en 1890, mort à New-York en 1946. Homme de confiance de Roosevelt, il a effectué de nombreuses missions en Europe durant la Seconde Guerre mondiale.

HORMONOTHÉRAPIE n. f. Utilisation dans un dessein thérapeutique des hormones pures (par opposition à l'opothérapie : traitement par les extraits glandulaires).

— ENCYCL. *L'hormonothérapie* est utilisée avant tout dans les déficiences endocriniennes (hormone thyroïdienne dans le myxœdème), dans certains troubles endocriniens passagers (folliculine au cours des troubles de la ménopause), mais aussi dans de nombreux syndromes pathologiques (asthénie, hypotension, certains cancers).

HOROWITZ (Wladimir), pianiste slave, né à Kiev (Ukraine) en 1904. Elève de Tarnovsky et Blumenfeld, il poursuit une carrière internationale et fait applaudir dans le monde entier une prodigieuse technique, mise au service d'une interprétation chaleureuse, notamment dans le répertoire romantique.

HORS-LA-LOI n. m. invar. Individu qui se met en dehors des lois.

HORTA (Victor), architecte belge, né à Gand en 1861, mort en 1947. Elève d'Alphonse Balat, il fut l'un des fondateurs de l'architecture contemporaine. Délaissant résolument les principes et les concepts traditionnels, il sut, l'un des premiers, utiliser les vastes possibilités qu'offraient le progrès et l'emploi de nouveaux matériaux, notamment celui du fer, pour satisfaire aux exigences croissantes de la construction moderne. Cette technique trouva ses plus belles réalisations dans deux magnifiques bâtiments qu'il édifia à Bruxelles : *la Maison du peuple* (1889) et *le Palais des beaux-arts* (1923).

HORVATH (Alexander), théologien catholique hongrois, né à Nagyatad en 1884. Il enseigna à Rome, à Fribourg (Suisse), puis à Budapest. Ses principales œuvres sont : *Das Eigentumsrecht nach dem heiligen Thomas* (1929), *Heiligkeit und Sünde* (1943), etc. La philosophie et la métaphysique d'A. Horvath se rattachent au mouvement *thomiste* actuel.

HOSPITALISME n. m. Ensemble des troubles psychosomatiques provoqués chez l'individu par un séjour prolongé à l'hôpital.

— ENCYCL. Décrit par les anciens auteurs sous le nom de « marasme hospitalier », ce phénomène a été étudié récemment par le docteur Spitz, aux Etats-Unis. Ce dernier a montré que les enfants séparés de leur famille pour un séjour en maison de cure présentaient un retard intellectuel, une tendance à la phobie et à l'anxiété, un retard sur le plan du langage, de l'anorexie, etc. Ces troubles sont d'autant plus fréquents et accentués que l'enfant est plus jeune.

Hôtel du Nord, roman d'Eugène Dabit (1930). Que ce livre ait obtenu le premier prix Populiste ne signifie pas que Dabit se soit jamais réclamé d'aucune école. Avant de s'affirmer comme écrivain, Dabit avait pratiqué la peinture. De cet apprentissage, il garda le goût de la mise en place et de l'éclairage. Ainsi a-t-il représenté, en une trentaine d'épisodes choisis, le déroulement de la vie quotidienne dans l'hôtel que ses parents avaient tenu, quai Jemmapes. *Hôtel du Nord* reste un noble et touchant exemple de naturalisme affectueux. Le metteur en scène Marcel Carné s'est inspiré de ce roman dans un film du même titre (1939), avec des dialogues d'Henri Jeanson.

***HOUILLE** n. f. — *Houille incolore.* Nom donné au vent utilisé à la production de force motrice. ‖ *Houille rouge.* Source d'énergie provenant de la chaleur des couches profondes de la terre.

— ENCYCL. Ind. *La houille blanche et son exploitation rationnelle.* L'utilisation de l'énergie hydraulique remonte à la plus haute antiquité. Les premiers moteurs que l'homme ait utilisés étaient constitués par des roues de bois munies de palettes qui étaient entraînées par le courant d'une rivière ou la chute d'une cascade. Aujourd'hui encore, les roues des moulins font partie de cette catégorie. C'est en cherchant à améliorer le rendement de ces installations rudimentaires que les techniciens mirent au point les *turbines* (V. TURBINE), vers 1850. A ces travaux sont attachés les noms de Fourneyron, Sonval, Fontaine en France ; de Thomson en Angleterre ; de Francis et Pelton en Amérique. On s'efforçait en même temps d'augmenter les hauteurs de chute, et, dès 1837, Fourneyron avait aménagé une chute de 112 mètres. Il fallait enfin, pour disposer du maximum d'énergie et éviter les pertes à l'entrée de la turbine, amener l'eau dans des canalisations fermées. D'où l'idée des *conduites forcées*, mises au point en 1867 par l'ingénieur français Aristide Bergès. Elles sont constituées par d'énormes tuyauteries de métal ou de béton armé et conduisent l'eau depuis le niveau de sa captation jusqu'à celui de son utilisation, en lui conservant l'intégralité de son énergie potentielle. C'est avec l'invention de la dynamo par Gramme, en 1873, et après que le Français Fontaine eut démontré, la même année, que celle-ci pouvait indifféremment être utilisée comme génératrice de courant ou comme moteur, que l'exploitation de la *houille blanche* prit toute sa signification. Il devenait, en effet, possible d'entraîner une dynamo par une turbine hydraulique et d'utiliser le courant produit pour alimenter, plus loin, un moteur électrique. Le problème ne fut toutefois complètement résolu que lorsqu'on sut obtenir des voltages élevés, seuls compatibles avec des transports d'énergie électrique à grande distance. C'est-à-dire seulement après l'apparition des premiers alternateurs (1877) et transformateurs (1880), dus respectivement à Gramme, Goulard et Gibbs. (V. INDUSTRIE.) La première installation électrique digne de ce nom fut celle de Lauffen, sur le Neckar ; elle était capable de transporter 100 CV jusqu'à Francfort, à 140 kilomètres. A titre de comparaison, on a construit aujourd'hui des turbines susceptibles de fournir 85.000 CV à des installations industrielles ou à des villes situées quelques centaines de kilomètres plus loin.

De nos jours, les centrales hydro-électriques ne se comptent plus. Reliées entre elles et aux centrales thermiques par un réseau serré d'interconnexions, leur production est adaptée au mieux des besoins d'une nation grâce à l'action de postes centraux de commande appelés *dispatchings*, dont la mission consiste à diriger les courants de différentes centrales sur les lieux d'utilisation choisis selon la répartition la plus rationnelle.

Il faut considérer deux grandes catégories d'installations hydro-électriques : en premier lieu, celles dont la production suit les fluctuations du débit qui les alimente, sans qu'il soit possible, à un moment quelconque, de fournir une pointe de courant pour répondre à une demande plus importante. C'est le cas des centrales de fleuves, ou encore des usines-barrages, dans lesquelles les usines, situées à la partie inférieure du barrage, voient leur production s'abaisser sensiblement avec le niveau des eaux. Dans la seconde catégorie se rangent, au contraire, les installations qui permettent de disposer à tout moment d'une importante réserve d'énergie. Tel est le cas des usines installées dans les parties basses des vallées et reliées à des lacs de haute montagne par d'impressionnantes conduites forcées (usine du Portillon, dans les Pyrénées, en France).

Une exploitation rationnelle de l'énergie hydro-électrique d'un pays consiste à combiner au mieux la production de ces deux types d'installation, eu égard aux conditions climatiques, physiques et politiques de ce pays. Ainsi, dans l'aménagement hydro-électrique d'un fleuve, trouvera-t-on généralement, dans la partie haute, un bassin de grande capacité formant réservoir d'énergie ; puis, en aval, une série de barrages placés « en cascade » et qui utilisent au mieux la dénivellation du cours d'eau exploité. Certains de ces barrages, dits *de compensation*, servent de tampon entre un bassin de grande capacité (en amont) et un bassin beaucoup plus petit (en aval). Ils permettent, suivant les circonstances, de concentrer les débits aux *heures de pointe* (heures de consommation maximum) ou bien de retenir les eaux lâchées par l'usine d'amont pour éviter le noyage de l'usine d'aval. En outre, des stations dites *de pompage*, et qui constituent parfois des usines importantes, ont pour rôle de refouler, aux *heures creuses* (heures de consommation minimum), l'eau des bassins inférieurs dans les bassins supérieurs, ceci afin de disposer, aux heures de pointe suivantes, d'une énergie supplémentaire, laquelle, étant plus chère, compensera et au-delà la dépense du pompage.

On retrouve ces dispositions dans toutes les installations modernes de houille blanche. Citons, en France, l'aménagement de la Dordogne et de la Cère, dont les deux bassins de réserve sont respectivement les barrages de Bort et de Saint-Etienne-Cantalès. Citons aussi, aux Etats-Unis, la fameuse vallée du Tennessee, dont l'aménagement rationnel a permis à la fois le développement de puissantes industries grosses consommatrices de courant électrique (aluminium, énergie atomique), la navigation et les progrès de l'agriculture, grâce à un vaste réseau d'irrigation alimenté par les barrages.

Les difficultés de la France au lendemain de la guerre, la pauvreté de ses gisements charbonniers, mirent au premier plan des préoccupations des gouvernants le développement de ses ressources en houille blanche. Ainsi prit naissance en 1946 le plan Monnet, qui se fixa comme but de tripler la production de 1938, c'est-à-dire de porter cette production de 12 à 36 milliards de kilowattheures. De très importants travaux furent ainsi mis en chantier. Parmi les nouveautés techniques qu'ils ont permis de manifester, signalons l'apparition des usines-barrages dites « en saut de ski », dans lesquelles les crues se déversent sur le toit de l'ouvrage par un tremplin spécialement aménagé à cet effet et qui rejette les eaux loin du soubassement du barrage. Les conduites forcées deviennent de plus en plus imposantes et bénéficient des progrès de la technique (soudure à l'arc, béton précontraint, etc.). Quant aux turbines, la tendance est d'augmenter leur puissance unitaire, ce qui favorise le rendement de l'installation.

Parmi les plus grandes centrales hydrauliques françaises, citons, par ordre d'entrée en service : en 1932, Kembs, avec une puissance (apparente) de 180 millions de kilowatts ; de 1932 à 1934, le groupe d'usines de la Truyère, 330 ; en 1935, Le Sautet, 90 ; en 1942, la centrale du Portillon, 50 ; en 1945, Saint-Etienne-Cantalès, 90 ; en 1946, Cordéac, 75 ; en 1947, L'Aigle, 240 ; en 1948, Génissiat, 420.

HUBBLE (Edwin Powell), astronome américain, né à Marshfield en 1889, mort à San-Marino en 1953. Il fit ses études à Chicago et à Oxford, et entreprit des recherches astronomiques à l'observatoire d'Yerkes (1914), puis à celui du mont Wilson (1919), enfin à celui du mont Palomar (1948). Il découvrit que les nébuleuses extragalactiques, formées de milliards d'étoiles, étaient analogues à notre galaxie (1924). Il détermina la distance de plusieurs d'entre elles, grâce à l'observation de leurs céphéides (1924), et mit en évidence, par application du principe de Doppler-Fizeau, la récession de ces nébuleuses, s'éloignant à des vitesses proportionnelles à leurs distances (1929), vérifiant ainsi la théorie de l'expansion de l'univers. Œuvres principales : *A General Study of Diffuse Galactic Nebulæ* (1926), *Extragalactic Nebulæ* (1927), *Spiral Nebula as a Stellar System* (1929), *Distribution of Luminosity in Elliptical Nebulæ* (1930), *The Realm of the Nebulæ* (1936). Il avait été nommé correspondant de l'Académie des sciences en 1949.

HUEZ, comm. de l'Isère, arrond. et à 60 kil. de Grenoble ; 482 hab. Station de sports d'hiver à l'*Alpe d'Huez*.

HUNTINGTON (Ellsworth), explorateur et géographe américain, né à Gallesburg (Illinois) en 1876, mort en 1947. Il participa à plusieurs expéditions en Asie centrale, en particulier au Turkestan chinois, et enseigna la géographie à l'université Yale. Il a attribué la décadence des civilisations de l'Asie centrale et occidentale au dessèchement de ces régions, et conçu une explication générale de l'évolution historique par les variations climatiques. Ses ouvrages principaux sont : *Explorations in Turkestan* (1905), *The Pulse of Asia* (1907), *Palestine and its Transformation* (1911), *The Climatic Factor as illustrated in Arid America* (1914), *Civilization and Climate* (1915), *Climatic Changes* (avec S.S. Visher, 1922), *The Character of Races* (1924), *Quaterny Climates* (1925), *The Human Habitat* (1928), *Weather and Health* (1930), *Mainsprings of Civilization* (1945), etc.

HURÉ (Jean), compositeur français, né à Gien en 1877, mort en 1930. Elève de Gigout, auquel il succéda à l'orgue de Saint-Augustin, il fit preuve d'une grande indépendance d'esprit en présence des diverses esthétiques en faveur à l'aube du XXe siècle. On lui doit des pages où perce un tempérament généreux, souvent tourmenté, romantique, telles ses trois *Symphonies*, son *Quintette*, ses *Trois Nocturnes* pour orchestre, ses trois *Sonates* de violoncelle, ses mélodies, son *Concerto*. Théoricien, il est l'auteur de l'*Esthétique de l'orgue* (1918), *Saint Augustin musicien* (1917).

HURWITZ (Adolf), mathématicien allemand, né à Hildesheim (Hanovre) en 1859, mort à Zürich en 1919. Doué de facultés exceptionnelles, il publia dès 1876, alors qu'il se trouvait au collège royal de sa ville natale, un mémoire sur la géométrie numérative. Il poursuivit ses études à Munich sous la direction de Félix Klein, puis à Berlin avec Karl Weierstrass et Léopold Krolecker, se formant ainsi aux tendances différentes des deux écoles qui s'opposaient alors en Allemagne. Professeur en 1884 à l'université de Kœnigsberg, il enseigna, de 1892 à 1919, à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich. Maître incomparable, il laissa des leçons sur la théorie générale des fonctions à variables complexes et sur les fonctions elliptiques, qui, parues en 1928, après sa mort, font autorité en la matière.

HUSSERL (Edmund), philosophe allemand, né à Prossnitz en 1859, mort à Fribourg-en-Brisgau en 1938. Il fut élève de F. Brentano et de C. Stumpf. Il enseigna la phi-

losophie à Halle, Gœttingue et Fribourg-en-Brisgau. Husserl s'oppose à la fois au positivisme, au nominalisme et au néokantisme, et revient à l'étude des idées elles-mêmes, comme jadis Platon, mais en refusant de faire nulle hypothèse sur leur existence. Il se borne à décrire, avec précision et subtilité, ces *essences* en tant qu'elles sont directement *données* à l'intuition (Wesenschau) ; c'est pourquoi sa méthode a reçu de lui le nom de *phénoménologie* (grec : *phainomai*, j'apparais). Husserl exerça la plus grande influence sur toute la philosophie actuelle : Scheler, Heidegger, existentialisme, idéalisme, etc. Ses principales œuvres sont : *Logische Untersuchungen* (1900), *Ideen zu einer reinen Phänomenologie* (1913), *Vorlesungen zur Phänomenologie des inneren Zeitbewusstseins* (1928), *Méditations cartésiennes* (1931), *Phänomenologie und Anthropologie* (1941-1942), et de nombreux articles.

HUYGHE (René), historien d'art français, né à Arras en 1906. Sa carrière administrative s'est déroulée jusqu'en 1951 au musée du Louvre, qu'il quitte alors pour le Collège de France, où il enseigne la psychologie des arts plastiques. Membre de plusieurs sociétés savantes, chargé de missions à travers les pays d'Europe et d'Amérique, il a préparé diverses expositions d'art ancien et moderne, assuré la réorganisation des salles de peintures au Louvre, dirigé des revues artistiques (*Amour de l'Art*, *Quadrige*) et édité de nombreux ouvrages. Parmi ces derniers, une série d'études est consacrée à l'art contemporain : *les Contemporains* (1939), *la Peinture actuelle* (1945) ; une autre au XIXe siècle : *le Dessin français*, *Cézanne*, *Gauguin*, *le Carnet de Gauguin* (1952) ; une troisième aux maîtres anciens, *Vermeer*, *Watteau*. Dans tous ces travaux, l'auteur étudie avec la même méthode Anciens et Modernes et fait bénéficier l'histoire de l'art des progrès accomplis en d'autres domaines, particulièrement en psychologie.

HYALOGÈNE adj. (du gr. *hualos*, verre, et *gennan*, engendrer). Qui produit des substances transparentes.
— Chim. Se dit de tout corps qui, sous l'influence des alcalis, se transforme en composé azoté (*hyaline*), avec perte d'azote et de soufre.

HYALURONIDASE n. f. Enzyme possédant la propriété de dépolymériser l'acide hyaluronique (principal constituant de la substance amorphe du tissu conjonctif).
— Encycl. L'*hyaluronidase* accroît considérablement la diffusion des solutions médicamenteuses injectées par voie hypodermique. Elle favorise ainsi la diffusion de la pénicilline, de la streptomycine, des sérums artificiels. Elle est aussi utilisée en phtisiologie pour faciliter l'administration du P. A. S. par voie sous-cutanée.

***HYDERABAD** ou **HAÏDERABAD.** — *Histoire contemporaine.* Cet Etat indien, de 16.250.000 habitants, demeurait, il y a peu d'années, soumis au pouvoir absolu du nizam musulman. En 1947, une assemblée législative, composée de 76 membres élus et de 43 membres nommés, est créée par le nizam, qui persiste toutefois à choisir lui-même ses ministres. A la suite de troubles, il élargit la composition de son conseil pour y inclure des représentants de toutes les tendances politiques, mais l'administration reste dans les mains des musulmans. Cette dernière situation retarde la formation d'un gouvernement constitutionnel et l'accession à l'Union indienne, d'autant plus que l'armée et la police sont en grande majorité hindoues. En 1947, après le départ des Anglais, le nizam proclame l'indépendance du Hyderabad, mais l'Union indienne estime cette décision illégale, et un accord de *statu quo*, valable un an, est signé. L'Inde soumet ensuite le territoire au blocus, puis l'annexe de son propre chef en 1950, tandis que le nizam est gardé à vue dans son palais. Une plainte a été déposée devant les Nations unies, et la situation reste très confuse.

HYDROCARBONATE n. m. (du préfixe *hydro* et de *carbonate*). Carbonate basique hydraté : *Le vert-de-gris est un* HYDROCARBONATE *de cuivre.*

HYDROCELLULOSE n. f. Nom générique de substances obtenues par hydrolyse partielle de la cellulose, à chaud, au moyen des acides étendus.
— Encycl. Les *hydrocelluloses* diffèrent des celluloses par un degré de polymérisation nettement inférieur ; elles donnent avec l'eau d'iode une coloration bleue, sont solubles dans les acides, les alcalis, la liqueur de Schweitzer. Plus réactives que les celluloses proprement dites, elles sont souvent employées à la préparation de certains dérivés cellulosiques.

HYDROCLASSEUR [*i-dro-kla-seur*] n. m. (du préfixe *hydro* et de *classeur*). Appareil servant à la séparation des corps solides et utilisant la différenciation des vitesses avec lesquelles des particules de même poids spécifique et de même forme, mais de volume dissemblable, tombent au sein d'un liquide donné.
— Encycl. Les *hydroclasseurs* sont constitués soit par des bacs coniques à alimentation par le centre et déversement sur tout le pourtour, soit par des caisses prismatiques alimentées sur l'un des côtés et se déversant sur le côté opposé. La longueur du trajet du mélange d'eau et de particules à séparer, ainsi que sa vitesse au déversement sont déterminées d'après la valeur du calibre des grains, à partir de laquelle le tri doit se faire. Les grains du calibre supérieur tombent au fond du séparateur, tandis que les fins sont entraînés avec l'eau par-dessus le déversoir. Ce procédé de classification est surtout utilisé pour séparer des sables de construction et des poussières, pour classer en catégories de granulométrie déterminée un sable contenant des grains de dimensions très différentes, ou encore pour trier les produits de broyage par voie humide d'un minerai, dont le refus doit retourner au broyeur.

***HYDROGÉNATION** n. f. — Chim. *Hydrogénation des huiles.* Les constituants liquides des huiles, d'origine végétale ou animale, sont des esters d'acides gras non saturés. Leur présence en quantité importante crée des difficultés dans certaines préparations industrielles. Pour la fabrication des bougies et des savons, elle conduit à l'obtention de produits mous et très fusibles. C'est également à elle qu'est due l'odeur désagréable des huiles de poissons et de mammifères marins, qui les rend impropres à de nombreux usages. En fixant de l'hydrogène sur ces corps, on les convertit en esters d'acides gras saturés, qui sont des graisses consistantes et dénuées de mauvaise odeur. Cette opération s'effectue dans l'industrie au moyen d'hydrogène et au contact de catalyseurs, dont le plus utilisé est le nickel réduit (méthode de Sabatier).

***HYDROGÈNE** n. m. — Encycl. *Variétés allotropiques.* L'hydrogène ordinaire est un mélange comportant un quart de *parahydrogène* et trois quarts d'*orthohydrogène*, dont les molécules ont des structures différentes. La proportion de parahydrogène augmente lorsque la température s'abaisse ; à la température de l'hydrogène liquide, la phase gazeuse est entièrement constituée de variété para. Le parahydrogène est en effet plus volatil que l'orthohydrogène ; il est aussi meilleur conducteur de l'électricité, ce qui permet le dosage du mélange.

Hydrogène atomique de Langmuir (1926). — En soufflant de l'hydrogène comprimé dans un arc électrique éclatant entre électrodes de tungstène, on dissocie partiellement les molécules H^2 en atomes H. Cette décomposition absorbant une quantité de chaleur très élevée (130 kilocalories), le corps obtenu est incomparablement plus actif que l'hydrogène ordinaire. Il réduit sans exception tous les oxydes, même la silice, l'alumine et la chaux ; il s'unit, à la température ordinaire, à l'oxygène, au phosphore, à l'arsenic. Le chalumeau à hydrogène atomique donne une température de l'ordre de 3.500°. Tous les oxydes étant réduits, il permet de réaliser toutes les soudures autogènes, y compris celle de l'aluminium.

Préparations industrielles. — De nombreuses applications nouvelles ont nécessité une augmentation considérable de la production d'hydrogène. Le procédé qui utilise l'électrolyse de la soude, ou plutôt du carbonate de potassium, donne de l'hydrogène pur, mais coûteux. Il est surtout réservé aux régions qui manquent de charbon. Le plus souvent, on prépare l'hydrogène chimiquement à partir du gaz naturel, de l'eau ou de la houille.

Dans le procédé du *gaz à l'eau*, on fait passer de la vapeur d'eau à travers une colonne de coke portée au rouge, et la réaction qui se produit est représentée en gros par l'équation : $C + H^2O \rightarrow CO + H^2$. Cette réaction étant endothermique, il est nécessaire de réchauffer le coke en y envoyant, par intermittence, un courant d'air. Dans le procédé *Haber*, on transforme alors l'oxyde de carbone, difficile à enlever, en gaz carbonique, en injectant un excès de vapeur d'eau. Comme le montre l'équation $CO + H^2O \leftrightarrows CO^2 + H^2$, catalysée par l'oxyde ferrique, on double ainsi la quantité d'hydrogène obtenue, et on élimine le gaz carbonique en le dissolvant dans l'eau sous pression.

Le procédé *Messerschmitt* utilise la réduction de la vapeur d'eau par le fer : $3\,Fe + 4\,H^2O \leftrightarrows Fe^3O^4 + 4\,H^2$. Le fer est régénéré par action de l'oxyde de carbone ; ce procédé peut donc être couplé avec le précédent.

En Amérique, on utilise surtout le *gaz naturel*, et, en France, le *gaz des cokeries*, qui contient 50 p. 100 d'hydrogène. Après l'avoir débarrassé des benzols et autres hydrocarbures, du gaz carbonique et de l'eau, on le comprime et on le traite par l'azote liquide, qui condense tous les gaz, sauf l'hydrogène et l'azote. Le mélange obtenu sert à la synthèse de l'ammoniaque.

HYDROL n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Nom donné au monomère de l'eau, de formule H^2O. (Les molécules $[H^2O]^2$, $[H^2O]^3$..., qui existent dans l'eau liquide et dans la glace, sont dites *dihydrol*, *trihydrol*, etc.)

HYDRONYMIE n. f. (du gr. *hudôr*, eau, et *onuma*, nom). Etude linguistique des noms de fleuves.

HYDROPONIQUE adj. (du gr. *hudôr*, eau, et *ponos*, labeur). Se dit de la culture des plantes uniquement dans l'eau, avec des sels dissous, sans avoir recours au sol : *La culture* HYDROPONIQUE *permet des rendements élevés.*

HYDROXY. Préfixe employé en chimie pour indiquer la présence d'un radical hydroxyle —OH dans la formule d'un composé, et servant à désigner les alcools et les phénols.

HYDROXYLÉ, E adj. Se dit d'une combinaison qui renferme le groupement hydroxyle —OH.

HYLÉMORPHISME n. m. (du gr. *hyle*, matière, et *morphê*, forme). Doctrine métaphysique fondée sur l'intervention de la matière et de la forme : *L'*HYLÉMORPHISME *d'Aristote se retrouve en partie chez Ravaisson.*

***HYPERBOLIQUE** adj. — Math. *Fonctions hyperboliques*, Fonctions analogues aux fonctions circulaires trigonométriques, qui sont :

le *cosinus hyperbolique* : $chx = \frac{e^x + e^{-x}}{2}$;

le *sinus hyperbolique* : $shx = \frac{e^x - e^{-x}}{2}$;

la *tangente hyperbolique* : $thx = \frac{e^x - e^{-x}}{e^x + e^{-x}}$.

(La courbe représentative du cosinus hyperbolique est la *chaînette.*)

— Philos. *Doute hyperbolique* (ou *méthodique*), Doute poussé à l'extrême, afin d'éviter toute cause d'erreur et tout préjugé, employé par Descartes au début de sa réflexion philosophique : *Le* DOUTE HYPERBOLIQUE, *n'étant que provisoire, ne saurait être confondu avec le doute absolu et définitif des sceptiques.*

HYPERCORRECT, E adj. Terme employé pour désigner une forme reconstruite, dans laquelle on remplace un état qu'on suppose altéré par un état supposé correct : *« Lefebvre » orthographié avec un « b » est une graphie* HYPERCORRECTE.

HYPERFIBRINÉMIE n. f. Augmentation de la fibrine dans le sang, au cours de certaines infections (rhumatisme articulaire aigu, pneumonie, etc.).

HYPERFOLLICULINIE n. f. Sécrétion exagérée de la folliculine, entraînant une série de troubles qui constituent le syndrome d'hyperfolliculinisme.

HYPERFOLLICULINISME n. m. Syndrome dû à une exagération de la sécrétion de la folliculine ou à des injections massives et répétées de cette hormone, qui se traduit cliniquement par des troubles variables (irrégularité des règles [abondance ou insuffisance], migraines, etc.).
— Encycl. L'*hyperfolliculinisme* répond à des causes diverses, qui exigent chacune un traitement particulier. Aussi nécessite-t-il un examen gynécologique et une complète étude biologique (frottis vaginaux, dosages des stéroïdes dans les urines).

HYPERGOL n. m. Nom donné à un mélange propulseur pour fusées, composé de deux liquides : un comburant (oxygène liquide, peroxyde d'hydrogène, acide nitrique...), et un combustible (alcool, méthanol, hydrate d'hydrazine, visol...).

HYPERINSULINISME n. m. Augmentation de la sécrétion pancréatique d'insuline, entraînant des troubles hypoglycémiques et provoquant convulsions, syncope, etc.

HYPERKALIÉMIE n. f. Présence exagérée de potassium dans le sang, apparaissant notamment dans la maladie d'Addison.

HYPERPITUITARISME n. m. Syndrome dû à une exagération du fonctionnement hypophysaire, entraînant des troubles variés : acromégalie, hyperglycémie, maladie de Cushing.

HYPERPROTIDÉMIE n. f. Présence d'une quantité exagérée de protides dans le sang.

HYPERSOMNIE n. f. Tendance exagérée au sommeil, que l'on observe au cours de la maladie du sommeil, de certaines encéphalites, de certaines tumeurs cérébrales.

HYPERSTATIQUE [*pèr-sta-tik'*] adj. (du gr. *huper*, sur, au-delà, et *statikos*, qui concerne l'équilibre des corps). Se dit d'un corps ou d'un système de corps soumis à des forces ou à des couples de liaison, dont le calcul ne peut se faire par les moyens de la statique rationnelle.
— Encycl. En flexion plane, les équations d'équilibre d'un solide sont au nombre de trois. Si le nombre d'inconnues est supérieur à ce chiffre, le corps est *hyperstatique*, et il faut faire intervenir les déformations élastiques pour obtenir les équations qui permettront de lever cette indétermination.

***HYPERTENSION** n. f. — Encycl. Méd. Dire d'un malade qu'il est hypertendu, c'est énoncer un fait, ce n'est pas porter un diagnostic. En effet, il y a diverses variétés d'*hypertension*, comportant des pronostics et des traitements différents. Il faut séparer d'abord l'élévation de la tension minimum, qui marque une résistance, un resserrement du système artériel, et l'élévation de la tension maximum, qui dépend de l'énergie de la contraction du cœur et de l'élasticité des gros vaisseaux.

On distingue : 1° l'*hypertension de l'artériosclérose*, maladie de l'âge avec maximum à 20, minimum à 11, qui frappe souvent le rein et provoque l'artérite des membres inférieurs et dont le traitement est médical ; 2° l'*hypertension de la néphrite*, avec sa céphalée, ses troubles sensoriels, ses signes rénaux ; c'est l'hypertension des brightiques, qui nécessite souvent une décapsulation rénale ; 3° l'*hypertension des névropathies unilatérales* (pyélonéphrite, hydronéphrose), dont l'urographie fait le diagnostic et qui indique une intervention chirurgicale ; 4° l'*hypertension d'origine surrénale*, due à un médullosurrénalome, et qui est une hypertension paroxystique dont le traitement est l'ablation de la tumeur ; 5° l'*hypertension des adénomes basophiles de l'hypophyse*, qui peut s'améliorer par la radiothérapie ; 6° l'*hypertension du rétrécissement aortique*, qui peut comporter une indication opératoire ; 7° enfin, on est parfois obligé de parler d'*hypertension essentielle*, dont la nature reste encore mystérieuse et le pronostic incertain ; ses manifestations sont variables : troubles oculaires, hypertrophie cardiaque, troubles urinaires. Pour éviter la survenue des complications rénales ou des accidents cérébraux, c'est dans ce cas qu'il est parfois indiqué de pratiquer une sympathectomie.

HYPERVENTILATION n. f. Ventilation intensifiée.
— Méd. Méthode pratiquée en vue d'accroître les échanges respiratoires ou d'intensifier l'activité pulmonaire, chez les asphyxiés par exemple.

HYPOCHROMATOPSIE n. f. Affaiblissement pathologique de la perception des couleurs.
— Encycl. L'*hypochromatopsie* est une affection relativement fréquente et intéressante à préciser, car elle est incompatible avec certaines professions (pilote d'avion, conducteur de chemin de fer). Ce trouble de la vision, très différent du daltonisme, s'améliore, à l'inverse de ce dernier, par le port de verres correcteurs.

HYPOGLYCÉMIE n. f. Diminution de la quantité de glucose contenue dans le sang.
— Encycl. L'insulinothérapie provoque parfois une *hypoglycémie* rapide, caractérisée par un état de somnolence qui peut aboutir au coma hypoglycémique (avec ses sueurs profuses, son hypotension, etc.). Il existe aussi un état d'hypoglycémie habituelle chez des sujets qui présentent, assez loin des repas, une sensation d'asthénie avec somnolence, et chez lesquels l'administration de sucre rétablit l'équilibre.

HYPOÏDE [*i-po-id'*] adj. (du gr. *hupo*, sous, et *eidos*, forme). Se dit d'un engrenage conique dont les cônes origines n'ont pas de sommet commun. (Cette disposition permet de relier deux axes rectangulaires non situés dans un même plan.)

Hypothético-déductive (MÉTHODE), méthode scientifique dans laquelle les principes adoptés sont considérés : les uns comme vrais et assurés, les autres comme purement hypothétiques, et vérifiables ensuite *a posteriori* par leur efficacité logique.

HYPPOLITE (Jean), philosophe français, né à Jonzac en 1907. Elève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie et docteur ès lettres, il enseigna la philosophie à l'université de Strasbourg (1945-1949), puis en Sorbonne (à partir de 1949). Ses ouvrages, sur Hegel en particulier, font autorité. On lui doit : *Traduction de la phénoménologie de Hegel* (1939-1941), *Genèse et structure de la phénoménologie de l'esprit* (1947), *Introduction à la philosophie de l'histoire de Hegel* (1948).

HYSTÉRÉTIQUE [*is-té-ré-tik*] adj. (de *hystérésis*). Qui a trait au phénomène d'hystérésis magnétique ou diélectrique : *Cycle* HYSTÉRÉTIQUE.

HYSTÉROGRAPHIE n. f. (du gr. *hustéra*, matrice, et de *graphein*, inscrire). Procédé d'exploration utilisé en gynécologie, qui consiste à pratiquer une radiographie de l'utérus, injecté au préalable d'une substance opaque aux rayons X.

Hz, Symbole du HERTZ, unité de fréquence.

E (Se prononçait toujours fermé, comme dans *bonté*, lorsqu'on voulait désigner la lettre en général; se prononce aujourd'hui toujours muet dans le même cas.) n. m. Cinquième lettre et deuxième voyelle de la langue grecque, de la langue latine et des langues néo-latines et germaniques (Dans l'alphabet slave, elle occupe la sixième place): *Un grand* E. *Un petit* E. *Un* É *accentué. Un* Ê *long. Un* E *bref. Un* E *majuscule. Un* e *minuscule.*

— Paléogr. C'est un hiéroglyphe égyptien qui a fourni à l'alphabet phénicien sa 5e lettre *He*, semi-voyelle que le grec a changée en voyelle. L'alphabet grec a deux formes (*H*, *E*) pour désigner des modifications phonétiques de son *é*, l'alphabet latin n'a conservé qu'à l'un de ces signes la valeur vocalique, rendant à l'autre le caractère d'aspiration qu'il possède dans les langues sémitiques. Les Juifs, en écrivant avec leurs caractères les langues étrangères, se sont servis non de l'*He*, mais de l'*Aïn* pour transcrire la voyelle E. Sans entrer dans les détails de l'histoire de cette lettre, nous remarquerons que l'*e* minuscule apparaît comme une déformation de l'onciale. Le russe possède, outre l'E, les formes ъ (e muet); ѣ (ié); э (e). Au point de vue graphique, divers signes diacritiques viennent affecter la lettre E : en français, des accents indiquent des différences dans la prononciation; dans les langues slaves, l'accent circonflexe renversé (˘) marque le son mouillé; la cédille qui, dans l'écriture médiévale, remplace l'*a* marié à l'*e*, sert, en polonais, à noter la nasalisation de la lettre. Dans l'écriture allemande, l'inflexion de certaines lettres (*a*, *o*, *u*), indiquée aujourd'hui par un tréma, se notait autrefois par un *e* suscrit. Souvent aujourd'hui les Anglais emploient un *e* très semblable à l'E grec. Le signe **&** qui sert encore à désigner *et* n'est que la réunion en un seul caractère de l'*e* et du *t*. Nous donnons ci-après les signes fort particuliers qui, au moyen âge, ont servi à abréger certains mots commençant par *e*.

— Abrév. Comme signe abréviatif, la lettre E marque l'Est ou l'Orient sur la boussole, aussi bien que sur les cartes géographiques, les cartes marines et les livres de voyages : *Le vent soufflait E.-S.-E., N.-E.* (lisez : *Le vent soufflait Est-Sud-Est, Nord-Est*).

E., dans les lettres, épîtres dédicatoires, journaux,

ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'E LATIN

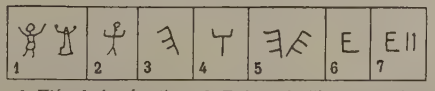

1. Hiéroglyphes égyptiens; 2. Ecriture sinaïtique; 3. Ecriture sémitique du Nord; 4. Ecriture sémitique du Sud; 5. Grec archaïque; 6. Grec classique; 7. Latin archaïque.

ÉVOLUTION DE L'E CAPITAL

1. Capitale lapidaire antique, carrée rustique; 2. Capitale élégante IVe s.; épigr. de manuscrit; 3. Capitale rustique IVe s.; 4. Capitale rustique Ve s.

1. Onciale IVe s., Ve s.; 2. Capitale VIIe s.; 3. Onciale VIIe s.; 4. Capitale VIIIe s.; 5. Onciale VIIIe s.

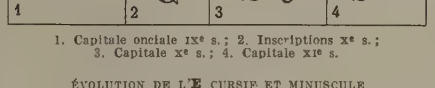

1. Capitale onciale IXe s.; 2. Inscriptions Xe s.; 3. Capitale Xe s.; 4. Capitale XIe s.

ÉVOLUTION DE L'E CURSIF ET MINUSCULE

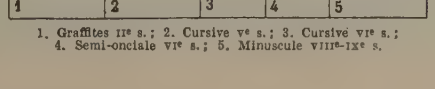

1. Graffites IIe s.; 2. Cursive Ve s.; 3. Cursive VIe s.; 4. Semi-onciale VIe s.; 5. Minuscule VIIIe-IXe s.

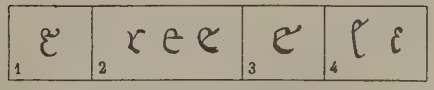

1. Cursive VIIIe-IXe s.; 2. Minuscule Xe s.; 3. Semi-onciale XIe s.; 4. Cursive XIe s.

DIVERSES FORMES DE L'E DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

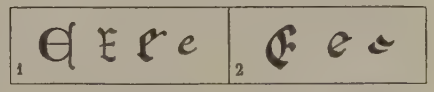

1. Majuscule, minuscule et cursive (XIIe s.); 2. Majuscule, minuscule et cursive (XIIIe s.).

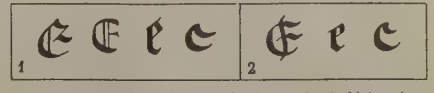

1. Majuscule, minuscule et cursive (XIVe s.); 2 Majuscule, minuscule et cursive (XVe s.).

L'E DANS LES ÉCRITURES DITES NATIONALES

1. Capitale et minuscule mérovingienne; 2. Capitale et minuscule lombarde; 3. Capitale et minuscule wisigothique.

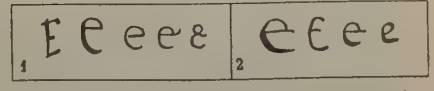

1. Capitale et minuscule irlandaise; 2. Capitale et minuscule anglo-saxonne.

AU MOYEN ÂGE, SIGNES ABRÉVIATIFS DES MOTS COMMENÇANT PAR **E**

esse esse esse esse est est est est est est et et

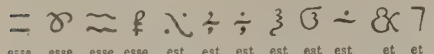

et et enim etiam existimat id est id est ejus et cetera

L'**E** DANS LES ÉCRITURES MODERNES

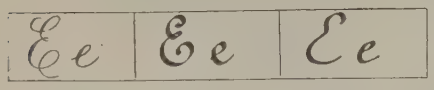

anglaise. ronde. bâtarde.

gazettes, et généralement dans les livres d'histoire moderne, s'emploie souvent par abréviation pour *Excellence* ou *Eminence : S. E.* (ou *Exc.*) *le ministre de l'instruction publique; S. E.* (ou *Em.*) *le cardinal Dubois*, etc. (lisez : *Son Excellence le ministre de l'instruction publique; Son Eminence le cardinal Dubois*).

— Epigr. Dans les inscriptions romaines, E seul ou suivi d'une ou de plusieurs lettres est l'abréviation de mots faciles à rétablir, comme *ex*, de, par suite de ; *etas*, âge ; [*h*]*eres*, héritiers ; *eques*, chevalier ; etc., ou de noms propres. Il entre, en outre, dans une foule de formules nécessaires à connaître pour déchiffrer une inscription ; telles sont EQ. R., *eques romanus*, chevalier romain ; EE.QQ.RR., *equites romani*, chevaliers romains ; E. V., *egregius vir* ; EE. VV., *egregii viri* ; EM. V., *eminentissimus vir* ; E. M. V., *egregiæ memoriæ vir*, homme d'heureuse mémoire ; E. O. B. Q., *ei ossa bene quiescant*, que ses os reposent en paix ; E. Q. DD., *eademque dedicavit*, et la même l'a dédié ; E. R. P., *e re publica*, aux frais de l'Etat ; E. T., *e testamento*, d'après son testament ; E. V. L. M., *ex voto libens merito* (*posuit*), conformément à ses vœux il a élevé ce monument ; E. V. S., *ex voto suscepto*, à la suite d'un vœu ; EX. S. C., *ex senatus consulto*, d'après un sénatus-consulte ; EX. S. P. F., *ex sua pecunia fecit*, à ses frais ; etc. (On trouvera les autres dans les manuels spéciaux.)

— Mathém. Le nombre e est un nombre incommensurable défini par la limite de $\left(1+\frac{1}{m}\right)^m$, quand m augmente indéfiniment ; le binôme développé s'écrit :

$$1+\frac{1}{1}+\frac{1}{1.2}+\ldots+\frac{1}{m!}+\ldots.$$

Le nombre e a pour valeur 2,718281828.... ; c'est la base des logarithmes népériens.

— Mus. Dans les notations boétienne et grégorienne, la lettre E représente le cinquième degré de l'échelle musicale, correspondant au *mi*. L'E majuscule indique le *mi* grave, tandis que le *mi* de l'octave supérieure est désigné par l'e minuscule. Dans l'alphabet de Romanus, relatif aux ornements du chant, l'E signifiait *equalis* (unisson). Il en était de même dans la notation de Hermann Contract. Enfin, c'est par la lettre E qu'on désigne la finale du troisième et du quatrième ton de plain-chant. Actuellement la lettre *e* désigne la note *mi* en Angleterre et en Allemagne.

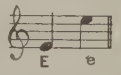

E e

— Numér. Chez les Grecs, l'*e* bref ou *epsilon*, employé comme signe numérique, valait 5 quand il était accompagné d'un accent placé en haut et à droite (ε') et 5.000 quand l'accent était placé en bas et à gauche (,ε). — De même, l'*e* long ou *êta*, accentué en haut et à droite (η') valait 8, et accentué en bas et à gauche (,η) il valait 8.000.

Chez les Romains, E fut aussi employé quelquefois comme signe numérique. Il valait 500. || Il valait 250 dans la manière d'exprimer les nombres, au moyen âge ; d'où le vers :

E quoque ducentos et quinquaginta tenebit.

Dans les calendriers liturgiques, E est la cinquième des sept lettres qu'on nomme *dominicales*. C'est aussi la cinquième *nundinale*.

— Numism. La lettre E que l'on voit sur les anciennes monnaies françaises désigne l'atelier de Tours.

É (du lat. *e*, de), préfixe qui marque tantôt une idée d'extraction, de sortie, de séparation, de suppression : *écosser*, faire sortir de la cosse ; *érafler*, ôter la rafle ; *écheniller*, enlever les chenilles ; — tantôt une idée d'augmentation, d'addition, etc. : *ébrécher*, *ébruiter*, *échauffer*. — Ses variétés sont : *ef*, *es*, *ec* ou *ex*, suivant les cas, comme dans ESCompter, EXhumer, etc.

E., abrév. de *Est*, ou de *Excellence*.

E. ou **Em.**, abrév. de *Eminence* (pour un cardinal).

ÉACÉE (lat. *Æacea*). Géogr. anc. Nom donné à l'île d'Egine, en l'honneur d'Eaque.

ÉACÉES [*sé*] ou **ÉACIES** [*si*] n. f. pl. Antiq. Fêtes des Eginètes en l'honneur d'Eaque, leur roi, fils de Zeus.

ÉACIDE, fils d'Arybbas, roi des Molosses. Dépossédé de son royaume par Philippe de Macédoine, qui l'avait donné à son beau-frère Alexandre, il se réfugia à Athènes et ne recouvra la couronne paternelle qu'après la mort de ce prince, en 328 av. J.-C. Il mourut l'an 313, en guerre avec Cassandre, qui s'était allié à ses sujets révoltés.

ÉACIDES, descendants d'Eaque : Pélée, Achille, Pyrrhus ou Néoptolème, Télamon, Ajax, Teukros, etc. (Les anciens rois d'Epire prirent ce nom comme descendants de Pyrrhus, fils d'Achille.)

ÉACIES [*si*] n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉACÉES.

EADMER ou **EDMER**, mort vers 1124. Abbé de Saint-Alban en 1120, il fut nommé évêque de Saint-Andrews en Ecosse, mais le roi d'Ecosse refusa de le laisser sacrer par l'archevêque de Cantorbéry. Eadmer renonça à cette dignité. Il a écrit des biographies et une histoire qui va de la conquête normande au début du XIIe siècle.

EAGLE (mot angl. signif. *aigle*), lac du Canada (Ontario), sur le cours de la rivière *Eagle*, tributaire de l'English-River.

EAGLEHAWK, ville d'Australie (Victoria, comté de Bendigo), sur le versant septentrional du Dividing-Range ; 7.580 hab. Centre minier.

EAGLE-PASS, ville des Etats-Unis (Texas), sur le rio Grande-del-Norte ; 5.760 hab.

EALING, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex) ; 117.707 hab. Faubourg de Londres.

EAMES (Emma), cantatrice américaine, née à Shangaï en 1867. Après avoir commencé ses études à Boston elle devint à Paris l'élève de Mme Marchesi. Elle débuta en 1889 dans *Roméo et Juliette* à l'Opéra où elle resta deux ans, et où elle créa le rôle de Colombe dans *Ascanio*, de Saint-Saëns. Elle se fit entendre pour la première fois en 1891 dans le *Faust* de Gounod à Covent-Garden et y incarna les principaux rôles du répertoire : Elsa, Elisabeth, Sieglinde dans les drames de Wagner, Mireille, Desdémone dans l'*Otello* de Verdi, la *Tosca*, *Aïda*, etc. Elle parut pour la première fois en Amérique à l'opéra Métropolitain de New-York en 1891 et y chanta chaque année jusqu'à ce qu'elle quittât la scène en 1909.

EANATOUM, roi de Lagash, cité sumérienne, second successeur d'Our-Ninâ. Après sa victoire sur les gens d'Oumma, il érigea la *Stèle des Vautours*.

EANNE (saint), en lat. **Annarius**, évêque. Honoré le 1er novembre en Poitou, où il a donné son nom à une paroisse (Deux-Sèvres). [C'est peut-être saint EMMERAN, martyrisé en Bavière au VIIe siècle et originaire du Poitou.]

ÉANTIDES n. f. pl. Antiq. gr. V. AIANTIDE.

ÉANTIES n. f. pl. Antiq. gr. V. AIANTIES.

ÉAQUE, fils de Zeus et de la nymphe Egine, père de Pélée et de Télamon, roi d'Egine. Célèbre par sa justice, il fut choisi par les dieux pour trancher un de leurs différends, fit cesser une sécheresse qui désolait la Grèce, aida Poseidon et Apollon à construire les murs de Troie. Il devint, à sa mort, un des trois juges des Enfers, avec Minos et Rhadamante (Myth.).

EARDSON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northumberland) ; 11.300 hab. Charbon de terre et pierre à bâtir.

EARIAS [*âss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant de petits papillons dont les chenilles vivent fréquemment, comme celles des tordeuses, entre des feuilles qu'elles réunissent avec de la soie.

Earias.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces du genre *earias* sont répandues surtout dans les régions chaudes. La chenille de l'*earias chlorana* vit sur nos saules.

Au point de vue économique, l'espèce la plus importante est l'*earias insulana*, dont la chenille taraude les rameaux et les capsules du cotonnier et cause de grands dégâts dans les plantations de l'ancien monde.

EARLE (John), écrivain anglais, né à York vers 1601, mort à Londres en 1665. Précepteur de Charles II, il le suivit en exil, devint son chapelain, et, à la restauration, évêque de Worcester (1662), puis de Salisbury (1663). Il a écrit des poésies estimées, *Microcosmographie, or a Peeces of the world discovered* (1628) ; et la traduction latine de l'*Eikôn basiliké*.

EARLE (James), chirurgien anglais, né à Londres en 1755, mort en 1817. Il étudia les déformations de la colonne vertébrale comme Percival Pott, son maître. On lui doit aussi de bons procédés de traitement de l'hydrocèle, des calculs vésicaux et de la cataracte.

EARLE (Pliny), inventeur américain, né et mort à Leicester (Massachusetts) [1762-1832]. Il a inventé la machine à carder (1790).

EARLE (Thomas), jurisconsulte et écrivain américain, né à Leicester (Massachusetts) en 1796, mort à Philadelphie en 1849 où il s'établit en 1817 d'abord comme commerçant, puis comme avocat et journaliste. Il eut une part prépondérante à l'élaboration de la nouvelle Constitution de Pensylvanie. Candidat à la vice-présidence en 1840 il échoua, et se consacra désormais à des œuvres littéraires. On lui doit notamment : *Treatise on railroads and internal communications* (1830) ; *Life, Travels and Opinions of Benjamin Lundy* (1847).

EARLESTOWN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 10.200 hab. Mines de fer. Fonderie de fer.

EARLOM (Richard), graveur anglais, né et mort à Londres (1743-1822). Ses meilleures planches sont à la manière noire. Dans ce genre on cite : *Salon de Londres ; Sorcière*, d'après Teniers ; *Silène ivre*, d'après Rubens. Il a pris parfois le pseudonyme de HENRI POIRCHE.

EARLS-BARTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northampton) ; 3.000 hab.

EARL-SHILTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Leicester) ; 4.200 hab.

EARLY [*eur-lé*] n. f. (mot angl. signif. *hâtif*). Variété de pomme de terre hâtive, de forme allongée, rose extérieurement mais à chair blanche.

EARLY (John), major général au service des Etats confédérés du nord de l'Amérique, né dans le comté de Franklin vers 1815, mort à Lynchburg en 1894. Il servit dans l'artillerie. En 1838 il démissionna, et devint avocat ; puis, lors de la guerre de Sécession, il servit dans l'armée confédérée, prit part à la bataille de Bull's-Run, dont il assura le succès. Il remplaça, en 1863, le général Ewell, grièvement blessé. Promu lieutenant général, il commanda dans la vallée de la Shenandoah, et arrêta momentanément les progrès du général Sheridan ; mais il fut défait par Custer en mars 1865, et révoqué par Lee.

EARN (LOCH), lac d'Ecosse (comté de Perth), dont l'émissaire, l'*Earn-River*, se jette dans le firth du Tay, après un cours de 70 kil.

EASINGTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham) ; 10.000 hab. Houillères, gisement magnésifère.

EASINGWOLD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, North-Riding) ; 10.000 hab. Fabrique d'instruments agricoles.

EAST-BARNET-VALLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hertford) ; 13.550 hab.

EASTBOURNE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Sussex), près du cap Beachy ; 57.430 hab. Station balnéaire. Eglise gothique. Eastbourne serait le *Portus Anderida* des anciens.

EAST-CLEVELAND, comm. des Etats-Unis (Ohio, comté de Cuyahoga) ; 27.300 hab.

EAST-DEAN, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Gloucester) ; 15.100 hab.

EAST-DEREHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Norfolk) ; 14.200 hab. Fonderies de fer ; fabrique d'instruments et machines agricoles.

EAST-GREENWICH, ville et port des Etats-Unis (Rhode-Island), sur la baie de Narragansett ; ch.-lieu du comté de Kent. Industrie manufacturière.

EAST-GRINSTEAD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Sussex) ; 7.600 hab. *Sackville College*, fondé en 1609 par Robert Sackville, deuxième comte de Dorset.

EAST-HAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex) ; 142.000 hab. Industrie chimique, fabrique de savons, etc.

EASTHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Chester), entre les estuaires des fleuves Dee et Mersey ; 17.000 hab.

EAST-HAMPTON, ville des Etats-Unis (Massachusetts) ; 11.260 hab.

EASTLAKE (sir Charles LOCK), peintre anglais, né à Plymouth en 1793, mort à Pise en 1865. En 1817, Eastlake visita l'Italie ; il composa de nombreuses scènes de brigands grecs et italiens. Citons, notamment : *le Brigand protégé*, *Pèlerins en vue de la ville sainte* (1828), *le Rêve de lord Byron* (1829). A partir de 1839, il se consacra aux sujets religieux : *le Christ bénissant les petits enfants*, *l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*, *Agar et Ismaël*. Il fut chargé, en 1841, de la décoration du nouveau palais de Westminster. Eastlake publia, en 1847, une *Histoire de la peinture à l'huile*. Robert Peil le nomma conservateur de la National Gallery, dont il dressa le catalogue. En 1850, il succéda à Martin Archer Shee, comme président de l'Académie royale.

EASTLAKE (Elisabeth RIGBY, lady), femme de lettres et critique d'art anglaise, femme du précédent, née à Norwich en 1809, morte en 1893. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres des bords de la Baltique* (1841) ; *Contes livoniens* (1846) ; *Cinq grands peintres* (1883) ; *la Galerie royale de Venise* (1888). Elle a rédigé d'innombrables articles de critique littéraire ou esthétique pour la *Quarterly Review*, et parfois pour la *Revue d'Edimbourg*, ainsi que des biographies de son mari, *Sir Charles Eastlake*, de *Mrs Grote*, et du sculpteur *Gibson*.

EASTLAND, ville des Etats-Unis (Texas), sur le haut rio Brazos ; 9.360 hab.

EAST-LIVERPOOL, ville des Etats-Unis (Ohio, comté de Columbiana), sur l'Ohio ; 21.400 hab. Porcelaines.

EAST-LONDON, ville maritime de l'Union Sud-Africaine (colonie du Cap), sur l'océan Indien ; 34.700 hab. Chef-lieu de district. Bon port à l'embouchure de la rivière Buffalo, tête de ligne d'un chemin de fer de pénétration vers l'Orange et le Transvaal.

EAST-MAIN, fleuve côtier du Dominion canadien, tributaire de la baie James (baie d'Hudson). Cours, 640 kil.

EASTMAN (George), Américain, né à New-York, mort à Rochester (1854-1932). Inventeur du film photographique.

EASTON, ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), ch.-lieu du comté de Northampton, sur la Delaware ; 38.800 hab. Tanneries, filatures, minoteries, distilleries. — Bourg du Maryland, ch.-lieu du comté de Talbot ; 3.400 hab. — Bourg des Etats-Unis (Massachusetts, comté de Bristol) ; 5.000 hab.

EASTONIE [*nî*] ou **EASTONIA** [*é-as'*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes, famille des mactridés, comprenant des formes à coquille ovale, oblongue, épaisse, à côtes rayonnantes, dont on connaît quelques espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées. (L'espèce type du genre est l'*eastonia rugosa*, de l'Atlantique sud. Le genre se trouve, fossile, dans le miocène et le pliocène.)

EAST-ORANGE, ville des Etats-Unis (New-Jersey, comté d'Essex) ; 68.000 hab. Industrie textile.

EASTPORT, ville des Etats-Unis (Maine, comté de Washington), à l'entrée de la baie de Passamaquoddy ; 4.500 hab. Port de commerce actif.

EAST-PORTLAND, ville des Etats-Unis (Orégon), ch.-lieu du comté de Multnomah ; 258.300 hab.

EAST-RIDING, une des trois subdivisions du comté d'York (Angleterre), entre le Derwent, l'Ouse depuis York, le Humber et la mer. (Elle s'oppose au *West-Riding* et au *North-Riding*, et est peuplée de 535.600 hab.)

EAST-RIVER, rivière de l'Etat de New-York (Etats-Unis), ou plus exactement chenal (rendu accessible aux bâtiments du plus fort tonnage) par lequel la baie de New-York communique avec le détroit de Long-Island.

EAST-SAINT-LOUIS, ville des Etats-Unis (Illinois), sur le Mississipi ; 74.000 hab. Faubourg de Saint-Louis (Missouri) sur la rive gauche du Mississipi, et relié à cette ville par un pont de 2 kil.

EAST-STONEHOUSE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Devon) ; 16.000 hab. Faubourg de Plymouth, situé sur une presqu'île s'avançant dans la baie de Plymouth.

EAST-SYRACUSE, bourg des Etats-Unis (New-York, comté d'Onondaga) ; 4.500 hab.

EASTWOOD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Nottingham), sur l'Erewash, affl. du Trent ; 4.700 hab. Houillères. — Paroisse d'Ecosse (comté de Renfrew), sur un affluent de la Clyde ; 25.000 hab. Mines. C'est un faubourg de Glasgow.

EATON [*i-ton'*] n. m. Explosif à base de nitrate de soude ; mélangé à une poudre à combustion vive, il donne une poudre progressive.

EATON, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-lieu du comté de Peeble, sur la rivière de Mile ; 3.200 hab.

EATON (John), théologien anglais, né à Kant en 1575, mort à Wickham-Market en 1641. Il est regardé comme le fondateur de la secte des antinomiens.

EATON (William), capitaine dans l'armée des Etats-Unis d'Amérique, né à Woodstock (Connecticut) en 1764, mort à Brimfield (Massachusetts) en 1811. Il entra dans une école militaire, et fut capitaine en 1792 ; cinq ans après, il fut nommé consul à Tunis. En 1801 il résigna ses fonctions de consul, et, à la tête d'une petite armée de 500 hommes, il essaya de rétablir Hamet Caramelli comme bey de Tripoli.

EATON (Amos), botaniste américain, né vers 1776, mort à Troy (New-York) en 1842. Il fut chargé d'étudier, au point de vue géologique, la contrée du lac Erié, puis devint professeur à l'institut Rensselaer, à Troy. Ses principaux ouvrages sont : *Aperçu sur la géologie des Etats septentrionaux* (1816) ; *Manuel de botanique de l'Amérique du Nord* (1833), souvent réédité, le premier ouvrage populaire sur cette science, qui ait été publié aux Etats-Unis.

EATONIE [*é-a,* ou *î-to-nî*] ou **EATONIA** n. f. (de *Eaton* nom propre). Paléont. Genre de mollusco*ï*des brachiopodes, voisins des rhynchonelles, avec le crochet perforé, fossiles dans les terrains silurien et dévonien de l'Amérique du Nord.

EAU [*ô*] n. f. (lat. *aqua* qui a donné successivement *aigue, eve, eue, eaue, eau*). Corps incolore, peu ou point sapide, liquide à la température ordinaire, formé de deux volumes d'hydrogène et d'un d'oxygène, et susceptible de dissoudre un certain nombre de corps. || Masse considérable du même liquide : EAUX *stagnantes. Se jeter à l'*EAU. || Pluie : *Temps qui est à l'*EAU. || Eaux jaillissantes, fournies par des sources naturelles (geysers) ou des fontaines artificielles : *Les* EAUX *de Vichy, de Salins. Les* GRANDES EAUX *de Versailles.* || *Grandes eaux,* Afflux de pluies amenant des crues. — En style biblique ou poétique : 1° Déluge ; 2° Mer, avec une idée de solitude. || Eaux thermales ou minérales ; lieu qui possède un établissement d'eaux thermales ou minérales : *Prendre les* EAUX. *Aller aux* EAUX.

— L'eau servant à des usages journaliers : EAUX *naturelles. Un buveur d'*EAU. || Eau contenant une solution quelconque : EAU *sucrée.* EAU *d'amidon.*

— *Par extens.* Nom donné à un grand nombre de liqueurs alcooliques ou autres : EAU *de menthe.* EAU *de noix.* || Liquide obtenu par distillation ou par infusion, et servant à divers usages : EAU *de Cologne.* EAU *de fleur d'oranger.*

— Suc de certains fruits ou de certaines plantes : *Melons qui ont trop d'*EAU. || Sécrétion liquide du corps humain (salive, sueur, humeur, urine, larmes) : *A la vue de certaine mets, l'*EAU *vient à la bouche. Etre tout en* EAU. *Hydropique qui a rendu six pintes d'*EAU. *Lâcher de l'*EAU. *Avoir les yeux pleins d'*EAU :

> Pleurez, pleurez mes yeux, et fondez-vous en *eau!*
> CORNEILLE.

— *Eau gazeuse, eau de Seltz, eau de Cologne, eau de fleur d'oranger,* etc. V. GAZEUSE, SELTZ, COLOGNE, ORANGER, etc.

— Loc. PROV. **L'eau est entrée dans ses souliers par le collet de son pourpoint,** Il s'est noyé. || **L'eau va à la rivière, L'argent va aux riches.** || **Il passera de l'eau sous le pont, Il s'écoulera un long temps.** || **Il n'est pire eau que l'eau qui dort,** Ce sont souvent les personnes taciturnes, d'apparence douce, dont il faut le plus se méfier. || **Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse,** A force de s'exposer à un mal on finit par y tomber.

— Loc. DIV. *Eau courante,* Eau libre qui est emportée par sa pente. || *Eau claire,* Eau bien transparente. Eau qu'on boit sans mélange de vin ou d'une autre liqueur. (On dit aussi EAU PURE, dans ce sens.) — *Au fig.* Résultat nul ou insignifiant : *L'esprit, sans l'instruction et le jugement, ne donne que de l'*EAU CLAIRE. (Mme de Maintenon.) || *Eau battue,* Eau versée et reversée plusieurs fois d'un vase dans un autre. || *Eau de vaisselle,* Eau dans laquelle on a lavé de la vaisselle. — *Pop. et fig.* Mauvais bouillon, faible et sans goût. || *Eau ferrée,* Eau dans laquelle on a fait rouiller du fer, ou dans laquelle on a plongé un fer rougi au feu. || *Eau panée,* Eau dans laquelle on a mis bouillir du pain, pour en corriger la crudité. || *Eau de riz,* Eau dans laquelle on a fait cuire du riz. || *Eau rougie,* Eau mêlée d'une petite quantité de vin rouge. || *Eau d'ange.* V. la partie *encycl.* (Archéol.) || *Eau de boudin,* Eau dans laquelle on a fait cuire du boudin. — *Pop. et fig.* Résultat nul : *S'en aller, Tourner en* EAU DE BOUDIN. || *Eau gazeuse,* Eau dans laquelle se trouve artificiellement ou naturellement, en dissolution, une certaine quantité de gaz carbonique. || *Eau de rose,* Eau contenant une petite quantité d'essence de roses. — *Personne à l'eau de rose,* Personne d'une délicatesse efféminée, ou qui manque d'énergie. || *De la plus belle eau,* Ce qu'il y a de mieux en fait de personnes ou de choses. (Par allusion aux pierres précieuses.) — Se dit plutôt ironiquem. : *Bandit* DE LA PLUS BELLE EAU. || *Porteur d'eau.* Homme qui faisait, autrefois, profession de vendre de l'eau et surtout de la porter à domicile. — *Voie d'eau,* Autref., à Paris, Quantité d'eau que contenaient deux seaux d'une capacité déterminée. || *Marchands de l'eau,* Ancien nom des marchands qui faisaient, par eau, le commerce de Paris, et qui étaient formés en corporation appelée *Hanse de la marchandise de l'eau.* V. CORPORATION. || *Gens de delà l'eau,* Gens grossiers. (Expression empruntée aux Romains, chez qui la grossièreté des Transtévérins [gens de delà le *Tibre,* en italien *Tevere*] était proverbiale.) || *A fleur d'eau,* A la surface de l'eau. || *Donner les eaux,* Se disait autrefois, à Paris, pour exprimer que l'on faisait jouer les eaux. || *Sentir l'eau,* Etre insipide comme l'eau : *Melons qui* SENTENT L'EAU. || *Se noyer dans un verre d'eau,* Se perdre dans les plus petites difficultés. || *Tempête dans un verre d'eau,* Violente agitation pour peu de chose. || *Etre l'eau et le feu* ou *comme l'eau et le feu,* Avoir des caractères diamétralement opposés. || *Porter l'eau et le feu,* Se dit d'une personne qui tour à tour loue ou calomnie. || *Se ressembler comme deux gouttes d'eau,* Avoir une ressemblance absolue. || *Mettre de l'eau dans son vin,* Réduire ses exigences. || *Ne pas trouver de l'eau à la rivière* ou *à la mer,* Ne pas savoir se procurer des choses très faciles à trouver. || *Coup d'épée dans l'eau,* Tentative sans succès. || *Tomber dans l'eau* (au fig.), N'aboutir pas : *Projet* TOMBÉ DANS L'EAU. || *Aller à vau-l'eau,* Ne pas réussir : *L'affaire* EST ALLÉE À VAU-L'EAU. || *Battre l'eau,* Prendre une peine inutile : *C'est* BATTRE L'EAU, *monsieur, que de répéter toujours la même chose.* (Saint-Simon.) || *Suer sang et eau,* Faire des efforts extraordinaires, ou bien être dans une très vive anxiété. || *Se fondre, Se résoudre en eau,* Fournir une grande quantité de pluie, en parlant du ciel. || *Se fondre en eau, Etre en eau,* Suer abondamment. || *Montrer de son eau,* Montrer son savoir-faire. || *Se jeter, Se mettre dans l'eau comme Gribouille par crainte de la pluie,* Pour éviter un mal, tomber dans un pire. || *Etre comme un poisson dans l'eau,* Etre à son aise, être tout heureux de sa position. || *Etre comme un poisson hors de l'eau,* Etre mal à l'aise, N'être pas à sa place. || *Etre en pleine eau de,* Etre entièrement dans : *Nous sommes* EN PLEINE EAU *d'égalité.* (Michel Chevalier.) || *Revenir sur l'eau,* Etre remis sur le tapis, reparaître. — Rétablir ses affaires, sa santé. || *Faire venir l'eau à son moulin,* Faire tourner les choses à son avantage, même en lésant autrui. || *Faire venir l'eau au moulin de quelqu'un,* Lui procurer des profits. || *Pêcher en eau trouble,* Tirer avantage du désordre. || *Faire quelque chose les pieds dans l'eau,* Le faire avec un entêtement passionné. || *Aller à la bonne eau,* Rester longtemps en commission, comme une personne qui va chercher de l'eau bien loin pour l'avoir bonne. || *Aller à l'eau chez un autre,* Empiéter sur ce qui lui appartient. || *Laisser couler l'eau,* Ne pas entraver une affaire ; attendre sans impatience. || *Suivre le fil de l'eau, Aller à vau-l'eau,* Descendre une rivière, se laisser aller à son courant ; et *au fig.* Se laisser entraîner sans résistance au courant des affaires ou de l'opinion. || *Ne pas avoir de l'eau à boire, Ne pas donner de l'eau à boire,* Etre privé des choses les plus indispensables ; ne pas fournir les plus petites ressources. || *Etre au pain et à l'eau, Mettre quelqu'un au pain et à l'eau,* Etre réduit ou condamné, Réduire ou condamner quelqu'un au pain et à l'eau. || *Faire quelque chose comme si l'on buvait un verre d'eau,* Faire quelque chose sans peine, sans répugnance. || *Il ne gagne pas l'eau qu'il boit,* Se dit d'une personne très paresseuse. || *C'est une goutte d'eau dans la mer,* C'est relativement quelque chose de très peu d'importance. || *Porter, Jeter de l'eau à la mer, à la rivière,* Faire quelque chose d'inutile. — Mettre des objets dans un lieu où les objets de même nature surabondent, etc. || *Etre dans les eaux grasses,* Occuper une bonne situation, Etre riche. || *Eaux basses,* Manque d'argent. || *Se tenir dans les eaux de quelqu'un,* Etre dans le voisinage de quelqu'un, ou encore avoir des relations avec lui. || *Etre dans les eaux de quelqu'un,* Etre de son parti, de son intimité. || *Nager en pleine eau, Nager dans les grandes eaux,* Aller grandement, Mener une vie de grand seigneur, ou encore Agir à l'aise, en toute liberté, s'en donner, s'ébattre, s'évertuer. || *Nager entre deux eaux,* Ménager les uns et les autres ; se maintenir entre les partis opposés.

— Admin. *Eaux et forêts,* Administration chargée de tout ce qui concerne les cours d'eau, les étangs et les forêts de l'Etat.

— Argot. *Eau d'aff,* Eau-de-vie.

— Chim. Résultat de la combinaison de 1 volume d'oxygène et de 2 volumes d'hydrogène. || *Eau distillée,* Eau obtenue par la distillation des eaux ordinaires. || *Eau seconde,* Acide nitrique étendu d'eau. Lessive de potasse caustique ou de soude, dite aussi *Eau des savonniers,* pour nettoyer la peinture à l'huile. || *Eau régale,* Mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique, qui sert à dissoudre l'or et le platine. || *Eaux mères,* Eaux dans lesquelles s'est opérée la cristallisation d'une substance. || *Eau de cuivre,* Dissolution d'acide oxalique. || *Eau de Javel,* V. CHLORE. || *Eau-forte,* Nom vulgaire de l'acide nitrique du commerce. — Dans les salpêtrières, L'eau qui, avant de devenir *Eau de cuite,* doit encore passer une fois sur des terres neuves. || *Eau céleste,* Liquide d'un beau bleu, que l'on obtient par un mélange d'ammoniaque liquide et d'une dissolution de sulfate de cuivre. || *Eau oxygénée,* Nom donné à un composé oxygéné de l'hydrogène H^2O^2, employé pour le blanchiment. (Syn. BIOXYDE D'HYDROGÈNE.) || *Eau ardente,* Essence de térébenthine. || *Eau lourde,* Composé de formule D^2O, formé d'oxygène et d'hydrogène lourd et analogue à l'eau (v. DEUTÉRIUM). La densité de l'eau lourde est 1,1056, elle bout à 101° et se congèle à 3°8.

— Comm. Transparence des perles, des diamants et des pierres précieuses.

— Distill. *Petites eaux,* Alcool faible (20° à 25°) non rectifié, servant à abaisser le degré des eaux-de-vie ou à abreuver des fûts neufs destinés à contenir des eaux-de-vie. || *Eau aromatique,* Préparation obtenue par la distillation de l'eau ayant servi de dissolvant à des principes aromatiques : fleurs, fruits, semences, racines, etc.

— Dr. anc. *Question par* (ou *de*) *l'eau.* V. la partie *encycl.*

— Dr. intern. *Eaux juridictionnelles,* ou *territoriales,* ou *littorales,* Eaux continentales. V. MER.

— Econ. rur. *Eau blanche,* Eau potable, dans laquelle on délaye de la farine d'orge et du son, que l'on donne aux chevaux et bestiaux pour les rafraîchir. || *Eaux grasses, Eaux de vaisselle,* Nom donné aux résidus des lavages de la vaisselle et des ustensiles culinaires. (Elles peuvent être données avec profit aux porcs, sous la réserve qu'elles ne contiennent pas de cristaux de soude.)

— Liturg. *Eau lustrale,* Eau que les païens consacraient par des cérémonies religieuses, et employaient à des purifications. || *Eau grégorienne.* V. la partie *encycl.* || *Eau bénite,* Eau que, dans la liturgie catholique, le prêtre bénit et emploie à diverses bénédictions. — Fig. *Eau bénite de cour,* ou simplement *Eau bénite,* Paroles flatteuses et peu sincères. — Pop. *Eau bénite de cave,* Vin ; ou Absolum. *Eau bénite,* Alcool. — Fam. *Pleurer de l'eau bénite,* Verser des larmes. — *Eau bénite de passants,* Cailloux, pierres. || *Eau baptismale,* Eau bénite dont on se sert dans l'administration du baptême. — *Fig.* Moyen de rénovation, de purification.

— Mach. *Chambre à eau,* Partie de la chaudière, dans laquelle se trouve l'eau qui sert à former la vapeur. || *Tubes d'eau,* Tuyaux d'une chaudière autour desquels circule l'eau.

— Manèg. *Abattre l'eau à un cheval,* L'éponger, en faisant couler avec la main ou avec le couteau de chaleur l'eau ou la sueur dont il est trempé. || *Rompre* (ou *couper*) *l'eau à un cheval,* L'obliger à s'interrompre plusieurs fois pendant qu'il boit. — Fig. *Rompre l'eau à quelqu'un,* Mettre obstacle à ses projets.

— Mar. Terme remplaçant le mot « mer » dans beaucoup de locutions maritimes. — Se dit au pluriel, pour désigner le sillage d'un navire, l'endroit où il navigue : *Se tenir dans* LES EAUX *d'un cuirassé.* || *Eaux vives* ou *Marées de vive-eau,* Grandes marées de syzygies. || *Eaux mortes* ou *Marées de morte-eau,* Petites marées de quadratures. || *Eau plate et courtoise,* Mer calme. || *Eaux fermées, Eaux ouvertes,* Eaux prises par la glace, eaux débarrassées de glaçons. || *Chef d'eau,* Marée haute. (Vieille locution.) || *Ligne d'eau,* Lignes de flottaison, ligne du navire, où battent les eaux de la mer tranquille. || *Voie d'eau,* Ouverture accidentelle qui donne accès à l'eau dans un navire. || *Faire de l'eau,* Se munir d'eau potable pour l'approvisionnement du navire. || *Faire eau,* Recevoir l'eau par des ouvertures accidentelles. || *Tirer « n » mètres d'eau,* Avoir *n* m. de tirant d'eau. || *Il y a de l'eau à courir,* Il n'y a pas à craindre. || *L'eau est étale,* La marée est arrivée à sa plus grande hauteur. (On dit aussi : C'EST LE PLEIN DE L'EAU.) || *Embarquer de l'eau,* Recevoir des paquets de mer. || *Les eaux d'un pays,* Portion d'eau s'étendant à trois milles du bord du rivage et constituant les eaux territoriales, propriété absolue de la nation dont elles baignent les côtes. || *Marin d'eau douce,* Matelot timoré, ou qui n'a jamais fait de longues navigations.

— Mécan. Chacune des ouvertures de la noix d'un robinet, donnant autant de directions dans lesquelles il peut envoyer le fluide qu'il reçoit. || *Eau de condensation,* Eau injectée dans le condenseur, pour réduire la vapeur qui a agi sur le piston. — Dans un alambic, Eau que l'on renouvelle autour du serpentin dans la bâche à condensation.

— Minér. *Eau de cristallisation,* Eau retenue par un cristal dans sa formation. || *Eau de constitution,* Eau qui fait partie d'une substance cristallisée, de façon qu'on n'en peut chasser cette eau sans changer la nature de la substance. || *Eau thermale,* Eau de source, qui jaillit à une température sensiblement élevée. || *Eau minérale,* Eau contenant en dissolution des substances minérales qui la font utiliser en thérapeutique. || *Eau de carrières,* Eau que l'on trouve dans les pores des roches.

— Mœurs et Cout. *Cornure de l'eau,* Au moyen âge, Appel, au son du cor, des convives, pour l'ablution avant les repas. (En terme de vénerie, la *cornure de l'eau* était la sonnerie annonçant que le cerf s'était mis à l'eau.)

— Natat. *Faire une pleine eau,* Nager librement en eau courante. || *Nager entre deux eaux,* Nager en ayant le corps complètement immergé.

— Obstétr. *Eaux de l'amnios,* ou simplem. *Eaux,* Liquide amniotique, qui s'écoule au moment de l'accouchement. — *Poche des eaux,* Sac formé par les membranes de l'œuf, empli de liquide amniotique, et qui commence la dilatation du col utérin au début de l'accouchement.

— Pharm. Nom donné à une multitude de préparations liquides, dont on trouvera les définitions aux mots qui en déterminent la nature : EAU *sédative.* EAU *blanche.* EAU *d'arquebuse.*

— Techn. Dans l'industrie drapière, Action de faire passer un tissu foulé sur l'appareil à lainer. || Opération du travail des cuirs hongroyés, qui consiste à fouler les peaux dans les cuves d'alunage. || *Etre hors d'eau,* Se dit des peaux quand elles ont perdu toute leur humidité, et que l'huile a remplacé l'eau dans leurs pores. || *Donner l'eau,* Lustrer (en parlant d'une étoffe, d'un chapeau ou du cuir). || *Travailler à grande eau,* Faire une pâte à papier qui renferme une proportion plus grande d'eau que de matière. || *Travailler à petite eau,* Faire une pâte qui contient moins d'eau que de matière. || *Eau à couler,* Dans la technique de la photogravure, Dissolution d'un mélange de sel gris, de sel ammoniac, d'acide acétique et d'oxyde de cuivre, à l'aide de laquelle on attaque le cuivre. || *Eau d'alun,* Nom donné, dans le collage à la main, à un mélange d'eau, de gélatine et d'alun, que l'on passe sur les feuilles qui n'ont pas été suffisamment imperméabilisées par une première colle. || *Eaux résiduaires,* Eaux chargées des déchets et résidus de certaines industries (brasserie, distillerie, féculerie, etc.).

— Trav. publ. *Chambre d'eau* ou *chambre de mise en charge,* Bassin fermé, situé à l'extrémité du canal d'amenée, où viennent déboucher les conduites forcées d'une usine hydro-électrique.

— Vén. *Battre l'eau,* Se jeter à l'eau (en parlant d'une bête que l'on courre). || *Bat-l'eau* ou *l'animal à l'eau,* Fanfare qui indique que l'animal est à l'eau. || *Sortie de l'eau,* Sonnerie de trompe, pour indiquer que la bête quitte l'eau.

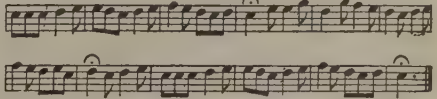

Bat-l'eau *ou* l'animal à l'eau.

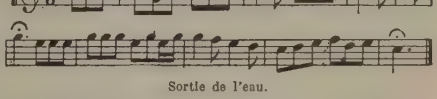

Sortie de l'eau.

— ALLUS. HIST. **Moïse sauvé des eaux.** V. MOÏSE || **Que d'eau! que d'eau!,** Paroles attribuées au maréchal-président de Mac-Mahon, quand il se rendit à Toulouse lors de la terrible inondation de 1875. (On les rappelle

ironiquement, quand on se trouve en présence d'une chose dont l'abondance est faite pour surprendre ou effrayer.)

— ENCYCL. Chim. Considérée par les anciens comme un élément, l'eau est un composé des deux éléments hydrogène et oxygène. Cavendish reconnut en effet (1781) qu'elle se formait dans la combustion de l'hydrogène.

Les travaux de Lavoisier, Laplace et Meusnier, complétés par ceux de Carlisle et Nicholson (analyse électrolytique de l'eau, 1800), de Gay-Lussac et Humboldt (analyse eudiométrique, 1805), et enfin par Dumas (synthèse en poids, 1843), établirent sa composition : deux volumes d'hydrogène et un volume d'oxygène contractés en deux volumes. Formule H^2O. Poids moléculaire 18.

Propriétés physiques. — Liquide transparent, inodore, sans saveur, incolore mais bleu sous une grande épaisseur, l'eau se solidifie avec augmentation de volume à la température prise pour le zéro de notre échelle thermométrique centigrade : c'est la glace, faite de cristaux hexagonaux, dont la densité est 0,918. A 4° C. l'eau présente un maximum de densité. C'est la masse d'un centimètre cube d'eau pure à la température de 4° C. qui a été prise primitivement pour limite de masse que l'on a appelée *gramme*.

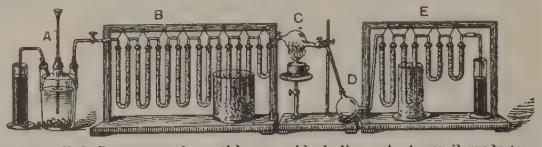

Appareil de Dumas pour la synthèse en poids de l'eau : A. Appareil producteur d'hydrogène ; B. Série de tubes en U pour la purification de l'hydrogène ; C. Ballon contenant l'oxyde de cuivre sec ; D. Ballon où se condense la vapeur d'eau ; E. Tubes en U destinés à absorber la vapeur non déposée en D.

Le point 100 de l'échelle centigrade est la température d'ébullition de l'eau. Vaporisée, l'eau occupe, à la pression normale de 760 mm., un volume 1.700 fois plus grand qu'à l'état liquide.

La force élastique de la vapeur d'eau croît très rapidement avec la température (2 atm. à 120°, 20 atm. à 213°).

La chaleur spécifique de l'eau est prise pour unité ; la chaleur latente de fusion est de 79 calories 25 ; celle de vaporisation, 537 calories. L'eau dissout beaucoup de substances. Son pouvoir dissolvant augmente généralement avec la température.

Propriétés chimiques. — Facilement décomposée par les corps avides d'oxygène (sodium à froid, fer au rouge) ou d'hydrogène (chlore), l'eau fournit ainsi ou bien l'un des deux gaz libérés de leur combinaison, ou bien une combinaison de ces deux gaz. Exemple :

$$\underset{\text{trichlorure de phosphore.}}{PCl^3} + \underset{\text{eau.}}{3H^2O} = \underset{\text{acide chlorhydrique.}}{3HCl} + \underset{\text{acide phosphoreux.}}{PO^4H^3}$$

Le radical OH de H^2O ou H—O—H entre dans la constitution des hydrates K(OH), des alcools C^2H^3.(OH), des acides AzO^2(OH), etc.

Les anhydrides et oxydes basiques sont très avides d'eau :

$$SO^3 + H^2O = SO^4H^2 ; \quad Na^2O + H^2O = 2NaOH$$

d'où résultent les acides ou les hydrates.

Un anhydride peut donner plusieurs acides, suivant le nombre de molécules d'eau auxquelles il est combiné :

$$\underset{\text{anhydride phosphorique.}}{P^2O^5} + \begin{cases} H^2O \text{ acide métaphosphorique,} \\ 2H^2O \text{ — pyrophosphorique,} \\ 3H^2O \text{ — orthophosphorique ;} \end{cases}$$

et les acides peuvent être plus ou moins hydratés :

$$SO^4H^2 \qquad SO^4H^2,H^2O \qquad SO^42H^2O.$$

Enfin les sels se forment souvent avec de l'eau dite de *cristallisation* :

$$SO^4Fe + 7H^2O,$$
$$SO^4Cu + 5H^2O,$$

dont l'élimination ne laisse pas subsister les cristaux. Dans un grand nombre de réactions chimiques, l'eau apparaît comme un des produits de cette réaction (réduction des oxydes par l'hydrogène ou combustion des carbures d'hydrogène), ou même est le facteur essentiel de transformations de la substance (éthérification, saponification, saccharification, etc.).

Propriétés physiologiques. — L'eau est nécessaire à la vie des cellules organiques animales ou végétales. Si la teneur en eau baisse de 20 p. 100, c'est la mort. — Les infusoires (tardigrades, rotifères) desséchés reprennent leur vitalité au contact de l'eau.

Etat naturel de l'eau. — L'évaporation de l'eau des mers et des cours d'eau produit les nuages, dont la condensation restitue à la surface de la terre, sous forme de neige ou de pluie, l'eau que récupéreront les rivières et les fleuves (eau de ruissellement), ou qui formera les sources et les nappes souterraines (eaux d'infiltration). Celles-ci, agissant chimiquement sur les roches dont elles dissolvent les éléments solubles, se minéraliseront (eau carbonatée ou calcaire, sulfatée ou séléniteuse, etc.). Ces eaux sont dites *douces* ou *crues*, selon la proportion des sels dissous. On réserve le nom d'*eaux minérales* à celles qui contiennent une notable proportion de sels utilisables en thérapeutique.

Eau potable. — C'est de l'eau bonne pour la consommation. Elle doit être limpide, incolore, fraîche, inodore ; pouvoir cuire les légumes sans les durcir, et donner avec le savon une mousse onctueuse sans grumeaux. Surtout, elle ne doit renfermer aucune trace de matière organique, ni aucun microbe pathogène.

L'étude d'une eau, du point de vue de sa consommation possible, se fait par analyse. On dose la chaux, la magnésie, le chlore, l'azote, le résidu salin desséché à 180°, d'après la quantité de savon nécessaire pour faire mousser l'eau (degré hydrotimétrique : mesure de la dureté).

Le permanganate de potassium décèle la présence de matières organiques, qu'il oxyde (procédé A. Lévy). Enfin l'on fait la numération des bactéries après culture et l'on reconnaît par des incubations sur des cobayes les germes pathogènes.

L'eau potable doit, en outre, être fraîche et aérée, emprunter moins de 2 milligrammes d'oxygène au permanganate par litre ; accuser un degré hydrotimétrique inférieur à 30 (ce qui correspond à 170 milligrammes de CaO par litre) ; le chlore et l'acide sulfurique ne doivent pas y être respectivement à plus de 40 et 60 milligrammes par litre.

Pour ce qui est des micro-organismes, au delà de 1.000 par cm^3 l'eau est médiocre, et franchement impure au-dessus de 10.000 (Miquel).

L'alimentation emprunte l'eau de pluie, l'eau de puits, l'eau de source, et l'eau de rivière ou de lac. La meilleure est l'eau de source ; celle fournie par les puits alimentés par une source est, pour ce motif, également bonne, à la condition expresse que des infiltrations ne se produisent pas provenant d'égouts, fumiers, fosses, etc., trop rapprochés, et qu'on n'immerge pas des seaux dont les parois sont souillées et qui seraient susceptibles d'y introduire des impuretés ; d'où nécessité d'une parfaite étanchéité du puits et d'une couverture à l'orifice qui sera avantageusement muni d'une pompe.

Eau distillée. — L'eau provenant de la distillation puis de la condensation de l'eau ordinaire est absolument pure. C'est elle qu'on doit employer en pharmacie, dans les opérations photographiques, pour l'entretien des accumulateurs. A bord des navires, on l'emploie à l'alimentation des chaudières pour éviter les risques d'explosions dues au dépôt sur les parois de sels minéraux. On l'utilise aussi comme boisson, bien que ce ne soit pas une *eau potable* au sens exact du mot.

Eau oxygénée. — Découvert par Thénard en 1818 c'est un bioxyde d'hydrogène de formule H^2O^2, qui s'obtient par la réaction de l'acide chlorhydrique sur le bioxyde de baryum :

$$\underset{\text{bioxyde de baryum.}}{BaO^2} + \underset{\text{acide chlorhydrique.}}{2HCl} = \underset{\text{chlorure de baryum.}}{BaCl^2} + \underset{\text{eau oxygénée.}}{H^2O^2}$$

C'est un liquide incolore, inodore, d'une saveur métallique, qui blanchit la peau. Sa densité est 1,452. On emploie sa dissolution à 10 p. 100 en médecine comme antiseptique, dans le pansement des plaies. Très instable, elle doit son action à l'oxygène qui est libéré par sa destruction. Dans l'industrie et les arts elle sert au blanchiment de la soie, du coton et des plumes, à la décoloration des jus sucrés et à la restauration des tableaux noircis avec le temps par la sulfuration de la céruse. Enfin elle teint les cheveux bruns en blond ardent. V. la rubrique Pharm.

Amélioration des eaux. — Les eaux destinées à la consommation doivent être débarrassées des impuretés grossières tenues en suspension, de l'excès de sels minéraux qu'elles peuvent contenir, et surtout des matières organiques et des germes qui peuvent les accompagner.

Quatre procédés sont employés :

I. *Procédés mécaniques.* — Décantation. La décantation consiste à laisser reposer le liquide. Les impuretés les plus lourdes se déposent au fond.

La *filtration* va plus loin, à la condition que les espaces vides du corps filtrant soient suffisamment petits. La « bougie de Chamberland » (filtre Pasteur), faite de porcelaine dégourdie, est le filtre le plus efficace pour l'économie domestique. Facile à nettoyer (par le feu), il a l'inconvénient de filtrer lentement. Dans les installations à grand débit (alimentation des villes), on utilise de grandes et épaisses couches de sable.

II. *Procédés physiques.* — *Stérilisation.* L'ébullition prolongée ou mieux le chauffage sous pression à 125° (autoclaves) offre le maximum de garanties.

III. *Procédés chimiques.* — *Précipitation* de l'excès de calcaire par l'alun, la chaux ou le carbonate de sodium. C'est le procédé employé dans l'industrie pour la désincrustation des chaudières. V. ÉPURATION.

Ou bien *oxydation* des matières organiques par l'ozone, ou le permanganate.

IV. *Procédés mixtes.* — Tel est le procédé Anderson (oxydation par le fer, aération par écoulement en cascade, décantation, et filtration par le sable). De pareils procédés s'appliquent en grand (filtration de l'eau de Seine à Choisy-le-Roi pour la consommation de Paris). Certaines municipalités utilisent aussi après filtration un traitement chimique par l'hypochlorite. V. JAVELLISATION, VERDUNISATION.

— Indust. L'*eau*, du point de vue *technologique et mécanique dans l'industrie*, constitue un précieux agent d'exploitation de diverses matières. Les marais salants, l'extraction du sel gemme en sont des exemples. De même les procédés dits « humides » employés à Linz, Rio-Tinto, Agordo, etc., pour l'obtention du cuivre.

Force motrice directe (machines hydrauliques, béliers, turbines), elle l'est indirectement par sa transformation en vapeur dans les chaudières des machines à vapeur.

Enfin l'exploitation des mines d'or et de diamant utilise l'eau courante pour la séparation des gangues des minerais.

— Biol. L'*eau* est le milieu dans lequel vivent tous les organismes, parce que la matière vivante est un colloïde auquel l'eau est nécessaire pour la conservation de ses propriétés. Même chez les êtres aériens, végétaux ou animaux, les cellules ou plastides qui les composent vivent dans un milieu aqueux, qui est le milieu intérieur. Toute diminution de l'eau ambiante ralentit les échanges et les manifestations vitales, et peut conduire à la vie latente et à la mort. Mais certains êtres déshydratés sont capables, lorsqu'ils retrouvent des conditions d'humidité suffisantes, de récupérer la vie manifestée. V. ANABIOSE. L'eau joue donc, dans le fonctionnement des organismes, un rôle capital, attendu que, étant le solvant universel, elle leur apporte les substances dont ils ont besoin et remporte leurs déchets d'assimilation. C'est grâce à l'eau que peuvent s'opérer toutes les réactions qui s'accomplissent dans les organismes et qui constituent la preuve de leur vie.

— Hyg. L'*eau* est utilisée en boisson et pour tous les soins de propreté du corps. Mais elle est souvent contaminée, c'est-à-dire qu'elle renferme diverses souillures (substances organiques, dérivés de fabrication industrielle) et surtout un très grand nombre de microbes pathogènes, tels que le bacille d'Eberth, le *bacterium coli*, le bacille du choléra, etc. Or, l'introduction de ces microbes pathogènes, à doses massives, dans les voies digestives, est capable de déclencher des infections extrêmement graves. C'est pourquoi l'hygiène publique et privée s'efforce de stériliser et d'épurer les eaux par l'emploi, soit des dérivés chlorés et des rayons ultra-violets agissant comme antiseptiques, soit de la chaleur qui détruit, à la température de l'eau bouillante ou par tyndallisation, les germes pathogènes, soit enfin par filtration sur filtres de porcelaine ou filtres à grande épaisseur de sable qui les arrête.

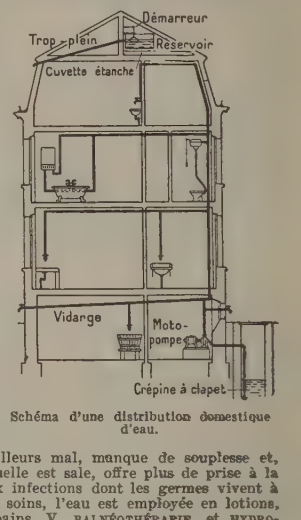

Schéma d'une distribution domestique d'eau.

L'eau est encore indispensable aux soins de propreté. Il importe, en effet, que l'homme débarrasse régulièrement ses téguments des souillures, poussières et germes qui viennent les salir et les encrasser. Une peau sale, fonctionne d'ailleurs mal, manque de souplesse et, précisément parce quelle est sale, offre plus de prise à la moindre érosion, aux infections dont les germes vivent à sa surface. Pour ces soins, l'eau est employée en lotions, frictions, douches, bains. V. BALNÉOTHÉRAPIE, et HYDROTHÉRAPIE. En thérapeutique, on l'utilise soit stérile, soit additionnée de produits médicamenteux ou antiseptiques, pour les pansements, lavages, injections dans les cavités naturelles, lavements, etc.

Eaux gazeuses artificielles. — Des appareils portatifs, facilement maniables, sont fréquemment employés dans les usages domestiques. Le premier appareil portatif, inventé par Nooth vers la fin du XVIIIe siècle, transformé et perfectionné par Chassenot, reçut de Briet une forme tout à fait pratique ; deux récipients sont superposés ; dans l'un d'eux (l'inférieur) un mélange d'acide tartrique et de bicarbonate de sodium reçoit goutte à goutte l'eau que

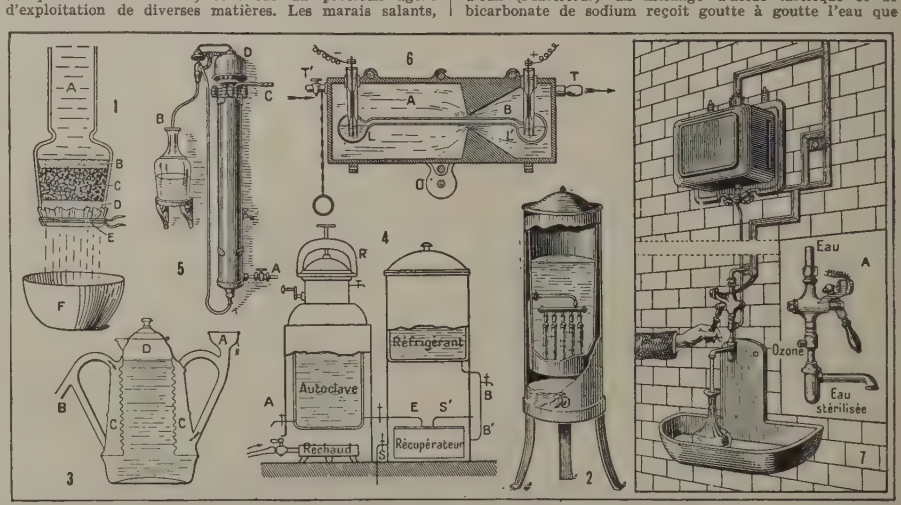

STÉRILISATION DE L'EAU par procédés physiques : 1. Filtrage rapide (filtre de Samuel Bruère : A, eau ; B, couche de sable grossier ; C, braise ou charbon de bois pulvérisé ; D, sable fin ; E, linge ; F, récipient pour recevoir l'eau filtrée) ; 2. Filtrage par bougies Chamberland ; 3. Stérilisation par la chaleur. Stérilisateur ménager (A, entonnoir pour l'introduction de l'eau ; B, sortie de l'eau de refroidissement ; C, circulation d'eau froide ; D, eau soumise à l'ébullition) ; 4. Stérilisateur discontinu à autoclave (système Salvator : A, robinet à eau chaude ; B, robinet à eau froide ; R, robinet à vapeur d'eau ; E S', tube établissant la communication entre le récupérateur et l'autoclave ; S, robinet donnant de l'eau stérilisée) ; 5. Stérilisateur continu (système Contault : A, entrée de l'eau impure ; B, sortie de l'eau stérilisée ; C, tuyaux amenant le gaz au brûleur ; D, chaudière) ; 6. Stérilisation par les rayons ultra-violets (système Nogier-Courmont : A, chambre de dégrossissage ; B, chambre d'épuration ; L L', tube à vapeurs de mercure ; T' T, sens de circulation de l'eau ; O, pivot autour duquel peut basculer l'appareil) ; 7. Stérilisation par l'ozone (système Otto : A, commande pour ouvrir ou fermer le circuit et l'échappement de l'eau).

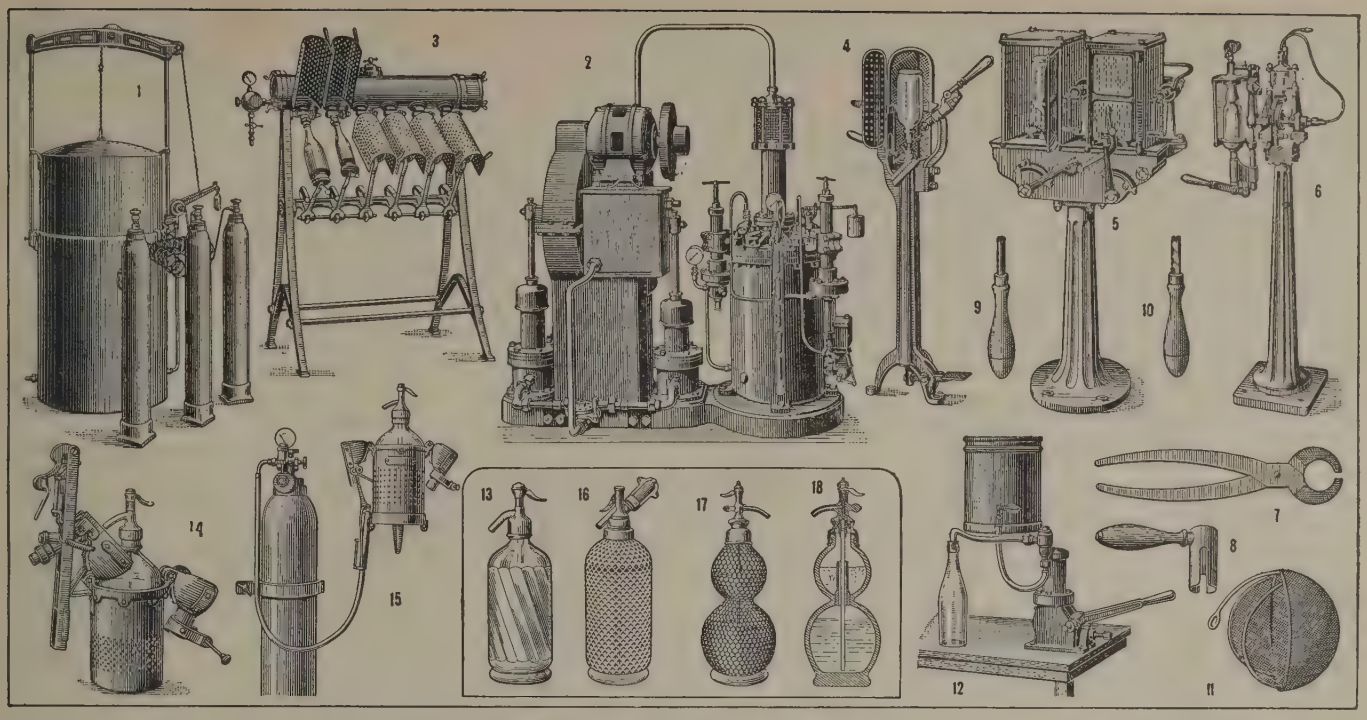

FABRICATION DES EAUX GAZEUSES : 1. Gazomètre et tubes à acide carbonique (type S. M. A.) ; 2. Saturateur automatique (type S. M. A.) ; 3. Tireuse pour bouteilles d'eau gazeuse et limonade (système Cirier-Pavard) ; 4. Tireuse simple pour siphons (système Cirier-Pavard) ; 5. Tireuse double pour siphons (système S. M. A.) ; 6. Tireuse pour bouteilles à bille (système S. M. A.) ; 7. Pinces à bagues ; 8. Mandrin à main ; 9. et 10. Clés pour démontage des siphons ; 11. Masque ; 12. Appareil doseur automatique de sirop (pour bouteilles de limonade et de sodas, système S. M. A.) ; 13. Siphon ordinaire ; 14. Appareil dit autosiphon (Société d'application des gaz liquéfiés) ; 15. Siphon-cafetier ; 16. Siphon « Sparklet » ; 17. Gazéificateur dit « Seltzogène » Fèvre ; 18. Le même, en coupe.

contient le vase supérieur, d'où un dégagement de gaz carbonique qui se rend par un tube vertical dans l'eau où il se dissout. — Un autre type est le *sparklet*, c'est-à-dire un siphon dans l'eau duquel on fait parvenir l'acide carbonique liquéfié contenu dans une petite cartouche d'acier.

La fabrication industrielle des eaux gazeuses nécessite des appareils beaucoup plus compliqués : gazomètre pour la fabrication du gaz carbonique, saturateur et toute une batterie de tireuses pour le remplissage des bouteilles ou des siphons.

— Art vétér. L'*eau* est la boisson naturelle de tous les animaux domestiques, quand elle est douce et peu chargée de sels minéraux. La présence en excès de ceux-ci et surtout du sulfate de chaux (ce qui constitue l'*eau séléniteuse*) donne lieu à des coliques et à des indigestions. L'eau potable, mais très froide, bue en excès par un animal ayant très chaud, peut lui donner des coliques.

Comme dans la médecine humaine, l'eau est utilisée sous forme de bains, de douches, dans la médecine vétérinaire.

Eaux aux jambes. — Cette affection, que le vulgaire appelle les *grappes*, ou simplement les *eaux*, est une dermatose qui se développe aux extrémités des membres du cheval, en débutant par le pli du paturon et en montant quelquefois jusqu'au milieu du canon. Elle est caractérisée par des végétations dénudées, arrondies, du volume d'un grain de millet à celui d'un grain de raisin, tassées les unes contre les autres, comme les grains d'une grappe. C'est, en un mot, un eczéma humide de la même nature que le *crapaud*, avec lequel les « eaux aux jambes » coexistent souvent, ou alternent. Cette affection, qui se montre surtout chez les chevaux lymphatiques, ou dans les pays humides, était très commune autrefois. Le traitement en est toujours très long ; il consiste en l'application de topiques modificateurs à base de sels de cuivre (liqueur de Villatte, onguent égyptiac), ou mieux en badigeonnages de perchlorure de fer. En même temps, on donne à l'intérieur des dépuratifs à base d'iode ou d'arsenic.

— Parfum. *Eau d'ange.* Cette eau de senteur, en usage du XIVe au XVIIIe siècle, était une spécialité de Montpellier. Au XVIIIe siècle, c'était un composé d'iris de Florence, de storax, de santal citrin, de bois de rose, d'eau de rose et de fleur d'oranger, de musc et d'ambre, de benjoin, etc. Comme les autres eaux de senteur, on l'employait pour la toilette et pour le lavement des mains au commencement et à l'issue des repas.

L'*eau rose* ou *eau de rose*, si estimée au moyen âge, venait de l'Orient, et surtout de Damas ; les parfumeurs et les droguistes la recevaient dans des flacons de verre émaillé, ou dans des vases de métal damasquiné. Il y avait aussi des eaux médicinales ou de boisson, telles que l'eau de tête de cerf, pour faciliter les accouchements ; l'eau de Mme de La Vrillière, dentifrice ; l'eau des trois noix ; l'eau de la reine de Hongrie, ou eau de romarin ; l'eau impériale ; l'eau céleste ; l'eau divine, sorte de ratafia. Au XVIIIe siècle encore, les quatre eaux cordiales étaient l'eau d'endive, l'eau de chicorée, l'eau de buglose, et l'eau de scabieuse.

Les *eaux aromatiques* utilisées en parfumerie et dans la fabrication des liqueurs sont obtenues en faisant macérer dans l'eau diverses substances, et en soumettant le tout à la distillation qui entraîne avec l'eau une certaine quantité d'huiles volatiles. Ces eaux sont dites *doubles* ou *triples*, suivant qu'on a cohobé une fois ou deux. Quand on traite des fleurs (oranger, rose, œillet, hysope, etc.), on les choisit très odorantes, fraîches cueillies, mais sèches ; s'il s'agit de fruits (genièvre, framboise, citron, orange, cédrat, noix, prune, abricot, coing), on prend seulement ceux dont l'enveloppe est saine et bien tendue ; les plantes (absinthe, angélique, mélisse, menthe, sauge, romarin, lavande, marjolaine, rue, citronelle) sont mises à macérer fraîches ou sèches ; quant aux racines et bois (cascarille, bois de Rhodes, cannelle) ou semences (anis, girofle, badiane, carvi, fenouil, angélique, muscade, café), ils sont employés secs et concassés. On fait aussi des eaux de noyaux (abricots, cerises, pêches). La distillation des eaux aromatiques se fait dans des alambics à chaudière munie intérieurement d'une grille ou d'un panier métallique.

— Dr. anc. *Question par l'eau.* Ce mode de torture, en usage en France jusque dans les dernières années de l'ancien régime, consistait à entonner à l'accusé ou condamné, pour lui arracher des aveux ou des dénonciations, une grande quantité d'eau. On distinguait la *question ordinaire* et la *question extraordinaire :* l'une, appliquée aux accusés pour obtenir d'eux un aveu ; l'autre, aux condamnés, pour leur faire reconnaître par un aveu la justice de leur condamnation, et surtout pour leur faire dénoncer leurs complices. Le patient, lié par les mains et les pieds à des anneaux fixés, à trois pieds du sol, dans le mur, ou à un appareil spécial, « était bandé aussi fortement qu'il se pouvait » pour obéir à l'ordonnance du parlement ; puis, au moyen d'une corne ou entonnoir, l'exécuteur lui entonnait un premier « coquemar de deux pintes et une chopine ». Si le patient n'avouait pas, l'exécuteur pouvait aller jusqu'à quatre « coquemars » pareils.

Supplice par l'eau bouillante. — Peine appliquée, jusque vers la fin du XVIe siècle dans presque tous les pays d'Europe, aux faux monnayeurs, qui étaient noyés dans l'eau bouillante.

— Dr. act. *Régime des eaux.* Le régime juridique des cours d'eau est basé sur la distinction entre les cours d'eau navigables ou flottables et les cours d'eau non navigables ni flottables ; il est soumis aux articles 641 à 649 du Code civil, à la loi du 8 avril 1898, et à celle du 16 octobre 1919 qui a réglé la question de l'utilisation de la force motrice (houille blanche) en décidant que nul ne peut disposer de l'énergie des cours d'eau sans une concession ou une autorisation de l'Etat.

Fleuves et rivières navigables ou flottables. — Le cours d'eau pouvant servir à une navigation continue par bateau est navigable ; il est flottable s'il peut porter des radeaux ou des trains de bois. Ces cours d'eau font partie du domaine public ; ils sont imprescriptibles et inaliénables, sauf les îles, et le lit abandonné sur lequel les riverains ont droit de préemption. Les riverains ne peuvent utiliser ni capter les eaux, sauf concession révocable de prise d'eau par machine ou d'autres travaux, accordée soit par le préfet, soit par décret en conseil d'Etat.

Les riverains doivent laisser le long des fleuves, rivières, îles, l'espace libre nécessaire à la navigation (marchepied ou chemin de halage) ; ils ne peuvent se clore ou planter des arbres qu'à une distance minimum de la rive. Une autorisation administrative préalable est nécessaire pour faire des constructions, clôtures ou plantations.

Si un décret déclare un cours d'eau navigable ou flottable, les riverains sont soumis aux servitudes légales (halage) moyennant indemnité ; les contestations sont tranchées après expertise par le juge de paix. Si l'Etat veut transformer un chemin de halage en chemin viable, il peut exproprier les terrains nécessaires. Sur les cours d'eau navigables et flottables, le droit de pêche appartient à l'Etat.

Dans la partie navigable des cours d'eau, aucun pont, barrage ou ouvrage permanent nuisible à la navigation maritime ou à la défense nationale ne peut être établi sans une loi d'autorisation.

Rivières non navigables ni flottables. — Y sont compris les cours d'eau flottables à bûches perdues, c'est-à-dire par pièces de bois isolées et abandonnées au courant. Ces rivières ne font pas partie du domaine public ; leur lit appartient, suivant la ligne médiane, aux riverains, qui peuvent sans autorisation utiliser les eaux pour l'irrigation et les usages domestiques ou industriels, mais non les absorber ou altérer au préjudice d'autres riverains. Une autorisation est nécessaire, après enquête, pour l'établissement ou la régularisation d'ouvrages influant sur le régime ou l'écoulement des eaux. Le droit de pêche appartient aux riverains.

Ecoulement des eaux sur les fonds inférieurs. — Les fonds inférieurs sont assujettis à une servitude d'écoulement *naturel* des eaux, sauf les eaux ménagères ; mais cette servitude ne doit pas être aggravée par le fait du propriétaire du fonds supérieur. Les riverains peuvent laisser écouler les eaux ménagères sur la voie publique, sauf celles dont les exhalaisons seraient nuisibles, et sauf respect des règlements administratifs.

Eaux pluviales et sources. — Les eaux *pluviales* qui tombent sur un fonds sont à la disposition du propriétaire qui, toutefois, ne peut aggraver sans indemnité, par leur usage ou leur direction, la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640 du Code civil. — Les eaux des *sources artificielles*, dues à des sondages ou travaux souterrains, doivent être reçues par les fonds inférieurs, sauf indemnité en cas de dommage, et sans que la servitude d'écoulement puisse être aggravée pour les maisons, cours, jardins, parcs et enclos. Les contestations et le règlement des indemnités sont portés en justice de paix, avec expertise. — Les *sources naturelles* sont à l'usage du propriétaire du fonds. Il ne peut cependant en user au préjudice du propriétaire d'un fonds inférieur qui, depuis plus de trente ans, aurait achevé des ouvrages apparents et permanents pour utiliser l'eau et en faciliter le passage dans sa propriété. Lorsqu'une source, dès sa sortie du fonds, forme un cours ayant le caractère d'eau publique et courante, elle ne peut être détournée de son cours naturel au préjudice des usagers inférieurs.

Eaux courantes. — Le propriétaire d'un fonds bordé ou traversé par une eau courante ne dépendant pas du domaine public peut en user à son passage, mais doit la rendre à son cours ordinaire à la sortie du fonds.

Réglementation des dépôts et fabriques d'eaux minérales. — Les dépôts et fabriques d'eaux minérales, *naturelles* ou *artificielles*, sont soumis à une inspection spéciale qui donne lieu au payement d'une redevance. Il existe également des droits de consommation perçus au profit de l'Etat et facultativement des communes et départements sur les eaux minérales et de laboratoire, sur les eaux gazéifiées et limonades, sur les poudres, sels, comprimés et produits destinés à la préparation des limonades et eaux gazéifiées ; les établissements et magasins sont soumis à l'exercice de la Régie, et les eaux ne peuvent circuler sans un congé ou un acquit-à-caution sous peine d'amende, quintuple droit et confiscation. L'administration des établissements d'eaux minérales et thermales appartenant à des communes est spécialement réglementée. La commune peut exploiter l'établissement en régie directe en se conformant aux règles de la comptabilité publique ; elle peut aussi le donner à bail à une société ou à un particulier, moyennant redevance et dans des conditions à fixer par un traité, qui a le caractère d'un contrat de concession de service public. V. STATIONS HYDROMINÉRALES, CLIMATIQUES ET DE TOURISME.

— Géol. Le rôle de l'*eau*, en géologie, est considérable ; de tous les agents atmosphériques c'est, de beaucoup, le plus actif. A l'état solide dans la haute montagne, à l'état liquide dans les vallées et les plaines, l'eau accomplit un gigantesque déblayage du sol et modifie chaque jour le relief terrestre. Dans les altitudes élevées, le gel quotidien

pulvérise les montagnes ; les glaciers creusent les hautes vallées, emportent un cube énorme de matériaux et arrivent à raser les massifs montagneux. La pluie déplace les moindres parcelles et donne lieu au ruissellement qui balaye les pentes, entraîne les parties meubles du sol et donne naissance, en montagne, aux torrents temporaires. Les glaciers, eux, par leur fusion ou ablation, forment les torrents persistants. Ces torrents rongent les terrains et forent des gorges profondes. Les rivières torrentielles creusent des cañons. Les cours d'eau tranquilles approfondissent lentement leurs vallées et, par le déplacement de leurs méandres, arrivent à remanier périodiquement toute la surface de leurs alluvions, ce qui explique la disproportion qui existe entre le débit d'un fleuve et l'ampleur de sa vallée. A leur embouchure, les cours d'eau déposent tout ce qu'ils ont entraîné, formant un delta qui s'avance progressivement sur le domaine de la mer. La mer démolit les falaises, qui reculent constamment ; la résistance variable des roches attaquées permet aux flots de sculpter des aiguilles, des portiques, des grottes ; ailleurs, au lieu de détruire, elle apporte, accumulant le sable ou les galets. La mer isole les îles, fouille les archipels qu'elle parvient à raser, et s'ouvre des passages, comme le pas de Calais, à travers les continents. Le rôle géologique de l'eau n'est pas localisé à la surface du sol. Par l'infiltration, elle pénètre dans les terrains, agrandit leurs fissures, fore les grottes et les cavernes, dissout les roches calcaires et dépose le produit de cette corrosion sous forme de stalactites. L'eau existe dans toutes les roches. A l'état de vapeur d'eau, elle joue peut-être un rôle dans les éruptions volcaniques.

Les *eaux naturelles* et surtout les eaux de profondeurs, renferment toujours une quantité plus ou moins grande de gaz et de matières salines dissous, qui, par leurs propriétés physiques et chimiques, agissent dans un certain nombre d'affections surtout chroniques. V. CRÉNOTHÉRAPIE. Telles sont les eaux dites « minérales ».

— Thérap. *Eaux minérales.* On nomme ainsi celles que leur composition chimique et physique rend susceptibles de provoquer dans l'organisme humain des modifications qui peuvent être utilisées favorablement.

Dans la classification purement chimique qui a eu cours jusqu'à présent, l'hydrologie contemporaine a introduit des modifications qui ne sont pas encore très précisées et qui ont pour base des caractéristiques physiques telles que la radio-activité, la présence de métaux ou de gaz rares, l'équilibre acide-base, etc.

Les eaux minérales *chaudes* sont d'origine volcanique ; elles sont dues à l'action des laves qui élèvent la température des roches avec lesquelles elles entrent en contact, jusqu'à mettre en liberté l'eau de combinaison de ces roches, laquelle eau se charge ensuite des éléments solubles provenant de la décomposition, sous la même influence, des silicates qui entrent pour une large part dans la structure de ces roches et ceci dans une proportion constante réglée par la température et par la nature des combinaisons détruites.

Il est presque impossible de donner, des eaux minérales, une classification qui soit satisfaisante à tous les points de vue : chimique, thérapeutique, minéralogique. En général, on en considère sept groupes :

1° *Eaux sulfureuses*, thermales (ex. Bagnères-de-Bigorre) ou froides (Enghien-les-Bains), employées surtout contre les rhumatismes, les maladies de la gorge et celles de la peau ;

2° *Eaux chlorurées sodiques* (Salies-de-Béarn), employées contre le rachitisme, les fibromes utérins, etc. ;

3° *Eaux alcalines* (Vichy), prescrites contre les maladies de l'estomac, du foie, etc. ;

4° *Eaux arsenicales* (La Bourboule), reconstituantes, ordonnées contre la tuberculose au début, les asthénies ;

5° *Eaux calciques et magnésiennes* (Contrexéville), utilisées dans la goutte, les affections vésicales et rénales ;

6° *Eaux ferrugineuses* (Bussang), employées contre l'anémie, la chlorose ;

7° *Eaux indéterminées*, agissant surtout par leurs propriétés physiques (Plombières, Bagnoles-de-l'Orne), et spécialisées de façon très diverse.

Eaux minérales ou balnéaires chez les anciens. — L'usage en paraît fort ancien. Les Grecs attribuaient l'origine de ces sources à quelque divinité. Il s'en trouvait près des temples d'Esculape et des hospices annexés ; elles y servaient sans doute à la médication. A partir du IIIe siècle, on connaît en Grèce des villes d'eaux qui attirent en foule malades et gens de plaisirs. Quant aux Romains, ils avaient tant de goût pour ces eaux que bien peu de sources leur ont échappé, d'Italie ou de Gaule. On rendait un culte à la divinité particulière de la source ; on lui offrait des pièces de monnaie, des ex-voto divers, des représentations de la partie du corps guérie. Beaucoup de noms de villes rappellent ce culte. On disait *ad aquas* (d'où *Aix*), avec un nom de lieu ou de divinité locale ; *Bourbon, Bourbonne* rappellent le dieu *Borvo* ou *Bormo ; Luchon*, le dieu *Lixo ;* etc. Les anciens avaient su classer avec assez d'exactitude les eaux minérales, suivant leur teneur, et l'expérience leur en avait appris les effets. Il en usaient en boisson, bain, douche et vapeurs. Les villes d'eaux devinrent rapidement des centres de plaisirs, même de débauche, et de jeu, comme aujourd'hui.

L'intérêt que présentent les eaux minérales pour la santé publique a motivé une législation spéciale (L. 14 juill. 1856). Aucun établissement d'eaux minérales ne peut être ouvert sans une autorisation délivrée sur avis de l'Académie de médecine après constatation des propriétés thérapeutiques des eaux. Les sources sont déclarées d'utilité publique par un décret qui peut leur assigner un périmètre de protection où les sondages, travaux souterrains, extractions de matériaux, fondations de maisons, caves ou autres travaux à ciel ouvert nécessitent une autorisation préalable. Le propriétaire de la source peut être autorisé à faire des travaux de captage et d'aménagement soit sur son terrain, soit dans le périmètre de protection sur le terrain d'autrui et moyennant indemnité. Un décret peut décider l'expropriation d'une source exploitée dans des conditions défectueuses.

— Pharm. L'*eau* séparée par distillation des principes fixes contenus dans l'eau de rivière ou de fontaine est d'un usage constant en pharmacie. Elle a été employée en injections sous-cutanées pour combattre certaines névralgies, et comme substitutif au cours des cures de démorphinisation. Elle sert de véhicule pour les solutions physiologiques injectables et de nombreux solutés officinaux.

L'eau bi-distillée réservée pour certaines injections intraveineuses est de l'eau distillée à nouveau dans des conditions telles qu'elle doit être purissime et rigoureusement neutre. A cet effet il convient de la préparer dans un appareil en verre *pyrex*, à l'exclusion du verre ordinaire qui lui communique une réaction alcaline, et des appareils métalliques qui lui cèdent des traces de métal.

On prépare des *eaux distillées* ou *hydrolats* avec des plantes généralement aromatiques en distillant l'eau ordinaire avec les différentes parties des plantes. Parmi celles-ci les unes, telles que *l'eau distillée de cannelle, de fleur d'oranger*, renferment les principes volatils tout formés ; pour d'autres, les principes volatils ne se forment qu'au contact de l'eau (exemple : *eau de laurier-cerise*). Ces principes sont le plus souvent des essences quelquefois accompagnées d'acides volatils (*acides cyanhydrique, valérianique*, etc.).

Leur préparation se fait dans un alambic, de deux manières : 1° à feu nu quand on opère avec des plantes inodores ou très ligneuses qui exigent le contact de l'eau pour développer leur essence ; 2° à la vapeur quand il s'agit de fleurs ou de parties délicates et très aromatiques. On les sépare de l'huile essentielle entraînée en excès à la distillation, soit à l'aide du récipient florentin, soit par filtration sur filtre mouillé.

Les eaux distillées sont des liquides limpides, neutres ou faiblement acides ; leur odeur rappelle celle de la plante utilisée pour leur préparation.

D'altération rapide, on doit les conserver en lieu frais et à l'abri de la lumière.

Médicaments peu actifs, à l'exception toutefois de l'*eau distillée de laurier-cerise* (100 milligrammes pour 100 grammes d'*acide cyanhydrique*), qui doit être prescrite avec circonspection, elles servent à aromatiser les potions.

Eau stérilisée. — Eau privée de microbes soit par des procédés physiques (filtration à la bougie ou ébullition) si elle doit être utilisée pour la chirurgie ou la pharmacie. On la conserve en récipients clos soustraits aux contaminations extérieures.

Eau de mer. — Elle contient de 32 à 38 gr. par litre de sels divers parmi lesquels prédomine le *chlorure de sodium*. On l'utilise en thérapeutique sous forme de bains utiles contre le rachitisme, les tuberculoses osseuses, la neurasthénie, et de solutions injectables (*sérum de Quinton*). Elle doit dans ce cas être recueillie au large dans des conditions spéciales, préservée de toute souillure et ramenée à l'isotonie. On l'a préconisée contre la tuberculose, la scrofule, les diverses formes d'entérite.

Isotonique et ozonisée elle aurait une action antiseptique utilisée dans la cure des plaies suppurées et septiques.

L'*eau oxygénée officinale* est une solution aqueuse de *bi-oxyde d'hydrogène* à 12 volumes ; c'est-à-dire qu'en se décomposant elle dégage douze fois son volume d'oxygène. Elle est peu employée à l'intérieur : quelquefois, contre les vomissements de la grossesse, ou pour favoriser la tolérance du régime lacté. On l'administre en doses de 5 à 50 grammes étendus de vingt à trente fois leur poids d'eau ; chez les enfants, X à XX *gouttes* dans un biberon de lait.

C'est surtout à l'extérieur qu'elle est réservée comme antiseptique non toxique, non irritant, et cependant assez puissant ; le dégagement gazeux qui se produit dès son application contribue à déterger les plaies. Etendue de deux à trois fois son volume d'eau, elle sert au lavage et au pansement des plaies, des ulcères variqueux ; un peu plus diluée, on la donne en injections, en gargarismes, etc. Comme *hémostatique*, on l'emploie sans addition d'eau.

L'eau oxygénée se décompose avec le temps, et s'affaiblit sensiblement ; la chaleur la décompose également, et il faut éviter de la porter au-dessus de 30° C.

— Admin. *Eaux et forêts.* L'administration forestière a été dénommée « Administration des eaux et forêts » depuis le décret du 19 avril 1898. Elle constitue une direction générale, ressortissant au ministère de l'agriculture.

Le directeur général des eaux et forêts, assisté de trois administrateurs, exerce ses fonctions sous la haute autorité du ministre. Il a sous ses ordres immédiats les agents du service extérieur, qualifiés d'officiers des eaux et forêts et de préposés forestiers.

Le « conseil des eaux et forêts » se compose du ministre, qui le préside, du directeur général et de trois administrateurs.

Les officiers des eaux et forêts sont, dans l'ordre hiérarchique : les *conservateurs*, les *inspecteurs*, les *inspecteurs adjoints*, les *gardes généraux*, les *gardes généraux stagiaires*, et les *élèves-gardes généraux*. Le cadre des *préposés* comprend des brigadiers, gardes domaniaux, gardes communaux et mixtes, et des gardes-cantonniers. (Des officiers et des préposés sont spécialement affectés au service des dunes.)

Le personnel de surveillance est constitué par un cadre unique d'officiers et préposés ayant tous les mêmes obligations professionnelles et militaires et les mêmes attributions pour la surveillance et la constatation des infractions aux lois et règlements dont l'application ressortit à l'Administration des eaux et forêts.

Officiers et préposés sont répartis en 32 *conservations forestières*, subdivisées en inspections et en cantonnements.

L'*Ecole nationale des Eaux et forêts* (Nancy) assure le recrutement des fonctionnaires supérieurs du service des eaux et forêts. Une *Ecole d'enseignement technique et professionnel des gardes des Eaux et forêts* a été instituée aux Barres, commune de Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Le personnel de l'Administration des eaux et forêts entre dans la composition des forces militaires du pays. Les préposés sont organisés, suivant l'effectif, en *compagnies, sections* ou *détachements de chasseurs forestiers*. Ces unités sont destinées à seconder, en principe, dans la région de leur service de paix, les opérations des armées actives, ou de la défense des places fortes. Leur composition est arrêtée par le ministre de la guerre, après entente avec le ministre de l'agriculture. L'Administration des eaux et forêts est chargée : 1° de la conservation, de l'aménagement et de l'exploitation des forêts ; 2° de la police et de l'exploitation de la pêche dans les cours d'eau non navigables, hors des limites de la pêche maritime. La surveillance de la pêche sur les canaux et cours d'eau navigables appartient au ministère des travaux publics.

— Relig. L'action fécondante de l'*eau* sur la terre ne pouvait échapper à l'observation de l'homme primitif. Aussi le culte des eaux se retrouve-t-il dans les plus antiques mythologies ; il se conçoit surtout en Orient, dans les pays brûlés par le soleil. Les Aryas de l'Inde invoquent *Varuna*, le Dieu du ciel et le père des eaux célestes ; leurs philosophes adopteront plus tard *Sindhu*, l'élément humide, dont, comme Thalès en Grèce, ils feront le principe des êtres. Les Iraniens honorent *Ardvîçura*, la grande déesse des eaux. Pour tous deux, les eaux terrestres sont des divinités secourables, qu'il ne faut troubler ni souiller ; ils les nomment *Apas*, et les seconds les placent sous la présidence de l'Amchaspand *Haurvatât*, le maître des eaux, qui, avec *Ameretat*, dispense la santé et l'immortalité. Les eaux tiennent aussi une place importante dans les mythologies scandinave, germanique et slave, et le rôle des fleuves, des nymphes, des naïades, dans le panthéon grec et romain, était non moins important, quoique plus défiguré par l'anthropomorphisme. La mer avait été aussi déifiée, par exemple dans les noms de *Poseidon* et de *Neptune* chez les Grecs et les Latins. Les néréides, les océanides, les sirènes, etc., faisaient aussi partie de la cour des dieux.

— Liturg. *Eau bénite.* L'*eau bénite* est un mélange d'eau naturelle et de sel que, d'après le rituel romain, le prêtre doit bénir chaque dimanche avant de célébrer la grand'messe. Les théologiens rangent l'eau bénite parmi les *sacramentaux*. Elle est employée dans presque toutes les bénédictions, et dans l'administration du baptême. Dans chaque église, à l'entrée de la nef, est placé un *bénitier ;* les fidèles y trempent les doigts, en entrant, et font ensuite le signe de la croix.

L'usage de l'eau bénite est très ancien dans l'Eglise. Tertullien mentionne les aspersions d'eau faites par les chrétiens pour chasser les démons. La formule dont le prêtre se sert aujourd'hui pour bénir l'eau figure déjà dans les *Sacramentaires* de saint Gélase et de saint Grégoire.

On sait, d'ailleurs, que la coutume de regarder l'eau comme un symbole de purification spirituelle est commune à presque toutes les religions.

L'eau grégorienne est une eau bénite mélangée de cendre, de sel et de vin, qui est employée pour la consécration, la purification ou la réconciliation d'une église.

Eau de Jouvence (L'), drame philosophique de Renan (1880), faisant suite à *Caliban* (v. ce mot). On y retrouve un Caliban symbolisant toujours la démocratie, mais assagi par l'exercice du pouvoir, et qui se réconcilie finalement avec Ariel. Quant à Prospero, le duc dépossédé, il s'adonne à la science et découvre une *eau de Jouvence* qui empêche de vieillir. En réalité, « chacun puise en cette eau ce qu'il porte en lui-même » ; elle symbolise ici l'idéal qui entretient la jeunesse de l'âme.

Dans cette œuvre de pure fantaisie, Renan a exposé ses vues philosophiques et politiques, corrigeant son habituel dilettantisme par une foi dans la science, qui doit faire un jour le bonheur de l'humanité.

Eaux, airs et lieux (DES), traité médical et philosophique attribué à Hippocrate, où l'auteur expose l'influence des climats sur le moral de l'homme : vue féconde reprise par Aristote et par Montesquieu.

EAU (CAP DE L'), promontoire rocheux de la côte de la Méditerranée, en Maroc de protectorat espagnol, au large duquel se trouve le petit archipel espagnol des Zafarines.

EAUBÉNITER [*ô, té*] v. tr. *Par plaisant.* Asperger d'eau bénite.

— ***S'eaubéniter,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'asperger d'eau bénite.

EAUBÉNITIER [*ô, ti-é*] n. m. Orfèvr. Bénitier en argent.

EAUBENOISTIER [*ô, noiss-ti-é*] n. m. (rad. *eau bénoîte*, pour EAU BÉNITE). Au moyen âge, Bénitier portatif en usage à l'église et dans les maisons. (L'eaubenoistier comportait son aspergeoir ou goupillon. On disait aussi AIGUEBENESTIER, et, au XVIIe s., EAUBENICTIER.) V. BÉNITIER.

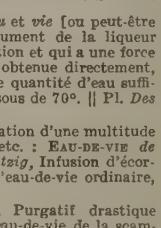

Eaubenoistier (XIVe s.).

EAUBURON [*ô*] n. m. Nom vulgaire du lactaire poivré, champignon comestible, mais de qualité médiocre.

EAU-CLAIRE ou **CLEARWATER**, fleuve côtier du Dominion canadien (Labrador, territoire d'Ungava), sorti du lac homonyme et se jetant dans le golfe de Richemond (baie d'Hudson). Cours, 150 kil. env.

EAU-CLAIRE, ville des Etats-Unis (Etat de Wisconsin), ch.-lieu du *comté d'Eau-Claire*, sur l'*Eau-Claire*, affl. du Chippewa ; 20.900 hab. Scieries.

EAU-DE-VIE [*ô-de-vî*] n. f. (de *eau* et *vie* [ou peut-être du lat. *vitis*, vigne]). Se dit absolument de la liqueur alcoolique extraite du vin par distillation et qui a une force inférieure à 70°, soit qu'elle ait été obtenue directement, soit qu'on ait ajouté à de l'alcool une quantité d'eau suffisante pour en abaisser la force au-dessous de 70°. || Pl. *Des* EAUX-DE-VIE.

— *Par extens.* Produit de la distillation d'une multitude de plantes, racines, fruits, grains, etc. : EAU-DE-VIE *de pomme de terre.* || *Eau-de-vie de Dantzig*, Infusion d'écorces de citron et de macis dans de l'eau-de-vie ordinaire, avec addition de feuilles d'or.

— Pharm. *Eau-de-vie allemande*, Purgatif drastique obtenu en faisant macérer dans de l'eau-de-vie de la scammonée d'Alep et des racines de jalap et de turbith. Syn. TEINTURE DE JALAP COMPOSÉE. || *Eau-de-vie caraïbe*, Solution alcoolique de gaïacine. || *Eau-de-vie camphrée*, Solution alcoolique de camphre. (Syn. ALCOOL CAMPHRÉ FAIBLE.) || *Eau-de-vie de lavande des parfumeurs*, Obtenue en distillant l'*alcoolat* de lavande avec une demi-partie d'*hydrolat de rose.*

— ENCYCL. Les *eaux-de-vie* sont des alcools titrant moins de 70 p. 100 ; elles proviennent de la distillation de substances diverses : vins, marcs, fruits, tubercules, grains. Les eaux-de-vie les plus estimées sont fournies en général par les vins (blancs ou traités en blancs), et celles qui occupent le premier rang dans cette catégorie sont les *cognacs* et les *armagnacs*, puis les eaux-de-vie de *Marmande*, et enfin les eaux-de-vie dites *trois-six*, du midi de la France.

La Bourgogne, la Champagne et l'Anjou distillent les marcs de raisin après fermentation, et le plus souvent après pressurage; le produit fourni par cette distillation s'appelle *eau-de-vie de marc* ou *marc;* comme la distillation en est opérée à feu nu, il passe avec l'alcool des éthers et huiles essentielles, qui donnent au marc un goût spécial ; la distillation des cidres et poirés (Bretagne, Normandie, etc.), donne le *calvados ;* la canne à sucre et les mélasses fournissent le *rhum* et le *tafia.*

Parmi les eaux-de-vie de fruits, citons le *kirsch,* qui provient des griottes et merises écrasées, fermentées, puis distillées avec les noyaux ; le *quetsche,* obtenu par distillation des prunes du même nom ; la *mirabelle,* les pêches, abricots, etc., donnent aussi des eaux-de-vie ; toutes ces eaux-de-vie de fruits peuvent également servir à la fabrication des liqueurs.

La betterave, la pomme de terre, le topinambour, etc., donnent des eaux-de-vie industrielles ; enfin, les grains fournissent aussi des produits particulièrement estimés dans les pays septentrionaux : *genièvre* (Belgique, Hollande, nord de la France), *gin* (Angleterre et Ecosse), *whisky* (Amérique), *kummel* (Russie). L'*arach* ou *rach* des Orientaux est fourni par le riz.

EAU-FORTE n. f. Acide nitrique du commerce. || Estampe obtenue au moyen d'une planche préparée avec cet acide. || Pl. *De belles* EAUX-FORTES.

— ENCYCL. *Gravure à l'eau-forte.* V. GRAVURE.

ÉAUTOGNOSIE [*é-ô-togh-nô-zî*] n. f. (du gr. *éautos,* soi-même, et *gnôsis,* connaissance). Didact. Connaissance de soi-même.

ÉAUTOLOGIE [*é-ô, jî*] n. f. (du gr. *éautos,* soi-même, et *logos,* discours). Didact. Etude psychologique du moi, fondée sur l'observation interne. Elle n'est qu'une partie de la psychologie : celle-ci, en effet, doit compléter, au moyen de l'observation externe, la connaissance du moi par l'étude des autres sujets conscients.

EAUX-BONNES, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 35 kil. d'Oloron, sur un affluent du gave d'Ossau ; 455 hab. Eaux thermales sulfurées, utilisées au XVIe siècle pour le traitement des blessures et aujourd'hui pour celui des maladies de peau.

EAUX-CHAUDES, village de la comm. de Laruns (Basses-Pyrénées, arrond. d'Oloron), sur le gave d'Ossau, dans une gorge étroite. Eaux thermales sulfureuses utilisées en boissons, fumigations, bains et douches dans le traitement des rhumatismes et des affections des voies respiratoires.

Eaux-Douces d'Europe (LES), célèbre promenade de Constantinople, à l'extrémité amont de la Corne d'Or et au long d'un ruisseau (l'antique *Barbyzès*) qui se perd dans la Corne d'Or.

— Les EAUX-DOUCES D'ASIE existent sur la rive opposée du Bosphore.

EAUX-VANNES n. f. pl. Parties liquides contenues dans les fosses d'aisances, bassins à vidange, résidus d'établissements industriels.

— ENCYCL. L'autorité municipale peut, pour assurer la salubrité des cours d'eau traversant la commune, réglementer et même interdire absolument le déversement des *eaux-vannes* dans ces cours d'eau.

EAUX-VIVES, comm. de Suisse (cant. de Genève), sur le bord du lac Léman ; 20.000 hab. (Fait partie de l'agglomération genevoise.)

EAUZAN (*Elusatensis* ou *Elusensis pagus*), petit pays de France, en Gascogne, entre l'Armagnac et le Marsan ; cap. *Eauze.* (Il fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Condom, dans le Gers.)

EAUZE (anc. *Elusa*), ch.-lieu de cant. du Gers, arrond. et à 29 kil. de Condom, au-dessus de la Gélise ; 3.511 hab. (*Elusates*). Ch. de f. Midi. Un des grands centres du commerce des eaux-de-vie dites « armagnacs ». Eglise ogivale du XVIe siècle. Anciennement capitale des Elusates, puis (au IIIe s.) métropole de la Novempopulanie au point de vue civil et religieux, Eauze fut ruinée au VIIIe siècle par les Sarrasins. Rebâtie au moyen âge, elle ne recouvra jamais son ancienne splendeur. Patrie du ministre romain Rufin. — Le canton a 11 comm., et 7.460 hab.

EAVAGIER [*ji-é*] n. m. (rad. *eave,* eau courante). Artisan qui se sert d'appareils mis en mouvement par un cours d'eau. (Vx.)

Eavy (FORÊT DOMANIALE D'). Forêt du départ. de la Seine-Inférieure, arrond. de Dieppe et de Neufchâtel, cant. de Bellencombre, Envermeu, Longueville, Neufchâtel et Saint-Saëns.

Située dans la Haute-Normandie à 20 kil. au sud-est de Dieppe, elle occupe les versants et le sommet d'un long plateau qui s'étend entre la vallée de la Béthune et celle de la Varenne, à une altitude variant de 130 à 236 m.

Sa contenance est de 6.658 ha. Peuplée presque uniquement de hêtres, elle est traitée en futaie régulière à la révolution de 150 ans.

Parmi les arbres remarquables, on peut citer : le hêtre « le Poilu », de $4^m,10$ de tour à $1^m,30$ du sol, 17 m. de fût et 50 m. de hauteur totale, et un autre hêtre « l'Union-Jack » de 3^m, 60 de tour, 19 m. de fût et 45 m. de hauteur totale.

La forêt d'Eawy qui, au XIe siècle faisait partie du domaine ducal de Normandie, fut définitivement réunie à la couronne en même temps que celui-ci par Louis XI en 1465.

ÉBÂDITES ou **ÌBÂDITES** adj. Se dit : 1° de la dynastie musulmane qui succéda, en Espagne, à celle des Oméyades ; 2° d'une tribu de chrétiens qui habitaient dans l'Etat de Hira, non loin de l'Euphrate ; 3° d'une secte rigoriste de l'Islam. V. IBÂDITE.

ÉBAHIR ([*ba-ir*] v. tr. (probablem. de l'interjection *bah !*). Jeter dans la surprise, dans la stupéfaction : ÉBAHIR *quelqu'un.*

— ***Ebahi, e,*** part. pass. du verbe *Ebahir.* Qui marque une grande surprise : *Une mine* ÉBAHIE. *Des yeux* ÉBAHIS.

— SYN. **Ébahi, abasourdi, ébaubi, émerveillé, penaud, stupéfait.** V. ABASOURDIR.

— ***S'ébahir,*** v. pr. Au sens passif, Etre étonné, stupéfait.

ÉBAHISSEMENT [*i-se-man*] n. m. *Fam.* Etonnement extrême. || Admiration mêlée de surprise.

ÉBALANÇON n. m. (du préfixe *é,* et de *balancer*). Nom ancien de ce qu'on appelle aujourd'hui COUP DE PIED EN VACHE. || En parlant du cheval, Coup de pied de derrière lancé sur le côté.

ÉBARBAGE ou **ÉBARBEMENT** [*man*] n. m. Action d'ébarber, de faire disparaître les bavures (ou *barbes*) : L'ÉBARBAGE *se fait, suivant l'importance de la bavure, à la lime, au burin à main ou pneumatique, ou à la meule.*

ÉBARBER [*bé*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *barbe*). Techn. Enlever les parties excédantes des feuilles pliées, dans un cartonnage, une brochure, etc. || Oter les bavures sur une planche gravée, et en général sur une pièce métallique quelconque, sur une pièce démontée, etc.

— Chir. Couper, avec les ciseaux ou le bistouri, les parties non saines d'une plaie.

— Hortic. Couper le chevelu des végétaux qu'on transplante. || Tondre (en parlant d'une haie ou d'une charmille). || Couper les racines qui courent à fleur de terre (en parlant de la vigne). || Débarrasser l'orge de ses barbes.

— Typogr. *Ebarber une lettre,* Abattre avec un instrument tranchant un talus qui marque au tirage.

ÉBARBES n. f. pl. Monn. Aspérités que présentent, sur les côtés lorsqu'elles sortent de la lingotière, les lames de métal fondues pour être converties en monnaies.

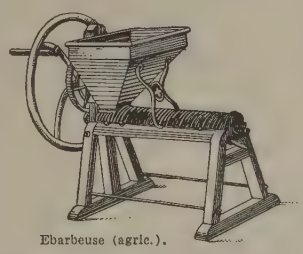
Ebarbeuse (agric.).

ÉBARBEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière, chargés de l'ébarbage.

ÉBARBEUSE n. f. Techn. Machine à meuler employée à l'ébarbage.

— Agric. Sorte de nettoyeur, à l'aide duquel on enlève les prolongements filiformes qui se trouvent à l'extrémité des grains d'orge et qui restent après le battage. (On dit aussi en ce sens ÉBARBEUR n. m.)

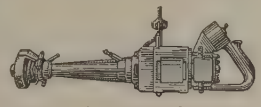
Ebarbeuse électrique (système Volet).

— ENCYCL. Techn. Les *ébarbeuses* sont de modèles différents et établies en vue de la matière à traiter (métal, verre, etc.). Il en est de fixes et de mobiles ; parmi ces dernières il existe des appareils pratiques et commodes, comprenant une meule commandée par un petit moteur électrique ; suspendue à l'extrémité du câble qui lui apporte le courant, et d'un faible poids, elle peut être déplacée sur la surface à ébarber.

EBARBOIRS : 1. De graveur sur cuivre ; 2. D'ajusteur.

ÉBARBOIR n. m. Outil qui sert à ébarber les métaux. (C'est, suivant le cas, une sorte de burin ou de grattoir quadrangulaire sans morfil.)

ÉBARBURE n. f. Ce que l'on ôte en ébarbant.

ÉBARDOIR n. m. (corrupt. de *ébarboir*). Grattoir à trois côtés, employé par divers corps de métiers (zingueurs, plombiers, ferblantiers, etc.).

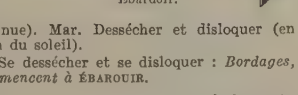
Ebardoir.

ÉBAROUIR v. tr. (origine inconnue). Mar. Dessécher et disloquer (en parlant de l'action du soleil).

— *Intransitiv.* Se dessécher et se disloquer : *Bordages, Barriques qui commencent à* ÉBAROUIR.

ÉBAROUISSAGE n. m. Mar. Dislocation résultant du desséchement.

ÉBAT [*ba*] n. m. (du préfixe *é,* et de *battre*). Action de s'ébattre ; Mouvements folâtres : *Se livrer à de joyeux* ÉBATS. (S'emploie surtout au plur.). || Plaisir de l'amour :

Témoin l'*ébat* qu'on prit sous la coudraie.
LA FONTAINE.

ÉBATTEMENT [*man*] n. m. Action de s'ébattre ; ébat. || Plaisir, agrément : *S'il veut plaider, je lui en donnerai l'*ÉBATTEMENT. (Vx.)

— Balancement d'une voiture entre ses brancards.

ÉBATTRE (S') v. pr. S'agiter en folâtrant : *Le chat cherche les meubles les plus mollets pour s'y reposer et* S'ÉBATTRE (Buffon.) || Se livrer aux plaisirs de l'amour.

— *Fig.* Se divertir, se donner carrière : *Mes camarades me venaient chercher pour* M'ÉBATTRE *avec eux.* (J.-J. Rousseau.) *Ma pensée* S'ÉBATTAIT *dans les étranges et chimériques régions de la lune.* (Baudelaire.)

ÉBAUBI [*bô*], **E** adj. (du préfixe *é,* et du lat. *balbus,* bègue). Rendu bègue.

— *Fam.* Etonné, interdit : *Mine* ÉBAUBIE.

ÉBAUBIR (S') [*bô*] v. pr. (du VX franç. *baub* [lat. *balbus*], bègue). Etre stupéfait, interdit. (Vx.)

ÉBAUBISSEMENT [*bô, man*] n. m. *Fam.* Etat de celui qui est ébaubi.

ÉBAUCHAGE [*bô*] n. m. Action d'ébaucher, de donner une première façon à un objet : *L'*ÉBAUCHAGE *d'une planche.* || Action de donner, à l'aide de la main seule, une première forme à une masse d'argile dont on veut faire un ouvrage de poterie. || En métallurgie, Opération préliminaire du laminage. Transformation, en barres plates, du fer puddlé, que l'on obtient par l'affinage.

ÉBAUCHE [*bôch'*] n. f. (substantif verbal de *ébaucher*). Premier jet, esquisse indiquant les diverses parties d'une œuvre : *Faire l'*ÉBAUCHE *d'une statue, d'un tableau.* || *Par anal.* Ouvrage imparfait, bien que terminé : *C'est une simple* ÉBAUCHE. || *Par extens.* Objet dont la nature est plutôt indiquée que déterminée : *L'*ÉBAUCHE *d'un sourire.*

— *Fig.* Premiers germes : *Nous n'en sommes toujours qu'à l'*ÉBAUCHE *de la liberté.*

— Céram. Cylindre grossier de pâte à porcelaine qu'on laisse se raffermir et qu'on coupe en copeaux nommés *tournassures,* donnant à l'emploi une pâte améliorée. || Forme grossière d'une pièce tournée, dans laquelle on débite par enlèvement de pâte (*tournassage*) la forme définitive.

— Littér. Plan d'une œuvre littéraire. || Œuvre non terminée et qui doit être revue, complétée.

— Grav. Premier travail du burin, indication des masses de la pièce à graver.

— SYN. **Ebauche, canevas, crayon.** V. CANEVAS.

— ENCYCL. Bx-arts. L'*ébauche* n'est pas, proprement, la première exécution de l'idée de l'artiste, faite d'un premier jet : c'est là l'*esquisse.* L'esquisse peut être un tout ; l'ébauche n'est jamais que la première partie d'un travail. On peut ramener ces diverses variétés d'ébauches à deux modes : l'ébauche épaisse, faite avec des pâtes ou couleurs opaques, telles que le blanc, les ocres, le noir d'ivoire, etc., et l'ébauche mince, faite par frottis ou avec des couleurs transparentes, comme la laque, le bitume, les terres de Sienne. Ces couleurs transparentes, appliquées directement sur la toile, font que l'ébauche garde une apparence uniformément sombre, noire ; elles *repoussent* constamment, c'est-à-dire qu'elles pénètrent les tons qu'on place dessus en achevant le tableau, et qu'elles apparaissent au travers. Un autre inconvénient que présente cette sorte d'ébauche est que la peinture se fendille, craque. L'ébauche au bitume fut de mode vers 1830, surtout dans l'école romantique.

L'ébauche, pour le sculpteur, consiste dans la première *façon* qu'il donne à la terre ou à la cire, avant de modeler. Il cherche d'abord les grandes lignes, les grandes masses le mouvement, les proportions, l'attitude. Il faut ensuite faire l'ébauche du modelé, qui doit, vue à une certaine distance et dans tous les sens, présenter, par le jeu de ses ombres et de ses lumières, l'aspect d'un dessin massé largement et avec vigueur. Sur une ébauche faite de cette manière, il n'y a plus qu'à modeler les détails.

ÉBAUCHEMENT [*bô, man*] n. m. Action d'ébaucher. (Vx.)

ÉBAUCHER [*bô-ché*] v. tr. (origine douteuse). Dessiner tracer la première esquisse d'une œuvre : EBAUCHER *un tableau, une comédie.*

— *Par extens.* Disposer les éléments de : *La nature* ÉBAUCHE, *par un acte unique, la forme primitive de tout être vivant.* (Buffon.) || Préparer l'accomplissement de : EBAUCHER *un mariage.* || Commencer, indiquer légèrement : EBAUCHER *un sourire.*

— *Fig.* Poser les éléments de : *L'esprit* ÉBAUCHE *le bonheur que la vertu achève.* (Helvétius.)

— ***Ebauché, e,*** part. pass. du verbe *Ebaucher : Sciences à peine* ÉBAUCHÉES.

L'homme *ébauché* ne sort qu'à demi du chaos.
V. HUGO.

— Bx-arts. Exécuter l'ensemble de : EBAUCHER *une tête.*

— Céram. Action de faire des ébauches en pâte.

— Grav. Disposer les masses de : EBAUCHER *une gravure.*

— Littér. Faire l'ensemble en indiquant seulement les principaux détails de : EBAUCHER *une tragédie.*

— Techn. *Ebaucher du chanvre,* Le passer à l'ébauchoir. || *Ebaucher un mouvement d'horlogerie,* En dégrossir les pièces. || *Ebaucher du bois d'œuvre,* Le dégrossir.

— ***S'ébaucher,*** v. pr. Au sens passif, Etre ébauché, préparé.

ÉBAUCHEUR [*bô*] n. m. Ouvrier qui dégrossit et commence un travail.

— Métall. Se dit du marteau qui sert à dégrossir une pièce sortant du four à réchauffer. (On dit aussi DÉGROSSISSEUR.)

ÉBAUCHOIR [*bô*] n. m. Outil de sculpteur, en bois, en ivoire, en métal, servant à modeler l'argile ou à gratter le plâtre, pour ébaucher. || Outil en forme de tarière, à l'aide duquel le charpentier ébauche les mortaises. || Nom d'une sorte de ciseau à ébaucher qu'emploient différents artisans (charrons, potiers, etc.).

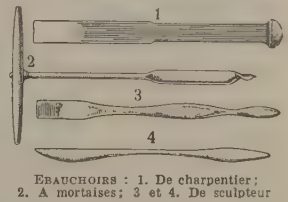

EBAUCHOIRS : 1. De charpentier ; 2. A mortaises ; 3 et 4. De sculpteur

ÉBAUCHON [*bô*] n. m. Petit bloc de racine de bruyère grossièrement ébauché, prêt à être travaillé par le fabricant de pipes.

ÉBAUDIR [*bô*] v. tr. (du préfixe *é,* et de l'anc. franç. *baud,* hardi, gai). Amuser, récréer, égayer :

J'*ébaudirai* Votre Excellence
Par des airs de mon flageolet.
VOLTAIRE.

— ***S'ébaudir,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'égayer, se divertir. || *S'ébaudir la rate, S'ébaudir les esprits,* même sens.

ÉBAUDISSEMENT [*bô-di-se-man*] n. m. Action de s'ébaudir. (Peu us.).

ÉBAVURAGE n. m. Techn. Syn. de ÉBARBAGE.

EBBA (sainte), abbesse de Coldingham, morte vers 679. Fille d'Ethelfred, roi de Northumbrie, elle fonda un monastère qui prit d'elle le nom de *Ebchester,* puis devint abbesse de Coldingham, monastère double, dont l'abbesse était à la tête des moines comme des nonnes. Elle périt dans

l'incendie du couvent en 679 ou peut-être avant. (Une autre abbesse du même nom, qui serait morte lors de la destruction du couvent par les Danois en 870 est purement légendaire.)

EBBE n. m. Mar. V. ÈBE.

EBBON (saint), évêque de Sens, mort en 750. Moine, puis abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, il succéda à son oncle Goeric comme évêque. Il finit sa vie comme ermite à Arcis. — Fête le 27 août.

EBBON, archevêque de Reims, né en 775, mort en 851. Son père était serf. Himiltrude, sa mère, fut nourrice de Louis le Pieux. Il fut élevé avec ce prince qui, plus tard, le pourvut de riches bénéfices en Aquitaine et, monté sur le trône impérial, le fit archevêque de Reims. Ebbon gouverna son diocèse avec éclat et fit, sur l'ordre du pape Pascal, trois voyages apostoliques en Danemark, où il réussit à établir le christianisme. Mais, en 833, lorsque l'empereur Louis tomba entre les mains de son fils Lothaire révolté, Ebbon, séduit par la promesse de l'abbaye de Saint-Waast, après avoir prononcé la déposition de son protecteur dans l'assemblée de Compiègne, le dégrada de ses propres mains. Louis remonta sur le trône, et Ebbon, déposé à son tour par le concile de Thionville (835), fut enfermé au monastère de Fulda. Lothaire, devenu empereur, tenta de le rétablir sur le siège de Reims, mais ne put y réussir. Bientôt, même, Ebbon, tombé en disgrâce pour avoir refusé l'ambassade de Constantinople, s'enfuit auprès de Louis le Germanique, qui lui donna l'évêché d'Hildesheim, en Saxe.

EBBON, moine allemand de Milchelsberg, qui écrivit entre 1147 et 1157 une Vie de saint Othon, évêque de Bamberg (1103-1139), publiée notamment dans les *Acta sanctorum* du t. I de juillet et dans le t. XII des *Monumenta Germaniæ*.

ÈBE ou **EBBE** n. m. (angl. *ebb*). Nom du reflux de la mer, en Normandie. || *Portes d'èbe*, Porte d'écluse de bassin à flot, dont le bec est tourné vers le bassin et dont l'ouverture peut se faire sous la seule poussée de la marée.

— PROV. **Ce qui vient de flot s'en retourne d'èbe**, Bien mal acquis se perd aussi aisément qu'on l'a gagné.

EBE (Gustave), architecte allemand, né à Halberstadt en 1834, mort à Berlin en 1916. Elève de l'académie d'architecture de Berlin, il voyagea en France et en Italie, et, de retour à Berlin, s'associa avec Julius Benda. Adeptes tous deux de l'architecture polychrome, ils en ont doté Berlin de divers spécimens : maison Pringsheim, palais Tiele-Winckler, maison monumentale place de Paris.

EBED-JESU, métropolite chrétien nestorien de Merv (xe s.). Il se rendit célèbre par son activité en Asie centrale ; son influence s'étendit jusqu'à la Mongolie. On lui doit la conversion au christianisme de la tribu turko-mongole des Kéraïtes.

EBED-JESU ou **ABD-IESCHOUA**, surnommé **Bar-Brika** ou **fils du Béni**, mort en 1318. Il fut évêque de Nisibe et métropolitain d'Arménie. On a de lui de nombreux ouvrages, spécialement : un *Abrégé des canons des conciles*, et un catalogue des écrivains ecclésiastiques, de langue syriaque.

EBED-JESU, savant patriarche chaldéen vers le milieu du XVIe siècle. Moine nestorien de Gozarta, puis évêque de la même ville, il abjura l'hérésie et fit confirmer son élection par le pape en 1552. Il a laissé quelques écrits.

EBEL (Johann-Gottfried), médecin et géographe allemand, né à Zullichau, près de Francfort-sur-l'Oder, en 1764, mort à Zurich en 1830. Il exerça d'abord à Francfort-sur-le-Mein, puis, ayant reçu (1802) le droit de cité, il se fixa à Zurich. Son *Manuel pour voyager agréablement et utilement en Suisse* (1793 ; réédité jusqu'en 1848) est le premier bon guide allemand de la Suisse. Comme médecin, il se consacra à l'étude de l'anatomie comparée et de l'ethnographie.

EBEL (Johann-Wilhelm), né à Passenheim (Prusse-Orientale) en 1784, mort à Ludwigsburg (Wurtemberg) en 1861. Elève du théosophe Schœnherr et pasteur à Kœnigsberg, il fut un des chefs (1813) de la secte piétiste des *mucker*, que leurs pratiques secrètes firent accuser d'immoralité. Impliqué de ce fait dans un procès retentissant (1835), Ebel, destitué, se retira en Wurtemberg. Il fut prouvé qu'il était innocent.

EBELING (Adolf), écrivain allemand, né à Hambourg en 1827, mort au Caire en 1890. Il étudia la philosophie à Heidelberg, et vint en 1851 se fixer à Paris où il fut correspondant de journaux allemands. Expulsé lors de la guerre de 1870, il fut l'homme de confiance des autorités allemandes en « Alsace-Lorraine » pour les relations avec la presse des provinces annexées. Il fut professeur à l'Ecole militaire du Caire. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Napoléon III et sa cour* (1891-1893) ; *l'Esclavage depuis les temps anciens jusqu'à l'époque moderne* (1889).

EBELL (Henri-Charles), compositeur allemand, né à Neu-Ruppin en 1775, mort à Breslau en 1824. Il devint directeur de la musique au théâtre de Breslau et ne cessa de cultiver l'art, même lorsqu'il eut été nommé, en 1807, secrétaire de la régence de cette ville. On lui doit deux opéras ou opéras-comiques, *l'Immortalité*, oratorio, une musique pour la tragédie de *Lanassa*, etc.

EBELMEN (Jacques-Joseph), chimiste français, né à Baume-les-Dames en 1814, mort à Paris en 1852. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1833, de l'Ecole des mines en 1836, ingénieur à Vesoul, il fut nommé adjoint au professeur de docimasie de l'Ecole des mines (1840), puis administrateur adjoint de la Manufacture de Sèvres (1845). La même année, il fut nommé professeur à l'Ecole des mines, et administrateur de la Manufacture de Sèvres en 1847. Ce savant a fait faire à la Manufacture de notables progrès. Il y perfectionna le coulage, et remplaça le bois par la houille dans la cuisson des pâtes. La cristallographie lui doit des procédés pour l'imitation, par la voie sèche, de plusieurs pierres précieuses, telles que l'émeraude, le corindon, le spinelle et le péridot. Il s'occupa aussi avec succès de recherches sur la composition et l'emploi des gaz de hauts fourneaux. Les Mémoires où sont consignés ses travaux ont été réunis par Salvetat sous le titre de *Recueil des travaux scientifiques de M. Ebelmen* (1855).

EBELSBERG ou **EBERSBERG**, bourg d'Autriche (Haut-Danube, district de Saint-Florian), sur la Traun ; 2.740 hab. Victoire des Français sur les Autrichiens (3 mai 1809).

ÉBÉNACÉ, E adj. Qui ressemble à l'ébène.

ÉBÉNACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des arbres ou arbustes des régions tropicales, qui fournissent du bois dur souvent noir, et susceptible d'un beau poli. || Syn. de DIOSPYRACÉES.

— ENCYCL. Cette famille comprend six genres : *royana, euclea, maba, diospyros*, etc., et plus de deux cent quatre-vingts espèces. (Le *diospyros kaki* est cultivé dans le midi de la France.)

ÉBÉNASTRE [*nasstr*] n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de plaqueminier et du cytise des Alpes.

ÉBÈNE n. f. (lat. *ebenus*). Nom donné à des bois durs, lourds et de couleur très foncée, fournis par divers arbres exotiques. || Se dit aussi pour ÉBÉNIER.

— *Par extens.* Ouvrage en ébène : *Acheter des* ÉBÈNES *d'un grand prix.*

— Couleur d'un noir éclatant ; objet qui a cette couleur : *Des cheveux d'*ÉBÈNE.

— Fam. *Bois d'ébène*, ou simplem. *Ebène*, Nom donné aux Noirs par les négriers. || *Marchand de bois d'ébène*, Négrier.

— Minér. *Ebène fossile*, Nom donné quelquefois au jais.

— ENCYCL. Industr. On distingue dans le commerce trois sortes principales d'*ébène:* l'ébène *Maurice*, l'ébène *noire de Portugal*, et le *bois de Coromandel*. On donne aussi le nom d'*ébène* au bois de certains végétaux qui diffèrent du véritable ébénier (*ébène jaune, rouge* et *verte*). L'ébène est employée en ébénisterie, et sert à faire des meubles de luxe. On l'imite en se servant de bois à grain fin et dur, que l'on imprègne avec une solution à 4 p. 100 de sulfate de cuivre et qui, une fois secs, sont recouverts d'une mixture composée à poids égaux d'aniline et d'alcool.

Dès le XIIIe siècle, l'ébène, considérée comme un bois rare et précieux, était employée en Europe à la confection de coffrets, d'écritoires, de manches de couteaux, de damiers, de jeux d'échecs. Elle n'a point cessé, jusqu'à nos jours, d'être utilisée en coutellerie. Au XIVe siècle, on commença à s'en servir pour la fabrication de menus meubles, et ce fut seulement à la fin du XVIe siècle que des meubles en ébène d'une certaine importance apparurent d'une façon générale et courante. Débitée en plaques minces, l'ébène constitua de précieux et ingénieux placages, et ce furent les commencements, sous le dernier des Valois, de l'*ébénisterie*. Les cabinets d'ébène furent très abondants pendant tout le XVIIe siècle. Les plus simples sont tout en noir, couverts de sculptures, ornés de moulures, de cartouches octogones dans le milieu des portes avec vases et bouquets gravés ; d'autres sont profilés d'ivoire, d'étain, enrichis de camées, de fleurons d'argent, de médailles, de mosaïques ; les volets et les tiroirs sont de plus couverts de peintures délicates. Puis on associe l'écaille à l'ébène, et ce genre de meubles superbes prend et garde le nom du célèbre André-Charles Boulle. L'importation de bois exotiques nouveaux fit, au XVIIIe siècle, peu à peu délaisser l'ébène, qui ne figure plus que comme filet dans la confection de certaines marqueteries. Ce bois sert surtout aujourd'hui à fabriquer des manches de cafetières et de couteaux. Il joue un rôle secondaire en marqueterie, sauf en ce qui concerne les damiers et les échiquiers. Les artistes décorateurs d'aujourd'hui ont quelquefois recours à l'ébène pour la confection de mobiliers, et estiment tout particulièrement l'ébène macassar, aux larges tigrures, plus exactement dénommée *mong-oassar*, du nom de son lieu d'origine.

EBEN-EMAEL, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Tongres), sur le Geer ; 1.690 hab. Carrières de pierre à Eben.

ÉBÉNER [*né*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer*.) Donner artificiellement à un bois la couleur, l'apparence de l'ébène : ÉBÉNER *du poirier*.

EBENFURTH, ville d'Autriche (Basse-Autriche, district de Wiener-Neustadt), sur la Leitha ; 2.500 hab. Manufactures de papier, de carton, et minoteries.

ÉBÉNIER [*ni-é*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de plaqueminier, qui fournit le bois d'ébène. || *Faux ébénier*, Le cytise.

— ENCYCL. L'*ébénier* (*diospyros ebenum*) est un arbre à tige très élevée, à écorce grise ou noirâtre, originaire de l'Inde, de Madagascar, etc. Son bois, dur, lourd, de grain fin, de couleur noire, est recherché en ébénisterie.

Ebénier : *a*, coupe de la fleur.

ÉBÉNIN, E adj. Semblable à l'ébène : *Une couleur* ÉBÉNINE. (Peu us.)

ÉBÉNISTE [*nisst*] n. m. Ouvrier qui fait la menuiserie de luxe, particulièrement les meubles. (On appelait autrefois ÉBÉNISTES les ouvriers travaillant spécialement l'*ébène*.)

— ENCYCL. A la fin du XVIe siècle, *ébéniste* se disait d'un menuisier exécutant des placages d'ébène. Ce ne fut qu'en 1743 que certains maîtres menuisiers de Paris prirent le titre de « menuisiers-ébénistes » ou simplement « ébénistes », sans cependant faire un corps de communauté séparé ; jusque-là, on les avait appelés menuisiers de placage ou de marqueterie, pour les distinguer des menuisiers d'assemblage. Après 1792, l'ébéniste est un industriel quelconque fabriquant ou faisant fabriquer des meubles plaqués d'acajou, de palissandre, d'érable, de bois de rose, et même sans aucun placage ; les grandes traditions de l'ébénisterie ne furent pas cependant tout à fait perdues, grâce à des artistes comme les Jacob, Janselme, Sanvresy, Dasjon, Fourdinois, Beurdeley, Krieger et quelques autres. De 1608 jusqu'à la fin de l'ancien régime, on cite parmi les plus célèbres ébénistes en France, Jean Macé, Domenico Cucci, Philippe Caffieri, André-Charles Boulle, Jean Oppenord, Cressent, Oeben, Riesener, Jacques Dautriche. En 1789, la communauté comprenait pour Paris 1.142 menuisiers-ébénistes. Ce fut au XIe siècle que les ouvriers du bois se réunirent en corporations ou communautés pour défendre leurs droits. Appelés d'abord « charpentiers », ils se partageaient bientôt, selon la nature des meubles fabriqués, en charpentiers à la grande cognée et charpentiers à la petite cognée ; huchiers dans l'Ile-de-France, la Champagne et l'Auvergne ; escriniers dans l'Artois et la Flandre ; bahutiers dans l'Anjou, le Berry, la Bretagne, la Guyenne et la Normandie ; archiers dans la Bourgogne et le Dauphiné ; fustiers dans le Languedoc, la Provence et le Roussillon, etc. Ce ne fut que dans la seconde partie du XVIe siècle que les ouvriers du bois spécialisés dans l'élaboration de travaux menus, amincis à l'aide de la scie, de la varlope ou du rabot, furent appelés « menuisiers ».

ÉBÉNISTERIE [*niss-te-rî*] n. f. Métier d'ébéniste ; art de confectionner les meubles de luxe. || Travail d'ébéniste.

— ENCYCL. S'il fallait considérer strictement que l'art de l'*ébénisterie* consiste bien moins à mettre en œuvre l'ébène qu'à la couper en des feuilles très minces et à la plaquer sur d'autres bois, l'histoire de l'ébénisterie ne commencerait guère qu'au delà de la fin du XVIe siècle. Mais il est aujourd'hui généralement admis que le mot ébénisterie désigne l'industrie du meuble en général. L'ébénisterie et la tapisserie sont les deux principaux éléments de l'ameublement. Les Egyptiens montrèrent une grande habileté dans l'emploi des dorures, des peintures, des incrustations, de la marqueterie ; l'ébène leur venait d'Ethiopie, et les autres bois précieux de l'Asie ; ils incrustèrent même parfois des pâtes de verre dans leurs meubles. Cette recherche de substances rares et de délicats travaux se retrouve en Grèce et à Rome. Le moyen âge emploie les bois peints, dorés et sculptés ; pendant la période gothique, le bois et l'ébénisterie dominent dans l'ameublement, qui se couvre d'ornements caractéristiques ; on emploie principalement le chêne et le noyer, et le buis. Jean de Vérone, au XVe siècle, invente le procédé de la coloration des bois au moyen du feu et des acides ; le peintre florentin Dello est célèbre à la même époque pour les peintures dont il orne les meubles. Au XVIe siècle, les Flandres, l'Italie, l'Allemagne, sont les grands centres de l'ébénisterie. Le bois domine, et le meuble emprunte, comme l'orfèvrerie, ses formes à l'architecture. La marqueterie est fort appréciée, et l'Italie produit dans cette branche les plus remarquables artistes. Au XVIIe siècle, la tapisserie prend une place plus importante, et, dans le mobilier, les bois sont employés crus ; sous Louis XIV, la marqueterie d'ivoire, d'écaille, d'ambre, de nacre, a son centre en Allemagne, et les meubles se dorent. On rompt, en France, avec l'imitation des formes architecturales. Boulle triomphe. Au XVIIIe siècle, Cressent et Caffieri sont les initiateurs d'une belle ébénisterie à appliques de bronze. Dans l'ébénisterie de style Louis XV, le bois est encore doré ; les laques et les vernis Martin sont fort recherchés à cette époque. Sous Louis XVI apparaissent les bois peints de couleurs pâles et douces ; le meuble se rapproche par ses cannelures, ses colonnettes, ses oves, des éléments chers à l'architecture du temps. Riesener produit de merveilleuses marqueteries. L'Empire affectionne l'acajou, et le citronnier pour les intérieurs de meubles ; Jacob impose le goût des cannelures de cuivre, et Percier et Fontaine celui du style romain. L'ébénisterie romantique se jette dans une imitation bâtarde où se mélangent sans discernement la Renaissance et le gothique. Puis les styles Henri II, Louis XVI, Louis XV et Louis XIII, en bois neufs arbitrairement patinés, se disputent les faveurs du public. On abuse du chêne sculpté. Les capitons, les passementeries noient la partie solide du meuble. Sous Louis-Philippe, auparavant, les meubles étaient revenus à une absolue simplicité de forme, avec cependant quelque lourdeur ; l'acajou, le noyer et le palissandre plaqué furent la parure habituelle des logis bourgeois. A notre époque, parmi les premiers rénovateurs du mobilier, on trouve des architectes, des peintres, des sculpteurs, des menuisiers, et pas un seul ébéniste ; à l'origine, une simplicité extrême, excessive parfois, caractérisa les meubles nouveaux ; ils n'étaient pas des meubles de professionnels. On note aujourd'hui une certaine parenté du meuble moderne avec la carrosserie automobile et l'aménagement des paquebots, et l'on cherche à former, par l'organisation de l'enseignement technique et de l'apprentissage, des ouvriers du meuble en tous points dignes de l'admirable tradition française : tâche malaisée, en raison des difficultés économiques de l'après-guerre, et de l'emploi toujours intensifié des machines-outils. La production dite « en série » entraîne une spécialisation à outrance de l'ouvrier, et celui-ci perd la notion de l'ensemble, de l'harmonie nécessaire, et le goût de l'invention spontanée. Certains de nos *meubliers* (c'est le nouveau nom des artistes et artisans du meuble) réussissent des travaux remarquables, et tant sous le rapport de la technique que de la composition ; mais, en regard de l'énorme production actuelle, on ne peut guère les considérer que comme d'heureux cas isolés.

EBENSEE, comm. d'Autriche (Haute-Autriche, district d'Ischl), sur le Traunsee ; 8.500 hab. Scieries ; construction de bateaux. Station climatique fréquentée (1.000-1.500 m.).

EBENUS [*é-bé-nuss*] n. m. Nom scientifique de l'ébénier.

EBER (Paul), hébraïsant et théologien allemand, né à Kitzingen (Franconie) en 1511, mort à Wittenberg (Saxe) en 1569. Mélanchthon, frappé de son érudition, le prit pour secrétaire. Eber fut nommé professeur de grammaire à l'université de Wittenberg, puis inspecteur ecclésiastique de l'électorat de Saxe. Il a écrit en latin une *Histoire des Juifs depuis la Captivité*, et s'est surtout occupé de reviser la traduction latine de l'Ancien Testament.

EBERBACH, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Mosbach), au confluent de l'Ittersbach avec le Neckar ; 6.800 hab. Vignobles, carrières, fonderies ; scieries ; commerce de bois.

Eberbach, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans l'ancienne Hesse-Nassau, près de Wiesbaden. Fondée en 1116 par Adalbert, archevêque de Mayence, pour des chanoines réguliers, elle fut reconstruite par saint Bernard et

rattachée à l'abbaye de Clairvaux, filiale de Cîteaux. Eberbach fut longtemps un centre important de culture intellectuelle.

EBERGASSING, bourg d'Autriche (Basse-Autriche, district de Schwechat), sur la Fische, affl. du Danube; 3.400 hab. Forage de canons; filature de coton.

ÉBERGEMENT [*man*] n. m. (rad. *berge*). Opération qui consiste à régulariser les talus des berges lorsqu'on opère le curage des cours d'eau.

ÉBERGUER [*ghé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *Bergen*, ville de Norvège, où était pratiquée la préparation de la morue indiquée ici). Préparation de la morue qui vient d'être pêchée, et qui consiste à lui ouvrir le ventre, retirer les entrailles et les yeux, supprimer la queue, les nageoires supérieures et la peau du dos, puis à la remorquer à la suite du bateau. (Cette préparation donne, paraît-il, une saveur particulière au poisson.)

EBERHARD, duc de Franconie, tué en 939, frère de Conrad Ier, roi d'Allemagne, qu'il assista dans ses luttes contre Henri de Saxe. Son frère mourant le chargea de remettre les insignes de la royauté à Henri l'Oiseleur, qui fut élu à Fritzlar en 919. Eberhard fut fidèle à Henri, puis se révolta sous son successeur, Otton Ier.

EBERHARD, EBRARD ou **EVRARD de Béthune,** surnommé **Græcista,** à cause du titre d'un de ses livres, écrivain du début du XIIe siècle; auteur d'un poème de deux mille vers intitulé : *Græcismus, de figuris et octo partibus orationis sive Grammaticæ regulæ versibus latinis explicatæ*, qui est en réalité une grammaire et une rhétorique latines. Ce fut, en quelque sorte, l'unique ouvrage élémentaire usité jusqu'au temps d'Erasme. On a de lui un *Liber antihæresis*, dirigé contre les cathares.

EBERHARD, famille des comtes et des ducs de Wurtemberg, dont les membres les plus marquants sont : **Eberhard Ier,** *l'Illustre* (1265-1325); se révolta contre les empereurs Rodolphe de Habsbourg et Henri VII de Luxembourg, et fut candidat au trône d'Allemagne en 1308. — **Eberhard II,** *der Greiner* (le Querelleur) [1344-1392], petit-fils du précédent; régna d'abord avec son frère, Ulrich IV, mort en 1366, et seul après; des abus de pouvoir lui suscitèrent la haine des villes de la Souabe, dont quarante formèrent (1376) une ligue qu'il put anéantir en 1388. — **Eberhard III,** *der Milde* (le Généreux) [1392-1417]. Très pacifique, on eut souvent recours à lui comme arbitre. — **Eberhard V,** *le Barbu*, comte de Wurtemberg, de 1450 à 1495. Par la charte de Münsingen, en 1482, il donna une constitution au Wurtemberg, et fonda l'université de Tubingue (1477). L'empereur Maximilien Ier l'éleva au rang de duc en 1495. — Ludwig **Eberhard,** duc de Wurtemberg, né en 1676, mort en 1733; prit part à la guerre de la Succession d'Espagne, et servit dans les armées impériales.

EBERHARD (Johann Peter), médecin et mathématicien allemand, né à Altona en 1727, mort à Halle en 1779. Il voulait donner aux sciences médicales la certitude mathématique, au lieu de leur chercher un fondement solide dans la méthode expérimentale.

EBERHARD (Jean-Auguste), philosophe allemand, né à Halberstadt en 1739, mort à Halle en 1809. Il publia, en 1772, la *Neue Apologie des Sokrates*. Disciple de Wolf, il y combattait les dogmes essentiels du christianisme. En 1778, il fut nommé professeur à Halle. Adversaire de la philosophie de Kant, il fonda, pour la combattre, deux journaux : *das Philosophische Magazin* (1787-1795), et *Philosophisches Archiv* (1793-1795). Kant lui répondit par un opuscule : *la Découverte que toute critique nouvelle de la raison doit être rendue superflue par une plus ancienne* (1790). Le dernier ouvrage d'Eberhard, *Geist des Urchristentums* (1808), est une réponse rationaliste à Chateaubriand. On lui doit aussi : *Allgemeine Theorie des Denkens und des Empfindens* (1776); *Theorie der schænen Künste und Wissenschaft* (1783-1786-1790); *Allgemeine Geschichte der Philosophie* (1788-1796).

EBERHARD (Conrad), sculpteur allemand, né à Hindelang en 1768, mort à Munich en 1859. Après un séjour à Rome, où il exécuta une *Vénus avec l'Amour* (glyptothèque de Munich), il revint à Munich où il se rangea du côté de l'école dite « nazaréenne ». Parmi les œuvres qu'il a exécutées, nous citerons, à Munich : les statues de l'*archange Michel* et de *saint Georges*, à la porte de l'Isar; le bas-relief de la porte de la chapelle de Tous-les-Saints; le monument de la *princesse Caroline*, dans l'église des Théatins (1825). A Ratisbonne, on voit encore, du même artiste, les tombeaux des évêques *Sailer* et *Wittmann*.

EBERHARD (August Gottlob), littérateur allemand, né à Belzig en 1769, mort à Dresde en 1845. Il fut libraire à Hambourg, et n'est plus connu que par son idylle *Annette et les Poussins* (1822). Ses œuvres complètes ont été publiées à Halle (1830-1831).

EBERHARDT (Isabelle), femme de lettres, née à Genève en 1877, morte à Aïn Sefra en 1904. Née de parents russes, elle tenta quelque temps la fortune littéraire à Paris, puis alla s'établir en Algérie où elle prit le costume masculin et les mœurs arabes. Blessée par un fanatique, expulsée d'Algérie, elle vécut quelque temps dans la misère à Marseille, épousa le brigadier de spahis Si Ehnni qui la ramena en Algérie. Elle périt dans une inondation après un orage. Elle écrivit en russe, en arabe, en français. Son âme étrange et sa vie aventureuse revivent dans ses ouvrages : *Nouvelles algériennes* (1905); *Dans l'ombre chaude de l'Islam* (avec V. Barrucand, 1906); *Notes de route: Maroc, Algérie, Tunisie* (1908); *les Journaliers* (1922).

EBERL (Antoine), pianiste et compositeur autrichien, né et mort à Vienne (1765-1807). Encouragé par Gluck, il était lié avec Mozart. Il écrivit deux opéras : *les Bohémiens* et *la Marchande de modes*. Il en composa plusieurs autres, qui, pour la plupart, ont été représentés à Vienne : *Pyrame et Thisbé; la Reine des îles Noires; la Sorcière; Baudouin, comte de Flandre*. Il a laissé en outre de nombreuses œuvres de musique de chambre.

EBERLE (Robert), peintre allemand, né à Meersburg, sur le lac de Constance, en 1815, mort à Eberfing, près de Munich, en 1860. Il excelle dans la peinture des animaux domestiques : *Berger et son troupeau frappés de la foudre* (1842; musée de Copenhague); *Brebis des Alpes enlevée par un aigle* (1858). Autres tableaux à la nouvelle pinacothèque de Munich. — Son fils, Adolphe **Eberle,** peintre de genre, né à Munich en 1843, s'est fait connaître par de jolies scènes de mœurs : *le Jour du mariage; Après le baptême; la Danse des fiancés*.

EBERLEIN (Georg), architecte et décorateur allemand, né à Linden, près de Heilbronn, en 1819, mort à Nuremberg en 1884. Après avoir fréquenté l'Ecole polytechnique et l'atelier d'Heideloff, à Nuremberg, il collabora à plusieurs restaurations qu'entreprirent ses maîtres, et décora, entre autres, les châteaux de Lichtenstein, de Cobourg, répara la cathédrale de Stuttgart, etc. Son principal travail a été la restauration du château de Hohenzollern (1854); puis il fut, à Nuremberg, professeur d'architecture à l'Ecole des arts industriels. Parmi les autres travaux d'Eberlein, on citera : les vitraux pour le dôme d'Erfurt et pour le château du prince de Bismarck, à Varzin.

EBERLEIN (Gustave), sculpteur allemand, né à Spiekershausen en 1847, mort à Berlin en 1926. Il a adopté les principes réalistes de l'école de Reinhold Begas. Son œuvre principale est une frise de 45 m., décorant la façade du ministère des cultes à Berlin. Mais il a aussi une manière gracieuse, dont les principaux spécimens sont : *Tireur d'épine* (1886), à Berlin; *Joueuse de flûte grecque*.

EBERLIN (Johann Ernst), organiste et compositeur allemand, né en Souabe en 1702, mort à Salzbourg en 1762. Maître de chapelle de l'archevêque de Salzbourg, musicien fécond et érudit, Eberlin a écrit des messes, des oratorios, des offertoires, des hymnes, des fugues vocales, des antiennes, et un grand nombre de motets à une, deux, trois et quatre voix, soit avec orgue, soit avec orchestre, et des pièces d'orgue.

ÉBERLUER [*lu-é*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *berlue*). Donner la berlue à.

— *Au fig.* Etonner.

EBERMAYER (Ernest-Guillaume-Frédéric), chimiste et météorologiste allemand, né à Rehlingen, près de Pappenheim (Bavière), en 1829, mort à Hinterse, près de Berchtesgaden, en 1908. D'abord aide du professeur de Kobell à Munich (1852), il enseigna successivement à l'école agricole et industrielle de Nordlingen (1853), à l'institut industriel de Landau (1858) et à l'école forestière d'Aschaffenbourg. En 1878, il fut appelé à la chaire d'agriculture, de météorologie et de climatologie de l'université de Munich. Les nombreuses stations de recherches forestières qui existent en Bavière constituent son œuvre. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Influence physique des forêts sur l'air et le sol* (1873); *Chimie physiologique des végétaux* (1882); *Importance de l'acide carbonique de l'air pour la végétation* (1885); etc.

EBERS (Carl Friedrich), compositeur allemand, né à Cassel en 1770, mort à Berlin en 1836. Il fut d'abord chef d'orchestre d'une troupe de comédiens ambulants, puis, temporairement, maître de chapelle du duc de Mecklembourg-Schwerin. Ebers a fait représenter quatre opéras, et laissé de nombreuses compositions de divers genres.

EBERS (Emile), peintre allemand, né à Breslau en 1807, mort à Beuthen en 1884. Elève de l'académie de Dusseldorf, il se plut d'abord à représenter des sujets dramatiques, des scènes de guerre : *Contrebandiers surpris par les douaniers; Hussards prussiens maltraitant des paysans français*. Plus tard, après plusieurs voyages sur les côtes de la mer du Nord, il s'occupa exclusivement de peinture de marines.

EBERS (Georg Moritz), égyptologue et romancier allemand, né à Berlin en 1837, mort à Tutzing (Bavière) en 1898. Il étudia l'égyptologie à l'université de Gœttingue, et commença d'enseigner l'histoire ancienne à Iéna, comme privat-docent, en 1865. Mais dès ce moment, son activité eut un double objet : l'égyptologie et la littérature. Il enseigna l'égyptologie à Leipzig de 1870 à 1889. Il a publié avec Stern une édition du papyrus médical qui porte son nom (1875). Il est connu du grand public par ses romans, qui eurent une très grande vogue entre 1870 et 1880, mais qui commencent à tomber dans l'oubli. Les meilleurs sont : *la Fille d'un roi d'Egypte* (1864). *Ouarda* (1877), *Homo sum* (1878), *l'Empereur* (1881), qui retracent non sans coloris et sentiment les mœurs de l'Egypte ancienne et médiévale. Sa *Femme du bourgmestre* (1882) a aussi quelque valeur. Les œuvres d'Ebers sont de nature à piquer la curiosité et non des études d'âme et des constructions de caractères.

G. M. Ebers.

EBERSBACH [*bèrss-bak'*], bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Bautzen); 8.850 hab. Chef-lieu de bailliage. Centre de la fabrication des toiles et coutils de la Lusace. — Bourg de Wurtemberg (cercle du Danube), sur la Fils, affl. du Neckar; 3.500 hab. Fabrique de draps, filature et tissage de coton. Foires.

EBERSBERG [*bèrss-bèrgh*] ou **EBELSBERG,** village d'Autriche (Haut-Danube); 2.000 hab. Victoire de Masséna sur les Autrichiens (1809).

EBERSBERG [*bèrss-bèrgh'*], bourg d'Allemagne (Bavière, Haute-Bavière), sur un affl. de l'Inn; 2.500 hab. Ch.-lieu de district. Marché aux moutons.

EBERSCHWANG [*bèrss*], comm. d'Autriche (Haute-Autriche, district de Ried); 2.950 hab.

EBERSDORF [*bèrss*] ou **KAISER-EBERSDORF,** bourg d'Autriche (Basse-Autriche), au confluent de la Schwechat et du Danube, en face de l'île Lobau; 1.500 hab. Ancien château impérial de plaisance.

EBERSTADT [*bèr*], ville d'Allemagne (Hesse-Darmstadt), sur la Modau, affl. du Rhin; 8.000 hab. Papeterie, tannerie, distillerie. Carrières et ciment.

EBERSTEIN [*bèr*] ou **SVING,** comm. d'Autriche (Carinthie, district de Sanct-Veit), sur la Görtschitz, affl. de la Gurk; 2.100 hab. Ch.-lieu de district.

EBERSWALDE [*bèr*], ville d'Allemagne (Prusse, prov de Brandebourg), sur le canal Finow et le canal Hohenzollern; 29.500 hab. Ch.-lieu de bailliage. Fabriques de cartons; moulins, fonderies, etc.

EBERT (Jean-Arnold), poète et professeur allemand, né à Hambourg en 1723, mort à Brunswick en 1795. Il commença par étudier la théologie, mais se voua bientôt à la littérature; il publia des traductions remarquables; entre autres, celles des *Nuits* de Young, et du *Léonidas* de Glover. Il fut un poète lyrique de moyenne envergure, sans essor, mais simple et naturel. Ses poésies ont été publiées en 1789 et 1793 sous le titre : *Epîtres et Poèmes divers*.

EBERT (Frédéric-Adolphe), bibliographe allemand, né à Taucha, près de Leipzig, en 1791, mort à Dresde en 1834. Il fut bibliothécaire à Leipzig, à Wolfenbüttel (1823) et à Dresde (1825). Parmi ses travaux, nous citerons son livre *Matériaux pour servir à la connaissance des manuscrits* (1825-1827).

EBERT (Charles-Egon), poète tchèque, né et mort à Prague (1801-1832). Il fut membre de l'Assemblée nationale à Prague en 1848. Outre ses *Poésies*, qui renferment un grand nombre de ballades et de romances populaires remarquables, on a de lui : *Wlasta*, poème héroïque (1829), *le Couvent*, récits idylliques (1833), et des drames : *Bretislav et Jutta* (1835), *le Vœu* (1864).

EBERT (Adolphe), philologue allemand, né à Cassel en 1820, mort en 1890 à Leipzig où il professait depuis 1863 les langues et les littératures romanes. Il a fondé, en 1859, l'*Annuaire de la littérature romane*, et a publié, entre autres ouvrages estimés : *Sources de l'histoire d'Espagne* (1849); *Manuel de la littérature nationale italienne* (1854); *Histoire du développement de la tragédie française, principalement au XVIe siècle* (1856); *Histoire universelle de la littérature du moyen âge en Occident* (1874-1880), traduite en français (1883-1884); *Histoire de la littérature chrétienne-latine jusqu'à Charlemagne* (1874).

EBERT (Frédéric), homme politique allemand, né à Heidelberg en 1871, mort à Berlin en 1925. Fils d'un maître-tailleur, il adopta la profession de son père et se fixa à Brême (1892); il y collabora au principal organe socialiste, la *Bürgerzeitung*. Il devint ensuite secrétaire du Comité central du parti socialiste à Berlin. Elu député au Reichstag (1912) pour la circonscription d'Elberfeld-Barmen, il devint à la mort de Bebel, président du parti socialiste (juillet 1913); mais, le 4 août 1914, il fit voter les crédits nécessaires et assura au gouvernement, en toutes circonstances les voix des socialistes majoritaires. Toutefois, il contribua à faire voter la résolution du 19 juillet 1917, demandant au gouvernement de rechercher « une paix d'entente et une réconciliation générale des peuples », et, le 13 août 1918, dans un grand discours, réclama la paix immédiate. La révolution de novembre 1918 fut faite en dehors de lui par les socialistes indépendants et les *spartakistes*, mais il prit une part active à la rédaction de l'ultimatum qui amena l'abdication de Guillaume II (9 novembre 1918). Successeur du chancelier Max de Bade, il mit sur pied un gouvernement provisoire de coalition socialiste, prépara les élections à l'Assemblée nationale, et réduisit le spartakisme à l'impuissance. L'Assemblée constituante, réunie à Weimar le nomma président de l'Etat allemand (11 février 1919). Le 24 octobre 1921, l'Assemblée nationale prorogea jusqu'au 30 juin 1925 le mandat présidentiel qui, primitivement, devait prendre fin dès la mise en vigueur des lois constitutionnelles. Mais Ebert succomba à une crise d'appendicite avant l'expiration de ses pouvoirs.

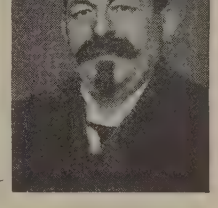

Fr. Ebert.

ÉBERTAUDER [*bèr-tô-dé*] v. tr. (du préfixe augmentatif *é*, et de *bertauder*). Opérer le tondage du drap.

EBERTH (Charles-Joseph), médecin et bactériologiste allemand, né à Wurtzbourg en 1835, mort à Berlin en 1926. Il fit ses études à Wurtzbourg, et fut ensuite professeur à Zurich et à Halle. On doit à Eberth de nombreux travaux sur les épithéliums, le rachitisme et ses rapports avec le crétinisme, etc. Il est surtout connu pour sa belle description du bacille de la fièvre typhoïde, dont il démontra la spécificité et pour lequel il indiqua les méthodes de culture et de séparation; aussi a-t-on donné son nom à ce microbe (*bacille d'Eberth*).

Eberth (BACILLE D'). Microbiol. Germe infectieux de la fièvre typhoïde. || Syn. BACILLE TYPHIQUE.

— ENCYCL. C'est un coccobacille découvert, en 1881, par Eberth; il se présente sous la forme d'un petit bâtonnet aux extrémités arrondies; dans les cultures en bouillon, il est généralement plus grêle que dans les cultures sur gélose ou pomme de terre, où il se montre d'aspect trapu; dans les vieilles cultures, il s'allonge en longs filaments parfois incurvés. Il ne prend pas le gram, mais est coloré par le bleu phéniqué de Kuhn. Très mobile, il est animé d'une sorte de vibration qui devient une véritable reptation dans les formes allongées. Anaérobie facultatif, il cultive bien dans les milieux ordinaires, mais ne fait fermenter ni le lactose, ni le saccharose, ce qui le distingue du colibacille. Peu sensible au froid et à la dessication, sensible à la chaleur (qui le tue en vingt minutes à 60° et en une heure à 53°), et aux radiations ultra-violettes, il est détruit plus facilement par le sublimé et le formol que par l'acide phénique. Le *bacille typhique* ne produit que peu d'exotoxines; quant à ses endotoxines, elles semblent agir principalement sur le système nerveux, d'abord sur la moelle

et le sympathique, puis sur le bulbe et le cerveau. On le trouve dans l'eau et le sol contaminés par les matières fécales des typhiques ; chez ces derniers, on l'observe dans les plaques de Peyer, les ganglions mésentériques et la rate. Injecté en cultures vivantes à des animaux et notamment aux anthropoïdes, il détermine une maladie comparable à la fièvre typhoïde de l'homme.

ÉBERTHIEN [*ti-in*], **ENNE** adj. Se dit de toute maladie provoquée par le bacille d'Eberth, et spécialement de la fièvre typhoïde.

ÉBERTHITE n. f. Méd. Septicémie, causée par le bacille d'Eberth, non accompagnée de localisations intestinales.

EBERWEIN (Traugott Maximilian), violoniste et compositeur allemand, né à Weimar en 1775, mort à Rudolstadt en 1831. Il fut nommé en 1817 maître de chapelle du prince de Rudolstadt. On a de lui plusieurs opéras, entre autres : *Claudine de Villabella* (1815), *la Foire de Plundersweilern* (1818), etc. ; des vaudevilles, quantité de musique pour des drames, tragédies et comédies, et des compositions de différents genres.

EBERWEIN (Karl), compositeur allemand, frère du précédent, né et mort à Weimar (1786-1868). Il fut élève de son frère, et devint violoniste virtuose de la chambre du grand-duc. Gœthe lui confia la direction de ses soirées de musique. Il a fait jouer à Weimar plusieurs opéras, dont le plus connu est *Léonore*. Il a écrit une musique pour *Faust*, ainsi que pour *Proserpine*, monodrame de Gœthe, un oratorio, des cantates, des duos et des recueils de chants.

ÉBÊTIR v. tr. Syn. de ABÊTIR. (Peu us.)

ÉBEURRER [*ré*] v. tr. Retirer le beurre de. (S'emploie en certaines régions comme synonyme de ÉCRÉMER.)

ÉBEYLIÈRE [*bé-li-èr'*] n. f. Nom donné aux ouvertures ménagées dans la digue d'un étang, dans le talus d'un canal, pour l'écoulement des eaux surabondantes.

ÉBIBER [*bé*] v. tr. (du lat. *ebibere*, aspirer, boire). Absorber : *La sciure de bois* ÉBIBE *l'eau.*

EBINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire), sur la Schmieche, affl. du Danube ; 12.000 hab. Lainages, bonneterie.

ÉBION, hérésiarque, probablement légendaire, à qui l'on attribua, à partir de Tertullien, la fondation de la secte des ébionites. (Ces hérétiques observaient la loi de Moïse et reconnaissaient Jésus pour le Messie, mais ils niaient sa divinité. Ils utilisaient un Evangile, écrit en araméen, sur l'origine duquel on est mal fixé. Quelques membres de cette secte se maintenaient encore à la fin du IVe siècle.)

ÉBIONISME [*nissm'*] n. m. Doctrine des ébionites.

ÉBIONITE n. Partisan de l'hérésie d'Ebion. V. EBION.

ÉBISÈLEMENT [*man*] n. m. Action d'ébiseler.

ÉBISELER [*lé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *biseau*. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *J'ébiselle. Qu'ils ébisellent.*) Tailler en biseau : EBISELER *une planche.* || *Ebiseler un trou*, Lui donner une forme conique. (On dit plutôt FRAISER en ce sens.)

ÉBISELURE n. f. Travail que l'on produit en ébiselant. || Résultat de l'ébisèlement.

EBISU, un des dieux japonais du Bonheur ; fils du couple mythique Izanami, Izanagi. — Fêté le vingtième jour du dixième mois lunaire.

ÉBLÉ (Jean-Baptiste), général français, né à Saint-Jean-de-Rohrbach (Lorraine), en 1758, mort à Kœnigsberg en 1812. Admis à neuf ans dans le régiment de son père, il était en 1785, lieutenant à Naples, et y transformait l'artillerie. Général de brigade en 1793, il prenait part aux campagnes de Hollande et d'Allemagne, devenait gouverneur de Magdebourg, puis ministre de la guerre du roi Jérôme en 1808. Chargé pendant la campagne de Russie de rompre les ponts de la Bérésina, il sauvait une foule de malheureux en retardant l'heure de la rupture. Comblé d'honneurs par Napoléon Ier, premier inspecteur général de l'artillerie, il succomba peu après aux fatigues de ses campagnes. — Son neveu, Charles **Eblé**, général français, né en 1799, mort à Paris en 1870. Entré à l'Ecole d'application en 1820, il était capitaine dans la première campagne d'Algérie. Précepteur militaire du duc de Montpensier, il devint plus tard colonel et directeur de l'artillerie à Metz, puis général de brigade et commandant de l'Ecole polytechnique en 1854.

J.-B. Eblé.

ÉBLES Ier, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, tué au siège de Brillac en 893. Il était abbé de Saint-Germain-des-Prés quand il succéda, en 893, à son frère Ranulfe II. Il périt, la même année, dans une campagne en Poitou contre le roi Eudes.

ÉBLES II, dit **Mauzer** ou **le Bâtard**, comte de Poitou en 902, duc d'Aquitaine en 926, mort en 935. Il était fils du comte de Poitiers Ranulfe II. Après la mort de son père, il fut emmené par S. Giraud auprès de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, qui prit soin de son éducation. Grâce à sa protection, il rentra, en 902, en possession de l'héritage de son père. En 926 il succéda, dans le duché d'Aquitaine et le comté d'Auvergne, à Acfred, neveu de Guillaume le Pieux, mais fut dépouillé, en 932, de ces fiefs par le roi de France Raoul. Il se maria trois fois. De sa troisième femme, Alaine, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, il eut Guillaume Ier, son successeur.

ÉBLIS ou plutôt **IBLIS**, nom que les musulmans donnent au souverain des *djinns*, à l'archidémon. (Le mot Eblis vient du grec *diabolos*, dont nous avons fait diable. Les Arabes le font dériver de la racine *balasa* [tromper, décevoir], mais ce n'est là qu'une étymologie sans valeur. Dans la théologie musulmane, Eblis est l'ange rebelle qui refusa de se prosterner devant Adam, quand il eut été créé par Allah.)

ÉBLOUIR v. tr. (de l'allem. *blöde*, à vue faible). Troubler la vue par un trop grand éclat : *Le soleil nous* ÉBLOUIT. || *Par extens.* Frapper vivement les regards : *Tableau qui* ÉBLOUIT *par l'éclat de ses couleurs.*

Le progrès, qui de flamme *éblouit* le vulgaire.
V. HUGO.

— *Fig.* Surprendre l'esprit par quelque chose de brillant ; aveugler, séduire : *L'éloquence* ÉBLOUIT *les simples.* (Bossuet.)

Inventez des raisons qui puissent l'*éblouir*.
RACINE.

— Rendre très fier : *Ses succès l'*ONT ÉBLOUI.

— ***Ébloui, e,*** part. pass. du verbe *Éblouir* (au propre et au fig.) : *Il n'y a que le temps qui puisse fixer le prix de chaque chose ; le public commence toujours par être* ÉBLOUI. (Voltaire.)

— ***S'éblouir,*** v. pr. Au sens passif, et *au fig.* :

Je ne *m'éblouis* pas de cette illusion.
CORNEILLE.

ÉBLOUISSANT [*blou-i-san*], **E** adj. Qui trouble la vue par un trop grand éclat : *Soleil* ÉBLOUISSANT.

— *Par exagér.* Qui a un très grand éclat : *Une blancheur* ÉBLOUISSANTE. *Du linge* ÉBLOUISSANT *de propreté.* || Qui a une beauté éclatante : *Femme* ÉBLOUISSANTE.

— *Fig.* Surprenant : *Une éloquence* ÉBLOUISSANTE. || Séduisant : *Sourire* ÉBLOUISSANT.

— ANTON. **Terne, terni.**

ÉBLOUISSEMENT [*man*] n. m. (de *éblouir*). Trouble de la vue, causé par un trop grand éclat : *La neige produit un* ÉBLOUISSEMENT *qui n'est pas sans danger pour la vue.* || Trouble momentané de la vue, consistant en une sensation de lumière vive, aveuglante, sans objet réel.

— *Fig.* Trouble de l'esprit : *Une fortune inespérée peut causer des* ÉBLOUISSEMENTS *voisins de la folie.* || Action d'éblouir ; état de ce qui est ébloui ; vive admiration : ÉBLOUISSEMENT *causé par la soudaine élévation d'un courtisan, Quoiqu'il ne soit pas certain que la cour ait part à tous les* ÉBLOUISSEMENTS *de l'esprit.* (Nicole.) *La moquerie de deux siècles* (au sujet de Shakespeare) *s'est changée en* ÉBLOUISSEMENT. (V. Hugo.)

— ENCYCL. Le malade frappé d'un *éblouissement* est privé subitement de la faculté de voir, ou croit apercevoir des objets brillant d'un éclat éblouissant. Quelquefois, les sujets s'imaginent avoir sous les yeux des corps colorés en rouge, des traits de feu, des étincelles, de petits points noirs ou scintillants. L'éblouissement se rencontre dans les affections des yeux où il prend ordinairement le nom de scotome, puis dans l'épilepsie et un certain nombre de troubles nerveux, enfin dans quelques formes de vertige et parfois dans la période prodromique de plusieurs maladies infectieuses telles que la peste, le choléra, la fièvre typhoïde.

— Autom. L'*éblouissement* occasionné par l'intensité lumineuse élevée des projecteurs de voitures automobiles est une source de dangers graves pour les divers usagers de la route, qui perdent tout sens de direction et de distance au point de venir se jeter sur la voiture qui les éblouit. L'éblouissement est interdit par le décret sur le code de la route, et supprimé par des dispositifs spéciaux dont sont munis les phares.

EBNAT, village de Suisse (canton de Saint-Gall), sur la Thur, affl. du Rhin ; 2.700 hab. Filature et tissage de coton, broderie.

EBNER (Erasme), homme d'Etat et minéralogiste bavarois, né à Nuremberg en 1511, mort à Helmstaedt en 1577 ; élevé par Mélanchthon, sénateur de Nuremberg, député à la Ligue de Smalkalde, conseiller du duc de Brunswick. On lui doit la fondation de l'université d'Helmstaedt et de la bibliothèque de sa ville natale.

EBNER-ESCHENBACH (Marie, baronne DE), née comtesse DUBSKY, femme de lettres autrichienne, né à Zdislavic (Moravie) en 1830, morte à Vienne en 1916. Elle épousa en 1848 son cousin Maurice, baron d'Ebner, vécut alternativement dans son château de Zdislavic et à Vienne, où elle fut nommée en 1900 docteur *honoris causa* de l'université de cette ville. Elle débuta dans la carrière littéraire par des essais dramatiques, mais se voua bientôt au roman et à la nouvelle et obtint de retentissants succès dans ce genre. Ses œuvres sont nombreuses. Parmi ses romans, tous très lus et très appréciés, on peut citer : *Bozena* (1876), *l'Enfant de la communauté* (1887), *Inexpiable* (1890). Elle a su peindre avec un vif sentiment de la réalité, avec une grande bonté de cœur, avec enjouement et sérieux, les mœurs des petites gens et de l'aristocratie autrichienne et surtout moravienne.

EBN-YOUNIS (Aboul-Hasan-Ali), astronome arabe, né au Caire vers le milieu du Xe siècle, mort en 1008. A composé un traité d'astronomie auquel les musulmans attachent toujours un grand prix, malgré l'existence des tables plus récentes calculées par Nassir ed-Din Toussi et Ouloug-Beg ; il contient de nombreuses additions à la théorie de l'obliquité de l'écliptique, et à celle de la précession des équinoxes.

ÉBOGUEUSE [*gheuz'*] n. f. Sorte de broyeur dans lequel on fait passer les châtaignes pour les débarrasser de leur enveloppe (bogue).

EBOLI ou **EVOLI** (en lat. **Ebura**), ville d'Italie (Campanie, prov. de Salerne), près du Sele ; 8.720 hab. Commerce du vin de la région ; olives. Vieux château. Aux environs, ruines de l'antique *Pæstum*.

EBOLI (Ana DE MENDOZA Y LA CERDA, princesse D'), née à Cifuentes (prov. de Guadalajara) en 1540, morte au château de Pastraña (Guadalajara) en 1592 ; fut mariée, à quinze ans, à Ruy Gomez de Silva. Quoique borgne, elle avait un grand charme et passa pour avoir été la maîtresse de Philippe II. Un de ses fils, le duc de Pastraña, ressemblait fort au roi. Devenue veuve, on l'accusa d'entretenir des relations avec Antonio Perez ; la jalousie du roi paraît avoir été la cause déterminante de la chute du ministre. La princesse ne fut pas nommée dans le procès, mais on la jeta en prison. Elle obtint plus tard de se retirer à Pastraña, où elle mourut.

ÉBONITE n. f. (de l'angl. *ebony*, ébène). Caoutchouc durci par vulcanisation.

— ENCYCL. *L'ébonite*, matière noire, dure, élastique, mais cassante, est un caoutchouc contenant jusqu'à 60 p. 100 de soufre. On en fait des peignes, des bijoux, des supports isolants pour les appareils électriques, des disques pour phonographes, etc. V. CAOUTCHOUC.

ÉBORGNAGE [*gn* mll] n. m. Hortic. Action d'éborgner les arbres et spécialement les arbres fruitiers.

— ENCYCL. *L'éborgnage* consiste à enlever sur les arbres fruitiers les *yeux* (bourgeons) inutiles, avant leur développement, afin que la sève qu'ils auraient absorbée se porte sur les yeux conservés. Cette opération s'applique surtout aux pommiers et aux poiriers élevés en espalier, sur lesquels elle favorise le développement des bourgeons destinés à former la charpente de l'arbre.

On pratique rarement l'éborgnage sur les fruits à noyau et jamais sur le pêcher.

ÉBORGNEMENT [*gn* mll., *man*] n. m. Action d'éborgner. || Etat d'une personne éborgnée.

ÉBORGNER [*gn mll.*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *borgne*). Rendre borgne : EBORGNER *quelqu'un avec son bâton.* || *Par exagér.* Donner un coup à l'œil.

— *Par anal.* Crever en partie : EBORGNER *une fenêtre en enfonçant quelques carreaux.* || Priver d'une partie de son jour : EBORGNER *une maison en bâtissant devant.*

— *Fig.* Rabaisser.

— Arboric. Enlever les bourgeons (yeux) inutiles de : EBORGNER *un arbre fruitier.*

— ***S'éborgner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se crever ou se blesser l'œil.

— Avec réciprocité, Se crever un œil l'un à l'autre.

ÉBOSSAGE n. m. Opération qui consiste à débarrasser certaines graines de leurs enveloppes dures (trèfle, notamment).

ÉBOSSER [*sé*] v. tr. Pratiquer l'ébossage.

ÉBOSSEUR n. m. ou **ÉBOSSEUSE** n. f. Machine à ébosser.

ÉBOTTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *bot* qui a signifié « bout »). Techn. Couper la tête de : EBOTTER *un clou, une épingle.*

— Arboric. Syn. de RECÉPER.

ÉBOUAGE n. m. Action d'ébouer.

ÉBOUÉ (Félix), homme politique français d'origine noire, né à Cayenne (Guyane franç.), en 1884, mort au Caire en 1944. L'un des chefs de la résistance au Tchad en 1940. Gouverneur de l'A.-E. F. en 1944.

ÉBOUER [*boué*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *boue*). Oter la boue des rues, des routes et chemins.

ÉBOUEUR, EUSE n. Personne employée à l'ébouage.

ÉBOUEUSE n. f. Balayeuse mécanique pour enlever la boue des rues. (Peu us.)

ÉBOUILLANTAGE [*bou-yan*] n. m. Action d'ébouillanter, de traiter par l'eau bouillante ou par la vapeur.

ÉBOUILLANTER [*bou-yan-té*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *bouillant*). Tremper dans l'eau bouillante, faire rôser d'eau bouillante : EBOUILLANTER *des cocons pour faire périr la chrysalide.* EBOUILLANTER *le pied de quelqu'un.* (On dit aussi ÉCHAUDER.)

— ***S'ébouillanter,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'ÉBOUILLANTER *la jambe.*

— Au sens passif, Etre ébouillanté.

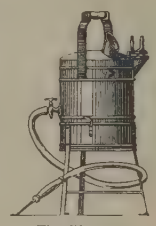

Ebouillanteur portatif.

ÉBOUILLANTEUR n. m. ou **ÉBOUILLANTEUSE** [*bou-yan-teuz'*] n. f. Machine, ustensile au moyen desquels on pratique l'ébouillantage. || Spécialement, Appareil à l'aide duquel on procède à l'ébouillantage des échalas, des souches de vigne, des pieds d'arbres, etc.), pour les débarrasser des parasites.

— ENCYCL. Econ. rur. Les *ébouillanteurs* ou *ébouillanteuses* (qu'on appelle aussi *échaudeurs, échaudeuses*) usités en agriculture, consistent en un récipient dans lequel on amène l'eau à l'ébullition. Celle-ci est projetée sur le végétal à traiter, assez rapidement pour que l'action de l'eau soit superficielle et ne s'exerce que sur les parasites, sans préjudice pour la plante. Dans d'autres modèles, le générateur sature de vapeur un ou deux récipients dans lesquels on a disposé les objets (échalas) à ébouillanter.

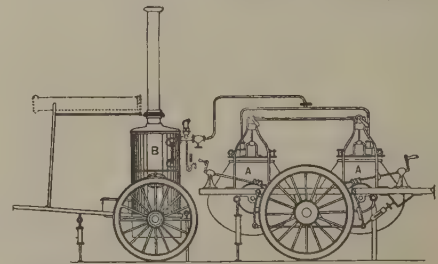

Ebouillanteuse pour échalas : A. Récipients pour échalas ; B. Générateur de vapeur.

ÉBOUILLIR [*bou-yir*] v. intr. (du préfixe privat. *é*, et de *bouillir*). Diminuer par l'ébullition.

— ***S'ébouillir,*** v. pr. Au sens passif : *Sauce qui* S'EST ÉBOUILLIE.

ÉBOULAGE n. m. Défaut dans la trame d'un tissu moins serré à une place que dans le reste.

ÉBOULÉE n. f. Amas de terre qui s'éboule.

ÉBOULEMENT [*man*] n. m. Chute de matériaux qui s'éboulent. || Matériaux éboulés. (En ce sens on dit plutôt ÉBOULIS.)

— *Fig.* Chute, action de déchoir. (Peu us.)

— Min. *Exploitation par éboulement*, Méthode d'exploitation, qui s'emploie quand la couche que l'on exploite a plus de 3 m. d'épaisseur et que les matières qui la composent sont peu consistantes.

— Encycl. Géol. L'*éboulement* est le résultat du détachement de pans entiers de montagnes, qui se répandent en blocs de grosseur variable sur de vastes surfaces. Les plus célèbres sont ceux de Servoz (Savoie) [1751], de Goldau [(1806], d'Elm (Suisse) [1881], de Roquebillière (Alpes Maritimes) [1926]. Les éboulements sont généralement dus au glissement de masses solides sur des argiles en pente, lubrifiées par la pluie.

— Min. Dans la méthode d'exploitation *par éboulement*, le puits d'extraction est ouvert en dehors de la masse à exploiter et à une petite distance de cette masse. On établit une galerie d'allongement dans le mur de la couche ; puis, de cette galerie, on fait partir des galeries de traverse, solidement boisées, que l'on conduit jusqu'au toit. Ces galeries sont séparées entre elles par des parties pleines ou piliers d'environ 3 m. d'épaisseur. Quand elles atteignent le toit, on se retire en déboisant et en laissant ébouler la couche à exploiter, qu'on enlève à mesure qu'elle tombe, pour la transporter au puits.

ÉBOULER [*lé*] v. intr. (de l'anc. franç. *esbouler;* du préfixe *es* ou *ex*, et de *boul*, boyau). S'écrouler, s'affaisser (en parlant d'objets entassés). [Peu us.]

— *Transitiv.* Faire écrouler.

— ***S'ébouler,*** v. pr. S'écrouler, s'affaisser.

— Syn. **Ebouler (S')**, **crouler, s'écrouler.** V. CROULER.

ÉBOULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Qui s'éboule aisément : *Terrain* ÉBOULEUX.

ÉBOULIS [*li*] n. m. Matières éboulées (particulièrement en géologie) : *Un* ÉBOULIS *de roches.*

— Encycl. Géol. Les *éboulis* sont des accumulations de blocs épars, descendus de parties plus hautes, soit sous l'action de la pesanteur, soit par suite de véritables éboulements. Les éboulis sur les pentes ont parfois une grande épaisseur et masquent le véritable sous-sol ; ils sont en général très récents (dernières périodes du quaternaire) ; mais on connaît des éboulis fossiles.

Les produits forment souvent des *cônes d'éboulis* au pied des escarpements (casses des Alpes du Dauphiné).

ÉBOUQUER [*ké*] v. tr. (de *ébuguer* ou *ébucher;* du préfixe privat. *é*, et de *bûche*). Eplucher le drap en ôtant les nœuds des corps étrangers qui s'y trouvent mêlés.

ÉBOUQUETER [*ke-té*] v. tr. (Prend deux *t* devant un *e* muet : *J'ébouquette.*) Couper les bourgeons à feuilles, pour donner plus de sève aux bourgeons à fruits. (Peu us.)

ÉBOUQUEUR [*keur*], **EUSE** n. Celui, celle qui ébouque le drap. (On dit aussi ÉPINCEUR, ÉPINCETEUR, et ÉPINCHEUR.)

ÉBOUQUINAGE [*ki*] n. m. Action d'ébouquiner.

ÉBOUQUINER [*ki-né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *bouquin*). Détruire en partie les bouquins sur un territoire de chasse où ces animaux sont en trop grand nombre.

ÉBOURGEONNAGE [*jo-naj'*] n. m. Arbor. Syn. de ÉBOURGEONNEMENT.

ÉBOURGEONNEMENT [*jo-ne-man*] ou **ÉBOURGEONNAGE** [*jo-naj'*] n. m. Arbor. Action d'ébourgeonner.

— Encycl. Cette opération consiste à supprimer sur les arbres (principalement sur les arbres fruitiers cultivés en espalier) un certain nombre de bourgeons, soit pour éviter la production de rameaux inutiles et diriger la croissance de l'arbuste vers une forme déterminée, soit en vue de concentrer vers les bourgeons conservés toute la richesse de la sève et obtenir ainsi des fruits plus gros ou d'un plus bel aspect. Pratiqué alors que les bourgeons ne sont encore que des yeux, l'*ébourgeonnement* prend le nom d'*ébornage*. En viticulture on pratique aussi l'*épamprage* (v. ce mot). L'ébourgeonnement, plus rarement pratiqué en sylviculture, est cependant utile quand on veut débarrasser le tronc de certains feuillus des jeunes pousses qui nuiraient au développement de la cime.

ÉBOURGEONNER [*jo-né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *bourgeon*). Enlever les bourgeons superflus des arbres.

ÉBOURGEONNEUR [*jo-neur*] n. m. Ouvrier qui ébourgeonne les arbres.

— Ornith. Nom donné au bouvreuil, au gros-bec et au pinson des Ardennes, parce qu'ils attaquent les bourgeons.

ÉBOURGEONNOIR [*jo-noir*] n. m. (rad. *ébourgeonner*). Lame un peu courbe, fixée à l'extrémité d'un long manche qui sert à couper les bourgeons et brindilles que l'on ne peut atteindre avec la main.

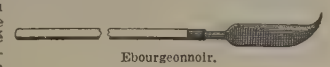

Ebourgeonnoir.

ÉBOURIFFANT, E adj. (de *ébouriffer*). Extraordinaire. *Succès* ÉBOURIFFANT. || Etrange, incroyable : *C'est* ÉBOURIFFANT.

— *Substantiv.* Genre ébouriffant : *C'est un maître dans l'*ÉBOURIFFANT.

ÉBOURIFFER [*fé*] v. tr. (provenç. *esbourrifat;* du préfixe *es*, et de *bourro*, bourre). Rebrousser les cheveux sur la tête, hérisser. || *Par anal.* Hérisser (en parlant d'un objet quelconque).

— *Fig.* Surprendre, étonner, ahurir : *Nouvelle qui l'a* ÉBOURIFFÉ.

— ***Ébouriffé, e,*** part. pass. du verbe *Ébouriffer* (au propre et au fig.) : *Cheveux* ÉBOURIFFÉS. *Un air* ÉBOURIFFÉ.

— ***S'ébouriffer,*** v. pr. Au sens passif, et au fig. : *Il ne* S'ÉBOURIFFE *de rien.*

ÉBOURIFFOIR n. m. Pinceau à long poils, dont les peintres en bâtiment et autres se servent pour placer une première couche.

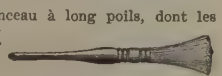

Ebouriffoir.

ÉBOURIFFURE n. f. Etat d'une tête ébouriffée.

ÉBOURRAGE n. m. Opération par laquelle on ébourre une peau.

— Encycl. L'*ébourrage* des peaux se fait après le reverdissage et le passage dans les pelains (épilage chimique) ou les étuves (épilage par l'échauffe). Les peaux sont mises sur un chevalet incliné et débarrassées de la bourre à l'aide de couteaux à deux poignées. Mais l'opération s'effectue de plus en plus à l'aide de machines (*écharneuses*) qui fournissent des résultats plus réguliers et un travail plus rapide. Ces machines ont pour organes actifs des cylindres cannelés ou des lames hélicoïdales.

ÉBOURRER [*ré*] v. tr. Tanner. Dépouiller une peau d'animal de la bourre qui la couvre.

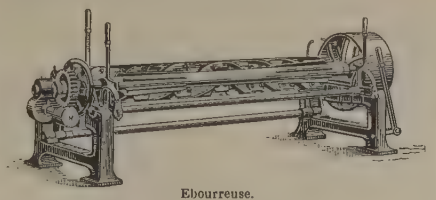

Ebourreuse.

ÉBOURREUSE n. f. Machine employée pour ébourrer les peaux.

ÉBOURROIR n. m. Outil de cordonnier, pour dresser et lisser les coutures d'une chaussure.

Ebourroir.

ÉBOUSAGE n. m. Opération qui consiste à étendre les bouses des bêtes bovines sur les pâturages, dans le but de régulariser la croissance de l'herbe.

ÉBOUSINER [*zi-né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *bousin*). Débarrasser des parties molles ou terreuses (en parlant des pierres de taille).

ÉBOUTAGE n. m. Action d'ébouter.

ÉBOUTER [*té*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *bout*). Raccourcir en coupant le bout : ÉBOUTER *une pièce de bois.* || Couper les bouts de fil adhérant au parchemin et à la dentelle, dans la fabrication de certaines dentelles.

ÉBOUTEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière s'occupant de l'éboutage.

ÉBOUTURER [*ré*] v. tr. Dégarnir de boutons ou drageons : ÉBOUTURER *un arbre.* (Peu us.)

ÉBOUYER [*bou-yé*] v. tr. (de *boyau*). Ecraser, éventrer : ÉBOUYER *quelqu'un.*

— ***S'ébouyer,*** v. pr. Se fatiguer à un ouvrage très pénible. (Fam.)

ÉBRACTÉ, E adj. (du préfixe privat. *é*, et de *bractées*). Bot. Qui est dépourvu de bractées. (On trouve aussi ÉBRACTÉTÉ, E.) [Peu us.]

ÉBRACTÉOLÉ, E adj. (du préfixe privat. *é*, et de *bractéole*). Bot. Qui est dépourvu de bractéoles.

ÉBRAISER [*brè-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *braise*). Débarrasser (un four) de la braise.

ÉBRAISOIR [*brè*] n. m. (rad. *ébraiser*). Pelle pour tirer la braise des fours. || Voûte pratiquée sous les fours à chaux, pour mettre le bois et le charbon.

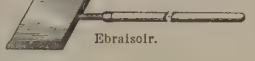

Ebraisoir.

ÉBRANCHAGE ou **ÉBRANCHEMENT** [*man*] n. m. Action d'ébrancher : ÉBRANCHAGE *accidentel.* || Opération pratiquée sur un arbre et qui, le débarrassant de ses branches basses, a pour objet de le faire croître en hauteur. (Si l'ébranchage est accidentel, parer la plaie avec une lame bien coupante et la recouvrir d'un mastic protecteur.) V. ÉLAGAGE.

ÉBRANCHER [*ché*[v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *branche*). Dépouiller de ses branches : *Le vent* ÉBRANCHE *les arbres.*

D'or à un arbre arraché et ébranché de sinople.

— *Fig.* Appauvrir, dépouiller : EBRANCHER *une langue.* || Diminuer, amoindrir : *Richelieu* AVAIT ÉBRANCHÉ *la noblesse avec la hache.* (A. Houssaye.) || User sans détruire : *Le despote arrache l'arbre, le sage monarque l'*ÉBRANCHE. (Voltaire.)

— ***Ébranché, e,*** part. pass. du verbe *Ébrancher* (au propre et au fig.).

— Blas. Se dit des figures d'arbres qui sont représentés sans branches et avec leurs seuls écots. (*Ébranché* se dit des troncs, *écoté* s'entend des branches.)

ÉBRANCHEUR n. m. Syn. de ÉLAGUEUR.

ÉBRANCHOIR n. m. Sorte de serpe à long manche, qui sert à ébrancher, à tailler les arbres.

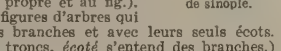

Ebranchoir.

ÉBRANLABLE adj. Qui peut être ébranlé.

— Anton. Inébranlable.

ÉBRANLEMENT [*man*] n. m. Action d'ébranler ; Etat de ce qui est ébranlé : *Tremblement de terre qui cause l'*ÉBRANLEMENT *de toute une ville. Les* ÉBRANLEMENTS *du sol.* || Suite de vibrations : *L'ouïe reçoit, par l'intermédiaire de l'air,* L'ÉBRANLEMENT *causé par les corps bruyants ou sonores.* (Brillat-Savarin.)

— *Par extens.* Secousse produite par une vive émotion : *Nouvelle qui cause un* ÉBRANLEMENT *dangereux.* || Affaiblissement des facultés : *L'*ÉBRANLEMENT *de la raison.*

— Fig. : *L'*ÉBRANLEMENT *du ministère, d'une fortune, du crédit, de la puissance ennemie.* || Agitation politique : *On remarque dans le monde un esprit d'*ÉBRANLEMENT *universel.* (Bossuet.) || Agitation morale, sensation profonde : *La surprise est un* ÉBRANLEMENT *soudain à la vue d'une nouveauté.* (Vauvenargues.)

ÉBRANLER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *branler*, faire osciller). Diminuer par des secousses la solidité de : EBRANLER *un arbre, une dent.* || Mettre en branle : *Le son est produit par l'air qu'une secousse* ÉBRANLE. || Mettre en marche ; mettre en déroute : EBRANLER *son armée. Canonnade qui* ÉBRANLE *un bataillon.*

— *Fig.* Rendre moins solide, moins sûr : EBRANLER *le ministère.* EBRANLER *le crédit de quelqu'un. L'esprit paradoxal* ÉBRANLE *les institutions les plus sacrées.* (Mme de Staël.) *Il n'y a point de passion qui* ÉBRANLE *tant la sincérité du jugement que la colère.* (Fontenelle.) || Faire chanceler : *Les malheurs ne l'*ONT *point* ÉBRANLÉ.

Mais le dessein est pris, rien ne peut m'*ébranler*.
RACINE.

EBRANLER *le courage, la foi, la résolution de quelqu'un.* || Mettre en branle, stimuler : *Le moment viendra où l'Europe progressive* ÉBRANLERA *l'Orient stationnaire.* (Ballanche.)

— Manèg. *Ebranler son cheval au galop,* Le faire passer d'une allure quelconque au galop.

— ***S'ébranler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre en branle, soit pour se porter en avant : *L'armée* S'ÉBRANLE *pour charger l'ennemi;* soit pour se porter en arrière : *Régiments qui ne purent que* S'ÉBRANLER *par suite du feu des ennemis.*

— Au sens passif, Etre mis en branle : *Cloches qui* S'ÉBRANLENT. || Devenir moins solide, moins ferme (au propre et au fig.) : *Porte qui* S'ÉBRANLE. *Discipline, foi, résolution qui* S'ÉBRANLE. *Et si ce cœur* S'ÉBRANLE ? (Corneille.)

— Anton. **Affermir, consolider, raffermir.**

EBRARD (Jean-Henri-Auguste), théologien réformé allemand, de la tendance arminienne, né et mort à Erlangen (1818-1888). Il fut professeur dans sa ville natale et à l'université de Zurich. On a de lui, notamment : *la Position de la dogmatique réformée vis-à-vis du déterminisme* (1849) ; *Dogmatique chrétienne* (1851-1852). Il a publié des nouvelles sous le pseudonyme de GOTTFRIED FLAMMBERG, et des œuvres dramatiques sous celui de CHRISTIAN DEUTSCH.

ÉBRASEMENT [*man*] n. m. Action d'ébraser. || Quantité dont une ouverture est ébrasée. || Ouverture comprise entre le tableau d'une fenêtre et le parement du mur intérieur d'une salle. (On dit aussi ÉBRASURE.)

Ebrasement.

ÉBRASER [*zé*] v. tr. origine douteuse). Elargir progressivement, de dehors en dedans, la baie d'une porte, d'une fenêtre, d'une embrasure.

ÉBRASURE n. f. Syn. de ÉBRASEMENT.

ÈBRE (lat. *Iberus*), fleuve, exclusivement espagnol, du nord de la péninsule Ibérique. Il naît dans les monts Cantabres, près de Reynosa, par les belles sources de Fontibre, et, dans une vallée dirigée vers le S.-E., par Miranda, Logroño, Tudela, Saragosse et Tortose, il gagne la Méditerranée dans laquelle il finit par un vaste delta. De ses quatre grands affluents, trois descendent des Pyrénées (Aragon, Gallego, Sègre), le quatrième (le Jalon) vient de l'Espagne centrale. Débit faible, en raison des arrosages qui l'épuisent en été lui et ses affluents et sous-affluents. Cours, 930 kil. depuis sa source près de l'Atlantique jusqu'à son entrée dans la Méditerranée.

ÉBRÈCHEMENT [*man*] n. m. Action d'ébrécher. || Etat d'une chose ébréchée. (Peu us.)

ÉBRÉCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *brèche*. — Se conjugue comme *accélérer.*) Faire une brèche ou des brèches à : EBRÉCHER *un rasoir, un couteau, une assiette.* || *Par anal.* Endommager, dégrader en partie : *Remparts que le canon* A ÉBRÉCHÉS.

— Fig. EBRÉCHER *son patrimoine.*

— ***S'ébrécher,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'ÉBRÉCHER *deux dents.*

— Au sens passif, Devenir ébréché (au propre et au fig.) : *Rasoir qui* S'ÉBRÈCHE. *Fortune qui* S'ÉBRÈCHE.

EBRÉGISILE (saint), en lat. *Ebrigisilus,* vulgairement saint *Evrêle*, évêque de Meaux, à la fin du VIIe siècle, dont les reliques étaient conservées à l'abbaye de Jouarre. — Fête le 31 août.

EBREISCHDORF, bourg d'Autriche (Basse-Autriche, district de Wiener-Neustadt), sur la Fischa, affl. du Danube ; 2.100 hab. Filatures de coton.

EBREMAR ou **EVERMAR**, patriarche de Jérusalem, né à Cickes, près de Thérouanne, mort vers 1150. Il suivit la première croisade et fut nommé par Godefroy de Bouillon chanoine du Saint-Sépulcre. En 1103, il succéda à Daimbert, patriarche de Jérusalem, déposé. Après un voyage à Rome, pour obtenir du pape Pascal II la ratification de son élection, il fut transféré par le roi Baudouin sur le siège archiépiscopal de Césarée (1107). Il servit d'arbitre, en 1123, entre les croisés et les Vénitiens.

ÉBRENER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *bren*, excrément. — Se conjugue comme *amener.*) Nettoyer de ses excréments : EBRENER *un marmot.*

ÉBRENEUR, EUSE n. Celui, celle qui ébrène.

EBREUIL, ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 42 kil. de Montluçon, sur la Sioule ; 1.375 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Très intéressante ville, formée autour d'une abbaye fondée vers 971. L'église abbatiale (aujourd'hui paroissiale), magnifique édifice roman du XIe siècle, contient les reliques de saint Léger, évêque d'Autun, et de saint Maixent. L'ancienne église paroissiale du XIIe siècle a été transformée en halle au blé, et le palais abbatial en hospice. La ville fut prise par Charles VII en 1440 pendant la révolte de la Praguerie. — Le canton a 14 comm., et 8.600 hab.

ÉBRIÉTÉ n. f. (lat. *ebrietas;* de *ebrius*, ivre). Etat d'une personne ivre : *Une légère* ÉBRIÉTÉ. || *Par extens.* Vive exaltation.

ÉBRIEUX [*bri-eû*], **EUSE** adj. (du lat. *ebriosus,* IVRE). Causé par l'ivresse.

— Méd. *Démarche ébrieuse*, Démarche titubeuse, que l'on observe non seulement dans l'ivresse alcoolique, mais aussi dans certaines affections de l'oreille interne, et parfois dans l'hypertension.

ÉBRILLADE [*bri-yad*] n. f. (ital. *sbrigliata*, de *briglia*, bride). Manèg. Secousse donnée à la bride d'un cheval, et d'un seul côté, pour l'arrêter ou le faire tourner. (Vx.)

ÉBRIOSITÉ n. f. (lat. *ebriositas*; de *ebrius*, ivre). Habitude de l'ivresse. || Ebriété.

EBROÏCIEN [*si-in*], **ENNE** (du lat. *Ebroici*, nom d'un peuple gaulois). Habitant ou natif d'Evreux.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Evreux ou à ses habitants : *La population* ÉBROÏCIENNE.

ÉBROÏN, maire du palais, successeur d'Erkinoald en 657. Il gouverna la Neustrie et la Bourgogne au nom de Clotaire III, tandis que Childéric II, second fils de Clovis II, régnait en Austrasie, sous la tutelle du maire Wulfoald. Très autoritaire, il obligea la reine Bathilde, mère de Clotaire, à se retirer au monastère de Chelles; les évêques de Paris et de Lyon périrent assassinés; enfin, quand Clotaire III mourut, Ebroïn proclama de sa propre autorité Thierry III (troisième fils de Clovis) roi de Neustrie et de Bourgogne (670). Le parti aristocratique, dirigé par saint Léger, évêque d'Autun, donna à Childéric II la couronne de Neustrie. Ebroïn fut arrêté et enfermé au monastère de Luxeuil, et Thierry III à Saint-Denis; puis les leudes, secouant le joug de saint Léger, l'envoyèrent à Luxeuil partager la captivité d'Ebroïn.

En 673, Childéric fut égorgé dans la forêt de Bondy, avec sa femme et son fils. Ebroïn et saint Léger, délivrés, engagèrent bientôt de nouvelles luttes. Ebroïn assiégea son rival à Autun (677), s'empara de sa personne, lui fit couper la langue et crever les yeux (678). S'attaquant alors aux Austrasiens, commandés par Pépin d'Héristal, Ebroïn les vainquit à Lucofao (Lafaux, près de Soissons [680]), mais il fut assassiné en 680, au cours de ses efforts implacables pour restaurer l'autorité royale.

ÉBRONDER [*dé*] v. tr. (origine inconnue). Désoxyder (le fil de fer).

ÉBRONDEUR n. m. Ouvrier chargé de désoxyder le fil de fer.

ÉBROUAGE ou **ÉBROUISSAGE** n. m. Action de passer la laine dans l'eau de son, avant de la plonger dans la teinture.

ÉBROUDAGE n. m. Action d'ébroudir. || Ce qui a été ébroudi.

ÉBROUDER [*dé*] v. tr. Techn. Syn. de ÉBROUDIR.

ÉBROUDEUR n. et adj. m. Ouvrier qui ébroudit.

ÉBROUDI n. m. Fil métallique passé à la filière. (On dit aussi ÉBROUDIN.)

ÉBROUDIR v. tr. (origine inconnue). Faire passer dans la filière, des fils métalliques. (On dit aussi ÉBROUDER.)

ÉBROUEMENT [*broû-man*] n. m. Expiration forte et sonore, volontaire et sans caractère convulsif, avec secousse vive de la tête. (L'ébrouement peut être provoqué par tout ce qui produit un certain degré d'irritation sur la membrane muqueuse nasale. Il est souvent le signe précurseur du *coryza*, de la *bronchite*, et, en général, de toutes les irritations des organes respiratoires.)

ÉBROUER [*brou-é*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *brou*). Dégarnir (les noix) du brou.

ÉBROUER [*brou-é*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *brouet*). Passer des laines à l'eau pour les nettoyer.

ÉBROUER [*brou-é*] (**S'**) v. pr. (origine douteuse). Souffler de frayeur (en parlant du cheval). || S'agiter, se nettoyer dans l'eau : *Les moineaux* S'ÉBROUENT *volontiers.* || *Fam.* Souffler bruyamment par impatience, émotion : *Estrées revint à soi le premier, se secoua,* S'ÉBROUA. (Saint-Simon.)

ÉBROUEUSE n. f. (rad. *ébrouer*). Ouvrière qui ébroue les noix.

ÉBROUISSAGE n. m. Techn. Syn. de ÉBROUAGE.

ÉBROUSSER [*brou-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *brousse*). Effeuiller un arbre.

ÉBROUTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *brout*). Débarrasser les feuilles de mûrier des brindilles qui pourraient blesser les jeunes vers à soie.

ÉBRUITATION [*si-on*] n. f. Action d'ébruiter. (Peu us.)

ÉBRUITEMENT [*man*] n. m. Action d'ébruiter.

ÉBRUITER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *bruit*). Divulguer, répandre

— *Par extens.* Chacune des valves d'une coquille bivalve : *Une* ÉCAILLE *d'huître, de moule.* || Chacune des deux parties du test d'une tortue ; matière fournie par le même test : *Une* ÉCAILLE *de tortue. Une tabatière d'*ÉCAILLE. || Poussière très légère, qui couvre les ailes des papillons.

— Loc. div. *Laisser aux autres les écailles,* Prendre pour soi tout le bon. || *Les écailles lui sont tombées des yeux.* V. plus loin la rubrique Hist. sainte.

— Anat. *Ecaille de l'occipital,* Partie de l'occipital en arrière du trou occipital. || *Ecaille du temporal,* Portion écailleuse de cet os.

— Archit. Ornement d'architecture, formé d'arcs de cercle qui se touchent sur la même ligne et s'alternent d'une ligne à l'autre. || Ardoises arrondies par le bout, qui produisent un effet analogue.

— Bot. Nom donné à de petites lames minces, sèches et coriaces, souvent colorées, qui entourent et recouvrent certains organes végétaux.

— Géol. Nom donné souvent à un paquet de terrain qui n'est pas à sa place, qui ne repose pas sur son substratum originel, qui constitue une partie de nappe de charriage. || Syn. LAMBEAU DE RECOUVREMENT.

— Hist. sainte. Sorte de matière concrétée qui, suivant les *Actes des Apôtres* [IX, 18], tomba des yeux de saint Paul lorsqu'il recouvra la vue. || Fig. *Les écailles sont tombées de ses yeux,* Il voit la lumière de la vérité.

— Techn. Eclat de marbre, détaché d'un bloc que l'on travaille. || Nom donné parfois aux parcelles (battitures) que le martelage détache de certains métaux (fer). || Pierre dure et polie dont on se sert pour broyer les couleurs.

— ENCYCL. Zool. Les zoologistes désignent sous le nom d'*écaille* toute excroissance lamelleuse de la peau. Les écailles sont de natures très diverses et ne constituent pas toujours des organes homologues.

Les écailles des poissons sont de petites plaquettes d'origine dermique, à la formation desquelles l'épiderme ne prend, en général, qu'une part minime. La structure des écailles varie beaucoup suivant les espèces. Les sélaciens (requins et raies) ont des *écailles placoïdes,* ayant la forme et la structure de dents. Les ganoïdes (esturgeons) ont des *écailles ganoïdes,* ainsi nommées à cause de leur brillant revêtement d'émail. Les téléostéens ont des écailles minces et flexibles, soit dentées au bord (*écailles cténoïdes*), soit arrondies sur tout leur pourtour (*écailles cycloïdes*). Ajoutons que les écailles des poissons sont indépendantes les unes des autres et disposées comme les tuiles d'un toit (imbriquées) et que leur accroissement progressif permet d'apprécier l'âge des poissons.

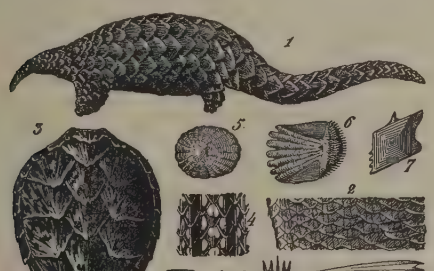

ECAILLES : (Hist. nat.) 1. Carapace de pangolin; 2. Ecailles de la queue du castor; 3. Carapace de tortue; 4. Ecailles de serpent; — Ecailles de poissons : 5. Cycloïde; 6. Cténoïde; 7. Ganoïde; — 8. Ecailles de papillon.

Chez les reptiles, les écailles sont entièrement différentes de celles des poissons. D'abord, elles sont d'origine épidermique et représentent uniquement la couche superficielle cornée de la peau. Ensuite, elles sont soudées les unes aux autres et ne sont pas imbriquées. Leur ensemble est un revêtement continu que l'animal doit rejeter périodiquement (mues) afin de pouvoir grossir. Les écailles sont simples chez les lézards et les serpents. Elles sont au contraire doublées par des plaques osseuses (d'origine dermique) chez les crocodiles et les tortues. Elles constituent de la sorte un véritable exosquelette qui, chez les tortues, se soude au vrai squelette (endosquelette) pour former la carapace.

— Des écailles tout à fait identiques à celles des reptiles existent sur les pattes des oiseaux, et attestent la communauté d'origine de ces deux classes de vertébrés. Quelques mammifères (pangolin, tatou) ont aussi une carapace assez analogue à celle des crocodiles.

Les papillons doivent leur nom scientifique de lépidoptères aux écailles microscopiques qui recouvrent leurs ailes comme d'une fine poussière. Les splendides colorations métalliques, irisées, veloutées, chatoyantes de certains papillons sont dues à des réflexions et interférences lumineuses sur les écailles de leurs ailes.

— Archit. et Sculpt. Les *écailles* furent employées, au moyen âge, comme motifs d'ornementation, pour les rampants de contreforts, talus de chéneaux, flèches de pierre, couronnement de pinacles. Ces écailles paraissent être une imitation de la couverture en bardeaux de bois ou d'ardoises. C'est, du reste, dans les pays où était usitée cette couverture que l'on voit apparaître, vers le XIIe siècle, cet ornement. Les écailles appartenant aux monuments construits dans les provinces où les couvertures de pierre ont été adoptées dès l'époque romane diffèrent de celles qui ont été appliquées aux édifices dans les pays où la couverture de bardeaux a servi de modèle. Les ombres fines et les lumières qui courent sur ces petites surfaces découpées donnent de l'élégance, de la légèreté aux couronnements.

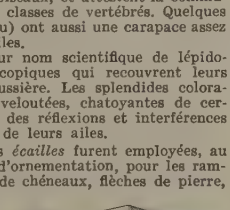

Ornements à écailles.

— Bot. On appelle *écailles,* des feuilles ordinairement très simples dans leur forme et leur structure, appliquées sur l'organe qui les porte. On en observe sur les rhizomes, sur les tiges aériennes de certaines plantes parasites (orobanches), dans les bourgeons, dans les bulbes, dans l'involucre des composées, etc. Elles peuvent avoir un rôle protecteur, comme dans les bourgeons, ou nourricier, comme dans les bulbes.

— Industr. et Art décor. L'*écaille* la plus estimée en art décoratif est fournie par la tortue appelée caret ; elle est à fond noir moucheté de brun ou de jaune ; on la soude par juxtaposition, après amollissement dans l'eau bouillante ; on la moule dans des moules de cuivre.

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, on emploie également l'écaille fondue, obtenue en pressant fortement dans des moules, plongés dans l'eau bouillante, des rognures d'écaille naturelle.

Les anciens ont connu l'usage de cette matière : le corps de la lyre primitive était une carapace de tortue, et Ovide parle de lits ornés d'ivoire et d'écaille ; Virgile, dans l'*Enéide,* de jambages de portes incrustés d'écaille ; Juvénal, d'un berceau d'écaille. Le moyen âge paraît en avoir ignoré l'emploi. L'art oriental, et particulièrement le japonais, a incrusté l'écaille dans les bois durs, avec l'ivoire, la nacre, le corail, etc. Au XVIe siècle, les Portugais l'importèrent des Indes, et l'Espagne a produit, au XVIIe siècle, de beaux cabinets à marqueterie d'écaille, ivoire et argent.

Dans l'ameublement français, le mot écaille a tout d'abord désigné ce que l'on a appelé depuis des coquilles de perle ou nacre. La substance a pris, dès le XVIIe siècle, une importance considérable dans la confection de certains meubles ; elle devient un élément de placage, débitée en lames de faible épaisseur, et remplace les feuilles d'ébène. On attribue à Boulle l'invention de ce procédé de décoration, mais il est prouvé qu'il ne fit que le perfectionner. Les coffrets d'écaille de tortue connurent la vogue aux XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi que des pendules en forme de dôme. Quand le goût des marqueteries de bois des îles eut remplacé celui des somptueux placages de Boulle, l'écaille continua à être utilisée pour la confection de boîtes, gantières, étuis, bonbonnières, tabatières. On en fit même des tableaux ; l'écaille fut désormais accaparée par la tabletterie qui perfectionna son emploi et lui adjoignit des incrustations d'or (posé d'or, piqué d'or, clouté d'or).

L'écaille est aujourd'hui employée à la confection d'articles pour fumeurs, montures de brosses, couvercles de boîtes à poudre, peignes, éventails. Les carapaces de tortues nous arrivent principalement de Madagascar, du Venezuela, des îles Seychelles.

ÉCAILLE [*kay'*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des actiidés, dont l'espèce la plus connue (écaille martre ou hérissonne) s'attaque notamment à la vigne. || Syn. de CHELONIA.

ÉCAILLÉ [*ka-yé*], **E** adj. Qui a des écailles : *Les poissons* ÉCAILLÉS *et les poissons sans écailles.* (On dit plutôt ÉCAILLEUX, EUSE.)

— *Par anal.* Couvert d'objets en forme d'écailles : *Beffroi* ÉCAILLÉ *d'ardoises.* (V. Hugo.)

— Blas. Se dit des poissons quand leurs écailles sont d'un émail particulier.

— REM. Ne pas confondre cet adjectif avec le part. pass. du verbe *écailler,* qui a un sens tout opposé : Débarrassé de ses écailles.

ÉCAILLEMENT [*ka-ye-man*] n. m. Action d'écailler : *L'*ÉCAILLEMENT *du poisson.* || Etat de ce qui s'écaille : *L'*ÉCAILLEMENT *d'une pierre, d'un marbre.*

— Techn. Ecaille de cuivre des chaudronniers.

ÉCAILLER [*ka-yé*], **ÈRE** n. Personne qui ouvre des huitres, qui vend des coquillages comestibles.

ÉCAILLÈRE n. f. Instrument qui sert à ouvrir les huitres, composé d'un levier articulé muni, en un de ses points, d'une lame triangulaire. (On dit aussi OUVRE-HUÎTRES.) || Sorte de couteau pour le même usage.

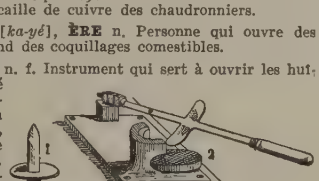

ECAILLÈRES : 1. Couteau; 2. Ecaillère à levier.

ÉCAILLER [*ka-yé*] v. tr. Dépouiller de ses écailles : ECAILLER *un poisson.* || Ouvrir les écailles, la coquille de : ECAILLER *des huîtres, des moules.*

— *Par extens.* Faire tomber en écailles, en plaques minces : ECAILLER *des dorures.*

— Gratter jusqu'au vif (en parlant du plomb qu'on veut souder). || *Ecailler un silex,* En détacher des éclats pour en faire des pierres à briquet (autref. des « pierres à fusil »).

— ***Écaillé, e,*** part. pass. du verbe *Écailler : Huîtres* ÉCAILLÉES.

— ***S'écailler,*** v. pr. Au sens passif, Se détacher en écailles, en plaques minces : *Tableau, Pierre, qui s'*ÉCAILLE.

ÉCAILLER [*ka-yé*] v. tr. Techn. Couvrir d'ornements en forme d'écailles : ECAILLER *le dôme d'un monument.*

ÉCAILLETTE [*ka-yèt'*] n. f. Petite écaille.

ÉCAILLEUX [*ka-yeû*], **EUSE** adj. Couvert, muni d'écailles : *Un poisson* ÉCAILLEUX. || Formé d'écailles : *Le fruit du pin est* ÉCAILLEUX. || Qui se détache par écailles : *Ardoise* ÉCAILLEUSE.

— Anat. *Os écailleux,* Moitié supérieure de l'os frontal. || *Suture écailleuse,* Suture du temporal et du pariétal.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral, quand la surface de ses fragments présente de petites écailles ou esquilles soulevées mais non entièrement détachées : *L'agate et le pétrosilex ont la cassure* ÉCAILLEUSE. (Maigne.) [On dit aussi CÉROÏDE, et ESQUILLEUX, EUSE.]

— ANTON. **Alépidote.**

ÉCAILLOIR [*ka-yoir*] n. m. Outil employé par le sculpteur sur bois pour estamper les écailles, et dont l'arête coupante a la forme d'un triangle curviligne ou d'un triangle composé de deux arcs et d'une droite.

ÉCAILLON [*ka-yon*] n. m. Manèg. Nom donné à la canine du cheval. (Vx.)

— Techn. Ouvrier principal d'une ardoisière.

ÉCAILLURE [*ka-yur'*] n. f. Ensemble des écailles recouvrant le corps d'un poisson ou d'un reptile.

— Techn. Pellicule enlevée, à l'aide du grattoir, d'un objet de plomb qui doit recevoir la soudure.

ÉCALAGE n. m. (du préfixe privat. *é,* et de *caler*). Action d'écaler.

ÉCALE n. f. (haut allem. *skala* dérivé de *skalja,* tuile). Enveloppe de certains fruits, formant une sorte d'écorce coriace : *Une* ÉCALE *de noix.* || *Par extens.* Gousse de fève ou de pois. || Pellicule qui se détache des pois que l'on fait cuire. || Coquille d'œuf.

ÉCALE n. f. Dans les anciens ateliers de monnaies, Réduit où se place le monnayeur, quand il pose les flans sur le carré. || Gros fragment de pavé.

ÉCALER [*lé*] v. tr. Dépouiller de son écale : ECALER *des noix.*

— ***Écalé, e,*** part. pass. du verbe *Ecaler.*

— Agric. *Terre écalée,* Se dit d'une terre labourable qui, ne faisant partie d'aucune ferme, se loue isolément.

— ***S'écaler,*** v. pr. Au sens passif, Etre écalé : *Les noix s'*ÉCALENT.

— Techn. Se séparer par lames (en parlant d'une pièce de bois).

ÉCALEUX [*leû*], **EUSE** n. Qui écale, casse ou vend des noix.

ÉCALOT [*lo*] n. m. Noix dépouillée de son écale.

— Nom vulgaire du hanneton. (Dialectal.)

ECALTHAÏ (qui se nommait en réalité **Iltchikadaï**), commandant des forces mongoles en Perse, sous le règne de l'empereur Mangou, connu par une ambassade qu'il aurait envoyée, en 1248, à Saint Louis qui se trouvait alors à Nicosie, dans l'île de Chypre, pour lui apprendre que Mangou s'était converti au christianisme. (Cette ambassade semble avoir été inventée par des fripons, qui se proposaient d'escroquer de l'argent au roi de France, et peut être l'origine de la mission que Saint Louis envoya en Chine sous la direction de Guillaume de Rubruquis en 1253.)

ÉCALURE n. f. Pellicule dure de certains fruits, de certaines graines : ECALURES *de café.*

ÉCALYPTRÉ, E adj. (du préfixe privat. *é,* et du gr. *kaluptra,* coiffe). Bot. Dépourvu de coiffe : *Hépatique* ÉCALYPTRÉE.

ÉCALYPTROCARPE adj. (de *écalyptré,* et du gr. *karpos,* fruit). Bot. Dont le fruit est dépourvu de coiffe.

ÉCAMET [*mè*] n. m. Nom vulgaire, dans l'ouest de la France, de clôtures légères qui délimitent les pièces de terre.

ÉCAMOUSSURE n. f. Logement de l'extrémité de l'age, sur certaines charrues à avant-train.

ÉCANG [*kangh'*] n. m. ou **ÉCANGUE** [*kangh'*] n. f. Instrument pour écanguer le lin ou le chanvre.

ÉCANGAGE n. m. Action d'écanguer.

ÉCANGUE n. f. Techn. Syn. de ÉCANG.

ÉCANGUER [*ghé*] v. tr. (origine celtique). Broyer la tige du lin, du chanvre, etc., pour séparer les parties ligneuses de la filasse.

ÉCANGUEUR [*gheur*], **EUSE** n. Ouvrier qui écangue le chanvre ou le lin.

ÉCAQUEUR [*keur*] n. m. Celui qui met les harengs en caque.

ÉCARDINES [*din'*] n. m. pl. (du préfixe privat. *é,* et du lat. *cardo, inis,* charnière). Zool. Une des deux sections des brachiopodes, caractérisée par l'absence d'une charnière et d'appareil calcaire pour soutenir les bras. (Les écardines ou brachiopodes inarticulés, comprennent seulement dans les mers actuelles les lingules, les discines et les cranies. Ils étaient beaucoup plus nombreux dans les mers anciennes, surtout primaires.)

ÉCARLATE n. f. (origine douteuse). Rouge vif, qui a pour type la teinte que donne la cochenille traitée par la crème de tartre et le chlorure d'étain.

— *Par extens.* Etoffe qui a la couleur de l'écarlate : *Un manteau d'*ÉCARLATE. || *Spécialem.* Le manteau cardinalice : *Endosser l'*ÉCARLATE.

— *Par anal.* Couleur d'une teinte parfaite : ECARLATE *bleue, verte, noire;* et au fig. : *L'*ÉCARLATE *de la noblesse.* (Vx.)

— Fam. *Avoir les yeux bordés d'écarlate,* Avoir le bord des paupières rouge. || *Etre rouge comme l'écarlate,* ou *rouge écarlate,* Etre très confus, très ému.

— Bot. Nom vulgaire du lychnis croix de chevalier.

— Phytopathol. Excroissance due à la piqûre d'un insecte, le kermès, sur une variété de chêne (*quercus conifera*).

— Adjectiv. : *Un manteau* ÉCARLATE. || *La troupe écarlate,* Les cardinaux. (Voltaire.)

— *Substantiv.* et au masc. : *Bon écarlate,* Bon drap, fin et de beau rouge. (Vx.) || Thérap. anc. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Techn. L'*écarlate,* tirée de la cochenille, s'obtient en traitant celle-ci par le chlorure d'étain et la crème de tartre ; on l'appelle alors *écarlate de Hollande :* c'est la sorte la plus estimée. L'*écarlate de Venise, écarlate des Gobelins, de France,* est obtenue par un mélange d'alun, de kermès et de crème de tartre. L'*écarlate d'aniline* se compose d'un mélange de fuchsine et de chrysaniline.

— Archéol. L'écarlate des Gobelins fut longtemps la plus célèbre. L'écarlate de Hollande ne s'acclimata définitivement en France qu'à dater de 1677. Au XVIIIe siècle, le chimiste Macquer découvrit le moyen d'appliquer à la soie la teinture d'écarlate ; mais un teinturier amiénois, à la même époque, trouva un procédé permettant de teindre la laine en écarlate sans cochenille. Depuis, celle-ci a été en grande partie remplacée par la garance, puis par les colorants synthétiques.

Pris substantivement, le mot *écarlate* a servi à désigner une sorte de drap fin et d'un fort beau rouge. Au moyen âge, le même nom fut donné à une étoffe à laquelle on attribuait des vertus thérapeutiques, comme de préserver

de la peste, et qui n'était pas nécessairement rouge : la plus recherchée était celle de Bruxelles ; en ameublement, on en faisait des couvertures de lit et des couvre-pieds, que l'on fourrait de menu vair. Au XVIe siècle, l'écarlate devint ce qu'elle devait rester : un drap rouge. Aujourd'hui, dans le langage mobilier, on n'emploie plus guère ce mot, même pour lui faire désigner une couleur.

ÉCARLATIN, E adj. Qui a la couleur de l'écarlate : *Etoffe* ÉCARLATINE.

— *Cidre écarlatin*, et *substantiv.* et au masc. : *Ecarlatin*, Cidre de couleur rougeâtre.

— Pathol. *Fièvre écarlatine*, Ancien nom de la scarlatine.

ÉCARLATIN n. m. Etoffe de laine rouge.

ÉCARNER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *carne*) Enlever les carnes, les angles de : ÉCARNER *une pierre.*

— Tann. Syn. peu us. de ÉCHARNER.

ÉCARQUILLEMENT [*ki-ye-man*] n. m. (de *écarquillé*; anciennem. ÉCARTILLEMENT). Action d'écarquiller. || Etat de ce qui est écarquillé : *L'usage constant du cheval produit l'*ÉCARQUILLEMENT *des jambes.*

ÉCARQUILLER [*ki-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *quart*, proprem. « mettre en quatre » ; — primitivem. ÉCARTILLER). Ouvrir tout grands (en parlant des yeux). || Ecarter beaucoup : ÉCARQUILLER *les jambes, les bras.* || Faire ouvrir en parlant des yeux : *Le démon de la curiosité* ÉCARQUILLE *les yeux.*

— ***S'écarquiller,*** v. pr. Au sens passif, Devenir écarquillé.

ÉCARRI, ÉCARRIR, ÉCARRISSAGE, ÉCARRISSEMENT, ÉCARRISSEUR, ÉCARRISSOIR, autres orthogr. de ÉQUARRI, ÉQUARRIR, etc.

ÉCART [*kar*] n. m. (substantif verbal de *écarter*). Action de s'écarter brusquement de son chemin ou de sa position : *Les chevaux peureux font souvent des* ÉCARTS. || Irrégularité dans la manière de marcher : *L'ivrogne fait de nombreux* ÉCARTS. || Mouvement qui sépare ce qui va généralement ensemble : ECART *des jambes. Faire le grand écart* (v. plus loin) ; et au fig. : *L'*ÉCART *entre le prix de revient et le prix de vente.* || *Par extens.* Variation par rapport à un point qui sert de comparaison : *Les* ÉCARTS *du thermomètre.*

— Distance entre les personnes ou les choses : *Mettre quelqu'un à l'*ÉCART. || Lieu écarté, petite agglomération loin des centres : *Le service des* ÉCARTS *est onéreux pour l'administration des postes.* V. plus loin rubr. Géogr.

— *Fig* Action de s'éloigner des voies de la morale, de la raison : *Des* ÉCARTS *de jeunesse. Des* ÉCARTS *de conduite. Des* ÉCARTS *d'imagination. Des* ÉCARTS *d'esprit.* (Molière.) || Digression : *Les* ÉCARTS *d'un avocat.*

— Art milit. Distance entre le point frappé par un projectile et le but qu'il devait atteindre.

— Art vétér. Entorse de l'articulation de l'épaule et du bras, que se donne un cheval en faisant un effort anormal. || *Faux écart*, Ecart très léger.

— Blas. Se dit parfois pour ÉCARTELURE.

— Bours. Différence qui existe entre le cours des valeurs à terme ferme et celui des valeurs à prime.

— Chorégr. Distance entre les deux pieds dans un pas ou dans une pose de danse. || *Faire le grand écart*, Ecarter les jambes de telle façon qu'on arrive à toucher le sol avec toute la longueur des cuisses, l'une de sa partie antérieure, l'autre de sa partie postérieure.

Grand écart.

— Dr. anc. Droit prélevé par le seigneur sur le bien d'un bourgeois, lorsqu'il passait à un forain.

— Géogr. Faible agglomération humaine, dépendante du chef-lieu de la commune sur le territoire de laquelle elle se trouve.

— Jeux. Action de mettre de côté une partie de ses cartes, pour les échanger contre d'autres. || Cartes mises de côté.

— Magnan. Détritus de feuilles de mûrier que n'ont pas mangées entièrement les vers à soie, et qu'on enlève des claies d'élevage.

— Pathol. Relâchement des ligaments destinés à maintenir deux parties voisines ou en contact.

— *A l'écart*, loc. adv. Dans un lieu écarté : *Se tenir* À L'ÉCART. || En réserve : *Mettre de l'argent* À L'ÉCART.

— *Fig.* Dans une sorte d'isolement : *Se tenir* À L'ÉCART. || En dehors de certains avantages : *Malgré son mérite, on l'a mis* À L'ÉCART. || Faire abstraction de : *Mettre une question* À L'ÉCART. || *Se jeter à l'écart*, Se jeter hors de la question.

— *A l'écart de*, loc. prépos. Loin de : *Se tenir* À L'ÉCART DES *affaires publiques.*

— ENCYCL. Art vétér. La boiterie de l'épaule, ou *écart d'épaule*, rare chez le cheval, est due, le plus souvent, à une glissade qui a écarté violemment le membre du thorax. Elle peut être due aussi à des contusions sur la pointe de l'épaule, à des chutes, etc. L'écart d'épaule se reconnaît à une boiterie particulière. On peut le confondre avec la *maladie naviculaire*, les maladies du pied, du boulet ou des tendons, qu'il faut éliminer pour établir le diagnostic.

La boiterie de l'écart, très tenace, exige un traitement très long (révulsifs appliqués à la pointe de l'épaule).

ÉCART n. m. (d'*écarver*). Mar. Assemblage, par différents procédés, de deux pièces de bois ou de laizes de toile.

ÉCARTABLE adj. Jeux. Carte de peu de valeur, qui peut ou doit être écartée.

ÉCARTE n. f. Nom vulgaire, dans certaines parties du sud-est de la France, la Drôme notamment, des gerçures qui se produisent sur les mains.

ÉCARTÉ n. m. Jeu de cartes d'origine française, se jouant ordinairement à deux, mais pouvant se jouer également à trois ou quatre personnes.

— ENCYCL. Jeux. L'*écarté* se joue avec un jeu de piquet, en cinq ou sept points, ou encore *à la retourne*, c'est-à-dire au nombre de la première carte retournée, l'as valant onze, les figures et le dix, dix ; le neuf, neuf ; etc. La valeur des cartes s'établit, dans l'ordre descendant : roi, dame, valet, as, dix, neuf, huit et sept. La donne est tirée au sort. Et chaque joueur reçoit cinq cartes, en deux fois, par deux et trois ou trois et deux, jamais autrement. La onzième carte, retournée, reste à découvert sur le tapis et représente l'atout. Celui qui a reçu les cartes joue le premier. Si son jeu ne lui convient pas, il demande des cartes, en disant : « J'en demande. » Selon son jeu, le donneur peut donner de nouvelles cartes ou en refuser. Il accepte en demandant : « Combien ? » ou n'accepte pas en disant : « Je refuse. » Les cartes nouvelles, données en une seule fois, remplacent celles qui sont écartées ; et l'opération peut se renouveler jusqu'à l'épuisement du talon. Le roi d'atout en main ou retourné vaut un point. Le joueur qui le possède dans son jeu doit l'annoncer *avant de jouer*. Faire trois levées compte pour un point, en faire cinq (la *vole*) compte pour deux points. Celui qui joue *d'autorité* (sans demander de cartes) ou qui a refusé la première fois de donner des cartes, doit faire, obligatoirement, trois levées. Dans le cas contraire, son adversaire marque un point supplémentaire : le *point de refus* ou *d'autorité*. On est obligé de fournir et de forcer à la couleur ou de couper. Le joueur qui arrive le premier au nombre de points fixé gagne la partie.

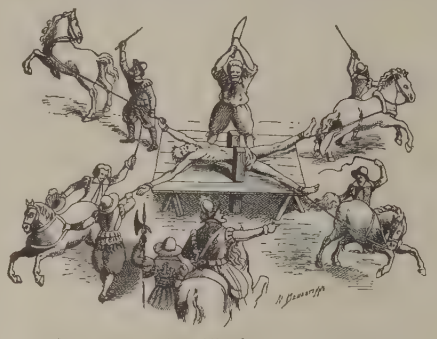

Ecartèlement de Ravaillac (d'après une gravure du temps).

ÉCARTÈLEMENT [*man*] n. m. (de *écarteler*). Supplice par lequel on écartelait un condamné.

— Blas. Syn. de ÉCARTELURE.

— ENCYCL. L'atroce supplice de l'*écartèlement* consistait à faire déchirer le corps du condamné par des chevaux attelés aux quatre membres et tirant en sens opposés. Connu dès l'antiquité, il fut, jusqu'à la fin de l'ancien régime, appliqué, en France, aux auteurs d'attentats contre la personne du roi ou des princes du sang. Ce fut, en dernier lieu, le supplice de Ravaillac et de Damiens.

Ecartelé d'or et de gueules.

ÉCARTELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *quartel* dimin. de *quart*. — Prend un accent grave sur l'avant-dernier *e* devant une syllabe muette : *J'écartèle, Il écartèlera.*) Tirer à quatre chevaux, faire subir l'écartèlement à : ECARTELER *un condamné.*

— *Par anal.* Arracher les membres à : ECARTELER *des insectes.*

— Agric. Concasser les graines de céréales.

— Blas. Partager un écu en quatre parties : ECARTELER *un écu en croix, en sautoir.*

— ***Écartelé, e,*** part. pass. du verbe *Ecarteler.*

Ecartelé en sautoir d'argent et de gueules.

— Blas. Se dit de l'écu ou d'une pièce partagés par une ligne verticale et une ligne horizontale qui se coupent à angle droit et délimitent quatre divisions égales ou quartiers. (Quand les lignes se croisent obliquement, on dit *écartelé en sautoir.* Il existe aussi des exemples d'*écartelé en équerre*, qui est composé de quatre équerres gironnantes. Lorsque l'un des quartiers est lui-même écartelé on le dit *contre-écartelé.*)

— Substantiv. : *La réunion de deux* ÉCARTELÉS *donne le gironné.*

Ecartelé aux 1 et 4 contre-écartelés de gueules et d'argent, aux 2 et 3 d'or.

— ***S'écarteler,*** v. pr. Au sens passif, Etre écartelé.

ÉCARTELURE n. f. (rad. *écarteler*). Blas. Chacune des divisions d'un écu écartelé. || Position des pièces dans les quartiers : (L'écartelure des Chabot était : aux 1 et 4 d'or à trois chabots de gueules [Chabot], au 2 d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir [Luxembourg], au 3 de gueules à une étoile de seize rais d'argent [Baux].)

Ecartelure des Chabot.

ÉCARTEMENT [*man*] n. m. Action d'écarter ; état de ce qui est écarté : *Quand on monte souvent à cheval, l'*ÉCARTEMENT *des jambes finit quelquefois par rendre difforme.* || Disjonction, séparation de choses qui sont naturellement ou artificiellement jointes : *Mur dans lequel il y a eu de l'*ÉCARTEMENT.

— Distance, espace qui sépare deux objets écartés l'un de l'autre : *L'*ÉCARTEMENT *des pieds.*

— Monn. Accident par lequel le bouton d'argent, dans l'essai de la coupelle, s'écarte et se fend, faute de chaleur suffisante.

ÉCARTER [*té*] v. tr. (pour ÉQUARTER ; du préfixe privat. *é*, et de *quart*). Proprem. Repousser dans un quart d'espace ; d'où Eloigner, séparer : ECARTER *la foule.* ECARTER *un importun.* ECARTER *quelqu'un des honneurs.* ECARTER *les bras.* || Mettre à quelque distance : ECARTER *un meuble pour se faire un passage.* || Tenir à distance : ECARTER *un enfant du bord de l'eau.* || Disperser, chasser, éloigner : *Le vent* ÉCARTE *les nuages.*

— *Fig.* Détourner : *La raison nous montre le but, et les passions nous en* ÉCARTENT. (J.-J. Rousseau.) ECARTER *quelqu'un du droit chemin.* || Diviser : *Le vice* ÉCARTE *les hommes, comme la vertu les unit.* (J. de Maistre.) || Mettre de côté, ne pas tenir compte de : ECARTER *de la discussion toutes les questions oiseuses.* ECARTER *une demande par une fin de non-recevoir.* ECARTER *une accusation, une affaire.* || Dissiper, éloigner : ECARTER *les soupçons. Une pensée* ÉCARTE *une autre pensée. Le travail* ÉCARTE *l'ennui, le vice et la misère.* (Voltaire.)

— Arqueb. et Chass. En parlant d'un fusil, Lancer le plomb en l'éparpillant : *Fusil qui* ÉCARTE *le plomb*, ou absolum. *qui* ÉCARTE.

— *Par extens. et plaisamm.* Se dit d'une personne qui lance des parcelles de salive en parlant. (On dit également en ce sens : ECARTER *la dragée.*)

— Jeux. Rejeter une ou plusieurs cartes de son jeu, pour en prendre de nouvelles.

— *Intransitiv.* Se dit des hommes qui, dans les courses de taureaux, surtout dans les *courses landaises*, évitent l'animal au moment où il fond sur eux, par un retrait de corps ou un saut de côté : *Jeune paysan qui* ÉCARTE *adroitement.*

— ***Écarté, e,*** part. pass. du verbe *Ecarter.* Détourné, dévié : *Voyageur* ÉCARTÉ *de sa route.* || *Par anal.* Détourné, extraordinaire, exceptionnel : *Les artistes, craignant d'être imitateurs, cherchent des routes* ÉCARTÉES. (Voltaire.) || Solitaire, isolé : *Allée* ÉCARTÉE.

— ALLUS. LITTÉR. :

... Un endroit *écarté*,
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté,

passage du *Misanthrope* de Molière. V. ENDROIT.

— ***S'écarter*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : S'ÉCARTER *de sa route. La foule* S'ÉCARTE *devant lui.* S'ÉCARTER *de la vertu, du sujet, du respect dû à quelqu'un*

Jamais de la nature il ne faut *s'écarter.*
BOILEAU.

— Au sens passif, Etre écarté, disjoint : *Les doigts* S'ÉCARTENT. *Les os* S'ÉCARTENT. || Etre ôté, mis à part : *Cartes qui* S'ÉCARTENT (v. plus haut rubr. Jeux) ; et absolum. (en parlant d'un homme dont l'imagination s'égare) :

Je *m'écarte*, je vais détrôner le sophi.
LA FONTAINE.

— Manèg. Faire un écart : *Cheval sujet à* S'ÉCARTER.

— SYN. **Écarter, détourner, éloigner.** V. DÉTOURNER.

— ANTON. **Comprimer, condenser, presser, rapprocher, serrer, tasser.** V. RAPPROCHER.

ÉCARTEUR n. m. Taurom. Celui qui écarte : *Un* ÉCARTEUR *landais*, Nom donné à celui qui, à l'aide de la cape ou sans cape, distrait l'animal, le provoque et l'excite. V. CHULO.

Ecarteur chirurgical.

— Chir. Instrument qui sert à écarter les lèvres d'une plaie, les mâchoires, les paupières, une incision chirurgicale, ou à dilater certains canaux : ECARTEUR *utérin.*

ÉCARTILLEMENT [*ti-ye-man*] n. m. Linguist. V. ÉCARQUILLEMENT.

ÉCARTILLER [*ti-yé*] v. tr. Linguist. V. ÉQUARQUILLER.

ÉCARVER [*vé*] v. tr. (anc. scand. *skarwe*, joindre). Mar. Assembler deux pièces de bois, deux laizes de toile.

ECASTOR et **MECASTOR** [*kass*], interj. Serments employés par les femmes, chez les Romains. (C'était une abréviation de *Me Castor juvet !* « Que Castor me soit en aide ! »)

ÉCATIR v. tr. Techn. Syn. de CATIR.

ÉCATISSAGE n. m. Techn. Syn. de CATISSAGE.

ÉCATISSEUR n. m. Techn. Syn. de CATISSEUR.

ÉCATOIR n. m. Ciselet servant à sertir dans la monture les pièces d'une garde d'épée.

ÉCAUDE [*kôd'*] n. f. Petit bateau très étroit utilisé dans l'ouest de la France pour naviguer sur les cours d'eau de faible largeur.

ÉCAUDÉ [*kô-dé*], **E** adj. (du préfixe privat. *é*, et du lat. *cauda*, queue). Qui est sans queue.

ÉCAUSSINE [*kô-sin'*] n. f. Variété de pierre à construire.

ÉCAUSSINES-D'ENGHIEN, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies), sur la Sennette, affl. de la Senne ; 7.600 hab. Domaine seigneurial contenant le château de la Folie. Carrières de « petit granit », de pierre à chaux et de pavés. Là finit le bassin houiller de l'est de Mons.

ÉCAUSSINES-LALAING, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies), sur la Sennette, affl. de la Senne ; 1.200 hab. Château fort du XIIe siècle, église du XVe siècle. Carrières de pierre de taille et de pierre à chaux. Meunerie, tannerie, corroirie.

ECAVEÇADE ou **ECAVESSADE** n. f. (ital. *scavezzata*). Secousse brusque imprimée à la bride du cheval de selle pour rappeler au devoir l'animal indocile. (Vx.).

ÉCAYER [*ka-ié*] n. m. Bateau normand construit comme le foncet, mais de dimensions moins considérables.

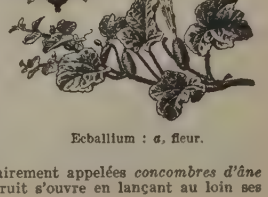

Ecballium : *a*, fleur.

ECBALLIUM [*èk-ba-li-om'*] n. m. Genre de cucurbitacées, vulgairement appelées *concombres d'âne* ou *giclet*, et dont le fruit s'ouvre en lançant au loin ses

graines, au milieu d'un liquide verdâtre et collant. (Une seule espèce existe dans ce genre [*ecballium elaterium*] ; elle habite la région méditerranéenne. Autrefois employé comme purgatif.)

ECBASE n. f. (gr. *ekbasis*, sortie ; de *ek*, hors de, et *bainein*, aller). Rhétor. Syn. de DIGRESSION.

ECBASIOS (*Qui préside au débarquement*). Myth. Surnom d'Apollon.

ECBATANE (*Ahméta*, d'après la Bible). Géogr. anc. Ville et capitale de la Médie. Fondée à une date incertaine, mais certainement ancienne — par Déjocès d'après Hérodote, mais peut-être plus tôt, — elle fut la capitale de la Médie jusqu'à sa prise par Cyrus en 561. Plus tard, elle fut conquise par Alexandre. Depuis, plusieurs sièges et pillages achevèrent de la détruire. Auj. *Hamadan*.

ECBOLÉ n. f. (gr. *ekbolê*; de *ek*, hors de, et *ballein*, lancer). Mus. anc. Altération du genre enharmonique, dans laquelle une des cordes était accidentellement élevée de cinq demi-tons au-dessus de son accord ordinaire.

ECBOLIQUE [*lik'*] adj. (du gr. *ekbolê*, expulsion). Abortif, qui produit l'avortement ou accélère l'accouchement. — *Substantiv.* et au masc. : *Employer de violents* ECBOLIQUES. (Vx.)

ECCANTHIS [*tiss*] n. f. (du préfixe *ec*, hors de, et du gr. *kanthos*, coin de l'œil). Méd. Caroncule qui se forme au coin de l'œil.

ECCARD (Jean), musicien allemand, né à Mulhausen (Thuringe) en 1553, mort à Kœnigsberg en 1611. Il fut élève, à Munich, du célèbre Orlando de Lassus. Nommé, vers 1579, second maître de chapelle du duc de Prusse à Kœnigsberg, il succéda ensuite à Riccio comme premier maître. Il a publié un recueil de vingt cantiques sacrés (en société avec Joachim de Burck), près de cent *lieder* à quatre et cinq voix, deux recueils de chants religieux à cinq voix sur des chorals et de nombreuses œuvres de circonstance, etc. Ses chorals, surtout, ont joui longtemps dans toute l'Allemagne d'une très grande renommée.

Ecce homo, mots lat. signif. : *Voilà l'homme*. Paroles de Pilate aux Juifs (Saint Jean, XIX, 5) lorsqu'il leur montra Jésus-Christ ayant à la main un roseau pour sceptre, et une couronne d'épines sur la tête. — On s'en sert pour s'annoncer soi-même, ou pour annoncer quelqu'un.

ECCE HOMO n. m. invar. Nom sous lequel on désigne la représentation de Jésus-Christ portant la couronne d'épines et vêtu de pourpre, tel que Pilate le montra aux Juifs en disant « *Ecce homo* » : *Des* ECCE HOMO *d'orfèvrerie*.

— *Fig et fam.* Homme dont le visage est pâle et amaigri : *C'est un véritable* ECCE HOMO.

— ENCYCL. Iconogr. L'*ecce homo* s'appelle aussi quelquefois *la Présentation au peuple* ou *le Christ présenté au peuple*. Cette scène a été fréquemment représentée par les artistes, tantôt dans des compositions comprenant un grand nombre de figures, tantôt dans des tableaux où figurent simplement le Christ, Pilate et un bourreau, tantôt même dans des peintures réduites à la seule figure de Jésus couronné d'épines, ayant à la main le sceptre de roseau.

Parmi les nombreux artistes qui ont peint ou gravé des *ecce homo*, rappelons : le Corrège (National Gallery) ; le Titien (musées de Madrid, du Belvédère, du Louvre) ; le Tintoret (pinacothèque de Munich) ; Annibal Carrache (Munich) ; le Guide (musées de Dresde, du Louvre) ; le Guerchin (Turin) ; Albert Durer (aux Procuratie Nuove, à Venise) ; Martin Schön (Bruxelles) ; Lucas de Leyde (Offices) ; F. Francken le Vieux (musée de Vienne) ; Rubens ; Van Dyck (musée du Belvédère) ; Pierre Mignard (Louvre) ; etc. V. PRÉTOIRE (*le Christ au*). [V. planche *Beaux-Arts XLIX*.]

Ecce homo (*a Survey of the life and work of Jesus-Christ* [Coup d'œil sur la vie et l'œuvre de Jésus-Christ]). Cet ouvrage, paru à Londres en 1867, sans nom d'auteur, eut, en Angleterre, un grand retentissement. Il renferme des vues originales sur l'influence de l'Evangile sur la civilisation.

ECCÉITÉ [*èk-sé*] n. f. (du lat. *ecce*, voilà). Philos. scolast. Présence, qualité de ce qui est présent : *De là ces quiddités, ces* ECCÉITÉS, *et toutes les barbaries de l'école*. (Voltaire.)

Ecce iterum Crispinus (mots lat., de Juvénal [IV, 1] signifiant : *Voici encore une fois Crispinus*). On ne les emploie jamais qu'en mauvaise part.

ECCHELLENSIS ou **ECCELLENSIS** (Abraham), savant maronite, né en Syrie, mort à Rome en 1664. Après avoir professé l'arabe et le syriaque à Rome, il fut appelé à Paris par Louis XIII, pour travailler à la Bible polyglotte de Le Jai (1640). Il fut nommé professeur d'arabe et de syriaque au Collège royal (1646). De retour à Rome en 1652, il prit part à la préparation de la Bible arabe publiée par la Propagande en 1671. Parmi ses nombreux ouvrages, les principaux sont : *le Concile de Nicée, d'après les monuments orientaux* (1645) ; *Catalogue de la littérature chaldéenne* (1653).

ECCHONDROSE [*è-kon*] n. f. (du préfixe *ec*, et du gr. *khondros*, cartilage). Saillie formée par la prolifération anormale du tissu cartilagineux, sous l'influence d'irritations de causes variables, et notamment dans les arthrites chroniques.

ECCHYMOSE [*è-ki*] n. f. (du préfixe *ec*, et du gr. *khumos*, suc). Méd. Extravasation sanguine dans le tissu cellulaire.

— ENCYCL. Les contusions déterminent des ruptures de petits vaisseaux dont le sang s'épanche dans le tissu cellulaire de la peau, des muqueuses et des séreuses, donnant lieu à l'apparition d'une tache d'abord bleuâtre, puis rougeâtre et finalement jaunâtre ; cette tache constitue l'ecchymose proprement dite, qui peut être également produite par des ruptures de muscles, de ligaments et de tendons et par des distensions violentes. Son changement progressif de coloration résulte de la résorption progressive du sang épanché dont les pigments sont entraînés par les leucocytes.

L'ecchymose ne demande pas par elle-même de traitement spécial ; c'est la cause qu'il faut soigner.

ECCHYMOSÉ [*è-ki-mo-zé*], **E** adj. Affecté d'une ecchymose : *Tissu* ECCHYMOSÉ.

ECCHYMOSER [*è-ki-mo-zé*] v. tr. Occasionner une ou des ecchymoses.

— ***S'ecchymoser***, v. pr. Au sens passif. Etre affecté d'ecchymose.

ECCHYMOTIQUE [*è-ki-mo-tik'*] adj. Qui a rapport à l'ecchymose : *Teinte* ECCHYMOTIQUE.

ECCLES, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), près de l'Irwell, affl. du Mersey ; 41.200 hab. Industrie cotonnière ; cordages ; petite métallurgie.

Eccles (THÉORIE D'), Théorie due à un ingénieur électricien anglais, collaborateur de Marconi au laboratoire de Chelmsford en 1899. Cette théorie est la suivante : « La propagation des ondes électriques est due à leur réflexion par les couches supérieures de l'atmosphère. » Reprenant la théorie de Heaviside sur l'ionisation des hautes couches de l'atmosphère par les rayons ultra-violets émis par le soleil, et leur rôle de miroir dans la réflexion des radiations électriques, Eccles considère trois couches distinctes : la couche supérieure, composée d'air très raréfié et où se produit une très forte concentration des ions ; la couche moyenne, d'épaisseur variable, très près du sol lorsque le soleil exerce son action la plus vive, et qui se relève progressivement avec l'arrivée de la nuit ; la couche inférieure, non ionisée. D'après lui, les radiations partent tangentiellement à la surface terrestre, et demeurent rectilignes jusqu'à leur rencontre avec des régions à ionisation croissante, dans lesquelles elles se courbent de plus en plus ; la courbe serait d'autant plus accentuée, que la longueur des ondes est plus grande, ou que la fréquence est plus faible.

ECCLES (John), musicien anglais, né à Londres vers 1650, mort en 1735. Il fut élève de son père Salomon et devint un très habile claveciniste. Il a écrit la musique de quarante-six ouvrages dramatiques, parmi lesquels on compte quelques véritables opéras- : *Don Quichotte* (en société avec Purcell [1694]) ; *le Faux Docteur* (1697) ; *Renaud et Armide* (1699) ; *Sémélé* (1707) ; *le Jugement de Pâris*. En 1698, Eccles fut nommé chef du corps de musique du roi. Il a publié, en 1710, un recueil de ses compositions, dans lequel il fit entrer un certain nombre de celles qu'il avait écrites pour le théâtre. Sa musique se distingue par la fraîcheur et le naturel. — Son fils, Henry **Eccles**, fut un violoniste remarquable et fit partie de la musique du roi à Paris. Il a publié, à Paris, une suite de douze solos pour le violon.

ECCLESFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 23.000 hab. Fonderies, fabriques de limes, coutellerie, papeteries.

ECCLESHALL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford), près du Sow ; 5.500 hab. Centre agricole.

ECCLESHALL-BIERLOW, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 57.000 hab. Usines métallurgiques, quincaillerie, coutellerie. Faubourg de Sheffield.

ECCLESHILL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur l'Airn, affl. de l'Ouse du Humber ; 10.750 hab. Rattachée à Bradford.

ECCLÉSIAL, E, AUX adj. Qui a rapport, qui appartient à l'Eglise : *Bannière* ECCLÉSIALE.

ECCLÉSIARCHISME [*chissm'*] n. m. (du gr. *Ekklêsia*, Eglise, et *archê*, souveraineté). Opinion qui n'accorde l'infaillibilité qu'à l'Eglise réunie en concile.

ECCLÉSIARCHISTE [*chisst'*] adj. Qui se rapporte à l'ecclésiarchisme, qui en est partisan.

ECCLÉSIARQUE [*zi-ark'*] n. m. Officier qui remplissait, dans l'ancienne Eglise grecque, les fonctions de bedeau et de sacristain.

ECCLÉSIASTE [*zi-asst'*] n. m. (du gr. *ekklêsiastês*, celui qui harangue dans les assemblées). Auteur du livre de ce nom. V. art. suiv.

— Hist. relig. Titre que prit Luther au moment de ses attaques contre l'épiscopat.

Ecclésiaste, livre de l'Ancien Testament.

— ENCYCL. L'*Ecclésiaste* occupe, dans les Bibles latines, le second rang parmi les livres sapientiaux. Le titre qu'il porte est la traduction grecque du nom de *Kohéleth*, que prend l'auteur dans le texte hébreu. Ce petit livre développe la sentence « Vanité des vanités : tout est vanité. » L'écrivain établit que l'homme n'est pas le maître de son sort, puis il montre que le bonheur n'est ni dans le plaisir, ni dans la richesse, ni dans la gloire. Il conclut que tout est vain ici-bas, sauf la crainte de Dieu et l'obéissance à ses commandements. L'auteur de ce livre se présente sous la figure de Salomon ; mais l'ouvrage est probablement postérieur à ce roi, sans qu'on puisse en préciser la date.

Ecclésiaste (L'), par Ernest Renan (1882). Traduction du livre de l'*Ecclésiaste*, accompagnée d'une étude où l'auteur déclare insoutenable le système de Graetz, qui plaçait la composition de l'ouvrage peu d'années avant la naissance de Jésus-Christ, et, s'écartant lui-même de la tradition, qui la fait remonter à Salomon, la reporte, par hypothèse, aux environs de l'an 125 av. J.-C. Dans sa traduction, Renan a usé de petits couplets, de rimes et d'assonances.

ECCLÉSIASTIQUE [*ass-tik'*] adj. (gr. *ekklêsiastikos* ; de *ekklêsia*, assemblée). Qui a rapport, qui tient au clergé, à l'Eglise : *Costume* ECCLÉSIASTIQUE. *Discipline* ECCLÉSIASTIQUE.

— Admin. *Division ecclésiastique*, Division du pays soumise à un dignitaire ecclésiastique.

— Mus. *Modes ecclésiastiques*. V. EGLISE et MODE.

— *Substantiv.* Membre du clergé : *Un* ECCLÉSIASTIQUE.

— ANTON. **Laïque.**

— ENCYCL. 1° *Administration ecclésiastique*. L'évêque ou l'archevêque est, dans chaque diocèse, à la tête de l'administration ecclésiastique. Il a pour auxiliaires un certain nombre de prêtres, qui composent son *conseil*. Ce sont : les *archidiacres*, qui régissent chacun une portion du diocèse appelée archidiaconé ; l'*official* et le *promoteur*, chargés, le premier des causes matrimoniales, le second du contentieux. L'évêque appelle souvent à son conseil d'autres prêtres, comme les supérieurs des séminaires. Ordinairement, les membres du conseil épiscopal ont le titre de vicaires généraux.

2° *Droit civil ecclésiastique*. Dès l'origine de la monarchie française, les rois entreprirent de faire des règlements sur l'exercice extérieur du culte. A partir du XVe siècle surtout, ils prétendirent exercer leur contrôle en invoquant les libertés de l'Eglise gallicane. V. GALLICANISME. et multiplièrent leurs interventions. Au cours du XIXe siècle, plusieurs lois sur la police des cultes manifestèrent la volonté de l'Etat de ne pas se désintéresser des affaires ecclésiastiques. La loi de séparation de 1905 a fait tomber plusieurs de ces lois et limité la portée du droit civil ecclésiastique.

3° *Fonctions ecclésiastiques*. Les fonctions ecclésiastiques sont : la célébration de la messe et des offices, l'administration des sacrements, la prédication, la direction des consciences et le gouvernement soit des paroisses, soit des diocèses. Le pouvoir radical de les exercer est conféré par le sacrement de l'ordre, mais l'Eglise ne reconnaît le droit de les remplir qu'à la suite de l'institution canonique, que l'évêque reçoit du pape, et le prêtre de l'évêque.

Ecclésiastique (L'), nom d'un des livres (deutérocanoniques) de l'Ancien Testament.

— ENCYCL. Ce livre porte en grec le titre de *Sagesse de Jésus, fils de Sirach*. Le texte hébreu primitif est en partie perdu ; la traduction grecque en remonte probablement au règne de Ptolémée III *Evergète*. L'*Ecclésiastique* est un recueil de maximes et de conseils sur la pratique des vertus et la conduite de la vie.

Ecclésiastiques (ASSEMBLÉE D'), tableau de Terburg (au musée du Louvre), qui représente peut-être une séance préparatoire des conseillers ecclésiastiques catholiques du Congrès de Munster.

ECCLÉSIASTIQUEMENT [*ass-ti-ke-man*] adv. A la façon des ecclésiastiques : *Vivre* ECCLÉSIASTIQUEMENT. || Au point de vue des règlements de l'Eglise : *Le cardinal de Tournon était*, ECCLÉSIASTIQUEMENT *parlant, l'égal du cardinal de Lorraine*. (Balzac.)

ECCLÉSIE [*zî*] n. f. (gr. *ekklêsia*). Antiq. gr. Assemblée du peuple dans une cité grecque.

— Hist. ecclés. Assemblée de certains sectaires grecs.

— ENCYCL. Antiq. gr. A Athènes, l'*ekklêsia* se composait, en principe, de tous les citoyens ayant dix-sept ans révolus et inscrits sur les registres de leur dème, qui n'avaient pas perdu par l'*atimie* leurs droits civiques. En fait, beaucoup de gens s'y introduisaient en fraude, et nombre de vrais citoyens s'abstenaient d'y paraître, à cause de leurs occupations, malgré l'indemnité de 3 oboles (*misthos ekklêsiastikos*) instituée vers 395 pour les rendre plus assidus. L'*ekklêsia* siégea successivement dans l'Agora, sur la Pnyx, au théâtre de Dionysos, même au Pirée. Il y avait quatre assemblées régulières (*nomimoi ekklêsiai*) dont une principale (*kuria ekklêsia*) existait seule à l'origine ; chacune avait sa destination spéciale. En outre, on tenait des assemblées extraordinaires (*sugklêtoi ekklêsiai*). L'assemblée fut d'abord présidée par l'*epistate* des *prytanes*, puis par le bureau des neuf proèdres, tirés au sort et dirigés eux-mêmes par leur épistate. Après le sacrifice et l'examen des présages, le héraut lisait le projet de décret (*probouleuma*, dû à l'initiative du sénat ; les orateurs ordinaires le discutaient, et l'on votait à main levée (*kheirotonia*). L'*ekklêsia* élisait les magistrats, les destituait au besoin, surveillait guerres et négociations, pouvait reviser la Constitution, enfin — et alors un minimum de six mille voix était requis — appliquait l'ostracisme, donnait ou retirait le droit de citoyen.

ECCLÉSIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *ekklêsia*, église, et *logos*, discours). Théol. Théorie de l'Eglise ; partie de la théologie ayant rapport à l'Eglise : *L'*ECCLÉSIOLOGIE *de saint Paul*.

ECCLÉSIOLOGUE [*log'*] adj. (du gr. *ekklêsia*, église, et *logos*, discours). Auteur qui écrit l'histoire de l'Eglise. (Peu us.)

ECCLÉSIOPHOBE [*fob'*] adj. (du gr. *ekklêsia*, église, et *phobos*, peur). Qui déteste ou redoute l'Eglise : *Un écrivain* ECCLÉSIOPHOBE.

— Substantiv. : *Les* ECCLÉSIOPHOBES.

ECCLÉSIOPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (de *ecclésiophobe*). Haine ou crainte de l'Eglise : *L'*ECCLÉSIOPHOBIE *des Encyclopédistes*.

ECCLESTON, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 32.500 hab. Ardoises, verreries.

ECCOPE n. f. (gr. *ekkopê* ; de *ek*, de, et *koptein*, couper). Chir. Division de tissus, encoche produite par un instrument tranchant dans un sens oblique à la surface, sans perte de substance.

ECCOPROTIQUE [*tik'*] n. m. et adj. (du préfixe *ec*, et du gr. *kopros*, excrément). Méd. Qui purge légèrement. (Peu us.).

ECCRÉMOCARPE n. m. Genre de bignoniacées, qui comprend trois espèces de l'Amérique australe.

— ENCYCL. Les *eccrémocarpes* sont des sous-arbrisseaux à feuilles terminées en vrilles, à grandes fleurs rouges lavées de jaune et de vert. L'*eccremocarpe scaber* vit en pleine terre, dans le midi de la France où il est l'ornement des treillages, des balcons, des fenêtres.

Eccrémocarpe : *a*, fleur.

ECCYCLÈME n. m. (gr. *ekkuklêma* ; de *ek*, hors de, et *kuklos*, cercle). Antiq. Machine de théâtre, que l'on faisait tourner sur la scène pour montrer aux spectateurs ce qui était censé se passer à l'intérieur de la maison.

ECDÉMIQUE [*mik'*] adj. (du préfixe *ec*, et du gr. *dêmos*, population). Se dit d'une maladie qui n'est ni endémique ni épidémique.

ECDÉMITE n. f. Arséniate naturel de plomb avec chlore, que l'on trouve cristallisé à Laangban, en Suède.

ECDICE (saint), en latin **Ecditius**. Deux saints ont porté ce nom : l'un fut un des quarante martyrs de Sébaste (Fête le 10 mars) ;

l'autre fut évêque de Vienne en Dauphiné, vers le milieu du VIIe siècle. (Fête le 23 octobre.)

ECDICIUS, père de l'empereur Avitus, et originaire de Nîmes, né en 411. Après le siège d'Arles, il tua Ecdovic, son ami, général de l'usurpateur Constantin, qui était venu lui demander un refuge.

ECDICIUS, petit-fils du précédent. Il contribua courageusement à la défense de Clermont, assiégé par Eurick, roi des Wisigoths. L'empereur Julius Nepos le nomma patrice.

ECDIQUE [*dik'*] n. m. (lat. *ecdicus*). Antiq. rom. Avocat, défenseur de la cité. (Une de ses attributions était de soutenir les intérêts financiers de la cité.)

ECDOTIQUE [*tik'*] adj. (forgé sur un gr. hypothétique *ekdotikê* [*tekhnê*], lui-même dérivé du verbe *ekdidômi* « publier »). Philol. Science de la publication des textes. V. CRITIQUE (*verbale.*)

ECDYSANTHÈRE [*èk'*] n. f. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des apocynacées, comprenant cinq espèces, qui croissent dans l'Inde orientale et la Chine australe. L'une d'elles donne un caoutchouc.

ECDYSIES [*zî*] n. f. pl. (du gr. *ekdusis*, action de se dévêtir). Antiq. gr. Fêtes célébrées à Phaistos (Crète), lorsque l'enfant abandonnait le *peplos* féminin.

ECDYSIS [*siss*] n. f. (du gr. *ekdusis*, action de se dévêtir). Mue qui a lieu périodiquement chez les crustacés, comme l'écrevisse et le homard. || Syn. MUE.

— Chez les insectes, Changement de cuticule, en rapport avec la croissance et les métamorphoses.

— ENCYCL. V. MUE.

ÉCÉPER [*pé*] ou **ÉCEPPER** [*sè-pé*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer*.) Arracher des ceps trop vieux, improductifs, ou pour les replanter.

ÉCERVELÉ [*sèr'*], **E** adj. (du préfixe privat. *é*, et de *cervelle*). Qui est sans cervelle, sans jugement : *Un écolier* ÉCERVELÉ.

— Substantiv. : *Une* ÉCERVELÉE.

— SYN. **Écervelé, étourdi, évaporé, éventé, imprudent, inconsidéré, malavisé.** L'*écervelé* manque de cervelle ; par conséquent, il ne peut agir avec sagesse. L'*étourdi* ne manque pas complètement, comme l'écervelé, de jugement : il n'en manque que par intermittences, et par vivacité même de tempérament. L'*évaporé*, c'est un esprit constamment léger, qui se dissipe en choses vaines ; l'*éventé*, c'est une tête à l'évent, qui ne garde pas ce qu'elle devrait tenir renfermé, par légèreté, étourderie, fatuité ; l'*imprudent*, c'est celui qui agit témérairement, faute de retenue et de sagesse ; l'*inconsidéré*, c'est celui qui ne se donne pas la peine de considérer, de regarder attentivement avant d'agir ; le *malavisé*, enfin, est celui qui voit mal et prend le mauvais parti pour le bon.

ÉCERVELER [*sèr', lé*] v. tr. (de *écervelé*. — Double le *l* devant un *e* muet.) Fatiguer l'esprit, casser la tête de. (Peu us.)

ECGONATE n. m. Sel ou éther de l'acide ecgonique.

ECGONINE n. f. Alcaloïde de formule $C^9H^{15}NO^3,H^2O$ obtenu par hydrolyse de la cocaïne.

— ENCYCL. L'*ecgonine* s'obtient en chauffant avec de l'acide chlorhydrique concentré de la cocaïne ; celle-ci se dédouble en acide benzoïque, alcool méthylique et ecgonine lévogyre. L'ecgonine est l'acide α-tropine-carbonique qui, chauffé, perd du gaz carbonique pour donner la tropine. L'ecgonine est un solide blanc, soluble dans l'eau, fondant, anhydre, à 198°. Elle permet, par méthylation et benzoylation, de régénérer très facilement la cocaïne, propriété utilisée dans l'industrie : au lieu d'extraire la cocaïne des alcaloïdes qui l'accompagnent, on transforme toutes les bases en ecgonine à partir de laquelle on prépare la cocaïne.

ECGONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^7N^{11}NO^3$ qui prend naissance à côté d'acide tropique dans l'oxydation de l'ecgonine.

ÉCHAFAUD [*fô*] n. m. (du préfixe privat. *é*, et de *chafaud*). Plancher de bois, que les ouvriers dressent pour travailler un point élevé au-dessus du sol. || Se disait, au moyen âge, de constructions analogues utilisées dans les travaux de siège. || *Fig.* Tout ce qui sert de base à une combinaison de plans, d'idées, de systèmes : *Les pièces justificatives sont l'*ÉCHAFAUD *avec lequel on bâtit, mais l'*ÉCHAFAUD *ne doit plus paraître quand on a construit l'édifice.* (Voltaire.) [En ce sens, on dit plutôt ÉCHAFAUDAGE.]

— *Par anal.* Estrade où se placent des spectateurs : *Des* ÉCHAFAUDS *sur lesquels devaient se tenir les dames invitées.* (Alex. Dumas.) || Tréteaux, plancher d'un théâtre : *Les comédiens donnent notre orviétan sur leur* ÉCHAFAUD. (Vx.)

— *Particulièrem.* Plancher élevé sur une place publique, et servant à l'exécution ou à l'exposition des condamnés : *Mourir sur l'*ÉCHAFAUD. || La guillotine : *Mme Roland monta sur l'*ÉCHAFAUD. || Peine de mort : *Mériter l'*ÉCHAFAUD.

— Mar. Syn. de CHAFAUD. || *Echafaud volant*, Assemblage de quelques planches soutenues par deux espars, sur lesquelles sont amarrés les cordages qui servent à suspendre l'appareil le long des flancs d'un bâtiment et partout où cela est nécessaire.

— Navig. fluv. Petite échelle double, posée sur un train de bois flotté.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le crime fait la honte, et non pas l'*échafaud*,

vers de Thomas Corneille, dans *le Comte d'Essex* (IV, III), qui exprime énergiquement que le supplice n'a rien d'infamant pour l'innocent.

— ENCYCL. Techn. Les *échafauds* sont de plusieurs types. Les uns, fixes ou roulants, s'emploient pour la construction d'édifices. Construits solidement avec des pièces de charpente, les échafauds mobiles peuvent se déplacer si besoin est d'une seule pièce en roulant sur des galets ; des planchers sont installés à des hauteurs diverses, pour faciliter le travail. Les échafauds fixes s'appellent *sapines*, tandis que ceux que l'on peut mouvoir se nomment *pylônes*. Les échafauds fixes se subdivisent en : 1° *échafauds sur plans verticaux* servant à construire des pans de murs, à exécuter les ravalements. (Ces échafauds sont faits de pièces verticales dites *écoperches*, reliées aux murs par des pièces horizontales [*boulins*] scellées dans la maçonnerie et qui supportent un plancher) ; 2° *échafauds sur plans horizontaux*. Ils s'emploient pour faire les plafonds et les rejointements. (On les établit au moyen de boulins qui s'appuient obliquement contre les murs intérieurs de la pièce où l'on fait le plafond ; des écoperches réunissent ces boulins et supportent un plancher). On appelle *échafauds volants*, des sortes de ponts que l'on monte au fur et à mesure des besoins, le long des murs extérieurs au moyen de cordes et de moufles. On appelle *échafaud en bascule* celui qui n'est tenu au mur que d'un seul côté.

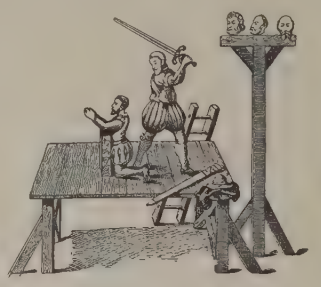

Echafaud (d'après une gravure du XVe siècle).

— Dr. pénal. L'*échafaud* est l'estrade sur laquelle sont exécutées les condamnations capitales. — Le condamné à mort pour parricide doit être exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fait au peuple lecture de l'arrêt de condamnation. (C. pén., art. 13). V. EXÉCUTION CAPITALE.

ÉCHAFAUDAGE [*fô*] n. m. Action d'élever un échafaud. || Assemblage des pièces d'un échafaud : ECHAFAUDAGE *de bois de charpente.*

— *Fam.* Amas d'objets entassés les uns au-dessus des autres : *Un* ÉCHAFAUDAGE *de cheveux, de volumes.*

— *Fig.* Ce qui sert à établir, à fonder : *L'*ÉCHAFAUDAGE *d'une fortune.* || Grands préparatifs inutiles : *Voilà un grand* ÉCHAFAUDAGE *pour peu de chose.* || Assemblage d'idées, d'imaginations artificiellement combinées les unes avec les autres : *Un mot, un fait, suffit à renverser tout ce bel* ÉCHAFAUDAGE.

ÉCHAFAUDER [*fô-dé*] v. intr. Construire un échafaud, faire un échafaudage : *Avant de se mettre à construire, on commence par* ÉCHAFAUDER.

— *Transitiv.* Dresser l'un sur l'autre, amonceler : ECHAFAUDER *des chaises pour atteindre jusqu'à une fenêtre.*

— *Fig.* Préparer, combiner, disposer : ECHAFAUDER *un roman, un drame.* ECHAFAUDER *des plans.*

— Dr. anc. Exposer, sur un échafaud, à la risée publique, au mépris général : ECHAFAUDER *un criminel.* (Vx.) || *Par extens.* Déshonorer. (Vx.)

— ***S'échafauder***, v. pr. au sens réfléchi, Dresser pour soi un échafaud : *Les peintres* S'ÉCHAFAUDÈRENT *vivement ;* et au fig. : *Noailles* S'ÉCHAFAUDAIT *par-dessus ses espérances.* (Saint-Simon.)

— Au sens passif (au propre et au fig.), Etre échafaudé, fondé, établi, disposé : *Objets qui* S'ÉCHAFAUDENT *dangereusement. Drame, roman, plans, qui* S'ÉCHAFAUDENT *bien.*

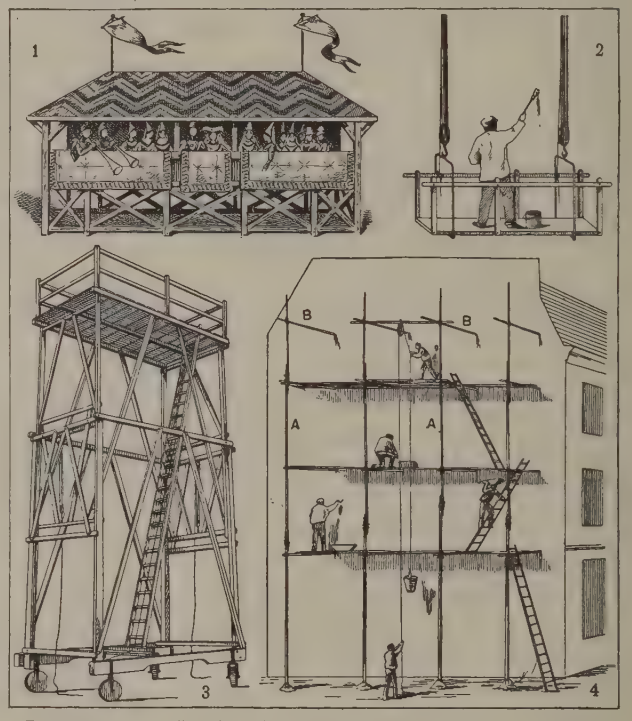

ECHAFAUDS : 1. De tribune (XVe s.) ; 2. Volant ; 3. Roulant ; 4. Fixe (A, écoperches ; B, boulins).

ÉCHAFAUDEUR [*fô*] n. m. Syn. de CHAFAUDEUR.

ÉCHAFAUDIER [*fô-di-é*] n. m. Syn. de CHAFAUDIER.

ECHAGÜE, bourg des Philippines (île de Luçon) ; 12.000 hab. Café, tabac, canne à sucre.

ECHAGÜE (Raphaël), général espagnol, né à Saint-Sébastien en 1815, mort à Madrid en 1887. Il suivit en 1854 le parti de O'Donnell, triompha avec lui à Vicalvaro, et fut nommé général. Au Maroc, il conserva l'importante position d'El-Serallo, et se couvrit de gloire à Tétouan. Il lutta de 1873 à 1876 contre les carlistes.

ÉCHAILLON [*cha-yon*] n. m. Pierre de l'Isère, employée en construction principalement pour motifs décoratifs.

ÉCHAILLON (L'), hameau de l'Isère, dépendant de la comm. de Vaurey, cant. de Sassenage, arrond. de Grenoble ; Carrières de marbre à teinte rosée et de pierres calcaires très recherchées. Sources d'eau thermale (chlorurée sulfatée) et petit établissement de bains. Altitude 574 m.

ÉCHAILLON (L'), hameau de la comm. de Saint-Jean-de-Maurienne (départ. de la Savoie), sur l'Arc grossi de l'Arvant. Sources minérales salines chlorurées.

ÉCHALADER [*dé*] v. tr. Econ. rur. V. ÉCHALASSER.

ÉCHALAS [*la*] n. m. (bas lat. *excharacium ;* du gr. *charakion*, petit pieu). Perche à laquelle on attache des plantes dont la tige ou les rameaux sont trop faibles pour se soutenir naturellement. || Pièce ou bâton de longueur variable, servant de soutien aux ceps de vigne.

— *Pop.* Jambe longue et maigre. || Personne grande et maigre.

— LOC. FAM. *Se tenir droit, raide comme un échalas.* Avoir une extrême raideur dans le maintien.

— Techn. Bâton de frêne, servant à faire une raquette. || Baguette de bois servant à la confection d'un treillage.

— ENCYCL. Techn. Les *échalas* sont obtenus soit en

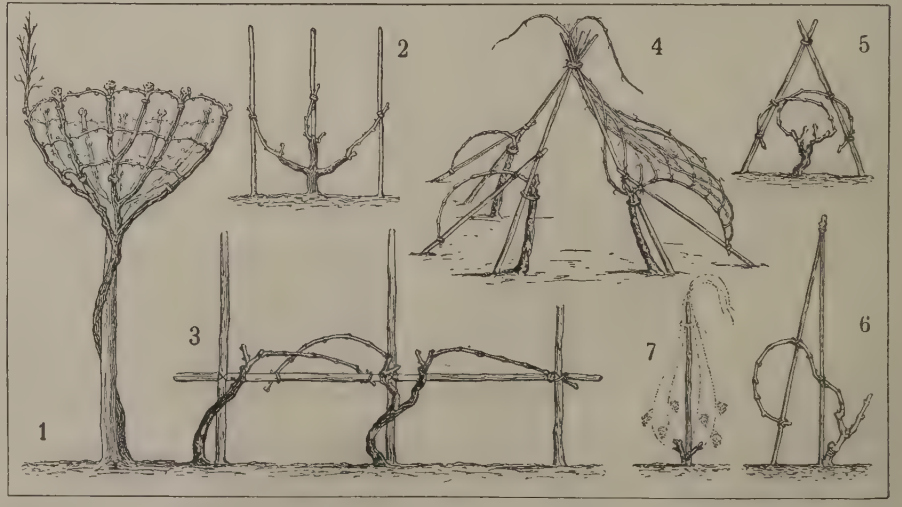

ECHALASSAGES DIVERS : 1. Vigne sur hautain (Haute-Garonne) ; 2. Dans les palus de la Gironde ; 3. En Touraine ; 4. Dans le vignoble de Côte-Rôtie ; 5. Dans le Beaujolais ; 6. Dans le Puy-de-Dôme ; 7. En Côte-d'Or.

refendant des perches de taillis ou les parties supérieures de la tige des arbres de futaie, soit en sciant à la longueur voulue des perches d'un diamètre assez faible pour qu'on puisse les employer tout ronds.

Les bois utilisés pour la fabrication des échalas sont principalement le châtaignier, le chêne, l'acacia et le tremble.

La grosseur des échalas varie entre 7 et 10 cm. de tour, leur longueur dépend des régions ; on leur donne $1^m,50$ à $1^m,65$ dans le Bordelais, $1^m,30$ à $1^m,45$ en Bourgogne, $1^m,30$ à $1^m,50$ en Champagne, $2^m,50$ en Alsace.

La durée des échalas est prolongée par l'immersion, lorsqu'ils sont de fabrication récente, dans un bain de sulfate de cuivre (à 5 p. 100) pendant trois à dix jours.

On plante les échalas à la main ou en s'aidant d'une sorte d'étrier fixé au pied (fiche-échalas).

ÉCHALASSAGE ou **ÉCHALASSEMENT** [*man*] n. m. Action de munir chaque cep d'un échalas. || Manière d'échalasser.

— Encycl. L'*échalassage* a pour but, en relevant les sarments de la vigne, de permettre à la lumière et à la chaleur solaires de pénétrer jusqu'au fruit. Dans les régions méridionales on laisse les vignes, sans soutien, étaler leurs rameaux ; de cette manière, le raisin est abrité. Mais, dans les vignobles du Bordelais, de l'Anjou, de la Bourgogne, de la Champagne, en un mot des régions où la chaleur est tempérée, il est de toute nécessité de relever les sarments sur un tuteur. En général, on fiche en terre, à l'aide d'un plante-échalas, un seul tuteur pour chaque souche, sur lequel on accole les rameaux au moyen d'un lien de paille ; dans les vignobles de Côte-Rôtie, on assemble par trois les tuteurs, de façon à opposer au vent un peu plus de résistance. Le mode de conduite fait d'ailleurs varier l'échalassage lui-même, et chaque région viticole adopte une manière appropriée aux exigences de son climat. C'est ainsi que les échalas communs sont remplacés en Haute-Savoie par des arbres morts (crosses), dans la Haute-Garonne (région de Muret et de Saint-Gaudens) par des arbres vivants (hautains) qui servent de supports à la vigne, et qu'en maintes régions on abandonne peu à peu l'échalassage, pour palisser les vignes. V. PALISSAGE.

Echalier. Echalier.

ÉCHALASSEMENT [*man*] n. m. Vitic. Syn. de ÉCHALASSAGE.

ÉCHALASSER [*la-sé*] v. tr. Soutenir avec des échalas : ECHALASSER *une vigne*.

ÉCHALIER [*li-é*], **ÉCHALLIER** [*cha-li-é*] ou **ÉCHALIS** [*lis*] n. m. (lat. *scalarium*) Clôture d'échalas. || Sorte d'échelle permettant de franchir une haie, une clôture de treillage, etc.

ÉCHALLE ou **ESCHALLE** [*é-chal'*] n. f. Au moyen âge, chacune des courroies qui reliaient l'épée à la ceinture.

Echalles (XIVe s.).

ÉCHALLENS, bourg de Suisse (canton de Vaud), sur le Talent, affluent de la Thièle ; 1.200 hab.

ÉCHALLEUR n. m. Archéol. V. ÉCHELEUR.

ÉCHALOTE n. f. (du lat. *ascalonia,* ail d'Ascalon). Espèce du genre ail, mais dont la saveur est différente de celle de l'ail : L'ÉCHALOTE *est un condiment apprécié.* — Techn. Petite lame de laiton demi-cylindrique, qui sert de languette aux tuyaux d'anche, dans les orgues.

— Encycl. L'*échalote,* originaire de l'Orient, a été rapportée à l'époque des croisades. On la cultive dans les jardins, les semis demandant trois ans pour produire une récolte ; on la propage généralement par ses bulbes.

ÉCHAMP [*chan*] n. m. (de *échamper* anc. forme de *échapper*). Intervalle entre deux rangées de ceps de vigne.

ÉCHAMPEAU [*chan-pô*] n. m. Bas de ligne auquel est attaché l'hameçon avec lequel on pêche à la morue.

ÉCHAMPELÉE [*chan*] adj. f. Se dit de la vigne dont les bourgeons ne sont pas formés avant la période des chaleurs.

ÉCHAMPIR [*chan*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *champ*). Faire ressortir du champ, du fond, rehausser, en terme de peinture en bâtiment, c'est-à-dire Donner du relief en imitant le relief véritable. (On dit quelquefois ÉCHAMPER, et plus souvent RÉCHAMPIR.)

ÉCHAMPLURE [*chan*] n. f. Vitic. Nom donné à un accident occasionné par des froids rigoureux et qui a pour effet d'empêcher la formation des bourgeons de la vigne.

Echalote.

ÉCHANCRER [*kré*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *chancre,* doublet popul. de *cancer*). Ronger le bord, creuser en dedans : ECHANCRER *un corsage, le collet d'un habit.*

— *Echancré, e,* part. pass. du verbe *Echancrer.*

— Bot. Se dit des feuillets des champignons, qui se relèvent d'abord un peu puis s'abaissent de nouveau à leur insertion sur le pied, de façon qu'ils paraissent présenter une petite échancrure près du pied. (Le mousseron vrai ou tricholome de la Saint-Georges possède des feuillets insérés de cette façon.) [On dit aussi ÉMARGINÉ, E.]

— *S'échancrer,* v. pr. Au sens passif, Etre échancré.

ÉCHANCRURE n. f. Partie échancrée. || Empiétement, en arc, de la mer sur une côte : *Les côtes du Péloponnèse présentent de nombreuses* ÉCHANCRURES.

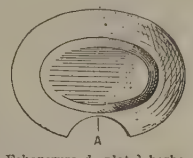

Echancrure de plat à barbe.

ÉCHANDELYS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 35 kil. de Thiers, sur un sous-affl. de l'Allier, dans les montagnes ; 730 hab. Scieries mécaniques, féculerie.

ÉCHANDOLE n. f. (lat. *scindula*). Nom donné en diverses régions aux petits ais de merrain ou aux planchettes de sapin qu'on utilise pour couvrir les toits des maisons.

ÉCHANFREINEMENT [*frè-ne-man*] n. m. Action d'échanfreiner. || Résultat de cette action.

ÉCHANFREINER [*frè-né*] v. tr. Raccourcir les dents d'une roue d'engrenage.

ÉCHANGE n. m. (substantif verbal de *échanger*). Troc d'une chose pour une autre : *L'Etat fait parfois des* ÉCHANGES *de terrains avec les communes et les particuliers.* || Changement d'une personne contre une autre : ECHANGE *de prisonniers.*

— *Fig.* Acte, communication réciproque : ECHANGE *de services, de compliments, d'injures, de questions.* || *Cartel d'*ÉCHANGE. V. la partie *encycl.*

— Rem. Le mot *échange* a été parfois, jadis, employé au fém. : *Faire* UNE ÉCHANGE.

— Echecs. *Faire un échange,* En prenant, Echanger des pièces de même valeur. || *Gagner l'échange, Perdre l'échange,* Echanger une pièce de valeur inférieure contre une autre de valeur supérieure.

— Econ. polit. Troc librement consenti, d'une valeur ou d'un service. || *Libre-échange.* V. à son ordre alphab. || *Commerce d'échange* ou *par échange,* Echange de produits contre d'autres produits, et non contre un signe représentatif comme la monnaie. || *Banque d'échange,* Plan de banque imaginé par Proudhon pour bannir la monnaie métallique des échanges et réaliser la gratuité du crédit.

— Féod. Droits seigneuriaux et féodaux, qui faisaient partie des petits domaines.

— Phys. *Forces d'échanges.* V. *Supplément.*

— Techn. Action de transformer, dans un mécanisme d'horlogerie, un mouvement en un autre. || *Roue, Pignon d'échange,* Roue, Pignon dont le plan fait un angle avec celui d'un autre pignon ou d'une autre roue, et qui sert ainsi à changer la direction du mouvement.

A. Pignon d'échange.

— *En échange,* loc. adv. Par contre, par compensation.

— *En échange de,* loc. prépos. Pour prix de, en retour de.

— Encycl. Econ. polit. « Le besoin réciproque, a dit Turgot, a introduit l'échange de ce qu'on avait contre ce qu'on n'avait pas. On échangea une denrée contre une autre, les denrées contre le travail. » Il n'y a que dans les civilisations primitives que l'échange est direct ; plus tard, c'est le numéraire qui devient l'instrument d'échange, parce qu'il est le signe de la valeur. V. LIBRE-ÉCHANGE.

— Dr. rom. En droit romain, l'*échange* (*permutatio*) est un contrat innomé du type *do ut des.* Il consiste à transférer la propriété d'une chose contre une autre.

— Dr. civ. Lorsque les deux choses échangées n'ont pas la même valeur, l'un des échangistes paye à l'autre, pour établir l'égalité, une certaine somme appelée *soulte* ou *retour.* En principe, toutes les règles prescrites pour la vente s'appliquent à l'*échange* (nécessité pour chacun des échangistes d'être propriétaire de la chose qu'il abandonne, transfert de la propriété par le simple consentement, action en résolution, action en garantie, privilège du vendeur pour garantir le payement de la soulte, etc.).

Toutefois, l'action en rescision pour cause de lésion n'est pas applicable à l'échange (C. civ., art. 1706).

L'échange des immeubles est soumis à la transcription au bureau du conservateur des hypothèques.

L'échange des meubles et des immeubles est soumis à un droit d'enregistrement, qui, s'il y a soulte, est le droit applicable à la vente. Toutefois, l'échange des immeubles ruraux, opéré sans soulte, en vue du remembrement de la propriété rurale, bénéficie de la gratuité.

— Dr. intern. *Echange de territoires.* C'est surtout lors des délimitations de frontières, et à l'occasion de parcelles assez peu considérables, que l'échange intervient. Lorsqu'il porte sur des territoires d'une certaine importance, il constitue alors l'un des éléments d'un traité de paix ou d'échange. Dans le droit moderne, on trouve peu d'exemples d'échanges de territoires.

Echange des ratifications d'un traité. Quand un traité a été ratifié par les puissances contractantes, on procède à l'échange des ratifications. Cet échange, qui n'exige pas de pleins pouvoirs de la part des agents diplomatiques, a lieu généralement au ministère des affaires étrangères du pays où le traité a été conclu. Il se produit après collation des actes de ratification, reconnus exacts par les plénipotentiaires ; protocole en est dressé. On y insère parfois l'indication de l'époque à laquelle le traité sera mis en vigueur.

Echange de pouvoirs. Quand un congrès ou une conférence diplomatique est réunie, son premier acte est l'examen réciproque des pouvoirs de ses membres. C'est ce qu'on appelle l'échange ou la vérification des pouvoirs.

Echange de prisonniers. L'échange de prisonniers a lieu au moyen d'une convention dite « cartel d'échange » : c'est un moyen entièrement facultatif. Depuis le milieu du XVIIe siècle, l'usage s'est introduit de rendre les prisonniers à la fin de la guerre, sans exiger de rançon. Aujourd'hui, l'échange se produit même au milieu des hostilités ; en général, les échanges s'opèrent homme pour homme, grade pour grade, blessé pour blessé. Le cartel d'échange doit indiquer si les prisonniers échangés peuvent, ou non, reprendre du service.

ÉCHANGEABILITÉ [*ja*] n. f. Qualité de ce qui est échangeable. (Peu us.)

ÉCHANGEABLE [*jabl'*] adj. Qui peut être l'objet d'un échange : *Tout travail dont le produit est* ÉCHANGEABLE *concourt à la création de la richesse.* (Smith.)

ÉCHANGEAGE [*jaj'*] n. m. Opération que l'on fait subir au papier pour en égaliser le grain.

— Encycl. Dans les anciennes papeteries, l'*échangeage* consistait à empiler plusieurs fois les feuilles et à les soumettre à l'action d'une presse après le collage. (Cette opération avait pour but d'augmenter l'apprêt du papier et de faciliter une répartition plus régulière de la colle.)

ÉCHANGER [*jé*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *changer.* — Prend un *e* muet après le *g,* devant A et O : *Il échangea, Nous échangeons.*) Faire troc, échange de : ECHANGER *un dessin contre un livre.* ECHANGER *des prisonniers.*

— *Fig.* Adresser mutuellement l'un à l'autre : ECHANGER *des regards, un salut, un sourire.* ECHANGER *des coups de chapeau, des coups de fusil.*

— Diplom. Se communiquer mutuellement : ECHANGER *les ratifications d'un traité.*

— Techn. Dans les fabriques de drap, Changer les plis d'une pièce de drap pliée, en ramenant ces plis vers le milieu du carton autour duquel s'enroule la pièce.

— *Intransitiv.* Faire l'échange. (Peu us.)

— *S'échanger,* v. pr. Au sens passif, Etre échangé (au propre et au fig.).

— Syn. **Echanger, changer, permuter,** etc. V. CHANGER.

ÉCHANGER [*jé*] v. tr. (corrupt. de ESSANGER ; lat. *exsaniare.* — Se conjugue comme le précéd.) *Echanger du linge,* Le laver à l'eau avant de le mettre à la lessive. || *Echanger le papier,* Le soumettre à l'opération de l'échangeage. V. ESSANGER.

ÉCHANGEUR, EUSE n. et adj. Qui aime à faire, qui fait des échanges.

— Chim. *Echangeur d'ions.* V. *Supplément.*

ÉCHANGISTE [*jisst'*] n. (de *échanger,* faire troc). Qui se livre au commerce des échanges. || Qui fait un échange de valeurs. (On dit aussi ÉCHANGEUR, EUSE.)

ÉCHANLATE n. f. Techn. Syn. de CHANLATE.

ÉCHANSON n. m. (du bas lat. *scancio ;* d'orig. germ. — Cf. l'allem. *schenken,* verser à boire.) Officier qui était chargé de verser à boire au roi ou à quelque grand personnage. || *Par extens.* Personne qui sert à boire.

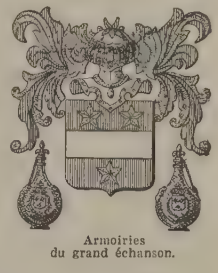

Armoiries du grand échanson.

— Encycl. L'*échanson* est appelé, au XIIe siècle, dans les documents latins, *pincerna, scantio ;* au XIIIe *scancionarius.* Les échansons de la maison du roi étaient placés sous l'autorité supérieure du bouteiller de France, et sous l'autorité immédiate du grand échanson. Dès le règne de Saint Louis, le grand échanson devient un personnage important et qui n'a plus rien à voir avec le service effectif du cellier royal. Au XIIIe siècle, la cour du roi comptait quatre échansons, à qui revenait la charge d'acheter le vin et de percevoir la redevance du hauban, qui se payait, à l'origine, en nature, c'est-à-dire en vin. Les fonctions d'échanson, disparues avec l'ancien régime, reparaissent avec la Restauration, et sont définitivement supprimées en 1830.

ÉCHANSONNERIE [*so-ne-rî*] n. f. Corps des échansons au service d'un prince. || Endroit d'un palais où se faisait la distribution du vin.

— Encycl. Pièce de l'habitation ancienne, que l'on rencontre, aux XIVe et XVe siècles, dans presque toutes les habitations des princes, des rois, des nobles, l'*échansonnerie* était située dans le voisinage de la cuisine, non loin du cellier, et l'on y distribuait le vin. Toujours sommairement meublée, elle disparut, au XVIe siècle, des hôtels et des châteaux. Confondue avec la dépense, elle forma l'office. Les pièces quelquefois encore spécialement affectées à la distribution et la mise en bouteilles du vin prirent le nom de « bouteillerie ». Le souverain garda seul son échansonnerie, un des sept offices de la maison royale. Le chef du gobelet dirigeait et surveillait l'échansonnerie.

ÉCHANTIGNOLE [*gn* mll.] n. f. Techn. Syn. de CHANTIGNOLE. || Chacun des deux morceaux de bois emmortaisés et réunis aux brancards pour recevoir en dessous l'essieu des roues de devant, dans une voiture à quatre roues.

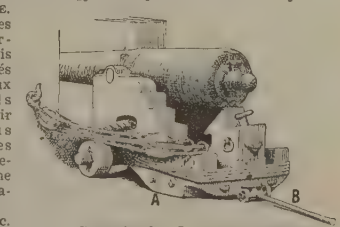

A. Echantignole ; B. Levier directeur.

— Mar. anc. Taquet que l'on plaçait sous les flasques de l'affût de certaines bouches à feu, pour remplacer les roues et diminuer le recul.

ÉCHANTIL [*tî*] n. m. Métrol. Etalon de mesures publiques. (Vx.)

ÉCHANTILLER [*ti-yé*] v. tr. Comm. Syn. de ÉCHANTILLONNER.

ÉCHANTILLON [*ti-yon*] n. m. (de *chant*, coin). Techn. Fragment d'une marchandise quelconque, qui sert à apprécier la qualité du tout : *Un* ÉCHANTILLON *de blé. Un* ÉCHANTILLON *de vin.* || *Particulièrem.*, Morceau coupé au coin d'une étoffe : *Cahier d'*ÉCHANTILLONS.

— *Par extens.* Fragment, morceau détaché d'un ouvrage.

— *Fig.* Exemple, aperçu : *Donner un* ÉCHANTILLON *de son savoir-faire, de son éloquence, de sa cruauté.* || Fam. *Juger de la pièce par l'échantillon*, Raisonner sur le peu qu'on sait d'une personne ou d'une chose, pour la juger.

— Admin. Objet impropre à l'usage, expédié comme spécimen, exempté des droits de douane. || Objet de petite dimension, expédié par la poste à un tarif réduit.

— Armur. Marque prise pour preuve d'un coup tiré avec adresse au pistolet, à l'arbalète, à la carabine : *Coup à prendre* ÉCHANTILLON.

— Comm. Contre-partie de la taille, sur laquelle certains commerçants indiquent le crédit fait à chacun de leurs clients : *Un* ÉCHANTILLON *de boulanger.*

— Constr. Type déterminé et adopté pour certaines espèces de matériaux : *Pavés, Briques, d'*ÉCHANTILLON. || Partie des ardoises, non recouverte par les ardoises superposées. || Planche de chêne qui constitue un des types adoptés dans le commerce des bois de construction à Paris.

— Mar. Ensemble des dimensions du corps d'un navire ou des pièces qui entrent dans sa construction. || Epaisseur de sa muraille relativement à ses dimensions : *Une frégate trop faible d'*ÉCHANTILLON. *Des bordages trop faibles d'*ÉCHANTILLON.

— Métrol. Matrice type, avec laquelle on confronte les poids, les mesures, les monnaies.

— Techn. Outil dont on se sert pour égaliser les roues de rencontre, dans un ouvrage d'horlogerie.

— ENCYCL. Comm. L'*échantillon* est une fraction de marchandise, destinée à faire connaître et apprécier sa qualité et sa valeur. Les échantillons s'emploient surtout dans les adjudications, dans le commerce de gros et de demi-gros. L'acheteur n'est tenu de prendre livraison que si la marchandise est conforme à l'échantillon. Dans certains commerces, on ne donne pas d'échantillons : on vend et l'on achète d'après une dénomination qui précise une qualité connue et contrôlée à l'aide de types ou échantillons conservés au syndicat des courtiers de commerce ou au secrétariat des chambres de commerce.

— Dr. Les régies chargées de la perception des impôts sur les marchandises ou objets de consommation exemptent des droits ou admettent à un régime de faveur les petites quantités ou objets considérés comme *échantillons*.

La douane ne perçoit pas, à l'exportation, le droit de statistique sur les échantillons sans valeur marchande. Elle accorde des facilités particulières pour les échantillons confiés aux voyageurs de commerce.

L'importation des échantillons sans valeur marchande est en franchise. Pour celle des échantillons utilisables comme marchandises, la franchise temporaire est subordonnée à la consignation des droits ; les échantillons sont plombés et estampillés au bureau d'entrée, la reconnaissance de consignation doit être représentée au moment de la réexportation.

Les échantillons prélevés par le commerce sur les denrées de consommation et autres marchandises sont assujettis aux droits d'après leurs espèces et qualités.

Les contributions indirectes exemptent des taxes qui leur sont propres et affranchissent de toute formalité à la circulation les vins et spiritueux transportés, à titre d'échantillons, par les voyageurs de commerce, ou expédiés, au même titre, sous le régime des colis postaux. La contenance des flacons et la quantité maximum à adresser au même destinataire sont fixées par les règlements.

Les agents des douanes et des indirectes peuvent prélever des échantillons sur les marchandises et objets passibles de l'impôt, tantôt en vue de déterminer la quotité des droits exigibles (sucres), tantôt pour savoir si les produits remplissent les conditions voulues pour bénéficier d'une immunité (alcools dénaturés). Des échantillons sont prélevés lorsque des doutes ou des contestations s'élèvent sur la nature, l'espèce ou la qualité de liquides rencontrés en cours de transport ou présentés lors des vérifications ou recensements chez les assujettis. Ces échantillons sont, en principe, prélevés gratuitement.

La loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles autorise également à prélever des échantillons et stipule que le prix de ceux qui seront reconnus bons sera remboursé d'après leur valeur au jour du prélèvement.

— Monn. Le contrôle de chaque fonte monétaire ou *brève* s'effectue au moyen du prélèvement d'*échantillons* pris au hasard et transmis à la commission de contrôle de la circulation des monnaies pour qu'elle en fasse constater le poids et le titre. C'est d'après le titre et le poids de ces échantillons que le reste de la fabrication est jugé dans ou hors les limites des tolérances et que les pièces de la brève sont mises en circulation, ou refondues. Un procès-verbal est dressé de l'opération.

— Postes. Les conditions d'acceptation par la poste des *échantillons* (poids, dimensions, forme, taxes) varient suivant que l'expédition est faite pour la France, l'Algérie, la Tunisie, les colonies françaises, les pays de l'Union postale.

Ne peuvent être expédiés les échantillons d'objets soumis à des droits de douane ou d'octroi, ni ceux de matières dangereuses ou dégageant une odeur nauséabonde.

Les objets de nature à endommager la correspondance et admis à être transportés doivent être emballés dans des conditions spéciales.

ÉCHANTILLONNAGE [*ti-yo-naj'*] n. m. Action d'échantillonner : *L'*ÉCHANTILLONNAGE *des étoffes, des fils, etc.*

— Mar. Fixation de la dimension des pièces entrant dans la construction d'un navire : *Un plan de bateau est accompagné du devis d'*ÉCHANTILLONNAGE.

ÉCHANTILLONNER [*ti-yo-né*] v. tr. Comm. Préparer des échantillons d'une marchandise : ÉCHANTILLONNER *des soieries, des vins, etc.* || Comparer à l'échantillon, à la matrice : ÉCHANTILLONNER *un poids, une mesure.* || *Echantillonner un travail*, Exécuter une partie de ce travail comme modèle.

— Techn. *Echantillonner les peaux*, En couper les *issues*, c'est-à-dire retrancher la queue, le front et les mamelles.

— *Intransitiv.* Faire une collection d'échantillons de diverses marchandises.

ÉCHANTILLONNEUR [*ti-yo-neur*], **EUSE** n. Personne qui échantillonne.

— N. m. Appareil pour échantillonner. || *Echantillonneur à minerais*, Appareil automatique, que l'on installe dans les conduites qui amènent aux ateliers les minerais concentrés par flottage.

ÉCHANVRER [*vré*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *chanvre*). Enlever, séparer la chènevotte de la filasse.

ÉCHANVROIR n. m. Instrument employé pour échanvrer. (C'est une sorte de peigne, dont les dents sont appropriées à la nature du textile qu'il s'agit d'échanvrer.)

ÉCHAPOTER, ÉCHAPOTIN. V. CHAPOTER, CHAPOTIN.

ÉCHAPPADE [*cha-pad'*] n. f. (de *échapper*). Coup que le graveur donne involontairement sur une partie déjà gravée, lorsque, par accident, le burin lui échappe des mains.

— *En échappade*, loc. adv., *Fig.* A la dérobée.

ÉCHAPPADE n. f. (du préfixe privat. *é*, et de *chappe*). Mode de placement des poteries dans un four, consistant à les faire reposer les unes sur les autres, ou sur des planches : *Encastage en* ÉCHAPPADE. || Nom donné aux lignes ou séparations verticales que forment les pilets des divers planchers.

ÉCHAPPATOIRE [*cha-pa*] n. f. (de *échapper*). Moyen adroit et détourné de se tirer d'embarras : *Trouver une* ÉCHAPPATOIRE.

— Adjectiv. : *Moyens* ÉCHAPPATOIRES.

ÉCHAPPE n. f. Action de mettre en liberté le gibier captif, pour lancer ensuite sur lui l'oiseau de proie. (On dit aussi ESCAPE.)

— N. f. pl. (Quelques-uns le font du masc.) Techn. Pièces du métier à galon.

ÉCHAPPÉE n. f. Action de s'échapper ou d'échapper à quelqu'un. || Instant de liberté dont on profite : *Les* ÉCHAPPÉES *de la « semaine anglaise »*. || Action de s'échapper, d'agir étourdiment, escapade : *Une* ÉCHAPPÉE *de jeune homme.* || *Par extens.* Court instant : *Profiter d'une* ÉCHAPPÉE *de beau temps.*

— *Echappée de vue*, ou simplem. *Echappée*, Espace libre, mais resserré, par lequel la vue peut plonger au loin. || Perspective, instant passager où il est permis d'entrevoir des événements lointains.

— Archit. Espace ménagé au tournant d'une cour ou d'une remise, pour faciliter l'entrée des voitures. || Distance ménagée entre les marches d'un escalier et la voûte que les autres marches forment directement au-dessus. (Cette hauteur doit toujours être supérieure à 2 m. pour les étages habités.) [On dit aussi ÉCHAPPEMENT.]

— Chass. *Chasser l'échappée*, Chasser hors de la piste du gibier (en parlant des chiens).

— Mar. Rétrécissement des formes vers l'avant et l'arrière d'un navire.

— Mus. Broderie tronquée avec élision de la note de retour, qui reste comme sous-entendue.

— Peint. *Echappée de lumière*, Lumière passant entre deux corps pour en éclairer un troisième.

— *A l'échappée, Par échappées*, loc. prépos., A la dérobée, Par intervalles.

ÉCHAPPEMENT [*cha-pe-man*] n. m. Action de s'échapper : *L'*ÉCHAPPEMENT *de la vapeur des locomotives sert à activer le tirage.*

— Archit. Syn. de ÉCHAPPÉE.

— Autom. Partie du cycle d'un moteur à explosion ou à vapeur, pendant laquelle la vapeur détendue ou les gaz brûlés sont évacués à l'extérieur.

— Horlog. Mécanisme servant à régulariser le mouvement des pièces d'une pendule, d'une montre.

— Mar. *Croc à échappement*, Croc articulé permettant de dégager aisément la chaîne ou le cordage qui y est logé.

— Mus. Pièce de la mécanique du piano, qui oblige le marteau à revenir en arrière aussitôt qu'il a frappé la corde, et l'empêche d'étouffer le son. (Ce système est de l'invention du célèbre facteur Sébastien Erard.)

— Télégr. *Levier d'échappement*, Dans l'appareil télégraphique Hughes, Pièce métallique en forme de levier, pivotant autour d'un axe emboîtant entre les deux platines de l'appareil qui, à chaque soulèvement de l'armature de l'électro-aimant, provoque la rotation de l'axe imprimeur, lequel produit les fonctions multiples de correction, d'impression et d'entraînement du papier.

— ENCYCL. Mécan. L'*échappement* constitue la dernière phase de la distribution et de la circulation de la vapeur dans les cylindres d'une machine à vapeur, et en particulier d'une locomotive.

La marche de celle-ci est d'ailleurs soumise à des efforts et à des vitesses essentiellement variables.

L'échappement se produit à la fin de la détente, lorsque le tiroir de distribution de vapeur dans le cylindre met le côté du piston correspondant en communication avec l'extérieur (ou la basse pression), pour permettre à la vapeur de s'échapper à la fin de sa période de décompression et au moment où le piston va revenir en arrière.

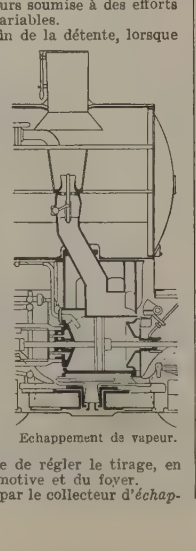

Echappement de vapeur.

L'échappement est dit *anticipé* lorsqu'il commence avant que le piston soit arrivé à la fin de sa course.

Au moment où elle est rejetée dans l'atmosphère, on utilise encore l'échappement de la vapeur dans la cheminée de la locomotive (appliqué pour la première fois par Stephenson) pour assurer un tirage convenable de la chaudière tubulaire, par entraînement des gaz du foyer.

Les dispositions de la tuyère d'échappement ont une grosse influence sur le rendement de la chaudière.

L'ouverture peut en être soit fixe, soit variable, pour permettre de régler le tirage, en fonction de la marche de la locomotive et du foyer.

— Autom. L'évacuation se fait par le collecteur d'*échappement*, placé sur le côté du moteur, qui conduit les gaz brûlés en dessous de la voiture et en arrière. En général, les gaz traversent un organe appelé *silencieux* destiné à atténuer le bruit de l'échappement. Quand ils sont évacués à l'extérieur dès leur sortie du moteur, le moteur marche *à échappement libre ;* cette marche est interdite dans les villes. Les échappements dirigés vers le sol et soulevant une poussière qui peut aveugler les voitures venant derrière sont également interdits.

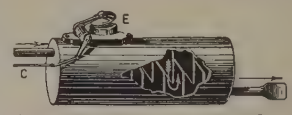

Echappement (d'automobile) : E. Echappement libre ; C. Commande.

— Horlog. En horlogerie, l'*échappement* est la partie des mécanismes servant d'intermédiaire entre la force motrice que transmettent les rouages et le régulateur représenté par un pendule ou un balancier annulaire. Il a pour but de modérer le fonctionnement du rouage moteur, en même temps qu'il transmet au régulateur une fraction de la puissance motrice en lui restituant la force perdue par lui après chaque oscillation.

Les échappements les plus utilisés sont : 1° l'*échappement à cylindre*, appliqué aux montres et horloges plates, formé d'un balancier régulateur (ressort spiral oscillant sur lui-même) évidé dans sa moitié. [Une roue, placée dans un plan perpendiculaire à l'axe du balancier, engage ses dents dans la portion évidée du balancier, et, en vertu des oscillations, l'axe tourne dans un sens et dans l'autre, laissant échapper une dent de la roue et arrêtant la suivante] ; 2° l'*échappement à ancre*, composé d'une pièce en forme d'ancre suspendue à un axe horizontal, lequel reçoit un mouvement de va-et-vient du pendule. [Les deux extrémités de l'ancre portent deux petits crochets, sous lesquels les dents de la roue doivent glisser] ; 3° l'*échappement à roue de rencontre* ou *à recul*, composé d'une roue dont les dents viennent rencontrer le régulateur ou balancier (roue mobile autour d'un axe), qui est muni de deux palettes placées à angle droit l'une sur l'autre. Toutes les fois qu'une palette vient choquer une des dents du régulateur, celui-ci, qui n'a pas perdu toute sa force, fait rétrograder la roue.

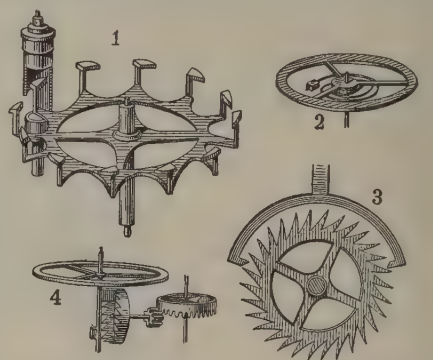

ÉCHAPPEMENTS D'HORLOGERIE : 1. Echappement à cylindre ; 2. Ressort spiral d'échappement ; 3. Echappement à ancre ; 4. Echappement à roue de rencontre.

ÉCHAPPER [*cha-pé*] v. intr. (du préfixe privat. *é*, et de *chappe*). Se dégager de sa chappe ; S'évader de : ECHAPPER *de prison.* || Se soustraire à, se garantir de : ECHAPPER *à la mort, à la honte, à la justice. Les seules choses qui* ÉCHAPPENT *au ridicule sont les choses médiocres et vulgaires.* (Renan). ECHAPPER *à toute espèce de parti pris.* (Fustel de Coulanges.)

Leurs noms *sont échappés* du naufrage des temps.
BOILEAU.

— *Fig.* Eluder : ECHAPPER *à un dilemme.*

— N'être plus retenu, tomber : *Canne, Plume, qui* ÉCHAPPE *des doigts.* || Se défaire : *Couture qui* ÉCHAPPERA *bientôt. Natte de cheveux qui* ÉCHAPPE *d'un bonnet ;* et *au fig.* S'évanouir, disparaître : *Tout nous* ÉCHAPPE, *tout fuit.* (Massillon.) || Etre manqué, ne pas être obtenu : *Récompense, Héritage, qui* ÉCHAPPE. || Ne plus pouvoir être contenu : *La patience* ÉCHAPPE, *à la longue.*

— Ne pouvoir être perçu par les sens : *Animaux si petits qu'ils* ÉCHAPPENT *à l'œil.* || N'être pas trouvé : *Beaucoup de coupables* ÉCHAPPENT *à la justice.* || Ne pas être compris, saisi : *Bien des passages des chœurs de Sophocle* ÉCHAPPENT *aux traducteurs.*

Je vois que rien n'*échappe* à votre clairvoyance.
RACINE.

|| N'être pas présent au souvenir : *Nom qui* ÉCHAPPE.

— Etre émis, lâché par mégarde : *Les éloges les plus flatteurs sont ceux qui* ÉCHAPPENT. || Etre émis, sortir par intermittence :

Le seul nom de Junie *échappe* de sa bouche.
RACINE.

|| Etre produit sans réflexion : *Jamais il ne m'*A ÉCHAPPÉ *une seule parole qui pût découvrir le moindre secret.* (Fénelon.) *MM. Cramer m'ont rendu un très mauvais service en publiant les fadaises qui me* SONT *souvent* ÉCHAPPÉES. (Voltaire.)

— *Laisser échapper*, Ne pas retenir ou ne pas contenir ; Laisser cours à : LAISSER ÉCHAPPER *sa canne, sa plume.* LAISSER ÉCHAPPER *sa colère, une larme, un cri, un soupir.* || Laisser perdre : LAISSER ÉCHAPPER *le moment favorable.*

— Manèg. *Laisser* ou *Faire échapper un cheval de la main*, Le faire partir en lui rendant la main.

— Impersonnellem. : IL ÉCHAPPE *toujours quelque péché à la fragilité humaine.* (Bossuet.)

— GRAMM. Pris intransitivement, *échapper* se conjugue avec l'auxiliaire AVOIR ou avec ÊTRE, selon qu'on a en vue l'action ou l'état. En parlant des choses que l'inattention, la négligence a laissé faire ou dire, c'est toujours l'auxiliaire ÊTRE qu'il faut mettre : *Il lui* EST ÉCHAPPÉ *une*

parole imprudente. C'est, au contraire, AVOIR qu'on emploie quand on parle de choses qu'on n'a pas su voir : *J'ai compté dix fautes dans ce devoir, et il y en a d'autres peut-être qui m'*ONT ÉCHAPPÉ.

— *Transitiv.* Eviter : ÉCHAPPER *les dangers.* Vx, sauf dans la locution *L'échapper belle,* Se tirer heureusement d'un mauvais pas, d'un danger :

Nous l'*avons* en dormant, madame, *échappé belle.*
MOLIÈRE.

(REM. — *Echappé* est toujours masc. dans cette locution.)

— ***Echappé, e,*** part. pass. du verbe *Echapper.* Soustrait à ; sauvé de, délivré de (au propre et au fig.) : *Forçat* ÉCHAPPÉ *du bagne. L'impudence est la liberté* ÉCHAPPÉE *à la raison.* (V. Cousin.) || Qui a été dit ou fait inconsciemment : *Paroles* ÉCHAPPÉES *à la colère.*

— Issu par croisement de races : *Espagnol* ÉCHAPPÉ *de Maure. Cheval* ÉCHAPPÉ *d'arabe.* (S'emploie substantiv. dans ce cas.)

— Fauconn. *Gibier échappé,* Celui qu'on a lâché pour le faire voler aux oiseaux de proie. (On dit aussi ESCAPÉ.)

— Manèg. *Cheval échappé,* Cheval qui a rompu ses liens et pris la fuite. || *Fig.* Homme pétulant, d'un caractère vif, emporté et irréfléchi.

— Peint. *Lumière échappée,* Jour échappé. V. ÉCHAPPÉE.

— LOC. FAM. *N'est pas échappé qui traîne son lien,* Ce n'est pas être débarrassé d'une chose que d'y rester moralement attaché.

— Substantiv. : *Un* ÉCHAPPÉ *de collège. Un* ÉCHAPPÉ *du bagne.*

— Fam. *Echappé d'Hérode,* Benêt, innocent, par allusion au massacre des innocents qui fut commandé par Hérode. || *Echappé des galères, de prison,* Homme sans aveu ou de très mauvaise mine. || *Echappé des Petites-Maisons, de Charenton, de Bedlam,* Fou, homme dépourvu de bon sens.

— Chorégr. Pas de danse dans lequel un danseur étant placé en cinquième position saute et retombe en deuxième ou en quatrième position, suivant que l'échappé est en deuxième ou en quatrième position. V. POSITIONS.

— SYN. **Échapper, réchapper,** *Echapper* veut dire se sauver d'un péril quelconque, d'une fâcheuse position. *Réchapper* ne se dit qu'en parlant de la mort ou d'un péril très grand.

— ***S'échapper,*** v. pr. Sortir de, s'évader de ; tomber, s'épancher : *Prisonnier qui* S'ÉCHAPPE. *Larmes qui* S'ÉCHAPPENT.

— *Fig.* Se dissiper, s'évanouir : *Voir* S'ÉCHAPPER *son dernier espoir.* || Se laisser aller à, s'emporter : *Il est sujet à* S'ÉCHAPPER. *Les mêmes hommes qui ont un flegme tout prêt pour recevoir indifféremment les plus grands désastres* S'ÉCHAPPENT *sur les plus petits inconvénients.* (La Bruyère.) || *S'échapper de,* S'échapper jusqu'à : *Lorsqu'un vieux fou* S'ÉCHAPPE D'*être amoureux.* (Regnard.)

— Au sens réfléchi, S'échapper, se soustraire à soi-même : *Je meurs et je* M'ÉCHAPPE *insensiblement à moi-même.* (Fléchier.) [Vx.]

— Gramm. Le participe passé est toujours variable dans *s'échapper,* verbe réfléchi : *Ils* SE SONT ÉCHAPPÉS.

— SYN. **S'échapper, s'enfuir, s'esquiver, s'évader, se sauver.** *S'échapper* marque simplement l'action de tromper une surveillance. *S'enfuir* ajoute une idée de rapidité, de vitesse. Avec *s'esquiver* s'ajoute une idée de ruse et d'adresse ; avec *s'évader,* celle de sortir d'un lieu furtivement ; avec *se sauver,* enfin, celle de se tirer d'un grand péril sans grand dommage, en restant sauf.

ÉCHAQUETTE [*kèt'*] n. f. Archit. Syn. de ÉCHAUGUETTE.

ÉCHARBON n. m. Nom vulgaire des fruits des tribules, ou herses.

ÉCHARBOT [*bô'*] n. m. Nom vulgaire de la macre.

ÉCHARCON, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 9 kil. de Corbeil, sur l'Essonne ; 350 hab. Tourbières ; fabrique de papier.

ÉCHARD, E adj. Mar. V. ÉCHARS.

ECHARD (Jacques), érudit français, né à Rouen en 1644, mort à Paris en 1724. Entré en 1660 dans l'ordre de Saint-Dominique, il a continué et publié le grand ouvrage commencé par Quétif : *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti,* que termine *Sacrum gynæceum dominicanum seu Sorores ordinis prædicatorum quæ scriptis claruerunt* (1719-1721). Il a donné aussi un curieux livre sur les rapports entre saint Thomas et Vincent de Beauvais : *Saint Thomas summa suo auctori vindicata* (1708). Il ne faut pas le confondre avec Michel **Echard,** abbé de Commanvelle, qui vivait à la fin du XVIIe siècle et qui n'est guère connu que par ses ouvrages *Histoire de tous les archevesches et évesches de l'univers* (1700), et *Nouvelle Vie des saints* (1701 ; 4 vol.).

ECHARD (Laurent), historien anglais, né à Barsham (Suffolk) en 1670, mort en 1730. Il traduisit Térence, et Plaute (partiellement). Il est l'auteur de nombreuses compilations sur l'histoire, la géographie, les classiques. Son œuvre principale est une *Histoire d'Angleterre* (1707-1720) qui va de l'époque romaine au règne de Guillaume et Marie, et qui fit autorité jusqu'à la publication de l'Histoire de Rapin.

ÉCHARDE n. f. (allem. *scharte*). Petit fragment d'un corps quelconque, qui est entré dans la chair : *Une* ÉCHARDE *peut causer un panaris.* || Partie noueuse ou ronceuse des bois et qui présente le caractère particulier d'être plus lourde que le reste du bois.

ÉCHARDE n. f. Ichtyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

ÉCHARDONNAGE [*do-naj'*] n. m. Action d'échardonner.
— ENCYCL. L'*échardonnage* se faisait autrefois à la main et les ouvrières appelées échardonneuses recherchaient dans la laine dessuintée les graterons qu'elles retiraient un à un ; puis on utilisa des sortes de cardes mécaniques (échardonneuses) munies de batteurs, secoueurs, qui séparent de la laine toutes les impuretés. L'opération s'appelait aussi *égalouteronnage, égrateronnage.*

L'échardonnage consiste également à redresser le duvet des draps par le moyen d'un peignage qui, à l'origine, était effectué au moyen de chardons (cardère), mais cette opération se fait aujourd'hui à l'aide de machines (échardonneuses) constituées par un ensemble de cylindres entre lesquels passe le drap et dont quelques-uns sont munis d'aspérités à la façon des cardes.

ÉCHARDONNER [*do-né*] v. tr. Arracher les chardons d'un champ.
— Techn. Enlever les gratterons que contiennent les laines soit avant soit après le peignage. || Redresser le duvet du drap.

ÉCHARDONNET [*do-nè*] n. m. Syn. de ÉCHARDONNOIR.

ÉCHARDONNETTE [*do-nèt'*] n. f. **ÉCHARDONNET** [*do-nè*] ou **ÉCHARDONNOIR** [*do-noir*] n. m. Serpe pour couper les tiges de chardons, ou Couteau à long manche pour sectionner les racines de chardons en terre.

ÉCHARDONNEUR [*do-neur*], **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui pratiquait l'échardonnage à la main.

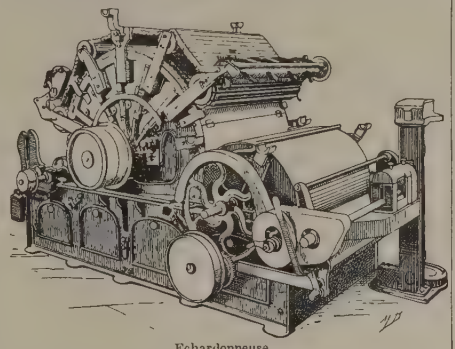

Echardonneuse.

ÉCHARDONNEUSE [*do-neuz'*] n. f. Machine au moyen de laquelle on exécute l'échardonnage.

Echardonnoir.

ÉCHARDONNOIR [*do-noir*] n. m. Agric. V. ÉCHARDONNETTE.

ÉCHARNAGE ou **ÉCHARNEMENT** [*man*] n. m. Action d'écharner les peaux.

ÉCHARNER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et du lat. *caro, carnis,* chair). Débarrasser les peaux (fraîches ou tannées) des fragments de chair qui y sont restés adhérents.

ÉCHARNEUSE [*neuz'*] n. f. Machine servant à écharner les peaux.
— ENCYCL. L'organe actif de l'*écharneuse* est un système de lames disposées en hélice sur un cylindre animé

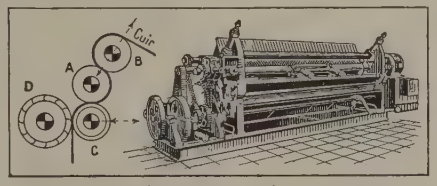

Echarneuse (système Mercier) et détail des cylindres : A. Cylindre entraîneur sur chair ; B. Cylindre entraîneur sur fleur ; C. Cylindre entraîneur en caoutchouc ; D. Cylindre écharneur.

d'un mouvement de rotation. Certaines de ces machines peuvent être équipées en épileuses, délaineuses, écourreuses.

ÉCHARNOIR n. m. Sorte de couteau à deux poignées et en forme de plane, qu'emploient les tanneurs pour écharner les cuirs.

ÉCHARNURE n. f. Fragment de chair enlevé d'une peau en l'écharnant. || Façon donnée au cuir par l'écharnage.

ÉCHARPAGE n. m. Action d'écharper la laine, le chanvre, le lin ou autres matières textiles, en en divisant les brins à la main. (On dit aussi ÉCHARPEMENT.)

ÉCHARPE n. f. (anc. allem. *skerpa,* bourse). Anciennem. Bourse suspendue au cou. || Aujourd., Large bande d'étoffe que l'on porte obliquement d'une épaule à la hanche opposée ou autour de la ceinture : *L'*ÉCHARPE *d'un maire.*
— Fig. *Changer d'écharpe,* Passer d'un camp dans un autre, trahir son parti, changer d'opinion.
— Poétiq. *Echarpe d'Iris,* Arc-en-ciel.
— Archit. Petite moulure, qui forme le lien du coussinet de chaque volute, dans le chapiteau ionique.
— Art milit. *Tir d'écharpe,* Tir dirigé obliquement aux crêtes d'un ouvrage ou au front d'une position.
— Chem. de f. On dit que deux rames ou deux véhicules se sont pris d'écharpe, lorsque circulant sur deux voies convergentes ils se sont rencontrés au point de soudure de ces deux voies.
— Chir. Bandage passé autour du cou pour soutenir une main ou un bras blessés.
— Constr. Pièce de bois munie d'une poulie et qui fait l'office d'une demi-chèvre. || Cordage qui sert à retenir et à guider le fardeau que l'on monte avec une grue. || Cordage dont se servent les maçons pour monter et descendre les objets de construction. || Pièce du bâti d'un parquet.
— Cost. Bande d'étoffe (soie, lainage, dentelle, etc.) ou de fourrure que les femmes jettent sur leurs épaules : ECHARPE *de dentelle.*
— Mar. Pièce de bois contournée, qui part du dessus des bossoirs et se termine à l'extrémité de la guibre. (On dit mieux HERPE.) || Armature de fer ou de cordage qui entoure la caisse d'une poulie. || *Cordage en écharpe,* Cordage disposé obliquement.
— Ponts et chauss. Exhaussement pratiqué suivant la ligne de plus grande pente d'une route inclinée, pour rejeter les eaux dans les fossés. || Tirant de fer, fixé d'un bout à la partie supérieure d'un poteau tourillon, et de l'autre, au bas du poteau busqué d'une porte d'écluse, pour empêcher les assemblages de céder sous l'action du poids de cette porte.
— Techn. Pièce de bois ou de fer placée diagonalement sur un bâti de menuiserie (porte, volet, barrière, etc.). || Sorte de demi-croix de Saint-André placée diagonalement derrière un panneau de maçonnerie, pour le renforcer. || Pièce de fer ou de bois qui soutient la roue d'une poulie et porte le boulon. || Moufle ou réunion de plusieurs poulies parallèles et ayant le même axe.

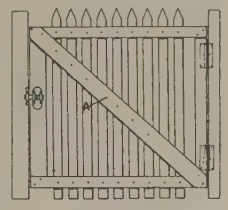

A. Echarpe.

— *En écharpe,* loc. adv., Suspendu au moyen d'une écharpe : *Porter un bras* EN ÉCHARPE. || De biais, obliquement, de côté : *Recevoir une estafilade* EN ÉCHARPE. *Train pris* EN ÉCHARPE.
— Fig. : *Avoir l'esprit en écharpe,* Avoir des distractions, des absences.
— PROV. **Le lit est l'écharpe de la jambe,** Quand on a la jambe malade, il faut se tenir au lit.
— *Fig.* :

Dois-je vivre portant l'ignorance *en écharpe?*
V. HUGO.

— ENCYCL. Hist. L'*écharpe* était primitivement le sac ou la musette portée en bandoulière par le pèlerin, et ce sens du mot est encore connu des lexicographes au début du XVIIe siècle. Mais dès le milieu du XIVe siècle on l'applique à une bande d'étoffe ou de fourrure portée aussi en bandoulière ou jetée sur les épaules ; elle est à l'usage des femmes comme des hommes ; le luxe s'y introduit ; on la fait d'étoffes précieuses, on la décore richement de métal et de pierres fines, on y brode des emblèmes et des devises, on s'en sert pour contenir des objets utiles, ou pour suspendre le cor de chasse. Au XVIe siècle, elle est l'objet d'échange entre amoureux. L'écharpe militaire, portée sur l'armure, devient insigne des partis ; au XVe siècle, les huguenots arborèrent l'écharpe blanche, les catholiques l'écharpe rouge ; l'écharpe verte de la maison de Lorraine est, à la fin du XVIe siècle, avec les Guise, la marque des Ligueurs. Henri IV avait adopté l'écharpe blanche ; parvenu au trône, il prit l'écharpe bleue, aux couleurs anciennes de France. Sous Louis XIII, on continua à porter des écharpes, dont on s'entoura la taille, à la ville comme aux armées. Sous Louis XIV, le baudrier se couvre d'une écharpe de dentelle ; vers la fin du XVIIe siècle, l'écharpe des dames sert parfois à couvrir la tête ; elle s'étoffe et devient la cape. La Révolution abusa de l'écharpe, surtout dans les costumes civils. Bonaparte, premier consul, accorda des *écharpes d'honneur* comme récompense honorifique, à plusieurs maires de France. Elle sert d'insigne aux députés et à certains officiers civils : maires, adjoints, commissaires de police, juges de paix, comme emblème de la Loi.

— Admin. milit. L'écharpe que portaient autrefois les officiers généraux ou assimilés et les officiers de l'ancien corps d'état-major, était de couleur *bleue* pour les généraux de brigade, *rouge* pour les généraux de division, *blanc et or* pour les maréchaux de France, *amarante et or* pour les officiers de l'ancien corps d'état-major. Bien que portée seulement en grande tenue, l'*écharpe* était un insigne de commandement et de service, que les généraux passés au cadre de réserve cessaient de porter.

L'écharpe existe encore dans certaines armées étrangères ; dans l'armée italienne elle est de couleur uniformément bleue.

A. Echarpe.

— Ameublem. Au début du XIXe siècle, les tapissiers ont fait un abondant usage d'*écharpes* pour la décoration des lits, alcôves, etc. C'étaient des draperies reposant sur une tringle ou un cordon, et retombant d'une façon en apparence libre par leur milieu, de façon à former des courbes agréables. On appelait « queues d'écharpes » les bouts flottants de ces

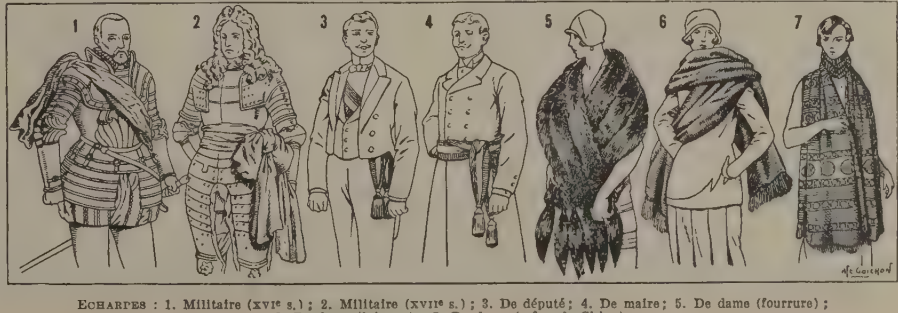

ECHARPES : 1. Militaire (XVIe s.) ; 2. Militaire (XVIIe s.) ; 3. De député ; 4. De maire ; 5. De dame (fourrure) ; 6. De dame (lainage) ; 7. De dame (crêpe de Chine).

mêmes draperies, terminées par une frange ou un gland.
— Méd. L'*écharpe* est une sorte de bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine. Elle se fait avec une serviette pliée en triangle. Outre l'écharpe simple qui soutient seulement, il existe d'autre écharpes, entre autres : l'*écharpe de Petit* et l'*écharpe de Mayor*, destinées à assurer une immobilisation plus complète.

ÉCHARPE n. f. Nom vulgaire de deux poissons des genres baliste et chétodon.

ÉCHARPEMENT [*man*] n. m. Art milit. Marche oblique.
— Techn. Syn. de ÉCHARPAGE.

ÉCHARPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *charper*, autre forme de CHARPIR). Techn. Pratiquer l'écharpage ; diviser les brins de la laine ou des autres matières textiles : *On* ÉCHARPE *et l'on carde la laine à matelas.*
— *Par exagér.* Blesser grièvement, mutiler : ECHARPER *son adversaire, la figure de quelqu'un.* || Tailler en pièces : ECHARPER *l'ennemi.* || Couper maladroitement : ECHARPER *une volaille.*
— ***S'écharper,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'ÉCHARPER *la figure dans les broussailles.*
— Avec réciprocité, Se maltraiter, Se mutiler l'un l'autre.
— Au sens passif, Etre écharpé.

ÉCHARPER [*pé*] v. tr. (de *écharpe*). *Fam.* Ceindre d'une écharpe : ECHARPER *un maire.*
— Constr. *Echarper un fardeau*, L'entourer, pour le lever, d'un cercle auquel on fixe une écharpe portant une poulie.
— *Intransitiv.* Milit. Marcher d'écharpe, en suivant une ligne oblique : ECHARPER *pour surprendre l'ennemi.* (Vx.)

ÉCHARPILLER [*pi-yé*] v. tr. (de *écharper*). *Fam.* Tailler en pièces ; blesser.
— Techn. Action de diviser les brins de laine, de lin, de chanvre.

ÉCHARS [*char'*], **E** adj. (du bas lat. *excarpere*, réduire). Avare, chiche. (Vx.)
— Mar. anc. *Vents échars*, Vents faibles et changeants. (On écrivait aussi ÉCHARDS.)
— Monn. anc. Se disait d'une pièce dont le titre était au-dessous des remèdes de loi ou tolérances : *Un louis* ÉCHARS. *Pièce* ÉCHARSE.
— *Substantiv.* et au masc. Quantité dont une monnaie était au-dessous du titre : *Un louis qui a un dixième d'*ÉCHARS.

ÉCHARSEMENT [*man*] adv. Avec avarice. (Vx.)

ÉCHARSER v. tr. (rad. *échars*). Monn. anc. Fabriquer au-dessous du titre : ECHARSER *les espèces d'or, d'argent, de billon.* (On a dit aussi ÉCHARSETER.)

ÉCHARSETÉ n. f. (de *échars*). Avarice. (Vx.)
— Monn. anc. Affaiblissement du titre des monnaies, opéré en remplaçant l'or ou l'argent par de l'alliage. || *Echarseté de loi dans le remède*, Affaiblissement du titre des espèces dans la limite permise par la loi. || *Echarseté de loi hors le remède*, Affaiblissement du titre au-dessous des tolérances.

ÉCHASSE n. f. (orig. germ. — Même famille que l'angl. *skating*). Long bâton garni d'un fourchon ou étrier sur lequel on pose le pied pour marcher à une certaine hauteur au-dessus du sol : *Les bergers des Landes marchent sur des* ÉCHASSES.
— *Pop.* Jambe ; et particulièrem. Jambe longue et maigre.
— *Marcher. Monter sur des échasses*, loc. fam. Parler avec emphase. || Se rengorger, faire l'important.
— Hist. *Combat des échasses.* V. la partie *encycl.*
— Techn. *Echasses d'échafaud*, Longues perches que les maçons placent verticalement et qui soutiennent les boulins d'un échafaudage. || Chez les tailleurs de pierre, Règle mince en bois, que ces ouvriers emploient pour mesurer les dimensions des pierres à appareiller.

ÉCHASSES : 1. De berger landais ; 2. D'enfant.

— ENCYCL. Les *échasses* ont de 1m,50 à 2 m. de haut ; elles sont serrées aux jambes, au-dessous du genou, par des courroies. Les échasses sont indispensables aux bergers des Landes, dans les parties de cette région encore couvertes de marécages et de broussailles où pullulent les serpents. Pendant qu'ils surveillent leurs troupeaux au pâturage, hommes et femmes s'occupent généralement à tricoter.
Les échasses dont se servent les enfants sont beaucoup moins hautes, et aussi moins commodes pour la marche.
— Hist. *Combat des échasses*, Fête qui se célébrait dès le XVe siècle à Namur. La jeunesse de la ville, divisée d'abord en trois compagnies : de *la Neuveville*, des *Mélans* et des *Piedeschaux*, puis en deux camps, des *Mélans* et des *Avresses*, et montée sur des échasses, se livrait à des simulacres de batailles. Ces fêtes eurent lieu parfois en l'honneur de souverains : Charles-Quint, Pierre le Grand et Napoléon Ier. Les magistrats de Namur les abolirent à cause des dangers qu'elles présentaient. La dernière eut lieu en 1814, devant le prince d'Orange.

ÉCHASSE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, comprenant des formes sveltes, à très hautes pattes fines, à bec long, mince et faible, qui vivent au bord des eaux salées et douces.

Echasse.

— ENCYCL. On connaît sept espèces d'*échasses*. La seule européenne est l'échasse aux pieds rouges (*himantopus himantopus*), longue de 40 cm., blanche et noire, habitant le Centre et le Sud-Est, et hivernant en Egypte et jusque dans l'Inde.

ÉCHASSERI n. m. Variété de poire fondante d'automne.

ÉCHASSIER [*cha-si-é*] n. m. Qui monte sur des échasses.
— *Pop.* Qui a de longues jambes.
— *Adjectiv.* (pour désigner les oiseaux de l'ordre des échassiers) : *La bécasse est un oiseau* ÉCHASSIER.

ÉCHASSIERS [*cha-si-é*] n. m. pl. Ordre d'oiseaux, comprenant tous ceux qui ont des pattes hautes, emplumées rarement jusqu'à la moitié du tarse, le cou grêle et allongé.

ECHASSIERS : A. Combattant ; B. Grue.

— ENCYCL. Zool. Les *échassiers* (*grallæ* ou *grallatores*) sont presque tous des oiseaux de rivage ; ils courent dans l'eau, et font leur nourriture (les grandes espèces) de poissons, de reptiles, de grenouilles, et aussi (les petites espèces) d'insectes et de tous les petits animaux. Leur taille varie depuis les grues géantes et les grands hérons tropicaux jusqu'aux minuscules bécasseaux et bécassines. Les échassiers comptent de nombreux représentants dans toutes les régions du globe : en hiver, ils émigrent vers le Sud. En règle générale, ils vivent par couples, et font leur nid au bord des eaux, dans les roseaux, les buissons, sur les arbres, etc. Les principales familles sont les suivantes : *otididés, charadriidés, glaréolidés, scolopacidés, rallidés, ardéidés*, etc.

ÉCHAU n. m. Agric. Fossé ou rigole servant à l'irrigation des prairies ou à l'écoulement des eaux.

Bec et patte d'échassier (cigogne).

ÉCHAUBOULÉ [*chô*], **E** adj. Qui a des échauboulures : *Avoir le corps* ÉCHAUBOULÉ.

ÉCHAUBOULURE [*chô*] n. f. (de *chaudebouillure*, ampoule produite par la chaleur). Petite cloque sur la peau.
— Art vétér. Maladie de la peau du cheval, du bœuf, du chien et du porc, caractérisée par l'apparition de petites tumeurs aplaties, arrondies comme des pièces de monnaie, quelquefois plus grandes, presque confluentes, et séparées par des sillons.
— ENCYCL. Art vétér. L'*échauboulure* est analogue à l'urticaire de l'homme. Cette maladie est accompagnée d'un léger mouvement fébrile, qui passe souvent inaperçu. Sa durée est ordinairement de vingt-quatre ou quarante-huit heures. Jamais il n'y a suppuration. Le traitement est surtout hygiénique : on diminuera la ration ; on donnera une alimentation rafraîchissante (barbotages contenant du sulfate de soude, du bicarbonate de soude, du sel de nitre).

ÉCHAUDAGE [*chô*] n. m. (du préfixe *é*, et de *chaux*). Se dit improprement pour CHAULAGE.
— Techn. Macération dans un lait de chaux, des matières destinées à la préparation de la colle forte.

ÉCHAUDAGE [*chô*] n. m. (du préfixe *é*, et de *chaud*). Action d'échauder : ECHAUDAGE *de la vaisselle, d'une futaille.*
— Phytopathol. Accident produit par l'excès de la chaleur solaire sur les raisins ou sur les céréales.
— ENCYCL. C'est surtout dans les régions méridionales, et durant les mois de juillet et août que l'*échaudage* est à redouter ; aussi les vignes languedociennes ne sont-elles pas relevées sur échalas ; elles traînent au contraire sur le sol, abritant ainsi leurs fruits sous un épais rideau de feuillage. Les soufrages contre l'oïdium peuvent aussi être la cause de l'*échaudage ;* aussi recommande-t-on de ne pas les effectuer dans le milieu du jour.

ÉCHAUDÉ [*chô*] n. m. Sorte de gâteau très léger, fabriqué avec de la pâte échaudée, c'est-à-dire plongée brusquement dans l'eau bouillante dans laquelle on la laisse pendant plusieurs minutes.
— ENCYCL. Cette pâtisserie, en usage dès le XIIIe siècle, et faite avec du blanc d'œuf, de la farine, du beurre et du sel, semble avoir toujours eu la même consistance, mais non point la même forme. Ronde et dentelée en roue au moyen âge, cornue en croissant au XVIe siècle, cette forme devient triangulaire ou en cœur au XVIIe.
C'est cette disposition triangulaire que rappelle le nom d'une vieille rue de Paris, dite de « l'Echaudé-Saint-Germain », car on entendait aussi par *échaudé* un carrefour à trois voies, c'est-à-dire en forme d'*échaudé*, de gâteau à trois cornes.

ÉCHAUDEMENT [*chô-de-man*] n. m. Etat du blé échaudé, de graines échaudées.

ÉCHAUDER [*chô-dé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *chaud*). Brûler ou chauffer légèrement et très vite : ECHAUDER *une volaille.* || Laver à l'eau chaude : ECHAUDER *une cruche.* ECHAUDER *la vaisselle.* || *Echauder des tonneaux*, Y verser de l'eau chaude pour en faire gonfler les douves. || Tremper, plonger dans l'eau chaude : ECHAUDER *de la pâte.* (Se dit particulièrem. des animaux que l'on prépare ainsi pour les dépouiller plus facilement de leur poil : ECHAUDER *un cochon de lait.*) || Brûler avec un liquide chaud : ECHAUDER *un convive en renversant sur lui une tasse de bouillon brûlant.* V. ÉBOUILLANTER.
— *Fig.* Faire pâtir, causer un dommage : ECHAUDER *un ambitieux.*
— ***Échaudé, e,*** part. pass. du verbe *Echauder.*
— Hortic. Se dit des graines dont le germe a été détruit parce qu'elles ont été semées sur des couches trop chaudes, du blé dont le grain ridé, flétri par un commencement de fermentation ou un coup de chaleur, contient peu de farine ; des plantes dont les bourgeons sont noircis.
— *Fig.* Qui a subi quelque mésaventure.
— ***S'échauder,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se brûler avec de l'eau chaude.
— Au sens passif, Etre échaudé (au propre et au fig.) : *Plus d'un spéculateur* S'ÉCHAUDE *à la Bourse.*
— PROV. **Chat échaudé craint l'eau froide.** V. CHAT.

ÉCHAUDER [*chô-dé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *chaux*). Se dit improprement pour CHAULER.

ÉCHAUDEUR [*chô*], **EUSE** n. Qui échaude. || Pâtissier qui autrefois fabriquait spécialement des échaudés.
— N. f. Syn. de ÉBOUILLANTEUSE.

ÉCHAUDI ou **ÉCHAUDIS** [*chô-di*] n. m. Grosse boucle de fer triangulaire, servant à amarrer la liure d'un beaupré.

ÉCHAUDILLON [*chô-di-yon*] n. m. Morceau de fer à la température du blanc soudant.

ÉCHAUDOIR [*chô*] n. m. Endroit d'un abattoir, où l'on échaude les animaux après l'abatage. || Récipient qui sert à échauder les animaux abattus. || Lieu où les teinturiers échaudent et dégraissent les laines. || Cuve dans laquelle ils font ces opérations.
— ENCYCL. En outre du lieu où les bouchers tuent les bestiaux, ce mot a désigné au moyen âge un ustensile de cuisine, sorte de vaisseau dans lequel on échaudait les cochons de lait. Au XVIIIe siècle, il s'est appliqué aux chaudières dans lesquelles les tripiers faisaient cuire les abatis.

ÉCHAUDURE [*chô*] n. f. (rad. *échauder*). Brûlure occasionnée par un liquide chaud.

ÉCHAUFFAISON [*chô-fè*] n. f. (de *échauffer*). *Pop.* Eruption cutanée, attribuée à un excès de chaleur interne. || Constipation.

ÉCHAUFFANT [*chô-fan*], **E** adj. (de *échauffer*). Qui donne de la chaleur : *Vêtement* ÉCHAUFFANT. || Qui augmente trop la chaleur animale : *Mets* ÉCHAUFFANTS. *Boisson* ÉCHAUFFANTE.
— *Fig.* Qui cause une excitation morale : *Des querelles* ÉCHAUFFANTES.
— *Substantiv.* et au masc. : *Des échauffants*, Mets ou boissons qui produisent la constipation.
— ANTON. **Rafraîchissant, e.**

ÉCHAUFFE [*chôf'*] n. f. Etuve où les tanneurs font fermenter les peaux pour les épiler.

ÉCHAUFFÉ [*chô-fé*] n. m. Etat, caractère, odeur des matières trop chauffées ou en fermentation : *Viande, Sirop qui sent l'*ÉCHAUFFÉ.
— Plus spécialem., Nom donné, dans les campagnes, à l'odeur particulière que prennent les céréales sous l'action de la chaleur et de la fermentation : *Sentir l'*ÉCHAUFFÉ.

ÉCHAUFFÉE [*chô-fé*] n. f. Evaporation de l'eau dans les chaudières des sauniers.

ÉCHAUFFEMENT [*chô-fe-man*] n. m. (de *échauffer*). Action d'échauffer. || Etat de ce qui est échauffé : *L'*ÉCHAUFFEMENT *du sol, du corps.*
— *Fig.* Surexcitation morale : *Les* ÉCHAUFFEMENTS *de la colère.*
— Agric. Etat de céréales ou de farines qui commencent à fermenter.
— Art vétér. *Echauffement de la fourchette* ou *Fourchette échauffée*, Maladie particulière du pied des solipèdes caractérisée par un suintement puriforme, noirâtre, fétide, qui s'amasse et séjourne dans les excavations de la fourchette.
— Constr. Pourriture du bois, qui se manifeste dans les constructions quand les bois ne sont pas bien desséchés ou quand la sève fermente au contact de la maçonnerie humide.
— Mécan. Etat d'une pièce de frottement ou de roulement (articulation, boîte d'essieu, etc.) dont la température s'élève par défaut de graissage.
— Méd. pop. Nom donné aux états inflammatoires généralement légers, comme le début de la blennorragie, la balanopathite, et aussi à la constipation.
— Véner. *Echauffement de quête*, Sonnerie de trompe

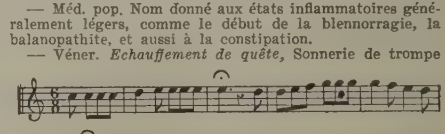
Echauffement de quête.

pour encourager les chiens de meute qui commencent à empaumer franchement la voie.
— ENCYCL. Première phase de la décomposition des bois attaqués par des champignons parasites et qui est suivie de la pourriture qui constitue la deuxième phase de l'altération. L'*échauffement* des bois est annoncé par une odeur désagréable remplaçant l'odeur de tanin ou de créosote qui caractérise les bois sains ; la présence de taches d'un blanc verdâtre ou d'un brun rougeâtre est aussi

un signe d'échauffement. Le développement des champignons destructeurs est causé habituellement par le contact des bois avec un sol humide, par le défaut de ventilation des piles de bois débitées ou des magasins contenant les bois ; il faut donc ne pas laisser séjourner les bois sur le parterre des coupes, poser les grumes sur des emplacements secs et laisser entre les bois débités, en plots ou en sciages alignés, des intervalles par lesquels l'aération s'effectue.

ÉCHAUFFER [*chô-fé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *chauffer*). Rendre chaud ou plus chaud : ECHAUFFER *un appartement. Les oiseaux* ÉCHAUFFENT *leurs petits sous leurs ailes.* || Développer un excès de chaleur animale : *Les veilles prolongées* ÉCHAUFFENT *le cerveau.* || Produire un commencement de fermentation : *Après la pluie, le soleil* ÉCHAUFFE *les bois.* || *Fam.* Constiper.

— *Fig.* Exciter, animer, enflammer : *On voit des hommes que le monde* ÉCHAUFFE, *et d'autres qu'il refroidit.* (Vauvenargues.) *Corneille* ÉCHAUFFA *son puissant génie à la flamme de Calderon.* (Villemain.)

Cette longue dispute *échauffe* les esprits.
VOLTAIRE.

— *Echauffer le sang, la tête, la bile, les oreilles de quelqu'un* ou *à quelqu'un*, L'impatienter, exciter sa colère.

— Techn. *Echauffer une étoffe*, Lui donner des plis en la foulant à l'excès.

— Vénér. *Echauffer la voie*, La suivre avec ardeur.

— *Échauffé, e*, part. pass. du verbe *Échauffer*.

— Eaux et for. *Bois échauffé*, Bois qui, sous l'action des ferments, commence à se pourrir.

— Pathol. *Teint échauffé*, Teint rouge, coloré, qui paraît être le signe d'un échauffement. || Constipé. (Méd. pop.)

— *Substantiv.* et *au fig.* Personne échauffée, ardente, animée : *Dans les émotions populaires, les* ÉCHAUFFÉS *ne veulent pas se désheurer.* (De Retz.)

— *S'échauffer*, v. pr. Au sens réfléchi : S'ÉCHAUFFER *par de violents exercices.* || *S'échauffer la bile, S'échauffer le sang*, S'impatienter, se mettre en colère.

— Au sens passif, Devenir chaud ou plus chaud (au propre et au fig.) : *Le corps* S'ÉCHAUFFE. *La dispute* S'ÉCHAUFFE. *L'imagination* S'ÉCHAUFFE. (Diderot.)

— SYN. **Échauffer, chauffer.** V. CHAUFFER.

— ANTON. **Attiédir, glacer, rafraîchir, refroidir, transir.**

ÉCHAUFFETTE [*chô*] n. f. Archéol. Autre forme du mot CHAUFFETTE. Réchaud (au XVe et au XVIe siècle).

ÉCHAUFFOUR, comm. de l'Orne, arrond. et à 35 kil. d'Argentan ; 1.260 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de chevaux. Soieries mécaniques, tréfileries. — Aux environs, mégalithes.

ÉCHAUFFOURÉE [*chô*] n. f. (de *échauffer*). Entreprise téméraire, mal concertée ; coup de main manqué : *La conspiration d'Amboise finit en* ÉCHAUFFOURÉE. || Bagarre.

— Forest. Nom donné dans le Jura au défaut que présentent la plupart des arbres résineux morts sur pied, et qui consiste en taches d'abord d'un jaune rosé et puis d'un jaune brun rendant inutilisable un anneau extérieur de 4 à 6 cm. sur toute la hauteur du fût de l'arbre.

— Jeux. Aux échecs, Coup hardi et malheureux.

ÉCHAUFFURE [*chô*] n. f. *Pop.* Légère tuméfaction de l'épiderme produite par la chaleur vive.

— Econ. rur. Fermentation légère des graines, des céréales, etc.

— Phys. Altération qui se produit dans les substances qui s'échauffent.

— Techn. Plis, rides, que l'on imprime à une étoffe par un foulage trop prolongé et trop énergique.

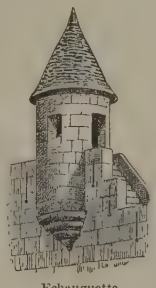
Echauguette.

ÉCHAUGUETTE [*chô-ghèt'*] ou **ÉCHARGUETTE** n. f. (du germ. *skarwachte*, guet de troupe). Sorte de guérite, munie d'ouvertures permettant de voir de tous côtés. (On dit aussi ÉCHAQUETTE.)

— ENCYCL. D'abord en bois, puis en pierre, et de forme circulaire, on rencontre l'*échauguette* dans les fortifications du moyen âge, construite en encorbellement sur certains points des murailles des places fortes, pour permettre à des guetteurs ou sentinelles d'en surveiller les abords.

ÉCHAULER [*chô-lé*] v. tr. Syn. de CHAULER. (Dialectal.)

ÉCHAUME ou **ÉCHOME** n. m. Mar. Syn. de TOLET.

ÉCHAUMER [*cho-mé*] v. tr. Arracher les chaumes : ECHAUMER *un champ.* (On dit plutôt DÉCHAUMER.)

ÉCHAUPRE [*chôpr'*] n. m. Vulg. Ciseau de maçon.

ÈCHE. V. AICHE.

ECHEA [*é-ké*] n. m. pl. (gr. *êkheia* [sing. *êkheion*] ; de *êkhô*, son). Vases de bronze ou de terre cuite, employés dans la construction des théâtres antiques pour renforcer la voix des acteurs. V. ACOUSTIQUE.

ÉCHÉABLE adj. Qui peut ou doit échoir : *Billet* ÉCHÉABLE.

ÉCHÉANCE n. f. (rad. *échoir*). Epoque à laquelle le payement d'une lettre de change, ou, en général, d'une obligation quelconque, doit être effectué. || Délai qui s'écoule entre la date de l'engagement et son exigibilité : *Des effets à courtes* ÉCHÉANCES. || Billets échus ou à échoir : *Payer des* ÉCHÉANCES.

— ENCYCL. L'*échéance* d'une lettre de change ou traite peut être à vue, à un ou plusieurs jours, mois ou années *de vue*, ou à un ou plusieurs jours, mois ou années *de date*.

Quand la lettre est à un ou plusieurs jours, mois ou années *de vue*, l'échéance est fixée par la date de l'acceptation, ou, à défaut de celle-ci, par le protêt.

Quand l'effet est à un ou plusieurs jours, mois ou années *de date*, l'échéance est déterminée par le nombre de jours, de mois, d'années indiqué par l'effet, à partir du lendemain de la date de sa souscription.

Quand l'effet est payable *en foire*, l'échéance se trouve être la veille du jour de la clôture de cette foire, ou le jour même dans le cas où elle ne dure qu'un jour.

Lorsqu'il est payable *à vue*, ou *à présentation*, il doit être réglé le jour même où il est présenté. Quand l'échéance indique simplement la fin d'un mois, l'effet est payable le dernier jour du mois.

En principe, l'échéance coïncidant avec un jour férié ou un dimanche est reportée au jour suivant ; toutefois, il en est autrement si ce jour est lui-même un dimanche ou un jour férié. En outre, si une fête légale tombe un dimanche, l'échéance est reportée au mardi. L'échéance serait encore reportée au premier jour ouvrable si elle tombait un samedi lendemain de fête légale, ou un lundi veille de fête légale, ou encore un mardi 2 novembre.

Pour que le porteur de l'effet puisse, faute de payement, exercer ses recours contre les autres signataires, il faut qu'il fasse constater le défaut de payement, dès le lendemain de l'échéance, par huissier ou par notaire. V. PROTÊT.

ÉCHÉANCIER [*si-é*] n. m. Livre divisé en colonnes de jours ou de mois, dans lequel le commerçant inscrit, à leur date d'échéance, les effets à recevoir ou à payer.

ÉCHÉANT [*ché-an*], part. prés. du verbe *Echoir*. Qui échoit. || *Le cas échéant*, A l'occasion, si le cas se présente.

ÉCHÉANT [*ché-an*], **E** adj. verbal (de *échoir*). En parlant des billets de commerce : *Payer les billets* ÉCHÉANTS.

ÉCHEC [*chèk'*, autref. *chè*] n. m. (du persan *châh*, roi, peut-être influencé par l'anc. franc. *eschec*, butin, d'orig. germ.) Au jeu de ce nom, Situation du roi ou de la reine lorsque ces pièces se trouvent sur une case battue par une des pièces de l'adversaire. || *Echec et mat*, Coup décisif par lequel on met définitivement le roi en prise et qui constitue le gain de la partie. || *Echec à la découverte*, Echec qui se produit quand le roi ou la reine tombent sous l'attaque d'une pièce, par suite du déplacement d'une autre pièce. || *Echec double*, Echec provoqué par l'attaque simultanée de deux pièces. || *Echec perpétuel*, Tactique consistant à poursuivre le roi, sans interruption, par des échecs continuels, sans parvenir à le faire mat. (La partie est nulle après cinquante attaques infructueuses.)

— Fig. *Faire, Donner échec, un échec à quelqu'un*, Le mettre dans une position difficile ; le paralyser. || *Mettre, Tenir quelqu'un en échec*, Lui faire tête, Entraver son action ; TENIR EN ÉCHEC *l'armée ennemie.* || *Donner, Faire échec et mat à quelqu'un*, Le réduire, le vaincre. || *Donner échec et mat à quelque chose*, N'en rien laisser : *Il* DONNE ÉCHEC ET MAT *à tous les plats.*

— *Fig.* Insuccès, dommage : *Eprouver des* ÉCHECS *continuels.*

— *Adjectiv.* Jeux : *Etre échec*, Avoir son roi ou sa reine en échec : *Quand on* EST ÉCHEC, *on ne peut pas roquer ;* et *au fig.* Se trouver dans une position embarrassante.

— Au plur. Jeu dans lequel deux joueurs font manœuvrer l'une contre l'autre, sur un plateau divisé en soixante-quatre cases, deux séries de seize pièces de valeur diverse : *Jouer aux* ÉCHECS. || Pièces qui servent à ce jeu.

— ALLUS. LITTÉR. **Aux échecs, les fous sont les plus près du roi,** Allusion à ce vers de Régnier :

Les fous sont, aux échecs, les plus proches des rois.

On fait entendre par là que ce sont parfois les moins raisonnables qui sont le plus en mesure d'être influents.

— ALLUS. HIST. **On ne prend pas le roi aux échecs,** Louis le Gros, à la bataille de Brémule, se vit sur le point d'être pris par un archer anglais. Se dressant sur ses étriers, il lui fendit la tête d'un coup d'épée, s'écriant : *« Ne sais-tu pas qu'on ne prend jamais le roi aux échecs ? »*

— ENCYCL. Le jeu des *échecs* est un combat entre deux camps disposant chacun de seize pièces, soit : un roi, une dame, deux fous, deux cavaliers, deux tours, et huit pions. Le but de la partie est de s'emparer du roi adverse. Un roi est *en échec* lorsqu'il se trouve dans la ligne d'action d'une pièce adverse. Il est *mat* lorsqu'il ne peut se sauver, se couvrir ou prendre la pièce qui le menace. On doit prévenir son adversaire lorsqu'on met son roi ou sa dame *en échec*. On le prévient de l'*échec et mat* pour son roi. Est déclaré *pat* le roi qui, n'étant pas *mat*, est placé sur une case d'où il ne peut bouger sans se mettre, de lui-même, *en échec*. Le *pat* entraîne la nullité de la partie. Au cours du combat, le roi a la faculté de *roquer*, c'est-à-dire d'avancer de deux cases à la fois, soit dans la direction de sa tour ou de la tour de la dame, la tour avec laquelle il a roqué venant se placer sur la case voisine de celle occupée par le roi après avoir roqué. Pour pouvoir roquer, il faut : que la ligne du roi à la tour soit vide ; que le roi et la tour avec laquelle il roque n'aient pas encore été joués ; que la tour ne se mette pas en prise ; que le roi ne soit pas *en échec* ou qu'il ne s'y mette pas lorsqu'il accomplit l'opération, qui ne peut s'effectuer qu'une seule fois. Les trois figures ci-après expliquent la façon de roquer.

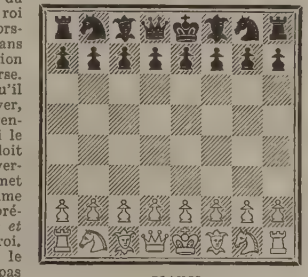
NOIRS

BLANCS

Roi. Cavalier. Dame. Tour. Fou. Pion.

Arrivé à sa huitième case, un pion s'échange contre une pièce au choix, même si cette pièce existe déjà dans le jeu du joueur qui a conduit son pion à dame. Les échecs sont universellement joués d'après les mêmes lois et règlements.

Au commencement d'une partie, les pièces se placent comme l'indique le diagramme donné, chacune des dames étant placée sur une case de sa couleur, la dernière case blanche se trouvant à la droite des joueurs. Les pièces appelées tour dame, cavalier dame, fou dame, sont du côté de la dame. Du côté du roi, fou roi, cavalier roi, tour roi. Les pions portent le nom de la pièce devant laquelle ils sont placés : pion cavalier roi, pion fou dame, etc. Dans les diagrammes, les pièces sont représentées par les figures suivantes, universellement adoptées. Les noms des pièces sont équivalents dans toutes les langues, sauf pour le fou que les Allemands appellent *laufer* (coureur) les Espagnols *alfil*, et les Anglais *bishop* (évêque), le représentant par une mitre.

Marche des pièces. — Le roi fait un seul pas à la fois, mais dans tous les sens.

La dame se déplace dans tous les sens, franchissant autant de cases vides qu'il lui convient. Elle réunit la marche de la tour et du fou.

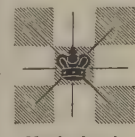
Marche du roi.

La tour marche perpendiculairement aux bandes, d'un bout à l'autre de l'échiquier, tant que la ligne est libre.

Le fou marche en diagonale, avance d'une ou plusieurs cases, sans pouvoir changer de couleur de case.

Le cavalier saute de deux cases à la fois, changeant de couleur à chaque mouvement. Simultanément, il fait un pas comme tour et un pas comme fou. C'est la seule pièce qui peut sauter au-dessus de celles qui se trouvent entre son point de départ et son point d'arrivée.

Le pion marche verticalement, toujours en avant, d'une seule case à la fois. Il prend en diagonale, à droite ou à gauche. Au point de départ, il fait à volonté un ou deux pas. Si, lorsqu'il fait deux pas, il se trouve un pion adverse à la quatrième case voisine, celui-ci a la faculté, au coup immédiat de réponse, de le prendre comme s'il n'avait été joué qu'un pas : c'est *prendre en passant*.

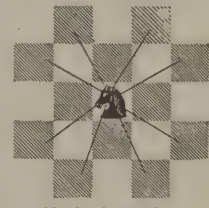
Marche du cavalier.

Toutes les pièces, excepté le pion, prennent comme elles marchent.

La pièce qui prend se met à la place de la pièce prise. On n'est forcé de prendre que s'il n'y a pas d'autre coup à jouer.

Notation. — Pour écrire une partie d'échecs, on se sert de signes conventionnels. Deux manières sont usitées : la notation descriptive, adoptée en France, en Angleterre, en Amérique et dans tous les pays latins ; et la notation algébrique, usitée dans tous les pays du nord de l'Europe. La notation descriptive est une abréviation de la désignation du coup ; D. 4 C. R. veut dire : la dame va à la quatrième case du cavalier du roi ; etc.

Dans la notation algébrique, les colonnes verticales de l'échiquier, à partir de la gauche, portent les lettres *a, b, c, d, e, f, g, h*. Les rangées horizontales, à partir du bas, sont numérotées de 1 à 8. Pour indiquer le mouvement d'une pièce, on donne la case où elle se trouve et la case où elle va. Pour faire jouer deux pas au pion du roi, l'on écrit : *e* 2 - *e* 4 et, pour le même coup de

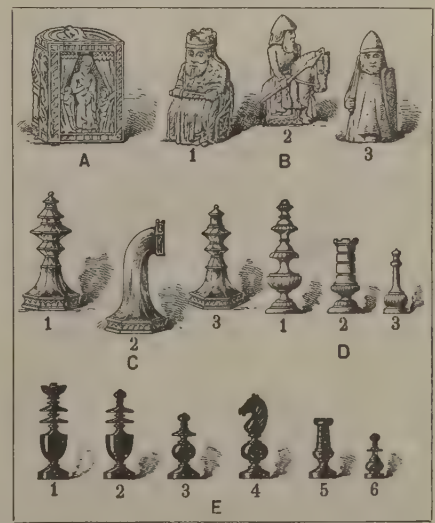

PIÈCES DU JEU D'ÉCHECS : A. Roi (VIIIe s.). — B. Pièces en ivoire : 1. Roi ; 2. Cavalier ; 3. Fou. — C. Pièces en cristal de roche coloré (XVe s.) : 1. Roi ; 2. Cavalier ; 3. Dame. — D. Pièces en ivoire (XVIIIe s.) : 1. Roi ; 2. Tour ; 3. Pion. — E. Pièces modernes ordinaires en noir (les mêmes en blanc) : 1. Roi ; 2. Dame ; 3. Fou ; 4. Cavalier ; 5. Tour ; 6. Pion.

l'adversaire, *e 7 - e 5*. Le *roque* du côté du roi s'écrit 0 - 0, celui du côté de la reine, 0 - 0 - 0.

Naturellement, les initiales varient comme le nom des pièces dans chaque pays.

Origine. — L'origine des échecs se perd dans l'antiquité. Longtemps, Palamède — qui aurait voulu occuper les loisirs de ses soldats pendant le siège de Troie — en fut considéré comme l'inventeur. Mais une légende arabe, qui semble plus fondée, en attribue l'invention à un brahmine chargé de l'instruction d'un jeune roi, et qui aurait imaginé ce jeu pour montrer que le roi — la pièce la plus importante — ne peut rien sans l'aide de ses sujets. Enthousiasmé du nouveau jeu, le roi offrit au brahmine la récompense qu'il voudrait. Pour donner une nouvelle leçon à son élève, le brahmine demanda un grain de blé sur la première case de l'échiquier, deux sur la deuxième, quatre sur la troisième, et ainsi de suite, toujours en doublant jusqu'à la soixante-quatrième case, et que le tout, additionné lui fut remis. D'apparence modeste, la demande fut accordée. Mais toutes les réserves de l'Inde ne pouvaient y satisfaire. Le brahmine demandait 18.446.744.073.709.551,615 grains de blé. Pour produire une pareille quantité, il faudrait ensemencer soixante-seize fois tous les continents de la terre.

Avant le Ve siècle de notre ère, l'Inde semble avoir été le berceau du jeu d'échecs, qui se jouait à deux sur un carré de soixante-quatre cases unicolores. Au VIe siècle, les bouddhistes le firent connaître dans toute l'Asie. Le jeu subit alors de nombreuses modifications. L'une d'elles est le jeu à quatre, que certains auteurs citent comme le jeu primitif. Pendant le IXe siècle, les échecs firent leur apparition en Europe : la marche des pièces était la même que maintenant, sauf pour la dame, qui ne pouvait faire qu'un pas en diagonale, et pour le fou, qui sautait à la troisième case obliquement, même par-dessus une autre pièce. Vers la fin du XVe siècle, la marche actuelle de ces deux pièces a été adoptée, modification faite en France, probablement. Peu après, le saut du roi a été transformé en *rue* et le pion, arrivé à sa huitième case a eu la faculté de se changer en n'importe quelle pièce, au lieu de devenir dame obligatoirement, comme précédemment.

— Au moyen âge, la reine s'appelait *fierce*. L'*aufin*, *auffin* ou *alfin* était le fou, et répondait à l'éléphant des échecs indiens. Les tours étaient des chariots, puis affectèrent la forme fleuronnée conservée dans le blason sous le nom de *roc d'échiquier*, et s'appelèrent *roco*. Les cavaliers ou chevaliers étaient des hommes d'armes. Les pions s'appelaient *paonnets*.

— Art. décor. Bien que l'on ait découvert sur les monuments d'Egypte la représentation de deux Egyptiens accroupis près d'une petite table où sont des pions noirs et blancs, on ne possède pas d'échiquiers ou damiers antiques permettant de les étudier du point de vue de l'art décoratif. Parmi les présents envoyés à Charlemagne par le calife Haroun al-Raschid figurait un jeu d'échecs ; il faisait, au XVIIIe siècle, partie du trésor du chapitre de Saint-Denis. Les inventaires et une chanson de geste du moyen âge font mention d'échecs parmi les bijoux ; on en faisait en or, en argent, en cristal, ivoire, pierres fines, mais c'est le cristal qui domine. L'échiquier de Saint Louis était en cristal enrichi de vignettes d'ambre et d'or. Dans les miniatures anciennes, les personnages les plus considérables, dès le XIIe siècle, sont représentés jouant aux échecs, ainsi que dans les décorations murales, tapisseries ou peintures. L'ivoire et l'ébène, le marbre, l'ambre, le jaspe, le cyprès, entrent couramment, au moyen âge, dans la composition des jeux d'échecs. Une petite table appelée *basset*, parfois elle-même richement décorée, était réservée à ce jeu. Au XVIe siècle, l'échiquier d'ivoire est considéré comme un des meubles indispensables que doit renfermer le cabinet, et on l'y place entre l'écritoire et les Heures. L'échiquier de Charles-Quint était d'ivoire et d'or. On cite, à la même époque, des échiquiers décorés d'émaux de Limoges. A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, les échiquiers de grand luxe se font de plus en plus rares. Louis XIII, qui fut un des plus précoces et des plus passionnés joueurs d'échecs de son temps, se servait d'un échiquier d'argent. Pendant tout le XVIIe siècle, on compta à la cour des joueurs d'échecs émérites, et Diderot, au siècle suivant, écrit que Paris est l'endroit du monde, et le café de la Régence, l'endroit de Paris, où l'on joue le mieux aux échecs. Et la vieille réputation française n'a guère faibli, depuis lors, sur ce point. Les beaux spécimens d'échiquiers, importés de la Chine ou de l'Inde, sont en ivoire ou en marqueterie, et exécutés avec un fini très précieux.

Les Joueurs d'échecs, par Meissonier.

Littérature. — Les premiers ouvrages connus sur les *échecs* sont des manuscrits du XIe ou XIIe siècle, recueils de problèmes, d'anecdotes, avec les règles du jeu. Au XIIIe siècle, Jacques de Cessoles fit un traité dont tout un chapitre fut consacré à un cours de morale tiré du jeu des échecs. Cet ouvrage a été imprimé en 1473. Les principaux auteurs qui viennent ensuite sont : Lucena (1497) ; Damiélano (1512) ; Lopez (1561), qui est considéré comme le fondateur de la théorie des échecs ; Gianutio (1597) ; Salvio (1604) ; Carrera (1617) ; Greco, dit « le Calabrois », qui n'a été imprimé qu'en 1656 en Angleterre et en 1669 en France, longtemps après sa mort. Après Bertin (1735), Stamma (1737), le musicien français Philidor, le plus fort joueur d'échecs de son temps, a publié, en 1749, *l'Analyse du jeu des échecs*.

Échecs (LES) [*De ludo scacchiorum*], poème didactique de Jérôme Vida, publié vers 1545. Un poète du Ier siècle, Saleius Bassus, dans un épisode de son *Eloge de Calpurnius Pison*, avait déjà célébré en vers latins le jeu d'échecs ; Vida en a fait le sujet unique de son poème, qu'il a, d'ailleurs, orné de toutes les richesses de la poésie et de la mythologie.

Échecs (LES JOUEURS D'), tableau de Meissonier, qui figura au Salon de 1836 et qui appartient à la première manière de l'artiste, c'est-à-dire à la peinture de genre imitée des petits maîtres hollandais. L'artiste reprit ce sujet au Salon de 1841.

ÉCHÉCRATE, Thessalien qui enleva une jeune prêtresse de Delphes. Dès lors, la Pythie fut prise parmi les femmes d'au moins cinquante ans.

ÉCHÉCRATE, général grec, au service de Ptolémée Philopator ; il se distingua à la bataille de Raphia (217 av. J.-C.).

ÉCHÉE n. f. (même étym. que *écheveau*). Quantité de fil que l'on place d'une seule fois sur le dévidoir.

ECHEGARAY (don José), savant, auteur dramatique et homme politique espagnol, né et mort à Madrid (1833-1916). Possédant à la fois le don des sciences exactes et celui de la poésie, il fut dès l'âge de vingt-cinq ans professeur de mathématiques à l'Ecole des ponts et chaussées de Madrid (1858). Il a publié plusieurs ouvrages de science estimés, qui lui valurent le titre de membre de l'Académie des sciences exactes (1866), il ne débuta au théâtre qu'à l'âge de quarante ans, par des comédies ou des drames qui obtinrent de grands succès : *le Livre à souche* (1874), *Folie ou Sainteté* (1877), *Aveu impossible* (1877), *Dans la poignée de l'épée* (1875), *Dans le sein de la mort* (1879), *Mer sans rivages* (1879), et surtout *le Grand Galeoto* (1881), drame psychologique puissant et qui consacra sa réputation, traduit en français par Mme de Rute (1883). Les œuvres d'Echegaray, où les vices de l'homme et de la société ont toujours des conséquences terribles, frappent vivement l'imagination des spectateurs ; c'est par là qu'il rappelle Shakespeare, tandis que, d'autre part, il s'inspire des romantiques et même des classiques. Echegaray a été membre des Cortès et ministre du commerce en 1868, de l'instruction publique en 1873 et des finances en 1874. Echegaray avait obtenu, en 1904, le prix Nobel pour la poésie.

Echegaray.

— Son frère cadet, D. Miguel **Echegaray,** né en 1848, a écrit également un très grand nombre de comédies, vaudevilles et saynètes, parmi lesquelles nous citerons : *la Fuerza de un niño, Sin familia, En primere clase, Vivir en grande, la Credencial, Inocencia, el Enemigo, los Hugonotes, el Octavo no mentir, el Duo de la Africana*, etc.

ÉCHELADE n. f. Escalade au moyen d'échelles. (Vx.)

ÉCHELAGE [*laj'*] n. m. Dr. Droit de poser une échelle sur l'héritage d'autrui, pour construire ou réparer un bâtiment ou un mur.

— Techn. Partie du fourneau des grosses forges.

— ENCYCL. Dr. L'*échelage* se nomme aussi *tour d'échelle*. Il ne faut pas confondre le tour d'échelle consistant dans un espace laissé par le propriétaire lui-même sur son propre terrain, avec le droit de tour d'échelle, servitude consistant dans le droit acquis à un propriétaire de dresser ses échelles sur le terrain de son voisin. En ce cas, la largeur de l'échelage fixée par les usages est d'au moins 1 m.

ÉCHELER [*lé*] v. tr. (Prend deux *ll* devant une syllabe muette : *J'échelle. Nous échellerons.*) Appliquer une échelle. || Escalader. (Vx.)

— Art milit. Syn. de ÉCHELONNER. (Vx.)

— Dr. anc. Exposer un criminel sur l'échelle de justice, pour lui faire faire amende honorable.

ÉCHELET [*lè*] n. m. (rad. *échelle*). Nom vulgaire de divers oiseaux grimpeurs de la famille des certhiidés, notamment des climactérides de l'Australie.

ÉCHELETTE n. f. Sorte de ridelle ou de petite échelle horizontale, qu'on place à côté du bât d'une bête de somme pour y suspendre des bottes de paille, de foin, d'herbe, etc. || Ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette, pour hausser ou maintenir le chargement. || Petite échelle à montants recourbés, qu'on met au fond d'un cuvier pour faciliter l'écoulement de la lessive.

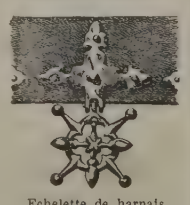

Echelette de harnais (XIVe s.).

— Comm. *Compte par échelettes*, Compte dans lequel les acomptes sont imputés sur les intérêts avant de l'être sur le capital.

— Mar. Laize de toile à voile, dont le droit fil ne correspond pas à la laize qui est au-dessus.

— Mus. V. la partie *encycl.*

— Oisell. *Faire l'échelette*, Se dit d'un oiseau apprivoisé, que l'on tient sur l'index d'une main, et qu'on fait passer sur le même doigt de l'autre main, ce qui fait qu'il a l'air de monter à l'échelle. || *Echelette*, Nom du grimpereau commun de muraille (*tichodroma muraria*).

Echelette [mus.] (XVIe s.).

— Techn. Instrument qu'emploient les passementiers, pour la lecture des dessins.

— ENCYCL. Archéol. Le nom de *échelette* s'applique, au XIIe et au XIIIe siècle, à une clochette manuelle et aux grelots ou pièces battantes qu'on attache au poitrail et au harnais du cheval.

L'échelette du XVIe et du XVIIe siècle est une sorte d'harmonica formé de seize à vingt-cinq touches de bois dur disposées comme les barreaux d'une échelle sur une caisse sonore, dont on jouait en frappant les touches avec une ou deux baguettes. C'est le *clavitympana* de Prætorius (1620) ; le P. Mersenne l'apparente aux claquebois et patouilles.

ÉCHELEUR n. m. (rad. *échelle*). Soldat habile à monter à l'escalade, surtout du XVe au XVIIe siècle. (On disait aussi ÉCHALLEUR.)

ÉCHELIER [*li-é*] n. m. Sorte d'échelle, composée d'un seul montant que traversent des chevilles débordant des deux côtés.

ÉCHELLE n. f. (lat. *scala*). Sorte d'escalier portatif composé de deux montants reliés entre eux par des pièces transversales, fixées de distance en distance et appelées barreaux, qui servent de degrés pour monter ou descendre. || *Echelle de corde*, Celle dont les montants et les traverses, ou les montants seuls, sont faits de cordes.

— Par métaphore, Gibet ; supplice du gibet (à cause de l'échelle par laquelle montait le patient) : *Je sais me démêler des galanteries qui sentent tant soit peu l'*ÉCHELLE. (Molière.) || *Echelle de potence*, Celle sur laquelle montait le bourreau. || Ancien insigne de haute justice.

— *Fig.* Moyen de comparaison ou d'évaluation : *Mesurer les autres à son* ÉCHELLE. *Nous mesurons les desseins éternels sur l'*ÉCHELLE *de notre courte vie.* (Chateaubriand.) || Série, suite comparée ou progressive d'êtres ou de faits ; moyen de progression : *L'*ÉCHELLE *des êtres. L'*ÉCHELLE *sociale.*

— Archéol. Au XVIIe siècle, Nœuds de rubans disposés en échelle sur le corsage féminin, des seins à la taille.

Echelle de corsage (XVIIe s.).

— Art milit. *Echelle observatoire*, Echelle coulissante dont on se sert pour faire des observations (de tir). || Petite plateforme à degré qui s'adapte sur la crosse d'un caisson d'artillerie renversé et sert pour des observations à courte distance.

— Bot. *Echelle-de-Jacob*, Nom vulgaire du polémonie bleu.

— Chem. de f. *Echelle de crémaillère*, Dispositif de crémaillère constitué par deux poutres longitudinales reliées par une série de cylindres équidistants, constituant les dents d'une crémaillère pour la traction le long d'une voie ferrée.

— Comm. Nom donné à différents ports de l'Orient, où les Européens ont des établissements commerciaux. V. ECHELLES DU LEVANT et DE BARBARIE. || *Echelle de proportion*, Tableau indiquant par des divisions ou par des nombres les variations successives éprouvées par des valeurs commerciales.

— Dr. *Tour d'échelle.* V. ÉCHELAGE.

— Econ. polit. *Echelle mobile.* V. la partie *encycl.*

— Géol. *Echelle de Mohr*, Classification de certains corps par ordre de dureté. V. DURETÉ. || *Echelle de Rossi-Forel*, Classification des tremblements de terre par ordre d'importance. || *Echelle stratigraphique.* V. ÉTAGES (*Liste des*).

— Géom. descript. *Echelle de pente.* V. PENTE.

— Hist. sainte. *Echelle de Jacob.* V. JACOB.

— Mar. Construction triangulaire à claire-voie placée horizontalement sous le bout-dehors de foc, à l'avant de certains bâtiments latins de la Méditerranée. || Escalier fixe ou mobile : ECHELLE *de la dunette.* || *Echelle de commandement*, Escalier de tribord formé de trois ou quatre sections, avec des plates-formes en saillie, par où montent les officiers, les visiteurs, et qu'on démonte pour prendre la mer. || *Echelle de poupe* ou *de tangon*, Echelle formée de deux montants en cordage garnis d'échelons de bois cylindriques, et qui, suspendue au tangon ou aux arcs-boutants de l'arrière, sert aux canotiers pour descendre dans les embarcations. || *Echelle de solidité* ou *de déplacement*, Tracé graphique indiquant, pour un tirant d'eau donné, le poids en tonnes que contient le navire, et réciproquement. || *Echelle de marée*, Grande planche appliquée dans un port contre la paroi d'un puisard communiquant librement avec la mer, et sur laquelle sont marquées des graduations qui font connaître à tout moment de la marée le changement de niveau de l'eau. || *Echelle de tirant d'eau.* V. *Supplément.* || *Faire échelle*, Relâcher dans un port : *Notre navire* FIT ÉCHELLE *à Ceylan et à Madras.* (On dit aussi FAIRE ESCALE.) || Syn. de PORT : *Les* ECHELLES *du Levant*, Les ports de la côte de Syrie.

— Math. *Echelle logarithmique*, Règle à calcul servant à effectuer mécaniquement les calculs que l'on fait d'ordinaire à l'aide des tables de logarithmes.

— Mus. Succession des sons dans l'ordre diatonique ou harmonique. || *Echelle diatonique* ou *naturelle*, Série des sept intervalles de cinq tons et de deux demi-tons dont se compose la gamme ordinaire. || *Echelle chromatique*, Série des douze demi-tons dont se compose la gamme dite « chromatique ». || *Echelle enharmonique*, Série de parties de tons ou commas moindres que le demi-ton, sur laquelle se fonde le genre enharmonique. || *Echelle campanaire.* V. la partie *encycl.*

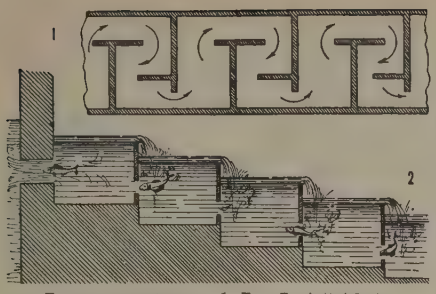

ECHELLES A POISSONS : 1. Type Brackett (plan) ; 2. Type Cail (coupe).

— Pêch. *Echelle à poissons,* Plan incliné, muni de cloisons en chicanes et que l'on dispose près d'un barrage de rivière pour permettre aux poissons migrateurs (truites, saumons, etc.) de franchir l'obstacle. (On dit aussi PASSAGE.)

Echelle d'étiage.

— Ponts et chauss. Divisions servant à mesurer la hauteur des eaux au-dessus de l'étiage.

— Perspect. *Echelle de front,* Ligne horizontale sur laquelle les distances égales sont représentées par des longueurs égales. || *Echelle fuyante,* Ligne qui se dirige d'un des points de la ligne de terre vers le point de vue, et sur laquelle les distances égales sont représentées par des longueurs de plus en plus petites, à mesure qu'on se rapproche du point de vue.

— Phys. Série de divisions tracées sur un instrument: *L'ÉCHELLE du thermomètre admet les trois graduations : centigrade, de Réaumur et de Fahrenheit.*

— Techn. *Echelle des couleurs, Echelle de nuances,* Série de nuances par lesquelles on passe (en peinture, aquarelle, teinture) comme par degrés, d'une couleur à une autre.

— Télégr. *Echelle d'Amsterdam (Montage des piles en).* Système de groupement de piles utilisé dans les anciens centraux télégraphiques, permettant de desservir, par une pile unique, plusieurs lignes de longueurs très différentes. (On groupe un certain nombre de séries formées d'éléments réunis en quantité, le nombre d'éléments diminuant au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'origine de la pile.)

— Topogr. Rapport constant qui existe entre une longueur et sa représentation sur la carte. Par extension, Ligne divisée et subdivisée en parties égales et qui sert à indiquer le rapport des dimensions ou distances marquées sur un plan, avec les dimensions ou distances réelles. || *Echelle de proportion,* Tracé qui contient les multiples et sous-multiples de l'unité adoptée pour l'exécution d'un dessin. || *Echelle simple,* Echelle graduée en divisions décimales. || *Echelle progressive,* Echelle dans laquelle les parties décimales sont inscrites sur des parallèles différentes. || Proportion dans laquelle on a fait une réduction ou une amplification.

— Typogr. Signe de correction indiquant ce qu'il faut faire passer (par suite de doublon ou de bourdon) dans les lignes suivantes ou précédentes. (On dit aussi ESCALIER.)

— LOC. DIV. *Faire la courte échelle,* Monter sur le dos ou sur les épaules les uns des autres pour permettre, grâce à ces sortes d'échelons, à une personne autre de s'élever à une hauteur plus ou moins grande ; et au fig. *Faire la courte échelle à quelqu'un,* Lui prêter son appui, son concours. || *Sur une grande,* ou *large,* ou *vaste échelle,* Largement, en grand, avec beaucoup d'extension. || *Tirer l'échelle après quelqu'un* ou *quelque chose,* Reconnaître qu'il n'y a rien de supérieur, rien de comparable : *Il faut* TIRER L'ÉCHELLE APRÈS CELUI-LÀ. (Molière.) [S'est dit pour désigner un grand coquin, parce que, lorsqu'on exécutait plusieurs complices, le plus coupable était pendu le dernier, et *l'on tirait l'échelle après lui.*] || *Monter à l'échelle,* Prendre au sérieux les plaisanteries des autres ; se fâcher.

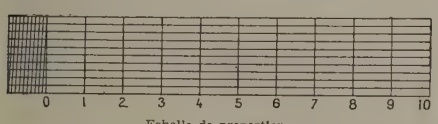

Echelle de proportion.

— ENCYCL. Les modèles d'échelles sont multiples, depuis l'échelle simple jusqu'aux grandes échelles coulissantes : l'*échelle simple* est faite de deux montants parallèles (ou formant entre eux un angle aigu), que traversent de distance en distance des bâtons horizontaux dits *échelons.* L'*échelle double* est composée de deux échelles simples assemblées à leur partie supérieure par une tige horizontale boulonnée ou des charnières ; sa forme est très variable ; dans l'*échelle de meunier,* les montants sont remplacés par des jumelles de bois parallèles et de champ, dans lesquelles s'encastrent des marches larges et plates.

Les *échelles coulissantes* (à l'usage des ouvriers du bâtiment) sont des échelles formées par l'accouplement de deux-trois éléments et qui peuvent s'allonger par glissement de ces éléments l'un sur l'autre.

Les échelles de sauvetage utilisées par les pompiers sont des échelles à coulisse qui permettent d'accéder aux étages élevés des bâtiments sinistrés (échelles gugumus). Les pompiers font également usage d'échelles dont la partie supérieure est recourbée en crochets susceptibles de se fixer à l'entablement des fenêtres.

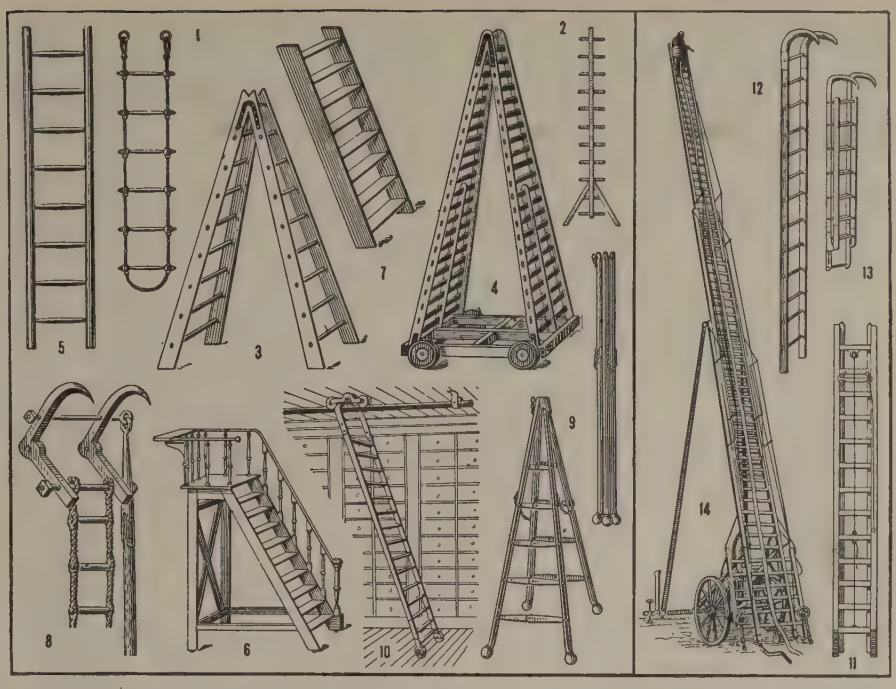

ECHELLES : 1. De corde ; 2. A cueillir ; 3. Double ; 4. Roulante ; 5. Simple ; 6. De bibliothèque ; 7. De meunier ; 8. De siège ; 9. Pliante, métallique (ouverte et fermée) ; 10. Pour bibliothèques et magasins ; 11. Coulissante ; 12, 13. De sauvetage ; 14. Coulissante (système Gugumus) pour pompiers.

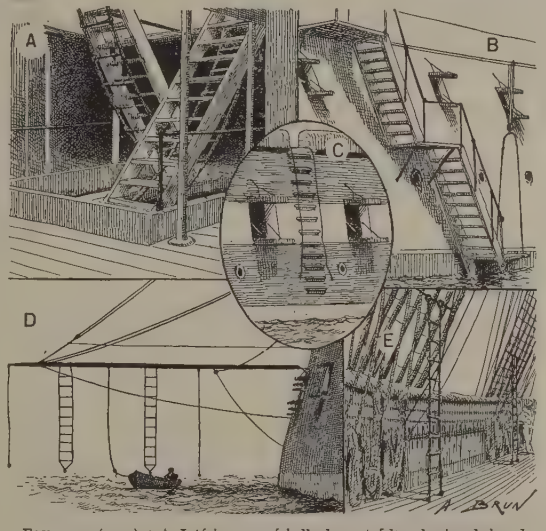

ECHELLES (mar.) : A. Intérieure ou échelle de pont [dans les branle-bas de combat, l'échelle de bois est enlevée et il ne subsiste que les échelles de corde] ; B. De commandement ; C. De côté ; D. De tangon ; E. De revers.

Les échelles de bibliothèques et de magasins sont soit des échelles ordinaires prenant appui sur des tringles par des crochets, soit des sortes de grands marchepieds à roulettes que l'on déplace devant les casiers de marchandises ou de livres. Comme agrès de gymnastique, les échelles sont de différents types, en bois ou en corde, échelle de perroquet, etc.

— Archéol. Les *échelles,* qui, avec les transformations et les perfectionnements des moyens d'attaque et de défense des places, ont perdu presque toute utilité à la guerre, étaient, jadis, d'un emploi fréquent, quand il s'agissait d'escalader les murailles ennemies. Elles étaient de modèles les plus divers, comme en témoignent les figures des manuscrits et des traités de poliorcétique. Souvent les systèmes étaient combinés de façon à rendre l'échelle inversable ; la base en prenait parfois un sûr aplomb par des épanouissements en forme d'ancres, comme dans celles des Savoyards lors de l'escalade de Genève. Les spécimens que l'on en rencontre dans les musées ne sont guère antérieurs au XVIe siècle.

— Astrol. *Echelle généthliaque.* On nomme ainsi une figure astrologique servant de base à l'érection d'un horoscope et comprenant toutes les indications originelles du sujet. Le sommet de l'échelle correspond au point culminant de l'horoscope, au zénith, et donne la somme de l'individualité. Les degrés de l'échelle comprennent le nom, les prénoms, le degré et le signe zodiacal sous lequel a eu lieu la nativité, et enfin l'année. La somme individuelle, placée au sommet de l'échelle, est obtenue par l'addition des chiffres composant ces nombres. C'est l'échelle qui sert à trouver sur le cercle fatidique les planètes à placer dans l'horoscope et les arcanes à consulter.

— Dr. anc. *Echelle (Tour d').* Cette servitude consistait dans le droit de poser une échelle sur le fonds du voisin, et d'occuper l'espace nécessaire pour le tour d'échelle quand on avait à réparer ou construire un mur.

— Dr. crim. anc. L'*échelle* était une espèce de pilori ou de carcan, dressé dans un lieu public où l'on exposait ceux que l'on voulait noter d'infamie. On y attachait les blasphémateurs, les parjures et les bigames. Les hauts justiciers, à Paris, avaient chacun une échelle.

— Econ. polit. On appelait *échelle mobile* un système particulier au commerce des céréales, qui prétendait concilier les intérêts des consommateurs et ceux de l'agriculture. Il consistait à entraver l'exportation au moyen de droits de sortie gradués, à faciliter l'importation par la diminution des droits d'entrée lorsque les prix du marché intérieur étaient élevés, et, au contraire, à favoriser l'exportation par la diminution des droits de sortie, enfin à ralentir l'importation grâce à l'augmentation des droits d'entrée dans les années d'abondance, où l'avilissement des prix pouvait menacer les intérêts du cultivateur. De cette double gradation en sens inverse vient le nom d'*échelle mobile.* Ce système, né en Angleterre, appliqué pour la première fois en France en 1819 et 1821, a été supprimé en 1861, sur les instances des économistes doctrinaires.

Echelle mobile des salaires. — En matière de salaires, on appelle *échelle mobile* un système qui fait varier la rémunération des salariés avec certains éléments susceptibles de hausse ou de baisse (prix de revient, prix de vente des produits).

Dans les périodes d'instabilité monétaire, l'échelle mobile des salaires établit une proportion entre le revenu des salaires et le coût de la vie, exprimé notamment par des indices publiés périodiquement.

— Mus. On donne le nom d'*échelle* à l'ensemble général des sons contenus dans le système musical des divers peuples. Le clavier d'un piano nous donne à peu près l'échelle complète des sons que comporte le système musical européen. L'oreille humaine perçoit ordinairement les sons compris entre l'*ut* du jeu de 32 pieds de l'orgue et le *ré* aigu de la petite flûte, qui correspondent respectivement à 16 et 4.720 vibrations doubles.

Echelle campanaire. — On appelle ainsi une échelle servant à indiquer les dimensions qu'il faut donner aux cloches suivant les divers tons qu'on veut obtenir. La base sur laquelle elle repose est calculée d'après les données quantitatives de l'alliage, mais surtout aussi sur des proportions analogues au module architectural et dont le fondeur ne peut se départir, sous peine de produire des sons inharmoniques.

— Biol. *Echelle des êtres.* Idée d'après laquelle il existe une hiérarchie des organismes telle que la série des êtres puisse être envisagée régulièrement et sans interruption des plus simples aux plus perfectionnés. Cette idée se trouve déjà, en germe, dans Leibniz ; elle a été ensuite développée par Bonnet et Oken, et la plupart des classifications, non généalogiques, s'en inspirent encore plus ou moins. Mais la théorie de la descendance montre l'inutilité de toute tentative d'établir une échelle des êtres, puisque, dérivés d'une ou de plusieurs souches primitives, celles-ci ont donné naissance à des rameaux divergents, dont les dernières ramifications subsistent seules aujourd'hui. Il existe ainsi, entre les êtres organisés, des lacunes que nous ne pouvons pas combler. D'ailleurs, ce système de hiérarchisation est essentiellement relatif, car nous ne pouvons l'établir que par rapport aux types que nous avons créés pour la commodité de l'étude, types abstraits, qui ne répondent à aucune réalité dans la nature. V. CLASSIFICATION.

ÉCHELLEMENT [*chè-le-man*] n. m. Action d'écheler.

Échelles du Levant et **de Barbarie,** expression employée dans le Levant pour désigner les jetées bâties sur pilotis, avec des marches, pour débarquer les marchandises, et, par extension, les ports.

— ENCYCL. Le nom d'*Echelle* (turc *iskele* [corrupt. de l'ital. *scala*]) s'est étendu aux ports marchands de la Méditerranée soumis à la domination turque. Les grandes Echelles étaient Constantinople, Smyrne, Chypre. Le

Caire, Alexandrie, Tripoli de Barbarie, Tunis, Alger. Au point de vue français, toutes ces villes avaient une organisation analogue. Les intérêts commerciaux et politiques de la France étaient défendus par des consuls percevant certains droits pour subvenir aux frais de leurs consulats et à leurs appointements. Leur droit de juridiction était basé sur les art. 12, 13 et 14 de l'ordonnance de la Marine de 1681 et sur les Capitulations.

Dans toutes les Echelles, les négociants, capitaines et patrons français ou *députés de la nation*, délibéraient avec le consul sur les intérêts du commerce, les sommes à percevoir sur les chargements de navires, les dépenses et les charges de l'Echelle, etc.

Une série d'ordonnances, sous Louis XV, fixa les droits et les devoirs des Français établis dans les Echelles. La plus restrictive, en date du 8 juillet 1749, leur défendit d'y acquérir des biens-fonds.

ÉCHELLES (Les), ch.-lieu de cant. de la Savoie, arrond. et à 19 kil. de Chambéry, sur le Guiers-Vif; 1.031 hab. Ch. de f. de Voiron à Saint-Béron. Soieries. Ancienne station romaine et ville forte du moyen âge, où l'on n'accédait que par un défilé très étroit. — Le canton a 11 comm., et 5.120 hab.

ÉCHELLET [*chè-lè*] n. m. Mus. Se dit quelquefois pour ÉCHELETTE.

ÉCHELLIER [*che-li-é*] n. m. Sapeur-pompier chargé de la manœuvre de la « grande échelle » de sauvetage.

— Bours. Spéculateur qui, pour diminuer ses risques, achète une valeur au comptant au moment où il la vend à terme avec prime; opération appelée *prime contre ferme*.

ÉCHELON n. m. (dimin. de *échelle*). Pièce fixée entre les deux montants d'une échelle. || Sorte de crampon en fer scellé dans un mur vertical, et sur lequel on pose le

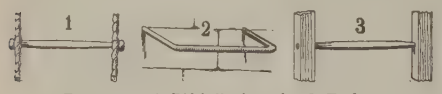

ÉCHELONS : 1. D'échelle de corde; 2. En fer; 3. D'échelle en bois.

pied pour monter ou descendre. || Marche, coche ou taquet servant au même usage.

— *Fig.* Ce par quoi on s'élève ou on descend : *Chaque science est un* ÉCHELON *vers l'émancipation. Descendre d'un* ÉCHELON *dans l'opinion publique.* || Chacun des degrés d'une série continue et progressive : *Le premier* ÉCHELON *des êtres. Les* ÉCHELONS *de la fortune.*

— Art milit. Troupe placée en arrière d'une autre pour la soutenir, le cas échéant : ÉCHELON *débordant.* || *Echelon d'artillerie,* Ensemble des accessoires de batterie : chevaux, tracteurs automobiles, camions porteurs, avant-trains, caissons de ravitaillement, voitures d'approvisionnement, forge, etc., qui demeurent à l'arrière, dans la position de combat. (Après la guerre de 1914-1918, l'échelon de batterie a été supprimé et remplacé par un organe de ravitaillement de groupe [3 batteries], dit colonne de ravitaillement.)

— Econ. rur. Dans l'ouest de la France, hangar ouvert, dont la toiture est formée de claies, de branches ou de paille, et où se réfugient les bestiaux en cas de mauvais temps.

— Techn. Assemblage de minces pièces de bois que l'on appelle *épars, tresailles* ou *roulons,* et qui constitue le devant et le derrière d'une charrette, d'un chariot. (On dit aussi HAYON.)

— ENCYCL. Milit. Le dispositif d'une troupe en *échelons* permet de n'engager que successivement ses divers éléments, tout en se réservant la faculté d'en faire entrer plusieurs en ligne à la fois, et en restant maître de faire face à volonté dans plusieurs directions.

ÉCHELONNEMENT [*lo-ne-man*] n. m. Action d'échelonner : *L'*ÉCHELONNEMENT *des payements.* V. ÉCHELONNER.

ÉCHELONNER [*lo-né*] v. tr. Disposer par échelons, de distance en distance : ECHELONNER *des troupes.* || Fixer à des époques régulièrement distantes : ECHELONNER *ses payements.*

— ***S'échelonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se disposer par échelons, se placer de distance en distance.

— Au sens passif, Etre échelonné, se suivre par époques régulièrement distantes.

— Artill. Ouvrir ou fermer le faisceau de tir d'une batterie, en faisant différer les dérives du pointage des pièces consécutives d'une même grandeur dite *échelonnement.*

ÉCHÉMÉS [*ké-mé*] n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, famille des drassidés, comprenant de nombreux genres, dont l'*echemus* est le type.

— ENCYCL. Les *échémés* sont des araignées de taille médiocre, en général, qui vivent sous les pierres et les écorces, parfois dans une feuille roulée en cornet; leur cocon est plano-convexe; elles sont répandues sur tout le globe.

ECHEMOS, roi légendaire d'Arcadie, petit-fils de Céphée. Il vainquit, près de Corinthe, les envahisseurs doriens, tua Hyllos, fils d'Hèraklès, et imposa aux Héraclides une trêve de cent ans. — D'après une autre tradition, Echemos aurait donné son nom (*Ekhémos* ou *Ekadèmos*) à l'Académie en Attique.

ECHEMUS [*ké-muss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant des araignées à céphalothorax ovale, avec l'abdomen muni d'un bouclier chez les mâles. (Les nombreuses espèces d'*echemus,* réparties sur presque tout le globe, sont représentées en Europe.)

ÉCHENAL ou **ÉCHENET** [*nè*] n. m. (du préfixe *é,* et de *chenal*). Techn. Gouttière de bois recouverte d'une feuille de zinc ou de plomb, qui règne le long d'un toit et qui reçoit les eaux de pluie. (On dit aussi ÉCHENEZ, et ÉCHENEAU.)

— Techn. Bassin de terre pour recevoir un métal en fusion.

ÉCHENEAU [*nô*] n. m. (corruption de CHÊNEAU). V. ÉCHENAL.

ECHENEIS [*é-ké-né-iss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, voisins des scombres.

— ENCYCL. Les *echeneis* sont remarquables par leur disque adhésif situé sur la tête et qui leur sert à se fixer aux corps flottants, aux navires, et même aux tortues, aux cétacés et aux grands poissons. Ils se font transporter ainsi à de grandes distances, ce qui explique les anciennes fables prétendant qu'un seul de ces poissons suffisait à arrêter un vaisseau. Dans l'océan Indien, maints pêcheurs africains ou asiatiques utilisent ces mœurs en pêchant les tortues au moyen d'echeneis attachés à une ligne. On en connaît une dizaine d'espèces répandues dans les mers chaudes; celle de la Méditerranée est vulgairement appelée *sucet, rémora, sussapega,* etc.

Echeneis.

ÉCHENILLAGE [*ni-yaj'*] n. m. Action d'écheniller.

— ENCYCL. Arbor. On se débarrasse des chenilles à l'aide de l'écheniller, en coupant les brindilles auxquelles sont fixés les nids de chenilles. Tous les branchages ainsi coupés doivent être détruits par le feu. Mais ce procédé n'est pas sans présenter des inconvénients : il supprime en effet, en même temps que les nids de chenilles, des branches et brindilles utiles. Aussi a-t-on cherché d'autres méthodes, tels que l'enfumage, l'épandage de liquides insecticides (bouillies nicotinées, émulsions de pétrole et de savon) au moyen de pulvérisations.

L'enfumage se pratique à l'aide d'un petit fourneau léger (F) qui peut aisément s'adapter à l'extrémité d'un long manche au moyen d'une douille (D). Un combustible quelconque étant placé à l'intérieur du fourneau, on jette par-dessus du tabac ou du soufre, et l'on allume après avoir remis la cheminée (C) en place. Porté sous les branches envahies, l'appareil y dégage une fumée épaisse; les chenilles sont asphyxiées, puis tombent dans la cuvette et, de là, dans le foyer lui-même par les trous (T) ménagés à cet effet.

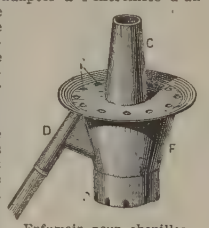

Enfumoir pour chenilles.

L'*échenillage* des arbres fruitiers s'effectue au printemps. Cette opération ne peut avoir d'efficacité réelle que pratiquée par l'ensemble des propriétaires ou des cultivateurs de la même région : c'est pourquoi elle a été rendue obligatoire par le législateur. Aujourd'hui, l'échenillage rentre dans l'application de la loi du 24 décembre 1888, relative à la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.

La destruction des chenilles est ordonnée dans les départements par arrêté préfectoral, après avis du conseil général et approbation du ministre de l'agriculture.

— Dr. Celui qui ne procède pas à l'*échenillage* dans les conditions réglementaires, commet une contravention punie d'amende et, en cas de récidive, de prison.

L'échenillage doit être fait avant une date fixée; sinon, il y est procédé aux frais des contrevenants, sans préjudice de l'amende. Sur les biens de l'Etat, des départements et des communes, l'échenillage d'office est ordonné par le préfet.

ÉCHENILLER [*ni-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *chenille*). Débarrasser de chenilles : *C'est une obligation d'*ÉCHENILLER *les arbres.*

— *Fig.* Débarrasser de ce qui corrompt : *Il serait temps d'*ÉCHENILLER *la société.*

— ***S'écheniller,*** v. pr. Au sens passif, Etre écheniller.

ÉCHENILLER [*ni-yé*] v. tr. Constr. Syn. de SMILLER.

ÉCHENILLEUR [*ni-yeur*], **EUSE** n. Personne qui est chargée d'écheniller les arbres.

ÉCHENILLEUR [*ni-yeur*] n. m. Nom vulgaire des oiseaux chanteurs de la famille des campophagidés en général, et des campophages en particulier. (Les échenilleurs ont toujours les barbes du croupion très rigides.)

ÉCHENILLOIR [*ni-yoir*] n. m. Instrument pour écheniller.

— ENCYCL. On nomme ainsi une cisaille fixée à l'extrémité d'une longue perche : l'une des branches, en forme de crochet, se pose sur la brindille à couper, tandis que la seconde, mobile et tranchante, passe sous cette même brindille; une longue ficelle tirée d'en bas sert à les rapprocher brusquement.

Echenilloir.

ÉCHENOZ-LA-MÉLINE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 3 kil. de Vesoul; 2.081 hab. Ch. de f. voisinaux. Rochers et grottes célèbres, notamment le *Trou de la Roche,* lac souterrain, et le *Trou de la Baume,* à quatre salles, important pour ses animaux fossiles.

ÉCHER [*ché*] v. tr. Pêch. Syn. de AICHER.

ÉCHET [*chè*] n. m. Dr. anc. Redevance, ce qui est échu.

— Techn. Syn. de ÉCHÉE, et de ÉCHEVEAU.

ÉCHETLOS [*kèt*] (du gr. *ekhetle,* manche de charrue). Héros mystérieux qui, armé d'un manche de charrue et vêtu en paysan, combattit pour les Athéniens à Marathon.

ÉCHÉTOS [*ké*] roi légendaire, dont la cruauté était proverbiale. (Sa fille Métope étant devenue la maîtresse d'Echmodicos, Echétos fit crever les yeux à la jeune fille et mutiler son amant.)

ECHEVARRIA Y CASTILLS (José-Ignacio), marquis DE FUENTEFIEL, né et mort à Madrid (1817-1898), général espagnol du parti conservateur. Persécuté par O'Donnell, gouverneur de Cuba pendant cinq ans, il perdit en 1868 la bataille d'Alcolea, qui entraîna la chute d'Isabelle II. Après la restauration d'Alphonse XII, il contribua à écraser l'armée carliste (févr. 1876) et devint en 1879 ministre de la guerre.

ÉCHEVEAU [*vô*] n. m. (origine douteuse; peut-être du lat. *scapellus,* petit rouleau, ou *scabellum,* tabouret). Long fil mouliné, replié sur lui-même en forme de cercle, et dont le bout est lié pour tenir tous les tours assujettis ensemble : *Dévider un* ÉCHEVEAU. (La longueur d'un écheveau varie suivant les pays. En France, elle est de 1.000 m.) [On dit aussi ÉCHÉE, et ÉCHET.]

— ENCYCL. L'*écheveau* est un paquet de fils fournis après filature, ce qui facilite le transport et la teinture quand elle se fait avant tissage; les fils passent dans le bain et sont séchés puis s'enroulent sur l'ensouple.

— *Fig.* Dédale : *Un* ÉCHEVEAU *de rues assez embrouillé.* (Gérard de Nerval.) || Affaire embrouillée; récit de cette affaire : *Démêler l'*ÉCHEVEAU *d'une intrigue. C'est un* ÉCHEVEAU *qui ne finirait point.* (Mme de Sévigné.)

— Art milit. anc. Tortis de crins, de nerfs ou d'autres matières, qui formaient le ressort de certaines armes balistiques.

ÉCHEVELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *cheveu.* — Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'échevelle. Tu échevelleras*). Mettre en désordre les cheveux de : *Femme que le vent* A ÉCHEVELÉE.

— ***Échevelé, e,*** part. pass. du verbe *Echeveler.*

— Poétiq. S'applique à tout ce qui porte des appendices offrant quelque ressemblance avec une chevelure en désordre : *Arbres* ÉCHEVELÉS. *Comètes* ÉCHEVELÉES.

Tout l'arbre de la connaissance
Echevelé de visions.
P. VALÉRY.

— *Fig.* Désordonné, effréné : *Pathos* ÉCHEVELÉ. (H. de Balzac.) *Danse* ÉCHEVELÉE.

— SYN. **Échevelé, décheveló.** V. DÉCHEVELÉ.

— ***S'échevelerv.*** pr. Au sens passif, Devenir, être échevelé.

ÉCHEVELET [*lè*] n. m. (de *écheveau*). Petit écheveau : *Un* ÉCHEVELET *de soie.*

— *Fig.* Choses confuses, embrouillées.

ÉCHEVELLEMENT [*vè-le-man*] n. m. (de *écheveler*). Désordre dans les cheveux ou dans les crins. || Manque de cheveux, calvitie : *Les années finissent par faire autour d'une tête un* ÉCHEVELLEMENT *vénérable.* (V. Hugo.)

ÉCHEVÉRIE [*ri*] n. f. Genre de crassulacées renfermant des plantes grasses à feuilles groupées en rosette, à fleurs écarlates ou jaunes. (On en connaît soixante-quinze espèces. L'*échevérie* écarlate est cultivée en Europe.)

Echevérie : *a,* coupe de la fleur.

ECHEVERRIA (ESTEBAN), poète argentin, né à Buenos-Ayres en 1809, mort à Montevideo en 1851. Il visita la France et introduisit dans l'Amérique espagnole les idées littéraires des romantiques. Nous citerons de lui : *Consuelos* (1834); *Rimas; la Cautiva,* son chef-d'œuvre (1837), qui renferme de remarquables descriptions des pampas.

ÉCHEVETTAGE [*vè-taj'*] ou **ECHEVETAGE** n. m. Travail qui consiste à mettre la laine en échevette. || Opération de la fabrication des fils à coudre, qui consiste à battre fortement au moyen d'un bâton les échevettes suspendues à une cheville fixe.

ÉCHEVETTE n. f. (de *écheveau*). Unité de mesure pour le titrage de la laine peignée (En France, 100 m.).

ÉCHEVIN n. m. (du bas lat. *scabinus,* juge subalterne, dérivé d'une racine germ.). Ancien magistrat municipal. || Homme de loi, que les seigneurs choisissaient pour rendre la justice à leurs vassaux. || Titre des magistrats adjoints aux bourgmestres, dans les Pays-Bas. || Nom donné aux marguilliers, dans certaines provinces. || *Echevins du palais,* Assesseurs ou conseillers qui, sous les rois de la première race, assistaient le comte du palais.

— ENCYCL. On appelle *échevins* (*scabini*), à l'époque carolingienne, des assesseurs du tribunal comtal. Ces échevins, qui remplacent les *rachimbourgs* de la période mérovingienne, en diffèrent, semble-t-il, en ce qu'ils sont des professionnels du droit et ont un caractère permanent. Leur nombre était généralement de sept. Le comte les nommait, et ils l'assistaient aux plaids. Tout fait supposer que le collège des échevins dans l'organisation communale du moyen âge se rattache par un lien logique à l'échevinat carolingien. Des fonctions purement judiciaires les échevins passèrent à des fonctions proprement administratives. Dans les communes du Nord, les échevins formèrent le corps communal groupé autour du maire.

Tribunaux d'échevins. — Tribunaux (*Schöffengerichte*), institués dans l'Empire allemand en 1877 auprès des tribunaux de bailliage (qui connaissent des affaires civiles) pour connaître de toutes les contraventions et des délits punis au maximum d'un emprisonnement de trois mois ou d'une amende de 600 marks, à l'exception cependant d'un certain nombre de délits spécifiés par le code pénal.

— Pop. *Echevin du port au foin,* Fripon.

ÉCHEVINAGE n. m. Charge, fonctions d'échevin; durée des mêmes fonctions : *Briguer l'*ÉCHEVINAGE. || Corps des échevins. || Juridiction municipale : *L'*ÉCHEVINAGE *de Paris fut aboli par Charles VI.* || Circonscription territoriale administrée par des échevins.

ÉCHEVINAL, E, AUX adj. Qui concerne l'échevinage : *Maison* ÉCHEVINALE. *Fonctions* ÉCHEVINALES.

ÉCHICAOUTCHINE [*é-ki*] n. f. Résine de formule $C^{25}H^{40}O^2$, que l'on obtient en épuisant l'écorce d'alstonie par le pétrole léger.

ÉCHICÉRINE [*ki-sé*] n. f. Corps neutre $C^{30}H^{48}O^2$, qui se dépose dans les eaux-mères de l'échicaoutchine.

— ENCYCL. En même temps que l'*échicérine,* se dépose un autre composé neutre, l'*échitine* $C^{32}H^{52}O^2$. On les sépare

facilement en profitant de leur grande différence de solubilité dans le pétrole.

ÉCHICÉRIQUE [*ki-sé-rik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{20}H^{46}O^4$, qui se forme par l'action du sodium et de l'air sur une dissolution d'échicérine dans le pétrole.

ÉCHICOTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *chicot*). Débarrasser des chicots : ÉCHICOTER *des branches*.

ÉCHIDNA [*ki*], monstre fabuleux, moitié femme et moitié serpent, fille de Chrysaor et de Callirrhoé ou de Gœa et du Tartare. Elle épousa Typhon et enfanta Cerbère, l'hydre de Lerne, la Chimère, le Sphynx, le lion de Némée, etc.

ÉCHIDNA [*ki*], ancien nom de la constellation aujourd'hui appelée *l'Hydre*.

ECHIDNASE [*kid*] n. f. (du gr. *ekhidna*, vipère). Biol. Substance toxique du venin de la vipère, que l'on considérait autrefois comme une sorte de diastase.

ÉCHIDNÉ [*ki*] n. m. Genre de mammifères monotrèmes, comprenant des animaux épineux, fouisseurs, dont le museau est prolongé en une sorte de bec arqué.

— ENCYCL. Les *échidnés* sont semblables à des hérissons, revêtus en dessus de piquants cylindriques et aigus, armés aux quatre membres de grands ongles robustes. Ils sont essentiellement insectivores et vivent de fourmis et de vers dont ils s'emparent avec leur longue langue papilleuse, visqueuse et douée d'une très grande mobilité. On en connaît quatre ou cinq espèces, propres aux régions montagneuses de l'Australie, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Guinée. Toutes ne mesurent guère que 0m,30 à 0m,35 de long, sont nocturnes, vivent dans des terriers où elles passent le jour roulées en boule. Ces mammifères pondent un œuf méroblastique.

Echidné.

ÉCHIDNINE [*ki*] n. f. (du gr. *ekhidna*, vipère). Biol. Substance organique représentant le principe actif du venin de la vipère et en général des serpents venimeux.

— ENCYCL. Physalix a montré que le venin des serpents contenait en réalité deux toxalbumines distinctes : la *neurotoxine* qui agit sur le système nerveux et exerce par conséquent une action générale et l'*hémorragine* qui agit sur le sang dont elle détermine la coagulation quand elle est introduite dans la circulation. La première domine dans le venin des *colubridæ* (cobra), la seconde dans celui des *viperidæ* (serpent corail, vipère de France). V. VENIN.

ÉCHIDNISME [*kid'-nissm'*] n. m. (du gr. *ekhidna*, vipère). Intoxication produite par le venin des serpents.

ÉCHIDNITE [*ki*] n. f. Nom donné par les anciens minéralogistes à une variété d'agate.

ÉCHIDNOTOXINE [*kid'-no-tok'-sin'*] n. f. (du gr. *ekhidna*, vipère, et de *toxine*). Neurotoxine du venin de la vipère. V. VENIN.

ÉCHIF, IVE adj. (de *esquiver*). Ardent à manger (en parlant d'un faucon ou d'un chien courant).

ÉCHIFFE ou **ÉCHIFFRE** n. f. et m. (peut-être de l'allem. *schief*, oblique). Archit. Au moyen âge, Guérite en bois élevée sur les murs d'une ville. || Mur rampant qui porte les marches d'un escalier. || Charpente d'escalier comprenant les limons, les patins et les rampes.

— Linguist. Echarde, éclat de bois qui pénètre dans les chairs. (Patois lyonnais.)

ÉCHIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. Linguist. V. ÉCHINER. (Pop.)

ÉCHIGNOL [*gn.* mll.] n. m. ou **ÉCHIGNOLE** n. f. (de *écagne*). Bobine ou fuseau servant à dévider les soies.

ÉCHIGO, prov. montagneuse de l'Empire du Japon (île de Nippon), sur la mer du Japon. Arrosée par l'Agano et par le Shinano, le plus grand fleuve du Nippon, la province est riche ; elle produit du riz, du blé, de l'orge, du tabac, des fruits, de la laque, du thé et de la soie ; mines de charbon et de plomb, puits de pétrole ; fabrication de bronzes et de porcelaines. Ville principale, *Niigata*.

ÉCHIK-AGASSI-BACHI n. m. (littéralem. : *le chef des gardiens de la porte*). Dans les cours musulmanes du Turkestan, fonction qui correspondait autrefois à celle de *kapoudji-bachi* des Turcs osmanlis (grand maître des cérémonies).

ÉCHILLAIS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 5 kil. de Rochefort, non loin de l'embouchure de la Charente ; 1.227 hab. Eglise romane fortifiée du XIIe siècle.

ÉCHILLON [*yon*] n. m. (origine douteuse). Nom donné, dans le Levant, à un nuage noir terminé en trombe.

ÉCHIMYS [*ki-miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des octodontidés, comprenant treize espèces de rats sud-américains, très épineux en dessus.

Echimys.

— ENCYCL. Les *échimys* ont la taille et l'aspect de gros rats, bruns en dessus, blancs en dessous, avec les pieds assez longs et la queue couverte d'écailles. L'*echimys Cayennensis* est long de 25 cm.

ÉCHIN [*é-kin'*] n. m. (de l'arabe *hakim* [prononc. turque *hékim*], médecin). Autref. Médecin du Sérail, à Constantinople.

ÉCHINACANTHE [*ki*] n. m. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, comprenant six espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉCHINADES ou îles de Nasia. Géogr. anc. Petit archipel de la mer Ionienne, à l'entrée du golfe de Corinthe, ainsi nommé des oursins (*ekhinoi*) qu'on trouvait sur ses plages. Ces îles sont aujourd'hui unies au continent. La plus grande des Echinades, Dulichium, faisait partie du royaume d'Ulysse.

ÉCHINAIRE [*ki-nèr'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, comprenant une espèce des bords du bassin méditerranéen.

ECHINANTHUS [*ki, tuss*] n. m. Genre d'oursins irréguliers, famille des cassidulidés, fossiles dans le crétacé supérieur et surtout dans l'éocène.

ÉCHINE n. f. (de l'anc. haut allem. *skina*, aiguille). Epine dorsale, colonne vertébrale : *Les bossus ont l'*ÉCHINE *déviée*.

— LOC. DIV. *Longue échine*, Personne fort maigre. || *Crotté jusqu'à l'échine*, Très crotté, très gueux. || *Frotter, Ajuster l'échine à quelqu'un*, Lui donner des coups de bâton. || *Avoir l'échine souple, flexible*, Savoir se plier aux volontés d'autrui ; avoir de basses complaisances.

ÉCHINE n. f. (du gr. *ekhinos*, hérisson). Archit. Moulure, courbe ou arrondie sous le tailloir du chapiteau dorique. || Ornement elliptique du chapiteau ionique, plus souvent appelé OVE.

A. Echine.

ÉCHINÉ [*ki*], **E** adj. (du gr. *ékhînos*, hérisson). Couvert d'aiguillons, de pointes fines.

ÉCHINÉE n. f. Partie du porc, du sanglier, qui se trouve entre le jambon et le carré. (On l'appelle LONGE dans le veau.)

ECHINELLA [*ki*] n. f. (du gr. *ekhinos*, hérisson). Genre de mollusques gastéropodes, famille des littorinidés, comprenant des formes propres aux mers des Philippines, à coquille épaisse, granuleuse, pyramidale, à opercule à tours multiples.

ÉCHINER [*né*] (forme pop. ÉCHIGNER). v. tr. Briser, rompre l'échine à : ÉCHINER *quelqu'un d'un coup de bâton*. || *Par extens.* Battre, tuer : *Se faire* ÉCHINER *dans un combat*. || *Par exagér.* Meurtrir, battre à outrance. || Fatiguer, accabler.

— ***S'échiner***, v. pr. Au sens réfléchi, Se fatiguer avec excès : S'ÉCHINER *de travail*.

— Avec réciprocité, Se battre l'un l'autre à outrance.

ÉCHINEUR n. m. (de *échine*). *Fam.* Qui critique avec malveillance.

ÉCHINIDE [*ki*] adj. Zool. Qui ressemble à un oursin.

ÉCHINIDES [*ki*] (Quelques-uns écrivent ÉCHINOÏDES). n. m. pl. Zool. Classe d'échinodermes vulgairement appelés *oursins*.

— ENCYCL. Les *échinides* constituent une des cinq classes des échinodermes, connue vulgairement sous le nom de *oursins ;* ils sont caractérisés par un test solide, calcaire, plus ou moins globuleux, formé de plaquettes juxtaposées, plus ou moins soudées ; dans certains cas ce test s'aplatit au point de ressembler à une mince lamelle solide ; dans d'autres cas il est presque sphérique. Il est percé de deux orifices principaux, opposés chez les oursins réguliers, pour la bouche et l'anus, aux deux pôles de la sphère. Certaines rangées de ces plaquettes sont percées de petits trous par lesquels passent les ambulacres quand ils ressortent au dehors. Elles portent des saillies où des piquants s'articulent. Les plaquettes calcaires ne sont pas toutes semblables ; celles qui entourent le pôle anal, au nombre de cinq, portent un orifice pour la sortie des produits des glandes génitales ; l'une d'elles, poreuse, est criblée de petits trous qui servent à la *communication* de l'eau ambiante avec le système dit *aquifère*. Entre ces plaques il y en a cinq autres plus petites pourvues d'un trou par lequel passe un nerf cutané. Les piquants ou *radioles* sont de forme et de taille très variées selon les espèces. Sur la surface du test s'articulent aussi de petites pinces à trois branches, les *pédicellaires*.

Echinide (oursin).

L'organisation interne est très compliquée. La bouche possède un système de cinq dents portées par un appareil complexe d'osselets calcaires et de muscles ; elles s'allongent par la base à mesure qu'elles s'usent par la pointe. Le tout est connu sous le nom de *lanterne d'Aristote*. L'intestin fait un tour dans un sens, un second tour en sens inverse. Autour de la bouche sont de petites expansions cutanées creuses dites *branchies*, mais la respiration s'effectue surtout par les ambulacres creux, minces, remplis du sang qu'y refoule un système de vaisseaux constituant l'appareil ambulacraire.

Anatomie d'un échinide : A. Zone ambulacraire ; B. Zone interambulacraire ; C. Lanterne d'Aristote ; D. Œsophage ; E. Intestin ; F. Rectum ; G. Anus ; H. Plaque madréporique ; I. Tube aquifère ; J. Muscles.

Le centre nerveux est constitué par un anneau pentagonal situé autour de la bouche contre la membrane péribuccale, d'où partent cinq grands nerfs remontant jusqu'au pôle opposé sous le test.

Les sexes sont séparés ; l'appareil reproducteur consiste en cinq poches glandulaires appliquées contre la paroi intérieure du test et s'ouvrant chacune par un orifice dans une des cinq plaquettes calcaires péri-anales. Les œufs fécondés dans l'eau ambiante sont fort petits et donnent naissance par des métamorphoses compliquées à des larves nageuses, planctoniques, à grands bras soutenus par des spicules calcaires, connues sous le nom de *pluteus ;* puis le jeune oursin se constitue à l'intérieur de la larve qui se flétrit, et le jeune tombe sur le fond sous sa forme définitive.

Les échinides sont tous marins, sans aucune exception. On les trouve depuis le littoral jusque dans les grandes profondeurs. Ils habitent tantôt dans le sable, tantôt dans des logettes qu'ils se creusent dans les pierres les plus dures. Une espèce de nos côtes est comestible. Le test de quelques grosses espèces est employé comme globe de lampe ornemental.

Les échinides se divisent en *réguliers* qui ont l'anus au pôle apical opposé à la bouche, et en *irréguliers* dont l'anus n'est pas opposé à la bouche mais peut être placé en divers points du test variables selon les familles.

ÉCHINIPÈDE [*ki*] adj. (du gr. *ékhinos*, hérisson, et du lat. *pes, pedis*, pied). Se dit d'un animal dont les pattes sont hérissées de piquants. (Peu us.)

ÉCHINITE [*ki*] adj. Zool. Syn. de ÉCHINIDE.

ÉCHINOBRISSUS [*ki, bri-suss*] n. m. Genre d'oursine irréguliers, famille des cassidulidés, voisins des nucleolites, très répandus dans le jurassique et le crétacé inférieur.

ÉCHINOCACTUS [*é-ki, kak-tuss*] n. m. Genre de plantes de la famille des cactacées, comprenant des espèces au nombre de deux cents, et plus, à grandes et belles fleurs, qui croissent spontanément dans l'Amérique centrale, mais que l'on cultive comme ornementales dans les régions tempérées. (Plus de cent espèces sont cultivées dans les serres pour leurs belles fleurs et la forme originale de leur tige.)

Echinocactus.

ÉCHINOCARIS [*ki, riss*] n. m. Genre de crustacés malacostracés, de l'ordre des phyllocaridés, fossiles dans les terrains dévoniens de l'Amérique du Nord.

ÉCHINOCARPE [*ki*] adj. (du gr. *ékhinos*, hérisson, et *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits hérissés de piquants.

— N. m. Genre d'arbres, de la famille des tiliacées, comprenant une dizaine d'espèces d'Australie, de Java et des Indes orientales.

ÉCHINOCAULON [*ki, kô*] n. m. Bot. Genre d'algues floridées marines, gélidiacées, allongées, qui croissent dans le Pacifique et l'Adriatique.

ÉCHINOCOCCOSE [*ki*] n. f. (de *échinocoque*). Ensemble des phénomènes pathologiques présentés par un sujet sur lequel l'échinocoque vit en parasite.

— ENCYCL. Cette maladie est caractérisée par le développement des kystes hydatiques du ténia échinocoque, principalement dans le foie de nos animaux domestiques, et siégeant également dans d'autres organes : poumon, rein, rate. L'échinococcose atteint surtout le bœuf, le mouton, la chèvre, le porc, puis le chien et le chat, et très rarement le cheval.

Les premières manifestations de la maladie passent inaperçues dans toutes les espèces. Ce n'est que lorsque l'augmentation des kystes apporte une gêne circulatoire, qu'apparaissent la dyspnée, l'ictère, l'amaigrissement. Le traitement est uniquement prophylactique ; tout traitement curatif est illusoire.

On surveillera donc les chiens et on leur donnera des ténifuges, mais on s'attachera surtout à ne leur jamais donner des organes crus renfermant des vésicules d'échinocoques.

ÉCHINOCONE [*ki*] ou **ECHINOCONUS** [*ki, nuss*] n. m. Paléont. Genre d'oursins, type de la famille des *échinoconidés*, comprenant des formes pentagonales, arrondies, ordinairement coniques, abondantes dans les terrains crétacés. || Syn. GALÉRITE.

ÉCHINOCONIDÉS [*ki, dé*] n. m. pl. Paléont. Famille d'oursins irréguliers, renfermant surtout des formes fossiles appartenant aux genres *échinocone, discoïde, holectype, anorthopyge*, etc. (Les échinoconidés ont un test le plus souvent arrondi. L'anus est situé entre le sommet et la bouche ; le péristome central présente des entailles.)

ÉCHINOCOQUE [*ki-no-kok'*] n. m. Larve du *tænia echinococcus*, parasite du chien, qui n'est parasite de l'homme que sous cet état larvaire.

— ENCYCL. Le *tænia echinococcus* est long de 3 à 4 mm. et se compose de trois à quatre anneaux, dont l'extérieur porte de nombreux crochets. Sa larve, l'*échinocoque*, vit, chez l'homme, enkystée, et constitue les kystes hydatiques, qui peuvent siéger dans le foie, dans le poumon, la peau, les reins, etc. On traite ces kystes par la ponction et l'exérèse chirurgicale.

ÉCHINOCYAME ou **ECHINOCYAMUS** [*ki, si-a-muss*] n. m. Genre d'oursins irréguliers, de l'ordre des clypéastrides, caractérisés par leur très petite taille : quelques millimètres. (C'est le seul clypéastre des mers d'Europe [*echinocyamus pusillus*]. Il vit enfoncé dans le sable vers 30 m. de profondeur, où il se meut au moyen de piquants extrêmement fins.)

ÉCHINOCYSTIS [*ki, siss-tiss*] n. m. Genre de cucurbitacées. (Les échinocystis sont des herbes grimpantes, à fleurs monoïques. On en connaît vingt-quatre espèces, de l'Amérique.)

ÉCHINODERMES [*ki, dèrm'*] n. m. pl. (du gr. *ekhinos*, hérisson, et *derma*, peau). Embranchement du règne animal, comprenant les animaux marins tels que les oursins, les holothuries, les étoiles de mer, les encrines.

— ENCYCL. Zool. Les *échinodermes* constituent un ensemble d'animaux exclusivement marins, abondamment représentés dans toutes les mers actuelles, aussi bien dans les eaux superficielles que sur le sol des grandes profondeurs. On en a retrouvé des vestiges jusque dans le terrain précambrien où ils étaient déjà abondamment représentés.

Les échinodermes ont une organisation très compliquée, et malgré leurs efforts les zoologistes ne sont pas encore parvenus à les relier d'une façon claire et indiscutable aux

autres embranchements du règne animal ; et ce ne sont pas cependant les théories qui ont manqué.

Ces animaux se divisent en cinq classes : *astérides* ou étoiles de mer, *échinides* ou oursins, *ophiurides, holothurides, crinoïdes*. (V. la planche en couleurs MOLLUSQUES.)

Toute l'organisation de ces animaux est basée sur une symétrie pentagonale, c'est-à-dire que, l'un des secteurs d'une étoile à cinq branches étant connu, il suffit de le répéter cinq fois pour connaître l'organisation de toute l'étoile. Ceci, d'ailleurs, ne s'applique pas à tous les organes sans exception, notamment dans les larves.

Tous les échinodermes portent sous leur peau des éléments calcaires qui tantôt sont petits et isolés sous forme de nodules ou de spicules, tantôt sont plus importants et se soudent en un réseau, tantôt se transforment en plaquettes solides reliées les unes aux autres qui constituent une carapace (ou test) continue perforée de petits trous pour le passage de divers organes. Une peau sensible recouvre le corps. Un tube digestif plus ou moins contourné va d'un pôle à l'autre de l'animal ; les sexes sont séparés, les œufs se transforment en larves planctoniques compliquées qui le plus souvent bourgeonnent à l'intérieur du jeune, après d'importantes métamorphoses.

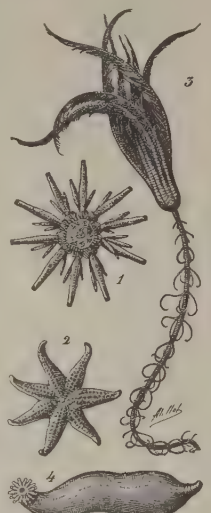

ECHINODERMES : 1. Oursin ; 2. Astérie ; 3. Encrine ; 4. Holothurie.

La locomotion se fait à l'aide d'organes cylindriques érectiles : les ambulacres, qui se gonflent par l'introduction sous pression du liquide sanguin ; chaque ambulacre se termine ordinairement par une ventouse. L'appareil qui contient le liquide se compose de vaisseaux de diverses natures, dans lesquels l'eau de mer peut pénétrer. C'est le système aquifère, en communication avec un réseau de vaisseaux sanguins, et avec un organe excréteur.

L'intérieur du corps est occupé par une cavité générale très grande chez les oursins, très réduite chez les crinoïdes, remplie de liquide dans lequel sont baignés les organes. Le système nerveux se compose d'un anneau central péri-buccal en relation immédiate avec la peau ; il en part des nerfs principaux, généralement au nombre de cinq. Les organes des sens sont rudimentaires ; quelques étoiles de mer ont des yeux au bout des bras ; certaines holothuries ont des otocystes.

La plupart des échinodermes sont libres et peuvent se déplacer en rampant sur le sol marin ; seuls les crinoïdes, à quelques exceptions près, sont fixés par une tige. On connaît quelques holothuries planctoniques. — Quelques oursins et holothuries sont comestibles.

ÉCHINODORE [*ki*] n. f. Genre d'alismacées, comprenant quatorze espèces pour la plupart américaines. (Les échinodores se distinguent par leur gynécée, semblable à celui des renoncules, comprenant un grand nombre de petits carpelles uniovulés.)

ÉCHINODORIS [*ki, riss*] n. m. Genre de mollusques, gastéropodes nudibranches, de la famille des *doridides*, appelé aussi *ceratodoris*. (L'animal a un corps aplati, le dos orné de papilles très allongées, cylindriques, et le manteau garni de nombreux spicules. Les quelques espèces connues habitent les mers de l'Océanie.)

ÉCHINOENCRINE [*ki-no-an*] ou **ECHINOENCRINUS** [*é-ki-no-an-kri-nuss*] n. m. Paléont. Genre d'échinodermes cystoïdes, comprenant des formes à calice irrégulier, ovoïde, à tige courte. (Fossiles dans le silurien inférieur de Russie.)

ÉCHINOÏDE [*ki*] adj. Zool. Qui ressemble à un oursin.

ÉCHINOÏDES [*ki*] n. m. pl. Zool. Terme employé par quelques auteurs comme syn. de ÉCHINIDES.

ECHINOMMA [*ki*] n. m. Genre de protozoaires radiolaires pourvus de trois coques concentriques et d'épines accessoires entre les épines principales et égales. (Ce sont de minuscules animaux marins du Pacifique et de l'Atlantique.)

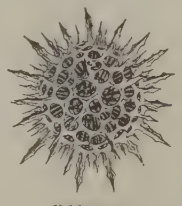

Echinomma.

ÉCHINOMYIE [*ki, mi-î*] ou **ECHINOMYIA** [*é-ki*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinidés, comprenant de grosses mouches, larges et robustes, dont les larves sont parasites des chenilles de noctuelles et autres papillons.

— ENCYCL. Les *échinomyies* ou mouches épineuses fréquentent les fleurs des ombellifères ; elles ont un vol impétueux et précipité. De nombreuses espèces habitent l'Europe. La plus grande est l'*echinomyia grossa*, noire, avec la tête jaune.

Echinomyie.

ÉCHINON [*ki*] n. m. Boîte cylindrique, avec fond à claire-voie, dans laquelle se verse le lait caillé pour la fabrication des fromages.

ÉCHINOPE [*ki*] ou **ÉCHINOPS** [*é-ki-nopss*] n. m. Genre de composées cinaroïdées.

— ENCYCL. Les *échinopes* sont des herbes épineuses à port de chardon, dont les fleurs sont réunies en boule. Ils croissent en Europe, Afrique et Asie au nombre de soixante-quinze espèces. On cultive dans les jardins l'*échinope boule azurée*, aux fleurs d'un bleu métallique.

ÉCHINOPHILE [*ki, fil'*] adj. (du gr. *ékhinos*, châtaigne, et *philos*, ami). Se dit de quelques champignons qui se développent sur la cupule de la châtaigne.

ÉCHINOPHORE [*ki, for'*] n. f. ou **ECHINOPHORA** [*é-ki*] n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces, au nombre de huit à dix espèces, à fleurs polygames, de la région méditerranéenne et de l'Asie.

ÉCHINOPHTALMIE [*ki-nof'-tal-mî*] n. f. (du gr. *ékhinos*, hérisson, et de *ophtalmie*). Inflammation des paupières, dans laquelle les cils demeurent hérissés.

Echinophore : *a*, fleur.

ÉCHINOPS [*ki-nopss*] n. m. Bot. Nom scient. de l'*échinope*.

ECHINORHINUS [*ki, nuss*] n. m. Genre de squales des mers européennes.

— ENCYCL. L'*echinorhinus spinosus*, vulgairement appelé *bouclé*, est un requin à tête épaisse et plate, à peau parsemée d'épines, d'un brun violacé moucheté de noir. Commun dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne. C'est le *mounge clavelat* du Midi, le *bilan* de Biarritz, la *chenille* des côtes de Vendée. Sa chair est comestible.

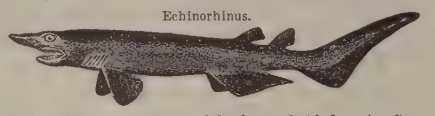

Echinorhinus.

ÉCHINORHYNCHOSE [*ki, rin-koz'*] n. f. Art vétér. Maladie parasitaire de l'intestin grêle du porc et du canard, déterminée par des nématodes.

— ENCYCL. Si les vers existent en grand nombre, ils déterminent une entérite grave, quelquefois même l'obstruction ou la perforation intestinale. En général, les animaux malades dépérissent rapidement. Le traitement consiste en breuvages avec huile de cade ou essence de térébenthine, suivis de purgatifs.

ÉCHINORHYNQUE [*ki, rink'*] ou **ECHINORHYNCHUS** [*kuss*] n. m. Genre de vers type d'une famille dite des échinorhynchidés, du sous-ordre des acanthocéphales, qui sont eux-mêmes des némathelminthes.

— ENCYCL. La taille des *échinorhynques* varie de 10 à 65 cm. chez la femelle de l'échinorhynque géant. Leur corps cylindrique comprend trois parties : la trompe, le col, non toujours discernable, et le tronc. Ils vivent en parasites chez les vertébrés, des mammifères aux poissons.

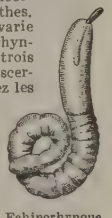

Echinorhynque.

ÉCHINOSPERME [*ki-noss-pèrm'*] n. m. Genre de boraginées. (Les échinospermes sont des herbes à fleurs bleues ou blanches, rappelant celles du myosotis. Les cinquante espèces connues sont originaires de l'ancien continent. L'échinosperme bardanette vit dans les sols calcaires cultivés.)

ÉCHINOSPHÆRITES [*ki-noss-fé-ri-tèss*] n. m. Genre d'échinodermes du grand groupe primitif des cystidés, au calice globulaire formé de plaques disposées sans symétrie rayonnée, et à tige rudimentaire. (Abondants dans le silurien de l'Europe du Nord.)

ECHINOSPIRA [*ki-noss*] n. f. (du gr. *ékhinos*, hérisson, et *speira*, spire). Larve des mollusques gastéropodes, des genres *lamellaria* et voisins. (Chez les *echinospira*, appelés aussi *brownia*, la première coquille embryonnaire est nautiloïde et munie de carènes spirales ; la seconde ressemble à une carinaire. Ces larves sont pélagiques.)

ECHINOSTROBUS [*é-ki-noss-tro-buss*] n. m. Bot. foss. Genre de conifères, caractérisé par la forme globuleuse de ses strobiles munis d'écailles, portant un prolongement conique pointu. (Ce genre est limité au jurassique supérieur et aux schistes de Solenhofen.)

ÉCHINOTHURIDES [*ki, rid'*] n. m. pl. Ordre des *échinides réguliers*, caractérisé par le fait que les plaquettes calcaires du test au lieu d'être soudées à leurs voisines par les bords, ce qui rend le test rigide, sont au contraire imbriquées et assez lâchement jointes par le tissu conjonctif dans lequel elles sont noyées, pour laisser au test une grande souplesse. (C'est ce qu'on nomme vulgairement les « oursins mous ». Divers genres habitent les mers chaudes littorales, ou les grandes profondeurs ; on en a trouvé aussi dans l'Atlantique abyssal.)

ECHINUS [*ki-nuss*] n. m. Antiq. rom. En architecture, Membre ellipsico-circulaire d'un chapiteau dorique placé immédiatement sous l'abaque. || Ustensile de table, de forme et d'usage inconnus. || Mors garni de pointes. || Bracelet.

ECHINUS [*ki-nuss*] n. m. Zool. Genre d'échinides, dont le test renflé atteint 15 cm. de diamètre. (Ce genre est représenté sur nos côtes par trois grosses espèces ; leurs pédicellaires sont très développés, allongés et munis de rangées transversales de dents très fines.)

— Bot. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, synonyme de MALLOTUS.

ÉCHION, Myth. gr. Un des Géants. — Un des Argonautes, fils d'Hermès. — Un des héros qui prirent part à la chasse du sanglier de Calydon. — Un des cinq guerriers, nés des dents du dragon, qui survécurent aux autres et travaillèrent à la fondation de Thèbes. Il épousa Agavé, fille de Cadmus, dont il eut Penthée.

Echion : *a*, fleur.

ÉCHION [*ki-on*] ou **ECHIUM** [*ki-om'*] n. m. Genre de borraginacées, comprenant plus de vingt espèces qui croissent dans les endroits arides de l'ancien monde. (Quelques espèces font l'ornement des jardins. La vipérine est un *echium*.)

ECHIOSTOME [*ki-oss-tom'*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des stomiatidés, comprenant des formes allongées, latéralement comprimées, à tête courte, avec bouche très largement fendue et armée de dents nombreuses, hautes et aiguës. (Les *échiostomes* sont noirs, lisses ; ils ont un seul barbillon au menton, et leurs nageoires pectorales sont modifiées en filaments très fins. Ils habitent les grandes profondeurs de l'Atlantique, et sont munis d'appareils phosphorescents.)

Echiostome.

ÉCHIQUAGE [*kaj'*] n. m. Art vétér. Opération ayant pour but d'extraire les *chiques*.

— ENCYCL. Lorsqu'on constate la présence d'une chique en un point quelconque du corps, le meilleur moyen est de l'extraire délicatement sans dilacérer l'abdomen, car les œufs se répandraient dans la plaie et pourraient amener des complications graves. Le traitement qui consiste à tuer les chiques sur place, au moyen de substances diverses, est moins recommandable.

Echiqueté d'argent et de gueules.

ÉCHIQUETÉ [*ke*] adj. (pour ÉCHIQUERÉ ; de *échiquier*). Blas. Se dit d'un écu divisé en carrés d'échiquier, et aussi des meubles héraldiques (d'ailleurs rares) qui présentent une pareille disposition.

— *Substantiv.* et au masc. : *Dans l'*ÉCHIQUETÉ, *les carrés s'appellent les « points », et les rangées les « tires »*.

ÉCHIQUIER [*ki-é*] n. m. (de *échec*). Sorte de petit plateau carré, divisé en soixante-quatre carrés, alternativement blancs et noirs, sur lequel on joue aux échecs.

— *Par anal.* Surface couverte de carrés égaux et contigus, offrant deux couleurs alternées : *Des étoffes dites « écossaises » en* ÉCHIQUIER *rouge et noir.* || Disposition d'objets en carrés égaux et contigus : *Arbres plantés en* ÉCHIQUIER.

Echiquier.

— *Par extens.* Champ de bataille sur lequel on fait manœuvrer les troupes comme les pièces d'un jeu d'échecs ; et *au fig.*, en parlant des combinaisons de la diplomatie : *L'*ÉCHIQUIER *européen*.

— *Fig.* Ce qui est disposé avec une régularité parfaite : *L'*ÉCHIQUIER *bureaucratique*. (H. de Balzac.)

— Art milit. Disposition dans laquelle les troupes, massées en carrés, sont séparées par des intervalles égaux aux masses : *Se former en* ÉCHIQUIER.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon diurne, du genre *hespérie*.

— Fin. Abaque dont on se servait autrefois pour le calcul des impôts.

— Mar. Ordre des navires à voile naviguant en escadre.

— Mathém. *Echiquier arithmétique*, Nom donné à un tableau, généralement carré ou rectangulaire, formé de cases comprenant chacune un nombre ; ces différents nombres satisfaisant à une loi déterminée : *La table de Pythagore est un* ÉCHIQUIER ARITHMÉTIQUE.

— Pêch. Filet de pêche. (Syn. de CARRELET.)

— Techn. Sorte de patron sur lequel les vitriers prennent les mesures pour la coupe des verres de vitres.

— ENCYCL. Art milit. L'*échiquier* est une formation qui consiste à disposer les troupes sur plusieurs lignes présentant des intervalles tels que les vides soient sensiblement égaux aux pleins, et que les pleins de chaque ligne correspondent aux vides de celle en avant. Ce dispositif a pour but de soustraire les troupes de la seconde ligne à l'effet direct de feux dirigés contre la première. On l'a surtout employé dans les marches en retraite, pour permettre à la moitié des éléments d'une ligne de bataille de tenir l'ennemi en respect pendant que les autres se portent en arrière, afin de faire ainsi soutenir par les uns la

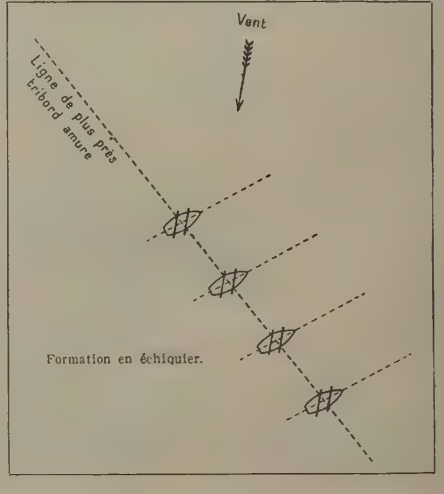

retraite des autres. — Ce procédé exige, d'ailleurs, une correction de mouvements bien difficile à obtenir avec les armes à longue portée et les gros effectifs des armées actuelles.

— Mar. Dans l'ancienne tactique des flottes à voile, des vaisseaux étaient formés en *échiquier* lorsqu'ils se trouvaient rangés sur une des lignes du plus près du vent, celle de tribord par exemple, tout en ayant les amures [en recevant le vent] de l'autre côté, celui de bâbord, comme dans la figure de la page précédente.

On donnait aussi le nom d'*échiquier* à toute formation dans laquelle les vaisseaux se présentaient parallèlement à une aire de vent différente de celle dessinée par leur ligne ou ordre. Il y avait par suite deux sortes d'échiquiers, l'un dit « au vent » comme dans la figure donnée, l'autre dit « sous le vent » ; suivant que les vaisseaux avaient l'avant au vent ou sous le vent de la ligne sur laquelle ils étaient rangés.

— Mathém. Lucas a montré, le premier, l'utilité de l'*échiquier ;* il se servait surtout d'échiquiers rectangulaires. On s'est, depuis, servi d'échiquiers triangulaires, pentagonaux, hexagonaux, pour résoudre des problèmes souvent compliqués ; entre autres, certaines questions de probabilités.

ÉCHIQUIER [*ki-é*]. Dr. anc. Cour de justice de Normandie, que Louis XII érigea en Parlement.

— Nom donné, en Angleterre, à l'administration financière : *Le chancelier de l'*ÉCHIQUIER. *La cour de l'*ÉCHIQUIER.

— ENCYCL. Dr. anc. En Normandie, on donnait le nom d'*Echiquier* à une cour de justice. L'Echiquier normand était, à l'origine, la cour féodale des ducs de Normandie. Les assises se tinrent d'abord sans périodicité, dans les diverses résidences des ducs. A partir de Henri II, il y en eut deux par an, à Caen ; plus tard, ce fut à Rouen. Les Echiquiers furent conservés après la conquête de la Normandie par Philippe Auguste ; mais le roi envoya, pour tenir les assises, des commissaires qui n'étaient nommés que pour une session. Les états généraux de Normandie, réunis en 1498, demandèrent à Louis XII de l'ériger en cour sédentaire dans la ville de Rouen. Un édit d'avril 1499 institua, en conséquence, un parlement de Normandie, sous le nom traditionnel de « Echiquier ». François Ier confirma par lettres patentes la cour de l'Echiquier dans tous ses privilèges, mais il lui imposa le nom de *parlement*.

— Institut. anglaises. (Il ne faut pas confondre la « cour de la Chambre de l'Echiquier » (*Court of Exchequer Chamber*) avec la « cour de l'Echiquier ». La *Chambre de l'Echiquier* fut instituée par Edouard Ier pour juger les appels des sentences rendues par la *cour de l'Echiquier*, la cour du Banc du roi, la cour des Plaids communs. Elle disparut lors de la grande réforme judiciaire de 1873 [*Judicature Act*].)

Chancelier de l'Echiquier. — A l'origine, le chancelier d'Angleterre siégeait à l'Echiquier. Mais, à partir de 1248, on lui substitua dans cette partie de ses fonctions un clerc, qui reçut le titre de « chancelier de l'Echiquier » et prit rang après le trésorier. Au XIVe siècle, le chancelier et le trésorier de l'Echiquier, outre leur juridiction financière, s'attribuèrent, sous le nom de *Court of Exchequer in equity*, une juridiction d'équité, qui ne fut abolie qu'en 1841. La Cour de l'Echiquier, abolie elle-même en 1873, subsiste comme annexe à la *Hight Court of Justice*, où elle reste chargée des affaires financières. Actuellement, le ministre des finances de la Grande-Bretagne prend le titre de *chancelier de l'Echiquier*.

Echiquier des juifs. — Du commencement de la monarchie à leur exode, en 1290, il fut loisible aux juifs de se livrer, en Angleterre, aux opérations usuraires. En retour, le roi leur imposait de lourdes taxes, dont la répartition et le recouvrement étaient confiés à une section particulière de l'administration de l'Echiquier, dite *Custodes et judiciarii judæorum* (en langue vulgaire angl., *Exchequer of the jews*).

— Fin. *Billets de l'Echiquier* (en angl. *Exchequer bills and bonds*). Ces billets sont l'analogue des bons du Trésor en France. Les *Exchequer bills*, dont l'échéance n'était pas fixe, sont éteints depuis 1897. Les *Exchequer bonds*, émis depuis 1853, ont été très employés pendant et après la Guerre. Ils représentent une promesse du gouvernement de payer une somme déterminée, après un laps de temps déterminé, en général trois ou cinq ans.

ÉCHIRÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 8 kil. de Niort, sur la Sèvre Niortaise ; 1.360 h. Ch. de fer Etat. Château ruiné de Coudray-Salbart dont subsistent l'enceinte, trois tours et le donjon haut de 50 m. Église en partie romane du XIIe siècle.

ÉCHIRÉTINE [*ki*] n. f. Corps neutre $C^{35}H^{56}O^2$, retiré, par cristallisation fractionnée, des eaux mères de l'échitéine.

ÉCHIS [*kiss*] n. m. Genres de reptiles ophidiens, comprenant quelques espèces propres aux régions désertiques de l'ancien monde.

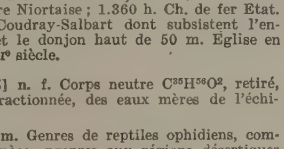

Echis.

— ENCYCL. L'espèce la plus commune est l'*echis carinatus*, répandue dans les régions sèches et sablonneuses d'Afrique et d'Asie, depuis l'Egypte jusqu'en Afghanistan. C'est l'*efa* ou *vipère des Pyramides*, le *afaï* et le *kupper* du Sind. Longue d'environ 70 cm., couleur de sable foncé, cette vipère est très venimeuse. On a, cependant, exagéré les cas de mort qu'elle cause ; c'est le serpent le plus employé par les charmeurs égyptiens.)

ÉCHITAMINE [*ki*] n. f. Alcaloïde extrait de l'*alstonia scholaris*, dita (apocynacées). Cristaux lévogyres, doués d'un éclat vitreux, solubles dans l'eau, l'alcool et le chloroforme. Son action se rapproche de celle du *curare*. Elle a été employée comme amer et fébrifuge dans les fièvres intermittentes. || Syn. DITAÏNE.

ÉCHITE [*kit'*] n. f. Pierre nommée par Pline, et que l'on croit être une agate.

ÉCHITÉINE [*ki*] n. f. Corps neutre, $C^{42}H^{70}O^2$, fondant à 195°, que l'on trouve dans les eaux mères alcooliques de l'échicérine et de l'échitine.

ÉCHITÉNINE [*ki*] n. f. Alcaloïde de l'écorce de dita (*alstonia scholaris*). [On la retire des eaux mères d'où l'échitamine (ditaïne) a été précipitée à l'aide du chloroforme. Elle a pour formule $C^{20}H^{27}NO^4$.]

ÉCHITÈS [*ki-tèss*] n. m. Genre d'apocynacées.

— ENCYCL. Les *échitès* sont des arbrisseaux volumineux, à grandes fleurs blanches, jaunes ou rouges, à suc blanchâtre vénéneux. (On en connaît plus de soixante espèces de l'Amérique tropicale.)

Echitès.

ÉCHITINE n. f. Chim. V. ÉCHICÉRINE.

ÉCHITONIE [*ki, nî*] n. f. Bot. foss. Genre fossile de l'éocène, oligocène et miocène, qui ressemblait aux échitès.

ÉCHIURE [*ki*] ou **ECHIURUS** [*ki-u-russ*] n. m. Genre de vers géphyriens, type de la famille des *échiuridés*, comprenant des animaux marins à corps non segmenté extérieurement et muni d'une trompe creusée en gouttière et de longues soies à l'extrémité postérieure.

ECHIZEN, prov. montagneuse de l'Empire du Japon (île de Nippon). Arrosée par l'Asuka, la province est fertile, fabrique des bronzes, porcelaines, objets de laque, et se livre à la sériciculture. Ville principale *Fukui*.

ECHKENDJI n. m. (du turc *echkenlu*, bon cheval). Hist. ottom. Elite des troupes de cavalerie dites *sipahis* créées par Amurat Ier (1319-1389). [*Par extens.*, tout bon soldat.]

ECHMAGORAS, fils d'Hêraklès et de Philone. Le père de celle-ci, Alcimédon, fit exposer l'enfant aux bêtes sauvages, avec sa mère ; mais Hêraklès les sauva tous deux.

ECHMATACANTHÉ [*èk-ma*], **E** adj. (du gr. *ekhma, atos*, appui, et de *acanthe*). Se dit des plantes de la famille des acanthacées qui ont un rétinacle sous chaque graine.

ECHMIADZIN, ville d'Arménie, anc. cap. historique, centre religieux.

ÉCHO [*kô*] n. m. (lat. *echo ;* du gr. *ekho*). Répétition d'un son répercuté par un corps : ECHO *simple, double, triple, multiple.* ECHO *monosyllabique, polysyllabique.* || Obstacle qui produit l'écho (En ce sens le phénomène est souvent personnifié) : *L'*ÉCHO *se plaît à redire les chansons des bergers.* (D'Ablancourt.) ECHO *répéta le nom.* || Lieu où le son est répercuté : *L'*ÉCHO *de la vallée, des rochers.*

Et je lance aux *échos* les noms des dieux obscurs.
P. VALÉRY.

Mon âme aux mille voix, que le Dieu que j'adore
Mit au centre de tout comme un *écho* sonore.
V. HUGO.

— *Par anal.* Lieu où se redisent, se répètent certaines choses : *Paris est l'*ÉCHO *de toutes les voix.*

— *Fig.* Reproduction, imitation : *Malheur à toute loi écrite qui n'est pas un fidèle* ÉCHO *de la loi morale !* (J. Simon.)

Comme un puissant *écho* des choses d'autrefois.
VERLAINE.

|| Paroles répétées par quelqu'un : *Il ne faut pas se fier aux cancans, aux* ÉCHOS. || Personne qui n'est que l'imitatrice fidèle ou servile d'une pensée, d'un fait, d'un individu : *Il n'est que l'*ÉCHO *de quelqu'un qu'il vient de quitter.* (La Bruyère.) || Objet qui n'a que des apparences : *Discours qui n'est qu'un* ÉCHO *verbeux.* || Adhésion, sympathie : *Motion qui ne trouve pas d'*ÉCHO.

— Loc. DIV. *Se faire l'écho de,* Accueillir, propager : *Il ne faut jamais* SE FAIRE L'ÉCHO DE *la médisance.* || *En écho,* En faisant écho.

— Chorégr. Pas qu'un danseur ou une danseuse vient exécuter, seul, au cours d'un divertissement ou d'un ballet. (L'*écho* est aussi parfois désigné sous le nom de *variation.*)

— Electr. Radiotechn. *Echo des antipodes,* Phénomène provenant de ce que les ondes électriques arrivent concordantes à l'antipode d'un poste transmetteur de sorte qu'on y perçoit le maximum d'audition, tandis que dans les régions voisines de l'antipode, il y a interférence et, par suite, des zones d'audition et des zones de silence.

— Littér. Titre sous lequel on désigne, dans les journaux, les nouvelles qui circulent dans la ville, dans les salons et les lieux publics. || Petits vers, consistant dans la répétition de la dernière syllabe du vers précédent ; poésie contenant de ces vers ; ce genre de poésie, de vers, cette manière de parler : *Ecrire un* ÉCHO. — En voici un exemple, dans un vaudeville de Panard :

Et l'on voit des commis
Mis
Comme des princes,
Qui jadis sont venus
Nus
De leurs provinces.

(L'*écho* a quelquefois été employé dans la prose ; c'est ce qu'a fait Erasme dans le dialogue grec et latin intitulé : *Juvenis et Echo,* et Rabelais dans le chapitre intitulé : *Comment Panurge se conseille à Pantagruel, pour sçavoir s'il se doibt marier.*)

— Mus. Répétition adoucie d'une ou plusieurs notes, imitant un écho. || Clavier spécial dans l'orgue des XVIIe et XVIIIe siècles, et dont les jeux doux produisaient l'effet de l'écho : de nos jours, ce clavier ne se voit plus que sur des instruments très importants. || *Note en écho,* Note faible que l'on produit en appuyant légèrement les doigts sur une des cordes de la guitare.

— Peint. *Echos de lumière,* Rappels de lumière sur des plans différents.

— ENCYCL. Phys. Lorsqu'une onde sonore rencontre un obstacle rigide, elle se réfléchit, comme les ondes lumineuses se réfléchissent sur un miroir. Si nous imaginons des ondes successives partant d'un point vibrant O, on montre théoriquement et expérimentalement que ces ondes donnent naissance, en arrivant sur un obstacle MN à une seconde série d'ondes ayant pour centre un point O′ symétrique de O par rapport à MN. Si l'on considère une direction OA de propagation du son, la direction correspondante pour les ondes réfléchies sera la ligne O′A ; ceci permet de dire que l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion. Un observateur placé en R entendra donc deux sons : l'un provenant des ondes sonores émanées de O, l'autre des ondes émanées de O′ ; ce second son, perçu un peu de temps après le premier, constitue l'*écho.*

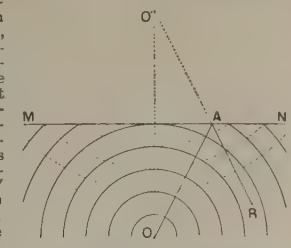

Pour que le son réfléchi soit distingué du son direct, il faut que ces deux sons soient séparés par un intervalle d'au moins un dixième de seconde ; le son parcourant 34 m. dans ce dixième de seconde, on en conclut que le son réfléchi ne pourra être perçu si la distance de l'observateur à l'obstacle est inférieure à 17 m. ; si la distance à laquelle on se trouve d'un réflecteur est de 34 m., l'écho répétera la dernière syllabe prononcée ; si la distance est de $2\times34=68$ m., $3\times34=102$ m., l'*écho* répétera deux, trois syllabes, etc. ; suivant le cas, on dit quelquefois que l'écho est *monosyllabique, dissyllabique,* etc. Quand la distance au réflecteur est inférieure à 17 m., les sons réfléchis viennent renforcer les sons directs ; on dit qu'il y a *résonance.* On affaiblit les résonances, dans les grandes salles, à l'aide de draperies tendues le long des murs.

Dans certains cas, il peut y avoir différents obstacles placés à des distances plus ou moins grandes de l'observateur, et, par suite, on peut avoir un *double écho* ou un *triple écho.* A Woodstok-Park (près d'Oxford), se produit un écho répétant vingt fois une syllabe.

On peut observer des échos multiples, dont la succession de résonance occasionne un renforcement tout à fait exceptionnel du son ; c'est ainsi que dans un des caveaux du Panthéon (Paris), un coup sec frappé sur le pan d'un vêtement produit un bruit analogue à la détonation du canon.

ÉCHO [*ko*], nymphe des forêts, personnification de l'écho. Elevée par les nymphes, instruite par les muses, elle recherchait la solitude, fuyait les dieux et les hommes. Repoussé par elle et jaloux de ses talents, Pan excita contre elle les bergers du pays, qui la mirent en pièces et dispersèrent ses membres par toute la terre. — D'après une autre tradition, Echo aima Narcisse d'un amour malheureux ; elle mourut de douleur, et continua de se plaindre dans les forêts et les montagnes. — Enfin, d'après un récit d'Ovide, Echo aurait favorisé les amours de Zeus, en amusant Hêra de son bavardage pendant que le maître des dieux courtisait les nymphes. Mais Hêra s'aperçut du stratagème : elle changea la jeune fille en écho, la condamnant à ne plus pouvoir répéter que la dernière syllabe des mots.

Echo et Narcisse. (Peinture de Pompéi.)

ÉCHO, petite planète, N° 60, découverte en 1860, par Ferguson.

Écho et Narcisse, opéra en trois actes, paroles du baron de Eschudy, musique de Gluck, représenté à l'Opéra le 24 septembre 1779. Ce fut le dernier ouvrage écrit par Gluck pour l'Opéra ; il était inférieur aux œuvres précédentes, et ne put dépasser la douzième représentation.

Écho et Narcisse, tableau de Poussin (Louvre). Narcisse mort est étendu au bord d'un ruisseau ; les fleurs qui portent son nom ont poussé près de sa tête ; à gauche, la nymphe Echo est couchée sur un rocher ; plus loin, à droite, l'Amour tient un flambeau. (V. planche *Beaux-Arts XLIX.*)

Écho de Paris (L'), journal quotidien, conservateur libéral et de tendance catholique, fondé en 1883 par Valentin Simond. *L'Echo de Paris* prit, lors de l'affaire Dreyfus, avec une grande vivacité, la défense de l'armée, et compta alors parmi ses principaux rédacteurs Jules Lemaître. Parmi les collaborateurs, on peut citer : Paul Bourget, Albert de Mun, René Bazin, Maurice Barrès, Henry Bordeaux. — Réuni au *Jour* le 28 novembre 1938.

ÉCHOCINÉSIE ou **ÉCHOKINÉSIE** [*ko, zî*] n. f. (du gr. *ékhô*, et *kinésis*, mouvement). Méd. Impulsion morbide qui pousse certains névropathes à répéter souvent un grand nombre de fois les mouvements imprimés à leurs membres.

ÉCHOGRAPHIE [*ko, fî*] n. f. (du gr. *ékhô*, écho, et *graphê*, écriture). Méd. Impulsion morbide qui pousse certains nerveux à récrire plusieurs fois de suite un mot ou une phrase qu'on leur a dictée.

ÉCHOÏQUE [*ko-ik'*] adj. (rad. *écho*). Littér. Se disait des vers latins dont les deux derniers mots rimaient ensemble, comme dans le suivant de Servius :

Exercet mentes fraternas gratia rara.

|| Se dit des vers français disposés en écho. V. ÉCHO.

ÉCHOIR v. intr. (du préfixe *é*, et de *choir*. — *J'échois, tu échois, il échoit* [On prononçait et l'on écrivait quelquefois : *il échet*], *nous échoyons* ou *nous échéons, vous échoyez*

ou *vous échéez, ils échoient* ou *ils échéent. J'échoyais* ou *j'échéais, nous échoyions* ou *nous échéions. J'échus, nous échûmes. J'écherrai, nous écherrons. J'écherrais, nous écherrions. Qu'il échoie* ou *qu'il échée. Qu'ils échoient* ou *qu'ils échéent. Que j'échusse, que nous échussions. Echéant. Echu, e.* Les deux premières personnes de chaque temps sont rarement usitées, et la forme ÉCHEOIR est vieillie.) Proprem., Tomber en se détachant. Etre dévolu par le sort; être donné en partage: *Les premiers alleux furent les terres qui* ÉCHURENT *aux vainqueurs par tirage au sort ou partage.* (Guizot.)

— Arriver à échéance : *Terme qui* ÉCHOIT *à la Saint-Jean.* || Arriver, se rencontrer, tomber : *Invitation qui* ÉCHOIT *mal.* || Impersonnellem. : *Personne à laquelle* IL EST ÉCHU *un héritage inattendu.* — Terme de pratique : S'IL *y* ÉCHOIT (ou ÉCHET), Si le cas se présente.

— LOC. DIV. *Echoir bien, échoir mal* (en parlant des personnes), Avoir bonne ou mauvaise chance. (VX.)

— GRAMM. Les temps composés de ce verbe prennent ordinairement l'auxiliaire ÊTRE : *Cela lui* EST ÉCHU *en partage.*

ÉCHOISELER [*lé*] v. tr. (double la lettre *l* devant une syllabe muette : *J'échoiselle. Qu'ils échoiselleront*). Labourer pendant l'hiver (en parlant des vignes). [Dialectal.]

ÉCHOITE ou **ESCHOITE** n. f. (de *échoir*). Dr. cout. anc. Succession collatérale. || D'une façon générale, Tous les biens meubles ou immeubles qui tombaient entre les mains du seigneur. || *Spécialem.*, Bénéfice provenant, pour un seigneur, des successions de ses tenanciers. (En ce sens, on disait aussi ÉCHUTE.)

ÉCHOKINÉSIE [*ko, zî*] n. f. Méd. V. ÉCHOCINÉSIE.

ÉCHOLALIE [*ko, lî*] n. f. (du gr. *ekho*, écho, et *lalé*, bavardage). Méd. Impulsion morbide observée chez certains névropathes et particulièrement les hystériques, et qui consiste dans la répétition en écho des phrases, des fins de phrases, ou des mots qui ont été dits devant eux. (C'est une forme de l'*échomatisme.*)

ÉCHOMATISME [*ko, tissm'*] n. m. (du gr. *ekho*, son, et *matos*, recherche). Méd. Impulsion morbide de beaucoup de névropathes à répéter les sons ou paroles prononcés, les gestes exécutés ou les attitudes prises devant eux. (C'est une manifestation de l'automatisme réflexe. Il comprend deux modalités principales : l'*échocinésie* et l'*écholalie.*)

ÉCHOME n. m. Mar. V. ÉCHAUME.

ÉCHOMÈTRE [*ko*] n. m. (du gr. *ekho*, son, et *métron*, mesure). Instrument propre à mesurer la durée, les intervalles et les rapports des sons.

ÉCHOMÉTRIE [*ko, trî*] n. f. (du gr. *ekho*, son, et *métron*, mesure). Archit. Art de construire les bâtiments en calculant et combinant la réflexion des sons.

ÉCHOMÉTRIQUE [*ko, trik'*] adj. Qui a rapport à l'échométrie : *Science, Calcul* ÉCHOMÉTRIQUE.

ÉCHOMIMIE [*ko, mî*] n. f. (du gr. *ekho*, écho, et *mimos*, qui imite). Méd. Impulsion morbide qui incite certains dégénérés ou même de simples nerveux à répéter les mouvements qu'ils voient exécuter et les attitudes qu'ils voient prendre devant eux.

ÉCHONELER [*lé*] v. tr. (double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'échonelle. Tu échonelleras*). Rassembler l'avoine avec des râteaux, après qu'elle a été coupée. (Dialectal.)

ÉCHOPPAGE n. m. Action d'échopper.

ÉCHOPPE n. f. (anc. néerlandais *schoppe*). Petite boutique en planches : *Une* ÉCHOPPE *de savetier.*

— Féod. *Droit d'échoppe*, Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, installaient des échoppes le long des rues.

— ENCYCL. Hist. L'*échoppe*, qui ne se rencontre plus guère qu'exceptionnellement à Paris, y régnait autrefois partout : le Louvre, le Palais-Royal, les quais, les rues se trouvaient encombrés, obstrués par les échoppes. Elles finissaient par triompher des règlements; c'est ainsi qu'en 1611 on leva l'interdiction longtemps maintenue d'en établir sur le quai de l'Horloge le long des murs du Palais. Au Carrousel s'étaient installés les petits libraires; sur le Pont-Neuf, les marchands d'habits; à la porte des hôtels, dans les coins, les écrivains publics et les savetiers; sur le parvis Notre-Dame, au flanc des églises, les marchands de médailles et de cierges. Des règlements de police veillaient contre les dangers d'incendie qu'elles offraient par l'éclairage ou le chauffage.

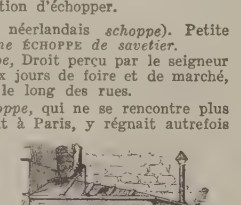
Echoppe.

— Dr. L'autorité municipale (à Paris, le préfet de police) donne la permission d'établir des *échoppes* en deçà de l'alignement des rues et places. Les marchands sous échoppe sont assujettis à une patente d'un tarif réduit.

ÉCHOPPE n. f. (de l'anc. franç. *eschalpre*, couteau à racler; du lat. *scalprum*, ratissoire). Grav. Pointe d'acier dont on se sert dans la gravure à l'eau forte. || Espèce de burin à lame plate ou arrondie, et de largeur variable dont se servent les graveurs, les typographes, etc. || Ancien outil d'essayeur, qui servait à détacher les parcelles d'argent qu'on voulait essayer.

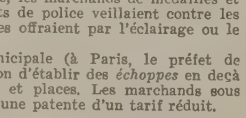

ÉCHOPPES : 1. Quadrangulaire; 2. En biseau; 3. Ronde.

ÉCHOPPER [*pé*] v. tr. Techn. Travailler avec l'échoppe. || Enlever avec un ciseau les jets d'un métal fondu. || Enlever avec l'échoppe les parties plus ou moins larges constituant les blancs, dans la gravure sur bois ou sur métaux. || Faire sauter à la pointe de l'échoppe un signe typographique inutile.

— ***S'échopper***, v. pr. Au sens passif, Etre échoppé.

ÉCHOPPIER [*cho-pi-é*], **ÈRE** n. Personne établie dans une échoppe. (Peu us.)

ÉCHOPRAXIE [*ko-prak-sî*] n. f. (du gr. *ekho*, écho, et *praxis*, action). Méd. Répétition, par les névropathes, des mouvements exécutés devant eux. V. ÉCHOCINÉSIE.

ÉCHORTER [*té*] v. intr. Dans l'Ouest, Avorter (en parlant des femelles des animaux domestiques).

— *Fig.* Ne pas réussir, ne pas avoir lieu.

— PROV. **Quand il tonne dans l'Avent, l'hiver échorte,** S'il tonne pendant l'Avent, l'hiver sera doux.

ÉCHORTIN n. m. (de *échorter*). Avorton. (Usité dans l'Ouest.)

ÉCHOTIER [*ko-ti-é*] n. m. Rédacteur chargé des échos dans un journal.

ÉCHOUAGE n. m. (rad. *échouer*). Etat d'un navire qui, soit par accident, soit de propos délibéré, repose sur le fond et cesse de flotter par manque d'eau :

Echouages hideux au fond des golfes bruns.
RIMBAUD.

|| Endroit où un bateau, une embarcation peuvent s'échouer sans danger : *Lieu d'*ÉCHOUAGE. || *Cale d'échouage*, Endroit où un navire peut se mettre à sec pour se caréner. || *Port d'échouage*, Nom donné, dans les ports à marée, aux avant-ports dans lesquels il ne reste pas aux navires assez d'eau à marée basse pour flotter.

ÉCHOUEMENT [*choû-man*] n. m. Action d'échouer.

— *Fig.* Insuccès, échec.

ÉCHOUER [*chou-é*] v. intr. Mar. Rester sur le fond et ne pouvoir plus naviguer par défaut de profondeur d'eau; se trouver sur un bâtiment auquel cet accident arrive : *Navire qui* ÉCHOUE *sur un banc de sable. Nous* ÉCHOUÂMES *en sortant du port.* || Etre poussé à la côte, sur les bas-fonds, en parlant d'un objet quelconque : *Beaucoup d'objets, portés par les flots, viennent* ÉCHOUER *à la côte.*

Navire échoué.

— *Fig.* Ne pas réussir, avorter, manquer; ne pas arriver au but qu'on se proposait : *Jusqu'ici, tous les moyens* ONT ÉCHOUÉ *contre le paupérisme.* (Cormenin.)

— *Transitiv.* Pousser volontairement à la côte, sur les bas-fonds : ÉCHOUER *son bâtiment.* || Echouer, emporter violemment sur les bas-fonds. (En parlant des causes physiques) : *Les tempêtes engloutissent les vaisseaux; les courants les* ÉCHOUENT. (Lamartine.)

— ***Echoué, e***, part. pass. du verbe *Echouer.*

— *Fig.* Perdu sans ressource : *Spéculateur* ÉCHOUÉ.

— *Substantiv.* Navire ou navigateur échoué : *Les trois* ÉCHOUÉS. (La Fontaine.)

— ***S'échouer***, v. pr. Au sens réfléchi, Toucher à la côte, sur les bas-fonds. || Se faire échouer à la côte.

— ANTON. **Déchouer** ou **déséchouer, renflouer.**

ÉCHOUERIE [*choû-rî*] n. f. Endroit propre à l'échouement des navires. (Peu us.)

ÉCHRÉFI ou **ASHRAFI** n. m. Hist. ottom. Ordre de derviches, fondé par Seïd-Abd-Allah-Echref-Roumi, mort en 1493.

— Monn. ottom. Nom de la pièce d'or (*altoun*) au début du XVIe siècle. (Cette dénomination se propagea dans l'Empire ottoman, après la conquête de l'Egypte.)

ECHT ou **EGT**, bourg des Pays-Bas (Limbourg), sur la Geleen, affl. de la Meuse; 8.100 hab. Ancienne ville forte. Tuileries.

ECHTELER (Joseph), sculpteur allemand, né à Legau (Haute-Souabe) en 1853, mort à Mayence en 1908. Il débuta par des bustes et affirma ensuite son talent vigoureux dans de grandes figures inspirées par la mythologie ou la vie du Christ. On lui doit : *Ecce homo, Mater dolorosa, le Protecteur des orphelins, Hercule et le Lion de Némée.* Il a exécuté pour l'Amérique le *Monument du général Grant*, et modelé une série de médailles à l'effigie des princes allemands.

ECHTER (Michael), peintre d'histoire allemand, né et mort à Munich (1812-1879). Elève de Schnorr puis de Kaulbach, il peignit *la Bataille de Lechfeld* pour le Maximilianeum (1860), et les grands panneaux ornant les salons du musée national de Bavière : *Mariage de Frédéric Barberousse et de Béatrice de Bourgogne; Obsèques de Walter von der Vogelweide*, et la *Lutte des poètes au château de la Wartbourg.* Pour le roi Louis II, Echter a représenté de nombreuses scènes des œuvres de Wagner.

ECHTERMEYER (Karl), sculpteur allemand, né à Cassel en 1845, mort à Brunswick en 1910. Elève de Hœhnel, à Dresde, il y exécuta la plupart de ses œuvres : statue du *grand électeur Frédéric; l'Art* et *la Science*, groupes colossaux pour le Polytechnicum de Brunswick; le modèle de la colonne, haute de 100 m., avec les statues de *la Pitié*, de *la Justice*, de *la Science* et de *l'Art*, qui fut inaugurée lors du jubilé du duc de Brunswick, en 1881. On lui doit encore une *Bacchante dansant* (1874; musée de Berlin) et huit figures de marbre représentant *les Beaux-arts de différents pays*, pour la galerie de peinture de Cassel.

ECHTERNACH ou **ECHTERN**, ville du grand-duché de Luxembourg, arrond. de Grevenmacher, sur la Sure, affl. de la Moselle; 4.300 hab. Fabrique de faïences.

Cette ville est sortie de l'abbaye qu'y fonda, en 698, saint Willibrod, apôtre des Frisons. Les abbés d'Echternach étaient princes du Saint-Empire. L'abbaye fut sécularisée par les Français en 1793. Aujourd'hui encore y a lieu chaque année, le mardi de la Pentecôte, la procession « des sauteurs », dont les participants se rendent à l'église en faisant trois pas en avant et un en arrière.

ECHUCA, ville d'Australie (Victoria), au confluent du Murray et du Campaspe; 8.750 hab. Fonderies et hauts fourneaux; scieries mécaniques, draperies. Cité créée pour l'exploitation des riches gisements de fer du Loddon.

ECHUJINE n. f. Glucoside extrait de l'*echuja* ou *adenium boehmianum* (apocynacées). Cristaux blancs solubles dans l'eau et l'alcool. (Son action se rapproche de celle de la strophantine. Elle est toxique.)

ÉCHUTE n. f. Dr. féod. V. ÉCHOITE.

ÉCIDIE [*dî*] n. f. Une des formes fructifères des champignons de la famille des urédinées.

— ENCYCL. Les *écidies* naissent sous l'épiderme des feuilles, et les déchirent quand elles sont mûres; elles ont la forme de coupes, dans lesquelles naissent les spores (écidiospores).

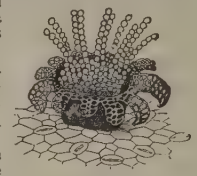
Ecidie.

ÉCIDINÉ, E adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'écidie : *Une fructification* ÉCIDINÉE.

ÉCIDIOLE n. f. Une des formes fructifères des urédinées.

— ENCYCL. A l'inverse des écidies qui se forment à la face inférieure des feuilles, les *écidioles*, qui ont la forme de petites bouteilles, naissent à la face supérieure des feuilles.

ÉCIDIOLISPORE [*liss*] n. f. Nom donné aux spores extrêmement petites nées dans les écidioles.

ÉCIDIOMYCÈTES [*sèt'*] n. m. pl. Nom sous lequel on désigne parfois les urédinées.

ÉCIDIOSPORE [*oss*] n. f. Nom donné aux spores nées dans les écidies.

ECIDIUM [*di-om'*] n. m. Forme fructifère des champignons qui produisent la rouille des végétaux et que l'on a considérée comme un genre particulier de champignons.

ECIJA (l'antique *Astigi*), ville d'Espagne [prov. de Séville], dans la vallée du Genil; 25.000 hab. Climat extraordinairement chaud. Jardins magnifiques. Elève de taureaux de *corridas;* vestiges du temps des Maures.

ÉCIMABLE adj. Qu'on peut écimer : *Arbre* ÉCIMABLE.

ÉCIMAGE n. m. Action de couper la cime d'un végétal.

— ENCYCL. L'*écimage* est pratiqué dans le dessein de forcer un végétal à croître en épaisseur plutôt qu'en hauteur. Il favorise naturellement la croissance des organes inférieurs : on écime le blé trop vigoureux pour éviter la verse, le tabac pour augmenter la grandeur des feuilles, le maïs pour obtenir de plus gros épis, les melons, les courges, les fèves, etc. En viticulture, l'écimage rogne les sarments au ras de l'échalas; la vigne offre ainsi moins de prise au vent, et les frais d'attachage sont réduits. L'écimage de certaines plantes (vigne, tabac, maïs) se pratique en général à la main, mais pour les plantes basses comme le blé en herbe on utilise des écimeuses ou bien l'on fait passer un troupeau de moutons sur le champ sans l'y laisser stationner.

ÉCIMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *cime*). Enlever la cime d'un arbre ou d'une plante : ECIMER *des poiriers, des pieds de tabac.* || *Par anal.* Retrancher le sommet de : ECIMER *un monument.*

— *Fig.* Diminuer, amoindrir, abaisser : *Si on laissait faire la médiocrité jalouse, elle* ÉCIMERAIT *tout ce qui la dépasse.* (Mme C. Bachi.)

— ***Écimé, e***, part. pass. du verbe *Ecimer.*

— Blas. Se dit du chevron dont la pointe est coupée.

— ***S'écimer***, v. pr. Au sens passif, Etre soumis à l'écimage.

D'argent au chevron écimé d'azur.

ÉCIMEUSE n. f. Machine agricole utilisée dans l'écimage du blé et qui consiste en un bâti pourvu d'une barre de coupe (entre 15 et 30 cm. du sol) animée d'un mouvement de va-et-vient qui lui est communiqué par les roues porteuses.

ÉCIR n. m. En Auvergne, Nom de certains ouragans d'hiver.

ECITODULUS [*luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés. (L'*ecitodulus crassicornis*, du Brésil, est commensal de l'*eciton legionis*, fourmi à grandes mandibules.)

ÉCITON n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des formicidés, tribu des myrmicinés, comprenant des fourmis américaines, qui semblent mener une existence errante et ne point établir de nids fixes.

Eciton.

— ENCYCL. Ces fourmis sont remarquables par les différences que présentent les ouvrières dans la même espèce; les unes ayant des mandibules longues et crochues et une grosse tête, les autres moins grandes et ayant la tête petite. Les *écitons* se déplacent par troupes immenses, détruisant tous les animaux de petite taille sur leur passage, pénétrant même dans les maisons comme les fameuses *fourmis de visite* (*œcodoma*). C'est surtout l'*eciton prædator*, qui entre dans les habitations; cette petite fourmi détruit en quelques instants tous les insectes et araignées.

ECK (Jean **Maier**, dit D'), théologien catholique allemand, né au village d'Eck (Souabe) en 1486, mort à Ingolstadt en 1543. Il fut le premier à attaquer les thèses de Luther sur les indulgences, et défendit la doctrine catholique au colloque de Leipzig (1519). Dès lors, il combat sans relâche la Réforme. En 1525, il fait paraître, contre Mélanchthon, un exposé des dogmes catholiques. Il dispute contre Œcolampade à Bade (1526), contre Urbain Rhégius à Augsbourg (1527). Il prend enfin part aux colloques de Worms (1540) et de Ratisbonne (1541).

ECK (Johann-Friedrich), violoniste allemand, né à

Mannheim en 1766, mort à Bamberg en 1809. Fils d'un corniste, membre de la chapelle de la cour. Musicien de la cour, puis chef d'orchestre de l'Opéra de Munich, il était réputé comme l'un des premiers virtuoses de son temps. Après son mariage, il émigra en France et habita Paris et la banlieue de Nancy. Il a publié plusieurs concertos de violon et un concerto pour deux violons. — Son frère, FRANZ, né à Mannheim en 1774, mort à Strasbourg en 1804, reçut ses conseils et fut lui aussi un exécutant de premier ordre. Il fit partie de l'orchestre de Munich pendant plusieurs années, puis se rendit à Saint-Pétersbourg, où il fut violon solo de l'orchestre de la Cour. Mais expulsé de Russie à la suite d'un scandale auquel il avait été mêlé, il perdit la raison et dut être interné dans une maison de santé.

ECKAÏNE [*é-ka*] n. f. Anesthésique local, dérivé de l'ecgonine, pouvant remplacer la cocaïne.

ECKARDT (Johann Gottfried), pianiste allemand, né à Augsbourg en 1735, mort à Paris en 1809. Eckardt qui a vécu à Paris depuis 1758, était le rival de Schobert auquel des connaisseurs comme Grieg le préféraient. Il a été un des plus remarquables virtuoses de son temps. On lui doit des sonates et des variations pour piano.

ECKARDT (Louis), écrivain autrichien, né à Vienne en 1827, mort à Tetschen en 1871. On lui doit, outre des travaux de critique et d'esthétique, des pièces de théâtre, notamment : *Socrate* (1858), et un roman : *Niklaus Manuel* (1862).

ECKART le Fidèle (en allem. **der Treue Eckart**), héros légendaire, personnifiant, comme son nom l'indique, la fidélité germanique. Il apparaît dans la légende de *Tannhäuser*, où il a mission d'écarter les imprudents de la grotte de Vénus ; dans divers poèmes de Gœthe et de Tieck ; etc.

ECKARTSBERGA, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur l'Ilm, affl. de la Saale ; 2.000 hab. Fabrication de fromages. Ch.-lieu de cercle.

ECKBOLSHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 3 kil. de Strasbourg ; 3.272 hab. Fabriques de toiles de chanvre.

Ecke (en allem. *Eckenlied*), poème allemand, appartenant au cycle de Théodoric. Composé vers 1200, il conte, avec une certaine originalité et un certain sens des beautés de la nature, le combat du jeune géant Ecke contre Théodoric (le « Dietrich » des récits autrichiens). Type d'extraordinaire bravoure, Ecke est vaincu par Théodoric, qui porte la tête du jeune héros à trois reines qui résident à Jochgrimm et ont excité Ecke à aller braver l'invincible chef des Goths.

ECKENHAGEN, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne) ; 5.400 hab. Centre d'élevage, marché aux bestiaux.

ECKER (Jean-Alexandre), médecin tchèque, né à Trinitz en 1766, mort en 1829, à qui l'on doit l'introduction de la vaccine en Bohême.

ECKER (Alexandre), anatomiste allemand, né et mort à Fribourg-en-Brisgau (1816-1887). Il obtint une chaire d'anatomie et de physiologie à Bâle en 1844, puis retourna à Fribourg prendre la chaire de Siebold en 1850 ; il s'occupa d'abord d'histologie, puis d'anatomie comparée et d'embryologie, et enfin d'anthropologie.

ECKERMANN (Jean-Pierre), littérateur allemand, né à Winsen (Hanovre) en 1792, mort à Weimar en 1854. Il avait publié *Documents pour la poésie* (1823) lorsqu'il se rendit à Weimar, où il devint le secrétaire et l'ami de Gœthe, puis fut professeur d'anglais et d'allemand du grand-duc héritier (1829), conseiller aulique et bibliothécaire de la grande-duchesse (1838). Son principal titre littéraire est l'ouvrage intitulé : *Conversations avec Gœthe* (1836-1848), qui renferme de précieux documents pour la dernière période de la vie de l'illustre écrivain.

ECKERNFÖRDE, ville d'Allemagne (Prusse, Slesvig), sur la Baltique ; 7.300 hab. Ch.-lieu de cercle. En 1813, victoire des Russes sur les Danois ; en 1849 et en 1864, combats entre la flotte danoise et les batteries allemandes. Cette ville fut au XVIIIe siècle un centre céramique.

ECKERSBERG (Christoph-Wilhelm), peintre danois, né à Varnaes (Slesvig) en 1783, mort à Sandviken (Norvège) en 1853. Admis comme élève en 1803 à l'académie de Copenhague, il entreprit un voyage en France et en Italie. Il fut un instant élève de David. Il a peint *la Mort de Baldur*, d'après le poème de l'*Edda*, des portraits (*Thorwaldsen*, *Œhlenschlæger*), des marines remarquables (*Rade d'Helsingœr*) et différents tableaux représentant des épisodes de l'histoire danoise ; ces derniers, conservés au château de Christiansborg.

ECKERT (Charles-Antoine-Florian), musicien allemand, né à Potsdam en 1820, mort à Berlin en 1879. Enfant prodige et élève, à Berlin, de Zelter, de Rungenhagen et de Mendelssohn, encouragé par Spontini, il fit, à peine âgé de dix-sept ans, représenter deux opéras. Il devint chef d'orchestre à Paris au Théâtre-Italien, en 1853, à l'Opéra impérial de Vienne, à Stuttgart, puis à Munich. Enfin, en 1868, il fut nommé chef d'orchestre à l'Opéra de Berlin, en même temps que directeur des concerts de la cour. On connaît en outre de cet artiste un oratorio, une symphonie, une ouverture de fête, un trio instrumental, plusieurs recueils de *lieder* et diverses compositions légères.

ECKESEY, ville industrielle d'Allemagne (Prusse, présid. d'Arnsberg), au confluent de la Bolme et de la Rhur, aujourd'hui réunie à Hagen.

ECKHART (Johann, dit **Maître**), dominicain et philosophe mystique allemand, né en Thuringe vers 1260, mort vers 1327 ; maître ès arts à Paris en 1300. Sa réputation le fit appeler à Rome comme conseiller du pape Boniface VIII dans sa lutte contre Philippe Auguste. Provincial de son ordre pour la Saxe, vicaire général pour la Bohême, il fit, en 1311, un séjour à Paris, puis alla professer la théologie à Strasbourg. Deux ans après sa mort, en 1329, le pape condamna quelques-unes de ses propositions. Son système philosophique et théologique est un panthéisme analogue à celui des mystiques alexandrins et de Scot Erigène.

ECKHART (Jean-Georges D'), historien et érudit allemand, né à Duingen en 1664, mort à Wurtzbourg en 1730. Ami de Leibniz, professeur d'histoire à Helmstedt, avec le titre de conseiller et d'historiographe de la cour de Hanovre, il remplit plusieurs missions officielles. Il se convertit au catholicisme. Protégé, dès lors, par les cardinaux, le pape et l'empereur, il s'établit à Wurtzbourg et y cumula les fonctions de conseiller de l'évêque, d'historiographe et de bibliothécaire. On lui doit divers ouvrages d'érudition : *Historia studii etymologici linguæ germanicæ hactenus impensi* (1711) ; *Historia genealogica principum Saxoniæ Superioris* (1722) ; *Corpus historicum medii ævi* (1723) ; etc.

ECKHEL (le P. Joseph-Hilaire), numismate autrichien, né à Enzersfeld-sous-Enns (Autriche) en 1737, mort à Vienne en 1798. Nommé en 1774 directeur du cabinet des médailles impérial de Vienne, il publia, dès 1775, un choix de pièces de la collection impériale, de celles du grand-duc de Toscane, du P. Granelli, de Viczay, de Festeticz, de Savorgnano, etc. Son œuvre magistrale, qui rend encore aujourd'hui les plus grands services, sorte de code de la numismatique, est la *Doctrina nummorum veterum*, parue, en huit volumes, à Vienne (1792-1798).

ECKHOFF ou **EKHOF** (Conrad), acteur et auteur dramatique allemand, né à Hambourg en 1720, mort à Gotha en 1778. Il joua sur divers théâtres et mérita d'être appelé **le Roscius** et **le Garrick allemand.**

ECKINGTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby), près du Rother ; 12.600 hab. Poteries, clouteries.

ECKLONIE [*è-klo-nî*] n. f. Bot. Genre d'algues marines, de la famille des daminariacées. (On en connaît plusieurs espèces employées au Japon comme aliment, comme engrais ou traitées pour fournir de l'iode.)

ECKMANN (Otto), peintre allemand, né à Hambourg en 1865, mort à Badenweiler (grand-duché de Bade) en 1902. Il fut en Allemagne le rénovateur de l'art appliqué. On lui doit la fondation de la manufacture de Scherrebeck.

ECKMUHL ou **EGGMUHL**, village d'Allemagne (Bavière, Basse-Bavière), sur la Grande Laber ; 330 hab. Le 12 avril 1809, victoire de Napoléon Ier sur les Autrichiens de l'archiduc Charles, qui valut à Davout le titre de « prince d'Eckmuhl ».

ECKMUHL (prince D'). V. DAVOUT.

Eckmuhl (PHARE D'), sur la pointe de Penmarch (Finistère), construit grâce à un don de 300.000 francs fait en 1892 par la marquise de Blocqueville, fille de Davout, prince d'Eckmuhl, d'où son nom, un des plus beaux du monde ; il s'élève à 60 m. au-dessus du niveau des plus hautes mers ; illuminé par un appareil de feu éclair électrique d'une puissance de 2 millions de bougies, et d'une portée de 53 kil., il comporte également une sirène de brume à air comprimé, qui entre en action dès qu'apparaît le brouillard, ainsi qu'un radiophare. Il a été inauguré le 17 octobre 1897.

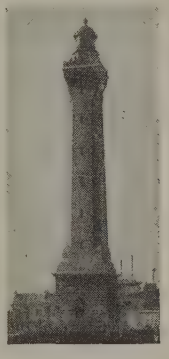

Le phare d'Eckmuhl. Cl. Villard.

ECKSTEIN (Ferdinand, baron D'), publiciste et philosophe français, d'origine danoise, né à Altona en 1790, mort à Paris en 1861. Il fit partie de la police à Gand où, pendant les Cent-Jours, il gagna la faveur de Louis XVIII, qu'il suivit en France ; devint inspecteur général au ministère de la police, historiographe au ministère des affaires étrangères, et reçut le titre de « baron ». Il fonda *le Catholique* (1826), collabora à plusieurs journaux et revues. On lui doit, entre autres ouvrages : *Des jésuites* (1827) ; *De l'état actuel des affaires* (1828) ; *De l'Europe* (1836) ; *De l'Espagne* (1836) ; *les Eléments de la vie sociale et politique chez les peuples pasteurs* (1855) ; *Des sources de l'opinion publique en Europe* (1856) ; etc.

ECKSTEIN (Ernest), écrivain allemand, né à Giessen en 1845, mort à Dresde en 1900. Il a successivement habité Paris, Vienne et Leipzig. Ecrivain humoristique et fécond, il a collaboré à de nombreux journaux et publié les œuvres les plus diverses. Il a excellé surtout dans la peinture des mœurs scolaires. Nous citerons de lui : *Vénus Uranie* (1872) ; *En classe de seconde et de première* (1875) ; *Sur le mode majeur et mineur* (1877) ; *les Claude* (1882).

ÉCLABOUSSEMENT [*man*] n. m. Action d'éclabousser ; résultat de cette action.

ÉCLABOUSSER [*sé*] v. tr. origine douteuse ; de l'anc. forme *esclabouter*). Faire jaillir de l'eau, de la boue, etc., sur : *Véhicule qui* ÉCLABOUSSE *les passants.*

— *Fig.* Traiter peu favorablement : *La fortune* ÉCLABOUSSE *souvent ceux qui la poursuivent.* (A. Houssaye.) || Etaler son luxe, écraser de son dédain : *Le parvenu veut* ÉCLABOUSSER *tout le monde.*

— ***Éclaboussé, e,*** part. pass. du verbe *Eclabousser.*

— *Fig.* Qui a reçu le contre-coup de : *Personne* ÉCLABOUSSÉE *dans une mauvaise affaire.*

— ***S'éclabousser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Faire jaillir sur soi de la boue, etc.

— Avec réciprocité, Se lancer mutuellement de l'eau, etc. ; et *au fig.* S'écraser mutuellement de son luxe, etc.

ÉCLABOUSSURE n. f. (de *éclabousser*). Eau, boue, etc., qui a jailli : *Etre couvert d'*ÉCLABOUSSURES. || *Par extens.* Fragment de matière solide, qui se détache et vole en éclats.

— *Fig.* Contre-coup reçu dans le voisinage de gens qui se battent : *Recevoir des* ÉCLABOUSSURES. || Contre-coup qui résulte d'un acte ou d'un événement fâcheux : *Les* ÉCLABOUSSURES *d'un scandale.* || Ricochet, fait secondaire qui résulte d'un fait principal. || Fange, boue (morale) : *Les* ÉCLABOUSSURES *du déshonneur.*

ÉCLACTISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *eklaktisma ;* de *eklaktizein*, ruer). Antiq. gr. Exercice de danse, qui consistait à élever vite et haut les talons (danse particulière aux femmes).

ÉCLADOUÈRE n. f. Sorte de filet pour prendre les oiseaux en temps de neige. (Dialectal.)

ÉCLAIR [*klèr'*] n. m. (substantif verbal de *éclairer*). Météorol. Lueur vive et instantanée, qui part des nuages lorsqu'il s'y produit une décharge électrique.

— *Eclair diffus* ou *en nappes*, Eclair embrassant une étendue considérable du ciel. || *Eclair fulminant* ou *en sillons*, Eclair à bords bien tranchés et constitué par une ligne très nette. || *Eclair arborescent* ou *ramifié*, Eclair à

Eclair arborescent ou ramifié.

sillons qui se ramifient comme les branches d'un arbre, les uns sur les autres. || *Eclair sinueux*, Eclair en zigzag formant des sinuosités et des lignes brisées. || *Eclair en chapelet*, Eclair constitué par une myriade de points brillants, analogues aux sillons de feu qu'un courant électrique de haute tension produit sur une surface humide. || *Eclair en boule*, Eclair ayant l'aspect d'une boule de feu. || *Eclair de chaleur*, Eclair provenant d'orages que la rondeur de la terre empêche de voir directement et que l'on aperçoit grâce au pouvoir réflecteur de l'atmosphère.

— *Par extens.* Lumière vive et instantanée. || Eclat vif, scintillant, mobile : *L'*ÉCLAIR *des regards, des diamants.*

— *Fig.* Révélation soudaine : ce qui sert à découvrir, à faire une chose. || Produit éclatant et instantané ; manifestation soudaine et passagère ; fait qui ne dure pas : *Un* ÉCLAIR *de génie. L'à-propos est l'*ÉCLAIR *de l'esprit.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.)

— Chim. Eclairement brusque du bain d'argent, au moment où la coupellation se finit : *Cet essai d'argent a fait l'*ÉCLAIR.

— Pâtiss. Gâteau de forme allongée, contenant de la crème et dont le dessus est glacé (ainsi appelé parce que, pour ne pas renverser la crème, on le mange très vite) : *Un* ÉCLAIR *au café.*

Eclair sinueux.

Eclair en chapelet.

— LOC. DIV. *Comme l'éclair, Comme un éclair*, Avec une extrême rapidité. || *Prompt, Rapide comme l'éclair ; Plus prompt, Plus rapide que l'éclair*, Extrêmement prompt ou rapide. || *Passer comme l'éclair*, Très vite.

— Adj. *Fig.* Très rapide : *guerre éclair.*

— ENCYCL. Physiq. V. FOUDRE.

Éclair (L'), drame lyrique en trois actes, paroles de Saint-Georges et Planard, musique d'Halévy ; partition élégante, dont l'intérêt musical est soutenu pendant les

trois actes par quatre personnages, sans le secours des chœurs (1835) : elle obtint un très grand succès à son apparition.

Éclair (L'), journal quotidien, politique, indépendant, fondé à Paris en 1888, sous la direction de Ch Cazet qui a eu pour successeur G. Sabatier en 1894. Ses principaux collaborateurs furent : Emm. Arène, Camille Pelletan, Séverine, E. Bergerat. Il devint, sous la direction d'Ernest Judet, un journal conservateur. Il fusionna, en 1924, avec *l'Avenir*.

ÉCLAIRAGE [*klè-raj'*] n. m. Action d'éclairer. || Moyen, manière d'éclairer ; luminaire, flambeau.

— *Fam.* Enjeu, argent.

— Techn. *Gaz d'éclairage*, Carbure d'hydrogène obtenu par la distillation de la houille et que l'on emploie à l'éclairage et au chauffage. || *Eclairage sans ombre*, Eclairage produit par une source lumineuse de grande surface qui supprime pratiquement les ombres portées.

— Encycl. Mœurs et cout. Dans la haute antiquité, on ne demandait pas seulement la lumière à la flamme des foyers, mais à des brasiers montés sur des trépieds, à des torches portées par des hommes, à des lampes à huile, dont les spécimens remontent aux Phéniciens. L'huile minérale même était connue dès l'époque romaine ; les chandelles de suif étaient employées aux temps classiques ; des lanternes portatives, où la corne, la vessie, la toile huilée garantissait la lumière contre le vent, étaient d'un usage courant. Les riches Romains avaient des *laternarii* pour s'éclairer dans les rues. Au moyen âge, les procédés d'*éclairage* restèrent les mêmes ; les torches, le plus souvent tenues par des valets, et les flambeaux de cire ou de suif illuminaient les réunions ; il y avait dans certaines cérémonies (mariages princiers) des danses des flambeaux. L'usage des chandeliers remonte au IVe siècle. Dans les églises, le luminaire était très développé : chandeliers, candélabres, suspensions diverses y répandaient la lumière des cierges ou de l'huile. Les lampes demeurèrent fort longtemps du même système que dans l'antiquité. Cardan y apporta quelques améliorations. Mais ce n'est qu'en 1787 qu'Argand inventa la lampe à double courant d'air, exploitée par Quinquet. En 1786, Lebon découvrit le gaz d'éclairage ; mais c'est en Angleterre que l'application en fut faite dans les manufactures (1805), et c'est Winsor qui l'introduisit à Paris en 1817. L'éclairage électrique, qui commença avec la lampe à arc de Davy en 1813, ne s'est développé en France que depuis le dernier quart du XIXe siècle. Il tend aujourd'hui à se généraliser. On emploie encore pour l'usage privé les essences minérales, les huiles végétales (colza, etc.), les huiles minérales (pétrole depuis 1878).

Longtemps, l'éclairage public des rues n'exista pas à Paris. La lumière qui signalait les lieux de débauche, les chandelles, qui de loin en loin brûlaient devant des images ou des statues saintes, ne donnaient qu'un éclairage insuffisant. Les recommandations faites de temps à autre (en 1524, par exemple) d'allumer une lanterne au premier étage des maisons n'étaient guère suivies. Le succès des portes-lanternes et torches établis en 1662 par l'abbé Laudati donna l'idée de l'éclairage régulier public ; La Reynie, dès 1667, fit établir des lanternes à l'extrémité et au milieu des rues. En 1721, il y en avait à Paris 5.772. La lanterne à réverbère de Chateaublanc augmenta la puissance de l'éclairage ; il fallut l'intervention de l'Académie des sciences pour la substitution de l'huile au suif, et plus tard c'est la volonté de Louis XVIII qui triompha de l'opposition faite au gaz (éclairage du passage des Panoramas en 1817), mais la substitution du gaz à l'huile ne se généralisa qu'en 1832. En 1855, l'éclairage de Paris représentait 442 millions de bougies. Actuellement il est de plus de quarante milliards. Ce n'est qu'en 1879 que l'éclairage électrique commença d'être appliqué à l'illumination de Paris.

Longtemps, avec l'huile végétale on employa la cire (cierges), puis la graisse des animaux (chandelle). Plus récemment, la chimie des corps gras ayant fait avec Chevreul des progrès importants, on utilisa les graisses animales de toutes provenances à la fabrication des bougies stéariques ; puis les hydrocarbures naturels (pétrole, huile de schiste), les hydrocarbures de transformations (essence de pétrole, gaz d'éclairage) ou de synthèse (acétylène) apportèrent successivement au problème de l'éclairage des solutions de plus en plus parfaites.

Au reste, l'éclairage par les hydrocarbures, qui s'est développé dans la seconde moitié du XIXe siècle, allait lui-même faire un pas en avant gigantesque avec la découverte des terres rares et l'incandescence. V. INCANDESCENCE.

De nos jours, l'éclairage électrique utilise soit l'arc jaillissant entre deux électrodes de charbon de cornues placées côte à côte (bougie Jablochkoff) ou bout à bout (lampes à arc), soit des lampes à incandescence : celles-ci sont des ampoules de verre dans lesquelles on dispose un filament ténu de charbon ou un fil métallique (tungstène, wolfram, etc.) que le courant électrique porte à l'incandescence. La captation des chutes d'eau et l'installation de puissantes stations hydro-électriques ont permis d'obtenir le courant électrique à bon compte, et de le distribuer à profusion jusque dans les campagnes les plus reculées.

En combinant l'électricité avec les propriétés radiantes de certains corps comme le mercure (à l'état de vapeurs), de certains gaz rares de l'atmosphère (le néon notamment), on a realisé des modes nouveaux d'éclairage qui servent à la publicité lumineuse, ainsi qu'à l'éclairage des ateliers, des appartements et de certains ouvrages d'art.

Ajoutons encore que l'on utilise le magnésium (brûlé en poudre ou en ruban) pour des usages photographiques, cinématographiques, etc. (éclairs magnésiques).

D'autre part, la phosphorescence de certains corps (sulfure de baryum, calcium, strontium, zinc, etc.) pourrait être mise à contribution pour l'éclairage ; mais la lumière ainsi obtenue n'est pas assez vive, et les applications pratiques de cette propriété se bornent à la préparation des écrans radioscopiques, des appareils de visée utilisables ainsi la nuit (mires d'armes à feu, appareils d'aviation, cadrans de montres et d'horloges). V. *Supplément*.

— Autom. L'*éclairage* des voitures est réglementé par le Code de la route, qui interdit à tout véhicule de circuler après la tombée du jour sans être muni d'un ou deux feux blancs à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière.

Les voitures automobiles doivent porter deux feux blancs à l'avant et un feu rouge à l'arrière.

En outre, quand la vitesse du véhicule dépasse 20 kil. à l'heure, il doit porter un phare ou projecteur supplémentaire de puissance suffisante pour éclairer la route à 100 m. en avant. Cet éclairage devra être disposé de manière à supprimer l'éblouissement pour les usagers de la route tout en projetant sur le sol à 25 m. en avant de la voiture un faisceau lumineux dont les rayons ne dépassent pas 1m,40 de hauteur. Ces conditions nécessitent des appareils photo-électriques spéciaux. V. PHARES.

— Chem. de f. L'*éclairage* des voitures de chemins de fer était primitivement assuré par des lanternes à huile, puis par de l'acétylène ou du gaz comprimé. Ce dernier mode a été depuis longtemps abandonné en raison des graves dangers d'incendie qu'il comportait en cas de collision, déraillement provoquant la destruction des voitures. L'éclairage électrique est, de ce fait, obligatoire sur tous les réseaux français et les principaux réseaux étrangers.

Pour l'éclairage du passage à niveau d'une voie ferrée, en dehors de l'éclairage direct et de l'emploi de feux colorés, on utilise également des réflecteurs qui s'illuminent sous les rayons émis par les phares de voitures.

— Dr. Bien que la loi du 5 avril 1884 n'en fasse pas une dépense obligatoire pour les communes, l'*éclairage* public intéresse le bon ordre, la commodité et la sécurité des habitants, et la municipalité se considère, dans toute agglomération suffisamment importante, comme chargée d'en assurer le service. Dans beaucoup de communes, l'éclairage privé est fourni dans les mêmes conditions que l'éclairage public, mais la municipalité ne peut constituer au profit d'une société ou d'un particulier le monopole de l'éclairage privé. La commune exploite l'éclairage en régie directe ou par voie de concession, avec approbation du contrat par le préfet (décret du 5 nov. 1926). L'exploitation en régie est considérée comme un acte de commerce qui rend la commune passible de divers impôts. Les travaux d'installation de l'éclairage faits sur la voie publique doivent être autorisés par le maire (voirie municipale) ou par le préfet (grande voirie). Les distributions d'énergie électrique pour l'éclairage ou la force motrice sont soumises à une législation spéciale ; les entrepreneurs payent une redevance pour occupation du domaine public ; la construction et l'exploitation font l'objet d'un contrôle exercé par l'Etat ou par la commune aux frais du concessionnaire.

Les matériaux déposés dans les rues et places, les excavations faites sur la voie publique doivent être éclairés ; les accidents occasionnés par le défaut d'éclairage exposent à l'amende et même à des poursuites pour blessures ou homicide involontaire. V. ROULAGE.

— Méd. *Eclairage organique*. L'*éclairage* d'un organe se fait par divers artifices ou appareils. On se sert couramment de minuscules lampes à incandescence qui peuvent, telles quelles, pénétrer dans la bouche, par exemple, et permettre d'examiner les dents, le palais ou d'apprécier l'état des sinus. Mais, dès que ces lampes se compliquent de miroirs, de réflecteurs déterminés, pour pénétrer en d'étroits canaux ou cavités, on fait de l'*endoscopie*.

ÉCLAIRAGISME [*klè-ra-jissm'*] n. m. Technique de l'éclairage rationnel.

ÉCLAIRAGISTE [*klè-ra-jisst'*] n. m. Ingénieur spécialement compétent dans les questions d'éclairage (théâtral, industriel).

ÉCLAIRANT [*klè-ran*], E adj. Qui éclaire : *Le pouvoir* ÉCLAIRANT *du gaz. La puissance* ÉCLAIRANTE *du soleil.*

— *Pouvoir éclairant*. V. PHOTOMÉTRIE.

ÉCLAIRCIE [*klèr'-si*] n. f. (de *éclaircir*). Espace clair dans un ciel brumeux : *Coup de vent qui amène une* ÉCLAIRCIE.

— *Eclaircie du jour*, A signifié Jour naissant.

— *Par extens.* Espace découvert dans un bois. V. CLAIRIÈRE.

— *Fig.* Changement favorable : *Il s'est produit une* ÉCLAIRCIE *dans les affaires politiques.*

— Hortic. Opération qui consiste à retrancher une partie des fruits défectueux encore verts, pour faire prospérer les autres, ou une partie des feuilles ou des végétaux dans un but analogue.

— Sylvic. Coupe qui consiste à enlever çà et là quelques arbres, dans les massifs trop serrés.

— Encycl. Sylvic. Les jeunes sujets qui, dans un peuplement de futaie, proviennent d'un même semis, ne tardent pas à se gêner mutuellement et à se nuire, dès qu'ils ont atteint un certain développement. L'*éclaircie* est une coupe d'amélioration : elle a pour objet de faire disparaître du peuplement, au profit des arbres les plus robustes (sujets d'élite) ceux qui sont mal venus ou plus faibles, et qui, d'ailleurs, simplement abandonnés à eux-mêmes, ne tarderaient pas à dépérir.

Les éclaircies sont renouvelées périodiquement, dans les limites de cinq à vingt ans, suivant les essences et l'âge du peuplement. Il ne faut pas les exagérer, car les arbres d'un massif trop clairsemé sont moins résistants aux vicissitudes atmosphériques, croissent moins en hauteur, tandis que le sol laissé à découvert est envahi par les plantes nuisibles. En général, on pratique la première éclaircie quand le massif est à l'état de gaulis ou de perchis, c'est-à-dire quand les brins les plus forts ont 0m,10 de diamètre à la base.

ÉCLAIRCIR [*klèr'*] v. tr. (du lat. *ex* et *clarus*, clair). Rendre plus clair, moins sombre : *Vent qui* ÉCLAIRCIT *l'horizon ; et au fig.* :

N'éclaircirez-vous point ce front chargé d'ennui ?
RACINE.

|| Rendre moins foncé : ECLAIRCIR *une couleur, le teint.* || Rendre plus brillant : ECLAIRCIR *de l'argenterie, des vitres.* || Rendre plus liquide ou plus limpide : ECLAIRCIR *une sauce, du vin.*

— *Par extens.* Rendre plus net : *On prétend que l'œuf gobé cru* ÉCLAIRCIT *la voix.*

— Rendre moins épais, moins serré, moins touffu : ECLAIRCIR *un tissu, le feuillage des arbres, des cheveux.*

— *Fam.* Diminuer, amoindrir : *Folles dépenses qui* ONT *singulièrement* ÉCLAIRCI *un patrimoine.*

— *Fig.* Débarrasser de ce qui obscurcit :

Parle donc : c'est à toi d'*éclaircir* ces merveilles.
BOILEAU.

*L'objet de la psychologie est d'*ÉCLAIRCIR *ce que la conscience sait de nous-même.* (Jouffroy.) || Informer, instruire, édifier : *Je crains que vous ne soyez malade ;* ÉCLAIRCISSEZ-*m'en au plus vite.* (Voltaire.) ECLAIRCIR *quelqu'un de ses sentiments, d'une affaire*, etc.

De tous ceux [mes crimes] que j'ai faits, je vais vous *éclaircir.*
RACINE.

— Absolum. : *Tout ce qui simplifie* ÉCLAIRCIT. (E. Laya.)

— Agric. Rendre moins épais les plantes, les branches, les feuilles, les fruits, pour qu'ils puissent se développer et donner un bon produit : ECLAIRCIR *un bois, un carré de laitues.*

— Techn. *Eclaircir la grille d'un fourneau*, La débarrasser de tout ce qui peut boucher le passage de l'air. || Polir (des pièces métalliques, des clous, des épingles, etc.) en les agitant dans un sac ou un tonneau, avec du son. || *Eclaircir des peaux*, Les lustrer du côté de la fleur || Polir et doucir à la meule les verres de montre.

— ***Eclairci, e,*** part. pass. du verbe *Eclaircir* (au propre et au fig.).

— *Substantiv.* et au masc. Espace du ciel qui s'est éclairci : *Il y a un peu d'*ÉCLAIRCI *vers le Nord.*

— ***S'éclaircir,*** v. pr. Au sens réfléchi et *au fig.* S'informer, s'instruire, dissiper ses doutes : *Je puis le lire tout entier pour* M'EN ÉCLAIRCIR. (Pascal.)

— Avec réciprocité : *Et plus on parle, et moins on* S'ÉCLAIRCIT. (Voltaire.)

— Au sens passif, Devenir plus clair (au propre et au fig.) : *L'horizon* S'ÉCLAIRCIT, Le ciel (ou bien l'avenir) est moins sombre. *Son teint* S'ÉCLAIRCIT. *Ses cheveux* S'ÉCLAIRCISSENT. *Cette affaire* S'ÉCLAIRCIT.

Tous vos doutes, mon fils, bientôt *s'éclairciront.*
RACINE.

— SYN. **Éclaircir, développer, expliquer.** V. DÉVELOPPER.

— **Éclaircir, éclairer.** *Eclairer*, c'est moins rendre plus clair, comme *éclaircir*, que remplacer la nuit, l'obscurité (au propre et au fig.), par la lumière.

— ANTON. **Assombrir, embrouiller, obscurcir, troubler.**

ÉCLAIRCISSAGE [*klèr'*] n. m. Techn. Action de polir et de doucir à la meule les verres de montre, de polir des métaux, des armes, etc.

— Hortic. Opération de jardinage, qui consiste à arracher dans un semis (carottes, chicorée, etc.) un certain nombre de plants, pour assurer plus d'espace aux autres. Pour la betterave cette opération porte le nom de *démariage* (V. ce mot).

ÉCLAIRCISSANT [*klèr', san*], E adj. Qui éclaircit.

ÉCLAIRCISSEMENT [*klèr', man*] n. m. (de *éclaircir*). Anciennem., Eclaircie. || Action de rendre clair, d'expliquer : *L'école française appliqua les travaux dans les langues orientales à l'*ÉCLAIRCISSEMENT *de l'hébreu.* (Renan.) || Vérification d'une chose ; explication justificative : *Demander un* ÉCLAIRCISSEMENT *immédiat. Exiger des* ÉCLAIRCISSEMENTS *ou une rétractation.* || Renseignement :

... Dans un âge si tendre,
Quel *éclaircissement* en pouvez-vous attendre ?
RACINE.

— Agric. et Sylvic. Syn. de ÉCLAIRCIE.

ÉCLAIRCISSEUR [*klèr'*] n. m. Qui explique, élucide des choses obscures : *Un* ÉCLAIRCISSEUR *de textes.*

— Techn. Ouvrier employé à éclaircir, à polir.

ÉCLAIRCISSEUR [*klèr'*] n. m. ou **ÉCLAIRCISSEUSE** n. f. Agric. Sorte de houe au moyen de laquelle on effectue l'éclaircissage en grande culture (betteraves).

ÉCLAIRE [*klèr'*] n. f. Soupirail de cave. (Dialectal.)

— Hortic. *Grande éclaire*, Nom donné à la grande chélidoine. || *Petite éclaire*, Nom vulgaire de la renoncule ficaire.

— Pêch. Ouverture pratiquée dans le pont d'un bateau de pêche, pour permettre de jeter le poisson dans la cale.

ÉCLAIREMENT [*klè-re-man*] n. m. Action d'éclairer ; son résultat.

— Encycl. L'*éclairement* d'une surface est le quotient du flux lumineux qu'elle reçoit par sa surface : l'unité d'éclairement est le *lux* (lx) : c'est l'éclairement d'une surface de 1 m² recevant un flux de 1 lumen, uniformément réparti. On emploie aussi le *phot*, valant 10.000 lux.

ÉCLAIRER [*klè-ré*] v. tr. (lat. *exclarare*). Répandre de la lumière sur : *Le soleil* ÉCLAIRE *la terre. Colbert fit* ÉCLAIRER *Paris par cinq mille fanaux ;* et au fig. : *La raison l'*ÉCLAIRE. *Voudriez-vous qu'on mît au grand prix toutes les indignités que Dieu* A ÉCLAIRÉES ? (Massillon.) *L'histoire* ÉCLAIRE *l'avenir au flambeau du passé.* || Mettre en lumière, en évidence : ECLAIRER *une scène d'horreur, un tableau. La même parure qui a autrefois embelli sa jeunesse,* ÉCLAIRE *les défauts de sa vieillesse.* (La Bruyère.)

— Mettre en état de voir clair : ECLAIREZ *madame.* (En ce sens, le verbe était intransitif autrefois ; on disait : ECLAIRER *à quelqu'un.*)

— Fig. : *L'avant-garde* ÉCLAIRE *le corps d'armée.*

— *Par extens.* Diriger : *Le regard arrête, assure et* ÉCLAIRE *tous les pas du corps.* (Bossuet.) || Surveiller. ECLAIRER *quelqu'un, les pas, les démarches de quelqu'un.* (Vx.) || Informer : ECLAIRER *le jugement de quelqu'un.*

— Poétiq. Briller, en parlant du jour. (Pour exprimer qu'une personne est vivante) : *Tant que le jour m'*ÉCLAIRERA. || Briller au moment de l'accomplissement d'un fait (en parlant du jour ou du soleil) :

... La journée
Qui devait *éclairer* notre illustre hyménée.
RACINE.

— *Fig.* Rendre clairvoyant : *Ciel ! daigne m'*ÉCLAIRER ! (Racine.) || Rendre compréhensible, clair : *Le présent tient un flambeau dont la lueur, projetée en arrière,* ÉCLAIRE *à son tour le passé.* (Am. Thierry.) || Guider, redresser : ECLAIRER *les recherches d'un savant, la conscience d'un juge.* || Faire ressortir : ECLAIRER *telle ou telle partie d'un tableau.* || Instruire, donner des lumières à : ECLAIRER *le peuple, c'est le moraliser.* (V. Hugo.)

Et nos grands érudits
Ne nous *ont éclairés* qu'en étant contredits.
VOLTAIRE.

|| Donner de la vie, de l'animation à : *Mlle de Flamarens disait que M. de Forcalquier* ÉCLAIRAIT *une chambre en y entrant.* (le président Hénault.)

— *Absolum.* Donner de l'argent. (Pop.)

— Art milit. *Eclairer sa marche*, Reconnaître le terrain

ECLAIRAGE. — *Eclairage domestique :* 1. Préhistorique; 2. Lampe égyptienne; 3. Lampe assyrienne; 4. Lampe romaine; 5. Chandelier à sept branches; 6. Lampe juive (XIIIe s.); 7. Torchère (XVe s.); 8. Chandelier (XVIIe s.); 9. Chandelier (XVIIIe s.) avec mouchettes; 10. Applique Louis XV; 11. Lustre Louis XVI; 12, 13. Quinquets; 14. Lampe à modérateur; 15. Lampe à pétrole; 16. Lampe à incandescence par le pétrole; 17. Bec papillon (lyre, à gaz); 18. Lustre électrique moderne; 19. Lustre électrique avec appareil d'éclairage indirect au sommet; 20. Eclairage d'un salon par appareils réflecteurs dissimulés; 21. Eclairage indirect d'un plafond par réflecteurs; 22. Eclairage direct avec dalle de verre diffusante logée dans un plafond; 23. Appareil mixte pour lampes portatives; 24. Eclairage d'un piano; 25. Vasque. — *Eclairage public :* 26. Réverbère à huile (XVIIIe s.); 27. Réverbère à pétrole; 28. Lampe à gaz (bec papillon); 29. Bec multiple; 30. Bec Auer gaz compressé; 31. Arc électrique (bougie Jablochkoff); 32. Eclairage moderne d'une rue. — *Eclairage industriel :* 33. Vue d'un atelier; 34 et 35. Réflecteurs (fig. schématiques); 36. Lampe à acétylène; 37. Lampe de bureau à glissière; 38. Lampe de bureau à genouillère; 39. Schéma d'un éclairage de devanture; 40. Plafond lumineux d'un magasin; 41. Eclairage réclame; 42. Chandelier de mineur; 43. Lampe à huile; 44. Rave sur une barrette de mineur; 45. Lampe Davy; 46. Lampe électrique; 47. Auto avec phares; 48. Phare moderne; 49. Lampe de poche à pile; 50. Lampe de poche à magnéto; 51. Détail d'une lampe à magnéto; 52. Eclairage de théâtre (rampe, projecteur, gouttières); 53. Eclairage d'un studio de cinéma (sunlight, gouttières, projecteurs, réflecteurs, etc.); 54. Un sunlight; 55. Sous-marin (scaphandrier).

et la situation de l'ennemi. (Selon leur importance, les troupes en marche s'éclairent par des patrouilles, par la cavalerie, ou par l'aviation de reconnaissance.)

— Jeux. *Eclairer le tapis*, ou simplement *Eclairer*, Mettre sur table l'enjeu que l'on a proposé. || *Eclairer le jeu*, Jouer de telle façon que le partenaire puisse deviner ce que l'on possède dans son jeu.

— Peint. Distribuer la lumière sur : *Savoir habilement* ÉCLAIRER *les masses.*

— *Intransitiv.* Etre lumineux, brillant : *Les yeux des chats* ÉCLAIRENT *pendant la nuit.*

— *Impersonnellem.* Faire des éclairs : IL ÉCLAIRE.

— *Fig.* Lancer des éclairs : *Il lui* [à Dieu] *appartient beaucoup plus d'*ÉCLAIRER *et de tonner dans les consciences.* (Bossuet.)

— ***Éclairé, e,*** part. pass. du verbe *Eclairer.*

— *Fig.* Qui a des lumières, des connaissances, de l'expérience : *Juge, Critique* ÉCLAIRÉ. || Qui marque ces qualités : *Conseils* ÉCLAIRÉS. || Instruit, informé, documenté : *Les juges politiques se croient toujours assez* ÉCLAIRÉS *pour condamner.* (Larcher.)

— SYN. **Éclairé, instruit.** L'homme *éclairé* connaît ce qu'il faut savoir et a, de plus, l'intelligence nécessaire pour en tirer bon parti. L'homme *instruit* a beaucoup de savoir et n'est pas toutefois toujours un homme éclairé.

— ANTON. **Aveugle, ignorant; obscur, ténébreux.**

— ***S'éclairer,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : *Dépenser beaucoup pour* S'ÉCLAIRER. *L'homme de notre temps ne veut pas* S'ÉCLAIRER. (Musset.)

— Avec réciprocité : S'ÉCLAIRER *les uns les autres avec des lampes. On ne* S'ÉCLAIRE *qu'en s'écoutant les uns les autres.* (G. Sand.) S'ÉCLAIRER, *c'est s'affranchir.* (F. Pyat.)

— Au sens passif, Devenir, être éclairé (au propre et au fig.) : *Maison qui* S'ÉCLAIRE. *L'humanité marche et* S'ÉCLAIRENT *sur la cour; et au fig.:* Devenir visible, se révéler : *Les vices de l'abbé Maury* S'ÉCLAIRÈRENT *plus visiblement dans la pourpre.* (Sainte-Beuve.)

— SYN. **Éclairer, éclaircir.** V. ÉCLAIRCIR.

— ANTON. **Aveugler, obscurcir.**

ÉCLAIRETTE [*klè*] n. f. Bot. Petite éclaire ou ficaire.

ÉCLAIREUR [*klè*] n. m. Art milit. Soldat qui *éclaire* la marche d'une troupe en parcourant le terrain qu'elle doit traverser, afin de reconnaître les obstacles qui pourraient entraver sa marche. || Cavalier chargé de rechercher l'ennemi ou de signaler son approche. || Nom donné aux adolescents qui font partie d'un groupe de scoutisme. V. BOY-SCOUT.

— *Fig.* Homme qui en devance d'autres auxquels il prépare les voies : *Les grands esprits humains,* ÉCLAIREURS *des générations.* (Mme L. Colet.)

— *Fam.* Entreteneur; celui qui donne l'argent; bailleur de fonds.

— Argot. Compère qui amène des dupes à un « grec ».

— ENCYCL. Art milit. Autrefois, on n'entendait guère par *éclaireurs* que les soldats, généralement des cavaliers, chargés de ce qu'on appelle actuellement les services d'exploration et de sûreté. Aujourd'hui, on emploie les éclaireurs au cours même d'un combat, tant dans l'infanterie que dans la cavalerie, et hors du combat sous forme d'éclaireurs du terrain.

Eclaireurs de la garde impériale (1813-1814).

Dans l'*artillerie*, les éclaireurs précèdent les batteries ou groupes de batteries qui vont occuper une position nouvelle, afin de leur éviter de s'engager sur un terrain impraticable aux voitures. Quand des batteries ont pris position, elles envoient aussi parfois en avant des officiers ou sous-officiers reconnaître d'aussi près que possible le but ou objectif qu'elles veulent combattre.

— Dr. internat. Les *éclaireurs* doivent être rangés dans les corps auxiliaires et parmi les « combattants », quand ils remplissent les conditions prévues par les règlements de La Haye (1899 et 1907) sur les lois et coutumes de la guerre sur terre : avoir un chef responsable, et un signe distinctif, porter les armes ouvertement, se conformer aux lois et coutumes de la guerre.

Éclaireuses (LES), pièce en quatre actes de Maurice Donnay (1913). L'auteur nous conduit dans le monde des femmes émancipées; nous y voyons divers types de féministes silhouettés avec esprit et sans méchanceté. Mais que devient l'amour dans cette société? Toutes les femmes socialement en guerre contre les hommes ne laissent pas de s'intéresser chacune à un homme en particulier; et la protagoniste de la pièce notamment doit reconnaître que ses théories ne tiennent guère devant la force du sentiment. Fine étude de mœurs, où les caractères sont dessinés avec vérité, le dialogue brillant et substantiel, avec ce mélange de tendresse et d'ironie qui est la marque de Donnay.

ÉCLAMÉ, E adj. (de l'anc. franç. *esclam*, fracture). Se dit d'un oiseau qui a la patte ou l'aile cassée.

ÉCLAMPSIE [*klanp'-si*] n. f. (du gr. *éklampsis*, apparition soudaine). Syndrome d'auto-intoxication atteignant les femmes enceintes ou en travail et caractérisé le plus souvent par des crises convulsives avec coma.

— ENCYCL. L'*éclampsie* se montre surtout pendant le dernier tiers de la grossesse; elle est rare dans les suites de couches. Elle dépend évidemment d'une auto-intoxication, mais l'agent responsable de cette dernière n'est pas encore précisé. Elle s'accompagne le plus fréquemment d'albuminurie, d'œdèmes, d'oligurie, d'hypertension artérielle. L'accès éclamptique présente une période de convulsions toniques, une autre de convulsions cloniques, et se termine par le coma. Le pronostic de l'éclampsie est sévère pour la mère et pour l'enfant.

La prophylaxie de l'éclampsie est réalisée, chez les femmes qui en présentent les prodromes, par l'établissement du régime lacté absolu, puis lacto-végétarien. Le traitement curatif consiste en isolement, saignée, chloral.

— Méd. vétér. L'*éclampsie* est assez fréquente chez la chienne en état de gestation. Elle est caractérisée par des convulsions épileptiformes, pendant lesquelles l'animal se débat en criant et bavant, ou se livre à des mouvements désordonnés, pendant lesquels il y a perte de la vue et du sentiment. L'accès est temporaire et dure quelquefois à peine une ou deux minutes. On le calme en faisant ingurgiter une cuillerée de sirop d'éther ou de chloroforme, en faisant respirer des vapeurs d'éther, et l'on combat l'affection par l'administration, dans l'intervalle des accès, de pilules à base de bromure : 0gr,25 à 1 gramme par jour.

ÉCLAMPTIQUE [*klanp'-tik'*] adj. Relatif à l'éclampsie : *Spasmes* ÉCLAMPTIQUES. || Atteint d'éclampsie : *Femme* ÉCLAMPTIQUE.

ÉCLANCHE n. f. (de l'allem. *schenkel*, cuisse). Epaule de mouton séparée du corps de l'animal : *Grosse, maigre* ÉCLANCHE. (Autref. GIGOT.)

ÉCLANCHER [*ché*] v. tr. Techn. V. ÉCRANCHER.

ÉCLANCHEUR n. m. Techn. V. ÉCRANCHEUR.

ÉCLARON, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 13 kil. de Wassy, sur la Blaise, affl. de la Marne; 915 hab. Ch. de f. Est. Eglise du XVe siècle. Forges et métallurgie.

ÉCLAT [*kla*] n. m. (de *éclater*). Fragment détaché soudainement d'un corps dur : *Un* ÉCLAT *de bois. Etre blessé d'un* ÉCLAT *d'obus.*

— Action d'éclater, bruit soudain et violent : ECLATS *du tonnerre.* ECLAT *de rire. Un son plein d'*ÉCLAT.

> De votre ton vous-même adoucissez l'*éclat.*
> RACINE.

*Etre éveillé en sursaut par l'*ÉCLAT *des bombes.* || Fente rupture sans division complète des parties : *L'*ÉCLAT *est fréquent dans les bois employés verts.*

— Fig. : *Les* ÉCLATS *des passions ont souvent frappé vos oreilles.* (Diderot.) ECLATS *de zèle.* || Sonorité agréable : *L'*ÉCLAT *des mots grecs.* || Grand bruit fâcheux et scandaleux : L'ÉCLAT *que fait ce bruit n'est point à votre gloire.* (Molière.) || Rupture éclatante : *En venir à un* ÉCLAT.

— Action de briller; vive lumière qui frappe les yeux : *On ne saurait soutenir l'*ÉCLAT *du soleil.* || Qualité de ce qui brille : *L'*ÉCLAT *des pierreries, du coloris, des habits, des appartements, du teint.*

> Moins elle avait d'apprêt, plus elle avait d'*éclat.*
> VOLTAIRE.

*L'*ÉCLAT *des fêtes, d'un règne, du triomphe. Dans tout l'*ÉCLAT *de sa force.*

— *Fig.* Vive lumière; tout ce qui brille, resplendit : *L'*ÉCLAT *de la fortune, de la renommée, de la beauté.* || Caractère brillant des pensées ou de l'élocution : *Chez Horace, l'expression est vive, concise, serrée et polie jusqu'à l'*ÉCLAT. (Sainte-Beuve.) || Lustre, honneur, gloire : *L'*ÉCLAT *de la réputation, de la vertu. Une personne d'un si grand* ÉCLAT. (Bossuet.) || ***D'éclat,*** Brillant, qui attire fortement l'attention : *Action* D'ÉCLAT. *Les vertus* D'ÉCLAT *ne sont point le partage des femmes, mais bien les vertus simples et paisibles.* (Mme de Lambert.)

— ALLUS. LITTÉR. :

> Et comme elle a l'*éclat* du verre,
> Elle en a la fragilité.

Vers du *Polyeucte* de Corneille. V. VERRE.

— Astron. Eclat d'une étoile. V. GRANDEUR.

— Hort. Portion de la tige enracinée d'une plante que l'on a détachée pour la replanter et obtenir un nouveau sujet.

— Minér. *Eclat de Jersey*, Sorte de pierre à aiguiser.

— Phys. Eclat d'une source lumineuse. V. INTENSITÉ.

— SYN. **Éclat, brillant, lustre, splendeur.** V. BRILLANT.

— ENCYCL. Minér. L'*éclat* est une propriété des substances minérales, qui, avec leur couleur, permet de les distinguer. L'éclat dépend de l'intensité de la lumière réfléchie par le corps, ainsi que des modifications de nature différente s'effectuant à la surface du corps. On a distingué : l'*éclat métallique*, propre aux métaux et qui sert à distinguer souvent ceux-ci des métalloïdes; l'*éclat vitreux;* l'*éclat adamantin*, intermédiaire entre les deux précédents (Beaucoup de corps ayant un grand pouvoir réfringent le possèdent en minéralogie; par exemple : le diamant, le zircon, le carbonate de plomb, etc.); l'*éclat nacré* (spath d'Irlande, mica, gypse en lames); l'*éclat soyeux*, résultant d'une agglomération de fibres très serrées; l'*éclat gras*, que possèdent certaines substances dont la cassure semble avoir été frottée avec de l'huile (quartz gras); l'*éclat résineux*, observé dans certains asphaltes et dans les opales.

ÉCLATABLE adj. Susceptible d'éclater.

ÉCLATAGE n. m. Sectionnement d'une tige de plante, pour obtenir des éclats.

ÉCLATANT [*tan*], **E** adj. (de *éclater*). Qui fait un grand bruit : *Sons* ÉCLATANTS. *Voix* ÉCLATANTE. || Qui répercute fortement le son : *Voûte* ÉCLATANTE.

— Qui brille vivement : *Lumière* ÉCLATANTE. *Couleurs* ÉCLATANTES.

— *Fig.* Qui fait du bruit, a du retentissement : *La gloire et la puissance sont* ÉCLATANTES, *non grandes.* (Chateaubriand.) || Qui brille vivement : *Personne* ÉCLATANTE *de jeunesse, de beauté. Style* ÉCLATANT. || Magnifique, célèbre : *Action* ÉCLATANTE. *Mérite, Sort* ÉCLATANT. *Faits* ÉCLATANTS. || Luxueux : *Toilette* ÉCLATANTE. || Considérable : *Fortune, Richesse* ÉCLATANTE. || Qui jouit d'une grande gloire : *Les hommes* ÉCLATANTS. || Public, manifeste : *Vérité* ÉCLATANTE.

— *Eclatant de,* Qui brille par : *Salon* ÉCLATANT DE *lumière. Costume* ÉCLATANT DE *dorures.*

— *Substantiv.* et au fém. Fusée qui produit un très grand éclat.

— ANTON. **Fané, flétri, mat, obscur, sombre, terne, terni.**

ÉCLATÉ, E adj. Blas. Se dit des partitions ou des figures (armes, bâtons) dont la section n'est pas nette et paraît brisée comme par éclatement.

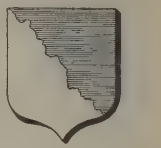

Tranché éclaté d'azur et d'argent.

ÉCLATEMENT [*man*] n. m. Action de se briser en éclatant : *L'*ÉCLATEMENT *d'un obus.*

— Arbor. Action de briser à demi des branches qui poussent trop vigoureusement : *Les branches affaiblies par* ÉCLATEMENT *sont redressées ensuite et maintenues par une ligature.*

— Artill. *Point d'éclatement*, Point où un projectile éclate sous l'action de sa fusée. (On distingue l'éclatement *percutant*, lorsque le projectile éclate au contact du sol, et l'éclatement *fusant* lorsqu'il éclate en l'air à une certaine hauteur au-dessus de l'objectif.)

— Autom. et Cycl. Déchirement brusque du pneumatique ou de sa chambre à air, par la pression intérieure.

— Géol. *Eclatement des roches*, Phénomène dû à une contraction brusque, déterminé par un échauffement diurne suivi d'un fort refroidissement nocturne.

— ENCYCL. Autom. et Cycl. Diverses causes produisent l'*éclatement*, qu'il faut se garder de confondre avec la *crevaison.*

Une cause fréquente d'éclatement est un pincon de la chambre à air entre les talons ou les tringles qui fixent l'enveloppe de protection à la jante. Le pli, n'étant plus strictement maintenu par l'enveloppe, se déchire avec bruit et la chambre se dégonfle. Cette cause existe pour les pneus de voiture automobile comme pour ceux de bicyclette, mais les pneus de voiture automobile connaissent aussi l'éclatement par échauffement. Quand un pneumatique n'est pas assez gonflé, il s'aplatit beaucoup en roulant, ses parois fortement pliées à chaque tour de roue s'échauffent par frottement moléculaire et par frottement de la chambre sur l'enveloppe (on diminue ce dernier frottement en lubrifiant la surface de la chambre avec du talc), et peu à peu l'élévation de température provoque le déchirement de la chambre à air, bien qu'elle soit appuyée partout sur l'enveloppe.

Cet éclatement, même avec des pneumatiques bien gonflés, est très fréquent sur les voitures de course, où la grande vitesse augmente l'échauffement.

L'éclatement peut aussi se produire sur l'enveloppe extérieure quand celle-ci présente un point faible, soit déchirure, soit pourriture des toiles. Généralement alors la chambre sort par le point faible en produisant une hernie qui éclate à son tour.

ÉCLATER [*té*] v. intr. (origine douteuse). Se rompre soudainement, violemment : *Les mauvais fusils* ÉCLATENT. || Se fendre : *Le bois vert est sujet à* ÉCLATER. || Produire un bruit subit et violent : *Le tonnerre* ÉCLATE. || *Par extens.* Avec soudaineté et violence : *Hostilités qui* ÉCLATENT *inopinément.* ECLATER *de rire. Le voilà entré; il rit, il crie, il* ÉCLATE. (La Bruyère.) ECLATER *en injures, en pleurs, en remontrances.*

> Tout rit autour de lui, tout *éclate* de joie.
> LA FONTAINE.

> Et son cœur *éclatait* en fanfares joyeuses.
> V. HUGO.

> Sur leurs pas l'allégresse *éclate* en jeunes rires.
> SAMAIN.

|| Faire une manifestation bruyante, livrer cours à sa colère, son indignation, etc. :

> Le roi n'*éclata* point.
> LA FONTAINE.

> Il faut qu'enfin j'*éclate.*
> MOLIÈRE.

> Contre le vil croquant tout honnête homme *éclate.*
> MOLIÈRE.

|| Avoir du retentissement, faire du bruit, du scandale : *Affaire qui* ÉCLATE *avec fracas.*

— Briller d'un vif éclat : *Oiseau dont le plumage* ÉCLATE *des plus vives couleurs.* (Buffon.) *L'or* ÉCLATE, *dites-vous, sur les habits de Philémon.* (La Bruyère.)

— *Fig.* Se manifester, se révéler avec éclat :

> Allons faire *éclater* sa gloire aux yeux de tous.
> CORNEILLE.

> Votre zèle pour moi visiblement *éclate.*
> MOLIÈRE.

Prodige qui A ÉCLATÉ *aux yeux de tous.* (Bossuet.) || Briller d'une façon particulière, être éminent : *Hippocrate* ÉCLATA *parmi les autres.* (Bossuet.)

— *Eclater en,* Se répandre en, manifester sa colère par : ECLATER EN *injures,* EN *reproches.*

— ***Éclaté, e,*** part. pass. du verbe *Eclater.*

— Fendu par éclat : *Bois* ÉCLATÉ; et *au fig. :*

> Dures grenades entr'ouvertes,
> Cédant à l'excès de vos grains,
> Je crois voir des fronts souverains
> *Eclatés* de leurs découvertes.
> P. VALÉRY.

— Autom. et Cycle. Se dit d'une chambre à air ou d'une enveloppe de pneumatique de voiture ou de cycle qui se déchire brusquement.

— *Transitiv.* Faire rompre avec effort : ECLATER *une branche.* (Vx.)

— Hortic. Diviser par éclats : ÉCLATER *des racines.*
— ***S'éclater,*** v. pr. Se rompre en éclats :

De ces dards joints ensemble, un seul ne *s'éclata.*
LA FONTAINE.

— *S'éclater de rire,* Rire aux éclats :

Le premier qui les vit *de rire s'éclata.*
LA FONTAINE.

ÉCLATEUR n. m. Appareil formé de deux pièces métalliques entre lesquelles jaillit l'étincelle électrique dans les postes radiotélégraphiques d'émission d'ondes amorties.

— ENCYCL. Dans ses premières expériences, Hertz utilisait comme *éclateur* deux sphères en laiton à écartement réglable. L'éclateur joue un double rôle : d'une part, il permet la charge du condensateur ; d'autre part, il assure la production de trains d'ondes créés par l'étincelle ; afin d'éviter la formation d'un arc entre les deux électrodes, soit par échauffement des sphères, soit par stagnation des gaz, on a reconnu qu'il était indispensable d'adopter des dispositifs spéciaux.

Principaux types d'éclateurs : éclateurs *symétriques,* boules, cylindres parallèles, plateaux ; éclateurs *dissymétriques,* plateau-pointe, tube-plateau (le tube servant généralement de tuyère) ; éclateurs à *étincelles fractionnées,* à *pôles multiples,* éclateurs *synchrones* (dont l'électrode mobile tourne synchroniquement avec l'alternateur, permettant d'obtenir des décharges régulières espacées d'une demi-période), etc.

Eclecte.

ÉCLECTE n. m. Genre de grands perroquets, de la famille des psittacidés, propres aux îles Moluques et à la Nouvelle-Guinée.

— ENCYCL. Les *éclectes* ont une livrée vert et bleu, variée plus ou moins largement de rouge. On en connaît sept espèces, dont la plus commune est l'*eclectus pectoralis,* dont la femelle est entièrement rouge, le mâle bleu et vert, avec les flancs écarlates. Ils abondent dans les îles Salomon et Bismarck et dans tout le nord de la Nouvelle-Guinée.

ÉCLECTICIEN [*si-in*], **ENNE** n. et adj. Syn. de ÉCLECTIQUE.

ÉCLECTICISME [*sissm'*] n. m. Syn. de ÉCLECTISME.

ÉCLECTIQUE [*tik'*] adj. (gr. *eklektikos ;* de *eklégein,* choisir). Qui choisit. Qui adopte en toutes choses ce qui lui paraît bon : *Homme* ÉCLECTIQUE *en politique, en religion, en littérature.* || Qui est formé d'éléments empruntés à des systèmes divers : *Système* ÉCLECTIQUE.

— *Franc-maçonnerie éclectique.* V. la partie *encycl.*

— Philos. Qui a rapport, qui tient à l'éclectisme : *Philosophie, Philosophe* ÉCLECTIQUE. (On a dit quelquefois ÉCLECTICIEN, ENNE.)

— *Substantiv.* et au masc. Partisan de l'éclectisme : *Les* ÉCLECTIQUES *ont choisi dans les diverses doctrines les points fondamentaux de leur philosophie.*

— *Par extens.* Le mot ÉCLECTIQUE est appliqué à toute personne qui ne se montre pas exclusive dans ses opinions ou dans ses goûts.

— ENCYCL. Le régime maçonnique qui est qualifié d'*éclectique* consiste à ne pratiquer que les trois grades symboliques : apprenti, compagnon et maître, et à considérer comme inutiles tous les hauts grades. Cependant, ses partisans n'en défendent pas la pratique, laissant à cet égard une liberté absolue à tous les maçons et à toutes les loges.

ÉCLECTIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière éclectique.

ÉCLECTISER [*zé*] v. intr. Procéder suivant la méthode éclectique.

ÉCLECTISME [*tissm'*] n. m. Méthode qui consiste à choisir dans chacun des divers systèmes les thèses qui paraissent se rapprocher le plus de la vérité, pour en former un corps de doctrine. || *Par extens.* Disposition d'esprit éclectique.

— ENCYCL. Philos. On a donné le nom d'*éclectisme* à toute doctrine philosophique établie par la méthode que nous venons de définir.

Au IIIe siècle de notre ère, Alexandrie vit naître une école éclectique célèbre.

L'éclectisme de Leibniz consiste à concilier, grâce à la découverte d'un principe supérieur, les thèses opposées, par exemple l'empirisme et la théorie de l'innéité, le déterminisme et la liberté, le mécanisme et la finalité.

Au XIXe siècle, on a donné spécialement le nom d'éclectisme à la philosophie de Victor Cousin et de ses disciples. D'après Cousin, quatre systèmes prédominent successivement et sont perpétuellement en lutte, à travers l'histoire de la philosophie : ce sont l'idéalisme, le sensualisme, le scepticisme, le mysticisme. Ils sont destinés, en raison, à se tempérer de plus en plus l'un par l'autre, et en cela consiste le progrès philosophique.

Taine et Renouvier ont reproché à Cousin de ne recourir pour cette conciliation à aucun critérium précis. Sous l'influence de leurs critiques, l'emploi du mot « éclectisme » a pris chez certains auteurs une nuance péjorative.

ÉCLEGME [*klèghm'*] n. m. (du gr. *ekleikhein,* lécher). Nom donné anciennement à des médicaments dont on enduisait les bâtons de réglisse, pour qu'on les suçât plus lentement. || Actuellem., syn. de LOOCH. (Peu us.)

ÉCLEPSIS [*klèp'-siss*] n. f. (gr. *éklepsis ;* de *ékleipein,* délaisser). Mus. gr. anc. Intervalle descendant.

ÉCLI n. m. Mar. Petit éclat qui se détache en partie d'une pièce de bois quelconque.

ÉCLIÉ, E adj. Mar. Se dit d'une pièce de bois qui donne des éclis ou éclats par l'effet d'une forte flexion : *Mât* ÉCLIÉ. *Vergue* ÉCLIÉE.

ÉCLIER [*kli-é*] v. tr. (même orig. que *éclisser*). Mar. Faire éclater (une pièce de bois).

ÉCLIMÈTRE n. m. (du préfixe *é,* et du gr. *klinein,* incliner, et *métron,* mesure). Instrument employé en arpentage et servant à déterminer la distance zénithale d'un objet, ou la différence de niveau existant entre deux points donnés. || Syn. CLISIMÈTRE.

ÉCLINGURE n. f. Mar. Syn. de RÂBLURE.

ÉCLIPSE n. f. (gr. *ékleipsis*). Disparition d'un astre, produite par l'interposition d'un corps entre cet astre et l'œil de l'observateur, ou entre cet astre et le soleil qui l'éclaire : *Calculer, Prédire une* ÉCLIPSE. || *Eclipse de soleil,* Disparition du soleil produite par l'interposition de la lune entre cet astre et la terre. || *Eclipse de lune,* Disparition de la lune dans l'ombre de la terre. || *Eclipse totale,* Disparition complète de l'astre. || *Eclipse partielle,* Celle qui ne cache qu'une partie de l'astre. || *Eclipse annulaire,* Eclipse de soleil dans laquelle la partie du disque restée visible affecte la forme d'un anneau. || *Eclipse apparente,* Celle dans laquelle l'astre éclipsé n'est pas privé de lumière, comme il arrive pour le soleil. || *Eclipse vraie,* Celle dans laquelle l'astre éclipsé est privé de lumière, comme il arrive pour la lune.

— *Fam.* Absence, disparition, défaillance : *Actrice qui reparaît après une longue* ÉCLIPSE.

— *Fig.* Obscurcissement, disparition partielle ou complète : *La vertu la plus rare et la plus brillante a ses taches et ses* ÉCLIPSES. (Massillon.) *L'idéal est une belle chose ; mais il est bien loin et il a ses* ÉCLIPSES. (Sainte-Beuve.)

— ENCYCL. Astron. *Eclipses de lune.* Eclairée par le soleil S, la terre T, opaque, projette derrière elle un cône d'ombre de sommet A, circonscrit aux deux astres ; un point intérieur de ce cône, derrière la terre, se trouve plongé dans l'obscurité. Si la lune L pénètre, en tout ou en partie, dans ce cône, elle cessera, complètement ou non, d'être éclairée, et il y aura *éclipse totale* ou *partielle.* Pour l'intérieur du second cône circonscrit FCB, le soleil est partiellement caché, l'intensité de la lumière diminuée : c'est la *pénombre.*

Si la lune se mouvait dans le plan de l'écliptique, il y aurait éclipse *totale* à chaque *opposition,* car sa distance moyenne à notre planète est de 60 rayons terrestres, tandis que la hauteur TA du cône d'ombre est de 216 rayons terrestres, comme le montre un calcul très simple ; ainsi à la distance de la lune, la largeur du cône d'ombre est très supérieure au diamètre de notre satellite. Mais l'orbite de la lune est inclinée sur l'écliptique ; il faut avoir égard à sa latitude, et suivant son orientation par rapport au soleil elle passe tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du

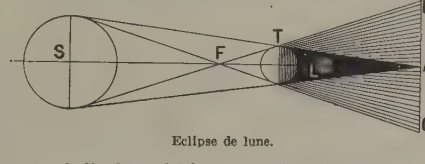

Eclipse de lune.

centre de l'ombre ; si l'écart est faible, plus petit que le rayon de l'ombre, la lune s'y trouve plongée d'une certaine quantité, et l'éclipse est *partielle.* Une éclipse de lune est visible, simultanément, de tous les points d'un hémisphère.

Même pendant une éclipse totale, la lune reste éclairée par une lueur rougeâtre : les rayons solaires qui ont rasé le contour du globe terrestre sont réfractés par l'atmosphère qui l'environne, et pénétrant à l'intérieur du cône d'ombre viennent illuminer la lune d'une manière sensible.

Eclipses de soleil. — Une éclipse de soleil a pour cause l'interposition de la lune devant son disque. Mais en raison des dimensions du globe terrestre et de la proximité relative de la lune, la position de celle-ci change en perspective par rapport au soleil suivant la situation de l'observateur. Ainsi l'éclipse, *totale* pour des lieux comme *a* qui se trouvent juste dans la direction du cône d'ombre de la lune, est *partielle,* et de moins en moins grande, pour ceux, comme *b,* qui en sont écartés de part et d'autre, jusqu'à une certaine distance à partir de laquelle le soleil ne paraît plus éclipsé. Les variations de distance de la lune sur son orbite elliptique et la courbure du globe terrestre interviennent pour modifier le caractère ou la grandeur du phénomène ; par suite, le diamètre apparent peut être plus petit que celui du soleil, qui débordera alors tout autour, et l'éclipse sera dite *annulaire.*

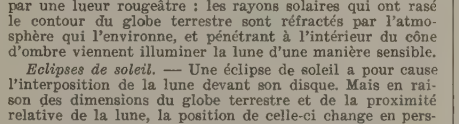

Eclipse de soleil : S. Soleil ; L. Lune ; T. Terre.

Il y aurait éclipse de soleil à chaque conjonction, si l'orbite lunaire était sans inclinaison ; cependant ces phénomènes sont plus fréquents que les éclipses de lune. L'écart de latitude est plus grand pour que la lune vienne s'interposer d'une quantité quelconque entre le soleil et la terre, que pour venir se plonger juste dans l'étroit cône d'ombre de cette dernière ; ainsi les éclipses de soleil sont trois fois plus fréquentes que les éclipses de lune. Le maximum de durée d'une éclipse totale est de huit minutes à l'équateur, six à la latitude de Paris ; celui d'une éclipse annulaire, douze et dix. L'éclipse totale du soleil ne peut que très rarement être observée en un même lieu : la dernière visible à Paris se produisit en 1724, et il faudra attendre l'an 2026 pour y en voir une nouvelle.

Les éclipses se reproduisent périodiquement. Le plan de l'orbite lunaire ne conservant pas une direction fixe dans l'espace, la ligne des nœuds rétrograde sur l'écliptique, et 19 révolutions synodiques du nœud équivalent à 6.585 jours 78, tandis que 223 révolutions synodiques de la lune font 6.585 jours 32. Donc, après 223 lunaisons, période connue des Chaldéens sous le nom de *saros,* ou 18 ans 11 jours, les mêmes éclipses se reproduisent ; soit, en général, 70 éclipses, dont 29 de lune et 41 de soleil. En une année, il y a au plus 7 éclipses : 5 ou 4 de soleil et 2 ou 3 de lune ; il y en a au moins deux, et, s'il n'y en a que deux, ce sont des éclipses de soleil.

— Myth. et Linguist. Tous les peuples primitifs attribuaient ce phénomène à un combat de l'astre éclipsé contre une puissance mystérieuse. Dans le mythe indien, le démon Râhu ayant bu à la dérobée le vin d'immortalité est dénoncé par le Soleil et la Lune. Vichnou lui tranche la tête, qui, depuis, poursuit les deux astres pour les dévorer. Même explication chez les Mongols, où Râhu s'appelle Aracho. L'habitude de pousser de grands cris pour faire lâcher prise au monstre et faire cesser l'*éclipse* se conserve jusqu'au moyen âge. Pour les Scandinaves, il s'agit de deux loups : l'un d'eux (Moongarm) doit, à la fin des temps, réussir à dévorer la Lune ; l'autre (Fenris) dévorera le Soleil.

ÉCLIPSE n. f. Explosif sans fumée, qui se compose d'acide picrique, de litharge, de soufre et de charbon.

Éclipse (L'), journal satirique hebdomadaire, fondé en 1866 par François Polo, après la suppression de *la Lune.* Les spirituels dessins satiriques d'André Gill surtout firent la vogue de cette feuille amusante.

ÉCLIPSEMENT [*man*] n. m. Action d'éclipser. (Peu us.)
— *Fig.* Disparition, suppression. (Vx.)

ÉCLIPSER [*sé*] v. tr. Produire l'éclipse de : *La lune* ÉCLIPSE *quelquefois le soleil.* || *Par extens.* Dérober aux regards : *Nuage qui* ÉCLIPSE *le soleil.*

— *Fig.* Effacer, surpasser : *Corneille* ÉCLIPSA *tous les poètes tragiques qui l'avaient précédé.* (Voltaire.)

— ***S'éclipser,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *fam.* Se dérober, s'esquiver.

— Avec réciprocité, et *au fig.,* Se surpasser l'un l'autre ; s'effacer mutuellement.

— Au sens passif, Etre éclipsé, dérobé à la vue : *A certains jours, le soleil* S'ÉCLIPSE *plus de vingt fois ;* et *au fig.* Etre anéanti : *Des fortunes nouvelles surgissent, d'autres* S'ÉCLIPSENT. *Le bel esprit* S'ÉCLIPSE *auprès de la raison.*

— ALLUS. LITTÉR. :

Tel brille au second rang qui *s'éclipse* au premier.

Vers de *la Henriade* de Voltaire. V. BRILLER.

— SYN. **Éclipser, effacer, obscurcir.** *Obscurcir* est plus faible qu'*éclipser,* qui est lui-même plus faible qu'*effacer.* L'action d'*obscurcir* ne fait que diminuer l'éclat ; l'action d'*effacer* fait disparaître complètement cet éclat. *Eclipser* quelqu'un, c'est simplement surpasser ce quelqu'un ; l'*effacer,* c'est l'annihiler, en faire table rase en quelque sorte.

ÉCLIPTE n. f. Genre de composées, qui comprend des herbes habitant les régions chaudes du globe, au nombre de quatre espèces. (On emploie contre certaines dermites l'*eclipte erecta* et *protasta.* — Aux Moluques, l'*eclipte alba* est une plante potagère.)

ÉCLIPTIQUE [*tik'*] n. f. (rad. *éclipse ;* lat. *eclipticus,* du gr. *ékleiptikos,* même sens). Grand cercle de la sphère céleste décrit par le mouvement annuel du soleil, dans le système des anciens, ou par le mouvement annuel de la terre, dans le système des modernes ; plan déterminé par ce cercle : *C'est à l'inclinaison de l'*ÉCLIPTIQUE *sur l'équateur que sont dues les saisons.* || *Obliquité de l'écliptique,* Angle que forme l'écliptique avec l'équateur. || *Axe de l'écliptique,* Diamètre de la sphère perpendiculaire au plan de l'écliptique. || *Pôles de l'écliptique,* Points où l'axe de l'écliptique rencontre la sphère céleste.

— *Adjectiv.* Qui a rapport à l'écliptique : *Coordonnées* ÉCLIPTIQUES. || Qui a rapport aux éclipses : *Conjonction* ÉCLIPTIQUE, c'est-à-dire positions extrêmes de la terre où les éclipses peuvent avoir lieu.

— ENCYCL. L'adjectif *écliptique* se rapportait jadis aux éclipses : *termini ecliptici,* termes ou limites des éclipses, c'est-à-dire limites de l'espace dans lequel la lune doit se trouver pour qu'il y ait éclipse de lune ou de soleil ; *doigts écliptiques,* douzièmes parties du soleil ou de la lune, servant à exprimer la grandeur ou l'importance de l'éclipse. Aujourd'hui, le mot « écliptique » se rapporte plus particulièrement à l'orbite apparente du soleil ; les éclipses se produisent, effectivement, aux environs des points où l'écliptique coupe l'orbite de la lune.

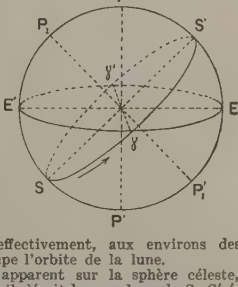

Dans son mouvement apparent sur la sphère céleste, dans le sens direct, le soleil décrit le grand cercle S$_\gamma$ S'$_{\gamma'}$, ou *écliptique,* incliné sur l'équateur EE'. La ligne des équinoxes $\gamma\gamma'$ est l'intersection de l'équateur et de l'écliptique ; γ, équinoxe du printemps ou *point vernal* ; γ', équinoxe d'automne ; S et S', sur le diamètre perpendiculaire à $\gamma\gamma'$, les solstices d'hiver et d'été ; P_1 et P'_1 les pôles, boréal et austral, de l'écliptique ; l'*obliquité de l'écliptique,* mesurée par l'arc PP_1, est l'angle de son plan avec celui de l'équateur, de 23°27′ environ. Chaque saison (V. SAISON) correspond au temps que met le soleil pour aller, sur l'écliptique, de l'un à l'autre des quatre points γ, S', γ', S. A l'écliptique se rapporte un système de coordonnées célestes, en longitude et en latitude.

La vitesse angulaire apparente du soleil sur l'écliptique varie en raison de la distance du soleil à la terre, car l'orbite de celle-ci n'est pas un cercle, mais une ellipse dont l'excentricité est 0,0167510 ou 1/60 ; aussi les saisons sont-elles inégales en durée. On imagine souvent, sur l'écliptique, un *soleil fictif* à mouvement uniforme, qu'il suffit de corriger par l'*équation du centre,* et qui coïncide avec le soleil vrai aux moments du périgée et de l'apogée.

Mais les choses sont plus complexes encore : les plans de l'équateur et de l'écliptique ne sont pas rigoureusement fixes. Des déplacements, comme la *précession,* sont proportionnels au temps ou *séculaires ;* d'autres, comme la *nutation,* sont périodiques. L'obliquité, qui était de 23° 27′ 8″,26 au 1er janvier 1900, diminue de 0″,48 par an ; la nutation introduit une oscillation de 9″,2 environ autour de la position moyenne, dans une période de 18 ans 2/3. L'excentricité diminue actuellement de 0,000 04 par siècle, et la longitude périgée augmente de 11″,7 par an. Les propriétés du mouvement du soleil sur l'écliptique importent à la détermination du temps.

ÉCLISSAGE n. m. Chem. de f. Action d'éclisser. || Dispositif réunissant l'extrémité de deux rails par deux pièces

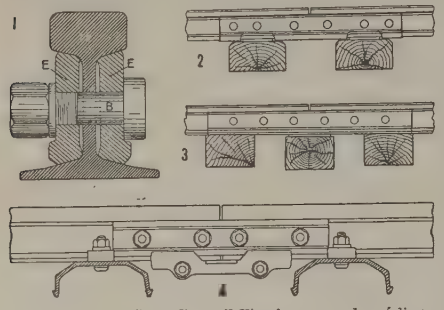

Eclissage : 1. Coupe d'un rail Vignole avec ses deux éclisses (E, éclisses; B, boulon); 2 et 3. Sur traverses en bois; 4. Sur traverses en fer.

(éclisses), placées de part et d'autre et serrées à l'aide de plusieurs boulons.

ÉCLISSE n. f. (de l'allem. *schleissen*, fendre). Eclat de bois en forme de coin.

— Archéol. Bague de vannerie ou d'orfèvrerie qui, au XVIIe siècle, servait à poser les plats sur la table. (L' « ouvrage d'éclisse » était un ouvrage tressé ou natté, en jonc, en osier ou en fil de métal. On disait aussi ESCLIPSE, ou ESLICHON.)

Eclisse de table.

— Artill. anc. Petit coin de sapin servant à assujettir les bombes dans l'âme des mortiers, et les obus dans celle des obusiers de siège.

— Art. vétér. Nom donné aux attelles, faites généralement d'une mince feuille de tôle ou de cuir, que l'on pose sous le pied du cheval, pour maintenir le pansement appliqué sur la sole ou la fourchette.

Berceau d'éclisse (archéol.).

— Chem. de f. Pièce d'acier constituée par une plaque allongée servant à réunir l'extrémité de deux rails, pour assurer la continuité et la rigidité de la surface de roulement.

— Chir. Petite lame de bois ou bande de carton résistant, que l'on applique le long d'un membre fracturé pour le maintenir dans une certaine position. (On dit aussi CLISSE.)

Eclisse (chir.).

— Econ. rur. Clayon en osier dans lequel on fait égoutter les fromages.

— Techn. Plaque de tôle, destinée à assujettir les parties d'une pièce fracturée. || Nom donné à des planchettes de bois minces propres à la confection des ouvrages de boisselleries ou de lutherie, à la fabrication de boîtes légères (boîtes de pharmacie, boîtes de confiserie, boîtes à fromages, etc.) || Jeune pousse d'osier (ou d'autre bois flexible). || Petit ais en bois, qui soutient les plis d'un soufflet.

A. Eclisse de violon.

— ENCYCL. Archéol. Au moyen âge et jusqu'à la fin du XVIe siècle, il est souvent fait mention de berceaux, malles, et surtout d'écrans en *éclisse*. Ce gros osier séparé en deux n'est plus guère employé par les vanniers d'aujourd'hui que pour la confection de paniers et de claies.

Les petits ais qui servent à former les ailes d'un soufflet s'appelaient également *éclisses*.

— Chem. de f. L'*éclisse* est une plaque d'acier percée de trous et que l'on fixe (par paires) de part et d'autre d'un assemblage de rails. Elles sont fixées par quatre ou six boulons selon les types; elles peuvent être plates, avec cornière, renforcées, ou comporter un patin à leur partie inférieure, former support ou pont, pour supporter les extrémités des rails, etc. Les modes d'éclissage sont d'ailleurs nombreux.

Il existe aussi des types d'éclisse entièrement en bois, ou munis de fourrures en matière isolante pour assurer l'isolement électrique de circuits de voie utilisés pour la manœuvre ou le contrôle d'appareils de voie ou de signalisation.

ÉCLISSER [*kli-sé*] v. tr. (de l'allem. *schleissen*, fendre). Chir. Assujettir par des éclisses : ECLISSER *un membre brisé*, ÉCLISSER *des rails*.

— Fauconn. *Eclisser l'oiseau*, Jeter à l'oiseau tenu sur le poing, et encore encapuchonné, quelques gouttes d'eau avec les doigts, afin de le calmer lorsqu'il s'impatiente.

ÉCLISSETTE n. f. Petite éclisse.

ÉCLOGA, code civil byzantin des empereurs iconoclastes Léon III et Constantin V, publié vers 740. Destiné à remplacer le code de Justinien, il est rédigé, sous l'influence des idées chrétiennes, dans un esprit plus humain.

ÉCLOGAIRE [*ghèr'*] n. m. Littér. Syn. de ÉGLOGAIRE.

ÉCLOGE n. m. (gr. *eklogeus ;* de *éklégein*, percevoir). Antiq. gr. Percepteur d'impôts.

ÉCLOGITE n. f. (du gr. *éklogê*, sélection). Pétrogr. Roche cristallophyllienne, composée essentiellement d'omphazite (variété de pyroxène), de grenat, d'amphibole (smaragdite) et de rutile.

ÉCLOGUE [*klogh'*] n. f. Littér. V. ÉGLOGUE.

ÉCLOPEMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui est éclopé.

ÉCLOPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de l'anc. verbe *cloper*, boiter). Rendre boiteux, estropier.

— ***Éclopé, e,*** part. pass. du verbe *Ecloper*.

— *Adjectiv.* et *Substantiv.* Milit. Se dit d'un soldat que des blessures légères, provenant généralement de la fatigue ou causées par les chaussures, l'équipement, etc., rendent momentanément indisponible pour la marche et le service.

— ***S'écloper,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre soi-même en piteux état.

— Au sens passif, Devenir éclopé.

ÉCLORE v. intr. (du préfixe privat. *é*, et de *clore*. — N'est guère usité qu'aux temps suivants : *Il éclôt ; ils éclosent. Il écloraît ; ils écloraient. Qu'il éclose ; qu'ils éclosent.* — Prend toujours l'auxiliaire ÊTRE.) Sortir de son œuf : *Poussins qui viennent d'*ÉCLORE. || S'ouvrir (en parlant de l'œuf) : *L'œuf d'une poule peut* ÉCLORE *au moyen de la chaleur artificielle.* || *Par anal.* S'ouvrir, fleurir, s'épanouir (en parlant des végétaux) : *Les coquelicots et les bleuets* ÉCLOSENT *dans des oppositions ravissantes.* (Bernardin de Saint-Pierre.) || *Par extens.* Paraître : *Le jour vient d'*ÉCLORE.

— Poétiq. :

Mon fils, je vais mourir : mon éternelle aurore,
De ma dernière nuit va tout à l'heure *éclore*.
LAMARTINE.

— *Fig.* Se manifester : *Le siècle de Périclès vit* ÉCLORE *maints grands talents. Toute liberté qui* ÉCLÔT *ou qui s'accroît suscite un accès de fièvre inévitable.* (E. de Girardin.)

— *Faire éclore,* Couver; amener à l'éclosion : FAIRE ÉCLORE *des œufs.* || Fig. : *La paresse fait avorter plus de talents, que l'activité n'en* FAIT ÉCLORE. (Mlle de Lespinasse.)

— ***Éclos, e,*** part. pass. du verbe *Eclore* (au propre et au fig.) :

Chaque fleur est une âme à la nature *éclose*.
G. DE NERVAL.

ÉCLOSION [*zi-on*] n. f. Action d'éclore; sortir de l'œuf.

— *Par anal.* Epanouissement des fleurs ou des bourgeons : *L'*ÉCLOSION *d'une fleur, d'un bouton.*

— Fig. : *L'*ÉCLOSION *d'une vérité, d'un talent.*

L'*éclosion* charmante et sombre du baiser.
V. HUGO.

ÉCLUSAGE n. m. Action d'écluser.

ÉCLUSE n. f. (du bas lat. *exclusa* [*aqua*], eau enfermée). Navig. et Ponts et chauss. Ouvrage muni d'une ou de plusieurs portes et de vannes qu'on peut ouvrir et fermer à volonté, pour laisser couler les eaux ou les retenir. || Porte du même ouvrage. || *Ecluse simple,* Ecluse qui ne soutient les eaux qu'à un seul niveau. || *Ecluse double,* Ecluse à deux portes qui soutient les eaux à deux niveaux

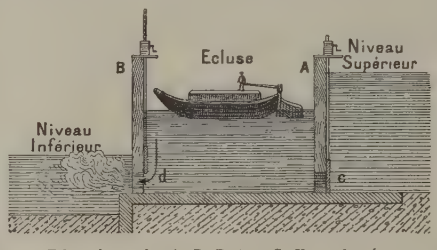

Ecluse de canal : A, B, Portes; C. Vanne fermée; D. Vanne ouverte.

différents. || *Ecluse carrée,* N'a qu'un seul vantail glissant dans des coulisses. || *Ecluse à sas* [*sâ*], Système de deux écluses entre les portes desquelles se trouve un sas ou bassin où entre le bateau qui veut monter ou descendre. || *Ecluse à tambour,* Celle dont les bajoyers sont percés d'un petit canal voûté, qui s'ouvre sur le côté et en aval des portes. || *Ecluse en éperon,* Celle dont les portes forment un angle. || *Ecluse de chasse,* Ecluse qui retient le contenu du bassin de chasse. || *Ecluse de fuite,* Sert à vider le trop-plein d'une écluse de chasse.

— *Fig.* Tout ce qui arrête : *Les* ÉCLUSES *des passions, de la liberté.*

— *Par anal.* Tout obstacle que l'on suppose fonctionner à la manière d'une écluse : *Les* ÉCLUSES *des larmes, du cœur, des cieux.*

— Pop. et bas. *Lâcher les* ÉCLUSES, Uriner. (On dit aussi ÉCLUSER.)

— Fortif. *Ecluse provisionnelle,* Réservoir ménagé pour inonder au besoin le fossé d'une forteresse.

— Trav. publ. Nom donné, dans les travaux à air comprimé au moyen de caissons, au compartiment (ou cheminée) grâce auquel les ouvriers peuvent entrer dans le caisson ou en sortir, sans diminution sensible de la pression à l'intérieur de ce caisson. On dit aussi SAS.

— ENCYCL. Navig. On désigne plus spécialement, sous le nom d'*écluse* l'intervalle compris entre deux écluses

Une des écluses du canal de Panama. — Cl. Wide World.

simples réunies par un *sas* ou chambre servant à recevoir les bateaux qui veulent passer d'un bief à l'autre. Le sas est séparé des biefs d'amont et d'aval par de solides portes dont les vantaux se réunissent en formant un angle ayant son sommet dirigé vers le côté d'amont ou de flot. Les murs latéraux de la chambre s'appellent *bajoyers*. Un radier de béton forme le fond de la chambre. A l'extrémité de la chambre, du côté amont, se trouve un *mur de chute* dont la partie inférieure aboutit au niveau du radier. Les portes de l'écluse, munies de vannes qu'on lève tout d'abord de manière à amener le niveau du sas à celui d'un des deux biefs, s'appuient contre des butées en maçonnerie appelées *buses* qui empêchent l'eau de passer sous les portes.

ÉCLUSE (L'), comm. des Pyrénées Orientales, arrond. et à 11 kil. de Céret, sur le Rome, affl. du Tech; 70 hab. Ruines des trois forteresses qui commandaient la route de l'Espagne sous les Romains et au moyen âge (*Clusæ Spaniæ*).

ÉCLUSE (L') [en holland. **Sluys**], ville des Pays-Bas (Zélande), sur la mer du Nord; 2.935 hab. Petit port. Curieux hôtel de ville, beffroi du XIVe siècle. En 1340, victoire navale (la première) des Anglais sur la flotte française.

Écluse (BATAILLE DE L'), la plus grande bataille navale livrée par la France au moyen âge. Le 24 juin 1340, la flotte des amiraux Quiéret et Behuchet attendait, dans la baie du Zwyn, en avant de Bruges, le vent favorable pour faire voile et opérer une descente en Angleterre, quand Edouard III fondit sur elle à la tête de la flotte anglaise. Nos deux premières lignes furent enfoncées et anéanties; la troisième ligne seule, formée de navires dieppois, et les galères génoises de Barbavera, parvinrent à s'échapper. Nous perdions 190 vaisseaux sur 225, 20.000 hommes sur 25.000; les Anglais, 9.000 hommes. L'écrasement de notre marine allait permettre l'invasion de la France. Ce fut la préface de la guerre de Cent ans. L'Ecluse (*Sluys* en flamand) est aujourd'hui au milieu des terres : le Zwyn, colmaté, a été transformé en polders.

Défilé et fort de l'Ecluse.

ÉCLUSE (DÉFILÉ DE L') ou **PAS DE LA CLUSE**, passage que s'est creusé le Rhône à travers les chaînes du Jura, entre le Grand-Credo et le mont Vuache, dans le départ. de l'Ain, entre Bellegarde et Collonges. Il est défendu par le fort de l'Ecluse, construit par Vauban, et suivi par la voie ferrée de Lyon à Genève. C'est la partie la plus intéressante de ce que l'on appelle le « cagnon du Rhône ».

ÉCLUSEAU [*zô*] n. m. Nom vulgaire d'une variété d'agaric (*lepiota procera*), que l'on appelle encore ÉCLUSETTE.

ÉCLUSÉE n. f. Quantité d'eau qui coule depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'à ce qu'on l'ait refermée. || Train de bois flotté, construit pour passer dans les écluses.

ÉCLUSEMENT [*man*] n. m. Navig. Action d'écluser.

— Trav. publ. Manœuvre par laquelle on fait arriver l'air comprimé dans le compartiment d'entrée d'un caisson, après avoir coupé la communication avec l'air extérieur. V. CAISSON.

— ENCYCL. Navig. Pour réduire la dépense en eau qui résulte d'un *éclusement*, il faut faire servir le remplissage d'un sas de montée à une opération de descente. On réduit la dépense en divisant les sas en deux ou trois compartiments.

ÉCLUSER [*zé*] v. tr. Fermer au moyen d'une écluse : ECLUSER *un bassin.*

— Navig. fluv. Faire passer une écluse à : ECLUSER *un bateau.*

— Trav. publ. Opérer la manœuvre de l'éclusement.

— *Pop. et bas.* Uriner. V. ÉCLUSE.

ÉCLUSETTE n. f. Trav. publ. Petit compartiment situé dans le sas des caissons à air comprimé, et servant à l'évacuation des déblais et à l'introduction des matériaux.

ÉCLUSIER [*zi-é*], **ÈRE** adj. Qui a rapport à l'écluse : *Porte* ÉCLUSIÈRE. || *Maison éclusière,* Habitation du garde de l'écluse.

— *Substantiv.* Personne préposée à la manœuvre de l'écluse et à la perception du péage.

ÉCLYSE n. f. (gr. *éklusis ;* de *ekluein*, délier). Mus. Altération du genre enharmonique, qui avait lieu lorsqu'une des cordes était accidentellement baissée de trois quarts de ton au-dessous de son accord ordinaire.

ECMARTURIE [*ri*] n. f. (gr. *ekmarturia*). Antiq. gr. Témoignage d'un absent, transmis par des témoins présents.

ECMÈLE adj. (du gr. *ekméleia*, dissonance). Mus. anc. Qui ne prête pas à la mélodie. (En parlant des sons de la parole.)

ECMNÉSIE [*zî*] n. f. (du gr. *ék*, à partir de, et *mnesis*, mémoire). Méd. Troubles de la mémoire dans lesquels le sujet, le plus souvent hystérique, a oublié tous les faits qui se sont passés à partir d'une certaine époque, mais a gardé le souvenir des faits antérieurs à cette époque et souvent avec une grande précision. L'ecmnésie est généralement provoquée soit par un choc émotif intense, soit par une toxi-infection. Il n'est pas rare que le malade s'imagine vivre à la période qui a précédé le choc.

ECMNÉSIQUE [*zik'*] adj. Relatif à l'ecmnésie.

ECNÉPHIAS [*fi-ass*] n. m. (du gr. *eknéphias*, tempête). Météorol. Vent violent, qui semble souffler des nuages.

ECNOME. Géogr. anc. Cap montagneux de la côte méridionale de Sicile, à l'E. d'Agrigente, où la flotte carthaginoise d'Hamilcar et Hannon fut vaincue par les navires des consuls romains Regulus et Manlius Vulso, pendant la première guerre punique (256 av. J.-C.) Aujourd'hui *Monte-Serrato* ou *Monte di Licata*.

ÉCOBUAGE n. m. Action d'écobuer : *L'*ÉCOBUAGE *fertilise la terre.*

ÉCOBUE [*bû*] n. f. Pioche ou charrue qui sert à détacher la couche superficielle du sol.
— N. f. pl. Chaumes enlevés et brûlés par l'écobuage.

ÉCOBUER [*bu-é*] v. tr. (dialecte de l'ouest de la France). Arracher d'un terrain les herbes avec la terre superficielle qui le couvrent, brûler le tout en tas et en répandre la cendre sur le sol.

Ecobue.

ÉCOBUEUR n. m. Ouvrier qui fait l'écobuage.

ÉCOBULE n. f. Bot. Nom vulgaire de la canche gazonnante. (Dialectal.)

ÉCOCHELAGE n. m. Action d'écocheler.

ÉCOCHELER [*lé*] v. tr. (Se conjugue comme *atteler*.) Ramasser les tiges de céréales au moyen d'un râteau.

ÉCŒURANT [*keu-ran*], **E** adj. (de *écœurer*). Qui soulève le cœur, inspire le dégoût : *Boisson* ÉCŒURANTE ; et au fig. : *Volume d'une lecture* ÉCŒURANTE. (Sainte-Beuve.)

ÉCŒUREMENT [*keu, man*] n. m. Action d'écœurer ; état d'une personne écœurée.

ÉCŒURER [*keu-ré*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *cœur*). Soulever le cœur, causer du dégoût : *Les boissons trop sucrées* ÉCŒURENT.
— Fig. : *Une telle conduite nous* ÉCŒURE. *La hantise de la bêtise vient m'*ÉCŒURER *parfois jusqu'en cet abri sûr.* (Verlaine.)

ÉCOFIER [*fi-é*] n. m. (du germ. *scoh*, chaussure). Dans quelques localités, Ouvrier travaillant le cuir (cordonnier, mégissier, etc.).

ÉCOFRAI [*frè*] n. m. (de *écofier*). Grosse et large table sur laquelle les corroyeurs découpent leur ouvrage. (On dit aussi ÉCOFROI.)

ÉCOIN n. m. Nom donné aux planches brutes (redos, croûtes et dosses) que les mineurs disposent entre le boisage et les parois des galeries pour soutenir les terrains friables. (Ces planches à côtés non avivés ont des longueurs variant de 1 m,20 à 2 m,66, des largeurs de 10 à 15 cm., et des épaisseurs de 15 à 30 mm.)

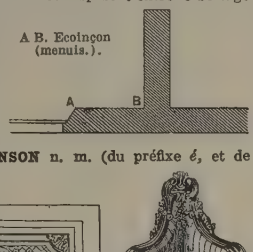

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON** n. m. (du préfixe *é*, et de *coin*). Ouvrage de menuiserie ou de maçonnerie, établi à l'intersection de deux murs pour en combler l'angle. || Pierre qui forme l'encoignure de l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre. || Meuble de forme triangulaire, que l'on place ordinairement dans l'encoignure d'une pièce.

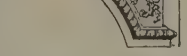
Ecoinçon de plafond.

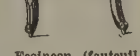
Ecoinçon (fauteuil [XVIIIe S.]).

ÉCOINE, ÉCOUANE, ÉCOUENNE [*kou-an'*] n. f. (apparenté avec *égoïne*, du lat. *scobina*, lime). Sorte de lime ou de râpe à une seule rangée de tailles non croisées.
— Monn. Outil en forme de petite lime, dont on se sert pour enlever de la matière sur la surface des flans dont le poids s'écarte sensiblement en plus du poids légal. (On emploie de préférence, aujourd'hui, une sorte de rabot.)

ÉCOINER [*koua-né*] ou **ÉCOUANER** v. tr. Limer avec l'écoine : ECOINER *de la corne.*

ÉCOINETTE [*koua-nèt'*] ou **ÉCOUANETTE** n. f. Petite écoine.

ÉCOLAGE n. m. Etat d'écolier : *Etre en* ÉCOLAGE. || Rétribution payée par les écoliers : *Payer son* ÉCOLAGE. (Vx.)

ÉCOLAMPADE. Biogr. V. ŒCOLAMPADE.

ÉCOLÂTRE n. m. (de *école*). Hist. ecclés. Chef d'une école monastique ou ecclésiastique. || Ancien titre des chanceliers ou notaires des abbayes.
— ENCYCL. La règle de Chrodegang attachait au chapitre une école, dont le chef, dit *écolâtre* (*scholaster*), enseignait les éléments des lettres aux jeunes clercs. Charlemagne veilla à ce que, à côté des écoles intérieures pour les futurs clercs, il y eût des écoles extérieures pour les laïques. L'*écolâtre* prit assez d'importance pour devenir une des dignités capitulaires. Il eut sous sa surveillance toutes les écoles du diocèse. Le développement des universités fit tomber peu à peu dans l'oubli les écoles cathédrales. Les séminaires, dont le concile de Trente s'efforça de promouvoir la fondation, en sont en quelque sorte la suite.

ECOINES : 1. Droite ; 2. Cintrée.

ÉCOLÂTRIE [*trî*] n. f. Dignité, fonctions d'écolâtre. || Zèle excessif pour la multiplication des écoles.

ÉCOLE n. f. (lat. *schola*, formé du gr. *skholê*, loisir). Etablissement où se donne un enseignement collectif : *Ouvrir une* ÉCOLE *aujourd'hui, c'est fermer une prison dans vingt ans.* (L. Jourdan.) ECOLE *de dessin, de musique.* || *Particulièrem.* Etablissement d'enseignement primaire : *Aller à l'*ÉCOLE. || *Maître d'école*, Instituteur qui dirige une école primaire. || Local où les élèves se réunissent : *Construire une* ÉCOLE. || Fonctions, travail de celui qui dirige un établissement de ce genre : *Faire l'*ÉCOLE *à des enfants.* || Ecoliers ; personnel d'une école : ECOLE *qui se mutine.* || *Ecoles ambulantes*, Se dit de certaines écoles qui se déplacent pour donner leur enseignement, telles certaines écoles ménagères agricoles.
— *Ecoles chrétiennes*, Ecoles primaires dirigées par des Frères ou par des Sœurs. || *Ecole laïque*, Ecole primaire dirigée par un instituteur ou une institutrice laïques. || *Ecole mutuelle*, Système d'école, autrefois en vogue, dans lequel les élèves, répartis en sections, recevaient l'enseignement d'un élève plus instruit, qu'on appelait *moniteur.* || *Ecole buissonnière*, Ecole qui se tient dans des lieux écartés, et spécialem., au XVIe siècle, Ecole que les protestants tenaient dans la campagne, pour échapper à l'enseignement des catholiques. V. la partie *encycl.* *Faire l'école buissonnière*, Se dit d'un écolier qui va vagabonder au lieu de se rendre en classe. || *Ecoles d'application*, Ecoles de perfectionnement, où l'on n'admet que des sujets ayant terminé leurs études générales. || *Ecoles centrales*, Ecoles secondaires fondées en 1795 dans chaque département, et remplacées depuis par les lycées. || *Ecole de Mars*, Ecole fondée à Paris en 1794, pour donner l'instruction militaire à des jeunes gens envoyés par les districts. || *Ecole militaire*, Ecole fondée par Louis XV pour les jeunes gens de famille noble, et dans laquelle on admit ensuite, sans distinction d'origine, tous les jeunes gens qui possédaient certaines connaissances.
— Philosophie scolastique et ses adeptes. || Ensemble des adeptes d'un maître ou d'une doctrine philosophique, artistique, littéraire, etc. — *Par extens.* Cette doctrine elle-même. || *Ecole rationaliste*, Ecole qui estime démontrable par la raison les croyances religieuses. || *Ecole philosophique*, Ecole historique qui explique par la raison et la liberté la série complète des faits de l'histoire. || *Ecole fataliste*, Celle qui explique tout par la fatalité. || *Ecole historique*, Celle qui s'attache à montrer l'enchaînement des faits et à en expliquer les causes. (Se dit aussi de l'opinion de ceux qui veulent fonder la pratique politique sur les données de l'histoire.) || *Ecole descriptive*, Celle qui s'attache à exposer les faits sans les expliquer ni les apprécier.
— *Fig.* Source d'enseignement, discipline : *Le théâtre de Corneille est une* ÉCOLE *de grandeur d'âme.* (Voltaire.) *L'*ÉCOLE *du malheur, de l'expérience, de la pauvreté, du monde.* || En mauv. part : *La prison est l'*ÉCOLE *du vice.* (L.-J. Larcher.)
— *Tenir école*, Enseigner : *Il en* TIENDRAIT ÉCOLE, Il pourrait enseigner cela. || *Faire école*, Rallier autour de son système un grand nombre d'imitateurs ou d'adeptes : *Michel-Ange, Raphaël* ONT FAIT ÉCOLE. — Se propager : *Une idée qui* FAIT ÉCOLE. || *Ecoles* (les) ou *Quartier des Ecoles*, appelé aussi *quartier Latin*, Quartier de Paris, où se trouvent la plupart des grandes écoles supérieures. (Les étudiants disent, familièrem. : *le Quartier.*)
— LOC. FAM. *Faire une école* (V. la rubrique Jeux). || *Révéler les secrets de l'école*, Révéler ce qui se dit ou se fait dans une société. || *Renvoyer quelqu'un à l'école*, Lui reprocher son ignorance en quelque matière. || *Aller à une école, Etre à une école*, Aller, Etre auprès de gens capables d'initier, de former : ALLER, ETRE À UNE *bonne* ÉCOLE. || *Aller à l'école de quelqu'un*, En appeler au savoir, à l'expérience de quelqu'un. || *Sentir l'école*, Avoir des manières gauches et pédantesques.
— Art milit. Nom sous lequel on désigne, dans les différentes armes, les parties ou branches de l'instruction militaire successivement enseignées aux recrues : *école du soldat, des élèves-caporaux, école de compagnie, école de bataillon, école du cavalier, école de peloton, école d'escadron*, etc. || *Ecoles régimentaires*, Ecoles créées dans les régiments français pour l'instruction des sous-officiers et des soldats.
— Hist. Chacun des sept corps de troupes qui composèrent la garde de l'empereur romain, depuis Constantin. || *Ecole du palais*, Ecole franque fondée par Charlemagne, dirigée par Alcuin, et qui suivait partout l'empereur.
— Jeux. Au jacquet, Faute commise par un joueur : *Faire* ÉCOLE *sur* ÉCOLE. || *Par extens.* Dans le langage ordinaire, Lourde faute, étourderie, sottise : *Faire une cruelle* ÉCOLE. || *Envoyer son adversaire à l'école*, Lui conseiller d'apprendre à jouer afin de ne plus commettre de fautes.
— Littér. *Ecole classique, romantique, naturaliste, réaliste, parnassienne, symboliste*, etc. V. CLASSIQUE, ROMANTISME, RÉALISME, etc.
— Manèg. Aptitude du cheval aux travaux de haute école : *Cheval qui a de l'*ÉCOLE, *qui fournit bien à l'*ÉCOLE. || *Haute école*, Travaux de deux pistes au trot, au galop : *Faire de la* HAUTE ÉCOLE. *Dans les cirques, on fait faire de la* HAUTE ÉCOLE *aux chevaux.* || *Basse école*, Exercices élémentaires des élèves qui apprennent à monter à cheval. || *Cheval hors d'école*, Celui qui a oublié son exercice. || *Pas d'école*, Allure que l'on emploie pour modérer l'ardeur d'un jeune cheval.
— Mar. *Navire-école, Vaisseau-école*, Bâtiment sur lequel étudient des élèves : *Le « Jacques-Cartier » est le* NAVIRE-ÉCOLE *des élèves officiers de la Compagnie Générale Transatlantique. Le « Souverain » fut le dernier* VAISSEAU-ÉCOLE *de canonnage, à voiles.* || *Division des écoles*, Réunion des cuirassés ou croiseurs-écoles de la marine nationale.
— Mus. Qualité de la facture : *Il y a de l'*ÉCOLE *dans ce finale.*
— Peint. Série de peintres qui ont illustré une nation ou une contrée, ou qui représentent la manière d'un maître : ECOLES *italiennes.* ECOLE *bolonaise.* ECOLE *espagnole.* (V., pour les diverses *écoles*, les mots qui déterminent le pays auquel ces écoles appartiennent, ou la manière qui les caractérise.)
— ENCYCL. Art milit. Dans l'ancienne armée, d'avant-guerre, on appelait *écoles* les périodes successives d'instruction consacrées au dressage individuel puis collectif des différentes formations : escouade, section ou peloton ou pièce, compagnie, escadron ou batterie, régiment, brigade, etc.
Cette expression est désormais caduque, employée dans ce sens, par suite de la variété de l'armement en usage dans des unités de même arme. Toutefois elle persiste dans certains cas particuliers : écoles à feu de l'artillerie, ou exercices de tir réel de l'artillerie, qui s'exécutent sur des terrains *ad hoc* et qui, tout en mettant le personnel en présence de difficultés aussi analogues que possible à celles qu'il peut rencontrer à la guerre, servent en même temps à lui faire connaître les effets du feu de l'artillerie ; écoles des tambours et clairons dans l'infanterie ; écoles régimentaires, communes à toutes les armes et qui ont pour objet de donner une certaine instruction primaire à ceux trop nombreux encore qui arrivent au régiment en en étant complètement dépourvus ; les cours préparatoires, de faciliter aux sous-officiers l'accès des écoles militaires qui leur permettront de devenir officiers.
Par contre, l'expression *école* s'est très répandue pour désigner un grand nombre d'établissements fonctionnant en dehors des corps de troupes et servant à la formation ou au perfectionnement des cadres et des spécialistes nécessaires à l'armée.
Les principales de ces écoles sont les suivantes : Ecole d'administration militaire, Ecoles d'application des différentes armes, cavalerie, artillerie et génie, médecine et pharmacie du Val-de-Grâce, service de santé des troupes coloniales, service de santé militaire, Ecole d'application pour le tir de l'infanterie, Ecole de chemins de fer, Ecole de maréchalerie, Ecole d'officiers et élèves-officiers de gendarmerie, Ecoles de sous-officiers, élèves-officiers, Ecole militaire enfantine Hériot, Ecole militaire préparatoire de Billom, Ecole normale de gymnastique et d'escrime, Ecole d'application pour le tir de l'infanterie, Ecoles photo-électriques, Ecoles polytechnique et spéciale militaire, l'Ecole supérieure de guerre, les Ecoles d'aéronautique, les Ecoles d'élèves-officiers de réserve, les Ecoles de ski, de télégraphie légère, de tir, des travaux de campagne, etc.
— Equit. La *haute école* se compose ordinairement des exercices suivants : travail de deux pistes, changements de pied, passage, pas espagnol, pirouettes, piaffer, etc.
On amène le cheval à la *pirouette* en partant des demi-voltes ordinaires et renversées ; elle s'exécute en faisant pivoter le cheval sur les jambes de devant ou sur celles de derrière, autour d'un membre de devant ou de derrière restant fixe. Un cheval va *de deux pistes* quand ses pieds de derrière suivent une ligne parallèle à celle tracée par les pieds de devant. Le changement de pied *au temps* s'obtient en passant de plus en plus rapidement du galop à droite au galop à gauche et *vice versa*. Dans le *passage* le cheval lève les jambes comme au trot, mais en avançant à peine à chaque temps. Dans le *pas espagnol* il lève les jambes de devant alternativement en les portant en avant et en les tendant. Dans le *piaffer*, il lève les jambes comme dans le trot, mais en restant sur place.
Les chevaux de haute école, avant d'être montés, sont souvent l'objet d'un dressage à la main.
— Enseign. Pour faciliter les recherches dans la longue liste des diverses *Ecoles d'enseignement*, nous avons groupé ci-après les noms de toutes les principales écoles sous deux titres généraux : *Ecoles anciennes* et *Ecoles actuelles*. Dans la seconde de ces divisions figurent les divers établissements portant le titre d'*école :* ce sont pour la plupart des *écoles de l'Etat ;* quelques-unes sont des *écoles libres*. Les établissements d'enseignement supérieur, qui s'appellent aussi *Ecoles* (Ecole de médecine, Ecole de pharmacie, etc.), trouveront place aux mots FACULTÉ et UNIVERSITÉ :

ÉCOLES ANCIENNES

Antiquité.

Dès la plus haute antiquité, il y eut des écoles publiques annexées aux sanctuaires religieux. En Grèce, certaines cités (Delphes, Sparte, Crète) avaient un enseignement officiel. A Athènes, l'enseignement était absolument libre et il était donné par de simples particuliers. Au Ve siècle av. J.-C. le programme de l'éducation athénienne comprenait la poésie, la musique et la gymnastique. Les jeunes gens riches allaient compléter leur instruction auprès d'un rhéteur ou d'un philosophe.
A Rome, l'éducation avait un caractère essentiellement privé : les enfants étaient instruits dans les familles par des esclaves pédagogues. Vers le IIIe siècle av. J.-C., des Grecs ouvrirent à Rome des écoles de grammaire, et un peu plus tard des écoles de rhétorique et de philosophie. Le latin ne fut régulièrement enseigné qu'à l'époque de Cicéron. L'école publique n'apparaît pas à Rome avant Vespasien (69-79), et elle y fut toujours une exception. Au contraire, dans l'Empire byzantin les écoles publiques furent multipliées.

Écoles municipales ou **impériales.** Sous l'Empire romain, des écoles supérieures furent créées par les municipes dans les principales villes des provinces, notamment à Carthage, à Alexandrie, à Antioche, à Pergame, à Rhodes. L'instruction publique était particulièrement florissante en Gaule : à Autun, Arles, Bordeaux, Lyon, Trèves. Ces écoles gauloises disparurent pendant les invasions du IVe et du Ve siècle.

Moyen âge.

École palatine carolingienne. En France, il existait une école palatine à la cour des rois de la seconde race avant Charlemagne. Mais c'est lui qui donna à l'Ecole palatine toute son importance en y appelant les savants les plus illustres et en y réunissant les enfants des nobles aux enfants des pauvres destinés à l'étude et à l'Eglise.

Écoles cathédrales et **épiscopales.** Dès les IVe et Ve siècles, l'évêque établit toujours une école auprès de son église cathédrale, pour la formation des prêtres. — Il existe hors du cloître des écoles pour les laïques, sous la direction d'un *écolâtre.*

Écoles abécédaires. Aux mêmes époques, des écoles abécédaires enseignaient aux enfants des hommes libres et des serfs la lecture et les notions élémentaires.

Écoles claustrales et **monastiques.** Du IXe au XVe siècle les moines ont des écoles religieuses pour leurs novices, et aussi des écoles publiques, même pour les enfants pauvres. Avec le temps, ils obtinrent aussi le droit d'avoir des pensionnaires.

Écoles canoniales ou **collégiales.** Les chapitres et collégiales jusqu'au XVe siècle entretinrent, en dehors des écoles cathédrales, des écoles d'enseignement plus profane.

Écoles de charité. Aux XIIe et XIIIe siècles, ces écoles sont des annexes des hospices et des aumôneries. Mais, à dater du XVe siècle, les maires, échevins et procureurs royaux prennent en main l'administration du temporel des hôpitaux et par suite des écoles de charité. Elles se multiplièrent dans les cités ouvrières et ne disparurent qu'à la Révolution.

Écoles ecclésiastiques, paroissiales ou **presbytérales.** Selon une prescription du concile de Trente (1547), chaque curé doit entretenir un maître pour enseigner la lecture, l'écriture, le chant et le comput. Le droit d'ouvrir une école est souvent contesté au curé par l'écolâtre et par l'autorité civile.

Écoles (Petites) municipales ou **mercenaires.** Les municipalités de certaines villes, s'appuyant sur la prescription ci-dessus du concile de Trente, forcent les gens d'Église à l'entretien des petites écoles. L'école ainsi subventionnée par la paroisse est municipale et publique. Lorsque un maître obtient de l'écolâtre l'autorisation d'enseigner et qu'il profite pour une part de la rétribution scolaire, son école est dite « mercenaire ». Au XVIIIe siècle, les petites écoles étaient très répandues.

Écoles buissonnières ou **furtives.** C'est le nom donné aux écoles que des maîtres ouvraient clandestinement dans des lieux écartés, pour se soustraire à la redevance exigée par les écolâtres. — Au XVIe siècle le nom fut appliqué aux écoles huguenotes établies sans autorisation de l'évêque. Les écoles buissonnières reparurent de 1790 à 1795 : c'étaient, cette fois, des prêtres et des religieuses insermentés qui les tenaient.

Temps modernes.

Écoles chrétiennes. En 1678, le P. Barré, de l'ordre des Minimes, fonda, pour combattre le protestantisme, une congrégation de personnes de l'un et l'autre sexe pour instruire gratuitement les garçons et les filles.

Écoles chrétiennes (Frères des). On appelle ainsi une congrégation religieuse, mais non ecclésiastique, fondée en 1680 par J.-B. de La Salle pour l'instruction des enfants. En 1789, l'ordre comptait 1.000 membres, et possédait 121 maisons. Les Frères durent pendant la Révolution s'éloigner de France. Mais le décret de 1808 qui a fondé l'Université leur reconnut une existence légale. Leur association n'a cessé de se développer jusqu'au moment où fut prononcée la suppression de l'enseignement congréganiste (1904). Ils ont des écoles florissantes à l'étranger : en Europe, dans le Levant, au Canada et aux Etats-Unis.

École académique. Une école officielle des beaux-arts fut fondée, à Paris, par Mazarin, en 1648 : c'est aujourd'hui, et depuis 1863, l'*Ecole des beaux-arts.* — En 1765, le peintre Bachelier créa une *Ecole spéciale de dessin et de mathématiques appliqués aux arts industriels* : c'est là l'origine de l'*Ecole des arts décoratifs.*

Écoles militaires. Une ordonnance royale de 1682 institua deux compagnies (bientôt portées à neuf) de cadets-gentilshommes, qui recevaient les jeunes gens de 14 à 25 ans, désireux d'acquérir une bonne éducation militaire. Supprimées en 1694, ces compagnies furent remplacées sous Louis XV par l'Ecole militaire, établie d'abord à Vincennes, puis transportée à Paris, au champ de Mars. En 1776, les élèves furent répartis entre douze collèges de province : Auxerre, Beaumont, Brienne, Dôle, Effiat, Pont-à-Mousson, Pontlevoy, Rebais, Sorèze, Tournon, Tyron et Vendôme, qui prirent le nom de « écoles militaires ». Dans l'hôtel du champ de Mars on installa en 1777 un corps de cadets composé de l'élite des écoles militaires. Mais en 1793 toutes ces écoles furent remplacées par l'*Ecole de Mars,* qui était destinée aux enfants du peuple. Elle ne dura guère qu'une année : les élèves s'en allèrent apprendre la guerre en la faisant. — En 1803, le Premier consul créa l'*Ecole de Fontainebleau,* qu'il transporta en 1808 à Saint-Cyr : c'est l'*Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr* actuelle.

École de cavalerie. En 1764 le ministre Choiseul institua quatre *écoles d'équitation* : à Metz, Douai, Besançon et Angers, avec école centrale à Paris. En 1796, une *Ecole d'instruction des troupes à cheval* fut établie à Versailles, et en 1809 cette école fut remplacée par l'*Ecole de cavalerie de Saint-Germain-en-Laye,* où n'étaient admis que des élèves sortant de Saint-Cyr. La Restauration la transféra à Saumur où elle est restée depuis.

Écoles d'artillerie et du génie. Installée à La Fère en 1756, transférée à Bapaume en 1766 et supprimée en 1772, l'*Ecole d'artillerie* fut rétablie à Châlons-sur-Marne en 1790 ; une *Ecole du génie* avait été fondée à Mézières en 1791. Ces deux écoles furent réunies à Metz en 1794, et transférées à Fontainebleau en 1872.

Écoles des langues orientales vivantes. A partir de 1669 Louis XIV avait entretenu quelques jeunes gens dans des couvents de Smyrne et de Constantinople pour qu'ils apprissent les langues des pays du Levant. Puis Colbert fit établir à Paris pour l'instruction des futurs interprètes l'*Ecole des jeunes de langues,* que la Restauration annexa au lycée Henri-IV. — D'autre part, en 1795, la Convention créa l'*Ecole des langues orientales,* où l'enseignement était donné en vue des relations politiques et commerciales. Réorganisée à plusieurs reprises, elle existe encore.

École d'administration. Créée en 1848 pour assurer le recrutement des fonctionnaires de l'Etat parmi des candidats offrant des garanties d'instruction supérieure, cette école était annexée au Collège de France. Elle fut supprimée au bout d'un an.

ÉCOLES ACTUELLES

Les différentes *écoles françaises* se trouvent classées ci-après sous le nom du ministère dont elles dépendent.

I. — PRÉSIDENCE DU CONSEIL

École nationale d'administration. La création de cette école, en 1945, est liée à la réforme de l'enseignement des sciences politiques et économiques et à celle de l'organisation administrative. La nouvelle école s'efforce, d'une part, de donner à l'ensemble des futurs fonctionnaires une certaine unité d'esprit, et, d'autre part, de permettre l'accès de la fonction publique aux jeunes gens provenant des milieux les plus divers. Son enseignement, qui a pour objet la formation des cadres supérieurs de l'administration et notamment du corps des administrateurs civils, comporte quatre domaines distincts : administration générale ; administration économique et financière ; administration sociale ; affaires extérieures. L'entrée à l'Ecole est assurée par deux concours, l'un destiné aux jeunes gens diplômés de l'enseignement supérieur, l'autre à des fonctionnaires déjà en activité. Les candidats reçus deviennent fonctionnaires et perçoivent un traitement dès leur entrée à l'Ecole.

II. — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

a) ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ.

Écoles primaires. L'enseignement du premier degré, en France, est gratuit depuis 1881 ; obligatoire depuis 1882, sauf à l'âge de la « maternelle » (2 à 6 ans). Il comprend successivement les cours *préparatoire* (6 à 7 ans), *élémentaire* (7 à 9 ans), *moyen* (9 à 11 ans) et *supérieur* (11 à 12 ans).

Les élèves peuvent alors se présenter à un examen leur donnant accès au second degré, ou, au contraire, rester dans la *classe de fin d'études* du premier degré (12 à 14 ans) en vue de l'obtention du *certificat d'études.*

A certaines écoles importantes du premier degré est adjoint un *cours complémentaire,* qui prépare les élèves de 12 à 16 ans au brevet élémentaire et au brevet d'enseignement du premier cycle.

Les anciennes écoles primaires supérieures (E. P. S.) sont devenues des *collèges modernes* intégrés dans l'enseignement du second degré.

Écoles normales du premier degré. Il existe en général une école normale d'instituteurs et une d'institutrices par département ; les élèves maîtres doivent avoir quinze ans au moins et dix-neuf ans au plus, justifier de leur aptitude physique et contracter un engagement décennal. Ils y préparent le baccalauréat et sont exercés à l'enseignement dans une école du premier degré annexée à l'école normale, ou dans une des classes d'application choisies dans les écoles de la ville.

L'enseignement technique du premier degré est donné dans les *écoles nationales professionnelles,* qui forment des praticiens et des contremaîtres, dans les *écoles pratiques de commerce et d'industrie,* dans les *écoles de métiers,* les *écoles municipales professionnelles* et les *ateliers-écoles professionnels.*

b) ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ.

Le but de l'enseignement du second degré est de permettre aussi bien l'accès (par l'enseignement *classique*) aux carrières libérales et à l'enseignement supérieur qu'aux cadres de l'administration et de l'industrie (par l'enseignement *moderne*). Il est donné dans les *lycées,* dans les *collèges* et les *écoles techniques.*

Du point de vue administratif, les lycées appartiennent à l'Etat, alors que les collèges sont fondés et entretenus par les communes, qui doivent fournir local et mobilier, mais peuvent recevoir une subvention.

Du point de vue de l'enseignement, la nature et l'amplitude en sont quelque peu différentes : les collèges, en effet, ne sont pas tous de plein exercice (possédant toutes les classes) et les professeurs peuvent n'être pourvus que du grade de licencié, tandis que le corps enseignant des lycées est recruté par les concours d'agrégation.

Les *collèges modernes* sont les anciennes E. P. S. (écoles primaires supérieures). Les professeurs doivent être licenciés ou posséder le *certificat d'aptitude au professorat*

La durée des études du second degré est de sept années ; le premier cycle (de la classe de sixième à la troisième) se termine par le brevet d'études ; le deuxième cycle conduit jusqu'au terme des études du second degré, qui ont pour sanction les baccalauréats classique, moderne ou technique.

Les lycées les plus importants ont des classes préparatoires aux grandes écoles.

c) ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Il faut considérer, d'abord, les *universités,* au nombre de dix-sept. Celle de Paris comprend les cinq *facultés* au complet (lettres, sciences, droit, médecine et pharmacie) et la plus grande variété d'*écoles* et d'*instituts* spécialisés ; aussi sera-t-elle prise comme exemple et lui sera-t-il fait une grande place. Elle est représentée par le *conseil général* et présidée par le *recteur.* De plus, chaque faculté élit un *doyen,* assisté d'un *conseil de faculté.* Les grades qu'elles confèrent sont la licence, le diplôme d'études supérieures et le doctorat. Leur but est essentiellement la préparation du personnel de l'enseignement du second degré. Mais elles offrent des débouchés dans toutes les carrières libérales.

La faculté des lettres enseigne la philosophie, l'histoire, la géographie, la littérature et les langues étrangères. Parmi les nombreux instituts qui s'y rattachent, il faut citer les principaux.

Institut d'art et d'archéologie. Son programme comporte de nombreuses conférences documentaires sur les arts anciens et modernes, l'histoire de la musique, l'esthétique, et les diverses techniques ; il participe à tous les examens de l'Université et délivre le *diplôme d'études supérieures d'art et d'archéologie.*

Institut de biologie sociale et d'hygiène mentale. Rattaché à la faculté des lettres et à la faculté de médecine, il a pour but de développer les études de sociologie et de psychologie appliquées à l'hygiène mentale individuelle et de groupe.

Institut d'ethnologie. Créé en vue de développer les études des différents groupes humains, en particulier celles qui se rapportent aux pays français d'outre-mer, l'institut prépare les étudiants au *certificat d'ethnologie* de la faculté des lettres et à celui de la faculté des sciences. Son enseignement porte sur les méthodes de recherche et l'étude des caractères anthropologiques, les civilisations préhistoriques et actuelles, les coutumes, les religions et les idiomes. Le cycle d'études comprend des travaux pratiques et des excursions.

Institut de phonétique. Créé en 1911, il est consacré aux recherches spécialisées dans le domaine de la phonétique, et comprend plusieurs laboratoires. A cet établissement a été rattaché le *Laboratoire de la parole,* installé à l'Institution nationale des sourds-muets, et le *Musée de la parole et du geste.* L'enseignement comporte deux degrés : la préparation au *certificat de licence de phonétique* et au *diplôme de phonétique,* d'une part ; d'autre part, des exercices pratiques de prononciation française et de diction pour les étudiants étrangers.

Institut de statistique. Il se propose d'étudier les méthodes générales de statistique appliquée aux affaires, la conjoncture et les prévisions économiques, les opérations financières et l'économétrie. Le cycle des cours est de deux semestres, au terme desquels l'institut peut décerner des *certificats d'aptitude* et un *diplôme de statisticien.*

Institut d'urbanisme et **École nationale d'administration municipale.** Créés en 1919 par délibération du Conseil général de la Seine, puis cédés à l'Université (facultés de droit et des lettres) et dotés d'une subvention, leur enseignement présente un double caractère : à des cours théoriques sur l'évolution des villes, leur géographie, leur hygiène et leur organisation administrative s'adjoignent des cours techniques sur la composition des plans et l'art urbain (aménagement et embellissement). Le cycle des cours est de deux ans, mais une troisième année est réservée aux techniciens du plan. La soutenance d'une thèse donne lieu à l'octroi du *diplôme de l'Institut d'urbanisme.* La fréquentation des cours est obligatoire. Au contraire, l'enseignement de l'*Ecole nationale d'administration municipale,* annexée à l'Institut d'urbanisme en 1929, peut être suivi par correspondance ; il a pour objet le perfectionnement des employés en fonctions, et de ceux qui se destinent aux emplois supérieurs des mairies. Selon le nombre d'années d'études, l'étudiant a droit au *certificat* correspondant au titre de *gradué de l'école* (2 ans) ou au certificat correspondant au titre de *diplômé de l'école* (3 ans). Diplômes et certificats sont décernés par le recteur.

La faculté des sciences organise des conférences et travaux pratiques qui portent sur l'ensemble des connaissances théoriques et expérimentales, sans excepter l'étude des problèmes et questions encore controversés : analyse supérieure, algèbre supérieure, géométrie, calcul différentiel et intégral, calcul des probabilités, théories physiques, chimiques et biologiques, astronomie, météorologie, physique générale et radio-activité, physique quantique et relativité. La *licence d'enseignement de sciences,* le *doctorat ès sciences* et l'*agrégation* ouvrent de nombreux débouchés aux lauréats, tant dans l'enseignement que dans les laboratoires industriels ou de recherches, les observatoires, l'administration, l'actuariat, la carrière d'ingénieur, et pour les jeunes filles, le secrétariat technique. A la faculté des sciences sont rattachés de nombreux instituts et écoles.

École nationale supérieure de chimie. Son enseignement, qui comporte trois années d'études fondamentales, s'adresse particulièrement aux jeunes gens qui se destinent soit aux carrières industrielles, soit aux travaux de recherches dans les divers laboratoires scientifiques. En fin de troisième année, les élèves reçoivent, après examen, le *diplôme d'ingénieur chimiste.*

Institut de physique du globe. C'est tout à la fois un organisme de recherches, chargé d'assurer les observations régulières (magnétisme terrestre, électricité atmosphérique, séismologie, radiation solaire et terrestre, météorologie), et une école dont les cours et travaux pratiques sont complétés par des visites et exercices dans les observatoires annexes du parc Saint-Maur et de Chambon-la-Forêt. Cet enseignement a comme sanction un certificat d'études supérieures de physique du globe, délivré par la faculté des sciences.

Institut du radium. Il est formé par la réunion de deux laboratoires : le laboratoire de physique générale et radio-activité (pavillon Curie) et le laboratoire de radiophysiologie (pavillon Pasteur). Seul le premier dispense un enseignement régulier, auquel correspond un *certificat d'électronique* et de *radio-activité.* Des travailleurs sont également reçus en nombre limité en vue de recherches de physique nucléaire ou d'électronique, et leurs travaux peuvent faire l'objet d'un diplôme d'études supérieures ou d'une thèse de doctorat.

La faculté de droit confère les grades de *docteur en droit* et, pour les étudiants de nationalité étrangère, le doctorat d'université. Les conférences de licence portent sur trois années durant lesquelles sont étudiés le droit romain, le droit civil, l'économie politique, le droit constitutionnel, et aussi la législation industrielle et financière, l'histoire du droit, etc. Ces études ouvrent des débouchés dans la magistrature, le barreau, les offices ministériels, les carrières administratives privées, enfin dans l'enseignement. Une loi en date du 26 juin 1941 institue le certificat d'aptitude à la profession d'avocat et réglemente l'exercice de cette profession. Une session d'examen a lieu chaque année au siège de chaque cour d'appel ; les épreuves comprennent une interrogation sur les techniques de la procédure et des débats à l'audience, et un exercice de dépouillement de dossier, de rédaction d'actes de procédure ou de consultation. La préparation de ce certificat a lieu à la faculté ; elle comprend des cours et conférences, mais aussi des travaux pratiques, en particulier des exercices de plaidoirie, des consultations orales ou écrites. Les instituts rattachés à la faculté de droit sont les suivants.

Institut de droit romain. Créé en 1946, il se propose de développer les recherches concernant les institutions non seulement de Rome, mais des divers peuples de l'Antiquité, ainsi que le droit romain au moyen âge. Son activité se manifeste surtout par des conférences destinées d'une part aux étudiants (dites *conférences de travail*) et portant sur les méthodes de recherche, d'autre part à prêter une chaire à des savants français et étrangers qui viennent soumettre à la discussion les résultats de leurs travaux (*conférences* dites *d'information*).

Institut des hautes études internationales. Il limite son enseignement au droit international, mais étudie ce domaine sous ses aspects les plus divers : évolution de la notion d'empire, jurisprudence arbitrale, le droit des gens, problème juridique de la guerre et de la neutralité, histoire diplomatique, etc. Les études, d'une durée de deux

Forestière
1816 1851 1903 1930
Vétérinaire
1782 1826 1848
Arts et Métiers
1810 1840 1869 1890 1914
Centrale
1832 1852 1902
Commerce
1822 1914 supprimée

Polytechnique
1809 1816 1835 1860 1930
Metz
1835
Génie
1908 1930
Artillerie
1908 1930
Poudres
1886 1930
Brienne
1784
Mars
1794
Fontainebleau
1803

Spéciale militaire
1813 1822 1837 1857 1930
Saint-Germain
1810
Cavalerie
1840 1852 1910 1930
Administration
1886 1910 1930
Infanterie
1886 1908 1930

Education physique
1885 1930
Liancourt
1786
Élèves de la Patrie
1793
Préparatoires militaires
1930
Prytanée militaire
1810 1824 1868 1886 1930
Médecine et Pharmacie militaires
1860 1880 1905 1930
Normale
1848 1885

Lycées
1810 1832 1848 1890 1930
Génie maritime
1852 1930
Navale
1775 1827 1860 1890 1930
Pupilles de la Marine
1863
Pupilles Mousses Maistrance
1930
Médecine et Pharmacie navales
1930
Ponts et Chaussées Mines
1852 – 1930

ans, sont sanctionnées par un diplôme après examen et remise d'un mémoire.

Institut des sciences juridiques et financières appliquées aux affaires. Créé en 1946 par arrêté du ministère de l'Éducation nationale, il dispense un enseignement théorique et pratique à ceux qui se préparent à exercer dans la vie des affaires une profession exigeant des connaissances approfondies en matière juridique et financière. Il contribue notamment à la formation des candidats au diplôme d'expert-comptable. D'une façon plus générale, il constitue un centre de recherches, d'enseignement et de documentation. A l'expiration de la deuxième année de cours, un examen décide de l'attribution du diplôme de fin d'études.

Institut d'études politiques. Il est installé dans les locaux de l'ancienne *Ecole libre des sciences politiques*, qu'il remplace depuis le décret du 9 octobre 1945. La scolarité est de deux ou trois années ; l'année préparatoire est ouverte aux titulaires du baccalauréat complet après examen. Les seconde et troisième années comportent quatre sections :

1° Une section du *service public*, donnant une formation générale pour les carrières administratives (Conseil d'Etat, Cour des comptes, diplomatie, Inspection des finances, etc.) ;

2° Une section *économique*, préparant aux cadres des entreprises privées ou semi-publiques (financières, industrielles, commerciales, coloniales) ;

3° Une section *générale* pour les jeunes gens se destinant aux professions libérales, à la vie politique et au journalisme ;

4° Une section des *relations internationales*, préparant aux carrières dans les organismes internationaux.

L'enseignement porte sur l'histoire des idées et des institutions politiques, l'étude économique et sociale des Etats contemporains, le socialisme et le marxisme, les forces religieuses et la vie politique, les problèmes de presse et d'opinion publique, le droit du travail, le syndicalisme ouvrier, le fonctionnement des entreprises, banques, assurances, etc. Le diplôme de l'Institut d'études politiques est considéré comme l'équivalent d'une licence.

Institut de préparation scientifique aux études économiques. Créé par décret en 1948, il a pour objet d'organiser des cours et travaux pratiques en vue du *certificat de préparation scientifique aux études économiques* institué par la faculté de droit, et de préparer les candidats à l'Inspection des finances, à la Cour des comptes et au Conseil d'Etat. Un tel enseignement ne saurait être donné dans le cadre d'une faculté, car il nécessite la participation de maîtres d'origines très diverses : méthode de travail historique, logique appliquée à l'économie politique, mathématiques et histoire économiques, comptabilité, technologie, etc.

La faculté de médecine comporte deux enseignements distincts : celui qui est donné à la faculté et l'enseignement donné dans les hôpitaux (cours de clinique). Le premier porte sur toutes les connaissances théoriques, l'anatomie, la physiologie, la bactériologie, la parasitologie et la thérapeutique générales, l'hygiène, la gynécologie, la médecine légale, la chirurgie, etc. Le second permet aux étudiants de suivre la visite médicale du professeur et, de plus, de participer à l'interrogatoire des malades, à leur examen et aux soins qui leur sont donnés. Ce double enseignement, théorique et pratique, auquel s'ajoutent des travaux de laboratoire et des recherches, tant à la faculté que dans les cliniques, est réparti entre les cinq années d'études. La faculté de médecine confère les grades et titres de *docteur en médecine*, de *chirurgien-dentiste* et de *sage-femme*, ainsi que de nombreux diplômes d'université et certificats spéciaux délivrés par plusieurs instituts et écoles rattachés à la faculté.

Institut de médecine tropicale. Fondé en 1902, il s'attache, outre l'enseignement théorique et clinique habituel, à développer l'étude de l'hygiène exotique, de la parasitologie et de la bactériologie, de la chirurgie des pays chauds et des règlements sanitaires. Au terme de l'année de scolarité, les candidats reçoivent, après examen, le *diplôme de médecin tropical*.

Institut d'hygiène industrielle et de médecine du travail. Il a pour objet la formation de *médecins hygiénistes du travail*. Les conférences et cours de médecine et de toxicologie industrielles, d'orientation professionnelle sont complétés par des travaux pratiques, des visites et stages dans les usines. L'institut délivre aux étudiants reçus un certificat d'hygiène industrielle et de médecine du travail.

Institut de médecine légale et de psychiatrie. Créé en 1903 dans le but de former des médecins légistes, il dispense un enseignement théorique (toxicologie, jurisprudence, accidents du travail) et pratique (autopsies judiciaires, examens psychiatriques). Il est délivré, après réussite à l'examen, un *diplôme de médecin légiste*, qui facilite l'inscription sur la liste des experts, sans attendre les cinq années d'exercice de la profession obligatoires pour les autres docteurs en médecine.

École de sérologie. Fondée par la *Ligue nationale française contre le péril vénérien* en 1927, son enseignement comprend sept semaines de conférences et de travaux pratiques et donne lieu à l'attribution du diplôme de sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes.

École de puériculture. Fondation franco-américaine (1919), reconnue par l'Etat, elle prépare aux *diplômes d'Etat d'infirmière, d'assistante sociale* pour les jeunes filles, et, pour les médecins ou étudiants ayant terminé leur scolarité et leur stage dans les hôpitaux d'enfants, elle permet l'obtention du *diplôme de puériculture* de la faculté de médecine.

Institut Gustave-Roussy, à Villejuif. Il s'agit de l'ancien *Institut du cancer*, qui porte dorénavant le nom de son fondateur. Ses moyens d'action sont l'encouragement des recherches expérimentales dans cette branche et l'étude des méthodes nouvelles ; mais, de plus, il organise un enseignement théorique et pratique sous l'égide de l'Université de Paris.

Institut d'éducation physique. Fondé en 1928, il constitue à la fois un centre d'enseignement de l'éducation physique et de ses applications, et un centre d'études et de recherches scientifiques et esthétiques relatives à l'éducation physique. Le domaine de l'école, de plusieurs hectares, comprend un stade, des douches et un gymnase moderne. Destiné, d'une part, aux médecins et étudiants, d'autre part aux membres de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, aux moniteurs des sociétés d'éducation physique, il comporte des cours et conférences théoriques et des exercices. Les étudiants doivent fournir un certificat médical attestant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie, et, s'ils se destinent au professorat d'E. P., qu'ils sont physiquement en état de suivre les cours pratiques et exercices. L'institut a prévu un enseignement spécial en vue de la formation des médecins-inspecteurs des écoles.

La faculté de pharmacie n'existe pas dans les dix-sept académies. Alors que certaines universités régionales ont une faculté mixte de médecine et de pharmacie, cette dernière discipline a donné lieu, dans certains cas (en particulier à Paris, Montpellier, Nancy et Strasbourg), à une faculté autonome. Les cours portent sur la microbiologie, la botanique, l'hydrologie et l'hygiène. Les *diplômes de pharmacien* et de *docteur en pharmacie* d'Etat ouvrent des débouchés dans les hôpitaux, les laboratoires, l'armée, l'enseignement et, surtout, dans l'exploitation d'une officine après achat ou création d'une pharmacie. A la faculté se rattache un établissement d'enseignement supérieur (v. ci-après).

Institut de pharmacotechnie et de pharmacodynamie. Ayant pour objet de former des pharmaciens diplômés aptes à diriger les laboratoires de recherches, de préparation et de contrôle, il conduit à la délivrance d'un certificat d'études supérieures de pharmacotechnie et de pharmacodynamie.

La faculté de théologie, supprimée à Paris par la loi de mars 1885, existe encore à Strasbourg, entretenue par l'Etat dans le palais de l'Université. En fait, il y a une faculté de théologie catholique et une faculté de théologie protestante ; la première, fondée en 1902 à la suite d'un concordat conclu entre le Saint-Siège et le gouvernement allemand et reconnue ultérieurement sous le régime français, délivre les diplômes de bachelier en théologie, de licencié et de docteur ; la seconde, section théologique de la Haute Ecole de la « ville libre » de Strasbourg, fondée en 1538, enseigne encore les sciences bibliques, l'histoire du christianisme et celle des religions vivantes non chrétiennes, la pédagogie religieuse et même la musicologie.

Toutes les écoles ci-après, à l'exception de l'Ecole normale supérieure, sont extérieures à l'Université. Relèvent de la Direction de l'enseignement supérieur les établissements suivants.

Collège de France. Il doit son origine à François Ier, sur les conseils de Guillaume Budé. Depuis lors, son rôle a été déterminé par deux faits essentiels : il peut appeler à lui des maîtres qui ne sont pas des professeurs de carrière ; en second lieu, il ne comporte ni examen, ni programme permanent, ni droit d'inscription à payer, et, de ce fait, les cours sont ouverts à tous. Le cours de philosophie de Bergson et le cours de poétique de Valéry sont restés célèbres.

École normale supérieure de la rue d'Ulm, à Paris. Fondée sur l'initiative de Lakanal, par décret du 9 brumaire an III (1794), elle conserve son indépendance budgétaire. Son objet propre est de former des professeurs pour toutes les branches de l'enseignement du second degré. Elle comprend des internes et des externes auxquels des bourses sont attribuées. Les élèves sont immatriculés à l'Université, dont ils suivent les cours ; mais des enseignements spéciaux complémentaires leur sont donnés par des maîtres des facultés, délégués à cet effet.

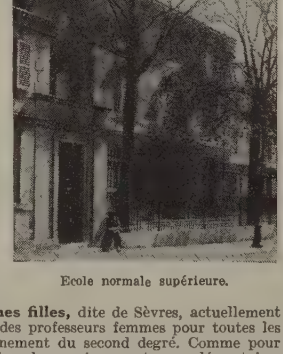

Ecole normale supérieure.

École normale supérieure de jeunes filles, dite de Sèvres, actuellement à Paris. Elle forme des professeurs femmes pour toutes les branches de l'enseignement du second degré. Comme pour l'école de la rue d'Ulm, des enseignements complémentaires sont donnés et la durée des cours est également de trois à quatre ans. Mais le régime de l'école est l'internat ; de plus, l'Etat prend à sa charge toutes les dépenses relatives à l'instruction et à la nourriture des élèves.

École normale supérieure de Saint-Cloud, préparatoire à l'enseignement du second degré et aux Ecoles normales. Fondée en 1882, elle est ouverte, après concours, aux bacheliers et, à titre transitoire, aux titulaires du brevet supérieur, et prépare en outre, dans une section spéciale, au concours de l'inspection primaire.

Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. — Cl. Rol.

École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, analogue, pour les jeunes filles, à la précédente. Les candidates doivent satisfaire aux conditions générales exigées du personnel enseignant et avoir souscrit un engagement décennal.

École pratique des hautes études. Créée par Duruy en 1868, pour compléter par des exercices pratiques l'enseignement théorique, elle est divisée en six sections : mathématiques ; physique et chimie ; sciences naturelles ; et, d'autre part, sciences historiques et philologiques ; sciences religieuses ; sciences économiques et sociales, ces trois dernières étant centralisées et installées à la Sorbonne. Les études, d'une durée de trois ans, sont sanctionnées, sur production d'un mémoire, par le titre d'*élève diplômé*.

École nationale des chartes. Fondée en 1821, elle a un double objet : enseigner la paléographie et former des archivistes et des bibliothécaires. L'enseignement, d'une durée de trois ans, est gratuit, et le nombre maximum des élèves admis chaque année est fixé à vingt. Le diplôme d'archiviste-paléographe est accordé aux élèves qui ont satisfait aux examens de fin d'année et soutenu une thèse avec succès.

École nationale des langues orientales vivantes. Fondée en 1795 par la Convention, elle forme des interprètes et des administrateurs pour les pays d'Orient et d'Extrême-Orient. Le nombre des langues enseignées est aujourd'hui de quarante, contre six à l'origine, et comprend les langues de l'Europe orientale : finno-ougriennes (hongrois, finnois et estonien), russe, polonais, tchèque et grec moderne. L'école décerne un *diplôme d'élève breveté*.

Les écoles suivantes relèvent de la Direction de l'enseignement technique.

École centrale des arts et manufactures. Sa fondation remonte à 1828. Elle répondait à une véritable nécessité ; les chefs capables de diriger l'industrie, et l'enseignement scientifique qui aurait pu les former, faisaient également défaut. Les exercices et travaux pratiques y sont nombreux. Des stages à l'extérieur ainsi que des visites d'usines dirigées mettent les élèves en contact avec les réalités de la technique. L'Ecole centrale ne reçoit que des externes, recrutés par voie de concours. Après trois ans d'études et un concours de sortie, le diplôme d'*ingénieur des arts et manufactures* est délivré aux élèves ayant une moyenne suffisante comptée sur toute la durée de la scolarité.

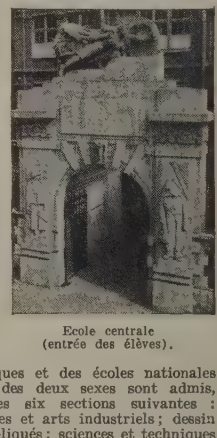

Ecole centrale (entrée des élèves).

École normale supérieure de l'enseignement technique. Créée assez récemment, en 1912, elle se propose de former les professeurs des collèges techniques et des écoles nationales professionnelles. Les élèves des deux sexes sont admis, et se répartissent dans les six sections suivantes : sciences industrielles ; sciences et arts industriels ; dessin industriel ; dessin et arts appliqués ; sciences et techniques commerciales ; lettres-langues. Dans chaque section, les élèves boursiers sont choisis par ordre de mérite sur la liste des lauréats du concours annuel d'admission. En cas de succès à l'épreuve du professorat, à la fin de la 3e année, les élèves sont assurés d'une nomination immédiate de professeur dans l'enseignement technique.

Conservatoire national des arts et métiers, à Paris. Fondé par la Convention, il a pour objet l'étude des sciences dans la mesure où elles sont appliquées aux techniques de l'industrie. Il délivre des certificats, des brevets de spécialité et des diplômes d'ingénieur sous condition d'assiduité et de stage industriel préalable.

Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle. C'est, ainsi que le suivant, un institut du Conservatoire des arts et métiers ; son but est de préparer les bacheliers au *diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle*.

Institut du travail. Il dispense un enseignement d'informations juridiques, économiques et sociales en vue du perfectionnement des délégués des comités d'entreprises et organismes professionnels. Ses cours sont gratuits.

Écoles nationales d'arts et métiers. Au nombre de six (Paris, Aix, Angers, Châlons, Cluny, Lille), elles ont pour but de former des ingénieurs, et aussi des industriels, aptes à se spécialiser rapidement dans toutes les branches et à franchir les différents échelons de la hiérarchie industrielle. La scolarité est de quatre ans. Une moyenne générale déterminée donne droit au diplôme d'*ingénieur des arts et métiers*, alors qu'une moyenne générale inférieure ne donne droit qu'au diplôme d'ancien élève.

Relèvent de la Direction générale des arts et des lettres les écoles suivantes.

École nationale supérieure des beaux-arts. Fondée au XVIIe siècle sous le titre d' « Ecole académique », elle a reçu son titre actuel en 1793. Ses trois sections principales, peinture, sculpture et architecture, comprennent une classe préparatoire, des ateliers, des cours oraux et pratiques. Aucun diplôme n'est exigé en vue de l'admission aux sections de peinture et de sculpture, mais la section d'architecture n'admet, après le concours d'entrée commun à toutes les écoles, que les titulaires du baccalauréat.

École nationale supérieure des arts décoratifs. Fondée en 1765, elle forme gratuitement des artistes-décorateurs et des dessinateurs industriels, aptes à créer des modèles nouveaux (mobilier, tissus, etc.). Elle comprend des ateliers mixtes et des ateliers de jeunes filles.

École du Louvre. Fondée vers la fin du siècle dernier, elle prépare aux fonctions de conservateur de musée, de chargé de missions savantes, d'expert en œuvres d'art.

Conservatoire national de musique. D'abord Ecole royale de chant et de déclamation, à la veille de 1789, il n'a pris son nom définitif qu'en 1946. Cette école enseigne gratuitement la musique vocale et instrumentale, la composition, l'art du chant et la danse. Le corps enseignant comprend 100 professeurs et chargés de cours. Les élèves se recrutent par concours. A la fin des études, un diplôme est remis, pouvant comporter des mentions.

Conservatoire national d'art dramatique. Séparé du précédent depuis 1946, il enseigne l'art dramatique, l'histoire de la dramaturgie. Certains élèves de seconde année peuvent être appelés, par voie d'examen, à être pris comme stagiaires par la Comédie-Française.

Enfin, certaines écoles récentes, ou récemment réorganisées, relèvent du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports :

Écoles normales supérieures d'éducation physique de Joinville-le-Pont (Redoute de Gravelle) pour jeunes gens ; de Châtenay-Malabry pour jeunes filles. Elles ont remplacé, depuis 1945, l'Ecole normale d'éducation physique. Leur but est de former les professeurs d'éducation physique pour les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur. Le concours d'entrée est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou du brevet supérieur. Les élèves de 1re et 2e année sont boursiers. L'enseignement, d'une durée de trois ans, y est gratuit.

III. — MINISTÈRES DE LA DÉFENSE NATIONALE, DE LA MARINE ET DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

a) Écoles militaires préparatoires.

Écoles dites d'enfants de troupe. Elles sont destinées à faciliter l'instruction et l'éducation des fils de militaires de carrière vivants ou morts pour la France, à qui elles sont réservées en principe. Ces écoles distribuent une instruction primaire complète et préparent aux examens sanctionnés par le ministre de l'éducation nationale. Depuis 1945, certaines se sont spécialisées dans l'enseignement technique. Des écoles d'enfants de troupe sont installées aux Andelys, à Autun, à Billon, à Tulle, au Mans (école technique) et à Miliana. En 1949 a été créée à Grenoble l'*Ecole des pupilles de l'air*, spécialement destinée à l'instruction des fils des militaires de l'armée de l'air morts pour la France ; elle comprend un cycle d'instruction technique et un cycle d'enseignement du second degré. Toutes les facilités sont données aux élèves de ces écoles pour s'engager dans les forces armées, sans que cette condition comporte aucun caractère obligatoire.

Prytanée militaire. D'abord installé à Saint-Cyr, le Prytanée fut une école spécifiquement militaire. Transféré, en 1808, à La Flèche, dans un ancien collège de Jésuites fondé par Henri IV en 1604, et remplacé alors par l'Ecole spéciale militaire à Saint-Cyr, le Prytanée est une institution d'enseignement secondaire, qui assure la préparation au baccalauréat et celle des grandes écoles civiles et militaires. L'école est commandée et encadrée par des officiers ; l'enseignement y est donné par des professeurs appartenant au cadre du second degré de l'Education nationale.

b) Écoles de formation.

Les jeunes gens qui veulent entrer dans l'armée reçoivent, après leurs études secondaires, une préparation spéciale en vue de leur admission dans les écoles de formation, qui sont les suivantes.

École polytechnique, à Paris. La durée des études est de deux ans. A leur sortie, les meilleurs élèves sont répartis entre les Ecoles d'application des manufactures de l'Etat, des poudres et salpêtres, du génie maritime, des mines, des ponts et chaussées, des postes et télégraphes, des eaux et forêts, etc. Les autres sont affectés à l'artillerie et au génie, comme sous-lieutenants. Fondée en 1794, sur l'initiative de Monge et de Carnot, sous le nom d'Ecole centrale des travaux publics, elle prit en 1795 celui d'Ecole polytechnique. Etablie d'abord dans les dépendances du palais Bourbon, elle fut transférée en 1805 dans les bâtiments des anciens collèges de Navarre et de Boncourt. L'Ecole était primitivement sous l'autorité du ministre de l'intérieur (elle y revint de 1815 à 1830), et les élèves étaient externes. En 1804, Napoléon institua l'internat et imposa à l'Ecole le régime militaire, en plaçant à sa tête un général, avec le titre de gouverneur. Aujourd'hui encore, l'Ecole est dirigée par deux conseils, présidés par le général commandant l'Ecole. Destinée à former des ingénieurs pour les différents services de l'Etat, et des officiers des armes techniques des forces armées, l'Ecole polytechnique est un centre de haute culture scientifique.

Ecole polytechnique. — Cl. Rol.

École spéciale militaire, à Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise). Elle fut créée en 1803 par Bonaparte, qui l'installa d'abord à Fontainebleau, puis la transféra en 1808 à Saint-Cyr, dans les anciens locaux de la maison royale de Saint Louis, fondée en 1686 par Mme de Maintenon. La moitié des places était réservée, à l'origine, aux fils de militaires. Ce privilège disparut en 1830. Aujourd'hui, on entre à l'Ecole par voie de concours. Depuis sa fondation jusqu'en 1940, elle a formé 40.000 officiers pour les différentes armes, surtout pour l'infanterie métropolitaine et coloniale et la cavalerie, plus tard pour l'aviation et les chars de combat. 8.000 d'entre eux sont morts au champ d'honneur. Réunie à l'école de Saint-Maixent après l'armistice de 1940, elle fut transférée à Aix-en-Provence, où elle demeura jusqu'en 1942. Les bâtiments de l'école à Saint-Cyr ayant été presque totalement détruits par des bombardements aériens en 1944, l'*Ecole spéciale militaire interarmes* a été installée provisoirement depuis la Libération à Coëtquidan (Morbihan). Elle a repris, avec les traditions de Saint-Cyr (citons le *Triomphe* ou baptême de la promotion, les chants de *la Galette* et du *Pékin*), la formation commune des officiers de toutes armes et services, spécialisée au cours d'une deuxième année dans les écoles d'application.

École du service de santé militaire, à Lyon. Réorganisée en 1919, cette école forme des médecins et des pharmaciens pour l'armée métropolitaine. Les élèves sont recrutés par un concours auquel peuvent participer les étudiants en médecine ayant le P. C. B., quatre, huit ou douze inscriptions, et moins de vingt-quatre, âgés de vingt-cinq ou vingt-six ans, et les étudiants en pharmacie ayant le diplôme de validation de stage, quatre ou huit inscriptions, et âgés de vingt-trois à vingt-cinq ans.

École de l'air et **École militaire de l'air.** Jusqu'en 1936, les officiers de l'armée de l'air étaient issus en totalité des écoles de formation de l'armée de terre (Saint-Cyr, Polytechnique), qui lui fournira encore un recrutement partiel jusqu'en 1940. L'Ecole de l'air fut créée en 1936 à Versailles avec un concours d'entrée analogue à celui de Saint-Cyr. Installée maintenant à Salon-de-Provence, elle reçoit des jeunes gens âgés de dix-huit à vingt et un ans, qui y font deux ans d'études et sont formés jusqu'au *brevet de pilote*. L'*Ecole militaire de l'air*, qui est également installée à Salon, forme des officiers à partir de sous-officiers ayant passé un concours spécial.

École nationale supérieure de l'aéronautique. Créée en 1928 et réorganisée en 1940, elle se propose de former les ingénieurs civils et militaires destinés aux diverses branches de l'industrie aéronautique et de la navigation aérienne. Les candidats sont admis en première année après un concours portant sur les matières exigées pour le concours d'entrée à l'Ecole polytechnique. L'enseignement est donné en trois années et porte sur toutes les connaissances se rattachant à la technique, à l'industrie et à l'exploitation aéronautiques.

c) Écoles d'application.

Ces écoles, spécialisées pour chaque arme ou service, sont destinées à compléter la formation commune interarmes donnée dans les écoles de base. Les plus importantes, pour l'armée de terre, sont les suivantes :

École d'application d'infanterie. Créée en 1946, installée à Auvours, puis à Coëtquidan, elle fut transférée en 1951 dans les locaux de l'ancienne *Ecole militaire de l'infanterie et des chars de combat de Saint-Maixent*, qui, de 1874 à 1940, forma des sous-lieutenants d'infanterie et de chars à partir d'un recrutement de sous-officiers d'active ou d'officiers de réserve.

École d'application de l'arme blindée et de la cavalerie. Elle a continué à Saumur la tradition de l'ancienne Ecole militaire de cavalerie.

Ecole de cavalerie de Saumur. — Cl. Rol.

École d'application de l'artillerie et des forces terrestres antiaériennes. Installée à Fontainebleau jusqu'en 1940, elle fut reconstituée en 1945 à Idar-Oberstein, puis transférée à Châlons en 1953.

École d'application du génie, à Angers. Elle est commune à tous les cadres du génie, et prolongée, pour ceux qui se destinent à un rôle d'ingénieur, par l'*Ecole supérieure technique du génie*, installée à Versailles.

On notera, en outre, l'existence d'écoles spécialisées, comme l'*Ecole des troupes aéroportées* à Pau, l'*Ecole d'appui aérien du territoire occupé*, l'*Ecole militaire d'escrime et de sport de combat*, à Antibes. Enfin, des écoles, installées en 1950 à Strasbourg, Cherchell et Saint-Maixent, sont destinées à la formation des futurs cadres (officiers et sous-officiers) de réserve pendant leur service militaire.

Ecole de Fontainebleau. Cl. L. P.

Pour l'armée de l'air, on citera, parmi les écoles d'application ou spécialisées : l'Ecole de pilotage de Marrakech, qui reçoit des jeunes gens (futurs sous-officiers) ayant passé le concours de recrutement du personnel navigant, et les forme jusqu'au brevet de pilote ; l'Ecole de pilotage de Meknès, qui forme les pilotes de chasse ; l'Ecole de pilotage d'Avord, qui forme les pilotes de multimoteurs et possède une section d'entraînement au vol sans visibilité ; l'Ecole des navigateurs de Cazaux (officiers et sous-officiers) ; l'Ecole des radiotélégraphistes de Fès (sous-officiers) ; etc.

d) Écoles d'enseignement militaire supérieur.

École d'état-major. Créée à Rabat en 1943, puis transférée à Paris en 1945, elle est destinée à former des officiers, qui y sont admis par concours pour les emplois subalternes d'état-major.

École supérieure de guerre. Instituée à Paris en 1878, elle forma jusqu'en 1940 des officiers *brevetés d'état-major*, admis par concours et destinés à la constitution des états-majors supérieurs. L'Ecole de guerre, où s'illustrèrent comme élèves et comme maîtres les noms de Bonnal et de Foch, joua un rôle de premier plan dans l'élaboration et la définition de la doctrine militaire française. Son rayonnement s'étendit hors de France, par les nombreux stagiaires étrangers qui suivirent son enseignement. Reconstituée en 1946 suivant une formule nouvelle, elle a adapté son enseignement aux conditions modernes de la guerre. C'est ainsi que, si la première année d'études est limitée au cadre de chaque armée et reste confiée à chacune des trois *Ecoles de guerre terrestre, aérienne* et *navale*, la seconde année, organisée en un véritable *cours supérieur interarmées*, est commune aux officiers des trois armes et directement axée sur les problèmes de défense nationale. V. France (*Défense nationale*).

Ecole supérieure de guerre.

École supérieure d'intendance, à Paris. Elle forme des fonctionnaires, les *intendants militaires*. Elle admet par voie de concours et pour deux années d'études des capitaines ayant au moins deux ans de grade et provenant de toutes les armes et services.

Relevant du ministère de la marine, il faut citer les établissements suivants.

École navale, à Lanvéoc-Poulmic (Finistère), anciennement à Brest. Cette école forme des officiers pour la marine nationale. Etablie autrefois sur un navire, elle est aujourd'hui à terre. Les élèves sont recrutés par voie de concours. Ils sortent de l'Ecole, après deux années d'études et un voyage d'application de huit à dix mois sur le vaisseau *Jeanne-d'Arc*, avec le grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe.

École d'application des enseignes de vaisseau de 2e classe, sur le vaisseau *Jeanne-d'Arc*. Cette école complète l'instruction des élèves sortant de l'Ecole navale et des élèves de l'Ecole polytechnique qui sont affectés à la marine.

École de guerre navale, à Paris. Cette école supérieure de la marine donne le haut enseignement naval à un certain nombre d'officiers (capitaines de corvette et lieutenants de vaisseau), qui en sortent *brevetés* et sont versés dans les états-majors.

École des élèves officiers de marine, à Lanvéoc-Poulmic. Cette école est le « Saint-Maixent » de la marine. On y admet, après concours, des quartiers-maîtres et des officiers mariniers âgés de vingt-deux ans et réunissant au moins trois ans de service.

École des élèves officiers mécaniciens, à Lanvéoc-Poulmic. Cette école forme la majeure partie des officiers mécaniciens de la marine militaire, par deux années de préparation dont une année d'embarquement. Aspirants après la première année, les élèves sont nommés, à la sortie, mécaniciens de 3e classe. Les ingénieurs des arts et métiers classés dans le premier tiers sont admis à l'école sans concours.

École nationale supérieure du génie maritime. Elle a pour but de donner la formation nécessaire : aux ingénieurs des arsenaux de la marine nationale, aux ingénieurs civils des chantiers privés de constructions navales des compagnies de navigation. L'enseignement porte sur l'architecture navale, la construction du navire, l'artillerie navale, les machines et chaudières, les sous-marins, et l'organisation économique et sociale. Les élèves obtiennent à la sortie de l'Ecole soit le diplôme d'*ingénieur civil* de l'Ecole du génie maritime, s'ils ont acquis une moyenne déterminée, soit un certificat d'études, attestant leur qualité d'anciens élèves.

Établissements des pupilles de la marine, à Loctudy (Finistère). Cette école donne l'enseignement primaire supérieur pendant trois années à des enfants qui se destinent aux équipages de la flotte ou aux écoles professionnelles de la marine.

École des mousses, à Loctudy, anciennement *école des apprentis marins*. Etablie à bord d'un navire à l'origine, elle est à terre depuis 1939. On y admet sans examen des jeunes gens de quinze à dix-sept ans. Après une année d'études, ils sont admis dans une école de spécialité, d'où ils sortent, après six mois d'études, *matelots brevetés de 2e classe* de la spécialité choisie.

École des apprentis mécaniciens, à Saint-Mandrier (Toulon), anciennement à Lorient. Cette école reçoit des jeunes gens de quinze ans et demi à dix-sept ans, sans examen, et les instruit pendant deux années pour en faire des matelots mécaniciens.

École de maistrance. L'école de maistrance de Loctudy forme des *sous-officiers de section pont* ; l'école de maistrance de Saint-Mandrier forme des *sous-officiers section mécaniciens*.

École des sous-officiers mécaniciens, à Toulon. Cette école se recrute par examen ouvert aux jeunes gens âgés de dix-sept à dix-neuf ans. Les études durent une année. Les élèves, à la sortie de l'Ecole, sont promus quartiers-maîtres mécaniciens.

Écoles nationales de navigation maritime, relevant du ministère de la marine marchande. Ce sont les anciennes écoles d'hydrographie. Elles sont situées à Paris, Le Havre, Paimpol, Nantes, Bordeaux, Marseille et Alger. Elles forment, pour la marine marchande, des officiers de pont, des officiers mécaniciens et des radiotélégraphistes. Les différents titres des officiers de pont sont le *diplôme d'élève de la marine marchande*, le *brevet d'officier au long cours*, le *brevet de capitaine au long cours*. Les candidats mécaniciens peuvent obtenir le *brevet d'élève mécanicien*, et d'*élève officier mécanicien de 1re et de 2e classe*. La préparation à certains de ces brevets n'est organisée que dans les écoles les plus importantes. L'enseignement est gratuit.

Enfin, les écoles suivantes dépendent du ministère de la France d'Outre-mer.

École nationale de la France d'Outre-mer. Fondée en 1889, elle comprend les sections administratives africaine, malgache et d'Extrême - Orient, et la section de la magistrature coloniale. Le cycle des études est de deux ans. L'école coloniale donne les connaissances nécessaires aux jeunes gens qui désirent entrer dans les carrières administratives et aussi judiciaires de la France d'Outre-mer.

Ecole nationale de la France d'Outre-mer. Cl. Larousse.

École supérieure d'application d'agriculture tropicale. Elle comporte deux sections, dont l'une initie les élèves aux problèmes techniques et économiques, et dont l'autre forme des agronomes spécialisés, chargés de l'amélioration de la productivité par des recherches de science appliquée. L'enseignement peut être complété par des voyages d'études et des stages dans les territoires d'outre-mer.

IV. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'enseignement professionnel public de l'agriculture a été réorganisé par les lois du 5 juillet 1941 et du 2 juin 1943. Il comporte trois degrés :

1° *Enseignement populaire* (praticiens) ;
2° *Enseignement moyen* (techniciens) ;
3° *Enseignement supérieur* (ingénieurs et professeurs).

a) Enseignement populaire.

Il s'adresse aux élèves qui ne peuvent fréquenter, plusieurs années durant, un établissement de plein exercice, c'est-à-dire, au premier chef, aux enfants des campagnes dans un pays où l'emporte de loin la petite exploitation.

Écoles d'agriculture d'hiver. Créées par la loi du 2 août 1918, elles sont annexées à des établissements généraux ou professionnels. Les cours sont complétés par des applications horticoles, des travaux manuels, des visites d'exploitation, et sanctionnés par un diplôme.

Écoles ménagères agricoles, ambulantes ou fixes. Elles sont, pour les filles, l'équivalent des précédentes, mais l'enseignement n'y est pas saisonnier et insiste sur les techniques ménagères adaptées aux milieux ruraux. Le *diplôme d'enseignement ménager* couronne les études.

Écoles par correspondance. Elles sont prévues pour les cas d'impossibilité de fréquenter écoles ou cours et sont organisées par le ministère à travers ses services départementaux. Des manuels sont remis aux élèves, des devoirs imposés et les copies corrigées. Le cycle des études est de trois ans.

b) Enseignement de degré moyen.

Il est donné dans les *écoles pratiques,* les *écoles régionales* et les *écoles spécialisées.*

Écoles pratiques d'agriculture. Elles s'adressent à des jeunes gens possédant un bagage modeste, correspondant au certificat d'études, et surtout aux fils d'agriculteurs. La durée des études n'est que de deux ans.

Écoles régionales d'agriculture. Destinées essentiellement aux fils d'agriculteurs, elles peuvent aussi former les cadres des associations, syndicats, mutuelles, coopératives. Le niveau est comparable à celui du second cycle de l'enseignement du second degré. Aussi l'âge d'admission est-il de quinze ans. A chaque école est annexé un important domaine agricole. Les élèves peuvent prendre part aux épreuves d'un examen passé dans le cadre national et dont la sanction est le *diplôme d'études agricoles du second degré,* équivalant au baccalauréat technique.

Écoles spécialisées d'agriculture. Elles ont pour objet d'orienter très nettement leurs élèves vers des connaissances pratiques bien définies, telles que l'horticulture, la vannerie, l'élevage ovin (Bergerie nationale de Rambouillet), la magnanerie. La durée des études varie suivant la spécialisation.

Mention particulière doit être faite des *Ecoles d'industrie laitière,* au nombre de cinq, dont le statut est différent ; destinées à la formation des cadres de maîtrise, les conditions de scolarité sont un âge minimum de dix-sept ans et une bonne formation de base, du niveau de la 3e des lycées. Chaque école dispose d'ateliers (beurreries, fromageries, etc.).

c) Enseignement supérieur.

École nationale des industries agricoles. Fondée en 1893, elle a un double siège : Paris, durant les deux premières années de scolarité, qui concernent les techniques de base de l'ingénieur ; Douai pour la troisième année, durant laquelle s'amorce la spécialisation de l'élève, et qui comporte un stage dans l'industrie et un séjour à l'école d'application. Les études sont couronnées par le diplôme d'*ingénieur des industries agricoles.*

École nationale d'horticulture, fondée en 1873 dans l'ancien « Potager du Roy » de Versailles. Les études, à la fois théoriques et pratiques, portent sur les sciences et techniques arboricoles, maraîchères et florales, et sont consacrées par le titre d'*ingénieur horticole.*

École nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées. C'est la pépinière des cadres des services agricoles et des écoles d'agriculture. Les ingénieurs agronomes et agricoles y ont accès, s'ils ont obtenu une moyenne de sortie suffisante, ainsi que les ingénieurs horticoles après un concours spécial.

Ecole nationale d'agriculture de Grignon. — Cl. Rol.

Écoles nationales d'agriculture. Au nombre de quatre, Grignon, Montpellier, Rennes et Maison-Carrée (Alger), elles dispensent un enseignement de caractère expérimental. A l'expiration de trois années d'études, les élèves peuvent obtenir, après concours, le diplôme d'*ingénieur agricole.*

Institut national agronomique. Fondé en 1876, il a son siège à Paris, et forme des agriculteurs et des propriétaires possédant des connaissances techniques suffisantes pour exploiter rationnellement le sol et en obtenir le meilleur rendement ; il prépare aussi aux professions d'administrateur et de professeur. L'admission a lieu après concours. Le régime est l'externat. Les deux premières années sont consacrées à un enseignement général scientifique et technique ; la troisième année, à des techniques spéciales, effectuées soit à l'école même, soit dans une des quatre écoles d'application :

Institut national agronomique. — Cl. Rol.

1° L'*Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale* (v. ministère de la France d'Outre-mer) ;
2° L'*Ecole nationale des eaux et forêts,* à Nancy ;
3° L'*Ecole nationale du génie rural,* à Paris ;
4° L'*Ecole nationale des haras du Pin* (Orne).

École nationale des eaux et forêts, à Nancy. Elle est installée depuis 1826 dans le bel hôtel construit par Mique, architecte de Stanislas, et comprend un jardin, des laboratoires, des collections importantes : bois, graines, minéraux. Les élèves touchent un traitement. L'école dispense un enseignement qui porte sur les sciences forestières, l'entomologie, l'hydrobiologie, la restauration des terrains en montagne, la topographie, le droit, etc., et délivre le *diplôme d'ingénieur des eaux et forêts.*

École nationale du génie rural. Fondée en 1919, elle se propose d'assurer le recrutement des ingénieurs du corps du génie rural, et de former des ingénieurs civils dont certains peuvent être plus particulièrement orientés vers le machinisme agricole.

École nationale des haras, annexée au *dépôt d'étalons du Pin.* A la suite d'un concours, les élèves diplômés de l'institut agronomique viennent y passer deux années, avant d'être définitivement admis dans les cadres de l'administration. Ce concours d'admission comporte un examen d'aptitude physique (et spécialement du degré de vision) et une épreuve d'équitation. Les cours, d'une durée de deux ans, sont, d'une part, pratiques : équitation, attelage, dressage ; d'autre part, théoriques : science hippique, anatomie et physiologie. Les deux années d'études sont sanctionnées par le grade d'*officier des haras.*

L'entrée dans ces établissements est subordonnée au rang de classement de l'élève en fin de seconde année. En tout état de cause, un stage de deux mois dans une exploitation agricole en France est obligatoire. Les études sont couronnées par un *diplôme d'ingénieur agronome,* auquel est jointe une mention de la spécialisation de l'élève.

École nationale vétérinaire d'Alfort. Fondée en 1766, elle forme tous les vétérinaires civils et militaires, ceux-ci devant contracter un engagement spécial en entrant à l'Ecole. Les études, d'une durée de quatre ans, sont sanctionnées par le diplôme de *docteur vétérinaire,* ce qui implique la rédaction d'une thèse.

École nationale d'enseignement ménager agricole, à Coëtlogon, près de Rennes. Elle est destinée à former les cadres des écoles ménagères, et est ouverte aux jeunes filles titulaires du baccalauréat ou du brevet supérieur. Les cours, d'une durée de deux ans, portent non seulement sur l'économie domestique, la cuisine, la coupe et la couture, mais aussi sur l'aviculture, l'horticulture, etc. Les élèves diplômées ont droit au titre de *professeur d'enseignement agricole.*

V. — MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES TRAVAUX PUBLICS, ETC.

Nous indiquons ci-après les principales écoles des différents ministères économiques, commerciaux et industriels, en insistant surtout sur les plus récentes d'entre elles.

École d'application de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Créée en 1942, elle se propose essentiellement de former des statisticiens aptes à diriger les services spécialisés dans cette branche que possèdent désormais les grandes entreprises industrielles et commerciales. L'enseignement porte sur toutes les connaissances se rattachant à la méthode statistique et à ses applications, en particulier à l'étude économique. La durée des études est de deux années. L'école relève du ministère de l'économie nationale.

École nationale supérieure des mines, fondée en 1793. Relevant du ministère de l'industrie et du commerce, elle a pour objet de former des ingénieurs pour les services confiés par l'Etat au corps des mines, et de donner l'instruction technique voulue aux jeunes gens qui se destinent à l'industrie privée et veulent obtenir le diplôme d'*ingénieur civil des mines.* Le régime est l'externat, et la durée de trois sessions scolaires d'un an pour les élèves entrés au concours, et de deux sessions pour les élèves venant de Polytechnique.

École supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines, à Nancy. Créée en 1919 et administrée par un conseil composé de professeurs de la faculté, de techniciens et d'industriels, elle recrute depuis 1940 par un concours commun aux diverses grandes écoles (Mines de Paris et de Saint-Etienne, Ecole supérieure d'aéronautique, Génie maritime). Les carrières ouvertes à l'issue du stage sont essentiellement celles d'ingénieurs d'exploitation des mines de toute nature, d'ingénieurs mineurs prospecteurs, d'ingénieurs cokiers, etc.

École nationale supérieure des mines, à Saint-Etienne. Instituée par une ordonnance royale en 1816 et réglée aujourd'hui par un décret de 1940, elle a pour but de former des ingénieurs civils aptes à diriger des exploitations minières et des usines métallurgiques. L'admission a lieu par voie de concours ; les trois années d'études sont sanctionnées par le *diplôme d'ingénieur civil des mines.*

École nationale d'organisation économique et sociale. Créée en 1937, elle se propose de contribuer à la formation pratique des cadres économiques de la nation. L'enseignement, oral ou par correspondance pour la province, est réparti en cinq sections :

1° Economie appliquée aux affaires ;
2° Contrôle comptable ;
3° Mutualité agricole ;
4° Ecole supérieure des transports ;
5° Méthodes de rendement.

Cette école relève également du ministère de l'industrie et du commerce.

École nationale des ponts et chaussées. Dépendant du ministère des travaux publics, son origine remonte à 1744, époque où fut institué un bureau de dessinateurs chargé de lever les plans des routes. Son enseignement s'étend aujourd'hui à la construction des chemins de fer, des canaux, des ports, des ponts et des aérodromes, ainsi qu'à l'aménagement des sources d'énergie naturelle. Il comporte, outre les leçons orales, des travaux graphiques, des rédactions de mémoires, l'établissement de projet d'ouvrages d'art, des exercices sur le terrain et des visites de chantiers.

Relèvent du ministère de la santé publique et de la population les établissements suivants :

Écoles ou **Institutions nationales de sourds-muets,** à Paris (mixte), à Chambéry et Metz (mixtes), à Bordeaux (filles). Les élèves reçoivent d'abord une éducation qui a pour objet de leur apprendre, selon la méthode orale, le langage des lèvres, qui s'est substitué au langage mimique. Ils poursuivent ensuite des études normales. Le département de la Seine entretient un *institut* à Asnières.

Ecole des sourds-muets, à Paris. — Cl. Rol.

Écoles des jeunes aveugles, à Paris (*Institution nationale*) et à Saint-Mandé (*école Braille,* établissement départemental). Les jeunes aveugles y sont admis à partir de l'âge de huit ans. Les études durent environ huit ans pour les élèves musiciens et cinq ans pour les élèves ouvriers. L'école Braille forme des organistes, des accordeurs, des brossiers, des canneurs et des masseurs.

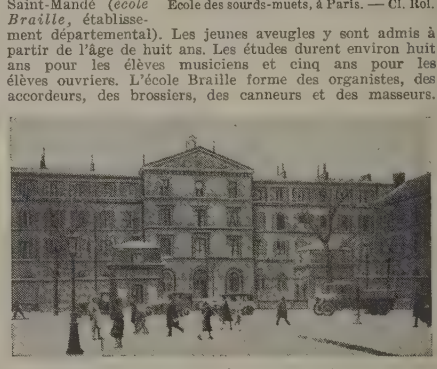

Ecole des jeunes aveugles, à Paris. — Cl. Larousse.

ÉCOLES LIBRES

Les *écoles libres,* ou, plus exactement, les établissements privés, depuis les « maternelles » jusqu'aux grandes écoles d'enseignement supérieur, sont en trop grand nombre pour figurer ici. Il y a lieu de signaler toutefois les plus importantes.

L'ancienne *Ecole libre des sciences politiques,* fondée en 1874, a été transformée et rattachée désormais, depuis 1945, à la faculté de droit de l'Université, sous le nom d'**Institut d'études politiques.**

Institut catholique de Paris. Créé en vertu de la loi du 12 juillet 1875 et reconnu d'utilité publique, installé dans l'historique couvent des Carmes, il a pour protecteurs les archevêques et évêques locaux, qui nomment les doyens et les professeurs. Certaines de ses facultés délivrent des grades reconnus par le Saint-Siège. Il existe en particulier une faculté de théologie, et, depuis 1941, un Institut supérieur de pédagogie, comprenant cinq sections : primaire, secondaire, supérieure, religieuse, familiale. Depuis 1948, un Centre psychopédagogique prépare les cadres pour les institutions de réadaptation de l'enfance anormale et délinquante.

École supérieure de commerce. Fondée en 1820 par une société de banquiers, de savants et de hauts fonctionnaires, reconnue par l'Etat en 1890, elle a pour but de

former les dirigeants des diverses entreprises commerciales ou financières.

École des hautes études commerciales. Fondée en 1881 par la Chambre de commerce de Paris, ses programmes comportent des matières d'ordre économique et social, économie politique, droit, des disciplines scientifiques appliquées à la banque, la comptabilité, la publicité et l'étude approfondie de deux langues vivantes. Le *diplôme H. E. C.* est délivré aux élèves ayant obtenu une moyenne déterminée durant toute la scolarité, qui est de trois ans.

Institut des hautes études cinématographiques. De fondation très récente, l'I. D. H. E. C. comprend cinq sections préparant aux diverses branches de cette industrie nationale de tout premier plan. La durée des études peut atteindre trois ans. L'admission a lieu par voie de concours.

École supérieure d'électricité. Fondée en 1894, elle est destinée à donner un enseignement de haute spécialisation concernant l'électrotechnique industrielle, ainsi que la radio-électricité et l'électronique. Le cycle des études est de deux ans.

École d'électricité et de mécanique industrielles, dite *école Violet*. Reconnue par l'Etat en 1922, elle a pour but la formation des cadres supérieurs et moyens de l'industrie. L'enseignement, d'une durée de trois années, est sanctionné par un *diplôme officiel d'ingénieur électricien-mécanicien* ou de *technicien* des industries électromécaniques.

École théorique et pratique d'électricité, dite *école Breguet*. Ainsi que la précédente, reconnue par l'Etat, son régime d'études vise à former les cadres supérieurs (ingénieurs spécialisés) et les cadres moyens (techniciens), aussi l'Ecole est-elle divisée en trois sections : préparatoire, de six années ; élèves ingénieurs, de trois années ; élèves techniciens, de trois années.

École spéciale d'architecture, reconnue par l'Etat en 1934. C'est la seule école privée habilitée par le ministère à délivrer un *diplôme d'architecte* exigé pour l'exercice de la profession. Les études sont de quatre années.

École supérieure du bois. Reconnue par l'Etat en 1935 et placée sous le contrôle de la Direction générale des eaux et forêts et de la Direction de l'enseignement technique, elle se propose de donner à des ingénieurs et à des jeunes gens recrutés sur concours, d'une part des compléments de connaissances scientifiques, juridiques et administratives nécessaires à un chef d'entreprise, d'autre part un enseignement spécialisé portant sur la technique du bois, la sylviculture, le bois dans la construction, les bois tropicaux, etc. Les diplômes d'ingénieur ou de technicien spécialisé délivrés par l'Ecole portent les signatures du ministre de l'agriculture et du ministre de l'éducation nationale.

École française de meunerie. Créée en 1924, avec le concours de l'Enseignement technique, elle assure deux ordres d'enseignement :

1° Une *section normale* forme, en trois années gratuites, des ouvriers qualifiés, contremaîtres ou chefs meuniers. Sont admis les élèves munis du certificat d'études et ayant satisfait à l'examen d'entrée, analogue à celui des classes de troisième des collèges modernes ;

2° Une *section supérieure* forme en un an, à titre onéreux, le personnel technique, directeurs de moulin, ingénieurs, directeurs de laboratoire. Le concours d'entrée est du niveau du baccalauréat ès sciences ; de plus, un stage préalable de deux mois dans un moulin est obligatoire.

École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, plus connue sous le nom d'*Ecole spéciale des travaux publics*. Créée en 1891, et reconnue par l'Etat en 1921, c'est en fait un institut technique, qui comprend quatre écoles d'ingénieurs, ayant chacune un programme d'études particulier : travaux publics ; mécanique et électricité ; bâtiment ; enfin, topographie. A chacune de ces écoles supérieures correspond un diplôme d'ingénieur, soumis au visa du ministre.

Institut Pasteur. Fondé en 1888, grâce à une souscription internationale ouverte à la suite des découvertes de Pasteur, c'est à la fois une maison de haut enseignement et un centre de préparation de sérums et de vaccins.

École d'anthropologie. C'est une création du chirurgien Broca, en 1875 ; reconnue d'utilité publique depuis 1889, elle dispense un enseignement gratuit en l'hôtel des Sociétés savantes, à Paris, et décerne, après deux ans d'études et une thèse soutenue publiquement, un *diplôme des sciences anthropologiques*. Un trait particulier de cette école est le « certificat d'assiduité », remis aux seuls étudiants qui ont pu justifier de leur présence à chacune des conférences grâce à l'apposition de leur signature sur un registre.

École d'enseignement technique féminin. Reconnue par l'Etat en 1922, elle prépare les jeunes filles aux carrières d'aide-ingénieur, de dessinatrice industrielle, d'aide-chimiste ou d'aide-radiologiste, d'employée de bureau d'études ou de laboratoire d'essais. Par suite, les élèves ne doivent justifier que de connaissances générales suffisantes, le baccalauréat donnant droit cependant à une réduction de la durée du cycle d'études. L'enseignement comprend des cours théoriques et des stages. Une très grande part est réservée aux manipulations dans les laboratoires de l'Ecole.

École d'Athènes (L') célèbre fresque de Raphaël, dans la *Camera della Segnatura*, au Vatican. Cette peinture murale nous montre une cinquantaine de personnages costumés à l'antique, assemblés dans un magnifique vestibule : les uns sont groupés au bas d'un large escalier, les autres sur les degrés, d'autres au sommet, rangés autour de Platon et d'Aristote. L'architecture qui encadre cette magnifique composition a quelque chose de majestueux. Selon Vasari, Bramante en aurait été l'ordonnateur, et, comme le superbe vestibule dessine une croix grecque avec une coupole, il est vraisemblable qu'il donne une idée du plan que l'architecte s'était proposé de réaliser à Saint-Pierre de Rome. Parmi les statues qui ornent les niches, entre les colonnes, celles qu'on voit de face représentent Apollon et Minerve. (V. planche *Beaux-Arts XLIX*.)

École de Salerne (L') [*Schola Salernitana*], poème didactique médical, qui offre le résumé des doctrines de la célèbre école salernitaine. L'époque de sa composition est indécise : les noms de ses auteurs sont restés inconnus ; c'est une œuvre collective. A l'origine, c'était un petit poème latin de 369 vers ; des additions successives sont parvenues à faire de la *Schola Salernitana* un tout de 3.520 vers, parmi lesquels un certain nombre ont passé en proverbes. Tel est le distique célèbre sur les heures permises au sommeil :

Sex horis dormire sat est juvenique senique,
Septem vix pigros ; nulli concedimus octo.

« A l'homme jeune et au vieillard, il suffit de dormir six heures ; au paresseux, sept tout au plus ; mais à personne nous n'en accordons huit. » Voilà le vrai précepte salernitain. Mais — ce qui peint bien la confusion de rédaction de ce poème — les distiques suivants permettent de dormir tant qu'on voudra, pourvu que ce ne soit ni sur le ventre, ni sur le dos.

Les recommandations contre les excès de table sont en nombre infini. On pourrait dire que l'hygiène de l'école de Salerne tient presque tout entière dans ce précepte :

Disce parum bibere, sis procul a Venere,

« Habitue-toi à boire peu, à t'abstenir des plaisirs charnels. »

Se faire saigner souvent, là réside tout le secret de la bonne santé.

Ce petit poème eut deux cent quarante éditions (1474 à 1846). La dernière traduction en a été faite en vers par Meaux de Saint-Marc (1860), avec une savante Introduction de Ch. Daremberg sur la célèbre école salernitaine.

École des maris (L'), comédie de Molière, en trois actes et en vers, représentée le 24 juin 1661. Deux frères, Sganarelle et Ariste, ont deux pupilles, Isabelle et Léonor, qu'ils désirent épouser. Mais Sganarelle élève Isabelle avec jalousie et sévérité, en lui défendant toute distraction ; Ariste, beaucoup plus âgé que Léonor, la traite avec une affectueuse indulgence, et c'est sur cette affection et cette indulgence qu'il compte pour que Léonor l'accepte pour mari. Cependant, Isabelle s'éprend d'un jeune homme, Valère. Malgré la surveillance de Sganarelle, elle arrive à faire connaître son amour à Valère, à se faire aimer de lui, à se faire enlever par lui. Bien plus, c'est Sganarelle qui, pittoresquement dupé par elle, sert sans le savoir les desseins des deux amoureux.

L'idée de la comédie (le tuteur dupé) n'était pas originale. Elle était traditionnelle dans la comédie ou les contes italiens ou espagnols. On la trouve déjà d'ailleurs dans les *Adelphes* de Térence. Mais le caractère de Sganarelle, vaniteux, sûr de lui, entêté et pourtant toujours dupé, est pittoresque. Et la pièce ébauche cette philosophie de la bonne nature qu'on retrouve dans *l'Ecole des femmes* (v. ce titre).

École des femmes (L'), pièce de Molière, représentée le 26 décembre 1662. Arnolphe, qui a passé quarante ans, veut épouser une jeune fille, en s'assurant qu'elle sera vertueuse et fidèle. Il élève donc chez lui une pupille, Agnès, en ne l'entretenant que de ses devoirs et en la laissant dans une ignorance complète. Mais il suffit qu'Agnès aperçoive un jeune homme, Horace, qui a remarqué sa beauté, pour qu'elle s'éprenne de lui. La pièce se poursuit par les ruses qu'imaginent Horace et Agnès pour se rencontrer et s'enfuir, ruses toujours déjouées par la malchance et la naïveté d'Horace, qui prend Arnolphe pour confident. Au dénouement, Horace découvre qu'Agnès est la fille d'un ami de son père, et peut l'épouser.

La pièce eut un très grand succès. Mais ce succès même suscita à Molière des ennemis (notamment De Visé dans les *Nouvelles nouvelles*, la comédie de *Zélinde*, et Boursault dans *le Portrait du peintre*, etc.). Molière riposta par la *Critique de « l'Ecole des femmes »* et *l'Impromptu de Versailles*. On reprochait à Molière son ignorance des règles, ses grossièretés, et même son impiété. Molière eut pour lui Boileau, La Fontaine, et surtout Louis XIV.

L'intrigue de la pièce n'est pas originale. Elle est empruntée, en grande partie, à Boccace, à Cervantes, surtout à *la Précaution inutile* de Scarron. Mais l'étude des caractères d'Arnolphe et surtout d'Agnès est extrêmement vivante. C'est la première fois sur la scène française qu'une comédie repose surtout sur cette étude des âmes et des conflits entre les âmes. Enfin, ce conflit comporte une sorte de philosophie : Molière donne raison à la nature, qui pousse la jeunesse vers la jeunesse, contre les sermons d'Arnolphe, qui prêche le mariage par obéissance, résignation, et pratique austère du devoir.

École des mères (L'), comédie en cinq actes et en vers de La Chaussée (1744) ; une des meilleures pièces du genre dit « larmoyant ». M. Doligny veut faire épouser à son fils la fille de Mme Argant, qui est encore au couvent. Mais le jeune homme aime Marianne, qui passe pour être la nièce de M. Argant, bien qu'en réalité ce soit sa fille. A la fin de la pièce tout s'arrange, et le fils Doligny épouse Marianne, en qui Mme Argant reconnaît sa fille.

École de la médisance (L') [*the School for scandal*], comédie anglaise en cinq actes et en prose, de R.-B. Sheridan, représentée le 8 mai 1777. Elle est dirigée surtout contre ces vils bavardages de société qui dénaturent les faits, et, de légères peccadilles, font parfois des crimes monstrueux. Sheridan s'est inspiré du *Misanthrope* et du *Tartufe ;* mais, suivant Taine, de ces substances puissantes, condensées avec une dextérité admirable, il a fait le feu d'artifice le plus brillant qu'on ait jamais vu.

École des vieillards (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Casimir Delavigne, représentée à la Comédie-Française (décembre 1823). Danville a épousé, à soixante ans, Hortense, jeune et jolie femme, qu'il envoie à Paris pour solliciter une place, avec sa grand'mère, vieille folle vaniteuse. Le jeune duc d'Almare, chez lequel elle est venue loger avec sa grand'mère, est fort épris d'elle, et, après un bal, ose la suivre dans son appartement. Le mari arrive inopinément, et découvre le duc caché dans un cabinet. Un duel s'ensuit : Danville y est désarmé ; mais, au dénouement, il a la consolation d'apprendre que sa femme n'a été qu'imprudente. Hortense supplie son mari de la reconduire au Havre. Les caractères principaux sont habilement tracés. Mais le caractère de la grand-mère est odieux et vil. Le succès fut très brillant. Talma, dans le rôle de Danville, et Mlle Mars, dans celui d'Hortense, y furent admirables.

École militaire, monument élevé, à Paris, à l'extrémité du champ de mars, en 1752, par l'architecte Gabriel, et destiné d'abord à devenir le siège d'une école militaire de jeunes gentilshommes. Depuis 1793, ses bâtiments ont été occupés par un quartier de cavalerie. Ils sont aujourd'hui, en outre, le siège de l'Ecole supérieure de guerre.

École normale (L'), *Journal d'éducation et d'instruction,* fondé en 1859 par P. Larousse. Le second volume (1860) parut sous le titre de *l'Ecole normale, Journal de l'enseignement pratique,* titre qui caractérisait plus exactement cette publication ; elle se poursuivit jusqu'en 1865, et forme, en treize volumes, un recueil pédagogique précieux.

Écoles (MÉDAILLE D'HONNEUR POUR LE PERSONNEL DES). Décoration italienne, instituée par décret royal du 6 mai 1920. Le ruban en est vert et blanc, bordé de rouge.

ÉCOLER [*lé*] v. tr. (de *école*). Instruire, enseigner. (Vx.)

ÉCOLÉRÉ, E adj. (du préfixe *é,* et de *colère*). Excité par la colère. (Inus.)

ÉCOLERIE [*rî*] n. f. Ensemble des écoliers : *On n'a jamais vu pareils débordements de l'*ÉCOLERIE. (V. Hugo.)

ÉCOLIER [*li-é*], **ÈRE** n. Qui va à l'école : *Les* ÉCOLIERS, *en général, n'aiment pas à travailler.* (G. Sand.) || Qui reçoit les leçons d'un maître : *L'*ÉCOLIER *d'un maître de danse, d'escrime, de musique.*

— *Fig.* Novice, apprenti : *Ce n'est encore qu'un* ÉCOLIER *dans cet art. Quand les vieilles duchesses s'avisent d'économiser, Harpagon, près d'elles, n'est qu'un* ÉCOLIER. (H. de Balzac.) || Personne gauche, empruntée.

— LOC. DIV. *Faute d'écolier,* Erreur, bévue dénotant une extrême inexpérience, ignorance, etc. || *Tour, Malice d'écolier,* Espièglerie comme en font les écoliers. || *Prendre le chemin des écoliers,* Le plus long (au propre et au fig.).

— Hist. Le mot, au moyen âge et même au XVIIe siècle, sous certaines réserves, s'appliquait même aux étudiants de l'Université. (Après une scolarité de six mois, dont témoignait le régent sous lequel il avait étudié, l'étudiant obtenait du recteur des *lettres d'écolier* et prenait le titre d'*écolier juré ;* il jouissait alors des privilèges universitaires, notamment du droit de ne pouvoir être distrait de la juridiction du juge conservateur des privilèges des écoliers.)

— Hist. ecclés. *Congrégation des écoliers,* Maison de chanoines réguliers fondée au XIIIe siècle par des écoliers de Bologne, et que l'on ne connaît que par une mention de Jacques de Vitry. || *Ecolières,* Titre que portaient les chanoinesses nobles de Mons, les deux premières années, avant leur profession.

— *Adjectiv.* Propre à l'écolier : *Des manières* ÉCOLIÈRES. || *Papier écolier,* Papier blanc de qualité moyenne.

— SYN. **Écolier, disciple, élève.** V. DISCIPLE.

— ENCYCL. Les grandes universités du moyen âge, surtout celles de Paris et de Bologne, attiraient un très grand nombre d'étudiants. A l'origine, les « *écoliers* » vivaient à leur guise, dans une liberté qui favorisait singulièrement les habitudes de désordre, de violence et de débauche. La vie de l'Université était sans cesse agitée par les querelles qu'ils avaient entre eux ou avec les officiers du roi et les bourgeois. Des étudiants de ce temps, le poète Villon est le représentant le plus illustre. Toutes les classes de la société se rencontraient autour de l'Université : il y avait des écoliers nobles ou riches qui marchaient escortés de valets, et beaucoup au contraire étaient pauvres et vivaient de petits métiers.

Au XIIe siècle, grâce à des fondations pieuses, des collèges furent créés pour le logement des étudiants pauvres. Mais peu à peu aux boursiers admis dans ces maisons de charité vinrent s'ajouter des pensionnaires payants. En même temps, d'hôtels meublés les « collèges » se transformèrent, aux dépens de l'Université, en établissements d'instruction. La prospérité matérielle, la discipline et le travail variaient beaucoup d'un collège à l'autre ; dans certains d'entre eux, les mœurs ne valaient pas mieux que les études.

De bonne heure, il s'était formé dans le sein de l'Université des associations particulières de maîtres et d'élèves appelées « facultés ». Les écoliers de la « Faculté des arts » se divisèrent plus tard en « nations » selon leur pays d'origine. On comptait quatre nations : France, Picardie, Normandie, Angleterre. Cette dernière, au XVe siècle, fut remplacée par la nation d'Allemagne. Cet usage de l'ancienne Université revit aujourd'hui dans ces maisons nationales que les gouvernements étrangers, après la guerre de 1914-1918, ont bâties à Paris pour leurs étudiants, dans la « Cité universitaire », sise sur le terrain des fortifications parisiennes disparues, à la limite du XIVe arrondissement de Paris, et entre la commune de Montrouge et celle de Gentilly.

Écolier limousin (L'), épisode du *Pantagruel* de Rabelais (II, 6). Pantagruel, « se pourmenant près d'Orléans, avecque ses compaignons », rencontre un écolier qui lui parle un jargon pédantesque, mêlé de grec et de latin. « Sans doubte, dit un des gens de Pantagruel, ce gallant veut contrefaire la langue des Parisians, mais il ne faict qu'escorcher le latin, et cuide ainsi pindariser. » Pantagruel, en le menaçant de l'écorcher vif, lui fait confesser qu'il est Limousin « pour tout potaige ». Cette satire était dirigée contre les contemporains qui avaient le même défaut.

Écolier de Salamanque (L'), tragi-comédie en cinq actes et en vers, de Scarron (1654). Imitée de l'espagnol et concurremment traitée par Thomas Corneille et par Boisrobert, qui pilla Scarron, cette pièce dessine en un vigoureux relief le caractère chevaleresque de l'*écolier* don Pedre, défendant contre un grand seigneur l'honneur de Léonore, sa sœur. A côté de cet élément tragique, se déroulent des scènes comiques d'une gaieté de bon aloi, semées de saillies piquantes.

ÉCOLLAGE n. m. (de *colle*). Corroir. Echarnage des peaux.

— Forge. Soudure employée pour réunir bout à bout deux pièces de fer ou d'acier extra-doux. (Très difficile à exécuter, cette soudure est interdite dans beaucoup d'ateliers en raison de sa faible résistance. On lui préfère la soudure en sifflet, ou la soudure à mi-épaisseur.)

ÉCOLLER [*ko-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *col*). Couper le cou. (Vx.)

— Forge. Souder bout à bout deux pièces de fer.

ÉCOLLETER [*ko-le-té*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *collet*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *J'écollette. Tu écolletteras.*) Décolleter. (Vx.)

— Techn. Elargir au marteau sur la bigorne (une pièce d'orfèvrerie).

ÉCOLLETTE [*ko-lèt'*] n. f. Rétrécissement du diamètre d'une pièce d'orfèvrerie.

ÉCOMMOY, ch.-lieu de cant. de la Sarthe, arrond. et à 20 kil. du Mans ; 3.645 hab. Ch. de f. Orléans. En 1871, combat de francs-tireurs français contre les Allemands qui furent tenus en échec. — Le canton a 11 comm., et 13.860 hab.

ÉCONDUIRE v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *conduire*). Conduire au dehors : *Égout servant à* ÉCONDUIRE *l'eau qui a été employée dans une turbine.*

ÉCONDUIRE v. tr. (anc. franç. *escondire ;* du bas lat. *excondicere*, excuser. [L'influence de *conduire* a amené une perturbation pour la forme et le sens]). Congédier, refuser de recevoir : ÉCONDUIRE *un visiteur.* || *Par extens.* Repousser les demandes de : ÉCONDUIRE *un soupirant.*

— ***Éconduit, e,*** part. pass. du verbe *Éconduire.*

— PROV. **Vous ne serez pas battu et éconduit tout à la fois,** Se dit pour encourager quelqu'un à faire une démarche.

ÉCONDUISEMENT [*man*] n. m. Action d'éconduire. (Vx.)

ÉCONDUISEUR [*zeur*] n. m. Homme qui a pour habitude d'éconduire les solliciteurs. (Peu us.)

ÉCONDUITE n. f. Action d'éconduire. (Vx.)

ÉCONOMAT [*ma*] n. m. Charge, emploi d'économe : *L'*ÉCONOMAT *d'un hôpital, d'un lycée, d'un couvent.* || Bureaux de l'économe : *Entrer à l'*ÉCONOMAT. || Magasin de denrées ou de marchandises quelconques, annexé à un établissement industriel ou commercial et destiné exclusivement au personnel de cet établissement.

— Hist. ecclés. Nom donné autrefois à l'administration des revenus d'un bénéfice vacant et placé sous la main du roi : *Louis XIV confia à Pellisson le revenu du tiers des* ÉCONOMATS. (Voltaire.) — Ce nom désignait aussi le bureau d'administration des bénéfices vacants.

— ENCYCL. Législ. du travail. Il est interdit à tout employeur d'annexer à son établissement un *économat* pour vendre, directement ou indirectement, à ses ouvriers et employés ou à leurs familles. Cette interdiction, qui remonte à la loi du 25 mars 1910, fait l'objet des art. 75 et 76 du livre Ier du Code du travail.

La prohibition des économats n'est pas applicable lorsque le contrat de travail (notamment en ce qui concerne les travailleurs agricoles) stipule que l'ouvrier sera logé et nourri, et recevra, en outre, un salaire déterminé en argent.

Exception a été faite également pour les économats des réseaux de chemins de fer placés sous le contrôle de l'Etat, mais à la triple condition que le personnel ne soit pas obligé de se fournir à l'économat, que la vente des denrées et marchandises ne rapporte à l'employeur aucun bénéfice, que l'économat soit géré sous le contrôle d'une commission composée, pour un tiers au moins, de délégués élus par les ouvriers et employés du réseau.

Le même régime exceptionnel s'applique aux économats annexés aux établissements industriels dépendant de sociétés dans lesquelles le capital appartient en majorité aux ouvriers ou employés de l'entreprise.

— Admin. *Economats des établissements publics d'assistance.* Dans les hospices et hôpitaux, etc., le mouvement des matières est considérable : approvisionnement, lingerie, chauffage, médicaments. L'économe reçoit les denrées et les emmagasine, veille aux entrées et aux sorties, en tient écriture, dresse les inventaires, présente un compte-matières à la même époque que le receveur. L'économe n'est pas chargé de la perception des revenus ; si l'établissement a des revenus en nature, les poursuites en recouvrement sont exercées par le receveur, et la responsabilité de l'économe ne commence que lorsqu'il a pris livraison des denrées.

Dans les établissements peu importants, les fonctions d'économe ne sont pas incompatibles avec celles de receveur, mais il doit toujours être tenu deux comptabilités distinctes. Le compte-matières de l'économe est apuré par la commission administrative, avec approbation du préfet.

Economat des lycées. L'économe, dans un lycée de garçons ou de jeunes filles, est chargé de la surveillance du service matériel et de la gestion financière. Il fournit un cautionnement. Il manie les deniers et les matières, dont il rend des comptes annuels à la Cour des comptes. Pour entrer dans l'économat des lycées, il faut être bachelier, avoir fait un stage d'un an et subi un examen spécial. Les économes sont aidés par des *commis d'économat.*

ÉCONOME adj. (gr. *oikonomos ;* de *oikia*, maison, et *nomos*, règle). Qui règle sagement ses dépenses : *Il n'est pas possible d'être généreux sans être* ÉCONOME. (Mme de Genlis.)

Il était généreux, quoiqu'il fût *économe.*
V. HUGO.

— Fig. : *Etre* ÉCONOME *de son temps. Le monde est* ÉCONOME *d'éloges, et prodigue de critiques.* (De Ségur.)

— *Substantiv.* Admin. Personne chargée des dépenses et du matériel d'un établissement ou d'une maison.

— Personne qui règle sagement sa dépense : *L'*ÉCONOME *est sage, l'avare est fou.* || *Par exagér.* Avare : *On fait mal sa cour aux* ÉCONOMES *par des présents.* (Vauvenargues.)

— Hist. ecclés. Officier préposé à l'administration des revenus d'un bénéfice vacant.

— ANTON. **Dépensier, dilapidateur, dissipateur, gaspilleur, prodigue.**

— ENCYCL. Hist. On appelait *économe*, à Byzance, un dignitaire chargé de la gestion des finances ecclésiastiques : il y avait, en haut de l'échelle, le *grand économe*, puis les économes particuliers à chaque église, le grand économe des fondations pieuses, etc.

ÉCONOMICO, préfixe mis devant certains mots pour ajouter un des sens propres au mot ÉCONOMIQUE : *Un poêle* ÉCONOMICO-*hygiénique.*

ÉCONOMIE [*mî*] (On a écrit anciennem. ŒCONOMIE et YCONOMIE) n. f. [gr. *oikonomia*]. Ordre apporté à l'administration d'un bien, d'un établissement, d'un groupe de choses, etc. || *Economie domestique* ou *privée*, Administration des ménages, des familles, des maisons privées. || *Economie agricole* ou *rurale*, Science qui recherche les moyens les plus efficaces et les moins dispendieux pour tirer du sol les meilleurs profits possibles. || *Economie industrielle*, Règles de la production industrielle, qui ont pour but d'en rendre la pratique aussi utile que possible aux producteurs et à la société. || *Economie mixte*, Cette expression, empruntée à l'allemand (*gemischte wirtschaft*), désigne la coopération des collectivités publiques (Etat, départements, etc.) et des particuliers ou des sociétés en vue de réaliser une entreprise d'ordre industriel. || *Economie politique*, Science de la production, de la répartition et de la consommation des richesses. || *Economie sociale*, Science de l'ensemble des lois qui régissent la société.

— Règle, mesure ; vertu qui porte à régler sagement la dépense : *Avoir de l'*ÉCONOMIE. *J'aime mieux voir rire mon peuple de mon* ÉCONOMIE, *que de le voir pleurer de ma prodigalité.* (Louis XII.) *L'*ÉCONOMIE *est la mère de l'indépendance et de la libéralité.* (Mme Geoffrin.) || Epargne, restrictions qu'on apporte à une dépense : *Faire des* ÉCONOMIES. || Pécule, argent amassé par l'épargne : *Manger ses* ÉCONOMIES.

— *Fig.* Ordre, sobriété, mesure : *Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir l'*ÉCONOMIE. (La Rochefoucauld.) *L'*ÉCONOMIE *des paroles profite à l'énergie des actes.* (Michelet.) || *Particulièrem.*, Ordre qui préside dans la distribution des parties d'un ensemble : *L'*ÉCONOMIE *d'un édifice, d'un système, du corps humain. Et c'est là qu'il faut admirer l'*ÉCONOMIE *de la religion chrétienne.* (A. France.) *L'*ÉCONOMIE *des sexes.* (A. France.) || *Absolum.*, Le corps humain au point de vue physiologique : *Les liquides de l'*ÉCONOMIE. || *L'économie présente*, Le monde tel qu'il est constitué. || *L'ancienne économie*, S'est dit quelquefois pour l'Ancienne Loi, l'Ancien Testament.

— Fam. *Economie de bouts de chandelles*, Epargne s'appliquant à des choses de valeur presque nulle. || *Il n'y a pas de petites économies*, Toute épargne, si petite soit-elle, peut être profitable.

— *Travaux par économie*, Ceux que l'Administration fait effectuer directement, soit parce qu'il ne s'est pas présenté d'adjudicataire, soit parce qu'il serait imprudent de les confier au hasard d'une entreprise.

— SYN. **Économie, épargne, ménage, parcimonie.** Le mot *ménage* a un sens plus restreint que celui d'*économie*, et s'applique à une administration plus humble. L'*épargne*, par rapport à *économie* signifiant mesure dans la dépense, marque un degré plus accentué dans cette mesure : elle suppose des privations, des sacrifices. Quant à la *parcimonie*, c'est une épargne mesquine, vétilleuse.

— ANTON. **Dilapidation, dissipation, gaspillage, mauvais ménage, prodigalité, profusion.**

— ENCYCL. *Economie politique.* — Ce terme a été employé pour la première fois par un auteur français, Antoine de Montchrestien, au début du XVIIe siècle, pour désigner un ensemble de règles de conduite pratique, destinées à promouvoir l'enrichissement et donc la puissance. du royaume. L'usage en est devenu courant à partir de la fin du XVIIIe siècle, depuis la constitution de l'économie politique en une discipline scientifique particulière, considérée par la suite comme une branche de la sociologie.

DÉFINITION

Du point du vue de son sens étymologique, l'expression ne signifierait pas autre chose que l'ensemble des règles de l'administration pratique des affaires de la cité. Mais cette version originelle a été considérablement modifiée depuis lors. Dans la conception la plus couramment admise aujourd'hui, l'économie politique a pour objet l'*activité* des hommes destinée, directement ou indirectement, à l'obtention des richesses (biens matériels et services personnels) susceptibles de procurer la satisfaction maximum de leurs besoins ou désirs. Cette activité constitue une partie essentielle, absolument fondamentale, de la vie humaine, considérée tant du point de vue individuel que du point de vue social. Il est indéniable qu'elle a commandé, pour une large part, à toute l'évolution historique de l'humanité.

L'activité économique est le résultat d'une nécessité inéluctable. Elle dérive de l'inadaptation spontanée du milieu naturel ambiant aux désirs des hommes. Elle consiste, le plus souvent, en une lutte contre la *rareté*, c'est-à-dire en un immense et incessant effort, plus ou moins cohérent et organisé, vers l'*abondance*, c'est-à-dire vers la réduction au minimum possible de la somme des insatisfactions.

Le problème économique. — C'est la rareté qui crée le problème économique. Celui-ci n'est donc que l'expression de la précarité de l'existence humaine (Schumpeter). Découlant du déséquilibre entre les besoins et désirs, d'une part, et les moyens de les satisfaire, d'autre part, il ne peut être résolu que par la réduction des premiers ou la multiplication des seconds. Son importance diminuerait évidemment beaucoup dans une société d'ascètes (idéal du *gandhisme* [v. ce mot], par exemple). Mais l'accroissement et la diversification des besoins de l'homme moderne, joints à l'augmentation considérable du nombre des habitants de la planète, ont accru, bien au contraire, l'acuité de ce problème. Nul ne peut se flatter d'échapper à son emprise, bien que la façon dont il pèse sur chacun d'entre nous soit, pour une large part, le résultat de l'organisation que se sont donnée les sociétés pour y apporter la solution la moins défavorable possible. L'isolement, s'il était pratiquement réalisable, ne constituerait pas un moyen d'éliminer la difficulté : l'homme seul resterait soumis à la servitude de l'économie (économie « robinsonienne », même sans l'aide de Vendredi) d'une manière beaucoup plus accentuée encore que l'homme social. En fait, l'activité économique est toujours le fait d'un homme dont l'existence est insérée dans le cadre de groupements sociaux plus ou moins superposés. Son étude fait donc l'objet d'une discipline essentiellement *humaine* et *sociale* (bien qu'il ne soit pas impossible de concevoir une activité économique propre à certaines sociétés animales).

L'homme agit sur le milieu qui l'entoure pour tirer le meilleur parti possible des ressources qu'il contient, y compris ses propres forces de travail, en vue de la réalisation d'un équilibre aussi harmonieux que possible entre les efforts déployés (et les peines qu'ils impliquent), d'une part, et les satisfactions obtenues, d'autre part. L'effort, la peine impliqués par la lutte contre la rareté créent le *coût*, élément essentiel de la *valeur* des choses, notion-clef de toute activité économique rationnellement agencée. Le besoin, le désir, projetés sur l'objet estimé apte à les satisfaire, par voie directe ou indirecte, engendrent l'*utilité*. L'opposition des désirs aux coûts, ou encore, selon la terminologie de l'économiste Vilfredo Pareto, des goûts aux obstacles, est à l'origine de toute vie économique. Le but de celle-ci est de multiplier les utilités rares par une œuvre de production. Elle deviendrait donc inutile là où il n'y aurait : 1° ni utilité ; 2° ni rareté. Et, de fait, la multiplication des choses naturellement surabondantes (air atmosphérique, eau courante, dans les régions bien desservies), à la supposer possible, serait irrationnelle. L'eau et l'air ne sont pas, en général, des *biens économiques*. Il n'y aurait plus d'économie dans une société de surabondance, état qui s'exprimerait pratiquement par la gratuité de toutes choses. En dépit des progrès considérables accomplis par l'homme depuis deux siècles dans l'art de produire, un tel idéal paraît encore passer toute espérance.

L'activité économique. — L'activité économique, même lorsqu'elle est le résultat spontané de décisions librement prises et d'actes accomplis par des individus libres, du moins quant au principe, de l'usage de leurs propres forces et de l'emploi des biens dont ils peuvent être propriétaires, ne se présente pas sous l'aspect d'un chaos informe et anarchique. Les rapports d'hommes à choses ainsi que les relations d'homme à homme, par lesquels elle se traduit, bien qu'offrant souvent, du moins en apparence, l'exemple de l'incohérence, voire même de l'absurde (la « misère dans l'abondance », « greniers pleins et ventres vides », etc.), semblent bien être assujettis à des régularités. Celles-ci constituent un ordre naturel des choses, fondé sur un certain nombre d'éléments qui constituent les *données fondamentales* de la vie économique et dont l'enchaînement aboutit à des liaisons nécessaires, susceptibles d'être considérées comme de véritables lois.

HISTORIQUE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

Les physiocrates. — Ce sont des auteurs français, groupés autour du docteur Quesnay, médecin de la cour de Louis XV, auteur du célèbre *Tableau économique*, paru en 1758, plus connus sous la dénomination de *physiocrates* (v. ce mot), parce que partisans du gouvernement de la « nature des choses » et donc ennemis de toute intervention de l'Etat en matière économique, qui affirmèrent, les premiers, avec une très grande vigueur, le caractère scientifique des faits économiques. Ils soutenaient l'existence d'un « ordre naturel et essentiel des sociétés humaines », résultat de la libre activité de chacun, et allaient jusqu'à présenter cet ordre comme « naturellement le plus avantageux au genre humain ». Mais encore faut-il définir la véritable nature et surtout le contenu exact de cet ordre, ce en quoi les tentatives des physiocrates ne furent pas toujours très heureuses.

La science économique est donc de constitution toute récente, puisqu'elle a deux siècles à peine. Elle a beaucoup progressé et singulièrement évolué depuis les travaux de Quesnay et de ses disciples (au nombre desquels il convient de placer, quoique avec certaines réserves, le grand homme d'Etat Turgot).

L'école classique. — Ces travaux furent repris, approfondis, critiqués et complétés par un grand nombre d'auteurs, dont les plus importants formèrent l'école dite *classique*, représentée en premier lieu par l'Ecossais Adam Smith, auteur des célèbres *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, publiées en 1776, et qui demeure considéré, à juste titre, comme le véritable créateur de l'économie politique moderne.

Vinrent après lui, dans la même ligne générale de pensée, les Anglais Robert Malthus, auteur du retentissant *Essai sur le principe de la population* (1798), et David Ricardo, plus connus l'un et l'autre sous l'appellation d'*économistes pessimistes*, James Mill et son fils, le philosophe et économiste Stuart Mill, dont l'œuvre marqua l'apogée de l'école classique en Grande-Bretagne.

En France, Jean-Baptiste Say et, après lui, Frédéric Bastiat furent les deux plus notables représentants d'un courant de pensée qui, mêlant aux recherches théoriques les conclusions doctrinales les plus intransigeantes, aboutissait à l'apologie systématique du *libéralisme* (v. ce mot) le plus absolu.

Les doctrines socialistes. — De nouvelles écoles se constituèrent entre temps, le plus souvent en réaction contre les positions adoptées par les classiques en matière de politique économique. Telles furent, notamment, l'école dite *interventionniste* (v. INTERVENTIONNISME), avec Sismondi et Dupont-White, l'*école de l'économie nationale*, avec l'Allemand Frédéric List et l'Américain Carey, l'*école historique*, délibérément hostile à l'abstraction théorique, soucieuse de ramener l'objet de la science à une description exclusive des faits économiques, et plus spécialement marquée en Allemagne (avec les œuvres de Roscher, Knies, Hildebrandt, Schmoller, Wagner et Sombart), enfin, et surtout, le groupe des *doctrines* dites *socialistes* (V. SOCIALISME), constituées en opposition aux conclusions de politique sociale du libéralisme classique et partisanes d'une transformation plus ou moins complète de la structure juridique des sociétés, en vue de la réalisation d'une répartition des richesses jugée plus conforme aux exigences de la justice. Saint-Simon et ses disciples, notamment Bazard et Enfantin, les *socialistes* dits *associationnistes*, parce qu'imbus de l'idée que l'association libre, pourvu qu'elle soit organisée dans de certaines conditions, pourrait suffire à fournir la solution de toutes les questions sociales, avec l'Anglais Robert Owen, les Français Charles Fourier, Louis Blanc, Pierre Leroux, Cabet et surtout Proudhon, furent les premiers représentants de ce nouveau courant. Les bases philosophiques et les conclusions théoriques et pratiques devaient en être considérablement modifiées avec l'avènement du *socialisme* dit *scientifique*, inauguré par les Allemands Karl Marx et Frédéric Engels, et dont l'œuvre se rattachait à la fois à la philosophie hégélienne, au socialisme saint-simonien et à l'économie classique anglaise. Ce socialisme, prétendu scientifique, fut perfectionné depuis lors par Lénine et Staline, en Russie. Ses thèses essentielles (philosophie de la dialectique matérialiste, conception matérialiste de l'histoire, théories de la valeur-travail, de la plus-value et de la lutte des classes, thèse de la désagrégation progressive de l'économie capitaliste, affirmation de l'inéluctabilité de la révolution dite prolétarienne et de l'avènement d'une société sans classes, fondée sur une organisation collectiviste, puis communiste, de l'économie) ont servi de fondement doctrinal à l'édification de l'économie soviétique, sur des bases prétendues différentes de celles des pays demeurés plus ou moins fidèles aux principes généraux de l'économie « capitaliste ».

Les progrès de la pensée et de la science économiques. — Un renouveau très important de la pensée classique (mais avec beaucoup de corrections et de perfectionnements) fut marqué, d'une part, par l'école dite de l'*équilibre économique*, appelée aussi *école de Lausanne*, du fait de l'enseignement donné à l'université de cette ville par

son fondateur, le Français Léon Walras, dont l'œuvre fut continuée par son successeur, l'Italien Vilfredo Pareto, et, d'autre part, par la découverte et la mise au point de l'économie dite *marginaliste* (v. ce mot) par l'Anglais Stanley Jevons et surtout les Autrichiens Karl Menger et les deux principaux disciples de celui-ci : Eugen von Böhm-Bawerk et Friedrich von Wieser.

Les travaux de la science économique ont beaucoup progressé au cours du dernier demi-siècle, du fait de l'abandon de l'emploi exclusif de la méthode abstraite et purement déductive des auteurs classiques, du perfectionnement des procédés statistiques et monographiques d'observation de l'activité économique, d'un recours judicieux aux enseignements de l'histoire et surtout de l'importance considérable prise par les problèmes économiques et sociaux dans la vie moderne.

Alfred Marshall et ses successeurs, Pigou et lord Keynes, en Angleterre, les membres de l'école austro-américaine, dite du *néo-marginalisme* (V. MARGINALISME), enfin un nombre important d'auteurs de tendances diverses, tant en France que dans les pays anglo-saxons, figurent parmi les représentants les plus notables de la pensée économique contemporaine. Des travaux importants ont en outre été effectués dans plusieurs autres pays, notamment en Italie, en Belgique et en Suède (avec l'école dite de Stockholm). En Russie des Soviets, l'enseignement de la science économique, après avoir été un temps interdit, demeure étroitement subordonné à l'observation des principes généraux du marxisme-léninisme, tels qu'ils ont été précédemment rappelés.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Science, doctrines et méthodes. — Il ressort de ce bref exposé historique qu'il a toujours été difficile, en matière économique, de distinguer la science de la doctrine, c'est-à-dire la recherche et la présentation des enchaînements inéluctables (ou *science économique stricto sensu*) de l'appréciation formulée sur le fonctionnement et les résultats de tel ou tel mode d'organisation de l'activité économique et acompagnée, dans le cas où celle-ci serait défavorable, de la présentation de remèdes et de réformes aux défectuosités signalées (point de vue dit de doctrine, d'art ou de politique économique, ou encore d'*économie sociale*).

La notion d'économie politique, entendue dans son sens le plus courant, qui est aussi le plus large, englobe ces deux points de vue. Mais il est indispensable de ne pas conclure de l'existence des lois économiques à l'affirmation de la perfection nécessaire d'une organisation économique quelconque. La connaissance scientifique du réel doit être distinguée avec soin des luttes idéologiques.

La querelle des méthodes en économie politique, qui a pendant longtemps opposé les partisans de l'abstraction déductive à ceux de l'observation inductive, est aujourd'hui dépassée. On s'accorde généralement à reconnaître la double nécessité, d'une part de la méthode dite *positive* (V. POSITIVISME), fondée, à défaut d'expérimentation possible, sur l'analyse statistique de la réalité, dans la mesure où celle-ci est quantitativement observable, et, d'autre part, du raisonnement abstrait qui, partant de données élémentaires, empruntées le plus souvent aux enseignements de l'introspection psychologique, s'efforce d'échafauder, sous l'appellation d'*économie pure* ou *économie rationnelle*, une construction suffisamment précise pour servir d'explication, au moins approximative, à la réalité des faits. Un recours judicieux à l'outil mathématique n'est pas exclu, puisqu'une partie tout au moins de la réalité économique relève de l'ordre quantitatif et peut être traitée par le calcul. Préconisée notamment par les Français Cournot et Walras et l'Anglais Stanley Jevons, cette méthode a conduit récemment à la constitution d'une branche nouvelle de la science économique : l'*économétrie* (v. ce mot).

Les lois économiques. — Il ne faut pas s'attendre à ce que les lois économiques puissent être formulées avec la même rigueur que les lois du monde physique. Elles expriment le plus souvent des tendances, susceptibles d'être entravées ou modifiées par des interventions ou la survenance d'événements extérieurs à l'économie. Mais la nature même des phénomènes économiques implique l'existence de *relations* nécessaires, inhérentes à l'ordre des choses lui-même. Tous ces phénomènes sont liés les uns aux autres (notion d'interdépendance) de sorte que l'activité économique se présente comme une série de relations, soit entre les hommes eux-mêmes, soit entre les hommes et les biens économiques, s'appelant ou s'excluant les uns les autres.

Si les données du problème économique (besoins à satisfaire, d'une part, biens et services disponibles pour les satisfaire, d'autre part) ne variaient pas, l'activité économique s'établirait autour d'un certain équilibre, dont elle ne s'écarterait que peu. En fait, ces données sont assujetties à de profonds changements, qui confèrent à la vie économique, envisagée dans son déroulement temporel, le caractère d'une instabilité foncière et dont l'étude a conduit à adjoindre à la *statique* (v. ce mot) économique primitive toute une *dynamique* (v. ce mot) [ou science de la conjoncture, dont le but *idéal* serait de permettre la prévision].

Les systèmes d'activité économique. — Pour résoudre le problème économique, les hommes se donnent une organisation, établissent des institutions, nouent entre eux un ensemble de rapports déterminés. L'ensemble forme ce que l'on appelle un *système* ou mode d'organisation de l'activité économique. Le plus récent de ces systèmes et en même temps le mieux étudié, parce que contemporain de la science économique elle-même, est celui qualifié de capitaliste ou *capitalisme* (v. ce mot). Les origines en remontent jusqu'au XVIe siècle. Il a succédé, ou plutôt s'est juxtaposé, en en réduisant progressivement l'importance, aux systèmes d'organisation antérieurs, dont certains avaient d'ailleurs disparu depuis longtemps de notre civilisation occidentale.

Il fut un temps où les besoins de l'homme demeuraient extrêmement simples et limités en variété. La cueillette, la chasse et la pêche, sans spécialisation professionnelle ni vie d'échanges, suffisaient à y pourvoir. La domestication des animaux amena l'*âge pastoral*. La mise en culture du sol mit un terme au *nomadisme* (V. NOMADE). Le développement des besoins fit naître des activités exclusivement spécialisées dans certains genres de travaux (métaux, bois, cuir, poterie), origine de l'*artisanat* (v. ce mot) et de l'*industrie modernes*.

Pendant de nombreux siècles, le type d'organisation économique prédominant fut celui du *système familial* clos, parce que fondé sur le rôle essentiel du groupement domestique en tant que cellule sociale fondamentale.

Ce système céda progressivement la place à un type nouveau, celui de l'*économie féodale* (*seigneuriale* ou *manoriale*), prenant appui sur la communauté groupée autour du château-fort et qui vivait en économie close.

Le développement des villes amena la naissance des *corporations de métiers* (V. CORPORATIONS), régies par des règles plus ou moins strictes, comportant fréquemment un contrôle étroit de la fabrication et de la vente des marchandises. Ces corporations (jurandes et maîtrises [v. ces mots]) accompagnèrent l'extension de l'économie urbaine, parallèlement à une décadence progressive de la formule féodale, qui céda la place à une organisation nouvelle : celle de l'économie dite *nationale*, marquée par une intervention croissante des pouvoirs royaux dans le domaine économique, par le développement des activités industrielles et commerciales, par le recul de l'artisanat indépendant devant le système de la production à domicile salariée. Ce fut l'époque dite du *mercantilisme* (v. ce mot), durant laquelle la pensée économique, qui avait déjà fait l'objet de quelques spéculations chez les philosophes grecs et les théologiens du moyen âge, se montra constamment préoccupée des moyens susceptibles d'assurer la plus grande puissance des Etats et fut unanime à préconiser, pour y parvenir, l'accumulation des métaux précieux.

Le capitalisme. — La révolution industrielle, que déclenchèrent, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'apparition de techniques nouvelles dans le travail du fer et celui des textiles ainsi que la découverte de la machine à vapeur, changea à nouveau l'état de choses établi.

Elle substitua l'*usine* à l'atelier à domicile, le *travailleur salarié de fabrique* à l'artisan et au compagnon des anciennes corporations et suscita un développement considérable des branches d'activité industrielle et commerciale qui, dans certains pays (Angleterre), éclipsa presque complètement les travaux traditionnels des champs.

Les vieux cadres juridiques craquèrent de toutes parts. Sur les ruines des réglementations mercantilisées et corporatives fut édifié un droit nouveau, comportant affirmation du caractère absolu de la *propriété privée héréditaire*, et reconnaissance de la *liberté* complète des individus en matière économique (exception faite, toutefois, de la liberté d'association). La conjonction de cet individualisme juridique avec la nouvelle technique industrielle donna au type d'organisation dit *capitaliste* de la vie économique un essor d'autant plus considérable qu'elle coïncidait avec l'éclosion et la diffusion de la doctrine libérale (V. LIBÉRALISME), dont les traits principaux ont été définis ci-dessus (notamment son hostilité à toute interférence de l'Etat).

Il convient cependant de noter que, d'une part, la formule capitaliste ne s'est pas étendue avec le même succès à tous les secteurs de l'activité économique et que, d'autre part, selon la diversité de structure des différents pays, des types d'organisation antérieurs (pré-capitalistes) ont survécu au bouleversement des cadres techniques et juridiques de cette activité (paysannerie et artisanat).

En outre, le système capitaliste lui-même n'a jamais cessé d'évoluer. La possibilité, dans certaines branches d'activité tout au moins, pour les grandes exploitations de produire à moindre coût que les petites a provoqué le développement du phénomène dit de la *concentration*, marquant le triomphe des grandes unités, techniques et économiques, sur les entreprises de dimensions plus restreintes.

Du coup, le *monopole* (v. ce mot) a tendu à se substituer à la *concurrence* (v. ce mot), surtout lorsque le nombre restreint des producteurs leur permettait de conclure plus aisément des accords destinés à mettre fin à la lutte qui, jusqu'alors, les opposait les uns aux autres.

D'autre part, la formation, surtout dans l'industrie, d'une classe ouvrière de plus en plus nombreuse et à laquelle, du moins dans ses débuts, le régime nouveau réserva un sort misérable, favorisa le développement d'une action collective, qui trouva finalement son cadre juridique approprié dans la formule *syndicale* (V. SYNDICAT), étendue depuis lors à bien d'autres catégories que celle des seuls salariés industriels.

L'économie « capitaliste » a été ébranlée, à plusieurs reprises et à intervalles relativement réguliers, par des secousses (crises) d'une violence plus ou moins marquée, qui ont servi de prétexte pour mettre en doute la stabilité du système et ses possibilités d'équilibre plus ou moins automatique.

Internationaliste et expansionniste (V. INTERNATIONALISME, EXPANSIONNISME) par nature, voire par nécessité, le capitalisme libéral s'est heurté, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle et surtout au siècle actuel, à des tendances politiques à base de *nationalisme* et d'*impérialisme* (v. ces mots) qui, bien que suscitées en partie par ses propres exigences internes, ont joué dans un sens extrêmement défavorable à son développement. Sous la pression conjuguée de tous ces faits, le système économique libéral, objet de l'examen et des louanges des économistes classiques, s'est considérablement transformé. Sur des territoires qui représentent la sixième partie des superficies émergées, se déroule, depuis 1917, une expérience d'édification autoritaire d'un système économique qui, bien que tenu en fin de compte de respecter les impératifs de l'économie fondamentale, ne saurait être considérée comme une modalité du capitalisme. (L'économie soviétique veut être autre chose qu'un simple « capitalisme d'Etat ».) Dans beaucoup d'autres pays, et notamment en France, l'activité économique se trouve, pour une large part, soumise au contrôle, voire à la direction de l'Etat, soit que les initiatives individuelles puissent encore s'y exercer, mais sous réserve de se plier, du moins quant au principe, à une réglementation, d'ailleurs plus ou moins cohérente, soit que, par le moyen de mesures dites de *nationalisation* (v. ce mot) étendues aux secteurs-clefs de l'économie, et notamment à celui du crédit, l'Etat ait pris en mains l'exécution effective de tâches jusqu'alors accomplies par l'entreprise privée, soit que, enfin, par l'intermédiaire de la politique monétaire et surtout du jeu des finances publiques, l'Etat se soit départi, par nécessité ou volonté délibérée, de l'attitude de stricte neutralité que n'avaient cessé de recommander, en ces matières, les tenants du libéralisme classique.

Néanmoins, lorsque l'activité économique n'est pas soumise aux injonctions d'une autorité planificatrice centrale, que la propriété privée est respectée dans son principe, même appliqué aux instruments de production, et que les individus restent libres de donner à leurs revenus ainsi qu'à leur force de travail et aux biens dont ils sont détenteurs l'utilisation la plus conforme à leur volonté propre, le schéma classique demeure dans une large mesure conforme à la réalité. Il servira donc de fondement aux observations qui vont suivre.

La production et ses facteurs. — La *production* est à la base de toute l'activité économique. Produire, c'est créer des utilités. Est producteur quiconque accomplit une tâche susceptible de procurer, par voie directe ou indirecte, la satisfaction d'un besoin, individuel ou collectif. La production ne consiste donc pas nécessairement dans la multiplication des biens matériels (contrairement à ce que pensaient les physiocrates). Les activités qui consistent à changer la forme de la matière brute, à en assurer le déplacement dans l'espace ou encore la conservation dans le temps peuvent être utiles, dans la mesure où elles répondent à des besoins. Il en est de même de l'accomplissement des services, privés ou publics. (Policiers, magistrats et militaires peuvent être considérés comme des producteurs de sécurité.)

Le but dernier de toute activité économique réside dans la satisfaction des besoins, c'est-à-dire la *consommation* des produits. C'est le terme inverse de la *production*, en ce qu'il implique la distinction des utilités. Mais cette distinction peut ne s'accomplir qu'au cours d'un laps de temps plus ou moins prolongé (biens durables qui survivent au premier usage). Elle peut aussi avoir pour raison d'être, non pas la satisfaction directe des besoins du consommateur, mais l'utilisation dans une œuvre de production ultérieure. (Ce qui est le cas des matières premières, de l'outillage et des installations diverses nécessaires à l'accomplissement de toute activité économique. Ces biens forment ce que l'on appelle le *capital*, au sens technique du terme).

Toute œuvre de production nécessite le recours à deux facteurs originaires, le *travail*, d'une part, la *terre* ou plutôt l'ensemble des ressources, en matières et en énergie, fournies par le milieu naturel, d'autre part. L'emploi du *capital*, tel que défini ci-dessus (bien produit, non consommé directement, mais utilisé dans une œuvre de production ultérieure), permet d'accroître le produit dans des proportions souvent très importantes. Le capital représente donc un troisième facteur, un facteur dérivé, de la production.

Dans l'économie capitaliste, le soin d'assurer la mise en œuvre de l'activité productrice, par la combinaison, en quantités et qualités déterminées, des divers facteurs ci-dessus analysés, est le fait de l'*entrepreneur*. De ses décisions, prises en principe en toute liberté et à ses risques et périls, dépend l'orientation générale de la vie des affaires. L'entrepreneur se porte acquéreur de services productifs, dans le but d'obtenir de leur utilisation combinée un *produit* destiné à la vente et dans l'espoir de retirer de cette dernière une recette globale supérieure à l'ensemble des débours auxquels il lui faut consentir pour l'achat des services productifs. L'écart entre ses recettes et ses dépenses constitue le *profit*, lequel peut d'ailleurs, en cas d'échec de l'entreprise, se transformer en *perte*.

C'est la perspective du profit qui constitue le stimulant le plus actif de la production en régime capitaliste. De l'activité des diverses entreprises résulte un *produit social* qui, une fois l'entretien et l'amortissement du capital assurés, est distribué entre les divers participants à l'œuvre de production sous forme de *salaire* (prix d'acquisition des services du travail), de *rentes* et *fermages* (prix d'utilisation des ressources naturelles), d'*intérêts* du capital et enfin de *profits* ou *bénéfices d'entreprises*. Le prélèvement par l'impôt d'une certaine fraction de ce produit social au profit des collectivités publiques vient, il est vrai, compliquer quelque peu le schéma sus-énoncé. Mais les sommes collectées par le fisc sont, à leur tour, redistribuées sous forme de salaires, rentes ou intérêts, dans la mesure où elles ne consistent pas en de simples opérations de transferts de revenus, sans contrepartie économique de la part des parties prenantes.

Les lois qui président à la *formation* et à la *distribution* du produit social représentent la partie la plus importante de la science économique. En régime capitaliste, le rôle essentiel est joué par le *mécanisme des prix*, dont les variations traduisent les modifications qui interviennent en tout point quelconque de l'ensemble considéré et servent de guides, aussi bien aux consommateurs qu'aux détenteurs de ressources productives et aux entrepreneurs, pour l'accomplissement de leurs calculs et l'aménagement de leurs conduites économiques respectives, conformément à l'opinion qu'ils se font de leur intérêt bien entendu.

Il est évident que l'importance du produit social d'une collectivité quelconque est fonction tant de la force de travail disponible, en quantité et qualité, que de la richesse des ressources naturelles offertes par le territoire sur lequel vit le groupement humain considéré et que de l'ampleur des aménagements qui y ont été effectués et de l'outillage dont il a été précédemment doté.

La population et la théorie de Malthus. — Une théorie célèbre, soutenue il y a près d'un siècle et demi par Malthus (v. ce nom), prétendait que ce produit ne serait susceptible de croître que conformément aux termes d'une progression arithmétique (2, 4, 6, 8, 10, etc.), tandis que le nombre des consommateurs à satisfaire aurait tendance à augmenter en progression géométrique (2, 4, 8, 16, 32, etc...) pouvant provoquer, dans un milieu d'abondance, un doublement de la population tous les quarts de siècle environ. Il résulterait de ce décalage permanent une pression constante de la population sur les subsistances, génératrice de misère endémique, avec son cortège de famines, d'épidémies et de guerres, fléaux dont l'humanité ne pourrait se délivrer qu'au prix d'un ralentissement volontairement consenti de son rythme d'accroissement, par le moyen d'un prolongement du célibat et d'un contrôle des naissances.

Cette théorie a été démentie par les faits. La relation entre l'importance numérique de la population totale d'un pays et la grandeur du produit social destiné à pourvoir à son entretien s'est révélée beaucoup plus complexe que ne l'affirmait Malthus. Tout homme est appelé à participer à l'activité économique, non seulement en tant que consommateur (et ceci, il est vrai, de sa naissance à son décès), mais, aussi, en tant qu'agent productif, pendant toute la période de son existence consacrée à la vie active. La

productivité de sa force de travail s'accroît au fur et à mesure des progrès de la technique et du développement de l'outillage agricole et industriel. L'homme moderne, d'une façon générale, vit mieux qu'autrefois. Il vit aussi plus longtemps. Et cependant la population totale du monde s'est accrue, depuis le début du XIXe siècle, dans une proportion très importante, mais, il est vrai, à des rythmes très différents selon les pays. En France, le rythme d'accroissement n'a cessé de se ralentir, au point que l'équilibre démographique ne s'y trouve même plus assuré. (On note cependant, depuis la dernière guerre, une certaine reprise de la natalité.

Du point de vue de la science économique, le véritable problème démographique est celui de l'*optimum de la population*, c'est-à-dire de la détermination du niveau compatible avec la réalisation du produit social maximum par tête d'habitant, combiné, au surplus, avec celui du perfectionnement sans cesse plus poussé de l'*efficience* (v. ce mot).

Les ressources naturelles. — Considérée en tant que facteur de la production, la *nature* représente l'ensemble des ressources et des forces (sol, sous-sol, éléments du climat) susceptibles d'être utilisées par l'homme pour la satisfaction de ses besoins. La plupart de ces ressources demandent à être *aménagées* (v. AMÉNAGER). Elles sont, en général, limitées en quantité. Tel est le cas, par exemple, des richesses minérales, appelées à s'épuiser dans un délai plus ou moins rapproché et surtout celui du sol lui-même, dont la quantité disponible reste fixée une fois pour toutes. Toutefois, les progrès dans la technique de son utilisation peuvent rendre cette limitation sans danger pour une population constamment croissante, du moins à l'intérieur de certaines limites.

Les ressources naturelles sont, en principe, objet de propriété privée. Mais elles ne sont pas nécessairement utilisées dans une œuvre de production économique par leurs propriétaires eux-mêmes. La pratique distingue ainsi à côté du système dit du *faire-valoir direct* (exploitation du sol par le propriétaire lui-même) divers mode de tenure du sol, en particulier le *fermage* et le *métayage* (v. ces mots) qui permettent d'associer le propriétaire et l'exploitant dans la mise en valeur.

Le capital. — Quant au *capital*, dont la nature a été précédemment examinée, il réunit cette double qualité d'être à la fois une richesse produite et d'être utilisé dans une œuvre de production ultérieure. Sa formation implique l'*épargne*, c'est-à-dire une renonciation à la consommation immédiate (abstinence) dans le but d'obtenir, par un *détour* dans le processus de production, une amélioration future du produit social. L'un des caractères de la civilisation économique contemporaine est précisément l'importance prise par le capital, sous ses formes les plus diverses (installations et aménagements, outillage, stocks de réserve), dans l'activité productrice.

Le *capital*, dans le régime d'organisation du capitaliste, est, comme la terre, objet de propriété privée. Comme pour celle-ci, par conséquent, ses services sont susceptibles d'être acquis par des tiers entrepreneurs, dans toute la mesure où le prix de cette acquisition (intérêt) ne dépasse pas l'augmentation de rendement que l'acquéreur espère obtenir de leur utilisation.

Le capital et la terre peuvent ainsi engendrer des *revenus* qui ne constituent la contrepartie d'aucun effort direct. Ce fait a servi d'argument aux adversaires du régime capitaliste pour demander, non l'abolition du capital, mais l'attribution de sa propriété à la collectivité. Une telle réforme risquerait de compromettre toute formation ultérieure du capital, à moins que la collectivité n'assume elle-même cette charge. En sens inverse, il est vrai, certains auteurs soutiennent que l'une des principales causes de l'instabilité du capitalisme réside dans l'absence d'harmonie entre l'épargne et la consommation et dans les excès d'une épargne aboutissant à un sur-équipement, générateur de chômage et de gaspillage. La question de l'accumulation du capital demeure, quoi qu'il en soit, l'une des plus complexes que la science économique ait à élucider.

La division du travail. — Le développement du capital, particulièrement sous la forme de la *machine*, mue par une force étrangère à l'énergie humaine, a renforcé considérablement la caractéristique essentielle de l'organisation économique moderne, constituée par la *division du travail*. Celle-ci est le produit d'une évolution historique, qui s'est opérée lentement et progressivement (quoique non sans retours en arrière) durant de nombreux siècles, mais à laquelle la révolution industrielle a donné une impulsion d'une force jusqu'alors inconnue.

En l'état actuel des choses, cette division implique non seulement le partage des activités professionnelles entre un nombre d'activités de plus en plus élevé, mais encore la répartition des tâches à l'intérieur de chaque exploitation entre des travailleurs de plus en plus spécialisés. De ce fait, les problèmes de l'*organisation du travail* ont pris dans la production technique une importance de plus en plus marquée (taylorisme [v. ce mot], technique de travail à la chaîne, formation, orientation et sélection professionnelles, physiologie du travail, rémunération « scientifique », etc.).

Grâce aux progrès des moyens de transport, la division du travail s'exerce aujourd'hui sur le plan mondial. Elle commande, pour une large part, à la répartition géographique des activités, bien que des interférences de nature politique et une certaine inertie dans les déplacements de main-d'œuvre et de capitaux fassent obstacle à une accentuation de la spécialisation des productions. Néanmoins, la division internationale du travail ne cesse de progresser. Il est certain que l'abolition des barrières douanières élevées aux frontières politiques des Etats aboutirait, en peu de temps, conformément aux affirmations des économistes classiques, à transformer le monde entier en un vaste atelier, dans lequel les avantages de la spécialisation géographique aboutiraient à l'utilisation optima des ressources naturelles et humaines, pour la plus grande satisfaction de nos besoins.

Quoi qu'il en soit, cette combinaison de la spécialisation et du machinisme, en renforçant la solidarité humaine, au moins sur le plan matériel, a conféré à l'organisation économique une fragilité de plus en plus marquée.

L'homme travaille, non pas pour la satisfaction directe de ses propres besoins ou de ceux de sa famille, mais en vue de besoins supposés chez des consommateurs futurs et le plus souvent éloignés, et qu'il ne connaîtra sans doute jamais. Cette évolution a accru dans des proportions inouïes le rendement de ses efforts. Mais elle a conféré à l'activité économique un certain caractère spéculatif, qui explique en grande partie son instabilité. Celle-ci est, en somme, le prix de sa productivité.

L'entreprise. — En régime capitaliste, la production est, nous l'avons vu, le fait de l'*entrepreneur*, acheteur de services producteurs et vendeur de produits. Son rôle, dans la vie économique, est absolument fondamental, surtout lorsqu'il ne se borne pas à diriger une exploitation donnée selon des méthodes plus ou moins routinières, mais lorsqu'il s'efforce d'adapter sans cesse son activité aux besoins du marché et de produire au meilleur coût possible. Le véritable *entrepreneur* est donc essentiellement un pionnier, un réalisateur, un créateur de « combinaisons nouvelles ». Son rôle doit être distingué de celui du *capitaliste*, avec lequel on l'a parfois confondu. Car ce dernier épargne et investit ses capitaux. Mais l'entrepreneur les fait valoir. (Il peut arriver, assurément, qu'il utilise ses capitaux personnels.) Il court personnellement les risques de l'entreprise.

Les lois des rendements et la concentration. — Il en assume la direction technique ou la fait assurer pour son compte. Il s'efforce de donner à son affaire l'importance qu'il estime la mieux appropriée aux circonstances, c'est-à-dire, en principe, celle qui lui permet de réduire au minimum son prix de revient moyen par unité produite. Le résultat est extrêmement variable selon les cas envisagés, et, en particulier, selon la façon dont jouent les *lois des rendements*.

Les rendements peuvent être, en effet, proportionnels aux quantités des services producteurs utilisées dans l'entreprise, ou, au contraire, moins que proportionnels (rendements décroissants) ou plus que proportionnels (rendements croissants).

Dans toute entreprise qui se développe, quelles que soient sa nature ou sa forme, le rendement est d'abord plus que proportionnel, puis, au-delà d'une certaine dimension, variable selon les branches d'activité considérées et aussi selon une infinité d'autres circonstances, devient moins que proportionnel. Ces variations, exprimées en termes de coût unitaire moyen, traduisent essentiellement une diminution de ce coût, son passage par un minimum, puis son augmentation.

La dimension correspondant au coût le plus faible est dite *optima*. Elle est, d'une façon générale, atteinte plus rapidement dans l'agriculture que dans l'industrie ou le commerce. Elle peut justifier, dans certaines branches d'industries, des dimensions considérables, c'est-à-dire la production sur une grande échelle, phénomène dit de la *concentration*. L'activité productrice est alors le fait d'un nombre limité de grandes entreprises, au lieu d'être dispersée entre une quantité importante d'exploitations de dimensions petites ou même moyennes.

Karl Marx avait fait de ce phénomène l'une des lois essentielles de l'évolution de l'économie capitaliste. Bien que son importance soit considérable, sa portée ne paraît cependant pas universelle. Dans certaines branches d'activité, telles que l'agriculture, l'artisanat industriel ou commercial, ainsi que la production des services personnels, la petite entreprise conserve encore une notable importance. En revanche, il est vrai, la *concentration* a atteint parfois un développement très accusé, aboutissant à la formation d'entreprises de dimensions considérables, et même, à un second degré, de *combinaisons* diverses entre ces entreprises.

Une telle formation résulte des avantages procurés par la production en grand d'articles dits *standardisés* (V. STANDARDISATION), c'est-à-dire répondant à des modèles bien définis et susceptibles d'un très large écoulement.

Dans le commerce, elle se manifeste sous la forme des grands magasins, magasins à succursales multiples, magasins à prix uniques, dont la supériorité sur les exploitations plus modestes est parfois si marquée que ces dernières ne doivent leur sauvegarde qu'à une intervention discriminatoire des pouvoirs publics.

La possibilité de donner aux entreprises une forme *sociétaire* a favorisé le développement de ce mouvement de concentration et permis d'englober, parfois sous une même direction, tout un ensemble d'activités productrices, s'échelonnant depuis la production de la matière première jusqu'à la fabrication du produit fini. (La concentration, dans ce dernier cas, est dite *verticale*, ou *intégration*, par opposition à la concentration simplement *horizontale*, qui ne se manifeste qu'à un stade donné du processus de la production.)

Le grand avantage économique de la formule *sociétaire* est de permettre la constitution d'un capital social important, par le moyen d'apports individuels qui peuvent demeurer modestes, pourvu qu'ils soient nombreux. Or il n'est pas de grande entreprise possible sans capitaux importants. Ceux-ci n'étaient pas nécessaires tant que la technique de la production demeurait simple et qu'il ne s'écoulait pas un long intervalle de temps entre la mise en route de la production et la vente du produit fabriqué au consommateur. Les fonds nécessaires à l'activité productrice pouvaient être aisément fournis par un seul individu, ou empruntés par lui sous sa seule responsabilité.

Le développement de la technique industrielle a rendu nécessaires de larges investissements de capitaux. Ceux-ci n'auraient pas été possibles sans la découverte et la généralisation de la formule dite de la *société anonyme par actions*, dont le principe essentiel est de limiter la responsabilité de chaque associé au montant de son apport. Au même titre que la machine, la société anonyme peut être considérée comme l'un des éléments essentiels du capitalisme moderne.

Cartels et trusts. — Le développement des grandes entreprises, surtout sous la forme sociétaire, a rendu possibles des combinaisons, de nature extrêmement variée, allant de l'entente purement temporaire et limitée à un point précis de l'activité économique jusqu'à la fusion quasi totale des unités participantes en une formation supérieure, de dimensions parfois gigantesques. Les plus connues de ces réalisations sont les *cartels* et les *trusts*, dont les pays d'élection ont été respectivement l'Allemagne et les Etats-Unis, bien que leur activité ait tendu à déborder progressivement du plan purement national sur le terrain international. La distinction essentielle entre ces deux modalités de groupements d'entreprises consiste en ce que les *cartels* résultent d'une convention conclue pour une durée prédéterminée et sur des points nettement spécifiés (prix de vente, quantités produites, détermination des zones respectives de vente, vente en commun) entre des entreprises qui conservent d'autre part toute leur indépendance, tandis que les *trusts* sont, le plus souvent, le produit d'absorptions et d'amalgames, volontaires ou forcés, susceptibles de conduire jusqu'à la fusion, avouée ou déguisée, des entreprises intéressées en une affaire placée sous une direction centralisée et désireuse d'assurer sa prédominance sur toute une branche d'activité.

Ces combinaisons d'entreprises ont d'ailleurs, par leur puissance, et fréquemment par leurs abus, inquiété l'opinion publique et provoqué de nombreuses interventions législatives, allant de la simple surveillance jusqu'à l'interdiction absolue. Ces formations géantes ont aussi servi de prétexte aux récentes mesures de *nationalisation* (v. ce mot).

Le secteur coopératif. — A côté des entreprises privées, individuelles et sociétaires, se sont développées dans l'économie moderne d'autres formes d'exploitations, et notamment les sociétés dites *coopératives*, dont le but est de conférer la qualité d'entrepreneurs, soit aux travailleurs eux-mêmes, qui s'associent entre eux pour former une *coopérative ouvrière de production*, dans laquelle, en principe, les fonctions de patron et de salarié se trouvent confondues, les travailleurs désignant eux-mêmes leurs dirigeants techniques, soit aux usagers, comme dans les *coopératives de consommation*, les *coopératives agricoles*, les *mutuelles de crédit* ou *d'assurances*.

La plus connue et la plus répandue de ces formules est celle de la *coopération de consommation*, issue de l'initiative d'un petit groupe d'ouvriers britanniques du textile, les « équitables pionniers de Rochdale », et dont le but est de lutter contre les abus des intermédiaires. Un grand nombre de ces coopératives, groupées en magasins de gros, s'efforcent même d'étendre leur activité jusqu'au stade de la fabrication des produits. Malgré des succès certains, mais variables selon les pays considérés, le développement de ce nouveau secteur n'a pas été tel que l'on puisse considérer la formule coopérative comme susceptible de se substituer intégralement, soit à l'économie capitaliste, soit à l'économie planifiée autoritaire.

Le secteur public. — Enfin, une partie importante de l'activité économique est accomplie de nos jours par les entreprises dites *publiques*, parce qu'exploitées par ou pour le compte des collectivités publiques et surtout de l'Etat, ou *semi-publiques*, dans lesquelles les collectivités publiques possèdent une participation plus ou moins importante, selon les cas. Ces dernières entreprises forment le secteur dit *d'économie mixte*. Les récentes mesures de nationalisation, qui ont été prises dans un certain nombre de pays et notamment en France, et qui ont porté sur les branches estimées les plus importantes de l'activité économique (énergie, transports, combustibles, crédit, assurances), ont considérablement étendu le secteur public de l'économie. Ces réformes de structure sont venues s'ajouter à une série de mesures, plus ou moins cohérentes, et dont le but est de soumettre au contrôle, sinon à la direction de l'Etat, le secteur demeuré privé, c'est-à-dire ouvert, en principe, à la libre entreprise. Aussi la physionomie actuelle d'une économie comme celle de la France est-elle extrêmement composite. Plusieurs formules d'organisation s'y trouvent juxtaposées. L'ensemble ne répond évidemment plus au schéma « capitaliste » dont les économistes classiques avaient analysé le fonctionnement. En particulier, une économie dans laquelle le crédit se trouve désormais quasi monopolisé par l'Etat ne peut plus être considérée comme relevant du système capitaliste. Elle n'est point cependant *collectiviste* (V. COLLECTIVISME), contrairement à la formule actuellement appliquée par la Russie soviétique, en ce sens que la propriété privée y demeure la règle et que la direction générale de l'activité productrice reste abandonnée aux décisions individuelles, guidées par le jeu du mécanisme des prix et la situation des marchés, au lieu d'être soumise aux injonctions impératives d'une autorité planificatrice.

La valeur et le prix. — L'une des questions essentielles auxquelles la science économique ait à répondre est celle de savoir d'où provient la *valeur* des choses. Il est vrai que ce dernier terme est lui-même ambigu : il peut désigner la capacité que possède une chose de satisfaire un besoin, c'est-à-dire l'*utilité* de cette chose, dire aussi sa *valeur d'usage*. Mais, plus ordinairement, il est employé comme signifiant le pouvoir d'échange d'un bien par rapport à un autre, c'est-à-dire sa *valeur d'échange*, laquelle, mesurée en termes d'unités monétaires (voir ci-après) devient le *prix*.

La valeur des choses est le régulateur de toute l'activité économique. La structure générale des prix, des biens et des services producteurs constitue une sorte de tableau, dont les indications servent de base aux décisions que sont appelés à prendre tous les agents économiques, agissant tant en qualité de producteurs qu'en celle de consommateurs. Les pronostics sur l'évolution future des prix constituent aussi l'un des éléments déterminants des comportements individuels.

Ces comportements réagissent, bien entendu, sur les prix eux-mêmes, sans que, le plus souvent, les intéressés se rendent parfaitement compte de ce jeu complexe d'actions et de réactions réciproques.

Les économistes de l'école classique anglaise, suivis par Karl Marx, assignaient à la valeur des choses une cause unique : la quantité de travail socialement nécessaire pour produire la chose considérée. Ils ne niaient pas la nécessité de l'emploi du capital dans le procès de production, mais ne considéraient en lui que du « travail cristallisé ». Mais une telle interprétation est insuffisante : elle n'explique point la formation de la valeur des choses qui n'ont rien coûté à produire ni les modifications qui affectent la valeur des choses déjà produites.

Cherchant dans une autre direction, celle de la *demande*, d'autres économistes s'efforcèrent d'assigner à la valeur des choses une commune origine : l'*utilité*. Mais il se heurtèrent pendant longtemps au fameux « paradoxe de la valeur », déjà signalé par Adam Smith, et constitué par le fait que certaines choses apparemment très utiles (comme l'eau, par exemple) ne possèdent souvent aucune valeur d'échange, tandis que, en revanche, des objets de faible utilité pratique possèdent une valeur parfois considérable (diamants).

La difficulté ne fut surmontée qu'avec la découverte de la notion d'*utilité marginale*, réalisée, vers 1870, à la fois par le Français Léon Walras, l'Anglais Stanley Jevons et l'Autrichien Karl Menger. Selon cette conception, la valeur d'échange d'une chose est déterminée par l'utilité de

la dernière unité disponible de cette chose, utilité nécessairement la plus faible du fait du jeu de la loi dite de décroissance des utilités, résultant de ce que toute addition d'une unité nouvelle d'un certain bien au stock de ce bien déjà détenu par un individu quelconque provoque une satisfaction d'intensité décroissante, au fur et à mesure que le stock considéré augmente.

Obligé de répartir un revenu limité entre des utilisations de natures diverses, tout individu agissant de façon rationnelle s'efforce d'équilibrer son emploi (ainsi que les peines et sacrifices qu'il lui faut assumer pour y parvenir) en vue de réaliser l'égalité, *à la marge*, dans les satisfactions obtenues, de manière à ne plus pouvoir souhaiter une modification de la répartition ainsi faite sans s'exposer à une réduction de son « bien-être ». Telle est la raison pour laquelle il est quasi impossible de concevoir qu'une personne puisse consacrer toutes ses disponibilités à l'acquisition d'un seul bien, jusqu'à ce que l'utilité de celui-ci soit tombée à zéro, puisque, entre temps, des emplois plus utiles auront fait leur apparition. Cette tendance à l'égalité des utilités marginales, susceptible de procurer le maximum de satisfactions compatibles avec les moyens disponibles, est ordinairement connue sous le nom de *loi de substitution*.

L'offre et la demande. — Malgré les efforts de l'*école marginaliste* pour fournir de l'ensemble de l'activité économique une explication unitaire fondée sur le jeu des utilités marginales (ou finales, ou limites) et pour réduire le coût de production d'un bien quelconque à un simple coût en sacrifices, né de la nécessité de renoncer aux satisfactions qu'eussent procurées les produits obtenus à l'aide des ressources déjà utilisées dans la production du bien considéré, si celle-ci n'avait pas eu lieu (ce coût est dit parfois *coût d'opportunité*), on s'accorde généralement à reconnaître que la meilleure explication de la formation des prix dans une économie non planifiée résulte d'une association judicieuse des deux notions de *demande*, commandée par l'*utilité*, et d'*offre*, commandée par le *coût de production*.

Il est vrai que, si l'utilité change selon les goûts et les moyens des consommateurs, le coût de production lui-même varie selon les entreprises et, pour chaque entreprise, selon les quantités produites, en raison du jeu des lois des rendements (voir ci-dessus).

Mais, de même que tout consommateur s'efforce d'aménager sa dépense de manière à réaliser l'égalité des utilités marginales de tous les biens qu'il achète, de même tout producteur organise la combinaison des ressources productives en qualités et proportions voulues pour réaliser l'égalité des rendements marginaux de chacune d'entre elles. De plus, il s'efforce de développer l'activité de son affaire jusqu'au point où ses coûts marginaux deviennent égaux à ses prix de vente.

C'est cette égalité qui réalise l'équilibre de la production, équilibre qui demande nécessairement un certain temps pour se produire et qui, du fait de l'incessante mobilité des données de la vie économique, se trouve constamment remis en question.

L'offre et la demande se confrontent sur le marché. De leur rencontre naissent en général des échanges, à des prix déterminés. Ces prix se fixeront à des niveaux plus ou moins élevés, selon la position respective des « offrants » et des « demandeurs », qui deviendront vendeurs et acquéreurs, si leurs prétentions réciproques parviennent à se concilier. L'offre et la demande déterminent le *prix*. Mais ce dernier, à son tour, réagit sur les éléments qui en provoquent l'apparition.

Entre le prix, d'une part, l'offre et la demande, d'autre part, il existe une série d'actions et de réactions réciproques, ordinairement désignées sous l'appellation imprécise de *loi de l'offre et de la demande*.

Il n'existe pas d'offre et de demande en soi, considérées indépendamment des prix, mais bien des prix d'offre et des prix de demande. Pour être *effective*, la demande doit être appuyée sur un *désir* d'achat et assortie d'un *pouvoir* d'achat ; l'offre doit être appuyée sur un stock préexistant et commandée par la volonté d'en céder tout ou partie en échange d'une contrepartie (le plus souvent *monétaire*).

L'offre et la demande peuvent être plus ou moins *élastiques*, selon que les variations que leur fait subir une modification déterminée du prix sont plus ou moins importantes. D'une manière plus précise, cette élasticité est exprimée par un chiffre, inférieur à l'unité lorsqu'un changement du prix entraîne une modification moins que proportionnelle dans la quantité offerte ou demandée, et supérieur à l'unité lorsque cette modification est plus que proportionnelle.

En règle générale, la demande varie en sens inverse du prix, c'est-à-dire diminue si le prix s'élève et augmente si le prix baisse. En revanche, l'offre varie dans le même sens que le prix, un accroissement de celui-ci ayant pour résultat d'encourager les producteurs à accroître leurs fabrications ou à susciter, si la chose est possible, la création de nouvelles entreprises, tandis qu'une baisse du prix exerce en général un effet restrictif sur la production.

Inversement, toutes modifications dans les quantités offertes ou demandées réagissent sur les prix : en sens opposé, s'il s'agit de l'action des variations de l'offre sur le prix (le prix tend à baisser si l'offre augmente et à augmenter si l'offre diminue), dans le même sens, s'il s'agit de la demande (l'augmentation de la demande pousse le prix à la hausse, sa diminution agit à la baisse).

Bien entendu, les considérations qui précèdent n'expriment que des tendances. L'importance des variations signalées dépend de l'élasticité respective de l'offre et de la demande, des conditions dans lesquelles se combinent les offres et les demandes de certains produits (biens substituables ou biens complémentaires), de la longueur de la période de temps considérée (courte période ou longue période) et surtout de la *situation du marché* : marché de concurrence, bilatérale ou unilatérale, monopole de l'offre ou monopole de la demande (monopsone).

Marchés et bourses. — Dans son sens courant, le terme de *marché* désigne l'emplacement où vendeurs et acheteurs éventuels viennent confronter leurs prétentions respectives dans le but de réaliser des transactions aussi avantageuses que possible pour les deux parties en présence.

Dans son sens scientifique, le terme s'applique à tout ensemble dans lequel les transactions concernant un produit déterminé sont solidaires les unes des autres, par suite de la possibilité de communiquer et d'opérer à volonté le transport effectif de la marchandise, à des prix relativement modérés, d'un lieu à un autre. Ceci explique que, pour certains produits de large consommation, le marché puisse englober le monde entier (blé, café, coton, laine, pétrole).

L'extension géographique du marché n'assure pas nécessairement sa perfection. Celle-ci suppose une régularité suffisamment assurée de l'offre et de la demande du bien considéré, des moyens de communication aussi faciles et rapides que possible entre tous les participants au marché et une certaine uniformité dans les qualités de l'article traité. Des institutions particulières ont été organisées pour que ces conditions se trouvent réalisées. Ce sont les *bourses* (v. ce mot).

Leur activité s'est surtout spécialisée dans les opérations sur valeurs mobilières (*bourses des valeurs*) et sur certains produits d'usage général (*bourses des marchandises*, dites aussi *bourses de commerce*). Les transactions y sont opérées selon des modalités ayant pour but d'assurer la plus grande souplesse possible dans les relations entre vendeurs et acheteurs : marchés à terme, marchés avec primes, etc. (Ne pas confondre l'expression de *marché*, au sens restreint de transaction particulière, avec l'expression, de portée beaucoup plus générale, précédemment dégagée).

Prix de concurrence et prix de monopole. — Les prix s'établissent à des niveaux différents selon que la concurrence est plus ou moins parfaite. Il convient de noter que cette perfection n'est pas nécessairement le résultat de la liberté, contrairement à ce qui fut affirmé pendant longtemps au moyen de l'association des deux notions dans l'expression de *libre concurrence*.

D'autre part, la concurrence se manifeste dans un très grand nombre de secteurs de la vie économique : elle joue entre les produits, qui se disputent l'emploi des revenus limités des acquéreurs, entre les producteurs, lorsqu'ils recherchent leurs fournitures et s'efforcent de conquérir leurs débouchés, entre les détenteurs de force de travail, qui réclament des emplois, entre les capitalistes désireux de retirer de leurs placements le rendement le plus avantageux, entre les produits et les facteurs de production, qui sont substituables les uns aux autres, etc.

Elle n'est parfaite que si le marché est suffisamment *fluide*, c'est-à-dire lorsque les candidats à l'achat comme à la vente sont parfaitement informés des conditions du marché et peuvent disposer de leurs ressources au mieux de leurs intérêts supposés, et, d'autre part, lorsqu'aucun participant ne possède, à lui seul, une puissance suffisante pour imposer sa volonté au marché et dicter le prix (condition dite de l'*atomicité du marché*). Dans la réalité, il est rare que ces conditions se trouvent strictement remplies, du fait des habitudes, de l'ignorance, du jeu des facteurs d'inertie et de l'importance de la concentration.

Aussi l'économie moderne est-elle caractérisée par la *concurrence imparfaite* et même, pour certains secteurs, par le *monopole* (v. ce mot), plus ou moins absolu.

Considéré sur un marché donné, à un moment donné, le prix de concurrence est celui qui réalise l'égalité des quantités effectivement offertes et demandées à ce prix. Il est *unique* et correspond au point de rencontre de la courbe de l'offre avec la courbe de la demande (voir graphique ci-contre). En règle générale, ce prix est un prix d'équilibre stable, en ce sens que tout écart provoque des réactions (rabais des vendeurs ou enchères des acheteurs) tendant à le ramener vers son point de départ.

Considéré sur un laps de temps suffisant pour que les possibilités de vente aient le temps de réagir sur les conditions de la production, le prix *normal*, en régime de concurrence, tend à coïncider avec le coût de production de l'unité du bien considéré qui coûte le plus cher à produire, mais qui peut néanmoins trouver preneur à ce prix sur le marché, en d'autres termes avec le *coût de production marginal*. Toutes les entreprises intéressées auront tendance à développer leur production jusqu'au point où, précisément, les coûts marginaux atteindront le prix de vente. Aller au-delà serait pour elles une source de pertes.

Ainsi, dans l'hypothèse de la concurrence parfaite, il est impossible pour un vendeur de maintenir longtemps son prix de vente à un taux supérieur à son coût de production sans susciter l'apparition de concurrents dont l'offre supplémentaire vient peser sur le prix. En revanche, cet écart peut être plus ou moins important et durable si la concurrence n'est qu'imparfaite et, surtout, lorsqu'il y a monopole. Sans doute ne faudrait-il pas en déduire que le détenteur d'un monopole est maître de fixer ses prix de vente entièrement à sa guise. Ses prétentions demeurent limitées par les indications de la courbe de la demande : maître de fixer soit le prix de vente, soit la quantité vendue, il ne l'est point d'établir souverainement à la fois l'un et l'autre. Néanmoins, plus le monopole est absolu et la demande du produit rigide et plus l'écart entre le prix de vente et le coût de production peut être important, donnant lieu à la réalisation d'importants bénéfices.

Le but du monopoleur est donc de réaliser le maximum de profits. L'un des moyens d'y parvenir est de recourir à la politique dite des *prix multiples*, qui consiste à vendre le produit ou le service monopolisé à des prix individualisés et calculés en fonction des possibilités d'acquisition de chaque consommateur éventuel.

La distribution du produit social. — C'est également par le jeu des prix, mais appliqué aux facteurs productifs, que s'effectue, en régime capitaliste, la *distribution* du produit social entre les divers participants à la production. Le débat d'où résulte cette répartition s'institue entre les entrepreneurs et les détenteurs de ressources productives, celles-ci tendant à être utilisées dans des proportions telles que soit réalisée l'égalité des rendements marginaux et moyennant une rémunération calculée sur la base de leur productivité marginale respective. Nous avons vu que ces ressources comportent trois catégories : la force de travail humaine, le capital et la terre, ou plutôt l'ensemble des ressources naturelles. Leur rétribution respective est constituée par le *salaire*, l'*intérêt* du capital et la *rente*, la part résiduelle de l'entrepreneur étant représentée par le *profit*. Bien entendu, ces rétributions ne sont pas accordées aux ressources en tant que telles, mais à leurs détenteurs. Si, depuis la suppression de l'esclavage, tout individu peut être considéré comme propriétaire de sa force de travail, en revanche, la rétribution des capitaux et celle des ressources naturelles bénéficient aux propriétaires de ces instruments de production. La distribution du produit social entre les divers individus est donc aussi commandée par l'état de la répartition des propriétés.

En principe, le produit social global d'une communauté peut être considéré comme l'ensemble des produits (biens et services) obtenus de l'utilisation des ressources productives au cours d'une période déterminée (généralement une année). Défalcation faite de la part de ces produits qui est destinée à l'entretien et à l'amortissement du capital, on obtient le revenu net global de la communauté, ou *revenu national* lorsqu'il s'agit de l'ensemble d'un pays constitué politiquement en État souverain. Réserve faite des revenus nés de simples transferts inter-individuels et qui ne correspondraient pas à des prestations productives, le revenu national peut être considéré comme l'ensemble des revenus particuliers du groupement considéré.

Il est cependant difficile d'en donner une expression numérique quelque peu précise. Elle ne peut être fournie qu'en termes *monétaires* (voir ci-après) et son calcul repose sur des données statistiques dont l'exactitude est le plus souvent sujette à caution. En outre, la computation de ce revenu nécessite la prise en considération des relations économiques de la nation considérée avec l'extérieur et la détermination exacte des répercussions de la politique financière de l'Etat sur la vie économique du pays. (Le revenu national de la France est ainsi évalué, pour l'année 1947, et sous toutes les réserves sus-énoncées, à quelque 3.000 milliards de francs.) La répartition individuelle de ce revenu, pour autant qu'on puisse la saisir, révèle des inégalités assez fortes, perpétuées dans une certaine mesure par l'héritage et auxquelles l'Etat s'efforce d'apporter une atténuation par une politique fiscale appropriée. Ces inégalités constituent d'ailleurs un facteur essentiel de maintien du rendement dans un monde dans lequel les aptitudes se trouvent différemment réparties et où l'importance de la rémunération demeure un élément essentiel de l'effort consenti.

Les lois du salaire. — Le salaire est le prix de travail, exprimé soit en monnaie (*salaire nominal*), soit en quantité de marchandises de consommation ouvrière (*salaire réel*). Comme le prix de tout service, il est fonction de l'offre et de la demande de force de travail, c'est-à-dire de la situation du marché du travail. Pour le salarié, il représente un *revenu* (v. ce mot), et, le plus souvent même, un revenu exclusif de tout autre. Pour l'employeur, il est un élément du coût.

En tant que revenu, le salaire individuel est fonction tant du montant de la rémunération de l'unité de travail considérée (travail au temps ou travail aux pièces) que de la quantité de travail fournie. Du point de vue de l'entrepreneur, le salaire doit être rapproché du rendement du travail fourni : un salaire élevé constitue, le plus souvent, un stimulant à une production plus abondante.

On conteste parfois que le travail puisse être considéré comme une *marchandise* (v. ce mot) et le salaire comme un prix. A vrai dire, il s'agit d'une marchandise présentant des caractéristiques très particulières, du fait que son emploi implique nécessairement la mise en cause de son support humain, qu'elle ne peut être stockée (toute journée non utilisée est une journée perdue), qu'elle constitue, en général, la seule source de revenus pour son détenteur, que son offre est relativement peu élastique (parfois même élastique à rebours, en ce sens qu'une baisse du salaire peut provoquer un accroissement de l'offre de force de travail et une hausse sa réduction) et résulte de la composition et de l'évolution démographique du groupe social considéré (évolution qui n'est pas nécessairement commandée par les mouvements du salaire eux-mêmes).

Plusieurs tentatives théoriques d'explication de la formation et des variations des taux de salaires se sont révélées inexactes, en particulier la théorie dite du *salaire naturel et nécessaire* (baptisée *loi d'airain* par le socialiste allemand Lassalle), selon laquelle le salaire moyen ne saurait différer pendant longtemps du montant strictement nécessaire et suffisant pour assurer la subsistance de l'ouvrier et son remplacement, du fait des répercussions des écarts entre le salaire réel et ce taux théorique sur les mouvements de la population, et la théorie dite du *fonds des salaires*, formulée par l'économiste anglais Stuart Mill, d'après laquelle le salaire individuel moyen serait le quotient par le nombre d'ouvriers d'un « fonds » préconstitué et destiné à la rémunération du travail salarié.

Plus proches de la réalité sont les explications fournies par le groupe des théories dites de la productivité et notamment par la théorie de la *productivité marginale*, d'après laquelle le salaire tend à s'établir au niveau de la valeur du produit marginal du travail.

Mais on notera que le marché du travail n'est jamais rigoureusement concurrentiel, que, du fait du développement des groupements syndicaux, il se présente fréquemment sous l'aspect d'un monopole bilatéral, que la fixation du montant des salaires dépend alors du rapport entre les forces respectives des deux parties en présence et qu'aujourd'hui, dans la plupart des pays, les relations entre les employeurs et les salariés sont soumises à des réglementations législatives et administratives parfois très strictes.

Si les facteurs déterminants du marché du travail sont soumis à des changements dont les effets ne peuvent être corrigés par de suffisantes variations des taux de salaires, il peut en résulter des troubles profonds et durables, dont la manifestation la plus redoutable est constituée par le *chômage*, c'est-à-dire par l'impossibilité pour les candidats à l'emploi de trouver un acquéreur de leur force de travail au taux courant du salaire. Les causes de ce déséquilibre sont multiples : elles peuvent résulter d'un défaut d'organisation du marché du travail lui-même (chômage *frictionnel*), d'un ralentissement saisonnier des affaires, d'un développement rapide du machinisme, d'une crise de débouchés extérieurs (chômage *structurel*) et surtout des dépressions économiques (voir ci-après).

La lutte contre le chômage est considérée comme l'une des tâches essentielles des gouvernements modernes. En France, en particulier, la constitution de la IVe République prévoit expressément, parmi les devoirs de l'Etat, celui de réaliser, sur le plan économique, une situation durable de *plein emploi*.

L'intérêt du capital. — L'*intérêt* est le prix payé pour l'usage du capital. Rapporté à une certaine durée d'usage, il s'exprime par un *taux* (v. ce mot) proportionnel au montant du capital emprunté. Le plus souvent, ce capital est évalué sous la forme monétaire, et le taux d'intérêt annuel se calcule sur la base d'un capital de 100.

Son importance dans la vie économique est considérable, du fait qu'il sert à déterminer le montant du capital utilisé dans la production, ainsi que la direc-

tion donnée aux investissements des capitaux disponibles.

Ces investissements, qui commandent tout le progrès de l'économie, sont d'autant plus importants que l'intérêt est plus faible. Un taux d'intérêt peu élevé est une des conditions essentielles de la prospérité.

Il convient de distinguer l'intérêt brut de l'intérêt net, la différence entre les deux notions représentant une *prime* pour risques courus, y compris, éventuellement, le risque de dépréciation monétaire (d'où la nécessité de séparer le taux d'intérêt *réel* du taux d'intérêt *nominal*) et la rémunération de certains services.

Jusqu'à la constitution récente de la science économique, l'intérêt, confondu avec l'*usure* (v. ce mot), ne fut pas expliqué, mais jugé, et le plus souvent dans un sens défavorable. Parmi les théories modernes, les unes se sont efforcées d'assigner à l'intérêt une origine relevant de l'offre des capitaux (théorie de l'abstinence, théorie de l'agio ou de la dépréciation du futur), les autres se sont tournées du côté de la demande (théories de la productivité).

L'explication la plus perfectionnée fait intervenir à la fois l'offre des capitaux (l'intérêt permettant de faire échec à la *préférence pour la liquidité*) et la demande de capitaux, dont la majeure partie émane des entrepreneurs, guidés par la notion de *productivité marginale*, elle-même fonction des perspectives relatives à l'évolution générale de l'économie.

Sans aller jusqu'à penser que le taux de l'intérêt doive progressivement baisser de lui-même, une intervention judicieuse des pouvoirs publics, appuyée notamment sur une politique libérale du *crédit* (v. ce mot) et une saine gestion de la *monnaie* (v. ce mot), en vue de stimuler l'épargne et l'investissement, peut se montrer d'une efficacité certaine.

La rente. — Dans son sens étroit, la *rente* désigne le prix d'utilisation des ressources naturelles. Ce prix ne peut s'expliquer que par leur rareté relative, qui n'est le résultat, ni d'un travail préalable, ni d'un effort d'abstinence, mais d'une demande supérieure à leur offre. L'importance de cette rente dépend d'un grand nombre de facteurs, parmi lesquels la fertilité et la situation géographique. L'économiste anglais Ricardo a fourni de la rente foncière une théorie célèbre, fondée sur une prétendue loi historique de mise en culture des terres par ordre de fertilité décroissante. L'inexactitude prouvée de ce fondement ne supprime pas l'existence des rentes de rareté, qui s'appliquent d'ailleurs aussi bien aux terrains à bâtir (rente urbaine) qu'au sol cultivé et dont le champ d'application n'est pas spécial aux seules ressources naturelles, mais englobe tous les cas dans lesquels la rareté des services producteurs ne peut pas être instantanément compensée par une augmentation de l'offre des dits services.

Le profit. — Le *profit* est ce qui reste à l'entrepreneur, lorsque tous les services producteurs ont reçu leur rémunération respective. Cette part du produit social est donc résiduelle et aléatoire. Il est préférable de la distinguer de l'intérêt du capital investi personnellement par l'entrepreneur dans sa propre affaire et de la rémunération du travail personnel de celui-ci.

Il représente, dans une certaine mesure, une *prime* pour les risques courus et, le plus souvent, le résultat d'une conjoncture avantageuse, qui n'a pas été prévue par ses bénéficiaires. Mais, contrairement aux affirmations de Marx et de ses disciples, il n'est pas nécessairement obtenu aux dépens de la participation légitime des salariés aux résultats de l'entreprise.

Dans l'économie capitaliste, ce sont précisément les perspectives de profit qui constituent l'élément moteur de la vie des affaires, en incitant les entrepreneurs à développer ou, au contraire, à restreindre leur activité.

Ces perspectives jouent un rôle essentiel dans l'évolution du capitalisme par périodes alternées de prospérité et de dépression (voir ci-après).

La monnaie et ses fonctions. — Les échanges sans monnaie constituent le *troc* (v. ce mot) ou échange en nature. Ils ne peuvent prendre un grand développement, du fait qu'ils exigent une double correspondance des biens offerts et désirés, et une coïncidence des valeurs échangées, difficile à réaliser pour les biens non fongibles.

La *monnaie*, à l'origine, fut une marchandise choisie, de par ses qualités, pour remplir les fonctions d'intermédiaire dans les échanges, de commune mesure des valeurs et, par voie de conséquence, d'instrument d'épargne.

Mais les formes de la monnaie ont varié avec le temps : les sociétés civilisées ont, pendant longtemps, utilisé les *métaux précieux*, or et argent, en raison de leurs qualités physiques et de la relative stabilité de leur valeur. Ces métaux ont servi d'instruments à l'édification des différents régimes monétaires nationaux, sur la base soit du *monométallisme-or*, soit du *monométallisme-argent*, soit du *bimétallisme* (v. ces mots). L'unité monétaire nationale se trouvait définie soit par un poids d'or, soit par un poids d'argent, soit, à la fois, comme en France jusqu'en 1873, par un poids d'or et un poids d'argent.

Et les pièces fabriquées avec le métal ou les métaux-étalons jouissaient, en principe, de la frappe libre et d'un pouvoir libératoire illimité.

L'usage de la *monnaie de papier* s'est considérablement développé de nos jours. Elle est émise soit directement par l'Etat, soit par une banque dite d'émission, en représentation d'une encaisse métallique ou d'une *créance* (v. ce mot) de la banque sur sa clientèle ou, le plus souvent, sur l'Etat lui-même. Elle peut être convertible ou inconvertible en métal précieux. Dans ce dernier cas, elle est dite au cours forcé et devient du *papier-monnaie*.

Le crédit et les banques. — Une troisième sorte de monnaie est constituée par la monnaie dite *bancaire* ou *scripturale*, qui consiste dans des avoirs en compte inscrits sur les livres des banques et qui circulent de compte à compte par la voie des virements et des compensations (*clearing* [V. CLEARING HOUSE]). L'instrument utilisé pour déclencher le virement est le *chèque*.

Cette monnaie est gagée soit par l'encaisse-billets des banques ou leurs avoirs dans d'autres banques, soit, surtout, par des créances des banques sur leur clientèle. Ces créances dérivent des crédits consentis par les banques, sous forme d'*escomptes* ou d'*avances* (v. ces mots), lesquels exercent une influence considérable sur la vie économique tout entière.

L'activité bancaire est, en général, répartie entre des établissements spécialisés, et, le plus souvent, fortement concentrés : les banques d'affaires, pour les opérations à long terme, les banques dites de dépôts et d'escompte, pour le court terme, enfin la banque d'émission, détentrice d'un monopole (Banque de France) et qui, du fait de ses possibilités d'action sur le marché monétaire, joue le rôle de banque des banques, ou banque centrale.

La monnaie et les prix. — La monnaie est dotée d'une certaine valeur ou *pouvoir d'achat* que l'on définit par l'inverse du niveau général des prix des objets contre lesquels elle est susceptible d'être échangée. Ce pouvoir d'achat résulte du rapport entre la quantité de monnaie disponible et la quantité de biens offerts pour la vente.

L'expression la plus connue en a été donnée par la *théorie* dite *quantitative de la monnaie*, d'après laquelle les mouvements du niveau général des prix seraient directement proportionnels aux variations dans la quantité totale de monnaie en circulation (monnaie métallique, plus monnaie de papier, plus monnaie scripturale). Cette théorie, sous sa forme absolue, n'est pas exacte : elle suppose, en particulier, que les ressources productives sont toujours utilisées au plein de leur capacité. Néanmoins, tout excès de la masse monétaire sur les biens disponibles exerce une tendance à la hausse des prix : il y a alors *inflation* (v. ce mot) monétaire, toujours génératrice d'injustices et de troubles économiques, sociaux et politiques.

L'activité économique internationale. — Aucune nation moderne ne peut prétendre se suffire à elle-même sur le plan économique, c'est-à-dire réaliser l'*autarcie* (v. ce mot). Avec les progrès des moyens de transport et des procédés de communication à distance, l'activité économique internationale a pris de nos jours un développement considérable. Mais ce développement a été de plus en plus entravé par les interventions de l'Etat. Il en est ainsi des déplacements de main-d'œuvre (migrations internationales) qui sont strictement réglementées, aussi bien à l'immigration qu'à l'émigration. Il en est ainsi du commerce international, contenu par des barrières douanières dont les partisans du *libre-échange* (v. ce mot) soulignent la nocivité et que défendent, au contraire, les tenants du *protectionnisme* (v. ce mot). Enfin, les mouvements de capitaux eux-mêmes sont aujourd'hui assujettis à toute la réglementation dite du *contrôle des changes*.

L'activité économique internationale ne diffère pas, dans ses principes essentiels, de l'activité intranationale. Néanmoins, certains problèmes spéciaux s'y trouvent posés du fait de la présence de systèmes monétaires différents. Le plus important est celui du *change* (v. ce mot), dont le mécanisme est compris de façon à limiter au maximum les déplacements de métaux précieux. La détermination des *parités* monétaires est l'une des tâches les plus délicates de la politique monétaire. Aucune stabilité n'est désormais possible en la matière sans une coopération internationale sans cesse plus perfectionnée (*fonds monétaire international*).

Les fluctuations économiques. — Le développement de l'activité économique ne s'est pas produit, du moins depuis le début du siècle dernier, d'une manière régulière, mais selon un rythme alterné de périodes dites de prospérité, terminées par des crises, subites et souvent violentes, et suivies de périodes dites de dépression. Il semble même que cette évolution ait été marquée par la superposition de plusieurs cycles, l'un soumis aux fluctuations saisonnières, l'autre, dit de courte durée, d'une période totale d'une dizaine d'années environ, le troisième, dit de longue durée, d'une période totale d'environ cinquante ans, le tout emporté par un mouvement général de fond qui constituerait l'essentiel du progrès économique.

Les causes de ces évolutions cycliques sont encore mal déterminées, en particulier celles qui commandent au cycle dit court, dont la découverte remonte aux travaux de l'économiste français Clément Juglart. Les théories explicatives de ces mouvemens, et surtout des renversements connus sous l'appellation de *crises générales et périodiques de surproduction*, sont extrêmement nombreuses et envisagent chacune un des aspects de la question : surproduction, sous-consommation, variations des investissements, répercussions du crédit, phénomènes psychologiques, etc. Ces imprécisions expliquent les difficultés d'une bonne thérapeutique des crises.

L'État, les finances publiques et la vie économique. — L'Etat est aujourd'hui, plus que jamais, présent dans la vie économique. Bien que la *planification* (v. ce mot) de l'économie puisse ne pas impliquer nécessairement l'*étatisme* (v. ce mot), force est de reconnaître qu'en fait les progrès de l'économie dite *dirigée* se sont toujours manifestés sous la forme d'interférences de plus en plus marquées de la part de l'Etat dans l'activité des affaires.

Ces interventions peuvent s'échelonner depuis la simple *surveillance* de quelques activités déterminées jusqu'à la *direction* quasi intégrale de toute l'économie, avec attribution à l'Etat de la propriété des instruments de production.

La conciliation des politiques respectives des divers pays les unes avec les autres soulève de redoutables problèmes.

Sur le plan intérieur, la part considérable prise par les finances de l'Etat dans le circuit économique général permet aux gouvernements d'agir sur l'évolution de la conjoncture économique par un maniement judicieux de la fiscalité et du crédit public et l'utilisation des dépenses publiques à des fins d'intérêt général (investissements et travaux publics, politique de réduction de l'inégalité des revenus, lutte contre l'instabilité économique et le chômage, etc.).

— *Economie domestique.* L'*économie domestique* ou *privée* est la science des moyens propres à la bonne administration des ressources d'une famille, d'une maison. Considérée d'une manière plus étroite, c'est l'enseignement qui a pour but d'apprendre à tenir convenablement un ménage, à y faire régner l'ordre, la propreté, le bon goût, tout en équilibrant les dépenses et les recettes.

Economie rurale. — L'*économie rurale* est l'économie politique appliquée à l'agriculture. Elle étudie spécialement les lois qui règlent l'organisation de l'industrie agricole et l'exploitation du sol. Son domaine s'étend à l'étude des causes qui influent sur la prospérité de la culture : causes physiques (climat, nature du sol, etc.) ; causes économiques (main-d'œuvre, crédit, régime fiscal, etc.).

— Chem. de f. *Primes d'économie.* Le système dit des « primes d'économie » qui est en vigueur sur un certain nombre de réseaux de chemins de fer, consiste à allouer aux mécaniciens une rétribution ou prime variable avec l'importance des économies qu'ils réalisent sur les allocations de combustibles ou matières de consommation.

Économies (plus exactement Œconomies) royales, ou Mémoires du duc de Sully, publiées pour la première fois en 1638 par l'auteur lui-même. Une première version fut imprimée clandestinement en 1617. L'édition de 1638 est plus complète, et remaniée. Certains passages en sont fort suspects. L'ensemble est une autobiographie inspirée par le désir de défendre Henri IV, mais aussi de grandir Sully lui-même. L'information, abondante, doit être critiquée de très près, particulièrement dans la partie relative à ce qu'on est convenu d'appeler le « grand dessein », V. HENRI IV. Ce vaste projet est de l'invention de Sully. Il n'a même pas été imaginé d'un seul bloc, et, dans la première édition des *Economies*, il prétend seulement réduire la maison d'Espagne à la péninsule Ibérique. Pour donner plus d'autorité à ce grand dessein, Sully imagina et falsifia des pièces et documents. Mais il ne faudrait pas juger par là de l'ouvrage tout entier. La forme est bizarre. Les *Œconomies* sont écrites à la deuxième personne, et se présentent sous la forme d'un discours adressé à Sully par ses secrétaires.

ÉCONOMIQUE [*mik'*] adj. Qui a rapport à l'économie. || Qui réduit les dépenses : *Chauffage* ÉCONOMIQUE.

— Qui a rapport à l'économie sociale ou politique : *C'est une belle chose que la science* ÉCONOMIQUE ; *mais elle nous abrutira.* (Diderot.)

— Phys. *Coefficient économique d'une machine*, Rapport thermique entre la quantité de chaleur transformée en travail et la quantité totale de chaleur fournie à une machine thermique.

— *Substantiv.* et au fém. Science de l'économie. || *Substantiv.* et au masc. Dr. anc. Exécuteur testamentaire.

— ANTON. **Coûteux, dispendieux, onéreux, ruineux.**

Économique (L'), de Xénophon. La première partie est une conversation entre Socrate et le jeune Athénien Critobule. Ils discutent cette question : Y a-t-il une science de l'économie domestique ? Puis Socrate rapporte à Critobule un entretien qu'il a eu sur ce sujet avec Ischomaque, riche propriétaire athénien, et cette nouvelle conversation constitue la seconde partie, la plus importante. Ischomaque a raconté à Socrate comment il administrait sa maison. Il a pris soin de former lui-même sa femme, lui apprenant à diriger et à soigner ses serviteurs, à se considérer elle-même comme la *gardienne des lois du ménage*, à fuir la coquetterie et à aimer l'ordre. Ischomaque termine par quelques conseils techniques d'agriculture.

La tendresse délicate et l'autorité persuasive d'Ischomaque, la douceur et la bonne volonté de sa jeune épouse, les égards que tous deux ont pour leurs esclaves, font honneur au sens moral de l'écrivain. L'œuvre révèle en outre un amour profond de la vie rustique. Ischomaque rappelle Xénophon retiré dans ses domaines de Scillonte.

Économique (L'), titre d'un ouvrage d'Aristote. D'après un passage de *la Politique*, *l'Economique* traitait successivement des rapports du maître de la maison avec ses esclaves, sa femme et ses enfants, puis de la propriété. On s'accorde à considérer, aujourd'hui, que cet ouvrage d'Aristote est perdu, et l'on regarde comme apocryphe *l'Économique* qui nous est parvenu au milieu de ses œuvres.

ÉCONOMIQUEMENT [*ke-man*] adv. Avec économie : *Vivre* ÉCONOMIQUEMENT. || D'après les règles ou au point de vue de l'économie politique ou sociale.

ÉCONOMISER [*zé*] v. tr. Epargner, ménager : ÉCONOMISER *son argent, ses revenus, son bois, son huile.*

— *Fig.* Ne pas prodiguer : ÉCONOMISER *ses paroles, ses forces.*

— ***S'économiser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Epargner pour soi : S'ÉCONOMISER *un petit capital.*

— Au sens passif, Être économisé.

— ANTON. **Dilapider, dissiper, gaspiller, prodiguer.**

ÉCONOMISEUR n. m. Dispositif d'un appareil distillatoire destiné à procurer une économie de combustible. V. RÉCUPÉRATEUR. || Appareil de réglage adapté à un moteur d'automobile, d'avion, etc., pour réaliser la plus faible dépense de combustible. || Appareil servant à réchauffer l'eau d'alimentation d'une chaudière à vapeur jusqu'au voisinage de sa température de vaporisation. || Syn. RÉCHAUFFEUR D'EAU.

ÉCONOMISME [*missm'*] n. m. Système, science des économistes.

ÉCONOMISTE [*misst'*] n. Qui s'occupe spécialement d'économie politique : *Rien n'irrite un* ÉCONOMISTE, *comme de prétendre raisonner avec lui.* (Proudhon.)

— N. m. pl. Nom donné aux écrivains du XVIIIe siècle qui s'occupèrent les premiers des théories économiques. V. PHYSIOCRATE.

— Adjectiv. : *Le fanatisme* ÉCONOMISTE.

ÉCOPAGE [*paj'*] n. m. (de *écope*). *Pop.* Coup, réprimande.

ÉCOPE n. f. (moyen néerlandais *schope* [pron. *skope*], pelle, bêche). Techn. Sorte de pelle en bois, longue, étroite,

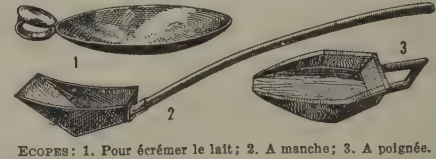

ÉCOPES : 1. Pour écrémer le lait ; 2. A manche ; 3. A poignée.

creuse, recourbée, munie d'un manche ou d'une poignée, et avec laquelle on prend et l'on rejette de l'eau qui pénètre dans un bateau. (On dit encore ESCOPE, ESCOUPE, ÉCOUPE.) || Coquille de métal ou de porcelaine pour recueillir la crème sur le lait. || Grande cuiller dont on se sert pour séparer un liquide clarifié de son dépôt. || Appareil mécanique pour épuiser des pièces d'eau de faible superficie, des fondations d'édifice, etc. || Pelle de fer employée dans les travaux ruraux, dans les fours à chaux, etc.

— Chem. de f. Sorte de cuiller métallique placée sous certains tenders de locomotives et que le mécanicien peut abaisser à volonté dans une rigole aménagée sur une

certaine longueur du parcours, pour réapprovisionner en eau les cuves ou bâches du tender pendant la marche.

— Encycl. Techn. L'*écope* ordinaire, qui, dans le baquetage à bras, est préférable aux seaux, ne peut être

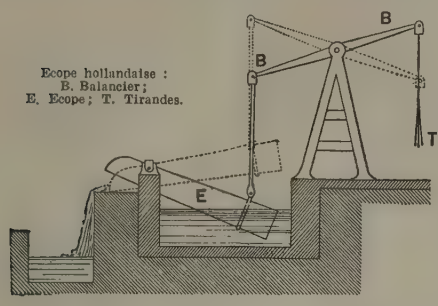

Ecope hollandaise :
B. Balancier ;
E. Ecope ; T. Tirandes.

utilisée qu'autant qu'il s'agit de petits épuisements, et que l'eau ne doit être élevée qu'à une faible hauteur. Cet appareil prend le nom de *écope hollandaise* quand il est suspendu à un point fixe autour duquel il peut basculer, à l'une de ses extrémités ; l'autre extrémité est reliée à un balancier sur lequel agissent des hommes au moyen de cordelettes (*tirandes*).

ÉCOPER [*pé*] v. tr. Mar. Vider l'eau avec une écope : Écoper *un buteau*.

— *Intransitiv.* Fam. Recevoir des reproches, des coups ; avoir à subir une chose désagréable.

ÉCOPERCHE [*pèrch'*] n. f. (de *écot*, et de *perche*). Grande perche verticale, supportant un échafaudage. || Pièce de bois dressée, portant une poulie en tête, pour élever des fardeaux.

ÉCOPETTE n. f. Petite écope.

ÉCOPEUR n. et adj. *Pop.* Qui écope, a l'habitude d'écoper.

ÉCOQUAGE [*kaj'*] ou **ÉCOQUETAGE** [*ke*] n. m. Action d'écoquer.

ÉCOQUER [*ké*] ou **ÉCOQUETER** [*ke-té*] v. tr. Dégarnir (une chasse) des mâles de faisans, perdrix, etc., trop nombreux.

ÉCOQUETER [*ke-té*] v. tr. Chass. Syn. de Écoquer.

ÉCORAGE n. m. Techn. Action d'écorer.

ÉCORÇAGE ou **ÉCORCEMENT** [*se-man*] n. m. Action de dépouiller les arbres de leur écorce : *L'*Écorçage *du chêne-liège s'appelle démasclage.*

— Encycl. L'*écorçage* s'effectue tantôt sur pied, tantôt après l'abatage des arbres.

Pour l'*écorçage sur pied*, (chêne, chêne-liège), on pratique au bas de la tige une incision annulaire pénétrant jusqu'à l'aubier, puis une autre incision annulaire à $1^m,30$

Ecorçage : 1. D'un chêne-liège ; 2. D'un épicéa.

plus haut et, avec un couteau à écorce ou une hachette, on fend l'écorce longitudinalement, depuis l'incision annulaire supérieure jusqu'à l'incision annulaire du pied. On détache ensuite l'écorce à l'aide d'une spatule ou d'un manche taillé en biseau, introduit entre l'écorce et le bois.

L'écorçage après abatage est effectué de fin avril au commencement de juillet, c'est-à-dire pendant la période où la montée de sève permet de détacher facilement l'écorce.

On l'effectue à la main sur le lieu même de l'abatage quand il s'agit de billes : l'écorce détachée est coupée en morceaux de 2 m. de long environ ; lorsqu'il s'agit de simples bûches, l'écorçage se fait généralement dans des usines spécialement aménagées à cet effet et où l'on utilise la vapeur. Les rondins sont introduits dans des caisses étanches. Sous l'action de la vapeur l'écorce se distend et se détache. Ce système a l'avantage de permettre le traitement des bois en toute saison.

ÉCORCE [*korss'*] n. f. (lat. *cortex*). Partie extérieure et superficielle qui recouvre la tige et les rameaux de certaines plantes. || Enveloppe plus ou moins dure et épaisse des fruits : Ecorce *d'orange, de citron, de melon, de grenade.*

— *Par anal.* Croûte extérieure : *La peau est l'*écorce *des animaux. Nous ne pouvons pénétrer que dans l'*écorce *de la terre.*

— *Fig.* Apparence, dehors : *Le vulgaire s'arrête à l'*écorce *et aux apparences.* (Patru.) || *Juger du bois par l'écorce*, Juger une chose sur l'apparence :

On *juge du bois par l'écorce*,
Et du dedans par le dehors.
Scarron.

— Archit. Partie latérale des volutes du chapiteau ionique.

— Géol. *Ecorce protectrice*, Partie plus dure, que présentent beaucoup de roches : cette écorce est généralement brune ou noire, luisante ; elle se produit surtout dans les régions désertiques (*vernis du désert*). || *Ecorce terrestre*, Croûte superficielle du globe terrestre.

— Prov. **Entre l'arbre et l'écorce**, etc. V. arbre. || **Quand on a pressé l'orange on jette l'écorce**, Quand on a tiré de quelqu'un tout ce qu'on en pouvait espérer, il n'y a plus qu'à s'en débarrasser. (On sait que Frédéric II énonça cyniquement ce proverbe en parlant de Voltaire. La chose fut répétée à celui-ci, et le confirma dans son dessein de quitter la Prusse.)

— Encycl. Bot. L'*écorce* est la partie d'une tige, d'une racine ou d'une feuille, qui est extérieure au cylindre central (*stèle*) ou aux stèles ou aux fragments de stèles (*méristèles*) que contient cet organe. Les anciens botanistes comprenaient sous le nom d'écorce toute la partie d'une tige extérieure au cambium : cette ancienne signification a été conservée en botanique descriptive ou appliquée.

— Géol. *Ecorce terrestre.* Dans l'hypothèse d'un refroidissement général du globe terrestre, on considérait que le centre de la terre était encore à l'état de fusion, et que seule une croûte superficielle (*écorce terrestre*) était à l'état solide.

Le degré géothermique étant de 33 m. en moyenne, on devrait vers 30.000 m. de profondeur trouver une zone à une température de 1.100° où toutes les roches seraient fondues. La constitution terrestre est en réalité beaucoup plus complexe ; la région en fusion n'est probablement pas continue. L'écorce terrestre n'a pas partout la même épaisseur et la même constitution ; elle est formée de certains éléments plongeant profondément dans cette zone soi-disant fondue et d'autres flottant à sa surface.

— Industr. Les *écorces* de chêne et de châtaignier sont utilisées en tannerie à cause de leur richesse en tanin ; les écorces d'orme et d'épicéa servent pour les cuirs de Russie ; les écorces de l'orme et du bouleau entrent dans la fabrication des harnais ; on peut aussi faire des nattes, des tapis et des cordes avec les écorces du tilleul et de l'orme. Certaines écorces comme celles du chêne jaune ou quercitron fournissent des matières tinctoriales. Les écorces de mimosa, de palétuvier et de certaines variétés d'acacia fournissent des extraits tannants. D'autres écorces comme celles de cannelle, de gaïac et de cassia sont aromatiques et trouvent emploi dans l'économie domestique. Avec l'écorce des bouleaux on fait des esquifs légers.

— Pharm. Nombreuses sont les *écorces* qui fournissent des produits médicinaux. Citons celles de quinquina, de cascarille, d'angusture, de buis, de grenadier, d'épinevinette, de laurier-cerise, de sassafras, de sureau, etc.

ÉCORCEMENT [*man*] n. m. Syn. de Écorçage.

ÉCORCER [*sé*] v. tr. (de *écorce*. — Prend une cédille sous le second *c* devant A et O : *Nous écorçons. Vous écorçâtes.*) Dépouiller de son écorce : Ecorcer *un arbre, une orange.* || Dépouiller de son enveloppe, de sa bale : Ecorcer *du riz.*

— ***S'écorcer***, v. pr. Au sens passif : *Arbre qui* s'écorce.

ÉCORCEUR n. m. Ouvrier qui effectue l'écorçage des grumes sur les chantiers, ou bien des étais sur le parterre des coupes, ou des brins de taillis de chêne, pour obtenir les écorces utilisées en tannerie.

ÉCORCHANT [*chan*], **E** adj. Qui écorche. (Inus.) || Qui écorche l'oreille, discordant : *Des sons* écorchants.

ÉCORCHÉ n. m. Bx-arts. Homme ou animal représenté complètement dépouillé de sa peau : *L'*Écorché *de Houdon. L'*Écorché *de Bandinelli.*

— Encycl. Dans les arts du dessin, on appelle *écorché* la statue d'un homme auquel on aurait enlevé la peau pour laisser ressortir les muscles, les veines et les articulations, tels qu'ils existent dans le corps humain. L'antiquité nous a laissé plusieurs statues de Marsyas écorché par Apollon. Michel-Ange a fait également un écorché très remarquable ; mais les deux modèles qui servent le plus aux élèves sont l'écorché de Houdon et l'écorché de Salvage. L'écorché de Houdon représente un homme à l'état de repos ; celui de Salvage, au contraire, est un gladiateur dans la position de la lutte, et, sous ce rapport, il offre un modèle précieux à ceux qui veulent étudier l'anatomie humaine. Enfin, il existe un écorché de cheval, modelé par Géricault.

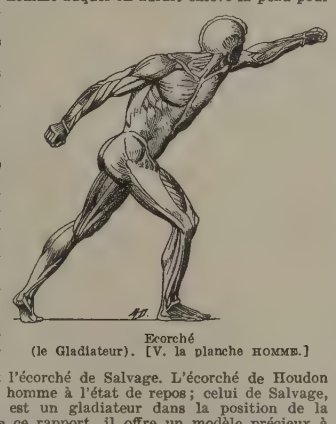
Ecorché
(le Gladiateur). [V. la planche homme.]

Dans les études médicales, avant d'arriver à la dissection, on travaille sur l'écorché ; on peut en voir un modèle dans la bibliothèque de l'Ecole de médecine.

ÉCORCHE-CUL [*kû'*] **(À)** loc. adv. *Pop.* En glissant sur le derrière : *Descendre une pente* à écorche-cul.

— *Fig.* A contre-cœur : *Ne céder qu'*à écorche-cul.

ÉCORCHEMENT [*man*] n. m. Action d'écorcher : *L'*Écorchement *des castors.*

— Autref., Supplice qui consistait à écorcher le condamné vivant.

— Encycl. Dans l'antiquité, ce supplice barbare semble n'avoir guère été pratiqué qu'en Chaldée et en Perse. Chez les Européens, il fut très rare. En 1317, Hugues Géraud, évêque de Cahors, fut, dit-on, écorché vif, pour avoir tenté de faire périr le pape Jean XXII. Mais comme on racla ses doigts et rasa sa tête, que l'huile sainte avait consacrés, il est probable que cette cérémonie donna naissance à la légende de l'écorchement. Le général turc Mustapha fit, en 1571, subir cet horrible supplice à un noble vénitien, Bragadino, coupable d'avoir pendant deux mois et demi défendu Famagouste contre lui.

ÉCORCHER [*ché*] v. tr. (lat. *excorticare ;* de *ex*, de, et *cortex*, écorce : enlever l'écorce). Dépouiller de sa peau : Ecorcher *un lapin, une anguille.* || Entamer la peau : *Epines qui* écorchent *la main.* || *Par exagér.* Maltraiter violemment.

— *Par anal.* Entamer l'écorce, la surface de, érafler : *Quand le feu du ciel* a écorché *les chênes de la forêt.* (Chateaubriand.) Ecorcher *le sol, un meuble, une muraille ;* et au fig. : *Un sentier pierreux, en zigzag,* écorche *la montagne verte.* (Taine.)

— *Fam.* Affecter désagréablement : *Musique qui* écorche *les oreilles. Liqueur qui* écorche *le gosier.*

— *Fig.* Entamer, altérer, dénaturer : Ecorcher *l'allemand.* Ecorcher *un nom propre.* || Entamer, érafler la bourse, faire payer trop cher : *Ce marchand m'a* écorché. *Hôtel où l'on* écorche *les voyageurs.*

— Pop. *Ecorcher le renard*, Vomir avec de grands efforts.

— Loc. fam. *Ne pas s'écorcher*, Ne pas parler désavantageusement de soi. || *Crier comme si l'on vous écorchait*, Jeter de grands cris pour peu de chose.

— Art milit. Endommager superficiellement (En parlant d'un mur de fortification) : Ecorcher *le flanc d'un bastion.*

— Techn. *Ecorcher une figure*, Amoindrir le noyau d'une figure qu'on veut couler, d'une épaisseur équivalente à celle que doit avoir le métal ou le plâtre.

— Prov. **Il n'y a rien de plus difficile à écorcher que la queue**, Le plus difficile, en toute chose, c'est la fin. || **Il faut écorcher l'anguille quand on la tient**, Il faut profiter de l'occasion. || **Il faut tondre les brebis, et non pas les écorcher**, Il ne faut tirer des gens que ce qu'ils peuvent raisonnablement donner. || **Jamais beau parler n'écorcha la langue**, Il est toujours bon de parler civilement. || **Tant vaut celui qui tient que celui qui écorche**, Le recéleur est aussi coupable que le voleur, et le complice, que l'auteur de l'acte.

— ***Écorché, e***, part. pass. du verbe *Écorcher.*

— Archéol. Se disait anciennement des cuirs travaillés au burin, avec des champs rugueux sur quoi se détachaient des ornements. (L'inventaire de Charles VI [1404] mentionne une chaise garnie de cuir vermeil *écorché* à la devise du roi.)

— Blas. S'est dit anciennement des figures d'animaux qui sont de gueules. (Les animaux écorchés étaient ainsi nommés parce que leur couleur rouge semblait indiquer qu'ils avaient été dépouillés de leur peau.)

— *Substantiv.* Personne écorchée. V. Écorché n. m.

— ***S'écorcher***, v. pr. Au sens réfléchi, Se faire une écorchure.

— Avec réciprocité, Se faire des écorchures l'un à l'autre.

— Au sens passif, Etre écorché, entamé.

ÉCORCHERIE [*rî*] n. f. Lieu où l'on écorche les animaux : *Envoyer un cheval à l'*écorcherie.

— *Fig.* Action d'écorcher les gens, de les rançonner. Etablissement où l'on écorche : *Cet hôtel est une véritable* écorcherie.

— Hist. Ce qui se rapporte aux *écorcheurs* (v. ce mot).

ÉCORCHEUR, EUSE n. Personne qui fait métier d'écorcher les bêtes mortes : *Envoyer un cheval chez l'*écorcheur.

— *Fig. et fam.* Qui écorche, fait payer trop cher.

— Ornith. Nom vulgaire de deux pies-grièches d'Europe appartenant au genre ennéoctone.

— Hist. N. m. pl. Nom donné à des bandes de pillards, organisées militairement, qui, pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII, ravagèrent la France en commettant les pires excès.

— Encycl. Ce fut surtout après la paix d'Arras (1435), quand les troupes de mercenaires, qui vivaient de la guerre, se trouvèrent sans emploi, que les ravages des *écorcheurs*, composés pour la plus grande partie de soldats licenciés, furent atroces. Les plus célèbres capitaines et les plus grands seigneurs : Chabannes, La Hire, le Bâtard de Bourbon, Louis de Bueil, le comte de Ligny, les commandèrent. Charles VII parvint à les détourner du côté de l'Alsace et de la Lorraine, et à en enrôler quelques-uns dans les troupes régulières.

ÉCORCHEVILLE (Jules), musicologue français, né à Paris en 1872, tué sur le front de Champagne en 1915 ; fit des études de lettres et de musique (celles-ci avec Franck et avec Riemann). Il fut en 1904 un des fondateurs de la revue de la *S. I. M.* (Société Internationale de Musique), et joua un très grand rôle dans le rapprochement, avant la Guerre, des diverses sociétés musicologiques d'Europe. Ses deux principales œuvres sont la réédition de *Vingt suites d'orchestre du XVIIe siècle français*, de la bibliothèque de Cassel (1906), et la publication (achevée en 1914) du *Catalogue du fonds de musique ancienne de la Bibliothèque nationale* (jusqu'en 1750). Il a écrit en outre : *De Lully à Rameau* (1906), et de nombreux articles (*Corneille et la Musique*, etc.).

ÉCORCHURE n. f. (rad. *écorcher*). Pathol. Plaie légère de la peau, produite par un frottement violent qui enlève ou déchire les couches superficielles : *On traite l'*écorchure *par des attouchements à la teinture d'iode.* || Syn. de excoriation.

— *Fig.* Atteinte qui cause du dépit : *Les* écorchures *de l'amour-propre.* (V. Hugo.)

— Tissage. Manquement d'un ou de plusieurs des brins ou filaments réunis pour la formation d'un seul fil.

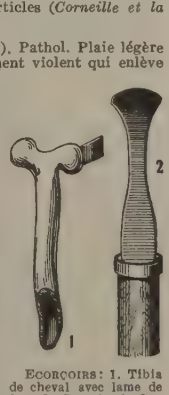

Ecorçoirs : 1. Tibia de cheval avec lame de fer ; 2. Spatule de fer.

ÉCORCIER [*si-é*] n. m. Endroit où l'on emmagasine les écorces dans une tannerie.

ÉCORÇOIR n. m. Outil spécial avec lequel les ouvriers lèvent l'écorce et qui est formé le plus souvent d'un tibia de cheval taillé en biseau à l'une de ses extrémités et muni à l'autre d'une courte lame d'acier qui sert à fendre l'écorce. Dans quelques pays on détache l'écorce avec un ciseau à tranchant arrondi ou avec une spatule en fer, mais le contact du métal produit des taches noires sur l'écorce.

ÉCORÇON n. m. Tanner. Fragment d'écorce de chêne, destiné au tannage des peaux.

Ecossais : 1. Moyen âge; 2. Garde écossaise Louis XI; 3. Joueur de cornemuse (XVIe s.); 4. Au XVIIe s.; 5. Au XVIIIe s.; 6. Au XIXe s.; 7. Highlander (1854); 8. Tambour du 42e highlander; 9. Scottish rifler; 10. Joueur de cornemuse d'un régiment écossais en 1915; 11. Highlander (1918); 12. Ecossais en smoking (1929).

ÉCORE n. f. Mar. Syn. de ACCORE.

ÉCORE n. f. (angl. *score*). Pêche. Registre sur lequel se trouvent inscrits les comptes d'un bateau pêcheur.

ÉCORER [*ré*] v. tr. Mar. Syn. de ACCORER.

— ***S'écorer*** (pour S'ACCORER), v. pr. Au sens passif, S'appuyer : S'ÉCORER *sur une jambe.* (Flaubert.)

ÉCORER v. tr. (angl. *to score*). Mar. Tenir les comptes d'un bateau pêcheur.

ÉCOREUR n. m. Agent chargé d'écorer.

ÉCORNAGE n. m. Argot. *Vol à l'écornage,* Vol qui consiste à couper, avec un diamant, la vitre d'une devanture ou d'une fenêtre, pour pénétrer quelque part.

ÉCORNE n. f. Action d'écorner; atteinte, dommage: *Cette première* ÉCORNE *les mortifia tous.* (Saint-Simon.)

ÉCORNEMENT [*man*] n. m. Action d'écorner. || Etat de ce qui est écorné.

ÉCORNER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *corne*). Arracher, couper, briser les cornes à : ECORNER *un taureau.* || *Vent à écorner les bœufs,* Vent très violent.

— *Par extens.* Entamer, briser, les angles ou les bords de : ECORNER *une boîte, un livre, des assiettes.*

— *Fig. et fam.* Réduire, diminuer : ECORNER *son patrimoine.* || Porter atteinte à : ECORNER *la foi conjugale.* || *Ecorner le cœur de quelqu'un,* S'en faire aimer.

— Art milit. *Ecorner un convoi,* Le couper dans sa marche, et s'emparer d'une partie. (Vx.)

— ***S'écorner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rompre une corne.

— Au sens passif, et au fig. : *Patrimoine qui* S'ÉCORNE *par trop vite.*

ÉCORNIFLER [*flé*] v. tr. (de *écorner*). *Fam.* Rafler de droite et de gauche, se procurer de l'argent, un bon repas, etc., aux dépens d'autrui: ECORNIFLER *un dîner, de petits cadeaux;* et *au fig.* Recueillir çà et là : ECORNIFLER *quelques bons mots.*

ÉCORNIFLERIE [*rî*] n. f. Action d'écornifler.

ÉCORNIFLEUR, EUSE n. *Fam.* Personne qui fait métier d'écornifler, s'empare de ce qui n'est pas à elle: *L'*ÉCORNIFLEUR [le Renard] *étant à demi-quart de lieue.* (La Fontaine.) || Parasite. || *Par extens.* Plagiaire : *Tous les petits* ÉCORNIFLEURS *du Parnasse.* (Voltaire.)

— SYN. **Écornifleur, parasite.** Le *parasite* c'est proprement celui qui se nourrit aux dépens des autres, à leurs frais; mais il n'entre pas dans ce mot ce qui entre dans *écornifleur,* à savoir : se nourrir aux dépens des autres *en « écornant » leur part.*

ÉCORNURE n. f. Fragment d'une chose écornée: *L'*ÉCORNURE *d'une assiette, d'un plat.* || Brèche de l'objet écorné : *Meuble plein d'*ÉCORNURES.

ÉCOS, ch.-lieu de cant. de l'Eure, arrond. et à 19 kil. des Andelys; 508 hab. — Le canton a 24 comm., et 6.800 hab.

ÉCOSSAIN [*ko-sin*] adj. m. (de *écosse*). Se dit, dans quelques départements, des grains de froment auxquels la bale reste attachée après l'opération du battage.

ÉCOSSAIS [*ko-sè*], **E,** personne née en Ecosse ou habitant ce pays.

— Fam. *Etre en Ecossais,* Etre en chemise.

— *Adjectiv.* Qui appartient, a rapport à l'Ecosse ou à ses habitants : *Les bardes* ÉCOSSAIS. *Costume* ÉCOSSAIS. *Mœurs* ÉCOSSAISES.

— *Hospitalité écossaise,* Hospitalité large et désintéressée.

— Comm. *Etoffe écossaise* et substantiv. *Ecossaise* n. f. ou *Ecossais* n. m. Tissu de laine ou de soie présentant un ensemble rayé à grands carreaux, de coloris vifs et différents du fond.

— Franc-maçonn. *Rite écossais,* Une des grandes subdivisions de la franc-maçonnerie, placée sous l'obédience exclusive d'un suprême conseil, en France.

— Hist. *Garde écossaise,* Composée d'abord d'Ecossais enrôlés sous Charles VII, cette compagnie resta jusqu'à la Révolution française un corps d'élite et même sous la Restauration.

— Philos. *Ecole écossaise,* Ecole philosophique qui a pour chefs Reid et Dugald-Stewart, et qui, exclusivement psychologique, base la certitude sur le sens commun, et le devoir sur le sens moral.

— *Substantiv.* et au masc. Dialecte anglais parlé par les Ecossais des Basses terres (*Lowlands*) : *S'exprimer en* ÉCOSSAIS.

— *Substantiv.* et au fém. Techn. Sorte de ringard, pour attiser le feu.

— Chorégr. Nom d'une ancienne danse tournée, usitée en Ecosse, et qui se dansait sur une mesure à 3/2 ou 2/4 temps. (L' « écossaise » moderne est rythmée à 2/4 dans un mouvement rapide. On en trouve dans les œuvres de Beethoven, de Schubert, de Chopin et de Saint-Saëns notamment) : *Exécuter une* ÉCOSSAISE.

— Zootechn. *Berger écossais.* V. COLLEY. *Lévrier écossais.* V. DEERHOUND. || *Setter écossais* ou *Setter Gordon.* V. SETTER. || *Terrier écossais* (*scotch-terrier*), Terrier basset long de 22 à 26 cm. pour un poids de 6 à 8 kg. (Les membres sont courts et droits, le corps allongé et musclé. Le poil est très dur et long, en moyenne de 5 cm.; la robe est gris-fer, grise, noire, fauve ou bringée. Le scotch-terrier est utilisé pour la chasse au renard.)

— ENCYCL. Linguist. Trois idiomes principaux sont parlés en Ecosse: l'*anglais,* l'*écossais,* et l'*erse* appelé encore *haut écossais* ou *gaélique.* Ce dernier idiome, usité seulement dans la partie montagneuse de l'Ecosse, les *highlands,* et dans les îles, appartient à la famille celtique. V. ERSE. L'écossais proprement dit, ou *scots,* parlé dans les basses terres ou *lowlands,* est une variété dialectale de l'anglais, dont il ne diffère que par certaines particularités de phonétique et de vocabulaire. Ainsi, l'écossais dit *snaw, auld, gude, puir,* au lieu de *snow, old, good, poor,* qui sont les mots anglais correspondants. Il dit *a'* au lieu de *all; dochter, kirk,* au lieu de *daughter, church; I canna,* au lieu de *I cannot;* etc. Il y a une étroite parenté entre le *scots* et les dialectes anglais du Nord.

— Philos. *Ecole écossaise.* Cette école, constituée par un groupe de penseurs écossais qui s'efforcèrent de réagir contre l'empirisme de Locke, eut pour fondateur Hutcheson, qui, à l'entendement et à la volonté, ajoute le sens du beau et le sens du bien. Adam Smith (*Théorie des sentiments moraux;* 1759) fonda la morale sur la sympathie. Thomas Reid réhabilite le sens commun, applique l'observation aux faits intérieurs comme aux faits extérieurs. Ses principaux disciples furent Beattie, Oswald, Ferguson, et surtout Dugald-Stewart. Avec Hamilton, l'école subit l'influence de la philosophie kantienne et s'éleva à des vues plus systématiques : l'absolu est inconnaissable, et c'est l'impossibilité de concevoir une chose comme absolue qui nous fait chercher à toute chose des conditions dans les choses précédentes. Boutroux, dans ses *Etudes d'histoire de la philosophie,* a montré les rapports de l'école écossaise et de la pensée française.

ÉCOSSAS [*ko-sâ*] n. m. Sculpt. Feuille convexe, formant une palmette.

ÉCOSSE (en angl. SCOTLAND, *pays des Scots*), la plus septentrionale des trois parties de l'île de la Grande-Bretagne et l'une des cinq « divisions » du Royaume-Uni. Superficie, 76.746 km², peuplés de 4.882.500 hab. (*Ecossais, es*). Capit. *Edimbourg.*

— GÉOGRAPHIE. L'Ecosse, entourée par l'océan Atlantique à l'O. et au N. et par la mer du Nord à l'E., est séparée de l'Angleterre, au S., par une limite conventionnelle courant du N.-E. au S.-O. depuis l'embouchure de la Tweed jusqu'au golfe de Solway. C'est un pays profondément pénétré par la mer. Celle-ci y découpe partout, mais surtout à l'O., des golfes plus ou moins étroits, toujours très allongés (les *firths*), et des presqu'îles rocheuses en avant desquelles s'émiettent à l'O. des îles plus ou moins importantes et formant une véritable ceinture. Ainsi les côtes de l'Ecosse contrastent avec celles de l'Angleterre. Ce contraste n'est pas le seul qui existe entre les deux pays : la configuration et le relief sont aussi très différents, comme le montrent les cartes générales. L'Ecosse se rétrécit de plus en plus vers le N. et est étranglée par deux fois par des *firths* qui pénètrent loin dans le cœur de la contrée (*firths* de la Clyde et du Forth; de Lorne et de Moray); des reliefs transversaux sculptés par d'anciens glaciers isolent les uns des autres les divers cantons du pays et forment avec les vallées qui les séparent une série de massifs et de dépressions qui se succèdent du S. au N. On peut distinguer toutefois en Ecosse, de façon nette, trois régions : les *Southern Uplands,* plateau de roches anciennes s'abaissant vers l'Angleterre et partageant son étendue entre elle et l'Ecosse (monts Cheviot); les *Lowlands,* au centre, constitués par la dépression accidentée où s'enfoncent les longs estuaires de la Clyde, du Forth et du Tay, séparent les hautes terres méridionales des hauts plateaux de roches granitiques, ou *Highlands* propres, appelés monts *Grampians* (Ben-Nevis, 1.340 m.) et morcelés par le Glen More et par le Minch.

Armes d'Ecosse.

Très abondantes sur le littoral de l'O. tourné vers l'Atlantique, les pluies sont plutôt rares à l'E. Elles alimentent des torrents très courts, qui s'unissent pour former de vrais fleuves très courts eux aussi, et finissant le plus souvent en estuaire dans un *firth* (le Tay, la Clyde, le Forth); elles alimentent encore des lacs très étroits et très allongés, aux sites réputés, les *lochs* (*loch* Lomond, *loch* Katrine, etc.).

Dans ce pays, dont les cantons diffèrent tant par le sol et par le relief, les terres sont le plus souvent peu propices aux cultures; les arbres même y sont rares. L'avoine est la principale culture de l'Ecosse, où sont aussi cultivés le blé, l'orge et la pomme de terre. En dehors des terres cultivées, tout est pâturages — où paissent les races laitières d'Ayr et les moutons cheviots — ou lande, bruyère ou tourbière. Le sous-sol est riche en houille, en fer, en plomb, en cuivre; aussi l'industrie, favorisée par la proximité de la matière première et du combustible, de l'eau et de la mer, est-elle très active (constructions navales, machines, industries textiles du coton et de la laine). De là, dans les Lowlands, l'existence de villes industrielles comme Glasgow, Perth et Dundee, groupées autour d'Edimbourg, la capitale politique, industrielle et intellectuelle du pays. Plusieurs de ces villes sont des ports considérables, faisant un trafic intense (Glasgow, Dundee); d'autres ports arment beaucoup pour la pêche (Aberdeen, Peterhead, Banff).

Les habitants de l'Ecosse (62 hab. au km²), très inégalement répartis dans le pays et groupés surtout dans les Lowlands, appartiennent à deux races. Dans les Lowlands dominent les gens de descendance plus ou moins « anglo-saxonne »; dans les Highlands, l'élément celtique est en majorité, et la race sobre et vigoureuse. On y parle encore le gaélique, mais l'anglais élimine de plus en plus le vieil idiome celtique.

L'Ecosse est, au point de vue administratif, divisée en 33 comtés. Sa ville la plus importante, *Edimbourg,* est la vieille capitale de l'ancien royaume, où siégea le Parlement écossais jusqu'à la réunion de l'Ecosse à l'Angleterre en 1707.

— HISTOIRE. On sait peu de chose sur l'histoire de l'Ecosse avant la domination romaine. En 80, Agricola opéra la conquête et construisit une ligne de forts entre la Clyde et le Forth. Antonin le Pieux remplaça cette ligne par un mur continu, et Adrien fit élever le fameux mur qui porte son nom et s'étendit d'une mer à l'autre, entre Carlisle et Newcastle. Ces précautions étaient prises contre les Calédoniens que les Romains n'avaient pu soumettre, et dont ils avaient sans cesse à repousser les incursions. Au commencement du Ve siècle, les légions abandonnèrent le pays. Au VIe siècle, des peuplades barbares d'Ecosse (Pictes et Scots) furent converties au christianisme; elles s'unirent ensuite sous un roi, Kenneth Mac-Alpine. La dynastie de Kenneth occupa longtemps le trône. Après elle, commence la guerre de l'Indépendance, entreprise pour résister aux tentatives annexionistes de l'Angleterre. Wallace, Robert Bruce sont les héros de cette résistance. En 1370, la couronne passe aux Stuarts, qui s'allient avec la France et continuent la lutte. en même temps qu'ils ont fort à faire pour combattre l'insubordination des Hautes terres (*Highlands*) et pour mettre de l'ordre dans l'administration. Jacques Ier (1406-1437), longtemps prisonnier en Angleterre, lui emprunta l'organisation d'un Parlement et un Livre des statuts. Sa fin prématurée, la mort violente de la plupart de ses successeurs, les embarras des régences, empêchèrent le bon effet de ces mesures. Bien que marié en 1503 à une fille de Henry VIII, Jacques IV (1488-1513) n'hésita pas à combattre l'Angleterre aux côtés de la France. Son fils Jacques V (1513-1542), marié en secondes noces (1538) à Marie de Guise, combattit énergiquement la Réforme. Il laissait le trône à Marie Stuart, âgée de quelques jours seulement. Et les années de régence permirent à John Knox, grâce à la faveur du comte d'Arran et à l'indulgence de Marie, de faire faire aux idées calvinistes d'immenses progrès.

Le règne de Marie Stuart est marqué par les conflits religieux les plus graves. Ses efforts, pour restaurer le catholicisme, échouent devant la force croissante de la Réforme calviniste. L'Eglise presbytérienne entend gouverner l'Etat. Jacques VI réussit un moment à la tenir en échec, et à rétablir l'épiscopat. Lié avec l'ennemi de sa mère Elisabeth d'Angleterre, par la « Ligue pour la

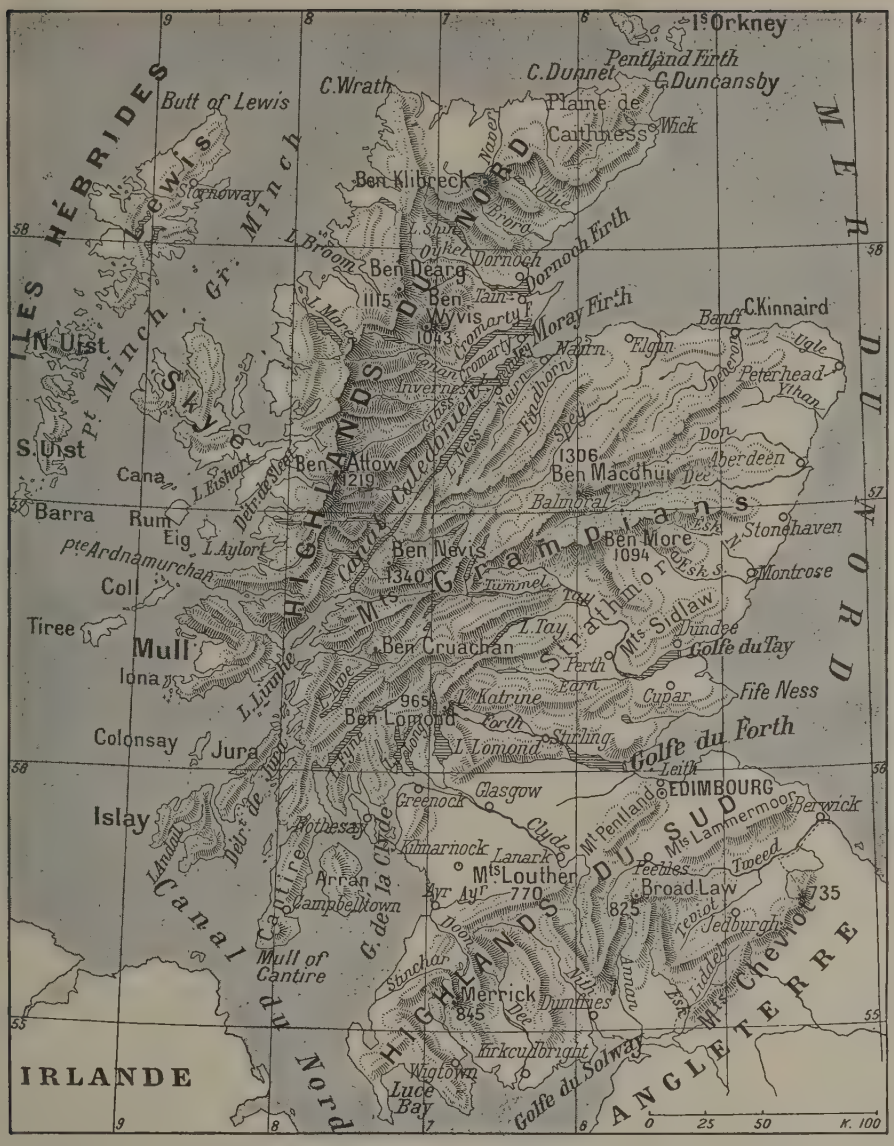

Ecosse. (V. la carte en couleurs GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.)

défense de la vraie religion », il lui succède sur le trône d'Angleterre (1603). L'union d'ailleurs ne se fait pas entre les deux royaumes. Les efforts de Charles Ier en faveur de l'Eglise épiscopalienne poussent les presbytériens à s'engager par le *covenant* de 1638 à défendre les droits de l'Eglise écossaise. Après la mort de Charles Ier, l'Ecosse proclame Charles II (1650) ; Cromwell y dépêche Monk, qui rétablit l'ordre. Charles II, restauré en Angleterre, se venge des presbytériens qui l'ont abandonné et abolit le Covenant. Jacques II continue cette politique de réaction et de terreur. L'Ecosse accueille avec faveur Guillaume d'Orange. Une Convention nationale lui offre la couronne, et rétablit l'Eglise presbytérienne. Il y eut, cependant, des soulèvements jacobites, cruellement réprimés (massacres de Glencoe, février 1692). La reine Anne eut les plus grandes difficultés à faire passer l'*Acte d'union* préparé par une commission de 31 membres du Parlement écossais et 31 membres du Parlement anglais, et adopté par le Parlement écossais, à la faible majorité de 41 voix, qui fut mis en vigueur en 1707. Il stipulait : que les deux couronnes ne seraient plus séparées ; — que le libre-échange serait établi entre les deux royaumes ; — que les systèmes d'impôts et les dettes nationales seraient unifiés ; — que 45 députés de l'Ecosse siégeraient à la Chambre des communes et 46 pairs écossais (élus) à la Chambre des lords. Il y eut encore deux révoltes jacobites : celle de 1715, terminée par la victoire des Unionistes à Sheriffmuir, celle de 1746, suscitée par le prétendant Charles-Edouard, et que termina la victoire des Anglais à Culloden.

— LITTÉRATURE. La langue écossaise (v. ÉCOSSAIS) est essentiellement un développement du dialecte teutonique de la partie de la Northumbrie qui s'étendait, dans l'ancienne Bretagne, de l'Humber au Firth de Forth. Les événements politiques séparèrent de plus en plus les deux dialectes et en accentuèrent les différences. L'évolution de l'écossais en tant que langue littéraire fut arrêtée par la Réforme qui, en 1567, répandit et imposa la traduction anglaise de la Bible.

Les premiers monuments en dialecte écossais sont des ballades patriotiques et des romans de geste en vers allitérés (XIVe s.). L'auteur le plus ancien dont le nom nous ait été transmis est un certain Thomas d'Erceldoune, dit « Thomas le Rimeur », à qui l'on attribue la chronique de *Sir Tristrem*. Puis vient Huchown « of the Awle Ryale » (de la Cour Royale), identifiable (selon quelques critiques) avec sir Hew of Eglinton.

La littérature en dialecte écossais proprement dit débute avec un long poème patriotique : *the Bruce*, par John Barbour. Son exemple est suivi par Andrew de Wyntoun et par Henry le Ménestrel, dit l'Aveugle, auteur d'un *Wallace*. Puis la chronique en vers décline devant la perfection et la vogue du fabliau (*Ballade des Neuf nobles ; Histoire de Rauf Coilzear et du roi Charles ; la Truie de Colkelbie ; le Roi Berdok ; la Gyre Carling ; le Spectre de lord Fergus*).

Le XVe siècle est l'époque glorieuse de la poésie écossaise. Sous l'influence de Chaucer et de son œuvre, toute une pléiade de poètes se révèle au nord de la Tweed : c'est le roi Jacques Ier lui-même, puis Robert Henryson, et Gawin Douglas, et — le plus grand de tous — William Dunbar.

La Renaissance laisse une faible empreinte, mais la Réforme marque profondément son esprit et sa trace. La verve satirique de David Lyndsay est contemporaine de l'ardeur humaniste d'un George Buchanan : *la Complainte d'Ecosse* (1549), curieux manifeste politique, adapté en partie du *Quadrilogue* d'Alain Chartier, témoigne que la prose régionale est à peu près constituée.

L'activité politique et religieuse donne naissance à la *Chronique* de Robert Lyndsay, et aux œuvres du réformateur John Knox ou de l'évêque catholique John Leslie. Citons encore les diverses histoires de David Calderwood, et de John Spottiswoode ; les mémoires de James et de sir James Melville ; les traités didactiques du roi Jacques VI.

Au XVIIe siècle, les principaux poètes de l'Ecosse : Robert Aytoun, William Alexander, David Murray, Robert Kerr, William Drummond (of Hawthornden), écrivirent tous en langue anglaise. Faisons exception pour Robert Sempill et pour son fils Francis.

Au XVIIIe siècle, les prodromes d'une renaissance vernaculaire se manifestent chez des littérateurs de la classe aristocratique : lady Grizel Baillie, lady Wardlaw, William Hamilton de Gilbertfield ; en même temps qu'apparaît l'intérêt pris à la littérature populaire et traditionnelle (*Choix d'Anciens poèmes écossais*, publié par Watson ; 1706-1711). Mais le principal artisan de cette renaissance nationale fut Allan Ramsay et ses contemporains Alexandre Pennycuik, Alexandre Ross, John Skinner, Alexandre Geddes, ainsi que les nombreux chansonniers du milieu du XVIIIe siècle, dont le plus original est Robert Fergusson.

Le mouvement romantique s'accuse dans la collecte des vieilles ballades et chansons populaires (*Recueils* de David Herd (1769), de Pinkerton (1783), de Johnson (1787), de Ritson (1790, 1794), de Walter Scott (1802), de Jamieson (1806, 1814), de Finlay (1808), de Cromek (1810), de C.-K. Sharpe (1824), d'Allan Cunningham (1825) et se poursuit par une étude systématique de la littérature ancienne qui va jusqu'aux *Pasquils* de Maidment (1868). Mais le suprême triomphe du génie lyrique a déjà trouvé son expression dans l'œuvre de Robert Burns. Parmi ses contemporains, citons : John Mayne, James Tytler, Hector Macneill, et quelques « muses », telles que Susanna Blamire, Elizabeth Hamilton, Mrs Grant of Carron, Mrs Grant of Laggan, et surtout Joanna Baillie dont les romans d'ailleurs, valent mieux que les vers. L'œuvre de Carolina Navine s'apparente à celle de James Hogg.

Mais déjà la période de la littérature régionale est close : Walter Scott écrit en anglais sur des sujets d'histoire locale. Robert Tannahill (mort en 1810) et Allan Cunningham (mort en 1842) sont les deux derniers auteurs ayant utilisé le dialecte national.

Les grands écrivains qui suivirent, un Carlyle, un R.-L. Stevenson, un J.-M. Barrie ou un J.-G. Frazer, sont des auteurs de langue anglaise. Et il n'y a aucun signe de renaissance prochaine.

Écosse (CONCILE D'), concile des évêques d'Ecosse, ordonné par le pape Honorius III pour la promulgation des décrets du IVe concile de Latran. Le concile se réunit à Perth, non en 1225 comme on l'a dit, mais seulement après la mort du pape et probablement en 1242, et promulgua en quatre-vingt-quatre chapitres les *Statuta generalia ecclesiæ scoticanæ*.

ÉCOSSE (NOUVELLE-). Géogr. V. NOUVELLE-ÉCOSSE.

ÉCOSSER [*ko-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *cosse*). Dépouiller de sa cosse : ECOSSER *des pois, des fèves*. — ***S'écosser***, v. pr. Au sens passif, Etre écossé.

ÉCOSSETTE n. f. Bottillon de betteraves.

ÉCOSSEUR, EUSE n. Personne qui écosse.
— *Pop.* Employé des postes, chargé d'ouvrir les lettres égarées ou retenues par ordre.

ÉCOSSEUSE n. f. Machine à écosser les pois, haricots, etc.

ÉCOSSINE ou **ÉCAUSSINE** [*kô-sin'*] n. f. (d'*Ecaussines*, ville de Belgique). Sorte de pierre à bâtir.

ÉCOSSISME [*sissm'*] n. m. Nom qui a été donné à l'ensemble des systèmes maçonniques qui sont ou prétendent être originaires de l'Ecosse.

ÉCOSSONEUX [*neû*] n. m. Nom vulgaire du bouvreuil. (Dialectal.)

ÉCOT [*ko*] n. m. (de l'anc. bas allem. *skot*, contribution). Quote-part incombant à chacun, dans une dépense commune : *Payer son* ÉCOT. || Montant de la note à payer, chez un traiteur : *J'eus avec le traiteur une dispute pour l'*ÉCOT. (Le Sage.) [Vx.] || Compagnie réunie à une même table : *Il y a trois* ÉCOTS *dans le jardin.* || *Etre de tous les écots*, Se mêler à toutes les compagnies. || *Parlez à votre écot* (à votre compagnie), Se dit à qui se mêle d'une conversation qui ne le regarde point. || *Faire de tous écots*, Inviter à toutes les fêtes ; et *au fig.* Mêler à tout :

> Nous la [la Fortune] *faisons de tous écots ;*
> Elle est prise à garant de toutes aventures.
> LA FONTAINE.

— PROV. **Il a beau se taire de l'écot, qui rien ne paye**, Celui qui ne paye pas ne doit point se mêler de contester la dépense.

ÉCOT [*ko*] n. m. (du bas allem. *skot*, pousse). Tronc d'arbre, rameau, imparfaitement élagué.
— Blas. Bâton noueux, branche ou tronc d'arbre réduit au corps principal et grossièrement ébranché.
— Techn. Petit bloc d'ardoise qui reste adhérent aux foncées. (On dit aussi ESCOT.)

D'azur à l'écot d'argent posé en pal.

ÉCÔTAGE n. m. Action d'écôter.

ÉCÔTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *côte*). Enlever les côtes des feuilles de tabac. || Elaguer. (Vx.) || Faire passer le fil de fer dans plusieurs filières, pour faire disparaître les côtes.
— ***Écôté, e,*** part. pass. du verbe *Ecôter*.
— Blas. Se dit des branches privées de leurs rameaux, ou des pièces taillées comme l'écot. (Quand les écots sont alternés, on a le *contre-écôté*.)
— ***S'écôter,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir, être écôté.

D'argent au pal contre-écôté d'azur.

ÉCÔTEUR, EUSE n. Celui, celle qui écôte.

ÉCOUAGE n. m. Dr. cout. Visite officielle d'un chemin, d'une rivière. || Visite judiciaire du corps d'une personne dont la mort n'a pas été naturelle.

ÉCOUAILLE [*kou-ay'*] n. f. Comm. Syn. de COUAILLE.

ÉCOUANE n. f. Syn. de ÉCOINE.

ÉCOUANER [*né*] v. tr. Syn. de ÉCOINER.

ÉCOUANETTE n. f. Syn. de ÉCOINETTE.

ÉCOUBETTE n. f. Nom vulgaire de la chicorée sauvage. (Dialectal.)

ÉCOUCHE n. f. ou **ÉCOUCHOIR** n. m. Outil de bois pour écoucher le chanvre ou le lin.

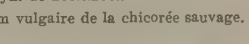
Ecouche.

ÉCOUCHÉ, ch-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 9 kil. d'Argentan, près de l'Orne ; 1.149 hab. (*Ecouchéens, ennes*). Ch. de f. Etat. Belle église du XVIe siècle, avec quelques parties du XVe. Tissages et teintureries ; commerce de chevaux. Carrières. — Le canton a 18 comm., et 6.355 hab.

ÉCOUCHER [*ché*] v. tr. (lat. pop. *excussare*). Frapper la filasse de chanvre ou de lin, pour en détacher les parcelles ligneuses.

ÉCOUCHOIR n. m. Econ. rur. Syn. de ÉCOUCHE.

ÉCOUCHURE n. f. Nom donné aux brins de lin ou de chanvre, dépouillés de leur écorce ligneuse à l'aide de l'écouche.

ÉCOUEN [*kou-an*], ch.-lieu de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 26 kil. de Pontoise, 2.401 hab. Ch. de f. Nord. Eglise : chœur, vitraux et fonts de la Renaissance. Château construit, de 1540 à 1555 environ, sur les ordres du connétable Anne de Montmorency. Jean Bullant y travailla, et Jean Goujon y exécuta des sculptures, notamment

Château d'Ecouen. — Cl. A. Salaün.

l'autel de la chapelle (aujourd. au château de Chantilly). Le château appartint aux Condés jusqu'à la Révolution. Il devint, sous l'Empire, une maison d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur, dirigée par Mme Campan. Il fut rendu en 1814 aux Condés, et, après la mort du dernier prince de cette maison, il redevint propriété d'Etat. Il fut (1850) de nouveau affecté à la Légion d'honneur. Les généraux Maunoury et Gallieni y établirent leur quartier général le 3 septembre 1914 (bataille de la Marne). — Le canton a 22 comm., et 23.430 hab.

ÉCOUER [*kou-é*] v. tr. (du préfixe privat *é*, et du vx franç. *coue*, queue). Couper la queue d'un animal domestique : ECOUER *un cheval, un chien.*

ÉCOUET [*kou-è*] n. m. (du préf. priv. *é*, et du vx franç. *coue*, queue). Mar. anc. Amure de la grande voile et de la voile de misaine ; cordage qui va en diminuant par un bout.

ÉCOUFLE n. m. (origine celtique). Nom vulgaire du milan. || Cerf-volant (jouet) en Picardie.

ÉCOULAGE n. m. (de *écouler*). Raclage des peaux écharnées, pour en faire tomber l'eau de chaux. (On dit aussi DOSSOYAGE, ÉDOSSAGE, et RECOULAGE.) || Flottage du bois dans les cours d'eau de faible largeur.

ÉCOULEMENT [*man*] n. m. Action de s'écouler : *L'*ÉCOULEMENT *des eaux.*

— *Par anal.* Mouvement de personnes, de véhicules, etc., qui se retirent d'un endroit : *Procurer à la foule un* ÉCOULEMENT *rapide. Vitesse d'*ÉCOULEMENT *des troupes en marche.*

— Fig. : *Le doux* ÉCOULEMENT *de votre âme dans votre bonté.* (Bossuet.) *Les* ÉCOULEMENTS *perpétuels de notre esprit.* (Vauvenargues.)

— Comm. Débouché, faculté d'écouler des marchandises : *Trouver l'*ÉCOULEMENT *de ses produits.*

— Géol. Sous l'influence de la température et de la pression, certaines roches deviennent malléables et susceptibles de s'écouler comme des liquides. (Le résultat de ce phénomène s'observe dans le flanc, inverse, laminé de certains plis.)

— Méd. Nom vulgaire donné à quelques maladies dont le symptôme principal est un flux anormal, comme la leucorrhée, la blennorragie : ECOULEMENT *sanguin, séreux, muqueux.*

— Phys. Mouvement d'un fluide qui abandonne progressivement l'endroit où il était.

— ENCYCL. *Liquides.* Quel que soit le *liquide* (supposé sans viscosité) qui s'*écoule* par un étroit orifice percé dans une paroi mince, la *vitesse d'écoulement* est donnée, suivant la règle de Torricelli, par la formule $v = \sqrt{2gh}$, où h représente approximativement la charge, définie par la distance du centre de l'orifice à la surface libre.

Pour une charge constante (trop-plein, vase de Mariotte), l'écoulement est donc régulier, c'est-à-dire de vitesse constante, et la *dépense* ou volume de liquide passant dans l'unité de temps par un orifice de section s est théoriquement égale à $v \times s$.

En réalité, il y a *contraction de la veine*, d'où une diminution de la dépense dont la valeur est le produit de $v.s$ par une fraction (*coefficient de dépense*) qui dépend de la forme des *ajutages*, la pression hydrostatique variant d'un point à l'autre de l'ajutage. Si celui-ci épouse la forme de la veine contractée, la dépense a sensiblement sa valeur théorique. Divergent, l'ajutage augmente la dépense.

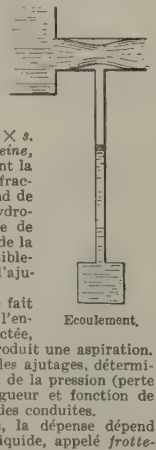

Ecoulement.

Les *trompes* (v. ce mot) utilisent ce fait que, dans un ajutage cylindrique, à l'endroit où la veine liquide est contractée, la pression, notablement diminuée, produit une aspiration.

Les frottements, négligeables dans les ajutages, déterminent, dans les tuyaux, une diminution de la pression (perte de charge), proportionnelle à la longueur et fonction de la nature des parois et du diamètre des conduites.

Dans le cas des tubes capillaires, la dépense dépend d'un coefficient, caractéristique du liquide, appelé *frottement intérieur.*

Enfin, les tubes élastiques modifient le régime d'écoulement. Poussé par saccades, un liquide s'écoule irrégulièrement par un tube rigide, et régulièrement en un jet continu par un tube de caoutchouc (régularisation du cours du sang dans les artères).

Gaz. — Sous faible pression, les lois sont les mêmes que pour les liquides. La loi de Graham consacre en outre ce fait, que la vitesse d'écoulement est inversement proportionnelle à $\sqrt{\delta}$, δ étant la densité.

Pour des excès de pression considérables les phénomènes thermiques interviennent d'une façon prépondérante.

Solides. — Fortement comprimés, les solides peuvent aussi *fuir* par un orifice étroit (Tresca) ; on dit qu'ils *s'écoulent* (fabrication des tuyaux de plomb, des tubes d'étain pour couleurs, produits pharmaceutiques, etc.).

ÉCOULER [*lé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *couler*). Vendre facilement : ECOULER *des marchandises.*

— Techn. *Ecouler le cuir,* Le faire égoutter. || *Ecouler une peau,* La racler avec le dos du couteau à écharner, pour en faire tomber l'eau de chaux. (On dit aussi RECOULER, DOSSOYER, et ÉDOSSER.)

— Navig. fluv. *Ecouler le flot,* Amener au port où l'on doit former le train les bois jetés à bûche perdue dans une rivière.

— ***Écoulé, e,*** part. pass. du verbe *Écouler.*

— Fig. : *Temps* ÉCOULÉ. *Vie trop tôt* ÉCOULÉE.

— ***S'écouler,*** v. pr. Couler, se répandre : *L'eau* S'ÉCOULE *avec une vitesse proportionnelle à la pente.* || *Par anal.* Se retirer d'un endroit, d'une manière continue : *Flot de monde qui a peine à* S'ÉCOULER ; et au fig. : *Laissons la plainte* S'ÉCOULER *librement de nos cœurs.* || *Par extens.* Disparaître progressivement : *L'argent* S'ÉCOULE *plus rapidement qu'il ne s'amasse ;* et *au fig.* Passer, se dissiper : *La vie* S'ÉCOULE *en un instant.* (J.-J. Rousseau.)

— Avec suppression du pronom : *Laisser* ÉCOULER *l'eau. Voir* ÉCOULER *ses jours.*

— Au sens passif, Etre écoulé, vendu : *Marchandises qui* S'ÉCOULENT *facilement.*

— Avec suppression du pronom : *Faire* ÉCOULER *ses marchandises.*

ÉCOUPE n. f. (du lat. *scopa,* balai). Mar. Balai dont on se sert pour le lavage des vaisseaux. (On dit aussi ÉCOUPÉE.)

ÉCOURGÉE ou **ESCOURGÉE** [*èss*] n. f. (du préfixe *é,* et d'un dér. bas-lat. de *corrigia,* courroie). Fouet composé de plusieurs lanières de cuir. || Coup de ce fouet.

ÉCOURGEON n. m. Agric. Syn. de ESCOURGEON.

ÉCOURS [*kour'*] n. m. Dans les salines, Canal amenant l'eau de mer à la vasière, où elle se clarifie et subit une première concentration.

ÉCOURTER [*té*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *court*). Rogner, diminuer la longueur : *Faire* ÉCOURTER *un habit.* || *Ecourter un chien,* Lui couper la queue et les oreilles. || *Ecourter un cheval,* Lui couper les oreilles.

— *Fig.* Abréger à l'excès, tronquer : ECOURTER *une citation.*

— Art vétér. Soumettre à l'amputation de la queue (surtout le cheval et le chien), le plus souvent pour une question de mode, quelquefois pour une raison pathologique ou accidentelle (fracture, carie osseuse).

— ***Écourté, e,*** part. pass. du verbe *Écourter.*

— *Substantiv.* Animal écourté : *Le pauvre* ÉCOURTÉ. (La Fontaine.)

— ***S'écourter,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir écourté : *Une telle œuvre ne* SE *peut* ÉCOURTER.

ÉCOURT-SAINT-QUENTIN, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 22 kil. d'Arras, sur l'Hirondelle ; 1.360 hab. (1.830 en 1914). Brasseries. En grande partie détruit au cours de la Grande Guerre.

ÉCOURUE [*rû*] n. f. Etat des eaux d'une rivière qui sont basses, par suite de l'enlèvement momentané de certains barrages. (Vx.)

ÉCOUSSAGE n. m. Tache noire sur la faïence.

ÉCOUSSURE n. f. Portion du produit brut de la récolte, que, dans quelques départements du Midi, l'on abandonne aux ouvriers qui ont fait la moisson et le battage des grains.

ÉCOUTABLE adj. Qui mérite d'être écouté : *Musique qui n'est pas* ÉCOUTABLE. (Peu us.)

ÉCOUTAGE n. m. Action d'écouter. (Se dit plus particulièrement, dans la fabrication des phonographes, de l'action de contrôler, par l'audition, la sonorité et l'exactitude des cylindres ou des disques.)

ÉCOUTANT [*tan*], **E** adj. Qui écoute.

— Par plaisant. *Avocat écoutant,* Qui ne plaide pas, mais fréquente le barreau.

— *Substantiv.* Qui écoute ; auditeur.

Je ne suis qu'*écoutant* parmi tant de merveilles.
LA FONTAINE.

ÉCOUTANTS [*tan*] n. m. pl. (de *écouter*). Hist. ecclés. Nom donné à des pénitents que l'on admettait aux instructions religieuses avec les catéchumènes, mais qui étaient obligés de se retirer de la nef pendant les prières. || Nom que les manichéens et les Bulgares donnaient aux disciples dont l'instruction était peu avancée.

ÉCOUTE n. f. Endroit d'où l'on peut écouter sans être vu. || Lieu fermé, dans un couvent, d'où l'on peut suivre l'office sans voir ni être vu. || *Tribune aux écoutes,* Tribune d'où l'on pouvait, sans être vu, suivre les discussions publiques en Sorbonne.

— *Etre aux écoutes, Avoir l'oreille aux écoutes, Se mettre aux écoutes,* Etre aux aguets. Prêter pour entendre une attention suivie. || Recueillir avec soin ce qui se dit : *Harlay* AUX ÉCOUTES *tremblait à chaque ordinaire de Bretagne.* (Saint-Simon.)

— Art milit. *Poste d'écoute,* Petite galerie de mine terminée par un réduit d'où l'on cherche à entendre ce qui se passe chez l'ennemi. || Poste aérien établi pour repérer par le son l'emplacement des batteries ennemies, les évolutions d'un aéronef ou d'un avion, etc. || *Organiser l'écoute,* Préparer, établir un poste d'écoute, etc.

— Au plur. Véner. Oreilles du sanglier.

— *Adjectiv.* et au fém. : *Sœur* ÉCOUTE, Religieuse qui en accompagne une autre au parloir.

— ENCYCL. Art milit. Dans la guerre de tranchées, les adversaires s'évertuent à se dissimuler l'un à l'autre leurs mouvements et leurs occupations. Mais pour se procurer des renseignements dont le plus futile en apparence peut avoir une importance énorme pour un chef de secteur, celui-ci fait creuser des *postes d'écoute ;* ce sont des galeries à ciel ouvert ou en sape, qu'il fait pousser le plus près possible de l'ennemi et qui se terminent par un réduit (poste d'écoute proprement dit). Là prend place un homme résolu, muni de divers appareils (amplificateurs de sons, microphones, géophones, récepteurs très sensibles) et qui a pour mission de recueillir tous les bruits (sur les travaux de terrassement ou autres, les conversations entre soldats, la périodicité et l'importance des relèves, les ordres verbaux) qu'il peut surprendre et qu'il rapporte fidèlement à son chef.

Dans l'artillerie de défense contre aéronefs (D.C.A.) on peut être amené à tirer de nuit contre un avion ou un dirigeable. Ces aéronefs sont alors invisibles et ne décèlent leur présence que par le bruit de leurs moteurs. On procède alors au *tir au son,* en cherchant à fixer la position de l'aéronef par l'*écoute.* L'écoute se fait soit au moyen d'appareils spéciaux, paraboloïde, sitemètre ou télésitemètre, qui permettent de déterminer l'*azimut* et le *site* de l'avion, soit à l'oreille nue (dans ce cas on ne peut déterminer que l'azimut). Les *postes d'écoute* sont reliés téléphoniquement à un *poste central d'écoute* qui communique au *poste de commandement des batteries* les renseignements envoyés par les postes d'écoute. Le commandant des batteries utilise ces renseignements pour déterminer les *éléments du tir.*

Poste d'écoute aérien dans une tranchée.

ÉCOUTE n. f. (néerlandais *schoote ;* allem. *schote*). Cordage servant à border une voile, c'est-à-dire à raidir sa ralingue de bordure et à fixer l'un des points de cette voile du côté sous le vent : ECOUTE *de hunier, de basse voile.* || *Ecoute de revers,* Nom donné à celle des écoutes de basse voile qui se trouve du côté du vent. || *Nœud d'écoute, simple* ou *double,* Nœud qui sert à fixer provisoirement un cordage sur un point de bonnette, sur toute voile ou objet portant un œil, une ganse ou une cosse. (Ce nœud se resserre d'autant plus que le cordage exerce un effort plus grand.) || *Fausse écoute,* Ecoute des voiles carrées supérieures qui se trouve du côté du vent. || *Avoir le vent entre deux écoutes,* Etre vent arrière. (Vx.) || *Venir sous l'écoute,* Venir sous le vent.

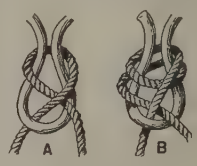

Nœuds d'écoute : A. Simple ; B. Double.

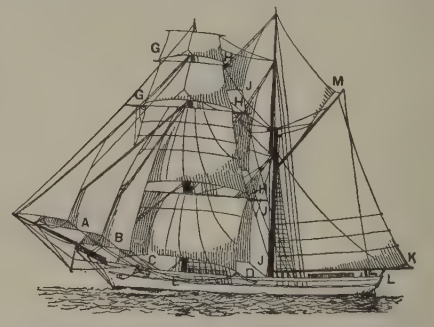

ECOUTES : A. De clin-foc ; B. De grand foc ; C. De petit foc ; D. De misaine ; E. De revers ; G. Du vent ; H. De sous le vent ; J. De voiles d'étai ; K. De brigantine ; L. De gui ; M. De flèche.

— Fig. *Faire un coup d'écoute,* Forcer de voiles par forte brise, pour éviter un navire ennemi en augmentant de vitesse. (Mar. anc.)

ÉCOUTEMENT [*man*] n. m. Action d'écouter, de prêter l'oreille. (Inus.)

ÉCOUTER [*té*] v. tr. (lat. *auscultare*). Prêter l'oreille pour entendre : ECOUTER *un sermon, le bruit de la mer, un morceau de musique.*

Un grand calme m'*écoute,* où j'*écoute* le soir.
P. VALÉRY.

|| *Par extens.* Donner audience à quelqu'un : *Renvoyer quelqu'un sans l'*ÉCOUTER. || Prêter attention à, tenir compte des paroles de : *N'*ÉCOUTEZ *pas les médisants.*

Molière *t'écoutait* lorsqu'il venait d'écrire.
A. DE MUSSET.

|| Goûter, se complaire aux paroles de : ECOUTER *des propos galants.* || Accueillir, exaucer : ECOUTER *les vœux d'un malheureux.* || Céder, obéir à : *Enfant qui n'*ÉCOUTE *personne ;* et, *au fig. :* ECOUTER *sa colère, ses passions, la raison,* etc.

— Manèg. *Ecouter son cheval,* Veiller à ne pas le déranger de son allure quand celle-ci est régulière.

— Loc. div. *Ecoute, écoutez,* Soit pour appeler quelqu'un, soit pour éveiller son attention : *Un tel,* ÉCOUTEZ, *j'ai quelque chose à vous dire.* || S'emploie aussi pour amener un correctif : *Dame !* ÉCOUTEZ, *je ne pouvais pas me sacrifier pour lui.* || *Se faire écouter,* Captiver l'attention. || *N'écouter que d'une oreille,* Ne prêter qu'une faible attention. || *N'écouter que soi-même,* Ne suivre l'avis de personne. || *Ecouter son mal,* S'en préoccuper à l'excès.

— ALLUS. HIST. **Frappe mais écoute,** Réponse fameuse de Thémistocle. V. FRAPPER.

— ***Écouté, e,*** part. pass. du verbe *Écouter.*

— Manèg. *Mouvements écoutés,* Mouvements qui ont de la précision. || *Pas écouté,* Pas d'école dans lequel le cheval se balance entre les jambes du cavalier sans se jeter ni sur l'une ni sur l'autre.

— ***S'écouter***, v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.*, Consulter, suivre ses inspirations : *Il est plus facile d'écouter les autres que de* s'ÉCOUTER *soi-même.* (Mme de Puisieux.) || Tourner sur soi-même son attention : *Qui* s'ÉCOUTE *vivre entend venir la mort.* (Bongeart.) || *S'écouter parler*, ou simplem. *S'écouter*, Se complaire dans ses paroles, parler lentement. || *Fam.* Prendre trop de souci de sa personne : *Il ne faut pas trop* s'ÉCOUTER *quand on est jeune.*

— Avec réciprocité, S'écouter les uns les autres.

— Au sens passif, Etre écouté : *Poésie, musique qui doit* s'ÉCOUTER *religieusement.*

ÉCOUTE-S'IL-PLEUT n. m. invar. Moulin qui n'est alimenté que par des eaux sujettes à tarir, et qui a souvent besoin de la pluie pour fonctionner.

— *Fam.* Chose douteuse, sur laquelle on ne peut compter. || Homme faible, que le moindre obstacle arrête.

ÉCOUTEUR, EUSE n. Qui prête attention à ce qu'on dit : *O volupté de l'*ÉCOUTEUR ! *si bien connue des Arabes, lorsque le soir ils se laissent aller aux récits du poète.* (X. Saintine.) || Qui écoute, par indiscrétion : ÉCOUTEUR *aux portes.*

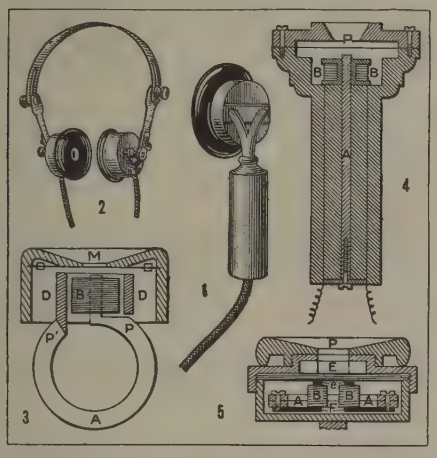

ÉCOUTEURS : 1. Acoustique pour phonographe; 2. Casque téléphonique avec ses deux écouteurs; 3. Ecouteur de d'Arsonval: A. Aimant circulaire formant poignée; un des pôles P est surmonté d'une bobine B, l'autre P', d'un anneau en fer doux D, entourant l'électro-aimant; M. Membrane vibrante; 4. Ecouteur téléphonique de Bell (1876) : A. Aimant droit; B. Bobine; P. Plaque de tôle vibrante; 5. Ecouteur d'Ader (coupe) : A. Aimant en deux plaques circulaires; B. Bobines traversées par une branche des équerres en fer doux F; E. Excitateur en fer doux; P. Pavillon en ébonite.

— Techn. Dans la fabrication des phonographes, employé (homme ou femme) dont les occupations consistent à éprouver par l'audition les qualités des cylindres ou des disques enregistrés.

— N. m. Acoust. Nom donné au récepteur d'un appareil téléphonique, phonographique ou radiophonique, qu'on applique à l'oreille.

— Art milit. Soldat placé dans un poste d'écoute.

— Radiotechn. Appellation donnée parfois aux opérateurs radiotélégraphistes chargés de l'écoute et de la transmission des signaux à bord d'un navire.

— *Adjectiv.* Manèg. Syn. de ÉCOUTEUX, EUSE.

ÉCOUTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Manèg. *Cheval écouteux*, Cheval qui, pendant ses exercices, se laisse facilement distraire par tout ce qui se passe autour de lui. || Cheval qui ne part pas franchement de la main et qui ne donne pas ce qu'il pourrait et devrait fournir. (On dit quelquefois ÉCOUTEUR, EUSE.)

ÉCOUTILLE [*tiy'*] n. f. (origine inconnue; sans doute de l'espagn. *escotilla*). Ouverture ménagée dans les ponts d'un navire pour permettre de communiquer avec l'intérieur et pour l'aérer. (L'écoutille est entourée par un surbau la protégeant des eaux qui embarquent.) || *Ecoutilles d'appareil*, Ouvertures par lesquelles passent les garants des caliornes d'appareils. || *Grande écoutille* ou *Grand panneau* (Marine anc.), Ecoutille, plus grande que les autres, située entre le mât de misaine et le grand mât, où se logeait l'ancre du grand panneau et au-dessus de laquelle on mettait la chaloupe à son poste de mer.

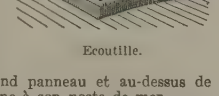
Ecoutille.

— ENCYCL. Archéol. Les *écoutilles* des galères s'ouvrant sur la couverte, avec leurs encadrements dits *batiportes*, étaient au nombre de six à tribord, quatre à bâbord. La première menait au *gavon*, la seconde éclairait la chambre de poupe, la troisième donnait accès à l'*escandolat*, la quatrième au *paillot*, etc. Celle de la *compagne* et celle de la *chambre de miège* s'ouvraient seules largement, pour le passage des futailles. Des panneaux ou *portaux* qui les fermaient, les plus grands portaient en leur milieu un petit panneau mobile; celui de la chambre de miège s'ouvrait à deux battants.

ÉCOUTOIR n. m. Cornet acoustique. (Vx.)

Écouves (FORÊT DOMANIALE D'), forêt du départ. de l'Orne, arrond. d'Alençon, cant. d'Alençon (Est et Ouest), Carrouges, et Sées.

Située à environ 12 kil. au nord d'Alençon, elle occupe le massif montagneux des collines de Normandie qui sépare les hautes vallées de l'Orne et de la Briante affl. de la Sarthe, et constitue ainsi la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Loire et celui de l'Orne. L'altitude y varie de 208 à 417 m. D'une contenance de 7.528 ha., elle forme avec les bois attenants un massif forestier de plus de 10.000 ha. Les essences qui la peuplent sont le chêne, le hêtre et divers feuillus et résineux. Parmi les arbres de fortes dimensions on peut citer : au canton du Bois-Mallet, un hêtre de 4m,75 de tour à 1m,30 du sol, 17 m. de fût et 30 m. de hauteur totale, âgé d'au moins deux cents ans; au canton de la Vallée-de-Fontenay, un autre hêtre de 4m,30 de tour sur 10 m. de fût et 25 m. de hauteur totale et dont l'âge est évalué à trois cents ans; deux beaux chênes, l'un « le Chêne Lacombe » de 2m,80 de tour sur 20 m. de hauteur, l'autre de 3m,10 sur 18 m., âgés d'environ deux cents ans, et situés aux cantons du Vignage et de Bouillon. Sites pittoresques nombreux, entre autres : « la Butte Chaumont » où s'élève un escarpement rocheux redoutable connu sous le nom de « Saut-à-la-Dame » du haut duquel un seigneur d'Alençon aurait, dit-on, précipité jadis sa femme innocente. Avant le XIIIe siècle, la forêt appartenait aux seigneurs de Bellême, comtes d'Alençon, les Talvas; elle fut réunie au domaine royal par Philippe Auguste.

ÉCOUVETTE n. f. (de l'anc. franç. *escouve*, balai; lat. *scopa*). Petit balai de bouleau, avec lequel les épinceteuses font tomber du drap les épluchures qu'elles en ont extraites. || Brosse à long manche, servant aux ouvriers apprêteurs pour humecter les plaques destinées à chauffer les étoffes pendant le pressage. || Instrument en forme de petit balai, dont se sert le forgeron pour mouiller le charbon sur la forge. (Dans ces deux derniers sens, on dit aussi GOUPILLON). || Se dit quelquefois pour ÉCOUVILLON de boulanger.

ÉCOUVILLON [*vi-yon*] n. m. (anc. fr. *escouve*). Vieux linge attaché à un long bâton, pour nettoyer les corps creux, notamment les fours de boulanger. V. ÉCOUVETTE.

— Artill. Instrument employé pour nettoyer et graisser l'âme des bouches à feu dans l'artillerie utilisant la poudre noire. (Il se compose d'une brosse cylindrique fixée à un manche ayant la longueur de l'âme du canon.)

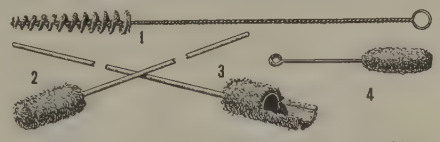

ÉCOUVILLONS : 1. En crin (pour carabines); 2. En chiffons (pour canons); 3. A cuilleron; 4. En feutre (pour instruments de musique).

— Chir. Sorte de petite brosse servant à enlever les fausses membranes et les mucosités de la trachée-artère ou à racler la muqueuse de l'utérus.

— ENCYCL. Artill. L'*écouvillon* est formé d'une tige en bois, munie à son extrémité d'une brosse en tête de loup. Autrefois, pour les pièces se chargeant par la bouche, l'écouvillon était monté sur la tige du refouloir; après chaque coup, on passait la brosse dans l'âme de la pièce, puis, faisant mouliner l'instrument, on enfonçait la charge suivante au moyen du refouloir. Depuis le chargement par la culasse, on ne fait plus usage de l'écouvillon, distinct du refouloir, que pour nettoyer les pièces après l'exécution d'un tir, et pour en graisser l'âme.

ÉCOUVILLONNAGE [*vi-yo-naj'*] ou **ÉCOUVILLONNEMENT** [*vi-yo-ne-man*] n. m. Action d'écouvillonner : *L'*ÉCOUVILLONNAGE *d'un canon, d'un four à pain.*

— Chir. Brossage de la cavité utérine à l'aide d'un écouvillon.

ÉCOUVILLONNEMENT [*vi-yo-ne-man*] n. m. Artill. et Méd. Syn. de ÉCOUVILLONNAGE.

ÉCOUVILLONNER [*vi-yo-né*] v. tr. Nettoyer avec l'écouvillon l'aire et la voûte d'un four, l'âme d'un canon, etc. || Mouiller légèrement le charbon d'une forge.

— Méd. Action de débarrasser la matrice d'une muqueuse malade.

ECPÉRISPASME [*riss-pasm'*] n. m. (gr. *ekpérispasma*). Tactique gr. anc. Conversion de trois quarts.

ECPHANTHOS de Syracuse, philosophe de l'école pythagoricienne, né vers 500 av. J.-C., disciple de Hicétas de Syracuse. Il admettait comme premiers principes des choses non plus les nombres de Pythagore, mais des atomes corporels, bien qu'invisibles, et séparés par du vide. Là s'arrête la ressemblance de sa philosophie avec celle de Démocrite. Ecphantos de Syracuse se rapproche d'Anaxagore quand il explique l'unité du monde non par des causes mécaniques, mais par l'action de la Providence. Il attribuait à la terre, comme Hicétas de Syracuse, un mouvement de rotation autour de son axe.

ECPHANTIDE, poète comique athénien, de la première moitié du Ve siècle av. notre ère. On possède seulement quelques vers de ses pièces. Dans un fragment conservé, il se défend d'écrire des comédies à la mode de Mégare.

ECPHONÈME [*èk'-fo*] n. m. (gr. *ekphonêma*; de *ek*, de, et *phonêma*, intonation). Elévation de la voix par des exclamations, des interjections, des mots incomplets, pour exprimer la surprise ou la passion.

ECPHRACTIQUE [*èk-frak'-tik'*] adj. et n. m. (gr. *ekphraktikos*; de *ekphrassein*, déboucher). Méd. Apéritif : *Potion* ECPHRACTIQUE, *Un* ECPHRACTIQUE.

ECPHRASTE [*èk-frasst'*] n. m. (du gr. *ek*, de, et *phrazein*, parler). Interprète; traducteur. (Peu us.)

ECPHYLAXIE [*èk-fi-lak-sî*] n. f. (du préfixe *ek*, et du gr. *phulassô*, je protège). Méd. Suppression des réactions défensives dans une région du corps, notamment de la peau.

ECPHYMOTES [*èk-fi-mo-tèss*] n. m. Genre de reptiles sauriens comprenant des iguanes américaines de formes assez trapues (L'espèce type vit au Brésil et atteint 25 cm.)

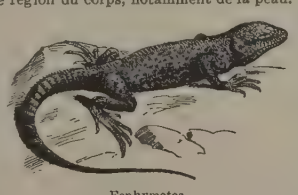
Ecphymotes.

ECQUES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kil. de Saint-Omer, près de l'Eaubonne; 1.100 hab. Brasseries.

ECQUEVILLY (Armand-François HENNEQUIN, marquis D'), général français, né et mort à Paris (1747-1830). Maréchal de camp dans les armées du roi, il émigra en 1791 et servit sous le prince de Condé. Rentré en France à la suite de Louis XVIII, il présida la commission militaire qui condamna à mort le général Gilly.

ÉCRABOUILLER [*bou-yé*] (anciennem., ESCARBOUILLER) v. tr. (origine douteuse). *Pop.* Ecorcher, écraser, mettre en marmelade : ECRABOUILLER *le visage à quelqu'un.*

— ***S'écrabouiller***, v. pr. Au sens réfléchi, S'écorcher une partie du corps : S'ÉCRABOUILLER *le visage.* || S'écraser par terre. (Pop. et fam.)

ÉCRABOUIR (S') v. pr. Techn. Syn. de ÉCACHER (S').

ÉCRACHE n. f. Argot. Papier. || *Ecrache à l'estorgue* ou *Ecrache-tarte*, Faux passeport.

ÉCRACHER [*ché*] v. intr. Argot. Montrer son passeport.

ÉCRAI [*krè*] n. m. Milieu de la raie du sillon creusé par la charrue. (Dialectal.)

ÉCRAIGNE [*krè, gn* mll.] n. f. Nom que l'on donnait autrefois, en Bourgogne, aux chaumières ou huttes construites par les paysans. || Veillée que l'on faisait dans une de ces huttes : *Tabouret des Accords a écrit les «* ECRAIGNES *dijonnaises ».*

ÉCRAINIER [*krè-ni-é*] n. m. (de *écran*). Nom que l'on donnait autrefois aux layetiers.

ÉCRAN n. m. (du moyen haut-allem. *shranc*, « ce qui sépare », grille, clôture). Mobil. Petit éventail pour se garantir la figure contre l'ardeur d'un feu de cheminée. || Petit meuble monté sur deux pieds, destiné au même usage. || Pièce d'étoffe déroulée devant une cheminée, et maintenue à sa partie inférieure par une tringle.

— *Par extens.* Ce qui remplit l'office de l'écran : *Se faire un* ÉCRAN *avec sa main, avec son chapeau.* || Objet interposé, qui empêche de voir ou qui protège : *L'iris est un* ÉCRAN *qui préserve la rétine d'une lumière trop vive.* || Ce qui met quelqu'un à couvert, substitue la responsabilité d'un autre à la sienne : *Si je continuais à vous servir de paravent ou d'*ÉCRAN, *vous me mépriseriez singulièrement.* (H. de Balzac.)

— *Par dénigr.* Mauvaise peinture, par allusion à celles dont on couvrait autrefois les écrans : *Ce sont des* ÉCRANS, *que ces toiles sans air, sans profond, où les peintres craignent de mettre de la couleur.* (H. de Balzac.)

— Archit. Barrière à jour, de pierre, de bois ou de métal, qui sépare du reste de l'église le chœur, le sanctuaire ou une chapelle.

— Bx-arts. Toile blanche tendue sur un châssis, avec laquelle peintres et graveurs amortissent l'éclat du jour.

— Chem. de f. Plaque de tôle percée d'orifices vitrés, destinée jadis à protéger le mécanicien contre le vent et la pluie, pendant la marche. (Elle est remplacée actuellement par un abri plus efficace.) || *Ecran paraneige*, Panneau de bois ou de maçonnerie destiné à éviter les amas de neige entraînée par le vent, le long et au-dessus des rails d'une voie ferrée.

— Cinémat. Surface diffusante sur laquelle est projetée l'image agrandie d'une diapositive de projection ou d'un film cinématographique.

— Magnét. et Electr. *Ecran magnétique*, Pièce cylindrique ou autre de fer doux dont on recouvre l'appareil qu'on veut protéger contre les effets du magnétisme extérieur. || *Ecran électrique*, Enveloppe conductrice continue ou formée d'un réseau à mailles suffisamment serrées pour que les phénomènes électriques qui se passent à l'extérieur soient sans effet à l'intérieur, d'après le principe de la cage de Faraday. (On se sert encore des écrans électriques pour soustraire les appareils de mesure électriques à l'influence de l'électricité extérieure. V. PARATONNERRE.)

— Mar. *Ecran des feux de côté*, Support en bois sur lequel se placent, de chaque côté du navire, les feux de côté, et qui est construit de manière à limiter leur rayon de visibilité.

— Photogr. V. la partie *encycl.*

— Radiotechn. Feuille de carton saupoudrée de platinocyanure de baryum, que l'on emploie en radioscopie pour l'examen de corps éclairés par les rayons X. V. RADIOSCOPIE.

— Techn. Plaque de fer, suspendue devant l'ouverture d'un four ou d'une forge, pour garantir le visage des ouvriers. || Cercle de bois couvert d'une toile, dont les verriers s'entourent la tête pour se garantir de l'ardeur du feu. || Plaque de tôle servant à clore le cendrier d'une machine à vapeur.

— ENCYCL. Archéol. Pour se garantir du feu ardent des énormes cheminées, on utilisait au moyen âge une sorte de claie d'osier montée sur pieds. Ce fut l'origine de l'*écran*. Ce fut quelquefois aussi un morceau d'étoffe flottant fixé à la tablette de la cheminée. Plus tard, c'est une tapisserie dans un cadre monté sur pieds, plus ou moins découpé et plus ou moins orné. Les écrans d'osier ou d'éclisse, probablement revêtus d'une housse, continuèrent d'être en usage jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Le XVIIe siècle peut être considéré comme l'époque par excellence des écrans fastueux. Certains, en argent, sont de véritables pièces d'orfèvrerie. D'autres sont couverts de peintures, de broderies d'or et d'argent. Certains écrans, dits « à bannière », étaient faits d'une tige verticale portant à son sommet une tige horizontale où s'accrochait une sorte de bannière pendante. Pour les écrans à armature de bois, le tissu était tendu sur un châssis enfermé dans un cadre muni de deux pieds doubles; cette disposition amena l'innovation des écrans à coulisses, avec châssis montant et descendant à volonté dans son cadre. Au XVIIIe siècle on y ajouta des tiroirs, des petites tablettes, des pupitres. Le XIXe siècle, en rétrécissant de plus en plus les pièces d'habitation et diminuant la hauteur et la largeur du foyer, a achevé d'enlever à ces petits meubles leurs principales raisons d'être. On les employait encore dans un but décoratif, purement ornemental en été. Le chauffage central les bannira certainement des intérieurs du proche avenir. On a fabriqué au moyen âge des écrans à main de petites dimensions, garnis le plus souvent de parchemin. Au XVIe siècle, l'écran à main est supplanté par l'éventail, mais il reparaît aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ces écrans étaient

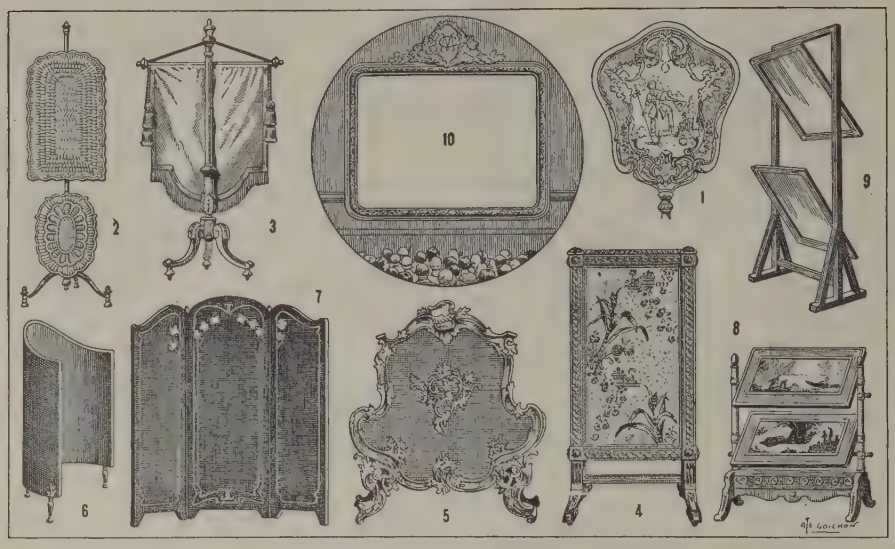

ÉCRANS : 1. A main (d'après Boucher) ; 2. De foyer (en éclisse) XVIe siècle; 3. A bannière; 4. De foyer (broderie) ; 5. De foyer en métal (style Louis XV) ; 6. Cintré pour calorifère ; 7. De foyer, en métal, pliant; 8. De foyer (transformable en table à thé) ; 9. Réflecteur pour atelier de photographie ; 10. De cinématographie.

d'un goût rare et d'une façon précieuse. On en fabriqua également en papier, parfois ornés de gravures de Chauveau, Lepautre, ou même Abraham Bosse ; ces derniers étaient de forme ronde, et montés sur un pivot. Au XVIIIe siècle, Boucher, Gravelot, Moreau le Jeune, Charles-Gabriel Huquier, d'autres encore, tracèrent de délicieux encadrements d'écrans à main, avec un champ libre au milieu où l'on pouvait imprimer ou inscrire tout ce que l'on voulait. On les garnit plus tard, dans la seconde moitié du siècle, d'estampes chinoises ou japonaises, appelées alors « papiers des Indes ». Enfin, avant l'invention des abat-jour, certains flambeaux étaient munis de petits écrans, en ébène quelquefois ; cet usage, dont on trouve trace au XIVe siècle, persista jusqu'au milieu du XVIIIe.

— Photogr. Les *écrans colorés* ou *filtres colorés* sont des milieux absorbants constitués soit par de la gélatine colorée, nue ou scellée entre glaces, soit par du verre coloré dans la masse, soit encore et plus rarement par un liquide coloré versé dans une cuvette à parois de glace. On les place sur le trajet des rayons lumineux pour compenser les différences de sensibilité aux couleurs, de l'œil et des couches photographiques sensibles (*écrans compensateurs*), ou pour exagérer les contrastes entre couleurs juxtaposées du sujet (*écran à contrastes*) ; par exemple, un écran jaune corrige l'excès de sensibilité des plaques orthochromatiques pour le violet et le bleu ; un filtre rouge augmente les contrastes entre les vernis noirs et le fond rouge d'un meuble d'acajou. V. ORTHOCHROMATISME. — Pour compenser l'excès de luminosité du ciel relativement au terrain d'un paysage, on utilise quelquefois, à quelque distance en avant de l'objectif, un écran (jaune ou gris) dégradé (*écran de ciel*). V. AUTOCHROME, et TRICHROMIE.

L'*écran sensitométrique* ou *Coin sensitométrique* est formé d'une couche de gélatine gris neutre, moulée en forme de prisme très aigu, dont les densités (logarithmes des opacités) sont proportionnelles aux distances à l'arête ; de tels écrans, montés entre glaces, sont utilisés à toutes mesures photographiques (sensibilité des émulsions, efficacité de divers traitements).

On appelle *écrans d'éclairage* ou *écrans de tête*, des châssis mobiles garnis de papier ou d'étoffe, utilisés, dans les ateliers photographiques, pour régulariser l'éclairage du modèle. Suivant, en effet, qu'ils portent ombre sur celui-ci, ou que, placés en arrière, ils renvoient sur lui la lumière, ils permettent à volonté d'augmenter ou de diminuer l'éclairement en un point déterminé.

Ecran ligné ou *Ecran tramé*. V. TRAME.

Pour les projections cinématographiques, on utilise soit des diffuseurs translucides, le projecteur étant du côté de l'écran opposé à celui que regardent les spectateurs, soit plus généralement une surface diffusante opaque, le projecteur et les spectateurs étant du même côté de l'écran. Suivant la forme de la salle utilisée, il y a lieu de choisir des écrans de caractère différent : dans une salle large et peu profonde, on utilise un écran à surface très diffusante, constitué par exemple par un enduit de plâtre, tandis que, dans une salle profonde et étroite, il y a intérêt à choisir une surface grenue métallisée, qui assure en ce cas une plus grande luminosité aux images.

ÉCRANCHER ou **ÉCLANCHER** [*ché*] v. tr. ou intr. Faire disparaître les faux plis d'une étoffe.

ÉCRANCHEUR ou **ÉCLANCHEUR** n. m. Ouvrier qui écranche les étoffes.

ÉCRAPER [*pé*] v. tr. (de l'angl. *to scrape*, ratisser). Décrotter, gratter (sur les côtes de la Manche) : ÉCRAPER *le bas de son pantalon.* ÉCRAPER *de vieilles briques pour les employer de nouveau.*

ÉCRAPETTE [*pèt'*] n. f. (de *écraper*). Petit balai de chiendent que l'on emploie, sur les côtes de la Manche, à divers usages de propreté.

ÉCRASABLE adj. Qui peut être écrasé ; qui mérite d'être écrasé : *Des pierres facilement* ÉCRASABLES. *Monstre exécrable et* ÉCRASABLE.

ÉCRASAGE [*zaj'*] n. m. Action d'écraser, de broyer : *L'*ÉCRASAGE *des graines oléagineuses.*

ÉCRASANT [*zan*], **E** adj. Qui écrase : *La puissance* ÉCRASANTE *d'une machine.*

— *Fig.* Accablant ; supérieur de beaucoup : *Un travail* ÉCRASANT. *Des forces* ÉCRASANTES.

ÉCRASÉE [*zé*] n. f. Effondrement qui se produit au-dessus d'une ancienne fouille, dans une mine.

ÉCRASEMENT [*man*] n. m. Action d'écraser ; résultat de cette action : *L'*ÉCRASEMENT *du raisin dans la cuve ;* et au fig. : *L'*ÉCRASEMENT *des ennemis.*

— Chir. *Ecrasement linéaire*, Procédé par lequel, au lieu de couper les parties avec un instrument tranchant, on les coupe par l'écrasement et la constriction.

— Métall. Essai consistant à écraser une éprouvette, soit sous un effort croissant lentement et d'une manière continue, soit sous un choc violent. (On utilise généralement des éprouvettes cylindriques, et l'on mesure la réduction de hauteur du cylindre en fonction de l'effort ou de la force vive.)

— ENCYCL. Chir. L'*écrasement* d'un membre produit des lésions multiples : fracture, luxation, rupture de nerfs, de vaisseaux, etc. Jadis, on pratiquait l'amputation ; aujourd'hui, on embaume en quelque sorte le membre pour le préserver des infections, et l'on attend la régénération des tissus lésés. On peut ainsi souvent conserver des membres qui étaient presque en bouillie. Néanmoins, l'amputation est souvent la seule ressource. L'écrasement détermine souvent des phénomènes de choc, et le tétanos le complique fréquemment ; d'où la nécessité de faire à ces blessés des injections de sérum antitétanique.

Ecrasement linéaire. — Cette méthode opératoire, introduite dans l'art chirurgical par Chassaignac, a pour but de substituer aux méthodes généralement employées jusque-là pour sectionner les tissus vivants un moyen d'obtenir des sections promptes sans effusion de sang. C'est à l'aide de chaînes métalliques, mises en mouvement par des appareils doués d'une grande puissance, que Chassaignac pratiquait l'écrasement linéaire sur différentes parties du corps humain. L'écrasement linéaire n'est plus utilisé que très rarement. — Le *serre-nœud* n'est qu'un écraseur linéaire simplifié.

ÉCRASER [*zé*] v. tr. (de l'anc. scandinave *krasa*, broyer). Briser, aplatir en comprimant : ECRASER *du raisin dans le fouloir.* ECRASER *un insecte avec le pied.* || *Par exagér.* Meurtrir par une forte compression : ECRASER *le pied de quelqu'un en marchant dessus.* || *Par anal.* Faire paraître très bas : *Pavillons dont la hauteur* ÉCRASE *le corps de bâtiment.*

— *Fig.* Faire succomber sous un poids trop lourd, surcharger : ECRASER *un homme sous un fardeau, un peuple d'impôts. Elle* [la religion] ÉCRASAIT *l'homme sous la crainte d'avoir toujours des dieux contre soi.* (Fustel de Coulanges.) || Abattre, anéantir : ECRASER *l'ennemi. Un parti qui l'emporte* ÉCRASE *le parti vaincu.* (Dupin.) || Accabler, humilier, rabaisser : *Accablez-moi,* ÉCRASEZ-*moi sous votre mépris.* (V. Hugo.) ECRASER *ses voisins par son luxe.* || Accabler moralement, anéantir : *Il est de ces nouvelles qui vous* ÉCRASENT.

— Argot. *En écraser*, Dormir.

— Pop. *Ecraser un grain*, Boire un verre de vin.

— Techn. *Ecraser une étoffe*, La frapper à l'excès.

— ALLUS. LITTÉR. **Écrasons l'infâme !**, Mot célèbre de Voltaire. V. INFÂME.

— ***Écrasé, e,*** part. pass. du verbe *Écraser.* Aplati, brisé : *Bonbon* ÉCRASÉ, *Nez* ÉCRASÉ ; et *au fig.* : Anéanti, accablé : *Ennemi* ÉCRASÉ. ECRASÉ *de dettes.* ECRASÉ *d'impôts. Le moyen sûr d'être* ÉCRASÉ *dans ce monde c'est de n'avoir que du mérite.* (Voltaire.)

— Escr. Se dit d'un tireur trop plié sur les jambes et dont le corps se trouve trop couché en avant.

Denture écrasée.

— Chem. de f. *Rail écrasé*, Rail dont le métal du champignon a cédé sous le poids des essieux, et s'est élargi en bavures partiellement décollées de l'âme du rail.

— Techn. *Denture écrasée*, En parlant d'une scie, Denture dont l'arête coupante a été allongée d'un coup de marteau, de façon à déborder latéralement sur l'épaisseur de la lame. (L'écrasement poursuit le même but que l'avoyage par pliage des dents, et le remplace avantageusement.)

— Substantiv. : *Les écraseurs et les* ÉCRASÉS.

— ***S'écraser,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'ÉCRASER *un doigt.* — *Par extens.* S'affaisser sur soi-même, ramasser son corps : *La panthère* S'ÉCRASE *sur le sol avant de bondir.* || Escr. *Tireur qui* S'ÉCRASE.

— Au sens passif : *Les raisins* S'ÉCRASENT *avant la fermentation.*

ÉCRASEUR n. m. Qui écrase : *Un* ÉCRASEUR *de pommes à cidre. Chauffeur d'automobile qui est un véritable* ÉCRASEUR.

— *Fig.* Qui rabaisse autrui pour se faire valoir lui-même.

— Chir. *Ecraseur linéaire*, Appareil formé d'une chaîne pliée en boucle, que serrent deux crémaillères, pour pratiquer l'écrasement linéaire. V. ÉCRASEMENT.

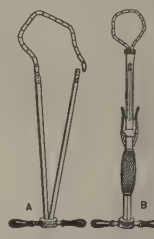

Ecraseur linéaire de Chassaignac : A. Ouvert ; B. Fermé.

ÉCRASIS [*zîs*] n. m. Amas confus d'êtres ou de choses écrasées : *Des* ÉCRASIS *de corps humains.*

ÉCRASITE n. f. Explosif moderne, qui fut employé dans l'artillerie austro-hongroise, au cours de la Grande Guerre.

— ENCYCL. L'*écrasite* est à base d'acide picrique ; pulvérulent, couleur de soufre, sa puissance explosive est presque double de celle de la dynamite. Il brûle à l'air sans détoner, avec une flamme bleue et en produisant une sorte de boue noire gluante. L'écrasite est très stable, et moins sensible que la poudre noire aux chocs, frottements, etc. Une balle tirée de près pourrait traverser une cartouche d'écrasite sans la faire détoner.

ÉCRASURE [*zur'*] n. f. Débris d'un objet écrasé.

— Techn. Partie de velours ou d'une étoffe similaire, où la peluche est écrasée par un frappage trop prolongé ou trop énergique. (On l'appelle aussi MÂCHURE.)

ÉCRECELLE [*sèl'*] n. f. Nom vulgaire de la crécerelle. (Dialectal.)

ÉCRÉHOU, groupe d'écueils et d'îlots de la Manche, dans le *passage de la Déroute*, entre l'île de Jersey et le Cotentin. (Les Ecréhou sont neutres en vertu d'une convention anglo-française datant de 1839.) V. *Supplément.*

ÉCRELET [*lè*] n. m. V. LÉCRELET.

ÉCRÉMAGE n. m. Action d'écrémer : *L'*ÉCRÉMAGE *diminue la valeur nutritive du lait.*

— Verrer. Action d'écrémer le verre en fusion. (On dit aussi ÉCRÉMAISON.)

ÉCRÉMAISON [*mè-zon*] n. f. Verrer. Syn. de ÉCRÉMAGE.

ÉCRÉMER [*mé*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer.*) Oter la crème qui surnage. || *Fig.* Prendre ce qu'il y a de meilleur dans une chose : ECRÉMER *une bibliothèque, une affaire, une cargaison.*

— Techn. *Ecrémer le verre*, Enlever du verre en fusion les scories que l'ébullition a fait monter à la surface.

ÉCRÉMETTE [*mèt'*] n. f. Techn. Syn. de ÉCRÉMOIR.

ÉCRÉMEUSE n. f. Econ. rur. Machine servant à séparer la crème du lait.

— Verrer. Outil employé par les verriers pour nettoyer la surface du verre en fusion. (On dit aussi en ce sens ÉCRÉMOIRE.)

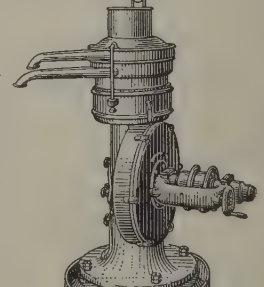

Ecrémeuse centrifuge (système Garin).

— ENCYCL. Econ. rur. Les *écrémeuses* les plus simples, qu'on nomme aussi *crémeuses*, sont des vases en terre vernissée ou en fer étamé et qui doivent être d'un nettoyage facile. L'écrémage s'y fait tout naturellement par la montée lente de la crème ; celle-ci est recueillie soit au moyen d'un écrémoir, soit — si l'écrémeuse est munie d'un ajutage à sa partie inférieure — par l'écoulement du petit-lait, soit, enfin, par épuisement du petit-lait au moyen d'un siphon.

Mais on se sert couramment aujourd'hui d'écrémeuses *centrifuges*, construites suivant le principe que les éléments des corps composés subissant un rapide mouvement de rotation peuvent se séparer par la seule différence de leurs densités. Le lait étant formé d'un liquide qui tient en suspension des globules butyreux légers, si on le place dans une écrémeuse centrifuge (dont la turbine fait 5.000 à 6.000 tours à la minute), la partie lourde, c'est-à-dire le petit-lait, est chassée vers les parois, alors que la crème, plus légère, s'amasse autour de l'axe de rotation : un dispositif approprié permet de recueillir séparément crème et petit-lait.

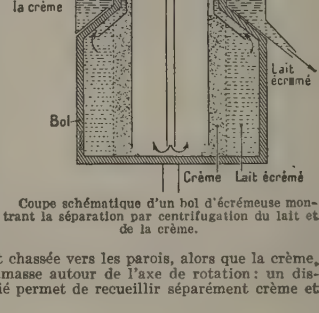

Coupe schématique d'un bol d'écrémeuse montrant la séparation par centrifugation du lait et de la crème.

ÉCRÉMIÈRE n. f. Nom donné à la coquille de la grande moule d'eau douce (anodonte), parce que les ménagères l'employaient autrefois pour pratiquer l'écrémage du lait à la main.

ÉCRÉMILLON [*mi-yon*] n. m. Nom donné, dans l'ouest de la France, au lait écrémé, qui, mélangé avec des farines d'orge, de maïs, etc., est utilisé à l'engraissement des volailles.

ÉCRÉMOIR n. m. ou **ÉCRÉMOIRE** n. f. Laiter. Instrument en forme de coquille, dont on se sert pour écrémer le lait. V. ÉCRÉMIÈRE.

Ecrémoir (écon. rur.).

— Verr. Syn. de ÉCRÉMEUSE.

— Pyrotechn. Cuiller en cuivre des artificiers pour introduire les compositions pyrotechniques dans les cartouches ou pièces d'artifice.

ÉCRÉMOIRE n. f. Syn. de ÉCRÉMOIR.

ÉCRÉMURE n. f. Verrer. Scorie enlevée par l'écrémage du verre.

ÉCRÊTEMENT [*man*] n. m. (de *écrêter*). Art milit. Action d'écrêter un ouvrage, d'en abattre la crête : *L'*ÉCRÊTEMENT *d'un parapet.*

— Econ. rur. Réparation des côtés d'un fossé. || Opération qui consiste à gratter, au printemps, les côtés des trous pratiqués en hiver pour y planter des arbres.

— Artill. *Hausse d'écrêtement,* Angle au niveau minimum permettant à une pièce de canon, placée derrière une crête ou derrière un masque, de tirer sans écrêter la crête ou le masque.

ÉCRÊTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *crête*). Enlever la crête : ECRÊTER *un coq.*

— Agric. Couper les épis mûrs du maïs.

— Art milit. Détruire la crête, le sommet d'un ouvrage : *Le canon* ÉCRÊTE *les bastions.*

— Ponts et chauss. Abaisser et niveler les accotements d'une route empierrée, pour les parer : ECRÊTER *une route, une côte.*

ÉCREVISSE n. f. (anc. haut allem. *krebiz;* allem. mod. *krebs*). Crustacé, type des crustacés décapodes macroures, vit dans l'eau douce ; on la trouve dans de nombreux cours d'eau en France, où elle est activement pêchée.

— Archéol. Cuirasse formée d'écailles chevauchées comme les anneaux du test de l'écrevisse. || *Demi-écrevisse,* Cuirasse dont une partie seulement était en écrevisse. || Vêtement déchiqueté en barbes d'écrevisse.

Armure à écrevisse (XVIe s.).

— Argot milit. *Ecrevisse de rempart,* Fantassin (à cause du pantalon garance de l'ancienne tenue).

— Constr. Pierre à chaux, à laquelle la calcination a donné une couleur rouge.

— Littér. anc. Vers ou mot qui avait un sens lorsqu'on le lisait à rebours. (Cicéron, qui ne dédaignait pas le calembour, a terminé de la manière suivante une lettre à un de ses amis : *Legendo « metulas » imitabere cancros,* « Lis, comme marchent les écrevisses, le mot : *métulas* [à l'envers : *salutem,* salut]). » On dit aussi RÉTROGRADE, ou RÉCURRENT.

— Pharm. *Yeux* ou *Pierres d'écrevisse,* Petites concrétions blanches et pierreuses formées de carbonate de chaux, qu'on trouve sous le corselet des écrevisses de rivière, au moment de la mue, et dont on faisait autrefois une poudre absorbante. (Le carbonate de chaux peut les remplacer.)

— Techn. Tenaille à l'usage des forgerons, et qui sert à traîner jusqu'à l'enclume les grosses loupes de fer rouge. (Cet instrument s'emploie encore pour transporter d'un point à un autre de lourds fardeaux, dans les travaux de construction.)

— LOC. FAM. *Rouge comme une écrevisse,* Très rouge (comme une écrevisse cuite). || *Eplucher des écrevisses,* Perdre son temps à des questions futiles, à des discussions oiseuses. (Parce que, dans l'*écrevisse,* il y a plus à éplucher qu'à manger.) || *Eplucheur d'écrevisses,* Qui se plaît aux discussions oiseuses, aux questions futiles. || *Marcher, Aller comme une écrevisse, à pas d'écrevisse,* Aller lentement ou dans un sens rétrograde ; progresser peu, ou reculer. (A cause de l'opinion vulgaire qui fait marcher les écrevisses à reculons.)

— *Adjectiv.* et *au fig.* Qui va à reculons : *Il existe des âmes* ÉCREVISSES. (V. Hugo.)

— ENCYCL. Zool. Les *écrevisses,* dont le nom scientifique est *astacus,* forment un genre de crustacés décapodes macroures, famille des astacidés. Le genre *astacus* se caractérise essentiellement par son appendice ou pointe céphalique triangulaire, dont la forme et la dimension varient, du reste, suivant les espèces. Le dernier anneau du thorax est mobile ; les pinces de la première paire de pattes sont fortes, renflées, connexes, et le premier anneau abdominal est muni d'appendices copulateurs, chez les mâles. La queue (ou *telson*) de ceux-ci est toujours beaucoup plus étroite que chez les femelles. Les femelles portent leurs œufs attachés sous leur ventre et reproduisent leur espèce en novembre, du moins en Europe. Les écrevisses sont des animaux d'eau douce, fréquentant surtout dans les ruisseaux ; leurs mœurs sont crépusculaires ou nocturnes ; pendant le jour, elles demeurent cachées dans des trous ou sous les pierres. Elles marchent lentement sur les bas-fonds, ou bien nagent en arrière par saccades et rapidement. En hiver, elles se retirent dans les crevasses ou dans des terriers qu'elles se creusent. Vivant surtout d'animaux morts, elles se laissent facilement appâter par des débris de viande (v. la rubr. Pêch.). On connaît six ou sept espèces d'écrevisses en Europe : l'écrevisse à pattes rouges (*astacus nobilis* ou *fluviatilis*) ; l'écrevisse à pattes blanches (*astacus pallipes*) ; l'écrevisse du Danube (*astacus leptodactylus*), la plus commune sur le marché. Certaines habitent les eaux saumâtres de la région caspienne (*astacus pachypus* et *angulosus*), qui ne sont peut-être que des variétés de l'*astacus leptodactylus.* Une espèce habite le Japon ; il n'en existe ni en Asie continentale ni en Afrique.

Les écrevisses fossiles sont représentées dans le lias moyen par les *eryma,* et dans le crétacé par les *hoploparia.*

— Alchim. *Formule de l'écrevisse.* On appelait ainsi, ou encore *Formule du scorpion,* une formule magique qui

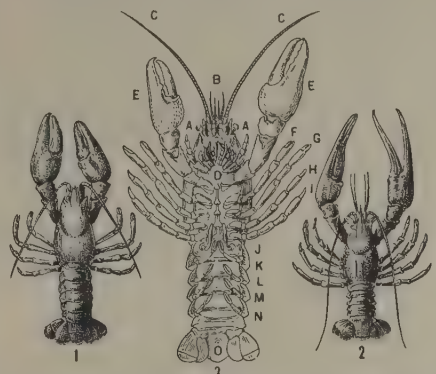

ECREVISSES : 1. A pattes rouges ; 2. Du Danube ; 3. Ecrevisse vu par la face ventrale (A, appendices mobiles portant les yeux ; B, antennules ; C, antennes ; D, six paires de pièces broyeuses ; E, pattes-mâchoires ; F, G, H, I, pattes ambulatoires ; J à N, cinq paires de pattes natatoires ; O, telson.

devait assurer la transmutation des métaux. Cette formule, conservée par Zozime et les alchimistes grecs, recueillie par les chimiatres du moyen âge, a été reproduite par Marcelin Berthelot : *Introduction à l'étude de la chimie des anciens* (Paris, 1889).

Ecrevisse (cost. XVe s.).

— Archéol. On appelait *écrevisse* un corps d'armure articulé, fait de bandes d'acier, articulées, à recouvrement comme les anneaux de l'abdomen d'une écrevisse. Les longues tassettes en écrevisse qui vont de la braconnière au genou et font office de cuissot sont particulièrement communes au XVIe siècle, mais elles apparaissent beaucoup plus tôt, dès le XVe. Au XVIe, elles sont de règle dans les harnois, pour combattre à pied. On entendait par *demi-écrevisse* une cuirasse qui n'était ainsi articulée qu'à la ceinture. Dans le costume civil, on entendait par *écrevisse* un vêtement découpé, déchiqueté en barbes d'écrevisse, suivant une mode qui florissait surtout au XIVe siècle. Les parements à barbes d'écrevisse étaient taillés à grands lobes, depuis les hanches jusqu'aux pieds, ainsi que les manches.

— Art culin. Arracher la lame médiane (*telson*) de la nageoire caudale des *écrevisses.* Cette lame entraîne un petit boyau noir qui pourrait nuire au goût délicat de l'écrevisse. Préparer un court-bouillon, dans lequel on met un tiers de vin blanc pour deux tiers d'eau, et que l'on assaisonne d'épices, thym, laurier, girofle, ail, oignon en rondelles, cerfeuil, sel et poivre en grains ; les écrevisses doivent y être jetées vivantes, quand il bout. Laisser sur le feu six à quinze minutes, laisser refroidir dans l'eau du court-bouillon ; servir sur un plat avec du persil frisé, ou en buisson ou même dans le court-bouillon (*écrevisses à la nage*).

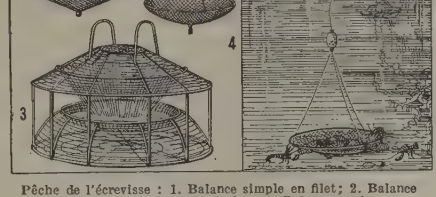

Pêche de l'écrevisse : 1. Balance simple en filet ; 2. Balance double ; 3. Nasse en fil de fer ; 4. Balance tendue.

— Pêche. Dans les ruisseaux à eau courante et les rivières à eau limpide, mais de faible profondeur, on pêche l'*écrevisse* au moyen de petits filets circulaires appelés balances, pêchettes, etc. Au centre du filet on attache un morceau de viande (rate, foie), ou de poisson, ou même une grenouille dépouillée et que l'on arrose de quelques gouttes d'essence de lavande. Dans les rivières aux eaux profondes, on fait usage de tambours et de petites nasses amorcées comme les balances. On emploie aussi des fascines d'épine, au centre desquelles on dispose un appât, en général une tête de mouton. La pêche nocturne, à la lueur de torches, beaucoup plus fructueuse, est généralement prohibée.

Ecrevisse de forge.

— Techn. La tenaille de forge, pour traîner les loupes de fer rouge, a la forme du compas dit « maître à danser » ; elle est composée de deux branches articulées en leur milieu sur un axe commun. Ces branches sont cintrées d'un côté de l'axe, et droites de l'autre. Les prolongements rectilignes sont reliés entre eux par les anneaux d'une chaîne qui se réunissent à l'extrémité d'un câble servant à manœuvrer l'instrument. Lorsque la loupe est saisie entre les parties cintrées et qu'on hale sur le câble, les branches rectilignes tendent à se rapprocher l'une de l'autre, et, par cela même, augmentent le serrage des parties curvilignes.

ÉCREVISSE, nom de l'un des douze signes du zodiaque, appelé aussi CANCER.

ÉCRIBELLATES [*bèl-lat'*] n. m. pl. Section des arachnides aranéides, comprenant toutes les araignées dépourvues de *cribellum* (plaque située entre les filières). [Les écribellates comptent plus de trente familles, réparties dans les deux groupes des *haplogynes* et des *entélégynes.*]

ÉCRIER [*kri-é*] v. tr. ou intr. (Se conjugue comme *prier*). Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un chiffon chargé de grès. V. ÉGRISER.

ÉCRIER (S') [*kri-é*] v. pr. (du préfixe *é,* et de *crier.* — Se conjugue comme *prier.*) Pousser un grand cri : S'ÉCRIER *de peur, de surprise, d'admiration. Il a fait des traits d'éloquence si à propos, que tout le monde s'en* EST ÉCRIÉ. (Mme de Sévigné.) || Prononcer en criant : *Démophile se lamente et* S'ÉCRIE : « *Tout est perdu !* » (La Bruyère.) *Ils* SE SONT ÉCRIÉS.

— S'est employé dans le sens de *se récrier,* exprimer son admiration par des exclamations, par des cris : *Nous ferons notre devoir de* NOUS ÉCRIER *comme il faut sur tout ce qu'elle dira.* (Molière.)

— *S'écrier à,* Dire en criant à (Vx.) :

> Le plus vieux *au* garçon *s'écria* tant qu'il put :
> — Oh là ! oh ! descendez que l'on ne vous le dise.
> LA FONTAINE.

ÉCRIEUR n. m. Ouvrier qui écrie le fil de fer.

ÉCRILLE [*kriy'*] n. f. Claie qui arrête le poisson à la clôture d'un étang.

ÉCRIN n. m. (lat. *scrinium*). Boîte, coffret pour serrer des bijoux, etc. || Joyaux contenus dans cette boîte : *Dame qui engage tout son* ÉCRIN.

— *Fig. :*

> Dans les verts *écrins* de la mousse
> Luit le scarabée, or vivant.
> V. HUGO.

|| Réunion d'objets éclatants ou précieux : *La création est un vaste* ÉCRIN, *dont chaque joyau a sa valeur sans rivale.* (G. Sand.) || *C'est le plus beau joyau de son écrin,* C'est ce qu'il a de mieux. || On dit quelquefois d'une jolie bouche : *C'est un* ÉCRIN *de perles. L'*ÉCRIN *des rires charmants.* (Th. Gautier.)

— ENCYCL. Archéol. Primitivement, le mot *écrin* ne s'est appliqué qu'à de petits coffrets servant à enfermer les bijoux et les joyaux. L'application de ce même mot à des ouvrages de gainerie, boîtes recouvertes de cuir et dont l'intérieur est garni de velours d'une couleur et d'une disposition choisies pour faire valoir le bijou qu'on y insère, est moderne. Les Grecs et les Romains, sous le nom de *scrinium,* de *capsella,* de *capsula,* connurent l'écrin. Au moyen âge les écrins sont parfois nommés boîtelettes, et les châsses écrins à reliques. De métal précieux, d'ivoire, ornés de pierreries, émaillés, ciselés, damasquinés, les écrins destinés à contenir joyaux et bijoux étaient eux-mêmes des bijoux. Du XIIIe au XVIe siècle, « écrin » est souvent considéré comme synonyme de coffre et de cassette ; il remplit alors le rôle de porte-manteau, coffre de toilette pour dame, pour ouvrages, papiers de valeur, argenterie, etc. Les dimensions souvent très vastes de ces écrins ne les empêchaient pas d'être exécutés d'une façon parfois très coûteuse, et enrichis de métaux précieux. Tombé en désuétude au XVIIe siècle, le mot écrin reparaît au XVIIIe et ne désigne plus, dès lors, qu'un coffret à renfermer les

Ecrin en cuir gaufré (XVe s.).

ECRINS : 1. Pour coutellerie, service de table, etc. ; 2. Pour bague ; 3. Pour réveil ; 4. Pour nécessaire de couture.

bijoux. L'écrin primitif, lorsqu'il était de petites dimensions, était appelé *escrinet.* Certains sont taillés dans les pierres dures.

ÉCRINERIE [*ri*] n. f. Profession de l'écrinier. (On écrivait anciennem. ESCRINERIE.)

— Archéol. Ensemble des petits meubles de menuiserie fine, écrins et custodes, existant dans une maison ou récolés dans un inventaire, etc. et aussi tout travail d'écrinier. On disait : *Bois de lit d'*ESCRINERIE pour indiquer qu'il était d'un travail de menuiserie fine.

ÉCRINIER [*ni-é*] n. m. Anciennem., Ouvrier qui fait des écrins. (On dit aujourd'hui GAINIER.)

— ENCYCL. Archéol. Les *écriniers* du moyen âge faisaient les étuis, boîtes ou custodes de bois recouverts de peau. Leurs statuts corporatifs furent établis en 1291 par le prévôt de Paris Guillaume de Hangest. Cette corporation fut réunie plus tard à celle des gainiers. — Au XVIIe siècle, le mot « écrinier » semble être devenu syn. de MENUISIER.

ÉCRINS (BARRE DES), cime culminante du massif du Pelvoux, dans le départ. des Hautes-Alpes ; altit. : 4.103 m.

ÉCRIRE v. tr. (lat. *scribere*. — *J'écris, tu écris, il écrit, nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. J'écrivais, nous écrivions. J'écrivis, nous écrivîmes. J'écrirai, nous écrirons J'écrirais, nous écririons. Ecris, écrivons, écrivez. Que j'écrive, que nous écrivions. Que j'écrivisse, que nous écrivissions. Ecrivant. Ecrit.*) Exprimer au moyen de signes convenus les sons de la parole, ou les pensées : *Savoir, ne pas savoir* ÉCRIRE *un mot.* ECRIRE *ses idées, sa dépense, une équation, de la musique.*

— Orthographier, composer : *On* ÉCRIT *le mot « rhétorique » avec un « rh ».*

— Rédiger : ECRIRE *une lettre, un discours, un roman, une tragédie, une brochure.* ECRIRE *un opéra.* || Mettre dans un ouvrage tel ou tel style : *Il a* ÉCRIT *ces vers assez platement.* ECRIRE *avec un soin scrupuleux toutes ses œuvres.* || Exposer, affirmer dans un écrit : *Les Arabes* ONT ÉCRIT *que la plus grande pyramide fut élevée plusieurs siècles avant Abraham.* (Voltaire.) || Mander par lettre, consigner dans une lettre : *Il m'a* ÉCRIT *la mort de son père.* ECRIVEZ-*nous vos observations.*

— *Par extens.* Tracer, graver : *Les rides* ONT ÉCRIT *son âge sur son front.* (La Bruyère.)

— *Fig.* Imprimer, marquer d'une manière durable : ECRIRE *sa loi dans les cœurs.* || Indiquer, signifier :

Son sang sur la poussière *écrivait* mon devoir.
CORNEILLE.

— Absolum. : *Apprendre à* ÉCRIRE. || Mander par lettre : *« Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu »,* ÉCRIVIT *Charette à Louis XVIII.* (Vacquerie.) || Composer un ouvrage littéraire, musical : ECRIRE *en prose, en vers. Monsigny ne sait point du tout* ÉCRIRE. (Grimm.) || Avancer une proposition, affirmer quelque chose : *Ceux qui* ONT ÉCRIT *sur ce sujet.* || Avoir tel ou tel style : *Un homme qui* ÉCRIT *bien n'*ÉCRIT *pas comme on* ÉCRIT, *mais comme il* ÉCRIT. (Montesquieu.) *Ceux qui* ÉCRIVENT *comme ils parlent, quoiqu'ils parlent très bien* ÉCRIVENT *mal.* (Buffon.) || S'engager par écrit : *La parole ne suffit point, il vous faut* ÉCRIRE.

— Dr. Exposer ses raisons, les déduire dans un mémoire ou dans une requête : *Etre appointé à* ÉCRIRE *et produire.*

— Jeux. *Piquet à écrire.* V. PIQUET.

— Techn. Machine à écrire. V. DACTYLOTYPE.

— LOC. DIV. *Ecrire de bonne encre* ou *de la bonne encre,* Employer une forme très vive, très sévère ; écrire en termes précis, formels. || *Ecrire à la diable,* Ecrire d'une manière désordonnée ; au galop. || *Ecrire des volumes,* Faire de nombreux ouvrages. || *En écrire à quelqu'un,* Informer, consulter quelqu'un par lettre. || *Ecrire comme un chat,* De façon illisible.

— LOC. PROV. **Avoir une belle voix pour écrire, et une belle main pour chanter,** Avoir la voix fausse et une mauvaise écriture.

— ***Écrit, e,*** part. pass. du verbe *Ecrire : Bien, mal* ÉCRIT. *Discours* ÉCRIT. *Mot* ÉCRIT *de telle façon. Poème soigné et divinement* ÉCRIT. *Théories par tous* ÉCRITES. || Qui est couvert de signes d'écriture : *Papier* ÉCRIT *sur le recto et le verso.* || *Par extens. :*

Mon malheur n'est-il pas *écrit* sur son visage?
RACINE.

— Décidé irrévocablement : *Le sort de chaque homme est* ÉCRIT *au livre du Destin.* || Qui a quelque chose de fatal, d'inévitable : *Allons ! il est* ÉCRIT *qu'on ne pourra jamais contenter tout le monde !* || *C'était écrit,* Formule fataliste des Orientaux. (Ces mots, dans l'application, expriment la résignation au destin.)

— Arithm. *Numération écrite.* V. NUMÉRATION.

— Littér. *Langue écrite,* Langue littéraire, par opposition à la langue usuelle, la langue parlée.

— ALLUS. HIST. **Ce qui est écrit est écrit.** Proprem., On ne revient pas sur un écrit. (Ces mots servent à caractériser une résolution inébranlable. C'est la réponse même que fit Pilate aux Juifs qui l'engageaient à changer l'inscription placée sur la croix de Jésus. [Jean, XIX, 22.] La phrase de la Vulgate est : *Quod scripsi, scripsi.*) || **Je voudrais ne pas savoir écrire,** Réponse célèbre de Néron, dans les premiers temps de son règne, au moment où on lui présentait à signer une sentence de mort. || **Je n'écris point contre qui peut proscrire,** A ceux qui lui conseillaient de répondre aux épigrammes que lui décochait Octave, Pollion répondit : *« Je n'écris point contre qui peut proscrire. »* Camille Desmoulins a reproduit ces mots dans un passage du numéro 7 du *Vieux Cordelier,* et ce fut précisément pendant qu'il corrigeait les épreuves de ce numéro qu'il fut arrêté.

— ***S'écrire,*** v. pr. Au sens réfléchi : *S'écrire chez quelqu'un.* (Racine.) [Vx.]

— Avec réciprocité, S'envoyer mutuellement des lettres.

— Au sens passif, Etre écrit (au propre et au fig.) : *Comment votre nom* S'ÉCRIT-*il ? Tout ce qui peut se dire ne doit pas* S'ÉCRIRE. (Vaugelas.) *S'il* S'ÉCRIT *une « Divine Comédie » du* XIXe *siècle.* (Renan.) *La Providence* S'ÉCRIT *souvent en toutes lettres dans la destinée des grands hommes.* (V. Hugo.)

ÉCRIT [*kri*] n. m. (substantif participe de *écrire*). Chose écrite, papier écrit : *Tirer un* ÉCRIT *de sa poche.* || Convention signée : *Entre gens d'honneur, une parole donnée vaut un* ÉCRIT.

— Ouvrage littéraire : *Un* ÉCRIT *qui sent le travail n'est pas assez travaillé.* (Latena.) || *Ecrits périodiques.* V JOURNAL et PRESSE.

— *Mot d'écrit,* Ecrit très court. Papier qui ne porte que quelques mots.

— LOC. ADV. *Par écrit,* Noter en écrivant : *Mettre* PAR ÉCRIT *sa dépense, une adresse.* || Dans un écrit : *La liberté est un vain mot si l'on ne peut exprimer librement* PAR ÉCRIT *ses pensées et ses opinions.* (L.-N. Bonaparte.) || *Coucher par écrit,* Ecrire. || *Instruction par écrit,* Instruction dans laquelle chacune des parties écrit l'exposé de ses moyens. || *Preuve par écrit,* Preuve qui résulte d'un écrit, d'une pièce écrite. || Avec des traces visibles :

Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
Témoignaient *par écrit* qu'on les avait rincés.
BOILEAU.

— Scolast. Leçon écrite sous la dictée d'un professeur.

— ALLUS. LITTÉR. **Les paroles s'envolent, les écrits restent.** V. VERBA VOLANT.

ÉCRITEAU [*tô*] n. m. (de *écrit*). Inscription en grosses lettres, sur papier ou sur bois, portant un avis, un renseignement, annonçant une vente, une location, etc. : *Mettre un* ÉCRITEAU *à une porte ;* et au fig. : *Vous pouvez mettre un* ÉCRITEAU *à votre porte, prendre le bail de votre cœur qui voudra.* (Regnard.) || Inscription mise autrefois au-dessus de la tête des condamnés exposés en public.

— LOC. FAM. *Mettre un écriteau à une femme,* L'afficher pour sa maîtresse.

— Archéol. Nom donné au XVIe siècle, à des cartouches, écussons ou banderoles portant des inscriptions et que l'on plaçait dans les compositions de peinture murale, dans les tapisseries, etc. (Au XVIIIe siècle, on a donné ce nom aux tableaux de calligraphie que les maîtres-écrivains suspendaient à leurs boutiques : il en est de fort beaux, et que l'on recherche.)

— Théâtr. *Pièce à écriteaux,* Nom donné à un genre de farce qui s'introduisit pour la première fois, à Paris, dans la foire Saint-Germain de 1710, par suite de l'arrêt du parlement qui défendait toute représentation drama-

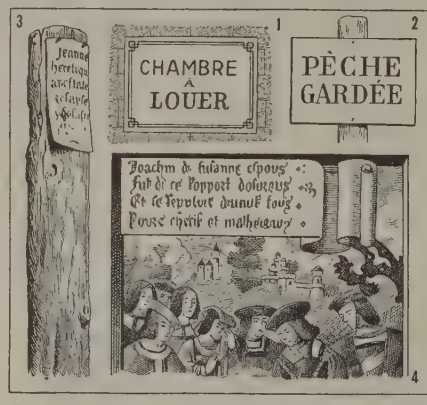

ECRITEAUX : 1 et 2. Modernes ; 3. De condamné ; 4. Ecriteau de tapisserie (XVIe s.).

tique aux théâtres forains. (Les écriteaux étaient des couplets écrits sur une pancarte que chaque acteur, au moment venu, déroulait aux yeux du public. L'orchestre jouait l'air, et les spectateurs chantaient les paroles. Deux ans plus tard, on fit descendre les écriteaux du cintre, afin de rendre aux acteurs la liberté de leurs gestes.)

— SYN. **Écriteau, épigraphe, inscription.** *Epigraphe* et *inscription* sont d'un style plus relevé que *écriteau. Epigraphe* désigne proprement une sentence, une phrase, un ou des vers placés au-dessous du titre d'un ouvrage, et destinés à faire ressortir l'intention de l'auteur, le but du travail. L'*inscription* se grave sur des colonnes, des monuments, des médailles, et a pour objet de rappeler le souvenir des personnes, des faits, etc.

— ENCYCL. Admin. V. ENSEIGNE.

ÉCRITOIRE n. f. (lat. *scriptorium*). Autref., Petit meuble contenant ce qu'il faut pour écrire ; table, cabinet de travail. || Petit nécessaire (en bois, en cuir, en métal, etc.) renfermant ce qu'il faut pour écrire : *Une* ÉCRITOIRE *de cuivre.* || Cellule de monastère réservée à la copie des manuscrits.

— Aujourd., Encrier.

— *Fig.* Métier d'auteur : L'ÉCRITOIRE, *aidée par le temps, est plus forte que l'épée.* (Balzac.)

— *Nobles d'écritoire,* Nom que la noblesse d'épée donnait par dérision à la noblesse de robe. || *Greffiers de l'écritoire,* Nom que l'on donnait aux officiers judiciaires qui assistaient aux visites, descentes judiciaires, etc., pour les ouvrages de charpente, maçonnerie, etc., et qui en dressaient des procès-verbaux. || *A pleine écritoire,* En écrivant, exposant longuement.

— ENCYCL. Archéol. Les Egyptiens avaient pour *écritoires* des sortes de palettes dans lesquelles étaient pratiqués des trous ; dans les uns on mettait des roseaux taillés pour écrire, dans les autres l'encre rouge ou noire délayée à l'eau ; les écritoires égyptiennes sont parfois décorées de gravures et de sculptures compliquées ; de nombreux encriers sont en forme de hérisson ou de grenouille. Indépendamment des tablettes de cire et du style, les Latins se sont servi, pour écrire, du roseau et de l'encrier ; un encrier qui figure dans une peinture de Pompéi est formé de deux cylindres accouplés par le côté et sur l'orifice desquels se rabat un double couvercle, à charnières. En France, du XIVe au XVIe siècle, le mot écritoire a servi à désigner la pièce d'habitation que nous nommons aujourd'hui bureau, cabinet de travail ou étude ; jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les charpentiers parisiens appelèrent écritoire la pièce où leurs jurés s'assemblaient. L'écritoire, au moyen âge et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, était un meuble en forme de nécessaire et contenait non seulement l'encrier, appelé *cornet,* mais encore les plumes, le canif, les ciseaux, un couteau, des tablettes ou des feuilles de parchemin, plus tard de papier. Certaines écritoires comportent ces accessoires en or, en ébène garni d'argent ; ce sont de véritables petits meubles, dont les dimensions sont fort variables, ainsi que la décoration. Louis XIV posséda douze magnifiques écritoires, l'une en jaspe rouge montée en vermeil et portée par des harpies, une autre en agate garnie d'or, enrichie de turquoises, de saphirs et de rubis, etc. Au XVIIIe siècle commencèrent à se répandre les écritoires en faïence de Rouen, Strasbourg, Moustiers, Lunéville. L'écritoire formant table ou pupitre n'apparaît qu'à la fin du XVIIe siècle, pour disparaître à la fin du XVIIIe ; elle est en ébène, en marqueterie d'étain et de cuivre, plus tard en bois de rose, etc. Les écritoires portatives étaient généralement faites de corne ; elles étaient munies de cordons qui permettaient de les attacher au cou ou à la ceinture ; elles étaient parfois de métal précieux et suspendues à des chaînettes appelées *pendants.*

Ecritoire arabe.

On trouve encore aujourd'hui des écritoires portatives à l'usage des écrivains publics notamment chez les Arabes.

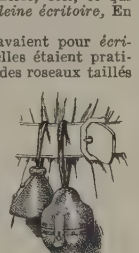

Ecritoire (XVe s.).

ÉCRITURE n. f. (lat. *scriptura ;* de *scribere,* écrire). Art de représenter la parole ou la pensée par des signes convenus : *La peinture des objets mêmes fut la première* ÉCRITURE. (Grimm.) || Ensemble de caractères écrits ; manière de les former : ECRITURE *difficile à lire.* ECRITURES *orientales.* || Ce qui est écrit :

...Voyez cette *écriture:*
Vous n'appellerez pas de votre signature.
RACINE.

— Ouvrage écrit : *L'*ECRITURE *sainte.* V. plus loin.

Le règne du papier, l'abus de l'*écriture.*
A. DE MUSSET.

|| Style : *L'*ÉCRITURE *naturaliste. L'*ÉCRITURE *des décadents.*

— *Par extens.* Moyen de représentation matérielle : *Le geste est la parole de l'imagination, et le dessin en est l'*ÉCRITURE. (De Bonald.)

— *Fig.* Enseignement :

Il est sain de toujours feuilleter la nature,
Car c'est la grande lettre et la grande *écriture.*
V. HUGO.

— *Ecriture alphabétique, Ecriture phonétique,* Celle qui représente les sons de la voix au moyen d'un certain nombre de caractères figurant les sons et les articulations simples. || *Ecriture syllabique,* Ecriture phonétique dont les caractères représentent des syllabes. || *Ecriture idéographique.* Ecriture qui représente directement les idées, comme celle des Chinois. || *Ecriture hiéroglyphique,* Ancienne écriture égyptienne, qui représentait en général des mots, mais qui paraît, cependant, avoir figuré aussi des sons, ce qui en ferait un système complexe d'écriture phonétique et d'écriture idéographique. V. HIÉROGLYPHE. || *Ecriture démotique,* Ecriture cursive des anciens Egyptiens.

— *Ecriture en chiffres* ou *chiffrée,* Signes de convention, chiffres, dont quelques personnes seulement ont la clef.

— *Ecriture script,* Ecriture simplifiée, composée de lettres dépouillées de tout ornement et réduites à des traits et à des cercles. (Ce mode d'écriture est enseigné dans les écoles primaires aux débutants pour leur apprendre plus vite à écrire.)

— *Ecriture magique,* Procédé de Combettes. (On trace, avec la pointe d'un aimant, des caractères sur une feuille d'acier trempé, puis on répand sur la plaque de la limaille de fer, qui, adhérant aux points touchés par l'aimant, met ainsi en évidence l'écriture ou les dessins.)

— Admin. *Commis aux écritures.* Expéditionnaire, commis employé à écrire, à copier.

— Calligr. *Ecriture anglaise, bâtarde, ronde, gothique.* V. ANGLAISE, BÂTARDE, etc. || *Ecriture droite,* Ecriture dans laquelle les lettres sont perpendiculaires à la ligne au lieu d'être penchées (le plus souvent vers la droite) comme l'anglaise.

— Au pl. Comm. *Ecritures,* Ensemble des livres, des registres d'un négociant, d'un banquier, d'un commerçant, présentant la suite et la nature de leurs opérations. || Par extens., Comptabilité : *Tenir les* ÉCRITURES *d'une maison.*

— Relig. *L'Ecriture* ou *L'Ecriture sainte,* ou *Les Ecritures,* ou *Les saintes Ecritures,* Noms que, par antonomase, on a donnés à la Bible.

— LOC. FAM. *Entendre les Ecritures,* Etre fin, habile. || *Concilier les Ecritures,* Accorder des choses qui sont ou semblent opposées.

— PROV. **Est un âne de nature, qui ne sait lire son écriture,** Ne savoir lire ce qu'on a soi-même écrit, c'est donner une grande preuve de sottise naturelle.

— ENCYCL. Dr. La *vérification d'écriture* est nécessaire pour toute *écriture privée,* si l'on veut l'invoquer contradictoirement en justice. Elle peut être incidemment introduite dans un procès où certaines pièces seraient contestées. Mais le détenteur de ces pièces peut prendre les devants, et les faire vérifier judiciairement pour prévenir toute contestation. En ce dernier cas, la demande est dirigée contre l'auteur prétendu des écritures, qui est mis en demeure de les reconnaître. Ce n'est que s'il s'y refuse qu'il y a lieu à vérification.

Celle-ci se fait soit *par titres,* si l'écrit contesté est relaté dans un acte authentique, soit *par témoins* si l'on trouve des personnes ayant vu écrire et signer l'acte contesté ou ayant entendu le contestant reconnaître qu'il l'avait écrit, soit le plus souvent par experts.

L'expertise en écritures dont il est alors question obéit aux règles générales des expertises. V. EXPERTISE. Elle se fait par voie de comparaison de la pièce litigieuse, laquelle est déposée au greffe, avec d'autres écritures, reconnues ou vérifiées, du défendeur. Comme toujours, l'avis des experts ne lie pas le juge.

— *Ecritures privées.* On désigne sous ce nom les livres de commerce, ainsi que les registres et papiers domestiques.

— Ecrits qu'on fait à l'occasion d'un procès, d'une affaire litigieuse : *Multiplier les* ÉCRITURES. || *Ecriture privée,* Ecrits passés entre individus pour leurs affaires particulières. || *Ecriture publique* ou *authentique,* Ecrits passés pour affaires, qui ont un caractère de publicité ou d'authenticité : *Faux en* ÉCRITURE PUBLIQUE. || *Expert en écritures,* Expert assermenté, commis par un tribunal, pour apprécier si les caractères d'une pièce du procès ont été tracés par telle ou telle personne. || *Vérification d'écritures :* Procédure destinée à établir que des pièces ont bien été écrites par une personne déterminée.

— Calligr. On emploie en calligraphie quatre genres

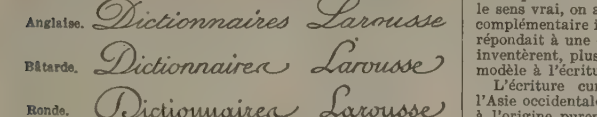

Types d'écritures.

principaux d'écriture: l'anglaise, la bâtarde, la ronde et la gothique. V. ANGLAISE, BÂTARDE, etc.

— Graphol. La transcription graphique des sons ou groupes de sons est mise en œuvre : 1° d'après la sensibilité de l'oreille des diverses races ; 2° d'après des conventions formées peu à peu (ex. : le son *an* peut se traduire en écriture française par *an, am, ant, en, em, ent, aon, ans, ants, ents, aons,* etc.) ; 3° par des mouvements des doigts de la main, du bras et même du corps, qui varient suivant la structure anatomique ou morphologie de chacun, la force de ses muscles, la longueur des tendons, la souplesse et la mobilité des articulations, les habitudes personnelles acquises, la vivacité ou la pondération des centres moteurs, etc. La *graphologie* et la *graphométrie* (v. ces mots) sont basées sur ces considérations, et permettent d'évaluer des qualités personnelles d'après des particularités du tracé scriptural.

— ENCYCL. Hist. L'*écriture* est l'art de fixer la pensée, au moyen de signes qui la rendent intelligible à l'œil. Le besoin de conserver le souvenir de certains faits a donné naissance, sur plusieurs points du globe séparément et à des dates diverses, aux formes primitives de l'écriture. L'homme a commencé par dessiner les objets mêmes rappelant les faits qu'il désirait consigner d'une façon durable ; c'est la *pictographie*. De là, il a été conduit à figurer des idées abstraites par les objets ayant le plus d'analogie avec l'idée à représenter ; c'est le *symbolisme* ou *idéographisme*. C'étaient là des systèmes insuffisants, parce qu'ils exprimaient des idées, non des sons, et étaient, par conséquent, indépendants du langage.

Chez certains peuples se sont développés aussi, à l'origine, des procédés mnémoniques consistant dans des signes purement conventionnels : les plus remarquables sont les bâtonnets à encoches des anciens Germains, les *quippos* ou cordelettes à nœuds des Péruviens de l'époque des Incas, les *wampoums* ou colliers de coquillages des Iroquois, les *stick-messages* des Australiens. Ce sont là, plutôt, des moyens d'aider la mémoire, que des écritures proprement dites.

L'insuffisance du système idéographique amena à un système qui tenait compte du langage, c'est-à-dire qui rappelait à l'oreille les sons significatifs des mots. On figura les noms à l'aide de signes qui n'avaient aucun rapport avec leur sens, mais qui en représentaient les sons vocaux. On en trouve des exemples chez les Aztèques, dont l'écriture participait à la fois de l'idéographisme et du phonétisme. L'emploi du rébus a amené à l'écriture

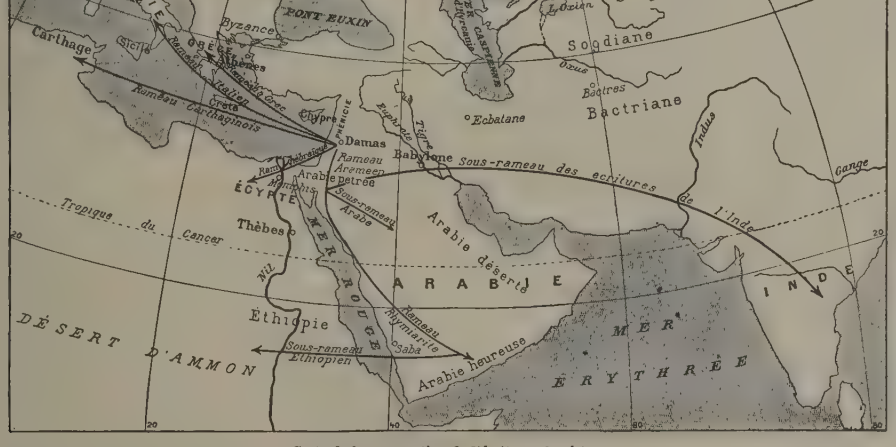
ITALIE
Rome
Carthage
Sicile
Byzance
PONT EUXIN
Scythes
Sogdiane
Bactriane
Babylone
Damas
Thèbes
ÉGYPTE
ARABIE
DÉSERT D'AMMON
Éthiopie
Arabie heureuse
MER ÉRYTHRÉE
INDE
Tropique du Cancer
Nil
Arabie déserte
Sous-rameau des écritures de l'Inde
Rameau Abrahamique
Rameau Aremeen
Rameau Pétréo
Sous-rameau Arabe
Rameau Himyarite
Sous-rameau Ethiopien
Rameau Saba
Rameau Cananéen
Rameau Phénicien
Rameau Grec
Rameau Italien
Rameau Celtique
Rameau Germanique
Rameau Scythique
Rameau Persique
Rameau Indien
Rameau Gangétique
Rameau Chinois
Rameau Japonais
Rameau Mexicain
Rameau Péruvien
Rameau Australien
Rameau Iroquois
Rameau Carthaginois
Rameau Grec
Rameau Latin

ÉCRIVEUR, EUSE adj. (de *écrivant*). Qui aime à écrire des lettres : *Je ne suis pas* ÉCRIVEUSE. (Mlle de Villeroi). || Qui aime à écrire, à composer des ouvrages : *On n'a jamais été plus décidément* ÉCRIVEUSE *que Mme de Genlis.* (Sainte-Beuve.)

ÉCROS [*kro'*] n. m. Lisière de drap. (Dialectal.)

ÉCROTAGE n. m. (de *écroûtage*). Action d'écroter les salines.

ÉCROTER [*té*] v. tr. (de *écroûter*). Enlever la première terre d'un ouvroir de saline. (On dit aussi ÉCROÛTER.)

ÉCROU n. m. (métaphore bas-latine du lat. *scrofa*, truie). Pièce de métal, de bois, etc., percée d'un trou cylindrique dont la surface interne est creusée d'un sillon en hélice pour le logement du filet d'une vis : ÉCROU *taraudé. A trop tourner une vis on dégrade l'*ÉCROU.

— Artill. *Ecrou de culasse*, Partie filetée située à l'arrière d'une bouche à feu dans laquelle se visse le mécanisme de culasse.

— Chem. de f. *Ecrou de réglage du tiroir*, Pièce de réglage d'une locomotive, qui permet de régler la position de base du tiroir, au point où ce dernier est fixé sur l'extrémité filetée de la tige qui commande son mouvement. || *Ecrou de suspension*, Ecrou placé à l'extrémité de la tige de suspension qui traverse l'extrémité du ressort et prend appui sur lui.

— *Fig.* Ce qui comprime ou retient : *Tout ce qui resserre l'*ÉCROU *de la centralisation administrative donne des forces à la révolution.* (E. de Girardin.)

— ENCYCL. Techn. La dénomination d'*écrou* est générale et s'applique à toutes les pièces possédant un trou taraudé, contrairement à l'usage qui ne fait comprendre sous ce nom que les organes de serrage.

On peut donc distinguer deux grandes classes d'écrous : 1° les écrous de mouvements ; 2° les écrous de serrage.

Les *écrous de mouvements* constituent avec une vis de même pas et de même axe un mécanisme de transformation de mouvement circulaire en mouvement rectiligne,

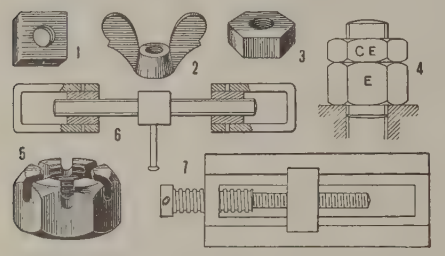

ECROUS DE SERRAGE : 1. Carré plat; 2. A oreilles; 3. A six pans plat; 4. A six pans (E. écrou; CE, contre-écrou) ; 5. A six pans crénelé. — ECROUS DE MOUVEMENTS : 6. A pas de vis contrariés (attelage de wagons) ; 7. Vis micrométrique.

fort employé. Si la vis est fixe en translation et commandée en rotation, l'écrou progressera en entraînant l'organe qui lui est adjoint : c'est le cas des commandes de tables de machines-outils. Si, au contraire, l'écrou est fixe en translation et libre en rotation, la vis progressera (vérin). Enfin, si l'écrou est complètement fixe, la vis progressera en tournant (presses à vis).

Les écrous de mouvements ont des formes très variables suivant leurs usages. Ils se font souvent en bronze, pour améliorer le frottement.

Les *écrous de serrage* utilisent la démultiplication que procure le système vis-écrou, et l'irréversibilité d'un filet peu incliné, pour serrer un corps contre un autre. On visse l'écrou sur le boulon jusqu'à ce que la résistance opposée par la matière devienne plus grande que l'effort ; à ce moment la réaction du filet de la vis empêche l'écrou de se desserrer, et le serrage subsiste.

Il y a peu de formes d'écrous de serrage. Elles sont adaptées à leur emploi et leur mode de blocage. Le plus couramment on emploie les *écrous hexagonaux* (six pans) crénelés ou non. Les *écrous à chapeau* sont employés quand le trou dans lequel pénètre le boulon est beaucoup plus grand que le boulon lui-même. Les *écrous borgnes* servent à empêcher toute fuite au long du filet de la vis. Les *écrous ronds* sont en usage à l'occasion. Ils ont des trous destinés à recevoir une clef à griffes pour permettre le serrage. Quelquefois ils sont entaillés sur leur pourtour (on se sert alors d'une clef à ergot). On serre les écrous au moyen de clés à ouverture fixe ou variable, avec des clés à griffes, etc.

Pour prévenir le desserrage graduel des écrous soumis à des vibrations (châssis automobiles, avions, etc.) et à des charges variables, on ajoute souvent aux écrous un *dispositif de sécurité* ou *frein d'écrou* (contre-écrou, goupille, rondelle élastique, plaquette, clavette, etc.). Un bon frein d'écrou doit être indesserrable au cours du travail, facilement démontable, et ne doit pas trop diminuer la résistance de l'écrou et du boulon.

ÉCROU n. m. (du francique *skroda*, morceau coupé). Acte par lequel le directeur d'une prison prend possession d'un prisonnier. (L'écrou ne peut être dressé qu'au vu du titre légal justifiant la détention [mandat, jugement, etc.].) || *Registre d'écrou*, Registre sur lequel sont inscrits les prisonniers. || *Levée d'écrou*, Mise en liberté d'un prisonnier.

— Archéol. Bande de tissu, de peau ou de parchemin, propre à faire un rouleau. || Bourrelet de sellier. || Rouleau ou rôle des états de dépenses, dans la maison du roi. || Syn. de ÉCROUE.

— ENCYCL. Dr. Jusqu'au XVIIe siècle, ce mot a signifié *élargissement, mise en liberté ;* depuis, on l'a vu par la définition, il a reçu une signification diamétralement opposée.

Tout exécuteur d'arrêt et de jugement de condamnation, de mandat d'arrêt, d'ordonnance de prise de corps confirmée par arrêt, est tenu, avant de remettre au directeur de la prison ou à son représentant légal la personne qu'il conduit, de faire inscrire sur le registre l'acte dont il est porteur. L'acte de remise ou écrou est écrit en sa présence. Le tout est signé par les deux représentants de la loi. L'officier de police qui a remis le prisonnier reçoit une copie de cette pièce, qui constitue sa décharge.

ÉCROUE [*kroû*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Cout. anc. Déclaration, dénombrement et aveu d'héritages que les vassaux devaient remettre à leur seigneur. || Ecritures en justice, qui renfermaient les faits et les raisons des parties. || Rôles que les receveurs fournissaient aux sergents chargés de percevoir les tailles et amendes.

— Au plur. Etats ou rôles de la dépense de bouche de la maison du roi. (On écrivait parfois, au masc., ÉCROU.)

ÉCROUELLE n. f. Nom vulgaire de la crevette d'eau douce, que les pêcheurs emploient pour aicher l'hameçon d'une ligne flottante.

ÉCROUELLÉ, E adj. Atteint d'écrouelles. (Vx.) [On dit aujourd. SCROFULEUX, et quelquefois ÉCROUELLEUX.]

— Substantiv. : *Un* ÉCROUELLÉ.

ÉCROUELLES n. f. pl. (lat. *scrofula*). Adénite cervicale chronique, d'origine scrofulo-tuberculeuse, et qu'on appelle parfois HUMEURS FROIDES : *Les rois de France, le jour du sacre, touchaient les* ÉCROUELLES *des malades pour les guérir.* || Syn. de SCROFULE.

— *Herbe des écrouelles*. La scrofulaire.

— ENCYCL. Hist. Les rois de France et d'Angleterre passaient pour avoir le pouvoir de guérir la scrofule. En France, c'était après la cérémonie du sacre que le roi *touchait* pour la première fois les *écrouelles*. Il imposait les mains sur les malades en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérisse ! » Louis XIV, qui le dernier respecta cet usage, *toucha* près de deux mille malades.

— Pathol. V. SCROFULE.

ÉCROUELLET [*è-lè'*] n. m. Tumeur qui se forme sur le cou de l'âne, du bœuf, etc. (Dialectal.)

ÉCROUELLEUX [*è-leû*], **EUSE** adj. Qui tient à la nature des écrouelles : *Affections, Cicatrices* ÉCROUELLEUSES. || Qui est atteint des écrouelles : *Enfant* ÉCROUELLEUX.

— Substantiv. : *Un* ÉCROUELLEUX, *Une* ÉCROUELLEUSE.

— N. m. Nom donné par dérision, sous le Directoire, aux Incroyables, dont la cravate énorme formait à la gorge une sorte de goitre.

ÉCROUER [*é*] v. tr. (de *écrou*). Inscrire sur le registre des écrous : *Le greffier* ÉCROUE *les prisonniers.*

— *Écroué, e,* part. pass. du verbe *Ecrouer*, Emprisonné : *Malfaiteur* ÉCROUÉ *à la prison de la Santé.*

ÉCROUIR v. tr. (origine inconnue). Travailler un métal ou un alliage à une température inférieure à sa température de recuit et sous des efforts supérieurs à sa limite d'élasticité afin de provoquer en lui un écrouissage : ECROUIR *un métal le rend plus cassant.*

— ***S'écrouir,*** v. pr. Etre écroui ; devenir dense et dur (en parlant des métaux).

ÉCROUISSAGE n. m. Action d'écrouir. || Effet produit dans un métal ou un alliage par une déformation permanente réalisée à une température inférieure à sa température de recuit.

— ENCYCL. *L'écrouissage* de certains métaux, tels que l'or, l'argent, le platine, le cadmium, le palladium, le cuivre, le fer, le zinc, l'étain, le nickel, le plomb, se fait au marteau, au laminoir, à la filière ou au balancier. Il en est de même pour quelques alliages : le bronze, le laiton, le maillechort et les alliages monétaires. Les cristaux métalliques sont clivés par le travail mécanique et il en résulte une augmentation de la dureté et de la résistance et une diminution de la malléabilité et de la résilience ; le métal est, d'autre part, plus sensible à la corrosion. L'écrouissage, comme la trempe, provoque dans les pièces des tensions internes dangereuses ; on régénère le produit par un recuit qui ramène la cristallisation normale et les propriétés de stabilité. C'est en particulier ce qui se passe dans le laminage et l'étirage à froid. Certains métaux comme le plomb, dont la température de recuit est inférieure à la température ordinaire, ne s'écrouissent pas à température ordinaire, mais à une plus basse température ; c'est ainsi que le plomb devient cassant dans l'air liquide.

ÉCROUISSEMENT [*man*] n. m. Etat d'un métal qui a été écroui.

ÉCROULEMENT [*man*] n. m. (de *écrouler*). Action de s'écrouler : *L'*ÉCROULEMENT *d'une muraille.*

— *Par extens.* Amas d'objets confusément entassés comme des ruines : *Les noirs* ÉCROULEMENTS *des nuages.* (Th. Gautier.)

— *Fig.* Ruine : *L'*ÉCROULEMENT *des espérances, d'une fortune.*

ÉCROULER (S') v. pr. (du préfixe *é*, et de *crouler*). Tomber en débris en s'affaissant : *Pont qui* S'ÉCROULE. || *Par anal.* Se laisser tomber, tomber lourdement : *Ivrogne qui* S'ÉCROULE *sur le trottoir.*

— Fig. : *Empires, Projets qui* S'ÉCROULENT. *Les aristocraties* S'ÉCROULENT. (V. Hugo.)

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Laisser* ÉCROULER *une maison.*

— SYN. **Écrouler (s'), crouler, s'ébouler.** V. CROULER.

ÉCROÛTAGE ou **ÉCROÛTEMENT** [*man*] n. m. Action d'écroûter.

ÉCROÛTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *croûte*). Dépouiller de sa croûte : ECROÛTER *un morceau de pain.* || Se dit particulièrement d'une terre dont on divise en la labourant la couche superficielle. || Syn. de ÉCROTER.

— ***S'écroûter,*** v. pr. Au sens passif, Etre écroûté : *La terre* S'ÉCROÛTE *par hersage.*

ÉCROÛTEUSE [*teuz'*] n. f. Agric. Herse constituée par un châssis (parfois en deux pièces articulées) portant des disques étoilés ou des traverses garnies de pointes, et qui est employée pour pulvériser la partie superficielle d'une terre labourée.

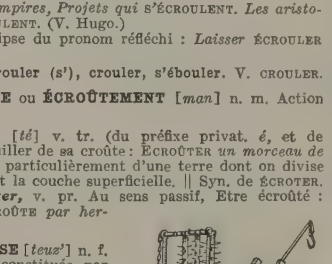

Ecroûteuse avec son chariot de transport.

ÉCROUVES, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 4 kil. de Toul ; 1.505 hab. Ch. de f. Econom. L'église du XIIIe siècle, possède un clocher roman du XIIe. Vin blanc renommé. — Fort de la défense de Toul à 368 m. d'alt.

ÉCRU, E adj. (du préfixe *é*, et de *cru*). Se dit : 1° des tissus qui n'ont pas subi l'opération du blanchiment : *Toile* ÉCRUE ; 2° de la soie non décreusée : *Soie* ÉCRUE ; 3° du fil qui n'a pas été débouilli ; 4° du cuir qui n'a pas été préparé à l'eau ; 5° du fer brûlé, mal corroyé et rempli de crasse.

— ANTON. **Blanchi, décrué** ou **décreusé.**

— *Substantiv.* et au masc. Qualité de ce qui est écru : *L'*ÉCRU *est une garantie de durée.* || Etoffe écrue : *Des* ÉCRUS *de la Chine.*

— ENCYCL. Les règlements des corporations défendaient de mélanger, dans la fabrication des tissus, la soie *écrue* avec la soie cuite. Ils défendaient également aux tapissiers de se servir de toiles écrues, sujettes à rétrécir, pour leurs doublures.

ÉCRUES [*krû*] n. f. pl. (du préfixe *é*, et de *crû* de *croître*). Broussailles récemment poussées dans des terres labourables.

ECSED ou **NAGY-ECSED,** bourg de Hongrie (comitat de Szatmar), à l'extrémité occidentale des marais de son nom, sur la Krasna, sous-affl. de la Theiss par le Szamos ; 5.200 hab. Ruines du château de Bathory, où fut longtemps conservée la couronne de Hongrie. Fabriques de paniers, nattes, articles de jonc et de roseau.

ECTASE [*èk'*] ou **ECTASIE** [*zî*] n. f. (du gr. *ektasis*, extension). Prosodie gr. Licence qui consiste à employer comme longue une syllabe brève.

ECTASIE [*èk'-ta-zî*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précédent). Pathol. Distension d'un tissu, dilatation d'un canal ou d'un organe.

ECTASINE [*èk'*] n. f. (de *ectasie*). Pathol. Nom donné à certaines toxines microbiennes, qui jouissaient de la propriété de produire la vaso-dilatation.

ECTATIQUE [*èk', tik'*] adj. Relatif à l'ectasie.

ECTÈNES. Géogr. anc. Habitants de la Béotie, dans la région de Thèbes. (Selon Pausanias, ils furent décimés par la peste, et leur pays occupé par les Aones et les Hyantes.) [On écrit aussi HEKTÈNES.]

ECTÉNIE [*èk', nî*] n. f. Sorte de litanie, dans la liturgie grecque.

ECTHÉNIEN [*èk, nî*], **ENNE** n. et adj. Se dit des partisans de l'ecthèse d'Héraclius.

ECTHÈSE [*èk'*] n. f. (du gr. *ekthêsis*, exposition). Formulaire, profession de foi.

— ENCYCL. On appelle ainsi le formulaire de foi composé par le patriarche Sergius, et par lequel l'empereur Héraclius tenta d'apaiser la crise de l'hérésie monothéliste (638). La papauté condamna l'ecthèse.

ECTHLIPSE [*èk'*] n. f. (du gr. *ekhthlipsis*, suppression). Gramm. gr. Suppression d'une ou de plusieurs lettres au milieu d'un mot. || Elision.

ECTHYMA [*èk'*] n. m. (gr. *ekthuma*). Pathol. Pyodermite vésiculaire, puis pustuleuse et enfin croûteuse. (On dit aussi ECTHYMOSE.)

— Art vétér. Affection cutanée pustuleuse, noirâtre, livide, non confluente, qui peut exister chez le chien, le cheval et le porc.

— ENCYCL. Pathol. L'*ecthyma*, dû ordinairement au streptocoque, atteint le plus souvent les sujets peu soigneux qui subissent des frottements au niveau des jambes (comme les jeunes cavaliers), les hommes affaiblis, les enfants mal tenus. La pustule, isolée, se forme très vite. Elle donne lieu à la formation d'une croûte d'abord jaune, puis noirâtre, qui tombe spontanément en laissant une surface ulcérée. Elle aboutit à une cicatrice. La lésion est prurigineuse et donne lieu parfois à de la fièvre. Elle est contagieuse par inoculation et en conséquence se multiplie par grattage.

Le traitement consiste à détacher les croûtes par des pansements humides à l'eau d'Alibour étendue, puis à panser les surfaces ulcérées à l'aide de la pommade à l'oxyde jaune ou de l'aristol. Le séjour au lit facilite la guérison.

ECTHYMOSE [*èk'*] n. f. Pathol. Syn. de ECTHYMA.

ECTILLOTIQUE [*èk', tik'*] adj. (du gr. *ektillein*, arracher). Epilatoire. (Peu us.)

ECTOBIE [*èk', bî*] ou **ECTOBIA** n. f. Genre d'insectes orthoptères, famille des blattidés, comprenant de petites formes ordinairement brunes, jaunâtres ou livides qui habitent l'hémisphère boréal et abondent dans les forêts, sous les feuilles sèches ou sur les buissons.

ECTOBLASTE [*èk, blast'*] n. m. (du gr. *ektos* dehors, et *blastos*, germe). Embryol. Feuillet externe du *blastoderme.*

ECTOBRANCHES [*èk'*] n. m. pl. (du gr. *ektos*, en dehors, et *bragchia*, branchies). Groupe de mollusques gastéropodes ténioglosses, comprenant ceux qui, comme les valvatidés, ont leur branchie externe et protractile.

ECTOCARDIE [*èk', dî*] n. f. (du gr. *ektos*, en dehors, et *kardia*, cœur). Tératol. Situation anormale du cœur, placé hors de la poitrine ou même à l'extérieur du corps.

ECTOCARPE [*èk'*] n. m. Genre d'algues brunes, phacophycées, filamenteuses, marines, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent surtout les zones tempérées. (Parfois les zoospores deviennent des gamètes.)

ECTOCARPÉ [*èk'*], **E** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux ectocarpes.

— N. f. plur. Tribu d'algues brunes marines, contenant les ectocarpes (autres genres : *pylaiella, aichosporange*, etc.)

ECTOCONQUES [*èk, konk'*] n. m. pl. (du gr. *ektos*, en dehors, et *kogkhé*, coquille). Division des mollusques gastéropodes opisthobranches dont la coquille n'est pas recouverte par le manteau. (A ce groupe appartiennent les familles des scaphandridés, bullidés, tornatinidés.)

ECTOCYCLOPE [*èk'*] n. m. Genre de crustacés copépodes nageurs, de la famille des cyclopidés.

ECTOCYSTE [*èk'-to-sist'*] n. m. (du gr. *ektos*, en dehors, et *kustis*, vessie). Cellule régulière qui entoure chaque individu d'une colonie de bryozoaires.

ECTODERME [*èk'-to-dèrm'*] n. m. (du gr. *ektos*, en dehors, et *dermos*, peau). Embryol. Couche ou feuillet externe du blastoderme qui formera plus tard le revêtement épidermique et le système nerveux. (C'est pourquoi on lui donne quelquefois le nom de feuillet neuro-sensoriel.) || Syn. ECTODERME.

Gastrula d'une méduse. (Les cellules formant le revêtement externe constituent l'ectoderme.)

— ENCYCL. Embryol. Dans le développement ultérieur de l'organisme, l'*ectoderme* donne naissance : 1° au revêtement épidermique extérieur du corps ; 2° aux glandes qui dépendent de ce revêtement extérieur ; 3° aux éléments sensoriels ; 4° presque toujours au système nerveux central.

Chez les méduses hydroïdes, on entend par « ectoderme » la couche extérieure cellulaire de la paroi du corps.

ECTODERMIQUE [*èk'-, dèr'-mik'*] adj. Qui se rapporte à l'ectoderme.

ECTOLÉCITHAL [*èk'*], **E** adj. (du gr. *ektos*, en dehors et *lékithos*, jaune d'œuf). Embryol. Se dit de l'œuf dont le vitellus nutritif, ou lécithe, se trouve placé à la périphérie, cachant ainsi le début de la segmentation.

ECTOPAGE [*èk'*] n. m. (du gr. *ektos*, en dehors, et *pageis*, fixé). Monstre double, dont les deux corps sont réunis latéralement dans toute l'étendue du thorax et ont un ombilic commun.

— Adjectiv. : *Monstres* ECTOPAGES.

ECTOPAGIE [*èk', jî*] n. f. Conformation monstrueuse des ectopages.

ECTOPHLÉODE [*èk, flé*] adj. (du gr. *ektos*, en dehors, et *phleion*, écorce). Se dit des lichens superficiels des végétaux.

ECTOPHORE [*èk, for'*] adj. (du gr. *ektos*, en dehors, et *phoros*, qui porte). Se dit des champignons et en particulier des mycorhizes qui se développent à la partie extérieure des végétaux avec lesquels ils vivent. (On les appelle aussi EXOMYCORHIZES et ECTOMYCORHIZES.)

ECTOPHYTE [*èk', fit'*] adj. Se dit des cryptogames parasites dont le développement n'a lieu qu'à la surface des organes atteints. (S'oppose à ENTOPHYTE.)

ECTOPIE [*èk', pî*] n. f. (du gr. *ek*, hors de, et *topos*, lieu). Situation anormale d'un organe, luxation, déplacement.

— ENCYCL. L'*ectopie* d'un organe peut être congénitale ou acquise. Parmi les ectopies congénitales, la plus fréquente est celle des testicules, que l'on trouve non descendus dans les bourses et demeurés au-dessus ou le long du canal inguinal. Les ectopies acquises sont celle du cœur refoulé par un épanchement pleural ; celles du rein (rein flottant), du rectum (prolapsus), de l'utérus (inversion, prolapsus).

Ectopiste.

ECTOPISTE [*èk', pisst'*] n. m. Genre d'oiseaux colombins, famille des colombidés, comprenant des pigeons américains à longue queue, à grandes ailes pointues.

— ENCYCL. On connaît quatre espèces d'*ectopistes*, toutes propres à l'Amérique du Nord. L'*ectopiste migratorius* est célèbre par les grandes migrations qu'il exécutait par quantités innombrables. Dans les régions où ils apparaissaient tout à coup et à des époques irrégulières, ces oiseaux obscurcissaient le ciel par leur vol, et détruisaient les arbres en brisant les branches sous leur poids et en les couvrant de leurs excréments. On en a fait de tels massacres que l'espèce a disparu. L'ectopiste migrateur, ou *tourterelle du Canada*, est long de 40 à 45 cm. ; il est gris rougeâtre, avec le dessus d'un bleuâtre changeant.

ECTOPLASIE [*èk', zî*] n. f. (du gr. *ectos*, extérieur, et *plasis*, formation). Sc. occult. Production de formes matérielles dues à l'activité particulière au médium.

ECTOPLASME [*èk', plassm'*] ou **ECTOPLASMA** [*èk', plass-ma*] n. m. (du gr. *ektos*, en dehors, et *plassein*, former). Biol. Partie périphérique de la cellule représentant une différenciation du cytoplasma, telle que les échanges entre celui-ci et le milieu se fassent conformément à la nature de la cellule. (Cette appellation s'applique surtout à la partie externe des cellules ou plastides libres, comme les monères et autres protozoaires.) || Syn. EXOPLASME.

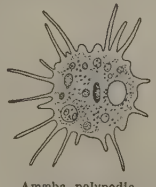

Amœba polypodia, montrant l'ectoplasme hyalin et l'entoplasme granuleux.

— Sc. occult. Plasma, d'origine psychique, qui émanerait d'un médium.

— ENCYCL. Sc. occult. D'après les métapsychistes, l'*ectoplasme* est la substance mystérieuse qui se dégagerait du corps de certains médiums, pendant la « transe », et qui, à quelque distance, se matérialiserait, pour former des membres, des visages, des organismes complets (fantômes) humains ou animaux, ou encore des objets divers. Ce phénomène, dont la découverte paraît due au Dr von Schrenck-Notzing, encore que le nom ait été inventé en France par Charles Richet, serait, certes, une explication, et fort heureuse, de tous les autres phénomènes physiques de la métapsychique, coups frappés, télékinésie, apparitions, maisons hantées, etc. Malheureusement, les conditions dans lesquelles il s'est toujours produit (absence de lumière, chaîne, bruit, interdiction de toucher à l'ectoplasme, sous risque de blesser ou même de tuer le médium, etc.) rendent son existence des plus suspectes. Les documents photographiques eux-mêmes, quand ils ne révèlent pas formellement la fraude, évoquent du moins la probabilité de truquages grossiers. Des expériences sérieuses ont été faites à deux reprises, à la Sorbonne, sur l'instigation de Paul Heuzé, par Lapicque, Langevin, Georges Dumas, E. Rabaud, H. Piéron, Laugier, etc., avec de célèbres médiums. Elles ont donné des résultats négatifs.

ECTOPLASMIQUES [*èk', plass-mik'*] adj. Biol. Se dit des substances élaborées par l'ectoplasme et qui sont rejetées au dehors.

ECTOPŒSOPHAGE [*èk', pé-zo-faj'*] n. m. (du gr. *ektopos*, déplacé, et de *œsophage*). Instrument qui, introduit dans l'œsophage dans l'œsophagotomie, est destiné à faire saillir l'organe que l'on veut inciser.

ECTOPOGONE [*èk'*] adj. (du gr. *ektos*, en dehors, et *pôgôn*, barbe). Se dit des mousses dont l'urne est garnie de dents doubles ou fendues, composant un péristome externe.

ECTOPROCTES [*èk', prokt'*] n. m. pl. (du gr. *ektos*, hors de, et *prôktos*, anus). Une des deux sous-classes des bryozoaires.

— ENCYCL. Les *ectoproctes* sont caractérisés par une couronne de tentacules rétractiles disposés en un cercle au centre duquel se trouve la bouche ; non loin d'elle, mais en dehors de la couronne, est situé l'anus. Cette couronne rétractée est enfermée dans une gaine tentaculaire. Les produits sexuels sont formés en un point de la cavité générale non disposé en glande. Cavité générale libre. Un cordon élastique, le *funicule*, rattache le fond de l'anse intestinale à la paroi du corps. Les ectoproctes donnent naissance par bourgeonnement à des colonies aux formes très variées, à individus souvent innombrables. Les larves libres subissent des métamorphoses très compliquées.

Les ectoproctes se divisent en *gymnolèmes* (dont la couronne tentaculaire est circulaire) et *phylactolèmes* (dont la couronne tentaculaire est en forme de fer à cheval). Les premiers vivent dans la mer et, sauf un genre, les autres dans la mer ou l'eau douce.

Les genres et les espèces des ectoproctes sont très nombreux.

Ectosème.

ECTOSÈME [*èk'*] ou **ECTOSEMUS** [*èk', sé-muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des brenthidés, comprenant des formes à grandes antennes, à rostre bien développé, qui habitent les régions austro-malaises et la Nouvelle-Calédonie.

ECTOSOME [*èk'*] n. m. (du gr. *ektos*, au dehors, et *sôma*, corps). Biol. Corpuscules extranucléaires érythrophiles, que l'on observe, dans les cellules sexuelles de certains animaux (*cyclopes*), pendant la mitose et qui disparaissent pendant le repos.

ECTOSPORÉ [*èk'-toss*], **E** ou **EXOSPORÉ, E** adj. Se dit des champignons chez lesquels les spores sont en dehors des cellules mères.

ECTOZOAIRE [*èk'-to-zo-èr'*] n. m. (du gr. *ektos*, au dehors, et *zôon*, animal). Animal vivant en parasite sur un autre. (Désuet aujourd'hui, ce mot s'employait jadis en opposition avec ENTOZOAIRE.)

ECTRODACTYLE [*èk'*] n. (du gr. *ektrôsis*, avortement, et *daktulos*, doigt). Sujet atteint d'ectrodactylie.

ECTRODACTYLIE [*èk', lî*] n. f. Absence congénitale d'un ou de plusieurs doigts.

ECTROMÈLE [*èk'*] n. m. (du gr. *ektrôsis*, avortement, et *melos*, membre). Monstre chez lequel un ou plusieurs membres sont atrophiés ou absents, par suite d'arrêt de développement.

ECTROMÉLIE [*èk', lî*] n. f. (de *ectromèle*). Monstruosité consistant dans l'absence ou l'atrophie d'un ou plusieurs membres.

ECTROPION [*èk'*] n. m. (gr. *ektropion ;* de *ek*, hors de, et *trépein*, tourner). Etat des paupières qui, renversées en dehors, ne peuvent plus recouvrir le globe de l'œil. || Renversement analogue de la muqueuse du col utérin, donnant lieu à de fausses ulcérations de cet organe.

— ENCYCL. Méd. L'*ectropion* peut occuper la paupière inférieure seulement, la paupière supérieure, ou les deux paupières en même temps ; on dit alors qu'il est double. Le plus fréquent est celui de la paupière inférieure. Les principales causes de l'ectropion sont : l'inflammation de la muqueuse oculo-palpébrale qui se boursoufle, augmente de volume ; la faiblesse ou la paralysie de l'orbiculaire ; enfin, et le plus souvent, la formation d'un tissu cicatriciel qui succède à une brûlure, à un ulcère syphilitique, à une plaie quelconque. Si l'ectropion est produit par une inflammation de la conjonctive, on emploie les collyres astringents, la cautérisation avec le crayon de sulfate de cuivre ou de nitrate d'argent, les scarifications et l'excision de la partie boursoufflée. Lorsqu'il est dû à une paralysie, on a recours à l'électrisation ; s'il est le résultat de la formation d'un tissu cicatriciel, le seul moyen efficace est la blépharoplastie, suivie de la suture temporaire des deux paupières.

— L'ectropion de la muqueuse du col utérin est une lésion fréquente au cours des métrites cervicales chroniques.

— Art vétér. Cette affection, assez rare, ne se voit guère que chez le chien et ne se guérit que par une opération chirurgicale, consistant en une ablation d'un lambeau transversal de la muqueuse palpébrale.

ECTROPOTHECIUM [*èk', té-si-om'*] n. m. Genre de mousses hypnées, à capsules urcéolées, de l'Océanie.

ECTYPE [*èk'*] n. f. (gr. *ektupon*). Empreinte d'une médaille, d'un cachet. V. *Supplément*.

ECTYPIQUE [*èk', pik'*] adj. (de *ectype*). Qui est d'une parfaite conformité avec le modèle.

ÉCU n. m. (du lat. *scutum*, bouclier). Bouclier triangulaire ou quadrangulaire des hommes d'armes du moyen âge : ECU *criblé de traits*.

— Blas. Corps de tout blason, ordinairement en forme de bouclier. (Les formes extérieures de l'écu ont varié avec chaque pays : à la planche BLASON et dans la fig. ci-dessous, nous donnons les principales.) || *Ecu en cœur*, Pièce honorable qui occupe le centre (cœur) de l'écu. V. CŒUR.

— Entom. V. ÉCUSSON.

— Hist. *Ordre de l'Ecu*, Ordre fondé, le 1er janvier 1369, par Louis II, le Bon, duc de Bourbon. (Les insignes étaient un écu d'or à bande d'azur, chargé d'une devise.)

— PROV. ANC. **N'avoir plus ni écu ni targe**, Etre désarmé.

— ENCYCL. Archéol. L'*écu* est le bouclier de l'homme d'armes, au moyen âge. C'est une portion verticale de cylindre, taillée en sifflet inférieurement, et dont le contour supérieur est, suivant les types et les époques, droit ou cintré. Parfois, surtout avant le XIIIe siècle, il porte à son centre l'*umbo*, bosse saillante en métal, qui contient une barre transversale servant à empoigner l'écu. Plus ordinairement, on se sert de deux *énarmes*, dans lesquelles on passe l'avant-bras. Une *guigue* ou courroie sert à porter l'écu en sautoir ou pendu au cou. Les écus étaient faits de bois nervé, ferré sur les bords, recouverts à l'extérieur de cuir ou de toile, et matelassés à l'intérieur. Les *reconnaissances d'écus*, ou figures peintes à l'extérieur, qui servaient à reconnaître l'homme d'armes, furent l'origine des emblèmes héraldiques. Du Xe au XIIe siècle, l'écu a eu de 80 cm. à 1m,50 de hauteur. A partir du XIIIe siècle, ils vont en diminuant et affectent une forme triangulaire ; au XVe siècle, ils disparaissent de l'équipement chevaleresque pour ne plus figurer que dans les tournois où, bientôt, ils sont supplantés par les targes et manteaux d'armes. Certains écus ont adopté une forme particulière : l'écu ovale est rare avant le XVIe siècle ; l'écu en forme de chanfrein est plutôt allemand ; l'écu rond, provençal. Le bouclier mauresque (ovale ou cordiforme) un instant de mode au XIVe siècle sous le nom de *adargue* (de l'espagnol *adarga*) est une modification de l'écu.

— Art décorat. V. ÉCUSSON.

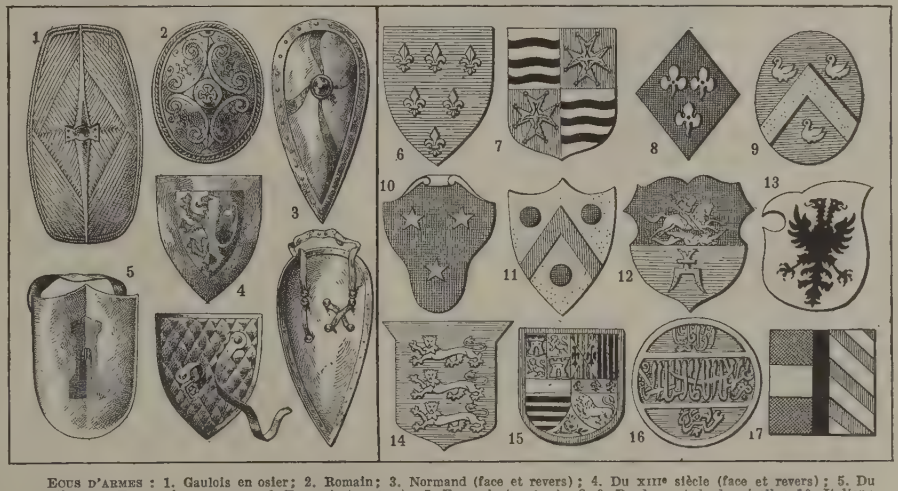

ECUS D'ARMES : 1. Gaulois en osier ; 2. Romain ; 3. Normand (face et revers) ; 4. Du XIIIe siècle (face et revers) ; 5. Du XVe siècle. — ECUS HÉRALDIQUES : 6. Français (XIIIe s.) ; 7. Français (XVIe s.) ; 8, 9. De dame et de demoiselle ; 10. Italien ; 11. Suisse ; 12. Polonais ; 13. Allemand ; 14. Anglais ; 15. Espagnol ; 16. Arabe ; 17. De tournoi ou en bannière.

ÉCU DE SOBIESKI, petite constellation de l'hémisphère austral dans la Voie lactée, entre le Sagittaire, Ophiucus et l'Aigle.

ÉCU n. m. (à cause de l'*écu* d'armoiries qui figurait sur certaines monnaies). Métrol. Nom donné à diverses pièces de monnaie de différents pays, notamment de la France. || *Ecu de six livres*, Ancienne monnaie de France, qui valait 5 fr. 80 c. à l'époque où elle a été supprimée. || *Ecu de trois livres, Petit écu*, Ancienne monnaie de France, dont la valeur était tombée à 2 fr. 75 c. — Aujourd. et *par anal.* Pièce de 5 francs en argent.

— *Par extens.* Monnaie, argent, richesse : *Avoir des* ÉCUS.

— Admin. marit. *Ecu de mer*, Congé que délivrait la douane, dans certains ports du nord de l'Europe, au capitaine d'un bâtiment de commerce qui avait déchargé sa cargaison.

— Art milit. anc. *Ecu de campagne*, Somme allouée à un cavalier pour les cent cinquante jours de quartiers d'hiver.

— Bot. *Arbre aux quarante écus.* Conifère du Japon. (Ainsi nommé, parce que le premier représentant qui en fut introduit en France, au XVIe siècle, fut payé 40 écus. — C'est le *gingko biloba.*)

— Techn. Sorte de papier de petit format (0^m^,40 × 0^m^,52) : *Un in-8° écu.*

— Loc. fam. *Avoir des écus à remuer à la pelle, à compter par boisseaux,* Etre fort riche. || *N'avoir pas un écu vaillant,* Etre fort pauvre. || *Etre au bout de ses écus,* N'avoir plus d'argent. || *Voici le reste ou le restant de notre écu, ou de nos écus,* Se dit, *au fig.,* en voyant arriver une personne importune, ou d'un fait qui met le comble à une situation fâcheuse (même sens que : *Il ne manquait plus que cela*). || *C'est le père, C'est la mère aux écus moisis, Il a des écus moisis,* Se disent de ceux qui ont force argent en réserve, mais en sont fort avares. || *Cela ne lui fait pas plus peur qu'un écu à un avocat,* Cela lui sourit, ne lui inspire aucune répugnance. || *Mettre écu sur écu,* Thésauriser.

— Prov. **Vieux amis, vieux écus,** Les vieux amis sont les plus sûrs, comme les vieux écus sont de meilleur aloi. || **Ecu changé, écu mangé,** Une pièce d'argent, une fois changée, est vite dépensée.

— Encycl. Numism. *Ecu* fut d'abord le nom d'une monnaie d'or créée sous Saint Louis, qui avait pour type l'écu, ou bouclier, fleurdelisé, dans une rosace, et au revers la croix et les lis, avec le nom du roi et une légende religieuse : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Plus tard, le nom d'*écu* fut appliqué à différentes monnaies : écu à la chaise, avec l'image du roi sur le trône, sous Philippe VI ; écu à la couronne, sous Charles VI ; écu au soleil, sous Louis XI. Sous Louis XIV fut frappé l'écu blanc, en argent, de la valeur de compte ancienne de l'écu d'or, soit soixante sous, ou trois livres. Par la suite, les variétés fut nombreuses ; en 1689, 1693, 1701, 1704 : écu aux palmes, écu aux insignes, avec le sceptre et la main de justice ; sous Louis XV et Louis XVI, écu aux trois couronnes, écu vertugadin, écu aux lauriers. Le dernier écu d'argent qui fut frappé est l'*écu républicain,* ayant pour type, au droit, le génie du revers de l'écu constitutionnel, et, au revers, la valeur de la pièce au milieu d'une couronne de chêne avec la légende République Française, et en exergue An II. — Le nom d'écu s'attache encore, par tradition, à la pièce d'argent de cinq francs.

Ecu de Louis XIV.

ÉCUAGE [*ku-aj'*] n. m. (de *écu*). Féod. Service féodal auquel un écuyer était tenu. || Droit qu'il devait payer à son seigneur pour s'exempter du service ou se faire remplacer.

— Blas. Droit de porter l'écu, d'avoir des armes.

ÉCUANTEUR n. f. (de *écu*). Inclinaison des rais d'une roue sur l'axe du moyeu : *L'*Écuanteur *fait que l'ensemble des rais forme une surface généralement conique qui permet à la roue de mieux résister aux cahots produits par les inégalités du terrain.* V. carrossage.

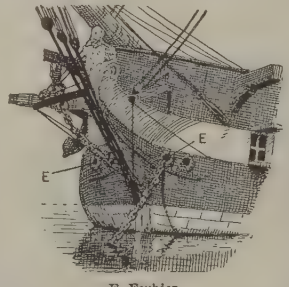

E. Ecubier.

ÉCUBIER [*bi-é*] n. m. (espagn. *escoben*). Mar. Manchons en fonte solidement fixés dans la muraille et destinés au passage des chaînes des ancres, des câbles de remorque ou d'amarrage. || *Tape* ou *Tampon d'écubier,* Billot de bois rond servant à le boucher à la mer ou au mouillage. || *Guirlande d'écubier,* Pièce de renfort en bois mise en dessous de l'écubier. || *Ecubiers de pont,* V. étrangloir.

— Fam. *Ecubiers.* Syn. de yeux.

ÉCUEIL [*keuy'*] n. m. (du lat. *scopulus,* rocher). Rocher, Banc de sable à fleur d'eau, caché dans la mer : *Côte bordée d'*écueils.

— *Fig.* Tout ce qui fait obstacle, met en péril : *Le monde est plein d'*écueils. *Evitez ces deux* écueils *: le mot impropre, le mot vulgaire.* (V. Hugo.)

Combien à cet *écueil* se sont déjà brisés!
Corneille.

ÉCUEILLÉ, ch.-lieu de cant. de l'Indre, arrond. et à 44 kil. de Châteauroux, sur la Tourmente ; 1.760 hab. Ch. de f. Orléans. — Le canton a 10 comm., et 6.760 hab.

ÉCUELLE n. f. (du lat. *scutella* dimin. de *scuta,* plat). Petit vase rond et creux, qui sert à mettre une portion de nourriture : Ecuelle *de bois, de terre.* || Contenu de ce récipient : *Manger une* écuelle *de soupe.* || *Pop.* Assiette.

— Bot. *Ecuelle-d'eau,* Nom vulgaire de l'hydrocotyle commune, dont les feuilles ont en dessus la forme d'un godet.

— Dr. anc. *Droit de l'écuelle* ou *de l'escutelle,* Droit des pauvres sur les biens du roi. || *Archer de l'écuelle,* Archer qui était chargé d'arrêter les mendiants et de les mener à l'hôpital.

— Techn. Calotte formée par le parement interne d'un voussoir de voûte sphérique.

— Loc. div. *Laveuse d'écuelles,* Femme à gages qui lave la vaisselle. || *Prendre l'écuelle aux dents,* Commencer à manger. || *Manger à la même écuelle,* Vivre dans une grande intimité ; avoir les mêmes intérêts. || *Mettre tout par écuelles,* Autref., Faire de grandes dépenses. — Aujourd. Ne rien épargner pour faire faire grande chère à quelqu'un. || *Rogner l'écuelle à quelqu'un,* Lui retrancher de sa subsistance, de son revenu. || *Etre propre comme une écuelle, Etre propre comme une écuelle de chat,* Etre très propre (parce que les chats nettoient leur écuelle en la léchant). || *Etre pâle comme une écuelle de vendange,* Avoir une face rubiconde. || *Se raccommoder à l'écuelle comme les gueux,* Se réconcilier en mangeant ensemble. || *Il a bien plu dans son écuelle,* Il lui est arrivé beaucoup de bien. || *Il n'y a ni pot-au-feu ni écuelles lavées,* Il n'y a rien pour faire la cuisine, rien à manger.

— Prov. **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné,** Quand on compte sur les autres, on est souvent déçu.

— Allus. littér. **Diogène brisant son écuelle en voyant un enfant boire dans le creux de sa main.** V. Diogène.

— Encycl. La simplicité de forme de cet objet fait supposer qu'il a été un des premiers connus et employés. Les *écuelles,* ou *scuta* des Latins, étaient en bois, et nous retrouvons ces écuelles de bois au moyen âge. Les *mazers* qui forment la vaisselle de table en Angleterre, aux XIVe et XVe siècles, sont des sortes de bols ou d'écuelles de bois avec monture de métal. Les écuelles ont joué le rôle d'assiettes pendant les périodes romane et gothique ; pendant tout le moyen âge, elles furent un des éléments essentiels du service de table. Dans les ménages modestes, les écuelles de bois demeurèrent en usage jusqu'au milieu du XVIIe siècle où elles furent peu à peu remplacées par les écuelles de faïence. Dès le XIVe siècle, les écuelles d'étain sont d'un usage courant chez les bourgeois aisés et aussi chez les seigneurs, pour le service de l'office. Les écuelles de métal précieux étaient réservées aux princes, aux grands personnages et aux gens de leur entourage plus ou moins direct. On mangeait dedans non seulement le potage, mais encore tous les ragoûts. Même dans certains grands dîners, mais surtout dans les repas de famille, une écuelle servait à deux personnes ; et cet usage persista jusque vers la fin du XVIIe siècle. Lorsqu'on servait « à petite écuelle », il en était fait mention spéciale. On rencontre encore des écuelles destinées à recevoir le sang des saignées ; d'autres étaient placées au milieu de la table et remplissaient l'office de nos actuels compotiers ; d'autres, en métal précieux, étaient placées sur les dressoirs pour en relever la parure ; d'autres encore sont de cristal, d'onyx, de jaspe. Les *écuelles d'accouchées* du XVIe siècle étaient des ustensiles démontables en cinq ou neuf pièces. Dès le XVIe siècle, on fit des écuelles d'argent, à deux oreilles, que l'on se faisait apporter le matin, au lit, remplies d'un bouillon réconfortant ; ces écuelles d'argent continuèrent d'être à la mode jusqu'au milieu du XVIIIe siècle ; les grands orfèvres d'alors leur donnèrent des formes exquises. Dans le langage mobilier on entend généralement par « écuelle » une pièce d'orfèvrerie composée d'un corps en forme de bassin plus large que haut et reposant sur une base large et peu élevée ; de chaque côté de l'orifice du bassin et se faisant face, sont deux oreilles, ou anses plates, où se placent le plus souvent deux médaillons portant des initiales ou des armoiries : c'est au-dessous de ces oreilles que devait être placé, d'après les règlements, le poinçon du maître-orfèvre ; un couvercle venant s'emboîter dans l'ourlet du bord du bassin complète l'écuelle ; il est bombé et porte à son sommet un bouton, motif ciselé, fruit ou légume jeté comme négligemment, sans trop de symétrie, et rappelant la destination de l'objet. Aux environs de 1750, la mode des écuelles d'argent passa, et fut remplacée par celle des écuelles en porcelaine. Aux XVe et XVIe siècles, on avait fabriqué déjà des écuelles céramiques, mais celles-ci étaient restées, pour la plupart, la ressource des pauvres gens. Les jolies écuelles de Nevers et de Rouen ne dépassèrent pas, elles-mêmes, le niveau de la moyenne bourgeoisie. Seule, la porcelaine réussit à supplanter l'argent. La mode des écuelles de porcelaine ne fut pas de longue durée ; au XIXe siècle, l'écuelle a disparu des usages courants ; l'assiette creuse, introduite au XVIIe siècle par Mazarin, l'a bannie du service de la table.

Ecuelles : 1. Ordinaire en faïence ; 2. En étain (XVe s.) ; 3. Ecuelle dite « d'accouchée » (*a,* écuelle, *b,* tranchelet ; *c,* hongresque ; *d,* salière, *e,* couvercle ; f, toutes pièces réunies, écuelle fermée) ; 4. En faïence (XVIIIe s.).

ÉCUELLÉE n. f. Contenu d'une écuelle : *Manger une* écuellée *de soupe.*

ÉCUELLIER [*ku-è-li-é*] n. m. *Pop.* Marchand ambulant d'écuelles. || Meuble destiné à porter les écuelles.

— Encycl. L'*écuellier* est, dans notre mobilier, le précurseur du vaisselier. On y serrait les tailloires, les écuelles et les cuillers de bois ou d'étain. L'écuellier était le plus souvent à claire-voie, en raison du peu de valeur de la vaisselle qu'il contenait. L'argenterie n'y figurait jamais, étant enfermée dans des coffres solides et fermant à clef.

ÉCUER [*ku-é*] v. tr. (de *écu*). Donner de l'écuanteur à une roue. (Peu us.)

— ***Écué, e,*** part. pass. du verbe *Ecuer : Roue* écuée, Roue de voiture qui a de l'écuanteur.

ÉCUIAGE [*kui-iaj'*] n. m. (de *écuyer*). Etat, condition, service d'un écuyer. (Vx.) [On écrit aussi écuyage.]

— Féod. *Tenir une terre par écuiage,* Tenir une terre seigneuriale à condition de servir d'écuyer au suzerain.

ÉCUISSAGE [*kui-saj'*] n. m. Action d'écuisser.

ÉCUISSER [*kui-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *cuisse*). Estropier en brisant la cuisse. (Vx.)

— En abattant un arbre, Faire éclater le tronc.

ECUISSES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 33 kil. de Chalon-sur-Saône ; 2.059 hab. Etangs ; mines de houille de Longpendu dans le bassin de Montchanin ; fabriques de céramique et de briques réfractaires.

ÉCULER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *cul*). Déformer, par derrière, le talon d'une chaussure : Eculer *ses souliers.*

— ***S'éculer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir éculé.

ÉCULER [*lé*] v. tr. (de *éculelle*). Techn. Façonner (la cire) en petits pains.

ÉCULEUX [*leû*] n. m. Argot typogr. Leveur de lignes, qui travaille d'une façon intermittente. (Cette expression, dit Desormes, vient sans doute de ce que la plupart de ces déshérités marchent plus souvent qu'ils ne travaillent, et en éculent leurs souliers.)

Eculon.

ÉCULLY, comm. du Rhône, arrond. et à 4 kil. dans l'ouest de Lyon ; 4.375 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Banlieue aristocratique. Ecole d'agriculture ; pépinière ; fontaine pétrifiante.

ÉCULON n. m. (de *écuelle*). Vase, à deux becs et deux anses, pour éculer la cire.

ÉCUMAGE n. m. Action d'écumer : *L'*Écumage *du pot-au-feu, des métaux en fusion.*

ÉCUMANT, E adj. Qui écume ; qui jette, qui produit de l'écume : *La mer* écumante. *Des chevaux* écumants. || Couvert d'écume : *Rochers* écumants. || *Fig.* Furieux : Ecumant *de rage, de colère.*

— Syn. **Écumant, écumeux.** *Ecumeux* exprime un état plus permanent, et suppose une plus grande abondance d'écume.

ÉCUME n. f. (anc. haut allem. *scum*). Mousse blanchâtre qui se forme sur un liquide agité, chauffé ou fermenté : *L'*Écume *du pot-au-feu. Tout liquide en fermentation a son* Écume.

— *Par anal.* Bave mousseuse de quelques animaux, et parfois de l'homme : *L'*Écume *d'un chien, d'un taureau. L'*Écume *d'un épileptique.* || Bave ou sueur du cheval.

Une *écume* d'argent tombe à flots de sa bouche.
Leconte de Lisle.

— *Par extens.* Scories qui surnagent sur les métaux en fusion. || Mâchefer employé dans certaines constructions en rocaille.

— *Fig.* Lie, rebut : *L'*Écume *de la société, de l'espèce humaine.*

— Entom. *Ecume printanière,* Amas spumeux que l'on rencontre souvent au printemps sur certaines plantes (luzerne, églantier) et qui sont dues aux larves d'un insecte, nommé cercope. (On les appelle aussi crachat du coucou, crachat de crapaud, de grenouille, etc.)

— Minér. *Ecume de terre,* Substance calcaire, lamelleuse, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre. || *Ecume de fer,* Fer oligiste. || *Ecume de manganèse,* Variété de manganèse terreux. || *Ecume de mer,* Nom donné à un silicate hydraté de magnésie employé pour faire des pipes.

— *Par extens.* Les pipes elles-mêmes faites de cette matière.

— Techn. *Ecumes de défécation,* Résidus de sucrerie provenant de la clarification (défécation) des jus par un lait de chaux, et qu'on utilise comme engrais.

— Encycl. Minér. L'*écume de manganèse,* ou *bog-manganèse,* n'est autre chose que de l'oxyde hydraté naturel de manganèse contenant un peu de fer. Une variété que l'on trouve en masses terreuses à Groroi (Mayenne) est connue sous le nom de *groroilite.*

L'*écume de mer* ou *magnésite* est une substance d'un blanc grisâtre, poreuse, légère, et cependant assez tenace ; elle est sèche au toucher, et happe fortement à la langue. Elle constitue un silicate hydraté de magnésie ($H^4Mg^2Si^3O^{10}$), difficilement fusible. Le nom d'*écume de mer* a été donné à cette matière à cause de sa légèreté, de sa blancheur et de sa porosité. Son gisement est dans les terrains de transition inférieurs, où elle se présente en amas très étendus. La magnésite qui sert à la fabrication des pipes provient de divers lieux de l'Asie Mineure, de l'île de Nègrepont et de Crimée. Il en existe des gisements en Espagne (près de Madrid) et en France (Gard, Seine et Seine-et-Marne).

Cette matière, pour la fabrication des pipes, fume-cigare ou cigarette, est bouillie dans le lait puis pétrie avec de la cire et de l'huile de lin. Dans le commerce, on trouve des pipes d'écume de mer artificielle ; ce n'est autre chose que de la caséine à laquelle on a incorporé six parties de magnésie calcinée et une partie d'oxyde de zinc.

— Archéol. Un nommé Rousseau, en 1761, eut l'idée d'employer à la confection de grottes artificielles, dites *en écume de verre,* les résidus que produit la fusion du verre ou du cristal. A ces scories il joignait des coquilles, du mâchefer, de la pierre, et réussissait ainsi des ensembles qui eurent, à l'époque, l'agrément de la société élégante.

ECUMÉNICITÉ, ÉCUMÉNIQUE, ÉCUMÉNIQUEMENT. V. œcuménicité, œcuménique, œcuméniquement.

ÉCUMER [*mé*] v. intr. Se couvrir d'écume : *Vin qui* écume. || Jeter de l'écume : *Mer, Cheval, qui* écume. || *Fig.* Etre furieux : *Vous* écumez. (V. Hugo.)

— *Transitiv.* Oter l'écume ou les scories s'élevant à la surface de : Ecumer *le pot.* Ecumer *le sirop, de l'étain fondu.*

— *Fig.* Purifier, purger, débarrasser : *La société a parfois besoin qu'on l'*écume. Ecumez *votre cœur, comme j'*écumais *votre chambre des fâcheux dont je la voyais remplie.* (Mme de Sévigné.) || Recueillir çà et là : Ecumer *des nouvelles.* || *Par anal.* Prélever une part de : *Les fonctionnaires* écument *l'impôt.* || *Ecumer le pot, Ecumer les marmites,* Vivre en parasite, en écornifleur. — *Ecumer le pot de quelqu'un,* Faire pour lui les affaires de la maison.

— Par extens. *Ecumer les mers, les flots, les côtes, les chemins,* Les dépouiller de ce qui est à la surface, Exercer la piraterie, le brigandage.

— Fauconn. *Ecumer la remise, Ecumer sa proie,* Se disent de l'oiseau qui passe sur le gibier sans s'y arrêter.
— ***S'écumer,*** v. pr. Au sens passif, Être écumé.

ÉCUMERESSE n. f. Grande écumoire de raffineur.

ÉCUMETTE n. f. Petite écumoire dont se servent le fabricant de papier et le fabricant de pipes.

ÉCUMEUR, EUSE n. Qui écume : *Une* ÉCUMEUSE *de pot-au-feu.* || Fam. *Ecumeur de marmites, de plats, de tables, de dîners,* etc., Parasite.
— *Ecumeur de mer,* ou simplem. *Ecumeur,* Pirate ou corsaire. || *Fig.* Plagiaire :

Des beaux esprits *écumeur* mercenaire.
VOLTAIRE.

— Admin. V. la partie *encycl.*
— ENCYCL. Admin. On donne le nom d'*écumeurs* à des agents de la Préfecture de police chargés de recueillir les épaves animales jetées ou tombées dans la Seine. Ces épaves sont dirigées, hors de Paris, vers des usines qui traitent les matières animales, et où elles sont détruites.

ÉCUMEUX [*meû*], **EUSE** adj. Qui jette de l'écume ; couvert d'écume : *Bouche* ÉCUMEUSE. *Flots* ÉCUMEUX.
— SYN. **Écumeux, écumant.** V. ÉCUMANT.

ÉCUMOIRE n. f. Grande cuiller plate ou creuse, percée de trous, pour écumer le bouillon, les sauces, etc.

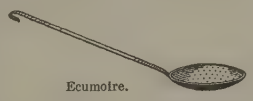
Ecumoire.

— Techn. Sorte de cuiller dont on se sert pour ôter la crasse qui se forme sur certains métaux en fusion, comme le zinc, le cuivre, l'étain, le plomb, ou pour enlever les impuretés qui surnagent à la surface des sucres, sirops, etc., pendant la fusion. || Syn. de CRÉPINE.
— LOC. FAM. *En écumoire, Comme une écumoire,* Se disent d'un visage criblé de cicatrices par la petite vérole.

ÉCURAGE n. m. Action d'écurer, de nettoyer : *L'*ÉCURAGE *de la vaisselle.* || Nettoyage de la tôle destinée à recevoir l'étamage pour la fabrication du fer-blanc.

ÉCURAS, comm. de la Charente, arrond. et à 32 kil. d'Angoulême, non loin des gorges de la Tardoire ; 1.004 hab. Mines de plomb argentifère.

ÉCUREAU [*rô*] n. m. Techn. Syn. de ÉCUREUR.

ÉCURÉE n. f. Garniture d'une serrure de sûreté, qui a été brasée et qui doit être dressée sur le tour.

ÉCUREMENT [*man*] n. m. Action d'écurer.
— Agron. Sillon tracé en divers sens dans un champ ensemencé, pour faciliter l'écoulement des eaux.

ÉCURER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *curer*). Nettoyer, débarrasser de toute ordure : ECURER *un puits, un port.* ECURER *la vaisselle.* ECURER *ses dents.* || Frotter, faire reluire : ECURER *des chaudrons, des chenets, des chandeliers.*
— *Par extens.* Débarrasser de tout corps étranger.
— Techn. Nettoyer les chardons, enlever la bourre dont ils se sont remplis en peignant les draps.
— PROV. **Il faut à Pâques écurer son chaudron,** A Pâques, il faut purifier sa conscience par la confession.
— ***S'écurer,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'ÉCURER *les dents, les ongles, les oreilles.*
— Au sens passif, Etre écuré.

Ecurette.

ÉCURETTE n. f. Grattoir de luthier. || Instrument avec lequel on écure les chardons des cardes ou des tondeuses, dans les fabriques de drap.

ÉCUREUIL [*reuy'*] n. m. (lat. pop. *scuriolus*). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, famille des sciuridés, caractérisés par leurs formes élancées, la queue longue et touffue, et les incisives très plates. || *Ecureuil du Canada, Ecureuil gris, Ecureuil de Virginie,* Noms vulgaires du petit-gris. || *Ecureuil jappant,* Nom vulgaire du cynomys de la Louisiane. || *Ecureuil de terre,* Nom du tamia. || *Ecureuil volant,* Nom du polatouche.
— *Pop.* Celui qui fait tourner les roues ou les poulies à la main.
— LOC. FAM. *C'est un écureuil, Il est vif comme un écureuil,* Se disent d'une personne vive, pétulante. || *Mettre les écureuils à pied,* Couper les arbres.
— Argot. Ouvrier (typographe ou lithographe) qui travaille à la presse à bras (parce que ses mouvements le font assimiler à un écureuil en cage).
— Electr. *Ecureuil* (*Cage d'*). V. CAGE.
— Fourrure. V. PETIT-GRIS.
— Mar. Nom donné autrefois aux appareils imaginés pour draguer les ports et que les forçats mettaient en mouvement en montant dans de grandes roues.
— ENCYCL. Mamm. Les *écureuils* sont des animaux agiles, essentiellement arboricoles, et dont la taille varie de celle d'un chat à celle d'une souris. Frugivores et granivores, ils accumulent des graines et des fruits durs dans des trous d'arbres, et se créent, dans les pays tempérés et froids, de vraies provisions pour l'hiver. Vivant surtout dans les forêts, l'écureuil commun est assez nuisible dans les jeunes plantations, car il dévore les bourgeons et ronge l'aubier des jeunes arbres ; il attaque aussi les oiseaux au nid, et mange leurs œufs. Les écureuils vivent solitaires ou par couples. Leur livrée est ordinairement brillante, souvent chamarrée de tons vifs et tranchés, ou bien chargée de bandes longitudinales, comme dans les formes asiatiques. Cette livrée bariolée ou uniforme varie suivant la saison, l'âge et le sexe ; les mâles, à l'époque des amours, sont très colorés. On connaît plus de soixante-quinze espèces d'écureuils, et ce nombre ne comprend que les écureuils vrais, sans compter les écureuils volants et polatouches (*pteromys*) ou les écureuils terrestres des déserts africains (*xerus*). L'écureuil commun (*sciurus vulgaris*), répandu en Europe et en Asie septentrionale, mesure de 40 à 50 cm., du museau à la pointe de la queue ; son pelage, d'un beau roux-acajou, varie du gris au noir chez les individus des Alpes et de la Chine, le ventre restant blanc ou jaunâtre. Dans l'Inde vit la plus grande espèce, le grand écureuil (*sciurus indicus*), varié de rouge pourpré, d'orangé, de noir et de cendré.

Ecureuil.

ÉCUREUR, EUSE n. Qui écure. || *Particulièrem.* Qui écure les chardons des cardes et des tondeuses.

Écureuse de chaudron (L'), tableau de Teniers [Musée artistique et historique de Vienne]. Une servante est occupée à nettoyer un chaudron de cuivre ; un vieux paysan veut la caresser ; il est surpris par sa femme, qui tend le nez par une lucarne. Cette composition, peinte avec beaucoup de légèreté, est datée de 1677.
— Les maîtres français du XVIIIe siècle, Chardin, Greuze, ont traité des sujets analogues. Beauvarlet a gravé, d'après Greuze, une composition intitulée également *l'Ecureuse.*

ÉCURIE [*ri'*] n. f. (de *écurie,* de *écuyer*). Anciennem., Logis des écuyers et de leurs montures. — Aujourd., Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc. : ECURIE *pouvant contenir cent chevaux.* || Ensemble des chevaux de course d'un propriétaire ou de plusieurs propriétaires : ECURIE *souvent victorieuse.*
— Matériel et personnel du service des écuries d'un prince ou d'un particulier : *La grande, La petite* ÉCURIE *du roi.*
— *Fam.* Logement très malpropre.
— Pop. *Nettoyer ses écuries,* Fouiller avec ses doigts dans son nez.
— Chem. de f. *Wagon-écurie,* Wagon aménagé spécialement pour l'embarquement facile et le transport des bêtes fragiles : chevaux de course, étalons, etc.
— Mines. *Ecurie de fond,* Lieu destiné à loger les chevaux et mulets dans les galeries de mines.
— LOC. DIV. *Langage, Manières d'écurie,* Langage grossier, Manières grossières. || *Entrer quelque part comme dans une écurie,* Entrer sans donner les marques ordinaires de politesse. || *C'est un cheval à l'écurie,* Se dit de ce qui nécessite des frais d'entretien sans grande utilité.
— LOC. PROV. **Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors ou se sont échappés,** Prendre des précautions quand il n'est plus possible d'éviter le mal.
— ALLUS. LITTÉR. **Écuries d'Augias.** V. AUGIAS.
— ENCYCL. Econ. rur. Pour construire une *écurie,* il faut choisir un sol sain, suffisamment élevé, et qui ne reçoive aucune émanation nuisible. L'écurie, qu'elle soit simple ou double (une seule ou deux rangées de stalles), doit être aérée, propre et bien aménagée ; la façade principale doit regarder l'E. ou le S.-E. (l'orientation à l'O. occasionne de l'humidité). La hauteur du plafond (qui dépend du nombre des animaux, comme aussi de leur taille) varie entre 3^m^,20 et 4^m^,50. Le sol doit en être partout imperméable et, sous les animaux, disposé en pente douce pour assurer l'écoulement des liquides que la litière n'absorbe pas. Les murs en sont blanchis à la chaux, et des ouvertures y sont pratiquées à une hauteur supérieure à celle des animaux. Les stalles, dont l'installation est relativement peu coûteuse, doivent ménager à chaque animal un logement suffisant pour sa taille. Le fumier doit être enlevé au moins une fois par semaine, et les harnais des animaux ne doivent pas séjourner à l'écurie.

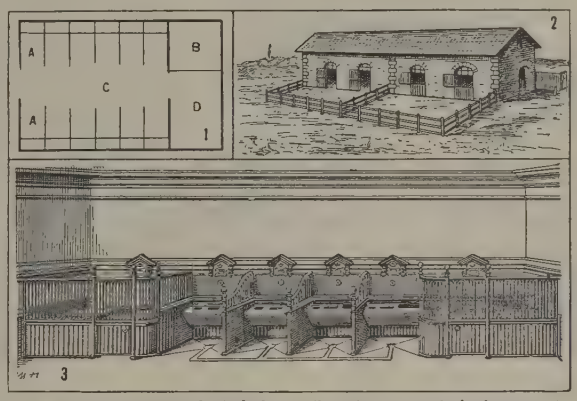

ECURIES : 1. Plan d'une écurie à chevaux (les animaux sont placés tête au mur) : A, stalles ; B, box pour poulinières ; C, couloir central ; D, salle de préparation des aliments ; 2. Ecurie d'élevage avec paddock gazonné ; 3. Ecurie de luxe.

Dans les grandes écuries, les animaux peuvent être disposés en deux rangées séparées par un passage de service (couloir central) de 3 à 4 m. de large.
— Archéol. On manque de renseignements précis sur l'aménagement des écuries primitives ; il ne paraît pas qu'au moyen âge et à l'époque de la Renaissance on se soit beaucoup préoccupé de la décoration intérieure des écuries ; en tout cas nulle trace n'en est parvenue jusqu'à nous. On sait qu'au XVIIe siècle celle du cardinal de Mazarin, éclairée par dix-neuf grandes croisées, comportait auges, piliers et râteliers en chêne tourné. D'après Saint-Simon, les écuries du duc d'Aumont étaient boisées comme un beau cabinet, avec une corniche garnie de pièces de porcelaine. Un descendant de la famille d'Aumont, sous la Restauration, le même qui a donné son nom à un attelage célèbre, s'était rendu fameux dans le monde des sports par ses écuries, dont les râteliers étaient en acajou, les auges en marbre et les fenêtres garnies de glaces de Bohême. Soufflot a dessiné, pour l'*Encyclopédie,* une écurie modèle. On mit seize années à construire les écuries de Chantilly ; il n'y manque rien en fait de décoration luxueuse : balustrades, pilastres, armoiries, trophées, fontaines, groupes d'animaux sculptés, statues, etc. De nos jours, les écuries sont ordinairement d'une simplicité où le style anglais a sa marque, et d'une rigoureuse propreté.
— Mus. Aux XVIe et XVIIe siècles, l'Ecurie du Roi de France, placée sous la direction du Grand Ecuyer, comprenait toute une série d'instrumentistes (*trompettes, fifres et tambours, grands hautbois, cromornes et trompettes marines*) dont les emplois étaient des « charges » : ils jouaient dans les cortèges, cérémonies publiques, et concerts privés.

ÉCURY-SUR-COOLE, ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 6 kil. de Châlons, sur la *Coole,* affl. de la Marne ; 285 hab. Ch. de f. Est. L'église possède un beau clocher à flèche de pierre, du XIIIe siècle. — Le canton a 28 comm., et 5.200 hab.

ÉCUSSON [*ku-son*] n. m. (de *écu*). Blas. Petit écu qui s'emploie tantôt comme l'écu ordinaire, tantôt comme meuble de l'écu : *L'*ÉCUSSON *occupant le cœur d'un écu est dit « en cœur » ou « en abîme ».*

De gueules à l'écusson d'argent au chef de sable posé en cœur.

— Arboric. Petite plaque d'écorce, munie d'un bouton ou œil, destinée à la greffe. || *Ecusson à œil poussant, à œil dormant.* V. ÉCUSSONNAGE.
— Archéol. V. la partie *encycl.*
— Art décor. Sorte de cartouche portant, en creux ou en relief, comme un écu de blason, des pièces héraldiques, des inscriptions, des figures, etc. || Plaque de métal, portant une inscription et servant d'enseigne.
— Bot. Conceptacle d'un lichen. || Scutellum de la graine des graminées.
— Entom. Pièce dorsale du thorax des insectes, qui apparaît, notamment chez beaucoup de coléoptères et d'hémiptères, comme un petit triangle interposé entre la base des élytres.
— Ichtyol. Nom donné à des plaques osseuses ou à des écailles en forme de plaques qui recouvrent tout ou partie du corps de certains poissons.
— Mar. Partie inférieure de la poupe sur laquelle se trouve un emblème ou le nom du navire.
— Mar. anc. Pièce d'ornement de la poupe où l'on écrivait le nom du bâtiment. (A bord des galères, l'écusson aux armes du roi était placé, à la poupe, sur une plaque suspendue à la tête de la flèche du berceau.)
— Méd. anc. Aux XVe et XVIe siècles, Sachet ou emplâtre, taillé en forme d'écusson, que l'on appliquait sur l'estomac, ou toute autre région du corps.
— Milit. Nom donné à l'une des garnitures du fusil modèle 1822 et placée sur la crosse. || Petits morceaux de drap cousus sur le collet de l'uniforme militaire et le calot des hommes de troupe et portant soit le numéro du régiment, soit un attribut distinctif.
— Moll. Pièce calcaire qui se trouve sur le dos de la coquille des pholades et des térédines, et qui se détache quand l'animal est mort.
— Ornith. Chacune des lames cornées qui revêtent les pieds des oiseaux.
— Techn. Plaque de métal, qui orne les entrées de serrures et les heurtoirs de porte.
— Zootechn. Disposition du poil qui s'étend des mamelles de la vache à des points variés du périnée, et dont (suivant Guenon) la forme et les dimensions sont variables avec les qualités laitières de l'animal. (Guenon classait, par ordre de valeur décroissante et d'après la forme de l'écusson, les vaches laitières en : *flandrines, liserines, courbelines, bicornes, pot-de-vines, équerrines, limousines, carrésines.*)

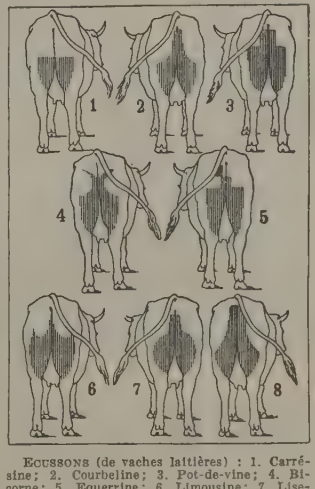

ECUSSONS (de vaches laitières) : 1. Carrésine ; 2. Courbeline ; 3. Pot-de-vine ; 4. Bicorne ; 5. Equerrine ; 6. Limousine ; 7. Liserine ; 8. Flandrine.

— ENCYCL. Archéol. L'*écusson,* point, dans la garde d'une épée, d'où naissent les branches et les quillons, embrasse la soie de la lame de ses deux pointes. Dans les cimeterres turcs, ces pointes sont très longues ; parfois elles forment, de chaque côté, un losange dont les angles aigus demeurent libres, tandis que les supérieurs s'encastrent dans la fusée de l'arme.
— Le terme d'*écusson* désignait l'écu de joute. Il s'appliquait aussi à tout insigne armorié : l'*écusson* ou *émail de messager,* petit écu peint ou émaillé aux armes de la ville ou du seigneur qu'il représentait, donnait au messager une immunité de neutralité. L'écusson se portait pendu au cou, ou fixé sur la manche ; parfois, la boîte contenant les lettres était garnie de l'écusson.

— Art décor. Un *écusson* est, en décoration, une tablette portant une inscription ou des emblèmes, et dont la forme rappelle le plus souvent celle de l'écu héraldique. En

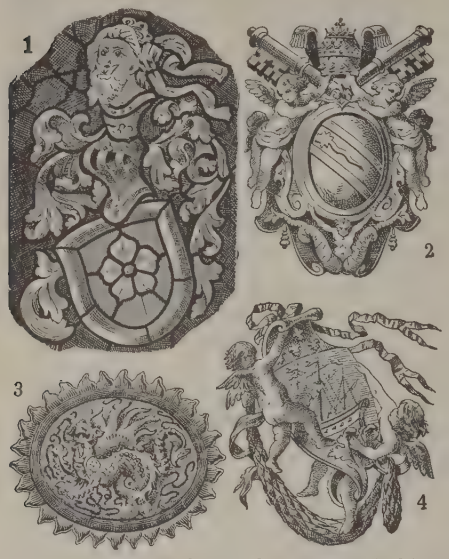

Ecussons: 1. Du XVe siècle (vitrail); 2. Des papes (sculpture du XVIe s.); 3. Chinois (broderie); 4. De la ville de Paris (gravure du XVIIIe s.).

France, l'écu est comme carré, un peu plus long que large; il s'arrondit en bas et se termine en pointe par le milieu de sa base; il était anciennement presque triangulaire et un peu incliné ou penché sur le côté; en Italie, il est souvent ovale ou se rapprochant de l'ovale; en Espagne, il est arrondi en bas; en Allemagne, on le fait en cartouche et quelquefois en losange. L'écusson Renaissance est encadré de lanières, de cuirs, de découpures, de guirlandes, de divinités mythologiques; l'écusson Louis XIV est rengorgé et très bombé; l'écusson Louis XV, à bords chantournés, est penché, et l'on ne pourrait le diviser en deux parties symétriques; l'écusson Louis XVI est ovale et porte le plus souvent un nœud de ruban dans son encadrement. Les écussons ont toujours joué un rôle considérable dans la décoration de l'habitation française. Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, on en mettait partout: dans les salles de châteaux, les églises, les chambres, et sur les vêtements des domestiques, sur les housses des meubles, sur l'argenterie. On les prodiguait surtout dans les cérémonies publiques. Lors des obsèques du Dauphin, en 1547, on ne commanda pas moins de cinq cents écussons. On en plaçait encore sur les meubles et les murailles, les coussins, les bibelots, les reliures, etc.

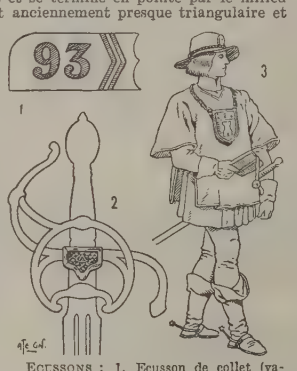

Ecussons: 1. Ecusson de collet (vareuse militaire); 2. Ecusson d'épée; 3. Ecusson de messager.

ÉCUSSONNABLE [*so-nabl'*] adj Se dit d'un sauvageon qui peut être écussonné.

ÉCUSSONNAGE [*so-naj'*] n. m. Action d'écussonner. — Encycl. L'*écussonnage* est dit à *œil poussant* quand le bourgeon se développe dans le courant de l'année où il a été greffé (rosier, arbres fruitiers). Il est dit à *œil dormant* quand le bourgeon ne doit commencer à végéter qu'au printemps de l'année suivante (rosier thé, rosier mousseux, prunier, merisier, amandier, poirier sauvageon, aubépine, cognassier, pommier, érable, frêne, marronnier, lilas). L'écussonnage à œil poussant a lieu au printemps, et l'écusson est prélevé sur un rameau de l'année précédente, qu'on a coupé pendant l'hiver et conservé en le couchant à huit ou dix centimètres de profondeur. L'écussonnage à œil dormant est exécuté, suivant les essences, du commencement de juin à fin septembre. L'écusson est alors prélevé sur un rameau de l'année. La greffe en écusson exige, d'ailleurs, les mêmes précautions et les mêmes soins généraux que les autres modes de greffage. Après qu'on l'a exécutée, on étête graduellement le sujet.

Ecussonnage: *a*, sujet préparé; *b*, écusson; *c*, greffe terminée.

ÉCUSSONNER [*so-né*] v. tr. Orner d'un écusson: Ecussonner *une voiture*. Ecussonner *un dolman*. Greffer en écusson: Ecussonner *des pêchers*.

— ***Écussonné, e,*** part. pass. du verbe *Ecussonner*.

— Hist nat. Qui est muni d'un écusson, ou Dont l'écusson offre quelque particularité remarquable.

ÉCUSSONNOIR [*so-noir'*] n. m. Petit instrument servant à greffer en écusson.

ÉCUYAGE [*kui-iaj'*] n. m. V. Écuiage.

ÉCUYER [*kui-ié*] n. m. (du bas lat. *scutarius*, celui qui porte l'écu; de *scutum*, écu). Gentilhomme qui accompagnait un chevalier et qui portait son écu. || Titre autrefois porté par les jeunes nobles qui n'avaient pas encore été armés chevaliers. || Titre que portaient autrefois, en France, les simples gentilshommes et les anoblis. || Titre que portaient les membres de la basse noblesse en Espagne. || Titre purement honorifique dont les Anglais font généralement suivre leur nom (en angl. squire et esquire). V. esquire. || Officier qui a l'intendance de l'écurie d'un prince, d'un grand seigneur.

Ecuyer et écuyères de cirque.

— Celui qui enseigne l'équitation: *Manège achalandé par un habile* écuyer. *Les* écuyers *de l'Ecole de Saumur.* (V. école.) || Personne qui mène, qui dresse un cheval, ou simplement qui monte à cheval: *Groupe d'amazones et d'*écuyers. || Celui qui fait, en public, des exercices sur un cheval: *Les* écuyers *du cirque.*

— Piquet placé auprès d'un arbre pour en diriger la crue. (On dit mieux tuteur.)

— Appui de bois, fixé le long du mur d'un escalier.

— Art milit. Nom donné à une certaine catégorie d'instructeurs d'équitation à l'Ecole de cavalerie de Saumur et à l'Ecole de guerre. (Ils portent une tenue spéciale, et forment le *cadre noir.*)

— Hist. *Grand écuyer de France, Premier écuyer, Ecuyer de bouche.* V. la partie *encycl.* || *Ecuyer cavalcadour,* Officier qui prenait soin des chevaux et des équipages du roi. || *Ecuyer de main,* Celui qui donnait la main au souverain, à une princesse, pour monter en voiture. || *Ecuyer tranchant,* Officier qui coupait les viandes à la table d'un prince, d'un grand seigneur. || *Ecuyer de bouche, de cuisine,* Maître d'hôtel d'une grande maison.

— Vén. Nom donné au jeune cerf qui en accompagne un plus vieux.

— Vitic. Faux bourgeon, qui croît au pied d'un cep de vigne.

— Encycl. Hist. Au moyen âge, on appelait ainsi le jeune homme noble qui aspirait à la chevalerie et s'attachait à un chevalier par une sorte de domesticité. Avant d'être *écuyers,* les jeunes gentilshommes remplissaient les fonctions de pages, valets ou damoiseaux.

Au XIVe et au XVe siècle les fonctions d'écuyer devinrent de plus en plus un service domestique.

Les écuyers étaient désignés d'après leurs emplois: écuyer du corps ou écuyer d'honneur, écuyer de la chambre ou chambellan, écuyer tranchant, écuyer d'écurie, écuyer d'échansonnerie, écuyer de paneterie, etc. On en arriva à appeler « écuyers » des gens exerçant certaines fonctions domestiques, sans être nobles, et, inversement, des nobles qui n'avaient pas reçu la chevalerie. Divers édits ou arrêts, notamment ceux de 1600 et de 1624, eurent pour objet de maintenir la distinction sociale qui séparait les écuyers des chevaliers d'une part, des roturiers de l'autre.

Armoiries du grand écuyer.

Armoiries de l'écuyer tranchant.

A la cour, les écuyers étaient les officiers chargés de l'administration des écuries du roi et à la tête desquels étaient le premier écuyer et le *grand écuyer.* Napoléon Ier rétablit cette charge en faveur de Caulaincourt (1804), et la Restauration la conserva sans lui donner de titulaire.

Ecuyer commandant la grande écurie du roi. — Il commandait, en l'absence du grand écuyer de France, la grande écurie et les officiers qui en dépendaient.

Premier écuyer du roi. — Il commandait la petite écurie du roi, c'est-à-dire les chevaux dont le roi se servait le plus ordinairement, les carrosses, les calèches, les chaises à porteurs. Il était indépendant du grand écuyer. Une des principales fonctions du premier écuyer était de donner la main au roi pour monter en carrosse ou à cheval. A l'armée, l'écuyer du roi lui servait d'aide de camp.

Premier écuyer tranchant. — Il exerçait ses fonctions aux grands repas de cérémonie; par exemple, lors du sacre du roi ou de l'entrée du roi ou de la reine. Il avait la garde de l'étendard royal, cornette blanche, et marchait, à l'armée, derrière le roi.

Ecuyer de bouche. — Lorsque le roi mangeait en grande cérémonie, il apportait les plats sur une table dressée à cet effet et les présentait aux gentilshommes servants.

ÉCUYÈRE [*kui-ièr'*] n. f. (fém. de *écuyer*). Dame qui monte à cheval: *Beaucoup d'Anglaises sont bonnes* écuyères. || Femme qui fait des exercices d'équitation, dans un cirque.

— *A l'écuyère,* loc. adv. Comme un écuyer: *Monter à* l'écuyère. || *Bottes à l'écuyère.* V. botte.

ECZÉMA [*èk'*] n. m. (gr. *ekzéma,* bouillonnement). Dermatose prurigineuse, extensive, caractérisée par une vésiculation, des croûtes et de la desquamation.

— Encycl. Méd. L'*eczéma* reconnaît comme causes principales l'arthritisme, la mauvaise hygiène alimentaire, la sédentarité, les troubles gastro-intestinaux, les parasites, les irritations locales. Les symptômes sont variables dans leur marche et leur intensité, mais se résument toujours dans les stades suivants: rougeur, vésiculation, suintement, croûtes, desquamation. Les démangeaisons sont des plus vives. Le siège est variable, et l'eczéma peut même se généraliser. Chez les petits enfants on le voit de préférence à la face, au cuir chevelu, dans la région fessière.

Le traitement de l'eczéma est fort complexe et varie suivant la cause, le siège, le stade des lésions. Il comprend d'abord des mesures hygiéniques, la suppression des causes connues, puis l'usage de bains émollients (L'eczéma, cependant, en général, est mal influencé par l'eau), de pommades, de solutions antiseptiques faibles. Le goudron, l'ichtyol, l'huile de chaulmoogra sont parfois employés avec succès.

L'eczéma des nourrissons demande à être traité avec lenteur et prudence. Les injections d'eau de mer y réussissent parfois fort bien. De même ne faut-il traiter qu'avec circonspection les eczémas supportables des arthritiques âgés.

L'*eczéma marginé* est une affection prurigineuse de la peau, caractérisée par des lésions eczématiformes à bords arrondis, siégeant de préférence à la face interne des cuisses et due à un dermophyton.

L'*eczéma séborrhéique* est une affection parasitaire de la peau, ressemblant soit à l'eczéma, soit au psoriasis ou à l'acné et ayant son point de départ dans le cuir chevelu.

L'eczéma exige un traitement interne et un traitement externe. A l'intérieur, on donne des dépuratifs qui sont des préparations arsenicales pour les constitutions nerveuses, des préparations iodurées pour les constitutions lymphatiques, et des alcalins pour les constitutions sanguines ou arthritiques. A l'extérieur, les modificateurs à employer sont les pyrogénés comme l'huile de cade, les bains sulfureux, ou encore la mixture suivante: teinture d'iode, 1; glycérine, 4.

— Art vétér. On nomme *eczéma* une affection cutanée à laquelle on donnait autrefois le nom de *dartre.* Elle est caractérisée par l'éruption de petites vésicules groupées sur une surface non nettement délimitée, qui se crèvent si rapidement qu'on ne voit, le plus souvent, que la surface nue, rouge et suintante du derme que la rupture de la vésicule a laissée. On distingue plusieurs variétés d'eczémas: *humide, sec, rouge, chronique,* etc.; les trois premières sont très fréquentes chez le chien, et la dernière chez le cheval. Elles sont la manifestation de la diathèse arthritique.

ECZÉMATEUX [*èk', teû*], **EUSE** adj. Qui tient de l'eczéma: *Eruption* eczémateuse.

— Adj. et n. Qui est atteint d'eczéma.

ECZÉMATIFORME [*èk'*] adj. Qui a la forme, l'apparence de l'eczéma.

ÉDACITÉ n. f. (lat. *edacitas;* de *edax, acis,* vorace). Poétiq. Qualité de ce qui dévore, consume peu à peu: *L'*édacité *du temps.*

EDAM, ville des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), près du Zuyderzée; 7.700 hab. Commerce de beurre et de fromage. Port de pêche. Cité déchue. Eglise du moyen âge, et curieux hôtel de ville. Tissage de jute.

ÉDAPHIQUE [*fik'*] adj. (du gr. *edaphos,* sol). Qui a rapport à la nature du sol: *La stérilité du désert a des causes* édaphiques.

— Géol. *Facteurs édaphiques,* Causes qui règlent les conditions d'existence des végétaux en fonction du sol.

EDBURGA, petite planète N° 413, découverte en 1896 par Max Wolf.

Eddas, mot qui sert à désigner deux recueils des traditions mythologiques et légendaires des anciens peuples scandinaves: l'*Edda poétique,* attribuée à Sæmund (mort en 1133) mais probablement postérieure, comprenant des chants mythiques et légendaires, et l'*Edda en prose,* ou Edda de Snorre Sturlasson, qui est l'*Edda* proprement dite, art poétique, comprenant une métrique et une explication des mythes scandinaves.

EDDINGTON (sir Arthur Stanley), astronome et physicien anglais (1882-1944); il a déterminé la masse et la constitution de nombreuses étoiles. V. *Supplément.*

EDDY (Mary Baker), Américaine fondatrice de la religion universelle dénommée en français Science chrétienne, née à Bow (New-Hampshire) en 1821, morte à Newton (Massachusetts) en 1910. Fille d'un fermier, elle épousa en 1843 le briquetier G.-W. Glover, qui mourut six mois après; en 1853 le dentiste David Patterson, qui demanda le divorce vingt ans plus tard; enfin, en 1877, A.-G. Eddy, représentant en machines à coudre. Névropathe, elle servit de sujet pour des expériences hypnotiques au docteur Ladd, puis, vers 1862, elle fut mise en rapport, à Portland, avec le « guérisseur » Phinéas Parkhurst Quimby. Rendue à la santé, Mary Baker Eddy se mit à répandre les idées de son sauveur. Elle fonda le *Collège de la science morale et physique,* où elle formait en douze leçons des guérisseurs. Elle publia en 1875 son livre *Science et Santé, avec une clef des Ecritures.* Elle publia en 1879, à Boston, l'*Eglise du Christ scientiste,* en 1881 le *Collège métaphysique* de Boston et, en 1883, le *Journal de la science chrétienne.* En 1890, la secte comptait 33 instituts, 20 églises, 90 sociétés. En 1895, une nouvelle église fut inaugurée, avec une sorte de chapelle spécialement consacrée à Mrs. Eddy. V. Science chrétienne.

EDDY (Clarence), organiste et compositeur, né à Greenfield (Massachusetts) en 1851. Elève de Dudley Buck à Hartford et de Haupt et Löschhorn à Berlin, Eddy a donné de nombreux récitals d'orgue en Amérique et en Europe. Il a dirigé l'Ecole de musique Hershey et le Chœur philharmonique de Chicago. Il a publié un certain nombre de pièces pour orgue et une traduction de l'ouvrage de Haupt: *Théorie du contrepoint et de la fugue.*

L'Ecole d'Athènes, par Raphaël.

L'Ecole du soir, par Gerard Dov.

Eléonore de Tolède, par Le Bronzino.

Echo et Narcisse, par Poussin.

Ecce homo, par Le Guerchin.

La Sortie de l'Ecole turque, par Decamps.

Eleazar préfère la mort au crime de violer la loi, par Gros.

L'Education d'Achille (peinture antique).

Eliézer et Rebecca, par Poussin.

Après l'école, par Marie Bashkirtseff.

(Photos *Anderson, Hanfstaengl, Braun, Alinari, Giraudon, Bulloz.*)

Les Disciples d'Emmaüs, par P. Veronese.

L'Eminence grise, par Gerome.

Elévation de la croix, par Le Brun.

Elephant d'Atrique, par Barye.

Sainte Elisabeth de Hongrie guérissant les teigneux, par Murillo.

La mort d'Elisabeth d'Angleterre, par P. Delaroche.

Les Emmurés de Carcassonne, par J.-P. Laurens.

Les Pèlerins d'Emmaüs, par Rembrandt.

(Photos *Giraudon, Goupil, Braun, Laurent, Alinari, Neurdein.*)

EDDYSTONE, récifs de la Manche, près de la côte anglaise de Cornwall ou Cornouailles, au S.-S.-O. de la baie de Plymouth. Phare magnifique, le quatrième établi sur ce point dangereux, et construit de 1879 à 1882.

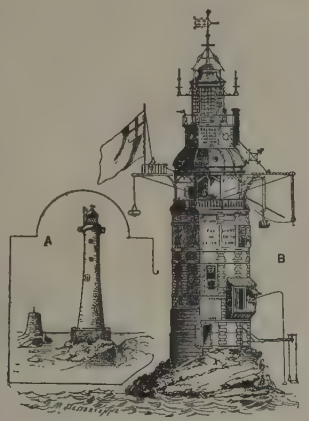

Phare d'Eddystone : A. Etat actuel; B. En 1696.

EDE, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre, arrond. d'Arnheim); 22.200 hab. Commerce de laitages. Produits chimiques et soie artificielle.

EDEBALY, religieux musulman, qui vécut au XIIIe siècle à Eski-Scheher, non loin de Koutayeh (Anatolie); il jouissait d'une grande réputation de sainteté. On venait le consulter de très loin, pour lui demander l'explication des songes ou des prodiges. Le fondateur de la dynastie des Osmanlis, Osman, fils d'Ertoghrul, ayant eu recours à lui dans ce but, Edebaly lui promit le pouvoir souverain s'il épousait sa fille Malhoun-Khatoun, ce que le jeune guerrier s'empressa de faire.

EDEGEM, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. d'Anvers); 5.100 hab. Toiles de lin.

EDELCRANZ (Abraham-Nicolas, baron D'), littérateur et savant suédois, né à Aabo en 1754, mort à Stockholm en 1821. Il s'occupa de littérature, de physique, de mécanique, d'économie agricole et industrielle, donna des pièces de théâtre, et inventa un télégraphe, une machine pneumatique appliquée à l'industrie, une lampe à mercure, un métier pour la fabrication de la toile, etc. Pour récompenser ses services, le roi de Suède le créa baron et chancelier de la cour.

Edelfelt.

EDELFELT (Albert), peintre d'histoire et de guerre finlandais, né à Helsingfors en 1854, mort à Borga en 1905. Il a traduit avec une remarquable exactitude des scènes de la vie du Nord. Ses œuvres les plus connues sont : *Service divin au bord de la mer* (1882) et *la Journée de décembre en Finlande* (musée du Luxembourg), *Vieille paysanne finlandaise* (Helsingfors); *l'Heure de la rentrée des ouvriers* (Copenhague). *Pasteur dans son laboratoire.*

ÉDELFORSE ou **ÉDELFORSITE** n. f. Nom donné à deux substances qui se trouvent l'une et l'autre à Edelforss, en Suède: une variété calcifère d'amphibole hornblende, et une variété de laumonite ou de wollastonite impure.

EDELINCK (Gérard), graveur français, né à Anvers en 1640, mort à Paris en 1707. Il se forma sous la direction de Poilly et entra à l'Académie de peinture et de sculpture en 1677. Edelinck opéra, dans la gravure, une véritable révolution dans la substitution des tailles en losange aux tailles carrées; il fut aussi le premier qui changea le travail suivant la matière des objets et qui donna ainsi de la *couleur* aux gravures. Son œuvre se compose de plus de trois cents pièces, parmi lesquelles on cite surtout : *la Sainte Famille,* d'après Raphaël; *le Christ aux anges,* d'après Le Brun; *Moïse,* d'après Philippe de Champaigne.

Edelinck.

ÉDÉLITE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium. (Variété de prehnite.)

EDELMANN (Jean-Frédéric), compositeur et pianiste français, né à Strasbourg en 1749, mort à Paris en 1794. On lui doit diverses œuvres lyriques ou dramatiques, notamment : *Ariane dans l'île de Naxos,* qui obtint un grand succès à l'Opéra. De plus, Edelmann, qui eut un instant Méhul pour élève, publia des sonates, des concertos, et quelques morceaux détachés. Arrêté avec son frère Louis en 1794, ils comparurent tous deux devant le tribunal révolutionnaire, furent condamnés à mort et exécutés.

EDELSHEIM (Ludwig, baron D'), homme politique allemand, né à Carlsruhe en 1823, mort à Constance en 1872. Il débuta au service de la Hesse électorale, entra (1861) au service du grand-duché de Bade, fut ambassadeur à Vienne (1863), Dresde (1864), président du conseil et ministre des affaires étrangères (1865). Ayant décidé le grand-duc à faire la guerre à la Prusse en 1866, il dut se retirer après Sadowa.

EDELSHEIM-GYULAI (Leopold-Wilhelm, baron D'), général autrichien, frère cadet du précédent, né à Carlsruhe en 1826, mort à Budapest en 1893. Il se distingua dans les guerres de Hongrie et d'Italie (1848, 1849, 1859), réorganisa la cavalerie austro-hongroise et fut, en dernier lieu, commandant en chef en Hongrie. Adopté par son cousin le comte Gyulai, il joignit (1868) ce nom au sien.

ÉDELSPATH [*delss-pat'*] n. m. Variété de feldspath.

EDELWEISS [*é-dél-veiss*] n. m. (de l'allem. *edel,* noble, et *weiss,* blanc). Nom vulgaire d'une plante alpine de la famille des composées, appelée aussi *pied-de-lion.*

Edelweiss.

— ENCYCL. L'*edelweiss* (*leontopodium Alpinum*) appartient à la tribu des radiées. Plus qu'aucun autre *leontopodium,* cette petite herbe est remarquable par le duvet blanc et laineux qui recouvre toutes ses parties, notamment ses feuilles. Très recherché des touristes, l'edelweiss tend à disparaître des sommets où il est confiné.

ÉDEN [*dèn'*] n. m. (mot hébreu qui signif. *campagne, délices*). Paradis terrestre.

— *Par extens.* Lieu de délices, séjour plein de charmes : *Le salon d'un restaurateur est l'*EDEN *des gourmands.* (Brillat-Savarin.) || Lieu où l'on vit avec une simplicité primitive.

— Philos. soc. Dans le système de Fourier, Première des huit périodes de l'humanité, appelée aussi PÉRIODE ÉDÉNIENNE.

— ENCYCL. D'après le récit de la *Genèse* (II, 8; IV, 16), le premier homme et la première femme furent placés par Dieu dans un lieu appelé, par le texte hébreu, *Eden,* situé au Levant et arrosé par une rivière, source elle-même de quatre fleuves : le Phison, le Géhon, le Tigre et l'Euphrate.

EDEN (l'*Ituna* des Romains), fleuve côtier d'Angleterre, tributaire du golfe de Solway et de la mer d'Irlande. Cours, 113 kil.

EDEN (William), lord AUCKLAND. V. AUCKLAND.

EDEN (Robert *Anthony*), homme politique et diplomate anglais, né à Windlestone (Durham) en 1897. Député conservateur de Warwick et Leamington depuis 1923, il fut lord du sceau privé et membre du conseil privé en 1934. Il entra dans le gouvernement en 1935 comme ministre sans portefeuille chargé des affaires de la Société des Nations. Il fut secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de décembre 1935 à février 1938. En 1939, il était secrétaire d'Etat aux affaires des dominions, puis il fut secrétaire d'Etat à la guerre dans le cabinet Churchill en 1940, et secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de 1940 à 1945.

EDENBRIDGE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur l'*Eden,* affl. du Medway; 2.970 hab. Château d'Hever. Eaux minérales.

EDENFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre); 3.800 hab. Centre cotonnier; filatures et tissages.

ÉDÉNIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. (de *Eden*). Philos. soc. Qui appartient à l'état primitif de l'homme, à la première des huit périodes par lesquelles les fouriéristes supposent que l'humanité a passé ou doit passer : *Période* ÉDÉNIENNE.

ÉDÉNIQUE [*nik'*] adj. (de *Eden*). Relatif à l'Eden; qui a rapport à la vie d'Adam et d'Eve dans le paradis terrestre.

ÉDÉNISME [*nissm'*] n. m. (de *Eden*). Philos. soc. Nom donné, dans certains systèmes sociologiques, comme celui de Fourier, à une période qui aurait précédé l'état sauvage proprement dit.

ÉDÉNITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre amphibole et voisine de l'actinote. (Variété de smaragdite.)

EDENKOBEN, ville d'Allemagne (Bavière, Palatinat), sur un affl. du Rhin; 5.215 hab. Ch.-lieu de bailliage. Eaux minérales. Vins. Fabrique de cigares.

ÉDENTER [*dan-té*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *dent*). Dépouiller de ses dents : *Des tyrans firent* ÉDENTER *leurs victimes.* || Rompre les dents d'un outil, d'un instrument : EDENTER *un peigne, une scie.*

— ***S'édenter,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir édenté : *Peigne, Scie qui* S'ÉDENTE.

ÉDENTÉS [*dan*] n. m. pl. Ordre de mammifères placentaires de formes bizarres, privés d'incisives ou qui n'ont qu'une sorte de dents. (Cependant, certains possèdent de nombreuses molaires sans racines et sans émail; le régime de ces animaux est végétal ou animal.)

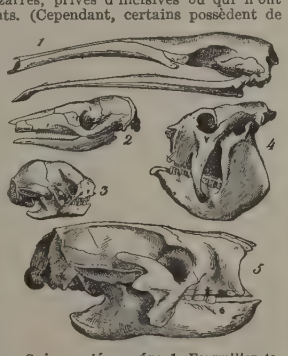

CRÂNES D'ÉDENTÉS : 1. Fourmilier tamanoir; 2. Tatou géant; 3. Aï; 4. Glyptodon réticulé; 5. Mylodon robuste.

— ENCYCL. Les *édentés* sont des animaux ordinairement lourds de formes et de mouvements; fouisseurs ou grimpeurs, ils ont les membres armés de fortes griffes courbes, pouvant atteindre de grandes dimensions. Leur cerveau, petit, est lisse. Les anciens naturalistes leur avaient donné le nom de brutes (*brutæ*). Les formes actuelles n'ont pas une grande taille, mais les mégathériums du quaternaire sud-américain étaient aussi puissants que des rhinocéros. Des poils rudes et grossiers, voire des carapaces cornées, revêtent la plupart des édentés. Ce sont presque tous des êtres lents et nocturnes, habitant les régions les plus chaudes du globe; les espèces éteintes appartiennent aux formations tertiaires et quaternaires. On divise les édentés en cinq principales familles qui sont : *vermilingues* ou *myrmécophagidés* ou fourmiliers, *dasypodidés* ou *tatous bradypodidés* ou *paresseux,* les *manidés* ou *pangolins,* et les *oryctéropidés.* Les formes fossiles sont très nombreuses.

Éden-Théâtre, ancienne salle de spectacle, organisée, à Paris, rue Boudreau, en vue d'acclimater en France les grandes œuvres chorégraphiques (1883). Lamoureux voulut la transformer en scène lyrique, mais les troubles que provoqua la première représentation de *Lohengrin* (3 mai 1887) firent échouer cette tentative. On y essaya ensuite l'opérette, la féerie, la pantomime, la comédie même avec Porel, qui donna *Pêcheurs d'Islande* de Loti, et *l'Arlésienne* d'Alph. Daudet. Mais le succès ne sourit jamais à ce théâtre, qui fut définitivement fermé et démoli en 1893.

EDER [*dèr*] ou **EDDER** [*è-dèr'*], rivière d'Allemagne, affl. gauche de la Fulda, qui passe à Waldeck et à Fritzlar. Cours, 135 kil.

EDER (Josef-Maria), photochimiste autrichien, né à Krems en 1855, mort à Kitzbühel en 1944; créateur et longtemps directeur de l'Ecole des arts graphiques de Vienne, auteur de nombreuses recherches et publications sur la technique photographique et la photochimie.

ÉDERN, comm. du Finistère, arrond. et à 18 kil. de Quimper, sur l'*Edern,* affl. de l'Odet; 2.435 hab.

ÉDÈSE (saint), né en Lycie, martyrisé en 306. Il s'adonna d'abord à la philosophie païenne, puis embrassa le christianisme. Condamné aux mines sous Galère, puis rendu à la liberté, il alla trouver Hiéroclès, préfet d'Alexandrie, et lui reprocha ses cruautés envers les chrétiens. Hiéroclès le fit jeter dans la mer, après lui avoir infligé diverses tortures. — Fête le 5 avril.

EDESHEIM, bourg d'Allemagne (Bavière, Palatinat), sur un affl. du Rhin; 2.480 hab. Vignes. Fabrique d'ustensiles en fer et de brosses.

EDESIA, femme philosophe grecque, qui vivait à Alexandrie au Ve siècle. Sa beauté, ses vertus et son savoir lui acquirent une grande réputation. Très attachée au platonisme, elle conduisit à Athènes ses fils Ammonius et Héliodore, et leur fit suivre les leçons de Proclus. Damascius prononça son oraison funèbre.

EDESIA, déesse du Manger, chez les anciens Romains.

ÉDESSE ou **EDESSA** n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des pentatomidés, comprenant des punaises d'assez grande taille, propres à l'Amérique du Sud et dont on connaît deux cents espèces.

ÉDESSE, ville de la Mésopotamie septentrionale, qui fut du IIe au Xe siècle, un centre de la langue et de la civilisation syriaque. Godefroy de Bouillon en fit une citadelle et le ch.-lieu d'une principauté chrétienne. Elle fut reprise et saccagée par les infidèles en 1114. Aujourd., *Ourfa.*

Édesse (ÉCOLE D'). Les origines de l'école d'Edesse sont obscures. Du moins savons-nous que dès le IIe siècle les rois d'Edesse étaient convertis au christianisme, ainsi que la plupart de leurs sujets. Peut-être Tatien l'Assyrien était-il originaire d'Édesse: en tout cas, on lui doit une concordance syriaque des quatre Evangiles canoniques, le *Dia tessarôn,* qui fut officielle jusqu'au Ve siècle dans les Eglises syriaques. Il est inutile d'insister sur le gnostique Bardesane et son fils Harmonius, qui, à la fin du IIe siècle, enseignèrent à Edesse. En réalité, la célébrité de l'école d'Edesse est due surtout à saint Ephrem, qui, au IVe siècle, réfuta les hérésies de Manès, de Marcion, de Bardesane et d'Arius, et composa de nombreux ouvrages en prose et en vers. Rabboula, évêque d'Edesse de 411 à 435, et Ibas, son successeur, furent des controversistes ardents et des écrivains distingués. Après eux l'école d'Edesse tomba dans le nestorianisme, et elle fut fermée en 489 par l'empereur Zénon.

ÉDESSE (COMTÉ D'), principauté franque d'Orient, créée en 1099 par Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon. Sous son règne, la principauté fut le principal boulevard des Etats chrétiens contre les Turcs. Quand Baudouin devint roi de Jérusalem, il abandonna la principauté à son cousin Baudouin II (1100). Baudouin II, devenu roi de Jérusalem (1118), eut pour successeur Josselin de Courtenai, qui eut pour successeur (1131) son fils Josselin II, le dernier des comtes d'Edesse. En 1144, la ville fut prise par les Turcs et saccagée; une partie de la population fut passée au fil de l'épée. La deuxième croisade fut organisée sous le coup de ce massacre; mais elle ne réussit pas à recouvrer la principauté perdue.

ÉDESTINE [*dess*] n. f. Albuminoïde contenu dans les graines de végétaux.

ÉDÉTANS (lat. **Edetani**). Géogr. anc. Peuple de la Tarraconaise (Espagne méditerranéenne), dont les villes principales étaient *Edeta* (Liria), Segobriga, Cæsaraugusta et Valencia.

EDEWECHT, comm. d'Allemagne (Oldenbourg); 5.500 hab. Centre de culture et d'élevage.

EDFOU, ville d'Egypte (Haute-Egypte, moudirièh d'Assouân), sur la rive gauche du Nil; environ 15.000 hab. C'était dans l'antiquité Tabouît, Houdît (Bahoudît, ou

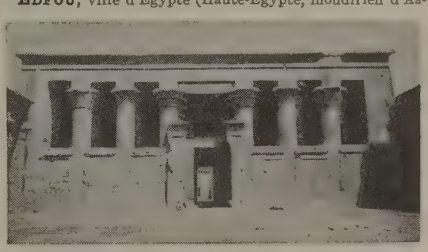
Salle hypostyle du temple d'Edfou. — Cl. Bonfils.

Dobou, la capitale du deuxième nome de la Haute-Egypte, celui de Tas-Horou, *le Perchoir d'Horus*. Son dieu était Horus l'Epervier. Son temple remontait aux âges antéhistoriques ; il fut restauré par Chéops, etc., et fut remplacé au temps des Ptolémées par le temple actuel, qui, déblayé par Mariette en 1864, offrit le modèle le plus complet du temple égyptien des temps classiques. La ville, qui ne joua aucun rôle dans l'histoire d'Egypte, prit, sous les Ptolémées, d'après son dieu Horus-Apollon, le nom d'*Apollinopolis la Grande*, qu'elle conserva jusqu'à la conquête arabe. Elle devint, sous les Byzantins, le siège d'un évêché, aujourd'hui fondu dans celui d'Esnèh.

EDGAR le Pacifique, roi anglo-saxon, né en 944, mort en 975. A l'âge de dix-sept ans, il succéda à son frère Edwy sur le trône de Mercie et de Northumbrie, puis il étendit sa domination sur toute l'île de Bretagne. Son règne fut pacifique — d'où son surnom — grâce aux conseils que lui prodiguèrent ses ministres saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry et Oswald, Danois d'origine, archevêque d'York. Edgar fut le premier roi qui ne voulut faire aucune différence entre ses sujets anglais, danois et bretons. Aussi s'intitule-t-il dans ses actes *Rex Anglorum Northonhymbra paganorum atque Britonum*.

EDGAR Atheling, prince anglo-saxon de la seconde moitié du XIe siècle, petit-neveu d'Edouard le Confesseur. Surnommé *Atheling* (c'est-à-dire le Noble), Edgar était le seul héritier de son grand-oncle. Mais le *Wittenagemot* (ou Grand Conseil de la nation), trouva Edgar trop jeune et lui préféra Harold, fils de Godwin, qui fut tué, en 1066, à la bataille d'Hastings. Edgar, dernier représentant de la race anglo-saxonne, fut élu roi par les bourgeois de Londres. Mais cet essai de restauration nationale échoua, et Guillaume le Conquérant n'eut pas de peine à triompher de ce prétendant.

EDGAR, roi d'Ecosse de 1097 à 1107. A la mort de son père Malcolm, il fut dépossédé par Donald Bane et se réfugia en Angleterre. Mais, en 1097, l'intervention armée de son oncle Edgar Atheling lui fit rendre la couronne.

EDGBASTON, comm. de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Warwick) ; 52.000 hab. Faubourg industriel de Birmingham.

EDGEFIELD, bourg des Etats-Unis (Etat de Tennessee, comté de Davidson), sur le Cumberland. Faubourg de Nashville.

EDGEHILL, colline d'Angleterre (comté et à 28 kil. de Warwick). Premier combat entre Charles Ier et les troupes parlementaires (1642).

EDGEWATER, ancienne ville des Etats-Unis (Etat de New-York, comté de Richmond), dans Staten-Island, sur la baie de New-York ; englobée dans l'agglomération new-yorkaise depuis 1896.

EDGEWORTH (Richard LOVELL), ingénieur-mécanicien anglais, né à Bath en 1744, mort à Edgeworthstown (Irlande) en 1817. On lui doit le premier télégraphe électrique qui ait fonctionné en Angleterre. Il entreprit, vers 1771, de détourner le cours du Rhône et de rejeter le confluent de ce fleuve avec la Saône au-dessous de Lyon. Il ne réussit pas dans son entreprise, par suite de crues subites qui détruisirent les travaux exécutés.

EDGEWORTH (Maria), femme de lettres anglaise, fille du précédent, née à Blackbourton (comté d'Oxford) en 1767, morte à Edgeworthstown en 1849. C'était une âme tendre et douce, à qui l'on doit des œuvres charmantes. Parmi ses contes, écrits pour les enfants, citons ses *Contes populaires* (1804) et ses *Contes de la vie élégante* (1806). De ses romans, les trois meilleurs sont ceux où elle a peint la vie et le caractère irlandais : *le Château de Rackrent* (1800) ; *l'Absent* (1812) ; *Ormond* (1817). Citons encore : *Belinda* (1801) ; *Harrington* (1817) ; *Forester et Angelina* (1821) ; *Hélène* (1834). Miss Edgeworth, qui seconda son père dans ses travaux, a également achevé la rédaction des *Mémoires* laissés par celui-ci.

EDGEWORTH DE FIRMONT (Henri ESSEX), né à Edgeworthstown (Irlande) en 1745, mort à Mitau (Courlande) en 1807. Fils d'un pasteur devenu catholique et réfugié en France, il fut élevé au collège des Jésuites de Toulouse, entra dans les ordres, et exerça le ministère à Paris, où il devint le confesseur de Mme Elisabeth. Il refusa le serment, s'échappa de Paris après les massacres de septembre, mais y rentra bientôt comme vicaire général de Mgr de Juigné. Sur la demande expresse de Louis XVI, l'abbé Edgeworth fut admis à l'assister dans ses derniers moments. Il le confessa et le communia, et il l'accompagna jusque sur l'échafaud. L'on a beaucoup discuté s'il lui avait réellement dit la phrase célèbre : « Fils de Saint Louis, montez au ciel. » L'abbé, qui n'en dit rien dans sa relation, a déclaré plus tard qu'il était dans un trop grand trouble à ce funeste moment pour avoir conservé la mémoire précise des paroles prononcées par lui. Après l'exécution, il dut fuir de Paris, alla rejoindre le comte d'Artois à Edimbourg, puis fut appelé auprès de Louis XVIII, qui lui demanda d'écrire la relation des derniers moments de Louis XVI, le choisit pour bénir le mariage du duc d'Angoulême, et voulut à sa mort composer lui-même son épitaphe. La relation de l'abbé Edgeworth ne fut publiée qu'en 1815, à Londres, par son neveu C. Sydney Edgeworth, non pas sur l'original égaré mais sur une copie conservée au Musée britannique.

EDGEWORTHIE [*èd-je-vor-ti*] n. f. Bot. Genre de thyméléacées, voisin des daphnées.

— ENCYCL. Les *edgeworthies*, au nombre de deux espèces, habitent les Indes orientales, la Chine et le Japon ; c'est dans ce dernier pays que croît l'*edgeworthia papyrifera*, qui fournit un papier estimé des Japonais, nommé *mitsumata*. Cette espèce peut se cultiver en Europe, dans les serres froides et dans le midi de la France et l'Algérie.

EDGIVE, EDWIGE ou **OGIVE**, reine de France, fille du roi anglo-saxon Edouard l'Ancien, mariée à Charles le Simple en 919. Après la défaite et l'internement de ce dernier dans la tour de Péronne en 923, elle vint en exil, avec son fils Louis, en Angleterre auprès du roi Athelstan, son oncle, et ne rentra en France qu'après l'avènement du jeune prince devenu Louis IV d'Outremer. Plus tard, Edgive convola en secondes noces avec Herbert III de Vermandois, comte de Troyes et de Meaux, dont elle n'eut pas d'enfants et qui se remaria par la suite. On ignore la date de sa mort.

EDGMOND, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Salop) ; 2.000 hab.

EDGREN (Anna Carlotta Gustava LEFFLER), femme de lettres suédoise, née à Stockholm en 1849, morte à Naples en 1892. Elle épousa, en 1872, le juge Edgren, divorça en 1889, et se remaria, en 1890, avec le duc di Cajanello. Ecrivain remarquable, elle s'est fait connaître par des nouvelles, où l'on trouve de grandes qualités d'observation et la recherche de la vérité : *Par hasard* (1869) ; *Scènes de la vie* (1882-1890), et par des pièces de théâtre dont plusieurs ont été jouées avec succès, notamment : *l'Actrice, le Pasteur adjoint, les Vraies Femmes*, etc., et *la Lutte pour le bonheur* (1887) ; *Comment on fait le bien* (1895). Mme Edgren était partisan de l'émancipation des femmes, et avait des idées avancées. Elle était l'intime amie de la mathématicienne Sophie Kovalewsky, dont elle a écrit la biographie.

EDHARZ [*dartz*] n. m. (de l'allem. *edel*, riche, et *harz*, résine). Nom donné à plusieurs résines naturelles que l'on trouve tantôt dans des dépôts de lignite, tantôt dans les gîtes de houille.

EDHEM PACHA, homme d'Etat ottoman, né à Chio en 1823, mort en 1893. Il fit ses études à Paris et, de retour à Constantinople, entra au service du gouvernement turc. Il y occupa successivement des postes élevés et fut plusieurs fois ministre. Midhat pacha ayant été destitué après la déclaration de guerre de la Russie (1877), Edhem pacha lui succéda comme grand vizir, mais ne le resta que onze mois, fut nommé ambassadeur à Vienne en 1879, puis ministre de l'Intérieur. Il a laissé une réputation de parfaite intégrité.

EDHEM PACHA, général turc, né en 1851, mort au Caire en 1909. Il prit part à la guerre russo-turque de 1877, puis, en qualité de général en chef, à la guerre gréco-turque (1897). Gouverneur de la Crète, on l'a rendu responsable des massacres de Crète de 1898. Il se retira en Egypte lors de la révolution jeune turque (1908).

Edhem pacha.

EDHÉMITE n. Membre d'une confrérie de derviches fondée au XVe siècle par Ibrâhim Edhem.

EDIBE (saint) [en lat. **Edibius**] ou **HERLUBE**, évêque de Soissons au milieu du Ve siècle. Il aurait détourné de Soissons Attila. — Fête le 10 décembre.

ÉDICTAL, E adj. (du lat. *edictum*, édit). Relatif aux édits, aux ordonnances : *La forme* ÉDICTALE.

ÉDICTER [*té*] v. tr. (du lat. *edictum*, édit). Publier sous forme d'édit : *Edicter des lois.* || *Par anal.* EDICTER *des projets, des arrêts.*

ÉDICULE n. m. (lat. *ædiculum*). Petit édifice élevé sur la voie publique, et servant à différents usages. V. ÆDICULE.

ÉDIFIANT [*fi-an*], **E** adj. Qui édifie, porte à la piété, à la vertu : *Personne* ÉDIFIANTE. *Vie très* ÉDIFIANTE.

— ANTON. **Scandaleux, euse.**

ÉDIFICATEUR n. m. (lat. *ædificator*). Qui élève, construit un édifice.

ÉDIFICATION [*si-on*] n. f. (de *édifice*). Action de bâtir : *L'*ÉDIFICATION *d'un monument.*

— *Fig.* Action d'inspirer la piété ou la vertu par l'exemple ou par les discours : *Faire les choses pour la gloire de Dieu et pour l'*ÉDIFICATION *du prochain.* || Résultat de cette action : *La merveilleuse* ÉDIFICATION *qu'ils nous laissent.* (Bossuet.)

— *Par extens.* Action d'éclairer, d'instruire : *Vous saurez, pour votre* ÉDIFICATION, *que...*

— ANTON. **Destruction. — Scandale, mauvais exemple.**

ÉDIFICE [*fiss'*] n. m. (lat. *ædificium*, de *ædes*, construction, et *facere*, faire). Bâtiment, mais spécialem. Bâtiment important : *Les Juifs avaient le goût du sombre et du grand dans leurs* ÉDIFICES. (Chateaubriand.) || *Par extens.* Assemblage formé par la réunion de plusieurs choses disposées avec un certain art : *L'*ÉDIFICE *d'une chevelure. Le frêle* ÉDIFICE *qu'un enfant élève avec des cartes.*

— *Pop.* Corps humain : *Ebranler, Secouer l'*ÉDIFICE.

— *Fig.* Vaste assemblage, ensemble : *L'*ÉDIFICE *féodal. L'*ÉDIFICE *social. ...Si ces controverses ont fourni un atome à l'*ÉDIFICE *de la pensée moderne.* (Renan.) || *Couronnement de l'édifice*, Ce qui achève une entreprise, une œuvre quelconque. (S'emploie parfois d'une façon péjorative.)

— Apic. Syn. de RAYON.

ÉDIFIEMENT [*fi-man*] n. m. Anc. forme de ÉDIFICATION (au propre et au fig.).

ÉDIFIER [*fi-é*] v. tr. (lat. *ædificare ;* de *ædes*, maison, et *facere*, faire. — Se conjugue comme *prier*.) Bâtir, élever quelque chose de considérable : *Salomon* ÉDIFIA *le temple de Jérusalem ;* et *au fig.* Combiner, fonder, établir : EDIFIER *une société.* EDIFIER *une doctrine. Détruire une erreur, c'est* ÉDIFIER *la vérité contraire.* (F. Bastiat.)

— *Fig.* Porter à la piété, à la vertu, par des exemples ou par des discours : EDIFIER *son prochain.* || *Particulièrem.*, Instruire, renseigner : *Incident qui* ÉDIFIE *sur les intentions de quelqu'un.*

— ***Édifié, e***, part. pass. du verbe *Édifier.*

— *Mal édifié, Peu édifié*, Scandalisé.

— ***S'édifier,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se porter à la vertu, etc. : ÉDIFIONS-NOUS *de ce qui fait le scandale des autres.* (Voltaire). || Se renseigner : S'ÉDIFIER *sur une personne.*

— Avec réciprocité, Se porter l'un l'autre à la piété ou à la vertu.

— Au sens passif, Etre édifié (au propre et au fig.).

— SYN. **Édifier, bâtir, construire.** V. BÂTIR.

— ANTON. **Détruire, démolir. — Scandaliser, démoraliser, corrompre, perdre, pervertir.**

EDIGNE (sainte), en lat. **Edigna**, vierge, morte en Bavière au commencement du VIIIe siècle. Elle appartenait à la famille royale de France, quitta la cour et, renonçant au monde, alla vivre dans la solitude ; elle fonda plusieurs monastères en Bavière, et mourut dans un âge avancé. — Fête le 28 février.

EDILBURGE (sainte). Fille de saint Ethelbert, roi de Kent, elle fut baptisée, comme son père, en 597. Elle épousa saint Edwig, roi des Northumbres, qui était encore païen, mais qui se convertit. Edilburge fonda le monastère de Linning, où elle prit l'habit religieux et mourut. — Fête le 10 septembre.

EDILBURGE ou **AUBIERGE** (sainte), née en Angleterre, vint en France avec sainte Artongathe, et fut nommée abbesse de Faremoutiers (Seine-et-Marne) en 655. — Fête le 7 juillet.

ÉDILE n. m. (lat. *ædilis ;* de *ædes*, bâtiment, maison). Hist. rom. Magistrats chargés de l'inspection des édifices, de la direction des jeux publics, et du soin d'approvisionner la ville. || *Ediles plébéiens*, Ediles pris parmi les plébéiens. || *Ediles curules*, Ediles patriciens adjoints plus tard aux précédents. || *Ediles céréales*, Deux édiles créés par Jules César pour veiller à l'approvisionnement de la ville.

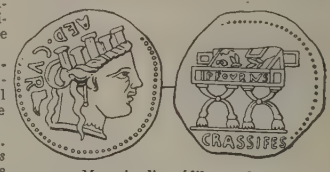

Monnaie d'un édile curule.

— *Par extens.* Magistrat municipal d'une grande ville.

— ENCYCL. Les deux *édiles plébéiens*, créés en 494 av. J.-C., en même temps que les tribuns, leur étaient, à l'origine, subordonnés, et faisaient exécuter les sentences des tribuns. En 336, furent créés deux *édiles patriciens*, élus dans les comices par tribus. Peu après, les édiles curules furent pris alternativement dans la plèbe et parmi les patriciens. Les quatre édiles avaient l'administration de la police de la ville et des voies publiques et l'entretien des édifices. Ils avaient aussi le soin des approvisionnements de la ville et veillaient à ce que le blé fût vendu à des prix modérés ; ils vérifiaient les poids et mesures, et réprimaient les contraventions aux prescriptions que contenaient leurs édits. En matière de ventes d'esclaves et d'animaux domestiques, ils prenaient des mesures pour protéger les acheteurs contre les fraudes, et notamment créèrent deux actions, dites *édiliciennes*, servant à garantir contre les vices cachés.

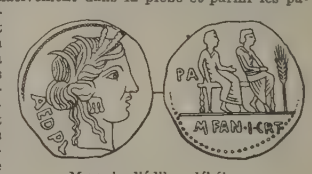

Monnaie d'édiles plébéiens.

Enfin, les édiles étaient chargés de l'organisation et de la police des jeux publics, donnés souvent à leurs propres frais : moyen d'acquérir de la popularité et d'arriver aux plus hautes magistratures. Sous l'Empire, les attributions des édiles passèrent aux préteurs, aux questeurs et au préfet de la ville.

ÉDILICIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Antiq. rom. Qui appartient aux édiles : *Edit* ÉDILICIEN. || Qui a rempli les fonctions d'édile. || *Questeur édilicien*, Ancien questeur qui avait l'âge requis pour être édile, l'édilité étant réservée aux questeurs. || *Pureté édilicienne*, Se disait, chez les Latins, d'une propreté irréprochable.

ÉDILITAIRE [*tèr'*] adj. Relatif à l'édilité.

ÉDILITÉ n. f. Antiq. rom. Charge, fonctions des édiles : *Aspirer à l'*ÉDILITÉ. || *Par extens.* Magistrature municipale moderne ; magistrats municipaux : *L'*ÉDILITÉ *parisienne.*

ÉDIMBOURG, ville de la Grande-Bretagne, capitale de l'Ecosse et ch.-lieu du comté d'Edimbourg ou Midlothian, sur le Leith ; 427.000 hab. Centre ferroviaire. Cette ville est située sur deux collines dont l'une, celle du Sud, porte la vieille ville, aux rues étroites et aux maisons vulgaires, tandis que l'autre, la colline du Nord, est couverte par les somptueux hôtels, les beaux monuments, et les squares de la ville neuve. La cathédrale, Saint-Gilles, est un lourd édifice gothique ; au N.-E., la butte dite *Calton Hill* porte le monument national de l'Ecosse et le monument de Nelson ; le château est à l'O. et domine la mer ; le palais d'Holyrood à l'E. lui fait face.

Armes d'Edimbourg.

Ville savante plutôt que ville d'industrie, Edimbourg, « la Nouvelle Athènes », possède des établissements scientifiques et littéraires (université, école de médecine, conservatoire des arts et métiers). Ses principales industries sont celles de l'imprimerie et de la librairie (papeteries, fabriques d'encre, etc.). Elle possède aussi des fabriques d'étoffes de laine, de coton, de soie, de châles, de tapis ; des verreries, distilleries et fonderies aux environs. Le port d'Edimbourg est *Leith*, à laquelle l'unit une avenue.

Histoire. — La ville d'Edimbourg aurait été fondée au VIIe siècle par Edwin, roi de Northumbrie. Bourg royal au XIIe siècle elle s'entoura de murs au XVe siècle. En 1633, Charles Ier lui accorda le titre de cité. Au XVIIIe siècle, elle n'occupait que la colline du Sud ; elle s'est étendue, au XIXe siècle, sur la colline du Nord. Son maire a le titre de « lord ». Elle a vu naître le géographe Ogilby ; le financier Law ; Blair, astronome ; Napier, inventeur des logarithmes ; l'historien Hume ; l'économiste Dugald Stewart ; le romancier Walter Scott. Archevêché catholique avec Saint-Andrews.

Vue d'Edimbourg.

Édimbourg (Revue d'), revue anglaise trimestrielle, fondée en 1802 par Jeffrey, Henry Brougham, Sydney Smith et autres écrivains du parti *whig* ou libéral. Parmi les collaborateurs, citons : Leslie, Playfair, Walter Scott, Leigh Hunt, Horner, Macaulay, Hazlitt. Aucun des articles n'était signé. La *Revue d'Edimbourg* a cessé de paraître en 1929.

Édimbourg (comté d'), ou **Edinburghshire** ou **Mid-Lothian**, comté de la Grande-Bretagne (Ecosse), sur la rive méridionale du golfe de Forth ; 507.000 hab. Le sol, montagneux, est peu fertile. Elevage du bétail. Pêche. L'exploitation de la houille et des carrières lui donne une grande activité industrielle. La majorité de la population est occupée au travail des manufactures.

Édimbourg (prince Alfred-Ernest-Albert, duc d'), second fils de la reine d'Angleterre Victoria, né au château de Windsor en 1844, mort au château de Rosenau en 1900. En 1858 il entra dans la marine anglaise, et devint amiral en 1886. Il épousa en 1874 Marie, fille de l'empereur de Russie. En 1893, il succéda à son oncle, Ernest IV, duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Son fils unique Alfred, né en 1874, mourut à Meran en 1899, et le duc eut pour successeur Charles-Edouard, duc d'Albany.

Édimbourg (Philippe Mountbatten, prince d'). V. Mountbatten. — Charles, fils du précédent et de la princesse Elizabeth d'Angleterre, né à Londres en 1948.

Édingtonite n. f. Zéolithe barytique, silicate hydraté naturel d'aluminium et de baryum, dont la formule est $H^8BaAl^2Si^3O^{18}$, le poids spécifique 2,69 à 2,71, et la dureté 4 à 4,5. (On la trouve en Ecosse en association avec un grand nombre de minéraux. Elle est vitreuse et demi-transparente ; elle se résout en gelée dans les acides.)

Édinite n. f. (de *Edin* nom poétique *d'Edimbourg*). Silicate naturel assez complexe, que l'on trouve dans les basaltes d'Edimbourg.

Édinol n. m. Révélateur photographique constitué par la para-aminosaligénine.

Édiographe [*graf'*] n. m. (du gr. *aidios*, éternel, et *graphein*, écrire). Sorte de pantographe permettant de représenter, en même temps que les contours d'un espace considérable de terrain, les courbes de niveau de ce terrain.

Edison (*Thomas* Alva), inventeur américain, né à Milan, Etat de l'Ohio, Etat-Unis, en 1847, mort à West-Orange (New-Jersey) en 1931. Après avoir été crieur de journaux, cireur de bottes, puis homme d'équipe sur la ligne du Grand Trunk Railway of Canada and Central Michigan, Edison apprend tout seul la typographie, se fait rédacteur, compositeur et imprimeur d'une feuille de nouvelles qu'il vend aux voyageurs. Entré en 1862, au bureau télégraphique de Port-Huron, et ne cessant de s'instruire, il invente, en 1864, son télégraphe *duplex*, permettant de faire passer simultanément sur un fil unique deux dépêches en sens inverse. Il devint par la suite ingénieur de plusieurs sociétés de réseaux télégraphiques. Riche et ayant déjà acquis un grand renom, il fonda, en 1876, son usine de Menlo-Park, à Orange (Etat de New-Jersey). En 1877, il inventait le *microtéléphone*, qui permit de rendre pratique le téléphone de Bell ; en 1878, il a fabriqué le premier phonographe, dont le principe avait été trouvé par le Français Charles Cros l'année précédente ; en 1878, il apporta de merveilleux perfectionnements à la *lampe à incandescence* qui porte son nom. La même année, il imaginait le *mégaphone*, et, ultérieurement, de nombreuses inventions dont certaines sont d'une très grande importance. En 1880, il inventa un câble dans lequel le guipage de coton était imprégné d'huile lourde ; en 1884, il signala « l'effet Edison », première étape de la découverte de la lampe triode. (Cet effet avait déjà été étudié par Hittorf en 1869). On lui doit encore le *kinétoscope* (1894), ingénieuse synthèse photographique du mouvement, des expériences fort intéressantes sur diverses applications de l'électricité : en particulier un procédé permettant de télégraphier avec un train en marche et un télégraphe *quadruplex* et *sextuplex*. Vers 1914, il mit au point une batterie d'accumulateurs très résistante au fer-nickel avec électrolyte alcalin actuellement connue sous le nom d'accumulateur Edison. Pendant la Guerre, il perfectionna les moteurs au benzol, au gaz carbonique liquide et les moteurs électriques. Enfin il étudia la préparation des colorants d'aniline à partir du nitrobenzène.

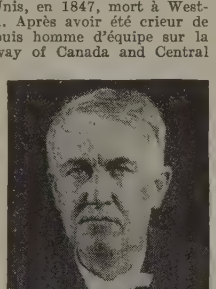

Edison. — Cl. Manuel.

Édisonite [*zo-nit'*] n. f. Minér. Variété naturelle d'anhydride titanique.

Edisto, fleuve côtier de la Caroline du Sud (Etats-Unis), sorti des Alléghanys et tributaire de l'Atlantique. Cours, 230 kil. environ.

Édit [*dî'*] n. m. (lat. *edictum ;* de *edicere*, prononcer). Sous les rois de France, Constitution royale relative à un objet particulier.

— Antiq. rom. Règlement émané d'un magistrat, et obligatoire durant toute sa magistrature.

— Hist. *Edit d'Amboise, de Châteaubriant, de Nantes*, etc. V. Amboise, Châteaubriant, Nantes, etc.

— *Chambres de l'édit*, Chambres instituées par l'édit de Nantes, pour connaître des affaires des protestants, et qui étaient composées de catholiques et de calvinistes. Il y eut des chambres mi-parties à Paris, à Castres, à Nérac, à Grenoble. Elles disparurent avant la Révocation.

— Encycl. Dr. rom. *Edits des magistrats.* — Beaucoup de magistrats supérieurs du peuple et de la plèbe, consuls, gouverneurs, préteurs, tribuns, ainsi que les édiles curules, les censeurs et certains prêtres, avaient le *jus edicendi*, c'est-à-dire qu'ils faisaient connaître, à leur entrée en charge, certaines règles qu'ils se proposaient de suivre dans leur administration. Les *édits* des magistrats judiciaires, et spécialement ceux du préteur urbain, ont joué un grand rôle dans les progrès et l'évolution du droit romain. L'usage prévalut d'appeler ces édits *édits perpétuels* (*perpetua edicta*). Bien que simplement annuels à l'origine, ils durent, en effet, se perpétuer dans la pratique, lorsqu'ils contenaient quelque innovation utile. De plus, on opposa les *edicta perpetua* aux édits que le préteur rendait en vue de besoins momentanés (*edicta repentina*). De cette longue suite de règlements sortit le droit prétorien, qui fut l'auxiliaire du droit civil et servit à le compléter et à le corriger.

Edit perpétuel. — Ce fut sous Adrien que se fit une véritable codification du droit prétorien. Le jurisconsulte Salvius Julien dégagea et exposa méthodiquement les règles de ce droit, disséminées dans la suite des édits annuels des magistrats. Ce travail fut ratifié par un sénatus-consulte ; c'est ce qu'on appela l'*édit perpétuel*, vaste corps de droit qui fixa définitivement le droit prétorien et prépara sa fusion avec le droit civil. Malgré cette codification, les magistrats conservèrent le *jus edicendi*, mais ils ne durent pas déroger au système établi par le sénatus-consulte.

— Droit franç. anc. Le mot *édit* emprunté aux Romains fut employé pour désigner des actes législatifs émanés des rois lombards ou de monarques francs. Sous la monarchie capétienne, il s'établit une distinction entre les édits et les « ordonnances ». Le terme d'ordonnance fut réservé aux lois générales provoquées ou non par des remontrances des Etats, contenant plusieurs dispositions sur des matières différentes et applicables à tout le royaume. L'édit est un acte législatif de l'initiative royale restreint à une seule matière ou applicable à une partie du royaume. Comme l'ordonnance, il est rendu en forme de grande lettre patente, scellé du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte. Il est daté du mois et de l'année, mais non du jour. On le désigne tantôt sous le nom du lieu d'où il est daté : édit de Crémieu, édit de Nantes (1598) ; tantôt sous le nom de la matière dont il traite : édit des présidiaux (1551), édit des duels, édit des mariages clandestins.

Édital, e adj. Syn. peu us. du mot édictal.

Éditant [*tan*] **e** adj. Qui édite des livres, des œuvres : *Libraires* éditants.

Éditer [*té*] v. tr. (lat. *editum* supin de *edere*, faire sortir, publier). Publier et mettre en vente l'œuvre d'un écrivain, d'un musicien, d'un graveur : « *Les Chefs-d'œuvre de la Littérature* » édités *par Larousse*. Editer *un roman*. Editer *les œuvres de Massenet*. || En parlant d'un savant, Faire la recension d'un texte, en préparer la publication : *Les Estienne* éditèrent *maintes œuvres des auteurs anciens*.

— ***S'éditer***, v. pr. Au sens réfléchi, Editer ses propres œuvres.

— Au sens passif, Etre édité.

Éditer [*té*] v. tr. Syn. peu us. de édicter.

Éditeur, trice n. (lat. *editor, trix*). Celui qui édite ; et, particulièrem., Celui qui publie l'œuvre d'un écrivain, d'un artiste.

— *Editeur responsable*, Celui sous la responsabilité duquel paraît un écrit périodique, ou se propage une nouvelle. || *Fam.* (En parlant d'un mari) : *Il est l'*éditeur responsable *des sottises de sa femme*.

— Antiq. rom. Nom qu'on donnait, à Rome, aux magistrats ou aux simples particuliers qui donnaient des spectacles à leurs frais.

— Adjectiv. : *Auteur* éditeur.

— Encycl. Il arrive souvent qu'on appelle du nom de l'*éditeur* l'œuvre ou la collection auxquelles il a donné ses soins : ainsi, on désigne sous le nom de Dom Bouquet le recueil des *Historiens de France* commencé par ce bénédictin et continué par l'Académie des inscriptions.

L'histoire des éditeurs se confond absolument avec celle des *libraires*. La distinction entre le libraire et l'éditeur ne date en effet que du moment où, pour la première fois, a été réglementée la propriété littéraire vis-à-vis de l'auteur comme vis-à-vis de l'éditeur. Jusqu'à l'arrêt du conseil d'Etat du 30 août 1777, l'auteur se faisait accorder un privilège pour chacune de ses œuvres, privilège qu'il cédait à un libraire ; quand il s'agissait de l'ouvrage d'un auteur décédé, le libraire demandait pour lui-même le privilège. Cet arrêt portait que, dorénavant, « le privilège assurant le droit de propriété littéraire était limité à la vie de l'auteur, et ne pouvait être moindre de dix ans ». Donc l'éditeur est le libraire que lie un contrat avec l'auteur dont il publie les œuvres.

L'ensemble des dispositions législatives réglementant la presse et la propriété littéraire et artistique forment le code du commerce d'édition. Il faut actuellement, pour exercer la profession de *libraire-éditeur*, remplir certaines formalités administratives, et payer une patente distincte de celle de libraire. L'éditeur est tenu, entre autres obligations, au dépôt légal, dont il n'est cependant responsable qu'après l'imprimeur.

— *L'éditeur de musique* joue le même rôle à l'égard du compositeur, et il est d'usage qu'il participe aux bénéfices de l'exécution des œuvres éditées par lui.

Enfin, l'on donne encore le nom d' « éditeur » au commerçant qui, ayant acheté à un artiste le droit de faire des reproductions d'une œuvre : peinture, sculpture, etc., les vend au public.

Édith, nom donné par les Juifs à la femme du patriarche Loth, neveu d'Abraham. La *Genèse* raconte que l'épouse de Loth fut changée en statue de sel pour avoir, malgré la défense des anges, regardé en arrière lorsqu'elle quittait Sodome. Les rabbins ont ajouté à ce récit de nombreuses légendes sans aucune autorité.

Édith (sainte), née en 961, morte en 984, fille d'Edgar le Pacifique, roi de Northumbrie et de Walfride, abbesse du monastère de Wilton. En 978, le trône étant devenu vacant par suite de la mort d'Edouard, son frère, les grands vinrent lui offrir la couronne ; mais elle la refusa, et mourut dans son monastère. — Fête le 16 septembre.

Édith, maîtresse du roi anglo-saxon Harold (IXe s.). Elle doit sa célébrité au rôle que les chroniques anglo-normandes lui font jouer dans le dernier épisode de la journée d'Hastings, fatale à Harold. Après l'action, deux moines de l'abbaye de Watham, que celui-ci avait comblée de faveurs, obtinrent de Guillaume le Conquérant l'autorisation d'emporter la dépouille de leur bienfaiteur pour l'ensevelir dans leur église. Ils parcoururent en tous sens le champ de bataille couvert de cadavres. Mais, au milieu de ces monceaux de corps nus, souillés de boue et de sang,

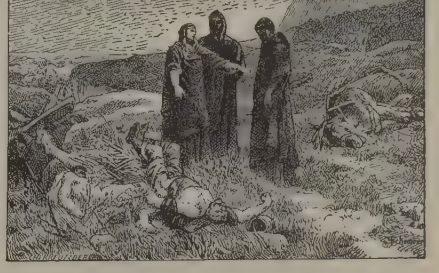

Edith retrouvant le corps d'Harold, d'après Schommer.

ils ne purent reconnaître le sien. Ils s'adressèrent alors à une maîtresse de Harold, connue sous le nom de « la belle Edith, au cou de cygne » (*Swannecked*). Celle-ci consentit à les suivre, et elle ne tarda pas à retrouver le cadavre du malheureux prince, qu'elle avait tant aimé (1066). Une chapelle a été édifiée sur cet emplacement.

— Iconogr. Le peintre Schommer (1884) s'est inspiré des chroniques anglo-normandes, et a représenté *Edith retrouvant le corps du roi Harold après la bataille d'Hastings en 1066*. — Le même sujet a été traité par Ducornet (château de Compiègne).

Édith, en anglo-saxon **Eadgyth**, reine d'Angleterre, fille aînée de Godwin, comte de Wessex. Elle épousa Edouard le Confesseur, en 1045. Elle fut momentanément entraînée par la disgrâce de toute sa famille, en 1051, envoyée en exil, puis rappelée. Elle survécut à Edouard, ne fut pas dépouillée de ses biens par Guillaume le Conquérant, et fut enterrée à Westminster, auprès de son mari, en 1075.

Édith, petite planète, N° 517, découverte en 1903.

Édition [*si-on*] n. f. Impression et publication d'un ouvrage littéraire, et *par extens.* Impression et publication de toute espèce d'œuvre. || Les différents tirages d'une édition : *C'est la neuvième* édition ; et *au fig.* Reproduction, répétition : *La révolution de 1848 ne fut que la seconde* édition *de celle de 1830*. || Collection des exemplaires qui font la matière de cette publication : *Saisir une* édition *entière*. || *Edition compacte*, Celle dans laquelle on a utilisé de petits caractères pour réduire le

nombre des pages. || *Edition diplomatique*, Edition qui reproduit en fac-similé un texte manuscrit. || *Edition critique*, Edition destinée à fixer et à restituer au besoin le texte d'un auteur. || *Edition exégétique*, Edition accompagnée de commentaires historiques, littéraires, etc.

— *Edition princeps* (ou sous la forme latine *Editio princeps*). Première impression d'un auteur ancien : *L'*ÉDITION PRINCEPS *de Virgile.* || *La première édition*, Les premiers volumes mis en vente. || *La dernière édition*, La plus récente. || *De nouvelle édition*, De fraîche date ; et *au fig. : Un seigneur* DE NOUVELLE ÉDITION.

— *Edition de l'écrin* ou *de la cassette*, Edition d'Homère, préparée par Aristote ou, suivant Strabon, par Callisthène et Anaxarque, pour Alexandre le Grand, et qui est ainsi appelée parce que ce prince la fit renfermer dans un coffret précieux trouvé parmi les dépouilles de Darius. || *Edition des villes*, Nom donné à six éditions ou recensions d'Homère, faites sur les manuscrits trouvés à Marseille, à Sinope, à Chios, à Argos, dans l'île de Chypre et dans celle de Crète.

— ENCYCL. Le mot *édition* a d'abord signalé uniquement la publication, la mise au jour d'un ouvrage écrit ; aujourd'hui, il signifie, de plus, l'ensemble des exemplaires que l'on imprime d'un ouvrage à chaque tirage (On compte le plus souvent par *mille*). Les anciens confiaient leurs livres à des libraires qui faisaient copier les manuscrits en certain nombre par des scribes attachés à leur établissement. Au moyen âge, les copies furent faites d'abord uniquement dans les couvents, puis, à partir du XIIIe siècle, par les soins des libraires jurés des universités. Ce sont là de véritables éditions ; mais cette appellation est réservée aux tirages à plus ou moins grand nombre d'exemplaires, effectués sur la presse, à partir de la découverte de l'imprimerie. Les éditions de Gutenberg, Schæffer et Fust, qui sont en caractères gothiques, portent le nom d'*incunables*.

ÉDITORIAL, E, AUX adj. Qui émane de la direction d'un journal ou d'une revue : *L'article* ÉDITORIAL *indique généralement la nuance du journal.*

— Substantiv. : *Lire l'*ÉDITORIAL.

ÉDITUE [*tû*] n. m. (lat. *ædituus ;* de *ædes*, édifice). Antiq. rom. Gardien d'un temple ; intendant, concierge.

EDJEL ou **ADJEL** n. m. Relig. musulm. Heure de la mort, fixée d'avance par le destin. (On dit aussi ADJEL EL-MOSEMMA, « le terme dénommé »).

EDKOU, ville d'Egypte (Basse-Egypte, prov. de Bahireh), sur le cordon littoral séparant le lac homonyme de la Méditerranée ; 6.000 hab.

EDLUND (Erik), physicien suédois, né dans la province de Nerike en 1819, mort à Stockholm en 1888. Il fut nommé professeur de physique à l'Académie royale des sciences de Stockholm (1850), et, en 1871, directeur de l'école technique supérieure de cette ville. En 1872, la ville de Stockholm l'envoya siéger au Parlement. Ce physicien a surtout étudié les courants électriques ; il a mesuré les extra-courants, et montré qu'ils suivent les lois des courants d'induction. Une étude approfondie des forces électromotrices et de leurs rapports avec le phénomène Peltier l'amena à émettre une nouvelle théorie de l'électricité, d'après laquelle le courant électrique serait produit par les flux de l'éther. Il a aussi fait d'intéressants travaux sur la chaleur produite par la contraction des métaux dilatés. Enfin, il a contribué aux progrès de la météorologie en Suède : sous sa direction, un réseau de stations fut organisé dès 1858, et, de 1859 à 1873, il a publié quatorze volumes d'observations météorologiques. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *Théorie des phénomènes électriques ; Sur l'origine de l'électricité atmosphérique, du tonnerre et de l'aurore boréale* (1885) ; etc.

EDMER. Biogr. V. EADMER.

EDMOND (saint), roi d'Est-Anglie, né à Nuremberg en 841, mort à Heglisdune aujourd'hui Moxne (Suffolk), en 870. Monté sur le trône en 855, il fut, après quinze ans d'un règne heureux, attaqué par deux princes danois, Hinguar et Hubba. D'abord vainqueur, puis battu et fait prisonnier, il ne voulut pas souscrire aux conditions que lui imposait Hinguar, et fut décapité. Sa tête, retrouvée plus tard, fut longtemps vénérée à Edmondsburg. Henry VIII fit maintenir son culte dans la nouvelle liturgie anglicane. — Fête le 20 novembre.

EDMOND Ier, roi des Anglo-Saxons, né en 922, mort en 946, fils d'Edouard l'Ancien. Il succéda, en 940, à son frère Athelstan. Son règne très court, fut rempli par ses expéditions contre les Danois du Nord.

EDMOND II, surnommé **Côte de Fer**, roi des Anglo-Saxons (981-1016). Il était fils d'Etheired II et succéda à son père. Il lutta contre Knut, roi des Danois, qui avait envahi ses Etats, soutenu par une partie de la noblesse, à la tête de laquelle marchait Edric, le propre beau-frère d'Edmond. Celui-ci battit Knut à Selwood, dans le Somerset. Mais il fut battu à Ashington (comté d'Essex), par suite de la trahison d'Edric. Un traité intervint. Edmond abandonna à Knut la partie septentrionale du royaume. D'après une tradition, Edric aurait fait assassiner Edmond.

EDMOND (saint), archevêque de Cantorbéry, né en 1190, mort en 1240. Edouard Rich, son père, ayant embrassé la vie religieuse, sa mère, Mabile, l'envoya étudier à Paris, où il fut reçu docteur en théologie et ordonné prêtre. A son retour en Angleterre, il devint trésorier de l'évêque de Salisbury et acquit une grande réputation comme prédicateur et comme interprète de l'Ecriture sainte. Grégoire IX, après l'avoir chargé de prêcher la sixième croisade en Angleterre, le nomma archevêque de Cantorbéry. Mais, un conflit s'étant élevé entre le pape et le roi Henry III, à propos de la collation des bénéfices ecclésiastiques, saint Edmond se retira en France. Il s'établit d'abord dans l'abbaye de Pontigny (Yonne), puis dans celle de Soissy, près de Provins, où il mourut. Le pape Innocent IV le canonisa en 1249. — Fête le 16 novembre.

EDMOND DE LANGLEY, premier duc d'York, né et mort à Langley (Hertfordshire) [1341-1402]. Il était le cinquième fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, et de Philippa de Hainaut. De sa première femme, Isabelle de Castille, il eut deux fils : Edouard, comte de Rutland, qui lui succéda au duché d'York et fut tué à Azincourt, et Richard, comte de Cambridge, le grand-père d'Edouard IV.

EDMOND PLANTAGENET. Biogr. V. PLANTAGENET.

EDMONDES (sir Thomas), diplomate anglais, né à Plymouth vers 1563, mort en 1639, dit *le Petit homme ;* redouté des ministres français pour sa finesse et son énergie, il négocia l'alliance avec la France contre l'Espagne. Très en faveur auprès de Jacques Ier, Edmondes jouissait, de son temps, d'une haute réputation d'habileté et d'intégrité.

EDMONDIA n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, aux coquilles ovales, oblongues, à stries concentriques, fossiles dans le carbonifère belge.

EDMONDS (Elisabeth), dame MATTUSHED, protestante irlandaise qui vivait au XVIe siècle. La reine Marie ayant voulu rétablir le catholicisme en Angleterre, le docteur Cole fut chargé d'exécuter ses ordres en Irlande. Descendu à Chester, dans l'auberge tenue par Elisabeth Edmonds, il y reçut la visite du maire de la ville et, devant l'hôtesse, lui montra une boîte contenant les ordres de la reine. « Voici, dit-il, un ordre pour débarrasser l'Irlande des hérétiques. » Élisabeth parvint à s'emparer de la boîte durant l'absence de Cole, et à la lettre de la reine Marie elle substitua un jeu de cartes. Cole, arrivé à Dublin (1558), voulut exhiber les ordres écrits, pour les faire mettre à exécution, mais il ne trouva plus que le jeu de cartes. Obligé de se rembarquer pour l'Angleterre, il y trouva une nouvelle souveraine, Elisabeth, qui révoquait les ordres de sa devancière. L'hôtelière reçut une pension de la nouvelle reine.

EDMONTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Middlesex) ; 66.800 hab. Auberge de *la Cloche*, immortalisée par F. Cooper, qui en a fait le théâtre des exploits de John Gilpin.

EDMONTON, ville du Dominion canadien, capitale de l'Alberta, sur la Saskatchewan du Nord, vis-à-vis de Strathcona ; 94.000 hab. (Le *fort Auguste*, appelé ensuite *fort des Prairies*, est devenu bientôt le village de Fort-Edmonton, puis une cité de croissance rapide, une vraie « ville-champignon », dont l'importance va toujours grandissant.) Commerce de blé ; raffinerie de pétrole.

EDNA, petite planète, N° 445, découverte en 1899 par Coddington.

ÉDOLITE n. f. (de *Edelo* nom de lieu en Italie). Pétrogr. Roche de contact.

ÉDOM (en hébreu **le Roux** ou **Rouge**), surnom que valut à Esaü, frère aîné de Jacob, la couleur de son teint et de ses cheveux.

ÉDOMITES [*it'*] ou **IDUMÉENS** [*in*], descendants d'Esaü (*Édom*) : *Un, Une* ÉDOMITE.

— *Adjectiv.* Qui appartient à la race d'Esaü : *Ville* ÉDOMITE.

— ENCYCL. Les *Edomites* s'établirent au sud-est de la Terre sainte. Leurs villes principales étaient Pétra, Maon, Bostra, et Elath dont le port servait d'entrepôt au commerce de la Palestine avec l'Arabie. Malgré leur parenté avec les Juifs, les Edomites leur furent toujours hostiles. Saül les vainquit, et David les obligea à se reconnaître vassaux des rois de Juda. Redevenus indépendants sous le règne de Joram, ils furent de nouveau soumis par Amasias et Ochosias, mais ils ne tardèrent pas à secouer le joug. Au temps de Jean Hyrcan, le pays d'Edom prit le nom de *Idumée* et devint une province juive, administrée par un *stratège*. Un de ces fonctionnaires, Antipater, lui-même Iduméen d'origine, se concilia la faveur de Jules César. Son fils Hérode, grâce à la protection de Rome, devint roi des Juifs et chef d'une dynastie nouvelle. Les noms de Edom et Idumée disparaissent de l'histoire à l'époque de la conquête de la Judée par les Romains.

ÉDONIDE (gr. **Edonis**). Géogr. anc. Prov. de la Thrace, puis de la Macédoine, entre les embouchures du Nestus et du Strymon, qui tirait son nom du mont *Edon*, partie de l'Hémus. Philippe II, père d'Alexandre, l'unit à son royaume et y bâtit la ville forte de *Philippi* (Philippes). Les bacchantes étaient appelées *Edonides*, parce qu'elles célébraient les mystères de Bacchus sur le mont Edon.

ÉDONIENS [*ni-in*]. Géogr. anc. Peuple de Thrace, sur les bords du Strymon, dans le pays dit *Edonide : Un* EDONIEN. *Une* EDONIENNE.

— Mythol. Surnom de Bacchus.

— Adjectiv. : *Le peuple* ÉDONIEN.

ÉDOSSAGE n. m. Action d'édosser.

— Techn. Syn. de DOSSOYAGE, ÉCOULAGE et RECOULAGE.

ÉDOSSER [*do-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *dos*). Enlever la partie superficielle d'un terrain, avec les racines qui s'y trouvent.

— Techn. Syn. de DOSSOYER, ÉCOULER et RECOULER.

ÉDOUARD (ILE DU **PRINCE-**), Géogr. V. PRINCE-EDOUARD (*île du*).

ÉDOUARD Ier l'Ancien, roi des Anglo-Saxons, mort en 924. Fils d'Alfred le Grand, auquel il succéda en 901, il lutta contre Ethelwald, fils d'Ethelred, qui se déclara son compétiteur, puis contre les Danois et les Normands. L'une de ses filles, Edwige, épousa le roi de France Charles III le Simple ; l'autre, Edith, l'empereur Otton Ier le Grand. Il eut pour successeur son fils Athelstan.

ÉDOUARD II (saint) **le Martyr**, roi des Anglo-Saxons, fils aîné d'Edgar, à qui il succéda en 975 ; il fut assassiné à l'instigation de sa belle-mère Elfride en 978, et inhumé à Shaftesbury, qui devint un lieu de pèlerinage. — Fête le 18 mars.

ÉDOUARD III (saint) **le Confesseur**, roi des Anglo-Saxons, né à Islip (Oxfordshire) vers 1004, mort à Westminster en 1066. Fils du roi Ethelred II et d'Emma, fille du duc de Normandie, Richard sans Peur. Ce fut un prince bon et vertueux que le pape Alexandre III canonisa en 1161. Edouard passa sa jeunesse en exil et ne revint en Angleterre qu'en 1042, à la mort de Hartha-Knut, pour ceindre la couronne royale. Sous son gouvernement, ce fut la lutte pour l'autorité entre ses vassaux les plus puissants : les comtes Godwin, Léofric et Siward, mais surtout entre les favoris anglo-normands, qu'il avait amenés du continent. Il avait épousé Edith, fille du comte Godwin de Wessex, de qui il n'eut pas d'enfants. Il fit faire un recueil des meilleures lois et coutumes des différents comtés, qui devint célèbre sous le nom de « lois d'Edouard le Confesseur ». — Fête le 13 octobre.

ÉDOUARD Ier le Long, roi d'Angleterre, né à Westminster en 1239, mort à Burgh (Cumberland) en 1307. Fils aîné de Henri III et d'Aliénor de Provence, il monta sur le trône en 1272. Ce fut un véritable homme d'Etat, en même temps qu'habile diplomate et vaillant capitaine. Son règne fut marqué par une œuvre législative du roi : les « statuts d'Edouard Ier », La conquête de la principauté de Galles et celle de l'Ecosse doublèrent, en quelques années, la puissance territoriale de la couronne. Les efforts que fit le roi pour se soustraire aux obligations que la « grande charte » imposait à la couronne amenèrent contre lui l'opposition violente de la noblesse et du clergé. Les barons profitèrent du moment même le plus critique, de celui où Edouard était engagé au plus fort de sa lutte contre le roi de France, pour refuser tout subside et le service même de guerre. Edouard dut céder et confirmer la grande charte (1297). Le grand roi avait trouvé en la personne du roi de France Philippe IV le Bel un adversaire digne de lui. Celui-ci essaya de lui arracher l'Aquitaine, ou, du moins, de rendre la suzeraineté anglaise sur les provinces du Sud-Ouest purement illusoire. Très habilement, Edouard suscita au roi de France l'hostilité du comté de Flandre : de là sortit la lutte terrible qui désarma Philippe le Bel vis-à-vis de son vassal anglais. Les deux adversaires se réconcilièrent sur les bases du *statu quo ante* par le mariage d'Edouard II, fils d'Edouard Ier, avec Isabelle, fille de Philippe le Bel, et le mariage d'Edouard Ier, veuf d'Aliénor de Castille, avec la sœur de Philippe le Bel, Marguerite de France.

Sceau d'Edouard Ier.

ÉDOUARD II, roi d'Angleterre, fils d'Edouard Ier et d'Aliénor de Castille, né à Carnarvon en 1284, assassiné en 1327. Peu intelligent, Edouard était dominé par un favori gascon, Pierre de Gabaston. Les plus puissants seigneurs se liguèrent contre lui. A Gabaston succédèrent d'autres favoris qui commirent une foule d'abus, tels les Despencer. L'opposition prit à sa tête la propre femme du roi, Isabelle, fille de Philippe le Bel. Le roi s'enfuit en Galles, poursuivi par les rebelles ; Hugue Despencer le Vieux fut pendu et écartelé, son fils tué un mois après (1326). Le parlement de Westminster (1327) déposa le roi, qui fut enfermé au château de Berkeley, puis assassiné.

Statue funéraire d'Edouard II, à Westminster.

Édouard II, tragédie anglaise de Christophe Marlowe, jouée en 1592. Le sujet en est la lutte d'Edouard II contre les barons et contre sa propre famille. Ce drame, qui embrasse une période de vingt années, suit de très près l'histoire. C'est la meilleure tragédie d'histoire nationale anglaise qui ait paru antérieurement à celle de Shakespeare : *Richard III.*

ÉDOUARD III, roi d'Angleterre, né à Windsor en 1312, mort en 1377, fils aîné d'Edouard II et d'Isabelle de France. Il fut avant tout un roi guerrier, organisa la marine et l'armée, et fut le premier prince de l'Europe médiévale qui put mettre sur pied une armée sinon permanente, du moins composée d'hommes constamment entraînés et exercés. Prétendant au trône de France, il remporta la victoire navale de l'Ecluse ; la victoire de Crécy, le siège de Calais, la victoire de Poitiers illustrèrent ses armes. Ayant perdu, en 1369, sa femme, la reine Philippa de Hainaut, qui lui avait donné treize enfants, il s'abandonna à une maîtresse, Alice Perrers. En 1376, se réunit le Parlement, demeuré célèbre sous le nom de « Bon Parlement ». Les *communes* firent entendre leurs plaintes par la bouche d'un simple chevalier, Pierre de La Mare, le premier *speaker* dont il soit question dans les annales du Parlement anglais. Le Parlement obtint la mise en accusation des favoris du roi, et l'éloignement de sa maîtresse ; mais, à peine le Parlement hors session, Edouard fit rappeler Alice Perrers et emprisonner Pierre de La Mare.

Edouard III. (Bibl. nat.).

ÉDOUARD IV, né à Rouen en 1442, mort à Westminster en 1483, roi d'Angleterre en 1461, fils de Richard II, duc d'York. Il descendait, par les femmes, de Lionel, duc de Clarence, troisième fils d'Edouard III. Il lutta contre Henri VI, roi d'Angleterre, et contre la reine Marguerite d'Anjou, avec des alternatives de succès et de revers. Henri VI ayant été fait prisonnier, Edouard fut proclamé roi en 1461. Mais il mécontenta ses propres partisans, surtout Warwick, le fameux « faiseur de rois ». En 1470, Henri VI fut tiré de

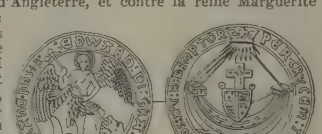
Monnaie d'Edouard IV.

prison et replacé sur le trône; mais, à la bataille de Tewkesbury, Edouard s'empara de Marguerite d'Anjou et de son fils Edouard, et fit égorger ce dernier, au mépris de la promesse donnée. Henri VI périt à son tour, et Edouard IV reprit la couronne; il songea alors à faire revivre les prétentions anglaises sur le trône de France, mais l'habile Louis XI le désarma par le traité de Picquigny (1475).

ÉDOUARD V, roi d'Angleterre, né à Westminster en 1470, mort dans la Tour de Londres en 1483. Fils d'Edouard IV et d'Elisabeth Woodwille, il succéda, âgé de treize ans, à son père; mais aussitôt, son oncle, Richard, duc de Glocester, fit attaquer la légitimité de sa naissance, ainsi que celle de son frère Richard, duc d'York. Il les fit alors enfermer à la Tour de Londres, et assassiner.

ÉDOUARD VI, roi d'Angleterre, né à Hampton-Court en 1537, mort à Greenwich en 1553, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour. Roi à neuf ans, il eut un règne court, d'abord sous la tutelle du duc de Somerset son oncle, qu'il laissa conduire à l'échafaud, et marqué par ses efforts pour assurer en Angleterre le triomphe de la Réforme. Il a écrit un traité contre la suprématie du pape pour lequel il reçut les félicitations de Calvin.

ÉDOUARD VII, roi d'Angleterre, né et mort à Londres, au palais de Buckingham (1841-1910). Il était le second enfant de la reine Victoria et du prince Albert de Saxe-Cobourg et Gotha, prince consort. Sa sœur aînée épousa le prince royal de Prusse, plus tard Frédéric III. Le jeune Albert-Edouard, familièrement appelé *Bertie,* fut soumis par ses parents à un système d'éducation rigide inspiré par le baron Stockmar, médecin saxon aux principes arrêtés, tour à tour le mentor du futur roi des Belges Léopold Ier, de la princesse Victoria, et des jeunes princes de la maison de Cobourg et Gotha. Albert-Edouard fut inscrit tour à tour aux universités d'Edimbourg, d'Oxford et de Cambridge, mais le contact avec ses contemporains lui fut sévèrement mesuré. En revanche, chaque année le prince passait les trois mois de vacances à travers le monde : à Rome en 1859, au Canada et aux Etats-Unis l'année suivante. La mort du prince consort en 1861, ne changea rien à la tutelle où la reine Victoria, très jalouse de son autorité, assujettit son fils aîné. Celui-ci ne fut même pas émancipé, au point de vue politique, par son mariage (1863) avec la princesse danoise Alexandra. Il fut délégué à la souveraineté mondaine des bals, réceptions, et voyages, comme l'inauguration du canal de Suez, en 1869, et la visite des Indes (1875-1876); longtemps la reine Victoria refusa à son fils le droit de lire les dépêches officielles. Cette réserve ne s'atténua qu'à partir de 1886; d'ailleurs il se contenta du prestige purement moral dû à sa popularité, à son élégance, à sa connaissance de tout ce qui comptait en Angleterre et en Europe. Quand, en 1871, le « prince de Galles » fut en danger de mort, par suite d'une fièvre typhoïde, l'anxiété publique, à sa guérison, se traduisit par une explosion de sympathie qui fit disparaître les tendances républicaines de plus en plus répandues dans les grandes villes et les milieux manufacturiers du Royaume-Uni. Ainsi, au cours de la longue période d'attente qui précéda son avènement, sa vie fut remplie par les sports et les plaisirs, et, si mûri qu'il fût par de nombreux voyages, on considérait le prince de Galles comme une sorte de dilettante de la royauté, dont on pouvait se demander s'il se trouverait, le jour venu, à la hauteur de sa tâche souveraine. Après son avènement (1901), il eut, au contraire, l'occasion de faire apprécier, durant un règne de neuf années, de remarquables qualités de modération et de clairvoyance.

Edouard VII.

A l'intérieur, il se borna à rester fidèle à sa neutralité de monarque parlementaire, et à remplir sa fonction traditionnelle d'arbitre impartial entre les partis. Ce fut surtout sur la politique extérieure qu'il devait laisser une empreinte profonde et personnelle. Son mérite, après qu'il eut terminé la liquidation de la guerre contre les Boers (1902), fut de comprendre que la politique d'isolement avait fait son temps, et que l'Angleterre devait chercher des alliances ou au moins des amitiés sur le Continent. Il rêva un instant d'une triple entente avec l'Allemagne et les Etats-Unis (1901), mais il estima bientôt préférable un rapprochement avec la France et la Russie, considérées jusqu'alors comme les rivales naturelles de son pays. Une visite à Paris (1903), rendue aussitôt par le président Loubet à Londres, fut le prélude de l'accord colonial du 8 avril 1904, qui inaugura « l'entente cordiale » entre les deux pays. Avec la Russie un rapprochement un peu moins accentué fit également l'objet d'un accord (1907). Avec le gouvernement allemand, qui l'accusait de vouloir l'encercler, il s'attacha à conserver de correctes relations diplomatiques. Il avait acquis en Europe une très haute situation morale lorsqu'il mourut. On s'est demandé si, lui vivant, la guerre de 1914 eût éclaté. C'est le plus grand éloge qu'on ait fait de celui que les historiens anglais appellent « le Pacificateur », *the Peace Maker.*

Il eut six enfants. V. GEORGE V.

ÉDOUARD VIII, roi d'Angleterre, né à White Lodge, Richmond Park (Surrey), en 1894. Fils aîné de George V, il lui succéda en 1936, mais abdiqua la même année pour épouser Wallis Warfield, deux fois divorcée. Il prit le titre de « duc de Windsor ».

ÉDOUARD, prince de Galles, duc d'Aquitaine, dit le **Prince Noir,** fils aîné d'Edouard III et de Philippa de Hainaut, né à Woodstock en 1330, mort à Westminster en 1376. En 1355, son père le nomma lieutenant en Aquitaine. En 1356, il tenta de traverser la France pour rejoindre son père en Normandie. Il rencontra l'armée française, commandée par Jean II le Bon, aux environs de Poitiers. Malgré l'infériorité numérique de ses troupes, il remporta un succès éclatant par l'habileté de ses dispositions stratégiques et la rapidité de ses manœuvres. Mais Charles V opposa Du Guesclin au Prince Noir, et l'habile politique du roi de France souleva contre l'administration anglaise les plus puissants feudataires des provinces d'Aquitaine.

Le Prince Noir prêtant hommage à son père. (Miniature du XIVe s.)

ÉDOUARD DE LANCASTRE, prince de Galles, fils unique de Henri VI et de Marguerite d'Anjou, né en 1453, mort en 1471. Son père avait, en 1460, passé avec la maison d'York un compromis d'après lequel il resterait roi, mais la lignée d'York devait lui succéder au détriment de son fils Edouard. Marguerite d'Anjou n'y voulut pas consentir. Elle vainquit et tua le duc d'York, à Wakefield. Mais, peu après, à Towton, les lancastriens furent vaincus. Henri VI et Marguerite durent s'enfuir en Ecosse; en 1463, Henri VI fut pris et enfermé à la Tour de Londres. Edouard se réfugia en France. Il tenta de revenir, les armes à la main; mais, à la bataille de Tewkesbury, il fut pris, ainsi que sa mère, et égorgé en dépit de la foi jurée.

ÉDOUARD (Charles), dit **le Prétendant,** fils de Jacques Stuart. V. CHARLES-ÉDOUARD.

ÉDOUARD PLANTAGENET. V. PLANTAGENET.

ÉDOUARD, le Libéral, comte de Savoie, né à Baugé (capitale de la Bresse) en 1284, mort à Gentilly (près de Paris) en 1329. Il était fils d'Amédée V, à qui il succéda en 1323, et de Sibylle de Baugé. Il demeura l'allié de la France, contrairement à la plupart des princes de sa maison, fut armé chevalier par Philippe le Bel après la bataille de Mons-en-Puelle (1304). Il se distingua également à la bataille du Mont-Cassel, sous les ordres de Charles de Valois. Il épousa, en 1307, Blanche, fille de Robert II, duc de Bourgogne, dont il n'eut qu'une fille, Jeanne, mariée à Jean III, duc de Bretagne.

ÉDOUARD ou **DOM DUARTE,** roi de Portugal, né en 1391, mort en 1438. Il était fils de Jean Ier. Il se distingua en Afrique, à la prise de Ceuta, succéda à son père en 1433, assiégea inutilement Tanger, fut battu et vit son frère Ferdinand tomber au pouvoir des Maures. Il mourut de la peste qui ravagea le Portugal en 1438. Prince législateur, il a codifié les lois portugaises; ami des lettres, il a composé plusieurs ouvrages, entre autres : *o Leal Conselheiro; Do regimento da justiça; o Livro da enssynança de bem cavalgar; Conselho ou Avizo espiritual;* etc.

ÉDOUARD (LAC), petit lac d'Afrique, tributaire du lac Albert-Nyanza.

EDOUGH (DJEBEL), massif côtier d'Algérie, à l'ouest de Bône. Limité au S. par une dépression marécageuse, et formé de roches anciennes et de basaltes, il présente un front de mer déchiqueté (cap de Fer, cap de la Garde). Il s'élève à un peu plus de 1.000 m., et est couvert de belles forêts de chênes-lièges. Mines de fer (Aïn-Mokra).

— La *Commune mixte d'Edough* (départ. de Constantine, arrond. de Bône) a 38.330 hab.

ÉDRÉANTHE n. m. Bot. Genre de campanulacées de l'Europe méridionale, dont on cultive huit espèces sur les rocailles.

EDRED, roi des Anglo-Saxons, né en 931, mort à Frome (Somersetshire) en 955, fils cadet d'Edouard l'Ancien et d'Elfride. Il fut appelé au trône en 946, les fils de son frère Edmond étant trop jeunes. La lutte contre les Danois se poursuivit sous son règne. Sa mère et son ministre, saint Dunstan, dirigèrent le gouvernement durant la plus grande partie du règne.

ÉDREDON n. m. (du suéd. *eider,* oie du Nord, et du german. *don,* duvet). Duvet très fin fourni par certains palmipèdes, particulièrement par l'eider, et dont on fait des couvertures de lit, etc. : *Couvre-pied en* ÉDREDON. || *Par extens.* Couvre-pied rempli de duvet : *Mettre un* ÉDREDON *sur ses pieds.* || *Edredon américain,* Sorte de couvre-pied, formé de deux tissus juxtaposés et piqués.

— Pop. *Edredon de trois pieds, Edredon de vache,* Botte de paille servant de lit.

— Adjectiv. *Drap édredon,* Drap fort et léger fabriqué avec des matières de première qualité, pour faire des vêtements de luxe d'hiver.

— ENCYCL. Le duvet de l'eider ne fut introduit en France que dans le courant du XVIIIe siècle. On commença par en faire des robes de chambre, puis des couvre-pieds piqués. On se borna ensuite à l'enfermer dans une taie de soie, à l'intérieur de laquelle il demeura libre. Ce fut cette taie de soie ainsi garnie qui prit à son tour le nom de *édredon* pour figurer d'une façon générale dans notre mobilier durant le règne de Louis XVI, sous le premier Empire et sous la Restauration, et, depuis, garnie de duvet ou de plume de qualité plus commune, dans les intérieurs les plus modestes. L'ameublement moderne n'a conservé que l'édredon américain non bouffant.

EDREMID, ville de Turquie (Anatolie, vilayet de Khodavendikiar), au pied du Kaz dagh (*mont Ida*), à quelque distance du golfe d'Edremid; 12.000 hab. environ. Commerce actif; culture de l'olivier. Son port est AKTCHAÏ.

— Aux environs, ruines de l'antique *Adramyttium.*

— Le *golfe d'Edremid* ou *d'Aïvali,* formé par la mer de l'Archipel et séparé d'elle par l'île de Mytilène, a pour port principal AÏVALI.

EDRIC, duc de Mercie en 1007. Chargé par Edmond, fils et successeur d'Ethelred, de combattre les Danois, il trahit son suzerain et le fit, croit-on, assassiner. Il se présenta alors devant Knut, roi des Danois, qui avait occupé une partie de l'Angleterre, et le salua comme le seul roi des Anglo-Saxons; mais Knut le fit égorger.

ÉDRIOPHTALME [*of-talm'*] adj. (du gr. *édraios,* sessile, et *ophthalmos,* œil). Qui a les yeux sessiles. (Se dit des crustacés qui présentent ce caractère, par opposition avec les podophtalmaires. — Les cloportes sont des crustacés édriophtalmes, et les crabes sont des *podophtalmes.*)

ÉDRÎS ou **IDRÎS,** peut-être le patriarche Enoch. D'après les musulmans, il fut le premier homme à qui l'écriture fut révélée. Il est en outre, selon eux, l'inventeur de l'astronomie et des mathématiques. V. ENOCH.

ÉDRÎS Ier, fondateur de la dynastie des Edrîsîtes du Maghreb, mort en 792, après un règne de trois ans. Il était fils d'Abd-Allah. Il se joignit à son neveu Hosseïn pour combattre le calife El-Hadi; mais, après la défaite de Fekkh, près de La Mecque, il dut gagner l'Egypte, puis l'Afrique du Nord (784). Caché à Oulili, dans le Maghreb (788), il rallia à sa cause un certain nombre de tribus berbères, annonça ses prétentions au califat, et organisa une croisade contre les vieilles tribus qui avaient trouvé refuge dans des montagnes reculées où elles conservaient le culte israélite ou chrétien. Vainqueur, il fut reconnu par les plus importantes tribus du Maghreb, ainsi que par les Zenata de Tlemcen (789). Tout en gardant Oulili pour capitale, il construisit dans cette cité la mosquée qui porte son nom. Haroun al-Rachid, calife de Bagdad, alarmé de ses succès rapides, le fit empoisonner.

ÉDRÎS II le Jeune, fils posthume du précédent et d'une concubine berbère nommée Kenza, mort en 829. Il fut proclamé calife par les Berbères, qui achevèrent la conquête du Maghreb. En 807, il jeta les fondements d'une capitale nouvelle, Fez, qui devint la métropole d'un empire s'étendant du Sénégal au Chéliff. Ami des arts, il dota Fez de nombreux édifices, notamment de la mosquée dite « des Chérifs ». Le kharedjisme disparut presque entièrement de ses Etats.

ÉDRÎS III le Hammoûdite, prince musulman, mort en 1055. Il appartenait à une branche de la famille des Edrîsîtes, et régna sur la principauté de Malaga. Il est surtout connu pour avoir pris le titre de calife, commandeur des Croyants, ce qui prouve combien, au XIe siècle, ce titre avait perdu de sa valeur. Deux ans après sa mort, Malaga fut annexée au royaume de Grenade, et tous les Hammoûdites furent exilés. Edrîs est le bisaïeul du géographe El-Edrîsî.

ÉDRÎSÎ (Abou-Abdallah-Mohammed **EL-**), géographe arabe, né à Ceuta vers 1099, mort en Sicile vers 1164. Il descendait de Mahomet et vécut à la cour du roi de Sicile Roger II. Son principal ouvrage, *Récréation de celui qui désire parcourir les pays,* achevé en 1150, est un résumé précieux des connaissances géographiques des musulmans du XIIe siècle.

ÉDRÎSÎTES, nom d'une puissante dynastie [788-985], qui domina le Maghreb à l'époque où les Aghlabites régnaient en Tunisie. (Elle doit son origine à Edrîs, descendant du prophète Mahomet par les femmes. L'avènement du fondateur de ce nouvel empire eut pour conséquence la perte du Maghreb pour le calife.) — Au sing.: *Un, Une* EDRÎSÎTE.

ÉDUCABILITÉ n. f. (de *éducable*). Aptitude à être éduqué : *Les dresseurs habiles trouvent de l'*ÉDUCABILITÉ *même chez les oies, les porcs, etc.*

ÉDUCABLE adj. Apte à être éduqué : *Les phoques sont très* ÉDUCABLES.

ÉDUCATEUR, TRICE adj. Pédag. Relatif à l'éducation : *Des ouvrages* ÉDUCATEURS. || Qui donne l'éducation : *La Grèce est, c'est son grand nom, le peuple* ÉDUCATEUR. (Michelet.)

— Substantiv. : *La gouvernante est l'*ÉDUCATRICE *du premier âge.* (Mme Monmarson.) || Qui s'occupe d'éducation : *Pestalozzi fut un* ÉDUCATEUR *de génie.* || Qui élève, soigne certains animaux : ÉDUCATEUR *de vers à soie.*

— Littér. Titre pris par divers journaux : « *L'*ÉDUCATEUR *populaire* ».

ÉDUCATIF, IVE adj. Qui est propre à éduquer, instruire : *Une bonne méthode* ÉDUCATIVE.

ÉDUCATION [*si-on*] n. f. (lat. *educatio*). Action d'éduquer, de former, instruire un enfant, une personne : ÉDUCATION *physique, morale, intellectuelle. La première* ÉDUCATION *est celle qui compte le plus.* (J.-J. Rousseau.) *La vie doit être une* ÉDUCATION *incessante.* (Flaubert.) *Nous recevons trois* ÉDUCATIONS *différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde.* (Montesquieu.) || Méthode particulière employée pour former et pour instruire la jeunesse : *L'*ÉDUCATION *particulière rétrécit l'esprit.* (De Bonald.) || Action de former, de dresser à certaines aptitudes : *Se charger de l'*ÉDUCATION *d'un chasseur, d'un buveur.* || Ensemble des moyens et des causes qui développent chez des groupes d'individus l'instruction, les opinions : *Le genre humain compte par siècles les diverses périodes de son* ÉDUCATION. (Edg. Quinet.)

— Action de former quelqu'un aux usages, aux bonnes manières : *Jeune homme sans aucune* ÉDUCATION. || Action d'élever des animaux, des végétaux; art de les entretenir, de les multiplier, d'en tirer le plus grand profit possible : *L'*ÉDUCATION *des abeilles, des vers à soie, des troupeaux. L'*ÉDUCATION *des mûriers.* || Soins que les animaux donnent à leurs petits.

— *Fig.* Action de former, de développer, d'habituer : *Le malheur fait l'*ÉDUCATION *de l'intelligence.*

— *Première éducation,* Soins et enseignements que l'on donne aux jeunes enfants. || *Maison d'éducation,* Maison, Etablissement, où l'on instruit des jeunes gens.

— ALLUS. MYTHOL. **Éducation d'Achille,** Allusion à l'éducation par laquelle le centaure Chiron fortifia le corps de ce héros, lui inspira des sentiments intrépides tout en l'initiant à la botanique, à la musique, à la médecine, etc., et qui caractérise aujourd'hui les fortes et mâles éducations.

— ENCYCL. Pédag. Pour condenser les différentes définitions qui ont été données de l'*éducation,* on peut dire « qu'elle est l'ensemble des efforts réfléchis par lesquels on aide la nature dans le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme, en vue de sa perfection, de son bonheur et de sa destination sociale ».

Sa principale fin, c'est le bien et la perfection de l'individu : car plus il aura de valeur humaine, plus il sera apte à faire son bonheur et celui de ses semblables. D'ailleurs, comme ses progrès vers l'idéal doivent continuer pendant tout le cours de la vie, l'éducation la plus recommandable est celle qui, en donnant à l'enfant l'habitude de vouloir le bien et de le faire librement, lui apprend à s'élever lui-même.

L'éducation doit être avant tout générale : ce qui importe d'abord c'est de développer les qualités indispensables dans toutes les situations sociales. L'éducation

professionnelle viendra plus tard s'ajouter à la première et s'y appuyer comme sur une base solide.

Les différentes parties de l'éducation, quelque distinctes qu'elles soient par leur objet, sont étroitement solidaires. L'éducation *physique*, en faisant de l'enfant « un bon animal » (Spencer), favorise l'épanouissement de tout son être ; car la santé est une condition importante de la vigueur de l'esprit. L'éducation *morale* éclaire la conscience et forme le caractère en réprimant les tendances mauvaises, en développant les bonnes. Mais cet affranchissement de la volonté ne va pas sans la culture de l'intelligence. L'éducation *intellectuelle* munit l'esprit des connaissances nécessaires dans les différentes conditions de la vie, et surtout elle le fortifie par la réflexion. Et à leur tour les idées et les bonnes habitudes de l'esprit, la sincérité, l'initiative, le goût de l'effort, réagissent sur les sentiments et sur la conduite de la vie.

L'éducateur s'aide des secours de la psychologie et de ceux de la morale. L'une, en éclairant sur la sensibilité, l'intelligence et la volonté de l'enfant, lui fournit les moyens de son action ; l'autre lui montre le but où elle doit tendre. Ainsi l'art de l'éducation suppose, avec un idéal conçu, une science précise du caractère de l'enfant. Ici encore, selon le mot de Bacon, « on ne commande à la nature qu'en lui obéissant ».

Quant aux résultats qu'on peut espérer de l'éducation, deux théories extrêmes sont en présence. Les uns sont disposés à lui reconnaître une grande influence : ce sont en particulier les philosophes qui, tels que Locke, Helvétius, Stuart Mill, font naître de l'expérience idées et sentiments ; d'autres (Fontenelle, A. Comte, Spencer, Schopenhauer), pour des raisons diverses, ont nié son efficacité, et le caractère serait, d'après eux, fixé dès la naissance. Il y a sans doute quelque chose de « préformé » dans l'individu ; mais il appartient à l'éducation de modifier les tendances héréditaires, et en fait elle y réussit pour une large part. Elle ne saurait toutefois produire chez l'enfant les qualités dont il n'a pas même le germe. Son action est réelle, mais elle est limitée par les dispositions naturelles de l'enfant.

— Biol. En biologie, le mot *éducation* a un sens beaucoup plus large qu'en pédagogie ou en morale. Il désigne, en effet, l'ensemble des circonstances traversées par un individu depuis l'état d'œuf jusqu'à sa mort. Car l'individu n'hérite que d'une certaine structure qui comporte diverses modalités de fonctionnement limitées dans leur qualité et leur ampleur. Comme la matière vivante ne réagit qu'aux influences extérieures, ce sont ces influences qui déterminent le mode de fonctionnement, l'éduquant suivant leur nature et leurs variations. Les modifications ainsi introduites constituent les caractères nouveaux ou acquis, et, par suite, l'adaptation n'est qu'une forme de l'éducation. Quant au mécanisme même de l'éducation, il dépend de la constitution de la matière vivante donnée et des actions physico-chimiques qui s'exercent sur elle et dont nous commençons seulement à prendre connaissance. V. MATIÈRE VIVANTE. C'est grâce à ce mécanisme que les organismes peuvent se maintenir à travers des changements de milieu parfois très importants. Quand on étudie un organisme adulte, la grande difficulté est de faire la part de ce qui appartient à l'hérédité et de ce qui appartient à l'éducation. La plupart des recherches biologiques s'efforcent de déterminer, sans toujours y réussir, la part qui revient à l'éducation, et, surtout, son rôle dans la formation et l'évolution des espèces.

— Physiol. *Éducation antérieure*, Influence exercée, pendant la gestation, par la mère sur le fœtus. Il ne s'agit pas ici, proprement, d'hérédité. Si, par exemple, une femme est atteinte de fièvre typhoïde ou de rougeole pendant sa grossesse, elle peut léguer à son enfant une certaine immunité contre ces infections. De même un certain mode d'alimentation, les intoxications, sont capables d'agir sur le fœtus et d'y produire certaines modifications, — non transmissibles d'ailleurs, ce qui les distingue des véritables caractères héréditaires.

— Séricic. L'*éducation* comprend l'éclosion des vers, leur alimentation, et la montée en bruyère. Il ne faut pas multiplier le nombre des éducations : deux dans une même année sont suffisantes, et encore la seconde ne vaut-elle pas la première. Ce qui importe le plus, c'est une très grande propreté. Pour une éducation à marche normale, la température doit être de : pendant le premier âge, 24° ; pendant le deuxième, 23° ; pendant les troisième et quatrième, 22° ; pendant le cinquième, 25°. La durée de l'éducation est, dans ce cas, de trente à trente-cinq jours. D'après des expériences récentes, un abaissement de température de 2°,5 à 6°, au cinquième âge, détermine une augmentation de 15 p. 100 du poids des cocons. Mais l'éducation est prolongée et, par suite, les chances de maladies augmentent. — Une éducation de 25 gr. de graine donne, en moyenne, 60 kg. de cocons.

L'éducation maternelle, d'après Delaplanche.

Certaines races de vers à soie donnent par an deux ou trois générations (*races bivoltines* et *polyvoltines*) ; mais on n'élève que les races annuelles (*races univoltines*), les premières ne donnant que des cocons petits et grossiers.

Pendant l'éducation, les vers sont sujets à être attaqués par de nombreuses maladies.

Lorsque les vers, transparents, traînent après eux un long fil et montent sur la feuille sans la mordre, le moment de la montée est proche. C'est la fin de l'éducation. V. VER À SOIE.

— Iconogr. L'*éducation* a été l'objet de nombreuses peintures allégoriques : *L'Education d'Achille* a été représentée notamment sur une peinture trouvée dans les ruines d'Herculanum, figurant le centaure Chiron apprenant à Achille à jouer de la harpe ; par le Primatice, dans la galerie du palais de Fontainebleau ; par Rubens (peinture exécutée pour Charles Ier) ; deux fois par Philippe de Champaigne, au Louvre. (Ces deux derniers tableaux ont été peints en 1666, pour la décoration de l'un des plafonds de l'appartement du Grand Dauphin, aux Tuileries) ; par Pompeo Batoni (Offices) ; par Eugène Delacroix, dans la bibliothèque de la Chambre des députés, à Paris ; et par Testa, Regnault, etc. — *L'Education de l'Amour* a été représentée par le Titien (galerie du duc de Sutherland, à Stafford-House). — *L'Education ou l'Enfance de Jupiter* est un des chefs-d'œuvre de Poussin, au musée de Berlin. — *L'Education de la Vierge* a été représentée par Murillo (musée de Madrid). Le même sujet par Jouvenel, au musée des Offices, à Florence.

— Nous citerons, dans le même ordre de sujets, *l'Education maternelle*, groupe en marbre, remarquable par la simplicité et le naturel des personnages, par Delaplanche (1875). [V. planche *Beaux-Arts XLIX*.]

Médaille d'honneur de l'éducation physique.

Éducation physique (MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'), instituée par décret du 4 mai 1929 au ministère de l'instruction publique pour récompenser les services rendus aux sports, à la préparation militaire et à l'éducation physique. La médaille en bronze, suspendue à un ruban bleu Nattier, récompense huit ans au moins de services ; celle d'argent, avec un ruban bleu Nattier à liséré d'or, est décernée après douze ans. La médaille d'or, avec ruban identique à celui de la médaille d'argent mais orné d'une rosette, exige au moins seize ans.

Éducation des enfants (SUR L'), traité conservé parmi les œuvres morales de Plutarque, mais qui n'est probablement pas de lui. Cet ouvrage contient une série de conseils à l'adresse des parents, des maîtres et des enfants ou des jeunes gens. Le traité se termine par un dernier avis sur l'emploi des richesses.

Éducation (TRAITÉ D'), par John Milton, publié en 1644. L'auteur préconise les leçons attrayantes, et l'éclosion de l'intelligence sans culture forcée. Il trace un vaste programme habilement gradué, où figure tout d'abord l'enseignement du latin. Quand les années et les bons préceptes auront développé la volonté et le jugement des enfants, ils pourront, sans danger, aborder la rhétorique. Milton n'oublie ni les exercices du corps, ni la musique.

Éducation des filles (TRAITÉ DE L'), le premier ouvrage de Fénelon, imprimé en 1687. Il fut composé en 1681, à la prière du duc et de la duchesse de Beauvilliers, qui eurent à diriger l'éducation de huit filles. Fénelon préfère de beaucoup l'éducation que les mères donnent à leurs filles, à celle qu'elles reçoivent dans les pensionnats. Il s'occupe successivement des facultés, des défauts, de l'esprit et du cœur des enfants. Le précepteur fait arriver les petites filles à l'instruction, sans en avoir l'air : par la persuasion. Il ne désapprouve point des teintures de l'histoire, de la poésie, de l'éloquence, les talents d'agrément. Donnant ensuite des leçons de bon goût sur le costume et les modes, il remarque que le faste ruine les familles, que certaines parures font perdre aux femmes leurs avantages naturels. L'éducation donnée par Fénelon et l'instruction qu'il recommande peuvent nous paraître aujourd'hui bien timides. Mais il faut se souvenir, pour en comprendre la nouveauté, que presque toutes les jeunes filles, même de la plus haute noblesse, étaient alors élevées dans les couvents, où l'on n'apprenait que la lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme, un peu d'histoire sainte. L'ouvrage est en outre intéressant par des analyses psychologiques délicates, et l'aisance aimable du style.

Éducation (PENSÉES SUR L'), par John Locke, publiées à Londres en 1693, traduites deux fois par Coste (1695 et 1743) ; œuvre pédagogique remarquable. Locke ne sépare pas l'instruction de l'éducation morale, ni de l'éducation physique. Celle-ci a pour objet de faire du corps « un instrument docile, aussi apte que possible à exécuter les ordres de l'esprit » ; les prescriptions relatives à l'intelligence et au caractère ont pour but de « faire des esprits droits, disposés en toute occasion à ne rien faire que de conforme à la dignité et à l'excellence d'une créature raisonnable ». En se maintenant à une grande hauteur morale, Locke n'oublie pas le point de vue utilitaire. Il veut que l'instruction commence par des leçons de choses. Sans proscrire les études classiques ni les études supérieures, il demande que les enfants soient tout d'abord pourvus des connaissances les plus urgentes, et que l'enseignement soit approprié aux besoins de chacun. Rousseau a puisé beaucoup d'idées de l'*Emile* dans ce livre.

Éducation de l'humanité (L'), ouvrage de Lessing (1780). L'œuvre repose sur cette idée que ce que l'éducation est pour l'individu, la révélation l'est pour l'humanité. De même que l'éducation donne plus rapidement à l'homme ce qu'il pourrait acquérir à la longue, de même la révélation donne plus facilement à l'humanité ce que la raison livrée à elle-même mettrait trop de temps à acquérir. Dieu a proportionné cette révélation à chaque âge de l'humanité ; l'âge juif représente l'enfance, l'époque chrétienne l'adolescence ; l'âge mûr de l'humanité sera celui où l'homme fera le bien pour le bien, non en vue de récompenses placées en dehors de lui, mais en vue des récompenses intérieures de sa conscience.

Éducation esthétique (DE L'), une des œuvres de Schiller (1792-1796), qui appartiennent au groupe philosophique de ses écrits. Schiller, dans cet ouvrage, fonde la perfection morale de l'homme non plus sur l'éducation morale et intellectuelle, mais sur l'éducation esthétique. Par la faculté esthétique, l'homme ou l'artiste devient le type idéal des autres hommes, réunissant en lui l'idéal moral et l'idéal sensible, et donnant dans ses œuvres un corps et une âme au beau et au bien. Ainsi, l'esthétique, ou la forme, ou la beauté, devient le moyen général de toute éducation.

Éducation (DE L'), par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans (1851). C'est un véritable traité pédagogique, divisé en trois livres. Le premier a pour objet l'éducation en général, et reconnaît quatre principaux moyens d'éducation : la religion, l'instruction, la discipline et les soins (culture) physiques ; le second livre traite de l'autorité et du respect dans l'éducation, et le troisième montre le rôle des hommes d'éducation. L'auteur résume sa doctrine dans un épilogue, en disant que le grand moyen d'éducation consiste à être toujours avec les enfants et à s'identifier avec eux. Ce traité fut suivi d'un autre qui a pour titre *la Haute éducation intellectuelle*, qui est aussi remarquable par la finesse et l'élévation des pensées.

Éducation intellectuelle, morale et physique (DE L'), par Herbert Spencer (1861), ouvrage traduit en français (1878). Pour le philosophe anglais, l'éducation doit obtenir le maximum d'utilité possible, d'abord en mettant l'homme en état de gagner sa vie, ensuite en développant chez lui les vertus domestiques et civiques, enfin en lui ouvrant le domaine de l'art. Quant à la culture morale, elle est fondée sur le principe des réactions naturelles ; il faut apprendre à détester ses fautes en raison des conséquences naturelles qu'elles entraînent.

Éducation sentimentale (L'), roman de G. Flaubert (Paris, 1869). Frédéric Moreau, le jeune héros de *l'Education sentimentale*, est le type de l'humanité moyenne. Le livre nous retrace particulièrement ses trois liaisons successives avec Mme Arnoux, puis avec la Rosanette, enfin avec Mme Dambreuse. L'auteur, de propos délibéré, nous a déroulé une existence insignifiante, dans laquelle aucun événement ne se détache. Et c'est par là que *l'Education sentimentale* est, entre les ouvrages de Flaubert, le plus naturaliste. Aucun autre ne ressemble davantage à la vie, ne reproduit le réel avec une aussi minutieuse fidélité. Le style, d'une extrême simplicité, d'une merveilleuse précision, y est impersonnel et ne trahit jamais l'auteur. Mais tout cela paraît épars ou même incohérent, fait de scènes juxtaposées au hasard. Cependant, l'auteur n'a rien fait d'aussi juste par la ressemblance des peintures et d'aussi profond par la signification morale.

Éducation (LA SCIENCE DE L'), par Alexandre Bain (1879). Cet ouvrage est divisé en trois livres, qui traitent, le premier, des bases psychologiques de l'éducation ; le second, des méthodes ; le troisième, de l'éducation moderne. Bain n'admet pas que ce qui concerne le développement physique et l'hygiène fasse partie de l'éducation. Il se prononce contre la discipline des réactions ou conséquences naturelles, préconisée par Rousseau et par Herbert Spencer. Enfin, il préconise un programme d'études qui va du simple au complexe, de l'empirique au rationnel, de l'esquisse au détail, du physique à l'intellectuel. Il est l'adversaire de l'étude des langues mortes. Il trace le plan d'un enseignement secondaire qui comprend : 1° les sciences, qui doivent occuper la place de beaucoup la plus considérable ; 2° les humanités, c'est-à-dire, d'une part, l'histoire et la sociologie, d'autre part un aperçu plus ou moins sommaire de la littérature de tous les peuples ; 3° des exercices de composition dans la langue maternelle, et l'étude approfondie de la littérature nationale.

Éducation en France depuis le XVIe siècle (HISTOIRE CRITIQUE DES DOCTRINES DE L'), par Gabriel Compayré (1879). L'auteur y expose le mouvement et le progrès de la pédagogie française, depuis les initiateurs du XVIe siècle jusqu'aux réformateurs contemporains. Avec Rabelais et Montaigne, l'éducation se dégage du joug de la scolastique ; mais tandis que Rabelais fait du savoir encyclopédique le but de l'éducation, pour Montaigne le but n'est pas de savoir tout, c'est de bien savoir ce que l'on sait. L'originalité pédagogique des jésuites a été d'organiser un ensemble de méthodes propres à faire aimer les lettres, et à exercer ingénieusement l'esprit par l'imitation des modèles antiques. Les jansénistes semblent préoccupés de former les qualités sérieuses et solides du caractère. L'abbé Fleury établit la distinction entre les études qui conviennent à tous et celles qui ne conviennent qu'à un petit nombre. Puis Rousseau se signale par des idées nouvelles : attention accordée à la santé physique, recommandation de livrer le plus possible l'enfant à lui-même, système des punitions naturelles substituées aux punitions artificielles.

Éducation de prince, série de dialogues, par Maurice Donnay (1895) ; spirituelle satire des mœurs contemporaines, sous une affabulation fantaisiste : une reine en exil donne comme précepteur à son fils le viveur Cercleux, qui se charge de déniaiser le jeune prince, en le promenant à travers le demi-monde parisien. De ce livre amusant, qui ne rappelle que de très loin *Télémaque*, l'auteur a tiré une comédie en quatre actes (Variétés, 1900).

ÉDUCATIONNEL [*si-o-nèl*], **ELLE** adj. Qui se rapporte à l'éducation.

ÉDUCTION [*duk-si-on*] n. f. Se disait pour ÉCHAPPEMENT (de la vapeur).

ÉDUENS (en lat. *Ædui*), peuple gaulois, habitant la contrée qui répondait à une partie du Nivernais et de la Bourgogne. Leur capitale était Bibracte, sur le mont Beuvray. Elle fut plus tard transportée à Autun. Fidèles alliés des Romains, ils les abandonnèrent un instant pour se rallier à Vercingétorix. Ils étaient gouvernés par un chef élu, appelé *vergobret*. Sous la domination romaine, leur pays fit partie de la Lyonnaise Ire. En 48, les Eduens reçurent de Claude le droit de cité.

Monnaie des Eduens.

ÉDULCORANT [*ran*] n. m. Corps susceptible de produire l'édulcoration d'un médicament.

ÉDULCORATION [*si-on*] n. f. Pharm. Action d'édulcorer : *L'*ÉDULCORATION *des tisanes.*

— *Fig.* Ménagement, adoucissement.

ÉDULCORER [*ré*] v. tr. (bas lat. *edulcorare ;* du préfixe *e*, et de *dulcis*, doux). Pharm. Adoucir par une addition de sucre, de miel ou de sirop un médicament insipide ou amer : ÉDULCORER *une tisane.*

— *Fig.* Atténuer : ÉDULCORER *un blâme.*

— ***S'édulcorer,*** v. pr. Au sens passif, S'adoucir (au propre et au fig.).

ÉDULE adj. (lat. *edulis;* de *edere,* manger). Qui peut servir d'aliment : *Lotus* ÉDULE.

EDULICA ou **EDUSA** (du lat. *edere,* manger). Myth. rom. Déesse qui présidait à la nourriture des enfants.

ÉDUQUER [*ké*] v. tr. (lat. *educare*). Former par l'éducation, instruire : EDUQUER *des enfants.* || Dresser : EDUQUER *des chevaux pour le cirque.*

— ***Éduqué, e,*** part. pass. du verbe *Éduquer : Tant que le peuple ne sera pas* ÉDUQUÉ, *la parole est à la lutte et à la force.* (Renan.) || *Fam.* Formé aux usages, aux bonnes manières : *Femme mal* ÉDUQUÉE.

EDWARDES (Herbert-Benjamin), officier anglais, né à Frodesley (Shropshire) en 1819, mort à Londres en 1868. Entré, en 1840, comme cadet dans l'armée de la Compagnie des Indes, il se distingua aux batailles de Moodkee (1845) et de Sobraon (févr. 1846), comme aide de camp de sir Hugh Gough. Chargé, en 1847, d'aller avec une colonne militaire, recueillir les impôts dans le nord-ouest du Pendjab, il soumit Moulradj, rajah de Moultan, en révolte contre l'Angleterre, et eut une part à la prise de Moultan (1849). Il se signala de nouveau pendant l'insurrection de 1857, fut promu colonel en 1860, et nommé, l'année suivante, commissaire des territoires en deçà de la Sutlej. On a de lui : *A year on the Punjab frontier in 1848-1849* (Londres, 1851 ; 2 vol.). — Sa femme, Emma **Sidney of Richmond,** a publié *Memorials of the life and Letters of Major general sir H. Edwardes* (Londres, 1886).

EDWARDS (Richard), poète et auteur dramatique anglais, né en Somerset vers 1523, mort à Londres en 1566. Il devint, sous Elisabeth, gentilhomme de la chapelle de la reine. On cite, parmi ses pièces : *Palamon et Arcite,* représenté à Oxford en 1566, et *Damon et Pythias* (1577), la première tragédie anglaise sur un sujet classique. Parmi ses poèmes : *Amantium Iræ* (« Querelles d'amoureux »), et *le Paradis de délicates fantaisies* (1576).

EDWARDS (George), naturaliste anglais, né à Stratford (Warwick) en 1693, mort à Plaistow en 1773. Il étudia les mœurs des animaux, surtout des oiseaux, etc., réunit des collections précieuses, devint bibliothécaire du Collège des médecins à Londres, membre de la Société royale. Ses dessins et ses peintures, représentant des animaux, étaient très recherchés. Son principal ouvrage est une *Histoire naturelle des oiseaux peu connus* (1745-1747-1751), avec 210 planches coloriées, continuée sous le titre de : *Gleanings of natural history* (1763).

EDWARDS (Jonathan), théologien et métaphysicien américain, né à East-Windsor (Connecticut) en 1703, mort à Princeton en 1758. Ce fut un enfant prodige. Il étudia Locke, Malebranche et Berkeley. Idéaliste dès sa jeunesse, il adopta sans restriction la théorie de la paix religieuse de Calvin, et bientôt se sentit « saturé de Dieu ». Pasteur à Northampton (Massachusetts) de 1727 à 1750, il devint missionnaire auprès des Indiens, et mourut président du Collège de Princeton. C'est une sorte de Bossuet calviniste et puritain ; son fameux sermon d'Enfield sur *les Pécheurs dans la main d'un Dieu irrité* est de juillet 1741. Il a laissé, outre ses œuvres oratoires, une *Histoire de conversions surprenantes* (1736) ; des *Réflexions sur le réveil religieux* (1742) ; un *Traité sur les affections religieuses* (1746) ; l'*Enquête sur les qualifications pour recevoir la communion plénière* (1749). Son génie métaphysique se manifeste particulièrement bien dans son *Traité du libre arbitre* (1754). Son dernier ouvrage est un traité *Sur le péché originel* (1758).

EDWARDS (Bryan), historien anglais, né à Westbury (comté de Wilt) en 1743, mort à Southampton en 1800. Il partit de bonne heure pour la Jamaïque et devint membre de l'Assemblée de l'île ; il combattit Wilberforce, voulant affranchir les nègres progressivement. Revenu en Angleterre (1792), il devint membre du Parlement (1796), et soutint devant cette assemblée les intérêts des colons. Il a écrit plusieurs ouvrages sur les Antilles anglaises et françaises, notamment : *the History of the British colonies in the West Indies* (1793) ; *An historical survey of the french colony in the island of St. Domingo* (1797).

EDWARDS (William-Frédéric), physiologiste, né à la Jamaïque de parents anglais en 1777, mort à Versailles en 1842. Il s'établit à Paris en 1808 et se consacra aux études scientifiques. Fondateur de la Société d'ethnographie. On lui doit deux ouvrages importants : *De l'influence des agents physiques sur la vie* (1824), et *Lettre à M. Amédée Thierry sur les caractères physiologiques des races humaines considérés dans leurs rapports avec l'histoire* (1829).

EDWARDS. Biogr. V. MILNE-EDWARDS.

EDWARDS (Thomas), naturaliste anglais, né à Gosport (comté de Hants) en 1814, mort en 1886. Tout en exerçant le métier de cordonnier, il s'adonna avec passion à l'étude de l'histoire naturelle, et forma une belle collection de pièces zoologiques, qu'il céda à la ville de Banff. Il devint membre de la société Linnéenne et reçut, en 1876, une pension de la reine. La science lui doit la découverte et la description très exacte d'environ deux cents espèces nouvelles de crustacés, et de plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux.

EDWARDS (Amelia BLANDFORD), romancière et voyageuse anglaise, née à Londres en 1831, morte en 1892. Elle a écrit, en particulier : *La femme de mon frère.* l'*Histoire de Barbara, Un demi-million, le Vœu de Debenham, Lord Brackenbury ;* et, en matière d'égyptologie : *L'Egypte, la Nubie et le Nil* (1872) ; *Cinq cents lieues sur le Nil* (1877) ; etc.

EDWARDS (Mathilda-Barbara BETHAM), femme-auteur anglaise, née à Westerfield (comté de Suffolk) en 1836, morte en 1919. Elle a publié entre autres romans : *la Maison blanche au bord de la mer* (1855) ; *le Docteur Jacob* (1870) ; *Kitty* (1877) ; *Pearla ; Amour et Mariage ; l'Abeille d'or* (poésies ; 1896). Elle a laissé plusieurs ouvrages concernant la France et la vie française : *la France d'aujourd'hui ; Souvenirs anglo-français* (1899) ; *la Vie de famille en France* (1905).

EDWARDSITE n. f. Phosphate naturel monoclinique de cérium, lanthane et thorium. (Variété de monazite.)

EDWARDSVILLE, ville des Etats-Unis (Etat d'Illinois), ch.-lieu du comté de Madison, sur le Cahokia-Creek ; 5.330 hab. — Ville de Pensylvanie (comté de Luzerne) ; 9.000 hab.

EDWIGE (sainte). V. HEDWIGE.

EDWIN (saint), roi de Northumbrie, né vers 585, tué à la bataille de Heathfield, près de Doncaster, en 633. Il avait trois ans à la mort de son père, Ella, roi de Deira, et fut chassé de son royaume par Ethelric, roi de Bernicie. Il se réfugia auprès du roi de Mercie, qui lui accorda la main de sa fille. Edwin reconquit son royaume, et ne tarda pas à être suzerain de l'Angleterre tout entière. Il reçut le baptême de la main de Paulinus, archevêque d'York, et la plupart de ses sujets se convertirent à son exemple. Le roi de Mercie, Penda, fut le champion des païens. Les chrétiens furent écrasés en 633, à Heathfield. Edwin et son fils aîné furent massacrés. Edwin est honoré comme un martyr et un saint. — Fête le 4 octobre.

EDWY, roi des Anglo-Saxons, né vers 940, mort en 959. Fils d'Edmond et de sainte Elfgifn, il succéda en 955 à son oncle Edred. Prince faible, mené par les femmes, Edwy, surnommé **le Beau,** gouverna mal. Il bannit saint Dunstan qui lui avait reproché sa vie dissolue. Il mourut sans postérité.

EDZARD (Esdras), hébraïsant allemand protestant, né en 1629 à Hambourg, mort en 1708. Il se voua, dans sa ville natale, à l'enseignement libre et gratuit de l'hébreu. Il poursuivit sans succès la conversion des chrétiens et des juifs au protestantisme. Gleiss a écrit sa biographie sous ce titre : *Esdras Edzardus* (1871).

EDZARD (Sebastian), fils du précédent, né et mort à Hambourg (1673-1736). Professeur de logique et de métaphysique au gymnase académique de Hambourg depuis 1699, il s'abandonna avec une violence telle à la polémique religieuse dans les cent trente-trois ouvrages qu'il écrivit jusqu'en 1729, que plusieurs furent confisqués ou brûlés par la main du bourreau. En 1733, il fut suspendu pour trois ans de ses fonctions et il lui fut interdit de rien publier.

EDZIN, fleuve du Kan-sou (Chine). Il sort du Nan-chan, arrose, sous le nom de Hovei-ho, l'oasis de Kan-Tchéou, puis coule au N., et, sous le nom d'*Edzin-Gol,* s'enfonce dans le désert de Gobi. Il en sort appauvri et se divise en deux branches, dont l'orientale se perd dans les marécages, et l'occidentale se jette dans le Sogok-Nor. Cours, 700 kil. environ.

EECKE, comm. du Nord, arrond. de Dunkerque ; 930 hab.

EECKE, auj. **Eeke,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Gand), sur l'Escaut ; 2.200 hab.

EECKEREN, auj. **Eekerem,** comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. d'Anvers) ; 12.500 hab. Moulins à farine, fabriques de chicorée, de toiles et de soie.

EECKHOUT (Gerbrand VAN DEN), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1621-1674). Rembrandt voulut bien, à prix d'or, le recevoir dans son atelier, et l'admettre même à sa table. Elève et imitateur de Rembrandt, il débuta par le portrait de son père, et aborda les sujets bibliques avec *Agar renvoyée par Abraham.* Puis vinrent successivement : *la Fuite en Egypte* (La Haye) ; *Anne vouant son fils au Seigneur* (Louvre) ; *Adoration des Mages,* etc. ; toutes toiles qui trahissent la même influence, mais qui ont une allure fière et magistrale. Van Eeckhout traita en maître un genre de peinture où la dextérité pratique joue le principal rôle. Telle est la *Partie de trictrac.*

EECKHOUT (Jakob-Joseph), peintre belge, né à Anvers en 1793, mort à Paris en 1861. Il fut d'abord joaillier, puis peintre de portraits et professeur à l'académie de La Haye. Il a publié deux œuvres monumentales : *Collection de portraits d'artistes modernes nés dans les Pays-Bas* (1822), et *Costumes du peuple de toutes les provinces du royaume des Pays-Bas* (1827).

EECLOO, auj. **Eekloo,** ville de Belgique (Flandre-Orientale), ch.-lieu d'arrond. admin. ; 14.500 hab. Cette capitale du *Meetjesland* possède des fabriques de toile, tisse des étoffes de laine et de coton, a des vanneries et des brasseries. Plusieurs canaux la traversent.

EEDEN (Frederik VAN), médecin et littérateur hollandais, né à Haarlem en 1860, mort en 1932. Après s'être occupé, à Amsterdam, des maladies nerveuses, il se fixa après 1895 à Bussum, où il fonda l'entreprise agricole coopérative avec possession collective du sol (*Walden*). Il a écrit des pièces de théâtre : *le Sonnet, l'Etudiant chez lui ;* des romans : *le Petit Jean, Jean voyageur ;* des poésies, et quatre volumes d'*Etudes.*

Eées, poème attribué à Hésiode (probablement du VIIe s.), dont nous n'avons que des fragments et qui était consacré aux femmes aimées par les dieux. La plupart des récits s'y rapportaient à des légendes de Thessalie ou de Béotie. Les *Eées* avaient été incorporées dans les *Catalogues* hésiodiques, dont elles formaient le quatrième livre.

EEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Thielt) ; 1.700 hab. Culture du lin ; huileries, briqueteries ; scieries de bois.

EEKHOFF (Wopke), historien et antiquaire hollandais, né et mort à Leeuwarden (1809-1880). Libraire à Leeuwarden, il en devint archiviste et bibliothécaire dès 1838. Il publia en 1846 une description historique de Leeuwarden (*Geschiedkundige beschrijving van Leeuwarden*), et, en 1851, une histoire de la Frise (*Beknopte geschiedenis van Friesland*). Il a publié aussi, de 1829 à sa mort, nombre de monographies historiques.

EEKHOUD (Georges), poète et romancier belge, né à Anvers en 1854, mort à Bruxelles en 1927. Il s'est acquis une des premières places parmi les écrivains belges, comme le peintre coloré des paysans campinois, des vagabonds, des réfractaires. Il est souvent desservi par un style rocailleux et affecté. Poète, il a publié : *Myrtes et Cyprès* (1876) ; *Zigzags poétiques* (1877) ; *les Pittoresques* (1879). Parmi ses romans et ses récits, nous citerons : *Kees Doorik* (1883) ; *Kermesses* (1885) ; *les Milices de Saint-François* (1886) ; *Nouvelles Kermesses* (1887) ; *la Nouvelle Carthage,* roman-pamphlet sur Anvers (1888) ; *les Fusillés de Malines* (1891) ; *le Cycle patibulaire* (1895) ; *Mes communions* (1897) ; *Escal Vigor,* roman esthétique et passionnel qui lui valut un procès (1899) ; *les Libertins d'Anvers* (1912) ; etc. On lui doit aussi : *Au siècle de Shakespeare.*

EELS, ELLEEVATS ou **HIYATS,** tribus nomades de la Perse, offrant les caractères physiques des Persans, et répudiant néanmoins toute parenté avec eux. Les Eels vivent sous la tente et élèvent des moutons, des chevaux et des chameaux.

EENAME, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Audenarde), sur l'Escaut ; 1.320 hab. Elevage. Tissages, briqueteries, brasseries.

EENDRAGT (TERRE), ancien nom du littoral de l'Australie de l'Ouest compris entre la baie d'Exmouth et la baie du Requin (Shark-Bay), ainsi appelé du navire de Dirck Hartichs, le navigateur hollandais qui aborda sur cette côte au début du XVIIe siècle.

EENENS (Alexis-Michel), général et écrivain belge, né et mort à Bruxelles (1805-1883). Député en 1847 puis lieutenant général, il a écrit *les Conspirations militaires de 1831* (1875), qui lui valurent un procès qu'il gagna.

EENHORN (Lambertus VAN), faïencier hollandais, né et mort à Delft (1651-1721). Fils de Wouter Van Eenhorn, il travailla longtemps dans l'atelier de son père et acheta en 1695 la fabrique de Metalen Pot de Lambert Cleffius après la mort de celui-ci. Eenhorn fabriqua des vases de grandes dimensions, cannelés, ornés de peintures bleues ou polychromes ; les couleurs en sont extrêmement belles, la glaçure est brillante et d'un blanc très pur. Beaucoup de ses œuvres portent le monogramme L. V. E. Eenhorn, en dehors de la faïence, a produit aussi de la poterie rouge.

ÉÉRIBÉE ou **ERIBÆA.** Myth. gr. Femme d'Aloéus, belle-mère des deux géants Otos et Ephialte. Ceux-ci ayant enfermé leur père Arès dans une prison d'airain, elle en avertit Hermès, qui délivra le dieu prisonnier.

EERNEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ostende) ; 5.600 hab. Scieries de bois. Grand commerce de beurre et d'œufs. Blanchisseries, brasseries.

EESEN, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Dixmude) ; 1.750 hab. Elevage ; fabrique de sucre de betterave ; brasseries. Détruite pendant la guerre de 1914-1918.

EESTI. Géogr. V. ESTONIE.

EÉTA ou **ÉÉTÈS.** Myth. V. ÆÉTÈS.

EÉTION [*si-on*]. Myth. Roi de Thèbes en Cilicie, père d'Andromaque, tué par Achille avec ses sept fils.

EF, une des variétés du préfixe é.

EF n. m. (abrév. du mot *effet*). Pop. : *Faire de l'ef,* Faire, chercher à faire impression ; chercher à éblouir.

ÉFAUFILER [*fô-fi-lé*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *faufiler*). Tirer les fils de la trame d'un tissu pour en faire de l'étoupe, de la peluche ou de la charpie.

EFENDI [*fin*] n. m. (mot turc, transcript. du gr. moderne *authentês,* qui signif. comme lui *monsieur* [et même *madame*], *seigneur, maître ;* et qui se place à la suite du nom propre). Titre que l'on donne en Turquie aux savants, aux dignitaires religieux, aux magistrats, aux fonctionnaires civils, aux écrivains, par opposition à *agha* et *bey,* qui s'appliquent de préférence aux militaires.

EFFAÇABLE [*é-fa*] adj. Qui peut être effacé : *Le crayon est facilement* EFFAÇABLE.

— ANTON. **Indélébile, ineffaçable.**

EFFAÇAGE [*é-fa*] n. m. Travail qui consiste à effacer

EFFACEMENT [*é-fa-se-man*] n. m. Action d'effacer ; suppression par des ratures : *L'*EFFACEMENT *d'un mot répété.*

— *Fig.* Action de s'effacer, de se mettre à l'écart ; Etat de ce qui est effacé : *L'*EFFACEMENT *du Dauphin ne déplaisait pas à Louis XIV.* (Lamartine.) *C'est le pays du silence, de l'*EFFACEMENT *universel des choses et des êtres.* (M. Barrès.) || Suppression, destruction : *L'*EFFACEMENT *du péché par l'absolution.*

— Pathol. Régression : *Au début de l'accouchement, l'*EFFACEMENT *du col utérin précède sa dilatation.*

EFFACER [*é-fa-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *ef,* et de *face.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'effaçai Nous effaçons.*) Faire disparaître en frottant, grattant, etc. : EFFACER *des traces de crayon, de l'encre, des caractères* || Rayer, supprimer par des ratures : EFFACER *un mot inutile.* (On écrivait autref. EFFACHIER.) || *Par anal.* Détruire ou affaiblir : *Le temps* EFFACE *la beauté, l'empreinte des médailles, l'éclat de l'or.*

— *Fig.* Faire disparaître, faire oublier : EFFACER *un nom de l'histoire.* EFFACER *le souvenir des injures.*

> Cet enfant que la vie *effaçait* de son livre.
> V. HUGO.

|| Ne pas laisser paraître, dérober aux regards : EFFACER *les épaules, le corps.* || Faire oublier, faire pardonner, racheter : EFFACER *les vices de sa jeunesse par les vertus de son âge mûr.* || Faire oublier, éclipser, surpasser : *Napoléon Ier* EFFAÇA *les plus grands capitaines.*

— ***Effacé, e,*** part. pass. du verbe *Effacer : Trait, Nom, Mot* EFFACÉ.

— *Fig.* Humble, sans considération, sans éclat : *Vivre obscur et* EFFACÉ. *Etre le mari* EFFACÉ *d'une beauté célèbre. Contenance, situation* EFFACÉE.

— Chem. de f. *Disque effacé,* Se dit d'un disque de chemin de fer lorsqu'il présente aux mécaniciens ou aux agents des trains auxquels il s'adresse, l'indication « Voie libre ».

— ***S'effacer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se tenir à l'écart, de côté (au propre et au fig.) : S'EFFACER *devant quelqu'un. L'historien qui... entreprend de* S'EFFACER *en écrivant.* (Michelet.)

— Au sens passif (au propre et au fig.) : *Crayon qui* S'EFFACE. *Le moindre pli* S'EFFACE. (Th. Gautier.)

> Les choses *s'effaçaient,* blêmes, diminuées.
> V. HUGO.

Les premiers sentiments S'EFFACENT *vite. Tout doit* S'EFFACER *devant l'intérêt public.*

— Escr. Se présenter à son adversaire en offrant le

moins de surface possible à ses coups (c'est-à-dire en se tenant bien de côté).

— Mar. Se dit d'un vaisseau qui, étant embossé, présente sa proue à un fort ou à un autre bâtiment.

— Syn. **Effacer, éclipser, obscurcir.** V. ÉCLIPSER. — **Biffer, raturer,** etc. V. BIFFER.

— ANTON. **Aviver.**

EFFACEUR [*é-fa*], **EUSE** n. Personne qui efface.

EFFAÇURE [*é-fa*] n. f. Action d'effacer; ce qui est effacé : EFFAÇURE *incomplète.*

— *Fig.* Suppression.

EFFANAGE [*é-fa*] n. m. Action d'effaner; son résultat : *Faites l'*EFFANAGE *avant que les épis soient montés.*

EFFANER [*é-fa-né*] v. tr. (du préfixe privat. *ef*, et de *fane*). Couper les fanes ou sommités des feuilles : N'EFFANONS *les blés que lorsque leur végétation est excessive.*

— ***S'effaner,*** v. pr. Au sens passif, Etre effané.

EFFANEUR [*é-fa*], **EUSE** n. Personne qui effane.

EFFANURES [*é-fa*] n. f. pl. Fanes provenant de plantes effanées.

EFFARADE n. f. Trouble d'une personne effarée.

EFFARANT [*an*], **E** adj. Qui effare.

EFFAREMENT [*é-fa, man*] n. m. Action d'effarer. || Etat d'une personne effarée :

Avec l'*effarement* d'entrer au paradis.
V. HUGO.

— *Fig.* Grand trouble moral : L'EFFAREMENT *d'une conscience.*

EFFARER [*é-fa-ré*] v. tr. (anciennem., ESFRAER, ESFRÉER, qui a donné aussi EFFRAYER, v. ce mot). Troubler au point que l'agitation se manifeste par un air hagard et inquiet.

— *Fig.* Troubler au point de faire perdre la raison.

— ***Effaré, e,*** part. pass. du verbe *Effarer* :

Aux badauds *effarés* dire mon sentiment.
VOLTAIRE.

— Se dit, dans certaines contrées, des bestiaux qui errent, abandonnés à eux-mêmes, dans les champs encore couverts de récoltes.

— Blas. Syn. de CABRÉ (en parlant du cheval).

— *Substantiv.* Personne effarée : *Partir comme un* EFFARÉ.

— SYN. **Effaré, effarouché.** *Effarouché* marque moins une idée d'égarement, comme *effaré,* qu'une idée de méfiance, de crainte, de susceptibilité ombrageuse.

— ***S'effarer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir effaré.

EFFAROUCHANT [*é-fa, chan*], **E** adj. Qui effarouche.

EFFAROUCHEMENT [*é-fa, man*] n. m. Action d'effaroucher. || Etat de celui qui est effarouché.

EFFAROUCHER [*é-fa, ché*] v. tr. (du préfixe *ef*, et de *farouche*). Rendre farouche; effrayer, faire fuir : EFFAROUCHER *le gibier. Un homme de talent... s'il est chagrin et austère, il* EFFAROUCHE *les jeunes gens.* (La Bruyère.); et au fig. : *Ils parlaient bas dans la crainte d'*EFFAROUCHER *les instants qui leur restaient.* (P. Loti.) || Intimider jusqu'à la peur : EFFAROUCHER *un candidat.*

— *Par extens.* Mettre en crainte, en défiance, en fuite : *Il faut, si vous m'en croyez, n'*EFFAROUCHER *personne.* (Molière.) *Ils* [les Epicuriens] *n'ont reconnu les dieux que par bienséance pour ne pas* EFFAROUCHER *la canaille.* (Voltaire.)

D'argent à un chat effarouché de gueules.

— *Fig.* Choquer, blesser : *Portes mal rechampies, qui* EFFAROUCHENT *l'œil par des tons criards.* (Balzac.)

— Argot. Voler : EFFAROUCHER *un portefeuille.*

— LOC. PROV. *Fig.* **Effaroucher les pigeons,** Eloigner d'une maison ceux qui y apportent du profit : *Un marchand qui surfait trop* EFFAROUCHE LES PIGEONS.

— ***Effarouché, e,*** part. pass. du verbe *Effaroucher* (au propre et au fig.).

— Blas. Se dit du taureau, du bœuf ou du chat, représentés levés sur leurs pieds de derrière.

— SYN. **Effarouché, effaré.** V. EFFARÉ.

— ***S'effaroucher,*** v. pr. Au sens passif, Etre effarouché (au propre et au fig.).

— ANTON. **Affaiter, apprivoiser, priver.** — **Rasséréner, rassurer, tranquilliser.**

EFFAROUCHEUR [*é-fa*], **EUSE** n. *Pop.* Qui commet de menus vols.

EFFARVATTE [*é-far*] n. f. Nom vulgaire des fauvettes rousserolles (*acrocephalus scirpaceus*). [L'effarvatte de France, ou fauvette des roseaux, est rousse en dessus, blanche et grise en dessous, et mesure 15 cm. de long.]

Effarvatte.

EFFAUCHETTER [*é-fô-chè-té*] ou **EFFAUCHETER** [*é-fô-che-té*] v. tr. (Prend deux *t* devant une syllabe muette : *Il effauchette. Il effauchettera.*) Ramasser les avoines avec le fauchet.

EFFAUTAGE n. m. Comm. Syn. EFFÛTAGE.

EFFECTIF [*é-fèk*], **IVE** adj. (lat. *effectivus*). Qui produit l'effet attendu.

— Qui est réel, positif : *Une armée de trente mille hommes* EFFECTIFS. *Avoir dix mille écus* EFFECTIFS *dans sa caisse.*

— *Fam.* Sur qui l'on peut compter : *Un homme* EFFECTIF.

— Fin. *Valeurs effectives,* Les espèces (Par opposition aux VALEURS FIDUCIAIRES).

— Théol. *Amour effectif,* Amour de Dieu qui se traduit par des actes, par opposition à l'AMOUR AFFECTIF, qui se borne aux sentiments. || *Grâce effective,* Qui se traduit par des actes.

— ANTON. **Ineffectif, apparent, illusoire, nominal.**

EFFECTIF [*é-fèk*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Milit. Nombre de militaires de tout grade, entrant dans la composition d'une armée ou d'une fraction constituée quelconque de cette armée : L'EFFECTIF *d'un régiment d'infanterie, d'une batterie.* (On dit aussi : L'EFFECTIF EN CHEVAUX OU EN MATÉRIEL.)

— *Par extens.* Nombre réel de... : L'EFFECTIF *d'une classe.* L'EFFECTIF *des perdrix d'une chasse.*

— ENCYCL. L'*effectif* donne la mesure de la puissance d'une armée, à la condition qu'il soit réel et non apparent. En France, ce n'est qu'à partir de la création de l'armée permanente, sous Charles VII, que l'on trouve quelques données un peu précises sur les effectifs et la façon de les contrôler. On avait recours, pour cela, aux *montres* ou *revues:* les commissaires du roi devaient passer à l'improviste la revue de chaque compagnie entretenue par son capitaine, lequel cherchait parfois à les tromper au moyen de *passe-volants.*

Depuis lors, les effectifs sont devenus plus réels, et ils se sont accrus en même temps.

Les effectifs de toutes les unités sont fixés par la loi des cadres et effectifs, complément de la loi d'organisation générale de l'armée. Les tableaux annexes adjoints à la loi ne donnent, toutefois, que les effectifs du pied de paix; ceux du pied de guerre étant confidentiels, et fixés par des *tableaux d'effectifs de guerre.*

L'effectif *de paix* sert de base à l'établissement du budget de la guerre et représente un maximum qui n'est pas toujours atteint. Comme la Chambre table sur le déficit accidentel, pour ne voter que des crédits inférieurs à ceux qu'exigerait l'entretien de l'effectif au complet légal absolu, le ministre est contraint, pour équilibrer son budget, de réaliser des économies par l'envoi en congé d'un certain nombre d'hommes. D'où, la distinction entre *effectif budgétaire* sur le papier et *effectif moyen* réalisé dans les corps de troupes. On comprend, d'ailleurs, que l'obligation imposée par la loi française d'incorporer le contingent valide annuel entier introduit un flottement dans les effectifs.

EFFECTION [*é-fèk'-si-on*] n. f. (du lat. *effectio,* exécution). Nom par lequel plusieurs mathématiciens ont désigné la construction géométrique des problèmes et des équations.

EFFECTIVEMENT [*é-fèk', man*] adv. (de *effectif*). Réellement : *Les hommes se forment des idées de vertu qu'ils ne pratiquent jamais* EFFECTIVEMENT. (Nicole.) || Pour confirmer une affirmation, et par suite pour *En effet* au commencement d'une phrase : EFFECTIVEMENT, *je n'y comptais plus.*

— SYN. **Effectivement, en effet.** On peut dire que *en effet* s'emploie davantage pour marquer une conséquence logique, *effectivement* pour marquer la réalisation d'une chose; mais il n'en est pas toujours ainsi, loin de là.

EFFECTIVITÉ [*é-fèk'*] n. f. Etat, nature de ce qui est effectif.

EFFECTRICE [*é-fèk'*] adj. f. (du lat. *effectus,* effet). Didact. Se dit d'une cause qui produit un effet. (On dit plus souvent EFFICIENTE.)

EFFECTUATION [*é-fèk', si-on*] n. f. Action d'effectuer : L'EFFECTUATION *d'un dessein.* (Peu us.)

EFFECTUER v. tr. (lat. *effectum,* supin de *efficere*). Mettre à exécution, réaliser, accomplir : EFFECTUER *un payement, des réformes, une opération, le passage d'une rivière.*

— ***S'effectuer,*** v. pr. Au sens passif, Etre effectué.

— SYN. **Effectuer, accomplir, exécuter,** etc. V. ACCOMPLIR.

EFFEL (François LEJEUNE, dit **Jean**), dessinateur humoriste français, né à Paris en 1908. Ses compositions font sourire autant par l'ironie des légendes que par la feinte naïveté des personnages.

EFFELURE [*é-fe*] ou **EFFÉLURE** [*é-fé*] n. f. Rognure de peau, corroyée ou hongroyée, employée à la fabrication de la colle.

EFFEMELLER v. tr. (du préfixe privat. *ef,* et de *femelle*). Purger une forêt par la suppression du bois mort.

EFFÉMINANT [*é-fé-mi-nan*], **E** adj. Qui efféminé : *Plaisirs* EFFÉMINANTS

EFFÉMINATION [*é-fé, si-on*] n. f. Action d'efféminer. Etat d'une personne efféminée.

EFFÉMINÉMENT adv. D'une manière efféminée.

EFFÉMINER [*é-fé, né*] v. tr. (lat. *effeminare;* du préfixe *ef,* et du lat. *femina,* femme). Rendre faible comme une femme : *Le luxe* EFFÉMINE *une nation.*

— Fig. : *L'oisiveté* EFFÉMINE *le courage.*

— ***Efféminé, e,*** part. pass. du verbe *Efféminer.* Qui tient de la femme, des personnes délicates, amollies : *Habitudes* EFFÉMINÉES. *Langage* EFFÉMINÉ.

— Substantiv. : *C'est le propre de l'*EFFÉMINÉ, *de se lever tard.* (La Bruyère.)

— SYN. **Efféminé, affaibli, amolli, énervé.** V. AFFAIBLI.

— ANTON. **Mâle, viril.**

— ***S'efféminer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir efféminé : *Les hommes s'*EFFÉMINENT *et les femmes s'hommassent.* (Bernardin de Saint-Pierre.)

EFFEN (Juste **Van**), publiciste hollandais, né à Utrecht en 1684, mort à Bois-le-Duc en 1735. Outre de nombreux articles et des traductions, on lui doit : *Parallèle d'Homère et de Chapelain* (1714); *les Petits-maîtres,* comédie en cinq actes (1719); etc

EFFERDING ou **EFERDING,** ville d'Allemagne (Autriche, Haut-Danube, district de Wels), sur le Danube; 2.400 hab. Ch.-lieu de district. Ancien château fort.

EFFÉRENT [*é-fé-ran*], **E** adj. (lat. *efferens;* de *efferre,* porter dehors). Qui emporte.

— Anat. *Vaisseaux efférents,* Vaisseaux absorbants qui sortent des ganglions lymphatiques et se portent vers le canal thoracique. || *Nerfs efférents,* Nerfs qui portent les actions du centre à la périphérie.

EFFERVESCENCE [*é-fèr-vèss-sanss'*] n. f. (du lat. *effervescere,* entrer en ébullition). Physiq. Bouillonnement tumultueux, produit par le dégagement rapide d'un fluide gazeux traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface : *Les alcalis font* EFFERVESCENCE *avec les acides. Il ne faut point confondre l'*EFFERVESCENCE *avec la fermentation ni avec l'ébullition.*

— *Fig.* Agitation extrême : EFFERVESCENCE *populaire.* || Ardeur, émotion vive et passagère : L'EFFERVESCENCE *des passions, des esprits.*

EFFERVESCENT [*é-fèr'-vèss-san*], **E** adj. (lat. *effervescens,* part. prés. de *effervescere,* bouillir). Qui bouillonne par suite du dégagement d'un gaz : *Matières* EFFERVESCENTES. *Boissons* EFFERVESCENTES.

— *Fig.* Ardent, ému, bouillonnant : *Jeunesse, Foule* EFFERVESCENTE. *Passions* EFFERVESCENTES.

EFFET [*é-fè*] n. m. (lat. *effectus;* de *efficere,* accomplir). Résultat d'une cause; acte d'un agent : *Il n'y a pas d'*EFFET *sans cause.*

Celui-là voit l'*effet* et celui-ci la cause :
Sur cette double loi le monde entier repose.
A. DE MUSSET.

|| Exécution, réalisation : *En venir à l'*EFFET.

O de mon songe affreux trop véritable *effet.*
CORNEILLE.

|| Acte (par rapport à intention, à parole) : *Il faut s'attacher aux* EFFETS *et non aux paroles.* || Action, vertu, propriété, résultat : L'EFFET *d'un remords. L'*EFFET *des eaux, des couleurs. L'*EFFET *de la crainte. Avoir le même* EFFET *qu'un contrat.* || Impression produite sur l'esprit, le cœur : L'EFFET *d'un discours, des paroles, d'une pièce, d'une poésie. Conseil, Lettre qui a été d'un* EFFET *salutaire.* || Action de frapper les yeux, de donner l'apparence de : *Viser à l'*EFFET, *à faire de l'*EFFET. *Sacrifier tout à l'*EFFET. *Faire l'*EFFET *d'un homme vertueux. Faire l'*EFFET *d'une bonne chose.* || Fam. *Faire des effets de,* Faire étalage de, tirer vanité de : *Faire des* EFFETS *de linge, d'érudition, de main, bras, jambe.*

— Au plur. Objets mobiliers à l'usage d'une personne : *Serrer ses* EFFETS *dans une malle.* EFFETS *de literie.*

— *Particulièrem.* Vêtements, pièces de l'habillement : *Ménager ses* EFFETS.

— Bx-arts. Impression produite par une œuvre d'art : *Drame qui fait grand* EFFET. || *Mettre un tableau à l'effet,* Distribuer les noirs et les clairs de la façon la plus frappante.

— Au plur. Fig. : *Ménager ses effets,* Graduer l'impression à produire.

— Comm. Billet, lettre de change, chèque, papier de crédit : *Souscrire, Payer un* EFFET. || *Effet au porteur,* Effet payable au porteur. || *Livre des effets à recevoir et à payer,* Livre appelé aussi *rescontre* ou *échéancier,* et sur lequel le négociant inscrit les détails relatifs aux effets à recevoir et à payer. || *Compte d'effets à recevoir,* Compte ouvert sur le grand-livre d'un commerçant, et sur lequel sont inscrits, par ordre d'entrée et de sortie, les effets qu'il doit toucher. || *Effet de complaisance,* Effet de commerce fictif destiné à obtenir artificiellement du crédit au porteur. || *Effet bancable,* Effet payable dans une ville où la Banque de France a un comptoir. (Les effets non bancables sont parfois qualifiés d'*effets déplacés.*)

— Dr. Biens : EFFETS *mobiliers, immobiliers. Les* EFFETS *d'une succession.* || *Effet rétroactif,* Effet d'une loi dont on fait remonter l'application à un temps où elle n'était pas encore promulguée : *Aucune loi pénale ne peut avoir d'*EFFET RÉTROACTIF. || *Sortir son plein et entier effet,* Se dit d'un jugement qui est exécuté dans toute sa teneur.

— Electr. *Effet Edison,* Emission d'électrons par un filament chauffé dans le vide moléculaire. (Ce phénomène, découvert par Edison en 1884, est le point de départ des lampes triodes de la T. S. F.) || *Effet Joule,* Echauffement qui se produit pendant le passage d'un courant électrique dans un conducteur; la quantité de chaleur dégagée est proportionnelle à la résistance électrique du conducteur et au carré de l'intensité du courant. || *Effet Peltier,* Dégagement ou absorption de chaleur qui se manifeste dans un circuit hétérogène parcouru par un courant électrique. || *Effet Kelvin* ou *effet pelliculaire* ou encore *effet de peau,* Répartition inégale des courants alternatifs, dans les conducteurs massifs avec augmentation de la densité de courant vers la surface. || *Effet Thomson,* Dégagement ou absorption de chaleur au passage du courant dans les parties d'un conducteur homogène qui se trouvent à des températures différentes. || *Effet corona* ou *de couronne.* V. ce mot.

— Fin. *Effets publics,* Titres ou valeurs émis par les gouvernements, tels que rentes, bons du Trésor, etc., négociables sans garantie de la part du cédant qui substitue son cessionnaire dans ses droits. V. BOURSE, AGENT DE CHANGE.

— Jeux. Autrefois, Le « procédé » d'une queue de billard. || Au billard, Manière particulière d'attaquer sa bille. V. la partie *encycl.* || *Faire des effets de queue,* Jouer au billard de manière prétentieuse.

— Manèg. Se dit des mouvements de la main, qui servent à conduire un cheval : *Il y a quatre* EFFETS : *d'arrière en avant, d'avant en arrière, à gauche ou à droite.*

— Mécan. Puissance transmise par une force, par une machine : EFFET *utile* (Syn. de RENDEMENT.) || *Machine à simple effet,* Machine dans laquelle la vapeur du générateur n'agit que sur une seule face du piston. — *Machine à double effet,* Machine dans laquelle la vapeur exerce son action successivement sur chacune des faces du piston.

— Milit. *Effets,* Objets de différente nature délivrés aux militaires pour leur permettre de faire leur service.

— Mus. *Effet simple,* Effet musical où l'on trouve séparément des effets d'intonation, de rythme, de timbre, d'intensité, de caractère et d'harmonie. || *Effet composé,* Celui où l'on trouve à la fois tous les effets.

— Opt. *Effet Tyndall.* V. la partie *encycl.*

— LOC. DIV. *Pour cet effet, A cet effet,* Dans l'intention de. || *A quel effet?* A quelle intention? || *A l'effet de,* Pour l'accomplissement de; afin de. || *Viser à l'effet,* Etre dit ou fait pour produire de l'effet. || *Plus de paroles que d'effets,* Se dit d'une personne qui promet beaucoup plus qu'elle ne tient. || Pop. *Effets de biceps,* Coups appliqués à quelqu'un pour lui donner une preuve de force. || *Effets de poche,* Action de payer; étalage ostentatoire de monnaie.

— *En effet,* loc. adv. Réellement : *Tous ceux qui sont* EN EFFET *vertueux.* (Descartes.) || Assurément (pour confirmer ce qui a été dit) :

Je n'aspire *en effet* qu'à l'honneur de vous suivre.
RACINE.

|| Car : *Il ne mérite aucune récompense;* EN EFFET *il n'a pas travaillé.* || Syn. EFFECTIVEMENT.

— Anton. **Cause, motif.**

— Encycl. Philos. Tandis que la cause est ce qui produit, l'*effet* est ce qui est produit. Mais deux conceptions principales ont été en conflit dans l'histoire de la philosophie. D'après l'une, l'action causale est une sorte d'influx, comme un transport de force et de mouvement: l'effet est le résultat de cette action ; on considère l'effet comme préexistant et renfermé dans la cause, proportionné à elle, et jamais plus grand. C'est la théorie analytique de la causalité. La critique de cette conception, commencée surtout par Malebranche et Leibniz, continuée par Hume, a été reprise par Stuart Mill. Une conception synthétique a été formulée ainsi par ce philosophe : « La cause est la série des conditions, l'ensemble des antécédents sans lesquels un phénomène ne se produirait pas ; le conséquent invariable s'appelle l'*effet*. » Il n'y a alors aucune inclusion de l'effet dans la cause : les deux termes sont connexes, mais radicalement hétérogènes, et leur exécution seule définit le rapport causal. V. *Supplément*.

— Admin. milit. Les *effets* se divisent, au point de vue de la nature, en différentes catégories : *de pansage, de petite monture, d'habillement, de grand et petit équipement, de chaussure, de campement*, etc.

Au point de vue de la façon dont ils sont fournis aux corps de troupes, on distingue l'approvisionnement : 1° *de l'Etat ;* 2° *du corps ;* 3° *des unités administratives.*

L'approvisionnement de l'Etat est formé par les effets de toute nature gardés en réserve pendant la paix, pour subvenir aux besoins de la mobilisation, c'est-à-dire pour habiller et équiper les hommes rappelés à ce moment.

L'approvisionnement du corps comprend des effets reçus des magasins, et d'autres achetés directement par les corps à des entrepreneurs. C'est le conseil d'administration du corps qui fixe la valeur de cet approvisionnement.

Enfin, l'approvisionnement des *unités* est déterminé, pour chacune d'elles, par le chef de corps. C'est à elles de se le procurer sur leurs fonds de masse, en les achetant au magasin du corps. Ces effets de l'approvisionnement des unités sont répartis en quatre « collections » : celle n° 1 ou de guerre et parade, formée d'effets neufs ou très bons ; celle n° 2 ou d'extérieur (effets que les hommes mettent pour sortir en ville) ; celle n° 3, ou d'instruction (effets les plus mauvais, que les hommes mettent pour le service et les manœuvres) ; celle n° 4 ou H I, pour l'habillement des réservistes lors de leur convocation. Les effets n'étant plus la propriété des hommes, aucune limite n'est fixée à leur durée.

— Comm. Le mot *effet de commerce* est un terme générique désignant les divers titres usités pour simplifier la circulation commerciale. Ces titres, qui représentent virtuellement des espèces, se transmettent par ordre ou au porteur. Ils comprennent principalement la lettre de change, le billet à ordre ou au porteur, le chèque, le warrant, les mandats (v. ces divers mots).

Les effets de commerce, généralement encaissés par les *garçons de recette*, ne doivent pas l'être par des huissiers. Cependant, une circulaire du garde des sceaux du 20 juin 1882 a décidé que l'encaissement par les huissiers des effets protestables continuerait d'être toléré (sous la condition d'une rémunération spéciale allouée à l'huissier) « dans les localités autres que les villes, chefs-lieux de département et d'arrondissement, ou qui sont le siège d'un tribunal de commerce ».

Timbre des effets de commerce. — Tous les effets de commerce sont en principe soumis à un droit de timbre proportionnel.

Effets à payer. — Ce sont ceux dont le commerçant se sait débiteur. Le compte des effets à payer est crédité de tous les effets qui sont à payer, par le débit des personnes qui disposent sur le commerçant, ou à qui il a souscrit des billets, ou à qui il a donné des acceptations. Quand les effets arrivés à l'échéance sont payés, le compte *Effets à payer* est débité de cette rentrée par le crédit du compte *Caisse*. De cette façon, le solde créditeur du compte *Effets à payer* indique le montant des effets restant en circulation.

Effets à recevoir. — Les effets à recevoir sont tous ceux qui composent le *portefeuille du commerçant*. Ils sont l'objet d'une comptabilité inverse de la précédente. Au bilan, les effets à recevoir figurent à l'actif parmi les *valeurs disponibles*, c'est-à-dire que le compte *Effets à recevoir* représente, par son solde débiteur, le montant des effets non encore échus et à recevoir par le commerçant.

En cas de non-payement de l'effet à échéance, le porteur, s'il veut sauvegarder ses recours contre les signataires, est tenu de faire dresser protêt dans les vingt-quatre heures. V. protêt.

Le payement par chèque des effets de commerce est réglementé par la loi du 28 août 1924.

— Mathém. et Jeux. On nomme *effets*, au billard, les mouvements de billes qui paraissent contredire les lois ordinaires de la mécanique.

L'un des fils d'Euler a publié, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour l'année 1758, le premier travail mathématique qu'on puisse considérer comme se rapportant à la théorie du jeu de billard. Poisson s'est, depuis, occupé de la même question restreinte dans les mêmes limites. La théorie complète des effets du jeu de billard a été donnée par Coriolis (1835).

Le mouvement de rotation imprimé à la bille par le coup de queue a pour objet, selon les cas, de donner à cette bille un mouvement rétrograde après son choc contre la bille adverse ; d'augmenter ou de diminuer la déviation qui serait naturellement résultée de ce choc ou du choc contre une bande, si la bille jouée avait simplement roulé sur le tapis ; de ranimer le mouvement de translation de la bille jouée, aux dépens de son mouvement de rotation, après le choc prévu ; de lui faire décrire un chemin courbe au lieu d'une ligne droite, par la réaction du tapis, etc. V. billard.

— Opt. *Effet Tyndall*. L'effet Tyndall s'observe au passage des rayons lumineux dans les milieux hétérogènes liquides, comme les suspensions colloïdales.

Lorsqu'une cuve à faces parallèles (*fig.* 1) reçoit un faisceau de rayons parallèles sur l'une de ces faces, la trace laissée par la lumière sur la face opposée garde les dimensions du faisceau d'origine, quand la cuve est vide ou contient un liquide homogène ; si, au contraire, la cuve est remplie d'un liquide « trouble », tel qu'une suspension colloïdale, au lieu que le faisceau reste cylindrique dans son passage au travers de la cuve, il s'élargit, et la trace laissée sur la face opposée est plus grande que celle des rayons à leur entrée.

Il y a diffusion de la lumière par les particules de matières solides en suspension qui réfléchissent les rayons. On vérifie aisément ce fait en plaçant la suspension dans un

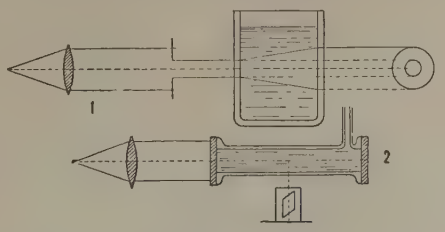

Effet Tyndall.

tube horizontal (*fig.* 2) et en faisant arriver le faisceau parallèle de rayons lumineux suivant l'axe du tube. Si l'on observe la lumière émise normalement à l'axe du tube avec un nicol, on constate que cette lumière est polarisée.

C'est à l'effet Tyndall qu'est dû l'aspect des suspensions ; elles n'ont généralement pas la même couleur lorsqu'elles sont regardées par transparence ou par réflexion, sans que ce phénomène soit aucunement dû à la fluorescence.

EFFEUILLAGE [*é-feu-yaj'*] n. m. Opération pratiquée sur les arbres ou arbustes fruitiers, et qui consiste à en détacher un certain nombre de feuilles pour permettre à la lumière et à la chaleur du soleil de pénétrer jusqu'aux fruits.

EFFEUILLAISON [*é-feu-yè-zon*] n. f. (de *effeuiller*). Chute naturelle des feuilles : *L'*effeuillaison *des arbres à l'automne.* (N'est pas syn. de effeuillage.)

EFFEUILLEMENT [*é-feu-ye-man*] n. m. (de *effeuiller*). Chute des feuilles ; état des arbres dont les feuilles tombent ou sont arrachées.

EFFEUILLER [*é-feu-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *ef*, et de *feuille*). Dépouiller de ses feuilles : Effeuiller *une plante.* || Détacher les pétales de : Effeuiller *une fleur, une rose.* || Diviser en feuilles, en lamelles. (Vx.)

— *Fig.* Détruire progressivement : *Le temps* effeuille *nos espérances.*

— Us et cout. *Effeuiller la marguerite*, Détacher successivement les pétales de cette fleur, en disant : *Il* (ou *Elle*) *m'aime un peu, beaucoup, passionnément* (ou *tendrement*), *à la folie, pas du tout.* (Le mot avec lequel on détache le dernier pétale indique s'amuser-t-on à croire, comment l'on est aimé de la personne à qui l'on pense.

D'argent à un arbre effeuillé de sable.

— ***Effeuillé, e,*** part. pass. du verbe *Effeuiller*.

— Blas. Se dit d'un arbre, d'un rameau dépouillé de ses feuilles.

— ***S'effeuiller,*** v. pr. Au sens passif, Etre effeuillé (au propre et au fig.) : *Cet arbre* s'effeuille.

Les platanes déchus *s'effeuillant* dans l'air noir.
Verlaine.

Les illusions s'effeuillent *chaque jour.* (Lamartine.)

EFFEUILLEUR [*é-feu-yeur*], **EUSE** n. Qui pratique l'effeuillage.

EFFEUILLURE [*é-feu-yur'*] n. f. Feuilles détachées d'un arbre : Effeuillures *de mûrier.*

EFFIAT [*è-fi-a*], comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 23 kil. de Riom, en Limagne ; 820 hab. Ancien château des marquis d'Effiat.

EFFIAT (Antoine Coiffier, marquis d'), dit **Ruzé,** du nom de son grand-oncle maternel, dont il hérita (1613), né à Effiat (Puy-de-Dôme) en 1581, mort à Lutzelstein (Lorraine) en 1632. Nommé d'abord premier écuyer de la grande écurie (1616), puis capitaine des chevau-légers de la garde du roi (1617), il fut envoyé, en 1624, comme ambassadeur à Londres et chargé de négocier le mariage d'Henriette de France et de Charles Ier. Fort apprécié de Richelieu, il fut nommé surintendant des finances en 1626, et sut se tenir à l'écart des cabales. Il assista à l'assemblée des notables de 1626-1627. Emmené par le cardinal au siège de La Rochelle, le marquis d'Effiat devint grand maître de l'artillerie en 1629, puis, après avoir commandé quelque temps dans le Piémont, il reçut le bâton de maréchal de France, en 1631. On a de lui quelques ouvrages : *Etat des affaires des finances* (1626) ; *Mémoires concernant les guerres d'Italie de 1625 à 1632* (1662-1682), etc. Il fut le père de Cinq-Mars.

EFFIAT (Antoine de Ruzé, marquis d'), né à Effiat en 1638, mort à Paris en 1719, petit-fils du maréchal d'Effiat et fils de Martin de Ruzé, marquis d'Effiat. Ecuyer de Monsieur, frère de Louis XIV, il fut soupçonné d'avoir participé à l'empoisonnement de Madame, légende aujourd'hui détruite. Il fit partie du conseil de régence.

EFFICACE [*é-fi*] adj. (lat. *efficax ;* de *efficere*, effectuer). Qui produit l'effet attendu : *Remède, Moyen* efficace. || Dont les actes, les paroles atteignent leur but : *Défenseurs, Protecteurs* efficaces. *Un orateur agréable et* efficace. (Bossuet.)

— Philos. *Cause efficace.* V. *Supplément.*

— Théol. *Grâce efficace,* Grâce qui a toujours son effet.

— Anton. **Inefficace, impuissant, stérile, vain.**

— Encycl. Phys. La valeur *efficace* d'une quantité qui varie périodiquement (fonction périodique) est égale, par définition, à la racine carrée de la moyenne des carrés des valeurs instantanées de cette quantité pendant une période. Dans le cas particulier des courants électriques alternatifs, on exprime toujours les tensions et les intensités en valeurs efficaces, même lorsque ce qualificatif n'est pas ajouté à la valeur de ces grandeurs. Ex. : un courant de 100 ampères 30.000 volts veut dire : 100 ampères efficaces par fil et 30.000 volts efficaces entre fils.

EFFICACE [*é-fi*] n. f. (lat. *efficacia*). Efficacité : *Une louange en grec est d'une merveilleuse* efficace *à la tête d'un livre.* (Molière.)

...Mais sa grâce
Ne descend pas toujours avec même *efficace.*
Corneille.

*Les mondains, toujours dissipés, ne connaissent pas l'*efficace *de cette action paisible et intérieure.* (Bossuet.)

EFFICACEMENT [*é-fi, man*] adv. D'une manière efficace.

EFFICACIEN [*é-fi, si-in*] n. et adj. m. Partisan de la grâce efficace.

EFFICACITÉ [*é-fi*] n. f. (lat. *efficacitas*). Caractère de ce qui est efficace : *L'*efficacité *de la quinine contre la fièvre.*

— Artill. *Tir d'efficacité,* Tir effectué d'après les éléments du tir de réglage.

— Anton. **Inefficacité, impuissance, inanité, stérilité, vanité.**

EFFICIENCE [*é-fi-si-anss*] n. f. (de l'angl. *efficiency*). Rendement, effet utile d'une machine, d'un homme.

EFFICIENT [*é-fi-si-an*], **E** adj. (lat. *efficiens ;* de *efficere*, effectuer). Qui produit réellement son effet. (S'emploie de préférence avec le mot *cause*) : *Le hasard n'est* cause efficiente *que rarement et par accident.* (Renan.)

— Encycl. *Causes efficientes.* V. cause, causalité, et effectif, ive.

EFFIGIAL [*é-fi*], **E** adj. Relatif à l'effigie : *Type* effigial. (Peu us.)

EFFIGIE [*é-fi-ji*] n. f. (lat. *effigies ;* de *effingere*, représenter). Représentation en cire peinte ou en peinture d'une personne, d'un grand personnage ou d'un condamné. || Empreinte d'une monnaie ou d'une médaille représentant la tête d'un roi, d'un prince ou d'un grand personnage : *Monnaie à l'*effigie *de Louis XIV.*

— *Fig.* Sceau, marque, type : *La terre est partout marquée à l'*effigie *de l'humanité.* (E. Pelletan.) || Ressemblance, forme extérieure : *Le Verbe s'unit à la chair par son* effigie *humaine.* (Chateaubriand.) || Imitation, apparence : *Nous étalons une conscience qui n'est que la fausse* effigie *de la nôtre.* (Massillon.)

— *Pop.* Portrait : *Militaire qui donne son* effigie *à sa payse.*

— Dr. *En effigie.* Se disait autrefois d'un simulacre d'exécution que l'on appliquait à l'*effigie* des condamnés contumax : *Etre pendu, brûlé* en effigie.

— Syn. **Effigie, figure, image, portrait.** *Portrait* est d'un usage bien plus courant que *effigie*, terme de numismatique et de droit : il représente l'œuvre d'art qui reproduit une personne trait pour trait. *Image* et *figure* sont des termes plus larges, et qui s'appliquent également aux choses et aux personnes, mais n'en présentent que la forme, le contour, l'attitude, celle-ci étant toujours une représentation artificielle, c'est-à-dire faite de main d'homme, des objets, et celle-là pouvant en être une représentation spontanée et naturelle.

— Encycl. Archéol. Les *effigies* en cire peinte représentant des personnages vivants ou morts furent en honneur au moyen âge et longtemps après. Les effigies de personnages vivants se mettaient dans les églises pour obtenir une grâce, ou en conséquence d'un vœu : Charles VI, en 1389, fit placer la sienne à Avignon devant la statue du bienheureux Pierre de Luxembourg ; en 1466, Louis XI fit vœu d'offrir à Notre-Dame de Cléry une image en cire de sa fille Anne. Aux obsèques des souverains, princes et prélats, on plaçait sur le lit mortuaire ou sur le cercueil l'effigie en cire du défunt paré de ses attributs les plus solennels. On faisait appel pour cela à des artistes célèbres : Clouet pour François Ier et Henri II ; Bachelier pour le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Ces effigies restaient exposées durant un certain temps. On promenait même à travers les provinces les effigies des rois de France, qu'on exhibait contre argent : celle d'Henri IV fut laissée en gage dans une hôtellerie, et donna lieu à un procès. On put voir longtemps, à Notre-Dame de Paris, l'effigie équestre de Philippe VI, avec les armes qu'il portait à la bataille de Cassel. A Westminster, on voyait encore, sous Charles Ier, des effigies de souverains anglais renfermées dans des armoires.

Le musée de Chantilly possède encore celle d'Henri IV, la seule qui ait survécu à la Révolution.

— Dr. pénal. *L'exécution par effigie* était autrefois un simulacre d'exécution (pendaison d'un mannequin, par exemple) auquel il était procédé à la suite des condamnations par contumace. Elle est aujourd'hui remplacée par certaines mesures de publicité à la constatation officielle desquelles la loi attache les effets juridiques autrefois liés à l'exécution par effigie (C. d'instr. cr., art. 472, modifié par la loi du 2 janvier 1850).

— Numism. *Droit d'effigie.* On appelle ainsi, en numismatique, le pouvoir conféré à un personnage de faire figurer son propre portrait sur un type de monnaie. Dans l'antiquité grecque, les portraits de souverains n'apparaissent guère qu'après Alexandre le Grand. Chez les Romains, Jules César fut le premier à s'arroger, vers la fin de sa vie, le droit d'effigie ; ce droit, que conservèrent les empereurs d'Orient, passa à Charlemagne, dès qu'il eut été couronné empereur, en l'an 800. Si l'image en pied du roi paraît sur les monnaies d'or françaises, de Philippe III à Charles V, le portrait même du souverain, tête ou buste de profil, ne figure sur les monnaies d'argent qu'à partir de Louis XII, sur le cuivre que depuis Henri III, sur l'or que depuis Louis XIII.

EFFIGIER [*é-fi-ji-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Exécuter en effigie : Effigier *un contumax.* (Vx.)

EFFILAGE [*é-fi*] n. m. Action d'effiler : *L'*effilage *de la toile.*

EFFILÉ [*é-fi*], **E** adj. (du préfixe *ef*, et de *fil*). Mince, long et étroit : *Main* effilée. *Outil* effilé. *La langue de la fauvette à tête noire est* effilée *et fourchue.* (Buffon.)

— *Fig.* Acéré, mordant : *Langue* effilée.

— Agric. et Bot. Se dit d'une plante qui pousse, ou d'un organe long et grêle.

— Manèg. *Cheval effilé,* Cheval à l'encolure fine et déliée.

EFFILER [*é-fi-lé*] v. tr. (du préfixe *ef*, et de *fil*). Défaire, détisser fil à fil : Effiler *une toile.* || *Effiler les*

cheveux, Les dégarnir, les éclaircir. || *Effiler de la charpie*, Effiler du linge pour en faire de la charpie.
— Agric. Syn. de EFFILER.
— Chass. *Effiler les chiens*, Les énerver, les fatiguer, et altérer ainsi leur constitution : *On court risque d'*EFFILER LES CHIENS *quand on les fait chasser trop jeunes.*
— ***Effilé, e,*** part. pass. du verbe *Effiler*. Se disait autref. du linge de deuil, bordé d'une frange de fil :

Il porte le grand deuil, son linge est *effilé*.
REGNARD.

— *Substantiv.* et au masc. *Prendre l'effilé*, Autref., Se mettre en deuil. || Frange : *Jupe garnie de trois rangs d'*EFFILÉS.
— Tissag. Frange nouée qui borde certains tissus. (Il peut être exécuté avec les fils mêmes du tissu, et on l'obtient alors soit en arrêtant la trame par des fils, soit en faisant avancer la chaîne d'une certaine longueur sans tisser : il ne reste plus qu'à couper les intervalles par moitié ; ou bien être rapporté et se composer de fils étrangers.) || En passementerie, l'*effilé* est une frange droite, ou nouée une seule fois à sa monture. V. FRANGE.
— N. m. pl. Sorte de passementerie qui est garnie et ornée d'une frange.
— ***S'effiler,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir effilé. S'éparpiller en fils.

EFFILEUR [*é-fi*], **EUSE** n. Syn. de EFFILOCHEUR.

EFFILOCHAGE [*é-fi*] n. m. Action d'effilocher.
— Papet. Syn. de DÉFILAGE.
— ENCYCL. Techn. L'*effilochage* consiste à déchiqueter les vieux tissus et les étoffes de rebut, soit pour utiliser de nouveau la laine ainsi obtenue (que l'on appelle *laine renaissance*), soit pour séparer la laine du coton en vue de la fabrication de la pâte à papier. (L'effilochage, dans les anciennes papeteries, se faisait toujours mécaniquement. — Mais l'industrie moderne, pour la récupération rapide d'une matière première précieuse comme la laine, pratique le plus souvent l'*effilochage chimique*, qui consiste à faire dissoudre le coton par l'acide chlorhydrique, en isolant ainsi la laine. V. ÉPAILLAGE.)

EFFILOCHE [*é-fi*] n. f. (du préfixe *ef*, et de *filoche*). Soie trop légère, que l'on met au rebut. || Bout de soie qui se trouve aux lisières d'une étoffe.
— N. f. pl. Nom des soies non torses, dites aussi *soies folles*.
— *Pop.* Franges que forment des tissus en lambeaux.

EFFILOCHÉE [*é-fi*] n. f. Produit de l'effilochage.

EFFILOCHEMENT [*é-fi, man*] n. m. Action d'effilocher ; état de ce qui est effiloché.

EFFILOCHER [*é-fi-lo-ché*] v. tr. (de *effiloche*). Effiler pour réduire en bourre ou en ouate.
— Techn. Pratiquer l'effilochage.
— ***S'effilocher,*** v. pr. Au sens passif, Devenir effiloché.

EFFILOCHEUR [*é-fi*], **EUSE** [*euz'*], **EFFILOQUEUR** [*keur*], **EUSE**, ou **EFFILEUR, EUSE** n. Qui pratique l'effilochage, qui effiloche des chiffons destinés à faire du papier.
— Adjectiv. : *Pile* EFFILOCHEUSE.

EFFILOCHEUR [*é-fi*] n. m. Outil qui sert à effilocher les chiffons.

EFFILOCHEUSE [*é-fi*] n. f. Machine à effilocher les chiffons.
— ENCYCL. Les *effilocheuses* ou *piles effilocheuses* se composent, en principe, de cylindres tournant lentement à proximité d'un tambour muni de dents et animé d'un rapide mouvement de rotation. Les dents déchirent le tissu et arrachent les divers éléments qui le composent, de manière à en former une sorte de bourre que l'on carde de nouveau et que l'on file.

EFFILOCHURE ou **EFFILURE** [*é-fi*] n. f. Produit de l'effilochage : *Des* EFFILOCHURES *de soie.*

EFFILOQUE, EFFILOQUÉ, EFFILOQUEMENT, EFFILOQUER, EFFILOQUEUR, Autres formes des mots EFFILOCHE, EFFILOCHÉ, EFFILOCHEMENT, EFFILOCHER, EFFILOCHEUR.

EFFILURE [*é-fi*] n. f. Syn. de EFFILOCHURE.

EFFINGHAM, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-lieu du comté d'Effingham ; 4.020 hab.

EFFIOLER [*é-fi-o-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *ef*, et de *fiole*, altérat. de FEUILLE [ital. *foglia*]). Agric. Syn. de EFFANER.
— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier.

EFFLAGELLÉ [*é-fla*], **E** adj. (du préfixe privat. *ef*, et du lat. *flagellum*, coulant). Se dit d'une plante qui manque de coulants, par opposition à d'autres espèces qui en sont pourvues. (On écrit aussi ÉFLAGELLÉ, E.)

EFFLAM (saint), prince et solitaire irlandais, mort dans l'Armorique en 512. Il aborda, dit-on, en 480 dans la baie de Saint-Michel-en-Grève (Côtes-du-Nord). Une chapelle a été bâtie sur l'emplacement de son ermitage. Son tombeau (du XVIe s.) est conservé dans l'église de Plestin-les-Grèves. — Fête le 6 novembre.

EFFLANCHÉ [*é-flan*], **E** adj. S'est dit pour EFFLANQUÉ, E.

EFFLANQUER [*é-flan-ké*] v. tr. (du préfixe privat. *ef*, et de *flanc*). Creuser, amaigrir les flancs de : *La fatigue* EFFLANQUE *les chevaux.* || Amaigrir, exténuer : *Maladie qui* A EFFLANQUÉ *un jeune homme.*
— ***Efflanqué, e,*** part. pass. du verbe *Efflanquer*. Maigre au point d'avoir les flancs creux et décharnés : *Cheval* EFFLANQUÉ, *Personne* EFFLANQUÉE, *Style* EFFLANQUÉ ; et *au fig.* Maigre et sans vigueur.
— Art vétér. Se dit du cheval dont les flancs se resserrent naturellement vers les cuisses. (Quand cette conformation est congénitale, elle indique un mauvais état des organes digestifs.) || *Rage efflanquée*, Maladie des vieux chiens de chasse, dans laquelle les flancs de l'animal se resserrent et battent avec violence.
— ***S'efflanquer,*** v. pr. Avoir, prendre une forme allongée : *Après Saint-Dizier, les vallons se creusent, les collines* S'EFFLANQUENT. (V. Hugo.) || *S'efflanquer de rire*, Rire à se faire mal aux côtes. (Vx.)
— Au sens passif, Devenir efflanqué.

EFFLEURAGE [*é-fleu*] n. m. Massage léger, employé surtout pour diminuer la douleur quand on ne cherche qu'une action superficielle.

EFFLEURAGE [*é-fleu*] n. m. Action d'effleurer les peaux.
— Impr. Se dit du phénomène qui se produit lorsque l'encre est trop forte et que le papier adhère à la lettre, sur laquelle il s'arrache.

EFFLEUREMENT [*é-fleu, man*] n. m. Action d'effleurer ; Légère atteinte : *L'*EFFLEUREMENT *de la peau par une balle ;* et au fig. : *Ame froissée au moindre* EFFLEUREMENT.

EFFLEURER [*é-fleu-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *ef*, et de *fleur*). Enlever la fleur, la superficie ; entamer superficiellement : *L'araire ne fait qu'*EFFLEURER *la terre.* || Toucher à peine la surface, le bord : EFFLEURER *la peau. Barque qui* EFFLEURE *le rivage.* || *Par extens.* Toucher à peine à : *Il ne faut qu'*EFFLEURER *les plaisirs.* (La Rochefoucauld.)
— *Fig.* Toucher, atteindre légèrement : *L'ingratitude des indifférents* EFFLEURE, *et celle d'un ami blesse mortellement.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.) || Toucher légèrement à, examiner superficiellement : *Il n'a encore qu'*EFFLEURÉ *une si grande matière.* (Bossuet.)
— Agric. Labourer superficiellement la terre.
— Hortic. Dépouiller de ses fleurs : EFFLEURER *des rosiers.*
— Techn. *Effleurer les peaux.* En détacher, du côté de l'épiderme, toutes les parties qui les rendent dures.
— ***S'effleurer,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'EFFLEURER *la peau avec un rasoir.*
— Au sens passif, Etre effleuré (au propre et au fig.).

EFFLEUREUR [*é-fleu*], **EUSE** adj. Qui effleure, ne s'engage pas : *Je sens venir quelque chose de louche, de malsain,* d'EFFLEUREUR. (H. Bataille.)
— Substantiv. : *En ce qui concerne l'article « femmes », il est l'*EFFLEUREUR. (Em. Faguet.)

EFFLEURIR [*é-fleu*] v. intr. (du préfixe privat. *ef*, et de *fleur*). Chim. et Minér. Tomber en efflorescence.
— ***S'effleurir,*** v. pr. Même sens : *Certains sels* S'EFFLEURISSENT *à l'air.* (Parmentier.)

EFFLEUROIR [*é-fleu*] n. m. (de *effleurer*). Peau d'agneau munie de sa laine, employée par les parcheminiers pour débarrasser le parchemin du blanc d'Espagne, après le ponçage.

EFFLEURURE [*é-fleu*] n. f. Rognure qui provient de l'effleurage d'une peau.

EFFLORAISON [*é-flo-rè-zon*] n. f. Action d'entrer en fleur.

EFFLORESCENCE [*é-flo-rèss-sanss*] n. f. (du préfixe *ef*, et du lat. *florescere*, fleurir). Bot. Début de la floraison.
— *Par extens.* Manifestation extérieure, développement plantureux : *L'*EFFLORESCENCE *de l'art gothique.*
— Pathol. Exanthème qui s'élève peu au-dessus du niveau de la peau.

EFFLORESCENCE [*é-flo-rèss-sanss*] n. f. (de *efflorescent* dans le sens de *tombant en poussières*). Chim. et Minér. Transformation des sels qui perdent leur eau de cristallisation et se résolvent en une matière pulvérulente : *L'*EFFLORESCENCE *est la propriété qu'ont certains corps de tomber en poussière.* || Corps pulvérulent ainsi produit. || Oxyde métallique qui se produit à la surface de certains minéraux.
— Hortic. Poussière résineuse ou céracée, qui recouvre certains fruits (prunes, raisins), ou les feuilles de quelques végétaux, tels que les choux, les champignons. (On l'appelle aussi FLEUR, PRUINE.)
— ENCYCL. Chim. V. DISSOCIATION.

EFFLORESCENT [*é-flo-rèss-san*], **E** adj. (lat. *efflorescens ;* du préfixe *ef*, et de *florescere*, fleurir). Qui est en voie de floraison : *Plantes* EFFLORESCENTES.
— *Fig.* Qui se développe : *Sentiments* EFFLORESCENTS.
— Bot. Se dit de quelques champignons qui ressemblent à une efflorescence.
— Bx-arts. Se dit d'un morceau de sculpture ou d'architecture délicat et compliqué.

EFFLORESCENT [*é-flo-rèss-san*], **E** adj. (du préfixe *ef*, et de *flos, oris*, fleur [étant pris dans le sens de *poudre*]). Chim. et Minér. Qui tombe en efflorescence : *Sel* EFFLORESCENT. || Couvert d'un sel efflorescent : *Mur* EFFLORESCENT. || Se dit de minerais couverts d'une couche d'oxyde métallique.
— Hortic. Qui est couvert d'une efflorescence : *Fruits, Légumes* EFFLORESCENTS.

EFFLUENCE [*é-flu-anss*] n. f. (de *effluent*). Emanation d'un fluide ou de corpuscules invisibles : EFFLUENCES *marécageuses.* (Peu us.)

EFFLUENT [*é-flu-an*], **E** adj. (lat. *effluens ;* de *e*, hors de, et *fluere*, couler). Se dit d'un fluide qui s'écoule d'une source, par opposition aux fluides affluents, qui s'accumulent dans un centre.

EFFLUVATION [*é-flu, si-on*] n. f. (de *effluve*). Electr. médic. Conflagration alto-fréquente, qui se fait généralement par effluves et étincelles.

EFFLUVE [*é-fluv'*] n. m. (lat. *effluvium ;* de *e*, hors de, et *fluere*, couler). Emanation qui s'exhale du corps de l'homme et des animaux et, en général, des corps organisés.
— Fig. : *Les* EFFLUVES *de l'amour, de la foi.*
— Physiq. *Effluve électrique*, Décharge électrique qui se manifeste par un flux d'électricité faiblement lumineux ou même obscur. V. la partie *encycl.* || *Effluves magnétiques*, Emanations de fluide magnétique qui, passant du magnétiseur au magnétisé, soumettraient le second à la volonté du premier. — *Fig.* Influence puissante, attribuée par métaphore à un fluide secret.
— ENCYCL. Electr. *Effluve électrique.* On donne ce nom à cette forme particulière de la décharge électrique se manifestant par un flux d'électricité obscur ou faiblement lumineux lorsque les armatures sont séparées par des matières isolantes et que la tension est trop faible pour produire une décharge disruptive. L'action chimique de l'effluve a été étudiée par Berthelot, qui a reconnu que dans certains cas l'effluve agissait d'une façon plus active que l'étincelle.
L'oxygène soumis à l'action de l'effluve se transforme en ozone, mais en partie seulement, car l'action inverse limite sa production. Le cyanogène se transforme en paracyanogène ; l'acétylène se condense en divers polymères.
L'effluve peut, d'après Berthelot, effectuer la fixation de l'azote sur les composés organiques. Cette réaction a lieu même sous de faibles tensions.
— Méd. On dirige l'effluve électrique, en médecine, sur diverses régions hyperesthésiées et à calmer ; par exemple, la tête, pour guérir les migraines, ou pour combattre la neurasthénie. Les peignes métalliques à pointes nombreuses sont indiquées pour cet usage.
— Occult. En occultisme on nomme *effluves* des émanations d'énergie ou de matière, fort mal définies, imaginées par les partisans du « fluide magnétique animal », et qui, passant du magnétiseur au magnétisé, transmettraient au second la volonté ou les impressions du premier. Leur production serait un phénomène général, mais elles ne se produiraient en abondance que chez les médiums en transe, c'est-à-dire en activité métapsychique.

EFFLUVIOGRAPHIE [*é-flu, fi*] n. f. (de *effluve*, et du gr. *graphein*, décrire). Science des actions lumineuses spéciales, plutôt obscures, impressionnant cependant la plaque photographique.

EFFLUVIOTHÉRAPIE [*é-flu, pi*] n. f. (du lat. *effluvium*, effluve, et du gr. *thérapeia*, soin). Traitement des dermatoses par l'effluve électrique, statique ou de haute fréquence. V. ÉLECTROTHÉRAPIE.

EFFLUX [*é-flu*] n. m. (du préfixe *ef*, et de *flux*). Electr. Ecoulement du fluide électrique. || *Point d'efflux*, Point par lequel le fluide électrique s'écoule.

EFFODIENT [*é-fo-di-an*], **E** adj. (du préfixe *ef*, et du lat. *fodere*, fouir). Zool. Qui creuse.
— *Substantiv.* et au masc. Nom donné aux tatous, oryctéropes, fourmiliers et pangolins.

EFFOEL n. m. Dr. cout. Syn. de EFFOUEIL.

EFFONDREMENT [*é-fon, man*] n. m. (de *effondrer*). Agric. Action de fouir profondément les terres : *Celui qui plaindra la dépense de l'*EFFONDREMENT *ne tardera pas à se repentir de sa parcimonie.* (Rozier.) || *Par extens.* Action d'effondrer ou de s'effondrer : *L'*EFFONDREMENT *d'un pont, d'un rocher ;* et au fig. : *L'*EFFONDREMENT *d'une fortune, d'un empire.*
— Géol. *Cratère d'effondrement*, Cratère attribué à un effondrement du sol ; la théorie des cratères d'effondrement est complètement abandonnée.

EFFONDRER [*é-fon-dré*] v. tr. (lat. vulg. *exfunderare*). Agric. Remuer, fouir des terres profondément, en y ajoutant de l'engrais : EFFONDRER *un sol pierreux.*
— *Par extens.* Enfoncer, briser : EFFONDRER *un tonneau.* || Faire écrouler : EFFONDRER *un plancher en le surchargeant.*
— Art culin. *Effondrer une volaille*, La vider.
— Techn. Tirer à la rame outre mesure une étoffe de laine, un drap.
— ***S'effondrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre effondré, s'écrouler (au propre et au fig.) : *Plancher qui* S'EFFONDRE. *Puissance qui* S'EFFONDRE.
— Avec suppression du pronom réfléchi : *Faire* EFFONDRER *le sol.*

EFFONDREUR [*é-fon*] n. m. Qui effondre les terres.

EFFONDRILLES [*é-fon-driy'*] n. f. pl. Dépôt qui reste au fond d'un vase, après l'ébullition ou l'infusion : *Les* EFFONDRILLES *du bouillon.*

EFFORCER (S') [*sé-for-sé*] v. pr. (du préfixe *ef*, et de *forcer*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il s'efforça. Nous nous efforçons.*) Faire des efforts physiques : *Se blesser en* S'EFFORÇANT. || Tendre, de toutes ses forces physiques, de toute son énergie, à : S'EFFORCER D'*avancer.* S'EFFORCER À *plaire. L'envie honore le mérite, encore qu'elle* S'EFFORCE DE *l'avilir.* (Marmontel.) *Dissimulez.* EFFORCEZ-VOUS. (Le Sage.)

Feignez, *efforcez-vous*, songez qu'il est mon père.
RACINE.

|| Tenter d'aller : *La vérité est une suppliante qui, debout sur le seuil,* S'EFFORCE *incessamment vers le foyer d'où le péché l'a bannie.* (Vinet.)
— GRAMM. Le participe varie toujours dans les temps composés : *Elles* SE SONT EFFORCÉES. — *S'efforcer à* exprime une tension plus forte que *s'efforcer de.*
— SYN. **Efforcer (s'), tâcher,** *Tâcher* marque une action moins énergique, moins complète que *s'efforcer*, et s'emploie plutôt, en général, pour marquer l'effort moral ou intellectuel que l'effort physique.

EFFORT [*é-for*] n. m. (substantif verbal de *efforcer*). Déploiement volontaire de forces physiques, morales, intellectuelles : *Faire* EFFORT *pour soulever un fardeau. Faire un* EFFORT *pour repousser l'ennemi. Ce n'est pas le succès qui importe, c'est l'*EFFORT. (Joubert.) *On arrive à croire qu'en morale l'*EFFORT *vaut mieux que le résultat.* (Renan.)

Meurs, tu ferais pour vivre un lâche et vain *effort*.
CORNEILLE.

EFFORT *d'intelligence, de mémoire, de volonté. Elève qui a fait de sérieux* EFFORTS. || Action de se forcer à ; acte pénible : *Faisons cet* EFFORT *sur notre douleur.* (Bossuet.) *Faire un* EFFORT *sur soi-même. Voilà un* EFFORT *méritoire.* || *Faire un effort*, Consentir à une chose, à un petit sacrifice : *Allons, faites un* EFFORT *pour l'établissement de vos enfants.* || Action violente des choses : *Les* EFFORTS *des eaux, du vent.*
— *Fig.* Le plus haut degré de force, de valeur, etc. : *Ce fut son suprême* EFFORT *que cette œuvre. La simplicité est le comble et le dernier* EFFORT *de l'art.* (Sylvestre de Sacy.)
— Dans le langage vulgaire, Douleur vive produite par une tension trop vive d'un ou de plusieurs muscles. Hernie : *Se donner un* EFFORT.
— *Sans effort*, loc. adv. Facilement, sans peine.
— Art vétér. Entorse, distension : *Il y a des* EFFORTS *de boulet, des* EFFORTS *de tendons, des* EFFORTS *de reins.*
— Mécan. V. la partie *encycl.*
— Physiol. et Méd. Contraction simultanée d'un ensemble de muscles destinée à vaincre une résistance. V. la partie *encycl.*
— ENCYCL. Physiol. Il y a des *efforts* généraux et des efforts localisés. Dans les premiers, une inspiration profonde emprisonne une grande quantité d'air dans les

poumons, par la fermeture de la glotte ; puis la contraction des muscles inspirateurs immobilise les parois thoraciques sur lesquelles les membres peuvent prendre un appui solide pour permettre les contractions énergiques que ceux-ci doivent exécuter. L'arrêt de la respiration fait que l'effort est intermittent et se termine par une expiration profonde.

L'*effort* qui vient d'être décrit s'applique surtout à vaincre une résistance extérieure ; soulever un poids, pousser un meuble, etc. Quand il s'agit de triompher d'une résistance intérieure, comme celle des sphincters, par exemple, ce sont les muscles abdominaux qui entrent principalement en jeu, mais le mécanisme reste le même ; tel est le cas dans l'éternuement, la toux, le vomissement et les efforts de défécation. Le résultat est ici expulsif ; dans d'autres cas, au contraire, il est rétensif et l'effort est alors localisé, comme lorsqu'on résiste à un besoin de défécation ou de miction.

— Méd. L'*effort* peut entraîner, quand il est puissant ou suivant l'état de celui qui le fait, divers accidents, quelquefois très graves. Par suite de la rétention de l'air dans les poumons, il peut y avoir éclatement des vésicules et emphysème ; l'augmentation de pression peut déterminer des ruptures artérielles et l'apoplexie ; la pression et la contraction abdominales sont capables de produire la hernie ; enfin l'intensité des contractions musculaires est à même d'entraîner des ruptures musculaires (coup de fouet), tendineuses, etc. L'effort est accompagné d'une sensation interne, d'origine respiratoire et musculaire, et suivi d'un sentiment de fatigue. Quand il est répété, surtout chez les personnes non entraînées, il produit le *surmenage*.

— Art vétér. L'*effort de boulet* est une entorse de l'articulation du boulet. Cette entorse peut être légère ou grave, c'est-à-dire qu'il peut y avoir simple tiraillement des ligaments latéraux, ou dilacération de ces mêmes ligaments, avec boursoufflure de la synoviale (*molettes*). Il y a boiterie plus ou moins forte, et tuméfaction de la région malade plus ou moins prononcée.

L'effort léger du boulet cède au repos et aux bains d'eau courante, ou aux douches d'eau froide. L'effort grave demande en plus, après ces moyens, des applications révulsives, et quelquefois cautérisation en pointes pénétrantes.

L'*effort de tendon* est rarement léger et consiste dans une tuméfaction du tendon ou de la bride carpienne, son annexe, avec dilacération de fibres. V. CLAQUER. Très sujet à récidive, si l'on fait travailler l'animal trop tôt.

L'*effort de reins* est une entorse des vertèbres lombaires, qui se manifeste par un vacillement latéral (*tour de reins, tour de bateau*). Traitement par des frictions résolutives irritantes ou vésicantes, et même par le feu dans les cas graves.

— Chem. de f. *Effort de traction*. Il représente l'effort que peut fournir la locomotive dans le sens horizontal, pour se déplacer et remorquer un certain tonnage de wagons et de chargement.

Il est surtout fonction de la puissance et du poids de la locomotive, et atteint actuellement plusieurs dizaines de tonnes pour les types modernes les plus puissants.

— Mécan. Dans la mécanique appliquée, on emploie le mot *effort* pour représenter une force qui tend à allonger, à raccourcir, à infléchir, à tordre ou à couper en le cisaillant un corps quelconque. Ces forces prennent alors les noms d'*efforts* de traction, de compression, de flexion, de torsion et de cisaillement. Quelquefois, on emploie le mot « effort » pour désigner la force de résistance développée par une pièce soumise à l'une ou à plusieurs des forces extérieures énumérées ci-dessus.

— Philos. Maine de Biran a tiré du sentiment de l'*effort* volontaire une partie de sa philosophie. C'est là que, selon lui, se manifeste à découvert la liberté du vouloir humain. C'est là, que nous trouvons la notion de l'efficacité, dont nous dégageons celle de cause.

Sans aller jusque-là, quelques psychophysiologistes ont attribué à la sensation de l'effort un caractère original : elle naîtrait pour nous d'un sentiment immédiat d'innervation centrale à direction centrifuge.

La psychophysiologie contemporaine voit dans la sensation de l'effort quelque chose de tout différent. Elle est, comme toutes les sensations, d'origine périphérique. Elle s'explique, soit par la pression qu'exerce sur la peau le gonflement des muscles, soit par certaines particularités originales du travail musculaire lui-même.

EFFOUAGE [*é-fou*] n. m. (du préfixe *e*, et du lat. *focus*, feu). Dr. cout. Impôt perçu par feu, par ménage.

EFFOUEIL [*é-fou-ey'*] n. m. Dr. cout. Part, croît du bétail ; bénéfice fourni par l'élève du bétail. (On disait aussi EFFOEL, et EFFOUIL.)

EFFRACTEUR [*é-frak*] n. m. (lat. *effractor*, de *effractum*). Antiq. rom. Criminel coupable d'effraction : EFFRACTEUR *de jour*.

EFFRACTION [*é-frak-si-on*] n. f. (lat. *effractio*). Bris de clôture fait dans une intention criminelle.

— ENCYCL. Dr. pénal. Le Code pénal considère surtout l'*effraction* comme une circonstance aggravante du vol dont elle a aidé la perpétration, et c'est à ce point de vue qu'il distingue les effractions extérieures et intérieures (art. 394-396) ; il englobe, dans cette seconde catégorie, le simple enlèvement des caisses, bottes, ballots sans toile et corde, et autres meubles fermés contenant des effets quelconques, bien que l'effraction n'ait pas été faite sur le lieu (art. 396) ; cependant, il n'en est ainsi que lorsque l'effraction a eu lieu dans une maison habitée, édifice, parc ou enclos (C. pén., art. 381 et 384). Comme circonstance aggravante du vol, l'effraction a pour effet d'entraîner la transformation des peines du vol simple en travaux forcés à temps ou en travaux forcés à perpétuité, suivant que l'effraction est isolée ou qu'elle est en concours avec d'autres circonstances aggravantes du vol (mêmes articles).

Est de droit qualifié « effraction » tout forcement, rupture, dégradation, démolition, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, cadenas, ou autres ustensiles ou instruments servant à fermer ou à empêcher le passage, et de toute espèce de clôture, quelle qu'elle soit ; l'effraction est extérieure ou intérieure.

La violation du domicile à l'aide d'effraction *pendant le jour* est considérée par la loi comme un fait de provocation qui rend excusables, de la part de celui dont on viole le domicile, le meurtre, les blessures et les coups, et qui, par suite, a pour effet de diminuer la culpabilité de l'auteur du meurtre, des blessures ou des coups (C. pén., art. 322).

La violation du domicile à l'aide d'effraction *pendant la nuit* est comprise dans les cas de légitime défense : il n'y a pas de culpabilité « si l'homicide a été commis, si les blessures ont été faites, ou si les coups ont été portés en repoussant pendant la nuit l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances ». (C. pén., art. 329.)

EFFRACTURE [*é-frak*] n. f. (du lat. *effractum* supin de *effrangere*, briser). Dr. rom. Effraction.

EFFRAIE ou **EFFRAYE** [*é-frè*] n. f. (altération d'*orfraie*). Genre de rapaces nocturnes, de la famille des strigidés, dont le nom scientifique *strix* a été remplacé par *tyto*.

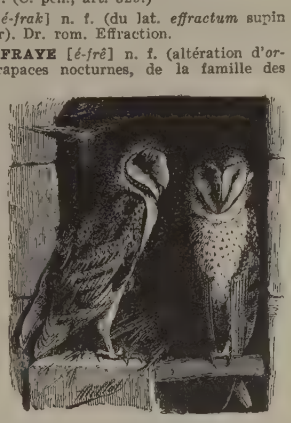

Effraies.

— ENCYCL. On en connaît une trentaine d'espèces, répandues sur le globe. Ce sont des chouettes de taille moyenne, à livrée claire, jaune, roux et gris, à plumes molles, soyeuses et fines, à bec presque complètement recouvert par des plumes redressées en crins des deux côtés de la face. L'effraie française (*tyto alba*), répandue dans toute l'Europe centrale et méridionale, haute de 0m,30 environ, niche dans les vieux greniers, les ruines, les moulins ; souvent, dans les villes. C'est un oiseau utile, qui détruit les souris, les campagnols, les rats, les insectes, et qui doit être protégé.

EFFRANGEMENT [*é-fran-je-man*] n. m. Action d'effranger, de s'effranger.

EFFRANGER [*é-fran-jé*] v. tr. (du préfixe *ef*, et de *frange*). Effiler sur les bords, de façon à y produire comme des franges : *Robe que le temps* A EFFRANGÉE.

— ***S'effranger***, v. pr. Au sens passif, Etre, devenir effrangé.

EFFRAYABLE [*é-frè-yabl'*] adj. Qui s'effraye aisément : *Certaines femmes affectent d'être plus* EFFRAYABLES *qu'elles ne le sont réellement*.

EFFRAYAMMENT [*é-frè-ya-man*] adv. D'une manière effrayante.

EFFRAYANT [*é-frè-yan*], **E** adj. (de *effrayer*). Qui cause, qui est propre à causer de la frayeur : *Cris, spectacles, songes* EFFRAYANTS.

— *Fam.* Excessif : *Une chaleur* EFFRAYANTE. *Un appétit* EFFRAYANT.

— SYN. **Effrayant, effroyable.** *Effroyable*, c'est ce qui est susceptible, non plus seulement en fait, comme pour effrayant, mais de par sa nature même, de faire naître chez tous la frayeur, voire l'effroi, l'horreur. Et le mot, à l'encontre de *effrayant*, marque plutôt l'ébranlement de l'âme que l'ébranlement physique.

— ANTON. **Attrayant, charmant, séduisant, rassurant, tranquillisant.**

EFFRAYER [*é-frè-yé*] (anciennem. ESFREER) v. tr. (du préfixe lat. *ex*, et du germ. *fride*, paix [proprem. « mettre hors de la paix »]. — Se conjugue comme *balayer*.) Causer de la frayeur : *On mène un coursier ombrageux à l'objet qui l'*EFFRAYE, *afin qu'il n'en* SOIT *plus* EFFRAYÉ. (J.-J. Rousseau.) || Causer des appréhensions à : *La liberté n'*EFFRAYE *que les âmes faibles et corrompues*. (Boiste.) || Rebuter, décourager : *L'énormité de la besogne nous* EFFRAYE *quelquefois*.

— ***Effrayé, e,*** part. pass. du verbe *Effrayer*. En proie à la frayeur : *Enfant* EFFRAYÉ. || Qui annonce la frayeur ; où se peint la frayeur : *Cris* EFFRAYÉS. *Visage* EFFRAYÉ.

— Blas. S'emploie parfois comme syn. de CABRÉ et de EFFARÉ, en parlant du cheval.

— ***S'effrayer,*** v. pr. Avec réciprocité : *Ils* S'EFFRAYAIENT *mutuellement*.

— Au sens passif, Etre effrayé, troublé, rebuté : S'EFFRAYER *du moindre bruit. Sa candeur* S'EFFRAYAIT *d'un tel tumulte de paroles*. (A. France.) S'EFFRAYER *du mariage*.

— ANTON. **Rassurer, tranquilliser.**

EFFRÉNÉ [*é-fré*], **E** adj. (lat. *effrenatus ;* du préfixe privat. *e*, et de *frenum*, frein). Sans frein, sans retenue : *Audace* EFFRÉNÉE. *Débauche* EFFRÉNÉE.

— ANTON. **Contenu, mesuré, modéré, réservé, retenu, tempéré.**

EFFRÉNEMENT [*é-fré, man*] n. m. (de *effréné*). Défaut complet de retenue ; violence non contenue des passions.

EFFRÉNÉMENT [*é-fré, man*] adv. D'une manière effrénée.

EFFRITEMENT [*é-fri-te-man*] n. m. Action d'effriter la terre ; son résultat. || Réduction des pierres en poussière.

EFFRITER [*é-fri-té*] v. tr. (corrupt. de *effriter ;* du préfixe privat. *ef*, et de *frait*). Rendre stérile, amaigrir (en parlant des terres) : *Toute racine chevelue* EFFRITE *la terre à peu de profondeur*. (Rozier.) || Syn. de EFFRUITER.

— ***S'effriter,*** v. pr. Au sens passif : *La terre* S'EFFRITE *si l'on n'y met pas d'engrais*.

EFFRITER [*é-fri-té*] v. tr. (du préfixe *ef*, et de *friable*). Rendre friable : *Le sel* EFFRITE *les roches les plus dures*.

— ***S'effriter,*** v. pr. — Au sens passif, Etre friable, se réduire en poussière : *Bas-reliefs qui* S'EFFRITENT.

EFFROI [*é-froi*] n. m. (anciennem. *esfrei*, substantif verbal de *esfreer*. V. EFFRAYER). Autref., Grand bruit. || Grande frayeur : *Celui qui feint d'envisager la mort sans* EFFROI *ment*. (J.-J. Rousseau.)

— *Par extens.* Ce qui cause la frayeur : *Conquérant qui a été l'*EFFROI *des peuples*.

Le Dieu persécuteur, *effroi* du genre humain.
VOLTAIRE.

— SYN. **Effroi, alarme, appréhension, crainte, épouvante, frayeur, peur, terreur.** V. ALARME.

EFFRONTÉ [*é-fron*], **E** adj. (du préfixe privat. *ef*, et de *front*). Qui n'a point de front (considéré comme le siège de la fausse honte), qui parle ou agit avec une infinie hardiesse, sans aucune retenue : EFFRONTÉ *menteur*. || Qui exprime l'effronterie : *Discours, Regards* EFFRONTÉS.

— LOC. PROV. **Effronté comme un page, comme un page de cour,** Hardi jusqu'à l'extrême.

— Substantiv. : *De belles* EFFRONTÉES. *Les* EFFRONTÉS.

— SYN. **Effronté, audacieux, hardi.** V. AUDACIEUX.

— **Effronté, éhonté, impudent.** *Impudent*, par rapport à *effronté*, marque ou bien plus spécialement le manque de pudeur, de retenue dans les paroles, ou bien une effronterie plus scandaleuse encore. Quant à *éhonté*, il marque qu'on a toute honte bue, qu'on a perdu à jamais tout sentiment de l'honneur.

— ANTON. **Décent, modeste, pudibond, pudique, réservé.** — **Honteux, confus, humble.** — **Intimidé, peureux, timide, tremblant, troublé.**

EFFRONTÉE [*é-fron-té*] n. f. Ancienne coiffure de femme.

EFFRONTÉS [*é-fron-té*] n. m. pl. Hist. relig. Membres d'une secte chrétienne du XVIe siècle. || Au sing. : *Un* EFFRONTÉ.

— ENCYCL. Les *effrontés* soutenaient que le Saint-Esprit ne devait pas être adoré, et ils administraient le baptême en raclant jusqu'au sang le front du catéchumène.

Effrontés (LES), comédie en cinq actes et en prose, d'Emile Augier (1861). Vernouillet, propriétaire d'un journal, veut épouser Clémence, fille du banquier véreux Charrier. Clémence aime le journaliste Sergine et en est aimée bien qu'il soit l'amant de la marquise d'Auberive, dont Clémence est la filleule. La marquise refuse de servir Vernouillet auprès de Clémence ; il se venge en faisant publier par le journaliste Giboyer une anecdote scandaleuse sur Mme d'Auberive et Sergine. Mais le mari de la marquise, dont elle vivait séparée, se charge de châtier l'insolent, et se réconcilie publiquement avec sa femme. Henri, fils de Charrier, oblige son père à rembourser l'argent mal acquis, et abandonne sa dot à sa sœur, qui peut épouser Sergine. *Les Effrontés* sont une vive satire sociale de la finance et du journalisme. On y trouve la curieuse figure de Giboyer, le type du bohème de lettres. *Les Effrontés* peuvent compter parmi les meilleures pièces d'Augier.

EFFRONTÉMENT [*é-fron, man*] adv. D'une manière effrontée : *Regarder, Répondre, Mentir* EFFRONTÉMENT.

EFFRONTERIE [*é-fron, rî*] n. f. Acte ou parole d'effronté : *L'*EFFRONTERIE *est l'avorton de l'audace*. (Rivarol.)

— *Par anal.* Audace, sans-gêne : *Rien n'égale l'*EFFRONTERIE *du moineau parisien*.

— ANTON. **Décence, modestie, pudeur, réserve.** — **Honte, confusion, humilité.** — **Peur, timidité.**

EFFROYABLE [*é-froi-yabl'*] adj. Qui cause de l'effroi, de l'horreur, horrible, repoussant : *Dangers* EFFROYABLES. *Une* EFFROYABLE *impiété. Une laideur* EFFROYABLE.

— *Par extens.* Excessif : *Une* EFFROYABLE *misère. Faire une dépense* EFFROYABLE.

— Substantiv. : *Maintenant que je connais les hommes, je les trouve du dernier* EFFROYABLE. (Th. Gautier.)

— SYN. **Effroyable, affreux, épouvantable, horrible.** V. AFFREUX.

— **Effroyable, effrayant.** V. EFFRAYANT.

— ANTON. **Admirable, magnifique, ravissant, superbe.**

EFFROYABLEMENT [*é-froi-ya, man*] adv. D'une manière effroyable. || D'une manière excessive : *Dépenser* EFFROYABLEMENT.

EFFRUITER [*é-frui-té*] v. tr. (du préfixe privat. *ef*, et de *fruit*). Autref., Cueillir les fruits de : EFFRUITER *un arbre, un verger*. (On a dit aussi EFFRUCTER et EFFRUICTER.)

— Agric. Amaigrir. || Syn. de EFFRITER.

— ***S'effruiter,*** v. pr. Au sens passif, Etre effruité, amaigri (en parlant du sol).

EFFULGURATION [*é-ful-ghu-ra-si-on*] n. f. (du préfixe *ef*, et de *fulguration*). Action de jeter une fulguration, une vive lueur.

EFFUMER [*é-fu-mé*] v. tr. (du préfixe *ef*, et de *fumer*). Peint. Eteindre, adoucir des couleurs ou des tons trop crus : EFFUMER *les fonds de son tableau*.

— ***S'effumer,*** v. pr. S'évaporer. (Vx.)

EFFUSIF [*é-fu*], **IVE** adj. Pétrogr. Terme géologique, servant à désigner les roches venues à la surface à l'état de fusion et épanchées à l'air ou sous la mer.

EFFUSION [*é-fu-zi-on*] n. f. (lat. *effusio ;* de *effusum*, supin de *effundere*, répandre). Action de répandre un liquide : *L'*EFFUSION *du vin dans les sacrifices*. || *Effusion du sang*, Action de répandre le sang.

— *Fig.* Action de se communiquer ou d'agir au dehors : *L'*EFFUSION *de la grâce divine*. || *Effusion de l'âme*, Prière adressée à Dieu avec une grande ferveur. || Action de répandre vivement ses sentiments : EFFUSION *de tendresse. C'est ici une* EFFUSION *de mon cœur plutôt qu'un ouvrage et une méditation de mon esprit*. (Fléchier.)

— Alchim. Purification de la pierre philosophale.

— Astron. *Effusion du Verseau*, Portion de la constellation du Verseau représentée sur les anciennes cartes célestes par l'eau qui sort de l'urne.

— Méd. Epanchement d'un liquide hors des vaisseaux qui le contiennent.

— Phys. Diffusion : *L'*EFFUSION *de la lumière*. (Peu us.) V. *Supplément*.

— SYN. **Effusion, épanchement.** Au propre, *Epanchement* marque un *écoulement* doux, et non plus abondant, débordant comme *effusion*. — Au figuré, il ne marque plus une sorte de décharge du cœur, comme *effusion*, mais le simple abandon d'un cœur qui se soulage.

EFFÛTAGE [*é-fû*] n. m. (du préfixe *ef*, et de *fût*). Merrain de rebut. (On dit aussi EFFAUTAGE.)

e finita la commedia, mots ital. qui signif. : *La comédie est terminée,* et sont la traduction exacte de l'*Acta est fabula* des Latins.

ÉFLAGELLÉ, E adj. Bot. V. EFFLAGELLÉ, E.

ÉFOURCEAU [*sô*] n. m. (du préfixe *é,* et du lat. *furca,* fourche). Véhicule composé de deux grandes roues unies par un essieu, et qui sert au transport de fardeaux très pesants.

EFRIT [*frit'*] n. m. Espèce de génie malfaisant, dans la mythologie arabe.

ÉGA. Myth. gr. Nymphe, fille d'Olénos. Elle fut en Crète la nourrice de Zeus, qui, après sa mort, la changea en une constellation, qui fut nommée *la Chèvre.*

ÉGA, duc, maire du palais de Neustrie en 638, mort en 639. Dagobert avait en lui grande confiance et lui avait recommandé en mourant son fils Clovis.

ÉGA (Ayres-José-Maria DE SALDANHA ALBUQUERQUE COUTINHO MATTOS Y NORONHA, deuxième comte D'), diplomate portugais, né et mort à Lisbonne (1775-1824). Ambassadeur à Madrid en 1808, il suivit le parti français, se retira à Paris en 1814 et rentra en Portugal à l'amnistie.

ÉGADES. V. ÉGATES.

ÉGAGE n. m. (probabl. de *aquagium,* conduite d'eau). Droit usité dans le Dauphiné. (Il consistait dans le tiers des lods dus au seigneur haut justicier lors de l'aliénation d'un fonds arrosé par les petites rivières de sa terre ; les deux autres tiers appartenaient au propriétaire direct du fonds.)

ÉGAGRE n. m. Zool. V. ÆGAGRE.

ÉGAGROPILE n. m. Art vétér. V. ÆGAGROPILE.

ÉGAIEMENT [*ghê-man*] ou **ÉGAYEMENT** [*ghè-ye-man*] n. m. Action d'égayer : *Faire tout pour l'*ÉGAIEMENT *de quelqu'un.*

ÉGAILLER (S') [*sé-gha-yé*] v. pr. Se disperser. V. ÉGAYER (S').

ÉGAL, E, AUX adj. (lat. *æqualis ;* de *æquus,* uni, juste). En parlant des choses : Qui n'offre aucune différence, qui est le même en nature, en quantité, en valeur, en dimensions : *Un diamètre est* ÉGAL *à deux rayons. Chances* ÉGALES. *Partage* ÉGAL. *La justice devrait être* ÉGALE *pour tous. Mérite* ÉGAL. ÉGALE *hauteur.* || Non raboteux, non accidenté : *Planche, Route bien* ÉGALE. || Uniforme, qui ne varie point : *Un pouls* ÉGAL. *Température* ÉGALE. || Dont on ne se préoccupe pas, qui est indifférent : *Tout lui est* ÉGAL, *pourvu qu'il accable ses ennemis.* (Fénelon.)

— En parlant des personnes : qui jouit des mêmes droits, qui est du même rang : *Officiers* ÉGAUX. || Qui ne varie point, est constant, soutenu : *Vous étiez né doux,* ÉGAL, *accessible.* (Massillon.) *Virgile a fait son héros modéré, pieux,* ÉGAL *à lui-même.* (Fénelon). || Constant, ferme : *Il faut supporter cette petite disgrâce d'une âme* ÉGALE. (A. France.) || Qui est indifférent à : *S'ils le* [Dieu] *font* ÉGAL *au vice et à la vertu, quelle idole !* (Bossuet.)

— Géom. *Figures géométriques égales,* Qu'on peut faire coïncider en les plaçant l'une sur l'autre : *Deux triangles sont* ÉGAUX *lorsqu'ils ont leurs trois côtés* ÉGAUX *chacun à chacun.*

— Jeux : *Faire jeu égal,* Ne pas arriver à prendre l'avantage sur son partenaire. || *Jouer à cartes égales,* Ne pas recevoir d'avantages de son adversaire. — *Au fig.* Disposer des mêmes moyens pour obtenir un résultat. || *Cartes égales,* Se dit, au piquet, lorsque les deux joueurs font le même nombre de levées. || Substantiv. *Egales,* Au whist, nom donné à deux cartes qui se suivent dans la même main, et dont on se sert pour faire connaître la force de son jeu à son partenaire.

— Métrique. *Genre égal,* Catégorie métrique dans laquelle les pieds peuvent se diviser en deux parties comprenant le même nombre d'unités de mesure, la brève étant comptée pour une et la longue pour deux.

— Mus. anc. Se disait, chez les Grecs, du système d'Aristoxène, parce que ce musicien divisait ses tétracordes en trente parties égales, dont il assignait ensuite un certain nombre à chacune des trois divisions du tétracorde, selon le genre ou l'espèce du genre qu'il voulait établir : *Le système* ÉGAL. || *Contrepoint égal,* Espèce dont les parties sont formées de notes de même valeur. || *Voix égales,* Voix de même nature. || *Tempérament égal.* V. ce mot.

— LOC. DIV. *Cela m'est égal,* Cela m'est indifférent. || *Partie égale,* Egalité de ressources entre deux concurrents. || *Toutes choses égales d'ailleurs,* Toutes les circonstances étant supposées les mêmes. || *Faire tout égal,* Agir sans acception de personnes. || *Avoir une égale mesure, Tenir la balance égale,* Montrer une stricte impartialité.

— LOC. PROV. **Cela est égal comme deux œufs,** Se dit de deux choses dont l'égalité est parfaite.

— *Substantiv.* Qui est de même rang : *Ceux qui rampent devant leurs supérieurs sont insolents avec leurs* ÉGAUX.

— LOC. DIV. *N'avoir point d'égal,* Etre le premier en quelque chose. || *Marcher l'égal de quelqu'un,* Ne le céder en rien à quelqu'un.

— Hist. *Les Egaux,* Nom pris par les conjurés complices de Babeuf, parce que leur but était l'établissement de l'égalité des biens et des conditions.

— *A l'égal,* loc. adv., Au même point, au même degré. (VX.) || *D'égal,* Sur le même niveau : *Aller* D'ÉGAL *avec quelqu'un.*

— *A l'égal de,* loc. prépos., Autant que, de même que, au même rang que : *Craindre quelqu'un* À L'ÉGAL DU *tonnerre.*

— *Sans égal,* Sans pareil.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Les mortels sont *égaux ;* ce n'est point la naissance,
> C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Passage du *Mahomet* de Voltaire (I, 4) : réponse d'Omar à Zopire qui méprise Mahomet à cause de l'obscurité de sa naissance.

— SYN. **Égal, plat, ras, uni.** *Plat,* c'est proprement ce qui présente une surface sans courbures, sans saillies ; *uni,* ce qui présente une surface sans aspérités (et c'est ce mot qui se rapproche le plus de *égal*) ; *ras,* ce qui présente une surface nue.

— ANTON. **Inégal, mouvementé, accidenté. — Boiteux, borgne.**

ÉGALABLE adj. Que l'on peut égaler.

ÉGALADE n. f. Variété de châtaignier et de châtaigne sauvage. (Dialectal.)

ÉGALÉ, E adj. Fauconn. Se dit de l'oiseau qui porte des égalures sur le dos.

ÉGAL-ÉCHANGE n. m. Terme par lequel P.-J. Proudhon a désigné l'un des phénomènes caractéristiques de son système mutualiste, qui se produit lorsque les objets échangés ont une valeur exactement équivalente, de façon qu'il n'y ait ni perte ni profit pour l'un ni pour l'autre de ceux qui opèrent l'échange.

— ENCYCL. Tout *échange* est ou onéreux si, pour une raison quelconque, une valeur supérieure est livrée contre une valeur inférieure, ou *égal,* s'il porte sur des valeurs équivalentes. Cette dernière forme d'échange doit, selon Proudhon, prévaloir entre les nations et les individus. Dans ce système, ce seront les citoyens eux-mêmes, producteurs et échangistes, qui contracteront entre eux, se garantiront la meilleure qualité et le plus bas prix possible des marchandises, et, dans ces conditions, la préférence sur l'étranger.

ÉGALEMENT [*man*] n. m. (de *égaler*). Dr. anc. Distribution préalable faite avant partage à un ou plusieurs cohéritiers, en compensation de ce que les autres avaient reçu en avancement d'hoirie.

ÉGALEMENT [*man*] adv. D'une manière égale, au même degré : *Mère qui chérit* ÉGALEMENT *tous ses enfants. Notre sage magistrat écoutait* ÉGALEMENT *le riche et le pauvre.* (Bossuet.)

— ANTON. **Inégalement.**

ÉGALER [*lé*] v. tr. Rendre égal : EGALER *les parts, les portions.* || Rendre plan, uni : EGALER *un plancher, un chemin.* (On dit plus souvent ÉGALISER.) || Mettre sur le même pied : *La mort* ÉGALE *tous les hommes/* || Mettre sur le même rang : EGALER *Racine à Corneille.*

— Etre égal à : *15 multiplié par 4* ÉGALE *60.* || Etre égal à, atteindre : *Rien n'*ÉGALE *la blancheur des lis.* (Fénelon.) *Capitaine qui* ÉGALE *César. Corneille ne peut être* ÉGALÉ *dans les endroits où il excelle.* (La Bruyère.)

— ***Égalé, e,*** part. pass. du verbe *Égaler.*

— Astron. Corrigé par des équations : *Anomalie* ÉGALÉE.

— ***S'égaler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre ou se prétendre égal : *Il* S'ÉGALE *aux meilleurs.*

— Au sens passif, Devenir égal : *Ces mérites, ces parts ne* S'ÉGALENT *nullement. Les doigts, inégaux entre eux,* S'ÉGALENT *pour embrasser ce qu'ils tiennent.* (Bossuet.)

— SYN. **Égaler, égaliser.** *Egaliser,* c'est aussi *rendre égales* des choses ; mais le mot marque une intention plus nette encore de rendre ces choses pleinement égales, soit en nature ou en qualité, soit en quantité ou en valeur.

— ANTON. **Dépasser, devancer, distancer, excéder, exceller, primer, surpasser.**

ÉGALEUR n. m. Hist. Nom donné parfois, en Angleterre et au XVIIe siècle, au parti des Niveleurs. V. NIVELEURS.

ÉGALIR v. tr. Techn. Se dit dans maints corps de métiers pour égaliser : EGALIR *les dents d'une roue d'horloge.* || Répartir par essorage, dans toute la masse de la soie torse, l'humidité que certaines parties ont conservée.

ÉGALISAGE n. m. Action d'égalir. || Action de tamiser la poudre après l'avoir mise en grains.

ÉGALISATEUR, TRICE adj. Qui égalise : *Système* ÉGALISATEUR.

ÉGALISATION [*si-on*] n. f. Action d'égaliser.

ÉGALISER [*zé*] v. tr. Rendre égal, donner les mêmes dimensions à : EGALISER *des cheveux.* || Unir, aplanir : EGALISER *un terrain.* || Rendre égal en quantité, en valeur : EGALISER *les lots dans un partage.* || Mettre sur le même rang : *L'amour* ÉGALISE *les conditions.*

— Techn. Faire l'égalisage.

— ***S'égaliser,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir égalisé : *Cheveux. Lots qui* S'ÉGALISENT. *Allée qui* S'ÉGALISE.

— SYN. **Égaliser, égaler.** V. ÉGALER.

ÉGALISEUR, EUSE n. Celui, celle qui égalise, qui cherche à égaliser : *Rien ne devient égal, malgré les efforts des* ÉGALISEURS.

— Electr. *Egaliseur de potentiel,* Appareil ayant pour but d'amener le potentiel d'un conducteur à être égal à celui qui est établi en un certain point de l'air ambiant. (Les principaux égaliseurs de potentiel sont les pointes et le plan d'épreuve.)

ÉGALISEUSE n. f. Nom générique de toutes les machines servant à égaliser une surface (mais qui dans la pratique portent des noms particuliers).

ÉGALISOIR n. m. Crible pour passer la poudre à canon ou à fusil.

ÉGALISSAGE n. m. Techn. Syn. de ÉGALISAGE.

ÉGALISURES n. f. pl. Poudre de guerre ou de chasse, égalisée.

ÉGALITAIRE [*tèr'*] adj. Qui a l'égalité politique, civile, sociale pour but ou pour résultat : *Principes* ÉGALITAIRES.

— *Substantiv.* Partisan de l'égalité absolue : *Les* ÉGALITAIRES.

ÉGALITAIREMENT [*tè-re-man*] adv. D'une manière égalitaire.

ÉGALITÉ n. f. Etat de ce qui est égal : EGALITÉ *de deux lignes, de deux nombres.* EGALITÉ *d'âge, de fortune, de mérite.* (Se dit particulièrem. de l'absence complète de distinction entre les hommes, sous le rapport des droits : EGALITÉ *politique, civile, sociale.*)

— Etat de ce qui est plan, uni : *L'*ÉGALITÉ *d'un terrain.*

— *Par extens.* Uniformité, persistance du même état : *L'*ÉGALITÉ *d'un mouvement. L'*ÉGALITÉ *du pouls.* || Douceur persévérante ; constance qui soustrait l'âme aux influences extérieures : EGALITÉ *d'humeur.* EGALITÉ *de caractère, d'âme.*

— Algèbr. *Egalité algébrique,* Ensemble de deux expressions algébriques réunies par le signe = (égal à) [l'expression écrite à gauche du signe = est le *premier membre de l'égalité,* l'autre est le second membre].

— Arithm. *Proportion d'égalité ordonnée,* Celle dans laquelle deux termes d'un rang ou d'une suite sont proportionnels à autant d'autres termes d'un autre rang ou d'une autre suite. (Peu us.) || *Proportion d'égalité troublée,* Celle dans laquelle deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang dans un ordre inverse et interrompu. (Peu us.)

— Astron. *Cercle d'égalité,* Syn. de ÉQUANT.

— Dr. internat. *Egalité des Etats.* V. ETAT.

— Dr. publ. V. *Supplément.*

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, aux figures remplaçant les valets dans les jeux de cartes. || *Jeu de l'égalité,* Jeu de hasard se jouant avec trois dés et un tableau divisé en six cases.

— *Jouer à égalité,* En disposant des mêmes avantages que son adversaire. || *Etre à égalité,* Se dit des joueurs qui ont le même nombre de points. || *Faire, prendre* ou *donner à égalité,* Parier en engageant une somme égale à celle de son partenaire.

— Turf. *Parier* ou *Prendre à égalité,* Se dit quand le bénéfice est égal à la mise placée sur un cheval.

— *A égalité de,* loc. prépos., En supposant une quantité égale de.

— Typogr. Le signal égal à : *Séparer deux acceptions d'un même mot par une* ÉGALITÉ *renversée.*

— ANTON. **Inégalité, diversité, variété.**

— ENCYCL. Logiq. *Egalité logique.* Elle se dit, par analogie avec l'égalité mathématique, des concepts ou des classes qui ont même *extension* (v. ce mot). Aussi y a-t-il égalité logique dans toute définition : L'homme = Le mammifère à deux mains et deux pieds.

On fonde sur l'égalité logique le *raisonnement d'égalité,* dont le type est :

A = B,
B = C :
A = C.

Ici, le moyen terme n'est pas, comme dans le syllogisme ordinaire, un genre dont le mineur est une espèce, mais, comme il est de même extension, la conclusion se fait par substitution d'un terme C à un terme B équivalent, dans la proposition majeure.

ÉGALITÉ ou **PHILIPPE ÉGALITÉ.** V. ORLÉANS.

ÉGALURE n. f. Moucheture blanche sur le dos de certains faucons.

EGAN (Pierce), journaliste et humoriste anglais, né et mort à Londres (1772-1849). Il est l'auteur d'un roman satirique : *les Amours de Florizel et Perdita* (le prince-régent et Mary Robinson) [1814] ; et surtout de *la Vie à Londres, ou Aventures diurnes et nocturnes de Jerry Hawthorn et de son élégant ami Tom le Corinthien* (1821), suite de tableaux de la vie de plaisirs et de sports à Londres au temps de la régence, illustrés par Cruikshank. Egan leur donna une suite morale en 1829. — **Egan** (Pierce) *le Jeune,* dessinateur anglais (1814-1880), fils du précédent, a écrit une vingtaine de romans : *Robin des bois* (1840), *Wat Tyler* (1841), *Paul Jones* (1842) sont des récits dans la manière de Walter Scott. Sa meilleure œuvre est *Anguille sous roche* (1858).

ÉGAÑA, comm. des Philippines, groupe des îles Visayas ; 5.200 hab. Culture du riz.

ÉGARD [*ghar'*] n. m. (substantif verbal de *égarder* (VX.) ; du préfixe *é,* et de *garder*). Action de prendre en considération quelque chose : *Dans les aumônes que l'on fait, il faut avoir* ÉGARD *à la pudeur de ceux qui demandent.* (La Rochefoucauld.) || *Par extens.* Manière de considérer : *Peu de maximes sont vraies à tous* ÉGARDS. (Vauvenargues.)

— Action de prendre en considération quelqu'un, de lui marquer de la déférence, etc. : *La science des* ÉGARDS *est celle de la politesse.* (Mlle de Scudéry.) *On doit des* ÉGARDS *aux vieillards.*

— LOC. PRÉPOS. *Eu égard à,* En considération de. || *A l'égard de,* Relativement à, envers : À L'ÉGARD DE *la science,* À L'ÉGARD DE *ses amis.* || Par comparaison avec : *La Terre est petite* À L'ÉGARD DU *Soleil.* || *Par égard à, Par égard pour,* En prenant en considération. || *Sans égard pour,* En ne tenant aucun compte de.

— SYN. **Égard, attentions, ménagements.** V. ATTENTION. — **Considération, déférence,** etc. V. CONSIDÉRATION.

— Dr. cout. Nom donné aux maîtres jurés, dans les divers corps de métiers.

— Hist. relig. *Egard,* au moyen âge, s'employait couramment dans le sens de « jugement ». (C'est de là qu'est venu le nom de « égard » donné, dans les statuts de l'ordre de Malte, au tribunal qui jugeait les fautes contre la règle.)

ÉGARDISE n. f. Dr. cout. Fonction des égards (jurande). || Epoque de la visite des égards.

ÉGAREMENT [*man*] n. m. Action d'égarer ; état d'une personne égarée : *L'*ÉGAREMENT *est facile au milieu des bois.* (Peu us.) || Action de perdre momentanément un objet : *L'*ÉGAREMENT *d'une lettre, d'un livre.*

— *Fig.* Dérèglement de conduite : *La coquetterie conduit aux plus affreux* ÉGAREMENTS. (Mme de Genlis.) *Les* ÉGAREMENTS *de jeunesse.* || Erreur : *Les* ÉGAREMENTS *de la raison.* || Grand trouble : *L'*ÉGAREMENT *de l'ivresse.*

— SYN. **Égarement, délire, frénésie.** V. DÉLIRE.

ÉGARER [*ré*] v. tr. (du préfixe *é,* et de l'allem. *wahren,* garder). Mettre hors de son chemin : *Une indication inexacte* ÉGARE *le touriste ;* et *au fig.* Eloigner quelqu'un de quelque chose, l'en détourner : EGARER *un enfant du mensonge.* (VX.) || Mettre hors du droit chemin, hors de la raison, de la vérité, etc. : *Le mauvais exemple* ÉGARE *les jeunes gens. Une grande douleur nous* ÉGARE. *De faux docteurs* ÉGARAIENT *alors les esprits. La colère nous* ÉGARE ; *c'est une courte folie.*

— Faire errer, laisser errer (au propre et au fig.) : EGARER *ses pas dans la montagne.* EGARER *ses regards dans le ciel.* EGARER *sa pensée dans de vagues rêveries.* EGARER *ses rêveries.* (Lamennais.) *Ma muse,* ÉGARANT *son essor.* (V. Hugo.)

— Perdre momentanément : EGARER *ses gants, son mouchoir, ses lunettes.*

— Manèg. *Egarer la bouche d'un cheval,* La lui gâter par la manière de le mener.

— ***Égaré, e,*** part. pass. du verbe *Égarer*. Qui a perdu son chemin. || Errant. (Se dit même des choses inanimées : *Des nuages* ÉGARÉS *dans les airs.*) || Séparé de son troupeau (en parlant d'un animal) : *Brebis* ÉGARÉE. — Dans le style religieux, *Brebis égarée,* Fidèle qui a embrassé l'hérésie, ou qui s'obstine dans le péché.

— *Par extens.* Qui va en s'égarant : *Des pas* ÉGARÉS. *Une marche* ÉGARÉE. || Ecarté : *Un village* ÉGARÉ. || Epars, disséminé : *Quelques fleurs* ÉGARÉES *dans ses cheveux noirs. Des créances* ÉGARÉES *couvrant à peine des dettes innombrables.* (Alph. Daudet.)

— *Fig.* Qui dénote l'égarement : *Esprit, air* ÉGARÉ. || Troublé, hagard : EGARÉ *par la douleur.* || Qui a quitté le droit chemin : *Ames* ÉGARÉES, *Brebis* ÉGARÉES. || Qui a été trompé : *Public* ÉGARÉ.

— *Substantiv.* (au propre et au fig.) : *Pauvre* ÉGARÉ.

— ***S'égarer,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'ÉGARER *volontairement dans les bois; et au fig. :*

Je ne *m'égare* point dans ces vastes désirs.
RACINE.

|| Aller au hasard : *Main qui* S'ÉGARE. || Aller de côté et d'autre : *Ruisseau qui* S'ÉGARE *dans les prés.*

— Au sens passif, Etre, devenir égaré (au propre et au fig.) : S'ÉGARER *dans Paris* (et avec ellipse du pronom réfléchi : *Faire* ÉGARER *un voyageur.*) S'ÉGARER *dans sa conduite, dans ses discours. Laisser son cœur* S'ÉGARER *dans le passé. Le peuple* S'ÉGARE *facilement. Où vous* ÉGAREZ-*vous?* (Racine.)

Mais le goût s'est perdu, l'esprit *s'est égaré.*
VOLTAIRE.

|| Etre momentanément perdu : *Lettres qui* S'ÉGARENT. || Etre épars, disséminé : *Votes qui* S'ÉGARENT *sur des noms inconnus.*

— SYN. **Égarer (s'), se fourvoyer, se perdre.** *S'égarer,* c'est sortir du vrai chemin et en prendre un autre qui éloigne du but mais peut encore y conduire. Au propre et au fig. *Se perdre,* c'est s'égarer sans retour. *Se fourvoyer,* c'est s'égarer par étourderie, irréflexion, ignorance.

ÉGARITE n. f. Sorte de chaloupe, en usage au Brésil et particulièrement sur l'Amazone.

ÉGARROTTER [*té*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *garrot*). Blesser au garrot.

— ***Égarrotté, e,*** part. pass. du verbe *Égarrotter.*

— Art vétér. Blessé au garrot : *Une jument* ÉGARROTTÉE.

EGAS (Annequin DE), architecte du XVe siècle, d'origine flamande, mort vers 1534. Son véritable nom est Hantje **Van der Eycken.** Il a construit, vers 1470, la *Façade des lions* de la cathédrale de Tolède, dont il a dirigé les travaux de 1460 à 1494. — Son fils, HENRIQUE, qui lui succéda dans la direction des travaux de construction de la cathédrale de Tolède, a également édifié la basilique de Séville vers 1515, ainsi que les cathédrales de Malaga en 1528, et de Salamanque en 1534, année de sa mort.

EGATES, EGADES ou **EGUSES** (lat. *Egades Insulæ*). Géogr. anc. Petit archipel situé à la pointe occidentale de la Sicile, en face du promontoire de Lilybée et de la ville de *Drepanum* (Trapani). Le consul romain Lutatius y battit la flotte carthaginoise et y signa avec les amiraux Hamilcar et Hannon le traité qui mit fin à la première guerre punique (241 av. J.-C.).

ÉGAUD [*gô*] **(À L')** loc. adv. A l'abri. (Dialectal.)

ÉGAULER [*gô-lé*] v. tr. Elaguer les nouvelles pousses des arbres. || Couper le gaulis.

ÉGAULT (Pierre-Marie-Thomas), ingénieur français, né à Dinant en 1787, mort à Moulins en 1839. Il s'est fait connaître par la distribution des eaux de l'Ourcq, en 1805, dans l'intérieur de Paris. En 1806, il a imaginé un niveau encore employé couramment. En 1814, il a publié un ouvrage sur *les Inondations dans Paris.*

ÉGAYANT [*ghè-yan*], **E** adj. Qui égaye : *Récits* ÉGAYANTS.

ÉGAYEMENT [*ghè-ye-man*] n. m. Linguist. V. ÉGAIEMENT.

ÉGAYEMENT [*ghè-ye-man*] n. m. (de *égayer* pour AIGUAYER). Fossé d'écoulement pour les eaux d'irrigation.

ÉGAYER [*ghè-yé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *gai.* — Se conjugue comme *effrayer.*) Rendre gai, divertir : EGAYER *un malade.* EGAYER *le chagrin de quelqu'un.* || Donner de l'agrément à : *Causeur admirable pour* ÉGAYER *la conversation.* || Donner un air de gaieté à : *Fleurs qui* ÉGAYENT *une chambre.*

— Orner de quelque agrément : EGAYER *d'ornements une façade.*

De figures sans nombre *égayez* votre ouvrage.
BOILEAU.

— *Egayer son deuil,* Le porter moins rigoureusement.

— Argot des théâtr. Siffler : EGAYER *une pièce, un acteur.* (On dit aussi ÉGAYER L'OURS.) || *Se faire égayer,* Se faire siffler.

— Hortic. Elaguer en coupant toutes les branches inutiles, parer, nettoyer, en parlant des arbres et des arbrisseaux : EGAYER *des platanes.*

— Peint. Répandre plus de lumière sur.

— ***Égayé, e,*** part. pass. du verbe *Égayer,* Rendu gai : *L'endroit était tiède,* ÉGAYÉ *d'une réverbération lumineuse.* (Alph. Daudet.) || Riant : *Langage* ÉGAYÉ. *Ornements* ÉGAYÉS. (Boileau.)

— ***S'égayer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Chercher à* S'ÉGAYER *par tous les moyens.* || Se moquer, se jouer de : S'ÉGAYER *aux dépens de quelqu'un; et au fig.* Se jouer, s'ébattre : *Peintre dont le pinceau* S'ÉGAYE *dans les détails.*

Le poète *s'égaye* en mille inventions.
BOILEAU.

— Au sens passif, Devenir gai : *Il a fini par* S'ÉGAYER. || Devenir riant :

La nature *s'égaye* à toute ta clarté.
V. HUGO.

— REM. *Populairement,* S'égayer (s'ÉGAILLER) signifie *se disperser. Egayez-vous!* était un commandement que les chefs vendéens faisaient à leurs soldats, pour qu'ils se jettent dans les haies à droite et à gauche de la route.

ÉGAYER [*ghè-ié*] v. tr. Econ. rur. V. AIGUAYER.

— ***S'égayer,*** v. pr. Au sens réfléchi. Natat. Se plonger dans l'eau tout d'un coup et non progressivement. (Forme fautive pour S'AIGUAYER.)

ÉGAYOIR [*ghè-yoir'*] n. m. (de *égayer,* pour AIGUAYER). Sorte de mare que l'on creuse pour y baigner les chevaux. (Dialectal.)

EGBAS ou **IKBAS,** population nigritique assez mélangée de la Nigeria anglaise, vivant sur le littoral, entre le Dahomey et le Niger, à laquelle est due la fondation de la ville d'Abéokouta.

D'une taille moyenne (1m,64 environ) et d'une teinte moins noire que leurs voisins, les Egbas se livrent à l'agriculture et sont bons travailleurs. A l'époque de la traite, leur amour du travail les faisait rechercher par les négriers, qui les expédiaient au Brésil. Jadis fétichistes, ils ont, en partie, embrassé l'islamisme.

EGBERT, archevêque d'York, mort en 766. Il fut le fondateur de l'école d'York où, dès le VIIIe siècle, furent cultivées les études classiques, et le maître d'Alcuin. Egbert a laissé un certain nombre d'écrits théologiques.

EGBERT le Grand, roi des Anglo-Saxons, mort en 829. Chassé d'Angleterre en 789, il se réfugia à la cour de Charlemagne et revint pour être roi de Wessex. Il fut également suzerain de tous les royaumes anglo-saxons. Des luttes contre les premières invasions scandinaves marquent son règne. Il eut pour successeur son fils Ethelwulf.

EGÉ ou **ÆGÉ.** Myth. gr. Amazone, éponyme de la mer Egée où elle trouva la mort.

EGEA de los Caballeros, comm. d'Espagne (prov. de Saragosse), au confluent des deux branches de l'Arba ; 5.200 hab. Moulins.

ÉGÉATE, né dans une des villes appelées Egées, ou y habitant : *Les* EGÉATES.

— *Adjectiv.* Relatif à ces villes : *Population* ÉGÉATE.

EGÈCE (saint) ou **EGILE,** évêque du VIe siècle, vénéré dans le Rouergue le 2 ou le 3 novembre. (Son culte avait cessé au XVIIe siècle.)

EGÈDE (Jean), missionnaire des Esquimaux du Groenland, né à Senjen (Norvège) en 1686, mort à Stubbekjœbing (Falster) en 1758. Pasteur luthérien à Vaagen (îles Lofoten), il parvint à fonder, en 1721, à Bergen, une société groenlandaise à laquelle le roi Frédéric IV accorda des privilèges commerciaux. Parti avec quarante-cinq personnes, il débarqua dans une île qu'il appela *Godthaab* (Bonne-Espérance), mais il dut rentrer dans sa patrie, en 1736. Il s'y consacra à la formation des missionnaires pour le Groenland. On lui doit divers ouvrages sur ce pays.

EGÈDE (Paul), missionnaire danois, fils du précédent, né dans le Nordland en 1708, mort en 1789. Il aida son père à coloniser et à évangéliser le Groenland. On lui doit, entre autres écrits : *Mémoires sur le Groenland* (1788) ; *Dictionnaire groenlandais* (1750) ; *Grammaire groenlandaise* (1760).

ÉGÉE (MER), Géogr. anc. Nom porté dans l'antiquité, en souvenir du père de Thésée (V. EGÉE) par la fraction de la Méditerranée orientale dite aujourd'hui *mer de l'Archipel.* Bordée sur presque tout son pourtour d'Hellènes en masses compactes, ou d'une étroite lisière de colonies grecques, parsemée d'îles peuplées de Grecs, la mer Egée était la mer hellène par excellence et ses flots unissaient beaucoup plus qu'ils ne les séparaient, l'Hellénie d'Europe et l'Hellénie d'Asie.

ÉGÉE, fils de Pandion et roi légendaire d'Athènes, vainqueur, grâce à son fils Thésée, de ses neveux les Pallantides, qui l'avaient chassé du trône. Lorsque Thésée alla combattre le Minotaure, il partit sur un vaisseau dont les voiles étaient noires et convint avec son père que, s'il revenait vainqueur, il pavoiserait son navire de voiles blanches ; mais il oublia, à son retour, le signal convenu, et le malheureux Egée, croyant que son fils avait péri, se précipita dans la mer qui prit son nom. (Myth.)

Égée, tragédie d'Euripide, dont nous possédons seulement quelques fragments. Elle se rapportait à une légende, connue par Apollodore et Plutarque. Médée était allée en Attique, où elle avait épousé Egée, roi d'Athènes. Ayant voulu faire périr Thésée et voyant son dessein découvert, elle s'enfuit en Asie avec le fils, Médos, qu'elle avait eu d'Egée.

ÉGÉEN [*jé-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport à la mer Egée ou aux anciens peuples riverains de cette mer : *Dans le bassin* ÉGÉEN, *les découvertes de Schliemann et celles qui se poursuivent en Crète depuis 1900 nous mettent en présence de civilisations dont les textes sont encore indéchiffrés.* (René Dussaud.)

ÉGÉES ou **ÆGÆ,** ou **ÆGÆÆ.** Géogr. anc. Port de Cilicie, sur le golfe d'Alexandrette. Aujourd., *Aïas.*

ÉGÉIDE n. f. Tribu d'Athènes et famille de Sparte.

ÉGÉIDE n. m. Antiq. gr. Fils d'Égée (Thésée). — Descendant d'Egée ; et *par extens.* Athénien. — Citoyen de la tribu Egéide, à Athènes.

ÉGÈLE n. f. Bot. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

EGELN, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe), sur la Bode, affl. de la Saale ; 5.200 hab. Distillerie, sucrerie, brasserie.

EGELNOTH (saint), **le Bon Achelnotus,** archevêque de Cantorbéry en 1020. Il refusa en 1036, à la mort de Knut le Grand, de couronner Harold Hare Foot (Harold *Pied de Lièvre*). Il mourut en 1038.

ÉGELO n. m. Bot. Nom vulgaire du cytise des Alpes.

EGELSBACH, bourg d'Allemagne (Hesse-Darmstadt) ; 3.500 hab. Tuileries.

EGÉON ou **ÆGÆON.** Myth. gr. Autre nom du géant Briarée. — Surnom de Poseidon.

EGER (l'*Ohre* des Tchèques), affluent gauche de l'Elbe. Né en Bavière, dans le Fichtelgebirge (en tchèque *Smrtchiny*), il passe en Bohême, baigne Jatek, et se perd dans l'Elbe, à Therezin. Cours, 310 kil.

EGER ou **EGRA** (en tchèque **Cheb**), ville de Tchécoslovaquie, à l'angle nord-ouest de la Bohême, sur l'*Eger* ou *Ohre ;* 27.500 hab. Machines, industrie textile. Château impérial avec parties de 1100, 1213, 1295 ; églises Saint-Nicolas et Saint-Wenzel (XIIIe s.). Là furent assassinés en 1634 Wallenstein, Illo, Trèka (le Terzky de Schiller dans *Wallenstein*), Kinsky et Neumann. — Le *pays d'Eger* (EGERLAND) est peuplé par les *Egerländer,* tous de langue allemande, et de mœurs très originales.

EGER (en allemand **Erlau**), ville de Hongrie, sur l'*Eger,* affluent de la Theiss ; 25.000 hab. Evêché fondé, dit-on, par saint Etienne en 1009 ; actuellement, archevêché. Vins rouges célèbres. La ville fut détruite en 1242 par les Tartares. Défendue en 1552 par le héros national Stéphane Dobó contre les Turcs qui la prirent en 1596, elle fut reconquise en 1687.

EGER ou **ÆGER,** dieu qui symbolise, dans la mythologie scandinave, la Mer sauvage, turbulente, furieuse. Sa femme est *Ran ;* ses filles sont les vagues : *Duva,* la Plongeuse ; *Blodughadda,* Celle qui est coiffée de sang ; *Bylgja,* la Houle, etc.

ÉGÉRANE n. f. (de *Eger* ville de Bohême). Silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium, contenant du fer et du manganèse, que l'on trouve à *Eger* en Bohême. (C'est une variété d'idocrase.)

ÉGÉRIE, nymphe du Latium, révérée des Romains. Le roi Numa feignait d'entretenir des colloques nocturnes dans le bois d'Aricie avec cette nymphe qui lui dictait ses lois religieuses. On disait qu'après la mort de Numa, Egérie avait été transformée par Diane en fontaine. En réalité, ce dut être une divinité locale, qui passait pour assister les femmes en couches.

— On appelle ainsi, dans le langage moderne, une femme dont on prend les avis, surtout en politique.

ÉGÉRIE, petite planète, N° 13, découverte en 1850, par de Gasparis.

ÉGERMAGE [*jèr'*] n. m. Action d'égermer. (Syn. DÉGERMAGE.)

ÉGERMER [*jèr'-mé*] v. tr. Dépouiller de son germe l'orge destinée à la fabrication de la bière. (Syn. DÉGERMER.)

EGERNIA [*jèr'*] n. m. Genre de reptiles sauriens comprenant de curieuses formes à tête revêtue de grands écussons écailleux, à queue ronde formée de verticilles épineux, à corps couvert de grandes écailles. (Les quelques espèces connues du genre sont propres à l'archipel brésilien des Abrolhos, et à l'Australie. Ce sont des animaux rares, ne dépassant pas 25 cm. de long, vivant dans le sable et se nourrissant de végétaux.)

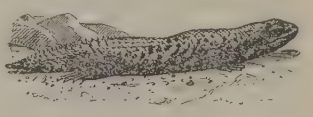

Egernia.

EGERSUND, ville et port de la Norvège méridionale (prov. de Christiansand), sur l'Atlantique ; 3.450 hab. Faïencerie.

EGERTON (sir Thomas), baron ELLESMERE, homme d'Etat anglais, né probablement à Ridley vers 1540, mort à York-House en 1617. Avocat renommé, il devint lord-garde des rôles en 1596, membre du conseil privé, et fut souvent consulté par Elisabeth. Jacques Ier lui donna le grand sceau, en 1603, avec le titre de « baron Ellesmere », et plus tard (1616), de « vicomte Brackley ». Il avait laissé en manuscrit quelques traités de jurisprudence, qui n'ont jamais été publiés.

EGERTON (Francis), duc DE BRIDGEWATER, né en 1729, mort à Londres en 1803. Il s'est illustré par la construction (1758-1772) du canal de Bridgewater (long de 88 kil.), et qui joint Liverpool à Manchester.

EGERTON (François-Henri), comte DE BRIDGEWATER, érudit anglais, neveu du précédent, né à Londres en 1756, mort à Paris en 1829. Fixé à Paris, il se signala par ses excentricités. Il légua à la Société royale de Londres 200.000 francs pour être décernés en prix.

ÉGÉSISTRATE. Biogr. V. HÉGÉSISTRATE.

ÉGESTA ou **ÆGESTA.** Myth. gr. Fille du prince troyen Hippotès. Les Troyens devaient, chaque année, livrer une jeune fille à un monstre marin. Pour sauver Egesta, son père l'envoya en Sicile. Elle y épousa le dieu-fleuve Crimisos, dont elle eut deux enfants : Eole et Aceste.

EGESTAS. Mythol. Divinité allégorique, que Virgile a placée à l'entrée du Tartare pour y personnifier la Pauvreté.

EGESTE. Géogr. anc. V. SÉGESTE.

EGG, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 2.300 hab. Arbres fruitiers.

EGG (Auguste-Léopold), peintre anglais, né à Londres en 1816, mort à Alger en 1863. Dès son début, il se révéla comme un interprète habile de scènes humoristiques. On cite de lui : *Gil Blas échangeant son anneau avec Camille,* et une scène du *Diable boiteux* de Le Sage.

EGGA, ville de la Nigeria du Nord, sur la rive droite du Niger ; 10.000 hab. environ. Débouché commercial du pays de Gando.

EGGE (Peter), écrivain norvégien, né à Trondhjem en 1869. Fils d'ouvrier, il se fit connaître par de remarquables peintures de la vie populaire. Réaliste, préoccupé de la vie profonde des âmes, on lui doit de nombreux romans et nouvelles (*le Nord,* 1895 ; *Gammelholm,* 1899 ; *les Cheveux gris,* 1904 ; *Dans le fjord,* 1920 ; *Hansine Solstad,* 1925 ; etc.) ; des comédies (*Jacob et Kristoffer,* 1900 ; *l'Amour et l'Amitié,* 1905 ; etc.), et de grands drames dans la tradition d'Ibsen (*Idylle,* 1910 ; *le Feu,* 1917 ; etc.), qui l'ont placé au premier rang de la littérature norvégienne contemporaine.

EGGEBAS [*ègh'-jé-bass*] n. m. Unité de poids usitée sur la côte occidentale d'Afrique, et valant, dans la Guinée, 21gr,44.

EGGENBERG, commune d'Autriche, sur la Muhr, affl. de la Save ; 15.500 hab. Industries locales importantes. En face de Gratz, dont elle est un faubourg.

EGGENBURG, commune d'Autriche (Bas-Danube) ; 3.900 hab. Ch.-lieu de district.

EGGENFELDEN, bourg d'Allemagne (Bavière, Basse-Bavière), sur la Rott, affl. de l'Inn ; 3.400 hab. Ch.-lieu de district. Elève de bétail.

EGGER (Emile), philologue et helléniste français, né à Paris en 1813, mort à Royat en 1885. Docteur ès lettres en 1833, agrégé des lettres en 1834, Egger fut d'abord professeur dans divers lycées de Paris, puis (1839-1861) maître de conférences de grammaire à l'Ecole normale supérieure. Il suppléa Boissonnade dans la chaire de littérature grecque à la Faculté des lettres de Paris, dont il devint titulaire en 1855. En 1854, il était entré à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit les ouvrages suivants : *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ* (1843) ; *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (1844) ; *Méthode pour étudier l'accentuation grecque* (1844) ; *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs* (1849) ; *Notions élémentaires de grammaire comparée* (1852) ; *Mémoires de littérature ancienne* (1862) ; *Mémoires d'histoire ancienne* (1863) ; *l'Hellénisme en France* (1869) ; *Histoire du livre depuis ses origines jusqu'à nos jours* (1880).

E. Egger.

EGGER (Victor-Emile), philosophe français, fils du précédent, né et mort à Paris (1848-1909). Professa la philosophie dans divers lycées et facultés et, finalement, à la Faculté des lettres de Paris. Il faut citer, parmi ses ouvrages : *la Parole intérieure* (1881), et mentionner sa collaboration à la *Revue philosophique*. V. Egger est un psychologue qui se rattache à l'école de Hume et de Stuart Mill. Il est également éloigné des psychophysiologistes et des métaphysiciens idéalistes. — Son frère, MAXIMILIEN-FÉLIX, né à Paris en 1861, mort à Arcachon en 1919, a publié une intéressante *Histoire de la littérature grecque* (1892).

EGGERS (Jacques, baron D'), général suédois, né à Dorpat en 1704, mort à Dantzig en 1773. Officier du génie de l'armée suédoise, il servit Stanislas Leczynski en France, passa au service de la Hesse, puis de la Saxe, fit les campagnes de Suède contre les Russes, assista, en 1747, avec les Français, au siège de Berg-op-Zoom. On lui doit : *Journal du siège de Berg-op-Zoom* (1750) ; *Dictionnaire de l'ingénieur de l'artillerie, de la marine et de la cavalerie* (1757) ; etc.

EGGERS (Christian-Ulrich-Ditlevon, baron D'), diplomate et écrivain danois, né à Itzehoe, en Holstein, en 1758, mort à Kiel en 1813. D'abord professeur, il fut chargé d'une mission diplomatique à Rastadt en 1797, fut administrateur du duché de Holstein en 1813. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, en allemand et en latin.

EGGERSRIED, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur un petit affl. de la Goldach ; 1.300 hab. Agriculture ; industrie laitière.

EGGESTEIN (Henri), imprimeur, né à Rosheim (Alsace), mort vers 1478. Il s'établit à Strasbourg, et, associé, croit-on, avec Jean Mentelin, y installa vers 1460 une imprimerie, d'où sortit le premier livre imprimé à Strasbourg : *Gratiani decretum* (1471).

EGGIWIL, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur l'Emme, affl. de l'Aar ; 2.800 hab.

EGGLESTON (Edward), théologien et écrivain américain, né à Vevay (Indiana) en 1837, mort à New-York en 1891. D'abord pasteur méthodiste, il entreprit la fondation d'une Eglise non confessionnelle. Arrêté par la maladie, il se livra, dès lors, à des travaux littéraires : *the Wars with the Creek Indians* (1883) ; *Montezuma and the Conquest of Mexico* (1885).

EGHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), sur la Tamise ; 13.700 hab. — Courses de chevaux dans la *plaine de Runnymede,* où Jean sans Terre signa la « Grande Charte » en 1215.

EGHETECH, nom pârsi du démon. (L'*Avesta* l'appelle AKATASHA.)

EGHEZÉE, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Namur) ; 1.100 hab. Combat violent entre les Allemands et les Belges qui infligèrent des pertes considérables à leurs adversaires (13 août 1914).

EGHIN ou **EGUINE** (en arménien **Aghri** [signif. *source*]), ville de Turquie (Anatolie-Orientale, prov. de Mamouret-ul-Aziz), sur le Kara-sou ou Euphrate de l'Ouest ; 19.000 hab. Tissages de soie et de coton, moulins, tanneries, teintureries. Fondée par les Arméniens au XIe siècle de notre ère.

ÉGIALÉE ou **ÆGIALÉ.** Myth. gr. Fille d'Adraste, roi d'Argos, et épouse de Diomède.

ÉGIALEUS ou **ÉGIALÉE.** Myth. gr. Fils d'Adraste, un des Epigones. — Autre nom d'ABSYRTE.

EGIÇA ou **EGIZA,** roi des Wisigoths d'Espagne. Il succéda, en 687, à son beau-père, Ervige, et mourut à Tolède en 701. A peine sur le trône, il répudia Cixilane, ce qui suscita contre lui l'archevêque de Tolède, parent de la reine répudiée. Le roi déposa et bannit l'archevêque. Sous son règne, furent prises des mesures sévères contre les juifs, accusés d'avoir fomenté une insurrection et d'être d'accord avec les musulmans.

ÉGIDE n. f. (du gr. *aigis, idos,* propr. « peau de chèvre »). Mythol. Cuirasse ou bouclier merveilleux de Zeus et d'Athéna, couvert de la peau de la chèvre Amalthée.

— Poétiq. Bouclier.

— *Fig.* Sauvegarde, protection : *Le tact est l'*ÉGIDE *et la vie de l'esprit.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.) || *Se placer sous l'égide de quelqu'un ou de quelque chose,* Se mettre sous sa protection.

Egide de la « Tasse Farnèse ». (Musée de Naples.)

— ENCYCL. Mythol. Le mot grec *aigis* signifiait à la fois « nuée », « tempête », et « peau de chèvre ». C'est dans le premier sens que l'*égide* fut primitivement donnée comme attribut à Zeus. Zeus portant l'égide, c'est proprement Zeus lançant le foudre. Plus tard le second sens a prévalu ; l'égide est devenue un manteau fait avec la peau de la chèvre Amalthée : elle est hérissée comme une toison, garnie de franges, et lance des éclairs. Zeus confie parfois l'égide à d'autres dieux, Apollon et surtout Athéna. Aussi l'égide finit-elle par devenir un attribut d'Athéna. Portée par cette déesse, elle affecte la forme d'un manteau, d'un collet, d'une simple bande, ou encore d'une cuirasse ; elle est bordée de serpents, porte en son milieu une tête de la Gorgone, et pétrifie ceux qui osent la regarder.

ÉGIDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. (du lat. *Egidius,* Gilles). Se dit, en numismatique, de monnaies frappées à Saint-Gilles, en Languedoc, par les comtes de Toulouse : *Monnaie* ÉGIDIENNE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* ÉGIDIEN.

EGIDIO (Antonini), connu aussi sous le nom de **Gilles de Viterbe,** cardinal, né à Viterbe en 1480, mort à Rome en 1532. En 1507, élu général de son ordre (ermites de saint Augustin), il fut nommé, par Jules II, patriarche *in partibus* de Constantinople. C'est lui qui ouvrit, au nom du souverain pontife, le concile de Latran (1512). Léon X le créa cardinal et le chargea de missions en Allemagne (1517), et en Espagne (1518). Il compte parmi les meilleurs poètes latins de la Renaissance.

EGIDIUS ou **ÆGIDIUS,** général gallo-romain. Il fut lieutenant d'Aetius, puis maître des milices en Gaule. Il fut le père de Syagrius, le dernier chef romain en Gaule. Il mourut en 464.

EGIDIUS (en ital. **Egidio**), nom latin que prirent, au moyen âge, plusieurs écrivains du nom de GILLES.

EGIDY (Christian-Maurice VON), officier et écrivain allemand, né à Mayence en 1847, mort à Potsdam en 1898. Exclu de l'armée par suite de ses idées pacifistes, il devint un des directeurs de la revue *le Christianisme uni ;* il professait un christianisme social rationaliste. Il a écrit : *Réflexions sérieuses* (1890) ; *Suite aux réflexions sérieuses* (1890) ; *le Christianisme propre* (1891).

ÉGIEN [*ji-in*], **ENNE,** habitant ou natif d'Egium : *Les* EGIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Egium ou à ses habitants : *Population* ÉGIENNE.

EGIL SKALLAGRIMSSON, guerrier et scalde islandais, né vers 900, mort vers 990. Il prit part à de nombreuses expéditions de Vikings, tua le fils du roi Erik Blodyx. Pris par ce dernier, condamné à mort, il se sauva en improvisant le chant fameux *Rachat de la tête.* On a de lui un poème sur la mort de son fils, et *l'Egils Saga,* où il conte sa propre vie.

EGILE (saint). V. EGÈCE.

EGILL, archer scandinave. Il aurait été, d'après la légende, condamné à abattre avec une flèche une pomme placée sur la tête de son fils ; d'où, par analogie avec Guillaume Tell, le livre du Suisse Freudenberger : *Guillaume Tell, fable danoise,* que les magistrats d'Uri firent brûler par le bourreau.

ÉGILONE ou **ÉGILA,** épouse du dernier souverain goth d'Espagne, Rodrigue (Roderich), dont la mort (711) livra le pays aux musulmans. Egilone fut faite prisonnière à Mérida par Moussa qui, tombé en disgrâce, fut rappelé par le calife Walid à Damas ; le fils de Moussa, Abd el-Aziz, qui lui succéda dans le commandement de l'armée, devint amoureux de l'illustre captive : il l'épousa à Séville, sans lui imposer sa conversion à l'islam. Ce mariage souleva une indignation générale contre l'émir, dont les généraux portèrent plainte au calife Soliman, qui venait de succéder à Walid. Ce prince, qui commençait à redouter l'ambition d'Abd el-Aziz, envoya cinq de ses plus fidèles officiers à Séville pour l'assassiner (715). Sa tête fut envoyée au calife, dans une cuvette d'or ; on ne sait ce que devint Egilone, dont le mariage avait tant adouci le sort des chrétiens d'Espagne.

ÉGILOPE ou **ÉGILOPS** n. m. Pathol. et Bot. V. ÆGILOPS.

EGIMIOS. Myth. gr. Roi mythique des Doriens. Menacé par les Lapithes, il fut sauvé par Héraklès qu'il avait appelé à son aide. Plus tard, les Héraclides, obligés de quitter le Péloponnèse, se retirèrent chez lui et essayèrent vainement, avec son concours, de rentrer dans leur pays.

ÉGINE. Myth. gr. Nymphe, fille d'Asope. Elle fut aimée de Zeus, qui, pour la visiter, s'enveloppait d'une flamme. Elle eut de lui Eaque. Pour la soustraire à la colère de son père, Zeus la changea en île.

ÉGINE ou **ÆGINA** n. f. Genre de trachyméduses, type d'une famille dite des *éginidés,* comprenant des formes à ombrelle discoïde aplatie, qui habitent l'océan Atlantique.

ÉGINE, petite île grecque de l'Archipel, sur la côte ouest de l'Attique, au fond du *golfe d'Egine* et en face du port d'Athènes ; 9.300 hab. (*Eginètes*), dont 5.000 pour la ville homonyme.

— *Histoire.* D'abord connue sous le nom de *Œnone,* cette terre triangulaire prit celui d'*Egine* (lat. *Ægina, Engia*) en l'honneur de la nymphe qui fut la mère d'Eaque, son premier roi. Les Doriens d'Argos lui imposèrent leur domination que les Eginètes finirent par rejeter. Ils se montrèrent alors marins consommés et habiles colonisateurs, s'établirent en Crète, en Egypte et en Italie, et firent à Athènes une guerre acharnée. L'invasion des Perses réconcilia pour un temps les deux adversaires, qui reprirent la lutte l'un contre l'autre en 460 av. notre ère. Battus, les Eginètes ne purent se relever du traitement rigoureux que leur fit subir Athènes, pour laquelle « Egine était une hache dans l'œil du Pirée ». Même après que Lysandre, vainqueur d'Athènes à son tour, les eut ramenés dans leur patrie, l'île ne retrouva plus sa prospérité ancienne. Aux VIe et Ve siècles av. notre ère, cette rivale politique et commerciale d'Athènes était couverte de temples et de statues ; on y a retrouvé les restes d'un temple de Vénus, et ceux d'un temple de Zeus Panhellénien dont les curieuses statues, chefs-d'œuvre de l'archaïsme avancé (entre 480 et 470) sont conservées à la glyptothèque de Munich ; ce sont les *Marbres d'Egine,* dont l'école est la plus ancienne des écoles de sculpture de la Grèce. Egine eut aussi des athlètes réputés, qu'a chantés Pindare et dont les artistes éginètes avaient fixé les traits dans le marbre.

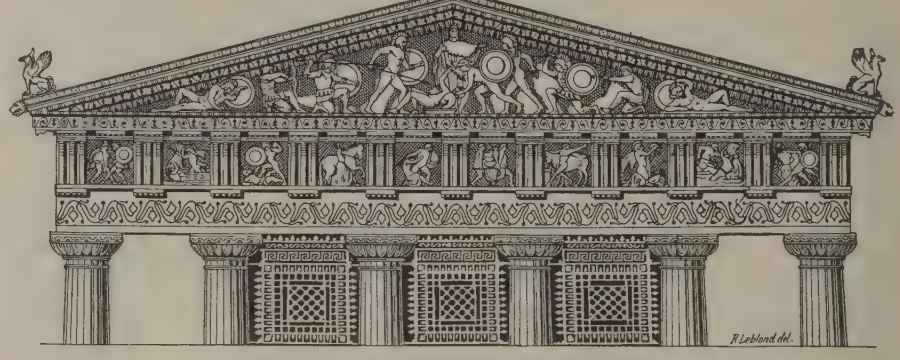

Fronton oriental du temple de Zeus Panhellénien, à Egine.

— Archéol. Furtwængler a fouillé le temple d'Egine, dont Ch. Garnier avait laissé une restauration graphique, et dont proviennent les frontons conservés à Munich. Il a déblayé en partie les terrasses du sanctuaire qui était consacré à la déesse Aphaia, d'après une inscription. Il y a découvert les soubassements ou les débris de deux temples successifs : le premier du VIe siècle, le second élevé aussitôt après Salamine (480).

— Bx-arts. L'école de sculpture grecque d'Egine quitte la légende vers 550 av. J.-C., avec Smilis, fils d'Euclide. Ce que l'on sait de l'école éginète est très restreint ; elle se rattache aux traditions de l'archaïsme dorien : solidité et sobriété, gâtées par la raideur de l'exécution.

Jusqu'à la fin du IVe siècle av. J.-C. on suit malaisément l'évolution du génie éginète ; on connaît surtout les noms qui l'ont illustré : après Smilis, Théopropos, Callon, Praxidamas, Glaukias, Onatas qui les éclipsa (début du Ve s.). Plus d'un de ces artistes fut appelé à Olympie, Sparte, Corinthe. A cette école appartiennent les statues qui décoraient les frontons du temple d'Aphaia (aujourd. à la glyptothèque de Munich). Les destinées de l'art éginète furent aussi courtes que brillantes, et suivent l'histoire de la liberté d'Egine. Lorsque, en 456, les Athéniens soumettent l'île et lui imposent tribut, son art déchoit, pour disparaître lorsque, en 431, ils déportent les habitants.

ÉGINE (GOLFE D'), golfe formé par l'archipel sur les côtes orientales de la Grèce et séparé du golfe de Lépante par l'isthme de Corinthe. Il renferme les îles d'Egine et de Coulouri.

ÉGINE, petite planète, N° 91, découverte en 1866, par Borrelly.

ÉGINÈTE. Né à Egine, ou y habitant : *Les* EGINÈTES.

— *Adjectiv.* Relatif à Egine ou à ses habitants : *La population* ÉGINÈTE.

ÉGINÉTIQUE [*tik'*] adj. Antiq. Se dit des monuments d'art antiques de l'île d'Egine. || *Ecole éginétique*, Ecole ancienne de sculpture et d'architecture. || *Système éginétique*, Système de monnaies, de poids et mesures, en usage à Egine et dans beaucoup d'Etats grecs.

Éginétique (SYSTÈME). Numism. On appelle ainsi le système pondéral qui tire son nom de l'île d'*Egine*, près d'Athènes. Ce système remonte aux origines mêmes de la monnaie, au début du VIIe siècle av. J.-C. Les didrachmes d'argent, ou statères, d'Egine avaient pour type une tortue, et pesaient environ 12^gr^,57 ; dans la langue courante, on les appelait des « tortues ». Ce système, inauguré par Phidon, roi d'Argos, avait pour base la *mine* éginétique, poids-étalon du commerce dans tout le Péloponnèse, qui pesait 628 gr. et dont le statère représentait le cinquantième.

EGINHARD ou **EINHARD**, lettré de l'époque carolingienne, né à Maingau (vallée du Main) vers 775, mort en 840. Eginhard, élève de Bangolf à Fulda, vint à la cour de Charlemagne, où il ne tarda pas à se faire remarquer par la variété et l'étendue de ses connaissances. Il est l'auteur d'une très précieuse *Vie de Charlemagne*, écrite en latin. *Les Annales* qu'on lui a attribuées ne sont pas de lui ; mais il a laissé des lettres et une histoire de la translation des reliques des saints Marcellin et Pierre. Il n'était pas seulement écrivain, mais architecte. On ne peut cependant affirmer qu'il prit une part dans la direction de la construction du palais d'Aix-la-Chapelle. Il était marié. Sa femme, nommée Imma, mourut en 836. Il fonda le monastère de Mülheim-sur-le-Main pour la conservation des reliques des saints Marcellin et Pierre, et joua un grand rôle dans l'œuvre scolaire et la renaissance intellectuelle du IXe siècle.

EGINITIS (Démétrios), astronome, né à Athènes en 1864. De 1886 à 1890. il travailla aux observatoires de Paris et de Nice et au Bureau central météorologique et fut nommé en 1890 directeur de l'observatoire d'Athènes. On lui doit des travaux sur la stabilité du système solaire, les étoiles filantes et sur la météorologie. Auteur de nombreux mémoires publiés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* de Paris, dans les annales de l'observatoire de Paris, et de l'observatoire d'Athènes.

EGINTON (Francis), peintre-verrier anglais, né en 1737, mort à Handsworth, près de Birmingham, en 1805. Il fut d'abord émailleur à Bilston, puis décorateur de japonaiseries en 1764, et modeleur à Soho, dans la manufacture de Boulton. Avec Boulton, perfectionnant la méthode de Robert Laurie, il exécuta en couleurs et d'une façon mécanique d'excellentes copies de tableaux de Loutherbourg, d'Angelica Kauffman, etc. Ce ne fut qu'à partir de 1781 qu'il s'adonna à la peinture sur verre. Il est considéré comme un des rénovateurs de cet art. Il chercha à réaliser, sur verre, les mêmes effets que dans la peinture à l'huile. Parmi ses nombreux travaux, on cite les armoiries de l'ordre de la Jarretière, décorant les deux fenêtres de la chapelle Saint-George, à Windsor ; *la Résurrection*, d'après Reynolds, dans la cathédrale de Salisbury ; le *Jugement dernier* (1794), dans le collège de la Madeleine à Oxford, etc.

ÉGIP n. m. Hist. V. HADJIB.

ÉGIPAN. Myth. V. ÆGIPAN.

EGISHEIM. Géogr. V. EGUISHEIM.

ÉGISTHE, un des Atrides, fils incestueux de Thyeste et de Pélopée. Agamemnon étant parti pour le siège de Troie, Egisthe en profita pour séduire sa femme Clytemnestre ; les deux amants égorgèrent Agamemnon à son retour. Egisthe fut à son tour tué par Oreste. (Cette légende a inspiré Eschyle, Sophocle et Euripide.)

Meurtre d'Egisthe par Oreste (bas-relief d'Aricia).

EGIZIO (Matteo, comte), savant italien, né et mort à Naples (1674-1745). Il fut secrétaire d'ambassade à Paris, puis bibliothécaire à Naples. Il a laissé, entre autres écrits : *Mémorial chronologique de l'histoire ecclésiastique* (Naples, 1713) ; *Suites des empereurs romains* (Naples, 1713).

ÉGLANDEMENT [*man*] n. m. Art vétér. Action ou manière d'églander ou d'extirper la glande sous-glossienne : *On a eu longtemps le tort de croire que l'*ÉGLANDEMENT *pratiqué à propos pouvait prévenir la morve.*

ÉGLANDER [*dé*] v. tr. Extirper les glandes : EGLANDER *un cheval.*

ÉGLANT [*glan*] n. m. Nom vulgaire du fruit de l'églantier. (Dans certains patois, dit pour GLAND.)

ÉGLANTIER [*ti-é*] n. m. (anc. franç. *aiglant ;* et du lat. pop. *aquilentum*, de *acus*, aiguille). Bot. Nom vulgaire de tous les rosiers sauvages les plus répandus.

— ENCYCL. L'*églantier* désigne souvent le *rosa canina* ou rosier des chiens. Il est très commun dans les bois, les haies et les buissons de toute l'Europe. Il est cultivé par les rosiéristes comme sujet pour le greffage.

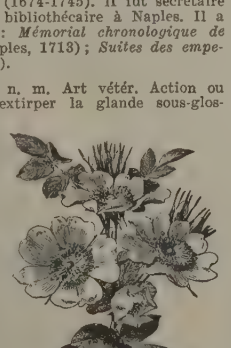

Eglantier.

ÉGLANTINE n. f. Fleur de l'églantier.

— Hist. littér. Fleur d'or décernée en prix, à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse.

— Polit. *Eglantine rouge*, Emblème adopté par les socialistes et les communistes.

EGLE (Joseph VON), architecte allemand, né à Dellmensingen (Wurtemberg) en 1818, mort à Stuttgart en 1899. Il prit part aux travaux de Foersten à Vienne (1842), devint, en 1848, directeur de l'école d'architecture de Stuttgart, et, en 1852, professeur ordinaire au Polytechnikum de cette ville. On lui doit, outre de nombreux édifices privés, la construction à Stuttgart du Polytechnikum (1860-1864), du nouveau bâtiment de l'école des arts décoratifs (1867-1870), de l'église Sainte-Marie (1872-1879).

ÉGLÉ, une des trois Grâces.

— Nom donné à une femme belle et gracieuse.

ÉGLÉ, petite planète, N° 96, découverte en 1808 par Coggia.

ÉGLEFIN n. m. Ichtyol. V. AIGLEFIN.

ÉGLÈTE adj. m. (du gr. *aiglètês*, resplendissant). Myth. gr. Surnom d'Apollon.

ÉGLETONS, ch.-lieu de canton de la Corrèze, arrond. et à 26 kil. de Tulle ; 1.855 hab. (*Egletonnais, aises*). Ch. de f. Orléans. Brasseries, importantes usines pour le travail du bois. — Le canton a 8 comm., et 6.400 hab.

EGLI (Jean-Henri), compositeur suisse, né à Seegraben en 1742, mort à Zurich en 1810. On connaît de lui un livre de chant choral, des cantates, des chants religieux notamment, etc.

EGLISAU, ville de Suisse (canton de Zurich), sur la rive droite du Rhin ; 1.400 hab. Vignes. Usine hydro-électrique. Combats de 1797 entre Français, Russes et Autrichiens.

ÉGLISE n. f. (lat. *ecclesia* ; gr. *ekklêsia*, proprem. « assemblée »). Société religieuse fondée par Jésus-Christ : *La vraie* EGLISE. || Toute communion chrétienne : *L'*EGLISE *catholique. L'*EGLISE *protestante.* || Se dit, absolument, de l'Eglise catholique ou romaine : *Retrancher quelqu'un de l'*EGLISE, L'excommunier.

— Société de fidèles catholiques d'un même Etat, d'un même diocèse : *L'*EGLISE *de France. L'*EGLISE *de Paris.* || Société de tous les ecclésiastiques ou clercs de l'Eglise catholique : *Les biens de l'*EGLISE. || Société des ecclésiastiques d'une contrée, des ecclésiastiques de France, dans le langage des écrivains français : *La Révolution a vendu les biens de l'*EGLISE. || Corps des évêques, chargé de l'enseignement de la doctrine et de l'administration spirituelle et temporelle des affaires ecclésiastiques : *L'autorité de l'*EGLISE. || *En face de l'Eglise, Devant l'Eglise,* En présence des ecclésiastiques compétents pour conférer les sacrements : *Se marier* EN FACE DE L'EGLISE. || Etat ecclésiastique : *Entrer dans l'*EGLISE. *Gens, Hommes d'*EGLISE. || *Etre, Se faire* ou *Se mettre d'Eglise,* Entrer dans l'état ecclésiastique. (Peu us.)

Figure symbolique de l'Eglise.

— *Honneurs de l'Eglise,* Honneurs réservés aux fondateurs et aux patrons d'une église.

— *Par anal.* Ensemble de personnes professant les mêmes doctrines, ou visant le même but ; coterie : *Ils sont de la même* EGLISE. (On dit aussi en ce sens *de la même chapelle.*)

— Ascét. *Eglise militante,* Société des fidèles qui sont sur la terre, où ils luttent contre le mal. || *Eglise souffrante,* Société des élus qui achèvent de se purifier dans le purgatoire. || *Eglise triomphante,* Société des élus qui sont dans le ciel.

— Dr. canon. *Cour d'Eglise,* Tribunal épiscopal qui connaissait des affaires ecclésiastiques.

— Hist. ecclés. *Eglise latine,* Celle dont les fidèles célèbrent l'office divin en latin. || *Eglise romaine,* Les fidèles soumis à l'autorité du pape. || *Eglise grecque-unie,* Nom donné par les catholiques aux chrétiens qui sont en communion avec Rome tout en gardant le grec comme langue liturgique. || *Eglise grecque schismatique.* Nom donné par les catholiques aux chrétiens qui, depuis Michel Cérulaire, sont séparés de Rome. (Ils se nomment eux-mêmes l'*Eglise orthodoxe*). || *Eglise gallicane,* Eglise de France qui gardait des privilèges nationaux. || *Eglise anglicane,* Eglise protestante d'Angleterre. || *Eglise presbytérienne,* Eglise protestante d'Ecosse. || *Eglise évangélique,* Fusion partiellement opérée de l'Eglise luthérienne et de l'Eglise calviniste, en Allemagne. || *Eglises du désert,* Eglises protestantes dont les membres célébraient leur culte dans les lieux inhabités des Cévennes, après 1685. || *Eglise constitutionnelle,* Eglise qui se forma à la suite de la Constitution civile du clergé. || *Petite Eglise,* Secte fondée par des évêques qui refusèrent d'accepter le concordat passé entre Pie VII et Napoléon Ier. || *Eglise catholique française,* Secte fondée à Paris en 1838 et où l'on célébrait en français l'office divin. || *Haute, Basse Eglise.* V. ANGLICANISME.

— Iconogr. Dans les représentations symboliques du moyen âge, l'Eglise paraît sous les traits d'une femme portant le diadème, et tenant soit le calice, soit le drapeau avec la croix, soit les deux (Strasbourg). [On la figurait aussi comme victorieuse de la religion juive, la *Synagogue*, autre femme dont les yeux étaient voilés d'un bandeau, dont le sceptre était brisé et dont la couronne était à terre.]

— ENCYCL. Théol. et Hist. relig. I. *Eglise catholique.* — Suivant la doctrine catholique, l'Eglise est la société des fidèles unis par la profession d'une même foi, la participation aux mêmes sacrements et la soumission aux pasteurs légitimes, puis également au pontife romain. Cette société, ainsi que le montrent les récits évangéliques, a été voulue et instituée par Jésus-Christ qui a choisi douze apôtres pour prêcher sa doctrine à toutes les nations et pour les baptiser, et qui a établi saint Pierre comme la pierre angulaire sur laquelle est bâtie l'Eglise. La mission des Apôtres devant durer jusqu'à la fin des temps, ceux-ci ont choisi leurs successeurs, qui ont hérité de leur autorité et de leurs pouvoirs.

Destinée à transmettre aux hommes les enseignements du Christ, l'Eglise a établi le dogme de l'*infaillibilité*, c'est-à-dire qu'en matière de foi et de morale elle ne peut pas se tromper, lorsqu'elle définit la doctrine révélée.

L'Eglise doit avoir certains *caractères* manifestes, grâce auxquels on puisse la reconnaître. Ces caractères ou *notes* sont l'unité, la sainteté, la catholicité, l'apostolicité. Quiconque, connaissant la divinité de l'Eglise, refuse de se soumettre à ses enseignements et à ses lois, encourt la damnation éternelle. C'est ce qu'exprime la maxime : « *Hors de l'Eglise, point de salut.* » Quant aux hérétiques qui croient être dans la véritable Eglise, ils appartiennent, sinon au *corps* de l'Eglise, du moins à son *âme*, qui se compose de tous ceux que Jésus-Christ reconnaît vraiment pour siens, et en qui se trouve sa grâce.

L'Eglise visible est comme animée par une Eglise invisible. Elargissant leur horizon, les théologiens voient dans l'ensemble des âmes qui aiment et servent Dieu, ou qui l'ont aimé ou servi, une seule Eglise qui livre sur la terre la lutte contre le péché, s'épure, au delà, dans les passagères expiations du purgatoire, ou triomphe dans la possession des récompenses éternelles (Eglise *militante, souffrante, triomphante*).

L'Eglise catholique comprend, outre les simples fidèles, le *pape*, juge infaillible de la foi et chef de la catholicité ; les *évêques*, qui ont le pouvoir législatif et judiciaire dans les diocèses ; enfin, les *prêtres*, qui administrent les paroisses, sous la surveillance des évêques.

L'Eglise catholique, issue de la prédication des Apôtres, est aujourd'hui répandue par toute la terre. Pie XI est le 257e de ses papes, dont saint Pierre fut le premier.

Il est impossible de raconter en détail son *histoire*. Voici, du moins, les cinq grandes périodes qu'on y peut distinguer. Dans la première, de 45 à 312, l'Eglise naissante envahit peu à peu l'Empire romain, malgré les persécutions qui sont suscitées contre elle, et finit par obtenir, sous Constantin, la reconnaissance de ses droits. La deuxième période (312-622) est l'ère des grandes hérésies et des grands docteurs. Les principaux dogmes de la foi, à mesure qu'ils sont attaqués par les novateurs, sont fixés par les conciles dans des définitions précises et rigoureuses En même temps, l'évangile est prêché aux barbares. Dans la troisième période (622-1096), une partie considérable de la chrétienté tombe sous le joug des musulmans, et l'Orient se sépare du siège de Pierre. En retour, l'Eglise préside à l'enfantement laborieux des nations chrétiennes de l'Occident. Ses moines convertissent l'Angleterre et l'Ecosse. L'Allemagne et les pays du Nord sont conquis à leur tour. La quatrième période s'ouvre en 1096 et se clôt en 1453. Elle est remplie par la lutte du sacerdoce et de l'Empire, les Croisades, le développement de la philosophie et de la théologie scolastiques. Elle se termine par l'épreuve du grand schisme. La cinquième période commence en 1453 et s'étend jusqu'à nos jours. L'apparition du protestantisme, les attaques de la libre pensée sont les nouveaux périls dont l'Eglise se défend. L'extension de ses missions et la force de cohésion qui réunit fidèles et pasteurs autour du pape sont des marques de sa vitalité.

L'Eglise est un des plus grands pouvoirs qui se soient rencontrés dans les annales du monde. Elle a pénétré avec toutes ses institutions dans la vie et dans les mœurs des peuples européens. C'est elle qui a été la grande éducatrice de l'Occident après les invasions barbares. Aujourd'hui encore, son influence, visible ou invisible, reste considérable dans le domaine de la pensée comme dans celui de l'action. V. *Supplément*

II. *Eglises séparées d'Orient.* — Séparées de l'Eglise catholique depuis un temps plus ou moins long, les Eglises orientales traversent actuellement une crise dont il est difficile de prévoir l'issue. Elles se divisent en trois groupes : nestoriens, monophysites et orthodoxes issus du schisme de Michel Cérulaire :

1. Les *nestoriens*, issus de l'hérésie de Nestorius, sont séparés de Rome depuis le Ve siècle. Ils se rencontrent d'une part en Chaldée, de l'autre chez les Syro-Malabars de l'Inde. Leur chef, ou *catholicos*, est le successeur du catholicos de Séleucie-Ctésiphon. Décimés par les massacres et les persécutions de 1915, les chaldéens séparés sont aujourd'hui peu nombreux ;

2. Les *monophysites*, séparés de l'Eglise depuis le concile de Chalcédoine, forment quatre groupes principaux en Syrie, en Amérique, en Egypte, en Abyssinie.

Les Syriens séparés, appelés aussi *jacobites*, du nom de Jacques Baradée, l'organisateur de leur Eglise au VIe siècle, sont environ 100.000 dispersés en Syrie, Mésopotamie et Kurdistan.

L'Eglise d'Arménie, constituée en 491 à la suite du concile de Vagharshapat, comptait, avant les derniers massacres de 1915, 3.562.000 fidèles.

L'Eglise copte d'Egypte groupe environ 750.000 fidèles autour du patriarche d'Alexandrie.

Les Abyssins, qui avaient reçu le christianisme d'Egypte, passèrent au monophysisme en même temps que les Egyptiens, et ils y sont restés fidèles. Ils sont environ 4 millions de baptisés ;

3. Beaucoup plus importantes sont les Eglises dont l'origine se rattache aux schismes de Photius et de Michel Cérulaire, patriarches de Constantinople. Les fidèles de ces Eglises remplissent toute l'Europe orientale. Ils croient tous la même doctrine, mais sont répartis en différents groupes dont les limites sont celles des Etats politiques.

Au point de vue *doctrinal*, les orthodoxes reconnaissent pour règle de foi les canons des sept premiers conciles œcuméniques. Ils rejettent les indulgences, le purgatoire, la procession du Saint-Esprit par le Fils, et surtout la primauté du pape. Au point de vue disciplinaire, ils admettent le mariage des prêtres, mais non celui des évêques ; ils condamnent l'emploi des pains azymes pour la célébration de la messe.

Historiquement, les Eglises orthodoxes proviennent de la scission du patriarcat de Constantinople (1054). Le patriarche de Constantinople, après avoir gouverné tous les chrétiens d'Orient, a vu peu à peu son autorité diminuer par la formation d'Eglises autocéphales.

Le premier pays qui ait revendiqué son autonomie ecclésiastique est la Russie. Dès 1589, le patriarcat de Moscou fut constitué. Supprimé en 1721 et remplacé par le *Saint Synode* composé de sept membres, il a été rétabli en 1917. Mais la révolution s'est montrée violemment hostile au christianisme, et à côté de l'Eglise officielle se sont constitués des schismes : Eglise vivante, Eglise vieille-apostolique,

Eglise libre des travailleurs, si bien qu'aujourd'hui c'est, en ce pays, l'anarchie religieuse la plus complète.

Le Royaume de Grèce s'est séparé de l'Eglise de Constantinople en 1833. Son Eglise autocéphale est gouvernée par un saint-synode composé de cinq évêques, dont le pouvoir civil contrôle les décisions.

La Serbie obéit au patriarche d'Ipek depuis 1920 ; la Roumanie au patriarche de Bucarest depuis 1925 ; la Bulgarie à l'exarque de Sofia depuis 1879.

Les papes n'ont cessé de travailler à l'union des Eglises d'Orient avec l'Eglise romaine. De fait, quelques groupes orientaux sont rentrés dans l'unité catholique. Les principaux sont les *grecs-unis* de l'Asie Mineure, de la Russie Blanche et de la Lituanie, les *arméniens-unis*, les *chaldéens-unis*, les *coptes-unis*. Le Saint-Siège leur a permis de conserver l'usage de leurs liturgies nationales, et a autorisé leurs prêtres à suivre les canons du concile *in Trullo* touchant le mariage.

III. *Eglises protestantes.* — La dogmatique orthodoxe, tant luthérienne que réformée, distingue entre l'Eglise invisible (communion des saints, d'après les luthériens ; société des fidèles prédestinés au salut [calvinistes]) et l'Eglise visible, société de ceux qui professent la foi chrétienne. La pure prédication de la parole de Dieu et l'administration fidèle des sacrements sont les marques d'une Eglise visible véritable. L'Eglise, considérée tant comme invisible que comme visible, est d'institution divine. Au point de vue du recrutement de l'Eglise, il faut distinguer la théorie multitudiniste (Eglises nationales se recrutant surtout par la naissance) et les Eglises individualistes (Eglises se recrutant par l'adhésion personnelle de ceux qui en deviennent membres). Les types principaux de Constitutions ecclésiastiques dont l'existence s'affirme dans les Eglises de la Réforme sont le *congrégationalisme* ou indépendantisme, le *presbytérianisme synodal*, et l'*épiscopalisme* (v. ces mots).

IV. *Eglise constitutionnelle.* — V. CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

V. *Eglise du désert.* — V. DÉSERT.

VI. *Eglise (Petite).* — Lorsque le pape Pie VII eut conclu le concordat du 15 juillet 1801, qui modifiait les diocèses de France, il demanda aux évêques de donner leur démission. Dix refusèrent, et formèrent des communautés dissidentes, qu'on appela la *Petite Eglise*. En 1816, six des opposants donnèrent leur démission. Les quatre autres persistèrent jusqu'à leur mort.

VII. *Régime des cultes.* — V. CULTE.

ÉGLISE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Nom donné, par métonymie, à l'édifice où se réunissent les fidèles pour l'exercice du culte : *Rome est la ville qui a le plus d'*ÉGLISES. *On distingue les* ÉGLISES *en croix latine, en croix grecque, en rotonde, à bas côtés, à doubles bas côtés, etc.* || *Eglise simple,* Qui n'a pas de bas côtés ou nefs latérales. || *Eglise basse,* Dans une église à deux étages, Se dit de l'étage inférieur : *L'*ÉGLISE BASSE *de la Sainte-Chapelle.*

— Constr. Sorte de girouette de fer-blanc, que l'on place sur les cheminées pour les empêcher de fumer.

— Loc. FAM. *Etre un pilier d'église,* Etre presque constamment à l'église. || *Balayer l'église,* En sortir le dernier. || *Etre gueux comme un rat d'église,* Ne trouver rien à manger, être très pauvre.

— PROV. **On peut dire une basse messe dans une grande église,** On peut se servir d'un grand verre, à défaut d'un petit, pour boire la goutte. || **Près de l'église, loin de Dieu,** Ceux qui habitent près de l'église ne sont pas toujours les meilleurs chrétiens.

— SYN. **Église, temple.** *Temple* appartient, chez les catholiques, au langage élevé, et remplace *Eglise* dans les autres religions et dans la plupart des sectes chrétiennes.

— ENCYCL. Archit. Lorsque l'empereur Constantin eut déclaré le christianisme religion de l'Etat, les communautés chrétiennes s'attribuèrent un certain nombre de basiliques païennes. V. BASILIQUE. Le plan de ces édifices ne demandant que peu de remaniements pour être adapté aux besoins du nouveau culte, la basilique romaine devint le type des temples chrétiens.

L'*atrium* antique devint le *parvis ;* le *narthex* donna naissance au *porche ;* l'*hémicycle* devint l'*abside*, et les galeries latérales prirent le nom de *triforium*. Mais le changement le plus important fut l'édification de l'*autel*. Il était dressé, en général, au devant de l'abside et sur la limite de l'*area*, dont une partie devint le *sanctuaire* et le *chœur*.

Sous l'autel s'ouvrait, en souvenir des Catacombes, une *crypte*, où reposaient les restes d'un saint. On doit encore citer les *ambons*, le *lectorium* et les *jubés*, larges tribunes disposées entre le chœur et les fidèles répandus dans les nefs.

L'Orient avait adopté pour ses *églises* le plan circulaire ou polygonal des temples antiques, avec un *dôme* pour couverture, et, par suite, une *coupole* pour plafond intérieur. Plus tard, ce plan se modifia et affecta la forme de la croix grecque. Cette architecture, qui a pris le nom de *byzantine*, grâce à l'influence de Constantinople ou Byzance, ne resta pas confinée en Orient ; elle se répandit dans les églises de l'Italie, du midi de la France et remonta, par les vallées du Rhône et du Rhin, jusqu'en Germanie. Le plan en croix grecque, la coupole sur plan carré, restent comme les caractéristiques de l'église byzantine.

Le *style roman*, dont la caractéristique est la *voûte en plein cintre* et le *pilier*, dominait en France aux XIe et XIIe siècles. Les églises de ce style suivent assez fidèlement les dispositions de l'antique basilique. Le sanctuaire prend peu à peu un grand développement. Certaines églises de l'Est et des bords du Rhin ont deux absides, deux sanctuaires opposés, chacun précédé d'un transept.

Vers le XIIe siècle apparut l'*architecture gothique*, qui a pour générateur la voûte sur nervures croisées diagonalement, autrement dit *croisées d'ogives*, ornées de *clefs de voûtes*. D'une manière générale, les églises de ce style se distinguent par les dispositions suivantes : du côté occidental, sur la *façade*, s'ouvre le grand portail (comprenant généralement un *trumeau*, un *linteau*, un *tympan* et une série de *voussures*), décoré de sculptures et surmonté le plus souvent d'un *gâble* à l'extérieur, et à l'intérieur d'une *rosace* garnie de vitraux aux couleurs éclatantes, et ordinairement flanqué de deux *tours*, terminées en *flèches* ou *clochers*. A l'intérieur, la *grande nef*, semblable à un vaisseau renversé, reçoit les fidèles. Elle est séparée des *bas côtés* ou *collatéraux* par une ou plusieurs rangées de *colonnes* ou *piliers* (surmontés de *chapiteaux*) formant des *arcades* en ogive sur lesquelles règnent des *galeries* ou *triforiums*, puis des *claires-voies* et de hautes fenêtres lancéolées, ornées de vitraux peints. L'espace compris entre deux piliers porte le nom de *travée*. Les voûtes, en général très *élevées*, opèrent des poussées énergiques sur les colonnes et les murs relativement faibles, sur lesquels elles reposent ; aussi, les architectes ont-ils imaginé des étais perpétuels, nommés *arcs-boutants*, qui soutiennent l'édifice à l'extérieur, en même temps qu'ils servent à sa décoration. Le *transept* coupe l'église de façon à lui donner la forme de croix latine, et s'ouvre à chaque extrémité par deux portails latéraux (ceux-ci pouvant être extérieurement précédés d'un *porche*, ou surmontés d'un *baldaquin*). La *croisée* est la travée où la nef est coupée par le transept : elle peut être surmontée d'une *lanterne*. Le *chœur* et le *sanctuaire*, réservés au clergé, sont quelquefois d'un niveau plus élevé que le reste de l'église et sont isolés par un *déambulatoire* qui les enveloppe et sur lequel s'ouvrent des chapelles plus ou moins nombreuses. Le *toit* d'une église est formé d'une *charpente* de bois, recouverte de plaques de plomb ou de cuivre. Aujourd'hui, on construit des charpentes de ciment armé.

Le mobilier d'une église peut comprendre une *chaire à prêcher* (intérieure ou extérieure), des *stalles*, des *grilles, lutrins, bénitiers, tabernacles*, un *banc d'œuvre*, un *orgue* et son *buffet*, des *fonts baptismaux*, et quelquefois un *jubé*.

— Iconogr. Le musée du Louvre possède cinq remarquables intérieurs d'*églises* par Pieter Neefs, et quatre autres par Van Steenwyck. Une *Eglise et place d'une ville de Hollande*, par Van der Heyden, est également au Louvre. Dans l'école française, Granet a excellé à peindre ce sujet.

— Liturg. et Dr. canon. Aucune *église* ne peut être ouverte aux fidèles sans la permission de l'évêque diocésain. Nul office ne doit être célébré dans une église avant qu'elle n'ait été sanctifiée, soit par la *bénédiction* donnée par un prêtre délégué de l'évêque, soit par la *consécration* ou *dédicace*, à laquelle procède un évêque.

Toutes les églises ne sont pas égales en dignité. L' « église » par excellence est celle où s'élève le trône de l'évêque diocésain et qui, pour cette raison, est appelée *cathédrale* (du gr. *cathédra*, siège). Viennent ensuite les *collégiales*, auxquelles est attaché un collège de chanoines, autre que celui de la cathédrale. Les églises *paroissiales*, desservies par des curés, occupent le troisième rang. Enfin, les églises des communautés religieuses portent le nom de *conventuelles*.

Une église, quelle qu'elle soit, peut être décorée, par le pape, du titre de *basilique*. Les privilèges des basiliques leur donnent la préséance sur toutes les autres églises excepté les cathédrales. V. BASILIQUE.

Une ancienne coutume liturgique détermine d'une manière à peu près absolue l'orientation des églises : un très grand nombre d'églises, construites au moyen âge, sont disposées de manière que le prêtre, en célébrant la messe au maître-autel, regarde le soleil levant.

— Mus. *Tons d'église.* Une légende rapporte que saint Ambroise, au IVe siècle, voulant régler le rôle de la musique dans les offices de l'église de Milan, aurait choisi dans les modes grecs quatre échelles sur lesquelles seraient exclusivement chantées les mélodies liturgiques. Deux siècles plus tard, à Rome, le pape saint Grégoire le Grand en aurait ajouté quatre autres, ce qui porta à huit le nombre des *tons* de la cantilène latine. En réalité, les quatre modes « maîtres » ou *authentes* (authentiques) et leurs dérivés, « obliques » ou *plagaux*, sont déjà mentionnés au IIIe siècle. La formation de ces huit échelles est ainsi théoriquement expliquée :

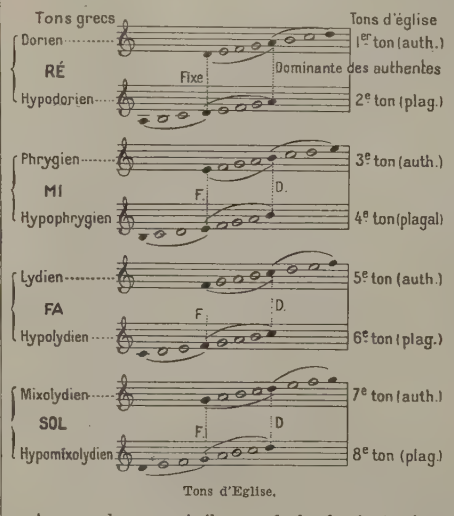

Tons d'Eglise.

A ces modes, on assimile ceux de *la*, de *si*, et même, depuis le Xe siècle, d'*ut*, devenu le « majeur » moderne. Les plagaux sont susceptibles de diverses « positions », soit sur la finale de l'authente, soit sur sa dominante. Il y a, dans chaque mode, une note fixe, *finale* (ou tonique), une autre, dite *teneur* ou *dominante*, parce qu'elle domine dans la mélodie, qui se tient autour d'elle. La teneur des tons plagaux est à la tierce ou à la quarte ; celle des authentes, à la quinte (le 3e ton grégorien a même deux dominantes, *si* et *do*). V. MODE.

La terminologie grecque appliquée aux modes ecclésiastiques n'exprime point celle des « modes », mais des « tons » de transposition de l'art musical gréco-romain. Les églises orientales possèdent également ce système des huit tons, mais rangés un peu différemment selon les divers rits.

Église en France (RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'), par Félicité-Robert de Lamennais (1808). Lamennais, qui n'avait pas encore reçu la tonsure quand il écrivit ce livre, s'attache à démontrer les services que la métaphysique chrétienne a rendus à l'esprit humain et que, pour être complètement efficace, l'action de l'Eglise doit être subordonnée à l'autorité du pontife romain. La police impériale saisit l'ouvrage comme suspect d'ultramontanisme.

Église gallicane dans ses rapports avec le souverain pontife (L'), par Joseph de Maistre (1821). Joseph de Maistre retrace, dans cet ouvrage, l'origine des idées gallicanes, dont il est l'adversaire déterminé, et dont il critique la manifestation dans la Déclaration de 1682.

Églises réformées de France (HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES), ouvrage de Th. de Bèze ; œuvre pleine de détails curieux, à laquelle le ministre de Gallars aurait, dit-on, collaboré (1580).

Église (ÉTATS DE L'). L'origine des Etats de l'Eglise est obscure. Dans la seconde moitié du VIIIe siècle, l'Italie centrale, abandonnée par le pouvoir impérial de Constantinople, harcelée par les Lombards, se désorganisait. Le seul pouvoir qui y demeurait respecté était celui du pape, pouvoir moral, que la force des circonstances transforma en pouvoir politique. Vers 732 fut créé par le gouvernement byzantin un duché de Rome, gouverné par un duc indépendant de l'exarchat. L'autorité du pape y devint prépondérante. En 751, l'exarque passe aux Lombards. Le pape demeure seul en face des barbares : les Etats de l'Eglise s'établissent donc en fait. En vain, le pape Etienne II demande-t-il appui à Constantinople : sa voix y demeure sans écho. C'est le chef franc Pépin le Bref, qui, en 753, déclare le souverain pontife chef de l'ancien exarchat. En 754 fut signé à Quiersy, entre Pépin et Etienne II, le traité — renouvelé par Louis le Débonnaire — qui assurait au pape une « zone d'influence » (Rome, Campagne romaine, exarchat et Pentapole). Le traité de 756, conclu entre Pépin le Bref et Astolfe, roi des Lombards, fit définitivement des nouveaux Etats une réalité officiellement reconnue. C'est cette reconnaissance que l'on appelle traditionnellement « la donation de Pépin ». Les destinées des Etats de l'Eglise suivirent, dès lors, celles de la papauté. Consolidées par la volonté puissante de Charlemagne, elles subirent, durant tout le moyen âge, les vicissitudes de la lutte entre le pape et l'Empereur. Les Etats du pape eurent beaucoup à souffrir de l'opposition des seigneurs voisins. Vers la fin du XIIIe siècle, la violence des factions, l'hostilité armée des hobereaux italiens rendent le séjour de Rome impossible aux souverains pontifes. Boniface VIII s'enfuit ; Clément V installe la papauté à Avignon (1309). Depuis 1274, la papauté possédait le comtat Venaissin. A l'exemple de sainte Catherine de Sienne, les historiens ont continué d'appliquer au séjour des papes à Avignon le nom de « exil de Babylone ». En 1378 éclata le grand schisme : Rome eut ses papes ; Avignon eut les siens. L'unité ne fut rétablie qu'en 1449, au profit du siège romain. Quelques modifications de territoires sont à signaler, du XVIe siècle à la Révolution : Ferrare fut acquis par Clément VIII (1592), le duché d'Urbino réuni à la couronne pontificale par Urbain VIII (1633), Avignon et le comtat Venaissin furent confisqués par la Révolution (1791). En 1797, les légations de Bologne, Ferrare et Rome furent réunies à la République cisalpine. En 1809, Rome même fut annexée à l'Empire français, mais le congrès de Vienne (1815) restitua au souverain pontife la plus grande partie de ses Etats. Dans le courant du XIXe siècle, l'histoire des Etats de l'Eglise est marquée par une succession de conspirations et d'émeutes, entraînant l'intervention de l'Autriche, de la France. En 1860, les Romagnes, les Marches et l'Ombrie, à la suite de mouvements populaires, votaient successivement leur annexion au royaume de Victor-Emmanuel. L'année 1864 vit éclater le mouvement garibaldien. La protection efficace de la France ayant été enlevée au pape par la guerre de 1870, les troupes italiennes entrèrent dans Rome le 20 septembre. Le pouvoir temporel des papes était supprimé, et la maison de Savoie, assise sur le trône d'Italie, faisait de Rome la capitale de son royaume. Cette situation se prolongea jusqu'en 1929 : à cette date intervint entre l'Etat italien et le pape un accord qui modifia le statut du Saint-Siège. V. SAINT-SIÈGE.

Drapeau des anciens Etats de l'Eglise.

Armoiries des anciens Etats de l'Eglise.

ÉGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 43 kil. d'Issoire, au sud des monts Dore, sur la Clamouze ou *ru d'Egliseneuve ;* 1.410 hab.

ÉGLISIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des scalariidés, à coquille turriculée formée de nombreux tours arrondis sillonnés de côtes spirales et de côtes longitudinales, avec une ouverture petite, arrondie et à bords très épaissis. (Ces animaux vivent dans presque toutes les mers, mais principalement dans les mers chaudes.)

Eglisia.

ÉGLISIER [*zi-é*], **ÈRE** n. *Par dénigr.* Homme, femme d'église.

ÉGLISOTTES-ET-CHALAURES (LES), comm. de la Gironde, arrond. et à 28 kil. de Libourne, sur la Dronne ; 1.485 hab. Ch. de f. Orléans. Fabrique de linoléum, papeteries ; vins blancs.

EGLOFF (Louise), femme poète suisse, née à Baden (Suisse) en 1803, morte en 1834. Aveugle presque de naissance, elle a écrit des *Poésies* (1823), pleines de naturel, de grâce et d'élévation.

ÉGLOGAIRE [*ghèr'*] n. m. (de *églogue*). Ecrivain qui publie des extraits d'auteurs. (Peu us.)

ÉGLOGISTE [*jisst'*] n. m. Poète qui écrit des églogues. (Peu us.)

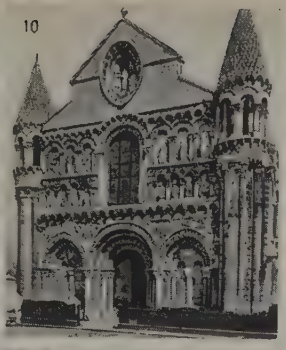

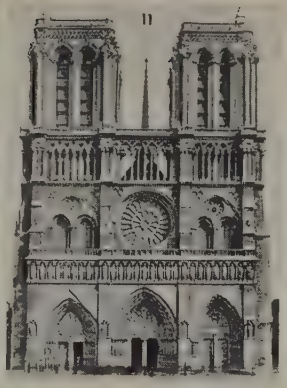

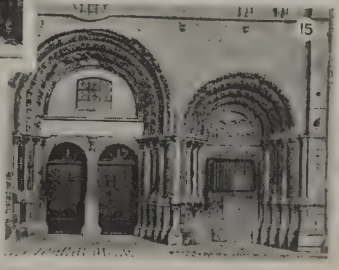

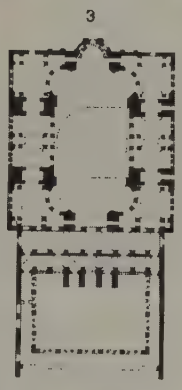

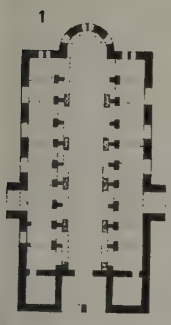

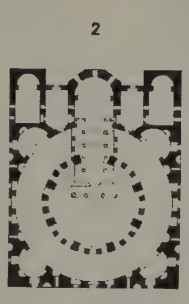

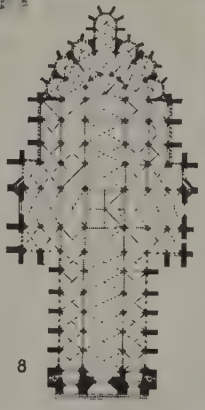

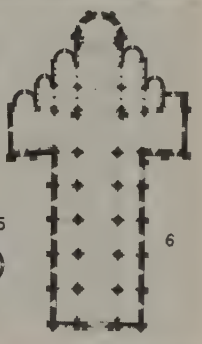

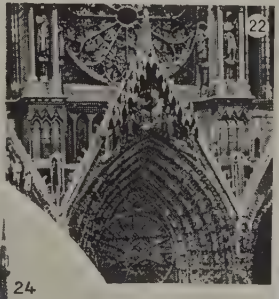

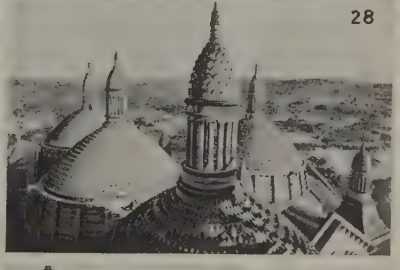

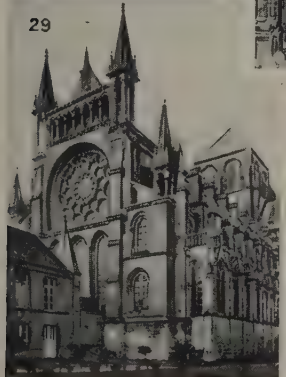

ÉGLISE. — *PLANCHE I.* — EXTÉRIEUR : 1. Plan d'une basilique de l'Asie Mineure (Bin-Bir-Kilissé) ; 2. Plan d'une église syrienne (cathédrale de Bosra) ; 3. Plan d'une église byzantine (Sainte-Sophie, à Constantinople) ; 4. Plan d'une chapelle carolingienne (chapelle palatine d'Aix) ; 5. Plan d'une église en forme de croix grecque (Germigny des Prés) ; 6. Plan d'une église bénédictine (Châteaumeillant) ; 7. Plan d'une église romane (Cluny) ; 8. Plan d'une église gothique (cathédrale d'Amiens) ; 9. Appareil en arêtes de poissons (Savennières) ; 10. Façade romane (N.-D.-la-Grande, à Poitiers) ; 11. Façade gothique (Notre-Dame de Paris) ; 12. Façade de style jésuite (Saint-Paul-Saint-Louis, à Paris) ; 13. Narthex (Saint-Benoit-sur-Loire) ; 14. Porche (cathédrale de Chartres) ; 15. Portail roman (Avallon) ; 16. Portail gothique (cathédrale de Bourges) ; 17. Portail de style flamboyant (Saint-Vulfran, à Abbeville) ; 18. Porte Renaissance (Saint-Calais) ; 19. Vantail (Beaune) ; 20. Baldaquin (cathédrale d'Albi) ; 21. Tympan (cathédrale de Chartres) ; 22. Voussures et gable (cathédrale de Reims) ; 23. Rose (saint-Denis) ; 24. Flèche (cathédrale de Rouen) ; 25. Tour (Rouen) ; 26 et 27. Clochers (Vendôme et Rouen) ; 28. Coupoles (Périgueux, Saint-Front) ; 29. Chevêt plat (cathédrale de Laon) ; 30. Abside (cathédrale du Mans) ; 31. Arcs-boutants (cathédrale de Reims).

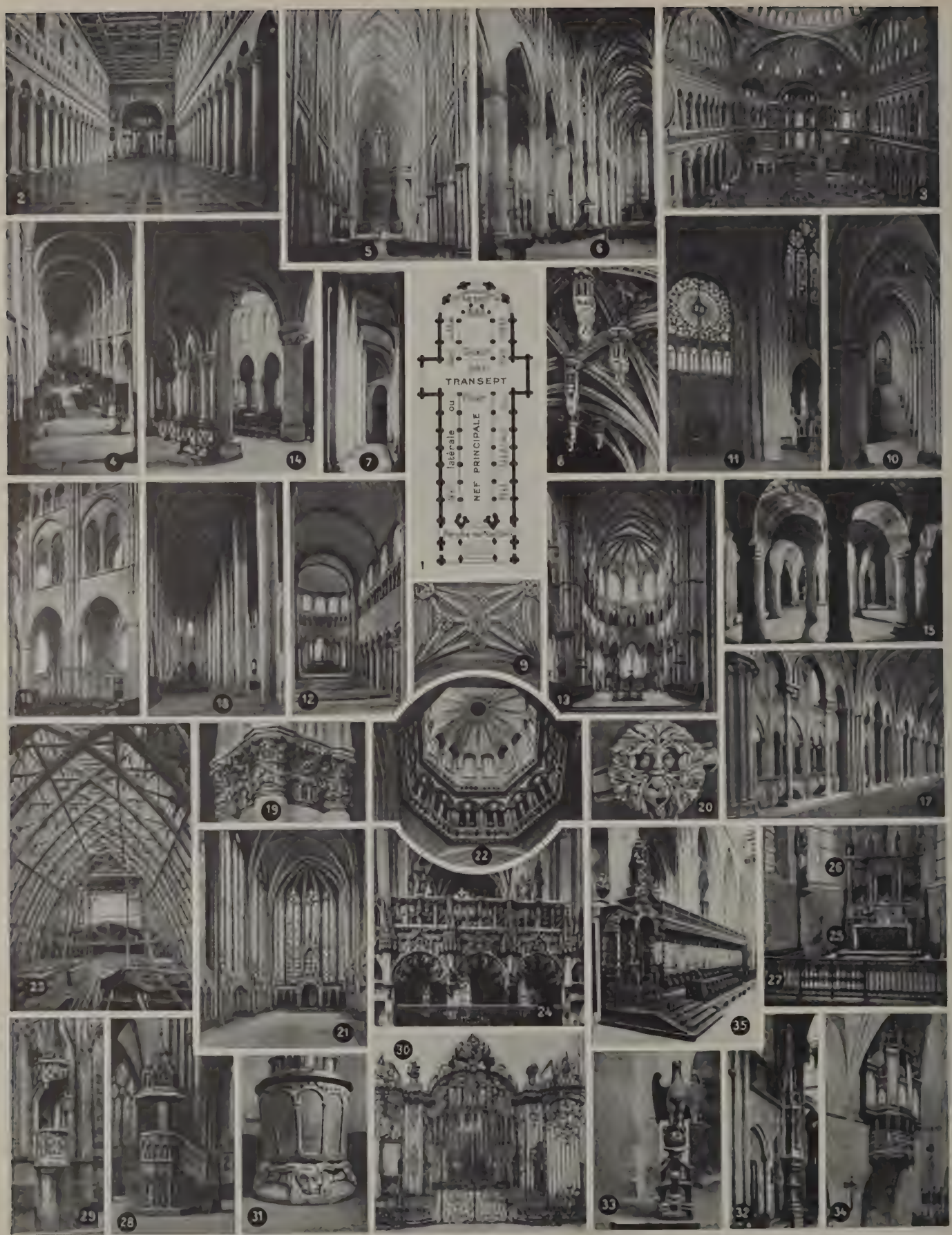

ÉGLISE. — *PLANCHE II.* — INTÉRIEUR ET MOBILIER : 1. Plan explicatif d'une église; 2. Intérieur d'une basilique (Saint-Paul hors les murs); 3. Intérieur de Sainte-Sophie; 4. Nef romane (Saint-Sernin, à Toulouse); 5. Nef gothique (cathédrale de Metz); 6. Nef de style flamboyant (Saint-Nicolas-du-Port); 7. Voûte en demi-berceau (Saint-Eutrope, à Saintes); 8. Voûte renaissance (Chambord); 9. Transept (cathédrale de Troyes); 12. Chœur roman (Saint-Coutances); 23. Charpente en ciment armé (cathédrale de Reims); 24. Jubé (Sainte-Madeleine, à Troyes); 29. Chaire extérieure (Saint-Lô); 30. Grille (Argoulles); 31. Fonts baptismaux (Verneuil); 32. Tabernacle (Semur); 33. Lutrin (Nuits-Saint-Georges); 34. Buffet d'orgue drale de Strasbourg); (La Ferté-Bernard); 35. Stalles (Saint-Etienne, à Toulouse).

ÉGLOGUE [*glogh'*] n. f. (lat. *ecloga;* et gr. *eklogê;* de *ek*, de, et *légein*, choisir). Recueil d'extraits des auteurs : *Les* ÉGLOGUES *de Polybe, de Théophraste.* (Vx.) || Nom que les Romains donnaient à toute pièce qui méritait d'être distinguée dans un recueil : *Ausone qualifie d'*ÉGLOGUE *une ode d'Horace.* || Petit poème pastoral : L'ÉGLOGUE *est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité.* (Marmontel.)

— *Fam.* Agréments de la vie champêtre ou pastorale : L'ÉGLOGUE *vous prend au seuil de Bade et ne vous quitte plus.* (P. de Saint-Victor.)

— ENCYCL. Dans le principe, on appela *églogue* toute espèce d'extrait ou de fragment littéraire ; puis on donna ce nom à tout petit poème lyrique ou pastoral, satirique ou épigrammatique, que l'auteur était censé choisir parmi plusieurs autres pour le publier. Après qu'on eut donné ce nom aux *Bucoliques* de Virgile, la renommée de ces poèmes fut telle, que le mot *églogue* ne s'appliqua plus qu'à des pièces de vers du genre pastoral. Il ne fut même employé, le plus souvent, que pour désigner celles de ces poésies dont la forme était dialoguée, ou, du moins, présentait quelque mouvement dramatique. V. IDYLLE, et PASTORALE.

Églogues de Virgile. V. BUCOLIQUES.

Églogues de Ronsard. Ce recueil se compose de six petits poèmes. Les deux premiers sont des bergeries ; le troisième est un *Chant pastoral* écrit à l'occasion des noces du duc de Lorraine Charles ; la IVe églogue est une imitation de Virgile ; la Ve fait dialoguer Charles IX et son frère le duc d'Anjou, sous les noms de Carlin et de Xandrin ; la VIe a pour sujet la mort de Marguerite de Navarre. Ce sont des œuvres où il y a souvent du naturel et de l'émotion, mais un peu gâtées par les conventions du genre, l'églogue ou pastorale n'étant pour Ronsard qu'un décor rustique où l'on fait causer en vers des gens du monde.

Églogue, tableau de Henner (1879). Devant des arbres assombris par la fuite du jour, une femme nue, à longue chevelure rousse, joue de la flûte, assise sur l'herbe. A droite, une autre femme nue l'écoute, accoudée sur un grand socle de pierre.

ÉGLOMISATION [*za-si-on*] n. f. (de l'encadreur *Glomi* au XVIIIe s.). Action de décorer un objet en verre au moyen d'une dorure intérieure.

— ENCYCL. Quelques musées, entre autres le musée chrétien du Vatican, le Museo Civico de Turin, et de rares collections, possèdent des fragments de fonds de coupes romaines *églomisés*. Les marchands de verre cassé qui habitaient le Transtévère du temps de Martial, au IIe siècle, les recherchaient pour en extraire l'or. On églomisait en fixant une mince feuille d'or sous le fond de la coupe, probablement à l'aide d'un corps agglutinant, puis on traçait à la pointe les contours du dessin à produire, et l'on enlevait tout ce qui était en dehors du trait ; la feuille était ensuite gravée à la pointe qui exprimait les détails intérieurs ; une couche de poudre de verre était ensuite déposée, au pinceau sans doute, par-dessus la feuille d'or, séchée, puis fondue au four, de telle sorte que le dessin restait fixé et inaltérable entre deux lames de verre. Dès la fin du XIIIe siècle, on employa, pour la décoration de meubles civils et religieux, des plaques en verre décoré à froid. En général, dans le langage de l'ameublement, un verre ou cristal est dit « églomisé » lorsqu'il est peint ou doré au revers de façon que les peintures ou dorures soient vues à travers l'épaisseur du verre ou du cristal. Il y a, en verrerie de Venise, de belles pièces églomisées. On a également appelé verres églomisés, au commencement du XIXe siècle, des glaces servant à encadrer les estampes, et recouvertes, à l'intérieur du cadre, de filets d'or et d'une large bande noire servant de bordure à l'estampe ou au dessin encadré.

ÉGLOMISER [*mi-zé*] v. tr. Décorer un objet de verre au moyen d'une dorure intérieure.

ÉGLON, roi de Moab. Il rendit le peuple d'Israël tributaire pendant dix-huit ans. Le benjaminite Ehoud vint le trouver sous prétexte de lui apporter le tribut, et le tua d'un coup d'épée dans le ventre.

ÉGLOUTERONNAGE [*ro-naj'*] n. m. Techn. Syn. de ÉCHARDONNAGE.

ÉGLOUTERONNER [*ro-né*] v. tr. Techn. Syn. de ÉCHARDONNER.

ÉGLOUTERONNEUSE [*ro-neuz'*] n. f. Techn. Syn. de ÉCHARDONNEUSE.

EGLWYSILAN, paroisse de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Glamorgan), sur le Taff et le canal de Cardiff ; 55.300 hab. Fonderies et poteries.

EGLWYS-RHÔS, paroisse de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Carnarvon) ; 20.000 hab.

EGMOND. Biogr. V. EGMONT.

EGMOND-AAN-ZEE, comm. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur la mer du Nord ; 3.100 hab.

EGMONT ou **EGMOND** (famille D'), dans les Pays-Bas. Dans la première moitié du XVe siècle, on la trouve représentée par Jean II **d'Egmont,** dit *aux Sonnettes,* qui mourut en 1452, laissant deux fils : ARNOUL, dont le petit-fils CHARLES s'éteignit sans postérité, et GUILLAUME. Celui-ci eut aussi deux fils : Jean III **d'Egmont,** dont le domaine d'Egmont fut, en 1486, érigé en comté ; puis FRÉDÉRIC, qui devint comte de Buren par sa femme Marie de Culembourg. Il eut d'elle FLORIS, comte de Buren et d'Egmont, mort en 1539, dont le fils unique MAXIMILIEN mourut en 1548, ne laissant qu'une fille, Anne **d'Egmont,** première femme de Guillaume de Nassau, prince d'Orange. JEAN IV, fils de Jean III **d'Egmont,** acquit le comté de Gavre, que sa veuve Françoise de Luxembourg fit ériger en principauté (1540). Il mourut en 1528, laissant trois enfants, dont deux fils : Charles **d'Egmont,** mort sans postérité ; Lamoral **d'Egmont,** décapité par ordre du duc d'Albe, et une fille MARGUERITE, qui épousa Nicolas de Lorraine et fut mère de la reine Louise de Lorraine, femme d'Henri III. Lamoral d'Egmont eut lui-même deux fils : PHILIPPE, décédé sans postérité, et CHARLES, dont la descendance mâle s'éteignit, en 1707, dans la personne de Procope-François **d'Egmont.** Le titre de « comte d'Egmont » passa au fils de sa sœur, laquelle avait épousé Léopold Pignatelli, duc de Bisaccia.

EGMONT (Jean II D'), dit **Egmont aux Sonnettes,** à cause des clochettes d'argent dont il se parait les jours de combat, mort en 1452. Ayant épousé Marie, nièce de Renaud IV, dernier duc de Gueldre, il brigua la succession ducale et fut condamné à mort pour complot contre le comte de Hollande, Guillaume VI. Il put s'échapper ; mais, ayant commis l'imprudence de revenir dans le pays en 1417, aussitôt après la mort de Guillaume, il fut fait prisonnier par la comtesse Jacqueline. Jean de Bavière lui fit rendre la liberté en 1419, et, trois ans plus tard, sa seigneurie d'Egmont, qui avait été confisquée.

Charles d'Egmont.

EGMONT (Charles D'), duc DE GUELDRE, né en 1470, mort en 1538. Petit-fils d'Arnoul Egmont qui avait cédé son duché de Gueldre à Charles le Téméraire, sa vie ne fut qu'une longue lutte pour la reprise de l'héritage de ses aïeux. Soutenu par la France, il lutta contre Philippe le Beau et contre Charles Quint. En 1528 le traité de Gorkum lui rendit la Gueldre, à charge de vassalité à l'Empire. Mais en 1537, Charles proposa aux états de Gueldre de léguer ce pays au roi de France. Cette proposition ayant été rejetée, il en résulta une guerre civile où le duc fut vaincu. Finalement, Charles, vieilli et fatigué, se vit forcé d'accepter la tutelle de Guillaume de Clèves.

EGMONT (Florent, comte DE BUREN et D'), né en 1469, mort en 1539. Entré au service de Philippe le Beau, et nommé, en 1515, gouverneur de la Frise, il eut à réprimer, dès l'année suivante, la révolte fomentée par son parent Charles d'Egmont. Chargé, en 1522, du commandement des troupes envoyées contre François Ier, il pénétra en Picardie et prit Doullens et Hesdin.

EGMONT (Maximilien, comte DE BUREN et D'), né en 1500, mort en 1548. D'abord gouverneur de la Frise, il reçut de Charles Quint un commandement dans les armées impériales. Pendant la guerre contre la France en 1536, d'Egmont prit Saint-Pol et Montreuil-sur-Mer. En 1546, il enleva Darmstadt et Francfort aux protestants d'Allemagne.

EGMONT (Lamoral, comte D'), prince DE GAVRE, un des meilleurs capitaines du XVIe siècle, né au château de la Hamaide (Hainaut) en 1522, mort à Bruxelles en 1568. Il fut remarqué par Charles Quint au siège d'Alger (1541), négocia en 1554 le mariage de Philippe d'Espagne avec Marie Tudor, figura avec honneur dans les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines. Philippe II le nomma capitaine général des Flandres, mais Egmont soutint contre le cardinal Granvelle les libertés flamandes, et refusa de marcher contre les Flamands, indignés de voir l'Inquisition établie dans leur pays. En 1567, le duc d'Albe le fit condamner à mort par le Conseil des troubles. Il eut la tête tranchée sur la grand'place de Bruxelles.

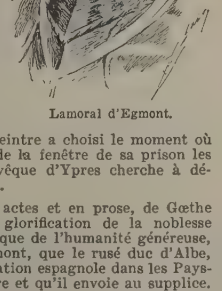
Lamoral d'Egmont.

Egmont (LES DERNIERS MOMENTS DU COMTE D'), tableau de Gallait (1853). Le peintre a choisi le moment où le comte d'Egmont aperçoit de la fenêtre de sa prison les apprêts de son supplice. L'évêque d'Ypres cherche à détourner les regards du comte.

Egmont, tragédie en cinq actes et en prose, de Gœthe (1787). Cette pièce est une glorification de la noblesse d'âme et de sentiments ainsi que de l'humanité généreuse, qualités représentées par Egmont, que le rusé duc d'Albe, chargé de maintenir la domination espagnole dans les Pays-Bas, n'a pas de peine à vaincre et qu'il envoie au supplice. Un rayon de lumineuse beauté traverse ce drame sombre par l'apparition de Clara, une des plus poétiques créations de Gœthe, aimée d'Egmont et qui le suit dans la mort.

Egmont, drame allemand de Gœthe, musique de Beethoven. Quoiqu'on ne représente plus *Egmont* tel qu'il a été écrit par Gœthe, mais tel que Schiller l'a modifié, c'est toujours la musique de Beethoven qu'on exécute. Après une magnifique ouverture, quatre morceaux d'entr'acte résument le drame entier. A signaler surtout les romances chantées par Clara, les pages descriptives qui accompagnent sa mort et son apparition sous les traits de la Liberté, puis enfin le finale connu sous le nom de *Symphonie triomphale.*

EGMONT (Philippe, comte D), général des Pays-Bas, né à Bruxelles en 1558, mort à Ivry en 1590. Fils du comte d'Egmont décapité par ordre du duc d'Albe, il combattit en Flandre pour la cause espagnole, fut gouverneur d'Artois pour Philippe II, et périt à la bataille d'Ivry.

EGMONT (Joost **Van**), peintre hollandais, né à Leyde en 1602, mort à Anvers en 1674. Élève de Caspar von Hoecke, il alla en Italie en 1618, puis il étudia dans l'atelier de Rubens ; enfin, en 1629, il s'établit à Paris, où il devint peintre de Louis XIII et de Louis XIV, et fut un des premiers membres de l'Académie de peinture et de sculpture (1648). Il collabora avec Simon Vouet, exécuta de nombreux tableaux d'histoire et de genre, et ne quitta la France que comblé de présents par Louis XIV. Le Musée de Vienne a de lui un *Portrait de Philippe IV d'Espagne,* et un *Portrait de l'archiduc Leopold-Wilhelm.*

EGMONT (Sophie-Jeanne-Armande-Elisabeth-Septimanie DE VIGNEROT DU PLESSIS-RICHELIEU, comtesse D'), fille du maréchal de Richelieu et d'Elisabeth-Sophie de Lorraine, née à Montpellier en 1740, morte à Braisne en 1773. Elle fut, dès l'âge de seize ans, mariée, sans avoir été consultée, au comte Casimir d'Egmont, marquis de Pignatelli. Elle avait vingt ans environ lorsqu'elle ouvrit, dans son hôtel de la rue Louis-le-Grand, un salon qui fut très fréquenté par les diplomates, les littérateurs, les artistes. Elle fit de l'opposition au chancelier Maupeou, et patronna Gustave III, alors prince royal, lorsqu'il vint en France en 1771. Elle l'aida à y trouver des appuis.

EGNACH, comm. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 3.150 hab. Elève du bétail.

ÉGNAFER [*gn* mll., *fé*] v. tr. *Pop.* Ecraser de surprise, émerveiller.

Egnatia (VIA). Géogr. anc. Route romaine, qui allait de Dyrrachium à Byzance en passant par Pella, Thessalonique, Amphipolis.

EGNATIUS (Gellius), général samnite, qui vivait vers 300 av. J.-C. Il souleva contre Rome les Etrusques, les Gaulois, les Sénons et les Ambriens. Il fut tué près de Sentinum.

EGNATIUS (Marius), général samnite, qui s'empara de Venafrum par trahison et détruisit deux cohortes romaines. Il défit, au mont Massique, l'armée de P. César, et fut tué peu après (89 av. J.-C.).

EGNATIUS (Marcus), auteur d'une conspiration contre Auguste qui le fit périr.

EGNAZIO (Giovan-Battista **Cipelli,** surnommé), érudit italien, né à Venise en 1473, mort en 1553. Il fut l'ami de Bembo et d'Erasme, et chez lui le savoir s'unit à la noblesse de l'esprit. Il fit pour les Aldes des éditions latines, et publia : *De Cæsaribus* (1516), *De exemplis virorum illustrium Venetae civitatis* (1554).

EGNOGAT (saint). V. ENOGAT.

ÉGO-ALTRUISTE [*isst'*] adj. (du lat. *ego,* moi, et de *altruiste*). Philos. Se dit de certaines inclinations qui, telles que l'amour de la louange, le sentiment de l'honneur, etc., résultent de la combinaison de l'amour de soi avec des inclinations altruistes.

ÉGOBILLE, ESGOBILLE, SCUBICULE ou **SCUVICULE** (en latin **Scubiculus**) [saint], martyr. Diacre de saint Nicaise, prétendu disciple de saint Denis, apôtre du Vexin, et dont une tradition de la fin du XIe siècle a fait le premier archevêque de Rouen ; il fut martyrisé avec lui, près de Saint-Clair-sur-Epte.

EGOBLAGE n. m. Action d'egobler. || On appelle aussi egoblage l'enlèvement des branches et du houppier d'un arbre qui vient d'être abattu.

EGOBLER [*blé*] v. tr. Equarrir grossièrement. || Enlever les branches d'un arbre abattu.

ÉGOBOLE adj. (gr. *aigobolos;* de *aix, aigos,* chèvre, et *ballein,* frapper). Antiq. gr. Surnom de Dionysos, à qui l'on sacrifiait des chèvres.

ÉGOCENTRIQUE [*san-trik'*] adj. Qui se rapporte à l'égocentrisme.

— Méd. *Délire égocentrique,* Délire dans lequel le malade s'imagine que tout le monde s'occupe de lui et d'une manière hostile. V. PERSÉCUTION (*délire de la*).

ÉGOCENTRISME [*san-trissm'*] n. m. Tendance à faire de soi le centre de l'univers. V. *Supplément.*

ÉGOCÈRE adj. m. (du gr. *aix, aigos,* chèvre, et *kéras,* corne). Mythol. gr. Surnom de Pan.

— N. m. Astron. Le Capricorne, signe du Zodiaque.

ÉGOCÈRE n. m. Zool. V. ÆGOCÈRE.

ÉGOGER [*jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il égogea. Nous égogeons.*) Débarrasser une peau de veau de la queue, des oreilles, etc.

ÉGOHINE ou **ÉGOÏNE,** n. f. (du latin *scobina,* lime). Scie à main montée sur une poignée, utilisée dans tous les travaux où la monture des scies ordinaires serait encombrante. (Les égoïnes, qui se manœuvrent d'une seule main, sont plus épaisses que les scies ordinaires : la rigidité de leur lame ne pouvant être assurée par tension entre deux montants.)

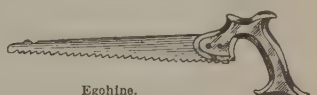
Egohine.

— MUS. V. SCIE.

ÉGOÏSER [*zé*] v. intr. (du lat. *ego,* moi). Parler de soi, faire l'égoïste.

ÉGOÏSME [*issm'*] n. m. (du lat. *ego,* moi). Disposition à tout rapporter à soi.

— Par extens. *Egoïsme à deux, à trois,* Concentration des affections et des intérêts de deux, de trois personnes entre elles : *On a défini l'amour : un* ÉGOÏSME *à deux.*

— Philos. Ensemble de penchants ou d'instincts qui portent les individus à se conserver et se développer. || Doctrine qui pose le moi comme la seule réalité. || *Egoïsme métaphysique.* V. *Supplément.*

— SYN. **Égoïsme, amour de soi, amour-propre.** V. AMOUR-PROPRE.

— ANTON. **Abnégation, altruisme, désintéressement, générosité.**

— ENCYCL. Psychol. et Moral. L'*égoïsme* est une disposition qui porte l'individu à ne songer qu'à lui-même, à sa conservation et à son développement sans tenir compte des intérêts d'autrui. L'égoïsme est différent de la cruauté, qui se réjouit du mal des autres. Certains moralistes ont même essayé de prouver que le calcul de son intérêt bien entendu devrait conduire le plus égoïste des égoïstes à la double pratique de la justice et de la charité.

ÉGOÏSTE [*isst'*] adj. Entaché d'égoïsme : *L'amour est, de tous les sentiments, le plus* ÉGOÏSTE. (B. Constant.)

— Philos. Qui professe l'égoïsme. || *Penchants égoïstes,* Ceux qui portent l'individu à se conserver et se développer.

— *Substantiv.* Qui rapporte tout à soi :

L'*égoïste* est un monstre, et la mort salutaire
N'enlève, en le frappant, qu'une charge à la terre.
VOLTAIRE.

— Syn. **Égoïste, personnel.** *Personnel* est moins absolu que *égoïste :* l'homme personnel songe avant tout à lui, mais ne rapporte pas tout à lui.
— Anton. **Désintéressé, dévoué, généreux.**

ÉGOÏSTEMENT [*iss-te-man*] adv. D'une manière égoïste.

ÉGOÏSTIQUE [*iss-tik'*] adj. Inspiré par l'égoïsme. (Peu us.)

ÉGOÏSTIQUEMENT [*iss-ti-ke-man*] adv. D'une façon égoïstique. (Peu us.)

ÉGOÏTÉ n. f. Amour exagéré du moi.

ÉGOLIOS. Myth. gr. Crétois qui, s'étant aventuré dans l'antre de Zeus, y fut métamorphosé en oiseau de nuit.

ÉGOLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *egô,* moi, et *logos,* discours). Propos inspiré par l'égoïsme.

ÉGOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui tient de l'égologie.

ÉGOMISME [*missm'*] n. m. (du lat. *ego,* moi). Nom donné parfois à l'idéalisme absolu qui n'admet que l'existence du moi. (C'est une erreur de le présenter comme syn. de ÉGOÏSME.)

ÉGOMISTE [*misst'*] n. et adj. Partisan de l'égomisme.

ÉGON, roi légendaire d'Argos. — Nom d'un bouvier devenu athlète, chez Théocrite.

ÉGOPHONIE [*fo-ni*] n. f. (du gr. *aix, aigos,* chèvre, et *phônê,* voix). Chevrotement de la voix (*voix de polichinelle*), perceptible seulement à l'auscultation, et qui caractérise un épanchement de la plèvre. [On l'entend parfois dans la pneumonie.] (On écrit aussi ÆGOPHONIE.)

ÉGOPHONIQUE [*fo-nik'*] adj. Qui a rapport à l'égophonie : *Chevrotement* ÉGOPHONIQUE. (On écrit aussi ÆGOPHONIQUE.

ÉGOPODE ou **ÆGOPODE** adj. (du lat. *aix, aigos,* chèvre, et *pous, podos,* pied). Qui a des pieds de chèvre.
— Bot. V. ÆGOPODE.

ÉGORGEMENT [*man*] n. m. Action d'égorger : *Les* ÉGORGEMENTS *de la guerre doivent devenir de plus en plus rares.*
—Fig. : *Chanson inventée pour l'*ÉGORGEMENT *de l'humanité.* (F. Soulié.)

ÉGORGEOIR [*joir*] n. m. (de *égorger*). Lieu où l'on fait un massacre : *Prisons qui deviennent des* ÉGORGEOIRS.
— Mar. anc. Cargue provisoire, usitée au mouillage pour serrer les huniers.

ÉGORGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *gorge.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous égorgeons. Nous égorgeâmes.*) Couper la gorge à : ÉGORGER *un mouton.* || *Par extens.* Faire périr : *C'est l'homme, qui est chargé d'*ÉGORGER *l'homme.* (J. de Maistre.)
— *Fig.* Tourmenter, ruiner : *Créancier qui* ÉGORGE *son débiteur.* || Rançonner : *Marchand qui* ÉGORGE *ses pratiques.* || Vouer à l'oubli : *Le génie* ÉGORGE *ceux qu'il pille.* (Rivarol.) || Desservir vivement : *Bissy* ÉGORGEAIT *en secret le cardinal de Noailles auprès de Mme de Maintenon.* (Saint-Simon.)
— Mar. anc. *Égorger une voile,* La carguer au moyen des égorgeoirs.
— ***Égorgé, e,*** part. pass. du verbe *Égorger* (au propre et au fig).
— Pêch. *Hareng égorgé,* Celui dont on a emporté la tête en l'habillant.
— Substantiv. : *Les égorgeurs et les* ÉGORGÉS.
— ***S'égorger,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se tuer soi-même ; et au fig. : *Agir ainsi serait* M'ÉGORGER *moi-même.*
— Avec réciprocité, S'entre-tuer.
— Au sens passif, Etre égorgé (au propre et au fig.).

ÉGORGETAGE n. m. Action d'écharner à vif les peaux de veau.

ÉGORGETER [*té*] v. tr. (autre forme, au XVIe siècle, du mot ÉGORGER. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *Il égorgettera.*) Au moyen âge, Achever les blessés.
— Techn. Pratiquer l'égorgetage.

ÉGORGEUR, EUSE n. Qui égorge, qui massacre.
— *Par anal.* Bourreau : *Les fonctions d'*ÉGORGEUR *public.*

ÉGORGILLER [*ji-yé*] v. tr. (diminutif de *égorger*). Egorger doucement, hypocritement. || *Par extens.* Nuire par des moyens hypocrites.

ÉGOSILLER [*zi-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *gosier*). A signifié Egorger : ÉGOSILLER *un coq.* || Faire mal au gosier de : *Opéra qui* ÉGOSILLE *les choristes.* (Peu us.)
— ***S'égosiller,*** v. pr. Crier très fort.
— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Il me laisse* ÉGOSILLER.

ego sum qui sum mots lat. signif. *Je suis celui qui suis,* c'est-à-dire : Je suis l'Etre des êtres, l'Etre suprême. Selon la Vulgate, Paroles de Dieu à Moïse (*Exode,* III, 14). [Employés allégoriquement, ces mots expriment une idée de persistance et de durée.]

ÉGOTIQUE [*tik'*] adj. Entaché d'égotisme : *Sentiments* ÉGOTIQUES.

ÉGOTISME [*tissm'*] n. m. (angl. *egotism ;* du lat. *ego,* moi). Sentiment exagéré de son moi : *L'*ÉGOTISME *est une qualification par laquelle les Anglais désignent l'amour de soi considéré comme un droit de l'homme.* (G. Sand.) || Manie de parler de soi : *L'*ÉGOTISME *même le plus aimable finit par lasser.*
— Littér. Importance exagérée du moi dans l'œuvre d'un écrivain : *L'*ÉGOTISME *finit par gâter les meilleures œuvres.* || Terme employé par Stendhal pour désigner l'étude analytique faite par un écrivain, de sa propre individualité : *L'*ÉGOTISME, *mais sincère, est une façon de peindre le cœur humain.* (Stendhal.)
— Philos. Méthode de culture morale tendant à l'exaltation du moi. || Recherche de son perfectionnement individuel comme règle principale de la conduite.
— Encycl. Philos. L'*égotisme* des psychologues décadents consiste en une exaltation du « moi », qui raffine tous ses sentiments, et s'efforce d'en jouir avec intensité. Il ne doit pas être confondu avec l'*égoïsme,* car la vie intense peut être sans calcul.

ÉGOTISTE [*tisst'*] adj. Partisan de l'égotisme : *Philosophe* ÉGOTISTE.
— Substantiv. : *Les* ÉGOTISTES.

ÉGOU n. m. Nom de l'hièble, dans le midi de la France.

ÉGOUGEOIR [*joir*] n. m. (de *égout*). Crevasse par laquelle l'eau des mines se perd dans les terrains environnants. (On dit aussi ÉGOUGEOIRE n. f.)

ÉGOUT [*gou*] n. m. (de *égoutter*). Action d'égoutter. || Eaux dérivées qui s'écoulent peu à peu et comme goutte à goutte : *Les* ÉGOUTS *d'un toit.* || Partie d'une eau courante, qui n'a pas été utilisée : *Les* ÉGOUTS *des prés sont des eaux très fertilisantes.*
— *Par extens.* Conduit, couvert ou non, destiné au transport des eaux de pluie, des eaux ménagères, etc., dans un cours d'eau ou dans un terrain propre à les absorber : *Les* ÉGOUTS *de Paris.* || *Tout à l'égout,* Système de canalisation grâce auquel les vidanges des maisons passent directement dans les égouts.
— *Fig.* Réceptacle des personnes ou des choses les plus impures : *Le goût, l'exemple et la faveur du feu roi avaient fait de Paris l'*ÉGOUT *des voluptés de toute l'Europe.* (Saint-Simon.)
— Pop. *Rat d'égout,* Egoutier.
— Agric. Raie ou fossé servant à l'écoulement des eaux.
— Art vétér. *Egout nasal,* Petit orifice du conduit lacrymal, placé dans la commissure des lèvres du naseau, chez le cheval.
— Techn. Rangée d'ardoises ou de tuiles faisant saillie hors du toit. || Canal longeant le bord d'un toit et servant à l'écoulement des eaux de pluie. || Pente d'un toit. || Dans la raffinerie, Eau qui a la couleur rousse du sirop, mais qui ne contient que de très faibles proportions de sucre.
— Encycl. Techn. Les *égouts* sont constitués par un ensemble de chambres et de conduits souterrains destinés à débarrasser les villes des eaux ménagères ou pluviales. Les canalisations d'égouts ont des sections de surface et de formes variables : elles peuvent être semi-cylindriques, avec pieds-droits et radiers, cylindriques, ou de section ovoïde.

Dans les *égouts collecteurs* viennent se brancher les égouts secondaires. Un égout collecteur est muni d'un radier profond ou *cunette,* et est bordé de trottoirs. Le nettoyage s'exécute soit au moyen de *wagonnets à bascule* ou de *wagons-vannes,* soit avec une grande raclette appelée *rabot,* soit par l'action mécanique de l'eau, au moyen de *chasses* d'eau.

On emploie, dans la construction d'un égout, des matériaux très résistants. L'extrados des voûtes, l'intrados, les pieds-droits, le radier ou cunette sont recouverts d'une chape en ciment de 2 à 3 cm. d'épaisseur pour empêcher toute infiltration. Un égout est établi suivant la pente nécessaire à l'écoulement des eaux. Les égoutiers pénètrent dans les égouts par des puits pratiqués de place en place et recouverts au niveau du sol par des plaques dites « regards d'égout ». Sous les trottoirs des rues, principalement aux points bas, on pratique des ouvertures dites *bouches d'égout,* communiquant directement avec l'intérieur de l'égout et par où s'engouffrent les eaux. Des conduites spéciales amènent dans l'égout les eaux ménagères et les produits des fosses d'aisances. V. DIVISEUR (*système*), et TOUT-À-L'ÉGOUT.

Autrefois, les égouts-collecteurs déversaient leurs eaux chargées d'immondices dans les fleuves ou rivières les plus proches. Aujourd'hui, l'on fait bénéficier l'agriculture de la richesse en azote de ces eaux, en procédant à des épandages rationnels à travers les terres cultivées.
— Dr. Les dispositions relatives aux *égouts* et à l'évacuation des matières usées se trouvent dans le règlement sanitaire municipal, que, d'après la loi du 15 février 1902, le maire doit dans chaque commune obligatoirement promulguer. (Loi 15 février 1902, art. 1er.) Les contraventions sont punies par le tribunal de simple police des peines portées aux art. 471 et 474 C. pén. (Même loi, art. 27).

Les propriétaires peuvent établir des égouts privés sur leurs fonds et pour leur usage, en observant les distances et les précautions prescrites par les usages ou les règlements locaux. Mais il n'est pas permis de creuser des égouts au-dessous des rues sans une permission expresse de l'autorité municipale ou préfectorale. La possession, quelle qu'ait été sa durée, d'ouvrages construits sans autorisation, ne peut conférer un titre de propriété à l'auteur de l'usurpation ou à ses ayants droit.

A Paris, toutes les maisons donnant dans une rue pourvue d'un égout public doivent être disposées de manière à y conduire les eaux pluviales et ménagères (décret 26 mars 1852, art. 6), ainsi que les matières solides et liquides des cabinets d'aisances de ces immeubles. (Loi du 10 juillet 1894, art. 2.) Le règlement sanitaire du 22 juin 1904 contient de nombreuses dispositions concernant les matières qui ne doivent pas être jetées dans ces égouts (art. 8).

Dans toute voie privée débouchant de part ou d'autre sur une voie déjà pourvue d'un écoulement souterrain, les eaux pluviales et ménagères ne peuvent pas être écoulées à ciel ouvert ; il doit être établi, sur la longueur nécessaire, à moins d'impossibilité absolue, un conduit souterrain étanche, convenablement aménagé pour recevoir ces eaux (art. 17). Toutes les propriétés riveraines doivent être reliées à ce conduit souterrain par des branchements particuliers.

Les lois des 10 juillet 1894 et 19 juillet 1923 autorisent la Ville de Paris à percevoir une taxe annuelle de vidange pour l'écoulement direct à l'égout. Depuis la loi du 2 janvier 1928, cette taxe s'applique aux propriétaires d'immeubles, pourvus ou non du « tout à l'égout », dont les eaux usées sont évacuées soit directement, soit par des voies privées, soit par des servitudes d'écoulement, dans les voies pourvues d'égouts. Elle s'appliquera aussi aux immeubles se trouvant dans les mêmes conditions à l'égard d'une voie publique nouvellement pourvue d'égout.

La loi du 18 août 1926 autorise les communes à établir, par délibération du conseil municipal approuvée par le préfet, une taxe de déversement à l'égout, perçue sur les propriétaires, soit des constructions raccordées au réseau d'égouts, soit de toutes constructions riveraines des voies pourvues d'un égout. La taxe ne peut excéder 6 p. 100 du revenu net des immeubles servant de base à la contribution foncière. Les immeubles exonérés de la contribution

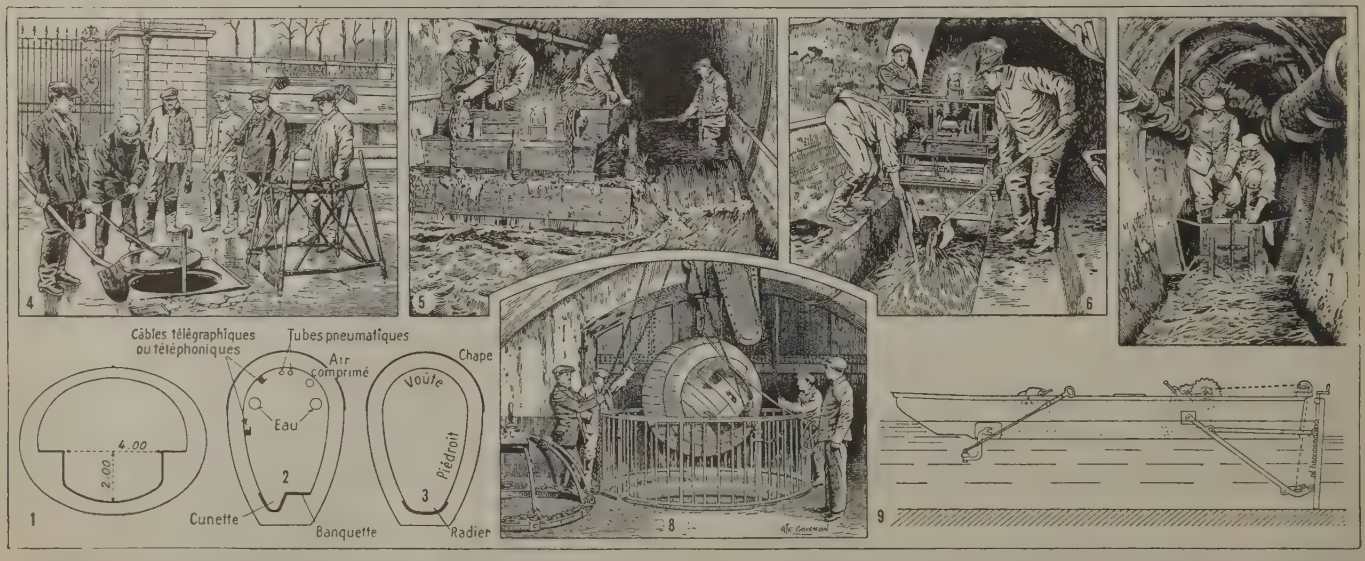

Egouts : 1. Grand collecteur à bateau (coupe) ; 2. Collecteur secondaire (coupe) ; 3. Collecteur secondaire sans banquette ; 4. Une bouche d'égout à Paris (équipe d'égoutiers avec leurs outils) ; 5. Bateau-vanne en fonctionnement ; 6. Curage d'un collecteur secondaire au moyen du wagon-vanne ; 7. Curage d'un petit collecteur au moyen d'une *mitrailleuse ;* 8. Boule servant au curage des siphons ; 9. Bateau-vanne (schéma).

foncière sur la propriété bâtie peuvent être soumis à un droit fixe annuel. Les immeubles publics ou privés appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes ne sont pas imposables à la taxe d'égout. Celle-ci est recouvrée sur rôles, comme en matière de contributions directes. (Décr. du 11 décembre 1926.)

— Dr. *Egout des toits.* Tout propriétaire doit établir ses toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique; il ne peut les faire verser sur le fonds du voisin. (C. civ., art. 681.)

ÉGOUTIER [*ti-é*] n. m. Qui est chargé de l'entretien des égouts d'une ville.

— Adjectiv. : *Un ouvrier* ÉGOUTIER. || Qui vient des égouts : *Miasmes* ÉGOUTIERS.

ÉGOUTTAGE n. m. Techn. Action d'égoutter : *L'*ÉGOUTTAGE *du linge, des fromages.*

— Agric. Syn. de ÉGOUTTEMENT.

ÉGOUTTEMENT [*man*] n. m. Action d'égoutter ou de s'égoutter; état d'un objet égoutté : *L'*ÉGOUTTEMENT *du linge, des grains.*

— Agric. *Egouttement des terres,* Action de débarrasser les terres de l'excès d'humidité. V. DRAINAGE.

ÉGOUTTE-PLOMB [*plon*] n. m. Egouttoir mobile sur lequel on renverse les mesures à huiles, sirops, liqueurs, etc.

ÉGOUTTER [*ghou-té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *goutte*). Débarrasser de liquide un objet qui en est imbibé : ÉGOUTTER *du linge, de la vaisselle.*

— *Fig.* Laisser couler goutte à goutte.

— Agric. *Egoutter des terres,* Les débarrasser de l'excès d'humidité en faisant écouler l'eau par des canaux. V. DRAINAGE.

— Econ. rur. *Egoutter le lait,* Faire tomber hors du moule le petit-lait, afin de séparer le fromage du lait caillé.

— Techn. *Egoutter des glaces,* Faire écouler l'excès du mercure qui a servi à les étamer.

— ***Égoutté, e,*** part. pass. du verbe *Égoutter.*

— Comm. *Fromage égoutté.* Fromage de lait caillé, dont on a laissé égoutter le petit-lait.

— ***S'égoutter,*** v. pr. Perdre son humidité : *Fromage qui* S'ÉGOUTTE. || S'écouler, tomber goutte à goutte : *Liquide qui* S'ÉGOUTTE; et au fig. : *La clarté de la lune* S'ÉGOUTTAIT *comme du lait sur ses épaules nues.* (A. France.)

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Faire* ÉGOUTTER *du linge.*

ÉGOUTTEUR adj. Qui sert à l'égouttage.

— Papet. *Rouleaux égoutteurs,* Cylindres de la machine à papier, qui aident à la dessiccation de la pâte.

ÉGOUTTIN n. m. Sur les côtes de la Manche, Liquide qui tombe goutte à goutte d'un réservoir.

ÉGOUTTOIR n. m. Nom donné à tout dispositif sur (ou dans) lequel on met à égoutter des objets humides ou visqueux.

— Econ. dom. Appareil destiné à recevoir les bouteilles pour qu'elles s'égouttent. (On dit aussi HÉRISSON.) || Us-

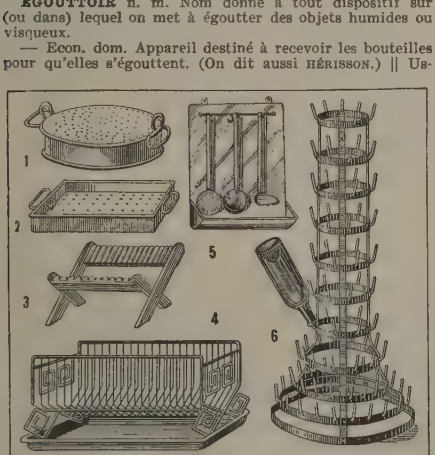

ÉGOUTTOIRS: 1. A caillé; 2. Pour mesures à huile; 3. Pour plaques photographiques; 4. Pour assiettes; 5. De cuisine; 6. A bouteilles.

tensile de cuisine, sur lequel on accroche la cuiller à pot, etc.

— Econ. rur. Rond d'osier ou de métal sur lequel on fait égoutter les fromages.

— Photogr. Support à deux ou plusieurs rangées de rainures dans lesquelles sont calées les plaques photographiques que l'on veut mettre à sécher après passage dans les divers bains.

— ENCYCL. Les *égouttoirs* sont constitués soit par un ou plusieurs plans inclinés ou un treillis sur lequel on dispose les objets à égoutter (vaisselle, verrerie, plaques photographiques, etc.), soit par un récipient à faux fond perforé dans lequel on place des matières ou objets quelconques imprégnés d'un excès de liquide que l'on veut recueillir (égouttoirs des marchands d'huile, de pétrole) ou lentement éliminer (égouttoirs à fromages), etc.

ÉGOUTTURE n. f. Liquide fourni par un objet qui s'égoutte ou qu'on égoutte : *Les* ÉGOUTTURES *du linge.* || Les dernières gouttes qui tombent de l'objet vidé : *Boire les* ÉGOUTTURES *des bouteilles.*

EGRA. Géogr. V. EGER.

ÉGRAFFIGNER [*ghra-fi-gn* mll., *é*] ou **ÉCRAFIGNER** v. tr. Egratigner : EGRAFFIGNER *le visage à quelqu'un.* (Vx.)

— *Intransitiv.* Ecrire très mal.

ÉGRAFFIGNURE [*ghra-fi-gn* mll., *ur'*] ou **ÉGRAFIGNURE** n. f. (rad. *égraffigner*). Egratignure. (Vx.)

ÉGRAIN [*ghrin*], **ÉGRIN** ou **AIGRIN** [anciennem. AIGRUN ou AIGRIN] n. m. (lat. pop. *acrumen*). Jeune pommier ou poirier venu de graine et qui est ultérieurement greffé.

ÉGRAINER [*ghrè-né*] v. tr. et tous ses composés. V. ÉGRENER, etc.

ÉGRAINOIRE [*ghrè*] ou **ÉGRENOIRE** n. f. Archéol. Petites cages, dites aussi « cages basses et muettes » dans lesquelles les oiseliers étaient tenus d'enfermer les femelles des oiseaux chanteurs. (La porte constituée par des bâtonnets, se levait comme une trappe.)

ÉGRAMINAGE n. m. Action d'égraminer.

ÉGRAMINER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et du lat. *gramen, inis,* gazon). Enlever à une peau toute la chair superflue.

ÉGRAPPAGE n. m. Action d'égrapper : *L'*ÉGRAPPAGE *des raisins enlève au moût une certaine quantité de tanin.*

— ENCYCL. Œnol. L'*égrappage,* pratiqué dans une grande partie du Bordelais et de la Bourgogne, a pour résultat de diminuer l'astringence du vin par élimination de la

Egrappage des raisins.

rafle; mais il est inutile et pourrait parfois être nuisible, dans le cas, par exemple, où le moût est pauvre en tanin et susceptible, par conséquent, de tourner à la graisse. On ne le pratique pas non plus quand on présume que la vendange donnera un vin plat et fade.

On égrappe à la main en se servant soit d'un trident, soit de claies sur lesquelles on passe et repasse les raisins; mais l'opération est plus rapide quand elle s'exécute à l'aide d'un égrappoir mécanique.

ÉGRAPPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *grappe*). Agric. Séparer les grains de leur grappe, en parlant de certains fruits : EGRAPPER *des raisins, des groseilles.*

— Techn. Séparer, des grappes ou gravois qui les englobent, des fragments de minerai de fer.

— ***S'égrapper,*** v. pr. Etre égrappé. || Se séparer spontanément de sa grappe.

ÉGRAPPEUR, EUSE n. Personne qui égrappe : *Payer leur journée à des* ÉGRAPPEUSES *de raisin.*

ÉGRAPPOIR n. m. Instrument servant à égrapper le raisin : *Les* ÉGRAPPOIRS *mécaniques sont, en général, combinés avec un fouloir qui écrase les grains du raisin.*

— Techn. Appareil employé, dans quelques pays, pour débourber le minerai de fer.

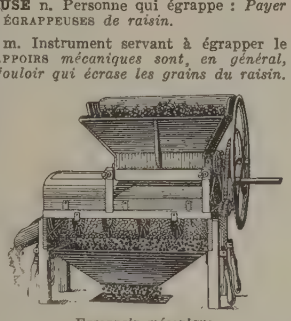

Egrappoir mécanique.

— ENCYCL. L'*égrappoir* est constitué généralement par une auge de cuivre ou de tôle perforée, dans l'axe de laquelle tourne un arbre muni de palettes en hélice et que surmonte une trémie dans laquelle on déverse les raisins. A mesure que ceux-ci tombent sur les palettes, ils sont violemment secoués : les grains et le jus s'écoulent à travers la tôle perforée, et les rafles sont rejetées au dehors. L'égrappoir est la plupart du temps surmonté d'un fouloir qui écrase les raisins et facilite l'égrappage.

ÉGRATERONNAGE [*ro-naj'*] n. m. Techn. Syn. de ÉCHARDONNAGE.

ÉGRATERONNER [*ro-né*] v. tr. Techn. Syn. de ÉCHARDONNER.

ÉGRATERONNEUSE [*ro-neuz'*] n. f. Techn. Syn. de ÉCHARDONNEUSE.

ÉGRATIGNANT [*gn* mll., *an*], **E** adj. Qui égratigne.

ÉGRATIGNER [*gn* mll. *é*] v. tr. (du préfixe *é*, et de l'anc. franç. *gratiner* dérivé de *gratter*). Déchirer légèrement la peau : EGRATIGNER *quelqu'un avec les ongles.*

— *Par anal.* Dégrader légèrement : EGRATIGNER *un meuble, une peinture.* || Effleurer, toucher à peine : EGRATIGNER *un violon.* EGRATIGNER *la terre avec le soc.*

— *Fig.* Blesser légèrement : *Afin que nous n'ayons point peur que votre vertu nous* ÉGRATIGNE. (Guez de Balzac.) || Blesser par des traits malins :

J'aime mieux un franc ennemi.
Qu'un bon ami qui m'*égratigne.*
ARNAULT.

— Agric. Labourer superficiellement.

— Archéol. S'entendait, anciennement, pour Travailler à la pointe toute matière : cuir, métal, etc., et particulièrement, faire des figures sur une étoffe de soie, etc., en en effleurant la surface. (La corporation des brodeurs parisiens s'appelait : *brodeurs-découpeurs-égratigneurs-chasubliers.*)

— Grav. Attaquer la planche à graver avec peu de vigueur, de netteté.

— Peint. Peindre en grisaille, en appliquant du blanc sur un fond noir, et enlevant ensuite par places le dernier enduit.

— Techn. Travailler avec la pointe d'un fer les étoffes de soie auxquelles on veut donner une certaine façon.

— ***S'égratigner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se faire à soi-même une égratignure.

— Avec réciprocité (au propre et au fig.) : *Commères qui* S'ÉGRATIGNENT.

ÉGRATIGNEUR [*gn* mll.], **EUSE** adj. Qui égratigne : *Chat* ÉGRATIGNEUR.

— Substantiv. : *Enfant grand* ÉGRATIGNEUR.

ÉGRATIGNOIR [*gn* mll.] n. m. Fer tranchant et pointu de passementier.

ÉGRATIGNURE [*gn* mll.] n. f. Action d'égratigner. || *Par extens.* Blessure superficielle : *Duel qui se termine par des* ÉGRATIGNURES. || Par anal. : *Faire des* ÉGRATIGNURES *à un meuble.*

— *Fig.* Blessure légère d'amour-propre : *Ecrivain qui ne supporte pas la moindre* ÉGRATIGNURE.

— Véner. Traces légères laissées par la bête sur la terre dure.

ÉGRAVILLONNER [*vi-y-o-né*] v. tr. (du préfixe privat. *é* et de *gravillon*). Débarrasser un arbre, que l'on veut transplanter, de la terre engagée entre ses racines secondaires, pour pouvoir tailler celles-ci : *Il faut* ÉGRAVILLONNER, *quand on dépote.*

ÉGRAVOIR n. m. Outil de paumier, pour faire des trous dans l'armature d'une raquette.

ÉGREFIN n. m. Nom que l'on donnait, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à de petits officiers peu fortunés, mal équipés, mais intrigants et tapageurs. (Voltaire a écrit en ce sens AIGREFIN.)

ÉGRÉGIAT [*ji-a*] n. m. (lat. *egregiatus;* de *egregius,* excellent). Antiq. rom. Dignité immédiatement inférieure à celle des perfectissimes, dans le Bas-Empire.

ÉGRÉGORES [*ghor'*] n. m. pl. (du gr. *égrégorein,* veiller). Antiq. hébr. Anges qui, selon le Livre d'Enoch, s'unirent aux filles de Seth et engendrèrent les Géants. (Ils sont ainsi appelés parce qu'ils s'établirent sur le mont Hermon et jurèrent d'y *veiller* jusqu'à ce qu'ils eussent possédé les filles des hommes.) || Au sing. : *Un* ÉGRÉGORE.

EGREMONT, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cumberland), sur le fleuve côtier Ehen; 21.400 hab. Papeteries, tanneries, fabriques de toiles à voiles; marché aux grains. Eglise ancienne. Ruines d'*Egremont Castle,* forteresse très importante du temps des Normands.

ÉGRENAGE n. m. Action d'égrener : *L'*ÉGRENAGE *du maïs.*

— Industr. Opération qui a pour but de débarrasser les matières textiles végétales (coton, chanvre, lin, etc.) des graines qui y adhèrent : *L'*ÉGRENAGE *du coton se fait mécaniquement.*

— Peint. en bâtiments. Action d'enlever au grattoir les grains du plâtre.

— ENCYCL. Techn. Le mot *égrenage* s'applique plus spécialement à la récolte des grains du maïs et des graines fourragères, ou à la séparation des graines du coton brut d'avec les fibres duveteuses qui les entourent; quand il s'agit des céréales, on dit en effet *battage.* L'opération de l'égrenage s'effectue, en général à l'aide de machines, dites *égreneuses* ou *égrenoirs,* pourvues de mâchoires animées de mouvements inverses ayant pour but de détacher, sans les écraser, les grains des fruits (épis, capsules, gousses, etc.).

On opère aussi l'égrenage des plantes textiles comme le chanvre et le lin, avant de procéder au teillage et aux opérations subséquentes, et celui du coton, d'ailleurs plus délicat, avant de l'expédier aux filatures.

ÉGRÈNE n. f. Coin de fer aux angles d'une caisse.

ÉGRENÉ adj. m. (orig. inconnue). Agric. Se dit d'un bœuf d'attelage qui ne se prête pas à changer de compagnon : *Un bœuf* ÉGRENÉ.

ÉGRÈNEMENT [*man*] n. m. Action d'égrener, de s'égrener.

— N. m. pl. Petites cavités qui se formaient à l'intérieur des bouches à feu en bronze, surtout à l'emplacement de la charge, par suite de la fusion de l'étain.

ÉGRENER [*né*] ou **ÉGRAINER** v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *grain.* — Se conjugue comme *amener.*) Agric. Détacher le grain de : EGRENER *des épis.* || Détacher le grain d'une grappe : EGRENER *des groseilles.*

— *Par extens.* Faire passer successivement entre ses doigts les grains d'un chapelet ou des objets analogues; et, au fig., *Egrener un chapelet,* Débiter certaines choses à la file : EGRENER UN CHAPELET *d'injures.* || Faire, laisser passer à la file : *Porte qui* ÉGRÈNE *les visiteurs un à un.*

— Techn. Polir, effacer le grain de : EGRENER *une planche pour la mettre en couleur.* || Chez les doreurs, Polir et nettoyer la surface d'une pièce passée au jaune.

— *Intransitiv.* Perdre de son grain, s'ébrécher (en parlant d'un rasoir).

— ***Égrené, e,*** part. pass. du verbe *Égrener : Epis* ÉGRENÉS.

— Dr. *Biens égrenés,* Biens détachés d'un ensemble de biens.

— Techn. En parlant du plâtre, Poli, débarrassé de ses grains ou aspérités.

— ***S'égrener,*** v. pr. Tomber par grains : *Blé qui* S'ÉGRÈNE. || Se disposer en file : *Des vols de colombes* S'ÉGRÈNENT *çà et là.* (Gérard de Nerval); et *au fig.* Se présenter un à un :

Et le long chapelet des péchés pardonnés
S'égrenant dans son cœur.
RIMBAUD.

— Au sens passif : *Grappes qui* S'ÉGRÈNENT *facilement.*

— Techn. S'en aller en grains, se mettre, se résoudre en grains : *L'acier est très difficile à travailler, à cause de sa facilité à* S'ÉGRENER.

ÉGRENEUR n. m. Qui égrène. || *Egreneur de chapelet,* Hypocrite qui affecte la dévotion.

ÉGRENEUSE n. f. Machine servant à égrener le maïs et les plantes fourragères, ou les plantes textiles comme le lin, le chanvre, le coton.

— ENCYCL. Agric. L'*égreneuse* à maïs la plus simple est formée d'un disque pourvu d'aspérités à la surface, et qui tourne, vis-à-vis d'une goulotte de forme conique, sur un axe horizontal commandé par une manivelle. Les épis, engagés l'un après l'autre dans la goulotte, sont saisis par les aspérités du disque, roulés sur eux-mêmes, et dépouillés de leurs grains. Ceux-ci passent entre les parois d'une trémie métallique, et sont recueillis dans un

réservoir qu'on place au-dessous de l'orifice inférieur de l'appareil ; la rafle sort par une ouverture *ad hoc*, percée vers la partie supérieure.

— Industr. L'*égreneuse* utilisée pour le lin et le chanvre se compose d'une table sur laquelle on étale les bottes que le cylindre armé de dents (quelquefois trois cylindres) entraîne en détruisant, par froissement, les capsules qui contiennent les graines. Une claie dirige les tiges égrenées qui glissent à terre, tandis que les graines sont reçues par une toile étendue sous l'appareil. L'égreneuse est mise en mouvement par un moteur ou par un manège.

Les égreneuses à coton comportent des sortes de cardes mécaniques qui arrachent les fibres duveteuses des graines.

ÉGRENOIR n. m. Agric. Instrument employé pour égrener certaines plantes fourragères.

EGRESSY (Gabriel), acteur hongrois, né à Laszlofalva en 1807, mort sur les planches du Théâtre-National de Budapest en 1866. Il fit ses études à Miskolcz, s'enrôla dans une troupe ambulante, et débuta au théâtre de Cassovie. Il devint un des soutiens du nouveau Théâtre-National de Pest (1837). Grand tragédien, il était en même temps excellent professeur comme en témoigne son ouvrage : *le Livre du comédien* (1866 et 1879).

EGRESSY (Benjamin), acteur et musicien hongrois, frère du précédent, né en 1813, mort en 1851. Il s'est surtout fait connaître comme compositeur. Ses mélodies sont très populaires en Hongrie ; il a écrit pour les psaumes une musique d'orgue devenue classique dans les temples protestants.

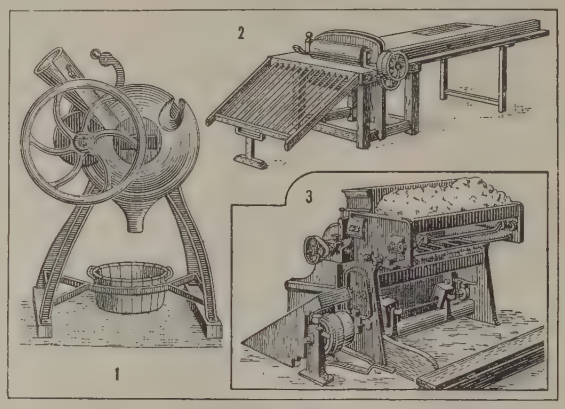

Égreneuses : 1. A maïs ; 2. A chanvre, lin, etc. ; 3. A coton.

ÉGREVILLE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 44 kil. de Melun ; 1.514 hab. Ch. de f. départemental de Sens à Egreville.

ÉGRILLARD [*gri-yar*], **E** adj. (origine douteuse). D'une gaieté un peu trop libre, trop gaillarde : *Femme* ÉGRILLARDE. *Paroles, Chansons, Histoires* ÉGRILLARDES. || Qui dénote un caractère égrillard : *Minois* ÉGRILLARD.

— Substantiv. : *Marinette est une* ÉGRILLARDE. (Piron.)

ÉGRILLOIR [*gri-yoir'*] n. m. Déversoir d'un étang. || Barrière de pieux rapprochés, empêchant les poissons de sortir d'un étang. (On dit aussi ÉCRILLE.)

EGRIS ou **EGHRIS,** haute plaine fertile d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. de Mascara), au S. de la ville de ce nom. Elle est arrosée par de petits cours d'eau tributaires de l'oued Habra ou de l'oued Mina, et riche en céréales, en vignes et en tabac. Principaux centres : *Cacherou, Palikao.*

ÉGRISAGE n. m. Action d'égriser le diamant, le marbre, une glace, etc.

ÉGRISÉ [*zé*] n. m. ou **ÉGRISÉE** n. f. Poudre de diamant, qui sert à polir le diamant lui-même et les pierres précieuses.

ÉGRISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et du holland. *gruizen*, écraser). Polir par frottement une pierre précieuse, du marbre, une glace à l'aide d'un abrasif pulvérulent (égrisée, grès, émeri, ponce, etc.).

ÉGRISOIR n. m. Boîte contenant la poudre de diamant qui sert à égriser.

ÉGROTANT [*tan*], **E** adj. (lat. *ægrotans*). Maladif.

ÉGRUGEAGE [*jaj'*] n. m. Action d'égruger.

ÉGRUGEOIR [*joir'*] n. m. Ustensile pour égruger.

— *Par extens.* Mortier en général.

— Techn. Sorte de pilon en bois, au moyen duquel on réduit la poudre en pulvérin. || Instrument composé d'un banc portant une sorte de peigne à dents de bois, longues et assez rapprochées, et qui sert à peigner le chanvre et le lin pour en faire tomber la graine.

Égrugeoirs : 1. A engrenage ; 2. A pilon.

— Argot. Chaire à prêcher (à cause de l'analogie de sa forme avec celle de l'égrugeoir à sel).

ÉGRUGEOIRE [*joir'*] n. f. Forme vieillie de ÉGRUGEOIR.

ÉGRUGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *gruger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous égrugeons. Il égrugea.*) Réduire en petits graviers, en poudre : ÉGRUGER *du sel, du sucre, du blé.* || Débarrasser le chanvre ou le lin des chènevis ou des graines.

ÉGRUGEUR, EUSE adj. Qui égruge : *Cylindres* ÉGRUGEURS.

ÉGRUGEURE [*jur'*] n. f. Nom donné aux parcelles d'un corps dur, séparées par le frottement.

EGTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur l'Esk, tributaire de la mer du Nord ; 4.600 hab. Eaux ferrugineuses.

ÉGUEULEMENT [*gheu-le-man*] n. m. (de *égueuler*). Artill. anc. Dégradation de la bouche des canons en bronze, due au ballottement du projectile.

ÉGUEULER [*gheu-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *gueule*). Briser le goulot, l'ouverture de : ÉGUEULER *un pot, une cruche.*

— Artill. Endommager la bouche d'un canon.

— ***Égueulé, e,*** part. pass. du verbe *Égueuler : Ces bouteilles vides éventrées ou pour le moins* ÉGUEULÉES. (A. France.)

— Géol. *Cratères égueulés,* Cratères qui présentent sur une de leurs parois, généralement abruptes, une dépression par laquelle s'épanchent des coulées de laves.

— *Fig.* Grossier, presque cynique : *Ce n'était pas le Rabelais vulgaire au rire* ÉGUEULÉ. (Th. Gautier.)

— Substantiv. : *La duchesse de la Ferté, qui était une* ÉGUEULÉE. (Saint-Simon.)

— ***S'égueuler,*** v. pr. *Pop.* S'égosiller : S'ÉGUEULER *à crier.*

— Au sens passif, Etre égueulé.

EGUIA (François-Ramon D'), général espagnol, né à Durango (Biscaye) en 1750, mort à Madrid en 1827. Il prit part à la guerre de l'Indépendance contre les armées de Napoléon Ier et occupa Madrid au nom de Ferdinand VII (1814). Ministre, capitaine général de la Nouvelle-Castille, puis de la Nouvelle-Grenade, il persécuta les constitutionnels. Exilé en France en 1820, il rentra en 1823 dans son pays, mais n'y jouit plus d'aucune influence.

EGUILAZ (Louis), auteur dramatique espagnol, né à San Lucar de Barrameda (Andalousie) en 1830, mort à Madrid en 1876. Auteur de comédies, qui eurent pour la plupart un vif succès. *Vérités amères* (1853) ; *Doux mensonges* (1859) ; *la Croix du mariage* (1860).

ÉGUILLE [*gu-iy'*] n. f. Anc. orthogr. de AIGUILLE.

— Archéol. Ferrure de la poupe des galères.

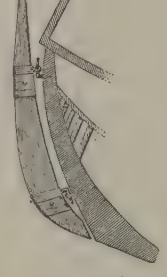
Eguille (archéol.).

ÉGUILLES, nom de terre (localité voisine d'Aix), sous lequel sont connus plusieurs membres de la famille provençale DE BOYER. Citons : Jean-Baptiste DE BOYER **d'Eguilles,** magistrat et jurisconsulte, né à Aix-en-Provence, mort en 1637. (Il fut conseiller au parlement d'Aix, puis conseiller d'Etat. Il était le beau-frère de Malherbe) ; — Son petit-fils, Jean-Baptiste DE BOYER **d'Eguilles,** né et mort à Aix (1645-1709), également conseiller au parlement d'Aix, et surtout célèbre comme amateur d'art et protecteur des artistes. Il encouragea, entre autres, Rigaud et P. Puget. Le *Recueil des plus beaux tableaux* de sa collection, gravés par Coelemans, a été publié à Aix en 1709 ; — Alexandre-Jean-Baptiste DE BOYER, marquis **d'Eguilles,** magistrat et diplomate, petit-fils du « Mécène provençal », né et mort à Aix (1708-1783). [Officier de marine, il fut chargé de missions diplomatiques en Allemagne (1741-1743), puis en Ecosse auprès du prétendant Charles-Edouard Stuart (1745). A son retour en France, en 1747, il fut nommé président à mortier au parlement d'Aix. Il protesta contre la confiscation des biens des jésuites en 1762, et fut banni du royaume, décision rapportée peu de temps après.]

ÉGUILLETER [*ghu-i-ye-té*] v. tr. Ancienne orthographe de AIGUILLETER.

ÉGUILLETTE [*ghu-i-yèt'*] n. f. Ancienne forme du mot AIGUILLETTE.

EGUINER (saint), ou plutôt **Guiner,** autre nom de **Fingar,** martyr du Ve siècle. Fils, d'après une légende du XIIe siècle, du roi irlandais Clito, il fut converti par saint Patrice et obligé de s'enfuir en Armorique ; après son retour, il fut martyrisé à Hayle en Cornouailles, avec sa sœur Piale, en 450. On l'a nommé en français VIGNIER. — Fête le 14 décembre en Armorique, et le 3 mars en Grande-Bretagne.

EGUINGOL ou **EKHE,** rivière de la Mongolie septentrionale, qui sert d'émissaire au Kosso-Gol (1.600 m. d'alt.), et se jette, après avoir parcouru une région montagneuse, dans la Selenga, affluent principal du lac Baïkal. Cours, 270 kil. environ.

EGUISHEIM ou **EGISHEIM,** comm. du Haut-Rhin, arrond. et à 4 kil. de Colmar, au pied des Vosges ; 1.275 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Ancienne ville fortifiée, chef-lieu d'une seigneurie célèbre, dont la famille a compté le pape saint Léon IX parmi ses membres. La seigneurie passa par mariage dans la main des comtes de Ferrette, puis dans celle de l'Autriche, et en 1444 les Armagnacs s'en emparèrent. — Sur un mamelon isolé des Vosges, les Tours d'Eguisheim ou *Drei Exen* dressent leurs ruines, célèbres par la guerre des Six-Oboles que leurs seigneurs soutinrent contre les bourgeois de Mulhouse et qui aboutit à leur destruction en 1466.

Eguisier.

ÉGUISIER [*ghi-zi-é*] n. m. Sorte d'irrigateur, inventé par le docteur Eguisier.

ÉGUS, général allobroge du Ier siècle av. J.-C. Il servit Jules César pendant la guerre des Gaules, puis contre Pompée, et enfin passa au camp de Pompée. Il fut tué bientôt après.

EGUSES. Géogr. V. EGATES.

ÉGUZON, ch.-lieu de canton de l'Indre, arrond. et à 42 kil. de La Châtre, au-dessus des gorges de la Creuse ; 1.830 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines d'un château qui domine les gorges. Barrage important sur la Creuse. — Le canton a 9 comm., et 7.150 hab.

EGYEK, ville de Hongrie (comitat de Hadju), sur la Tisza ; 5.650 hab.

ÉGYPIOS. Myth. gr. Jeune Thessalien changé en vautour par Zeus.

— N. m. Par antonomase, Vautour.

ÉGYPTE, État de l'Afrique nord-orientale, situé sur le cours inférieur du Nil, entre le désert de Libye, la Méditerranée, et la mer Rouge ; 20.000.000 d'hab. (*Egyptiens, ennes*). La superficie totale du pays est de 1.050.000 km². Capit. *Le Caire.* V. *Supplément.*

Ce nom d'Egypte dérive de la transcription grecque *Aiguptos* du nom hiéroglyphique *Hatkaptah* (Château du Double de Ptah) donné à la ville de Memphis ; les Egyptiens eux-mêmes appelaient leur pays *Kemit* (la Terre noire), par opposition au désert *Doshrit* (la Terre rouge). Les peuples sémitiques la qualifièrent de *Mazor, Mizraïm* (hébreu), *Mousri* (assyrien [la Fortifiée]) ; le nom actuel de l'Egypte arabe, *Misr,* dérive d'une de ces formes.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Les déserts.* — L'*Egypte,* avec la presqu'île du Sinaï, qui lui appartient, couvre 1.050.000 km², soit presque deux fois la France, mais seule, en réalité, la vallée du Nil est habitable, soit 31.000 km², l'étendue de la Belgique. A l'O., l'immense désert libyque est un plateau de grès, de 350 à 400 m. d'altitude, en place depuis les temps secondaires, mais recouvert en partie de dépôts tertiaires. Sa falaise sur la Méditerranée domine une côte plate de plages de sable, avec cependant quelques promontoires élevés abritant des ports hospitaliers : Solloum, Marsa-Matrouk. Ce bord de la mer, assez arrosé, renferme des pâturages où les Bédouins font paître leurs troupeaux. Malheureusement, cette bande littorale habitable est très étroite ; derrière, c'est le désert, où des dépressions profondes cachent quelques oasis : Siouah, l'antique Jupiter-Ammon, à 31 m. en dessous de la Méditerranée ; Baharia, Farafra, Dakhla et Khargeh, qui sont à peine à 60 m. d'altitude. Cette dernière est unie à la vallée du Nil par un chemin de fer. Le désert libyque tombe sur la vallée du Nil par une falaise de faible altitude qui, aux environs du Caire, supporte à son sommet les Pyramides. Deux dépressions s'y creusent encore en communication avec la vallée : au sud, c'est le fertile Fayoum avec son vaste lac sans profondeur : le *Birket el Keroun* (le Moëris des anciens) ; au nord, c'est le ouadi Natroun désertique, peuplé seulement de quelques couvents coptes, et où l'on exploite le sel gemme.

Le désert arabique, à l'est, se divise en deux parties selon une ligne qui va de Keneh au golfe de Suez. A l'ouest, près du Nil, de hauts plateaux de grès et de calcaires dominent le fleuve en falaise. Ils se terminent brusquement au nord sur le delta, par le djebel Mokattam qui surplombe le Caire. A l'est, ce sont des montagnes élevées, le rebord de la gigantesque faille qui sillonne la terre depuis le lac Tanganyika jusqu'au Jourdain, en passant par la mer Rouge. Les granits et les gneiss y ont été bouleversés et les volcans éteints y sont nombreux. La surrection du relief y a multiplié les ouadi torrentiels, qui ont raviné les montagnes et les ont sauvagement découpées. Les principales chaînes (djebel Atakah, djebel Dokhan, djebel Z'bara) y dépassent 2.000 m. Le mont Sinaï n'est lui-même qu'un volcan éteint. Sur la mer Rouge, les montagnes tombent à pic découpant la côte, par ailleurs désolée et bordée de récifs de coraux. Ce désert est inhospitalier, sans oasis, mais possède des richesses minières qui ont maintenu sur la côte torride le port de Kosseïr.

Hydrographie. — « L'Egypte, a dit Hérodote, est un don du Nil. » Sans lui, le désert seul remplirait l'Egypte qui n'est que son étroite oasis. Il parcourt depuis la frontière du Soudan 1.545 kil., dont 1.200 depuis sa dernière cataracte à Assouan. La pente de la vallée est extrêmement faible, puisque Assouan n'est qu'à 84 m. d'altitude. Cette vallée-oasis n'a que 3 à 4 kil. de largeur, et se réduit parfois à 1.200 m. ; elle atteint au Caire, près du delta, 12 kil. Au nord du Caire, le fleuve se divise en deux bras principaux qui enserrent l'immense delta, la partie la plus fertile et la plus peuplée de l'Egypte. Alimenté par les pluies équatoriales, gonflé subitement par les pluies tropicales, il commence son inondation périodique en juin et la termine en novembre, les plus hautes eaux se trouvant en septembre. Non seulement le fleuve arrose le pays, mais il l'a formé par son limon, dont l'épaisseur énorme exhausse le lit et pousse le Delta dans la mer en flèche autour de lagunes vastes et peu profondes (lacs Mariout, Edkou, Bourlos et Menzaleh). Le Nil, en Egypte, n'a pas d'affluent, mais sa nappe souterraine très abondante rejaillit en bras qui l'accompagnent, comme le bahr Youssouf, ou s'en éloignent, comme l'oued Toumilat qui, le long d'une étroite bande de terres cultivables, rejoint l'isthme de Suez.

Climat, flore et faune. — Le climat est désertique ; l'amplitude annuelle et l'amplitude diurne considérables. Le delta subit cependant l'influence de la Méditerranée et, durant l'hiver, quelques orages y amènent un peu de pluie. Alexandrie reçoit ainsi 0m,20 par an, tandis que Le Caire ne reçoit pas 0m,03. L'année comprend un hiver très court (de décembre à février ; moyenne 9° ; extrêmes minimums : dans le delta + 3°, au Caire + 1°), un printemps (de mars à mai) terrible à cause du vent du S., le *khamsin,* sec, brûlant et parfois si chargé de sable qu'il voile les rayons solaires ; un long été sec absolument, lumineux, torride, mais supportable parce que sans lourdeur (de juin à novembre ; moyenne, 21° à 25° ; extrême maximum, 45°,2). Les nuits sont relativement fraîches (19°) et les deux derniers mois (octobre-novembre) délicieux.

La flore originelle est très pauvre : palmier-dattier, palmier-doum, sycomore, acacia et mimosa, papyrus et lotus-nénuphar sur le fleuve ; l'homme y a ajouté l'oranger et le citronnier, le figuier, l'abricotier, la vigne, l'olivier, le bananier, et, dans certains parcs privilégiés, le manguier et le banian des Indes. Le bois manque

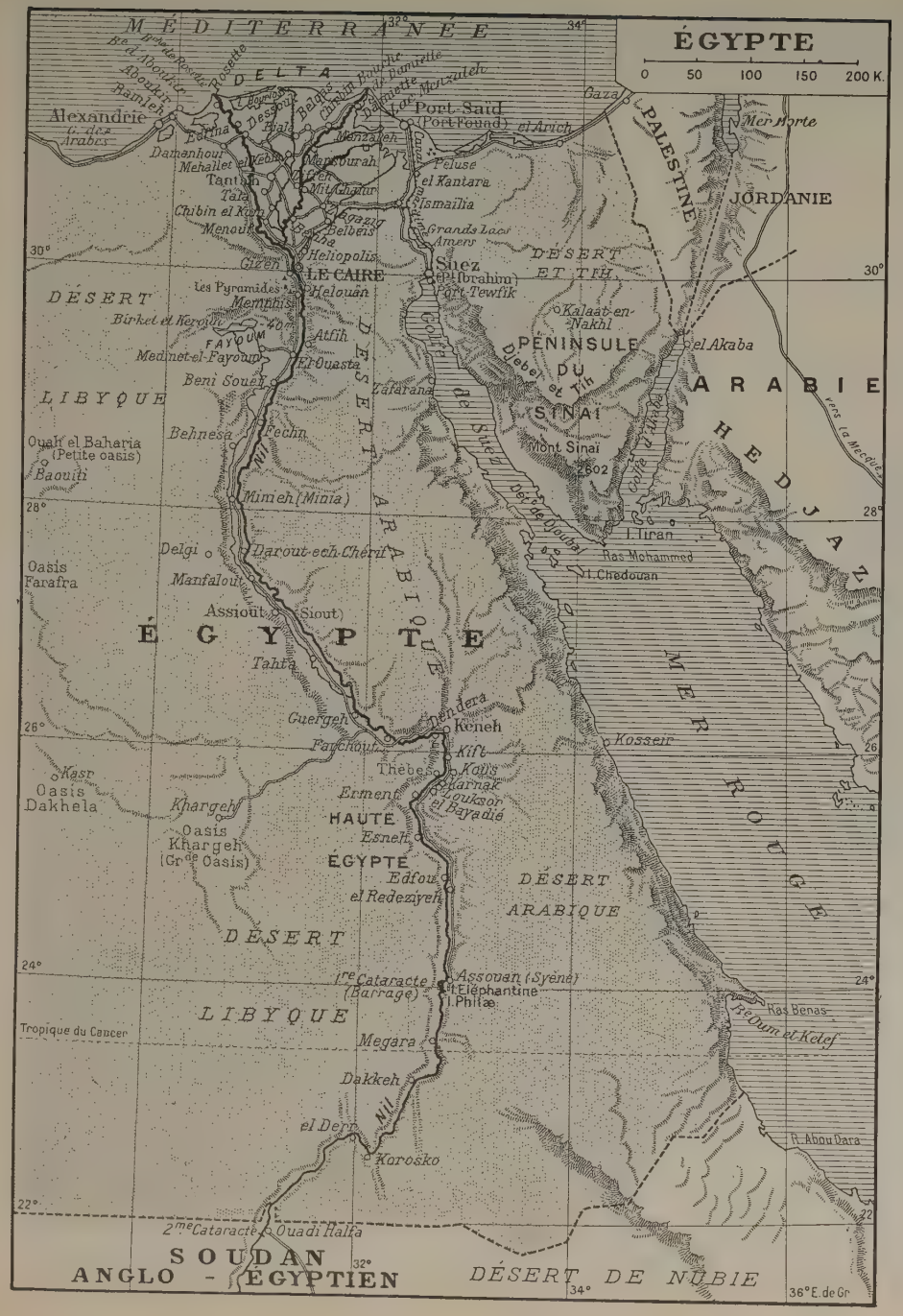
ÉGYPTE
0 50 100 150 200 K.
MÉDITERRANÉE
DELTA
Alexandrie
Port-Said
(Port Fouad)
el Arich
Gaza
PALESTINE
Mer Morte
JORDANIE
Damanhour
Mehallet
Tantah
Menouf
Mansourah
Peluse
el Kantara
Ismaïlia
Grands Lacs Amers
Suez
(Ibrahim)
Port Tewfik
Heliopolis
LE CAIRE
Gizeh
Les Pyramides
Memphis
Helouan
DÉSERT
Birket el Keroun
FAYOUM
Medinet-el-Fayoum
Atfih
El Ouasta
Beni Souef
LIBYQUE
DÉSERT ARABIQUE
DÉSERT ET TIH
PÉNINSULE DU SINAÏ
Kalaat-en-Nakhl
Debbet et Tih
el Akaba
ARABIE
HEDJAZ
Golfe de Suez
Canal de Suez
vers la Mecque
Mont Sinaï 2602
Ouah el Baharia (Petite oasis)
Baouiti
Behnesa
Nil
Minieh (Minia)
Oasis Farafra
Delgi
Darout-ech-Chérif
Manfalout
Assiout (Siout)
ÉGYPTE
Tahta
Guergeh
Farchout
Kasr
Oasis Dakhela
Khargeh
Oasis Khargeh (Gde Oasis)
HAUTE ÉGYPTE
Erment
Esneh
Edfou
el Redeziyeh
Dendera
Keneh
Kift
Thèbes
Karnak
Louksor
el Bayadié
Kosseir
DÉSERT ARABIQUE
MER ROUGE
Ile Tiran
Ras Mohammed
I. Chadouan
Golfe de Akaba
Ras Benas
Ile Dum el Kelef
R. Abou Dara
1re Cataracte (Barrage)
Assouan (Syène)
I. Eléphantine
I. Philæ
Tropique du Cancer
Megara
Dakkeh
el Derr
Korosko
2me Cataracte
Ouadi Halfa
SOUDAN ANGLO-ÉGYPTIEN
DÉSERT DE NUBIE
22°
24°
26°
28°
30°
32°
34°
36° E. de Gr

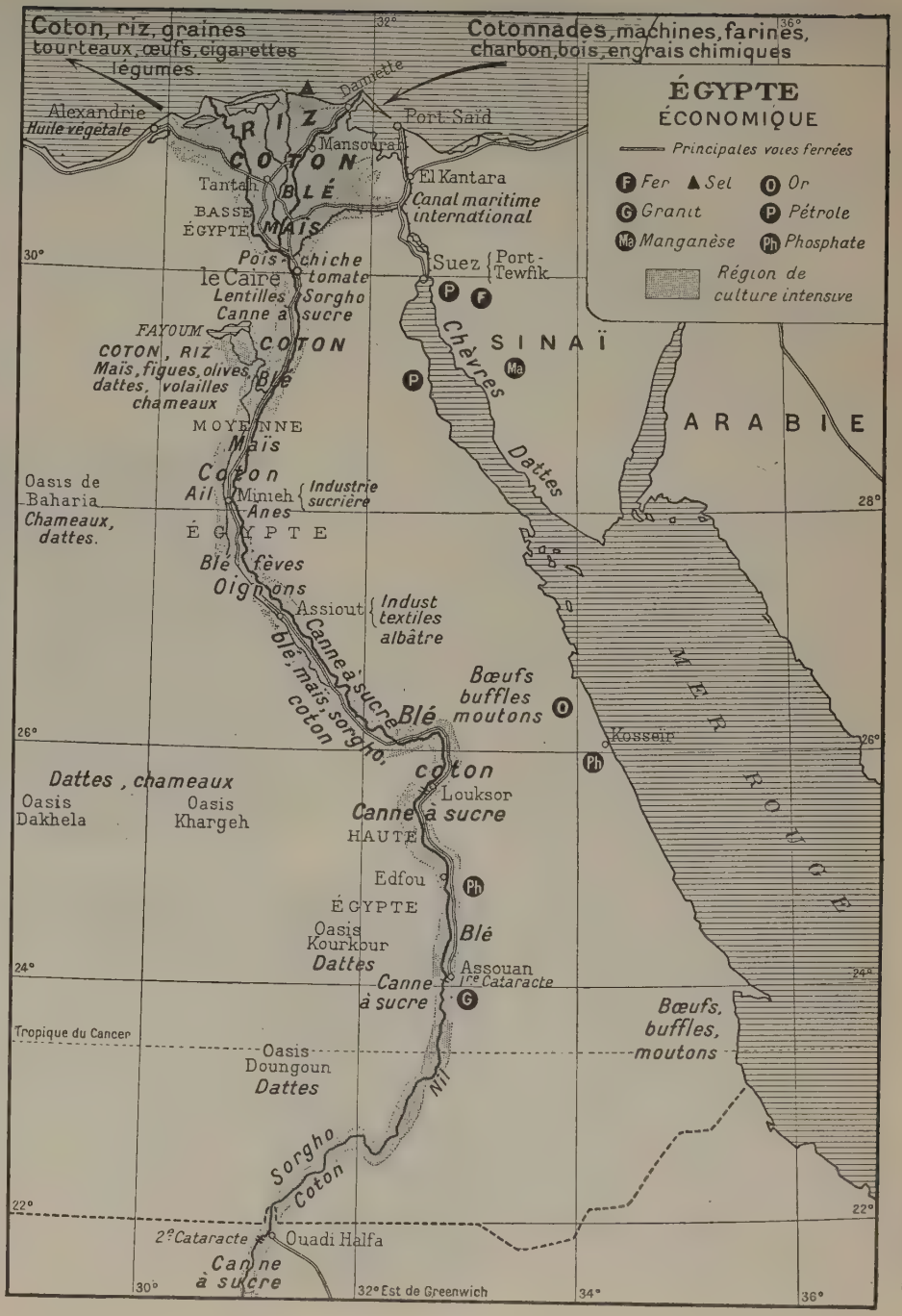
Coton, riz, graines tourteaux, œufs, cigarettes légumes.
Cotonnades, machines, farines, charbon, bois, engrais chimiques
ÉGYPTE
ÉCONOMIQUE
Principales voies ferrées
F Fer ▲ Sel O Or
G Granit P Pétrole
Ma Manganèse Ph Phosphate
Région de culture intensive
Alexandrie
Huile végétale
Damiette
RIZ
COTON
BLÉ
MAÏS
Port-Said
Mansourah
Tantah
El Kantara
Canal maritime international
BASSE ÉGYPTE
Pois-chiche tomate
le Caire
Lentilles Sorgho
Canne à sucre
Suez
Port-Tewfik
FAYOUM
COTON, RIZ
Maïs, figues, olives, dattes, volailles chameaux
COTON
Blé
SINAÏ
Chèvres
Dattes
ARABIE
MOYENNE ÉGYPTE
Maïs
Coton
Ail
Minieh
Industrie sucrière
Anes
Oasis de Baharia
Chameaux, dattes.
Blé fèves
Oignons
Assiout
Indust textiles albâtre
Canne à sucre
blé, maïs, sorgho, coton
Bœufs buffles moutons
Blé
Kosseir
MER ROUGE
Dattes, chameaux
Oasis Dakhela
Oasis Khargeh
coton
Louksor
Canne à sucre
HAUTE ÉGYPTE
Edfou
Blé
Oasis Kourkour
Dattes
Assouan
1re Cataracte
Canne à sucre
Bœufs, buffles, moutons
Tropique du Cancer
Oasis Doungoun
Dattes
Nil
Sorgho
Coton
2e Cataracte
Ouadi Halfa
Canne à sucre
22°
24°
26°
28°
30°
32° Est de Greenwich
34°
36°

absolument. La faune est également très pauvre : le crocodile et l'hippopotame ont disparu complètement. Le chacal et la gerboise sont, avec quelques gazelles, les seuls mammifères sauvages dans le désert ; par contre, oiseaux et insectes sont nombreux, ainsi que les scorpions, les reptiles (couleuvres et vipères), les lézards (gekho et varan). Les animaux domestiques essentiels sont le chameau, l'âne robuste, le mouton, le chien-chacal et le buffle. Les dindons réussissent merveilleusement, mais les autres volailles sont petites et maigres, de goût médiocre.

— Géographie politique. Les déserts n'ont pas 100.000 habitants. L'Egypte a une population de 14 millions d'habitants concentrés dans la vallée, ce qui représente 360 hab. au km², et dans le delta la province de Menoufieh atteint 666. Cette énorme densité ne cesse de s'accroître, par suite du nombre considérable des naissances (43 p. 1.000), malgré une mortalité encore forte (25 p. 1.000) surtout parmi les enfants. La population, surtout rurale (88 p. 100), s'agglomère dans des villages aux maisons serrées les unes contre les autres, en boue séchée dans la basse Egypte, et perchés sur des collines artificielles, les *koms* ou *tells*, en pierre dans la haute Egypte.

Le fond de la population est d'origine hamitique. L'Egyptien est grand, maigre, aux membres grêles, la peau foncée, il paraît n'avoir pas bougé depuis l'époque pha-

Embarcation de l'ancienne Egypte. (Musée du Caire.)

raonique, du moins l'agriculteur ou *fellah*. Les Arabes, du type sémitique, et les Turcs, qui forment l'aristocratie, maîtres du pays, sont peu nombreux et presque tous citadins. 92 p. 100 de la population est musulmane, mais elle a conservé les fêtes et les coutumes de l'époque pharaonique, le respect de la femme, qui n'est pas voilée et qui est fort écoutée, maîtresse d'ailleurs de sa dot. 1.100.000 Egyptiens ont conservé la vieille religion chrétienne d'Eutychès ; ce sont les *coptes*. Cependant, quelques milliers d'entre eux sont catholiques. Bien que l'ère et le calendrier musulmans soient seuls officiels, l'ère copte, qui commence à la persécution de Dioclétien (305), et surtout le calendrier qui fait débuter l'année au plein de l'inondation (11 septembre) sont très en usage dans la population agricole, et les vieux mots de *nili* (inondation ou automne), *chétoui* (hiver) et *séfi* (été) servent à désigner les saisons culturales.

Les Européens, peu nombreux, demeurent dans les villes. On compte en Egypte 220.000 étrangers (Grecs commerçants 57.000, Italiens ouvriers 40.000, et 31.000 Syriens). Les Anglais (fonctionnaires ou soldats 24.000) et les Français (religieux, professeurs, ingénieurs 21.000), ainsi que les Belges, très actifs ont, malgré leur petit nombre, la prépondérance. La langue du peuple est l'arabe, mais dans les villes on use presque exclusivement du français, redevenu, après une courte éclipse, langue officielle conjointement avec l'arabe.

Organisation politique. — Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle, héréditaire dans la famille de Méhémet-Ali depuis 1811. Le roi d'Egypte (on a rétabli récemment le vieux titre médiéval et arabe de *Melek el Masri*) gouverne avec deux Chambres (un Sénat et une Chambre des députés) dont les membres sont élus (en partie pour le Sénat) au suffrage universel. Bien que l'Egypte, reconnue indépendante, ait des représentants diplomatiques, l'Angleterre a la main sur l'armée et la police, assure la liberté des communications, la défense du pays, et la protection des étrangers.

L'Egypte est divisée en quatorze provinces, dont six pour la Basse-Egypte : Beherah, ch.-lieu *Damanhour ;* Gharbieh, ch.-lieu *Tantah ;* Dakhalieh, ch.-lieu *Mansourah ;* Charkieh, ch.-lieu *Zagazig ;* Menoufieh, ch.-lieu *Chibin-el-Kom*, Kalioubieh, ch.-lieu *Benha*, et huit pour la Haute-Egypte, portant le nom de leur chef-lieu : Gizèh, Beni-Souef, Fayoum, Minieh, Assiout, Guergeh, Keneh, et Assouan. Elle compte cinq gouvernements : Le Caire, Alexandrie, Damiette, le Canal, Suez, plus un district frontière et le gouvernement des Nomades. La capitale, Le Caire, a 791.000 hab., et plus d'un million avec les faubourgs ; puis vient le port d'Alexandrie (573.000 hab.).

— Géographie économique. *Agriculture.* — L'Egypte est essentiellement un pays agricole. Jadis, toute l'agriculture était réglée par l'inondation. Durant l'été (*séfi*), on laissait la terre se fendiller et se reposer, et l'inondation apportait eau et limon ; on pratiquait les cultures d'automne (*nili*) en arrosant, en puisant dans les canaux l'eau bienfaisante, soit à l'aide du chadouf, soit à l'aide de la roue à seaux tournée par un bœuf (*sakich*) ; on faisait également des cultures d'hiver (*chétoui*). Aujourd'hui, tout en employant encore ce système d'irrigation, on a construit d'immenses barrages : celui du delta, dû aux Français, et celui d'Assouan, qui retiennent les eaux et permettent l'irrigation pérenne. A l'heure actuelle, 30 p. 100 des terres cultivables seulement conservent le vieux système. L'irrigation pérenne permet sur les mêmes terres jusqu'à trois récoltes par an, mais elle est assez épuisante, et elle a alourdi le climat de l'Egypte.

Le fellah cultive pour son usage le maïs, le sorgho ou dourah, l'orge, le blé, la fève, l'oignon, les légumes et les fruits (melons et pastèques), le lin et le *bersim* ou trèfle blanc. Les deux grandes cultures d'exportation sont le coton et la canne à sucre. Le coton, introduit par le Français Jumel, donne une qualité soyeuse, supérieure aux cotons américains et indispensable à l'industrie européenne. Il occupe de 35 à 40 p. 100 des terres cultivées. Il est exporté brut. La canne à sucre est, au contraire, traitée sur place. Les fruits (fraises, raisins, figues) sont consommés sur place, mais on exporte des dattes et surtout des abricots. Les terres salées de l'extrémité du delta fournissent du riz, qui est également exporté.

Industrie et commerce. — L'industrie se réduit à la fabrication des cuivres, des tapis et de cigarettes réputées, bien que l'Egypte ne cultive pas de tabac. Par contre, le rendement des mines est en progrès : phosphates de Keneh, sel de l'ouadi Natroun, manganèse et pétrole du Sinaï, et surtout nitrates et phosphates du désert. Le désert arabique possède aussi de l'or à Baramia, des émeraudes et péridots (littoral), et le Sinaï des turquoises.

L'Egypte a été merveilleusement équipée dans ces dernières années par les Français et par les Belges. Ces derniers s'y sont révélés, comme au Congo, puissants organisateurs. L'avènement du roi Fouad, rompu à toutes les disciplines européennes, achève l'œuvre entreprise. L'Egypte est aujourd'hui une nation très riche, et Le Caire et Alexandrie ne le cèdent, pour l'activité et le confort, à aucune ville d'Europe.

Voies de communication. — Les routes manquent, la navigation sur le Nil est médiocre ; par contre, il y a 4.400 kil. de voies ferrées, et le réseau ramifié dans le delta comprend surtout la longue ligne d'Alexandrie à Chellal, au delà de la première cataracte, avec raccordement sur l'ouadi Natroun, le Fayoum et Kargeh, l'embranchement du Caire au canal de Suez, suivi par la ligne de Port-Saïd à Suez. Une ligne méditerranéenne partie d'El-Kantara, sur le canal, rejoint par El-Arich le réseau de Palestine à Rafa. Le port d'Alexandrie, très vaste, est bien outillé. Il faut y ajouter les ports du canal : Port-Saïd et Port-Fouad sur la Méditerranée, Suez et Port-Tewfik sur la mer Rouge. V. Suez (*canal de*) et Soudan anglo-égyptien.

L'Egypte exporte, par ordre d'importance : le coton brut et la graine de coton, le sucre de canne, les œufs, les oignons, le riz, et les cigarettes ; elle importe les tissus de coton et de laine, le bois de construction, le charbon et le tabac en feuilles.

La colonie française assure le service de l'égyptologie (Institut français d'archéologie orientale) ; elle possède les entreprises d'éclairage, de distribution des eaux et d'électricité ; et les grands collèges ainsi que l'Ecole française de droit sont aux mains des maîtres français.

L'Egypte, par l'Institut d'Egypte, la Société royale de Géographie, les facultés de son Université, l'Ecole polytechnique, commence à prendre une belle place dans le monde savant.

— Armée. L'armée égyptienne a été entièrement réorganisée en 1882, sous la direction d'officiers britanniques. Elle groupait les forces égyptiennes et les forces soudanaises. Bien que placée aujourd'hui sous les ordres du roi, elle est restée longtemps sous le contrôle des autorités britanniques.

Epoque contemporaine. — *Le développement industriel depuis 1939.* La Seconde Guerre mondiale a contribué à l'évolution économique de l'Egypte. Importante base stratégique, l'Egypte a été aussi l'un des fournisseurs des Alliés en matières premières et en produits manufacturés. Sa participation à l'effort de guerre et l'arrêt de certaines importations ont eu pour conséquence le développement de son industrie. Les filatures de coton emploient aujourd'hui 450.000 broches (au lieu de 12.000 en 1920) ; une industrie lainière s'est créée, et, à Alexandrie, s'est établie celle de la rayonne. D'autres industries ont connu pareil essor, celle des produits chimiques en particulier (superphosphates, glycérine, soude, savon, allumettes, produits pharmaceutiques, etc.).

Le problème de l'irrigation reste prédominant pour l'Egypte. D'importants réservoirs avaient été construits avant la guerre ; ceux d'Assouan et d'Assiout avaient permis de gagner des millions d'hectares à la culture. Un plan de grands travaux prévoit de nouvelles réalisations dans ce domaine et l'utilisation hydro-électrique du barrage d'Assouan.

L'Empire britannique reste le principal acheteur des produits égyptiens, avant l'Inde, la France, les Etats-Unis, Ceylan et la Suisse. Il est aussi son grand fournisseur, avant les Etats-Unis, la France et la Belgique.

L'histoire depuis 1936. — Le prince Farouk, fils de Fouad Ier, succéda à son père en avril 1936 sous le nom de Farouk Ier. Le nouveau traité d'alliance anglo-égyptien du 26 août 1936 reconnaissait l'indépendance de l'Egypte, mais ne réglait ni le sort du Soudan ni le maintien de l'occupation militaire britannique. Deux faits ont dominé la politique de l'Egypte depuis 1936 : la guerre, qui porta les opérations militaires jusqu'à El-Alamein, à 100 kilomètres d'Alexandrie, et l'antagonisme qui opposa le roi Farouk à Nahas pacha, le chef du Wafd, le grand parti national à tendance républicaine. L'Egypte, se conformant au traité de 1936, fournit à la Grande-Bretagne l'assistance en son pouvoir, mais refusa de déclarer la guerre au Reich. En février 1942, la menace allemande contre l'Egypte se précisant, la Grande-Bretagne fit pression auprès du roi pour donner le pouvoir à Nahas pacha, qui reprit la tête du gouvernement de 1942 à 1944 et servit loyalement la cause des Alliés. Le pouvoir passa ensuite au groupe saadiste avec Ahmed Maher, chef du Saad, et Nokrashi pacha, qui prirent successivement le pouvoir. Ahmed Maher déclara la guerre au Reich et au Japon le 24 février 1945. Après l'échec des négociations avec l'Angleterre en avril et en juillet 1946, l'Egypte soumit au Conseil de sécurité, en 1947, les questions de l'évacuation totale des troupes britanniques et de sa seule souveraineté sur le Soudan. Mais le Conseil ajourna *sine die* l'affaire égyptienne. Membre de la ligue arabe depuis 1945, l'Egypte, en 1948, combattit en Palestine contre l'Etat d'Israël. V. *Supplément*.

— Instruction publique. L'organisation de l'instruction publique date de Méhémet Ali. L'enseignement comprend aujourd'hui des écoles indigènes (*maktabs*) et des écoles primaires de tous les degrés. Depuis 1912 ces écoles sont sous le contrôle des conseils provinciaux, ou relèvent directement du ministère de l'instruction publique. Les établissements d'enseignement secondaire ont une clientèle de plus de 7.000 élèves. Depuis longtemps, à côté des établissements égyptiens se sont développés les écoles primaires, les écoles de commerce et les collèges secondaires des missions catholiques : ces établissements sont en majorité français. Il y a aussi des lycées français très prospères : ceux de la mission laïque au Caire et à Alexandrie, et celui de la Société française d'Enseignement de Port-Saïd. L'enseignement supérieur (droit, médecine, sciences, lettres) est donné à l'Université égyptienne du Caire, fondée en 1925, par des professeurs indigènes ou européens. Le droit français est enseigné à l'Ecole khédiviale de droit et à l'Ecole française du Caire ressortissant à l'Université de Paris.

Les diverses nations européennes ont des écoles, dont les unes sont dues à l'initiative privée, et les autres ont été établies par des gouvernements ; ainsi, l'*Ecole française du Caire*, fondée en 1879. Le gouvernement égyptien patronise l'*Institut égyptien*, établi en 1859-1860, à l'imitation de l'ancien institut de l'occupation française, et les deux musées de Gizèh (d'abord de Boulak) et d'Alexandrie ; les monuments de l'art arabe sont conservés dans un troisième musée, placé provisoirement au Caire, dans l'ancienne mosquée de Hakem. Enfin, la bibliothèque khédiviale du Caire contient, à côté de nombreux manuscrits arabes, environ 50.000 volumes imprimés.

— Histoire. *L'Egypte pharaonique.* — Les plus anciens habitants de l'*Egypte* paraissent avoir appartenu à une race blanche — la même, sans doute, qui occupa les régions septentrionales de l'Afrique, et qu'on appelle aujourd'hui la race berbère — race à laquelle durent se mêler de très bonne heure des tribus négroïdes venues du S. et des populations sémitiques entrées par l'isthme de Suez. Les tombes de cette race primitive la montrent en possession non seulement du matériel lithique habituel aux hommes préhistoriques, mais aussi d'outils en métal et d'objets qui supposent l'usage du métal. D'après les annalistes égyptiens, cette Egypte préhistorique aurait été successivement gouvernée par une dynastie de dieux, puis par une dynastie de demi-dieux, enfin par des génies appelés *héros* ou *mânes*, prédécesseurs immédiats des rois historiques. La réalité qui se cache sous ces légendes semble bien être la suivante : les Egyptiens primitifs, répartis en clans le long de la vallée du Nil ou dans les marais du Delta, y formèrent autant de groupements territoriaux (ce sont ceux qui devaient donner naissance, par la suite, aux circonscriptions religieuses et administratives appelées *nomes* par les Grecs, et dont les *totems* devinrent les insignes de ces nomes) ; et ces groupements, à leur tour, aboutirent à la formation de deux royaumes : le Royaume du Nord (Basse-Egypte), et le Royaume du Sud (Haute-Egypte), ayant respectivement pour capitales Bouto et Nekheb (El-Kab), et pour emblèmes, le premier, l'uræus, l'abeille et le papyrus ; le second, le vautour, le roseau et le lotus. Les luttes des rois qui gouvernaient ainsi les deux parties du pays (les textes les appellent les *Shemsou-Hor*, c'est-à-dire les *Serviteurs du dieu Horus*) se terminèrent, vers l'an 3400 av. J.-C., par la victoire du Sud sur le Nord, et par la réunion des deux royaumes sous l'autorité de Menès (originaire de This, près d'Abydos), qui bâtit Memphis, et fonda la première des trente dynasties entre lesquelles Manéthon a distribué tous les rois de l'Egypte. Cette dynastie et celle qui la suit (3400-2980) forment la période thinite, très légendaire encore et assez mal connue, bien que les fouilles d'Amelineau et de Petrie, à Abydos, Nagada et Kom el-Ahmar, nous aient rendu les tombes de la plupart des rois qui les composent. Ces tombes, pourvues d'un mobilier, et dans lesquelles les métaux sont employés concurremment avec l'outillage et les armes en pierre, témoignent d'une civilisation déjà très avancée, et donnent à penser que les rois égyptiens, dès cette époque, avaient su, tout en conservant aux princes des nomes leurs droits féodaux, les réduire néanmoins à une dépendance complète. Avec la IIIe dynastie, originaire de Memphis, commence l'ancien Empire (2980-2475), dont les rois se sont fait construire, en guise de tombeaux, les pyramides de Gizèh, d'Abousir et de Sakkâra. Les plus célèbres de ces rois, Snefrou et ses successeurs Chéops, Chephren et Mycerinos, appartiennent à la IVe dynastie (memphite) ; sous leur règne et sous celui des rois, comme eux guerriers et constructeurs à la fois, de la Ve dynastie (éléphantine ?) et de la VIe dynastie (memphite), l'Egypte installée dans la région minière du Sinaï et en Nubie, et qui entretenait des rapports suivis avec les peuples de la Syrie méridionale et de la Babylonie, était parvenue à un très haut degré de puissance et de prospérité. Mais, après la chute de la VIe dynastie, les luttes qui éclatèrent entre les Memphites (VIIe-VIIIe dynasties) et les Héracléopolitains (IXe-Xe dynasties) permirent aux princes des nomes de recouvrer leur indépendance ; et ceux de la Thébaïde en profitèrent pour fonder, vers l'an 2000, un empire qui devait durer près de vingt siècles. La première partie de cette période thébaine, appelée moyen Empire, comprend les XIe, XIIe et XIIIe dynasties (thébaines). Les pharaons de la XIIe, les Amenemhet et les Senousret (ce dernier nom correspond au Sésostris des Grecs), furent de très puissants seigneurs, qui portèrent les frontières égyptiennes, au S., jusque vers le confluent des deux Nils (2000-1785) ; mais leurs successeurs de la XIIIe dynastie, les Neferhotep et les Sebekhotep, affaiblis par les guerres civiles, durent céder la place à une dynastie originaire du Delta, la XIVe (xoïte), sous laquelle des envahisseurs venus d'Asie renversèrent les rois indigènes. Ces envahisseurs, les Syriens (Hyksôs), installés dans la forteresse d'Avaris, à l'est du Delta, dominèrent sur la vallée du Nil pendant les XVe, XVIe et XVIIe dynasties ; refoulés d'abord vers le N. par les princes thébains, ils furent définitivement rejetés en Asie, vers l'an 1600, par le pharaon Ahmès, avec lequel commence le second empire thébain ou nouvel Empire.

Armoiries de l'Egypte.

Celui-ci comprend les trois dynasties les plus puissantes qui aient régné sur l'Egypte. Les premiers princes de la XVIIIe, Ahmès, Aménophis Ier, Thoutmès Ier (1540-1501) durent réorganiser le royaume ruiné par la domination étrangère. Ils matèrent la féodalité, qu'ils transformèrent en une noblesse de cour, rétablirent le système des impôts, et restaurèrent les monuments du culte ; puis, après s'être créé une armée bien disciplinée et de bonnes finances, ils partirent à la conquête de l'Asie. Thoutmès Ier soumit la Syrie entière au tribut ; Thoutmès III (1501-1450), un des plus grands rois de l'Egypte, porta ses armes victorieuses au-delà de l'Euphrate, et fonda en Asie un véritable empire, qui se maintint environ un siècle. Mais les donations faites à cette occasion par les rois au grand dieu de Thèbes, Amon, avaient si fort

enrichi celui-ci que son *premier prophète* était devenu presque un rival pour le Pharaon. Pour essayer de secouer le joug du sacerdoce ammonien, Aménophis IV (1370-1352) quitta Thèbes et fonda à El-Amarna, dans la moyenne Égypte, une capitale nouvelle, dont il opposa le dieu Aton, personnification du disque solaire, au dieu Amon. Son deuxième successeur Toutankhamon dut ramener très vite le siège du gouvernement à Thèbes, et Amon l'emporta de nouveau ; mais, pendant ce temps, les Hittites avaient repris aux Égyptiens presque toutes leurs conquêtes asiatiques. Leur expansion vers le S. fut arrêtée par les premiers pharaons de la XIXe dynastie, Ramsès Ier et Seti Ier ; ceux-ci ne réussirent pas, cependant, à recouvrer les provinces perdues, et Ramsès II lui-même (1298-1232), malgré la victoire de Kadesh, fut obligé de conclure un traité qui lui fermait l'accès de l'Euphrate. La constitution d'un royaume libyen et les mouvements des peuples de la Grèce et de l'Asie Mineure achevèrent de ruiner la puissance égyptienne. Malgré les victoires de Mernephtah sur les Libyens et de Ramsès III (1198-1166) sur les peuples de la mer, les derniers Ramsès de la XXe dynastie, chefs d'un pays affaibli par ses conquêtes mêmes, furent détrônés, vers la fin du XIIe siècle, par les grands prêtres d'Amon et les chefs féodaux du Delta ; et l'Égypte se partagea dès lors en deux Etats : au S., la principauté sacerdotale de Thèbes, avec l'Ethiopie, sous la direction du prêtre-roi Hérihor et de ses descendants ; au N. la royauté militaire de Tanis (XXIe dynastie), sous Smendès et ses enfants, suzerains de la principauté thébaine. Cette dynastie tanite fut renversée par le Libyen Chéchanq (le Sesac de la Bible, 950-929), qui prit soin de donner en même temps le sacerdoce thébain à l'un de ses fils ; mais les prêtres issus de Hérihor se soulevèrent en Ethiopie, et leur révolte sépara l'Égypte en deux royaumes, dont le second eut Napata pour capitale.

Chéchanq prit Jérusalem à Roboam vers 930 ; après lui, les rois de la XXIIe dynastie (bubastite) et de la XXIIIe dynastie (tanite) ne purent s'opposer aux empiétements des seigneurs féodaux, si bien que l'Égypte se trouva partagée, au milieu du VIIIe siècle, entre une vingtaine de princes dont quatre au moins portaient le titre de rois. A la faveur de cette confusion, Pionkhi, un des pharaons de Napata, conquit Memphis vers 735 ; mais, après lui, un saïte, Bocchoris, recouvra son indépendance vers 720 (XXIVe dynastie). Il fut renversé par l'Ethiopien Shabaka, dont les successeurs (XXVe dynastie) finirent, après un demi-siècle de luttes contre les conquérants assyriens de la dynastie des Sargonides, par succomber contre ceux-ci ; en 670, Asarhaddon, vainqueur de Taharka, fit de l'Égypte une province ninivite. Après qu'Assurbanipal eut forcé Tanoutamon, fils de Shabaka, à se retirer à Napata, la vallée du Nil fut de nouveau divisée en deux royaumes distincts : Égypte, et Ethiopie ; mais un saïte, descendant de Bocchoris, Psammétique Ier, chassa les Assyriens vers 660, et fonda la XXVIe dynastie, dont les rois, appuyés sur les mercenaires ioniens et sur les colons grecs, relevèrent à ce point le pays que l'un d'eux, Nechao II (610-592), posséda, de 608 à 604, tout l'ancien empire de Thoutmôsis III jusqu'à l'Euphrate. Battu à Carchemish par Nabuchodonosor, il perdit rapidement ses conquêtes : ses successeurs s'efforcèrent de sauver Jérusalem et Tyr des Chaldéens, et Apriès réussit même, vers 572, à s'annexer une portion de la Phénicie. Après lui Amasis (569-526) essaya vainement d'arrêter les progrès des Perses : son fils Psammétique III fut vaincu à Peluse, et son royaume, en 525, tomba dans l'Empire perse, où il forma un Etat à part, dont le souverain achéménide fut le pharaon. Cambyse, le chef de cette XXVIIe dynastie persane (525-522) maltraita ses nouveaux sujets dans un accès de folie. Darios Ier tenta au contraire de se les attacher, mais inutilement, et, sous Artaxerxès II, en 404, Amyrtée chassa les Perses. Pendant plus de soixante ans, trois dynasties indigènes, la XXVIIIe saïte, la XXIXe mendésienne et la XXXe sébennytique, défièrent tous les efforts du grand roi. Enfin, en 342, Artaxerxès III Ochos chassa Nectanebo II, et rétablit l'autorité perse, qui devait durer une dizaine d'années à peine ; en 332, Alexandre enleva la vallée du Nil à Darios III Codoman.

— RELIGION. Dans l'antiquité, les dieux égyptiens paraissent être, pour la plupart, les héritiers des *totems* des clans primitifs, et le souvenir de cette origine explique les formes très variées — hommes, animaux, plantes, objets inanimés même — sous lesquelles ils ont été adorés, à toutes les époques, dans les nomes qui avaient succédé à ces clans. Il explique aussi, peut-être, pourquoi le plus

Citadelle du Caire. — Cl. Larousse.

grand nombre d'entre eux étaient plutôt des sortes de génies locaux, demeurés, comme tels, très proches de l'homme : on voyait en eux des êtres plus forts et plus intelligents que celui-ci, mais qui étaient soumis cependant à tous les besoins, à toutes les passions et à toutes les misères de l'humanité, et qui pouvaient même mourir, sauf à ressusciter ensuite par la puissance de la magie. Leur existence était d'ailleurs conçue à l'image de celle de la famille humaine. Chaque nome adorait un dieu, habituellement désigné sous le nom de *dieu unique*, mais qui, malgré cette qualification, n'y était pas adoré exclusivement, et ne représentait que la divinité suprême de ce nome et de sa capitale (*noutir nout*). C'est en ce sens qu'Ammon était le *dieu unique* de Thèbes, et Phtah le *dieu unique* de Memphis ; l'unité de chaque dieu, pour être absolue à l'intérieur du nome, n'empêchait pas celle des autres dieux, et il n'y avait pas, à proprement parler, de dieu national reconnu dans le pays entier. Le *dieu unique* était parfois double, en réalité, et se divisait en deux jumeaux (mâles, comme Anhour-Shou à Thîs, ou mâle et femelle, comme Shou-Tafnout à Héliopolis) ; il était régulièrement complété, en tout cas, par une déesse-mère et un dieu-fils, avec lesquels il formait une *triade* (Amon, Mout et Chonsou à Thèbes, par exemple, ou Phtah, Sokhmit et Nofirtoum à Memphis). La composition de la triade pouvait quelque peut varier, et comporter, comme à Eléphantine, un dieu (Chnoum) et deux déesses (Anoukit et Satit) : mais chaque nome avait la sienne, dont les trois membres, au surplus, finirent souvent par se confondre, et par être conçus moins comme trois êtres distincts que comme trois formes du même *dieu unique*. D'autre part, quelques-uns de ces dieux égyptiens — le soleil Rê, Phtah, Osiris, Horus le faucon, Set — semblent avoir pris de très bonne heure une importance plus grande, et, tout en restant dieux locaux, avoir présenté un caractère plus général que les autres. Dès les plus anciennes époques, l'école de théologie d'Héliopolis réunit ces dieux principaux dans un système qui visait à expliquer la création et l'existence de l'univers ; ayant mis en tête le dieu **Rê**, elle lui donna pour descendants huit dieux et déesses adorés dans le Delta, et forma de cet ensemble une neuvaine, dite *la Grande Ennéade*, à laquelle furent subordonnées deux autres, enfermant des divinités de moindre importance. Les autres nomes, à leur tour, adoptèrent la conception héliopolitaine, mais en remplaçant chacun le dieu Rê, par leur dieu propre, pour former autant d'ennéades.

Isolés, réunis en triades ou embrigadés en ennéades, les dieux exerçaient leur autorité sur les morts aussi bien que sur les vivants. A l'origine, chaque nome avait eu son

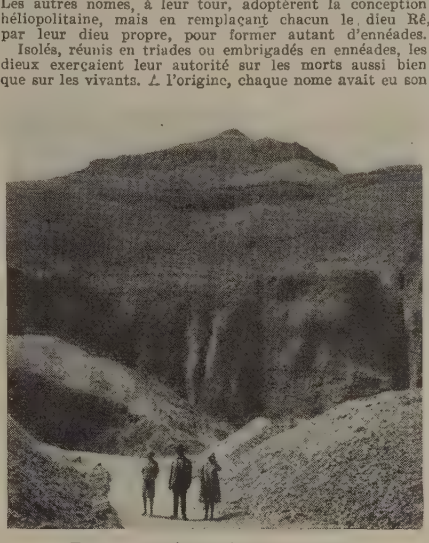

Egypte : la vallée des rois. — Cl. Larousse.

dieu des morts, lequel n'était autre que son dieu suprême passé de vie à trépas, et ce dieu recevait ses sujets défunts dans un paradis ou un enfer particuliers : Phtah mort régnait ainsi, sous le nom de Sokaris, sur les morts de Memphis. Plus tard, par suite de la diffusion de la légende d'Osiris et de Set, l'Égypte entière reconnut comme dieu des morts Osiris, et comme séjour des morts le domaine de celui-ci, appelé *champs d'Ialou ;* les noms des anciens dieux et enfers locaux furent alors simplement associés aux personnages et aux localités du mythe osirien, et Ptah, par exemple, devint, comme dieu des morts, Ptah-Sokar-Osiris. A l'égard de la vie d'outre-tombe, d'ailleurs, les Egyptiens ont professé — et souvent à la fois — des doctrines très diverses, ou même contradictoires. De même qu'ils se figuraient l'élément qui subsistait de l'homme après la mort non seulement sous la forme d'un *double* (*ka*) — sorte d'exemplaire atténué du corps, et matériel comme lui — mais encore sous celles d'un oiseau-âme (*ba*), d'une ombre noire (*khaîbit*) ou d'un spectre lumineux (*akh*), ils se représentaient aussi sous les aspects les plus variés le genre d'existence, si l'on peut dire, de cet élément impérissable. L'opinion la plus commune était que celui-ci continuait à mener la vie qu'avait menée sur terre le personnage auquel il appartenait. C'est pourquoi l'on s'efforçait, par la momification — qui faisait de chaque mort un Osiris — de rendre indestructible le corps auquel le double demeurait attaché ; et l'on prenait soin, en outre, de déposer dans la tombe des statues destinées à servir de support à ce même double en cas d'anéantissement de la momie. De la sorte, le mort pouvait être perpétuellement revivifié par les offrandes qu'on lui faisait réellement, ou qu'on figurait sur les murs de sa chapelle. En opposition avec cette conception toute matérielle de la mort, une doctrine plus haute, qui prévalut surtout à Thèbes, enseignait que l'âme, en quittant la tombe, montait dans la barque de Rê, et parcourait avec le soleil mort, dans les longs corridors du *Douat*, le domaine des douze heures de la nuit, pour en sortir au matin en même temps que le dieu. Enfin, d'après une autre doctrine encore, le mort n'était admis dans les *champs d'Aarou* — où Osiris le protégeait contre tous dangers, en échange de corvées qu'il pouvait faire exécuter par les figurines, dites de « répondants » (*oushabtis*), qu'on plaçait dans sa tombe — qu'après avoir passé en jugement devant Osiris et ses quarante-deux assesseurs, en présence desquels Thot pesait son cœur dans une balance. V. PSYCHOSTASIE. Lui-même devait réciter devant ce tribunal une *confession négative*, où les faits dont il se disculpait sont, pour la plupart, des péchés contre les rites ou les dogmes, mais où l'on trouve aussi des déclarations de la morale la plus pure : l'idée de vie future est très nettement liée ici, en tout cas, à celles d'une récompense ou d'un châtiment.

— VIE ÉCONOMIQUE. Les conditions de la vie économique dans l'ancienne Egypte se trouvaient très simplifiées, au moins théoriquement, du fait que c'était le Pharaon, maître de toutes choses, qui faisait, en principe, vivre tout le pays. Dans la pratique il assurait en personne, la subsistance de ses innombrables fonctionnaires, leur fournissant, de leur vivant, nourriture, vêtements et habitation, et se chargeant souvent même, après leur mort, du soin de leur sépulture ; quant à ses autres sujets, on a pu dire qu'à défaut d'aliments il leur fournissait les moyens de se procurer ceux-ci, puisqu'aucun des travaux intéressant l'agriculture ou l'irrigation n'était possible que par son initiative ou avec son concours. Seulement, comme il fallait bien que ce fût l'impôt qui fît, en fin de compte, les frais de la bienveillance du roi, un tel régime pouvait être ou très léger ou très pesant, suivant ce qu'était l'autorité royale elle-même.

— LINGUISTIQUE. V. HIÉROGLYPHE.

— LITTÉRATURE. Les Egyptiens étaient un peuple trop heureusement doué pour n'avoir pas eu, et de très bonne heure, une véritable littérature ; et si l'existence de cette littérature est encore trop souvent niée aujourd'hui, c'est seulement parce que la plupart des œuvres qui la constituaient ont disparu avec les papyrus sur lesquels elles étaient écrites. La littérature philosophique est représentée déjà, sous l'ancien Empire, par les *Textes des Pyramides*, où l'on trouve, à côté de conceptions d'un matérialisme grossier, un grand nombre d'idées très hautes exprimées avec un lyrisme souvent des plus saisissants. De cette période datent aussi, sans doute, les premiers de ces recueils de proverbes (*Instructions du vizir Ptahhotep, Instructions pour Kagemni*) dans lesquels la sagesse égyptienne s'est plu, de tout temps, à résumer son expérience de la vie, mais qui paraissent avoir connu leur plus grande vogue sous la XIIe dynastie. Cette dernière époque, au surplus, peut être considérée comme l'époque « classique » de la littérature égyptienne, de la littérature d'agrément en particulier. Récits populaires de pure imagination, comme le *Conte du Naufragé*, le *Conte du roi Khoufou et des magiciens*, l'*Histoire d'un Paysan* ou *les Aventures de Sinouhit*, et compositions plus raffinées, écrites pour le public lettré des grands seigneurs et des gens de cour, telles que ce *Chant*, dit *du Harpiste*, que l'on récitait dans les banquets pour rappeler aux invités la brièveté de la vie, et les engager à jouir de l'heure qui passe ; chants d'amour, hymnes aux dieux ou aux rois (*Hymnes à Osiris* des stèles du moyen Empire, *Hymne à Sésostris III* des papyrus de Kahun), on peut dire qu'à peu près tous les genres littéraires, y compris la poésie, avaient atteint, sous les premières dynasties thébaines, leur plein épanouissement ; même, les multiples cérémonies funéraires au cours desquelles on reconstituait, à l'intention du mort, les diverses phases de la « passion » d'Osiris étaient certainement l'occasion de scènes dialoguées qui ne pouvaient manquer de revêtir plus ou moins la forme théâtrale. Ce sont ces mêmes genres que le nouvel Empire a continué à cultiver (*Conte des deux frères* et *Conte du Prince Prédestiné ;* chants d'amour du *Papyrus Harris ; Hymne à Amon* et *Hymnes au Soleil* d'el Amarna, ces derniers d'une si magnifique poésie qu'on a pu les comparer, pour le fond comme pour la forme, avec certains des plus beaux *Psaumes* des Hébreux) ; mais, aux contes populaires et à la poésie lyrique, il a ajouté, par surcroît, la narration épique. Les circonstances qui ont transformé, sous la XVIIIe dynastie, l'Egypte en un empire ont en même temps grandement favorisé, sous la seconde époque thébaine, sinon la naissance, du moins la diffusion de ces longs récits pompeux, à la fois historiques et légendaires, que l'on gravait sur les murs des temples, et dont le plus célèbre, longtemps désigné sous le nom de *Poème de Pentaour*, raconte la bataille livrée aux Hittites par le roi Ramsès II sous les murs de Kadesh, en Syrie.

Aux basses époques, la littérature égyptienne s'empri sonne dans les redites ; après l'introduction du christianisme, elle cède la place à la littérature copte.

— BEAUX-ARTS. Les Egyptiens ont été, en art, de véritables créateurs. Leur architecture se caractérise par une recherche des proportions colossales dont les pyramides et les temples — temples divins et temples funéraires royaux — offrent des exemples saisissants. On sait les dimensions des pyramides de Gizèh ; mais les temples des rois de l'ancien et du moyen Empire (temple dit *du Sphinx*, qui constituait les propylées du temple de Chephren ; temples des rois de la Ve dynastie à Abousir et de la XIe à Deir el-Bahri) ne devaient déjà leur céder en rien à cet égard. Les temples les plus considérables, toutefois, comme aussi les mieux conservés, sont ceux de la seconde époque thébaine (Karnak, Louksor, Gournah, Deir el-Bahri, Rameseum, Medinet-Habou, Abydos, Rédésiyé), et les temples ptolémaïques et romains (Edfou, Denderah, Erment, Kom-Ombô, Philæ, temples de la Nubie). Ils se composent essentiellement d'une *cella*, qui abritait le fétiche du dieu, et autour de laquelle sont groupés, d'ordinaire, outre les magasins où l'on conservait le mobilier sacré et les offrandes, les sanctuaires des dieux *parèdres*. D'ordinaire aussi, une cour entourée de portiques précédait l'édifice qui renfermait cet ensemble de pièces, et la façade en était constituée par un *pylône*, c'est-à-dire par deux hautes tours rectangulaires encadrant une porte. Mais les rois, le plus souvent, tenaient à honneur d'agrandir l'œuvre de leurs prédécesseurs en construisant, dans le prolongement du pylône primitif, une cour nouvelle ou une salle à colonnes (*salle hypostyle*), en avant de laquelle ils érigeaient un pylône nouveau : le temple de Karnak, où l'on admire la plus magnifique de ces salles hypostyles, conserve ainsi les traces de huit ou dix agrandissements de ce genre. Aux époques ptolémaïque et romaine, les temples sont construits sur un plan très analogue, mais le sanctuaire en est isolé, sur trois côtés, par un couloir de ronde. Les colonnes — employées en Egypte dès la IIIe dynastie — reproduisent des motifs végétaux empruntés soit au palmier, soit, plus habituellement, au papyrus et au lotus ; ou bien, elles ont pour chapiteau des têtes d'Hathor accolées, et figurent un sistre (colonne hathorique). Certains temples sont creusés entièrement dans la montagne (*spéos* d'Ibsamboul et de Nubie) ; d'autres se composent d'une partie taillée dans le roc et d'une partie construite en avant (*hemi-spéos* de Deir el-Bahri). La décoration (à laquelle les Egyptiens attribuaient peut-être une vertu protectrice pour le temple, tout comme aux obélisques et aux colosses dont ils embellissaient celui-ci) différait — jusqu'à l'époque ptolémaïque tout au moins — suivant qu'il s'agissait de la partie accessible au public ou de celle qui était

réservée au roi et aux prêtres. Dans la première (murs extérieurs, pylônes, cours), les scènes représentées se rapportent à des sujets profanes, et célèbrent les victoires du roi (la bataille de Kadesh à Louksor et à Karnak, par exemple) ; au contraire, dans le temple proprement dit, les représentations offrent un caractère exclusivement religieux, et montrent le roi faisant l'offrande devant le dieu. Toute cette décoration, d'ordinaire, est disposée en registres superposés.

Peinture. — La peinture égyptienne ne sert, le plus souvent, qu'à rehausser l'architecture et la sculpture. Les Egyptiens étaient pourtant des dessinateurs remarquables, habiles à saisir le trait caractéristique et à le rendre d'une ligne très sûre ; mais ils n'ont jamais pu — ou voulu — s'affranchir d'un certain nombre de conventions. Chez eux la perspective, en particulier, est toujours inexacte ; dans une figure humaine, ils montrent les yeux et le buste de face, et tout le reste de profil : ou bien, dans les représentations murales, ils superposent les plans au lieu de les projeter les uns derrière les autres, les plus rapprochés du spectateur étant mis au bas de la paroi, et les plus éloignés en haut. Après avoir, d'après ces principes — et souvent sans mise au carreau — dessiné en noir ou en rouge, sur la surface à couvrir, le sujet qu'il devait traiter, le sculpteur exécutait celui-ci dans un relief ordinairement très léger ; c'est seulement pour les immenses tableaux des temples qu'il recourait, afin de les mieux protéger, au procédé du *relief dans le creux*. Dès les plus anciennes époques, d'ailleurs, il savait aussi tailler, pour en faire des statues, non seulement le bois, mais les pierres : pierres dures, comme la diorite et le granit noir, ou pierres tendres, comme le calcaire, l'albâtre et le grès. La plupart de ces statues — destinées à servir de support au *double* — représentent un personnage de haut rang, dans l'attitude où il recevait ses vassaux ou ses esclaves. Assez souvent, sa femme et ses enfants lui sont associés, tantôt de même taille que lui, tantôt plus petits, debout, assis ou accroupis contre ses jambes ; les yeux sont parfois rapportés, ce qui donne à toutes ces figures une intensité de vie singulière. Les statues de serviteurs, que l'on trouve aussi dans les tombes, reproduisent ceux-ci avec les accessoires et dans les attitudes de leur métier.

Sculpture. — L'abondance des œuvres qui nous ont été conservées permet de déterminer très précisément les tendances de la sculpture égyptienne aux différentes époques. Le réalisme majestueux et puissant de l'ancien Empire a produit des morceaux (statues de Meidoum, Chephren, *Scribe* Morgan et *Cheikh el-Beled* du Caire ; *Scribe accroupi* du Louvre) qui peuvent être comptés parmi les plus purs chefs-d'œuvre de l'art de tous les temps. La XIIe dynastie marque l'époque où ce réalisme, dans bien des cas, commence à se styliser en s'idéalisant (Amenemhat III d'Hawara), préparant ainsi le style classique de la seconde période thébaine, lequel est fait, tantôt, comme aux anciennes époques, de grandeur et de force (sphinx, colosses dits de Memnon, à Thèbes, et colosses de Ramsès II, à Ibsamboul), tantôt, au contraire, de grâce et de délicatesse (Thoutmôsis III aux Neuf arcs, buste Mond et tête dite de Tii, au Caire ; Akhounaton du Louvre et Nofirtiti de Berlin). A la fin de l'époque ramesside, l'art monumental déchut rapidement, mais l'art industriel continua à produire des objets d'un travail charmant, comme ces cuillers à fard, en bois, dont le manche est fait d'une jeune fille nageant. Aux époques présaïte et saïte, on assiste à une véritable renaissance de l'art de l'ancien Empire, que les sculpteurs traitent seulement avec plus de sécheresse (Améniritis en albâtre et Thoueris en serpentine, du Caire) ; c'est vers cette époque que la statuaire en bronze — qui avait déjà réalisé, sous les Memphites, quelques œuvres fort belles, telles que le Pepi Ier du Caire — atteignit véritablement son apogée (lions d'Apriès, du Caire ; reine Karomama et bronzes Posno, du Louvre ; la dame Takoushit, d'Athènes). Sous les Ptolémées, le mélange des civilisations égyptienne et grecque donne d'abord naissance à un art composite, où se combinent, dans des proportions très variables, des éléments empruntés à l'un et l'autre pays ; mais, à partir du IIe siècle, c'est l'art grec qui l'emporte, et, vers le IIIe, on voit la sculpture égyptienne mourir, en même temps que l'architecture, au moment de la diffusion du christianisme.

Musique. — Les textes, les représentations figurées sur les monuments ou les vases, la découverte de pièces authentiques conservées dans les musées fournissent des indications précises touchant les instruments en usage aux diverses époques de l'antiquité égyptienne.

Les instruments de percussion comprenaient le *crotale*, composé de deux morceaux de bois ou d'ivoire recourbés et vraisemblablement attachés l'un à l'autre ; la *mainit* formée de deux crochets réunis à leur base comme des

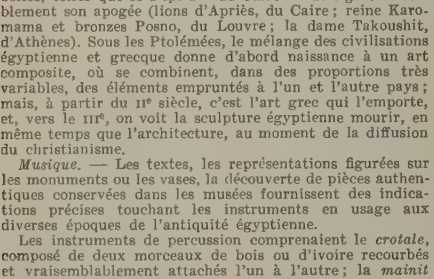

Hymne égyptien.

branches de pincettes et se terminant, à leurs extrémités, par deux petites cymbales ; les *cymbales*, faites d'un alliage de laiton et d'argent, mesurant 0^m^,14 de diamètre ; les *sistres*, se subdivisant en *sakhms* ou sistres à anneaux et *saischschits* ou sistres à tringles ; les *tambours* de trois sortes : tambour de bois ou tambourin, tambour de basque circulaire ou rectangulaire, tambour de terre cuite usité encore aujourd'hui sous le nom de *tabl*. Les flûtes, représentant les instruments à vent, se ramènent à quatre types : flûtes proprement dites, flûtes à anches doubles ou *maïts*, flûtes doubles à tuyaux parallèles, flûtes doubles à tuyaux formant un angle. On a tenté, à l'aide d'expériences effectuées sur les flûtes classées dans les musées, de reconstituer l'échelle tonale de la gamme égyptienne. Il semble, en dernière analyse, que les Egyptiens aient connu la gamme chromatique et les cinq premiers degrés de la gamme diatonique.

La harpe est le seul instrument à cordes dont l'origine soit purement égyptienne. La harpe, ou *bainit*, de l'ancien empire était munie de sept cordes. Le nombre de celles-ci s'est accru avec le temps jusqu'à vingt-deux. La *cithare*, qui comptait de cinq à dix-huit cordes, a joué un rôle très important dans la musique égyptienne à partir du nouvel empire. Elle a été, ainsi que la *guitare* et le *trigone*, importée d'Asie. On ne saurait enfin négliger de mentionner le fameux orgue hydraulique ou *hydraule* construit par Ktésibios qui vivait à Alexandrie au IIe siècle avant notre ère. La présence de l'eau, dans cet instrument, semble avoir eu pour but d'exercer une pression sur les soufflets. Les principaux instruments actuellement usités en Egypte sont l'*oud*, le *kanoun* ou guitare, la flûte, le violon.

Il s'est fondé il y a quelques années au Caire, sous la protection du Gouvernement, un conservatoire destiné à l'étude de la musique orientale, notamment de la musique persane et de la musique turque.

Période hellénique et romaine. — De toutes les provinces des Achéménides, l'Egypte est celle qui tomba le plus facilement au pouvoir d'Alexandre, celle où la domination grecque trouva le sol le mieux préparé : les Perses s'étaient fait détester ; les Grecs étaient appréciés depuis trois siècles comme touristes, marchands et soldats. Le conquérant macédonien fut reçu en libérateur, et salué du titre de « fils d'Amon », donc successeur des Pharaons. Il comprit le danger d'une souveraineté indépendante dans un pays fortifié par la nature et parfaitement unifié, doté d'un sol fécond et d'une population docile. Il y divisa donc le gouvernement entre plusieurs titulaires, sépara rigoureusement les pouvoirs militaires des attributions en matière de finances et de justice. A sa mort, le satrape Ptolémée sut se débarrasser du surintendant financier, et finit par se déclarer roi (305). Sous lui et ses premiers successeurs (IIIe s.), l'Egypte fut au comble de la puissance ; elle rayonnait au-dehors et même s'y implantait (Chypre, Syrie, Asie Mineure, Archipel). Puis, décadence soudaine, les rois s'effaçant derrière leurs épouses, qui sont habituellement leurs sœurs pour éviter toute mésalliance. V. PTOLÉMÉE. et CLÉOPÂTRE.

Le régime fut, comme antérieurement, un absolutisme étayé par une forte bureaucratie de magistrats et scribes. On hellénisa le moins possible ; le fellah résigné était le sujet le plus maniable. Il subissait une fiscalité effroyable et savante, fondée sur les contributions et sur certains monopoles ; les papyrus nous dévoilent les nombreuses réclamations que motivaient les contrôles sans fin et les malversations. Il fallait surtout payer le luxe de cour, les splendeurs d'Alexandrie ; les militaires recevaient plutôt une dotation foncière. V. CLÉROUQUE.

La période romaine a commencé avant l'annexion : au milieu des luttes fratricides, les derniers Lagides n'arrivaient — ou ne se maintenaient — au pouvoir qu'en se faisant les clients dociles de quelque aristocrate romain, chèrement acheté. Pourtant, la population hellénique d'Alexandrie se montrait opposée à la tutelle étrangère ; Octavien renonça donc à l'occupation. Antoine, ébloui par le faste oriental, servit inutilement les desseins de la dernière Cléopâtre, et Auguste devint aisément le souverain de l'Egypte. Il veilla, lui aussi, à y prévenir tout pouvoir personnel de son représentant : l'accès même du pays fut interdit aux sénateurs ; le gouverneur, dit *préfet*, simple chevalier, fut désigné par l'empereur pour une période indéfinie. Rome n'apporta que des modifications de détail à l'organisation locale : épistratégies, nomes (avec des métropoles pour capitales), toparchies, bourgades (*kômai*). La bureaucratie évolua faiblement ; le régime foncier et fiscal témoigne de peu de changements. Malgré ses richesses, l'Egypte, au déclin de l'Empire, traversa la même crise économique que les autres provinces. Les Césars n'avaient rien fait pour la romaniser, lorsqu'elle passa au pouvoir de Byzance par la scission du monde romain (395). Les empereurs d'Orient ne surent qu'y introduire les querelles religieuses, parfois sanglantes. Elle échangea volontiers leur joug cruel et lourd contre les garanties offertes par les sectateurs de Mahomet (640).

Egypte chrétienne. — Le christianisme, d'après la tradition, fut introduit en Egypte par saint Marc. Grâce au grand nombre de juifs établis dans le pays, il se répandit rapidement. Sous Marc-Aurèle, vers 272, on créa trois évêques suffragants de celui d'Alexandrie, désormais patriarche. De nombreuses hérésies, la plupart issues du gnosticisme, s'y produisirent mais durèrent peu. L'Eglise d'Egypte eut au IIIe siècle de nombreux martyrs, notamment sous Dioclétien. De la deuxième année du règne de cet empereur date l'*ère des martyrs* (284) encore usitée dans l'Eglise jacobite d'Egypte. Des anachorètes s'étaient établis par pénitence dans le désert. Les persécutions les multiplièrent en foule. Des laures, des monastères s'y fondèrent, généralement d'une grande austérité, sous la direction d'abbés tels que saint Paul ermite et saint Antoine. L'Egypte devint la terre du monachisme et de l'ascétisme, lesquels, de là, se répandirent dans le monde.

Savante et bien organisée, l'Eglise d'Alexandrie fut aussi des plus turbulentes. D'elle, sortit l'arianisme (312) qui, après des luttes violentes, fut condamné à Nicée par le premier concile œcuménique (325). Les ariens réussirent cependant plusieurs fois au cours du IVe siècle à s'emparer du siège d'Alexandrie. Théodose Ier les brisa, et fit aussi fermer les temples païens (389). La vieille religion se maintint longtemps encore dans le sud du pays. Partout ailleurs elle s'effaça assez rapidement, sous l'effort des moines. Au Ve siècle, des hérésies nouvelles, le nestorianisme d'abord, puis l'hérésie d'Eutychès, dont elle ne reconnut pas la condamnation, finirent par l'isoler des autres Eglises. Elle demeura presque tout entière *monophysite*, et se sépara définitivement de l'Eglise grecque sous Justinien ; les rigueurs dont le pouvoir impérial usa contre elle ne réussirent qu'à fortifier son obstination.

L'Egypte depuis la conquête arabe jusqu'à nos jours. — En 640 apr. J.-C. l'Egypte passe de la domination byzantine de Constant II à la domination arabe sous le calife d'Omar. La conquête en est faite par Amrou ben el-Ass, qui fonde Fostât (le Vieux Caire actuel), capitale de cette nouvelle province des califes. Sous le calife Othman (644-656), l'Islam fait de grands progrès en Egypte. Sous le calife des Oméyades (660-750 apr. J.-C.), l'Egypte garde son existence particulière sous des gouverneurs qui se rendent de plus en plus indépendants de califes de plus en plus impuissants.

Sous les califes abbassides (750 à 932), l'Egypte reste fidèle aux premiers et plus puissants d'entre eux, Al-Mansour, Haroun al-Raschid qui la visite et l'embellit, Amin, Mamoun, puis ses gouverneurs profitent de l'éloignement, et des exemples d'émancipation déjà donnés par l'Espagne avec un dernier rejeton des Oméyades, par le Maroc avec Idrîs, fondateur de la dynastie idriside, la Tunisie avec les Aghlabites, le Maghreb avec les Fatimides, où un sectaire chiite, qui se prétend arrière-petit-fils d'Ali et de Fatima, fille de Mahomet, a jeté les bases d'un puissant empire. Ahmed ben Touloun, fils d'un affranchi et gouverneur de l'Egypte pour le calife Motazz se proclame sultan et fonde la dynastie des Toulounides (868-904). Il met la main sur la Syrie et la Mésopotamie. La grande mosquée d'Ibn Touloun, dans le Vieux Caire, évoque encore son faste constructeur.

Le calife Moktafi (905-908) chasse les Toulounides et remet l'Egypte sous la domination du califat. La décadence de celui-ci permet, en 935, au gouverneur de l'Egypte, le Turc Mohammed al-Ikhchid (935-946), de se proclamer souverain de sa province. Son affranchi nègre Kafoûr (965-968) parvient à maintenir quelque temps son œuvre.

En 969, Djauhar (Gawher), général du fatimide Al-Moizz, s'empare de l'Egypte et fonde El-Kahira (la Victorieuse), aujourd'hui Le Caire, qui devient la nouvelle capitale. Al-Moizz, intelligent, tolérant, poète, vient résider au Caire et ajoute bientôt la Syrie et la Palestine à l'Empire fatimite. Son fils Aziz (975-996), fonde au Caire, en 988, la célèbre université d'El-Azhar, mais son petit-fils Hâkim, à moitié fou, disparut mystérieusement au cours d'une promenade nocturne sur le mont Mokattam, sans doute assassiné.

L'Empire fatimide se désagrège, le Maghreb lui échappe (1048-1049), puis la Syrie ; ses souverains sont les prisonniers des Turcs seldjoukides, mercenaires formant leur armée, au moment où se déclenche la première croisade. Elle enlève à Al-Moustahi (1049-1101) Jérusalem et la Syrie qu'il était parvenu à reconquérir.

Sous Al-Adhid (1160-1171), un chef kurde sunnite, Salâh ed-Din, le Saladin des Européens, met la main sur l'Egypte d'abord comme régent au nom de l'impuissant Al-Adhid, ensuite comme sultan absolu à sa mort. Il fonde la dynastie des Ayoubides (1171-1250). Maître de l'Egypte, de la Palestine, de la Syrie, de la Mésopotamie, grand guerrier, politique avisé, Saladin (1171-1200) ne séjourna que huit ans en tout au Caire, mais le fortifia d'une citadelle réputée imprenable.

A la mort de Malik al-Adil, le califat d'Occident s'écroule dans les querelles des princes ayoubites. Le dernier des Ayoubides, Toûrân châh (1249), est assassiné par sa garde particulière de Mameluks (esclaves). Un chef mameluk, Aïbek, fonde la première dynastie des Mameluks Turcs ou Bahrites (1250-1382). Le plus grand souverain en fut Baïbars (1260-1277), qui détruisit le royaume chrétien de Jérusalem, occupa la Cyrénaïque, réduisit la Nubie. Il fut grand constructeur de ponts, de canaux, de mosquées.

Le plus important de ses successeurs fut Al-Mâlik en-Nassir (1293-1340). Habile, tenace et vindicatif, il finit par établir la paix et l'ordre dans ses Etats ; dur aux émirs et aux factieux, il fut juste pour le peuple, très tolérant. Son arrière-petit-fils Hâdji, âgé de six ans, est renversé par un chef de mameluks, Barkouk, qui fonda la dynastie des Mameluks bordjites ou circassiens (1382-1517), dont les princes perdent toute puissance à mesure que l'Empire ottoman se développe. Le dernier, Toumân Beg est détrôné (1517) par Sélim Ier, sultan des Ottomans, qui prend Le Caire d'assaut, s'y proclame calife, et fait de l'Egypte un simple pachalik turc.

Sous la domination arabe, l'Egypte fut le centre d'une brillante civilisation, symbolisée au point de vue intellectuel par la fameuse université El-Azhar (la Fleurie), et au point de vue artistique par le développement presque exclusif de l'architecture, dont les principaux monuments sont des mosquées et des tombeaux, et qui subit la double influence byzantine et persane : la première, très sensible à ses débuts (« mosquée Amrou ») ; la deuxième triomphante sous les Fatimides (mosquée d'El-Hâkim ; 1008).

L'Egypte arabe atteignit une haute prospérité matérielle ; les produits de ses industries du verre, de la porcelaine, de l'émail, de la soie, des tapis, de la toile, transportés par les Génois et les Vénitiens, se répandaient en Europe.

La domination turque amena la décadence de l'Egypte désormais dans une anarchie chronique par les incessantes guerres civiles des Mameluks et de leurs beys. En 1767, un chef mameluk, Ali bey, se proclama Sultan et conquiert la Syrie. La conquête, puis l'occupation jusqu'à la première cataracte de l'Egypte (1798-1801) par Bonaparte et les Français aggrave le désordre en Egypte, tout en faisant entrer ce pays en contact direct avec l'Europe.

En 1804, un chef rouméliote, intelligent et énergique, Mohammed-Ali, se proclame pacha d'Egypte sous la suzeraineté de Constantinople. Il se crée une armée dressée à l'européenne, et s'attire la faveur du peuple en protégeant les fellahs. En 1811, le Sultan l'appelle à son secours contre les Ouahhabites, sectaires réformateurs musulmans sortis du Nedjd, qui s'étaient emparés de toute l'Arabie et menaçaient Constantinople.

Mohammed-Ali, avant d'envoyer contre eux son armée, attire dans la citadelle du Caire tous les chefs mameluks et les massacre impitoyablement (1811). L'ordre règne enfin en Egypte ; les Ouahhabites sont vaincus ; Mohammed-Ali poursuit avec zèle la modernisation de son armée, protège l'agriculture, fait creuser le canal du Caire à Alexandrie, soumet à son pouvoir l'oasis de Siouah, le Kordofan, le Darfour.

En 1821, la Turquie appelle encore à son aide le pacha d'Egypte, contre la Grèce. Par suite de l'intervention de l'Europe, en 1830, le sultan Mahmoûd dut reconnaître l'indépendance de la Grèce.

Mohammed en profite pour refuser à Mahmoûd tout tribut, et pour s'emparer de la Syrie. Ses armées, commandées par son fils Ibrahim, battent à trois reprises les Ottomans, et s'avancent jusqu'à Brousse. Mais sa puissance, son amitié pour la France ont éveillé les susceptibilités de l'Angleterre et des autres puissances européennes.

Une convention est passée, le 13 juillet 1840, entre la Porte, l'Angleterre, la Russie et la Prusse. La France y

ÉGYPTE ANCIENNE

DEMOULIN, Sc.t

ART ÉGYPTIEN. — 1. Tête du roi Didoufri, IVe dynastie (Louvre) ; 2. Le roi Chephren assis, IVe dynastie (musée du Caire) ; 3. Le scribe accroupi, Ve dynastie (Louvre) ; 4. Les oies de Meidoum. [illegible]

ÉGYPTE : Tableau généalogique.

Khédives : Prédécesseurs du souverain régnant :

Mohammed-Ali (1769-1849)
Nommé pacha d'Egypte par firman de 1805.

Ibrahim, fils de Mohammed-Ali (1789-1848)
Vice-roi (khédive) 1848.

Abbas, petit-fils de Mohammed-Ali et fils de Toussoun pacha (1813-1854)
Vice-roi 1849.

Saïd, fils de Mohammed-Ali (1822-1863)
Vice-roi 1854.

Ismaïl, fils d'Ibrahim (1830-1895)
Vice-roi 1863. — Destitué 1879.

Mohammed-Tewfik, fils d'Ismaïl (1852-1892)
Vice-roi 1879.

Enfants de Mohammed-Tewfik et d'Aminah Hanem (née 1859), fille du prince El-Hamy pacha.

Abbas II Hilmi
Né 1874.
Khédive (1892-1914).
Ep. 1895 la princesse Ikbal Hanem, Khédivah.

1° Aminah Hanem, née 1895.
2° Atlet Allah Hanem, née 1896.
3° Fathieh Hanem, née 1897.

Mohammed-Ali
Pacha
Né 1875.

4° Mohammed Abd el-Monêm, né 1899.
5° Loutfian Hanem, née 1900.
6° Mohammed Abd el-Kader, né 1902.

Kadiga
Hanem
Née 1879
Ep. 1895 le prince Abbas pacha Hallm.

Nimet Allah
Hanem
Née 1881.
Ep. 1° 1896 le prince Djemil Tussun pacha. Divorcée.
2° 1904, le prince Hussein Kemal ed-Dine pacha, † 1932.

Sultan Hussein Kemal (1853-1917), fils du khédive Ismaïl, succède à son neveu le khédive Abbas II Hilmi en 1914.
Fouad Ier (1868-1936), autre fils du khédive Ismaïl, prend le titre de roi d'Egypte en 1922. Ep. 1896 la princesse Chivekas, 1919 la princesse Nagli, fille de Sabry pacha. Enfants : princesse Fewkiéh, née 1897; prince Farouk (v. ci-dessous); princesse Fewzié, née 1921; princesse Faïza, née 1923; princesse Faïkah, née 1926; princesse Fathia, née 1930.
Farouk Ier (1920), fils de Fouad Ier, roi d'Egypte de 1936 à 1952. Ep. 1° 1938 Farida Hanem, d'où trois filles; 2° 1951 Narriman Sadek, d'où un fils, Fouad II, né 1952.

adhère la même année. Elle ne laisse à Mohammed-Ali que le pachalik héréditaire d'Egypte sous la suzeraineté de la Turquie.

Les successeurs de Mohammed-Ali, son fils Ibrahim (1848-1849), son petit-fils Abbâs (1849-1854), continuent la modernisation de l'Egypte. Saïd (1854-1863), dernier fils de Mohammed-Ali, entreprend et soutient avec ténacité le percement du canal de Suez. Ismaïl, fils d'Ibrahim (1863-1879), inaugure le canal de Suez (1869), change son titre de pacha contre celui de khédive (prince), étend son autorité par des expéditions d'abord heureuses en Somalie, dans le Kordofan, le Darfour. Mais les finances égyptiennes sont en si mauvais état qu'en 1879 les puissances européennes sont obligées de le déposer. Son fils, Mohammed Tewfik (1879-1892), doit subir le contrôle financier de l'Angleterre et de la France. En 1882, révolte militaire d'Arabi pacha contre ce contrôle. La flotte anglaise bombarde Alexandrie, la France refusant de se joindre à elle; l'Angleterre en profite après la bataille de Tell el-Kébîr (13 sept. 1882) pour occuper l'Egypte. Un général anglais portant le titre de *sirdâr* (commandant en chef) devient le chef de l'armée égyptienne. Ce protectorat de fait durera jusqu'en 1914, malgré les réclamations de l'Egypte et de la France. Il débute par une révolution du Soudan à la voix du Mahdî (1882-1883); la prise de Khartoum (26 janv. 1885), malgré l'expédition de Wolseley, enlève à l'Egypte tout le pays au sud de la deuxième cataracte. Sous Abbâs II Hilmi (1892-1914), l'Egypte recouvre Dongola (1896), Berber (1897), Khartoum (1898). La France reconnaît, en 1898, les droits de l'Egypte sur tout le bassin du Nil. En 1899, la défaite du successeur du Mahdî permet la pacification du Soudan. Le voyage du khédive Abbâs II Hilmi à Londres (1900) consacre le protectorat de fait anglais. Le 8 avril 1904, la France le reconnaît à son tour, en renonçant à demander l'évacuation de l'Egypte.

La guerre de 1914 brise la nominale vassalité de l'Egypte à l'égard de la Turquie, et le nouveau khédive Housséin-Kamel (1914-1917) prend le titre de sultan. L'Angleterre proclame officiellement son protectorat (18 déc. 1914) sur l'Egypte « pour la durée de la guerre ». Vive opposition en Egypte. La déportation à Malte (1919) des chefs du parti national, dont Saad Zaghloul pacha, amène de tels troubles que l'Angleterre renonce à son protectorat. Reconnaissance de l'indépendance de l'Egypte sous réserve de quatre points d'une importance primordiale pour l'Angleterre : sécurité des communications par le canal de Suez, droits des étrangers, des minorités, statut du Soudan. Le 15 mars 1922, le sultan Fouad (1917), fils du khédive Ismaïl, proclame l'indépendance de l'Egypte et devient le « roi » Fouad. La Constitution du 19 avril 1923 établit une monarchie constitutionnelle en Egypte, avec gouvernement responsable assisté de deux Chambres. Tous les Egyptiens ont des droits civils et politiques égaux, quelles que soient leur race, leur langue, leur religion.

En 1924, le roi Fouad se proclame calife. Le 18 novembre 1924, assassinat du sirdâr anglais Lee Stack, gouverneur du Soudan. Son titre de sirdâr est donné au résident britannique au Caire. En mai 1926, élection d'un parlement zaghlouliste hostile à l'Angleterre. En 1927, mort du grand patriote Zaghloul pacha. Le voyage (nov. 1927) du roi Fouad en Europe, et notamment à Paris et à Londres, fait un instant espérer un compromis conciliant le désir universel en Egypte d'une réelle indépendance et la volonté de l'Angleterre de maintenir sa situation dans la Méditerranée, de contrôler par Suez la route des Indes, et l'Afrique orientale du Caire au Cap. Mais l'échec du traité d'alliance avec l'Angleterre amène le retrait du ministère Sarwat pacha (1927). Le cabinet nationaliste Nahas pacha, se heurte le 29 avril 1928 à l'ultimatum de l'Angleterre. Le 19 juillet, coup d'Etat du roi Fouad dissolvant les Chambres ajournées jusqu'en 1931, suspendant les libertés de la presse et de réunion. La constitution de 1923 ne sera rétablie qu'en 1936, année de la mort de Fouad Ier. Ce prince éclairé ne cessa de favoriser l'essor intellectuel de son peuple, qu'il a doté d'une académie égyptienne.

En 1936, l'Angleterre avait renouvelé sa promesse de renoncer à son protectorat de l'Egypte, mais le pays étant devenu un des théâtres de la Seconde Guerre mondiale, les négociations pour l'évacuation des troupes britanniques furent suspendues. Ces négociations n'ayant pas encore abouti en 1947, l'affaire fut portée devant l'O. N. U. En 1948, l'Egypte s'unit aux autres Etats arabes dans les opérations contre les Juifs en Palestine. Elle a reconnu en 1949 l'Etat d'Israël. Le prince Farouk, fils de Fouad Ier, né en 1920, a succédé à son père en 1936. (V. page 78.)

— Archéol. Les fouilles effectuées en Egypte depuis la découverte de Champollion ont grandement accru notre connaissance de ce pays et de son histoire. Ces fouilles ont toujours constitué le monopole du gouvernement égyptien, et c'est déjà en vertu d'autorisations données par Mohammed Ali que les agents consulaires accrédités en Egypte au commencement du XIXe siècle — Drovetti, Salt, Mimaut, Anastasi et autres — avaient pu réunir les collections achetées plus tard par les grands musées égyptologiques d'Europe, et qui forment le fonds de ces musées. Malheureusement, les ouvriers à la solde de ces fouilleurs travaillaient le plus souvent sans méthode, plus préoccupés qu'ils étaient de se procurer de belles pièces que de dégager des ensembles monumentaux; et l'on peut dire que c'est Mariette qui, le premier, a donné l'exemple de fouilles systématiquement conduites, et présentant, de ce fait, un caractère véritablement scientifique. Parmi les découvertes dues à son génie et à un effort ininterrompu de près de trente années, les plus importantes sont, en 1851, celle du *Serapeum* qui renfermait les hypogées des Apis ou taureaux sacrés de l'ancienne Memphis (c'est de cette découverte que proviennent, entre autres, le fameux *Scribe accroupi*, ainsi que les bijoux du prince Khamouast, exposés au musée du Louvre) et, en 1860, celle des ruines de Tanis, d'où sont sortis des monuments colossaux, en particulier des sphinx, d'un type si nouveau qu'on a voulu d'abord y voir l'œuvre des envahisseurs Hyksos, et qu'il est impossible de ne pas leur attribuer, en tout cas, une origine asiatique. Par ailleurs, Mariette, nommé, en 1858, directeur du Service des Antiquités de l'Egypte, exécuta jusqu'à sa mort, survenue en 1881, des fouilles dans tout le pays, déblayant tour à tour les temples d'Abydos, de Denderah, de Karnak, de Deir el-Bahri, etc.; et son exemple fut suivi par son successeur Maspero, qui, pendant sa première direction (1881-1886), fit surtout porter son effort sur les pyramides à inscriptions des Pharaons des Ve et VIe dynasties à Sakkarah, en même temps qu'il découvrait à Deir el-Bahri, en 1881, une cachette où se trouvaient enfermées les momies de treize des rois de l'Egypte et de trente princes ou princesses royales. Il avait, d'autre part, favorisé la création, en 1882, d'une société anglaise de fouilles, l'*Egypt Exploration Fund* (devenue, en 1920, l'*Egypt Exploration Society*), laquelle n'a pas cessé, depuis lors, ainsi que l'*Archaeological Survey of Egypt* et l'*Egyptian Research Account and British School of Archaeology in Egypt* (sociétés dont les premières publications datent respectivement de 1893 et 1895), d'effectuer des fouilles en Egypte. La France, de son côté, ne restait pas inactive, et la fin du XIXe siècle aura été marquée, à cet égard, par des découvertes considérables, telles que celle de J. de Morgan à Dashour en 1894-1895 (pyramides des rois de la XIIe dynastie), de Grébaut à Deir el-Bahri en 1891 (sarcophages des grands prêtres d'Ammon) et de Loret dans la Vallée des Rois en 1898 (tombeaux de Thoutmôsis III et d'Aménophis II). Toutefois, ce sont sans doute les fouilles conduites au cours de ces trente dernières années qui ont le plus enrichi nos connaissances sur l'Egypte. Parmi les plus fécondes, il convient de citer d'abord celles qui ont été exécutées, entre 1895 et 1903, par Amelineau et Fl. Petrie, à Omm el-Gaab, dans la partie la plus occidentale de la nécropole d'Abydos, fouilles qui nous ont rendu les mastabas appartenant aux Pharaons des deux premières dynasties thinites, ainsi que ceux d'un certain nombre de rois antérieurs à Ménès. D'ordinaire, ces plus anciens maîtres de la vallée du Nil se sont fait désigner seulement par le nom — appelé nom d'Horus ou de bannière — qu'ils prenaient à leur avènement; et la lecture de ce nom, écrit par un ou deux signes (Den, Za, Zer, Narmer, etc.) n'est pas toujours certaine. Quelques-uns de ces noms, cependant, sont accompagnés de noms propres qu'on retrouve sur la table d'Abydos ou dans les listes de Manéthon : trois rois de la Ire dynastie, Miébis, Ousaphaïs et Semempsès, ont pu être identifiés de la sorte. En même temps que les fouilles d'Amelineau et de Petrie, les découvertes faites par J. de Morgan à Nakada, par Quibell à Kom el-Ahmar, par Garstang à Beit-Khallaf, par Barsanti et Maspero à Sakkarah et à Zaouïyet el-Aryan venaient fournir des renseignements précieux sur la civilisation de ces époques primitives. Celle-ci apparaît déjà très avancée. La constitution civile et politique ne diffère pas de celle des temps memphites, et l'écriture, si elle a gardé encore un peu de sa rudesse primitive, est fixée. La religion est formée entièrement : tous les dieux, généraux ou locaux, de l'époque classique sont nommés ou figurés, et l'ennéade héliopolitaine existe de longue date. L'usage des métaux est très répandu, mais les outils en pierre se maintiennent, et la taille du silex, ainsi que celle des vases en pierres dures (albâtre, granit, diorite, serpentine) atteint une rare perfection. D'une façon générale, l'outillage et le mobilier présentent les formes qu'ils ont conservées par la suite. Il en est de même du costume, et la parure est d'une richesse extraordinaire. L'armement comprend la massue, les casse-têtes, la lance, l'arc et la flèche, et le poignard.

En ce qui concerne l'ancien Empire, les résultats les plus importants ont été obtenus dans la nécropole de Sakkarah (explorée par Quibell à partir de 1905, et depuis 1921 par Firth, lequel a trouvé dans l'enceinte de la Pyramide à degrés, outre une statue du roi Djosir, des façades de mastabas et une colonnade d'un type architectural tout à fait nouveau), à Gîzeh par Baraize (déblayement du Grand Sphinx, 1925-1926) et à Abousîr par Borchardt et la Société orientale allemande (exploration des monuments funéraires des rois de la Ve dynastie, 1902-1908). Pour la période du moyen Empire, les découvertes intéressent surtout le temple funéraire des rois Mentouhotep III et IV de la XIe dynastie, déblayé à Deir el-Bahri, à côté du grand temple d'Hatshopsitou, par Naville entre 1905 et 1907, puis par Winlock; d'autre part, les fouilles récemment effectuées par Bisson de la Roque dans les substructions du temple ptolémaïque de Médamoud ont livré des noms de pharaons nouveaux de la XIIIe dynastie, et éclairé d'un jour tout spécial l'histoire de cette période. L'histoire des Pasteurs demeure toujours des plus obscures, et celle du second Empire thébain n'a pas été modifiée dans ses grandes lignes par les fouilles systématiques exécutées dans les vingt dernières années à El-Amarna, Abydos et Karnak, non plus que par la retentissante découverte du tombeau de Toutankhamon par lord Carnarvon et Carter (novembre 1922). Au contraire, la fameuse « favissa » de Karnak, d'où Legrain a exhumé, entre 1902 et 1909, près de 800 statues de pierre et 17.000 bronzes, n'a pas livré seulement des pièces capitales pour l'histoire de la sculpture égyptienne; elle a permis aussi de reconstituer la chronique de Thèbes entre la chute de la XXe dynastie et la conquête persane : en particulier, la série des grands prêtres, de Sheshonk à l'invasion éthiopienne, s'est augmentée d'une douzaine de noms, et la succession des *Pallacides* d'Ammon a beaucoup gagné en consistance. Enfin l'Egypte chrétienne nous est mieux connue grâce aux fouilles poursuivies dans le couvent copte de Baouit et dans la villa de Saint-Menas.

Mais les progrès les plus notables concernent les époques grecque, romaine, et byzantine : la masse énorme de papyrus et de parchemins démotiques, grecs et coptes — quelques-uns même arabes ou pehlvis — qui sont chaque année extraits des *kôms*, est venue transformer radicalement nos notions sur l'Egypte de ces périodes. Quelques-uns nous ont rendu des œuvres ou des parties d'œuvres grecques perdues, telles que la *Constitution des Athéniens*, d'Aristote, les *Odes* de Bacchylide, les *Mimes* d'Hérondas, les *Perses* de Timothée, et des fragments d'œuvres dramatiques, lyriques, historiques et autres : comédies de Ménandre, *Hipsypyle* d'Euripide et drame satyrique de Sophocle *les Ichneutes;* fragments de Sappho et d'Alcée, odes et péans de Pindare; fragments de Timée et fragment, dit d'Oxyrhynchos, attribué à Ephore; plaidoyer d'Hypéride; fragments de Lysias, de grammairiens, de rhéteurs, de satiriques, etc. La littérature chrétienne, de son côté, s'est accrue de nombreux morceaux d'écrits apocryphes : les *Logia* du Christ, l'*Evangile* et l'*Apocalypse de saint Pierre*, le texte grec de la meilleure partie du Livre d'Enoch, et des traductions coptes d'originaux grecs aujourd'hui perdus, *Apocalypse de Sophonie*, *Vies des Apôtres*, textes hagiographiques, etc. Plus importantes peut-être encore, cependant, que toutes ces œuvres littéraires sont les pièces d'archives qui nous sont incessamment rendues par les papyrus. Tels contrats de vente ou de mariage fournissent les renseignements les plus précieux sur l'organisation de la famille, l'héritage et la propriété; des registres d'impôts ou de taxes locales, des circulaires adressées — comme celles des papyrus de Zénon — par les ministres des Ptolémées à leurs agents de province, nous révèlent le système financier du pays, tandis que telle lettre d'affaires ou tel billet de famille nous en montrent la vie domestique et intime. Tous ces documents, encore une fois, ressuscitent vraiment un peu plus pour nous chaque jour l'Egypte grecque, romaine et byzantine.

— Ecrit. V. HIÉROGLYPHE.

— REM. Chez les écrivains ecclésiastiques, et dans des phrases où le contexte permet cette métaphore, « l'Egypte » personnifie quelquefois le monde et ses vanités, par allusion au séjour que les Israélites firent dans ce pays, parmi les infidèles : *Vous êtes à Dieu, vous avez la terre promise, gardez-vous de retourner* EN EGYPTE.

— Fam. *Regretter les oignons d'Egypte*, Regretter une situation antérieure, comme les Israélites qui, dans le désert, regrettaient l'abondance dont ils avaient joui en Egypte.

— Antiq. *Papier d'Egypte*, Nom que l'on donnait à une sorte de papier fabriqué avec du papyrus, dont on s'est servi jusqu'au XIIe siècle.

— Hist. relig. *Fuite en Egypte*, Voyage que firent en Egypte Jésus, Marie et Joseph, pour échapper à la cruauté d'Hérode. || Tableau représentant ce fait : *Peindre une* FUITE EN EGYPTE.

— Zool. *Oie d'Egypte*. L'*oie d'Egypte* ou *oie-renard* est une variété d'oie sauvage; elle est à peu près telle qu'on la connaissait, il y a vingt siècles, quoiqu'elle se soit souvent reproduite en captivité.

Égypte (CAMPAGNE D'). Après la paix de Campo-Formio, en 1797, l'Angleterre restant notre seule ennemie et une descente sur ses côtes étant reconnue impossible, Bonaparte eut l'idée de conquérir l'Egypte pour couper au commerce britannique la route des Indes.

Un corps expéditionnaire de 36.000 hommes s'embarqua le 7 prairial (27 mai 1798) à Toulon, sur près de 400 transports, avec une centaine de bâtiments de guerre. La flotte arriva le 5 juin devant Malte, qui se rendit, et échappant aux croisières anglaises l'armée débarqua le 1er juillet à Adjmir, près d'Alexandrie. La ville occupée le 2, on marcha sur Le Caire à travers le désert brûlant de Damanhour, puis en remontant la rive gauche du Nil Le 13 juillet, première rencontre à Chebreiss avec les *mameluks* de Mourad et d'Ibrahim, qui furent écrasés à nouveau le 21 juillet à la bataille des Pyramides. Entré au Caire, Bonaparte y installa son quartier général, s'efforçant de gagner les Egyptiens par la conciliation, et il fonda l'Institut d'Egypte avec l'aide des savants emmenés : Monge, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire. La destruction de

la flotte par Nelson dans la rade d'Aboukir (1er août 1798), l'insurrection du Caire, l'hostilité de la Porte obligèrent à reprendre les armes. Tandis que Desaix pacifiait la Haute-Egypte, Bonaparte se portait en Syrie au-devant des Turcs avec 13.000 hommes (février 1799). Il prit El-Arich, Gaza (25 févr.), Jaffa (6 mars), assiégea Saint-Jean-d'Acre, mais la peste, malgré sa victoire du Mont-Thabor sur le pacha de Damas, l'obligea à revenir en Egypte. Dix-huit mille janissaires débarqués par les Anglais sur la plage d'Aboukir furent mis en déroute (25 juillet). Peu après, Bonaparte partait secrètement pour la France, laissant à Kléber le commandement.

Kléber, jugeant bientôt toute résistance inutile contre les 60.000 hommes du grand vizir, signa le 24 janvier 1800 la convention d'El-Arich, en vue d'une évacuation de l'Egypte. Mais les Anglais l'obligeant à rouvrir les hostilités, il culbuta les Turcs à Héliopolis (20 mars) et rétablit par son énergie l'entière domination française. Tombé le 14 juin sous le poignard d'un musulman fanatique, il eut pour successeur l'incapable Menou, qui perdit la bataille de Canope. Notre armée était coupée en deux ; Belliard capitula dans Le Caire (25 juin 1800), Menou dans Alexandrie (2 sept.) ; les débris de l'armée furent ramenés en France par les Anglais.

ÉGYPTIAC [*jip-si-ak*] adj. et n. Se dit d'un onguent escarotique, employé surtout en médecine vétérinaire (miel, 14 parties ; vinaigre, 7 ; sous-acétate de cuivre, 5).

ÉGYPTIAQUE [*jip-si-ak*] adj. (lat. *ægyptiacus*). Relatif à l'Egypte.

— Astrol. Se dit des jours et heures néfastes dont les astrologues d'Egypte avaient dressé la liste.

ÉGYPTIDES. Myth. gr. Nom patronymique des cinquante fils d'*Egyptos*, qui épousèrent les cinquante Danaïdes.

ÉGYPTIEN [*jip-si-in*], **ENNE**, originaire de l'Egypte, ou y habitant.

— *Adjectiv.* Relatif à l'Egypte : *Le peuple* ÉGYPTIEN. *L'histoire* ÉGYPTIENNE.

— Chronol. *Année égyptienne*, Année vague de trois cent soixante-cinq jours, usitée chez les Egyptiens dès la plus haute antiquité. (Elle se divisait en douze mois de trente jours, suivis de cinq jours complémentaires.)

— Mythol. *Jupiter égyptien*, Nom donné à Osiris par les Grecs. || *Apollon égyptien*, Nom donné par les Grecs à Horus.

— N. m. Nom donné jadis aux mendiants vagabonds appelés plus tard BOHÉMIENS.

— Argot de théâtr. Mauvais acteur.

— ENCYCL. Ethn. Les plus anciens *Egyptiens* appartenaient au moins à trois races distinctes, d'après les squelettes et les types figurés sur les monuments. Les Egyptiens actuels résultent d'un mélange des races primitives, de diverses races blanches asiatiques, surtout de sémites, et de Berbères africains.

ÉGYPTIENNE [*jip-si-èn'*] n. f. Comm. Etoffe de soie à rayures séparées par une partie lisse de taffetas formant le fond du tissu. (Elle était à la mode dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.)

ÉGYPTIENNE [*jip-si-èn'*] n. f. Typogr. Genre de caractères gras dont on se sert pour les titres, les sous-titres et les divisions de chapitres. (Le principal signe distinctif de ce caractère, c'est que la barre d'empattement est aussi épaisse que les pleins des lettres.)

FRANCE
FRANCE
France

Egyptienne (typogr.). [majuscules et minuscules].

ÉGYPTOLOGIE [*jip-to-lo-ji*] n. f. (de *Egypte*, et du gr. *logos*, discours). Etude relative à l'ancienne Egypte : *Mariette fut un des créateurs de l'*ÉGYPTOLOGIE.

ÉGYPTOLOGIQUE [*jip-to-lo-jik'*] adj. Relatif à l'égyptologie.

ÉGYPTOLOGUE [*jip-to-logh'*] n. Qui s'occupe d'égyptologie.

EGYPTOS. Myth. gr. Héros éponyme de l'Egypte, dont il avait été l'un des plus anciens rois. (Il était fils de Bélos, suivant les uns ; d'Héphaistos, suivant d'autres. Il eut cinquante fils, qui épousèrent les cinquante filles de son frère Danaos.)

— Ancien nom du *Nil*.

EH! [*é*] interj. Exclamation marquant l'étonnement : EH! *qu'entends-je?* ; la surprise : EH! *vous voilà!* ; l'admiration : EH! *que c'est beau!* ; la joie : EH! *je suis bien content* ; la douleur : EH! *malheureux que je suis!* ; le reproche : EH! *vous me faites mal* ; l'encouragement : EH! EH DONC! *courage* ; l'interrogation : EH! *que dites-vous?* — EH! sert encore à interpeller, à attirer l'attention : EH! *là-bas, c'est à vous que je parle.* || Enfin EH est souvent explétif et accompagne, sans valeur déterminée, une phrase interjective ou interrogative : EH! *je le sais bien!*

Eh! la peur se corrige-t-elle?
LA FONTAINE.

— EH redoublé s'emploie souvent pour laisser percer sa pensée sans l'exprimer nettement : *Que pensez-vous de cette personne?* — EH, EH!

— LOC. INTERJ. *Eh bien!*, Exprime la surprise : EH BIEN! *en voilà une histoire!* ; ou l'acquiescement, la résolution : EH BIEN! *soit, nous plaiderons.* || Sert aussi à interroger, ou accompagne une phrase interrogative : *Vous l'avez vu* : EH BIEN? || Précède une affirmation qu'on donne comme étrange, inattendue : EH BIEN, *voici ce qu'il fit.* || Enfin, est souvent explétif, et donne seulement à la phrase une tournure plus vive : EH BIEN, *oui, je le conçois.*

Eh bien! manger mouton, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché?
LA FONTAINE.

— *Eh quoi!*, Exprime la surprise, l'indignation, ou une interrogation avec une nuance d'un de ces deux sentiments : EH QUOI! *vous osez m'insulter!*

— *Eh donc!*, Sert à encourager, à exciter : EH DONC! *décidez-vous.*

ÉHANCHÉ, E adj. (du préfixe privat. *é*, et de *hanche*). Déhanché : *Être tout* ÉHANCHÉ *en marchant.* (Vx.)

— Manèg. Se dit du cheval dont une des hanches s'est déplacée par suite d'un effort, et qui est à un niveau plus bas que l'autre hanche.

— SYN. **Éhanché, déhanché.** V. DÉHANCHÉ.

ÉHERBER [*èr-bé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *herbe*). Syn. peu us. de DÉSHERBER.

eheu! fugaces... labuntur anni, mots lat. signif. *Hélas! les années s'enfuient rapidement.* Passage d'Horace (*Odes*, II, 14, 1 et 2), qu'on rappelle en constatant, dans un esprit de mélancolie, la fuite rapide des années.

EHINGEN (Georges D'), voyageur allemand de la seconde moitié du XVe siècle, qui, vers 1450, visita les pays de la Méditerranée orientale (Rhodes, Palestine, Egypte, Chypre), puis l'Italie, l'Espagne, le Portugal, Le récit de ses voyages est intitulé *Itinerarium* (1600).

EHINGEN-AN-DER-DONAU, ville d'Allemagne (Wurtemberg), 4.850 hab.

EHKILI ou **EKHKILI** n. m. Dialecte sémitique du groupe *garawi* ou *grawi*, parlé dans l'extrême sud de l'Arabie, à l'est du pays de Mahra.

EHLERS (Edouard), médecin danois, né à Copenhague en 1863, mort en 1937, professeur de clinique à l'hôpital de cette ville, membre associé étranger de l'Académie de médecine de Paris, président de la section danoise de l'Alliance française, docteur *honoris causâ* de l'Université de Paris. On lui doit de beaux travaux sur la lèpre.

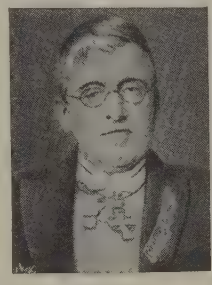
Dr Ehlers.

EHLERT (Louis), compositeur allemand, né à Kœnigsberg en 1825, mort à Wiesbaden en 1884. Après un séjour en Italie il ouvrit à Berlin avec Tausig une école de musique, pour le piano. Il a composé plusieurs symphonies, deux ouvertures, un *Requiem*, des sonates, divers morceaux de piano, et plusieurs recueils de *lieder*. Il a donné un certain nombre d'articles à la *Deutsche Rundschau* et à la *Neue Berliner Musikzeitung*, et un ouvrage de critique contemporaine intitulé : *Lettre sur la Musique, à une amie* (1859), et une série d'essais *Aus der Tonwelt* (1877-1884).

EHLITE n. f. Phosphate hydraté naturel de cuivre, cristallisant dans le système orthorhombique en petits cristaux de couleur vert-émeraude. (C'est une variété de lunnite.)

EHNINGEN ou **ENINGEN**, ville d'Allemagne (Wurtemberg), au pied de l'Achalm ; 4.500 hab. Vignobles. Textiles. Foire fréquentée, dite *congrès d'Ehningen.*

ÉHONTÉ, E adj. (du préfixe *é*, et de *honte*). A signifié Déshonoré. || Qui est sans honte : *Voleur* ÉHONTÉ. || Cynique : *Mensonge* ÉHONTÉ.

— *Substantiv.* Personne éhontée.

— SYN. **Éhonté, effronté, impudent.** V. EFFRONTÉ.

— ANTON. **Décent, modeste, pudibond, pudique, réservé. — Honteux, confus, humble.**

ÉHONTÉMENT [*man*] adv. D'une manière éhontée.

ÉHOUPAGE n. m. Opération qui consiste à couper avant l'abatage la cime d'un arbre lorsque celui-ci est encore debout, afin de réduire les dégâts causés par sa chute.

ÉHOUPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *houppe*). Etêter, couper le sommet (*houpier*) de la tige d'un arbre. (On dit aussi ÉCIMER.)

ÉHOUPEUR n. m. Ouvrier bûcheron qui coupe la cime (*houpier*) des arbres avant l'abatage.

EHRAM [*é-ram*] n. m. Sorte de tapis pelucheux aux tons rouges et mats, qu'on fabrique à Philippopoli.

EHRANG, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, cercle de Trèves), sur la Kyll affl. de la Moselle ; 4.900 hab.

EHRENBERG (Chrétien-Godefroi), naturaliste allemand, né à Delitzch en 1795, mort à Berlin en 1876, connu par ses travaux sur les infusoires et les animaux inférieurs. Docteur en médecine (1818), il effectua des voyages scientifiques importants en Arabie et en Nubie avec Hemprich (1819-1825), et dans l'Oural et l'Altaï avec Al. de Humboldt (1829). Il se livra à l'étude microscopique des protozoaires, publia des ouvrages où il se montre l'adversaire déclaré du transformisme. Ses travaux sur les coraux et les infusoires sont encore aujourd'hui estimés ; ils le rendirent illustre à son époque. En 1831, l'Académie des sciences de France l'avait nommé correspondant et ensuite, en 1860, associé étranger.

EHRENBERGITE [*é-rèn'-bèr'-jit'*] n. f. (de *Ehrenberg* nom propre). Variété de kaolin qu'on a trouvée dans le Siebengebirge, sur les bords du Rhin.

EHRENBOURG (Ilya), journaliste et romancier russe, né en 1891. Ecrivain réaliste, souvent sceptique, mais parfois aussi sentimental, il s'est affirmé, pendant la seconde guerre mondiale, un patriote ardent à la défense de la gloire guerrière et civique de son pays. Parmi ses principales œuvres, nous citerons : *les Aventures extraordinaires de Julio Jurenito, la Vie de Gracchus Babeuf, la Ruelle de Moscou, 10 CV* et *Usines de rêve*, chroniques de notre temps, *Rapace, Front commun, le Deuxième Jour, la Chute de Paris, Cent Lettres, le Neuvième Flot.*

EHRENFELD, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane). Dentelles, draps, verrerie ; instruments de précision.

EHRENMALM (Arvid), voyageur et savant suédois du XVIIIe siècle qui fit, en 1741, avec le baron Cederhielm, une expédition scientifique en Laponie.

EHRENROTH (Jean-Casimir), général finlandais au service de la Russie, né en 1833, mort en 1885. Entré dans l'armée russe en 1850, il combattit au Caucase (1857), puis en Pologne (1863). Il fut nommé général de brigade en 1868, et prit part à la guerre des Balkans en 1877. Entré au service de la Bulgarie, il devint ministre de la guerre dans le cabinet Tsankov (mars 1880), et contribua à l'organisation de l'armée bulgare. A la suite du coup d'Etat du 27 avril 1881, il fut chargé de constituer un cabinet provisoire ; mais, se trouvant en désaccord avec l'agent diplomatique russe Xitrov, il abandonna le pouvoir et revint en Finlande, où il fut secrétaire d'Etat.

EHRENSKJOLD (Nicolas), amiral suédois, né à Abo en 1674, mort à Karlskrona en 1728. Commandant, en qualité de contre-amiral, la flotte suédoise, il fut battu et pris (1714) par la flotte russe. Retenu à Saint-Pétersbourg pendant six années, il se consacra à des études d'astronomie et de physique. Il devint, à son retour, amiral.

EHRENSWAERD (Augustin, comte D'), feld-maréchal et amiral suédois, né à Fullerœ en 1710, mort à Saris en 1772. Officier d'artillerie, il fortifia Sveaborg, créa la flottille chargée de défendre les côtes (1756), commanda en second, puis en chef, l'armée de Poméranie pendant la guerre de Sept ans. Comte en 1771, feld-maréchal en 1772, membre et président de l'Académie des sciences de Stockholm, il a laissé plusieurs ouvrages militaires.

EHRENSWAERD (Carl August, comte D'), fils du précédent, amiral et écrivain suédois, né en 1745, mort à Orebro en 1800. Officier de marine, il devint amiral (1784), perdit la bataille navale de Svenskund (1789), et abandonna son commandement. Il fut membre du conseil de régence (1792-1794). Il a laissé divers ouvrages, une *Philosophie des beaux-arts*, une relation de voyage en Italie illustrée par lui-même, des caricatures et dessins qui témoignent de qualités originales de penseur et d'artiste.

EHRENSWAERD (Carl Fredrik D'), officier et écrivain suédois, frère du précédent, né en 1767, mort à Copenhague en 1815. Condamné à mort pour complicité dans l'assassinat de Gustave III (1792), il se retira, sa peine commuée en exil, en Danemark, où il ajouta au sien le nom de sa mère Gyllenborg, et publia divers écrits politiques et d'économie rurale.

EHRÉTIE [*é-ré-ti*] n. f. (de *Ehret* botaniste allem.). Genre de borraginacées.

— ENCYCL. Les *ehréties* sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, opposées ou ternées, à fleurs terminales ou axillaires, groupées en paniculos ou en corymbes. Le fruit est une drupe. Ce genre renferme une cinquantaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales. On les connaît sous le nom vulgaire de *cabrillets*. L'ehrétie succulente a des fleurs odorantes, et des fruits dont la pulpe est douce et comestible.

EHRHARDT (Adolphe), peintre allemand, né à Berlin en 1813, mort à Wolfenbüttel en 1899. Son œuvre la plus importante est formée de trois peintures murales ornant le parloir du gymnase de Bautzen et représentant l'histoire du développement des sciences (1871 à 1876). A la peinture historique appartiennent encore : *Luther et les deux étudiants suisses à Iéna* (Leipzig, 1864) ; à la peinture religieuse : *l'Ascension de Jésus-Christ* (autel de l'église de Crostwitz, 1865).

EHRHART (Frédéric), botaniste suisse, né à Holderbank (canton de Berne) en 1742, mort en 1795 à Herrenhausen, près de Hanovre. Outre la publication d'importants herbiers, on lui doit des *Suppléments à l'Histoire naturelle* (1787-1792), remplis d'observations intéressantes. — Thunberg lui a dédié le genre *ehrharte.*

EHRLICH (Paul), médecin allemand, né à Strehlen (Silésie) en 1854, mort à Hombourg en 1915. En 1896, il fut nommé directeur de l'Institut pour les recherches et les essais de sérums à Steglitz, près de Berlin. Ehrlich indiqua une réaction nouvelle pour l'examen des urines (diazoréaction). Il étudia le sang, les méthodes de coloration en microscopie et surtout l'immunité, la vaccination. Ses méthodes et ses théories font autorité dans la sérumthérapie. Il est connu surtout pour sa découverte de l'action des arsénobenzènes (le *606*) sur la syphilis. Il a reçu le prix Nobel de physiologie et médecine en 1908.

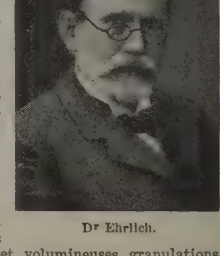
Dr Ehrlich.

Ehrlich (CELLULE D'). Histol. Variété de leucocytes présentant de nombreuses et volumineuses granulations, facilement colorables par l'éosine ; d'où le nom de *éosinophile*, que l'on donne ordinairement à cette cellule.

Ehrlich (HYPOTHÈSE D'). Biol. Hypothèse imaginée par Ehrlich pour expliquer le mécanisme de l'affinité élective des colorants histochimiques et des médicaments, et les phénomènes de l'immunité naturelle ou acquise.

— Encycl. Pour que la matière vivante puisse accomplir avec les substances chimiques du milieu les incessants échanges qui la caractérisent, il faut que ses molécules extrêmement complexes possèdent un grand nombre de chaînons latéraux non saturés ou à valences libres qui jouent le rôle de *fixateurs*. C'est grâce à ces fixateurs que les aliments peuvent s'incorporer à la matière vivante pour en augmenter la masse, et les poisons ou médicaments pour en modifier les propriétés. En somme, pour que deux corps réagissent l'un sur l'autre, il est nécessaire qu'ils *s'accrochent* par leurs fixateurs, et ils ne sauraient le faire sans que ces fixateurs s'adaptent exactement. L'emploi des colorants et du mordançage en teinture en fournit une preuve; c'est de cette donnée qu'Ehrlich est parti pour orienter scientifiquement ses recherches de chimiothérapie et créer, par synthèse, des corps aptes à se fixer électivement sur les substances vivantes, soit pour les modifier favorablement (cellules de l'organisme), soit pour les détruire (parasites).

C'est également sur ces mêmes données qu'Ehrlich s'est basé pour donner une interprétation de l'immunité. V. immunité.

L'hypothèse d'Ehrlich a eu une grande vogue, et garde encore beaucoup de partisans parce qu'elle est commode pour l'exposition de certains faits. Mais elle est purement verbale et se heurte à l'impossibilité où l'on a été et où l'on demeure d'isoler et de définir chimiquement les alexines, embocepteurs et toxines. Il est d'ailleurs difficile de comprendre comment peut se former la sensibilisatrice spécifique destinée à répondre aux innombrables variétés des antigènes. La question de l'immunité doit donc être envisagée à un tout autre point de vue; ce ne sont pas des corps chimiques définis qui entrent en jeu, mais de simples modifications des états colloïdaux. V. immunité.

Ehrlich (phénomène d'). Biol. Ehrlich a observé qu'une petite quantité d'antitoxine ajoutée à sa toxine est capable d'activer cette dernière. (Ce phénomène montre que la toxine n'est pas saturée par l'antitoxine à la manière d'une base par un acide, mais qu'il s'agit d'action physico-chimique d'ordre colloïdal.)

Ehrlich (Alfred Heinrich), célèbre pianiste et critique musical, né à Vienne en 1822, mort à Berlin en 1899. Elève de Henselt et de Thalberg pour le piano et de Sechter pour la composition, il fut après un séjour en Roumanie attaché à la cour du roi de Hanovre Georges V. Après avoir séjourné à Wiesbaden et à Francfort, il se fixa à Berlin où il enseigna le piano au conservatoire Stern tout en collaborant à divers journaux. Il a publié de nombreuses œuvres pour le piano, des ouvrages techniques — notamment une édition des Exercices de Tausig — ou théoriques touchant la littérature musicale.

Ehrmann (*François*-Emile), peintre français, né à Strasbourg (Bas-Rhin) en 1833, mort à Paris en 1910. Elève de Schüler, puis de Gleyre, il est l'auteur d'un certain nombre de cartons de tapisseries et de vitraux, et de quelques œuvres historiques ou décoratives : *Strasbourg en 1870* (Le Havre), *les Muses*, plafond de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, *Pygmalion* (1902), et plusieurs compositions décoratives à l'Hôtel de Ville de Paris.

Ehrstroem (Erik-Gustave), linguiste finlandais, né en 1791, mort en 1835. Après avoir enseigné le russe à l'université d'Abo, il publia une grammaire de cette langue et devint pasteur à Tenhola, puis à Saint-Pétersbourg. Son mérite est d'avoir, dès 1821, exposé avec une remarquable précision le programme du fennisme, qui a été réalisé par la suite. — Son fils Charles-Gustave (1822-1886), a été un criminaliste distingué.

ehwé ou **évé** n. m. Groupe de langues parlées par des tribus nègres de la partie occidentale du golfe de Guinée.

Eibar, comm. d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), au pied du mont Urco; 11.800 hab. Fabriques d'armes blanches et d'armes à feu, de bijoux en acier damasquiné.

Eibensichitz. Géogr. V. Ivantchice.

Eibenstock, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur un affl. de la Mulde; 9.200 hab. Ch.-lieu de bailliage. Mines d'étain et de fer. Fabrication de produits chimiques, verreries, broderies, mousseline et dentelles.

Eibergen, comm. des Pays-Bas (Gueldre, arrond. de Zutphen), sur la Berkel, affl. de l'Yssel; 7.200 hab. Tanneries, tuileries.

Eich, comm. du grand-duché de Luxembourg, sur l'Alzette; Forges. Incorporée à Luxembourg dont elle est faubourg.

Eichendorff (Joseph, baron d'), poète allemand, né à Lubowitz (Haute-Silésie) en 1788, mort à Neisse en 1857. Il fut successivement référendaire (1816), conseiller de régence, enfin conseiller intime au ministère des cultes. Ses œuvres littéraires en font le dernier et le plus original écrivain de l'école romantique en Allemagne. Citons de lui : *Bonheur et Fin de Meyerbeth* (1828); *les Amoureux*, comédie; *le Roman allemand au XVIIIe siècle dans ses rapports avec le christianisme*. Dans ses œuvres de longue haleine, Eichendorff marque un lyrisme échevelé, avec une tendance au mysticisme chrétien. Il excelle dans les nouvelles. Celle qui a pour titre *Extraits de la vie d'un vaurien*, publiée en 1826 avec *la Statue de marbre*, est un chef-d'œuvre.

Eichhoff (Frédéric-Gustave), philologue et littérateur français, né au Havre en 1799, mort à Paris en 1875. Il fut professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Lyon (1842), inspecteur général de l'enseignement secondaire (langues vivantes) [1855], et membre correspondant de l'Académie des inscriptions. Il a laissé de très nombreux ouvrages. Citons parmi ces publications : *Dictionnaire étymologique des racines allemandes* [en collaboration avec de Suckau] (1840); *Etudes grecques sur Virgile* (1825); *Grammaire générale indo-européenne* (1867); etc.

Eichhorn (Johann-Gottfried), orientaliste et historien allemand, né à Dœrenzimmern en 1752, mort à Gœttingue en 1827. En 1775 il fut nommé professeur de langues orientales à Iéna, puis à Gœttingue en 1788. Il devint, en 1813, directeur de la *Société royale des sciences*. Son activité scientifique a été considérable. Ses ouvrages sur les temps modernes ont vieilli : *l'Histoire générale de la civilisation et de la littérature de l'Europe moderne* (1796-1799); *Coup d'œil sur la Révolution française* (1797); *Histoire de la littérature depuis son origine jusqu'aux temps modernes* (1805-1813, inachevé); *Histoire universelle* (1799-1814); *Histoire des trois derniers siècles* (1803-1806); etc. Ses ouvrages de philologie orientale ont gardé leur intérêt : il s'attacha à expliquer les monuments bibliques par les productions des autres peuples sémitiques. Citons : *Introduction historique et critique à l'Ancien Testament* (1780-1783); *Introduction au Nouveau Testament* (1804-1814); *Bibliothèque générale de littérature biblique* (1787-1801). On lui doit aussi des travaux sur l'islamisme. — Son fils, Charles-Frédéric, historien et jurisconsulte, né à Wertheim, mort à Berlin (1781-1854), a écrit une *Histoire des Etats et du Droit en Allemagne*.

Eichhorn (Jean-Albert-Frédéric), homme d'Etat prussien, né à Wertheim en 1779, mort à Berlin en 1859. Patriote exalté, il prit une part active aux événements de 1813 et fut employé ensuite à l'administration des pays occupés par les Alliés; il publia, à ce sujet, un opuscule intitulé : *l'Administration centrale des Alliés sous le baron de Stein* (1814). En 1815, il administra les départements français occupés par les Prussiens; en 1821, il devint directeur au ministère des affaires étrangères; enfin, en 1840, ministre de l'instruction publique. La révolution de 1848 mit un terme à sa carrière politique.

Eichhorn (Charles-Frédéric), historien et jurisconsulte allemand, né à Iéna en 1781, mort à Cologne en 1854. Etudiant puis *privatdozent* à Gœttingue (1805), il devint professeur de droit à Francfort-sur-l'Oder (1811), à Berlin (1817), à Gœttingue, puis, après une courte retraite pour raisons de santé (1828-1831), à Berlin de nouveau (1831). En 1833 il entra dans la magistrature. Chef de l'école historique du droit en Allemagne, codirecteur de l'importante revue fondée par Savigny : *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, il a écrit notamment : *Deutsche Staats und Rechtsgeschichte* (Gœttingue, 1808-1818; 5e édit., 1843-1846); *Einleitung in das deutsche Privatrecht* (1824).

Eichhorn (Christopher), écrivain suédois, né et mort à Stockholm (1837-1889). Il a publié : *Etudes suédoises* (1869-1872); *Nouvelles études suédoises* (1881), recueils d'études historiques et artistiques; *l'Architecture suédoise* (1871); des éditions de textes, et un nombre considérable d'articles de critique.

Eichhorn (Hermann von), général allemand, né à Breslau en 1848, mort à Kiev en 1918. Entré en 1866 au 2e régiment de la Garde à pied, il prit part à la campagne austro-allemande de Sadowa, puis à la guerre contre la France en 1870. Il fut ensuite affecté à l'état-major où, jusqu'en 1904, il fit une carrière rapide; il était général d'infanterie (commandant de corps d'armée) en 1905. Pendant la Grande Guerre de 1914-1918, le général von Eichhorn commanda la Xe armée allemande sur le front russe, avec laquelle il prit part en 1915 à la bataille de Lyck ou des lacs de Mazurie et aux divers engagements qui se produisirent entre Augustovo, Mariampol et Pilviski. Peu après, il s'emparait de Kovno, repoussait les Russes à la bataille du Niémen (août-septembre 1915) et entrait dans Vilna. Il combattit ensuite entre Krevo, Smorgon et le lac Narotch. A partir de juillet 1915, von Eichhorn recevait, en plus du commandement de la Xe armée, celui d'un groupe d'armées, dit « Groupe von Eichhorn ». Nommé général feldmarschal en décembre 1917, il présida, au début de 1918, à l'occupation de l'Ukraine, et s'empara de Kiev, de Sébastopol et de Rostov en Crimée. Il fut assassiné à Kiev en juillet 1918.

Eichler (Henry), ébéniste allemand, né à Lippstadt (Meïssen) en 1637, mort en 1719 à Augsbourg, où il était venu se fixer après 1677. Henry Eichler exécuta, souvent en collaboration avec Christian Elbrech, nombre d'œuvres remarquables, armoires et bureaux, cadres de miroirs, corps d'horloges et buffets d'orgues, avec des sculptures représentant des paysages, des feuillages, des fruits ornés de nacre et de pierreries. La belle chaire de style baroque dans l'église Saint-Anne à Augsbourg est un ouvrage de Henry Eichler (1682).

Eichler (Auguste-Guillaume), botaniste allemand, né à Neukirchen (Hesse électorale) en 1839, mort à Berlin en 1887. Il s'adonna à l'enseignement à Munich, Graz, Kiel et Berlin (1878). Il a surtout étudié la morphologie des organes floraux. Il termina la *Flora Brasiliensis* de Martius, et publia des monographies sur des familles de plantes : *Diagrammes floraux* (1874-1878); *Conférences de botanique pure et de botanique appliquée à la médecine;* etc.

Eichornia [*è-chor*] n. m. Bot. Genre de pontédériacées, habitant l'Amérique au nombre de douze espèces.

— Encycl. Les *eichornia* sont des plantes aquatiques à fleurs réunies en épis. Un certain nombre d'espèces flottent grâce à un pétiole vésiculeux, et sont cultivées dans les bassins des serres chaudes à cause de leurs belles fleurs bleues. L'*eichornia crassipes* est assez abondant pour entraver la navigation sur les fleuves d'Amérique. Deux espèces sont cultivées dans les parcs sur les pièces d'eau.

Eichrodt (Louis), écrivain allemand, né à Durlach (grand-duché de Bade) en 1827, mort à Lahr en 1892. Il a écrit des articles amusants, des drames, des recueils de vers, etc., le plus souvent sous le pseudonyme de Rodolphe Rodt. Nous citerons de lui : *Vie et Amour* (1856), et les *Poésies rhéno-souabes* (1869).

Eichsfeld, pays montagneux de l'Allemagne centrale, prolongeant au N. la Forêt de Thuringe, dans la direction du Harz. L'Eichsfeld formait, dès 1446, une principauté fief de l'électeur archevêque de Mayence, qui fut unie définitivement à la Prusse en 1815. Celle-ci en céda au Hanovre une partie, qu'elle reprit en s'incorporant le Hanovre en 1866.

Eichsfeldia, petite planète, N° 442, découverte par Wolf-Schwassmann en 1899.

Eichstædt (Henri-Charles-Abraham), philologue allemand, né à Oschatz (Saxe) en 1772, mort à Benndorf, près d'Iéna, en 1848. Il fut professeur à Iéna, où il fonda la *Nouvelle Gazette littéraire*, et devint bibliothécaire (1804). On lui doit de bonnes éditions de Diodore de Sicile et de Lucrèce.

Eichstædt (Rodolphe), peintre allemand, né à Berlin en 1857. Il établit sa réputation comme peintre de portraits, de tableaux de genre et de scènes historiques : *Blücher à Genappe* (1894), *Entre Ligny et la Belle-Alliance* (1895), *Victoire*, scène allégorique (1896), *le Prince Guillaume à Bar-sur-Aube* (1897).

Eichstætt (vieil allem. **Eistätt, Aichstädt**; en lat. lat. *Aureatum* ou *Rubilocus*), ville d'Allemagne (Bavière), sur l'Altmühl, affl. du Danube; 8.000 hab. Ch.-lieu de district. Evêché. Cathédrale (1042), hôtel de ville (1444); sur un rocher, la *Willibaldsburg* (XIVe s.), jusqu'en 1730 résidence des princes-évêques. Vieux fort romain des *Champs décumates*. Saint Boniface y fonda (745) l'évêché d'Eichstætt pour son neveu saint Willibald. — *L'évêché d'Eichstætt* est un des centres religieux fondés par les Carolingiens au delà du Danube et du Rhin pour faire pénétrer le christianisme en plein cœur de l'Allemagne; il était suffragant de Mayence. Vers 1305, il forma une riche principauté ecclésiastique qui fut sécularisée en 1802, cédée en 1817 à Eugène de Beauharnais; les Leuchtenberg la revendirent à la Bavière en 1855. L'évêché fut rétabli en vertu du concordat de 1817-1821.

Eichstetten, bourg d'Allemagne (Bade, circonscription de Fribourg), sur la Dreisam, au pied du Kaiserstuhl; 2.050 hab. Vignobles.

Eichthal (Gustave d'), écrivain français, né à Nancy en 1804, mort à Paris en 1886. Fils d'un banquier juif, il vint jeune à Paris, où il fut converti avec ses parents au catholicisme. Il fut amené au saint-simonisme par Auguste Comte. Il collabora à *l'Organisateur* et au *Globe*. Son esprit religieux et vaguement mystique l'éloigna de Comte pour le rapprocher d'O. Rodrigues, de Bazard et d'Enfantin; après la dispersion du groupe, il partit pour la Grèce où il établit un Bureau d'économie politique en vue de la mise en valeur de ce pays. Devenu suspect, il revint en France, et publia un livre remarqué sur la question d'Orient : *les Deux mondes* (1837). Membre influent des sociétés Asiatique, d'Ethnologie (dont il fut le secrétaire), de Géographie, il fonda en 1867 la Société pour l'encouragement des études grecques. Il tendait à l'établissement d'un christianisme pragmatique. Il a écrit notamment : *De l'état actuel et de l'avenir de l'Islamisme dans l'Afrique centrale* (1841); *Histoire et Origine des Foulahs* (1841); *Etudes sur l'histoire primitive des races océaniennes* (1843); *les Evangiles* (1863; 2 vol.); *la Sortie d'Egypte* (1872); *le Site de Troie* (1875); *Mémoire sur le texte primitif du premier récit de la Création* (1875); *Socrate et notre temps* (1881). Son fils a réuni ses *Mélanges de critique biblique* (1886) et ses mémoires sur *la Langue grecque* (1887).

Eichthal (Eugène d'), publiciste et économiste français, fils du précédent, né et mort à Paris (1844-1936). Président de la Société Franklin, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, membre de l'Académie des sciences morales (1905), vice-président de la Compagnie des chemins de fer du Midi, il a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *la Souveraineté du peuple et le gouvernement* (1895); *Alexis de Tocqueville et la Démocratie libérale* (1897); *la Solidarité sociale et ses nouvelles formules* (1903); *Guerre et Paix internationales* (1908); *Quelques âmes d'élite* (1919); *Un rôle de la mémoire* (1920).

Eichwald, comm. de Bohême (cercle de Teplitz); 4.130 hab. Industrie céramique.

Eichwald (Charles-Edouard), naturaliste russe, né à Mittau (Lituanie) en 1795, mort à Saint-Pétersbourg en 1877. Successivement professeur de zoologie et de médecine à Wilna, à Dorpat, à Saint-Pétersbourg, il se rendit également célèbre par ses voyages scientifiques en Europe, et par ses travaux sur la paléontologie : *le Monde antédiluvien de la Russie* (1840-1847); *Recherches sur la diffusion des animaux fossiles de la Russie* (1857); etc.

Eichwaldia [*èk*] n. f. (de *Eichwald* nom propre). Paléont. Genre de mollusco'ides brachiopodes inarticulés, famille des siphonotrétidés, comprenant des coquilles ovales ou triangulaires, avec le crochet de la valve centrale perforé. Fossiles dans le silurien.

Eichwaldite [*èk*] n. f. Borate naturel d'aluminium. (Variété orthorhombique de jéréméiéwite.)

Eicites [*è-sit'*] n. m. pl. Sectaires du VIIe siècle, qui honoraient Dieu par des sauts et des danses. (On dit aussi hécète, et hicète.)

Eickel, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Westphalie, cercle de Gelsenkirchen); 35.000 hab. Houillères; brasseries; distilleries.

Eicosaèdre [*é-i*] n. m. Géom. S'emploie quelquefois pour icosaèdre.

Eicosane [*é-i*] n. m. Carbure d'hydrogène saturé de formule $C^{20}H^{42}$, fondant à 36°. (Il se rencontre dans les paraffines.)

Eicosénate [*é-i*] n. m. Sel ou éther de l'acide eicosénique.

Eicosénique [*é-i, nik'*] adj. Se dit d'un acide éthylénique de formule $C^{20}H^{38}O^2$ fondant à 50°, obtenu par action de la potasse fondue sur l'acide béhénolique.

Eicosinate [*é-i*] n. m. Sel ou éther de l'acide eicosinique.

Eicosinique [*é-i, nik'*] adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $C^{20}H^{36}O^2$, fondant à 69°, obtenu par action de la soude alcoolique sur le dibromure de l'acide eicosénique.

Eicostologue [*é-i-koss-to-logh'*] n. m. (du gr. *eikostê*, vingtième, et *légein*, recueillir). Antiq. gr. Fermier de l'impôt du vingtième sur les entrées ou sorties de marchandises à Athènes.

Eicosylène [*é-i*] n. m. Carbure acétylénique de formule $C^{20}H^{38}$ bouillant à 314°, préparé à partir des paraffines de lignites.

Eider [*é-dèr'*] n. m. (mot islandais). Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des anatidés, tribu des fuligulinés,

comprenant des canards propres à l'hémisphère boréal.

— Encycl. On connaît quatre espèces d'*eiders;* la plus répandue dans l'extrême Nord, de l'Islande au Groenland, est l'eider vulgaire (*somateria mollissima*), canard blanc et noir, long de 0m,60.

Eider.

On a tellement détruit ces oiseaux et leurs œufs, bien qu'ils nichent dans les falaises inaccessibles, pour s'emparer du fin duvet dont la femelle garnit son nid, qu'on a dû réglementer leur exploitation par des lois en vigueur dans la Scandinavie et l'Islande. Il faut dépouiller douze nids pour faire une livre d'édredon. En Norvège, on entretient les *eiderholm* (lieux où nichent les eiders) ; on les y soigne, on respecte les œufs, et l'on ne prend le duvet que quand les petits sont éclos.

EIDER (dans l'anc. littérat. du Nord : *Agir Dör* [Porte du dieu de la mer]), fleuve côtier d'Allemagne (Holstein). Il naît près de Kiel, baigne Rendsburg, Friedrichstadt et Tœnning, et finit dans la mer du Nord par un vaste estuaire. Cours, 188 kil.

Ce fleuve, qui met presque en communication naturelle les deux mers Baltique et du Nord fut, dès la fin du VIIIe siècle, relié à la baie de Kiel par un canal ; puis transformé en un canal des deux mers (172 kil. de long, y compris l'estuaire et les nombreux méandres), appelé *canal de l'Eider;* depuis, la construction du *canal Empereur-Guillaume*, de la Baltique à la mer du Nord, qui emprunte aussi à l'Eider une partie de son cours, il a perdu toute importance.

EIDÉTIQUE [*é-i, tik'*] adj. (gr. *eidètikos;* de *eidos,* image). Psychol. Nom donné à des sujets (jeunes) dont la mémoire visuelle serait de telle nature que, les yeux fermés, ils découvriraient dans l'image qu'ils se représentent des détails qu'ils n'auraient pas remarqués en percevant l'objet. V. *Supplément.*

EIDINGHAUSEN, bourg d'Allemagne (Westphalie), sur le Kaar, affl. du Weser ; 2.900 hab. Eaux minérales.

EIDKUHNEN ou **EYDTKUHNEN,** anc. bourg d'Allemagne (Prusse-Orientale), auj. en Lituanie (U. R. S. S.), sur le Niémen ; 6.000 hab. Distilleries. Commerce de transit : céréales, bestiaux, etc.

EIDOTHÉA. Myth. gr. Nymphe de la mer, fille de Protée. Elle eut pitié de Ménélas qui, après la guerre de Troie, avait été jeté par la tempête dans l'île de Pharos, près de la côte d'Egypte. Elle lui indiqua les moyens de surprendre Protée et de le contraindre à lui dévoiler l'avenir et à faciliter le retour des Grecs dans leur patrie.

EIDOTROPE [*é-i*] n. m. (du gr. *eidos,* apparence, et *tropê,* changement). Instrument qui fait voir des formes diverses, des changements d'apparence, comme le kaléidoscope.

EIDSVOLD, ville de Norvège (prov. d'Oslo, district d'Akershus), sur le Vormen ; 10.430 hab. L'indépendance de la Norvège y fut proclamée en 1814.

EIFEL [*é-i*], plateau boisé de l'Allemagne occidentale, en Prusse-Rhénane, continuant vers l'E. les « hautes fagnes » des Ardennes, depuis la frontière du Luxembourg jusqu'au Rhin. Des volcans éteints surmontent son plan de schistes, de grès et de calcaires. Point culminant, le *Hohe-Acht* (787 m.).

EIFÉLIEN [*é-i, li-in*], **ENNE** adj. (de *Eifel*). Géol. Nom donné par Dumont (1848) à l'étage inférieur du dévonien moyen.

— *Substantiv.* et au masc. : *L'*EIFÉLIEN.

— Encycl. *L'eifélien* est caractérisé par la présence de deux céphalopodes : *agoniatites occultus* et *anarcestes subnautilinus.* Le type en a été pris dans l'Eifel (Prusse-Rhénane) où il est à l'état de schistes à *calceola sandalina;* mais le faciès se modifie très vite et, au N.-E. de Cologne, l'eifélien est à l'état de schistes à végétaux qui annoncent l'approche du continent.

EIFFEL (Alexandre-Gustave), ingénieur français, né à Dijon en 1832, mort à Paris en 1923. Rénovateur de l'industrie des constructions métalliques, et l'un des principaux fondateurs de la science aérodynamique. Sorti de l'École centrale des Arts et Manufactures en 1855, il dirigea dès 1858 les travaux de construction du pont métallique de Bordeaux reliant les réseaux du Midi et de l'Orléans. Il y appliqua en grand, pour la première fois, la méthode toute nouvelle de fondation à l'air comprimé, à l'exécution des piles tubulaires. Il construisit ensuite le pont de Nive à Bayonne et les ponts de Capdenac et de Florac. En 1868 il exécuta les deux grands viaducs sur piles métalliques de la Sioule et de Neuvial sur la ligne de Commentry à Gannat, puis construisit toute une série de ponts et de viaducs en France et à l'étranger ; en France, en 1882 le viaduc de Garabit (dont le plan avait été conçu par l'ingénieur Léon Boyer), qui reste un des plus audacieux ouvrages de ce genre. A la même époque il perfectionnait la technique de lancement des tabliers de ponts en porte à faux, et s'occupait de nombreux autres travaux en France et à l'étranger. Il faut citer à part le pavillon de la Ville de Paris à l'Exposition de 1878, et la façade principale de cette même Exposition. Il assuma la charge de la construction des écluses de Panama, mais ne put achever cette œuvre, et, impliqué en 1893 dans l'affaire de Panama, il en sortit la tête haute. Enfin, en 1889, il construisit pour l'Exposition universelle la tour de 300 m. de hauteur qui a contribué à rendre son nom populaire.

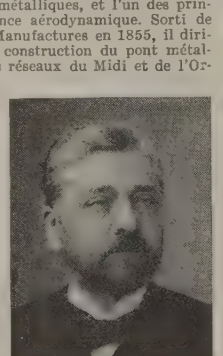
Eiffel. — Cl. Nadar.

Les études de la tour l'amenèrent à s'occuper d'aérodynamique, et dès sa construction il l'utilisa, en y créant un laboratoire pour des expériences dont il publia les résultats en 1907, puis en 1910. En 1912, il installa à Auteuil le premier laboratoire d'aérodynamique, dans lequel ont été effectuées toute une série d'expériences sur des modèles d'avions, d'ailes, et même de hangars. Les résultats en furent publiés en 1914. Pendant la guerre de 1914 à 1918, il poursuivit ses expériences sur les voilures des avions, corps fuselés, hélices, projectiles, etc. ; et en 1921 il fit don de son laboratoire à l'Etat.

Tour Eiffel.
Cl. Archives photogr.

L'œuvre d'Eiffel peut être considérée comme le fondement de l'aérodynamique et de l'aviation.

Eiffel (tour), tour de 300 m. de hauteur, édifiée au Champ-de-Mars, à Paris, par l'ingénieur français Eiffel. Toute en fer, la tour Eiffel est constituée par quatre montants en treillis rectilignes jusqu'à la première plate-forme, curvilignes ensuite, reliés par des poutrelles horizontales formant ceinture et portant des plates-formes. Son poids total est de 9 millions de kg. Les trois plates-formes accessibles au public sont placées, la première à 57 m., la seconde à 115 m., la troisième à 276 m. ; on y accède au moyen d'escaliers ou d'ascenseurs.

Au-dessus de la troisième plate-forme, un campanile porte à la jonction de ses quatre arceaux un phare, surmonté lui-même d'une quatrième plate-forme, qui se trouve située à 300 mètres au-dessus du sol.

La tour Eiffel est utilisée aujourd'hui, en raison de sa hauteur, comme antenne émettrice de télévision.

EIGER, sommet des Alpes Bernoises, au S.-E. d'Interlaken, dont le flanc est traversé en tunnel par le chemin de fer de la Jungfrau. Alt., 3.975 m.

EIGNES [*ègn', gn* mll] n. f. pl. Œnol. Marc de raisin, dans la Champagne.

EIJKMAN (Christian), médecin hollandais, né à Nijkerk (Hollande) en 1858, mort à Utrecht en 1930. Connu par ses travaux sur le béribéri, qui amenèrent la découverte des vitamines. Prix Nobel (1929).

EIJSDEN ou **EISDEN,** comm. des Pays-Bas (prov. de Limbourg, arrond. de Maëstricht), sur la Meuse ; 3.300 hab.

EIKER [*è-kèr*] n. m. Bateau de charge hollandais, long, étroit et servant au déchargement de la tourbe.

EILBERT, orfèvre-émailleur allemand, qui fut moine au monastère de Saint-Pantaléon, à Cologne, au XIIe siècle. Dans le palais du duc de Cumberland, à Vienne, est conservé un autel portatif qui est le chef-d'œuvre d'Eilbert. Une réplique, moins soignée, de ce chef-d'œuvre, se trouve au Welfenschatz. D'autres ouvrages d'Eilbert sont à Siegbourg (église Saint-Maurice), à Munich (abbaye), à Darmstadt (musée), à Berlin (Musée des arts décoratifs). Le style ornemental d'Eilbert est dérivé de celui de l'atelier de Hildesheim, lui-même influencé par l'antique à travers le style carolingien. L'atelier d'Eilbert servit d'intermédiaire entre l'école du Rhin et l'école de Saxe. Ses élèves accomplirent les grands travaux rhénans de fonderie, dont le cloître de Saint-Pantaléon demeura le centre.

EILEITHYIA ou **EILEITHYIASPOLIS.** Géogr. anc. Nom grec de Nekhabît, la capitale pharaonique du troisième nome de la Haute-Egypte. (La déesse *Nekhabît,* de qui la ville tenait son nom, avait le même rôle chez les Egyptiens qu'Eileithyia chez les Grecs et Lucine chez les Romains.) V. Nekhabît.

EILEITHYIA. Myth. gr. V. ILITHYIE.

EILENBURG ou **EILENBOURG,** ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe, cercle de Mersebourg), sur la Mulde, affl. de l'Elbe ; 18.810 hab. Vieux château, jadis place de guerre. Fonderies de fer, filatures de coton, commerce de bestiaux.

EILENDORF, bourg d'Allemagne (Prusse-Occidentale, cercle d'Aix-la-Chapelle) ; 11.500 hab. Exploitation de chaux, de dolomie. Verrerie.

EILHART D'OBERG, poète allemand, qui vécut à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe à la cour de Henri le Lion, duc de Saxe. Il traduisit en allemand vers 1190 une version du poème de *Tristan et Isolde* antérieure à celle que reproduisit plus tard Gottfried de Strasbourg. Le poème d'Eilhart, qui a été transmis de façon défectueuse, respire encore la rudesse des mœurs et de la langue que la poésie courtoise allait bientôt faire oublier.

EILSEN, ville d'Allemagne (Schaumbourg-Lippe), sur un affluent du Weser ; 4.000 hab. Eaux minérales ferrugineuses et sulfureuses. Fabrication de toiles.

EILSLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse, régence de Magdebourg) ; 2.900 hab. Distilleries, sucreries.

EIMBECK ou **EINBECK,** ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hanovre), sur la Leine, affl. de l'Aller ; 9.700 hab. Culture du lin, tissage de toiles. Vieille capitale d'une ancienne principauté allemande. Brasseries. Fabriques de produits chimiques.

EIMER [*a-i-mèr'*] n. m. (mot allem. signif. *seau*). Nom d'une ancienne mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, ainsi qu'en Hongrie et dans la Suisse allemande. (Cette mesure possède, suivant les endroits où elle est employée, une valeur différente.)

EIMERIA [*é-i-mé*] n. f. Genre de protozoaires grégariniens caractérisés surtout par la forme des sporozoïtes en tonnelet. (Plusieurs espèces de ce genre ont été trouvées chez l'homme ; plusieurs autres sont communes chez le lapin ; et l'une d'elles provoque la coccidion hépatique.)

EIMMART ou **EIMART** (Georges-Christophe), dit le **Jeune,** peintre, graveur et astronome allemand, né à Ratisbonne en 1638, mort à Nuremberg en 1705. Il peignit des tableaux d'histoire et des portraits, et dessina ou grava des oiseaux et des plantes. Il dirigea, jusqu'à sa mort, l'observatoire de Nuremberg. On a de lui : *Iconographia nova contemplationum de sole* (1701). Il avait exécuté lui-même plusieurs instruments d'astronomie ; entre autres, une sphère armillaire.

EIMSBÜTTEL, ville d'Allemagne, sur l'Alster affl. de l'Elbe. Taillerie de diamants. Fait partie de l'agglomération de Hambourg.

EINAR Fostri (Sigurd Thordarson, surnommé), poète islandais (début du XVe s.), auteur d'un curieux poème héroï-comique : *Skidarima.*

EINAR Gilsson, scalde islandais du XIVe siècle. Magistrat et poète, il présida les assises de l'Islande occidentale et septentrionale (1367) et composa de nombreuses œuvres poétiques (*Olafsrima, Gudmundardrapa*).

EINAR Haflidason, annaliste islandais, né vers 1307, mort en 1393. Prêtre, secrétaire de l'évêque Laurentius, official, il partagea sa vie entre ses fonctions ecclésiastiques et des travaux littéraires, dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous. Son œuvre principale est une biographie de l'évêque Laurentius Kalfsson de Hólar (1323-1330).

EINAR Helgason, surnommé **Skalaglamm** (*le Son du plateau*), scalde islandais du Xe siècle, entra au service du duc Hakon et reçut de lui un plateau sonore (d'où son surnom) et un bouclier. Son poème, *Vellekla,* dont on possède des parties, est consacré à Hakon.

EINAR Sigurdson, poète islandais, né à Hraun en 1539, mort à Heydals en 1626. Pasteur, il fut un des premiers représentants de la littérature réformée. Il a écrit grand nombre de psaumes et de cantiques, souvent réimprimés dans les livres de prières de son pays jusqu'au XVIIIe siècle.

EINAR Skulason, surnommé **le Prêtre,** scalde islandais du XIIe siècle. Issu de la famille des Myramenn, qui se rattachait à Egil, il parcourut les pays scandinaves et visita de nombreuses cours. Bien qu'il soit à différentes reprises revenu en Islande et y soit probablement mort, il composait encore des chants en Norvège en 1159. Il est l'auteur d'une célèbre *drapa* en l'honneur de saint Olaf. Ordonné prêtre en Islande en 1135, il fut le dernier des grands scaldes voyageurs.

EINAR Eindridason, surnommé **Tambaskâlfver** (*l'Archer*), prince norvégien, mort en 1053. Il soutint d'abord Olaf Tryggvason, mais, après la victoire de Erik et Sven Hakonarson sur celui-ci à Svöldr, il se réconcilia avec les vainqueurs dont il épousa la sœur. Tuteur de son neveu Hakon, fils d'Erik, il quitta la Norvège après la bataille de Ness, mais reprit une grande influence lorsque Knut le Grand, oncle d'Hakon, eut restauré celui-ci en qualité de vice-roi. Il fut assassiné avec son fils par Harald Hârdrâde, à Trondhjem.

EINARD (saint), en latin **Eginardus,** abbé de Fontenelle (Pays de Caux), mort en 829. Elevé à la cour de Charlemagne, moine, abbé de Fontenelle, puis, par la nomination de Louis le Débonnaire, intendant d'Aix-la-Chapelle, il quitta ces dernières fonctions et rentra dans son abbaye. — *Fête le 18 mai.

EINAUDI (Luigi), économiste italien, né en 1874, président de la République en 1948.

EINDHOVEN ou **EYNDHOVEN,** ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), au confluent de la Gender avec la Dommel, affl. de la Meuse ; 122.186 hab. Fabrique de cotonnade, de lainage, de toile, de dentelles, d'étoffes imprimées. Fabrication de cigares.

EINEM (Karl von), général allemand, né à Herzberg (Harz) en 1853, mort à Muelheim (Ruhr) en 1934. Entré en 1870 au 14e régiment de uhlans, il était promu officier au cours de la guerre franco-allemande. En 1880, on l'affectait à l'état-major du 15e corps d'armée à Strasbourg. Après avoir commandé de 1893 à 1895 comme lieutenant-colonel le 14e régiment de cuirassiers à Münster, il passait colonel en 1897 et était nommé chef d'état-major du VIIe corps d'armée à Cologne. Major général en 1900, et appelé au ministère de la guerre, lieutenant général en 1902 et ministre de la guerre l'année suivante, il prenait en 1909 le commandement du VIIe corps d'armée. C'est à la tête de ce corps d'armée qu'il partit au début de la Grande Guerre, mais dès novembre 1914 on lui confia le commandement de la IIIe armée en Champagne. Colonel général en janvier 1915, il prit part, toujours à la tête de cette armée, aux divers combats ou engagements qui, jusqu'en 1918, se déroulèrent autour de Reims.

EINHARD. Biogr. V. Eginhard.

EINHERJAR [*è-nèr'*] n. m. pl. (mot scand. venu du nordique et signif. *excellents guerriers*). Nom donné, dans la mythologie scandinave, aux héros morts sur le champ de bataille, et qui sont reçus dans le *Walhalla,* par Odin.

EINSIEDEL, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau) ; 5.000 hab. Filature de coton, papeterie, fabrique de bonneterie.

EINSIEDELN (*Notre-Dame-des-Ermites*), bourg de Suisse (cant. de Schwyz), dans un vallon sauvage ; 8.200 h. Grande abbaye de bénédictins, avec une image miraculeuse de Vierge Noire, qui attire, chaque année, plus de 100.000 pèlerins (Belle bibliothèque, intéressants manuscrits). Importantes imprimeries, fabriques d'objets de dévotion.

EINSTEIN (Albert), physicien allemand, né à Ulm en 1879, mort à Princeton (New-Jersey) en 1955. Il fit ses études en Suisse, où il séjourna à partir de 1894, prenant en 1901 la nationalité helvétique. Il fut d'abord professeur privé, puis ingénieur expert à l'Office de brevets de Berne (1902). Professeur en 1909 à l'université de Zurich, puis en 1912 à l'Institut polytechnique de cette ville, il avait entretemps occupé une chaire à Prague (1910). En 1913, il était nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin et directeur, pour la physique, de l'Institut Empereur-

Guillaume. Il demeura à Berlin jusqu'en 1933, mais effectua de nombreux voyages à l'étranger après la Première Guerre mondiale, ses théories étant devenues célèbres et lui ayant valu, en 1921, le prix Nobel. C'est alors que les persécutions raciales du régime national-socialiste l'obligèrent à quitter l'Allemagne. Il résida d'abord en France, où il professa au Collège de France, puis en Belgique et en Angleterre. Il s'installa enfin aux Etats-Unis, où il devint professeur de physique théorique à l'Institut d'études supérieures de Princeton. En 1940, il fut naturalisé Américain.

Einstein. — Cl. H. Manuel.

Einstein est sans conteste le plus grand savant de l'époque présente ; son œuvre de physique mathématique est considérable, et elle a marqué profondément la science moderne. Il est surtout connu pour sa création de la théorie de la relativité du temps et de l'espace, qui comporte trois parties : la relativité restreinte (1905), qui modifie les lois de la mécanique newtonienne et introduit l'équivalence de la masse et de l'énergie ; la relativité généralisée (1916), théorie de la gravitation concernant un univers à quatre dimensions, courbe et fini ; la théorie du champ unitaire enfin, réunissant en une même synthèse la gravitation et l'électromagnétisme (v. RELATIVITÉ). Ces théories, bâties *a priori*, recurent, à l'échelle atomique ou astronomique, lorsque entrent en jeu des vitesses ou des masses considérables, les confirmations expérimentales les plus brillantes.

En dehors de cette œuvre d'une importance exceptionnelle, Einstein est également l'auteur d'un très grand nombre de travaux de physique théorique. Appliquant le calcul des probabilités au mouvement brownien, il a obtenu une valeur du nombre d'Avogadro. Il comprit le premier l'intérêt de la théorie des quanta, et en fit en 1905 l'application à l'énergie rayonnante, ce qui l'amena à l'hypothèse des *photons*, particules de lumière transportant un quantum d'énergie. Cette théorie lui permit d'expliquer l'effet photo-électrique et d'en découvrir les lois.

Ennemi de l'injustice et pacifiste convaincu, Einstein essaya de toutes ses forces de venir en aide aux opprimés, et, en 1950, de faire aboutir les projets de contrôle international de l'énergie atomique.

EINTHOVEN (Willem), physiologiste hollandais, né à Samarang (Java) [1860-1927]. Prix Nobel (1924).

EINVILLE-AU-JARD, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kil. de Lunéville, sur le Sanon ; 1.107 hab. Sel gemme.

EINZ [*inz'*] adv. (lat. *intus*). Dedans. (Vx.)

EIPEL. Géogr. V. UPICA.

EIR. Myth. scand. Déesse scandinave, versée dans l'art médical.

EIRE, nom officiel de l'Etat libre d'Irlande depuis 1938.

EISACK, torrent italien du Tyrol méridional, qui naît près du col du Brenner (1.362 m.), passe devant la forteresse de Franzensfeste, Brixen et Botzen, puis finit dans l'Adige (rive gauche). Cours, 96 kil.

EISAI, nom d'un religieux (1141-1215) qui passe pour avoir importé de Chine au Japon (1191) l'usage du thé, ainsi que les doctrines mystiques dont s'inspira la grande secte *zen*.

EISEN (*Charles*-Dominique-Joseph), peintre et dessinateur français, né à Valenciennes en 1720, mort à Bruxelles en 1778. Il était fils d'un artiste belge, François Eisen, peintre de genre et graveur à l'eau-forte. Charles peignit quelques tableaux, mais s'attacha surtout à la composition de petits sujets destinés à illustrer des ouvrages. On estime surtout les vignettes des *Contes* de La Fontaine (1762), des *Métamorphoses* d'Ovide (1767), de *la Henriade* ; les vignettes et culs-de-lampe des *Baisers* de Dorat. Ces compositions excellent par la grâce, et par une étonnante variété.

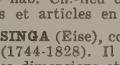
Eisen.

EISENACH (en lat. **Isenacum**, en vieil allem. **Isenach**), ville d'Allemagne (Thuringe), au confluent de la Nesse et de la Hœrsel, affl. de la Werra ; 44.000 hab. Ch.-lieu de cercle et de district. Produits chimiques et couleurs, pisciculture et imitation de poteries anciennes ; meubles, tanneries, automobiles. Elle conserve son château grand-ducal (1742) ; son hôtel de ville (1641) ; la maison où vécut Luther enfant ; les églises Saint-Nicolas (1150 ; de style roman) et Saint-Georges (style gothique). Patrie du musicien J.-Sébastien Bach. — Aux environs, villégiatures fréquentées, entre autres la Wartburg. De 1596 à 1743, Eisenach a été la capitale d'une principauté appartenant à la ligne Ernestine de la maison de Saxe ; la branche de Weimar, seule survivante de cette ligne, l'unit en 1741 à ses autres domaines. Mais la principauté d'Eisenach, agrandie de quelques parties de la Hesse et de l'évêché de Fulda, forma en 1845 le cercle d'Eisenach.

Eisenach (CONFÉRENCE ÉVANGÉLIQUE D'), tenue pour la première fois en 1852. Réunion des délégués des Eglises évangéliques de langue allemande pour la défense des intérêts communs.

Eisenach (CONVENTION D'), conclue le 11 juillet 1853 entre l'ancienne *Confédération germanique* et l'Autriche pour l'assistance médicale et l'ensevelissement de leurs sujets respectifs. Avant la guerre de 1914 elle subsistait entre l'Autriche et l'Empire germanique, et aussi entre la Bavière et « l'Alsace-Lorraine » d'une part et les autres Etats confédérés, de l'autre.

EISENBERG, ville d'Allemagne (Saxe-Altenbourg) ; 11.400 hab. Ancienne résidence ducale et capitale du duché de Saxe-Eisenberg, qui, plus tard, se confondit avec le duché de Saxe-Altenbourg. Fabrication de pianos. — Bourg de Bavière (Palatinat) ; 3.500 hab. Forges et fonderies. Fabriques de produits en terre réfractaire.

EISENBROD. Géogr. V. JELEZNY-BROD.

EISENERZ, ville d'Autriche (Styrie), dans les Alpes Styriennes ; 8.450 hab. Industrie du fer. Gisements de fer.

EISENHOWER (Dwight-David), général américain, né à Dennison (Texas) en 1890. Il fit ses études à West Point d'où il sortit en 1915, et fut, pendant la Grande Guerre, officier instructeur en Pennsylvanie. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Eisenhower prit, en 1942, le commandement du théâtre d'opérations en Europe et organisa le débarquement allié en Afrique du Nord. Le 11 février 1943, il était nommé chef suprême des armées alliées en Afrique du Nord et, le 24 décembre 1943, commandant suprême des forces d'invasion. A ce titre, il dirigea le débarquement allié en Normandie et les campagnes victorieuses des armées alliées en Europe (1944-45). Il devint commandant suprême des gouvernements militaires alliés en Allemagne (oct. 1944), chef d'état-major de l'armée américaine (nov. 1945). Il quitta l'armée pour devenir président de l'université de Columbia (1948). V. *Supplément*.

Général Eisenhower.

EISENSCHMIT (Jean-Gaspard), médecin et mathématicien français, né et mort à Strasbourg (1656-1712). Docteur en 1684, il se livra ensuite à l'étude des mathématiques.

EISENSTADT, ville d'Autriche (capitale du Burgenland), sur le versant sud des collines de la Leitha ; 3.050 hab. Ch.-l. de district. Château, de style italien, bâti en 1683 par le prince Paul Esterhazy, alors palatin de Hongrie. (Ville hongroise avant 1920.)

EISERFELD, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Westphalie), au confluent de l'Eiserbach avec la Sieg ; 6.000 hab. Mines et fonderies de fer, de cuivre, de zinc.

EISFELD, ville d'Allemagne (Thuringe), sur la Werra ; 4.650 hab. Ch.-lieu de district. Porcelaines et verreries ; jouets et articles en bois.

EISINGA (Eise), conseiller d'Etat et astronome néerlandais (1744-1828). Il inventa un planétaire remarquable par ses dimensions et par son mécanisme.

EISITÉRIES [*è-zî-té-rî*] n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifices qu'offraient les magistrats d'Athènes avant d'entrer en charge. || Sacrifice qu'offrait le sénat, au commencement de l'année.

EISLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), sur la Bose, tributaire de la Saale ; 23.897 hab. Salpêtreries, fonderies, produits chimiques, toiles de lin. Mines de cuivre et d'argent aux environs. Patrie de Luther.

Eisler (EXPLOSIF D'), explosif composé de nitrate de soude : 70,1 ; soufre : 17,6 ; charbon : 12,25 ; sucre : 1,2 ; cendres : 1,2 ; eau : 0,83.

EISNER (Salomon CZOSNOWSKY, dit **Kurt**), écrivain socialiste et homme politique allemand, né à Berlin en 1867, assassiné à Munich en 1919. Originaire d'une famille de juifs galiciens, il entra dans le parti socialiste et devint un des collaborateurs du *Vorwärts*. Lors de la révolution de 1918, il devint premier ministre, ministre des affaires étrangères, enfin premier ministre président de la République bavaroise. Il chercha vainement à séparer la Bavière des autres Etats germaniques. Il fut tué par le comte Arco-Valley.

EISSA- (ou **ISSA-**) **IBN MOÛSSA**, général musulman, gouverneur de l'Ifrikiya, né dans le Khorassan, mort vers la fin du VIIIe siècle. Les troupes de Mohammed ibn-el-Ashath, qui gouvernait l'Egypte au nom du calife El-Mansor, se révoltèrent contre leur chef en 148 (765 de J.-C.) et mirent à sa place Eissa ibn Moûssa. El-Mansor envoya immédiatement contre lui El-Aghlab, qui le mit en déroute.

EISSA- (ou **ISSA-**) **ABOU-BEKR IBN MOÛSSA**, surnommé IBN WIZÎR, général musulman, de la tribu de Koûmiya, tué en 1282. Il servit d'abord sous les sultans hafsides El-Mostanser, El-Wathik et Abou-Ishak ; mais, sous le règne de ce dernier, il s'allia avec les Aragonais et se déclara indépendant dans Constantine ; le souverain de Bougie, Abou-Faris, marcha contre lui et le mit à mort. — Les historiens européens l'appellent BOLBOQUET.

EISSPATH [*a-iss-pat'*] n. m. Silicate naturel d'aluminium et de potassium, que l'on a trouvé au Vésuve, et qui est une variété transparente de feldspath orthose. || Syn. de SANIDINE.

EISTEDDFODD [*a-iss*] n. m. Assemblée des Celtes du pays de Galles, qui se réunit chaque année.

— ENCYCL. L'*eisteddfodd*, composé des druides, des ovates et des bardes (ce bardisme est, bien entendu, christianisé) se réunit annuellement sous les auspices du *Gorsedd beirrai ynys Prydain* (Trône des bardes de l'Ile de Bretagne). Cette institution très ancienne a été, après une longue interruption, reprise en 1819. Elle a pour objet de perpétuer par des chants, des lectures, les traditions celtiques. Elle s'est mise en relation avec les autres groupements celtiques d'Ecosse, d'Irlande et de France.

EITLANDITE [*èt'*] n. f. Minér. Niobate et titanate naturels d'yttrium et d'uranyle.

EITNER (Robert), compositeur et musicographe allemand, né à Breslau en 1832, mort à Templin en 1905. Il a publié diverses compositions et fondé, en 1863, une école de musique. Mais Eitner est surtout l'auteur d'écrits importants : *Guide pour l'enseignement du piano* (1871) ; *Table de nouvelles éditions d'anciennes œuvres musicales depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1800* (1871) ; *Bibliographie des recueils de musique des XVIe et XVIIe siècles* (1877), en société avec Haberl, Lagerberg et Pohl, et de nombreux travaux d'histoire et de bibliographie.

EITORF, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, cercle de la Sieg), sur la Sieg ; 7.300 hab. Mines de fer, de cuivre.

ÉJACULATEUR, TRICE adj. Anat. Qui sert à l'éjaculation : *Les muscles, les canaux* ÉJACULATEURS.

— *Par extens.* Qui a rapport à quelque action mystérieuse s'exerçant à distance.

— ENCYCL. Anat. Les conduits *éjaculateurs* sont deux canaux à parois contractiles, qui conduisent le sperme des vésicules séminales au canal de l'urètre, à travers la prostate, et contribuent ainsi à l'éjaculation.

ÉJACULATION [*si-on*] n. f. Physiol. Emission énergique et saccadée de quelques sécrétions, et particulièrement du sperme.

— *Par extens.* Emission de la lumière ; éruption volcanique ; lancement de projectiles. (Vx.)

— Ascét. Courte prière, émise avec ferveur.

ÉJACULATOIRE adj. Physiol. Relatif à l'éjaculation du sperme : *Les organes* ÉJACULATOIRES.

ÉJACULER [*lé*] v. tr. (du lat. *ejaculari*, darder). Physiol. Emettre vivement, lancer avec force au dehors, en parlant d'une sécrétion : EJACULER *du sperme, de la salive*.

— *Absolum.* Emettre le sperme : *Ne pouvoir plus* ÉJACULER.

ÉJAMBER [*jan-bé*] v. tr. Enlever la côte longitudinale d'une feuille de tabac.

ÉJARRAGE n. m. Techn. Action d'éjarrer les peaux.

ÉJARRER [*ja-ré*] v. tr. Débarrasser les peaux du jarre pour ne conserver que la bourre : *Le pelage du lapin castorrex est naturellement* ÉJARRÉ.

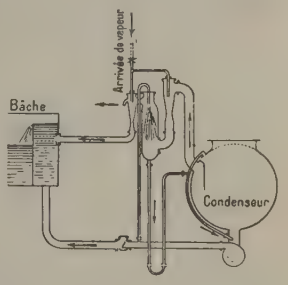

Figure schématique d'un condenseur par surface avec éjectair.

ÉJARREUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui éjarre.

ÉJECTAIR [*jèk'-tèr'*] n. m. Sorte d'éjecteur ayant pour effet d'améliorer le vide au condenseur d'une machine à vapeur par l'élimination de l'air dissous dans la vapeur. (Il est constitué par deux éjecteurs ordinaires placés de part et d'autre d'un condenseur annexe où passent des jets de vapeur.)

ÉJECTER [*jèk-té*] v. tr. Mécan. Rejeter la vapeur au dehors d'un générateur par l'intermédiaire d'un éjecteur. || Conduire l'eau d'un réservoir hors de ce réservoir.

— Armur. Rejeter hors du tonnerre (en parlant d'une douille de cartouche).

ÉJECTEUR [*jèk*] n. m. Mécan. Appareil produisant l'évacuation d'un fluide au moyen d'une autre masse fluide animée d'une certaine vitesse : EJECTEUR *d'air*. || Mécanisme adjoint à un montage d'emboutissage pour sortir la pièce emboutie de la matrice et l'arracher du poinçon emboutisseur.

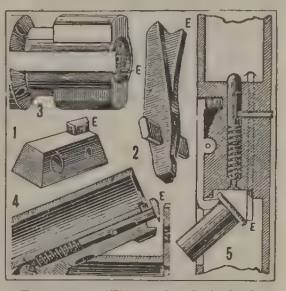

EJECTEURS (E) : 1. De fusil à chargeur ; 2. De mitrailleuse Hotchkiss ; 3. De fusil mitrailleur ; 4. De fusil de chasse, 5. De pistolet automatique.

— Armur. Appareil qui dans une arme à feu rejette au dehors du tonnerre l'étui vide d'une cartouche brûlée.

— ENCYCL. Mécan. L'*éjecteur* permet de déplacer une masse fluide au moyen d'une autre masse fluide, elle-même animée d'une certaine vitesse ou prenant cette vitesse sous l'action d'une pression. Son organe essentiel est une tuyère convergente, dans laquelle le fluide moteur (air,

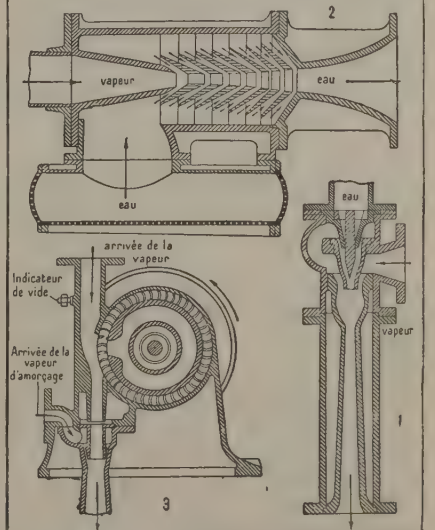

EJECTEURS : 1. Type Koërting ; 2. A grand débit (type Friedmann) ; 3. Pompe-éjecteur M. Leblanc.

vapeur, eau, etc.) prend une grande vitesse, et à la sortie de laquelle il rencontre le fluide à déplacer, qu'il entraîne avec lui.

Les applications sont très nombreuses et variées : vidange de caves, bassins, cales, etc., remplis d'eau, au moyen d'eau ou de vapeur sous pression ; construction de brûleurs à combustibles liquides ou gazeux, de cheminées à tirage artificiel ; extraction de l'air des condensateurs, etc.

L'éjecteur d'air est un appareil constitué par deux tuyères concentriques dont l'une, parcourue par un rapide courant de vapeur, entraîne l'air aspiré par l'autre.

Cet appareil est utilisé pour faire fonctionner les freins à vide commandés par l'intermédiaire d'un piston sur lequel agit la pression atmosphérique, et relié lui-même à la timonerie du frein.

Sur le même principe sont basés les éjecteurs de puisage, lavage, d'évacuation d'eau de condensation, de distribution de sable fin entre les rails et les bandages des roues de locomotives, etc.

ÉJECTION [*jèk'-si-on*] n. f. (lat. *ejectio*). Action de jeter dehors. (Vx.)

— Physiol. Déjection, action de rejeter, d'émettre au dehors les sécrétions excrémentitielles : *L'*ÉJECTION *des urines, des matières fécales.* || Projection d'une matière quelconque. || Matières rejetées par éjection.

— Armur. Expulsion hors du tonnerre de la douille d'une cartouche. (Dans les armes automatiques les mêmes organes assurent l'éjection de la douille et le rechargement de l'arme.)

ÉJOINTAGE n. m. Action d'éjointer.

ÉJOINTER [*té*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *joint*). Rogner les ailes de certains oiseaux : EJOINTER *un canard, un faucon.*

ÉJOO n. m. Sorte de crin épais, qui garnit la base des feuilles de certains palmiers et qu'on utilise à la confection de cordages, de brosses, de tapis, etc.

ÉJOUIR v. tr. (du préfixe *é*, et de *jouir*). Réjouir, donner de la joie à : *Nouvelle qui* ÉJOUIT *le cœur.* (Vx.)

— ***S'éjouir,*** v. pr. Se livrer à la joie, se réjouir : *Napoléon* S'ÉJOUISSAIT *dans les tempêtes.* (Chateaubriand.) (Vx.)

ÉJOUISSANCE n. f. Action de s'éjouir.

ÉJULATION [*si-on*] n. f. (lat. *ejulatio ;* de *ejulare,* sangloter). Plainte douloureuse ; sanglots.

ejusdem farinæ, mots lat. signif. *De la même farine.* Se prend toujours en mauvaise part, pour établir une comparaison entre personnes ayant mêmes vices, mêmes défauts, etc.

EJUTLA de Crespo, comm. du Mexique (Etat d'Oaxaca) ; 6.000 hab. Fabriques d'huile de ricin, savons, et chapeaux de paille ; eaux-de-vie, cuirs.

ÉKABORE n. m. (du sanskrit *eka,* un, et de *bore*). Métal dont Mendéléev avait prévu l'existence, et qui n'est autre que le scandium.

ÉKACÆSIUM [*si-om'*] n. m. (du sanskrit *eka,* un, et de *cæsium*). Corps hypothétique venant après le cæsium dans la famille naturelle de la classification de Mendéléev : lithium, potassium, cæsium, ..., rubidium.

EKÂDAÇÎ n. m. Cérémonie brahmanique, qui s'accomplit le onzième jour après le décès d'un parent, afin d'effacer la souillure dont tous les membres de la famille du mort sont frappés et qui les empêche de communiquer avec personne du dehors, mais ne les oblige pas à interrompre les rites relatifs au feu sacré.

ÉKASILICIUM [*si-om'*] n. m. (du sanskrit *eka,* un, et de *silicium*). Métal dont Mendéléev avait prévu l'existence dans sa classification. V. GERMANIUM.

EKA-TANTRIKÂ n. m. Instrument de musique monocorde, dont les mendiants religieux de l'Inde se servent pour accompagner leurs chants.

EKA-TARA n. m. Monocorde hindou, fait d'une gourde percée de trous et recouverte d'une membrane formant table d'harmonie.

ÉKAZOTE n. m. Nom donné primitivement à l'*argon.*

EKEBERG (Charles-Gustave), navigateur et savant suédois, né à Djursholm en 1716, mort en 1784. Il commença par faire de la médecine, puis entra dans la marine, devint capitaine de navire et fit, en cette qualité, outre un voyage à Terre-Neuve, de nombreux voyages aux Indes, pour le service de la Compagnie des Indes. Au cours de ces voyages, il fit des observations de sciences naturelles et de géographie, qui lui ouvrirent l'académie des sciences de Stockholm. On cite d'Ekeberg un *Voyage aux Indes orientales exécuté dans les années 1770 et 1771* (1773) ; etc.

ÉKEBERGIE [*ké-bèr'-ji*] ou **EKEBERGIA** [*é-ké, jia*] n. f. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, comprenant huit espèces qui croissent au Sénégal et au cap de Bonne-Espérance, et dont deux sont cultivées dans les serres d'Europe comme ornementales.

ÉKEBERGITE [*bèr'*] n. f. (de *Ekeberg* nom propre). Silicate naturel appartenant au genre wernérite.

EKÉ-BORHAN ou **DARA-EKÉ,** déesse que les Mongols adorent comme *mère du Bouddha.* C'est la déesse indienne *Târâ,* la Çaktî ou Energie agissante du bodhisattva Avalokitêçvara. Elle a passé avec ce rôle, en Chine, sous le nom équivalent de *Mou-Fô,* et au Japon.

EKECHEIRIA [*é-ké-ké-i*] n. f. (du gr. *ekhein,* retenir, et *kheir,* main). Antiq. gr. Suspension d'armes, armistice. || Trêve sacrée, qui assurait la protection des pèlerins et des ambassades religieuses, à l'époque des grands jeux grecs.

EKÉRITE n. f. (de *Eker* nom de lieu en Norvège). Pétrogr. Granite alcalin avec arfvedsonite et ægirine.

EKIJIN. Nom d'un mauvais esprit que les Japonais accusent d'être l'auteur des maladies épidémiques. (Autres noms : EKIBYÔGAMI, et EKIKI.)

EKIRI n. m. Maladie dysentériforme et épidémique qui atteint au Japon les jeunes enfants.

E-KOUAN, prêtre bouddhiste coréen, venu au Japon en 625 et qui y fonda la secte *san-ron,* la première, dit-on, du bouddhisme japonais, dans le temple de Gouangodji, à Aska (prov. de Yamato).

E-kouan.

EKRON ou **ACCARON.** Géogr. anc. Une des cinq villes principales du pays des Philistins, au N.-E. Aujourd., *Akir,* dans la plaine des Philistins.

EKSJŒ, ville de Suède (gouv. de Jœnkœping) ; 5.830 hab. Industrie du bois.

EKTATOSOME n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des phasmidés, comprenant des formes de grande taille, aux pattes élargies par des expansions foliacées. (La seule espèce du genre est l'*ektatosoma tiaratum,* propre à l'Australie. Cet insecte fait le passage entre les phasmes et les phyllies ; les mâles seuls sont ailés.)

Ektatosome.

EKTOREVITCH ou **HEKTOROVITCH** (Pierre), poète dalmate, né et mort dans l'île de Lesina (*Hvar*) [1486-1572]. Il fut le premier de son pays à chercher son inspiration dans la poésie populaire. Après avoir étudié en Italie et à Split (Spalato), il s'occupa de recueillir les chants dalmates et italiens. Il a laissé *Deux lettres sur la poésie croate,* une traduction du *De remedio amoris* d'Ovide, et un poème idyllique et philosophique intitulé : *la Pêche et les Conversations des pêcheurs* (Venise, 1556).

EL pron. pers. m. (lat. *ille*). Lui, le. (Vx.) || Au, dans le. (Vx.)

EL ou **AL,** article arabe qui précède le nom ; il est invariable, et équivaut à *le, la, les.* Il devient respectivement *ech, ed, en, er, es,* devant des noms commençant par *ch, d, n, r, s.*

EL ou **ELL** ou **ELLE** [*èl'*] n. m. (forme du mot *aune,* dans les langues du Nord). Ancienne mesure de longueur usitée aux Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, etc., principalement pour les étoffes.

EL, nom de la divinité chez les Sémites primitifs. (On le trouve chez les Babyloniens sous la forme *iloum ;* chez les Arabes, dans *Allah.*)

ELA, roi d'Israël, fils de Baasha. (Il fut assassiné par Zimri, l'un de ses généraux.)

EL ABID (oued), rivière du Maroc occidental, au courant violent. Née dans le moyen Atlas, elle se jette dans l'Oum er Rebia après un cours d'environ 150 kil. dans une vallée fertile.

ÉLABORABLE adj. Qui peut être élaboré : *Des sucs* ÉLABORABLES.

ÉLABORANT [*ran*], **E** adj. Qui élabore : *Le travail* ÉLABORANT *de l'estomac.*

ÉLABORATEUR, TRICE adj. Qui produit l'élaboration : *Les organes* ÉLABORATEURS.

ÉLABORATION [*si-on*] n. f. Action d'élaborer, de s'élaborer : *L'*ÉLABORATION *de la sève.* || Travail intérieur qui rend les aliments assimilables.

— *Fig. : L'*ÉLABORATION *des idées.*

— ENCYCL. Physiol. Le mot *élaboration* s'applique surtout à la transformation des aliments, d'abord par les diastases digestives pour permettre l'absorption, et ensuite par les diastases cellulaires pour rendre assimilables les matériaux absorbés. La formation de la bile, de l'urine et de tous les produits glandulaires, aux dépens des matériaux fournis par le sang, est aussi une élaboration.

En physiologie végétale, il s'applique au travail de formation de la sève. V. SÈVE.

— Philos. *Elaboration de la connaissance.* Ensemble des opérations intellectuelles et des démarches de la pensée par lesquelles l'esprit s'élève de la connaissance vulgaire à la science et à la métaphysique. (Dans un sens plus restreint, ce même terme désigne spécialement les opérations [analyse, comparaison, abstraction] par lesquelles nous passons de la représentation des choses particulières à la conception des idées générales.)

ÉLABORER [*ré*] v. tr. (lat. *elaborare ;* du préfixe privat. *é,* et de *laborare*). Préparer, produire par un long travail : ELABORER *des matériaux ;* et au fig. : ELABORER *une idée, un projet.* (On a dit autrefois ÉLABOURER.)

— Physiol. Rendre absorbable ou assimilable une substance, ou la mettre à même d'être expulsée hors de l'organe ou du corps.

— ***S'élaborer,*** v. pr. Au sens passif, Etre élaboré, préparé (au propre et au fig.).

ÉLACATE n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des scombridés, caractérisés par leur forme allongée, leur dorsale précédée d'épines fortes, leur tête pointue, à mâchoire inférieure saillante. (L'espèce type du genre est l'*élacate noir* de l'océan Indien, répandu jusqu'au Japon, et aussi dans l'Atlantique tropical. Il atteint 1 m. de long.)

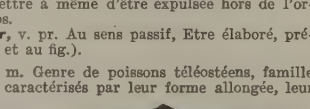

Elacate.

ÉLACATIES [*tî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fête laconienne, en l'honneur d'Elacatos, favori d'Héraklès.

ELACHISTE [*kisst'*] ou **ELACHISTA** [*é, kiss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *élachistidés,* comprenant de minuscules teignes très brillantes, dont les ailes métalliques sont garnies de longues franges soyeuses. (Les élachistes comptent de très nombreuses espèces en Europe ; leurs chenilles vivent en mineuses dans le parenchyme des feuilles des graminées et des cypéracées.)

ÉLACHISTODON [*kiss-to*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant une seule espèce du Bengale. (C'est un serpent atteignant à peu près 1 m. de long. Ses crochets à venin, très petits, placés au fond de la bouche, rendent sa morsure sans danger. Il est brun avec des lignes jaunes sur le dos.)

ELADE ou **HELLADE** (en lat. **Eladius**), [saint], évêque d'Auxerre pendant vingt-trois ans d'après les listes épiscopales, mort vers 387. Prédécesseur d'Amator, mort en 418. — Fête le 8 mai.

ÉLÆÉRINE n. f. Chim. Syn. de ÉLAÉRINE.

ELÆIS [*lè-iss*] n. m. Bot. V. ÉLÉIS.

ÉLAÈNE n. m. Chim. Syn. de NONYLÈNE.

ELÆO, préfixe. V. ÉLÉO.

ELÆOCARPUS [*é-lé, puss*] n. m. Bot. foss. Genre de plantes représenté à l'état fossile par des feuilles et des fruits, dans l'oligocène moyen et l'oligocène inférieur de Skopau.

ÉLAÉRINE n. f. Nom donné par Chevreul à la partie la plus fusible des graisses du suint du mouton. (On dit aussi ÉLÆÉRINE.)

EL-AFFROUN, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 30 kil. d'Alger, au S. de la Mitidja ; 5.155 hab. Ch. de f. Céréales ; carrières de pierre à chaux. Récolte de la centaurée, dans les montagnes des environs.

ÉLAGABALE. Hist. rom. V. HÉLIOGABALE.

ÉLAGAGE n. m. Action d'élaguer : *L'*ÉLAGAGE *ne s'applique pas aux arbres résineux.* || Les branches coupées : *Laissez aux bûcherons l'*ÉLAGAGE *des arbres.*

— *Par anal.* Suppression de ce qui est parasite : *Un peu d'*ÉLAGAGE *ferait du bien à certains livres.*

— ENCYCL. Sylvic. L'*élagage* a pour but soit de supprimer les branches mortes d'un arbre, qui pourraient conduire la carie jusqu'au bois d'œuvre, soit d'alléger la ramure et d'éviter ainsi les dégâts qui pourraient être causés au moment de l'abattage, soit encore de façonner artificiellement la cime de l'arbre. Si, outre les deux premiers cas, l'élagage est utile pour les arbres des plantations d'alignement, il est à déconseiller en sylviculture, car il ouvre la porte aux infections cryptogamiques, occasionne des blessures qui déprécient le bois d'œuvre, et, enfin il n'active pas toujours la croissance de l'arbre en hauteur.

Les arbres des promenades publiques ou des jardins d'agrément, de même que les haies de clôtures, sont soumis à un élagage qui leur donne une forme agréable à l'œil. L'élagage se pratique dès la chute des feuilles et jusqu'au printemps pour les arbres, à l'automne et en juillet pour les haies. Quand l'élagage d'un arbre a produit une plaie un peu large, il faut aplanir la surface de celle-ci à la serpe, et la badigeonner ensuite au coaltar, pour en faciliter la cicatrisation.

— Dr. Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches. (C. civ., art. 672, et C. for., art. 150.)

Les juges de paix connaissent des actions relatives à l'élagage des arbres ou haies, sans appel, jusqu'à la valeur de 600 fr., et, à charge d'appel, quelle que soit la valeur de la demande, lorsque les droits de propriété ou de servitude ne sont pas contestés. (Loi du 1er janvier 1926.)

Les particuliers ne procèdent à l'élagage des arbres qu'ils possèdent sur les grandes routes qu'aux époques et selon le mode déterminé par un arrêté préfectoral.

EL-AGHEILA. V. AGHEILA (EL-).

ÉLAGUER [*ghé*] v. tr. (origine douteuse). Dépouiller un arbre des branches superflues. || Couper des branches.

— *Par anal.* Retrancher ce qui est parasite : ELAGUER *une phrase.* || Ecarter, éloigner : ELAGUER *des rivaux.*

— SYN. **Élaguer, émonder.** *Émonder,* c'est proprement nettoyer, purger arbres ou plantes de ce qui les dépare, en faire en quelque sorte la toilette ; *élaguer,* c'est retrancher ce qui est superflu, inutile.

ÉLAGUEUR n. m. Qui élague des arbres. || Serpe ou scie pour élaguer.

— ENCYCL. L'*élagueur* utilise dans son travail un outillage constitué par des serpes, scies, hachettes, etc. ; et, pour atteindre les branches à toutes les altitudes, il se sert soit d'une échelle lorsqu'il s'attaque à des arbres moyens (horticulture), soit de griffes ou de crampons et d'une ceinture lorsqu'il s'agit d'arbres élevés (élagage des arbres d'avenues, des arbres forestiers).

Elagueurs.

ÉLAÏDATE n. m. Sel ou éther de l'acide élaïdique.

ÉLAÏDINE n. f. Isomère de l'oléine obtenu par action de l'acide nitreux sur cette substance. (L'élaïdine fond à 36° ; elle est saponifiée par les alcalis en *acide élaïdique* et glycérine.)

ÉLAÏDIQUE [*dik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{18}H^{34}O^2$, isomère de l'acide oléique, fondant à 51°, et obtenu par saponification de l'élaïdine.

ELAÏOCOCCA n. m. Arbre de la famille des euphorbiacées, originaire de la Chine, qui donne une huile connue sous le nom d'*huile de bois,* employée pour la peinture.

ELAÏOCONIOSE n. f. Dermatose professionnelle, dite aussi *bouton d'huile,* qui atteint les ouvriers métallurgistes.

ÉLAÏOMÈTRE n. m. (du gr. *elaion,* huile). Instrument servant à reconnaître la pureté des huiles.

ELAM : 1. Statue de bronze de la reine Napir-Asou ; 2. Stèle de Pouzour Shoushinak ; 3. Cylindre-sceau (développement) d'un prince susien du troisième millénaire, représentant la lutte de Géba et Ishakkou ; 4. Vase peint du troisième millénaire ; 5. Vase peint du quatrième millénaire ; 6. Stèle aux serpents d'Ountash-Gal (second millénaire) ; 7. Guerriers élamites : bas-relief en bronze (deuxième millénaire).

ÉLAÏS [*iss*] n. m. Bot. Syn. de ÉLÉIS.

EL-ALAMEIN, petite localité de l'Egypte du N., à une centaine de kilomètres à l'O. d'Alexandrie.

Après sa défaite de 1941, où il avait dû reculer jusqu'à El-Agheila, Rommel avait reformé ses troupes et, en janvier 1942, il avait repris Bengazi. En mai de la même année, il parvint à réoccuper cette ville, puis Tobrouk, et força Auchinleck à reculer jusqu'à El-Alamein. A ce moment, Churchill et Roosevelt étaient réunis à Washington. L'Amérique décida d'envoyer aussitôt 300 chars d'assaut en Afrique. A son retour, Churchill s'arrêta en Afrique et confia le commandement suprême à Alexander et Montgomery. Dès le mois d'août, les Alliés disposaient de la supériorité numérique en chars, canons et avions sur les Allemands dont les communications avec l'Europe étaient rendues difficiles par les forces aéronavales alliées. Les positions britanniques étaient défendues au Nord par la mer, au Sud par la grande dépression de Quattara. Par deux fois, en août et en septembre, Rommel essaya de les enfoncer. A son tour Montgomery décida d'attaquer par le Nord après une feinte au centre. Le 23 octobre, après une formidable préparation d'artillerie, les Anglais lancèrent une attaque qui parvint à réaliser la percée le 2 novembre à l'aube. Rommel y perdit 75.000 hommes, 1.000 canons et 500 chars. Ce fut le début de la défaite allemande en Afrique du Nord.

ÉLALDÉHYDE n. f. Produit de polymérisation de l'aldéhyde ordinaire. || Syn. PARALDÉHYDE.

— ENCYCL. Liquide incolore, d'odeur éthérée, de saveur âcre, soluble dans l'eau et l'alcool, l'*élaldéhyde* est prescrite à l'intérieur comme hypnotique dans les insomnies.

ÉLAM, un des fils de Sem. Il peupla, suivant la Bible, la contrée située entre le golfe Persique, la Médie, la Babylonie et la Perside.

ÉLAM (*Haut Pays*), Géogr. anc. Nom donné par les Akkadiens à la région située à l'O. du Tigre inférieur ; les Grecs le transcrivirent sous la forme *Élymaïs* (Elymaïde). Ce pays, arrosé par le cours inférieur de l'Ouknou (Kerkha) et de l'Oulaï (Karoun) qui, au temps ancien, se jetaient directement dans le golfe Persique, s'élevait peu à peu vers un palier où était située Suse, la ville la plus importante, et en arrière de ce palier se dressait une montagne de calcaire, aux chaînes parallèles, aux vallées nombreuses et bien arrosées.

Des fouilles ont eu lieu, surtout à Suse, où la délégation en Perse du ministère français de l'instruction publique et la mission française de Susiane, qui lui a succédé, ont exhumé de précieux documents. Bâtie sur de petites collines d'argile aux bords de l'Ouknou, cette ville est déjà habitée au IVe millénaire av. J.-C. par des hommes connaissant l'usage des métaux, peut-être des Sumériens, en colonie au milieu de populations élamites ; ils fabriquent une céramique peinte dont des spécimens ont été retrouvés par centaines. Les rois d'Agadé, plus tard ceux de la IIIe dynastie d'Ur, imposent leur hégémonie à l'Elam. Avec le concours des Amorrites de Mari, l'Elam secoue le joug d'Ur et établit une dynastie à Larsa. Hammourabi chasse les Elamites de Babylonie ; Kourigalzou entre en vainqueur à Suse, mais ensuite l'Elam connaît une période de prospérité, sous les rois d'Anzan et de Suse ; du XIIIe au XIe siècle, les rois élamites pillent maintes fois la Babylonie ; peu avant l'an mille un Elamite s'assoit même sur le trône de Babylone. Puis, pendant plus de cent cinquante ans c'est avec l'Assyrie une lutte fréquente, qui se termine au milieu du VIIe siècle par la ruine de l'Elam par Assurbanipal, la destruction de Suse. Un siècle plus tard, Cyrus II, roi perse d'Anzan, occupe la région de Suse, et cette ville devient l'une des capitales de l'empire achéménide.

La religion des Elamites, dans son essence, est celle des Suméro-Akkadiens. On connaît les noms d'un certain nombre de dieux ; celui de Suse était honoré sous le qualificatif de *In Shoushinak*, « le Susien », qui est d'origine sumérienne et se présente comme un surnom de Nin-Ourta.

En langue élamite il existe des textes échelonnés sur plus de deux mille ans ; l'écriture, empruntée aux Sumériens, y est dégagée beaucoup plus nettement qu'en pays sémitique de l'idéographisme.

Les œuvres d'art les plus remarquables sont tout d'abord les séries si variées de la céramique archaïque, puis les cylindres-sceaux ; au IIe millénaire, la métallurgie atteint la perfection dans de nombreux objets en bronze, telle la statue de la reine Napir-Asou, au musée du Louvre. Dans tous les domaines de la civilisation, l'Elam subit l'influence de la région suméro-akkadienne avec laquelle il est en relation constante ; mais il réagit, surtout aux époques où se développe la suzeraineté nationale, retrouve facilement son caractère propre, et maintient sa langue, qui se parle longtemps encore après la perte définitive de l'indépendance.

ÉLAMITE, du pays d'Elam, ou y habitant : *Les* ELAMITES.

— *Adjectiv.* Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Le pays* ÉLAMITE. (On dit aussi ÉLYMÉEN, ENNE adj.)

ÉLAMPE [*lanp'*] ou **ELLAMPUS** [*é-lan-puss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des chrysididés.

Elampe.

— ENCYCL. Le genre *élampe* comprend de petites formes luisantes, métalliques, vivant sur les feuilles où elles recherchent les sucs végétaux et les déjections des pucerons. Les élampes sont répandus sur presque toute la surface du globe ; leurs larves vivent en parasites dans les nids de divers hyménoptères sphégidés, euménidés, pompilidés.

ÉLAN n. m. (substantif verbal de *élancer*). Action de s'élancer : *Prendre son* ÉLAN. *Faire un grand* ÉLAN. || Ardeur impétueuse : *L'*ÉLAN *d'un cheval au galop. L'*ÉLAN *des troupes.*

— *Par extens.* Mouvements du corps brusques et involontaires : *Des* ÉLANS *convulsifs.* || Cri énergiquement proféré :

Aux *élans* redoublés de sa voix douloureuse.
BOILEAU.

— *Fig.* Mouvement passionné vers... : *Les* ÉLANS *du cœur. Un* ÉLAN *de tendresse. L'*ÉLAN *de l'âme vers Dieu.*

Ils veulent acheter crédit et dignités
A prix de faux clins d'œil et d'*élans* affectés.
MOLIÈRE.

Le cœur humain a en soi-même un ÉLAN *vers une beauté inconnue.* (Chateaubriand.) || Vive aspiration : *Les passions sont l'*ÉLAN *de l'homme vers une autre destinée.* (Mme de Staël.) || Chaleur d'expression : *Vers qui manquent d'*ÉLAN.

— Manèg. Mouvement brusque et interrompu : *Cheval qui ne va que par* ÉLANS.

— Philos. V. *Supplément.*

— Syn. **Élan, élancement.** *Elancement* se peut confondre pleinement avec *élan*, mais il marque aussi la réalisation même du mouvement de l'âme caractérisé par *élan.*

ÉLAN n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cervidés, comprenant une seule espèce (*alas machlis*) qui habite l'Europe et l'Amérique septentrionales. || *Elan du Cap*, Antilope (*oreas canna*) voisine des tragélaphes. || Nom que les chasseurs canadiens donnent au cerf wapiti et aussi à l'orignal. || *Chien d'élan*, Chien des régions boréales, employé pour la traction des traîneaux, pour la chasse, et aussi pour l'alimentation humaine. (Le chien d'élan comprend deux sous-races, l'une grise, l'autre noire.)

Elan.

— ENCYCL. Zool. L'*élan* est un grand cerf à mufle velu, à garrot très haut, à grosse tête, à cou très court, dont les bois présentent de vastes empaumures larges, fortes, avec 15 à 20 dentelures. Ce puissant animal, long de près de 3 m. et haut de 2 m. au garrot, a vécu jadis dans toute l'Europe centrale, même en France jusqu'à l'année 250 ; c'est l'*elch* des anciens Germains. Aujourd'hui, il est confiné en quelques forêts du nord de l'Europe. En Scandinavie, il est protégé. Ses restes fossiles se trouvent dans le quaternaire et même dans les palafittes de Suisse.

La forme de l'Amérique du Nord est appelée *orignal.*

— Archéol. Le cuir de l'*élan*, fort et souple, était particulièrement estimé au XVe et au XVIe siècle pour des gants, des collets, des chausses à armer, des rondaches, des rondelles de poing. Le bois servait à confectionner des petites targes, des manches de couteaux, etc. La raclure des sabots ou pinces était employée comme spécifique contre l'épilepsie ; et avec la pince on faisait des coupes.

ELAN ou **ALAIN** (saint), en lat. **Alanus**, patron de la cathédrale de Lavaur après l'avoir été de Saint-Alain-le-Vieux, qui devint un monastère au XIe siècle. Il aurait vécu au VIIe siècle. Sa légende, du XIe siècle, se confond avec celle de saint Amand, avec lequel on a voulu l'identifier. — Fête le 25 novembre.

ÉLANCEMENT [*man*] n. m. Action de s'élancer, élan : *Les oiseaux volent par* ÉLANCEMENT.

— *Fig.* Mouvement de l'âme qui se porte vers un objet ; Soupir ardent : *Les* ÉLANCEMENTS *de l'esprit vers la vérité.*

Il faisait des soupirs, de grands *élancements.*
MOLIÈRE.

|| Excitation, action d'encourager.

— Mar. Angle formé par l'étrave ou l'étambot avec le prolongement de la quille. (On distingue l'*élancement-avant* et l'*élancement-arrière.*)

— Pathol. Douleur vive, poignante, et qui se produit comme par secousses : *Les dents cariées causent des* ÉLANCEMENTS *insupportables.*

— SYN. **Élancement, élan.** V. ÉLAN.

ÉLANCER [*sé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *lancer*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'élançai. Nous élançons.*) Pousser avec force : ELANCER *un char.* (Vx.) || Pousser, lancer avec ardeur : ELANCER *des soupirs vers le ciel.*

Au sein de l'infini nous *élançons* notre être.
VOLTAIRE.

— *Fig.* Diriger, pousser : *La crainte, le désir et l'espérance nous* ÉLANCENT *vers l'avenir.* (Montaigne.)

— *Intransitiv.* Causer des élancements : *Abcès qui* ÉLANCE *douloureusement.*

— ***Élancé, e,*** part. pass. du verbe *Elancer : Trait* ÉLANCÉ.

— *Par extens.* Grêle, mince et de haute taille (en parlant des personnes et des choses) : *Un jeune homme* ÉLANCÉ. *Une tige* ÉLANCÉE. || Qui s'élève, est élevé (en parlant d'un objet svelte et de haute taille) : *Des tours* ÉLANCÉES *jusqu'au ciel.* || *Arbre élancé*, Arbre dont le tronc s'élève très haut sans branches. || *Cheval élancé.* V. plus loin.

— Blas. Attribut du cerf représenté courant.

— Manèg. Mince et haut sur jambes : *Un cheval* ÉLANCÉ.

— ANTON. **Bouleux, ramassé, trapu.**

— ***S'élancer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se lancer impétueusement vers (au propre et au fig.) : S'ÉLANCER *au combat.* S'ÉLANCER *vers la gloire.* || Surgir, monter : *La fumée s'*ÉLANCE *dans les airs. Rameaux qui* S'ÉLANCENT.

— Au sens passif, Etre lancé : *Ce fut un vacarme qui s'*ÉLANÇA *d'un bond, monta en crescendo.* (Flaubert.) || Devenir élancé : *Taille qui* S'ÉLANCE.

— SYN. **Élancer (s')**, **se lancer.** *Se lancer* exprime simplement l'action de se jeter en avant.

EL-ANÇOR, comm. d'Algérie, arrond. d'Oran ; 2.230 hab. Chênes-lièges ; vignobles. Ruines de *Castra puerorum.*

ELAND (Kornelis), général et écrivain militaire hollandais, né à Klundert en 1838, mort à Amsterdam. Appelé en 1897 au ministère de la guerre, il fit voter la loi sur le service militaire personnel obligatoire. Il a publié divers ouvrages, et a été député libéral d'Arnhem.

ÉLANDRÉ, E adj. Se dit d'un arbre de réserve dont la tige trop élevée n'est pas dans une proportion convenable avec sa grosseur.

ÉLANGUEUR [*gheur'*] n. m. Instrument en forme de crochet, auquel on suspend par la tête des poissons qu'on vient de prendre.

ÉLANION ou **ELANUS** [*nuss*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, comprenant cinq espèces voisines des milans et des bondrées, et qui sont propres aux régions chaudes du globe.

Elanion.

ELAPECHIS [*pé-kiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens comptant six espèces, répandues de l'Afrique centrale au Cap. (Ce sont des serpents de taille médiocre, à livrée noire, grise et blanche, rarement variée de jaune. Ces reptiles sont assez dangereux, parce que leurs crochets à venin, quoique placés en arrière, ont un très grand développement.)

ELAPHE (saint), évêque de Châlons-sur-Marne, mort vers 580. Il descendait d'une famille noble du Limousin. Envoyé par Brunehault comme ambassadeur en Espagne, il y mourut. Son corps, rapporté à Châlons, fut translaté à Saint-Pierre-aux-Monts en 1164. — Fête le 19 août.

ÉLAPHÉBOLE (gr. *élaphébolos ;* de *élaphos*, cerf, et *ballein*, frapper). Mythol. Surnom d'Artémis chasseresse. (On disait aussi ÉLAPHIÉE.)

ÉLAPHÉBOLIES [*fé-bo-lî*] n. f. pl. (rad. *Elaphébole*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Artémis chasseresse.

— ENCYCL. Les *élaphébolies* se célébraient à Athènes, et aussi en Phocide dans le mois d'élaphébolion, au commencement du printemps ; on offrait à Artémis un gâteau en forme de cerf.

ÉLAPHÉBOLION [*fé*] n. m. (rad. *Elaphébole*). Antiq. gr. Neuvième mois de l'année attique (mars-avril).

ÉLAPHIEN [*fi-in*], **ENNE** adj. (de *elaphus*). Nom donné parfois à la portion de l'époque quaternaire caractérisée dans nos pays par la présence du *cervus elaphus* (renne)

ÉLAPHIS [*fiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant de grandes couleuvres cylindriques ou aplaties.

Elaphis.

— ENCYCL. On connaît une vingtaine d'espèces d'*élaphis*, répandues dans l'hémisphère nord et s'étendant jusqu'en Malaisie ; quatre habitent la région circaméditerranéenne, dont deux se trouvent en France. La couleuvre d'Esculape (*elaphis Æsculapii*), atteignant 1 m,60 de long, brun-olive en dessus, blanc verdâtre en dessous, remonte jusqu'à Fontainebleau et est commune dans tout le midi de l'Europe. Les Romains, qui élevaient ce serpent, très familier, dans leurs temples, l'ont répandu en Allemagne, en Suisse, où il s'est acclimaté. C'est un animal inoffensif, se plaisant dans les broussailles des lieux arides, où il chasse les rongeurs et se rend utile.

ÉLAPHOCÈRE [*fo-sèr'*] ou **ELAPHOCERA** [*é, fo-sé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des formes de taille moyenne, allongées, ressemblant à des rhizotrogues, qui sont répandues dans la région méditerranéenne méridionale et orientale.

ÉLAPHODE [*fod'*] ou **ELAPHODUS** [*fo-duss*] n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, de la famille des cervidés, comptant deux espèces propres aux montagnes de la Chine. (Ces petits cerfs sont voisins des cervules ou muntjacs ; l'espèce type [*elaphodus cephalophus*] ne dépasse guère la grosseur d'un lièvre.)

Elaphodus.

ÉLAPHOGRAPHIE [*fo-gra-fi*] n. f. (du gr. *élaphos*, cerf, et *graphein*, décrire). Traité sur les cerfs.

ÉLAPHOMYCE [*fo*] n. m. Genre de champignons du groupe des gastéromycètes, voisin des tubéracées, comprenant une vingtaine d'espèces de champignons européens.

— Encycl. Les *élaphomyces* se développent sous terre, et sont parasites des racines d'arbres forestiers, chêne, hêtre, pin. L'espèce la plus commune, l'*élaphomyce granulé* (*elaphomyces granulatus*) est de la grosseur d'une noix, sphérique ou oblong, d'un jaune fauve ou brunâtre couvert de papilles granuleuses. La pulpe est une masse de couleur brun noirâtre, qui, à maturité, se transforme en une poudre noire composée de spores.

Elaphomyce et coupe longitudinale.

ÉLAPHRE [*lafr'*] ou **ELAPHRUS** [*é, fruss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, propre à l'hémisphère boréal, et comptant plusieurs espèces en Europe. (Les élaphres sont métalliques, couverts de fossettes ; leurs gros yeux leur donnent quelque ressemblance avec les cicindèles. Ils vivent sur la boue humide, où ils courent rapidement.)

Elaphre.

ELAPHROPEZA [*é, fro-pé*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant de petites mouches grêles, dont l'espèce type (*elaphropeza ephippiata*), noire, fauve et rousse, longue de 2 mm., est commune en été dans les bois.

ELAPHUS [*fuss*] n. m. (du gr. *élaphos*, cerf). Nom spécifique du renne (*cervus elaphus*).

ÉLAPIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de serpents très venimeux, renfermant les genres *alecto*, *trimeresurus*, *bungares*, *elaps*. (Ils sont propres aux régions tropicales du globe.)

ÉLAPS [*lapss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant des serpents venimeux, de la famille des *élapidés*.

— Encycl. La livrée des *élaps* est très brillante ; le fond, toujours de nuance vive, est rehaussé par des anneaux noirs lisérés de blanc, ou par des bandes longitudinales foncées. On en connaît une trentaine d'espèces, répandues dans l'Amérique du Sud, l'Inde méridionale, l'Australie et l'Afrique australe. L'espèce type est le fameux serpent corail (*elaps corallinus*), de taille médiocre, rouge-vermillon annelé de noir, commun, depuis le Mexique jusqu'au Brésil, dans les forêts et les fourrés.

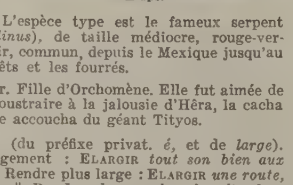

Elaps.

ELARA. Myth. gr. Fille d'Orchomène. Elle fut aimée de Zeus, qui, pour la soustraire à la jalousie d'Hêra, la cacha sous la terre, où elle accoucha du géant Tityos.

ÉLARGIR v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *large*). Autref., Donner largement : Élargir *tout son bien aux pauvres*. || Aujourd., Rendre plus large : Élargir *une route, un habit, une plaie*. || Rendre plus ample, plus étendu : Élargir *ses domaines. Le seul salut est d'*Élargir *la grande famille*. (Renan.)

...semble *élargir* jusqu'aux étoiles
Le geste auguste du semeur.
V. Hugo.

— *Par extens.* Mettre au large : Élargir *un détenu*.

— *Fig.* Rendre plus large, moins étriqué : Élargir *sa manière de voir, son intelligence, le cercle de ses connaissances. Acteur qui* a élargi *son jeu*. || Rendre plus facile : Élargir *le chemin de la fortune*. || *Élargir des règles*, Les rendre moins rigoureuses. || *Élargir la plaie*, Augmenter la douleur.

— Manèg. *Élargir son cheval*, Lui faire parcourir un terrain plus étendu ; lui faire raser les murs du manège.

— ***S'élargir***, v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre au large, en liberté :

Çà, pour *nous élargir*, sautons par la fenêtre.
Racine.

— Au sens passif, Etre, devenir élargi (au propre et au fig.) : *Souliers qui* s'élargissent. *Intelligence qui* s'élargit. *Le problème se varie,* s'élargit *à l'infini*. (Renan.) *Ainsi la morale s'est sensiblement* élargie. (Fustel de Coulanges.)

— *Sa face s'élargit*, loc. fam. Il se déride, il prend de la gaieté.

— Anton. **Étrécir et rétrécir, resserrer, restreindre.**

ÉLARGISSEMENT [*man*] n. m. Action d'élargir : *L'*élargissement *d'un canal, d'une rue*. || Etat d'un objet élargi.

— *Par extens.* Mise en liberté : *L'*élargissement *d'un prévenu, d'un détenu*. || Fuite d'un prisonnier.

— Fig. : *L'étude est l'*élargissement *de l'individu à la mesure de l'espèce*. (E. Pelletan.)

— Dilatation du cœur par l'effet de la joie : *Pénétrés de douleur ou de gravité et d'attention sur eux-mêmes, pour cacher leur* élargissement *ou leur joie*. (Saint-Simon.) [Vx.]

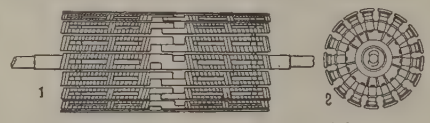

Elargisseur (tiss.) : 1. Elévation ; 2. Vu de bout.

ÉLARGISSEUR n. m. Appareil servant à élargir les trous de sonde forés pour faire descendre leur tubage arrêté par un obstacle. (Le tenon T du trépan étant immobilisé, sur le fond du trou, on visse la tige de sonde V, dans l'écrou E ; le coin C s'enfonce et écarte les joues J.) || Appareil employé dans la fabrication des tissus apprêtés. (Le plus employé est formé par une succession de fragments de cercles qu'un excentrique fait mouvoir de telle manière qu'ils ont le maximum d'écart entre eux lorsque la pièce sort de l'appareil.)

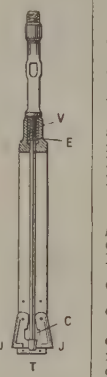

Elargisseur.

ÉLARGISSURE n. f. Ce qu'on ajoute pour rendre plus large (un vêtement, par exemple).

El-Arrouch. Géogr. V. Arrouch (El-).

ÉLARVEMENT [*man*] n. m. (du préfixe privat. *é*, et de *larve*). Action de débarrasser des larves parasites les plantes, les animaux, le sol, etc.

ÉLASMIE [*lass-mî*] n. f. S'est dit parfois pour Fanon de la baleine.

ÉLASMOCÉLIE [*lass, lî*] ou **ELASMOCÆLIA** [*é, smo-sé*] n. f. Paléont. Genre d'éponges calcaires, fossiles, du crétacé inférieur.

ÉLASMODONTE [*lass*] adj. Se dit de l'éléphant d'Asie, chez qui l'émail des dents est en ruban festonné.

ÉLASMOGNATHE [*lass-mogh-nat'*] adj. (du gr. *élasmos*, lame, et *gnathos*, mâchoire). Se dit des mollusques qui ont la mâchoire surmontée d'une plaque accessoire, carrée. (Les *succinea* sont des gastéropodes élasmognathes.)

— N. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes pulmonés, ayant la mâchoire ainsi conformée.

Mâchoire de mollusque élasmognathe.

ÉLASMOSE [*lass*] n. f. (du gr. *élasmos*, lame, feuillet). Nom donné à deux substances minérales différentes, à cause de leur texture lamellaire. (La première, ainsi nommée par Beudant, est un tellurure complexe d'or et de plomb, contenant des traces d'argent et de cuivre. La seconde, qui doit son nom à Huot, est un tellurure de plomb trouvé dans l'Altaï.

ÉLASMOSINE [*lass*] n. f. Minér. Syn. de Élasmose.

ELASMOTHERIUM [*lass-mo-té-ri-om'*] n. m. Paléont. Genre de mammifères fossiles de grande taille, voisins des rhinocéros.

— Encycl. Leur crâne portait une énorme corne ; leurs molaires rappellent à la fois celles des rhinocéros, des chevaux et des éléphants. Leurs débris fossiles ont été trouvés dans le pléistocène de la Sibérie et de la Russie. On les rapporte à une seule espèce : *elasmotherium Sibiricum*.

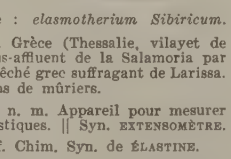

Crâne d'elasmotherium.

ÉLASSONA, ville de la Grèce (Thessalie, vilayet de Larissa), sur l'*Elasson*, sous-affluent de la Salamoria par la Vourgaris ; 4.000 hab. Evêché grec suffragant de Larissa. Ville homérique. Plantations de mûriers.

ÉLASTICIMÈTRE [*lass*] n. m. Appareil pour mesurer les petits allongements élastiques. || Syn. extensomètre.

ÉLASTICINE [*lass*] n. f. Chim. Syn. de Élastine.

ÉLASTICITÉ [*lass*] n. f. (de *élastique*). Physiq. Propriété que possèdent les corps comprimés de reprendre, au moins partiellement, après la compression, la forme ou le volume que la compression avait altérés : *L'*élasticité *des solides, des liquides, des gaz*. || *Par extens.* Souplesse alliée à la vigueur : *L'*élasticité *des membres. L'*élasticité *du pas*.

— *Fig.* Faculté de réaction qui permet de retrouver son énergie ou sa vitalité, lorsque cessent les causes qui l'avaient annulée : *Un esprit rude et sans* élasticité. || Souplesse, facilité à changer d'opinion ou de conduite ; aptitude à plier, à céder : *En fait d'*élasticité, *la conscience d'un homme politique est bien supérieure au caoutchouc*. (L.-J. Larcher.) || Mobilité, facilité à recevoir des impressions diverses : *La pensée d'une femme est douée d'une incroyable* élasticité. (H. de Balzac.) || Facilité d'esprit, aptitude à faire vite : *Erasme faisait de la prose avec l'*élasticité *la plus consommée*. (Lacordaire.)

— Bot. Propriété que possèdent les parties de certains fruits de se désunir subitement et avec force pour projeter leurs graines.

— Physiol. Propriété que possèdent certains tissus de revenir à leur forme et à leur volume primitifs dès qu'a cessé l'application de la force qui les a déformés. (Cette propriété, purement physique et indépendante de la vie, appartient principalement aux muscles et aux éléments du tissu élastique ; elle résulte de la constitution même des colloïdes organiques, le plus souvent alors à l'état de gel.)

— Encycl. Phys. *L'élasticité* est la propriété que possède un corps, déformé momentanément par l'action d'une force extérieure, de recouvrer sa forme première dès que la force a cessé d'agir.

Il y a de grandes inégalités dans l'*élasticité* des différents solides. Pour tous, il y a une limite. Si elle est dépassée, la déformation persiste. Mais si l'intensité et la durée de la force extérieure modificatrice sont suffisamment faibles : 1° la déformation est proportionnelle à cette force ; 2° le changement de forme reste le même — au signe près — quand on change le signe de la force (traction ou compression, torsion ou flexion de sens contraire) [lois de Hooke].

Elasticité de traction. — De nombreux savants se sont occupés de cette question : Cagniard, de la Tour, Savart, Masson, Wertheim, etc. Ce dernier se servait d'un appareil où une tige métallique verticale subissait sous l'action de poids graduellement croissants un allongement qu'on mesurait au moyen d'un cathétomètre permettant de viser des points de repère tracés sur la barre.

L'allongement l, qui est proportionnel à la longueur de la barre L et au poids tenseur P est en raison inverse de la section S et du coefficient E d'élasticité de la substance ; $l = \frac{LP}{ES}$. Ce coefficient d'élasticité que l'on appelle encore *module de traction* est le poids en kilogrammes sous l'action duquel une barre de 1 mm² de section s'allongerait de sa propre longueur.

Elasticité de torsion. — C'est la propriété que possède un fil tordu de reprendre en se détordant son état primitif.

Un fil cylindrique de rayon r évalué en centimètres ayant une section encastrée ; si l'on désigne par M le moment (dynes-centim.) qu'il faut lui appliquer pour que la section libre du fil située à la distance l centim. de la première tourne d'un angle α est donnée par la formule

$$M = \mu\left(\frac{\pi r^4}{2}\right)\frac{\alpha}{l}.$$

μ est une constante pour chaque substance, c'est le *module de rigidité* ou *module de Coulomb* de la substance. — Entre le module de traction E et le module de rigidité μ, on a la relation $\mu = \frac{E}{2(\sigma+1)}$, σ est appelé le *coefficient de Poisson*.

Elasticité de flexion. — Une barre fixée par une de ses extrémités et sur l'autre extrémité de laquelle s'exerce une force perpendiculaire à sa longueur, subit par flexion une déformation mesurable au cathétomètre. C'est l'*élasticité de flexion* utilisée en pratique dans les dynamomètres, pesons, ressorts de voitures, etc., et dans les baromètres et manomètres métalliques.

Elasticité des gaz. — V. compressibilité.

— Métall. En métallurgie, on appelle *élasticité limite* ou *limite élastique* l'effort, par mm² au-dessous duquel un métal ou un alliage reprend intégralement, après suppression de l'effort, ses dimensions premières ; dans cette période, les déformations sont d'ailleurs proportionnelles aux charges ; au-dessus de la limite élastique on a une déformation permanente ou résiduelle, et la proportionnalité n'existe plus ; il est fort possible, du reste, que les limites élastiques soient toutes théoriquement nulles, mais que pour les efforts par trop élevés les déformations résiduelles ne soient pas susceptibles de mesure en raison de leur petitesse ; pour cette raison la Commission permanente française de standardisation a défini la limite élastique, dans un essai de traction, comme l'effort correspondant, après suppression de l'effort, à une déformation résiduelle de plus de 1/500e de la longueur de base L de l'éprouvette, cette base étant donnée, en fonction de la section S, par la formule : $L^2 = 66{,}67\ S$.

On appelle *module d'élasticité* le rapport des efforts aux allongements, pendant la période des déformations élastiques.

ÉLASTIFICATION [*lass-ti, si-on*] n. f. (de *élastique*, et du lat. *facere*, faire). Opération par laquelle on rend un objet élastique.

ÉLASTINE [*lass*] n. f. Matière de la classe des albumoïdes, rencontrée dans les téguments et organes de soutien. || Syn. Élasticine.

ÉLASTIQUE [*lass-tik'*] adj. (du gr. *élastès*, qui pousse). Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression ou l'extension. || Qui a rapport à l'élasticité, qui convient aux corps élastiques : *Force* élastique.

— *Par extens.* Fait avec une matière très élastique : *Balle* élastique. *Bretelles, Sommiers* élastiques.

— *Fig.* Impressionnable et changeant : *La jeunesse est souple et* élastique. || Souple, flexible : *Esprit* élastique. || Souple, mobile, large : *Une conscience* élastique. || Dont on peut étendre le sens à son gré : *Des lois, Des engagements* élastiques. *Aimer est le mot le plus* élastique *et le plus vague que l'homme ait inventé*. (G. Sand.)

— Bot. *Arille élastique*. Celui qui, à un certain point du développement de la graine, se déchire avec effort et se replie sur lui-même. || *Filet élastique*, Filet d'étamine qui se redresse avec force au moment de l'épanouissement comme dans les urticacées.

— Comm. *Gomme élastique*, Nom donné au caoutchouc qui efface les traces de crayon sur le papier.

— N. m. Se dit abusivement pour Caoutchouc, et *par extens.* pour Matière élastique, Tissu élastique. || Petit lien en caoutchouc ou garni de caoutchouc. || Tissu garni en filets de caoutchouc, que l'on emploie à divers usages : *Des souliers à* élastiques. V. caoutchouc.

— Ameublem. Nom sous lequel les tapissiers désignent les ressorts avec lesquels ils garnissent les sièges, sommiers, etc.

— Géom. *Courbe élastique*, Se dit de la courbe formée par une lame métallique homogène fixée par l'une de ses extrémités à un plan vertical, et portant à l'autre un poids qui la fait ployer.

— N. f. Géom. Courbe élastique : *Tracer une* élastique.

— Histol. *Tissu élastique*. V. la partie *encycl*.

— Métall. *Limite élastique*. V. élasticité, rubr. Métall.

— Encycl. Histol. Le *tissu élastique* constitue, presque à lui seul, les ligaments jaunes, le ligament cervical des grands mammifères (nerfs de bœuf), etc. ; il est composé de fibres brillantes et anastomosées en réseau, dont les travées sont orientées parallèlement. La substance élastique, de composition voisine de celle de la substance conjonctive, se présente sous trois formes : en petits grains, qui représentent l'origine de la substance élastique ; en fibres

résultant de l'alignement des grains qui semblent finir par se fusionner ; et enfin en plaques ou lames constituées par la confluence des fibres. Les cellules qui donnent naissance aux grains sont appelées *élastoblastes ;* elles présentent de longs prolongements qui, chez les jeunes, semblent entourer, comme d'un manchon, les fibres tendineuses. La substance élastique jouit, comme son nom l'indique, de la propriété d'élasticité ; aussi les fibres élastiques sont-elles particulièrement nombreuses dans les cartilages, la trame des séreuses, et dans la tunique moyenne des grosses artères où elles jouent le rôle de régulateur de la circulation sanguine que les battements du cœur rendraient intermittente. C'est la présence du tissu élastique dans les artères qui permet à celles-ci de se dilater et de se contracter sous l'influence des vaso-moteurs, ou, occasionnellement, sous celle de la pression intérieure.

ÉLASTOBLASTE [*lass-to-blasst'*] n. m. (du gr. *élastos,* dérivé de *élaunein,* pousser en avant, et *blastos,* bourgeon). Histol. Cellule plus ou moins fusiforme, à longs prolongements indivis, dans lesquels apparaissent les grains formateurs de la substance élastique.

ÉLASTOGÈNE [*lass*] n. m. (du gr. *élastos,* dérivé de *élaunein,* pousser en avant, et *gennân,* engendrer). Histol. Cellule protectrice de grains de substance élastique, qui se distingue de l'élastoblaste par l'anastomose de ses prolongements.

ÉLATÉE (lat. **Elatea**). Géogr. anc. Ville de Grèce (Phocide), sur le Céphise. Située près des deux passages du Callidrome, elle était tenue pour la clef de la Grèce : aussi fut-elle souvent assiégée. Xerxès s'en empara ; Philippe de Macédoine la prit en 330, après Chéronée, et la fortifia ; les successeurs d'Alexandre se la disputèrent, et elle changea souvent de maîtres. Elle avait des temples de Minerve Cranéia et d'Esculape. Aujourd., *Elateia.*

Monnaie d'Elatée.

ÉLATER [*tèr'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *élatéridés,* comprenant des taupins allongés, de taille moyenne, ordinairement noirs avec les élytres écarlates ou testacés.

— Encycl. Les *élaters,* répandus surtout dans l'hémisphère boréal, vivent en général dans le bois vermoulu où leurs larves dévorent celles d'autres coléoptères.

Elater.

ÉLATÈRE n. m. (du gr. *elatèr,* qui disperse). Nom donné chez certaines plantes, à des organes qui concourent à la dissémination des graines.

ÉLATÉRIDES [*ri'*] ou **ÉLATÉRIDÉS** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères serricornes, comprenant les formes vulgairement appelées taupins, qui ont la propriété de sauter assez haut, en se lançant comme au moyen d'un ressort quand ils viennent à tomber sur le dos.

— Encycl. Ce sont des insectes de toutes tailles, ailés, allongés, à tête enchâssée presque complètement dans le corselet. Leurs larves allongées, cylindriques, à téguments résistants, vivent dans le bois et les tiges de diverses plantes ; il en est qui passent leur vie dans le sol et se nourrissent de racines ; beaucoup sont carnassières. Les adultes se tiennent sur les feuilles et les fleurs. Les espèces, qui se comptent par milliers, sont répandues dans le monde entier ; elles sont d'autant plus grandes et brillantes que leur habitat est plus voisin de l'équateur ; certaines sont phosphorescentes, comme les cucuyos américains.

ÉLATÉRIE [*ri*] n. f. Sorte de fruit marqué de côtes longitudinales, et se séparant à la maturité en valves, comme les euphorbiacées, la balsamine.

ÉLATÉRINE n. f. Matière cristallisable, extraite de l'élatérion ou concombre sauvage, et qui constitue un violent purgatif à la dose de 3 à 6 milligrammes.

ÉLATÉRION n. m. Genre de cucurbitacées américaines au nombre de douze espèces. || Nom spécifique du concombre sauvage (*ecballium elaterium*).

— Pharm. Nom sous lequel la pharmacopée ancienne désignait le suc épaissi de l'*ecballium.*

ÉLATÉRITE n. f. Pétrogr. Variété élastique de bitume. (On l'appelle aussi caoutchouc minéral ou caoutchouc fossile.)

ÉLATÉROMÈTRE n. m. (du gr. *élatèr, éros,* qui pousse, et *métron,* mesure). Appareil qui sert à déterminer la tension des vapeurs ou gaz employés comme moteurs mécaniques.

ÉLATÉROMÉTRIE [*trî*] n. f. (rad. *élatéromètre*). Art ou action de déterminer la tension des vapeurs et des gaz.

ÉLATÉROMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport à l'élatérométrie.

ÉLATIDES [*dèss*] n. m. Bot. foss. Genre d'abiétinées fossiles dont les cônes, ovoïdes ou cylindriques, munis de bractées coriaces, lisses, acuminées, rappellent les cônes d'araucaria. (On les rencontre dans le terrain jurassique de Sibérie et de Mongolie.)

ÉLATINACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales renfermant des herbes ou des arbrisseaux rampants, aquatiques, groupés dans les deux genres : *bergie* et *élatine.*

ÉLATINE n. f. Genre de plantes, type de la famille des *élatinacées,* qui comprend de petites herbes aquatiques, à fleurs axillaires, souvent solitaires. (On en connaît six espèces des régions tempérées. L'*elatine alsinastrum* et l'*elatine hexandra* se rencontrent aux environs de Paris.)

ÉLATITE n. f. Pierre citée par Pline, et qui paraît être une variété d'hématite.

ELATOS. Myth. gr. Roi d'Arcadie, fils d'Arcas et de Léanire. Il épousa Laodice, dont il eut plusieurs enfants. Il se rendit en Phocide, où il fonda la ville d'Elatée. — Guerrier troyen, qui fut tué par Agamemnon. — Nom d'un prétendant de Pénélope, qui fut tué par Eumée.

ÉLATOSTEMME [*toss-tèm'*] n. f. Genre d'herbes, de la famille des urticacées. (Il comprend cinquante espèces, croissant en Asie australe et en Océanie ; quelques-unes sont employées dans l'Inde en guise d'épinards.)

ÉLAVAGE n. m. Lavage à grande eau des chiffons dans une papeterie.

ÉLAVE n. f. Nom donné aux chutes en forme de baguettes plus ou moins minces et pointues, que produit le délignage des feuillets, planches, plateaux, etc. (Les élaves, qui constituent un déchet encombrant des scieries, peuvent servir comme bois de feu ou pour fabriquer du charbon de bois ; on les utilise parfois pour les façonner en piquets de clôture, liteaux, etc.)

ÉLAVER [*vé*] v. tr. Soumettre des chiffons à l'opération de l'élavage.

— ***Élavé, e,*** part. pass. du verbe *Élaver.*

— Véner. Dont la couleur est blafarde, faible, pâle, et semble avoir déteint par suite d'un lavage : *Un chien* ÉLAVÉ.

ÉLAVEUSE adj. et n. f. Se dit d'une pile qui sert, dans la fabrication du papier, à laver les chiffons.

ELBASAN, ville d'Albanie, en pays de montagnes, sur le fleuve côtier Ehkumbi ; 10.500 hab. (Albanais et Macédo-Valaques). C'est l'antique *Albanopolis.*

ELBE (Île d') [en italien **Elba**], île montagneuse de la Méditerranée occidentale, séparée de l'Italie de laquelle elle dépend (prov. de Livourne) par un canal de 11 kil. ; large de 27 kil. de l'E. à l'O., et de 18 kil. du N. au S., avec un pourtour de 85 kil., elle compte 27.800 hab. (*Elbois, oises*) adonnés surtout à la pêche du thon et de la sardine, à la culture de la vigne, à l'exploitation des mines de fer. Ch.-lieu *Porto-Ferrajo.*

Histoire. — L'île (*Æthalia* ou *Ilva*) appartint, dans l'antiquité, aux Etrusques, aux Carthaginois, aux Phocéens, aux Romains ; au moyen âge, aux Pisans (Xe siècle), aux Génois (1290) et aux seigneurs de Piombino (1339), puis, dans les temps modernes, à Charles-Quint (1548), aux rois de Naples (1736), à la France (1802-1814), à la Toscane (1815). Elle fut, du 4 mai 1814 au 26 février 1815, le domaine de Napoléon Ier. Depuis 1860, l'île d'Elbe appartient à l'Italie. Le 16 juin 1944, les troupes françaises s'emparèrent de l'île.

ELBE (en tchèque **Labe**), fleuve d'Allemagne, tributaire de la mer du Nord. Il naît en Bohême au versant méridional des monts des Géants, baigne Kœniggraetz et Pardubice, reçoit à gauche la Moldau (Vltava), passe à Terezin, où il se grossit du Cheb, et à Leitmeritz, puis traverse les défilés qui séparent les monts des Géants des monts Métalliques. Il arrose alors la Saxe et la Prusse, baigne Pirna, Dresde, Meissen, Torgau, Wittenberg, reçoit à gauche la Mulde et la Saale, passe devant Magdebourg et reçoit à droite la Havel. A Hambourg-Altona, il s'élargit en un large estuaire dont Cuxhaven marque la fin. L'Elbe est la grande voie navigable de l'Allemagne centrale, que de nombreux canaux relient aux autres fleuves de la plaine allemande. Cours, 1.150 kil.

— Dr. intern. Sur l'initiative de la Prusse et de la Saxe, une commission fut nommée, qui termina ses travaux en 1821, pour appliquer à la navigation de l'*Elbe* les principes du congrès de Vienne de 1815. Un acte du 23 juin 1821 intervint. Cet acte fut modifié en 1844. Le nouvel acte permit aux navires de toutes les nations le transport des personnes et des marchandises de la mer du Nord à tous les ports de l'Elbe, *et vice versa.* Il réserva le cabotage fluvial aux Etats riverains. Il laissa subsister le droit de péage prélevé par le Hanovre depuis le XIe siècle sur tous les bateaux passant par Stade, à l'embouchure du fleuve. Ce péage a été supprimé par un traité du 22 juin 1861.

Le traité de Versailles proclama l'Elbe fleuve international et le soumit à un régime spécial en attendant qu'une convention générale réglât, avec l'approbation de la Société des Nations, le régime définitif du fleuve. La convention de Dresde (22 février 1922), signée par l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Tchécoslovaquie, définit le réseau international de l'Elbe, posa le principe de la liberté absolue de navigation sur le fleuve internationalisé, sauf quelques réserves relatives au cabotage au profit des Etats riverains. Une commission internationale, siégeant à Dresde, fut chargée de veiller au maintien de la police et de l'entretien de la voie navigable. Elle statuait sur toute question relative à l'interprétation ou l'application de l'acte de navigation, chaque Etat partie à la convention de Dresde pouvant recourir à la Société des Nations. Les événements de 1938-1939 ont mis fin à son activité.

Elbe (race bovine de l'), race bovine qui descend d'animaux importés du Jutland. Le pelage est pie rouge. (Cette race a été introduite depuis longtemps en Suède.)

ELBE (Bouches-de-l'), département français du premier Empire, formé d'une partie de la basse Saxe, et situé entre le Holstein, le royaume de Westphalie et le département des Bouches-du-Weser. Ch.-lieu *Hambourg ;* villes principales, Lubeck, Lunebourg et Stade.

ELBÉE (*Maurice*-Louis-Joseph Gigot d'), général vendéen, né à Dresde en 1752, mort à Noirmoutier en 1794. D'origine écossaise, il fut d'abord lieutenant de cavalerie, démissionna en 1783 et se retira en Anjou, dans son domaine de la Loge-Vaugirault, près de Beaupréau. Peu fortuné, d'Elbée accueillit d'abord la Révolution avec enthousiasme, et fut élu membre du tiers état. Puis, refroidi par la constitution civile du clergé, il émigra en 1791. Mais, dès l'année suivante, il était de retour à la Loge-Vaugirault. C'est là que, en 1793, les paysans des Mauges vinrent le chercher pour le mettre à leur tête. Il se réunit aux troupes de Stofflet et de Cathelineau, participa à la prise de Thouars (29 mai 1793), de Saumur (9 juin), à l'attaque infructueuse de Nantes (29 juin). A la mort de Cathelineau il fut acclamé généralissime de l'« armée catholique et royale » (19 juillet 1793), fut vainqueur à Coron (18 septembre), à Torfou (19 septembre). Frappé d'une balle en pleine poitrine à la bataille de Cholet (17 octobre), il réussit à gagner Noirmoutier où il fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort. On le fusilla dans son fauteuil, sur la place publique, ses blessures ne lui permettant pas de se tenir debout.

Maurice d'Elbée.

ELBERFELD, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Wupper ; 167.000 hab. Elle est réunie à Barmen depuis 1929-1930 sous le nom de Wuppertal, constituant ainsi le premier centre manufacturier de l'Allemagne pour les draps de laine, les étoffes de coton, de lin, les soieries, etc.

Armes d'Elberfeld.

Elberfeld (race d'), race de gallinacés, répandue en Allemagne, où elle est très estimée. Le coq possède une voix claironnante, ce qui a fait donner à cette race le nom de *chanteurs d'Elberfeld* ou *chanteurs des montagnes.* Il en existe trois variétés (noire, dorée, argentée). Les poules sont bonnes pondeuses.

Coq et poule d'Elberfeld.

ELBEUF, ch.-lieu de cant. de la Seine-Maritime, arrond. et à 18 kil. de Rouen, sur la Seine ; 15.536 hab. (*Elbeuviens, ennes*). Ch. de f. Etat. Tribunal de commerce et petit lycée de Rouen. Manufactures de draps qui remontent au XVIIIe siècle et qui fabriquent les draps fantaisies et nouveautés. Belles églises Renaissance de Saint-Etienne et de Saint-Jean avec d'admirables vitraux de l'époque. — La ville doit son origine à un port de la Seine (XIVe s.) établi non loin de la ville romaine d'*Ugaddum* (aujourd. Caudebec-lès-Elbeuf), ch.-lieu d'une seigneurie qui fut érigée en duché-pairie au XVIe siècle en faveur de René de Lorraine. — Le canton a 10 comm., et 37.770 hab.

ELBEUF (maison d'), branche de la maison de Lorraine, qui tire son origine du huitième fils du duc Claude Ier de Guise, René **de Lorraine** (1536-1566), général des galères de France, qui devint marquis d'Elbeuf. — Charles (1556-1605), fils du précédent, fut grand veneur et grand écuyer, et enfermé à Loches après avoir pris part à la Ligue. De ses deux fils, le premier, Charles II (1596-1657), duc d'Elbeuf, épousa une fille naturelle d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, fut gouverneur de Picardie, et, ayant intrigué contre Richelieu, dut fuir de France ; le second, Henri, fut la tige des comtes d'Armagnac, de Brionne et de Marsan, et des princes de Lambesc. — Charles III (1620-1692), fils de Charles II, fut aussi gouverneur de Picardie. De ses cinq fils, l'un, Henri (1661-1748), gouverneur d'Artois, Picardie et Hainaut, puis lieutenant général, épousa Mademoiselle, par procuration du duc de Lorraine, en 1698 ; un autre, Emmanuel-Maurice (1677-1763), entra au service de l'Empire et combattit contre la France où il obtint de rentrer en 1719. — Charles-Eugène, prince de Lambesc, hérita, en 1763, du titre de « duc d'Elbeuf ». Né à Versailles en 1761, mort à Vienne en 1825, colonel au Royal-Allemand en 1789, il fut poursuivi pour avoir chargé le 22 juillet avec brutalité dans les Tuileries les manifestants parisiens. Emigré, il servit contre la France dans l'armée autrichienne. En 1814, on fit de lui un pair de France.

ELBEUF n. m. Drap fabriqué à Elbeuf ; vêtement fait de ce drap : *Etre vêtu d'*ELBEUF.

EL-BIAR, comm. d'Algérie, dont le nom signifie *Le Puits,* arrond. et dans la banlieue d'Alger ; 7.740 hab.

ELBING, auj. **Elblag,** ville et port de Pologne (Prusse-Orientale), sur le fleuve côtier *Elbing,* près de la Baltique ; 95.529 hab. Ch.-lieu de cercle. Eglise du XIVe siècle. Banque. Centre métallurgique important. Sucreries, brasseries, distilleries, teinturerie, etc. Fondée au XIIIe siècle au milieu des tribus slaves, Elbing fut une ville hanséatique très prospère et devint, au XVe siècle, une petite république sous le protectorat de la Pologne. Les partages de la Pologne la donnèrent à la Prusse.

ELBINGERODE, ville d'Allemagne (Prusse, distr. de Hildesheim), dans le Harz ; 2.525 hab. Mines de fer et de manganèse. Fourneaux et forges.

ELBISTAN ou **ALBISTAN,** ville de Turquie (Anatolie, vilayet de Marach), en amont du confluent du Djihan et du Kourma-Sou ; 6.500 hab. Ch.-lieu de caza.

ELBOURZ, massif de la Perse septentrionale, se développant sur le territoire du Ghilan et du Mazandéran, au sud de la Caspienne. Son pic principal est le Démavend (5.670 m.). Gisements de pétrole.

ELBROUZ, ELBROUS ou **KAF-DAGH,** massif du Caucase central, le plus élevé du système, au double sommet d'origine volcanique (5.629 m. et 5.692 m. d'altitude). Vastes glaciers. C'est la « Montagne sacrée » [*Ouach-Hamako*] des Tcherkesses, où se serait arrêtée l'arche de Noé avant d'être poussée plus au S., sur l'Ararat.

ELBURG, ville des Pays-Bas (Gueldre, arrond.

d'Arnheim), sur le Zuyderzée ; 2.700 hab. Corderies. Port de pêche et de cabotage.

ELCÉSAÏSME [*issm'*] n. m. Hist. ecclés. Doctrine religieuse des Elcésaïtes : *On croit que Mani a subi l'influence d'une église gnostique particulière, apparentée à l'*ELCÉSAÏSME *et à l'ophitisme.* (Albert Dufourcq.)

ELCÉSAÏTE n. m. (du nom du fondateur *Elcésaï*). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui croyait à la métempsychose et considérait la loi juive comme obligatoire. (On dit aussi SAMPSÉEN.)

— ENCYCL. Origène atteste que la secte des *elcésaïtes* naquit parmi les judéo-chrétiens établis autour de la mer Morte. Ils croyaient que Jésus avait vécu jadis sous les noms d'Adam, d'Enoch, de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, et de Moïse. Ils observaient la loi mosaïque. Leur fondateur leur avait donné un livre sacré dans lequel on lisait que le Fils de Dieu était un ange immense, ayant 32 lieues de haut.

ELCHE, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), sur le Vinalapo, et entourée d'une vaste forêt de palmiers ; 30.000 hab. Commerce actif de dattes, palmes et fruits. Ville très ancienne, fondée par les Romains. Les fouilles pratiquées en 1897 ont mis au jour des objets intéressants : entre autres, un buste de femme (v. art. suiv.).

Dame d'Elche.

Elche (DAME D'), nom conventionnel d'un buste antique trouvé à *Elche*, en Espagne, en 1897 (musée du Louvre). Il représente une jeune femme aux traits fins et réguliers, portant une extraordinaire coiffure. Cette figure se rattache aux sculptures du Cerro de los Santos, mais l'exécution en est supérieure. Elle a soulevé de vives controverses : les uns l'attribuent à un artiste grec, d'autres à un indigène très familier avec l'art gréco-asiatique (premier tiers du Ve siècle av. notre ère). V. IBÉRIQUE (*art*).

ELCHE de la Sierra, ville d'Espagne (prov. d'Albacète), près du Mundo, affluent de la Segura ; 4.600 hab. Moulins à farine et à huile.

ELCHINGEN ou **OBERELCHINGEN**, village d'Allemagne (Bavière, Souabe), près du Danube ; 500 hab. Victoire du maréchal Ney sur les Autrichiens de Mack (14 oct. 1805), et qui valut à Ney le titre de « duc d'Elchingen ». — Aux environs existe une abbaye de moines bénédictins, célèbre au moyen âge, fondée en 1128.

ELCHINGEN (duc D'). Biogr. V. NEY.

ELDA, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), sur le Vinalapo ; 7.800 hab. Moulins, four à plâtre. Dentelles communes, sparteries. Huile, amandes.

ELDAD le Daniste, voyageur hébreu, de la tribu de *Dan* (d'où son surnom), mort à Cordoue au IXe siècle de notre ère. Ayant entrepris un voyage à travers le monde pour visiter les restes des dix tribus d'Israël, il gagna l'Egypte, tomba aux mains de nègres anthropophages, puis après quatre ans de captivité fut conduit dans la terre d'Alzin (Chine), où un juif l'acheta et lui rendit la liberté. Il regagna l'Occident à travers la Perse, la Médie, la Babylonie, séjourna à Kairouan, puis passa en Espagne. La relation des voyages d'Eldad, écrite en hébreu, a été imprimée dès 1518.

ELDAGSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Hanovre), sur la Gehle, affl. de la Leine ; 2.000 hab. Fabriques de chaussures et de moutarde.

ELDE, rivière d'Allemagne, affluent droit de l'Elbe, entièrement canalisée et navigable depuis sa sortie du lac Muritz jusqu'à son confluent, à Domitz. Cours, 216 kil.

EL-DJEM (anc. *Thysdrus*), village de Tunisie, entre Sousse et Sfax. Ch. de f. Restes d'un superbe amphithéâtre

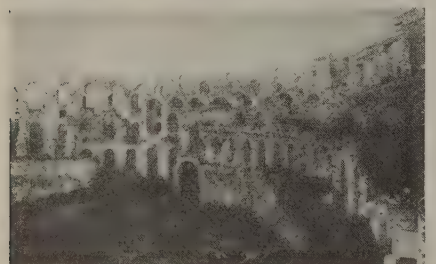

Ruines de l'amphithéâtre d'El-Djem.

romain pouvant contenir 60.000 personnes. Gordien y fut proclamé empereur en 238. La légende en a fait le palais et la forteresse de la célèbre héroïne berbère, la « Kahéna ».

ELDON (John Scott, comte D'), avocat et homme d'Etat anglais, né à Newcastle-upon-Tyne en 1751, mort à Londres en 1838. Mis en lumière par ses plaidoiries dans certains procès politiques, il fut élu, en 1783, membre de la Chambre des communes par le bourg de Weobley. En 1788, il était nommé *solicitor general*, et il devint enfin lord-chancelier en 1801. C'est à lui que furent dus le retour au pouvoir de Pitt en 1804 et l'apaisement des dissentiments qui déchiraient la famille royale. Comme Pitt, son protecteur et son ami, il haïssait Napoléon et il combattit l'émancipation des catholiques. Démissionnaire en 1806, il reprit les sceaux de 1807 à 1827.

ELDORADO (mot espagn. composé de *el*, le, et *dorado*, doré), contrée imaginaire de l'Amérique, que les conquistadores espagnols plaçaient entre l'Amazone et l'Orénoque, et qui, selon eux, regorgeait d'or.

— N. m. *Par anal.* Pays chimérique. || Pays merveilleux par les richesses qu'il renferme ou les plaisirs qu'il procure : *Qui n'a pas rêvé un* ELDORADO ?

— Nom donné à divers établissements de plaisir (théâtres, music-halls) : *L'*ELDORADO *de Paris fut reconstruit en 1858.*

— ENCYCL. Hist. Cité fabuleuse aux palais d'or : c'était la merveilleuse *Cipangu* de Marco-Polo, que Christophe Colomb espérait retrouver et qu'on chercha après lui dans l'intérieur du nouveau monde. Les Indiens vantaient Manoa, la ville aux toits d'argent, dont le roi était couvert d'or : c'était *el dorado* « l'homme doré », d'où le nom du pays rêvé, situé aux bords du lac Parime. Belalcaçar et Juan Martinez parlèrent les premiers de Manoa. Quesada, Pedro de Ordaz, Antonio Borrio, Aguirra, Federmann, Philippe de Utre la recherchèrent en Nouvelle-Grenade et au Venezuela ; d'autres, comme Keymis, Walter Raleigh ou encore Nicolas Horsmann (1740), Nicolas Rodriguez et Antonio Santos (1775-1780), la cherchèrent en Guyane. Des grottes de roches micacées doivent avoir servi de base à la légende de l'homme doré, ou plutôt couvert de cette poussière de mica connue sous le nom de « sable d'or » ou « or des singes ». Le lac de Parime lui-même n'est que l'étendue d'eau produite par l'inondation annuelle de la saison pluvieuse au pied des montagnes et sur laquelle les Indiens circulaient en pirogue à travers leurs forêts.

ELDORADO, ville des Etats-Unis (Kansas), ch.-lieu du comté de Butler ; 11.000 hab.

ELDUAYEN (don José), marquis DEL PAZO DE LA MERCED, homme politique espagnol, né et mort à Madrid (1823-1898). Ingénieur des ponts et chaussées, il entra pour la première fois au ministère sous Amédée de Savoie en 1872. Il fut un des collaborateurs les plus actifs de Canovas del Castillo. Alphonse XII le nomma gouverneur civil de Madrid et le fit marquis del Pazo de la Merced.

ÉLÉAGIE [*ji*] n. f. Genre de rubiacées, qui comprend deux espèces d'arbres résineux du Pérou et de la Colombie : l'*elæagia Maria* et l'*elæagia utilis*, qui produisent un baume aromatique vanté comme tonique et stimulant.

ÉLÉAGNACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales des régions tempérées, qui renferme des arbres et des arbrisseaux souvent épineux. (Elle comprend les genres *éléagne, hippophaé*, soit une trentaine d'espèces au maximum. Les fleurs de cette famille sont dioïques ou polygames, à périanthe unique, à étamines insérées sur le calice, à ovaire libre à fruit drupacé.)

ÉLÉAGNE [*gn* mll.] ou **ELÆAGNUS** [*lé-agh-nuss*] n. m. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des *éléagnacées*, qui habitent les régions tempérées des deux mondes. (Une espèce désignée communément sous le nom de *olivier de Bohême* est cultivée en Provence pour la beauté de son feuillage argenté.)

ÉLÉATE, personne née à Elée, ou y habitant : *Les* ELÉATES.

— *Adjectiv.* Relatif à cette ville ou à ses habitants : *Population* ÉLÉATE.

— N. m. pl. Nom donné à des philosophes grecs, membres d'une secte qui tirait son nom de la ville d'*Elée*, dans la Grande-Grèce, patrie de deux de ses principaux fondateurs : Parménide et Zénon. (On dit aussi ÉLÉATIQUE.)

ÉLÉATIQUE [*tik'*] adj. Qui appartient à la secte des éléates : *L'école* ÉLÉATIQUE. *Les philosophes* ÉLÉATIQUES.

— *Substantiv.* et au masc. Philosophe éléatique : *Les* ÉLÉATIQUES.

— ENCYCL. V. ELÉE (*école d'*).

ÉLÉATISME [*tissm'*] n. m. Doctrine des philosophes éléatiques.

ÉLÉAZAR, nom qui signifie *Dieu sauveur*, et qui a été porté par divers personnages de l'histoire des Juifs. V. les art. suiv.

ÉLÉAZAR, grand prêtre des Hébreux, fils et successeur d'Aaron. Il mourut peu de temps après Josué et fut enseveli sur la montagne d'Ephraïm.

ÉLÉAZAR, guerrier juif, l'un des *trois hommes forts* qui ne quittaient pas David dans les combats.

ÉLÉAZAR, grand prêtre juif du IIIe siècle av. J.-C. Fils d'Oniaz Ier, il succéda à son frère Simon le Juste. D'après Josèphe, il envoya au roi d'Egypte soixante-douze vieillards qui firent la traduction de la Bible, connue sous le nom de *version des Septante*.

ÉLÉAZAR, martyr juif pendant la persécution d'Antiochus Epiphane, roi de Syrie (IIIe s. av. J.-C.). C'était un des scribes les plus distingués de son temps. Son martyre est raconté au IIe Livre des Macchabées (ch. VII).

Eléazar *préfère la mort au crime de violer la loi en mangeant des viandes défendues*, tableau de Gros (musée de Saint-Lô) ; scène biblique placée dans un décor XVIIIe siècle ; la composition, fort théâtrale, est dans la tradition de l'école de David. (V. planche *Beaux-Arts IL.*)

ÉLÉAZAR Macchabée, guerrier juif, dernier fils de Matathias. Dans une bataille, il se glissa sous le ventre d'un éléphant, qu'il avait pris pour la monture du roi Anthiochus Eupator, le tua, et fut écrasé par la chute de l'animal (163 av. J.-C. [I *Macc.*, VI]).

ÉLÉAZAR. Trois chefs d'insurgés de ce nom figurèrent dans les luttes des Juifs contre les Romains, au Ier siècle apr. J.-C. Le premier tint en échec les troupes du gouverneur Cumanus, et fut fait prisonnier par Claudius Félix. — Le second, fils du sacrificateur Ananias, se révolta contre le gouverneur Florus, obligea la garnison romaine de Jérusalem à capituler et la fit massacrer. — Le troisième occupa la partie supérieure du Temple pendant le siège de Jérusalem par Titus en 70, combattit à la fois les Romains et ceux de ses compatriotes que commandait Jean de Giscala. Il périt dans la ruine de la ville.

ÉLÉAZAR, magicien juif du Ier siècle. Josèphe rapporte qu'il le vit de ses propres yeux délivrer plusieurs possédés, en présence de l'empereur Vespasien et de ses fils.

ÉLÉAZAR, fils d'Azarias, docteur juif du IIe siècle apr. J.-C., successeur de Gamaliel. Le jour de son élection, plusieurs docteurs hésitant à voter pour lui, parce qu'il n'avait pas de barbe, on vit, dit-on, son menton se couvrir miraculeusement de dix-huit rangs de poils blancs.

ÉLÉAZAR BEN JUDAH BEN KALONYMUS, de Worms, rabbin, disciple de Judah ha-Hasid, mort à Worms en 1238. Le plus célèbre de ses ouvrages, *ha-Roqeah*, a été imprimé en 1505. Il était fameux pour sa douceur et sa patience.

ÉLÉAZARE (sainte), martyre à Lyon. C'est du moins l'opinion de certains érudits qui croient que la mention du martyrologe : *Eleazarum*, appliquée à une victime de la persécution avec ses huit enfants, en compagnie de saint Minerf, désigne une femme. D'autres en font un martyr, et lisent, au lieu de *filiis* (enfants), *sociis* (compagnons). — Fête le 23 août.

ÉLECTEUR [*lèk'*], **TRICE** n. (du lat. *elector*, qui choisit). Qui a le droit de participer à une élection politique, civile, etc.

— Hist. Prince ou évêque du Saint-Empire romain germanique appelé à concourir à l'élection de l'empereur (v. ENCYCL.). || *Grand Electeur*, Titre que la postérité a donné à Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg. — Titre des premiers dignitaires de la République française, dans la constitution de Sieyès. || *Electeur de grand collège*, Electeur français appelé, d'après la constitution de l'an III, à nommer des députés au chef-lieu de département. || *Electeur de petit collège*, Electeur appelé, d'après la même constitution, à nommer les députés au chef-lieu d'arrondissement.

— N. f. Femme d'un Electeur, en Allemagne.

— Adjectiv. : *Les citoyens* ÉLECTEURS.

— ENCYCL. Hist. *Electeurs de l'Empire germanique.* A la mort de Henri II, en 1024, la maison de Saxe, qui occupait le trône impérial, étant éteinte, on procéda à une élection. Une assemblée réunie sur les bords du Rhin, en face d'Oppenheim, choisit un Franconien, Conrad II. Une autre élection eut lieu à la mort de Henri V, en 1125 ; on choisit le Saxon Lothaire. Ces élections étaient réputées faites par les différentes nations de la Germanie qui venaient en grand nombre camper sur les rives du Rhin ; mais c'étaient les princes qui, se séparant de la foule, délibéraient. Quatre d'entre eux, représentant les nations principales, furent choisis pour présenter une liste de candidats à l'empire : le duc de Souabe, le duc de Franconie, le margrave d'Autriche et le duc de Saxe ; le légat du pape assistait à l'élection, qui était soumise à la ratification du pape. En 1197, le pape Innocent III intervint activement dans l'élection. Le droit de sacrer l'élu roi des Romains et de Germanie appartenait à l'archevêque de Cologne, et le sacre devait être fait à Aix-la-Chapelle. Ce fut d'abord aux ducs de Franconie, de Souabe, de Saxe et de Bavière, et aux archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence, qu'appartint le droit d'élection. En 1150, le comte palatin du Rhin succéda au droit du duc de Franconie, et ensuite le roi de Bohême à celui du duc de Bavière. Plus tard, les margraves de Brandebourg succédèrent au privilège électoral de la maison de Souabe. Un décret de 1208, promulgué par Othon IV à la diète de Francfort, fixa définitivement l'élection entre les quatre électeurs laïques et les trois électeurs ecclésiastiques. En 1338, la convention de Rhens, puis la diète de Francfort décidèrent que le titre d' « empereur » serait conféré par la seule élection des électeurs, à la pluralité des voix, sans qu'il fût besoin de la confirmation du pape. Un empire germanique nouveau était substitué ainsi au Saint-Empire romain du moyen âge. Bientôt, la *Bulle d'or*, promulguée par Charles IV à Metz en 1356, en fixa la constitution. Les Electeurs furent définitivement au nombre de sept, nombre qui symbolisait les sept lampes de l'Apocalypse. Trois d'entre eux appartenaient à l'Eglise : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves ; quatre étaient laïques : le roi de Bohême, le comte Palatin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. La *Bulle d'or* décidait que les provinces qui possédaient la dignité électorale ne pourraient être démembrées. Le fils aîné succédait à son père dans les droits d'Electeur ; à défaut, on suivait l'ordre des agnats. Les Electeurs étaient majeurs à dix-huit ans ; pendant leur minorité, le suffrage appartenait au plus proche agnat. Les Electeurs avaient le pas sur les autres princes de l'Empire, et étaient égaux aux rois. Ils exerçaient sur leurs terres la justice souveraine. Ils avaient, en outre, le droit d'exploiter les mines et salines, de percevoir des péages, de battre monnaie, d'acquérir les terres de l'Empire. Nulle affaire de l'Empire ne devait se conclure sans que les Electeurs fussent consultés. Après la paix de Westphalie, on créa une huitième dignité électorale, pour l'Electeur palatin qui en avait été dépouillé par la Diète de Ratisbonne au profit du duc de Bavière. L'électorat de Hanovre, le neuvième, fut établi par les empereurs Léopold Ier et Joseph Ier. Après la paix de Lunéville, le nombre des électeurs fut porté à dix (1803). Cette dignité fut abolie en 1806 par Napoléon Ier, mais la Hesse-Cassel garda jusqu'en 1866 le nom d'Electorat.

ÉLECTIF, IVE adj. (lat. *electivus* ; de *electum*, supin de *eligere*, choisir, élire). Qui fait choix de : *Le franc arbitre est une vertu* ÉLECTIVE. (Calvin.) [Vx.]

— Qui est nommé, qui est conféré par l'élection : *Un président* ÉLECTIF. *Une royauté* ÉLECTIVE.

— Chim. *Affinité élective, Attraction élective*, Force qui détermine la décomposition d'un corps en présence d'un autre corps simple, qui tend à se combiner avec l'un des éléments du corps composé.

ÉLECTION [*si-on*] n. f. (lat. *electio*). Choix libre de la volonté :

De toute *élection* mon âme est dépourvue.
RÉGNIER.

|| Choix fait par la voie des suffrages : ÉLECTION *d'un sénateur, d'un président, d'un représentant.* ÉLECTION *d'un pape.*

— Politiq. *Election directe* ou *à un seul degré*, Nomination par les électeurs mêmes de la personne qu'ils veulent choisir pour les diriger ou les représenter. || *Election à deux, trois degrés*, Election indirecte qui se fait par deux, trois séries d'électeurs.

— Algèbr. S'est dit dans le sens de PERMUTATION.

— Biol. *Election naturelle*, syn. anc. de SÉLECTION. V. SÉLECTION, et DARWINISME.

— Dr. *Election de command*, Acte par lequel un adjudicataire commissionné fait connaître son commettant. || *Election de domicile*, Disposition d'un acte par lequel on fait choix d'un domicile légal : *Faire* ÉLECTION DE DOMICILE. || *Par anal.*, dans le langage ordinaire, CHOIX d'une demeure.

— Dr. anc. *Pays d'élection*, ou simplem. *Election*, Etendue de territoire payant la taille, et sur laquelle les élus exerçaient leur juridiction. || Juridiction, tribunal des élus : *Président en l'*ÉLECTION *de Paris.*

— Méd. Choix des circonstances dans lesquelles doit être faite une opération ou administré un médicament : *Temps d'*ÉLECTION. *Lieu d'*ÉLECTION. (Se dit par opposition à NÉCESSITÉ.)

— Pharm. Choix des drogues qui doivent entrer dans la préparation des médicaments.

— Relig. Grande perfection physique ou morale : *Une terre d'*ÉLECTION. *Une âme d'*ÉLECTION. || *Vase d'élection*, Créature choisie, aimée de Dieu. Choix divin qui assigne un but spécial, une fin particulière à quelque créature, qui prédestine quelqu'un au salut éternel.

— SYN. **Élection, choix.** V. CHOIX.

— ENCYCL. Dr. anc. On appelait, dans l'ancienne France, *élection*, une circonscription financière, administrée par les élus. Ce furent les états généraux de 1355 et 1356 qui organisèrent les impôts publics (aides, fouages, tailles), qu'ils venaient d'instituer. Ils nommèrent, à cet effet, des commissaires (généraux, superintendants) chargés de la direction générale des aides et du contentieux. Au-dessous d'eux se trouvaient les *élus*, chargés de recouvrer les aides dans une circonscription appelée *élection*. Cette organisation fut maintenue par le gouvernement monarchique, qui substitua seulement des commissaires royaux aux commissaires des états ; la transformation fut achevée sous Charles V. Les attributions des élus peuvent se résumer ainsi : 1° Ils répartissent les impôts directs entre les paroisses composant leur élection ; 2° Ils sont chargés de faire rentrer le montant de ces impôts dans le trésor royal par l'intermédiaire de receveurs ; 3° Ils sont juges du contentieux en première instance. La France était divisée, à la veille de la Révolution, en *pays d'élection* (179) où l'impôt était réparti par les élus, et *pays d'états* où cette répartition était faite par les assemblées provinciales.

— Dr. publ. *Législation électorale.* On exposera successivement les dispositions générales auxquelles furent soumises jusqu'en 1940 les *élections* aux diverses assemblées, et les dispositions particulières au recrutement des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement, des conseils généraux, de la Chambre des députés et du Sénat.

Electorat. — Pour être électeur, il faut être Français ou ressortissant français, avoir vingt et un ans accomplis avant le 1er avril qui précède les élections (soit au 31 mars, jour de la clôture définitive de la liste), jouir des droits civils et politiques et ne se trouver dans aucun des cas d'incapacité perpétuelle ou temporaire d'indignité déterminés par les articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852 visant certaines condamnations. Toutefois, pour avoir le droit de voter, il ne suffit pas de remplir ces conditions générales : il faut également être inscrit sur la liste électorale d'une commune, c'est-à-dire être rattaché à cette commune par un certain lien résultant principalement du domicile, ou de la résidence, ou de l'inscription au rôle de l'une des contributions directes. Les listes électorales sont tenues par commune. Chaque commune a une liste unique qui sert aux élections des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des conseillers municipaux. La liste électorale comprend : tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune, ou y habitent depuis six mois au moins ; ceux qui figurent pour la cinquième fois sans interruption, l'année de l'élection, au rôle d'une des contributions directes ou au rôle des prestations en nature, et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré y exercer leurs droits électoraux ; les fonctionnaires publics qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune. Les citoyens français établis à l'étranger et immatriculés au consulat de France conservent le droit d'être inscrits, s'ils le demandent, sur la liste électorale de la commune où ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée et rempli leurs obligations militaires. Les militaires et assimilés de tous grades et de toutes armes des armées de terre et de mer ne prenaient part à aucun vote quand ils étaient présents à leur corps, à leur poste ou dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui, au moment de l'élection, se trouvaient en résidence libre, en non-activité ou en possession d'un congé, pouvaient voter dans la commune sur les listes de laquelle ils étaient régulièrement inscrits. Depuis 1945, les militaires des armées de terre, de mer et de l'air sont électeurs dans les mêmes conditions que les autres citoyens. (Ordonnance du 17 avril 1945.) V. *Supplément.*

Listes électorales. — Les listes électorales sont permanentes ; ce qui signifie qu'au lieu d'être établies pour chaque élection, elles sont faites chaque année pour l'année entière, et qu'une fois porté sur la liste un citoyen ne peut plus en être éliminé sans une décision motivée. Toutefois, ce principe comporte deux exceptions : en premier lieu, les juges de paix, et la Cour de cassation sur pourvoi contre la décision des juges de paix, peuvent ordonner des inscriptions ou des radiations sur les listes électorales, même après la clôture de ces listes ; d'autre part, doit être opérée d'office par le maire la radiation soit des électeurs décédés, soit des électeurs qui ont été privés par jugement de leurs droits civils et politiques.

Chaque année, du 1er janvier au 31 mars, les listes électorales sont revisées par une commission comprenant le maire, un délégué du préfet ou du sous-préfet et un délégué désigné par le conseil municipal. Dans les communes divisées en sections électorales, la commission comprend, en outre du maire, un adjoint ou un conseiller municipal dans l'ordre du tableau. (Décr. 5 nov. 1927, art. 57.) Les tableaux rectificatifs sont déposés au plus tard le 15 janvier au secrétariat de la mairie, où tout requérant peut en prendre copie. Du 15 janvier part le délai de vingt jours (expirant le 4 février), imparti aux demandes en inscription ou en radiation, qui doivent être adressées à la mairie contre récépissé, et qui peuvent être formées par tout électeur inscrit de la circonscription, le sous-préfet, le préfet ou son délégué ; à l'égard de l'électeur rayé d'office, ce même délai ne court que de l'avis de la radiation, donné par le maire. La réclamation est portée devant une commission municipale, dont les décisions doivent être motivées et rendues dans les cinq jours (au plus tard le 9 février) et notifiées par écrit à domicile dans les trois jours (au plus tard le 12 février). Appel est ouvert devant le juge de paix aux parties, aux électeurs rayés, à ceux dont la demande d'inscription est rejetée, aux inscrits d'office, à tout électeur inscrit sur une liste de la circonscription, au sous-préfet et au préfet.

Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Eligibilité. — Pour être éligible, il faut être électeur dans la commune (sans qu'il soit besoin d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ; ce que la loi exige, c'est la jouissance du droit électoral, et non pas l'exercice de ce droit), ou inscrit au rôle des contributions directes, ou justifier qu'on aurait dû y être inscrit au 1er janvier et avoir vingt-trois ans à la date du scrutin.

Depuis 1946 sont éligibles les militaires des armées de terre et de mer. Sont inéligibles les personnes qui n'ont pas satisfait à la loi sur le recrutement, les membres des familles ayant régné sur la France, les commerçants mis en état de liquidation judiciaire. A côté de ces causes générales d'inéligibilité, il y en a qui s'appliquent plus particulièrement au *mandat municipal* : les unes sont absolues (individus pourvus d'un conseil judiciaire, individus dispensés de subvenir aux charges communales, ou secourus par les bureaux de bienfaisance, domestiques attachés exclusivement à la personne) ; les autres sont relatives ou locales, et visent un certain nombre de fonctionnaires et des entrepreneurs qui sont inéligibles dans l'étendue de leur ressort, soit à cause de l'autorité qu'ils y exercent, soit en raison de leur état de dépendance vis-à-vis du conseil municipal. C'est ainsi que les commissaires et agents de police sont inéligibles dans la commune où ils exercent leurs fonctions. Les instituteurs des écoles primaires ne sont plus inéligibles depuis la loi du 16 février 1946. Le mandat municipal est enfin incompatible avec l'exercice de certaines fonctions. C'est ainsi qu'un conseiller municipal ne peut pas être élu dans deux communes ou qu'un préfet ou un sous-préfet ne peut pas demeurer en activité s'il est élu dans une commune voisine de celle où il exerce ses fonctions. De plus, les ascendants et les descendants, les frères et les alliés au même degré ne peuvent être simultanément membres du même conseil municipal dans les communes de 501 habitants et au-dessus.

Sont inéligibles les parlementaires ayant voté la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 et n'ayant pas été relevés de cette inéligibilité par le jury d'honneur.

Liberté et secret du vote. — Il est interdit, sous peine de confiscation des bulletins et autres documents distribués et d'une amende de 500 à 5.000 francs, de distribuer ou faire distribuer, le jour du scrutin, des bulletins, circulaires et autres documents. Dans chaque section de vote, les candidats peuvent faire déposer des bulletins de vote sur une table préparée à cet effet par le soin du maire (loi du 8 juin 1923). Les articles 8 à 14 de la loi du 21 juillet 1927 fixent, pour les élections législatives, le rôle de la commission chargée d'assurer l'impression et la distribution des bulletins de vote et des circulaires.

Dans toutes les élections le vote a lieu sous enveloppes. Ces enveloppes sont fournies par l'administration préfectorale. Elles sont opaques, non gommées, frappées du timbre à date des préfectures ou des sous-préfectures, et de type uniforme pour chaque collège électoral. Elles sont envoyées dans chaque mairie, cinq jours au moins avant l'élection, en nombre égal à celui des électeurs inscrits. Le jour du vote, elles sont mises à la disposition des électeurs, dans la salle de vote. En entrant, l'électeur prend une enveloppe et, se rendant dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards (*isoloir*), il place son bulletin dans ladite enveloppe, qu'il introduit lui-même dans l'urne. Ces dispositions et quelques autres ayant pour but d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales, ont fait l'objet d'une loi du 29 juillet 1913.

Pendant la durée de la période électorale de toutes les élections, dans chaque commune, des emplacements spéciaux sont réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales. Dans chacun de ces emplacements, une surface égale sera attribuée à chaque candidat ou à chaque liste de candidats. Le nombre maximum de ces emplacements, en dehors de ceux qui sont établis à côté des sections de vote, est fixé à : cinq dans les communes ayant 500 électeurs et moins ; dix dans les autres, plus un par 3.000 électeurs ou fraction supérieure à 2.000 dans les communes ayant plus de 5.000 électeurs. Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de cet emplacement ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats. Les actes de corruption dans les opérations électorales sont sévèrement réprimés.

Élections municipales. — *Mode et durée du scrutin.* L'élection a lieu à bulletin secret par le suffrage direct et universel, au scrutin de liste pour toute la commune. Le vote de chaque électeur est constaté par la signature ou le paraphe de l'un des membres du bureau, apposé sur la liste en marge du nom du votant. La commune peut être divisée par le conseil général, dans sa session d'août, en sections ayant au moins deux conseillers à élire si elle comporte plusieurs agglomérations distinctes et séparées, et quatre si la population agglomérée dépasse 10.000 habitants. Des recours peuvent être formés devant le Conseil d'Etat contre le sectionnement. La répartition entre les sections des conseillers à élire est faite, par arrêté préfectoral, proportionnellement au nombre des électeurs inscrits. — A Paris, le scrutin est uninominal par quartier. — Le bureau de vote (en cas de pluralité de bureaux de vote, le bureau central) proclame les résultats en séance publique.

Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de la commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet, publié dix jours à l'avance, et ne dure qu'un jour ; ouvert et clos aux heures fixées et dans les locaux déterminés par l'arrêté préfectoral de convocation, il doit durer six heures au moins.

Election. Ballottage. — Au premier tour, il faut réunir : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés (déduction faite des bulletins blancs et nuls, de ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) ; 2° un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au deuxième tour, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre de suffrages obtenus.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, le bénéfice de l'élection est acquis au plus âgé, à chaque tour de scrutin.

Lorsque tous les candidats à élire n'ont pas obtenu la majorité requise au premier tour de scrutin, il doit être procédé à un second tour. Seuls peuvent prendre part au second tour les électeurs inscrits sur la liste électorale qui a servi au premier tour, notamment lorsque les deux tours de scrutin sont séparés par le 31 mars. Toutefois, peuvent aussi prendre part au second tour les électeurs qui n'étaient pas inscrits sur la liste au moment du premier tour mais qui sont porteurs d'une décision du juge de paix reconnaissant leur droit à y être inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre des votants.

Le scrutin de ballottage a lieu, de droit, le dimanche qui suit le premier tour ; le maire fait les publications nécessaires.

Périodicité des élections municipales. — Les conseillers municipaux sont nommés pour six ans. Ils sont renouvelés intégralement, le premier dimanche de mai, dans toute la France. Le renouvellement intégral peut également avoir lieu en cas de dissolution ou d'annulation totale ; mais le mandat des nouveaux élus ne vaut que pour la période de six ans en cours. En principe, les vacances par démission ou par décès ne donnent pas lieu à des élections partielles. Il n'y a exception à cette règle que dans quelques cas limitativement déterminés par la loi, notamment quand le conseil a perdu le quart de ses membres.

Contentieux. — Les bureaux de vote peuvent connaître des questions d'inéligibilité, mais tout électeur inscrit de la commune, tout candidat, tout membre de l'assemblée municipale, tout éligible peut réclamer contre les opérations électorales en faisant insérer sa protestation motivée et dûment signée au procès-verbal ou en la déposant au secrétariat de la mairie, de la sous-préfecture ou de la préfecture dans les cinq jours qui suivent la proclamation des résultats. Le conseil de préfecture est juge en premier ressort de l'accomplissement des formalités légales et de la régularité de l'élection. Il a seul qualité, à l'exclusion de l'autorité administrative, pour prononcer sur la recevabilité des réclamations. Le préfet a également le droit, s'il estime que les conditions et formalités légales n'ont pas été observées, de déférer les opérations électorales au conseil de préfecture. Un recours est ouvert devant le Conseil d'Etat, au ministre de l'intérieur, au préfet et aux parties intéressées, contre la décision du conseil de préfecture ; de même, si le conseil de préfecture n'a pas statué dans le délai d'un mois, ce qui équivaut au rejet de la réclamation. Le pourvoi au Conseil d'Etat a un effet suspensif, le candidat proclamé conserve donc l'exercice de son mandat jusqu'à décision définitive sur la réclamation.

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE PARIS. — La loi du 5 septembre 1947 a substitué, pour l'élection des conseillers municipaux à Paris, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle à l'ancien système du scrutin uninominal. Du point de vue électoral, Paris est divisé en 9 secteurs électoraux.

Élections au conseil d'arrondissement. — *Electorat, Liste électorale,* V. ÉLECTION (partie *encycl. : Législation électorale*).

Eligibilité. — Pour être éligible, il faut être électeur, avoir vingt-cinq ans à la date du scrutin, et être domicilié dans l'arrondissement ou y payer une contribution directe, ou justifier qu'on aurait dû être inscrit à un rôle au 1er janvier (toutefois, le nombre des conseillers non domiciliés dans l'arrondissement ne peut dépasser le quart de l'effectif du conseil), ne faire partie d'aucun autre conseil d'arrondissement, ni d'aucun conseil général, n'être ni ascendant, ni descendant, frère ou beau-frère d'un membre de l'assemblée.

Mode et durée du scrutin. — Le mode et la durée du scrutin sont les mêmes que pour les élections au conseil général. V. ci-après.

Elections. Ballottage. — Mêmes dispositions que pour les ÉLECTIONS MUNICIPALES. V. ci-dessus.

Contentieux. — Tout électeur du canton, candidat, ou membre de l'assemblée électorale peut réclamer contre les opérations électorales en faisant insérer sa protestation motivée et signée au procès-verbal ou en l'adressant au secrétariat de la sous-préfecture dans les cinq jours de l'élection, c'est-à-dire du recensement général des votes. Le conseil de préfecture est juge en premier ressort. Le préfet peut aussi directement lui déférer les opérations électorales. Un recours est ouvert au ministre de l'intérieur, au préfet et aux parties intéressées, devant le conseil d'Etat, contre la décision du conseil de préfecture dans les deux mois de sa notification.

Élections au conseil général. — *Electorat, Liste électorale.* V. ci-dessus.

Eligibilité. — Pour être éligible, il faut être électeur inscrit ou justifier qu'on devait être inscrit sur une liste électorale au jour de l'élection, avoir 25 ans à la date du scrutin, être domicilié dans le département ou y être inscrit au rôle d'une contribution directe, ou justifier qu'on aurait dû y être porté au 1er janvier, ou avoir hérité, depuis la même époque, une propriété foncière dans le département. Toutefois, le nombre des conseillers non domiciliés dans le département ne peut dépasser le quart de l'effectif du conseil.

Il faut en outre échapper à toutes les causes d'inéligibilité et d'incompatibilité prévues par la loi, n'être pas pourvu d'un conseil judiciaire et ne faire partie d'aucun autre conseil général, ni d'aucun conseil d'arrondissement.

Mode et durée du scrutin. — L'élection a lieu à bulletin secret par le suffrage direct et universel, au scrutin uninominal. — La proclamation est faite, au chef-lieu de la circonscription, par la commission de recensement.

Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de chaque commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet, et ne dure qu'un jour : ouvert à 7 heures du matin, il est clos à 6 heures du soir.

Elections. Ballottage. — Mêmes dispositions que pour les ÉLECTIONS MUNICIPALES. V. plus haut.

Contentieux. — Le contentieux des élections au conseil général est jugé en première instance par le conseil interdépartemental de préfecture et, en appel, par le Conseil d'Etat. Le recours est ouvert à tout électeur du canton, candidat ou membre de l'assemblée départementale, qui peut faire insérer sa protestation motivée et signée au procès-verbal, ou l'adresser dans les dix jours de l'élection. Le conseil interdépartemental de préfecture doit statuer dans les trois mois de l'arrivée des pièces, ou, en cas de renvoi devant les tribunaux, lorsqu'il s'élève une question préjudicielle, du jour où la décision judiciaire est devenue définitive. Le préfet peut également former un recours sous

forme de requête adressée directement au président de la section du contentieux.

Conseil général de la Seine. — Le conseil général du département de la Seine comprend les membres du conseil municipal de Paris et quarante membres élus au scrutin uninominal par les cantons suburbains de la Seine. Les quarante sièges attribués aux cantons suburbains de la Seine sont répartis au prorata de la population municipale, chaque canton élisant au moins un conseiller général. Les cantons sont divisés en autant de circonscriptions électorales qu'ils ont de représentants à nommer. (Loi du 29 mai 1925).

Élections législatives. — *Electorat. Liste électorale.* V. ci-dessus, les dispositions générales déjà indiquées.

Eligibilité. — Pour être éligible, il faut être électeur dans une commune quelconque, c'est-à-dire jouir du droit électoral sans que l'inscription soit nécessaire, avoir vingt-cinq ans à la date du scrutin, avoir fait cinq jours au plus tard avant le scrutin, une déclaration de candidature, sur papier libre et sous signature légalisée par le maire du domicile, à la préfecture, et n'avoir posé sa candidature et fait acte de candidat que dans une seule circonscription, sous peine d'une amende de 10.000 fr. En cas de ballottage, les candidatures nouvelles ne peuvent se produire que jusqu'au mercredi à minuit qui suit le premier tour.

Il existe des causes d'inéligibilité absolue qui s'appliquent à toutes les circonscriptions électorales (elles sont pratiquement les mêmes que celles déjà indiquées), et des causes d'inéligibilité relative qui font obstacle à ce qu'un individu soit élu député dans une circonscription déterminée, mais n'empêchent pas son élection dans d'autres circonscriptions (exercice de certaines fonctions publiques). Les causes d'incompatibilité sont énumérées limitativement par la loi. Elles résultent de l'exercice de fonctions publiques rétribuées par l'Etat, de l'exercice de certaines fonctions électives ou gratuites, de l'exercice des fonctions d'administrateur de certaines sociétés, de gouverneur et de sous-gouverneur de la Banque de France.

Mode d'élection. — Le mode d'élection des membres de la Chambre des députés a été fixé par la loi du 21 juillet 1927. Ils sont élus au scrutin uninominal. Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni à la fois la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart du nombre des électeurs inscrits. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu. Le second tour a lieu le dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin. Le recensement général des votes se fait, pour toute circonscription électorale, au chef-lieu du département, en séance publique, au plus tard le mercredi qui suit le scrutin. Il est opéré par une commission composée du président du tribunal civil, président, et des quatre membres du conseil général non candidats, comptant la plus longue durée de fonctions. L'opération est constatée par un procès-verbal.

En cas de vacances par décès, démission, ou autrement, l'élection devra être faite dans le délai de trois mois à partir du jour où la vacance se sera produite. Il n'est pas pourvu aux vacances survenues dans les six mois qui précèdent le renouvellement de la Chambre.

Une commission, composée des candidats en présence ou de leurs mandataires, est chargée d'assurer l'impression et la distribution de tous les bulletins de vote et des circulaires dont le texte lui est remis par les candidats. Cette commission est présidée par le président du tribunal civil et siège au palais de justice.

Le scrutin a lieu un dimanche, au chef-lieu de chaque commune, ou dans les bureaux de vote désignés par arrêté spécial du préfet, et ne dure qu'un jour. Il est ouvert à 8 heures du matin (toutefois un arrêté préfectoral, pris après avis des maires et publié cinq jours avant l'élection, peut avancer l'ouverture du scrutin jusqu'à 5 heures du matin) et clos à 6 heures du soir.

Contentieux. — La Chambre des députés est seule juge souverain, et sans appel de la validité des pouvoirs de ses membres et de la régularité de leur élection, c'est-à-dire de l'éligibilité du candidat proclamé, de la valeur morale du scrutin et de la valeur matérielle des bulletins recensés. La vérification des pouvoirs s'opère d'après les dispositions du règlement de l'Assemblée, et d'après les traditions.

Lorsque des élections générales ont eu lieu, la nouvelle Chambre, après l'installation du président provisoire, se divise en bureaux par la voie du sort. Dans chaque bureau les dossiers sont soumis à une commission de cinq membres au moins, appelée généralement sous-commission. Aucune règle n'est prescrite relativement à la manière de saisir les bureaux. Ils sont saisis, en pratique, soit par les procès-verbaux d'élection, soit par des protestations, soit par les membres de la Chambre, soit par le Gouvernement. La faculté de protester contre une élection législative appartient à tout citoyen, même non électeur dans la circonscription dont il critique l'élection.

Les protestations peuvent être adressées au président de la Chambre des députés, même sur papier libre, mais signées, tant que l'élection n'a pas été validée; il est à recommander aux protestataires de faire légaliser leur signature par le maire de leur domicile. V. *Supplément.*

Élections sénatoriales. — *Electorat.* Sont électeurs de droit les députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement. Sont électeurs élus les délégués sénatoriaux désignés par les conseillers municipaux. Les conseils comptant dix membres élisent : 1 délégué et 1 suppléant; 12 membres: 2 délégués et 1 suppléant; 16 membres: 3 délégués et 1 suppléant; 21 membres: 6 délégués et 2 suppléants; 23 membres : 9 délégués et 2 suppléants; 27 membres: 12 délégués et 3 suppléants; 30 membres: 15 délégués et 3 suppléants; 32 membres: 18 délégués et 4 suppléants; 34 membres: 21 délégués et 4 suppléants; 36 membres et plus: 24 délégués et 5 suppléants. — Le conseil municipal de Paris nomme 30 délégués et 8 suppléants.

Liste électorale. — Etablie par le préfet huit jours au moins avant l'élection sénatoriale, la liste électorale comprend, classés par ordre alphabétique, et avec mention de leurs qualités, les électeurs de droit, les délégués et les suppléants, même si leur élection est l'objet d'une instance pendante devant le conseil de préfecture ou le Conseil d'Etat.

Pour être éligible aux fonctions de délégué ou de suppléant, il suffit d'être électeur ou conseiller municipal dans la commune. Les électeurs de droit (députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement) sont inéligibles aux fonctions de délégué dans la circonscription qui les a élus. Un député peut être élu délégué dans un autre département s'il y réunit les conditions requises. Il doit alors opter pour le collège sénatorial du département où il est électeur de droit ou pour celui du département où il a été élu délégué.

Eligibilité. — Pour être éligible aux fonctions de sénateur, il faut être électeur inscrit dans une commune quelconque, et avoir quarante ans à la date du scrutin. Sont inéligibles les militaires et marins de tous grades des armées de terre ou de mer, sauf les maréchaux et amiraux; les officiers généraux maintenus sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général et non pourvus de commandement; les officiers généraux ou assimilés placés dans la deuxième section du cadre de l'état-major général; les militaires de la première réserve ou de la deuxième réserve.

Aux causes d'inéligibilité absolue déjà signalées, il y a lieu d'ajouter des causes d'inéligibilité relative particulières. Les règles concernant les incompatibilités sont les mêmes pour les sénateurs que pour les députés.

Mode et durée du scrutin. — L'élection des délégués et suppléants a lieu sans débat, au scrutin secret, et, le cas échéant, au scrutin de liste dans chaque conseil municipal. — L'élection des sénateurs a lieu au scrutin de liste par département, et au suffrage restreint. Le vote des délégués ou suppléants est obligatoire. Délégués et suppléants qui ont pris part à tous les scrutins reçoivent une indemnité de déplacement fixée par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

Le scrutin pour l'élection des délégués n'est dépouillé qu'une heure après l'ouverture de la séance: toutefois, si tous les conseillers sont présents, le dépouillement a lieu dès la réception des votes. L'élection des suppléants doit suivre celle des délégués. Les élus absents sont avisés dans les vingt-quatre heures par le maire; ils ont cinq jours pour faire connaître au préfet s'ils acceptent ou refusent; leur silence équivaut à un refus. Le conseil municipal doit être convoqué par le préfet pour remplacer le non-acceptant.

L'élection sénatoriale a lieu un dimanche au chef-lieu du département, dans le local désigné par le préfet. Ouvert à 8 heures du matin, le premier tour est clos à midi.

Election. Ballottage. — Pour être élu délégué ou suppléant, il faut la majorité absolue aux premier et deuxième tours; la majorité relative ne suffit qu'au troisième tour. A égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Pour être élu sénateur, au premier ou au deuxième tour, il faut la majorité des suffrages exprimés (déduction faite des bulletins blancs et nuls) et un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits; au troisième tour, la majorité relative suffit. A égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Le scrutin de ballottage pour l'élection des sénateurs a lieu le même jour que le premier tour. Ouvert à deux heures, le deuxième tour est clos à cinq heures. Le cas échéant, un troisième tour s'ouvre à sept heures et est clos à dix heures du soir.

Contentieux. — Le contentieux des élections des délégués et suppléants est ouvert à tout conseiller municipal et à tout électeur de la commune; la protestation doit être adressée au préfet dans les trois jours de l'élection. Le préfet peut également contester la régularité des opérations dans un délai fixé à quinze jours par la jurisprudence. Le conseil de préfecture juge, dans le délai d'un mois au maximum, les protestations; faute par lui d'avoir statué dans ce délai, le conseil de préfecture est dessaisi, et la réclamation est considérée comme rejetée; le préfet en avise la partie intéressée. Celle-ci peut former un recours au Conseil d'Etat. Le même droit appartient aux auteurs des protestations expressément rejetées par arrêté du conseil de préfecture, au préfet et au ministre.

Le Sénat est seul juge souverain et sans appel de la validité des pouvoirs de ses membres et de la régularité de leur élection. V. conseil (*municipal, d'arrondissement, général*), député, sénateur, etc. V. *Supplément.*

ÉLECTIONNER [*lèk-si-o-né*] v. intr. *Fam.* Faire des élections.

ÉLECTIONNEUR [*lèk'-si-o-neur*] n. m. *Fam.* Faiseur, entrepreneur d'élections politiques.

ÉLECTIVEMENT [*man*] adv. Par le moyen de l'élection.

ÉLECTIVITÉ n. f. Polit. Qualité de ce qui est électif: *L'électivité d'un roi, d'un président, d'une chambre, d'un magistrat.*

— Physiol. Propriété que possèdent certaines substances chimiques de se fixer sur tel ou tel élément cellulaire plutôt que sur tel ou tel autre. (Cette propriété se montre notamment chez les microbes qui absorbent, de préférence, un colorant particulier; c'est sur cette propriété qu'est souvent fondée, dans les préparations micrographiques, la diagnose des espèces microbiennes. L'*électivité* n'est qu'une forme de l'affinité physico-chimique, qui s'exprime en grand dans la chimiotaxie positive; elle est ainsi la base de la chimiothérapie (v. ce mot).

ÉLECTORABILITÉ n. f. Qualité de celui qui est propre à être électeur.

ÉLECTORAL, E, AUX adj. Qui a rapport aux élections: *Collège* électoral. *Loi* électorale.

— Hist. Qui a rapport, qui appartient à un électeur de l'Empire: *La dignité* électorale. *Leurs Altesses* électorales. || *Prince électoral*, Fils aîné et héritier présomptif d'un Electeur.

— Polit. *Corruption électorale*, Action de fausser, par dons ou promesses, l'exercice du droit de suffrage.

ÉLECTORALEMENT [*man*] adv. Au point de vue électoral.

ÉLECTORAT [*ra*] n. m. Droit d'électeur; usage de ce droit: *Tout Français majeur jouit, en principe, de l'*électorat. || Collège électoral: *Jeter la perturbation dans un* électorat.

— Hist. Dignité d'électeur, dans l'ancien Empire d'Allemagne. || Pays soumis à la juridiction d'un électeur: Electorat *de Trèves, de Cologne.* || *Grand électorat*, Dignité de grand électeur, magistrat suprême de la République française, d'après la Constitution proposée par Sieyès.

ÉLECTRAGOGUE [*ghogh'*] adj. (du gr. *èlektron*, ambre, et *agôgos*, qui conduit). Qui développe de l'électricité. (Peu us.)

ÉLECTRARGOL n. m. Argent colloïdal obtenu par voie électrolytique et employé comme anti-infectieux et antitoxique dans la plupart des pyrexies.

— Encycl. Plus pur que l'argent colloïdal chimique qui retient une certaine quantité des substances réductrices employées à sa préparation, l'*électrargol* se présente sous l'aspect d'un liquide d'un brun rougeâtre, possédant toutes les propriétés catalytiques et antisentiques des colloïdes et que l'on emploie en pilules, solutions, collyres, onguents, pommades, ovules, dans le traitement des phlegmons, lymphangites, ostéomyélite, érysipèle, furonculose, etc. Il peut, à l'inverse du collargol, être employé en injections intrarachidiennes.

ÉLECTRAUROL [*ô-roll*] n. m. Or colloïdal obtenu par la méthode électrolytique.

ÉLECTRE, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, sœur d'Oreste et d'Iphigénie. (Elle est inconnue des poèmes homériques.) Après le meurtre d'Agamemnon, elle sauva Oreste encore enfant, et l'envoya en Phocide chez le roi Strophios, qui le fit élever avec son fils Pylade. Quand Oreste revint plus tard, elle l'aida à tirer vengeance des meurtriers d'Agamemnon, Egisthe et Clytemnestre. Condamnée pour cela à mort par les Argiens, avec son frère, Electre fut, ainsi qu'Oreste, sauvée par l'intervention d'Apollon. Elle épousa plus tard Pylade dont elle eut deux fils, Medon et Strophios.

Électre, tragédie de Sophocle. Le sujet de cette pièce est, comme celui des *Choéphores* d'Eschyle, le meurtre de Clytemnestre par Oreste. Mais ici l'intérêt s'attache surtout à Electre, qui est le personnage principal. Oreste revient à Mycènes, sur l'ordre d'un oracle de Delphes, pour y venger la mort de son père. Bientôt, se montre Electre. Ignorant encore l'arrivée de son frère, elle se lamente de ses retards. Elle gourmande aussi sa sœur Chrysothémis, qu'elle accuse de faiblesse. Une scène pathétique entre Clytemnestre et sa fille Electre achève de dessiner les caractères. Un messager vient annoncer la mort d'Oreste. A cette nouvelle, Electre se désespère, tandis que Clytemnestre laisse éclater sa joie. Elle fait entrer le messager dans le palais. Survient Oreste lui-même, apportant l'urne funéraire qui est censée contenir ses restes. A sa douleur touchante, Oreste reconnaît sa sœur; et il se fait reconnaître d'elle. Mais il est temps d'agir. Oreste s'élance dans le palais; on entend Clytemnestre demander grâce à son fils qui la frappe. « Redouble, si tu peux, » s'écrie Electre. Quelques instants après, le tyran Egisthe tombe immolé sur le corps de Clytemnestre.

Électre, tragédie d'Euripide, représentée probablement en 413 av. J.-C. Le sujet est le même que dans les *Choéphores* d'Eschyle et dans l'*Electre* de Sophocle. Mais Euripide a modifié la tradition en y introduisant un élément romanesque. Electre, maltraitée par Egisthe, s'est vue forcée d'épouser un paysan argien, qui, d'ailleurs, respecte en elle la fille des rois. La scène se passe devant leur chaumière; c'est là qu'a lieu la reconnaissance entre Oreste et sa sœur. Egisthe est tué par surprise; puis l'on attire Clytemnestre dans la maison de sa fille, sous le prétexte d'un accouchement. La reine tombe sous le poignard de son fils. Enfin, l'intervention des Dioscures vient arranger le dénouement à la satisfaction générale. Dans cette pièce curieuse, le poète a librement exposé ses idées, critiqué les dieux et Eschyle son devancier, et protesté contre le caractère odieux de la légende.

Électre, tragédie de Crébillon (1708). Dans cette pièce, qui eut beaucoup de succès, Oreste donne, sans le vouloir, la mort à sa mère: sa main parricide ne fait qu'obéir aux dieux.

L'*Electre* de Crébillon avait été précédée par l'*Electre* de Lazare de Baïf (1537) et par l'*Electre* de Pradon. L'*Electre* de Longepierre (1719) semble avoir fourni à Voltaire le plan de son *Oreste.*

ÉLECTRE. Myth. gr. Une des sept pléiades. Elle était fille d'Atlas et de Pleioné. Elle fut aimée de Zeus, dont elle eut Jasion et Dardanos. C'est elle qui apporta le Palladium à Troie. — Fille d'Océanos et de Téthys. — Une des Danaïdes. — Sœur de Cadmos.

ÉLECTRE, petite planète, N° 130, découverte par C.-H.-F. Peters en 1873.

ELECTRET [*é-lèk'-trèt'*] n. m. (mot angl.). *Electret permanent*, Diélectrique qui reste électrisé d'une façon permanente.

ÉLECTRICE n. f. V. électeur.

ÉLECTRICIEN [*lèk'-tri-si-in*], **ENNE** n. m. Qui s'occupe d'électricité.

— Adjectiv.: *Ingénieur, Ouvrier* électricien.

ÉLECTRICISME [*lèk-tri-sissm'*] n. m. Ensemble des phénomènes électriques.

ÉLECTRICITÉ n. f. (du gr. *èlektron*, ambre jaune ou succin). Nom donné à l'une des formes les plus importantes de l'énergie, et aux phénomènes variés par lesquels se manifeste la présence de particules élémentaires, notamment les *électrons*, soit au repos, soit en mouvement.

— Encycl. L'étude de l'électricité, qui est une des branches principales de la physique, comporte l'examen de phénomènes fort divers, que nous allons classer.

DIVISIONS DE L'ÉLECTRICITÉ

Historiquement, et c'est l'ordre que nous adopterons dans ce qui va suivre, on n'a d'abord connu que l'électricité en équilibre, dont l'étude constitue l'*électrostatique.* En même temps, les physiciens ont été amenés à s'intéresser aux phénomènes analogues présentés par le fer aimanté, désignés sous le nom de *magnétisme.*

Vers 1800 a été découvert le courant électrique, dans lequel l'électricité est en mouvement; son étude est l'*électrocinétique.* Une vingtaine d'années plus tard est né l'*électromagnétisme*, qui étudie les actions réciproques des courants et des aimants; on peut noter, parmi ses chapitres divers : l'*électrodynamique*, l'*aimantation*, l'*induction.*

Les courants continus ont été dans la plupart des applications industrielles remplacés par les *courants alternatifs*, dont l'étude constitue une quatrième partie de l'électricité. Parmi ceux-ci, les courants de *haute fréquence* ou *oscillations électriques* ont permis les communications à distance par télégraphie et téléphonie sans fil.

Enfin, l'étude de la *structure granulaire* de l'électricité et des mouvements de particules électrisées, en dehors de supports matériels, termine l'électricité théorique.

L'étude des applications de l'électricité forme l'*électrotechnique*, aux multiples branches. L'énergie électrique, qui se transporte à grande distance, peut être convertie en chaleur, dans le *chauffage électrique;* en travail, dans les *moteurs électriques* et les dispositifs de *télémécanique;* en énergie rayonnante, dans l'*éclairage électrique* et la *T.S.F.;* en énergie chimique, dans l'*électrochimie* et l'*électrométallurgie*. Elle a des applications thérapeutiques diverses, dont l'ensemble est l'objet de l'*électricité médicale*. Mentionnons enfin l'*électricité atmosphérique*.

ÉLECTROSTATIQUE

Electrisation par frottement. Les *diélectriques* ou *isolants* (verre, résine, ébonite, soufre, laine, soie...) prennent par frottement la propriété d'attirer les corps légers; on dit qu'ils sont électrisés, ou qu'ils ont acquis une charge électrique; celle-ci est localisée aux points frottés. Avec un métal, l'expérience ne réussit que s'il est tenu par un manche isolant; la propriété se manifeste sur toute la surface; de tels corps sont dits *conducteurs* (métaux, carbone, chanvre, eaux naturelles, corps humain, sol).

Electrisation par contact. On électrise un conducteur primitivement neutre par contact d'un corps chargé.

Existence de deux électricités. Le pendule électrique ou l'électroscope (v. ces mots) permettent de reconnaître l'existence de deux espèces d'électricités. On convient d'appeler *positive* celle qui se développe sur le verre frotté avec du drap; *négative*, celle de la résine frottée à l'aide d'une peau de chat. L'expérience prouve que deux corps portant des charges de même signe se repoussent et que deux corps portant des charges de signes contraires s'attirent.

Loi de Coulomb. Les forces attractives ou répulsives qu'exercent l'un sur l'autre deux corpuscules électrisés varient en raison inverse du carré de leur distance. Elles dépendent également de l'électrisation des corpuscules et de la nature du milieu. On convient d'appeler *charge électrique* ou *quantité d'électricité* portée par un corps électrisé une grandeur proportionnelle à la force qu'il exerce sur un autre, placé dans le même milieu à une même distance. Par définition, l'unité C.G.S. électrostatique de charge, ou *franklin*, est la quantité d'électricité qui, placée dans le vide à 1 cm de distance d'une charge identique, exerce sur elle une répulsion de 1 dyne. L'unité pratique, le *coulomb*, vaut 3×10^9 franklins.

Conservation de l'électricité. Lorsqu'on frotte l'un contre l'autre un plateau de verre et un plateau recouvert de drap, on constate qu'ils prennent des charges opposées. Ce principe se généralise, et la somme algébrique des quantités d'électricité portées par un système isolé reste constante.

Champ électrique. On appelle ainsi toute région de l'espace dans laquelle une particule chargée est soumise à une force. Si q désigne la charge de la particule, F la force qui s'exerce sur elle, le quotient $\frac{F}{q}$, caractéristique du point considéré, est appelé *intensité du champ* en ce point. On le représente par un vecteur, porté par le support de la force. On nomme *ligne de force* du champ une courbe tangente en chacun de ses points au champ appliqué en ce point.

Potentiel. En tout point d'un champ électrique, on peut définir un *potentiel*, tel que si une charge q se déplace d'un point A à un point B, le travail des forces électriques a pour expression $W = q\,(V_A - V_B)$, V_A et V_B désignant les potentiels en A et B, quel que soit le chemin suivi de A à B. On convient que le potentiel est nul en tout point situé à une distance infinie de toute charge électrique. L'unité C.G.S. électrostatique de potentiel est l'erg par franklin; l'unité pratique, le *volt* (joule par coulomb), est 300 fois plus petite. On démontre que le champ électrique est toujours dirigé dans le sens des potentiels décroissants et que, le long d'une ligne de force, il est d'autant plus intense que le potentiel décroît plus rapidement.

Equilibre d'un conducteur. Dans un conducteur chargé en équilibre, dont l'intérieur ne contient aucun autre conducteur chargé, l'électricité est tout entière sur la surface extérieure (expérience de la cage de Faraday). La distribution de cette électricité est définie par la *densité électrique* en un point, quotient $\tau = \frac{q}{s}$ de la charge portée par une petite surface autour de ce point par la valeur de cette surface. On la détermine au plan d'épreuve. Sur une sphère solitaire, la densité est constante; d'une façon générale, pour les conducteurs convexes, elle est d'autant plus grande que la courbure de la surface est plus accusée.

Le champ est nul à l'intérieur d'un conducteur en équilibre électrostatique et le potentiel est constant en tous ses points. A l'extérieur du conducteur et en un point infiniment voisin de sa surface, le champ est normal à cette surface et sa valeur est $4\,\pi\,\tau$. Sur la surface même du conducteur, il est encore normal et sa valeur est $2\,\pi\,\tau$. Il en résulte que les charges portées par un conducteur tendent à s'en échapper. La charge que porte l'élément de surface s est soumise à une force normale, dirigée vers l'extérieur, de valeur $2\,\pi\,\tau^2\,s$. Le quotient $\frac{f}{s} = 2\,\pi\,\tau^2$, dit *pression électrostatique*, particulièrement grand sur les pointes, où la densité est considérable, explique le *pouvoir des pointes*, par lesquelles l'électricité s'échappe des conducteurs, en produisant un déplacement d'air, le « vent électrique ».

Capacité. On démontre que la charge Q d'un conducteur est proportionnelle à son potentiel V. Le quotient $C = \frac{Q}{V}$ est nommé *capacité* du conducteur. L'unité C.G.S. électrostatique de capacité est celle d'une sphère de 1 cm de rayon. L'unité pratique, ou *farad*, est 9×10^{11} fois plus grande; le *microfarad* en est le millionième.

Energie. Un conducteur électrisé peut, en se déchargeant, fournir du travail mécanique ou son équivalent (chaleur, par exemple). Il possède donc de l'énergie potentielle. La valeur de cette énergie est donnée, en fonction de la charge Q, du potentiel V, de la capacité C, par les formules : $W = \frac{1}{2}\,Q\,V = \frac{1}{2}\,C\,V^2$.

Influence électrique. Soit un conducteur A isolé et non électrisé; approchons de lui un deuxième conducteur B, chargé par exemple positivement. Sous l'influence du champ produit par B, des charges se développent sur A, négatives au voisinage de B, positives à l'opposé : le conducteur A s'est chargé par influence. Cette électrisation disparaît si l'on éloigne le corps influençant B. Si l'on touche du doigt le corps influencé, sa charge positive se dissipe dans le sol, son électrisation négative subsiste seule.

L'influence est dite *totale* si le corps influencé enveloppe complètement le corps influençant. Il prend alors sur sa surface intérieure une charge — Q, sur sa surface extérieure une charge + Q, numériquement égales à la charge + Q du corps influençant (théorème de Faraday).

Ce phénomène explique l'attraction des corps légers par les corps électrisés. Il a pour conséquence la théorie des *écrans électriques*. On nomme ainsi un conducteur creux relié au sol, parce que les phénomènes électriques qui peuvent se produire à l'intérieur sont indépendants de ceux qui ont lieu à l'extérieur, et réciproquement.

Condensateurs. L'ensemble d'un conducteur A et d'un conducteur B qui l'entoure complètement constitue un *condensateur;* A en est l'armature interne, B l'armature externe. Si l'on porte A au potentiel V, B au potentiel V', les surfaces en regard de A et B prennent respectivement des charges + Q et — Q, dont la valeur est proportionnelle à la différence V — V'. On pose $Q = C\,(V - V')$, et la constante C est dite *capacité du condensateur*.

Ces résultats restent valables si B n'entoure pas complètement A, pourvu que les ouvertures soient suffisamment petites. Par exemple, deux portions de plans parallèles, dont la distance est faible vis-à-vis de leurs dimensions, constituent un *condensateur plan*. On démontre que si les portions d'armatures parallèles en regard ont chacune une surface S et sont distantes de e, la capacité du condensateur à lame d'air a pour valeur $C = \frac{S}{4\,\pi\,e}$ en C.G.S. électrostatiques.

Cette capacité diminue si la distance e augmente. La capacité d'une armature solitaire est beaucoup plus petite que celle que nous venons de définir, et, pour une même différence de potentiel, on peut avoir une charge beaucoup plus grande, à l'aide de deux armatures rapprochées, ce qui justifie le nom de condensateur.

Rôle du diélectrique. Lorsqu'on remplace l'air placé entre les armatures par un diélectrique solide ou liquide, la capacité se trouve multipliée par un facteur caractérisant l'isolant, nommé *pouvoir inducteur spécifique* ou *constante diélectrique* de cet isolant. Cette constante vaut en moyenne 6 pour le verre, 8 pour le mica.

En réunissant par un conducteur les armatures d'un condensateur chargé, on les décharge et on dissipe ainsi l'énergie qui s'y trouvait accumulée. Cette énergie a encore pour expression $W = \frac{1}{2}\,Q\,V = \frac{1}{2}\,C\,V^2$, V étant la différence de potentiel entre les armatures.

La décharge échauffe le conducteur au travers duquel elle a lieu. Elle peut également se produire sous forme d'une étincelle qui éclate entre les armatures, en perçant le diélectrique (décharge disruptive). La différence de potentiel nécessaire pour produire une étincelle, ou *potentiel explosif*, dépend de la nature du diélectrique et de son épaisseur. On appelle *rigidité diélectrique* la différence de potentiel explosive qui correspond à 1 centimètre d'isolant. Elle est particulièrement grande pour le mica.

Outre les effets calorifiques et mécaniques, la décharge peut avoir des effets lumineux (étincelle, effluve, électroluminescence), chimiques (combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène, formation d'ozone), physiologiques.

Condensateurs usuels. Le premier condensateur utilisé a été la bouteille de Leyde (v. ce mot), qui supporte une forte différence de potentiel, mais a une faible capacité. On emploie surtout des condensateurs constitués par des bandes d'étain ou d'aluminium séparées par du papier paraffiné. On obtient ainsi des rubans que l'on peut enrouler de manière à réduire leur encombrement. On utilise en T.S.F. des condensateurs à capacité variable. V. CONDENSATEUR.

On groupe souvent les condensateurs en *batteries* (v. ce mot), en surface si l'on désire augmenter la charge, en cascade si l'on veut accroître la différence de potentiel.

Machines électrostatiques. Ce sont des appareils susceptibles de fournir des charges électriques, toujours faibles, sous des potentiels élevés, 100.000 volts par exemple. La production d'électricité y est due au frottement ou à l'influence. V. MACHINE, et HOLTZ, WIMSHURST.

Mesures électrostatiques. Les différences de potentiel se mesurent avec les électromètres; les charges, à l'aide du galvanomètre balistique (v. ces mots). On en déduit par division la valeur des capacités. On évalue l'énergie d'un condensateur chargé en déchargeant celui-ci dans une résistance placée dans un ballon plein d'air.

MAGNÉTISME

Le magnétisme est la propriété qu'ont certains corps, les *aimants*, d'attirer le fer et ses dérivés. Il existe des aimants naturels et artificiels (v. AIMANT); seuls ces derniers, auxquels on donne une forme géométrique simple, ont des propriétés intéressantes. Le magnétisme s'y manifeste seulement au voisinage des extrémités, appelées *pôles*. En rendant un aimant mobile autour d'un axe horizontal, on constate qu'il prend une position d'équilibre dans laquelle l'un de ses pôles se dirige toujours sensiblement vers le nord. Il existe donc deux sortes de magnétismes : le magnétisme *nord* et le magnétisme *sud*. On reconnaît que deux pôles de même nom se repoussent et que deux pôles de noms contraires s'attirent. V. MAGNÉTISME.

Coulomb, étudiant les forces magnétiques, a montré qu'elles suivaient les mêmes lois que les forces électrostatiques. On définit donc, selon les mêmes procédés que plus haut, la *masse magnétique* d'un pôle, le vecteur *champ magnétique*, le *potentiel magnétique*. Les lignes de force d'un champ peuvent être matérialisées grâce à l'expérience du *spectre magnétique*. V. FANTÔME.

Lorsqu'on coupe un aimant en deux, on constate que chaque moitié est un aimant complet; il est donc impossible d'isoler une masse magnétique sans avoir en même temps une masse opposée, ce qui constitue une différence essentielle avec les phénomènes d'électrostatique. Notons qu'en magnétisme il n'existe pas de conducteurs, et que les masses magnétiques sont fixes. Enfin la distribution du magnétisme n'est pas superficielle.

Lorsqu'un aimant est placé dans un champ uniforme (constant en grandeur et en direction), il est soumis à un couple de forces dont la valeur ne dépend que du champ et du *moment magnétique* de l'aimant (produit de la distance des pôles par la masse magnétique du pôle nord).

L'étude du *champ magnétique terrestre* est, au point de vue pratique, la partie la plus importante du magnétisme. Il est défini par les *coordonnées magnétiques : déclinaison*, angle du champ avec le méridien géographique; *inclinaison*, angle avec le plan horizontal; *composante horizontale* du champ. Les deux premières se déterminent à l'aide d'une aiguille aimantée mobile autour d'un axe vertical ou horizontal; la troisième H est mesurée grâce à une méthode inventée par Gauss, qui permet d'obtenir les valeurs du produit $M \times H$ et du quotient $\frac{M}{H}$, M étant le moment magnétique de l'aimant qui sert à la mesure.

ÉLECTROCINÉTIQUE

Définition. Lorsqu'on réunit par un fil métallique deux conducteurs à des potentiels différents, ce fil prend des propriétés particulières que l'on attribue au passage d'un *courant électrique* (V. COURANT) :

1° Il est le siège d'un dégagement continu de chaleur;

2° Si l'on coupe le fil et si l'on plonge les extrémités des brins dans l'eau acidulée, celle-ci est décomposée;

3° Il dévie une aiguille aimantée en équilibre.

Sous l'influence de la différence de potentiel, il s'est établi dans le fil un champ électrique qui a produit un déplacement d'électricité. Si, dans le temps t, passe ainsi une quantité d'électricité q, on appelle *intensité* du courant le quotient $\frac{q}{t}$. Les courants dont l'intensité est constante sont dits *continus*. Dans le système pratique, les intensités s'évaluent en *ampères* (coulombs par seconde).

Les manifestations précédentes consomment de l'énergie; le courant est donc un *transport d'énergie;* l'énergie électrique potentielle s'y est transformée en énergie électrique cinétique. En réalité, on produit les courants continus au moyen de générateurs qui sont aussi des transformateurs d'énergie : les générateurs électrochimiques (piles, accumulateurs), qui consomment de l'énergie chimique; les générateurs électromagnétiques (magnéto, dynamo), qui dépensent de l'énergie mécanique; les générateurs thermo-électriques (thermocouples), qui emploient de l'énergie calorifique (v. tous ces mots).

Lois des courants : A. Electrolyse (v. ce mot).

1° Les produits de la décomposition n'apparaissent qu'aux surfaces des électrodes;

2° Les *électrolytes* (v. ce mot) sont décomposés en deux parties : à la cathode est libéré l'hydrogène acide ou le métal qui le remplace (*cation*); à l'anode est libéré le reste de la molécule (*anion*);

3° La masse d'électrolyte décomposé est proportionnelle à la quantité d'électricité qui l'a traversé;

4° Le dépôt d'une valence-gramme du cation nécessite le passage de 96.500 coulombs (1 *faraday*), quel que soit l'électrolyte (loi de Faraday).

B. *Effet calorifique* ou *effet Joule*. La quantité de chaleur dégagée dans un conducteur déterminé est proportionnelle à la durée de passage du courant et au carré de son intensité (loi de Joule). Comme elle dépend aussi de la nature du conducteur, on définit pour celui-ci une *résistance* électrique, grandeur proportionnelle à la quantité de chaleur qu'y dégage un courant donné pendant un temps donné. Dans le système pratique, l'unité de résistance est l'*ohm* (v. ce mot).

C. *Energie électrique*. On nomme *résistance morte* tout conducteur dans lequel le courant ne produit d'autre effet que l'effet Joule; *récepteur*, un conducteur dans lequel le courant produit d'autres manifestations énergétiques (voltamètre, moteur). La différence de potentiel (ou *tension*) entre les extrémités d'une résistance morte est le produit de cette résistance par l'intensité du courant qui la traverse : $V = RI$ (loi d'Ohm).

On définit, pour un générateur, sa *force électromotrice* E, quotient de la puissance électrique qu'il développe par l'intensité du courant qu'il débite, et l'on démontre, en appliquant le principe de conservation de l'énergie, que la tension aux bornes d'un générateur a pour expression : $V = E - rI$, r étant sa résistance intérieure.

De même, on définit la *force contre-électromotrice* d'un récepteur, quotient de la puissance transformée en autre chose qu'en chaleur par l'intensité qui le traverse. La tension aux bornes d'un récepteur est alors : $V = e + rI$, e étant sa force contre-électromotrice et r sa résistance.

De ces résultats l'on déduit la formule de Pouillet, qui donne l'intensité dans un circuit sans dérivations : $I = \frac{\Sigma E}{\Sigma R}$, ΣE étant la somme algébrique des forces électromotrices (les forces contre-électromotrices sont comptées négativement), ΣR étant la somme des résistances. On obtient également la loi d'Ohm généralisée, valable pour une portion de circuit quelconque; en y descendant le courant, on observe une chute de potentiel dont l'expression, avec les notations précédentes, est : $V = \Sigma RI - \Sigma E$.

Courants dérivés. Les résultats précédents permettent de traiter tout problème relatif à un circuit, si compliqué soit-il. On le divise en conducteurs successifs auxquels on applique les lois d'Ohm. D'autre part, on exprime la conservation de l'électricité en écrivant qu'en tout point où aboutissent plusieurs conducteurs, la somme des intensités des courants qui arrivent est égale à celle des courants qui repartent. Cet ensemble constitue les lois de Kirchhoff. Dans le cas particulier de dérivations ne comportant que des résistances mortes, on peut remplacer celles-ci par un conducteur unique dont la *conductance* (inverse de la résistance) est la somme des conductances des dérivations.

ÉLECTROMAGNÉTISME

Champ magnétique des courants. L'existence d'un champ magnétique au voisinage d'un courant est mise en évidence par l'expérience d'Oersted (V. ÉLECTROMAGNÉTISME).

On constate que le champ produit par un courant rectiligne de grande longueur en un point est perpendiculaire au plan qui contient le point et le courant, dirigé vers la gauche d'un observateur placé le long du fil, que le courant traverse des pieds vers la tête, et regardant le point (observateur d'Ampère), et qu'il a pour intensité $H = \frac{2}{10}\,\frac{I}{a}$, a étant la distance du point. De même, le champ d'un courant circulaire en son centre est perpendiculaire au plan du courant; sa valeur est $H = \frac{2\,\pi}{10}\,\frac{I}{r}$, r étant le rayon du cercle. Quant au champ à l'intérieur d'un *solénoïde* (v. ce mot) de grande longueur, il est dirigé

suivant son axe et a pour expression : $H = \frac{4\pi}{10} n I$, n étant le nombre de spires par centimètre. Dans toutes ces formules, I est l'intensité du courant en ampères, H est évalué en gauss, et les longueurs en centimètres.

Pour interpréter les résultats précédents, Laplace a donné une formule qui fournit le champ d'un élément de courant. V. ÉLECTROMAGNÉTISME.

Action des champs sur les courants. Electrodynamique. Ce phénomène résulte du précédent par application du principe d'égalité de l'action et de la réaction. Un élément dl de courant, placé dans un champ H, qui fait un angle α avec le courant, est soumis à une force *électromagnétique*, perpendiculaire au plan du champ et du courant, dirigée vers la gauche d'un observateur d'Ampère regardant dans le sens du champ, donnée en dynes par la deuxième formule de Laplace : $df = \frac{1}{10} H I\, dl \sin \alpha$. V. ÉLECTRODYNAMIQUE.

Il en résulte que, lorsqu'un circuit se déplace dans un champ, les forces électromagnétiques exécutent un travail dont l'expression est, en joules, $W = \frac{1}{10^8} I (\Phi_1 - \Phi_0)$, Φ_0 et Φ_1 désignant les valeurs du *flux magnétique* (v. ce mot) à travers le circuit dans ses positions initiale et finale (formule de Maxwell). On peut démontrer par suite qu'un circuit placé dans un champ uniforme est soumis à un couple, et qu'il est alors équivalent à un aimant dont le moment magnétique serait $\frac{SI}{10}$, S étant la surface du circuit.

De ces deux phénomènes résulte l'action mutuelle de deux courants. C'est également sur eux que sont fondés les *moteurs* électriques (V. BARLOW [*roue de*]), et les appareils de mesure électromagnétiques : *galvanomètre, ampèremètre, voltmètre, wattmètre...* (V. ces mots.)

Aimantation. Un morceau de fer, placé dans un champ magnétique, s'aimante par *induction* (V. MAGNÉTISME). S'il s'agit de fer doux, l'aimantation disparaît pratiquement en même temps que le champ magnétisant, et le fer doux est employé dans les *électro-aimants* (v. ce mot). S'il s'agit d'acier trempé, ou mieux d'acier au cobalt et au tungstène, il conserve un *magnétisme rémanent* (V. HYSTÉRÉSIS), et ces aciers servent à faire des aimants permanents.

Induction électromagnétique. Lorsque le flux d'induction qui traverse un circuit varie, celui-ci est traversé par un courant. La production de ce *courant induit* est due à la présence d'une *force électromotrice d'induction*, dont le sens est tel qu'elle s'oppose à la variation du flux inducteur (loi de Lenz) [V. INDUCTION]. Lorsque l'induction est due au déplacement d'un circuit dans un champ, le circuit est soumis à des forces résistantes, et l'énergie mécanique dépensée est l'origine du courant. Ce phénomène est l'inverse de celui qui a été étudié plus haut (forces électromagnétiques) ; il a pour applications les générateurs électromagnétiques (V. MAGNÉTO, DYNAMO) et la bobine d'induction (V. BOBINE). Il a aussi pour conséquence la production des courants de Foucault (V. COURANT) à travers les masses métalliques placées dans un champ variable.

La *self-induction* est l'induction d'un courant par lui-même ; elle se produit chaque fois que l'intensité du courant varie dans un circuit. V. INDUCTION.

COURANTS ALTERNATIFS

On appelle ainsi des courants dont l'intensité est une fonction périodique du temps, sa valeur moyenne étant nulle. Les plus simples d'entre eux — et les courants industriels sont toujours à peu près de ce type — sont les courants sinusoïdaux. A l'instant t, un tel courant a pour intensité : $i = I \sin 2\pi Nt$, N étant sa *fréquence* (nombre de périodes par seconde). La fréquence des courants industriels est habituellement 50 en Europe.

Les effets chimique et magnétique d'un tel courant changent à chaque alternance. En revanche, l'effet calorifique est le même que celui d'un courant continu. Il sert à définir l'*intensité efficace* du courant alternatif, intensité du courant continu qui produit le même dégagement de chaleur pendant le même temps dans un même conducteur. Pour un courant sinusoïdal, cette intensité efficace est $\frac{I}{\sqrt{2}}$.

Les courants alternatifs sont fournis par les *alternateurs* (v. ce mot). Ils sont beaucoup plus employés que les courants continus, car, pouvant être produits sous des tensions élevées, ils se prêtent aux transports à grande distance sans perte de puissance trop importante, et on peut aisément modifier leur tension grâce aux *transformateurs* (v. ce mot). On utilise alors habituellement des courants *triphasés*, ensemble de trois courants de même fréquence, décalés d'un tiers de période entre eux.

En supprimant à l'aide de « soupapes » (redresseur à oxyde de cuivre, lampe diode, tube à vapeur de mercure) l'une des alternances, on obtient un *courant redressé*, qui a les mêmes effets qu'un courant continu.

Les courants alternatifs de *haute fréquence* ou *oscillations électriques* produisent un champ alternatif qui se propage à de grandes distances avec la vitesse de la lumière. Ces *ondes électromagnétiques* ne diffèrent d'ailleurs des ondes lumineuses que par une valeur plus grande de la longueur d'onde. Elles peuvent transmettre des signaux (*T.S.F.*) et la modulation de leur intensité ou de leur fréquence permet de réaliser la *radiodiffusion*.

ÉLECTRICITÉ GRANULAIRE

Jusqu'à une date récente, on attribuait tous les phénomènes précédents au « fluide électrique ». On connaît maintenant parfaitement bien leur mécanisme, dans lequel l'*électron* joue un rôle de premier plan. Depuis longtemps on admettait que les corps électriquement neutres devaient contenir des réserves équivalentes d'électricités positive et négative. On sait aujourd'hui que cette électricité se trouve à l'intérieur de l'atome.

On admet que celui-ci est constitué par un noyau central formé de neutrons et de protons, entouré de couches d'électrons. L'électron est une particule d'électricité négative, de masse 9×10^{-28} gramme et de charge $1{,}6 \times 10^{-19}$ coulomb en valeur absolue. V. CHIMIE.

Certains atomes perdent facilement des électrons et se transforment ainsi en *cations*, chargés positivement ; d'autres, au contraire, ont tendance à capter des électrons supplémentaires pour compléter à huit leur couche périphérique ; cette addition d'électrons transforme ces atomes en *anions*, chargés négativement (V. CHIMIE). On voit donc qu'une charge électrique positive doit être attribuée à une insuffisance, une charge négative à une surabondance d'électrons. Un corps électrisé présente à sa surface, selon les cas, un défaut ou un excès d'électrons.

Courants de convection. Si, le plus souvent, et c'était le cas dans les transformations précédentes, l'électricité reste accrochée à la matière, il est possible, dans certaines circonstances, d'obtenir des électrons libres :

1° *Rayons cathodiques* (v. ce mot). Lorsqu'on établit une différence de potentiel de plusieurs dizaines de milliers de volts entre deux électrodes placées dans une ampoule où la pression gazeuse est de l'ordre du millième de mm de mercure (tube de Crookes), le courant passe entre les électrodes sous forme de rayons émis par la cathode. L'étude de ce rayonnement, sous l'action d'un champ électrique ou magnétique, a permis de montrer sa nature corpusculaire ; on a pu déterminer la charge (Millikan), la masse (J.-J. Thomson), la vitesse (qui peut atteindre 100.000 km par seconde) des électrons qui le constituent ;

2° *Radio-activité.* La désintégration du radium et de beaucoup d'autres radio-éléments produit des rayons bêta, analogues aux rayons cathodiques, mais de vitesse encore plus grandes (jusqu'à 297.000 km par seconde) ;

3° *Effet thermoélectronique.* Lorsqu'un métal, placé dans un vide poussé (1 millionième de mm de mercure), est porté à une température élevée, il émet des électrons. Pour éviter que ceux-ci reviennent dans le conducteur, qui les attire à cause de sa charge positive, on crée un champ électrique intense à l'aide d'une *plaque* portée à un potentiel positif élevé. Tel est le principe de la lampe *diode*, dans laquelle un flux d'électrons part d'un filament chauffé, et se dirige vers la plaque ;

4° *Effet photo-électrique.* Lorsqu'une lame de métal alcalin (potassium par exemple) reçoit des radiations, particulièrement des rayons ultra-violets, elle joue un rôle analogue à celui du filament précédent. Une boucle métallique recueille les électrons émis, grâce à une tension d'une centaine de volts établie entre la boucle et le métal. La *cellule photo-électrique* ainsi constituée, qui transforme en courant l'énergie rayonnante, permet l'émission en télévision et se prête aux mesures photométriques. Notons encore l'émission d'électrons par *réaction chimique* (Haber, 1909), et la *matérialisation* de l'énergie, transformation d'un photon en une paire positon-négaton (Anderson, 1933).

Courants de conduction. Les électrons dans les métaux. Les métaux ont une structure de cristaux. Le réseau cristallin y est constitué par des ions disposés régulièrement, provenant d'atomes dont chacun a perdu un électron planétaire. A l'instar des molécules d'un gaz, ces *électrons libres* se meuvent sans contrainte dans les espaces situés entre les noyaux. Ils ont des vitesses considérables (1.500 km par seconde dans le cuivre) orientées en tous sens, et leur trajet n'est dévié que s'ils viennent à heurter un atome. Si l'on établit entre deux points d'un fil métallique une différence de potentiel, des forces s'exercent sur les électrons dans le champ ainsi créé, et leur communiquent une translation d'ensemble, qui se superpose au mouvement précédent, mais ne le modifie qu'à peine, puisque sa vitesse ne dépasse pas 1 mètre par seconde. C'est dans cette translation pourtant que consiste le courant continu dans les conducteurs solides. Le supplément de vitesse qui en résulte a pour effet d'augmenter la violence des chocs ; l'amplitude oscillatoire des atomes augmente, c'est-à-dire que la température du solide s'élève.

Si la tension appliquée au conducteur est alternative, la translation des électrons est remplacée par des vibrations locales, de faible amplitude, qui, superposées à l'agitation d'ensemble, constituent le courant alternatif.

Courants électrolytiques. En dehors des courants de convection et de conduction, un troisième type de courant se produit dans les électrolytes. Depuis Arrhenius, on admet que les molécules de ces corps sont partiellement dissociées en *ions*, dont le double mouvement, sous l'influence d'une différence de potentiel, transporte, sous forme d'un excès ou d'un défaut d'électrons, une certaine quantité d'électricité entre l'anode et la cathode.

Magnétisme. Dans un barreau d'acier neuf, les trajectoires électroniques des atomes ont des orientations absolument quelconques. Mais si l'on place ce barreau dans un champ magnétique, ces trajectoires basculent pour se placer dans des plans parallèles : l'acier s'est aimanté. Si d'un pôle de cet aimant on approche alors un morceau de fer, les électrons de ce dernier s'orientent peu à peu, et, dès que la distance devient assez petite, les trajectoires en regard s'attirent ; l'aimant permanent exerce une attraction sur l'aimant temporaire qu'il a engendré.

Tandis qu'un courant est un flux d'électrons, un aimant est constitué par un ensemble d'électrons tournant sur place suivant des orbites parallèles ; on conçoit donc qu'il soit impossible d'isoler un pôle sans avoir en même temps un pôle contraire. On comprend dès lors qu'un courant circulaire, déplacement d'électrons dans une spire, manifeste les propriétés des aimants.

Nous pourrions, poursuivant cet exposé, montrer que l'électron est aussi à la base des phénomènes d'émission et d'absorption d'ondes (hertziennes, lumineuses, X), qu'il permet d'expliquer les caractères chimiques des éléments (V. CHIMIE), ainsi que la cohésion de la matière. Notons enfin qu'un faisceau d'électrons peut être diffracté par un cristal, ce qui montre l'existence d'une onde associée à ce faisceau, comme l'avait prévu L. de Broglie en 1924, en créant la mécanique ondulatoire.

L'électron et le proton ne sont d'ailleurs pas les seules particules élémentaires électrisées. L'étude des transmutations atomiques et des rayons cosmiques a mis en évidence l'existence, très brève il est vrai, du *positon*, électron positif (Anderson, 1932) et du *méson* (ou *mésoton*) (Yukawa, 1935), de masse intermédiaire entre celles du proton et de l'électron.

ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE

En l'absence même de toute perturbation, l'atmosphère est le siège de phénomènes électriques.

Ils résident d'abord dans l'existence d'un *champ électrique* vertical, dirigé vers le bas. On étudie ce champ en mesurant le potentiel aux différents points de l'atmosphère, et l'on trouve ainsi que, dans nos régions, au voisinage du sol, le potentiel croît en moyenne de 150 volts quand on s'élève de 1 mètre. La présence de ce champ s'explique par l'existence d'une charge négative du sol, établie par Thomson. Comme l'intensité de ce champ diminue rapidement quand l'altitude augmente, on doit en conclure à la présence de charges électriques positives dans la haute atmosphère (v. plus loin). Les valeurs du champ subissent des variations d'assez grande amplitude, les unes diurnes, avec un minimum vers 4 heures du matin, d'autres annuelles : le champ est plus intense en hiver qu'en été. On peut enfin noter des variations accidentelles très fortes, accompagnant les perturbations météorologiques. V. NUAGE, FOUDRE, TONNERRE, ÉCLAIR, PARATONNERRE.

On observe, d'autre part, une certaine *conductibilité* de l'atmosphère, due à l'existence de particules électrisées, ou ions, dans l'air. On mesure cette conductibilité en étudiant la diminution de charge d'un conducteur isolé placé dans un courant d'air. Les ions mis en mouvement dans le champ électrique atmosphérique produisent des courants de conduction, verticaux et dirigés vers le bas par temps calme. Le vent peut aussi entraîner ces ions, réalisant ainsi des courants de convection. Enfin les gouttes d'eau des nuages ont généralement une charge, et leur chute sous forme de pluie correspond à un courant de précipitation.

L'*ionisation* de l'atmosphère est assez grande au niveau du sol, où elle est produite par les rayonnements radioactifs d'origine terrestre. Elle diminue quand on s'élève pour augmenter ensuite et devenir très grande aux altitudes stratosphériques. Il existe, à une hauteur moyenne de 100 kilomètres, une zone très conductrice, l'*ionosphère*, dont la présence permet d'expliquer la propagation tout autour du globe des ondes électromagnétiques. Elle est produite par des rayonnements venant d'en haut, qui sont progressivement absorbés par l'atmosphère : rayonnement solaire ultra-violet, électrons issus du soleil, et surtout rayons cosmiques, d'origine incertaine.

ÉLECTRICITÉ MÉDICALE

L'électricité médicale est devenue une science complexe, très subdivisée. Lorsqu'elle s'adresse à l'action de l'électricité sur les êtres vivants, ou à sa production dans les organismes, c'est l'*électrobiologie* ou l'*électrophysiologie*. Quand elle s'applique à l'examen des muscles ou des nerfs d'après les réactions dues à un courant, c'est l'*électrodiagnostic*. Enfin, l'application de l'électricité à la thérapeutique est l'*électrothérapie*. Suivant les effets à obtenir, on utilise le courant continu (galvanisation), qui agit par échauffement, électrolyse et inonisation, la bobine de Ruhmkorff (faradisation), les machines électrostatiques (franklinisation) et les courants de haute fréquence (diathermie, d'arsonvalisation, électrocoagulation).

HISTORIQUE

A. *Electrostatique.* Le phénomène électrique le plus anciennement connu est la propriété que l'ambre jaune acquiert par le frottement, d'attirer les corps légers, tels que des barbes de plume, des brins de paille, de minces feuilles d'or ou d'argent. Ce fait est cité par les auteurs grecs de l'antiquité, notamment par Thalès de Milet, au VIIe siècle avant J.-C. On connaissait aussi la décharge électrique de la torpille, qu'Aristote avait utilisée pour guérir une attaque de goutte. D'autre part, les anciens Hindous avaient remarqué que certains cristaux chauffés attiraient les cendres chaudes (pyro-électricité).

Le moyen âge n'ajoute rien à ces notions rudimentaires, et ce n'est qu'au XVIe siècle que l'Anglais Gilbert (1544-1603) reconnut la propriété de l'ambre dans diverses substances : le verre, la résine, le soufre..., qui furent alors nommées idio-électriques (isolants), tandis que d'autres, comme les métaux, dans lesquelles on ne pouvait développer de l'électricité, furent appelées, par opposition, anélectriques (conducteurs).

Otto von Guericke (1602-1686) inventa la première machine électrique : elle comportait un globe de soufre que l'on faisait tourner et sur lequel une personne appuyait les mains pour produire le frottement nécessaire. C'est grâce à cet appareil que l'on obtint la première étincelle électrique. Guericke montra aussi que les corps primitivement attirés étaient repoussés après contact. En 1727, Gray (1670-1736) observa que les conducteurs pouvaient être électrisés, pourvu qu'ils fussent isolés ; il découvrit l'électrisation par contact et, grâce à la conductibilité, fit les premières expériences de transport de force à distance. Ces faits furent confirmés par Du Fay (1698-1739), qui démontra la possibilité d'électriser tous les corps, y compris le corps humain, et remarqua à l'aide du pendule électrique (petite balle de moelle de sureau suspendue à un fil) que le verre et la résine acquièrent par frottement des électricités différentes, qualifiées respectivement de vitrée (positive) et de résineuse (négative). En 1746, Pieter Van Musschenbroek découvrit la condensation électrique en inventant la bouteille de Leyde, qui permit d'augmenter considérablement les effets des étincelles. Cependant les machines électriques se perfectionnaient : on peut citer la machine de Hawksbee, à cylindre de verre (1709), celle de Winkler où le cylindre frotte entre des coussinets (1766), celle de Ramsden à plateau de verre (1768). Franklin (1706-1790) remarqua le pouvoir des pointes, l'appliqua à la préservation contre la foudre (paratonnerre), et étudia l'électricité des nuages grâce au cerf-volant. En 1754, l'Anglais Canton (1718-1772) réalisa l'électrisation par influence. En même temps que les découvertes se succédaient, des théories prenaient naissance : Watson (1710-1787) et Franklin admettaient que le frottement ne crée pas l'électricité, mais modifie sa distribution dans le corps frotté et dans le frotteur, l'un perdant de l'électricité, et l'autre en gagnant. Symmer faisait l'hypothèse de l'existence de deux fluides électriques (1759).

C'est à Coulomb (1736-1806) que l'on doit les premières études quantitatives. A l'aide de sa balance de torsion, il mesura les répulsions et attractions électriques, prouvant que ces actions sont inversement proportionnelles au carré de la distance (1785). Il découvrit que l'électrisation des conducteurs était superficielle, et détermina sa répartition. Les résultats expérimentaux de Coulomb, retrouvés analytiquement par Laplace (1749-1827), Biot (1774-1862), Gauss (1777-1855) et Poisson (1781-1840), la théorie de l'influence de Faraday (1791-1867), marquent le couronnement de l'électrostatique.

Les perfectionnements consisteront dans la construction de machines à influence, plus puissantes, dues à Holtz (1836-1913), Wimshurst, et tout récemment Van de Graaf (1935), de condensateurs de grande capacité ; dans l'invention d'électromètres plus sensibles, ceux de W. Thomson (1824-1907) et Lippmann (1845-1921).

Signalons également la découverte de la *piézo-électricité* (J. et P. Curie, 1880) [v. ce mot].

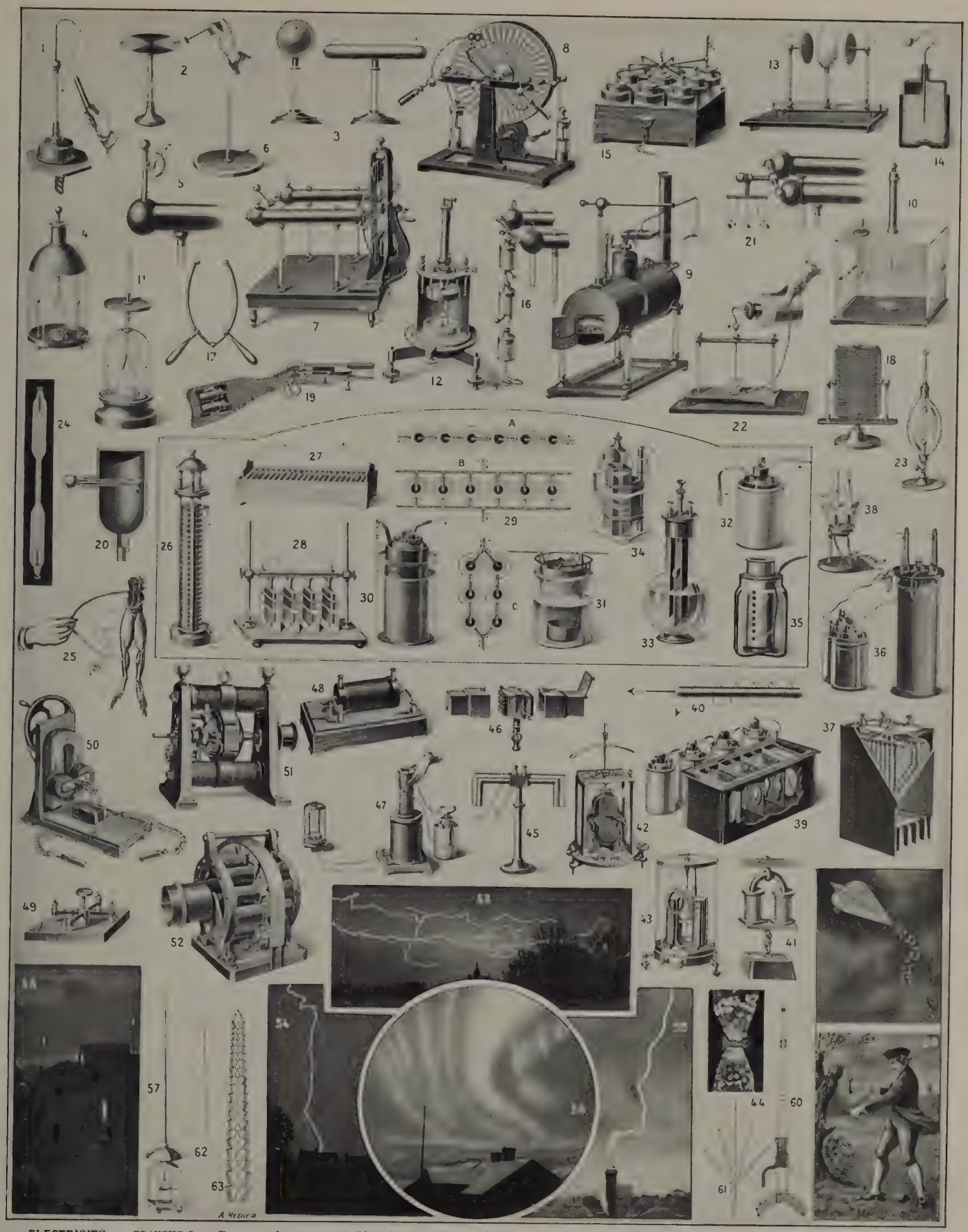

ELECTRICITÉ. — *PLANCHE I.* — ELECTRICITÉ STATIQUE : 1. Bâton de verre et pendule électrique; 2. Distribution de l'électricité à la surface des corps (plan d'épreuve); 3. Phénomène d'influence; 4. Electroscope à feuilles d'or; 5. Electromètre de Henley; 6. Electrophore de Volta; 7. Machine électrique de Ramsden; 8. Machine électrique de Wimshurst; 9. Machine électrique d'Armstrong; 10. Balance de Coulomb; 11. Electromètre condensateur; 12. Electromètre à quadrants de Thomson; 13. Condensateur d'Æpinus; 14. Bouteille de Leyde; 15. Batterie de condensateurs disposés en surface; 16. Batterie de condensateurs disposés en cascade; 17. Excitateur à manche de verre; 18. Tube étincelant; 19. Fusil électrique de Trouvé; 20. Pistolet de Volta; 21. Carillon électrique; 22. Perce-verre électrique; 23. Œuf électrique; 24. Tube de Geissler. — ELECTRICITÉ DYNAMIQUE : 25. Expérience de Galvani; 26. Pile de Volta; 27. Pile à auges; 28. Pile de Wollaston; 29. Montage de piles (A, en série; B, en batteries; C, mixte); 30. Pile Daniell; 31. Pile de Callaud; 32. Pile de Bunsen; 33. Pile au bichromate; 34. Pile Leclanché; 35. Pile Féry; 36. Accumulateur de Planté; 37. Coupe d'une batterie d'accumulateurs modernes (Dinin); 38. Voltamètre; 39. Appareil de galvanoplastie; 40. Aimantation par les courants; 41. Electro-aimant ordinaire; 42. Galvanomètre de Thomson; 43. Galvanomètre de Deprez-d'Arsonval; 44. Arc voltaïque; 45. Couple thermo-électrique de Pouillet; 46. Pile thermo-électrique de Nobili; 47. Phénomène d'induction; 48. Bobine de Ruhmkorff; 49. Interrupteur à main; 50. Machine de Clarke; 51. Machine de Gramme; 52. Le premier alternateur. — ELECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE : 53. Eclair horizontal; 54. Eclair vertical; 55. Eclair globulaire; 56. Aurore boréale; 57. Electromètre de Saussure; 58. Feu Saint-Elme; 59. Expérience de Franklin; 60. Schéma d'un paratonnerre; 61. Paratonnerre de Melsens; 62. Pointe de paratonnerre ordinaire; 63. Paratonnerre à pointes multiples de Buchin.

ÉLECTRICITÉ. — *PLANCHE II.* — EMPLOIS DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LA VIE MODERNE : **1.** Usine thermo-électrique (Gennevilliers) ; **2.** Une salle de turbo-alternateurs ; **3.** Usine hydro-électrique en montagne ; 4. Une turbine hydro-électrique ; 5. Lignes de transport de force ; 6. Poste de transformateurs en plein air (Pessac) ; 7. Transformateur moderne ; 8. Coupe d'un conducteur haute tension (*a*, filin asphalté ; *b*, toile goudronnée ; *c*, gaine de plomb ; *d*, isolant ; *e*, conducteur) ; 9. Compteur domestique d'électricité ; 10. Réseau domestique avec plombs de protection et fils sous tube ; 11. Cireuse ; 12. Aspirateur ; 13. Vibro-masseur ; 14. Fer à repasser ; 15. Bouilloire ; 16. Pendule-régulateur ; 17. Séchoir ; 18. Radiateur parabolique ; 19. Ventilateur ; 20. Téléphone automatique ; 21. Allumoir ; 22. Armoire frigorifique électrique (type Thomson) ; 23. Groupe électrogène pour éclairages extérieurs ; 24, 25, 26. Types divers de lampes électriques ; 27. Lampe amplificatrice de T. S. F. ; 28. Mécanisme de minuterie ; 29, 30, 31, 32. Interrupteurs ordinaires ; 33. Schéma de montage d'une sonnette électrique ; 34. Schéma de montage d'une lampe électrique en va-et-vient ; 35. Disjoncteur ; 36. Interrupteur bipolaire ; 37. Tableau de distribution ; 38. Auto-commutateur téléphonique (Société Industrielle des Téléphones) ; 39. Coupe d'un isolateur haute tension ; 40. Transporteur électrique monorail ; 41. Electro-aimant porteur ; 42. Perceuse électrique ; 43. Le grand électro-aimant de l'Académie des sciences ; 44. Panchahuteur de Leblanc pour la transformation des courants alternatifs ; 45. Four électrique moderne (type Miguet) ; 46. Ligne de chemin de fer électrifiée ; 47. Chariot électrique tracteur ; 48. Locomotive électrique ; 49. Vue générale d'une cuisine électrique de restaurant (A, bassine à friture ; B, gril ; C, four ; D, sauteuse) ; 50. Schémas de montages d'appareils récepteurs sur un réseau triphasé ; 51. Electrocautère ; 52. Solénoïde de d'Arsonval ; 53. Bain électrique ; 54. Tube de Crookes pour radiographie ; 55. Effluvation ; 56. Générateur de rayons ultra-violets (appareil utilisé pour les « bains de soleil » artificiels) [type de Ternova].

B. *Magnétisme.* Le premier phénomène magnétique connu des Anciens est l'action exercée par la pierre d'aimant sur le fer. Aristote remarque l'aimantation passagère du fer doux sous l'influence de cet aimant naturel. Mais il ne paraît pas possible de préciser quand on s'est aperçu qu'un aimant, libre de tourner, prend toujours la même orientation, ni vers quelle époque on a songé à appliquer cette observation à la navigation. S'il semble que les Chinois aient utilisé la direction fixe de l'aimant, la boussole mobile sur un pivot fut inventée vers l'an 1302 par les habitants d'Amalfi. Christophe Colomb (1451-1506), qui en fit usage, nota les variations de l'angle de l'aiguille avec la direction nord-sud ; ces remarques furent à l'origine de la définition de la déclinaison. En 1576, R. Norman, rendant une aiguille aimantée mobile autour d'un axe horizontal passant par son centre de gravité, découvrit l'inclinaison. Dalencé et Hartsoeker (1656-1725) attribuaient l'action magnétique de la terre à sa rotation autour du soleil. Coulomb montra, en mesurant l'attraction ou la répulsion de deux pôles d'aimant, que l'on pouvait étendre au magnétisme tous les résultats théoriques de l'électrostatique ; Gauss imagina des méthodes de mesures magnétiques. L'étude du magnétisme terrestre, à laquelle participèrent Humboldt (1769-1859) et Mascart (1837-1908), permit enfin l'établissement des cartes magnétiques.

C. *Electrocinétique.* Galvani (1747-1798)) ayant montré en 1790 que le contact de deux métaux différents produit des contractions dans les muscles d'une grenouille, Volta (1745-1827) en attribue la cause à l'électricité engendrée par le contact des deux métaux. Une controverse entre ces deux savants conduit Volta, en 1800, à la découverte de sa pile (V. PILE), qui inaugure la science du courant électrique. Cet appareil permet à Nicholson et Carlisle de décomposer l'eau au cours de la même année. En 1801, Thénard (1777-1857) montre que le courant électrique peut, comme la décharge d'un condensateur, porter à l'incandescence un fil métallique. En 1807, Davy (1778-1829) isole par électrolyse les métaux alcalins ; en 1813, il découvre l'arc électrique. Gautherot et Wollaston découvrent la polarisation (1802). Pour remédier à cet inconvénient, on a recours aux piles à dépolarisant : bichromate de potassium (Poggendorff, 1842), acide nitrique (Grove, 1839, Bunsen, 1843), bioxyde de manganèse (Leclanché, 1868), air (Féry, 1914). En 1829, A. Becquerel (1788-1878) conçoit la pile impolarisable à deux liquides, dont les principaux modèles sont la pile de Daniell (1836) et celle de Weston (1893), choisie en 1908 comme étalon de force électromotrice (1,01830 volt à 20°).

Seebeck (1770-1831) signale en 1821 les phénomènes dus à une différence de température entre les soudures de deux métaux différents, et construit sur ce principe la première pile thermo-électrique. En 1834, Peltier (1785-1845) découvre le phénomène inverse (V. EFFET PELTIER). En 1856, W. Thomson découvre l'effet qui porte son nom ; A. Becquerel classe les métaux au point de vue thermo-électrique ; Melloni (1798-1854) utilise ces phénomènes à l'étude de la chaleur rayonnante (1830). Les thermocouples modernes sont créés en 1886 par H. Le Châtelier (1850-1936).

Les lois des courants sont progressivement établies. En 1827, Ohm (1787-1854) donne une relation qui lie la tension entre deux points d'un circuit et l'intensité du courant qui y passe, et définit la résistance. Pouillet (1790-1868) étend en 1837 ces résultats à un circuit fermé. R. Kohlrausch (1809-1858) définit la résistivité (1848). Kirchhoff (1824-1887) fixe la répartition des courants dans un circuit comportant des dérivations. Wheatstone (1802-1875) imagine en 1844 son pont pour la mesure des résistances. Joule (1818-1889) étudie en 1841 les effets thermiques des courants dans les circuits et donne la loi du phénomène, ce qui permet à Clausius (1822-1888) de mesurer en 1852 l'équivalent mécanique de la calorie.

En 1805, Grotthus (1785-1822) indique une théorie de l'électrolyse. Faraday, étudiant les décompositions électrolytiques, en donne en 1833 les lois quantitatives. L'hypothèse de l'ionisation, due en 1887 à Arrhenius (1859-1927) en fournit l'interprétation. Parmi les applications de l'électrolyse, il faut citer : la galvanoplastie, inventée en 1837 par H. Jacobi (1801-1874) ; l'argenture et la dorure, imaginées par Elkington en 1840 et perfectionnées par Ruolz (1808-1887) en 1841 ; la fabrication électrochimique de l'hydrogène, du chlore et de la soude, l'affinage du cuivre ; la conception des accumulateurs, due en 1859 à Planté (1834-1889).

Le four électrique de Moissan (1852-1907), perfectionné par Héroult et Girod, permet la préparation du carbure de calcium et l'électrométallurgie (aluminium, ferro-alliages). En 1889, Edison (1847-1931) réalise la première lampe à incandescence, à filament de carbone ; entre 1900 et 1904, l'essai de divers métaux conduit à l'adoption du tungstène. La lampe à vapeur de mercure est présentée en 1901 par Cooper-Hewitt (1861-1921). Hawksbee signale au début du XVIIIe siècle la conductivité électrique des gaz sous pression réduite. Masson (1806-1880) en 1853, puis Geissler (1814-1879) en 1855, effectuent des décharges à travers les gaz raréfiés, grâce à la bobine d'induction. Ce phénomène est à l'origine de l'éclairage par électroluminescence (tubes à vapeur de sodium, tubes au néon).

D. *Electromagnétisme.* De nombreux chercheurs s'efforçaient, dès le milieu du XVIIIe siècle, d'établir une parenté entre les phénomènes électriques et magnétiques. C'est seulement en 1820 qu'Oersted (1777-1851) découvre qu'un courant dévie une aiguille aimantée. Cette expérience, reprise par Ampère (1775-1836) et Arago (1786-1853), suscite une grande curiosité. Biot (1774-1862) et Savart (1791-1841) mesurent le champ magnétique produit. Laplace (1749-1827) induit de ces résultats la loi élémentaire, et Ampère, la loi d'ensemble du phénomène. Ces deux physiciens étudient l'action réciproque des champs magnétiques sur les courants, et Ampère, assimilant un solénoïde à un aimant, crée la théorie de l'électrodynamique, pour laquelle Maxwell (1831-1879) établit une formule générale. Arago, en 1820, réussit à aimanter une aiguille d'acier par le courant électrique. Rowland (1848-1901) observe en 1876 que l'aiguille aimantée dévie au voisinage d'un disque électrisé en rotation rapide, montrant ainsi l'identité des électricités statique et dynamique. Ewing (1855-1935) découvre en 1882 l'hystérésis magnétique, et Maxwell la magnétostriction, étudiée en 1900 par le Japonais Nagaoka (né en 1865).

Conçus d'abord par Ampère, les électro-aimants sont construits par Sturgeon (1825), Brewster (1826), l'Américain Henry (1831). Des essais de télégraphie électrique sont faits par Gauss, et, en 1843, Morse (1791-1872) réalise son premier appareil. Le télégraphe imprimeur est inventé par Baudot (1845-1903) en 1878. Les phénomènes électromagnétiques permettent les mesures d'intensité de courant. Nobili (1784-1835) invente le système magnétique astatique (1826), et Pouillet construit en 1837 la boussole des tangentes. Le galvanomètre de W. Thomson date de 1851, et l'appareil à cadre mobile de Deprez (1843-1918) et d'Arsonval (1851-1940) est construit en 1882.

C'est Faraday qui a montré la possibilité de transformer en énergie électrique le travail mécanique, grâce à sa découverte de l'induction (1831). En 1834, Lenz (1804-1865) établit la loi qui donne le sens du courant induit ; Foucault (1819-1868) démontre en 1855 l'existence des courants qui portent son nom. Henry (1797-1878) publie en 1832 un mémoire sur la self-induction. Neumann (1798-1895), grâce à la notion du potentiel (1845), établit une théorie mathématique de ces phénomènes, théorie complétée ou vérifiée expérimentalement par Weber (1804-1891), Kirchhoff, Helmholtz (1821-1894), W. Thomson. C'est enfin Maxwell qui donne en 1873 les équations générales déterminant l'état d'un champ électrique, et développe sa théorie électromagnétique de la lumière.

Le premier moteur électrique est la roue de Barlow (1776-1862), conçue en 1822. La découverte de l'induction est appliquée à la production des courants : en 1832, Ampère fait construire une machine par les frères Pixii. Les générateurs industriels apparaissent en 1860 ; ce sont des machines à courant alternatif. C'est en 1869 que Gramme (1826-1901) produit un courant continu dans son anneau à collecteur, qui sert à construire les premières dynamos.

Les premiers transports d'énergie à distance sont réalisés en 1873 par Fontaine (1833-1910), puis, en 1833, par Deprez. La bobine d'induction, conçue en 1840 par Masson et Bréguet (1804-1883), prend sa forme définitive en 1851 avec Ruhmkorff (1803-1877). Les transformateurs à courant alternatif sont inventés en 1884 par Gaulard (1850-1888) et Gibbs (1839-1903). Les courants polyphasés, les moteurs à champ tournant datent de 1885 (Ferraris [1847-1897]) et Tesla (1856-1943). L'emploi de la houille blanche est préconisé par Bergès (1833-1904).

Le téléphone est découvert en 1875 par Graham Bell (1847-1922). Hughes (1831-1900) substitue en 1878 au transmetteur de Bell un instrument plus sensible, le microphone.

E. *Théories modernes.* Hittorf (1824-1914) découvre en 1868 les rayons cathodiques, que Crookes (1832-1919) produit en 1872 dans ses tubes ; Goldstein (1850-1930) obtient en 1886 les rayons positifs. Leur étude expérimentale et théorique, à laquelle participent Tait (1831-1901), Hertz (1857-1894), Lenard (1862-1947), J.-J. Thomson (1856-1940) et Jean Perrin (1870-1942), met en évidence leur nature corpusculaire. Millikan (né en 1868) détermine en 1912 la charge de l'électron ; le spectrographe de masse de J.-J. Thomson et d'Aston (1877-1945) fournit la masse des atomes et des ions.

Roentgen (1845-1923) découvre en 1895 les rayons X, dont la nature ondulatoire est mise en évidence par les expériences de diffraction de Laue (né en 1879) ; Hertz, en 1887, l'effet photo-électrique ; Richardson (né en 1879), en 1901, l'effet thermo-électrique ; H. Becquerel (1852-1908), en 1896, la radio-activité.

La théorie électromagnétique de Maxwell faisait prévoir par le calcul l'existence d'ondes électromagnétiques. Hertz les obtient et les étudie en 1888. La détection de ces ondes devient facile en 1890, grâce au cohéreur de Branly (1844-1940) ; Popov (1859-1905) invente en 1895 l'antenne, qui permet à Marconi (1874-1937) de réaliser la même année une transmission de signaux de T.S.F. sur une distance de plusieurs dizaines de kilomètres. Poulsen (1869-1942) obtient la téléphonie sans fil grâce à l'arc chantant. L'invention des lampes diode (Fleming, 1904) et triode (Lee de Forest, 1913), qui réalisent la production d'ondes entretenues, leur amplification, leur modulation, leur réception, rend possible la radiodiffusion.

L'emploi de cellules photo-électriques et de l'oscillographe cathodique, inventé en 1897 par Braun (1850-1918), permet la réalisation du cinéma parlant, de la télévision, du microscope électronique, du radar, etc.

L'étude de l'évolution de la science électrique au cours des cinquante dernières années montre l'aide mutuelle que se sont constamment prêtée l'expérience, qui part de la découverte des rayons cathodiques pour aboutir à celles du positon (Anderson, 1932) et du neutron (Chadwick, 1932), et la théorie qui, depuis Maxwell, en passant par Hertz, Lorentz (1853-1928) et Einstein (né en 1879) [relativité], Planck (1858-1947) [quanta], Bohr (né en 1885), aboutit à L. de Broglie (né en 1892) [mécanique ondulatoire], Schroedinger (né en 1887), Heisenberg (né en 1901). Ces deux séries de recherches, parties de points bien différents, se sont aujourd'hui rejointes pour explorer, d'un effort commun, le domaine si riche du noyau de l'atome.

ÉLECTRIFICATION [*si-on*] n. f. Se dit quelquefois pour ÉLECTRISATION ou ABSORPTION ÉLECTRIQUE.

— Utilisation, dans les applications agricoles, industrielles ou ménagères, de l'énergie électrique, de préférence à toute autre source d'énergie.

— Transformation d'un tracteur à vapeur en tracteur électrique, et, *par extens.*, d'une machine à vapeur, d'un chemin de fer, d'un tramway, etc., qui abandonnent la vapeur pour l'électricité. || Adaptation de l'électricité à une exploitation quelconque.

— ENCYCL. L'utilisation des forces naturelles (chutes d'eau, marées, etc.) a conduit les ingénieurs à créer sur place des « centrales », d'où le courant est transporté sous haute tension jusqu'aux points d'utilisation ; là, des transformateurs abaissent la tension au potentiel exigé par les appareils.

L'*électrification* des chemins de fer constitue la solution d'avenir, comme moyen de traction.

En France, les deux premières lignes électrifiées furent, en 1900, celle de Paris-Orsay à Paris-Austerlitz et celle de Paris-Invalides à Versailles. Jusqu'en 1920, il ne fut procédé qu'à des électrifications très limitées présentant plutôt un caractère expérimental : lignes de banlieue ou lignes de montagne, où l'on pouvait disposer à très bon compte de l'énergie hydraulique, qui se trouvait à pied d'œuvre. L'application de la décision ministérielle du 29 août 1920, prescrivant l'emploi de courant continu sous une tension de 1.500 volts, entraîna la modification des installations déjà faites, et permit d'intensifier les travaux, de sorte que, au 1er janvier 1930, la S. N. C. F. possédait 3.355 kil. de lignes électrifiées, dont 2.865 pour la région Sud-Ouest, 321 pour celle de l'Ouest et 169 pour celle du Sud-Est. Durant la Seconde Guerre mondiale, le tronçon Brive-Montauban put être mis en service en 1943, complétant ainsi l'électrification de la grande artère Paris-Sète par Toulouse, la plus longue d'Europe (940 kil.). En 1947, ce fut le tour du tronçon Nîmes-Sète, prolongement de la grande transversale méridionale en direction du Sud-Est. Enfin, l'électrification de la ligne Paris-Lyon, terminée en 1952, prélude à celle de la plus grande artère ferroviaire du pays : Paris-Marseille (par Lyon et Avignon), ligne dont le trafic est le plus élevé de toute l'Europe.

Le matériel de traction comprend des locomotives de différents types, dont les plus récentes, capables de remorquer des trains rapides lourds à la vitesse de 140 kil. à l'heure, développent une puissance supérieure à 4 500 CV.

La prise de courant par caténaire ou câble aérien a été généralisée, au détriment du troisième rail, qui n'existe plus que sur quelques-unes des premières lignes électrifiées. Pour les longues descentes, certaines locomotives sont munies de dispositifs permettant de récupérer, sur la ligne, le courant produit par la machine du convoi sous l'effet de la pesanteur. En matière d'alimentation, la tendance actuelle est de remplacer le courant continu à 1.500 V par du courant industriel alternatif à 50 Hz. Cette solution présente le très gros avantage de réaliser sur les installations fixes une économie supérieure à 50 p. 100 du coût des mêmes installations, équipées en 1.500 V. Elle supprime, en effet, les lignes de hautes tensions spéciales au chemin de fer, la caténaire étant alimentée par de simples transformateurs espacés de 50 à 100 kil., sous une tension élevée de l'ordre de 25.000 V.

— Econ. rur. *Electrification rurale.* — La loi du 2 août 1923 a pour objet de faciliter, au moyen d'*avances de l'Etat*, la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes. A cet effet, l'Etat met à la disposition de la Caisse nationale de crédit agricole des avantages lui permettant d'accorder des prêts spéciaux, dont la durée ne dépasse pas quarante ans, aux départements, aux syndicats de communes, aux communes, aux associations syndicales libres ou autorisées, aux sociétés coopératives ou aux sociétés d'intérêt collectif agricole qui ont pour objet l'établissement ou l'exploitation de réseaux ruraux d'électricité.

Les modalités d'attribution des avances de l'Etat font l'objet du décret du 10 mai 1951.

ÉLECTRIFIER [*é*] v. tr. Faire fonctionner électriquement.

ÉLECTRINE ou **ELECTRINA** [*é*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des hélicinidés à coquille lisse, conique, ombiliquée, avec une forte carène autour de l'ombilic. (Ces animaux sont spéciaux à l'archipel des Antilles.)

ÉLECTRIQUE [*trik'*] adj. Phys. Qui appartient, qui est relatif à l'électricité ; qui est produit par elle : *Fluide, Lumière* ÉLECTRIQUE. || Qui sert à développer ou qui utilise l'électricité : *Appareils* ÉLECTRIQUES. || Susceptible d'être électrisé par le frottement : *Le soufre est* ÉLECTRIQUE *comme l'ambre et la résine.* (Buffon.) || *Décharge électrique.* V. DÉCHARGE. || *Etincelle électrique.* V. ÉTINCELLE. || *Courant électrique.* V. COURANT. || *Fluide électrique, Tension électrique, idio-électrique, Attraction* et *Répulsion électrique, Influence électrique, Energie électrique.* V. ÉLECTRICITÉ. || *Excitateur électrique.* V. EXCITATEUR. || *Commotion électrique,* Secousse nerveuse particulière, que cause une décharge électrique. || *Machine électrique,* Appareil susceptible de produire l'électricité. V. MACHINE. || *Plateau électrique,* Simple plateau de verre ou gâteau de résine sur lequel on développe l'électricité par le frottement. || *Carreau électrique,* syn. de CARREAU ÉTINCELANT. V. CARREAU. || *Tabouret électrique.* V. TABOURET. || *Tourniquet électrique,* V. TOURNIQUET. || *Batterie électrique.* V. BATTERIE. || *Œuf électrique.* V. ŒUF. || *Conducteur électrique,* Se dit d'un corps conduisant bien l'électricité. || *Balance électrique,* syn. de BALANCE DE COULOMB. V. BALANCE. || *Carillon électrique.* V. CARILLON. || *Danse électrique,* Mouvements que l'on imprime à de petites figures légères, en les plaçant entre deux plateaux chargés des électricités de noms contraires. || *Cerf-volant électrique,* Cerf-volant muni d'une pointe et d'un fil métalliques, avec lequel on peut faire des expériences sur l'électricité des nuages. || *Pistolet, Canon électrique* ou *de Volta.* V. PISTOLET. || *Télégraphie électrique.* V. TÉLÉGRAPHIE. || *Sonnerie électrique.* V. SONNERIE.

— *Fig.* Qui produit une impression vive et soudaine. || Qui agit très facilement et très rapidement : *Son esprit* (de Dumouriez) *était* ÉLECTRIQUE, *il frappait avant qu'on eût eu le temps de discuter.* (Lamartine.) || Très ardent très prompt à s'exalter : *Je ne puis me refuser au plaisir de frotter la tête la plus* ÉLECTRIQUE (la tête de Chamfort) *que j'aie jamais connue.* (Mirabeau.)

— Chim. *Poudre électrique,* Dynamite américaine à base active, contenant 28 à 33 p. 100 de nitroglycérine.

— Ichtyol. Nom donné à des poissons capables de produire à volonté des décharges électriques. V. POISSON.

ÉLECTRIQUEMENT [*tri-ke-man*] adv. Phys. Par l'électricité : *Horloge mue* ÉLECTRIQUEMENT. || *Fig.* Rapidement, vivement : *La colère agit* ÉLECTRIQUEMENT.

ÉLECTRISABLE adj. Qui peut être électrisé.

ÉLECTRISANT [*zan*], **E** adj. Qui électrise, qui développe de l'électricité : *Atmosphère lourde,* ÉLECTRISANTE.

— *Fig.* Qui électrise, enflamme : *Eloquence* ÉLECTRISANTE.

ÉLECTRISATION [*za-si-on*] n. f. Action, manière d'électriser. || Etat de ce qui est électrisé.

— Méd. *Electrisation statique,* Application, au traitement des maladies, de l'électricité développée par le frottement. || *Electrisation localisée,* Application locale de l'électricité à chacun des organes, sans piqûre ni incision.

ÉLECTRISER [*zé*] v. tr. Développer de l'électricité à la surface d'un corps ; y faire passer un courant électrique : ELECTRISER *un bâton de verre.*

— *Fig.* Transporter, enflammer : ELECTRISER *son auditoire*

— ***S'électriser,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.), Devenir, être électrisé.

ÉLECTRISEUR, EUSE n. Qui électrise. || Médecin qui traite les malades par l'électricité.
— N. m. Appareil permettant de s'électriser soi-même.

ÉLECTRO préfixe (du gr. *èlektron,* succin ou ambre jaune). Préfixe employé dans nombre de mots, et qui indique la présence de l'électricité ou des propriétés électriques. (Ces mots s'écrivent toujours avec un trait d'union lorsque l'*o* du préfixe se rencontre avec une voyelle ; dans le cas contraire, le trait d'union est facultatif.)
— N. m. Express. abréviative, employée souvent pour désigner un *électro-aimant.*

ÉLECTRO-ACCROCHEUR n. m. Organe du manipulateur du télégraphe multiple de Baudot, servant à maintenir les touches de ce manipulateur abaissées pendant le temps que le flotteur met à parcourir les contacts du distributeur.

ÉLECTRO-ACOUMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer l'acuité auditive, ou pour comparer différents systèmes de téléphones et de microphones.

ÉLECTRO-AIGUILLEUR [*è-ghu-i-yeur'*] n. m. Organe de l'appareil multiple télégraphique de Baudot.

ÉLECTRO-AIMANT [*è-man*] n. m. Barreau de fer doux autour duquel se trouve enroulé un fil métallique isolé dans lequel on fait passer un courant : *L'*ÉLECTRO-AIMANT *a toutes les propriétés d'un aimant naturel.* || Plur. *Des* ÉLECTRO-AIMANTS.
— *Electro-aimant boiteux,* Celui qui est recourbé en fer à cheval, et dont une seule des branches est recouverte d'une bobine magnétisante.
— *Electro-aimant campanulé,* Electro-aimant qu'enveloppe un cylindre de fer doux relié au fer doux de la bobine par la base.
— *Electro-aimant bifurqué,* Celui qui est composé de deux branches nues se raccordant à une troisième branche recouverte d'une bobine.
— ENCYCL. Un barreau de fer doux (c'est-à-dire en fer chimiquement pur dépouillé de carbone, recuit et refroidi lentement plusieurs fois de suite, ou mieux de fer cobalté moins résistant que le fer doux) autour duquel on a enroulé un fil conducteur isolé s'aimante quand le fil est traversé par un courant ; mais l'aimantation disparaît presque complètement (V. HYSTERESIS) aussitôt que le courant est interrompu. Le premier *électro-aimant* puissant a été construit, en 1831, par Pouillet. L'enroulement du fil sur les deux bobines de l'électro-aimant en fer à cheval se fait en sens contraire, de telle sorte que, si l'on redressait le barreau, les spires se succéderaient toutes dans le même sens. La puissance magnétique d'un électro-aimant, mesurée par les poids soulevés, est fonction du flux qui traverse les pièces de fer doux ; elle est par conséquent sensiblement indépendante de la longueur des branches ; elle croît proportionnellement au diamètre du noyau de fer doux ; elle est, tant que la saturation du fer n'est pas atteinte, proportionnelle au nombre des spires, et, en même temps, à l'intensité du courant. Quant au diamètre de la bobine formée par les spires, il ne dépasse généralement pas le double du diamètre du noyau, à cause de la chaleur créée par le passage du courant. Enfin, la section du fil doit être choisie de façon que la résistance du fil de l'électro-aimant soit aussi voisine que possible de la résistance du reste du circuit dans lequel il est intercalé.

L'électro-aimant est employé dans un grand nombre d'appareils électriques : pour les sonneries électriques, la télégraphie et la téléphonie, etc. Sa puissance est utilisée dans les usines métallurgiques pour le triage des minerais de fer, la manutention et le transport des fortes

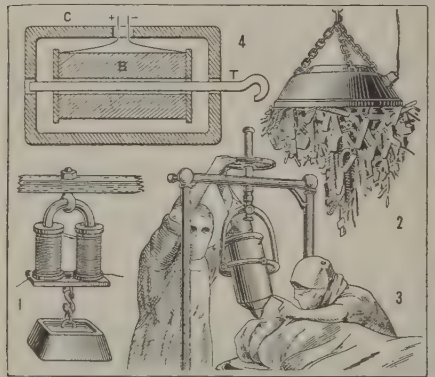

ELECTRO-AIMANTS : 1. De Pouillet ; 2. Electro-aimant porteur (enlevant de la ferraille) ; 3. Electro-aimant pour l'extraction des éclats de métal ; 4. Schéma d'un électro-aimant à longue course (B, bobine ; C, culasse ; T, tige mobile).

pièces de métal. (Par le passage ou l'interruption du courant, on provoque l'accrochage ou le décrochage de ces pièces.) On l'a utilisé pour l'extraction des projectiles de guerre. Enfin, il sert dans les laboratoires de physique où l'on étudie les phénomènes qui s'apparentent au magnétisme ; c'est dans ce but qu'on a réalisé en 1928 un électro-aimant installé à l'Office des recherches scientifiques et industrielles et des inventions de Bellevue qui constitue le plus puissant électro-aimant du monde ; cet appareil permettra aux physiciens d'étudier dans les meilleures conditions possibles les propriétés magnétiques de la matière, l'influence du champ magnétique sur la lumière, sur la radio-activité, etc.

ÉLECTRO-AUTOGRAPHE [*graf'*] n. m. Appareil destiné à la reproduction de l'écriture et du dessin à distance par fil télégraphique, inventé en 1895 par un Américain nommé Amstutz.

ÉLECTROBIOLOGIE [*ji'*] n. f. Nom primitivement donné à l'étude des phénomènes électriques qui accompagnent les actes vitaux. || Syn. de ÉLECTROPHYSIOLOGIE.

ÉLECTROBIOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à l'électrobiologie.

ÉLECTROBUS [*buss*] n. m. (du préfixe *électro* et du suffixe *bus* tiré de *omnibus*). Véhicule circulant sur route et mû par l'énergie électrique recueillie, au moyen d'un double câble sur lequel circule un petit chariot ou un double trolley relié par câble souple ou perche de bois, à la voiture.
— ENCYCL. L'*électrobus* n'a pas de voie ferrée ; il circule sur une route ordinaire, et comporte un organe de

Electrobus.

direction pour le guider pendant sa marche. C'est un procédé très souple et généralement économique pour l'exploitation d'un réseau routier. On désigne d'ailleurs souvent, sous le nom d'électrobus, tout véhicule roulant directement sur une route ou une chaussée ordinaire, entièrement mû par l'électricité produite, par exemple, par des accumulateurs.

ÉLECTROCAPILLAIRE [*pil-lèr'*] adj. Qui concerne l'électrocapillarité ; *Electromètre* ÉLECTROCAPILLAIRE. V. ÉLECTROMÈTRE.

ÉLECTROCAPILLARITÉ n. f. Phénomène qui se produit lorsque, dans la polarisation des électrodes, l'une des électrodes est constituée par un ménisque de mercure. (La tension capillaire du ménisque est alors influencée par la polarisation.)

ÉLECTROCAPILLOCHIMIE [*mî*] n. f. Ensemble des phénomènes électrochimiques qui se produisent dans les tubes capillaires.

ÉLECTROCAPILLOCHIMIQUE [*mik'*] adj. Qui a rapport à l'électrocapillochimie.

ÉLECTROCARDIOGRAMME n. m. Diagramme fourni par l'électrocardiographe.

ÉLECTROCARDIOGRAPHE [*graf'*] n. m. Appareil au moyen duquel on pratique l'électrocardiographie.

ÉLECTROCARDIOGRAPHIE [*fî*] n. f. Physiol. Inscription des mouvements du cœur, que l'on obtient en utilisant les courants produits par le muscle cardiaque pendant qu'il se contracte, et rendue visible à l'aide d'un galvanomètre à corde très sensible. (Les tracés de ces mouvements sont appelés « électrocardiogrammes » ; par les variations qu'ils présentent, ils indiquent si le fonctionnement du cœur est normal ou non.)

ÉLECTROCHIMIE [*mî*] n. f. Partie de la chimie, qui s'occupe des phénomènes dans lesquels l'électricité joue un rôle prépondérant et de ceux déterminés par le passage d'un courant électrique (électrolyse, électrométallurgie).

ÉLECTROCHIMIQUE [*mik'*] adj. Qui a rapport à l'électrochimie : *Analyse* ÉLECTROCHIMIQUE.

ÉLECTROCHIMISME [*missm'*] n. m. Théorie qui explique les phénomènes chimiques par les lois de l'électricité.

ÉLECTROCHOC n. m. Traitement électrique de certaines affections mentales. || SYN. **Convulsivothérapie.**
— ENCYCL. Ce traitement consiste à faire passer, pendant deux à cinq dixièmes de seconde, un courant électrique de 110 à 130 volts, alternatif, produisant une véritable crise d'épilepsie avec perte de connaissance. Les principales indications sont l'anxiété, la confusion mentale et les mélancolies.

ÉLECTROCINÉTIQUE [*tik'*] n. f. Etude des propriétés des courants indépendamment des causes produisant ces courants.

ÉLECTROCOAGULATION [*la-si-on*] n. f. Thérap. Coagulation des cellules d'un néoplasme, sous l'influence du courant électrique à haute fréquence, phénomène appliqué aux traitements des tumeurs cancéreuses.

ÉLECTROCULTURE n. f. Nom donné aux expériences faites pour utiliser l'influence de l'électricité atmosphérique ou d'un courant électrique, sur la germination et le développement des végétaux.
— ENCYCL. Les premiers essais d'*électroculture* ont été effectués en 1783 par Bertholon. Grandeau les a repris en 1879, et plus récemment Berthelot, Newmann, Loemstron, Costa, Paulin ont étudié la question à leur tour.

Tous les essais effectués montrent que l'action de l'électricité sur la végétation est indéniable ; mais la méthode d'application pratique reste encore à découvrir.

ÉLECTROCUPROL n. m. Solution colloïdale de cuivre isotonique et injectable, titrant 0gr,15 de métal par litre. (C'est un liquide brun clair, dichroïque, non toxique, utilisé en injections dans le traitement du cancer et de la tuberculose.) || SYN. **Cuprase.**

ÉLECTROCUTER [*té*] v. tr. Tuer par une décharge électrique.

ÉLECTROCUTEUR, TRICE adj. Qui électrocute.

ÉLECTROCUTION [*si-on*] n. f. Effet que produit sur le corps humain le contact avec un conducteur d'énergie électrique. || Exécution des condamnés à mort par le courant électrique.

— ENCYCL. Les principales causes qui influent sur une *électrocution* sont la tension du courant, son intensité et sa fréquence.

Elle est ordinairement le fait des courants à tension élevée ; cependant les courants d'usage domestique peuvent aussi déterminer cet effet : un sujet dont la peau est mouillée (et par conséquent de peu de résistance) et qui est relié à la terre (potentiel 0 [zéro]) par un bon conducteur (eau, tuyauterie métallique) peut être électrocuté par un courant de 110 volts car l'intensité qui le parcourt prend alors des valeurs notables.

Les processus de l'électrocution par les courants à haute et basse tension ne sont pas les mêmes.

Les courants à haute tension (supérieurs à 1.200 volts) des câbles, transformateurs, pylônes, etc., agissent généralement sur le bulbe et produisent la mort par asphyxie sans provoquer de troubles cardiaques (sidération du bulbe).

Les courants à basse tension (inférieurs à 120 volts) déterminent dans les fibres du cœur une « trémulation fibrillaire » qui arrête immédiatement le fonctionnement du muscle vital et fait tomber la tension du sang à 0.

Entre 120 et 1.200 volts l'action du courant se partage entre le cœur et le bulbe suivant les circonstances.

Le facteur courant alternatif, aux fréquences industrielles (50 périodes), est un élément d'aggravation. Au contraire Bunet a prouvé que l'organisme soutient parfaitement et sans danger des courants de fréquences 500.000 périodes par seconde.

Les soins à donner aux électrocutés, analogues à ceux que l'on prodigue aux noyés, consistent en la pratique de la respiration artificielle prolongée parfois pendant 4 à 5 heures et, s'il y a lieu, en massages cardiaques et injection intracardiaque d'adrénaline. Ils doivent être donnés le plus rapidement possible.

L'électrocution est appliquée aux condamnés à mort, aux Etats-Unis. Le condamné est assis et garrotté dans un fauteuil. On applique une électrode au mollet, une autre au front et l'on fait passer le courant (1.300 volts). Des discussions se sont élevées récemment encore sur la nature du courant à employer (continu ou alternatif) et pour savoir si la mort ainsi déterminée était immédiate.

Stanislas Leduc a proposé d'appliquer l'électrocution à l'abattage des animaux de boucherie.

ÉLECTRODE n. f. (du préfixe *électro,* et du gr. *odos,* route). Point par lequel un courant électrique pénètre dans un corps. || Conducteurs qui plongent dans le bain électrolytique : ÉLECTRODE *positive, négative,* ÉLECTRODE *soluble.* V. ÉLECTROMÉTALLURGIE.
— ENCYCL. Les *électrodes* ont des formes excessivement variables, et appropriées à l'usage auxquelles elles sont destinées ; en chimie, dans l'électrolyse, on utilise surtout des électrodes de platine, de fer et de mercure ; en thérapeutique, elles sont formées d'aiguilles, de lames, de plaques, de tampons mouillés et reliés à l'un et l'autre pôles. La haute fréquence exige des électrodes spéciales, comme celles d'Oudin ou de Mac Intyre.
— Métall. Dans les fours électriques (passage du courant et production des arcs), les *électrodes* sont en coke de

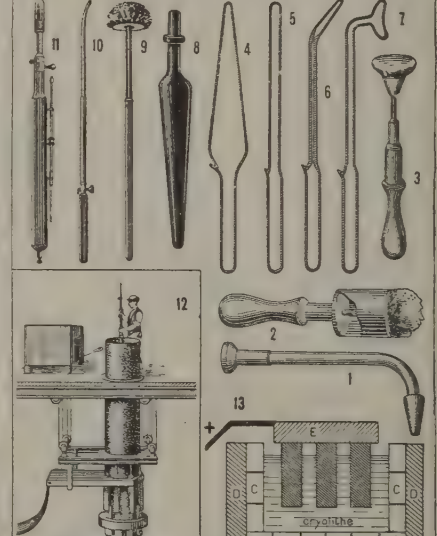

ELECTRODES : 1. Electro-excitateur ; 2. Eponge ; 3. Tampon ; 4, 5, 6, 7. De Mac Intyre pour effluves (de haute fréquence) ; 8. Conique de Doumer ; 9. Balai métallique pour effluvations ; 10. Vaginale (d'Apostoli) ; 11. Conductrice (de Oudin, sur manche Bisserié) ; 12. Electrode continue d'un four métallurgique ; 13. D'un four Héroult (A, plaque d'acier ; B, charbon aggloméré au goudron ; C, briques de charbon ; D, paroi calorifuge ; E, électrodes).

pétrole ou anthracite aggloméré au goudron et cuit vers 1.100° ; ces pièces sont souvent de dimensions fort importantes. On utilise quelquefois le système de « l'électrode continue » ; l'électrode existante est pour cela prolongée par un coffrage dans lequel on pile la matière qui est cuite par conduction calorifique ; on évite ainsi les arrêts pour remplacement d'électrodes. Enfin, l'on emploie également des électrodes graphitées par passage d'un courant intense produisant une température d'environ 2.000° ; ces électrodes graphitées ont une résistivité et une fragilité très abaissées, une résistance aux variations de température meilleure, et elles s'oxydent moins ; mais leur prix est élevé.

ÉLECTRODIAGNOSTIC [*agh-noss-tik*] n. m. Examen des muscles et des nerfs d'une région malade, d'après les réactions dues au courant électrique.

— ENCYCL. C'est Duchenne de Boulogne qui fut le créateur de cette méthode, laquelle précise les altérations morbides des systèmes musculaire et nerveux. La réaction, dite *de dégénérescence*, est l'absence ou la diminution d'excitation des nerfs ou des muscles par le courant faradique ou galvanique. L'*électrodiagnostic* permet notamment de savoir si la lésion est périphérique, ou siège dans les centres nerveux.

Bourguignon a proposé en 1916-1917 une technique de détermination de la chronaxie et du temps utile chez l'homme à l'aide des décharges de condensateurs.

ÉLECTRODIAPASON n. m. Diapason dont les vibrations sont entretenues électriquement. (On les utilise pour la production des courants ondulatoires dans la télégraphie multiplex, pour la mesure des temps en physique, dans les méthodes d'inscription graphique, pour la synthèse des sons en acoustique, etc.).

ÉLECTRODYNAMIE [*mî*] n. f. Intensité d'un courant électrique. (L'unité employée dans la pratique qui sert à la mesurer est l'*ampère*.)

ÉLECTRODYNAMIQUE [*mik'*] n. f. Partie de la physique, qui traite de l'action dynamique des courants électriques.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte à l'électrodynamisme.

— ENCYCL. L'*électrodynamique* a été étudiée par Ampère qui en a formulé la loi fondamentale : Un circuit fermé parcouru par un courant et placé dans un champ magnétique (produit par un aimant, un autre courant ou toute autre cause) est soumis à des forces mécaniques dont l'intensité est proportionnelle au produit du champ magnétique, de l'intensité du courant, de la longueur du conducteur parcouru par le courant et du sinus de l'angle que fait ce conducteur avec la direction du champ magnétique. Cette force est perpendiculaire au plan du courant et du champ ; son sens est donné par une règle dite *règle d'Ampère* (ou des trois doigts de la main gauche) : les trois premiers doigts étant placés suivant les trois arêtes d'un cube, le majeur parallèlement au courant, l'index parallèlement au champ, le pouce indique le sens de la force.

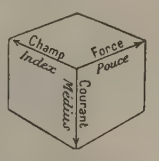

Règle d'Ampère.

ÉLECTRODYNAMISME [*missm'*] n. m. Ensemble des phénomènes dynamiques produits par les courants électriques.

ÉLECTRODYNAMOMÈTRE n. m. (du préfixe *électro*, et de *dynamomètre*). Appareil destiné à mesurer l'intensité d'un courant.

— ENCYCL. L'action réciproque de deux courants d'intensités I et I′ donne lieu à une force $\lambda\Pi'$ et à un couple $\mu\Pi'$; λ et μ équivalant respectivement à un nombre et à une longueur dépendant de la forme et de la position relatives des circuits. De là deux types d'instruments ayant pour objet de mesurer la force ou le couple.

Dans l'*électrodynamomètre* de Weber, le courant I d'une bobine fixe agit sur le courant d'une bobine mobile de section *s'* dont l'axe est parallèle au méridien magnétique. Les deux bobines sont à angle droit. Soit *g* la constante galvanométrique moyenne du cadre fixe dans la région qu'occupe le cadre mobile. On fait la lecture des quatre déviations correspondant aux combinaisons des changements de sens de courant, et l'on a sensiblement :

$$\Pi' = \frac{K}{gs'} \frac{1}{4} (\delta_1 + \delta_2 + \delta_3 + \delta_4) \text{ où } K = \text{constante.}$$

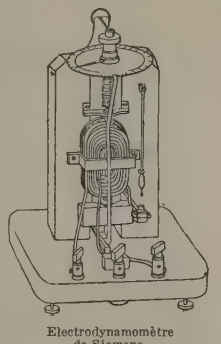
Electrodynamomètre de Siemens.

Dans l'appareil de Siemens, la bobine fixe est à gros fil et le cadre mobile ne comprend qu'un seul fil, ce qui rend plus facile le calcul de *g*.

Il existe encore d'autres dispositifs (Latimer Clark, Maxwell, lord Rayleigh, Joule, Pellat, Cotton.)

Pellat a utilisé le dispositif suivant : pour évaluer le couple, des poids agissent à l'extrémité d'un fléau de balance, et le circuit fixe est une longue bobine cylindrique horizontale produisant un champ intérieur en partie uniforme, et la bobine mobile située au centre de la première et parcourue par le même courant est fixée à un fléau oscillant dans le méridien vertical de la bobine fixe.

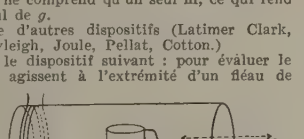
Schéma de l'électrodynamomètre de Pellat.

Qu'il s'agisse, d'ailleurs, d'un galvanomètre ou d'un électrodynamomètre, en présence d'un courant de durée très faible, négligeable par rapport à la durée d'oscillation du système mobile, celui-ci reçoit une impulsion et décrit une série d'oscillations autour de sa position primitive ; on démontre que la quantité d'électricité transportée par le courant est proportionnelle au sinus du demi-arc d'impulsion de l'aiguille. L'avantage est alors à l'électrodynamomètre pour les courants alternatifs, car l'action est toujours dans le même sens et produit une déviation permanente.

Ainsi, Weber a pu répéter les expériences de Gauss sur le magnétisme, et vérifier les propriétés magnétiques des solénoïdes ; Siemens donna à l'appareil une forme industrielle : la bobine mobile est intérieure à la bobine fixe, celle-ci est réduite à une spire suspendue par un ressort métallique à boudin et un fil de cocon axial ; le courant arrive à la spire par des godets à mercure, superposés dans l'axe de rotation ; le boudin porte un index qui marque la torsion, dont l'angle est proportionnel au carré de l'intensité du courant.

ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAMME n. m. Graphique obtenu par l'enregistrement des ondes cérébrales.

ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAPHIE n. f. Méthode d'enregistrement des ondes cérébrales, permettant de localiser une tumeur, de déceler l'épilepsie, etc.

ÉLECTRO-ENDOSCOPE [*an-doss-kop'*] n. m. (du préfixe *électro*, et de *endoscope*). Appareil électrique constitué par une lampe à incandescence de forme variable, et destiné à éclairer les cavités naturelles du corps humain. V. ENDOSCOPIE.

ÉLECTROFANNITE n. f. Maladie caractérisée par le catarrhe des voies respiratoires supérieures, avec mal de tête, éternuements, angine, et parfois bronchite. (Elle est attribuée à l'inhalation des poussières et germes divers que les ventilateurs électriques mettent en mouvement dans les pièces closes, et qu'inhalent leurs occupants.)

ÉLECTROGALVANIQUE [*nik'*] adj. Produit par une pile : *Courant* ÉLECTROGALVANIQUE.

ÉLECTROGÈNE adj. (du préfixe *électro*, et du gr. *génésis*, génération). Phys. Qui fabrique de l'électricité. || *Groupe électrogène*, Ensemble formé par un moteur à vapeur ou à gaz, etc., et un système magnéto-électrique ou dynamo-électrique, qui transforme en courant le travail du moteur.

ÉLECTROGÉNÉRATEUR n. m. Phys. Syn. de DYNAMO, n. f.

ÉLECTROGÉNÈSE n. f. Production d'électricité par les organismes vivants.

— ENCYCL. Physiol. Par suite de l'état colloïdal de la matière vivante et de la constitution même de la cellule, celle-ci est le siège de phénomènes électriques qui s'accusent quand le protoplasma change de forme, en vertu du principe de l'électrotonus capillaire. C'est pourquoi tout organe en activité dégage, surtout chez les animaux, une certaine quantité d'électricité, qui devient particulièrement appréciable dans les nerfs et plus encore dans les muscles, dont la structure se rapproche en effet de celle de la pile de Volta. En outre, divers poissons, tels que les torpilles et les gymnotes, présentent des organes différenciés qui ont la propriété de produire une forte quantité d'électricité qu'ils dégagent sous forme d'une décharge puissante dont ils se servent comme d'un moyen de protection et d'attaque.

Electrogénèse musculaire. — Dans les muscles, il y a un courant de repos et un courant d'activité. Dans le premier, la surface musculaire est positive par rapport à la section qui est négative, et la tension électrique est d'autant plus élevée qu'on se rapproche davantage soit de l'équateur du muscle, soit du centre de la section. La force électromotrice est estimée à environ 0,05 volt. Moins fort est le courant d'activité, qui apparaît dès la période latente et se propage avec la même vitesse que l'onde musculaire, chaque secousse déterminant un courant unique, de sens opposé au courant du repos et appelé à cause de cela *variation négative*. La cause de la production d'électricité dans les muscles doit être cherchée dans leur structure intime, qui met en contact deux substances non miscibles : le disque clair ou isotrope, et le disque sombre ou anisotrope. Comme l'excitation de contraction amène un changement de forme des disques et une variation de la tension superficielle, il y a naissance d'un courant, et c'est pourquoi la variation négative apparaît dès la période latente, c'est-à-dire avant la formation de l'onde de contraction, et se propage ensuite avec la même vitesse que cette dernière.

Electrogénèse dans les nerfs. — Les phénomènes électriques des nerfs sont analogues à ceux des muscles ; ils présentent aussi un courant de repos et un courant d'activité, mais ces courants sont plus faibles, et leur force électromotrice ne dépasse pas 0,016 à 0,022 volt. Le passage de l'excitation électrique détermine dans les nerfs une modification, appelée « électrotonus ». Un phénomène inverse se produit au moment de la rupture du courant. Notons enfin que, dans le nerf vivant, la gaine est positive et le centre négatif et que, pendant le passage du courant continu, diverses circonstances et notamment les actions électrolytiques peuvent modifier les résultats.

ÉLECTROGÉNÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui concerne l'électrogenèse : *Production* ÉLECTROGÉNÉTIQUE.

ÉLECTROGÉNÉTIQUE [*tik'*] n. f. (du préfixe *électro* et *génétique*). Physiol. végét. Application de l'électricité à la génétique, dans le dessein d'influencer les agents géniteurs de la semence et d'assurer ainsi une perturbation dans l'une des puissances héréditaires. (Cette application nouvelle de l'électricité à la physiologie végétale est due au professeur italien Alberto Pirovano, de Belgirate ; et, bien qu'il ne soit guère possible encore de préjuger de la valeur pratique du procédé, les résultats obtenus offrent un intérêt incontestable, notamment en ce qui concerne la possibilité d'hybrider des plantes qui ne s'y prêtaient pas normalement jusqu'ici.)

ÉLECTROGRAPHE [*graf'*] n. m. (du préfixe *électro*, et du gr. *graphein*, écrire). Auteur qui a écrit sur l'électricité. (Peu us.).

— Techn. Nom donné à certains systèmes de télégraphes qui enregistrent les dépêches et reproduisent exactement les caractères, quels qu'ils soient, tracés par l'expéditeur.

ÉLECTROGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *électrographe*). Traité sur l'électricité. (Peu us.).

— Grav. Production de planches gravées par l'action d'un courant électrique. (Peu us.)

— Techn. Se dit parfois pour Transmission à distance par l'électricité, de l'écriture, du dessin, etc.

ÉLECTROHARMONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un appareil télégraphique dans lequel la hauteur des sons est représentée graphiquement.

ÉLECTROLEMME [*lèm'*] n. m. (du préfixe *électro*, et du gr. *lemma*, enveloppe). Histol. Enveloppe conjonctive de la plaque électrique des organes électriques des silures (*malapterus*).

ÉLECTROLEPSIE [*lèp'-si*] n. f. Méd. Forme de chorée électrique, à secousses rythmées, mais à intervalles irréguliers et qu'on observe principalement chez les enfants atteints de gastro-entérite grave, et intoxiqués. (On dit aussi MALADIE DE BERGERON.)

ÉLECTROLOGIE [*jî*] n. f. (du préfixe *électro*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'ambre jaune. || Partie de la physique qui traite des phénomènes électriques, magnétiques et électromagnétiques et de leurs rapports avec d'autres phénomènes. || Traité sur l'électricité et ses applications.

ÉLECTROLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à l'électrologie. (Peu us.)

ÉLECTROLOGUE [*logh'*] n. m. Auteur d'une électrologie.

ÉLECTROLUMINESCENCE [*nè-sanss*] n. f. Propriété qu'ont certains corps de devenir lumineux sous l'influence d'un courant ou d'une décharge électrique.

ÉLECTROLYSABLE adj. Qui peut être électrolysé, décomposé par l'électricité : *Composés* ÉLECTROLYSABLES.

ÉLECTROLYSATION [*za-si-on*] n. f. Décomposition d'un composé par le courant électrique.

ÉLECTROLYSE n. f. (du préfixe *électro*, et du gr. *lusis*, décomposition). Electr. Action décomposante d'un courant électrique sur un électrolyte.

— Métall. V. ÉLECTROMÉTALLURGIE.

— ENCYCL. En 1800, Carlisle et Nicholson firent passer le courant à travers une masse d'eau acidulée : ils recueillirent une notable quantité d'hydrogène, et des traces d'oxygène. Des résultats plus nets furent obtenus par Cruikshank (1800) et par Berzélius (1803). Davy (1806) décomposa un grand nombre de corps au moyen d'une puissante pile de 2.000 couples. Enfin, Faraday (1832) trouva les lois qui régissent ces phénomènes et imagina une nomenclature spéciale, adoptée encore aujourd'hui.

Certains corps se décomposent lorsqu'ils sont traversés par un courant électrique, on les appelle des « électrolytes ». La cuve électrolytique est le vase dans lequel on place l'électrolyte. Les électrodes (anode ou cathode) sont les conducteurs qui servent à l'arrivée ou au départ du courant.

On a observé les phénomènes généraux suivants :

1° les produits de la décomposition n'apparaissent qu'à la surface des électrodes ;

2° cette décomposition est telle, que la molécule de l'électrolyte composée d'ions est séparée en deux tronçons : L'un (le *cathion*) apparaît à la cathode, c'est l'hydrogène (de l'acide ou de la base) ou le métal (du sel), et l'autre (l'*anion*) apparaît à l'anode. Dans certains cas, les ions primitifs peuvent ne pas apparaître ; cela a lieu s'ils réagissent chimiquement soit sur les électrodes, soit sur le solvant, en des réactions « secondaires » souvent assez complexes ;

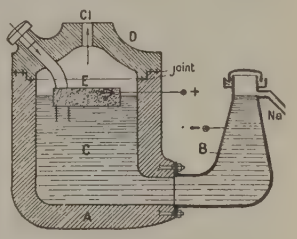

ÉLECTROLYSE.
Préparation du chlore par électrolyse : A. Récipient en terre réfractaire ; B. Electrode en fer ; C, Chlorure de sodium fondu ; D. Chapeau-joint hermétique de A ; E. Electrode positive en carbone ; Cl. Dégagement de chlore gazeux ; Na. Ecoulement du sodium à l'état liquide.

3° lois de Faraday.

Pour un électrolyte déterminé, la quantité décomposée ne dépend que de la quantité d'électricité qui a traversé l'électrolyte, et lui est proportionnelle.

Pour les différents électrolytes il faut la même quantité d'électricité, soit 96.450 coulombs, pour décomposer une valence-gramme. V. ÉQUIVALENT *électrochimique*. VALENCE.

Pour expliquer les modalités de l'*électrolyse*, on a adopté l'hypothèse suivante, due à Svante Arrhenius : « Lorsqu'un électrolyte est à l'état liquide, une fraction, plus ou moins grande de ses molécules est dissociée en deux ions, l'un porteur d'électricité positive (hydrogène ou métal) : c'est le cathion ; l'autre, d'électricité négative : c'est l'anion. Les charges des deux ions sont égales et de signe contraire. Ces ions sont attirés respectivement par la cathode et par l'anode ; le transport de charges ainsi réalisé constitue le courant. »

Il résulte de la seconde loi de Faraday, que les charges des ions des différents électrolytes sont égales à 1 électron ou à 1 proton, ou à des nombres entiers d'électrons ou de protons. V. ÉLECTRON.

L'électrolyse d'un sel d'un métal n'a lieu que lorsque la force électromotrice du courant électrolyseur est supérieure à un voltage déterminé caractéristique du métal du sel. Cette propriété permet de séparer par électrolyses successives les différents métaux d'un alliage.

On désigne les applications industrielles de l'électrolyse sous le nom d'*électrochimie*. Ces applications sont de plus en plus importantes. On peut citer : le raffinage électrolytique du cuivre et du zinc, la préparation du chlore et des chlorures décolorants, la fabrication de la soude par électrolyse du sel marin, la préparation de l'aluminium, la galvanoplastie, la dorure, le nickelage, etc.

L'opération consistant à faire deux électrolyses successives dans le même bac électrolytique sous deux tensions différentes, est désignée quelquefois sous le nom de *biélectrolyse*.

— Thérap. L'*électrolyse thérapeutique* est la décomposition des tissus organiques par le courant continu. On se sert d'aiguilles pour la destruction des nævi, verrues, et d'appareils spéciaux (*électrolyseurs*) pour les rétrécissements de l'urètre ou de l'œsophage.

ÉLECTROLYSER [*zé*] v. tr. Faire l'électrolyse d'un corps.

ÉLECTROLYSEUR n. m. Appareil destiné à faire une électrolyse. (On dit aussi CUVE ÉLECTROLYTIQUE.)

— ENCYCL. Il existe une grande variété d'*électrolyseurs* : leurs forces et dispositions varient avec la nature de l'électrolyse qu'ils doivent réaliser (électrolyse industrielle, thérapeutique, etc. V. ÉLECTROLYSE.)

— Thérap. Les *électrolyseurs* urétraux ou œsophagiens se composent essentiellement d'une sonde traversée par un conducteur métallique, mis à nu en un point. Le pôle positif communique avec l'électrolyseur, le pôle négatif est constitué par une électrode indifférente. La section du rétrécissement s'obtient en quelques secondes.

ÉLECTROLYTE n. m. Corps qui, à l'état liquide, peut se décomposer sous l'action d'un courant électrique. Les électrolytes sont uniquement des acides, des bases ou des

sels à l'état fondu ou dissous. Ils sont, d'après l'hypothèse d'Arrhenius, dissociés en ions. V. ÉLECTROLYSE, ION.

ÉLECTROLYTIQUE [*tik'*] adj. Qui a les caractères d'un électrolyte : *Corps* ÉLECTROLYTIQUE. || Qui se fait par électrolyse : *Décomposition, Analyse, Argenture* ÉLECTROLYTIQUE. || Qui se rapporte à l'électrolyse : *Cuve* ÉLECTROLYTIQUE.

ÉLECTROLYTIQUEMENT [*ke-man*] adv. Par des procédés électrolytiques : *Du zinc dissous* ÉLECTROLYTIQUEMENT.

ÉLECTROMAGNÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui a rapport à l'électromagnétisme : *Phénomènes* ÉLECTROMAGNÉTIQUES.

— Radiotechn. *Onde électromagnétique,* Perturbation progressive de l'éther caractérisée par l'existence, sur le front d'onde, de forces électriques et magnétiques agissant dans des directions perpendiculaires l'une à l'autre, et à la direction de propagation. V. *Supplément.*

ÉLECTROMAGNÉTISME [*tissm'*] n. m. Théorie des actions et réactions des courants sur les aimants, et des aimants sur les courants.

— ENCYCL. La première observation relative à l'action d'un courant sur une aiguille aimantée fut faite par Œrsted, professeur à Copenhague, en 1819. Ampère a énoncé la loi suivante, relative à ce phénomène : « Lorsqu'une aiguille aimantée *ab* (*fig.* 1) subit l'action d'un courant, elle tend à se placer perpendiculairement à la direction du courant et de telle façon que son pôle austral soit placé à la gauche d'un observateur placé dans le courant, celui-ci lui entrant par les pieds et sortant par la tête, et qui regarderait l'aiguille aimantée. » Si l'aimant est fixe, et le fil conduisant le courant mobile, c'est ce dernier qui se déplace de façon à satisfaire à la loi d'Ampère.

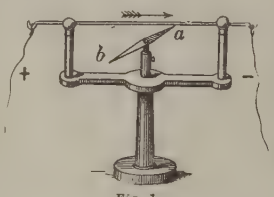

Fig. 1.

L'action d'un courant sur une aiguille aimantée est le principe même des galvanomètres. Un courant rectiligne crée donc autour de lui un champ magnétique qui se trouve entièrement déterminé par la loi de Laplace.

Formule de Laplace. — « La force exercée par un élément *mn* du courant *xv* sur un pôle *A* est perpendiculaire au plan *Amn*, dirigée vers la gauche du courant (suivant la règle d'Ampère), proportionnelle à la masse magnétique μ du pôle austral *A*, à l'intensité i du courant, à la longueur *ds* de l'élément du courant, au sinus de l'angle α que fait sa direction avec la droite *AO* menée du pôle à l'élément, et en raison inverse du carré de la distance $AO = r$.

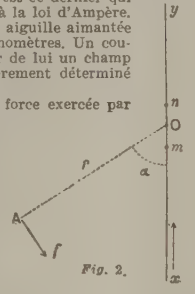

Fig. 2.

$$f = K \frac{\mu i ds}{r^2} \sin \alpha.$$

La constante K a une valeur qui dépend des unités adoptées (*fig.* 2).

Comme applications de l'électromagnétisme, nous citerons les galvanomètres et les moteurs électromagnétiques, dont la première réalisation fut la *roue de Barlow.*

ÉLECTROMÉCANIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un dispositif de commande et de manœuvre d'appareil constitué par un ensemble de pièces mécaniques dont les mouvements divers assurent en liaison avec des organes électriques la manœuvre et le contrôle d'appareils éloignés : *Des dispositifs* ÉLECTROMÉCANIQUES *sont employés dans les cabines à signaux des chemins de fer.*

— *Substantiv.* et au fém. Nom sous lequel les techniciens désignent parfois les applications de l'électricité à la mécanique.

ÉLECTROMÉCANOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. Nom donné à la thérapeutique qui combine les ressources de l'électrisation et de la mécanothérapie.

ÉLECTROMÉDICAL, E, AUX adj. Qui se rapporte à l'électricité considérée comme agent médical.

ÉLECTROMÉTALLURGIE [*ji*] n. f. Extraction et affinage des métaux par des procédés électriques.

— ENCYCL. On peut diviser en trois classes les procédés de l'*électrométallurgie :*

1° Les *procédés électrothermiques,* utilisant l'électricité comme moyen de chauffage, sans décomposition électrolytique des matières traitées ; on peut considérer trois subdivisions : *a*) le chauffage *par résistance,* le courant électrique passant dans les matières elles-mêmes ou dans un produit qui émet les calories nécessaires (fours Baily et Morgan) ; *b*) le chauffage *par induction,* le circuit secondaire passant dans le récipient, creuset ou tube, contenant les matières, ou dans celles-ci elles-mêmes (fours Ribaud, Northrup, Ajax-Wyatt) ; *c*) le chauffage *par arc électrique,* de beaucoup le plus important, que l'on réalise dans des fours à électrodes ; l'arc peut éclater en dehors des matières à chauffer (fours Moissan, Stassano), ou au contact de celles-ci (fours Héroult, Girod, Chaplet) ; le four Héroult, comporte deux ou trois électrodes (courant bi- ou triphasé) traversant la voûte du four ; les arcs éclatent au contact du bain ou mieux des scories qui recouvrent le bain, et le circuit se ferme par le bain lui-même, avec par conséquent un chauffage supplémentaire par résistance. D'ailleurs, les modes de chauffage sont souvent mixtes (fours Rœchling-Rodenhauser, à résistance et induction).

On reconnaît à ces fours électrothermiques les avantages suivants : facilité de réglage de température, obtention rapide de températures très élevées facilitant les réactions, commodité d'exécution des opérations d'affinage, réglage facile de l'atmosphère des fours, entretien faible, pertes peu importantes, commodité de manutention (fours oscillants) et diminution de la main-d'œuvre, propreté du matériel ; les inconvénients résident seulement dans le prix de revient élevé des calories électriques, qui n'est généralement pas assez compensé par la pureté des métaux et alliages produits, même avec la houille blanche en pays de montagne. On fabrique par électrothermie les fontes et les aciers électriques, les ferro-alliages, et, par certains procédés spéciaux, le nickel, les métaux rares et l'étain ;

2° Les *procédés électrolytiques par voie ignée,* dans lesquels la séparation du métal se fait électrolytiquement à partir d'un bain fondu d'un sel du métal, à une température nettement supérieure à la température ordinaire ; le chauffage du bain est souvent produit par une source de chaleur extérieure. On opère dans une cuve qui fréquemment sert d'électrode, l'autre électrode (plaques de fer ou de carbone) plongeant dans le bain ; c'est par ce procédé qu'on obtient l'aluminium, le magnésium, le sodium, le calcium ; dans la métallurgie de l'aluminium, les cuves non chauffées sont à sole conductrice servant de cathode ; les anodes sont des plaques verticales en charbon très pur ; le bain est constitué par l'alumine pure dissoute dans la cryolithe ; la température est de 950° environ ; l'aluminium se dépose dans le fond de la cuve, d'où on le retire périodiquement par un trou de coulée ; les cuves d'aluminium supportent généralement 10.000 ampères, sous une tension de 8 à 10 volts ; la production est de 50 à 55 kg. d'aluminium par vingt-quatre heures ;

3° Les *procédés électrolytiques par voie humide,* basés sur l'électrolyse d'une solution aqueuse d'un sel d'un métal à isoler, à la température ordinaire ou à une température très voisine ; on opère par l'une des deux méthodes suivantes : *a*) *en anode insoluble,* celle-ci en fer, charbon ou plomb ; le métal est alors retiré de l'électrolyte même qu'il faut renouveler constamment (traitement des minerais d'or, des minerais pauvres de cuivre, des minerais de zinc, des déchets de fer-blanc) ; *b*) *en anode soluble,* formée par le métal, impur, à affiner ; celui-ci se dissout dans l'électrolyte à mesure que le dépôt se produit, pur, à la cathode ; l'électrolyte est donc constamment régénéré (affinages du cuivre, de l'argent, du plomb, de l'étain, dépôts électrolytiques pour recouvrements). Dans ces procédés, on opère dans un bac en métal, ou en bois, ou chemisé d'une feuille de plomb ; il y a plusieurs anodes et cathodes dans chaque bac, disposées parallèlement et alternées.

Tous ces procédés électriques constituent un des grands progrès de la métallurgie moderne ; leurs avantages sont considérables, et leur diffusion industrielle se poursuit au fur et à mesure de la production et de la distribution d'un courant électrique à prix de revient convenable. On désigne parfois, d'une manière impropre, sous le même terme de « électrométallurgie », des traitements électriques comme les traitements thermiques aux fours électriques, la soudure électrique à l'arc, le triage électromagnétique, etc.

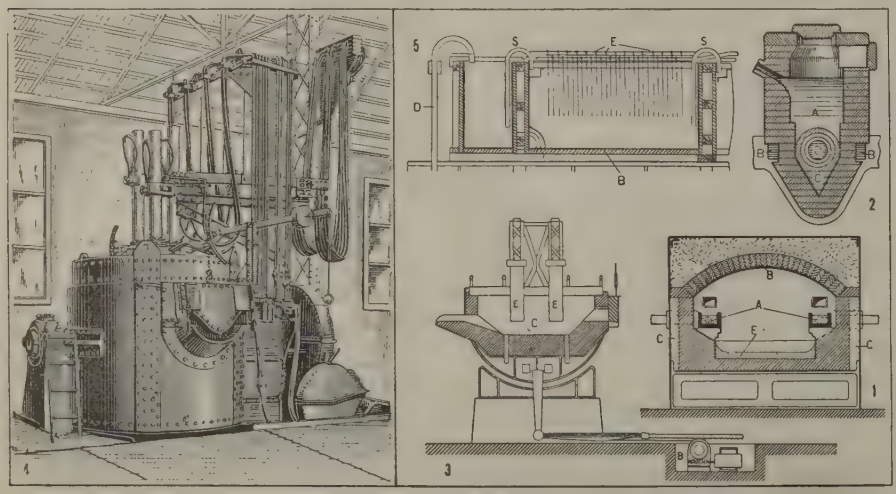

ÉLECTROMÉTALLURGIE : 1. Four à résistance pour la fusion des alliages : A, granulés en carbone ; B, voûte réverbère réfractaire ; C, calorifuge ; 2. Four à induction (Ajax-Wyatt) ; A, métal fondu ; B, enroulement inducteur (primaire) ; C, chambre chauffante (secondaire) ; D, noyau inducteur ; 3. Four électrique oscillant à électrodes type Girod : E, électrodes ; C, cuve ; B, dispositif de basculement ; 4. Four électrique système Héroult (vu du côté du bec de coulée) ; 5. Cuve électrolytique (électrométallurgie par voie humide) : E, électrodes ; B, bac en bois revêtu de plomb ; S, siphons ; D, décharges.

ÉLECTROMÉTALLURGIQUE [*jik'*] adj. Qui concerne l'électrométallurgie.

ÉLECTROMÈTRE n. m. (du préfixe *électro,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument qui sert à mesurer la différence de potentiel entre deux conducteurs électrisés.

— ENCYCL. Il existe plusieurs sortes d'*électromètres,* dont le dispositif et l'emploi reposent sur des principes différents.

Les uns (lord Kelvin, Mascart) utilisent les effets d'attraction et de répulsion ; d'autres (Lippmann), les phénomènes électrocapillaires.

Electromètre à quadrants de lord Kelvin. — Une boîte plate cylindrique en métal est découpée suivant deux diamètres rectangulaires et, à l'intérieur des quatre quadrants ainsi formés et isolés les uns des autres, peut osciller une aiguille plate d'aluminium en forme de **8**, suspendue à un fil métallique fin.

On peut opérer de deux manières :

1° *Méthode idiostatique.* Les quadrants opposés sont liés électriquement, et chacune des paires est mise en communication avec les corps entre lesquels on mesure la différence de potentiel, l'aiguille étant reliée à l'une des paires du quadrant ;

2° *Méthode hétérostatique.* Ici, l'on a recours à une source électrique étrangère constante pour charger l'aiguille. En représentant par *c* et C les capacités respectives

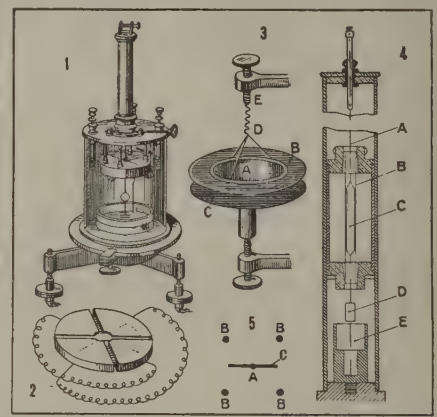

ÉLECTROMÈTRES : 1. Electromètre à quadrants de Mascart ; 2. Détail des quadrants (l'aiguille plate en forme de 8 est figurée en pointillé) ; 3. Electromètre absolu de Kelvin : A et C, plateaux circulaires ; B, anneau de garde ; D, E, ressort ; 4. Electromètre de Villey-Bouty (coupe longitudinale : A, fil de suspension ; B, fil d'argent ; C, aiguille de laiton ; D, Miroir ; E, Amortissement) ; 5. Electromètre de Villey-Bouty (en plan, montrant l'équidistance des fils d'argent).

de l'aiguille et des quadrants ; par V, V_1 et V_2 les potentiels respectifs de l'aiguille et de chaque paire de quadrants, l'on a entre ces valeurs et l'angle de déviation de l'aiguille la relation :

$$(1). \quad \sin\theta = \frac{c}{C}\left(V_1 - V_2\right)\left(V - \frac{V_1 + V_2}{2}\right)$$

Dans la méthode idiostatique $V = V_1$.

La formule (1), comme l'a démontré Gouy, n'est applicable avec rigueur que dans certaines limites.

L'électromètre à quadrants le plus couramment employé en France est le modèle de Mascart où l'aiguille est suspendue par un fil de cocon, la communication électrique se faisant alors par un vase d'acide sulfurique dans lequel plonge l'axe de l'aiguille.

Electromètre de Villey-Bouty. — Dans l'appareil Villey-Bouty les quadrants sont remplacés par quatre fils d'argent tendus parallèlement au fil de suspension du système mobile et équidistants de celui-ci. L'équipage mobile est réduit à une longue aiguille de laiton, bande lamellaire rectangulaire dans le prolongement du fil de suspension et solidaire du miroir et du système amortisseur. L'appareil très sensible, peu encombrant et facilement réglable, rend de très grands services dans les applications industrielles de l'électricité.

Electromètre absolu de lord Kelvin. — Deux plateaux circulaires A et C superposés horizontalement. Le plateau A plus petit est entouré par l'*anneau de garde,* couronne circulaire qui, prenant le même potentiel que A, supprime l'influence des bords.

L'attraction entre les deux plateaux est déduite de la distance à laquelle il faut placer le plateau C pour amener le ressort ED à une tension connue :

$$V - V' = D\sqrt{\frac{8\pi F}{A}}$$

D étant la distance des deux plateaux ; A, la surface du plateau A, et F la tension du ressort.

Electromètre capillaire de Lippmann. — Il repose sur la variation de la tension superficielle du mercure sous l'influence d'une charge électrique.

La partie inférieure d'un tube vertical plein de mercure est effilée et plonge dans de l'eau acidulée. Le ménisque de séparation des deux liquides, repéré avec un microscope se déplace lorsqu'on établit une différence de potentiel entre α et β.

ÉLECTROMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *électromètre*). Ensemble des méthodes destinées à la mesure des grandeurs électriques (intensité, différence de potentiel, résistance, quantité d'électricité, capacité, puissance, etc.

— ENCYCL. *Intensité* (I). On emploie les galvanomètres, les ampèremètres, ou les électrodynamomètres.

Différence de potentiel (V) ou *force électromotrice* (E). Les mesures se font avec des électromètres, des voltmètres, ou des potentiomètres (méthode d'opposition).

Résistance électrique (R). 1° *Résistances usuelles.* On emploie des ohmmètres, appareils utilisant principalement

deux montages. Dans l'un, on relève l'intensité I du courant dans la résistance, et la tension V régnant entre ses bornes. La résistance cherchée est donnée par la loi d'Ohm :

$$V = IR.$$

Un autre montage est le pont de Wheatstone. On peut utiliser celui-ci pour la mesure de la résistance d'un électrolyte, en remplaçant la pile par une bobine d'induction et le galvanomètre par un téléphone (pont de Kohlrausch).

2° *Résistances très grandes. Méthode de la perte de charge.* Soit à mesurer la résistance du diélectrique d'un condensateur.

On relève la différence de potentiel des armatures du condensateur chargé, avant (V_0) et après (V_t) la décharge partielle à travers son propre diélectrique. Soit t la durée de la décharge et c la capacité électrostatique du condensateur, la formule :

$$R = \frac{t}{2,3\ c \log \frac{V_0}{V_t}}$$

donne le résultat cherché.

Quantité d'électricité (Q). On emploie des coulombmètres, notamment les voltamètres à dépôt métallique. Pour les courants très brefs, on utilise le galvanomètre balistique : le courant communique au cadre une impulsion, et l'élongation maximum que prend celui-ci est proportionnelle à la quantité d'électricité qui l'a traversé.

Capacité (C). V. CAPACITÉ.

Puissance (P). On fait usage de wattmètres.

Energie (W). L'énergie consommée est mesurée par des wattheuremètres ou des compteurs d'électricité.

Self-inductance (L). Un condensateur shunté par une résistance R agit dans un circuit comme une bobine de résistance R et de self-inductance — cR^2. Dans la quatrième branche d'un pont de Wheatstone, on intercale la bobine de résistance r et de self-inductance L, en série avec un condensateur de capacité c shunté sur une résistance R. L'équilibre étant établi au moyen d'une valeur R_1 de R, on aura $L = cR\frac{2}{1}$.

ÉLECTROMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport à l'électrométrie : *Expériences* ÉLECTROMÉTRIQUES.

ÉLECTROMICROMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *électromicromètre*). Détermination des tensions produites par de très faibles quantités d'électricité.

ÉLECTROMOTEUR, TRICE adj. Electr. Qui développe de l'électricité sous l'influence d'une action mécanique ou chimique, comme dans les dynamos ou dans les piles. (Volta appliquait ce terme à tous les corps capables de produire des courants, notamment aux métaux.) || Qui a rapport à l'électricité ainsi développée : *Les forces* ÉLECTROMOTRICES. V. COURANT.

— *Substantiv.* et au masc. Appareil propre à transformer une énergie électrique en énergie mécanique.

ÉLECTROMUSCULAIRE [*muss-ku-lèr'*] adj. Physiol. Se dit des phénomènes électriques qui se passent dans le muscle, ou encore des modifications déterminées dans le muscle par l'excitation électrique.

ÉLECTRON ou **ÉLEKTRON** n. m. Alliage très léger, à base de magnésium, d'un emploi courant dans l'industrie aéronautique. V. *Supplément.*

ÉLECTRON n. m. Particule élémentaire, portant la plus petite charge électrique qu'il soit possible d'isoler.

— ENCYCL. La théorie atomique de la matière entraîne nécessairement l'hypothèse d'une électricité de structure granulaire. L'existence de charges élémentaires, d'atomes d'électricité, apparaît en effet dans les phénomènes d'électrolyse, où les ions positifs et négatifs, de quelque nature qu'ils soient, transportent tous une charge égale au quotient de 96.500 coulombs par le nombre d'Avogadro ($6,02 \cdot 10^{23}$), ou un multiple entier de cette charge (V. VALENCE-GRAMME).

Dans un grand nombre de circonstances, les gaz s'ionisent également, c'est-à-dire qu'il se forme en eux des centres électrisés, les uns positifs, les autres négatifs, porteurs des mêmes charges que les ions des électrolytes. Une détermination précise de la charge élémentaire e (nommée *électron* en 1891 par l'Anglais Stoney) a été faite par l'Américain Millikan en 1916. Opérant sur des ions gazeux, il étudiait la vitesse de chute que prennent des gouttelettes microscopiques associées à ces ions, sous l'influence d'un champ électrique s'ajoutant ou non à celui de la pesanteur.

De nombreux phénomènes, enfin, produisent des rayons corpusculaires chargés négativement. On a reconnu que tous ces rayonnements étaient constitués par un type unique de particule, portant une charge égale négative à la précédente. Ce sont des électrons libres, animés de vitesses souvent très grandes. Signalons les rayons cathodiques, obtenus dans une ampoule à gaz ultra-raréfié ; les rayons bêta des corps radio-actifs ; l'émission par certains métaux sous l'influence de la lumière (effet photo-électrique) ; celle qui est due à l'échauffement des métaux (effet thermo-électronique), etc.

Les trajectoires des électrons en mouvement sont déviées par les champs électriques ou magnétiques. L'étude de cette double déviation a permis la détermination du quotient $\frac{e}{m}$ de la charge par la masse de l'électron. Les valeurs actuellement admises pour ces grandeurs sont :

$e = 1,6 \cdot 10^{-19}$ coulomb, et $m = 9 \cdot 10^{-28}$ gramme (au repos). Cette masse, d'origine purement électromagnétique, est à peu près 1.850 fois plus petite que celle de l'atome d'hydrogène.

Selon la théorie relativiste, la masse de l'électron croît avec sa vitesse. Pour une vitesse v, elle est donnée par la formule :

$$m = \frac{m_0}{\sqrt{1-\beta^2}},$$

dans laquelle m_0 est la masse au repos et β le rapport $\frac{v}{c}$, où c désigne la vitesse de la lumière dans le vide. La formule précédente a été vérifiée en 1916 par les Suisses Guye et Lavancher.

L'électron négatif est l'un des constituants universels de la matière, ce qui explique sa présence fréquente à l'état libre. La partie extérieure de tous les atomes est formée de nuages d'électrons, groupés en couches, dénommées K, L, M..., de plus en plus éloignées du noyau. Le nombre et la disposition des électrons de la couche la plus extérieure sont en corrélation avec les propriétés chimiques de l'élément considéré, en particulier avec sa valence, d'où le nom d'*électrons de valence* qui leur a été attribué (voir CHIMIE).

En 1932, l'Américain Anderson a découvert dans les rayons cosmiques des particules de même masse que l'électron, mais portant une charge positive égale à e. Ces électrons positifs ou *positons* (par opposition, les électrons négatifs sont dénommés depuis *négatons*) n'existent pas à l'état libre dans les atomes ; leur durée de vie moyenne est très brève (de l'ordre du dix-millionième de seconde). Leur production est due à la *matérialisation* d'un *proton*, qui crée un couple positon-négaton, et leur disparition au processus inverse.

Signalons, enfin, qu'en 1937 a été découvert un électron lourd, désigné depuis sous le nom de *méson*.

ÉLECTRO-NÉGATIF, IVE adj. Se dit des éléments chimiques dont les atomes peuvent facilement capter des électrons et qui, dans l'électrolyse, se portent à l'anode.

ÉLECTRONIQUE adj. Qui se rapporte à l'électron : *Tube* ÉLECTRONIQUE (v. TUBE). || Se dit aussi d'une théorie expliquant la conductibilité des métaux par la présence d'électrons libres qui se déplaceraient sous l'influence du champ électrique. || *Optique électronique*, Etude des trajectoires d'électrons, ainsi que des déformations qu'elles subissent sous l'influence de champs électriques ou magnétiques. (Les systèmes qui produisent de tels champs, dits *lentilles électroniques*, ont permis de réaliser de véritables instruments d'optique à électrons [V. MICROSCOPE, TÉLESCOPE].) || *Analyse électronique*, Etude des lames minces solides, grâce à la diffraction des électrons qui les traversent. || *Chauffage électronique*, Procédé de chauffage des conducteurs, utilisant le passage de courants induits de haute fréquence.

— N. f. Science ayant pour objet l'étude de tous les phénomènes dans lesquels se manifeste l'électron.

ÉLECTRON-VOLT n. m. Unité d'énergie qui est celle acquise par un électron sous un potentiel de un volt : *Les rayons X représentent de 20.000 à 100.000 électrons-volts.*

ÉLECTRO-OPTIQUE [*tik'*] n. f. Théorie électromagnétique de la lumière, qui apparente les vibrations des sources lumineuses aux vibrations électromagnétiques.

ÉLECTRO-OSMOSE n. f. Précipitation électrique des matières colloïdales en suspension, procédé employé pour purifier des argiles en céramique.

— ENCYCL. L'*électro-osmose*, ou osmose électrique, a été observée pour la première fois par Reuss, en 1808. Deux tubes de verre, ouverts à leurs extrémités, enfoncés verticalement dans un bloc d'argile humide, étaient remplis à moitié d'eau. En faisant passer un courant électrique entre deux électrodes plongeant respectivement dans chacun des tubes, on observe que le niveau du liquide baisse dans un tube et monte dans l'autre. Il y a filtration du liquide au travers de la masse colloïdale de glaise.

La théorie de ce phénomène a été donnée par Wiedemann ; il est de même nature que l'*électrophorèse* et est expliqué par une électrisation superficielle des parois des canaux laissant filtrer le liquide à travers la masse poreuse. On tend à admettre maintenant que l'électrisation superficielle due au contact du liquide et du solide est d'origine chimique, et que l'électro-osmose ne diffère pas en principe des phénomènes d'électrolyse.

L'électro-osmose a reçu depuis quelques années des applications nombreuses pour le séchage de la tourbe, du bois, le tannage des cuirs, la purification des kaolins, etc.

ÉLECTROPATHOLOGIE n. f. Méd. Etude des effets pathologiques de l'électricité.

ÉLECTROPERCUSSION n. f. Procédé de soudure dans lequel les pièces métalliques sont soumises simultanément à une courte décharge et à une percussion.

ÉLECTROPHILE [*fil'*] n. m. (du préfixe *électro*, et du gr. *philos*, ami). Partisan de l'électricité.

ÉLECTROPHONE [*fonn'*] n. m. (du préfixe *électro*, et du gr. *phônê*, voix).. Récepteur téléphonique particulier, destiné à renforcer les sons.

ÉLECTROPHORE [*for'*] n. m. (du préfixe *électro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Instrument inventé par Volta et qui permet d'obtenir commodément de petites quantités d'électricité statique.

— ENCYCL. L'*électrophore* se compose d'un gâteau de résine coulé dans un moule de bois ou de métal, que l'on électrise en le frottant avec une peau de chat.

Electrophore.

ÉLECTROPHORÈSE [*fo*] n. f. (du préfixe *électro*, et du gr. *phorèsis*, action de porter). Phénomène découvert par Linder et Picton (1897), et qui réside dans le déplacement des granules ou des micelles en suspension et des solutions colloïdales par le passage du courant électrique. (On lui donne le nom d'*aphorèse* quand la migration s'opère vers l'anode, et celui de *cataphorèse* quand elle a lieu vers la cathode.)

— ENCYCL. Les granules en suspension dans un liquide portent une charge électrique dont le signe et la grandeur dépendent de la nature chimique du milieu liquide où ils évoluent. Cette charge provient de la fixation par le granule d'ions dus à une dissociation électrolytique partielle du liquide ; à cette charge des granules correspond donc une charge égale et de signe inverse du liquide. Sous l'influence du courant, les ions fixés par les granules entraînent ceux-ci vers l'électrode de charge opposée à la leur.

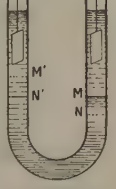

Electrophorèse.

En plaçant une solution colloïdale dans un tube en U et en versant à sa surface, dans chaque branche, une certaine hauteur d'eau, le passage du courant montre que le niveau initial MN dans les deux branches baisse dans l'une d'elles et monte dans l'autre pour devenir M'N'. On emploie pour observer ce déplacement une solution colloïdale colorée, telle que celle d'argent.

Le mécanisme de cette action ne diffère pas sensiblement de celui de l'électrolyse des solutions ordinaires, sauf en ce que les ions colloïdaux ne sont pas monomoléculaires, mais ont des dimensions beaucoup plus grandes. Il résulte de ce fait que la loi de Faraday n'est applicable à cette forme d'électrolyse que pour des granules en suspension de dimensions et de charges définies. Dans le cas des solutions colloïdales vraies, l'*électrophorèse* est tout à fait identique à l'électrolyse de composés condensés solubles polyacides ou polybasiques, suivant le cas.

Dans ces phénomènes, le champ électrique qui produit le déplacement des ions traduit son effet par une vitesse relative de la partie chargée positivement à celle qui est de signe contraire. Lorsque la partie colloïdale est mobile, on observe le phénomène d'*électrophorèse* ; si elle est, au contraire fixe, on a l'*électro-osmose*. V. *Supplément.*

ÉLECTROPHYSIOLOGIE [*fi, ji*] n. f. Physiol. Partie de la physiologie qui s'occupe de la production d'électricité dans les organismes vivants. || Etude des réactions que tournissent les êtres vivants aux excitations électriques.

ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE [*fi, jik'*] adj. Qui a rapport à l'électrophysiologie.

ÉLECTROPNEUMATIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un frein imaginé par l'ingénieur Chapsal, où le courant électrique est utilisé de concert avec l'air comprimé pour modifier ou accélérer le serrage et le desserrage des sabots sur les roues. V. FREIN.

ÉLECTROPONCTURE ou **ÉLECTROPUNCTURE** n. f. (du préfixe *électro*, et du lat. *ponctura*, piqûre). Traitement consistant à faire passer un courant électrique dans un organe par des aiguilles implantées dans les tissus vivants.

ÉLECTROPONCTURER ou **ÉLECTROPUNCTURER** [*ré*] v. tr. Traiter par l'électroponcture : ÉLECTROPONCTURER *un malade.*

ÉLECTROPOSITIF, IVE adj. Se dit des éléments chimiques dont les atomes peuvent facilement perdre des électrons et qui, dans l'électrolyse, se portent à la cathode.

ÉLECTROSCOPE [*tross*] n. m. (du préfixe *électro*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument propre à déceler la présence et à déterminer l'espèce d'électricité dont un corps est chargé.

— ENCYCL. *Electroscope à feuilles d'or.* Cet électroscope se compose d'une cloche de verre traversée à son sommet par une tige métallique verticale, terminée en haut par une boule de cuivre, et à l'autre extrémité par deux feuilles d'or qui pendent librement à l'intérieur de la cloche. Cette cloche repose sur un plateau métallique, portant deux tiges verticales métalliques, terminées par des boules qui comprennent entre elles les feuilles d'or.

Electroscope à feuilles d'or.

Si un corps est électrisé, en l'approchant lentement de la boule, la tige s'électrise par influence ; les feuilles se chargent de l'électricité de nom contraire à celle du corps : elles se repoussent. D'autre part, la tige ayant été chargée d'électricité de nom connu, pour reconnaître la nature de l'électricité dont un corps est chargé il suffit d'approcher celui-ci de la boule de l'électroscope : suivant que les feuilles retombent verticalement ou divergent davantage, le corps est chargé d'électricité de nom contraire à celle de la tige, ou de même nom. Les tiges métalliques servent à augmenter la sensibilité de l'appareil ; d'autre part, elles empêchent les feuilles d'or d'adhérer au verre, si leur divergence devient trop grande.

L'électroscope est employé pour mesurer la radio-activité des corps ; suivant l'intensité de celle-ci, l'air étant rendu plus ou moins conducteur de l'électricité, les feuilles de l'électroscope, électrisées et divergentes, se déchargent et, par suite, se rapprochent avec plus ou moins de vitesse ; l'évaluation de cette vitesse donne ainsi une mesure de l'énergie radio-active du corps étudié.

Electroscope condensateur. On nomme ainsi un électroscope ordinaire dans lequel la boule métallique est remplacée par un condensateur ; ce condensateur, formé de deux plateaux métalliques vernis sur les surfaces en regard, permet d'augmenter la charge des feuilles d'or.

Electroscope météorologique de Saussure. Dans cet appareil destiné à déceler la présence de l'électricité dans l'air ou dans les nuages, et à en faire connaître la nature, la tige métallique constitue une sorte de petit paratonnerre en communication avec la garniture qui porte les pailles. Lorsque l'instrument est influencé par un nuage chargé d'électricité, les pailles divergent. Un arc divisé et gradué, collé sur l'une des faces de la cage rectangulaire de verre qui abrite les pailles, permet d'en mesurer l'écartement.

Il existe d'autres électroscopes ; citons l'électroscope météorologique de Peltier, l'électroscope de Bohnenberger, qui donne immédiatement la nature d'une électricité, sans charge préalable de l'appareil ; l'électroscope à aiguille du Dr Bloch, qui est des plus sensibles, etc.

ÉLECTROSCOPIE [*tross-ko-pi*] n. f. Etude des électroscopes et des applications électroscopiques.

ÉLECTROSCOPIQUE [*tross-ko-pik'*] adj. Qui a rapport à l'électroscopie : *Expérience* ÉLECTROSCOPIQUE.

ÉLECTROSÉLÉNIUM [*ni-om'*] n. m. Solution colloïdale de sélénium, obtenue par voie électrolytique.

— ENCYCL. L'*électrosélénium* est un liquide rouge corail, transparent, trouble par réflexion, titrant 0gr,20 de sélénium par litre, qu'on utilise stabilisé, isotonique, en injections intramusculaires ou intraveineuses, pour le traitement du cancer.

C'est le moins toxique des composés du sélénium. Il en existe deux variétés : l'*électrosélénium α* ou *mélanosélénium*, et l'*électrosélénium β*, rouge corail, ou *érythrosélénium*. On appelle encore l'électrosélénium, *séléniol*, *sélénium colloïdal électrique.*

ÉLECTROSÉMAPHORE [*for'*] n. m. Chem. de f. Appareil électrique utilisé sur les lignes de chemins de fer où l'on fait usage du *block-system.* || Mar. Appareils établis sur le littoral, et à l'aide desquels on correspond avec les navires.

ÉLECTROSÉMAPHORIQUE [*fo-rik'*] adj. Qui se rapporte aux électrosémaphores.

ÉLECTROSIDÉRURGIE [*ji*] n. f. (du gr. *èlektron*, ambre jaune ou succin, *sidéros*, fer, et *ergon*, travail). Traitement du fer par procédés électriques. V. ÉLECTROMÉTALLURGIE.

ÉLECTROSOUDURE n. f. Soudure faite à l'aide de chaleur provenant de sources électriques. (On dit aussi SOUDURE ÉLECTROTHERMIQUE.)

ÉLECTROSTATIQUE [*tross-ta-tik'*] adj. Relatif à l'électricité statique.

— *Substantiv.* et au fém. Partie de la physique qui traite des phénomènes d'équilibre de l'électricité sur les corps électrisés. V. *Supplément*.

ÉLECTROSTRICTION [*tross-trik-si-on*] n. f. (du préfixe *électro*, et du lat. *strictum*, supin de *stringere*, resserrer). Contraction qui se produit, en galvanoplastie, au moment où le métal se dépose sur l'électrode. (Lorsqu'on fait un dépôt métallique sur un réservoir de thermomètre, on observe une variation permanente du zéro, qui provient de la pression produite par le métal sur le réservoir. Ce phénomène a été découvert par Mill et étudié par Bouty.)

ÉLECTROTAXIE [*tak'-si*] n. f. Syn. de GALVANOTAXIE.

ÉLECTROTECHNIQUE [*tèk-nik'*] adj. Qui concerne la technique de l'électricité : *L'université de Grenoble possède un institut* ÉLECTROTECHNIQUE.

— *Substantiv.* et au fém. Etude des applications techniques de l'électricité.

ÉLECTROTÉLÉGRAPHIE [*fi*] n. f. Syn. de TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

ÉLECTROTÉLÉGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à la télégraphie électrique : *Appareil* ÉLECTROTÉLÉGRAPHIQUE.

ÉLECTROTHÉRAPEUTE n. m. Médecin qui s'est spécialisé dans l'électrothérapie.

ÉLECTROTHÉRAPEUTIQUE [*tik'*] adj. Syn. de ÉLECTROTHÉRAPIQUE.

— *Substantiv.* et au fém. Syn. de ÉLECTROTHÉRAPIE.

ÉLECTROTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du préfixe *électro*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement des affections morbides, par l'électricité.

— ENCYCL. Les applications de l'électricité à l'art de guérir deviennent de plus en plus nombreuses. Duchenne de Boulogne indiqua le traitement des atrophies musculaires et de diverses névroses par le courant continu et le courant faradique ou induit. Depuis cette époque, on utilise le bain statique (*franklinisation*) dans presque toutes les maladies d'origine nerveuse, mais sans lésion de l'axe cérébro-spinal. Les courants de d'Arsonval, dits aussi *courants de haute fréquence*, donnent souvent de bons résultats (*d'arsonvalisation*) chez les diabétiques, les goutteux, chez les malades dont la nutrition est ralentie, et, sous forme de diathermie, dans des affections très diverses.

Les bains de lumière ont donné d'intéressants résultats dans le traitement de certaines affections, et la découverte des rayons X a ouvert un champ nouveau à l'électrothérapie, tant au point de vue du diagnostic des affections du système nerveux qu'à celui des organes thoraciques. Mais depuis 1902 ces nouvelles radiations ont été utilisées dans le traitement des affections de la peau (épithéliomas, lupus, etc.). V. RADIOTHÉRAPIE. Il existe divers types d'appareils domestiques pour massage électrique des muscles (vibro-masseurs).

— Art vétér. L'*électrothérapie* est peu employée en médecine vétérinaire, car elle nécessite un matériel dispendieux. Elle a été appliquée en médecine canine surtout en *radiographie* et *radioscopie*.

La cautérisation électrique (*galvanocaustie*) n'est pas encore répandue pratiquement.

ÉLECTROTHÉRAPIQUE [*pik'*] adj. Qui a rapport à l'électricité employée comme moyen thérapeutique. (On dit aussi ÉLECTROTHÉRAPEUTIQUE.)

ÉLECTROTHERMIE [*tèr'-mî*] n. f. (du préfixe *électro*, et du gr. *thermos*, chaleur). Etude des effets calorifiques de l'électricité ; leur emploi dans les sciences appliquées, particulièrement en médecine.

ÉLECTROTHERMIQUE [*tèr'mik'*] adj. Qui se rapporte à l'électrothermie.

ÉLECTROTONIQUE [*nik'*] adj. Physiol. Se dit de l'état d'un nerf qui reçoit l'excitation électrique.

ÉLECTROTONUS [*nuss*] n. m. Physiol. Modification apportée dans un nerf par l'action de l'excitation électrique. (Celle-ci, en effet, diminue l'excitabilité du nerf du côté du pôle positif et l'augmente du côté du pôle négatif. Au moment de la rupture du courant, un phénomène inverse se produit.)

ÉLECTROTRIEUSE n. f. Machine qui sert à séparer le minerai de fer des substances étrangères.

— ENCYCL. L'*électrotrieuse* se compose d'électro-aimants fixes, disposés radialement dans l'intérieur d'un cylindre en laiton mobile autour des électros, et aimanté par ceux-ci. C'est sur ce cylindre magnétique qu'on fait arriver les minerais broyés. Les éléments métalliques, attirés par le cylindre, s'attachent à sa surface, tandis que la gangue tombe au dehors.

ÉLECTROTROPISME [*pissm'*] n. m. Syn. de GALVANOTROPISME.

ÉLECTROTYPE n. m. (du préfixe *électro*, et du gr. *tupos*, empreinte). Feuille mince de cuivre, formée par dépôt électrolytique et reproduisant une gravure ou une composition typographique en relief. (On dit plus ordinairement GALVANOTYPE ou GALVANO.)

ÉLECTROTYPIE [*pî*] n. f. (de *électrotype*). Art de reproduire par voie électrolytique des gravures, compositions typographiques ou autres objets en relief.

— ENCYCL. V. GALVANOPLASTIE.

ÉLECTROTYPIQUE [*pik'*] adj. Qui a rapport à l'électrotypie.

ÉLECTROTYPOGRAPHE [*graf'*] n. m. Machine électrique à composer.

ÉLECTROTYPOGRAPHIE [*fi*] n. f. Typographie exécutée à l'aide d'une machine électrique à composer.

ÉLECTROVIBREUR n. m. Appareil constitué par un électro-aimant et employé pour la recherche et la localisation, dans les tissus, de fragments de projectiles.

ÉLECTROVITAL adj. Physiol. Se dit des phénomènes électriques qui se produisent dans un organisme par le fait même de son activité vitale.

ÉLECTRUM [*trom'*] n. m. (mot lat. formé du gr. *èlektron*, ambre jaune). Antiq. Alliage de trois parties d'or et d'une d'argent, qui servait à fabriquer des coupes propres, disait-on, à déceler le poison qu'on y aurait versé.

— Minér. Or contenant plus de 20 p. 100 d'argent, ou *or argental*. (Sa couleur est jaune clair.)

— ENCYCL. Numism. On appelait ainsi dans l'antiquité, à cause de sa couleur jaune pâle qui ressemblait à celle de l'ambre (*électron*), l'alliage naturel d'or et d'argent, en proportions variables, que l'on trouvait dans les mines ou dans le sable des fleuves comme le célèbre Pactole, en Asie Mineure. A l'origine du monnayage, vers le début du VIIe siècle av. J.-C., les monnaies émises par les villes grecques des rives de la mer Egée, en Ionie, furent essentiellement de petits lingots d'électrum.

ÉLECTRYON. Myth. gr. Roi légendaire de Mycènes. Fils de Persée et d'Andromède, il épousa sa nièce Anaxo, dont il eut une fille, Alcmène, et plusieurs fils. Son neveu Amphitryon le tua involontairement.

ÉLECTUAIRE [*lèk-tu-èr'*] n. m. (bas lat. *electuarium*). Remède d'une consistance un peu plus solide que le miel.

— Pharm. Les *électuaires* sont préparés en délayant des poudres diverses dans du sirop ou du miel. On y fait aussi entrer quelquefois des matières salines, des pulpes, des extraits, etc. Cette forme de médicament est avantageuse dans l'administration des poudres, dont elle diminue beaucoup le volume.

Les électuaires, autrefois fort employés en thérapeutique humaine, y sont aujourd'hui d'un usage restreint ; mais cette forme de médicament est encore d'usage courant en art vétérinaire. Quelques-uns ont cependant conservé une certaine vogue. Les plus célèbres étaient l'*électuaire diascordium* et la *thériaque*. Citons encore l'*électuaire catholicum* ou *électuaire de rhubarbe composé*, l'*électuaire lénitif* ou *électuaire de séné composé*.

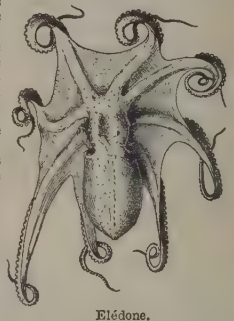
Elédone.

ÉLÉDONE n. f. Genre de mollusques céphalopodes, type d'une famille dite des *élédonidés*, comprenant des poulpes de taille médiocre, dont les bras sont pourvus d'une seule rangée de ventouses. (On en connaît plusieurs, qui vivent à diverses profondeurs, dont les unes rampent sur le fond, et les autres sont planctoniques. Nombreuses dans les mers d'Europe. L'*eledone Aldrovandi* est vendue sur tous les marchés de la Méditerranée ; une autre : *eledone Moschata*, est remarquable par la forte odeur de musc que répandent les glandes de sa peau.)

ÉLÉDONE ou **HELEDONA** [*é-lé*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant de petites formes noires ou brunes, cylindriques, qui vivent dans les champignons et habitent surtout l'Europe. (L'élédone des agarics [*eledona agaricicola*] vit dans les amadouviers qui croissent sur les vieux arbres.)

Elédone.

Eledus et Serena, poème de la fin du XIIIe siècle en une langue hybride, ni française, ni provençale, sur un thème fort banal (les amours d'un pauvre écuyer et de la fille de son seigneur). Il a été publié par J.-R. Reinhard (*University of Texas Publications ;* 1924, in-8°).

ÉLÉE. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans la Grande-Grèce (Lucanie), à l'embouchure du fleuve côtier Hélès dans la mer Tyrrhénienne. Cette colonie de Phocée fut la patrie des philosophes Parménide et Zénon et le berceau de la secte philosophique dite *école éléatique* ou *d'Elée*. Ses habitants étaient dits *Eléens* ou *Eléates*. C'est aujourd. *Castellamare-della-Bruca*. — Ville de l'Asie Mineure (en Eolide), sur la mer Egée, un peu au sud de l'embouchure du Caïque, en face de l'île de Lesbos.

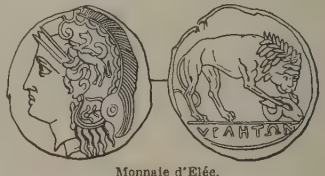
Monnaie d'Elée.

Élée (ÉCOLE D'), école philosophique grecque, qui a inauguré un panthéisme beaucoup plus philosophique que celui de l'école d'Ionie. Son fondateur fut Xénophane (570 av. J.-C.), poète autant que philosophe, esprit très religieux et qui combattit le polythéisme. Son représentant le plus profond fut Parménide (529 av. J.-C.), le métaphysicien de l'unité absolue. Son dialecticien, rendu si célèbre par ses arguments (Achille et sa tortue, la flèche qui vole) contre la possibilité du mouvement, fut Zénon d'Elée. L'école d'Elée établit une différence profonde entre le monde physique, connu par les sens, multiple et changeant domaine de l'apparence, qui, par conséquent, n'est pas, et le monde intelligible, connu par la raison, objet de la science, le seul qui existe, qui est l'Etre un, absolu, universel, immuable, éternel. Il s'ensuit que le mouvement et le devenir ne s'expliquent pas du tout, et, par conséquent, ils n'existent pas. L'influence de l'école d'Elée s'est puissamment exercée sur les écoles d'Empédocle, de Démocrite, d'Anaxagore. Elle a marqué profondément la métaphysique platonicienne. Platon, en effet, insistera sur ce que la multiplicité changeante a en elle-même d'inexplicable et sur ce que l'unité a de nécessaire. Seulement, au lieu d'opposer ces deux termes de manière à nier

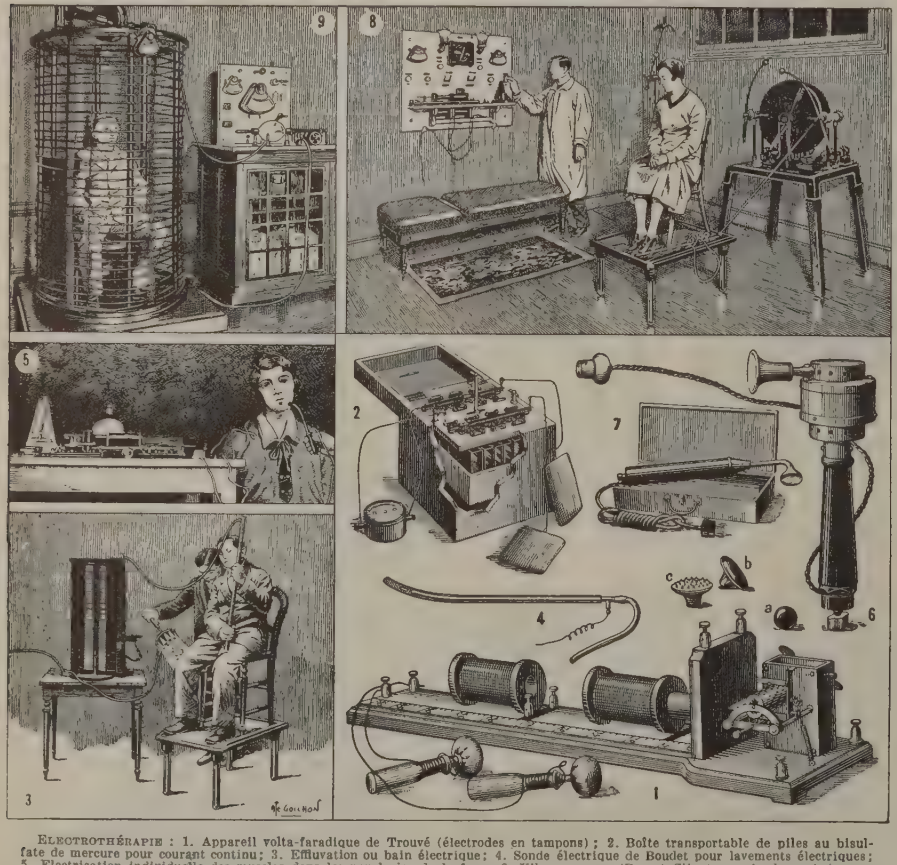

ELECTROTHÉRAPIE : 1. Appareil volta-faradique de Trouvé (électrodes en tampons) ; 2. Boîte transportable de piles au bisulfate de mercure pour courant continu ; 3. Effluvation ou bain électrique ; 4. Sonde électrique de Boudet pour lavements électriques ; 5. Electrisation individuelle des muscles dans les paralysies de la face ; 6. Vibro-masseur (Paz et Silva) : *a*, boule en bois pour les articulations et la colonne vertébrale ; *b*, masseur en bois pour massage général ; *c*, masseur à dents de caoutchouc pour massage général ; 7. Appareil universel fréquence pour applications moyennes des rayons violets (soins de beauté, dermatoses, etc.) [système Paz et Silva] ; 8. Franklinisation ; 9. D'arsonvalisation. V. FINSEN (méthode de), PHOTOTHÉRAPIE, RADIOTHÉRAPIE.

l'un d'entre eux, il les réunira en faisant de l'un le principe nécessaire de l'autre, sa cause, son type parfait, son modèle et sa fin.

ÉLÉEN [*lé-in*], **ENNE**, habitant ou natif d'Elée, d'Elis et de l'Elide : *Les* ÉLÉENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient soit à l'une de ces villes ou à ce pays, soit à leurs habitants : *Tradition* ÉLÉENNE.

— *Substantiv.* et au masc. Se dit d'un dialecte du grec ancien connu presque uniquement par des inscriptions provenant surtout des fouilles d'Olympie. (Les plus anciennes sont sur des tablettes de bronze portant des contrats ou des textes de lois ; mais la lecture et l'interprétation de ces inscriptions sont encore très incertaines. Il y a des inscriptions plus récentes, comme la loi d'amnistie d'Olympie, au IVe siècle av. J.-C., et le décret en l'honneur de Damocratès, IIIe siècle.)

L'*éléen* est un des plus aberrants parmi les dialectes grecs ; il se rattache au groupe des parlers du nord-ouest, qui a de nombreux traits communs avec le dorien.

ÉLÉFAS n. m. Archéol. Syn. de ÉLIFAN et OLIFANT.

ÉLEF-D'EAU [*lèf'-dô*] n. m. (de *élever*). Ancien nom du flux ou mer montante.

ÉLÉGAMMENT [*ga-man*] adv. Avec élégance, d'une façon élégante.

ÉLÉGANCE [*ganss*] n. f. (lat. *elegantia*). Qualité de ce qui est élégant dans la forme, la disposition, la parure, les manières : *Meuble d'une réelle* ÉLÉGANCE. *L'*ÉLÉGANCE *d'un dessin. On sacrifie journellement le confortable à l'*ÉLÉGANCE. *L'*ÉLÉGANCE *de la démarche, de la taille.*

— *Par extens.* Qualité de ce qui est élégant moralement : *L'*ÉLÉGANCE *de la parole, du style.*

— *Fig.* Qualité de ce qui est élégant moralement : *Cette imperturbable froideur qui est l'*ÉLÉGANCE *du courage.* (P. de Saint-Victor.)

— Mathém. Clarté, justesse et simplicité ingénieuse.

— N. f. pl. Enseign. Recueil de phrases et d'expressions que l'on donnait aux élèves pour en orner leur mémoire et les habituer à les imiter : *Des* ÉLÉGANCES *latines.*

— ANTON. **Grossièreté, inélégance, lourdeur** et **pesanteur, rusticité, vulgarité.**

ÉLÉGANT [*gan*], **E** adj. (lat. *elegans ; de eligere*, choisir). Qui se distingue par la grâce, l'aisance, l'agrément de la forme, de la disposition, de la parure, des manières, etc. : *Façade, Robe* ÉLÉGANTE. *Meuble* ÉLÉGANT. *Salon* ÉLÉGANT. *Femme* ÉLÉGANTE. *Le monde* ÉLÉGANT. || Qui appartient au monde élégant : *Habitudes* ÉLÉGANTES. *Vie* ÉLÉGANTE.

— *Par extens.* En parlant du langage, du style, Proprem. choisi, précis, pur : *Le style* ÉLÉGANT *de Racine.* || Aisé, gracieux, aimable : *Des vers* ÉLÉGANTS.

Imitons de Marot l'*élégant* badinage.
BOILEAU.

— Mathém. Clair, simple et ingénieux.

— *Substantiv.* Personne qui a ou affecte des manières élégantes : *Un* ÉLÉGANT.

— *Substantiv.* et au masc. *L'élégant*, Genre élégant : *Le gracieux se compose de* L'ÉLÉGANT, *du riant et du noble.* (Marmontel.)

— ANTON. **Commun, grossier, inélégant, lourd, massif, pesant, trivial, vulgaire.**

ÉLÉGÏAMBIQUE [*an-bik'*] adj. (de *élégie* et *iambique*). Métriq. anc. Vers composé d'une tripodie dactylique, suivie d'une tripodie iambique, toutes deux incomplètes.

ÉLÉGIAQUE [*ak'*] adj. Qui appartient à l'élégie : *Vers* ÉLÉGIAQUES.

— *Fig.* Mélancolique, triste : *Plainte* ÉLÉGIAQUE.

— Métriq. anc. *Distique élégiaque*, Vers hexamètres et pentamètres alternés, qui étaient particulièrement usités dans l'élégie. || *Vers élégiaque*, Nom donné quelquefois au vers pentamètre.

— *Substantiv.* Poète qui fait des élégies : *Ovide, ce célèbre* ÉLÉGIAQUE.

ÉLÉGIE [*ji*] n. f. (lat. *elegia ;* gr. *elegeia* de *elegos*. plainte). Nom que les anciens donnaient à des pièces de vers, sur un sujet quelconque, formées d'hexamètres et de pentamètres alternés. || Petits poèmes sur un sujet le plus souvent tendre et triste : *Les* ÉLÉGIES *de Millevoye.*

— *Fam. et Ironiq.* Plainte : *Fatiguer les gens par ses* ÉLÉGIES *continuelles.*

— Mus. anc. Sorte de nome pour les flûtes. || Nom donné à des compositions vocales ou instrumentales d'inspiration élégiaque.

— ENCYCL. *Grèce.* — L'*élégie* naquit en Grèce lorsque, par le développement de la richesse et de la vie politique, l'esprit individualiste s'éveilla. Ce genre se définissait par sa forme métrique, et non par sa matière. L'élégie était écrite en distiques élégiaques, courtes strophes composées chacune d'un hexamètre et d'un pentamètre, et soutenues d'un accompagnement de flûte. Mais, si la forme de l'élégie était fixe, elle pouvait exprimer les sentiments les plus divers : guerrière avec Callinos et Tyrtée, elle devint plaintive et sentimentale avec Mimnerme, politique et morale avec Solon et Théognis, aimable et philosophique avec Xénophane, sentencieuse avec Phocylide. Chez les Alexandrins, chez Callimaque, chez Philétas, l'élégie, tout en gardant sa forme fixe, change de caractère : elle chante, avec force allusions mythologiques, les joies et les chagrins de l'amour.

Rome. — Si le distique élégiaque a été introduit à Rome par Ennius, l'*élégie* proprement dite n'apparaît dans la littérature latine qu'avec les imitateurs des Alexandrins. Catulle lui-même ne fixe pas le genre d'une manière définitive, car il emploie le vers élégiaque aussi bien dans les épigrammes que dans les pièces amoureuses. Le créateur de l'élégie latine, Tibulle, consacre le distique traditionnel à l'expression d'une amoureuse mélancolie ou d'idées funèbres, qui seront désormais la caractéristique du genre. Avec moins de mollesse, plus de passion, Properce chante les inquiétudes et les peines de son amour. Dans son IVe livre, toutefois, l'élégie revient à l'inspiration nationale et patriotique de ses origines. Chez Ovide, le dernier élégiaque latin, la rhétorique et l'esprit remplacent trop souvent la sincérité.

France. — Dans les temps modernes, l'*élégie* n'est plus caractérisée par sa forme extérieure, mais par son sujet : elle chante d'ordinaire des amours contrariées, ou interrompues par l'infidélité ou la mort. C'est dire que les sentiments élégiaques peuvent se trouver dans toute espèce de poèmes. Si l'on s'en tient aux pièces spécialement intitulées *Élégies*, on voit le genre et le mot reparaître à la Renaissance avec l'imitation de l'antiquité. Ronsard, dans ses *Élégies à Genèvre* ou *sur la forêt de Gâtine*, etc. a déjà des accents d'une mélancolie toute moderne sur la fragilité de l'homme. Desportes, trop italien, trop spirituel, est pourtant bien élégiaque par le charme souple et abandonné de ses vers ; de même la mélancolie de Bertaut trouve, pour s'exprimer, une forme molle et harmonieuse ; Théophile de Viau mérite d'être nommé après lui. Dans la littérature du XVIIe siècle, l'élégie tient peu de place comme genre, bien que Boileau en donne la véritable définition et La Fontaine quelques heureux exemples : c'est dans les autres genres que sont répandus les sentiments élégiaques. Le XVIIIe siècle est le siècle de l'élégie française, mais de l'élégie érotique, d'un sensualisme païen, souvent libertine, telle qu'elle apparaît dans les œuvres de Parny, de Bertin, de Bonnard, de Léonard, d'A. Chénier (*Élégies proprement dites*). Mais ce dernier poète, dans ses *Élégies antiques*, nous ramène à l'alexandrinisme. Au XIXe siècle, en partie sous l'influence des littératures étrangères, le fond de l'élégie se renouvelle : elle devient mélancolique, sombre, presque funèbre chez Fontanes, G. Legouvé, Ch. Nodier, Marie-Joseph Chénier, Mme Desbordes-Valmore et surtout chez Millevoye, qui annonce Lamartine. En 1820, apparaissent les *Premières Méditations*, magnifique épanouissement de la veine élégiaque : dès lors, on peut constater que si, dans les œuvres de Lamartine, V. Hugo, Vigny, Musset et des autres romantiques peu de pièces sont intitulées *Élégies*, en revanche, toute leur poésie est animée de sentiments élégiaques, et que, désormais, faire l'histoire de l'élégie, ce serait embrasser tout le développement du lyrisme.

Élégies de Catulle, recueil de pièces qui relèvent d'une double inspiration. Dans les unes, épiques ou lyriques, il se contente d'imiter ou de traduire des modèles grecs ou latins. Les autres, ironiques, tendres ou passionnées, ont plus de sincérité, de profondeur ou d'originalité. Le premier groupe fait penser à Ronsard, le deuxième à Musset.

Élégies de Properce, poèmes imités des Alexandrins, et écrits pour Cynthia, dont la personnalité est restée mystérieuse. Ces poèmes sont parfois un peu obscurs, mais respirent une ardente passion (Ier s. av. J.-C.). Au dernier livre (le IVe), il faut signaler des ébauches d'élégies nationales où Properce, sur les conseils de Mécène, s'essaye à célébrer la grandeur de Rome.

Élégies de Tibulle, poésies où il a exprimé, avec bonheur et simplicité, en se dégageant de la mythologie et des allusions savantes des sentiments mélancoliques et tendres, le goût de la vie rustique et paisible, où l'on peut fuir la guerre et la politique. Ces émotions obscures et inquiètes sont nouvelles à cette date dans la littérature latine.

Élégies d'Ovide. Une grande partie de l'œuvre d'Ovide, les *Amours*, les *Héroïdes*, les *Tristes* et les *Pontiques*, appartient au genre élégiaque. Dans les *Amours*, comme dans les *Héroïdes*, Ovide se montre exclusivement le poète artificiel des cercles mondains. Quand il écrivit les *Tristes* et les *Pontiques*, la destinée du poète avait bien changé. Exilé sur les bords de la mer Noire, dans une contrée barbare, séparé même de sa femme, le brillant courtisan se désole. Sa longue plainte peut sembler monotone ; elle est gâtée quelquefois par le procédé littéraire ; elle émeut, néanmoins, par un accent de sincérité trop justifié par les circonstances.

Élégies de Parny, publiées sous le titre de *Poésies érotiques* (1778-1781), coordonnées après coup en quatre livres de manière à former comme un roman où le poète célèbre ses amours avec une belle créole, Eléonore (de son vrai nom Esther Troussaille). D'abord l'ivresse des sens : puis la séparation et les regrets. Le dernier livre, rempli de souvenirs brûlants, est le plus touchant. L'inspiration de Parny, souvent altérée par la galanterie voluptueuse de l'époque, est pourtant sincère et tendre.

Élégies romaines, par Gœthe (1793). Le voyage de Gœthe, de Weimar en Italie, le pays du soleil, produisit en lui une véritable ivresse, dont sortirent beaucoup d'œuvres et, avant tout, ses *Élégies romaines*. Gœthe, certes, n'y abandonne pas l'idéalisme du Nord, mais il l'imprègne de l'art finement réaliste du Midi. C'est la glorification triomphante de la beauté pure.

Élégies d'André Chénier, publiées en 1819. Il faut y distinguer les élégies proprement dites et les élégies antiques : 1° Les élégies proprement dites comprennent les pièces relatives aux voyages de Chénier ; 2° les élégies adressées à Camille (Mme de Bonneuil) et à d'autres femmes (Julie, Rose, Lycoris, Glycère) ; 3° les élégies en faveur de Fanny (Mme Laurent-Lecoulteux) qui lui inspira un amour pur et profond. Ces pièces rappellent l'inspiration des élégiaques latins. On peut y joindre *la Jeune Captive*, consacrée à Mlle de Coigny. Les *Élégies antiques* (*la Jeune Malade, la Jeune Tarentine, Néère*, etc.), qui doivent beaucoup à l'imitation des Grecs, sont vraiment antiques de forme et de fond. Les personnages y apparaissent dans des groupes plastiques d'une admirable pureté.

Élégies de Millevoye (1812-1814). Recueil en trois livres précédé d'un *Discours sur l'Elégie*. L'inspiration en est lyrique et personnelle au Ier livre, le plus intéressant (*la Chute des feuilles*, et *le Poète mourant*). Le IIe livre est surtout d'inspiration antique, tandis que le IIIe, intitulé *Récits et chants élégiaques*, traite des sujets exotiques. Le lyrisme de Millevoye, intermédiaire entre celui de Parny et celui de Lamartine, n'est pas sans mérite.

ÉLÉGIE [*ji*] n. f. Genre de restiacées, qui comprend des herbes à port de joncs, à fleurs dioïques, et dont treize espèces connues habitent le cap de Bonne-Espérance.

ÉLÉGIOGRAPHE [*ghraf'*] n. m. (de *élégie*, et du gr. *graphein*, écrire). Littér. Poète élégiaque.

ÉLÉGIOGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *élégiographe*). Littér. Composition élégiaque ; art d'écrire des élégies. (Peu us.)

ÉLÉGIOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. (de *élégiographie*). Qui a rapport à la composition des élégies. (Peu us.)

ÉLÉGIR v. tr. (du préfixe *é*, et de *léger*). Diminuer l'épaisseur d'une pièce de bois au moyen de moulures. || Syn. ALLÉGIR.

— *Élégi, e*, part. pass. du verbe *Élégir*.

— N. m. Techn. Diminution de l'épaisseur de panneaux ou de plaques sur une faible épaisseur afin de mettre en relief les parties environnantes. (Lorsque la diminution de l'épaisseur est faite sur une grande surface, les *élégis* prennent le nom de « fonds ». Lorsqu'un élégi est complètement fermé, c'est-à-dire entouré de toutes parts, des parties en relief formant corps avec lui, il faut pour l'obtenir défoncer le panneau à l'aide du ciseau, puis terminer à la guimbarde. Pour éviter cette difficulté on ouvre l'élégi sur les côtés et on le ferme une fois qu'il a été obtenu [avec le bouvet, le feuilleret, le rabot à élégir], au moyen de petites pièces assemblées d'onglet et qu'on appelle *parcloses*.)

ÉLÉGISSEMENT [*man*] n. m. Action d'élégir.

ÉLÉIS ou **ELÆIS** [*é-lé-iss*] n. m. Genre de palmiers de l'Afrique et de l'Amérique tropicales. (Une espèce, l'*elæis guineensis*, donne des fruits dont le péricarpe fournit l'huile de palme, et les graines un beurre susceptible d'usages culinaires.)

Eleison. Liturg. V. KYRIE.

ELEK, bourg de Hongrie (comitat d'Arad) ; 7.640 hab.

Elektra, tragédie musicale en un acte de Hugo von Hofmannsthal (d'après Sophocle) et de Richard Strauss ; créée à Dresde en 1909. Cette œuvre est harmoniquement l'une des plus audacieuses et des plus puissantes du compositeur allemand.

ÉLÉLÉIDE n. f. Antiq. gr. Nom des bacchantes, qui invoquaient Dionysos en criant *Eleleu !* (Ovide.)

ÉLÉMATE n. m. Sel dérivant de l'acide élémique.

ÉLÈME n. m. (d'un mot turc). Comm. Raisin de choix, trié pour faire du raisin sec.

ÉLÉMENT [*man*] n. m. (lat. *elementum*). Corps simple formé d'une substance unique. V. CORPS. || L'air, le feu, la terre et l'eau, les quatre seuls « éléments » admis par les anciens, et que l'on appelle encore ainsi en poésie et dans le langage usuel, lorsqu'on veut désigner les conditions de saison, de climat, de température, d'atmosphère : *L'*ÉLÉMENT *liquide. Le feu est un* ÉLÉMENT *destructeur.* || *Par extens.* Principe constitutif d'un objet matériel quelconque : *Médicament dans lequel il entre quatre* ÉLÉMENTS *différents.*

— *Par anal.* L'endroit, la société, etc., où un être est fait pour vivre : *L'eau est l'*ÉLÉMENT *des poissons. A la cour, les intrigants sont dans leur* ÉLÉMENT *naturel. Le cabaret est son* ÉLÉMENT.

— *Fig.* Objet concourant à la formation d'un tout : *Les* ÉLÉMENTS *d'un ouvrage, d'une Constitution. Les* ÉLÉMENTS *du bonheur.* || Partie essentielle : *La température est l'*ÉLÉMENT *essentiel de la bonne santé.* || Agent actif, moyen d'action : *Le temps est un grand* ÉLÉMENT *dans la politique.*

— Chim. V. *Supplément.*

— Géom. Chacune des parties infiniment petites dont on suppose qu'une figure ou un solide est composé : *Les* ÉLÉMENTS *d'une ligne, d'une surface, d'un solide.* || *Eléments d'une figure géométrique*, Grandeur se rattachant à la figure et qui se trouve déterminée quand la figure l'est : *Les trois côtés d'un triangle et ses trois angles sont les six* ÉLÉMENTS *principaux du triangle.*

— Mus. *Eléments métrique*, Partie de la mesure qui résulte de la division du temps en notes de même valeur. || *Eléments musicaux*, Ensemble de notes qui composent un morceau.

— Philos. hermét. *Elément froid*, Eau de Mercure.

— Phys. Couple d'une pile voltaïque, d'un accumulateur : *Une pile de cinquante* ÉLÉMENTS.

— N. m. pl. Principes fondamentaux : ÉLÉMENTS *de géométrie.* || Titre d'ouvrages qui contiennent les premières notions d'un art ou d'une science : ÉLÉMENTS *de grammaire, de littérature, de physique, d'algèbre.*

— Anat. *Eléments anatomiques*, Parties les plus simples des organes et des tissus que l'on puisse mettre en évidence sans l'intervention de l'analyse chimique.

— Astron. *Eléments des orbites*, Données nécessaires pour la détermination d'une orbite ou de la position d'un astre à un moment donné : *Les* ÉLÉMENTS *d'une comète.*

— Balist. *Eléments du tir*, Eléments qui définissent la trajectoire. (Ils comprennent : les *éléments initiaux :* ligne de tir, plan de tir, angle au niveau, angle de relèvement, vitesse initiale, angle de site ; les *éléments finaux :* point le chute des tables, portée, angle de chute des tables, vitesse restante, angle de dérivation, dérivation, durée de trajet, angle d'arrivée.) V. TIR, TRAJECTOIRE.

— SYN. **Élément, principe, rudiment.** *L'élément* est une partie constituante des choses. Le *principe*, ce n'est plus la partie essentielle d'une chose, c'en est la base même, ce sans quoi elle ne pourrait exister. Le *rudiment*, c'est proprement un élément encore grossier, informe.

— ENCYCL. Anat. Avant Bichat, on fait d'*éléments anatomiques*, on connaissait les cellules ou utricules, les fibres, les tubes, les membranes, en quoi pouvaient se décomposer tous les organes. Bichat, puis Schwann et leurs successeurs, montrèrent que les organes sont constitués par des tissus, lesquels renferment une seule sorte d'éléments, tantôt utriculaires ou aplatis (épithélium), ronds (tissu cellulaire), polyédriques (tissu glandulaire), tantôt fibrillaires (muscles, tissu élastique), tantôt tubaires (tissu nerveux), etc. Avec le perfectionnement du microscope et de la technique histologique, on reconnut que tous les éléments anatomiques se ramènent à une cellule, de formes d'ailleurs extrêmement variées, ou à des substances amorphes, qui sont les produits de la cellule. Par conséquent, quand on parle aujourd'hui d'éléments anatomiques, il s'agit uniquement de cellules constitutives de tel ou tel tissu.

— Histol. *Eléments biogénétiques.* Ce sont les éléments chimiques qui entrent essentiellement dans la composition de la matière vivante. V. BIOGÉNÉTIQUE.

— Pathol. *Les éléments morbides* sont ceux qui composent une maladie. Barthez et son école en reconnaissaient un grand nombre : fièvre, inflammation, douleur, catarrhe, adynamie, périodicité, malignité, nervosité, etc. Quelques-uns, sinon tous, se retrouvent dans toutes les maladies, quels que soient leur siège et leurs symptômes. Ils représentent des états permanents dans les maladies chroniques, passagers dans les maladies aiguës, dont le groupement est à la base des anciennes classifications nosologiques. Cette conception, liée apparemment à celle des tempéraments et qui faisait de l'élément morbide une sorte de personnalité, ne saurait plus être acceptée actuellement, mais le mot cependant a été conservé pour désigner un symptôme clinique. C'est ainsi que l'on parle encore de l'élément douleur, de l'élément fluxionnaire, de la malignité ou de la bénignité

d'une maladie, etc. ; mais ces expressions ne désignent que le trouble plus ou moins accusé d'une fonction et dont la cause d'ailleurs peut être infiniment variable.

— Philos. et Phys. *Théorie des quatre éléments.* Les philosophes de l'école ionienne, qui furent les premiers philosophes grecs, avaient cherché quel est l'*élément* dernier, le principe des choses, et, tour à tour, ils avaient proposé l'eau, l'air, la terre, et le feu. Empédocle soutint que la variété infinie des choses vient de ces *quatre* éléments dont la combinaison s'opère grâce à l'amour et à la discorde qui les unissent ou les séparent. On retrouve les « quatre éléments » d'Empédocle dans le *Timée* de Platon. Aristote en parle. Les stoïciens reprirent la théorie des quatre éléments, qui a fait le fond de presque toute la physique de l'antiquité.

— Iconogr. Parmi les représentations les plus intéressantes qui aient été faites des *éléments*, nous citerons quatre tableaux de l'Albane, qui appartiennent au musée royal de Turin : le Feu y est symbolisé par les forges de Vulcain ; l'Air par Junon, assise sur son char traîné par des paons ; la Terre par Cybèle, sur un char traîné par des lions ; l'Eau par Galatée, sur une conque marine traînée par des dauphins. J.-T. de Bry, dans une suite de quatre estampes, a représenté le Feu par l'*Enfer*, l'Air par l'*Assemblée des dieux*, l'Eau par le *Déluge*, la Terre par *Bacchus et Cérès*. Brueghel de Velours a peint plusieurs représentations des *quatre éléments* : deux tableaux du Louvre, représentant l'un la Terre, l'autre l'Air. Au Louvre même, la coupole de la salle Ronde offre la représentation des éléments en quatre compartiments, peints par Couder et Blondel.

Éléments (LES). Célèbre série de tapisseries des Gobelins : *l'Air, la Terre, le Feu, l'Eau*, d'après Le Brun, et dont les modèles ont été peints par Yvart le fils, Audran, Van der Meulen, et Ballin.

ÉLÉMENTAIRE [*man-tèr'*] adj. Qui constitue un élément simple : *Les molécules* ÉLÉMENTAIRES. || Peu compliqué dans sa forme ou dans sa substance : *Une tente est une habitation* ÉLÉMENTAIRE.

— Qui concerne les éléments (rudiments) : *Enseignement* ÉLÉMENTAIRE. || Qui a écrit sur les éléments : *Euclide est un auteur* ÉLÉMENTAIRE. || Où l'on enseigne les éléments : *Cours* ÉLÉMENTAIRE. || *Classes élémentaires*, Spéciaiem., dans les lycées, Classes au-dessous de la sixième. || *Mathématiques élémentaires*, Ensemble du cours de mathématiques qui comprend les éléments et que l'on étudie avant de s'occuper des mathématiques spéciales. (Dans ce dernier cas, s'emploie substantiv. : *Etre en* ÉLÉMENTAIRES, et Fam. *en* ÉLEM'.)

— *Fig.* Très simple : *Le despotisme est le plus* ÉLÉMENTAIRE *des gouvernements.* (Vacherot.) || Très facile à saisir : *Les vérités les plus* ÉLÉMENTAIRES *ont beaucoup de peine à faire leur chemin.* || Fondamental : *La sévère distinction des pouvoirs est un principe* ÉLÉMENTAIRE *de la science politique.* (Vacherot.) || Que personne n'ignore : *Cela est* ÉLÉMENTAIRE.

— Chim. *Analyse élémentaire*, Décomposition d'une combinaison chimique en ses éléments. || *Affinité élémentaire*, Affinité exercée par un des éléments d'un composé, exclusivement aux autres.

— Hist. nat. *Parties élémentaires*, Tissus essentiels qui se rencontrent dans la généralité des êtres organisés : *Les* PARTIES ÉLÉMENTAIRES *des plantes et des animaux.*

— Occult. *Esprits élémentaires*, Esprits d'une nature très subtile qui, suivant les cabalistes, président aux éléments : *Les esprits* ÉLÉMENTAIRES *de l'air.*

— Phys. anc. *Feu élémentaire*, Feu primitif qui aurait été la source de tout le feu qui existe aujourd'hui dans l'univers.

— ANTON. **Secondaire**, et **supérieur** (en parlant de l'instruction publique) ; **transcendant, transcendantal.**

ÉLÉMENTAL [*man*], **E, AUX** adj. Sc. occ. Se dit des esprits (bons, mauvais ou neutres) qui habitent les quatre éléments et peuvent exercer une action sur les fonctions du corps des vivants ou être dominés par un magicien.

ÉLÉMENTÉ [*man*], **E** adj. Composé d'éléments : *Corps* ÉLÉMENTÉS. (Peu us.)

ÉLÉMENTOLOGIE [*man, ji*] n. f. Partie de l'anatomie, qui s'occupe de l'étude des éléments anatomiques. (On l'appelait autref. ANATOMIE GÉNÉRALE, et on lui a substitué actuellement le nom d'HISTOLOGIE.)

ÉLÉMI n. m. (mot espagn. d'origine arabe). Substance gommo-résineuse employée pour la fabrication des vernis industriels, et produite par des térébinthacées, des burséracées de la région indo-malaise.

— Adjectiv. : *Gomme, Résine* ÉLÉMI.

ÉLÉMICINE n. f. Constituant principal de l'essence d'élémi de Manille.

— ENCYCL. L'*élémicine* de formule $C^9H^5.C^9H^2(OCH^3)^3$ est un dérivé allylé du triméthylpyrogallol. Elle se transpose par la soude alcoolique en iso-élémicine, dérivé propénylique oxydable en acide triméthylgallique

$$CO^2H.C^9H^2(OCH^3)^3.$$

ÉLÉMINE n. f. Résine cristallisable trouvée dans l'élémi.

ÉLÉMIQUE [*mik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{35}H^{56}O^4$, que l'on extrait de la liqueur-mère alcoolique provenant de la préparation de l'amyrine.

ÉLÉMOSINAIRE [*nèr'*] adj. (du lat. *eleemosyna*, aumône). Qui a rapport à l'aumône.

— *Substantiv.* et au masc. Hist. Nom, calqué sur le latin *eleemosynarius*, et donné à l'aumônier du palais.

ÉLEN [*lèn'*] n. m. Bot. Nom vulgaire de l'élyme des sables et du roseau des sables.

ELENA, ville de Bulgarie (district de Trnovo), sur l'Elenska, sous-affluent de la Iantra par la Keprovska, au pied du *col d'Elena*, qui fait communiquer Trnovo avec Slivno à travers le Balkan ; 5.000 hab. environ. On y fabriquait naguère des toiles et des draps.

ÉLENCHIE [*lin-ki*] n. f. (lat. *elenchus*). Antiq. Grosse perle en forme de poire, dont on faisait des pendants d'oreilles, ou qu'on fixait à des bagues.

ÉLENCHOS [*lin-koss*] ou **ELENCHUS** [*lin-kuss*] n. m. (mots grec et lat.). Philos. scolast. Question qui est en discussion. (On appelle *ignorance du sujet*, ou *ignoratio elenchi*, le sophisme par lequel on prouve autre chose que ce dont il s'agit.)

ELENCHUS [*lin-kuss*] n. m. Entom. Genre d'insectes strepsiptères ou rhipiptères, comprenant des formes minuscules, dont les femelles et les larves vivent en parasites dans le corps des abeilles solitaires du groupe des andrènes.

Elenchus.

ÉLENCTIQUE [*link'tik'*] adj. (gr. *élegkhos*). Théol. Qui concerne la controverse : *Théologie* ÉLENCTIQUE. (Rare.)

ÉLÉNOPHORE ou **HÉLÉNOPHORE** [*for'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes élégantes étranglées au milieu, à antennes et pattes longues. (La seule espèce du genre, qui habite la France méridionale et le littoral méditerranéen, est l'*helenophorus collaris*, noir, long de 20 mm. Il vit dans les lieux arides, et parmi les décombres.)

Elénophore.

ÉLÉNOPHORIES [*fo-ri*] n. f. pl. (du gr. *élénê*, corbeille, et *phorein*, porter). Antiq. gr. Fêtes d'Artémis dans lesquelles on portait de petites corbeilles d'osier.

ÉLÉO préfixe (du gr. *élaion*, huile). Préfixe qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots, comme ÉLÉOCARPE, ÉLÉOCOQUE, ÉLÉOLITHE, ÉLÉOMARGARATE, etc. (Quelques-uns emploient encore l'ancienne forme ELÆO pour la plupart des mots formés avec ce préfixe ; mais elle tend à disparaître.)

ÉLÉOCARPE n. m. Genre d'arbres, de la famille des *éléocarpacées*, comprenant plus de soixante-dix espèces de l'Asie tropicale et de l'Australie. (Le fruit des éléocarpes ressemble à une olive, ce qui lui a valu son nom. Plus de vingt-deux espèces se trouvent en Indochine. Quelques-unes sont cultivées en serre chaude ou tempérée. Quand les espèces sont de belle venue, le bois en est utilisé en menuiserie.)

ÉLÉOCARPACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes voisines des tiliacées et caractérisées par une corolle à pétales frangées, des anthères déhiscentes par le sommet, et un fruit semblable à l'olive.

ÉLÉOCÉRATÉ et **ÉLÉOCÉRÉOLÉ** n. m. Pharm. Syn. de CÉRAT.

ÉLÉOCHARIS [*ka-riss*] n. m. Genre de cypéracées, qui comprend des herbes à chaumes aphylles portant un seul épi. (On en connaît près de cent espèces réparties sur tout le globe, mais rares en Europe.)

ÉLÉOCOQUE n. f. Bot. Syn. de ALEURITE.

— Chim. *Huile d'éléocoque*, Huile incolore, inodore, insipide, extraite des graines d'une euphorbiacée, originaire de la Chine.

ÉLÉODE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant de très nombreuses espèces de l'Amérique boréale et centrale. (Les éléodes varient extraordinairement de forme et de taille. Leur couleur noire et leurs mœurs les rapprochent des blaps européens.)

ÉLÉODÉ, E adj. (du gr. *élaion*, huile). Onctueux.

ÉLÉODENDRON [*din*] n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, comprenant trente-cinq espèces, qui habitent le cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice, l'Asie tropicale et l'Australie. (Les fruits de quelques éléodendrons donnent une huile grasse et sont employés en médecine comme astringents.)

ÉLÉOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *élaia*, olivier, et *graphein*, écrire). Bot. Monographie de l'olivier.

ÉLÉOLAT [*la*] ou **ÉLÉOLATE** n. m. (du préfixe *éléo*, et du suffixe *lat*). Médicament qui a pour base une huile volatile.

ÉLÉOLÉ ou **ÉLÆOLÉ** n. m. Terme employé autrefois pour désigner les médicaments résultant de l'action dissolvante des huiles sur une ou plusieurs substances soit animales, soit végétales. Syn. OLÉOLÉ, OLÉÉ.

ÉLÉOLIQUE [*lik'*] adj. Pharm. Qui appartient aux éléolés.

ÉLÉOLITHE (les minéralogistes écrivent **ÉLÉOLITE**) n. m. Silicate naturel appartenant au genre feldspathoïde. (C'est une variété de néphéline, d'aspect gras ou résineux.) || On l'appelle aussi PIERRE GRASSE.

ÉLÉOMARGARATE n. m. V. OLÉOMARGARATE.

ÉLÉOMÉLI [*lî*] n. m. Baume huileux et doux, produit par un arbre de Syrie connu du temps de Dioscoride. (On dit aussi ÉLÉOMÈLE.)

ÉLÉOMÈTRE n. m. Techn. Syn. de OLÉOMÈTRE.

ELÉONORA, petite planète, N° 354, découverte par Charlois en 1893.

ÉLÉONORE (sainte), martyre irlandaise du XVIe siècle. Eleanor Berningham, femme de Bartholomew Ball, fut dénoncée comme catholique par son propre fils, le maire de Dublin Walter Ball, et mourut en prison en 1584 dans la tour du château de Dublin, appelée Bermingham du nom d'un de ses ancêtres qui y avait été exécuté. — Fête le 29 novembre.

ÉLÉONORE D'ANJOU, reine de Sicile, morte à Catane en 1343. Elle était fille de Charles II, roi de Naples et de Sicile. Bien que fiancée à Philippe de Toussi, amiral de Naples, Eléonore épousa, en 1302, Frédéric II d'Aragon, roi de Sicile, dont elle eut quatre fils et quatre filles. Veuve (1337), elle se retira dans un couvent franciscain.

ÉLÉONORE ou, mieux, **ALIÉNOR D'AQUITAINE** ou **de Guyenne**, reine de France, puis reine d'Angleterre, fille aînée de Guillaume X, duc d'Aquitaine, et d'Aénor de Châtellerault, née vers 1122, morte à Fontevrault en 1204. Elle hérita, en 1137, des domaines de son père, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Elle épousa, le 22 juillet, à Bordeaux, Louis VII, roi de France, apportant en dot ses vastes domaines ; mais, en 1152, Louis VII demanda la nullité de son mariage, qui fut prononcée pour cause de parenté, au concile de Beaugency ; mais, en réalité, le motif qui le détermina fut la différence d'humeur qui existait entre les deux époux : Louis était simple et dévot, Aliénor goûtait les fêtes et les plaisirs. Godefroi, évêque de Langres, et saint Bernard conseillèrent le roi en cette circonstance. L'année même où elle fut répudiée, Aliénor épousa Henri Plantagenet, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui devenait roi d'Angleterre en 1154, réunissant à ses domaines anglais les vastes territoires du sud-ouest de la France, que Louis VII avait dû restituer à Aliénor. Celle-ci ne s'entendit d'ailleurs pas mieux avec son second mari ; en 1173, ses fils s'étant révoltés contre leur père, elle les soutint. Henri II fit saisir sa femme et la retint dans une véritable captivité, durant plus de quinze ans. Aliénor ne recouvra sa liberté qu'après la mort de son mari (1189). Toujours intrigante et active, elle prit vigoureusement le parti de son fils Richard Cœur de Lion contre son frère Jean sans Terre, et, durant la captivité de Richard, galvanisa les Anglais dans leur résistance à Philippe Auguste. Sur la fin de sa vie, elle se rapprocha de la France, et, âgée de quatre-vingts ans, ne craignit pas de faire le voyage d'Espagne pour présider aux fiançailles de sa petite-fille Blanche de Castille avec le futur roi de France Louis VIII. Aliénor fut enterrée au monastère de Fontevrault, où elle s'était retirée.

Aliénor d'Aquitaine. (Bibl. nat.)

ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Portugal, morte à Tolède en 1445. Fille de Ferdinand Ier, roi d'Aragon, elle épousa, en 1428, l'infant de Portugal, Édouard, qui devint roi en 1433 et fut le père d'Alphonse V. A la mort de son mari (1438), Eléonore ne put conserver la régence, que les Cortès, contrairement aux volontés d'Édouard, donnèrent au frère de ce prince, Pierre Ier, duc de Coïmbre. Réfugiée en Castille, Eléonore mourut peut-être empoisonnée.

ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Navarre, fille de Jean II, roi d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre, morte à Tudela en 1479. Elle épousa, en 1434, Gaston IV, comte de Foix. Jean II consentit à déshériter au bénéfice de ce couple ses deux aînés, Charles, prince de Viane, et Blanche. Tous deux moururent de façon suspecte. Mais Eléonore ne survécut qu'un mois à son père.

ÉLÉONORE D'ARBORÉE, princesse sarde, morte en 1403, fille de Mariano IV, juge d'Arborée. L'*Arborea* était une des quatre judicatures de la Sardaigne à l'époque de la domination pisane. Le frère d'Eléonore, Hugue IV, fut massacré dans une insurrection, et Eléonore fut proclamée juge d'Arborée, en 1381. Elle fit rédiger un code fameux dans l'histoire de la jurisprudence, la *Carta de Logu*, restée en vigueur durant quatre siècles.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, reine de Portugal, puis de France, née à Louvain en 1498, morte à Talavera en 1558. Fille de Philippe Ier et de Jeanne de Castille, et sœur aînée de Charles Quint, elle épousa, en 1519, le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné. Veuve le 13 décembre 1521, elle fut sur le point de convoler en secondes noces avec le connétable de Bourbon. Mais, après sa victoire de Pavie, Charles Quint décida sa sœur à épouser François Ier, veuf lui-même de Claude de France : ce fut l'une des clauses des traités de Madrid (1526) et de Cambrai (1529). Le mariage fut célébré à l'abbaye de Capsieux, en Gascogne, en 1530. Michelet ne l'appelle jamais que la « bonne reine Léonore ».

Au milieu d'une cour voluptueuse, elle sut se ménager une vertueuse retraite, où elle s'efforça d'oublier, dans la prière et les œuvres pies, les infidélités de son royal époux. N'ayant pas eu d'enfant de François Ier, elle quitta la France à la mort de celui-ci, en 1547. Elle se retira d'abord dans les Pays-Bas, auprès de Charles Quint, puis, en 1556, à Talavera, près de Badajoz (Espagne).

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, duchesse de Mantoue, née en 1534, morte en 1594. Fille de l'empereur Ferdinand Ier, elle épousa, en 1561, Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat. Elle eut deux filles, Anne-Catherine et Marguerite, et un fils, Vincent, qui succéda à son père en 1587.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine d'Aragon, sœur de Blanche reine de France, troisième fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, et d'Aliénor d'Angleterre, morte au monastère de Las Huelgas, près de Burgos, en 1244. Elle épousa, en 1221, Jacques Ier, dit le Conquérant, roi d'Aragon, de qui elle eut un fils nommé Alphonse. Un concile, réuni à Lérida, prononça, à la requête du roi, la dissolution du mariage pour parenté à un degré prohibé (4e degré canonique), mais l'enfant fut déclaré légitime. Emmenant son fils, Eléonore se retira, sans protester, auprès de sa sœur, la reine de Castille, l'illustre Bérengère. La mort prématurée de son fils vint la frapper douloureusement. Elle se retira au monastère de Las Huelgas.

ÉLÉONORE ou **ALIÉNOR DE CASTILLE**, comtesse de Ponthieu, reine d'Angleterre, morte à Harley, (Nottinghamshire) en 1290. Fille de Ferdinand III, roi de Castille, et de Jeanne de Ponthieu, elle épousa, en 1254, le futur Edouard Ier. Elle a laissé une grande réputation de vertu, de fidélité et de dévouement à son mari. A l'occasion du procès engagé sur la succession du Ponthieu, Eléonore dut renoncer en 1286, à Montreuil-sur-Mer, qui fut réuni à la couronne de France. Quand elle mourut, son corps fut porté du monastère de Harley jusqu'à Westminster, et des croix furent plantées aux principaux lieux que traversa le cortège. (Le quartier de Londres nommé *Charing-Cross* doit son nom à l'une de ces croix.)

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine de Navarre et fille

de Henri de Trastamare, roi de Castille, née en 1350, morte à Pampelune en 1416. Elle épousa, en 1379, Charles le Noble. Peu après le couronnement de son mari comme roi de Navarre (1387), elle se sépara de lui et se réfugia en Castille, où elle excita des désordres. Assiégée dans le château de Roa, elle fut faite prisonnière par Henri III, roi de Castille, qui la renvoya à son époux (1395), auquel elle donna huit enfants.

ÉLÉONORE DE PORTUGAL. Plusieurs princesses ont porté ce nom : **Eléonore de Portugal,** princesse de Danemark, fille du roi Alphonse II, qui épousa, en 1229, le prince héritier de Danemark, Waldemar III, tué plus tard à la chasse (1231) ; — **Eléonore de Portugal,** reine d'Aragon, fille d'Alphonse IV, qui épousa, en 1347, Pierre IV, roi d'Aragon ; — **Eléonore de Portugal**, impératrice germanique, née en 1434, morte en 1467, fille du roi Edouard de Portugal, qui épousa, en 1452, Frédéric III, et fut mère de Maximilien Ier d'Autriche ; — **Eléonore de Portugal,** reine de Portugal par son mariage, en 1470, avec son cousin l'infant, plus tard roi, Jean II.

ÉLÉONORE ou **ALIÉNOR DE PROVENCE** (sainte), reine d'Angleterre, née à Saint-Maime, près de Forcalquier, en 1224, morte à Amesbury en 1291. Fille de Raimond-Bérenger IV, comte de Provence, et de Béatrix de Savoie, elle épousa, en 1236, Henri III d'Angleterre. Le nom de son père et celui de sa mère sont, l'un et l'autre, inscrits au Parnasse des poètes provençaux, et elle passe elle-même pour l'auteur d'une poésie de style héroïque en provençal. Elle favorisa trop ses compatriotes et se rendit par là très impopulaire aux Anglais. Elle fut maltraitée, en pleine rue de Londres, par la populace. Son fils, le grand roi Edouard Ier, eut toujours pour elle la plus grande vénération. En 1276, Eléonore prit le voile au monastère d'Amesbury, où elle mourut. — Fête le 1er juillet.

ÉLÉONORE DE VERMANDOIS, comtesse de SAINT-QUENTIN, fille de Raoul Ier, comte de Vermandois, née en 1152, morte en 1213. Eléonore épousa successivement Geoffroi de Hainaut, comte d'Ostrevant ; Guillaume IV, comte de Nevers ; Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne ; Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise. En 1183, Eléonore revendiqua le Vermandois et le Valois que sa sœur Isabelle avait apportés en dot à Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Philippe Auguste fit réussir ses prétentions ; toutefois le traité d'Amiens (1184) la dépouilla de l'Amiénois, au profit du roi de France. Elle mourut sans enfants.

ÉLÉONORE (Caroline-Gasparine-Louise), reine de Bulgarie, née à Trebschen en 1860, morte à Sofia en 1917. Née princesse de Reuss, elle épousa, en 1908, le roi Ferdinand de Bulgarie, veuf depuis 1899.

ÉLÉONORE TELLEZ DE MENENEZ, reine de Portugal, née vers le milieu du XIVe siècle, morte en 1405. Fille de Martin Alfonso Tellez, unie à un simple gentilhomme, Jão Lourenço da Cunha, elle inspira par sa beauté et son esprit une violente passion au roi Ferdinand, qui, en 1371, fit casser son mariage pour l'épouser. Eléonore fit périr deux des enfants d'Inès de Castro et exiler l'autre, dom Diniz. Après avoir marié sa sœur, Maria Tellez, à Jean, frère du roi, elle excita contre celle-ci la jalousie du prince, qui poignarda Maria. Eléonore couronna ses crimes par l'adultère ; elle prit pour favori un seigneur galicien, Andeiro. Les intrigues de la reine amenèrent une guerre entre le Portugal et la Castille ; les hostilités se terminèrent, en 1383, par le mariage de Béatrix, fille d'Eléonore et de Ferdinand, avec l'infant de Castille, don Juan. Devenue veuve peu après, Eléonore voulut faire donner le trône de Portugal à Béatrix. Mais les Portugais se soulevèrent à la voix d'un frère naturel de Ferdinand, Jean, grand maître de l'ordre d'Aviz, qui poignarda Andeiro, et chassa Eléonore. Celle-ci fit alors appel à son gendre, le roi de Castille, qui vint assiéger Lisbonne. Mais il fut défait par Jean d'Aviz, que les Cortès, réunies à Coïmbre, proclamèrent roi de Portugal (1385). Eléonore fut enfermée jusqu'à la fin de sa vie au monastère de Tordesillas.

ÉLÉONORE DE TOLÈDE, grande-duchesse de Toscane, morte à Florence en 1562. Fille de Pierre de Tolède, marquis de Villafranca et vice-roi de Naples, elle épousa en 1539 Come Ier de Médicis et lui donna huit enfants. Elle mourut de la phtisie. Le Bronzino l'a représentée avec son fils Ferdinand dans un beau tableau qui est au musée des Offices, à Florence. (V. planche *Beaux-Arts XLIX.*)

ÉLÉONORITE n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

ÉLÉONTE. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse de Thrace, sur l'Hellespont, colonie d'Athènes. Miltiade en partit pour Lemnos (506), et Alexandre le Grand pour conquérir la Troade (334 av. J.-C.). — Aux alentours, forteresse dite *Eski-Hissarlik,* sur les Dardanelles.

Monnaie d'Eléonte.

ÉLÉOPHAGE [*faj'*] adj. (du gr. *élaia,* olive, et *phagein,* manger). Qui mange des olives, qui s'en nourrit : *Insecte* ÉLÉOPHAGE.

ÉLÉOPTÈNE n. m. (du préfixe *éléo,* et du gr. *ptènos,* volatile). Parties liquides et volatiles des huiles essentielles, par opposition au *stéraoptène* ou *camphre,* qui désigne les portions solides. (Désuet.)

ÉLÉOSACCHARUM [*ka-rom'*] n. m. (du préfixe *éléo,* et de l'arabe *sacchar,* sucre). Médicament que l'on préparait autrefois en triturant dans un mortier du sucre et une essence quelconque, ou en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange.

ÉLÉOSPONDES [*oss-pond'*] n. f. pl. (du préfixe *éléo,* et du gr. *spondê,* libation). Antiq. gr. Libations d'huile en l'honneur d'un dieu.

ÉLÉOSTÉARATE [*oss*] n. m. Chim. V. OLÉOSTÉARATE.

ÉLÉOTHÉSION n. m. (du préfixe *éléo,* et du gr. *tithèmi,* je place). Antiq. Salle des bains ou des palestres, où l'on se frottait d'huile.

ÉLÉOTRAGUE [*tragh'*] n. m. Genre d'antilopes, comprenant des formes de la taille d'un chevreuil, à queue assez longue, manquant le plus souvent de larmiers.

Eléotrague.

— ENCYCL. Les *éléotragues, antilopes de marais* ou *cervicapres* habitent les régions humides de l'Afrique centrale et méridionale. Les mâles, seuls, possèdent des cornes.

ÉLÉOTRIS [*triss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des gobiidés, comprenant des formes très voisines des *gobius,* et dont les nombreuses espèces sont répandues dans les mers chaudes (les estuaires et les eaux saumâtres).

Eléotris.

ÉLÉPHANT [*fan*] n. m. (lat. *elephantus ;* gr. *éléphas, antos*). Genre de mammifères proboscidiens, type de la famille des *éléphantidés,* comprenant les plus puissants entre les animaux terrestres, dont le nez est modifié en une longue trompe munie d'un appendice préhensile.

— *Eléphant blanc,* Variété albine d'éléphant, qui doit sa couleur à une espèce de lèpre. || *Eléphant mammouth.* V. MAMMOUTH. || *Eléphant de mer,* Nom vulgaire du phoque à trompe ou macrorhine.

— *Par extens.* Personne grosse, lourde. || Animal relativement très grand : *L'autruche est l'*ÉLÉPHANT *des oiseaux.* || Objet aux énormes dimensions : *La basse, cet* ÉLÉPHANT, *ce mammouth des instruments à cordes.* (Th. Gautier.)

— *Pop.* Entremetteur.

— Archéol. Petit cor d'ivoire, plus souvent appelé OLIFANT.

— Argot des marins. Personne qui n'a pas l'habitude de naviguer.

— Blas. Figure héraldique (d'ailleurs rare), représentant un éléphant toujours d'aplomb sur ses quatre pieds. (Quand ses défenses sont d'un émail différent de celui du corps, l'éléphant est dit *défendu.* La trompe de l'éléphant figurée seule est appelée *proboscide.*)

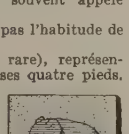
D'or à un éléphant passant d'azur.

— Hist. *Compagnons de l'Eléphant* (*Achab el-Fîl*), Nom sous lequel les Arabes désignent les soldats de l'armée d'Abraha, chrétien abyssin et prince de Sana, qui serait venu, dit la légende, assiéger La Mecque, dans les temps antéislamiques, avec un grand nombre d'éléphants. (Ils appellent l'année de cette expédition l'*année de l'Eléphant* [*Amel-Fîl*]. Ils pensent que c'est celle où naquit Mahomet.)

— Numism. Figure que l'on représentait sur les médailles des Césars, d'abord par allusion au mot *kaisar,* qui signifiait *éléphant* en langue punique, et, plus tard, à cause de la victoire que César remporta sur Juba.

— LOC. PROV. **Faire d'une mouche un éléphant,** Donner de l'importance à ce qui n'en a pas.

— ENCYCL. Zool. On distingue actuellement deux espèces d'*éléphants :* l'une africaine (*elephas Africanus*), l'autre asiatique (*elephas Indicus*), avec sa forme de moindre taille qui vit à Sumatra : l'*elephas Sumatranus.*

L'éléphant de l'Inde ou éléphant d'Asie est caractérisé par ses petites défenses, ses oreilles, mobiles, de dimensions moyennes et son front excavé. Il est répandu dans toute l'Asie tropicale ; les individus albinos, d'ailleurs rares, sont vénérés au Siam comme animaux sacrés.

L'éléphant d'Afrique se distingue par sa tête plus petite, son front fuyant et ses oreilles très vastes et immobiles ; il est de bien plus haute taille (5 m.) ; ses incisives, implantées dans les os intermaxillaires, constituent des défenses énormes, pouvant peser jusqu'à 100 kg., et fournissent l'ivoire du commerce. Les molaires sont remplacées cinq fois. Leur surface triturante présente chez l'éléphant d'Asie des bandes d'émail ovales, tandis que chez l'éléphant d'Afrique elles sont en losange. Les éléphants sont herbivores. Ils n'ont donc pas de canines. Ils vivent longtemps, jusqu'à cent cinquante ans. Les femelles portent pendant vingt-deux mois, et les petits naissent hauts de 1 m. ; ils sont adultes vers vingt ans, mais dès l'âge de seize ans ils peuvent reproduire l'espèce. Les grands troupeaux d'éléphants sont composés d'un certain nombre de familles, comprenant chacune un mâle et huit femelles ; les troupeaux ne se mêlent pas entre eux ; les mâles dits « solitaires », qui ont été chassés des troupeaux, sont dangereux entre tous et attaquent tous les animaux et l'homme. En dehors de l'époque des amours, les éléphants sont doux et craintifs. On prend les éléphants en les chassant dans des enclos au moyen de rabatteurs, on les dompte par la faim, puis on laisse entrer dans l'enceinte des individus domestiqués qui ne tardent pas à les calmer et à les rendre moins farouches. La domestication des éléphants se pratique en grand dans beaucoup de régions de l'Inde. Maintenant, ces animaux se reproduisent couramment en captivité, en Europe et dans l'Amérique du Nord. On tire de ces pachydermes d'importants services pour les charrois, les travaux publics, et la guerre. Au reste, dans l'antiquité, on dressait les éléphants asiatiques et africains pour la guerre : Pyrrhus, Annibal, furent les premiers à en amener en Europe. Aujourd'hui, on ne domestique plus que l'espèce indienne, dont l'intelligence et la docilité rendent l'éducation plus facile.

— Paléont. Les *éléphants fossiles* abondent dans le tertiaire de l'Inde ; l'un d'eux (*elephas Ganesa*) est remarquable par ses immenses défenses arquées ; d'autres espèces vivaient en Europe, aux temps quaternaires : *elephas meridionalis, elephas antiquus.* Le mammouth (*elephas primigenius*) a été contemporain de l'homme, et sa disparition des régions polaires ne date peut-être que de quelques siècles. V. MAMMOUTH.

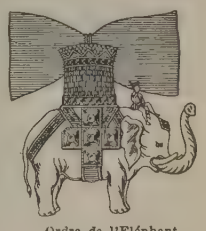
Ordre de l'Eléphant. (Danemark.)

— Iconogr. Barye a représenté un *Eléphant d'Afrique* à la course, petit bronze plein de mouvement qui est au Louvre. (V. planche *Beaux-Arts L*).

Éléphant (ORDRE DE L'), ordre de chevalerie danois, établi par Christian Ier, roi de Danemark, en 1462, réorganisé en 1693 par Christian V et modifié en 1808. Pour être décoré de l'ordre de l'Eléphant, il fallait être décoré déjà de l'ordre du Danebrog et appartenir à la religion luthérienne. Limité d'abord à trente titulaires, l'ordre est aujourd'hui décerné sans limite. La décoration figure un éléphant en or au caparaçon émaillé de bleu et chargé d'une croix de diamants. Il porte une tour émaillée rouge ; le cornac est un nègre portant un javelot d'or. Le bijou est suspendu à un cordon bleu mis en écharpe de droite à gauche.

Éléphant blanc (ORDRE DE L'), ordre siamois, fondé en 1861 par Chow-Yu-Hua, et réglementé en 1869 par le fils de ce prince. Il comprend cinq classes ; le ruban est rouge bordé de vert, les deux couleurs séparées par un double liséré bleu et jaune.

Ordre de l'Eléphant Blanc. (Siam).

ÉLÉPHANT (CHAÎNE DE L'), massif montagneux du Cambodge méridional (Indochine française), situé près du littoral du golfe de Siam. Point culminant : mont Bokor (1.050 m.).

ÉLÉPHANT (RIVIÈRE DE L'), en angl. *Oliphant's River.* Fleuve côtier de la colonie du Cap (Union sud-africaine), descendu des monts Oliphant et tributaire de l'Atlantique. — Affluent gauche du Gouritz, au sud des Zwarte Bergen (Colonie du Cap) ; cours 200 kil. — Affluent de droite du Limpopo, appelé aussi LÉPALOULÉ (Transvaal).

ELEPHANTA GHARAPURI ou **GHARIPOUR,** petite île anglaise de la mer d'Oman, située au centre du golfe de Bombay. Son nom lui fut donné par les Portugais, à cause d'un éléphant de pierre qu'ils y trouvèrent, à l'endroit de leur débarquement. Le nom indigène signifie : *Cité des Grottes ;* en effet, cette île contient un groupe célèbre d'hypogées, ou temples souterrains, d'origine exclusivement brahmanique, et ne remontant guère au delà du Xe siècle.

ÉLÉPHANTAIRE [*fan-tèr'*] n. m. Antiq. rom. Soldat qui conduisait un ou plusieurs éléphants.

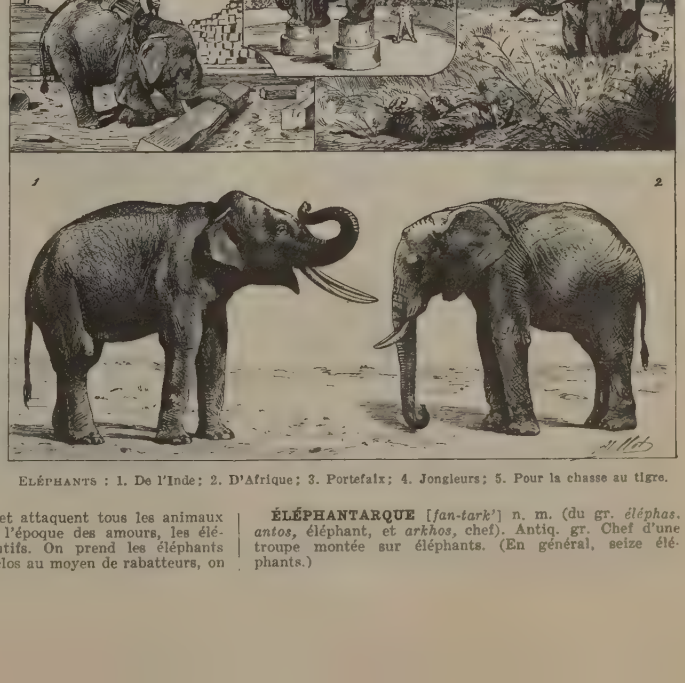

ELÉPHANTS : 1. De l'Inde ; 2. D'Afrique ; 3. Portefaix ; 4. Jongleurs ; 5. Pour la chasse au tigre.

ÉLÉPHANTARQUE [*fan-tark'*] n. m. (du gr. *éléphas, antos,* éléphant, et *arkhos,* chef). Antiq. gr. Chef d'une troupe montée sur éléphants. (En général, seize éléphants.)

ÉLÉPHANTE [*fant'*] n. f. Femelle de l'éléphant.

ÉLÉPHANTEAU [*fan*] n. m. (de *éléphant*). Jeune éléphant.

ÉLÉPHANTESQUE [*fan-tessk'*] ou **ÉLÉPHANTIQUE** [*tik'*] adj. (de *éléphant*). Énorme, gigantesque : *Des proportions* ÉLÉPHANTESQUES ou ÉLÉPHANTIQUES.

ÉLÉPHANTIAQUE [*fan-ti-ak'*] adj. (de *éléphant*). [Néologisme.] Monstrueux, prodigieux : *Ceci vous semble* ÉLÉPHANTIAQUE ?

ÉLÉPHANTIASIQUE [*fan, zik'*] adj. Pathol. Qui a rapport à l'éléphantiasis, qui ressemble à l'éléphantiasis.

ÉLÉPHANTIASIS [*fan-ti-a-ziss*] n. m. Maladie qui rend la peau rugueuse comme celle de l'éléphant et qui, parfois, produit le gonflement des tissus cellulaires : *L'*ÉLÉPHANTIASIS *est endémique dans les pays chauds.*

— Encycl. *L'éléphantiasis des Arabes*, dû au parasitisme d'une filaire, règne endémiquement dans tous les pays chauds ; il se développe surtout sur les membres inférieurs et les organes génitaux. La peau atteint parfois une épaisseur considérable, et les jambes deviennent semblables à des piliers ; souvent, l'épiderme se crevasse et s'ulcère. Le traitement consiste surtout en préparations iodées, arsenicales et mercurielles, mais il peut, dans les cas anciens, nécessiter l'intervention du chirurgien.

L'éléphantiasis des Grecs n'est autre chose que la lèpre tuberculeuse.

Des symptômes analogues à ceux de l'éléphantiasis proprement dit s'observent parfois, sous nos climats, chez des sujets présentant une gêne de circulation lymphatique ou veineuse.

— Art vétér. *Éléphantiasis du cheval*, Affection de la peau et du tissu conjonctif sous-cutané des membres, particulièrement des membres postérieurs, consistant en une inflammation chronique avec sclérose. (Il est dû à des troubles de la circulation veineuse ou lymphatique [à la suite de crevasses, abcès, etc.]. Le membre offre la forme d'un poteau, d'une patte d'éléphant, d'où vient le nom de l'affection. Au point de vue prophylactique il faut traiter hâtivement les crevasses, plaies des extrémités, lymphangites. Le traitement curatif est à peu près sans effet. Cette affection est très rare chez les bovins.)

Éléphantide, dans La Fontaine (*Fables*, XII, 21). Royaume imaginaire des éléphants.

ÉLÉPHANTIDÉS [*fan, dé*] n. m. pl. Famille de mammifères proboscidiens, la seule que comprenne cet ordre, et qui renferme les éléphants actuels et éteints comme les mastodontes et les dinothériums.

ÉLÉPHANTIN [*fan*], **E** adj. Qui ressemble à l'éléphant. || Qui est propre à l'éléphant : *La gent* ÉLÉPHANTINE. || D'ivoire : *Livre éléphantin*, Livre aux feuillets d'ivoire et où l'on conservait les décrets du sénat romain.

— Hist. Se dit des rois égyptiens qui ont régné à Éléphantine, et qui composent la Ve dynastie, suivant Manéthon : *Les rois* ÉLÉPHANTINS. *La dynastie* ÉLÉPHANTINE.

— Mamm. Qui a l'apparence, la forme d'un éléphant. || Dont les défenses ressemblent à celles de l'éléphant.

ÉLÉPHANTINE [*fan*] n. f. Nom d'une flûte inventée et en usage chez les Phéniciens. (On suppose qu'ils lui avaient donné ce nom parce qu'elle était en ivoire.)

ÉLÉPHANTINE (*l'île de l'Éléphant ;* **Abou** en égyptien), île du Nil, en Haute-Égypte, en face d'Assouan, qui fut jadis la capitale du nome de To-Khentit (la frontière) et posséda la grande ville d'Abou. Elle fut très prospère au temps des pharaons, colonisa la Nubie septentrionale entre la VIe et la XIe dynastie, puis devint exclusivement

Temple d'Eléphantine.

ville de commerce et de pèlerinage sous les dynasties thébaines, et redevint ville frontière vers la XXIIe dynastie. Tombée en décadence aux temps grecs et romains après la fondation de Syène, quand l'Isis et l'Osiris de Philæ furent devenus populaires, elle disparut dès les temps byzantins. Ruines du temple ; nilomètre restauré à l'époque romaine. Le nom actuel d'Eléphantine est *Gézirèh-Assouân* (l'île d'Assouan) ou *Gézirèh* (l'île).

ÉLÉPHANTIQUE [*fan-tik'*] adj. Zool. Qui se rapporte à l'éléphant : *La race* ÉLÉPHANTIQUE. || S'emploie aussi comme syn. de ÉLÉPHANTIASIQUE.

— Pathol. Affecté d'éléphantiasis : *Sujet* ÉLÉPHANTIQUE.

Substantiv. : *Un, Une* ÉLÉPHANTIQUE. (On dit mieux : ÉLÉPHANTIASIQUE.)

ÉLÉPHANTIS, femme-auteur grecque, qui vivait, croit-on, vers la fin du Ier siècle av. J.-C. Si l'on en croit Galien, elle aurait composé sur les *Cosmétiques* un traité aujourd'hui perdu ; ce qui avait fait surtout sa réputation, c'étaient des écrits très lascifs en vers et en prose, très goûtés de la société romaine au premier siècle de l'Empire.

ÉLÉPHANTOGRAPHIE [*fan, fi*] n. f. (du gr. *éléphas, antos*, éléphant, et *graphein*, écrire). Traité sur l'éléphant.

ÉLÉPHANTOPHAGE [*fan, faj'*] adj. (du gr. *éléphas, antos*, éléphant, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de chair d'éléphant

ÉLÉPHANTOPODIE [*fan, dî*] n. f. (de *éléphant*, et du gr. *pous, podos*, pied). Pathol. Éléphantiasis des membres inférieurs.

ÉLÉPHÉNOR ou **ELPHÉNOR**. Myth. gr. Roi légendaire des Abantes, dans l'île d'Eubée. Il était fils de Chalcadon, et descendant d'Arès. Il fut du nombre des prétendants à la main d'Hélène, et prit ensuite part au siège de Troie, où il se rendit avec quarante vaisseaux.

ELER (André), musicien français, né en Alsace vers 1764, mort à Paris en 1821. Il fut bibliothécaire du Conservatoire et devint, en 1816, professeur de contrepoint dans cette école. On lui doit divers ouvrages dramatiques, des compositions instrumentales : une ouverture pour harmonie, des trios et quatuors, des sonates, etc.

ELERS (John-Philippe), céramiste anglais, d'origine allemande, né à Lubeck en 1651, mort à Dublin en 1720. Fils d'un ambassadeur de la Ligue hanséatique à Amsterdam, il suivit en 1688 le prince Guillaume d'Orange en Angleterre, et fonda, avec son frère David, en 1690, dans les environs de Londres, une manufacture transférée en 1698 à Bradwel-Wood, près de Burslem. Cette manufacture produisit des théières sans glaçure, dans une matière à petits grains et d'un ton rouge, ainsi que des brocs couverts d'une glaçure brune, à la manière de Cologne. Les Elers eurent, dans leur temps, un immense succès, et leur fabrication fut souvent contrefaite.

ÉLESMATIS [*lèss-ma-tiss*] n. m. Alchim. Oxyde de plomb obtenu par calcination.

ÉLETTARI [*lé-ta*] ou **ELETTARIA** n. m. Genre de zingibéracées, formé par une herbe vivace de l'Inde, dont les fruits, à odeur aromatique, sont utilisés en médecine. (On les appelle souvent *cardamon*, les confondant avec ceux des alpinis et des amomes.)

ÉLEUSINE adj. f. Myth. gr. Surnom de Démèter, adorée à Eleusis.

ÉLEUSINE n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, comprenant sept espèces, qui habitent les régions tropicales. (On cultive en France l'*eleusina Indica* et l'*eleusina Coracana*, comme plantes comestibles ou fourragères.)

ÉLEUSINIEN [*ni-in*], **ENNE**, personne née à Eleusis ou y habitant : *Les* ELEUSINIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à cette ville ou à ses habitants : *Les mystères* ÉLEUSINIENS.

ÉLEUSINIES [*nî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes ou mystères de l'Attique en l'honneur de Démèter. || *Grandes éleusinies*, Celles qui se célébraient au mois de boédromion et où avait lieu la grande initiation. || *Petites éleusinies*, Celles d'anthesthérion, dans le dème d'Agra, près d'Athènes, premier degré de l'initiation.

— Encycl. Ce culte passait pour être institué par le devin Eumolpe. Primitivement, on adorait à Eleusis une triade de divinités agricoles : Démèter, Coré, et un dieu chthonien identifié plus tard avec Hadès ; d'autres leur furent associées : le héros Triptolème, Zagreus et Iacchos, formes particulières de Dionysos, et alors le culte se compliqua. Le bourg d'Eleusis, d'abord indépendant, fut conquis par Athènes, mais il garda la direction des mystères.

Le service du culte était assuré par un nombreux personnel : hiérophante, dadouque, hiérokéryx et épibomios étaient les principaux, toujours choisis dans les familles privilégiées des Eumolpides et des Céryces.

Depuis leurs débuts jusqu'à la chute du paganisme, le secret des *éleusinies* a été bien gardé. Elles restèrent populaires sous l'Empire romain et ne furent interdites que par Théodose II.

ÉLEUSIS. Géogr. anc. Ville de la Grèce, en Attique, près du mont Kérata, dont le temple de Cérès était un lieu de pèlerinage très fréquenté. Après avoir formé un royaume indépendant, le territoire d'Eleusis fut incorporé, dès une haute antiquité, à celui d'Athènes ; mais, comme la légende voulait que l'orge donnée par Cérès aux Athéniens eût été semée en cet endroit, les *eleusinies* ou mystères célébrés en l'honneur de la triade de divinités agricoles appelées Démèter (Cérès), Koré et Iacchos y furent exclusivement célébrées. Ce privilège fut pour les *Eleusiniens* une source intarissable de richesses, même à l'époque romaine, car on s'y rendait de tous les points de la Grèce. La ville fut détruite par Alaric en 396 de notre ère. Un petit bourg s'y forma au XVIIe siècle ; il porte aujourd'hui le nom de *Eleusis*. Des fouilles y ont mis au jour depuis 1860 les restes des anciens édifices qui ornaient la ville sainte de l'Attique et, entre autres, du temple de Démèter.

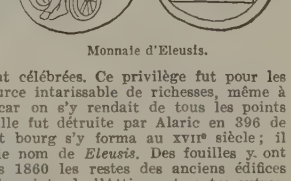

Monnaie d'Eleusis.

ÉLEUSIS, baie formée par la mer de l'Archipel sur la côte ouest de l'Attique (Grèce), au N.-E. du golfe d'Egine ; elle doit son nom à la ville d'*Eleusis*. Elle est bordée par des îlots formant, avec une langue de terre, un chenal étroit, qui fut bloqué par Xerxès dans la nuit qui précéda la bataille de Salamine (480 av. J.-C.).

ÉLEUTE ou **OLOTE** n. m. Dialecte mongol. V. KALMOUK.

ÉLEUTHER. Myth. gr. Héros éponyme de la ville d'Eleuthère, en Béotie. (Il était fils d'Apollon et d'Æthuse.)

ÉLEUTHÉRANTHÈRE adj. (du gr. *éleuthéros*, libre, et de *anthère*). Bot. Dont les anthères ne sont pas soudées ensemble. (On dit aussi ÉLEUTHÉRANTHÉRÉ, E.)

ÉLEUTHÉRATE n. m. Ancien nom des insectes coléoptères.

— Encycl. Ce mot n'était guère d'usage hors du latin. Il fut employé tout d'abord en 1775 dans le *Systema entomologiæ*, ouvrage de l'entomologiste danois Fabricius, où était proposée une classification des insectes basée uniquement sur la conformation des pièces de la bouche. Le nom d'*éleuthérates* fait allusion aux mâchoires nues et libres des coléoptères.

ÉLEUTHÈRE (saint), pape, élu en 175, mort en 189. Il établit le plus ancien règlement que l'on connaisse sur la fête de Pâques, et envoya Fugacius et Damianus auprès de Lucius, roi de la Grande-Bretagne, qui lui avait demandé des missionnaires. — Fête le 26 mai.

ÉLEUTHÈRE (saint), compagnon de saint Denis (vers 286). Il fut décapité, comme lui, non sur la colline de Montmartre, mais à *Catulliacus* (Auj. Saint-Denis). — Fête le 9 octobre.

ÉLEUTHÈRE (saint), évêque de Tournai, où il naquit vers 456, et mourut en 531. Élève de saint Médard, il fut élu évêque de Tournai, dont le siège était momentanément à Blandain, en 486 ; il eut à lutter contre les hérétiques et les païens, et fut tué par des ariens. On lui attribue quelques écrits, dont une profession de foi. — Fête le 20 février.

ÉLEUTHÈRE (saint), évêque d'Auxerre, de 532 à 561. Il succéda à saint Droctuald et assista aux conciles d'Orléans de 533, 538, 541 et 549. — Fête le 16 août.

ÉLEUTHÈRE, eunuque et chambellan d'Héraclius, mort en 617. Exarche de Ravenne, il réprima deux séditions : l'une à Ravenne, l'autre en Campanie. Mais il se révolta et marcha sur Rome. Ses soldats le tuèrent, et portèrent sa tête à Héraclius.

ÉLEUTHERIA, petite planète, N° 567, découverte en 1905.

ÉLEUTHÉRIES [*rî*] ou **ELEUTHERIA** n. f. pl. Fêtes helléniques en commémoration d'une délivrance. || Fêtes célébrées tous les cinq ans à Platées, en mémoire de la victoire sur les Perses (479 av. J.-C.). [Elles comprenaient un sacrifice de taureaux noirs à Zeus, des panégyriques, des libations sur la tombe des héros, des jeux, etc.] || Fête de Syracuse, en souvenir de l'expulsion des tyrans par Thrasybule. || Fête des Samiens en l'honneur d'Eros. || Réjouissances des nouveaux affranchis, le jour où ils recevaient la liberté.

ÉLEUTHÉRIOS (*libérateur*) adj. m. Myth. gr. Surnom de Zeus, libérateur, parfois d'Hélios, et parfois des dieux en général.

ÉLEUTHÉRODACTYLE adj. (du gr. *éleuthéros*, libre, et *daktulos*, doigt). Zool. Qui a les doigts libres. (Peu us.)

Principales divinités du culte éleusinien (coupe attique de Hiéron) : 1. Zeus ; 2. Dionysos ; 3. Amphitrite ; 4. Poseidon ; 5. Démèter ; 6. Triptolémos ; 7. Perséphonè ; 8. Eleusis ; 9. Eumolpe.

ÉLEUTHÉROGYNE adj. (du gr. *éleuthéros*, libre, et *gunê*, femelle). Bot. Se dit d'un gynécée à carpelles indépendants, à placentation pariétale.

ÉLEUTHÉROMANE adj. (du gr. *éleuthéros*, libre, et *mania*, folie). Qui aime passionnément la liberté.

— *Substantiv.* Amant passionné de la liberté.

ÉLEUTHÉROMANIE [*nî*] n. f. (de *éleuthéromane*). Amour passionné de la liberté.

ÉLEUTHÉROPÉTALE adj. Bot. Syn. de POLYPÉTALE, et DIALYPÉTALE.

ÉLEUTHÉROPHOBE [*fob'*] adj. (du gr. *éleuthéros*, libre, et *phobos*, crainte). Qui redoute la liberté.

— *Substantiv.* Ennemi de la liberté : *Les* ÉLEUTHÉROPHOBES, *personnages allégoriques de « l'Enfer » du Dante, marchent la tête tournée en arrière, et leurs larmes tombent sur leurs talons.*

ÉLEUTHÉROPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (de *éleuthérophobe*). Horreur de la liberté.

ÉLEUTHÉROPHYLLE [*fil'*] adj. (du gr. *éleuthéros*, libre, et *phullon*, feuille). Bot. Qui a les feuilles libres. (On dit aussi ÉLEUTHÉROPHYLLIN, E.)

— N. f. pl. Section de la famille des hépatiques, caractérisée par une tige munie de feuilles libres et distinctes. (On dit aussi CAULESCENTES ou FOLIÉES.)

ÉLEUTHÉROSTÉMONE [*ross*] adj. (du gr. *éleuthéros*, libre, et *stèmôn*, filet). Bot. Qui a les étamines libres.

ÉLEUTHÉROTECHNIQUE n. f. (du gr. *éleuthéros*, libre, et *tekhnê*, art). Didact. Science des moyens que l'homme possède pour communiquer ses idées, ses passions.

ÉLEUTHÉROTHÈLE adj. (du gr. *éleuthéros*, libre, et *thêlê*, mamelon). Bot. Qui a l'ovaire libre.

ÉLEUTHES. V. YONG-TCHENG.

ÉLEUTHO. Myth. gr. Déesse des accouchements (la même qu'Ilithye).

ÉLEVABLE adj. (de *élever*). Susceptible d'éducation.

ÉLEVAGE n. m. Action d'élever les animaux destinés aux usages de l'homme : *L'*ÉLEVAGE *du renne est la ressource principale des Lapons.*

— Assist. publ. *Centre d'élevage*, Installation propre à assurer, dans les meilleures conditions, la survie et le développement des nouveau-nés. V. la partie *encycl.*

— Œnol. *Elevage des vins*, Ensemble des soins à donner aux vins pour les amener à leur état le plus parfait.

— Encycl. Zootechn. *L'élevage* méthodique vise à développer, chez les animaux qui en font l'objet, les qualités particulières à leur race, en utilisant leurs aptitudes naturelles et en mettant à profit les effets combinés de la sélection, du croisement et de l'alimentation rationnelle. Un éleveur doit savoir modifier les caractères de ses sujets et fixer les qualités acquises, soit qu'il cherche à produire des animaux de boucherie (bœufs, moutons, porcs, volailles, etc.) ou des bêtes destinées à donner du lait, de la laine, des

œufs, etc., soit encore qu'il veuille obtenir des reproducteurs (mâles et femelles) parfaits, ou simplement encore des animaux de travail (bœufs, chevaux) solidement charpentés et susceptibles de fournir de longs services.

Les *Sociétés d'élevage* sont des groupements qui poursuivent l'amélioration d'une race déterminée d'animaux, soit par des encouragements de toutes sortes, soit en réalisant directement l'exploitation et l'élevage de sujets de choix.

— Assist. publ. L'allaitement artificiel, qui tend à remplacer de plus en plus l'allaitement au sein, est d'une application difficile. L'ignorance des nourrices, les procédés empiriques qu'elles peuvent employer, une hygiène insuffisante sont autant de causes qui accroissent de façon inquiétante la mortalité infantile. L'organisation de pouponnières a été un premier progrès. Mais les résultats obtenus ont été parfois décevants parce que l'agglomération des tout petits entraîne la diffusion rapide parmi eux des maladies contagieuses et particulièrement des broncho-pneumonies. L'administration de l'Assistance publique à Paris, ayant tous les ans la charge d'élever plus d'un millier de nouveau-nés, a multiplié ses efforts pour enrayer une mortalité qui, faute de nourrices au sein, dépassait, après la Guerre, la proportion de 25 p. 100. Elle a réalisé, à partir de 1925, le système dit « des *centres d'élevage* » installés dans des régions choisies pour leur climat, les facilités d'accès, les ressources en lait et la possibilité d'y recruter des nourrices sèches. Autour d'une agglomération siège d'une agence dirigée par un directeur local, les nouveau-nés sont confiés à des femmes de cultivateurs ou d'artisans, qui, moyennant une rétribution mensuelle, acceptent de les élever jusqu'à quinze ou dix-huit mois en se soumettant à une direction et à un contrôle médical. Au moment du sevrage, l'enfant est pourvu d'un placement définitif par les soins du directeur administratif. Peu après, la nourrice reçoit un nouveau nourrisson qu'elle élève dans les mêmes conditions. Ce système permet de former un certain nombre de paysannes et d'en faire des éleveuses professionnelles. La surveillance médicale est assurée par des visites tous les dix jours. Les enfants sont pesés à chaque visite et les nourrices reçoivent les instructions nécessaires pour la prochaine décade. Une infirmière-visiteuse passe tous les deux jours environ chez la nourrice et procède, s'il y a lieu, aux soins spéciaux tels qu'enveloppements, pansements, injections de sérums. Elle fait l'éducation pratique de la nourrice et, si elle remarque quelque indice suspect, prévient d'urgence le médecin. Les centres d'élevage groupent des effectifs moyens de soixante à quatre-vingts nourrissons dans un rayon qui n'excède pas 5 à 6 kil. Certains possèdent une infirmière pour débiles et malades, soumis à une surveillance constante.

ÉLÉVATEUR adj. m. (lat. *elevator*; de *elevare*, élever). Anat. Qui sert à élever (en parlant d'un muscle) : *Le muscle* ÉLÉVATEUR *de la paupière.*

— Substantiv. : *L'*ÉLÉVATEUR *de la lèvre supérieure.*

— Techn. *Appareil élévateur,* Instrument ou engin destiné à élever des choses pesantes.

— Substantiv. : *Un* ÉLÉVATEUR.

— ENCYCL. Techn. Les *élévateurs* sont utilisés pour toutes sortes de matières : grains, charbon, matériaux de construction, et même pour bateaux, wagons, etc. ; ils emploient tous les genres de force motrice.

Certains de ces appareils sont d'un grand débit (chargement des navires, des silos, etc.). Réduits à des dimensions moyennes on leur donne plus particulièrement les noms de monte-charges, ascenseurs, grues, bigues, etc. Certains appareils sont à la fois élévateurs et transporteurs ou pelleteurs et élévateurs. V. TRANSPORTEUR.

— Anat. On désigne, en anatomie, sous le nom d'*élévateurs,* les muscles qui approchent une partie quelconque de l'extrémité céphalique du tronc ; ce sont : l'élévateur de la paupière supérieure ; l'élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez ; l'élévateur propre de la lèvre supérieure.

— Autom. *L'élévateur d'essence* est un appareil qui aspire l'essence prise dans le réservoir d'une voiture automobile, placé en un endroit quelconque, et l'élève jusqu'à une nourrice de faible capacité qui alimente le carburateur du moteur par simple gravité. En général, l'essence est aspirée par la dépression due à l'aspiration du moteur, qui cesse d'agir automatiquement dès que la nourrice est remplie.

ÉLÉVATION [*si-on*] n. f. Action d'élever, aux différents sens du mot : *L'*ÉLÉVATION *d'un fardeau, d'un poids. L'*ÉLÉVATION *d'un clou. L'*ÉLÉVATION *d'un mur, d'une maison ;* et, *par extens.* : *L'*ÉLÉVATION *d'une statue, d'un tombeau.* || Etat de ce qui est élevé ; éminence : *Gravir une petite* ÉLÉVATION. || Distance en hauteur : *Aqueduc qui a soixante mètres d'*ÉLÉVATION.

— *Fig.* Action de porter vers : *L'*ÉLÉVATION *de l'âme vers Dieu.* || Action de porter à un rang supérieur ; état d'une personne élevée en dignité : *Ni le bonheur ni le mérite seul ne font l'*ÉLÉVATION *des hommes.* (Vauvenargues) ; et *par extens.* Personne élevée en dignité : *L'*ÉLÉVATION *est, d'ordinaire, ou dure ou inattentive.* (Massillon.) || Action de porter plus haut dans l'ordre moral, intellectuel ; son résultat : *Avoir de l'*ÉLÉVATION *dans le caractère. C'est un homme d'une grande* ÉLÉVATION *d'esprit. Nulle* ÉLÉVATION *sans grandeur d'âme et sans probité.* (Mme de Lambert.) *L'élévation du style,* Sa sublimité. || Action de porter plus haut dans l'ordre matériel ; son résultat : *L'*ÉLÉVATION *du prix du pain. L'*ÉLÉVATION *de la température. L'*ÉLÉVATION *de la voix. L'*ÉLÉVATION *d'une forteresse.*

— Archit. Représentation d'une façade de bâtiment.

— Artill. Inclinaison sur l'horizon de l'axe longitudinal d'une pièce : *Donner à une pièce trente degrés d'*ÉLÉVATION. || Ouverture de l'angle formé par une ligne horizontale et par la droite menée de la bouche de la pièce au point de plus grande élévation du projectile.

— Ascét. Mouvement de l'âme qui se détache des biens terrestres pour se porter vers Dieu.

— Astron. *Angle d'élévation.* Syn. de HAUTEUR.

— Chir. Emploi d'appareils destinés à soutenir les parties lésées dans une position relativement élevée.

— Géom. descript. Projection d'un objet sur un plan vertical placé, en général, parallèlement à l'une des faces de l'objet : ÉLÉVATION *d'une machine. Plan, coupe et* ÉLÉVATION *d'un bâtiment.* V. COTÉ (Géométrie cotée).

— Iconogr. Sujet peint, dessiné, gravé ou sculpté, représentant Jésus en croix et ses bourreaux occupés à dresser l'instrument du supplice, pour le fixer dans un trou creusé en terre : *L'* « ÉLÉVATION DE LA CROIX », *de Le Brun.*

— Littér. et Bx-arts. Noblesse dans la pensée ou dans l'expression : *L'*ÉLÉVATION *de Corneille tient à la fierté républicaine, celle de Bossuet à l'enthousiasme religieux.* (D'Alembert.) || Genre de composition littéraire, inspiré par un mouvement d'élévation vers Dieu : *Les* ÉLÉVATIONS *sur les mystères, de Bossuet.*

— Liturg. Moment de la messe, où le prêtre élève le pain et le vin consacrés. V. CONSÉCRATION. || Chant qu'on exécute au moment de l'élévation : *Composer une* ÉLÉVATION.

— Mar. Plan vertical longitudinal passant par l'axe de la quille, sur lequel se projettent les lignes d'eau, la quille, l'étrave, l'étambot.

— Mathém. Formation d'une puissance, d'un nombre ou d'une expression algébrique : ÉLÉVATION *à la deuxième, à la dixième puissance.*

— Pathol. *Elévation du pouls,* Battement fort et fréquent dans le pouls.

— Peint. et Dess. Représentation par le dessin, d'un édifice ou d'un corps, dans sa projection géométrique et verticale, en faisant abstraction de l'épaisseur ou de la profondeur de l'objet.

— Rhét. Figure par laquelle on exagère à dessein et par ironie l'excellence d'une chose ou d'une personne, pour les rabaisser en réalité.

— SYN. **Élévation, hauteur.** Au propre, *hauteur* ne marque pas, en général, comme le fait *élévation,* un point de départ et des accroissements successifs ; au figuré, il entre dans le mot un sens péjoratif que *élévation* ne comporte jamais.

— ANTON. **Abaissement, affaissement, dépression, prostration, ravalement.**

Élévation de la croix (L') a été traitée par les maîtres de toutes les écoles. Le plus justement célèbre des tableaux peints sur ce sujet est celui de Rubens, à la cathédrale d'Anvers : il fut exécuté en 1610 pour le maître-autel de l'église Sainte-Walburge. — *L'Elévation de la croix* a été également traitée par Rembrandt (Munich), L. Giordano (Munich), Ch. Le Brun (Louvre), et Jouvenet. (V. planche *Beaux-Arts L.*)

Élévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne. Cet ouvrage fut composé, à Meaux, par Bossuet, vers l'année 1695, et publié après sa mort, en 1727. Bossuet, qui écrit pour l'édification des religieuses de son diocèse, retrace à grands traits les principaux points de la révélation chrétienne : Dieu, la sainte Trinité, la création des anges et de l'homme, la tentation et la chute, la délivrance promise sous la loi et les prophètes, l'Annonciation, l'Incarnation, etc. L'ouvrage a d'abord un intérêt dogmatique. Bossuet, tout nourri de la Bible et des Pères de l'Eglise, réagit contre une littérature religieuse encombrée d'une pompeuse rhétorique. Surtout il est pénétré par un grand souffle mystique. Pour ceux qui sont moins sensibles à ce mysticisme il y a, grâce à lui, dans l'imagination et le style un lyrisme émouvant.

ÉLÉVATOIRE adj. Qui sert à élever des fardeaux, des liquides : *Machine* ÉLÉVATOIRE. *Pompe* ÉLÉVATOIRE.

ÉLÉVATOR n. m. Réservoir à grain formé d'une série de silos dans lesquels le grain est constamment tenu en mouvement et aéré par des appareils transporteurs et élévateurs.

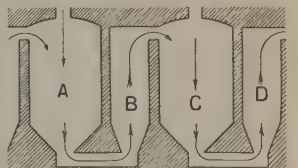

Elévator (schéma) : A, B, C, D. Succession de silos.

ÉLÈVE n. (de *élever*). Qui reçoit des leçons d'un maître : *Une* ÉLÈVE *laborieuse. C'est son meilleur* ÉLÈVE. *Jules Romain fut l'*ÉLÈVE *préféré de Raphaël.* || Qui fréquente les cours d'une maison d'éducation, d'une école spéciale : *Les* ÉLÈVES *des lycées, de Saint-Cyr.*

— *Par extens.* Personne formée par les exemples d'une autre : *Les* ÉLÈVES *de Talleyrand.*

— Fig. : *Les* ÉLÈVES *de l'expérience. Aujourd'hui est l'*ÉLÈVE *d'hier.* (E. Legouvé.)

— Econ. rur. Animal né et soigné chez un éleveur.

— Hortic. Plante ou arbre dont on dirige la croissance.

— Mar. *Elève de marine,* Nom ancien des aspirants de marine. || *Elève volontaire,* Nom sous lequel on désignait, jusqu'en 1871, des jeunes gens admis, sans avoir passé par l'Ecole navale, à remplir, dans la marine militaire, les fonctions d'aspirant de 2e classe.

— Milit. Candidat à une fonction (élève tambour, élève cuisinier) ou au grade d'officier : *Suivre les cours des* ÉLÈVES OFFICIERS.

— SYN. **Élève, disciple, écolier.** V. DISCIPLE.

ÉLÈVE n. f. Elevage : *L'*ÉLÈVE *du cheval, du mouton, du ver à soie.* || Croît de plantes provenant de semis.

— ENCYCL. V. ÉLEVAGE.

Élèves pour la danse de l'Opéra (THÉÂTRE DES). Petit théâtre, fondé en 1779 par Abraham, danseur de l'Opéra, et un comédien nommé Tessier ou Texier. La salle était située sur le boulevard du Temple. On y donnait des pantomimes, des comédies, des divertissements, etc. La troupe était composée d'enfants, tant danseurs que comédiens. Le théâtre fut fermé en 1780. En 1786, un nommé Henry y installa un spectacle de curiosités qu'il appelait les *Feux pyrrhiques.* En 1790, cette même salle fut occupée par les acteurs du petit théâtre des Beaujolais. Ce théâtre devint ensuite le *Lycée dramatique,* et bientôt les *Variétés-Amusantes,* avec le fameux Arlequin Lazzari. Il fut détruit par un incendie (1798).

Élèves de Thalie (THÉÂTRE DES). Un des innombrables théâtres que la Révolution vit éclore en vertu du décret de l'Assemblée nationale qui établissait la liberté absolue de l'industrie théâtrale. Celui-ci était situé sur le boulevard du Temple, à côté du Lycée-Dramatique.

ÉLÈVEMENT [*man*] n. m. Action d'élever : *L'*ÉLÈVEMENT *d'un mur.* || Action de hausser (en parlant de la voix). [Peu us.]

— *Fig.* Action d'élever son âme : *L'*ÉLÈVEMENT *de l'esprit vers Dieu.* (Peu us.)

ÉLEVER [*vé*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *lever.* — Change l'*e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'élève. J'élèverai.*) Porter de bas en haut : ELEVER *les mains.* ELEVER *des blocs à l'aide d'une machine.* || Mettre plus haut : ELEVER *un tableau placé trop bas. Le soleil* ÉLÈVE *les nuages en les chauffant.* || Rendre plus haut, exhausser : ELEVER *un mur.* ELEVER *une maison d'un étage. Les pluies ont* ÉLEVÉ *le niveau de la rivière.* || Tenir à une certaine hauteur : *Le cyprès* ÉLÈVE *son feuillage noir, comme une pyramide.* (A. Karr.)

— *Par extens.* Bâtir, construire, ériger : ELEVER *une maison.* ELEVER *une statue à un héros.* ELEVER *un tombeau.*

— *Fig.* Porter en haut, vers : ELEVER *son âme à Dieu.* || Porter à un rang supérieur : ELEVER *quelqu'un à une dignité.*

Dans l'espoir d'*élever* Bérénice à l'empire.
RACINE.

— Porter à un degré supérieur, dans l'ordre moral, intellectuel : ELEVER *l'âme, le caractère, les sentiments de quelqu'un ;* et *par extens.* Exalter : ELEVER *quelqu'un au-dessus de tous. On* ÉLÈVE *les morts plus volontiers que*

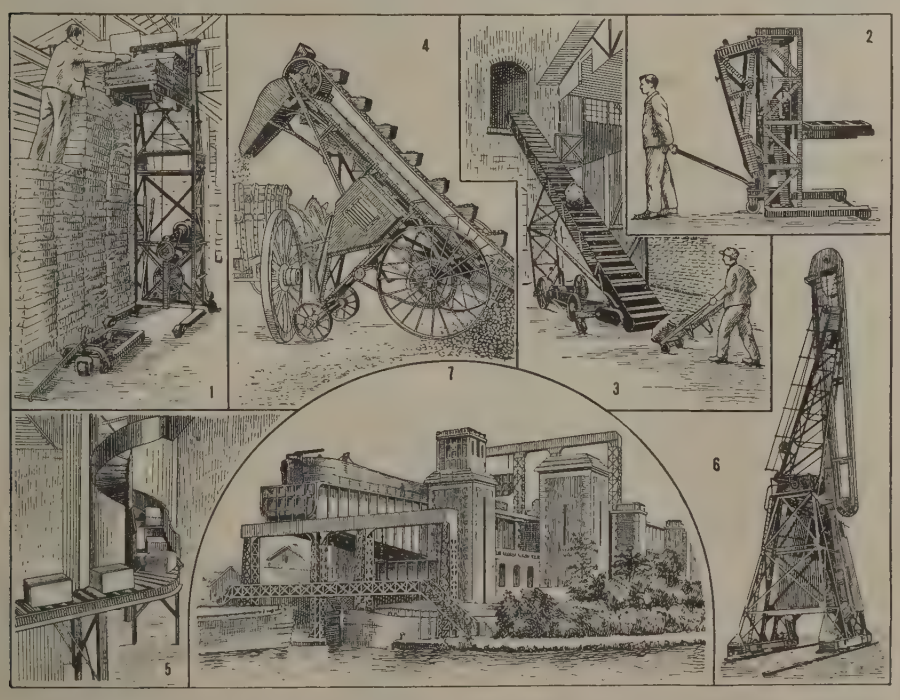

ELÉVATEURS : 1. Vertical (système Dommic) ; 2. Chariot élévateur (Dommic) ; 3. Elévateur transporteur ou transrouleur (à chaîne sans fin) [Saci] pour sacs, tonneaux, colis de toutes sortes ; 4. Elévateur pelleteur à godets (Dommic) ; 5. Combinaison d'un toboggan avec un transrouleur élévateur, pour colis et paquets (magasins, gares, etc.) ; 6. Elévateur à grains (pour chargement de silos ou de bateaux) ; 7. Elévateur de bateaux.

les vivants. || Enorgueillir : *La prospérité nous* ÉLÈVE. (Massillon.) || Porter à un degré supérieur dans l'ordre matériel ; accroître : ÉLEVER *le prix des denrées. Le vent du Sud* ÉLÈVE *la température.* || Evaluer : *On* ÉLÈVE *à un chiffre formidable certaines fortunes américaines.* || Pousser, proférer, hausser : ELEVER *un cri.* ELEVER *la voix.*

— *Par anal.* Faire naître, susciter : ELEVER *une contestation, une protestation, des obstacles, des doutes.* || Faire naître, fonder : ELEVER *une fortune.* ELEVER *un système, une doctrine.* || Faire naître, dresser contre : ELEVER *autel contre autel, théorie contre théorie.*

— *Particulièrem.* Porter à un certain développement en parlant des enfants, des animaux, des plantes : *Pour* ÉLEVER *les enfants il faut beaucoup de tendresse et de patience.* ELEVER *des chevaux, des bœufs, de la volaille.* ELEVER *des pêchers, des rosiers.* || Faire l'éducation de : ELEVER *des jeunes gens dans un collège.* || *Par extens.* Former, habituer : ELEVER *ses enfants dans le respect des lois et l'amour de la patrie.*

— LOC. DIV. *Elever des autels à,* Mettre au rang des dieux : *Les Romains* ÉLEVAIENT DES AUTELS À *leurs empereurs;* et *au fig.* Accorder de la vénération : *On n'*ÉLÈVE PLUS D'AUTEL *qu'à l'argent.* || *Elever autel contre autel,* Créer un schisme dans l'Eglise à laquelle on appartient ; et *au fig.* Etablir un parti rival contre un parti. || *Elever jusqu'aux nues,* Vanter outre mesure. || *Elever la voix,* Parler avec franchise et fermeté. — Prendre la parole : *N'oser* ÉLEVER LA VOIX *devant ses parents.* — *Elever la voix pour,* Parler en faveur de. — *Elever la voix contre,* Attaquer en paroles : ELEVER LA VOIX CONTRE *les abus.*

— Mar. Se rapprocher de : ELEVER *une côte, un phare.* (L'expression vient de ce que les objets semblent s'élever au-dessus de l'horizon, à mesure que la distance diminue.)

— Mathém. Porter à une puissance : ELEVER *un nombre au carré.* || Tracer une perpendiculaire sur une ligne ou sur un plan, en partant d'un point pris sur cette ligne ou sur ce plan : ELEVER *une perpendiculaire sur un plan.*

— Mus. *Elever le ton,* Transposer, écrire ou exécuter dans un ton plus haut.

— ***Élevé, e,*** part. pass. du verbe *Élever* (au propre et au fig.).

— *Particulièrem. au fig.* Noble, grand, sublime : *Un cœur, Un esprit* ÉLEVÉ. *L'homme très* ÉLEVÉ *n'est jamais un original.* (P. Valéry.) || Profond (en parlant d'une conception de l'esprit) : *L'exercice le plus humble de l'intelligence implique les notions les plus* ÉLEVÉES. (Renan.) || Noble et pompeux (en parlant des expressions et du style) : *Un style trop* ÉLEVÉ *pour le sujet.* || Formé aux usages et à la politesse du monde : *Avec les gens mal* ÉLEVÉS *observons obstinément les convenances.*

— Manèg. *Cheval élevé du devant,* Cheval dont les jambes antérieures sont trop longues.

— Mar. *Pôle élevé,* Celui qui est au-dessus de l'horizon du lieu. || *Latitudes élevées,* Celles qui sont relativement rapprochées du pôle : *Gagner les* LATITUDES ÉLEVÉES.

— Pathol. *Pouls élevé,* Pouls aux battements vifs et pressés. || *Respiration élevée,* Respiration forte et précipitée.

— N. m. Chorégr. Mouvement du danseur qui se redresse après avoir plié les genoux.

— SYN. **Élevé, relevé, sublime, transcendant.** *Relevé* marque un degré de plus dans l'élévation que *élevé. Transcendant* est plus fort encore ; c'est s'élever, moralement et intellectuellement, à un degré très supérieur. *Sublime* marque que l'élévation est portée à son plus haut degré, au point d'exciter l'admiration.

— ANTON. **Affaissé, bas, déprimé, infime.**

— ***S'élever,*** v. pr. Devenir plus haut, monter, se porter jusqu'à un certain degré : *Le mur* S'ÉLÈVE *haut. La fumée* S'ÉLÈVE. *L'oiseau* S'ÉLÈVE *dans les cieux.* || Fig. : *Les prix* S'ÉLÈVENT. *La température, La voix* S'ÉLÈVE. *Succession qui* S'ÉLÈVE *à un million.* || Naître, se former : *La tempête* S'ÉLÈVE.

— Au sens réfléchi, Se porter en haut : *L'aviateur* S'ÉLÈVE *dans les airs.* || Se porter à un rang supérieur : S'ÉLEVER *à force d'intrigues.* S'ÉLEVER *aux dépens de quelqu'un.* || Elever pour soi : S'ÉLEVER *une maison;* et *au fig.* Se porter à un degré supérieur de développement moral, etc. : *L'âme* S'ÉLÈVE. (Diderot.)

L'homme à sa voix *s'élève,* et son front s'éclaircit.
GÉRARD DE NERVAL.

Je lis pour M'ÉLEVER, *et non pour m'instruire.* (E. de Guérin.) || Se gonfler, s'enorgueillir : *Celui qui* S'ÉLÈVE *sera abaissé.* || *S'élever contre,* Se soulever contre, attaquer. || *S'élever au-dessus,* S'assigner un rang supérieur. — Se rendre inaccessible à : S'ÉLEVER *au-dessus des injures.*

— Astron. anc. *S'élever sur,* S'approcher de l'apogée de son déférent : *Vénus* S'ÉLÈVE SUR *Mercure.*

— Mar. *S'élever à la lame,* Se dit d'un navire qui se soulève en rencontrant la lame, au lieu de se heurter contre elle.

— Au sens passif, Etre élevé, construit : *Habitation qui* S'ÉLÈVE *à grands frais.* || Etre fondé, établi : *Sur les bénéfices* S'ÉLÈVENT *beaucoup de grandes fortunes.* (Taine.) || Etre poussé : *Des cris* S'ÉLÈVENT *de toutes parts.* || Etre élevé, éduqué : *Jeunes filles qui* S'ÉLÈVENT *facilement.*

— *Impersonnellem. :* IL S'ÉLÈVE *des bruits qu'il faut démentir.*

— PROV. ESPAGN. **La vérité, comme l'huile, s'élève au-dessus de tout,** La vérité finit toujours par être connue.

— ALLUS. HIST. **Ne pouvant s'élever jusqu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à eux,** Inscription satirique placardée sur le piédestal de la colonne Vendôme, le lendemain du jour où, en 1814, fut abattue la statue de Napoléon Ier.

— SYN. **Élever, enlever, exhausser, hausser, lever, rehausser, relever, soulever.** Parmi ces verbes, *hausser* et *lever* seuls sont simples. *Hausser,* par rapport à *élever,* signifie rendre plus haut ce qui l'était déjà, sans en changer la position ; *lever,* mettre droit, ou faire quitter la terre ; *relever,* remettre dans son état naturel ce qui était tombé ; *soulever,* c'est lever en agissant par dessous. *Exhausser* veut dire *hausser* considérablement, ou hausser par une construction ajoutée ; *rehausser,* c'est hausser ce qui a baissé ou ce qui est déjà haut.

— ANTON. **Abaisser, abattre, affaisser, baisser, déprimer, ravaler, surbaisser.**

ÉLEVEUR, EUSE n. Qui pratique l'élevage : ELEVEUR *de bœufs, de vers à soie.*

ÉLEVEUSE n. f. Petit parquet aménagé pour les jeunes poussins sortant de la couveuse.

— ENCYCL. L'*éleveuse,* que l'on appelle aussi *mère artificielle,* comporte un petit compartiment chauffé par thermosiphon à 18.25 degrés dans lequel les jeunes oiseaux trouvent jour et nuit la chaleur qui leur est indispensable. V. la planche AVICULTURE.

ÉLEVURE n. f. (rad. *élever*). Petit gonflement à la peau, provenant d'une irritation de son tissu : *Avoir le visage couvert d'*ÉLEVURES.

ELEWIJT, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur un affluent de la Dyle ; 2.200 hab. Bois.

EL FÂCHER, ville du Soudan anglo-égyptien, capitale du Darfour, sur les pentes méridionales du djebel *El-Fâcher ;* 16.800 hab. Ancienne capitale des sultans fôriens. Culture du dattier, du grenadier, du citronnier, du sésame, du tabac, etc.

ELFBOLT n. m. Sc. occult. Arme magique lancée par les elfes au cœur des hommes ou des animaux.

ELFDAL ou **ELFDALEN,** paroisse de Suède (län de Kopparberg), sur le *Dal ;* 5.800 hab. Exploitation de porphyre ; mine de fer. Chutes du Dal.

ELFE [*èlf'*] n. (orig. germ. ; scandin. *alfe ;* anglo-saxon *aelf ;* anc. allem. *alp. ;* etc.). Nom de génies de la mythologie du Nord, qui symbolisent probablement les forces de l'air, du feu, de la terre, et les phénomènes atmosphériques.

— ENCYCL. Myth. Les *elfes* sont des esprits capricieux, de dimensions infimes mais d'une puissance redoutable. En général, on les distingue en « bons », c'est-à-dire bienfaisants pour les hommes, et en « mauvais », malfaisants pour eux. Ils se rencontrent sous les noms d'*elf, alf, alfr, alfar, alb,* chez les Anglo-Saxons, les Danois, les Islandais, les Germains. Les elfes féminines sont représentées comme des êtres ravissants. Les elfes masculins sont, comme forme, le plus souvent semblables aux nains et aux gnomes, c'est-à-dire plutôt difformes. Les fées celtiques peuvent se ranger dans la catégorie des elfes.

Elfe ferme l'œil (LE PETIT), ballet en un acte, musique de Florent Schmitt, d'après Andersen, représenté pour la première fois à l'Opéra-Comique de Paris en 1924. L'histoire raconte le rêve d'un enfant qui se déplace dans le monde des jouets : pierrots, arlequins, pâtissiers, chinois, etc.

ELFINE n. f. (rad. *elfe*). Femme d'elfe. (On dit plutôt ELFE n. f.)

ELFKARLEBY, ville de Suède (län d'Upsala), sur le *Dal* et près de son embouchure dans la Baltique ; 9.750 h. Chute du Dal, et usine hydraulique.

ELFSBORG ou mieux **ALVSBORG,** province ou län de la Suède sud-occidentale, peuplée de 310.000 hab. sur 12.730 km². Ch.-lieu *Wenersborg.*

EL FUERTE, comm. du Mexique (Etat de Sinaloa), sur le *rio del Fuerte ;* 9.500 hab. Centre agricole.

ELGAR (sir Edward), compositeur anglais, né à Broadheath, près de Worcester, en 1857, mort à Worcester en 1934. Fils d'un organiste à l'église Saint-George de Worcester, il travailla le violon à Londres. En 1885 il succéda à son père, puis il alla s'installer à Malvern. C'est alors que commença sa réputation de compositeur. En 1893, il fit exécuter à Worcester son premier ouvrage, *Black Knight,* et en 1896 son oratorio *Lux Christi.* En 1897, il donna *King Olaf* et fit exécuter au festival de Hereford un *Te Deum* et un *Benedictus.* Puis il produisit au festival de Norwich plusieurs compositions pour orchestre. Enfin, le *Songe de Gérontius,* oratorio sur le poème du cardinal Newmann, lui valut, en 1900, un succès retentissant au festival de Birmingham. Il fit exécuter ensuite *les Apôtres,* dont il avait lui-même écrit les paroles, mais qui sont antérieurs au *Songe.* On lui doit en outre des cantates, des symphonies, de nombreuses pièces instrumentales, des mélodies. Il a été nommé directeur de la musique du roi en 1924.

ELGÉBAR n. m. Nom arabe de *Rigel* ou *β d'Orion.*

ELGG, bourg de Suisse (canton de Zurich), sur la route de Winterthur à Saint-Gall ; 1.900 hab. Vignes ; élève de bétail. Tissage de soie ; broderie.

ELGIN, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse), ch.-lieu du comté de ce nom, sur le Lossie ; 7.780 hab. Cathédrale, plusieurs fois brûlée et reconstruite, du XIIIe au XVe siècle ; maison du chapitre. Aux environs, vieux châteaux ruinés.

ELGIN (COMTÉ D') ou DE **MORAY,** comté maritime de l'Ecosse centrale, dans les Highlands, sur le *firth de Moray* (mer du Nord) ; 39.300 hab. Pays agricole. Ch.-lieu *Elgin.*

ELGIN, ville des Etats-Unis (Illinois, comté de Kane), sur le Fox ; 27.400 hab. Distilleries, manufactures de coton.

ELGIN (Thomas BRUCE, comte D'), diplomate anglais, né en Ecosse en 1766, mort à Paris en 1841. Connu surtout par son vandalisme à Athènes. Il avait obtenu du sultan l'autorisation de faire mouler les sculptures de l'Acropole, et d'en emporter quelques débris : il mit Athènes au pillage, s'acharnant contre le Parthénon, dont il brisa des parties pour en détacher les sculptures. Le premier lot de marbres qu'il expédia sur l'Angleterre périt dans un naufrage ; le reste fut acheté en 1816 par le gouvernement anglais et déposé au *British Museum (marbres d'Elgin).* Lord Elgin avait aussi enlevé une des cariatides de l'Erechthéion, la moitié de la frise du temple de la Victoire Aptère, une foule de statues et de bas-reliefs, etc. Ces pratiques barbares, flétries par Byron dans son *Child Harold,* ont été qualifiées d'*elginisme.*

ELGIN (James BRUCE, comte D'), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Londres en 1811, mort à Dhuramsalla (Inde) en 1863. Entré à la Chambre des communes en 1841, il devint gouverneur, en 1842, de la Jamaïque, puis, en 1846, du Canada où il apaisa le violent antagonisme entre les anciens colons français et les immigrés anglais, et écarta le danger d'une annexion aux Etats-Unis. Envoyé en Chine en 1857, pour résoudre le conflit causé par la destruction des factoreries de Canton, il prit cette ville, battit les Chinois à l'embouchure du Peï-ho et les contraignit à signer le traité de Tien-Tsin (1858). Nommé maître général des postes (1859), il retourna en Chine en 1860, et prit part à l'occupation de Pékin. En 1862, il fut nommé gouverneur général de l'Inde.

ELGIN (Victor-Alexander BRUCE, 9e comte D'), né à Montréal (Canada) en 1849, mort en 1917. Libéral, membre de la Chambre des lords en 1863, trésorier de la maison de la reine et premier commissaire des travaux publics dans le troisième cabinet Gladstone (1886), il fut vice-roi des Indes de 1893 à 1898 et prit des mesures énergiques contre la grande famine de 1897. Ministre des colonies de 1905 à 1908, il se retira ensuite de la vie publique. Il devint en 1914 chancelier de l'université d'Aberdeen.

ELGINIA n. m. Genre de reptiles du groupe archaïque des théromorphes, dont le crâne triangulaire, armé d'épines, a été trouvé dans le permien d'Elgin, en Ecosse.

Elginia (crâne).

ELGINISME n. m. (par allusion à lord *Elgin*). Dépeçage des monuments privés ayant un caractère artistique.

ELGOIBAR, bourg d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur le fleuve côtier Deva ; 4.800 hab. Fabrique d'armes ; fonderie de fer et d'acier. Fabrique de chocolat. — Aux environs, eaux minérales d'*Alzola.*

EL-GOLÉA (*la Forteresse*), oasis et ksar du Sahara algérien, à 350 kil. environ au sud-ouest d'Ouargla (Territoire des Oasis). A été occupée définitivement en 1892.

ELGON (MONT) ou **LIGONJI,** volcan éteint de la possession britannique de l'Ouganda, aux confins du Kenya et au N. du Victoria-Nyanza. Altitude, 4.230 m.

ELHABOR. Nom arabe de l'étoile *Sirius.*

EL-HAMMA, oasis de la Tunisie du Sud, à 20 kil. de Gabès.

ELHUYAR (Fauste D'), **y de Suvisa,** chimiste et minéralogiste espagnol, né à Logroño en 1755, mort à Madrid en 1833. Professeur à l'école de Vergara, en Biscaye, il parvint à isoler le tungstène déjà reconnu par Scheele. Elhuyar fut chargé ensuite (1788) de l'intendance générale des mines de Mexico, où il fonda une école royale des mines ; puis il devint directeur général des mines, et ministre d'Etat. Il a écrit un traité sur la *Théorie de l'amalgamation,* des mémoires sur *le Monnayage* (1818), sur *l'Etat des mines de la Nouvelle-Espagne,* sur *l'Exploitation des mines de l'Espagne ;* etc.

ELHUYARITE [*é-lu-ia*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium. (Variété d'allophane.)

eli, eli, lamma sabacthani, mots hébreux signif. : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* C'est le cri du Christ mourant sur la croix. (S. Matthieu, XXVII, 46 ; S. Marc, XV, 34.)

ELIACIM ou **ELIAKIM.** Biogr. V. JOACHIM.

ÉLIACIN, personnage de l'*Athalie* de Racine. C'est Joas enfant, seul survivant de la race de David. Sauvé d'une mort cruelle et élevé en secret par le grand prêtre Joad, qui le sacre roi le jour où il fait tuer Athalie, sa grand'mère. Son nom désigne souvent un enfant modeste et réservé, élevé avec des soins attentifs.

ELIADE-RADULESCO (Jean), littérateur et homme politique roumain, né à Tirgoviste en 1802, mort à Bucarest en 1872. En 1828, il publia la première grammaire roumaine, dans laquelle il chercha à substituer les caractères latins aux lettres cyrilliques. En 1829, il fit paraître *le Courrier roumain* (1829-1848), et, en 1837, la première revue littéraire roumaine, *Curierul de ambe sexe.* En 1848, il fut un des promoteurs du mouvement révolutionnaire. Exilé, il publia à Paris *le Protectorat du czar ou la Roumanie et la Russie* (1850) ; *Souvenirs et Impressions d'un proscrit* (1850) ; etc. En 1866, il fut élu député de la Constituante.

ÉLIAGE n. m. Econ. rur. Syn. de SOUTIRAGE.

ÉLIANITE n. m. Ferro-silicium inattaquable à de nombreux acides.

ELIAS (Mathieu), peintre hessois de l'école française, né à Peene, près de Cassel, en 1658, mort à Dunkerque en 1741. Il reçut les leçons de Corbeen. L'œuvre d'Elias se trouve presque tout entier à Dunkerque et à Cassel. Parmi ses ouvrages, rappelons : *le Martyre de sainte Barbe, Portraits des membres de la confrérie de Saint-Sébastien, Vœu du corps de la ville de Dunkerque à la Vierge,* le chef-d'œuvre du peintre. Au réfectoire de l'abbaye de Bergues, on voit un *Christ en croix,* le *Serpent d'airain, la Manne, Saint Winox distribuant du pain aux pauvres.* Dans l'église des Capucins, *la Bénédiction et la Distribution des pains,* et le *Songe de saint Joseph.* Le *Saint Félix ressuscitant un enfant mort* est à Menin, dans le couvent des Capucins.

ELIAS DE BARJOLS, troubadour limousin, client d'Alphonse II de Provence et de Blacatz, mort vers 1225 ; auteur d'une quinzaine de poésies lyriques.

ÉLIASITE n. f. (de *Elias* nom d'une mine des environs de Joachimsthal, en Bohême). Oxyde naturel hydraté d'urane, contenant du silicium et du calcium. || Syn. GUMMITE.

ÉLICHRYSE [*krîz'*] n. f. Bot. V. HÉLICHRYSE.

ÉLICITE adj. (lat. *elicitus*). Philos. scolast. Absolument volontaire : *Des actes* ÉLICITES.

ELICIUS [*si-uss*] adj. m. (mot lat. formé de *elicere,* attirer). Myth. rom. Surnom de Jupiter considéré comme dieu de la foudre.

ÉLIDE (gr. *Elis, idos,* d'après Curtius, pour *Félos,* bas-fond). Géogr. anc. Pays de Grèce (Péloponnèse), sur la mer Ionienne, dominé par l'Erymanthe (Olonos, 2.224 m.) et dont les fertiles vallées sont parcourues par l'Alphée (Rouphias) et par le Pénée (Salambria). Sa ville principale était *Olympie,* où avaient lieu les jeux Olympiques. L'Elide tomba au moyen âge entre les mains d'aventuriers qui la couvrirent de châteaux forts. Plus tard, elle appartint

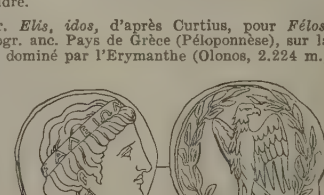
Monnaie d'Elide.

aux Vénitiens. Actuellement, elle constitue un départ. peuplé de 130.200 hab. sur 1.848 km². Ch.-l. *Pyrgos*.

ELIDE (saint), en lat. *Elidius* alias *Eligius*, acolyte de saint Prix, évêque de Clermont, avec lequel il fut massacré à Volvic en 674 par des sénateurs auvergnats, pour venger l'exécution d'Hector, ennemi de saint Prix et condamné pour complot par Childéric. — Fête le 25 janvier.

ÉLIDER [*dé*] v. tr. (du lat. *elidere*, écraser). Autref., Ecraser, briser. — Auj., Expulser en heurtant, Supprimer la voyelle finale d'un mot devant la voyelle initiale du mot suivant : *On* ÉLIDE *« a » dans l'article « la » devant une voyelle, et « e » devant une voyelle, à la fin de tous les mots.*

— ***S'élider***, v. pr. Au sens passif, Etre élidé.

ÉLIDRION n. m. Nom que l'on donnait autrefois à un alliage d'or, d'argent et de cuivre.

ÉLIE, prophète de l'Ancien Testament, né à Thesbé, ville de la tribu de Nephtali. Son histoire est racontée aux livres des *Rois* (l. III, ch. XVII-XXII ; l. IV, ch. I et II). Suscité par Dieu pour détourner le peuple d'Israël du culte de Baal et d'Astarté, Elie accomplit de nombreux miracles et, sur le mont Carmel, confondit les prêtres des faux dieux. Persécuté par la reine Jézabel, il se retira dans le désert. Après avoir prédit l'extermination de la race d'Achab, il confia à Elisée le soin de continuer son œuvre et fut enlevé sur un char de feu.

Les applications que l'on tire des circonstances de la vie d'Elie et d'Elisée se rapportent à la nourriture miraculeuse d'Elie par des corbeaux ; à la résurrection du fils de la veuve de Sarepta ; à l'enlèvement du prophète au ciel dans un char de feu, et, surtout, au manteau laissé par Elie à son disciple Elisée pour opérer les mêmes prodiges que lui. (*Bible.*) Cette dernière application est la plus fréquente et s'entend de celui qui, en politique, dans la littérature, dans la science et dans les arts, semble avoir hérité des goûts, de l'esprit et même d'un génie supérieur. — Fête le 20 juillet.

— Iconogr. Sur les monuments religieux, Elie est ordinairement représenté sur un char que traînent quatre chevaux ; d'une main il tient les rênes, de l'autre il laisse

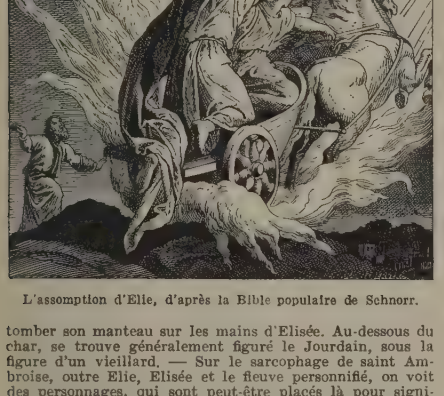

L'assomption d'Elie, d'après la Bible populaire de Schnorr.

tomber son manteau sur les mains d'Elisée. Au-dessous du char, se trouve généralement figuré le Jourdain, sous la figure d'un vieillard. — Sur le sarcophage de saint Ambroise, outre Elie, Elisée et le fleuve personnifié, on voit des personnages, qui sont peut-être placés là pour signifier les cinquante fils du prophète. Rubens a peint *Elie dans le désert* (Louvre). Nous rappellerons encore : *le Sacrifice du prophète Elie*, gravé par L. Desplaces d'après Ch. Le Brun ; *Elie faisant descendre par ses prières le feu du ciel sur son holocauste*, gravé par C. Bloemaert d'après Romanelli ; *Elie et la veuve de Sarepta*, tableau de Strozzi.

— ALLUS. HIST. **Élie** (*Char de feu d'*). V. CHAR.

ÉLIE (en arménien **Eghia**), patriarche d'Arménie, mort en 718. Successeur, en 703, du patriarche Isaac III, il vit avec dépit les efforts de Narsès, évêque des Arghovans, pour ramener les Arméniens à la foi catholique. Elie accusa Narsès d'être un agent secret des Grecs, et persuada au calife Omar II de le faire jeter en prison.

ÉLIE, patriarche de Jérusalem, mort vers 907. Il occupa le patriarcat, de 881 jusqu'à sa mort. On a de lui une lettre à Charles le Gros, insérée dans le *Spicilegium* de d'Achery (1723).

ÉLIE DE CRÈTE, théologien grec de la première moitié du XIIIe siècle, auteur de *Commentaires sur divers discours de Grégoire de Nazianze*.

ÉLIE DE SALOMON, musicien français de la seconde moitié du XIIIe siècle ; il était clerc de Saint-Astère (Périgord). Il dédia au pape Grégoire X, en 1274, un traité de musique : *Scientia artis musicæ*, où l'on trouve les règles les plus anciennes du contrepoint improvisé ou *chant sur le livre*.

ÉLIE DE BEAUMONT (Jean-Baptiste-Jacques), né à Carentan en 1732, mort à Paris en 1786. Avocat au parlement de Paris, membre de l'académie de Caen, sa réputation date du mémoire qu'il écrivit en défense de la famille Calas, et qui contribua à faire reconnaître son innocence en 1765. Il a écrit un ouvrage intitulé : *Jurisprudence des rentes*. Dupin jeune a publié un *Choix de plaidoyers et mémoires d'Elie de Beaumont* (1821). — Sa femme, Anne-Louise **Morin-Dumesnil**, née à Caen en 1729, morte à Paris en 1783, est l'auteur d'un livre à succès : *Lettres du marquis de Roselle* (1764). On lui attribue une part dans les œuvres de son mari.

ÉLIE DE BEAUMONT. Biogr. V. BEAUMONT.

ÉLIE DE LA POTERIE (Jean-Antoine), médecin français, frère de l'avocat Elie de Beaumont, né à Carentan en 1733, mort à Brest en 1794. Il fut docteur-régent de la Faculté et premier médecin de la marine à Brest.

ÉLIE (Jacob-Job), général français, né à Wissembourg en 1746, mort à Varennes-en-Argonne en 1825. Sous-lieutenant après vingt-deux ans de service, et de passage à Paris le 14 juillet 1789, le hasard le fit entrer le premier à la Bastille où il reçut des mains du gouverneur de Launay la capitulation qu'il porta à l'Hôtel de Ville. Surnommé le « Vainqueur de la Bastille », « le brave Elie », et, on ne sait trop pourquoi, le « brave sergent Elie », il devint général de division pendant les guerres de la République, et fut mis en réforme en 1797.

Élie de Saint-Gilles, chanson de geste du XIIIe siècle, remaniement d'une chanson plus ancienne, par le même trouvère qui avait déjà remanié *Aiol* (v. ce mot) ; il a relié ces deux chansons en faisant d'Elie le père d'Aiol, et les a rattachées artificiellement au cycle de Guillaume d'Orange.

ÉLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Linguist. Syn. de ÉLÉEN, ENNE, et ÉLIQUE.

— *Droit élien*, Corps de droit romain formé par Sextus Ælius au IIe siècle av. J.-C., et comprenant le texte des Douze Tables et un recueil de différentes lois, avec des commentaires.

ÉLIEN le Tacticien, écrivain militaire grec, du début du IIe siècle de notre ère, auteur d'un *Traité de la tactique*, qui est écrit avec soin.

ÉLIEN le Sophiste (Claudius), compilateur grec, né à Préneste, près de Rome, vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne. Grand prêtre dans sa ville natale, parlant le grec comme un Attique, il étudia l'éloquence, et il subit l'influence d'Hérode Atticus. Nous possédons encore son *Histoire des animaux*, en dix-sept livres, et ses *Histoires variées*, en quatorze livres, recueil d'anecdotes, d'exemples ou de paroles mémorables. On lui attribue encore vingt *Lettres rustiques*, que des paysans sont censés échanger entre eux.

ÉLIER [*li-é*] v. tr. (du préfixe privat. *é* et de *lie*. — Se conjugue comme *prier*.) Soutirer (en parlant du vin), tirer du tonneau en laissant la lie : ÉLIER *des vins*.

ELIÉZER [*zèr'*], serviteur d'Abraham qui le chargea d'aller en Mésopotamie choisir une épouse pour son fils Isaac. D'après la *Genèse*, Eliézer, parvenu près d'une fontaine voisine de la ville de Nachor, pria le Seigneur que la première jeune fille qui se présenterait et lui donnerait à boire fût la femme d'Isaac. Ce fut Rébecca qui apparut, et il demanda sa main à son père Bathuel.

— Iconogr. La rencontre d'Eliézer et de Rébecca à la fontaine a été représentée par Poussin (Louvre), Claude Lorrain, Antoine Coypel (Louvre), P. Véronèse (Madrid), Decamps, Horace Vernet, Gros. (V. planche *Beaux-Arts XLIX*.)

ÉLIFAN n. m. Archéol. V. OLIFANT.

ÉLIGIBILITÉ [*ji*] n. f. (de *éligible*). Aptitude légale à être élu : *Contester l'*ÉLIGIBILITÉ *d'un candidat.* || *Cens d'éligibilité*, Impôt déterminé que, sous un régime censitaire, doit payer un citoyen pour être éligible.

— ANTON. **Inéligibilité.**

ÉLIGIBLE [*jibl'*] adj. (du lat. *eligere*, élire). Qui est dans les conditions légales pour pouvoir être élu : *Un failli n'est ni électeur ni* ÉLIGIBLE.

— Substantiv. : *Les* ÉLIGIBLES *sont nécessairement électeurs.*

— ANTON. **Inéligible.**

ÉLIGNITE [*gn* mll.] n. f. Bot. Sorte d'exostose, d'excroissance ligneuse.

ÉLIM, nom donné par les Israélites à leur deuxième station dans le désert, lors de leur fuite d'Egypte. Ils y trouvèrent douze sources d'eau vive, et soixante-dix palmiers.

ÉLIMER [*mé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *limer*). User, amincir par l'usage (en parlant d'une étoffe) : ÉLIMER *ses habits.*

— *Fig.* Affaiblir : *L'intérêt* ÉLIME *les opinions.*

— ***S'élimer***, v. pr. Au sens passif, Etre, devenir élimé.

ÉLIMER [*mé*] v. tr. (du lat. *elimare*, limer ; de *lima*, lime). Fauconn. Affaiblir par des purgations, et rendre incapable de voler, au sortir de la mue : ÉLIMER *un faucon.*

ÉLIMINABLE adj. Que l'on peut éliminer.

ÉLIMINATEUR, TRICE adj. Qui élimine, sert à éliminer : *Méthode* ÉLIMINATRICE.

ÉLIMINATION [*si-on*] n. f. (de *éliminer*). Action d'éliminer : *L'*ÉLIMINATION *des erreurs est lente. L'*ÉLIMINATION *d'un candidat.*

— Algèbre. V. la partie *encycl.*

— Physiol. Rejet hors de l'organisme, des matériaux usés devenus inutiles ou nuisibles.

— Méd. En médecine, on désigne parfois sous le nom de *élimination* la séparation d'un produit morbide, des tissus qui l'entourent : ÉLIMINATION *d'une escarre.*

— ENCYCL. Algèbr. *Méthode de Sylvester.* Supposons deux équations en x : $f(x) = 0$ de degré m, $\varphi(x) = 0$ de degré p. Multiplions les termes de $f(x)$ par $x^{p-1}, x^{p-2}, \ldots, x, 1$, et les termes de $\varphi(x) = 0$ par $x^{m-1}, x^{m-2}, \ldots, x, 1$, c'est-à-dire formons le système d'équations :

$$x^{p-1} f(x) = 0,\ x^{p-2} f(x) = 0,\ \ldots\ xf(x) = 0,\ f(x) = 0 ;$$
$$x^{m-1} \varphi(x) = 0,\ x^{m-2} \varphi(x) = 0,\ \ldots\ x\varphi(x) = 0,\ \varphi(x) = 0.$$

En considérant ces $m+p$ équations comme des équations linéaires et homogènes par rapport aux $m+p$ inconnues $x^{m+p-1}, x^{m+p-2}, x, 1$, comme ce système doit être vérifié pour des valeurs non toutes nulles des inconnues, le déterminant des coefficients des inconnues doit être nul ; en particulier, si l'on considère le système :

$$\begin{cases} ax^2 + bx + c = 0, \\ a'x^2 + b'x + c' = 0. \end{cases}$$

on trouve que le résultat de l'élimination de x entre ces deux équations est :

$$\Delta = \begin{vmatrix} a & b & c & 0 \\ 0 & a & b & c \\ a' & b' & c' & 0 \\ 0 & a' & b' & c' \end{vmatrix} = 0$$

qui, développé, donne :

$$(ac' - ca')^2 - (ab' - ba')\,(bc - cb') = 0$$

Elimination par les fonctions symétriques. — Soient les deux équations du second degré déjà considérées :

$$f(x) = 0 = ax^2 + bx + c,$$
$$\varphi(x) = 0 = a'x^2 + b'x + c'.$$

$\alpha\beta$ étant les racines de la première, $\alpha'\beta'$ les racines de la seconde, il est évident que la condition nécessaire et suffisante pour que ces deux équations aient une racine commune et que :

$$f(\alpha')\, f(\beta') = 0 \quad \text{ou} \quad \varphi(\alpha)\varphi(\beta) = 0.$$

Or, chacun de ces produits est une fonction symétrique des racines de l'une des équations, que l'on sait toujours calculer rationnellement en fonction des coefficients, en tenant compte des relations qui existent entre les racines et les coefficients d'une équation. La même méthode s'applique à deux équations de degrés quelconques.

Le résultat de l'élimination entre une équation $f(x) = 0$ et sa dérivée $f'(x) = 0$ s'appelle le *discriminant* de l'équation $f(x)$; égalé à zéro, il exprime que l'équation $f(x) = 0$ a au moins une racine double.

ÉLIMINATOIRE adj. Qui élimine : *Epreuves* ÉLIMINATOIRES.

— Physiol. *Travail éliminatoire*, Travail par lequel des substances usées, des productions morbides ou des corps étrangers sont rejetés hors de l'organisme.

— ENCYCL. Le *travail éliminatoire* est le propre de certaines fonctions comme la défécation, la miction, la suppuration, etc. Il s'agit là, d'ailleurs, d'opérations très différentes, le travail éliminatoire qui rejette au dehors les déchets de digestion, par exemple, n'étant pas du tout le même que celui grâce auquel sont expulsés une écharde, un séquestre, ou le pus septique d'un abcès.

ÉLIMINER [*né*] v. tr. (du lat. *eliminare*, mettre à la porte ; de *limen*, seuil). Ecarter : ÉLIMINER *un nom, un candidat.*

— Algèbr. Faire l'élimination : ÉLIMINER *une inconnue.*

— Méd. Faire sortir de l'organisme : ÉLIMINER *des matières toxiques.*

— ***S'éliminer***, v. pr. Au sens passif, Etre éliminé, supprimé.

— ANTON. **Introduire, réintégrer.**

— ENCYCL. Math. *Eliminer* l'inconnue entre deux équations à une inconnue c'est former la condition nécessaire et suffisante pour que les deux équations aient une racine commune. || Eliminer une inconnue dans un système de n équations à n inconnues, c'est former un second système de n équations équivalent au premier, mais dans lequel $n-1$ des équations ne renferment plus l'inconnue éliminée.

ÉLINCOURT, comm. du Nord, arrond. et à 20 kil. de Cambrai ; 1.055 hab. Ruines du château des comtes de Saint-Pol.

ÉLINDE n. f. Grande pièce de bois ou de fer servant dans un excavateur ou une drague à maintenir tendue la chaîne à godets de l'appareil. (Composée de deux jumelles réunies entre elles par des échelons, elle porte à ses extrémités des tambours autour desquels tourne la chaîne.)

ELING, ville et port de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hamps), sur la baie de Southampton ; 5.400 hab. Chantiers de constructions navales.

ÉLINGAGE n. m. Mar. Action d'élinguer. || Dispositif employé pour cette opération.

ÉLINGUE [*lingh'*] n. f. (angl. *sling*). Sorte de fronde sans bourse. (Vx.)

— Mar. Cordage ou chaîne terminée par une boucle ou un crochet, servant à entourer et à élever des fardeaux à l'aide de palans ou de grues. || *Elingue de barrique* ou *Patte à futailles*, Filin portant en son milieu une cosse, et aux deux extrémités des griffes qui s'appliquent sous le bord des futailles.

— Techn. Cordage employé pour le commettage des cordes.

— N. f. pl. Artill. Anneaux métalliques dont on se sert en les engageant sous les tourillons, pour soulever un canon qui n'a pas d'anses.

ÉLINGUÉ [*ghé*], **E** adj. (du préfixe *é*, et du lat. *lingua*, langue). Privé de langue ou de trompe.

ÉLINGUER [*ghé*] v. tr. Mar. Entourer un objet au moyen d'une élingue ou d'un cordage disposé pour en tenir lieu, pour le hisser avec un palan.

Barrique élinguée.

Baille élinguée.

ÉLINVAR n. m. (de *élastique* et *invar*). Alliage acier-nikel à coefficient thermo-élastique nul pour une température variant entre — 50° et + 100°.

ELIO (Francisco-Javier), né en Navarre en 1767, mort à Valence en 1822. Général espagnol, qui combattit contre Suchet et le rejeta hors du royaume de Valence. Après la restauration de Ferdinand VII il persécuta les libéraux. En 1822 une commission militaire le condamna à mort et le fit exécuter.

ELIO Y EZPELETA (Joaquin), général carliste espagnol, né en Navarre en 1803, mort à Pau en 1876. Il se battit à la tête des Navarrais pendant la première guerre carliste (1833-1840), se retira en France avec le prétendant, reprit les armes en 1872 et 1873, mais, vaincu par l'âge, dut les déposer avant la fin de la guerre.

ÉLIOMYS [*miss*] n. m. Mamm. Nom scientifique des *lérots*.

ÉLIONURE n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, de la tribu des andropogonées, comprenant une quinzaine d'espèces tropicales des deux mondes.

ELIOT, famille anglaise, dont les membres les plus marquants sont : Sir John **Eliot**, né à Port-Eliot en 1592, mort à Londres en 1632, député au Parlement sous Charles Ier, emprisonné pour avoir refusé de payer l'impôt, et mort à la Tour de Londres ; — Lord Edouard **Eliot**, membre du Parlement pour Cornwall, né et mort à

Port-Eliot (1727-1804), créé en 1784 comte de Saint-Germain. — Le petit-fils de ce dernier, Edouard Granville, lord **Eliot,** né et mort à Port-Eliot (1798-1877), fut, en 1824, élu député de Cornouailles, devint lord de l'Echiquier sous le ministère Wellington (1828-1830), puis sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Lord-secrétaire d'Irlande sous Peel (1841), il entra à la Chambre des lords à la mort de son père (1845) et devint lord-lieutenant d'Irlande (1852-1855).

Eliot (John), missionnaire anglais chez les Peaux-Rouges, né à Nazing (Essex) ou à Widford (Hertfordshire) en 1604, mort à Roxbury (Nouvelle-Angleterre) en 1690. Etabli, en 1631, pasteur à Roxbury, il s'intéressa aux Indiens Massachusetts et Mohicans, apprit leur langue, et entreprit en 1646 de les évangéliser. En 1674, il avait groupé en quatorze villages 3.600 Indiens christianisés. En 1675, l'hostilité entre les Blancs et les indigènes détruisit l'œuvre d'Eliot. Il a écrit une grammaire indienne (*Indian primer;* Cambridge, 1658), des ouvrages religieux pour les Indiens : *the Holy Bible translated in the Indian Language* (Cambridge, 1663); *Harmony of the Gospels* (Boston, 1768), etc., *the Christian Commonwealth* (Londres, 1659).

Eliot (George) [de son vrai nom *Mary Ann* Evans], romancière anglaise, née près de Nuneaton (comté de Warwick) en 1819, morte à Londres en 1880. Elle se donna une forte culture philosophique, et embrassa les théories positivistes d'Aug. Comte et de H. Spencer. Elle débuta dans la littérature par des traductions : *la Vie de Jésus* de Strauss, en 1846, et l'*Ethique* de Spinoza, en 1855. Sous-directrice, en 1852, de la *Westminster Review,* elle publia de nombreux essais critiques sur la littérature et la philosophie françaises et allemandes. En 1854, elle partagea la vie du journaliste George Lewes, qui la poussa à écrire des ouvrages d'imagination. *Les Aventures du révérend Amos Barton,* le premier conte de George Eliot, date de 1856. Le succès de cette nouvelle lui en fit écrire deux autres, réunies à la précédente, sous le titre de *Scènes de la vie du clergé* (1857). En 1859, elle publia le beau roman *Adam Bede,* qui consacra définitivement sa réputation. Puis vinrent une œuvre en partie autobiographique : *le Moulin sur la Floss* (1860); *Silas Marner* (1861); *Romola,* roman historique du temps de Savonarole (1863); un drame en vers : *la Bohémienne espagnole; Félix Holt* (1868); *Middlemarch* (1872), puissante étude psychologique; *Daniel Deronda* (1878), et *Theophrastus Such,* en 1879. La mort de Lewes, survenue en 1878, attrista sa vie; mais elle épousa, en 1880, J. W. Cross, et mourut la même année.

George Eliot. — Cl. The London Stereoscopic Company.

George Eliot est au premier rang parmi les romanciers anglais du XIXe siècle. Son influence, qui a été très grande en France, a beaucoup contribué à orienter le roman vers le naturalisme. Elle a excellé dans la peinture minutieuse de la vie provinciale anglaise au milieu du XIXe siècle. Sa vision du monde est plutôt sombre et pessimiste, mais égayée pourtant par un sentiment très vif de l'humour dans l'observation de la sottise ou de la malice humaines. Ses tableaux de la vie rurale ont un charme particulier.

Eliot (Charles William), chimiste et éducateur américain, né à Boston (Massachusetts) en 1834, mort à Northeast Harbor (Maine) en 1926. Il termina ses études à Harvard University, où il enseigna les mathématiques et la chimie de 1858 à 1863. Il occupa la chaire de chimie analytique à l'Institut de technologie de Massachusetts de 1865 à 1869, année où il fut nommé président de la Harvard University. Il présida aussi la *National Educational Association* de 1902 à 1903. De 1863 à 1865, Eliot voyagea en Europe, et, en 1867, il fit un assez long séjour en France. Il fut membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. En Amérique, il appartint à l'Académie des arts et des sciences et à la Philosophical Society. On a de lui *Five american contributions to civilisation,* et *Educational Reform* (1898).

Eliot (Maurice), peintre français, né à Paris en 1864. Elève de Cabanel et de Bin, il obtint un second prix de Rome en 1888. Il est l'auteur de toiles peintes dans des tonalités impressionnistes : *Heures du crépuscule* (musée de Nîmes), *Chanson de l'eau* (Auxerre), *Paysanne,* pastel (Reims), *le Sommeil.*

Eliot (Thomas Stearns), poète et essayiste anglais d'origine américaine, né à Saint-Louis en 1888; auteur de *Meurtre dans la cathédrale.* V. *Supplément.*

Elipand, archevêque de Tolède et hérésiarque espagnol, né en 717, mort vers l'an 808. Comme Félix, évêque d'Urgel, il enseigna que Jésus-Christ, en tant qu'homme, était fils de Dieu non par nature, mais par adoption. Elipand protesta contre la condamnation de l'adoptionisme au concile de Ratisbonne, en 792, et demanda à Charlemagne la restauration de Félix. Lui-même et sa doctrine furent condamnés au concile de Francfort (794).

élique [*lik'*] adj. Linguist. V. éléen, enne.

élire v. tr. (lat. *eligere.* — Se conjugue comme *lire.*) Choisir : Elire *un arbitre.* || Désigner, indiquer : Elire *le lieu de sa sépulture.* || Nommer à une fonction par voie de suffrages : Elire *un député, un président.*

— Dr. *Elire domicile,* Désigner un lieu où l'on recevra les significations et assignations relatives à un acte déterminé : Elire domicile *chez son notaire.* || Dans le langage ordinaire, Choisir sa demeure habituelle.

— Théol. Prédestiner au salut : *Ceux que Dieu* élit.

— ***Élu, e,*** part. pass. du verbe *Elire.* Choisi entre plusieurs : *Les fidèles* élus *par la volonté divine.* || Nommé par l'élection : *Candidat, président* élu.

— Admin. publ. *Corps élus,* Corps politiques ou administratifs dont les membres sont soumis à l'élection.

— Dr. *Domicile élu,* Domicile désigné par quelqu'un pour recevoir les significations et les assignations relatives à un acte déterminé.

— Hist. eccl6s. *Evêque élu,* Evêque nommé par le pape, mais non encore sacré.

— Substantiv. : *Le nouvel* élu. *Les* élus *du peuple.*

— Dans le langage théologique, Chrétien, et, plus souvent, Personne prédestinée par la volonté de Dieu à la béatitude éternelle. || Dans le langage ordinaire, Personne qui réussit, qui obtient un certain résultat : *Beaucoup d'appelés et peu d'*élus *est une loi de la cité aussi bien que du ciel.* (H. de Balzac.) || Personne prédestinée à quelque chose : *Les* élus *de la gloire, de la fortune.*

— *Fig.* Personne affectionnée particulièrement : *L'*élu, *l'*élue *de son cœur.*

— Franc-maçonn. Franc-maçon d'un certain grade : *Le rit français ne compte qu'un* élu *secret.* || *Sublimes élus de la vérité,* Autre rit maçonnique.

— Hist. Autrefois, officier d'une élection, chargé de la gestion et du contentieux de la taille et des aides.

— Hist. relig. Nom que l'on donnait autrefois aux catéchumènes désignés pour recevoir le baptême. || Titre que les manichéens donnaient à ceux de leurs adeptes qui connaissaient tous les secrets de la secte.

— Allus. hist. **Beaucoup d'appelés et peu d'élus,** Tous visent au succès, à la richesse, et peu les obtiennent.

— Syn. **Élire, adopter, choisir, opter, préférer, trier.** V. adopter.

Élis. Géogr. anc. Ville de Grèce, capitale de l'Elide, sur le Pénée. Patrie des philosophes Pyrrhon et Phédon, ce dernier fondateur de l'école dite d'Elis transférée par Ménédème à Erétrie. Aujourd. *Kaloscopi* (Belle vue).

Élis (école d'). L'école d'Elis, fondée par Phédon d'Elis, fut transportée à Erétrie par Ménédème. C'est donc une seule et même école que l'on désigne sous les noms d'école d'Elis et d'école d'Erétrie. Phédon et Ménédème sont les seuls philosophes de cette école — qui disparut peut-être avec eux — sur lesquels on ait quelques renseignements. L'école d'Elis nie, comme les Cyniques niaient, la réalité des qualités sensibles en dehors des individus; elle n'admet que les jugements identiques; d'autre part, elle affirme que le souverain bien est un, et que c'est la sagesse. L'école d'Elis forme en quelque sorte la transition entre l'école d'Elée et le pyrrhonisme.

Élis.

Élis [*liss*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des scoliidés, comprenant de nombreuses espèces réparties sur tout le globe.

— Encycl. Les *élis* ont l'aspect et les mœurs des scolies; elles atteignent souvent une très grande taille. La larve de l'une des espèces françaises, *l'elis sexmaculata,* est parasite des hannetons du genre *anoxia.*

Elisa. Littér. anc. V. Elissa.

Élisabeth (sainte), femme du prêtre Zacharie, mère de saint Jean-Baptiste. On ne sait guère sur elle que ce qu'en dit l'évangéliste saint Luc. Femme d'une haute vertu, elle était demeurée stérile, déshonneur pour une juive. Un ange annonça à son mari qu'elle concevrait un fils, dont Dieu ferait le précurseur du Messie. Parente à un degré qu'on ignore de la Vierge Marie, elle fut visitée par elle dans sa grossesse, et elle reconnut et proclama en elle la mère du Messie. Une tradition orientale la fait mourir dans le désert, où elle se serait retirée après avoir sauvé son fils du massacre ordonné par Hérode. Ce n'est qu'au XVIe siècle qu'elle a été inscrite au martyrologe romain. — Sa fête, fixée en Occident au 5 novembre, l'est ailleurs le 8 septembre et le 10 février.

Élisabeth de Schœnau (sainte), née vers 1129, morte en 1165. Entrée à douze ans au monastère des bénédictines de Schœnau, elle en devint abbesse en 1157. Son frère Egbert, abbé de Schœnau, publia les visions qu'elle avait eues (consignées notamment dans la *Patrologie latine* de Migne). — Fête le 18 juin.

Élisabeth de Hongrie (sainte), fille du roi André II et de Gertrude de Méran, née en 1207, morte en 1231. Elle épousa le landgrave de Thuringe et consacra toute sa vie à des œuvres de charité. Une basilique fut élevée en son honneur à Marbourg où elle s'était retirée. Le pape Grégoire IX la canonisa en 1235. — Fête le 19 novembre.

— Iconogr. Sainte Elisabeth est enterrée dans l'église de Marbourg; son tombeau est orné d'une statue qui la représente couchée. Hans Holbein le père a représenté *Sainte Elisabeth soignant les infirmes,* dans un tableau qui est au musée de Munich. Un tableau de Murillo, *Sainte Elisabeth soignant les teigneux,* appartient à l'Académie des beaux-arts de Madrid. D'après une tradition, les aumônes que sainte Elisabeth portait dans son tablier se changèrent en roses un jour que son époux la surprit dans l'exercice de ses charités. Ce gracieux miracle a été représenté par F. Overbeck (1838) et par Edouard Dubufe (1840). (V. planche *Beaux-Arts L.*)

Élisabeth ou **Isabelle** (sainte), d'Aragon, reine de Portugal, née en 1271, morte en 1336. Elle était fille de Pierre III, roi d'Aragon, et de Constance de Sicile. A l'âge de douze ans, elle épousa Denis Ier, roi de Portugal. Au milieu du faste de la cour, Elisabeth menait une vie humble et mortifiée. Calomniée, même exilée par ordre du roi, qui l'accusait de favoriser la révolte de son fils Alphonse, elle fut cependant reconnue innocente et rentra en grâce auprès de son époux. Devenue veuve, elle prit l'habit du tiers ordre de Saint-François, et mourut à Coïmbre, dans un monastère de clarisses, qu'elle avait fondé. Béatifiée en 1516 par Léon X, canonisée par Urbain VIII en 1625. — Fête le 8 juillet.

Élisabeth (ordre royal de sainte-), ancien ordre portugais créé en 1801, par le prince régent et qui était accordé à vingt-six dames s'engageant à visiter une fois par semaine l'hospice des Orphelins. Le bijou était une médaille d'or suspendue à un ruban à quatre bandes verticales alternativement roses et blanches.

REINES DE FRANCE

Élisabeth ou **Isabelle de Flandre et Hainaut,** reine de France, mère de Louis VIII, née à Lille en 1170, morte en 1190. Elle était fille du comte de Hainaut Baudouin V (Baudouin VIII de Flandre) et de Marguerite Ire d'Alsace, comtesse de Flandre. Son mariage, en 1180, avec Philippe Auguste, roi de France, fut, dit Jacques Meyer, le père de l'histoire nationale en Flandre, « l'origine de la discorde et de l'hostilité entre Français et Flamands, la matière de beaucoup de collisions et de guerres ». La jeune reine reçut en dot les territoires qui ont formé, dans la suite, le comté d'Artois.

Élisabeth ou **Isabelle d'Aragon,** reine de France, née en 1247, morte à Cosenza (Calabre) en 1271. Fille de Jacques Ier, roi d'Aragon, elle épousa en 1262 Philippe III, dit le Hardi. Elle accompagna son mari à la croisade de Tunis, où mourut Saint Louis. Elle mourut elle-même à la suite d'un accident de cheval, à Cosenza, en donnant le jour à un enfant qui ne lui survécut que quelques heures. Elle était la mère de Philippe le Bel.

Élisabeth d'Autriche, reine de France, fille puînée de l'empereur Maximilien II, née et morte à Vienne (1554-1592). Mariée, en 1570, à Charles IX, roi de France, elle n'eut aucune influence à la cour. Elle ne conquit même pas l'amour de son mari, tout entier à sa passion pour Marie Touchet, que la reine mère encourageait de crainte que sa belle-fille ne réclamât une part de l'influence politique qu'elle prétendait se réserver. Elle ne l'en aimait pas moins ardemment. Aussi bien Charles IX lui portait-il une grande estime, et reconnaissait ses vertus. Devenue veuve (1574), Elisabeth se retira en Autriche (1575). Elle avait eu de Charles IX une fille, Marie-Elisabeth, née en 1573, qui mourut en 1578.

REINES D'ANGLETERRE

Élisabeth ou **Isabelle d'Angoulême,** reine d'Angleterre, comtesse de la Marche, morte en 1245. Fille d'Aimar V, comte d'Angoulême, fiancée à Hugue X de Lusignan, comte de la Marche. Jean sans Terre, roi d'Angleterre, en devint subitement amoureux, l'enleva (1200), répudia sa femme légitime, Havoise de Glocester, et l'épousa. Elisabeth, devenue veuve en 1216, revint aussitôt à Hugue X, qui eut la faiblesse de la reprendre. Bientôt, elle le mit en guerre avec la France. Le roi Henri III et Richard, duc de Cornouailles, les deux fils qu'elle avait eus de Jean sans Terre, furent défaits à Taillebourg (1242). Elisabeth et Hugue obtinrent leur pardon. Elisabeth mourut à l'abbaye de Fontevrault.

Élisabeth Woodville, reine d'Angleterre, née en 1437, morte en 1492. Elle était fille d'un simple gentilhomme. Son premier mari, John Grey, fut tué à la seconde bataille de Saint-Albans, dans les rangs de la *Rose rouge,* parti de la maison de Lancastre. Très belle, la jeune veuve inspira une violente passion au roi Edouard IV, qui l'épousa secrètement en 1464. Elle usa de son influence pour combler de faveurs toute sa famille. Cette faiblesse du monarque indisposa contre lui le comte de Warwick, le « faiseur de rois », qui se jeta dans le camp lancastrien et détrôna Edouard IV (1470). Réfugiée à l'abbaye de Westminster, Elisabeth y accoucha de son premier fils, Edouard. Redevenue veuve en 1483, elle fit proclamer le jeune prince roi d'Angleterre sous le nom d'Edouard V, mais le duc de Glocester, frère d'Edouard IV, le lui arracha ainsi qu'un autre fils, Richard, duc d'York, et fit jeter les deux enfants à la Tour de Londres où ils furent étouffés. Elisabeth fut rétablie dans tous ses avantages de reine douairière par son gendre, le comte de Richmond, devenu le roi Henri VII. Finalement, impliquée dans les intrigues de l'imposteur Lambert Simnel, elle fut enfermée, en 1487, à l'abbaye de Bermondsey, où elle finit ses jours.

Élisabeth d'Angleterre, reine d'Angleterre, née à Westminster en 1465, morte dans la Tour de Londres, de suites de couches, en 1503. Fille aînée d'Edouard IV, elle fut fiancée (1475) au Dauphin, mais c'est Henri VII qui l'épousa pour mettre fin à l'hostilité traditionnelle des maisons d'York et de Lancastre (1486). On a prétendu qu'elle avait souffert, comme reine, de mauvais traitements de sa belle-mère, Marguerite Beaufort. Il y a beaucoup d'exagération dans ces récits.

Élisabeth Ire, reine d'Angleterre, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, née à Greenwich en 1533, morte à Londres en 1603. Enveloppée dans la disgrâce de sa mère (1536), déclarée illégitime, reléguée près de sa sœur consanguine, Marie Tudor, qui la haïssait, tenue à l'écart et sous une surveillance à peine déguisée par Edouard VI et Marie, enfermée en 1554, à la Tour, sous ombre de conspiration, forcée d'abjurer le protestantisme, menacée de se voir de nouveau privée de ses droits de succession au trône, reconnue en 1554, elle succéda cependant à Marie Tudor en 1558. Avec les conseils de William Cecil lord Burleigh, qui fut son principal ministre, elle introduisit définitivement l'anglicanisme en Angleterre, imposant la suprématie royale sur l'Eglise, les trente-neuf articles, le *Prayer book.* Elle prit les mesures les plus dures dès 1563 contre les dissidents, et l'odieux traitement qu'elle fit subir à sa rivale, la malheureuse reine d'Ecosse Marie Stuart, est une tache sur sa mémoire. Elle ne se maria jamais; aucun des projets d'union dont elle fut l'objet n'aboutirent; elle n'en mena pas moins une vie fort irrégulière, et ne mérite pas le nom de « reine vierge » qu'elle se décerna. (Robert Dudley, qu'elle fit comte de Leicester, jouit longtemps de sa faveur.) L'aide qu'elle donna aux huguenots de France et aux Provinces-Unies révoltées contre Philippe II, la destruction en 1588 de l'*Invincible Armada,* les expéditions heureuses de Drake jetèrent quelque éclat sur sa politique extérieure. La chute d'Anvers, le déclin de la Hanse favorisèrent l'extension du commerce, de l'industrie et de la marine des Anglais. Elisabeth remit l'ordre dans les finances. Très instruite elle-même, elle protégea les lettres et les arts. Le mouvement

Élisabeth.

intellectuel et littéraire de la nation prit son plus grand essor sous son règne : il suffit de rappeler les noms de Spencer et de Shakespeare. Avec elle finit la branche des Tudors. Elle avait désigné, pour lui succéder, Jacques VI d'Écosse, fils de Marie Stuart. V. JACQUES Ier.

Élisabeth (LA MORT D'), tableau de P. Delaroche (1828) [Louvre]. L'artiste a choisi le moment où le secrétaire d'Etat Cecil, à genoux auprès de la mourante, lui demande ses intentions sur le choix de son successeur. Ce tableau est un de ceux qui passèrent pour fixer en France la peinture d'histoire dans ce style « juste-milieu » que représente le nom de Delaroche. Le savant travail du pinceau et les calculs de cette composition habile donnent à *la Mort d'Elisabeth* un intérêt d'ordre historique et rétrospectif. (V. planche *Beaux-Arts L.*)

Élisabeth (STYLE). Elisabeth protégea les arts, et porta le développement du luxe à un très haut degré ; un style porte son nom, et ce style prévaut à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe. Il est caractérisé par l'influence flamande venue alourdir le style de la Renaissance et comme l'attrister ; c'est une sorte de Louis XIII anglais, à pilastres très larges, balustres à renflements pansus. Dans le répertoire ornemental dominent les figures grotesques, gauches, grimaçantes, mal proportionnées.

REINES DE HONGRIE

ÉLISABETH d'Anjou, fille de Charles Ier, roi de Sicile, femme de Ladislas IV, dit *le Couman*, roi de Hongrie (1272-1290). Son mari, dur et débauché, la fit enfermer dans l'île Sainte-Marguerite (1286) ; elle ne fut relâchée que grâce à l'intervention du pape Honorius IV, et revint en 1300 à Naples.

ÉLISABETH DE POLOGNE, née en 1306, morte au château de Bude en 1380. Fille de Ladislas III le Bref (*Lokielek*), roi de Pologne, elle épousa en 1320 Charles Ier Robert d'Anjou, roi de Hongrie. Après la mort de ce dernier, elle devint régente pendant la minorité de son fils Louis le Grand, A partir de 1370, elle gouverna en Pologne pour le compte de son fils. Impopulaire à cause des faveurs qu'elle accordait aux Hongrois, elle dut quitter la Pologne et retourner en Hongrie (1376).

ÉLISABETH DE BOSNIE, femme de Louis le Grand, roi de Hongrie, de la maison d'Anjou. Fille d'Etienne, ban de Bosnie, elle épousa le roi en 1363, et devint régente (1382) pendant la minorité de sa fille, Marie. Elle fit assassiner le roi Charles II et alla avec sa fille en Croatie pour apaiser le soulèvement. Là, elle fut prise par le ban Jean Horvath, qui emprisonna les reines à Novigrad. Elisabeth fut étouffée dans sa prison (1387).

ÉLISABETH, femme d'Albert V, duc d'Autriche, puis roi de Bohême et de Hongrie et enfin empereur, qu'elle épousa en 1421, fille de Sigismond également empereur, et de sa seconde femme Barbe Czillei, née vers 1409, morte à Raab en 1442. Veuve en 1439, elle mit au monde, après la mort du roi, Ladislas VI le Posthume, qui devint roi de Hongrie après Ladislas V et la régence de Jean Hunyad, en 1452.

REINES D'ESPAGNE

ÉLISABETH DE FRANCE, reine d'Espagne, fille d'Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, née à Fontainebleau en 1545, morte à Madrid en 1568. Elle avait été d'abord fiancée au prince don Carlos, fils de Philippe II. Elle épousa ce dernier le 22 juin 1559. Sans action sur le gouvernement, elle a laissé la réputation d'une princesse douce et sage. Elle fut la mère de l'infante Isabelle-Claire qui faillit devenir reine de France pendant la Ligue. Elle avait assisté en 1565 à la célèbre entrevue de Bayonne.

ÉLISABETH DE FRANCE, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, née à Fontainebleau en 1602, morte à Madrid en 1644. Elle épousa Philippe IV d'Espagne et fut la mère de l'infant Baltazar Carlos, et de l'infante Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Elle contribua à la chute du comte-duc d'Olivares.

ÉLISABETH FARNÈSE, reine d'Espagne, née à Parme en 1692, morte à Madrid en 1766. Elle était fille d'Edouard II, duc de Parme, et épousa en 1714 Philippe V, roi d'Espagne. Sur les conseils d'Albéroni, elle se débarrassa de sa *camarera-mayor*, la princesse des Ursins, pour dominer plus sûrement son mari. Son influence sur Philippe V fut considérable et s'exerça uniquement au profit de la reine et de ses enfants. Elle obligea Philippe, qui avait abdiqué, à remonter sur le trône à la mort de son fils Louis Ier. Elle fit de ses enfants Charles et Philippe un roi de Naples et un duc de Parme. Exilée à la Granja par Ferdinand VI, elle fut rappelée à la cour quand Charles III devint roi d'Espagne.

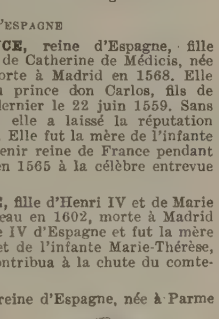

Elisabeth Farnèse.

IMPÉRATRICES GERMANIQUES

ÉLISABETH DE POMÉRANIE, impératrice germanique et reine de Bohême, morte en 1393. Fille de Bogislav V, duc de Poméranie, elle épousa l'empereur Charles IV en 1363 ; l'aîné de ses cinq enfants, Sigismond, fut empereur, roi de Hongrie et de Bohême.

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE PORTUGAL**, impératrice germanique, née à Lisbonne en 1503, morte à Tolède en 1539. Fille aînée d'Emmanuel Ier, roi de Portugal, et de Marie de Castille, elle épousa, en 1525, à Séville, Charles Quint, son cousin. Elle en eut sept enfants.

ÉLISABETH-CHRISTINE DE BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL, impératrice germanique, née à Brunswick en 1691, morte à Vienne en 1750. Elle était fille de Louis-Rodolphe de Brunswick et épousa, en 1708, l'archiduc Charles, après avoir abjuré le protestantisme. Elle fut régente de la Catalogne, lorsque son époux fut appelé à l'Empire (1711), sous le nom de Charles VI. Elle revint en Allemagne en 1713. Elle fut la mère de Marie-Thérèse, et la grand-mère de Marie-Antoinette, reine de France.

Décoration d'Elisabeth-Thérèse.

Élisabeth-Thérèse (DÉCORATION MILITAIRE D'), ancienne décoration autrichienne, appelée encore *Fondation militaire* d'Elisabeth-Thérèse, instituée en 1750 par Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbüttel en faveur de vingt officiers ayant au moins le grade de colonel et trente ans de services. Les statuts furent modifiés en 1771 par Marie-Thérèse. Le bijou est une étoile à huit branches portant au centre sur émail blanc les lettres E, C, T, M couronnées. L'étoile est surmontée d'une couronne impériale ; le ruban est noir plié en triangle.

STYLE ELISABETH : 1. Dressoir ; 2. Table octogonale (1606) ; 3. Table à tirants ; 4. Fauteuil incrusté.

IMPÉRATRICE D'AUTRICHE

ÉLISABETH (Amélie-Eugénie), impératrice d'Autriche, née à Munich en 1837, assassinée à Genève en 1898. Fille de Maximilien-Joseph de Bavière, elle épousa en 1854 l'empereur d'Autriche François-Joseph, à qui elle donna quatre enfants : l'archiduchesse Sophie (1855) qui ne vécut point, l'archiduchesse Gisèle (1856), l'archiduc Rodolphe (1858), et l'archiduchesse Marie-Valérie (1868). Par sa grâce, sa beauté, son esprit, l'impératrice Elisabeth fit de la cour de Vienne, durant les premières années de son mariage, une des plus brillantes de l'Europe. Plus tard, sous l'effet de chagrins intimes et de deuils familiaux, elle s'éloigna de toutes les cérémonies officielles, et finit par passer la plus grande partie de sa vie en voyages à l'étranger. La mort tragique de son beau-frère, l'empereur Maximilien du Mexique, la folie de sa belle-sœur Charlotte, l'assassinat de son fils Rodolphe, la plongèrent dans une profonde tristesse. Une dernière épreuve lui était réservée : la mort effroyable de sa sœur, la duchesse d'Alençon, brûlée vive dans l'incendie du « Bazar de la charité », à Paris (4 mai 1897). Le 10 septembre 1898, à Genève, près de l'embarcadère du quai du Mont-Blanc, elle fut poignardée par un anarchiste italien du nom de Luccheni. Son lecteur, le Grec Constantin Christomanos, écrivit, après la mort tragique de la souveraine, un volume de Souvenirs intitulés *Elisabeth d'Autriche* (1900).

Elisabeth de Bavière. Cl. Jacotin.

Élisabeth (ORDRE D'), ordre autrichien, fondé en 1898 par l'empereur François-Joseph pour honorer la mémoire de l'impératrice Elisabeth, assassinée la même année. L'ordre, placé sous l'invocation de sainte Elisabeth de Hongrie, est destiné à récompenser les services rendus par les dames à la cause religieuse, philanthropique ou humanitaire. Trois classes ;

Ordre d'Elisabeth. (Autriche).

le bijou est une croix stylisée anglée d'un rameau de rosier, il est suspendu à un ruban blanc à bordure rouge cerise.

IMPÉRATRICES DE RUSSIE

ÉLISABETH PETROVNA, impératrice de Russie, fille de Pierre le Grand et de Catherine Ire, née en 1709, morte en 1762. Elle monta sur le trône en 1741, à la suite d'une conjuration tramée par son amant, le chirurgien français Lestocq, contre le jeune empereur Ivan VI. Son règne fut marqué : à l'intérieur, par le développement de l'influence française et la protection accordée aux arts et aux lettres ; à l'extérieur, par trois guerres importantes : la première, contre les Suédois, se termina heureusement par le traité d'Abo (1743), qui laissait à la Russie le sud de la Finlande ; la seconde guerre (guerre de la Succession d'Autriche), dirigée contre la France, se réduisit à une promenade militaire sur le Rhin (1746) ; la troisième, contre la Prusse (guerre de Sept ans), marquée par de grandes victoires, fut interrompue par la mort de la souveraine. Elisabeth supprima les douanes intérieures (1753), ouvrit l'université de Moscou (1755), et créa une académie des beaux-arts (1758).

Elisabeth Petrovna.

ÉLISABETH ALEXIEVNA, impératrice de Russie, née en 1779, morte en 1826. Elle appartenait à la maison de Bade, et se nommait LOUISE-MARIE-AUGUSTA. Elle changea de nom, comme de religion, pour épouser (1793) le grand-duc de Russie Alexandre Pavlovitch, devenu empereur sous le nom d'Alexandre Ier.

PRINCESSES DIVERSES

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE FRANCE**, reine de Navarre, née en 1242, morte aux îles d'Hyères en 1271. Fille de Saint Louis, roi de France, elle épousa à Melun, en 1255, Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre. Elle accompagna avec son mari Saint Louis à la croisade de 1270, et mourut peu après son retour, sans enfant.

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE FRANCE**, duchesse de Milan, fille du roi de France Jean II le Bon, née à Vincennes en 1348, morte en 1372. Son père la maria, en 1360, à Jean Galéas Visconti, comte de Vertus, puis premier duc de Milan, à qui elle apporta en dot le comté de Vertus, en Champagne.

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE PORTUGAL**, reine de Portugal, morte à Evora en 1455. Fille de Pierre Ier, duc de Coïmbre, régent de Portugal, elle épousa, en 1447, son cousin, Alphonse V *l'Africain*. Pierre et Alphonse entrèrent en conflit : Pierre périt sous les murs de Lisbonne ; Isabelle mourut peu après, empoisonnée, dit-on, et laissant deux enfants dont l'un fut le roi Jean II.

ÉLISABETH D'AUTRICHE, reine de Danemark, née à Bruxelles en 1501, morte à Gand en 1526. Sœur de Charles Quint, elle épousa, en 1515, Christian II, et suivit son époux, déposé en 1523, en Angleterre et sur le continent.

ÉLISABETH STUART D'ANGLETERRE, reine de Bohême, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier, née à Falkland-Castle, dans le Fifeshire, en 1596, morte à Londres en 1662. Elle épousa, en 1613, Frédéric V, Electeur palatin, l'un des chefs des princes protestants d'Allemagne. Très énergique et très populaire en Angleterre, elle détermina son mari à accepter la couronne de Bohême, que ces derniers lui offraient, partagea son exil, et, après la bataille de la Montagne-Blanche (1620), et la perte de ses espérances, se réfugia en Hollande, où elle apprit sa déchéance (1623). Elle vécut dès lors à Arnheim, occupée de l'éducation de ses enfants, et vit l'un d'eux, Charles-Louis, recouvrer par la paix de Westphalie une partie du Palatinat. Après la Restauration, elle revint en Angleterre et y mourut.

ÉLISABETH DE BAVIÈRE, princesse palatine, née à Heidelberg en 1618, morte à Herford en 1680, fille de Frédéric V, Electeur palatin et roi de Bohême. Réfugiée après 1627 à La Haye avec sa mère, elle entra en relation avec Descartes ; elle se retira dans le monastère luthérien de Herford, où elle fonda une sorte d'académie philosophique, qui fut la première et la plus célèbre école cartésienne.

ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE, dite **la Princesse Palatine**. V. CHARLOTTE-ÉLISABETH.

ÉLISABETH-CHARLOTTE D'ORLÉANS, dite **Mademoiselle**, duchesse de Lorraine et princesse de Commercy, née à Paris en 1676, morte à Commercy en 1744. Elle était fille de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et de la seconde Madame, fille de l'Electeur palatin. Elle épousa, en 1698, Léopold, duc de Lorraine, à qui elle donna treize enfants, dont l'aîné, François-Etienne, épousa Marie-Thérèse d'Autriche et devint empereur germanique. A la mort de son mari (1729), Elisabeth fut régente. Elle eut le titre de princesse de Commercy quand, en 1736, la Lorraine fut cédée à Stanislas Leczinski.

ÉLISABETH-CHRISTINE DE BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL, reine de Prusse, née à Brunswick en 1715, morte à Schœnhausen, près de Berlin, en 1797. Elle était fille du duc Ferdinand-Albert et fut mariée, en 1733, au prince royal de Prusse, devenu roi en 1740, sous le nom de Frédéric II. Ce dernier, qui l'avait épousée par contrainte et avait vécu avec elle à Neu-Ruppin et à Rheinsberg, la délaissa dès son avènement, et elle se fixa à Schœnhausen, partageant sa vie entre les bonnes œuvres et la composition d'ouvrages de morale et de piété écrits en français.

ÉLISABETH-AUGUSTA-MARIE, Electrice de Bavière, née à Sulzbach en 1721, morte à Weinheim, dans le Palatinat, en 1794. Fille de Joseph-Charles-Emmanuel, comte palatin de Sulzbach, elle épousa, en 1742, son cousin Charles-Théodore, Electeur palatin, et plus tard Electeur de Bavière.

Élisabeth (ORDRE D'), ordre de chevalerie bavarois, fondé en 1766 par Elisabeth-Augusta-Marie, électrice de Bavière, et modifié en 1873. Il est spécialement destiné aux dames nobles. Le ruban est rouge bordé de bleu (pour les dames nobles), ordinairement bleu, bordé de rouge.

Ordre d'Élisabeth.

ÉLISABETH II (la **Fausse**), aventurière qui se faisait passer pour la fille d'Elisabeth de Russie, née en Allemagne vers 1750, morte à Cronstadt en 1775. Elle revendiqua le trône de Russie en invoquant de fausses pièces, qu'elle avait fabriquées. Catherine II, résolue à la faire disparaître, chargea Orlov de cette mission. Orlov, à la tête d'une escadre, vint à Pise, où se trouvait l'aventurière, et la détermina à mettre le pied sur un de ses navires. Aussitôt, elle fut emmenée en Russie et enfermée à la prison de Cronstadt où elle mourut.

ÉLISABETH DE FRANCE (Philippine-Marie-Hélène, **Madame**), née à Versailles en 1764, exécutée à Paris en 1794. Elle était le dernier enfant du dauphin Louis et de Marie-Joséphine de Saxe, et la sœur de Louis XVI. Orpheline à trois ans, elle fut élevée par Mmes de Marsan et de Mackau, sous-gouvernantes des enfants de France. Louis XVI, à son avènement, lui donna le château de Montreuil, mais elle vécut le plus souvent à la cour, dans l'intimité de son frère; elle refusa successivement d'épouser l'infant d'Espagne et le duc d'Aoste, accompagna Louis XVI à Paris, exerça une grande influence sur ses résolutions, le suivit au Temple où, après la mort de Marie-Antoinette, elle s'occupa spécialement de sa nièce; séparée d'elle, enfermée à la Conciergerie, elle comparut le 9 mai 1794, devant le tribunal révolutionnaire, y fut condamnée à mort; elle monta le lendemain sur l'échafaud.

Elisabeth de France.

ÉLISABETH DE SAXE, duchesse de Gênes, princesse italienne, née à Dresde en 1830, morte à Stresa (lac Majeur) en 1912. Fille de Jean Ier, roi de Saxe (de 1854 à 1873), et d'Amélie de Bavière, elle épousa, en 1850, Ferdinand de Savoie, duc de Gênes, qui, en 1848, avait, aux côtés de son père, le roi Charles-Albert, et de son frère aîné Victor-Emmanuel combattu pour l'indépendance italienne, et à qui les Siciliens, révoltés contre les Bourbons, avaient alors offert la couronne, mais qui mourut prématurément, le 10 février 1855, à l'âge de trente-trois ans. Deux enfants étaient nés de ce mariage: en 1851, Marguerite, qui devait épouser, en 1868, son cousin, le futur roi d'Italie Humbert Ier; en 1854, Thomas, duc de Gênes, un des créateurs de la flotte italienne. La princesse Elisabeth avait épousé en 1856 un de ses chambellans, le marquis de Rapallo (mort en novembre 1882). Depuis ce second mariage, elle parut très peu à la cour, résidant surtout dans son château de Stresa, où elle se plaisait à recevoir des artistes, des savants, des lettrés, et où elle eut, notamment, pour hôte, le grand écrivain Fogazzaro.

ÉLISABETH (Pauline-Ottilie-Louise), née princesse DE WIED, reine de Roumanie, née à Neuwied en 1843, morte à Bucarest en 1916. Elle épousa, en 1869, le prince Charles de Hohenzollern, appelé depuis au trône de Roumanie, sous le nom de Charles Ier. Avant d'être reine (1881), elle avait publié, sous le pseudonyme de CARMEN SYLVA, qu'elle a gardé, des traductions en allemand de quelques chansons roumaines; en 1880, elle fit paraître ses *Poésies roumaines*, recueil en partie composé de traductions et en partie de pièces originales; puis: *Mon repos* (*Meine Ruhe*) [1881], sorte de chronique domestique, contenant pour chaque mois de l'année une ballade, pour chaque jour un sonnet ou une sentence. A ce volume succéda *Pensées d'une reine* (1882), œuvre écrite en français, et dans laquelle la reine a épanché au jour le jour ce que son esprit avait de finesse et son cœur de mélancolie. On lui doit encore un volume de *Nouvelles*, en allemand; *Astra* (1890); *Manole*, tragédie (1892); *la Servitude de Pélech* (1894); *le Hêtre rouge* (1899); *Par la loi* (1899); *Paroles murmurées* (1903). Elle fonda, en 1878, l'Ordre d'Elisabeth. Elle a laissé des *Mémoires*.

Elisabeth de Roumanie. Cl. Mandy.

Élisabeth (ORDRE OU CROIX D'), ordre de chevalerie fondé par la reine Élisabeth de Roumanie en 1878, pour récompenser les mérites des dames qui se sont distinguées pendant la campagne de 1877-1878 en soignant les blessés et les malades. Le bijou est une croix en bronze doré de forme byzantine, bordée d'un liséré gris d'acier. Au centre de la croix, un médaillon portant le chiffre de S. M. la reine Elisabeth. Ce bijou est suspendu à un ruban bleu clair, à large liséré d'or.

Ordre d'Elisabeth.

ÉLISABETH ou **ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE D'AUTRICHE**, infante d'Espagne. V. ISABELLE (Claire-Eugénie).

ÉLISABETH DE BELGIQUE, duchesse en Bavière, reine des Belges, née à Possenhofen en 1876. Fille du duc Charles-Théodore de Bavière, elle a épousé en 1900 le prince Albert de Flandre, devenu roi des Belges en 1909, et lui a donné trois enfants. Depuis l'avènement de son mari, elle ne cessa de se signaler par sa charité, comme par son goût pour les choses de l'esprit. Pendant la Grande Guerre, la dignité de son attitude et l'ardeur de son patriotisme redoublèrent sa popularité parmi ses sujets et lui acquirent l'estime de l'Europe. Associée à toutes les épreuves du roi-soldat, elle se retira avec lui de Bruxelles, puis d'Anvers, et passa les quatre années de guerre sur la plage de La Panne, près de Dixmude, à proximité du front. Après la victoire, elle rentra avec l'armée belge d'abord à Bruges, puis à Bruxelles, et consacra ensuite son patriotisme à exercer sa bienveillance envers les anciens combattants et les victimes de la guerre.

Elisabeth de Belgique.

Élisabeth (MÉDAILLE DE LA REINE), décoration belge, instituée par le roi Albert le 15 septembre 1916 pour récompenser les personnes (belges et étrangères) qui se sont dévouées aux œuvres de guerre pendant au moins un an. Le bijou est une médaille de bronze portant l'effigie de la reine; le ruban est gris bleu à bordure amarante.

ÉLISABETH II (Alexandra-Mary), reine d'Angleterre en 1952, fille du roi George VI et de la reine Elisabeth, née le 21 avril 1926 à Londres; elle épousa Philippe, duc d'Edimbourg, en 1947, et a deux enfants: le prince Charles et la princesse Anne. V. *Supplément*.

ELISABETHA, petite planète N° 412, découverte en 1896 par Max Wolf.

ÉLISABÉTHAIN, E adj. Du règne d'Elisabeth d'Angleterre: *la période élisabéthaine est l'âge d'or de la littérature anglaise*. V. ELISABETH (style).

ELISABETHVILLE, ville du Congo belge, capitale de la province homonyme, centre minier fort important; 17.000 hab. La prov. (496.965 km² et 1.130.000 hab.) est un démembrement de l'ancien Katanga.

ELISA IBN MIDRAR, souverain de Sedjelmasa, dans le Maghreb, mort dans la seconde moitié du IXe siècle. Monté sur le trône en 884, il prit parti contre le mahdi Obeïd-Allah et le fit emprisonner; Abou Abd-Allah marcha contre Sedjelmasa, s'en empara, délivra le mahdi, et fit mettre à mort Elisa ibn Midrar.

ÉLISANT [*zan*], **E** adj. Chargé d'élire, qui concourt à une élection: *Les membres* ÉLISANTS *d'une communauté*.
— *Substantiv.* et au masc. Membre du clergé, qui concourait à l'élection des évêques lorsque ceux-ci étaient désignés par voie de suffrage.
— *Substantiv.* et au fém. Religieuse du Calvaire, ayant le droit de suffrage au chapitre général.

ÉLISÉ (en arménien **Eghishé**), évêque et historien arménien, mort en 480, connu par une *Histoire des guerres de Vartan*, récit du soulèvement national de l'Arménie contre les Perses, traduite en français (1844).

ÉLISÉE, prophète juif du IXe siècle av. J.-C. D'après le IVe livre des *Rois*, Elie l'avait choisi pour son successeur; au moment de quitter la terre, il lui laissa son manteau comme gage de sa protection. Elisée lutta énergiquement contre les progrès de l'idolâtrie, et fut favorisé du don des miracles. Il intervint auprès des rois d'Israël, de Juda et de Syrie, pour les forcer à reconnaître la puissance du vrai Dieu. En punition de l'impiété d'Achab et de Jézabel, il ordonna à Jéhu d'exterminer leur fils Joram, avec tous ses enfants, et le fit sacrer lui-même roi d'Israël.

Elisée ressuscitant le fils de la Sunamite, d'après Madox Brown.

Élisée ressuscitant le fils de la Sunamite, tableau de Rembrandt, interprétation libre de la scène racontée aux livres des *Rois* (IVe livre, chap. IV). Le peintre anglais et préraphaélite Ford Madox Brown, dans un tableau qui se voit au musée de South-Kensington, a représenté le prophète apportant à la mère transportée son fils ressuscité. Le décor a un caractère d'archéologie pittoresque.

ÉLISÉE (Jean-François COPEL, en religion **le Père**), prédicateur catholique français, né à Besançon en 1726, mort à Pontarlier en 1783. Elevé chez les jésuites de Besançon, il se fit carme en 1745. Diderot, l'ayant entendu par hasard, commença sa réputation, qui prit un rapide essor. Il fut choisi pour complimenter Louis XV après la signature de la paix avec l'Angleterre (1763). Son *Oraison funèbre de Stanislas Ier* (1766) a été fort appréciée. Ses *Sermons* ont été publiés en 1785, et ses *Œuvres* dans le tome LIX de la « Collection intégrale des orateurs sacrés » de l'abbé Migne (1844).

ELISENA [*é, zé*] n. m. Genre d'amaryllidacées renfermant des herbes bulbeuses habitant l'Amérique du Sud (Leurs grandes feuilles sont longues et aiguës, et les fleurs sont entourées par une spathe; le beau port de ces plantes les fait cultiver pour l'ornement: tel est l'*elisena ringens*, du Pérou.)

ÉLISION n. f. (du lat. *elisio*, action d'écraser). Gramm. Supression dans l'écriture, ou seulement dans la prononciation, de la voyelle finale, quelquefois de la diphtongue, ou des dernières lettres (*-am, -em, -im, -um*) d'un mot, devant la voyelle initiale du mot suivant: *L'*ÉLISION *de l'e muet final devant une voyelle se fait toujours, au moins dans la prononciation*. V. APOCOPE.
— ENCYCL. Le phénomène de l'*élision* offre surtout de l'intérêt dans la versification, parce qu'il y est nécessairement soumis à certaines règles. Il paraît démontré, aujourd'hui, que les voyelles élidées dans la versification ancienne n'étaient pas supprimées, mais seulement très atténuées dans la prononciation; elles jouaient le rôle des appogiatures en musique. D'ailleurs, le mot grec *synaloiphé*, par lequel était désigné le phénomène, signifie *fusion*, et non pas *suppression*. Au contraire, dans la versification française moderne, il y a suppression totale de l'*e* muet final devant les mots commençant par une voyelle En ancien français, où l'*e* muet était encore distinct et comptait pour une syllabe, même à la fin des mots, après une autre voyelle (*pri-e, bai-e*), l'élision faisait déjà disparaître complètement l'*e* final devant une voyelle, sauf dans quelques monosyllabes (*ne, se* dans le sens de *si, que* pronom). Le pronom *le* est encore élidé dans la première rédaction d'un vers de Racine:

Accordez-*le* à mes vœux, accordez-*le* à mes crimes,

mais le poète a fait disparaître cet archaïsme. — Dans l'*âme*, au lieu de *la âme*, il y a élision de l'*a*.

Elisir d'Amore (L'), opéra bouffe italien (*melodramma comico*) en deux actes, livret de Felice Romani, musique de Donizetti, représenté, au théâtre de la Canobbiana de Milan, le 12 mai 1832, et au Théâtre-Italien de Paris, le 17 janvier 1839. C'est le sujet du *Philtre* de Scribe et Auber, représenté à l'Opéra en 1831. Cette partition de Donizetti, pleine de verve et élégamment écrite, obtint dès son apparition un succès éclatant.

ELISSA ou **ELISA**. Littér. anc. Nom sous lequel est désignée quelquefois DIDON, et qu'on trouve surtout dans Virgile (*Enéide*, liv. IV).

ÉLISSÉEN [*sé-in*], **ENNE** adj. S'est dit quelquefois pour CARTHAGINOIS, OISE, à cause du nom de *Elissa* donné à Didon, fondatrice de Carthage.

ÉLITE n. f. (de *élire*). Action de choisir: *Faire l'*ÉLITE *d'une bibliothèque*. (Vx.) || *Par extens.* Ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué: *L'*ÉLITE *de la société*.
— *Substantiv.* Elève d'une école militaire, qui a obtenu les épaulettes: *Un* ÉLITE.
— *D'élite*, De choix: *Un homme, Une femme* D'ÉLITE. *Une nature* D'ÉLITE. || De prédilection: *Occupation* D'ÉLITE.
— SYN. **Élite, fleur.** *Fleur* marque plus particulièrement ce qu'il y a de brillant, d'éclatant, chez une personne ou un groupe de personnes, ou ce qui est susceptible de devenir le meilleur, l'*élite*.
— ANTON. **Rebut, lie, écume, résidu.**

ÉLITER [*té*] v. tr. Dépouiller de son élite. (Vx.)

ELIUS ou **ÆLIUS** (Lucius Aurelius VERUS). V. VERUS.

ELIVAGAR, nom donné, dans la mythologie du Nord, aux fleuves qui jaillissaient de la source *Hvergelmer*, avant la création du monde. (Ils se précipitaient dans l'abîme du néant, le *Ginnungagap*, et le remplissaient de couches de glace. Lorsque quelques étincelles parties de *Muspelhem*, le monde du feu, tombèrent sur ces glaçons, ils se fondirent; leurs gouttes s'animèrent et prirent la forme du géant Ymer.)

ÉLIXATION [*lik-sa-si-on*] n. f. Pharm. Syn. anc. de DÉCOCTION.

ÉLIXIR [*lik-sir*] n. m. (de l'arabe *al iksir*, médicament). Médicament formé d'une ou plusieurs substances en dissolution dans l'alcool, et quelquefois édulcoré: ELIXIR *antiseptique*.
— *Fam.* Boisson délicieuse. || *Fig.* Ce qu'il y a de plus distingué ou de meilleur. (Vx.)
— Pop. *Elixir de hussard.* Eau-de-vie inférieure.
— Sc. occult. *Elixir de longue vie*, Préparation magique, soit purement chimique, soit biologique, qui aurait le pouvoir de prolonger la vie au delà des limites ordinaires ou même de rendre immortel. (Les propriétés anti-infectieuses des métaux précieux réduits en solutions colloïdales [*or potable*], celles des extraits de glandes internes d'autre part, permettent de ne pas dénier toute vertu à de telles préparations.)
— ENCYCL. Pharm. Le Codex a abandonné la dénomination d'*élixir*, qui s'appliquait à des préparations trop diverses, pour celle de *teinture composée*. Les élixirs jouissaient autrefois d'une très grande vogue, et la plupart d'entre eux nous viennent des anciennes pharmacopées. Ils sont souvent sucrés.
Les élixirs les plus connus aujourd'hui sont l'*élixir antiseptique* de Chaussier; l'*élixir de longue vie* (teinture d'aloès composée du Codex), purgatif excitant, très populaire; l'*élixir de Garus*, stomachique fort agréable usité comme liqueur de table; l'*élixir carminatif de Dalby*; l'*élixir parégorique*, teinture d'opium composée du Codex, employée contre les maladies convulsives et contre la diarrhée; l'*élixir végétal de la Grande-Chartreuse*, considéré dans le sud-est de la France comme une véritable panacée; l'*élixir purgatif de Leroy*, qui a joui d'une énorme popularité; l'*élixir odontalgique*, usité comme dentifrice; etc.

ELIXO n. m. Alchim. Nom du mercure.

ELIZABETH, ELISABETHTOWN ou **ELISABETH PORT**, ville des Etats-Unis (New-Jersey), près de l'Atlantique, sur une rivière à marée qui débouche dans l'estuaire de New-York et qui est navigable pour les petits navires; 95.780 hab. Fabrique de machines à coudre. C'est un faubourg de New-York.

ÉLJEN!, vivat hongrois. (C'est le subjonctif présent du verbe *élni* [vivre], et c'était le cri des premiers Magyars acclamant leur chef Arpad, qui venait de les conduire aux frontières de la Hongrie. *Eljen* est le cri du peuple aux jours de fête nationale; on disait, par exemple: *Eljen a Kiraly!* « Vive le roi! »)

ELKAN (Sophie), née SALOMON, femme de lettres suédoise, née et morte à Gothembourg (1853-1921). Elle publia d'abord sous le pseudonyme de RUST ROEST des nouvelles et romans (*Majeur et Mineur*, 1889 ; *En sourdine*, 1891 ; *Filles riches*, 1893), puis, sous son nom, un vaste roman historique, *John Hall* (1899).

EL-KANSERA, bourg de la région de Sidi-Simane (Maroc). Important barrage d'irrigation sur l'oued Beth.

EL-KANTARA (*le pont*), défilé célèbre d'Algérie, creusé par l'oued Kantara dans l'Atlas saharien et suivi

Gorges d'El-Kantara.

par la route et le chemin de fer de Batna à Biskra. Le site passe pour marquer la limite du Tell et du monde saharien. Oasis peuplée de 3.000 h. (départ. de Constantine).

EL-KANTARA (*le pont*), localité de l'isthme de Suez, près du lac Menzaléh. Ce fut un des points principaux où se porta sans succès l'offensive dirigée par les Turcs contre le canal de Suez au début de février 1915.

ELKEID [*èl-kèd*]. Nom de l'étoile η de la Grande Ourse.

ÉL-KELAA, petite ville du Maroc français, à 60 kil. de Marrakech, au pied des Djebilet ; centre de la tribu des Seraghna.

ELKÉSAÏTE n. et adj. Hist. relig. V. ELCÉSAÏTE.

ELKHART, ville des Etats-Unis (Indiana), au confluent du Saint-Joseph et de l'*Elkhart*, qui se jette dans le lac Saint-Joseph ; 24.200 hab. Ch.-lieu du comté d'Elkhart. Scieries, minoteries, papeteries, ateliers de chemins de fer.

EL-KSAR EL-KÉBIR, ville du Maroc espagnol, sur l'oued Loukkos, à la frontière du Maroc de protectorat français. Cité très ancienne, El-Ksar (*la Grande-Enceinte*) se trouve au centre d'une plaine opulente. Près de là fut livrée en 1578, entre Portugais et Marocains, la célèbre bataille des Trois-Rois, où périt le roi de Portugal Sébastien.

EL-KSEUR, comm. d'Algérie (départ. de Constantine, arrond. et à 12 kil. de Bougie) sur l'oued Sahel ; 2.270 hab. Ch. de f. Centre viticole.

ELKYSMOLOGIE [*kiss, ji*] n. f. (du gr. *elkusmos*, traction violente, et *logos*, discours). Physiq. Exposé des notions qui se rapportent aux tremblements de terre.

ELKYSMOMÈTRE [*kiss*] n. m. (du gr. *elkusmos*, traction, et *métron*, mesure). Physiq. Dynamomètre particulièrement propre à mesurer les forces de la traction.

ELKYSMOMÉTRIE [*kiss, trî*] n. f. (rad. *elkysmomètre*). Physiq. Art de mesurer les forces de traction.

ELLA (John), musicien anglais, né à Thirsk (York) en 1802, mort à Londres en 1888, violoniste distingué, chef d'orchestre. Il fonda, en 1845, la *Musical Union*, dont les séances devinrent fameuses, parce qu'il eut l'idée d'y introduire des programmes analytiques. Il a publié une biographie de Meyerbeer, et un volume d'*Esquisses musicales* (1869).

ELLA, petite planète télescopique, N° 435, découverte par Wolf-Schwassmann en 1898.

ELLAGATE [*èl'*] n. m. Chim. Sel de l'acide ellagique.

ELLAGÈNE n. m. Chim. Syn. de FLUORÈNE.

ELLAGIQUE [*jik'*] adj. (les cinq premières lettres forment l'anagramme du mot *galle*). Se dit d'un acide obtenu par oxydation de l'acide gallique.

— ENCYCL. L'*acide ellagique* se forme spontanément dans les solutions de noix de galle. On l'obtient facilement par action de l'eau oxygénée sur le tanin. Il se forme dans l'action de l'acide arsénique, de l'iode sur l'acide gallique. C'est un corps de formule $C^{14}H^6O^8$ insoluble dans l'eau, soluble en jaune dans l'alcool. Il donne le *fluorène* par distillation sur la poudre de zinc.

ELLAGITE n. f. Zéolithe calcifère, silicate hydraté ferrifère naturel d'aluminium et de calcium. (Variété de scolésite.)

ELLAGOTANNIQUE [*ta-nik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{10}O^{10}$, extrait de l'écorce de chêne et des gousses du dividivi. (C'est une poudre jaune, dont les réactions se rapprochent beaucoup de celles du tanin ordinaire et qui forme un dépôt d'acide ellagique quand on chauffe sa solution en vase clos à 110°).

ELLAIN, médecin français, né à Paris en 1534, mort en 1621. Doyen de la Faculté en 1584, il réforma le Codex, mit en ordre les archives de l'Ecole et la défendit contre les exigences du fisc et les incertitudes de la législation.

ELLAND, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 10.550 hab. Forges, industrie cotonnière (couvertures).

ELLE [*èl'*] pron. pers. tém. de la 3e pers. (tém. de *lui* et de *il* ; du lat. *illa*, celle-là). Cette personne ou cette chose-là.

— *Absolum.* La femme aimée ; la Femme en général : *Que de place* ELLE *tient dans notre existence !*

— *D'elle-même*, Spontanément. V. MÊME adj.

GRAMM. — *Elle*, employé comme sujet, se place comme *il, on* (v. ces mots). || *Elle*, au nominatif, convient et aux choses et aux personnes : ELLE *est agréable ;* mais, aux cas obliques, *elle* convient moins aux choses, et l'on ne dira guère au sujet d'une maison : *Il est fort attaché à* ELLE, *Il est charmé d'*ELLE, *mais Il* Y *est fort attaché, Il* EN *est charmé.*

ELLE (Ferdinand), dit **Ferdinand**, peintre, né probablement à Malines vers 1585, se rendit à Paris où il devint peintre ordinaire du roi. Ce fut un portraitiste distingué. Il passe pour avoir eu comme élève Nicolas Poussin. — Son fils Louis **Elle** dit **Ferdinand**, né et mort à Paris (1612-1689), fut l'un des quatorze artistes qui se joignirent, en 1648, aux douze anciens et fondèrent l'Académie de peinture. On le nomma professeur en 1659, et, comme son fils, il fut exclu en 1681 comme protestant. — Le fils de celui-ci, Louis **Elle** dit aussi **Ferdinand**, né à Paris en 1648, mort à Rennes en 1717, fut reçu à l'Académie de peinture en 1681 et donna pour tableaux de réception deux portraits : celui de *Samuel Bernard*, peintre en miniature, père du fameux banquier, et celui de *Regnaudin*, adjoint recteur. (Ces portraits sont au musée du Louvre.) Exclu de l'Académie comme protestant, l'année même de sa réception, il ne put y rentrer qu'en 1686, après abjuration. On a de lui, au musée de Rennes, une *Présentation de la Vierge.*

Elle et Lui, roman autobiographique, par George Sand (1859). C'est l'histoire, racontée à vingt-cinq ans de distance, de la liaison d'Alfred de Musset et de George Sand ; ou plutôt, c'est une sorte d'apologie, dans laquelle l'héroïne de cette histoire se justifie aux dépens de son ancien amant. Paul de Musset vengea la mémoire de son frère en écrivant *Lui et Elle*, qui altère les faits dans un sens contraire. On connaît mieux aujourd'hui ce tragique épisode, grâce à la publication de lettres des deux amants, qui pouvaient seules le présenter sous son vrai jour.

ELLÉ, fleuve côtier de Bretagne, arrosant les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère. Il naît aux étangs de Glomel et prend, après son union avec l'Isole à Quimperlé, le nom de LAÏTA ou *rivière de Quimperlé ;* sa vallée, surnommée parfois **l'Arcadie de la basse Bretagne**, est très campêtre, et pittoresque. Il finit dans l'Atlantique à l'anse du Pouldu. Cours, 74 kil.

ELLÉANTHE n. m. Genre de plantes de la famille des orchidacées, comprenant près de cinquante espèces de toute l'Amérique tropicale.

ELLÉBORE n. m. (gr. *elléboros*). Genre de renonculacées, comprenant des plantes vivaces, purgatives, que l'on croyait jadis propres à guérir la folie.

— ENCYCL. Les *ellébores* sont des herbes vivaces, dont les feuilles, d'un vert sombre, sont très découpées. Les

1. Ellébore (rose de Noël) ou ellébore noir ; 2. Ellébore fétide.

fleurs s'épanouissent au début du printemps, et sont caractérisées par leurs sépales persistants. On en connaît environ dix-sept espèces, qui habitent les lieux arides d'Europe et d'Asie occidentale : l'*ellébore noir*, dit aussi *rose de Noël*, l'*ellébore vert*, l'*ellébore fétide*, etc. Le rhizome de ces plantes contient un purgatif drastique et un vermifuge énergique. On n'emploie plus aujourd'hui l'ellébore que comme plante d'ornement.

ELLÉBORÉINE n. f. Glucoside de formule $C^{26}H^{44}O^{15}$, qui s'extrait des rhizomes de l'ellébore noir, hydrolysable en glucose et *elléborétine* $C^{14}H^{20}O^8$. (C'est un poison narcotique, qui détermine la mort à la dose de $0^{gr},30$.)

ELLÉBORÉSINE n. f. Chim. V. ELLÉBORINE.

ELLÉBORÉTINE n. f. Chim. V. ELLÉBORÉINE.

ELLÉBORINE [*èl*] n. f. Glucoside de formule $C^{36}H^{42}O^6$ extrait de la racine de l'ellébore vert, hydrolysable en glucose et *elléborésine* $C^{30}H^{38}O^4$. (C'est un poison plus violent que l'elléboréine.)

ELLÉBORISÉ, E adj. Qui contient de l'ellébore : *Médicament* ELLÉBORISÉ. (On dit aussi ELLÉBORINÉ.)

ELLÉBORISER [*zé*] v. tr. Purger avec l'ellébore.

ELLÉBORISME [*rissm'*] n. m. Méthode thérapeutique des anciens, par laquelle on réglait le choix, l'administration de l'ellébore et le traitement des accidents occasionnés par son emploi.

ELLÉBOROÏDE adj. (de *ellébore*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ellébore.

ELLENBOROUGH (Edward LAW, baron), homme d'Etat et jurisconsulte anglais, né à Great-Salkeld (Cumberland) en 1750, mort à Londres en 1818. Il fit ses études à Cambridge et se distingua comme avocat par la défense de Warren Hastings (1787). Pitt le nomma attorney général (1801) et président de la cour du banc du roi (1802), baron Ellenborough, membre du ministère Granville (1806-1807). Il se distingua par sa résistance aux réformes, par sa science juridique et par la fermeté parfois exagérée de son caractère.

ELLENBOROUGH (Edward LAW, comte D'), fils du précédent, né à Great-Salkeld en 1790, mort à Londres en 1871, entra à la Chambre des communes en 1813 et à la Chambre des lords en 1818. Ami de Wellington et ardent tory, il fut nommé, en 1828, lord du sceau privé ; en 1834, premier commissaire des affaires indiennes. En 1842, gouverneur général de l'Inde, il contribua au succès de la guerre de l'opium contre la Chine. Il obtint à son retour le titre de comte, fut, quelques mois, premier lord de l'Amirauté (1846) et président du bureau du contrôle sur les affaires indiennes (fév. 1858) ; en 1863 il défendit la cause de la Pologne, en 1864 celle du Danemark.

ELLER (Elie), visionnaire allemand, né dans le duché de Berg en 1690, mort en 1750. Il était tisserand à Elberfeld, lorsqu'il se crut appelé à fonder une religion nouvelle. Sa doctrine, au fond, était celle de la Confession d'Augsbourg. Frédéric Ier de Prusse (1710) nomma Eller agent des Eglises protestantes dans les duchés de Berg et de Juliers, et celui-ci fit un certain nombre de recrues. Sa secte ne lui survécut pas.

ELLER (Louis), violoniste et compositeur allemand, né à Graetz (Styrie) en 1819, mort à Pau en 1862. Dès l'âge de neuf ans, il remportait des succès de virtuose. Il organisa à Pau de belles séances de musique classique. Eller a écrit et publié pour le violon de nombreuses compositions.

ELLÉRIEN [*ri-in*] n. m. Hist. relig. Membre de la secte fondée par Elie Elier.

ELLERO (Pietro), criminaliste et homme politique, né à Pordenone (Vénétie) en 1833. Professeur de droit pénal à l'université de Bologne, il est le fondateur de l'école criminaliste italienne d'où sont sortis les Ferri, les Malagola, les Loria. Il fut député (1866), puis sénateur (1889). Il prit sa retraite de professeur en 1899. Créateur de l'*Archivio giuridico* (1868), il a écrit notamment : *Della pena capitale* (Venise, 1858) ; *Della critica criminale* (Venise, 1860) ; *Opuscoli criminali* (Bologne, 1874) ; *Trattati criminali* (Bologne, 1875) ; *Scritti politici* (Bologne, 1876) ; *la Riforma civile* (Bologne, 1879) ; *la Tirranide borghese* (Bologne, 1879) ; *la Question sociale ; l'Eclissi della idealità* (Bologne, 1900) ; *la Vita dei popoli* (Bologne, 1912). Il a fortement contribué à l'abolition de la peine de mort, et a pris part à la rédaction du nouveau code italien.

ELLERTON (John Lodge), compositeur anglais, né à Cheshire en 1807, mort à Londres en 1873. Quoiqu'il ne se consacrât à l'art qu'en amateur, Ellerton a fait preuve d'une remarquable fécondité. On connaît de lui : *Issipile, Berenice in Armenia, Annibale*, neuf opéras, six symphonies, de nombreuses œuvres de musique de chambre, entre autres quarante-quatre quatuors, un oratorio : *le Paradis perdu*. Ellerton avait épousé, en 1837, la fille du comte de Scarborough.

ELLESCHUS [*èl-lèss-kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant de petits charançons indigènes, roux varié de brun, pubescents, dont les larves vivent dans les chatons des peupliers et des saules.

ELLESMERE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Salop), sur le lac de même nom ; 14.000 hab. avec le port, et 2.000 pour la localité.

ELLESMERE (TERRE D'), terre arctique américaine, comprise entre le détroit de Jones, celui de Smith, et le Hayes Sound. Sa côte ouest, que délimite le Storfjord, a été nommée en 1899, par Sverdrup, Terre du Roi-Oscar.

ELLESMERE (Francis EGERTON, comte D'), homme d'Etat et homme de lettres anglais, né et mort à Londres (1800-1857). Son père appartenait à la riche famille du duc de Bridgewater, qui possédait autant de titres de noblesse que de sièges au Parlement : sa vie est un exemple de l'existence dorée de l'aristocratie anglaise, au moment de la réforme électorale. Elu aux Communes à vingt-deux ans, et développant, vingt ans avant Peel, les théories du libre-échange avec une éloquence applaudie même des conservateurs, élève de Canning, mais moins heureux en s'attaquant, pour en doter la littérature anglaise, aux chefs-d'œuvre de Gœthe et de Schiller. Il devint sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, secrétaire à la guerre, et conseiller privé en 1828.

ELLET (Charles), ingénieur américain, né en Pensylvanie en 1810, mort à Cairo (Illinois) en 1862. Il a construit le pont suspendu qui traverse le Schuylkill à Philadelphie, le pont suspendu qui unit les rives du Niagara au-dessous des chutes, et celui de Wheeling (Virginie). Il est l'auteur d'importants ouvrages sur l'amélioration des rivières et la défense des côtes.

Elleviou.

ELLEVIOU (Pierre-Jean-Baptiste-François), chanteur français, né à Rennes en 1769, mort à Paris en 1842. Il débuta en 1790, à la Comédie-Italienne, dans *le Déserteur*, de Monsigny, et fit ensuite de nombreuses créations, notamment dans *Adolphe et Clara*, *Maison à vendre*, *le Calife de Bagdad*. Les rôles de *Joseph* (de Méhul) et de *Jean de Paris* (de Boïeldieu) avaient été écrits pour lui. Il quitta la scène en 1813. Elleviou a écrit les livrets de deux ouvrages représentés à l'Opéra-Comique : *Délia et Verdikan*, et *le Vaisseau-amiral*.

ELLEZ, localité de la Tunisie, dans la haute plaine du Sers, à 15 kil. de Mactar. Monuments mégalithiques.

ELLEZELLES, comm. de Belgique (Hainaut), arrond admin. d'Ath, sur l'Angre, affl. de la Dendre ; 5.500 hab. Filatures de lin, brasseries ; commerce de toile.

ELLI ou **ELLE**. Myth. scand. La Vieillesse. (Nourrice du géant Utgard-Loke. Elli, dans une lutte, fait plier le genou au dieu Thor. Cette lutte est une symbolisation de la vieillesse, qui abat les plus puissants.)

ELLIANT, comm. du Finistère, arrond. et à 15 kil. de Quimper ; 2.905 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Eglise du XVIe siècle.

ELLICE, archipel madréporique de la Polynésie, dépendance et au N. des Fidji ; 3.500 hab. A l'Angleterre.

ELLINGTON (Duke), pianiste noir, né à Washington en 1899 Compositeur original, orchestrateur de grand talent, l'un des maîtres du jazz contemporain, il s'est fait applaudir à Paris en 1933, 1939, 1950. Ses enregistrements connaissent un succès très mérité.

ELLIOT, petit archipel chinois de la mer Jaune, près de la côte orientale de la presqu'île de Lea-tong, un peu au nord-est de Dairen.

ELLIOT (George August), baron HEATHFIELD, général anglais, né à Stobe (Ecosse, comté de Roxburg) en 1717, mort à Aix-la-Chapelle en 1790 ; étudia à l'école d'artillerie de La Fère, servit dans l'armée prussienne en 1735 et 1736 ; rentré dans l'armée anglaise, se distingua à Dettingen. En 1782, il défendit victorieusement Gibraltar.

ELLIOT (John), médecin anglais, né à Chard (comté de Somerset) en 1747, mort en 1787. Il se fit surtout connaître en essayant de guérir certaines formes de fièvre par une préparation saline de magnésie qu'il avait découverte. Epris de miss Boydel et dédaigné, il tenta de la tuer.

ELLIOT (sir George), marin anglais, né et mort à Londres (1784-1863). Entré dans la marine royale dès l'âge de dix ans, fut un des meilleurs lieutenants de Nelson, devint contre-amiral en 1837. Il s'illustra pendant la guerre de l'Opium (1840) en forçant l'entrée du fleuve Jaune, et en marchant sur Pékin. Mais il se laissa arrêter par un semblant de négociations, et fut rappelé. Il fut nommé à l'ancienneté vice-amiral en 1847, et amiral en 1853.

ELLIOT (Henry-George), diplomate anglais, né à Minto en 1817, mort à Wantage en 1887. Ambassadeur à Constantinople, il combattit l'influence russe et représenta brillamment l'Angleterre dans les conférences de Constantinople (1877). Il termina sa carrière comme ambassadeur à Vienne de 1877 à 1884. — Son frère, sir Charles-Gilbert-John Brydone **Elliot**, né à Minto en 1801, mort à Exmouth en 1875, débuta dans la marine, fut gouverneur des Bermudes, de la Trinité et de Sainte-Hélène, et rentra dans la marine en 1865 avec le grade d'amiral.

ELLIOTSON (John), médecin anglais, né et mort à Londres (1792-1868). Il devint, en 1831, professeur de l'université et fonda, en 1834 l'University College Hospital, où il occupa avec éclat une chaire de clinique. Sa réputation ne résista pas à l'adhésion qu'il donna aux idées de Mesmer.

ELLIOTT (Grace DALRYMPLE), aventurière anglaise, maîtresse du duc d'Orléans « Egalité », née à Edimbourg vers 1758, morte à Ville-d'Avray en 1823. Elle était fille d'un avocat d'Edimbourg, et épousa un riche médecin écossais, le docteur John Elliot (1771). Trois ans après, elle s'enfuit avec lord Valentia, et devint la maîtresse du prince de Galles et du duc d'Orléans (1784). Elle vécut à Paris pendant la Révolution. Elle eut une fille, dont le prince de Galles et trois autres personnages revendiquèrent la paternité. Elle a laissé un *Journal of my life during the french Revolution*, écrit en 1801, plein d'inexactitudes matérielles et de curieux détails.

ELLIOTT (Ebenezer), poète anglais, né à Masborough (Yorkshire) en 1781, mort à Great-Houghton, près de Barnsley, en 1849. D'abord fondeur, il s'établit à Sheffield. Ses premiers poèmes descriptifs : *la Promenade printanière* (1801), *la Nuit* (1818), *le Patriarche de village* (1829), n'attirèrent que peu l'attention. Les troubles causés en Angleterre par la réforme de 1830 et par l'impôt sur le pain lui inspirèrent ses *Corn-law Rhymes*, qui obtinrent un succès retentissant (1831), grâce à l'éloquence un peu rude, mais sincère, avec laquelle il défendait la cause des pauvres et des opprimés. Sa poésie révèle un sentiment très vif de la nature et une pitié profonde pour les souffrances des malheureux.

ELLIPSE n. f. (du gr. *elleipsis*, manque ; de *ek*, de, et *leipein*, manquer). Gramm. Figure par laquelle on supprime un ou plusieurs mots qui ne sont pas indispensables pour l'intelligence de la phrase, ou que l'usage a appris à suppléer, comme dans le vers : *Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud* (c'est-à-dire : l'échafaud ne fait pas la honte).

— Géom. Courbe fermée, dont chaque point est tel que la somme de ses distances à deux points fixes appelés *foyers* est constante : *La terre décrit une* ELLIPSE *en tournant autour du soleil.*

— Mus. Suppression d'un accord que réclameraient les règles de l'harmonie.

— ENCYCL. Gramm. et Rhét. L'*ellipse* est une figure qui consiste à ne pas exprimer un ou plusieurs mots que l'esprit doit suppléer. Le style de la conversation et la poésie sont naturellement très riches en ellipses. Un des meilleurs exemples est le vers bien connu de Racine :

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait, fidèle !

L'ellipse donne de la vigueur et du relief au style ; elle est un des charmes de la langue de Thucydide et de Tacite. Par contre, son usage immodéré ne peut produire que l'obscurité.

— Géom. L'*ellipse* est la courbe lieu des points d'un plan dont la somme des distances à deux points fixes, appelés *foyers*, est égale à une longueur donnée $2a$.

On démontre facilement que cette courbe a deux axes de symétrie (*fig.* 1) : l'axe focal AA′ et la perpendiculaire BB′ au milieu de FF′ ; par suite, le point O est un centre de symétrie. AA′ tels que $OA = OA' = a$ sont les sommets de l'axe focal ou grand axe, BB′ tels que $FB = FB' = a$ les sommets du petit axe.

Suivant qu'un point est intérieur ou extérieur à l'ellipse, la somme de ses distances aux deux foyers est inférieure ou supérieure à $2a$.

Le grand axe $AA' = 2a$ (*fig.* 2) ; si l'on désigne par $2c$ la distance FF′ et par $2b$ le petit axe BB′, $a^2 = b^2 + c^2$.

« La tangente en un point d'une ellipse fait des angles égaux avec les rayons vecteurs qui joignent les foyers au point de contact. » (*fig.* 2.)

On déduit de ce théorème fondamental une série de propriétés de la courbe : Le lieu des symétriques d'un foyer par rapport aux tangentes est la circonférence décrite de l'autre foyer comme centre avec $2a$ pour rayon (cercle directeur) ; le lieu des projections des foyers sur les tangentes est la circonférence décrite sur AA′ comme diamètre (cercle principal) ; (*fig.* 2), etc.

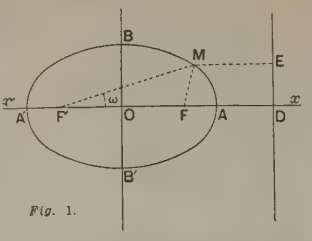

Fig. 1.

Ces propriétés permettent de résoudre, sans tracer la courbe, certains problèmes tels que : Une ellipse étant définie par ses deux foyers et son grand axe $2a$: déterminer les points d'intersection de la courbe et d'une droite ; mener par un point extérieur les tangentes à la courbe ; mener les tangentes parallèles à une direction donnée.

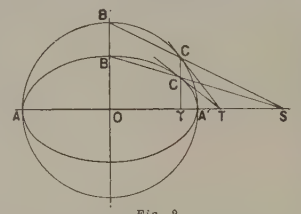

Fig. 2.

L'équation de l'ellipse rapportée à ses axes de symétrie est :

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - 1 = 0.$$

On peut établir cette équation soit en partant de la définition de la courbe, soit en réduisant l'équation générale des coniques. On montre que l'on peut considérer une ellipse comme la projection de son cercle principal dont on a fait tourner le plan autour de AA′ d'un angle φ tel que $\cos\varphi = \frac{a}{b}$, c'est-à-dire qu'on obtient une ellipse en réduisant l'ordonnée de son cercle principal dans le rapport $\frac{a}{b}$ (*fig.* 3.) Toute propriété projective d'un cercle donne naissance à une propriété corrélative de l'ellipse.

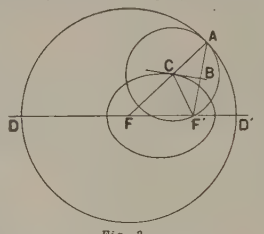

Fig. 3.

— On peut établir la surface de l'ellipse en la considérant comme la projection de son cercle principal :

$$S = \pi a^2 \times \frac{b}{a} = \pi ab.$$

— Si l'on mène une perpendiculaire au grand axe à une distance du centre égale à $\frac{a^2}{c}$, la droite ainsi obtenue DE (*fig.* 1) est une directrice de l'ellipse. Il y a deux directrices correspondant chacune au foyer voisin.

Le rapport des distances d'un point quelconque de la courbe au foyer et à la directrice correspondante est constant, égal à $\frac{c}{a} < 1$ (excentricité).

En coordonnées polaires, si l'on prend comme pôle le foyer F′ et comme axe polaire l'axe focal F′x (*fig.* 1), on trouve comme équation de la courbe :

$$\rho = \frac{b^2}{a - c\cos\omega} = \frac{p}{1 - e\cos\omega}$$

en posant $p = \frac{b^2}{a}$ (paramètre) $e = \frac{c}{a}$ (excentricité).

L'ellipse peut être construite soit par points, soit d'un mouvement continu. Pour tracer une ellipse sur le terrain, on plante en terre deux piquets A et B (*fig.* 4), ces piquets forment les foyers de l'ellipse à tracer. On passe sur ces deux piquets une corde que l'on tend à l'aide d'un troisième piquet mobile C, puis, en maintenant la corde bien tendue, on trace l'ellipse avec le piquet mobile.

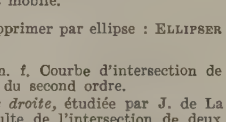

Fig. 4.

ELLIPSER [*sé*] v. tr. Supprimer par ellipse : ELLIPSER *un pronom.*

ELLIPSIMBRE [*sinbr'*] n. f. Courbe d'intersection de deux surfaces concentriques du second ordre.

— ENCYCL. L'*ellipsimbre droite*, étudiée par J. de La Gournerie et Laguerre, résulte de l'intersection de deux surfaces du second ordre ayant trois axes communs qui sont les axes de l'ellipsimbre.

ELLIPSOCÉPHALE [*fal'*] ou **ELLIPSOCEPHALUS** [*fa-luss*] n. m. Paléont. Genre de trilobites de la famille des olénidés, fossiles dans le cambrien.

ELLIPSOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *elleipsis*, ellipse, et *graphein*, écrire). Instrument permettant de tracer des ellipses d'un mouvement continu. (On dit aussi COMPAS ELLIPTIQUE.)

— ENCYCL. Il existe plusieurs types d'*ellipsographes* ; un des plus pratiques est formé de deux coulisses assemblées d'équerre, de manière que leurs axes puissent coïncider avec les deux axes de l'ellipse à tracer, et d'une règle garnie de deux curseurs que l'on peut fixer en deux points quelconques de la règle.

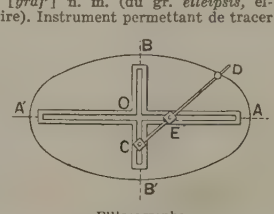

Ellipsographe.

La figure montre la forme de cet instrument : AA′ et BB′ sont les axes de l'ellipse, et CD est la règle avec ses curseurs E, C. Le curseur E porte une patte à pivot qui peut glisser sous la coulisse AA′ : en D se trouve une pointe ou un crayon qui trace la courbe quand on fait mouvoir la règle CD. A l'extrémité C de la règle se trouve un support à pivot qui glisse dans la coulisse BB′. Ayant fixé les curseurs E et C de manière que l'on ait $CD = OA$ et $ED = OB$, si, après avoir fait coïncider les axes des coulisses avec les axes de l'ellipse, on tourne la règle CD, le point C décrira l'axe BB′, E décrira l'axe AA′, et D décrira l'ellipse. Cet instrument est basé sur la proposition suivante : « Etant donné deux axes rectangulaires, si une droite se déplace dans leur plan de façon que deux points déterminés de la droite se déplacent respectivement sur les deux axes, tout point de la droite décrit une ellipse. »

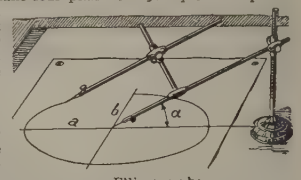

Ellipsographe.

Un autre ellipsographe très précis est basé sur cette propriété que l'ellipse est une section oblique d'un cylindre à base circulaire : il est composé d'une espèce de compas à verge dont l'écartement est égal au petit axe de l'ellipse cherchée et qui est incliné sur la feuille de papier d'un angle α tel que $\sin\alpha = \frac{b}{a}$, rapport du petit axe sur le grand axe.

ELLIPSOÏDAL, E, AUX adj. Math. Qui a la forme d'une ellipse ou d'un ellipsoïde : *Courbe* ELLIPSOÏDALE.

ELLIPSOÏDE adj. (du gr. *elleipsis*, ellipse, et *eidos*, aspect). Géom. Qui ressemble à une ellipse.

— N. m. Surface fermée du second degré, engendrée par une ellipse qui tourne autour d'un de ses axes, invariable de grandeur, tandis que l'autre prend toutes les valeurs du rayon d'une autre ellipse concentrique, tracée dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation. || *Ellipsoïde de révolution*, Solide dont toutes les sections suivant un certain axe sont des ellipses égales, et que l'on peut se représenter comme engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de l'un de ses axes. || *Ellipsoïde aplati*, Celui qui est engendré par la révolution d'une ellipse autour de son petit axe : *La terre a sensiblement la forme d'un* ELLIPSOÏDE APLATI. || *Ellipsoïde allongé*, Ellipsoïde engendré par la révolution d'une ellipse autour de son grand axe. || *Ellipsoïde terrestre*. V. TERRE.

— ENCYCL. Géom. L'équation de l'*ellipsoïde* se met sous la forme :

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0.$$

Les trois axes de coordonnées sont les axes de symétrie ; l'origine est le centre de symétrie de l'ellipsoïde. On peut considérer la surface comme engendrée par l'ellipse mobile $\alpha\beta\alpha'\beta'$ dont le plan se déplace parallèlement au plan xoy, dont le centre est sur l'axe oz et qui se déforme de façon que les sommets $\alpha\alpha'$ et $\beta\beta'$ décrivent respectivement les ellipses ACA′C′ et BCB′C′, sections de l'ellipsoïde par les plans principaux zox et yoz.

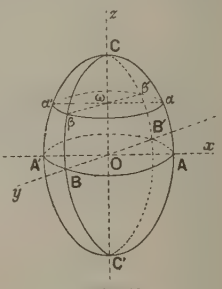

Ellipsoïde.

Si $a = b$, l'équation de l'ellipsoïde devient :

$$\frac{x^2 + y^2}{a^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0 ;$$

dans ce cas, l'ellipsoïde est de révolution et peut être engendré par l'ellipse CAC′A′, tournant autour de l'axe CC′.

L'ellipsoïde $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0$ admet deux séries de sections circulaires, parallèles aux plans, représentées par :

$$\left(\frac{1}{c^2} - \frac{1}{b^2}\right) z^2 - \left(\frac{1}{b^2} - \frac{1}{a^2}\right) x^2 = 0 ;$$

b désignant le semi-axe moyen de l'ellipsoïde, les directions des plans cycliques sont réelles.

La portion du volume de l'ellipsoïde comprise dans l'angle des coordonnées positives, qui est le $1/8^e$ du volume de l'ellipsoïde, est donnée par :

$$\frac{1}{8} V = \int_0^a \theta(x)\, dx,$$

en posant :

$$\theta(x) = \int_0^y c\sqrt{1 - \frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2}}\, dy \text{ et } y = \frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2} ;$$

$\frac{b}{c}\,\theta(x)$ est l'aire d'un quart de cercle dont le rayon est y.

$$\theta(x) = \frac{c}{b}\frac{\pi}{4} y^2 = \frac{\pi bc}{4}\left(1 - \frac{x^2}{a^2}\right)$$

$$\frac{1}{8} V = \int_0^a \frac{\pi bc}{4}\left(1 - \frac{x^2}{a^2}\right) dx = \frac{\pi abc}{6}$$

$$V = \frac{4}{3}\pi abc.$$

— L'évaluation de l'aire de l'ellipsoïde se ramène aux intégrales elliptiques de première et de seconde espèce.

ELLIPSOLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *elleipsis*, ellipse, et *logos*, discours). Géom. Traité sur le tracé des ellipses.

ELLIPSOSPERME [*soss-perm'*] adj. (de *ellipse*, et du gr. *sperma*, semence). Bot. Dont les graines sont elliptiques.

ELLIPTICITÉ n. f. Forme elliptique : L'ELLIPTICITÉ *de l'orbe solaire.*

— Gramm. Qualité d'une phrase ou d'une tournure elliptique.

ELLIPTIQUE [*tik'*] adj. Gramm. Qui renferme une ellipse : *Phrase* ELLIPTIQUE. || *Proposition elliptique,* Proposition dont un des éléments principaux (sujet, verbe, attribut) est sous-entendu : *Je plie et* [je] *ne romps pas; François Ier était franc, et Charles-Quint* [était] *dissimulé; Le chien est* [l'animal] *le plus fidèle des animaux.*

— Mathém. Qui se rapporte à l'ellipse : *Forme* ELLIPTIQUE.

— ENCYCL. *Fonctions elliptiques.* Après l'intégration des différentielles algébriques qui ne contiennent pas d'autres irrationnelles que la racine carrée d'un polynôme du second degré, et qui sont exprimables par des fonctions algébriques, logarithmiques et circulaires, on a été conduit à considérer les différentielles algébriques ne renfermant pas d'autres irrationnelles que la racine carrée d'un polynôme du 3e et du 4e degré, et dont l'intégration a introduit en analyse trois nouvelles fonctions auxquelles Legendre a donné le nom de « intégrales elliptiques », parce que l'une de ces intégrales avait été primitivement rencontrée dans la recherche de la longueur d'un arc d'ellipse.

On a donc été conduit à étudier les intégrales de la forme $\int F\left(x, \sqrt{X}\right) dx$, où X est un polynôme du 4e degré, en x et irréductible. Ces intégrales ne sont, d'ailleurs, que des cas particuliers d'intégrales plus générales, connues sous le nom d'intégrales hyperelliptiques (le polynôme X est alors de degré quelconque), lesquelles sont un cas particulier des intégrales abéliennes. V. ABÉLIENNE.

Les intégrales elliptiques peuvent être ramenées aux trois intégrales suivantes :

$$u = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}} \qquad v = \int_0^x \frac{x^2 dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}$$

$$w = \int_0^x \frac{dx}{(1+nx^2)\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}} ;$$

u, v, w s'appellent intégrales de 1re, 2e, 3e espèce ; k s'appelle *module:* c'est un nombre plus petit que 1 ; n s'appelle *paramètre.* Si $n = -1$ ou $-k^2$, l'intégrale de 3e espèce (w) peut s'exprimer à l'aide des intégrales de 1re et 2e espèce. Ces trois intégrales prennent une forme très simple si l'on pose : $x = \cos\phi \qquad \Delta\phi = \sqrt{1-k^2\sin^2\phi}$.

$$u = \int_0^\phi \frac{d\phi}{\Delta\phi} \qquad v = \int_0^\phi \frac{\sin^2\phi\, d\phi}{\Delta\phi} \qquad w = \int_0^\phi \frac{d\phi}{(1+n\sin^2\phi)\Delta\phi}$$

C'est Abel (1823) qui a créé la théorie actuelle des fonctions elliptiques, par cette simple remarque que (u) est de la nature d'une fonction inverse et qu'il est beaucoup plus simple d'étudier ϕ considéré comme fonction de u, $\phi = \text{am}(u)$ [amplitude u]. Gudermann a proposé la notation suivante, qui est adoptée généralement : $sn\, u = \sin\phi$, $cn\, u = \cos\phi$, $dn\, u = \Delta\phi = \sqrt{1-k^2\sin^2\phi}$, qui s'énoncent comme elles s'écrivent.

Ces fonctions *sn u, cn u, dn u* sont ce qu'on appelle les fonctions elliptiques. Elles sont doublement périodiques.

ELLIPTIQUEMENT [*ke-man*] adv. Gramm. En faisant une ellipse : *S'exprimer* ELLIPTIQUEMENT.

— Géom. En forme d'ellipse.

ELLIPTOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant une seule espèce de Madère, *l'elliptosoma Wollastoni,* qui vit au bord des torrents.

ELLIS (John), naturaliste anglais, né à Londres vers 1710, mort dans la même ville en 1776. Il s'occupa surtout de l'étude des zoophytes, et écrivit : *Essai sur l'histoire naturelle des corallines* (1754), traduit en français par Allamand en 1756 ; *Histoire naturelle de plusieurs zoophytes rares et curieux* (1786).

ELLIS (Henri), marin et voyageur anglais, né en 1721, mort à Naples en 1806. Il essaya, sans succès, en 1746-1747, de découvrir un passage au nord du continent américain en partant de la baie d'Hudson, ce qui lui valut d'être nommé gouverneur de la Nouvelle-York, puis de la Nouvelle-Georgie. Il a publié la relation de son expédition : *A voyage to Hudson's bay, in 1746-1747, for discovering a north-west passage* (1748), et l'a complétée par des *Considerations on the North-Western passage* (1750), où il se montre convaincu de l'existence du passage Nord-Ouest.

ELLIS (George), écrivain anglais, né en 1753, mort en 1815. Il se signala d'abord par ses *Contes poétiques de sir Gregory Gander* (1778). Homme de beaucoup d'esprit, il collabora à *la Rolliade* (1785), séries de poèmes satiriques émanant du parti whig qu'il abandonna ensuite pour écrire dans *l'Anti-Jacobin.* Au cours d'une mission diplomatique, il recueillit en Hollande les documents de son *Histoire de la Révolution des Pays-Bas* (1787-1789) ; puis il publia des *Spécimens des anciens poètes anglais* (1790), et des *Spécimens des anciens romans anglais* (1805). Très érudit, brillant causeur, Ellis fut lié avec Walter Scott qui lui dédia le cinquième chant de son poème *Marmion.*

ELLIS (William), missionnaire protestant et voyageur anglais, né et mort à Londres (1794-1892). Il prêcha dans les îles polynésiennes de 1853 à 1856, puis en 1867 à Madagascar, où il lutta contre l'influence française.

ELLIS (William), économiste anglais, né et mort à Londres (1800-1881). On cite de lui : *Outlines of social economy* (1846) ; *Thoughts on the future of the human race* (1866) ; etc.

ELLIS (Alexandre-John SHARPE, dit), acousticien anglais, né à Hoxton en 1814, mort à Kensington en 1890. Il donna des traductions anglaises de divers ouvrages allemands ; entre autres, du livre de Helmholtz : *Théorie physiologique de la musique,* et publia divers travaux intéressants : *Des conditions physiques et des relations des cordes musicales* (1864) ; *Du tempérament dans les instruments à tons fixes* (1864) ; *les Bases de la musique* (1877) ; *Prononciation pour les chanteurs* (1877) ; *la Parole et le Chant* (1878) ; *Des gammes de diverses nations* (1885) ; etc.

ELLIS (Henry Havelock), psychologue anglais, né à Croydon (Surrey) en 1859, mort à Hintlesham (Suffolk) en 1939. Après de nombreuses navigations, un séjour dans la Nouvelle-Galle du Sud (1875-1879), il revint en Angleterre et se consacra à des études de littérature, de médecine et de psychologie. Ses travaux sur la psychologie sexuelle ont été traduits en français par Van Gennep : *la Pudeur, la Périodicité sexuelle, l'Autoérotisme* (1909) ; *l'Inversion sexuelle* (1909) ; *l'Impulsion sexuelle* (1911) ; *la Sélection sexuelle chez l'homme* (1912) ; *le Symbolisme érotique* (1925) ; *l'Etat psychique pendant la grossesse* (1927) ; *l'Education sexuelle : l'Evaluation de l'amour* (1928). Mais il s'est occupé de beaucoup d'autres sujets : *le XIXe siècle* (1900) ; *l'Ame de l'Espagne* (1908) ; *le Monde des rêves* (1911) ; *la Philosophie du conflit* (1919) ; *la Danse de la vie* (1923) ; etc. Ses ouvrages sont remplis de faits et d'observations.

ELLISIELLA [*èl, zi-el*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes, vivant en parasites sur le sorgho.

ELLISTA ou **STEPNOÏ,** v. de l'U. R. S. S., cap. du territoire des Kalmouks et actuellement de la circonscription rurale d'Astrakan ; 9.000 h.

ELLITCHPOUR ou **ILLATCHPOUR,** ville de l'Inde (Provinces-Centrales), dans la vallée de la Pourna ; 28.900 hab. Centre commercial. Mausolées vénérés.

ELLORA, localité de l'Inde (Etat du Nizam), sur le plateau du Deccan. De sa trentaine d'hypogées ou temples souterrains, le plus ancien, celui de Visvakarma, remonte à l'an 500 de notre ère, tandis que le plus récent, le Kaïlasa, ne paraît pas postérieur à l'an 800. On y voit aussi le tombeau d'Aurangzeb.

ELLORE, ville de l'Inde (division de Madras), non loin du golfe de Bombay ; 45.850 hab. Tapis de laine ; salpêtre ; commerce de coton. C'est l'ancienne capitale des Circars du Nord.

ELLRICH, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe, présidence d'Erfurt), dans le Harz ; 4.400 hab. Industrie du gypse ; tissage de lin. — Aux environs, grotte d'albâtre, dite *la Kelle.*

ELLWAIN [*vin*] n. m. Esprit errant des légendes écossaises.

ELLWANGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg), sur le Jagst, affl. du Neckar ; 5.600 hab. Ch.-lieu du cercle du Jagst. Université, créée en 1812 et réunie en 1817 à celle de Tubingue. Ancien château (XIVe s.). Ellwangen appartint jusqu'au XIXe siècle à un prince-prieur ; en 1802, le prieuré fut supprimé, et la ville réunie au Wurtemberg.

ELLWOOD (Thomas), théologien anglais, né à Crowel (comté d'Oxford) en 1639, mort en 1714. Membre de la secte des quakers, emprisonné à diverses reprises, il ne cessa de répandre les principes de sa secte. En 1662, il se lia avec Milton et lui donna, dit-on, l'idée de son *Paradis reconquis.* On a de lui une autobiographie intitulée *the History of the life of Th. Ellwood, written by his own hand* (1714).

ELLYS (Antoine), théologien anglican, né en 1693, mort à Gloucester en 1761. Il eut avec Hume une discussion sur les miracles, en 1752. Son activité fut surtout consacrée à la préparation d'un ouvrage contre les catholiques et les non-conformistes. La première partie de cet ouvrage parut en 1763 : *Tracts on the liberty spiritual and temporal of protestants in England;* la seconde, en 1765 : *Tracts on the liberty... of subjects in England.*

ELMAKIN ou **ELMACIN,** historien arabe, né en Egypte en 1223 (620 de l'hégire), mort à Damas en 1273. Bien qu'il fût chrétien sous le prénom de GEORGES, il fut employé comme scribe dans l'administration égyptienne. Il consacra ses loisirs à écrire une histoire générale du monde qui est une des premières chroniques arabes. Erpenius l'a traduite en latin (*Historia Saracenica,* 1625), et Vathier en français : *Histoire mahométane ou les Quarante-neuf califes du Macine,* 1657).

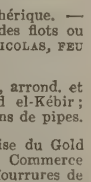

Feu Saint-Elme.

ELME (saint), forme vulgaire, en français comme en italien (*Elmo*), de saint ERASME, martyrisé sous Dioclétien et sous Maximien, et qui mourut à Formies. (On dit aussi SAINT TELME.)

Elme (FEU **SAINT-**) [les marins de la Méditerranée invoquent le saint de ce nom durant la tempête]. Aigrette lumineuse qui se montre quelquefois à l'extrémité des vergues et des mâts des navires, ou aux filaments des cordages, et qui est due à l'électricité atmosphérique. — Flamme qui voltige quelquefois à la surface des flots ou des eaux stagnantes. (On dit aussi FEU SAINT-NICOLAS, FEU SAINTE-CLAIRE, FEU SAINTE-HÉLÈNE.)

El-Milia, comm. mixte d'Algérie, départ., arrond. et à 30 kil. de Constantine, au-dessus de l'oued el-Kébir ; 61.730 hab. Chênes-lièges. Fabriques d'ébauchons de pipes.

Elmina, ville et port de la colonie anglaise du Gold Coast, sur le golfe de Guinée ; env. 4.000 hab. Commerce d'huile de palme, d'or, d'ivoire, de copal, de fourrures de singes, de caoutchouc, etc. Fondée en 1481 par les Portugais, elle fut prise par les Hollandais en 1637, et leur fut cédée par le Portugal en 1641. A leur tour, les Hollandais la cédèrent à l'Angleterre, avec leurs autres possessions de la Côte de l'Or (1872).

Elmira, ville des Etats-Unis (New-York), au confluent des rivières Newton et Chemung ; 48.350 hab. Ch.-lieu de comté. Fabriques de chaussures et de pianos. Forges, laminoirs, fonderies. Ateliers de chemins de fer.

Elmire, femme d'Orgon, dans *le Tartuffe* de Molière, type de la femme honnête sans pruderie ; elle oppose son bon sens à l'épaisse sottise de son mari, son esprit au radotage de Mme Pernelle. Elle est écœurée des épreuves auxquelles l'oblige de descendre le sot engouement de son mari pour Tartuffe, qu'elle finit par démasquer.

ELMIS [*miss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dryopidés.

— ENCYCL. Les *elmis* sont allongés, la tête cachée sous une avance du corselet ; leurs pattes sont longues et grêles. Ces insectes vivent par petites sociétés, accrochés à la face inférieure des pierres submergées dans les eaux courantes. Plusieurs espèces habitent la France.

Elmis.

ELMORE (Alfred), peintre d'histoire anglais, né à Clonakilty (Irlande) en 1815, mort à Londres en 1881. Il fut nommé membre de l'Académie en 1856. Ses principales toiles sont : *Rienzi sur le Forum,* qui lui valut le prix de l'académie de Liverpool (1844) ; *l'Evanouissement de Héro,* scène d'après Shakespeare (1846) ; *Robert de Naples à son lit de mort* (1848) ; *Judith et Holopherne* (1869).

ELMSHORN, bourg d'Allemagne (Prusse, Slesvig-Holstein), sur un petit affluent de l'Elbe ; 15.800 hab. Port de commerce, tuileries, fonderies, tissages, brasseries, fabriques de chaussures et de carton bitumé. Victoire des Suédois sur les Danois (1645).

ELNE (anc. *Illiberis*), comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 13 kil. de Perpignan, non loin du Tech ; 4.347 hab. (*Elnois, oises*). Ch. de f. Midi. Cathédrale du XIIe siècle contiguë à un cloître du même siècle, aux admirables sculptures. Ancienne cité ibère, rebâtie par Constantin au IVe siècle sous le nom de *Helena.* Evêché du IVe au XVIIe siècle.

Éloa, poème, par Alfred de Vigny (1824). Née d'une larme du Christ, Éloa, ange-femme, apprend qu'il existe un ange dont l'orgueil indomptable s'est révolté, et qui, pour cette rébellion, a été exilé au fond des enfers. Dès lors, Eloa n'a plus qu'une pensée : ramener au bien cette âme égarée. Elle vole vers l'endroit maudit. Satan, un moment ému, n'a bientôt plus qu'une pensée : rendre indigne des cieux celle qui a voulu le sauver. Eloa se donne à Satan, et s'applaudit presque de cette chute qui lui permet de se dévouer à celui qu'elle aime. Le poème, qui symbolise en Satan la révolte romantique et en Eloa la religion de la pitié chère à Vigny, eut un très vif succès et renferme des pages émouvantes.

Éloa, groupe de marbre, par Pollet, qui a été exposé au Salon de 1869. (Le sujet est tiré du poème d'Alfred de Vigny.) — Marbre de Elshoëcht.

ÉLOAH. Relig. V. ÉLOHIM.

ÉLOBEY, petites îles espagnoles du golfe de Guinée, situées au nord de la baie de Corisco, près de la côte ouest de l'Afrique équatoriale, et peuplées par des Noirs Bengas ; 1.100 hab.

ÉLOCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *locher*). Arracher, renverser, déplacer. (VX.) || Ebranler un arbre, une plante, comme si l'on voulait l'arracher. || Dans le langage des verriers, Détacher un pot de dessus les sièges, à l'aide d'une pince.

ÉLOCULAIRE [*lèr'*] adj. (du préfixe privat. *é,* et du lat. *locula,* loge). Bot. Qui ne présente aucun vestige de cloisons : *Péricarpe* ÉLOCULAIRE.

ÉLOCUTION [*si-on*] n. f. (lat. *elocutio;* de *elocutum,* supin de *eloqui,* parler, s'exprimer). Manière de s'exprimer, style : *Quand on ne songe pas, ou quand on songe peu à ce qu'on dit, l'*ÉLOCUTION *est coulante et n'a pas de forme.* (J. Joubert.) || Choix et arrangement de mots dans le discours : *Les principales qualités de l'*ÉLOCUTION *sont la clarté, la correction, l'ornement.* (Chamfort.)

— SYN. **Élocution, diction, style.** V. DICTION.

— ENCYCL. Selon Quintilien, le verbe *eloqui* signifie Mettre au jour sa pensée au moyen de la parole, l'exprimer devant des auditeurs. L'*élocution* est donc la suite même des mots qui composent le discours, mots choisis et disposés de façon à rendre exactement les idées, à en montrer l'enchaînement, à faire ressortir l'importance plus ou moins grande qu'on veut leur donner. Dans les traités de rhétorique, l'élocution vient, comme de juste, en troisième ligne, après l'*invention* et la *disposition.* Comme celles-ci, elle est extrêmement importante. De son domaine en effet relèvent l'étude des différentes qualités du style, la distinction, à l'époque classique, des trois genres de style (simple, tempéré, sublime), l'emploi des figures (figures de mots, figures de pensées, etc.).

ÉLOCYON n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des canidés, comptant deux espèces, fossiles dans le miocène français. (Les *élocyons* comptent avec les *galecynus* parmi les formes éteintes les plus voisines des chiens et des loups actuels.)

ELODEA ou **ÉLODÉE** n. f. Genre d'hydrocharidacées, qui comprend des plantes aquatiques de l'Amérique. (On en connaît une dizaine d'espèces. L'une d'elles, adventice en France, *elodea Canadensis* ou *anacharis,* remplit les mares et les canaux jusqu'à gêner la navigation.)

ÉLODICON ou **ÉLODION** n. m. Instrument de musique à clavier et à anches libres, précurseur de l'harmonium, inventé à Hambourg en 1800 par Jean-Tobie Eschenbach.

ÉLOGE n. m. (du gr. *eulogia,* louange, qui s'est confondu avec le lat. *elogium,* inscription tumulaire). Discours à la louange de quelqu'un. || Louange : *Les hommes sont plus avides d'*ÉLOGES, *que jaloux de les mériter.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.)

— *Fig.* Témoignage favorable : *Le silence est quelquefois un* ÉLOGE *manifeste.*

— Enseign. *Etre reçu avec éloges,* Passer un examen avec un certain éclat.

— Littér. Discours écrit ou prononcé à la louange de quelqu'un ou de quelque chose. || *Eloge funèbre,* Eloge d'une personne décédée, prononcé au cours de la cérémonie des funérailles, sans avoir le caractère religieux de l'oraison funèbre. || *Eloge académique,* Biographie élogieuse que le secrétaire perpétuel d'une académie ou un membre récipiendaire fait d'un académicien décédé. || *Eloge historique,* Panégyrique d'un personnage historique, écrit le plus souvent comme morceau d'éloquence.

— SYN. **Éloge, applaudissement, louange.**

— ANTON. **Blâme, censure, critique, dénigrement, diatribe, invective, satire.**

— ENCYCL. Littér. *L'éloge* est un discours fait à la louange de personnages distingués. Dans l'antiquité, l'éloge d'une personne ou d'une cité illustre s'appelait *panégyrique*. V. PANÉGYRIQUE.

Eloges funèbres. — C'est dans les livres saints que se rencontre le plus ancien éloge funèbre : la plainte de David sur la mort de Saül et de Jonathas. L'Egypte pratiquait aussi cet usage. En Grèce, une loi de Solon interdit les éloges, afin de prévenir les écarts de l'orgueil. Il en fut ainsi jusqu'aux guerres médiques. Après Marathon, Salamine, Platée, des éloges furent prononcés pour célébrer le courage des combattants. Chaque année, c'était l'usage, à Athènes, de célébrer par une fête solennelle la mémoire des citoyens morts pour la patrie : c'était la fête des *epitaphia*, qui avait lieu le 7 du mois de pyanepsion (fin octobre). Nous avons une page d'un éloge funèbre prononcé par Gorgias, et quelques lignes de l'éloge prononcé par Périclès, refait par Thucydide. (V. l'art suiv.) Lysias fit l'éloge funèbre des Athéniens morts dans la guerre de Corinthe. Platon, dans le *Ménexène*, signale les dangers de l'éloge funèbre, et donne le modèle d'un éloge, terminé par une admirable prosopopée. Mentionnons encore l'éloge des guerriers morts à Chéronée, attribué faussement à Démosthène ; l'éloge de Léosthène et des guerriers morts pendant la guerre Lamiaque, par Hypéride. A l'éloge collectif succédèrent de nombreux éloges individuels. La veuve de Mausole, Artémise, proposa un prix considérable pour le meilleur éloge funèbre composé en l'honneur de son époux ; Théopompe l'emporta sur ses rivaux. Libanius a fait l'éloge funèbre de Julien ; c'est une œuvre historique, écrite par un orateur.

L'éloge funèbre apparut, chez les Romains, dès les débuts de leur histoire. Denys d'Halicarnasse nous décrit les funérailles de Brutus et son éloge prononcé du haut de la tribune par Valerius Publicola. Les éloges avaient d'abord un caractère essentiellement domestique. Il reste un fragment d'une oraison funèbre de Scipion Emilien, composée par Lélius. A Rome, au rapport de Quintilien (IV, 2), un sénatus-consulte confiait souvent à un magistrat le soin de louer un mort illustre. Les éloges funèbres se prononçaient sur la place publique, du haut de la tribune aux harangues.

Avec le christianisme, l'éloge funèbre prend une autre physionomie. C'est moins un éloge du mort qu'une exposition doctrinale de la religion et un enseignement pour les vivants. Elle devient vraiment une prière, une *oraison*.

Eloges académiques et historiques. — Ce sont des éloges prononcés dans les académies par les récipiendaires, par les secrétaires perpétuels, ou composés sur des sujets mis au concours par ces académies. Fontenelle, qui devint secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences en 1699, prononça pendant quarante-deux années des éloges composés avec beaucoup de finesse, d'esprit et de clarté. Ils sont relatifs à des académiciens morts pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Les *Eloges* de Thomas, proposés et couronnés par l'Académie française, ont été publiés de 1759 à 1770 ; ils sont précédés d'un *Essai sur les éloges* (1773), qui vaut mieux que les éloges eux-mêmes, d'une éloquence généralement conventionnelle. Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences en 1773, a écrit des éloges d'un caractère philosophique. Les *Eloges de d'Alembert*, prononcés entre 1779 et 1787, comprennent l'histoire des membres de l'Académie française depuis 1700 jusqu'en 1771. Ils sont d'un style ferme, quelquefois familier et plaisant. Citons encore les *Eloges historiques*, de Georges Cuvier (publiés en 1819-1827), de Mignet, de François Arago (1854), de Flourens (1856), de Bertrand (1890 et 1902).

Eloges fictifs. — Ces éloges s'adressent à des personnages mythologiques fabuleux ou très anciens (*Eloge de Busiris*, par Isocrate), ou sont consacrés à des choses bizarres et inattendues (éloge de la *mouche*, par Lucien ; de la *poussière*, par Fronton ; de la *calvitie* par Dynésios). Les savants du XVIe et du XVIIe siècle ont composé un grand nombre de ces badinages, dont les plus connus sont : l'*Eloge de la folie*, d'Erasme (1509) ; l'*Eloge de l'ivrognerie*, de Christophe Hegendorf ; l'*Eloge de Néron*, et l'*Eloge de la goutte*, par Jérôme Cardan ; les *Eloges de l'âne* et *du pou*, par Daniel Heinsius, etc. De nos jours même, des écrivains se sont divertis à composer l'éloge de différents députés.

Éloge funèbre des Athéniens, célèbre harangue que Thucydide (livre II) a mise dans la bouche de Périclès parlant, au Céramique, à la fin de la première année de la guerre du Péloponnèse (431 av. J.-C.). C'est, avant tout, un éloge d'Athènes. Après le panégyrique traditionnel des ancêtres, avant l'éloge des soldats morts et les consolations adressées à leurs familles, l'orateur vante la grandeur de la démocratie athénienne ; il célèbre magnifiquement les qualités propres au peuple athénien, l'élégance sobre, la culture intellectuelle unie à l'énergie, la générosité. « Athènes, conclut-il, est l'école de la Grèce. »

Éloge de Caton, ouvrage perdu de Cicéron (46 av. J.-C.). C'est de Caton d'Utique qu'il s'agissait, et cet éloge fut composé et publié pendant la dictature de César, à la demande de Brutus, neveu de Caton. Le caractère magnanime de César rendait l'audace moins grande qu'on ne l'a dit. En effet, César se contenta de répondre par l'*Anti-Caton*.

Éloge de la Folie (*Moriæ Encomium*), ouvrage satirique d'Erasme (Paris [1509]). — Ecrit dans un latin savant, ce livre est une critique enjouée des diverses classes de la société de l'époque. La Folie, sous les traits d'une femme à longues oreilles ornées de grelots, monte en chaire et démontre à ses auditeurs que tous ils sont des fous, qu'elle seule a du bon sens. Le clergé, tant séculier que régulier, y tient la principale place. Les théologiens et les moines, les richesses, la sensualité et l'orgueil du haut clergé sont attaqués avec virulence.

Les premières éditions de ce petit livre, ornées à partir de 1514 de dessins d'Holbein, sont recherchées.

elogia Scipionum. Littér. lat. Nom donné aux inscriptions funéraires du tombeau des Scipions (découvertes en 1780).

ÉLOGIER [*ji-é*] v. tr. (Prend deux *i* aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous élogiions. Que vous élogiiez.*) Faire l'éloge de. (Peu us.)

ÉLOGIEUSEMENT [*man*] adv. D'une façon élogieuse. (Peu us.)

ÉLOGIEUX [*ji-eû*], **EUSE** adj. Rempli de louanges : *Discours* ÉLOGIEUX. || Qui donne des louanges : *Examinateur* ÉLOGIEUX.

— ANTON. **Caustique, critique, frondeur, improbateur et improbatif, mordant, réprobateur, sanglant, sarcastique.**

ÉLOGISTE [*jisst'*] n. m. Auteur d'éloges littéraires : *Une infinité d'*ÉLOGISTES *des dames illustres.* (Bayle.)

— Adjectiv. : *Ecrivain* ÉLOGISTE.

ÉLOHIM [*lo-im'*] ou **ÉLOÏM** n. m. (mot hébreu). Dans la Bible, Nom désignant Dieu ou les dieux.

— ENCYCL. *Elohim* est la forme pluriel de l'hébreu *éloah*, dieu. Accompagné d'un verbe *au singulier*, il désigne le vrai Dieu ; dans ce cas, le pluriel est un *pluriel d'excellence*, comme *vous* au lieu de *toi*. Le singulier que garde le verbe marque l'unité de Dieu.

Accompagné d'un verbe ou de qualificatifs *au pluriel*, *élohim* s'applique tantôt aux dieux étrangers, tantôt aux anges ou aux hommes forts et puissants. Le mot JAHVÉ est le seul qui soit exclusivement réservé au vrai Dieu.

ÉLOHISTE [*lo-isst'*] ou **ÉLOÏSTE** adj. Ecrit. sainte. Se dit des passages du Pentateuque où Dieu est désigné par le mot *élohim*, par opposition à ceux où il reçoit le nom de JAHVÉ.

— ENCYCL. Dans le Pentateuque, Dieu est désigné tantôt par le nom de « Elohim », tantôt par celui de JAHVÉ. La critique rationaliste en conclut que cet ouvrage résulte de la compilation de documents antérieurs, dont l'un était *élohiste*, tandis que l'autre était *jahviste*. Une décision de la commission biblique (27 juin 1906) a déclaré acceptable par les catholiques l'existence des documents, à la condition que soit sauvegardée l'entière authenticité mosaïque du Pentateuque.

ÉLOI (saint) [en lat. *Eligius*], évêque de Noyon, né à Chaptelat, près de Limoges, en 588, mort à Noyon en 659. Il apprit, sous la direction d'Abbon, maître de la Monnaie de la ville de Limoges, la profession d'orfèvre, dans laquelle il ne tarda pas à exceller. Bobon, trésorier de Clotaire II, lui ayant commandé un trône pour le roi, il en exécuta deux avec la quantité de métal précieux qui lui avait été fournie pour un seul. Touché de cet acte de probité, Clotaire le nomma son maître de la Monnaie, et des monnaies d'or du temps portent sa signature. Des traditions locales lui attribuaient beaucoup de pièces d'orfèvrerie, détruites à l'époque de la Révolution ; notamment, les châsses de saint Quentin, de saint Piat, de saint Séverin et de sainte Geneviève. La piété et la charité d'Eloi attirèrent sur lui l'attention du roi Dagobert Ier qui en fit son principal conseiller et le chargea d'obtenir la soumission de Judicaël, duc des Bretons. Nommé, en 639, évêque de Noyon, Eloi fonda des hôpitaux, bâtit des monastères, et travailla avec zèle à la conversion des païens, encore nombreux dans son vaste diocèse, surtout aux environs de Gand et de Courtrai. Il mourut à soixante-dix ans. Sa *Vie* a été écrite par saint Ouen, archevêque de Rouen, son ami. Saint Eloi est le patron des orfèvres, et même de tous les ouvriers qui font usage du marteau. — Fête le 1er décembre.

La fameuse chaise ou trône de Dagobert, conservée au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et longtemps attribuée à saint Eloi, est un travail de l'antiquité romaine.

— LOC. POP. *Froid comme le marteau de saint Eloi*, Se dit d'un homme que rien n'émeut.

ÉLOIGNEMENT [*gn* mll., *e-man*] n. m. Action d'éloigner, de s'éloigner ; état de ce qui est loin : *L'*ÉLOIGNEMENT *des importuns. L'*ÉLOIGNEMENT *des affaires. Souffrir de l'*ÉLOIGNEMENT *d'un ami. Vivre dans l'*ÉLOIGNEMENT *du monde.* || Distance dans l'espace : *L'*ÉLOIGNEMENT *de deux villes.* || Lointain, lieu éloigné : *Les montagnes bleuissent dans l'*ÉLOIGNEMENT.

— *Par anal.* Distance dans le temps : *L'antiquité est un objet particulier : l'*ÉLOIGNEMENT *la grossit.* (H. Rigault.)

— *Fig.* Action d'éloigner : *L'*ÉLOIGNEMENT *d'un mentor. L'*ÉLOIGNEMENT *du danger.* || Oubli, négligence : *Vivre dans l'*ÉLOIGNEMENT *de ses devoirs.* || Antipathie, répugnance : *Eprouver de l'*ÉLOIGNEMENT *pour quelqu'un, pour quelque chose.* || Différence : *Il y a entre la jalousie et l'émulation le même* ÉLOIGNEMENT *qu'entre le vice et la vertu.* (La Bruyère).

— *En éloignement,* Dans le lointain : *Voir des montagnes* EN ÉLOIGNEMENT. — En perspective, dans l'avenir : *Voir de grands biens* EN ÉLOIGNEMENT. — D'une façon confuse : *Le monde, vu de près, ne se soutient pas contre lui-même ; mais* EN ÉLOIGNEMENT *il en impose.* (Massillon.)

— SYN. **Éloignement, distance.** V. DISTANCE.

— ANTON. **Contiguïté, juxtaposition, proximité, rapprochement, voisinage.**

ÉLOIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *loin*). Autref., S'écarter de : ELOIGNER *une ville.* || Aujourd., Mettre loin, envoyer loin : ELOIGNER *une lumière trop vive.* ELOIGNER *quelqu'un de son pays.* || Tenir loin, écarter : ELOIGNER *les flatteurs.*

— Faire paraître lointain, augmenter la distance apparente de : *Les verres concaves* ÉLOIGNENT *les objets.*

— *Par anal.* Transporter à un temps distant d'un autre temps : *Chaque jour nous* ÉLOIGNE *des époques barbares.*

— *Fig.* Ecarter, détourner, détacher de : ELOIGNER *quelqu'un de la société, des affaires.* ELOIGNER *quelqu'un du peuple. Le travail* ÉLOIGNE *de nous trois grands maux : l'ennui, le vice, et le besoin.* (Voltaire.) *Une femme mauvaise, fût-elle la plus vertueuse des femmes,* ÉLOIGNE *d'elle son mari.* (Théry.) || Ecarter, retarder : ELOIGNER *un payement.* || Rejeter : ELOIGNER *l'idée du mal.*

— ***Éloigné, e,*** part. pass. du verbe *Éloigner*. Qui est loin de (au propre et au fig.) : *Endroit* ÉLOIGNÉ. *Temps* ÉLOIGNÉ. *Espoir* ÉLOIGNÉ. *Echéances* ÉLOIGNÉES. *Courtisan* ÉLOIGNÉ *de la cour. Récit bien* ÉLOIGNÉ *de la vérité. Je suis très* ÉLOIGNÉ *de consentir à cela.* || Qui est indirect, détourné : *Causes* ÉLOIGNÉES.

— LOC. FAM. *Etre éloignés de compte,* Etre fort loin de se trouver d'accord. (On dit mieux ÊTRE LOIN DE COMPTE.) || *Etre éloigné de son compte,* Se tromper dans son attente, ses calculs.

— ANTON. **Avoisinant, contigu, prochain, proche, rapproché, voisin** et **circonvoisin.**

— ***S'éloigner,*** v. pr. Différer, être en désaccord : *Doctrines qui* S'ÉLOIGNENT *nettement l'une de l'autre.* || Devenir reculé, par rapport au temps, etc. : *Souvenirs, Espérances qui* S'ÉLOIGNENT. *L'orage* S'ÉLOIGNE.

— Au sens réfléchi, S'écarter de (au propre et au fig.) : S'ÉLOIGNER *de Paris.* S'ÉLOIGNER *de sa famille.* S'ÉLOIGNER *des affaires.* S'ÉLOIGNER *de la vérité, de la vertu, du droit chemin.* S'ÉLOIGNER *de son sujet.* || Peint. Paraître dans le lointain, en parlant des objets figurés : *Figures qui* S'ÉLOIGNENT *bien.*

— SYN. **Éloigner, détourner, écarter.** V. DÉTOURNER.

— ANTON. **Juxtaposer, rapprocher, serrer et presser.**

ÉLOÏM n. m. Autre transcription de ÉLOHIM.

ELOMIRE, anagramme de MOLIÈRE, employé par les ennemis du poète, en particulier par Le Boulanger de Chalussay, dans sa comédie-pamphlet : *Elomire hypocondre ou les Médecins vengés* (1670).

ÉLOMYE ou **ELOMYIA** [*é*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinidés, comprenant des mouches à corps large, aplati, dont on connaît d'assez nombreuses espèces habitant l'Europe.

ÉLONA n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres de la famille des hélicidés. (Ils ont une coquille ombiliquée, absolument planorbique en dessus, mince et transparente ; l'animal est remarquable par ses glandes multifides en forme de sacs triangulaires. L'espèce type est l'*elona Quimperiana*, qui habite la Bretagne et le nord-ouest de l'Espagne.)

ÉLONGATION [*si-on*] n. f. (lat. *elongatio*). Astron. Distance angulaire d'un astre au soleil, par rapport à la terre. || Distance angulaire d'une planète à une autre.

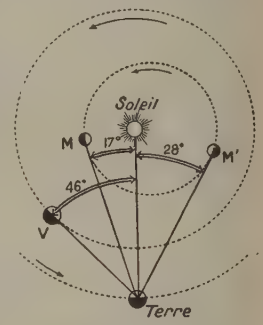

Elongations de Mercure M, M', et de Vénus V.

— Méd. et Chir. Luxation qui amène la distension des ligaments et l'allongement du membre. || Procédé pour réduire, par traction sur la partie isolée, les luxations et les fractures. || Méthode qui consiste à exercer sur des nerfs douloureux (sensitifs ou mixtes) des distensions plus ou moins énergiques, dans le but de calmer les névralgies rebelles et les douleurs fulgurantes de l'ataxie et du tabes. (Cette dernière méthode, qui a eu quelque vogue, est aujourd'hui à peu près abandonnée.)

— Phys. Ordonnée (AM = OI) d'un point de la courbe sinusoïdale, représentant un mouvement vibratoire : *L'*ÉLONGATION *maximum porte le nom d' « amplitude ».*

— ENCYCL. Astron. On nomme *élongation* d'une planète l'angle sous lequel nous voyons sa distance au soleil ; mais le terme s'emploie presque exclusivement pour les deux seules planètes inférieures, Mercure et Vénus, qui ne peuvent jamais se trouver en opposition avec le soleil. Les élongations maximums de Vénus varient entre 45° et 47° 3/4, celles de Mercure varient entre 16° 1/4 et 28° 3/4 en raison de la forte excentricité de son orbite.

ÉLONGEMENT [*man*] n. m. Mar. Action d'élonger.

ÉLONGER [*jé*] v. tr. (du lat. *elongare*, allonger. — Prend un e muet après le *g* devant A et O : *Nous élongeons. Vous élongeâtes.*) Mar. Allonger, étendre, étirer dans le sens de la longueur : ELONGER *un câble.* || Longer, approcher par le flanc : ELONGER *un navire, une côte.* || *Elonger une ancre,* La descendre dans une embarcation qui va la mouiller à une certaine distance du bord. (On dit aussi, mais improprement, ALLONGER UNE ANCRE DE VEILLE.)

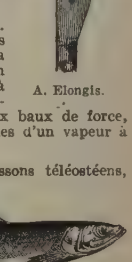

A. Elongis.

ÉLONGIS [*jî*] n. m. (de *élonger*). Charpent. marit. Nom donné aux pièces de bois de chêne destinées à supporter la hune ou les barres de perroquet. || Nom donné à des pièces de bois destinées à en allonger d'autres. || *Elongis de tambour,* Fort madrier reposant sur les deux baux de force, et supportant le bout de l'arbre des roues d'un vapeur à aubes.

ÉLOPS [*lopss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, comprenant de grandes formes avec la bouche très fendue, la mâchoire supérieure courte, et dont on connaît quelques espèces des mers chaudes.

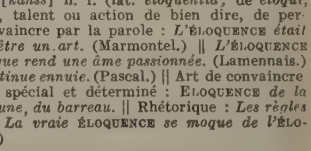
Elops.

ÉLOQUEMMENT [*ka-man*] adv. Avec éloquence.

ÉLOQUENCE [*kanss*] n. f. (lat. *eloquentia ;* de *eloqui*, s'exprimer). Art, talent ou action de bien dire, de persuader et de convaincre par la parole : *L'*ÉLOQUENCE *était un don avant d'être un art.* (Marmontel.) || *L'*ÉLOQUENCE *n'est que le son que rend une âme passionnée.* (Lamennais.) *L'*ÉLOQUENCE *continue ennuie.* (Pascal.) || Art de convaincre limité à un but spécial et déterminé : ÉLOQUENCE *de la chaire, de la tribune, du barreau.* || Rhétorique : *Les règles de l'*ÉLOQUENCE. *La vraie* ÉLOQUENCE *se moque de l'*ÉLOQUENCE. (Pascal.)

Prends l'*éloquence* et tords-lui le cou.
VERLAINE.

— *Par extens.* L'ensemble des ouvrages en prose : *Cours d'*ÉLOQUENCE *latine.*

— *Fig.* Ce qui touche, persuade : *L'*ÉLOQUENCE *du cœur, du silence. Les larmes sont l'*ÉLOQUENCE *des femmes.* (Saint-Evremont.)

— Mythol. *Dieu de l'éloquence,* Mercure.

— SYN. **Éloquence, élégance.**

— ENCYCL. Littér. L'*éloquence* est le talent naturel de persuader ; il ne faut pas la confondre avec la rhétorique, qui est l'art de bien dire. Bien que Quintilien ait dit : « On naît poète, on devient orateur », l'éloquence est un don et peut exister en dehors de toute éducation et de toute étude. Les anciens divisaient l'éloquence en trois genres : 1° le genre démonstratif ; 2° le genre délibératif ; 3° le genre judiciaire. Les modernes ont réparti l'éloquence en cinq branches : l'éloquence de la tribune, l'éloquence de la chaire, l'éloquence du barreau, l'éloquence académique, et l'éloquence militaire.

En Grèce, l'éloquence apparaît de bonne heure, et nous savons qu'elle joua un rôle considérable dans l'histoire de ce peuple, *qui dépendait de la parole.* Bornons-nous à citer Périclès, et surtout les noms de Démosthène et d'Eschine qui ont porté l'éloquence grecque à son plus haut point. A Rome, l'éloquence ne fut pas moins en honneur ; le seul nom de Cicéron suffirait à le prouver. Quand le christianisme se répandit à travers le monde, l'éloquence chrétienne brilla d'un vif éclat, avec les Basile et les Chrysostome parmi les Pères grecs, et les Ambroise et les Augustin parmi les Pères latins.

Au milieu du moyen âge, l'éloquence reparaît avec Pierre l'Ermite et saint Bernard, prédicateurs des Croisades, avec les savants docteurs saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, etc. Plus tard, au XVIe siècle, pendant la période de la Réforme, n'oublions pas de rappeler le puissant génie de Luther et la sévère éloquence de Calvin. Le XVIIe siècle vit de grands orateurs dans la chaire sacrée : Bossuet, dont les sermons ne sont pas moins admirables que les oraisons funèbres ; Bourdaloue, si remarquable par la puissance de sa logique ; Fénelon, Fléchier, Massillon. Parmi leurs successeurs, il convient de nommer, au XIXe siècle, le P. Lacordaire, le P. de Ravignan, le P. Monsabré, le P. Ollivier, le P. Didon, le P. Janvier. V. CONFÉRENCE. L'éloquence du barreau fut illustrée au XVIIe siècle par Pellisson et Patru ; au XVIIIe siècle, par La Chalotais, Cochin, de Sèze, Tronchet ; au XIXe et au XXe siècle, par Dupin, Berryer, Dufaure, Allou, Lachaud, Gambetta, Jules Favre, Demange, Barboux, Chenu, Poincaré, Millerand, Labori, Henri-Robert.

L'éloquence politique, éteinte depuis les derniers temps de la république romaine, n'avait jeté, jusqu'à la naissance du Parlement d'Angleterre, que de rares éclairs, avec Rienzi et Savonarole. C'est en Angleterre qu'elle prit de nouveau naissance avec lord Chatham, son fils William Pitt, Fox, Burke, O'Connell, Robert Peel, lord Russell, lord Derby, Disraeli, Gladstone, etc.

En France, signalons, à l'époque de la Révolution : Mirabeau, Barnave, les Lameth, l'abbé Maury, Camille Desmoulins, Danton, et presque tous les girondins. Au XIXe et au XXe siècle : Benjamin Constant, Manuel, le général Foy, Casimir-Perier, Lamartine, Guizot, Thiers, Ledru-Rollin, Montalembert, Gambetta, de Mun, Clemenceau, Waldeck-Rousseau, Alexandre Ribot, Jaurès, Poincaré, Briand, Paul-Boncour.

L'éloquence militaire des anciens ne nous est connue que par les ouvrages historiques ; celle des modernes a pour principal représentant Napoléon Ier, dont les proclamations ont une grande puissance oratoire.

Quant à l'éloquence académique, après le panégyrique d'Athènes d'Isocrate et celui de Trajan par Pline le Jeune, nous ne pouvons que signaler les nombreux discours prononcés, en France, depuis la fondation de l'Académie française.

Éloquence de la chaire (DIALOGUES SUR L'), Cet ouvrage de Fénelon, publié en 1718, après la mort de l'auteur, renferme trois dialogues, dans lesquels Fénelon a imité la manière de Platon. Mais les interlocuteurs, désignés seulement par les lettres A. B. C., sont loin d'avoir la vie des personnages de Platon. Le premier dialogue renferme des préceptes généraux sur l'éloquence. Le second est surtout critique. Fénelon y vise Bourdaloue sans le nommer. Le troisième dialogue est consacré à l'éloquence *religieuse.* L'orateur chrétien doit s'efforcer surtout de *toucher les cœurs.* Fénelon préconise l'homélie. Des jugements intéressants sur l'antiquité, l'Ecriture, les Pères, les beaux-arts, un style spirituel et facile ajoutent à l'attrait de ces dialogues.

Éloquence de la chaire (ESSAI SUR L'), ouvrage du cardinal Maury (1810). — Après avoir tracé un tableau des devoirs de l'orateur sacré, l'auteur applique à l'éloquence de la chaire les principales règles de la rhétorique. Il emprunte de nombreuses citations aux meilleurs sermonnaires du XVIIe et du XVIIIe siècle, surtout à Bossuet. Passant en revue les orateurs sacrés les plus connus, il esquisse à grands traits une rapide histoire de l'éloquence religieuse.

Éloquence chrétienne au IVe siècle (TABLEAU DE L'), par Villemain (1849). L'auteur expose d'abord le déclin des croyances du paganisme, puis l'invasion rapide des vertus du christianisme à travers la démoralisation et l'inhumanité de la société antique. Il fait comprendre la grandeur, la variété, l'originalité piquante du IVe siècle, l'âge d'or de la littérature chrétienne qui a produit, parmi les Pères grecs, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Basile et saint Jean Chrysostome ; parmi les Pères latins, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Paulin et saint Augustin. Villemain raconte leurs Vies, et analyse leurs travaux. Enfin, il termine cette galerie par les figures de Julien et de Symmaque.

ÉLOQUENT [*kan*], **E** adj. (lat. *eloquens*). Qui parle avec éloquence : *Avec la seule pensée, on peut être disert ; pour être* ÉLOQUENT, *il est nécessaire que la passion s'y joigne.* (Lamennais.) || Qui est dit ou écrit avec éloquence : *Discours, Ouvrage* ÉLOQUENT. *Il y a des moments où il y a quelque chose de plus* ÉLOQUENT *que l'éloquence, c'est le silence.* (C. Martha.) || Qui marque l'éloquence : *Termes* ÉLOQUENTS.

— *Par extens.* Qui donne de l'éloquence : *Toute passion est* ÉLOQUENTE. (V. Hugo.)

— *Fig.* Qui impressionne vivement : *Gestes, Regards, Pleurs* ÉLOQUENTS. *Rien de plus* ÉLOQUENT *que l'argent.*

— SYN. **Eloquent, disert.** V. DISERT.

ÉLORN, fleuve côtier de Bretagne, arrosant le départ. du Finistère. Il naît dans la montagne d'Arrée, baigne Landivisiau et Landerneau, et finit dans la rade de Brest. Cours 51 kil.

ELORSIER [*si-é*] n. m. Nom donné quelquefois au sorbier de Fontainebleau, arbre à la cime ovale et touffue, aux fruits jaune-orange ou rouges, et recherché par les jardiniers-paysagistes à cause de la beauté de son port et de son feuillage.

ÉLOSSITE n. f. Sc. occult. Pierre magique qui passait pour guérir la fièvre et les douleurs.

ÉLOTHÉRIUM [*om'*] n. m. Genre de mammifères artiodactyles, type de la famille des élothéridés, éteinte depuis le miocène. (Analogues aux suidés actuels, les élothériums avaient deux doigts seulement à chaque pied. Ils sont fossiles dans l'oligocène et le miocène d'Europe et d'Amérique.) [Syn. ENTÉLODON.]

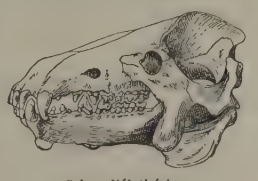

Crâne d'élothérium.

ÉLOU n. m. Langue parlée dans l'île de Ceylan. (Syn. de CINGALAIS.)

EL-OUED, commune indigène des territoires du Sud de l'Algérie (territoire de Touggourt) ; 64.220 hab. L'oasis d'El-Oued est la capitale du Souf.

EL-OUDIAN, importante oasis du Djérid (Tunisie du Sud).

ÉLOUGES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons) ; 4.850 hab. Houillères, moulins, fabriques de sucre de betterave. Engrais. Distillation de goudron et de sulfate d'ammoniaque.

ÉLOUL n. m. Sixième mois de l'année sacrée et douzième de l'année civile dans le calendrier emprunté par les Juifs aux Babyloniens.

EL-OURICIA, comm. d'Algérie (départ. de Constantine, arrond. de Sétif) ; 3.200 hab.

ELOUT (Corneille-Théodore), homme d'Etat hollandais, né à Haarlem en 1767, mort à La Haye en 1841. Gouverneur général des Indes néerlandaises, député, ambassadeur, ministre des finances et des colonies, il donna aux possessions hollandaises une organisation remarquable.

ÉLOY (Nicolas-François-Joseph), médecin belge, né et mort à Mons (1714-1788). Médecin de la ville de Mons en 1752, il devint, en 1754, médecin consultant de la duchesse de Lorraine. Il est surtout connu par son *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* (1778).

ÉLOYES, comm. des Vosges, arrond. et à 14 kil. d'Epinal, sur la Moselle, au pied de la montagne dite Tête des Cuveaux ; 2.816 hab. Ch. de f. Est. Tissages de coton.

EL-PASO, ville des Etats-Unis (Texas), sur le Rio Grande del Norte ; 96.810 hab. Ch.-lieu du comté d'El-Paso. Centre agricole ; fonderies ; station climatique.

EL-PASO-DEL-NORTE, ville du Mexique septentrional (Etat de Chihuahua). Aujourd., *Ciudad-de-Juarez.*

ELPASOLITE [*èl*] n. f. Fluorure naturel d'aluminium et de potassium.

ELPÉ. Myth. gr. Fille de Polyphème. Enlevée par les compagnons d'Ulysse, elle fut rendue à son père par les Lestrygons.

ELPÈDE (sainte) ou **ELPIS** (en gr. **Espérance**), martyrisée à Lyon, avec saint Pothin, en 177. — Fête le 2 juin.

ELPÉNOR. Myth. gr. Un des compagnons d'Ulysse. Pris de vin, il s'endormit sur le toit de la maison de Circé, tomba pendant son sommeil, et se tua.

ELPÉNOR (SYNDROME D'). Méd. Ensemble de troubles mentaux, notamment la perte de mémoire, qui accompagnent parfois un réveil brusque après une intoxication alimentaire.

ELPHÈGE (saint), prélat anglais, né en 954, mort en 1012. Evêque de Winchester (984), archevêque de Cantorbéry (1006), martyrisé en 1012. — Fête le 19 avril.

ELPHIN, paroisse de l'Etat libre d'Irlande (Connaught) ; 3.400 hab. Patrie d'Olivier Goldsmith.

ELPHINSTON (William), prélat écossais, né à Glasgow en 1431, mort à Edimbourg en 1514. Il fit ses études à Paris, et y professa le droit canon. De retour en Ecosse, le roi Jacques III l'admit dans le conseil privé et le chargea de mission auprès du roi Louis XI. Evêque de Ross en 1480, il fut transféré à Aberdeen en 1484. Devenu chancelier du royaume, il négocia deux trêves : l'une avec Richard III, l'autre avec Henry VII, rois d'Angleterre. Le roi Jacques IV, monté sur le trône en 1488, l'envoya plusieurs fois en Allemagne et dans les Pays-Bas. En 1494, Elphinston obtint du pape Alexandre VI une bulle autorisant la fondation de l'université d'Aberdeen.

ELPHINSTON (John), marin originaire d'Ecosse, né en 1722, mort en 1785. Capitaine dans la marine anglaise, il passa au service de la Russie en 1769, avec le titre de contre-amiral. Il contribua au développement de la flotte. Il livra des combats heureux aux Turcs dans les eaux de Chio et dans le golfe de Napoli de Romanie (1770). La jalousie de Spiridor et d'Orlov l'empêcha de forcer les Dardanelles et de prendre Constantinople. Après la guerre, il donna sa démission et reprit du service en Angleterre, se distinguant dans des expéditions contre la France et les Indes orientales.

ELPHINSTONE (Alexander, lord), homme d'Etat anglais, né et mort à Elphinstone (1552-1648). Membre du conseil privé et lord haut-trésorier en 1599, puis lord de session. — Son frère, JAMES, né à Elphinstone vers 1553, mort à Balmerino en 1612, fut secrétaire d'Etat en 1598 et créé lord Balmerino en 1604. Condamné à mort en 1609 pour avoir forgé une lettre de Jacques Ier faisant profession de catholicisme, il fut gracié, emprisonné quelque temps, et enfin exilé à Balmerino. — JOHN, fils de James, mort en 1649 à Edimbourg, fit une vive opposition à la politique religieuse de Charles Ier en Ecosse, et fut condamné à mort en 1635 ; le peuple se souleva et força le roi à gracier Elphinstone, qui devint président du Parlement écossais et conseiller privé en 1641, et fut mêlé aux négociations diplomatiques entre l'Ecosse et l'Angleterre. — Son petit-fils, John **Elphinstone,** né en 1682 à Balmerino, mort en 1736 à Leith, fut un jurisconsulte remarquable et pair élu d'Ecosse, en 1710 et 1712.

ELPHINSTONE (MOUNTSTUART, baron D'), homme d'Etat et historien anglais, né à Cumberland (comté de Dumbarton) en 1779, mort à Hookwood (Surrey) en 1859. Il entra, dès 1796, au service de la Compagnie des Indes, fut chargé en 1809 d'une mission à Kaboul, et devint en 1810 résident à Poona. Gouverneur de Bombay de 1819 à 1827, il y établit un code et développa l'instruction publique. On lui doit : *An account of the Kingdom of Cabul* (3e édit. ; Londres, 1842) ; *A history of India, the Hindoo and Mohammedan periods* (8e édit. ; Londres, 1848) ; *the Rise of the British power in the East,* édité par Colebrocke ; Londres, 1887).

ELPHINSTONE (John), pair d'Ecosse et d'Angleterre, né à Cumberland-House (comté de Dumbarton) en 1807, mort à Londres en 1860. Gouverneur de Madras (1837-1842) il revint dans l'Inde en 1857, comme gouverneur de Bombay. Son énergie à prévenir les révoltes le fit nommer en 1858 pair d'Angleterre.

ELPICE (sainte) [du gr. *Elpis,* Espérance]. Martyre à Rome sous Adrien avec ses deux sœurs FOI et CHARITÉ. Toutes trois sont honorées comme saintes, ainsi que leur mère SOPHIE (*Sagesse*) qui leur a donné les noms des vertus théologales. — Fête le 1er août.

ELPIDE (saint) [en lat. *Elpidius*]. Parmi les saints de ce nom, citons saint ELPIDE, dix-septième évêque de Lyon, du début du Ve siècle et confesseur, enseveli à Saint-Just. — Fête le 2 septembre. Par plaisanterie, *Abbé de Saint-Elpide.* Abbé en espérance, qui ne l'était point en réalité (par suite d'un jeu de mot sur le nom de Elpide, qui vient du gr. *elpis,* espérance).

ELPIDIUS, médecin grec du VIe siècle, au service de Théodoric le Grand (493-526). On lui attribue un poème sur *les Bienfaits du Sauveur.*

ELPIDIUS, usurpateur byzantin. Nommé, en 780, stratège de Sicile par l'impératrice Irène, il s'insurgea ; mais, battu en 781 par les troupes impériales, il dut s'enfuir chez les Arabes.

ELPINICE, fille de Miltiade (Ve s. av. J.-C.). Elle épousa Callias. On l'accusait de relations incestueuses avec son frère Cimon, qui l'aurait même épousée publiquement. Elle fut la maîtresse du peintre Polygnote.

ELPIS. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de l'espérance.

ELQUI, départ. du Chili (prov. de Coquimbo), sur le *rio d'Elqui ;* 16.000 hab. Eaux thermales. Elevage, distilleries. Ch.-lieu *Vicuña.*

EL-RAHEL, comm. d'Algérie, départ. et arrond. d'Oran ; 6.435 hab.

ELSA, petite planète N° 182, découverte par Palisa en 1878.

ELSCHEERE [*èl-chèr'*]. Un des noms de l'étoile *Sirius.*

ELSEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, cercle de Grevenbroich), près de l'Erft, affl. du Rhin ; 3.700 hab. — Ville de Prusse-Rhénane (cercle de Dusseldorf) ; 3.900 hab.

ELSEN ou **ELSIUS** (Philippe), ermite de Saint-Augustin, né à Bruxelles vers la fin du XVIe siècle, où il mourut en 1654. Professeur d'humanités au collège de sa ville natale, il a publié : *Encomiasticon Augustinianum, in quo personæ ordinis eremitarum S. Augustini præstantes enarrantur* (1634).

ELSENBORN, comm. de Belgique (province de Liége, arrond. admin. de Verviers) ; 1.725 hab. Camp d'exercices et de manœuvres. Bois, bruyères.

ELSENEUR ou **HELSINGŒR,** ville de Danemark (île de Seeland), sur le Sund ; 17.100 hab. Bains de mer. Etablissements manufacturiers, chantiers de constructions. Jusqu'en 1857, les navires passant par le Sund payaient un droit de passage à Elseneur. Château fort (Kronberg), bâti en 1574, sur les plans de Tycho Brahé. Elseneur a été maintes fois ravagée par les incendies, et par la peste. Shakespeare y place l'action de sa tragédie d'*Hamlet.* Patrie de Saxo Grammaticus, qui le premier raconta l'histoire du prince danois.

ELSEYA [*èl-sé-ia*] n. f. (de *Elsey* nom propr.). Genre de reptiles chéloniens, famille des émydidés, renfermant des tortues aquatiques australiennes, larges et aplaties, à plastron étroit, à dossière très débordante.

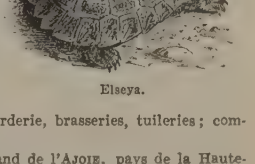

Elseya.

ELSFLETH, ville d'Allemagne (Oldenbourg), sur le Weser, au confluent de la Hunte ; 3.300 hab. Ch.-lieu de bailliage. Construction de navires ; corderie, brasseries, tuileries ; commerce de bois.

ELSGAU, nom allemand de l'AJOIE, pays de la Haute-Alsace qui correspondait au *pagus Alsegaugensis* ou *Alsegaudia* du temps carolingien. Son territoire a été divisé entre les deux diocèses de Besançon et de Bâle ; de lui sont sortis les comtés féodaux de Montbéliard et de Ferretti.

EL SHADDAÏ, un des noms que la Bible donne à Dieu. D'après une certaine tradition, il signifie : *le Dieu tout-puissant.*

ELSHEIMER (Adam), peintre allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1578, mort probablement à Rome en 1620, surnommé **le Peintre romain de l'Allemagne.** Très jeune, il alla s'établir à Rome. Il peignit beaucoup de scènes bibliques et mythologiques, dont il étoffa ses paysages. Citons, parmi ses principales œuvres : à Dresde, *Jupiter et Mercure chez Philémon et Baucis;* à Munich, *le Martyre de saint Laurent,* une *Fuite en Egypte;* à Florence, un *Triomphe de Psyché,* etc.; au Louvre, *le Bon Samaritain,* et une *Fuite en Egypte.* Adam Elsheimer a laissé une importante collection de dessins largement traités.

ELSHOËCHT (Jean-Marie-Jacques, dit **Karl**), statuaire, né à Dunkerque (Nord) en 1791, mort à Paris en 1856, élève de Bosio. On lui doit une *Vierge* (1827), achetée pour l'église Saint-Ouen de Rouen; *le Bon Pasteur* et *les Quatre Evangélistes,* dans l'église de Tourcoing (Nord). Elshoëcht a exécuté *Triton et Néréide,* ornant une des fontaines de la place de la Concorde, et deux groupes énormes : *la Saône et le Rhône, Maternité et Indigence* (1841) qui ornent la façade du grand hôpital de Lyon. En 1847, il donne son *Eloa ou la Sœur des anges,* en marbre, *la Veuve du Soldat,* et un *Christ en croix.*

ELSHOLTZ (Frantz D'), auteur dramatique et polygraphe allemand, né à Berlin en 1791, mort à Munich en 1872. Il devint, en 1827, directeur du théâtre de Gotha, où il fit jouer la plupart de ses pièces, réunies sous le titre d'*Œuvres dramatiques* (1828, 1834, 1854). C'était un grand ami de Gœthe.

ELSHOLTZIE [*èl-chol-tzî*] n. f. (de *Elsholtz* médecin allemand [1623-1688]). Genre de plantes, de la famille des labiées, comprenant environ vingt espèces, qui croissent dans l'Asie tempérée et tropicale.

ELSIAIRE (saint), en lat. *Elsiarius, Elzearius,* moine de Saint-Savin, près d'Argelès (Hautes-Pyrénées), que l'on ne connaît que par d'anciens martyrologes et qu'on suppose avoir vécu au XIe siècle. — Fête le 5 juin.

ELSIUS (Philippe). Biogr. V. ELSEN.

ELSKAMP (Max), poète belge, né et mort à Anvers (1862-1931). Son nom est associé à la renaissance littéraire et catholique de l'école symboliste. Son art naïf chante la vie des humbles, et ses poèmes sont des sortes de légendes, de prières, de litanies ou de complaintes qui appellent l'illustration des vieux imagiers. Citons *Dominical* (1892); *Salutations, dont d'angéliques* (1893); *En symbole vers l'apostolat* (1895); *Six chansons de pauvre homme pour célébrer la Semaine de Flandre* (1896); *Enluminures* (1898). Les épreuves de la Guerre lui ont inspiré *Sous les tentes de l'exode* (1921); *Chansons désabusées* (1922).

ELSNER (Joseph-Xavier), compositeur allemand, né à Grottkau (Prusse) en 1769, mort à Varsovie en 1854. Devenu chef d'orchestre à Lemberg il exerça les mêmes fonctions à Varsovie, y fondant en 1815 une société pour les progrès de la musique en Pologne, société qui fut l'origine du conservatoire de la ville (1821). Elsner est l'auteur de plusieurs opéras. On lui doit en outre de nombreuses œuvres de musique religieuse ou symphonique et de musique de chambre.

ELSPE, comm. d'Allemagne (Prusse, Westphalie, cercle d'Olpe), sur l'*Elspe,* tributaire de la Lenne; 6.700 hab.

ELSSLER, nom de deux danseuses autrichiennes : THÉRÈSE, née à Vienne, morte à Méran (1806-1878); obtint des succès à Vienne, puis à l'Opéra de Paris; elle épousa le prince Adalbert de Prusse, et reçut le titre de baronne d'Arnim; — FRANZISKA, dite *Fanny,* née et morte à Vienne (1810-1884), était une mime de talent. Dans *la Muette de Portici,* elle mimait avec art le rôle de Fénella. Elle quitta la scène en 1845. Douée d'une réelle beauté, elle fut admise dans l'intimité du duc de Reichstadt.

ELST, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Audenarde); 1.300 hab. Agriculture.

ELST, comm. des Pays-Bas (Gueldre, arrond. de Nimègue); 7.800 hab. Horticulture, conserves de fruits.

ELSTER (BAD-ELSTER), ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur l'Elster Blanche; 5.000 hab. Scieries. — Aux environs, sources minérales sulfatées sodiques et sulfureuses. Station thermale.

ELSTER BLANCHE (en allem. **Weisse Elster** ou **Saalelster**), rivière d'Allemagne, affl. droit de la Saale, sortie de monts rattachant le Fichtelgebirge à l'Erzgebirge et baignant Plauen, Gera et Leipzig, où tombe la Pleisse. Elle finit en amont de Halle. Poniatowski s'y noya après la bataille de Leipzig (1813). Cours, 195 kil.

ELSTER NOIRE (en allem. **Schwarze Elster**), rivière d'Allemagne, qui naît en Saxe et conflue avec l'Elbe (rive droite), en amont de Wittenberg. Cours, 188 kil.

ELSTERBERG, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur l'*Elster Blanche;* 5.500 hab. Tissage de laine, de coton et de soie; teintureries; tanneries.

ELSTERWERDA, bourg d'Allemagne (Prusse, distr. de Mersebourg), au confluent de la Pulsnitz avec l'*Elster Noire;* 4.600 hab. Mines de lignite, fonderies, distilleries. Tuileries et poteries.

ELSWICK, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Northumberland), sur la rive gauche de la Tyne; 40.000 hab. C'est le faubourg ouest de Newcastle. Mines de houille. Forges, carrières de pierre. Fabriques, fonderies (Etablissements Armstrong).

ELTEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, cercle de Rees), à la frontière des Pays-Bas; 3.100 hab. Fabrique de liqueurs.

ELTERLEIN, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau); 2.850 hab. Exploitation de magnésie, de kaolin et de fer. Fonderies. Fabrication de dentelles.

ELTHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Kent); 14.500 hab. Comprise dans l'agglomération londonienne. Ce fut une place importante avec un beau château royal, aujourd'hui ruiné.

ELTON (*l'Altan-Noor* ou *lac d'Or* des Mongols), lac salé de la Russie (gouv. d'Astrakhan), au milieu de steppes déserts, le plus riche en sel de la Russie.

ELTON (James-Frédéric), voyageur anglais, né en 1840, mort à Ouskhe (Tanganyika) en 1877. Après avoir servi dans l'armée des Indes, pris part à la campagne des Anglais en Chine et combattu avec l'armée française au Mexique, il voyagea dans le Natal et le Transvaal et descendit le Limpopo jusqu'à son embouchure. Un peu plus tard (1877), il gagna les pays Makoua, puis entreprit un grand voyage au cours duquel il explora le lac Nyassa et mourut dans l'Ougogo. Son compagnon Cotterill publia de lui : *Travels and Researches among the lake and mountains of Eastern and Central Africa* (1879).

ELTON (Oliver), professeur et critique littéraire anglais, né en 1861, mort à Oxford en 1945. Parmi ses œuvres, nous citerons : *la Période classique* (*the Augustan ages*) [1890], une *Vie de F. York Powell* (1905); une étude sur *Michael Drayton* (1906), *Aperçu de la littérature anglaise* (6 vol. 1912-1928), etc.

ELTVILLE ou **ELFELD,** ville d'Allemagne (Prusse, distr. de Wiesbaden), sur le Rhin; 4.500 hab. Vignoble de la côte des grands crus rhénans; vins mousseux.

ELUARD (Eugène GRINDEL, dit **Paul**), poète français surréaliste, né à Saint-Denis en 1895, mort à Charenton en 1952. Auteur de poèmes aux couleurs délicates : *Capitale de la douleur, Donner à voir, Au rendez-vous allemand,* etc. *V. Supplément.*

ÉLU, E, part. pass. du verbe *Elire.* V. ce mot.

ÉLUCIDATION [*si-on*] n. f. Action d'élucider. Eclaircissement : *L'*ÉLUCIDATION *des idées, d'un texte.*

ÉLUCIDER [*dé*] v. tr. (lat. *elucidare;* de *lucidus,* clair). Rendre clair : ELUCIDER *une question, un texte.*

ÉLUCUBRATEUR, TRICE n. Qui se livre à des élucubrations.

ÉLUCUBRATION [*si-on*] n. f. (de *élucubrer*). Veilles, recherches longues et patientes : *Mettre au jour le fruit de ses* ÉLUCUBRATIONS. || Elaboration progressive : *Une longue* ÉLUCUBRATION *de la conscience humaine.* || Ouvrage produit par des recherches laborieuses : *Donner au public ses* ÉLUCUBRATIONS. (S'emploie surtout ironiq.)

ÉLUCUBRER [*bré*] v. tr. (lat. *elucubrare;* du préfixe *e,* et de *lucubrare,* travailler à la lumière de la lampe, dérivé lui-même de *lucere,* briller). Produire, composer à force de veilles : ELUCUBRER *un mémoire.* (S'emploie surtout ironiq.)

ÉLUDABLE adj. Qui peut être éludé : *Clause* ÉLUDABLE.

ÉLUDER [*dé*] v. tr. (du lat. *eludere,* se jouer de). Eviter, détourner avec adresse; se soustraire adroitement à : ELUDER *la loi, une difficulté, une question.*

— Tromper : *J'*ÉLUDAIS *un chacun.* (Molière.) [Inus.]

— ***Éludé, e,*** part. pass. du verbe *Éluder : Les lois humaines peuvent être* ÉLUDÉES *par ruse et dissimulation.* (A. France.)

— ***S'éluder,*** v. pr. Au sens passif, Etre éludé.

— SYN. **Éluder, éviter, fuir.** *Eviter,* c'est proprement se soustraire, échapper à ce qui menaçait, sans qu'il s'y joigne nécessairement l'idée d'habileté ou de ruse, que suppose *éluder. Fuir* marque l'action précipitée d'*éviter.*

ÉLUDEUR, EUSE n. Qui élude : *Un* ÉLUDEUR *adroit.*

— Adjectiv. : *Avocat* ÉLUDEUR.

ÉLUDORIQUE [*rik'*] adj. (du gr. *elaion,* huile, et *hudôr,* eau). Se dit d'un procédé de peinture, dans lequel le pinceau, chargé de couleur à l'huile, est trempé dans l'eau claire avant d'être employé : *Le procédé* ÉLUDORIQUE, *usité au XVIIIe siècle, donnait à la peinture une grande délicatesse.*

ÉLUSATES. Géog. anc. Peuple ibéro-aquitain, dont le territoire correspond au Condomois, au N. du Fezensac et à l'O. de l'Armagnac. Il fut vaincu par Crassus, lieutenant de César (56 av. J.-C.). Capit. *Eauze* (Gers).

ÉLUTION [*si-on*] n. f. (du lat. *elutio,* lessive). Procédé imaginé en 1865 par Scheibler, puis perfectionné par Seyferth, pour extraire le sucre des mélasses. (Il consiste à transformer la mélasse en sucrate de chaux qui est lessivé à l'alcool, puis décomposé par l'acide carbonique. Ce sucrate enrichit le jus de betterave, lors de l'opération de la défécation.)

ÉLUTRIATION [*si-on*] n. f. (du préfixe *é,* et du gr. *loutron,* vase). Décantation d'un liquide. (Vx.)

ÉLUVIAL, E ou **ÉLUVIEN** [*vi-in*], **ENNE** adj. Géol. Dépôts formés sur place, par décomposition des roches.

ÉLUVIUM [*om'*] n. m. Géol. Mot formé par opposition à celui de *diluvium,* pour désigner les dépôts formés sur place.

ELVA (Titus Æbutius), général et consul romain. Il était consul (497 av. J.-C.), quand la guerre avec les Latins éclata. Son collègue, A. Postumius, fut créé dictateur, et lui-même devint maître de la cavalerie. Il assista à la bataille du lac Régille, et triompha avec Postumius.

ELVAN n. m. (du celtique *el,* roche, et *van,* blanc). Pétrogr. Nom réservé par les pétrographes anglais à des microgranites à muscovite.

ELVAS (anc. *Alba*), ville de Portugal (distr. de Portalegre), sur la frontière, à 18 kil. de Badajoz; 19.000 hab. Evêché. Place forte importante qui a longtemps passé pour inexpugnable. Junot s'en empara en 1808 et la garda jusqu'à la capitulation de Cintra. On y remarque la cathédrale (XVIe s.), et un aqueduc du XVIIe siècle. La ville est entourée de bois d'orangers et d'oliviers. Huile d'olive, conserves de fruits.

ELVEN [*vin*], ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 15 kil. de Vannes; 3.430 hab. Ch. de f. Orléans. Donjon octogonal dit *tour d'Elven,* du château de Largoët (XVe s.), où Octave Feuillet a placé la scène principale du *Roman d'un jeune homme pauvre.* Ruines du manoir de Kerlo (Renaissance), où séjourna Descartes. — Le canton a 7 comm., et 9.870 hab.

Château d'Elven.

ELVEND [*vèn'd*], haut massif montagneux de la Perse occidentale, entre l'Irak et le Kurdistan; alt. 3.800 m. Pétrole.

ELVENICH (Pierre-Joseph), philosophe allemand, né à Embken, près d'Aix-la-Chapelle, en 1796, mort à Breslau en 1886. Disciple de G. Hermes, il développa ses doctrines dans *die Moralphilosophie* (1830-1833), *Acta Hermesiana* (1836), *der Hermesianismus* (1844); *die Wesenheit des menschlichen Geistes* (1857); *der Papst und die Wissenschaft* (1875).

ELVERDINGE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ypres), sur le Kemmelbeck, affl. de l'Yser; 1.750 hab. Houblonnières; fabrique d'huile. Presque anéantie pendant la Grande Guerre.

ELVERSBERG, comm. d'Allemagne (territoire de la Sarre; cercle d'Ottweiler); 6.850 hab. Houillères.

ELVERSELE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Saint-Nicolas), sur la Durme, affl. de l'Escaut; 1.250 hab. Fabrique de chicorée et d'huile, blanchisserie de toile, saboteries, briqueteries.

ELVET, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham); 5.000 hab. Faubourg industriel de Durham. Fabrication de toiles; filatures, forges.

ELVEY (George-Job), musicien anglais, né à Cantorbéry en 1816, mort à Londres en 1893. En 1834, il remporta le prix Gresham, pour une cantate intitulée *Bow down thine ear.* En 1835, il devenait organiste de la chapelle Saint-George à Windsor. On lui doit principalement de la musique religieuse, entre autres une antienne des *Filles de Sion* qui lui valut le grade de docteur en musique et une marche de fête pour les noces de la princesse Louise. La reine Victoria conféra à Elvey le titre de baronnet. — Le frère aîné de cet artiste, Stephen **Elvey,** né à Cantorbéry en 1805, mort en 1860, docteur en musique, devint, en 1830, organiste du « New College » d'Oxford, et plus tard directeur de musique de l'université de cette ville.

ELVIRA (concile d'). V. ILLIBERI.

ELVIRA n. m. Variété de cépage américain, à maturité hâtive, à grappes petites et dont les grains ont une chair pulpeuse à goût foxé.

ELVIRE, petite planète, N° 277, découverte par Charlois en 1888.

Elvire, nom sous lequel Lamartine, dans ses poésies de jeunesse, désigna d'abord une jeune Napolitaine aimée par lui pendant son voyage d'Italie en 1811 et 1812; c'est la même qu'il appela plus tard *Graziella.* Mais dans la plupart des *Méditations* et dans l'histoire littéraire Elvire désigne la jeune femme pour laquelle Lamartine conçut le grand amour de sa vie. Née à Paris en 1784, Julie Bouchaud des Hérettes, fille d'un administrateur de la marine nantais et d'une mère créole qui possédaient une plantation à Saint-Domingue, connut une enfance misérable et souffreteuse au Havre et à Paris pendant la Révolution : en 1804, elle épousa le célèbre physicien Charles; quand son mari fut nommé bibliothécaire de l'Institut, elle habita au palais Mazarin, où elle tint un salon assez fréquenté. Atteinte de phtisie, elle fut envoyée, en 1816, aux bains d'Aix, en Savoie. Elle y rencontra Lamartine, alors âgé de vingt-six ans. Ils se retrouvèrent à Paris l'année suivante. En se quittant au mois de mai, ils s'étaient donné rendez-vous à Aix en août; déjà malade, Elvire ne put y venir; c'est alors que Lamartine composa *le Lac.* Elle mourut bientôt, en décembre 1817. Le christ qu'on avait placé sur son lit funèbre fut rapporté par A. de Parseval, leur commun ami, à Lamartine, qui écrivit alors sa pièce du *Crucifix.* Vingt ans plus tard, il composa son roman de *Raphaël,* où il raconta, en les idéalisant, ses amours avec Julie.

ELWALL (Alfred), professeur, né à Londres en 1818, mort à Paris en 1889. Naturalisé Français, il fit des cours de langue anglaise au lycée Henri-IV et à l'Ecole des mines. Citons, parmi ses nombreuses publications : *Cours théorique et pratique de langue anglaise* (1864); *Premières notions de grammaire anglaise* (1871); *Eléments de la prononciation et de l'accentuation anglaises* (1876); *Nouvelle prosodie anglaise* (1878); *Dialogues, conversations et questions en français et en anglais* (1885); etc.; et surtout un excellent *Dictionnaire anglais-français et français-anglais* (1895).

ELWART (Antoine-Elie), compositeur et musicographe français, né et mort à Paris (1808-1877). Il fut élève du Conservatoire et remporta le premier grand prix de Rome. A son retour en France, il fut nommé professeur d'harmonie au Conservatoire. On peut signaler, parmi ses nombreuses compositions : *les Catalans,* opéra (1840); *Noé ou le Déluge universel,* oratorio; chœurs et symphonies pour l'*Alceste* d'Euripide; *Te Deum* (1848); environ douze messes; des symphonies, de la musique de chambre. Il a publié plusieurs ouvrages d'enseignement : *Petit Manuel d'harmonie; le Chanteur accompagnateur; Traité du contrepoint et de la fugue; Essai sur la transposition; Manuel des aspirants aux grades de chef et de sous-chef de musique dans l'armée française; l'Art de chanter en chœur;* etc.

ELWIN (Whitworth), critique et publiciste anglais, né à Thurning (Norfolk) en 1816, mort à Booton (même comté) en 1900. Il collabora assidûment à la *Quarterly*

Review, dont il fut directeur de 1853 à 1860. Il entreprit de compléter l'édition des *Œuvres de Pope*, commencée par Croker, mais abandonna ce travail après en avoir publié cinq volumes en douze ans (1860-1872). Son fils a publié en 1902, sous le titre : *Quelques hommes de lettres du XVIIIe siècle*, un recueil de ses études, dont les meilleures sont celles sur Johnson et Goldsmith, Sterne et Fielding, Gray et Cowper.

Cathédrale d'Ely.

ELY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cambridge), sur l'Ouse ; 7.700 hab. Evêché. Poteries et industrie du cuir. Moulins pour la préparation des huiles de lin et de colza. Cathédrale magnifique, mais inachevée (du XIe au XIVe s.). Une des plus anciennes villes de l'Angleterre, qui résista vaillamment à Guillaume le Conquérant (1069-1070).

ELYE ou **ELIAS**, chanoine et philologue suisse, né à Lauffen vers 1400, mort vers 1475. Chanoine de Munster (canton de Lucerne), il établit, en 1470, la première imprimerie de Suisse. Auteur d'un dictionnaire de la Bible intitulé *Mamotrectus* (1470).

ELYMAÏDE ou **ELYMAÏS**, formes grecques du nom ELAM (v. ce mot).

ELYMAS (BAR-JESU, dit), c'est-à-dire **le Mage**, magicien juif du Ier siècle. D'après les *Actes des Apôtres* (XIII, 6-12), il faisait partie de la suite de Sergius Paulus, proconsul de l'île de Chypre. Il s'opposa à la prédication de saint Paul, qui le frappa de cécité temporaire.

Elymas frappé de cécité, tapisserie du Vatican, exécutée d'après un carton de Raphaël. (Ce beau carton est un des sept que l'on conserve à Hampton Court ; c'est celui de la série qui a le plus souffert.)

ELYMBOS VOUNO, sommet montagneux de la Grèce septentrionale, en Thessalie ; alt. 2.985 m. (C'est l'OLYMPE des anciens.)

ÉLYME n. f. (gr. *élumos*). Antiq. gr. Flûte phrygienne à deux tuyaux dissemblables, l'un droit et presque cylindrique, l'autre terminé en pavillon recourbé.

ÉLYME n. m. Genre de graminées comprenant vingt espèces d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, et remarquables par leur rhizome développé. (L'élyme des sables, que l'on désigne dans le nord de la France sous le nom d'*oyat*, est employé pour fixer les dunes au bord de la mer.)

Elyme : *a*, épillet.

ÉLYNANTHE n. m. Genre d'herbes vivaces, de la famille des cypéracées, comprenant une trentaine d'espèces des régions chaudes des deux mondes.

ELYOT (Thomas), humaniste et diplomate anglais, né dans le Wiltshire vers 1490, mort à Carlton en 1546. Il fut chargé par Henry VIII de missions diplomatiques. Son principal ouvrage est *le Livre du gouverneur* (1531), traité de morale et de pédagogie dans lequel il préconise une éducation plus indulgente que celle donnée à son époque, et où il indique des règles de morale pratique à l'usage des classes gouvernantes. En sus de nombreuses traductions du latin ou de l'italien, Elyot a écrit : *le Château de Santé* (1534), traité de médecine ; *l'Image du Gouvernement* (1540), audacieuse allégorie satirique ; *la Défense des Femmes honnêtes* (1545) ; il a publié en 1538, sous le titre *Bibliotheca Elyotæ*, le premier dictionnaire latin-anglais.

ELYRIA, ville des Etats-Unis (Ohio), sur le Black River ; 20.470 hab. Ch.-lieu de comté. Fabrique d'instruments agricoles.

ÉLYSÉE (gr. *élusion ;* de *elthein*, venir, c'est-à-dire : Lieu où se rendent les âmes). Myth. Lieu délicieux qui, suivant les païens, faisait partie des Enfers, et était le séjour des âmes des héros et des hommes vertueux. V. CHAMPS ELYSÉES.

— Hist. Ce mot, sous la seconde République, désigna le gouvernement et la politique de Louis-Napoléon Bonaparte, qui résidait au palais de l'Elysée : *Les ordres de l'*ELYSÉE. (Il désigne aujourd'hui les initiatives du président de la République.)

— *Adjectiv.* et au masc. pl. Myth. Ne s'emploie que dans cette locution : *Les champs* ELYSÉES. V. CHAMPS ELYSÉES. (On dit aussi : *Les champs* ELYSIENS. [Poétiq.])

— *Substantiv.* et au masc. *Par anal.* Lieu agréable, planté de beaux arbres ; séjour de délices. || Lieux de plaisirs publics : *Il y a des moulins, des cabarets et des tonnelles, des* ÉLYSÉES *champêtres et des ruelles silencieuses.* (Gérard de Nerval.)

Élysée (PALAIS DE L'), à Paris. Résidence historique s'étendant entre les rues du Faubourg-Saint-Honoré et de l'Elysée, les avenues Gabriel et de Marigny. Construit en 1718 par l'architecte Mollet pour Henri de La Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, ce palais prit le nom de « hôtel d'Evreux ». Devenu la propriété de Mme de Pompadour (1753), celle-ci le fit restaurer par Lassurance, et y logea son frère, le marquis de Marigny. Revenu à Louis XV (1764), il fut affecté aux ambassadeurs extraordinaires, puis au garde-meuble (1768), en attendant l'achèvement de celui que Gabriel édifiait sur la place de la Concorde. En 1773, l'hôtel d'Evreux était acheté par le financier Nicolas Beaujon, qui le revendait à Louis XVI en 1786. Acquis en 1788 par la duchesse de Bourbon, l'hôtel, appelé Elysée Bourbon, fut occupé par le sieur Hovyn qui en était encore locataire au début de la Révolution.

Devenu bien national, l'Elysée servit tour à tour d'asile à l'Imprimerie nationale (1792), puis à un jardin dansant (1797). Donné par Napoléon Ier à sa sœur Caroline Murat (1805), le château fut remanié par Percier et Fontaine, puis restitué à l'empereur lors de l'élévation de Murat au trône de Naples (1808). Habité par Joséphine (1809), puis par l'empereur (1812), qui y signa son abdication le 22 juin 1815. Le tsar Alexandre l'occupa en 1814, et Wellington en 1815. Louis XVIII le donna au duc et à la duchesse de Berry, qui l'habitèrent jusqu'à l'assassinat du duc. Sous Louis-Philippe, le palais redevint la résidence des hôtes étrangers du souverain : Méhémet-Ali, et la reine d'Espagne Marie-Christine. La seconde République décida, en 1848, qu'il serait affecté à la demeure du président de la République : Louis-Napoléon Bonaparte n'en sortit que pour aller s'installer aux Tuileries, comme empereur.

Entrée du palais de l'Elysée.

Encore une fois, le palais de l'Elysée redevint le séjour des souverains étrangers : la reine Victoria d'Angleterre, le sultan Abd ul-Aziz, l'empereur François-Joseph d'Autriche l'habitèrent. Enfin, la République en fit la demeure officielle de son président, en 1873.

Napoléon III avait isolé complètement le palais par le percement de la rue de l'Elysée, et fait ajouter deux façades, construites par Lacroix. De nouveaux embellissements ont été apportés tant aux bâtiments qu'aux jardins, notamment par les présidents Carnot, Faure et Auriol.

ÉLYSÉEN [*zé-in*], **ENNE** adj. (On a dit aussi quelquef. ÉLYSIEN, ENNE.) Relatif à l'Elysée : *Ombres* ÉLYSÉENNES. *Bonheur* ÉLYSÉEN. || Digne de l'Elysée : *Végétation* ÉLYSÉENNE.

— Hist. Qui a rapport au palais de l'Elysée ou à Louis-Napoléon qui l'habitait lorsqu'il était président de la République française : *Parti* ÉLYSÉEN. *Politique* ÉLYSÉENNE.

ELYSIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *élysiidés*, comprenant des animaux marins répandus dans presque toutes les mers du globe, et dont on connaît une douzaine d'espèces. (Les elysia ont le corps allongé, plat, de longs tentacules, le pied étroit. Ils rampent sur les algues, dont ils se nourrissent.)

ÉLYSIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, renfermant des formes nues, qui se rapprochent des aplysies par leurs tentacules auriformes et leurs lobes natatoires larges.

ÉLYTRAIRE [*trèr'*] n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des herbes acaules des régions tropicales. (On en connaît quinze espèces, qu'il faudrait peut-être rapporter à trois ou quatre.)

ÉLYTRE n. m. [l'usage le fait féminin] (du gr. *élutron* étui). Aile supérieure de certains insectes, durcie, coriace, pouvant former étui où se replie l'aile inférieure : *Chez beaucoup de coléoptères, les ailes étant avortées, les* ÉLYTRES *soudés, embrassent complètement les côtés de l'abdomen par leurs replis.*

— ENCYCL. Les *élytres* existent chez les dermoptères (forficules), et chez les coléoptères, qui ont pris leur nom de cette disposition particulière. Au repos, les élytres sont appliqués horizontalement sur le corps, qu'ils recouvrent presque complètement, dans la majorité des cas. L'extrémité postérieure des élytres s'appelle le *sommet ;* leur région antérieure voisine du point d'attache est la *base*. Ils sont articulés sur le mésothorax et sont mus par des muscles spéciaux qui leur permettent de s'ouvrir et de se refermer à volonté. Chez les hémiptères hétéroptères, les ailes supérieures, seulement en partie cornées, s'appellent des *hémélytres*.

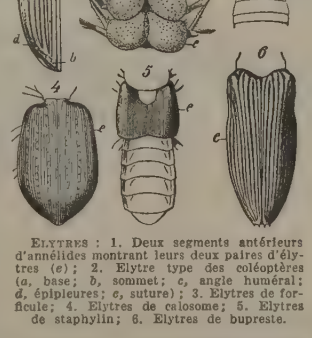

ELYTRES : 1. Deux segments antérieurs d'annélides montrant leurs deux paires d'élytres (*e*) ; 2. Elytre type des coléoptères (*a*, base ; *b*, sommet ; *c*, angle huméral ; *d*, épipleures ; *e*, suture) ; 3. Elytres de forficule ; 4. Elytres de calosome ; 5. Elytres de staphylin ; 6. Elytres de bupreste.

On appelle *élytres*, chez les annélides, des lames tégumentaires ou écailles, qui sont des cirres accrus en largeur et qui peuvent former, en s'imbriquant sur le dos, une véritable cuirasse.

ÉLYTROCÈLE n. f. (du gr. *élutron*, vagin, et *kèlê*, hernie). Méd. Hernie vaginale. (On dit plutôt COLPOCÈLE.)

ÉLYTROÏDE adj. (du gr. *élutron*, enveloppe, et *eidos*, ressemblance). *Membrane élytroïde*, Tunique vaginale du testicule.

ÉLYTROPLASTIE [*plass-tî*] n. f. (du gr. *élutron*, vagin, et *plassein* restaurer). Opération chirurgicale, ayant pour but d'oblitérer au moyen d'une greffe cutanée, empruntée aux grandes lèvres ou à la fesse, les fistules qui font communiquer le vagin avec la vessie ou le rectum.

ÉLYTRORRAGIE [*jî*] n. f. (du gr. *élutron*, vagin, et *rhêgnumi*, je chasse dehors). Ecoulement de sang par le vagin. (On dit mieux COLPORRAGIE.)

ÉLYTRORRHAPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *élutron*, vagin, et *rhaphê*, suture). Suture des parois vaginales, soit pour réparer une rupture, soit pour obvier à la chute de l'utérus. (On dit mieux COLPORRHAPHIE.)

ÉLYTROTOME n. f. (du gr. *élutron*, vagin, et *tomê*, section). Instrument en forme de ciseaux, employé pour pratiquer l'élytrotomie.

ÉLYTROTOMIE [*mî*] n. f. (rad. *élytrotome*). Incision du vagin.

ELZ, bourg d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau) ; 3.700 hab. Extraction de grès et terres réfractaires. Brasserie ; fabrique de peignes.

ELZE, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre), au confluent de la Saale et de la Leine ; 3.000 hab. Mines de fer. Sucrerie, fonderies, produits chimiques.

ELZÉAR (saint) **de Sabran**, né à Robians (diocèse d'Apt) en 1285, mort à Paris en 1325. Fiancé, à dix ans, à Delphine de Glandèves, il l'épousa à quatorze. Tous deux furent d'accord pour garder une continence perpétuelle et entrèrent dans le tiers ordre de saint François. Elzéar dut aller, dans le royaume de Naples, soumettre les rebelles du comté d'Ariano, hérité de son père ; il y parvint par sa douceur et sa sagesse. Il combattit vaillamment, en 1313, contre l'empereur d'Allemagne Henri VII, et mourut au cours d'une ambassade à Paris pour négocier le mariage de Marie de Valois avec le duc de Calabre. Grégoire XI le canonisa en 1369, du vivant de sa femme. — Fête le 27 septembre.

ELZÉAR (Pierre-Elzéar BONNIER-ORTOLAN, dit), littérateur français, né à Paris en 1846. Fils du professeur de droit E. Ortolan, avocat lui-même, il a écrit, sous le nom de PIERRE-ELZÉAR, des pièces de théâtre : *le Grand Frère* (1877) ; *Bug-Jargal*, avec R. Lesclide (1881) ; *le Nabab*, avec Daudet (1881) ; *Jack Tempête* (1882) ; et des romans : *Christine Bernard* (1882) ; *l'Oncle d'Australie* (1886) ; etc.

ELZÉVIR ou **ELZEVIER** (On trouve aussi la forme **Elsevier**), famille célèbre de libraires et imprimeurs hollandais.

LOUIS Ier, né à Louvain vers 1540, après avoir exercé le métier de relieur à Anvers, à Wesel, à Douai, alla s'établir en 1580 à Leyde, où il ouvrit une boutique de libraire. Nommé appariteur de l'Université, il obtint, en 1587, de transporter son officine sur les terrains de l'Académie, où elle subsista toujours. Il était en relations continues avec les libraires de Paris. Il mourut en 1617. De ses neuf enfants, cinq exercèrent sa profession. Ce furent : MATTHIEU ou MATTHYS, né en 1564 à Anvers, mort à Leyde en 1640. (Il s'associa, en 1617, avec son frère cadet BONAVENTURE pour continuer le commerce de leur père. En 1622, il céda sa part à son fils Abraham Ier.) — LOUIS II, né à Anvers en 1566 ou 1567, mort en 1621, lequel alla, en 1599, fonder à La Haye une succursale de la librairie de Leyde ; — GILLES, né à Wesel vers 1570. (Il n'exerça que fort peu de temps à La Haye. Rentré à Leyde, il devint régent de la Compagnie des Indes, et y mourut en 1651) ; — JOSSE ou JOOST, né à Douai en 1575 ou 1576, lequel alla fonder une seconde succursale à Utrecht ; — BONAVENTURE, né à Leyde en 1583, mort en 1652. (Il s'associa d'abord avec Matthieu de 1617 à 1622, puis avec ABRAHAM Ier, son neveu [1622-1652].)

Armoiries des Elzévirs.

La maison de Leyde, fondée par Louis Ier, dirigée ensuite par Matthieu, seul d'abord, puis en société avec Bonaventure, enfin par celui-ci avec Abraham Ier, faisait uniquement le commerce des livres. En 1626, les deux associés achetèrent le matériel d'imprimerie de leur neveu et frère ISAAC (1596-1651), fils de Matthieu, imprimeur-juré de l'Université, qui, en 1625, avait acquis l'imprimerie orientale du savant érudit Th. Erpenius. En 1636, ils reprennent l'établissement de La Haye, et en fondent un nouveau à Copenhague. A cette époque, où ils ont pour collaborateurs D. Heinsius, Saumaise, E. Meisneruc, S. Moynet, se place l'apogée de leur

Une des marques des Elzévirs.

renommée. Les *César*, *Térence*, *Pline* sont leurs chefs-d'œuvre d'exécution typographique. A leur mort, en 1652, ils ont pour successeurs JEAN, fils d'Abraham, et DANIEL, fils de Bonaventure. Du départ de Daniel date le déclin de la maison de Leyde. Jean, resté seul, abandonna le commerce de librairie et ne conserva que son imprimerie, d'ailleurs très diminuée. A sa mort, en 1661, sa veuve, Eva Van Alphen, prit la direction de l'atelier, qu'elle transmit en 1681 à leur fils ABRAHAM II; en 1712, après son décès, son matériel de typographie fut mis en vente. L'atelier de Leyde employa trois marques : l'Aigle, le Solitaire (devise : *Non solus*) et le Palmier, et le pseudonyme Jean Sambyx.

La maison d'Amsterdam, fondée en 1638 par Louis III (1604-1670), fils de Josse, qui, dès 1640, y joignait une imprimerie, prit immédiatement un grand essor, favorisé en 1655 par la collaboration de Daniel, venant de Leyde. A la retraite de Louis en 1664, Daniel, resté seul, sut continuer les grandes traditions de sa famille. — La maison de La Haye, fondée en 1591 par Louis II, fut dirigée après lui par Gilles et, en 1621, par JACOB, fils de Matthieu. Depuis 1636 elle suivit le sort de celle de Leyde. La maison d'Utrecht, la moins importante, fondée en 1603 par Josse, fut reprise par Pierre, son petit-fils, de 1667 à 1675.

Les Elzévirs, dont les jolis caractères étaient l'œuvre du graveur Van Dyck, ont fait des impressions dans tous les formats avec une égale perfection.

ELZÉVIR [*èl*] n. m. Volume imprimé ou publié par un des membres de la famille des Elzévirs : *Un bel* ELZÉVIR. || Caractère typographique reproduisant le type employé par les Elzévirs : *Titre en* ELZÉVIR.

FRANCE
France

Elzévir (typogr.). Majuscules et minuscules.

—ENCYCL. Bibliogr. On désigne généralement sous le nom d'*elzévirs* une collection d'ouvrages en petits formats, imprimés en Hollande depuis l'année 1593 jusqu'à l'année 1680, et publiés par les célèbres éditeurs. C'est surtout le format in-12 qui est devenu le spécimen de la collection elzévirienne. On y joint communément des éditions en petit format, imprimées vers la même époque par des imitateurs souvent heureux des Elzévirs.

ELZÉVIRIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Qui appartient aux elzévirs, aux livres publiés par eux : *Edition* ELZÉVIRIENNE. *Format* ELZÉVIRIEN. || Se dit aussi des éditions faites à l'imitation de celles des Elzévirs.

ÉMACIATION [*si-on*] n. f. (de *émacié*). Amaigrissement extrême : *Les maladies chroniques produisent une* ÉMACIATION *caractéristique.*

ÉMACIÉ, E adj. (du préfixe *e*, et du lat. *macies*, maigreur). Très maigre : *Visage* ÉMACIÉ.

ÉMACIER [*si-é*] v. tr. (lat. *emaciare*). Amaigrir. (Peu us.)

— ***S'émacier***, v. pr. Au sens passif, Devenir très maigre.

EMAD ou **IMAD ED-DIN-ISFAHANI** (Mohammed), secrétaire et chef de la chancellerie du sultan Saladin, né à Ispahan en 1125, mort à Damas en 1201. Il étudia dans sa ville natale à Kashan, puis à Bagdad. D'abord secrétaire de l'atabek Nour ed-Din, il devint ensuite secrétaire et chef de la chancellerie du sultan Saladin dont il rédigeait les lettres officielles, dans un style d'une rare élégance. On a plusieurs de ses lettres, trois ouvrages historiques : *El-Bark-el-Shami* et *El-Fath-el-Koussi*, *Nosret el-fithrè*, et *Kharidat el-Asr*, anthologie et recueil de notices biographiques des principaux poètes arabes du VIe siècle.

ÉMAGE n. m. Dr. cout. Droit levé autrefois sur le sel, dans quelques villes de Bretagne.

ÉMAIL [*may'*] n. m. (germ. *smalt*). Vernis vitreux, transparent ou opaque, dont on recouvre certaines matières pour leur donner de l'éclat, ou pour les colorer d'une façon inaltérable. || Plur. *Des* ÉMAUX.

— *Par anal.* Diversité produite par la couleur des fleurs dans une prairie, un parterre : *Une grande prairie toute parée de l'*ÉMAIL *des fleurs.* (Montesquieu.)

— *Par extens.* Ouvrage glacé d'émail. || Ouvrage de peinture exécuté sur émail. || Matière transparente qui recouvre la surface intérieure des coquilles. || Matière dure et transparente qui recouvre la couronne des dents, et à laquelle celles-ci doivent leur éclat.

— *Email des volcans*, Lave vitreuse.

— *Email cloisonné.* V. la partie *encycl.* || *Email champlevé.* V. la partie *encycl.* || *Email d'orfèvre*, Email déposé dans des tailles pratiquées avec le ciselet, le burin, etc. || *Email usé*, Email que l'on a soumis à un frottement pour le rendre égal et poli. || *Email en relief*, Celui dont la surface est inégale. || *Email en taille d'épargne*, Email sur une gravure en taille-douce. || *Email de basse taille.* V. la partie *encycl.* || *Emaux des peintres.* V. la partie *encycl.* || *Emaux de niellure*, Bijoux ou plaques d'or ou d'argent doré que l'on gravait en creux et que l'on émaillait de noir. || *Email de faïence*, *Email de porcelaine.* V. FAÏENCE, et PORCELAINE.

— Blas. Nom des couleurs héraldiques. (D'une façon générale, on entend par *émaux* du blason aussi bien les émaux proprement dits que les métaux et les fourrures. Mais émail se dit spécialement des six couleurs qui ne sont ni métaux, ni fourrures : *gueules, azur, sinople, sable, pourpre* et *carnation;* à quoi il faut ajouter la *couleur naturelle*, dans laquelle rentrent toutes les teintes des objets ou êtres vivants présentés avec leur coloration véritable.) V. la planche BLASON.

— ENCYCL. Céram. D'une façon générale, l'*émail* est une substance vitrifiable, transparente ou opaque, incolore ou colorée, dont on recouvre une poterie, un métal ou un verre, en vue d'obtenir une protection de la pièce contre les agents extérieurs ou un effet décoratif, et qu'on fait adhérer par une fusion à température élevée.

La composition des émaux dépend de la nature de la poterie, du métal ou du verre qu'ils recouvrent.

Les émaux transparents employés sur les poteries communes, appelés aussi *vernis* ou *glaçures*, sont des silicates de plomb, parfois colorés par des oxydes et obtenus par mélange de sulfure de plomb (*alquifoux*) ou de minium avec de l'argile. L'émail stannifère (faïences de Rouen, Nevers, Marseille, etc.) est un émail généralement plombeux opacifié en blanc par de l'oxyde d'étain. L'émail stannifère dit « des poêliers », très employé, est obtenu en fondant ensemble 44 parties de calcine (poudre jaune produite en chauffant au rouge, dans un courant d'air, un mélange de plomb et d'étain dans la proportion de 3 à 1) avec 44 parties de sable feldspathique de Decize, 2 parties de carbonate de soude, 8 parties de sel marin, et 2 parties de minium. Le mélange est fondu puis coulé dans l'eau et broyé. Les faïences recouvertes avec cet émail sont cuites à 900°-950°.

Les émaux ou glaçures employés sur la faïence fine, dont la pâte est blanche, sont transparents. Ce sont des boro-silico-aluminates de plomb, de chaux, de potasse et de soude obtenus en fondant ensemble du sable, du feldspath, du minium ou de la céruse, du borax, de l'acide borique, du borate de chaux, de la craie, du kaolin. L'émail fondu est coulé dans l'eau et broyé avec un léger rajout de kaolin et de sable. Il existe aussi des émaux sans plomb, des émaux colorés (majolique). Les faïences fines émaillées sont cuites vers 1.080°.

Les émaux de grès cérame sont des compositions feldspathiques plus ou moins fortement modifiées par l'adjonction d'oxydes métalliques provoquant des effets décoratifs très variés. Leur cuisson a lieu entre 1.280° et 1.320°.

Les émaux ou couvertes de porcelaines sont constitués par le mélange et le broyage parfait de roches feldspathiques quartzeuses (pegmatites) additionnées de quartz et de légères quantités de craie et de kaolin. Les porcelaines émaillées sont cuites vers 1.400°. En modifiant un peu l'émail et en ajoutant de la craie (10 à 15 p. 100) on peut abaisser son point de fusion à 1.280°.

Les émaux céramiques se posent presque toujours par le trempage des pièces dans un bain formé d'eau et d'émail broyé. Les pièces ont généralement subi une première cuisson (biscuit de faïence, dégourdi de porcelaine). On emploie parfois l'émaillage par aspersion, par vaporisation ou insufflation, et le badigeonnage au pinceau quand on doit émailler des pièces crues qui seraient détruites dans le bain d'émail, ou trop volumineuses pour être trempées (poteries communes, grès sanitaire, grandes pièces). La coloration des émaux est donnée par des oxydes métalliques : cobalt (bleu), cuivre (vert en feu oxydant, rouge en feu réducteur), manganèse (violet), fer (bruns), chrome (verts et roses), titane (jaunes et bruns), platine (gris), zinc (cristallisés), urane (jaunes), etc.

Les *émaux*, ou *couvertes*, de porcelaine tendre française ancienne sont des silicates de plomb et de soude, ceux des porcelaines tendres phosphatiques anglaises se rapprochent des émaux de faïence fine.

Email sur métal. — L'émail est généralement composé d'un mélange fondu de sable, de minium, de potasse, de soude et d'oxydes métalliques destinés à la coloration. On l'applique en poudre ou en pâte sur les pièces à décorer, et on le rend adhérent par la fusion. La cuisson se fait en quelques minutes par introduction dans un moufle bien chaud. V. plus loin, rubrique Hist.

Email sur tôle et sur fonte. — Mélange, finement broyé, d'une fritte et d'un rajout. La fritte est généralement composée d'un mélange fondu de feldspath, de quartz, de borax, de cryolithe, de craie, de salpêtre, de soude, de fluorure de calcium, etc. L'émail est opacifié par de l'oxyde d'étain ou d'antimoine, et coloré s'il y a lieu par des oxydes métalliques. Le rajout est formé de 5 à 10 p. 100 d'argile grasse; il complète la composition de la fritte, la maintient en suspension dans l'eau et la fait adhérer aux pièces après leur trempage dans le bain d'émail. On commence par décaper les pièces et les recouvrir d'un émail spécial appelé *contre-oxyde;* on les cuit puis on les recouvre avec l'émail proprement dit et on les recuit. Chaque cuisson dure quelques minutes et se fait vers 800°-900°. On fabrique en tôle émaillée de grandes quantités de plaques, d'ustensiles de cuisine ou de toilette, des revêtements, etc. Les grosses pièces sont émaillées par saupoudrage au moyen d'un tamis.

EMAUX : 1. Email translucide (vase hindou); 2. Email champlevé (écusson de croix, XIIIe s.); 3. Email cloisonné (vase chinois); 4. Email champlevé (coupe); 5. Email cloisonné (coupe); 6. Email translucide (coupe).

— Hist. Les Hébreux, les Grecs et les Romains n'ont vraisemblablement pas connu l'*émail*, mais les Etrusques ont laissé des bijoux incontestablement ornés d'émaux. Un auteur grec du IIIe siècle apr. J.-C. attribue formellement aux Celtes l'invention de l'industrie du véritable émail. En Gaule et en Angleterre, l'émaillage sur bronze produisait déjà des œuvres au IIIe siècle; on en a retrouvé de nombreux vestiges : fibules, agrafes de ceinturons, ornements de harnais. Au début du moyen âge, Byzance a été le centre de l'émaillerie; ce sont les artistes de Byzance qui furent appelés dans les différentes parties de l'Europe pour y exécuter des travaux d'orfèvrerie émaillée, la *palla d'oro* de Saint-Marc de Venise, le plus magnifique et le plus considérable monument de l'art de l'émaillerie au moyen âge, est l'œuvre d'artistes de Constantinople; au XIe siècle, quand des écoles d'émaillerie furent établies au Mont-Cassin, les maîtres de ces ateliers-écoles sont encore des émailleurs de Constantinople. L'émaillerie eut, au moyen âge, une importance extraordinaire; toute l'orfèvrerie de cette époque était émaillée, et l'on fit en émail jusqu'à de grandes plaques tombales. Les différentes espèces d'émaux sont : 1° les *émaux d'application*, ou émaux contenus dans de petites cuvettes formées par les bords retroussés du métal; on les appliquait comme des pierreries sur les pièces d'orfèvrerie et le costume; 2° les *émaux-champlevés*, appelés aussi émaux en taille d'épargne; ce sont ceux où la plaque de métal évidée dans son épaisseur forme de petites cuvettes où l'on dépose l'émail; les bords de ces cuvettes affleurent à la surface et forment les cloisons; 3° les *émaux cloisonnés* ou émaux à cloisons rapportées; ce sont ceux où les séparations des émaux de différentes couleurs sont formées par de petites lamelles de métal perpendiculaires au plan de la plaque et qui y sont soudées; 4° les *émaux cloisonnés à jour*, où la plaque de fond est supprimée après coup, de façon à laisser la lumière traverser la matière vitrifiée; 5° les *émaux de basse-taille*, ou basse-taille émaillée, ou œuvre de bas-relief, ou encore *émaux translucides*, où l'émail recouvre des reliefs ciselés, formant des tons plus ou moins foncés selon le plus ou moins d'épaisseur de la couche; 6° les *émaux-mixtes*, où, par exemple, le dessin d'ensemble est champlevé tandis que le dessin des détails intérieurs est cloisonné; 7° *émaux peints* ou émaux des peintres; ceux-ci sont de véritables tableaux où la toile est remplacée par la plaque de métal et où les couleurs sont des poudres délayées que le feu a fait vitrifier en émail.

On peut diviser l'histoire de l'émaillerie en dix grandes périodes : 1° les pseudo-émaux égyptiens, pâtes de verre incrustées à froid; 2° les émaux celtiques, dont l'existence est constatée au IIIe siècle apr. J.-C. mais qui est probablement antérieure; 3° l'émaillerie cloisonnée orientale et byzantine qui s'étend jusqu'au commencement du XIIIe siècle; 4° l'émaillerie champlevée, dès le XIe siècle, dominante au XIIe, qui triomphe en Occident avec Limoges pour centre; 5° l'émaillerie en basse-taille ou émaillerie translucide sur reliefs ciselés, qui apparaît à la fin du XIIIe siècle et domine aux XIVe et XVe, surtout en Italie; 6° l'émaillerie des émaux peints, au XVe siècle, sur plaque plate dont le revers est fortement émaillé; au XVIe siècle, la plaque est généralement bombée; Limoges puis l'Italie sont les centres, et les artistes les plus remarquables, Jean Pénicaud l'Ancien, Jean Pénicaud II, Léonard Limousin, Pierre Reymond, Pierre Courtois, Jean de Court, Suzanne de Court, Jean Limousin; 7° l'émaillerie en grisaille ou émaux peints à fond noir généralement bleuté où les personnages et les objets sont figurés par de l'émail blanc posé en seconde couche; Limoges tient la première place dans cette fabrication, avec Jean Pénicaud III, Pierre Pénicaud, Léonard Limousin, Pierre Reymond, Pierre Courtois, Jean Court dit Vigier, Martin Didier, Pape, les Laudin des XVIIe et XVIIIe siècles; 8° l'émaillerie de bijouterie ou miniature sur émail (XVIIIe s.); Jean Toutin, orfèvre de Châteaudun, émaille en couleurs sur fond blanc (portraits en miniature sur montres, tabatières); à citer encore Bordier, Jean Petitot, Gribelin; 9° l'émaillerie sur plaques plates avec empâtements d'émail blanc pour former des reliefs; sur ce relief d'émail blanc, peinture en émail léger; Jacques Nouailher est l'inventeur de ce procédé (XVIIe s.); 10° les émaux sur lave (XIIe s.) employés dans l'émaillerie monumentale et dont on peut voir des exemples dans les églises Saint-Leu, Sainte-Elisabeth, etc.; cette invention est due à Mortelègue. Au XIXe siècle également, l'artiste Tard, les orfèvres Christofle, Falize, Boucheron, le peintre Tissot, le fondeur Barbedienne ont ressuscité l'art disparu de l'émaillerie cloisonnée, sous le nom de « émaux à cloisonnages rapportés ». La chimie moderne a résolu presque toutes les difficultés que les peintres émailleurs d'autrefois s'épuisaient à vaincre, et déjà vers la fin du XVIIIe siècle les savants avaient pris soin de débarrasser les émailleurs de la préoccupation de composer eux-mêmes leurs poudres d'émaux.

Le mot *émail*, employé seul, a souvent, dans les textes des XIVe et XVe siècles, la signification d'enseigne, plaque armoriée que l'on portait au chapeau. On donnait le nom d'*émail d'azur* aux pièces d'orfèvrerie où les personnages se détachaient en argent ou en or sur un champ d'azur. « Email de France » ne désignait pas forcément des émaux faits en France, mais des émaux dont le champ azuré était semé de fleurs de lis. On appelait émaux de plique, de plice ou encore de plite, des émaux exécutés sur des plaques de petites dimensions et montés de façon à pouvoir être vissés, sertis ou soudés sur une pièce d'orfèvrerie. Email Turquie et émail Ynde désignaient des émaux à champ d'un bleu plus pâle que celui de l'émail d'azur. — Pour ce qui concerne l'émaillerie sur faïence, porcelaine, verrerie, v. ces mots. Pour d'autres détails sur les différents procédés et époques d'émaillerie sur métal, v. noms de villes et de personnages cités, ainsi que CHAMPLEVÉ, CLOISONNÉ, etc.

— Histol. L'*émail* des dents est brillant, translucide, très dur; il est constitué par une série de prismes hexagonaux très riches en sels minéraux (phosphate de calcium, fluorure de calcium). Il est recouvert d'une mince membrane protectrice.

— Photogr. La répartition des couleurs vitrifiables sur la plaque d'*émail* peut s'effectuer, sans intervention graphique manuelle, par des procédés photographiques analogues à ceux usités pour l'obtention des photographies dites « au charbon ». Une mince couche de miel bichromaté est séchée et exposée à la lumière sous un cliché positif; en l'abandonnant quelque temps à l'air, pour permettre aux régions protégées de se réhumidifier, et la saupoudrant alors avec la poudre colorante, celle-ci ne s'attache qu'aux points où précisément sa présence est nécessaire pour former l'image : on vernit cette mince pellicule, que l'on reporte sur la plaque d'émail; on procède enfin à la cuisson, qui s'effectue comme pour un émail ordinaire.

On désigne sous le nom de *simili-émaux* des photographies non vitrifiées, collées sur métal et recouvertes d'une couche épaisse de celluloïd ou de vernis.

Émaux et Camées, recueil de poésies de Théophile Gautier, composé pendant les journées de 1848 et publié en 1852. Livre d'art pur, descriptif, d'une perfection nette, fine et un peu sèche, où l'auteur s'est efforcé de réaliser son esthétique, soucieuse avant tout de la forme. Dans certaines pièces cependant (*Symphonie en blanc majeur, Tristesse en mer, les Vieux de la vieille*) apparaît la sensibilité du poète.

Émaux bressans, recueil de vers de Gabriel Vicaire (1884). Le poète compare ses poèmes à ces bijoux : croix, agrafes, bagues, simples et riants qui sont une spécialité de son pays. Il célèbre sa Bresse natale, la Saône, le paysage humide et plantureux ; la race forte, les belles filles, la bonne chère, le vin généreux. Cette poésie de terroir, pleine de santé et de vie, est pleine aussi de grâce noble, de fine raison, tout à fait dans la tradition des vieux maîtres. Citons ces charmantes pièces : *Jeanne, Tout à l'heure par la prairie, Victime du réveillon, Pauvre Lise, Cimetière de campagne.*

ÉMAILLAGE [*ma-yaj'*] n. m. Action d'émailler. Son résultat.

— Céram. Opération qui a pour but de recouvrir une poterie ou un métal d'un enduit vitrifiable appelé selon les cas : émail (sens général), couverte (porcelaines), glaçure (faïence fine), vernis (poteries communes).

— Ethol. Maquillage qui donne à la peau du visage un aspect vitrifié et brillant.

— Encycl. Céram. Les principaux procédés d'*émaillage* sont : 1° l'émaillage par trempage, qui consiste à plonger rapidement la pièce dans un bain épais formé d'émail en suspension dans l'eau ; 2° l'émaillage par arrosement, opération dans laquelle on verse sur la pièce le contenu d'un récipient rempli d'une bouillie d'émail ; 3° l'émaillage par insufflation (l'émail délayé dans l'eau est projeté sur la pièce par un jet d'air comprimé au moyen d'un appareil spécial) ; 4° l'émaillage au tamis ; (l'émail en poudre sèche est réparti au moyen d'un tamis fin sur la pièce préalablement enduite d'eau, de gomme ou de glycérine) ; 5° l'émaillage au pinceau ou à l'éponge. V. ÉMAIL.

— Photogr. On peut donner aux images photographiques une surface très brillante, en les collant, par une solution de gélatine, à une couche de collodion préalablement coulée sur verre, et qui, dans ces conditions, est aussi brillante que le verre lui-même. Plus généralement, aujourd'hui, on se borne à laisser sécher l'image sur une lame de verre ou d'ébonite très brillante, sur laquelle elle se moule et dont elle se détache après dessiccation, cette opération étant plus particulièrement désignée sous le nom de *glaçage*.

ÉMAILLER [*ma-yé*] v. tr. Appliquer de l'émail sur : Émailler *une bague, de la porcelaine.*

— *Par anal.* Orner, parer de couleurs variées : *Fleurs qui* ÉMAILLENT *une prairie.*

> Les astres *émaillaient* le ciel profond et sombre.
> V. Hugo.

|| Parsemer, semer çà et là : Émailler *son discours de citations.*

— Ethol. Faire le maquillage dit *émaillage.*

— ***S'émailler,*** v. pr. Au sens passif, Etre émaillé. Etre paré, embelli.

ÉMAILLERIE [*ma-ye-rî*] n. f. Art de l'émailleur.

ÉMAILLEUR [*ma-yeur*], **EUSE** n. Techn. Ouvrier chargé de la pose de l'émail sur les produits céramiques ou sur les métaux.

— *Emailleur à la lampe,* Ouvrier qui émaille au moyen d'une lampe à huile les objets trop petits pour être soumis à l'action d'un four. (On l'appelle aussi SOUFFLEUR À LA LAMPE.)

— Verrer. Ouvrier travaillant les tiges de verre ou les tubes de cette matière.

— Encycl. Ce fut seulement en 1566 que les *émailleurs* de Paris furent constitués par Charles IX en communauté particulière. Auparavant, les orfèvres exécutaient eux-mêmes les émaux dont étaient ornés leurs pièces d'orfèvrerie et leurs bijoux. Les artistes émailleurs ou peintres émailleurs auxquels on doit ces beaux émaux de bassetaille, ou peints, qui ont porté si haut la réputation de l'émaillerie française, ont fait partie, jusqu'à la fin de l'ancien régime, de l'Académie royale de peinture, sculpture, etc., quand leur talent était reconnu ; ceux de moindre réputation restèrent attachés à la Communauté des maîtres-peintres, sculpteurs, graveurs, etc., désignée à Paris sous le nom d'Académie de Saint-Luc.

ÉMAILLEUX [*ma-yeû*], **EUSE** adj. Qui est d'émail ou de la nature de l'émail.

ÉMAILLOÏDE [*ma-yo-id'*] n. m. Travail artistique qui a pour but de revêtir les métaux d'un coloris semblable à celui de l'émail, en faisant usage, dans les couleurs, d'oxydes métalliques.

ÉMAILLURE [*ma-yur'*] n. f. Art d'émailler. || Ouvrage de l'émailleur : *Des* ÉMAILLURES *solides.*

— *Par anal.* Couleurs éparses, objets semés çà et là.

— Encycl. V. ÉMAIL.

Eman ou **Amans** (saint), en latin *Emanus,* martyr au VIe siècle. Cappadocien de naissance, il aurait été lié avec le pape saint Léon ; il fut massacré dans la région de Chartres par des brigands auxquels il était allé prêcher la foi catholique. — Honoré dans le diocèse de Chartres le 16 mai.

ÉMANATEUR n. m. (de *émanation*). Petit appareil qui facilite la vaporisation de certains produits volatils.

ÉMANATIF, IVE adj. (du lat. *emanatus,* émané). Philos. Qui se rapporte au système de l'émanation.

ÉMANATION [*si-on*] n. f. (du lat. *emanatio,* écoulement). Action par laquelle les substances volatiles se détachent des gaz qui les retenaient : *L'air des villes est chargé d'*ÉMANATIONS *qui en altèrent la pureté.*

— *Fig.* Manifestation, dérivation : *La vraie politesse est l'*ÉMANATION *naturelle de la bonté.* (Le P. Félix.) *Il ne voulait de grandeur que par* ÉMANATION *de la sienne.* (Saint-Simon.)

— Géol. *Emanations volcaniques.* V. FUMEROLLE. || *Emanations thermales.* V. SOLFATARE, GEYSER, SOUFFLARD, SALSE, MOFETTE.

— Nom donné à plusieurs corps qui dérivent directement de corps radio-actifs par désintégration.

— Philos. Mode de production suivant lequel l'absolu aurait fait sortir de lui-même, par voie de dégagement successif, tous les êtres relatifs : *La doctrine de l'*ÉMANATION *s'amalgame avec le théisme.* (B. Constant.) || Images ou « espèces » qui, suivant Epicure et Démocrite, s'échappent des objets et produisent la sensation, en agissant sur les organes.

— Physiq. *Emanation lumineuse* ou *Emanation de la lumière.* Dans le système de Newton, Emission de particules impondérables lancées en ligne droite par les corps lumineux, et dont l'action sur la rétine détermine la vision.

— Sc. occult. Fluide immatériel mais pouvant dans certains cas se transformer en matière, et qu'émettrait le corps des médiums ou des sorciers. (Il est difficile actuellement de préciser quelles sont toutes les radiations, aussi bien que toutes les substances volatiles, qu'émet un organisme normal ou fiévreux, hystérique, etc. ; et, par suite, de reconnaître ce qu'il peut y avoir de fondé à ce sujet.)

— Théol. Manière dont le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils.

— Encycl. Philos. La théorie de l'*émanation* est intermédiaire entre le panthéisme et le théisme. Tandis que le panthéisme affirme l'identité du principe premier et de toutes les existences, et que le théisme insiste sur leur distinction essentielle, l'émanatisme montre que du principe premier, immobile et inépuisable, sortent, comme la lumière rayonne du feu et la chaleur du soleil, des êtres moins parfaits, qui sont eux-mêmes les principes d'êtres un peu inférieurs à leur tour ; et cette série descendante se poursuit jusqu'aux échelons inférieurs de la réalité. On trouve cette idée dans divers systèmes de l'Inde. Quoique très contraire à l'esprit de l'Ancien Testament et à l'esprit même du peuple juif, elle a pénétré en Judée et y a donné naissance à la cabale. Elle appartient à la doctrine de Philon. Pour Plotin, l'un, innommable, incompréhensible et ineffable, produit l'intelligence immobile, d'où découle à son tour l'âme du monde, qui engendre la nature. L'émanation a lieu éternellement, sans commencement ni fin. Chaque émanation est à la fois conséquence de celle qui la précède et principe de celle qui la suit. Les sectes gnostiques s'efforcèrent d'introduire l'émanation dans le christianisme.

— Chim. L'*émanation du radium* est un corps simple, (symbole Ra Em) qui prend naissance dans la désintégration radio-active spontanée du radium ; chaque atome de radium qui se désintègre donnant naissance à un atome de Ra Em et à une particule alpha qui est un atome d'hélium, portant deux électrons positifs, lancés à grande vitesse.

Le poids atomique de la Ra Em est 222.

Bien que l'on n'ait jamais pu disposer que de quantités extrêmement petites d'émanation, on a pu établir avec certitude que l'émanation est, à la température ordinaire, un gaz, qui suit les lois générales des corps gazeux. La température critique est + 104°,5 ; l'émanation se condense à — 152° ; son coefficient de diffusion dans l'air (0° pression 76) est D = 0,0101 ; elle est soluble dans divers liquides, et cette solubilité explique la radio-activité de certaines sources.

L'émanation reste occluse à l'intérieur des sels de radium à l'état solide ; on peut l'en chasser en chauffant le sel. Elle se dégage beaucoup plus facilement des sels de radium en solution, et se mélange alors aux gaz qui surmontent la solution, notamment à l'oxygène et à l'hydrogène qui proviennent de la décomposition de l'eau par les rayons.

On peut aspirer le mélange gazeux et le faire passer sur des réactifs qui absorbent les impuretés (cuivre, oxyde de cuivre, potasse, anhydride phosphorique). L'émanation, qui n'existe jamais qu'en volumes extrêmement petits (fraction de mm^3^), peut être refoulée notamment dans des tubes de verre capillaires (de quelques dixièmes de millimètres de diamètre) que l'on peut sectionner, au chalumeau, en petits segments d'un ou deux centimètres de longueur désignés sous le nom « d'ampoules » d'émanation. De telles ampoules servent pour les recherches scientifiques et les usages médicaux (traitement du cancer) ; dans ce dernier cas, elles sont introduites dans des aiguilles creuses de platine ou d'argent.

L'émanation du radium est, elle aussi, une substance radio-active, qui se désintègre en donnant naissance au radium A, avec émission de particules α qui ont toutes même vitesse initiale (16.100 km/s) et des parcours sensiblement égaux (3^cm^,91) dans l'air à 0° et à la pression 760 ; chaque particule α produit dans l'air $1{,}55.10^6$ paires d'ions. Outre leur pouvoir ionisant, ces particules impressionnent les plaques photographiques, et excitent la phosphorescence du sulfate de zinc.

La « constante radio-active » de l'émanation du radium est telle, que sur un million d'atomes il s'en détruit 2.106 par seconde ; par suite de cette désintégration il ne reste, au bout d'un temps t, d'une quantité initiale 90, qu'une quantité 90 $e^{\lambda t}$, la décroissance ayant lieu suivant une loi exponentielle ; la période correspondant à une diminution de moitié est T = 3,81 jours.

Pendant cette décroissance, les produits de désintégration de l'émanation se mettent en équilibre radio-actif avec elle, de sorte que les ampoules d'émanation émettent le même rayonnement qu'un tube de radium, notamment un rayonnement γ, pénétrant, provenant du Ra B, qui est le rayonnement utilisé dans le traitement du cancer.

Si la solution de sel de radium est enfermée en vase clos, ce sel dégage régulièrement 0,4 cm^3^ d'émanation par gramme de radium et par heure ; à cause de sa destruction, la quantité d'émanation n'augmente cependant pas indéfiniment : elle atteint une limite lorsque l'équilibre radio-actif est réalisé. On désigne sous les noms de « curie, millicurie, microcurie », les quantités d'émanation respectivement en équilibre avec 1 gramme, 1 milligramme, 1 microgramme de radium ; le curie correspond à 06 mm^3^, d'émanation.

L'émanation est un gaz inerte de la famille des gaz rares (argon, néon,...) ; pour rappeler cette propriété, on la désigne sous le nom de *radon.* Son spectre optique est un spectre de raies dont la plus intense est de 4166.6 UA°.

Emanations du thorium et de l'actinium. — Dérivent respectivement du thorium X et de l'actinium X par un processus analogue à celui qui donne naissance au radon.

Leurs propriétés, surtout celles de l'émanation de l'actinium, sont moins bien connues, car elles ont une vie plus brève. Leurs périodes sont respectivement 54^s^,5 et 3^s^,9. Les coefficients de diffusion sont 0,09 et 0,112 ; la condensation se produit entre — 120° et — 150°. Comme l'émanation du radium, ce sont des gaz inertes, qui ont trouvé place dans la classification de Mendéléev dans la colonne des gaz rares. || Syn. THORON, ACTINON.

ÉMANATISME [*tissm'*] n. m. Système, doctrine de l'émanation.

ÉMANATISTE [*tisst'*] adj. Qui repose sur, qui admet le système de l'émanation : *La doctrine* ÉMANATISTE *de Servet.*

— Substantiv. : *Un* ÉMANATISTE.

ÉMANATORIUM [*ri-om'*] n. m. (du lat. *emanare,* s'écouler). Méd. Salle d'inhalation spécialement disposée pour le traitement médical à l'aide de l'émanation du radium. || Plur. *Des* ÉMANATORIUMS.

D'argent à l'émanche de gueules.

ÉMANCHE n. f. Pièce héraldique, qui est un triangle mouvant de l'un des bords ou de l'un des angles. (Quelques héraldistes écrivent, mais fautivement, EMMANCHE.)

ÉMANCHÉ, E adj. Blas. Se dit de l'écu ou des pièces qui se pénètrent réciproquement, s'emboîtent par des émanchures.

— *Substantiv.* et au masc. : *L'*ÉMANCHÉ *se figure coupé, parti, tranché ou taillé.*

ÉMANCHURE n. f. Pièce héraldique, consistant en triangles dont la hauteur est égale au tiers de la largeur de l'écu. (Quelques héraldistes écrivent, mais fautivement, EMMANCHURE.)

D'azur à quatre émanchures d'or mouvantes de sénestre.

ÉMANCIPATEUR, TRICE adj. (de *émanciper*). Qui est propre à émanciper : *Doctrine* ÉMANCIPATRICE.

— Substantiv. : *L'amour a été le principal* ÉMANCIPATEUR *du genre humain.* (P. Leroux.)

ÉMANCIPATION [*si-on*] n. f. (lat. *emancipatio*). Dr. Action d'émanciper ; résultat de cette action : *L'*ÉMANCIPATION *d'un mineur.* || Chez les Romains, Acte par lequel un père affranchissait son fils de la puissance paternelle.

— *Fig.* Suppression d'un lien, d'une entrave : *L'*ÉMANCIPATION *de la pensée. Les âges de l'*ÉMANCIPATION *commencent.*

— Dr. rom. Acte par lequel un *paterfamilias* faisait sortir une personne de sa *patriapotestas* et la rendait *sui juris.*

— Hist. Se dit particulièrement de l'abolition de l'esclavage des noirs, dans les colonies françaises (1848).

— Hist. ecclés. Etat d'un religieux affranchi de l'obéissance due à ses supérieurs. || Etat des monastères exemptés de la juridiction de l'ordinaire. || *Lettre d'émancipation,* Lettre qui déliait un religieux, promu à une abbaye, du serment d'obéissance à son abbé.

— Encycl. Dr. rom. D'après la loi des Douze Tables, celui qui mancipait trois fois son fils perdait la puissance paternelle, mais le fils tombait sous le *mancipium* du tiers. On en fit une forme de l'*emancipatio,* en convenant que le tiers affranchirait l'enfant du *mancipium.* Pour les filles et les petits-enfants, une seule *mancipatio* suffisait. Anastase introduisit l'émancipation par rescrit du prince. Sous Justinien, une déclaration devant le magistrat devint suffisante.

— Dr. franç. anc. L'*émancipation* se présentait tantôt comme un moyen d'affranchir de la puissance paternelle, tantôt comme un moyen d'affranchir de la tutelle. Sous le premier aspect, elle était connue dans les pays de droit écrit et dans certains pays de coutume ; le lien familial n'était pas rompu, mais l'enfant y gagnait la jouissance de ses immeubles et la libre disposition de ses meubles. Sous le second aspect, l'émancipation avait pour but d'affranchir le mineur de la tutelle qui souvent se prolongeait jusqu'à vingt-cinq ans, et de lui donner l'administration de ses biens. C'était alors une institution analogue à la *venia ætatis* du droit romain.

— Dr. actuel. L'*émancipation* est un acte qui confère au mineur le gouvernement de sa personne et une certaine capacité. Le mineur est émancipé de plein droit par le mariage. Le mari majeur est, de plein droit, curateur de sa femme mineure.

Le mineur, même non marié, peut être émancipé par son père, ou, à défaut de père, par sa mère, lorsqu'il a atteint l'âge de quinze ans révolus. Cette émancipation s'opère par la seule déclaration du père ou de la mère, reçue par le juge de paix du canton.

Le mineur resté sans père ni mère peut aussi, mais seulement à l'âge de dix-huit ans accomplis, être émancipé, si le conseil de famille l'en juge capable. En ce cas, l'émancipation résulte de la délibération qui l'a autorisée et de la déclaration du juge de paix en sa qualité de président du conseil de famille.

Pour le mineur émancipé, l'incapacité reste la règle. V. MINORITÉ. Mais d'une part la loi lui donne, par exception, la capacité de faire seul les actes de pure administration (baux de neuf ans, perception des revenus, achats...). D'autre part, pour les autres actes il n'est pas représenté, il les accomplit avec l'assistance d'un curateur. Pour les actes les plus importants (vente d'immeubles, emprunt, hypothèque), il lui faut en outre l'autorisation du conseil de famille et l'homologation du tribunal. L'émancipation peut être retirée au mineur qui a outrepassé sa capacité. Les engagements qu'il a contractés peuvent également être réduits, s'ils présentent un caractère excessif.

ÉMANCIPER [*pé*] v. tr. (lat. *emancipare ;* du préfixe privat. *e,* et de *mancipare,* vendre par le mode solennel de la *mancipatio*). Dr. Mettre hors de tutelle ; mettre en état de faire les actes d'administration : Émanciper *un mineur.*

— *Fig.* Rendre libre, affranchir de quelque entrave : Émanciper *le peuple. Descartes* ÉMANCIPA *la philosophie. On a dit que le protestantisme...* AVAIT ÉMANCIPÉ *les nations. Les faits parlent-ils comme les personnes?* (Chateaubriand.)

EMBALLAGES : 1, 2. Paniers en osier blanc, avec couvercle; 3. Tortue à cerises; 4. Corbeille en osier blanc, pour fraises; 5. Manne en roseau; 6. Manne haute pour choux-fleurs; 7. Civière en osier blanc; 8. Biliot en canne; 9. Banaste en osier; 10. Siève en roseau; 11. Tambour; 12. Panier carré en osier brut, pour raisins; 13. Panier à œufs, en osier brut; 14. Panier à légumes en osier blanc; 15. Panier bourguignon à œufs, en osier brut; 16. Basquet en liteaux; 17. Cagette à fruits; 18, 19, Cageots en liteaux; 20. Cageot démontable; 21. Cageot pliable; 22. Cagette à fleurs; 23. Toilette Simard en canne; 24. Boîte en carton ondulé, pour fruits; 25. Boîte en bois, avec séparations en carton ondulé.

— ***Émancipé, e,*** part. pass. du verbe *Émanciper*.
— *Fam.* Qui sort des règles de la bienséance, de la retenue : *Une jeune fille trop* ÉMANCIPÉE.
— Substantiv. : *Les* ÉMANCIPÉS (ou ÉMANCIPÉES).
— ***S'émanciper,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre hors de tutelle : *Elle vient de* S'ÉMANCIPER. (Beaumarchais.) || *C'est par l'économie que le peuple* S'EST *successivement* ÉMANCIPÉ. (E. de Girardin.) || *Fam.* Sortir des règles de la retenue : *Ils* [les Français] *ont cela de mauvais, qu'ils* S'ÉMANCIPENT *un peu trop.* (Molière.) || *S'émanciper à,* S'oublier jusqu'à. (Vx.)

ÉMANDIBULÉ, E adj. Zool. Qui est privé de mandibules.

ÉMANDRONAGE n. m. Vitic. Syn. de ÉPAMPRAGE. (Dialectal.)

ÉMANER [*né*] v. intr. (lat. *emanare;* de *e,* et *manare,* couler). Se détacher, s'exhaler des corps : *La lumière qui* ÉMANE *du soleil.*
— *Fig.* Procéder, tirer son origine : *La commission pour les consacrer* ÉMANAIT *de la puissance royale.* (Bossuet.) *L'amour* ÉMANE *le plus souvent des sens.*
— SYN. **Émaner, découler, dériver,** etc. V. DÉCOULER.

ÉMANISTE [*nisst'*] n. m. Philos. Partisan du système des émanations : *Le système des* ÉMANISTES *supposa que tous les êtres, les bons et les mauvais génies, étaient émanés d'un Dieu suprême.* (Malte-Brun.)

EMANIUM [*é-ma-ni-om'*] n. m. (de *émanation*). Chim. Nom proposé par Giesel pour dénommer un corps radioactif nouveau, dont on a démontré depuis l'identité avec l'*actinium* de Debierne.

EMANTS (Marcellus), littérateur hollandais, né à Voorburg en 1848, mort à Baden (Suisse, cant. d'Argovie) en 1923. Il a écrit des romans, des nouvelles, des drames, des récits de voyage : *Un oiseau pris, Jeunes cœurs, Adolphe de Gelder,* pièces de théâtre ; *Lilith,* poème en trois actes ; *Jeune Hollande,* roman (1881) ; *le Crépuscule des dieux* (1883) ; *Sur la mer* (1899) ; *Invyding,* roman (1901) ; *Illusion* (1905) ; *la Crise,* comédie, etc.

ÉMANUÉ, E adj. (du préfixe privat. *é,* et du lat. *manus,* main). Qui est privé de mains. (Peu us.)

EMANUELA, petite planète, N° 576, découverte en 1905.

ÉMARGEMENT [*je-man*] n. m. Action de rogner, de diminuer les marges d'un livre, etc. || Action de signer en marge ; résultat de cette action : EMARGEMENT *d'un compte, d'un mémoire.* || *Par extens.* Payement d'un traitement.
— *Feuille, Etat d'émargement,* Feuille des employés, qu'ils signent en marge en touchant leur traitement.
— Chem. de f. Accusé de réception qu'une gare est tenue de donner, de la demande de wagon formulée par écrit par un expéditeur, et que celui-ci doit donner à son tour lorsqu'il est avisé du jour et de l'heure auxquels les wagons seront mis à sa disposition.

ÉMARGER [*jé*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *marge.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il émargea. Nous émargeons.*) Rogner, diminuer les marges d'un livre, etc. : EMARGER *une estampe.* || Signer en marge d'un compte, d'un inventaire, etc. : EMARGER *un état d'appointements.* || *Par extens.* Biffer dans la marge : EMARGER *les noms des présents.*
— Compt. Acquitter par une note en marge, par une signature : EMARGER *un compte, un état.* || Constater le payement d'une contribution ou impôt par une annotation sur le titre de perception : EMARGER *un rôle.*
— *Intransitiv.* Toucher un traitement, en signant à la marge : EMARGER *au budget.*

ÉMARGINATURE n. f. (de *émarginé*). Bot. Echancrure terminale d'un organe, légère et superficielle.

ÉMARGINÉ, E adj. Bot. Qui est échancré superficiellement et à l'extrémité.

ÉMARGINULE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des fissurellidés, comprenant des animaux marins à longs tentacules, à pied ovale, à coquille conique qui vivent depuis la zone des laminaires jusqu'au niveau des coraux. (On en connaît une centaine d'espèces, dont la moitié environ dans les mers chaudes ; elles ont été réparties en nombreux sous-genres. On les trouve fossiles depuis le trias.)

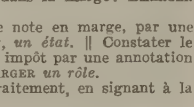
Emarginules

ÉMASCULATEUR [*mass-ku*], **TRICE** n. (de *émasculer*). Qui châtre un homme ou un animal mâle.

ÉMASCULATION [*mass-ku-la-si-on*] n. f. Action d'émasculer. V. CASTRATION.
— *Fig.* Affaiblissement, abâtardissement.

ÉMASCULER [*mass-ku-lé*] v. tr. (lat. *emasculare;* du préfixe privat. *é,* et de *masculus,* mâle). Priver des attributs de la virilité ; châtrer : EMASCULER *un homme, un animal.*
— *Fig.* Affaiblir, efféminer.

ÉMATHIE. Géogr. anc. Province de la Macédoine (capitale *Ægeæ* ou *Edessæ*). Son territoire forme actuellement une grande partie du départ. de Monastir.
— *Par extens.* Se dit quelquefois de la Macédoine entière.

ÉMATHIEN [*ti-in*], **ENNE,** originaire d'Emathie, ou y habitant : *Les* EMATHIENS.
— *Adjectiv.* Relatif à ce pays : *Le peuple* ÉMATHIEN.
— Poétiq. *Champs émathiens,* Plaine de Philippes. || Macédoine.

ÉMATHION. Myth. gr. Fils de Tithon et de l'Aurore. Il fut tué par Héraklès.

ÉMAUX n. m. pl. Céram. V. ÉMAIL.

EMBA ou **DJEM,** fleuve de la Russie d'Asie (prov. de l'Oural). Il part du Mougodjar, renflement continuant les monts Oural au S., traverse d'abord des steppes, puis une région inférieure au niveau des mers et finit dans la Caspienne. Cours, 600 kil. V. *Supplément.*

EMBABÈH, village d'Egypte (Haute-Egypte, prov. de Gizèh), sur la rive gauche du Nil, en face de Boulak, port et faubourg du Caire. Le 21 juillet 1798 y fut livrée la bataille dite « des Pyramides ».

EMBABILLÉ [*an, bi-yé*], **E** adj. (de *en* et *babil*). *Pop.* Bavard, mauvaise langue.

EMBABOUINER [*an, bou-i-né*] v. tr. (de *en* et *babouin*). *Fam.* Amener une personne, par des singeries, des cajoleries, à faire quelque chose : EMBABOUINER *son mari.*
— ***S'embabouiner,*** v. pr. Au sens passif. Etre embabouiné.
— SYN. **Embabouiner, abuser, attraper, décevoir, duper, enjôler, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

EMBACH, fleuve d'Estonie, le plus important des tributaires du lac Péipous, qui arrose Tartu. Cours, 260 kil.

EMBÂCLE [*an*] n. m. (de *en,* et du radic. de *débâcle*). Amoncellement de glaçons dans un cours d'eau. || Embarras produit dans un cours d'eau par une cause quelconque.
— ENCYCL. Pendant les hivers rigoureux, il se forme dans les fleuves et les cours d'eau des *embâcles,* véritables digues de glace compacte. Elles commencent par une couche de glace superficielle produite par les glaçons charriés ; d'autres glaçons s'accrochent aux premiers et finissent par s'étendre de la surface jusqu'au fond de l'eau en formant une sorte de muraille continue. Le regel est donc la cause principale de la formation des embâcles. Si une crue assez puissante soulève toute la nappe solidifiée, celle-ci se détache du fond et progresse sur la surface du fleuve, jusqu'à ce qu'un nouvel obstacle vienne l'arrêter, occasionnant parfois des destructions graves.

EMBADE [*an*] n. m. (du gr. *embas, ados,* chaussure ; formé de *en,* dans, et *bainein,* marcher). Antiq. gr. Chaussure grossière des Béotiens. || Chaussure des gens du peuple, en divers pays. || Chaussure de luxe, comme en portaient les acteurs.

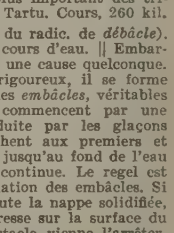
Embades.

EMBAGUER [*an, ghé*] v. tr. (de *en* et *bague*). Mettre une bague, des bagues à. (Vx.)

EMBÂILLONNER [*an-bâ-yo-né*] v. tr. (de *en* et *bâillon*). Syn. peu us. de BÂILLONNER.

EMBALLAGE [*an*] n. m. Action d'emballer ; résultat de cette action : EMBALLAGE *de tableaux, de livres.* || Tout ce qui sert à emballer : panier, caisses, paille, etc. || *Toile d'emballage,* Toile tissée à larges mailles, dont on enveloppe les objets emballés.
— Argot. Réprimande.

— Sports. Action d'un coureur qui, à l'approche du but, fournit son maximum de vitesse.
— ANTON. Déballage.

— ENCYCL. Comm. Pour l'*emballage* des marchandises communes, on n'emploie que de la paille ou du foin, que l'on recouvre d'une toile grossière, cousue et serrée avec une corde dont l'extrémité reçoit, s'il y a lieu, le plomb de la douane. On appose sur le ballot les mentions *fragile, haut* et *bas,* lorsque la nature des objets emballés le commande. On emballe les plantes d'ornement dans des paniers plats et circulaires ; on dispose les pots sur le fond, et, dans les intervalles, on tasse fortement de la paille, de la fougère ou de la mousse. On couvre le panier d'un réseau fortement assujetti de brins d'osier, puis d'une autre couverture de paille.

La question de l'emballage des fruits et légumes de primeur, comme aussi des fleurs coupées, a pris une importance considérable, et en même temps que se multipliaient les débouchés offerts à ces produits, les formes des emballages se modifiaient de façon telle, que les produits emballés pussent, malgré, parfois, la longueur du trajet, arriver aux destinataires dans toute leur fraîcheur. Ces emballages sont de différents modèles : paniers ronds ou carrés, hauts ou plats, balles de toutes sortes (en osier, roseau, sorgho, etc.), caissettes à claire-voie, boîtes en carton, etc. Dans l'intérieur de ces récipients eux-mêmes, et pour éviter au produit emballé les chocs en cours de route, on fait usage de paille, fibre de bois, mousse, poudre de liège, sciure de bois, tourbe, carton ondulé, etc.

— Chem. de f. L'*emballage* des marchandises peut être exigé par les compagnies de chemins de fer, pour celles qu'il est d'usage, dans le commerce, d'emballer.

D'autre part, l'ouverture de colis emballés peut être exigée par la gare expéditionnaire, au moment de la reconnaissance des marchandises qui font l'objet de l'expédition.

La plupart des produits à destination des colonies sont assujettis à des emballages spéciaux.

EMBALLE [*an*] n. f. Nom donné, dans la Méditerranée, aux vents de O.-S.-O. soufflant pendant l'été. (Ces vents, quoique frais, ont lieu par beau temps clair.) [On dit aussi EMBAS.]

EMBALLEMENT n. m. Action d'emballer. (Vx.) || Action de s'emballer ; emportement, enthousiasme excessif : *Le Français est prompt à l'*EMBALLEMENT. V. *Supplément.*

EMBALLER [*an-ba-lé*] v. tr. (de *en* et *balle*). S'est dit autrefois pour Avaler, engloutir. || Mettre en balle, en caisse : EMBALLER *des marchandises.*

— *Fam.* Envelopper quelqu'un dans des vêtements chauds. || Mettre en voiture, etc. ; faire partir : EMBALLER *un provincial pour sa province, un voyageur dans un train.*

— *Fig.* Circonvenir par des paroles captieuses : *Défiez-vous de lui, il veut vous* EMBALLER. || Entraîner, enthousiasmer : *Les affaires les plus aléatoires sont celles qui* EMBALLENT *le mieux leur homme.*

— Argot, Réprimander.

— Autom. *Emballer un moteur,* Le faire tourner à un régime de vitesse exagérée.

— *Pop.* Arrêter, conduire en prison.

— *Intransitiv.* Sports. Faire un emballage.

— ***Emballé, e,*** part. pass. du verbe *Emballer : Marchandises* EMBALLÉES.

— Fam. : *Enfin ! le voilà* EMBALLÉ.

— Fig. Qui se laisse emporter par un enthousiasme excessif : *Provincial* EMBALLÉ. *Elève* EMBALLÉ *pour son professeur.*

— ***S'emballer,*** v. pr. *Fig.* Se dit d'un cheval qui échappe à la main, et, par analogie, d'une personne qui s'emporte ou se laisse entraîner par un enthousiasme excessif. V. *Supplément.*

— Au sens réfléchi, Se couvrir de vêtements chauds.

— Au sens passif, Etre emballé, empaqueté.

— ANTON. **Déballer, désemballer.**

EMBALLEUR [*an*] n. m. Qui emballe, fait profession d'emballer.

— *Pop.* Trompeur, enjôleur : *Gare ! c'est un* EMBALLEUR. || Agent de police. || *Emballeur de refroidis,* Employé des pompes funèbres.

— Adjectiv. : *Ouvrier* EMBALLEUR. || *Préposé emballeur,* Agent des douanes qui surveille les emballages faits par les commerçants.

— Se dit d'un cheval sujet à s'emballer.

EMBALLONURE [*an-ba-lo*] ou **EMBALLONURA** n. m. Genre de mammifères chiroptères, comprenant des chauves-souris propres à la Malaisie.

EMBALLONURIDÉS [*an, dé*] n. m. pl. Famille de mammifères chiroptères, comprenant les *emballonures* et genres voisins (furies, molosses, etc.)

EMBALLOTTER [*an-ba-lo-té*] v. tr. (de *en* et *ballot*). Disposer des marchandises dans des ballots.

EMBALUCHONNER [*an, cho-né*] v. tr. (de *en* et *baluchon*). *Pop.* Empaqueter.

EMBANDER [*an, dé*] v. tr. (de *en* et *bande*). Envelopper de bandes : EMBANDER *un enfant.*

EMBARBE [*an*] n. f. Tiss. Nom donné aux ficelles maintenant les cordes du semple qui ont été prises lors de la lecture de la carte.

EMBARBER [*an, bé*] v. tr. (de *en* et *barbe*). Mettre une barbe à : EMBARBER *un masque.*

EMBARBOUILLER [*an, bou-yé*] v. tr. (de *en* et *barbouiller*). Barbouiller abondamment : EMBARBOUILLER *ses mains et son visage de confiture.*

— *Fig. et fam.* Troubler, faire perdre le fil de ses idées à : *Taisez-vous, ne m'*EMBARBOUILLEZ *pas.*

— ***S'embarbouiller,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'EMBARBOUILLER *le visage.*

— Au sens passif, *et au fig.,* Etre, devenir embarrassé : S'EMBARBOUILLER *dans ses explications.*

EMBARCADÈRE [*an*] n. m. (espagn. *embarcadero ;* de *embarcar,* embarquer). Mar. Môle, jetée, appontement construits pour faciliter l'embarquement des marchandises. || Lieu de départ et d'arrivée des bateaux qui font le service des voyageurs.

— Chem. de f. Emplacement aménagé pour l'embarquement ou le débarquement des voyageurs et de leurs bagages, des troupes et de leur matériel, le chargement ou le déchargement des colis, bestiaux, marchandises, etc. (On dit plus couramment aujourd'hui, et suivant le cas : QUAI, HALTE, STATION, GARE.)

Embarcadère des bateaux parisiens.

— Constr. Pente de blocage ou série de marches qui permettent de descendre jusqu'au bord de l'eau.
— ANTON. **Débarcadère.**

EMBARCATION [*an, si-on*] n. f. (espagn. *embarcacion*). Petit bateau non ponté, à voiles, à rames ou à vapeur.

— ENCYCL. Les navires possèdent des *embarcations* servant à faciliter les services du bord, à permettre les communications avec la terre. On les hisse sur des bossoirs et on peut les embarquer en les mettant sur des chantiers.

Le mot « embarcation » embrasse tous les bateaux de faibles dimensions d'un navire, qui se subdivisent en vedettes, canots, baleinières, youyous, plates, jusqu'au canot pliant en toile Berthon, qui est l'embarcation du petit torpilleur et du sous-marin.

EMBARDAGE [*an*] n. m. Action d'embarder.

— Navig. fluv. Moment où un bateau entre sous une arche de pont.

EMBARDÉE [*an*] n. f. Ecart brusque que fait un navire, une embarcation, sur un bord ou sur l'autre, sous l'effet du vent, de la mer, ou, s'il est en marche, par suite aussi d'une mauvaise manœuvre du gouvernail : *Il est rare qu'un navire remorqué ne fasse pas des* EMBARDÉES.

— Sports. Ecart brusque que fait un véhicule (cycle, automobile) par l'effet d'un obstacle ou d'une réaction vive du conducteur.

EMBARDER [*an, dé*] v. intr. Faire une embardée.

— *Pop.* Tergiverser, faire des digressions.

— *Transitiv.* Mar. Faire brusquement porter l'avant d'un navire sur un bord ou sur l'autre. (Se dit plutôt des mouvements involontaires.)

— Navig. fluv. Engager, faire entrer sous l'arche d'un pont : EMBARDER *un bateau, un train de bois.*

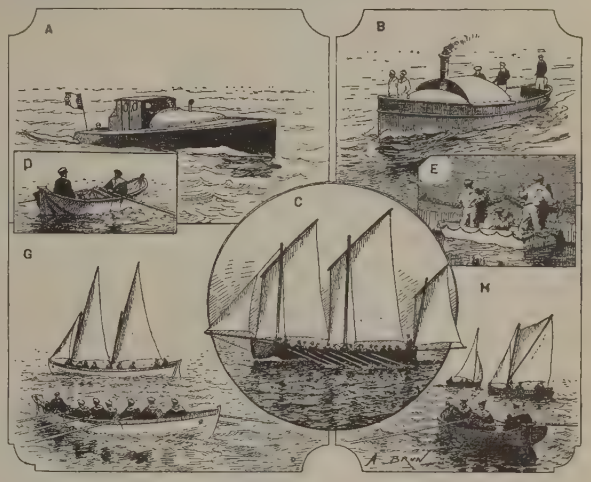

EMBARCATIONS réglementaires de la marine française : A. Vedette ; B. Chaloupe à vapeur ; C. Canot major ; D. Canot Berthon ; E. Embarcation plate de maître calfat ; G. Baleinière ; H. Youyou.

EMBARGO [*an'*] n. m. (mot espagn. signif. *séquestre ;* de même origine que *embarras*). Mar. Défense faite provisoirement à un navire de quitter un port dans lequel il se trouve.

— *Fam.* Interdiction de circuler ; confiscation : *Mettre l'*EMBARGO *sur des livres, sur des journaux.*

— ENCYCL. Dr. intern. L'*embargo* est le fait, par un Etat, d'empêcher de sortir de ses ports les navires étrangers qui s'y trouvent. Il se distingue de l'*angarie,* qui suppose la réquisition de ces navires pour un service public. Pendant longtemps, et c'était surtout une pratique anglaise, un Etat, après une déclaration de guerre, saisissait les navires ennemis qui se trouvaient dans ses ports ou ses rades. Un pareil usage est tombé en désuétude, depuis la guerre de Crimée en 1854. Maintenant, on accorde un délai (indult) à ces navires pour quitter les ports et rades. Cet embargo était dit *embargo international.*

L'*embargo civil* est employé comme acte préliminaire d'une guerre imminente, ou mesure sanitaire afin d'éviter la contagion d'une maladie, ou comme mesure de police pour empêcher les révélations d'un événement qu'on veut tenir secret. Ici encore, l'embargo n'est plus, aujourd'hui, pratiqué.

L'embargo n'est plus, désormais, employé que comme un mode particulier de *représailles,* pour obtenir la répression d'une violation de droit ou d'un déni de justice commis à l'étranger. Les auteurs enseignent que l'embargo doit être général, fondé sur des raisons graves, et n'entraîne pas la responsabilité morale du gouvernement. La question de responsabilité pour fait d'embargo a été parfois résolue par des traités.

L'usage de l'embargo, tombé en désuétude, a été condamné par l'Institut de droit international (1898).

EMBARILLAGE [*ri-yaj'*] n. m. Action d'embariller.

EMBARILLER [*an, ri-yé*] v. tr. (de *en* et *baril*). Mettre en barils : EMBARILLER *des harengs, de l'or.*

EMBARQUANT [*an, kan*], **E** n. et adj. Se dit d'une personne embarquée à bord d'un navire.

EMBARQUÉ, E, adj. Milit. *Aviation embarquée,* Se dit des formations de l'aéronautique navale, qui sont embarquées sur porte-avions, par opposition aux unités basées à terre.

EMBARQUEMENT [*an, ke-man*] n. m. Mar. Action d'embarquer ou de s'embarquer : EMBARQUEMENT *de matériel. L'*EMBARQUEMENT *des pêcheurs d'Islande.* || Inscription d'un marin sur le rôle d'équipage, d'un passager sur le registre du bord. || Service à la mer : *Hommes qui ont deux ans d'*EMBARQUEMENT. || Frais du transport.

— *Par extens.* Action de monter dans un train, d'arrimer sur des wagons.

— Milit. V. la partie *encycl.*

— *Fig.* Action de s'engager dans une affaire : *Aucun* [des pairs] *ne se présenta pour être le promoteur d'un* EMBARQUEMENT *où le temps présent ne permettait pas de s'engager avec prudence.* (Saint-Simon.)

— ANTON. **Débarquement.**

— ENCYCL. Milit. L'*embarquement en chemin de fer* est une opération à laquelle les troupes sont fréquemment exercées. Le nombre d'hommes ou de chevaux à placer dans chaque wagon varie avec la contenance de celui-ci. Des inscriptions portées sur les wagons à marchandises indiquent des contenances telles que celle-ci :

Hommes : 32-40
Chevaux (en long) : 8

ce qui signifie que le wagon peut transporter soit 32 hommes équipés, soit 40 hommes non équipés, ou 8 chevaux placés quatre par quatre parallèlement aux grands côtés et se regardant, de façon à laisser un passage au milieu du wagon ; ce passage est occupé par les hommes chargés de surveiller les animaux et par les selles.

Le matériel militaire, canons et voitures, est arrimé sur des trucs, suivant la nature de ce matériel.

L'*embarquement en camions automobiles* est soumis à des règles fixées d'après des principes analogues.

— Dr. pén. marit. *Embarquement clandestin.* Le délit d'embarquement clandestin est puni de sanctions diverses, selon qu'il a pour objet des personnes ou des marchandises.

Les peines visent non seulement à protéger les compagnies de navigation, mais encore à défendre les Etats contre les immigrants indésirables.

La loi punit d'amende et, facultativement, d'emprisonnement toute personne embarquée qui introduit sur un navire, en vue de les faire transporter, des marchandises non inscrites au manifeste.

— Douanes. Aucun navire français ou étranger, chargé ou sur lest, ne peut sortir d'un port sans être muni d'un manifeste visé par la douane et qui doit être présenté à toute réquisition des préposés, sous peine d'amende. Les marchandises sujettes aux droits sont embarquées aussitôt après le payement ; elles ne peuvent, sauf naufrage ou avarie, rentrer dans les magasins ou être entreposées dans les maisons. Un permis d'*embarquement* est délivré au capitaine du navire, qui ne peut se mettre en route sans être porteur de l'acquit du payement des droits de douane (Décret du 28 décembre 1926).

Embarquement pour Cythère. Bx-Arts. V. CYTHÈRE.

EMBARQUER [*an, ké*] v. tr. (de *en* et *barque*). Mettre, faire monter dans une barque, dans un navire et par extens. dans un wagon de chemin de fer, un camion automobile, etc. : EMBARQUER *des marchandises, du matériel, des soldats.* || S'embaucher (en parlant des matelots du commerce).

— *Par extens.* Recevoir (en parlant d'un bateau) de l'eau qui passe par-dessus bord : EMBARQUER *une lame, un paquet de mer ;* et Absolum. : *Le vaisseau* EMBARQUE.

— *Fig.* Emporter, prendre, avoir avec soi. (Peu us.).

— *Fam.* Engager, pousser, entraîner : EMBARQUER *quelqu'un dans un procès, dans une discussion délicate.* || Mener à ses débuts, engager : EMBARQUER *très mal une affaire.*

— Mar. *Embarquer les chaloupes et canots,* Les hisser à bord à leur poste de mer. || *Embarquer son eau,* Prendre la provision d'eau douce d'un navire. || En terme administratif, Inscrire un officier ou un homme sur le rôle d'équipage.

— *Intransitiv.* Monter dans un navire : *Troupes qui* EMBARQUENT *pour les colonies.* || Passer par dessus bord (en parlant des vagues) : *La mer* EMBARQUE.

— ***Embarqué, e,*** part. pass. du verbe *Embarquer* (au propre et au fig.) : *Passagers* EMBARQUÉS. *Et puis vous voilà* EMBARQUÉS *dans une dissertation sur le goût.* (Diderot.)

— ***S'embarquer,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : S'EMBARQUER *pour l'Amérique.* S'EMBARQUER *dans un long procès.* || *S'embarquer à,* Entreprendre, s'engager à : *Il* S'EMBARQUAIT *à payer cent mille livres.* (Mme de Sévigné.) || Action d'entrer dans un bateau : *Nous* NOUS SOMMES EMBARQUÉS...

— LOC. FAM. *S'embarquer sans biscuit, sans boussole,* S'engager dans une affaire sans avoir ce qu'il faut pour réussir.

— ANTON. **Débarquer, désembarquer.**

EMBARRAS [*an-ba-ra*] n. m. (de *embarrasser*). Action

d'embarrasser ; résultat de cette action : EMBARRAS *de voitures. Grand* EMBARRAS *dans une rue.* || *Par extens.* Confusion, embrouillement : EMBARRAS *d'objets, de meubles, d'affaires.* EMBARRAS *d'une succession embrouillée. Trop de richesse est un grand* EMBARRAS. || Situation pénible : *Etre dans un grand* EMBARRAS. Situation pénible au point de vue pécuniaire : *Commerçant dans l'*EMBARRAS *pour sa fin de mois.*

— *Fig.* Ensemble de soucis, difficultés, gênes : *Les* EMBARRAS *du gouvernement. Les* EMBARRAS *du mariage.*

J'aime mieux mon repos qu'un *embarras* illustre.
BOILEAU.

|| Irrésolution, incertitude : *Il m'a heureusement tiré de mon* EMBARRAS. || Trouble, émotion : *Excuse l'*EMBARRAS *de mon fils.* || Importance donnée à quelque chose : *Faire beaucoup d'*EMBARRAS *pour rien.*

— Loc. DIV. *Faire ses embarras, son embarras,* Affecter de grands airs, de grandes prétentions. || *Faiseur, Faiseuse d'embarras,* Qui se donne de grands airs, affecte de grandes prétentions. || *Mettre une fille dans l'embarras,* La rendre enceinte. || *N'avoir que l'embarras du choix,* Avoir abondamment de quoi choisir. || *Causer de l'embarras à quelqu'un,* Le gêner, le déranger, lui être importun. || *Ce n'est pas l'embarras,* Sorte de restriction qui corrige ce qu'on a dit, marque qu'il ne faut pas y attacher trop d'importance, ou annonce une explication.

— Pathol. *Embarras, Embarras gastrique* ou *intestinal.* Commencement d'obstruction de l'estomac ou des intestins. || *Embarras de la langue,* Difficulté à articuler.

— SYN. **Embarras, timidité.** La *timidité* est une sorte de crainte naturelle, de réserve excessive, de défiance de soi, d'où naît souvent l'*embarras* soit de parler, soit d'agir.

— **Embarras, barrière, empêchement,** etc.

— ANTON. **Débarras, aisance, assurance, aplomb, sang-froid, désinvolture.**

— ENCYCL. Pathol. L'*embarras* gastrique, consécutif, ordinairement, à un excès de nourriture ou à des aliments indigestes, est une intoxication gastro-intestinale, qui peut être confondue parfois avec le début de la fièvre typhoïde ou la paratyphoïde. Le malade a des envies de vomir, de la diarrhée, de la soif, des sueurs, des vertiges ; la langue est blanche, etc. Il existe une forme plus sévère, avec température élevée : c'est l'embarras gastrique fébrile. Un purgatif salin ou un vomitif, puis le régime lacté et les boissons chaudes, viennent rapidement à bout de cette maladie bénigne.

— Dr. *Embarras de la voie publique.* Il est défendu, sous peine d'amende et de prison, d'embarrasser la voie publique en y déposant ou laissant sans nécessité des matériaux ou choses quelconques qui empêchent ou diminuent la liberté ou la sûreté du passage (C. pén., art. 471 et 474). Par voie publique il faut entendre les rues, places et carrefours dans l'intérieur des villes, bourgs ou villages, les routes nationales ou départementales, les chemins vicinaux et ruraux. Sur les routes nationales ou départementales en dehors de la traversée des villes, bourgs ou villages, ces dépôts constituent des contraventions de grande voirie de la compétence des conseils de préfecture.

Le maire peut donner des permis de stationnement ou dépôt temporaire sur la voie publique, moyennant redevance.

EMBARRASSANT [*an-ba-ra-san*], **E** adj. Qui cause de l'embarras : *Fardeau* EMBARRASSANT. *Bagages* EMBARRASSANTS ; et au fig. : *Affaire, question, décision, visite* EMBARRASSANTE.

— Substantiv. : *L'*EMBARRASSANT *est de choisir.*

EMBARRASSEMENT [*an, man*] n. m. Embarras. (Vx.)

EMBARRASSER [*an-ba-ra-sé*] v. tr. (de *barre*). Entraver, obstruer : EMBARRASSER *une rue.* || Empêtrer : *Cavalier que son manteau* EMBARRASSE. EMBARRASSER *les jambes d'un taureau dans des entraves.*

— *Fig.* Entraver, gêner : *Les armées permanentes* EMBARRASSENT *leurs maîtres.* (A. de Vigny.) || Gêner, incommoder : *Visiteurs qui* EMBARRASSENT *quelqu'un.* || Embrouiller, obscurcir : EMBARRASSER *une affaire, une question.* || Donner de la peine, déconcerter : *Affaire qui* EMBARRASSE *singulièrement celui qui la traite. Trop de divisions et de sous-divisions* EMBARRASSENT *l'esprit. Le juste et l'injuste n'*EMBARRASSE *pas son infaillible sagesse.* (A. France.) || Jeter dans l'hésitation, l'incertitude : EMBARRASSER *quelqu'un par ses questions spécieuses.*

L'univers m'*embarrasse* et je ne puis songer
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.
VOLTAIRE.

|| Jeter dans la confusion : *La louange n'*EMBARRASSE *que celui qui la mérite.* (Beauchêne.) || Rendre moins net, moins rapide : EMBARRASSER *son style.*

— Pathol. Alourdir, congestionner : *Aliments qui* EMBARRASSENT *l'estomac. La fièvre* EMBARRASSE *la tête.*

— ***Embarrassé, e,*** part. pass. du verbe *Embarrasser,* (au propre et au fig.) : *Rue* EMBARRASSÉE. *Affaire* EMBARRASSÉE. *Personne* EMBARRASSÉE. || *Un homme d'esprit serait souvent bien* EMBARRASSÉ *sans la compagnie des sots.* (La Rochefoucauld.)

— *Pop.* Se dit d'une femme, surtout d'une fille enceinte.

— *Prononciation embarrassée,* Prononciation lente et pénible, qui produit des mots mal articulés.

— ANTON. **Débarrassé, dégagé, décidé, délibéré, déterminé, hardi, libre, rassuré, résolu.**

— ***S'embarrasser,*** v. pr. S'empêtrer dans ou de (au sens propre).

— Au sens réfléchi : S'EMBARRASSER *de bagages.* S'EMBARRASSER *les pieds dans une corde.* S'EMBARRASSER *dans des niaiseries* (A. France.) ; et *au fig.* Se soucier de : *Quand on fait bien, pourquoi* S'EMBARRASSER *du reste ?* (Le Sage). || *Il faut faire ce qui est bon, juste et noble, sans* S'EMBARRASSER *de l'avenir.* (J. de Maistre.) || *Le malheur des écrivains est qu'ils* S'EMBARRASSENT *peu de dire vrai, pourvu qu'ils disent.* (A. de Vigny.)

— Avec réciprocité : *Ils* S'EMBARRASSENT *les uns les autres dans cette confusion.* (Fénelon.)

— Au sens passif, Etre obstrué, entravé, etc. (au propre et au fig.) : *Dans l'ivresse, la langue* S'EMBARRASSE. *Notre esprit* S'EMBARRASSE *souvent. Orateur qui* S'EMBARRASSE.

De quoi voulez-vous que la cour *s'embarrasse.*
MOLIÈRE.

— Pathol. Eprouver de la congestion, de l'obstruction.

— *S'embarrasser de tout,* Se faire une grande affaire des moindres choses. || *Ne s'embarrasser de rien,* Ne prendre souci de rien ; Ne voir de difficulté nulle part.

EMBARREMENT [*an-ba-re-man*] n. m. Action d'embarrer ; résultat de cette action : *L'*EMBARREMENT *d'un fardeau.*

EMBARRER [*an-ba-ré*] v. tr. (de *en* et *barre*). Enfermer avec des barres. (Vx.)

— Mar. Agir sur la barre sans discernement, hors de propos. || *Embarrer un levier, un anspect,* Le placer dans une position favorable pour orienter une pièce de canon. (Vx.)

— *Intransitiv.* Placer un levier sous un fardeau, afin de le soulever. || Chez les verriers, Saisir le creuset par la ceinture.

— ***S'embarrer,*** v. pr. Passer une jambe de l'autre côté de la barre ou du bat-flanc (en parlant d'un cheval à l'écurie.)

EMBARRIQUER [*an-ba-ri-ké*] v. tr. (de *en* et *barrique*). Mettre en barrique.

EMBARRURE [*an*] n. f. Art vétér. Contusion ou écorchure que se fait un cheval sur les barres ou bat-flanc qui le séparent des chevaux voisins dans l'écurie.

— Chir. Accident qui survient quelquefois après la fracture d'un os plat, et par suite duquel une esquille a pénétré sous l'os fracturé.

— Techn. Plateau du bard ou fardier.

— Constr. Plâtre que les couvreurs placent de chaque côté des tuiles faîtières, pour les sceller.

EMBAS [*an-ba*] n. m. (du préfixe *en,* et de *bas*). La partie basse de quelque chose.

— *En embas,* loc. adv. En bas. (Peu us.)

EMBASE [*an*] n. f. (de *en* et *base*). Surface d'appui.

— Armur. Partie d'une pièce de métal qui sert d'appui à une autre pièce.

— Archit. Syn. de EMBASEMENT.

— Artill. Renfort de métal aux tourillons des bouches à feu pour éviter le vacillement du canon entre les flasques.

— Chem. de f. *Embase de la cheminée, du dôme d'une locomotive,* Partie à laquelle ces pièces saillantes sont fixées sur le corps de la chaudière.

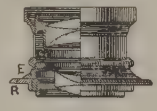

E. Embase d'objectif photographique ; R. Rondelle.

— Photogr. Saillie circulaire disposée à l'arrière d'un objectif photographique et qui, quand l'objectif est vissé sur l'appareil, vient s'appliquer exactement sur la rondelle fixée à la paroi d'avant de l'appareil.

— Techn. Partie renflée ménagée sur une pièce métallique cylindrique et destinée à lui servir de soutien, de support ou de butée et à lui assurer une position fixe dans le sens axial. || Partie d'une espagnolette, qui est saillante et profilée au droit des lacets qui tiennent la tige ou le corps. || Petite moulure pratiquée au-dessous de l'anneau d'une clef. || Partie d'une lame de couteau, la plus proche du manche, et qui présente un renflement. || Partie d'un ouvrage de menuiserie, reposant sur une autre pièce.

Embase (A) de butée d'un arbre de couche.

EMBASEMENT [*an, man*] n. m. (de *embase*). Base continue, qui fait saillie au pied d'un bâtiment et supporte la charge de l'édifice. (On écrivait autref. EMBASSEMENT.)

EMBASICŒTE [*an, sèt'*] n. m. (du gr. *embasis,* action d'entrer, et *koitê,* commerce charnel). Antiq. rom. Homme adonné à une débauche infâme. || Vase à boire de forme obscène.

EMBASIOS [*an, zi-oss*] adj. (gr. *embasios ;* de *embasis,* embarquement). Mythol. gr. Surnom d'Apollon, en tant qu'il présidait à l'embarquement.

EMBASSURE [*an*] n. f. Partie du four de verrier, qui s'étend depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

EMBASTILLEMENT [*bass-ti-ye-man*] n. m. Action d'embastiller : *L'*EMBASTILLEMENT *d'un journaliste.* || Action d'entourer une ville de forts, de bastilles : *L'*EMBASTILLEMENT *d'une place de guerre.*

— *Fig.* Compression violente : EMBASTILLEMENT *de la presse, de la liberté.*

EMBASTILLER [*an-bass-ti-yé*] v. tr. (de *en* et *bastille*). Mettre à la Bastille (Vx), dans une bastille. || Enfermer dans une prison quelconque. || Entourer de bastilles, de forts : EMBASTILLER *une ville.*

— *Fig.* Comprimer violemment : EMBASTILLER *l'opinion.*

EMBASTIONNEMENT [*an, bass-ti-o-ne-man*] n. m. Action d'embastionner.

EMBASTIONNER [*an-bass-ti-o-né*] v. tr. (de *en* et *bastion*). Entourer de bastions : EMBASTIONNER *une ville.*

EMBATAGE [*an*] n. m. Techn. V. EMBATTAGE.

EMBÂTAGE [*an*] n. m. (de *en* et *bât*). Action d'embâter ; résultat de cette action : *L'*EMBÂTAGE *d'une bête de somme.*

EMBATAILLEMENT [*an, ta-ye-man*] n. m. (de *embatailler*). Art milit. Passage de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

EMBATAILLER [*an, ta-yé*] v. tr. (de *en* et *bataille*). Ranger en ordre de bataille : EMBATAILLER *une armée.*

EMBATAILLONNER [*an, ta-yo-né*] v. tr. (de *en* et *bataillon*). Former des soldats en bataillon.

EMBATE n. m. Antiq. gr. Syn. de EMBADE.

EMBÂTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *bât*). Mettre le bât à : EMBÂTER *un âne, un mulet.*

— *Fig.* Charger, embarrasser, ennuyer quelqu'un : EMBÂTER *le roi de ses beaux raisonnements.* (Saint-Simon.)

— ***S'embâter,*** v. pr. Au sens réfléchi et *fam.,* Se charger d'une personne ou d'une chose importune, embarrassante.

— Au sens passif, Etre embâté : *Mulet qui* S'EMBÂTE *avec peine.*

EMBATÉRION [*an*] n. m. (de *en,* dans et *bainein,* marcher). Espèce de danse militaire, chez les anciens Arcadiens ; marche militaire des Spartiates. || Au plur. Sacrifices avant de s'embarquer.

EMBATEUR [*an*] n. m. Techn. V. EMBATTEUR.

EMBATOIR [*an*] n. m. Techn. V. EMBATTOIR.

EMBÂTONNER [*an, to-né*] v. tr. Armer de bâtons : EMBÂTONNER *ses gens.*

— Archit. Remplir les cannelures d'une colonne, de saillies en forme de bâtons.

— ***Embâtonné, e,*** part. pass. du verbe *Embâtonner.*

— Se dit des colonnes ayant moulures saillantes qui remplissent ses cannelures jusqu'à une certaine hauteur.

EMBATRE [*an*] v. tr. Techn. V. EMBATTRE.

EMBATTAGE ou **EMBATAGE** [*an*] n. m. Opération qui consiste à fixer à chaud des bandages de fer autour des roues de voitures, ou des bandages d'acier autour des noyaux en fonte des roues des wagons et des locomotives.

— ENCYCL. Techn. L'*embattage* consiste à poser, après lui avoir fait subir une dilatation provisoire, un anneau métallique en fer ou en acier autour de la jante en bois ou du noyau en fonte des roues, jante ou noyau ayant un diamètre un peu plus considérable que celui de l'anneau. On obtient par le refroidissement de l'anneau un énergique serrage, indispensable pour que le bandage se maintienne en place. Le plus souvent, on s'oppose à tout déplacement ultérieur du bandage en le reliant à la jante au moyen de boulons à têtes fraisées.

EMBATTEUR ou **EMBATEUR** [*an*] n. m. Ouvrier qui place les bandages des roues de voitures ou de wagons.

EMBATTOIR ou **EMBATOIR** [*an*] n. m. Fosse étroite où l'on place les roues à embattre.

EMBATTRE [*an*], ou, suiv. l'Acad., **EMBATRE** v. tr. (du préfixe *en,* et de *battre.* — Se conjugue comme *battre.*) Faire l'embattage.

EMBAUCHAGE [*an-bô*] n. m. Action d'embaucher des ouvriers : *L'*EMBAUCHAGE *des charpentiers.* — En mauv. part, Action de détourner des ouvriers d'un atelier dans un autre. || Régalade de bienvenue, que paye à ses camarades un ouvrier nouvellement embauché.

— Milit. Crime que l'on commet lorsqu'on incite des militaires à passer à l'ennemi ou à un parti de rebelles.

— *Fig.* Action de recruter des partisans.

— ENCYCL. L'*embauchage* est le fait de conclure un louage de services, un contrat de travail. Il peut se faire soit directement entre le patron et l'ouvrier ou l'employé, soit par l'intermédiaire des bureaux de placement. V. EMBAUCHEUR.

— Dr. pén. Sous le nom d'*embauchage en vue de la débauche,* le Code pénal (art. 334 modifié par les lois des 3 avril 1903 et 20 déc. 1922) et la loi sur la relégation (loi du 27 mai 1885, art. 4) répriment la *traite des blanches.* V. ce mot.

Les codes de justice militaire considèrent comme *embaucheur* et punissent de mort quiconque est convaincu d'avoir provoqué des militaires ou des marins à passer à l'ennemi ou aux rebelles armés, de leur en avoir sciemment facilité les moyens ou d'avoir fait des enrôlements pour une puissance en guerre avec la France (Armée de terre, art. 208 ; Armée de mer, art. 265).

Quant à l'*embauchage d'ouvriers,* le Code pénal édicte des peines d'emprisonnement et d'amende contre « quiconque, dans la vue de nuire à l'industrie française, aura fait passer en pays étranger des directeurs, commis ou ouvriers d'un établissement ».

EMBAUCHE [*an-bôch'*] n. f. Agric. Syn. de EMBOUCHE.

— *Pop.* Syn. de EMBAUCHAGE.

EMBAUCHÉE [*an-bô*] n. f. (de *embaucher*). Mar. Commencement ou reprise du travail dans les arsenaux.

EMBAUCHEMENT [*an-bô-che-man*] n. m. Syn. de EMBAUCHAGE.

EMBAUCHER [*an-bô-ché*] v. tr. (de *en* et *bauche* rad. qui a donné aussi DÉBAUCHER). Engager des ouvriers : EMBAUCHER *des maçons.* || En mauv. part, Attirer par des manœuvres, d'un atelier à un autre.

— Engager par adresse dans un parti, une coterie : EMBAUCHER *des électeurs.* || Chercher à attirer dans son armée les soldats de l'ennemi : EMBAUCHER *un soldat.*

— ***S'embaucher,*** v. pr. Avec réciprocité, Pratiquer l'un sur l'autre l'embauchage : *Chercher à* S'EMBAUCHER *mutuellement.*

— Au sens passif, Etre embauché : S'EMBAUCHER *dans une filature.*

EMBAUCHEUR [*an-bô*], **EUSE** n. Celui, celle qui embauche, qui engage. (Dès l'ancien régime, le terme a passé de la langue ouvrière à la langue militaire.)

— ENCYCL. L'*embauchage,* recrutement de compagnons-ouvriers pour le service des maîtres, était fait régulièrement, moyennant rétribution, par le clerc de la communauté. L'embauchage d'ouvriers pour le compte de l'étranger, qui risquait de nuire à l'industrie française en portant au dehors ses secrets et procédés de fabrication, était sévèrement puni.

Au XVIIe siècle l'on commença d'appliquer le mot au recrutement de soldats pour l'étranger. L'ordonnance du 1er mars 1768, le règlement du 12 septembre 1776 punissaient, suivant la gravité des cas, des galères ou de la mort l'embauchage des militaires ou des marins. La loi du 7 novembre 1791 ajoutait à la peine de mort la dégradation, si l'embaucheur était un militaire ou un marin.

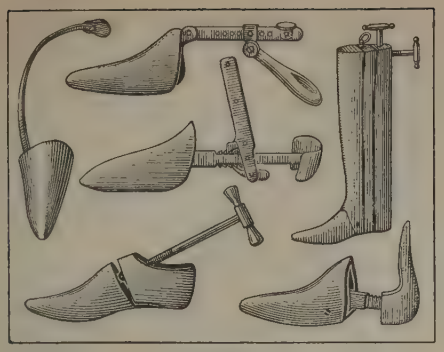

Embauchoirs.

EMBAUCHOIR [*an-bô*] (ou mieux EMBOUCHOIR [Acad.]) n. m. Instrument de bois qu'on introduit dans des bottes, des bottines, pour les élargir ou en conserver la forme.

EMBAUCHURE [*an-bô*] n. f. Fourniture de tous les ustensiles d'une saline ou d'une raffinerie à sel.

EMBAUMÉ [*an-bô*] n. m. A été employé comme synonyme de GOMMEUX, PETIT-CREVÉ, etc.

EMBAUMEMENT [*an-bô, man*] n. m. (de *embaumer*). Conservation artificielle des cadavres.

— ENCYCL. La conservation artificielle des cadavres, pratiquée presque de tout temps, est désignée sous le nom d'*embaumement* parce que cette conservation était autrefois obtenue surtout par l'emploi de substances balsamiques. Dans le procédé égyptien, décrit par Hérodote, les viscères étaient enlevés par une ouverture pratiquée dans le flanc ; l'encéphale était extrait par les narines au moyen d'un crochet de métal, et les cavités, lavées d'abord avec des substances aromatiques, étaient ensuite bourrées de myrrhe, de casse et d'épices ou d'aromates pulvérisés ; puis on recousait les lèvres de la plaie. Cette opération terminée, le corps était plongé pendant soixante-dix jours dans un bain de carbonate de soude, puis séché, verni, enduit de bitume et enveloppé enfin de bandelettes de toile gommées. Le corps, rendu ainsi aux parents, était enfermé dans une caisse de bois aromatique et bitumé ou non, laquelle, bien close, était placée debout dans la chambre sépulcrale.

Chez d'autres peuples, la conservation des cadavres se faisait simplement par dessiccation, puis enroulement dans des bandelettes enduites de poix, de gomme ou d'aromates.

A ces divers procédés on a substitué l'usage d'injections, dans les artères, de matières antiputrides : hyposulfite de soude, sulfate ou chlorure de zinc, sulfate ou chlorure d'aluminium, solutions phéniquées, sublimées, etc. Variot a préconisé la conservation artificielle des cadavres par les procédés galvanoplastiques. Dans tous les cas, les viscères et le cerveau doivent être enlevés.

EMBAUMER [*an-bô-mé*] v. tr. (de *en* et *baume*). Remplir d'une odeur suave : *Bouquet qui* EMBAUME *une chambre. Liqueur qui* EMBAUME *la bouche.* || Exhaler, répandre l'odeur de : *Mouchoir qui* EMBAUME *la violette.* (Dans ce sens, EMBAUMER peut être considéré comme un verbe intransitif ; et le mot *comme* serait sous-entendu.)

— En parlant d'un cadavre, Le remplir de substances destinées à le conserver.

— *Fig.* Conserver, perpétuer le souvenir de : *Les justes éloges sont un parfum que l'on réserve pour* EMBAUMER *les morts.* (Voltaire.) || Rendre suave comme un parfum : *L'innocence de l'enfant* EMBAUME *les souvenirs de l'homme fait.*

— Intransitiv. : *Cela* EMBAUME.

— ***Embaumé, e,*** part. pass. du verbe *Embaumer* : *L'haleine* EMBAUMÉE *des vents ; et au fig.* :

Mon cœur est *embaumé* d'une odeur immortelle.
LECONTE DE LISLE.

|| Dont la dépouille est conservée : *Reine* EMBAUMÉE.

— ***S'embaumer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se parfumer : *Prenez des violettes,* EMBAUMEZ-VOUS. *S'*EMBAUMER *de patchouli.*

— Au sens passif :

S'embaume toute aux fruits dont la table est chargée.
A. SAMAIN.

|| *Les corps des anciens Egyptiens* S'EMBAUMAIENT *par des procédés d'une admirable efficacité.*

— ANTON. **Empester, empuantir, infecter.**

EMBAUMEUR [*an-bô*] n. m. Qui embaume les cadavres.

— Fig. et fam. : *La plupart des critiques sont des catalogueurs, des* EMBAUMEURS, *des empailleurs, et rien de plus.* (Champfleury.)

EMBAUSSER [*an-bô-sé*] v. tr. (de *en* et *bau*). Constr. naval. Garnir de ses baux : EMBAUSSER *une frégate.*

Embden (OIE D'). D'origine allemande et acclimatée en Angleterre ; son nom serait celui d'un village de Westphalie. Elle est peu répandue en Allemagne, mais fait l'objet d'un élevage important en Angleterre.

EMBÊCHAGE [*an*] n. m. Profondeur du labour à la bêche.

EMBECQUER [*an-bè-ké*] v. tr. (de *en* et *bec*). Donner la becquée à des oiseaux. (On écrit aussi EMBÉQUER.) || *Fam.* Donner à manger à ; habituer à manger : EMBECQUER *un bébé.*

— Econ. rur. Faire manger de force la volaille qu'on veut engraisser.

EMBECQUETAGE [*an-bè-ke*] n. m. Action d'embecqueter

EMBECQUETER [*an-bè-ke-té*] v. intr. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *Il embecquète.*) Avoir le cap à l'entrée d'un détroit et donner dedans.

EMBÉGUINER [*an, ghi-né*] v. tr. (de *en* et *béguin*). Coiffer d'un béguin : EMBÉGUINER *un enfant.* || *Par extens.* Envelopper d'une manière quelconque la tête de. — *Fig.* Coiffer, entêter de : *Qui vous* A EMBÉGUINÉ *de ces sottises?* || Endoctriner sottement : *Tout ce qui tient une plume s'est donné le mot pour* EMBÉGUINER *le peuple.* (Proudhon.)

— ***S'embéguiner,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'EMBÉGUINER *d'un capuchon ; et au fig.* Se coiffer, s'enticher : S'EMBÉGUINER *d'une femme, d'une idée. Le beau Monsieur le comte dont vous* VOUS ÊTES EMBÉGUINÉ. (Molière.)

EMBÉLIE [*an, lî*] n. f. Genre de plantes de la famille des myrsinacées, comprenant soixante-cinq espèces, qui croissent dans l'Asie, l'Afrique et l'Océanie tropicales.

Embélie.

— ENCYCL. La plus connue est l'*embélie groseillier,* qui croît dans l'île de Ceylan. Ses fruits servent à faire une confiture qui ressemble à la confiture de groseilles. En Europe, les embélies, dont quelques espèces sont grimpantes, sont cultivées dans les serres.

EMBÉLINER [*an, né*] v. tr. Capter, endoctriner, embobeliner : EMBÉLINER *une fille.* (Vx.)

EMBELLE [*an*] n. f. (de *en* et *belle*). Partie du pont d'un navire, comprise entre les gaillards. (On dit aussi BELLE.)

EMBELLIE [*an-bè-lî*] n. f. (de *embellir*). Eclaircie dans le ciel, pendant le mauvais temps.

— Mar. Moment où le vent diminue, particulièrement dans les cas de vent frais : *L'*EMBELLIE *est la période qui sépare deux grains successifs.* || Se dit aussi du calme relatif de la mer après une grosse lame.

EMBELLIR [*an-bè-lir*] v. tr. (de *en* et *beau*). Rendre beau ou plus beau : EMBELLIR *une place, un jardin.*

— Absolum. : *Le bonheur* EMBELLIT.

— Donner de l'attrait à, servir à l'ornement de : *Le cygne* EMBELLIT *tous les lieux qu'il fréquente.* (Buffon.) || Faire paraître plus beau ou trop beau : EMBELLIR *la vérité. Portrait qui n'*EMBELLIT *pas le modèle.*

— Féod. *Embellir sa terre.* V. PAROISSE.

— *Intransitiv.* Devenir beau ou plus beau : *Jeune fille qui* EMBELLIT *de jour en jour.*

— Fam. *Ne faire que croître et embellir,* Grandir rapidement et gagner de la beauté. || S'accroître soit en bien, soit surtout en mal.

— ***S'embellir,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Le soin de* S'EMBELLIR *est presque le désir de plaire.* (Marmontel.)

— Au sens passif :

L'histoire dans nos mains va *s'embellir* encore.
VOLTAIRE.

— GRAMM. Comme verbe intransitif *embellir* prend l'auxiliaire AVOIR si l'on n'a en vue que le fait en lui-même, et l'auxiliaire ÊTRE si l'on considère l'état : *Elle* A *beaucoup* EMBELLI *en très peu de temps. Elle* EST *bien* EMBELLIE *depuis l'an dernier.*

— SYN. **Embellir, décorer, orner,** etc. V. DÉCORER.

— ANTON. **Déparer, enlaidir, gâter.**

EMBELLISSANT [*an-bè-li-san*], **E** adj. Qui embellit.

EMBELLISSEMENT [*an-bè-li-se-man*] n. m. Action d'embellir ; résultat de cette action : *L'*EMBELLISSEMENT *d'une ville.*

— Ornements empruntés : *Il ne faudrait pas chercher des* EMBELLISSEMENTS *à l'histoire.*

EMBELLISSEUR [*an*], **EUSE** n. Qui a la manie des embellissements.

EMBÉQUER [*an, ké*] v. tr. Econ. rur. V. EMBECQUER.

EMBERIZA [*an-bé*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre bruant.

EMBERLIFICOTER [*an-bèr, té*] v. tr. (déformation fantaisiste probable d'*emberlucoquer*). *Pop.* Embarrasser, désorienter. || Entortiller, faire tomber dans quelque piège, séduire : EMBERLIFICOTER *un créancier.*

— ***S'emberlificoter,*** v. pr. Au sens passif, Etre emberlificoté.

EMBERLIFICOTEUR [*an-bèr*], **EUSE** n. Qui a la manie de emberlificoter.

EMBERLOQUER ou **EMBERLUCOQUER** [*an-bèr, ké*] v. tr. (origine douteuse). Embarrasser, entortiller ; séduire en usant de ruse. (On dit encore EMBERLICOQUER, et EMBRELICOQUER.)

— ***S'emberloquer,*** v pr. Au sens passif, Etre emberloqué ou emberlucoqué.

Emberménil (COMBATS D'). En 1914, dès le mois d'août, Emberménil, village lorrain du département de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), fut occupé par les Allemands. Repris en juin 1915 par les troupes françaises, le village resta tout près de la ligne de feu et fut ainsi le témoin de nombreux combats. Dès 1915, plus de cinquante personnes avaient péri et une trentaine de maisons avaient brûlé.

EMBESOGNEMENT [*an, gn* mll., *man*] n. m. (de *en* et *besogne*). Besogne, occupation ; embarras. (Vx.)

EMBESOGNER [*an, gn* mll., *é*] v. tr. (de *en* et *besogne*). Occuper, tenir occupé. (Vx.)

— A signifié Enumencer.

— ***S'embesogner,*** v. pr. S'engager dans des affaires.

EMBÊTANT [*an, tan*], **E** adj. (de *embêter*). *Pop.* Très ennuyeux, très importun : *Les rabâcheurs sont* EMBÊTANTS.

EMBÊTEMENT [*an, man*] n. m. *Pop.* Action d'embêter. || Importunité, contrariété, ennui : *Avoir des* EMBÊTEMENTS *avec son propriétaire.*

EMBÊTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *bête ; proprem.* « rendre bête »). *Fam.* Accabler d'ennui, importuner vivement.

— *Se laisser embêter,* Se laisser duper.

— ***S'embêter,*** v. pr. S'ennuyer beaucoup. On dit populairem. : S'EMBÊTER *comme un rat mort, comme une croûte de pain derrière une malle,* etc. || *Ne pas s'embêter,* Etre dans une position agréable, enviable.

EMBÊTERIE [*an, rî*] n. f. *Pop.* Etat de ceux qu'on embête.

EMBÊTISER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et *bêtise*). Rendre bête.

EMBEURRER [*an-beu-ré*] v. tr. (de *en* et *beurre*). Couvrir ou frotter de beurre : EMBEURRER *son pain.*

EMBICHETAGE [*an*] n. m. Distance qui se trouve entre le centre de la petite platine et le centre de la grande, dans une montre.

EMBIE [*an-bî*] n. m. Genre d'insectes pseudo-névroptères, type de la famille des *embiidés,* comprenant des formes ailées, allongées, à pattes courtes, dont les larves vivent sous les pierres, dans des fourreaux soyeux. (Les embies sont de petite taille, bruns ou roux, et ont des mœurs carnassières. Ils habitent surtout les régions chaudes. Plusieurs espèces se rencontrent dans la région méditerranéenne.)

Embie.

EMBIELLAGE [*an*] n. m. Opération de montage et d'ajustage des bielles de machines à vapeur ou de moteurs.

EMBIELLER [*an, lé*] v. tr. Monter et ajuster les bielles d'une machine à vapeur ou d'un moteur.

EMBIIDÉS [*an, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes pseudo-névroptères, comprenant les *embies,* oligotomes et olynthes, qui habitent surtout les régions chaudes du globe. (On les rapproche des termites, dans la classification.)

EMBILLOTTEUSE [*an-bi-yo*] n. f. (de *en* et *billotte*). Machine servant à rassembler le foin en petites meules (billottes).

EMBLA, nom de la première femme, dans la mythologie scandinave. Les fils de Bor (Odin, Vile et Ve) trouvèrent deux arbres dont ils firent *Embla* et son mari *Ask.* (Orme et Frêne). Odin leur donna l'esprit, Vile leur donna l'âme, et Ve le sang, l'ouïe, la vue, et un beau teint.

EMBLAER [*an-bla-é*] v. tr. V. EMBLAYER.

EMBLAISON [*an-blè-zon*] n. f. Saison des semailles. (Dialectal.)

EMBLASONNER [*an, zo-né*] v. tr. (de *en* et *blason*). *Plaisamm.* Accorder un blason à : EMBLASONNER *un financier.*

EMBLAVAGE [*an*] n. m. Action d'emblaver.

EMBLAVE [*an*] n. f. (de *emblaver*). Terre où il y a du blé nouvellement semé ou déjà levé.

EMBLAVER [*an, vé*] v. tr. (de *en*, et du lat. *bladum*, blé). Ensemencer de blé ou de toute autre graine.

— *Fig.* Répandre des germes.

— ***S'emblaver,*** v. pr. Au sens passif, Etre emblavé (en parlant d'un champ, d'une terre labourable).

EMBLAVURE [*an*] n. f. Terre ensemencée de blé. || *Par extens.* Champ ensemencé d'une autre plante.

EMBLAY [*an-blê*] n. m. Soc de la charrue. (Dialectal.)

EMBLAYER [*an-blè-yé*] v. tr. (autre forme de EMBLAER. — Se conjugue comme *balayer.*) Encombrer, embarrasser. (Vx.)

EMBLE [*ambl'*] n. m. Equit. V. AMBLE.

EMBLÉE (D') [*dan-blé*] loc. adv. (de *embler*, v. tr.). Du premier coup ; sans difficulté : *Emporter* D'EMBLÉE *une ville, une affaire.*

EMBLEHEM, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. d'Anvers) ; sur la Petite Nèthe, affl. de la Grande Nèthe ; 1.525 hab. Elevage.

EMBLÉMATIQUE [*an, tik'*] adj. Qui sert d'emblème, tient de l'emblème : *Figure* EMBLÉMATIQUE.

EMBLÉMATIQUEMENT [*an, ke-man*] adv. D'une manière emblématique.

EMBLÉMATOLOGIE [*an, jî*] n. f. (de *emblème,* et du gr. *logos,* discours). Traité sur les emblèmes.

EMBLÈME [*an*] n. m. (gr. *emblêma ;* de *en,* dans, et *ballein,* jeter. Proprem. Ouvrage en relief, ouvrage de marqueterie). Signes visibles, conventionnels, imaginés pour représenter une chose abstraite, une idée, et parfois, accompagnés d'une légende en forme de sentence : *Les Provinces-Unies de la Hollande avaient pris un faisceau de flèches pour leurs armoiries et leur* EMBLÈME. (Voltaire.) || Symbole : *Le bœuf est l'*EMBLÈME *de la force, la colombe celui de l'innocence, le coq celui de la vigilance.* || Attribut : *Les* EMBLÈMES *de la royauté, de la force,* etc.

— *Emblèmes maçonniques,* Ornements (rubans, bijoux, etc.), des francs-maçons dans leurs cérémonies, et qui indiquent leurs grades respectifs.

— Antiq. gr. et rom. Ornement en relief sur vase de métal. || Tableau central d'une mosaïque.

— Argot. Menterie, tromperie. || *Des emblèmes !,* Exclamation qui souligne la fausseté des paroles de quelqu'un. || *Casser des emblèmes,* Mentir.

— Blas. Figure allégorique du corps des devises.

— Mar. *Emblème d'une embarcation.* Signe distinctif, lettre ou allégorie, fixé à l'avant de l'embarcation.

— SYN. **Emblème, symbole, attribut.** Si les deux mots sont parfois entièrement synonymes, il y a toutefois originairement cette différence entre eux que le *symbole* a un caractère plus naturel, plus constant, plus universel que l'*emblème,* ne dépendant plus comme celui-ci d'un choix particulier, mais d'une analogie réelle avec l'objet représenté. Le symbole ayant avec l'objet auquel il se rapporte une analogie naturelle, est facile à saisir ; l'emblème, au contraire, demande souvent un effort d'intelligence pour être compris, car il peut associer plusieurs idées différentes. Quant à l'*attribut,* c'est un objet qui accompagne ordinairement, plutôt qu'il ne représente, certaines personnes et certaines choses ; l'attribut figure le plus souvent dans un ensemble artistique : c'est ainsi

que le caducée est l'attribut de Mercure ; le thyrse, celui de Bacchus ; la houlette, la musette, ceux des bergers ; le bandeau, la balance et le glaive, ceux de la justice, etc.

— Encycl. Les principaux *emblèmes* et symboles sont :

Abeille, fourmi, symbole du travail, de l'activité et de la prévoyance.

Aigle, symb. du génie.

Ailes du caducée, symb. de la diligence.

Ancre, symb. de l'espérance, du salut.

Blanc (couleur), emblème de l'innocence, de pureté, de fête.

Bleu (couleur), embl. de la fidélité.

Boule, embl. de l'inconstance.

Caméléon, symb. de l'inconstance dans les opinions.

Chêne, embl. de la force.

Chien, symb. de la fidélité.

Collier, symb. de la servitude.

Colombe, symb. de la fidélité conjugale.

Colonne tronquée, symb. d'une vie trop tôt brisée.

Coq, symb. de la vigilance.

Corne pleine de fruits, d'épis de blé, symb. de l'abondance.

Cours d'un fleuve, embl. de la vie.

Doigt posé sur les lèvres, symb. du silence, de la discrétion.

Faucille, symb. des moissons.

Femme debout sur une roue, symb. de la fortune.

Figure appuyée sur une urne, représentation d'un fleuve, d'une rivière.

Harpe, embl. de la poésie sacrée.

Ibis, cigogne, pélican, symb. de l'amour paternel.

Jaune (couleur), embl. de l'infidélité conjugale.

Laurier, embl. de la gloire.

Lierre, embl. de la fidélité, de l'attachement.

Lion, symb. de la force.

Mains, deux mains jointes, symb. de la concorde, des alliances, de l'amitié.

Marotte, symb. de la folie.

Niveau, symb. de l'égalité.

Noir (couleur), embl. du deuil, de la tristesse.

Olivier, embl. de la paix.

Orange (couleur), embl. de l'amour, de la gloire, de la satisfaction.

Oranger, embl. de la virginité.

Palme, symb. du martyre.

Paon, dindon, symb. de l'orgueil, de la suffisance, de la sottise.

Poule couvrant ses poussins de ses ailes, symb. de la protection maternelle.

Rouge (couleur), embl. du courage, de l'ardeur, de l'amour vif.

Serpent, symb. de la prudence.

Serpents du caducée, symb. de la prudence.

Vert (couleur), embl. de l'espérance.

Violet (couleur), embl. de la modestie, de la timidité.

V. FLEURS (*Langage des*).

— Archéol. On entend par *emblèmes,* en archéologie classique, les médaillons d'orfèvrerie, les appliques fondues ou ciselées, incrustées ou rivées au fond des coupes ou autres vases de métal.

— Art décor. Les *emblèmes* ont joué un grand rôle décoratif. Les murs des châteaux en sont couverts ainsi que les plus menus objets. La cordelière était l'emblème des veuves, et les murs du château de Blois témoignent de l'usage constant qu'en fit Anne de Bretagne même après qu'elle se fut remariée avec Louis XII. Ce sont également des emblèmes que ces marguerites semées à profusion sur les objets ayant appartenu aux femmes illustres de ce nom qui tinrent, au XVIe siècle, une si large place dans la littérature, la politique, les arts. Le croissant, les flèches, la ceinture, le carquois de Diane donnèrent lieu, de la part de Diane de Poitiers, à une foule de rébus ingénieux ; ce fut peut-être elle qui fit le plus copieux usage d'emblèmes. Louis XIV avait pris le soleil pour emblème comme avant lui Louis XII le porc-épic, et François Ier la salamandre. Au XVIIe siècle, il n'est pas de situation physique ou morale que l'on ne cherche à exprimer à l'aide d'emblèmes décoratifs, et les simples particuliers sacrifient eux-mêmes à cette mode. Le XVIIIe siècle fit passer les emblèmes de la décoration murale dans celle du mobilier : les torches incendiaires, les carquois meurtriers, les tourterelles roucoulantes, trouvèrent place sur le dossier des fauteuils et le chevet des lits. Sous la Révolution, nouveaux emblèmes pour exprimer la liberté, la loi, la fraternité, etc. L'Empire, qui marque la fin de la mode des emblèmes dans la décoration et le mobilier, supprime les emblèmes philosophiques pour les remplacer par des emblèmes guerriers : casques, glaives, boucliers. Le mobilier politique ou judiciaire est à peu près seul, aujourd'hui, à demeurer décoré d'emblèmes.

Emblèmes (LES), recueil de sentences morales en distiques latins, composé au XVIe siècle par le jurisconsulte milanais André Alciat. Ce livre tire son nom des images (*emblemata*) placées en tête de chaque apologue ou maxime.

EMBLÉMER [*an, mé*] ou **EMBLÉMIR** [*an*] v. tr. (de *emblème*). Tromper.

— *Intransitiv.* Argot. Mentir.

EMBLER [*an-blé*] v. tr. (du lat. *involare,* enlever en volant ; de *in,* dans, et *volare,* voler). Voler, s'emparer de. || Prendre de vive force : EMBLER *une ville d'assaut.* (Vx.)

— ***S'embler,*** v. pr. Se dérober à un danger.

EMBLER [*an-blé*] v. intr. Autre forme de AMBLER.

EMBLÉTONIE [*an, nî*] ou **EMBLETONIA** [*an-blé*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant des animaux marins nus, allongés, grêles, à tentacules buccaux modifiés en lobes aplatis, répandus dans les mers de l'hémisphère boréal. (*L'embletonia pulchra,* de l'Atlantique, est longue de 4 mm.)

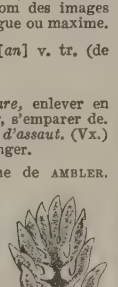

Emblétonie.

EMBLIC [*an-blik'*] n. m. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, voisin des phyllanthes, qui croissent dans l'Inde et produisent un des fruits appelés « myrobolans ». (On dit aussi EMBLIQUE.)

EMBLIER [*an-bli-é*] v. tr. Mar. Syn. de EMBLAYER.

EMBLOQUER [*an, ké*] v. tr. Aplatir dans le bloc (sorte de presse à l'usage des tabletiers).

EMBLOUSER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et *blouse*). Vêtir d'une blouse : EMBLOUSER *un enfant.*

— ***S'emblouser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se vêtir d'une blouse.

EMBLURE [*an*] n. f. Agric. Se dit, dans quelques contrées, pour EMBLAVURE.

— Manèg. Ancienne forme du mot AMBLE.

EMBOBELINER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *bobine ;* « enlacer » comme le fil enlace la bobine). *Fam.* Enjôler, séduire par des paroles insidieuses.

EMBOBINER [*an, né*] v. tr. Enrouler du fil, de la laine ou de la soie autour d'une bobine. || Faire une bobine, de fil, de laine ou de soie.

— *Par extens.* Fig. et fam. Enjôler. (On dit mieux EMBOBELINER.)

— ***S'embobiner,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.).

EMBODINURE [*an*] n. f. Mar. Syn. de EMBOUDINURE.

EMBOHÉMER (S') [*san, mé*] v. pr. (de *en* et *bohème*). *Fam.* Fréquenter les bohèmes, prendre leurs habitudes.

EMBOIRE [*an*] v. tr. (de *en* et *boire*). Imbiber, humecter. (Vx.)

— Techn. *Emboire un moule,* L'humecter intérieurement d'huile ou de cire fondue, pour que la matière qu'on doit y couler n'y adhère pas.

— ***Embu, e,*** part. pass. du verbe *Emboire.* Dont les couleurs sont ternes : *Tableau* EMBU. *Couleurs* EMBUES.

— *Substantiv.* et au masc. Ton terne ou noir d'un tableau.

— Mar. Plis de toile réservés le long de la ralingue, quand on fait une voile, pour satisfaire à l'allongement de cette ralingue. || Absorption d'eau par la toile d'une voile. (On dit aussi EMBUS ou EMBUT.)

— ***S'emboire,*** v. pr. Au sens passif, Se ternir (en parlant des couleurs d'un tableau, par suite de l'absorption de l'huile par la toile).

EMBOISER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et de l'anc. franç. *boiser,* tromper). Séduire par des cajoleries :

Est-ce ma faute à moi, si Madame t'*emboise.*
BOURSAULT.

|| Vieux mot repris par H. de Balzac : EMBOISEZ-*moi bien ces gens-là.*

EMBOISEUR [*an*], **EUSE** n. Qui emboise. (Vx.)

EMBOÎTAGE [*an*] n. m. (de *emboîter*). Action de mettre en boîte : EMBOÎTAGE *de bonbons.* EMBOÎTAGE *de conserves.* || Le récipient lui-même : *Un* EMBOÎTAGE *en vannerie.*

— Reliure. Action de placer un livre cousu entre deux cartons qui constituent la couverture. || Cette couverture elle-même.

EMBOÎTEMENT [*an, man*] n. m. (de *emboîter*). Etat de ce qui s'emboîte : EMBOÎTEMENT *des os.* EMBOÎTEMENT *des mortaises et des tenons d'une charpente.*

— Anat. *Emboîtement réciproque,* Disposition des surfaces articulaires, telle qu'à la convexité d'un des os correspond une concavité pour l'autre. (On les appelle aussi ARTICULATION EN SELLE.)

— Art milit. anc. Disposition dans laquelle les soldats étaient placés de façon que les armes de ceux des derniers rangs ne pussent blesser ceux des premiers.

— Biol. *Emboîtement des germes.* Théorie fort en faveur autrefois, jusqu'au XVIIIe siècle, d'après laquelle le premier homme et la première femme contenaient, l'un dans ses testicules et l'autre dans ses ovaires, tous les spermatozoïdes et tous les ovules, emboîtés les uns dans les autres, qui se sont développés en êtres humains depuis l'apparition de l'homme, et continueront à se développer jusqu'à la fin de l'humanité.

— Cosmol. Système suivant lequel les différents corps correspondraient entre eux d'après certaines règles.

— Géol. *Emboîtement des terrasses.* Dans les théories anciennes, les terrasses d'alluvions observables à divers niveaux sur les berges d'un fleuve étaient étagées. On a constaté que dans beaucoup de cas, elles sont emboîtées, et l'on considère actuellement que l'emboîtement des terrasses est un phénomène général. L'emboîtement est souvent mal visible, par suite d'érosions postérieures.

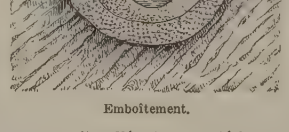

Emboîtement.

— Techn. Assemblage ou jonction de deux pièces de bois ou de métal qui se recouvrent l'une l'autre complètement ou partiellement. V. ASSEMBLAGE.

— ENCYCL. Biol. La théorie de l'*emboîtement des germes* est liée à celle de la *préformation,* d'après laquelle l'individu est représenté, en miniature, dans le germe de ses parents et ne fait ainsi, au cours de son développement et jusqu'à l'âge adulte, que grossir des parties déjà complètement préformées dans l'œuf. Toutefois, les partisans de cette théorie se sont partagés en deux groupes : les *spermatistes* et les *ovistes.* Les premiers voient tout l'homme dans le spermatozoïde, auquel l'ovule ne vient fournir que les premiers éléments nutritifs de son grossissement ; les seconds, au contraire, voient tout l'homme dans l'ovule, qui ne reçoit du spermatozoïde qu'une excitation au développement. Si cette théorie était vraie, il est évident que chaque homme ou chaque femme contiendrait, en germes très petits, mais figurés, dans ses spermatozoïdes ou ses ovules, tous les êtres auxquels ceux-ci peuvent donner naissance. La découverte, par Ham et Lieuwenhoek, du spermatozoïde et de la configuration de sa tête, faisant penser à l'*homunculus,* donnèrent un moment gain de cause aux spermatistes. Mais le perfectionnement du microscope et son application à l'étude des produits générateurs ruinèrent bientôt complètement la théorie de la préformation et de l'emboîtement des germes, en montrant que spermatozoïdes et ovules ne sont que des cellules relativement simples, dans lesquelles les plus forts grossissements n'ont jamais permis d'apercevoir la moindre trace d'organes, de membres ou d'appareils différenciés.

— Cosmol. *Emboîtement des mondes.* Les révélations soudaines du télescope et du microscope, dévoilant aux penseurs du XVIIe siècle ce qu'ils appelaient l'infiniment grand et l'infiniment petit, les ont amenés à concevoir l'univers comme composé de mondes emboîtés les uns dans les autres. Pascal a merveilleusement condensé cette théorie. Un ciron offre « dans la petitesse de son corps des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes » ; puis, là dedans, Pascal montre « un abîme nouveau » ; dans « l'enceinte de ce raccourci d'atome », il voit tout un univers immense. Leibniz, Malebranche ont exprimé des idées semblables. Cette question de l'emboîtement des mondes, qu'il ne faut pas confondre avec celle de l'emboîtement des germes, n'est pas autre chose, quand on l'exprime d'une certaine façon, que la question de l'infini en petitesse et en grandeur. Si l'on veut dire que des mondes semblables sont contenus les uns dans les autres, cette idée, contredite par l'expérience, est aujourd'hui abandonnée.

EMBOÎTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *boîte*). Mettre dans une boîte : EMBOÎTER *des sardines.* || *Par extens.* Assembler, joindre deux pièces par emboîtement : EMBOÎTER *des tuyaux, des mortaises.* || Enfermer, envelopper exactement : *Pantalon qui* EMBOÎTE *le pied ;* et *au fig. :* EMBOÎTER *son esprit dans les ornières du passé.* (Chateaubriand.)

— *Emboîter le pas à quelqu'un,* Marcher derrière lui, à la même allure et assez près (comme si les traces de pas devaient se confondre). || *Fig.* Se modeler sur quelqu'un.

— Argot. *Emboîter quelqu'un,* Le mettre à la boîte (salle de police, prison, etc.).

— Argot théâtr. *Se faire emboîter,* Se faire interpeller, siffler par le public.

— Monn. anc. Mettre dans la boîte d'essai : EMBOÎTER *des écus de six livres.*

— Techn. *Emboîter un livre,* Le mettre dans son emboîtage. || Joindre ensemble deux pièces par emboîtement.

— ***Emboîté, e,*** part. pass. du verbe *Emboîter.*

— N. m. Chorégr. Pas de danse dans lequel les pieds étant placés en cinquième position, le pied de derrière passe en seconde position et ferme devant l'autre pied, ou inversement le pied de devant passe à la seconde pour fermer derrière. Les emboîtés se font souvent sur les pointes. V. CHORÉGRAPHIE-POSITION.

— ***S'emboîter,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *fam. :* S'EMBOÎTER *dans une voiture.*

— Au sens passif, Etre emboîté : *Les os* S'EMBOÎTENT *les uns dans les autres ;* et au fig. : *Raisonnements qui* S'EMBOÎTENT *bien les uns dans les autres.*

— ANTON. **Déboîter, démantibuler, démembrer, détraquer, disloquer, luxer.**

EMBOÎTURE [*an*] n. f. Endroit où des pièces s'emboîtent. || Mode d'emboîtement : *Une* EMBOÎTURE *étanche.*

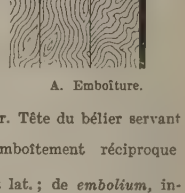

A. Emboîture.

EMBOLE [*an*] n. m. (du gr. *embolon,* éperon de navire). Antiq. V. EMBOLON.

— Mamm. Axe osseux des cornes du bœuf. (On dit aussi CORNILLON.)

EMBOLE ou **EMBOLUS** [*an, luss*] n. m. Pathol. Corps étranger qui détermine le phénomène de l'embolie.

EMBOLE [*an*] n. f. (du gr. *embolê,* action de jeter). Antiq. gr. Tête du bélier servant à battre les murailles.

— Anat. Articulation par emboîtement réciproque || Réduction des os luxés.

EMBOLIARIA [*an*] n. f. (mot lat. ; de *embolium,* intermède). Antiq. rom. Actrice qui était chargée d'amuser les spectateurs entre deux actes.

EMBOLIE [*an-bo-lî*] n. f. (du gr. *embolê,* obstruction). Oblitération d'un vaisseau par un corps (généralement un caillot) en circulation dans le sang : *Une* EMBOLIE *peut causer la mort.*

— ENCYCL. Méd. On connaît des *embolies* graisseuses, gazeuses, ou produites par des cellules microbiennes ou cancéreuses ; mais c'est un caillot sanguin détaché d'une thrombose qui, le plus souvent, forme l'embolie. Les désordres causés par l'arrivée de ce caillot dans la grande ou la petite circulation sont variables, mais ils ont un caractère commun : c'est une action mortifiante sur les tissus situés au-dessous du point où a eu lieu l'embolie. Lorsque le caillot oblitère une artère pulmonaire, tout un territoire du poumon est privé de circulation et, si la mort n'est pas subite, elle peut survenir par gangrène pulmonaire. Il en est de même si le caillot vient fermer une artère à l'origine d'un membre. L'*embolie cérébrale* détermine la paralysie de tout un côté du corps. Le traitement consiste dans le repos absolu. L'immobilité est aussi le meilleur préventif de l'embolie, notamment dans le cas de phlébite. Au reste, les accidents, toujours graves, souvent mortels, dépendent de l'artère qui est le siège de l'embolie.

— Zool. On appelle *embolie* un mode particulier de développement menant à une *gastrula* dite *embolique.* Ce mode de développement se rencontre dans les cas où l'œuf contient peu de réserves nutritives, ou quand ces réserves nutritives sont uniformément réparties dans toute sa masse. La segmentation est égale et donne naissance à des cellules toutes à peu près de même dimension, qui, au bout de quelque temps, sont réparties en une couche uniforme, formant une sphère creuse, appelée *blastula.* L'un des pôles de cette sphère creuse s'invagine dans la concavité de l'autre pôle, exactement comme cela a lieu pour une balle de caoutchouc qui est crevée. Il se forme ainsi une gastrula par embolie ou par invagination. Cela a lieu, par exemple, chez l'*amphioxus.*

EMBOLIME [*an*] n. m. (gr. *embolimos ;* de *en,* dans, et *ballein,* jeter). Mois intercalaire des calendriers grecs, pour faire concorder les années lunaire et solaire. (La première n'avait que 354 jours. On établit une période de 8 ans, comprenant 3 mois supplémentaires, répartis entre les 3e, 5e et 8e années.)

EMBOLIQUE [*an, lik'*] adj. Relatif à l'embolie.

— Zool. *Gastrulation embolique,* Mode de formation de la gastrula par embolie. V. EMBOLIE (Zool.).

EMBOLISATION [*an, za-si-on*] n. f. Formation d'une embolie.

EMBOLISME [*lissm*] n. m. Chronol. Syn. de EMBOLIME.

EMBOLISMIQUE [*an, liss-mik'*] adj. (de *embolisme*). Intercalaire. || *Mois embolismique,* Mois intercalé des Athéniens. || *Année embolismique,* Année dans laquelle ce mois était intercalé.

— Encycl. Astron. Dans le calendrier israélite, l'année *embolismique* est celle qui renferme 13 mois lunaires, contrairement à l'année commune de 12 mois; l'année embolismique est *défective, régulière,* ou *abondante,* suivant qu'elle renferme 383, 384 ou 385 jours. Au bout du cycle lunaire des Juifs, période de 19 ans, imitée des Grecs, le commencement de l'année arrive à la même époque de l'année solaire et, sur 19, 7 années sont embolismiques, numérotées 3, 6, 9, 11, 14, 17, 19. V. CALENDRIER.

EMBOLITE [*an*] n. f. Substance minérale résultant d'un mélange de chlorure et de bromure d'argent. (Elle présente un éclat vitreux, et une teinte vert grisâtre.)

EMBOLOÏDE [*an*] adj. (du gr. *embolon,* coin, et *eidos,* forme). Antiq. gr. Se disait d'un ordre de bataille en forme de coin pointé vers l'ennemi.

EMBOLOLALIE [*an, lî*] n. f. (du gr. *emballein,* lancer dedans, et *lalein,* parler). Méd. Trouble du langage, dans lequel la conversation se trouve sans cesse coupée d'expressions ou de mots explétifs.

EMBOLON [*an*] n. m. (du gr. *embolon,* coin). Antiq. gr. Ordre en bataille en forme de coin. || Eperon de navire. || Partie antérieure de l'hippodrome d'Olympie.

— Encycl. On n'est pas d'accord sur la nature de la formation dite *embolon* : rectangle offensif ou cercle plus ou moins convexe. On sait cependant que l'embolon était employé chez les peuples orientaux par l'infanterie ou la cavalerie. Les historiens de la décadence grecque en attribuaient l'invention à Philippe de Macédoine. L'embolon de ce dernier était une colonne d'attaque très large et profonde à la fois. L'évolution de l'embolon était qualifiée d'*emboloïde.*

EMBOLOPHASIE [*an, fa-zî*] n. f. (du gr. *emballein,* et *phasis,* parole). Méd. Interpolation de mots ou de termes explétifs dans le discours. V. EMBOLOLALIE.

EMBOLUS [*an, luss*] n. m. (du gr. *embolos,* plantoir). Zool. Nom donné par certains naturalistes au style du bulbe de la patte-mâchoire, chez les araignées mâles.

— Pathol. Syn. de EMBOLE.

EMBONPOINT [*an*] n. m. (de *en,* bon, et *point;* c'est-à-dire « en bon état »). Etat du corps qui est en bon point, en bonne santé (sans idée d'obésité) :

Il a votre air, votre âge,
Vos yeux, votre action, votre maigre *embonpoint.*
CORNEILLE.

— Etat du corps des personnes grasses : *Avoir, Prendre de l'*EMBONPOINT.

— *Fam.* Rondeur artificielle des formes : *Bien des femmes, naguère, se donnaient un* EMBONPOINT *de coton.*

— Fig. *L'embonpoint du style,* Style plein et nourri. || Bonne situation, bonne condition :

Et vous amaigrissez de l'*embonpoint* d'autrui.
DESTOUCHES.

— ANTON. **Maigreur, émaciation.**

— Encycl. Physiol. *L'embonpoint* est l'état d'une personne dont les réserves adipeuses sont modérées, et qui est considérée comme bien portante.

Tous les organismes supérieurs renferment une certaine quantité de réserves adipeuses nécessaires pour parer aux dépenses énergétiques occasionnelles. Il y a donc, chez l'homme, comme chez la plupart des vertébrés, un dépôt de graisse qui n'est pas strictement indispensable au fonctionnement, mais qui résulte d'une alimentation de luxe, c'est-à-dire légèrement supérieure aux besoins réels. Quand il y a un excès continu des recettes par rapport aux dépenses, les dépôts adipeux augmentent et arrivent à ce point où ils ouatent les organes et arrondissent les formes; c'est l'état d'embonpoint compatible avec une excellente santé et qui, d'après certains physiologistes, correspond à une proportion de graisse de 5 à 10 p. 100 du poids total du corps. Au delà de ce terme, qu'il est d'ailleurs, comme on le comprend, très difficile de préciser chez le vivant, on rentre dans le cadre de l'*obésité,* état morbide qui n'est jamais compatible qu'en apparence avec une parfaite santé. Pratiquement, on ne peut juger de l'embonpoint d'une personne que par l'étude prolongée de son fonctionnement, de ses dépenses et de ses gains, et de sa courbe de poids. En général, l'homme atteint la limite de l'embonpoint physiologique vers la trentaine; si, à partir de ce moment, sa courbe de poids ne subit que de faibles oscillations, il peut se considérer comme en état permanent de bonne santé.

EMBOQUER [*an, ké*] v. tr. (de *en* et *boque* pour *bouche*). Gaver les animaux en vue de l'engraissement.

EMBORDURER [*an, ré*] v. tr. (de *en* et *bordure*). Mettre une bordure, un cadre à : EMBORDURER *une estampe.*

EMBOSSAGE [*an*] n. m. Action de s'embosser ou d'embosser un navire. || *Ligne d'embossage,* Ligne formée de plusieurs navires mouillés et embossés. || *Ecubier d'embossage,* Ouverture par laquelle passe le câble qui permet de s'embosser.

— Encycl. L'*embossage* a pour but de maintenir le bâtiment immobile dans une position déterminée, en dépit du vent et des courants. Une escadre qui mouille ainsi devant des fortifications, par exemple, prend la *ligne* dite *d'embossage.* On se sert encore de l'embossage pour mettre, dans les pays chauds, les navires en travers au vent.

Navire embossé.

EMBOSSER [*an-bo-sé*] v. tr. (de *en* et *bosse*). Fixer un bâtiment dans une position déterminée au moyen de câbles et d'ancres mouillées à l'avant et à l'arrière.

— ***S'embosser,*** v. pr. Se mettre à l'embossage.

— *Fam.* Prendre une position défensive et menaçante.

EMBOSSURE [*an*] n. f. Grelin ou câble servant à l'embossage (Syn. de CROUPIAT.) || Nœud du même câble sur l'organeau de l'ancre d'embossage. || Nœud fait sur une manœuvre et auquel on ajoute un amarrage.

EMBOTHRION ou **EMBOTHRYON** [*an*] n. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des protéacées, comprenant cinq espèces de l'Amérique australe.

Embothrion.

— Encycl. Les *embothrions* (embothrium) sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles épaisses, entières, coriaces, à fleurs hermaphrodites groupées sur des pédicelles géminés et d'un bel effet décoratif. Originaires de l'Amérique chaude, quelques espèces (*embothrium coccineum, embothrium lanceolatum*) sont cultivées dans les serres d'Europe.

EMBOTTELER [*an-bo-te-lé*] v. tr. (de *en* et *botte.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *J'embottelle.*) Mettre en bottes : EMBOTTELER *les foins, le chanvre.*

EMBOUAGE [*an*] n. m. Mines. Procédé employé dans les bouillères, pour combattre les feux en couche. (Il consiste à colmater les fissures du terrain et les vides des remblais, par injection d'un mélange d'eau et d'argile ou de cendres de carneaux, de façon à empêcher l'accès de l'air dans la zone en combustion. Cette opération est souvent faite préventivement dans les mines à feu comme complément au remblayage.)

EMBOUCANER [*an, né*] v. tr. *Pop.* Agacer, tourmenter.

— *Intransitiv.* Puer.

EMBOUCANER [*an, né*] **(S')** v. pr. (de *en* et *boucaner* à cause de la couleur noire que donne la fumée aux objets que l'on boucane). S'obscurcir, se couvrir, en parlant du temps. [Mot usité dans l'ouest de la France.]

— *Pop.* S'ennuyer.

EMBOUCAUTAGE [*an, kô*] n. m. Action d'emboucauter.

EMBOUCAUTER [*an, kô-té*] v. tr. Mettre dans des boucauts la morue qu'on a salée.

EMBOUCHAGE [*an*] n. m. Ouverture de la bouche d'un animal pour en examiner l'intérieur, mais surtout pour vérifier l'état des dents et de la langue.

Embouchage d'un cheval.

EMBOUCHE [*an*] n. f. (de *emboucher*). Plaine fertile où les bestiaux (et en particulier les bovidés s'engraissent rapidement.) [On dit aussi PRÉ D'EMBOUCHE et, par corruption, EMBAUCHE.]

— Encycl. Les *embouches* ne peuvent être établies que dans les prairies fraîches et fertiles, à fonds où prédominent soit l'argile, soit la marne, mais renfermant, en bonne quantité, tous les éléments chimiques dont la présence assure aux plantes une végétation vigoureuse.

De plus, il convient de répartir sur une surface déterminée de la prairie un nombre tel d'animaux que ceux-ci puissent se nourrir au maximum, sans être obligés à de grands déplacements : c'est là ce qu'on appelle le « chargement de l'herbage ».

Enfin, pour soustraire les animaux aux causes principales d'excitation, on ne les parque qu'en petit nombre, et même deux par deux, s'il est possible. Aussi les herbages sont-ils divisés, au moyen de haies, de fossés ou de clôtures, en pièces d'une étendue suffisante.

L'embouche sera toujours pourvue des abreuvoirs nécessaires, et, pour assurer un peu d'ombrage, de quelques arbres épars çà et là. S'il est nécessaire, on irrigue la prairie, ou bien, à l'inverse, on la draine quand elle est trop humide. Les soins d'entretien consistent principalement en étaupinages, ébousages, émoussages, hersage énergique au printemps et épandages d'engrais chimiques (surtout le phosphate de chaux).

La flore de ces riches herbages est surtout composée de graminées (ray-grass, pâturins, fétuques, phléole des prés, flouve, vulpin, etc.) et de petites légumineuses (trèfle blanc, lupuline, lotier velu, lotier cornuculé).

EMBOUCHEMENT [*an, man*] n. m. Autref., Embouchure, entrée. || Aujourd., Action d'emboucher.

EMBOUCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *bouche*). Mettre à la bouche un instrument à vent : EMBOUCHER *une flûte, un cor.*

— Fig. *Emboucher la trompette,* Prendre un ton élevé, sublime. (Se dit surtout ironiquem.) : *Nombre de gens* EMBOUCHENT LA TROMPETTE *pour débiter des sottises sonores.* || Ebruiter quelque chose.

— *Emboucher un animal,* Le faire manger pour l'engraisser. || *Emboucher un cheval,* Lui mettre le mors approprié à sa bouche.

— *Fig. et pop.* Faire la leçon à, dicter les paroles : EMBOUCHER *un enfant.*

— Mar. Pénétrer, s'engager dans un passage étroit, dans l'embouchure de : EMBOUCHER *un détroit.* (On dit aussi EMBOUQUER.)

— ***Embouché, e,*** part. pass. du verbe *Emboucher.*

— *Pop.* Qui use d'une certaine façon de parler : *Un homme bien, mal* EMBOUCHÉ, Qui use de termes polis, qui use de termes grossiers.

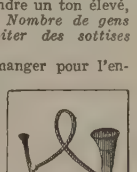

D'argent à un huchet de gueules, embouché de sable.

— Blas. Se dit des cors, trompettes et huchets figurés avec leur embouchure d'un émail ou d'un métal particulier.

— ***S'emboucher,*** v. pr. Avoir son embouchure, en parlant d'un cours d'eau : *La Marne* S'EMBOUCHE *dans la Seine.*

EMBOUCHOIR [*an*] n. m. Armur. Sorte de douille métallique, qui sert à réunir le canon d'une arme portative avec son fût près de la bouche. (*L'emboucheir à quillon* permet de former les faisceaux sans mettre la baïonnette au canon.) || Appareil dont on se sert pour prendre, à la gutta-percha, des empreintes de l'intérieur d'une bouche à feu. || Bout concave qui s'adapte à un instrument à vent, lorsqu'on veut en tirer des sons. (En ce sens est synonyme de EMBOUCHURE.) V. EMBAUCHOIR.

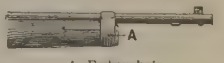

A. Emboucheir.

EMBOUCHURE [*an*] n. f. (de *emboucher*). Partie d'un instrument à vent, à laquelle on applique la bouche pour jouer : *L'*EMBOUCHURE *d'une trompette.* || Manière dont on embouche certains instruments à vent : *L'*EMBOUCHURE *de la flûte traversière est difficile.* || *Avoir une bonne embouchure,* Produire le son avec facilité et pureté. — *Pop.* Avoir de belles dents.

— *Par extens.* Entrée, ouverture extérieure : *Un vase à étroite* EMBOUCHURE. || Ouverture par laquelle un cours d'eau se jette à la mer ou dans un autre cours d'eau : *Fleuve qui a une large* EMBOUCHURE. — Endroit où ce phénomène a lieu : *L'*EMBOUCHURE *de la Dordogne dans la Garonne est au Bec d'Ambès.*

— Anat. Point par lequel les petits vaisseaux communiquent avec d'autres plus grands, pour y décharger ou en recevoir le sang de la circulation.

— Archéol. Au XVIe et au XVIIe siècle, Virole métallique à l'entrée d'une gaine ou d'un fourreau.

— Artill. Ouverture du canon. (On dit plutôt BOUCHE.)

— Fortif. Ouverture pratiquée dans une enceinte pour y placer une bouche à feu.

— Géol. Cratère d'un volcan. || *Concordance des embouchures.* V. CONCORDANCE.

— Manèg. Partie des mors qui entre dans la bouche du cheval. (On dit aussi CANON.) || *Par extens.* Partie de la bouche du cheval sur laquelle porte le mors : *Cheval délicat d'*EMBOUCHURE.

— Techn. Côté le plus large du trou d'une filière. || Partie de l'orifice d'une tuyère légèrement rétrécie pour accélérer la sortie de l'air ou de la vapeur suivant le cas.

— Encycl. Mus. La flûte n'a pour *embouchure* que le petit *trou* latéral sur lequel se placent les lèvres de l'exécutant; mais tous les autres instruments sont munis d'un appareil spécial. Pour les instruments de cuivre, c'est un tuyau terminé en forme de petite cuvette (V. TON); pour la clarinette et les saxophones, c'est un *bec* surmonté d'une anche simple; pour le hautbois et le basson, c'est une *anche* double.

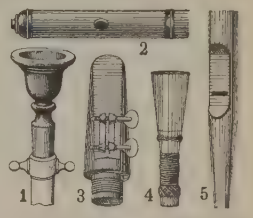

EMBOUCHURES : 1. D'instrument de cuivre; 2. De flûte; 3. De clarinette; 4. De hautbois; 5. De tuyau d'orgue.

On appelle « embouchure », pour les tuyaux d'orgue, le *trou* par lequel l'air entre dans le pied du tuyau et qui sert à régler le volume et le timbre du son.

— Géogr. Les *embouchures* des fleuves affectent des aspects très différents. Le fleuve qui se jette dans un océan à fortes marées, le fait d'ordinaire par un *estuaire,* c'est-à-dire par un bras unique que nettoie le va-et-vient des flots montants et descendants (Seine). Dans une mer sans marée ou à faible marée, au contraire, le fleuve dépose ses alluvions en avant de ses propres eaux et crée ainsi un *delta* (Rhône, Nil, etc.), à moins que les courants n'emportent les alluvions au loin. Parfois aussi, le fleuve arrivant franchement dans la mer ne forme pas de delta; il se trouve alors fermé par des dépôts de sables et de boues qui constituent à son embouchure des *barres* incommodes ou dangereuses pour la navigation et susceptibles de se déplacer (Sénégal).

EMBOUCLER [*an, klé*] v. tr. (de *en* et *boucle*). Garnir d'une boucle. (On dit plus ordinairement BOUCLER.)

EMBOUDINER [*an, né*] v. tr. Mar. Recouvrir une pièce métallique de tours de quarantenier.

EMBOUDINURE [*an*] n. f. Mar. Garniture de cordage mise autour d'un objet en métal.

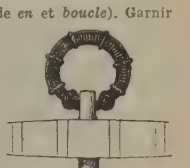

Organeau emboudiné.

EMBOUER [*an-boué*] v. tr. (de *en* et *boue*). Salir de boue : EMBOUER *ses habits;* et *au fig. :* EMBOUER *la réputation de quelqu'un.* (Vx.)

— Constr. Enduire de boue : EMBOUER *une muraille.*

— Mines. Pratiquer un embouage.

— ***S'embouer,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'EMBOUER *de gaieté de cœur.*

— Au sens passif, Etre, devenir couvert de boue.

EMBOUQUEMENT [*an, ke-man*] n. m. (de *embouquer*). Entrée d'une passe, d'un canal resserré entre deux terres.

EMBOUQUER [*an, ké*] v. intr. (de *en* et *bouque,* bouche). Mar. S'engager dans une passe étroite. (On dit aussi EMBOUCHER.)

— *Transitiv.* : EMBOUQUER *un chenal.*

EMBOUQUINER [*an, ki-né*] v. tr. (de *en* et *bouquin*). *Fam.* Remplir de bouquins : EMBOUQUINER *une chambre.*

EMBOURBEMENT [*an, man*] n. m. Action de s'embourber.

EMBOURBER [*an, bé*] v. tr. (de *en* et *bourbe*). Engager dans un bourbier : EMBOURBER *une voiture.*

— Fig. : EMBOURBER *quelqu'un dans une mauvaise affaire.*

— *Fam.* Embarrasser : EMBOURBER *son interlocuteur par des sophismes.*

— ***Embourbé, e,*** part. pass. du verbe *Embourber.*

— Loc. FAM. Au fig. : *Voiture embourbée, Diligence embourbée,* Personne très lente; affaire poussée avec une extrême lenteur. || *Jurer comme un charretier embourbé,* Proférer de gros jurons.

— ***S'embourber,*** v. pr. *Fam.* Tomber dans des divagations.

— Au sens passif, Devenir, être embourbé, empêtré (au propre et au fig.).

— ANTON. **Débourber, désembourber.**

EMBOURG, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur l'Ourthe, affl. de la Meuse; 1.400 hab. Carrières de moellons et de pierre à chaux, taillanderies, laminoirs à tôles fines, et forges. Aurait servi de retraite au chef des Eburons Ambiorix, au temps de César.

EMBOURGEOISEMENT [*an, joi-ze-man*] n. m. Action d'embourgeoiser ou de s'embourgeoiser.

EMBOURGEOISER [*an, joi-zé*] v. tr. (de *en* et *bourgeois*). Allier à la bourgeoisie : *Paysan qui* EMBOURGEOISE *sa fille.*

— *Fig.* Rendre banal, commun : EMBOURGEOISER *un drame sublime.*

— ***S'embourgeoiser,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il cherche à* S'EMBOURGEOISER.

— Au sens passif, Devenir bourgeois : *Nobles qui* S'EMBOURGEOISENT *terriblement;* et au fig. : *Le style de cet écrivain* S'EMBOURGEOISE.

EMBOURRAGE [*an*] ou **EMBOURREMENT** [*an, man*] n. m. Action de remplir de bourre. || Chez les potiers, Mélange de chaux et d'argile que l'on emploie pour dissimuler certains défauts de fabrication d'une pièce.

— ANT. **Débourrage, débourrement.**

EMBOURREMENT [*an, man*] n. m. Syn. de EMBOURRAGE.

EMBOURRER [*an, ré*] v. tr. (de *en* et *bourre*). Garnir de bourre ou de matière analogue un siège, un meuble. (On dit mieux REMBOURRER.) || Cacher, à l'aide d'un mélange de terre et de chaux, les défauts qui existent dans une pièce de poterie. || *Embourrer une carde,* En obstruer les dents (en parlant des matières provenant du cardage).

— ***S'embourrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre embourré, Etre obstrué (en parlant des dents des cardes).

EMBOURRURE [*an*] n. f. S'est dit pour Doublure de vêtement bourrée. || Grosse toile pour couvrir la matière, bourre ou crin, dont on embourre certains meubles. || Matière quelconque employée pour rembourrer.

EMBOURSAGE [*an*] n. m. Action d'aplatir les cuirs au maillet pour en faire disparaître les plis (bourses).

EMBOURSEMENT [*an, man*] n. m. Action d'embourser : EMBOURSEMENT *d'une somme.* (Peu us.)

EMBOURSER [*an, se*] v. tr. (de *en* et *bourse*). Mettre dans sa bourse, encaisser : EMBOURSER *de l'argent.* (Peu us.) || *Fam.* Recevoir abondamment : EMBOURSER *des coups, des injures.*

— Techn. *Embourser une peau,* Lui faire subir l'emboursage.

— ***S'embourser,*** v. pr. Au sens passif, Etre embourré.

EMBOUSER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et *bouse*). Salir ou enduire de bouse.

EMBOUT [*an-bou*] n. m. (de *embouter*). Garniture de métal ou d'une matière quelconque, qu'on met au bout d'une canne, d'un manche de parapluie, etc.

— Méd. Partie inférieure du stéthoscope. || Instrument de métal, de bois, d'ivoire, etc., qui sert à faciliter l'introduction d'une sonde. || Extrémité d'une seringue hypodermique, sur laquelle s'emboîte l'aiguille.

EMBOUTEILLAGE [*an-bou-tè-yaj'*] ou **EMBOUTEILLEMENT** [*an-bou-tè-ye-man*] n. m. (de *embouteiller*). Action d'embouteiller : EMBOUTEILLAGE *du vin, du cidre.*

— Mar. *Fam.* Action d'emprisonner une flotte dans une rade à entrée étroite en obstruant le goulet : *L'opération exécutée en 1918 par la flotte anglaise contre Zeebrugge amena l'*EMBOUTEILLAGE *partiel des sous-marins allemands.*

— *Par extens.* Action de bloquer; résultat de cette action : *L'*EMBOUTEILLAGE *d'un port. L'*EMBOUTEILLAGE *d'un carrefour, d'une rue.* (Cet emploi date de la guerre hispano-américaine de 1898, pendant laquelle l'amiral américain Sampson bloqua la flotte espagnole de l'amiral Cervera dans le port de Santiago-de-Cuba.)

EMBOUTEILLER [*an-bou-tè-yé*] v. tr. (de *en* et *bouteille*). Mettre en bouteilles : EMBOUTEILLER *du vin.*

— *Fig.* Bloquer des navires dans une rade à goulet étroit; et *par extens.* Obstruer, arrêter la circulation : EMBOUTEILLER *une gare.*

— ***Embouteillé, e,*** part. pass. du verbe *Embouteiller.* Obstrué, encombré : *Carrefour* EMBOUTEILLÉ *par les autobus. Gare* EMBOUTEILLÉE.

EMBOUTEILLEUR [*an-bou-tè-yeur*] n. m. (de *embouteiller*). Qui met des liquides en bouteilles.

EMBOUTER [*an-bou-té*] v. tr. Mettre un embout à l'extrémité d'une canne.

— ***Embouté, e,*** part. pass. du verbe *Emboutter.*

D'or, à un marteau d'azur emboué d'argent.

— Blas. Se dit des marteaux et généralement de tous les outils ou instruments dont les bouts sont garnis d'un anneau ou d'une virole d'un émail particulier.

EMBOUTIQUEMENT [*an, ke-man*] n. m. Action d'emboutiquer : L'EMBOUTIQUEMENT *du sel.*

EMBOUTIQUER [*an, ké*] v. tr. (de *en* et *boutique*). Cout. anc. Mettre en boutique, en magasin (en parlant du sel) : *Les producteurs étaient tenus d'*EMBOUTIQUER *leur sel dans un délai déterminé.*

EMBOUTIR [*an*] v. tr. (du préfixe *en* et de *bout*). Courber, étamper une plaque de métal (flan) pour lui donner sa forme définitive.

— Archit. Repousser au marteau des ornements en tôle. || Revêtir d'une garniture métallique : EMBOUTIR *une corniche.*

— *Fam.* Heurter violemment.

— ***Embouti, e,*** part. pass. du verbe *Emboutir : Casserole en cuivre* EMBOUTI.

— N. m. Techn. Pièce obtenue par emboutissage.

— Hydraul. Pièce de cuir servant de joint dans les presses et les pompes à haute pression. (La pression en appliquant les lèvres de l'embouti contre les deux parois, assure l'étanchéité.)

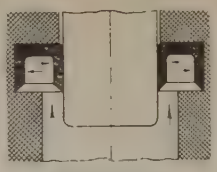

Embouti d'une pompe (schéma).

— ***S'emboutir,*** v. pr. Au sens passif, Etre embouti.

EMBOUTISSABILITÉ [*an*] n. f. Propriété caractérisant la facilité d'emboutissage d'un métal.

— ENCYCL. L'emboutissage devant dépasser la limite élastique du métal en l'allongeant de manière à ce que les déformations imprimées demeurent permanentes, il semblerait que l'*emboutissabilité* sera d'autant plus grande que la résistance à la traction du métal sera faible et son allongement plus grand. En fait, on doit se tenir entre la limite élastique et la charge de rupture, et le meilleur métal serait celui qui aurait un très grand écart entre ces deux grandeurs.

Les aciers doux sont facilement emboutissables à froid, les aciers Thomas plus phosphoreux le sont peu, mais le deviennent à chaud. Le cuivre et le zinc, qui à l'état recuit le sont peu, le deviennent par un léger écrouissage (laminage à froid).

EMBOUTISSABLE [*an*] adj. Qui peut être embouti : *Le cuivre est un métal* EMBOUTISSABLE.

EMBOUTISSAGE [*an*] n. m. Techn. Opération qui transforme une plaque de métal mince (flan) en un objet creux. || Opération consistant à enfoncer un poinçon de forme adéquate dans une pièce métallique afin de réaliser un creux. (C'est ainsi que l'on emboutit des flans découpés dans des tôles, en les plaçant sur un socle comportant une partie centrale creuse dans laquelle la tôle est repoussée par le poinçon.) || *Par extens.* Travail en relief sur étoffes, qui fait saillir les motifs de décoration.

— ENCYCL. L'*emboutissage* se fait à chaud ou à froid, à la main ou à la machine. Dans tous les cas on déforme le flan métallique, en dépassant la limite élastique du métal. La déformation subsiste donc lorsque l'effort cesse, et l'on obtient ainsi une pièce mince de forme déterminée.

L'emboutissage à la main fut longtemps le seul employé; il ne l'est plus que dans les fabrications en nombre restreint, ou pour les très grandes pièces de chaudronnerie ou de tôlerie. En martelant le métal successivement en tous ses points en suivant des lignes déterminées par la forme à obtenir, l'ouvrier parvient à le déformer en faisant sortir la matière de son plan. Après un nombre de *passes* variables avec la nature et la qualité du métal employé, la forme et les dimensions de la pièce à obtenir (chaque passe étant suivie d'un *recuit* destiné à faire disparaître l'écrouissage dû à la déformation), on arrive à la forme voulue.

Ce procédé long et coûteux exige des ouvriers très avertis et expérimentés. On lui a substitué, dans la majorité des fabrications en série, l'emboutissage à la machine, beaucoup plus rapide et beaucoup moins coûteux.

Un poinçon monté sur le coulisseau d'une presse et possédant la forme intérieure de la pièce à obtenir oblige le flan découpé à épouser les contours d'une matrice qui en possède la forme extérieure. La déformation étant permanente, lors de la remontée du poinçon la pièce conserve la forme qui lui a été imprimée et remonte avec le poinçon ou reste collée dans la matrice. Dans les deux cas un décolleur la détache.

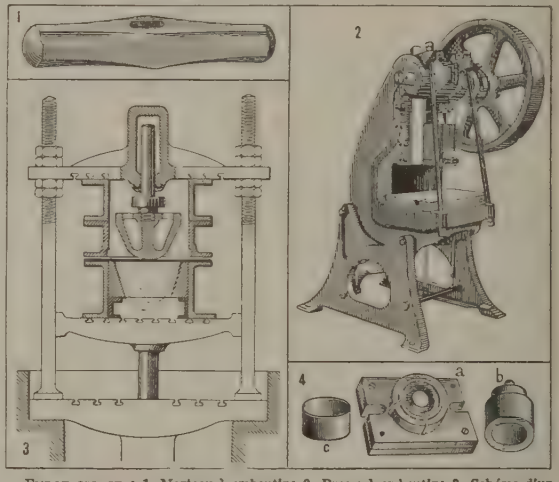

EMBOUTISSAGE : 1. Marteau à emboutir; 2. Presse à emboutir; 3. Schéma d'un travail d'emboutissage à la presse; 4. Outils d'emboutissage : *a,* matrice; *b,* poinçon; *c,* embouti.

Dans l'emboutissage mécanique, comme dans l'emboutissage à la main, on ne peut déformer en une seule fois les pièces de trop grande profondeur : le métal, subissant un travail trop intense, se déchirerait quand l'effort atteindrait sa limite de rupture. On est alors obligé d'opérer en plusieurs passes, chaque passe étant suivie comme précédemment d'un recuit qui a pour but de rendre au métal ses propriétés primitives par une régénération de sa texture, et d'un décapage désoxydant.

L'emboutissage à la presse, peu coûteux, la main-d'œuvre employée étant de qualité tout à fait inférieure, a pris depuis quelques années une très grande extension et l'on fabrique par ce procédé toutes sortes d'objets, notamment encriers, cendriers, casseroles, boîtes, tubes, douilles, boutons, etc.

Les presses employées sont analogues aux presses de découpage. Comme elles, elles doivent être très puissantes pour les pièces de grandes dimensions. L'outillage, comme dans le découpage, est spécialisé et assez coûteux. De son étude dépend la régularité et la qualité de la production, mais son usure est extrêmement réduite et son emploi fort simple.

L'emboutissage, le plus souvent, utilise les flans tombant des presses à découper, où ils ont été pris directement dans la *bande.* Pour les pièces de faibles dimensions telles que les boîtes à cirage et les douilles de lampes électriques la même presse peut faire les deux travaux automatiquement. On peut même, en employant des tôles imprimées, ne plus avoir qu'à réunir le fond et le couvercle pour obtenir des boîtes terminées.

D'un très grand avenir, l'emboutissage, qui longtemps n'avait été qu'une très petite branche de la chaudronnerie, est devenu une industrie mécanique presque indépendante.

EMBOUTISSEUR [*an*] n. m. Industriel s'occupant d'emboutissage, et souvent du découpage des flans à emboutir.

— *Adjectiv.* Qui pratique l'emboutissage : *Ouvrier* EMBOUTISSEUR. || Qui sert à l'emboutissage : *Poinçon* EMBOUTISSEUR.

EMBOUTISSEUSE [*an*] n. f. Machine au moyen de laquelle on emboutit les métaux par chocs successifs ou pressions graduées.

EMBOUTISSOIR [*an*] n. m. Outil dont on se sert pour emboutir à la main et qui est constitué par une sorte de marteau à tête arrondie. || Poinçon d'acier trempé qui sert à faire les têtes de clous.

EMBOUVETER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *bouvet.* — Change l'*e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'embouvète. Tu embouvèteras.*) Techn. Assembler à rainure et à languette les bordages du franc bord. (Se dit spécialement en charpente maritime.)

EMBRACELER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *bracelet.* — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *J'embracelle. Tu embracelleras.*) Mettre un bracelet, des bracelets à. (VX.)

EMBRAISER [*an-brè-zé*] v. tr. (de *en* et *braise.* — Forme anc. de EMBRASER.) Mettre de la braise dans.

EMBRANCHEMENT [*an, man*] n. m. (de *embrancher*). Division en plusieurs branches, du tronc d'un arbre : *Les palmiers n'ont pas d'*EMBRANCHEMENT.

— Point de rencontre de chemins qui se croisent : *L'*EMBRANCHEMENT *de deux routes.* || Objet, direction ayant son origine sur un autre objet, une autre direction : *Les* EMBRANCHEMENTS *des veines.*

— *Par anal.* Division d'une science ou d'une série d'objets classés : *L'arithmétique est un* EMBRANCHEMENT *des mathématiques. Les vertébrés forment un grand* EMBRANCHEMENT *du règne animal comme les dicotylédones sont un* EMBRANCHEMENT *du règne végétal.*

— Chem. de f. Voie ferrée qui, se greffant sur une voie principale, constitue soit une voie secondaire, soit une installation particulière pour usine, port, entrepôt, etc.

— Ponts et chauss. Nom donné à un chemin d'importance secondaire qui rejoint un chemin principal ou une route.

— Techn. Ramification de tuyaux. (On dit plus ordinairement BRANCHEMENT.)

— ENCYCL. Zool. L'idée de l'*embranchement* est due à Cuvier, qui l'inaugura en 1812, en répartissant les animaux en quatre embranchements : *vertébrés, mollusques, articulés, rayonnés.* Aujourd'hui on distingue le plus généralement dans le règne animal non plus quatre, mais neuf embranchements. V. ZOOLOGIE (*classification.*)

EMBRANCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *branche*). Ponts et chauss. Réunir comme embranchement un chemin sur une route.

— Chem. de f. Raccorder une voie ferrée secondaire à la voie ou à la ligne principale.

— ***S'embrancher,*** v. pr. Au sens passif, Etre embranché, en parlant d'un chemin, d'une voie ferrée.

EMBRAQUER [*an, ké*] v. tr. (même étymol. et même sens que ABRAQUER). Mar. Tirer sur un cordage pour le raidir : *Avant de hisser un canot, on* EMBRAQUE *les garants.* || *Fig. et fam.* Syn. de ACHEVER : *Encore une journée d'*EMBRAQUÉE.

EMBRASEMENT [*an, man*] n. m. Action d'embraser ou de s'embraser. Grande combustion : L'EMBRASEMENT *de Troie.* || *Par anal.* Ardente clarté : *Les soleils couchants ont des* EMBRASEMENTS *merveilleux.*

— *Fig.* Effervescence, troubles : *Aussi bien, l'*EMBRASEMENT *est tardif dans la classe moyenne.* (Taine.) *Aujourd'hui, un coup de canon peut être le signal de l'*EMBRASEMENT *du monde.* || Ardeur violente des passions : *Si vous pouviez savoir quel* EMBRASEMENT *ces huit jours ont allumé dans mon âme.* (J.-J. Rousseau.)

— SYN. **Embrasement, incendie.** Au propre comme au fig. *incendie* marque plutôt le fait que l'effet, à l'encontre d'*embrasement,* et il entre dans le mot une idée de développement progressif, qui n'est pas non plus dans *embrasement.*

EMBRASEMENT [*an, man*] n. m. Archit. Forme ancienne du mot ÉBRASEMENT.

EMBRASER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et *braise*). Mettre en feu : EMBRASER *une maison, une ville.*

— *Par exagér.* Dévorer de chaleur : *Route que le soleil* EMBRASE.

— *Fig.* Consumer par la discorde, la guerre : EMBRASER

un Etat. || Exalter, enflammer : *La religion les* EMBRASE *d'un saint zèle. Pensée qui nous* EMBRASE *de colère. L'amour* EMBRASE *les cœurs.*

— ***S'embraser,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.) : *Le ciel* S'EMBRASE *des feux du jour.*

Le printemps naît ce soir, les vents vont *s'embraser.*
A. DE MUSSET.

S'EMBRASER *d'amour.*

S'il *s'embrase* à l'amour, s'il s'élève au génie.
A. DE VIGNY.

EMBRASER [*an, zé*] v. tr. Archit. Ancienne forme de ÉBRASER.

EMBRASSADE [*an*] n. f. Action de s'embrasser :

Ces affables donneurs d'*embrassades* frivoles.
MOLIÈRE.

— SYN. **Embrassade, embrassement.** *Embrassement* marque peut-être en général une *embrassade* plus accentuée, et plus tendre aussi.

EMBRASSANT [*an-bra-san*], **E** adj. *Fam.* Qui aime à embrasser. (On dit aussi EMBRASSEUR, EUSE.)

— Bot. Se dit des organes dont la base entoure l'axe qui les porte : *Pétioles* EMBRASSANTS. (On dit aussi AMPLEXICAULE.)

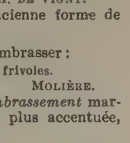

D'argent à l'embrasse sénestre de gueules.

EMBRASSE [*an*] n. f. Autref. Action d'embrasser. || Aujourd. Lien qui enserre un rideau et le retient : *Les* EMBRASSES *d'une portière.*

— Blas. Pièce honorable qui est une chape ouverte vers l'un des flancs de l'écu.

— ENCYCL. Mobil. Dans le langage de l'ameublement, l'*embrasse* est une pièce de passementerie dont les deux extrémités s'accrochent à une patère ou à un rinceau et qui sert à relever les rideaux par le milieu. C'est le plus souvent une simple cordelière à deux glands passés dans un coulant. L'embrasse n'est apparue dans notre ameublement que vers la seconde moitié du XVIIIe siècle ; elle n'est devenue d'un emploi à peu près général qu'à partir du premier Empire et de la Restauration.

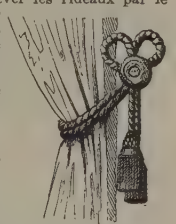

Embrasse de rideau.

EMBRASSÉE [*an*] n. f. Forme anc. de EMBRASSADE.

EMBRASSEMENT [*an-bra-se-man*] n. m. Action d'embrasser ou de s'embrasser, en signe d'affection : *En vain le roi lui-même tenait Madame serrée dans de si étroits* EMBRASSEMENTS. (Bossuet.)

De protestations, d'offres et de serments
Vous chargez la fureur de vos *embrassements.*
MOLIÈRE.

— *Fig.* Union mystique : *Il n'y a point de plus pur* EMBRASSEMENT *ni de plus chaste jouissance que celle de Dieu.* (Bossuet.)

— N. m. pl. Union des sexes : *Achille naquit des* EMBRASSEMENTS *de Thétis et de Pélée.* || *Par extens.* Enlacement : *Que de longs* EMBRASSEMENTS *unissent la liane et le chêne.* (Chateaubriand.)

— SYN. **Embrassement, embrassade.** V. EMBRASSADE.

EMBRASSER [*an-bra-sé*] v. tr. (anc. EMBRACIER ; du lat. pop. *imbrachiare ;* de *in,* dans, et *brachium,* bras). Entourer de ses bras, serrer entre ses bras : EMBRASSER *un fût de colonne.*

Seigneur, c'est donc à moi d'*embrasser* vos genoux.
RACINE.

|| Serrer entre ses bras en signe d'affection. || *Par extens.* Baiser : EMBRASSER *quelqu'un au front.*

— Poétiq. Donner des marques d'affection à.

— *Par anal.* Enlacer, enserrer : *Le lien qui* EMBRASSE *un fagot.* || Ceindre, environner : *L'équateur est un grand cercle qui* EMBRASSE *la terre.* || Occuper, s'étendre sur : *Armée qui* EMBRASSE *toute la plaine.* || Saisir, atteindre en parlant de la vue : EMBRASSER *une vaste perspective. Il les* EMBRASSAIT *tous d'un regard.* (A. France.)

— *Fig.* Saisir tout entier par la pensée, par l'imagination :

N'*embrasse* l'infini qu'en un sublime rêve.
LECONTE DE LISLE.

*Nul ne l'*AVAIT [la France] *encore* EMBRASSÉE *du regard dans l'unité vivante des éléments naturels et géographiques qui l'ont constituée.* (Michelet.) || Contenir, renfermer, s'étendre à : *Croyez à une loi suprême de raison et d'amour qui* EMBRASSE *le monde et l'explique.* (Renan.) *La physique* EMBRASSE *l'acoustique.* || Se saisir de, s'attacher à : EMBRASSER *une carrière, un parti, la défense de quelqu'un.*

Non, non, n'*embrassez* pas de vertu par contrainte.
CORNEILLE.

Il *embrasse* le crime en aimant la vertu.
VOLTAIRE.

Les hommes frivoles... EMBRASSENT *une doctrine qui humilie l'homme.* (Renan.) || Entreprendre, vouloir exécuter : *N'*EMBRASSEZ *pas trop de choses à la fois.* || Saisir, profiter de : EMBRASSER *une occasion.* || S'unir mystiquement à : *La charité* EMBRASSE *Dieu comme un bien qui lui est uni.* (Bossuet.)

— Fig. *Embrasser les genoux, les pieds de quelqu'un,* Le supplier avec d'instantes prières.

— PROV. **Qui trop embrasse mal étreint,** Qui entreprend trop de choses à la fois n'en réussit aucune.

— Art milit. anc. *Embrasser son écu,* Le saisir fortement au moment du combat.

— Manèg. *Embrasser la volte,* ou simplem. *Embrasser,* Se dit d'un cheval qui, sur la volte, prend beaucoup de terrain. || *Embrasser bien son cheval,* Le serrer solidement entre ses jambes.

— ALLUS. LITTÉR. :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.
RACINE.

Ainsi parle, dans le *Britannicus* (IV, 3) de Racine, Néron qui vient de feindre de se réconcilier avec Britannicus. || **Embrassons-nous, Folleville !,** Titre d'un vaudeville de Labiche. Refrain comique par lequel Manicamp coupe court aux hésitations et aux réticences de Folleville dont il presse le mariage avec sa fille, et qui se retrouve sur ses lèvres lorsque, mis en demeure de renoncer à ce dernier et de la marier avec Chatenay, il s'embarrasse dans des excuses pâteuses, maladroites, et bien inutiles d'ailleurs, Folleville aimant ailleurs.

— ***Embrassé, e,*** part. pass. du verbe *Embrasser.*

— Blas. Se dit d'un écu qui s'ouvre en pavillon (embrasse) à partir d'un de ses flancs.

— *Substantiv. : L'*EMBRASSÉ *diffère du chappé en ce sens qu'il est mouvant de l'un des flancs de l'écu.*

— Bot. *Préfoliaison embrassée,* Mode de préfoliaison dans lequel chaque feuille est pliée en deux dans sa longueur, et couverte de chaque côté par la feuille précédente, pliée de même, comme dans le glaïeul.

— ***S'embrasser,*** v. pr. Au sens réfléchi et avec réciprocité : *Sœurs qui* S'EMBRASSENT *continuellement.*

— Au sens passif, Etre embrassé (au propre et au fig.) : *Voilà de bonnes joues et qui* S'EMBRASSENT *avec plaisir. Spectacle qui* S'EMBRASSE *tout entier. Doctrine, problème qui* S'EMBRASSE *aisément.*

EMBRASSEUR [*an*], **EUSE** n. Qui aime à embrasser. (On dit aussi EMBRASSANT, E.)

— N. m. Techn. Bande de fer dont on revêt les tourillons d'une pièce d'artillerie pendant le forage.

Embrassoires.

EMBRASSOIRES [*an-bra-soir'*] n. f. pl. Dans les verreries, Sorte de tenailles à mâchoires cintrées, pour saisir les creusets (pots).

EMBRASSURE [*an*] n. f. (de *embrasser*). Techn. Assemblage à queue d'aronde de deux ou de quatre pièces de bois de charpente. || Bande plate de fer qui entoure un tuyau de cheminée, une poutre, une pièce de charpente et lui sert de ceinture.

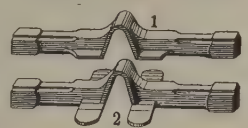

EMBRASSURES (carross.) : 1. Sans patins, demi-ronde; 2. A patins.

— Archit. Ornement gothique appelé aussi QUADRILOBE.

— Carross. Pièce de fer cintrée en son milieu, avec ou sans patins, servant à maintenir les ressorts d'une voiture.

EMBRASURE [*an*] n. f. (de *embraser* pour ÉBRASER). Fortif. Ouverture pratiquée dans un ouvrage pour tirer le canon. || *Coup d'embrasure,* Projectile frappant juste dans l'embrasure.

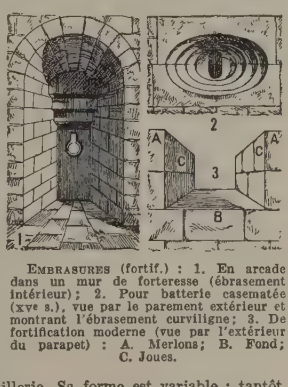

EMBRASURES (fortif.) : 1. En arcade dans un mur de forteresse (ébrasement intérieur); 2. Pour batterie casematée (XVe s.), vue par le parement extérieur et montrant l'ébrasement curviligne; 3. De fortification moderne (vue par l'extérieur du parapet) : A. Merlons; B. Fond; C. Joues.

— Archit. Ouverture pratiquée dans un mur et qui encadre la fenêtre ou la porte. (V. ÉBRASURE, VOUSSURE).

— Mar. Syn. de SABORD, dans les réduits cuirassés.

— Métall. Nom donné aux ouvertures pratiquées à la partie inférieure d'un haut fourneau.

— ENCYCL. Art milit. L'*embrasure* est une ouverture pratiquée pour le tir des pièces d'artillerie. Sa forme est variable : tantôt l'ébrasement est intérieur (pour faciliter les mouvements de la pièce d'artillerie), tantôt l'ébrasement est extérieur. C'est ce dernier cas qui est le plus fréquent, et alors l'embrasure se présente comme le contraire du *créneau* ou la *meurtrière,* établis dans le même but pour les armes portatives. C'est-à-dire que la partie la plus étroite de l'embrasure est à l'intérieur du mur ou parapet dans lequel elle est pratiquée, et qu'elle va en s'élargissant vers l'extérieur. De plus, les embrasures pratiquées dans les parapets en terre sont ouvertes à la partie supérieure et ne présentent qu'un *fond* et deux *joues* ou surfaces latérales. On appelle *directrice* de l'embrasure la ligne idéale qui en constitue l'axe.

Le fond de l'embrasure est généralement incliné du dedans au dehors, pour permettre le tir au-dessous de l'horizon et réduire ainsi l'*angle mort,* comme aussi pour empêcher que le *souffle* de la pièce ne détériore trop vite le fond de l'embrasure. Le gros inconvénient de l'embrasure ordinaire est de former, sur les parapets ou dans les murailles, des échancrures qui constituent autant de points de mire pour l'ennemi ; inconvénient auquel on a essayé de remédier par l'emploi de *portières* ou *volets* plus ou moins à l'épreuve de la balle.

— Archéol. Dans les murs très épais des châteaux d'autrefois, il était d'usage de ménager des *embrasures* intérieures, nombreuses et profondes. Elles formaient dans les grandes pièces d'alors des retraits décorés, où l'on pouvait s'isoler à loisir.

EMBRAYAGE [*an-brè-iaj'*] n. m. Action d'embrayer. || Mécanisme permettant de réunir ou d'isoler deux arbres mécaniques ou deux organes placés sur un même arbre.

— ANTON. **Débrayage.**

— ENCYCL. Mécan. Pour la facilité de conduite et l'économie d'emploi des machines, on interpose toujours entre le moteur et l'organe d'utilisation un *embrayage,* qui permet de séparer les deux machines et d'arrêter la machine utilisatrice sans arrêter le moteur.

Il existe de nombreux types d'appareils permettant à la fois les diverses opérations de l'embrayage et du débrayage. V. DÉBRAYAGE. On peut les classer en trois grandes catégories : embrayages à dents, embrayages à friction, embrayages à courroie.

Les *embrayages à courroie* sont les plus utilisés sur les machines-outils ; ils consistent en un levier permettant de faire passer la courroie de la poulie folle sur la poulie calée sur l'arbre. Très simples, ils sont malheureusement assez dangereux par suite de la manœuvre de la courroie. Dans certains embrayages à courrroie, afin de donner à celle-ci plus d'adhérence, on amène à son contact une poulie folle qui en diminue le flottement (*fig.* 7).

Les *embrayages à dents* (*fig.* 1) sont les plus anciens et les plus simples. Ils se composent de deux manchons A et B portant des dents ou crabots (C). Par rapprochement de l'un des manchons les crabots viennent en prise et il y a entraînement. Parfois on donne aux dents un profil qui favorise la prise de contact (*embrayages à dents chanfreinées*). [*Fig.* 2].

Les *embrayages à friction* utilisent l'adhérence de deux surfaces (coniques, cylindriques, ou planes) appliquées l'une contre l'autre avec un certain effort, cet effort étant fourni soit par un ressort, soit par un électro-aimant, etc. Ces embrayages ont sur les précédents l'avantage d'être progressifs, et de cesser l'entraînement lorsque l'effort croît au delà d'une certaine limite. On utilise le plus couramment les *embrayages à cône* (*fig.* 3). L'embrayage à cône direct a l'inconvénient de faire poussée sur l'arbre au moment de la position embrayée. Pour éviter cela on emploie l'embrayage à cône renversé : l'effort produit est en sens inverse du premier, il est en général neutralisé par des ressorts ; les *embrayages à disques* (automobiles) [*fig.* 4] où l'on augmente le nombre des surfaces en contact : une série d'éléments, anneaux plats ou incurvés est entraînée par l'arbre principal ; une deuxième série est solidaire de l'arbre à entraîner. Le débrayage est facilité par des petits ressorts interposés entre les surfaces frottantes. En général, ces embrayages extrêmement parfaits fonctionnent dans un carter rempli d'huile ; les *embrayages à satellites* où un pignon denté tourne avec l'arbre principal et engrène avec un pignon satellite dont l'axe est fixé sur un plateau qui tourne fou sur l'arbre principal. Ce satellite engrène avec un pignon claveté sur l'arbre à entraîner. Ce pignon peut être soit à denture intérieure, soit à denture ordinaire. Normalement le satellite tourne sous l'action du pignon denté ; il roule sur un pignon D en entraînant le plateau libre. Au moyen d'un frein on peut immobiliser le plateau, et la rotation du satellite fait tourner alors le pignon D ; les *embrayages cylindriques,* où un ressort applique contre une surface cylindrique deux sabots de même rayon. Les *embrayages magnétiques* (*fig.* 6), où l'adhérence est fournie par l'attraction magnétique d'un manchon par l'autre, sont peu employés, à cause de la complication de leur construction, et de leur manque de souplesse.

Il existe enfin des *embrayages-débrayages automatiques,* qui permettent, dans le cas où plusieurs moteurs commandent une même transmission, de mettre ou de retirer l'un des moteurs suivant que les machines demandent plus ou moins d'énergie.

— Autom. Il est nécessaire de pouvoir modifier à tout moment la démultiplication du mouvement fourni par le moteur : pour réaliser cette démultiplication on doit pouvoir, à volonté, séparer le moteur de la boîte de vitesses. L'embrayage a pour but précisément de désolidariser à volonté le moteur du restant du véhicule.

A l'origine, l'embrayage était du *type conique.* L'arbre moteur A (*fig.* 3) était terminé par un cône B aménagé en creux, la plupart du temps, dans le volant C.

Dans ce cône venait s'appuyer un autre cône en relief, généralement garni de cuir, et qui était solidaire de l'arbre de changement de vitesses F.

Le cône mâle (B) était poussé par un fort ressort à l'intérieur de C, qui l'entraînait dans son mouvement de rotation grâce à une garniture de cuir G qui assurait l'adhérence entre les deux : c'était la position d'embrayage. Une pédale H permettait, par l'intermédiaire d'une fourchette

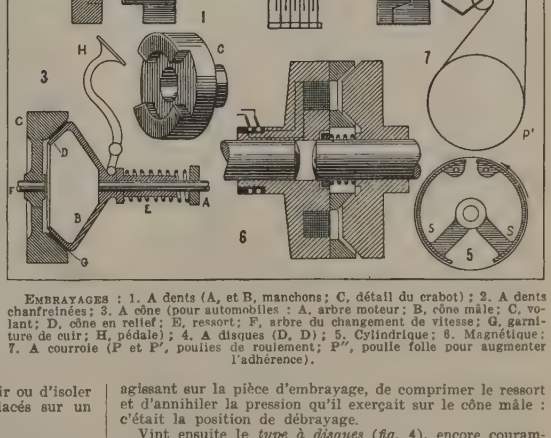

EMBRAYAGES : 1. A dents (A, et B, manchons; C, détail du crabot) ; 2. A dents chanfreinées; 3. A cône (pour automobiles : A, arbre moteur; B, cône mâle; C, volant; D, cône en relief; E, ressort; F, arbre du changement de vitesse; G, garniture de cuir; H, pédale) ; 4. A disques (D, D) ; 5. Cylindrique; 6. Magnétique; 7. A courroie (P et P', poulies de roulement; P'', poulie folle pour augmenter l'adhérence).

agissant sur la pièce d'embrayage, de comprimer le ressort et d'annihiler la pression qu'il exerçait sur le cône mâle : c'était la position de débrayage.

Vint ensuite le *type à disques* (*fig.* 4), encore couramment employé de nos jours, ayant l'avantage sur le précédent de produire un embrayage beaucoup plus doux.

Il est constitué par des disques minces et plats, empilés les uns sur les autres, recouverts de matière à fort coefficient de frottement. Les disques pairs sont solidaires du moteur et sont généralement à l'intérieur du volant ; les

disques impairs sont solidaires de l'arbre de la boîte de vitesses.

Un ressort énergique comprime un plateau sur l'empilage de ces disques et provoque l'entraînement des disques impairs par les disques pairs grâce au serrage des uns contre les autres : c'est la position d'embrayage. Le plateau peut reculer sous l'action de la pédale et libérer les disques : c'est la position de débrayage. On tend de plus en plus à diminuer le nombre de disques au point de ne plus en laisser qu'un seul.

A ces embrayages, dits mécaniques, viennent s'ajouter de nos jours les embrayages hydrauliques ou électromagnétiques présentant sur les précédents de nombreux avantages et qui entraîneront vraisemblablement, dans un avenir très prochain, l'automaticité de cet organe.

(On dit qu'un embrayage *patine*, quand les disques ou le cône glissent les uns sur les autres au lieu de s'entraîner mutuellement.)

EMBRAYER [*an-brè-ié*] v. tr. (de *en* et *braie*. — Se conjugue comme *balayer*.) Etablir la communication entre une machine et le moteur qui doit la mettre en mouvement : EMBRAYER *une courroie*.

— ***S'embrayer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir embrayé.

— ANTON. **Débrayer.**

EMBRECELAT [*an, la*] n. m. Techn. Syn. de BATTITURES.

EMBREF [*an*] n. m. (de *en* et *bref* à cause des abréviations usitées dans ces pièces). Cout. anc. Nom que l'on donnait, dans le Hainaut et le Cambrésis, à la minute, à l'original d'un acte émané des juges municipaux ou des seigneurs. (On dit aussi EMBREVURE.)

EMBRELAGE [*an*] n. m. Action d'embreler.

EMBRELER [*an-bre-lé*] v. tr. (de l'anc. franç. *brael*, cordage. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'embrèle.*) Fixer avec des cordages le chargement d'une voiture.

— ***S'embreler,*** v. pr. Au sens passif, Etre embrelé.

EMBRELOQUÉ [*an, ké*], **E** adj. (de *en* et *breloque*). Garni de breloques.

EMBRENAGE [*an*] n. m. Opération de mégisserie, qui consiste à passer une peau dans un confit de son.

EMBRÈNEMENT [*an, man*] n. m. Action d'embrener ou de s'embrener. (On dit aussi EMBRENAGE.)

EMBRENER [*an-bre-né*] v. tr. (de *en* et *bran*. — Se conjugue comme *amener*.) *Pop.* Salir de bran, de matière fécale : EMBRENER *sa chemise*.

— *Fig.* Engager dans une mauvaise affaire. || Souiller, ternir : EMBRENER *une réputation*.

— Techn. *Embrener une peau*, La soumettre à l'embrenage.

— ***S'embrener,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.).

EMBREUVAGE [*an*] n. m. Techn. Ordre dans lequel les marches qui actionnent les lames dans les métiers à tisser sont attachées aux lames, ce qui fixe la nature du tissu. (On dit aussi ATTACHAGE, BREF, PATRON.)

EMBRÈVAGE ou **EMBREUVAGE** [*an*] n. m. Charp. Syn. de EMBRÈVEMENT.

EMBRÈVEMENT ou **EMBREUVEMENT** [*an, man*] n. m. Assemblage de deux pièces de bois se rencontrant obliquement et dans lequel la pénétration a la forme d'un prisme triangulaire.

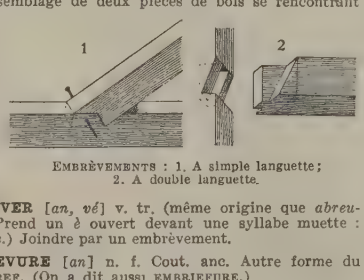

EMBRÈVEMENTS : 1. A simple languette ; 2. A double languette.

EMBREVER ou **EMBREUVER** [*an, vé*] v. tr. (même origine que *abreuver*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'embrève.*) Joindre par un embrèvement.

EMBREVURE [*an*] n. f. Cout. anc. Autre forme du mot EMBREF. (On a dit aussi EMBRIEFURE.)

EMBRIDER [*an, dé*] v. tr. Syn. anc. de BRIDER.

EMBRIGADEMENT [*an, man*] n. m. (de *embrigader*). Réunion d'un certain nombre d'unités, régiments ou bataillons, pour former une brigade.

— ENCYCL. L'*embrigadement* permanent des régiments n'est devenu la règle, en France, qu'à partir du milieu du XVIIe siècle. Depuis la Grande Guerre, l'embrigadement de l'infanterie tend à passer de deux à trois régiments.

EMBRIGADER [*an, dé*] v. tr. (de *en* et *brigade*). Faire entrer dans le cadre d'une brigade ; réunir de manière à former une brigade : EMBRIGADER *des troupes*. || *Par extens.* Réunir sous une direction commune : EMBRIGADER *des ouvriers, des électeurs*.

— ***S'embrigader,*** v. pr. S'incorporer à une brigade.

EMBROCATION n. f. (du gr. *embrokhê*, enveloppe humide). Méd. Fomentation faite sur une partie du corps avec un liquide gras, huileux. || Ce liquide lui-même.

EMBROCHAGE [*an*] n. m. (de *embrocher*). Télégr. Dispositif permettant à plusieurs bureaux télégraphiques échelonnés de correspondre entre eux à l'aide d'un seul fil de ligne. || *Ligne à embrochage*, Ligne télégraphique sur laquelle l'installation est faite suivant cette méthode. V. *Supplément*.

EMBROCHEMENT [*an, man*] n. m. Action d'embrocher.

EMBROCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *broche*). Mettre à la broche, enfiler avec une broche : EMBROCHER *un gigot*.

— *Par anal. et fam.* Percer d'outre en outre, avec un instrument pointu : EMBROCHER *son adversaire avec son épée*.

— ***S'embrocher,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se percer soi-même, d'outre en outre.

— Au sens passif, Etre mis à la broche.

— Avec réciprocité, Se percer mutuellement.

EMBROCHEUR [*an*] n. m. Qui embroche ; et *au fig.* Qui perce de son épée.

EMBROILE [*an*] n. m. Archéol. Cordage servant, sur les galères, à lever la tente.

EMBRONCHEMENT [*an, man*] n. m. (de *embroncher*). Pièce de charpente entrant dans la construction d'un toit. || Se dit aussi d'une pièce de charpente qui est posée de niveau dans l'enrayure d'un pavillon.

EMBRONCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *broncher*). Pencher vers la terre. (VX.) || Cacher, recouvrir. (VX.)

— Techn. Placer des tuiles, des ardoises, de façon qu'elles s'emboîtent les unes dans les autres. || Placer une pièce de charpente pour lier l'empanon avec le coyer.

— ***S'embroncher,*** v. pr. Au sens passif, Etre embronché.

EMBROQUEMENT [*an, ke-man*] n. m. (de *en* et *brocher*). Action de brocher un tissu, une étoffe.

EMBROUILLAGE [*an-brou-yaj'*] n. m. (de *embrouiller*). *Pop.* Embarras, confusion.

EMBROUILLAMINI [*an-brou-ya*] n. m. (de *en* et *brouillamini*). *Pop.* Brouillamini, confusion.

EMBROUILLARDER [*an-brou-yar-dé*] (**S'**) v. pr. (de *en* et *brouillard*). *Fam.* En parlant du temps, Se charger de brouillard. || *Pop.* Ressentir les premiers effets de l'ivresse, commencer à avoir la vue trouble.

EMBROUILLEMENT [*an-brou-ye-man*] n. m. Action d'embrouiller ; état de ce qui est embrouillé : *L'*EMBROUILLEMENT *d'un écheveau*.

— Fig. : *L'*EMBROUILLEMENT *des questions*.

— SYN. **Embrouillement, brouillamini, brouillement.** V. BROUILLAMINI.

EMBROUILLER [*an-brou-yé*] v. tr. (de *en* et *brouiller*). Mêler, mettre en désordre : EMBROUILLER *du fil*. || *Fig.* Compliquer, rendre obscur : EMBROUILLER *une question, une affaire*. || Embarrasser, troubler : *Examinateur qui* EMBROUILLE *un candidat*.

— LOC. DIV. *Ni vu ni connu, je t'embrouille*, Se dit familièrement à propos d'une chose incompréhensible, d'une personne qui a disparu d'une façon inexplicable, ou pour terminer un discours amphigourique. || *Embrouiller le cerveau, la cervelle*, Troubler les idées, obscurcir l'intelligence.

— Mar. *Embrouiller les voiles*, Les ferler le long des vergues.

— ***S'embrouiller,*** v. pr. *Fig.* Perdre le fil de ses idées : *L'homme* S'EMBROUILLE *souvent, à force de raisonner.* (Bossuet.) S'EMBROUILLER *dans une démonstration*.

— *Pop.* Eprouver les premiers effets de l'ivresse.

— Au sens passif, Etre, devenir embrouillé (au propre et au fig.) : *Echeveau qui* S'EMBROUILLE. *Question qui* S'EMBROUILLE.

— SYN. **Embrouiller, brouiller.** V. BROUILLER.

— ANTON. **Débrouiller, éclaircir.**

EMBROUILLEUR [*an-brou-yeur*], **EUSE** n. Qui embrouille les choses (au propre et au fig.).

EMBROUSSAILLÉ [*an-brou-sa-yé*], **E** adj. (de *en* et *broussailles*). Garni, embarrassé de broussailles. || Très mêlé : *Cheveux* EMBROUSSAILLÉS.

— *Fig.* Compliqué : *Questions* EMBROUSSAILLÉES.

EMBRUGER [*an-bru-jé*] ou **EMBRUYER** [*an-bru-ié*] v. tr. (de *an* et *bruyère*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il embrugea, Nous embrugeons.*) Syn. de EMBRUYÉRER.

EMBRUINÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *bruine*). Gâté par la bruine, en parlant des céréales : *Blé* EMBRUINÉ.

EMBRUMER [*an, mé*] v. tr. (de *en* et *brume*). Envelopper de brouillard, de brume : *Souvent, le voisinage de la mer* EMBRUME *le ciel*. || *Fig.* Assombrir, attrister : *Les craintes qui* EMBRUMENT *l'avenir*.

— ***S'embrumer,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.), Devenir embrumé.

EMBRUN [*an*] n. m. (de *embrumer*). Ciel couvert de brouillard. || Pluie fine que forment les vagues en se brisant. || *Embrun des roues*, Poussière d'eau projetée par les palettes des roues motrices d'un bateau.

EMBRUN [*an*] (lat. *Ebrodunum*), ch.-lieu de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 34 kil. de Gap, sur un roc de poudingue dominant la Durance ; 2.420 hab. (*Embrunois, oises* ou *Ebroduniens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. Cathédrale du XIIe siècle. Vieilles maisons (hôtel des Gouverneurs, etc.). Eglise des Cordeliers (XIIIe-XVe s.).

Ancienne ville des *Caturiges*, Embrun devint, à la fin de l'Empire romain, la métropole des Alpes-Maritimes au double point de vue civil et religieux. Pillée plusieurs fois, elle demeura jusqu'à l'époque contemporaine une importante place de guerre. Son archevêché, fondé au IVe siècle, a été supprimé en 1790, mais le titre en est porté par l'archevêque d'Aix, métropolitain de Provence. Cinq conciles se sont tenus à Embrun : le dernier et le plus célèbre (1727) avait pour objet la déposition du janséniste Soanen, évêque de Senez. Ni le mouvement touristique ni le développement industriel de la haute Durance n'ont pu arrêter la décadence de la ville. Ancien ch.-lieu d'arrond. supprimé en 1926. — Le canton a 8 comm., et 6.660 hab.

EMBRUNE [*an*] n. f. Nom vulgaire de l'*airelle*.

EMBRUNIR [*an*] v. tr. (de *en* et *brun*). Obscurcir ; donner une teinte brune à : *La nuit tombante* EMBRUNIT *le ciel*.

— *Fig.* Assombrir, attrister.

— ***S'embrunir,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.), Devenir plus sombre.

EMBRUNOIS ou **EMBRUNAIS** (lat. *Ebrodunensis pagus*), ancien pays de France, aux confins du Dauphiné et de la Provence, actuellement dans le département des Hautes-Alpes. Ch.-lieu *Embrun*. Divisé en Haut-Embrunais et Bas-Embrunais par le défilé de Saint-Clément, il fait aujourd'hui — avec ses voisins le Briançonnais et le Gapençais — partie du département des Hautes-Alpes. Son axe est la vallée de la Durance entourée de montagnes nues et croulantes mais où quelques riches cultures et des industries (Roche-de-Rame, l'Argentière) entretiennent une certaine activité. C'est aussi une voie de passage assez fréquentée de l'Italie vers la Provence. L'ancien comté (réuni à la couronne au XIVe siècle) et l'ancien diocèse d'Embrun tel qu'il subsista du XIe au XVIIIe siècle, ne représentaient point la vieille *Civitas Ebrodunensium* carolingienne. Celle-ci ne comprenait pas le Briançonnais, qui était rattaché à la Maurienne, ni peut-être non plus la vallée de Barcelonnette.

EMBRUYÉRER [*an-bru-ié-ré*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer*.) Disposer sur des brins de bruyère avant le coconnage, en parlant des vers à soie.

EMBRYOCARDIE [*an, dî*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *kardia*, cœur). Augmentation du nombre des battements cardiaques avec modification du rythme donnant à l'auscultation la sensation des bruits du cœur fœtal.

EMBRYOGÉNIE [*an, nî*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *gennân*, engendrer). Série des transformations que subit l'individu pour passer de l'état d'œuf ou de spore à l'état adulte.

— ENCYCL. Tout être vivant provient d'une cellule qui se segmente et donne naissance, par divisions successives, à un ensemble de cellules organisées en tissus et en organes. Au cours de ces bipartitions, on peut signaler différentes étapes, répondant à des formes que l'on désigne sous le nom d'*embryon* et de *larve*. L'embryon est emprisonné dans la membrane vitelline primitive ou dans ses annexes ; la larve représente une phase intermédiaire précédant l'établissement de l'état adulte et pendant laquelle l'embryon est libre et vit d'une vie indépendante. Par exemple, l'œuf de grenouille donne naissance à un embryon qui, à un certain moment, se libère des enveloppes de l'œuf et devient libre, sous forme de têtard, lequel est la larve de la grenouille. C'est la série de ces transformations qui constitue l'*embryogénie* de la grenouille.

Quand l'œuf a peu de vitellus et que le développement est libre, les différentes formes larvaires représentent de véritables animaux, vivant pour leur propre compte, et qui peuvent rappeler, de plus ou moins près, des formes ancestrales : on dit alors que l'embryogénie est *dilatée*. Elle est, au contraire, *condensée* quand l'œuf a un vitellus nutritif très abondant (cas du poussin) ou quand son développement est parasitaire (cas des mammifères) ; il est alors difficile de retrouver, dans le développement de l'œuf la reproduction de formes ancestrales bien définies. L'embryogénie de l'homme est condensée et parasitaire, puisque l'embryon se développe dans la cavité utérine et vit aux dépens du sang de la mère. On peut trouver à la fois, dans un même groupe zoologique, des types à embryogénie dilatée et des types à embryogénie condensée. Ce sont là des modifications, devenues héréditaires, imposées par l'adaptation aux circonstances du milieu.

EMBRYOGÉNIQUE [*an, nik'*] adj. Qui a rapport à l'embryogénie.

— Pathol. Se dit des tumeurs dues à un vice d'évolution comme la persistance d'un organe qui aurait dû disparaître, les inclusions de tissu embryonnaire, etc.

EMBRYOGÉNISTE [*an, nisst'*] n. m. Celui qui s'occupe de l'embryogénie.

EMBRYOGRAPHIE [*an, fi*] n. f. (de *embryographe*). Description des embryons.

EMBRYOGRAPHIQUE [*an, fik'*] adj. (de *embryographe*). Qui a rapport à l'embryographie.

EMBRYOÏDE [*an*] adj. *Tumeur embryoïde*, Forme de kyste dermoïde qui siège de préférence au niveau des organes génitaux (sur le testicule plus souvent que sur l'ovaire).

EMBRYOLOGIE [*an, ji*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *logos*, discours). Biol. Science qui étudie le développement des organismes depuis l'œuf ou la spore jusqu'à l'état adulte.

— ENCYCL. Fabrice d'Acquapendente peut être considéré comme le fondateur de l'*embryologie*, en raison de ses recherches (1625) sur le développement du poulet et de quelques poissons et sur la gestation des mammifères. Un peu plus tard (1651), Harvey publiait ses travaux sur les premiers stades de l'évolution des mammifères et posait le principe : *omne vivum ex ovo*, qui déjà faisait pressentir que tout organisme vivant a son origine dans un œuf. Cet œuf, entrevu par Fallope (1652), par Stenon (1667) et Régnier de Graaf (1677) surtout, qui a décrit le follicule ovarien portant son nom, chez les femelles et chez la femme, est enfin identifié par Prévost et Dumas (1825), par von Baer (1827) et par Coste (1833). D'autre part et dès 1677, L. Ham et Leeuwenhoek avaient découvert, dans la liqueur séminale de l'homme, le spermatozoïde, dont le rôle, dans la fécondation, ne fut établi que par Spallanzani (1785) ; mais ce fut seulement en 1859 que Coste décrivit le mécanisme de cette opération. A ce moment la théorie cellulaire, esquissée par Meyen (1830) et par R. Brown (1831) pour les végétaux, et par Schwann (1838) pour les animaux, permit de concevoir l'ovule d'abord, puis ensuite le spermatozoïde, comme de simples cellules, dont la fusion, étudiée par O. Hertwig (1875), H. Fol (1879), E. Van Beneden (1884) et Boveri (1886), détermine l'apparition des sphères de segmentation et tous les phénomènes ultérieurs de l'évolution du nouvel être. Ces phénomènes avaient, du reste, été antérieurement décrits par Bischoff (1830), Reichert (1840) et Kolliker (1844), qui posèrent en principe que toutes les parties de l'embryon dérivent, par descendance, d'une cellule unique, l'œuf, d'où la formule de Virchow : *omnia cellula e cellula*. Mais l'embryon est une collectivité cellulaire organisée qui se divise en tissus (histogénèse) et en organes (organogénèse) suivant certaines lois. En 1769, C.-F. Wolff avait déjà suivi le développement de l'intestin du poulet et montré qu'il était formé d'un feuillet plan à l'origine, qui se repliait en gouttière, se fermait et constituait finalement un tube clos isolé de la vésicule vitelline. Ultérieurement, les travaux de von Baer, de Reichert, de Remak (1853), de Kolliker (1861), démontrèrent, en accord avec la théorie cellulaire, que l'ébauche de l'embryon se trouve composée de trois feuillets ou couches de cellules : le feuillet externe (ectoderme), qui donne naissance aux téguments, au système

nerveux et aux appareils sensoriels, le feuillet moyen (mésoderme) aux muscles, au squelette et aux organes génitaux, et le feuillet interne (endoderme), à l'appareil digestif et à ses annexes. Avec His (1870) puis Balfour (1880), cette théorie des trois feuillets s'impose comme la clef de toute l'embryologie comparée. Quoiqu'un peu trop exclusive, cette théorie cependant permet d'importantes généralisations. Serres avait émis l'hypothèse que l'embryogénie de l'homme est la reproduction passagère de l'anatomie comparée, et F. Muller et E. Hæckel soutenaient à leur tour que l'embryogénie est la répétition condensée de la phylogénie de l'espèce. Par là, l'embryologie apportait une très importante contribution à la doctrine de l'évolution et a servi, contrôlée par la paléontologie, à établir l'arbre généalogique, du reste très incertain, du règne animal, établi par E. Hæckel, en se basant sur la « gastræa théorie » d'après laquelle l'état didermique ou *gastrula* est la forme primitive par laquelle passent, au début de leur développement, tous les métazoaires. Ces diverses hypothèses ont fait l'objet de nombreuses critiques, et d'ailleurs, grâce aux données nouvelles fournies par la chimie physique, l'embryologie s'est, depuis une vingtaine d'années, engagée dans des voies nouvelles que jalonnent les recherches expérimentales sur la parthénogénèse artificielle, la culture des tissus et les mécaniques du développement.

EMBRYOLOGIQUE [*an, jik'*] adj. Qui a rapport à l'embryologie : *Études* EMBRYOLOGIQUES.

EMBRYOLOGISTE [*an, jisst'*] ou **EMBRYOLOGUE** [*an, log'*] n. m. Qui s'occupe d'embryologie.

EMBRYOME [*an*] n. m. (du gr. *embruon*, embryon, et du suffixe *ome*, indiquant l'enflure). Tumeur considérée comme une variété de kyste dermoïde et contenant des productions ectodermiques (poils, dents, etc.).

EMBRYOMORPHOSE [*an, fôz'*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *morphé*, forme). Biol. Processus de régénération, dans lequel les organes détruits ou lésés se régénèrent suivant les lois de l'ontogénèse normale. V. RÉGÉNÉRATION.

EMBRYON [*an*] n. m. (du gr. *embruon*, fœtus ; de *en*, dans, et *bruein*, germer, croître). Biol. Nom donné à l'œuf à partir du moment où il commence sa segmentation jusqu'au moment où il se dégage des enveloppes vitellines.

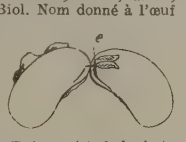

Embryon (*e*) de haricot.

— Bot. Germe qui se trouve encore contenu dans la graine : *L'*EMBRYON *est un rudiment de végétal.*

— Helmint. *Embryon hexacanthe*, Larve du ver solitaire (*tænia solium*), qui vit à l'état libre dans le porc. (On l'a qualifiée d'hexacanthe parce qu'elle porte six crochets épineux.)

— Géol. *Embryons de volcans*, Nom donné par Branco à des cheminées volcaniques très étroites, qui ne paraissent pas avoir donné d'épanchements de laves, ni de cendres, et qui s'observent très nombreuses dans certaines régions (Jura, Souabe, etc.)

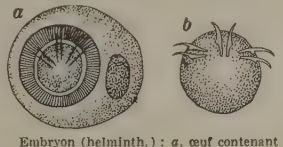

Embryon (helminth.) : *a*, œuf contenant un embryon hexacanthe ; *b*, embryon hexacanthe libre.

— *Fam.* Personne de très petite taille, de peu de valeur ou d'importance : *Ce n'est qu'un* EMBRYON. *Quelque autre* EMBRYON *de la Faculté.* (Diderot.)

— *Fig.* Germe, état rudimentaire : *La famille est l'*EMBRYON *de l'État.* (De Bonald.) *Cet ouvrage n'est encore qu'un* EMBRYON.

— SYN. **Embryon, fœtus.** *Fœtus* désigne un état de développement de la vie intra-utérine plus avancé.

— ENCYCL. Biol. Chez l'homme, dont l'œuf se développe dans la cavité utérine, on désigne sous le nom d'*embryon* le produit de la conception jusqu'à la fin du troisième mois de la grossesse ; à partir du quatrième mois, il prend le nom de *fœtus*. Chez les mammifères supérieurs et chez l'homme, l'embryon vit à l'état parasitaire dans l'utérus maternel, grâce à l'intermédiaire du placenta qui lui permet de se nourrir et de respirer aux dépens de la mère. Il y est entouré de membranes qui sont : la vésicule ombilicale, l'amnios, l'allantoïde, et le chorion. Au moment de la naissance, le produit de la conception rompt ces membranes, arrive au jour, et change son existence parasitaire en existence libre. Ce changement a pour conséquence de transformer le nouveau-né en organisme aérien.

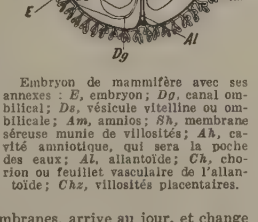

Embryon de mammifère avec ses annexes : *E*, embryon ; *Dg*, canal ombilical ; *Ds*, vésicule vitelline ou ombilicale ; *Am*, amnios ; *Sh*, membrane séreuse munie de villosités ; *Ah*, cavité amniotique, qui sera la poche des eaux ; *Al*, allantoïde ; *Ch*, chorion ou feuillet vasculaire de l'allantoïde ; *Chz*, villosités placentaires.

EMBRYONÉ, E ou **EMBRYONNÉ** [*an-bri-yo-né*], **E** adj. Qui est muni d'un embryon.

— ENCYCL. Prenant le mot *embryon* dans son sens le plus étroit, les anciens botanistes appelaient *embryonés* les végétaux qui se reproduisent par graines, c'est-à-dire les phanérogames, par opposition aux *inembryonés*, qui ne forment pas de graines, c'est-à-dire aux cryptogames. (On dit couramment aujourd'hui COTYLÉDONÉ, et ACOTYLÉDONÉ.)

EMBRYONIFÈRE [*an-bri-yo*] adj. (de *embryon*, et du lat. *ferre*, porter). Qui porte, qui contient un embryon.

EMBRYONIFORME [*an-bri-yo*] adj. (de *embryon* et *forme*). Qui présente la forme d'un embryon.

EMBRYONNAIRE [*an-bri-yo-nèr'*] adj. Hist. nat. Relatif à l'embryon.

— *Fig.* En germe, à l'état rudimentaire : *Avant la révolution de Février, le socialisme était à l'état* EMBRYONNAIRE. (Proudhon.)

— Bot. *Sac embryonnaire*, Petite vessie membraneuse très mince qui enveloppe l'embryon.

— Géol. *Torrents embryonnaires*, Noms donnés à de petits ravins étroits, en forme d'entaille, nés souvent au cours d'une forte pluie d'orage, et susceptibles de grandir par la suite.

EMBRYONNAIREMENT [*an-bri-yo-nè-re-man*] adv. A l'état d'embryon.

EMBRYONNAL, E, AUX adj. Syn. de EMBRYONNAIRE.

EMBRYONNELLE [*an-bri-yo-nèl'*] n. f. Germe reproducteur des plantes cryptogames.

EMBRYOPARE [*an-bri-yo*] adj. (de *embryon*, et du lat. *parere*, enfanter). Zool. Qui donne naissance à des embryons.

EMBRYOPLASTIQUE [*an-bri-yo-plass-tik'*] adj. Physiol. Se dit de certaines cellules des feuillets blastodermiques de l'embryon. (On les appelle aussi quelquefois CELLULES FIBROPLASTIQUES.)

EMBRYOSAC [*an-bri-yo*] n. m. (de *embryon* et *sac*). Bot. Rudiment de la graine. || Syn. de OVULE. (On dit plus ordinairement SAC EMBRYONNAIRE.)

EMBRYOTÈGE [*an, tèj'*] n. m. (de *embryon*, et du gr. *tégé*, couverture). Bot. Petite plaque écailleuse, qui recouvre l'embryon dans la datte et dans quelques autres graines.

EMBRYOTOME [*an*] n. m. (de *embryon*, et du gr. *tomé*, section). Instrument destiné à pratiquer l'embryotomie sur le fœtus, dans le sein de la mère.

— ENCYCL. Les nombreux *embryotomes* successivement mis en usage se rattachent à cinq types : embryotomes-couteaux (ou ciseaux), embryotomes-scies, embryotomes par constriction, embryotomes par dilacération, et embryotomes transforateurs. Le plus simple de tous est constitué par les ciseaux de Dubois, ciseaux à lames fortes, droites ou courbes, à longs manches. On se sert aussi de l'embryotome-scie de Pajot et ses dérivés, consistant en un crochet avec lequel on fait passer autour du cou une scie-ruban ou une ficelle-scie, et de l'embryotome Tarnier, formé d'un crochet et d'un couteau en forme de guillotine.

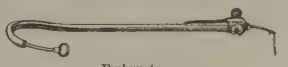
Embryotome.

EMBRYOTOMIE [*an, mî*] n. f. (du gr. *embruon*, embryon, et *tomé*, section). Dissection du fœtus, ou, plus souvent, opération par laquelle on divise, dans le sein de la mère, les parties diverses du fœtus lorsqu'il y a impossibilité de terminer l'accouchement d'une façon normale.

— ENCYCL. On ne doit pratiquer l'*embryotomie* que lorsque le fœtus a succombé et qu'il se présente par l'épaule. En général, on sectionne simplement la tête, et, après la décollation, on extrait le corps en tirant sur un bras, puis la tête à l'aide d'un forceps.

EMBRYOTOMIQUE [*an, mik'*] adj. Anat. Qui se rapporte à l'embryotomie.

EMBRYOTROPHE [*an, trof'*] n. m. Enveloppe ou annexe d'un embryon.

EMBU [*an*], **E.** V. EMBOIRE.

EMBÛCHE [*an*] n. f. (de *embûcher*). Proprem., Embuscade. || Machination secrète contre quelqu'un pour le tuer, lui nuire : *Tendre, Dresser des* EMBÛCHES. *Caracalla fut tué par les* EMBÛCHES *de Macrin.* (Montesquieu.) || Entreprise quelconque contre quelqu'un.

— Fig. : *On dressa vainement des* EMBÛCHES *à la modestie de sainte Catherine.* (Bossuet.) *Votre cœur lui-même vous dresse des* EMBÛCHES. (Massillon.)

— SYN. **Embûche, piège.** *Piège* marque un artifice plus fin, plus subtil encore que *embûche*.

EMBÛCHEMENT [*an, man*] n. m. (de *embûcher*). Action de placer ou de se placer en embuscade. (Vx.)

— Sylvic. Commencement de la coupe d'un bois.

EMBÛCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *bûche* au sens étymol. de *bois*). Mettre en embuscade : EMBÛCHER *des assassins.*

— Sylvic. Commencer la coupe de : EMBÛCHER *un bois.*

— Véner. Faire rentrer dans le bois : EMBÛCHER *un cerf.*

— ***Embûché, e,*** part. pass. du verbe *Embûcher* : *Cerf embûché*, Cerf rentré dans le bois.

— ***S'embûcher*** v. pr. Véner. Se dit du cerf qui rentre dans le bois.

— Au sens réfléchi, Se mettre en embuscade. (Vx.)

EMBUEMENT [*an-bû-man*] n. m. *Pop.* Atmosphère viciée, empuantie.

EMBUER [*an-bu-é*] v. tr. (de *en* et *buer*). Couvrir d'une buée, d'un nuage. || *Par extens.* Se dit des larmes qui forment comme un nuage sur les yeux.

EMBUFFLER [*an-bu-flé*] v. tr. (de *en* et *buffle* parce qu'on conduit les buffles à l'aide d'un anneau passé dans leur nez). Mener par le nez, diriger à sa guise. (Vx.)

EMBUFFLETÉ [*an*], **E** adj. Garni de buffleteries : *Gendarme* EMBUFFLETÉ.

EMBUQUAGE [*an, kaj'*] n. m. (de *embuquer*). Système d'engraissement du bétail, que l'on pratique dans le sud-ouest de la France. (Il consiste à remplacer la nourriture, donnée à l'auge ou au râtelier, par une alimentation forcée, en faisant absorber aux animaux, trois fois par jour, des boulettes de fourrage mélangé avec des farineux cuits : pommes de terre, fèves, etc.)

EMBUQUER [*an, ké*] v. tr. (de *en*, et du lat. *bucca*, bouche). Soumettre à l'embuquage.

EMBURELUCOQUER [*an, ko-ké*] v. tr. Autre orthographe du mot EMBERLUCOQUER. (On trouve aussi EMBURELICOQUER et EMBURELIQUOQUER.)

EMBUSCADE [*an-buss*] n. f. (ital. *imboscata*). Lieu où l'on a placé une troupe pour surprendre l'ennemi : *Le chevalier d'Assas tomba dans une* EMBUSCADE. || La troupe même : *Poster son* EMBUSCADE.

— Par anal. *Etre, Se mettre, Se tenir en embuscade*, Se cacher pour surprendre quelqu'un : *Créancier* EN EMBUSCADE *au coin d'une rue ;* et au fig. : *Elle* SE METTAIT EN EMBUSCADE *pour surprendre les cœurs.* (Hamilton.)

— ENCYCL. Art milit. Tendues par les avant-postes pour surprendre un parti d'éclaireurs, un convoi, faire des prisonniers, etc., les *embuscades* ne comprennent, le plus souvent, que de l'infanterie.

On donne aussi le nom d'*embuscades de tirailleurs* à de petits ouvrages en terre que quelques hommes exécutent rapidement avec leurs outils portatifs pour se défiler contre les vues.

EMBUSCAGE [*an-buss*] n. m. Action d'embusquer, de s'embusquer.

EMBUSQUER [*an-buss-ké*] v. tr. (autre forme de EMBÛCHER ; d'après l'ital. *imboscare*). Mettre en embuscade : EMBUSQUER *des assassins, des gendarmes.* || *Fam.* Installer quelqu'un dans un poste sans danger.

— ***Embusqué, e,*** part. pass. du verbe *Embusquer*.

— *Substantiv.* et au masc. Fonctionnaire, particulièrement universitaire, posté hors cadre à Paris, pour y guetter une vacance de poste favorable. || Soldat ayant un emploi qui le dispense de l'exercice et des corvées. || *Particulièrem.*, Celui qui, pendant la Grande Guerre, se faisait installer dans un poste sans danger.

— ***S'embusquer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre en embuscade. || Se faire installer dans un poste sans danger ; et *au fig.* dans un poste agréable.

EMBUSQUEUR [*an-buss-keur*] adj. et n. m. Qui embusque un soldat, ou un fonctionnaire, un employé.

EMBUT [*an-bu*] n. m. (de *en*, et du bas lat. *butis*, tonneau). Entonnoir. (Vx.)

— Agric. Puisard en entonnoir, destiné à absorber les eaux folles des terrains labourables.

EMBUVAGE [*an*] n. m. Techn. Raccourcissement des fils de la chaîne par le tissage.

— ENCYCL. L'*embuvage* est la perte en longueur occasionnée par les entre-croisements de la chaîne avec la trame. Elle varie de 15 p. 100 à 8 p. 100 pour le satin huit duites ; pour les épinglés, les velours, les peluches, la chaîne des poils, de 13 à 8 fois la longueur du tissu.

EMDEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hanovre), près de l'estuaire de l'Ems auquel la rattache un canal navigable ; 27.700 hab. — Ville de la Frise-Orientale, hollandaise d'aspect. Fabrique de papier. Commerce actif. Constructions navales.

Emden (CONFESSION D'), profession de foi protestante rédigée en 1562 par Guy de Brès pour les réformés des Pays-Bas. Elle fut approuvée aux synodes de Dordrecht (1619) et de La Haye (1651).

EMÉBERT (saint), évêque de Cambrai. L'auteur des *Gesta episcoporum cameracensium* en fait un frère de sainte Gudule, et le confond avec Ablebert, mort vers 640. Certains érudits acceptent ces données ; d'autres les combattent, et regardent Emébert, frère de la sainte, comme évêque de Cambrai en 705-706.

ÉMÉCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *mèche*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Mettre en mèches : EMÉCHER *des cheveux.*

— ***Éméché, e,*** part. pass. du verbe *Émécher*.

— *Fam.* Dans un état voisin de l'ivresse : *Il était rentré un peu* ÉMÉCHÉ.

— ***S'émécher,*** v. pr. Au sens passif, Etre éméché : *Cheveux qui* S'ÉMÈCHENT.

ÉMÉCHEUR n. m. Argot des joueurs, Qui pousse les dupes à jouer.

EMELÉ (Wilhelm), peintre allemand, né à Buchen en 1830, mort à Fribourg-en-Brisgau en 1905. Il a exécuté une série de peintures militaires remarquables par la précision et l'exactitude du détail, notamment *la Bataille de Wurzbourg* (1867).

EMELGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Roulers), sur la Mendel, affluent de la Lys ; 3.450 hab. Fabriques d'huile et de chicorée, tissage, blanchisseries.

ÉMÉNADIE [*dî*] ou **EMENADIA** [*é-mé*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des rhipiphoridés, comprenant des formes allongées, brunes ou rousses, variées de jaune ou de rouge, et de taille médiocre ou petite.

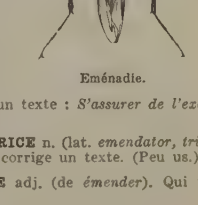
Eménadie.

— ENCYCL. Les *éménadies* sont répandues sur tout le globe. Elles sont, comme les rhipiphores, parasites des hyménoptères nidifiants et notamment des odynères.

EMENDANDA [*é-min*] n. m. pl. (mot lat signifiant : *choses qui doivent être corrigées*). Se disait autref. des corrections typographiques à exécuter dans un texte : *S'assurer de l'exactitude des* EMENDANDA. (Vx.)

ÉMENDATEUR [*man*], **TRICE** n. (lat. *emendator, trix ;* de *emendare*, corriger). Qui corrige un texte. (Peu us.)

ÉMENDATIF [*man*], **IVE** adj. (de *émender*). Qui réforme. (Inus.)

ÉMENDATION [*man, si-on*] n. f. (de *émender*). Correction d'un texte défectueux. (Vx.)

— Rhét. Figure de pensée par laquelle on paraît se reprendre, s'excuser auprès des auditeurs, après avoir avancé une chose, ou s'être servi de termes un peu hardis.

ÉMENDER [*man-dé*] v. tr. (du lat. *emendare*, corriger, réformer ; du préfixe *é*, et de *menda*, faute). Corriger, réformer : EMENDER *un texte.* (Vx.)

— Dr. Réformer, redresser : EMENDER *un arrêt.*

EMERALD HILL, ville d'Australie (Victoria) ; 32.000 h. Faubourg de Melbourne. Industrie et commerce très actifs ; constructions navales.

ÉMÉRALDINE n. f. Techn. Chez les teinturiers, Couleur bleue de teinte pâle.

ÉMÉRALDINE n. f. Chim. Matière colorante verte résultant de la polymérisation de la phénylquinone-imine.

ÉMERAUDE [*rôd'*] n. f. (lat. *smaragdus ;* gr. *smaragdos*). Nom de deux pierres précieuses de composition différente : l'*émeraude* proprement dite et le *corindon* vert ou *émeraude orientale.*

— *Couleur d'émeraude, Vert d'émeraude,* ou simplem. *Emeraude,* Couleur verte ressemblant à celle de l'émeraude.

— *Fig.* Ce qui est d'un beau vert : *Le rubis, l'*ÉMERAUDE, *la topaze brillent sur ses* [de l'oiseau-mouche] *habits.* (Buffon.) *Ce coin de terre est une* ÉMERAUDE *parfumée.* (Balzac.)

— Poétiq. *Ile d'émeraude* ou *Ile verte,* L'Irlande, à cause de la fraîcheur de sa végétation.

— *Adjectivem.* et invar. Qui a la couleur de l'émeraude.

— ENCYCL. Minér. L'*émeraude* proprement dite ou *béryl* est un silicate naturel d'aluminium et de glucinium ; sa formule est $Gl^3Al^2Si^6O^{18}$, son poids spécifique varie de 2,67 à 2,75, sa dureté de 7,5 à 8 ; elle appartient au système orthorhombique. Transparente ou translucide, l'émeraude présente un éclat vitreux. D'après Vauquelin, le principe colorant de cette espèce serait l'oxyde de chrome. On connaît plusieurs variétés d'émeraudes, et c'est aux variétés vertes que l'on réserve plus volontiers ce nom. On appelle alors *béryl* les variétés incolores, roses, jaunes ou pierreuses, et *aigue-marine* les cristaux vert bleuâtre de Sibérie. L'émeraude verte est employée comme gemme ; on la trouve à Muzo (Colombie), où elle est associée au quartz, à la calcite et à la pyrite. Les variétés communes abondent dans les micaschistes et les pegmatites. L'émeraude *orientale* est formée d'alumine pure ; c'est une variété verte de *corindon,* le plus dur des minéraux après le diamant.

L'*émeraude* est une des pierres précieuses dont l'aspect est le plus agréable. Auprès de Kosséir, au mont Zabara, qui fait partie de la chaîne arabique, les mines d'émeraudes sont disséminées dans un micaschiste noir. Plusieurs émeraudes originaires de ces mines ont été célèbres au moyen âge ; parmi elles, on peut citer celle qui orne le sommet de la tiare du pape. Pline prétend que Néron se servait d'une belle émeraude taillée comme de verre grossissant pour regarder les jeux du cirque.

— *Emeraude du Brésil.* V. TOURMALINE.

— *Emeraude de Carthagène. Fausse émeraude. Emeraude morillon.* V. FLUORINE.

— *Emeraude de Limoges.* V. BÉRYL.

— Archéol. Les anciens, qui la tiraient de Chypre, de la Scythie et de l'Egypte, ont fait emploi de l'*émeraude* dans leurs arts décoratifs, et ils savaient la tailler. L'émeraude figure en grand nombre dans la bijouterie étrusque, notamment dans les colliers. Les Egyptiens en possédaient de dimensions extraordinaires ; ils en auraient fait jusqu'à des colonnes et des statues, dont on ne sait ce qu'elles sont devenues. L'émeraude figure à côté du rubis dans les cabochons et les doublets du moyen âge. Les variétés employées en orfèvrerie et en bijouterie — et c'est du Pérou que nous viennent les plus belles — prennent, selon les teintes, les noms de *béryl* et d'aigue-marine. Les émeraudes étaient autrefois employées dans la décoration des objets d'orfèvrerie usuelle. Sous Louis XIV et sous François Ier le mobilier de la couronne a possédé plusieurs coupes ou vases taillés dans des émeraudes ; ils sont aujourd'hui disparus. — A l'époque de la Renaissance, on a fabriqué de fausses émeraudes ; et c'est une des pierres précieuses que, de nos jours, on parvient le mieux à imiter.

ÉMERAUDE [*rôd'*] n. m. Zool. Nom qui sert à désigner deux paradisiers : le grand émeraude (*paradisea apoda*) de l'île Arou, et le petit émeraude (*paradisea minor*) de la Nouvelle-Guinée. || *Emeraude améthyste,* Nom français de l'oiseau-mouche (*calliphlox amethystina*) de la Guyane. || *Saphir-émeraude,* Nom français d'un colibri : l'*hylocharis cyanea.*

— N. m. pl. Nom donné à un groupe de *colibris.*

— Sc. occult. L'émeraude était la *Pierre des Mages* par excellence ; parmi les innombrables vertus qu'on lui attribuait, elle favorise les entreprises d'amour, facilite la divination et les songes prophétiques, donne la vigueur aux vieillards, calme les épileptiques, chasse les esprits malfaisants, etc. Consacrée à Vénus et nommée *Pierre de chasteté,* elle se brise quand son porteur commet un crime contre les mœurs.

ÉMERAUDINE [*rô*] n. f. Entom. Nom vulgaire de la *cétoine dorée.*

ÉMERAUDITE [*rô*] n. f. Minér. Nom donné par Daubenton à certaines variétés vertes de diallage.

ÉMERGEANT ou **ÉMERGENT** [*mèr'-jan*] adj. m. (de *émerger*). Se dit d'un rayon sortant d'un système optique.

— Dr. anc. Se disait d'un dommage positif, constitué par une perte réelle, et non par la privation d'un gain.

ÉMERGEMENT [*mèr'-je-man*] n. m. Action d'émerger, de s'élever au-dessus du niveau des eaux : *L'*ÉMERGEMENT *des montagnes, d'un continent.*

ÉMERGENCE [*mèr'-janss*] n. f. (de *émerger*). Sortie d'un fluide de : *Les geysers dépassent la température de 100° au point d'*ÉMERGENCE.

— Fig. : *L'*ÉMERGENCE *des idées nouvelles.* || Circonstance pressante : *Dans cette* ÉMERGENCE, *il faut se décider.* (Vx.)

— Anat. *Emergence d'un nerf,* Point où il se détache des centres nerveux céphalo-rachidiens, par opposition à son origine réelle dans les cellules de la substance grise.

— Bot. Protubérance qui prend naissance à la surface d'un organe (tige ou feuille), grâce à une prolifération des cellules sous-épidermiques, et que tapisse extérieurement l'épiderme (ex. : les aiguillons des rosiers, des ronces, etc.).

— Philos. V. *Supplément.*

ÉMERGENT [*mèr-jan*], **E** adj. (de *émerger*). Qui émerge : *Rochers* ÉMERGENTS.

— Fig. : *Les vérités* ÉMERGENTES.

— Chronol. Se dit de l'année à partir de laquelle on commence à compter les années d'une ère ou d'une période : *L'année* ÉMERGENTE *de l'ère chrétienne.*

— Géol. *Terrain émergent,* Terrain découvert à marée basse.

— Minér. Se dit d'un cristal composé de six prismes rhomboïdes, dont cinq tendent à former un seul prisme, tandis que le sixième paraît sortir de cet assemblage pour faire des angles rentrants avec les deux prismes adjacents.

— Physiq. Qui sort d'un milieu après l'avoir traversé : *Rayons* ÉMERGENTS.

— ANTON. Immergent, e.

ÉMERGER [*mèr-jé*] v. intr. (lat. *emergere ;* de *e,* hors, et *mergere,* plonger. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'émergeai. Nous émergeons.*) Se montrer au-dessus de l'eau : *Ces myriades d'îles et d'îlots, qui* ÉMERGENT, *comme des pyramides ou comme des boucliers, sur les flots.* (Renan.)

— *Par extens.* Sortir de : *Le soleil* ÉMERGE *de l'horizon.*

— Fig. : *La vérité finit toujours par* ÉMERGER.

— Philos. V. *Supplément.*

— ***Émergé, e,*** part. pass. du verbe *Émerger.*

— Bot. Se dit des végétaux aquatiques dont le sommet s'élève au-dessus de la surface de l'eau.

ÉMERI n. m. (dérivé par l'intermédiaire de l'ital. *smeriglio* ou de l'espagn. *esmeril,* du lat. *smyris ;* du gr. *smuris,* émeri). Minér. Variété de corindon granulaire, contenant comme impuretés des oxydes de fer. (Pulvérisé, il sert à polir les métaux, les pierres fines, les cristaux.) || *Potée d'émeri,* Matière mélangée d'émeri, qui tombe de la meule des lapidaires, et qui sert aux mêmes usages que l'émeri, après qu'on l'a fait sécher. || *Bouchon à l'émeri,* Bouchon de verre usé sur le flacon même à l'aide de l'émeri, afin d'obtenir un bouchage plus parfait.

— ENCYCL. Techn. L'*émeri* est une roche métamorphique composée essentiellement de corindon. Pulvérisé ou granulé suivant diverses grosseurs, il s'emploie dans l'industrie pour le polissage des pierres (humecté d'eau), ou des métaux (mélangé d'huile). En saupoudrant une feuille de papier ou de toile recouverte de colle forte, on obtient le *papier* ou la *toile d'émeri.* On utilise la poudre d'émeri la plus grosse pour la fabrication de meules artificielles ou *meules d'émeri.* Mais ces meules manquent souvent d'homogénéité.

La découverte des abrasifs artificiels : *alundum, crystolon,* etc., en permettant de doser les duretés d'une manière sûre, a fait disparaître les meules d'émeri des opérations de rectification, qui exigent des abrasifs de composition constante.

L'émeri n'est plus employé aujourd'hui que pour la fabrication des meules d'affûtage et d'ébarbage, et en poudre (potée) à la taille des surfaces d'optique, au polissage et au rodage.

ÉMERIAU (Maurice-Julien, comte), vice-amiral français et pair de France, né à Carhaix (Finistère) en 1762, mort à Toulon en 1845. Engagé à quinze ans, il se distingua dans la guerre de l'Indépendance américaine. Capitaine de vaisseau en 1795, il fit partie de l'expédition d'Irlande. En 1798, il entra le premier dans Malte, et, grièvement blessé à la bataille navale d'Aboukir, remit son épée à Nelson en personne. Contre-amiral en 1802, il contribua en 1803 à faire débloquer Port-au-Prince, puis devint en 1804 préfet maritime à Toulon. Comte en 1810, vice-amiral chef de l'escadre de la Méditerranée en 1811, il empêcha Toulon d'être attaqué. Pair de France aux Cent-Jours, disgracié par les Bourbons, Louis-Philippe le rappela, en 1831, à la Chambre des pairs.

ÉMERIC (saint) [en lat. *Emericus,* en hongr. ***Imre***], confesseur, né en 1002, mort en 1032. Fils de saint Etienne, roi de Hongrie, il suivit ses exemples, et prit part au gouvernement ; on lui attribue le code connu sous le nom de son père avec qui il fut canonisé, en 1083. — Fête le 14 novembre.

ÉMERIC (en hongr. **Imre**), roi de Hongrie, né vers 1174, mort à Erlau (Eger) en 1204. Il succéda à son père Bela III en 1196. Les Croisés lui enlevèrent la ville de Zara (1202). Il conquit une partie de la Bulgarie, et eut souvent à se défendre contre son frère, André, qu'il fit emprisonner (1203). Il avait épousé Constance, fille du roi Alphonse II d'Aragon. Il eut pour successeur son fils Ladislas III.

ÉMERIC. Biogr. V. EYMERIC.

ÉMERIC-DAVID (Toussaint-Bernard), érudit français, né à Aix (Provence) en 1755, mort à Paris en 1839. Maire de sa ville natale, mais accusé de modérantisme, il dut fuir et se cacher pendant la Terreur. Après le 9 Thermidor, il alla s'installer à Paris, où il s'occupa d'archéologie classique ; l'Institut couronna ses *Recherches sur l'art statuaire* (1805). Elu en 1809 au Corps législatif, il vota la déchéance de Napoléon Ier, et entra à l'Académie des inscriptions en 1816. Il a publié : *Jupiter* (1833) ; *Vulcain* (1837) ; *Neptune* (1839). On a encore de lui : *Histoire de la peinture au moyen âge* (1842) ; *Histoire de la sculpture antique* ; *Histoire de la sculpture française* ; *Vies des artistes anciens et modernes* (1853), ouvrages posthumes édités par Paul-Lacroix.

ÉMERIGON (Balthasar-Marie), jurisconsulte français, né à Aix en 1716, mort à Marseille en 1784. Fils d'un procureur au Parlement de Provence, il débuta lui-même comme avocat à ce Parlement, en 1741, puis se fit inscrire au barreau de Marseille. Il devint dans cette ville, en 1748, conseiller gradué à l'amirauté. Il présida, en 1778, le comité mixte désigné à Aix pour préparer la déclaration du 17 août 1779 corrigeant et complétant l'ordonnance de 1681 en matière d'assurances maritimes. Son ouvrage capital est son *Traité des assurances maritimes,* édité en 1783. Il collabora avec Valin au commentaire publié par celui-ci de l'ordonnance de 1681 sur la marine marchande. Une ébauche du commentaire que Emerigon lui-même avait préparé a paru en 1780 sans nom d'auteur, à Marseille, sous le titre *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine, par un avocat au Parlement.*

Émérillon.

ÉMERILLON [*ri-yon*] n. m. (anciennem. ESMERIL ; allem. *schmerl ;* ital. *smerlo, smeriglio, smeriglione*). Nom vulgaire d'une espèce de faucon, le *falco columbarius æsalon : L'*ÉMERILLON *est l'oiseau de proie le plus petit, le plus familier, et le plus docile de l'ancien continent.*

— ENCYCL. On connaît quelques espèces d'*émerillons* répandues dans les deux hémisphères. L'émerillon d'Europe ou de roche est un petit faucon de la taille de la crécerelle, roux ferrugineux et cendré bleuâtre, qui n'est pas commun en France ; il s'étend, par la Perse et l'Inde, jusqu'en Chine.

Jadis, en fauconnerie, l'émerillon, appelé aussi *rachier,* était employé pour voler la caille, la perdrix, et les petits oiseaux.

ÉMERILLON [*ri-yon*] n. m. Art milit. Pièce d'artillerie ancienne, du calibre le plus petit.

— Mar. *Croc à émerillon, Poulie à émerillon,* Croc, Poulie, tournant sur eux-mêmes. || *Emerillon d'affourche* ou *Maillon tournant,* Maillon à deux branches qui reçoivent les deux chaînes et pouvant tourner.

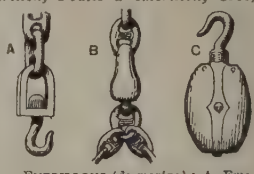

EMERILLONS (de marine) : A. Emerillon ; B. Emerillon d'affourche ; C. Poulie à émerillon.

— Pêch. Petit ustensile à l'usage des pêcheurs, constitué par une sorte d'anneau aplati et allongé, aux extrémités duquel se fixent soit des anneaux, soit des crochets et servant à abouter des fragments de ligne qui doivent pouvoir tourner librement dans l'eau sans vriller.

EMERILLONS (de pêche) : 1. A crochet ; 2. A anneau double ; 3. A boucle et ressort.

— Techn. Outil de différents corps de métiers, qui sert ordinairement à retordre.

— ENCYCL. Art milit. anc. L'*émerillon,* employé du XVIe au XVIIIe siècle, était une pièce légère de campagne. Ne dépassant jamais 2 m. de volée, il lançait un boulet pesant de 250 gr. à 1 kg. Ce fut un usage, dès le XVe siècle, de donner aux pièces d'artillerie des noms d'oiseaux, empruntés à la fauconnerie ; on disait couramment : *faucon, fauconneau, sacre, émouchet,* etc. Au XVIIIe siècle encore, on distinguait plusieurs genres d'émerillons allant de 37 à 52 calibres de longueur.

ÉMERILLONNER [*ri-yo-né*] v. tr. (de *émerillon*). Rendre vif, alerte : *Le vin* ÉMERILLONNE *l'œil et l'esprit.* (Vx.)

— ***Émerillonné, e,*** part. pass. du verbe *Émerillonner.* — *Substantiv.* Personne vive, espiègle.

ÉMERISER [*zé*] v. tr. Couvrir d'émeri.

EMERITA-AUGUSTA. Géogr. anc. Ville de Lusitanie (Hispanie), chez les Vettons. Aujourd. *Merida.*

ÉMÉRITAT [*ta*] n. m. (lat. *emeritum ;* de *emeritus,* émérite). Antiq. rom. Récompense décernée au soldat émérite.

— Enseign. Etat, prérogatives d'un fonctionnaire émérite.

ÉMÉRITE adj. (lat. *emeritus ;* du préfixe *e,* et de *meritus,* qui a mérité). Antiq. rom. V. la partie *encycl.*

— Enseign. Se disait d'un fonctionnaire à la retraite, jouissant des honneurs de son titre : *Professeur* ÉMÉRITE.

— *Abusivem.* Qui a une longue pratique d'une chose : *Un buveur* ÉMÉRITE.

— ENCYCL. Antiq. rom. On désignait sous le nom de *eméritî* les soldats qui avaient accompli leur temps de service et obtenu le congé honorable (*honesta missio*). L'*honesta missio* était compensée, pour ceux qu'une cause indépendante de leur volonté empêchait d'achever leur temps, par la *missio causaria,* qui conférait les mêmes privilèges : don d'une propriété territoriale, soit dans les pays conquis, soit en Italie, soit à la frontière quand les Barbares menacèrent l'Empire. Auguste accorda, de plus, aux *émérites* une forte pension ; droit de porter le cep comme les centurions ; dispense de la plupart des impôts. Ils ne pouvaient être battus de verges, ni condamnés aux peines infamantes. Leurs enfants jouissaient des mêmes privilèges.

ÉMERSION [*mèr'*] n. f. (lat. *emersio ;* de *emergere*). Action, état d'un corps qui émerge : *L'*ÉMERSION *d'un rocher, à marée basse. L'*ÉMERSION *des rayons lumineux qui traversent une lentille.*

— Fig. : EMERSION *d'un état antérieur et immersion dans un état futur, voilà notre vie.* (P. Leroux.)

— Astron. Réapparition d'un astre éclipsé : *L'*ÉMERSION *de la lune, des satellites de Jupiter.* || *Minute ou Scrupule d'émersion,* Arc décrit par le centre de la lune dans le temps que ce satellite met à sortir de l'ombre de la terre.

— Géol. Résultat d'un relèvement général apparent des continents. || Syn. RETRAIT DE LA MER, MOUVEMENT POSITIF, TRANSGRESSION.

— ENCYCL. Géol. Il est impossible, dans la plupart des cas, de savoir si ce sont réellement les continents qui se sont élevés, ou si c'est le niveau moyen des mers qui s'est abaissé. Les mouvements généraux d'*émersion* et d'immersion se sont produits très fréquemment au cours des époques géologiques, et ils constituent un des moyens employés pour distinguer ces époques entre elles.

— ANTON. Immersion.

EMERSON (William), mathématicien anglais, né à Hurtworth (comté de Durham) en 1701, mort en 1782. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Système des fluxions* (1748) ; *la Projection de la sphère* (1749) ; *Traité de navigation* (1755) ; *Traité d'algèbre* (1764) ; *les Lois relatives aux forces centripètes et centrifuges* (1767) ; *Système d'astronomie* (1769) ; *Cyclomathesis* (1770) ; etc. Ces ouvrages, dit Montucla, sont écrits avec beaucoup de méthode et de clarté.

EMERSON (Ralph Waldo), essayiste et philosophe américain, né à Boston en 1803, mort à Concord (Massachusetts) en 1882. Fils d'un pasteur unitarien, orphelin à huit ans, élevé par sa mère, il entre en 1817 au Collège Harvard, est quelque temps instituteur, et, en 1823, se prépare à prendre les ordres. Ordonné ministre unitaire en 1829.

il se sépare de son Eglise en 1832 à propos d'une interprétation doctrinale de la Cène. Mais il conserve les tendances de sa secte et continue de prêcher jusqu'en 1837. Veuf, en 1832, Emerson entreprend un voyage en Europe : il visite l'Italie, la France, la Grande-Bretagne où il rencontre Coleridge, Wordsworth, et Carlyle ; il se lie avec ce dernier d'une amitié durable.

Emerson.

A son retour en Amérique, Emerson commence à donner des conférences sur des questions littéraires et morales. Il s'installe dans le petit village de Concord (1834), et, l'année suivante, se remarie. En 1836, il publie la série de ses conférences sur *la Nature*, qu'un critique a définies « une tentative pour voir Dieu et la Nature face à face, et non plus par les yeux de la tradition et de l'histoire ». Ce premier volume peut être considéré comme l'évangile du *transcendantalisme* (v. ce mot) américain. Le 31 août 1837, Emerson prononce son allocution restée fameuse sur l'*Humaniste américain*. Puis il précise peu à peu sa position philosophique : « préconisant la supériorité de la conscience individuelle sur les croyances et les dogmes traditionnels, sur les bibles et les Eglises ; l'âme est, pour Emerson, le juge suprême en matières spirituelles ».

De 1840 à 1844, Emerson collabore au journal *the Dial* (*le Cadran*), organe officiel du mouvement transcendantaliste. Il publie à cette époque ses conférences sur *le Temps présent*, et sur *la Méthode de la Nature et l'homme réformé* (1844) ; ses leçons sur *les Réformateurs de Nouvelle-Angleterre* sont de 1844. En 1847, après avoir publié en volume ses *Poèmes* parus dans *le Dial*, Emerson fait un second voyage en Europe et y donne ses conférences sur les *Hommes représentatifs* de l'humanité (publiées en 1850). C'est une suite d'études psycho-intellectuelles sur quelques grands hommes que l'auteur présente comme types des principaux modes de la personnalité, sans voir en eux, comme le faisait Carlyle, des êtres chargés d'une mission surnaturelle. Au cours de son voyage en Angleterre et en Ecosse, Emerson amasse les notes dont il constituera ses *Traits du caractère anglais* (parus en 1856).

Devenu directeur de l'*Atlantic Monthly*, Emerson publiera encore *la Conduite de la vie* (1860), *Société et Solitude* (1870), *Lettres et Buts sociaux* (1875).

Ecrivain, Emerson a pour don essentiel sa puissance d'inspiration ; son éloquence est simple, mais prenante ; son style est imagé, assaisonné, par endroits, d'une pointe d'humour aimable. Penseur, Emerson fut une sorte de visionnaire et de prophète. Il a prêché éloquemment contre les graves dangers qu'il voyait dans le culte américain des richesses matérielles. Mais il n'a pas su établir un système logique et constitué. Ses opinions religieuses se rapprochent plus du panthéisme que de toute autre doctrine : le but de la vie, professe-t-il, est de purifier l'âme humaine de tout élément sensuel ou égoïste, pour la rendre capable de s'unir à Dieu. Sa foi joyeuse en la destinée humaine a inspiré l'Amérique en un siècle de doute, d'hésitation, et de matérialisme grossier.

ÉMÉRUS [*russ*] n. m. Séné bâtard. V. SÉNÉ.

ÉMERVEILLABLE [*mèr'-vè-yabl'*] adj. Etonnant, admirable. (Vx.)

ÉMERVEILLEMENT [*mèr'-vè-ye-man*] n. m. (de *émerveiller*). Grand étonnement ; état de qui est émerveillé.

ÉMERVEILLER [*mèr'-vè-yé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *merveille*). Frapper d'étonnement, inspirer de l'admiration : *Mozart, enfant,* ÉMERVEILLA *ses auditeurs par sa virtuosité précoce.*

— ***S'émerveiller,*** v. pr. Au sens passif, Etre émerveillé.

— SYN. **Émerveiller, abasourdir, ébahir,** etc.

— ANT. **Désenchanter, désillusionner.**

ÉMERY (Michel PARTICELLI, sieur D'), financier français, né à Lyon vers 1595, d'une famille d'origine italienne, mort à Paris en 1650. Il jouit de la confiance de Richelieu, puis de celle de Mazarin. Successivement intendant des finances, ambassadeur en Italie, il remplit, de 1643 à 1648, les fonctions de contrôleur général des finances. Mazarin dut le sacrifier aux rancunes des parlementaires, irrités de la retenue qu'Emery s'était proposé d'opérer sur leurs gages. Ambassadeur à Turin en 1640, il a laissé une *Histoire de ce qui s'est passé en Italie pour le regard des duchés de Mantoue et de Montferrat, de 1621 à 1630* (1632).

ÉMERY (Jacques-André), supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, né à Gex en 1732, mort à Issy, près de Paris, en 1811. Entré dans la Compagnie en 1750, ordonné prêtre en 1758, professeur aux séminaires d'Orléans (1759), puis de Lyon (1764), supérieur de celui d'Angers (1776), il fut appelé en 1782 au supériorat général de sa Compagnie, et s'y distingua par sa prudence et sa fermeté. Emprisonné pendant la Terreur, il échappa à la mort. Il exerça sur le clergé une grande action, notamment dans la question des divers serments. Vicaire général de Paris au Concordat, il fut appelé au conseil de l'Université en 1808 par Napoléon Ier. Mais sa hardiesse à combattre les projets de l'empereur, relativement au pouvoir spirituel, amena celui-ci à supprimer la Compagnie. L'annonce du concile national convoqué en 1811 provoqua la mort du vieux sulpicien. Il a écrit notamment : *Esprit de Leibniz* (Lyon, 1772) ; *Esprit de sainte Thérèse* (Lyon, 1775) ; *le Christianisme de François Bacon* (1799) ; *la Conduite de l'Eglise dans la réception des ministres de la religion qui reviennent de l'hérésie ou du schisme* (1800) ; *Pensées de Descartes sur la religion et la morale* (1811).

ÉMERY (Edouard-Félix-Etienne), médecin français, né à Lemps (Isère) en 1788, mort à Paris en 1856. Il fut professeur d'anatomie à l'Ecole des beaux-arts, et membre de l'Académie de médecine.

ÉMERYLITE n. *f.* (de *émeri*). Substance minérale appartenant à la famille des micas et au genre margarite. (C'est un silicate hydraté d'aluminium et de calcium.)

EMES (Thomas), illuminé anglais, mort à Londres en 1707. C'est sous l'influence de camisards réfugiés en Angleterre, que ce personnage, qui faisait métier de soigner le peuple, se crut appelé à prophétiser. Il annonça même qu'il ressusciterait huit mois après sa mort ; et, devant la surexcitation de ses partisans qui annonçaient ce miracle, la police dut fermer et surveiller le cimetière où il était enterré. Il a écrit : *Dialogue between alkali and acid* (1698) ; *the Atheist turned deist and the deist turned christian* (1700).

ÉMÈSE ou **ÉMATH.** Géogr. anc. Ville de Cœlésyrie, sur l'Oronte, célèbre par son temple du Soleil. Elle fut le berceau des empereurs romains de la famille syrienne. Odénath, roi de Palmyre, y périt en 267, et sa veuve Zénobie y fut vaincue en 272. Prise en 636 par les Sarrasins et en 1099 par les Croisés. Emèse (habitants actuels : *Emédiens, ennes*) fut détruite au XIIe siècle par un tremblement de terre. Patrie du philosophe Longin. Ruines antiques.

Médaille d'Emèse.

ÉMÈSE n. *f.* Genre d'insectes hémiptères, famille des réduvidés, comprenant des formes allongées, à pattes et antennes très grêles, à corps muni ou non d'ailes dans la même espèce. (Les émèses, propres à l'Amérique, y représentent les ploïères d'Europe.)

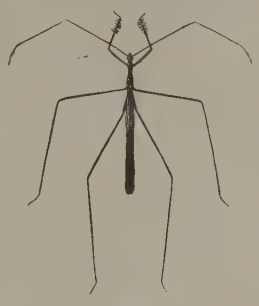
Emèse.

ÉMÉSODÈME n. *f.* Genre d'insectes hémiptères, famille des réduvidés, renfermant une espèce, *emesodema domestica*, qui fréquente les maisons, dans le sud de l'Europe.

ÉMÉTICITÉ n. *f.* (de *émétique*). Propriété d'un remède, qui provoque des vomissements.

ÉMÉTINE n. *f.* Alcaloïde de la racine d'ipécacuanha, de formule $C^{30}H^{44}N^2O^4$. (C'est une poudre amorphe, incolore, altérable à l'air, fondant à 68°. Elle donne un chlorhydrate bien cristallisé. — C'est un vomitif énergique.)

ÉMÉTIQUE [*tik'*] n. m. Nom générique des corps résultant de la combinaison d'un tartrate acide avec un sesquioxyde.

— ENCYCL. *L'émétique* proprement dit ou *tartre stibié* est le tartrate de potassium et d'antimoine $C^4H^4O^6KSb,1/2H^2O$ connu dès le XVIIe siècle et préparé en mettant en contact la crème de tartre et l'oxyde d'antimoine hydraté. Il cristallise en octaèdres rhombiques solubles dans vingt-cinq parties d'eau à 15° et dans deux parties d'eau bouillante. Les solutions ont une saveur nauséabonde. Elles précipitent par l'alcool, le tanin, l'albumine. L'hydrogène sulfuré, les bases les décomposent. Chauffé, l'émétique perd de l'eau. Au rouge blanc il reste un alliage de potassium et d'antimoine disséminé dans un charbon pulvérulent : c'est le charbon fulminant, qu'une goutte d'eau fait exploser.

L'émétique s'emploie comme vomitif à la dose de 5 à 10 cg. Il occasionne la mort à la dose de 50 cg. On a préparé des émétiques de fer, de bore, d'arsenic, de bismuth.

— Art vétér. *L'émétique* a été très employé en médecine vétérinaire. A l'extérieur, on l'utilise encore comme révulsif. A l'intérieur, comme vomitif dans les empoisonnements, les embarras gastriques. Il a été particulièrement recommandé, seul ou associé à l'orpiment ou à l'atoxyl, dans le traitement des trypanosomiases.

ÉMÉTISANT [*zan*], **E** adj. Qui provoque le vomissement : *La toux* ÉMÉTISANTE *a été signalée chez certains tuberculeux.*

ÉMÉTISER [*zé*] v. tr. Mettre de l'émétique dans : EMÉTISER *une potion.* || Donner de l'émétique à : EMÉTISER *un malade.*

ÉMÉTO-CATHARTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un remède qui est en même temps vomitif et purgatif.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* ÉMÉTO-CATHARTIQUE.

ÉMÉTOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *émétos*, vomissement, et *graphein*, décrire). Auteur d'un traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIE [*fi*] n. *f.* (de *émétographe*). Science des vomitifs. || Traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à l'émétographie : *Essais* ÉMÉTOGRAPHIQUES.

ÉMÉTOLOGIE [*jî*] n. *f.* (du gr. *émétos*, vomissement, et *logos*, discours). Traité sur les vomitifs, les vomissements.

ÉMÉTOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à l'émétologie : *Dissertations* ÉMÉTOLOGIQUES.

ÉMETTEUR, TRICE n. et adj. Celui, celle qui émet : *L'*ÉMETTEUR *d'un effet de commerce. Poste* ÉMETTEUR *de radiophonie. Station* ÉMETTRICE.

ÉMETTRE v. tr. (lat. *emittere*; du préfixe *e*, hors de, et de *mittere*, envoyer. — Se conjugue comme *mettre.*) Produire au dehors : EMETTRE *des rayons, des sons.*

— Fin. Mettre en circulation : EMETTRE *des actions, des billets de banque.*

— *Fig.* Exprimer : EMETTRE *une opinion, un vœu.*

— Dr. anc. Interjeter : EMETTRE *appel comme d'abus.*

ÉMEU n. m. (mot d'origine océanienne). Genre d'oiseaux ratites ou coureurs, famille des casuaridés, comprenant de grandes formes (2 m.) qui font le passage entre les nandous et les casoars. (On écrit aussi ÉMOU et ÉMU.)

Emeu.

— ENCYCL. Les *émeus* (*dromæus*) ont un cou plus court, des jambes moins hautes, que les autruches ; leurs plumes ont chacune deux tiges munies de barbules lâches. Le *dromæus Novæ-Hollandiæ* habite l'est de l'Australie, et le *dromæus irroratus* l'ouest.

ÉMEU n. m. Fauconn. Syn. de ÉMEUT.

ÉMEULAGE n. m. Action d'émeuler.

ÉMEULER [*lé*] v. tr. Polir à la meule.

ÉMEUT [*meû*] ou **ÉMEU** n. m. Fauconn. Excrément du faucon et de l'autour. (On dit aussi ÉMONDE et ÉMOU.)

ÉMEUTE n. *f.* (autref. ÉMUTE ; de *émouvoir*). Emotion populaire, tumulte, trouble séditieux : *Réprimer une* ÉMEUTE. || *Par extens.* Tapage : *Les* ÉMEUTES *du parterre.* || *Par anal.* Bruit tumultueux : *Une* ÉMEUTE *de vagues.* (Chateaubriand.) || *Faire émeute,* Faire grand bruit, soulever des discussions bruyantes.

— SYN. **Émeute, insurrection, rébellion, révolte, sédition, soulèvement.** *Sédition* et *insurrection,* comme émeute, s'appliquent à une multitude plus ou moins nombreuse ; *révolte* et *sédition* peuvent ne s'appliquer qu'à des individus ou à un petit groupe d'individus. *L'insurrection* marque l'action de tout un peuple qui se lève contre une autorité qu'il rejette ; la *sédition,* de même qu'émeute, n'a pas un sens aussi large et englobe moins de personnes, toutefois elle aussi elle marque un effort concerté, lequel n'existe pas toujours dans l'émeute. *Révolte* et *rébellion* s'emploient aussi bien au figuré qu'au propre, celle-ci tendant surtout à refuser l'obéissance, celle-là allant souvent jusqu'à renverser et détruire. Quant à *soulèvement,* c'est proprement une émeute, une révolte ou une sédition, naissante. V. *Supplément.*

ÉMEUTER [*té*] v. tr. Mettre en émeute : EMEUTER *le peuple.*

ÉMEUTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. et adj. Qui prend part à une émeute ou qui excite à l'émeute : *Arrêter des* ÉMEUTIERS. || Relatif à l'émeute : *Conspirations* ÉMEUTIÈRES.

ÉMEUTIR v. tr. Fauconn. Rendre de l'émeut.

ÉMEUTIR ou **ÉMUTIR** v. tr. (origine inconnue). Dans l'ordre de Malte, Requérir une dignité par droit d'ancienneté.

— ***S'émeutir,*** v. pr. Au sens passif, Etre émeuti.

ÉMEUTITION [*si-on*] ou **ÉMUTITION** n. *f.* Dans l'ordre de Malte, Action d'émeutir, de solliciter une dignité.

ÉMEX [*mèkss*] n. m. Genre de plantes, de la famille des polygonées, comprenant deux espèces, qui croissent en Europe et en Afrique.

ÉMIAULE [*mi-ô*] n. *f.* (de *miauler*). Nom vulgaire de la mouette cendrée, dont le cri ressemble un peu au miaulement du chat.

ÉMIDIAPENTE [*pant'*] n. *f.* (du gr. *hémi*, à demi, *dia*, par, et *pente*, cinq). Mus. anc. Nom de la quinte diminuée, chez les Grecs.

ÉMIDITON n. m. (du gr. *hémi*, à demi, *dis*, deux fois, et *tonos*, ton) Mus. anc. Nom de la tierce mineure, chez les Grecs.

ÉMIER [*mi-é*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *mie*. — Se conjugue comme *prier.*) Réduire en petites parties, en froissant entre les doigts.

ÉMIETTEMENT [*man*] n. m. Action d'émietter : *L'*ÉMIETTEMENT *du pain.* || Son résultat.

— *Fig.* Action d'éparpiller, de diviser à l'excès.

ÉMIETTER [*è-té*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *miette*). Réduire en miettes : EMIETTER *de l'alun.* || *Par extens.* Réduire en petites parties : *On* ÉMIETTE *les terres avec la herse.*

— *Fig.* Eparpiller : EMIETTER *sa vie. Bientôt j'allais quitter ma patrie pour* ÉMIETTER *mes jours en divers climats.* (Chateaubriand.) EMIETTER *un domaine.*

— ***S'émietter,*** v. pr. Au sens passif, Etre émietté (au propre et au fig.) : *Pain qui s'*ÉMIETTE. *La Providence jadis éparpillée en lares et pénates,* S'ÉMIETTE *de nouveau.* (V. Hugo.)

Dans ce que dit l'enfant, le ciel profond *s'émiette.*
V. HUGO.

ÉMIGRANT [*gran*], **E** adj. Qui émigre : *Population* ÉMIGRANTE. || Se dit particulièrem. des oiseaux qui passent chaque année d'une contrée dans une autre : *Les grues* ÉMIGRANTES.

— Substantiv. : *Navire chargé d'*ÉMIGRANTS.

— Hist. *Emigrants* est le nom sous lequel on désigna d'abord, sous la Révolution, ceux qui fuyaient à l'étranger ; et c'est le nom, d'ailleurs, qui leur est resté généralement chez les étrangers eux-mêmes (*emigrant* en anglais, *emigranten* en allemand, etc.).

— Jeux. *Jeu des émigrants.* Syn. de ÉMIGRETTE.

— ANTON. **Immigrant, e.**

ÉMIGRATION [*si-on*] n. *f.* Action d'émigrer. || *Par extens.* Personnes émigrées : *Les entreprises de l'*ÉMIGRATION.

— *Par anal.* Passage annuel d'animaux, d'oiseaux, d'une contrée dans une autre : *L'*ÉMIGRATION *des hirondelles, des oies sauvages.*

— Hist. Sortie de France, des princes, des nobles, des

membres du clergé, et de tous ceux qui voulaient fuir la révolution de 1789, ou la combattre.

— ANTON. Immigration.

— ENCYCL. Econ. polit. On peut ramener à trois les causes qui poussent les individus à émigrer en masse ou isolément. La plus fréquente est l'insuffisance des moyens d'existence; les pays pauvres, les régions montagneuses aux ressources limitées, fournissent un large contingent à l'*émigration*. Un autre stimulant est l'appât, parfois fallacieux, d'un avenir meilleur : les Etats-Unis, avec leurs gros salaires, ont ravi à l'Europe, en ce siècle, un nombre énorme d'ouvriers. En troisième lieu, les persécutions politiques et religieuses ont, à diverses époques, chassé de leur patrie des populations entières : l'Amérique du Nord a dû ses premiers colons aux luttes politiques et religieuses qui sévirent en Angleterre pendant le XVIIe siècle; la Hollande, la Prusse, la Suisse et l'Angleterre ont recueilli les protestants chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes (1685).

Au point de vue social et économique, l'émigration a d'importantes conséquences, à la fois pour les émigrants, pour les pays où ils immigrent et d'où ils émigrent. Selon que l'éducation et les autres influences du milieu natal les ont bien ou mal préparés à l'émigration et que celle-ci leur est ou ne leur est pas facilitée par des institutions *ad hoc*, les émigrants, dans leur nouvel établissement, s'élèvent à une situation meilleure, ou tombent dans une situation pire. Pour le pays d'origine, les effets de l'émigration varient selon les cas. Un pays comme l'Irlande s'est vu épuisé par une émigration massive; l'Italie, par contre, a bénéficié de l'écoulement au dehors d'un excès de population.

Les conséquences de l'émigration pour le pays qui la reçoit sont en raison des aptitudes et des ressources que possèdent les émigrants. Les Etats-Unis ont pendant longtemps accueilli favorablement la main-d'œuvre étrangère venue principalement des nations anglo-saxonnes et des pays de l'Europe centrale. Ils ont dû, depuis la fin du XIXe siècle, limiter l'émigration d'éléments indésirables, comme les éléments balkaniques, pour des raisons d'ordre social, ou comme les éléments japonais, pour des motifs d'ordre économique et politique.

— Hist. L'histoire de l'*émigration française* commence au lendemain du 14 juillet 1789 et ne se termine qu'en 1825, avec la loi du « milliard des émigrés ». Elle se divise en deux périodes, que partage l'année 1800.

1° La semaine qui suit la prise de la Bastille est marquée par un premier exode des princes du sang (comte d'Artois, ducs d'Angoulême et de Berry, prince de Condé, ducs de Bourbon et de Condé) et de la noblesse de cour (Polignac, Broglie, Vaudreuil, Lambesc-Conti), résolument hostiles à la Révolution et décidés à l'étouffer. La jacquerie rurale et la guerre aux châteaux qui suivent les journées du 4 août et des 5 et 6 octobre déterminent beaucoup de gentilshommes de province à mettre leur personne en sûreté au delà des frontières. A ces deux classes d'émigrés, qui ont obéi les uns à leur passion antirévolutionnaire, les autres au souci de leur sûreté, se joignent, après la Constitution civile du clergé, un grand nombre de prélats et de prêtres; après la fuite du roi, la plupart des officiers; après le 10-Août et les massacres de septembre, les derniers nobles restés dans le pays. Le roi Louis XVI lui-même a fait, pour fuir, une infructueuse tentative, arrêtée à Varennes (juin 1791). A la fin de cette année 1791, l'émigration a son centre à Coblence, où se sont réunis, avec le comte d'Artois, venu de Turin, le comte de Provence, échappé de France (juin 1791) et à Worms, où le prince de Condé forme une petite armée des gentilshommes accourus à ses côtés. D'autre part, l'Assemblée législative somme le comte de Provence de rentrer en France dans les deux mois (30 oct.) et les émigrés de se disperser avant le 1er janvier 1792 (9 nov.). Plus tard, la Convention décrétera contre eux le bannissement perpétuel (23 oct. 1792) et la peine de mort s'ils rentrent; la même peine frappera toute tentative d'émigration (18 mars 1793). Leurs biens ont été confisqués le 2 septembre 1792. Ces mesures de rigueur ne les empêchèrent pas de se joindre aux armées coalisées contre la France. En 1792, trois corps d'émigrés, formant un total de 22.000 hommes, prennent part à la campagne de Valmy. En 1793, ils combattent, en Belgique et en Hollande, l'armée de Dumouriez; en 1794, ils passent à la solde de l'Angleterre, qui leur fait supporter tout le poids de la fatale expédition de Quiberon (juin 1795).

A cette date se termine la période militaire de l'histoire de l'émigration. Il ne reste sous les drapeaux du prince de Condé qu'un corps de 6.000 hommes. Le comte de Provence se réfugie à Vérone, d'où l'armée de Bonaparte le forcera de partir pour Mitau (1797); le comte d'Artois, après avoir erré de Pétersbourg à Rotterdam et à Holyrood, laisse échapper l'occasion de débarquer en Vendée; la plupart des émigrés se dispersent soit en Allemagne, où ils essayent d'utiliser pour vivre leurs talents personnels, soit à Londres, où quelques-uns reçoivent une subvention de 1 shelling par jour. Tous mènent une existence précaire et misérable. Le 9-Thermidor, qui met fin à la Terreur, et l'avènement du Directoire qui ramène au pouvoir des éléments plus modérés que sous la Convention, encouragent un certain nombre d'émigrés, las de leurs misères et de leur vie errante, à se risquer à rentrer en France. Mais on leur applique encore les décrets de la Convention, dont la rigueur est même aggravée après le 18-Fructidor;

2° Un nouvel ordre de choses commence au 18-Brumaire. Bonaparte, désireux d'amalgamer tous les partis et d'utiliser toutes les capacités, ordonne d'abord de nombreuses radiations individuelles dans la *liste des émigrés*. Puis il autorise (26 nov. 1802) la rentrée de tous ceux d'entre eux qui ne sont pas exclus nominativement, tout en les soumettant pendant dix ans à la surveillance de la police. A la fin de son règne, il leur donne des places dans l'administration ou dans l'armée. La grande majorité d'entre eux acceptent cette amnistie, que repousse seul l'entourage immédiat des princes. La première Restauration ramène en France les derniers émigrés; elle restitue peu après (5 déc. 1814) aux ayants droit les biens non vendus. Onze ans plus tard, le gouvernement de Charles X cherche à indemniser ceux qui ont été définitivement dépossédés: la loi du 27 mars 1825 leur affecte une indemnité de 30 millions de rente, soit 1 milliard de francs à 3 p. 100.

Les émigrés voyaient dans les souverains étrangers des défenseurs du trône, et ils ne croyaient pas trahir leur pays en opposant à la Révolution la solidarité monarchique; mais ils apparurent comme des traîtres, car déjà à la conception traditionnelle qui identifiait le roi et la France s'était substituée la conception nouvelle qui identifiait la nation et la patrie.

ÉMIGRER [*ghré*] v. intr. (lat. *emigrare;* de *e*, hors de, et *migrare*, s'en aller). Quitter son pays pour aller se fixer dans un autre : *De nombreux Irlandais* ONT ÉMIGRÉ *en Amérique.* || S'applique particulièrem. aux personnes qui sortirent de France après 1789 : *La noblesse et le clergé* ÉMIGRÈRENT *après le 10-Août.*

— *Par extens.* Changer de domicile : *Locataire qui* A ÉMIGRÉ.

— *Par anal.* Changer de climat en parlant de certaines bêtes : *L'hirondelle* ÉMIGRE *en automne.*

— *Fig.* Etre transféré d'un pays dans un autre : *A la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs industries françaises* ÉMIGRÈRENT.

— ***Émigré, e,*** part. pass. du verbe *Émigrer.*

— *Substantiv.* Personne émigrée, et plus spécialement Noble émigré lors de la Révolution de 1789.

— ANTON. Immigrer.

Émigré (l'), roman, par P. Bourget (1907), où l'auteur oppose, dans un drame poignant, le principe de l'hérédité familiale, personnifié par le marquis de Claviers-Grandchamp, et les aspirations modernes représentées par son fils putatif Landri.

ÉMIGRETTE n. f. (de *émigré,* ce jeu étant en vogue au moment de l'« émigration française »). Jouet consistant en un disque de bois, d'ivoire, etc., qui monte ou descend le long d'un cordonnet. C'est le *yo-yo* de 1932.

ÉMILE (saint), martyr en Afrique vers l'an 250. Les supplices avaient eu raison de sa constance et il avait apostasié; mais il se ressaisit et périt par le feu avec saint Castus. — Fête le 22 mai

ÉMILE ou **ÉMILIEN** (saint), martyrisé en 484, à Péradame (Bysacène). Il pratiquait la médecine. Himéric, roi des Vandales, le fit arrêter avec saint Majoric, son neveu, et ses deux cousines, sainte Denyse et sainte Dative. Il déclara son horreur pour l'hérésie arienne. Condamné à mort, il périt dans les supplices. — Fête le 6 décembre.

ÉMILE (Maximilien-Léopold-Auguste), prince DE HESSE, né à Darmstadt en 1790, mort à Baden-Baden en 1876. Fils du grand-duc Louis Ier de Hesse et frère du grand-duc Louis II, il prit part aux campagnes de Napoléon Ier comme membre de la Confédération du Rhin, et mérita la faveur de l'Empereur pendant la campagne de Russie. Pris par les Alliés en 1813, il embrassa leur cause. Après la paix et pendant les règnes de son père et de son frère, il devint président de la première Chambre de Darmstadt.

ÉMILE (PAUL). Biogr. V. PAUL-ÉMILE.

Emile *ou De l'éducation,* par Jean-Jacques Rousseau (1762), roman philosophique, où l'auteur prétend enseigner comment on doit former les hommes. Il part de ce principe que « l'homme est naturellement bon », et que, l'éducation donnée par la société étant mauvaise, il convient d'établir une « éducation négative, comme la meilleure ou plutôt comme la seule bonne ».

L'ouvrage est divisé en cinq livres. Dans le premier, Rousseau énumère les soins à donner à l'enfant en bas âge, s'élève contre l'usage du maillot, préconise l'allaitement maternel. Le second livre suit Emile de cinq à dix ans. Vivant à la campagne avec son précepteur, Emile développe librement son corps et ses forces, « maintenu dans la seule dépendance des choses »; il reçoit une éducation purement négative, et on se garde de lui mettre entre les mains aucun livre. Avec le livre III commence, de dix à quinze ans, l'éducation positive, qui consiste à instruire Emile par le spectacle de la nature, en l'obligeant à réfléchir et à tout résoudre par son effort personnel. Après quinze ans s'accomplit (livre IV) l'éducation morale, l'éveil de la sensibilité et de la conscience, provoqué par la pitié, l'acquisition des notions religieuses. Le livre V conduit Emile jusqu'au mariage, et Rousseau en profite pour tracer le portrait de Sophie, la fiancée idéale.

Malgré ses sophismes et ses erreurs (idée dangereuse et fausse que l'homme est naturellement bon; négligence de la mémoire; mépris exagéré des livres; etc.), cet ouvrage n'en eut pas moins une influence salutaire sur l'éducation de son temps : il préconisa avec succès les exercices physiques, l'enseignement d'un métier manuel, etc. La *Profession de foi du vicaire savoyard,* qui est un des passages essentiels, fut un des événements philosophiques de l'époque.

EMILI ou **EMILIO** (Paolo), dit **Paul Émile,** historien, né à Vérone, mort à Paris en 1529. Il fut attiré en France par Charles VIII qui lui donna une pension de 120 livres tournois et le fit « orateur et chroniqueur du roi ». Il devint chanoine de l'église de Paris. Sa grande histoire de France, *De rebus gestis Francorum,* peut être considérée comme la première œuvre d'histoire moderne. Elle fut publiée en trois éditions, la première complète en 1539.

EMILIA, petite planète, N° 159, découverte par Paul Henry en 1876.

Emilia Galotti, tragédie de Lessing. — Le prince de Guastalla aime Emilia, la fille d'un de ses sujets. Apprenant qu'elle part le jour même avec son fiancé le comte Appiani, il la fait enlever et transporter dans ses appartements. Mais le père, Odoardo Galotti, vient réclamer sa fille. Il trouve en elle une âme vaillante, ayant le sentiment de sa faiblesse et craignant de succomber. Pour la sauver du déshonneur, il la frappe de son poignard. Mme de Staël a appelé cette pièce *la Virginie bourgeoise.* Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette œuvre, c'est le caractère d'Odoardo, qui est tracé de main de maître.

EMILIANI-GIUDICI (Paolo), écrivain italien, né à Mussomeli (Sicile) en 1812, mort à Turnbridge (Angleterre) en 1872. A cause de son patriotisme, il dut s'exiler de Sicile, et vécut à Pise et à Florence, où il fut professeur. Son *Histoire des belles-lettres en Italie* (1844) ne manque pas de valeur, malgré un style emphatique et une certaine partialité.

ÉMILIE ou **ÆMILIA TERTIA,** dame romaine du IIe siècle av. J.-C., fille de Paul-Emile l'Ancien, femme de Scipion l'Africain, mère de Cornélie la mère des Gracques, célèbre par sa foi conjugale et ses richesses.

ÉMILIE ou **ÉMÉLIE** (saintes), deux martyres à Lyon, en 177, dont l'une au moins mourut en prison. — Fête le 2 juin.

ÉMILIE [*li*] n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde orientale, l'Afrique australe et les îles voisines. (On en cultive quelques espèces en Europe, pour leurs fleurs écarlates ou orange.)

Emilie : *a*, fleur.

ÉMILIE, division territoriale du royaume d'Italie, entre le Pô, l'Adriatique, l'Apennin, peuplée de 3.218.450 hab. et subdivisée en huit provinces.

L'Emilie est un pays riche, dont les plaines fécondes portent la vigne, l'olivier, le mûrier, et des arbres fruitiers; produisent du riz et des légumes, du lin et du chanvre. La montagne est couverte de forêts de châtaigniers et de gras herbages. Le sous-sol contient cuivre, fer, sel, soufre et marbre.

L'Emilie, ainsi nommée de la *via Æmilia,* a d'abord fait partie de la Gaule cispadane. Auguste en forma la huitième région; sous le Bas-Empire, cette dépendance du diocèse d'Italie avait pour capitales *Placentia* et *Bononia,* et était gouvernée par un consulaire. Elle fut, pendant le moyen âge et les temps modernes, partagée en nombreux Etats (duché de Parme, Modène, Ferrare, Etats pontificaux, etc.), et fit partie, après 1796, de la République cisalpine, puis du royaume napoléonien d'Italie. Les traités de Vienne la partagèrent entre les duchés de Parme et de Modène et les Etats pontificaux, jusqu'en 1860.

ÉMILIEN (saint), martyr, né en Mésie, mort en 362 à Durostole, sur les bords du Danube. Sous Julien, il renversa les statues des dieux et se dénonça lui-même. Il fut jeté dans une fournaise ardente. — Fête le 18 juillet.

ÉMILIEN (saint), en lat. *Æmilianus.* Parmi les saints qui ont porté ce nom on peut citer, en France : saint EMILIEN, premier évêque de Valence vers 373-374; — saint EMILIEN, médecin et martyr en Afrique sous Hunnéric, roi des Vandales vers l'an 477. Fête le 12 décembre. — saint EMILIEN, ermite de Pontgibaud en Auvergne, mort, âgé de quatre-vingt-dix ans, en 538; — saint EMILIEN ou EMMIAN, Irlandais, disciple de saint Fursy à qui il succéda comme abbé de Lagny, mort vers 648. Fête le 10 mars; — saint EMILIEN, appelé aussi MILLAN et EMILAND, évêque de Nantes, mort vers 726, dans les environs d'Autun qu'il était venu secourir contre les Sarrasins, au lieu qui de lui prit le nom de *Saint-Emiland.* Il y a eu translation solennelle de ses reliques à Nantes le 8 novembre 1859. Fête le 27 juin.

ÉMILIEN (Marcus Julius Æmilius), empereur romain, né en Mauritanie vers 206, mort en 254 de notre ère. Il était gouverneur de Mésie, quand ses soldats le proclamèrent César. Il marcha sur Rome et battit l'empereur Gallus, qui fut égorgé par ses soldats. Le sénat le reconnut, mais les troupes de Gallus proclamèrent Valérien. Emilien fut, à son tour, tué par ses soldats.

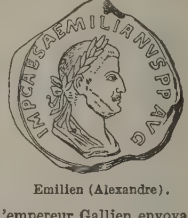

Emilien (Alexandre).

ÉMILIEN (Alexandre) [en lat. *Æmilianus*], usurpateur romain, au IIIe siècle de notre ère. Gouverneur d'Egypte depuis 259, il se fit proclamer empereur. Mais l'empereur Gallien envoya contre lui Théodote, qui le prit et le fit étrangler, vers 268.

ÉMILIEN (Scipion). Biogr. V. SCIPION ÉMILIEN.

ÉMILIENNE (RÉPUBLIQUE), nom porté d'abord par la république Transpadane. V. TRANSPADANE.

ÉMILIENNE (sainte), vierge romaine, du VIe siècle. Sœur de sainte Tharsille, tante de Grégoire le Grand, elle mena une vie austère dans la maison de son père le sénateur Gordien. — Fête le 5 janvier.

ÉMILION ou **ÉMILIEN** (saint), ermite du Ve siècle. Originaire du pays de Vannes, moine pendant dix ans au monastère de Saujon, puis ermite aux Combes près de Bordeaux, il mourut en 479. Le monastère qui s'était créé près de son ermitage devint l'origine de la ville de *Saint-Emilion.* — Fête le 16 novembre dans le diocèse de Bordeaux, et le 12 décembre dans celui de La Rochelle.

EMILIUS MACER, poète romain. V. MACER.

ÉMINCER [*sé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *mince.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il émin*ç*ait. Nous émin*ç*ons.*) Rendre mince; couper en tranches minces : EMINCER *de la viande, du pain.*

— ***Émincé, e,*** part. pass. du verbe *Émincer.*

— *Substantiv.* et au masc. Tranche de viande coupée très mince : *Un* ÉMINCÉ *de gigot, de dinde.* (On a dit ÉMINCÉE n. f.)

ÉMINE n. f. Ancienne mesure de capacité pour les grains. (Syn. de MINE.) || Mesure de capacité anciennement usitée en France et en Suisse, et qui variait de 20 à 476 litres, suivant les localités.

ÉMINE, reine de France. V. EMMA.

EMINE (Feodor), écrivain russe, né en 1735, mort en 1770. L'influence de Richardson est sensible dans l'autobiographie qu'il a publiée sous le titre *Aventures de Miramond.*

ÉMINÈ (CAP) [lat. *Hæmi extrema*], promontoire de la Bulgarie, sur la mer Noire, à l'extrémité de la chaîne du Balkan.

ÉMINÉE [*né*] n. f. Ancienne mesure agraire de Provence, valant de cinq à huit ares et demi.

ÉMINEMMENT [*na-man*] adv. A un degré éminent, supérieur : *Les êtres* ÉMINEMMENT *sensibles.*

— Philos. scolast. Virtuellement : *L'effet est contenu* ÉMINEMMENT *dans la cause.*

ÉMINENCE [*nanss*] n. f. (lat. *eminentia;* de *eminere,* exceller). Lieu élevé, hauteur : *Etablir une batterie sur une* ÉMINENCE. || *Par extens.* Saillie quelconque : *Les sourcils forment une* ÉMINENCE.

— *Fig.* Elévation, supériorité, excellence : *L'*ÉMINENCE *du caractère. L'*ÉMINENCE *de la science.* || Haut degré où se trouve une chose : *L'*ÉMINENCE *du malheur.* (Vx.) || *Par éminence, En éminence,* A un haut degré.

— Anat. *Eminence thénar,* Partie saillante de la main, située en dedans du pouce. — *Eminence hypothénar,* Saillie située sur le bord interne de la paume de la main. || *Eminences mamillaires,* Nom de deux petits tubercules situés au devant de la protubérance annulaire, à la base du cerveau. || *Eminences portes,* Saillies situées l'une devant et l'autre derrière la partie moyenne du foie.

— ANTON. **Bas-fond, creux, dépression, vallée.**

ÉMINENCE [*nanss*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) *Par antonomase.* Titre que l'on a successivement donné au roi de France, aux évêques, au grand maître de l'ordre de Malte, et qui se donne encore aux cardinaux. || Personne qui porte ce titre, cardinal : *Recevoir une* EMINENCE. || *L'éminence grise,* Nom donné au Père Joseph du Tremblay, conseiller et agent intime du cardinal de Richelieu.

Éminence grise (L') tableau de Gérome (1874). « L'Eminence grise » (le P. Joseph) descend l'escalier de l'hôtel de Richelieu. Il lit son bréviaire et passe, sans daigner lever sur eux les yeux, à côté des courtisans qui le saluent profondément. Tableau fin et spirituel. (V. planche *Beaux-Arts L.*)

ÉMINENT [*nan*], **E** adj. (lat. *eminens;* de *eminere,* dominer). Elevé, qui domine, qui fait saillie : *Se placer en un lieu* ÉMINENT.

— *Fig.* Elevé, supérieur : *Fonctions* ÉMINENTES. *Fonctionnaire* ÉMINENT. *Littérateurs* ÉMINENTS. *Vertus* ÉMINENTES.

— *Danger, Péril éminent,* Danger, Péril très grand.

— Dr. anc. En droit féodal et étranger, Suzerain. || *Domaine éminent* ou *Seigneurie directe,* Sur les terres inféodées à ses vassaux ou baillées à cens à des roturiers, le seigneur a une propriété supérieure : le *domaine éminent,* qui lui vaut des prérogatives diverses (services, aides, droits de mutation, etc.). — Le vassal noble ou le roturier ont le *domaine utile,* c'est-à-dire un droit de jouissance et un certain droit de disposition.

— GRAMM. Le *Dictionnaire* de l'Académie de 1878 fait une distinction entre danger *éminent,* c'est-à-dire très grand, et *imminent,* c'est-à-dire voisin, qui menace d'éclater. Mais il semble bien que l'expression *danger éminent* soit à condamner complètement, car *éminent* emporte avec soi une idée avantageuse, qui ne peut convenir au danger.

— ANTON. **Abject, inférieur, infime, médiocre, ordinaire, vulgaire.**

ÉMINENTISSIME [*nan*] adj. (lat. *eminentissimus* superlatif de *eminens,* éminent). Titre du grand maître de l'ordre de Malte. || Titre donné aux cardinaux dans des circonstances solennelles.

Eminentissimus vir, titre donné au préfet du prétoire, à partir de Marc-Aurèle.

EMINESCO (Michel), poète roumain, né en 1850 à Ipateshti, près de Botoshani (Moldavie occidentale), d'une famille d'origine arménienne, mort à Bucarest en 1889. Il fit ses études à Cernautzi, à Blaï (Transylvanie) et à Vienne. A seize ans, il publia ses premiers vers dans la revue *la Famille.* En 1870, étudiant à Vienne, il donna dans les *Entretiens littéraires* deux poèmes restés célèbres en Roumanie : *Vénus et la Madone,* et *les Epigones,* où il évoquait les temps anciens. Incapable de se fixer, il fut successivement inspecteur d'écoles, professeur, bibliothécaire, et rédacteur du *Timpul,* journal politique de Bucarest. Méconnu de ses contemporains, il fut frappé, en 1883, d'aliénation mentale, périt dans une maison de santé, assommé par un fou.

Eminesco est le plus grand poète de Roumanie, et il a exercé, après sa mort, une influence très forte. Il a peu produit : une centaine de poèmes et quelques nouvelles, mais son œuvre, à la fois tourmentée et harmonieuse, est profondément originale. Dans la nouvelle, il est sans rival, et *le Pauvre Dionise* passe pour le chef-d'œuvre de la littérature roumaine. On a de lui : *Poésies* (1880), *Lettres* (1890), *Poésies complètes* (1893).

EMIN PACHA (Edouard SCHNITZER, dit **Mehmed**), explorateur et administrateur égyptien, né à Neisse (Silésie prussienne) en 1840, tué dans le Manyèma (Afrique équatoriale) en 1892. Entré, en 1865, comme médecin dans l'armée turque, il passa en 1875 dans l'armée égyptienne et devint (1876) médecin en chef des provinces égyptiennes du Soudan, et il explora avec Gordon les pays compris entre Lado et le lac Victoria ; un peu plus tard (1878), il fut nommé gouverneur des provinces équatoriales de l'Egypte. Son habile administration rendit assez prospères les provinces qu'il gouvernait, et qu'il explora avec fruit de 1876 à 1887. Mais la révolte des derviches avait, dès 1883, isolé le Soudan égyptien de l'Egypte, et l'isola bientôt du reste du monde. Emin se maintint cependant, non sans difficulté, à Ouadelaï, ce qui lui valut du gouvernement égyptien le titre de *pacha* (1887). Par trois fois, l'Europe tenta de le secourir ; la troisième tentative, dirigée par Stanley, réussit à ramener Emin pacha depuis le lac Albert jusqu'au Caire (1888). Un peu plus tard, Emin repartit dans l'Afrique équatoriale, avec le Dr Stuhlmann, et y travailla à l'extension de l'influence allemande. Il y fut assassiné. On a publié d'Emin pacha un recueil de notes sous le titre de : *Emin pacha in Central Africa, being a collection of his letters and journal* (1888). Son compagnon Stuhlmann a raconté sa dernière expédition dans *Mit Emin pascha ins Herz von Afrika* (Berlin, 1893).

Emin pacha.

ÉMIOLION n. m. (gr. *émiolion;* de *émiolios,* composé de un et demi). Mus. gr. Genre crétique ou bacchiaque, où les deux parties du pied sont entre elles comme 2 et 3, ou comme 3 et 2. (On écrit plutôt HÉMIOLION.)

ÉMIR n. m. (de l'arabe *amîr,* celui qui ordonne). Ce titre, qui a varié de sens, désignait, dans les premiers temps de l'hégire, le chef du monde musulman (*emir el-moumenin*).

— ENCYCL. Après la création des titres d'empereur (*sultan*) et de roi (*malek*), il fut réservé aux petits princes et surtout aux officiers. C'est dans ce sens qu'on le trouve en Egypte et en Syrie à l'époque des Ayoubites et des Mameluks ; il y avait des émirs commandants de cent, de mille ; des émirs de la garde ; tous les grands officiers de la couronne portaient le titre de « émir » ajouté au nom de leur fonction. C'est également le nom que prennent les descendants du Prophète, qui portent comme marque distinctive de leur origine un turban vert.

EMIR EL-MOUMENIN, titre arabe qui signifie « Commandeur des croyants », et qui fut pris par Abou-Bekr après la mort de Mahomet ; il fut porté par tous les califes abbassides, et devint ainsi à peu près synonyme de *Califat,* Il fut porté par les sultans de Constantinople jusqu'à l'abolition du sultanat (1er nov. 1922). L'empereur du Maroc, descendant de Mahomet, prend également ce titre. (Les historiens du moyen âge en ont fait MIRAMOLIN.)

EMIRKHAN (Fathih), écrivain et homme politique tatar, un des chefs du mouvement d'indépendance des Tatares de Kazan et de l'Oural, mort en 1926. Parmi ses œuvres, certains récits le rendirent populaire : *Tatarka,* consacré à la vie et à l'émancipation de la femme tatare ; *Fathoullah Hazrett ; l'Amour d'Abdoullah Bassyr.* Il débuta dans le journalisme en 1906, et publia une série d'articles dans la première feuille socialiste tatare, *Oural.*

ÉMIRNE. Géogr. V. IMERINA.

ÉMISSAIRE [*mi-sèr'*] adj. (lat. *emissus;* de *emittere,* envoyer dehors). Qui sert à porter au dehors : *Canal* ÉMISSAIRE. *Veine* ÉMISSAIRE. (Peu us.)

— *Bouc émissaire,* Bouc que les Juifs chassaient vers le désert, après l'avoir chargé des péchés du peuple. V. BOUC. || *Fig. et fam.* Personne que l'on charge de torts dont elle est innocente : *Etre le* BOUC ÉMISSAIRE *d'une société.*

— *Substantiv.* Personne chargée d'une mission secrète : *Faire répandre un bruit par ses* ÉMISSAIRES.

— Anat. Canal qui sert à évacuer une humeur, et qu'on appelle plus ordinairement ÉMONCTOIRE.

— N. f. pl. *Emissaires de Santorini,* Petites veines qui pénètrent à travers les os du crâne et qui mettent en communication les veines extérieures et les veines intérieures.

— N. m. Constr. Canal qui sert à vider un lac, un bassin, etc.

— ENCYCL. Antiq. Les anciens ont exécuté des *émissaires* remarquables. En Grèce, le lac Copaïs, en Béotie, communiquait avec l'Euripe par des canaux souterrains de 6 kil. de long. En Italie, le plus parfait des émissaires est celui qui règle le niveau du lac d'Albano, près de Rome. Cet ouvrage, qui fonctionne encore aujourd'hui, remonte aux Etrusques ; il a environ 1.200 m. de long, et 2 m. de hauteur. Dans la même région, la vaste étendue du lac Fucin avait inspiré à César un projet, qui fut exécuté sous Claude. Narcisse, favori de l'empereur, dirigea les travaux, qui durèrent dix ans et coûtèrent la vie à des milliers d'hommes. Finalement, il ne put faire baisser le niveau que de 2 m., à cause de malfaçons. Hadrien essaya vainement de terminer ce souterrain de 4 kil., conduisant au Liris, et que des ingénieurs français ont fait aboutir de nos jours.

ÉMISSIF, IVE adj. Physiq. Qui a la faculté d'émettre : *Pouvoir* ÉMISSIF. V. ÉMISSION.

ÉMISSION n. f. (lat. *emissio*). Action de répandre au dehors : ÉMISSION *de calorique.*

— *Fig.* Manifestation extérieure : *Le travail est l'*ÉMISSION *de l'esprit.* (Proudhon.)

— Chem. de f. *Emission de signaux,* Se dit d'un signal donnant un feu fixe ou intermittent destiné à appeler l'attention des agents de chemin de fer, et à leur signifier un ordre ou une indication pour la marche de leur convoi.

— Dr. canon. *Emission des vœux,* Prononciation solennelle des vœux.

— Fin. Opération par laquelle une Société offre au public ses actions ou ses obligations, un Etat ses emprunts. || Mise en circulation de titres, de monnaies, d'effets de commerce, de chèques. || *Opération à émission,* Opération à terme sur une valeur dont on prévoit l'émission prochaine.

— Gramm. *Emission de voix,* Production d'un son articulé : *Une syllabe se prononce d'une seule* ÉMISSION DE VOIX.

— Méd. *Emissions sanguines,* Saignées.

— Phys. *Théorie de l'émission,* Ancienne théorie, aujourd'hui abandonnée, attribuant la propagation de la lumière à l'émission par chaque corps lumineux d'un grand nombre de particules venant frapper les corps éclairés.

— Radiotechn. *Emission dirigée,* Système d'émission ayant pour but de limiter le rayonnement des ondes de l'émetteur à un secteur très étroit, de façon à n'impressionner que les récepteurs de ce secteur ; jusqu'ici on n'a pu obtenir qu'un effet de concentration des ondes dans un rayon déterminé (*beam system* anglais), en utilisant des projecteurs ou miroirs paraboliques spéciaux. || *Emission électronique.* V. ÉLECTRON. || *Emission radio-électrique, radiophonique,* Production d'ondes électromagnétiques. V. ONDE.

— ENCYCL. Fin. La loi qui renouvelle le privilège d'*émission* de la Banque de France fixe un maximum à l'émission des billets ; beaucoup d'Etats fixent seulement un pourcentage de l'encaisse par rapport à la circulation. L'émission des effets de commerce est réglée par le Code de commerce. L'émission des titres de Sociétés françaises nécessite au préalable une insertion au *Journal Officiel* et le payement du droit de timbre. De plus, doivent être autorisées : les obligations à lots par le gouvernement, les obligations de chemins de fer et de tramways par le ministre des travaux publics après avis du ministre des finances. L'émission des actions et obligations étrangères en France est soumise à la condition, pour les sociétés, de faire agréer un représentant responsable du payement des droits de timbre, de transmission, et de l'impôt sur le revenu, ou de déposer un cautionnement.

— Physiq. Si l'on observe le spectre des radiations émises par un corps, on constate que, tant que la température est inférieure à 500°, il ne contient que des radiations *infra-rouges,* par suite non lumineuses. Mais, si la température s'élève, aux radiations déjà émises viennent s'ajouter de nouvelles radiations plus réfrangibles. A 540° apparaissent les radiations rouges ; à 1.160°, on a le *spectre lumineux* complet ; au delà, les radiations *ultra-violettes* commencent à apparaître, et le spectre s'allonge du côté de l'ultra-violet quand la température s'élève encore.

La quantité de chaleur Q que perd un corps par rayonnement est proportionnelle à la température ($T-\theta$) du corps et du milieu, à la durée de l'expérience t, à la surface du corps s et à un coefficient e qui dépend de la nature du corps à sa surface et qu'on appelle *pouvoir émissif.* On a : $Q = e\,s\,t\,(T-\theta)$. On compare les pouvoirs émissifs des différentes sources à celui du noir de fumée ; car le noir de fumée, dans les mêmes conditions de température, est le corps qui émet le plus de chaleur. Le pouvoir émissif des métaux polis est bien plus faible que celui des substances mates ; c'est pourquoi l'on garde les liquides chauds dans des vases métalliques polis.

ÉMISSIONISTE ou **ÉMISSIONNISTE** [*si-o-nisst'*] n. et adj. Physiq. Qui se rapporte au système de l'émission pour expliquer la propagation de la lumière ; qui est partisan de ce système.

ÉMISSIONNAIRE [*si-o-nèr'*] adj. et n. Se dit d'une personne qui fait une émission. || Se dit d'un établissement qui jouit du privilège d'émission.

ÉMISSOLE n. f. Genre de poissons sélaciens, comprenant des requins dont le nom scientifique est *mustelus.*

— ENCYCL. Les *émissoles* se caractérisent par leurs dents petites, formant un pavage régulier, leurs évents, leurs yeux pourvus d'une membrane nictitante. Elles sont

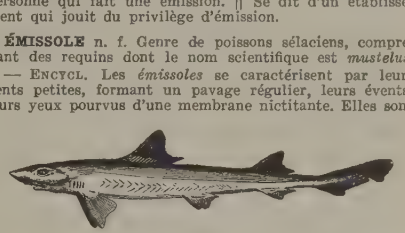

Emissole commune.

répandues dans toutes les mers méridionales et ne dépassent guère l'embouchure de la Gironde. L'émissole commune, moutelle, chien de mer, *missola* du Midi (*mustelus vulgaris*), est la plus répandue et atteint 2 m. de long ; elle diffère, par sa peau chagrinée, de l'émissole lisse (*mustelus lævis*).

EMITA, petite planète, N° 481, découverte en 1902.

EMLER (Joseph), historien tchèque, né à Libau (Bohême) en 1836, mort à Prague en 1899. Il fit des études historiques, collabora à la première *Encyclopédie* tchèque et devint, en 1871, archiviste de la ville de Prague. Il a donné un grand nombre de travaux relatifs à l'histoire de la Bohême ; l'un des plus importants a pour titre : *Reliquæ tabularum terræ regni Bohemiæ* (1870-1872).

EMMA, nom japonais du grand dieu des enfers bouddhiques. On le désigne aussi sous les noms de EMMADAI-Ô et EMMAO.

EMMA ou **IMMA,** princesse franque, morte en 837. Une légende raconte qu'elle était fille de Charlemagne, et que, éprise du célèbre Eginhard, elle l'aurait reçu de nuit au palais. La neige tomba, couvrant la cour d'une couche épaisse. Emma aurait porté son amant sur ses épaules jusqu'au mur de l'enceinte, de crainte que la trace des pas dans la neige ne le trahît. Par hasard, Charlemagne aperçut la scène. Emu, il aurait consenti à l'union de sa fille avec Eginhard. Cette légende est fantaisiste, mais la femme d'Eginhard s'appelait réellement Imma.

EMMA, Nom de plusieurs princesses de la famille des Robertiens. || **Emma,** fille du roi Robert Ier et de Béatrice de Vermandois, mariée à Raoul, duc de Bourgogne, puis roi de France, morte en 935. || **Emma,** fille de Hugues le Grand et sœur de Hugues Capet, mariée à Richard Ier duc de Normandie, en 960 ; morte sans enfants en 968.

EMMA ou **ÉMINE,** reine de France, fille de Lothaire II roi d'Italie, et d'Adélaïde de Bourgogne, morte à Dijon après 988. Épouse du roi de France Lothaire, elle défendit héroïquement Verdun contre les troupes allemandes, qui en faisaient le siège. Liée avec le jeune et brillant Adalbéron, évêque de Laon, elle fut accusée d'adultère. Mais Adalbéron fut absous par le synode de Saint-Macre. A la mort de Lothaire (986), elle fut accusée de l'avoir empoisonné et dut se réfugier auprès de Hugues Capet. Faite prisonnière dans Laon par Charles de Lorraine, elle fut captive près d'une année, puis se retira à Dijon.

EMMA, reine d'Angleterre, morte en 1046. Fille de Richard, duc de Normandie, elle épousa, en 1002, le roi anglo-saxon Ethelred II, qui mourut en 1016, laissant trois enfants : Edmond Ironside, issu d'un premier lit ; Alfred et Edouard, nés de son mariage avec Emma. Knut le Grand, roi de Danemark, s'étant emparé du trône à leur détriment, Emma épousa le vainqueur. Elle eut de lui un fils, Hartha-Knut, auquel elle prit soin d'assurer l'héritage du trône. Mais, à la mort de Knut, en 1035, Harold, fils naturel du roi défunt, revendiqua la couronne. Emma vécut en bonne intelligence avec l'usurpateur, et, lorsque à leur tour ses deux fils, Edouard et Alfred, revendiquèrent le trône paternel, elle soutint Harold. Chassée par Harold, Emma se réfugia à la cour de Baudouin, comte de Flandre. Elle n'en revint qu'en 1040, à la mort de Harold, avec son fils Hartha-Knut. Celui-ci étant mort en 1042, Edouard, le dernier survivant d'Ethelred, devenu roi, relégua sa mère à Winchester.

Emma de Waldeck-Pyrmont, reine des Pays-Bas, née à Arolsen en 1858, morte à La Haye en 1934. Fille de Georges-Victor, prince de Waldeck et Pyrmont, et d'Hélène de Nassau, elle épousa en 1879 Guillaume III, roi des Pays-Bas, dont elle eut en 1880 une fille, Wilhelmine. A la mort du souverain (1890), qui avait perdu les deux fils nés de son premier mariage, elle exerça les fonctions de régente jusqu'à la majorité de Wilhelmine (1898). Son gouvernement fut remarquable par la confiance qui s'établit entre la cour et le peuple.

Emma de Waldeck-Pyrmont. Cl. Kameke.

EMMAGASINAGE [*an-ma*] n. m. Action d'emmagasiner : Emmagasinage *de marchandises.* || Droits acquittés à cette fin : *Payer l'*emmagasinage.

EMMAGASINATEUR [*an-ma*], **TRICE** adj. (de *emmagasiner*). Qui recueille comme dans un magasin : *Un récipient* emmagasinateur *des rayons solaires.*

— *Substantiv.* et au masc. Corps qui emmagasine une force, comme celle de la chaleur, de l'électricité.

EMMAGASINEMENT [*an-ma, man*] n. m. Syn. de emmagasinage. || Action d'emmagasiner.

— Fig. : *L'*emmagasinement *de la force vive.* || Accumulation : *Un* emmagasinement *de connaissances ne constitue pas une véritable instruction.*

EMMAGASINER [*an-ma, né*] v. tr. (de *en* et *magasin*). Mettre en magasin : Emmagasiner *des marchandises.* || *Par extens.* Amasser, entasser : Emmagasiner *chez soi des curiosités.* || Recevoir, accumuler en soi : *La vessie* emmagasine *l'urine sécrétée par les reins;* et au fig. : *La mémoire* emmagasine *le passé. Mosaïde ne peut* emmagasiner *tant de folies en sa tête.* (A. France.)

— ***S'emmagasiner,*** v. pr. Au sens passif, Etre emmagasiné.

EMMAGASINEUR [*an-ma*] n. m. Qui met en magasin.

EMMAIGRIR [*an-mè*] v. tr. (de *en* et *maigrir*). Rendre maigre.

— *Intransitiv.* Devenir maigre : *Enfant qui* emmaigrit *tous les jours.*

— ***S'emmaigrir,*** v. pr. Au sens passif, Etre rendu maigre ; devenir maigre.

— Anton. **Engraisser.**

EMMAIGRISSEMENT [*an-mè-gri-se-man*] n. m. Action d'emmaigrir.

EMMAILLER (S') [*san-ma-yé*] v. pr. (de *en* et *maille*). Se réunir maille à maille, s'enchevêtrer. (Peu us.)

EMMAILLOTEMENT [*an-ma-yo-te-man*] n. m. Manière ou action d'emmailloter : *Les liaisons et* emmaillotements *des enfants.* (Montaigne.)

EMMAILLOTER [*an-ma-yo-té*] v. tr. (de *en* et *maillot*). Mettre en maillot, Envelopper de langes : Emmailloter *un enfant.* || *Par extens.* Envelopper : *La goutte avait engagé Fagon à* emmailloter *tous les soirs le roi dans un tas d'oreillers.* (Saint-Simon.)

— *Fig.* Envelopper comme dans un maillot, se rendre maître de : Emmailloter *un prince faible dans la pourpre impériale.* || Donner des bornes, des limites étroites à : *Gardons-nous de croire que le Créateur nous ait donné la raison pour l'*emmailloter. (J. Simon.)

— Argot. Préparer. || *Emmailloter un môme,* Combiner un vol.

— ***Emmailloté, e,*** part. pass. du verbe *Emmailloter.*

— Entom. Se dit des nymphes dont l'enveloppe laisse voir les diverses parties de l'insecte parfait, qui s'y trouve comme emmailloté ; telles sont les chrysalides des papillons nocturnes.

— ***S'emmailloter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se revêtir d'un maillot, s'envelopper de : *Leurs robes rouges, leurs hermines dont ils* [les magistrats] s'emmaillotent *en chats fourrés.* (Pascal.)

— Au sens passif, Etre emmailloté.

— Anton. **Démailloter.**

EMMAILLOTEUR [*an-ma-yo*] n. m. Qui emmaillote. || *Pop.* Qui raille.

EMMALADIR [*an-ma*] v. tr. (de *en* et *malade*). Rendre malade.

— *Intransitiv.* Devenir malade.

EMMANCHAGE [*an-man*] n. m. Action d'emmancher.

EMMANCHE [*an-manch'*] n. f. Blas. V. Émanche.

EMMANCHEMENT [*an-man-che-man*] n. m. (de *emmancher*). Action d'emmancher ; état d'un objet emmanché : *L'*emmanchement *d'un outil, d'un couteau.* || Assemblage bloqué d'une tige dans une pièce massive. || Opération qui a pour but d'assembler une tige avec une pièce massive.

— *Par anal.* Manière dont les membres sont attachés. || Manière dont les attaches des membres sont représentées dans une œuvre d'art.

— Encycl. Techn. Les *emmanchements* sont des assemblages bloqués, c'est-à-dire qu'aucun mouvement n'est possible entre les deux parties assemblées. En général, on fait venir la partie de la tige, qui doit pénétrer dans la pièce massive, légèrement plus forte que l'alésage qui la doit recevoir ($0^{m}{}^{m},1$ pour une tige de $0^{m},20$, $0^{m}{}^{m},01$ pour une tige de $5^{m}{}^{m}$) et on la fait pénétrer dans l'alésage par un effort à la presse ou au marteau, à chaud ou à froid.

Ce mode d'assemblage est très employé en petite et en grosse mécanique.

EMMANCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *manche*). Ajuster, monter sur un manche : Emmancher *une faux, un balai.*

— *Fig.* Entamer, mettre en train : Emmancher *une affaire.*

— ***Emmanché, e,*** part. pass. du verbe *Emmancher.*

— Blas. Se dit des outils, instruments et autres objets du même genre qui ont un manche d'un émail particulier. (S'emploie fautivement au lieu de Émanché. V. ce mot.)

— *Substantiv.* et au masc. Argot. Gauche, maladroit.

— ***S'emmancher,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.) : *Cognée qui* s'emmanche *bien. Affaire qui* s'emmanche *mal.* || *Cela ne s'emmanche pas ainsi,* Cela ne s'ajuste pas aux circonstances, ou bien Cela n'est pas si facile que vous le croyez.

EMMANCHER [*an-man-ché*] v. intr. (de *en* et *Manche*). Mar. Entrer dans la Manche ou dans un bras de mer quelconque. (On écrit aussi emmancher.)

EMMANCHEUR [*an-man*] n. m. Ouvrier qui emmanche des outils, des couteaux, etc.

EMMANCHURE [*an*] n. f. (de *emmancher*). Cost. Ouverture pratiquée à la partie supérieure d'un vêtement pour y adapter les manches, ou pour laisser passer les bras : *Les* emmanchures *d'un gilet, d'un habit.* (Syn. entournure.)

— Blas. V. Émanchure.

EMMANDRINER [*an*] v. tr. Techn. Syn. de mandriner.

EMMANNEQUINER [*an-ma-ne-ki-né*] v. tr. Mettre dans un mannequin (hotte). [Se dit principalement en parlant des plantes.]

EMMANTELER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *mantel*, anc. forme de manteau. — Prend un accent grave sur le deuxième *e* devant une syllabe muette : *J'emmantèle. Il emmantèlera*). Couvrir, envelopper d'un manteau : Emmanteler *un vieillard.*

— Fortif. Entourer d'une enceinte fortifiée. (Vx.)

— ***Emmantelé, e,*** part. pass. du verbe *Emmanteler.* Enveloppé, couvert d'un manteau.

— Ornith. *Corneille emmantelée,* Espèce de corneille qui a une partie du corps noire et le reste grisâtre. (Les naturalistes disent plutôt *Corneille* mantelée.)

Emmanuel, nom hébreu qui signifie *Dieu avec nous,* et par lequel Isaïe désigne le Messie.

Emmanuel Ier le Grand et **le Fortuné,** roi de Portugal, né en 1469, mort en 1521. Il succéda, en 1495, à son cousin Jean II. Sa politique pacifique tendit à développer économiquement le Portugal, et à favoriser son expansion coloniale. C'est avec ses encouragements que Vasco de Gama découvrit les Indes orientales, et qu'Alvarez Cabral conquit le Brésil. C'est également sous son règne que furent construits un grand nombre de monuments célèbres, comme le monastère de Belem et la cathédrale d'Elvas. Emmanuel sévit contre les juifs, qui furent massacrés en 1506 à Lisbonne. Emmanuel épousa, en 1497, Isabelle de Castille ; puis, en 1500, Marie, sœur de celle-ci ; enfin, en 1518, Elisabeth d'Autriche.

Emmanuel II. V. Manuel II.

Emmanuel (Maurice), musicographe français, né à Bar-sur-Aube en 1862, mort à Paris en 1938. Elève du Conservatoire de Paris, et de Gevaert à Bruxelles. Professeur d'histoire de la musique au Conservatoire de Paris. Il a publié d'importants travaux sur la musique grecque ancienne : *l'Orchestique grecque* (1895) ; etc., et une *Histoire de la langue musicale* (1911). Il a également composé diverses œuvres symphoniques et de chambre, et des drames lyriques : *Prométhée,* et la *Bataille de Salamine.*

Emmanuel-Philibert, dixième duc de Savoie, dit **Tête de Fer,** fils de Charles III de Savoie et de Béatrix de Portugal, né à Chambéry en 1528, mort à Turin en 1580. Il succéda, en 1553, à son père, Charles III, que François Ier avait chassé de ses Etats en 1536. Il a pu être appelé le second fondateur de la maison de Savoie. Au service de Charles Quint, qu'il assista à la bataille de Mühlberg (1547), puis gouverneur des Pays-Bas sous Philippe II, il s'illustre par sa grande victoire de Saint-Quentin sur le connétable de Montmorency (1557). La paix de Cateau-Cambrésis (1559) lui rend les Etats paternels. Il vise à les agrandir — sinon par la guerre, que la faiblesse et la pauvreté de son duché ruiné lui interdisaient, — du moins par une active diplomatie, comptant sur le concours de Philippe II, et même d'Henri II, dont il avait épousé la sœur, Marguerite de France. Mais le roi d'Espagne ne lui donne aucun appui ; et Catherine de Médicis, sous Charles IX et Henri III, contrecarre la politique piémontaise, qui tendait à reconquérir Genève, laquelle, d'ailleurs, réussit, en 1564, par le traité de Lausanne, à assurer la restitution du Chablais et du pays de Gex, et qui, en 1577, aboutit à une entente étroite avec les cantons catholiques ; mais, à cet accord, la France répondit par le traité de Soleure ou traité de protection de Genève. Bien qu'il ait été surtout un homme de guerre et un diplomate, Philibert-Emmanuel a laissé aussi le souvenir d'un administrateur de mérite. — Une statue, œuvre de Marochetti, lui a été élevée à Turin.

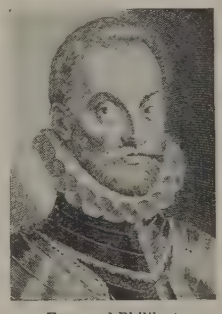
Emmanuel-Philibert.

EMMARCHEMENT [*an, man*] n. m. (de *en* et *marche*). Disposition des marches d'un escalier. || Longueur des marches dans un escalier, c'est-à-dire largeur de l'escalier. || Entaille destinée à recevoir une marche d'escalier, et pratiquée dans le limon. || *Ligne d'emmarchement,* Ligne tracée sur l'épure d'un escalier, ordinairement au milieu de la longueur des marches. (On l'appelle également ligne de foulée.) || Disposition des marches du métier à tisser.

EMMARGER [*an-mar-jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant a et o : *Il emmargea. Nous emmargeons.*) Mettre dans les marges.

EMMARGOUILLÉ [*an, gou-yé*], **E** adj. (de *en* et *margouillis*). Barbouillé : *Les sculptures de François Ier sont* emmargouillées *de badigeon jaune.* (V. Hugo.)

EMMARGOUILLIS [*an, gou-yi*] n. m. *Pop.* Individu grossier, qui insulte les gens.

EMMARQUISER [*an, ki-zé*] v. tr. (de *en* et *marquis*). *Par plaisant.* Qualifier de marquis.

— ***S'emmarquiser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se donner le titre de marquis :

Depuis que dans l'Etat on *s'est emmarquisé.*
Scarron.

EMMASCARADÉ [*an, mass-ka*], **E** adj. (de *en* et *mascarade*). Qui est en mascarade.

EMMASQUER [*an-mass-ké*] v. tr. (de *en* et *masque*). Sc. occult. Couvrir d'un masque, pour obtenir un effet magique de même nature que l'envoûtement.

EMMASSEMENT [*an-ma-se-man*] n. m. (de *emmasser*). Milit. Formation des masses dans les grandes manœuvres.

EMMASSER [*an-ma-sé*] v. tr. (de *en* et *masse*). Milit. Réunir en masses.

EMMASTOQUER [*an-mass-to-ké*] **(S')** v. pr. (de *en* et *mastoc*). Argot. Se gorger de nourriture, s'empiffrer.

EMMATELOTAGE [*an*] n. m. Mar. Syn. de amatelotage.

EMMATELOTER [*an, té*] v. tr. Mar. Syn. de amateloter.

Emmaüs [*èm-ma-uss*]. Géogr. anc. Bourg de Palestine, en Judée, où Jésus, après sa résurrection, apparut à deux disciples, qui ne le reconnurent point d'abord. Longtemps localisé à 11 kil. de Jérusalem, l'Emmaüs de l'Evangile semble aujourd'hui devoir être fixé à 30 kil. de la ville sainte.

Emmaüs (Disciples ou Pèlerins d') *ou la Cène à Emmaüs.* Quelques artistes ont représenté Jésus s'entretenant avec les disciples sur le chemin d'Emmaüs. Parmi les compositions sur ce sujet, nous mentionnerons un tableau de Henri de Bles (*la Civetta*), qui est au musée du Belvédère ; un tableau d'Aligny, exposé au Salon de 1837 et qui appartient au musée de Besançon. Les tableaux représentant *la Cène d'Emmaüs* sont très nombreux. Nous nous contenterons de citer la tapisserie du Vatican exécutée d'après un carton de Raphaël, un tableau du Titien (Louvre), des peintures de Giovanni Bellini (église Saint-Sauveur, à Venise), du Tintoret (galerie du duc de Manchester), de Paul Véronèse (Louvre, galerie de Dresde, galerie Strafford, et galerie Sutherland), du Bassan (Louvre et musée de Dijon), de Palma le Vieux (Offices), du Caravage (National Gallery), de Rembrandt (Louvre) [cette admirable composition date de 1648], de Rubens (musée de Madrid), de Jouvenet (Louvre). [V. planche *Beaux-Arts L.*]

EMME [*èm'*] n. f. (à cause de la lettre **M,** dont ce profil affecte souvent la forme). Trav. publ. Profil de terrain déblayé ou remblayé, que l'on pratique d'endroit en endroit pour déterminer la forme de futurs travaux.

Emme, rivières de Suisse (cantons de Berne et de Lucerne). — La *Grande Emme* sort des montagnes qui dominent le lac de Brienz au N., serpente dans l'*Emmenthal,* baigne Berthoud, et se jette dans l'Aar, en aval de Soleure ; cours, 80 kil. — La *Petite Emme* est un torrent de l'Entlebuch, qui s'unit à la Reuss un peu en aval de Lucerne.

EMMÉCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *mèche.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Garnir d'une mèche (une pièce d'artifice) : Emmécher *une fusée.*

EMMÊLAGE [*an*] n. m. (de *emmêler*). Défaut de ce qui est emmêlé (fil, ficelle, corde, etc.)

EMMELEIA [*èm'*] n. f. (mot gr.). Une des trois danses théâtrales des Grecs, danse empreinte de noblesse, de grandeur et d'élégance, et réservée à la tragédie.

EMMÊLEMENT [*an, man*] ou **EMMÊLAGE** n. m. Action d'emmêler ; état des objets emmêlés : L'emmêlement *des fils.*

EMMÊLER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *mêler*). Brouiller, enchevêtrer : Emmêler *ses cheveux, un filet, du fil.*

— *Fig.* Mettre du trouble, de la confusion dans : Emmêler *une affaire.*

— ***S'emmêler,*** v. pr. Au sens passif, Devenir emmêlé, embrouillé.

EMMÉLÉSIE [*èm', zi*] ou **EMMELESIA** [*èm'-mé-lé*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, comprenant de petites phalènes européennes, dont les chenilles vivent sur diverses plantes basses et se métamorphosent en terre.

Emmeline ou **Emme,** comtesse de Poitiers, duchesse d'Aquitaine, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, morte après 1004. Elle épousa Guillaume II, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, dit *Fier à Bras,* dont elle eut deux fils : Guillaume et Ebles. Emmeline ayant appris que son mari avait des rapports avec la vicomtesse de Thouars, elle la renversa de son cheval, l'accabla d'injures, puis la livra aux outrages de ses gens. Redoutant le ressentiment de son mari, elle s'enfuit à Chinon ; son mari, reconnaissant ses torts, se réconcilia avec elle.

Emmen, ville des Pays-Bas (Drenthe, arrond. d'Assen) ; 40.800 hab. Tourbe.

Emmen, comm. de Suisse (canton de Lucerne), sur la route de Lucerne ; 5.000 hab. Agriculture, prairies ; commerce de bois et de bétail.

EMMÉNAGEMENT [*an, je-man*] n. m. Action d'emménager : *Un* emménagement *coûte toujours cher.*

— *Par extens.* Action de loger ou d'emmagasiner : *Enceinte pour l'*emménagement *du bétail et de la récolte.*

— Mar. Distribution de l'espace d'un navire en logements et compartiments ; divisions intérieures ainsi obtenues : *Navire dont l'*emménagement *est bien entendu.*

— Anton. **Déménagement, démeublement.**

EMMÉNAGER [*an, jé*] v. intr. (de *en* et *ménage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant a et o : *Il emménagea. Nous emménageons.*) Transporter, ranger ses meubles dans un nouveau logement : Emménager *dans une maison moderne.*

— *Transitiv.* Transporter dans un nouveau logement : Emménager *un buffet, une table.* || *Emménager quelqu'un,* L'installer dans un nouveau logement.

— Mar. Distribuer, diviser intérieurement : Emménager *un navire de commerce.*

— ***S'emménager,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se pourvoir des meubles nécessaires pour un ménage.
— ANTON. **Déménager, démeubler.**

EMMÉNAGOGUE [*èm-mé-na-ghogh'*] adj. (du gr. *emména,* menstrues, et *agôgos,* qui amène). Se dit des médicaments qui provoquent l'apparition des règles.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un* EMMÉNAGOGUE.
— ENCYCL. Il n'existe pas d'*emménagogues* proprement dits. Les médicaments employés sous ce nom ne doivent être considérés que comme adjuvants au traitement de la cause qui détermine l'aménorrhée et qui peut être extrêmement diverse. Les principaux remèdes soi-disant emménagogues sont : l'absinthe, la rue, la sabine, l'armoise, l'aconit, le safran, et l'apiol. Ce sont tous des poisons, qui ne doivent être absorbés que sur ordonnance d'un médecin, et qui, à eux seuls, sont presque toujours inefficaces.
— Vétér. En thérapeutique vétérinaire, cette expression désigne tous les excitants des contractions utérines. Ce sont en général des toniques, des excitants. Les plus usités sont la sabine, l'absinthe, l'armoise, le safran. A employer avec précaution, car ces plantes ont des propriétés abortives.

EMMENDINGEN, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Fribourg-en-Brisgau), au confluent de la Brette avec l'Elz, affl. du Rhin ; 8.800 hab. Source minérale. Filature de chanvre ; brasseries. Ancienne capitale du margraviat de Hochberg. Ruines de l'ancien château des margraves.

EMMENER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *mener*. — Se conjugue comme *amener.*) Mener avec soi d'un lieu dans un autre : EMMENER *un ami à la campagne.* EMMENER *du bétail.*
— SYN. **Emmener, amener, mener,** etc. V. AMENER.

EMMÉNOLOGIE [*èm', jî*] n. f. (du gr. *emména,* menstrues, et *logos,* discours). Partie des sciences biologiques, qui s'occupe des phénomènes de la menstruation.

EMMENOTTER [*an, no-té*] v. tr. (de *en* et *menotte*). Mettre les menottes à : EMMENOTTER *un voleur.*

EMMENSITE [*èm'-mèn'*] n. f. Explosif brisant, employé aux Etats-Unis d'Amérique.
— ENCYCL. Cet explosif, inventé par le *Dr Emmens,* contient surtout du nitrate de soude ou d'ammoniaque. Combiné avec de l'acide picrique et quelques autres acides, il possède un pouvoir détonant considérable, et une grande stabilité.

EMMENTHAL [*em'-mèn'*] (*Vallée de l'Emme*), grande et riche vallée de la Suisse (canton de Berne). Arrosée par la *Grande Emme,* elle ne comprend cependant pas tout le bassin de cette rivière, mais seulement la partie montagneuse, sur 40 kil. de longueur environ et 5 ou 6 kil. de largeur. Elle est connue pour ses pâturages, ses épaisses prairies, ses forêts. Elève du bétail, et fabrication d'un fromage renommé. (Langnau [8.700 hab.] est le principal marché du fromage.) Manufactures de toiles.

EMMERAN (saint), martyr franc, né à Poitiers en 605, mort en 652. Il fut évêque de Poitiers, et missionnaire en Bavière. Accusé, à tort, dit-on, d'avoir séduit Otta, la fille du duc Théodon, il fut mis à mort par Lauther, frère de la jeune fille. — Fête le 22 septembre.

EMMERDANT [*an-mèr'-dan*], **E** adj. Triv. *Au fig.,* Se dit d'une personne, ou d'une chose, extrêmement ennuyeuse.

EMMERDEMENT [*an-mèr'-de-man*] n. m. Triv. *Au fig.,* Très gros ennui ; très grande contrariété.

EMMERDER [*an-mèr'-dé*] v. tr. (de *en* et *merde*). Triv. Salir de merde : EMMERDER *sa chemise.*
— *Fig.* Ennuyer, vexer vivement : *Individu qui* EMMERDE *les voisins.*
— ***S'emmerder,*** v. pr. *Fig.* S'ennuyer profondément.

EMMERDEUR [*an-mèr'*], **EUSE** n. Triv. Personne très ennuyeuse, très importune : *Fuir les* EMMERDEURS.

EMMERICH, ville forte d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur le Rhin ; 13.500 hab. Filatures ; construction de bateaux. — Dans la ville d'amont, église ogivale Sainte-Aldegonde ; et dans celle d'aval, la cathédrale, la plus ancienne de la rive droite du Rhin.

EMMERICH (Catherine) v. DULMEN (nonne de).

EMMERICH (Robert), compositeur allemand, **né à** Hanau en 1836, mort à Baden-Baden en 1891. Il publia des *lieder,* et fit représenter trois opéras : *der Schwedensee, Van Dyck,* et *Ascanio.* Il a donné aussi deux symphonies et une cantate : *Hommage au génie des sons.* Il a été chef d'orchestre à Magdebourg et à Stuttgart.

EMMERICIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des hydrobiidés, dont la coquille est conoïde, lisse, à spire élevée avec une ouverture pyriforme à péristome continu et un opercule paucispiré à nucléus excentrique. (Les *emmericia* habitent les rivières de l'Europe méridionale [Espagne et Portugal].)

EMMERIN, comm. du Nord, arrond. et à 6 kil. de Lille ; 1.632 hab.

EMMERY (Jean-Louis-Claude, comte DE GROZYEULX), jurisconsulte et homme politique français, né et mort à Metz (1742-1823). Avocat au parlement de Metz, il fut nommé député aux Etats généraux. Entré, en 1793, au Tribunal de cassation, où il présida la section civile, il fut arrêté sous la Terreur, délivré par le 9-Thermidor, et élu, par le département de la Seine, député aux Cinq-Cents. Il appuya le coup d'Etat du 18-Brumaire, et fut appelé au Conseil d'Etat, où il fut un des rédacteurs du Code civil. La Restauration le fit pair de France.

EMMERY DE SEPT-FONTAINES (Charles-Henri), ingénieur français, né à Calais en 1789, mort à Paris en 1842. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il a construit le canal Saint-Maur, et plus de 80 kil. d'égouts dans Paris. Il a dirigé le forage du puits artésien de Grenelle.

EMMET (Robert), révolutionnaire irlandais, né et mort à Dublin (1778-1803). Propagateur à l'université de cette ville des idées des « *United Irishmen* », il chercha à l'étranger des concours pour le soulèvement nationaliste auquel il songeait, et il obtint des promesses de Napoléon (1802). De retour à Dublin, avec quelques hommes résolus, il tenta (1803) d'enlever la citadelle et de s'emparer du vice-roi. Forcé de s'enfuir, il ne tarda pas à être capturé, et fut condamné à mort.

EMMÉTRAGE [*an-mé-traj'*] n. m. (de *en* et *métrage*). Action d'emmétrer : *L'*EMMÉTRAGE *des matériaux.*

EMMÉTRER [*an, tré*] v. tr. (de *en* et *mètre.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Disposer pour être métré commodément : EMMÉTRER *des matériaux.*

EMMÉTROPE [*an*] adj. ou n. m. (du gr. *en,* dans, *métron,* mesure, et *ops,* œil). Ophtalm. Se dit de l'œil humain qui a une vision normale et dont, par conséquent, l'appareil dioptrique a une disposition telle que les rayons partis de l'infini viennent former l'image exactement sur la rétine. (L'œil emmétrope n'est donc ni myope ni hypermétrope.)

EMMÉTROPIE [*an, pî*] n. f. (de *emmétrope*). Ophtalm. Propriété de l'œil emmétrope ou à vision normale.

EMMEUBLEMENT [*an, man*] n. m. Action d'emmeubler.

EMMEUBLER [*an, blé*] v. tr. (de *en* et *meuble*). Mettre dans ses meubles : EMMEUBLER *un ménage.* (Vx.)
— ***S'emmeubler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre dans ses meubles. (Vx.)

EMMEULAGE [*an, laj'*] n. m. (de *emmeuler*). Action d'emmeuler.

EMMEULER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *meule*). Mettre en meules des blés, des foins, des colzas, etc.

EMMI [*èm'-mi* ou *an-mi*] prép. (de *en* et *mi*). Dans, au milieu de, parmi : EMMI *les bois, les loups.* (Vx.)

EMMIELLEMENT [*an-mi-è-le-man*] n. m. Action d'emmieller ; son résultat.

EMMIELLER [*an-mi-è-lé*] v. tr. (de *en* et *miel*). Enduire de miel : EMMIELLER *une tisane.*
— *Fig.* Adoucir, faire accepter par de douces paroles quelque chose de pénible : EMMIELLER *un refus.* || Donner de la douceur, de doux accents à :

O muse, je t'invoque, *emmielle*-moi le bec.
RÉGNIER.

— *Pop.* Syn. adouci de EMMERDER.
— LOC. PROV. **Emmieller les bords du vase,** Faire boire plus facilement une potion amère ; employer des moyens doux ou artificieux pour faire accepter une chose désagréable.
— ***Emmiellé, e,*** part. pass. du verbe *Emmieller.* Enduit de miel. || Fig. : *Cet arrêt, tout* EMMIELLÉ *qu'il fût.* (Saint-Simon.) || *Paroles emmiellées,* Paroles pleines d'une douceur affectée.

EMMIELLEUR, EUSE adj. Qui emmielle (au fig.).
— Substantiv. : *Un* EMMIELLEUR.

EMMIELLURE [*an-mi-è-lur'*] n. f. Electuaire à base de miel. (Peu us.)
— Agric. Maladie des blés, qui se manifeste par l'exsudation d'une matière mucilagineuse et l'amaigrissement des épis. (On dit aussi MIELLAT.)

EMMINÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *mine,* aspect). Qui a telle ou telle mine : *Etre mal* EMMINÉ. (Vx.)

EMMINEUR [*an*], **EUSE** n. (de *en* et *minot*). Personne employée, dans les salines, à mettre le sel dans le minot.

EMMISHOFEN, bourg de Suisse (canton de Thurgovie), près du lac de Constance ; 1.600 hab. Culture des arbres fruitiers, vigne ; tuilerie ; fabrication de meubles.

EMMITONNER [*an, to-né*] v. tr. (de *en* et *miton*). *Fam.* Envelopper dans quelque chose de moelleux.
— *Fig.* Circonvenir par des paroles flatteuses.
— ***S'emmitonner,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'EMMITONNER *dans une chaude douillette.*

EMMITOUFLER [*an, flé*] v. tr. (de *en* et *mitoufle*). Envelopper dans des vêtements chauds et moelleux : EMMITOUFLER *des enfants.*
— *Fig.* Déguiser : EMMITOUFLER *la vérité.*
— ***S'emmitoufler,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Aimer à* S'EMMITOUFLER.

EMMITRER [*an, tré*] v. tr. (de *en* et *mitre*). Donner la mitre à : EMMITRER *un abbé.*

EMMIUS (Ubbo), historien hollandais, né à Greetsiel (Frise-Orientale) en 1547, mort à Groningue en 1625. Fils de Erasmo Dyken, il fut ami de Théodore de Bèze, puis recteur de l'école de Norden en 1579 ; il fut révoqué, en 1587, parce qu'il ne voulut pas souscrire aux clauses de la Confession d'Augsbourg. Il se retira à Leer, où il organisa une nouvelle école (1594). En 1614, il fut appelé comme professeur d'histoire et de langue grecque à l'académie de Groningue. Il fut le conseiller écouté de Guillaume-Louis, comte de Nassau. Il a publié une histoire de la Frise (*Rerum frisicarum historia,* 1616), et laissé une histoire de son temps (*Historia nostri temporis,* 1732), qui fut condamnée à être brûlée.

EMMONITE [*èm'*] n. f. Carbonate naturel, calcarifère, de strontiane. (Variété de strontianite.)

EMMORTAISER [*an-mor-tè-zé*] v. tr. Loger dans une mortaise.

EMMOTTER [*an-mo-té*] v. tr. (de *en* et *motte*). Garnir d'une motte de terre. || Conserver la motte de terre entourant les racines d'un arbre, d'un arbuste, d'une plante, qu'on vient d'arracher et qui doit être replantée.
— ***Emmotté, e,*** part. pass. du verbe *Emmotter.* Se dit d'un arbre, d'une plante, dont la racine est entourée d'une motte de terre.

EMMOUFLAGE n. m. Céram. Syn. de EMMOUFLEMENT.

EMMOUFLEMENT [*an-mou-fle-man*] ou **EMMOUFLAGE** n. m. Action d'introduire et de disposer convenablement dans un moufle des objets pour la cuisson.

EMMOUFLER [*an-mou-flé*] v. tr. Mettre (des poteries) dans des moufles.

EMMOUSSELINER [*an-mou-se-li-né*] v. tr. Garnir de mousseline : EMMOUSSELINER *un berceau.*

EMMOUSTACHÉ [*an-mous-ta-ché*], **E** adj. (de *en* et *moustache*). Qui porte des moustaches : *Une figure* EMMOUSTACHÉE.

EMMOUTARDER [*an, dé*] v. tr. *Pop.* Syn. atténué de EMMERDER.

EMMURAILLER [*an-mu-ra-yé*] v. tr. (de *en* et *muraille*). Enfermer dans une muraille. V. EMMURER.

EMMUREMENT [*an-mu-re-man*] n. m. Emprisonnement perpétuel, une des peines majeures que prononçait le tribunal d'inquisition.

EMMURER [*an-mu-ré*] v. tr. (de *en* et *mur*). Constr. Entourer de murs : EMMURER *une ville.* (Vx.) [On a dit aussi EMMURAILLER.]
— Dr. anc. Prononcer, faire subir la peine de l'emmurement.
— ***Emmuré, e,*** part. pass. du verbe *Emmurer.*
— Substantiv. : *Les emmurés de Toulouse, de Carcassonne,* Hérétiques condamnés par l'Inquisition à la prison perpétuelle (XIVe s.).
— N. f. pl. *Les emmurées,* Nom donné à des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, à Rouen, qui, les premières en cette ville, avaient observé une clôture exacte.

Emmurés de Carcassonne (DÉLIVRANCE DES), tableau de J.-P. Laurens (1879), appartenant aux musées nationaux ; toile sobre et forte, représentant un épisode, d'ailleurs légendaire, de l'Inquisition albigeoise au XIVe siècle. Tandis que les consuls de Carcassonne font délivrer les malheureux prisonniers, le moine Bernard Délicieux harangue la foule. (V. planche *Beaux-arts L.*)

EMMUSCADINER [*an-muss-ka, né*] v. tr. (de *en* et *muscadin*). *Fam.* Parer, pomponner comme un muscadin : EMMUSCADINER *ses enfants.*
— ***S'emmuscadiner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se parer, se pomponner comme un muscadin.

EMMUSELER [*an-mu-ze-lé*] v. tr. (de *en* et *musel* anc forme de MUSEAU. — Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'emmuselle. Il emmusellera.*) Mettre une muselière à : EMMUSELER *un ours.* (On dit plutôt MUSELER.)
— *Fig.* Bâillonner, faire taire : *La cabale* AVAIT EMMUSELÉ *les plus convaincus de ses crimes.* (Saint-Simon.)
— ***Emmuselé, e,*** part. pass. du verbe *Emmuseler.*
— Blas. Terme employé par quelques héraldistes comme attribut des animaux pourvus d'une muselière d'un émail particulier.
— ***S'emmuseler,*** v. pr. Au sens passif, Etre emmuselé.

EMMUSQUER [*an-muss-ké*] v. tr. (de *en* et *musc*). Parfumer avec du musc : EMMUSQUER *un mouchoir.*
— ***S'emmusquer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se parfumer avec du musc.

EMO (Angelo), amiral vénitien, né et mort à Malte (1731-1792). Il entra dans la marine vénitienne en 1751, devint amiral en chef après s'être distingué contre les pirates barbaresques. Il quitta plus tard le commandement de la flotte pour participer au gouvernement de la République. Chef d'une expédition contre les Tunisiens en 1784, il bombarda Sousse, Sfax, et détruisit presque complètement La Goulette.

ÉMODINE n. f. Chim. Principe purgatif de la rhubarbe. || Syn. FRANGUL-ÉMODINE.
— ENCYCL. L'*émodine* se rencontre à l'état libre dans la rhubarbe. On l'extrait par hydrolyse de la *franguline* contenue dans la bourdaine. Elle a la constitution d'une méthyltrioxyanthraquinone $CH^3(OH)\,C^6H^2(CO)^2C^6H^2(OH)^2$. Elle fond à 250°.

ÉMOELLER [*moi-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *moelle*). Retirer la moelle de : EMOELLER *un os.*

ÉMOI n. m. (substantif verbal du vieux verbe d'origine germanique *émayer, émoyer,* priver de force). Trouble causé par la crainte, l'inquiétude : *Mettre en* ÉMOI. *La ville est en* ÉMOI. || *Par extens.* Sous l'influence de *émouvoir,* Trouble causé par une émotion (se prend en général en bonne part) : *Un doux* ÉMOI. *Tout Paris en joyeux* ÉMOI. (Béranger.)
— SYN. **Émoi, émotion,** *Émoi,* par rapport à *émotion,* est à la fois un terme plus faible et un terme qui accuse davantage une sorte d'extériorité.

ÉMOI n. m. Plancher de bois établi entre quatre jumelles, sur le sommier d'un pressoir.

ÉMOLLIENT [*mo-li-an*], **E** adj. (du lat. *emollire,* rendre mou). Méd. Qui relâche, détend et amollit : *Cataplasme* ÉMOLLIENT.
— *Fig.* Doucereux, bénin : *Jamais on n'avait vu les journalistes si fondants, si* ÉMOLLIENTS. (Th. Gautier.)
— *Substantiv.* et au masc. : *Prescrire des* ÉMOLLIENTS. *Faire usage d'*ÉMOLLIENTS.
— Art vétér. Les *émollients* sont très employés en médecine vétérinaire, les congestions de la peau chez les animaux étant plus fréquentes encore que chez l'homme.
— ENCYCL. Les *émollients* sont les cataplasmes, les compresses, les irrigations, embrocations, etc., qui permettent d'appliquer sur les tissus congestionnés une certaine quantité d'eau. On peut aussi prendre les émollients sous forme de boisson, lavement, gargarisme, etc. On emploie alors le miel, les décoctions d'orge, de graine de lin, de racine de guimauve, etc.

ÉMOLUMENT [*man*] n. m. (lat. *emolumentum ;* de *emolere,* moudre). Gain du meunier ; et *par extens.,* Profit, avantage, bénéfice : *Tirer un grand* ÉMOLUMENT *de quelque chose.* || Profit casuel tiré d'une chose, par opposition au revenu fixe. (Vx.)
— Au plur. Appointements, salaires attachés à une fonction, à une charge, à un emploi.
— SYN. **Émolument, bénéfice, gain,** etc. V. BÉNÉFICE.
— **Appointements, gages, honoraires, salaire, traitement.** V. APPOINTEMENT.
— ENCYCL. Dr. *Bénéfice d'émolument* (Code civ. ; art. 1683). A la dissolution de la communauté, la femme qui l'accepte n'est tenue des dettes, soit à l'égard du mari, soit à l'égard des créanciers que jusqu'à concurrence de son émolument, c'est-à-dire de la part qu'elle prend dans la communauté, après le prélèvement des reprises. Ce bénéfice ne lui est accordé que si elle fait inventaire dans les trois mois de la dissolution. On peut le rapprocher du bénéfice d'inventaire dans les successions, mais à la différence de ce dernier il n'établit pas de séparation entre le patrimoine personnel de la femme et la part du patrimoine commun qu'elle a recueilli.

ÉMOLUMENTAIRE [*man-tèr'*] adj. Dr. Qui concerne l'émolument : *Portion* ÉMOLUMENTAIRE.

ÉMOLUMENTER [*man, té*] v. intr. Cumuler les émoluments. (Se disait surtout des officiers ministériels qui multipliaient les frais et les vacations, pour augmenter leurs honoraires. — Inus.)

ÉMONCTION [*monk-si-on*] n. f. (lat. *emunctio*). Physiol. Evacuation, à l'extérieur, des substances usées et des déchets de fonctionnement de l'organisme.

ÉMONCTOIRE n. m. (lat. *emunctorium*). Anat. Appareil servant à l'émonction.

— Encycl. Les principaux *émonctoires* sont le rectum et l'anus, les reins, les poumons, la peau, les narines, la bouche [expulsion des crachats], etc. On donne quelquefois le nom d'émonctoires à des ouvertures superficielles faites pour évacuer le pus et les sérosités.

ÉMONDAGE ou **ÉMONDEMENT** [*man*] n. m. Action d'émonder : *L'*ÉMONDAGE *favorise la croissance des arbres.*

— Techn. Action d'émonder.

— Encycl. *L'émondage*, pour les arboriculteurs, n'est qu'un élagage sommaire, qui débarrasse les arbres ou arbustes de leurs branches mortes ou superflues (gourmands), et des végétations parasites ; mais, pour le sylviculteur, c'est un mode d'exploitation qui donne des fagots, des échalas et même du fourrage et qui consiste à couper au ras du tronc, à l'aide d'un émondoir, les branches latérales, sauf à en laisser quelques-unes à la cime. Les bourgeons adventifs qui se reforment autour des sections de taille donnent naissance à de nouveaux rejets que l'on coupe tous les trois, six ou neuf ans, suivant les essences.

L'orme, le chêne, le frêne, le peuplier sont souvent exploités ainsi ; comme l'élagage, l'émondage est pratiqué pendant le repos de la végétation.

Beaucoup de forestiers considèrent, cependant, cette pratique comme nuisible, en raison des plaies qu'elle occasionne parfois. Le taillis, au fur et à mesure qu'il s'accroît en hauteur, suffit à tuer les rejets en les privant de lumière.

ÉMONDATION [*si-on*] n. f. Epuration des substances médicamenteuses, animales ou végétales.

ÉMONDE n. f. (substantif verbal de *émonder*). Arbre dont on supprime toutes les pousses latérales, en ne conservant qu'un bouquet à la cime. (On dit aussi ARBRE D'ÉMONDE.)

— Au plur. Branches coupées par l'émondeur : *On fait des fagots avec les* ÉMONDES.

— Encycl. Sur les *arbres d'émonde*, il se forme, au point de la coupe, des rejets que l'on exploite périodiquement comme les taillis. On obtient ainsi deux produits : du fagotage, de peu de valeur à la vérité, et une tige d'une grande dimension et de bonne qualité, pourvu qu'elle soit exploitée à temps. C'est dans les pâturages et les prairies, le long des champs, sur le bord des chemins, des fossés et des cours d'eau, que les émondes trouvent surtout leur place, servant à utiliser des terrains improductifs. Les peupliers, les ormes, l'aune, le frêne, le charme, les grands saules, sont les essences qui se prêtent le mieux à cet émondage.

ÉMONDE n. f. Fauconn. Syn. de ÉMEUT.

ÉMONDEMENT [*man*] n. m. Arbor. Syn. de ÉMONDAGE.

ÉMONDER [*dé*] v. tr. (lat. *emundare ;* de *mundus*, propre). Couper les branches inutiles : ÉMONDER *un peuplier.*

— *Au fig.* Débarrasser du superflu : ÉMONDER *un article de revue.*

— Techn. Nettoyer des grains ou des graines en les débarrassant de leur peau ou des impuretés. || *Emonder la bourre*, Eplucher et battre la bourre que les fondeurs emploient dans la fabrication de certains moules.

— ***S'émonder***, v. pr. Au sens passif : *Les arbres* S'ÉMONDENT *au début du printemps.*

— Syn. **Émonder, élaguer.** V. ÉLAGUER.

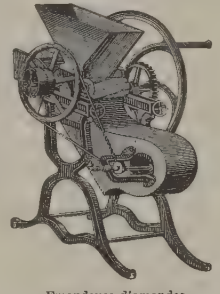

Emondeuse d'amandes.

ÉMONDEUR, EUSE n. Personne qui émonde.

— N. m. Instrument qui sert à l'émondage des arbres. (On dit aussi en ce sens ÉMONDOIR.) || Espèce de crible à l'aide duquel on nettoie les grains.

— N. f. Machine spéciale pour émonder les graines.

ÉMONDOIR n. m. Outil tranchant pour émonder les arbres. (C'est tantôt une lame à deux tranchants, tantôt une sorte de spatule permettant de couper de bas en haut ou de haut en bas.)

Emondoir.

ÉMORFILAGE n. m. Action d'émorfiler.

ÉMORFILER [*lé*] v. tr. Enlever le morfil, les vives arêtes d'une pièce de métal ou de cuir.

ÉMOTIF, IVE adj. Qui a rapport à l'émotion : *Troubles* ÉMOTIFS. || Qui suscite des émotions. || Qui est accessible aux émotions : *Tempérament* ÉMOTIF.

— Substantiv. : *Un* ÉMOTIF. *Une* ÉMOTIVE.

— Pathol. *Constitution émotive*, Déséquilibre psychique caractérisé par l'exagération de la sensibilité et l'insuffisance de l'inhibition motrice réflexe et volontaire, en vertu duquel l'organisme réagit anormalement aux ébranlements qui le sollicitent et se montre incapable de s'adapter aux circonstances soudaines, aux situations imprévues et aux milieux nouveaux. (Dupré.)

— Encycl. L'hyperémotivité, qui est le propre de la *constitution émotive*, est considérée comme innée ; elle commande donc tout le comportement de l'individu qui en est la victime et qui, dès lors, reste sans interruption sous l'empire de cet état d'instabilité, qui se traduit, même dans les circonstances les plus futiles de la vie quotidienne, par l'appréhension, la crainte, le doute, le scrupule, etc. Mais, à côté de ces états psychiques, se manifestent des réflexes dits *émotifs*, qui ne sont que l'exagération des réflexes observés dans l'*émotion simple* : tremblements, augmentation de l'amplitude des réflexes tendineux, poussées de rougeur ou de pâleur, palpitations de cœur, moiteur de la peau, facilité des larmes, urines nerveuses, etc. Cet ensemble constitue une individualité psychopathologique, une sorte de terrain sur lequel se développent, de préférence, un certain nombre de troubles mentaux, tels que les obsessions, les phobies, les angoisses, etc.

ÉMOTION [*si-on*] n. f. (du lat. *emotum*, supin de *emovere*, mouvoir hors de [hors du repos]). Trouble dans l'économie animale, agitation fébrile : *Avoir de l'*ÉMOTION *dans le pouls.*

— Autref., Agitation populaire :

Rome autrefois a vu de ces *émotions.*
CORNEILLE.

— *Fig.* Trouble, agitation de l'âme : *La femme est avide d'*ÉMOTIONS. *Je vous avoue que cela me donnait quelque* ÉMOTION. (Voltaire.)

Et quoique le dehors soit sans *émotion*,
Le dedans n'est que trouble et que sédition.
CORNEILLE.

|| Douce affection de l'âme, attendrissement : *Parler avec* ÉMOTION *de quelqu'un. Causer de l'*ÉMOTION *à quelqu'un. Sans la moindre* ÉMOTION.

— Syn. **Émotion, émoi.** V. ÉMOI.

— Encycl. Physiol. Physiologiquement, l'*émotion* est un état de conscience, agréable ou pénible, produit par des modifications organiques brusques, d'origine interne ou externe. C'est une réaction protectrice qui vise à la défense de l'individu ; elle est donc, normalement, adaptée à ce but, même quand elle poursuit l'inhibition au lieu de l'action. Son mécanisme a été cependant très discuté, mais aujourd'hui on admet que le changement extérieur ou intérieur, s'il est subit et inattendu : bruit, lueur, contact, coup, souvenir, image, concept, etc., peut produire un ébranlement ou modification moléculaire de certains neurones, qui se transmet au sympathique, lequel répond, par les actions vaso-motrices, l'accélération ou l'arrêt du cœur, de la respiration, la sécheresse de la bouche, l'horripilation de la peau, les pleurs, les sueurs, le relâchement des sphincters, etc., tous phénomènes dont nous ne sommes aucunement maîtres, qui échappent à notre volonté, mais dont nous prenons conscience sous forme d'émotion. Lange, devancé, en quelque mesure, par Descartes, est le premier qui ait montré que l'émotion est secondaire à la modification organique et n'en est que le reflet. Il suffit de rappeler, à ce propos, que, en donnant aux hystériques une certaine attitude, on peut provoquer, chez eux, l'émotion correspondante.

Certains physiologistes et psychiatres pensent que l'émotion est un signe de désadaptation à la réalité ; en fait, il faut que, à tout choc inattendu, l'organisme réponde par une adéquation qui s'opère plus ou moins vite. Or, chez les personnes dont le système nerveux est déséquilibré, il y a, en effet, désadaptation, c'est-à-dire que la réaction émotive dépasse, en intensité et en durée, ce qu'exige, normalement, le choc éprouvé. Chez les malades du système nerveux, l'émotion est disproportionnée à la cause, précisément parce que le contrôle des centres cérébraux est affaibli ou perdu. Il n'en résulte pas que, à l'état normal, l'émotion soit le signe d'une désadaptation réelle ; elle marque, au contraire, l'effort que fait l'organisme pour se plier aux circonstances ; c'est pourquoi l'émotion est, en général, passagère, et ne se prolonge que dans la *passion*, qui est bien, comme l'a dit Th. Ribot, une émotion *fixée*. D'ailleurs, l'émotion trouve ses origines zoologiques dans les *trophismes* et les *tactismes* et la *sensibilité différentielle*. V. ces mots.

— Psychol. L'*émotion* est un état affectif, c'est-à-dire agréable, pénible ou mixte, lié à la satisfaction ou à la non-satisfaction de nos tendances ; elle est toujours accompagnée de réactions organiques plus ou moins profondes. On distingue l'émotion-choc et l'émotion-sentiment ; la seconde est moins vive mais plus durable que la première. La surprise est le type de l'émotion-choc, elle paraît même être toujours plus ou moins mêlée à toute émotion-choc, par exemple à la peur violente, à la joie et à la douleur très vives.

Parmi les théories destinées à expliquer la nature et les lois de l'émotion, on distingue les théories intellectualistes et les théories physiologistes. D'après les premières l'émotion pourrait avoir, au moins dans certains cas, pour antécédents immédiats des phénomènes intellectuels : perceptions, images et jugements. D'après les théories physiologistes un état intellectuel ne pourrait jamais produire directement une émotion ; entre l'état intellectuel et l'émotion doivent toujours prendre place des réactions corporelles, des phénomènes physiologiques. Le débat entre les deux écoles porte principalement sur la nature de l'émotion. D'après les théories physiologistes, ce qu'il y a de proprement affectif dans l'émotion, ce qui la distingue d'un état intellectuel « froid et décoloré » (W. James) consiste en sensations organiques. L'émotion est un ensemble de sensations organiques ; dès lors il est clair qu'elle ne peut avoir pour antécédents *immédiats* que des phénomènes physiologiques. D'après les théories intellectualistes il y a des émotions incorporelles, c'est-à-dire qui ne consistent pas en des sensations organiques. De telles émotions peuvent dériver directement, étant donné leur nature, d'états purement intellectuels, et les réactions et sensations organiques dont elles sont accompagnées sont leurs effets et non pas leurs causes. Parmi les partisans de la théorie physiologiste, la plupart, dont W. James, Lange, Th. Ribot, Sergi, ont soutenu la thèse *périphériste*, d'après laquelle les sensations organiques, qui sont comme la substance affective de l'émotion, sont des sensations viscérales ou musculaires ; d'autres, comme le Dr Sollier, ont soutenu une théorie non plus périphériste mais *centrale* de l'émotion, d'après laquelle celle-ci serait un phénomène de cénesthésie cérébrale. Georges Dumas paraît avoir concilié d'une manière assez heureuse la théorie périphériste et la théorie cérébrale de l'émotion.

ÉMOTIONNABILITÉ [*si-o-na*] n. f. (de *émotionnable*). Disposition à s'émouvoir. (Peu us.)

ÉMOTIONNABLE [*si-o-nabl'*] adj. (de *émotionner*). Qui s'émeut facilement : *Enfant* ÉMOTIONNABLE.

ÉMOTIONNER [*si-o-né*] v. tr. (mot abusivement formé du substantif *émotion*, et qui fait double emploi avec *émouvoir*). Agiter, causer de l'émotion : ÉMOTIONNER *quelqu'un par une nouvelle inattendue. Acteur qui* ÉMOTIONNE *le public.*

— ***S'émotionner***, v. pr. Au sens passif, Eprouver de l'émotion.

ÉMOTIVITÉ n. f. Pathol. Etat des personnes dont le système nerveux est déséquilibré et répond aux chocs divers, internes ou externes, par des émotions exagérées.

ÉMOTTAGE ou **ÉMOTTEMENT** [*man*] n. m. Action d'émotter. || Action de briser les mottes de terre soulevées par la charrue : *Pour éviter les frais d'un* ÉMOTTAGE *à la herse ou au rouleau, il faut avoir soin de labourer avant l'hiver, et c'est alors le gel qui désagrège les mottes.*

ÉMOTTEMENT [*man*] n. m. Agric. Syn. de ÉMOTTAGE.

ÉMOTTER [*mo-té*] v. tr. Briser les mottes de terre d'un champ.

— Techn. Dans les sucreries, Briser les blocs agglomérés de sucre.

— ***S'émotter***, v. pr. Au sens passif, Se briser ; être émotté.

ÉMOTTEUR, EUSE n. Celui, celle, qui émotte.

— Adjectiv. : *Ouvrier* ÉMOTTEUR.

ÉMOTTEUR n. m. Rouleau à émotter. || Machine pour concasser les sucres.

— Adjectiv. : *Rouleau* ÉMOTTEUR.

ÉMOTTEUR-CRIBLEUR n. m. Sorte de cribleur servant au nettoyage du blé. (Il est composé de plusieurs tamis agités mécaniquement et qui effectuent la séparation du blé et des impuretés qu'il renferme.)

ÉMOTTEUSE n. f. Herse pour écraser les mottes de terre après le labourage. (On dit aussi ÉCROÛTEUSE.)

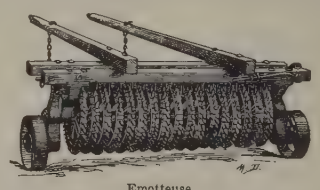

Emotteuse.

ÉMOTTOIR [*mo-toar*] n. m. Outil, sorte de batte ou de bâton terminé par une petite masse, pour briser les mottes de terre.

Emottoir.

ÉMOU n. m. Ornith. V. ÉMEU.

— Fauconn. V. ÉMEUT.

ÉMOUCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *mouche*). Débarrasser des mouches : ÉMOUCHER *un cheval.* || Par plaisant. : *Emoucher les épaules de quelqu'un*, Le bâtonner.

— Agric. Réunir les grains de blé séparés de l'épi par l'action du battage.

— Escr. Oter la mouche, le bouton, d'un fleuret. (On dit mieux DÉMOUCHETER.)

— ***S'émoucher***, v. pr. Au sens réfléchi, Se débarrasser des mouches : *Les chevaux* S'ÉMOUCHENT *avec leur queue.*

ÉMOUCHET [*chè*] n. m. (de *mouchet* diminutif de *mouche*). Ornith. Nom vulgaire des petits rapaces tels que la crécerelle.

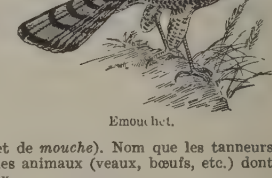

Emouchet.

— Archéol. Au XVIe siècle, Pièce d'artillerie légère, dont le boulet ne pesait pas plus de deux livres.

— Art vétér. Crin de la queue du cheval.

ÉMOUCHET [*chè*] n. m. (du préfixe *é*, et de *mouche*). Nom que les tanneurs donnent à la queue des animaux (veaux, bœufs, etc.) dont ils préparent les peaux.

ÉMOUCHETAGE n. m. Action d'émoucheter.

ÉMOUCHETER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *moucheter*. — Double le *t* devant un *e* muet : *J'émouchette. Il émouchettera.*) Casser la pointe de : ÉMOUCHETER *un couteau, un poinçon.* || Syn. de DÉMOUCHETER.

— Techn. Enlever les impuretés (émouchures) qui restent mélangées à une fibre textile : ÉMOUCHETER *du lin.*

Emouchette.

ÉMOUCHETEUR n. m. (de *émoucheter*). Ouvrier qui, dans les filatures, peigne à la main les têtes et les pieds de lin pour les débarrasser des pailles que le teillage y a laissées.

ÉMOUCHETTE n. f. Filet garni de petites cordes flottantes, dont on couvre chevaux, mules, etc., et qui les préserve des mouches.

Emouchoirs.

ÉMOUCHEUR, EUSE n. (de *émoucher*). Celui, celle, qui émouche.

— N. m. Argot. Revolver.

ÉMOUCHOIR n. m. (de *émoucher*). Instrument pour chasser les mouches (ordinairement une queue de cheval montée sur un manche.)

— Archéol. Sorte d'écran dont on se servait primitivement pour éloigner les mouches de la figure.

— Encycl. Archéol. Importés d'Orient en Occident à

la suite des croisades, les *émouchoirs* apparaissent dans notre mobilier national dès le XIVe siècle. Ils font office d'éventail, et sont souvent d'une grande richesse. Tantôt le possesseur s'en sert comme d'un éventail et le manœuvre lui-même, tantôt l'émouchoir est muni d'un long manche d'argent ou d'ivoire avec panache en plumes de paon et c'est un serviteur qui l'agite autour de la tête du maître. Au XVIe siècle, l'éventail remplaça l'émouchoir; celui-ci reparut au XVIIIe siècle, mais sous forme de moustiquaire.

L'émouchoir était aussi une sorte d'écran plus ou moins riche. L'*émouchoir liturgique* est en général désigné sous le nom de *flabellum*.

ÉMOUCHURE n. f. généralem. au pl. Fragments de tiges, que l'on retire du lin, par l'émouchetage.

ÉMOUDRE v. tr. (du préfixe *é*, et de *moudre*. — Se conjugue comme *moudre*). Aiguiser sur la meule un instrument : Émoudre *un couteau, un canif.* || User sur la meule une surface qu'on veut rendre unie.

Émoulu, e, part. pass. du verbe *Émoudre*.

— *A fer émoulu,* Se disait d'une manière de combattre, dans les tournois, avec des armes affilées, et non à armes dites courtoises; et *au fig.* Sans aucun ménagement.

— Fam. *Frais émoulu,* Fraîchement affilé, aiguisé, et, par suite, nouvellement sorti de : *Monsieur est tout* frais émoulu *du collège.* (Molière.) || Qui a étudié tout récemment une matière : *Il en est tout frais* émoulu.

ÉMOULAGE n. m. Action d'émoudre.

ÉMOULEUR n. m. Qui aiguise sur la meule les instruments tranchants. (On dit plus communément rémouleur.)

ÉMOUSSAGE n. m. Opération qui a pour but de débarrasser un arbre ou un terrain des mousses qui l'envahissent.

— Encycl. L'*émoussage* des arbres fruitiers s'exécute à l'aide d'un émoussoir; pour obtenir l'effet cherché, il doit être suivi d'un badigeonnage au lait de chaux (v. chaulage), ou de la pulvérisation d'une bouillie cuprique.

Les terrains envahis par les mousses sont en général des terrains pauvres, qu'il faut labourer et fumer avant d'y faire de nouvelles semailles.

ÉMOUSSE n. f. Vieil arbre creux, dont le cœur et l'aubier ont disparu. (Dialectal.)

ÉMOUSSEMENT [*man*] n. m. Action d'émousser, état de ce qui est émoussé : *L'*émoussement *d'un rasoir, d'une alène.*

— *Fig.* Etat de ce qui est affaibli, amoindri : *L'*émoussement *des facultés, des passions.*

ÉMOUSSER [*mou-sé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *mousse*, adj.). Rendre moins tranchant ou moins aigu : Emousser *un couteau.*

— *Fig.* Affaiblir, diminuer : *Le malheur* émousse *le sentiment, et endurcit le cœur.* (Grimm.)

— Art milit. *Emousser les angles d'un bataillon,* Former des pans sur les angles d'un bataillon carré, de façon à lui donner la forme d'un octogone.

D'argent à un dard émoussé de gueules posé en pal.

— ***Émoussé, e,*** part. pass. du verbe *Emousser* (au propre et au fig.).

— Blas. Attribut d'un fer de lance, flèche ou d'une épée, dont la pointe est brisée.

— Bot. *Organes émoussés,* Organes qui ne sont point terminés par des pointes. (On dit bien plus souvent obtus.)

— ***S'émousser,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir émoussé (au propre et au fig.): *L'acier de Damas coupe le fer sans* s'émousser. *Tous ses sens* s'émoussent *et perdent leur usage naturel.* || Ne faire aucun effet, aucune impression : *Des traits qui* s'émoussent *sur un noble cœur.*

— Anton. Acérer, aiguiser, appointer ou appointir.

ÉMOUSSER [*mou-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *mousse* n. f.). Débarrasser de la mousse (une prairie, un arbre).

ÉMOUSSOIR n. m. Serpette ou brosse métallique pour enlever la mousse des arbres.

Emoussoirs : 1. En fil de fer; 2. En forme de serpe.

ÉMOUSTILLANT [*mouss-ti-yan*], **E** adj. Qui émoustille : *Le champagne est* émoustillant.

ÉMOUSTILLER [*mouss-ti-yé*] v. tr. (du préfixe *é*, et du vieux franç. *moustille* qui se dit du pétillement de certains vins). Exciter, mettre en bonne humeur : *Le champagne* émoustille *les convives.*

— ***S'émoustiller,*** v. pr. Sortir de sa torpeur.

ÉMOUVANT [*van*], **E** adj. (de *émouvoir*). Qui est propre à émouvoir : *Récit, Spectacle,* émouvant.

— Anton. Calmant, froid.

ÉMOUVEMENT [*man*] n. m. Action d'émouvoir. (Vx.)

ÉMOUVOIR v. tr. (lat. *emovere;* du préfixe *e*, et de *movere*. — Se conjugue comme *mouvoir*, mais le part. pass. *ému* n'a pas d'accent circonflexe.) Mettre en mouvement :

Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'*émouvoir* sur le pavé glissant.
Boileau.

(Sens vieilli.) || Surexciter, troubler son fonctionnement : *Toute agitation* émeut *le pouls.*

Un souffle vague *émeut* les sphères vagabondes.
Gérard de Nerval.

— *Par anal.* Exciter, mettre en train, en émoi : Emouvoir *une sédition, le peuple, un pays. Le moindre vent* émeut *les flots.* || Soulever, mettre en avant : *On* a ému *la question si tous les hommes sont nés avec le même esprit.* (Voltaire.) [Vx.]

— *Fig.* Exciter, causer un trouble de l'âme : *Spectacle qui* émeut *vivement.* Emouvoir *quelqu'un par ses larmes.* Emouvoir *le peuple jusqu'aux larmes. Qui* émeut *les hommes allume les passions.* (J. de Maistre.) || Effrayer : Emouvoir *quelqu'un par des menaces.*

— *Emouvoir la bile à quelqu'un,* Le mettre en colère.

— Philos. scolast. *L'objet émeut la puissance,* Axiome d'après lequel la vue ou la pensée de l'objet font naître le désir.

— ***Ému, e,*** part. pass. du verbe *Emouvoir*. Qui témoigne, qui prouve de l'émotion : *Un air* ému. *Une voix* émue. || Qui est agité (au propre et au fig.) : *Elle, toujours intrépide, autant que les vagues étaient* émues. (Bossuet.)

— *Pop.* Troublé par les fumées du vin.

— ***S'émouvoir,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.) : *La mer commençait à* s'émouvoir. *Tout l'Empire* s'émeut *contre l'Eglise naissante.* (Bossuet.) *S'il va par la ville, après avoir fait quelque chemin, il se croit égaré, il* s'émeut. (La Bruyère.) S'émouvoir *du sort des alliés.*

— *Impersonnellem.* : Il s'émut *une grande tempête.* Il s'émut *un débat.*

— Loc. prov. **Il ne faut pas émouvoir les frelons,** Il ne faut point se faire d'ennemis, quelque petits qu'ils soient.

— Syn. **Émouvoir, remuer, toucher.** *Toucher,* c'est proprement et simplement faire impression sur; *remuer,* c'est mettre en mouvement, tout comme *émouvoir,* mais le mot a tantôt une valeur moindre, tantôt une valeur plus grande que ce dernier.

EMPAFFE [*an*] n. f. Argot. Drap de lit.

EMPAFFER (S') [*san-pa-fé*] v. pr. (de *en* et *paf*). *Pop.* Se griser, devenir paf.

EMPAGANISER [*an, zé*] v. tr. (de *en*, et du lat. *paganus*, païen). Donner le caractère païen.

— ***S'empaganiser,*** v. pr. Au sens passif, Prendre le caractère païen.

EMPAILLAGE [*an-pa-yaj'*] n. m. Art ou action d'empailler, de garnir ou d'entourer de paille : *L'*empaillage *des chaises, d'une paillasse.* || Art ou Action d'empailler les animaux : *L'*empaillage *des oiseaux.*

— Hortic. Action d'entourer de paille certains végétaux, pour les préserver de l'action du froid ou de la chaleur.

EMPAILLEMENT [*an-pa-ye-man*] n. m. Syn. de empaillage. || Action de mettre de la litière dans le fumier pour la faire pourrir. || Paille qui provient de la récolte des céréales. || *Empaillement d'une ferme,* Provision de paille nécessaire pour la litière des animaux pendant un an.

— Encycl. V. taxidermie.

EMPAILLER [*an-pa-yé*] v. tr. (de *en* et *paille*). Garnir, bourrer ou envelopper de paille : Empailler *des chaises, un ballot, des verres, une fontaine.*

— Préparer la peau d'un animal et la rembourrer de paille pour lui conserver sa forme naturelle : Empailler *un oiseau, un chien.*

— Hortic. Garnir de paille pour préserver de la gelée ou de l'action directe des rayons du soleil : *On* empaille *les cloches, les planches de semis,* etc.

— ***Empaillé, e,*** part. pass. du verbe *Empailler*. Garni de paille. || Défendu par de la paille.

— *Fam.* Indolent, inerte, sot.

— Substantiv. : *Avoir l'air d'un* empaillé.

— Anton. Dépailler.

EMPAILLEUR [*an-pa-yeur*], **EUSE** n. Qui empaille des sièges. (On dit plutôt rempailleur.) || Qui empaille les animaux.

EMPAISSELAGE [*pè*] n. m. Syn. de échalassage.

EMPALEMENT [*an, man*] n. m. (du préfixe *en*, et de *pal*). Action d'empaler. || Supplice du pal : *L'*empalement *est un des plus cruels supplices.*

— Encycl. V. pal.

EMPALEMENT [*an, man*] n. m. (du préfixe *en*, et de *pale*). Petite vanne de moulin.

EMPALER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *pal*). Faire subir le supplice du pal à : Empaler *un criminel.*

— *Par anal.* Percer de part en part le corps de : Empaler *des insectes.*

— ***S'empaler,*** v. pr. Au sens réfléchi : s'empaler *sur une fourche en tombant.*

EMPALMAGE [*an*] n. m. (de *empalmer*). Prestidig. Manipulation consistant à maintenir une pièce, une carte, une boule, etc. dans une main qui la dissimule tout en paraissant vide. || Paume, partie de la main avec laquelle se fait cet escamotage. || *Double empalmage,* Passage d'une carte ou d'une pièce de l'empalmage côté paume à l'empalmage côté dorsal, par une série de mouvements des

Empalmage d'une pièce de monnaie.

doigts, combinés avec un déplacement du poignet et de la main qui permet de voir celle-ci toujours vide des deux côtés.

— Encycl. Prestidigit. La pièce ou la boule peuvent être serrées entre le thénar (base du pouce) et l'hypothénar (bourrelet externe de la paume), et la pièce être à plat, perpendiculaire à la paume ou oblique. Plusieurs objets peuvent être empalmés ensemble ou successivement dans la même main, et abandonnés séparément. La main doit rester aussi plate que possible. On maintient aussi les pièces entre la naissance du pouce et celle de l'index (*empalmage à l'italienne*), entre deux doigts quelconques, du côté dorsal de la main également (*empalmage arrière*).

EMPALMER [*an, mé*] v. tr. (du préfixe *en*, et du lat. *palma*, paume de la main). Prestidig. Maintenir par empalmage dans sa main un objet que l'on feint de déposer dans l'autre main ou ailleurs. V. empalmage.

EMPAMPRER [*an-pan-pré*] v. tr. (de *en* et *pampre*). Garnir de pampres : Empamprer *un Bacchus.*

EMPAN [*an*] n. m. (anciennem. espan; de l'allem. *spannen*, étendre). Mesure de longueur représentant la distance entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur écart le plus grand (22 à 24 cm.). || Nom que les brodeurs et les passementiers donnent improprement à une longueur égale à la distance mesurée par les deux bras étendus.

EMPANACHAGE [*an*] n. m. Action d'empanacher ou de s'empanacher : *La manie de l'*empanachage.

EMPANACHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *panache*). Garnir d'un panache : Empanacher *la tête d'un cheval.*

— *Fig.* Donner une allure cavalière, ronflante, éclatante à : Empanacher *son style.*

— ***Empanaché, e,*** part. pass. du verbe *Empanacher* (au propre et au fig.) : *Une tête* empanachée. (La Fontaine.) *Cheval* empanaché. *Une éloquence altière et* empanachée.

— ***S'empanacher,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'orner d'un panache.

— *Fig.* Faire parade : s'empanacher *d'anarchisme.*

EMPANISSURE [*an*] n. f. Dans le tissage de la soie, Nom donné à des taches grasses qui souillent plusieurs fils de chaîne contigus. (Dialectal.)

EMPANNER [*an-pa-né*] v. tr. (de *en* et *panne*). Mettre en panne : Empanner *le vaisseau pour prendre hauteur.*

— *Intransitiv.* Se dit d'un bâtiment qui a des voiles masquées, soit par suite d'une maladresse de l'homme de barre, soit par une saute de vent, soit par suite d'une manœuvre volontaire : *Nous* avons empanné *pour hisser la chaloupe.*

EMPANNON [*an-pa-non*] ou **EMPANON** n. m. Archéol. Syn. de empenne.

— Carross. Nom de deux pièces de bois qui partent de la flèche d'un carrosse et vont passer sous l'essieu.

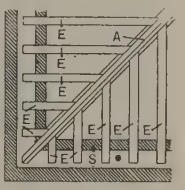

A. Arêtier; E. Empannons; S. Sablière.

— Charpent. Chevron raccourci.

— Encycl. Charpent. L'*empannon* est une des pièces constitutives d'une croupe. On désigne généralement ainsi les chevrons des faces triangulaires des longs pans et de la croupe. Les chevrons des longs pans vont toujours en diminuant de longueur, au fur et à mesure qu'ils se rapprochent des angles de l'édifice. Ils posent sur la sablière, comme tous les chevrons, et ils s'assemblent avec les chevrons arêtiers, à leur partie supérieure.

EMPANSEMENT [*an, man*] n. m. Art vétér. Sorte de météorisation des bestiaux.

EMPANSER [*an, sé*] v. tr. Art vétér. Produire des gaz intestinaux (chez les animaux).

EMPANTOUFLÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *pantoufle*). Chaussé de pantoufles.

EMPAPILLOTER [*an-pa-pi-yo-té*] v. tr. (de *en* et *papillote*). Garnir de papillotes.

EMPAQUETAGE [*an-pa-ke*] n. m. Action d'empaqueter : *L'*empaquetage *des hardes.*

EMPAQUETER [*an-pa-ke-té*] v. tr. (de *en* et *paquet*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *J'empaquette. Il empaquettera.*) Mettre en paquet : Empaqueter *du linge, des habits.*

— *Par extens.* Envelopper dans : Empaqueter *un bras malade.* || Entasser dans une voiture, un navire, etc.

— ***Empaqueté, e,*** part. pass. du verbe *Empaqueter* : *Linge* empaqueté. || Enveloppé comme un paquet :

Notre défunt était en carrosse porté
Bien et dûment *empaqueté.*
La Fontaine.

— ***S'empaqueter,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'entasser, s'enfermer à l'étroit : s'empaqueter *dans une voiture.* || S'envelopper : s'empaqueter *dans un manteau.*

— Au sens passif, Etre mis en paquet.

— Anton. Dépaqueter.

EMPARADISER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et *paradis*). Introduire en paradis, dans un lieu ou dans un état de délices.

— ***Emparadisé, e,*** part. pass. du verbe *Emparadiser* :

Comme *emparadisés* dans les bras l'un de l'autre.
Théophile Gautier.

EMPARAGEMENT [*an, je-man*] n. m. (de *emparager*). Mariage convenable sous le rapport du rang et de la fortune. (Vx.)

— Anton. Déparager, mésallier.

EMPARAGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *parage*, noblesse, qualité. — Prend un *e* muet après le *g* devant a ou o : *Il emparagea. Nous emparageons*). Marier convenablement, conformément au rang et à la fortune : Emparager *sa fille.* (Vx.)

— Anton. Déparager, mésallier.

EMPARAGÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *parage*). Bien apparenté. || Qui a beaucoup de parents. (Vx.)

EMPAREMENT [*an, man*] n. m. (de *s'emparer*). Action de s'emparer.

EMPARENTER [*an-pa-ren-té*] v. tr. (de *en* et *parent*). Donner par alliance des parents à : *Mal* emparenter *sa famille.* (Vx.) [On dit aujourd. apparenter.]

— ***S'emparenter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se donner par alliance des parents. (On dit aujourd. s'apparenter.)

EMPARER (S') [*san-pa-ré*] v. pr. (provenç. *amparar;* du lat. *ante*, avant, et *parare*, préparer. Le vieux verbe emparer v. tr. signifiait Munir, fortifier). Se saisir, s'approprier, conquérir : s'emparer *du bien d'autrui, du pouvoir, d'une ville.* || Accaparer : s'emparer *de la parole.* || S'attribuer exclusivement : *Les grands... s'*emparent *de ces riches talents comme des choses dues à leur naissance.* (La Bruyère.)

— *Fig.* Prendre possession de : *La mollesse et la volupté* s'emparent *de mon cœur.* (Fénelon.)

— Chim. Absorber en se combinant.

— Syn. **Emparer (s'), envahir, usurper.** *Envahir* accentue sur *s'emparer de* et marque une action soudaine, violente, qui s'étend au loin. Dans *usurper* domine l'idée d'injustice et d'abus de force.

— Anton. Rendre, restituer.

EMPARESSER [*an, rè-sé*] v. intr. (de *en* et *paresse*). Devenir paresseux. (Vx.)
— V. tr. Rendre paresseux.

EMPARFUMER [*an, mé*] v. tr. (de *en* et *parfum*). Parfumer. (Vx.)

EMPARQUER [*an, ké*] v. tr. (de *en* et *parc*). Mettre des moutons dans l'enceinte mobile appelée parc.

EMPASME [*an-passm'*] n. m. (gr. *empasma*). Poudre qui absorbe la sueur.

EMPASTELER [*an-pass-te-lé*] v. tr. (Se conjugue comme *appeler*). Teindre un tissu en bleu au moyen du pastel.

EMPÂTAGE [*an*] n. m. Action d'empâter.
— Techn. Première opération de la fabrication du savon.

EMPATELINER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *patelin*). Circonvenir, séduire. (Vx.)

EMPÂTEMENT [*an, man*] n. m. (de *empâter*). Action de rendre pâteux; état de ce qui est empâté: *L'*EMPÂTEMENT *de la bouche, de la langue.*
— Econ. rur. Action d'engraisser la volaille avec des boulettes de pâtée: *L'*EMPÂTEMENT *des oies, des dindons.*
— Méd. Gonflement, engorgement mal circonscrit, qui cède sous le doigt et en garde ordinairement l'empreinte. || Dans le langage courant, Effacement des traits, des lignes, sous un développement exagéré des tissus: *L'âge amène souvent l'*EMPÂTEMENT *du visage.*
— Mus. *Empâtement des sons,* Effet qu'on leur fait produire en les fondant. || *Empâtement de la voix,* Défaut d'une voix grasse et voilée.
— Peint. Action d'empâter un tableau; peinture empâtée: *Peindre par* EMPÂTEMENT. *Abuser de l'*EMPÂTEMENT.
— Encycl. Peint. Les peintres appellent « pâte » la couleur qu'ils appliquent sur la toile ou sur les panneaux. C'est l'abondance de cette pâte qu'on nomme *empâtement,* et l'on applique ce mot surtout à une touche particulière qui consiste à tirer les plus grands effets de la superposition de couches épaisses de couleur formant saillie sur la toile. Ce procédé peut servir à peindre les vieilles murailles ensoleillées, les rochers, les chemins rocailleux et les diverses imitations des surfaces rugueuses vivement éclairées, les feuillages traversés par le soleil, les animaux en pleine lumière: il a été utilisé par Rembrandt (*Bœuf écorché,* du Louvre), par Courbet et par Decamps.

EMPÂTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *pâte*). Enduire, couvrir, remplir de pâte: EMPÂTER *un moule.* || Rendre pâteux: *Les sucreries* EMPÂTENT *la bouche.* || Gonfler, détruire l'harmonie de: *L'âge* EMPÂTE *les traits.*
— Econ. rur. Engraisser avec de la pâtée: EMPÂTER *des oies, des chapons.*
— Grav. Imiter, par un mélange de tailles et de points, les empâtements de la peinture.
— Mus. *Empâter les sons,* Les marier, les fondre, au lieu de les marquer séparément.
— Peint. Mettre les différentes couleurs à leurs places respectives, avant de les fondre: EMPÂTER *une figure, un portrait.* || Peindre par couches de couleur épaisse.
— ***Empâté, e,*** part. pass. du verbe *Empâter.*
— Manèg. Se dit d'un cheval à formes épaisses et chez lequel l'ossature est peu visible. || *Jarret empâté,* Jarret du cheval trop charnu.
— Méd. Gonflé, œdémateux: *Avoir le cou* EMPÂTÉ.
— Mus. Fondu, marié. || *Voix empâtée,* Voix qui a quelque chose de gras et de voilé.
— ***S'empâter,*** v. pr. Au sens passif, Devenir pâteux.

EMPÂTEUR [*an*], **EUSE** n. Personne qui empâte la volaille.

EMPATRONNER [*an, tro-né*] **(S')** v. pr. Anc. forme de S'IMPATRONISER.

EMPATTAGE n. m. V. EMPATTEMENT.

EMPATTEMENT [*an-pa-te-man*] ou **EMPATTAGE** [*an-pa-taj'*] n. m. Action d'empatter. || Epaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur.
— Arboric. Base élargie d'un tronc d'arbre ou d'une branche.
— Archit. Sorte d'ornement, formé de pattes ou de feuilles enroulées, usité dans l'architecture religieuse du moyen âge (XIIe s. et début du XIIIe). [On dit aussi GRIFFE.]
— Bot. Elargissement de la base de la tige des algues en rhizoïdes fixées à la roche.
— Carross. Distance des essieux extrêmes d'un véhicule à plusieurs essieux (wagon, automobile): *L'augmentation de l'*EMPATTEMENT *rend la conduite d'une voiture automobile plus facile en ligne droite, mais accroît l'effort nécessaire aux virages.*

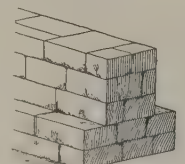
Empattement (constr.).

— Mar. Portion d'un cordage sur lequel se trouve l'épissure qui le réunit à un autre. || *Faire l'empattement,* Action de joindre, de tordre ensemble les torons de deux cordages décommis, pour les unir en les épissant. || Surfaces de jonction de deux pièces de bois qui doivent se continuer l'une l'autre. (On dit mieux EMPATTURE, dans ce dernier sens.)
— Serrur. Partie plus large d'une pièce destinée à recevoir une vis, un boulon.
— Techn. Pièces de bois qui servent de base à une grue.
— Typogr. Epaississement des caractères d'imprimerie en haut et en bas des jambages.
— Encycl. Typogr. Les caractères des inscriptions lapidaires étaient des capitales en traits simples d'épaisseur régulière (bâtons). Mais déjà les Grecs apportèrent à ces caractères une heureuse modification en les ornant, en tête et en pied des jambages, d'un trait horizontal; c'est là la première forme de l'*empattement.* Les Romains en apportèrent une autre en épaississant les extrémités de leurs caractères par un plein triangulaire. C'est la seconde forme de l'empattement (caractère romain). L'une et l'autre ont conduit à la pratique gracieuse des pleins et des déliés tant dans la calligraphie que dans la typographie.

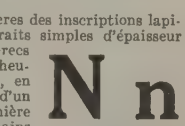
L'empattement dans le caractère romain.

EMPATTER [*an-pa-té*] v. tr. (du préfixe *en* et de *patte*). Joindre des pièces de bois au moyen de pattes. || Tordre ensemble des torons décommis. || Soutenir une grue à l'aide de pièces de bois.
— Mar. Joindre deux pièces de bois juxtaposées, dans la construction d'un navire. || Croiser les torons d'un cordage.

EMPATTURE [*an*] n. f. Mar. Assemblage de deux pièces à l'aide de pattes, de tenons. || *Vaigres d'empatture,* Pièces de bois intérieures employées dans les fonds du navire, et qui couvrent l'écart de jonction des varangues avec les genoux. || *Ecart à empatture.* V. ÉCART.

EMPAUME [*an-pôm'*] n. f. (de *empaumer*). Saillie réservée sur le parement d'une assise ou d'un tambour de colonne, pour en faciliter la pose.

EMPAUMER [*an-pô-mé*] v. tr. (de *en* et *paume*). Jeux. Recevoir la balle dans le milieu de la main ou en pleine raquette. || Fig. *Empaumer la balle,* Saisir l'occasion.
— *Empaumer quelqu'un,* Le rouler en affaires. (On dit aussi : *Se laisser empaumer* ou *Se faire empaumer.*)
— Vén. *Empaumer la voie,* Se dit du chien qui trouve et prend la voie, et la suit avec ardeur.
— *Fig.* Séduire, se rendre maître de : *Les jésuites l'*EMPAUMÈRENT. (Saint-Simon.) || Prendre en main, bien conduire : EMPAUMER *une affaire.*

EMPAUMURE [*an-pô*] n. f. Partie du gant, qui couvre la paume de la main.
— Vén. Elargissement de la tige ou merrain d'où partent les divers andouillers des bois des cervidés.

EMPEAU [*an-pô*] n. m. (de *en* et *peau*). Greffe en écusson. (Dialectal.)

EMPÊCHANT [*an, chan*], **E** adj. Qui empêche : *Des affaires fort* EMPÊCHANTES. (Vx.)

EMPÊCHEMENT [*an, man*] n. m. (de *empêcher*). Action d'empêcher; entrave; embarras : *L'impôt des patentes est un* EMPÊCHEMENT *au travail.* (Proudhon.) || Gêne dans un organisme : *Un* EMPÊCHEMENT *de la langue.*
— Dr. Absence des conditions ou de l'une des conditions requises par la loi pour qu'on puisse se marier.
— Syn. **Empêchement, obstacle.** *Obstacle,* c'est proprement, par rapport à *empêchement,* ce qui obstrue notre route et nous arrête dans notre marche, et non plus seulement ce qui nous gêne pour agir.
— Encycl. Dr. *Empêchements de mariage.* V. MARIAGE.

EMPÊCHER [*an, ché*] v. tr. (du lat. *impedicare,* mettre une entrave aux pieds). Entraver, embarrasser quelqu'un dans son action :

Oui, j'ai juré sa mort, rien ne peut *m'empêcher.*
MOLIÈRE.

|| Entraver, arrêter quelque chose : EMPÊCHER *un mariage.* || *Par extens.* Gêner, embarrasser : *Manteau qui* EMPÊCHE *un cavalier;* et au fig. : *Trop de jeunesse et trop de vieillesse* EMPÊCHENT *l'esprit.* (Pascal.)
— *Empêcher de, empêcher que,* S'opposer à l'action de quelqu'un : EMPÊCHER *l'ennemi* DE *profiter de sa victoire.*

Hé, voulez-vous, Madame, *empêcher qu'*on ne cause?
MOLIÈRE.

— ***Empêché, e,*** part. pass. du verbe *Empêcher.* Arrêté par une entrave. || Embarrassé matériellement ou moralement :

Le pauvre loup dans cet esclandre
Empêché par son hocqueton...
LA FONTAINE.

Un point, sans plus, tenait le galant *empêché.*
LA FONTAINE.

|| Occupé : *La France est assez* EMPÊCHÉE *à se défendre contre les forces de l'Empire.* (De Retz.)
— Fam. *Etre empêché de sa personne,* Ne savoir quelle contenance tenir; être gauche, maladroit.
— Substantiv. *Faire l'empêché,* Affecter l'embarras, les préoccupations.
— ***S'empêcher,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'embarrasser: S'EMPÊCHER *de peu de chose.* (Peu us.) || S'abstenir, se défendre : *Ils ne purent* S'EMPÊCHER *de rire. Les plus grands esprits ne peuvent* S'EMPÊCHER *d'être de leur temps.*
— Gramm. Quand *empêcher* est suivi de QUE, le verbe de la proposition complétive peut toujours être suivi de NE, quoiqu'il n'y ait pas négation formelle dans la pensée. NE est obligatoire si *empêcher* est affirmatif, et facultatif si *empêcher* est pris négativement : *La pluie* EMPÊCHE QU'*on n'aille se promener. Je n'*EMPÊCHE *pas* QU'*il* NE *fasse* ou QU'*il fasse ce qu'il voudra.*
— Anton. **Consentir, permettre, souffrir, tolérer. — Faciliter, favoriser. — Encourager, exciter, pousser, seconder, aider.**

EMPÊCHEUR [*an*], **EUSE** n. *Fam.* Celui, celle qui empêche.
— *Les empêcheurs de danser en rond,* Les ennemis de la gaieté, et *par extens.* de la liberté (par allusion à un célèbre pamphlet de P.-L. Courier.)

EMPECINADO (Juan MARTIN DIAZ, dit EL), général espagnol, né à Castrillo en 1775, mort à Madrid en 1823. Chef de guérillas en 1808, il lutta énergiquement contre l'invasion française, et reçut de la junte de Cadix le grade de général. Il quitta l'armée en 1814 et prit une part active au mouvement constitutionnel. Arrêté, en 1823, lors de la restauration de la monarchie absolue, il fut condamné à mort et pendu.

EMPÉDOCLE, philosophe grec, né à Agrigente (Sicile), vers le milieu du Ve siècle av. J.-C., d'une famille puissante et riche. Son père, Meton, fut le chef du parti démocratique, et lui-même, croit-on, le devint ensuite. En même temps qu'homme politique, il était législateur, poète, médecin, prophète, purificateur, thaumaturge. Dans des vers qui nous sont parvenus, il se vante d'être regardé comme un dieu. Il entra à Agrigente orné de couronnes et de bandelettes, de même qu'un immortel. Au dire d'Aristote, il mourut dans le Péloponnèse, âgé d'environ soixante ans. Selon Diogène Laërce, il se précipita dans le cratère de l'Etna, et le volcan ne rejeta qu'une de ses sandales. Empédocle ne fut pas qu'un charlatan, mais aussi un homme remarquable et d'une puissante intelligence. Il eut, dit-on, Gorgias au nombre de ses disciples. Lucrèce a fait le plus grand éloge de son œuvre.

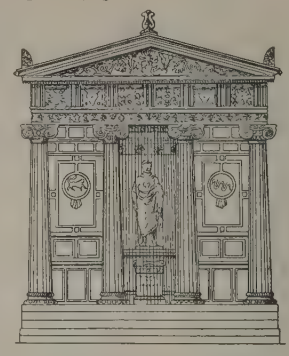
Restitution d'un temple de Sélinonte, que l'on suppose dédié à Empédocle.

Empédocle fut un philosophe éclectique. Il s'inspira d'Héraclite, de Parménide et de Pythagore; mais ce qui lui est propre, c'est la théorie des quatre éléments; elle fut adoptée jusqu'à l'époque de la chimie moderne. L'eau, l'air, le feu et la terre sont les quatre éléments dont la combinaison crée toutes les choses. Cette combinaison est continuelle. Parménide et Héraclite ont donc raison l'un et l'autre. Le premier affirmait que rien ne commence ni ne finit; et cela est vrai, car les éléments sont toujours les mêmes. Le second assurait que tout change continuellement, car les composés formés par les éléments ne demeurent pas un instant identiques à eux-mêmes. Deux principes opèrent sur les éléments : l'Amour, qui les unit; la Haine, qui les sépare.
Empédocle, s'inspirant sans doute de Pythagore, soutint la doctrine de la transmigration des âmes. Il assure qu'il se souvient d'avoir vécu dans le ciel avant d'être précipité sur la terre; mais il sait que les hommes pieux retournent auprès des dieux, et que les impies entreront dans des corps d'animaux ou même de végétaux.

EMPÉDOCLÉEN [*an, klé-in*], **ENNE** adj. Qui concerne Empédocle ou sa doctrine : *Philosophie* EMPÉDOCLÉENNE.

EMPEIGNE [*an-pè, gn* mll.] n. f. Le dessus du soulier, depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe.
— Pop. *Gueule d'empeigne,* Terme péjoratif pour désigner un vilain visage.

Empeigne de soulier.

EMPEIGNEMENT [*an-pè, gn* mll., *e-man*] n. m. Manière dont les fils sont empeignés.

EMPEIGNER [*an-pè, gn* mll., *é*] v. tr. Disposer en tissu plus ou moins serré, au moyen du peigne où passent les fils de la chaîne.

EMPELLEMENT [*an-pè-le-man*] n. m. (de *en* et *pelle*). Bonde ou vanne qui retient l'eau d'un étang. (On dit aussi EMPALEMENT.)

EMPÉLORE [*an*] n. m. (gr. *empélôros;* de *empolaô,* je fais le commerce). Antiq. gr. Magistrat lacédémonien chargé de la police des marchés.

EMPELOTEMENT [*an, man*] n. m. (de *empeloter*). Action d'empeloter; résultat de cette action.

EMPELOTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *pelote*). Manuf. Mettre en pelote : EMPELOTER *du fil.*
— ***S'empeloter,*** v. pr. Fauconn. Se dit d'un oiseau qui ne digère pas ce qu'il a avalé, les aliments se roulant en pelote dans son gosier.

EMPELOTONNAGE [*an, to-naj'*] ou **EMPELOTONNEMENT** [*an, to-ne-man*] n. m. Action d'empelotonner.

EMPELOTONNEMENT [*an-to-ne-man*] n. m. Art milit. Formation d'un peloton d'infanterie. (Peu us.)
— Techn. Syn. de EMPELOTONNAGE.

EMPELETONNER [*an, to-né*] v. tr. (de *en* et *peloton*). Mettre en peloton : EMPELETONNER *du fil, de la laine.*

EMPÊNAGE [*an*] n. m. Mortaise qui reçoit le pêne d'une serrure.

EMPÊNER [*an*] v. tr. (de *en* et *pêne*). Ajuster le pêne d'une serrure sur son pilastre.
— *Intransitiv.* Entrer dans l'empênage.

EMPENNAGE [*an-pèn'-naj'*] n. m. Action d'empenner : *L'*EMPENNAGE *d'une flèche.*
— Aviat. Nom donné aux surfaces placées à l'arrière des ailes portantes ou de la queue d'un avion, comme l'empenne d'une flèche, et destinées à lui donner une certaine stabilité en profondeur ou en direction. V. la fig. AÉROPLANE. || Dispositif analogue dont sont pourvus certains dirigeables : *Les* EMPENNAGES *des dirigeables sont*

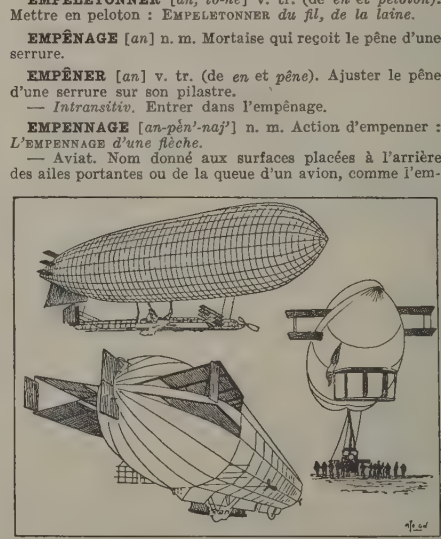
Empennages de dirigeables.

fréquemment disposés en croix. || Ensemble d'ailettes placées à l'arrière des bombes d'avions et qui assurent à l'engin une chute stable, la pointe en bas. V. BOMBE.

EMPENNES : 1 et 2. De carreaux d'arbalète ; 3. De flèche.

EMPENNE [*an-pèn'*] n. f., **EMPENNON** ou **EMPANON** [*an*] n. m. (de *en* et *penne*). Partie du talon d'une flèche, garnie de plumes destinées à régulariser son parcours.

— ENCYCL. Archéol. L'*empenne* des carreaux, viretons et autres projectiles d'arbalète, était faite de cuir, de cuivre ou d'ailerons en bois au nombre de deux. Celle des flèches était formée de trois membres, et composée de plumes (pennes) raides empruntées à des aigles, vautours, ou à des oies. Dans quelques objets de luxe, on employait les plumes de paon, etc. Pour ne pas froisser l'empenne, l'archer portait ses flèches, la pointe en dehors dans son carquois, plus large en bas qu'en haut.

EMPENNELAGE [*an-pè-ne*] ou **EMPENNEMENT** [*an-pè-ne-man*] n. m. (de *empenneler*). Opération consistant à empenneler une ancre. || *Nœud d'empennement*, Nœud au moyen duquel on empennelle une ancre.

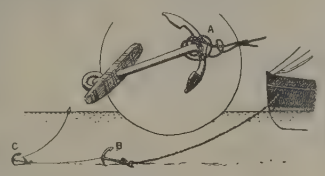

A. Nœud d'empennelage ; B et C. Ancres empennelées ; C. Empennelle ou ancre d'empennelage.

EMPENNELER [*an-pè-nelé*] v. tr. (rad. *empennelle*. — Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'empennelle. Il empennellera.*) Mouiller ensemble deux ancres d'inégale grosseur, la plus petite étant placée en avant de la grosse et amarrée à celle-ci : EMPENNELER *une ancre.* (Cette opération a pour but d'assurer la tenue de la plus grosse ancre.)

D'argent à une flèche de gueules empennée d'or posée en pal.

EMPENNELLE [*an-pè-nèl'*] ou **EMPENELLE** [*an, nèl'*] n. f. (de *empenne*). Petite ancre qu'on mouille avec une grosse sur laquelle elle est empennelée.

EMPENNER [*an-pè-né*] v. tr. (de *en* et *penne*). Garnir une flèche de plumes.

— ***Empenné, e,*** part. pass. du verbe *Empenner*. Garni de plumes : *Flèche* EMPENNÉE. || Qui a la forme d'une penne ou grande plume d'oiseau : *Les fougères ont de grandes feuilles* EMPENNÉES.

— Blas. Se dit des flèches et des carreaux d'arbalète ayant une empenne d'un émail particulier.

— ANTON. **Désempenner.**

EMPENNON [*an*] n. m. Archéol. Syn. de EMPENNE.

EMPENOIR [*an*] n. m. Ciseau de serrurier et de menuisier, recourbé et tranchant à ses deux extrémités.

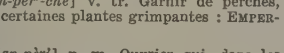
Empenoir.

EMPERCHEMENT [*an-pèr'-che-man*] n. m. Action de planter des perches (tuteurs).

EMPERCHER [*an-pèr'-ché*] v. tr. Garnir de perches, comme tuteurs pour certaines plantes grimpantes : EMPERCHER *du houblon.*

EMPERCHEUR [*an-pèr'*] n. m. Ouvrier qui, dans les filatures de lin, est chargé du séchoir.

EMPEREUR [*an*] n. m. (du lat. *imperator*, général en chef ; de *imperare*, commander). Chef souverain d'un empire : *Les* EMPEREURS *romains.*

— *Absolum.* (Avec un E majuscule.) S'est dit de l'empereur d'Occident (962-1806). || S'est longtemps employé pour désigner Napoléon Ier : *Du temps de l'*EMPEREUR.

— Titre qu'on donnait autrefois, dans certains établissements scolaires, à l'élève qui était le premier de sa classe

— Hist. *Empereur élu*, Titre que Maximilien Ier, ne pouvant se faire couronner à Rome, se fit décerner par les États de l'Empire, et que ses successeurs prirent après lui.

— ENCYCL. Hist. A l'origine, les soldats romains conféraient par acclamation le titre d'*imperator* au général qui avait remporté une grande victoire. Le sénat ratifiait ce titre, qui tombait aussitôt après la cérémonie du triomphe. César le garda jusqu'à sa mort. Auguste se le fit

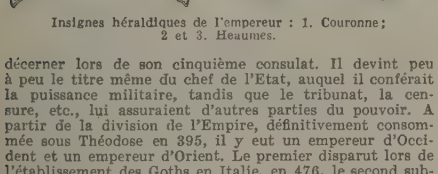

Insignes héraldiques de l'empereur : 1. Couronne ; 2 et 3. Heaumes.

décerner lors de son cinquième consulat. Il devint peu à peu le titre même du chef de l'État, auquel il conférait la puissance militaire, tandis que le tribunat, la censure, etc., lui assuraient d'autres parties du pouvoir. A partir de la division de l'Empire, définitivement consommée sous Théodose en 395, il y eut un empereur d'Occident et un empereur d'Orient. Le premier disparut lors de l'établissement des Goths en Italie, en 476, le second subsista jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. En 800, le titre d'empereur d'Occident fut rétabli par le pape au profit de Charlemagne. Après la dissolution de son empire, les peuples germaniques continuèrent seuls à élire un empereur d'Occident. Par la *Bulle d'or* (1356), Charles IV fixa définitivement le mode de l'élection, qui appartint à sept princes d'empire, dits *Electeurs.* (V. ce mot). Après les victoires napoléoniennes, l'empereur germanique ne prit plus que le titre d'empereur d'Autriche (1806) ; mais la dignité d'empereur allemand fut créée en 1871, par les princes de l'Allemagne du Nord, au profit du roi de Prusse. Au commencement du XVIIIe siècle, le tsar Pierre le Grand prit le titre d'empereur. Ce fut aussi celui qu'adoptèrent Napoléon Ier, puis son neveu Napoléon III, en France ; Pierre Ier (dom Pedro), au Brésil ; Maximilien, au Mexique. Ce titre, porté naguère par les souverains de la Chine, de la Corée et du Mandchoukouo, ne l'est plus aujourd'hui que par les souverains de l'Abyssinie et du Japon. Le roi d'Angleterre a renoncé au titre d'empereur des Indes, mais l'ancien souverain de l'Annam a conservé la qualification d' « empereur ».

— Art hérald. L'insigne héraldique de la dignité impériale est la couronne fermée et surmontée du globe et de la croix, ou le heaume d'or taré de front, la visière entièrement ouverte et sans aucun grillage, et surmonté de la couronne impériale. Quand le heaume est grillagé, le nombre des barreaux est de onze.

EMPEREUR [*an*] n. m. Entom. Nom donné à l'argynne paphie, papillon qui est appelé TABAC D'ESPAGNE.

— Ichtyol. Un des noms de l'espadon ou épée de mer (*xiphias gladius*). || *Empereur du Japon*, Poisson du genre holacanthe, un des plus rares et des plus estimés de la mer des Indes.

— Ornith. Nom vulgaire employé parfois pour désigner le *roitelet.*

EMPEREUR (Constantin l'), orientaliste et théologien hollandais, né à Oppyck vers 1570, mort à Leyde en 1648. Il professa la théologie à Harderwick, puis à Leyde. Parmi ses écrits, citons : *De dignitate et utilitate linguæ hebraïcæ* (1627) ; *Talmudis babylonici codex Middoth* (1630) ; *Liber Halicoth* (1634) ; etc.

EMPEREUR-GUILLAUME-II (TERRE DE L'), côte antarctique, située un peu au nord du cercle polaire, dans la partie la plus méridionale de l'océan Indien, et dominée par le volcanique Gaussberg. Elle a été découverte en 1902 par l'expédition allemande du *Gauss.* V. ANTARCTIQUES (*terres*).

EMPERLER [*an-pèr'-lé*] v. tr. (de *en* et *perle*). Garnir de perles : EMPERLER *une coiffure* ; et *au fig.* Orner, embellir : *Ecrivain qui* EMPERLE *trop son style.* || *Par anal.* Couvrir de gouttelettes : *Sueur qui* EMPERLE *le front.*

EMPERON [*an*] n. m. Bois de charronnage. (Vx.)

EMPERRUQUÉ [*an-pè-ru-ké*], **E** adj. (de *en* et *perruque*). Qui a une perruque.

EMPESAGE [*an*] n. m. Action d'empeser ; résultat de cette action : *L'*EMPESAGE *d'une chemise.*

— *Fig.* Raideur : *L'*EMPESAGE *d'une politesse maniérée.*

EMPESER [*an, zé*] v. tr. (de *empois*. — Change le second *e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'empèse. Il empèsera.*) Imprégner un tissu d'empois d'amidon afin de lui donner de l'apprêt : EMPESER *du linge.*

— *Fig.* Donner de la raideur, de l'apprêt à ; guinder : EMPESER *son style.*

— Mar. *Empeser les voiles*, Les mouiller, afin que le tissu se resserre et qu'elles présentent plus de résistance au vent.

— ***Empesé, e,*** part. pass. du verbe *Empeser* (au propre et au fig.) : *Col* EMPESÉ. *L'*EMPESÉ *magistrat.* (Voltaire.) *Une piété qui n'avait rien de ridicule, ni d'*EMPESÉ. (Saint-Simon.)

— *Substantiv.* Ce qui est empesé, guindé, peu naturel : *L'*EMPESÉ *du monde.* (Stendhal.)

— ***S'empeser,*** v. pr. Au sens passif, Etre apprêté avec de l'empois.

EMPESEUR [*an*], **EUSE** n. Celui, celle, qui empèse.

— *Fig.* Qui donne de la raideur, un apprêt guindé : *L'abbé de La Chambre appelait le Père Bouhours l'*EMPESEUR *des Muses.* (Duclos.)

EMPESTER [*an-pèss-té*] v. tr. (de *en* et *peste*). Infecter de la peste ou d'un autre mal contagieux : *Des marchandises contaminées* EMPESTÈRENT *plusieurs fois Marseille.*

— *Par extens.* Infecter de mauvaises odeurs, empuantir : EMPESTER *une chambre, l'atmosphère.* || Incommoder par la mauvaise odeur : *Il* EMPESTE *tout le monde de son haleine.*

— *Fig.* Souiller, corrompre, empoisonner : EMPESTER *le monde de ses mauvaises doctrines.*

— ***Empesté, e,*** part. pass. du verbe *Empester* (au propre et au fig.)

— *Substantiv.* Qui a la peste : *Je fuis les complexions tristes et les hommes hargneux, comme les* EMPESTÉS. (Molière.)

— ANTON. **Embaumer, désempester, désinfecter.**

EMPÉTRACÉES [*an, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones : *Une* EMPÉTRACÉE.

— ENCYCL. Cette petite famille ne comprend que trois genres, avec cinq espèces. Ce sont de petits arbustes verts à port de bruyère, couverts de feuilles isolées et linéaires dont les bords se replient vers le bas ; ils habitent les régions froides de l'hémisphère boréal. Bentham et Hooker en font des apétales, et les placent près des salicacées.

EMPÊTRE [*an*] ou **EMPETRUM** [*an-pé-trom'*] n. m. Genre de plantes, de la famille des *empétracées*, comprenant des arbustes à baies noires comestibles, qui vivent dans les régions froides de l'hémisphère boréal. (*L'empetrum nigrum* vit sur les montagnes de la France. (Syn. CAMARINE.)

Empêtre : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

EMPÊTREMENT [*an, man*] n. m. Ce qui empêtre ; action d'empêtrer.

EMPÊTRER [*an, tré*] v. tr. (anciennem. EMPAÎTRER ; du bas lat. *impastoriare*, mettre l'entrave aux animaux laissés aux pâturages ; de *pastorium*, entrave, formé de *pastor*, pâtre). Lier, embarrasser dans des liens : EMPÊTRER *un cheval pour le mettre en pâture.* EMPÊTRER *ses pieds dans une corde.*

— *Fig.* Engager d'une façon malheureuse : EMPÊTRER *quelqu'un dans une mauvaise affaire.* || Embarrasser, malencontreusement : EMPÊTRER *quelqu'un d'un compagnon insupportable.* || Embrouiller : EMPÊTRER *quelqu'un par des questions déplacées.*

— ***Empêtré, e,*** part. pass. du verbe *Empêtrer* (au propre et au fig.)

— *Substantiv.* Qui manque d'aisance ou d'aplomb : *Avoir l'air d'un* EMPÊTRÉ.

— ***S'empêtrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir empêtré, embarrassé : *Cheval qui* S'EMPÊTRE *dans ses traits.*

— Au sens réfléchi, et *au fig.*, S'engager soi-même malencontreusement dans : *Il* S'EMPÊTRE *constamment dans des affaires douteuses.*

EMPÊTROIR [*an*] n. m. (de *empêtrer*). Entrave dont on se servait, dans les exécutions capitales, pour attacher les jambes du condamné.

EMPEURÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *peur*). Saisi de peur.

EMPHASE [*an-fâz'*] n. f. (du gr. *emphasis*, apparence). Exagération pompeuse, soit dans le ton, soit dans les termes employés :

> Il réprime des mots l'ambitieuse *emphase.*
> BOILEAU.

— Linguist. Tendance suivant laquelle les langues exagèrent certains caractères phonétiques ou morphologiques pour répondre à des besoins plus pressants d'intelligibilité ou à des motifs esthétiques.

— Rhétor. Figure consistant à donner à un terme une importance qu'il n'a pas d'ordinaire.

— ANTON. **Simplicité, naturel.**

— ENCYCL. Rhétor. L'*emphase* est la pompe affectée dans la pensée, unie à l'enflure dans le style. Il semble que, depuis les Grecs, si épris de l'élégance simple et sobre, ce soient les Français qui se montrent les plus choqués par ce défaut, qu'ils reprochent volontiers à un certain nombre d'écrivains étrangers, voire à quelques-uns de leurs meilleurs, de leurs plus grands écrivains : Corneille et V. Hugo par exemple.

EMPHASÉ [*an-fa-zé*], **E** adj. Plein d'emphase.

EMPHASER [*an-fa-zé*] v. tr. Donner le caractère de l'emphase.

EMPHASISTE [*an-fa-zisst'*] n. m. Qui parle ou écrit avec emphase.

EMPHATIQUE [*an-fa-tik'*] adj. Qui est plein d'emphase : *Un éloge* EMPHATIQUE. *Un ton* EMPHATIQUE. || Qui s'exprime avec emphase : *Orateur, Ecrivain* EMPHATIQUE.

— Gramm. Qui est employé par emphase : *Terme pris dans un sens* EMPHATIQUE. || Se dit, dans les langues orientales, d'un certain mode d'emploi des lettres : *L'état* EMPHATIQUE, *si important en araméen, n'a qu'un rôle insignifiant en hébreu.* (Renan.)

— SYN. **Emphatique, ampoulé, boursouflé, guindé.** V. AMPOULÉ.

— ANTON. **Naturel, simple.**

EMPHATIQUEMENT [*an-fa, ke-man*] adv. Avec emphase.

EMPHATISTE [*an-fa-tisst'*] adj. Qui s'exprime avec emphase. (Inus.)

EMPHOLITE [*an-fo*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium.

EMPHRACTIQUE [*an-frak'-tik'*] adj. (gr. *emphraktikos*). Méd. Qui obstrue.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* EMPHRACTIQUE. (Peu us.)

EMPHRAXIS [*an-frak'-siss*] n. f. (mot gr.). Méd. Obstruction.

EMPHRÉATTOI [*èm'-fré-a-toy'*] n. m. pl. (mot gr.). Antiq. gr. Tribunal athénien qui jugeait les exilés volontaires accusés de meurtre. (Il siégeait au bord de la mer, au lieu dit *Phréattys*, et les accusés pouvaient comparaître sans descendre du navire qui les avait amenés, et sans souiller le sol attique.)

EMPHYSÉMATEUX [*an-fi, teû*], **EUSE** adj. Méd. Qui présente les caractères de l'emphysème. || Qui est atteint d'emphysème.

— Substantiv. : *Un* EMPHYSÉMATEUX. *Une* EMPHYSÉMATEUSE.

EMPHYSÈME [*an-fi*] n. m. (gr. *emphusêma*, de *en*, dans, et *phusaô*, je souffle). Méd. Gonflement produit par l'introduction de l'air ou le développement d'un gaz, dans le tissu cellulaire.

— ENCYCL. Pathol. L'*emphysème* peut se produire dans toutes les parties où l'on rencontre du tissu cellulaire. Il reconnaît ordinairement pour cause une solution de continuité dans les voies aériennes, par laquelle l'air est insufflé dans le tissu cellulaire. L'emphysème se manifeste par une tuméfaction plus ou moins considérable, élastique et indolente. Les parties comprimées donnent lieu à une sorte de crépitation caractéristique. Par lui-même, l'emphysème n'est grave que s'il se généralise, ou s'il comprime les voies aériennes. Dans les cas les plus simples, il guérit facilement par la compression et le repos.

Emphysème pulmonaire. — On appelle ainsi une dilatation anormale des alvéoles et des lobules pulmonaires, pouvant aller jusqu'à la rupture et à l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire.

L'emphysème pulmonaire est aigu ou chronique. Dans le premier cas (emphysème vésiculaire), l'affection est due à une obstruction des voies respiratoires ou à de violents efforts de toux. Elle est transitoire. L'emphysème chronique atteint les sujets qui ont souffert de fréquentes bronchites ou congestions, ou encore de tuberculose. Les principaux signes sont : une poitrine globuleuse, une dyspnée tendant à devenir permanente, de la toux, une expectoration difficile.

Il n'existe pas de traitement curatif de l'emphysème. On doit seulement l'empêcher de s'aggraver, en employant la gymnastique respiratoire, une hygiène bien réglée et quelques médicaments comme l'iode et l'arsenic.

— Art vétér. Chez les animaux, on connaît l'*emphysème pulmonaire* et l'*emphysème sous-cutané.*

L'emphysème pulmonaire, fréquent chez le cheval, est la conséquence de la dilatation anormale des vésicules pulmonaires suivie de leur rupture. Il est *aigu* ou *chronique.* Sous le nom de *pousse* on a longtemps confondu

l'emphysème avec un certain nombre d'affections qui s'accompagnent d'un soubresaut du flanc. L'emphysème pulmonaire, d'après la loi du 2 août 1884 modifiée par la loi du 22 février 1914, est rédhibitoire avec un délai de neuf jours.

L'emphysème sous-cutané est caractérisé par l'infiltration des gaz dans les mailles du tissu cellulaire sous-cutané. Le plus souvent il succède à une lésion traumatique du thorax, de la trachée, du cou, des réservoirs digestifs, etc. Il se rencontre dans un grand nombre de maladies infectieuses (charbon symptomatique, péripneumonie, etc.). Pour combattre cet accident il faut combattre la source dont il émane (suture et tamponnement d'une plaie). On hâtera par des mouchetures l'élimination des gaz épanchés.

EMPHYTE [*an-fit'*] ou **EMPHYTUS** [*an-fi-tuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédinidés, comprenant de petites formes allongées, ordinairement noires, ceinturées de blanc ou de jaune. (Les larves des emphytes vivent à découvert sur les feuilles. Au moment de se transformer, elles se réfugient dans la moelle tendre des tiges de certaines plantes.)

Emphyte.

EMPHYTÉOSE [*an-fi*] n. f. (du gr. *emphuteusis*, action de planter, parce que le preneur a la faculté de planter et la certitude de jouir du produit de ses plantations). Dr. Bail d'un fonds pour un temps très long ou même à perpétuité, sous la condition d'une redevance à payer.

— Encycl. On admet que l'*emphytéose*, chez les Romains, doit son origine à la location des terrains publics moyennant un revenu appelé *vectigal*. Les cités, les municipes, les corporations ou collèges possédant de vastes étendues de terres en friche en concédaient la jouissance à perpétuité ou au moins pour une longue période d'années, à la charge, par le preneur, de les mettre en valeur, de les cultiver, et de payer une redevance annuelle. Les terres tenues à ces conditions portaient le nom de *ager vectigalis*.

L'emphytéose fut étendue, dans le Bas-Empire, aux terres du domaine impérial. Plus tard, elle fut appliquée aux domaines des simples particuliers, et devint un contrat de droit privé.

Dans l'ancien droit français, l'emphytéose survécut. On considérait en général l'emphytéote comme un véritable propriétaire, ayant le domaine utile, à charge de fournir une redevance au propriétaire éminent.

Le Code civil était muet sur l'emphytéose, mais la jurisprudence en admit la survivance.

La loi du 25 juin 1902, qui fait partie du Code rural, en a défini la nature, et précisé les effets.

Le bail emphytéotique de biens immeubles confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque ; ce droit peut être cédé et saisi dans les formes prescrites pour la saisie immobilière. Le bail doit être consenti pour plus de dix-huit années et ne peut dépasser quatre-vingt-dix-neuf ans ; il ne peut se prolonger par tacite reconduction.

Le bail emphytéotique ne peut être valablement consenti que par ceux qui ont le droit d'aliéner, et sous les mêmes conditions comme dans les mêmes formes. Le contrat d'emphytéose est assujetti à la transcription.

A défaut de conventions contraires, le preneur ne peut demander la réduction de la redevance pour cause de perte partielle du fonds, ni pour cause de stérilité ou de privation de toute récolte à la suite de cas fortuits. Il ne peut se libérer de la redevance, ni se soustraire à l'exécution des conditions du bail emphytéotique en délaissant le fonds. Le bailleur peut demander la résolution en cas de détériorations graves ou de non-payement de deux années de redevance.

Le preneur ne peut opérer dans le fonds aucun changement qui en diminue la valeur. S'il a fait des améliorations ou des constructions qui augmentent la valeur du fonds, il ne peut les détruire, ni réclamer à cet égard aucune indemnité.

Il est tenu de toutes les contributions et charges, ainsi que des réparations.

L'acte constitutif de l'emphytéose n'est assujetti qu'aux droits d'enregistrement et de transcription établis pour les baux à ferme ou à loyer d'une durée limitée. Les mutations de toute nature ayant pour objet soit le droit du bailleur, soit le droit du preneur, sont soumises aux dispositions de la loi du 22 frimaire an VII et des lois subséquentes concernant les transmissions de propriétés d'immeubles. Le droit est liquidé sur la valeur vénale déterminée par une déclaration estimative des parties.

EMPHYTÉOTE [*an-fi*] n. Personne qui jouit d'un bien à titre d'emphytéose.

EMPHYTÉOTIQUE [*an-fi, tik'*] adj. Dr. Qui a le caractère de l'emphytéose, qui appartient à l'emphytéose : *Bail* EMPHYTÉOTIQUE. V. EMPHYTÉOSE.

EMPHYTISME [*an-fi-tissm'*] n. m. (du gr. *emphutos*, inné). Biol. Energie de croissance, d'origine héréditaire, propre aux êtres vivants. V. ERGOGÉNÈSE.

EMPIDÉS [*an, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, comprenant des formes carnassières qui capturent d'autres insectes au vol, à l'aide de leurs pattes antérieures. (Ils se tiennent généralement sur les buissons ou sur les fleurs.)

EMPIÈCEMENT [*an, man*] n. m. (de *en* et *pièce*). Pièce rapportée dans le haut d'une chemise, d'un corsage, etc.

— Encycl. L'*empiècement* est une partie plate taillée en forme et destinée à soutenir un corps de vêtement ou de sous-vêtement légèrement étoffé (froncé ou plissé). [Il y a des empiècements de robe, de blouse, de jupe, de cape, de chemise.]

EMPIÉGEAGE [*an, jaj'*] n. m. (de *empiéger*). Action de prendre des animaux au piège. (On dit plus couramment PIÉGEAGE.)

EMPIÉGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *piège*. — Se conjugue comme *abréger*: *Il empiégea. Nous empiégeons.*) Prendre au piège : Empiéger *des oiseaux*. || Embarrasser comme dans un piège : *Le rat coupa un jour la maille qui* EMPIÉGEAIT *le lion*. (Diderot.) *Arbres aquatiques où les merles* EMPIÈGENT *leurs ailes*. (Lamartine.)

— *Fig.* Tromper, attraper.

— ***S'empiéger,*** v. pr. Au sens passif, Etre pris dans un piège (au propre et au fig.).

EMPIERREMENT [*an-pièr-re-man*] n. m. Action d'empierrer une route. || Lit de pierres cassées dont on recouvre certaines routes. || Syn. de MACADAM.

— Archit. Revêtement formé de pierres qui n'ont reçu qu'une façon grossière.

— Chem. de f. *Empierrement de base*, Sous-couche constituée parfois entre le ballast et la plate-forme d'une voie ferrée pour accentuer sa stabilité. (On emploie souvent, dans ce sens, le mot anglais PITCHING.)

— Encycl. Ponts et chauss. V. MACADAM.

— Agric. L'*empierrement* est un procédé de drainage d'un usage très ancien. On creuse des tranchées suivant le sens d'écoulement des eaux, et l'on jette au fond des pierres concassées ; celles-ci sont empilées sur une hauteur convenable, puis recouvertes de fascines. Enfin, on achève de remplir les tranchées avec une partie de la terre qu'on avait extraite. De cette manière, on obtient une sorte de conduit souterrain, dont la capacité est faite des interstices compris entre les pierres. V. DRAINAGE.

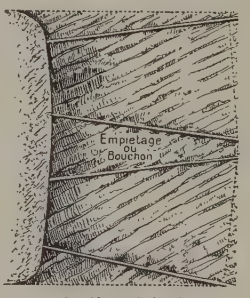

Empiétage (mines).

EMPIERRER [*an-piè-ré*] v. tr. Ponts et chauss. Couvrir d'une couche de pierres : Empierrer *un chemin*.

— Agric. Remplir un trou, un fossé de pierres cassées, afin de faciliter l'écoulement des eaux folles du terrain.

EMPIÉTAGE n. m. Mines. Fragment de matière (minerai ou mort terrain) que l'on enlève le premier dans le creusement d'une galerie de mine, pour faciliter le travail mécanique de l'abatage. (On dit aussi BOUCHON.)

EMPIÉTANT [*an, tan*], **E** adj. Blas. Se dit des oiseaux de proie représentés perchés (c'est-à-dire arrêtés et enserrant un perchoir) ou éployés et emportant en leurs serres un animal ou un objet.

D'argent à une aigle éployée d'azur empiétant une banderole du même.

EMPIÉTÉ [*an*], **E** adj. Véner. Qui a de bons pieds : *Oiseau, Chien* EMPIÉTÉ.

EMPIÉTEMENT [*an, man*] n. m. Action d'empiéter ; résultat de cette action : *Les* EMPIÉTEMENTS *sont la source de nombreux procès.*

— Extension progressive d'un objet sur un autre : *Les* EMPIÉTEMENTS *de la mer sur les terres.*

EMPIÉTER [*an, té*] v. intr. (de *en* et *pied*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Mettre le pied sur ce qui appartient à autrui, s'arroger des droits qu'on n'a pas : Empiéter *sur l'héritage, sur les attributions, sur le terrain d'autrui.*

— *Par anal.* Gagner, prendre une partie de la place occupée par une autre personne ou une autre chose : *La mer* EMPIÈTE *sur le rivage.* || Atteindre et dépasser l'origine d'un autre objet ou d'une autre époque : *Chaque tuile d'un toit* EMPIÈTE *sur la tuile voisine.*

— *Fig.* Usurper le bien ou le droit d'autrui : Empiéter *sur la liberté du peuple.*

— *Transitiv.* Gagner pied à pied par usurpation : *Il* A EMPIÉTÉ *plus d'un arpent sur nous. Le peuple leur laissa* EMPIÉTER *le pouvoir suprême.* (Bossuet.)

— Constr. Autref., Donner un pied à : Empiéter *une statue, une colonne.*

— Fauconn. Saisir avec les serres : *Autour qui* A EMPIÉTÉ *sa proie.*

EMPIFFRER [*an-pi-fré*] v. tr. (de *en* et *piffre*). *Pop.* Gorger de nourriture : Empiffrer *un enfant.* || Rendre très gras : *Trop manger et trop dormir* EMPIFFRENT *un homme.*

— ***S'empiffrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se gorger de nourriture.

— Au sens passif, Devenir très gras, très replet : *A trop manger on* S'EMPIFFRE.

EMPIFFRERIE [*an-pi-fre-rî*] n. f. *Pop.* Action de s'empiffrer.

EMPILAGE [*an, laj'*] n. m. Action d'empiler. (On dit aussi EMPILEMENT.)

— Pêch. Action d'attacher un hameçon à une empile.

— Encycl. Pêche. Les méthodes de fixage (*empilage*)

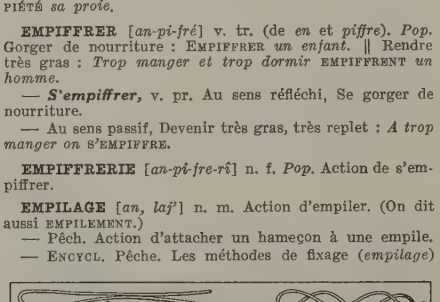

Différentes méthodes (A, B, C) d'empilage d'un hameçon.

de l'hameçon à son empile sont assez nombreuses ; nous en figurons ci-contre trois qui sont classiques. Quelle que soit la matière dont est faite l'empile (crin, florence, fil ou ficelle) il est bon de ramollir celle-ci à l'eau d'abord pour lui assurer de la souplesse et pour qu'en séchant les tours se resserrent.

— Techn. L'*empilage* des bois a pour effet d'exposer à l'air libre les bois sur la plus grande partie de leur surface en vue de les sécher et d'éviter ainsi qu'ils s'échauffent ou pourrissent ; l'emplacement choisi pour l'empilage doit être plus élevé que le sol avoisinant afin d'empêcher l'eau d'y séjourner ; la base des piles est constituée par des pièces de bois appelées chantiers, qui isolent du sol humide le premier rang de planches ou madriers ; le sommet des piles est recouvert par des planches formant toiture, faisant saillie sur toutes les faces de la pile et ayant une inclinaison suffisante pour faciliter l'écoulement des eaux. L'empilage des bois de chauffage en stères s'appelle plus particulièrement *enstérage*.

EMPILE [*an*] n. f. Fil délié ou crin auquel on attache l'hameçon d'une ligne.

EMPILEMENT [*an, man*] n. m. Syn. de EMPILAGE.

— Géol. Disposition géologique dans laquelle des plis couchés successifs reposent les uns sur les autres ; ce cas est très fréquent dans les chaînes de montagnes charriées, en particulier dans les Alpes.

EMPILER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *pile*). Mettre en pile : Empiler *des livres, des assiettes, des fagots.* || *Par extens.* Entasser, amonceler.

— Argot. Tromper, voler.

— Jeux. *Empiler des dames,* Au jeu de jacquet, Les mettre sur la première flèche.

— Pêche. *Empiler des hameçons,* Les attacher à une empile.

— ***S'empiler,*** v. pr. Au sens passif, Etre empilé, entassé.

EMPILEUR [*an*], **EUSE** n. (de *empiler*). Celui, celle qui empile.

— Argot. Qui dupe, vole.

EMPIPER [*an-pi-pé*] v. tr. Mettre les harengs saurs en pipe, en tonneau.

EMPIPEUR [*an*] n. m. Ouvrier qui empipe les harengs saurs.

EMPIRANCE [*an, ranss'*] n. f. Etat de ce qui empire. || Perte, dommage ; avarie. (Vx.)

— Mar. Dépréciation des marchandises pendant une traversée.

— Monn. Altération de la monnaie, introduite comme mesure fiscale : *Il y a une ordonnance du roi Jean sur l'*EMPIRANCE *des monnaies.*

EMPIRE [*an*] n. m. (lat. *imperium*). Commandement, autorité : *Exercer un* EMPIRE *despotique dans sa maison.* || Souverain pouvoir : *Se démettre de l'*EMPIRE.

— Nation, société politique exerçant son autorité sur des peuples conquis : *Que sont, sans la justice, les grands* EMPIRES, *sinon de grands brigandages?* (Saint Augustin.)

— Forme de gouvernement monarchique, ayant pour chef un empereur : *Sous le premier* EMPIRE, *il n'y avait pas de liberté de la presse.* (J. Simon.) || Nation, pays qui a pour souverain un empereur : EMPIRE *du Japon.* || Se dit aussi de tout état important, quelle que soit la forme du gouvernement : *Sous la première République on chante :* « Veillons au salut de l'Empire ». || Ensemble de pays gouvernés par une même autorité : *L'*EMPIRE *d'Alexandre. Un vaste* EMPIRE *colonial.*

— *Le premier Empire,* Règne de Napoléon Ier. || *Le second Empire,* Règne de Napoléon III. || Se dit absolum. du règne de Napoléon Ier et des pays qu'il gouverna : *Les modes de l'*EMPIRE. — Se dit également de l'Empire d'Allemagne et de l'Empire romain d'Occident : *C'est à Ratisbonne que siégeait la Diète de l'*EMPIRE.

— *Fig.* Influence, ascendant, prestige : *L'*EMPIRE *de la beauté. Les femmes ont un* EMPIRE *absolu sur l'esprit des hommes.* (Pascal.)

De la droite raison je sentis tout *l'empire.*
VOLTAIRE.

— Poétiq. Région métaphorique où les choses sont supposées soumises à une direction, à une autorité commune : *L'*EMPIRE *des sciences et des arts.* || *L'empire des mers,* La domination sur mer. || *L'empire de Neptune, L'empire maritime, L'empire des eaux,* L'étendue des mers. || *L'empire de Borée,* Pays venteux ; les airs. || *L'empire de Pluton* ou *des morts, Le sombre empire,* Les enfers, la mort.

— Loc. div. *Siège de l'Empire,* Capitale, résidence de l'empereur : *Constantin transféra le* SIÈGE DE L'EMPIRE *de Rome à Byzance.* || *Empire céleste,* Vie future des saints, paradis. || *Côté d'Empire,* Nom que les mariniers du Rhône et de la Saône, à Lyon, donnent à la rive gauche de ces cours d'eau, parce qu'ils marquaient autrefois (depuis le traité de Verdun entre l'empereur Lothaire et le roi Charles le Chauve) la limite des possessions de l'empereur et de celles du roi de France (*côté du royaume.*) || *Pour un empire,* Pour les plus grands biens : *Ne pas donner sa part* POUR UN EMPIRE. || *Cela vaut un empire,* Se dit d'une chose à laquelle on attache un très grand prix. || *Traiter quelqu'un avec empire,* Le traiter de façon hautaine. || *Avoir de l'empire sur soi-même,* Savoir se maîtriser.

— *Adjectiv.* Dans le genre, selon la mode du premier Empire, du règne de Napoléon Ier : *Une pendule* EMPIRE. || *Style Empire,* Ornementation artistique dans le style du premier Empire.

— Syn. **Empire, autorité, domination, pouvoir, puissance.** V. AUTORITÉ. — **Ascendant, autorité, crédit, influence, pouvoir.** V. ASCENDANT.

— Allus. hist. **L'Empire c'est la paix,** Paroles prononcées par le prince Louis-Napoléon, président de la République, dans un banquet à Bordeaux (9 octobre 1852), et qu'on lui opposa quand vinrent la guerre de Crimée (1854), puis la guerre d'Italie (1859), la guerre de Chine (1860), l'expédition du Mexique (1862), et la guerre franco-allemande (juill. 1870).

— Encycl. Hist. Le nom d'*empire* a été donné à plusieurs grands Etats :

Empire romain, depuis Auguste jusqu'à la mort de Théodose (29 av. J.-C.-395 apr. J.-C.), capit. *Rome*. Partagé en 395 par Théodose entre ses deux fils Arcadius et Honorius, il forme alors : l'*Empire d'Orient*, appelé par les historiens *Empire byzantin* pour des raisons de commodité, qui eut pour capitale *Constantinople*

EMPIRE (Style) : 1. Commode (musée des Arts décoratifs) ; 2 et 3. Jardinières (palais de Fontainebleau) ; 4. Eventail de l'impératrice Joséphine, exécuté en 1802 sur un dessin de Percier, Fontaine et Chaudet (musée de Cluny) ; 5. Pendule (Compiègne) ; 6 et 7. Tables (Grand Trianon) ; 8. Fauteuil en acajou, par Jacob ; 9. Chaise (Malmaison) ; 10. Flambeau bouillotte (Malmaison) ; 11. Gaine (Malmaison) ; 12 et 13. Appliques (Malmaison) ; 14. Pendule (Compiègne) ; 15. Vase en porcelaine de Sèvres (la France remet à Ferdinand VII les rênes du gouvernement de l'Espagne ; Grand Trianon) ; 16. Vase en porcelaine de Sèvres (Grand Trianon) ; 17. Armoire à bijoux de Marie-Louise (Fontainebleau) ; 18. Pendule (Compiègne) ; 19. Fauteuil (Malmaison) ; 20. Candélabre (Malmaison) ; 21. Table de nuit (Fontainebleau) ; 22. Table à ouvrage de l'impératrice Joséphine (Malmaison) ; 23. Console (Versailles) ; 24. Commode (Grand Trianon) ; 25. Secrétaire (Grand Trianon) ; 26. Brocart de Lyon ; 27. Bureau acajou (Grand Trianon) ; 28. Table de toilette (Grand Trianon) ; 29. Psyché (Compiègne) ; 30 et 31. Tables (Grand Trianon) ; 32. Berceau du roi de Rome (exécuté sur les dessins de Prud'hon) ; 33 et 34. Lits en acajou (musée des Arts décoratifs).

de 395 à 1453 (v. BYZANTIN [*Empire*], et l'*Empire d'Occident*, qui conserva *Rome* pour capitale (395-476) ;

Empire latin d'Orient, Etat fondé par les croisés à Constantinople et qui vécut de 1204 à 1261 ;

Saint Empire ou *second Empire d'Occident*, fondé par Charlemagne et continué jusqu'à François II (800-1806). Il fut restauré, après les vicissitudes et l'effondrement, qui suivirent la mort d'Arnoul, par Othon le Grand (962), aboli en 1806 par l'abdication de François II. *Empire allemand*, créé à Versailles en faveur du roi de Prusse Guillaume Ier, le 18 janvier 1871. Malgré l'abdication de Guillaume II, le 9 novembre 1918, l'Empire subsista, avec une constitution républicaine, puis le national-socialisme, jusqu'en 1945.

Empire d'Autriche. François II de Habsbourg-Lorraine, qui devait, le 6 avril 1806, déposer la couronne impériale d'Allemagne, avait dès le 11 août 1804 pris le titre de François Ier empereur d'Autriche. L'Empire d'Autriche prit fin le 11 novembre 1918. V. AUTRICHE.

Empire français, premier Empire, fondé par Napoléon Ier en 1804, détruit en 1815 ; *second Empire*, empire rétabli en 1852 par Napoléon III, et renversé de nouveau le 4 septembre 1870. V. NAPOLÉON Ier, NAPOLÉON III.

Empire des Indes, créé en 1876 et réuni à la couronne d'Angleterre jusqu'en 1947. V. INDES.

Empire du Milieu ou *Céleste-Empire*. V. CHINE.

Empire du Soleil-Levant, le Japon.

Empire d'Ethiopie. V. ETHIOPIE.

Empire d'Annam. V. INDOCHINE.

— BX-ARTS. *Style Empire*. — L'interprétation des styles de l'antiquité était un goût qui se révélait déjà dans le style Louis XVI, mais discrètement encore. L'influence du peintre Louis David, sous la Révolution, le développa jusqu'à la domination. Sous Napoléon Ier, l'amour des civilisations anciennes connut jusqu'à l'exubérance et l'exagération. L'état continuel de guerre imprime aux attributs décoratifs le caractère d'emblèmes belliqueux, et l'excessive centralisation administrative semble se refléter jusque dans l'invariabilité de formes compassées et froides. Cette époque n'en laissa pas moins de fort beaux meubles, surtout ceux exécutés par les Jacob, cette famille de grands ébénistes. Percier et Fontaine régentent les beaux-arts et les arts industriels ; Fontaine publie en 1812 un recueil de décorations intérieures comprenant tout ce qui a rapport à l'ameublement, comme vases, candélabres, cheminées, tables, lits, etc., réussissant ainsi à donner allure de style véritable à un retour à l'antiquité, à sa copie voulue. Les sièges sont en forme de chaises curules ; les lampadaires élèvent sur leurs trois pieds trapus le long fût au haut duquel est la lampe à forme grecque ; les lits s'enferment dans des alcôves monumentales dont l'aspect est celui de portiques ; ils sont surchargés de draperies et d'attributs en rapport avec la profession de leur propriétaire : lits à trophées, lits Neptune, etc., lits administratifs ornés des symboles de l'Agriculture, du Commerce, etc. ; les cuivres marient leurs moulures au bois d'acajou qui se prête peu au travail du ciseau. L'ornementation des colonnes est nulle, ne comportant que quelquefois, à la base et au sommet, un collier d'oves ou de lauriers imbriqués en bronze doré ; le fût est sans cannelures. Les moulures et les filets viennent seuls apporter quelque variété aux formes. La marqueterie, peu dégagée et peu légère, ne sort guère de l'union du citronnier et de l'acajou.

Le *meuble Empire* n'est pas aimable ; il est lourd, cubique, massif. Le bronze doré est brillant ou mat, parfois brillant sur fond mat, et l'on estime les dorures de l'époque impériale pour leur douceur chaude et leur velouté remarquable ; le bronze vert antique est uni aux marbres de teintes sombres ; le cuivre se découpe en ajours géométriques, en grillages à losanges, et forme ceinture autour des tablettes, ou galerie au-dessus ; parmi les marbres apparaissent les granits et le porphyre oriental. La seule courbe qui, dans le style Empire, vient tempérer la rigueur de la ligne droite, est la ligne circulaire ; une tablette ronde couronne les guéridons, supportée par des colonnes sur un entrejambe également circulaire avec vase ou attribut au plateau du centre ; les consoles répètent la même forme et ne sont que des guéridons coupés en deux. Les secrétaires sont à abattant jouant sur des charnières à mi-hauteur du meuble ; derrière cet abattant, nombreux tiroirs, souvent à fermeture secrète, encadrés de colonnettes de bois, formant encore portique central dont le fond est une glace. Les bureaux de travail affectent la forme d'arcs de triomphe. Dans les pendules, l'antiquité domine avec ses groupes de personnages classiques : *Serment des Horaces*, *Marius à Minturnes*, etc. ; l'urne antique y apparaît fréquemment, et, souvent aussi, sur la borne en marbre vert et noir, repose le buste ou la statue de l'empereur Napoléon. Les casques et les glaives romains, les faisceaux consulaires et les verges de licteurs, la hache symbole de la puissance, les couronnes de lauriers célébrant le mérite militaire, et les couronnes de lauriers célébrant les mérites civiques, les aigles évoquant Rome et l'Empire, les Victoires ailées, les Renommées embouchant la trompette, les Sphinx, forment le répertoire de l'ornementation. Les étoffes sont d'une grande délicatesse et d'une couleur franche où le rouge, le jaune ou le vert Empire dominent.

Empire (HISTOIRE DU SECOND), par Pierre de La Gorce (1895-1905). Cet ouvrage forme la suite de celui que l'auteur avait déjà consacré à l'*Histoire de la seconde République française* (1887) et embrasse, en six volumes, toute l'histoire du règne de Napoléon III, du 2 décembre 1851 au 4 septembre 1870. Il se distingue par la belle ordonnance du récit, la valeur du style, l'art du portrait. On y remarque comme particulièrement réussis les chapitres relatifs soit à l'histoire militaire, soit à l'histoire diplomatique, que l'auteur a su compléter et renouveler par la consultation des sources étrangères.

Empire libéral, par Emile Ollivier. L'auteur a consacré les vingt dernières années de sa vie (1894-1913 ; le tome XVII et la table générale ont paru posthumes en 1918), à la composition de cet important ouvrage dont le sujet déborde un peu le titre. Il représente en effet une histoire complète, non seulement des dernières années du second Empire, mais de tout le règne de Napoléon III et ne comprend pas moins de dix-huit volumes : deux sur la vie du prince Louis-Napoléon avant le coup d'Etat du 2 décembre, six sur le développement et la décadence de l'Empire autoritaire, quatre sur l'Empire libéral, six sur la guerre de 1870 jusqu'au 4 septembre. Dans l'ensemble, l'ouvrage est bien documenté, instructif et vivant, quoique forcément un peu partial. Dans la partie la plus originale, la dernière, l'auteur plaide cette double thèse qu'en 1870 il a tout fait pour éviter la guerre, et que le gouvernement impérial n'avait rien négligé pour obtenir la victoire.

EMPIRÉE [*an*] n. m. Mythol. V. EMPYRÉE.

EMPIREMENT [*an, man*] n. m. Etat d'une chose qui empire. (Peu us.)

EMPIRER [*an, ré*] v. tr. (de *en* et *pire*. — Prend l'auxiliaire AVOIR ou ÊTRE selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état). Rendre pire, aggraver :

Pour vouloir fuir le mal, quelquefois on l'*empire*.
Th. CORNEILLE.

— *Intransitiv.* Devenir pire : *Son mal* EMPIRE. *Le vulgaire croit que le monde* EMPIRE *à mesure qu'il vieillit.* (J.-J. Rousseau.)

— ***S'empirer***, v. pr. Au sens passif, Devenir pire : *Leur état allait* S'EMPIRANT. (Bossuet.)

— ANTON. **Améliorer, amender** et **ramender**.

EMPIRICUS SEXTUS. Biogr. V. SEXTUS EMPIRICUS.

EMPIRIQUE [*an, rik'*] adj. (lat. *empiricus ;* du gr. *empeirikos*, savant par expérience ; de *en*, dans, et *peira*, expérience). Qui s'appuie sur l'expérience, sur une théorie raisonnée : *Médecin* EMPIRIQUE. *Méthode* EMPIRIQUE.

— Philos. *Idée empirique*, Idée fournie par l'expérience, par opposition aux idées *a priori*. || *Loi empirique*, Loi qui repose sur l'expérience et l'induction seules, et qui ne se déduit pas de lois plus générales. || *Définition empirique*, Définition obtenue au moyen de l'observation, de la comparaison et de l'abstraction ; s'oppose aux définitions constructives des mathématiques. On appelle empirique tout procédé qui ne se déduit d'aucune loi, d'aucun principe (EX. : *Une médecine* ou *une politique* EMPIRIQUE. Ce dernier mot est ici le contraire de RATIONNEL et SYSTÉMATIQUE). Il s'applique aussi aux personnes qui ont recours à des procédés empiriques. (Certains médecins, aux IIe et IIIe siècles de notre ère, formaient *l'école* dite *des empiriques.*)

— Physiq. *Formule empirique*, Formule fondée non sur la théorie et le calcul, mais sur l'expérimentation.

— *Substantiv.* Philosophe qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience. || Médecin qui traite les maladies d'après les données seules de l'expérience. || Charlatan qui n'a aucune connaissance médicale.

— ANTON. **Dogmatique, méthodique, scientifique.**

— ENCYCL. V. EMPIRISME.

EMPIRIQUEMENT [*an, ke-man*] adv. D'une manière empirique.

EMPIRISME [*an, rissm'*] n. m. (de *empirique*). Méthode fondée exclusivement sur l'expérience. || Doctrine philosophique qui fait venir les idées de la seule expérience. || Charlatanisme.

— Méd. Pratique médicale fondée sur les seules données de l'expérience.

— Philos. Système dans lequel l'expérience est considérée comme la seule source de nos connaissances : *L'*EMPIRISME *de Locke, de Condillac.*

— ANTON. **Dogmatisme, méthodisme.**

— ENCYCL. Méd. Les anciens empiriques, Philinus de Cos, Sérapion d'Alexandrie et leurs successeurs, se guidaient dans la pratique de leur art sur le hasard, l'observation de la nature et l'analogie, refusant d'accepter aucune doctrine interprétative. En tant que système, l'*empirisme* disparut avec Galien, mais les principes sur lesquels il s'appuyait n'en demeurèrent pas moins comme les seules bases de la connaissance positive. C'est grâce à l'observation et à la comparaison des faits que la médecine s'est peu à peu dégagée de la métaphysique, qui empêchait ses progrès. Aujourd'hui encore, l'empirisme, dans son sens vrai (qu'il ne faut pas confondre avec le charlatanisme), fournit les éléments de presque toutes les découvertes dont bénéficie la médecine. Toutefois, si le hasard joue toujours un certain rôle dans ces découvertes, le grand progrès est que maintenant nous sommes en mesure de contrôler, par des moyens objectifs, et de provoquer, par l'expérimentation, des faits que l'empirisme se contente d'observer et d'enregistrer, sans tenter d'en découvrir le mécanisme et les relations.

— Philos. L'*empirisme* s'oppose à la théorie de l'innéité. Le débat entre les deux thèses opposées s'est poursuivi à travers toute l'histoire de la philosophie. Elles ont été soutenues l'une et l'autre sous des formes différentes, et plusieurs philosophes ont essayé de les concilier. D'après Platon, les principes de la science sont innés à l'âme ; d'après Aristote, ils résultent du concours de l'expérience et de la raison ; les Epicuriens ont professé, au contraire, un empirisme absolu. Au XVIIe siècle, contre la théorie des *idées innées* de Descartes, Locke a soutenu que toutes nos connaissances ont leur origine dans notre expérience, soit externe, soit interne. D'après Leibniz, les principes sont innés à l'état de petites perceptions, c'est-à-dire de jugements inconscients ou virtuels, mais l'expérience est nécessaire pour les faire passer à l'état d'aperceptions, c'est-à-dire de jugements clairement aperçus et consciemment appliqués.

L'empirisme a pris dans la philosophie de David Hume et celle de Stuart Mill la forme de l'*associationisme*. Des associations résultant de l'expérience de l'individu suffiraient, d'après eux, pour expliquer notre conception des principes et la croyance que nous avons en leur nécessité et leur universalité. D'après Herbert Spencer ils sont innés chez l'individu mais ils se sont lentement formés à travers la suite des générations humaines par l'accumulation d'expériences concordantes et les associations de plus en plus invincibles qui en ont résulté. Par la double hypothèse de l'évolution et de l'hérédité, Spencer concilie Kant et Stuart Mill comme Leibniz avait concilié Descartes et Locke.

— Le mot *empirisme* désigne quelquefois une théorie concernant spécialement la perception visuelle. Cette théorie consiste à considérer comme *acquises* les perceptions visuelles de la forme, du relief et de la distance. — Le *nativisme* considère au contraire comme *naturelles* et primitives ces mêmes perceptions.

EMPIRISTE [*an, risst'*] n. m. Philosophe ou médecin partisan de l'empirisme : *Les* EMPIRISTES *ne reconnaissent d'autre autorité, en matière de connaissance, que les yeux et les mains.* (Jouffroy.) || Mauvais médecin, médicastre, charlatan.

— ENCYCL. V. EMPIRISME.

EMPIRISTIQUE [*an-pi-riss-tik'*] adj. Relatif à l'empirisme.

EMPIS [*an-pis*] n. m. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *empidés*, comprenant des mouches de taille médiocre, qui sont carnassières et sucent le sang d'autres insectes.

Empis.

EMPIS (Adolphe-Dominique-Florent-Joseph SIMONIS, dit), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1795-1868). Secrétaire des bibliothèques du roi et chef de la 1re division de la maison du roi sous Louis XVIII, il fut administrateur du Théâtre-Français de 1856 à 1859, puis inspecteur général des bibliothèques. Empis a écrit, soit seul, soit en collaboration, des drames, des comédies, des livrets d'opéras. Ses principales pièces sont : *Bothwell* (1824) ; *l'Agiotage* (1826) ; *Lambert Simnel* (1827) ; *l'Ingénue à la cour* (1831) ; *Une liaison* (1834) ; *Julie* (1837) ; *l'Héritière* (1844) ; *les Six femmes de Henry VIII* (1854), grand drame historique. Il fut élu à l'Académie française en 1847.

EMPIS (Adolphe-Georges-Gaspard-Joseph SIMONIS, dit) médecin français, fils du précédent, né et mort à Paris (1824-1913). Il devint, en 1856, médecin des hôpitaux. Il fut chargé du service d'accouchements de la Pitié. On lui doit de nombreux travaux dont les plus connus portent sur la granulie. Il fut président de l'Académie de médecine.

EMPISSEMENT [*an-pi-se-man*] n. m. (de *en* et *pisser*). || *Empissement laiteux*, Etat de la mamelle engorgée de lait, chez les animaux et surtout chez la vache.

EMPLACEMENT [*an, se-man*] n. m. (de *emplacer*). Action de mettre en place. (Vx.) || Lieu où se trouve, se trouvait ou bien s'élèvera un édifice, une ville, une maison : *L'*EMPLACEMENT *de Notre-Dame. L'*EMPLACEMENT *de Carthage, de Troie. Acheter un vaste* EMPLACEMENT.

— Techn. Action d'emplacer (du sel).

EMPLACER [*an, sé*] v. tr. (de *en* et *place*. — Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *J'emplaçai. Nous emplaçons.*) Techn. Mettre en place (le sel dans les greniers).

— Anc. admin. milit. Donner une destination à un soldat : EMPLACER *des recrues.*

EMPLAGE [*an*] n. m. Emploi. || Proportion. (Vx.)

— Constr. Remplissage fait de mortier et d'éclats de pierres, que l'on jette et que l'on tasse entre deux rangs de pierre taillée.

— Œnol. Syn. de OUILLAGE.

EMPLAIGNER [*an*] v. tr. **EMPLAIGNEUR** n. m. Syn. de APLAIGNER, APLAIGNEUR.

EMPLANTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *plante*). Couvrir de plantations : EMPLANTER *un terrain.*

EMPLANTURE [*an*] n. f. (de *en* et *planter*). Mar. Massif de bois dans lequel repose le pied des mâts. (Sauf pour le mât d'artimon, cette emplanture se trouve sur la quille). || *Emplanture à fourche*, Système d'emplanture en fer, s'arrêtant au faux pont et supporté par une fourche au milieu de laquelle passe l'arbre de l'hélice.

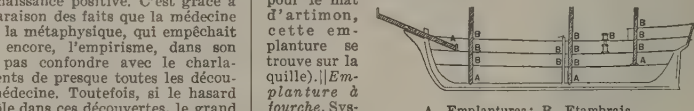

A. Emplantures ; B. Etambrais.

— Agric. Mot employé dans certains pays (surtout en Franche-Comté), pour désigner un plant quelconque d'arbres ou de plantes.

EMPLASTIQUE [*an-plass-tik'*] adj. Qui a les caractères de l'emplâtre.

EMPLASTRATION [*an-plass, si-on*] n. f. (de *emplastrer*). Méd. Action d'emplastrer. (Vx.)

— Hortic. Action de greffer en écusson.

EMPLASTRER [*an-plass-tré*] v. tr. (de *emplâtre*). Méd. Mettre un emplâtre. (Vx.)

— Hortic. Enter, greffer en écusson.

EMPLÂTRE n. m. (gr. *emplastron ;* de *emplassein*, appliquer sur). Médicament externe, glutineux, solide, capable de se ramollir sous l'influence de la chaleur, et d'une consistance telle qu'il s'accommode à toutes les formes et adhère fortement à la partie du corps sur laquelle on l'applique : *Appliquer, Lever un* EMPLÂTRE.

— *Fig.* Palliatif, remède insuffisant : *Nos petites consolations ne sont que des* EMPLÂTRES *sur les blessures de la vie.* (Voltaire). || *Mettre un emplâtre à une affaire*, Remédier à ce qu'il y a de défectueux.

— *Fam.* Personne maladive, toujours couverte d'emplâtres. || Personne sans énergie : *Quel* EMPLÂTRE !

— *Pop.* Soufflet, coup : *Donner un* EMPLÂTRE *à quelqu'un.* (Dialectal.)

— Arboric. Mastic dont on garnit et recouvre les plaies des arbres.

— Autom. Pièce en toile ou en caoutchouc, destinée à être collée à l'intérieur d'une enveloppe de pneumatique pour boucher un trou ou une déchirure.

— Argot. Empreinte de serrure.

— PROV. **Où il n'y a pas de mal il ne faut pas d'emplâtre, A** des maux imaginaires, inutile de chercher des remèdes.

— ENCYCL. Les *emplâtres* sont des médicaments destinés à être appliqués sur la peau. On les divise en *emplâtres résineux* ayant pour base un mélange de corps gras et de résine, et en *emplâtres proprement dits* ou *stéréatés* qui ont pour base un savon de plomb auquel on

peut ajouter des substances médicamenteuses. Les principaux sont : l'*emplâtre simple*, l'*emplâtre diachylon*, l'*emplâtre vésiculaire* (à base de cantharide), l'*emplâtre de Vigo* (à base de mercure), etc.

On prépare également des *emplâtres au caoutchouc*, en faisant fondre de la *lanoline ;* y ajoutant les principes médicamenteux et une *solution benzinique de caoutchouc ;* on chauffe jusqu'à évaporation de la benzine.

EMPLÂTRER [*an, tré*] v. tr. Mettre un emplâtre à — *Pop et fig.* Gêner, embarrasser : EMPLÂTRER *quelqu'un de paquets.* || Dans le Midi, Souffleter.

— Techn. *Emplâtrer une peau*, Etendre du vernis dessus, pour lui faire prendre la couleur de l'or.

— ***S'emplâtrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se couvrir d'emplâtres ; et *fig. et fam.* S'embarrasser : S'EMPLÂTRER *d'un domestique.*

— Au sens passif, Etre couvert de plâtre.

EMPLÂTRIER [*an, tri-é*] n. m. Endroit d'une pharmacie où l'on serre les emplâtres.

EMPLECTITE [*an-plèk'*] n. f. (du gr. *emplektos*, tressé). Sulfate naturel de bismuth et de cuivre $Cu^2Bi^2S^4$ dont les cristaux linéaires pénètrent le quartz en différentes directions, de manière à lui donner l'aspect d'un tissu tressé.

EMPLECTON [*an-plèk'*] n. m. (mot gr.). Manière de construire, qui consistait à élever deux pans de pierres taillées, et à remplir l'intervalle avec du mortier et des matériaux en fragments plus ou moins gros. (Les Grecs avaient l'habitude de construire ainsi les murs qui devaient avoir une épaisseur considérable.) [V. la *fig.* APPAREILS.]

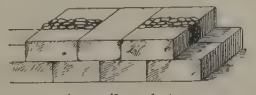

Appareil emplecton.

— Adjectiv. : *Appareil* EMPLECTON.

EMPLEIN [*an-plin*] n. m. (de *en* et *plein*). Chez les teinturiers-dégraisseurs, Nettoyage complet d'un vêtement : *Maison qui ne fait pas elle-même les* EMPLEINS.

EMPLETTE [*an-plèt'*] n. f. (du lat. pop. *implicita*, dépense ; de *implicare*, dépenser). Achat d'une chose, d'un objet quelconque : *Faire* EMPLETTE *d'un chapeau, d'un meuble.* || Objet acheté : *Montrer ses* EMPLETTES.

— *Etre, Se trouver en emplette,* Se disait d'une personne en voyage pour des achats :

Son mari, donc, *se trouvant en emplette.*
LA FONTAINE.

|| *Etre de bonne emplette,* Etre bon à acheter.

— SYN. **Emplette, achat, acquisition.** V. ACHAT.

EMPLI [*an*] n. m. Se dit (en sucrerie, en savonnerie) pour Remplissage des formes.

EMPLIR [*an*] v. tr. (lat. *implere*). Rendre plein : EMPLIR *un tonneau, un coffre.*

— Fam. *Il emplit son pourpoint,* Il est gros et gras.

— *Par extens.* Occuper tout un espace déterminé : *Orgue dont les sons* EMPLISSENT *la nef. Gaz qui* EMPLIT *une chambre.*

— *Fig. :*

De sa vaste folie *emplir* toute la terre.
BOILEAU.

Mais tout le grand ciel bleu n'*emplirait* pas mon cœur.
V. HUGO.

La Liberté sublime *emplissait* leurs pensées.
V. HUGO.

¶ Combler : *Nouvelle qui* EMPLIT *de joie.*

— *Intransitiv.* En parlant d'un navire, Avoir une voie d'eau par laquelle la mer monte de plus en plus dans la cale, ou Avoir reçu par un coup de mer une masse d'eau dont le volume l'expose à couler bas.

— ***S'emplir,*** v. pr. Devenir plein (au propre et au fig.) : *Le navire* S'EMPLISSAIT *rapidement.*

L'ombre autour d'eux *s'emplit* de sinistres clartés.
V. HUGO.

— SYN. **Emplir, remplir.** *Remplir* signifie ou *emplir de nouveau,* ou rendre tout à fait plein ce qui l'était déjà en partie, ou bien encore emplir un espace en grande partie.

— ANTON. **Désemplir, vider, survider, transvider, épuiser, tarir.**

EMPLISSAGE [*an*] n. m. Action d'emplir : EMPLISSAGE *d'un tonneau.* || Manière dont une mesure, un baril, un récipient quelconque, est rempli.

EMPLOCIES [*an, si*] n. f. pl. (gr. *emplokiai ;* de *emplékein*, entrelacer). Antiq. Fêtes athéniennes, où les femmes paraissaient avec leurs cheveux tressés.

EMPLOI [*an*] n. m. (substantif verbal de *employer*). Action ou manière d'employer : *L'*EMPLOI *d'un mot, d'une matière.* || Destination d'une chose : *Toute aptitude a son* EMPLOI. *Les capitaux ainsi formés cherchent un* EMPLOI. (Taine.)

— Charge, fonction : *Postuler un* EMPLOI. *Se démettre de son* EMPLOI. || Occupation : *Chercher de l'*EMPLOI.

Le ciel...
Pour différents *emplois* nous fabrique en naissant.
MOLIÈRE.

— *Double emploi,* Répétition inutile.

— *Emploi du temps.* Dans la marine, dans les lycées, etc., Règlement indiquant, pour chaque jour de la semaine, l'heure et la durée des divers exercices.

— Comm. *Double emploi,* Double mention d'un article passé par erreur à deux comptes différents. || *Faux emploi,* Mention d'une somme portée en dépense, bien que la dépense n'ait pas été faite.

— Dr. Placement d'un capital suivant la destination prescrite : *L'*EMPLOI *d'une dot.* || Acquisition de biens mobiliers ou immobiliers à l'aide de fonds appartenant aux incapables (mineurs, femmes mariées, communes, établissements publics ou d'utilité publique, etc.). V. REMPLOI.

— Mus. *Double emploi,* Nom donné par les musiciens de l'école de Rameau à la double manière d'envisager l'accord de quinte et sixte placé sur la sous-dominante, comme premier renversement de l'accord de septième placé sur le second degré, ou comme accord fondamental de sixte ajoutée.

— Techn. Cylindre entraîneur recouvert d'une surface rugueuse en peau de phoque, qui entraîne la tresse dans le métier à ruban système Saint-Chamond.

— Théâtr. Genre de rôles joués par un acteur : *Tenir l'*EMPLOI *de père noble, de soubrette.* || *Chef d'emploi,* Premier acteur dans les rôles de son emploi.

— Au plur. Ponts et chauss. *Emplois partiels,* Se dit de la réfection sommaire d'une chaussée, par décapage et pilonnage à main des matières rapportées, lorsque les dégradations sont de peu d'étendue.

— SYN. **Emploi, charge, fonction,** etc. V. CHARGE.

— ENCYCL. Admin. Les *emplois publics* s'obtiennent généralement à la suite de concours. Il en est toutefois qui sont réservés (mutilés et réformés de la Grande Guerre, etc.), et certaines nominations (diplomatie, administration préfectorale) sont au choix du gouvernement.

Dans les ministères, la hiérarchie comprend des rédacteurs, sous-chefs et chefs de bureau, chefs de division, sous-directeurs, chefs de service, directeurs et directeurs généraux. Il y a aussi des commis expéditionnaires, des commis d'ordre, des dames dactylographes. L'avancement est donné soit à l'ancienneté, soit au choix.

Les services extérieurs des différents ministères ont leur organisation particulière (directions départementales, emplois d'ordre administratif ou comptable).

Les corps de magistrature sont dotés d'une hiérarchie propre.

Emplois réservés. — On appelle ainsi les emplois qui, obligatoirement, dans les administrations, dans le commerce ou dans l'industrie, doivent être affectés à certaines catégories de bénéficiaires désignés par la loi. On en distingue deux sortes : ceux qui sont affectés aux anciens militaires engagés, rengagés ou commissionnés, et ceux dont bénéficient les mutilés et les pensionnés de la Guerre.

EMPLOIEMENT [*an-ploi-man*] n. m. Action d'employer, de se servir de quelqu'un pour des travaux à faire.

EMPLOMBADURE [*an-plon*] n. f. (de l'ital. *impiombatura*, épissure). Mot employé par les marins provençaux comme synonyme de ÉPISSURE.

EMPLOMBAGE [*an-plon-baj'*] n. m. Milit. Pose d'une enveloppe ou chemise de plomb autour des projectiles de fonte, pour leur permettre de se forcer dans les rayures des canons d'acier. || Engorgement des rayures des armes portatives et des canons par le plomb. (Cet inconvénient a été supprimé par l'adoption, pour les obus, de ceintures de cuivre au lieu des chemises de plomb, et, pour les balles, d'enveloppes en nickel ou en maillechort.)

EMPLOMBER [*an-plon-bé*] v. tr. (de *an* et *plomber*). Garnir de plomb la poignée des avirons, dont on rend ainsi la pale moins lourde à soulever. || Doubler de plomb, en parlant des nefs du XVe et du XVIe siècle, qu'on garnissait ainsi depuis la quille jusqu'à la première préceinte. || Episser, dans le langage des marins provençaux.

EMPLOYABLE [*an-ploi-yabl'*] adj. Qui peut être employé : *Matériaux* EMPLOYABLES.

EMPLOYER [*an-ploi-yé*] v. tr. (du lat. *implicare*, impliquer. — Se conjugue comme *aboyer*). Mettre en œuvre, faire emploi de quelque chose : EMPLOYER *l'électricité à l'éclairage.* EMPLOYER *des termes impropres. Bien* EMPLOYER *son temps, son argent, son crédit.* || *Employer une raison, un document,* S'en servir comme preuve. || Avoir besoin de, réclamer : *Vêtement qui* A EMPLOYÉ *trois mètres d'étoffe.*

— Se servir de quelqu'un, occuper : EMPLOYER *un grand nombre d'ouvriers.* || Utiliser quelqu'un pour : *Il* EMPLOIE *tout le monde pour obtenir cette place.*

— Comm. Mettre, porter en compte : EMPLOYER *une somme en recette, en dépense.*

— LOC. PROV. **Employer le vert et le sec,** Mettre en œuvre tous les moyens, par analogie avec celui qui, pour se chauffer, brûle le bois vert comme le bois sec.

— ***Employé, e,*** part. pass. du verbe *Employer,* Qui occupe un emploi : *Jeune homme* EMPLOYÉ *dans un ministère.* || Dont on a fait emploi : *Temps bien* EMPLOYÉ.

— Substantiv. : *L'Administration des postes occupe de nombreuses* EMPLOYÉES.

— Chem. de f. Titre et grade statutaires prévus dans l'échelle de classement des agents des grands réseaux, et correspondant à des fonctions variables, avec la catégorie d'emploi. (On dit communément : *un employé de chemin de fer,* pour désigner un agent quelconque de l'exploitation d'un réseau.)

— Télégr. *Employé manipulant,* Employé chargé du service d'un appareil.

— SYN. **Employé, commis.** V. COMMIS.

— ***S'employer,*** v. pr. Au sens passif, Etre employé : *Mot qui ne* S'EMPLOIE *plus.*

— Au sens réfléchi, *S'employer à,* S'appliquer, se vouer à, s'occuper de : *Il* S'EMPLOIE *toujours à mal faire.* || *S'employer pour, en faveur de,* User de son crédit, faire des démarches en faveur de :

Sauvez ce malheureux, *employez-vous* pour lui.
CORNEILLE.

— ENCYCL. Dr. Si, à l'heure actuelle, un très grand nombre de lois relatives au travail s'appliquent indistinctement aux ouvriers et aux *employés,* des différences très importantes subsistent juridiquement entre ces deux catégories de travailleurs, notamment au point de vue de la compétence. D'autre part, la loi ne définit nulle part exactement ce que sont les uns et ce que sont les autres. Néanmoins, il semble que doivent être qualifiés employés ou commis tous les auxiliaires du commerce ou de l'industrie, qui, bien que placés par leur contrat sous la dépendance du patron, sont préposés à des travaux présentant un caractère d'ordre plutôt intellectuel que matériel : ils n'exécutent pas de travail mécanique, comme les ouvriers, et ils ne sont point au service de la personne comme les domestiques. La dénomination d'employé comprend aussi ceux qui exercent des professions libérales, lorsqu'ils louent leurs services moyennant un traitement périodique.

La qualité d'employé est indépendante du mode de rémunération. Toutefois, d'une façon générale, on considère comme ouvriers, plutôt que comme employés, les personnes dont les salaires sont établis aux pièces ou suivant leur présence horaire ou journalière. V. OUVRIERS.

EMPLOYEUR [*an-ploi-yeur*], **EUSE** n. Personne qui emploie, et rétribue le travail d'autrui.

EMPLUMEMENT [*an, man*] n. m. (de *emplumer*). Action de garnir de plumes.

— Dr. anc. Peine qui consistait à couvrir de plumes le corps ou une partie du corps du condamné, après l'avoir enduit d'une matière gluante.

EMPLUMER [*an, mé*] v. tr. (de *en* et *plume*). Garnir, orner de plumes : EMPLUMER *un chapeau.*

— Autref., Faire subir l'emplumement.

— Techn. Garnir les marteaux d'un clavecin de petits becs de plumes, destinés à pincer les cordes.

— ***Emplumé, e,*** part. pass. du verbe *Emplumer : Chapeau* EMPLUMÉ. || *Bête emplumée,* Oiseau, volatile.

— Chir. anc. *Suture emplumée,* Suture qu'on employait autrefois et qui se faisait par-dessus une tige de plume.

— Ornith. Qui a les jambes couvertes de plumes.

— ***S'emplumer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir, garni de plumes.

EMPLURE [*an*] n. f. (de *emplir*). Feuille de vélin que les batteurs d'or placent entre l'or et le marteau, pour amortir les coups.

EMPOCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *poche*). Mettre en sacs (en parlant du blé) : EMPOCHER *du blé.* (VX.) || Mettre en poche, toucher, recevoir : EMPOCHER *des fruits, de l'argent.*

— *Fig. et fam.* Etre réduit à subir : EMPOCHER *des coups, quelques bonnes vérités.*

— ANTON. **Débourser.**

EMPODIOMÈTRE [*an*] n. m. (du gr. *empodion*, obstacle, et *métron*, mesure). Electr. Synonyme proposé par Marié-Davy pour désigner le RHÉOSTAT.

EMPODIUM [*di-om'*] n. m. (du gr. *empodion*, entrave). Entom. Nom donné, chez certains insectes diptères, au lobe adhésif médian compris entre les deux *pulvilli* du dernier article des tarses.

EMPOIGNADE [*an, gn* mll.] n. f. (de *empoigner*). Contestation, discussion violente. (Fam.)

EMPOIGNANT [*an, gn* mll.], **E** adj. Qui empoigne ; et *au fig.* Qui saisit, émeut vivement : *Spectacle* EMPOIGNANT.

EMPOIGNE [*an, gn* mll.] n. f. Action d'empoigner.

— Fam. *Acheter une chose à la foire d'empoigne,* La voler.

— Ce qui sert à empoigner, à saisir. || Syn. POIGNÉE.

EMPOIGNEMENT [*an, gn* mll., *e-man*] n. m. Action d'empoigner, d'arrêter : *L'*EMPOIGNEMENT *d'un filou.*

EMPOIGNER [*an, gn* mll.] v. tr. (de *en* et *poigne*, poing). Prendre et serrer avec la main : EMPOIGNER *une épée, un bâton.*

— *Fam.* Mettre en état d'arrestation : EMPOIGNER *un voleur, un manifestant.*

— *Fig.* Saisir avec empressement : EMPOIGNER *l'occasion.* || Saisir, frapper, émouvoir : *Acteur qui* EMPOIGNE. EMPOIGNEZ *votre lecteur dès la première page, et ne le lâchez plus.*

— *Pop.* Critiquer vivement, siffler : EMPOIGNER *un auteur, un acteur.*

— ***Empoigné, e,*** part. pass. du verbe *Empoigner* (au propre et au fig.).

D'argent à trois épis de blé empoignés au naturel.

— Blas. Se dit des figures de flèche ou autres objets longs, quand ils sont disposés en pal ou en sautoir rayonnant autour d'un centre commun où ils s'unissent.

— ***S'empoigner,*** v. pr. Avec réciprocité, Se saisir ; s'injurier mutuellement.

— Au sens passif, Etre empoigné.

EMPOIGNEUR [*an, gn* mll., *eur*], **EUSE** n. Personne qui empoigne.

EMPOINTAGE [*an*] n. m. Action d'empointer.

EMPOINTER [*an-té*] v. tr. (de *en* et *pointe*). Faire la pointe d'une aiguille, d'une épingle.

— ANTON. **Émousser, épointer.**

EMPOINTER [*an-poin-té*] v. tr. (de *en* et *point*). Retenir les plis d'une étoffe par quelques points d'aiguille.

— *Pop.* Taquiner. (Peu us.)

EMPOINTERIE [*an, rî*] n. f. Atelier où l'on empointe les aiguilles et les épingles. (VX.)

EMPOINTEUR [*an*], **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui empointe (apointit) les aiguilles.

EMPOINTURE [*an*] n. f. (de *en* et *pointe*). Angle des voiles carrées, formé par la ralingue de têtière et la ralingue de chute. (Chacun de ces angles est muni d'une *cosse d'empointure,* dans laquelle passe le *raban d'empointure,* au moyen duquel on fixe la voile sur la vergue par un solide amarrage.) || *Empointures des voiles auriques.* Points de fixation de ces voiles sur le mât.

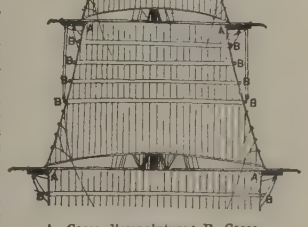

A. Cosse d'empointure ; B. Cosse d'empointure de ris.

EMPOIS [*an-poi*] n. m. (de *en* et *pois*). Colle légère faite avec de l'amidon.

— ENCYCL. L'*empois* destiné à donner de la raideur au linge de corps est de l'amidon de riz additionné d'un peu de borax, que l'on fait macérer dans de l'eau tiède pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps, l'amidon est broyé à la main, et le tout, formant une sorte de bouillie, est passé à travers de la mousseline, qui arrête les impuretés. Il ne

reste plus qu'à plonger dans cette solution épaisse le linge que l'on veut empeser.

EMPOISE [*an*] n. *f.* Boîte en fonte sur laquelle reposent les coussinets dans les laminoirs.

EMPOISONNANT [*an, zo-nan*], **E** adj. *Fam.* Qui empoisonne (au propre et au fig.).

EMPOISONNEMENT [*an, zo-ne-man*] n. m. Action d'empoisonner ; état d'une personne empoisonnée : *Le crime d'*EMPOISONNEMENT *est puni de mort.*

— *Par exagér. et fam.* Très mauvaise odeur.

— *Fig.* Corruption : *L'*EMPOISONNEMENT *des masses.*

— ENCYCL. Méd. L'*empoisonnement* est l'action sur l'organisme de toute substance capable de déterminer la mort ou, tout au moins, d'altérer sensiblement le fonctionnement normal. Mais il convient tout de suite de noter que :

1° La *toxicité* d'une substance donnée est relative : elle peut s'atténuer et disparaître par l'adaptation ;

2° Le coefficient de toxicité varie avec la réceptivité de chaque individu, la porte d'entrée par laquelle le poison pénètre dans l'économie, le degré de sa dilution, la dose absorbée, et parfois aussi la nature et l'état de l'émonctoire qui le rejette au dehors ;

3° Toute substance qui n'entre pas intégralement dans le complexus des matières vivantes plastiques est ou devient matière toxique, en totalité ou dans la partie qui n'est pas utilisée par les éléments vivants.

L'empoisonnement peut se faire : 1° par la voie respiratoire ; 2° par la voie digestive ; 3° par la voie cutanée ; 4° par la voie hypodermique ou intravasculaire. La pénétration par ces dernières voies est rare, au point de vue criminel ; elle est plutôt accidentelle, ou constitue un procédé d'expérimentation physiologique.

Quelle que soit, au surplus, la voie par laquelle il pénètre, tout poison peut agir et agit en général : d'abord, localement, en détruisant les tissus qu'il touche ou en altérant leur fonctionnement immédiat ; ensuite, et plus spécialement, grâce à l'absorption et à la circulation, qui permet au poison d'imprégner tout l'organisme et de porter atteinte aux tissus qui sont les plus sensibles à son action. Contre l'empoisonnement, l'organisme lutte par des phénomènes expulseurs comme le vomissement et la diarrhée, puis par la fonction antitoxique du foie, enfin par l'activité des organes d'élimination : rein, intestin, peau, poumon.

On tire les signes de l'empoisonnement, notamment au point de vue de la médecine légale :

1° Des *commémoratifs*, c'est-à-dire des occupations et des habitudes de la victime ou de l'accusé, et des poisons dont il a pu disposer ;

2° Des *phénomènes symptomatiques*, très divers, variant presque avec chaque poison ;

3° Des *lésions anatomiques*, qui portent soit directement sur les tissus touchés, soit indirectement sur certains organes spéciaux ;

4° De la *recherche du poison*, complexe, longue et difficile souvent ;

5° De l'*expérimentation physiologique*, qui permet de contrôler les constatations faites, de reproduire les lésions remarquées, ou même de fixer la nature du poison s'il n'a pu être isolé.

— Art vétér. A l'exception du chien, les autres animaux domestiques sont assez rarement victimes d'*empoisonnement*. Le cheval peut être empoisonné par des fourrages ou des graines altérés ou moisis, par de l'arsenic administré à trop forte dose comme médicament ou trop longtemps : l'hydrate ferrique est, dans ce dernier cas, le contrepoison à employer.

Le bœuf peut être empoisonné par des plantes malfaisantes qu'il aurait ingérées : *renoncule, colchique, ciguë*, par des tourteaux altérés ou toxiques, par des mélasses données en quantités trop fortes. Les graines *ergotées* peuvent agir aussi comme poisons, surtout en farine.

Le chien est souvent empoisonné par la strychnine, qui est la base des appâts pour les renards.

Enfin, les poules et le gibier à plume sont souvent empoisonnés par les engrais à base de nitrates, la nielle, l'ergot de seigle, les farines de viandes avariées.

— Dr. Le Code pénal qualifie *empoisonnement* (art. 301) et punit de mort (art. 302) « tout attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites ». D'autres peines moins sévères visent : « celui qui aura occasionné à autrui une maladie ou incapacité de travail personnel, en lui administrant volontairement, de quelque manière que ce soit, des substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé » (art. 317 C. pén.) ; ceux qui mettent en vente des substances falsifiées ou corrompues nuisibles à la santé de l'homme ou des animaux, ou toxiques (L. 1er août 1905, art. 3) ; ceux qui violent les dispositions de la loi sur les substances vénéneuses (L. 19 juillet 1845, modifiée par celle des 12 juillet 1916 et 13 juillet 1922) ; ceux qui empoisonnent « des chevaux ou autres bêtes de voiture, de monture ou de charge, des bestiaux à cornes, des moutons, chèvres ou porcs, ou des poissons dans des étangs, viviers ou réservoirs » (art. 452 C. pén.) ; ceux qui jettent dans les cours d'eau quelconques « des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le poisson ou à le détruire » (L. 15 avril 1829, art. 25).

— Hist. Le poison a été de tout temps un des moyens employés pour donner la mort, moyen d'autant plus recherché que le criminel espère toujours échapper aux recherches de la justice. Dans Athènes et aussi dans ses colonies, le poison a même été l'une des peines infligées aux condamnés à mort ; l'histoire de Socrate en est un exemple fameux. Les morts inattendues ont toujours éveillé le soupçon de poison ; et la crainte d'être empoisonné a hanté l'esprit des anciens : on se rappelle l'histoire d'Alexandre le Grand et de son médecin Philippe, et celle de Mithridate s'habituant au poison pour n'être pas surpris par lui. Les Athéniens ont attribué la peste de 430 à l'*empoisonnement des puits* par les Spartiates, comme au moyen âge les épidémies ont fait porter des accusations analogues contre les juifs. Il n'en fut pas autrement à Rome : en l'an 180, trois mille personnes furent condamnées comme soupçonnées d'empoisonnement. Les noms de Canidie, de Locuste, de Martine sont ceux d'empoisonneuses célèbres ; les empoisonnements se multipliaient à la cour impériale (Drusus, Britannicus, etc.). Au temps de la Renaissance italienne, le poison joua un grand rôle, et l'on sait les accusations portées contre les Borgia, notamment contre Lucrèce et Alexandre VI. C'est de là que date la fameuse *acqua di Napoli*, plus connue sous le nom de la sinistre Toffana qui l'inventa. En France, si le poison joua un rôle au XVe et au XVIe siècle, c'est surtout sous Louis XIV que le scandale éclata par le procès de la Brinvilliers (1670), puis de la Voisin et de ses complices (1680) ; Mme de Montespan, le maréchal de Luxembourg furent accusés d'avoir été mêlés à ces tristes affaires. C'est alors que l'édit de 1682 établit un code répressif sévère. Au XIXe siècle, des crimes d'empoisonnement, comme celui de Mme Lafarge, ont ému encore l'opinion. Suivant les pays, les codes punissent ce crime de la peine de mort ou d'une détention plus ou moins longue et sévère.

EMPOISONNER [*an, zo-né*] v. tr. (de *en* et *poison*). Mêler du poison à, répandre du poison dans, sur : EMPOISONNER *une tisane, une fontaine, des flèches.* || Faire mourir par le poison : EMPOISONNER *un chien.* || Produire l'empoisonnement de, être un poison pour : *Le persil* EMPOISONNE *les perroquets.*

— *Par exagér.* Donner des denrées falsifiées ou avariées, etc. : *Traiteur qui* EMPOISONNE *ses clients.* || Infecter, incommoder par la puanteur : *Odeur qui* EMPOISONNE *toute une salle.* || Infester : *Champ que l'ivraie* EMPOISONNE.

— *Fig.* Troubler, remplir de dégoût : EMPOISONNER *l'existence de quelqu'un.* || Remplir d'amertume : *La jalousie* EMPOISONNE *la vie.* || Corrompre, pervertir : *La flatterie* EMPOISONNE *le meilleur naturel. Doctrine qui* EMPOISONNE *les mœurs publiques.* || Dénigrer, présenter sous un jour faux et défavorable : EMPOISONNER *les démarches, les discours les plus innocents.* (Massillon.) || Ennuyer, importuner.

— *Intransitiv.* Sentir mauvais.

— ***Empoisonné, e,*** part. pass. du verbe *Empoisonner* (au propre et au fig.) : *Gâteau* EMPOISONNÉ. *Discours* EMPOISONNÉ.

— ***S'empoisonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Prendre volontairement du poison : S'EMPOISONNER *avec de l'arsenic.*

— Au sens passif, Etre empoisonné (au propre et au fig.) : *Les rats* S'EMPOISONNENT *malaisément. Les jeunes gens* S'EMPOISONNENT *vite par la mauvaise compagnie.*

EMPOISONNEUR [*an, zo-neur*], **EUSE** n. Celui, celle qui administre du poison à quelqu'un : *Locuste fut une célèbre* EMPOISONNEUSE.

— *Par exagér.* Personne qui fait manger ou boire des substances de mauvaise qualité ou nuisibles à la santé : *Les* EMPOISONNEURS *patentés, les falsificateurs de denrées alimentaires, tuent plus de monde en dix ans que les guerres les plus meurtrières en un siècle.* (Toussenel.)

— *Fig.* Qui corrompt les mœurs, répand des doctrines pernicieuses : *Nicole accusait les auteurs dramatiques d'être des* « EMPOISONNEURS *publics* ».

— *Adjectiv.* Ce qui empoisonne, sert à empoisonner : *Coupe* EMPOISONNEUSE ; et au fig. : *Charme* EMPOISONNEUR.

— ENCYCL. V. EMPOISONNEMENT.

EMPOISSER [*an-poi-sé*] v. tr. (de *en* et *poix*). Enduire de poix : EMPOISSER *un tonneau.* (On dit mieux POISSER.)

— *Par extens.* Enduire, barbouiller de : EMPOISSER *son visage avec de la confiture.*

EMPOISSONNEMENT [*an-poi-so-ne-man*] n. m. Action d'empoissonner. V. PISCICULTURE.

EMPOISSONNER [*an-poi-so-né*] v. tr. (de *en* et *poisson*). Garnir de poissons : EMPOISSONNER *un vivier, un étang,* etc.

EMPOITRAILLÉ [*an-poi-tra-yé*], **E** adj. (de *en* et *poitrail*). Qui a du poitrail : *Un cheval bien* EMPOITRAILLÉ.

EMPOIVRER [*an-poi-vré*] **(S')** v. pr. *Pop.* S'enivrer.

EMPOLAIOS. Myth. gr. Surnom d'Hermès, dieu du commerce, et patron des marchands.

EMPOLI (lat. *Emporium*), ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence), sur l'Arno ; 21.600 hab. Toiles de coton, chapeaux de paille, faïences, pâtes alimentaires, verreries et tanneries. Belle place à arcades ; collégiale du XIIe siècle (chapelle ornée de peintures de la Renaissance). Importante au moyen âge, Empoli prit une part active aux guerres des Florentins. — La fertile *plaine d'Empoli* qui l'entoure était tenue naguère pour le « grenier de la Toscane ».

EMPOMMAGE [*an*] n. m. Accident par lequel une vache, un bœuf s'étouffent en avalant une pomme qui s'arrête dans le gosier.

EMPOMMER (S') [*san-po-mé*] v. pr. [de *en* et *pomme*]. En parlant d'un bœuf ou d'une vache, S'étouffer en avalant une pomme.

EMPORÉTIQUE [*an, tik'*] adj. (du gr. *emporeuesthai*, passer dans). Se dit d'un papier gris (*papier joseph*), dont on se sert pour filtrer les liquides.

EMPORIA, ville des Etats-Unis (Kansas), sur le Neosho, affl. de l'Arkansas ; 11.270 hab. Ch.-lieu du comté de Lyon.

EMPORIÆ (du gr. *emporion*, marché). Géogr. anc. Ville de l'Hispanie, en Tarraconaise, sur la Méditerranée, au S.-O. du *Promontorium Pyrenæum* (cap Creux). Cette colonie des Phocéens de Marseille, fondée près d'une ville des Indigètes, fut unie à elle par les Romains au Ier siècle av. J.-C. Emporiæ devint très florissante par son commerce, et fut ruinée par les Sarrasins. Aujourd. *Ampurias.*

EMPORIÆ. Géogr. anc. Nom donné par les Carthaginois à la Byzacène, sur les côtes de la Petite Syrte. Tacape (Gabès), Macomades, Leptis la Grande, Leptis la Petite, toutes très importantes par leur commerce, en étaient les principales villes. Ce pays était tenu pour « le grenier de Carthage et de Rome ».

EMPORIQUE [*an, rik'*] adj. (du gr. *emporion*, marché). Antiq. Se disait d'un papier d'Egypte, le plus commun, qui servait pour les emballages.

EMPORITAIN [*an, tin*], **E,** personne née à Emporiæ ou y habitant : *Les* EMPORITAINS.

— *Adjectiv.* Relatif à cette ville ou à ses habitants : *Antiquité* EMPORITAINE.

EMPORIUM [*ém', om'*] n. m. (du gr. *emporion*, marché). Antiq. rom. Comptoir, établissement commercial fondé en pays ennemi ou étranger.

EMPORIUM. Géogr. anc. Ville de Dalmatie, à l'embouchure de la Narona (aujourd. *Narenta*) dans l'Adriatique.

Emporium, revue italienne illustrée, d'art, de littérature et de sciences, fondée en 1895, publiée mensuellement par l'Institut italien d'arts graphiques de Bergame

EMPORT [*an-por'*] n. m. Action d'emporter avec soi : *Désertion avec* EMPORT *d'effets militaires.* (Peu us.)

— *Fig.* Action de l'emporter sur : *Le libre examen a pris l'*EMPORT *sur la foi.* (Proudhon.) [Peu us.]

— Dr. *A l'emport de,* D'une étendue égale à.

EMPORTAGE [*an*] n. m. (de *emporter*). Argot. Filouterie consistant à engager quelqu'un dans une partie de jeu, pour lui gagner son argent en trichant.

EMPORTEMENT n. m. (de *emporter*). Anciennem., Action d'emporter. — Aujourd., Action de s'emporter, de se mettre en colère : *Personne sujette à* EMPORTEMENTS. || Transport de l'âme vers quelque chose : *Il y a des biens que l'on désire avec* EMPORTEMENT. (La Bruyère.)

— SYN. **Emportement, colère, courroux,** etc. V. COLÈRE.

— ANTON. **Calme, équanimité, égalité d'âme, flegme, froideur, impassibilité, placidité, sang-froid, sérénité.**

— Mar. V. *Supplément.*

EMPORTE-PIÈCE n. m. invar. Instrument propre à découper les matières auxquelles on veut donner une forme

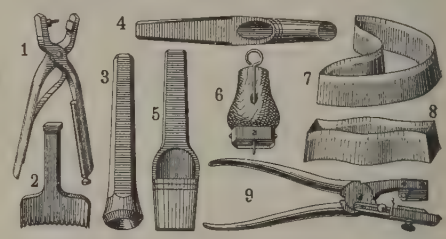

EMPORTE-PIÈCE : 1. Pince (corroir. et cordonn.) ; 2. A étoffes (modistes ; fleurs artificielles, etc.) ; 3. Rond (pour cuirs, étoffes, etc.) ; 4. Rond (pour corroir.) ; 5. A enchopure ; 6. A manche en bois ; 7. A empeignes (cordonn.) ; 8. A brides cintrées (cordonn.) ; 9. A boutonnière (draperie).

déterminée, ou dans lesquelles on veut percer un trou.

— *Fig.* Caractère, objet, individu mordant, satirique, emporté, entier. || Qui est coupant, tranchant, incisif : *Satire qui est un vrai* EMPORTE-PIÈCE.

— *A l'emporte-pièce,* En emportant la pièce. — *Fig.* D'une manière nette et franche : *Les maximes doivent unir la précision à la concision, et paraître découpées à* L'EMPORTE-PIÈCE. — D'une nature extrêmement acerbe : *Critique qui a des mots à* L'EMPORTE-PIÈCE.

EMPORTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *porter*). Enlever, porter hors d'un lieu : EMPORTER *un livre, des fruits, un cadavre.* || Ravir, soustraire : *Cambrioleurs qui* ONT *tout* EMPORTÉ.

— Entraîner avec rapidité, violence : *Le courant* EMPORTE. *Son cheval l'*EMPORTA *à travers champs.* || Enlever, arracher : *Soldat dont un coup de sabre* A EMPORTÉ *le bras.* || Détruire, faire mourir : *Le croup* EMPORTE *un grand nombre d'enfants.* || Faire disparaître, effacer : *Le jus de citron* EMPORTE *les taches d'encre.*

— *Fig.* Porter hors d'un lieu, porter avec soi : EMPORTER *son secret dans la tombe.* EMPORTER *avec soi tous les vœux. Je vous quitte, mais j'*EMPORTE *votre souvenir.*

Les Mores en fuyant *ont emporté* son crime.
CORNEILLE.

|| Enlever, s'emparer de : EMPORTER *une citadelle, une place, une position ;* et *par extens.* Gagner, obtenir : EMPORTER *le prix, l'avantage.* EMPORTER *une affaire. Elles veulent tout* EMPORTER *par autorité.* (Nicole.) || Entraîner avec rapidité, violence : *Les passions nous* EMPORTENT. *Tout n'est pas bon dans les paroles* (de « la Marseillaise »), *mais la musique* EMPORTAIT *tout.* (Michelet.) *Cette fureur de jeu qui* EMPORTAIT *mon rival.* (A. France.)

L'ivresse du malheur *emporte* sa raison.
A. DE MUSSET.

|| Entraîner comme conséquence, impliquer : *Tout devoir* EMPORTE *un droit.*

— Dr. Obtenir, prendre pour sa part : *Autrefois, l'aîné* EMPORTAIT *les deux tiers du bien.*

— LOC. DIV. *L'emporter,* Vaincre, avoir le dessus. || *L'emporter sur,* Avoir l'avantage, prévaloir sur : *La pitié* L'EMPORTA SUR *l'orgueil.* || *Emporter la balance,* Déterminer la préférence : *Cet argument* EMPORTA *du coup* LA BALANCE. || *Emporter de haute lutte,* Obtenir rapidement et malgré tous les obstacles. || *Emporter la pièce, le morceau,* Etre très mordant. || *Se laisser emporter à,* S'abandonner à, se laisser entraîner par : SE LAISSER EMPORTER *à la colère,* AUX *plaisirs.* || Pop. *Emporter ses cliques et ses claques,* Emporter tous ses outils ; emporter tout ce qu'on a. — Mourir. || *Emporter le chat,* Se mêler d'une affaire qui ne vous regarde pas et qui ne vous cause que de l'ennui.

— LOC. PROV. **Autant en emporte le vent,** Ce sont paroles, promesses légères, qui ne se réaliseront pas. || **Vous ne l'emporterez pas, Il ne l'emportera pas en paradis,** Je me vengerai tôt ou tard. || **Que le diable vous emporte, l'emporte !,** Imprécation qui exprime la mauvaise humeur. || **Que le diable m'emporte, Le diable m'emporte,** Se dit pour affirmer fortement une chose : QUE LE DIABLE M'EMPORTE *si je ne vous donne pas satisfaction.*

— Vénér. *Le vent emporte la voix,* Il empêche les chiens de sentir la piste.

— ***Emporté, e,*** part. pass. du verbe *Emporter* (au propre et au fig.).

— *Fig.* Irritable, entraîné à la colère : *Un homme* EMPORTÉ *peut avoir toutefois de bonnes qualités.*

— Substantiv. : *C'est un* EMPORTÉ.

— SYN. **Emporté, fougueux, impétueux, véhément, violent.** *Emporté* est en somme le plus faible de ces mots.

Véhément marque au sens propre une force qui entraîne ; *impétueux*, un élan très vif ; *fougueux*, un élan indiscipliné, sans frein ; *violent*, enfin, signifie : qui est vif hors de toute mesure, et se prend toujours en mauvaise part.

— Anton. **Calme, composé, doux, flegmatique, froid, paisible, placide, serein.**

— ***S'emporter,*** v. pr. Au sens figuré, En parlant des personnes, Se mettre en colère : *Il* s'emporte *continuellement.* || En parlant des chevaux, Qui prend le mors aux dents : *Cheval qui* s'emporte.

— Au sens passif (au propre et au fig.), Etre emporté, porté, enlevé, ravi, entraîné.

— Loc. fam. *S'emporter comme une soupe au lait*, Se livrer tout à coup à un vif mouvement de colère. (Par allusion à la rapidité avec laquelle le lait bouillant monte et s'épanche hors du vase.) || *Ne vous emportez pas, vous vous en porterez mieux*, Jeu de mots que l'on adresse à quelqu'un qui s'emporte.

— Arboric. Se dit d'un arbre dont la végétation trop vigoureuse ne produit que des pousses à bois.

— Véner. Se dit des chiens qui se laissent aller avec trop d'ardeur à la poursuite du gibier.

— Syn. **Emporter, apporter, porter, transporter.** V. apporter. || **Emporter, remporter le prix.** *Emporter le prix* est une expression d'un sens plus général et qui signifie le plus souvent Atteindre le but, comme dans ce vers de La Fontaine : Et si de l'agréer *je n'emporte le prix. Remporter le prix*, c'est Obtenir les premières récompenses dans un concours.

EMPORTEUR [*an*] n. m. (de *emporter*). Argot. Filou qui attire une dupe dans une partie de jeu, pour lui gagner son argent en trichant.

EMPOSIEU [*an-po-zi-eû*] n. m. Dans le Jura, Entonnoir naturel où se réunissent les eaux pluviales, pour ressortir plus loin sous forme de sources et de rivières. || Syn. aven.

EMPOTAGE [*an*] ou **EMPOTEMENT** [*an, man*] n. m. Action de mettre une plante en pot.

— Encycl. Hortic. Pour l'*empotage*, il faut choisir un vase de telles dimensions que les racines de la plante le remplissent presque complètement, lorsque, sans être comprimées, elles sont repliées ou contournées d'une manière convenable. Placer au-dessus du trou de la paroi inférieure du vase une coquille d'huître ou un tesson, mettre ensuite un peu de gravier ou de plâtras, introduire les racines du plant auxquelles on laisse la terre qui les enveloppait, achever de remplir le pot avec une terre nouvelle bien divisée et riche en humus, et même, s'il s'agit d'une plante délicate, mélangée d'une forte quantité de terre de bruyère. Tasser ensuite, et arroser avec précaution.

EMPOTEMENT [*an, man*] n. m. (de *empoter*). Action d'empoter : *L'*empotement *des confitures, des plantes.* || Action de mesurer un liquide par pots.

EMPOTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *pot*). Mettre dans des pots : Empoter *des rosiers.*

— ***Empoté, e,*** part. pass. du verbe *Empoter.*

— *Pop. et au fig.* Peu actif, gauche : *Un grand benêt fort* empoté.

— Substantiv. : *Un* empoté. *Une* empotée.

— ***S'empoter,*** v. pr. Au sens passif, Etre mis en pot.

— Anton. **Dépoter.**

EMPOUDRER [*an, dré*] v. tr. (de *en* et *poudre*). Couvrir de poussière. (Vx.)

EMPOUILLER [*an-pou-yé*] v. tr. Ensemencer (une terre) de blé. (Dialectal.)

EMPOUILLES [*an-pouy'*] n. f. pl. Dr. cout. Récoltes sur pied, par opposition aux fruits récoltés, qui s'appelaient dépouillés.

EMPOUPER [*an, pé*] v. intr. (de *en* et *poupe*). Se dit du vent qui souffle dans la direction de la poupe du navire. || Faire route avec le vent arrière : *Nous* avons empoupé *dans le détroit.*

EMPOURPRER [*an, pré*] v. tr. (de *en* et *pourpre*). Colorer de couleur pourpre : *Le soleil couchant* empourpre *l'horizon. La colère* empourpre *le visage.*

— ***Empourpré, e,*** part. pass. du verbe *Empourprer.*

— *Fam.* Revêtu de la pourpre : *Cardinaux* empourprés.

— ***S'empourprer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir couleur de pourpre.

EMPOUTAGE [*an*] n. m. Opération que l'on fait dans le métier Jacquard, et qui consiste à passer les arcades dans l'ordre convenable pour produire l'effet demandé.

EMPOUTER [*an-pou-té*] v. tr. (du provenç. *empeutar*, ajouter). Faire un empoutage.

EMPOUTRERIE [*an, ri*] n. f. Ensemble des deux poutres qui soutiennent le plancher du beffroi d'un moulin. || Ensemble des poutres d'un édifice. || Syn. solivure.

EMPREINDRE [*an-prindr'*] v. tr. (lat. *imprimere.* — Se conjugue comme *craindre.*) Imprimer, marquer par la pression : Empreindre *une figure sur la cire.* Empreindre *son pied dans le sable.*

— Fig. : Empreindre *son image dans le cœur de quelqu'un. Nous* empreignons *de notre être composé toutes les choses simples que nous connaissons.* (Pascal.)

— ***Empreint, e,*** part. pass. du verbe *Empreindre* (au propre et au fig.) : *Figure* empreinte *sur la cire.*

— ***S'empreindre,*** v. pr. Au sens passif, S'imprimer (au propre et au fig.).

— Syn. **Empreindre, imprimer.** *Imprimer*, c'est, comme *empreindre*, presser sur, mais le mot peut ne marquer qu'une simple communication de pression ou qu'une pression légère, superficielle. Au reste, *imprimer* est beaucoup plus usité, surtout au figuré.

EMPREINTE [*an-print'*] n. f. (subst. partic. de *empreindre*). Marque, trace en creux ou en relief : *L'*empreinte *d'un moule, d'une serrure. L'*empreinte *des pas dans la neige.* || Se dit particulièrem. des reliefs formés sur les monnaies et les médailles : *Pièce dont l'*empreinte *est usée.*

— *Fig.* Marque, caractère distinctif : *Visage qui porte l'*empreinte *de la douleur. Chacun met à ce qu'il fait l'*empreinte *de son caractère.* (Beaumarchais.)

— Véner. Traces laissées par le gibier sur le chemin qu'il vient de parcourir.

— *Empreintes digitales.* V. dactyloscopie.

— Anat. Nom donné aux inégalités des os sur lesquelles s'attachent les fibres des tendons et des ligaments. (On dit aussi impression.)

— Géol. Impression laissée dans la roche par un animal ou un végétal.

— Peint. Couleur uniforme dont on couvre la toile, avant d'y dessiner un sujet. (On dit aussi impression.)

— Typogr. Moule qui, en typographie, doit servir à transformer en une pièce homogène, métallique, la « forme » de caractères mobiles ou de gravures. (L'opération de la prise de l'empreinte constitue le *clichage* proprement dit.) V. clichage.

On obtient également des *empreintes métalliques* (galvanos) par les procédés galvanoplastiques.

EMPRESSANT [*an-prè-san*], **E** adj. (de *empresser*). Pressant. (Vx.)

EMPRESSEMENT [*an-prè-se-man*] n. m. (de *s'empresser*). Action de s'empresser ; diligence, ardeur : *Obéir avec* empressement. *L'*empressement *pour les plaisirs. Rechercher des amis avec* empressement. *Les soins et les* empressements *à cultiver l'estime des hommes.* (Massillon.) || Hâte : *L'*empressement *ne permet pas un bon travail. L'homme d'un vrai mérite doit avoir, en général, peu d'*empressement *d'être connu.* (Chamfort.) || Attention avide : *Ecouter avec* empressement. || Marques d'affection, de politesse : *Montrer de l'*empressement *auprès d'un vieillard.*

Il faut bien le payer de la même monnaie,
Répondre comme on peut à ses *empressements.*
Molière.

— Gramm. On dit indifféremment *empressement de* et *empressement à.*

— Syn. **Empressement, zèle.** *Zèle* marque un sentiment intime, un acte intérieur, alors que *empressement* est plutôt, en général, un acte extérieur. Et c'est pourquoi d'ordinaire l'*empressement* n'est que la suite et la manifestation du zèle.

— Anton. **Lenteur, mollesse, retard, indifférence, apathie, indolence, insouciance, négligence.**

EMPRESSER [*an-prè-sé*] v. tr. (de *en* et *presser*). Presser. (Vx.)

— ***Empressé, e,*** part. pass. du verbe *Empresser.* Qui s'empresse, qui se hâte, qui multiplie les marques d'affection, de politesse.

— Substantiv. : *Faire l'*empressé.

— ***S'empresser,*** v. pr. Se hâter avec zèle : *Lorsque l'accident est arrivé, chacun* s'empresse *de vous dire ce qu'il faut faire pour l'éviter.* (Maxime orientale.) || Montrer de l'ardeur, du zèle pour : S'empresser *d'agir.*

Narcisse, plus hardi, *s'empresse* pour lui plaire.
Racine.

|| Se presser autour, se serrer avec zèle : S'empresser *autour d'un orateur.* || Montrer une galanterie empressée, attentive : S'empresser *auprès d'une femme.*

— Gramm. Quand *s'empresser* signifie montrer de l'ardeur, du zèle, on peut dire *s'empresser à*, ou *s'empresser de ;* quand *s'empresser* signifie se hâter, il faut dire *s'empresser de.*

EMPRÉSURAGE [*an*] n. m. Action d'emprésurer.

EMPRÉSURER [*an, ré*] v. tr. Ajouter de la présure (au lait) pour le faire cailler.

EMPRIMERIE [*an, ri*] n. f. Grande cuve où les tanneurs font rougir cuirs et peaux.

EMPRISE [*an*] n. f. (part. pass. fém. de l'anc. verbe emprendre *pour entreprendre*). Autref., Entreprise.

— Rem. L'emploi abusif de plus en plus répandu, résultant d'une obscure confusion avec *empreinte*, du mot *emprise* dans le sens de : mainmise, influence, ascendant, a pourtant été admis par l'Académie.

Emprise (XVIe s.).

— Archéol. V. la partie *encycl.*

— Constr. Action d'acheter à l'amiable ou à la suite d'une expropriation un terrain indispensable pour l'exécution de travaux d'utilité publique, par exemple des travaux de chemin de fer. || Nom donné à un tel terrain.

— Cout. anc. *Emprise de testament*, Se disait, à Douai, d'un acte judiciaire par lequel un légataire universel ou un exécuteur testamentaire déclarait se soumettre à la volonté du testateur.

— Encycl. Archéol. Du XVe au XVIIe siècle, *emprise*, comme l'italien *impresa*, désigne la devise, corps et âme ou l'une de ses parties : soit la figure, soit le mot ou devise proprement dite.

L'*emprise* est aussi le pas d'armes du chevalier errant qui porte sur ses armes une marque indiquant son vœu de tenir contre tout venant ; et l'écusson chargé de devise, qu'on fait suspendre au mât dans les tournois et les joutes et que l'assaillant touche en signe de provocation ou arrache s'il demande le combat à outrance.

EMPRISONNEMENT [*an, zo-ne-man*] n. m. Mise en prison ; internement dans une prison : *Procéder à un* emprisonnement.

— Chem. de f. *Emprisonnement du bâton-pilote, dans un appareil de voie unique*, Dispositif d'enclenchement réalisé parfois, notamment sur les réseaux anglais, pour empêcher la circulation de deux trains, en sens inverse, sur une même voie, à l'aide de bâtons-pilotes qui ne peuvent être libérés à distance que moyennant certaines conditions.

— Anton. **Élargissement, libération, relaxation, délivrance, mise en liberté.**

— Encycl. Droit, Le Code pénal, dans son tableau des peines, distingue deux variétés d'emprisonnement : *l'emprisonnement de simple police*, de un à cinq jours, qui n'emporte que privation de liberté (art. 465) ; et l'*emprisonnement correctionnel*, de six jours à cinq ans (ou même dix, en cas de récidive), pour lequel s'ajoute à la privation de liberté l'obligation au travail (art. 40). Quand l'emprisonnement dépasse un an et un jour, il se subit dans les maisons centrales ; au cas contraire, dans les prisons départementales pour lesquelles la loi du 5 juin 1875 (encore incomplètement appliquée) a prévu le régime de l'emprisonnement cellulaire.

EMPRISONNER [*an, zo-né*] v. tr. (de *en* et *prison*). Mettre en prison : Emprisonner *un malfaiteur.* || Tenir enfermé comme dans une prison : *Il ne faut pas* emprisonner *les jeunes gens.*

— *Par extens.* Enfermer, contenir, tenir à l'étroit : *Les rives qui* emprisonnent *le fleuve. Dans la trempe, l'acier* emprisonne *des gaz dans ses pores.*

— *Au fig.* Enlever toute liberté à, empêcher l'action de.

— ***Emprisonné, e,*** part. pass. du verbe *Emprisonner* (au propre et au fig.) : *Malfaiteur* emprisonné. *Monarque* emprisonné *dans sa grandeur.*

— ***S'emprisonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre soi-même en prison. || Se tenir enfermé comme dans une prison : S'emprisonner *dans sa chambre.*

— Au sens passif, Etre emprisonné, renfermé, contenu (au propre et au fig.).

— Anton. **Désemprisonner, élargir, délivrer, libérer, relaxer.**

EMPRISONNERIE [*an, zo-ne-ri*] n. f. Action d'emprisonner. (Vx.)

EMPRISONNEUR [*an-zo-neur*], **EUSE** n. Personne qui emprisonne.

EMPROSTHOTONOS [*an-pross-to, noss*] n. m. (du gr. *emprosthen*, en avant, et *tonos*, tension). Contracture des muscles fléchisseurs du tronc courbant le corps en avant ; par exemple, dans certains cas de tétanos. (On dit aussi emprosthotonie.)

— Anton. **Ophisthotonos.**

EMPRUNT [*an-prun*] n. m. (substantif verbal de *emprunter*). Action d'emprunter : *Négocier un* emprunt. || Chose, somme empruntée : *Rembourser un* emprunt.

— *Fig.* Action d'employer ce qui appartient à un autre : *Auteur qui ne vit que d'*emprunts. || Action d'agir factice, artificielle : *Qui donne par vanité n'est généreux que par* emprunt.

— *D'emprunt*, loc. adj. Emprunté, fourni par un emprunt : *Des meubles* d'emprunt. || Supposé, pris pour tromper ou dérouter : *Un nom* d'emprunt. || Factice, faux, artificiel : *Beauté, vertu, talents* d'emprunt *courent le monde.*

— *Par emprunt*, loc. adv. En empruntant.

— Fin. Acte d'un Etat, d'un département, d'une commune, d'une société ou d'un individu, qui demande de l'argent, à charge de payement d'intérêts, et, en principe, à charge de remboursement. || *Emprunt forcé*, Contribution extraordinaire dont le gouvernement frappe certaines classes d'individus, en s'engageant à leur restituer, au bout d'un certain temps, avec ou sans intérêt, le capital prélevé sur eux : *En 1815, après la deuxième Restauration, on établit un* emprunt forcé *de cent millions.* || *Emprunt national*, Système d'emprunt qui consiste en ce que l'Etat s'adresse directement aux prêteurs, au lieu de faire négocier l'emprunt par des banquiers.

— Mus. *Accord par emprunt*, Accord qui ne peut se pratiquer que dans les tons mineurs, et qui doit sa perfection à un son qui n'y paraît pas. (Syn. accord emprunté.) || Admission de l'air d'une gravure à une autre sur le sommier de l'orgue.

— Jeux. Jeu de cartes (V. la partie *encycl.*).

— Sylvic. *Arbre d'emprunt*, Arbre d'une ancienne vente qui est marqué pour servir de pied cornier à une vente nouvelle.

— Anton. **Prêt, avance, commodat.**

— Encycl. Fin. Les *emprunts publics* sont des actes de l'Etat ou d'une collectivité qui veulent se procurer de l'argent à charge d'en payer l'intérêt et avec promesse de remboursement.

L'emprunt est parfois une nécessité. L'Etat ne peut demander à l'impôt les ressources extraordinaires nécessaires pour soutenir une guerre, réparer un désastre national, entreprendre de grands travaux publics devant profiter aux générations futures. Mais il est d'une sage politique financière de ne recourir à l'emprunt que pour des dépenses vraiment extraordinaires ; un pays qui vivrait d'emprunts verrait rapidement son crédit se tarir et serait conduit à la faillite.

En France, l'emprunt public date de 1536 et fut fait par constitution de rentes sur l'Hôtel de Ville ; il se développa surtout à la fin de l'ancien régime, sous l'influence de Necker. La Révolution pratiqua les emprunts « forcés ». Puis les régimes successifs firent de fréquents appels au crédit par l'intermédiaire de banquiers, ou par souscription publique. A la suite de la guerre de 1870 furent émis de grands emprunts de liquidation. Léon Say réalisa la première émission de rentes amortissables. La guerre de 1914-1918 a été en grande partie financée par les souscriptions aux valeurs de la Défense nationale. D'autres emprunts considérables et nombreux, en rentes perpétuelles ou amortissables, ou avec garantie de change, ont été émis, depuis 1915, soit à l'intérieur, soit à l'étranger et notamment en Angleterre et aux Etats-Unis. Le service de la dette absorbe une très grosse part des ressources du budget général. Pour en réduire l'importance, l'Etat a recours soit à la *conversion* (v. ce mot) soit à l'*amortissement* (v. ce mot). A ce dernier point de vue, la création, en 1926, de la « Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique » a été une heureuse inspiration. V. Caisse d'amortissement.

Tout emprunt d'Etat doit être autorisé par une loi qui fixe le type des rentes et le taux d'intérêt. Les conditions d'émission et les règles de souscription sont précisées par décrets et arrêtés ministériels.

Les emprunts émis par les *colonies* sont délibérés par les conseils généraux, les conseils d'administration ou de gouvernement ; et approuvés soit par décret en Conseil d'Etat, soit par une loi.

Les *emprunts départementaux* sont votés par le conseil général ; ils doivent parfois être approuvés par décret en Conseil d'Etat (loi du 13 août 1926). Les départements peuvent émettre des emprunts gagés par des surtaxes de chemin de fer (lois des 26 octobre 1897, 17 avril 1906, et 31 décembre 1925, art. 57). Les emprunts du département

de la Seine sont régis par l'art. 6 de la loi du 13 août 1926 ; des emprunts à lots peuvent être émis suivant l'art. 82 de la loi du 27 décembre 1927.

Les *emprunts communaux* sont autorisés soit par le conseil municipal, soit par le préfet, soit par décret en Conseil d'Etat (loi du 7 avril 1902 et décret du 5 novembre 1926). Ils peuvent être spécialement destinés aux travaux des ports maritimes, ou aux améliorations des gares et stations. Ils sont réalisés par souscription publique, ou demandés à la Caisse des dépôts, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au Crédit foncier. Les emprunts de la Ville de Paris sont régis par l'art. 6 de la loi du 13 août 1926 ; des emprunts à lots peuvent être émis dans les conditions et les limites fixées par l'art. 82 de la loi du 27 décembre 1927.

Les *emprunts des établissements communaux de bienfaisance* sont autorisés, suivant leur importance, par la commission administrative, par arrêté préfectoral, ou par décret en Conseil d'Etat (loi du 5 avril 1884, art. 119, et décret du 5 novembre 1926, art. 29). V. *Supplément*.

— Dr. internat. Les *emprunts* effectués par les Etats sont souvent l'objet de traités par lesquels d'autres Etats garantissent le payement des intérêts, l'amortissement et le remboursement. Cette garantie est simple quand elle est le fait d'un seul Etat ou quand plusieurs Etats séparément garantissent chacun individuellement l'emprunt. Elle est collective quand les Etats s'engagent ensemble à garantir solidairement l'emprunt. A ce propos se pose la question générale de la valeur des traités de garantie et le problème de savoir si, en cas de garantie collective, les Etats garants doivent agir collectivement pour agir légalement, ou s'ils peuvent agir individuellement et séparément en vue d'assurer la garantie en ce qui les concerne chacun. V. GARANTIE *collective*.

L'article 18 de la convention de La Haye du 18 octobre 1907 sur la neutralité terrestre ne considère pas comme incompatible avec cette neutralité le fait pour un neutre de consentir un emprunt à l'un des belligérants, pourvu que le prêteur n'habite pas le territoire de l'autre partie ni le territoire occupé par elle. Un Etat neutre peut donc légalement consentir un emprunt à un belligérant sans violer la neutralité.

— Jeux. L'*emprunt* se joue avec un jeu de cinquante-deux cartes, entre plusieurs partenaires. Les cartes, données à chacun en nombre égal, ne sont pas toutes distribuées, et il doit rester un talon. Le premier en carte joue une carte à sa convenance, son voisin de droite met la suivante dans l'ordre, ou, s'il ne la possède pas dans son jeu, l'emprunte au talon ou à l'un des joueurs, moyennant une redevance. Le premier joueur qui s'est débarrassé de toutes ses cartes a gagné, encaisse les mises payées au talon, et chaque joueur double à son profit autant de fois sa mise qu'il lui reste de cartes. Le roi est la plus forte carte.

EMPRUNTER [*an, té*] v. tr. (lat. pop. *impromutuare ;* dérivé de *in,* dans, et *promutuum,* avance d'argent). Obtenir à titre de prêt : EMPRUNTER *à un ami de l'argent, un habit, des livres.*

— *Par extens.* Recevoir de, tirer de : *La lune* EMPRUNTE *sa lumière du soleil.*

Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.
BOILEAU.

|| Reproduire ou imiter : EMPRUNTER *un passage à Cicéron.* || Avoir recours à, s'aider de : EMPRUNTER *la main d'un secrétaire.*

Ne saurait-il rien voir qu'il n'*emprunte* vos yeux ?
RACINE.

|| Se revêtir, se parer de : *Le vice* EMPRUNTE *souvent les apparences de la vertu.* EMPRUNTER *le langage d'un suppliant.*

— *Ironiq.* Ravir, voler : *Mon bon maître avait pris soin d'*EMPRUNTER *à la cave quelques bouteilles.* (A. France.)

— Jeux. A l'emprunt, Demander à l'un des joueurs, moyennant un prix convenu, la carte qu'il faut jouer et qu'on n'a pas.

— Mus. En parlant d'un tuyau d'orgue, Recevoir le vent destiné à un autre, soit que le sommier ne ferme pas exactement, soit qu'on veuille, précisément, distribuer l'air d'une gravure dans une autre.

— LOC. POP. *Emprunter un pain sur la fournée,* Avoir un enfant d'une femme avant le mariage.

— PROV. **Ne choisit pas qui emprunte,** Qui est réduit à emprunter ne peut imposer les conditions.

— ***Emprunté, e,*** part. pass. du verbe *Emprunter.*

— *Fig.* Obtenu à titre d'emprunt. || *Par extens.* Tiré, pris de : *Mot* EMPRUNTÉ *du latin.* || Faux, supposé : *Un nom* EMPRUNTÉ. || Factice, artificiel : *Des grâces, Des vertus* EMPRUNTÉES. *Pouvoir* EMPRUNTÉ. || Possédé d'une façon passagère : *Tous nos bien ne sont qu'*EMPRUNTÉS. || Embarrassé, gauche : *Etre* EMPRUNTÉ. *Avoir l'air* EMPRUNTÉ.

— Mus. *Accord emprunté.* V. EMPRUNT (*Accord par*).

— ANTON. **Aisé, facile, naturel, vrai, inaffecté.**

— ***S'emprunter,*** v. pr. Au sens passif, Etre obtenu à titre d'emprunt.

— Avec réciprocité, Emprunter l'un à l'autre.

— GRAMM. Quand le régime indirect de *emprunter* est un nom de chose, on met généralement *de : La lune* EMPRUNTE *sa lumière* DU *soleil ;* quand c'est un nom de personne, on met indifféremment *de* ou *à :* EMPRUNTER *une pensée à un auteur ou* D'*un auteur.*

— ANTON. **Avancer, prêter.**

EMPRUNTEUR [*an*], **EUSE** n. Qui contracte ou cherche à contracter un emprunt ; qui a l'habitude d'emprunter.

— Adjectiv. : *Le banquier, l'Etat* EMPRUNTEUR.

— Fig. : *Les ressorts de mon esprit* EMPRUNTEUR *sont diablement cassés.* (Regnard.)

— ANTON. **Prêteur, euse.**

EMPSYCHOSE [*an, kôz'*] n. f. (du gr. *en,* dans, et *psukhê,* âme). Philos. Union de l'âme et du corps.

EMPTION [*an-psi-on*] n. f. (lat. *emptio ;* de *emptum,* supin de *emere,* acheter). Achat. (Vx.)

— Dr. rom. Forme de testament. V. TESTAMENT.

EMPTOTIQUE [*an, tik'*] adj. (du gr. *en,* dans, et *ptôtikos,* relatif aux chutes). Qui est sujet à tomber ; qui résulte d'une chute. (Peu us.)

EMPUANTIR [*an*] v. tr. (de *en* et *puant*). Rendre puant : *Egout qui* EMPUANTIT *un quartier.* || *Fig.* Souiller, infecter : *Les mauvaises mœurs* ONT EMPUANTI *le monde.*

— ***S'empuantir.*** v. pr. Au sens passif, Devenir puant.

— ANTON. **Aromatiser, embaumer, parfumer.**

EMPUANTISSEMENT [*an, ti-se-man*] n. m. Action d'empuantir ou de s'empuantir. Résultat de cette action.

EMPURANY, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 35 kil. de Tournon, non loin de la Doux ; 984 hab.

EMPUSE ou **EMPOUSE.** Myth. gr. Spectre envoyé par Hécate, et qui s'attaquait surtout aux voyageurs. (C'était une sorte de vampire, qui suçait le sang de ses victimes.)

— Philos. Aux XVIe et XVIIe siècles, Nom donné à des conceptions purement imaginaires. (Dans ce sens, s'écrit avec un *e* minuscule.)

EMPUSE [*an-puz'*] ou **EMPUSA** n. f. Bot. Genre de champignons de la famille des entomophthorées, qui vivent en parasites dans le corps des insectes, se nourrissant de tous leurs organes à l'exception du tube digestif.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des mantidés, comprenant des formes bizarres, dont les pattes sont élargies par places en forme de feuilles, le corselet très étroit, les ailes longues. (L'*empusa paupe rata* habite le midi de la France ; ses mœurs sont celles des mantes.)

Empuse et sa larve.

— ENCYCL. Bot. Le thalle filamenteux se dissocie dans le corps de l'insecte, puis pousse au dehors des filaments simples, qui se terminent chacun par une file de spores ; chaque spore, une fois mûre, est projetée au loin avant la formation de la spore suivante. L'espèce la plus commune est l'*empuse* de la mouche, qui fait périr, à l'automne, un grand nombre de ces insectes ; très souvent, autour d'un cadavre, on voit une poussière blanche formée par les spores du champignon ; si d'autres mouches viennent à toucher ces spores, elles en emportent quelques-unes, qui germent rapidement et pénètrent dans leur corps.

EMPYÈME [*an*] n. m. (gr. *empuêma ;* de *en,* dans, et *puon,* pus). Méd. Collection purulente dans une cavité naturelle, mais surtout dans la plèvre (pleurésie purulente).

— Autref., Tout épanchement liquide dans la plèvre. || Syn. PYOTHORAX.

— *Empyème pulsatile,* Empyème gauche accompagné de mouvements synchrones à ceux du cœur.

— Chir. Opération par laquelle on évacue le pus collecté dans la plèvre. || Syn. THORACENTÈSE.

EMPYOCÈLE [*an, sèl'*] n. f. (du gr. *en,* dans, *puon,* pus, et *kèlê,* tumeur). Hernie purulente ; abcès qui simule une hernie. || Abcès du testicule, du scrotum ou de la tunique vaginale.

EMPYRÉAL [*an*], **E, AUX** adj. Relatif à l'empyrée : *Régions* EMPYRÉALES.

EMPYRÉE [*an*] n. m. (gr. *empurios ;* de *en,* dans, et *pûr,* feu). Antiq. Nom donné, dans certains systèmes cosmologiques antiques, à la sphère céleste supérieure, où était réuni l'élément igné. || Partie la plus élevée du ciel, que les dieux habitaient.

— Poétiq. Ciel, firmament :

... Compter la foule azurée
Des étoiles dans l'*empyrée.*
LAMARTINE.

EMPYREUMATIQUE [*an, tik'*] adj. Tenant de l'empyreume : *Huile, saveur* EMPYREUMATIQUE.

EMPYREUME [*an*] n. m. (gr. *empureuma ;* de *en,* dans et *pûr,* feu). Chim. Saveur et odeur âcre, forte, désagréable, que contracte une matière organique soumise à l'action d'un feu violent.

EMPYROOPHYTE [*an, fit'*] n. m. (du gr. *empuroô,* j'enflamme, et *phuton,* végétal). Nom donné à toute plante dont le suc exerce une action caustique sur les tissus animaux, comme certaines aroïdées, pipéracées, etc.

EMS, fleuve côtier du nord-ouest de l'Allemagne, tributaire de la mer du Nord. Il sort du Teutoburgerwald, arrose la Westphalie, le Hanovre et la Frise, et, au débouché des immenses marais-tourbières qui portent sur sa gauche en Hanovre et aux Pays-Bas, le nom de « marais de Bourtange », finit dans le golfe de Dollart. Cours, 320 kil.

EMS ou **BAD-EMS,** ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau), sur la Lahn ; 7.100 hab. Sources minérales (probablement les *fontes calidi Mattiaci* mentionnés par Pline) très anciennement connues. La station comprend sept sources, dont six bicarbonatées sodiques chaudes et une ferrugineuse froide. Mines de cuivre et d'argent. A Ems se produisit, au mois de juillet 1870, l'incident diplomatique d'où sortit la guerre entre la France et l'Allemagne. — Conformément aux clauses de l'armistice de novembre 1918, Ems a fait partie des territoires occupés par les Français sur la rive droite du Rhin en avant de Coblence.

Histoire. — Le 25 août 1786, les délégués des archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence et de Salzbourg réunis en congrès à Ems signèrent une convention dite *Punctation d'Ems,* par laquelle ils déniaient au pape le droit de limiter dans leurs diocèses leur juridiction par des exemptions, leur droit de dispensation par des réserves, leur puissance législative par des dispositions particulières ; ils lui reconnaissaient un droit d'inspection (*juridictio inspectionis*), non de gouvernement (*juridictio regiminis*). Le mauvais vouloir de l'électeur de Bavière et l'hostilité des évêques suffragants, qui ne voyaient là qu'un moyen d'étendre la puissance des métropolitains, firent échouer cette tentative.

Dépêche d'Ems. — On désigne sous ce nom un rapport télégraphique adressé d'Ems à Bismarck, le 13 juillet 1870, et dans lequel son conseiller Abeken lui faisait connaître que le roi Guillaume Ier, dans une dernière entrevue avec l'ambassadeur français Benedetti, s'était refusé à prendre de nouveaux engagements au sujet de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, déjà retirée par l'intéressé. Avant de communiquer ce rapport à la presse, Bismarck en tronqua le texte, comme il devait l'avouer en 1892, de manière à donner à la réponse du roi l'apparence d'une offense difficilement supportable pour la dignité de la France, et à rendre ainsi la guerre inévitable.

EMS, bourg de la Suisse (canton des Grisons), sur le Rhin ; 1.800 hab. Elevage de bétail.

EMS-OCCIDENTAL, département français, baigné par la mer du Nord, et formé d'une partie de la Hollande. Il exista de 1810 à 1814. Son ch.-lieu était *Groningue.*

EMS-ORIENTAL, département français, formé d'une partie du Hanovre et baigné par la mer du Nord. Il exista de 1810 à 1814. Son ch.-lieu était *Aurich.*

EMS-SUPÉRIEUR, département français, formé en 1810 d'une partie du Hanovre et qui subsista jusqu'en 1814. Son ch.-lieu était *Osnabruck.*

EMSCHER n. m. (de *Emscher* affl. du Rhin). Géol. Nom employé par Schlütter (1874) pour désigner des couches marneuses (env. 500 m.) qui sont synchroniques du coniacien (sous-étage le plus inférieur du sénonien). [C'est ce même sous-étage que de Lapparent et Munier-Chalmas désignaient sous le nom de *emschérien.*]

EMSDETTEN, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie) sur l'*Ems ;* 13.300 hab. Filatures de lin et de jute. Vannerie.

EMSER (Jérôme), théologien catholique allemand, né à Ulm en 1477, mort à Leipzig en 1527. Il devint, en 1500, secrétaire du cardinal Raymond de Gurk. Puis il professa le droit canon à Erfurt où il eut Luther pour élève, à Leipzig. Outre une traduction allemande du Nouveau Testament, il a laissé un grand nombre d'ouvrages de controverse.

ÉMU n. m. Ornithol. Syn. de ÉMEU.

ÉMULATEUR, TRICE n. Personne animée par l'émulation. || Personne qui cherche à imiter quelqu'un ou quelque chose. (Peu us.)

— SYN. **Émulateur, compétiteur, concurrent,** etc. V. COMPÉTITEUR.

ÉMULATION [*si-on*] n. f. (lat. *æmulatio ;* de *æmulari,* chercher à égaler). Sentiment qui pousse à se faire l'émule d'un autre. (Se prend ordinairement en bonne part) : *L'*ÉMULATION *est un sentiment volontaire, courageux, sincère.* (La Bruyère.) *L'*ÉMULATION *est un aiguillon à la vertu.* (Fénelon.)

— SYN. **Émulation, rivalité.** La *rivalité,* au contraire de l'*émulation,* a des mobiles tantôt louables, tantôt blâmables. De plus, les deux sentiments ont des mobiles différents : le talent, la vertu, la gloire d'autrui excitent l'*émulation ;* la *rivalité* naît, au contraire de l'*émulation* à propos d'une place, d'une fortune, d'une femme, etc.

Émulation (THÉÂTRE D'). Dénomination que porta de 1795 à 1799, sous la direction de l'acteur Ribié, l'ancien théâtre de Nicolet, qui prit ensuite le nom de « théâtre de la Gaîté ».

— Le théâtre de Doyen, situé alors rue Notre-Dame-de-Nazareth, porta également, en 1791 et 1792, le nom de « théâtre d'Emulation » pour reprendre ensuite le nom de son fondateur.

ÉMULE n. (lat. *æmulus*). Personne qui cherche à en égaler, à en surpasser une autre : *Entre chercheurs du vrai il n'y a que des* ÉMULES, *il n'y a point de rivaux.* (E. de Girardin.) || Personne qui atteint ou est près d'atteindre au mérite d'une autre : *Racine, en fait de style, est l'*ÉMULE *de Virgile.* || Se dit quelquefois des choses : *Maison de commerce qui est l'*ÉMULE *d'une autre.*

— SYN. **Compétiteur,** etc. V. COMPÉTITEUR.

ÉMULER [*lé*] v. tr. (de *émule*). S'efforcer d'égaler en mérite ; imiter : *La femme ne peut être supérieure que comme femme ; mais, dès qu'elle veut* ÉMULER *l'homme, ce n'est qu'un singe.* (J. de Maistre.) [Peu us.]

ÉMULGENT [*jan*], **E** adj. (du lat. *emulgere,* traire). *Artères émulgentes,* Qui portent le sang aux reins. || *Veines émulgentes,* Qui portent le sang des reins au cœur.

ÉMULSEUR n. m. Appareil au moyen duquel on prépare les émulsions. || Appareil de laiterie, au moyen duquel on mélange intimement au lait écrémé les matières grasses nécessaires à la fabrication du fromage. || Appareil pour élever les liquides corrosifs.

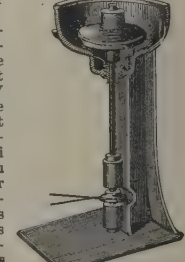
Emulseur.

— ENCYCL. Les *émulseurs* employés pour l'élévation des liquides sont basés sur le phénomène suivant : lorsqu'on envoie un jet d'air comprimé dans un tube en V à branches inégales, il se forme des bulles gazeuses qui opèrent comme autant de pistons multiples pour élever le liquide ainsi émulsionné. Par ce procédé, l'eau peut être refoulée à une hauteur double de celle de la colonne liquide primitive placée au-dessus de l'arrivée d'air. Les émulseurs sont très employés pour la manipulation des liquides dans les usines de produits chimiques ; on en construit de très importants avec compresseur d'air à moteur.

ÉMULSIF, IVE adj. (du lat. *emulsum* supin de *emulgere,* traire). Qui contient de l'huile qu'on peut tirer par expression : *Les amandes, pistaches, pignons, sont des semences* ÉMULSIVES.

— Techn. *Substance émulsive,* Matière grasse qu'on ajoute au lait écrémé lors de la fabrication des fromages.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* ÉMULSIF.

ÉMULSIFICATEUR ou **ÉMULSIFIANT** ou **ÉMULSIONNEUR** n. m. Nom donné à des corps qui favorisent et maintiennent les émulsions.

— ENCYCL. Les *émulsificateurs* sont des composés dont

les propriétés chimiques, intermédiaires entre celles des deux corps à émulsionner, servent de liens entre eux, et procurent la stabilité à l'ensemble.

Les savons sont des *émulsificateurs* des huiles végétales et des graisses, pour l'eau.

ÉMULSIFICATION [*ka-si-on*] n. f. ou **ÉMULSIONNEMENT** [*si-o-ne-man*] n. m. Action par laquelle plusieurs corps peuvent être mélangés ensemble pour former une *émulsion*.

ÉMULSIFIER [*fi-é*] ou **ÉMULSIONNER** [*si-o-né*] v. tr. Faire passer à l'état d'émulsion.

ÉMULSINE n. f. Diastase contenue dans les amandes, qui hydrolyse l'amygdaline. || Syn. SYNAPTASE.

— ENCYCL. L'*émulsine* existe dans la plupart des champignons et moisissures, les amandes douces, les amandes amères, les feuilles de laurier-cerise. On la retire du tourteau d'amandes privé d'huile. Le liquide provenant de la macération aqueuse de ce tourteau traité par l'alcool précipite l'émulsine. Poudre jaunâtre riche en matières minérales, très soluble dans l'eau ; desséchée, elle conserve ses propriétés fermentaires à 100°, agit le mieux vers 30° et est détruite, en milieu aqueux, à partir de 70°. L'alcool, les sels alcalins, les acides forts diminuent son activité. Par hydratation elle dédouble, en présence de l'eau, l'*amygdaline*, glucoside des amandes amères, et la *prulaurasine*, glucoside des feuilles de laurier-cerise, en glucose, aldéhyde benzoïque et acide cyanhydrique, dédoublement qui ne peut se produire dans la plante vivante en raison de la localisation dans des cellules différentes du ferment et des glucosides. Elle agit aussi sur d'autres glucosides : arbutine, coniférine, esculine, phloridzine, etc. Cette propriété a servi pour déceler dans certaines plantes la présence de glucosides sur lesquels elle est capable d'agir.

Ce n'est pas un ferment simple, mais un mélange de plusieurs ferments : un ferment hydrolysant les glucosides dérivés du *d* glucose β (*glucosidase β*), seul actif sur les glucosides ; un autre agissant sur le lactose (*lactase*) ; un troisième hydrolysant les galactosides β (*galactosidase β*) ; un quatrième hydrolysant le gentiobiase (*gentiobiase*). Bourquelot et ses élèves ont aussi démontré que tous les corps possédant une ou plusieurs fonctions alcooliques se combinent avec le glucose sous l'influence de l'émulsine en donnant naissance à des *glucosides β*, c'est-à-dire dans lesquels le glucose est à faible pouvoir rotatoire, composés tous lévogyres. Elle possède donc, par suite de la réversibilité de son action hydrolysante, une action synthétisante, régie elle-même par les phénomènes d'équilibre fermentaire. Elle joue un rôle essentiel dans la fabrication de l'essence d'amandes amères et de l'eau de laurier-cerise.

ÉMULSION n. f. (du lat. *emulsus*, trait). Préparation pharmaceutique liquide, ayant la couleur et la consistance du lait.

— Phot. Préparation sensible aux radiations lumineuses, dont on enduit les plaques, pellicules et papiers photographiques : *L'*ÉMULSION *est généralement à base de bromure d'argent et de gélatine.*

— Trav. publ. Produit constitué par des gouttelettes de bitume en suspension dans l'eau mais non mélangées à elle, grâce à la présence d'un savon. (Ce produit est actuellement très employé pour les revêtements superficiels des chaussées.)

— ENCYCL. Chim. L'*émulsion* est un liquide formé d'au moins deux substances non miscibles et dont l'une est dispersée dans l'autre à l'état de gouttes très fines. Par exemple, lorsqu'on agite fortement de l'eau avec une faible quantité relative d'huile, cette dernière se disperse dans l'eau et donne une *émulsion huile-dans-eau*, dont l'eau est la phase continue. Inversement, on peut obtenir une émulsion *eau-dans-huile*, en ajoutant un peu d'eau dans beaucoup d'huile ; cette dernière est alors la phase continue. Les émulsions ainsi obtenues ne sont pas stables.

La stabilisation des émulsions s'obtient par l'adjonction aux deux éléments principaux qui les forment, d'une troisième substance (émulsificateur), qui sert de solvant intermédiaire entre les deux premiers.

On observe, par exemple, l'émulsion spontanée, de l'huile de foie de morue, en la faisant tomber goutte à goutte dans une solution de soude caustique à 0,25 p. 100. La soude forme, à la surface de contact de la solution et de l'huile, un savon qui agit comme émulsificateur.

Parmi les émulsions naturelles, on peut citer le lait des mammifères, qui contient de 1,5 à 8,5 p. 100 de matières grasses en suspension dans un sérum formé de matières albuminoïdes, qui jouent le rôle d'émulsificateurs, et de sucres et de sels minéraux dissous dans l'eau.

On extrait de certaines plantes des latex qui ont des compositions analogues. Le latex de caoutchouc est une émulsion de caoutchouc dans un liquide contenant des albuminoïdes. Celui du galactodendron est formé de cires et de matières saponifiables dans un sérum analogue, etc.

Dans le règne minéral, on peut citer les émulsions de pétrole et d'eau, dont la séparation est souvent fort difficile. V. *Supplément*.

— Pharm. En pharmacie, on prépare les *émulsions* dites « naturelles » à l'aide de semences oléagineuses, comme les amandes douces, préalablement décortiquées, débarrassées de leur germe, et broyées dans un mortier avec un peu d'eau. Quand on a obtenu une pâte bien homogène, on ajoute du sucre et peu à peu de l'eau, en agitant continuellement (1 lit. pour 50 gr. d'amandes avec 50 gr. de sucre). L'émulsion additionnée de gélatine constitue le « blanc-manger ».

Les émulsions dites « artificielles », de substances résineuses se préparent à l'aide de l'eau, de l'alcool ; pour les émulsions huileuses, on utilise des substances qui se prêtent particulièrement à l'émulsion : jaune d'œuf, gomme adragante ou arabique, teinture de panama, gélatine, gélose. On émulsionne ainsi la cire, le coaltar, l'essence de térébenthine, etc.

Le *lait de poule* est une émulsion obtenue avec de l'eau chaude, un jaune d'œuf, du sucre et de l'eau de fleur d'oranger.

ÉMULSIONNEMENT [*o-ne-man*] n. m. Action d'émulsionner.

ÉMULSIONNER [*o-né*] v. tr. Transformer en une émulsion : EMULSIONNER *de l'huile avec un jaune d'œuf*.

— Econ. rur. Ajouter à du lait qui vient d'être écrémé des matières grasses, pour la fabrication des fromages.

— Phot. *Emulsionner une plaque photographique*, Etendre sur elle une émulsion sensible, par exemple au gélatinobromure.

ÉMULSOÏDE n. m. (rad. *émulsion*). Chim. Nom donné à une classe importante de colloïdes, par opposition à celle des *suspensoïdes*. (Les colloïdes émulsoïdes portent actuellement le nom de *colloïdes hydrophiles*, donné par J. Perrin ; on les appelle également *lyophiles*.)

emunctæ naris, mots lat. signif. *aux narines mouchées*. Expression d'Horace (*Satires*, I, 4, 8), pour désigner un homme qui sait discerner les ridicules.

ÉMUTE n. f. V. ÉMEUTE.

ÉMUTIR, ÉMUTITION. V. ÉMEUTIR, ÉMEUTITION.

ÉMYDE ou **EMYS** [*é-miss*] n. f. Genre de tortues d'eau douce, comprenant des formes à plastron sans divisions mobiles, à carapace plate et ovale, et dont on connaît quelques espèces d'Europe et de l'Amérique du Nord. (L'espèce commune en Europe est l'*emys orbicularis*, autrefois appelée *cistado Europæa*. Elle existe en différents endroits de la France, notamment dans la Brenne. C'est une de nos rares tortues indigènes. Elle se nourrit de poissons.)

Emyde.

ÉMYDIE [*di*] ou **EMYDIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des arctiidés, comprenant de petits papillons nocturnes, jaunes ou gris, marquetés de noir, vulgairement appelés *écailles-chouettes*. (Plusieurs espèces d'émydies habitent la France. La chenille de l'*emydia cribrum* vit sur une foule de plantes basses ; elle hiverne, et subit la métamorphose au printemps.)

Emydie.

ÉMYDINE n. f. (du gr. *emus, udos*, tortue d'eau). Substance qu'on extrait des œufs de tortue.

EN [*an*] prép. (lat. *in*). *En* marque :

— Le lieu, avec ou sans idée de mouvement : *Etre* EN *France. Vivre* EN *province.* (On employait autrefois *en* avec les noms de ville : EN *Paris.*) *Aller* EN *Angleterre. Envoyer une lettre* EN *Belgique ;* et *au fig. : En mon âme et conscience. Avoir* EN *soi toutes les qualités d'un bon maître. Descendre* EN *soi-même.* — *Par extens.* Le contenant, le moyen de transport, etc. : *Etre* EN *bateau. Vin* EN *bouteille. Se promener, voyager* EN *auto.* || L'ordre, la succession, la progression dans le lieu : *Passer de main* EN *main. Voler de fleur* EN *fleur, Courir de dancing* EN *dancing.* EN *seconde ligne ;* et au fig. : *De point* EN *point. Argument qui vient* EN *première ligne :* EN *dernier lieu.*

— Le temps, l'époque, la durée : EN *ce temps-là.* EN *1789.* EN *hiver.* EN *paix.* EN *quelques instants. Etre guéri* EN *deux jours. On s'instruit chaque jour* EN *vieillissant.* — *Par extens.* L'ordre, la succession, la progression dans le temps : *De samedi* EN *huit. Remettre de jour* EN *jour ;* et au fig. : *Aller de mal* EN *pis. Dégénérer* EN *licence.*

— L'état, la forme, la situation, la disposition, la matière, la nature (en parlant des choses) : *Pain* EN *miettes. Vêtements* EN *lambeaux. Chambre* EN *désordre. Chemin* EN *pente. Blé* EN *herbe. Vigne* EN *fleur. Arbres* EN *espalier. Ville* EN *amphithéâtre. Tourner* EN *cercle.* EN *rond. S'étendre* EN *longueur.* EN *haut.* EN *bas. Se terminer* EN *pointe. Parler* EN *bon français. Ecrire* EN *vers. Meubles* EN *acajou. Voûte* EN *béton. Maison* EN *flammes. Arpent* EN *vigne.* EN *peinture.* EN *amour ;* et au fig. : *Riche* EN *vertus. Généreux* EN *promesses. S'en aller en fumée :* N'aboutir à rien, ne donner aucun résultat.

— L'état, la manière d'être, la disposition, l'occupation, la profession (en parlant des personnes) : *Etre* EN *loques,* EN *armes,* EN *marche,* EN *voyage. Etre* EN *chemise,* EN *noir,* EN *blanc. Etre* EN *bonne santé,* EN *gaieté,* EN *progrès,* EN *veine. Etre* EN *deuil.* EN *danger,* EN *colère. Etre* EN *admiration,* EN *extase,* EN *affaires,* EN *oraison,* EN *prières. Eclater* EN *sanglots. Etre* EN *puissance de mari. Peintre* EN *bâtiment, Docteur* EN *médecine.*

— La situation respective des personnes et des choses : Etre EN bons termes, EN querelle avec quelqu'un. EN *face.* EN *dessus,* EN *dessous.* EN *arrière.* EN *dernier lieu.* EN *seconde ligne.* EN *apparence.* EN *réalité.* EN *compte,* EN *ligne de compte. Etre* EN *horreur à quelqu'un. Voir les choses* EN *mal.*

— La manière d'agir, et *par extens.* La conformité, la ressemblance : EN *cachette.* EN *trois pas.* EN *toute hâte.* EN *deux mots. L'on conte* EN *cent façons.* (La Fontaine.) *Travailler* EN *chantant,* EN *silence. Se conduire* EN *fat,* EN *citoyen,* EN *ami. Supporter la douleur* EN *stoïcien. Parler* EN *maître. Agir* EN *père.* EN *bonne justice,* EN *conscience,* EN *vérité,* EN *effet.*

— Le motif, la destination, le but, la direction : EN *l'honneur de.* EN *notre faveur.* EN *ce sens.* EN *vue de. Armer* EN *course. Mettre* EN *gage,* EN *vente. Livrer* EN *proie. Mettre sa confiance* EN *trop de gens,* EN *soi. Baisser les yeux* EN *terre.*

— La division, la distribution : EN *quatre parties.* EN *cinq départements. Epopée* EN *dix chants. Roman* EN *trois cents pages.*

— EN, devant un participe présent, marque particulièrement la simultanéité d'action, la manière, le moyen : *Menacer* EN *plaisantant. Sourire* EN *pleurant. Chanter* EN *jouant. C'est* EN *forgeant qu'on devient forgeron. C'est* EN *travaillant qu'on arrive à ses examens. Se consoler* EN *pensant qu'on en est quitte à peu de frais.*

— *En*, combiné avec d'autres mots qui expriment le lieu ou la situation, fournit une foule de locutions adverbiales que l'on trouvera au mot qui sert de complément à la préposition. V. HAUT, BAS, DESSUS, DESSOUS, TRAVERS, LONG, LARGE, AVANT, ARRIÈRE, etc.

— *En* sert encore à former des mots et surtout des verbes qui signifient Mettre dans, Garnir de, etc. Dans ces cas, ce mot s'écrit *em* devant un *b*, un *p* ou un *m* : EM*brasser ;* EM*prisonner ;* EM*magasiner ;* EM*penner.*

— LOC. CONJ. *En tant que*, Autant que, Selon le pouvoir de : *Je le ferai* EN TANT QUE *je le pourrai.* — De par sa qualité de, comme : EN TANT QUE *père, il l'aurait absous ;* EN TANT QUE *juge, il le condamna.* || *En fait de*, Pour ce qui touche à : EN FAIT DE *récompense, recevoir des reproches.* (Quelquefois, dans le style familier, on sous-entend *fait de : Réunion dans laquelle,* EN *orateurs, il n'y a que deux bègues.*)

— GRAMM. 1° Faut-il se servir de *en* ou de *de* pour exprimer la matière ? Faut-il dire : *Une table* EN *marbre* ou *une table* DE *marbre ?* On peut dire l'un ou l'autre. 2° *En* peut-il être suivi de l'article défini *le, la, les ?...* L'usage veut qu'on ne doive pas dire *en les temps, en les circonstances*, etc. Avec l'article singulier, *en* s'emploie couramment dans certaines locutions : *En l'honneur de, en l'absence de, en l'état, en l'an...,* et quelques autres.

EN [*an*] adv. (lat. *inde* de là ; qui a donné *end, ent*, et *en*). Marque le lieu : *J'*EN *viens. S'*EN *aller.*

EN, pron. pers. de la 3e personne (même étymol. que ci-dessus). De lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela, de ces choses-là : *Le droit est la face égoïste de la justice, le devoir* EN *est la face généreuse.* (Lacordaire.) *C'est un bon serviteur, je n'*EN *oublierai pas les services.*

Nourri dans le sérail, *j'*en connais les détours.
RACINE.

|| Au sujet de cela : *C'est à n'*EN *pas croire ses yeux.* || A cause de cela : *J'*EN *suis désolé.* || Par cette personne-là, par cela : *Napoléon 1er se confia aux Anglais : il* EN *fut maltraité.*

— *En* est purement explétif dans certaines locutions ou constructions : *Il* EN *est de l'un comme de l'autre.* EN *être pour sa peine.* EN *vouloir à quelqu'un. N'*EN *pouvoir plus. Il s'*EN *faut de beaucoup. C'*EN *est fait.* EN *tenir.* EN *être pour son argent. Il est des cas où l'on doit* EN *faire entendre plus qu'on n'*EN *dit.* (Voltaire.)

— *En* fait partie d'un grand nombre de locutions qui seront expliquées en leur lieu : *S'*EN *aller, s'*EN *venir, s'*EN *retourner, s'*EN *tenir à,* EN *tenir,* EN *avoir dans l'aile,* etc. V. ALLER, VENIR, RETOURNER, TENIR, AILE, etc.

— GRAMM. 1° *En* peut s'employer et s'emploie généralement au lieu des pronoms possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*, pour renvoyer au possesseur, quand ce possesseur est un *nom de chose* (et de chose non personnifiée) exprimé dans la proposition précédente : *Quand on vit dans un pays, il faut* EN *suivre les usages.* On dira au contraire : *Rien n'épuise la terre ; plus on déchire* SES *entrailles, plus elle est libérale* (parce qu'ici terre est un nom de chose personnifiée).

2° Participe passé précédé de EN. V. PARTICIPE.

ÉNA n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres, type de la famille des *énidés*, à coquille allongée conique formée d'un nombre variable de tours assez serrés. (Les espèces, peu nombreuses, habitent l'Europe et l'Asie occidentale ; l'une, l'*ena obscura*, est commune, en France, dans les bois, au pied des haies, sous les feuilles mortes ou l'écorce des arbres.)

ÉNAGE n. m. (gr. *enagès* ; de *en*, dans, et *agos*, sacrilège). Antiq. gr. Personne sous le coup d'une malédiction ou d'une vengeance.

ENAIGRIR [*an-nè-ghrir*] v. tr. (de *en* et *aigrir*). Rendre plus aigre, plus douloureux. (Vx.)

ÉNAKITES. Géogr. anc. Tribu au sud de Chanaan. (Les Enakites possédaient Hébron, Dabir et Anab. Refoulés par les Hébreux, ils se retirèrent chez les Philistins, à Gaza Gath et Aschdod.)

ÉNALIOSAURIENS [*sô-ri-in*] n. m. pl. Paléont. Terme par lequel on désigne parfois l'ensemble des reptiles fossiles constituant les ordres des ichthyoptérygiens et des sauroptérygiens.

ÉNALLAGE n. f. (gr. *enallagê*, changement). Gramm. Figure de construction, qui consiste dans l'emploi d'un temps, d'un mode, d'un nombre, d'un genre, pour un autre, comme dans cet exemple :

Ainsi dit le renard, et flatteurs d'*applaudir.*
LA FONTAINE.

ÉNALLOCHROME n. f. Chim. Syn. de ESCULINE.

ENALLOCRINUS [*é, nuss*] n. m. Paléont. Genre de crinoïdes, famille des crotalocrinidés, à calice infundibuliforme, à tige épaisse, fossiles dans le silurien supérieur de l'Europe.

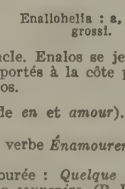

Enallohelia : a, calice grossi.

ENALLOHELIA [*é*] n. m. Paléont. Genre de madrépores, famille des oculinidés, aux polypiers rameux, dont les calices sont disposés suivant deux rangées alternantes. (On les rencontre dans le jurassique.)

ÉNALOS. Myth. gr. Jeune grec qui sauva des flots la fille de Phinée, un des fondateurs de Lesbos, sacrifiée à Amphitrite et aux Néréides pour obéir à un oracle. Enalos se jeta à la mer après elle ; tous deux furent portés à la côte par des dauphins. — Rocher sacré, à Lesbos.

ÉNAMOURER [*é, ré*] v. tr. (de *en* et *amour*). Inspirer de l'amour à. (Peu us.)

— ***Énamouré, e,*** part. pass. du verbe *Énamourer*. Epris d'amour.

— *Substantiv.* Personne énamourée : *Quelque pauvre* ÉNAMOURÉE *va s'y repaître de doux souvenirs.* (P.-L. Courier.)

— ***S'énamourer,*** v. pr. S'enflammer d'amour pour : S'ÉNAMOURER *d'une coquette.*

ÉNANTHÈME n. m. (du gr. *en*, dans, et *anthein*, fleurir). Méd. Eruption qui se produit à la face interne des cavités naturelles. (Se dit par opposition à EXANTHÈME.)

ÉNANTIOMORPHE [*morf'*] adj. (du gr. *énantios*, contraire, inverse, et *morphê*, forme). Qui est formé des mêmes parties disposées en ordre inverse, de façon à être

identique sans être superposable : *La main gauche et la main droite sont* ÉNANTIOMORPHES.

— ENCYCL. Lorsque deux objets sont *énantiomorphes*, chacun est superposable à l'image de l'autre dans un miroir plan, ou, ce qui revient au même, à la figure symétrique de l'autre par rapport à un plan.

ÉNANTIOPATHIE [*pa-tî*] n. f. (du gr. *énantios*, contraire, et *pathos*, affection). Méd. Système de thérapeutique, dans lequel on cherche à déterminer des symptômes opposés à ceux de la maladie.

ÉNANTIOSE n. f. (gr. *enantiôsis ;* de *enantios*, contraire). Philos. Chacune des oppositions qui sont la source de toute chose, dans le système des pythagoriciens. (Elles sont au nombre de dix, ainsi énumérées d'après Aristote : le but et l'indétermination, l'impair et le pair, le un et le multiple, la droite et la gauche, le mâle et la femelle, l'immobile et le mobile, la ligne droite et la courbe, la lumière et les ténèbres, le bien et le mal, le carré parfait et le carré long.)

— Gramm. Sorte d'antithèse.

— Méd. Traitement par les contraires. || Syn. ALLOPATHIE.

ENARBRER [*an-nar-bré*] v. tr. Techn. Monter, assembler sur un arbre ou un essieu : ENARBRER *une roue, un pignon.*

— ***S'enarbrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre enarbré.

— Manèg. Se cabrer. (Vx.)

ÉNARD [*nar'*] n. m. Pêch. Corde qui, passée dans chacune des mailles du *tramail*, à sa partie supérieure, porte les flotteurs de liège destinés à maintenir le filet verticalement dans l'eau.

ÉNARE (en finnois **Inara**), lac de la Finlande septentrionale, d'où sort le Pasvig, tributaire de l'océan Glacial arctique. Superficie, 1.420 km².

ÉNAREA, prov. du sud-ouest de l'Ethiopie, au N. du Kaffa. Ce haut plateau (alt. maxim. 1.800 m.) déverse ses eaux en partie dans le bassin du Nil, en partie dans celui de l'Omo. Le climat est doux et agréable ; le sol, fertile, nourrit de très beaux caféiers. La population est en majeure partie de race galla. Capit. *Saka.*

ÉNARGIE [*jî*] n. f. (du gr. *enargeia*, description animée). Rhétor. Figure dont parle Quintilien, et qui est voisine de l'hypotypose.

ÉNARGITE n. f. Nom donné par Breithaupt à un arséniosulfure naturel de cuivre, dont la formule est Cu^3AsS^4.

A. Enarmes.

ÉNARME n. f. (de *en* et *arme*). Courroie, poignée, ou bretelle, fixée à la partie concave d'un bouclier et servant à le tenir pendant le combat.

— ENCYCL. Les *énarmes* sont généralement au nombre de deux : l'une, plus large, dans laquelle on passe le bras ; la plus petite, que la main empoigne. S'il y en a trois, ce qui est rare, celle du centre est dans le diamètre du champ. L'énarme d'un broquel ou d'une rondelle de poing est une poignée rigide, au centre du revers. Les énarmes peuvent encore être disposées en croix. Le terme est d'usage courant du XIIe au XVIe siècle.

ENARMONIE, ENARMONIQUE, autre orthographe des mots ENHARMONIE, ENHARMONIQUE.

ÉNARRABLE adj. (de *énarrer*). Qui peut se narrer, se raconter. (Peu us.)

ÉNARRATION [*si-on*] n. f. Action d'énarrer ; longue narration : *Une ennuyeuse* ÉNARRATION.

ÉNARRÉE n. m. (gr. *énarrêios ;* de *en* privatif, et *arrèn*, mâle). Nom donné par les anciens à des Scythes du sexe masculin, mentionnés par Hérodote et Hippocrate, qui naissaient avec les parties sexuelles atrophiées.

ÉNARRER [*ré*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *narrer*). Raconter avec détail : ENARRER *ses exploits.*

— ***S'énarrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre énarré.

ENARRHEMENT [*an-na-re-man*] n. m. (de *enarrher*). Action d'enarrher, de donner des arrhes. (Vx.)

ENARRHER [*an-na-ré*] v. tr. (de *en* et *arrhes*). Donner des arrhes à : ENARRHER *son propriétaire.* || Autref., et *par anal.*, Gagner à prix d'argent :

> Mais ces rivaux munis de protecteurs,
> Avaient d'emblée *enarrhé* ses suffrages.
> PIRON.

ENARRHEUR [*an-na-reur'*] n. m. Qui donne des arrhes pour quelque opération.

ÉNARTHRODIAL, E, AUX adj. Qui concerne les énarthroses.

ÉNARTHROSE n. f. (du gr. *énarthros*, articulé). Anat. Genre de diarthrose, ou articulation mobile, caractérisée par la forme sphérique : l'une en creux, l'autre en relief, des surfaces osseuses qui s'articulent, ce qui permet les mouvements dans tous les sens : *Les articulations de l'épaule et de la hanche sont des* ÉNARTHROSES.

ÉNASER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et du lat. *nasus*, nez). Couper le nez à : *Autrefois, on* ÉNASAIT *les voleurs pour un premier délit.*

— ***S'énaser,*** v. pr. Donner violemment du nez : *Tout à coup je viens* M'ÉNASER *contre un hangar.* (Chateaubriand.)

ÉNAUCHER [*nô-ché*] ou **ÉNÔCHER** [*ché*] v. tr. (de *en*, et de l'anc. franç. *osche*, entaille). Creuser dans l'enclume la rainure qui doit servir de moule à la tige de l'épingle.

ÉNAULT (Etienne), littérateur français, né à Brest en 1816, mort à Paris en 1883. Il collabora à divers journaux, et publia des nouvelles et des romans, parmi lesquels : *le Fils de l'empereur* (1846) ; *l'Homme de minuit* (1857) ; *le Portefeuille du diable* (1860) ; *Scènes dramatiques du mariage* (1865) ; *l'Amour à vingt ans* (1868) ; *Mademoiselle de Champrosé* (1873) ; *Danielle* (1879) ; etc.

ÉNAULT (Louis), romancier français, cousin du précédent, né à Isigny (Calvados) en 1824, mort à Paris en 1900. Il voyagea beaucoup. Ecrivain élégant et fécond, il a laissé des récits de voyages, des livres de littérature, de critique d'art, des romans, des traductions, etc. Nous citerons de lui : *Promenade en Belgique et sur les bords du Rhin* (1852) ; *la Terre sainte* (1854) ; *Constantinople et la Turquie* (1855) ; *Voyage en Laponie et en Norvège* (1857) ; *la Méditerranée, ses îles et ses bords* (1862) ; *l'Amérique centrale et méridionale* (1866) ; etc. ; parmi ses romans : *Christine* (1857) ; *la Vierge du Liban* (1858) ; *Nadèje* (1858) ; *Un amour en Laponie* (1861) ; *les Perles noires* (1872) ; *Valneige* (1887) ; *Tragiques amours* (1891) ; *Jours d'épreuve* (1894) ; *Myrto* (1898), etc. Il a écrit des articles littéraires, sous le pseudonyme de LOUIS VERMOND.

EN-BAS n. m. Linguist. Syn. de EMBAS.

ENBOHÉMER [*an, mé*] v. tr. (de *en* et *bohème*. — Change l'*é* fermé en è ouvert devant une syllabe muette.) Faire entrer dans la bohème : ENBOHÉMER *des étudiants.*

— ***S'enbohémer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'affilier à la bohème.

ENÇÀ [*an*] adv. (de *en* et *çà*). Par rapport à ce temps : *Depuis mille ans* ENÇÀ. *Après vingt ans* ENÇÀ. (Vx.)

ENCABANAGE [*an*] n. m. (de *en* et *cabane*). Action de placer les vers à soie sur des claies ou sur des bruyères.

ENCABANEMENT [*an, man*] n. m. (de *encabaner*). Partie intérieure d'un navire, qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCABANER [*an, né*] v. tr. Faire l'encabanage des vers à soie.

ENCABASSER [*an, sé*] v. tr. Dans les fabriques d'huile, Mettre la pâte résultant du broyage des olives dans des scourtins de sparterie (*cabas*), pour la soumettre à la presse.

ENCABLURE [*an*] n. f. (de *en* et *câble*). Ancienne mesure de longueur appliquée aux câbles des ancres, et *par extens.* aux indications hydrographiques : *Mouiller à une* ENCABLURE *de la côte, ne pas s'approcher du cap à moins de deux* ENCABLURES, etc. (L'encablure était de 120 brasses, ou environ 195 m. ; lors de l'adoption du système métrique l'on fixa l'encablure à 200 m. Cette mesure n'est plus employée aujourd'hui ; on compte la longueur des chaînes d'ancres par *maillons* de 30 m.)

ENCABOTINER (S') [*san, né*] v. pr. (de *en* et *cabotin.*) Vivre avec et à la manière des cabotins.

ENCADASTRER [*an, dass'-tré*] v. tr. (de *en* et *cadastre*). Faire entrer dans un cadastre.

ENCADENASSER [*an, sé*] v. tr. (de *en* et *cadenas*). Fermer d'un cadenas ; enfermer soigneusement : ENCADENASSER *un prisonnier.*

ENCADREMENT [*an, man*] n. m. (de *encadrer*). Action d'encadrer ; ce qui encadre : *L'*ENCADREMENT *d'un tableau, d'une tapisserie.* || *Par anal.* Bordure : *Un* ENCADREMENT *de gazon.*

— Fig. : *Une œuvre n'a de valeur que dans son* ENCADREMENT, *et l'*ENCADREMENT *de toute œuvre c'est son époque.* (Renan.)

— Archit. Ornement en saillie qui entoure certains éléments d'architecture : ENCADREMENT *de cartouches. L'*ENCADREMENT *d'une fenêtre.*

— Art milit. Ensemble des grades qui forment le cadre d'une troupe. || *Files d'encadrement,* Sous-officiers et soldats qui, dans les manœuvres, marquent la ligne de bataille et entre lesquels vient s'encadrer le front des troupes.

— Artill. Fait d'obtenir, dans un réglage de tir, sur quatre coups deux courts et deux longs par rapport à l'objectif : *Tir d'*ENCADREMENT *ou de réglage.*

— ENCYCL. Bx-arts. En décoration, tous motifs enveloppant une baie ou un panneau et formant cadre prennent le nom de *encadrements.* Dans la décoration murale, les encadrements sont en pierre, en stuc, en bois, ou simplement peints ; ils se compliquent souvent de motifs accessoires : pilastres, frontons, corniches, etc. En tapisserie, l'*encadrement* prend le nom de bordure, entour ou alentour. C'est seulement à partir du XVIIe siècle que l'encadrement sous verre des tableaux a été en usage, époque à laquelle il est devenu possible de se procurer à bon marché des verres assez nets et assez blancs ; ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'il est devenu général. On employait auparavant, pour couvrir les pastels, soit des glaces, soit des verres de Bohême ; les glaces offraient l'inconvénient d'être toujours un peu colorées à cause de l'épaisseur, et les verres de Bohême celui de présenter des bouillons. Plus tard, au début du XIXe siècle, un nommé Glomy acquit une grande réputation par l'idée qu'il eut de tracer les filets d'or non plus sur le papier soutien du dessin ou de l'estampe, mais sur le verre même. V. ÉGLOMISÉS. Les encadrements « à la Glomy » firent place au passe-partout, qui est encore, de nos jours, très en faveur. Une innovation moins heureuse, de notre temps, c'est d'avoir substitué presque complètement, dans la fabrication des cadres en bois doré, les ornements en pâte aux ornements sculptés et pris dans la masse ; les cadres anciens ont acquis de ce fait une valeur considérable, et les cadres d'usage courant, en dépit des motifs dont ils sont surchargés, sont d'une vulgarité flagrante. Depuis la fin du siècle dernier, cependant, les rénovateurs de l'art décoratif ont essayé de remonter le courant, et certains y ont réussi, notamment Gallerey à l'époque du « modern style », et le relieur Pierre Legrain à la veille de l'Exposition internationale de 1925.

— Art milit. *Encadrement d'une troupe.* Ce mot ne s'emploie pas seulement pour désigner l'ensemble ou la répartition des cadres d'une troupe, mais aussi pour indiquer la position de celle-ci dans une ligne de bataille, entre d'autres unités chargées d'assurer ses flancs : soit pour lui permettre d'agir plus énergiquement devant elle, soit pour la soutenir si l'on a quelques raisons de se défier de sa valeur ou de ses intentions.

ENCADREMENTS (XVIe s.) : 1. De fenêtre ; 2. De tableau ; 3. De miroir ; 4. De tapisserie.

ENCADRER [*an, dré*] v. tr. (de *en* et *cadre*). Entourer d'un cadre : ENCADRER *un tableau, une glace.* || Entourer d'une bordure : ENCADRER *un journal de noir.*

— *Par anal.* Envelopper de toute part, isoler : *Potager qu'*ENCADRE *une bordure de buis. Ceinture de montagnes* ENCADRANT *un paysage.* || Entourer et faire ressortir : *Cheveux noirs* ENCADRANT *un visage pâle.*

— *Fig.* Introduire, insérer, placer dans : ENCADRER *un monument dans un paysage, un épisode dans un récit. Les campagnes tranquilles, où j'aime le plus à* ENCADRER *mes récits.* (G. Sand.)

— Ironiq. *Etre à encadrer,* Etre singulier sous un rapport quelconque ; être grotesque, très laid.

— Art milit. Faire entrer dans les cadres de l'armée : *Les levées d'un pays conquis sont toujours des auxiliaires peu sûrs à* ENCADRER *dans une armée conquérante.* (A. de Broglie.) || *Encadrer une troupe,* La pourvoir des gradés nécessaires pour la commander et en assurer le service.

— ***Encadré, e,*** part. pass. du verbe *Encadrer* (au propre et au fig.).

— *Par plaisant.* Se dit d'une personne tenue entre deux autres : ENCADRÉ *entre deux gendarmes.*

— Minér. *Cristaux encadrés,* Cristaux dont les facettes sont entourées d'une sorte de cadre.

— ***S'encadrer,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.) : *Tableau qui* S'ENCADRE *bien. La gorge* S'ENCADRAIT *dans le pur corsage aux tulles jaunes.* (G. de Nerval.) *Episode qui* S'ENCADRE *bien dans le récit. C'était un rêve digne du féerique décor où il* S'ENCADRAIT. (A. Hermant.)

ENCADREUR [*an*] n. m. Qui fait ou pose des cadres.

— ENCYCL. La profession d'*encadreur* est d'origine relativement moderne. Au moyen âge, les peintures portatives étaient protégées par des volets et enfermées dans des sortes de caisses ; quant aux miroirs en glace, ils n'existaient pas. Ce n'est qu'après l'invention de la peinture à l'huile et son application sur toile que l'on eut recours à l'encadrement. Les encadreurs n'ont jamais formé de corporation particulière ; ils demeurèrent confondus, jusqu'à la fin de l'ancien régime, dans celles des ébénistes et des doreurs sur bois ; les marchands de tableaux étaient en même temps marchands de cadres, le plus souvent. Les premiers noms qui nous soient connus, d'artistes ayant sculpté des cadres, ne sont pas antérieurs au règne de Louis XIV : Nicolas Massé, émule et rival de Boulle, Jacques Bernard, Caffieri, Lespagnandel. Au XVIIIe siècle, c'est Œben, Guibert, Cayeux, Robinot, Beaumont, Liot, Audon, Tramblin, Slodtz et Renaud enfin, qui, en 1765, inventa les mastics ou pâtes économiques avec lesquels on allait remplacer la sculpture sur bois.

ENCADRURE [*an*] n. f. Encadrement. (Vx.)

ENCAÉNIES [*an, nî*] n. f. pl. Liturg. V. ENCÉNIES.

ENCAGEMENT [*an, man*] n. m. (de *encager*). Action d'encager ; son résultat. || Peut se dire d'une personne : *L'*ENCAGEMENT *du cardinal La Balue par Louis XI.*

— Artill. *Tir d'encagement,* Tir ayant pour objet d'encercler un adversaire que l'on ne peut détruire parce que ses défenses sont trop puissantes pour le matériel d'artillerie dont on dispose. (On l'empêche alors de quitter les emplacements qu'il occupe et d'intervenir sur le point où les troupes amies exécutent une opération.) || Tir ayant pour but de protéger une troupe d'attaque au moment où elle s'arrête pour se reconstituer sur la position conquise, en la couvrant par un rideau de feux d'artillerie sur son front et sur le ou les flancs exposés à une contre-attaque.

ENCAGER [*an-ka-jé*] v. tr. (de *en* et *cage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A ou O : *Il encagea. Nous encageons.*) Mettre en cage : ENCAGER *un oiseau.* || *Fam.* Tenir enfermé : ENCAGER *un voleur.*

— ***S'encager,*** v. pr. Au sens passif, Etre mis en cage.

— Au sens réfléchi, et *fam.*, Se tenir enfermé : S'ENCAGER *dans son logement.*

ENCAISSABLE [*an-kè-sabl'*] adj. Qui peut ou doit être encaissé : *Sommes* ENCAISSABLES.

ENCAISSAGE [*an-kè-saj'*] n. m. Comm. Action d'encaisser : ENCAISSAGE *de marchandises, de munitions.* || Etat d'un objet encaissé : *Un* ENCAISSAGE *défectueux.*

— Hortic. Action de mettre des plantes en caisse.

ENCAISSANT [*an-kè-san*], **E** adj. Géol. Qui entoure un minerai : *Roche* ENCAISSANTE.

ENCAISSE [*an-kèss*] n. f. Argent, valeurs en caisse. || *Encaisse métallique,* Valeurs en or ou en argent : *L'*ENCAISSE *métallique de la Banque de France est considérable.*

ENCAISSEMENT [*an-kè-se-man*] n. m. Action d'encaisser : *L'*ENCAISSEMENT *des marchandises.* || Etat d'une mise en caisse : *Un* ENCAISSEMENT *défectueux.* || Etat d'un objet resserré : *L'*ENCAISSEMENT *d'un fleuve.*

— Chem. de f. *Encaissement d'une voie ferrée,* Situation d'une voie ferrée encaissée. || Section correspondante à l'emplacement du ballast nécessaire, pour la pose et mise en place d'une voie ferrée. (L'encaissement nécessite généralement un terrassement préalable à la pose de la voie.)

— Comm. Action de toucher de l'argent ou des valeurs. || Payement effectif du montant d'un effet. || *Sauf encaissement,* Réserve mise sur certains effets et qui donne à l'accepteur recours contre le signataire du billet, en cas de non-payement.

— Ponts et chauss. Enceinte de charpente. || Grande caisse qu'on remplit de pierres et qu'on coule à fond pour former une digue, protéger les piles d'un pont ou jeter des fondations. || Tranchée creusée sur l'emplacement d'une chaussée à construire. || Travaux de défense par lesquels on maintient dans leur lit des cours d'eau peu volumineux.

ENCAISSER [*an-kè-sé*] v. tr. (de *en* et *caisse*). Mettre en caisse : ENCAISSER *des marchandises.*

— *Par extens.* Resserrer, border des deux côtés : *Les montagnes qui* ENCAISSENT *une vallée.*

— *Fig. et pop.* Recevoir : ENCAISSER *une gifle, un coup. Reproches, injures qu'on ne saurait* ENCAISSER.

— Comm. Toucher, recevoir, en parlant d'une somme d'argent ou de valeurs.

— Hortic. Planter dans une caisse remplie de terre : ENCAISSER *des orangers.*

— Ponts et chauss. Resserrer un cours d'eau entre des digues ou des berges. || *Encaisser une route,* En creuser l'emplacement.

— *Absolum.* Dans la boxe, Recevoir les coups : *Un bon boxeur doit savoir* ENCAISSER.

— ***Encaissé, e,*** part. pass. du verbe *Encaisser* : *Marchandises* ENCAISSÉES. || Qui a des bords escarpés : *Rivière* ENCAISSÉE. || Resserré : *Chemin* ENCAISSÉ.

— Chem. de f. Se dit d'une voie ferrée située entre deux talus rapprochés ou élevés et placée, de ce fait, au fond d'un ravin ou d'une tranchée.

— Géol. *Glaciers encaissés.* Nom donné aux glaciers de montagne qui occupent généralement l'emplacement d'une vallée par opposition aux calottes glaciaires ou inlandsis qui couvrent tout un continent, ou une grande île, comme le Groenland.

— ***S'encaisser,*** v. pr. Au sens passif, Devenir encaissé : *La vallée* S'ENCAISSE *entre deux collines.*

— ANTON. **Débourser, décaisser, payer, rembourser,** solder.

ENCAISSEUR [*an-kè-seur*] n. m. Négociant qui encaisse : *L'*ENCAISSEUR *d'un effet.* || Garçon de recettes.

ENCALIFOURCHONNÉ [*an, cho-né*], **E** adj. *Fam.* Qui est à califourchon.

ENCALMINÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *calme*). Mar. Voilier arrêté par le calme : *Navire* ENCALMINÉ.

ENCALYPTE [*an*] n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

— ENCYCL. Les *encalyptes* sont des bryacées à coiffe en éteignoir, qui cache entièrement la capsule. On en connaît une dizaine d'espèces, vivaces et gazonnantes, des régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. L'*encalypte streptocarpa,* dont les tiges atteignent 3 cm., croît dans les environs de Paris.

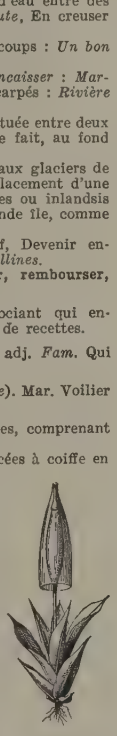
Encalypte.

ENCAN [*an*] n. m. (du lat. *in quantum,* en quant, pour combien). Vente publique au plus offrant : *Vendre des meubles à l'*ENCAN.

— *Fig.* Trafic honteux : *Mettre sa conscience à l'*ENCAN. *La justice à l'*ENCAN. (Régnier.)

— ENCYCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes d'effets mobiliers faites aux enchères publiques. Les commissaires-priseurs ont le monopole de ces ventes dans les communes où ils résident. Ailleurs, elles peuvent être faites soit par eux, soit par les notaires, greffiers ou huissiers, jamais par les particuliers. L'officier vendeur ne peut se porter enchérisseur.

Elles sont souvent obligatoires, par exemple sur saisie, mais peuvent être aussi exécutées sur la libre demande du propriétaire.

Elles sont précédées d'une déclaration au bureau de l'enregistrement, qui perçoit, indépendamment des honoraires de l'officier vendeur, un droit sur le prix. Sont exemptés les objets d'intérêt artistique ou historique destinés à figurer dans les collections de l'Etat, lequel jouit pour eux d'un droit de préemption.

ENCANAILLEMENT [*an-ka-na-ye-man*] n. m. Action d'encanailler, de s'encanailler. (Peu us.)

ENCANAILLER [*en-ka-na-yé*] v. tr. (de *en* et *canaille*). Mêler à la canaille, à une société que l'on considère comme méprisable : *Autrefois, un noble* ENCANAILLAIT *sa fille en la mariant à un riche financier.* || Mêler de la canaille à, introduire de la canaille dans : ENCANAILLER *sa maison.*

— *Fig.* Avilir, rendre méprisable.

— ***S'encanailler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mêler, s'unir à la canaille : *Et puis est-ce ma faute s'ils* S'ENCANAILLENT. (Diderot.)

Et Voltaire criait: Corneille *s'encanaille.*
V. HUGO.

— Au sens passif, et *au fig.,* S'avilir, devenir encanaillé, méprisable : *Il est vrai que le siècle* S'ENCANAILLE *furieusement.* (Molière.)

ENCANTEUR [*an*] n. m. Qui vend à l'encan.

ENCANTHIS [*an, tiss*] n. m. (du gr. *en,* dans, et *kanthos,* angle de l'œil). Ophtalm. Nom sous lequel on désignait autrefois toutes les affections ou tumeurs de la caroncule lacrymale et du repli semi-lunaire.

— Art vétér. Le chien est l'animal domestique le plus sujet à l'*encanthis* ou onglet ; puis vient le cheval. Comme traitement, il ne faut pas s'attarder aux lotions émollientes ou astringentes, ni même aux cautérisations au nitrate d'argent, mais en venir tout de suite à l'extirpation. Un coup de ciseaux courbes suffit chez le chien ; chez le cheval, il faut faire une dissection au bistouri.

ENCAPER [*an-ka-pé*] v. tr. (de *en* et *cap*). Engager entre deux caps pour entrer dans un golfe, etc. : ENCAPER *un navire.*

— *Pop.* Saisir, mettre la main sur.

— *Intransitiv.* Passer entre deux caps : *Le navire* A ENCAPÉ.

ENCAPUCHONNER [*an, cho-né*] v. tr. (de *en* et *capuchon*). Couvrir d'un capuchon : ENCAPUCHONNER *la tête d'un enfant.* || *Fam. et par dénigr.* Faire entrer dans un ordre monastique : *On trouvait commode, autrefois, d'*ENCAPUCHONNER *les filles de famille.*

— Manèg. Obliger le cheval, à l'aide des rênes, à tenir la tête très près du poitrail.

— ***Encapuchonné, e,*** part. pass. du verbe *Encapuchonner.*

— *Substantiv.* et au masc. Disciple de Wiclef, dont la secte fut fondée en Angleterre, en 1387.

— ***S'encapuchonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se couvrir la tête d'un capuchon. || *Fam. et par dénigr.* Se faire moine.

— Manèg. Se dit du cheval qui tient le bas de la tête très rapproché du poitrail.

ENCAQUEMENT [*an-ka-ke-man*] n. m. Action de mettre les harengs en caque.

ENCAQUER [*an-ka-ké*] v. tr. (de *en* et *caque*) Mettre en caque : ENCAQUER *des harengs.* || *Fam.* Resserrer, entasser des personnes, des choses, dans un espace étroit : ENCAQUER *des voyageurs dans une voiture.* || Entasser, amonceler : ENCAQUER *des écus.*

— ***S'encaquer,*** v. pr. Au sens passif, Etre mis en caque.

— Au sens réfléchi, et *fam.,* S'entasser en un lieu resserré : *Foule qui* S'ENCAQUE *dans un théâtre.*

ENCAQUEUR [*an-ka-keur*], **EUSE** n. Qui encaque. (On dit aussi CAQUEUR, EUSE.)

ENCARASSER ou **ENCARRASSER** [*an-ka-ra-sé*] v. tr. Disposer symétriquement les pièces de vin les unes sur les autres dans un chai. [Dialectal.] (Syn. de GERBER.)

ENCARCANNER [*an, ka-né*] v. tr. (de *en* et *carcan*). Mettre au carcan : ENCARCANNER *un condamné.*

ENCARDITE [*an*] n. f. Zool. Nom donné jadis aux bucardes fossiles, et étendu quelquefois aux noyaux intérieurs des échinodermes.

ENCARER [*an, ré*] v. tr. Mar. anc. Syn. de ÉCHOUER.

ENCARNACION (LA), ville du Mexique (Etat de Jalisco), au milieu des montagnes ; 6.000 hab. Savonneries.

ENCARNAVALÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *carnaval*). Habillé comme un personnage de carnaval.

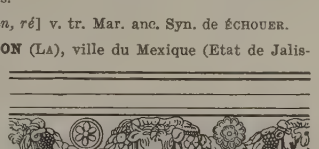
Encarpe.

ENCARPE [*an*] n. m. (lat. *encarpa ;* gr. *egkarpa*). Archit. Guirlande de feuillages, de fruits et de fleurs.

ENCARRADE [*an*] n. f. Argot. Entrée.

ENCARRELÉ [*an*], **E** adj. Carrelé, garni de carreaux (Vx.)

ENCARRER [*an-ka-ré*] v. intr. Argot. Entrer : ENCARRER *dans sa piaule* (dans sa maison).

ENCART [*an-kar'*] n. m. (de *encarter*). Imprim. et Rel. Carton, simple ou double, qui, dans les feuilles de certains formats (in-12, in-16, in-18, etc.), se détache à la pliure pour être intercalé dans la partie principale d'un cahier. || Feuille ou cahier tiré à part, et que l'on insère dans une brochure, un catalogue, etc.

Encartaciones (LES), territoire de la province de Vizcaya (Espagne), comprenant plusieurs communes du parti judiciaire de Valmaseda. Contrée abrupte, riche en pâturages, arrosée par le Cadagua.

ENCARTAGE [*an*] n. m. Impr. et Rel. Action d'encarter des feuilles d'impression. || Action d'insérer entre les feuillets d'un livre, entre les pages d'une publication (livre, journal, revue, etc.), soit des prospectus, soit des tables ou titres d'ouvrages. || Les feuillets insérés eux-mêmes. (On dit parfois aussi ENCARTATION.)

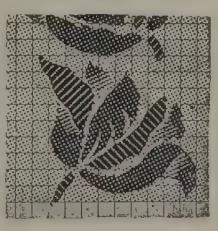
Encartage (représentation d'un dessin de tissage).

— Techn. Représentation des dessins destinés aux étoffes brochées, par une carte divisée en petits carreaux qui figurent les fils de la chaîne et de la trame. || Action d'insérer des cartons entre chacun des plis des étoffes, avant l'opération du catissage. (On dit aussi ENCARTONNAGE.) || Action d'entourer une pièce de drap ou de tissu d'une enveloppe en grosse toile ou en papier. || Bobinage du fil sur des cartes de papier.

ENCARTATION [*an, si-on*] n. f. Typogr. Syn. de ENCARTAGE.

ENCARTER [*an-kar-té*] v. tr. (de *en* et *carte*). Rel. Insérer un carton à l'endroit d'une feuille où il doit être. || Insérer dans un livre, dans une revue, un catalogue, etc. : ENCARTER *un prospectus.*

— Admin. *Encarter une femme,* L'inscrire sur les registres de la prostitution et lui délivrer une carte de fille soumise.

— Techn. En parlant d'une pièce d'étoffe, Placer un carton entre ses plis avant de la catir. (On dit aussi ENCARTONNER.) || Entourer une pièce de drap, de tissu dans une enveloppe. || Fixer sur des feuilles de carton des boutons, des épingles, etc.

— ***Encarté, e,*** part. pass. du verbe *Encarter.*

— *Substantiv.* et au fém. Femme inscrite sur les registres de la prostitution.

— ***S'encarter,*** v. pr. Au sens passif, Etre encarté.

ENCARTEUSE [*an*] n. f. Machine servant à fixer de menus objets, tels que les boutons, sur des feuilles de carton.

ENCARTONNAGE [*an, to-naj'*] n. m. Techn. Syn. de ENCARTAGE.

ENCARTONNEMENT [*an, to-ne-man*] ou **ENCARTONNAGE** [*to-naj'*] n. m. Action d'encartonner ; état d'un objet encartonné.

ENCARTONNER [*an, to-né*] v. tr. Placer des feuilles imprimées entre des cartons, pour les satiner en les passant à la presse. (S'emploie aussi quelquef. comme syn. de ENCARTER.)

ENCARTOUCHAGE [*an*] n. m. (de *encartoucher*). Action d'encartoucher.

ENCARTOUCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *cartouche*) Mettre (de la poudre, un explosif, etc.) dans des cartouches.

EN-CAS, ENCAS ou **EN CAS** [*an-kâ*] n. m. (de *en* et *cas*). Objet préparé pour être mis en usage dans des circonstances imprévues : *Avoir 10.000 francs en réserve comme* EN-CAS.

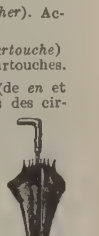
En-cas.

— Carrosse vide qui accompagnait celui du roi et était destiné à le remplacer au besoin.

— Sorte d'ombrelle susceptible d'abriter de la pluie. || Syn. EN-TOUT-CAS.

— *Fig.* Ressource : *L'Administration, en France, est l'*EN-CAS *de toutes les vocations interrompues.* (Saint-Marc Girardin.) || Hypothèse, possibilité : *La mort sur la barricade ou la tombe dans l'exil c'est pour le dévouement un* EN-CAS *acceptable.* (V. Hugo.)

— Art culin. Mets tout préparés et pouvant être servis à l'improviste : EN-CAS *chaud, froid.*

— Art milit. *En-cas mobile,* Nom donné à des trains chargés d'approvisionnements, et toujours prêts à être expédiés.

— Hist. Table toujours servie, en cas de besoin, dans les anciens châteaux. (Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'*en-cas de nuit* est une collation tenue en réserve à côté de la chambre à coucher du roi et comprenant trois pains, deux bouteilles de vin, un flacon d'eau, un verre, une tasse, trois assiettes et sept ou huit serviettes.)

ENCASQUER [*an-kass-ké*] v. intr. (de *en* et *casque*). Argot. Entrer, pénétrer.

ENCASTAGE [*an-kass-taj'*] n. m. Action de placer les poteries à cuire dans les étuis ou casettes.

ENCASTELER [*an-kass-te-lé*] (**S'**) v. pr. (lat. *incastellare.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *Il s'encastèle.*) Se dit d'un cheval dont le talon se rétrécit, et la fourchette se resserre.

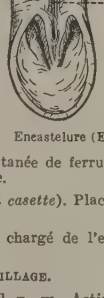

Encastelure (E).

ENCASTELURE [*an-kass*] n. f. Maladie du pied du cheval qui consiste en un rétrécissement des régions postérieures du sabot (talons).

— ENCYCL. Art vétér. On a imaginé des instruments, dits *désencasteleurs,* ou bien des ferrures, pour ouvrir par force les talons et faire disparaître l'*encastelure,* mais rien ne vaut, pour atteindre ce but, les moyens physiologiques. Toute ferrure qui force le cheval à marcher sur ses talons combat l'encastelure et arrive à la faire disparaître, et l'absence momentanée de ferrure fait généralement disparaître l'encastelure.

ENCASTER [*an-kass-té*] v. tr. (de *en* et *casette*). Placer (les poteries) dans les casettes.

ENCASTEUR [*an-kass*] n. m. Ouvrier chargé de l'encastage.

ENCASTILLAGE n. m. Mar. V. ACCASTILLAGE.

ENCASTILLEMENT [*an-kass-ti-ye-man*] n. m. Action d'encastiller : *L'*ENCASTILLEMENT *des troupes.* (Vx.)

ENCASTILLER v. tr. (espag. *encastillar,* de *castillo,* château). Féod. Mettre à l'abri, en sûreté comme en un castel ou château fort : ENCASTILLER *des troupes.* (Vx.)

— Mar. V. ACCASTILLER.

— ***S'encastiller,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre à l'abri, en sûreté. (Vx.)

ENCASTILLER [*an-kass-ti-yé*] v. tr. Techn. Enchâsser encadrer. (Vx.)

ENCASTILLURE [*an-kass-ti-yur'*] n. f. Techn. Encadrement. (Vx.).

ENCASTREMENT [*an-kass-tre-man*] n. m. Action d'encastrer ; état d'un objet encastré.

— Artill. *Encastrements des tourillons,* Entailles demi-circulaires pratiquées sur les flasques d'un affût pour recevoir les tourillons de la pièce.

— Techn. Autref., Entaille pratiquée dans la platine d'une arme à feu, pour recevoir le bassinet. || Entaille pratiquée dans une pièce de bois ou de fer, pour recevoir une autre pièce.

ENCASTRER [*an-kass-tré*] v. tr. (ital. *incastrare*). Enchâsser au moyen d'une entaille : ENCASTRER *un châssis dans un mur.*

— ***Encastré, e,*** part. pass. du verbe *Encastrer.*

— Numism. Se dit d'une médaille fausse, sur laquelle on a soudé la tête ou le revers d'une autre médaille.

— ***S'encastrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre encastré.

ENCATALEPSIE n. f. Pathol. Syn. de CATALEPSIE.

ENCATALOGUEMENT [*an, ghe-man*] n. m. Action d'encataloguer.

ENCATALOGUER [*an, ghé*] v. tr. (de *en* et *catalogue*). Mettre dans un catalogue : ENCATALOGUER *des romans.*
— Théâtr. Porter au catalogue des acteurs : ENCATALOGUER *des figurantes.*

ENCAUSSEMENT [*an-kô-se-man*] n. m. Gonflement accidentel de l'estomac des bêtes ovines qui ont absorbé en trop grande quantité des herbages mouillés. (Dialectal.)

ENCAUSTE [*an-kôsst'*] ou **ENCAUSTES** [*an-kôss-tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des érotylidés, comprenant des formes assez grandes, ordinairement noires, tachées de rouge et de jaune. (Les encaustes vivent dans les arbres pourris, en Malaisie et en Nouvelle-Guinée.)

ENCAUSTIQUAGE [*an-kôss-ti-kaj'*] n. m. Techn. Action de passer à l'encaustique : *L'*ENCAUSTIQUAGE *d'un parquet, d'une épreuve photographique.*

ENCAUSTIQUE [*an-kôss-tik'*] n. f. (du gr. *egkaustikê ;* de *egkaiein*, brûler). Bx-arts. Sorte de peinture en usage chez les anciens et qui se composait de couleurs délayées dans de la cire fondue, que l'on chauffait au moment de s'en servir. || Préparation à base de cire dont on imprègne les marbres des sculptures et les ouvrages en plâtre, pour leur donner une teinte plus douce ou pour les préserver contre l'humidité. || Préparation de cire dissoute dans l'essence de térébenthine, que l'on applique sur les parquets ou sur les meubles, avant de les frotter, pour leur donner du brillant.
— Adjectiv. : *Des préparations* ENCAUSTIQUES. *Un liquide* ENCAUSTIQUE. *La peinture* ENCAUSTIQUE.
— ENCYCL. Techn. L'*encaustique* comprend diverses sortes commerciales qui servent pour les meubles, les parquets, les carrelages, et les cuirs ou harnais. La première sorte se prépare en dissolvant de la cire jaune dans de la térébenthine, et en ajoutant au tout de l'orcanette pour l'encaustique jaune ou du quercitron pour la rouge. On fait aussi des encaustiques à la potasse ou au pétrole, en dissolvant de la cire dans une solution de potasse, ou en versant peu à peu du pétrole sur de la cire fondue. Ces sortes s'emploient pour les meubles, les parquets et les carrelages. L'encaustique pour cuirs et harnais s'obtient en dissolvant de la cire jaune dans de la térébenthine, et en ajoutant un peu de colophane. Pour les cuirs noircis, on ajoute du noir animal. L'essence des diverses encaustiques, qui agit comme dissolvant et s'évapore après l'application, peut être remplacé par un autre liquide capable de dissoudre ou d'émulsionner la cire.

ENCAUSTIQUER [*an-kôss-ti-ké*] v. tr. Enduire d'encaustique : ENCAUSTIQUER *un meuble, un parquet.*

ENCAVEMENT [*an, man*] n. m. Action d'encaver ; son résultat : L'ENCAVEMENT *améliore les vins.*

ENCAVER [*an, vé*] v. tr. (de *en* et *cave*). A signifié Creuser. || Mettre en cave (en parlant d'une boisson) : ENCAVER *du vin, de la bière.* || *Par extens. et par plaisant.* en parlant des personnes, Enfermer dans une cave ou dans un endroit obscur : *M'*AURAIT-*on* ENCAVÉ ? *Je ne vois goutte.* (La Fontaine.) || Dans certaines parties de la France, Combler un trou, une fosse, avec des matériaux quelconques.
— ***S'encaver,*** v. pr. Au sens passif. Etre mis en cave.

ENCAVEUR [*an*] n. m. Celui qui encave.

ENCEINDRE [*an-sindr'*] v. tr. (lat. *incingere.* — Se conjugue comme *ceindre*). Entourer comme d'une ceinture : ENCEINDRE *un jardin d'une haie vive, une ville de murailles.* || Entourer, servir d'enceinte à : *Rivière qui* ENCEINT *une ville.*
— SYN. **Enceindre, ceindre, enclore.**

ENCEINTE [*an-sint'*] adj. f. (peut-être du bas lat. *incincta*, sans ceinture). Se dit d'une femme grosse : *Une femme* ENCEINTE *de trois, de six mois.*

ENCEINTE [*an-sint'*] n. f. (de *enceindre*). Ce qui enceint : *Une* ENCEINTE *de murs, de fossés, de haies, de palissades. Une* ENCEINTE *de montagnes.*
— *Par extens.* Espace enceint : *Pénétrer dans l'*ENCEINTE *d'une ville, d'un tribunal.*
— *Fig.* Limites : *Se renfermer dans l'*ENCEINTE *de ses devoirs.* || Nature intime : *Dans l'*ENCEINTE *du cœur.*
— Fortif. Ligne de fortifications qui forme la clôture ou l'escarpe du corps d'une place. || *Première enceinte,* Enceinte extérieure, lorsqu'il en existe plus d'une.
— Mar. Préceinte. (On écrivait aussi ENCENTE.)
— Pêch. Ceinture de canots et de filets que l'on forme sur la mer, pour entourer un banc de poissons (thons, sardines, harengs, etc.).
— Turf. *Enceinte du pesage,* Endroit réservé aux opérations du pesage, au sellage et à la promenade des chevaux avant la course.
— Vén. Espace marqué par des branches cassées, et qui indique, en le limitant, l'endroit où est la reposée de la bête qu'on se propose de lancer et de courre. || Espace complètement entouré de toiles et de filets, pour empêcher le gibier de s'enfuir. || Partie de bois séparée des autres cantons par des chemins. || *Double enceinte,* Piège à loups dit aussi TRAQUENARD.
— SYN. **Enceinte, circonférence, circuit,** etc. V. CIRCONFÉRENCE.
— ENCYCL. Fortif. L'*enceinte* est *continue* si elle ne présente d'autres ouvertures que les portes permettant de sortir de la ville ou d'y rentrer. Elle est *discontinue* quand on a cru inutile d'établir un obstacle artificiel sur tout le pourtour de la place.
Autrefois, l'enceinte, plus ou moins complexe, constituait la partie essentielle et souvent la totalité des fortifications d'une ville. Au XIXe siècle, elle n'en fut souvent qu'un élément destiné à compléter celui que représentent les forts détachés, situés en avant de l'enceinte. La construction de ces forts ne rend point, d'ailleurs, l'enceinte inutile, car l'existence de celle-ci oblige l'ennemi à attaquer ces forts et à s'emparer d'eux, au lieu d'essayer de pénétrer dans la place en passant par leurs intervalles. V. FORTIFICATION.

ENCEINTRER [*an-sin-té*] v. tr. Engrosser, rendre enceinte. (Vx.) [On a dit aussi ENCEINTRER, et ENCEINTURER.]

ENCELADE. Myth gr. Un des géants qui firent la guerre aux dieux. Il fut écrasé par le char d'Athéna ; suivant d'autres traditions, la déesse précipita sur lui la Sicile, et, chaque fois qu'il se retournait, il ébranlait l'île tout entière. Dans un bassin de Versailles, on peut voir, écrasé sous les rochers, un gigantesque Encelade en plomb (jadis doré) œuvre de B. Marsy (1675). De la bouche du géant jaillit un jet d'eau d'une grande hauteur.

Encelade.

ENCELADE, deuxième satellite de Saturne, découvert par Herschel en 1789. (Sa révolution sidérale est de 1 j. 8 h. 53 m. 7 s.)

ENCELADE [*an*] ou **ENCELADUS** [*duss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant une seule espèce, de grande taille, répandue dans les régions chaudes de l'Amérique méridionale. (L'enceladе géant [*enceladus gigas*], noir luisant, est nocturne et vit comme les ditomus dans des terriers ; il habite surtout les plaines de la Colombie et du Venezuela.)

ENCELADITE [*an*] n. f. Borotitanate naturel de magnésium et de fer. || Syn. de WARWICKITE.

ENCELLULEMENT [*an-sè-lu-le-man*] n. m. Action d'encelluler. || Détention dans une cellule.

ENCELLULER [*an-sè-lu-lé*] v. tr. (de *en* et *cellule*). Mettre en cellule : ENCELLULER *des moines.* || Détenir dans une cellule : ENCELLULER *des détenus.*
— ***S'encelluler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre en cellule.

ENCÉNIE [*an-sé-nî*] n. f. (gr. *egkainia ;* de *en,* dans, et *kainos,* nouveau). Antiq. gr. Fête à l'occasion de la dédicace d'un temple.
— Antiq. hébraïq. Nom grec de trois fêtes que les juifs célébraient en mémoire des trois dédicaces du Temple.
— Hist. ecclés. Dédicace d'un temple chrétien, dans les premiers siècles de l'Eglise.

ENCENS [*an-san*] n. m. (du lat. *incensum,* chose brûlée, parce qu'on brûle l'encens pour développer son parfum). Résine parfumée dont l'odeur s'exhale surtout dans la combustion, et qu'on extrait d'un grand nombre d'arbres de la famille des burséracées. || *Manne d'encens,* Encens commun. || *Encens de Java,* Benjoin.
— Arbor. *Encens rose,* Bois fourni par une burséracée de la Guyane (*protium*), de couleur rose orangé, pouvant être employé en charpente, menuiserie, ébénisterie, matériel de chemin de fer.
— *Fig.* Hommage d'adoration : *Offrir de l'*ENCENS *aux idoles.* || Compliments, hommages :

Mais vous avez cent fois notre *encens* refusé.
LA FONTAINE.

— Féod. *Droit de l'encens,* Un des grands droits honorifiques du seigneur patron de la paroisse ou du seigneur haut justicier ; il consistait à être encensé séparément, aussitôt après le clergé.
— LOC. DIV. *Offrir, Donner de l'encens à quelqu'un,* Brûler de l'encens et agiter l'encensoir devant, pour faire honneur. (Se dit souvent au fig.) || *Encens de cour.* Syn. de EAU BÉNITE DE COUR. || *L'encens lui donne à la tête,* Les compliments troublent sa raison.
— PROV. **Selon les gens, l'encens,** On mesure au mérite ou au rang des personnes les louanges ou les flatteries.
— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*encens* plusieurs substances de nature résineuse ou gommo-résineuse. L'*encens indien, encens mâle* ou *oliban,* est produit par une plante d'Abyssinie, la *boswellia Carteri* (famille des burséracées) ; on l'appelle *indien* parce qu'il passe souvent par l'Inde avant d'être importé en Europe. Il se présente sous la forme de petites boules sèches, de saveur légèrement âcre, amère et aromatique. L'encens est souvent falsifié avec de la sandaraque, du mastic, de la résine de pin.
L'encens *femelle,* appelé aussi *encens d'Arabie,* est produit surtout par une espèce de genévrier (*juniperus lycia*) ; il est moins estimé que l'encens indien. On appelle *écorce d'encens, écorce des Juifs, narcaphte,* etc., la seconde écorce des *juniperus lycia* et *thurifera ;* cette écorce a une odeur agréable ; les juifs s'en sont souvent servis dans les cérémonies religieuses.
On a désigné sous le nom de *gros encens, encens commun, encens blanc, encens de Thuringe,* etc. le suc résineux qui découle de la tige de diverses espèces de pins.
L'encens était brûlé par la plupart des peuples orientaux en l'honneur de leurs divinités ; les Hébreux l'offrirent à Jéhovah sur l'autel des parfums ; encore aujourd'hui, il est employé dans les cérémonies du culte catholique, et brûle dans l'encensoir.

ENCENSEMENT [*an-san-se-man*] n. m. Action d'encenser : ENCENSEMENT *de l'autel.*

ENCENSER [*an-san-sé*] v. tr. Agiter l'encensoir devant l'autel, devant quelqu'un.
— *Fig.* Honorer d'un respect religieux :

Qui voudra désormais *encenser* mes autels ?
BOILEAU.

|| Flatter avec excès : *Pour gagner les hommes il n'est point de meilleure voie que de donner dans leurs maximes et* ENCENSER *leurs défauts.* (Molière.)
— *Absolum.* Manèg. Faire avec la tête un mouvement de bas en haut, analogue à celui d'un encensoir qu'on agite : *Cheval qui* ENCENSE.
— ***Encensé, e,*** part. pass. du verbe *Encenser* (au propre et au fig.).
— Substantiv. : *L'encenseur et l'*ENCENSÉ *s'exposent à la moquerie.*
— ***S'encenser,*** v. pr. Au sens réfléchi, et avec réciprocité, Se louer, se vanter.

ENCENSEUR [*an-san*], **EUSE** n. Personne qui encense, qui flatte.

ENCENSIER [*an-san-si-é*] n. m. Nom vulgaire du romarin.

ENCENSOIR [*an-san*] n. m. Liturg. Sorte de cassolette suspendue par des chaînes, dans laquelle on brûle de l'encens, et qu'on agite devant les objets ou les personnes que l'on veut encenser : *Balancer l'*ENCENSOIR.

Le vieux livre sentait une odeur d'*encensoir.*
V. HUGO.

Balance les grands lys comme des *encensoirs.*
VIGNY.

L'*encensoir* d'or exhale une haleine embaumée.
Th. GAUTIER.

— *Fig.* Louange, flatterie : *Aimer l'*ENCENSOIR. || Signe de la puissance ecclésiastique, du ministère sacerdotal :

Quand j'osai contre lui disputer l'*encensoir.*
RACINE.

— Argot. Fressure d'animal.
— LOC DIV. *Porter, Mettre la main à l'encensoir,* S'ingérer dans l'administration des affaires ecclésiastiques. || *Toucher à l'encensoir,* Attaquer le clergé. || *Coup d'encensoir,* Action de lancer l'encensoir dans la direction de la personne ou de l'objet que l'on veut encenser : *On donne aux évêques trois* COUPS D'ENCENSOIR ; et *au fig.* Flatterie excessive : *Donner des* COUPS D'ENCENSOIR *à quelqu'un.* || Fam. *Donner de l'encensoir par le nez, à travers le visage, Casser le nez à coups d'encensoir,* Donner en face des louanges excessives.
— ENCYCL. Liturg. L'Eglise chrétienne a emprunté au culte juif l'usage des *encensoirs.* Les premiers encensoirs chrétiens étaient des vases en métal ressemblant à des

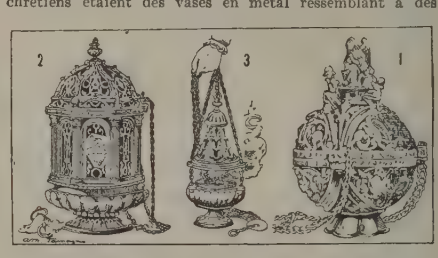

ENCENSOIRS : 1. Du XIIe s. ; 2. Du XVIe s. ; 3. Moderne.

urnes, que l'officiant tenait dans ses mains soit pour les porter autour de l'autel, soit pour les élever au-dessus du pain et du vin destinés au sacrifice de la messe. Vers le VIe siècle, on attacha aux flancs de l'encensoir trois ou quatre chaînes de peu de longueur ; il reçut plus tard un couvercle mobile, suspendu à une chaîne centrale, terminée elle-même par un anneau. Au XIIe siècle, on donnait volontiers aux encensoirs la forme de petits châteaux forts. Ceux qui datent du XVIIe et du XVIIIe siècle sont généralement lourds et massifs. Comme l'Eglise latine, l'Eglise grecque se sert d'encensoirs.

ENCENSOIR, petite constellation australe, appelée aussi AUTEL.

ENCÉPAGEMENT [*an, man*] n. m. Ensemble des cépages constituant un vignoble.

ENCÉPHALALGIE [*an, fa, jî*] n. f. (de *encéphale,* et du gr. *algos,* douleur). Douleur dans l'encéphale.

ENCÉPHALALGIQUE [*an, fa, jik'*] adj. (de *encéphalalgie*). Qui se rapporte à l'encéphalalgie.

ENCEPHALARTOS [*an-sé-fa-lar-toss*] n. m. Genre de cycadées, comprenant des arbres à stipe cylindrique, quelquefois renflé au milieu, à feuilles pennées et souvent épineuses, à fruits énormes.
— ENCYCL. Les indigènes et les colons hollandais de l'Afrique tropicale et méridionale utilisent le noyau médullaire de l'*encephalartos ;* ils en extraient une espèce de fécule avec laquelle ils font du pain, d'où le nom de *broodboom* (arbre à pain) qu'ils ont donné à cet arbre. On en a trouvé à l'état fossile dans le miocène de Koumi (Nègrepont). Il existe une douzaine d'espèces vivantes de ce genre, originaire de l'Afrique tropicale et australe.

ENCÉPHALE [*an-sé-fal'*] n. m. (gr. *egképhalos ;* de *képhalê,* tête). Ensemble du cerveau et de ses annexes contenues dans la boîte cranienne.
— ENCYCL. Anat. On donne le nom d'*encéphale* à l'ensemble des parties qui, chez les vertébrés, sont contenues dans le crâne. L'encéphale se compose du *cerveau,* du *cervelet,* que l'*isthme de l'encéphale* réunit entre eux et au bulbe rachidien.
L'isthme de l'encéphale est constitué par une masse blanche volumineuse, dite *protubérance annulaire,* de laquelle s'échappent les pédoncules cérébelleux moyens et inférieurs et les pédoncules cérébraux.
Cet isthme est parcouru intérieurement par l'aqueduc de Sylvius, qui fait communiquer le ventricule bulbo-cérébelleux avec le ventricule moyen du cerveau. Au-dessus de l'aqueduc se trouvent les tubercules quadrijumeaux. L'isthme de l'encéphale est composé, comme l'encéphale, de substance grise et de substance blanche ; ce sont les pédoncules cérébraux qui amènent au cerveau les différents faisceaux nerveux, sensitifs, moteurs ou psychiques. L'encéphale est entouré par diverses membranes, qui ne sont autres que les *méninges.*

ENCÉPHALINE [*an, fa*] n. f. Glucoside obtenu en petites quantités en traitant l'encéphale de bœuf par l'eau de baryte.

ENCÉPHALIQUE [*an, fa-lik'*] adj. Qui a rapport à l'encéphale. Qui appartient à l'encéphale : *La masse* ENCÉPHALIQUE. *Les vaisseaux* ENCÉPHALIQUES.
— Pharm. Nom donné aux produits pharmaceutiques qui ont une action marquée sur le système cérébro-spinal (narcotiques, inébriants, etc.).

ENCÉPHALITE [*an, fa*] n. f. Inflammation de l'encéphale : ENCÉPHALITE *aiguë.*
— ENCYCL. Le terme d'*encéphalite* est peu usité ; il désignerait surtout les abcès du cerveau. La paralysie générale est une *méningo-encéphalite* d'origine syphilitique.
L'*encéphalite léthargique* est une maladie de nature probablement infectieuse, caractérisée par une atteinte des parties grises du mésocéphale, et, au point de vue clinique,

par la somnolence, des paralysies oculaires, des mouvements chroniques des muscles, parfois des paralysies, de la fièvre. Le pronostic en est souvent grave, et elle laisse quelquefois des séquelles très sérieuses s'apparentant à la maladie de Parkinson. (On l'appelle aussi ENCÉPHALITE ÉPIDÉMIQUE, NÉVRAXITE ÉPIDÉMIQUE.)

— Art vétér. *L'encéphalite* peut être la conséquence d'une insolation ou d'une perturbation dans la circulation cérébrale, provoquée par une course effrénée, surtout si le sujet est pléthorique. L'encéphalite est caractérisée par la perte du sentiment et de la vue, par la chute sur le sol, ou par des allures désordonnées, incitant l'animal à pousser en avant ou en cercle (vertige). L'encéphalite se traite par une saignée et par des applications froides sur la tête.

Il y a une encéphalite du cheval qui est de nature infectieuse et qui est un symptôme d'une affection typhoïde ; on la décrit sous le nom de *vertige épizootique*. Le traitement est celui de la maladie dont il dépend.

ENCÉPHALITIQUE [*an, fa, tik'*] adj. Qui se rapporte à l'encéphalite.

ENCÉPHALOCÈLE [*an, fa*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *kèlê*, tumeur). Pathol. Tumeur faisant hernie en dehors de la cavité cranienne.

— ENCYCL. *L'encéphalocèle* est le plus souvent une hernie du cerveau accompagné ou non de ses méninges. Elle peut se produire accidentellement à la suite de blessures graves du crâne. Mais on entend surtout par ce mot les hernies congénitales dues à un défaut d'ossification des os du crâne. On a parfois, au cours de la Grande Guerre, réséqué des hernies cérébrales accidentelles de ce genre, et les résultats de l'opération ont été en général satisfaisants.

ENCÉPHALOCÉLIQUE [*an, fa, lik'*] adj. Qui se rapporte à l'encéphalocèle : *Protubérance* ENCÉPHALOCÉLIQUE.

ENCÉPHALOGRAPHIE n. f. Abréviation de ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAPHIE. V. *Supplément*.

ENCÉPHALOÏDE [*an, fa*] adj. (de *encéphale*, et du gr. *eidos*, aspect). Anat. Qui a l'apparence, la consistance de l'encéphale : *Tumeur* ENCÉPHALOÏDE.

— ENCYCL. On appelle *tumeurs encéphaloïdes*, ou substantivement *encéphaloïdes*, des cancers (notamment du sein) ayant la consistance de la matière cérébrale et qui font partie le plus souvent de la classe des sarcomes.

ENCÉPHALOLITHE [*an, fa*] n. m. (de *encéphale*, et du gr. *lithos*, pierre). Pathol. Concrétion cérébrale, calcul de la masse encéphalique.

ENCÉPHALOLOGIE [*an, fa, jî*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'encéphale.

ENCÉPHALOMALACIE [*an, fa, sî*] n. f. Pathol. Syn. de RAMOLLISSEMENT CÉRÉBRAL.

ENCÉPHALOPATHIE [*an, fa, tî*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *pathos*, douleur). Affection de l'encéphale.

— ENCYCL. Le terme *d'encéphalopathie* pourrait, étymologiquement, engiober toutes les affections cérébrales, et il a été jadis employé dans ce sens. Actuellement on le réserve aux troubles cérébraux qui accompagnent certaines maladies infectieuses ou quelques intoxications : encéphalopathie rhumatismale, encéphalopathie saturnine.

ENCÉPHALOPATHIQUE [*an, fa, tik'*] adj. Pathol. Qui a rapport à l'encéphalopathie.

ENCÉPHALOSCOPIE [*an, fa-loss-ko-pî*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *skopein*, examiner). Anat. Etude anatomique du cerveau.

ENCÉPHALOTOMIE [*an, fa, mî*] n. f. (de *encéphale*, et du gr. *tomê*, section). Anat. Dissection de l'encéphale.

ENCERCLEMENT [*an-sèr'-kle-man*] n. m. Action d'entourer d'un cercle.

— *Par extens.* Action d'entourer un Etat d'un cercle d'alliances.

ENCERCLER [*an-sèr'-klé*] v. tr. (de *en* et *cercle*). Entourer d'un cercle : ENCERCLER *un dessin dans un filet d'or.* || Etre disposé en forme de cercle : *Guirlande de fleurs qui* ENCERCLE *une peinture.*

ENCERCUEILLIR [*an-sèr'-keu-yir*] v. tr. (de *en* et *cercueil*). Mettre au cercueil : ENCERCUEILLIR *un mort.* (On a dit ENCERCUEILLER.)

ENCHAGRINER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *chagriner*). Rendre chagrin, attrister : ENCHAGRINER *un enfant.*

ENCHAÎNEMENT [*an-chè-ne-man*] n. m. (de *enchaîner*). Action d'enchaîner ; réunion de choses qui forment une chaîne : *L'*ENCHAÎNEMENT *des chiens. Un* ENCHAÎNEMENT *de fils.*

— *Fig.* Agencement, liaison de choses de même nature ou qui ont entre elles certains rapports : *L'*ENCHAÎNEMENT *des faits, des causes, des passions, des idées. L'*ENCHAÎNEMENT *des vérités mathématiques.*

— Chorégr. Ensemble de pas, constituant une phrase chorégraphique. (Boileau a dit :

Un danseur m'ennuiera, fût-il plein d'agrément,
S'il replace partout le même *enchaînement.*

ENCHAÎNER [*an-chè-né*] v. tr. (de *en* et *chaîne*). Attacher avec une chaîne : ENCHAÎNER *un dogue.* || Attacher avec un lien quelconque : ENCHAÎNER *quelqu'un de guirlandes de fleurs.* || Attacher à quelque chose : ENCHAÎNER *à un arbre un malfaiteur.*

— *Fig.* Lier d'une façon indissoluble : *Homme qui* ENCHAÎNE *une femme à sa destinée.* || Soumettre, asservir : ENCHAÎNER *un peuple. La misère est une servitude qui* ENCHAÎNE *l'âme aussi bien que le corps.* (Michel Chevalier.) || Assujettir : *Rien ne nous* ENCHAÎNE *comme les affaires.* || Contenir, maîtriser, arrêter : ENCHAÎNER *les langues, la conscience, les colères.* || Suspendre l'activité, le mouvement habituel : *La peur* ENCHAÎNE *ses pas.*

Le chant clair des rameurs *enchaîne* le tumulte.
P. VALÉRY.

Enchaînait tous les fronts courbés dans la poussière.
A. DE VIGNY.

|| Captiver, attacher : ENCHAÎNER *l'attention, les cœurs.* || Retenir dans le même lieu : *La curiosité nous* ENCHAÎNE *parfois où nous ne devrions pas être.* || Coordonner, disposer dans un ordre logique : *Parler, c'est* ENCHAÎNER *des mots et des idées.*

— Argot de théâtre. Dire rapidement les répliques dans l'ordre où elles ont été écrites.

— Poétiq. Rendre fixe ce qui est naturellement instable : ENCHAÎNER *les vents, les flots, les destins, la fortune.*

— *Enchaîner quelqu'un, quelque chose à son char*, Se le soumettre complètement (par allusion aux triomphateurs romains qui attachaient à leur char les princes étrangers vaincus). || *Enchaîner la victoire à son char*, Etre constamment vainqueur.

— ***Enchaîné, e,*** part. pass. du verbe *Enchaîner* (au propre et au fig.).

Qui se succède comme les anneaux d'une chaîne :

Les malheurs *sont* souvent *enchaînés* l'un à l'autre.
RACINE.

Tous les événements SONT ENCHAÎNÉS *dans le meilleur des mondes, disait Pangloss à Candide.* (Voltaire.)

— Métriq. *Rimes enchaînées*, Suite de vers dont chacun commençait par la syllabe ou les syllabes qui terminaient le vers précédent. (On disait aussi RIMES ANNEXÉES, CONCATÉNÉES, FRATERNISÉES ou FRATRISÉES.) V. ANNEXER.

— ***S'enchaîner,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.*, Se soumettre à : S'ENCHAÎNER *au char de quelqu'un*, S'asservir à quelqu'un.

— Au sens passif : Etre enchaîné : *Les chiens méchants* S'ENCHAÎNENT *même le jour ;* et au fig. : *Les prospérités* S'ENCHAÎNENT *tout comme les revers. Des vérités, des idées, qui* S'ENCHAÎNENT *étroitement.*

ENCHAÎNEUR [*an-chè*] n. m. (de *enchaîner*). Min. Ouvrier dont la fonction consiste à charger les bennes dans la cage d'extraction. (On dit aussi ACCROCHEUR.)

ENCHAÎNURE [*an-chè*] n. f. Enchaînement, suite naturelle et coordonnée. (Vx.)

ENCHALAGE [*an*] n. m. Action d'enchaler.

ENCHALER [*an, lé*] v. tr. (origine douteuse). Empiler des fagots destinés à l'évaporation des eaux salines.

— ***S'enchaler,*** v. pr. Au sens passif, Etre enchalé.

ENCHALEUR [*an*] n. m. Qui enchale.

ENCHAMBREMENT [*an-chan, man*] n. m. (de *enchambrer*). Action de capter une source minérale et de l'emprisonner dans des constructions. (On dit mieux CAPTATION.)

ENCHAMBRER [*an-chan-bré*] v. tr. (de *en* et *chambre*). Mettre en chambre. (Vx.)

— Séricic. Disposer ou placer les vers à soie sur les bruyères, pour leur permettre de faire leurs cocons. (On dit aussi EMBRUYÉRER.)

ENCHANTELAGE [*an*] n. m. Action d'enchanteler.

ENCHANTELER [*an, lé*] v. tr. (pour ENCHANTERER ; de *en* et *chantier*. — Prend un *é* ouvert devant une syllabe muette : *J'enchantèle.*) Mettre en chantier (du bois, une pièce de vin, etc.).

— ***S'enchanteler,*** v. pr. Au sens passif, Etre enchantelé.

ENCHANTEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enchanter ; état d'une personne ou d'une chose enchantée : *Fées et génies pratiquaient couramment l'*ENCHANTEMENT.

— *Par anal.* Chose qui charme et captive : *Fête qui est un véritable* ENCHANTEMENT.

Qui ne prendrait ceci pour un *enchantement?*
LA FONTAINE.

— *Fig.* Sorte d'ivresse du cœur ou des sens : *Les* ENCHANTEMENTS *de l'amour, de la gloire, de la poésie.* Joie très vive : *Etre dans l'*ENCHANTEMENT.

— *Par enchantement, Comme par enchantement*, D'une façon merveilleuse : *Maison qui s'élève* PAR ENCHANTEMENT.

— SYN. **Enchantement, charme, conjuration,** etc. V. CHARME.

— ANTON. **Désenchantement, désillusion.**

— ENCYCL. *L'enchantement* est proprement l'art d'opérer des prodiges par des chants, puis extensivement, par des paroles, des sons ou des figures. Les paroles des enchanteurs étaient, primitivement du moins, soumises au rythme. Aussi, *enchantement* est-il synonyme de *charme*, dérivé de *carmen*, vers, chant. Cet art superstitieux a été universel. Les *douze Tables* prononçaient la peine de mort contre les enchanteurs. (*Table* VII, loi LX et loi LXX.) Dans la 8e églogue de Virgile, on trouve l'indication des objets employés par l'enchanteresse Amaryllis. Le 9e livre de Lucain est plein d'histoires concernant la manière d'enchanter les animaux. On prétendait enchanter de différentes manières : par des mots barbares ou par des vers déclamés avec fureur, par l'agitation du corps ou le grincement des dents, etc. On appelle aussi *enchantement* le procédé tout naturel, mais qui parut merveilleux aux ignorants, d'apprivoiser, d'endormir ou de faire se mouvoir en cadence les serpents ou autres animaux. En Egypte, le prétendu secret d'enchanter les animaux était le privilège d'une certaine famille appelée *psylles*. Lorsque l'enchantement a pour but de faire du mal, on le nomme *maléfice*. Les légendes de l'enchantement ont été très répandues dans nos campagnes.

Au moyen âge, les récits populaires d'enchantements avaient une sorte d'autorité qui les faisait admettre comme faits historiques. Philippe Mouskes, évêque de Tournai (1283), raconte dans sa chronique rimée que l'architecte du dôme d'Aix-la-Chapelle était versé dans l'art des enchantements, et qu'il fit ainsi venir magiquement de Rome les marbres dont il orna la basilique.

Originairement, l'enchanteur se distinguait du magicien et du sorcier, parce qu'il avait une origine merveilleuse. Un des plus célèbres enchanteurs est Merdhin, devenu Merlin. Cervantes, dans son *Don Quichotte*, s'est efforcé de ridiculiser les enchanteurs, en décrivant les faits et gestes magiques de Freston et de Parafaragamus.

ENCHANTER [*an, té*] v. tr. (lat. *incantare ;* de *in*, dans, et *cantare*, chanter). Se livrer à des enchantements ; soumettre par eux à sa volonté des personnes, éléments, animaux, forces naturelles, êtres surnaturels. || Rendre des êtres humains victimes de sortilèges.

— *Fig.* Charmer, aveugler, entraîner : *Se laisser* ENCHANTER *par des flatteries, par l'éclat des richesses. Les faux prophètes les* ENCHANTENT *par les promesses d'un règne imaginaire.* (Bossuet.) || Charmer, ravir : *Artiste qui* ENCHANTE *le public.*

Là, pour nous *enchanter*, tout est mis en usage.
BOILEAU.

|| Rendre très agréable, ravissant. (Peu us.)

— ***Enchanté, e,*** part. pass. du verbe *Enchanter* (au propre et au fig.) : *Palais* ENCHANTÉ.

— *Particulièrem.* Ravi, heureux, très content. (Se dit souvent par exagération du sens) : ENCHANTÉ *de vous voir en bonne santé.*

— Liturg. *Pain enchanté*, Altération de PAIN À CHANTER.

— ***S'enchanter,*** v. pr. Au sens réfléchi, et avec réciprocité, Se charmer mutuellement.

— Au sens passif, Etre enchanté, ravi : *Il* S'ENCHANTAIT *de l'idée qu'il était l'idole du peuple.* (Littré.)

— SYN. **Enchanter, charmer, ravir.** V. CHARMER.

— ANTON. **Désenchanter, désillusionner.**

ENCHANTERIE [*an, rî*] n. f. (de *enchanter*). Ensemble des moyens magiques employés pour produire des enchantements. || Effet de ces rites et pratiques.

ENCHANTEUR [*an*], **ERESSE** n. Qui se livre à des enchantements : *L'*ENCHANTEUR *Merlin. Armide l'*ENCHANTERESSE.

— *Fig.* Personne, chose personnifiée, qui produit des effets merveilleux, surprenants : *Les grands artistes sont des* ENCHANTEURS. *L'éloquence est une* ENCHANTERESSE.

— *Adjectiv.* Ce qui charme, ce qui ravit : *Séjour* ENCHANTEUR. *Voix* ENCHANTERESSE. || Ce qui séduit : *Un sourire* ENCHANTEUR.

Les attraits *enchanteurs* de la prospérité.
LA FONTAINE.

ENCHAPELER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *chapel*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *J'enchapelle. Il enchapellera.*) Coiffer d'un chapeau de fleurs : ENCHAPELER *une rosière.* (Vx.)

ENCHAPER [*an, pé*] v. tr. (de *en* et *chape*). Couvrir d'une chape.

— Comm. Enfermer un baril ou un tonneau dans un autre.

ENCHAPERONNEMENT [*an, man*] n. m. Fauconn. Action d'enchaperonner ou d'encapuchonner un oiseau.

ENCHAPERONNER [*an, ro-né*] v. tr. (de *en* et *chaperon*). Couvrir d'un chaperon : ENCHAPERONNER *un enfant.*

— Fauconn. Envelopper d'un chaperon la tête de l'oiseau.

— ***S'enchaperonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se couvrir la tête d'un chaperon.

— ANTON. **Déchaperonner.**

ENCHAPURE [*an*] n. f. (de *en* et *chape*). Bande de cuir ou de métal qui sert à fixer la chape d'une boucle à une courroie ou à une pièce d'équipement.

ENCHARBONNER [*an, bo-né*] v. tr. (de *en* et *charbonner*). Salir de charbon : ENCHARBONNER *ses vêtements.*

— ***S'encharbonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Encharbonner à soi : S'ENCHARBONNER *le visage.*

— Au sens passif, Etre, devenir sale de charbon.

ENCHARBOTTÉ [*an, bo-té*], **E** adj. (mot bourguignon). Entravé, embarrassé, ému. (On trouve aussi ENCHARIBOTTÉ.)

Monsieur, vous avez l'air tout *encharibotté.*
V. HUGO.

ENCHARGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *charge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il enchargea. Nous enchargeons.*) Donner en commission à : *On m'a* ENCHARGÉ *de prendre garde.* (Molière.) [Vx.]

ENCHARNER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *charnière*). Munir de charnières : ENCHARNER *un coffre.*

ENCHARNIER [*an, ni-é*] v. tr. (de *en* et *charnier*, échalas). Soutenir les ceps de vigne avec des charniers ou échalas. (Dialectal.)

ENCHARTRER [*an, tré*] v. tr. (de *en* et *chartre*). Mettre en chartre, emprisonner. (Vx.)

ENCHÂSSEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enchâsser ; état de ce qui est enchâssé ; manière dont une chose est enchâssée.

ENCHÂSSER [*an-châ-sé*] v. tr. (de *en* et *châsse*). Mettre dans une châsse : ENCHÂSSER *des reliques.* || *Par extens.* Fixer de toute part, encastrer dans une entaille : ENCHÂSSER *un bas-relief dans un mur.* || Monter, encastrer (en parlant d'une pierre précieuse ou d'un objet analogue) : ENCHÂSSER *un diamant dans l'or ;* et au fig. : *Louis XIV aimait le talent, mais à condition de l'*ENCHÂSSER *comme un ornement dans sa couronne.* (Lamartine.) || Placer, faire entrer : *La nature* ENCHÂSSE *les esprits les plus brillants dans les plus petits corps.* (Voiture.) || Intercaler : ENCHÂSSER *des citations dans un discours.* || Entourer : *Des yeux qu'*ENCHÂSSE *un cercle noir.*

— *Fam.* Mettre dans un lieu étroit : ENCHÂSSER *des voyageurs dans une voiture.*

— Fam. et ironiq. *Faire enchâsser*, Conserver religieusement ce qui ne mérite pas de l'être :

Je conseille à ces gens de le *faire enchâsser.*
LA FONTAINE.

— ***Enchâssé, e,*** part. pass. du verbe *Enchâsser.*

— Numism. *Pièce enchâssée*, Pièce qui est formée de deux métaux différents, le centre se trouvant comme enchâssé dans un cercle d'une autre qualité.

— ***S'enchâsser,*** v. pr. Au sens passif, Etre enchâssé.

ENCHASSILLER [*an-cha-si-yé*] v. tr. Syn. de ENCASTILLER.

ENCHÂSSURE [*an*] n. f. Action d'enchâsser : *Confier à un joaillier l'*ENCHÂSSURE *d'un diamant.* || Objet dans lequel un autre est enchâssé : *Une* ENCHÂSSURE *richement travaillée.*

— Fig. : *Les mots ne doivent être que l'*ENCHÂSSURE *des idées.*

ENCHASTELER [*an-chass-te-lé*] v. tr. (de *en* et *chastel*). Mar. anc. Munir des châteaux d'arrière et d'avant : ENCHASTELER *une nef.* (On écrivait aussi ENCHASTILLER.) [Au moyen âge, les châteaux des navires étaient souvent démontables et on ne les mettait en place qu'en cas de guerre.]

ENCHATONNEMENT [*an, to-ne-man*] n. m. Action d'enchatonner.

ENCHATONNER [*an, to-né*] v. tr. (de *en* et *chaton*). Insérer dans un chaton : ENCHATONNER *un diamant.*

— ***Enchatonné, e,*** part. pass. du verbe *Enchatonner.*

— Pathol. Se dit des calculs vésicaux lorsqu'ils sont engagés dans l'urètre ou contenus dans des cellules vésicales. || Se dit aussi du placenta, lorsque, après l'expulsion du fœtus, il est retenu par l'utérus.

— ***S'enchatonner,*** v. pr. Au sens passif, Etre enchatonné.

ENCHÂTRE [*an*] n. f. (de *encastrer*). Pièce de bois ou de fer dans laquelle une autre pièce se trouve encastrée.

ENCHAULER [*an-cho-lé*] v. tr. Agric. Syn. de CHAULER.

ENCHAULMER [*an-chôl-mé*] v. tr. (de *en* et *chaulme* pour CHAUME). Couvrir de chaume. (Vx.)

ENCHAUSSAGE [*an-chô*] n. m. Opération qui consiste à imbiber le velours de coton, d'un lait de chaux.

ENCHAUSSENAGE [*an-chô*] n. m. Action d'enchausscner.

ENCHAUSSENER [*an-chô-se-né*] ou **ENCHAUSSUMER** [*an-chô-su-mé*] v. tr. (de *en* et *chaux.* — Se conjugue comme *amener.*) Tanner. Mettre une peau dans le lait de chaux pour en détacher le poil.

D'argent enchaussé de gueules à dextre.

ENCHAUSSENOIR ou **ENCHAUSSUMOIR** [*an-chô*] n. m. Tanner. Cuve, fosse pour enchaussener les peaux.

ENCHAUSSER [*an-chô-sé*] v. tr. (de *en* et *chausse*). Couvrir les légumes de paille pour les faire blanchir, les préserver de la gelée.

— Techn. Faire subir au velours de coton l'opération de l'enchaussage.

— ***Enchaussé, e,*** part. pass. du verbe *Enchausser.*

— Blas. Taillé obliquement, du milieu d'un côté à la pointe du côté opposé.

— ***S'enchausser,*** v. pr. Au sens passif, Etre enchaussé.

ENCHAUSSUMER [*an-chô, mé*] v. tr., **ENCHAUSSUMOIR** [*an-chô*] n. m. V. ENCHAUSSENER, ENCHAUSSENOIR.

ENCHAUX [*an-chô*] n. m. Tanner. Bain de chaux où l'on fait tremper les peaux.

ENCHEMISAGE n. m. En terme de reliure, Action de placer un volume (relié ou broché) dans une chemise protectrice. || Cette chemise : *Un* ENCHEMISAGE *de parchemin.* || Action de mettre un projectile dans sa douille.

ENCHEMISER [*zé*] v. tr. Procéder à l'enchemisage.

ENCHENBERG, comm. de la Moselle, arrond. et à 28 kil. de Sarreguemines ; 1.115 hab. Ch. de f.

ENCHENOT [*an, no*] n. m. (de *en* et *chenal*). Techn. Rigole de bois établie dans une ardoisière, pour conduire les eaux dans le puisard.

— Métall. Syn. de ÉCHENO.

ENCHEOIR [*an-choir*] v. intr. (de *en* et *choir* ou *cheoir*). Tomber. || Succomber. (Vx.)

— Anc. cout. Etre déchu : ENCHEOIR *de son appel.*

ENCHÈRE [*an*] n. f. (substantif verbal de *enchérir*). Offre d'achat ou de bail supérieure aux prix précédemment proposés ou offerts dans une négociation publique faite en justice ou par le moyen d'un officier ministériel : *Mettre* ENCHÈRE. *Couvrir une* ENCHÈRE. || Manière de vendre au plus offrant : *Vendre à l'*ENCHÈRE ou *aux* ENCHÈRES.

— *Fig.* Action de céder à prix d'argent, et au plus offrant, des choses qui ne sont pas de nature à être vendues : *Mettre des places, des titres aux* ENCHÈRES. || *Etre à l'enchère,* Etre prêt à vendre ses services au plus offrant, à sacrifier ses principes à ses intérêts.

— Loc. DIV. *Folle enchère,* C'est celle faite par un enchérisseur qui n'en peut payer le prix. (La chose est alors revendue publiquement à ses frais, s'il s'agit d'une adjudication ou saisie.) || *Payer la folle enchère,* Payer la différence entre l'adjudication par folle enchère et l'adjudication qui a suivi celle-ci ; et *au fig.* Payer la peine de son imprudence. || *Enchère au rabais,* Adjudication au rabais d'un travail à effectuer. || *Au feu des enchères,* Se dit d'une vente à l'encan, sans doute par allusion aux bougies dont on se sert pour mesurer le temps qui doit séparer la mise en vente de l'adjudication : *Collection dispersée* AU FEU DES ENCHÈRES. (V. la partie *encycl.*) ; et *au fig.* Dans l'animation, avec la fougue que l'on apporte dans une vente à l'encan.

— Dr. anc. *Enchère de quarantaine,* Annonce par procuration d'une enchère qui devait avoir lieu dans quarante jours. || *Entraves à la liberté des enchères.* V. la partie *encycl.*

— Jeux. A différents jeux de cartes, Sommes que les joueurs ont le droit d'ajouter à l'enjeu, pour obtenir certains avantages. || *Mettre la banque aux enchères,* Au baccara, lorsque le banquier passe la main après avoir gagné plusieurs coups de suite, sa banque est mise aux enchères et adjugée au plus offrant. || *Bridge aux enchères,* V. BRIDGE. || *Manille aux enchères,* V. MANILLE.

— ENCYCL. Les *enchères* se font toujours de vive voix. Dans les ventes en justice elles sont présentées par avoué. Le dernier enchérisseur est déclaré acquéreur ou preneur ; il est seul obligé.

Aucune formalité spéciale n'est prescrite dans les enchères de meubles. Mais, dans les adjudications d'immeubles, pour laisser aux intéressés le temps de réfléchir, les art. 705 et 706 du Code de procédure civile prescrivent l'emploi de bougies pouvant rester allumées une minute environ. L'adjudication ne peut être prononcée qu'après l'extinction successive de trois bougies. V. ADJUDICATION.

Si, le dernier enchérisseur se trouvant hors d'état de payer, il y a *folle enchère,* son acquisition est, dans le cas d'adjudication sur saisie, juridiquement anéantie. Sans que les créanciers aient à saisir à nouveau le bien, il est revendu aux frais du *fol enchérisseur,* et, si la nouvelle vente ne donne qu'un prix inférieur à la folle enchère, ce dernier est tenu de la différence.

— Dr. *Entraves à la liberté des enchères.* Aux termes de l'article 412 du Code pénal, « ceux qui, dans les adjudications de la propriété, de l'usufruit ou de la location des choses mobilières ou immobilières, d'une entreprise, d'une fourniture, d'une exploitation ou d'un service quelconque, auront entravé ou troublé la liberté des enchères ou des soumissions, par voie de fait, violences ou menaces, soit avant, soit pendant les enchères ou les soumissions, seront punis d'un emprisonnement de quinze jours au moins, de trois mois au plus, et d'une amende de 100 francs au moins et de 5.000 au plus. — La même peine aura lieu contre ceux qui, par dons ou promesses, auront écarté les enchérisseurs. »

Ces dispositions sont générales et s'appliquent à toutes les espèces d'adjudications.

ENCHÉRIR [*an*] v. tr. (de *en* et *cher.* — A signifié Chérir, aimer tendrement.) Mettre une enchère sur : ENCHÉRIR *un immeuble sur le dernier enchérisseur.* (Vx.) || *Par extens.* Vendre à un prix plus élevé : ENCHÉRIR *le pain.*

— *Intransitiv.* Devenir plus cher : *Le vin* ENCHÉRIT.

— *Enchérir sur,* Dépasser par son offre : ENCHÉRIR SUR *les prix offerts, sur le jeu de son partenaire ;* et *au fig.* Dépasser, aller plus loin que : *Les hommes* ONT ENCHÉRI, *de siècle en siècle,* SUR *la manière de se détruire réciproquement.* (La Bruyère.) || Ajouter quelque chose à, avoir quelque chose de plus que : *Ce mot* ENCHÉRIT SUR *son voisin.*

— SYN. **Enchérir, renchérir.** *Renchérir* c'est, en parlant des choses, porter à un degré plus élevé ce qui est déjà *enchéri ;* c'est, en parlant des personnes, aller plus loin encore que n'a fait un autre en paroles ou en actions.

ENCHÉRISSEMENT [*an, man*] n. m. (de *enchérir*). Hausse de prix : *L'*ENCHÉRISSEMENT *du pain, des loyers.*

— ANTON. **Baisse, diminution, rabais.**

ENCHÉRISSEUR [*an*], **EUSE** n. Qui met une enchère : *Immeuble adjugé au dernier* ENCHÉRISSEUR. || *Fol enchérisseur,* Qui fait une folle enchère. || *Par extens.,* Qui paye à plus haut prix : *Toute sa vie, Marlborough fut à vendre et à revendre au dernier* ENCHÉRISSEUR. (P. de Saint-Victor.)

— *Fig.* Qui enchérit, ajoute, augmente : *Les Grecs, grands* ENCHÉRISSEURS *sur les fables orientales...*

ENCHEVALEMENT [*an, man*] n. m. Travaux pour étayer une construction qu'on veut réparer.

ENCHEVALER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *cheval*). Chevaler, étayer un mur, une construction.

ENCHEVAUCHER [*an-che-vô-ché*] v. tr. (de *en* et *chevaucher*). Constr. Faire joindre par recouvrement des planches, des ardoises, des tuiles, des feuilles de plomb.

ENCHEVAUCHURE [*an-che-vô*] n. f. (de *enchevaucher*). Constr. Etat de planches, tuiles, pièces de bois, etc., qui se joignent au moyen de feuillures ou par recouvrement. || Quantité dont ces pièces se recouvrent. || Feuillure pratiquée dans des objets qu'on veut enchevaucher.

ENCHEVÊTREMENT [*an, man*] n. m. Action d'enchevêtrer ; état d'un objet enchevêtré : *L'*ENCHEVÊTREMENT *d'un écheveau.* || Amas d'objets enchevêtrés : *Un inextricable* ENCHEVÊTREMENT *de lierre.* || *Par extens.* Réunion d'objets multipliés et confus : *Un* ENCHEVÊTREMENT *de piliers, d'arcs-boutants, de contreforts.*

— Fig. : *L'*ENCHEVÊTREMENT *des pensées. L'*ENCHEVÊTREMENT *d'une action dramatique.*

— Techn. *Solive d'enchevêtrement.* Syn. de ENCHEVÊTRURE.

ENCHEVÊTRER [*an, tré*] v. tr. (de *en* et *chevêtre*). Unir par un chevêtre : ENCHEVÊTRER *des solives.* || Munir d'un chevêtre, d'un licou : ENCHEVÊTRER *un cheval.* || *Par extens.,* Emmêler, embrouiller : ENCHEVÊTRER *du fil ;* et *au fig.* : ENCHEVÊTRER *les péripéties d'un roman.* || Attacher avec des liens nombreux et mêlés : ENCHEVÊTRER *un paquet avec de la ficelle.*

— ***S'enchevêtrer,*** v. pr. Se dit d'un cheval qui s'embarrasse dans la longe de son licou ; et *au fig.* S'embrouiller, s'embarrasser dans une situation, dans ses idées : S'ENCHEVÊTRER *dans un long raisonnement.*

— Au sens passif, Devenir enchevêtré, emmêlé : *Fil qui* S'ENCHEVÊTRE ; et au fig. : *Idées et sophismes qui* S'ENCHEVÊTRENT.

ENCHEVÊTREUR [*an*] n. m. Qui produit quelque chose d'enchevêtré, de compliqué : *Joseph Bouchardy lui-même, le grand* ENCHEVÊTREUR *de ces charpentes...* (Th. Gautier.)

ENCHEVÊTRURE [*an*] n. f. (de *enchevêtrer*). Constr. Assemblage de pièces de charpente disposées dans un plancher de façon à laisser entre elles un espace vide qu'on nomme trémie et qui permet d'établir l'âtre d'une cheminée ou de faire passer des tuyaux de fumée.

— Art vétér. Blessure qu'un cheval s'est faite au pli du paturon en s'enchevêtrant.

— ENCYCL. Art vétér. L'*enchevêtrure* peut être légère ou profonde, suivant le temps pendant lequel le cheval s'est débattu pour se désenchevêtrer. Dans tous les cas, elle se soigne comme toutes les blessures de la peau, d'abord par des émollients, puis par des astringents antiseptiques.

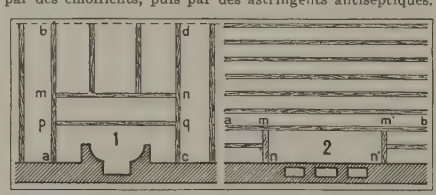

ENCHEVÊTRURES : 1. Cas des solives perpendiculaires ; 2. Cas des solives parallèles (*ab, cd,* solives d'enchevêtrures ; *mn, m'n',* chevêtres ; *pq,* faux chevêtre).

— Constr. Dans l'organisation d'une *enchevêtrure* on distingue deux cas suivant que les solives sont perpendiculaires ou parallèles au mur dans lequel se trouve la cheminée. Dans le premier cas on interrompt les solives qui rencontreraient la cheminée (ces solives sont dites *boiteuses*) et on appuie leur extrémité libre sur une pièce transversale appelée chevêtre. Le chevêtre est lui-même assemblé sur les premières solives ordinaires qui n'ont pas été touchées et qui prennent le nom de *solives d'enchevêtrure.*

Dans le cas de solives parallèles au mur, on interrompt sur toute la largeur de la cheminée celles qui traverseraient l'âtre. Ces solives boiteuses sont soutenues par deux chevêtres scellés dans le mur par un bout, tandis que l'autre bout est assemblé sur la première solive ayant gardé sa continuité, qui devient ainsi la solive d'enchevêtrure.

ENCHEVILLER [*an, yé*] v. tr. (de *en* et *cheville*). Garnir de chevilles. || Maintenir avec des chevilles.

— ***Encheviller, e,*** part. pass. du verbe *Encheviller.*

— Chir. anc. *Suture encheviller,* Suture dans laquelle une cheville était passée à chaque anse du fil.

ENCHIFRÈNEMENT [*an, man*] n. m. (rad. *enchifrener*). Embarras de la respiration nasale, causé par une irritation de la muqueuse et qui s'observe notamment dans le coryza.

ENCHIFRENER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *chanfrein,* qui s'est dit CHINFRENEAU. — Se conjugue comme *amener.*) Causer de l'enchifrènement à : *Le rhume nous* ENCHIFRÈNE.

— ***S'enchifrener,*** v. pr. Au sens passif, Devenir enchifrené.

ENCHIRIDION [*an-ki*] n. m. (mot gr. ; de *en,* dans, et *kheir,* main). Manuel, recueil concis de préceptes ou de renseignements.

Enchiridion ou *Manuel d'Epictète.* Epictète n'a rien écrit lui-même ; mais Arrien, son disciple, rédigea les notes qu'il avait prises à ses leçons et les publia sous le titre de *Entretiens d'Epictète.* De plus, il tira de ce livre un petit ouvrage où il mit les pensées, et l'appela *Enchiridion,* que le mot *manuel* traduit exactement.

La doctrine de l'*Enchiridion* est le stoïcisme. Il faut distinguer les choses qui dépendent de nous, c'est-à-dire notre personne, notre intelligence, notre volonté, et celles qui ne dépendent pas de nous, c'est-à-dire les biens de la fortune. Nous devons donc ne nous occuper que des premières et les rechercher exclusivement.

ENCHODUS [*an-ko-duss*] n. m. Genre de poissons téléostéens dont les restes sont assez répandus dans les terrains crétacés d'Europe et d'Amérique.

ENCHOLIRION [*an-ko*] n. m. Genre de broméliacées, à fleurs nombreuses, serrées en grappes simples. (Les encholirions, au nombre de six espèces, sont des herbes brésiliennes, à feuilles raides disposées en rosette. On en cultive plusieurs dans les serres d'Europe.)

ENCHONDRAL [*an-kon*], **E, AUX** adj. (du gr. *en,* dans, et *khondros,* cartilage). Qui provient du cartilage d'ossification.

ENCHONDROME [*an-kon*] n. m. (du gr. *en,* dans, *khondros,* cartilage, et du suffixe *ome* qui marque le gonflement). Tumeur cartilagineuse se développant dans l'intérieur d'un os.

— ENCYCL. L'*enchondrome* est la plus fréquente des tumeurs cartilagineuses ; elle apparaît surtout aux mains, et dans le jeune âge. C'est une tumeur le plus souvent bénigne, qui se développe lentement et qui ne devient gênante que par son volume. Elle peut nécessiter la résection ou l'amputation d'un membre.

ENCHORIAL, E, AUX adj. Ant. Syn. de DÉMOTIQUE.

ENCHROÏTE [*an-kro*] n. f. Arséniate de cuivre, de couleur vert-émeraude.

ENCHYLÉMA [*an-ki*] n. m. (du gr. *en,* dans, et *chulos,* suc). Cytol. Liquide ou suc nucléaire dans lequel baignent les grains chromatiques. (L'enchyléma est un colloïde à grande dispersion, renfermant des albumines qui précipitent par l'alcool et les acides.)

ENCHYME [*an-kim'*] n. m. Nom que l'on donnait autrefois aux infusions et aux injections.

ENCHYMOSE [*an-ki*] n. f. V. ENKYMOSE.

ENCHYSIDÉRITE [*an-ki*] n. f. (du gr. *egkhuein,* verser dans, et *sidéros,* fer). Dénomination sous laquelle plusieurs minéralogistes réunissent certains pyroxènes très ferrugineux et de couleur foncée.

ENCHYTE [*an-kit'*] n. m. (du gr. *egkhutos,* fait au moule). Antiq. rom. Gâteau cuit dans un moule.

ENCHYTRÉE [*an-ki*] ou **ENCHYTRÆUS** [*an-ki-tré-uss*] n. m. Genre d'annélides oligochètes, type d'une famille dite des *enchytréidés,* renfermant des vers de petite taille et parfois minuscules. (Ils vivent dans l'eau et dans le sol ; quelques-uns sont marins, et se maintiennent dans la zone littorale ; d'autres sont parasites des végétaux.)

Enchytrée (grossie).

ENCHYTRISTRIE [*an-ki-triss-trî*] n. f. Antiq. gr. Femme qui, dans les cérémonies expiatoires, recueillait dans un vase le sang des victimes.

ENCINA (Jean DE LA), poète dramatique espagnol, né à La Encina, près de Salamanque, en 1469, mort vers 1530. Il se fit connaître par quelques comédies vers 1500, voyagea en Italie, puis entra dans les ordres. Il a laissé une riche collection de poésies pastorales et de compositions dramatiques (mystères, farces, églogues), écrites en patois de Salamanque, pleines de vie, de mouvement, qui ont valu à leur auteur le titre de « père du théâtre espagnol ». La plus connue est l'*Auto del Repelon.* Encina a laissé également un traité sur l'*Art de la poésie* (1496).

ENCINAS ou **ENZINAS,** nom de famille de protestants espagnols, plus connus sous la forme grécisée *Dryander.* V. DRYANDER.

ENCINASOLA, ville d'Espagne (prov. de Huelva), près du Murtiga, sous-affluent du Guadiana, près de la frontière du Portugal ; 4.800 hab. Eaux-de-vie.

ENCIREMENT [*an, man*] n. m. Action d'encirer ; état d'un objet enciré.

ENCIRER [*an-si-ré*] v. tr. (de *en* et *cire*). Enduire, imbiber de cire.

ENCISE [*an*] n. f. (de *en,* et du lat. *cæsus,* tué). Dr. anc. Meurtre d'une femme enceinte, ou de l'enfant qu'elle portait.

ENCISO (don Martin-Fernandez DE), géographe et navigateur espagnol, né à Séville dans la seconde moitié du XVe siècle, mort après 1519. Arrivé à Saint-Domingue

comme avocat, il fournit des fonds à Alonso de Hojeda pour coloniser la Castille d'Or (isthme de Darien), dont ce conquistador venait d'être nommé gouverneur (1509), et lui-même y fonda la ville de Santa-Maria-la-Antigua, mais ses soldats se révoltèrent contre lui, et il regagna Cuba puis l'Espagne. Il retourna au Darien comme alcade mayor (1514), et y fit condamner à mort Vasco Nuñez de Balboa. Enciso a publié une *Suma de geografia, que trata de todas las partidas del mundo* (1519), où il appelle l'attention sur la différence de niveau des rives des deux mers qui baignent l'isthme de Panama.

ENCISO (Diego Ximenez DE), poète dramatique espagnol né à Séville en 1585, mort vers 1633. Les caractères qu'il trace dans ses pièces ont une franchise d'allures et aussi une certaine exactitude historique. Ses œuvres les plus connues sont : *el Principe don Carlos; la Mayor Hazaña de Carlos V.*

ENCISO, comm. de Colombie (départ. de Santander); 5.000 hab. Mines de houille.

ENCITER [*si-té*] v. tr. Anc. forme de EXCITER.

ENCKE [*èn'-ké*] (Jean-Jacob), graveur en médailles allemand, maître des monnaies à Hanau de 1740 à 1770. Il fit parfois exécuter ses maquettes par Ch.-R. Damiset. En 1763, il mit sa marque sur les monnaies de la princesse Marie de Hesse-Cassel. Parmi ses principales médailles, on cite l'*Union à Francfort* (1741); *le Couronnement de Charles VII* (1742); *le Portrait de Pastor Mathieu de Francfort* (1765); etc.

ENCKE (Jean-François), astronome allemand, né à Hambourg en 1791, mort à Spandau en 1865. Directeur de l'observatoire royal de Berlin. Auteur de nombreux mémoires et traités sur l'astronomie. Il s'est rendu célèbre par ses travaux sur les comètes, particulièrement sur la comète périodique qui porte son nom, et dont le mouvement le conduisit à constater le fait de l'accélération séculaire.

ENCKE (Erdmann), sculpteur allemand, né à Berlin en 1843, mort à Neu-Babelsberg, près de Potsdam, en 1896. Elève de Wolff, il débuta par le groupe de *Un Germain luttant contre deux Gaulois.* Parmi ses œuvres, nous citerons: la statue du *Grand Electeur*, à l'hôtel de ville de Berlin, la statue colossale en marbre de la reine *Louise de Prusse* (1880), dans le Thiergarten. Pour la chapelle funéraire de Charlottenburg, il a sculpté le magistral sarcophage de l'empereur Guillaume Ier et de l'impératrice Augusta. Encke, doué d'un tempérament à la fois réaliste et poétique, se rattache indirectement à l'école de Rauch.

ENCLASSEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enclasser. (Vx.)

ENCLASSER [*an, sé*] v. tr. (de *en* et *classer*). Inscrire dans les classes : ENCLASSER *des matelots.* (Vx.)

ENCLAVANT [*an, van*], **E** adj. Qui enclave : *Le domaine* ENCLAVANT *et la propriété enclavée.*

ENCLAVATION [*an, si-on*] n. f. Disposition des bois destinés à la construction des navires, dans des fosses où, à chaque marée, ils sont submergés par l'eau de mer, qui les préserve des vers.

ENCLAVE [*an*] n. f. (substantif verbal de *enclaver*). Terrain ou territoire enclavé dans un autre : *La frontière franco-espagnole comprend l'*ENCLAVE *de Llivia.* || Fonds entouré de tous côtés par d'autres fonds appartenant à un autre propriétaire. V. PASSAGE.

— Archit. Partie d'un corps de bâtiment ou d'une pièce engagée dans une autre.

— Dr. anc. Terre ou justice ressortissant à une juridiction supérieure.

— Dr. ecclés. Paroisse d'un diocèse enclavée dans un autre.

— Pétrogr. Terme générique servant à désigner des fragments de roches variées, englobés dans des roches éruptives.

— Trav. publ. Place pratiquée dans un bajoyer, pour loger la porte de l'écluse, lorsqu'elle est ouverte.

— ENCYCL. Dr. D'après les articles 682 à 685 du Code civil, modifiés par la loi du 20 août 1881, le propriétaire de l'*enclave* jouit du droit de passage, qui doit être: 1° pris du côté où le chemin est le plus court du fonds enclavé à la voie publique, mais à charge, par lui, d'indemniser le possesseur du fonds servant; 2° fixé dans l'endroit le moins dommageable au propriétaire du même fonds. Si le propriétaire d'un fonds enclavé a passé pendant trente ans sur un fonds voisin, en l'absence de tout règlement, cet usage détermine l'assiette et le mode de la servitude de passage, et libère le propriétaire du fonds enclavé de l'obligation de payer une indemnité.

— Dr. intern. Un territoire est enclavé quand il est entièrement entouré par le territoire d'un autre Etat. La république de Saint-Marin, en Italie, est une *enclave.* L'Etat enclavé n'en reste pas moins un Etat souverain.

— Pétrogr. Suivant qu'elles présentent ou non des rapports génétiques et des analogies de composition chimiques et minéralogiques avec la roche englobante, les *enclaves* sont dites homœogènes (ex. : syénite néphélinique dans une phonolite) ou énallogènes (ex. : calcaire dans un trachyte). Les enclaves homœogènes comportent deux types: les enclaves antilogues, dont la composition est toujours plus basique que celle de la roche englobante, et les enclaves homologues, qui ont la même composition que la roche englobante. Les enclaves homœogènes se divisent d'autre part en enclaves synmorphes, plésiomorphes et allomorphes, suivant que la structure de l'enclave et de la roche englobante est identique, voisine ou différente. Enfin, on désigne sous le nom d'enclave pneumatogène l'enclave formée en profondeur sous l'action des éléments volatils du magma et d'enclave polygène celle qui est due à l'action du magma ou de ses éléments volatils sur les fragments englobés.

ENCLAVE D'ARTOIS, canton de la Picardie, détaché du comté d'Artois par les traités de Madrid (1526), de Crespy (1544) et de Cateau-Cambrésis (1559), et comprenant treize paroisses au voisinage de Montreuil.

ENCLAVEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enclaver. || Etat d'une chose enclavée : L'ENCLAVEMENT *d'Avignon dans la France a cessé à la Révolution.*

— Chir. Etat du fœtus dont la tête, pendant le travail, demeure engagée, sans progresser, dans le détroit supérieur du bassin trop étroit. (L'enclavement est un cas de dystocie.)

ENCLAVER [*an, vé*] v. tr. (de *en*, et du lat. *clavis*, clef). Enclore une chose dans une autre : ENCLAVER *le domaine de son voisin.* || Entourer, contenir comme enclave : *Domaine qui* ENCLAVE *trois petites terres.* || Posséder un terrain dans lequel d'autres sont enclavés : *Châtelain qui* ENCLAVE *quatre propriétés différentes.*

— Dr. ecclés. Attacher comme enclave à une juridiction supérieure : ENCLAVER *une paroisse dans un évêché.*

— Mar. Arrêter le bout d'un bordage dans sa râblure. || Mettre dans l'enclavation : ENCLAVER *des pièces de mâture.*

— Prestidig. Faire pénétrer un ou deux anneaux de métal dans un autre pourvu d'une fente qui n'est pas remarquée des spectateurs.

Parti de gueules et d'argent, le second enclavé dans le premier.

— Techn. Engager une pièce dans une autre pièce.

— ***Enclavé, e,*** part. pass. du verbe *Enclaver.*

— Blas. Se dit d'un écu parti, coupé, tranché ou taillé, quand l'une des partitions pénètre ou s'enclave dans l'autre par une échancrure ordinairement de forme carrée.

Lettres PA enclavées dans un E (XIe s.).

— Chir. *Fœtus enclavé,* Fœtus pour lequel se produit l'enclavement.

— Diplom. *Lettre enclavée,* Lettre enfermée dans une lettre plus grande, comme dans les initiales ornées des anciens manuscrits.

— Mar. Pris, retenu par les glaces : *Navire* ENCLAVÉ.

— ***S'enclaver,*** v. pr. Au sens passif, Etre enclavé.

ENCLAVURE [*an*] n. f. Enclavement; portion de terrain enclavée.

ENCLENCHE [*an-klanch'*] n. f. Coche circulaire que porte une pièce mise en mouvement, et dans laquelle pénètre le bouton d'une autre pièce que la première doit entraîner avec elle.

ENCLENCHEMENT [*an-klan-che-man*] n. m. Etat d'une pièce enclenchée. || Mécanisme destiné à rendre deux pièces solidaires.

— ENCYCL. Chem. de f. L'*enclenchement* est un dispositif spécial ayant pour but d'empêcher la manœuvre d'un appareil ou d'un levier d'appareil de signalisation qui risquerait de compromettre la sécurité de la circulation, sur un itinéraire déjà autorisé ou parcouru par un train.

Le programme d'enclenchements d'une gare s'établit à l'avance, par le service intéressé à son exploitation, ou sur ses indications.

Il définit les relations et les mouvements nécessaires, les simultanéités d'itinéraires, les interdictions à réaliser, de façon permanente ou dans certaines conditions; en un mot, tout ce qu'exige l'exploitation rationnelle de la gare et la sécurité permanente des mouvements à prévoir.

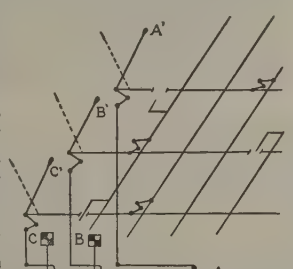

ENCLENCHEMENT:
A. Aiguillage; B. Damier rouge; C. Damier vert; A', levier de A; B', levier de B; C', levier de C. On réalise ainsi l'enclenchement de B avec C et de A avec B. X, Y, directions possibles des cames.

Ce programme étant défini, on le réalise à l'aide de dispositifs appropriés — très simples au début du fonctionnement des chemins de fer, mais qui deviennent, en raison de l'intensité et de la nature du trafic des réseaux modernes, de plus en plus complexes — en utilisant d'ailleurs, toutes les ressources et tous les progrès scientifiques mis à la disposition de l'industrie.

Les premiers enclenchements ont été réalisés par simple juxtaposition de leviers de manœuvre, emploi de serrures Annett, Boure, placées sur les manœuvres elles-mêmes, emploi de transmetteurs à distance, etc.

Puis, en ayant ramené en cabine, sous la main d'un aiguilleur, toutes les commandes d'aiguilles et de signaux d'une même zone, on a réalisé les enclenchements sur les leviers de manœuvre eux-mêmes.

C'est ainsi qu'on a réalisé les premières *tables d'enclenchements* du type Vignier, Saxby, pour les manœuvres mécaniques à distance. On a ensuite utilisé l'air et le liquide comprimés, puis l'électricité enfin, dont l'emploi a donné naissance à des enclenchements de types divers.

Les enclenchements sont toujours *réciproques,* c'est-à-dire qu'un appareil qui en enclenche ou immobilise un autre, dans une position relative déterminée, est enclenché ou immobilisé lui-même à son tour par le second, dans la position relative inverse.

L'enclenchement est dit « de continuité » lorsqu'il empêche, par exemple de donner des significations contradictoires à deux signaux successifs, dont la position de l'un doit annoncer celle de l'autre.

Les cabines modernes comportent des *leviers d'itinéraires* qui permettent, au lieu d'actionner successivement et séparément les aiguilles et signaux à l'approche d'un train, de faire fonctionner simultanément, à l'aide d'un seul coup de manette ou de levier, tous ceux et toutes celles qui intéressent l'itinéraire qu'on veut faire parcourir.

Les enclenchements modernes utilisent l'automaticité résultant du fonctionnement de pédales mécaniques ou électriques, les contacts, les fermetures de circuits le long de files de rails isolés, etc. Leur perfectionnement est tel qu'ils rendent à peu près impossible toute autre conséquence qu'un simple arrêt des trains, qui pourrait résulter d'une fausse manœuvre ou d'une erreur de la part de l'aiguilleur.

ENCLENCHER [*an-klan-ché*] v. tr. (de *en* et *clenche*). Rendre solidaires diverses pièces mécaniques, au moyen de l'enclenche : ENCLENCHER *un aiguillage et un sémaphore.*

— Chem. de f. Manœuvrer les leviers de commande, de transmission, etc., d'un appareil d'enclenchement.

ENCLIN n. m. (de *incliner*). Action d'incliner la tête, le corps : *Des* ENCLINS *de tête.* (Vx.)

ENCLIN [*an*], **E** adj. (lat. *inclinis*). Porté naturellement à :

Il était, quoique riche, à la justice *enclin.*
V. HUGO.

ENCLINOMÈNE n. m. (gr. *egklinoménos;* de *egklinein,* s'incliner). Gramm. gr. Mot susceptible de s'appuyer sur un autre mot et d'être par là dépourvu d'accent tonique : *Les enclitiques et les proclitiques sont des* ENCLINOMÈNES.

— Adjectiv. : *Mots* ENCLINOMÈNES.

ENCLIQUETAGE [*an-kli-ke*] n. m. Mécan. Mécanisme destiné à assurer l'entraînement dans un sens, tout en empêchant le fonctionnement, dans l'autre sens, d'un organe en rotation.

— ENCYCL. Mécan. Les *encliquetages* sont employés à deux usages fort différents: d'abord, comme organe de transmission d'un mouvement alternatif en un mouvement

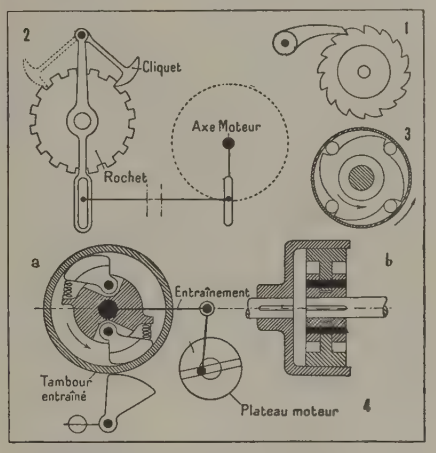

ENCLIQUETAGES : 1. Roue à rochet avec cliquet simple; 2. Exemple de mouvement transmis par encliquetage à rochet; 3. Encliquetage par coincements successifs (type Dobo); 4. Exemple de mouvement transmis par encliquetage Dobo (*a*, vue de face; *b*, en coupe perpendiculaire à l'axe).

circulaire: c'est le cas des fûts à rochet et de nombreux outils manœuvrés à la main; puis comme organes de sécurité pour empêcher le mouvement de l'arbre sur lequel ils sont montés dans un sens dangereux: c'est le cas des encliquetages dans les treuils, les crics et la plupart des appareils de levage et de signalisation. Ils empêchent la charge de devenir motrice quand l'effort appliqué pour soulever cesse.

Le plus simple des encliquetages comporte une roue à rochet et un cliquet: quoique toujours très employé il est très souvent remplacé par des encliquetages type Dobo où le résultat est atteint par des coincements dus à la forme des pièces.

Bruyants et dangereux, ces mécanismes sont cependant très employés, leur simplicité et leur robustesse présentant de très gros avantages sur les appareils susceptibles de les remplacer.

ENCLIQUETER [*an, ke-té*] v. intr. (de *en* et *cliquet.* Double le *t* devant une syllabe muette: *J'encliquette. Il encliquettera.*) Opérer l'encliquetage d'organes, de pièces mécaniques. || Arrêter, au moyen d'un encliquetage, le mouvement de rotation imprimé à deux pièces mécaniques.

— Chem. de f. Réaliser un encliquetage.

— ANTON. **Décliqueter.**

ENCLISE [*an*] n. f. (du gr. *egklisis,* inclinaison). Gramm. Phénomène grammatical qui consiste dans la fusion plus ou moins complète d'une particule (*enclitique*) avec le mot qui la précède, contre lequel elle semble s'appuyer.

ENCLITIQUE [*an, tik'*] n. f. (Peut être employé au masculin; alors, *mot* est sous-entendu.) [gr. *egklitikos;* de *egklinein,* incliner.] Gramm. Mot qui s'unit dans l'écriture au mot précédent, de façon à ne former à l'œil qu'un seul mot avec lui, et qui n'a pas d'accent tonique. (Tels sont *té* dans *ôsté, gé* dans *hégôgé* en grec; *que* dans *meque, ne* dans *venisne,* en latin; *je* dans *sais-je, ce* dans *est-ce,* en français.)

— Adjectiv. : *Particule* ENCLITIQUE.

ENCLOÎTRER [*an, tré*] v. tr. (de *en* et *cloître*). Enfermer dans un cloître : ENCLOÎTRER *une jeune fille.*

— ***S'encloître,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'enfermer dans un cloître, entrer dans un ordre religieux.

ENCLORE [*an*] v. tr. (lat. *includere.* — Se conjugue comme *clore*). Entourer d'une clôture : ENCLORE *une ville.* || Former clôture à : *Mur qui* ENCLÔT *un jardin.* || Enclaver : ENCLORE *une terre dans son domaine.* || Entourer, enfermer de toutes parts : *La chaîne de l'Hémus* ENCLÔT *la Thessalie.* || Renfermer, contenir : *Ceux qu'*ENCLÔT *la tombe noire.* (La Fontaine.) || Enfermer dans la même enceinte agrandie : ENCLORE *les faubourgs dans la ville.*

— Mar. Tourner pour dépasser : ENCLORE *un écueil.*

— ***Enclos, e,*** part. pass. du verbe *Enclore.*

— Blas. Se dit de toute pièce qui est entourée par un double trescheur : *Dans les armes de l'Ecosse, le lion est* ENCLOS.

— ***S'enclore,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'enfermer en lieu clos; s'entourer de clôtures.

— Au sens passif, Etre enclos.

— SYN. **Enclore, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

ENCLOS [*an-klo*] n. m. (de *enclore*). Terrain fermé par une clôture : *L'*ENCLOS *du Pré-aux-Clercs.* || Petit domaine clos de murs: *Habiter un délicieux* ENCLOS. || Enceinte servant de clôture : *Bâtir un* ENCLOS.

— Syn. Enclos, circonférence, circuit, etc. V. circonférence.

ENCLÔTIR [*an*] v. tr. ou **S'ENCLÔTIR** [*san*] v. pr. Entrer dans son terrier en parlant d'un lapin, d'un renard, d'un blaireau.

ENCLÔTURE [*an*] n. f. Bord régnant autour d'un ouvrage de broderie. || Ce qui sert de clôture.

ENCLOUAGE [*an*] n. m. Action d'enclouer un canon.
— Chir. Méthode chirurgicale qui, pour la réduction de certaines fractures, utilise des clous enfoncés dans les fragments osseux.
— Art vétér. V. enclouure.
— Encycl. Artill. L'*enclouage* d'une pièce consistait à la mettre hors de service, au moins momentanément, en enfonçant dans la lumière un clou spécial, pour empêcher d'en faire usage. On avait imaginé certains procédés pour tirer au besoin avec les pièces enclouées en y introduisant, avec la charge, une longue mèche à étoupille, dont l'extrémité ressortait par la bouche. C'était aussi un moyen de les désenclouer. Dans les sièges d'autrefois, les colonnes d'assaut étaient souvent accompagnées d'une section d'enclouеurs. Avec les pièces à chargement par la culasse, la mise hors de service s'effectue par d'autres procédés.

ENCLOUER [*an, é*] v. tr. (de *en* et *clouer*). Enclore : Enclouer *son domaine*. (Peu us.) || Autref. Procéder à l'enclouage d'un canon. (V. enclouage) : *On n'*enclouе *plus les canons, depuis qu'ils se chargent par la culasse.*
— *Par extens.* Attacher avec des clous : *Louis XI fit* enclouer *dans les bibliothèques les gros ouvrages des nominaux, afin qu'on ne les pût lire.* (Chateaubriand.)
— *Pop.* Engager au mont-de-piété (au *clou*) : Enclouer *sa toquante.*
— *Fig.* Enrayer, annihiler : *La douleur* enclouе *l'esprit comme le courage.* (H. de Balzac.)
— Art vétér. Blesser avec un clou (en parlant d'un animal qu'on ferre) : Enclouer *un cheval.*
— ***Encloué, e,*** part. pass. du verbe *Enclouer.*
— *Substantiv.* et *au fig.* Personne maladroite.
— ***S'enclouer,*** v. pr. Au sens réfléchi, En parlant d'un cheval, Se blesser avec un clou qui entre dans le pied ; et *au fig.* (en parlant des personnes), S'enferrer, s'embarrasser.
— Au sens passif, Etre encloué : *Les canons* s'enclouaient, *jadis, quand il fallait les abandonner à l'ennemi.*
— Anton. Désenclouer.

ENCLOUEUR [*an*] n. m. Artill. anc. Soldat qui était chargé d'enclouer les pièces.

ENCLOUURE [*an*] n. f. (de *enclouer*). Blessure produite au pied du cheval ou du bœuf par un clou de ferrure qui a dévié sous le marteau du maréchal ferrant : *L'*enclouure, *si elle est récente, se guérit par l'extirpation du clou qui a causé le mal.*

Clou traversant la chair du pied
Clou bien posé
Enclouure.

— *Fig.* Point essentiel, nœud de la difficulté : *Deviner, Trouver l'*enclouure.
— Encycl. Art vétér. Si l'animal que l'on ferre réagit sous la douleur de l'*enclouure*, il faut retirer immédiatement le clou et faire un pansement antiseptique. Si un animal peu sensible n'a pas manifesté de douleur lors de l'enclouure, il se met tôt ou tard à boiter. On retire successivement les clous, et le pus apparaît dans le trou du clou mal enfoncé. Donner largement issue au pus, et panser la plaie.

ENCLUME [*an*] n. f. (du lat. pop. *includinem* pour *incudem*, accusat. de *incus*, enclume). Masse de fer à surface aciérée, sur laquelle on forge les métaux. || *Par extens.* Toute pièce destinée à recevoir le choc dans les appareils travaillant par choc. || Dans la passementerie, Sorte de bigorne servant à façonner les ferrets. || Billot de bois, aux contours arrondis, qu'emploient les fabricants de raquettes. || Outil de fer sur lequel le couvreur taille les ardoises.
— *Fig.* Base métaphorique sur laquelle s'accomplit un travail, un effort : *La conscience est une* enclume *qui a usé bien des marteaux.* || Souffre-douleur : *Dans le monde, on est souvent réduit à être* enclume *ou marteau.*
— Anat. Osselet de l'oreille intérieure, dont la forme a quelque analogie avec celle d'une enclume et qui est situé entre le marteau et l'os lenticulaire.
— Milit. Renflement disposé dans les douilles de cartouches métalliques, au centre du culot, de manière à être coiffé par la capsule, et contre lequel celle-ci est projetée par le percuteur.
— Loc. div. *Se trouver entre l'enclume et le marteau,* Se trouver entre deux partis, deux personnes, deux intérêts opposés, avec la perspective d'être victime dans tous les cas. || *Remettre un ouvrage sur l'enclume,* Le travailler à nouveau.
— Prov. **Mieux vaut être marteau qu'enclume,** Il vaut mieux donner les coups que les recevoir.
— Encycl. Les *enclumes* employées pour le travail des métaux à la forge ont des formes variables, adaptées au travail que doit subir le métal. On distingue ainsi les enclumes maréchales, destinées aux gros travaux, les enclumes de serruriers, de chaudronniers, etc. Toutes possèdent un œil destiné à recevoir des outils spéciaux (dégorgeoir, étampe, etc.).

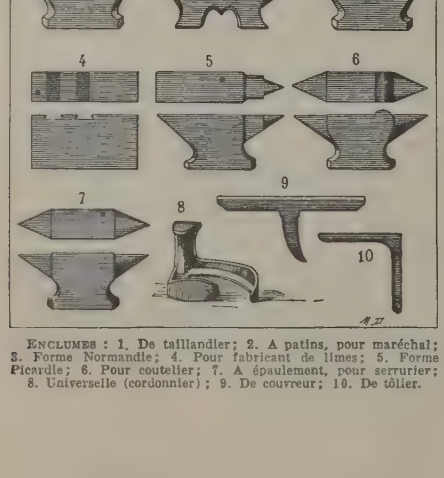
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Enclumes : 1. De taillandier; 2. A patins, pour maréchal; 3. Forme Normandie; 4. Pour fabricant de limes; 5. Forme Picardie; 6. Pour coutelier; 7. A épaulement, pour serrurier; 8. Universelle (cordonnier); 9. De couvreur; 10. De tôlier.

Comme elles doivent absorber le choc non utilisé par la déformation du métal, elles ont toutes une masse très importante et une base très large.
Elles se font en acier trempé et se montent en général sur un billot de bois dur qui absorbe les vibrations et ne les transmet pas au sol.

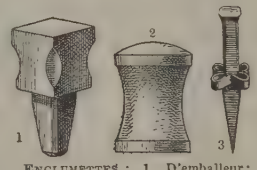
Enclumettes : 1. D'emballeur; 2. De boisselier et de vannier; 3. De faucheur.

ENCLUMEAU [*an, mô*] ou **ENCLUMOT** [*an, mo*] n. m. Petite enclume portative.

ENCLUMETTE [*an, mèt'*] n. f. Petite enclume portative, dont se servent les emballeurs pour river les clous dans la confection des caisses d'emballage. (On dit aussi tas, et enclume à main.) || Sorte d'enclume employée par les faucheurs pour aiguiser leur faux en la battant avec un marteau. || Morceau de fer dont le boisselier se sert pour soutenir les planches qu'il cloue.

ENCOCHAGE [*an*] n. m. Ensemble des encoches dans l'induit d'une dynamo moderne.
— *Pas d'encochage :* Distance entre deux encoches voisines.

ENCOCHE [*an*] n. f. (de *en* et *coche*). Petite entaille : *Faire une* encoche *sur une branche.* || Entaille faite par le boulanger sur le morceau de bois appelé *taille,* chaque fois qu'il remettait au client un pain à crédit. || Coche faite sur le talon d'une flèche.
— Confect. Petit morceau d'étoffe enlevé aux ciseaux au bord d'une couture et servant de point de repère. (Ce travail se dit « cranter ou hocher la couture ».) || Partie d'étoffe laissée en supplément à l'extrémité d'une couture d'un vêtement pour être ensuite coupée après l'essayage de ce vêtement.
— Electr. Rainures creuses disposées à la surface de l'induit des dynamos modernes et dans lesquelles sont logés les conducteurs qui constituent l'enroulement induit.
— Techn. Etabli de sabotier pour fixer le sabot.

ENCOCHEMENT [*an, man*] n. m. Action d'encocher, d'entailler : *L'*encochement *d'un pène.*

ENCOCHER [*an, ché*] v. tr. Faire une encoche à. || Mettre la corde de l'arc dans la coche de la flèche.
— Mar. anc. Amarrer : *Avant qu'*eussions encoché *nos gumènes...* (Rabelais.) [Vx.] || Mettre en coche. V. coche.
— ***Encoché, e,*** part. pass. du verbe *Encocher.*
— Blas. Attribut de la flèche posée sur l'arc.
— Anton. **Décocher.**

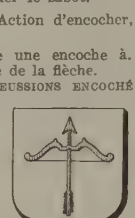
D'argent à un arc de gueules à la flèche encochée du même.

ENCOCHURE [*an*] n. f. (de *encoche*). Mar. anc. Coche ou entaille à l'extrémité d'une vergue, pratiquée pour amarrer plus solidement le bout de la voile. || Action d'amarrer les voiles au bout des vergues.

ENCOFFRER [*an-ko-fré*] v. tr. (de *en* et *coffre*). Mettre dans un coffre : *L'avare ne songe qu'à* encoffrer *son or.* || *Par extens. et fam.* S'approprier : Encoffrer *de l'argent donné en dépôt.*
— *Fam.* Mettre en prison : Encoffrer *un voleur.* (Vx.) (On dit mieux coffrer.)

ENCOIFFER (S') [*san-koi-fé*] v. pr. (de *en* et *coiffer*). S'enticher, s'éprendre : S'encoiffer *d'une idée.* (On dit mieux se coiffer.)

ENCOIGNURE [*an-koi*] ou **ENCOGNURE** [*an-ko, gn* mll.] n. f. (de *en* et *coin*). Constr. Angle intérieur formé par deux murs : Encoignure *d'un salon, d'une cour.*
— *Par extens.* Ameubl. Meuble fait de façon à pouvoir être placé dans un angle : *Une* encoignure *en palissandre.*
— Mar. Ganse dont on entoure les cosses placées aux extrémités de l'envergure des voiles.
— Encycl. Art décor. L'ornementation des *encoignures,* des quatre coins d'une pièce d'habitation, est un des problèmes les plus délicats de l'art de la décoration. Le palais de Fontainebleau montre des encoignures de la plus grande beauté. Au XVIIe siècle, on dissimula les encoignures sous des lambris arrondis, des tablettes, des coins, puis on y plaça des meubles plus considérables, cabinets ou armoires, qui prirent à leur tour le nom d'encoignures, et la mode de ces encoignures régna pendant tout le XVIIIe siècle. On commença par mettre en encoignures les armoires, puis toutes sortes d'autres meubles, tables, sièges, petits buffets à une ou deux portes et à tablette de marbre, construits à hauteur d'appui et taillés en triangle. Etienne Levasseur exécuta pour Fontainebleau des encoignures en acajou, garnies de bronzes dorés et ciselés, mais les plus nombreuses furent en laques de Chine. L'usage des encoignures disparut dès que l'on eut repris goût aux lignes droites. On en fabriqua toutefois encore quelques-unes sous le règne de Louis XVI, et de temps à autre au cours du XIXe siècle. Elles ne figurent encore qu'incidemment dans l'ameublement d'aujourd'hui.

Encoignure (XVIIIe s.).

ENCOLÉRÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *colère*). Mis en colère, courroucé : *Une femme* encolérée. || Provoqué, marqué par la colère : *Paroles* encolérées.

ENCOLLAGE [*an*] n. m. Action d'encoller. || Son résultat. || Préparation pour encoller.

ENCOLLER [*an-ko-lé*] v. tr. (de *en* et *colle*). Appliquer un apprêt de colle, de gomme, etc. : Encoller *une étoffe, un meuble.*
— Techn. Imprégner la chaîne d'une étoffe d'une matière gommeuse. || Couvrir les bois d'un encollage, blanc ou autre, avant de les dorer. || Recouvrir d'une couche mince de gélatine, albumine ou empois d'amidon, un papier photographique avant de le sensibiliser.

ENCOLLETER [*an-ko, té*] v. tr. (de *en* et *collet.* — Double le *t* devant une syllabe muette : *J'encollette. Il encollettera.*) Prendre une pièce de gibier dans un collet.
— ***S'encolleter,*** v. pr. Au sens passif, Etre pris dans un collet (en parlant d'une pièce de gibier).

ENCOLLEUR [*an*], **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui procède à l'encollage des étoffes, du bois, etc.

ENCOLLEUSE [*an*] n. f. Machine qu'on emploie pour passer uniformément de la colle sur du papier, des tissus, etc.

ENCOLPION ou **ENCOLPIUM** [*pi-om'*] n. m. (du gr. *en,* dans, et *kolpos,* sein). Tout objet de piété porté suspendu au cou : médailles, croix, poisson, etc., et plus particulièrement une boîte contenant des reliques de saints ou des versets bibliques écrits sur parchemin. (Ces encolpions [ou *encolpia*], en usage dès les premiers temps du christianisme, se mettaient aussi dans les tombeaux.)

ENCOLURE [*an*] n. f. (de *en* et *col*). Partie du corps du cheval, qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail : *Les chevaux barbes ont l'*encolure *longue et fière.* (Buffon.) || S'est dit de quelques autres animaux : *L'*encolure *des chameaux, des autruches,* etc.
— *Fam.* Tournure, démarche : *Avoir l'*encolure *d'un maquignon, d'un portefaix.*
— *Fig.* Avoir l'air de : *Avoir l'*encolure *d'un maître à écrire.* (Saint-Simon.) *Avoir l'*encolure *d'un fripon.* (Molière.)
— Mar. Elévation du milieu de chaque varangue au-dessus de la râblure de la quille. || Croisée des bras et de la verge d'une ancre. || *Ligne d'encolure,* Courbe passant par le milieu de l'élévation de chaque varangue au-dessus de la quille.
— Confect. Dégagement d'un habit autour du cou. || Partie du vêtement qui soutient le col.
— Encycl. Manèg. Suivant sa forme, l'*encolure* du cheval reçoit des désignations spéciales. C'est ainsi qu'on appelle *encolure bien sortie* celle qui se raccorde et s'unit insensiblement avec le poitrail et les épaules de l'animal. L'*encolure de cerf* ou *encolure renversée* est celle qui, à sa partie inférieure, présente une convexité obligeant la partie supérieure à se relever, et le cheval à porter la tête au vent. L'*encolure* de cygne se dit quand la courbure n'est sensible que près de la tête. L'*encolure rouée* est celle qui, dans toute la longueur de sa partie supérieure, offre une courbure prononcée. L'*encolure fausse* ou *mal sortie* ne se raccorde pas insensiblement avec le poitrail et les épaules. Enfin, on dit que l'*encolure est penchée* ou *penchante,* lorsque, par suite d'un défaut de symétrie et d'un excès de développement de la partie supérieure de l'encolure, elle semble pencher de côté en entraînant la tête de l'animal dans le même sens.

ENCOMBOMA [*an-kon*] n. m. (mot gr.). Antiq. gr. Manteau grossier porté chez les Athéniens par les bergers et les esclaves.

ENCOMBRANCE [*an-kon-branss*] n. f. A signifié Encombre. || Caractère de ce qui est encombrant. (Peu us.)

ENCOMBRANT [*an-kon-bran*], **E** adj. Qui encombre : *Les fourrages, les engrais, les charbons sont des marchandises* encombrantes.
— *Fam.* Ennuyeux, importun, embarrassant : *Personnage, Cousinage* encombrant.

ENCOMBRE [*an-konbr'*] n. m. (substantif verbal de *encombrer*). Obstacle, accident, difficulté :

Prétendait arriver sans *encombre* à la ville.
La Fontaine.

|| Matières encombrantes obstruant un passage, une rue, etc. (Vx.)

ENCOMBREMENT [*an-kon, man*] n. m. Action d'encombrer. || Amas de choses qui encombrent : *Un* encombrement *de voitures.* || Etat de ce qui est encombré : *L'*encombrement *des rues.*
— Chem. de f. Dimensions extrêmes d'un véhicule ou d'un chargement par rapport au gabarit de circulation.
— Comm. Affluence de marchandises trop considérable pour l'écoulement : *Quand la production surabonde, il y a* encombrement *et vente à perte.*
— Mar. *Marchandises d'encombrement,* Objets dont le volume est très considérable par rapport à leur poids. || *Tonneau d'encombrement,* Mesure de jaugeage pour le fret volumineux, dont la valeur est de 1 m³,044.
— Méd. Accumulation trop considérable d'individus, sains ou malades, dans un espace restreint. (L'encombrement favorise la propagation des maladies infectieuses.)

ENCOMBRER [*an-kon-bré*] v. tr. (de *en,* et du bas lat. *combrus,* barrage). Obstruer, embarrasser par le grand nombre des choses : Encombrer *de meubles un appartement.* || Causer un embarras ou un obstacle en s'accumulant : *Etalages qui* encombrent *la rue.*
— *Par extens.* Fournir en quantité excessive ; embarrasser par une affluence excessive : *Ecrivains qui* encombrent

Buste d'enfant (A. Brongniart) par Houdon.

Enfant, par Rubens.

L'Enfant au maillot, par Andrea della Robbia.

L'Enfant aux cerises, par J. Russell.

Tête d'enfant, par Greuze.

Ronde d'enfants, par Lucca della Robbia.

L'Enfant Jésus berger, de Murillo.

Enfants jouant et dansant, par Lucca della Robbia.

Etude d'enfant, par Amaury Duval.

L'Enfant à l'oie, (antique).

Portrait d'enfant avec chiens, par Van Dyck et Fyt.

L'Enfant bleu, par Gainsborough.

L'Enfant de Vallecas, par Velasquez.

Les Enfants d'Edouard, par P. Delaroche.

L'Enfant à la cage, par Pigalle.

(Photos *Giraudon, Hanfstaengl, Anderson, Alinari, Brogi, Neurdein, Braun.*)

L'enfant prodigue, par David Teniers.

La Mort du duc d'Enghien, par J.-P. Laurens.

Les Énervés de Jumièges, par Luminais.

L'Ensevelissement du Christ, par Caravage.

Énée racontant à Didon les malheurs de la ville de Troie, par Guerin.

Énée emportant son père Anchise, par Carle Vanloo.

Retour de l'Enfant prodigue, par Bonifacio Veneziano.

Le Sommeil d'Endymion, par Girodet.

L'Ensevelissement du Christ, par Quentin Metzys.

Les Enrôlements volontaires en 1792, par Vinchon.

(Photos *Alinari, Anderson, Neurdein, Larousse.*)

de manuscrits un éditeur. || Occuper en trop grand nombre : *Trop de gens* ENCOMBRENT *toutes les carrières.*

— *Fig.* Rendre pénible, difficile : *Mille petits ennuis* ENCOMBRENT *la vie.*

— ***Encombré, e,*** part. pass. du verbe *Encombrer* (au propre et au fig.) : *Rue* ENCOMBRÉE. *Travail* ENCOMBRÉ *de difficultés.*

— Cout. anc. *Mariage encombré,* Etat résultant, pour les conjoints, de l'aliénation d'un héritage de la femme. || *Bref de mariage encombré,* Action intentée par la femme pour reprendre entre les mains des tiers un propre aliéné par le mari, par elle-même, ou même anciennement par tous les deux agissant ensemble. (Dr. normand.)

— ***S'encombrer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir encombré : *Route qui* S'ENCOMBRE *d'autos.*

— ANTON. **Désencombrer.**

ENCOMIOGRAPHE [*an, graf'*] n. m. (du gr. *egkômion,* éloge, et *graphein,* écrire). Ecrivain chargé de composer les éloges des empereurs byzantins.

ENCOMIOLOGIQUE [*an, jik'*] adj. (du lat. *egkômion,* éloge, et *logos,* discours). Littér. Qui se rapporte à un *encomion* ou panégyrique.

— Métriq. anc. *Mètre encomiologique,* ou substantiv. et au masc. *Encomiologique,* Autre nom du vers élégiambique, plus spécialement employé dans les panégyriques en vers.

ENCOMION [*an*] n. m. (du gr. *egkômion,* éloge). Antiq. gr. Poème lyrique ou discours à la gloire de quelque grand personnage.

ENCOMMENCER [*an-ko-man-sé*] v. tr. (Se conjugue comme *commencer.*) Commencer. (Vx.)

ENCOMMISSIONNEMENT [*an-ko-mi-si-o-ne-man*] n. m. Action d'encommissionner.

ENCOMMISSIONNER [*an-ko-mi-si-o-né*] v. tr. (de *en* et *commission*). Confier à l'étude ou aux soins d'une commission : *Quand on veut supprimer un projet de réforme, on l'*ENCOMMISSIONNE.

ENCONTRE [*an*] n. f. Ancienne forme du mot RENCONTRE. || Ancien synonyme de CONTRE :

Ne se pouvant tenir *encontre* tant de maux.
RÉGNIER.

— ***A l'encontre de,*** loc. prépos. A la rencontre de : *Aller* À L'ENCONTRE DE *l'ennemi.* — Contre les coups, contre les chocs : *Nous risquons souvent notre poitrine* À L'ENCONTRE DES *épées.* (V. Hugo.) [Ces emplois ont vieilli.]

— *Fig.* Au contraire de : A L'ENCONTRE DE *l'homme, la femme n'est point avilie par la domesticité.* (Proudhon.) — Contre le parti ou l'intérêt de : *Plaider* À L'ENCONTRE DE *quelqu'un.* || *Aller à l'encontre de,* Mettre obstacle à ; contredire.

— Droit anc. *Vendre à l'encontre de soi-même,* Simuler une vente, et acheter sous main le bien qu'on feint de vendre.

ENCONTRE (Daniel), mathématicien et théologien réformé français, né dans une grotte de la Vaunage en 1762, mort à Montpellier en 1818. Après avoir été obligé de résigner les fonctions pastorales, pour raison de santé, devint doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, puis professeur de dogme et doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban. Citons parmi ses ouvrages : *Mémoire sur l'inscription de l'ennéagone* (1800) ; *Dissertation sur le vrai système du monde, comparé avec le récit que Moïse fait de la création* (1807).

ENCOQUER [*an, ké*] v. tr. (de *en* et *coque*). Mar. anc. Munir à son extrémité d'un anneau de fer, d'une sorte de grande virole : ENCOQUER *un mât, une vergue.* || Introduire, enfoncer : ENCOQUER *le bout de la vergue dans son cercle de bout-dehors.* || Capeler, en parlant des manœuvres qui garnissent l'extrémité d'une vergue, les bras et balancines par exemple.

ENCOQÛRE [*an, kur'*] n. f. Mar. anc. Action d'encoquer. || Partie de l'extrémité de la vergue où l'on capelle les bras et les balancines, et où est amarrée l'empointure de la voile.

Etages en encorbellement.

ENCOR adv. V. ENCORE.

ENCORBELLEMENT [*an, man*] n. m. (de *en* et *corbeau*). Construction en saillie en dehors du plan d'un mur, et portant sur des corbeaux ou des consoles : *Balcon en* ENCORBELLEMENT.

— ENCYCL. Une construction en bois, fer, fonte ou pierre, est en *encorbellement,* quand, placée en porte à faux relativement au corps principal de l'ouvrage, au nu d'un mur, elle se trouve soutenue et reliée à l'ouvrage au moyen d'assises superposées qui, de bas en haut, vont en avançant, ou encore quand des corbeaux ou des consoles la soutiennent. C'est ainsi qu'un balcon, une corniche, une tourelle placée à l'angle d'un édifice constituent des constructions en encorbellement.

ENCORBELLER [*an, bè-lé*] v. tr. Construire en encorbellement.

ENCORCER [*an-kor-sé*] v. tr. (Prend une cédille sous le c devant A et O : *Il encorça. Nous encorçons.*) Argot. Endosser, se reconnaître le père de : ENCORCER *un bâtard.*

ENCORDAGE [*an*] n. m. Ensemble des cordes et des ficelles employées au montage d'un métier à tisser ou d'un grand tissage.

ENCORDER v. tr. Placer l'encordage. V. *Supplément.*

ENCORE [*an*] adv. (du lat. *hanc ad horam,* cette heure-ci. — Peut s'écrire sans *e* final, en poésie.) Jusqu'à ce moment-ci, jusqu'à présent, maintenant : *Les superstitions n'ont point* ENCORE *disparu. Tout est* ENCORE *en sûreté.* || Jusqu'à ce moment-là : *Il restait* ENCORE *des traces de la liberté mourante.* || Toujours : *Il mange* ENCORE.

— Marque le temps. — Avec négation pour marquer qu'à tel moment telle chose n'existe ou n'existait pas : *Il n'y a pas* ENCORE *eu d'autre souverain que la force.* (Mignet.) *Rendre agréable ce qui ne l'avait pas* ENCORE *été est une espèce de création.* (Joubert.) || Davantage, plus longtemps : *Pourquoi parler* ENCORE *de cela?*

— Marque la répétition (De nouveau) : *Lire* ENCORE *sa leçon. Vous avez échoué, essayez* ENCORE. *Il va* ENCORE *faire une sottise.* — Le renforcement de l'action (De plus, en outre, davantage, et même) : *Il ne suffit pas d'être juste, il faut* ENCORE *être bon. Riche, on veut s'enrichir* ENCORE. *Il a non seulement du bon sens, mais* ENCORE *de l'esprit. Il est* ENCORE *plus sot qu'on ne croyait. Il est* ENCORE *moins bête que paresseux.* — La concession (Du moins) : ENCORE *si l'expérience des uns servait aux autres!*

Encor si la saison s'avançait davantage!
LA FONTAINE.

— Marque la restriction (Cependant, toutefois) : *Ce mot est français;* ENCORE *n'est-il pas usuel. Vouloir, est bien;* ENCORE *faut-il pouvoir.*

— LOC. DIV. *Mais encore?* Interrogation familière qui marque l'insistance : *J'ai mes raisons. — Bon!* MAIS ENCORE?... *quelles sont-elles?* || *Courir encore,* S'enfuir avec empressement :

Cela dit, maître loup s'enfuit et *court encor.*
LA FONTAINE.

— *Elliptiquem.* Exclamation qui marque l'étonnement, l'impatience : ENCORE! ...*Mais vous ne finirez donc pas!* || Injonction de répéter ou de continuer un acte : ENCORE! ENCORE! *du vin, du vin!* || Avec quelque chose en outre : ENCORE *quelques cataclysmes, et le vieux monde ne sera plus.*

— *Encore que,* loc. conj., Quoique, bien que :

Encor qu'à mon devoir je coure sans terreur.
CORNEILLE.

— Substantiv. : *Le moment où l'on dit d'une femme qu'elle est* ENCORE *jolie, cet* ENCORE *gâte bien l'éloge.* (Mme de Genlis.)

— SYN. **Encore, aussi.** V. AUSSI.

ENCORNAIL [*an-kor-nay'*] n. m. (de *en* et *corne*). Mar. Demi-réa, garnissant une mortaise dans laquelle passe un cordage : *L'*ENCORNAIL *diminue le frottement du filin.*

ENCORNAT [*an-kor-na*] n. m. Mar. anc. Jaumière. || Mâchoire, partie de la corne qui embrasse le mât.

ENCORNER [*an-kor-né*] v. tr. (de *en* et *corne*). Garnir de cornes : ENCORNER *un faune.* || Percer, blesser à coups de corne : *Toréador que le taureau* A ENCORNÉ.

— *Fig. et fam.* Tromper : ENCORNER *son mari.*

— Archéol. Garnir de corne ou d'ornementation marquetée de corne.

— Techn. Munir un arc de corne aux extrémités.

— ***Encorné, e,*** part. pass. du verbe *Encorner* :

Avec son ami Bouc, des plus haut *encorné.*
LA FONTAINE.

— Art vétér. Qui vient, qui se produit à la corne, au niveau du bourrelet du sabot du cheval. || *Atteinte encornée,* Atteinte du bourrelet accompagnée de décollements de la paroi. || *Javart encorné,* Névrose partielle du bourrelet due à l'influence de traumatismes divers.

ENCORNET [*an-kor-nè*] n. m. Nom vulgaire de divers calmars employés par les pêcheurs de Terre-Neuve comme appât pour la pêche de la morue.

ENCORNETER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *cornet.* — Double le *t* devant une syllabe muette : *J'encornette. Tu encornetteras.*) Mettre en cornets : ENCORNETER *du poivre, des dragées.* || Coiffer d'une cornette : ENCORNETER *une femme.* || Habiller en femme : ENCORNETER *un petit garçon.*

— ***S'encorneter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se coiffer d'une cornette ; s'habiller en femme.

Messire Bon se couvrit d'une jupe,
S'encorneta.
LA FONTAINE.

ENCORNURE [*an*] n. f. Manière dont les cornes sont implantées.

— Archéol. Garniture de corne servant à renforcer le bois des arcs ; marqueterie de corne sur le fût des arquebuses, etc.

ENCOSTE [*an-kosst'*] n. m. (de *en* et *cost,* qui s'est dit pour *côte, côté*). Dr. anc. Se disait autrefois pour désigner les jugements interlocutoires : *Jugement par* ENCOSTE.

ENCOTILLONNER [*an, ti-yo-né*] v. tr. (de *en* et *cotillon*). *Fam.* Soumettre aux volontés d'une femme : *Se laisser* ENCOTILLONNER.

— ***S'encotillonner,*** v. pr. Au sens passif, Etre soumis aux volontés d'une femme.

ENCOTONNER [*an, to-né*] v. tr. (de *en* et *coton*). Garnir, couvrir de coton : *La nature* ENCOTONNE *certains fruits délicats.*

— ***S'encotonner,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être couvert de coton.

ENCOTYLE [*an*] n. f. (du gr. *en,* dans, et *kotulos,* creux de la main). Antiq. gr. Jeu dans lequel l'un des joueurs appuyait le genou sur les mains réunies de deux autres, et se faisait porter ainsi.

ENCOUARDIR [*an*] v. tr. (de *en* et *couard*). Rendre couard, lâche, poltron.

ENCOUDER [*an-kou-dé*] v. tr. Replier en forme de coude : ENCOUDER *un jeune sarment de vigne.*

ENCOULOIR [*an*] n. m. Pièce de bois dans laquelle est ménagée une fente à travers laquelle passe l'étoffe dans certains métiers à tisser.

ENCOURAGEANT [*an, jan*], **E** adj. Qui encourage : *Paroles* ENCOURAGEANTES.

— ANTON. **Décourageant, e.**

ENCOURAGEMENT [*an, je-man*] n. m. Action d'encourager : *L'*ENCOURAGEMENT *des lettres sous toutes les formes est utile et honorable.* (Sainte-Beuve.) || Ce qui encourage : *Donner des* ENCOURAGEMENTS. *Avoir besoin d'*ENCOURAGEMENTS.

— *Sociétés d'encouragement,* Sociétés fondées pour aider au progrès des sciences, des arts, etc., et à l'amélioration de la race chevaline.

Encouragement au bien (CROIX ET MÉDAILLE POUR L'), décorations bulgares créées par Ferdinand Ier en 1917. La première consiste en une croix portant au recto l'emblème de la Croix-Rouge entouré de l'inscription « Aux philanthropes » et dont les branches sont réunies par le monogramme, en caractères cyrilliques, du roi ; quatre classes. Le bijou (qui diffère suivant chacune d'elles) est suspendu à un ruban blanc avec lisérés rouge et vert.

La *Médaille pour l'Encouragement au bien* (trois classes : médaille d'or, d'argent, de bronze) porte au recto l'effigie du roi Ferdinand, au verso la légende « Pour encouragement aux actes d'humanité ». Elle est surmontée d'une couronne, et se porte sur le côté gauche de la poitrine, suspendue à un ruban triangulaire rouge avec lisérés vert-blanc-vert.

ENCOURAGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *courage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'encourageai. Nous encourageons.*) Inspirer du courage à : ENCOURAGER *des soldats.* || Exciter, déterminer à : ENCOURAGER *à rester, à partir.* || Favoriser le développement de : ENCOURAGER *les lettres.* || Confirmer dans sa conduite, pousser à persévérer :

Allons de tous les Grecs *encourager* le zèle.
RACINE.

— En mauvaise part : *L'impunité* ENCOURAGE *les coquins.*

— ***S'encourager,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'exciter, s'animer soi-même.

— Avec réciprocité, Se donner l'un à l'autre des encouragements.

— SYN. **Encourager, aiguillonner, animer, exciter, inciter, porter à, pousser à.** V. AIGUILLONNER.

ENCOURIR [*an*] v. tr. (lat. *incurrere;* de *in,* dans, et *currere,* courir. — Se conjugue comme *courir.*) Attirer sur soi, mériter : ENCOURIR *un châtiment.* || *Par extens.* S'exposer à : ENCOURIR *une disgrâce, la haine de quelqu'un, le déshonneur.*

ENCOURIR [*an*] **(S')** v. pr. (de *en,* dérivé de *inde,* et de *courir*). Aller en courant, d'un endroit dans un autre. (Vx.)

ENCOURTINEMENT [*an, man*] n. m. Action d'encourtiner ; son résultat.

ENCOURTINER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *courtine*). Garnir de courtines, de rideaux, de tapisseries. || Entourer comme d'une courtine. || *Par extens.* Entourer de murs, de fortifications.

ENCOURUE [*an*] n. f. (de *encourir*). Intérêt de l'intérêt : *Intérêts dûs pour cinq années, sans préjudice de l'*ENCOURUE. (Vx.)

ENCOUTURE [*an*] n. f. (de *en* et *couture*). Mar. Disposition des bordages encouturés.

ENCOUTURER [*an, ré*] v. tr. (de *encouture*). Mar. Disposer les bordages sur des adents pratiqués dans la membrure, de manière que ces bordages ne soient ni à joint carré, ni à clin, mais dépassent un peu ceux qui les précèdent.

ENCRAGE [*an*] n. m. Action d'encrer, plus particulièrement les rouleaux d'une presse d'imprimerie.

ENCRASSEMENT [*an, man*] n. m. Action d'encrasser ou de s'encrasser. || Son effet.

ENCRASSER [*an-kra-sé*] v. tr. (de *en* et *crasse*). Salir de crasse : *Cheveux qui* ENCRASSENT *le collet d'un habit. Poudre qui* ENCRASSE *les armes.*

— Mécan. Obstruer de suie, de scories : *Houille qui* ENCRASSE *beaucoup les grilles des chaufferies.*

— *Intransitiv.* Devenir crasseux : *Etoffes qui* ENCRASSENT *en peu de temps.*

— ***S'encrasser,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.* Fréquenter des personnes viles par leur caractère ou leur état ; s'allier à elles.

— Au sens passif, Etre encrassé : *Vêtements qui* S'ENCRASSENT ; et *au fig.* S'encroûter, s'abêtir : S'ENCRASSER *dans la paresse.*

— ANTON. **Décrasser.**

ENCRATITE ou **ENCRATIQUE** [*an, tik'*] n. m. (du gr. *egkratês,* maître [de soi], chaste). Membre d'une secte du IIe siècle, qui réprouvait le mariage.

— ENCYCL. Les *encratites* s'abstenaient de la chair des animaux et du vin, et condamnaient le mariage comme une abomination. Les encratites se rattachaient à Tatien, ancien disciple de Justin, qui, vers la fin de sa vie, adopta des idées étranges sur la matière, et à Jules Cassien. Cette secte s'éteignit rapidement.

ENCRAVATEMENT [*an, man*] n. m. Action d'encravater. || Etat de la personne encravatée.

ENCRAVATER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *cravate*). Mettre une cravate à : ENCRAVATER *un enfant.*

— ***S'encravater,*** v. pr. Au sens réfléchi, Mettre sa cravate.

ENCRE [*ankr'*] n. f. (anciennem. ENQUE ; lat. *incaustum ;* gr. *egkauston*). Techn. Préparation liquide colorée dont on se sert pour écrire, imprimer ou dessiner à la plume : ENCRE *noire.* || *Encres d'imprimerie,* Pâtes liquides de plusieurs couleurs employées pour l'impression et qui sont à base d'huile de lin cuite. || *Encres lithographiques,* Encres servant à l'impression lithographique, et analogues aux encres d'imprimerie. || *Encre autographique,* Encre employée en lithographie pour écrire ou dessiner sur un papier préparé que l'on transporte ensuite sur la pierre. || *Encre de conservation,* Préparation pour empêcher l'altération de l'encre lithographique. || *Encre sympathique,* Encre incolore sur le papier, mais que la chaleur ou certaines influences chimiques rendent visible. || *Encre de Chine,* Préparation solide ou liquide de noir de fumée colloïdal, employée surtout dans le dessin au lavis et au trait. || *Encre communicative,* Encre à copier qu'on emploie pour obtenir, sur des feuilles de papier mince non collé, les copies des lettres écrites sur du papier ordinaire. || *Encre indélébile,* Encre sur laquelle le temps est sans influence.

— Fig. Action d'écrire. Ecrits : *Au Jugement dernier,*

*l'*ENCRE *des écrivains sera estimée au même prix que le sang des martyrs.* (Proverbe musulman.)

— Bot. *Plante à encre,* Nom vulgaire de la coriarie de la Nouvelle-Grenade ,dont le suc sert à écrire. || Maladie du châtaignier attribuée à un champignon microscopique (*blepharospora*).

— Hist. *Encre sacrée,* Encre rouge pourpre dont les empereurs d'Orient se servaient pour signer leurs actes, et qu'on gardait avec les plus grandes précautions : *Il était défendu, sous peine de mort, d'avoir en sa possession de l'*ENCRE SACRÉE, *ou de chercher à en obtenir de l'officier auquel ce dépôt était confié.*

— Moll. Chez les céphalopodes, Liquide noir et épais sécrété par une glande munie d'un réservoir s'ouvrant dans l'intestin près de l'orifice anal. (Sert à troubler l'eau, ce qui permet à l'animal de se dérober ; cette encre a un pouvoir colorant considérable.)

— LOC. FAM. *Noir comme l'encre, Plus noir que l'encre,* Extrêmement noir ; et *au fig.* Sombre, horrible : *Mille soupçons* PLUS NOIRS QUE L'ENCRE *s'emparèrent de son esprit.* (Hamilton.) || *Bouteille à l'encre,* Affaire obscure, embrouillée. || *Écrire de bonne encre à quelqu'un,* Lui écrire vertement, sans ménagement aucun.

— ENCYCL. Techn. L'usage de l'*encre* est fort ancien. Sans parler de l'encre de Chine, dont l'invention remonterait à 2.500 ans av. J.-C., l'encre a été utilisée par les Egyptiens vers la même époque. Si d'Assyrie, d'Egypte et même de Grèce, des inscriptions nombreuses sur plaques de terre cuite ou sur pierre nous sont parvenues, on a cependant découvert dans les hypogées égyptiens des papyrus couverts d'écritures à l'encre (encre noire et encre rouge) tracées au calamus et même à la plume. Les tablettes de cire et le stylet n'ont pas été le seul moyen pour les Grecs et les Romains de fixer leurs pensées : ils se sont servis d'encre, et l'on trouve d'ailleurs des recettes d'encres dans Pline, Vitruve, Dioscoride.

Les anciens connaissaient les encres au tannate de fer, à la sépia ; mais celle-ci semble avoir été employée surtout par les copistes de manuscrits. Certains parchemins sont ornés de lettres initiales en encre pourpre (à base de vermillon, de cinabre, de sanguine). Dans l'administration byzantine, l'encre rouge (encre sacrée) était réservée aux actes impériaux, et par un édit de 470, défense fut faite aux particuliers de s'en servir.

Les manuscrits de l'époque médiévale nous fournissent aussi des variétés d'encres d'or et d'argent.

Au moyen âge, on utilise presque exclusivement la noix de galle à la fabrication de l'encre noire ; mais cette fabrication est très empirique et nombre d'écrits, en raison de la mauvaise qualité de l'encre, ne nous offrent plus aujourd'hui que des écritures pâlies sinon complètement décolorées.

Au XVIIIe siècle, la fabrication de l'encre se perfectionne et devient plus scientifique. A Paris, cette fabrication est l'apanage d'artisans qui vont eux-mêmes vendre leurs produits en les criant à travers les rues.

La découverte des couleurs d'aniline a permis de varier les formules, mais sans apporter stabilité ni solidité aux encres.

L'époque moderne fait usage d'encres très variées : outre l'encre noire ordinaire, on trouve dans le commerce des encres de toutes couleurs, puis des encres à stylos, à polycopie, à marquer le linge ; des encres grasses à tampons ou pour les impressions typographiques, lithographiques, autographiques, voire des encres d'or, d'argent, de bronze.

Une bonne encre doit être limpide, adhérer à la plume sans s'y attacher, donner des traits bien colorés, séchant rapidement (à moins qu'il ne s'agisse d'encres communicatives ou d'encres grasses) et qui résistent à l'eau après quelques jours. De plus, elle doit être neutre et ne pas attaquer les plumes métalliques.

Nous donnons ci-dessous quelques recettes des diverses sortes d'encres :

Encre argentée. — Dissoudre dans très peu d'eau 70 gr. de gomme arabique, puis délayer dans cette solution 5 gr. de blanc de zinc ; ajouter ensuite 20 gr. de bronze d'argent, et enfin 8 gr. d'alcool à 90°. Pendant ces diverses opérations, malaxer continuellement le mélange.

Encre blanche. — Broyer de l'oxyde de zinc sur un marbre et incorporer à la poudre un mucilage de gomme adragante ; on obtient une mixture que l'on éclaircit avec de l'eau jusqu'à fluidité voulue. On ajoute au liquide un peu d'essence de girofle pour éviter l'invasion des moisissures. Il faut toujours agiter le mélange avant l'emploi.

Encre bleue. — Faire dissoudre 20 gr. de nitrate d'argent cristallisé dans 60 gr. d'ammoniaque, d'autre part 20 gr. de carbonate de soude cristallisé, 30 gr. de gomme arabique et 5 gr. de sulfate de cuivre dans 100 gr. d'eau distillée ; mélanger les deux solutions.

Encre dorée. — Faire dissoudre 70 gr. de gomme arabique dans très peu d'eau. Délayer 5 gr. de jaune de chrome dans cette solution. Ajouter 15 gr. de bronze d'or, en ayant soin d'agiter constamment le mélange. En dernier lieu, verser 5 gr. d'alcool à 90°, sans cesser de remuer. Conserver cette encre dans un flacon bien bouché.

Encre jaune. — Faire à chaud une décoction ou une infusion de différentes substances végétales, telles que le *bois jaune,* le *safran,* la *gaude,* la *graine d'Avignon.* Par exemple, 10 gr. de graine d'Avignon et 1 gr. d'alun dans 50 gr. d'eau. Ajoutez un peu de gomme arabique.

Encre noire. — Les formules en sont nombreuses : on l'obtient le plus ordinairement par dissolution d'un tannate ou d'un gallate de sesquioxyde de fer dans une eau gommeuse. On prépare d'abord une forte décoction de noix de galle, puis on ajoute de la gomme arabique et, enfin, après quelques semaines, une solution de sulfate de fer.

Encre rouge. — Dissoudre 45 cg. de carmin dans 100 gr. d'eau distillée et 30 gr. d'ammoniaque, puis ajouter en dernier lieu 5 gr. de gomme arabique. Conserver le liquide dans des flacons bien bouchés. On prépare aussi l'encre rouge avec du bois du Brésil, de la fuchsine, de l'éosine, etc.

Encre verte. — Faire bouillir après dissolution, dans 500 cm³ d'eau, légèrement gommée, 60 gr. de crème de tartre et 12 gr. d'acétate de cuivre. L'ébullition doit être continuée jusqu'à réduction de moitié du liquide. On filtre l'encre, et on la conserve dans des flacons bien bouchés.

Encre violette. — Faire dissoudre du violet d'aniline, dans un peu d'alcool, et verser dans une eau gommée (eau 1 litre, gomme du Sénégal 25 gr., acide phénique 0gr,5).

Encre à copier (sans presse).— Dans 50 gr. d'eau chaude, on dissout 30 gr. de noir d'aniline, puis on ajoute 30 gr. de glycérine et 40 gr. de glucose. On passe alors le mélange à travers un morceau de toile fine. Si, lorsqu'elle est froide, l'encre ainsi obtenue paraît trop épaisse, on ajoute simplement un peu d'eau tiède, tout en remuant constamment le liquide. Lorsqu'on se sert de cette encre, on peut obtenir copie d'une lettre par simple contact, en se servant d'une feuille de copie de lettres, légèrement humectée.

Encre à marquer le linge. — Mélanger avec soin 140 gr. de dissolution de potasse caustique avec 130 gr. de chlorure de cuivre. Il se forme immédiatement un précipité. On décante, puis le précipité est dissous dans une très petite quantité d'ammoniaque. On ajoute dans la dissolution 8 gr. de dextrine. Cette encre s'applique au moyen d'un roseau ou d'un pinceau fin sur la toile à marquer. Dès que la marque est sèche, on passe un fer chaud dessus ; l'encre devient indestructible.

Encre pour étiquettes. — Dissoudre 20 gr. de gomme laque brune dans une solution chaude de 30 gr. de borax dans 400 cm³ d'eau distillée. Filtrer le liquide. D'autre part, mélanger intimement 10gr,30 de tanin, 10gr,10 d'acide picrique, 7gr,50 de noir d'aniline soluble (*nigrosine*), 7 gr. d'eau et 15 gr. d'ammoniaque. Ajouter ce mélange à la solution précédente. On obtient ainsi une belle encre noire, inattaquable même aux acides.

Encre indélébile pour le verre. — Faire dissoudre 60 gr. de laque brune dans 370 cm³ d'alcool à brûler. D'autre part, 90 gr. d'acide borique dans 630 cm³ d'eau distillée chaude. Ajouter la première solution à la seconde, en versant dans le tout 5 gr. de violet de méthyle du commerce.

Encre sympathique. — Les formules en sont fort nombreuses ; les encres aux sels de cobalt sont, toutefois, les plus employées. Faire dissoudre 5 gr. de chlorure de cobalt dans 100 cm³ d'eau distillée. Tremper la plume dans ce liquide et écrire à la manière ordinaire sur le papier. Laisser sécher à l'air. La feuille de papier étant ensuite faiblement chauffée, on voit apparaître les caractères avec une teinte d'un beau bleu d'azur ; le papier refroidi, les caractères disparaissent.

Encre à tampon, rouge, violette ou *noire.* — 1° Dans 15 cm³ d'alcool à 90°, faire dissoudre 2 gr. de fuchsine. D'autre part, mélanger 95 gr. de glycérine avec 5 gr. d'acide phénique. Finalement, ajouter à cette dernière mixture la dissolution alcoolique de fuchsine. Imbiber toutes les parties constitutives du tampon avec l'*encre rouge* ainsi obtenue. 2° En substituant le violet d'aniline à la fuchsine et dans des proportions semblables, on obtient de l'*encre violette.* 3° Porter à l'ébullition 75 parties en poids d'eau distillée, dans laquelle on verse 7 parties en poids de glycérine et 3 parties en poids de sirop de sucre, sans discontinuer de faire bouillir le liquide. On ajoute seulement alors 15 parties de noir d'aniline. Sans cette précaution, l'aniline, au lieu de se dissoudre d'une manière complète, se déposerait au fond du vase. On obtient ainsi de l'*encre noire.*

— Bot. L'infection des châtaigniers par le blépharospora se produit à la surface du sol ou à peu de profondeur, soit sur les grosses racines superficielles dans leurs régions voisines du tronc, soit directement sur le tronc au niveau du collet. Pour éviter la contamination des châtaigniers sains par les spores du blépharospora, il faut abattre les châtaigniers manifestement infectés et même les châtaigniers dépérissants suspects ainsi que leurs voisins les plus immédiats, extraire les souches aussi complètement que possible, arroser les souches arrachées ainsi que la terre soulevée et la terre du voisinage avec une bouillie bordelaise à 5 p. 100 de sulfate de cuivre, additionnée de 1,5 p. 100 de colle.

— Econ. dom. *Taches d'encre sur le papier.* On humecte d'abord la tache d'une solution assez concentrée de permanganate de potassium (5 p. 1.000) ; on éponge avec un buvard et on fait disparaître la tache brune soit avec du bisulfite de sodium étendu dans une fois son volume d'eau, soit dans une solution concentrée d'hyposulfite de sodium. On sèche alors avec un buvard. Le procédé s'applique également aux étoffes qu'il ne décolore pas.

Taches d'encre sur le linge. Mélanger intimement 1 litre d'acide chlorhydrique très étendu avec 200 gr. d'oxyde d'étain en dissolution, puis, à l'aide d'un morceau de flanelle humecté du liquide, imbiber à plusieurs reprises l'endroit taché. Rincer ensuite à l'eau tiède. Ce procédé s'applique principalement lorsqu'il s'agit d'enlever des taches d'encre à la noix de galle.

— Phot. *Procédés aux encres grasses,* Nom par lequel on désigne quelquefois les divers procédés photomécaniques d'illustration dans lesquels la planche d'impression est obtenue sans intervention du dessinateur ni du graveur. (Depuis quelque temps déjà l'on désigne plus particulièrement ainsi les procédés photographiques comportant encrage au pinceau d'une couche de gélatine dans laquelle l'image est traduite par des différences de gonflement ; la feuille de papier gélatiné utilisée comme support de l'encre peut avoir été sensibilisée au bichromate et exposée sous un négatif ; ce peut être aussi une épreuve au gélatinobromure soumise à des traitements appropriés ; souvent, l'image est reportée à la presse sur un papier non gélatiné. Ces modes opératoires donnent une très grande facilité d'interprétation.)

ENCRÈCHEMENT [*an, man*] n. m. Ceinture de pieux, protégeant les fondations d'un ouvrage hydraulique.

ENCRENÉ [*an*], **E** adj. Passé sous le marteau après la seconde chaude, en parlant du fer que l'on forge.

ENCRÊPER [*an, pé*] v. tr. (de *en* et *crêper*). Garnir d'un crêpe : ENCRÊPER *un chapeau.* || Mettre des crêpes aux vêtements de : ENCRÊPER *un enfant.*

— ***Encrêpé, e,*** part. pass. du verbe *Encrêper* :

Noirs du haut jusqu'en bas, et des mieux *encrêpés.*

HAUTEROCHE.

— ***S'encrêper,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre des crêpes, prendre le deuil.

ENCRER [*an-kré*] v. tr. Charger, enduire, imprégner d'encre. || *Absolum.* Prendre l'encre : *Lettres qui* ENCRENT *mal.*

ENCREUR [*an*] adj. m. Qui sert à encrer : *Rouleau* ENCREUR *d'une presse d'imprimerie. Godet* ENCREUR *d'un appareil télégraphique.*

ENCRIER [*an-kri-é*] n. m. (de *encre*). Petit vase où l'on met l'encre.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons : exemple, certaines espèces de coprins, parce qu'en pourrissant elles se résolvent en un liquide noir comme de l'encre.

— Impr. Table carrée, sur laquelle les imprimeurs encrent le rouleau. || Réservoir alimentant d'encre grasse les rouleaux encreurs.

— ALLUS. HIST. **Rendez l'encrier!** En 1866, les dames de Strasbourg offrirent à Ed. Laboulaye, candidat malheureux aux élections du Bas-Rhin, un superbe encrier. En 1870, Laboulaye s'étant prononcé pour le plébiscite, il en résulta un vif mécontentement dans le monde républicain, et Ranc écrivit un article intitulé : *Rendez l'encrier!* auquel, depuis lors, on a fait de plaisantes allusions.

— ENCYCL. Autrefois, et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'*encrier* n'était qu'une partie ou accessoire de l'*écritoire.* On l'appelait *cornet,* et il était, au moyen âge, formé d'une

ENCRIERS : 1. A pompe ; 2. Inversable ; 3. En liège ; 4. Forme romaine ; 5. En plomb, pour tables d'écoles ; 6. Baïonnette (de poche) ; 7. En plomb, avec couvercle ; 8. Siphoïde, en verre ; 9. A double fermeture à ressort (portatif) ; 10. De bureau ; 11. De corne, moyen âge 12. XVIe siècle.

corne d'animal, qu'on tenait à la main pendant qu'on écrivait. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'encrier apparaît parfaitement distinct de l'écritoire. On le rencontre à l'état isolé et portatif dès le XIVe siècle, en argent doré ou en plomb. Au XVIe siècle, on chercha à rendre moins facile le renversement de l'encre en rétrécissant considérablement l'ouverture de l'encrier, mais cette solution rendait le nettoyage difficile ; au XVIIe siècle, le cornet est garni de coton qui restitue l'encre sous la pression de la plume ; au XVIIIe siècle, en 1735, Baradelle construit les encriers à fermeture hermétique qui ont continué de porter son nom ; en 1791 apparaissent les encriers à pompe, dont la vogue allait persister pendant quatre-vingts ans. Les encriers siphoïdes, à pompe, ou inversables, dont on se sert encore aujourd'hui, sont imités de modèles trouvés il y a un siècle et parfois plus. Assortis à l'écritoire, les encriers ont été parfois d'une grande richesse de matière et d'ornementation : en bronze, en or, en argent, faïence, porcelaine, tôle vernie, décorés d'émaux, de ciselures, etc.

Encrine.

ENCRINE [*an*] n. f. Genre d'échinodermes crinoïdes.

— ENCYCL. Le nom de genre *encrine* (*encrinus*) devrait, selon les règles de la nomenclature, être réservé à ce seul genre ; mais, par extension, on a l'habitude, en langage zoologique, de l'appliquer à tous les crinoïdes pédonculés. V. CRINOÏDES.

ENCRINITIQUE [*an, tik'*] adj. Se dit d'un terrain qui renferme des encrines.

ENCRINURUS [*an, russ*] n. m. Genre de trilobites, type de la famille des *encrinuridés,* à tête ornée de tubercules, à pygidium triangulaire. (On les rencontre dans le silurien d'Europe et d'Amérique.)

ENCRIVORE [*an*] adj. (de *encre,* et du lat. *vorare,* manger). Qui détruit les taches d'encre : *Une solution saturée d'acide oxalique dans l'eau contenant 10 p. 100 d'acide acétique constitue un bon* ENCRIVORE.

ENCROISAGE [*an*] n. m. Préparation du travail de tissage, qui donne à l'ouvrier, dans l'ordre, les fils qui doivent être noués à la nouvelle chaîne.

ENCROISEMENT [*an-kroî, man*] n. m. Etat des fils encroisés. (Se dit aussi pour ENCROISAGE.)

ENCROISER [*an-kroi-sé*] v. tr. (de *en* et *croix*). Croiser, disposer en croix les fils d'une partie ourdie.

ENCROIX [*an-kroi*] n. m. (substantif verbal de *encroiser*). Division alterne, que le tisserand établit, au moyen de chevilles, entre les fils de chaîne.

ENCROTTER [*an-kro-té*] v. tr. (de *en* et *crotte*). Remplir de crotte.

ENCROUAGE [*an*] n. m. Etat d'un arbre encroué.

ENCROUÉ [*an*], **E** adj. Se dit d'un arbre qui, en tombant, s'embarrasse dans les branches d'un autre.

ENCROÛTANT [*an, tan*], **E** adj. (de *encroûter*). Qui forme une croûte : *Un polypier à lames* ENCROÛTANTES. || Revêtu d'une croûte : *Un polypier* ENCROÛTANT.

— *Pop.* Qui abêtit : *Vie* ENCROÛTANTE.

ENCROÛTEMENT [*an, man*] n. m. Action d'encroûter ; état de ce qui est encroûté.

— *Fig.* Action de supprimer ou de diminuer la vie intellectuelle ; son résultat : *L'*ENCROÛTEMENT *d'un vieux rond-de-cuir.*

— Mar. Résidus calcaires que l'eau de mer laisse dans les chaudières après sa vaporisation.
— Physiq. Etat des tourbillons déjà formés en masse solide à l'extérieur et s'élaborant pour devenir des planètes, dans le système de Descartes.

ENCROÛTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *croûte*). Couvrir d'une croûte : *La poussière* ENCROÛTE *les tableaux.*
— *Fig.* Rendre ignorant, routinier, stupide : *Rien ne nous* ENCROÛTE *comme la paresse.*
— Techn. Enduire de mortier : ENCROÛTER *un mur.*
— ***Encroûté, e,*** part. pass. du verbe *Encroûter.* Couvert de croûtes ; et *au fig.* Rempli de : ENCROÛTÉ *de préjugés.* || Routinier, ignorant, stupide : *Elève* ENCROÛTÉ.
— Substantiv. : *Un vieil* ENCROÛTÉ.
— ***S'encroûter,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.), Etre, devenir encroûté.
— Physiq. Dans le système des tourbillons de Descartes, Se solidifier extérieurement.

ENCUIRASSER [*an, ra-sé*] v. tr. (de *en* et *cuirasser*). Couvrir d'une cuirasse : ENCUIRASSER *un chevalier.*
— *Fig.* Endurcir : *L'âge* ENCUIRASSE *le cœur.*
— ***S'encuirasser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre une cuirasse. || *Par anal.* Se revêtir d'une enveloppe solide : S'ENCUIRASSER *d'un corset.* || *Fig.* S'endurcir, se rendre insensible : S'ENCUIRASSER *contre les larmes, les prières,* etc.
— Au sens passif, Etre couvert d'une couche épaisse : *Linge qui* S'ENCUIRASSE *de crasse.*

ENCUISINER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *cuisine*). *Fam.* Attacher au service de la cuisine : ENCUISINER *un gamin.*
— ***S'encuisiner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se placer comme aide dans une cuisine.

ENCUIVRAGE [*an*] n. m. Dépôt au fond des rayures d'une bouche à feu, d'une couche de cuivre provenant de la ceinture des projectiles. (L'encuivrage à la naissance des rayures peut s'étendre sur une certaine longueur dans l'âme. Dès qu'il est sensible, il fait perdre toute précision au tir.) Ce phénomène se produit surtout au cours des tirs à forte charge ; on y pallie en nettoyant soigneusement le canon après chaque coup et en graissant légèrement l'avant des ceintures. Pour prévenir l'encuivrage, on mélange à la charge un appoint d'alliage d'étain et de plomb.

ENCULASSER [*an, la-sé*] v. tr. (de *en* et *culasse*). Munir de sa culasse : ENCULASSER *un fusil.*
— ***S'enculasser,*** v. pr. Au sens passif, Etre, pouvoir être culassé.

ENCUVAGE [*an*] ou **ENCUVEMENT** [*an, man*] n. m. Action d'encuver.
— ANTON. **Décuvage.**

ENCUVEMENT [*an, man*] n. m. Topogr. Dépression de terrain en forme de cuve ; trou, bassin.

ENCUVER [*an-ku-vé*] v. tr (de *en* et *cuve*). Mettre en cuve.
— ANTON. **Décuver.**

ENCYCLIE [*an-si-klî*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *kuklos*, cercle). Physiq. Chacun des cercles concentriques qui se forment sur une eau tranquille, lorsqu'on produit un choc sur quelque point de sa surface.

ENCYCLIQUE [*an-si-klik'*] n. f. (du gr. *egkuklos*, circulaire). Bulle ou lettre solennelle adressée par le pape au clergé du monde catholique, ou seulement aux évêques d'une même nation.
— Adjectiv. : *Lettre encyclique.* || *Code encyclique,* Règlement disciplinaire, adopté par une assemblée d'évêques et expédié aux différentes Eglises.
— ENCYCL. Dr. canon. Les décisions que renferment les *encycliques* en matière de foi et de morale sont irréformables, si le pape déclare les imposer à toute l'Eglise. Mais souvent le souverain pontife se propose, dans la publication d'une encyclique, moins de trancher une question dogmatique que de donner des conseils. Comme toutes les bulles, les encycliques sont généralement désignées par les premiers mots du texte latin qui les compose, et la date où elles ont été publiées. Parmi les encycliques les plus importantes du XIXe et du XXe siècle, nous citerons les encycliques : *Diu satis* (1800), où Pie VII engage les évêques catholiques à maintenir l'unité de l'Eglise menacée par les troubles politiques ; *Mirari vos* (1832), où Grégoire XVI combat l'indifférentisme ; *Nostis et nobiscum* (1849), où Pie IX condamne les principes du communisme et du socialisme ; *Quanto conficiamur* (1863), où Pie IX affirme les droits du Saint-Siège sur le domaine de saint Pierre ; *Quanta cura* (1864), où il condamne les théories fondées sur le naturalisme [cette encyclique était accompagnée d'un *Syllabus*] ; *Æterni Patris* (1879), où Léon XIII préconise l'enseignement de la philosophie de saint Thomas ; *Rerum novarum* (1891), sur la condition des ouvriers ; *Providentissimus Deus* (1893), sur l'enseignement biblique ; *Vehementer nos* (1906) et *Gravissimo officii* (1906), où Pie X condamne la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France ; *Pascendi dominici gregis* (1907), où il condamne les modernistes ; *Ad beatissimi* (1914), de Benoît XV, sur la paix et la charité chrétiennes ; *Spiritus Paraclitus* (1920), sur l'Ecriture sainte ; *Maximam gravissimamque,* de Pie XI (1924), sur les associations diocésaines.

ENCYCLOGRAPHE [*an, graf'*] n. m. (du gr. *en*, dans, *kuklos*, cercle, et *graphein*, écrire). Auteur d'une encyclographie.

ENCYCLOGRAPHIE [*an, fî*] n. f. Collection de traités sur toutes les branches des sciences ou d'une science : ENCYCLOGRAPHIE *médicale.*

ENCYCLOPÉDIE [*an, dî*] n. f. (du gr. *egkuklopaideia ;* de *en*, dans, *kuklos*, cercle, et *paideia*, enseignement). Ensemble complet des connaissances : *La tête d'un agriculteur devrait contenir une* ENCYCLOPÉDIE.
— *Par extens.* Ouvrage qui expose les principes et les résultats de toutes les sciences humaines. || *Absolum.* Grand ouvrage publié au XVIIIe siècle, sous la direction de Diderot et de d'Alembert (en ce sens s'écrit avec une majuscule.) || *Par anal.* Ouvrage qui embrasse toutes les parties d'une science spéciale ou d'une série de connaissances : ENCYCLOPÉDIE *de droit.*
— Dans les dictionnaires, Partie où l'on développe ce qui a rapport à un mot précédemment défini.
— *Fig.* Personne qui possède des connaissances très variées : *Cet homme est une* ENCYCLOPÉDIE *vivante.*
— ***Encyclopédie méthodique,*** Encyclopédie disposée par ordre de matières, et non dans l'ordre alphabétique qui est propre aux dictionnaires.
— ENCYCL. Dès le Ve siècle, Marcianus Capella réunit en un livre les sept sciences dont se composait alors tout le savoir humain : grammaire, dialectique, rhétorique, géométrie, astrologie, arithmétique, et musique. Au VIIe siècle, les *Etymologies* ou *Origines* de l'évêque Isidore de Séville sont déjà une encyclopédie plus complète. Salomon, évêque de Constance, tenta, au IXe siècle, un *Dictionarium universale,* et, sous Saint Louis, au XIIIe siècle, le dominicain Vincent de Beauvais composa, à la demande du roi, son *Speculum historiale, naturale, doctrinale et morale,* vaste compilation. En 1606, un professeur de Brême, Mathias Martins, traça le plan d'une *encyclopédie* complète ; Henri Alsted publia à Herborn (1620) une *Encyclopædia VII tomis distincta ;* enfin, Bacon, par sa classification méthodique des connaissances humaines, sema le germe fécond qui devait aboutir, au siècle suivant, à de plus vastes entreprises, telles que la *Cyclopædia* ou *Dictionnaire des arts et des sciences,* de Chambers (Londres, 1728 ; 2 vol. in-fol.), œuvre remarquable, qui valut à son auteur d'être inhumé à Westminster, et qui suscita en France l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert (1750-1777). V. plus loin, l'article spécial.
Vint ensuite l'*Encyclopédie méthodique,* entreprise en 1781 par le libraire Panckoucke, et dont le dernier volume ne parut qu'en 1832. C'est une œuvre très considérable, comptant 166 volumes in-4°, dont 40 d'atlas ou de planches, et formant autant d'encyclopédies particulières qu'il y a de matières spéciales. Quelques articles sont empruntés à l'*Encyclopédie* de Diderot. Les plus illustres savants y collaborèrent : Vicq-d'Azyr, Cloquet, Daubenton, Latreille, Lamarck, Quatremère de Quincy, Fourcroy, Vauquelin, Lalande, etc.
Parmi les autres encyclopédies françaises plus récentes, bornons-nous à mentionner : l'*Encyclopédie des gens du monde* (1833-1845 ; 22 vol.) ; l'*Encyclopédie moderne* (1846-1851 ; 30 vol. et 12 vol. de Supplément), deux recueils estimables, ainsi que l'*Encyclopédie du XIXe siècle* (1836-1859 ; 75 vol.) ; la *Grande Encyclopédie* (1885-1902 ; 31 vol.), vaste recueil qui se recommande par l'extension donnée aux diverses matières encyclopédiques. Quant aux encyclopédies qui portent le nom de « dictionnaires », comme le *Grand Dictionnaire encyclopédique du XIXe siècle* de Pierre Larousse, le *Dictionnaire de la conversation,* etc., nous en avons parlé au mot DICTIONNAIRE. Il existe, en outre, un grand nombre d'encyclopédies spéciales : littéraires, religieuses, agricoles, philosophiques, musicales, médicales, etc.
Parmi les encyclopédies étrangères, citons en Angleterre celle de Chambers (1728), qui donna à Diderot l'idée de son œuvre ; l'*Encyclopédie britannique,* dont la première édition est de 1768-1771, et dont la quatorzième, de 1929, compte 24 volumes. Depuis 1933, elle se continue par des volumes annuels de mise au point fort bien conçus. En Allemagne, mentionnons la monumentale *Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, commencée en 1813 et arrêtée en 1880 après son 167e volume qui n'atteint encore qu'au début de la lettre P. De dimensions plus modestes, citons les encyclopédies de Brockhaus, éditée pour la première fois par Lobel en 1796 et dont la 16e édition est de 1939 ; celle de Meyer (1840-1852), 8e éd. en 1936-1939 ; celle de Herder (1854-1857). Depuis la Seconde Guerre mondiale, il a été publié une édition du Herder (1948) en un volume de plus de 5.000 pages et en Suisse un excellent *Schweizer Lexikon* (1845-1848) en allemand, en 7 volumes. Pour l'Espagne, il faut citer l'*Enciclopedia europeo-americana* d'Espasa Calpe (71 vol. de 1905 à 1932) ; pour l'Italie, l'*Enciclopedia* de Boccardo, en 24 vol. (1891-1904), continuée par un supplément en 5 vol. (1889-1899), et surtout la très belle *Encyclopédie italienne* de Treccani (1929-1939), en 36 gros volumes d'une grande richesse. La Russie possédait un gros dictionnaire encyclopédique en 42 volumes édité de 1890 à 1907 à Leipzig par Brockhaus ; depuis la révolution, elle a édité une *Grande Encyclopédie soviétique,* dirigée par O. V. Schmitt, en 30 volumes. La Pologne possédait depuis 1868 une *Encyclopédie* en 30 volumes par Orgelbrand.
Parmi les encyclopédies spéciales, il faut mentionner la belle *Catholic Cyclopædia,* en anglais (New-York), en 16 volumes (1907-1914), et *The Jewish Encyclopædia,* d'Isidore Singer, également en anglais (New-York), en 12 volumes (1901-1906), et la remarquable *Encyclopédie de l'Islam,* en français, commencée à Leyde par Th. Houtsma en 1913, et reprise après la Guerre.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Les libraires Lebreton et Briasson avaient eu l'idée de faire traduire un vaste dictionnaire, la *Cyclopædia* de l'Anglais Chambers. Ils s'adressèrent à Diderot qui, au lieu d'une traduction, entreprit une œuvre beaucoup plus vaste, et originale. Tous les écrivains, savants, hommes de métier devaient donner, sous forme de dictionnaire, un vaste tableau des connaissances humaines. Le Prospectus parut en 1750 ; le premier volume en 1751. Mais tout de suite l'œuvre rencontra des adversaires acharnés. On lui reprochait d'être, sournoisement, une machine de guerre philosophique dirigée contre les institutions politiques de la France et la religion. A la suite d'un premier scandale soulevé par une thèse jugée hérétique que passa en Sorbonne l'abbé de Prades, collaborateur de l'*Encyclopédie,* la publication fut suspendue en 1752. L'impression continua cependant par permission tacite. Mais un nouveau scandale éclata à propos du livre matérialiste du philosophe et encyclopédiste notoire Helvétius, *De l'Esprit.* L'*Esprit* fut condamné et le privilège de l'*Encyclopédie* supprimé (1759). Pourtant de puissantes interventions permirent aux libraires d'achever l'impression en 1766. L'œuvre comprend dix-sept gros volumes in-folio, cinq volumes de suppléments (1777), et onze volumes de planches.
Il est certain que l'*Encyclopédie,* orthodoxe et respectueuse en apparence, contient beaucoup d'attaques plus ou moins adroitement dissimulées contre les croyances religieuses. En politique, par contre, elle est modérée et relativement conservatrice. Si elle attaque pas mal d'abus sociaux et défend des doctrines économiques nouvelles, elle n'est pas plus hardie qu'un bon nombre d'écrivains contemporains dont les œuvres se vendaient librement. La valeur de l'œuvre est très inégale. Elle n'est forcément, sur bien des points, qu'une compilation plus ou moins

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT,* de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse ; &, quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT,* de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez { BRIASSON, *rue Saint Jacques, à la Science.*
DAVID l'aîné, *rue Saint Jacques, à la Plume d'or.*
LE BRETON, Imprimeur ordinaire du Roy, *rue de la Harpe.*
DURAND, *rue Saint Jacques, à Saint Landry, & au Griffon.*

M. DCC. LI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROY.

Titre du premier volume de l'*Encyclopédie* de Diderot.

adroite, car la collaboration des grands écrivains contemporains, Diderot mis à part, ne représente qu'une infime partie du dictionnaire. Ce qui était exact, précis et parfois neuf a naturellement très vite vieilli. Mais l'œuvre a exercé une influence immense. Elle est un dictionnaire *raisonné,* un monument élevé à la gloire de la pensée humaine, à la forme critique et scientifique de cette pensée. Un nouvel idéal tendait ainsi à se substituer à l'idéal de foi religieuse, de soumission politique et intellectuelle du XVIIe siècle.

Encyclopédie (DISCOURS PRÉLIMINAIRE DE L'), par d'Alembert. Le *Discours préliminaire* était destiné à montrer l'enchaînement des connaissances, qu'un dictionnaire était, par définition, obligé de morceler. D'Alembert établit une histoire de l'origine de nos connaissances qui n'est qu'une hypothèse logique et psychologique, sur cette histoire ; puis une classification des sciences appuyée sur la distinction de la mémoire, de l'imagination, de la raison. Enfin, et c'est la partie la plus intéressante, d'Alembert esquisse l'histoire des progrès de l'esprit humain et surtout de la raison philosophique depuis la Renaissance.

ENCYCLOPÉDIQUE [*an, dik'*] adj. Relatif au genre de l'encyclopédie, à l'*Encyclopédie* de Diderot. || Qui a rapport à l'encyclopédie des articles d'un dictionnaire : *La partie* ENCYCLOPÉDIQUE.
— *Par exagér.* Qui a toutes les connaissances relatives à un ordre déterminé, ou qui est d'une érudition universelle : *Homme, Esprit, Tête* ENCYCLOPÉDIQUE.
— *Arbre encyclopédique,* Tableau synoptique, présentant la synthèse de toutes les connaissances humaines et des rapports généraux qui relient les sciences entre elles.

ENCYCLOPÉDISME [*an, dissm'*] n. m. Système, principes des encyclopédistes.

ENCYCLOPÉDISTE [*an, disst'*] n. m. Qui travaille à une encyclopédie.
— Adjectiv. : *Ecole* ENCYCLOPÉDISTE.
— Hist. littér. *Les encyclopédistes,* Les collaborateurs de l'*Encyclopédie* de Diderot.

ENCYPROTYPE [*an*] adj. (du gr. *en*, dans, *kupros*, cuivre, et *tupos*, empreinte). Gravé sur cuivre. (Peu us.)

ENCYRTE [*an-sirt'*] ou **ENCYRTUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcididés, comprenant de très petites formes courtes, bossues, parasites des larves de divers insectes.

Encyrte.

— ENCYCL. C'est en étudiant l'*encyrtus* ou *ageniaspis fuscicollis* que le zoologiste Paul Marchal a découvert le phénomène de la polyembryonie. Chez cette espèce l'œuf se dissocie en germes nombreux évoluant chacun en un individu distinct, et il donne naissance, dans le corps de la chenille parasitée, à une chaîne formée d'une centaine d'embryons. Les encyrtus adultes provenant d'un même œuf sont tous de même sexe.

ENDANGION [*an*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *aggeion*, vase). Bot. Couche intérieure de cellules qui se trouvent dans le conceptacle des algues rouges.

ENDARTÈRE [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et de *artère*). Tunique interne des artères.

ENDARTÉRITE n. f. Inflammation de l'endartère. (On dit aussi ENDO-ARTÉRITE.)

ENDAUBAGE [*an-dô*] n. m. Mise en daube d'une pièce de viande. || Viande de bœuf préparée en conserve dans des boîtes de fer-blanc.

ENDAUBER [*an-dô-bé*] v. tr. Mettre en daube: ENDAUBER *une tranche de bœuf.*

ENDAUBEUR [*an-dô*] n. m. Celui qui prépare des endaubages.

ENDE, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie) ; 3.400 h.

ENDÉANS [*an-dé-an*] prép. (abrév. de *en dedans*). Dans l'intervalle, la limite, le délai de. (Vx.)

ENDÉCADER (S') [*san, dé*] v. pr. (de *en* et *décadi*). *Par plaisant.* S'habiller, s'endimancher le jour du décadi.

ENDÉCAGONE [*an*] adj. et n. m. Géom. V. HENDÉCAGONE.

ENDÉCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *dèche*). *Pop.* Mettre dans la dèche.

ENDÉIDE ou **ENDEIS** [*déiss*]. Myth. gr. Fille de Sciron et de Chariclo. Elle épousa Eaque, qui la rendit mère de Pélée et de Télamon, puis la délaissa pour la néréide Bamathe. Pour se venger, Endéide engagea ses fils à tuer les enfants de sa rivale ; mais Eaque la chassa d'Egine, ainsi que Télamon et Pélée.

ENDELECHIUS SEVERUS SANCTUS, poète et rhéteur chrétien, né à Bordeaux, mort vers 409. On a de lui un court poème.

ENDELLIONITE [*an*] n. f. Sulfure naturel d'antimoine, de cuivre et de plomb, renfermant accidentellement du fer. || Syn. de BOURNONITE.

ENDÉMICITÉ [*an*] n. f. Etat endémique d'une maladie. (Peu us.)

ENDÉMIE [*an, mî*] n. f. (du gr. *en,* dans, et *démos,* peuple). Médec. Maladie spéciale à une région et y régnant presque constamment.

— ENCYCL. Il y a deux sortes d'*endémies* : les endémies *dyscrasiques,* comme le goitre ou la pellagre ou encore le béribéri, qui tiennent à certaines conditions d'alimentation des populations ; et les endémies *infectieuses,* telles que la peste et le choléra dans l'Inde, la fièvre jaune en Amérique, la maladie du sommeil en Afrique, le paludisme dans les régions marécageuses, etc., qui tiennent à ce que les conditions de l'ambiance se prêtent à la conservation et à la pullulation des germes de ces maladies. Par suite, tandis que les endémies dyscrasiques ne sont pas naturellement envahissantes et ne causent jamais d'épidémies, les endémies infectieuses tendent, au contraire, à se propager, par contamination, très loin de leur foyer d'origine : les grandes épidémies de peste et de choléra qui, à certains moments, ont ravagé le monde, ne représentent que l'extension momentanée d'infections endémiques. On lutte contre les unes et les autres par l'amélioration des conditions alimentaires et hygiéniques et les mesures de prophylaxie les plus sévères.

ENDÉMIQUE [*an, mik'*] adj. (du gr. *en,* dans, et *démos,* peuple). Méd. Se dit d'une maladie spéciale à une région et frappant un nombre appréciable de ses habitants.

— Bot. Se dit des groupes de plantes dont les espèces croissent dans le même pays.

ENDÉMIQUEMENT [*an, ke-man*] adv. D'une façon endémique.

ENDENTE [*an-dant'*] n. f. Assemblage de deux pièces encastrées l'une dans l'autre par des dents. (On dit aussi ENDENTEMENT.)

ENDENTEMENT [*an-dan-te-man*] n. m. Action d'endenter.

— Mar. Lorsque des vaisseaux sont sur deux lignes voisines et parallèles, on dit qu'il y a *endentement* si ceux

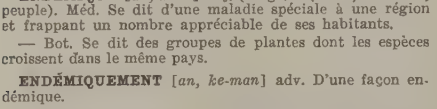

Ordre de front endenté.

d'une ligne correspondent aux intervalles de l'autre ligne. (Cette formation de l'ancienne tactique des flottes à voile a été encore employée dans la marine à vapeur, au temps des premiers cuirassés. Elle est aujourd'hui tombée en désuétude.) V. *Supplément.*

ENDENTER [*an-dan-té*] v. tr. Mettre des dents à une roue. || Enchâsser l'une dans l'autre deux pièces de bois au moyen de dents.

— Mar. Assembler à l'aide d'adents : ENDENTER *les pièces d'un mât.* || Ranger dans l'ordre appelé *endentement :* ENDENTER *les vaisseaux d'une escadre.*

— ***Endenté, e,*** part. pass. du verbe *Endenter.* Qui a des dents. || *Gens bien endentés,* De bon appétit.

— Blas. Se dit des pièces honorables qui sont couvertes de triangles alternés d'émaux différents.

— Diplom. *Charte endentée.* Syn. de ENDENTURE.

Endenté de sable et d'or.

ENDENTURE [*an-dan*] n. f. (de *en* et *dent*). Ensemble et qualité des dents : *Fille qui a une belle* ENDENTURE. (Vx.)

— Diplom. Charte-partie, en usage surtout en Angleterre, dont les deux moitiés étaient détachées l'une de l'autre suivant une ligne brisée.

ENDERBY, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Leicester), près du Soar, affl. du Trent ; 5.000 hab.

ENDERBY (TERRE D'), terre glaciale antarctique, découverte sous le cercle polaire austral par Biscoe, en 1831.

ENDERLEIN (Caspar), fondeur d'étain, né à Bâle en 1560, mort à Nuremberg en 1633. Il fut en apprentissage à Bâle chez le maître Hans Frédéric ; reçu compagnon en 1584, il alla se fixer à Nuremberg où il fut reçu maître en 1586. Enderlein fabriqua notamment des lustres en étain, il excella aussi dans la fabrication de formes ou moules, pour la fonderie. Il est aujourd'hui établi que la célèbre coupe *Temperantia,* longtemps attribuée tantôt à Nicolas Briot, tantôt à Caspar Enderlein, est un chef-d'œuvre du premier. Deux autres répliques de la coupe de Briot par Enderlein sont connues. Enderlein appartenait à la communauté des maîtres chanteurs ; il y obtint plusieurs fois des prix de chant. Il eut deux fils, HANS (mort en 1624), qui embrassa également la profession de fondeur d'étain, et VEIT, qui se distingua comme orfèvre.

ENDERLIN (Louis-*Joseph*), sculpteur français, né à Alsch, près de Bâle, en 1851. Elève de Roubaud jeune et de Falguière, il obtint une première récompense au Salon de 1880 avec son *Joueur de billes* (plâtre). Il a en outre donné, dans une manière académique : *Bataille d'enfants,* groupe bronze (square de Grenelle) ; *la Musique,* autre groupe d'enfants (Hôtel de Ville) ; le *Monument Pasteur,* à l'Institut Pasteur (1900) ; une *Statue de Meissonier,* marbre (1906) et le *Monument d'Henner,* à Bernwiller (Alsace) ; celui-ci fut détruit pendant la Grande Guerre ; il fut reconstruit après.

ENDERMIQUE [*an-dèr'-mik'*] adj. (du gr. *en,* dans, et *derma,* peau). Thérap. Se dit d'une méthode de traitement qui consiste à appliquer les médicaments sur la peau dépouillée de son épithélium, de manière à favoriser l'absorption : *Méthode* ENDERMIQUE.

ENDÈSE, ENDRAZE ou **ENDAZIEH** [*zi-è*] n. m. Ancienne unité de mesure de longueur usitée en Turquie pour le commerce des étoffes et valant $0^m,687$.

EN-DESSOUS [*an-de-sou*] n. m. Mar. Face de la voile qui est tournée vers l'arrière.

EN-DESSUS [*an-de-su*] n. m. Mar. Face de la voile qui est tournée vers l'avant.

ENDETTEMENT [*an-dè-te-man*] n. m. Action de s'endetter. (Peu us.)

ENDETTER [*an-dè-té*] v. tr. (de *en* et *dette*). Charger de dettes : *Les prodigalités* ENDETTENT *un homme chaque jour davantage.*

— ***S'endetter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se charger de dettes.

ENDEUILLER [*an-deu-yé*] v. tr. (de *deuil*). Donner à quelque chose le caractère du deuil, de la tristesse : ENDEUILLER *son style.*

— ***Endeuillé, e,*** part. pass. du verbe *Endeuiller.* Revêtu des couleurs sombres du deuil.

— ***S'endeuiller,*** v. pr. Au sens passif, Prendre le caractère du deuil, de la tristesse : *La campagne s'*ENDEUILLE *de brouillards.*

ENDÉVER [*an, vé*] v. intr. (de *en,* et de l'anc. franç. *desver,* ou *derver,* être fou ; l'origine de ce mot est obscure). *Fam.* Enrager, se dépiter, se fâcher : *Ne faites pas ce qu'on appelle* ENDÉVER *les enfants.* (J.-J. Rousseau.)

— ***Endévé, e,*** part. pass. du verbe *Endéver.* Endiablé, indisciplné : *Un enfant* ENDÉVÉ.

— Substantiv. : *Un* ENDÉVÉ. *Une* ENDÉVÉE.

ENDHYMÉNINE [*an*] n. f. (du gr. *endon,* en dedans, et *humên,* membrane). Bot. Couche interne de la membrane d'un grain de pollen. || Syn. de INTINE.

ENDIABLER [*an, blé*] v. intr. (de *en* et *diable*). Etre possédé du diable. (Vx.) || Enrager, être furieux : *Il* ENDIABLE *de ne pouvoir sortir. Faire* ENDIABLER *quelqu'un.*

— ***Endiablé, e,*** part. pass. du verbe *Endiabler.* Possédé du démon ; inspiré par le démon.

— *Fam.* Qui a la nature du diable, ne vaut rien : *Soins* ENDIABLÉS. (Molière.) || Qui a le diable au corps, ardent, emporté : *Enfant* ENDIABLÉ. *La verve* ENDIABLÉE *d'Offenbach.* || Obstiné dans une manie ; acharné : *Contradicteur* ENDIABLÉ.

Chacun est *endiablé* de me croire habile homme.
MOLIÈRE.

|| Funeste, détestable, exécrable : *Un vent* ENDIABLÉ.

ENDIAMANTÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *diamant*). Orné de diamants, ou de choses qui brillent comme des diamants : *La voûte* ENDIAMANTÉE *du ciel nocturne.*

ENDIANDRE [*an*] n. m. Genre de lauracées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à inflorescences axillaires formées par des fleurs polygames à périanthe caduc, à neuf étamines. (On en connaît une quinzaine d'espèces, de l'Inde et de l'Australie. L'endiandre glauque donne un excellent bois, appelé *teck d'Australie.*)

ENDIE [*an-dî*] n. f. (du gr. *endeia,* manque). Gramm. Suppression d'une ou de plusieurs lettres, comme en latin *seclum* pour *seculum,* en grec *patros* pour *patéros,* etc.

ENDIGUEMENT [*an-di-ghe-man*] ou **ENDIGAGE** [*an-di-ghaj'*] n. m. Action d'endiguer.

— Dr. Propriété accordée à un particulier des terrains qu'il gagne sur les eaux au moyen des digues. V. DIGUE.

ENDIGUER [*an, ghé*] v. tr. (de *en* et *digue*). Contenir par des digues : ENDIGUER *la Loire, la Saône.*

— *Fig. :* ENDIGUER *la liberté, c'est vouloir qu'elle déborde.*

ENDIMANCHEMENT [*an, man*] n. m. Action d'endimancher ou de s'endimancher ; parure d'une personne endimanchée.

ENDIMANCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *dimanche*). Revêtir d'habits du dimanche, d'habits de fête : ENDIMANCHER *des enfants.*

— ***Endimanché, e,*** part. pass. du verbe *Endimancher.*

— *Par extens.* Orné, paré pour une fête : *Mairie* ENDIMANCHÉE. || Qui a l'air emprunté dans ses vêtements : *Paysan* ENDIMANCHÉ. || Qui a quelque chose d'apprêté, de recherché : *Peintures propres, brillantes,* ENDIMANCHÉES.

— *Fig.* Embelli avec une certaine recherche : *L'amour, c'est la passion* ENDIMANCHÉE. (A. Houssaye.)

— ***S'endimancher,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.), Se présenter sous son plus brillant aspect : *La vanité n'est que l'art de* S'ENDIMANCHER *tous les jours.* (H. de Balzac.)

ENDINGEN, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Fribourg), au pied du Kaiserstuhl ; 3.000 hab. Vieux château ; hôtel de ville. Industrie du cuir.

ENDINION [*an*] n. m. (du gr. *endon,* en dedans, et *inion,* nuque). Anthropol. Point situé à l'intérieur du crâne, au niveau de la protubérance occipitale externe.

ENDIOS, diplomate spartiate (ve s. av. J.-C.). Il fit partie, en 420, d'une ambassade envoyée à Athènes. Il fut éphore en 413 et en relations avec Alcibiade exilé.

ENDIVE [*an*] n. f. (du gr. *entubion*). Espèce de chicorée.

— ENCYCL. La *chicorée endive,* ou simplement *endive,* comprend les chicorées frisées et les scaroles, que l'on cultive en plein air et que l'on fait blanchir soit en les liant, soit en les couvrant de pots à fleurs, de planches assemblées en faîtières, etc.

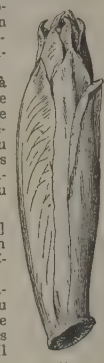

Endive.

L'espèce communément appelée *endive* à Paris est la chicorée de Bruxelles à grosse racine, ou *witloof,* variété de la chicorée sauvage, que l'on cultive sur couches spéciales, ou dans des bâches, en plein air ou en cave, et qui fournit des feuilles serrées en pomme. Cette même variété fournit également, par une méthode de culture un peu différente, la *barbe-de-capucin.*

ENDIVISIONNEMENT [*an, zi-o-ne-man*] n. m. (de *endivisionner*). Milit. Opération qui consiste à réunir des brigades en *divisions.*

— ENCYCL. L'*endivisionnement* peut n'avoir lieu qu'au moment de la guerre, ou bien exister en permanence dès le temps de paix. L'endivisionnement permanent des troupes date de la fin de l'ancien régime. Il s'appliquait alors à des unités de même arme, et jusqu'après 1870 on eut, dans l'armée française, des divisions d'infanterie ou de cavalerie qui ne recevaient de l'artillerie qu'au moment de partir en campagne. A partir de 1875, les unités d'artillerie devant être affectées organiquement aux divisions furent désignées dès le temps de paix, mais ce n'est qu'en 1904 qu'un décret rattacha, en permanence, ces unités d'artillerie aux divisions d'infanterie ou de cavalerie. Les autres fractions d'armes ou de services entrant dans la composition normale des divisions continuent à ne leur être affectées qu'à la mobilisation. — La Grande Guerre de 1914-1918 a amené la création d'une division aérienne, dont l'existence permanente a survécu à la fin des hostilités.

ENDIVISIONNER [*an, zi-o-né*] v. tr. (de *en* et *division*). Former les unités par divisions.

ENDIZELER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *dizeau.* — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *J'endizèle.*) Disposer les gerbes de céréales en dizeaux sur le champ même.

ENDLICHER (Stephan Ladislas), botaniste allemand, né à Presbourg en 1804, mort à Vienne en 1849. Il a publié des travaux estimés sur la classification des plantes : *Genera plantarum* (1836-1850) ; *Iconographia generum plantarum* (1838) ; *Enchiridion botanicum* (1841). Ses ouvrages sont des modèles de précision scientifique et de pureté de style.

ENDLICHERIE [*an, ri*] n. f. Genre fossile de rubiacées dont on connaît quelques fleurs et des feuilles observées dans l'ambre du tertiaire de la Colombie et de l'Equateur.

ENDLICHITE [*an, kit'*] n. f. Arséniate naturel de plomb. (Variété vanadifère de mimétèse.)

ENDO-ARTÉRITE [*an*] n. f. (du gr. *endon,* en dedans, et de *artérite*). Pathol. Syn. de ENDARTÉRITE.

ENDOBLASTE [*an-do-blast'*] n. m. (du gr. *endon,* au dedans, et *blastê,* bourgeon). Feuillet interne du blastoderme.

ENDOBRANCHE [*an*] adj. Qui a les branchies internes.

ENDOCARDE [*an*] n. m. (du gr. *endon,* en dedans, et *kardia,* cœur). Membrane qui tapisse le cœur intérieurement.

— ENCYCL. Méd. Il y a deux *endocardes* : l'un pour la cavité droite, l'autre pour la cavité gauche. L'endocarde fait suite à la tunique interne des veines ; il tapisse la surface interne de l'oreillette, la valvule auriculo-ventriculaire, le ventricule, et il se continue avec la tunique interne des artères. Au point de vue de sa structure, l'endocarde a une couche épithéliale superficielle et une membrane profonde formée par du tissu conjonctif.

ENDOCARDIAQUE [*an, ak'*] adj. (du gr. *endon,* en dedans, et de *cardiaque*). Méd. Se dit des bruits et autres phénomènes qui se passent à l'intérieur du cœur.

ENDOCARDITE [*an*] n. f. Inflammation de l'endocarde.

— ENCYCL. Méd. L'*endocardite* est tantôt *aiguë,* tantôt *chronique.* Aiguë, l'inflammation de la séreuse interne du cœur peut être *simple* ou *maligne.* L'*endocardite simple* est due à la localisation sur l'endocarde d'une toxi-infection (rhumatisme articulaire, chorée, fièvres éruptives, tuberculose). Elle se signale par un assourdissement des bruits du cœur, puis, si elle ne guérit pas, par l'établissement d'un souffle d'insuffisance valvulaire. Le traitement doit être dirigé contre l'infection causale plutôt que contre l'endocardite.

L'endocardite aiguë infectieuse, qui aboutit le plus souvent à la mort, est le fait de septicémies dont l'origine est fréquemment douteuse. Elle est caractérisée par l'intensité des phénomènes généraux (fièvre, état typhoïde, etc.) et la fréquence des embolies.

Les endocardites chroniques succèdent aux endocardites aiguës ou sont chroniques d'emblée. Elles se caractérisent par des lésions d'insuffisance ou de rétrécissement valvulaire. Les endocardites chroniques d'emblée sont dues à des intoxications (goutte, diabète, saturnisme) ou à la syphilis, au paludisme. Le traitement, différent suivant la cause et suivant la lésion, doit surtout avoir pour but d'éviter que la maladie n'aboutisse à l'insuffisance cardiaque (hyposeptolie, asystolie).

— Art vétér. L'*endocardite* est rare chez les animaux ; cependant, elle a été observée chez le cheval et surtout chez le chien. A l'autopsie, l'endocarde se montre tapissé de fausses membranes. On instituera une thérapeutique de symptômes : on prescrira la digitale toutes les fois que les battements du cœur sont faibles ou irréguliers, etc.

ENDOCARDITIQUE [*an, tik'*] adj. Qui a rapport à l'endocardite.

ENDOCARPE [*an*] n. m. (du gr. *endon,* en dedans, et *karpos,* fruit). Membrane qui enveloppe les graines.

ENDOCARPÉ [*an*], **E** adj. (rad. *endocarpe*). Qui a des fructifications à l'intérieur.

— N. f. pl. Famille de lichens, dont le type est le genre *endocarpon*, et caractérisée par un réceptacle foliacé, crustacé, à apothécies punctiformes enfoncées dans le réceptacle.

ENDOCARPON [*an*] n. m. Genre d'ascolichens dermatocarpés, dont le thalle foliacé forme des écailles appliquées soit par un seul point, soit par une région plus ou moins étendue de leur face inférieure sur le sol ou sur les pierres.

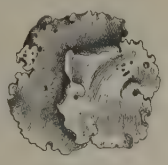
Endocarpon.

ENDOCERAS [*an-do-sé-rass*] n. m. Paléont. Genre de céphalopodes fossiles nautiloïdes, voisins des orthocères, mais dont le siphon, très épais, a des cloisons en forme d'entonnoir. (Nombreuses espèces dans le silurien.)

ENDOCHROME [*an, krom'*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *khroma*, couleur). Nom donné par certains botanistes au contenu plasmique et coloré des cellules, notamment chez les algues.

ENDOCLADIE [*an, dî*] n. f. Genre d'algues floridées gigartinées, à fronde presque gélatineuse, qui habitent les rivages brésiliens.

ENDOCONIDION [*an*] n. m. Forme fructifère d'un hyphomycète à spores en chapelet, sortant comme d'un calice du filament fructifère. (Une espèce de ce genre attaque les grains de seigle et a produit chez des personnes qui avaient mangé du pain de seigle une maladie se manifestant pendant vingt-quatre heures par une torpeur irrésistible.)

ENDOCRÂNE [*an*] n. m. (du gr. *endon*, dedans, et de *crâne*). Anat. Surface interne de la cavité cranienne.

ENDOCRINE [*an*] adj. (du gr. *endon*, au dedans, et *krinein*, sécréter). Physiol. Se dit des glandes à sécrétion interne, ou glandes vasculaires closes, dans lesquelles le produit de la sécrétion se déverse non pas dans un canal excréteur, mais directement dans le sang.

— Encycl. La cellule glandulaire *endocrine* a son pôle apical tourné vers le capillaire, tandis qu'il est tourné vers le canal d'excrétion dans les cellules à sécrétion externe ou *exocrine*. Certaines cellules glandulaires et, en particulier, les cellules hépatiques, sont, à la fois, exocrines et endocrines, ayant une face, productrice de glycogène, accolée contre un capillaire, et une autre face tournée vers le canal excréteur de la bile. V. SÉCRÉTION INTERNE.

ENDOCRINOLOGIE [*an, jî*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, *krinein*, sécréter, et *logos*, discours). Physiol. Partie de la physiologie, qui étudie les glandes à sécrétion interne, l'origine, la nature et le mode d'action de leurs produits actifs. (Elle a été fondée par Claude Bernard et mise, pour la première fois, en application par Brown-Séquard ; elle occupe aujourd'hui, tant en physiologie normale ou pathologique qu'en thérapeutique, une place extrêmement importante, que souligne le développement de l'*opothérapie*.)

ENDOCTORER [*an, ré*] v. tr. (du préfixe *en*, et de *docteur*). Munir du titre de docteur.

ENDOCTRINABLE [*an*] adj. Qui peut être endoctriné. (Peu us.)

ENDOCTRINEMENT [*an, man*] n. m. Action d'endoctriner ; résultat de cette action. (Peu us.)

ENDOCTRINER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *doctrine*). Instruire. (Vx.) || Faire la leçon, donner des instructions détaillées à : ENDOCTRINER *un messager*. || Circonvenir, gagner à ses idées : ENDOCTRINER *la foule*.

ENDOCTRINEUR [*an*] n. m. Qui endoctrine, cherche à endoctriner : *Méfiez-vous des* ENDOCTRINEURS.

ENDOCYME [*an, sim'*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *kuma*, fœtus). Tératol. Monstre double, dans lequel l'un des fœtus est contenu dans le corps de l'autre.

ENDOCYMIE [*si-mî*] n. f. (de *endocyme*). Inclusion fœtale. || Monstruosité dans laquelle un fœtus contient inclus un autre fœtus.

ENDOCYSTE [*an, sist'*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *kustis*, vessie). Paroi molle du corps de chaque individu, dans une colonie de bryozoaires.

ENDODERME [*an, dèrm'*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *derma*, peau). Embryol. Couche interne du blastoderme, qui, par son développement ultérieur, donne naissance au tube digestif, à son épithélium de revêtement et à ses glandes annexes. || Syn. ENDOBLASTE, et FEUILLET INTERNE.

— Bot. Nom donné par tous les botanistes français à l'assise la plus profonde de l'écorce dans la racine, la tige et la feuille. (L'endoderme est souvent caractérisé, notamment dans la racine, par les cadres épaissis et subérifiés qui entourent ses cellules sur leurs faces latérales et les font adhérer fortement entre elles.)

ENDODIASCOPIE [*an, ass-ko-pî*] n. f. (du gr. *endon*, dedans, *dia*, au travers, et *skopein*, examiner). Production des rayons X dans les cavités naturelles au moyen de tubes de Crookes reliés à la source électrique par un seul fil, c'est-à-dire fonctionnant sur un seul pôle.

— Encycl. L'*endodiascopie* est utile pour radiographier ou radioscoper les cavités comme la bouche (maxillaires, dents), le nez, etc. On l'emploie aussi pour la radiothérapie des cancers profonds.

ENDODONTA [*an*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres, type de la famille des *endodontidés*, renfermant un grand nombre d'espèces caractéristiques de la faune de la Polynésie.

ENDODONTIDÉS [*an, dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres.

— Encycl. Les *endodontidés*, remarquables par leurs caractères archaïques, sont les plus anciens pulmonés terrestres et existent depuis le carbonifère. Les nombreux genres actuels (*luoma, flammulina, endodonta*, etc.) habitent presque toute la terre, sauf les régions continentales intertropicales, avec maximum de développement dans l'hémisphère austral, notamment en Océanie.

ENDOÉNERGÉTIQUE [*an, jé-tik'*] adj. Se dit d'une réaction qui absorbe de l'énergie.

ENDOESTHÉSIE [*an, ess-té-zî*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *aisthèsis*, sensation). Sentiment interne.

ENDOGAME [*an*] adj. et n. Qui pratique l'endogamie : *Certains clans malgaches sont* ENDOGAMES.

ENDOGAMIE [*an, mî*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *gamos*, mariage). Obligation pour les membres d'une tribu de contracter mariage dans leur propre tribu. (Moins répandue que l'*exogamie*, qui permet les alliances entre tribus différentes et même entre races distinctes, l'*endogamie* a pour résultat de conserver les caractères ethniques d'un groupe.)

ENDOGASTRITE [*an, ghass*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *gastèr*, estomac). Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. (C'est la gastrite proprement dite.)

ENDOGÉ [*an*], **E** adj. (du gr. *endon*, au dedans, et *gê*, terre). Qui se trouve à l'intérieur du sol : *Faune* ENDOGÉE. || Syn. HYPOGÉ.

ENDOGÈNE [*an*] adj. (du gr. *endon*, à l'intérieur, et *génos*, origine). Bot. Se dit, par opposition à *exogène*, d'un organe ou d'un élément anatomique qui prend naissance à l'intérieur de l'organe ou de l'élément qui l'engendre. (Ainsi, les radicelles sont endogènes par rapport à la racine principale ; les spores d'une pezize, nées dans une asque, sont endogènes.)

— Pétrogr. Syn. de HOMŒOGÈNE.

— Physiol. Se dit des substances élaborées par les cellules propres de l'organisme, ou par les éléments parasites contenus en lui.

— Encycl. *Intoxication endogène*. V. INTOXICATION.

ENDOGÉNÈSE [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *génésis*, formation). Biol. Nom donné à la reproduction de certaines cellules qui, lorsqu'elles sont capsulées, comme celles du tissu cartilagineux, produisent des cellules-filles restant incluses dans la capsule de la cellule-mère.

ENDOGONE [*an*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *gonê*, action d'engendrer). Sporange des mousses, au premier stade de son développement.

ENDOIOS, sculpteur d'origine ionienne ou crétoise (milieu du VIe s. av. J.-C.). Il sculpta une *Athèna debout* pour l'Acropole d'Athènes (une base retrouvée porte sa signature), une *Athèna Aléa* d'ivoire pour Tégée, peut-être aussi une *Artémis* pour Ephèse et une *Athèna Polias* de bois pour Erythres.

ENDOKARYOGAMIE [*an, mî*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, *karuon*, noyau, et *gamos*, mariage). Biol. Fusion des noyaux des cellules germinales avant la formation des gamètes libres, ce qui rend superflue la fécondation vraie. (Elle s'observe principalement chez les végétaux où existe la fusion de deux noyaux polaires. De cette conjugaison résulte un thalle nourricier pour les cellules de l'œuf.)

ENDOLEMME [*an-do-lèm'*] n. m. (du gr. *endon*, dedans, et *lemma*, enveloppe). Embryol. Couche de bourgeonnement ou de régénération, correspondant à l'endoderme et produite par un matériel asexué qui coexiste avec les éléments directement issus de l'œuf. V. ONTOGÉNÈSE.

ENDOLORIR [*an*] v. tr. (de *en*, et du lat. *dolor, oris*, douleur). Rendre douloureux : *Coup qui* ENDOLORIT *le bras ;* et au fig. : *Nouvelle qui* ENDOLORIT *le cœur*.

— ***S'endolorir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir douloureux.

ENDOLORISSEMENT [*an, man*] n. m. Action d'endolorir ; état de ce qui est endolori : *Un* ENDOLORISSEMENT *dans la jambe*.

ENDOLYMPHE [*an, linf'*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et de *lymphe*). Liquide clair et albumineux, que contient le labyrinthe de l'oreille interne.

ENDOMARGARUS [*an, russ*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des lyonsiidés, comprenant des coquilles très minces, extérieurement granuleuses, intérieurement nacrées, que l'on a découvertes, à l'état fossile, dans les trous de mollusques perforants. (Tel est l'*endomargarus Heberti*, du tertiaire éocène de Paris.)

ENDOMÈTRE [*an*] n. m. (du gr. *endon*, au dedans, et *mètra*, utérus). Muqueuse de l'utérus.

ENDOMÉTRITE [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et de *métrite*). Inflammation de la muqueuse de l'utérus.

ENDOMIXIE [*an, mik-sî*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *mixis*, mélange). Biol. Nom donné à une série de phénomènes qui s'accomplissent dans la cellule et surtout dans le noyau, sans l'intervention de la conjugaison. (Ils amènent un remaniement chromatique analogue à celui que détermine cette dernière et sont suivis de nouvelles divisions. On observe l'endomixie chez les infusoires maintenus en culture, comme substitutif occasionnel du rajeunissement karyogamique.)

ENDOMMAGEMENT [*an-do-ma-je-man*] n. m. Action d'endommager ; état de ce qui est endommagé : *L'*ENDOMMAGEMENT *d'une peinture*.

ENDOMMAGER [*an-do-ma-jé*] v. tr. (de *en* et *dommage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'endommageai. Nous endommageons.*) Causer du dommage à : ENDOMMAGER *un chapeau, un arbre, sa santé, sa fortune*.

— ***S'endommager,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir endommagé.

ENDOMORPHE [*an, morf'*] adj. (du gr. *endon*, en dedans, et *morphê*, forme). Caractérisé par l'endomorphisme.

ENDOMORPHISME [*an, fissm'*] n. m. Pétrogr. Terme générique servant à désigner les modifications de composition subies par un magma éruptif sous l'influence des roches qu'il absorbe.

ENDOMYCE [*an*] ou **ENDOMYCES** [*sèss'*] n. m. Nom donné à divers champignons de la famille des gymnoascées, qui vivent sur les lames de quelques grands champignons et sur les muqueuses animales (muguet).

ENDOMYCHIDÉS [*an, ki-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères remarquables par la conformation particulière de leurs tarses, qui paraissent tri-articulés, le second article étant profondément bilobé et le dernier long et arqué, inséré au fond de l'échancrure du second.

— Encycl. Les *endomychidés*, de taille généralement petite ou médiocre, vivent de productions cryptogamiques. Beaucoup se développent dans les polypores et les lycoperdons.

ENDOMYCORHISE [*an*] n. m. Champignon du groupe des mycorhises, puisant sa subsistance par des suçoirs poussés à l'intérieur de l'hôte. V. MYCORHISES.

ENDOMYCOSE [*an*] n. f. Affection due aux champignons pathogènes du genre *endomyces*, dont fait partie le champignon du muguet (*endomyces albicans*).

ENDOMYQUE [*an, mik'*] ou **ENDOMYCHUS** [*kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *endomychidés*, comprenant des formes assez larges, élégantes, de couleurs vives, qui habitent l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *endomyques* vivent sous les champignons d'arbres, dont leurs larves se nourrissent. L'espèce commune en France, dans les forêts, est écarlate, tachée de noir, très luisante.

ENDONASTE [*an, nasst'*] adj. (du gr. *endon*, en dedans et de *nastos*, foulé). Se dit d'un ovule dont la courbure ou la réflexion, en le supposant horizontal, a eu lieu vers l'extérieur, par suite d'un maximum de croissance le long de sa face interne.

ENDOPANCRINE [*an*] n. f. Syn. de INSULINE.

ENDOPARASITE [*an*] adj. et n. m. Biol. Parasite habitant l'intérieur de son hôte : *Les larves d'ichneumons sont* ENDOPARASITES. (On dit aussi ENTOPARASITE.)

Endophlée.

ENDOPÉRICARDITE [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et de *péricarde*). Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

ENDOPHLÉBITE [*an, flé*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et de *phleps, phlébos*, veine). Inflammation de la tunique interne des veines.

ENDOPHLÉE [*an, flé*] ou **ENDOPHLÆUS** [*flé-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des colydiidés, comprenant de petites formes allongées, grises ou brunes, rugueuses et carénées en dessus, qui vivent en Europe sous l'écorce des arbres.

ENDOPHRAGME [*an, fraghm'*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *phragma*, cloison). Bot. Cloison qui sépare les endochromes, dans les algues.

— Crust. Squelette interne formé par des replis de la cuticule dans le thorax des crustacés.

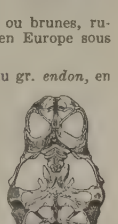
Endophragme de l'écrevisse.

ENDOPHYLLE [*an, fil'*] n. m. Genre de champignons urédinés, à téleutospores en files, entourés d'une péridie, vivant en parasites sur les feuilles d'euphorbe ou de joubarbe. (Ce genre ne présente ni forme *æcidium* ni forme *uredo*.)

ENDOPLASME [*an, plassm'*] (du gr. *endon*, en dedans, et *plasma*, formation) ou **ENDOSARQUE** [*sark'*] (du gr. *endon*, en dedans, et *sarx, sarkos*, chair). n. m. Partie interne ou centrale du corps cellulaire des êtres monoplastidaires.

ENDOPLASTE [*an, plasst'*] n. m. Masse protoplasmique, faisant noyau dans la cellule qui compose le corps des infusoires. || Syn. NUCLÉUS.

ENDOPLASTIQUE [*an, plass-tik'*] adj. Qui se rapporte à l'endoplaste.

ENDOPLÈVRE [*an*] n. f. (du gr. *endon*, en dedans, et *pleura*, côte). Bot. Pellicule intérieure de la graine.

ENDOPODITE [*an*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *pous, podos*, pied). Rame interne du propodite des crustacés. (L'appendice typique des crustacés se compose d'une partie basilaire, le *propodite* ou *sympodite* qui porte deux rames, dont l'interne est l'*endopodite*.)

e, Endopodite. (Palpe de l'écrevisse).

ENDOPROCTES [*an-do-prokt'*] n. m. pl. (du gr. *endon*, en dedans, et *prôktos*, anus). Zool. Sous-classe de bryozoaires, dont l'intestin débouche à l'intérieur de la couronne formée par les tentacules.

— Encycl. La couronne de tentacules des *endoproctes* est contractile, mais non rétractile dans une gaine comme celle des ectoproctes. Ils ont une paire de tubes segmentaires excréteurs, des glandes génitales pourvues de canaux évacuateurs. La cavité générale n'est pas libre mais occupée par un tissu de remplissage ; le funicule n'existe pas. Ces animaux sont fort petits, à peine visibles à l'œil nu ; ils se composent d'un calice globuleux porté sur un pédoncule contractile fixé au sol par une ventouse. Ils peuvent se reproduire par bourgeonnement et par larves libres à métamorphoses compliquées. Chez les *pedicellina* on voit se former sur le pédoncule un bourgeon, sous le calice, destiné à le faire tomber et à le remplacer ; ceci se produit périodiquement.

Tous les endoproctes sont marins, fixés au sol, aux plantes, ou sur d'autres animaux.

ENDOR [*an*]. Géogr. anc. Ville de Palestine, près du mont Thabor. La veille de la bataille qu'il engagea contre David à Gelboé, Saül y consulta une pythonisse qui évoqua l'ombre de Samuel ; ce dernier prédit au roi sa défaite et sa mort. (Cet épisode a inspiré de nombreux artistes.)

ENDORADIOTHÉRAPIE [*an, pî*] n. f. Méthode thérapeutique qui utilise les rayons Rœntgen pour le traitement d'affections ayant atteint les muqueuses des cavités naturelles (rectum, vagin, larynx, etc.).

ENDORHIZE [*an*] n. m. (du gr. *endon*, en dedans, et *rhiza*, racine). Nom donné par L.-C. Richard aux plantes chez lesquelles la racine principale, prenant naissance à

l'intérieur de la tige principale, est entourée à sa base d'un bourrelet appelé *coléorhize* (graminées, commélynées, balisier, capucine, nyctage). [Il attribuait à tort cette propriété à toutes les monocotylédones, par opposition aux *exorhizes*.]

ENDORMAGE [*an*] n. m. *Pop.* Action d'endormir. || *Vol à l'endormage,* Dans lequel on a endormi la victime.

ENDORMANT [*an, man*], **E** adj. (de *endormir*). Qui endort, somnifère : *Potion* ENDORMANTE.

— *Par extens.* Ennuyeux au point d'endormir : *Spectacle* ENDORMANT. *Professeur* ENDORMANT.

ENDORMEMENT [*an, man*] n. m. (de *endormir*). Assoupissement. (Peu us.) || *Fig.* Perte de l'activité. (Peu us.)

ENDORMEUR [*an*], **EUSE** n. Personne qui endort, qui a l'art d'endormir : *Médecin hypnotiseur qui est un habile* ENDORMEUR. || Malfaiteur qui endort ses victimes pour les dépouiller à son aise.

— *Par extens.* Personne qui ennuie au point d'endormir : *Ce conférencier est un grand* ENDORMEUR.

— *Fig.* Qui berce quelqu'un d'illusions, le flatte, l'enjôle pour endormir son activité : *Qui n'a pas été quelque jour la dupe d'un* ENDORMEUR ? (On dit quelquef. : ENDORMEUR DE MULOTS, DE COULEUVRES. [Pop.].)

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui calme ou fait oublier ; ce qui engourdit : *Le tabac est pour certains un grand* ENDORMEUR.

— Au plur. Hist. Nom donné, dans les temps qui ont précédé la chute des girondins, aux partisans de la douceur au lieu des moyens violents.

— *Substantiv.* et au fém. Syn. de BERCEUSE (chanson). [Terme lorrain.]

ENDORMIE [*mî*] n. f. Bot. Nom vulgaire de la stramoine ou pomme épineuse.

— LOC. PROV. **Il a mangé de l'endormie,** Se dit d'un homme plongé dans un profond sommeil.

ENDORMIR [*an*] v. tr. (de *en* et *dormir*. — Se conjugue comme DORMIR.) Faire dormir : *Bercer un enfant pour l'*ENDORMIR. ENDORMIR *un malade pour l'opérer.*

— *Par extens.* Ennuyer au point d'endormir : *Prédicateur qui* ENDORT *son auditoire.* || Engourdir, rendre rigide : *Attitude forcée qui* ENDORT *la jambe.* || Poétiq. Faire mourir ; ensevelir :

La mort aux froides mains la prit toute parée,
Pour *l'endormir* dans le cercueil.
V. HUGO.

— Engourdir, calmer, soulager : ENDORMIR *une douleur.* || Apaiser, adoucir : *La musique* ENDORT *le chagrin dans les cœurs agités.* (Chateaubriand.) || Engourdir : *L'esclavage* ENDORT *l'activité humaine.* (De Tocqueville.) || Bercer de vaines espérances, Amuser pour tromper : ENDORMIR *la vigilance de quelqu'un.*

— Dans le langage populaire, synonyme d'anesthésier : *Etre* ENDORMI *au chloroforme.*

— Argot. Tuer, faire périr.

— ***Endormi, e,*** part. pass. du verbe *Endormir.* Qui dort. || Qui annonce le sommeil : *Des regards* ENDORMIS.

— Fig. : *Vertu* ENDORMIE. *Ame* ENDORMIE. *Enfant* ENDORMI. || Poétiq. Disparu, mort, détruit :

Et tant de beaux espoirs *endormis* sous les flots.
SAMAIN.

— *Substantiv.* Personne qui dort :

Eveillez-vous, belle *endormie.*
(Vieille chanson.)

— *Faire l'endormi,* Feindre de dormir.

— Poétiq. Personne morte, ensevelie.

— Au masc. Argot. Juge.

— ***S'endormir,*** v. pr. Se laisser aller au sommeil. || Poétiq. Mourir :

Laissez-moi *m'endormir* du sommeil de la terre.
A. DE VIGNY.

— *Fig.* S'oublier, rester inactif, manquer de vigilance : S'ENDORMIR *sur son travail, sur un procès, sur ses malheurs.*

Le plus sage *s'endort* sur la foi des zéphirs.
LA FONTAINE.

— LOC. PROV. **S'endormir sur le rôti,** Ne pas mettre à profit une occasion favorable.

— Ecrit. sainte. *S'endormir au Seigneur* ou, plus souvent, *dans le Seigneur,* Mourir de la mort des justes.

— ALLUS. LITTÉR. :

... Soupire, étend les bras, ferme l'œil et *s'endort,*

vers célèbre, pour son harmonie imitative, du *Lutrin* de Boileau. V. SOUPIRER.

— ANTON. **Éveiller, réveiller, désendormir.**

ENDORMISSEMENT [*an, mi-se-man*] n. m. Assoupissement. (Vx.).

ENDOS [*an-dô*] n. m. Signature au dos d'un billet à ordre ou d'une lettre de change, pour en transmettre la propriété à une autre personne. V. ENDOSSEMENT.

— *Pop.* Dos, échine.

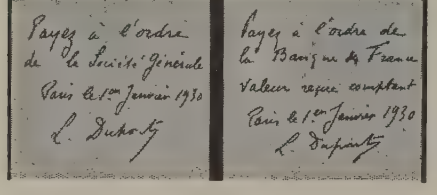

Endos.

ENDOSCOPE [*an-doss-kop'*] n. m. (du gr. *endon,* en dedans, et *skopein,* examiner). Appareil destiné à éclairer et rendre visible l'intérieur d'une cavité du corps humain pour en faciliter l'examen. V. ENDOSCOPIE.

— ENCYCL. Le principe d'un *endoscope* destiné à toutes les cavités que l'on veut aborder a été abandonné. On se sert, pour chacune d'elles, d'instruments spéciaux : cystoscope, laryngoscope, œsophagoscope, bronchoscope, etc.

ENDOSCOPIE [*an-doss-ko-pî*] n. f. Examen de l'intérieur de quelques organes ou des cavités du corps humain à l'aide d'appareils appropriés.

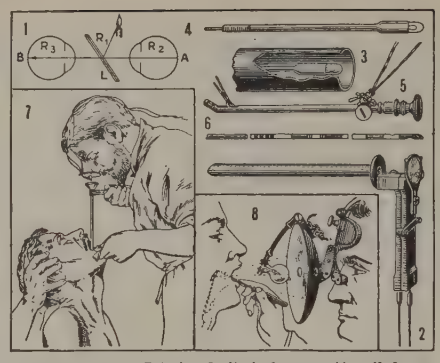

ENDOSCOPIE : 1. Principe de l'ophtalmoscope (A, œil du malade; B_1 œil du médecin; L, lame de verre réfléchissante; R_1, rayon lumineux; R_2, rayon pénétrant; R_3, rayon perçu); 2. Urétroscope; 3. Détail de la lampe; 4. Manche porte-lampe; 5. Cystoscope; 6. Sonde urétérale; 7. Œsophagoscope; 8. Laryngoscope avec miroir de Clar.

— ENCYCL. Les principaux organes rendus directement visibles par l'*endoscopie* sont : l'œil (ophtalmoscopie) ; l'urètre (urétroscopie) ; la vessie (cystoscopie) ; l'œsophage (œsophagoscopie) ; le larynx (laryngoscopie) ; la trachée et les grosses bronches (trachéo-bronchoscopie). Le principe général de cette méthode est l'introduction, dans la cavité, d'un tube dont l'intérieur est éclairé soit par une lumière extérieure, soit par une minuscule lampe électrique portée dans l'instrument. L'endoscopie permet non seulement la vision directe des lésions, mais aussi l'application, dans certains cas, de traitements (extraction des corps étrangers).

ENDOSMOMÈTRE [*an-doss*] n. m. (de *endosmose,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument propre à mesurer l'intensité du phénomène d'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIE [*an-doss, trî*] n. f. (de *endosmomètre*). Action de mesurer l'intensité du phénomène d'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIQUE [*an-doss, trik'*] adj. Qui a rapport à l'endosmomètre ou à l'endosmométrie : *Appareil* ENDOSMOMÉTRIQUE.

ENDOSMOSE [*an-doss*] n. f. (du gr. *endon,* dedans, et *ôsmos,* poussée). Physiq. Phénomène qui s'observe dans les cas de diffusion des liquides et des gaz au travers de membranes animales ou végétales, telles qu'une peau de vessie, une feuille de papier, de parchemin, de caoutchouc, etc.

— Méd. *Endosmose électrique,* Pénétration d'agents médicamenteux sous l'action de l'électricité. V. ÉLECTROLYSE.

— ENCYCL. Ce phénomène entrevu par Nollet, puis étudié par Dutrochet et décrit par lui en 1821 dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des végétaux,* se produit quand deux liquides sont séparés par une membrane osmotique quelconque telle que parchemin ou vessie. Il s'établit un courant liquide au travers de la membrane. Lorsque les deux liquides sont l'un de l'eau pure et l'autre une solution aqueuse, le passage de l'eau pure vers la solution est le courant normal qui prend naissance par la différence des pressions osmotiques de part et d'autre ; c'est celui auquel on a donné le nom de *endosmose.* En même temps que ce courant, il s'en établit généralement un autre de sens inverse, qui se nomme *exosmose.*

Entre deux liquides purs comme l'eau et l'alcool, l'eau traverse la membrane plus rapidement que l'alcool. Ces différences peuvent s'expliquer par les solubilités différentes de ces liquides dans la membrane.

Il existe des membranes (membranes semi-perméables) qui ne se laissent traverser que par un seul des liquides qui sont à son contact. Van't'Hoff utilisa ce phénomène pour ses travaux sur la pression osmotique. V. OSMOSE.

ENDOSMOSER [*an-doss-mo-zé*] v. tr. Exercer une action endosmotique.

ENDOSMOTIQUE [*an-doss-mo*] adj. Qui a rapport à l'endosmose : *Courant* ENDOSMOTIQUE.

ENDOSPERME [*an-doss-pèrm'*] n. m. (du gr. *endon,* à l'intérieur, et *sperma,* graine). Nom donné par L.-C. Richard au tissu de réserve qui accompagne l'embryon à l'intérieur de la graine (*périsperme* de De Jussieu, *albumen* des auteurs).

— ENCYCL. Certains botanistes ont réservé de préférence le nom de *endosperme* à l'albumen quand il est entouré par l'embryon (chénopodées, nyctaginées) ; mais on a surtout employé ce mot pour caractériser le tissu de réserve constitué *avant la fécondation* dans l'ovule des gymnospermes, et au sein duquel se forme l'œuf.

ENDOSPERMÉ [*an-doss-pèr'*], **E** adj. Qui est muni d'un endosperme.

ENDOSPORE [*an-doss*] n. m. (du gr. *endon,* en dedans, et de *spore*). Se dit surtout de la couche interne, purement cellulosique, de la membrane d'une spore. || Se dit aussi soit d'une spore endogène, soit du contenu d'une spore.

ENDOSPORÉ [*an-doss*], **E** adj. (de *endospore*). Se dit d'un végétal qui a des spores naissant dans des cellules (asques).

ENDOSSAGE [*an*] n. m. Techn. Syn. de ENDOSSURE.

ENDOSSATAIRE [*an, tèr'*] n. m. Dr. Celui au profit duquel est endossé un effet de commerce.

ENDOSSE [*an*] n. f. (substantif verbal de *endosser*). Ce qu'on a sur le dos. (Vx.)

— *Fam.* Soin, peine, responsabilité qui incombe : *Ce n'est pas sur moi qu'il en faut jeter l'*ENDOSSE. (Marivaux.)

— Argot. Epaules, vêtements. || *Rabotter l'endosse.* Battre.

ENDOSSEMENT [*an-do-se-man*] n. m. Comm. Action d'endosser un effet de commerce ; formule par laquelle on l'endosse. || Syn. ENDOS.

— Techn. Syn. ENDOSSURE.

— ENCYCL. Comm. L'*endossement* ou *endos* est la déclaration inscrite sur un effet de commerce à ordre, et ordinairement au dos (d'où son nom), par laquelle le porteur de cet effet mande à la personne qui l'a souscrit ou sur qui il est tiré d'en payer ou d'en engager le montant à l'individu qu'il indique, ou à son ordre. Celui qui consent un endossement se nomme *endosseur ;* celui auquel il est consenti, *endossataire.*

Depuis une loi du 8 février 1922, modifiant les art. 157 et suivants du Code de commerce, l'endossement n'a besoin, en la forme, que de la signature de l'endosseur. Sauf indication contraire, il transporte, au profit de son bénéficiaire, tous les droits représentés par l'effet, y compris la propriété de la provision.

Cependant, l'endossement peut mentionner qu'il n'est donné qu'à titre de procuration, l'endossataire n'étant alors que le mandataire de l'endosseur. Il peut aussi n'être consenti que comme *endossement de garantie* ou *pignoratif ;* c'est ce qui arrivera s'il exprime que l'endossataire reçoit l'effet non en propriété, mais en gage d'une créance qu'il a contre l'endosseur.

L'endossement oblige en outre l'endosseur à garantir le payement de l'effet par le débiteur principal.

ENDOSSER [*an-do-sé*] v. tr. (de *en* et *dos*). Mettre sur son dos : ENDOSSER *son veston, son uniforme, son smoking.*

— *Fig.* Charger de quelque chose de désagréable : *Il m'a* ENDOSSÉ *de cette affaire.* || Assumer la responsabilité de : *On est bien sot quand on* ENDOSSE *les sottises de ses ennemis mêmes.* (Raspail.)

— *Endosser un enfant,* S'en reconnaître le père.

— *Endosser la cuirasse ou l'uniforme, la soutane, l'écarlate,* Se faire militaire, ecclésiastique, magistrat.

— Agric. Relever les sillons en labourant la terre.

— Comm. Inscrire un transfert au dos d'un billet ou d'une lettre de change : ENDOSSER *une lettre de change.*

— Techn. Exécuter l'opération de l'endossure d'un livre. || *Poinçon à endosser,* Petite tige cylindrique de fer munie d'un manche et terminée en forme d'olive aplatie, dont se sert l'ouvrier relieur. || *Presse à endosser,* Presse dans laquelle on serre le livre que l'on veut endosser.

— ***S'endosser,*** v. pr. Au sens passif, Etre endossé (au propre et au fig.) : *Vêtements qui* S'ENDOSSENT *bien. Responsabilité qui ne* S'ENDOSSE *pas avec plaisir.*

ENDOSSEUR [*an*] n. m. (de *endosser*). Comm. Qui passe un billet, une lettre de change à un tiers, en inscrivant au dos de l'effet la formule ordinaire de transfert : *Le tireur et les* ENDOSSEURS *d'une lettre de change sont garants solidaires de l'acceptation et du payement à l'échéance.*

— *Fam.* Qui a reconnu un enfant : *Connaît-on le père ?* — *On ne connaît que l'*ENDOSSEUR.

— Techn. Ouvrier chargé de l'opération de l'endossure.

ENDOSSURE n. f. ou **ENDOSSAGE** [*an*] n. m. Action de recouvrir de colle de pâte le dos d'un livre et de le cambrer pour le relier. (On dit aussi ENDOSSEMENT.)

ENDOSTERNITE [*an-doss-tèr'*] n. m. (du gr. *endon,* en dedans, et *sternon,* poitrine). Partie intérieure du squelette (thorax) des crustacés, qui fait saillie et sert d'attache aux muscles.

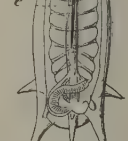

e, Endostyle chez une salpe.

ENDOSTOME [*an-doss*] n. f. (du gr. *endon,* à l'intérieur, et *stoma,* bouche) Bot. Ouverture que ménage, au sommet de l'ovule, la secondine, couche interne de son tégument.

ENDOSTYLE [*an-doss*] n. m. (du gr. *endon,* en dedans, et *stulos,* colonne). Profonde gouttière à parois épaisses située sur toute la hauteur du bord ventral du pharynx des ascidies.

— ENCYCL. L'épithélium qui revêt l'*endostyle* est pourvu de très grands cils, et de trois bandes de cellules glandulaires sécrétant un mucus qui se coagule en un cordon collant où se fixent les particules amenées par l'eau de la respiration. Les cils poussent ce cordon vers la bouche où il s'introduit, puis il traverse tout l'intestin, et sort finalement par l'anus. En route, les particules alimentaires ont été digérées, les déchets et poussières non alimentaires s'y collent et sont évacuées par ce cordon devenu excrémentitiel. La fabrication et l'évacuation du cordon sont continues.

ENDOTHÉLIAL [*an*], **E, AUX** adj. Qui se rapporte à l'endothélium, qui en a la structure.

ENDOTHÉLIOME [*an*] n. m. (du gr. *endon,* dedans, et *thélê,* mamelle). Méd. Tumeur formée par la multiplication des cellules endothéliales et qui se présente, généralement, sous forme de nodules contenant, en leur centre, une petite masse calcaire. (Cette tumeur se développe principalement dans l'arachnoïde.) || Syn. SARCOME ANGIOLITHIQUE.

ENDOTHÉLIUM [*an, li-om'*] n. m. (du gr. *endon,* dedans, et *thélê,* mamelon). Histol. Epithélium pavimenteux composé de cellules plates et qui recouvre la paroi interne des vaisseaux et des séreuses.

ENDOTHÈQUE [*an, tèk'*] n. f. (du gr. *endon,* en dedans, et *thèkê,* loge). La plus interne des deux couches que Purkinje distinguait dans la paroi d'une anthère.

ENDOTHERMIQUE [*an-do-tèr'-mik'*] adj. (du gr. *endon,* au dedans, et *thermos,* chaleur). Chim. Se dit de toute réaction qui s'effectue avec absorption de chaleur. (Se dit de tout corps dont la décomposition dégage de la chaleur.)

— ANTON. **Exothermique.**

— ENCYCL. V. THERMOCHIMIE.

ENDOTHIA [*an*] n. f. Genre de champignons ascomycètes qui contient des espèces parasites du châtaignier.

ENDOTOSCOPE [*an, toss*] n. m. (du gr. *endon,* en dedans, *ous, ôtos,* oreille, et *skopein,* observer). Méd. Instrument dont on se sert pour examiner le fond de l'oreille externe. (On dit aussi SPECULUM AURIS.)

ENDOTOXINE [*an-do-tok-sin'*] n. f. (du gr. *endon,* en dedans, et de *toxine*). Microbiol. Toxine sécrétée par les microbes, mais qui, au lieu de diffuser à l'extérieur, reste contenue dans le cytoplasma. (Elle n'apparaît donc que lorsque le microbe a été détruit ou lysé. On attribue à ces toxines les accidents les plus graves des intoxications microbiennes.)

ENDOTRICHÉ [*an, tri-ké*], **E** adj. (du gr. *endon*, en dedans, et *thrix, trikhos*, poil). Qui est velu, garni de poils intérieurement.

ENDOTROPHE [*an, trof'*] adj. (du gr. *endon*, en dedans et *trophê*, nourriture). Se dit parfois des champignons, nommés aussi ENDOMYCORHIZES, qui émettent des suçoirs à l'intérieur même des plantes sur lesquelles ils vivent.

ENDOUAIRER [*an-dou-è-ré*] v. tr. (de *en* et *douaire*). Assurer un douaire à : ENDOUAIRER *une femme.*

ENDOUILLETTER [*an-dou-yè-té*] v. tr. (de *en* et *douillette*). Revêtir d'une douillette.

ENDOUZAINEMENT [*an, zè-ne-man*] n. m. (de *endouzainer*). Action de mettre par douzaines.

ENDOUZAINER [*an, zè-né*] v. tr. (de *en* et *douzaine*). Mettre par douzaines : ENDOUZAINER *des serviettes.*

ENDRIVET [*an, vè*] n. m. Mar. anc. Bannière coupée de quatre fentes arrivant jusqu'à la moitié de sa longueur, et ornée de trois fleurs de lis d'or de chaque côté, qu'on hissait en tête du mât principal.

ENDRŒD, bourg de Hongrie (comitat de Bekes), sur le Körös ; 13.850 hab. Moulins à blé, commerce de bétail.

ENDRŒDI (Alexandre), poète lyrique hongrois, membre de l'académie et de la société *Kisfaludy*, né en 1850, mort en 1920. Ses *Poésies complètes*, en quatre volumes (1878), montrent un grand sentiment de la forme et de la couleur. Ses *Chants des Kurucz*, imitations de la poésie guerrière du XVIIe siècle, sont célèbres.

ENDROGUER [*an, ghé*] v. intr. Argot. Chercher à faire fortune.

ENDROGUER (S') [*san, ghé*] v. pr. (de *en* et *drogue*). Au sens réfléchi, S'emplir le corps de drogues ; et *au fig.* S'emplir l'esprit de mauvaises pensées.

ENDROIT [*an-droi*] n. m. (de *en* et *droit*, pour exprimer une direction). Espace déterminé : *Le même corps ne peut être dans deux* ENDROITS *en même temps.* || Portion, point déterminé, partie d'une chose, du corps : *Il y a une tache à cet* ENDROIT. *Souffrir dans tel* ENDROIT *du corps.* || Ville, bourg, localité : *Être fort estimé dans son* ENDROIT. — Passage d'un ouvrage : *Les plus beaux* ENDROITS *des philosophes.* (A. France.) *Savoir par cœur les plus beaux* ENDROITS *de Virgile.*

— Beau côté d'une étoffe, celui qui a été fait pour être montré : *L'envers est l'opposé de l'*ENDROIT ; et au fig. : *Souvent, l'histoire ne montre que l'*ENDROIT *des événements.*

— *Fig.* Côté, point de vue, aspect : *Nous ne voulons pas nous connaître si ce n'est par les beaux* ENDROITS. (Bossuet.) *La mort a un bel* ENDROIT, *qui est de mettre fin à la vieillesse.* (La Bruyère.) *Il y a plusieurs* ENDROITS *sur lesquels je n'ai pas la force d'appuyer.* (Mme de Sévigné.) || Source, origine : *Elle le savait d'un* ENDROIT *non suspect.* (Mme de Sévigné.)

— LOC. DIV. *Endroit faible*, Côté le plus vulnérable. || *Endroit sensible*, Point sur lequel on cède le plus facilement, ou Point sur lequel on est le plus chatouilleux. || *Petit endroit*, fam. W. C. || *Être bien de son endroit*, Prouver par ses manières qu'on est né dans un village, qu'on est resté étranger aux usages du monde.

— LOC. PRÉPOS. *A l'endroit de*, Envers, à l'égard de : *Le moyen âge n'était pas tendre à* L'ENDROIT DES *sorcières.* || *En mon endroit*, Envers moi.

— ALLUS. LITTÉR. **...un endroit écarté, Où d'être homme d'honneur on ait la liberté,** C'est où se veut réfugier Alceste, dégoûté du monde. (*Misanthrope*, V, 8.)

— SYN. **Endroit, lieu, place.** *Lieu* est le terme le plus général. *Place* ajoute à l'idée de *lieu* et à l'idée d'*endroit* une idée d'occupation.

— ANTON. **Envers.**

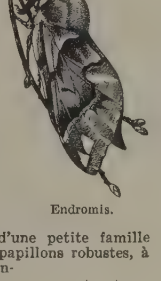
Endromis.

ENDROMIDE n. f. Antiq. V. ENDROMIS.

ENDROMIS [*an, miss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, type d'une petite famille dite des endromidés, comprenant des papillons robustes, à épaisse fourrure, à petite tête et antennes courtes.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est l'*endromis versicolora*, qui vole avec rapidité dans les grands bois, en plein jour, au début du printemps ; sa chenille vit sur les bouleaux, les saules, le noisetier.

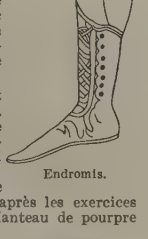
Endromis.

ENDROMIS [*an, miss*] n. f. (mot gr. ; de *en*, dans, et *dromos*, course). Antiq. gr. Haute bottine lacée, que portaient les coureurs et certaines divinités, comme Artémis. (On dit aussi ENDROMIDE.)

— Antiq. rom. Grosse couverture de laine, dont se couvraient les hommes après les exercices gymnastiques. || *Endromis tyrienne*, Manteau de pourpre fourré, dont s'enveloppaient les femmes dans le même cas.

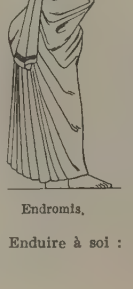
Endromis.

ENDUCAILLER [*an, ka-yé*] v. tr. (de *en* et *duc*). En mauv. part, Mettre en relations avec des ducs : ENDUCAILLER *sa maison.*

— ***S'enducailler,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'entourer de grands personnages. (Ironiquem.)

ENDUIRE [*an*] v. tr. (du lat. *inducere*, appliquer sur. — Se conjugue comme *conduire.*) Recouvrir d'un enduit : ENDUIRE *un linge de pommade, un arbre de goudron, un mur de mortier.*

— Avec le nom de l'enduit pour sujet : *Vernis qui* ENDUIT *un tableau.*

— *Intransitiv.* Fauconn. Digérer la chair : *Oiseau qui* ENDUIT *bien.*

— ***S'enduire,*** v. pr. Au sens réfléchi, Enduire à soi : S'ENDUIRE *les mains de glycérine.*

— Au sens passif, Etre enduit.

ENDUISANT [*an, zan*], **E** adj. Propre à enduire : *Matière* ENDUISANTE.

ENDUIT [*an-du-i*] n. m. (de *enduire*). Substance molle ou liquide, propre à être étendue sur la surface d'un corps, pour le protéger, le rendre imperméable : ENDUIT *de goudron.* || *Fig.* Vernis, apparence extérieure : *L'*ENDUIT *scolaire.*

— Pathol. Sécrétion visqueuse, qui s'amasse à la surface de certains organes : ENDUIT *bilieux. L'*ENDUIT *de la langue.* || *Enduit fœtal*, Couche de matière blanchâtre dont la peau des nouveau-nés est souvent couverte.

— ENCYCL. Aéron. L'*enduit* employé pour recouvrir les toiles d'avions est une solution de nitrocellulose ou d'acétocellulose ; il a pour effet de tendre les surfaces, d'augmenter leur résistance, de les rendre imperméables à l'air, à l'eau et à l'essence et insensibles aux variations de température et d'humidité de l'atmosphère. Les surfaces ainsi préparées sont ensuite vernies pour diminuer le frottement des couches d'air.

— Techn. L'*enduit*, en maçonnerie, est une mixture molle, de chaux, de plâtre, de blanc de céruse ou de ciment, qu'on étend sur un mur pour le préserver de l'humidité et lui donner une belle apparence. En peinture, l'enduit est fait d'huile ou de colle.

On appelle *enduit tyrolien* ou *au balai* le revêtement mural exécuté par projection du mortier à l'aide d'un balai heurtant un morceau de bois ; l'*enduit à la brosse* sert à imiter les trous de la pierre de taille ; l'*enduit bretté* ou *bretellé* est appliqué à la formation de rectangles d'aspect rugueux encadrés de bandes lissées ; l'*enduit rustique* est un revêtement grossier fait par application de mortier sans lissage. V. BADIGEON.

ENDURABLE [*an*] adj. Que l'on peut endurer : *Douleurs qui ne sont pas* ENDURABLES.

ENDURANCE [*an*] n. f. Qualité d'une personne endurante. || *Spécialem.* Aptitude à résister aux fatigues physiques : *Ces troupes sont remarquables par leur* ENDURANCE.

— Sports. *Epreuve d'endurance*, Compétition entre véhicules, généralement sur circuit routier et destinée spécialement à éprouver la résistance des organes mécaniques aux efforts de longue durée.

ENDURANT [*an, ran*], **E** adj. (de *endurer*). Qui endure, physiquement et moralement : *Les plus ignorants en religion sont les plus mal* ENDURANTS. (Saint-Evremont.)

— SYN. **Endurant, patient.** Quand *patient* est synonyme de *endurant*, on peut dire qu'il marque plus particulièrement une disposition naturelle, tandis qu'il entre davantage dans *endurant* une idée de fermeté, de volonté, voire de contrainte ou d'intérêt.

ENDURCIR [*an*] v. tr. (de *en* et *durcir*). Rendre plus résistant, plus dur : *Donner une nouvelle trempe à du fer pour l'*ENDURCIR. || Rendre rude, rugueux : *Le travail manuel* ENDURCIT *les mains.* || *Par extens.* Rendre résistant, endurant : ENDURCIR *les enfants aux rudes labeurs.*

— *Fig.* Rendre insensible par degrés : *L'expérience du monde* ENDURCIT *le cœur.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.)

— Techn. Faire prise, en parlant du mortier.

— ***Endurci, e,*** part. pass. du verbe *Endurcir* (au propre et au fig.). Qui a une longue habitude de : *Scélérat* ENDURCI *dans le crime. Pécheur* ENDURCI. || Invétéré : *Haine* ENDURCIE.

— Substantiv. : *Convertir un* ENDURCI.

— ***S'endurcir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir plus dur (au propre et au fig.) : *Les mains* S'ENDURCISSENT. *Le cœur* S'ENDURCIT *avec l'âge.* || *Par extens.* S'accoutumer par degrés aux fatigues ; et au *fig.* S'accoutumer aux choses pénibles, se rendre volontairement insensible : S'ENDURCIR *contre la pitié, les malheurs.*

— SYN. **Endurcir, durcir.** V. DURCIR.

— ANTON. **Amollir, attendrir, dédurcir, malaxer, mollifier, ramollir.** — **Emouvoir, fléchir, toucher.**

ENDURCISSEMENT [*an-dur-si-se-man*] n. m. Action de s'endurcir au point de vue physique : ENDURCISSEMENT *à la fatigue.* || Au point de vue moral : *L'*ENDURCISSEMENT *au péché traîne une mort funeste.* (Molière.) || Etat de celui qui est insensible, opiniâtre : *Il prenait mon refus pour* ENDURCISSEMENT. (Pascal.)

ENDURER [*an, ré*] v. tr. (lat. *indurare ;* de *in*, dans, et *durus*, dur). Etre résistant, Supporter avec fermeté, constance : ENDURER *le froid, la soif sans se plaindre.* ENDURER *des peines, des tourments.* || Souffrir, tolérer : *Ne pouvoir* ENDURER *la raillerie.*

— *Intransitiv.* Mar. *Endurer bâbord* ou *tribord*, Agir très doucement sur les avirons de ce bord.

— ***S'endurer,*** v. pr. Au sens passif, Etre enduré : *Outrage qui ne saurait* S'ENDURER.

— SYN. **Endurer, souffrir, supporter.** *Souffrir* est le terme le plus général, et ne comporte que l'idée de souffrance. *Supporter* éveille l'idée de la force, du courage nécessaire pour résister à un poids, sans qu'il y entre, comme dans *endurer*, celle d'une certaine longueur, d'une certaine durée.

ENDYMION [*an*]. Myth. gr. Berger d'une rare beauté. Il fut aimé de Séléné, qui venait le contempler chaque nuit. Zeus lui ayant donné à choisir l'existence qu'il préférait, il demanda à ne jamais vieillir et à devenir immortel, en restant plongé dans un sommeil sans fin.

— Iconogr. Il faut signaler : un très beau bas-relief de la villa Borghèse, dont Girodet reconnaissait avoir imité la figure principale dans son célèbre tableau du *Sommeil d'Endymion*, au Louvre ; plusieurs peintures antiques trouvées à Pompéi et transportées au musée des Etudes, à Naples ; un tableau du Guerchin (musée des Offices) ; une statue de Canova (collection Devonshire). [V. planche *Beaux-Arts LII.*]

Endymion, poème en quatre chants, de John Keats, publié en 1818. — Ce poème commence par le vers célèbre : *Une chose de beauté est une joie éternelle* (*A thing of beauty is a joy for ever*), dont il est le très beau développement. Le sujet est la légende d'Endymion et de Cynthie (Diane). Le berger de Latmos a vu, en rêve, l'éblouissante divinité, et il court le monde pour la trouver ; il est enfin réuni à son amante dans le ciel.

Endymion, roman de lord Beaconsfield (Disraëli), publié en 1880. — L'action se passe dans le monde parlementaire et retrace la vie politique anglaise pendant les trente années comprises entre la mort de Canning (1825) et la chute du premier cabinet de lord Derby.

ENDYMION [*an*] n. m. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, qui croissent dans les bois des régions tempérées.

— ENCYCL. L'espèce la plus commune de ce genre est la jacinthe des bois (*endymion nutans*), qui fleurit au printemps et possède des petites fleurs bleues odorantes.

Endymion.

ENDYTIS [*an, tis*] n. m. (du gr. *enduein*, revêtir). Liturg. Ancien nom des couvertures d'autel.

ENÉADE ou **ÆNÉADE.** Mythol. Descendant d'Enée, Ascagne. — Compagnon d'Enée, Troyen. — Romain.

Énéas, poème écrit dans le nord-ouest de la France (entre 1160-1170). C'est une traduction très libre de *l'Enéide* de Virgile : les épisodes mythologiques sont remplacés par de longues descriptions d'un caractère purement médiéval ; le long hors-d'œuvre des amours d'Enée et de Lavinie semble un chapitre détaché d'une chanson de geste. Le roman d'*Enéas* a été publié par Salverda de Grave (Halle, 1891 ; *Bibliotheca Normannica*, t. IV) ; — nouvelle édition, par le même, dans *les Classiques français du moyen âge* (Paris, 1925-1929).

ÉNÉATEUR n. m. (lat. *æneator ;* de *æneus*, d'airain). Antiq. rom. Musicien qui jouait d'un instrument de cuivre.

ÉNÉE, prince troyen, principal héros de l'*Énéide*, de Virgile. Fils d'Anchise et de Vénus, il fut, au cours de la guerre de Troie, un des principaux chefs troyens.

Lors de la prise de la ville, il s'échappa en portant son père sur ses épaules, et perdit sa femme Créuse dans sa course à travers les rues de Troie. Il tenta de lutter encore contre les Grecs, en groupant quelques guerriers sur le mont Ida, puis s'embarqua pour trouver une terre nouvelle. Après différentes pérégrinations (en Sicile, à Carthage, où il fut aimé de Didon), il aborda en Italie, dans le Latium, où il épousa Lavinie, fille du roi Latinus. De là, la tradition d'après laquelle les Romains s'attribuaient une origine troyenne. La tribu des Jules, notamment, prétendait descendre de Vénus par Enée et le fils de celui-ci, Iule. Enée était adoré dans le pays sous le nom de *Jupiter indiges.*

— Iconogr. Parmi les peintures antiques existantes, il nous suffira de mentionner deux morceaux du musée des Etudes, à Naples : l'une représente Enée et Didon couchés à terre et qui s'embrassent ; l'autre, caricature célèbre, nous montre Enée fuyant avec son père Anchise sur l'épaule et tenant son fils Ascagne par la main. Dans cette dernière composition, les personnages ont des têtes de chien.

Un épisode fréquemment représenté est *Enée sauvant son père Anchise.* Nous citerons sur ce sujet : les compositions d'Ant. Coypel ; de Vanloo (Louvre), de G. Van Eeckhout (Munich) ; de Rubens, etc. L'*Embarquement d'Enée après la prise de Troie* a été peint par Claude Lorrain, qui a représenté en outre : *Enée et son père visitant Hélène à Delphes ; Didon faisant visiter à Enée le port de Carthage ; Enée chassant le cerf sur la côte de Libye* (Bruxelles) ; etc. Cortone a peint la *Rencontre d'Enée et de Didon à la chasse* (Louvre) ; Poussin, *Didon et Enée cherchant un refuge pendant l'orage* (National Gallery) ; Annibal Carrache, *les Amours d'Enée et de Didon* (galerie Farnèse) ; Pierre Guérin, *Enée racontant à Didon les malheurs de Troie* (Louvre) ; Turner, *Didon et Enée quittant Carthage* (National Gallery) ; Martin Freminet, *Mercure ordonnant à Enée d'abandonner Didon* (Louvre) ; Fr. Perrier, *Enée et ses guerriers poursuivant les Harpies* (Louvre) ; Rubens, *Enée voyant son père aux Enfers.* (V. planche *Beaux-Arts LII.*)

ÉNÉE LE TACTICIEN, écrivain militaire grec du IVe siècle, peut-être le même qu'Enée de Stymphale mentionné par Xénophon. Il reste un extrait de ses *Mémoires sur la stratégie*, où il énumère toutes les précautions à prendre dans une ville assiégée. L'ouvrage est d'un habile homme et d'un fin lettré, intéressant par la variété et la précision des exemples, par le caractère judicieux des conseils.

ÉNÉE de Gaza, philosophe, né à Gaza, en Palestine, vers 460, mort vers 520. Elève d'Hiéroclès à Alexandrie, il professa ensuite, dans cette même ville, la rhétorique et la philosophie. Néoplatonicien, il se convertit au christianisme. On a de lui un dialogue, intitulé *Théophraste*, sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps, et un recueil de vingt-cinq lettres.

ÉNÉE (lat. **Æneas**), évêque de Paris, mort en 870. Notaire ou secrétaire de Charles le Chauve, il succéda, en 853, à Erkanrad sur le siège épiscopal de Paris, et écrivit un traité contre Photius.

ÉNÉE ou **ÆNEAS SYLVIUS,** pape. V. PIE II.

ENEGO, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), sur la Brenta ; 3.300 hab. Une des *Sette Communi.*

Énéide (L'), célèbre poème épique de Virgile, en douze chants. Commencé par le poète en 29 av. J.-C., il était inachevé quand Virgile mourut, dix ans après. Il estimait que trois ans lui étaient nécessaires encore pour terminer son œuvre. Aussi, soucieux de la perfection, avait-il demandé par son testament qu'on brûlât son manuscrit. L'amitié d'Auguste empêcha seule ce malheur.

L'*Enéide* raconte l'établissement en Italie des dieux troyens qu'Enée y conduit par la volonté de l'Olympe. L'inimitié de Junon l'écarte longtemps de ce pays (livres I-VI), et, lorsqu'il y est arrivé, lui suscite des ennemis (livres VII-XII). Le poème rappelle donc l'*Odyssée* dans les six premiers chants, et l'*Iliade* dans les six derniers. Les imitations d'Homère et d'autres poètes grecs sont constantes ; en même temps que maints détails, Virgile

leur emprunte toute sa mythologie, et presque tous ses procédés épiques. C'est la part du conventionnel.

L'intérêt poétique — et l'originalité — naît de l'enthousiasme de Virgile pour sa patrie et pour Auguste, de la force avec laquelle il exprime la piété religieuse et la gravité morale de l'esprit romain, personnifiées dans le héros principal, Enée, et surtout des sentiments personnels du poète : amour de la nature, imagination, sympathie mélancolique pour les maux humains, sensibilité. Telles sont les qualités qu'on admire dans les morceaux les plus célèbres : prise de Troie, désespoir de Didon, descente aux Enfers, Marcellus, histoire touchante de Nisus et Euryale.

Énéide, poème allemand, de Henri de Veldeke qui écrivait entre 1170 et 1190. Ce poème est imité du roman français d'*Enéas*, et retrace les aventures d'Enée. De même que son original, le poète allemand s'est peu inquiété de comprendre l'esprit de l'antiquité, et ses héros sont faits à l'image des chevaliers de l'époque. Par la langue et la versification de son œuvre, Veldeke fut un modèle.

Énéide travestie (L'). V. VIRGILE TRAVESTI (*le*).

ÉNÉMA n. m. (du gr. *enema*, injection). Appareil en caoutchouc, composé d'un tube qui, en un point, se dilate en poire, disposition qui permet l'aspiration (par pressions et relâchements alternés) et la régularisation d'écoulement des gaz ou liquides qu'on désire introduire dans une cavité.

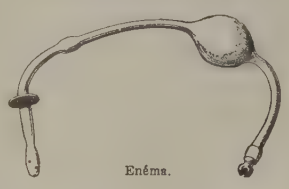

Énéma.

ENEMAN (Michel), orientaliste et voyageur suédois, né à Enkœping en 1676, mort à Upsal en 1714. Secrétaire du consistoire de campagne de Charles XII, il se trouva à Bender à la suite de ce prince, puis fut attaché comme aumônier à l'ambassade suédoise de Constantinople (1709), et parcourut, en 1711, l'Egypte et une partie de l'Asie. Il devint professeur de langues orientales à Upsal.

ÉNÉOLITHIQUE adj. (du lat. *aeneus*, d'airain, et du grec *lithos*, pierre). Préhist. Se dit d'une période néolithique caractérisée par l'emploi simultané de la pierre polie et de l'airain (palafittes des lacs suisses).

ÉNERGÉTÈNE n. m. Nom donné à des extraits fluides obtenus à froid avec des plantes fraîches.

ÉNERGÉTIQUE [*nèr, tik'*] adj. Relatif à l'énergie. || *Aliments énergétiques*, Aliments qui relèvent les forces : *Le sucre est un bon* ÉNERGÉTIQUE.

— *Substantiv.* et au fém. Théorie physique soutenue par Duhem et Otswald, qui ne considère dans les phénomènes que les manifestations mensurables, en faisant abstraction de la nature propre des choses. V. *Supplément.*

ÉNERGÉTISME [*nèr', tissm'*] n. m. (de *énergie*). Théorie philosophique, qui fait de l'énergie la source et le terme suprême des choses.

— ENCYCL. Issu, en Allemagne, du mouvement hégélien, l'*énergétisme* peut être considéré comme une dérivation du phénoménisme idéaliste. Pour ses partisans, l'état actuel des sciences positives permet d'inférer que le mot « substance » (matière ou force) est un mot vide de sens. Les phénomènes seuls existent et constituent l'unique et totale réalité. Dès lors, toute la réalité des attributs ou propriétés réside dans la perception que nous en avons. Mais la perception est, par rapport à nous, l'aspect subjectif de l'*être*, dont l'aspect objectif est, nécessairement, l'*acte*. Donc, *être* et *agir* sont une seule et même chose ; et l'unique réalité est pour nous celle d'un acte ou énergie.

ÉNERGÉTISTE [*nèr', tisst'*] n. et adj. Physiq. Qui professe la théorie physique dite énergétique.

ÉNERGIE [*nèr'- jî*] n. f. (gr. *energeia ;* de *en*, dans, et *ergon*, action). Puissance, force physique : ENERGIE *musculaire.* || Vertu, efficacité : *L'*ÉNERGIE *d'un remède.*

— *Fig.* Force vive ; activité morale : *La colère est souvent l'*ÉNERGIE *de la faiblesse.* || Puissance, intensité d'action : *La liberté de la presse a le caractère et l'*ÉNERGIE *d'une institution politique.* (Royer-Collard.) || Vigueur d'expression : ENERGIE *du style, du dessin, du coloris.*

— Philos. Chez Aristote, réalité effective, par opposition à la réalité possible (*dunamis*) ; — en morale, qualité du caractère, qui est la capacité de faire effort.

— Phys. et Mécan. Aptitude à effectuer un travail.

— Théol. Puissance de la Divinité. || Mode d'activité dans le Christ : *Le mono-*ÉNERGISME *est une forme adoucie du monothélisme.*

— SYN. **Énergie, force, vigueur.** *Force* est le mot dont l'emploi est le plus ordinaire : il marque la qualité opposée à la faiblesse et ne suppose pas nécessairement l'action, à l'encontre d'*énergie* qui est, en somme, la force agissante, la force morale surtout, bien entendu. *Vigueur* est plus particulièrement, de par son étymologie même, la *force* dans son plein développement.

— ANTON. **Énervation, faiblesse, pusillanimité. — Inertie, langueur, indolence, mollesse.**

— ENCYCL. Phys. et Mécan. *Energie cinétique* ou *actuelle.* — Soit un corps de masse M soumis à une force constante F qui agit dans la direction du mouvement. Après avoir parcouru un espace *s*, il aura acquis une certaine vitesse *v*, et l'on démontre que le travail F*s* accompli est égal à $\frac{1}{2}$ Mv^2 ; et inversement, si, à partir de ce moment, la force agit en sens contraire, elle constitue une résistance dont le corps aura à triompher, et, pour revenir à son point de départ c'est lui qui effectuera un travail égal — l'espace parcouru étant le même — à $\frac{1}{2}$ Mv^2. Cette expression mesure, par définition, l'énergie cinétique. Le produit de la masse d'un corps par le carré de sa vitesse à un moment déterminé (Mv^2) a été appelé par Leibniz la *force vive* du corps à l'instant considéré.

Energie potentielle. — Ce terme est dû à Rankine : c'est ce que Helmholtz appelait *somme des tensions*, et Thomson *l'énergie statique.*

Le poids moteur d'une horloge possède une énergie potentielle due exclusivement à sa distance du sol. Elle sera dépensée pendant la descente.

Conservation de l'énergie. — Soit un système formé d'une bille de masse M, de poids *p* et de la terre, entre lesquelles n'agit d'autre force que la pesanteur. L'énergie potentielle de la bille est le travail qu'accomplirait la pesanteur en transportant la bille au centre de la terre. Cette bille, tombant d'une hauteur *h*, acquiert une vitesse *v*, et son énergie actuelle est :

$$\frac{1}{2}\,Mv^2 = \frac{1}{2}\,M\left(\sqrt{2gh}\right)^2 = Mgh = ph.$$

Mais elle a perdu en énergie potentielle *ph*, puisque la distance à parcourir pour atteindre le centre de la terre a diminué de *h*. Donc :

énergie cinétique acquise = énergie potentielle dépensée.

Tel est le principe dit de la *conservation de l'énergie*, qui implique l'impossibilité du mouvement perpétuel.

— On vient de voir qu'on distingue en mécanique, pour un corps en mouvement, l'énergie *actuelle*, ou *cinétique*, ou *de mouvement*, et l'énergie *potentielle*, et que leur somme est constante.

Ce n'est là qu'un cas particulier ; l'énergie cinétique correspond au mouvement des corps ou des parties constitutives des corps, jusqu'aux molécules ; l'énergie calorifique par exemple résulte des mouvements moléculaires. De même l'énergie potentielle correspond à la position d'un corps ou de ses parties constitutives : l'énergie chimique d'un explosif est due à un équilibre des molécules, qui peut se rompre sous certaines influences en donnant de l'énergie de mouvement.

Le principe de la conservation de l'énergie est général et on peut dire que la quantité totale d'énergie d'*un système isolé* est constante, quelles que soient les transformations de cette énergie à l'intérieur du système. Elle peut, en effet, se présenter sous des formes diverses, susceptibles de se transformer les unes dans les autres : mécanique, chimique, thermique, électrique, lumineuse, etc. Par exemple, l'énergie chimique se transforme en énergie électrique dans les piles, et cette transformation est réversible dans les accumulateurs ; l'énergie thermique se transforme en énergie mécanique dans les machines à vapeur, l'énergie mécanique en énergie électrique dans les dynamos, etc.

Toutefois, si ces transformations se font sans altérer la quantité totale d'énergie du système, elles ne se font pas intégralement de certaines formes dans d'autres et sans une certaine perte. Il faut en effet distinguer de l'énergie totale, à laquelle s'applique le principe de conservation, l'énergie *utilisable*, qui n'est pas invariable et décroît constamment. Lorsque, par exemple, on transforme l'énergie chimique potentielle du charbon en énergie calorifique, puis en énergie mécanique, celle-ci ne représente qu'une partie, et même une faible partie de l'énergie primitive. Le reste n'a pas disparu, mais il est passé à l'état thermique et s'est dissipé au condenseur de la machine. Dans toutes les transformations, il apparaît ainsi de l'énergie thermique, souvent à basse température et moins apte à produire du travail : on dit qu'elle est *dégradée ;* l'énergie se conserve mais se dégrade.

On reconnaît, dans la plupart des formes de l'énergie, deux facteurs : un facteur de qualité et un facteur de quantité. Par exemple pour une chute d'eau, le premier est la hauteur de chute, et le second le débit ; pour un courant électrique le premier est le voltage et le second l'intensité ; pour l'énergie calorifique le premier est la température. Il arrive que ces facteurs s'échangent l'un dans l'autre presque sans perte, par exemple pour le courant électrique dans les transformateurs. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et pour l'énergie calorifique en particulier, la température à laquelle elle est fournie et qui est si importante dans les applications ne peut être relevée qu'avec apport d'une nouvelle quantité d'énergie. De grandes quantités de chaleur à basse température, c'est-à-dire dont la température est peu au-dessus de celle du milieu ambiant, ne sont plus utilisables malgré leur importance, que dans une très faible proportion.

Toute l'énergie dont nous disposons vient du soleil. C'est lui qui est cause des vents, de l'évaporation des eaux de surface, de la formation des nuages, des pluies et par suite des chutes d'eau. Sa chaleur et sa lumière sont à la base de toutes les réactions chimiques, soit actuelles, soit anciennes ; en particulier on lui doit la formation de la houille, qui est de l'énergie chimique accumulée depuis les périodes géologiques. La lumière solaire est, en effet, indispensable au développement des végétaux qui ont fourni cette houille. Il est cause des marées, conjointement avec la lune qui est inséparable du système terre-soleil. Non seulement on ne connaît pas de source d'énergie indépendante du soleil, mais nous ne connaissons certainement pas encore toutes les formes sous lesquelles cette énergie solaire agit dans la nature.

L'homme a toujours usé de l'énergie solaire, par le fait même qu'il vivait. Après avoir dressé à son service quelques animaux, il a songé à se servir des forces dites naturelles, plus exactement à profiter des diverses sources d'énergie. L'utilisation, sous forme calorifique, de l'énergie chimique des corps combustibles, est sans doute la première manifestation de ses efforts : elle remonte à une haute antiquité. Il semble qu'ensuite ce soit l'énergie cinétique des vents qui ait été systématiquement employée, par les navigateurs, puis pour actionner des moulins, qui captèrent aussi des chutes d'eau. Mais c'est surtout la découverte de la machine à vapeur qui devait donner un essor considérable à l'emploi de la force motrice mécanique, que l'on parvint à tirer de l'énergie accumulée de la houille. Depuis, les progrès ont été extrêmement rapides et l'histoire du développement scientifique et industriel se confond, pour ainsi dire, avec les résultats obtenus dans l'étude des trois problèmes essentiels : inventaire des sources diverses d'énergie, transformation de cette énergie pour la mettre sous une forme utilisable, distribution de cette énergie, mise à la portée d'un nombre de plus en plus grand d'individus.

L'utilisation de la houille, sa richesse et ses puissantes réserves avaient tellement frappé les esprits qu'on a baptisé du même nom, avec un qualificatif de couleur, les sources d'énergie dont on a envisagé successivement l'emploi. Le charbon étant la *houille noire*, on a appelé *houille blanche* l'énergie des chutes d'eau, *houille bleue* celle de la mer, *houille verte* celle des rivières et cours d'eau, *houille incolore* celle des vents. Ces appellations, plus pittoresques que scientifiques, laissent encore de côté des sources importantes d'énergie, comme les pétroles et huiles combustibles naturels, la lumière et la chaleur solaires, etc.

Les procédés de transformation et de mise en œuvre sont très variés : les plus habituels sont les suivants :

L'énergie de la houille, et plus généralement des combustibles, est utilisée sous forme thermique par sa combustion à l'air ; souvent elle est ensuite transformée immédiatement en énergie mécanique dans une machine à vapeur ou un moteur à combustion interne. Elle peut être utilisée directement sous cette forme, par exemple dans un atelier de construction, une locomotive ; elle peut aussi être transformée en énergie électrique, par un groupe électrogène, c'est-à-dire une machine motrice accouplée avec un alternateur ou une dynamo. Cette utilisation de la houille est d'ailleurs peu avantageuse et on tend de plus en plus à lui faire subir d'abord des transformations chimiques plus précieuses, en livrant à la combustion seulement les qualités inférieures. Bien entendu, pour les autres combustibles, huiles, pétroles, essences, on fait aussi un choix, en réservant les plus riches à des emplois appropriés, l'essence par exemple aux voitures et aux avions.

La houille blanche est transformée d'abord en énergie mécanique. A cet effet la chute d'eau est *captée ;* on établit un réservoir d'amont, constitué par un lac naturel ou créé artificiellement par un *barrage*. Ce réservoir permet l'accumulation des eaux, dont le débit est tout à fait variable avec la saison, il alimente un *bassin de mise en charge* d'où part une *conduite forcée*, c'est-à-dire sous pression, qui conduit l'eau jusqu'aux *turbines*. Celles-ci transforment l'énergie cinétique que l'eau a acquise dans les conduites en énergie mécanique qui peut être utilisée immédiatement sous cette forme, mais est, la plupart du temps, transformée en énergie électrique.

L'emploi du courant des rivières (houille verte) pour actionner un moteur remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne. L'installation était des plus sommaires : un barrage permettait de dériveler le cours d'eau, et la chute actionnait une roue motrice qui, presque toujours, ne donnait qu'une faible partie de l'énergie disponible. Les installations modernes procurent de meilleurs rendements.

L'aménagement d'un barrage comprend une installation de vannes permettant de régler à volonté l'admission d'eau, les appareils d'utilisation, un canal de fuite qui assure le retour de l'eau à la rivière, etc.

L'appareil le plus ancien utilisé pour la récupération de l'énergie est la roue, dont on connaît plusieurs systèmes, depuis la simple roue à palettes planes entraînée par la vitesse de l'eau (roue en dessous), jusqu'aux roues plus perfectionnées, dans lesquelles l'eau agit par son poids, soit que le fluide moteur soit admis par la partie supérieure (roues en dessus), ou de côté dans des augets de forme appropriée. On compte un rendement de :

30 à 40 p. 100	pour les roues	en dessous.
75	—	—	de côté.
80	—	—	en dessus.

Aujourd'hui on emploie de préférence la turbine à action et à réaction, et presque toujours on lui associe une dynamo, ce qui permet de diffuser l'énergie captée et d'adapter son usage aux besoins les plus variés.

La houille bleue, ou énergie des *marées*, est malaisée à employer, parce que ce phénomène met en mouvement de très grandes masses d'eau, mais sous des différences de niveau assez faibles : le facteur de qualité n'est pas prépondérant, et chaque fois qu'il en est ainsi, on est conduit à des appareils encombrants et coûteux. On utilise les marées au moyen de *bassins*, qui, à cause de leurs dimensions, ne peuvent être que des baies naturelles fermées par des *barrages*. Des pertuis sont ménagés pour le passage de l'eau, tantôt dans un sens avec le flux, tantôt en sens inverse avec le reflux, et dans ces pertuis on installe les *turbines* qui fournissent de l'énergie mécanique. D'ailleurs la transformation immédiate en énergie électrique s'impose, à cause de l'irrégularité de la production, qui rend l'emploi direct difficile.

L'utilisation de l'énergie de la *houle* est bien plus difficile. Mais on peut considérer aussi comme houille bleue, quoique ce soit plutôt de l'utilisation directe de la chaleur solaire, la force motrice tirée des mers chaudes, suivant le procédé récemment indiqué par MM. Georges Claude et Boucherot. Il s'agit d'une turbine à vapeur admettant à très basse pression la vapeur des eaux chaudes de surface, à 30° environ, en employant comme eaux de condensation les eaux profondes qui restent sensiblement à 4°. Là aussi, la transformation immédiate en énergie électrique s'impose.

L'énergie du vent, après son ancienne faveur, est délaissée de plus en plus, devant la richesse et les avantages des autres sources. Elle est due à de grandes masses d'air obéissant à de faibles différences de pression ; dans ce cas encore, le facteur de qualité est faible. D'autre part le vent est irrégulier, capricieux. On le capte par des roues à pales constituant des *moulins* et il satisfait surtout à des besoins locaux.

Il en est un peu de même de la lumière solaire, qu'on pourrait appeler la *houille d'or*, et qui est employée dans des cas spéciaux, surtout pour produire des réactions chimiques, mais qui ne l'est que très exceptionnellement pour obtenir de l'énergie mécanique. Autrement dit, on utilise plutôt, dans le rayonnement solaire, les rayons lumineux que les rayons calorifiques ; les rayons ultra-violets ont un pouvoir à peine soupçonné jusqu'à ces dernières années.

On a pu remarquer, dans ce qui précède, que notre mise en œuvre des diverses formes d'énergie aboutit souvent à la forme électrique. C'est qu'elle est de beaucoup la plus facile à distribuer et parce qu'elle se prête à une foule d'applications.

L'énergie a été d'abord utilisée sur place, mais il a fallu, de bonne heure, envisager son accumulation et son transport, car il est rare que les usagers se trouvent à proximité des sources d'énergie, ou puissent s'y transporter. On a profité d'abord de l'accumulation naturelle, qualité essentielle de la houille, qui se prête au transport malgré son poids. Ce moyen est encore utilisé actuellement pour l'énergie nécessaire à la mise en marche des véhicules, qui emportent avec eux du charbon ou de préférence des combustibles plus riches sous un même poids, et prêtant à un emploi plus facile ou plus avantageux, comme les huiles et l'essence.

L'accumulation est encore possible sous forme thermique ou électrique ou de fluide comprimé, mais en général elle

ENERGIE. — I. *Houille noire :* 1. Coupe d'un bassin houiller; 2. Marteau piqueur et pic de mineur; 3. Vue extérieure d'une fosse; 4. Lampe de mineur; 5. Lampisterie; 6. Abatage au pic; 7. Mineur muni d'un appareil respiratoire; 8. Triage du charbon; 9. Chargeur de charbon sur rails; 10. Culbuteur de wagons; 11. Colonnes à coke et appareil à récupération des produits de la distillation; 12. Distillation de la houille (batterie de chaudières à chargement continu); 13. Locomotive à charbon. — II. *Houille blanche :* 14, 15. Usine hydro-électrique (vue extérieure); Coupe schématique; 16 et 17. Coupes de bassins de prise en charge et de décantation; 18. Intérieur d'une usine hydro-électrique; 19. Conduites forcées; 20. Transport de courant à haute tension; 21. Transformateur. — III. *Houille verte :* 22. Aménagement d'une chute d'eau; 23. Coupe schématique d'une usine; 24 et 25. Types de turbines; 26, 27, 28, 29. Types de roues hydrauliques; 30. Les moulins de Meaux (incendiés en 1920). — IV. *Houille bleue :* 31. Moulin à marée, à Ploumanach. — V. *Houille incolore :* 32. Moulin à vent, à toit mobile; 33. Coupe d'un moulin entièrement mobile; 34. Aéro-moteur moderne (éolienne); 35. Moulin à axe vertical, système Costes; 36. Turbine aérienne Escaffre; 37. Moulin Legrand.

comporte des appareils lourds, encombrants et coûteux. Aussi les usagers se sont-ils établis, lorsqu'ils l'ont pu, à proximité immédiate des mines de charbon et surtout des chutes d'eau, et la métallurgie électrique notamment a donné une vie intense à des vallées montagneuses presque abandonnées jadis. Mais ceci n'étant pas toujours possible, il a fallu chercher des moyens plus souples pour transporter l'énergie et la mettre à la disposition des consommateurs. C'est le courant électrique, grâce à l'emploi de tensions élevées, qui devait fournir la solution générale du problème. On peut bien distribuer à faible distance les gaz combustibles, l'air comprimé, la vapeur à haute température, les pulsations ou vibrations de certains fluides, mais seul le courant électrique se transmet à des centaines de kilomètres, au moyen de lignes de prix abordable et moyennant une perte qui reste assez faible pour être admissible. Si on songe en outre à la facilité de transformation de ses facteurs, voltage et intensité, et à son aptitude à toutes les applications, on comprend que ce soit la forme de choix de l'énergie pour constituer une distribution partant de puissantes usines et allant jusqu'aux petits consommateurs. Il est même remarquable que le courant électrique permette de transmettre une puissance de plusieurs milliers de chevaux à un véhicule en mouvement, une locomotive par exemple, par le simple contact d'un conducteur métallique.

L'énergie électrique étant devenue indispensable, on réalise actuellement en France un vaste réseau de distribution, connectant entre elles toutes les usines de production, hydrauliques et thermiques, qui ont des caractères différents, se complètent les unes les autres, permettent de tirer le meilleur parti des sources nationales d'énergie, et de la mettre à la disposition de tous.

Enfin on sait aussi maintenant transmettre l'énergie à distance sans conducteur, au moyen d'ondes de l'éther. C'est la base d'applications particulières déjà très développées comme la télégraphie sans fil et la commande des mécanismes à distance. Les actions à distance, l'énergie intra-atomique sont des problèmes actuels, ainsi que l'énergie extérieure au système solaire, qui, en fait, n'est pas isolé dans l'espace.

Aujourd'hui, l'énergie apparaît de plus en plus comme la richesse suprême. Autrefois les hommes se battaient pour la possession de la terre. Ils luttent surtout maintenant pour la possession des sources d'énergie. V. *Supplément.*

— Dr. *Energie électrique.* Il convient d'examiner successivement la réglementation concernant *la production de l'énergie électrique* et les règles relatives à la distribution de l'énergie électrique.

I. *Production de l'énergie par les usines hydro-électriques.* — L'électricité peut être produite soit par des usines thermiques, soit par des usines hydrauliques. Ces dernières sont réglementées par la loi du 16 octobre 1919.

Les entreprises hydro-électriques sont placées par la loi soit sous le régime de la concession, soit sous le régime de l'autorisation ; elles peuvent aussi être exploitées en régie.

Sont placées sous le régime de la concession : 1° les entreprises qui ont pour objet principal la fourniture de l'énergie à des services publics de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, ou à des associations syndicales autorisées et dont la puissance maximum (produit de la hauteur de chute par le débit maximum de la dérivation) excède 150 kilowatts ; 2° les entreprises dont la puissance maximum excède 500 kilowatts, quel que soit leur objet principal. La concession est instituée selon les cas, soit par une loi, soit par un décret rendu en Conseil d'Etat.

Les autorisations sont accordées par arrêté préfectoral, quel que soit le classement du cours d'eau. Toutefois, sur les canaux de navigation ou les rivières canalisées, elles sont accordées par décret lorsque leur durée excède cinq ans. Elles ne doivent pas avoir une durée supérieure à soixante-quinze ans. A toute époque, elles peuvent être révoquées ou modifiées sans indemnité, dans les cas prévus par les lois en vigueur sur le régime des eaux.

Les entreprises autorisées peuvent, à toute époque, par un accord entre l'Etat et le permissionnaire, être placées sous le régime de la concession. Elles le seront obligatoirement lorsque, à raison d'une augmentation de puissance ou du changement de leur objet principal, elles viendront à rentrer dans la catégorie de celles classées comme concessibles.

II. *Transmission et distribution de l'énergie.* — Le transport d'énergie entraîne l'utilisation des voies publiques et des propriétés privées, mais sans modifier sérieusement leur utilisation normale. Cependant un régime administratif spécial a dû être organisé et perfectionné, à mesure que se poursuivait l'électrification du territoire, et notamment l'électrification rurale. Ce régime a été organisé par la loi du 15 juin 1906, modifiée plusieurs fois.

Depuis 1946, la production, le transport et la distribution d'électricité sont nationalisés. V. NATIONALISATION.

— Physiol. *Energie spécifique des nerfs.* C'est J. Muller qui a découvert l'énergie spécifique des nerfs ; et voici en quoi elle consiste : si l'on excite un filet nerveux sensoriel, par exemple un filet optique, quelle que soit la nature de l'excitation, elle donnera toujours lieu à une sensation lumineuse. Si l'on abouche expérimentalement un filet tactile au nerf optique, l'excitation de ce filet tactile donnera encore lieu à une sensation lumineuse. En d'autres termes, les centres sensoriels ne peuvent jamais donner que la seule sensation qui leur est propre. Ainsi s'explique qu'un coup sur le globe oculaire « fasse voir trente-six chandelles », et que certaines personnes voient des couleurs en même temps qu'elles entendent des sons. V. AUDITION COLORÉE.

ÉNERGIFIANT [*nèr-ji-fi-an*], **E** adj. Qui donne de l'énergie, de la force.

ÉNERGIQUE [*nèr'-jik'*] adj. (de *énergie*). Qui produit un effet puissant : *Remède* ÉNERGIQUE. || Qui se manifeste avec force : *Intervention* ÉNERGIQUE.

— *Fig.* Actif, doué d'une grande vigueur morale : *Les natures* ÉNERGIQUES *sont généralement ambitieuses.* || Vigoureux d'expression ou d'effet : *Danton disait, dans sa grossièreté* ÉNERGIQUE : « *Je suis saoul des hommes.* » (Sainte-Beuve.) || Rigoureux, sévère : *Répression* ÉNERGIQUE. *Mesures* ÉNERGIQUES.

— Gramm. *Forme énergique*, Un des quatre modes de l'aoriste arabe, qui donne plus de force à l'expression.

— ANTON. **Faible, indolent, languissant, mou, pusillanime.**

— N. m. Hist. relig. On a donné ce nom aux calvinistes, parce qu'ils enseignent que le Christ est présent dans l'eucharistie par sa puissance *énergique* et non par transsubstantiation ou consubstantiation.

ÉNERGIQUEMENT [*nèr-ji-ke-man*] adv. D'une façon énergique : *Soutenir* ÉNERGIQUEMENT *son opinion.*

ÉNERGISER [*nèr-ji-zé*] v. tr. Donner de l'énergie à : ENERGISER *son style.* (Peu us.)

ÉNERGISME [*nèr'-jissm'*] n. m. (de *énergie*). Philos. Nom donné par Paulsen à la doctrine morale d'après laquelle le souverain bien consiste dans une vie tournée vers l'action.

— Conception énergétique de l'univers. (En ce sens, énergisme est synonyme de ÉNERGÉTISME.)

ÉNERGUMÈNE [*nèr'*] n. (gr. *énergouménos*). Possédé du démon : *Exorciser un* ÉNERGUMÈNE.

— *Par extens.* Personne enthousiaste, fanatique. || Personne exaltée, qui exprime ses sentiments d'une manière exaltée, violente : *Crier comme un* ÉNERGUMÈNE.

L'hypocrite sourit, l'*énergumène* aboie.
VOLTAIRE.

— ENCYCL. On désigna d'abord sous le nom d'*énergumènes* les hommes dont une idée fixe troublait la raison, ceux qui étaient dits « possédés ». Aujourd'hui, on entend par « énergumènes » les fanatiques et les exaltés de tous les systèmes politiques et religieux, et aussi tous ceux qui se livrent à des mouvements excessifs d'enthousiasme, qui parlent avec emportement et colère, qui gesticulent avec véhémence.

ÉNERVANT [*nèr-van*], **E** adj. (de *énerver*). Qui énerve : *Chaleur* ÉNERVANTE. *Discussions* ÉNERVANTES.

ÉNERVATION [*nèr, si-on*] n. f. (de *énerver*). Abattement des forces physiques.

— *Fig.* Affaissement moral : *L'universalité, qui disperse l'esprit sur tout objet, est une cause d'*ÉNERVATION. (Michelet.)

— Art vétér. Section des tendons éleveurs de la lèvre, chez le cheval.

— Hist. Supplice en usage pendant le haut moyen âge, et qui consistait à brûler certains nerfs en appliquant un fer rouge sur les tendons des jarrets et les genoux du patient, etc.

— Méd. Epuisement de l'action nerveuse.

— Techn. Procédé employé pour abattre les animaux, et qui consiste à leur introduire la lame d'un couteau entre le crâne et la première vertèbre, ce qui les tue par section du bulbe rachidien.

ÉNERVE [*nèrv'*] adj. (du lat. *enervis*, sans nerf). Qui est sans nervures : *Feuilles* ÉNERVES. V. ÉNERVER.

ÉNERVEMENT [*nèr'-ve-man*] n. m. Action d'énerver ; état de ce qui est énervé : *L'*ÉNERVEMENT *des forces, des courages.* || Etat d'une personne énervée. || Agacement, irritation.

ÉNERVER [*nèr'-vé*] v. tr. (lat. *enervare ;* du préfixe privat. *e*, et de *nervus*, nerf). Détruire l'énergie physique de, abattre : *La grande chaleur* ÉNERVE *le corps.* || Agacer, en irritant le système nerveux : *Un bruit qui* ÉNERVE.

— *Fig.* Détruire l'énergie morale ou l'efficacité de : *L'habitude des jouissances* ÉNERVE *l'âme.* || Rendre mou, fade, incolore : ENERVER *son style par l'abus des ornements.*

— Art vétér. *Enerver un cheval*, Lui enlever le tendon des muscles releveurs de la lèvre supérieure, pour rendre le bout du nez plus fin et plus gracieux.

— Hist. Soumettre au supplice de l'énervation.

— Techn. *Enerver un ressort*, Lui faire perdre son élasticité.

— ***Énervé, e*** part. pass. du verbe *Enerver* (au propre et au fig.) : *Ames* ÉNERVÉES *qui se plaignent de manquer de foi et ne savent où se prendre.* (A. Thierry.)

— Bot. Se dit des feuilles qui n'ont pas de nervures. (On dit aussi ÉNERVE.)

— Mar. *Filin énervé*, Cordage qui s'est allongé considérablement et dont la résistance est très réduite.

— ***S'énerver,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être sans force (au propre et au fig.) : S'ÉNERVER *dans l'inaction. L'empire* S'ÉNERVE *par le relâchement de la discipline.* (Bossuet.) || Devenir mou, fade, incolore : *Style qui* S'ÉNERVE *en se polissant.* || Etre agacé : *Cet enfant* S'ÉNERVE.

— SYN. **Énerver, affaiblir.** V. AFFAIBLIR.

Énervés de Jumièges (LES). Hist. Deux fils de Clovis II auraient été saisis par leur père pour s'être révoltés contre leur mère Bathilde. Le roi aurait fait subir l'énervation à ses deux fils, de manière à leur faire perdre toute force et virilité ; puis il les aurait fait placer sur un bateau avec un serviteur et des vivres ; le cours de la Seine les aurait emportés à la dérive jusqu'au lieu de Jumièges, où l'ermite saint Philibert les aurait recueillis. Après leur mort, il leur aurait fait construire un tombeau dont on voit encore aujourd'hui des vestiges. Ces faits sont légendaires. Le tombeau en question pourrait être celui des ducs de Bavière Tassilon et Théoton, prisonniers de Charlemagne, relégués à Jumièges.

— Iconogr. Dans son tableau *les Enervés de Jumièges* (1880), le peintre Luminais a représenté une barque emportant à la dérive, conformément à la légende, les deux princes mutilés. (V. planche *Beaux-Arts LII.*)

ENESCO (Georges), violoniste et compositeur, né à Dorohoiû (Roumanie) en 1881, mort à Paris en 1955. Entré dès l'âge de sept ans au Conservatoire de Vienne où il fit, jusqu'en 1893, de brillantes études, il fut admis au Conservatoire de Paris, où il reçut l'enseignement de Marsick pour le violon, de Gédalge, Massenet et Fauré pour la composition. Virtuose de premier ordre, Enesco s'est également placé comme compositeur à la tête de l'école roumaine. Dès 1898, il jouait aux Concerts Colonne son *Poème roumain.* Il a écrit des œuvres de musique de chambre ou d'orchestre, pour piano et violon, un octuor à cordes, un dixtuor pour instruments à vent, des *Rhapsodies roumaines*, des symphonies, des mélodies. Enesco est un chef d'orchestre remarquable. Il a contribué au développement en Roumanie d'un art national. V. *Supplément.*

ÉNÉSIDÈME. Biogr. V. ÆNÉSIDÈME.

ENÉSOL n. m. Composé résultant de l'action de l'acide méthylarsinique sur du salicylate de mercure en suspension dans de l'alcool. || Syn. SALICYLARSINATE DE MERCURE. (C'est une poudre blanche, amorphe, soluble dans l'eau, inaltérable à 120°. Il est prescrit comme antisyphilitique en injections intramusculaires ou intraveineuses qui sont peu toxiques et indolores.)

ENÉTANT [*an-né-tan*] adj. (de *en* et *étant*). Sylvic. Se dit d'un arbre sur pied.

ÉNEYER [*nè-ié*] v. tr. (de *é* et *nœud.* — Se conjugue comme *grasseyer.*) Oter les nœuds de la canne à sucre.

ENFAGOTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *fagot*). *Fam.* Vêtir de vêtements disgracieux et lourds : ENFAGOTER *un enfant.*

— ***S'enfagoter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se vêtir d'une manière disgracieuse.

ENFAÎTEAU [*an-fé-tô*] n. m. (de *en* et *faîte*). Tuile creuse et de forme demi-cylindrique, que l'on place sur le faîte du toit d'une maison ou d'un mur.

ENFAÎTEMENT [*an-fé-te-man*] n. m. (de *enfaîter*). Feuille de plomb repliée, que l'on fixe sur le faîte des maisons.

ENFAÎTER [*fé-té*] v. tr. (de *en* et *faîte*). Constr. Couvrir d'un enfaîtement. || Garnir d'enfaîteaux.

— Techn. Remplir une mesure au delà des bords.

ENFANCE [*an-fanss'*] n. f. (lat. *infantia*). Période de la vie humaine de la naissance à l'adolescence. || *Par extens. et collectivem.* Les enfants : *L'*ENFANCE *plaît et attire par la grâce, par la faiblesse.* (Saint-Marc Girardin.)

— *Par anal.* Etat, situation intellectuelle semblable à celle de l'enfance : *Rien de ma simplicité et de mon* ENFANCE *qui cherche encore des jeux.* (Bossuet.) || Action d'enfant, enfantillage : *On passait encore les* ENFANCES *à Mme la duchesse de Bourgogne par la grâce qu'elle y mettait.* (Saint-Simon.) [VX.] || Affaiblissement sénile des facultés, rappelant le premier âge : *Tomber en* ENFANCE. *Retourner en* ENFANCE.

— *Fig.* Origine, commencement, début d'une chose susceptible de développement : *L'*ENFANCE *de la société. La science est encore à l'état d'*ENFANCE. (Renan.) || Partie élémentaire : *C'est l'*ENFANCE *de l'art.*

— N. f. pl. Dans les chansons de geste, Exploits accomplis par un héros dans son enfance et sa jeunesse : *Les* ENFANCES *d'Ogier.* V. art. suivant.

— ENCYCL. Méd. *Hygiène et maladies de l'enfance.* V. ENFANT.

Enfances. Littér. du moyen âge. Les « Enfances » d'un héros sont, dans l'épopée du moyen âge, ses exploits de jeunesse. Au cours du XIIIe siècle, on composa sous ce titre un grand nombre de poèmes purement romanesques, souvent au reste très dramatiques, mais qui n'ont pas la grandeur simple des œuvres de la première époque. Nous avons les *Enfances* de Charlemagne, de Guillaume au Court-Nez, d'Ogier le Danois, de Roland, de Vivien, et même de Godefroy de Bouillon.

Enfance du Christ (L'), trilogie sacrée, poésie et musique d'Hector Berlioz (1854). C'est une des œuvres les plus remarquables de cet auteur. Elle est divisée en trois parties : *le Songe d'Hérode, la Fuite en Egypte, l'Arrivée à Saïs.* Il faut signaler : dans la première partie, la Marche nocturne, l'air d'Hérode, et la délicieuse scène de l'étable ; dans la seconde, le morceau symphonique d'introduction, le chœur des bergers, et la scène finale, avec la phrase du récitant : *Les pèlerins étant venus...* ; dans la troisième, les chœurs, le trio des jeunes Amalécites pour deux flûtes et harpe, et toute la scène finale.

Enfance (EVANGILES DE L'). Les Evangiles canoniques ne donnent que peu de renseignements sur l'enfance de Jésus-Christ. Aussi, dès le IIe siècle, s'ingénia-t-on à écrire des récits légendaires, qui en racontaient soi-disant les détails. Les plus importants de ces livres sont : les *Récits de Thomas, philosophe israélite, sur les enfances du Seigneur*, et le *Livre de la naissance de la Bienheureuse Marie et de l'enfance du Sauveur.* Malgré leurs invraisemblances, ces récits ont été très lus pendant tout le moyen âge.

ENFANÇON [*an*] n. m. *Fam.* Petit enfant. (VX.)

ENFANT [*an-fan*] n. (du lat. *infans*, qui ne parle pas encore). Garçon, fille qui est en bas âge : *Une méchante* ENFANT. *Un* ENFANT *terrible.*

— Poétiq. Petit d'un animal. || Jeune plante ; plante venue d'une autre plante.

— Terme d'amitié, de familiarité, d'encouragement : *Va-t'en, ma pauvre* ENFANT. (Molière.) *Courage, mon* ENFANT. || Personne ou être personnifié qui a un caractère enfantin : *Mon père est un grand* ENFANT *que j'ai eu quand j'étais tout petit.* (Alex. Dumas fils.) || Personne peu habile, ou de peu de valeur : *Le peuple reste toujours un* ENFANT *en politique.*

— Fils ou fille : *Partager son bien entre ses* ENFANTS. || Descendant : *Nous sommes tous* ENFANTS *du même père.*

— Citoyen, natif : *Les* ENFANTS *de la France. Les* ENFANTS *de Paris.* || *Par extens.* Partisan, sectateur, disciple : *Les* ENFANTS *de la liberté. Les* ENFANTS *de la paix.* (Pascal.)

— *Fig.* Résultat, conséquence, effet :

Fiers *enfants* de l'honneur, nobles ressentiments.
CORNEILLE.

— LOC. POÉT. *Enfants d'Apollon, de la Muse,* Poètes || *L'enfant de Cythère, de Paphos, L'enfant ailé,* L'Amour. || *Les enfants de Bellone, de Mars,* Les guerriers.

— Alchim. *Les quatre enfants de la nature,* Les quatre éléments.

— Astron. *Enfants de Dercéto* ou *d'Atergatis,* Nom donné quelquefois à la constellation des Poissons.

— Bot. *Enfants des dieux, de la terre,* Noms donnés aux champignons par les anciens. || *Enfant du diable,* Nom vulgaire du *phallus impudicus.*

— Cout. anc. *Faire enfant chéri,* Avantager un enfant au préjudice des autres. (Se disait en Flandre.)

— Hist. Titre d'honneur des princes et des grands. V. INFANT. || *Enfants de France,* Enfants et petits-enfants du roi de France. || *Enfants d'honneur,* Jeunes gentilshommes élevés avec les princes, auxquels ils servaient de pages. || *Enfants de cuisine,* Marmitons d'une cuisine royale ou princière. || *Enfants de langue,* Jeunes Français qui apprenaient, dans les Echelles du Levant, sous la direction des capucins français, les langues turque, arabe et grecque.

pour devenir dogmans ou interprètes. (Ils devinrent les *Jeunes de langue* élevés au collège Louis-le-Grand.)

— Hist. ecclés. Nom donné, dans la primitive Eglise, aux personnes nouvellement baptisées.

— Mamm. *Enfant-du-diable*, Un des noms vulgaires des moufettes.

— Mar. *Attaque en enfant perdu*, Manœuvre d'un torpilleur agissant seul contre un navire ennemi. || *Enfant trouvé*, Individu qui s'est embarqué à bord clandestinement, et qu'on découvre après avoir pris la mer.

— Relig. *Enfant Jésus, Enfant Dieu, Enfant Roi*, Jésus-Christ encore enfant ; image qui le représente. || *Enfant de lumière*, Celui qu'illumine la foi divine, élu. || *Enfant des ténèbres, Enfant du siècle*, Homme qui méconnaît la vraie foi, mécréant, impie. || *Enfants des hommes*, Hommes en général, et particulièrem. Ceux qui vivent en dehors de la foi. || *Enfants de Dieu*, Hommes en général, et particulièrem. Ceux qui possèdent la vraie foi. || *Enfants de la terre*, Hommes en général, et particulièrem. Ceux qui sont exclusivement attachés aux biens temporels. || *Enfants de l'Eglise*, Fidèles qui reconnaissent l'Eglise et son chef.

— Loc. div. *Petits-Enfants*, Enfants ou descendants du fils ou de la fille. || *Enfant de bonne mère* ou *de bonne maison*, Celui, celle qui occupe une situation sociale avantageuse. — *Traiter quelqu'un en enfant de bonne maison*, Se montrer sévère à son égard. || *Enfant de famille*, Enfant de bonne maison. || *Enfant légitime*, Enfant né de parents unis par le mariage. || *Enfant naturel*, et poétiq. *Enfant de l'amour*, Qui est né hors du mariage. || *Enfant adultérin*, Qui est le produit d'un commerce adultérin. || *Enfant incestueux*, Qui est né d'un commerce incestueux. || *Enfant adoptif*, Celui, celle à qui l'on donne, par acte authentique, les titres et les droits d'enfant. || *Enfant trouvé*, Enfant abandonné, recueilli par la charité publique. — Au plur. Nom des hospices où l'on recueille les enfants abandonnés : *Se rendre aux* Enfants trouvés. — Individu qu'on met en avant dans un péril ou dans une affaire dangereuse. || *Enfant gâté*, Celui à qui l'on passe ses caprices et ses fantaisies. — *Par extens.* Favori : *Bonaparte fut l'*enfant gâté *de la Victoire.* || *Enfant terrible*, Enfant qui répète tout ce qu'il entend, raconte tout ce qu'il voit, dit tout ce qu'il pense, et jette ainsi les grandes personnes, très souvent, dans de cruels embarras. — *Par extens.* Personne qui, par des actions trop hardies ou des propos trop sincères, compromet sa cause, son parti. || *Enfant de troupe*, Fils de militaire, élevé aux frais de l'Etat et figurant sur les contrôles de l'armée. || *Enfants de chœur*, Enfants qui servent et qui chantent à l'église pendant les offices. || *Bon enfant*, Personne d'un caractère facile ou simple et naïf. (On peut employer le féminin en parlant d'une femme : *Voyons, soyez* bonne enfant.) || *Enfant prodigue*, Personnage d'une parabole de l'Evangile. (V. plus loin.) — *Fig.* Fils de famille, qui dissipe son bien et revient repentant à la maison paternelle. || *Enfant de la balle*, Personne qui exerce la profession de son père. || *C'est bien l'enfant de son père, de sa mère*, Se dit pour marquer une ressemblance physique ou morale. || *Etre innocent comme l'enfant qui vient de naître*, Etre de la plus entière innocence. || *Etre enfant, Faire l'enfant*, S'amuser à des bagatelles, à des enfantillages, Faire le naïf, l'innocent. || *Faire un enfant*, Accoucher. Engendrer un enfant. || Argot milit. *Enfant de giberne*, Nom donné aux enfants de troupe. || *Enfant perdu*, Soldat qu'on envoyait aux postes avancés, et qui, le plus souvent, était sacrifié.

— Loc. prov. **Il n'y a plus d'enfants**, Se dit lorsqu'un enfant dit ou fait des choses qui ne sont pas de son âge. || **Ce n'est pas un jeu d'enfants**, C'est une affaire sérieuse, difficile. || **Cet enfant ne vivra pas, il a trop d'esprit**, Se dit souvent par ironie.

— *Adjectiv.* Qui est dans l'âge de l'enfant : *Avoir deux fils encore* enfants.

Néron n'est plus *enfant*, n'est-il pas temps qu'il règne?
Racine.

|| Qui a les manières, la conduite des enfants : *La plupart des hommes meurent* enfants.

— Allus. hist. **Laissez venir à moi les petits enfants** (*Sinite parvulos venire ad me*), Paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile selon saint Luc (XVIII, 16), à ses disciples qui « repoussaient avec des paroles rudes » les petits enfants qu'on lui présentait « afin qu'il les touchât » ; et il ajoutait : « Car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. »

— Allus. littér. **L'enfant et le maître d'école.** V. danger. || **L'enfant sublime**, mot de Chateaubriand ou d'Alex. Soumet sur V. Hugo adolescent, qui venait de débuter aux jeux Floraux par un triple succès (*les Vierges de Verdun, la Statue d'Henri IV, Moïse sur le Nil*).

— Encycl. Physiol. et Hyg. L'*enfant* est l'être humain qui apparaît à la lumière complètement formé, succédant à l'*embryon* et au *fœtus*. Son premier acte est un cri, à moins qu'il ne naisse en état de mort apparente (asphyxie), auquel cas on doit pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la fonction respiratoire est bien établie, il faut nettoyer l'enfant, le débarrasser de la couche sébacée qui l'entoure presque entièrement, par des frictions avec des corps gras : vaseline, huiles d'amandes douces ou d'olive, cérat, beurre, jaune d'œuf ; on le lave ensuite à l'eau tiède, on le sèche avec des serviettes chaudes dans une pièce chaude. Les enfants débiles, nés avant terme, doivent être mis à la *couveuse*. On habille l'enfant de langes très lâches. On attendra quelques heures avant de le faire téter, sans rien lui donner, le premier lait ou *colostrum* étant assez long à monter.

L'enfant pourra alors être couché, *seul*, dans un lit à parois plus élevées que la couche, pour qu'il ne risque pas de tomber. La couche se composera de substances de peu de valeur et faciles à remplacer : son, balle d'avoine, varech, crin. On placera l'enfant un peu sur le côté droit, et toujours dans une pièce à température douce et égale.

L'allaitement naturel et maternel doit être préféré à tout. V. allaitement.

La nourriture de l'enfant se composera exclusivement de lait jusqu'à six mois au moins. A cet âge on pourra commencer à lui donner des bouillies, et son alimentation, par la suite, se diversifiera de plus en plus.

L'accroissement de l'enfant en poids doit être régulier. Il sera contrôlé, pendant la première année, par une pesée hebdomadaire.

L'enfant doit être tenu très propre et doit prendre des bains fréquents. Il sera vêtu très chaudement, pendant sa première année tout au moins.

Il commence à marcher vers dix à douze mois.

Son hygiène purement physique reste stationnaire jusqu'à sept ans ; les exercices au grand air et au soleil deviendront très fréquents ; il en résultera une fatigue salutaire, un bon sommeil, et un accroissement normal.

La physiologie infantile est intimement liée aux développements anatomiques, à l'apparition de certains os (dents), à l'évolution des autres, à la soudure des points d'ossification entre eux, à la transformation osseuse des cartilages. L'enfant naît essentiellement imparfait : habitué à vivre de l'existence maternelle, pour lui automatique, il doit tout apprendre, et, jusqu'à la puberté, variable selon les sexes, les latitudes, il sera un enfant, ayant besoin d'aide, de protection, d'études de toute sorte.

La pathologie infantile est spéciale, et le traitement des maladies de l'enfance est aussi très particulier. Le froid et la mauvaise alimentation sont les premiers ennemis, puis les épidémies et les affections en quelque sorte propres à l'enfance : muguet, coqueluche, fièvres éruptives, diphtérie, angines variées, vers intestinaux, méningite, etc. La propreté, l'hygiène, l'éloignement des foyers de contagion des enfants de la même famille, quand l'un d'eux est atteint d'une maladie épidémique, diminuent la morbidité et la mortalité infantile.

— Hist. des inst. *Conditions de l'enfant. Ancienne Egypte.* — En Egypte, où la famille paraît avoir été très fortement hiérarchisée, les enfants, s'ils étaient soumis à une discipline sévère, étaient aussi l'objet, de la part de leurs parents, d'une sollicitude et d'une affection dont on retrouve l'écho dans les textes de toutes les époques. Il n'y avait aucune différence, à cet égard, entre les enfants des rois ou des grands et les enfants du peuple ; c'est ainsi que le carnet d'un surveillant de travaux, conservé sur un ostrakon du British Museum, note, comme parfaitement légitime et motivée, l'absence d'un ouvrier dont la fille est malade. Si les enfants étaient ainsi traités en Egypte, c'est surtout, sans doute, parce qu'ils avaient pour mission, après la mort de leurs parents, d'assurer, par le culte funéraire qu'ils étaient tenus de leur rendre, l'éternité de ceux-ci, ou — pour employer l'expression égyptienne — de « faire vivre et fleurir à jamais leur nom ». A ce point de vue, le fils, en particulier, continuait véritablement son père : il fallait seulement, pour qu'il le continuât plus sûrement, qu'il lui succédât le plus complètement possible tant dans ses biens que dans ses dignités. Par là s'expliquent à la fois l'importance de la propriété en Egypte, et aussi l'hérédité des charges, qui était de règle dans la plupart des cas. Parmi les mérites que les morts s'attribuent sur leurs stèles funéraires figurent ceux de n'avoir pas, de leur vivant, « tracassé l'enfant à cause de ses biens », de n'avoir point « chassé l'héritier de son patrimoine », etc. ; et l'un des souhaits les plus fréquemment exprimés sur ces mêmes stèles est de pouvoir transmettre à ses enfants ses richesses et ses fonctions. Il y a là une morale familiale fondée avant tout sur des croyances funéraires.

Babylonie et Assyrie. — En Babylonie, l'enfant naissait libre si sa mère était de condition libre ; affranchi, si sa mère était la concubine d'un homme libre ; esclave, si ses deux parents étaient esclaves. Au temps de Hammourabi, il pouvait, comme d'ailleurs sa mère, être donné en gage pour une durée maximum de trois ans ; plus tard, sans limitation de temps. La loi ancienne permettait au père d'exhéréder son enfant suivant son bon plaisir ; à partir de Hammourabi, il ne put le faire que par autorité de justice et pour crime grave.

La loi assyrienne témoigne d'un état social moins avancé ; le père a le pouvoir absolu de vendre l'enfant, peut-être même de le livrer à la mort.

Perse. — Chez les Perses achéménides, le roi récompensait, chaque année, les sujets qui avaient le plus grand nombre de fils. Les garçons depuis l'âge de cinq ans jusqu'à leur vingtième année suivaient un régime éducatif dont l'objet était de faire de chacun d'eux un honnête homme, disant toujours la vérité, et un bon soldat, sachant monter à cheval, habile à tirer de l'arc.

Israël. — Le père jouissait de droits très étendus sur ses enfants, mais non du droit de vie et de mort. Ceux-ci devaient travailler pour son compte ; il pouvait les vendre pour un temps comme esclaves, et, si son autorité était méprisée, il accusait le coupable devant les anciens pour être condamné à la lapidation. Dans le Décalogue, les devoirs des enfants envers leurs parents sont placés immédiatement après les devoirs envers Dieu ; ils deviennent l'objet d'une récompense spéciale.

Grèce. — La famille grecque ayant pour principe l'inégalité des droits entre les deux sexes, on désirait surtout des fils ; ils avaient pour mission de perpétuer le culte des ancêtres.

A Sparte, l'Etat sacrifiait d'autorité les enfants chétifs dès leur naissance. Ailleurs, le père décidait, cinq jours après, devant parents et amis, si l'on garderait l'enfant ou si on l' « exposerait » ; cette cruauté d'abandonner à la mort, ou à la pitié d'un passant, l'enfant jugé en surnombre (car les Grecs ne tenaient pas aux familles nombreuses) persista toujours, et les papyrus d'Egypte mentionnent encore les *ekkopriai*, nouveau-nés laissés sur le fumier (*kopros*) ou sur un tas de décombres ; c'étaient surtout des filles, ou des illégitimes.

L'enfant admis recevait, au sixième jour, son nom, souvent celui du grand-père. Peu après, on le soumettait à l'acceptation de la phratrie. Orphelin, il recevait un tuteur, mais, jusqu'à sept ans, on l'abandonnait aux femmes. Ensuite commençait obligatoirement l'éducation, qui, sauf à Sparte, n'était pas soumise à une règle uniforme. A douze ans au plus tôt, le garçon entrait à la palestre.

Les enfants naturels étaient exclus du culte domestique et du patrimoine national ; mais les adoptés avaient les mêmes droits que les légitimes.

Rome. — L'enfant, dès sa naissance, tombait sous la *patria potestas*, droit absolu du père sur sa vie et ses biens. Seuls, la mort du père ou trois ventes successives en affranchissaient l'enfant, quels que fussent son âge et sa situation. L'évolution du droit dans le sens de l'équité, puis les idées chrétiennes, battirent peu à peu en brèche la législation primitive, dont la pratique atténuait du reste la rigueur. La forte constitution de la famille romaine s'évanouit avec le progrès des droits individuels.

A la naissance, le père prononçait sur la vie de l'enfant. Mal constitué, on le sacrifiait. On pouvait aussi le vendre, ou l'exposer. A la fin de l'Empire, la misère multiplia ces ventes, contre lesquelles Constantin prit des mesures d'ailleurs insuffisantes.

L'enfant accepté, une cérémonie familiale le consacrait, le cinquième jour. Au dixième, on lui donnait son nom, et la *bulla* s'il était de naissance libre. L'usage des nourrices était fréquent, non général. L'enfant restait aux mains des femmes jusqu'à cinq ou six ans. Puis on lui donnait un *pédagogue*, esclave souvent mal choisi, qui l'accompagnait partout. Cependant, les pères qui, comme Caton l'ancien, veillaient minutieusement sur la première éducation de leurs fils, n'étaient pas rares, et la mère romaine, bien supérieure à la grecque, n'était pas au-dessous de sa tâche. Puis l'enfant fréquentait l'école publique à ses divers degrés. Les filles étaient souvent aussi instruites que les garçons. Les exercices physiques se pratiquaient au champ de Mars. La vie familiale à Rome, sérieuse et affectueuse, quoique sévère, exerçait sur l'enfant une pénétrante influence. Le fils accompagnait son père au dehors et s'initiait près de lui à ses futurs devoirs de père de famille. La mère faisait de même pour sa fille. L'enfant prenait une part active et quotidienne au culte familial, ainsi qu'à celui des ancêtres. Bien que Rome ait connu tous les vices, elle attachait un grand prix à la pureté de l'enfance et de la jeunesse. En résumé, éducation pratique, positive, rude, un peu étroite, inférieure intellectuellement à celle de la Grèce, mais très supérieure moralement.

Mais il y avait les sacrifiés : esclaves, abandonnés, orphelins. Les moins malheureux étaient les jeunes esclaves nés à la maison, et ceux à qui l'on apprenait un bon métier ou une profession plus relevée (médecin, architecte, libraire). Les abandonnés étaient trop souvent recueillis par les marchands d'esclaves qui en faisaient une exploitation sacrilège et même odieuse ; car ils en estropiaient pour en faire des bouffons, des saltimbanques, des mendiants lucratifs. S'il n'a pas la qualité de citoyen, les lois ne protègent l'orphelin que bien timidement. L'Eglise, la première, sous la protection des lois de l'Empire devenu chrétien, multiplia partout les orphelinats et les institutions en faveur de l'enfance malheureuse.

Condition de l'enfant dans les pays musulmans. — Elle est déterminée par les prescriptions coraniques, la tradition ainsi que les coutumes des divers peuples islamisés. Le Coran interdit aux parents de tuer, par crainte de la pauvreté, leurs enfants, en particulier de mal accueillir la naissance des filles ou de les enterrer vivantes ainsi qu'il arrivait dans l'Arabie pré-islamique. Néanmoins il admettait que dans l'héritage paternel le fils ait une part double de celle de la fille. Aujourd'hui, si presque chez tous les musulmans les deux sexes ont part égale à l'héritage des parents, la naissance d'un fils n'en est pas moins toujours mieux accueillie que celle d'une fille. Il reçoit un nom dès le septième jour de sa naissance ; à quatre ans, quatre mois, quatre jours, il apprend la formule : « Au nom de Dieu puissant et miséricordieux », et va à l'école. A sept ans, il est circoncis ; à dix ans, il doit savoir toutes ses prières. Quand il a appris le Coran tout entier, il y a grande fête dans la famille. On lui enseigne une morale très élevée : soumission et respect envers les parents et aïeuls ; déférence envers les gens âgés et pieux ; sobriété, endurance, mépris de la parure. La fille est soigneusement voilée dès l'âge de sept à neuf ans.

Inde. — Une postérité mâle est tenue pour nécessaire par les Hindous, afin que puissent être effectués, au bénéfice des parents défunts, les rites, funéraires et autres, qui entretiennent dans l'au-delà l'existence des morts. Aussi la naissance d'une fille apparaît-elle comme un malheur, celle d'un fils comme une félicité. Des purifications suivent de près la naissance : une dizaine de jours après a lieu le choix du nom. A partir de huit ans, chez les brahmanes, de onze ans chez les kchatriyas, de douze ans chez les vaiçyas, jusqu'à seize, vingt-deux, vingt-quatre ans, l'enfant mâle vit sous la direction d'un maître ; il reçoit le cordon sacré, signe de naissance spirituelle, et il est formé à la culture védique. Dans la caste inférieure des çudras (ou sudras), une initiation particulière remplace la remise du cordon. Les filles apprennent, avec les femmes, les tâches domestiques et les devoirs religieux. On marie d'ordinaire les enfants dès leur bas âge, bien avant la puberté, d'où le nombre considérable de veuves, et pour lesquelles l'union conjugale n'a jamais été consommée.

Indochine. — Au *Cambodge*, la stérilité de la femme passe pour un malheur et la naissance de tout enfant pour un bonheur, quoique celle d'un garçon soit plus fêtée que celle d'une fille. Les enfants de la « grande femme » épousée suivant les rites, ont la prééminence sur ceux des « femmes de second rang » et des concubines. Ils sont toujours considérés comme les aînés et très avantagés dans la succession paternelle. On avantage aussi les enfants qui ont assisté leurs parents à leurs derniers moments. Dès l'âge de sept ans, les garçons sont envoyés à la pagode où les bonzes leur enseignent à lire, à écrire, et la très pure morale bouddhique. Tous y sont ensuite moines un temps plus ou moins long. Pleins d'une respectueuse soumission à l'égard de parents généralement très tendres, ils se marient d'ordinaire à dix-huit ans par l'entremise de ceux-ci mais sans contrainte. Les filles, élevées aux soins du ménage, tenues dans l'intérieur de la maison dès leur nubilité, se marient de même manière vers quinze ans : presque toujours, durant les fiançailles, le fiancé doit venir habiter « à l'épreuve » chez ses beaux-parents. En *Annam*, toute naissance est une bénédiction du ciel, celle d'un fils seul capable de continuer le culte dû aux ancêtres, particulièrement prisée. Le père, chef et prêtre de la famille, garde une autorité absolue sur ses enfants qui lui témoignent jusqu'à sa mort l'obéissance et le respect les plus profonds. Quoique le père soit libre d'avantager ou de déshériter ses enfants, il ne peut enlever à l'aîné les biens réservés aux ancêtres. Le fils n'est jamais émancipé même par son mariage. La fille mariée cesse de faire partie de sa famille puisqu'elle abandonne le culte de ses ancêtres pour ceux de son mari.

Chine. — D'après les anciennes croyances chinoises, l'enfant est doué d'une force vitale si faible, qu'il faut de nombreux rites pour affermir en lui son âme. Celle-ci est d'ailleurs celle d'un ancêtre réincarné, et, à ce titre, mérite un très grand respect. L'enfant devait jadis, à sa naissance, être exposé pendant trois jours ; on ne commençait à le nourrir qu'après que le père, qui pouvait l'abandonner, l'avait fait relever du sol. L'abandon, rare pour les garçons (rejetés seulement si le jour de leur naissance était néfaste, par exemple le 5 du cinquième mois, ou si l'on augurait mal de leur destinée), est demeuré

d'un usage très fréquent pour les filles. Mais, en cas de famine, il se généralise et devient très fréquent. Aux temps féodaux, les femmes nobles ne nourrissaient pas leurs enfants, confiés à un personnel de nourrices et de gouvernantes. Le père n'avait pas le droit de les prendre dans ses bras. Jusqu'à sept ans, ils vivaient dans le gynécée, puis les garçons étaient séparés des filles. Celles-ci recevaient toute leur éducation à la maison. Les garçons, au contraire, étaient soit confiés à des parents maternels, soit mis dans des écoles de cadets. De nos jours encore, les fils font leurs classes ou leur apprentissage en dehors de la maison paternelle, et l'organisation de l'enseignement féminin se heurte toujours à ce préjugé que les filles ne doivent point sortir du gynécée. Les enfants, dès que la famille a décidé de les élever, sont bien traités, protégés par des amulettes, certaines formes de coiffure et des habits spéciaux, contre les génies malins qui en veulent à l'enfance. Les jeux et les rondes abondent en Chine, chaque jeu convenant à une saison. Le jeu du cerf-volant, par exemple, pratiqué en automne, a pour but de rejeter dans l'atmosphère l'excès de chaleur emmagasiné par les enfants pendant l'été.

Japon. — La situation des enfants est plus douce au Japon qu'en Chine. Garçons et filles sont élevés et nourris par leur mère, qui ne s'en sépare guère; ils sont souvent portés sur le dos. Les parents s'ingénient à leur faire une enfance heureuse. Le Japon est le pays des jouets. Les fêtes enfantines y sont nombreuses; la plus célèbre est la fête des poupées (*kina-maksuri*), réservée aux jeunes filles (jadis 3e jour de la 3e lune, actuellement 3 mars). Les poupées (*kina*), installées dans les salons, reçoivent une offrande de *sake* et de gâteaux de riz. Cette fête sert aujourd'hui aux Japonais à manifester leurs sentiments loyalistes; presque toujours une poupée y représente l'empereur, une autre l'impératrice. Il semble qu'elle dérive d'une ancienne cérémonie de purification (*jômi no sekku*).

— Dr. français anc. Dans l'ancien droit français, la condition de l'*enfant* dépend d'abord de la naissance. A cet égard, il faut distinguer les enfants légitimes des bâtards.

Les enfants légitimes se trouvent, eux-mêmes, dans une situation différente suivant qu'ils ont conservé ou non leur père et leur mère. Dans le premier cas, ils sont soumis à la puissance paternelle, et celle-ci n'a pas les mêmes caractères dans les pays de droit écrit et dans les pays de coutume. Les droits des parents, la capacité des enfants accusent dans le Nord et dans le Midi des divergences. C'est que dans les pays de droit écrit la puissance paternelle dérive de la *patria potestas* romaine, adoucie par le christianisme, atténuée sous l'influence des mœurs et de la philosophie, tandis que, dans les pays de coutume, elle a pour fondement le *mundium* germanique, dont le christianisme corrigea également la rudesse. Les enfants orphelins étaient en tutelle, institution qui subit une évolution remarquable et fort complexe depuis les invasions jusqu'au XVIe siècle.

— Dr. actuel. La loi protège l'individu, pendant la période de l'enfance, soit par des dispositions d'ordre civil, soit par des dispositions d'ordre pénal. Ses intérêts sont protégés au point de vue civil par l'incapacité dont il est frappé, par l'organisation de la puissance paternelle et par celle de la tutelle. Le Code pénal réprime d'une manière spéciale les crimes et délits envers l'*enfant*. Des lois nombreuses ont organisé la protection des enfants du premier âge, celle des enfants maltraités ou moralement abandonnés, celle des enfants abandonnés, exposés ou trouvés, des enfants assistés, celle des enfants employés dans l'industrie, dans les théâtres ou dans les professions ambulantes. La responsabilité pénale de l'enfant est atténuée, et des tribunaux spéciaux lui sont affectés.

— Dr. civ. Le Code civil distingue trois espèces de filiation : la *filiation légitime* ou *légitimée*, la *filiation naturelle*, qui est ou proprement naturelle, ou adultérine, ou incestueuse; enfin la *filiation adoptive*. V. FILIATION, PUISSANCE PATERNELLE, TUTELLE, MINEUR, RECONNAISSANCE.

Enfants légitimes. L'enfant est *légitime* lorsqu'il a été conçu ou est né pendant le mariage de ses père et mère.

Aux termes de l'article 371, l'*enfant* doit, à tout âge, honneur et respect à ses père et mère et à ses autres ascendants. Il est durant sa minorité soumis à la puissance paternelle, qui en principe est exercée par le père. Il a, pour se marier, besoin du consentement de ses père et mère, à leur défaut des ascendants ou du conseil de famille.

Il existe entre les enfants légitimes et leurs ascendants une obligation alimentaire réciproque, et des droits de succession réciproques. Les enfants légitimes viennent en premier rang à la succession de leurs père et mère en qualité d'héritiers réservataires.

Enfants légitimés. Ce sont les enfants qui, d'abord enfants naturels, ont été légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère. V. LÉGITIMATION. Ils ont, après la légitimation, les mêmes droits et les mêmes devoirs que les enfants légitimes.

Enfants naturels. La loi distingue les enfants naturels *simples*, les enfants *adultérins*, et les enfants *incestueux*. Ils ont tous ce caractère commun, d'être nés hors mariage.

Les *enfants naturels* n'ont de lien légal avec leurs père et mère que s'ils ont été reconnus ou si leur filiation a été établie par jugement à la suite d'une action en recherche de paternité ou de maternité.

La puissance paternelle est exercée durant leur minorité par celui de leurs parents qui les a reconnus le premier. L'enfant naturel n'entre pas dans la famille de son auteur, il n'a de lien qu'avec lui, et non avec les parents de celui-ci. L'enfant naturel a un droit de succession à titre d'héritier réservataire, mais la quotité de son droit ou de sa réserve est la moitié de ce qu'elle aurait été si l'enfant avait été légitime. L'obligation alimentaire réciproque existe entre enfants et parents naturels.

L'enfant naturel est, quant à ses biens, toujours en tutelle; le rôle du conseil de famille est dévolu en ce cas au tribunal civil.

L'enfant naturel est frappé par l'art. 908 du Code civil de l'incapacité de recevoir à titre gratuit de ses père et mère au delà de la part successorale que la loi lui accorde.

La filiation naturelle établie durant le mariage de son auteur, au profit d'un enfant qu'il aurait eu, avant son mariage, d'un autre que de son conjoint, ne peut nuire ni à celui-ci, ni aux enfants légitimes nés du mariage.

L'enfant *adultérin* est celui qui est issu du commerce de deux personnes, dont l'une ou toutes les deux étaient engagées dans les liens du mariage. D'après les dispositions du Code civil, applicables aux enfants incestueux, il ne succède pas à ses père et mère (art. 762), qui n'ont pu le légitimer ou le reconnaître; la loi ne lui accorde que des aliments (art. 763). Mais les lois des 7 novembre 1907 et 30 novembre 1915 ont modifié la situation des enfants adultérins et des enfants incestueux, en admettant leur reconnaissance et leur légitimation.

Enfants adoptifs. V. ADOPTION.

Enfants mineurs de l'absent. Si le père a disparu laissant des enfants mineurs issus d'un mariage commun, la mère exerce tous les droits du père, quant à leur éducation et l'administration de leurs biens (C. civ., art. 141).

Si la mère est prédécédée, ou que les mineurs appartiennent à un mariage précédent, il leur sera nommé un tuteur par le conseil de famille dans les six mois de la disparition du père (C. civ., art. 142 et 143).

— Dr. pén. *Crimes et délits envers l'enfant.* La protection pénale de l'enfant, qui, depuis le début du XIXe siècle, s'est largement développée, en particulier par l'effet de la loi du 19 avril 1898 sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants, est actuellement assurée par toute une série de dispositions au nombre desquelles figurent notamment les articles 300 et 302 du Code pénal qui prévoient et punissent l'infanticide, l'article 312 qui réprime les mauvais traitements envers les enfants, l'article 331 qui incrimine l'attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un enfant de moins de treize ans, les articles 345 et suivants qui, sous la rubrique *Crime et Délits envers l'enfant*, visent toute la série des actes qui, les uns, compromettent son état civil (suppression d'enfant, défaut de déclaration à l'officier de l'état civil) et, les autres, menacent son existence ou sa santé (exposition ou délaissement). Il y a une circonstance aggravante quand les coupables sont le père et la mère, les ascendants, les maîtres, domestiques ou gardiens. Sont également punissables ceux qui livrent des enfants à des individus exerçant certaines professions (saltimbanques) ou à des vagabonds.

— Dr. admin. *Assist. publ. : Enfants assistés.* L'important service des enfants assistés, réglementé d'abord par la loi du 5 mai 1869, est actuellement régi par les lois des 27 et 28 juin 1904, modifiées depuis sur quelques points. Les lois de 1904, tout en maintenant la centralisation des opérations au département, sont revenues à l'idée première que le service des enfants assistés est, avant tout, d'intérêt national, théorie de l'ancien régime, de la Révolution, du premier Empire, abandonnée momentanément par raison d'économie à partir de la Restauration, et à laquelle la loi de 1869 constituait un premier retour. Le législateur de 1904 a voulu faciliter les admissions d'enfants pour réduire le nombre des infanticides (admission à bureau ouvert en cas de naissance mystérieuse); supprimer la recherche du domicile de secours, qui nécessitait le transport des nouveau-nés d'un département dans un autre et était une cause de mortalité infantile; imposer un minimum de prix de pension pour les enfants placés en nourrice, afin d'éviter les placements au rabais; établir un tarif minimum pour les secours destinés à prévenir ou à faire cesser l'abandon des enfants; confier la tutelle aux préfets; augmenter la contribution de l'Etat aux dépenses du service.

On entend par *enfants assistés* ceux qui sont placés sous la tutelle ou sous la protection de l'autorité publique.

Les enfants qui entrent directement sous la tutelle de l'autorité publique sont les *enfants trouvés*, les *enfants abandonnés*, les *orphelins pauvres*, les *enfants délaissés ou moralement abandonnés*. Ces derniers sont confiés à l'Assistance publique lorsque leurs parents ont été déchus de la puissance paternelle par application de la loi du 24 juillet 1889.

Les enfants placés sous la protection de l'autorité publique sont : les enfants *secourus*, c'est-à-dire ceux que leurs parents ne peuvent élever faute de ressources et pour lesquels sont accordés des secours temporaires en vue de prévenir leur abandon; les *enfants en dépôt*, dont le soutien naturel, père ou mère, vient à manquer momentanément par suite d'hospitalisation ou de détention; les *enfants en garde*, confiés à l'Administration en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 19 avril 1898 (auteurs ou victimes de crimes ou délits).

Les enfants sont admis à l'assistance à bureau ouvert jusqu'à sept mois, c'est-à-dire que, jusqu'à cet âge, le domicile de secours n'est plus celui du père ou de la mère ou du lieu de naissance, mais le lieu où l'enfant est recueilli; pour les autres enfants, le domicile de secours est le lieu de naissance (Loi du 13 juillet 1911, art. 99). L'assistance peut être donnée sous forme de secours en numéraire ou en nature aux parents; elle consiste en général à placer les enfants à la campagne chez des cultivateurs, moyennant le payement d'une pension. L'administration de l'Assistance publique, à Paris, possède des établissements spéciaux. Un décret du 4 novembre 1909, relatif aux pupilles difficiles ou vieux, prévoit soit leur remise à l'Assistance publique ou à l'administration pénitentiaire, soit l'institution d'écoles professionnelles départementales.

Le service des enfants assistés, placé sous l'autorité du conseil général, du préfet et de l'inspecteur départemental de l'Assistance publique, est centralisé au budget de chaque département. Les frais d'inspection et de surveillance générale et les dépenses des pupilles sans domicile de secours sont à la charge de l'Etat. Le département paye les fournitures de bureau et les indemnités aux inspecteurs de l'Assistance publique. Les secours temporaires, les frais de nourrices, layettes et vêture, les pensions aux familles chargées du soin des pupilles, les frais de séjour dans les établissements publics ou privés sont partagés entre l'Etat pour 2/5es, le département pour 2/5es et les communes pour 1/5e. Le contingent communal (Loi du 18 décembre 1906) est, en principe, prélevé sur toutes les communes — qu'elles aient ou non des enfants assistés, — sur les bases de la répartition arrêtée par le Conseil général (revenus de la commune combinés avec le chiffre de la population). Les familles qui ont les ressources suffisantes peuvent être astreintes au remboursement des frais concernant les enfants assistés.

Protection légale de l'enfance. — Les Perses, les Egyptiens, les Juifs protégeaient l'enfance en vertu de leurs doctrines religieuses. Il en était autrement en Grèce et à Rome, où la vie et la liberté de l'enfant n'étaient pour ainsi dire aucunement respectées avant l'avènement du christianisme. A partir de Constantin, la législation devint plus clémente, mais le droit d'exposer les enfants subsista sous certaines restrictions. Lorsque les parents exposaient les enfants contrefaits ou difformes, celui qui les recueillait pouvait les traiter comme esclaves ou respecter leur liberté. Dans ce dernier cas, il jouait le rôle de père adoptif.

L'usage d'exposer les enfants aux portes des églises s'introduisit au IVe siècle : on les hospitalisait dans des asiles avec les malades et les pauvres. Plus tard, on les admit dans des établissements hospitaliers. En 1326 l'hôpital des *Enfants-Bleus*, en 1537 l'hôpital des *Enfants-Rouges* ou *Enfants-de-Dieu*, furent fondés à Paris pour recueillir les orphelins légitimes de père et de mère. Au XVIIe siècle, saint Vincent de Paul fonda l'œuvre si éminemment utile des *Enfants trouvés*.

La protection des enfants du premier âge est aujourd'hui organisée en France par une loi du 23 décembre 1874 (loi Roussel) et un décret du 27 février 1877. Un comité supérieur fonctionne sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Dans les départements, le préfet, assisté d'un comité, dirige le service, qui consiste surtout dans l'inspection, par des médecins, de tous les enfants placés en nourrice, en sevrage ou en garde; à cet effet, des registres et carnets de placement sont tenus par les secrétaires de mairie. La législation sur l'assistance aux femmes en couches (loi du 17 juin 1913) constitue aussi un moyen efficace de protection des nouveau-nés et de lutte contre la mortalité infantile.

La protection des enfants maltraités et moralement abandonnés est réglementée par la loi du 24 juillet 1889. La déchéance de la puissance paternelle peut être prononcée contre le père ou la mère indigne; pendant l'instance en déchéance, toute personne peut demander au tribunal que l'enfant lui soit confié, à charge de le nourrir, de l'élever et de le mettre en mesure de gagner sa vie, les dépenses d'éducation ne devant pas être imputées sur les revenus de l'enfant.

Enfants arriérés. — Une loi du 15 avril 1909 autorise la création, sur la demande des départements ou des communes, de classes de perfectionnement annexées aux écoles publiques et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés, de six à treize ans et même jusqu'à seize ans. Ces écoles fonctionnent sous l'autorité de directeurs ou directrices, assistés d'un conseil d'administration et d'un comité de patronage. Des internats peuvent y être établis. Les enfants sont admis par une commission qui les examine. Les classes et les écoles sont soumises à une inspection médicale, au moins semestrielle; les observations sont consignées sur un livret scolaire et sanitaire individuel. Les écoles autonomes peuvent être mixtes, avec deux sections. Des enfants de sexes différents ne peuvent être admis dans une classe de perfectionnement.

Enfants délinquants. — L'augmentation continue de la délinquance juvénile depuis le milieu du XXe siècle a entraîné une législation complexe, caractérisée surtout par la substitution progressive des mesures rééducatives aux peines proprement dites. Le Code pénal a institué le premier la notion de discernement (v. ce mot), qui divise les mineurs délinquants en deux catégories et qui fut reprise par l'importante loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée, demeurée pendant trente ans la charte de l'enfance délinquante. Cette loi a créé une période d'irresponsabilité pénale complète qui prend fin à treize ans; elle a introduit chez nous, à l'exemple d'une institution américaine, une juridiction spécialisée pour les mineurs; enfin, elle a superposé au régime rééducatif une sanction nouvelle : le contrôle d'un « délégué à la liberté surveillée ». L'expérience ayant montré que, malgré ses effets heureux, elle comportait des lacunes, cette loi a été remplacée par l'ordonnance du 2 février 1945, qui a complété le *Tribunal pour enfants* (présidé par le *juge des enfants*) par la création de « centres d'observation et d'accueil », où un examen physique et psychiatrique du mineur précède le choix de la mesure rééducative. Désormais la distinction entre le mineur de treize ans, de seize ans et de dix-huit ans influe seulement sur la sanction et non sur la procédure : tous les mineurs de dix-huit ans en infraction avec la loi pénale sont déférés devant les tribunaux pour enfants. La notion de discernement n'intervient plus, et, pour tous les mineurs, le traitement éducatif est désormais la règle.

— Milit. *Enfants de troupe.* — Cette institution est destinée à aider certaines familles militaires à élever leurs enfants, tout en contribuant au recrutement des cadres de l'armée. Peuvent être admis comme enfants de troupe dans les écoles ou institutions prévues à cet effet par l'administration militaire, les fils de militaires en activité, retraités ou morts pour la France.

— Hist. *Enfants de France.* C'est le nom sous lequel on désignait les enfants et petits-enfants des rois de France. Les frères et sœurs du roi jouissaient également de ce titre, qu'ils transmettaient à leurs enfants seulement; au delà de ce degré de parenté, l'expression *Enfants de France* était remplacée par *princes* ou *princesses du sang*. Le fils aîné du roi de France porta le titre (ou surnom) de *dauphin* depuis 1349, date de la réunion du Dauphiné à la couronne. Sous les deux premières races, les fils succédaient également au monarque défunt en se partageant son héritage; sous la troisième race (Capétiens), on donna aux cadets, en apanage, une province ou un fief du royaume. Les filles furent, en principe, apanagées en deniers, et non en terre (Règlement de Charles V, 1374).

— Hist. littér. *Enfants Sans-Souci.* Sous ce nom et sous celui de *sots*, on désignait, aux XVe et XVIe siècles, les membres d'une corporation dramatique parisienne, dont les principaux dignitaires prenaient le titre de « Prince des sots » et de « Mère sotte ». Leur costume, symbole de la folie, consistait en pourpoint découpé, chausses collantes et bariolées, chapeau garni d'oreilles d'âne et de grelots. Le genre qui leur appartenait en propre était la « sotie » où, parmi les extravagances et les coq-à-l'âne, ils glissaient les plus piquantes allusions et les plus âpres satires. Vers le milieu du XVe siècle, ils s'associèrent aux Confrères de la Passion, et se chargèrent d'égayer par des clowneries et des intermèdes burlesques la représentation des Mystères.

— Liturg. *Enfants de chœur.* L'admission des enfants à servir le prêtre à l'autel est très ancienne : l'institution de l'oblature dans les couvents, la création d'écoles presbytérales ou épiscopales ont aidé au développement de cette coutume, qui s'est généralisée à mesure qu'un moins grand nombre de clercs restèrent dans les ordres mineurs.

— Iconogr. Au Vatican se trouve une délicieuse petite statue de marbre antique représentant un *Enfant jouant aux dés*. Un groupe, fréquemment reproduit, est celui qui est connu sous le titre de *l'Enfant à l'oie*. Le musée du Capitole, le Louvre, la galerie des Offices, le musée Pio-Clementino, le musée Chiaramonti en possèdent des exemplaires. Au musée des Etudes, à Naples, on voit des groupes de bronze qui, comme *l'Enfant à l'oie*, devaient servir à décorer des fontaines ; ils ont été découverts à Herculanum : l'un représente deux *Enfants nus avec un dauphin sous le bras ;* un autre, des *Enfants soutenant une amphore sur l'épaule ;* un troisième, un *Enfant appuyant la main sur un masque*. Au musée du Capitole est une charmante statue d'*Enfant tenant un masque comique*. Citons encore parmi les antiques du Vatican : un *Enfant tenant une grappe de raisin*, un *Enfant effrayé à la vue d'une couleuvre qui le mord au bras ;* un *Enfant effrayé par un petit chien ;* etc. La sculpture et la peinture ont, à presque toutes les époques, créé à l'envi de délicieux types enfantins. Nous citerons parmi les meilleurs artistes : en Italie, Raphaël, le Corrège ; en Espagne, Velasquez, Murillo ; en Flandre ou en Hollande, Rubens, Van Dyck, Adr. Van Ostade, Gérard Dov, Jean Steen, D. Teniers ; en France, Greuze, Chardin ; en Angleterre, Gainsborough, Reynolds, Lawrenee, Hogarth, David Wilkie, J. Russell.

Parmi les artistes du XIXe siècle qui ont peint des compositions relatives à l'enfance, il nous suffira de citer Paul Delaroche, Decamps, H. Vernet (dont le tableau

L'Enfant adopté, par H. Vernet (Louvre).

l'Enfant adopté, popularisé par la gravure, représente un petit Arabe qui tète une brebis maintenue par un zouave, tandis que la mère, mourante, est étendue auprès d'eux), Amaury-Duval, Fr. Millet, Ribot, J.-L. Hamon, Chaplin, Eugène Carrière, en France ; Anker, en Suisse ; Knaus, Schlesinger, en Allemagne.

La sculpture moderne a rivalisé avec la peinture : en Italie, Donatello, Jean de Bologne, Lucca della Robbia ; en Belgique, François Flamand ; en France, Coysevox, Coustou, Bouchardon, Pajou, Pigalle, Houdon, Rude, Maindron.

Citons enfin les *Enfants jardiniers*, célèbre suite de tapisseries des Gobelins, d'après Le Brun : *le Printemps* (grande pièce) ; *le Printemps* (petite pièce) ; *l'Eté, l'Automne, l'Hiver* (grandes pièces) ; *l'Automne* (petite pièce). Les peintures de Le Brun qui ont servi de modèles n'avaient pas été conçues en vue de la tapisserie et formaient la décoration du palais de l'Aurore dans le parc de Sceaux. Cette tenture a également reçu le nom de *Enfants travaillant à l'agriculture*. (V. planche *Beaux-Arts LI.*)

Enfant (L'), par Jules Vallès (1879). — Cet ouvrage, qui passe pour être en partie une autobiographie, et qui a pour suite *le Bachelier* et *l'Insurgé*, est une vigoureuse satire sociale, poussée parfois jusqu'à l'outrance. C'est le récit de l'enfance douloureuse de Jacques Vingtras, fils d'une paysanne laide et bête, et d'un pauvre pion de collège.

Enfant prodigue (L'), personnage d'une des plus touchantes paraboles de l'Evangile (*Luc*, XV). C'est un jeune homme qui, ne sachant pas se contenter des joies pures de la famille, va se livrer à une vie de désordres, tombe dans une affreuse misère, est réduit à garder les pourceaux, puis enfin revient dans sa famille ; il est accueilli à bras ouverts, et l'on tue en son honneur *le veau gras*. — L'enfant prodigue est l'image du sort réservé à ceux qui s'abandonnent à leurs passions.

— Iconogr. La parabole de *l'Enfant prodigue* a inspiré un grand nombre d'artistes. Une tapisserie flamande de la fin du XVe siècle, qui se voit au musée de Cluny, à Paris, en représente les divers épisodes. On les retrouve également dans une série de quatre estampes de H.-S. Beham (1540) ; dans une estampe d'Albert Durer (*l'Enfant prodigue gardant les pourceaux*) ; dans une suite de six pièces gravées par Nicolas de Bruyn ; dans un tableau de F. Franck le jeune, qui est au Louvre, et dont le sujet central, le *Départ de l'enfant prodigue*, est entouré de huit petites grisailles représentant les autres incidents ; dans un tableau de Henry Van Cleef, qui appartient au musée de Vienne ; dans une série de tableaux de Murillo, etc. D. Teniers a peint *l'Enfant prodigue à table avec les courtisanes* (Louvre). Le même sujet a été peint par G. Honthorst (Munich). *Le Retour de l'enfant prodigue* a inspiré à Rembrandt une de ses plus belles estampes et un tableau qui appartient au musée de l'Ermitage. Le même sujet a été retracé aussi par Lucas de Leyde, par Pompéo Batoni (musée du Belvédère), par le Guerchin (même musée), par Bonifacio Veneziano (galerie Borghèse). [V. planche *Beaux-Arts LII.*]

Enfant prodigue (L'), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté à l'Opéra le 6 décembre 1850. La partition est inégale. Le 28 avril 1812, l'Opéra avait déjà donné, sous le même titre, un ballet-pantomime en trois actes, dont Berton avait écrit la musique sur un scénario de Gardel. — Citons encore la pantomime en trois tableaux de Michel Carré fils, musique d'André Wormser, jouée au Cercle Funambulesque le 14 juin 1890, et repris par la suite aux Bouffes-Parisiens, petit chef-d'œuvre de grâce et de sentiment.

Enfant prodigue (L'). Cantate de Debussy, couronnée au concours pour l'obtention du grand prix de Rome (1884) ; l' « air de Lia » est resté au répertoire des concerts de chants.

Enfant de volupté (L') [en ital. *il Piacere*], roman de G. d'Annunzio, traduit par G. Hérelle (Paris, 1895). — C'est le premier roman de l'auteur. On y trouve cette figure du professionnel de l'amour que d'Annunzio a reproduite dans presque toutes ses œuvres. Aux vices du « libertin », pour lequel l'amour est une sorte de carrière, le comte André Sperelli joint une culture très raffinée et une sensualité jeune et ardente. Après Hélène, beauté voluptueuse, qui l'a quitté, il aime doña Maria, sentimentale et chaste : mais, jusque dans les bras de celle-ci, il pense à la sensualité d'Hélène. Nulle part d'Annunzio n'a exprimé avec autant de puissance et d'éclat la ferveur des sens.

Enfant et les Sortilèges (L'), conte féerique en deux parties, de Maurice Ravel, sur un poème de Colette, créé à Monte-Carlo en 1925, représenté pour la première fois à Paris, à l'Opéra-Comique, en 1926, la fantaisie humoristique et le charme du livret ont permis à Ravel de déployer la plus subtile science de l'orchestre, quoique avec une remarquable sobriété de moyens.

Enfants d'Édouard (LES), tableau de Paul Delaroche (1831), au musée du Louvre : les deux enfants d'Edouard IV et d'Elisabeth Woodville (Edouard V et son frère le duc d'York), assis au bord de leur lit dans une chambre de la Tour de Londres, vont tomber sous la main des assassins envoyés par leur oncle Glocester. Scène dramatique dans sa simplicité ; exécution délicate. (V. planche *Beaux-Arts LI.*)

Enfants d'Édouard (LES), tragédie en trois actes, par Casimir Delavigne (1833), inspirée du *Richard III* de Shakespeare. Le duc de Glocester, pour arriver au trône, médite la perte de ses deux jeunes neveux : Edouard V et Richard, duc d'York. Le duc de Buckingham révèle tout à la reine Elisabeth, leur mère ; celle-ci s'empresse de quitter la Tour de Londres avec son plus jeune fils, Richard ; mais, bientôt, Edouard V, de retour à Londres, la rappelle. Elle accuse Glocester qui, alors met en doute la validité du mariage d'Elisabeth et la légitimité de ses deux enfants. Enfermés, par son ordre, à la Tour, et gardés par le geôlier James Tyrrel, au moment où ils croient être délivrés ils sont assassinés. C'est une œuvre habilement construite, mais assez froide.

Enfants-Assistés (HOSPICE DES). Etablissement d'assistance installé en 1814 dans l'ancien Institut de l'Oratoire, rue d'Enfer, actuellement : rue Denfert-Rochereau, et destiné à recevoir les enfants abandonnés par leurs parents. Il comprend une crèche, des services de médecine et de chirurgie, ainsi que des pavillons d'isolement pour les maladies contagieuses et des services de consultation externe. La clinique des maladies des enfants du premier âge y a son siège. L'hospice est complété par une annexe située à Antony (Seine).

Enfants-Malades (HÔPITAL DES). En 1802, le conseil général des hospices de Paris créa pour les enfants un hôpital spécial, le premier de ce genre. La maison de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres, fondée au XVIIIe siècle par Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, pour donner asile aux jeunes filles nobles et indigentes, puis destinée plus tard à recevoir des orphelines, servit d'asile aux enfants atteints d'affections aiguës, et devint l'hôpital des Enfants-Malades. En 1858 furent construits de nouveaux bâtiments. Actuellement, il existe des services généraux très importants de médecine et de chirurgie, des services d'isolement pour les maladies contagieuses, les fièvres éruptives et la diphtérie en particulier, une consultation externe ; les enfants scrofuleux et tuberculeux sont envoyés aux hôpitaux de Forges (Seine-et-Oise) et de Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).

ENFANTELET [*an, lè*] n. m. Petit enfant. (Vx.) [On a dit aussi ENFANTEAU et ENFANÇON].

ENFANTELETTE [*an*] n. f. Petite fille.

ENFANTEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enfanter, accouchement : ENFANTEMENT *long et douloureux*. || *Fig.* Production, et particulièrement, Production qui s'effectue d'une façon pénible : L'ENFANTEMENT *de la liberté*. L'ENFANTEMENT *d'un poème*.

— SYN. **Enfantement, accouchement.** V. ACCOUCHEMENT.

Enfantement de la Vierge (DE L') [en lat. *De partu Virginis*], poème latin en trois livres, publié en 1526 par Sannazar, qui y travailla vingt ans. Ce poème, remarquable par la pureté de la langue, a été traduit en français par Colletet : *les Couches sacrées de la Vierge* (1646).

ENFANTER [*an, té*] v. tr. (de *enfant*). Mettre au monde, accoucher de : ENFANTER *un fils*.

— Produire, créer, mettre au jour : *Les grands hommes que la France* A ENFANTÉS. || Fig. : *L'adulation* ENFANTE *l'orgueil. Le despotisme* ENFANTE *les révolutions*. (Turgot.) *Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'*ENFANTONS *que des atomes au prix de la réalité des choses*. (Pascal.) ENFANTER *des volumes, des poèmes, des projets, une tragédie, etc.*

— *Enfanter une âme à Jésus-Christ*, La gagner à Dieu.

— ***S'enfanter***, v. pr. Au sens réfléchi, Se donner naissance à soi-même : *La chenille est condamnée à* S'ENFANTER *toujours dans une série d'accouchements*. (Michelet.)

— Au sens passif, Etre enfanté (au propre et au fig.).

— SYN. **Enfanter, accoucher, engendrer.**

ENFANTILLAGE [*an, ti-yaj'*] n. m. (de *enfant*). Actions, paroles, manières qui ne conviendraient qu'à un enfant : *Perdre son temps en* ENFANTILLAGES. *L'amour a des* ENFANTILLAGES, *les autres passions ont des petitesses*. (V. Hugo.) || Petite faute due uniquement à la jeunesse : *Il faut pardonner les* ENFANTILLAGES.

— SYN. **Enfantillage, puérilité.** Le mot *puérilité* comporte quelque chose de péjoratif que ne comporte pas toujours *enfantillage*. *L'enfantillage* fait sourire, on lui est indulgent ; la *puérilité* fait hausser les épaules, non sans une certaine moue dédaigneuse, parce qu'elle comporte le plus souvent non plus seulement le manque de sérieux, mais le manque de fond, la banalité, voire l'impuissance intellectuelle.

ENFANTIN [*an*], **E** adj. Qui tient de l'enfance, ou s'y rapporte ; qui est simple et innocent comme l'enfant : *Jeux* ENFANTINS. *Grâce* ENFANTINE. || Qui est à la hauteur d'un enfant : *Question* ENFANTINE.

ENFANTIN (Barthélemy-*Prosper*), dit **le Père Enfantin**, l'un des chefs de l'école saint-simonienne, né et mort à Paris (1796-1864). Elève à l'Ecole polytechnique, il se distingua, en 1814, dans la défense de Paris. Démissionnaire, il se lia avec Saint-Simon et ses disciples. Ses conférences philosophiques rue Montigny eurent un grand succès. Nommé Père suprême avec Bazard, il se sépara de lui, voulant donner à la secte un aspect religieux. Il s'intitula « la loi vivante », le « messie » de la république nouvelle, et fonda une communauté modèle à Ménilmontant, avec quarante disciples. Traduit, avec eux, devant la cour d'assises, condamné à un an de prison et bientôt gracié, il partit pour l'Egypte afin d'y trouver la femme-messie, la Mère, qui devait l'aider à parfaire le bonheur de l'humanité. Après de nombreux déboires, il revint en France où il tenta différentes carrières. Principaux travaux : *Economie politique* (1831) ; *Morale* (1832) ; deux volumes de correspondance ; *la Vie éternelle* (1861) ; etc.

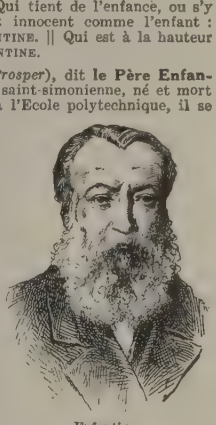

Enfantin.

ENFARGER [*an, jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il enfargea. Nous enfargeons*). Entraver un cheval. (Peu us.)

ENFARINÉ [*an*] n. m. Cépage à fruits noirs cultivé dans le Jura, et dont les raisins pruinés (d'où son nom), ont une chair molle et juteuse.

ENFARINER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *farine*). Couvrir, saupoudrer de farine : ENFARINER *sa tête*. || *Par anal.* Saupoudrer d'un corps quelconque : *Piéton qu'*ENFARINE *la poussière*.

— *Fig.* Enticher, rendre épris : ENFARINER *quelqu'un d'un système philosophique*.

— ***Enfariné, e,*** part. pass. du verbe *Enfariner*.

— Fig. *Enfariné d'une doctrine*, Qui n'en a qu'une connaissance superficielle.

— Pop. *Gueule enfarinée*, Etat de confiance ridicule, non motivée : *Je hais ce style de dire toujours que tout est de nos amis ; c'est un air de* GUEULE ENFARINÉE *que je ne puis souffrir dans les autres*. (Mme de Sévigné.) [On dit de nos jours BOUCHE ENFARINÉE, ou BEC ENFARINÉ.]

— ALLUS. LITTÉR. **Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.** (La Fontaine.) || V. BLOC.

— ***S'enfariner***, v. pr. Au sens réfléchi, Se saupoudrer de farine. || Se poudrer d'une matière quelconque.

— *Fig.* Se donner une légère teinture de : S'ENFARINER *de grec et de latin*.

ENFASCIÉ [*an-fa-si-é*], **E** adj. Bot. Affecté de fasciation.

ENFER [*an-fèr'*] n. m. (lat. *infernum ;* de *inferum*, plus en bas). Relig. Lieu destiné au supplice des damnés : *Aller en* ENFER. || *Par extens.* Démons infernaux : *Les suggestions de l'*ENFER.

— *Fig.* Lieu, condition, chose, cause de tourments : *Cette maison est un* ENFER. *C'est un* ENFER, *qu'un ménage sans union. Sauvez-vous de cet* ENFER [les procès]. (Molière.) || Tourment, supplice moral : *Avoir l'*ENFER *dans le cœur*.

— A Londres, Nom donné aux maisons de jeu et aux lieux de débauche.

— Partie fermée d'une bibliothèque, où l'on tient les livres d'un caractère licencieux : *L'*ENFER *de la Bibliothèque nationale*.

— *Porte, Tison d'enfer*, Personne dangereuse, d'un très mauvais esprit.

— *D'enfer*, Infernal, violent, excessif : *Feu* D'ENFER. *Train* D'ENFER. *Jouer un jeu d'*ENFER.

— Alchim. *Enfer de Boyle*, Matras de verre dont le fond est plat et le col effilé, et qui tire son nom de l'alchimiste Boyle, lequel préparait dans ce ballon le précipité d'oxyde rouge de mercure, en chauffant ce métal pendant des mois et même des années.

— Econ. rur. Citerne dans laquelle on recueille les eaux mêlées avec le marc d'olive, et d'où l'on retire une huile de qualité médiocre (huile d'enfer).

— Jeux. *Etre en enfer*, Dans les jeux à gages, Pénitence consistant à rester immobile, les yeux bandés, tandis que des couples défilent en s'embrassant bruyamment, jusqu'à ce que le patient ait deviné le nom d'un des couples.

— Typogr. Cassetin où l'on jette les caractères typographiques hors d'usage. (On dit surtout CASSETIN DU DIABLE.)

— Au plur. Lieu de séjour que les païens assignaient aux âmes après la mort. (Se dit quelquefois pour désigner l'enfer des chrétiens.)

— Théol. Lieu où erraient les âmes qui attendaient la venue de Jésus-Christ pour être délivrées ou sauvées. (On dit plus souvent LIMBES.)

— ALLUS. LITTÉR. **Enfer de Dante**, Allusion à la première partie de la trilogie dont se compose la *Divine Comédie*, poème de Dante. (V. *Divine Comédie*.) Dans

l'application, ces mots, *l'Enfer de Dante*, expriment le *nec plus ultra* de la douleur, de la torture, etc.

— Anton. **Ciel** ou **paradis.**

— Encycl. Théol. *Enfer catholique.* Un châtiment sans fin attend les pécheurs qui meurent sans avoir recouvré la grâce de Dieu. La tradition catholique a donné le nom d'*enfer* au lieu où les damnés souffrent. D'après les théologiens, les peines de l'enfer sont de deux sortes : la peine du *dam* et la peine du *sens*. La première consiste dans l'éloignement de Dieu ; la seconde comprend les supplices sensibles auxquels les damnés sont soumis. L'Eglise ne s'est pas prononcée sur la nature précise de ces supplices que l'Evangile désigne sous le nom de *feu*. On admet que l'intensité de la peine varie avec la culpabilité.

Enfer protestant. — L'orthodoxie traditionnelle a reçu plus d'une modification sur l'idée de l'enfer. Dans le protestantisme libéral et moderne, le terme d'enfer est peu usité. Il a plutôt un sens symbolique, et désigne l'état des âmes privées de contact avec Dieu. La croyance à l'éternité des peines a fait place à une conception nouvelle, celle de l'immortalité conditionnelle, dans l'idée que toutes les âmes sont destinées, par l'amour de Dieu, au salut final.

Inde. — On ne trouve aucune trace de l'enfer comme lieu de châtiment, dans la religion primitive ou *védisme*.

L'*enfer brahmanique* (*Naraka*) est bien un lieu de châtiment, situé au-dessous de la terre, plus bas que les demeures des *Pâtâlas* (démons), mais où les damnés ne demeurent que temporairement, avant de rentrer, après expiation, dans le cercle normal de la transmigration. Cet enfer est divisé en régions, où les supplices sont variés et de plus en plus affreux.

L'*enfer bouddhique*, qui se nomme *Naraka* ou *Nirayа*, est divisé en régions, affectées chacune à une espèce de fautes. Les damnés y sont brûlés, sciés, écartelés, dépecés, écrasés, martelés, etc. Le mahâyâna n'a pas moins de cent trente-six enfers ; chacun est un lieu de passage, mais souvent très long.

L'*enfer djaïn* s'appelle *Naraka* ou *Bhuvana*. Il a sept, huit ou dix étages. Les Japonais ont deux enfers : celui du bouddhisme, nommé *Djigokou*, et celui de la religion nationale ou shintô, appelé *Yomo* ou *Yomotsou-Kouni*. On se figure ce lieu tantôt comme un cloaque de pourriture, tantôt comme un endroit où les morts mènent la même vie qu'ici, mais moins heureuse. Le dieu Sousanowo-no-Mikoto règne sur cet enfer.

Enfer chinois. — Les croyances chinoises anciennes supposent que les morts résident sous la terre (Sources jaunes) ou au Ciel, auprès du Souverain d'En-Haut ; elles n'impliquent aucune idée de rétribution. L'idée d'un enfer habité par les âmes punies ne paraît pas être antérieure à l'introduction du bouddhisme (1er s. apr. J.-C.).

Les *taoïstes* ont, eux aussi, leur enfer, dont les ouvertures se trouvent au Chan-tong, près du T'ai-chan, et au Setch'ouan. L'organisation du monde d'En-Bas reproduit l'organisation administrative des Chinois. Les principaux fonctionnaires infernaux sont d'anciennes divinités du sol. Le roi bouddhique des enfers, Yama, occupe une grande place dans le folklore chinois.

Enfer égyptien. — Dans la « divine région inférieure » que le soleil parcourt pendant les heures de la nuit, les ombres des morts n'ont à attendre ni récompenses, ni châtiments. Pour les Egyptiens, l'existence terrestre n'étant qu'un passage à une autre vie, l'âme de l'impie est réservée à une seconde mort, c'est-à-dire à l'anéantissement complet ; l'âme du juste, au contraire, à une vie éternelle, en tout semblable à celle qu'elle a menée sur la terre, mais formée tout entière d'éléments heureux.

Enfer assyro-babylonien. — Placé dans les profondeurs de la terre, le *kigallou* forme un royaume qui a pour souverain Nergal et pour souveraine Ereskigal. Il est environné d'une septuple enceinte, dont les portes sont gardées par des monstres ou des démons. A chaque porte les morts quittent un de leurs vêtements et ne pénètrent que nus dans le kigallou. Ils y sont plongés dans une obscurité épaisse, et n'ont pour nourriture que de la poussière et de la boue. Toutes les classes sont confondues. Cependant des dieux, les *Anounnaki*, jugent les mérites des morts ; aussi certains privilégiés ont-ils des lits pour se coucher et de l'eau pour boire. Les âmes des morts, les *edimmou*, ne goûtaient la paix définitive que lorsque le cadavre avait une sépulture et recevait des offrandes. Sinon, les *edimmou*, qu'on représentait avec des ailes de vampire, venaient tourmenter les vivants.

Enfer grec. — Primitivement, l'*Hadès* est tantôt souterrain, tantôt placé au delà du fleuve Océan, à l'extrême occident, dans une région que n'éclairent pas les rayons du soleil. Quatre fleuves l'entourent : le Styx, le Cocyte, l'Achéron et le Pyriphlégéton ; il fut admis plus tard qu'on ne pouvait y aborder qu'en passant le Styx dans la barque de Charon, le nocher des enfers. Là régnaient Hadès, le grand dieu des morts ; Perséphonè, son épouse ; les Erinnyes (Furie des Latins). Dans les profondeurs du Tartare sont enfermés les ennemis personnels des dieux olympiens. Les morts ne sont plus que des ombres vaines ; leur existence, un vague reflet de la vie terrestre. Aucune rémunération ne se rencontre dans la première période. Il faut arriver au Ve siècle av. J.-C., pour voir se répandre, avec les mystères orphiques et ceux d'Eleusis, la doctrine de la récompense et des châtiments des âmes comme sanction de leur conduite dans leur existence terrestre. Dès lors, on voit aux enfers des juges : Minos, Rhadamante et Eaque, institués pour attribuer aux morts la place qui leur revient, et un gardien, le chien Cerbère, qui est chargé d'empêcher les méchants de fuir.

Enfer romain. — La religion romaine a donné un grand rôle aux âmes des morts, sans cependant les reléguer dans un lieu spécial. Mais, comme ses conceptions ont été de bonne heure mêlées ou superposées aux doctrines étrusques et grecques, on trouve à la fois, chez les Romains, un *mundus*, impliquant la croyance d'un enfer souterrain (*Inferi*), et des *manes*, ou âmes de morts qui se rencontrent en tous lieux. Orcus et Dispater règnent sur les morts ; le dernier fut assimilé à l'Hadès des Grecs, sous sa forme de Pluton, et on lui donna pour épouse Proserpine, qui ne diffère pas de Perséphonè.

Enfer mazdéen. — Selon la doctrine mazdéenne, l'âme, après le jugement, était menée au pont de Chinvat, qui, jeté sur l'enfer (*Douzakh*), conduisait au ciel des élus (Gorotman). Impie, elle ne pouvait le franchir et tombait dans l'abîme, où elle était livrée aux *devs* (démons) ; pure, elle allait devant Ormuzd et recevait la place qu'elle devait occuper jusqu'au jour de la résurrection des corps.

Enfer hébraïque. — Israël semble n'y voir à l'origine qu'une sorte de prolongement de la vie terrestre dans un lieu souterrain, le *Schéol*, sans distinction bien précise entre le sort des justes et celui des méchants. Plus tard, les hagiographes enseignèrent la doctrine d'une vie heureuse et éternelle pour les bons, et de châtiments sans fin pour les mauvais. Les uns sont placés dans un séjour de délices ; les autres dans la *Géhenne*, véritable enfer où ils endurent tous les supplices sous la direction des mauvais esprits.

Enfer scandinave. — Le *Hel* ou *Helhem* (Demeure d'Hel, fille de Loke). Hel y reçoit tous ceux qui meurent de maladie ou de vieillesse ; mais le plus profond de ses horribles palais, la neuvième région, est réservé aux sorciers et aux méchants. Les braves, ceux qui meurent sur les champs de bataille vont au Walhala avec Odin, où ils prennent rang parmi les *einherjar* et se réjouissent en attendant d'assister et de soutenir les dieux dans la dernière bataille, lors du *Ragnarok* (Crépuscule des dieux).

Enfer islamique. — D'après le Coran, chacun supporte la responsabilité de ses actes, qui sont notés dans le *Sidjdjin* (le Livre des actions), et, au jour de la rétribution, tous seront pesés dans une balance, et les hommes traités selon les résultats. Les bons seront conduits au *Firdaus* ou *Djenna*, séjour des bienheureux plein de délices, où tous les croyants entreront : les uns directement, les autres en passant par *l'Araf* (le Purgatoire). Pour les musulmans impénitents et les infidèles, ils seront conduits à *el-Sakar* ou *al-Hotama*, divisions de l'enfer, où ils subiront les supplices du feu, du froid, de la soif, de l'eau et de la poix bouillantes ; et ces supplices seront ressentis physiquement, puisque le Coran admet littéralement la résurrection des corps.

— Iconogr. L'art antique a laissé de nombreux monuments qui représentent séparément les divinités infernales ou les aventures des héros aux enfers. Mais les représentations générales sont très rares. Dans ce genre, il faut citer la fresque de Polygnote. Ce peintre, chargé de décorer les murailles de Lesché des Cnidiens, à Delphes, déroula sur ces murailles deux immenses compositions : *la Prise de Troie*, et *les Enfers*, séjour des âmes bienheureuses aussi bien que des âmes criminelles. Son œuvre n'est connue que par la description détaillée qu'en a laissée Pausanias.

Le clergé, au moyen âge, se plaisait, dans une intention morale, à mettre sous les yeux des fidèles le spectacle matériel des supplices réservés aux damnés. Dans presque toutes les églises, on voyait peint ou sculpté *le Jugement dernier*, présidé par le Christ assis sur les nuées. V. Jugement. Il suffira de rappeler ici les sculptures de Notre-Dame de Paris, de la cathédrale de Bourges, de la cathédrale de Berne, de la cathédrale d'Orvieto.

Bernardo et Andrea Orcagna, au Campo-Santo de Pise, dans l'église Santa-Maria Novella et dans celle de Santa-Croce, à Florence ; Giotto, dans la chapelle de l'Arena, à Padoue ; Luca Signorelli, dans la cathédrale d'Orvieto, ont peint l'enfer en s'inspirant plus ou moins de l'œuvre de Dante. Sandro Botticelli a dessiné et gravé, pour l'édition de ce poème publiée en 1481, une série de compositions remarquables.

Michel-Ange, dans son *Jugement dernier*, inaugura une nouvelle manière de représenter l'enfer ; laissant de côté les sombres inventions de Dante, il se borna à rappeler les supplices infernaux en représentant un seul damné précipité dans l'abîme, cachant de sa main les convulsions de sa face et mordu par un serpent. D'autres damnés sont entraînés vers les enfers par des démons acharnés à leur proie. Tout en bas de la composition, on voit la barque de Caron, souvenir du paganisme.

N'oublions pas les compositions dans lesquelles P. Brueghel a retracé tantôt l'enfer païen avec Proserpine et Pluton, tantôt l'enfer littéraire de Dante, tantôt l'enfer chrétien ; on sait que cet artiste a dû à ce genre d'ouvrages, dont il avait fait sa spécialité, le surnom de « Brueghel d'Enfer ».

Enfer (L') de Dante. V. Divine Comédie.

ENFER (val d'), gorge rocheuse de la Forêt-Noire (Bade), parcourue par la Dreisam et constituant un passage commode entre les versants du Rhin et du Danube. Moreau l'utilisa en 1796 au cours d'une retraite, restée célèbre, de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Nombre de sites géographiques montagneux, en raison de leur aspect tourmenté ou du bruit qu'y font les eaux des torrents, portent les noms de *val d'Enfer*, *gorge d'Enfer*, *passage d'Enfer*, etc.

ENFERMER [*an-fer-mé*] v. tr. (de *en* et *fermer*). Mettre dans un lieu, dans un endroit fermé : Enfermer *des chevaux dans une écurie*. Enfermer *des effets dans une armoire*. Enfermer *le sucre, le vin*, etc., Les mettre sous clef. || *Absolum.* Détenir dans une prison ou dans un hôpital de fous.

— Archéol. *Enfermer au métier*, Maintenir par des piqûres la garniture intérieure d'un vêtement.

— Envelopper, entourer : Enfermer *l'ennemi entre deux armées*. || Clore, ceindre : Enfermer *de murs un parc*.

— *Fig.* Enserrer, réduire à une position qui n'a plus d'issue : Enfermer *son contradicteur dans un cercle vicieux*. || Contenir, comprendre, comporter : *L'absolu, le nécessaire*, enferme *en soi l'idée d'unité et d'infinité*. (Lamennais.) || Contenir, cacher aux regards : Enfermer *sa douleur dans son cœur*. || Contenir :

Mon sein n'*enferme* point un cœur qui soit de pierre.
Molière.

— Loc. prov. **Enfermer le loup dans la bergerie**, Placer quelqu'un là où il peut être le plus dangereux ; appliquer à un mal un remède qui le rendra plus dangereux encore.

— ***Enfermé, e,*** part. pass. du verbe *Enfermer* (au propre et au fig.).

— *Substantiv.* et au masc. Odeur particulière que contractent certains objets lorsqu'ils sont longtemps soustraits au grand air : *Sentir l'*enfermé. (On dit plus ordinairement, mais moins correctement, renfermé.)

— ***S'enfermer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se placer dans un endroit fermé : S'enfermer *dans une place de guerre, dans un cloître*. || S'isoler : S'enfermer *dans la bibliothèque ; et au fig.* Se maintenir dans, ne pas se départir de : S'enfermer *dans son opiniâtreté.*

— Avec réciprocité, S'impliquer : *Choses qui* s'enferment *l'une l'autre.*

— Syn. **Enfermer, ceindre, enceindre,** etc. V. ceindre.

ENFÉRONNER [*an, ro-né*] v. tr. (de *en* et *féron*, fil de fer). *Enféronner un porc*, Lui passer dans le groin un anneau de fil de fer, pour l'empêcher de fouiller. (On dit plus ordinairement boucler.)

ENFERRER [*an-fè-ré*] v. tr. (de *en* et *fer ;* proprem. enfoncer un fer, percer d'un fer). Autref., Charger de fer. || Aujourd., Percer avec son arme : Enferrer *son adversaire ;* et *au fig.* Faire tomber dans un piège.

— Pêch. Accrocher un poisson vivant à l'hameçon, de telle manière qu'il puisse vivre longtemps ainsi et servir d'amorce aux poissons voraces.

— Techn. Placer des coins de fer dans un bloc de pierre ou d'ardoise, pour le détacher de la masse.

— ***S'enferrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se percer en se jetant soi-même sur l'arme de son adversaire.

— *Fig.* Se laisser prendre à ses propres pièges :

Courage, s'il *se* peut *enferrer* tout de bon.
Molière.

ENFERRURE [*an-fè-rur'*] n. f. (de *enferrer*). Chaîne. (Vx.) || Action d'enferrer les roches.

ENFESTA, comm. d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne), sur un affluent du fleuve côtier Tambre ; 4.800 hab.

ENFEU [*an*] n. m. (de *enfouir*). Caveau funéraire, niche pratiquée dans une chapelle pour recevoir des tombes. (Le droit d'enfeu était un droit seigneurial, dans certaines provinces de France, avant 1789.)

ENFEUILLER [*an-feu-yé*] v. tr. (de *en* et *feuille*). Couvrir de feuilles : *Le printemps* enfeuille *les arbres.*

— ***S'enfeuiller,*** v. pr. Au sens passif, Se couvrir de feuilles.

ENFICELER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *ficelle.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *J'enficelle. Il enficellera.*) Techn. Lier avec une ficelle des feuilles de tabac.

ENFIDA, vaste domaine (environ 100.000 ha.), situé dans le Sahel tunisien le long d'une côte bordée de « sebkhas » au sud de Zaghouan et de Hammamet. Il appartient aujourd'hui à la Société franco-africaine de Marseille, à laquelle il fut cédé par Kheir-Eddine en 1880. Ses plaines sont propices à la culture des céréales, des fèves, des pois chiches ; ses coteaux, à celle de l'olivier. Les terres non irrigables servent, moyennant une faible redevance, de terrain de parcours à des tribus dont le cheptel ovin et caprin est fort important. Centre principal : *Enfidaville*, l'ancien *Dar el-Bey*.

ENFIELD [*èn'-fild'*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex) ; 60.700 hab. Cette ville est entourée de bois, maintenant clos, où se donnaient jadis des chasses. Manufactures d'armes.

ENFIELD [*èn'-fild'*], ville des Etats-Unis (Connecticut, comté de Hartford), sur le Connecticut ; 11.700 hab. Manufacture de coton.

ENFIELD (William), théologien non conformiste anglais, né à Sudbury en 1741, mort à Norwich en 1797. Il fut ministre d'une congrégation de non-conformistes à Liverpool, et professeur de belles-lettres à Warington. On a souvent réimprimé sa compilation *the Speaker* ou *Miscellaneous pieces selected from the best english writers* (1774).

ENFIELLER [*an-fi-è-lé*] v. tr. (de *en* et *fiel*). Rendre amer : Enfieller *des viandes.*

— *Fig.* Rendre méchant, haineux ; envenimer : *La jalousie* enfielle *tout.*

— ***Enfiellé, e,*** part. pass. du verbe *Enfieller* : *Cœur* enfiellé.

ENFIÈVREMENT [*an, man*] n. m. Action d'enfiévrer ; état de ce qui est enfiévré.

ENFIÉVRER [*an, vré*] v. tr. (de *en* et *fièvre.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Donner la fièvre à : *Touriste qu'une courbature* enfièvre.

— *Fig.* Communiquer une passion, surexciter, enflammer : *Il m'a presque* enfiévrée *de passion.* (Beaumarchais.) *Personnes que l'argent, le gain* enfièvrent.

— ***S'enfiévrer,*** v. pr. Se passionner, s'animer.

ENFILADE [*an*] n. f. (de *enfiler*). Ensemble de choses disposées, situées les unes à la file des autres : *Une* enfilade *de maisons, de chambres, de voitures.* || *Par extens.* Série d'objets qui se suivent : *Une* enfilade *d'épithètes.*

— Artill. Décharge de bouches à feu ou de mousqueterie, qui prend une tranchée ou des positions dans le sens de la longueur : *Battre d'*enfilade.

— Mar. anc. *Bordée d'enfilade*, Décharge d'artillerie tirée sur un vaisseau quand on lui passait à poupe. || *Prendre*

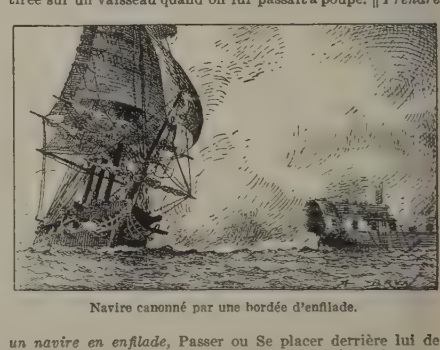

Navire canonné par une bordée d'enfilade.

un navire en enfilade, Passer ou Se placer derrière lui de manière qu'il reçoive la décharge d'artillerie de bout en bout.

— Jeux. Au jacquet, Mauvais placement des pions. || Au trictrac, Série de dés contraires, mettant dans l'impossibilité de jouer les dames : *Courir à l'*enfilade. || Au whist, Opération consistant à transporter sur la partie suivante le nombre de points excédant ceux de la première partie.

ENFILAGE [*an*] n. m. Argot. Arrestation en flagrant délit. (On dit aussi enfilade.)

ENFILE-AIGUILLES [*an-fi-lé-ghu-iy'*] n. m. invar. Petit tube métallique servant à enfiler les aiguilles.

— Chorégr. Sorte de farandole, dansée dans le Berry.

ENFILEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enfiler.

ENFILER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *fil*). Passer un fil ou un autre objet au travers de : ENFILER *une aiguille.* ENFILER *des bagues avec une lance.* || Percer de part en part : ENFILER *son adversaire.*

— *Fig.* S'engager dans : ENFILER *une rue, un sentier, une allée.* || *Enfiler le degré, la venelle,* S'échapper par un escalier, se sauver précipitamment. || Plonger en ligne directe dans : *Sommet d'où l'œil* ENFILE *la vallée.*

— *Fam.* S'engager, s'embarquer dans : ENFILER *une harangue.* ENFILER *d'interminables raisonnements.*

— Donner sur, être ouvert sur : *Porte qui* ENFILE *un appartement.*

— *Pop.* Tromper, abuser : *Se laisser* ENFILER. || *Enfiler des perles,* Perdre son temps à des bagatelles. || *Cela ne s'enfile pas comme des perles,* Cela n'est pas si aisé à faire.

— Art milit. *Enfiler une position,* La battre de flanc dans le sens de sa longueur.

— Jeux. Au jacquet, *Enfiler son adversaire,* Lui boucher le passage des dames. || *Enfiler les trous,* Les prendre successivement. (On dit aussi SE FAIRE ENFILER) ; et au fig. *Se faire enfiler,* Etre la victime de joueurs malhonnêtes.

— Mar. *Enfiler un détroit,* Donner dedans, le franchir. || *Enfiler un navire,* L'aborder.

— *Intransitiv.* S'engager, aller : ENFILER *à droite au lieu de prendre à gauche.*

— ***Enfilé, e,*** part. pass. du verbe *Enfiler.*

— Blas. Se dit des pièces circulaires et ajourées (anneaux, couronnes, mâcles, etc.) qui sont passées sur des pièces longues, comme les fasces, les bandes, les barres, lances, bourdons, etc.

D'argent au pal de gueules enfilé de trois couronnes d'or à l'antique.

— ***S'enfiler,*** v. pr. S'en aller, s'enfuir : *Nous nous* ENFILÂMES *sur une petite route bordée de haies.* (A. France.)

— Avec réciprocité, S'enferrer : *Duellistes qui* S'ENFILENT *l'un l'autre.*

— Au sens passif, Etre enfilé : *Aiguille qui* S'ENFILE *mal.*

— ANTON. **Désenfiler.**

ENFILEUR [*an*], **EUSE** n. Celui, celle qui enfile quelque chose : *Une* ENFILEUSE *de perles.*

— *Fam.* Celui, celle qui enfile des paroles : ENFILEURS *de dactyles.* (Gresset.)

— *Pop.* Trompeur, enjôleur.

— Techn. Ouvrier spécialement affecté à l'enfilure.

ENFILURE [*an*] n. f. Action d'enfiler. || Suite de choses enfilées.

ENFIN [*an*] adv. (de *en* et *fin*). Pour conclure après une énumération ; bref, en un mot : *C'est un joueur, un débauché,* ENFIN *un homme dangereux.* || Pour marquer qu'une chose longtemps attendue arrive : ENFIN, *il arrive.* ENFIN, *il va mieux.* || Après tout, en somme :

Sylla, quittant la place *enfin* bien usurpée.
CORNEILLE.

— SYN. **Enfin, à la fin, finalement.** *A la fin* signifie plus particulièrement Au bout du temps, sans qu'il entre comme dans *enfin* une idée d'attente, d'impatience. *Finalement* marque une conclusion plus accentuée encore que *enfin,* et signifie En dernier résultat.

— ALLUS. LITTÉR. **Enfin, Malherbe vint...,** Hémistiche de l'*Art poétique* de Boileau. V. MALHERBE.

ENFLAMMEMENT [*an, fla-me-man*] n. m. Etat de ce qui est enflammé.

ENFLAMMER [*an-fla-mé*] v. tr. (lat. *inflammare*). Mettre en flammes : *Une seule étincelle* ENFLAMME *une poudrière.*

— *Par extens.* Rendre brûlant, très chaud : *Le vent du Midi* ENFLAMME *l'atmosphère. La fièvre* ENFLAMME *les joues.*

D'azur à trois cœurs d'argent enflammés de gueules posés deux et un.

— Irriter, envenimer : *Blessure qu'*ENFLAMME *le frottement des habits.*

— Poétiq. Faire paraître flamboyant, rendre très éclatant : *L'aurore* ENFLAMME *l'Orient.*

— *Fig.* Exciter, animer, remplir d'ardeur, de passion : ENFLAMMER *les cœurs de zèle, d'amour, de patriotisme,* etc.

— ***Enflammé, e,*** part. pass. du verbe *Enflammer* (au propre et au fig.).

— Blas. Se dit spécialement du cœur dont il sort une flamme. (On applique aussi ce terme à la grenade artificielle. Les meubles, comme flambeau, torche, bûcher, etc., sont dits *allumés.*)

— ***S'enflammer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être enflammé (au propre et au fig.) : *Bois qui* S'ENFLAMME *vite. Ils* S'ENFLAMMENT *de l'amour de la gloire.* (Fénelon.)

— Poétiq. Devenir très brillant : *Regard qui* S'ENFLAMME.

ENFLAQUER [*an, ké*] v. tr. Argot. Mettre en prison.

ENFLE [*anfl'*] n. m. (de *enfler*). Jeu de cartes se jouant avec un jeu de cinquante-deux cartes et un nombre indéterminé de joueurs.

— ENCYCL. Le roi est la carte maîtresse, l'as la carte la plus faible. A quatre joueurs, chacun reçoit douze cartes ; à cinq, dix ; à six, huit ; à sept, sept, etc. La donne se tire au sort. Le premier joueur jette la carte qui lui plaît. Chacun des suivants doit fournir à la couleur, sous peine de ramasser toutes les cartes jouées. Le gagnant est celui qui se défait le premier de toutes ses cartes.

ENFLE-BŒUF [*an*] n. m. Nom vulgaire de certains insectes coléoptères (cantharides, etc.), causant des désordres chez les bestiaux qui les avalent. || Plur. *Des* ENFLE-BŒUFS.

ENFLÉCHER [*an-flé-ché*] v. tr. (de *en* et *flèche*). Disposer les enfléchures sur les haubans.

Enfléchures.

ENFLÉCHURE [*an*] n. f. (de *en* et *flèche*). Mar. à voiles. Echelons en corde disposés horizontalement sur les haubans pour permettre de monter dans la mâture.

ENFLEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enfler ; résultat de cette action.

ENFLER [*an-flé*] v. tr. (lat. *inflare ;* de *in,* dans, et *flare,* souffler). Gonfler en remplissant d'air, de gaz, etc. : *Le vent* ENFLE *les voiles.* ENFLER *un ballon avec du gaz.* || Produire, causer l'enflure de : *Les chaussures trop étroites* ENFLENT *les pieds.* || Grossir, accroître le volume de : *La fonte des neiges* ENFLE *les fleuves.*

— *Fig.* Grossir, donner de l'extension à : ENFLER *ses conceptions.*

Enfler de jour en jour sa puissance et sa gloire.
CORNEILLE.

|| Rendre emphatique, ampoulé : ENFLER *ses phrases.* || Enorgueillir, exalter :

Ne vous *enflez* donc point d'une si grande gloire.
MOLIÈRE.

— *Fam.* Augmenter, exagérer : ENFLER *une note.* ENFLER *les rôles.*

— Poétiq. *Enfler ses chalumeaux,* S'adonner à la poésie bucolique.

— *Intransitiv.* Devenir enflé, prendre de l'enflure : *Bras qui* ENFLE *de plus en plus.*

— Jeux. A l'enfle, Ramasser et mettre dans son jeu toutes les cartes qui ont été jouées, quand on ne peut fournir de la couleur demandée.

— ***Enflé, e,*** part. pass. du verbe *Enfler* (au propre et au fig.).

— Philos. *Points enflés,* Nom donné par certains philosophes du XVIIe siècle aux molécules de la matière, qui, selon eux, n'étaient que des points sans étendue physique, et ayant seulement une extension virtuelle.

— SYN. **Enflé, bouffi, boursouflé, gonflé.** V. BOUFFI.

— ***S'enfler,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être enflé (au propre et au fig.).

— SYN. **Enfler, grossir.** *Grossir* suppose plus particulièrement une augmentation progressive et persistante, que ne fait *enfler.*

— ANTON. **Désenfler.**

ENFLEURAGE [*an*] n. m. Action d'imprégner une huile, une graisse, de l'essence odorante de certaines fleurs.

— ENCYCL. L'*enfleurage* consiste à saturer des matières grasses avec les parfums des fleurs, puis à dissoudre ces matières en les agitant avec de l'alcool, qui donne des alcoolats employés en parfumerie comme extraits de fleurs ou bouquets. L'enfleurage se fait à froid ou à chaud : à froid, en laissant des toiles de coton imprégnées d'huile en contact avec des fleurs renouvelées toutes les vingt-quatre heures ; à chaud, en faisant macérer des fleurs dans de l'huile chauffée au bain-marie, où on les presse de temps en temps. V. ESSENCE.

ENFLEURER [*an, ré*] v. tr. Imprégner un corps gras de l'essence odorante de certaines fleurs.

ENFLEURI [*an*], **E** adj. Garni de fleurs. (Se dit pour FLEURI.)

ENFLURE [*an*] n. f. (de *enfler*). Gonflement, bouffissure. V. EMPHYSÈME, ENGORGEMENT, ŒDÈME.

— Fig. : *L'orgueil est une* ENFLURE *du cœur.* (Nicole.) || Emphase, recherche, forme ampoulée : *Ce qu'on appelle* ENFLURE *n'est, pour ainsi dire, qu'un sublime contrefait.* (Turgot.)

— Littér. Défaut de style qui indique le désir de briller et qui consiste à élever le ton, à chercher l'apparence du grand et du sublime par l'emploi d'expressions et d'images qui dépassent la mesure des pensées et des sentiments exprimés.

— Véner. Première pousse des bois, chez le chevreuil.

— ANTON. **Désenflure, simplicité.**

— ENCYCL. Méd. V. ŒDÈME.

ENFOLIER [*an-fo-li-é*] v. tr. (de *en,* et du lat. *folium,* feuille. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous enfolions. Que vous enfoliiez.*) Techn. Détacher, des parois d'un creuset ayant servi à fondre l'argent, les parties encore adhérentes du métal précieux.

ENFONÇAGE [*an*] n. m. (de *enfoncer*). Action de faire entrer par une plus ou moins grande pression une substance dans un récipient.

— Assur. marit. Une des avaries ordinaires à la charge de l'armateur.

ENFONÇAGE [*an*] n. m. Action de mettre en place le fond d'un tonneau. (On dit plus ordinairement FONÇAGE.)

ENFONCEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enfoncer. || Creux, partie qui se trouve en retrait sur des parties voisines : *Se cacher dans l'*ENFONCEMENT *d'une porte.* || Profondeur, lointaine perspective : *Tableau dans lequel il y a beaucoup d'*ENFONCEMENT.

— Mar. Echancrure dans le contour d'un port, d'une baie. || Endroit de cette nature où un vaisseau peut s'abriter. || Quantité dont la coque d'un navire s'est éloignée de sa ligne d'eau primitive après chargement ou avarie.

— Méd. Fracture incomplète, qui s'observe surtout pour les os du crâne et du bassin.

— Peint. Perspective établie avec art dans un tableau. || Bruns mats figurant le fond des plis d'un rideau, d'une tapisserie. || Partie reculée d'un paysage.

— Techn. Profondeur des fondations d'un édifice. || Profondeur donnée à un puits jusqu'à un niveau inférieur à celui des basses eaux.

ENFONCER [*an, sé*] v. tr. (de *en* et *fond.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'enfonçai. Nous enfonçons.*) Pousser vers le fond, faire pénétrer bien avant : ENFONCER *un piquet en terre, un clou dans un mur.* ENFONCER *ses éperons dans les flancs de son cheval.* || *Enfoncer son chapeau sur sa tête,* L'y faire entrer profondément. (On dit, par métonymie, *Enfoncer son chapeau* DANS *sa tête.*) || Au fig. *Enfoncer son chapeau,* Prendre une attitude déterminée, une résolution hardie.

— Rompre en poussant : ENFONCER *un meuble, une porte, le crâne de quelqu'un.* || *Enfoncer une porte ouverte,* Se donner beaucoup de peine pour faire une chose très facile, démontrer une chose évidente.

— Défaire, culbuter : ENFONCER *les bataillons ennemis.*

— *Fam.* Vaincre, surpasser ; tromper, duper : ENFONCER *un rival.*

— *Fig.* Faire entrer profondément dans : *C'est un grand art que de savoir darder sa pensée et l'*ENFONCER *dans l'attention.* (J. Joubert.) || Examiner à fond, creuser : *Au moins n'*ENFONCENT-*ils guère leurs affaires.* (Guez de Balzac.) [Vx.]

— Fauconn. Fondre sur la proie en la poussant jusqu'à la remise : *L'épervier vient d'*ENFONCER *la perdrix.*

— Typogr. *Enfoncer une ligne,* La repousser vers la droite pour y mettre un cadratin et faire un alinéa, ou des cadrats dans les vers. (On dit plus ordinairement RENFONCER.)

— *Intransitiv.* Aller au fond, couler : *Navire qui* ENFONCE. || Entrer avant, pénétrer : *Chevaux qui* ENFONÇAIENT *dans les terres détrempées ;* et *au fig. :* ENFONCER *dans les difficultés du droit.* (Fénelon.) || Céder sous la pression : *Cela* ENFONCE *sous les doigts.*

— ***Enfoncé, e,*** part. pass. du verbe *Enfoncer : Pieux* ENFONCÉS. *Epée* ENFONCÉE *jusqu'à la garde. Porte* ENFONCÉE. *Bataillons* ENFONCÉS. || Profondément entré : *Avoir les yeux* ENFONCÉS *dans la tête. — Avoir la tête enfoncée dans les épaules,* Avoir le cou très court. || Profond : *Une alcôve* ENFONCÉE.

— *Fig.* Qui est plongé dans : ENFONCÉ *dans ses réflexions. Avoir l'esprit* ENFONCÉ *dans la matière,* Etre stupide.

— *Fam.* Vaincu, en déroute ; ruiné : *Le voici* ENFONCÉ.

— ***S'enfoncer,*** v. pr. Tomber au fond, s'écrouler : *Le navire* S'ENFONCE *dans les vagues. Le plancher* S'ENFONCE. || S'affaisser, céder ; former un creux, un retrait : *La terre* S'ENFONCE *profondément ici. Le mur* S'ENFONCE *en cet endroit. Le golfe* S'ENFONCE *vers la ville.* || Se prolonger loin : *Vallée qui* S'ENFONCE *à perte de vue.* || *Fig. et fam.,* Tomber par degrés dans une situation pire : *Personne qui* S'ENFONCE. *Plus on perd au jeu, plus on* S'ENFONCE. || *S'enfoncer dans le troisième dessous,* Echouer complètement.

— Au sens réfléchi, Se mettre, pénétrer profondément dans ; enfoncer à soi-même : S'ENFONCER *dans l'eau, dans les bois, dans un fauteuil.* S'ENFONCER *un clou dans la main ;* et *au fig.* S'adonner complètement à : S'ENFONCER *dans l'étude des philosophes grecs.*

— Avec réciprocité, et *fam.,* Se nuire, se ruiner mutuellement : *Ils ne cherchent qu'à* S'ENFONCER.

— Au sens passif, Etre enfoncé (au propre et au fig.) : *Ce pieu* S'ENFONCE *facilement. L'épée* S'ENFONÇA *dans le corps. Idées, opinions qui doivent* S'ENFONCER *dans nos têtes.*

ENFONCEUR [*an, seur*], **EUSE** n. Celui, celle qui enfonce.

— Fam. *Enfonceur de portes ouvertes.* V. ENFONCER.

— Argot. Nom générique des agents d'affaires.

ENFONÇOIR [*an*] n. m. Outil dont on se sert pour enfoncer un objet.

ENFONÇURE [*an*] n. f. (de *enfoncer*). Dépression : ENFONÇURE *dans le parquet.* || Creux, cavité : *Dans les* ENFONÇURES *d'une grotte.*

— Chir. Affaissement des fragments dans une fracture du crâne.

— Techn. Nom donné aux pièces de fond d'une barrique, obtenues en fendant le bois suivant le sens des fibres. (On dit aussi FONÇURE.)

— ENCYCL. Archéol. Au XVIIe siècle, on appelait *enfonçure de lit* ce que nous appelons aujourd'hui « fond sanglé » ou châssis sanglé. Les premières apparurent au XVIe siècle. Auparavant, on avait cordé directement le châlit. A partir du XVIIe siècle, les lits démontables ne sont plus garnis autrement, jusqu'à l'invention du sommier.

ENFONDRER [*an, dré*] v. tr. (même racine qu'*effondrer,* avec préfixe *in-* > *en-*). Effondrer. (Vx.)

ENFONTANGÉ [*an, jé*], **E** adj. (de *en* et *fontange*). Paré d'une fontange.

ENFORCIR [*an*] v. tr. (anciennem. ENFORCIER ; de *en* et *force*). Rendre plus fort, consolider.

— Monn. anc. *Enforcir la monnaie,* Augmenter la valeur des espèces d'or ou d'argent, en augmentant leur poids, ou en élevant leur titre.

— *Intransitiv.* Prendre de la vigueur, de la force. || En parlant du vin, Prendre du corps.

— ***S'enforcir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir enforci : *Il ne peut que* S'ENFORCIR, *avec un tel régime.*

— ANTON. **Affaiblir, débiliter.** — **Diminuer,** etc.

ENFORCISSEMENT [*an, si-se-man*] n. m. Action d'enforcir la monnaie : *L'*ENFORCISSEMENT *était le contraire de l'empirance.*

ENFORESTER [*an, ress-té*] v. tr. (de *en* et *forêt*). Admin. anc. Annexer aux forêts de l'Etat : ENFORESTER *un bois.*

— ***S'enforester,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'engager dans une forêt, dans un bois. (Vx.)

ENFORMER [*an, mé*] v. tr. Façonner : ENFORMER *un chaudron.* || Mettre sur la forme : ENFORMER *un chapeau.*

ENFOUIR [*an*] v. tr. (lat. *infodere ;* de *in,* dans, et *fodere,* creuser). Mettre, enfoncer en terre, sous terre : ENFOUIR *des graines, un coffret, des immondices.* || *Par anal.* Mettre dans d'autres objets, mettre en un lieu secret ; cacher : ENFOUIR *des papiers dans une armoire.*

— *Fig.* Dissimuler, cacher : ENFOUIR *ses pensées dans son âme.* || Laisser inutile : *Celui-là est maudit qui, désertant sa tâche,* ENFOUIT *le talent que la Providence lui a confié pour le faire valoir.* (Lamennais.)

— ***S'enfouir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se blottir, se tapir : *Les raies, les turbots et d'autres poissons* S'ENFOUISSENT *sous le sable.* || Se réfugier dans : S'ENFOUIR *dans sa province.*

— Au sens passif, Etre enfoui : *Tout corps en putréfaction doit* S'ENFOUIR *avec soin.*

ENFOUISSABLE [*an-fou-i-sabl'*] adj. Qui peut être enfoui.

ENFOUISSEMENT [*an-fou-i-se-man*] n. m. Action d'enfouir ; état de ce qui est enfoui : L'ENFOUISSEMENT *des semences.*

— Télégr. milit. Action de couler un câble dans une faible tranchée obtenue au moyen d'une charrue à soc profond.

— ENCYCL. Dr. La loi des 28 septembre-6 octobre 1791, art. 13, décide que « les bestiaux morts seront enfouis dans la journée à quatre pieds de profondeur par le propriétaire, et dans son terrain, ou voiturés à l'endroit désigné par la municipalité, pour y être également enfouis, sous peine par le délinquant de payer une amende de la valeur d'une journée de travail et les frais de transport et d'enfouissement. Pour les animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de l'une des maladies contagieuses spécifiées à l'article 1er de la loi du 21 juillet 1881, l'enfouissement n'est permis qu'après examen du vétérinaire délégué par l'administration, à moins d'autorisation spéciale donnée, en cas d'urgence, par le maire (art. 3), et ne peut avoir lieu que dans les conditions indiquées par le décret du 22 juin 1882. Des précautions encore plus minutieuses sont prises pour les cadavres ou débris des animaux morts de la peste bovine et du charbon. (Loi du 21 juillet 1881, art. 14.)

ENFOUISSEUR [*an-fou-i-seur*] n. m. Qui enfouit : *Une fable de La Fontaine a pour titre :* L'ENFOUISSEUR *et son compère.*

— Agric. Appareil qui s'adapte à la charrue, et qui sert

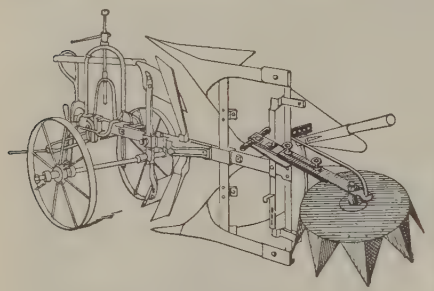

Enfouisseur de fumier (système Mary Jeanson).

à répartir régulièrement dans la raie fraîchement ouverte le fumier ou les fanes que l'on y veut enfouir.

— Zool. Nom spécifique de divers insectes nécrophores qui enfouissent les cadavres des petits animaux.

ENFOURCHEMENT [*an, man*] n. m. (de *enfourcher*). Archit. Angle formé par la rencontre de deux douelles de voûte.

— Techn. Assemblage, sur un faîte, de chevrons unis à tenons et à mortaises ouvertes.

ENFOURCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *fourche*). Percer avec une fourche : ENFOURCHER *un homme, un animal.* || *Par extens.* Monter un cheval, un âne, etc., en faisant la fourche avec ses jambes : ENFOURCHER *un cheval.* ENFOURCHER *sa bicyclette.*

— *Fig.* S'attacher fortement à, s'entêter de : ENFOURCHER *une idée, une opinion.* || *Enfourcher son dada,* Se lancer dans un développement favori.

ENFOURCHI, E adj. (de *en* et *fourche*). Véner. Se dit de la tête du cerf quand les dards des andouillers du sommet des bois font la fourche.

ENFOURCHURE [*an*] n. f. Bot. Point où le tronc d'un arbre se bifurque.

— Manèg. Partie du corps du cheval, qui se trouve entre les deux cuisses du cavalier.

— Techn. Entre-deux des jambes d'un pantalon.

— Véner. L'extrémité du bois du cerf, lorsqu'il se divise et fait la fourche.

ENFOURNAGE [*an*] ou **ENFOURNEMENT** [*an, man*] n. m. ou **ENFOURNÉE** [*an*] n. f. Action ou manière d'enfourner. || Suite des opérations de la verrerie, jusqu'à l'affinage.

— Céram. Manière dont les poteries sont placées dans un four (superposées, en échappade, en cassettes).

ENFOURNÉE [*an*] n. f. Syn. de ENFOURNEMENT.

ENFOURNEMENT [*an, man*] n. m. Syn. de ENFOURNAGE.

ENFOURNER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *four*). Mettre au four : ENFOURNER *du pain, de la pâtisserie.*

— *Fam.* Fourrer, introduire comme dans un four : ENFOURNER *un baba dans sa bouche.* || Mettre en poche : *Nouvelle apposition de la signature sur un feuillet que le gouverneur* ENFOURNE *d'un air négligent.* (A. Daudet.)

— *Fig.* Mettre en train, engager : *Il a mal* ENFOURNÉ *cette affaire. C'est bien* ENFOURNÉ !

— Céram. Placer dans un four des poteries préalablement encastées.

— Techn. Mettre dans le creuset les matières fusibles destinées à être vitrifiées.

— *A l'enfourner,* loc. adv., En commençant. (Vx.)

— LOC. PROV. **A mal enfourner on fait les pains cornus,** En s'y prenant mal au début, on manque son affaire.

— ***S'enfourner,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *fam.*, Se fourrer, s'introduire : S'ENFOURNER *dans une voiture.* || S'engager, se lancer : S'ENFOURNER *dans une mauvaise affaire.*

— Au sens passif, Etre mis au four.

— ANTON. Défourner.

ENFOURNEUR [*an*] n. m. Ouvrier qui enfourne.

ENFOURRER [*an-fou-ré*] v. tr. Bourrer à l'intérieur : ENFOURRER *un collier.* || Mettre en fourreau.

ENFRANGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *frange.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'enfrangeai. Nous enfrangeons.*) Garnir de franges : ENFRANGER *une robe.*

ENFRAYER [*an-frè-ié*] v. tr. (de *en* et *frayer.* — Se conjugue comme *balayer.*) Mettre en train des cardes neuves.

ENFRAYURE [*an-frè-yur'*] n. f. Première portion de laine préparée avec des cardes neuves.

ENFREIGNEUR [*an-frè-gneur', gn* mll.], **EUSE** n. et adj. Qui enfreint, transgresse.

ENFREINDRE [*an-frindr'*] v. tr. (lat. *infringere ;* du préfixe *in,* et de *frangere,* rompre. — Se conjugue comme *craindre.*) Transgresser, contrevenir à : ENFREINDRE *un traité, les lois, la règle.*

— ***S'enfreindre,*** v. pr. Au sens passif, Etre enfreint.

— SYN. **Enfreindre, contrevenir, désobéir,** etc. V. CONTREVENIR.

— ANTON. **Garder, observer, respecter, suivre.**

ENFRÉNÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *frein*). A qui l'on a mis un frein : *Jument* ENFRÉNÉE.

ENFROQUER [*an, ké*] v. tr. (de *en* et *froc*). *Par dénigr.* Revêtir du froc, faire moine : ENFROQUER *un jeune homme.*

— ***Enfroqué, e,*** part. pass. du verbe *Enfroquer.*

— *Substantiv.* Moine, prêtre : *Un* ENFROQUÉ.

— ***S'enfroquer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se faire moine.

ENFUIR [*an*] (**S'**) v. pr. (de *en* et *fuir.* — Se conjugue comme *fuir.*) Fuir loin de : S'ENFUIR *de prison.* || S'écouler, se répandre : *Le vin* S'ENFUIT *du tonneau.* || Se dérober par la chute, par l'affaissement : *Terrain qui* S'ENFUIT *sous les pas.*

— *Fig.* S'évanouir, disparaître : *Le bonheur, le temps* S'ENFUIT. *Souvenir qui* S'ENFUIT.

Le mal dont j'ai souffert *s'est enfui* comme un rêve.
A. DE MUSSET.

Et regardant *s'enfuir* sa moisson consumée.
A. DE MUSSET.

— LOC. FAM. *Ce n'est pas par là que le pot s'enfuit,* Ce n'est pas par là que l'affaire peut manquer.

— SYN. **Enfuir (s'), s'échapper, s'esquiver,** etc. V. ÉCHAPPER (S').

ENFUMAGE [*an*] n. m. Action d'enfumer.

— Céram. Chauffage, au moyen d'air chaud et sec, avant leur cuisson, des produits contenus dans un four continu à briques ou à tuiles, afin d'éviter la condensation sur eux de l'humidité des fumées au début de la cuisson. || Défaut des poteries, qui est dû à l'action de la fumée s'introduisant dans les casettes.

Enfumage d'une ruche.

— ENCYCL. Apic. Dans toutes les opérations apicoles, visite des ruches, transvasement, récolte, etc., il est indispensable, pour maîtriser les abeilles et se préserver de leurs piqûres, de les mettre en état de *bruissement.* Ce résultat est obtenu en projetant de la fumée au moyen d'un *enfumoir.* Dans une ruche à rayons fixes, enfumer d'abord l'entrée pour refouler les abeilles, puis soulever la ruche sur une cale de quelques centimètres d'épaisseur, et envoyer la fumée dans l'intérieur. Dans une ruche à cadres mobiles, après avoir enfumé l'entrée, on enlève les lattes et planchettes qui recouvrent les cadres du côté opposé à l'entrée, et l'on enfume quelque temps de haut en bas. Chaque cadre soulevé ou incliné, on enfume dans l'intervalle. Pour la récolte, il faut enfumer fortement.

ENFUMER [*an, mé*] v. tr. (de *en* et *fumée*). Brunir, noircir par la fumée : *Lampe qui* A ENFUMÉ *un plafond.* || Remplir de fumée : *Feu de bois vert qui* ENFUME *un appartement.* (Se dit particulièrem. pour la fumée de tabac.) || Incommoder par la fumée : *On* ENFUME *les renards et les blaireaux pour les faire sortir de leur retraite.*

— *Fig.* Troubler par les fumées de l'orgueil ou de l'ivresse :

Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne *enfumer.*
BOILEAU.

— *Enfumer un tableau,* L'exposer à la fumée, ou bien Y appliquer une teinte jaunâtre, pour lui donner un air ancien.

— Céram. Pratiquer l'enfumage.

— ***Enfumé, e,*** part. pass. du verbe *Enfumer* (au propre et au fig.).

— De la couleur de la fumée :

Son teint jaune, *enfumé,* de couleur de malade.
RÉGNIER.

— Physiq. *Verre enfumé,* Verre noirci de fumée, à travers lequel on regarde le soleil, particulièrement pendant les éclipses. (On dit aussi VERRE FUMÉ.)

— Techn. *Porcelaine enfumée,* Porcelaine qui, pendant la cuisson, est devenue d'un gris jaunâtre plus ou moins intense.

— *Substantiv.* et au masc. Se dit de certains animaux d'une teinte brune.

— ***S'enfumer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'entourer de fumée.

— Au sens passif, Etre enfumé, noirci, ou incommodé par la fumée.

ENFUMOIR [*an*] n. m. Appareil destiné à enfumer les abeilles.

— ENCYCL. En principe, l'*enfumoir* se compose d'un compartiment dans lequel on fait brûler quelque matière organique (vieux chiffons, bois pourri sec, etc.) et d'un soufflet permettant de projeter la fumée produite. Il en existe divers modèles : enfumoirs Birgham, Grémy, Bondonneau, de Layens, etc. Dans l'enfumoir de Layens, la fumée est chassée par un ventilateur à palettes, que met en mouvement un appareil d'horlogerie.

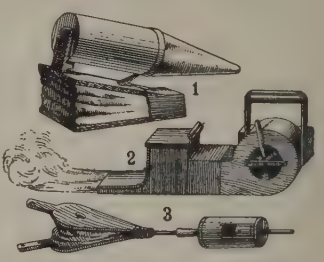

ENFUMOIRS : 1. Grémy ; 2. Mécanique de Layens ; 3. A soufflet.

ENFUNESTER [*an, nèss-té*] v. tr. (de *en* et *funeste*). Rendre funeste. (Peu us.)

ENFUSTEMENT [*fuss-te-man*] n. m. (de *enfuster*) Artill. anc. Mot qui désignait l'appareil de charpente sur lequel on montait les pièces d'artillerie, avant que l'on se servît des affûts. (Vx.)

ENFUSTER [*fuss-té*] v. tr. (de *en,* et du lat. *fustis,* bâton, bois). Artill. anc. Munir d'un enfustement : ENFUSTER *un canon.* (Vx.)

— Mettre en tonneaux : ENFUSTER *du vin.* (Vx.)

ENFÛTAGE [*an*] n. m. (de *en* et *fût*). Action de mettre en fûts : ENFÛTAGE *des vins.*

ENFUTAILLER [*an, ta-yé*] v. tr. (de *en* et *futaille*). Mettre en futaille des marchandises solides ou liquides : ENFUTAILLER *du cidre.* (On dit aussi ENFÛTER.)

ENGADDI (ou *Fontaine-de-l'Agneau*). Géogr. anc. Ville citée dans la Bible, sur la rive occidentale de la mer Morte, célèbre pour son vin.

ENGADINE, haute vallée de la Suisse, (canton des Grisons), longue d'environ 80 kil. Parcourue par l'Inn, elle commence au col de la Maloggia (1.817 m.) et se termine aux gorges de Martinsbruck, à la frontière autrichienne. On la divise en haute Engadine, qui est plate et parsemée de lacs, et basse Engadine, très encaissée. Des cols nombreux la mettent en communication, au N. avec la vallée du Rhin (Julier, 2.287 m. ; Albula, 2.315 m. ; Fluela, 2.388 m.), au S. avec la vallée de l'Adda (Maloggia, 1.817 m. ; Bernina, 2.330 m.), au S.-E. avec la vallée de l'Adige (Ofen, 2.155 m.). Le climat est rude à cause de l'altitude. Beaucoup des habitants émigrent, faute de ressources. La haute Engadine est fréquentée tant en hiver qu'en été par de nombreux touristes. Saint-Moritz et Pontresina ont de très grands hôtels. Près de Zernez est le *Parc National suisse,* où la nature, la faune, la flore sont laissées à elles-mêmes.

ENGAGÉ [*an*] n. m. (de *engager*). Milit. Soldat engagé volontairement pour une durée supérieure à la durée légale du service. || *Engagé conditionnel,* Nom donné aux jeunes gens possédant certains diplômes ou justifiant, par examen, d'une certaine instruction, et auxquels la loi de 1872 accordait de ne faire qu'une année de service militaire moyennant le payement d'une somme de 1.500 fr. (L'engagement conditionnel a été aboli par la loi du 15 juillet 1889.)

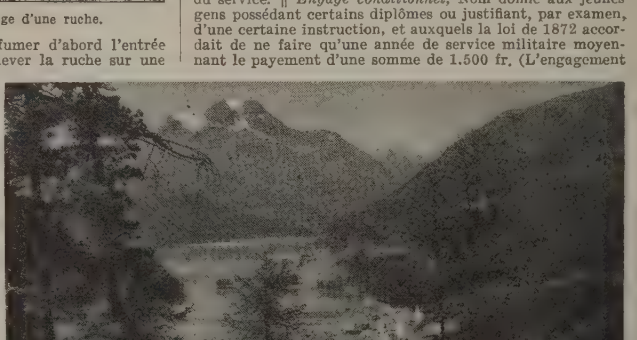

Engadine. — Cl. Wehrle A. O. Kilchberg.

— Mar. Matelot contractant volontairement un engagement dans les équipages de la flotte.

— Econ. soc. Nom donné, sous l'ancien régime, à des travailleurs européens conduits aux colonies par les compagnies privilégiées de colonisation.

— ENCYCL. Econ. soc. Les *engagés* étaient transportés, logés, nourris, vêtus et soignés ; moyennant quoi, ils s'obligeaient à travailler gratuitement pour le compte de la compagnie ou d'un planteur pendant trois ans, d'où le sobriquet de *trente-six mois.* Tout vaisseau en partance pour les colonies devait emmener un contingent d'engagés, et les planteurs étaient tenus d'en employer un certain nombre (généralement un engagé pour vingt nègres). Une fois libéré, l'engagé travaillait sur un petit domaine qui lui appartenait en propre ou faisait le petit commerce. Cet élément de la population coloniale constituait ce qu'on appelait les *petits blancs.*

— Milit. Tout *engagé* volontaire atteignant, sous les drapeaux, l'âge où il doit faire partie de la classe, est

inscrit sur la liste cantonale. S'il venait à être réformé par congé n° 1 avant l'établissement de cette liste, il n'y serait pas inscrit et se trouverait libéré de toutes obligations militaires. Réformé, au contraire, par congé n° 2, l'engagé serait examiné par le conseil de revision comme un appelé ordinaire ; il pourrait être jugé apte au service et, comme tel, appelé avec sa classe pour accomplir le temps de service légal, déduction faite du temps déjà passé sous les drapeaux.

ENGAGEABLE [*an, jabl'*] adj. Qu'on peut engager, aliéner, céder : *Déléguer la partie* ENGAGEABLE *de ses appointements.*

ENGAGEANT [*an, jan*], **E** adj. (de *engager*). Qui attire, qui séduit : *Offre* ENGAGEANTE. *Manières* ENGAGEANTES.

— *Substantiv.* et au masc. Ruban porté près du sein par les jeunes filles. (Vx.)

— *Substantiv.* et au fém. Manches longues et pendantes, que portaient autrefois les femmes.

ENGAGEMENT [*an, man*] n. m. (de *engager*). Action d'engager, de mettre en gage : ENGAGEMENT *de bijoux, de meubles.* || Récépissé de la chose engagée : *L'*ENGAGEMENT *relate en détail tous les objets engagés.*

— Obligation, promesse, acte par lequel on s'engage : *Contracter un* ENGAGEMENT. ENGAGEMENT *tacite.* || *Faire honneur à ses engagements,* Acquitter tout ce à quoi on s'est engagé. || *Tendre engagement,* Engagement de cœur : *Un* ENGAGEMENT *qui doit durer jusqu'à la mort ne se doit jamais faire qu'avec de grandes précautions.* (Molière.) || Etat où l'on est engagé : *L'*ENGAGEMENT *ne compatit pas avec mon humeur.* (Molière.) || Acte par lequel on s'engage pour un temps fixé, dans un service quelconque : ENGAGEMENT *dans un corps de troupes, dans un théâtre.* || Le prix de l'engagement.

— Action de faire entrer dans : *L'*ENGAGEMENT *de l'armée dans un défilé.* || Action de pousser, d'exciter :

> Et ces noms, ces respects, ces applaudissements,
> Deviennent pour Titus autant d'*engagements.*
> RACINE.

— Comm. Acte par lequel on s'engage. || Obligation que l'on contracte vis-à-vis d'un tiers.

— Dr. anc. Convention par laquelle le roi concédait la jouissance d'une partie du domaine, sous la condition perpétuelle de faculté de rachat. V. ENGAGISTE.

— Escr. Action de toucher l'épée de son adversaire avec la sienne.

— Méd. Pénétration, vers la fin de la grossesse, dans le détroit supérieur du bassin maternel, de la partie fœtale qui se présente : *L'*ENGAGEMENT *est précoce chez les primipares.*

— Milit. Enrôlement militaire : ENGAGEMENTS *volontaires.* || Prix, somme allouée à tout homme qui s'engage : *Toucher son* ENGAGEMENT. || *Engagement conditionnel,* V. ENGAGÉ. || Action par laquelle deux armées en viennent aux mains, comme prélude d'une bataille. || Escarmouche, petit combat isolé : ENGAGEMENT *entre les avant-postes.*

— Turf. Lettre par laquelle le propriétaire qui veut faire courir son cheval notifie son intention aux commissaires des courses : *L'*ENGAGEMENT *doit être accompagné du certificat de désignation et du montant en argent du forfait ou de l'entrée, suivant les conditions de la course.*

— ENCYCL. Instr. publ. *Engagement décennal.* Avant la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, les jeunes gens qui contractaient l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement public étaient dispensés complètement du service militaire. Depuis cette loi, tous les Français devant le service militaire personnel, l'engagement décennal ne fut plus demandé aux fonctionnaires de l'Université. Ils bénéficièrent du régime que la nouvelle loi, dans l'intérêt des hautes études, avait établi en faveur des élèves de certaines écoles supérieures : c'est-à-dire qu'en temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, ils étaient envoyés en congé sous la condition d'exercer réellement la fonction en vue de laquelle la dispense avait été accordée. D'esprit plus démocratique encore, la loi de 1905 a supprimé même les dispenses partielles de service militaire.

Il subsiste dans l'Université deux sortes d'engagements, sans relation avec le service militaire : 1° les candidats à l'agrégation, hommes et femmes, s'engagent à se tenir pendant un an à la disposition du ministre pour occuper pendant cinq ans une chaire de lycée ; 2° les élèves des écoles normales supérieures (rue d'Ulm, Sèvres, Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses) s'engagent de même pour dix ans, et la rupture de cet engagement a pour sanction l'obligation de rembourser à l'Etat le montant des bourses dont ils ont joui.

— Milit. *Engagements.* Tous Français ou naturalisés français, aux termes des articles 12 et 13 de la loi de recrutement du 1er avril 1923, ainsi que les jeunes gens appelés à figurer sur les tableaux de recensement ou autorisés par les lois à servir dans l'armée française, peuvent être admis à contracter un engagement aux conditions suivantes :

1° Pour entrer dans les troupes métropolitaines, avoir dix-huit ans accomplis ; dans les troupes coloniales, avoir dix-huit ans accomplis et contracter un engagement d'une durée telle que leur séjour hors de la France puisse être de deux années à partir de l'âge de vingt ans, cette dernière condition ne s'appliquant pas aux jeunes gens résidant aux colonies ou dans les pays de protectorat ou de mandat, s'ils s'engagent dans les corps de troupes stationnés dans les pays qu'ils habitent ;

2° N'être pas mariés ;

3° N'avoir encouru aucune des condamnations tombant sous le coup de l'article 5 de la loi de recrutement ;

4° Jouir de leurs droits civils ;

5° Etre de bonnes vie et mœurs ;

6° Pour les jeunes gens de moins de vingt ans, être pourvus du consentement de leur père, mère ou tuteur. En cas de divorce ou de séparation de corps, le consentement de celui des époux auquel la garde a été confiée est nécessaire et suffisant.

L'engagé est tenu, pour justifier des conditions prescrites ci-dessus, de produire un extrait du casier judiciaire et un certificat délivré par le maire de son dernier domicile. Le certificat doit contenir le signalement du jeune homme qui veut s'engager et mentionner la durée du temps pendant lequel il a été domicilié dans la commune.

Les exemptés peuvent, jusqu'à l'âge de trente-deux ans accomplis, être admis à contracter des engagements, s'ils ont acquis les conditions d'aptitude physique exigées.

Les conditions relatives soit à l'aptitude physique et à l'admissibilité dans les différents corps de l'armée, soit à l'époque de l'année où les engagements peuvent être contractés, soit au nombre maximum d'engagements à recevoir chaque année dans les différents corps de troupes, sont déterminées par décrets insérés au *Journal officiel.*

Il ne peut être reçu d'engagements que pour les troupes coloniales, les corps d'infanterie, les chars de combat, les corps de cavalerie, d'artillerie, du génie, de l'aéronautique, et pour le train des équipages.

La durée des engagements est fixée, pour les troupes métropolitaines, à trois, quatre et cinq ans, et, pour les troupes coloniales ou les corps métropolitains stationnés hors de France, à deux, trois, quatre et cinq ans, sous réserve, toutefois, pour les troupes coloniales, de la restriction imposée ci-dessus.

Le service militaire compte, pour les engagés, du jour de la signature de l'acte d'engagement. Ils passent dans la disponibilité ou dans la première réserve à l'expiration de leur service actif, et suivent dès lors le sort de la demi-classe incorporée dans le semestre de leur engagement.

Les jeunes gens qui contractent un engagement ont le droit de choisir leur arme et leur corps, sous réserve des conditions d'aptitude physique exigées pour leur subdivision d'arme. Toutefois, le ministre de la guerre peut, dans l'intérêt du service, prononcer d'office, en temps de paix, le changement de corps d'un engagé, et, en temps de guerre, le changement de corps et d'arme.

Les engagements sont reçus aux dates fixées par le ministre de la guerre.

Les jeunes gens résidant aux colonies, dans les pays de protectorat ou territoires à mandat autres que les pays méditerranéens, peuvent contracter, outre les engagements dans les troupes coloniales, un engagement d'au moins trois ans pour servir dans les troupes métropolitaines, en France ou dans les pays méditerranéens.

Les jeunes gens réunissant les conditions prévues ci-dessus, âgés d'au moins dix-huit ans et pourvus du brevet de préparation militaire élémentaire, sont admis à contracter, dans les troupes métropolitaines, dans le corps de leur choix, et jusqu'à concurrence du nombre fixé par le ministre pour chaque corps, un engagement spécial dit *de devancement d'appel,* d'une durée égale au temps de service actif.

Les jeunes gens âgés d'au moins dix-huit ans, remplissant les conditions d'aptitude physique et désireux d'aller se fixer, à l'expiration de leur service actif, en Algérie, dans les colonies, pays de protectorat ou territoires à mandat, ainsi qu'à l'étranger, peuvent contracter dans les mêmes conditions un engagement de devancement d'appel d'une durée de deux ans, avec faculté d'être mis en congé au bout de dix-huit mois de service, à la condition de quitter la France dans un délai de six mois après leur mise en congé et de faire certifier, chaque année, pendant cinq années consécutives, leur présence dans le pays où ils ont déclaré se fixer, par le représentant attitré de l'Etat français, faute de quoi ils sont rappelés sous les drapeaux jusqu'à l'achèvement des obligations militaires résultant de leur engagement. La faculté de contracter un engagement par devancement d'appel cesse, pour l'intéressé, du jour de l'incorporation du demi-contingent qui précède celui auquel il appartient.

En temps de guerre, tout Français dont la classe n'est pas mobilisée est admis à contracter, dans un corps de son choix, un engagement pour la durée de la guerre.

Les hommes exclus de l'armée peuvent, avec l'autorisation du ministre de la guerre ou du ministre des colonies, suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent, être autorisés à contracter un engagement pour la durée de la guerre, au titre des bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Les étrangers âgés d'au moins dix-sept ans peuvent être autorisés à contracter un engagement, pour la durée de la guerre, au titre d'un corps quelconque de l'armée française.

En cas de guerre continentale, un décret peut autoriser l'acceptation, comme engagés pour la durée de la guerre, des jeunes Français ayant dix-sept ans. Ce décret fixe les conditions dans lesquelles ces engagements sont reçus. Le temps ainsi passé sous les drapeaux est, pour ces engagés, déduit de la durée légale du service actif.

Les engagements sont contractés devant les maires des chefs-lieux de canton en France, devant les officiers de l'état civil désignés par décret, hors de la métropole. Les conditions relatives à ces engagements sont insérées dans l'acte même. Lecture intégrale de l'acte doit être donnée aux contractants avant la signature, et mention de cette lecture est faite à la fin de l'acte.

Dès qu'il a reçu un engagement, le maire est tenu d'aviser le commandant de recrutement dont relève l'engagé. Cet officier prend les mesures nécessaires pour faire délivrer à l'engagé, ou faire envoyer à son domicile, une feuille de déplacement, pour rejoindre son corps.

Engagements spéciaux. — Les jeunes gens admis aux écoles militaires assurant le recrutement des officiers de carrière contractent un engagement d'une durée égale au temps qui doit s'écouler jusqu'à leur sortie des différentes écoles, augmenté de six ans.

Cet engagement est résilié pour ceux qui n'ont pas satisfait aux examens de sortie ou qui ont quitté l'école pour une cause quelconque. Les premiers sont astreints à un an de service dans un corps de troupes où ils entrent comme soldats, et les seconds doivent parfaire, comme soldats ou sous-officiers, la durée légale du service, la durée de leur service actif postérieur à leur départ de l'école ne pouvant être inférieure à un an.

Cet engagement est réduit à une durée totale de trois années pour les élèves admis à l'Ecole polytechnique. Ceux d'entre eux qui, ayant satisfait aux examens de sortie, sont classés dans un service civil de l'Etat, sont autorisés à donner leur démission d'officier de l'armée active à l'expiration d'une année de service accomplie comme officier, partie à l'école d'application, partie dans un corps de troupes. Ils sont alors versés dans le cadre des officiers de réserve. La même règle s'applique aux élèves de ladite Ecole, qui, tout en ayant satisfait aux examens de sortie, n'ont obtenu aucun des emplois de leur choix.

Il est fait exception à ces dispositions à l'égard des élèves admis à l'Ecole polytechnique après la limite d'âge normale fixée par décret : ces jeunes gens sont astreints à l'engagement prévu, sans faculté de résiliation volontaire, et ne peuvent postuler à la sortie de l'Ecole qu'un emploi militaire. Ceux qui ne présenteraient pas le minimum d'aptitude physique fixé par décret rentrent dans le droit commun, leur engagement étant résilié de plein droit ; ils sont considérés au regard de la loi comme réformés temporairement après six mois de service.

ENGAGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *gage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous engageons. Il engagea.*) Mettre en gage : ENGAGER *ses meubles, ses bijoux.*

— Lier par une promesse, par une obligation : ENGAGER *sa parole, sa foi. Tout serment nous* ENGAGE. *Le bienfait* ENGAGE *le bienfaiteur.* || Attacher, lier (en parlant de sentiments).

> Soit qu'il cède ou résiste au feu qui me l'*engage.*
> CORNEILLE.

|| Lier par une convention orale ou écrite : ENGAGER *un employé, un domestique.* ENGAGER *un ténor, un clown, une danseuse.* || Enrôler : ENGAGER *un jeune homme.*

— Faire entrer dans, sous : ENGAGER *un bateau dans le sable ; et au fig.* : ENGAGER *quelqu'un dans une entreprise.* ENGAGER *des troupes dans un combat.* || *Par anal.* : ENGAGER *ses capitaux dans une affaire.*

— *Fig.* Entamer, commencer : ENGAGER *un combat, une discussion.* || Encourager, exhorter : ENGAGER *un enfant à travailler.* || Attirer, séduire, porter à : *Les étalages* ENGAGENT *le passant à acheter.* || Inviter : ENGAGER *quelqu'un à dîner.*

— Archit. Faire pénétrer une construction dans une autre déjà édifiée.

— Chem. de f. Se dit de l'action d'un levier ou d'une manœuvre ayant pour résultat d'immobiliser la manœuvre d'un autre levier ou d'une autre pièce (notamment dans les systèmes d'enclenchement des appareils de signalisation).

— Escr. Prendre contact avec le fer de l'adversaire.

— Mar. *Engager un cordage,* En introduire l'extrémité entre deux objets qui le serrent et l'empêchent de fonctionner. || L'introduire dans la poulie, le clan, où il doit travailler.

— Turf. Faire un engagement.

— *Intransitiv.* Mar. En parlant d'un navire, Se coucher sur le flanc, sous l'effort du vent ou des lames : *Timonier qui, par sa maladresse, fait* ENGAGER *le navire.*

(Le verbe ENGAGER, en marine, comporte l'idée de gêne, d'occupation, de mauvais fonctionnement pour une cause extérieure, de situation difficile.)

— ***Engagé, e,*** part. pass. du verbe *Engager* (au propre et au fig.). V. *Supplément.*

— Archit. *Colonne engagée,* Colonne dont une partie n'existe pas, étant supposée encastrée dans le mur.

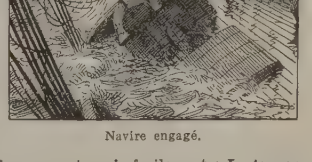

Navire engagé.

— Mar. *Navire engagé,* Navire incliné par le vent d'une manière dangereuse et ne pouvant plus se relever. || *Aviron engagé,* Aviron sorti de la dame et venu en travers des autres. || *Ancre engagée,* Ancre prise sur le fond. || Se dit d'un objet mal placé, qu'on ne peut avoir facilement : *Le tangon est* ENGAGÉ *sous la drome ;* — d'un appareil ne pouvant fonctionner : *La drisse de pic est* ENGAGÉE *dans la barre de flèche.*

— ***S'engager,*** v. pr. Commencer, naître : *Le combat* S'ENGAGE.

— Au sens réfléchi, Prendre un engagement, faire une promesse. || Contracter un engagement pour un service quelconque ; et particulièrem. S'engager comme soldat.

— Pénétrer, s'enfoncer dans : S'ENGAGER *dans une forêt ; et au fig.* Se lancer dans : S'ENGAGER *dans une affaire difficile.* S'ENGAGER *trop avant.* || *S'engager dans les ordres,* Prononcer des vœux ecclésiastiques.

— S'endetter : *Un prodigue* s'ENGAGE *tous les jours de plus en plus.* (Furetière.)

— Jeux. Proposer de jouer telle ou telle somme contre un ou plusieurs autres joueurs.

— Litt. Prendre position au sujet de questions politiques ou sociales.

— Mar. à voile. *S'engager sous voile,* Se dit d'un bâtiment qui engage.

— Obstétr. Pénétrer dans le détroit supérieur du bassin maternel (en parlant du fœtus) : *La tête* s'ENGAGE.

— SYN. **Engager, obliger.** *Obliger,* c'est imposer par devoir ou nécessité. Opposé à *obliger, engager* est donc moins fort. Il y a une réelle différence entre *obliger* ou *engager* quelqu'un à faire quelque chose.

— **Engager, convier, induire, inviter,** etc. V. CONVIER.

— **Engager (s'), donner parole, promettre.** *S'engager* est le terme le plus fort, puisqu'on s'engage par serment ou par écrit. *Promettre,* c'est *s'obliger* en paroles à faire quelque chose. *Donner parole,* c'est promettre sur son honneur.

— ANTON. **Dégager. — Déconseiller, dépersuader, détourner, dissuader.**

ENGAGISTE [*an, jist'*] n. m. Celui qui a la possession d'un domaine par engagement. || Entrepreneur qui engage des ouvriers.

— ENCYCL. Anc. dr. On appelait autrefois *engagiste* le détenteur d'un bien faisant partie du domaine de la couronne, auquel il avait été donné en gage pour garantir le remboursement d'un emprunt contracté par le trésor royal. Le domaine de la couronne étant devenu inaliénable (Ordonnance de février 1566), l'engagiste n'acquérait que la jouissance tandis que le roi conservait la propriété du bien engagé.

La loi du 22 novembre-1er décembre 1790 disposa que les aliénations antérieures à 1566 seraient valables, à moins qu'une clause de retour y ait été insérée, et que celles postérieures seraient révoquées, sauf remboursement des sommes versées. Celle des 3-4 septembre 1792 disposa que toutes les aliénations déclarées révocables par la loi de 1790 étaient révoquées. Enfin, la loi du 10 frimaire an II

proclama la révocation immédiate de toutes les aliénations autres que celles faites purement et simplement avant le 1er février 1566, mais elle dépouillait les engagistes sans les avoir préalablement indemnisés. La loi du 14 ventôse an VII fut une sorte de transaction entre les engagistes et le gouvernement, et celle du 12 mars 1820, la dernière rendue en la matière, fixa définitivement la position des engagistes.

Statue de Cérès engainée.

ENGAINANT [*an-ghè-nan*], **E** adj. (de *engainer*). Qui enveloppe comme dans une gaine.

— Bot. Se dit d'une feuille dont la gaine, très développée, enveloppe plus ou moins complètement l'axe auquel elle est fixée, par exemple, une feuille de graminée.

ENGAINER [*an-ghè-né*] v. tr. (de *en* et *gaine*). Mettre dans sa gaine : ENGAINER *un poignard*. (On dit aussi RENGAINER.)

— Envelopper comme dans une gaine : *Les feuilles du blé* ENGAINENT *la tige*.

— ***Engainé, e,*** part. pass. du verbe *Engainer*.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont le bec est garni d'une sorte de gaine.

— Sculpt. Se dit d'une statue dont les membres inférieurs sont remplacés par une sorte de gaine : *Les termes sont des statues* ENGAINÉES.

— ***S'engainer,*** v. pr. Au sens passif, Etre engainé.

ENGALLAGE [*an*] n. m. (de *engalle*). Action d'engaller une étoffe, de déposer sur cette étoffe une quantité déterminée de tanin.

ENGALLER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *galle*). Plonger une étoffe dans un bain de noix de galle afin d'augmenter la solidité de certaines teintures, du rouge turc notamment.

ENGAMER [*an, mé*] v. tr. (de l'anc. haut allem. *gaman*, jeu). Instruire, enseigner. (Vx.)

— *Intransitiv.* Avaler complètement l'hameçon, en parlant d'un poisson : *L'anguille* ENGAME *très souvent*.

ENGANO, atoll néerlandais de l'océan Indien, au large de la côte sud-ouest de Sumatra, faisant partie de la Malaisie et dépendant de la résidence de Bencoulen ; environ 400 aborigènes malais, derniers vestiges d'une population très primitive tuée par son contact avec la civilisation. Cocotiers.

ENGANTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *gant*). *Fam.* Gagner, séduire : *La demoiselle de comptoir avait espéré l'*ENGANTER. (H. de Balzac.)

— Mar. Approcher de très près un navire. (Vx.) || *Enganter un cordage*, Le saisir quand on le lance d'un navire à un autre. (On dit aussi AGANTER, en Méditerranée.) || *Enganter main sur main*, Gagner rapidement un navire qu'on poursuit. (Vx.)

— ***S'enganter,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'éprendre de quelqu'un : S'ENGANTER *d'une fille*. (Vx.)

ENGANYMÈDER [*an, dé*] v. tr. (de *en* et *Ganymède*). nom mythol.). Abuser honteusement d'un jeune garçon :

J'en connais d'assez peu sages
Pour *enganymèder* leurs pages.
SARASIN.

ENGARAIRE [*an, rèr'*] adj. (du lat. *angaria*, corvée). Dr. féod. Se disait d'un individu sujet à la corvée.

EN-GARANT ! [*an, ran*] adv. Mar. Commandement pour inviter à la précaution quand on file à retour une corde supportant un lourd fardeau.

ENGARDE [*an*] n. f. (de *en* et *garde*). Sarment de vigne taillé très long.

— Agric. Engourdissement des arbres qui, continuant à vivre, ne produisent pas.

ENGARDER [*an, dé*] v. tr. (de *en* et *garder*). Garder, préserver. (Vx.)

— ***S'engarder,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se préserver de.

ENGARRE [*an*] n. f. Pêch. Long filet plombé que l'on traîne au fond de l'eau.

ENGARROTTÉ [*an*], **E** adj. Art vétér. Blessé au garrot. (On dit aussi ÉGARROTTÉ.)

ENGASTRILOGUE [*an-ghass-tri-logh'*] adj. (du gr. *en*, dans, *gastêr*, ventre, et *logos*, parole). Syn. de VENTRILOQUE.

ENGASTRIMYSME [*an-ghass-tri-missm'*] ou **ENGASTRIMYTHYSME** [*tissm'*] n. m. (du gr. *en*, dans, *gastêr*, ventre, et *muthos*, parole). Faculté du ventriloque. V. VENTRILOQUIE.

ENGASTRIMYTHE [*an-ghass*] n. m. (gr. *eggastrimuthos* ; de *en*, dans, *gastêr*, ventre, et *muthos*, parole). Syn. de VENTRILOQUE.

ENGAVER [*an, vé*] v. tr. (de *en* et *gaver*). Se dit de certains oiseaux qui nourrissent leurs petits en faisant passer dans leur bec les aliments qu'ils ont déjà humectés et amollis dans le leur : *Le pigeon* ENGAVE *ses petits*.

— ***S'engaver,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *fam.*, Se bourrer, se gorger de nourriture.

— Au sens passif, Etre engavé.

ENGAZONNEMENT [*an-gha-zo-ne-man*] n. m. Action d'engazonner : *L'*ENGAZONNEMENT *d'un tertre*.

ENGAZONNER [*an, zo-né*] v. tr. (de *en* et *gazon*). Semer, garnir de gazon : ENGAZONNER *une pelouse*.

— ***S'engazonner,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être engazonné.

ENGEANCE [*an-janss*] n. f. (origine douteuse). Race d'animaux, et surtout de quelques espèces volatiles : *Poules, Canes d'une belle* ENGEANCE.

— *Par extens.* et *en mauv. part*, Personne ou catégorie de personnes : *L'*ENGEANCE *des bavards, des médisants*.

De tous collatéraux l'*engeance* est trop maligne.
SARASIN.

ENGEANCER [*an-jan-sé*] v. tr. (de *engeance*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Nous engeançons. Il engeança.*) Pourvoir d'une engeance. (Vx.)

— *Fam.* Embarrasser, charger, importuner : *Qui vous* A ENGEANCÉ *de cet homme-là ?*

— ***S'engeancer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'embarrasser de.

ENGEIGNER [*an-jè-gn* mll., *é*] v. tr. (de *engin*). Prendre par engin, par ruse ; duper, tromper. (Vx.)

Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui...

— ***S'engeigner,*** v. pr. S'abuser, se duper soi-même :

Qui souvent *s'engeigne* soi-même.
LA FONTAINE.

ENGEL [*an-jèl'*] n. m. Nom hollandais de l'*esterlin*, poids anciennement usité dans les Pays-Bas et en France pour peser l'or et l'argent. (Il valait environ 1gr,53.)

ENGEL (Samuel), géographe et administrateur suisse, né et mort à Berne (1702-1784). Tout en remplissant les fonctions de membre du grand conseil (1745) et de bailli d'Aarberg, puis de Tscherlitz (1748-1760), il écrivit des livres géographiques, dont les principaux sont relatifs aux abords du pôle arctique : *Mémoires et Observations géographiques et critiques sur la situation des pays du nord de l'Asie et de l'Amérique* (1765) ; *Mémoire sur la navigation dans la mer du Nord depuis le 63e degré de latitude vers le pôle et depuis le 10e au 100e de longitude* (1779) ; *Remarques sur la partie de la relation du voyage du capitaine Cook, qui concerne le détroit entre l'Asie et l'Amérique* (1781).

ENGEL (Jean-Jacques), philosophe, auteur dramatique et romancier allemand, né et mort à Parchim (Mecklembourg) [1741-1802]. Il fit représenter à Leipzig plusieurs comédies, qui eurent un vif succès. Son roman *Monsieur Lorenz Stark* (1801) eut un grand retentissement.

ENGEL (Jean-Christian), historien hongrois, né à Lœcse en 1770, mort à Vienne en 1814. On lui doit une *Histoire de Hongrie*, écrite en allemand (1813), et une *Histoire des provinces féodales de la Hongrie* (1797-1804).

ENGEL (Joseph), médecin allemand, né et mort à Vienne (1816-1899). Successivement professeur à Zurich, à Vienne et à Prague, il donna, l'un des premiers, à l'embryologie une place importante, dans ses descriptions d'anatomie topographique et d'anatomie cellulaire.

ENGEL (Karl), musicologue allemand, né à Thiedenwiese (Hanovre) en 1818, mort à Kensington en 1882. Elève à Hanovre de l'organiste Enckhausen, puis à Weimar de Hummel et de Lobe, Engel se fixa définitivement à partir de 1845 en Angleterre et s'adonna tout d'abord à l'enseignement du piano. Mais il ne tarda pas à s'absorber dans l'étude des instruments anciens et de la musique exotique. Il réunit une collection précieuse d'instruments rares et d'ouvrages d'érudition. On lui doit notamment : *The music of the most ancient nations particularly of the Assyrians, Egyptians and Hebrews ; An introduction to the study of national music ; Musical instruments of all countries ; Descriptive catalogue of the musical instruments in the South Kensington Museum ; Musical myths and jacks music of the Gipsies ; Research into the early history of the violin family ; The musical opinions of Confucius ;* etc. Après la mort de sa femme, Engel a vendu sa bibliothèque. La plus grande partie de sa collection instrumentale a été acquise par le South Kensington Museum.

ENGEL (Ernest), économiste et statisticien allemand, né à Dresde en 1821, mort à Radebeul, près de Dresde, en 1896. Comme directeur du Bureau de statistique, il contribua à l'amélioration des recueils publiés sous sa direction : *Journal du Bureau de statistique, Statistique prussienne, Annuaire de statistique générale*.

ENGEL (Pierre-*Emile*), chanteur français, né et mort à Paris (1847-1927). Elève de Duprez, il débuta, en 1865, au Théâtre Parisien, dans la *Jeanne d'Arc* de Duprez, puis parut sur les principales scènes françaises et étrangères. Il créa plusieurs opéras à la Monnaie de Bruxelles (1886-1889). Depuis, il a chanté *Béatrice et Bénédict*, à l'Odéon (1890) ; *le Rêve*, à l'Opéra-Comique (1891) ; *Thamara*, à l'Opéra (1891) ; a été attaché au théâtre de Genève (1894-1895), où il a chanté *Lohengrin*, et s'est fait entendre dans les grands concerts. Il avait été nommé professeur au Conservatoire en 1906.

ENGEL (Arthur), numismate français, né à Strasbourg en 1855, mort en 1920. Ancien membre des écoles françaises de Rome et d'Athènes, il s'est consacré à l'étude des médailles et monnaies, sur lesquelles il a publié des travaux très estimés, soit seul : *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace* (1874) ; *Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie* (1882), soit en collaboration avec R. Serrure : *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (1887-1889) ; *Traité de numismatique du moyen âge, moderne et contemporaine* (1891-1905).

ENGELBERG, comm. de Suisse (canton d'Unterwald), sur l'*Engelberger-Aa*, tributaire du lac des Quatre-Cantons, au pied du Titlis ; 2.400 hab. Abbaye de bénédictins, fondée en 1121 et rebâtie au XVIIIe siècle. Station climatique alpestre, fréquentée en hiver comme en été.

ENGELBERGE, femme de l'empereur Louis II. Accusée d'adultère, l'empereur la soumit à l'épreuve du feu et de l'eau, à moins qu'un chevalier ne prît sa défense en duel judiciaire. Boson, comte d'Arles, se présenta, et défit ses adversaires. Louis II lui fit, en retour, épouser sa fille Ermengarde. Après la mort de Louis II, Engelberge se retira dans un couvent, en Italie ; mais Charles le Chauve, qu'elle avait voulu écarter de l'empire, la fit prisonnière (880) et l'envoya en Allemagne, où elle suscita l'intervention de Carloman en Italie et où elle mourut.

ENGELBERT le Saint, archevêque de Cologne, né en 1185, assassiné en 1225. Il était fils d'Eberhardt de Berg. Après avoir refusé l'évêché de Munster, il fut, en 1216, nommé archevêque de Cologne par le pape Honorius III. En 1220, l'empereur Frédéric II lui confia la tutelle de son fils Henri, roi des Romains. En 1225, Engelbert, luttant contre son cousin Frédéric d'Ypsembourg, prélat apostat et scandaleux, fut attiré dans un piège et assassiné, aux environs de Schwelm. Il est honoré comme saint dans plusieurs diocèses de l'Allemagne.

ENGELBRECHTSZ (Corneille ou Cornélis), peintre hollandais, né et mort à Leyde (1468-1533). Le plus remarquable de ses tableaux est un rétable avec ses volets, qui se trouve à l'hôtel de ville de Leyde ; il représente *Jésus-Christ sur la croix entre les deux larrons ;* sur l'un des volets est représenté *le Sacrifice d'Abraham*, et sur l'autre *l'Adoration du serpent d'airain*. On voit encore des spécimens de son art à Anvers et à Londres (National Gallery). Les qualités distinctives d'Engelbrechtsz sont une grande richesse de composition et une rare délicatesse de pinceau. — Son fils, Pieter **Engelbrechtsz**, se fit connaître comme peintre-verrier.

ENGELBREKT ENGELBREKTSSON, patriote suédois, né en Dalécarlie, mort en 1436. Délégué par ses compatriotes à Copenhague pour porter plainte contre le gouverneur Jœsse Eriksson, et n'ayant pu se faire entendre, il souleva la Suède entière, et fut élu président (1435). Un compromis intervint ; mais le roi le viola, et Engelbrekt recommençait la lutte avec le maréchal Carl Knutsson, quand il fut assassiné dans un îlot du lac Hjelmare.

ENGELBRETH (Wolf-Frédéric), pasteur danois, né à Korsœr en 1771, mort à Lille-Heddinge en 1862. Outre des traductions de l'Ancien Testament, on lui doit : *Fragmenta coptica Veteris et Novi Testamenti* (1810) ; *Fragmenta Apocalypseos thebaico-coptica* (1819).

ENGELER [*an-je-lé*] v. tr. (de *en* et *geler*. — Se conjugue comme *geler*.) Geler complètement.

— ***Engelé, e,*** part. pass. du verbe *Engeler : Avoir les mains* ENGELÉES. (Vx.)

— *Substantiv.* Personne peu dégourdie : *Quel* ENGELÉ ! (Vx.)

ENGELHARD (Nicolas), philosophe, mathématicien et physicien suisse, né à Berne en 1696, mort à Groningue en 1764. Il se rendit aux Pays-Bas et professa à Duisbourg, puis à Groningue. Il a écrit notamment : *De pluritate orbium habitabilium* (1724) ; *De legibus naturæ Newtonianis* (1726) ; *Institutiones philosophiæ theoricæ* (1732).

ENGELHARD (Friedrich-Wilhelm), sculpteur et peintre allemand, né à Grunhagen, près de Lunebourg, en 1813, mort à Hanovre en 1902. En sculpture, cet artiste a exécuté un grand nombre d'œuvres de genre : *Amour sur un cygne ; le Printemps dansant ; Bacchus dompteur d'une panthère ;* puis le groupe poétique de *Psyché ;* la frise de l'*Edda* à la Marienbourg, près de Hanovre, sa principale création. Une figure colossale d'*Odin* est à la Galerie nationale de Berlin. On lui doit aussi : un portrait-médaillon de *Bismarck*, pour le monument de Canossa érigé en 1877 près de Harzbourg ; une statue de *Schiller* à Hanovre, et une autre, de la *duchesse Sophie de Hanovre*.

ENGELHARDITE [*an-jè-lar*] n. f. (de *Engelhard* nom propre). Silicate naturel de zirconium.

ENGELHARDT (Karl-August), littérateur allemand, né à Dresde en 1768, mort en 1834. Il fut, dans sa ville natale, archiviste à la chancellerie, puis secrétaire du ministère de la guerre. Engelhardt a écrit des livres instructifs. Ce qui subsiste de lui sont ses *Contes* (1820-1824) et ses *Poésies* (1820, 1824, 1834).

ENGELHARDT (Georges D'), savant russe, d'origine allemande, né à Riga en 1775, mort à Saint-Pétersbourg en 1862. Il fut sous-secrétaire d'Etat, directeur de l'institut pédagogique (1811), puis, en 1816, directeur du lycée de Tzarskoié-Sélo. Il collabora aux *Données pour la connaissance de la Russie* d'Erdmann (1822-1826), et dirigea le *Journal de l'économie rurale en Russie*.

ENGELHARDT (Johann Georg Veit), théologien allemand, né à Neustadt-sur-l'Aisch en 1791, mort en 1855 à Erlangen, où il avait fait ses études et où il professa la théologie à l'Université (1821). Il s'occupa surtout de l'histoire des dogmes et du néoplatonisme. Il a donné des traductions des *Ennéades* de Plotin (1820) et des écrits du pseudo Denys l'Aréopagite (1823), et *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* (1832) ; *Handbuch der Kirchengeschichte* (1833-1834) ; *Dogmengeschichte* (1839) ; *Richard von Saint-Victor und J. Ruysbroek*.

ENGELHARDT (Maurice), homme politique français, né à Strasbourg en 1819, mort à Paris en 1891. Avocat, préfet de Maine-et-Loire en 1870, conseiller municipal de Paris et président du conseil général de la Seine. Il a écrit : *Des banques agricoles* (1850) ; *la Chasse dans la vallée du Rhin* (1864) ; *la Réforme de la magistrature* (1880) ; *Souvenirs d'Alsace : Chasse, pêche, industries, légendes* (1882) ; *la Contrebande politique sur la frontière du Rhin pendant le second Empire* (1883) ; *les Chevreuils, bécasses et bécassines* (1884).

ENGELHARDT (Edouard-Philippe), diplomate et écrivain français, né à Rothau (Bas-Rhin) en 1828, mort à Nice en 1916. Entré dans la carrière consulaire, il la parcourut jusqu'au grade de ministre plénipotentiaire (1874) et fut mis à la retraite en 1885, après avoir été délégué à la Conférence de Berlin. On lui doit, entre autres travaux estimés : *Histoire du droit fluvial conventionnel* (1889) ; *la Turquie et le Tanzimat* (1882-1883).

ENGELHARDTIE [*jè-lar-ti*] n. f. Genre de juglandacées de l'Asie chaude, comprenant une dizaine d'espèces de grands arbres dont les fleurs mâles sont réunies en chatons latéraux et les fleurs femelles en épis. (Le fruit est une petite noix. Le bois d'engelhardtie ressemble à celui du noyer.)

ENGELMANN (Godefroi), un des introducteurs de la lithographie en France, né à Mulhouse en 1788, mort à Paris en 1839. Etabli à Paris en 1816, il perfectionna la lithographie en améliorant les encres, les crayons et différents procédés. Il facilita l'application pratique des principes de la chromolithographie. De remarquables recueils d'estampes sont sortis de ses ateliers. On lui doit les ouvrages théoriques suivants : *Recueil d'essais lithographiques* (1817) ; *Manuel du dessinateur lithographe* (1823), et un *Traité théorique et pratique de la lithographie* (1839-1840).

ENGELMANN (Wilhelm), bibliographe allemand, né à Lemgo en 1808, mort à Leipzig en 1878. Associé en 1839 à la librairie fondée à Leipzig par son père Wilhelm, il la dirigea depuis 1847 et en fit une des firmes les plus estimées d'Allemagne par la publication d'ouvrages d'histoire, d'archéologie, de philosophie, d'histoire naturelle (Gervinus, G. Weber, Gegenbaur, Kölliker, etc.). Il est auteur de

bibliographies de premier ordre, parmi lesquelles il convient de citer : *Bibliotheca scriptorum classicorum* (8e éd. par Preuss, 1880-1882) ; *Bibliotheca juridica* (1840) ; *Bibliotheca historico-naturalis* (1846) ; *Bibliotheca zoologica* (1861 et suiv.), avec B. Carus ; *Bibliotheca mechanico-technologica* (1844) ; *Bibliotheca medico-chirurgica* (1848) ; *Bibliotheca geographica* (1858). — Son fils RUDOLPH, né et mort à Leipzig (1841-1888), astronome, professeur à l'université de Leipzig (1871), lui succéda en 1874, fit des mesures d'étoiles doubles, traduisit *l'Astronomie populaire* de Newcomb (*Populärer Astronomie*, 1881) et publia les *Abhandlungen* de Bessel (1876 ; 3 vol.).

ENGELMANN (*Wilhelm* Théodor), physiologiste allemand, né à Leipzig en 1843, mort à Berlin en 1909. Après quelques études sur les infusoires, il s'occupa de la physiologie des muscles et des nerfs et des lois de l'excitation électrique. Il a fait des recherches nombreuses sur l'influence de la lumière sur le protoplasma, sur les bactéries, et a développé nos connaissances de l'action lumineuse sur la vie végétale. Il avait été élu correspondant de notre Académie des sciences en 1895.

ENGELS (Frédéric), un des fondateurs du collectivisme allemand. Né à Barmen (Prusse) en 1820, mort à Londres en 1895. Secrétaire, à Bruxelles, du comité central de la fédération des communistes, d'où naquit plus tard « l'Internationale » (1847), il rédigea avec Marx le célèbre *Manifeste du parti communiste*. Il prit part au soulèvement du grand-duché de Bade et dut s'enfuir en Angleterre où, aux côtés de Marx, il poursuivit sa propagande socialiste. Son œuvre principale est la publication des œuvres posthumes de Marx. On a de lui : *la Sainte Famille* (1844), en collaboration avec Marx ; *la Situation des classes laborieuses en Angleterre* (1845) ; *Socialisme utopique et Socialisme scientifique*, traduit en français par P. Lafargue (1880) ; etc.

F. Engels.

Engels (EXPLOSIFS), produits complexes, à base de nitroglycérine, avec addition de divers azotates et autres substances, telles que : pyroxyline, pyro-papier, salpêtre, sels d'ammoniaque (azotate, sulfate ou chlorate) ; etc.

ENGELS, nom actuel de **Pokrovsk,** cap. de la République allemande du Volga.

ENGELSKIRCHEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur l'Agger, affl. du Rhin ; 4.200 hab. Mines de fer, de plomb et de zinc. Tréfileries et laminoirs.

ENGELSTOFT (Christian Thorning), évêque et écrivain danois, né en 1805, mort à Odense en 1889. Professeur à l'université de Copenhague, recteur (1847), évêque de Fionie (1851), ministre de l'instruction publique (1863-1864), il a laissé divers ouvrages d'histoire et de théologie.

ENGELURE n. f. (de *engeler*). Dermite due à l'irritation de la peau par le froid.

— ENCYCL. *L'engelure*, dite aussi *érythème pernio*, apparaît pendant la saison froide aux mains, aux pieds, aux oreilles, au nez. Son symptôme de début est une démangeaison intense, et ultérieurement une douleur vive. L'engelure consiste en un placard rouge violacé qui parfois s'ulcère.

Le traitement avant l'ulcération consiste en lavages à l'eau très chaude, frictions à sec ou à l'alcool camphré, courants de haute fréquence. Comme médication générale, huile de foie de morue, glycérophosphates, arsenic. L'engelure ulcérée sera traitée comme une brûlure.

Préventivement, porter des chaussures larges, double paire de bas ; exécuter une gymnastique régulière et raisonnée des points habituellement menacés.

ENGELVIN (Joseph-Prosper), écrivain et prédicateur français, né à Pontgibaud en 1795, mort à Clermont-Ferrand en 1861. Prêtre en 1822, il était curé de Pontgibaud et chanoine de Clermont-Ferrand, quand, en 1852, au cours d'un voyage en Palestine, il se fit recevoir frère mineur récollet. Prédicateur estimé, fondateur du couvent de Bourg-Saint-Andéol, il a publié : *le Voyant* (1839) ; *le Prêtre* (Clermont, 1845) ; *De l'Esprit républicain* (Clermont, 1848) ; *Soleil de la Terre sainte* (1861) ; etc.

ENGEN, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Constance), sur l'Aach occidental, tributaire du lac de Constance ; 2.100 hab. Ch.-lieu de bailliage. Le 3 mai 1800, victoire des Français de Moreau sur les Autrichiens.

ENGENCEMENT [*an-jan-se-man*] n. m. Syn. de AGENCEMENT.

ENGENCER [*an-jan-sé*] v. tr. Syn. de AGENCER.

ENGENDRABLE [*an-jan*] adj. Qui peut être engendré.

ENGENDREMENT [*an-jan, man*] n. m. (de *engendrer*). Action d'engendrer ; résultat de cette action : *Les grands* ENGENDREMENTS *de l'homme veulent souvent neuf ans, vingt ans.* (Michelet.)

ENGENDRER [*an-jan-dré*] v. tr. (lat. *ingenerare*). Procréer, produire par voie de génération, en parlant de l'homme et des animaux mâles : *Il est rare qu'un homme de génie* ENGENDRE *un fils qui lui ressemble.* || Produire son semblable, en parlant des végétaux : *Chaque arbre porte des semences propres à* ENGENDRER *son semblable.*

— *Fig.* Produire, donner naissance à : *Le mal* ENGENDRE *le mal.* (Chateaubriand.) *Toutes les passions* ENGENDRENT *tous les maux.* (V. Hugo.) || *Ne pas engendrer la mélancolie,* Avoir le caractère gai : *Allons, morbleu ! il ne faut point* ENGENDRER DE MÉLANCOLIE. (Molière.)

— Géom. Produire en se déplaçant : *Un demi-cercle tournant autour de son diamètre* ENGENDRE *une sphère.*

— Théol. Se dit de l'opération par laquelle le Fils procède du Père : *Le Père* ENGENDRE *le Fils de toute éternité.*

—***S'engendrer,*** v. pr. Avec réciprocité : *Causes qui* S'ENGENDRENT *les unes les autres.*

— Au sens passif, Être engendré, produit (au propre et au fig.).

— SYN. **Engendrer, accoucher, enfanter.**

ENGENDRER [*an-jan-dré*] v. tr. (de *en* et *gendre*). *Fam.* Donner un gendre à. || Prendre pour gendre.

— ***S'engendrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Prendre un gendre.

ENGENDREUR [*an-jan*] n. m. Celui qui engendre.

ENGENS [*an-jan*] n. m. pl. (de *engin*). Equipage de chasse à courre.

ENGENTHAL, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 20 kil. de Molsheim ; 1.170 hab.

ENGEÔLER [*an-jô-lé*] v. tr. V. ENJÔLER.

ENGEÔLEUR [*an-jô*], **EUSE** n. V. ENJÔLEUR.

ENGER [*an-jé*] v. tr. (autref. ÆNGIER, remplir, pourvoir ; origine douteuse. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il engea. Nous engeons.*) Pourvoir d'une race d'animaux ou de plantes. (Vx.) || Embarrasser d'une chose gênante : *Votre père se moque-t-il, de vouloir vous* ENGER *de son avocat de Limoges?* (Molière.) [Vx.]

ENGER, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie) ; 3.800 hab. Filature de fil, fabrique de cigares.

ENGERAY ou **ENGERAI** [*an-je-rè*] n. m. Sorte de râteau à trois ou quatre longues dents de bois, qu'on adapte à la faux. (Dialectal.)

ENGERBAGE ou **ENGERBEMENT** [*an-jèr*] n. m. Action de mettre en gerbes les moissons qui sont en javelles.

ENGERBEMENT [*an-jèr, man*] n. m. Agric. Syn. de ENGERBAGE.

— Milit. Façon réglementaire de disposer les armes et le matériel de guerre pour les conserver dans les magasins.

ENGERBER [*an-jèr-bé*] v. tr. Mettre en gerbes. || Entasser : ENGERBER *des tonneaux.* (On dit aussi GERBER.)

— Milit. Faire l'engerbement.

ENGERS, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Coblentz), sur le Rhin ; 3.900 hab.

ENGERTH (Wilhelm, baron DE), ingénieur allemand, né à Pless (Silésie prussienne) en 1814, mort à Bade, près de Vienne, en 1884. Il a imaginé un système de locomotives capables de remorquer un train sur de fortes rampes, à l'aide d'engrenages reliant les roues de la locomotive et celles du tender. Il devint, en 1852, directeur général des chemins de fer de l'Etat autrichien. C'est lui qui fut chargé des travaux de régularisation du cours du Danube, à Vienne. Il fut conseiller aulique et créé baron, puis membre à vie, de la Chambre des seigneurs. L'enseignement industriel de l'Autriche doit à Engerth de notables progrès.

ENGERTH (Eduard), peintre allemand, frère du précédent, né à Pless (Silésie) en 1818, mort près de Vienne en 1897. Il est l'auteur de *la Victoire du prince Eugène à Zenta,* de peintures pour l'Opéra de Vienne (*Noces de Figaro*), et d'un *Couronnement de François-Joseph.* En 1871, Engerth fut nommé directeur de la galerie du Belvédère, à Vienne.

ENGESTRŒM (Gustave D'), savant suédois, né à Lund en 1738, mort en 1813. Il fut chargé de missions à l'étranger, et devint garde des monnaies (1768), conseiller au collège des mines (1781) et membre de l'académie des sciences de Stockholm. Il a écrit : *Guide du voyageur aux carrières et mines de Suède,* et divers mémoires.

ENGESTRŒM (Lars, comte D'), homme politique et écrivain suédois, frère du précédent, né à Stockholm en 1751, mort en Posnanie en 1826. Il devint ministre des affaires étrangères, baron, comte, chancelier de l'université de Lund (1810-1824). On a de lui : *Souvenirs et Notes* (1876).

ENGHIEN, ville de Belgique (Hainaut, arrond. adm. de Soignies), sur l'Odru, affl. de la Marcq ; 4.600 hab. Fonderies ; fabriques de sucre ; tanneries. De la demeure des comtes d'Enghien, il ne reste qu'un parc et une chapelle installée dans l'ancien donjon. Passé par mariage dans la maison de Bourbon-Vendôme, le comté d'Enghien fut transféré à Nogent-le-Rotrou, Issoudun et Montmorency, que le roi érigea successivement en duchés sous le nom d'Enghien. Jusqu'au règne de Louis XIV, le fils aîné du prince de Condé porta le titre de duc d'Enghien ; après cette époque, le fils aîné du prince s'intitula duc de Bourbon et le fils aîné de celui-ci duc d'Enghien.

ENGHIEN (Jean D'), surnommé **de Kestergat,** chroniqueur, mort en 1478. Il entra au service de Philippe le Bon et devint, en 1430, amman de la ville de Bruxelles ; mais il se fit détester par sa partialité et faillit être massacré dans une émeute, en 1477. On lui doit : *le Livre des chroniques de Brabant.*

ENGHIEN [*ghin*] (François DE BOURBON, comte D'), né au château de La Fère en 1519, mort à La Roche-Guyon en 1546, troisième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme. Nommé en 1544 lieutenant général en Piémont par François Ier, il battit, la même année, à Cérisoles, le marquis de Vasto, gouverneur du Milanais pour Charles Quint, prit Carignan sur Pietro Colonna, et échoua devant Nice, par suite d'insuffisance de matériel de siège. Il fut tué par un coup de feu tomba d'une fenêtre du château de La Roche-Guyon, sous la poussée, dit-on, de Cornelio Bentivoglio.

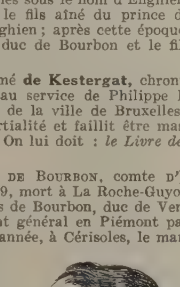

Le duc d'Enghien.

ENGHIEN [*ghin*] (Louis-Antoine-Henri DE BOURBON-CONDÉ, duc D'), fils de Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé et de Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, né au château de Chantilly en 1772, fusillé à Vincennes en 1804.

Le jeune prince partit avec ses parents pour l'exil. Il fit partie de l'armée de Condé. Quand elle fut licenciée, en 1801, le duc d'Enghien se retira dans le pays de Bade, à Ettenheim ; c'est là qu'il avait auparavant rencontré la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, nièce du cardinal, qu'il épousa plus tard secrètement. Il s'y trouvait encore en 1804, lorsque les conspirations royalistes contre Bonaparte incitèrent le Premier consul à se saisir de lui, contrairement au droit des gens. Enlevé le 15 mars d'Ettenheim, le duc d'Enghien fut conduit à Vincennes, traduit comme conspirateur devant un conseil de guerre, sans défenseur, et fusillé malgré les instances de Joséphine.

Enghien (LA MORT DU DUC D'), tableau de J.-P. Laurens. Le jeune prince, à la lumière d'une lanterne, entend lecture, dans les fossés du château de Vincennes, de son arrêt de mort (1872).

ENGHIEN-LES-BAINS [*ghin*], comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kil. de Pontoise, dans la vallée de Montmorency, sur les bords du *lac d'Enghien ;* 11.325 hab. Ch. de f. Nord. Sources d'eau froide sulfureuse alimentant deux établissements balnéaires pour le traitement des affections catarrhales, bronchites, pharyngo-laryngites, eczémas, etc. On connaît depuis 1766 les vertus curatives du *ruisseau puant* d'Enghien et on les exploite depuis 1821.

ENGI, comm. de la Suisse (canton de Glaris), sur le Sernf, tributaire de la Linth ; 1.250 hab. Tissage de coton ; ardoisières.

ENGIBATE [*an*] ou plutôt **ANGIBATE** n. m. Antiq. Nom donné à des figurines creuses, que Ctésibios faisait mouvoir par une machine hydraulique. (Vitruve.)

ENGIN [*an*] n. m. (du lat. *ingenium,* talent, finesse). Adresse, industrie : *Mieux vaut* ENGIN *que force.* (Vx.)

— *Par extens.* Instrument, arme, piège : ENGIN *de pêche, de chasse, de guerre.* || *Engin à feu,* Ancien nom générique des armes à feu.

— Mar. Petit bossoir de chargement pour les embarcations, en usage dans les ports, sur le bord des quais. || Machine de petites dimensions et rendant peu de services. || Mauvais petit navire.

— *Milit.* Nom générique des petites pièces d'artillerie de tranchées, faciles à déplacer, des chars de combat : *un engin blindé.*

— ENCYCL. Chass. et Pêch. Certains *engins* ou appareils destinés à capturer le gibier, tels que *collets, lacs* et *filets, panneaux, raquettes* ou *sauterelles, trébuchets* et *traquenards,* sont légalement interdits. Leur détention seule peut donner lieu à des poursuites (loi du 5 mai 1844, art. 12 et 16). Les pièges et autres appareils analogues sont autorisés seulement pour la capture des bêtes nuisibles et puantes.

En matière de pêche fluviale ou maritime, l'administration détermine la forme et la dimension minimum des rets, filets et autres engins autorisés. Dans certains cours d'eau, il est même interdit de se servir de *lacets, collets, lignes de fond,* et aussi d'un certain nombre de filets traînants.

ENGINA [*an*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des buccinidés, comprenant des petits animaux marins à coquille ovale, conique, épaisse, à côtes noueuses, à bouche étroite, que l'on rencontre dans les mers chaudes du globe (Antilles, océan Indien et océan Pacifique).

ENGINADURE [*an*] n. f. (de *engin*). Mar. Amarrage permettant de réunir les deux parties d'un mât ou d'un espar brisés ou de joindre deux pièces quelconques de bois. (Syn. de ROUSTURE.)

ENGINER [*an-gi-né*] v. tr. Mar. Relier deux pièces d'une antenne, deux pièces ou parties de pièces de bois, par une enginadure.

ENGIS [*an-jiss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des érotylidés, comprenant des formes de petite taille, dont quelques-unes habitent l'Europe. (Les engis, qui sont aussi connus sous le nom de *dacne,* vivent en société sur les polypores.)

Engis.

ENGIS [*an-jiss*], comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur la Meuse ; 3.400 hab. Mines de houille, zinc, plomb. Carrières de pierres de taille, de moellons et de castine ; engrais concentrés ; acide sulfurique. Grottes préhistoriques.

ENGLAND (sir Richard), général anglais, né à Détroit (Canada) en 1793, mort à Titchfield (Hampshire) en 1883. Il fit partie de l'expédition anglaise de 1809 à Walcheren. On le trouve ensuite en Sicile, puis il fait la campagne de France en 1815. Plus tard, il fut envoyé au Cap, prit une part active à la lutte engagée, en 1835, contre les tribus cafres. En 1842, il fut chargé de secourir le général Nott, bloqué dans Kandahar. Il s'acquitta assez mal de cette mission, mais se distingua à Inkermann et à l'attaque du Grand-Redan.

D'azur à un chêne arraché d'argent englanté d'or.

ENGLANTÉ [*an*], **E** adj. Blas. Se dit d'un chêne représenté avec ses glands d'un émail particulier.

ENGLEFONTAINE, comm. du Nord, arrond. et à 26 kil. d'Avesnes ; 1.330 hab. Une célèbre fabrique de faïences y fut établie au XVIIIe siècle.

ENGLER (Michel), chef d'une famille de facteurs d'orgues d'Allemagne, né à Brieg (Silésie) en 1688, mort à Breslau en 1760. Les meilleurs des instruments construits par lui se trouvent, dit-on, à Olomouc, dans l'église Saint-Nicolas de Brieg et dans celle du couvent de Grüssau, à Poznan, etc. — Son fils, Théophile-Benjamin **Engler,** né et mort à Breslau (vers 1725-1793), quoique moins habile, n'en est pas moins considéré comme un des bons facteurs qu'ait produits l'Allemagne. Il a construit les orgues de Glogau, de Fribourg, etc. — Le fils de celui-ci, Jean-Théophile-Benjamin **Engler,** né et mort à Breslau (1775-1829), apporta de nombreuses et notables améliorations dans la soufflerie de l'orgue et dans l'harmonie des jeux.

ENGLEWOOD, ville des Etats-Unis (New-Jersey, comté de Bergen) ; 11.600 hab.

English spoken [*in'-glich'-spôk'n*]. Mots angl. signifiant : *anglais parlé,* c'est-à-dire : « Ici, l'on parle anglais. »

ENGLISH ou **INGLIS** (Esther), calligraphe, née à Dieppe, morte à Willingale-Spain (Angleterre, comté d'Essex) [1571-1624]. Fille de Nicolas LANGLOIS, d'où le nom anglicisé sous lequel elle est connue, elle fut emmenée en Angleterre après la Saint-Barthélemy par son père. Elle apprit de sa mère l'art de la calligraphie, dans lequel elle atteignit une maîtrise remarquable ; et elle compta

parmi ses mécènes la famille royale d'Ecosse et la reine Elisabeth. Elle épousa (1596) le ministre Bartholomew Kello, qui devint (1607) recteur de Willingale-Spain. Parmi les manuscrits écrits et enluminés par elle, on cite : *Livret contenant diverses sortes de lettres* (1586) ; *le Livre de l'Ecclésiaste* (1599) : quatre exemplaires des *Quatrains* de Pibrac (1614 et 1615), dont deux au Musée britannique ; *les Proverbes de Salomon* (1599), à la Bodléienne d'Oxford ; etc.

ENGLISH RIVER, cours d'eau du Dominion canadien, affl. droit du Winnipeg. Cours, 500 kil. environ.

ENGLOBEMENT [*an, man*] n. m. Action d'englober.

ENGLOBER [*an, bé*] v. tr. (de *en* et *globe*). Réunir en un seul tout ; comprendre, embrasser : ENGLOBER *un champ dans un domaine.* ENGLOBER *différents comptes en un seul.* ENGLOBER *des suspects dans une conspiration.*

ENGLOUTIR [*an*] v. tr. (bas lat. *ingluttire*). Avaler gloutonnement : ENGLOUTIR *les morceaux sans les mâcher.*
— *Par extens.* Submerger, engouffrer, faire disparaître : *La mer* ENGLOUTIT *de nombreuses proies.*

J'engloutis les cités sous les sables mouvants.
A. DE VIGNY.

Nous en sommes enfin venus à ce grand empire qui A ENGLOUTI *tous les empires de l'univers.* (Bossuet.)
— *Fig.* Absorber rapidement, dissiper, dévorer : ENGLOUTIR *sa fortune dans une mauvaise affaire, au jeu.*
— *Engloutir le cœur.* (Molière.), Soulever le cœur de dégoût.
— ***Englouti, e,*** part. pass. du verbe *Engloutir* (au propre et au fig.) : *Mets* ENGLOUTIS. *Navire* ENGLOUTI. ENGLOUTI *comme un atome imperceptible dans l'immensité de l'univers.* (Nicole.) *Fortune* ENGLOUTIE.
— ***S'engloutir,*** v. pr. Etre englouti (au propre et au fig.).
— SYN. Engloutir, absorber.

ENGLOUTISSANT [*an, ti-san*], **E** adj. Qui dévore, qui engloutit : *Le rossignol est âpre à la proie,* ENGLOUTISSANT *et avide.* (Michelet.)

ENGLOUTISSEMENT [*an, man*] n. m. Action d'engloutir ; résultat de cette action : *L'*ENGLOUTISSEMENT *d'un vaisseau naufragé.*

ENGLOUTISSEUR [*an*], **EUSE** n. Celui, celle qui engloutit : *Bacchus, l'*ENGLOUTISSEUR *de tous, qui dévore jusqu'à Jupiter.* (Michelet.)
— Adjectiv. : *Le chien* ENGLOUTISSEUR, Cerbère.

ENGLUAGE [*an*] n. m. V. ENGLUEMENT.

ENGLUANTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *gluant*). Enduire d'une matière visqueuse comme de la glu.
— ***S'engluanter,*** v. pr. Au sens passif, Etre engluanté.

ENGLUEMENT [*an-glû-man*] ou **ENGLUAGE** [*an*] n. m. Action d'engluer : *L'*ENGLUEMENT *circulaire d'une partie du tronc des arbres permet de capturer beaucoup de chenilles.*
— ENCYCL. Arboric. Lorsque les plaies faites aux arbres sont très étendues, il est prudent de les revêtir d'un enduit protecteur. A cet effet, on emploie le coaltar ou certains onguents (mastic à greffer). Le coaltar sert surtout pour les élagages opérés sur les arbres forestiers ou d'ornement. Avec les onguents ou mastics, on enduit les greffes et les plaies d'une surface restreinte.

ENGLUER [*an-glu-é*] v. tr. (de *en* et *glu.* — Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous engluïons. Que vous engluïez.*) Enduire de glu, de matière gluante : ENGLUER *une branche.* || Prendre à la glu : ENGLUER *des oiseaux.*
— *Fig.* Prendre par ruse, par de belles paroles : *Connaître l'art d'*ENGLUER *les gens.*
— ***S'engluer,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.,* Se laisser prendre à un piège.
— Au sens passif, Etre pris à la glu.

ENGLYPHIQUE [*an, fik'*] adj. (de *en,* et du gr. *gluphein,* graver). Bx-arts. Qui a rapport à la gravure : *Procédés* ENGLYPHIQUES. (Peu us.)

ENGOBAGE [*an*] n. m. Céram. Opération consistant à recouvrir en totalité ou en partie une pièce de céramique d'une légère couche de matière terreuse blanche ou colorée qui masque la couleur naturelle de la pâte.
— ENCYCL. Les engobes sont en général des argiles délayées pures ou avec des oxydes colorants ou des fondants dans l'eau. L'application s'en fait souvent sur pâte crue et parfois sur pâte cuite.
L'engobage était un procédé connu des anciens Grecs. Ils savaient gratter l'engobe par places et former ainsi des dessins gravés en mettant à nu la pâte de dessous. — La demi-majolique est une faïence engobée à émail plombifère.

ENGOBE [*an*] n. m. (de *engober*). Pâte servant à engober les poteries. V. ENGOBAGE.

ENGOBER [*an-gho-bé*] v. tr. (de *en* et *gober*). Faire l'engobage.

ENGOMMAGE [*an*] n. m. Action d'engommer : *L'*ENGOMMAGE *des toiles.*
— Céram. Opération consistant à recouvrir, avant l'encastage, la partie portante de certaines poteries délicates avec une matière infusible pulvérulente (quartz, kaolin, alumine) humectée de gomme dissoute dans l'eau. (L'engommage empêche l'adhérence des pièces sur leur support pendant la cuisson.)

ENGOMMER [*an-gho-mé*] v. tr. (de *en* et *gomme*). Enduire de gomme : ENGOMMER *un tissu.* || Soumettre des poteries à l'opération de l'engommage.

ENGONASI [*èn'*] n. m. (mot lat. formé du gr. *en,* sur, et *gonasi,* les genoux). Astron. Nom ancien de la constellation d'*Hercule.* V. HERCULE. (On dit également ENGONASIS.)

ENGONCEMENT [*an, se-man*] n. m. Etat d'une personne engoncée.

ENGONCER [*an, sé*] v. tr. (de *en* et *gond.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il engonça. Nous engonçons.*) Faire paraître le cou comme enfoncé entre les épaules : *Habit qui* ENGONCE *un jeune homme.*
— ***S'engoncer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Enfoncer son cou entre ses épaules ; se vêtir de façon à paraître engoncé.

ENGORGEMENT [*an, je-man*] n. m. Action d'engorger ; résultat de cette action : *L'*ENGORGEMENT *d'un tuyau.*
— ***Fig.*** Embarras causé par une accumulation d'objets, un manque de circulation, etc.
— Fin. Embarras causé par le manque de circulation des valeurs, etc.
— Pathol. et Art vétér. Augmentation de volume d'un tissu ou d'un organe par suite de l'interposition, à ses éléments anatomiques, d'un exsudat.
— ENCYCL. Pathol. *L'engorgement,* outre l'augmentation de volume, détermine souvent des variations de consistance et de coloration du tissu ou de l'organe : engorgement du foie (hépatite) ; engorgement du testicule (orchite) ; engorgement de l'utérus ; engorgement du sein.

ENGORGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *gorge.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il engorgea. Nous engorgeons.*) Embarrasser, obstruer : *Egout que les immondices* ONT ENGORGÉ.
— Avic. *Engorger des pigeons,* Leur mettre avec les lèvres du grain dans le bec.
— Méd. Remplir outre mesure, gonfler.
— Pyrotechn. *Engorger une pièce d'artifice,* En remplir l'âme.
— ***Engorgé, e,*** part. pass. du verbe *Engorger.*
— Constr. *Moulure engorgée,* Moulure dont la forme est altérée par une couche trop épaisse de peinture.
— Mar. *Point engorgé,* Amas de toile prise sous le point d'une voile quand on la serre.
— ***S'engorger,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir engorgé.
— ANTON. Dégorger.

ENGORGEUR [*an*], **EUSE** n. Personne qui engorge des pigeons.

ENGOUEMENT ou **ENGOÛMENT** [*an-ghoû-man*] n. m. Action d'engouer ; résultat de cette action.
— *Fig.* Etat de celui qui s'engoue. (Se prend en mauv. part) : *L'*ENGOUEMENT *du public pour un mauvais acteur.*
— Méd. et Art vétér. Accumulation de matières ou de liquides dans un canal ou une cavité de l'organisme.
— ENCYCL. Pathol. Tous les conduits ou tissus de l'organisme sont susceptibles d'*engouement.* Voici les principaux : engouement intestinal : accumulation de matières fécales ; engouement herniaire : arrêt de matières fécales dans une anse intestinale herniée (hernie étranglée) ; engouement pulmonaire : accumulation de sang dans le poumon, c'est-à-dire congestion active (pneumonie) ou congestion passive, hypostatique (affections du cœur aux périodes avancées de la maladie, gêne circulatoire, cachectique, agonique, dyscrasique).

ENGOUER [*an-ghou-é*] v. tr. (origine douteuse). Obstruer (en parlant d'un organe creux) : ENGOUER *les poumons.* || Obstruer le gosier de : *Ce canard avala un morceau trop gros qui l'*ENGOUA.
— ***S'engouer,*** v. pr. S'étrangler en avalant. (Vx.)
— *Fig.* S'éprendre d'enthousiasme, d'admiration : S'ENGOUER *d'un chanteur, d'une nouveauté. Le penchant à* S'ENGOUER *est un signe de faiblesse.*

ENGOUFFREMENT [*an, man*] n. m. Action d'engouffrer, de s'engouffrer : *L'*ENGOUFFREMENT *du vent dans la cheminée.* || Fig. : *L'*ENGOUFFREMENT *d'une fortune.*

ENGOUFFRER [*an, fré*] v. tr. (de *en* et *gouffre*). Faire disparaître dans un gouffre, dans un abîme : *La mer* ENGOUFFRE *de nombreux vaisseaux.* || *Par extens.* Faire disparaître comme dans un gouffre : *Gargantua* ENGOUFFRE *dans ses repas les viandes et les cuisiniers.*
— *Fig.* Dévorer, engloutir : ENGOUFFRER *son patrimoine.*
— ***S'engouffrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se jeter dans un gouffre, se précipiter dans : S'ENGOUFFRER *dans le métro.*
— Au sens passif, Etre engouffré, englouti (au propre et au fig.).

ENGOUJURE [*an*] n. f. Mar. Rainure pratiquée sur les mâts, vergues, etc., pour recevoir un cordage : ENGOUJURE *du braguet, sur les mâts de hune.* ENGOUJURES *d'une poulie, pour les estropes.* (On dit aussi GOUJURE.)

ENGOULANT [*an, lan*], **E** adj. Blas. Se dit d'un animal qui avale quelque chose.

ENGOULE-AOÛT [*an-gou-loû*] adj. Se disait de la fête de saint Pierre, qu'on appelle aujourd'hui la *Saint-Pierre-ès-Liens,* et qui se célèbre le 1er août.

De gueules au sautoir d'or engoulé de quatre têtes de léopard du même.

ENGOULER [*an, lé*] v. tr. (de *en,* et du lat. *gula,* gueule). *Pop.* Avaler d'une manière goulue : *Ce chien* ENGOULE *tout ce qu'on lui jette.*
— ***Engoulé, e,*** part. pass. du verbe *Engouler.*
— Blas. Se dit des pièces dont les extrémités entrent dans la gueule d'un animal.
— Mod. Se disait autrefois des vêtements dans lesquels on passait la tête : *Chape* ENGOULÉE.

ENGOULEVENT [*an, van*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, comprenant des oiseaux crépusculaires, gris et roux, à bec largement fendu.
— ENCYCL. On entend, d'une manière générale, sous le nom d'*engoulevents,* tous les oiseaux de la famille des caprimulgidés. Les engoulevents proprement dits forment le genre *caprimulgus ;* de taille moyenne, ils sont répandus sur tout le globe, notamment dans les régions chaudes, et comptent soixante espèces ; ceux des pays tempérés émigrent à la saison froide. L'espèce de France est l'engoulevent commun (*caprimulgus Europæus*), long de 30 cm. ; il vole, à raser la terre, dans les pâturages, où il chasse les insectes autour des bestiaux, d'où son nom de *tette-chèvre,* que rien ne justifie. Cet oiseau très utile est toujours très gras ; sa chair fine en fait un gibier recherché.

Engoulevent.

ENGOÛMENT n. m. V. ENGOUEMENT.

ENGOURDIR [*an*] v. tr. (de *en* et *gourd*). Rendre gourd, enflé, comme paralysé : *Le froid* ENGOURDIT *les membres.*
— Fig. *La paresse* ENGOURDIT *l'esprit. Il se prenait à tout ce qui pouvait* ENGOURDIR *son impatience.* (Hamilton.)
— ***Engourdi, e,*** part. pass. du verbe *Engourdir* : *Fripon qui n'a pas les mains* ENGOURDIES.
— Mar. à voile. *Filin engourdi,* Cordage qui est devenu raide. || *Navire engourdi,* Bâtiment qui, par grosse mer, tangue sans avancer.
— ***S'engourdir,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir engourdi.
— ANTON. Dégourdir.

ENGOURDISSEMENT [*an, man*] n. m. (de *engourdir*). Sorte de paralysie passagère dans une partie du corps : *Revenir de son* ENGOURDISSEMENT.
— Fig. : *L'*ENGOURDISSEMENT *de l'esprit.*
— Zool. V. HIBERNATION.
— ENCYCL. Méd. L'*engourdissement* répond à une sorte de paralysie partielle quand il est localisé à une région définie, à un membre, par exemple. Dans ce cas, il est dû, la plupart du temps, à une circulation insuffisante causée, notamment, par une attitude vicieuse, et il est alors caractérisé par la lourdeur, l'insensibilité, l'impotence et des fourmillements, surtout lorsque la circulation reprend son cours normal. On parle à cet engourdissement en remplaçant le membre dans une position régulière. L'engourdissement général, qui conduit à une diminution de l'activité musculaire et s'accompagne d'un état de torpeur psychique, est imputable à des lésions cérébro-spinales qui gênent ou empêchent la conductibilité nerveuse. C'est la cause, ici, qu'il faut combattre ; l'électricité, les frictions sèches ou aromatiques peuvent contribuer à diminuer l'engourdissement musculaire.

ENGRAIN [*an-ghrin*] n. m. (de *engrener*). Biseau à la face inférieure d'une meule tournante.

ENGRAIN [*an-ghrin*] n. m. (de *en* et *grain*). Espèce de froment, dit aussi PETIT ÉPEAUTRE.

ENGRAINAGE, ENGRAINER, etc. V. ENGRENAGE, ENGRENER, etc.

ENGRAIN-ENGRAINAGE [*an-ghrin-an-ghrè*] n. m. Céram. Disposition propre à une meule, de saisir le grain pour l'écraser.

ENGRAIS [*an-grè*] n. m. (de *engraisser*). Zootechn. Pâturage où l'on mène les bestiaux pour les engraisser : *Mettre des bœufs à l'*ENGRAIS. || Pâture qu'on donne aux volailles pour les engraisser. || Engraissement : *Le premier degré de l'*ENGRAIS *se nomme embonpoint.* (Bosc.) || *Engrais à l'herbe,* Engraissement naturel des animaux, pratiqué dans les champs. || *Engrais de pouture,* Engraissement artificiel des animaux, pratiqué à l'étable.
— *Fig. et fam.* Etat d'une personne qui est abondamment pourvue de tout et qui n'a aucune peine à se donner : *Des fonctionnaires mis à l'*ENGRAIS *dans des sinécures.*
— Agric. Débris animaux ou végétaux, matières quelconques qu'on mêle à la terre pour la rendre plus fertile : *Les troupeaux de moutons sont les producteurs d'*ENGRAIS *par excellence.* || *Engrais normal,* Engrais adopté pour type par certains agronomes, et qui est formé d'un mélange de fumiers de bœuf, de cheval et de porc. || *Engrais humain,* Mélange d'excréments humains et de charbon ou de terreau. || *Engrais flamand,* Matières des fosses d'aisances mises en citernes et étendues d'eau. || *Engrais verts,* Herbes et feuilles que l'on enfouit vertes, pour servir d'engrais. || *Engrais mixtes,* Engrais formés d'un mélange de matières animales et de matières végétales.
— ENCYCL. Agric. La puissance nutritive de la terre est sous la dépendance immédiate de sa composition chimique ; mais cette composition est très variable et rend le sol plus ou moins propre aux différentes cultures. Les *engrais* ont pour effet d'augmenter la quantité de principes utilisables par les plantes, soit en restituant à la terre les éléments que des cultures antérieures lui ont fait perdre, soit en lui en apportant de nouveaux, qui lui faisaient naturellement défaut.
Les engrais sont de deux sortes : *minéraux* (ou chimiques), et *organiques.*
Les engrais *minéraux* apportent à la terre des produits d'une assimilation très rapide, sinon immédiate, et en quantité déterminée ; les principaux sont le soufre (qui est

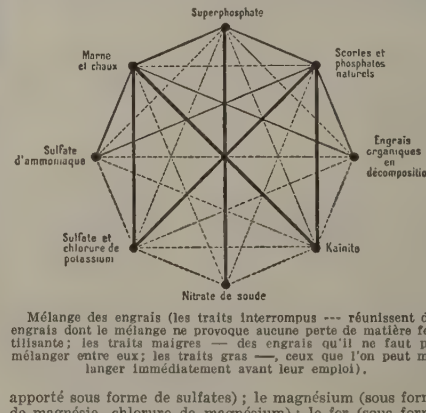

Mélange des engrais (les traits interrompus --- réunissent des engrais dont le mélange ne provoque aucune perte de matière fertilisante ; les traits maigres — des engrais qu'il ne faut pas mélanger entre eux ; les traits gras —, ceux que l'on peut mélanger immédiatement avant leur emploi).

apporté sous forme de sulfates) ; le magnésium (sous forme de magnésie, chlorure de magnésium) ; le fer (sous forme de sulfate de fer) ; le potassium (sous forme de sulfate, carbonate, azotate et chlorure de potassium) ; le calcium (chaux éteinte, carbonate et sulfate de calcium) ; le phosphore (phosphates, superphosphates, phosphates métallurgiques ou scories de déphosphoration) ; et enfin l'azote (azotates ou nitrates de sodium, potassium, ammoniaque). Certaines substances minérales (chaux, plâtre) sont autant *amendements* qu'engrais. V. AMENDEMENT.
Les engrais *organiques,* qui apportent le carbone, l'hydrogène et l'oxygène, auxquels s'ajoute souvent l'azote,

doivent, pour être utilisés, subir une décomposition complète, ayant pour effet de dissocier leurs éléments chimiques, qui reviennent à l'état minéral ; ils sont donc moins rapidement assimilables que les premiers. Les principaux sont : le fumier de ferme, l'engrais humain, la poudrette, les guanos, les boues et ordures des villes, le sang et la viande desséchés, la corne torréfiée, les cuirs, poils, laines, plumes désagrégés, les goémons, les drêches, pulpes, eaux résiduaires ; les *engrais verts*, sont obtenus en semant une légumineuse fourragère (vesce, luzerne, trèfle, sainfoin, etc.), que l'on enfouit par un labour au moment où elle devrait être fauchée ; ils enrichissent le sol de tout l'azote que la plante a puisé dans l'atmosphère.

Ce sont surtout les engrais azotés, les engrais phosphatés, les engrais calciques et potassiques, qu'il est urgent de restituer au sol, car ce sont là les éléments que les récoltes lui enlèvent le plus abondamment. Mais s'il est nécessaire de restituer à la terre les éléments que lui font perdre les récoltes, il n'est pas toujours indispensable de les lui restituer *tous:* tant que l'un d'eux subsiste dans le sol en assez grande quantité, il est inutile de l'apporter. Par contre, l'absence d'un élément nutritif paralyse l'action de tous les autres, quelle qu'en soit l'abondance, et la récolte est proportionnelle à la quantité de l'élément fertilisant qui se trouve au minimum dans le sol (*loi du minimum*). C'est l'analyse, qui fournit à l'agriculteur les données les plus sûres quant aux engrais qu'il doit apporter à son sol ; fixé sur la richesse de celui-ci et les exigences de telle ou telle plante qu'il y sème, il peut obtenir le maximum de rendement.

En général, on combine l'action du fumier et des engrais chimiques.

Engrais catalytiques. — V. CATALYTIQUE.

— Econ. dom. *Engrais pour plantes d'appartement.* On mélange aussi intimement que possible, après les avoir réduits en poudre: nitrate de potasse 150 gr., nitrate d'ammoniaque 200 gr., et phosphate d'ammoniaque 250 gr. On saupoudre de ce mélange la surface de la terre contenue dans les pots, et on l'arrose modérément tous les deux ou trois jours.

— Dr. Le commerce des *engrais* est réglementé par les lois des 4 février 1888, 1er avril 1909 et 19 mars 1925, les décrets des 3 mai 1911, 23 août 1912 et 23 mai 1926, qui punissent le fraudeur (composition, nature, provenance, poids des éléments fertilisants, de l'engrais vendu), et autorisent des prélèvements d'échantillons aux fins d'analyse dans les magasins, dépôts, entrepôts des commerçants, et même en cours de route. Le cultivateur qui fait l'achat d'engrais peut lui-même en soumettre des échantillons aux laboratoires agricoles d'analyses.

ENGRAISSAGE [*an-grè-saj'*] n. m. Action d'engraisser les bestiaux. (On dit mieux ENGRAISSEMENT.)

ENGRAISSANT [*an-grè-san*], **E** adj. (de *engraisser*). Qui rend gras : *Les farineux sont* ENGRAISSANTS. || Qui tache de graisse : *Pommade* ENGRAISSANTE.

ENGRAISSEMENT [*an-grè-se-man*] n. m. Econ. rur. Action d'engraisser, de rendre gras ; état des animaux engraissés : *L'*ENGRAISSEMENT *des bestiaux.* (On dit quelquef. en ce sens ENGRAISSAGE.)

— Tendance à engraisser, en parlant des personnes. (Peu us.)

— Techn. Econ. rur. Assemblage dans lequel les pièces ne pénètrent l'une dans l'autre que par la force.

— ENCYCL. *L'engraissement* des animaux de boucherie (bœufs, moutons, porcs) consiste à déterminer l'infiltration de la graisse dans les muscles, où elle se substitue à une quantité équivalente d'eau. Cette graisse s'accumule en certaines régions, suivant l'âge des animaux : chez les vieux, elle envahit l'abdomen, et se fixe autour des reins et des intestins pour constituer le suif ; chez les jeunes, elle pénètre les muscles et donne à la chair l'aspect *persillé ;* elle pénètre également sous la peau (moutons, porcs), et se reconnaît aux *maniements.*

On appelle animaux *tendres* ceux dont l'engraissement est aisé, animaux *durs* ceux dont l'engraissement est difficile. L'engraissement des bœufs et des moutons peut se pratiquer soit à l'herbage, soit à couvert (dans l'étable ou la bergerie). Pour l'engraissement à couvert, on maintient les animaux dans une demi-obscurité et à une température toujours voisine de 18° et, pour leur faire assimiler la plus grande quantité possible d'aliments, on leur prépare des rations (le plus variées possible) dont la digestibilité est poussée au maximum. Pour cela, on peut élever la quantité relative des matières féculentes, lesquelles seront fournies par des aliments à bon marché comme la pomme de terre ; hacher les pailles et foins, cuire les racines et tubercules, etc. L'engraissement des veaux, des porcs et des volailles n'est pratiqué qu'à couvert.

ENGRAISSER [*an-grè-sé*] v. tr. (lat. *incrassare*). Rendre gras : ENGRAISSER *des chapons, des bœufs.* || Fertiliser par des engrais : *Le bœuf* ENGRAISSE *lui-même son pâturage.* || Souiller de graisse : *Cheveux qui* ENGRAISSENT *le collet d'un habit.*

— *Fig.* Enrichir ; rendre florissant : *Un bon pasteur ne saurait trop* ENGRAISSER *son troupeau.* (Louis XII.)

— Faire aller en s'élargissant (une pièce de bois, une pierre, etc.).

— PROV. et LOC. PROV. **L'œil du maître engraisse le cheval,** Sous un maître vigilant, les subordonnés apportent plus de soin à leur besogne, et tout n'en va que mieux. || **Engraisser de mal avoir,** Se porter bien, quoique accablé d'ennuis, de misère, etc.

— *Intransitiv.* Prendre de l'embonpoint : *Femme maigre qui désire* ENGRAISSER ; et *au fig. :*

De l'inventeur mourant le parasite *engraisse.*
V. HUGO.

— ***S'engraisser,*** v. pr. Au sens passif, Etre engraissé, devenir gras (au propre et au fig.) : *Les porcs* S'ENGRAISSENT. S'ENGRAISSER *du travail d'autrui.*

— PROV. **On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'engraisse les doigts,** A manier de l'argent on fait toujours quelque profit.

— ANTON. **Dégraisser, amaigrir, emmaigrir, maigrir, ramaigrir.**

ENGRAISSEUR [*an-grè-seur'*], **EUSE** n. Qui s'occupe de l'engraissement des bestiaux.

ENGRAMELLE (Marie-Dominique-Joseph), naturaliste, mécanicien et musicien français, né à Nedonchel (Artois) en 1727, mort en 1781. Inventeur d'un appareil destiné à enregistrer la musique. Engramelle a écrit : *la Phonotechnie ou l'Art de noter les cylindres* (1775) ; *Insectes d'Europe,* contenant seulement *les Papillons* (1793) ; etc.

ENGRAMME n. m. (composé du gr. *en,* dans, sur, et *gramma,* écrit). Biol. Se dit des empreintes ou impressions que subissent les organismes inférieurs : ENGRAMMES *et sensations représentent deux degrés d'un même phénomène.* (G. Bohn.) V. *Supplément.*

ENGRANGEMENT [*an, je-man*] n. m. (de *engranger*). Action de mettre en grange : *L'*ENGRANGEMENT *des blés.*

ENGRANGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *grange.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'engrangeai. Nous engrangeons.*) Mettre en grange : ENGRANGER *les foins.*

ENGRATIE ou **ENGRATIDE** (sainte), vierge et martyre. Elle vivait à Saragosse au IVe siècle. Bien que torturée sous les empereurs Dioclétien et Maximien, elle mourut dans un âge avancé. — Fête le 16 avril.

ENGRAULIS [*an-grô-liss*] n. m. Ichtyol. Nom scientifique des *anchois.*

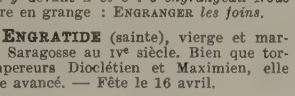

Engraulis.

ENGRAVÉ n. m. ou **ENGRAVÉE** n. f. Méd. vétér. Syn. de AGRAVÉE.

ENGRAVEMENT [*an, man*] n. m. Action de s'engraver ; état d'un bateau, d'un train de bois engravé. || *Engravement d'un port,* Remplissage de ce port par les galets et les graviers.

ENGRAVER [*an, vé*] v. tr. (de *en* et *gravier*). Engager dans le gravier, dans le sable : *Batelier qui* ENGRAVE *son bateau.* || Recouvrir de gravier et de sable : *La rivière, en débordant,* A ENGRAVÉ *les prés.*

— Mar. Enfoncer dans le lest en gravier ou en cailloux, pour empêcher tout ballottement : ENGRAVER *des caisses, des futailles.*

— *Intransitiv.* S'engager dans le sable : *Nous* ENGRAVÂMES *à l'entrée du port.*

— ***S'engraver,*** v. pr. S'enfoncer dans le sable, le gravier.

— Au sens passif, S'obstruer par l'apport des sables, des graviers : *Chenal qui* S'ENGRAVE.

ENGRAVER [*an, vé*] v. tr. (de *en* et *graver*). Se disait pour graver :

Me souvenant du nom qu'au fond du cœur
Amour m'*engrave,* en grosse lettre écrit.
RONSARD.

— Constr. Entailler, en parlant du plomb d'une gouttière ou d'une lucarne. || Clouer par l'extrémité (en parlant d'une bande de plomb).

D'argent à la bordure de gueules engrêlée d'argent.

ENGRAVURE [*an*] n. f. Action d'engraver une feuille de plomb.

— Constr. Nappe de plomb employée dans une couverture.

ENGRÊLER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *grêle*). Orner d'une engrêlure.

— ***Engrêlé, e,*** part. pass. du verbe Engrêler.

— Blas. Se dit des pièces honorables qui sont bordées de dents fines dont les intervalles sont arrondis.

ENGRÊLURE n. f. (de *engrêlé*). Blas. Bordure étroite ou filet denticulé d'une pièce honorable.

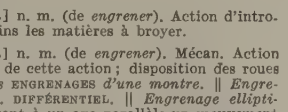

Engrêlure.

— Techn. Boucle formée entre les gros fils placés sur le bord d'un tissu de passementerie. (Ces fils s'appellent *roquetins.*) || Petite dentelle à bord étroit qu'on ajoute à un entre-deux. || Dent de passementerie qu'on emploie en ameublement.

ENGRENAGE [*an*] n. m. (de *engrener*). Action d'introduire dans les moulins les matières à broyer.

ENGRENAGE [*an*] n. m. (de *engrener*). Mécan. Action d'engrener ; résultat de cette action ; disposition des roues qui s'engrènent : *Les* ENGRENAGES *d'une montre.* || *Engrenage différentiel.* V. DIFFÉRENTIEL. || *Engrenage elliptique,* Celui transmettant à un axe parallèle un mouvement de rotation variable. || *Engrenage de Huyghens,* Type d'engrenage dans lequel le rapport des vitesses varie à volonté.

— *Fig.* Concours de choses qui s'entraînent et se compliquent mutuellement ; action d'engrener : *Je me trouvais pris dans un* ENGRENAGE *de mensonges et de réticences.* (J. Sandeau.) *Un livre est un* ENGRENAGE. (V. Hugo.)

— Mar. Disposition de barriques dans la cale, de manière que, placées les unes au-dessus des autres, les supérieures entrent dans l'intervalle des inférieures. || Disposition de deux pièces de bois à adents juxtaposés qui rentrent les uns dans les autres.

— ENCYCL. Mécan. *L'engrenage* transmet le mouvement d'un arbre qui tourne, à un autre. Il est constitué par un système de roues dentées calées sur des arbres maintenant dans un rapport constant les vitesses de ceux-ci. Il sert aussi pour transmettre des mouvements dont les rapports de vitesse varient suivant des données déterminées à l'avance. Selon que les arbres sont parallèles, concourants ou non, situés dans un même plan, les engrenages diffèrent et se divisent en cinq classes principales : *engrenages cylindriques, coniques, hyperboloïdes, hélicoïdaux,* et *à chaîne.*

Les *engrenages cylindriques* comprennent les *engrenages à flancs rectilignes,* dont la courbure des dents est une épicycloïde. A cette catégorie se rattachent les *engrenages à développante de cercle,* dans lesquels le profil des dents est formé de deux arcs de développante. Ces derniers donnent moins de frottement et offrent moins de résistance que les précédents. Les *engrenages à lanterne* rentrent dans cette classe, et aussi les *engrenages intérieurs.*

Les *engrenages coniques* ou *roues d'angle* ont des surfaces de frottement à profils coniques dentés ; ils assurent le mouvement entre deux axes rectangulaires, tels que les arbres concourants. Si ces deux axes ne sont pas concourants, on assure leur mouvement à l'aide d'un axe auxiliaire rencontrant les deux premiers ; les *engrenages hyperboloïdes* sont peu employés, et de construction difficile.

Les *engrenages hélicoïdaux* diffèrent des *vis sans fin* par la méthode usitée pour leur fabrication, et on les emploie fréquemment, dans les moteurs à explosion, entre deux arbres perpendiculaires, sans modification notable de leur vitesse.

Les *engrenages à chaîne* servent à transmettre le mouvement entre deux arbres éloignés l'un de l'autre, à l'aide d'une chaîne Galle ou Vaucanson engrenant avec les roues dentées des arbres.

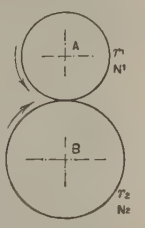

Engrenage.

Des machines très perfectionnées et très ingénieuses servent à la division et à la taille des dents d'engrenage.

L'étude et la fabrication des engrenages comportent de nombreux problèmes qui n'ont pas tous été résolus à l'heure présente. Nous n'envisagerons en principe que le cas de l'engrenage droit, de beaucoup le plus simple, et parfaitement connu.

Principe. — Considérons deux cylindres tournés, calés sur deux arbres A et B et en contact. Si l'on fait tourner l'un, l'autre tournera en sens contraire à condition que la résistance au mouvement soit inférieure à la résistance au frottement de glissement des deux rouleaux. S'il n'y a aucun glissement, les arcs décrits dans un même temps sur les deux disques seront égaux, et si la première roue de rayon r_1 tournait à N_1 tours par minute, nous aurons pour la deuxième roue de rayon r_2 une vitesse N_2 tours par minute, telle que :

$$2\ r_1\ N_1 = 2\ r_2\ N_2,$$

ce que nous pouvons écrire :

$$\frac{N_1}{N_2} = \frac{r_2}{r_1}.$$

Le rapport des vitesses est donc constant, et égal au rapport inverse des rayons.

En fait, cette transmission est théorique, et il est difficile de transmettre une grande force sans glissement avec ce mécanisme malgré tous les artifices employés (caoutchouc ou cuir sur les jantes) pour augmenter l'adhérence. Pour éviter le glissement, on dente les surfaces en contact ; les dents de l'une des roues pénètrent dans les intervalles qui séparent les dents de l'autre, de sorte qu'aucun glissement n'est possible. Si les dents ont une forme convenable le mouvement est identique à celui des deux poulies imaginaires dont les surfaces constitueraient ce qu'on nomme la surface *primitive* des roues ; comme précédemment, l'on aura donc :

$$\frac{N_1}{N_2} = \frac{r_2}{r_1} = \frac{n_2}{n_1},$$

n_1 et n_2 étant les nombres de dents des roues A et B.

Toute la question revenait donc à trouver des profils de dents pénétrant l'un dans l'autre sans choc ni coincement, et pouvant rouler sans glisser l'un sur l'autre. Elle occupa les plus savants mathématiciens du XVIIIe siècle. Poncelet résolut le premier le problème en proposant une méthode pour tracer l'un des profils de denture connaissant l'autre. On construisit aussitôt des roues à fuseaux ; l'une des roues portait des rouleaux cylindriques, et l'autre était taillée suivant le profil donné par le tracé. Pendant une assez longue période on tâtonna sur les formes de profil à adopter, pour enfin, grâce à une théorie mathématique basée sur la *méthode des rotations instantanées,* aboutir à des profils géométriquement connus : *épicycloïdes* et *développantes de cercle.*

Les dentures épicycloïdales l'emportèrent un moment, mais depuis elles ont presque disparu, remplacées par les engrenages à développante, d'une construction beaucoup plus facile et d'un réglage moins délicat.

Autres engrenages. — Si l'on considère deux engrenages, à priori, on voit que pour assurer la continuité de la transmission il faut que l'on ait toujours au moins deux dents en prise, ce qui oblige à augmenter les nombres de dents. Pour obvier à cet inconvénient Hooke construisit des *engrenages échelonnés,* puis bientôt des *engrenages hélicoïdaux* qui en augmentant la durée de contact de chaque dent assurent la continuité de l'entraînement.

Au cours des études citées précédemment, tous les efforts des chercheurs s'étaient brisés sur le cas où il faudrait transmettre des mouvements entre arbres concourants, Tregold résolut la question et l'on construisit des *roues coniques.*

Le cas des arbres non complants fut résolu par les engrenages à *dentures hélicoïdales.*

La nécessité d'avoir une continuité de transmission dans le cas des engrenages coniques amena enfin la découverte puis la diffusion des *engrenages à denture spirale.*

Emploi. — Aujourd'hui toutes les branches de l'industrie utilisent les engrenages comme organes de transmission de mouvement, toutes les machines-outils en portent, et l'automobile et l'aviation les emploient dans de nombreux organes tels que les réducteurs : boîtes de vitesse, différentiels, etc.

Les matières employées à la fabrication des engrenages varient avec les emplois. En principe on les faisait en fonte ou en acier coulé, mais la nécessité de construire des dentures résistantes dans les machines-outils et l'automobile a amené l'emploi des aciers spéciaux s'améliorant par des traitements thermiques (819, KNA).

Pour les roues tournant à très grandes vitesses on fait même des dentures en bois (*alluchons*) et en cuir vert.

Fabrication. — La fabrication des roues dentées fut longtemps effectuée avec des moyens rudimentaires. Jusqu'aux premières années de ce siècle, on ne connaissait que deux procédés : le *moulage* et le *taillage à la main.* On d fonçait alors les dents au bédane et au burin, et on les terminait à la lime en s'aidant de calibres et de gabarits tracés dans chaque cas par les bureaux d'études. Ces

méthodes longues et coûteuses ne pouvaient donner de bons résultats. Les engrenages ainsi construits avaient trop ou pas assez de jeu, et faisaient beaucoup trop de bruit pour pouvoir être employés dans la majorité des cas.

L'automobile, en exigeant pour les boîtes de vitesses et les ponts arrière des engrenages silencieux, fit faire un pas décisif aux moyens de taillage. De nombreuses machines furent construites aussi bien pour tailler les engrenages droits que les engrenages hélicoïdaux, les engrenages coniques et les engrenages spiraux. Aujourd'hui on ne taille plus à la main, et l'on réserve le moulage aux engrenages où l'on ne recherche ni le silence ni la précision.

Les procédés de taillage peuvent être groupés en deux catégories :

1° *Le taillage par fraise de forme*, fort employé, où l'on utilise comme outil une fraise dont la denture a le profil du creux à obtenir sur l'engrenage à tailler. En déplaçant l'engrenage sous la fraise on parvient à tailler la roue suivant le profil cherché. Ce procédé a le gros avantage de permettre le taillage de denture de forme quelconque. Mais l'exactitude du profil est subordonnée à la fabrication de la fraise ;

2° On lui préfère pour les *engrenages à développante*, le *taillage par génération* où l'outil engendre mathématiquement le profil de denture. On utilise dans presque tous les procédés la propriété qu'ont les crémaillères engrenant avec les engrenages à développante de posséder des flancs rectilignes. On prend comme outil un flanc de crémaillère engrenant avec le pignon à tailler, on lui donne de la coupe et on le déplace par rapport à la pièce comme si la crémaillère dont il fait partie engrenait avec elle. On engendre alors rigoureusement la développante. Ce procédé est celui qu'utilisent les machines Fellow, Gleason, etc., quel que soit l'outil employé : couteau ou fraise-mère.

Mais ce procédé n'est lui-même pas suffisant quand les engrenages doivent subir un traitement. Les déformations apportées par cette opération obligent à un nouveau travail des dents : *rectification* dans le cas des engrenages cylindriques, *brunissage* dans celui des engrenages coniques.

La fabrication exige un contrôle minutieux sur des appareils donnant une très grande précision. Il existe de nombreux appareils pour cette vérification, depuis les appareils mécaniques jusqu'aux appareils optiques.

On est arrivé à obtenir dans l'industrie automobile, par l'application du taillage par fraise-mère et de la rectification après trempe, des engrenages dont le profil ne s'écarte du profil théorique que de quelques millièmes de millimètre. A cette condition seule, on peut obtenir des engrenages silencieux à toutes les vitesses.

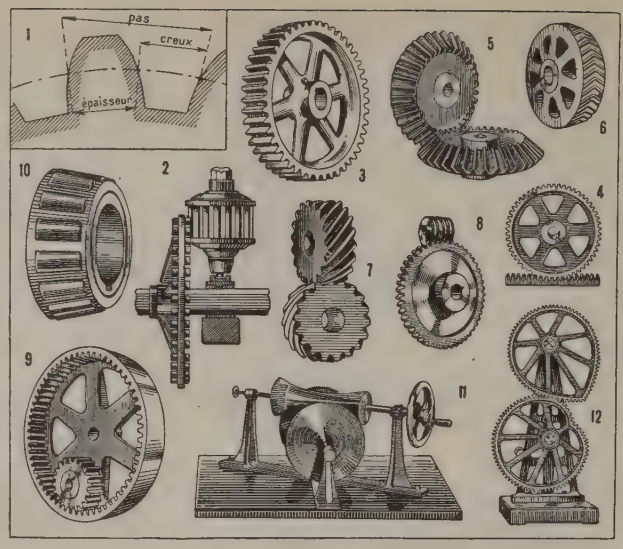

ENGRENAGES : 1. Détail d'une dent de roue d'engrenage ; 2. A lanterne ; 3. Roue d'engrenage droite ; 4. Roue droite et crémaillère ; 5. Roues coniques ; 6. Dents en chevrons ; 7. Dents hélicoïdales ; 8. Roue et vis sans fin ; 9. Engrenage intérieur ; 10. A rouleaux coniques ; 11. Hyperboloïde de J.-B. Bélanger (Conservatoire des Arts et Métiers) ; 12. Transmission par courbes en cœurs, garnies de dents d'engrenage (Conservatoire des Arts et Métiers).

ENGRENANT [*an, nan*], **E** adj. Qui engrène : *Roues* ENGRENANTES.

ENGRÈNEMENT [*an, man*] n. m. Action de mettre du grain dans la trémie du moulin, des épis dans le couloir d'entraînement d'une batteuse. || Action de donner du grain aux volailles.

ENGRÈNEMENT [*an, man*] n. m. (de *en*, et du lat. *crena*, cran). Mécan. Action d'engrener ; état de ce qui est engrené : ENGRÈNEMENT *de deux roues.* || *Fig.* Arrangement, agencement, entrelacement : *L'*ENGRÈNEMENT *des événements.*

ENGRENER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *grain*. — Se conjugue comme *amener*.) Engraisser avec du grain : ENGRENER *de la volaille.* || Mettre du grain dans : ENGRENER *la trémie du moulin.*

— *Intransitiv.* Etre nourri, engraissé avec du grain : *Des poules qui* ENGRÈNENT.

ENGRENER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *grain*. — Se conjugue comme *amener*.) Faire entrer les dents d'une roue, etc., dans les espaces séparant les dents d'un autre appareil, de manière que l'un communique à l'autre son mouvement : ENGRENER *un pignon dans une roue.*

— *Fig.* Disposer, commencer, entamer : *Bien* ENGRENER, *mal* ENGRENER *une affaire.*

— Intransitiv. : *Pignon qui* ENGRÈNE *sur une roue ;* et au fig. : *La guerre et la paix* ENGRÈNENT *l'une avec l'autre.* (Proudhon.)

— Mar. Arrimer des futailles dans la cale, de manière que chacune d'elles repose dans le vide laissé par les deux futailles voisines qui la supportent. || *Engrener deux pièces de construction*, Lorsque deux bois sont réunis par des adents, les placer de manière que les parties rentrantes de la surface de jonction de l'une correspondent aux parties saillantes de l'autre. || *Engrener une pompe*, La charger, la mettre en état de fonctionner.

— Techn. Prêler une seconde fois, et après l'avoir jauni, un ouvrage destiné à être doré. || Introduire le grès entre les surfaces de deux glaces superposées, afin de les polir.

— PROV. **Qui bien engrène, bien finit**, Bon début promet bonne fin. || **Il a engrené, c'est à lui de moudre**, Il a entamé l'affaire, à lui de la terminer.

— ***S'engrener,*** v. pr. Au sens passif, Etre joint par engrenure : *Roue qui* S'ENGRÈNE *sur une autre ; et au fig. :* Etre entamé, commencé, disposé ; être en rapport réciproque : *Affaire qui* S'ENGRÈNE *bien. Choses qui* S'ENGRÈNENT *l'une avec l'autre.*

— ANTON. Désengrener.

ENGRENEUR [*an*] n. m. Ouvrier chargé d'engrener une machine à battre.

ENGRENEUSE [*an-gre-neuz'*] n. f. Appareil engrenant mécaniquement les machines à battre les céréales.

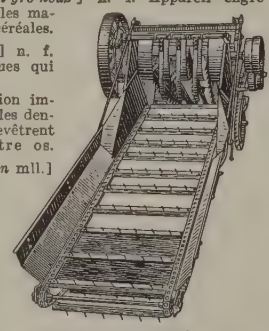

Engreneuse de machine à battre.

ENGRENURE [*an*] n. f. Position de deux roues qui s'engrènent.

— Anat. Articulation immobile, dans laquelle les dentelures d'un os s'enchevêtrent avec celles d'un autre os.

ENGROGNE [*an, gn* mll.] n. f. (du verbe ENGROGNER [vieux mot] qui voulait dire *distribuer, répandre*). Ancienne monnaie de billon, frappée dans certaines villes du duché de Bourgogne, sous les ducs héréditaires de la seconde race. (Cette monnaie valait environ 2 deniers.) [Elle était aussi désignée sous le nom de ANSERNE.]

ENGROIS [*an-groi*] n. m. Techn. V. ANGROIS.

ENGROSSER [*an-gro-sé*] v. tr. (de *en* et *gros*). *Fam.* Rendre grosse, enceinte. (On a dit ENGROSSIR.)

— *Intransitiv.* Devenir grosse, devenir enceinte.

ENGROSSEUR [*an*] n. m. (de *engrosser*). *Pop. et triv.* Qui a engrossé une fille.

ENGROSSIR [*an*] v. intr. Devenir gros.

ENGRUMELER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *grumeau*. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Il engrumelle. Il engrumellera.*) Mettre en grumeaux.

— ***S'engrumeler,*** v. pr. Au sens passif, Se disposer, S'agglomérer en grumeaux.

ENGSTRŒM (Jon), littérateur suédois, né à Fliseryd en 1794, mort à Ryssby en 1870. Il abandonna la médecine pour les lettres. On a de lui : *Poésies septentrionales* (1821) ; *les Confédérés* (1833-1844) ; *Voyages dans le Nordland et la Laponie en 1834* (1834) ; *les Colons* (1838) ; etc.

ENGUENILLER [*an-ghe-ni-yé*] v. tr. (de *en* et *guenille*). Vêtir de guenilles : ENGUENILLER *ses enfants.*

— ***S'enguenilller,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se vêtir de guenilles : S'ENGUENILLER *par avarice.*

ENGUERA, ville d'Espagne (prov. de Valence), sur l'Escalona, affluent du Jucar ; 6.600 hab. Fabrique de drap et lainages. Vins.

ENGUEULADE [*an-gheu*] n. f. ou **ENGUEULEMENT** [*man*] n. m. *Pop.* Action d'engueuler, de s'engueuler.

— Constr. Nom donné aux deux entailles de l'embrèvement dans lequel l'arbalétrier reçoit l'arête du poinçon.

ENGUEULER [*an-gheu-lé*] v. tr. (de *en* et *gueule*). *Pop.* Accabler d'injures grossières.

— ***S'engueuler,*** v. pr. Avec réciprocité, Se dire mutuellement de grosses injures.

ENGUEULEUR [*an-gheu*], **EUSE** n. *Pop.* Qui engueule, a l'habitude d'engueuler.

ENGUEUSER [*an-gheu-zé*] v. tr. (de *en* et *gueux*). *Pop.* Tromper, séduire par de belles paroles.

ENGUICHAGE [*an-ghi*] n. m. Tiss. Sorte de dépôt ayant l'aspect de mastic qui adhère sur les fils ensimés, c'est-à-dire passés à l'huile et qui fait virer les couleurs lors de la teinture de ces fils. (On écrit aussi ENCUICHAGE.)

ENGUICHÉ [*an-ghi*], **E** adj. (de *en*, et de l'anc. franç. *guige*, courroie). Blas. Se dit d'un cor, d'une trompe dont le cordon est d'un émail différent.

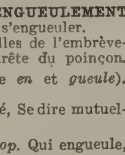

D'argent au huchet contourné de sable enguiché d'or.

ENGUICHURE [*an-ghi*] n. f. (rad. *enguiché*). Archéol. Courroie qui servait à porter le bouclier ou le cor de chasse.

ENGUIGNONNÉ [*an-ghi, gn* mll., *o-né*], **E** adj. (de *en* et *guignon*). Qui a du guignon.

ENGUINEGATTE, autref. **GUINEGATTE**, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 17 kil. de Saint-Omer ; 440 hab. Deux batailles se livrèrent sur le plateau, l'une le 7 août 1479 entre Louis XI et l'empereur Maximilien, l'autre le 16 août 1513, connue sous le nom de *Journée des Eperons*, où les Français furent défaits par Henry VIII d'Angleterre.

ENGUIRLANDER [*an-ghir, dé*] v. tr. (de *en* et *guirlande*). Entourer d'une ou plusieurs guirlandes : ENGUIRLANDER *une statue.* || *Par extens.* Orner, entourer d'objets comparés à une guirlande.

— *Fig.* Circonvenir par de belles paroles, séduire : *L'optimisme nous dispose à nous laisser* ENGUIRLANDER.

— Par euphémisme, Engueuler.

— ***S'enguirlander,*** v. pr. Au sens passif, Etre enguirlandé.

ENHACHÉ [*an-a*], **E** adj. Archit. et Géod. Se dit des bâtiments et des terrains qui s'enchâssent dans la propriété voisine (On dit aussi ENHANCHÉ, E.)

ENHACHEMENT [*an-a, man*] n. m. (de *enhaché*). Archit. et Géol. Portion de propriété qui entre dans une propriété voisine.

ENHAILLONNER [*an-a-yo-né*] v. tr. (de *en* et *haillon*). Vêtir de haillons.

ENHARDÉ [*an-ar*], **E** adj. (de *en* et *harde*). Vén. Qui est en harde, en troupe, en parlant des bêtes fauves, des cerfs notamment.

ENHARDIR [*an-ar*] v. tr. (de *en* et *hardi*). Donner de la hardiesse à : *C'est* ENHARDIR *et absoudre le crime que de condamner l'innocence.* (Bossuet.)

— ***S'enhardir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Prendre peu à peu de la hardiesse.

Le zèle *s'enhardit*, l'amour devient furie.
VOLTAIRE.

— ANTON. **Effaroucher, effrayer, épouvanter, intimider, terrifier.** — **Apoltronir, décourager.**

ENHARDISSEMENT [*an-ar-di-se-man*] n. m. Action d'enhardir quelqu'un, de s'enhardir.

ENHARMONIE [*an-nar-mo-ni*] n. f. (de *enharmonique*) Mus. Chez les anciens Grecs, Succession mélodique par quarts de ton. Dans la musique moderne, Passage dans lequel le même son est désigné par deux notes consécutives de nom différent, comme *do dièse* et *ré bémol*. Ces notes ne diffèrent entre elles que d'un comma et sont représentées par un même son dans les instruments à sons fixes, dits *instruments à tempérament*, tels que le piano, l'orgue, etc. Sur le violon, on peut faire tous ces demi-tons enharmoniques, si l'artiste qui les rend a l'oreille extrêmement délicate. Voici un exemple d'enharmonie faisant passer du ton de *si* bémol majeur dans le ton de *mi* naturel majeur :

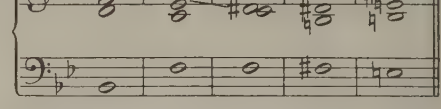

ENHARMONIQUE [*an-nar, nik'*] adj. (gr. *enharmonikos*). Musiq. Se dit de la manière d'écrire dans le genre chromatique en désignant le même son par deux notes consécutives différentes. || *Notes enharmoniques,* Notes de

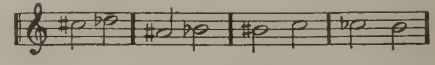

Notes enharmoniques.

nom différent, qui ont le même son, la même intonation d'après le système du « tempérament égal ». V. ENHARMONIE. || *Gammes enharmoniques,* Se dit de deux gammes

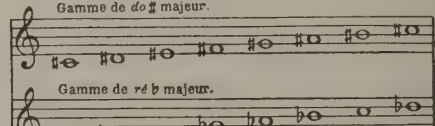

Gammes enharmoniques.

dont les degrés respectifs ont le même son, bien que représentés par des notes de noms différents.

Instruments enharmoniques, A la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, on fit des essais de construction d'instruments enharmoniques. Dans ces instruments (ceux de Vincentino, F. Colonna, Luython, Titelonza) était introduit un demi-ton enharmonique entre chaque demi-ton chromatique. On fit encore quelques tentatives de ce genre au XIXe siècle (Bosanquet, Thompson, Sache), mais ces instruments n'eurent guère de succès.

— *Substantiv.* et au masc. Genre enharmonique.

ENHARNACHEMENT [*an-ar, man*] n. m. Action d'enharnacher ; manière d'enharnacher. || Harnais.

ENHARNACHER [*an-ar, ché*] v. tr. (de *en* et *harnais*) Mettre un harnais à : ENHARNACHER *un cheval.*

— *Par extens.* Habiller d'une façon ridicule : *Vous moquez-vous du monde, de vous être fait* ENHARNACHER *de la sorte?* (Molière.)

— ***S'enharnacher,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'affubler grotesquement.

EN-HAUT (**EN**) loc. adv. Du côté du haut. || La tête

vers le haut : *« Qu'est ceci? vous avez mis les fleurs en* EN-BAS? — *Vous ne m'avez pas dit que vous les vouliez* EN EN-HAUT. » (Molière.)

ENHAYER [*an-è-ié*] v. tr. (de *en* et *haie*). Mettre en haie : ENHAYER *les briques.*

ENHAYEUR [*an-è-ieur*] n. m. Ouvrier qui met les briques en haie.

ENHELDÉ [*an-nèl'*], **ENHEUDÉ, E** adj. (repris à l'anc. fr. ; composé de *helt, heut,* poignée de l'épée [francique *hilt*]). Archéol. Monté (en parlant d'une épée ou d'une dague).

— ENCYCL. Cette expression est à rapprocher de *enheldure, enherdure* ou *enheudure,* poignée ou fusée de l'épée. On disait : *Une épée* ENHELDÉE *d'argent.*

ENHENDÉ [*an-nan*], **E** adj. (altér. de *enhanster, enhanter,* de l'anc. fr. *hanste,* lance). Blas. Se dit d'une croix dont les branches sont terminées par des crochets entre lesquels se trouve un fer de lance. (Se dit encore d'une croix dont le pied est refendu.) [Peu us.]

ENHERBER [*an-nèr-bé*] v. tr. Mettre en herbe un terrain, y faire croître de l'herbe.

— ANTON. Désherber.

ENHEUSURE ou **ENHEUSEURE** [*an-neu*] n. f. (du vx franç. *heuse,* botte). Archéol. Au XVe siècle, Partie saillante d'un poinçon, sur un toit qu'on revêtait de plomb.

ENHILARANT [*an-ni, ran*], **E** adj. Qui inspire la gaieté, provoque le rire : *Lecture* ENHILARANTE.

ENHUCHÉ [*an-u*], **E** adj. (de *en* et *huche*). Mar. Se dit d'un bâtiment haut sur l'eau, surtout de l'arrière.

ENHUCHER [*an-u-ché*] v. tr. Mettre dans la huche : ENHUCHER *le pain* (Vx.)

ENHYDRE [*è-nidr'*] adj. (de *en,* et du gr. *udôr,* eau). Se dit de certains minéraux qui renferment des cavités remplies d'eau : *Calcédoine* ENHYDRE. *Agate* ENHYDRE.

— ENCYCL. Le nom de *enhydre* est surtout employé pour désigner de petites géodes siliceuses, hydrofères, qui paraissent exclusivement propres aux terrains volcaniques.

ENHYDRE [*è-nidr'*] n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des gyrinidés, comprenant des espèces américaines de grande taille.

— Bot. Genre de composées, comprenant des herbes des marais des régions tropicales. (On en connaît sept à huit espèces.)

— Géol. Variété de calcédoine, renfermant des gouttes d'eau.

— Zool. Genre de mammifères carnivores, famille des mustélidés, appartenant au groupe des loutres et comprenant les formes nommées vulgairement *loutres de mer.*

Enhydre.

— ENCYCL. Zool. Les *enhydres,* dont on connaît une seule espèce (*enhydra lutris*), se caractérisent par leurs pieds postérieurs, puissants et complètement palmés, ainsi que par leur dentition. Ce sont de gros animaux cylindriques, à tête ronde et courte, mesurant environ $1^{m},30$ de long, et dont le pelage velouté est noir avec de longs jarres argentés. Confiné dans les régions les plus inaccessibles du détroit de Béring, l'enhydre, qui vit de crabes, de coquillages et de poissons, est devenu très rare, grâce aux tueries qu'en ont faites les baleiniers américains et les chasseurs de fourrures. La fourrure de la loutre de mer est très recherchée.

ÉNICOGNATHE [*kogh-nat'*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs renfermant de grands perroquets de l'Amérique du Sud, verts avec la queue et les joues rouges, la calotte et l'extrémité des ailes bleues. (Ils sont caractérisés par un bec à mandibule supérieure presque droite.)

Enicognathe.

ÉNIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres, autrefois considérée comme faisant partie de celle des bulimidés. (La famille renferme un grand nombre de genres [*ena, zebrina, mastus, pachnodus*] habitant le système paléarctique et les régions orientale et australe de l'Afrique.

ÉNIELLAGE [*ni-è-laj'*] n. m. Action d'énieller.

ÉNIELLER [*ni-è-lé*] v. tr. Débarrasser les céréales de la nielle : ENIELLER *du blé.*

ÉNIF. Étoile de la constellation de Pégase.

ÉNIGMATIQUE [*nigh', tik'*] adj. Qui renferme une énigme, qui a le caractère de l'énigme : *Sens, Paroles* ÉNIGMATIQUES. || Qui tient de l'énigme : *Conduite* ÉNIGMATIQUE. || *Personne énigmatique,* Personne dont on ne peut s'expliquer la conduite, etc.

— Linguist. Se dit, d'après Clément d'Alexandrie, de la troisième branche de l'écriture des anciens Egyptiens.

— ANTON. Clair, compréhensible.

ÉNIGMATIQUEMENT [*nigh', ke-man*] adv. D'une manière énigmatique.

ÉNIGMATISER [*nigh', zé*] v. intr. Procéder par énigmes.

— *Transitiv.* Rendre énigmatique.

— ***S'énigmatiser,*** v. pr. Au sens passif, Etre rendu, devenir énigmatique.

ÉNIGME [*nighm'*] n. f. [mais a été du masc. au XVIIe s.] (lat. *ænigma,* gr. *ainigma*). Définition ambiguë, description métaphorique d'une chose et de ses qualités pour la rendre plus difficile à deviner : *Deviner une* ÉNIGME. *La reine de Saba éprouva la sagesse de Salomon en lui proposant des* ÉNIGMES. || Petit poème dans lequel on fait une description de ce genre : *Ecrire des* ÉNIGMES.

Voici trois énigmes dont les « mots » sont pour la première : *oiseau,* pour la seconde : *papier;* pour la troisième : *puce.*

Cinq voyelles, une consonne,
En français composent mon nom,
Et je porte sur ma personne
De quoi l'écrire sans crayon.

VOLTAIRE.

A la candeur qui brille en moi
Se joint le plus noir caractère;
Il n'est rien que je ne tolère,
Mais je suis méchant quand je bois.

Du repos des humains implacable ennemie,
J'ai rendu mille amants envieux de mon sort;
Je me repais de sang, et je trouve la vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort.

BOILEAU.

— ***Mot de l'énigme,*** Mot qui fait le sujet de l'énigme et qu'il s'agit de deviner.

— *Fig.* Chose difficile à définir, à expliquer, à connaître à fond : *Le plus noble emploi de la vie humaine est de pénétrer l'*ÉNIGME *de l'univers.* (Renan.) || Personne dont les sentiments, le caractère, les actions offrent des contradictions, des accidents dont il est difficile de déterminer la raison : *L'homme sera toujours à lui-même une grande* ÉNIGME.

— Enseign. Tableau qu'on exposait dans les écoles, pour que les élèves s'exerçassent à en deviner le sens.

Énigme (L'), pièce en deux actes, de P. Hervieu (1901). Deux frères, gentilshommes rudes et intransigeants sur les questions d'honneur, surprennent une nuit près de l'appartement de leurs femmes un homme, qui est évidemment l'amant de l'une d'elles; laquelle? L'énigme ne se résout, tragiquement, qu'au dénouement, après que le spectateur a été maintenu dans une émouvante incertitude. L'amant se tue et la femme coupable, éperdue, crie la vérité.

Énigmes de l'univers (LES), par Ernest Hæckel, traduit par C. Bos (1905). Ce livre, œuvre de vulgarisation à l'usage des personnes cultivées, est un résumé méthodique, en vingt chapitres, de la philosophie moniste de l'auteur. Il y expose : que l'homme, par l'ensemble comme par le détail de sa structure anatomique, par ses fonctions physiologiques, par son développement embryologique, ne diffère pas des mammifères et se rattache aux primates; que l'étude de sa psychologie doit être comparative et génétique; que ses fonctions psychiques, y compris la raison et la volonté, ne doivent pas être considérées autrement que comme des processus de cellules nerveuses. L'unité de la nature se traduit par la loi de substance, sous son double aspect de loi de conservation de la matière et loi de conservation de l'énergie. Exposé clair de la doctrine de l'auteur, l'ouvrage n'a plus, dans la partie critique où il examine les systèmes religieux et philosophiques, que la valeur d'un pamphlet.

ÉNILÈME n. m. (du gr. *en,* dans, et *eilein,* envelopper). Bot. Nom donné au tégument interne de l'ovule.

ENIMIE ou **ENNIE** (sainte; en lat. *Enimia*). Vierge, au VIe ou VIIe siècle. Une légende en fait la fille de Clotaire II et l'abbesse d'un couvent construit pour elle par Dagobert dans le Gévaudan. Une église de ce pays portait son nom et possédait ses reliques. — Fête le 5 octobre.

ENINGEN ou **EHNINGEN,** bourg d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire), au pied du mont Achalm; 4.350 hab. Fabrication de dentelles à la main et tissage. Foire importante dite *congrès d'Eningen.*

ÉNIPÉE. Myth. gr. Dieu-fleuve de Thessalie. Il fut aimé de Tyro, fille de Salmonée, roi d'Elide. Poseidon séduisit Tyro en prenant la forme d'Enipée, et la rendit mère de Pélias et de Nélée.

ÉNITHARE ou **ENITHARES** [*é, rèss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des notonectidés, comprenant des punaises d'eau propres à la région indo-malaise et malgache. (Les énithares sont des notonectes assez grands, trapus, d'une coloration jaunâtre terne.)

Enithare.

ENIVRANT [*an-ni-vran*], **E** adj. (de *enivrer*). Qui produit, est propre à produire l'ivresse : *Une liqueur* ENIVRANTE. || Qui produit une certaine exaltation des sens : *Des parfums* ENIVRANTS.

— *Fig.* Séduisant, qui exalte les passions : *Les vapeurs* ENIVRANTES *de l'orgueil.* (J.-J. Rousseau.)

ENIVREMENT [*an-ni, man*] n. m. Action de s'enivrer; état d'une personne ivre. (On dit mieux IVRESSE pour désigner l'état.)

— *Fig.* Transport : *Dans le premier* ENIVREMENT *d'un succès, on se figure que tout est aisé.* (Chateaubriand.)

ENIVRER [*an-ni-vré*] v. tr. (de *en* et *ivre*). Rendre ivre, jeter dans l'ivresse : *Les vieillards sont faciles à* ENIVRER. || Exalter les sens de : *La musique* ENIVRE *les âmes sensibles.*

— *Fig.* Troubler, exalter follement : *Le pouvoir permanent* ENIVRE *les rois.* (Chateaubriand.) *Cet homme étrange* [Napoléon] *avait comme* ENIVRÉ *l'Histoire.* (V. Hugo.)

— ***S'enivrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre ivre (au propre et au fig.) : S'ENIVRER *d'opium.*

S'enivrer d'infini, d'amour et de lumière.
Th. GAUTIER.

|| *Mais dans les jardins d'Italie je* M'ENIVRAIS *d'une poésie à l'état flottant.* (M. Barrès.)

— Au sens passif, Etre, devenir enivré (au propre et au fig.) : *Il* S'ENIVRE *au moindre verre bu.* S'ENIVRER *de colère, de carnage.* S'ENIVRER *de sa fortune, de son élévation, de sa puissance.*

— LOC. PROV. **S'enivrer de son vin,** Avoir trop bonne opinion de soi-même.

— ANTON. **Désenivrer, dessoûler.**

ENJABLER [*an-ja-blé*] v. tr. Assembler les pièces de fond d'un tonneau dans la feuillure (*jable*) des douves.

ENJABLURE [*an*] n. f. Action d'enjabler.

ENJALER [*an-ja-lé*] ou **ENJAULER** [*an-jô*] v. tr. (de *en* et *jas*). Mar. Garnir de son jas : ENJALER *une ancre.* (On disait aussi autref. ENJOUAILLER et ENJOUALER.)

ENJALOUSER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et *jalouz*). Rendre jaloux. (Vx.)

— ***S'enjalouser,*** v. pr. Devenir jaloux. (Vx.)

ENJAMBADE [*an-jan*] n. f. Syn. peu us. de ENJAMBÉE.

ENJAMBAGE [*an-jan*] n. m. Aux cartes, Faire sauter la coupe en remettant le paquet inférieur sous le paquet supérieur.

ENJAMBÉE [*an-jan*] n. f. Action d'enjamber; espace qu'on enjambe ou qu'on peut enjamber : *Faire de grandes* ENJAMBÉES. (On dit quelquefois ENJAMBADE.)

ENJAMBEMENT [*an-jan-be-man*] n. m. Rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots nécessaires au sens du premier vers.

— ENCYCL. Dans la versification grecque ou latine, l'enjambement, loin d'être exceptionnel, est un élément de diversité, souvent employé : c'est dans le rejet, souvent, que Catulle, Virgile, Horace, Ovide placent le mot expressif. Ce rejet peut avoir la valeur d'un dactyle, d'un dactyle plus une syllabe longue, de deux pieds et demi, de trois pieds et demi, etc. L'enjambement du spondée produit un effet certain d'harmonie imitative :

Vox quoque per lucos vulgo exandita silentes
Ingens.

Il faut voir aussi une forme d'enjambement lorsque dans un distique ou une triade, le sens s'étant pas complet, la phrase déborde sur le distique ou la triade qui suit.

En France, l'*enjambement,* peu employé au moyen âge, admis par Ronsard et la Pléiade, fut considéré comme une licence à partir de Malherbe et de Boileau, mais toléré dans les vers qui ont dix syllabes au plus et dans les genres considérés comme moins nobles (comédies, fables, contes, etc.). Même dans la tragédie ou dans les vers alexandrins, l'enjambement était reçu quand les mots rejetés étaient suivis d'un développement qui complétait le vers :

Je répondrai, Madame, avec la liberté
D'un soldat, qui sait mal farder la vérité.

RACINE (*Britannicus*),

ou quand, après les mots en rejet, il y avait suspension, réticence ou interruption.

Chénier rétablit l'enjambement dans ses droits. Les romantiques en usèrent avec virtuosité. Ils comprirent fort bien du reste que, lorsqu'il y a enjambement, la fin du premier vers doit demeurer fortement marquée par une rime nette. — Dans la versification contemporaine l'enjambement a profité de l'assouplissement général du vers et s'emploie avec la plus grande liberté.

ENJAMBER [*an-jan-bé*] v. tr. (de *en* et *jambe*). Poser une jambe d'un côté et l'autre de l'autre côté d'un objet : ENJAMBER *sa monture.* || Passer par-dessus, d'une enjambée : ENJAMBER *un fossé, un ruisseau.*

— *Par extens.* S'appuyer, atteindre également des deux côtés d'un objet : *Le pont d'Alcantara* ENJAMBE *le Tage de ses arches hardies.* (Th. Gautier.) || *Fig.* Passer par-dessus un degré intermédiaire : ENJAMBER *un grade. Quand Dieu* ENJAMBE *ainsi les siècles, il procède par secousse.* (Michelet.)

...Et qui vous *enjamba* tout le crime, en trois pas.
V. HUGO.

— *Intransitiv.* Aller à grands pas : *Voyez comme il* ENJAMBE! || *Enjamber sur,* Faire saillie sur : *Poutre qui* ENJAMBE SUR *le mur du voisin;* et *au fig.* Empiéter, usurper sur : *Il* A *beaucoup* ENJAMBÉ SUR *la commune.*

Et le vers sur le vers n'osa plus *enjamber.*
BOILEAU.

— ***Enjambé, e,*** part. pass. du verbe *Enjamber.*

— Qui a les jambes faites d'une certaine façon : *Etre haut* ENJAMBÉ, *court* ENJAMBÉ.

— ***S'enjamber,*** v. pr. Au sens passif, Etre enjambé.

— Archit. et Charp. Se dit d'une poutre qui se superpose à une autre, tout en la prolongeant.

ENJANTAGE [*an*] n. m. (de *en* et *jante*). Action de mettre en place la jante d'une roue de voiture.

ENJARRETÉ [*an-ja-re*], **E** adj. (de *en* et *jarret*). Se dit d'un cheval qui a les pieds liés au moyen d'une entrave.

ENJAUGER [*an-jô-jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il enjaugea. Nous enjaugeons.*) Mettre en jauge.

ENJAULER [*an-jô-lé*] v. tr. Mar. V. ENJALER.

ENJAVELER [*an, lé*] v. tr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *J'enjavelle.*) Mettre en javelles le blé, l'avoine, etc.

ENJET [*an-jè*] n. m. (de *en* et *jet*). Phrase rythmique, espace compris entre les premiers grands repos d'une période.

ENJEU [*an*] n. m. (de *en* et *jeu*). Somme ou objet qu'on risque dans une partie de jeu, et qui, la partie finie, doit appartenir au gagnant : *Perdre, Doubler, Retirer son* ENJEU.

— *Fig.* Ce qu'on expose dans une entreprise : *L'amour est chose très haute et très noble dans la femme : elle y met sa vie pour* ENJEU. (Michelet.) || *Retirer son enjeu,* Retirer l'argent engagé dans une affaire.

ENJOAILLER [*an-jo-a-yé*] v. tr. (de *en,* et de *joail,* qui s'est dit pour *joyau*). Parer de joyaux : ENJOAILLER *l'épouse.*

ENJOINDRE [*an*] v. tr. (lat. *injungere;* de *in,* dans, et *jungere,* joindre. — Se conjugue comme *craindre.*) Ordonner, commander expressément : *On confond toujours ce qu'une religion tolère, avec ce qu'elle* ENJOINT. (Laboulaye.)

ENJOINTÉ [*an*], **E** adj. Fauconn. Se dit d'un oiseau

de proie, en parlant de la longueur de ses jambes (*long* ou *court enjointé*).

ENJÔLEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enjôler; son résultat.

ENJÔLER [*an, lé*] v. tr. (autref. ENGEÔLER; de *en*, et *geôle*, proprem. *mettre en geôle, en cage*). Prendre, captiver par des cajoleries, des caresses, de belles paroles : *Se laisser* ENJÔLER. ENJÔLER *une fille.*

— ***S'enjôler,*** v. pr. Avec réciprocité, Se tromper réciproquement.

— SYN. **Enjôler, abuser, amuser, attraper, décevoir, duper, embabouiner, en imposer, leurrer, surprendre, tromper.**

ENJÔLEUR, EUSE n. Celui, celle qui enjôle. (On a dit ENGEÔLEUR, EUSE.)

— Adjectivem. : *Des phrases* ENJÔLEUSES.

ENJOLIVEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enjoliver. || Ornement qui enjolive.

ENJOLIVER [*an, vé*] v. tr. (de *en* et *joli*). Rendre plus joli : ENJOLIVER *une robe.*

Ils attifent leurs mots, *enjolivent* leur phrase.
RÉGNIER.

|| *Pope* ENJOLIVE *la simplicité sublime d'Homère.* (Villemain.)

— *Par extens.* Amplifier, défigurer par des détails inutiles : *L'histoire est d'autant plus éducatrice qu'elle est moins* ENJOLIVÉE.

— ANTON. **Enlaidir.**

ENJOLIVEUR [*an*], **EUSE** n. Qui enjolive, aime à enjoliver : ENJOLIVEUR *sans goût.* || Qui vend les objets servant à enjoliver, comme guirlandes, festons, etc.

— Autom. Plaque métallique brillante, dont on recouvre le moyeu des roues d'automobiles.

— Adjectiv. : *Marchand* ENJOLIVEUR.

— ENCYCL. Archéol. Plusieurs catégories de maîtres parisiens réclamaient, sous l'ancien régime, le titre d'*enjoliveurs*. Il comportait le droit d'enjoliver, c'est-à-dire de décorer à l'aide d'ornements empruntés à d'autres professions. Ainsi, les maîtres doreurs sur cuir, garnisseurs et enjoliveurs de Paris étaient autorisés à garnir de toutes sortes d'étoffes d'or, d'argent, de soie, profilures, passementeries, etc., les ouvrages confectionnés par eux. De même, les plumassiers, etc.

ENJOLIVURE [*an*] n. f. Petits enjolivements : *Cet étui est trop uni, il faut y mettre quelques* ENJOLIVURES.

— Artill. Bandeau maté sur lequel sont marqués l'année et le lieu de la fonte des bouches à feu, et qui se trouve sur la plate-bande de culasse.

ENJONCAGE [*an*] n. m. Action d'enjoncer.

ENJONCER [*an-jon-sé*] v. tr. Garnir de joncs. (Se dit spécialement dans les régions où, la vigne étant plantée en terrain sablonneux mouvant, on fixe le sol en enterrant des joncs, de la paille, du carex, etc.)

ENJONCHER [*an-jon-ché*] v. tr. (de *en* et *joncher*). Joncher. (Vx.)

ENJONQUER [*an-jon-ké*] v. tr. (de *en* et *jonc*). Mar. Serrer avec des cordages de jonc : ENJONQUER *une voile.* (Cette opération se fait quand on veut pouvoir déployer rapidement la voile en faisant rompre les cordages de jonc sous l'effort des écoutes.)

ENJOUALER [*an, lé*] v. tr. Mar. V. ENJALER.

ENJOUÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *jeu*). Qui se fait un jeu des choses, use d'une gaieté douce, d'un badinage léger, gracieux : *Une personne* ENJOUÉE. || Qui offre ce caractère : *Un esprit, un style* ENJOUÉ.

— SYN. **Enjoué, gai, gaillard, jovial.** Si *enjoué* se rapporte plus à l'esprit et à ses manifestations, *gai* marque davantage le caractère, l'humeur naturelle : on peut être *enjoué* sans être *gai*, et on peut être *gai* sans savoir être *enjoué*. Quant à *gaillard* et à *jovial*, ils marquent en général celui-ci une simple et franche gaieté, celui-là une gaieté un peu trop libre, voire inconvenante, licencieuse.

— ANTON. **Austère, composé, digne, gourmé, grave, posé, raide, sec, sérieux, sévère, abattu, chagrin, désolé, hypocondre** ou **hypocondriaque, maussade, sombre, triste.**

ENJOUEMENT ou **ENJOÛMENT** [*an, man*] n. m. (de *enjoué*). Caractère de ce qui est enjoué : L'ENJOUEMENT *de M. Pascal a plus servi votre parti que tout le sérieux de M. Arnauld.* (Racine.)

— ANTON. **Austérité, gravité, raideur, sévérité, abattement, chagrin, désolation, hypocondrie, maussaderie, tristesse.**

ENJOUER [*an-jou-é*] v. tr. (de *enjoué*). Egayer, réjouir : *Il* A ENJOUÉ *toute la compagnie.* (Furetière.) || Mettre de l'enjouement à : *Il* [La Fontaine] ENJOUE *sa narration et occupe agréablement le lecteur.* (Boileau.) [Peu us.]

ENJOUER [*an-jou-é*] v. tr. (de *en* et *joue*. — Se conjugue comme *jouer*.) Mettre en joue : ENJOUER *un fusil.*

ENJUGUER [*an-ju-ghé*] v. tr. (de *en* et *joug*). Attacher au joug : ENJUGUER *deux bœufs.*

ENJUPONNER [*an, po-né*] v. tr. (de *en* et *jupon*). Vêtir d'un jupon.

— ***Enjuponné, e,*** part. pass. du verbe *Enjuponner.*

— *Substantiv.* et au masc. Argot. Juge, avocat, ou prêtre.

— ***S'enjuponner,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'attacher à un jupon, à une femme : *Une vieille moustache comme moi* S'ENJUPONNER, *s'acoquiner à une femme!* (Balzac.)

ENKHUIZEN, ville des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur le Zuydersee; 8.450 hab. Port de pêche, centre de commerce pour les beurres et les fromages. Patrie du peintre Paul Potter.

ENKI, en akkadien **Éa**, dieu sumérien de l'Apsou, l'océan primordial sur lequel repose la terre.

ENKIDOU, héros sumérien, ami de Gilgamesh, roi de la première dynastie d'Ourouk.

ENKIRCH, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, cercle de Zell), sur la Moselle; 3.150 hab. Mines, ardoisières. — Aux environs, vins d'excellente qualité (Stephansberg).

ENKŒPING, ville de Suède (læn d'Upsal), au N. du lac Mælar; 5.900 hab. Victoire des partisans d'Albert de Mecklembourg (Albert II) sur Magnus II Erikson (1365).

ENKYANTHE [*ki*] n. m. Bot. Genre d'éricacées, comprenant des arbustes glabres, dont on connaît cinq espèces de la Chine et du Japon. (On cultive dans les serres, pour son port élégant, l'*enkyanthus quinqueflorus.*)

Enkyanthe.

ENKYMOSE [*an-ki*] n. f. (du gr. *en*, dans, et *khymos*, suc). Méd. Extravasation brusque, sans violence extérieure, du sang des vaisseaux cutanés. (On écrit aussi ENCHYMOSE.)

ENKYSTÉ [*an-kiss*] adj. (de *en* et *kyste*). Se dit d'un corps étranger qui reste dans l'organisme immobile et sans donner lieu à aucun phénomène inflammatoire.

ENKYSTEMENT [*an-kiss-te-man*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *kustis*, vessie). Biol. Forme de résistance que revêtent certains petits organismes pour se protéger contre les conditions défavorables du milieu. (Ces organismes sécrètent, en effet, une substance dure et presque imperméable, au sein de laquelle ils peuvent demeurer, pendant longtemps, à l'état de vie latente.)

— Méd. Production d'une couche de tissu conjonctif autour d'un corps étranger ou d'un produit pathologique. (Cette formation conjonctive, plus ou moins épaisse, mais toujours dense, constitue une réaction de défense de l'organisme contre le corps étranger, qu'elle isole et qu'elle rend ainsi à peu près inoffensif pour son hôte.)

ENKYSTER (S') [*san-kiss-té*] v. pr. (de *en* et *kyste*). Méd. S'envelopper d'un kyste.

ENLAÇAGE [*an*] n. m. Action d'enlacer les cartons Jacquard.

ENLAÇANT [*an, san*] **E** adj. Qui enlace : *Des manières* ENLAÇANTES.

ENLACEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enlacer; état de ce qui est enlacé : L'ENLACEMENT *des bras. L'*ENLACEMENT *des branches d'arbres.*

ENLACER [*an, sé*] v. tr. (de *en* et *lacer*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il enlaça. Nous enlaçons.*) Entre-croiser, passer l'un autour de l'autre : ENLACER *des cordons, des rubans.* || Etreindre, serrer : ENLACER *son adversaire de ses bras. On l'entoure, on l'*ENLACE. (A. Daudet.)

— *Fig.* Embarrasser; tenir sous une étreinte morale : *Les liens dont nos passions nous* ENLACENT *ne peuvent être brisés sans effort.* (Bossuet.)

— Charp. Percer un trou au travers d'un tenon et d'une mortaise pour les cheviller ensemble.

— Tiss. Réunir les cartons Jacquard au moyen d'une couture lâche.

— ***Enlacé, e,*** part. pass. du verbe *Enlacer.*

Ces festons à nos noms *enlacés* l'un dans l'autre.
RACINE.

— Fig. : *Que de tromperies, que d'iniquités* ENLACÉES! (Bossuet.)

— ***S'enlacer,*** v. pr. Au sens réfléchi, ou avec réciprocité, S'enlacer, s'enlacer mutuellement :

Les mains avec les mains en chaîne *s'enlacèrent.*
Th. GAUTIER.

ENLAÇURE [*an*] n. f. (de *enlacer*). Charp. Trou pratiqué sur les joues d'une mortaise et au travers du tenon formant assemblage.

ENLAIDIR [*an-lè*] v. tr. (de *en* et *laid*). Rendre laid, défigurer : *La vieillesse nous* ENLAIDIT; et au fig. : *Le vice* ENLAIDIT *l'âme.*

— *Intransitiv.* Devenir laid : *Les enfants* ENLAIDISSENT *en grandissant.*

— ANTON. **Désenlaidir, embellir, enjoliver, orner.**

ENLAIDISSEMENT [*an-lè-di-se-man*] n. m. Action d'enlaidir; résultat de cette action.

ENLARME [*an*] n. f. (pour ENARME; du lat. *in*, dans, et *armus*, bras). Petite perche maintenant les verveux sur le fond d'une rivière.

— Chass. Grande maille ajoutée au bord d'un filet d'oiseleur, pour l'agrandir.

ENLARMER [*an-lar-mé*] v. tr. Munir d'enlarmes : ENLARMER *un verveux.*

ENLARMURE [*an*] n. f. Ensemble des enlarmes qui bordent un filet.

ENLART (Camille), archéologue français, né à Boulogne-sur-Mer en 1862, mort à Paris en 1927. Elève de l'Ecole des Chartes, il en sortit en 1889 avec une thèse qu'il publia un peu plus tard : *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition de la région picarde; anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne* (Amiens, 1895). De l'Ecole des Chartes il passa à l'Ecole française de Rome et employa ses deux années à l'étude des monuments de la Péninsule antérieurs à la Renaissance. Il put ainsi mettre en lumière *les Origines françaises de l'architecture gothique en Italie* (1894). En 1902, Enlart commença la publication du *Manuel d'archéologie française* (t. I *Architecture religieuse;* t. II *Architecture civile,* 1904; t. III *Costume,* 1916), qui est un monument de vaste érudition. Sous-bibliothécaire, puis sous-conservateur de la bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts (1894-1903), Enlart devint en 1903 directeur du musée de sculpture comparée du Trocadéro, dont il a publié avec J. Roussel le *Catalogue général.* En 1925, il devint membre de l'Académie des inscriptions. Parmi ses nombreux ouvrages nous devons mentionner encore : *l'Art gothique et la Renaissance en Chypre* (1899); *Rouen* (1904); *Origine anglaise du style flamboyant* (1906); *Villes mortes du moyen âge* (1920); *Hôtels de ville et beffrois du nord de la France* (1920); *les Monuments des Croisés dans le royaume de Jérusalem* (1926). Enlart a donné ses belles collections à sa ville natale.

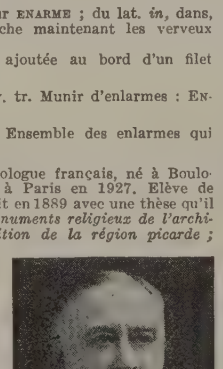
C. Enlart. — Cl. Manuel.

ENLEVAGE [*an*] n. m. (de *enlever*). Teint. Action d'enlever une partie de la teinte donnée à une étoffe.

— Prestidig. Opération qui consiste à placer la main ouverte sur un objet (généralement une carte) qu'on maintient par une légère contraction musculaire et qu'on enlève sans le faire remarquer. (On peut également enlever une ou plusieurs cartes placées sous le jeu, et non dessus. La carte enlevée est soit cintrée contre la paume, soit entre la base du pouce et le bout du petit doigt.)

— Sports. Action des rameurs qui précipitent le mouvement des avirons, dans une course de bateaux : *Un* ENLEVAGE *ne peut guère durer plus de deux minutes.* (Syn. EMBALLAGE ou SPRINT.)

— ENCYCL. Teint. L'*enlevage* consiste à imprimer des dessins avec une matière susceptible de décomposer le colorant de la pièce teinte. Ainsi, l'on enlève l'indigo par l'acide chromique ou le chlorure de fer, le rouge turc par le chlore, les colorants au manganèse par les sels d'étain. Les pâtes d'enlevage peuvent aussi contenir des mordants, de façon qu'après la destruction de la couleur primitive le dessin puisse recevoir aussitôt une autre teinte.

ENLEVANT [*an-le-van*], **E** adj. Qui enlève, entraîne : *Marche* ENLEVANTE.

ENLEVÉE [*an*] n. f. Quantité enlevée en une fois.

— Argot. Correction, réprimande.

ENLÈVEMENT [*an, man*] n. m. (de *enlever*). Action d'enlever, d'emporter : L'ENLÈVEMENT *des boues.* || Vol : ENLÈVEMENT *de pièces.* || Rapt : L'ENLÈVEMENT *des Sabines.* || Accaparement : *Les* ENLÈVEMENTS *de grains amenèrent la disette.* || Action de faire monter : ENLÈVEMENT *d'un ballon.* || Prise de vive force : L'ENLÈVEMENT *d'un bastion.*

— Bx-arts. Opération consistant à enlever la peinture d'un panneau vermoulu, pour la reporter sur une toile neuve.

— Mar. Prise à l'abordage d'un navire ennemi.

— ENCYCL. Dr. Parmi les crimes et délits contre la paix publique, le Code pénal prévoit l'*enlèvement de pièces* dans les dépôts publics (art. 254 et suiv.); parmi les crimes et délits contre les personnes : comme crime ou délit tendant à empêcher ou détruire la preuve de l'état civil d'un enfant, l'*enlèvement d'enfant* (art. 345); comme crime ou délit contre la famille plus encore qu'attentat aux mœurs, l'*enlèvement de mineurs* (art. 354 et suiv.) par fraude ou violence (*rapt*), ou même sans fraude ni violence quand la personne enlevée est une fille au-dessus de seize ans (*rapt de séduction*).

L'art. 340 du Code civil range par ailleurs le cas d'enlèvement parmi ceux où la paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée.

Enlèvement au sérail (L'), opéra-comique allemand en trois actes, musique de Mozart, écrit à la demande de l'empereur Joseph II (1782). Représenté pour la première fois en France en 1802, il fut traduit en français et réduit en deux actes en 1859 par Prosper Pascal qui y introduisit la *Marche turque.* C'est un petit chef-d'œuvre de grâce et de fraîcheur. On le joue parfois en Allemagne sous le titre de *Belmont et Constance.*

Enlèvement de Proserpine (L'), poème épique de Claudien, en quatre livres, dont le dernier seulement commencé.

Enlèvement de Céphale, de Déjanire, d'Europe, de Ganymède, d'Hélène, de saint Paul, de Pyrrhus. Iconogr. V. CÉPHALE, DÉJANIRE, etc.

ENLEVER [*an, vé*] v. tr. (de *en* et *lever*. — Change l'*e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'enlève. Il enlèvera.*) Lever de là, retirer de la place occupée : ENLEVER *des meubles, les ordures, le couvert.* || *Par extens.* Faire disparaître, délivrer de : ENLEVER *une tache, le fer d'une blessure;* et *au fig.* : ENLEVER *le souvenir de..., la douleur, un ennui.*

— Emporter, arracher, prendre par séduction ou violence, voler, arrêter, faire mourir, faire perdre, priver de : *Les eaux* ENLÈVENT *quelquefois les ponts.* ENLEVER *des statues d'un temple.* ENLEVER *une redoute, des canons à l'ennemi.* ENLEVER *une mineure. Romulus* ENLEVA *les Sabines.* ENLEVER *une montre, des papiers. La peste* ENLEVA *presque tous les enfants.* ENLEVER *un commandement à quelqu'un;* et *au fig.* Retirer, priver de : *L'injustice* ENLÈVE *le désir de bien faire.* ENLEVER *à un mot sa signification véritable.* || *Par extens.* Ecarter de, soustraire à : *La mort nous* ENLÈVE *à bien des misères.*

— Accaparer : ENLEVER *les denrées avant qu'elles parviennent au marché;* et *au fig.* Faire rapidement : ENLEVER *la besogne.* || Obtenir facilement, gagner : ENLEVER *tous les suffrages.*

— Soulever, porter en haut : ENLEVER *des fardeaux à l'aide d'une grue.* ENLEVER *de terre un enfant.* ENLEVER *un ballon.* || *Par extens.* Pousser en avant : ENLEVER *un cheval.* || *Au fig.* Transporter, exalter : ENLEVER *un auditoire. La musique* ENLÈVE *le régiment. Je lis M. Nicole avec un plaisir qui m'*ENLÈVE. (Mme de Sévigné.) || Porter à un degré supérieur, exécuter brillamment : ENLEVER *un morceau* (de musique), *une scène, un ouvrage.*

— LOC. DIV. *Enlever quelqu'un comme un corps saint.* V. CORSIN. || *Enlever le gosier, le palais,* Se dit d'une boisson, d'un mets, dont l'âcreté provoque une violente sensation de cuisson au gosier ou au palais.

— Pop. *Enlever quelqu'un,* Lui faire de violents reproches. || *Enlever le ballon,* Appliquer un coup de pied au derrière. || *Enlevez-le !...,* Exclamation qui manifeste le plus vif mécontentement contre quelqu'un.

— Manèg. *Enlever son cheval,* Le pousser, le porter avec vigueur en avant.

— Technol. Aplanir au marteau les bosses qui existent dans une feuille de cuivre.

— Véner. *Enlever la meute,* Entraîner les chiens par le plus court chemin où l'on a vu passer la bête.

— **Enlevé, e,** part. pass. du verbe *Enlever* (au propre et au fig.).

— *Particulièrem.* Se dit d'une œuvre d'art exécutée avec une certaine hardiesse, une grande facilité : *Portrait* ENLEVÉ. *Morceau* ENLEVÉ. *Scène* ENLEVÉE. || *Par extens.* Se dit de certaines choses faites de cette façon : *C'est* ENLEVÉ !

— *Substantiv.* et au masc. Gymnast. Demi-moulinet latéral exécuté avec la canne, et qui s'exécute en faisant décrire à celle-ci une demi-circonférence d'arrière en avant et de bas en haut.

— **S'enlever,** v. pr. Au sens réfléchi : *Le cheval* S'ENLÈVE *sur ses pieds de derrière;* et *au fig.* S'arracher à : *Se distraire,* S'ENLEVER *à soi-même, est parfois nécessaire.*

— Au sens passif, Etre soulevé, levé, emporté, arraché, etc. || Etre vendu rapidement, acheté avec empressement : *Roman qui* S'ENLÈVE.

— SYN. **Enlever, élever, exhausser,** etc. V. ÉLEVER.

ENLEVEUR [*an*], **EUSE** n. Qui enlève, fait un enlèvement : *Un* ENLEVEUR *d'enfants.*

ENLEVURE [*an*] n. f. Méd. Vésicule qui apparaît sur la peau. (On dit plutôt ÉLEVURE.)

— Archéol. Partie de décor en haut ou demi-relief se détachant sur un fond. (On disait aussi PIÈCE À ENLEVER.) [Quand le relief était peu considérable on disait *travaillé à demi-enlevure.*]

— Peint. Partie d'une peinture, qui, par suite de l'humidité, se gonfle et se détache de la toile.

— Sculpt. Saillie, relief.

— Techn. Partie d'acier qu'on a séparée de la masse à laquelle elle tenait. || Retaille des peaux qui servent à faire des gants. || Saillie faite dans une broderie par de gros fils écrus.

ENLIASSER [*an-li-a-sé*] v. tr. (de *en* et *liasse*). Mettre en liasses : ENLIASSER *des billets de banque.*

ENLIER [*an-li-é*] v. tr. (de *en* et *lier.* — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous enliions. Que vous enliiez.*) Engager des pierres les unes dans les autres, dans une maçonnerie, en plaçant les unes dans leur longueur et les autres dans leur largeur, afin d'alterner les joints.

ENLIGNEMENT [*an, gn* mll., *man*] n. m. Constr. Action d'enligner des pierres, des briques, des poutres, etc. ; état de ce qui est enligné.

— Techn. Opération consistant à placer les feuillets d'un livre qui se regardent et contiennent un tableau commun, de manière que les lignes de l'un soient exactement vis-à-vis de celles de l'autre.

ENLIGNER [*an, gn* mll., *é*] v. tr. (de *en* et *ligne*). Placer bout à bout sur une même ligne.

— Mar. Donner à une pièce de construction la forme qu'elle doit avoir. || *Enligner des bordages,* Les disposer les uns à la suite des autres de manière à former la courbure de la coque.

— **S'enligner,** v. pr. Au sens passif, Etre enligné.

ENLIL, dieu de l'Atmosphère, chez les sumériens. C'était le grand dieu de Sumer ; il avait son temple à Nippour.

ENLIOUBER [*an, bé*] v. tr. Faire entrer la pointe d'une pièce de bois dans une mortaise angulaire dite *lioube,* pratiquée sur une autre pièce.

ENLISEMENT [*an, man*] n. m. (de *enliser*). Action de s'enliser (au propre et au fig.). [On écrit aussi ENLIZEMENT.]

ENLISER [*an-li-zé*] v. tr. (de *en*, et du bas lat. *glitia*). Enfoncer dans le sable, la vase, la boue, etc. (On écrit aussi ENLIZER.)

— **S'enliser,** v. pr. Au sens passif, Etre enlisé (au propre et au fig.) : *La voiture* S'ENLISA. *On* S'ENLISE, *en province.*

ENLUMINAGE [*an*] n. m. (de *enluminer*). Nom que, dans les ateliers d'impression sur étoffes, on a longtemps donné aux couleurs peu solides, dites *couleurs-vapeur* et *couleurs d'enluminage,* que l'on appliquait sur l'étoffe après l'impression des couleurs solides formant le fond, le contour. || Nom que, actuellement, l'on donne aux couleurs appliquées sur l'étoffe en faible quantité, mais dont le fondu et l'harmonie jouent un grand rôle dans l'industrie de l'impression des étoffes.

Lettre enluminée (XVIe s.).

ENLUMINEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enluminer ; état de ce qui est enluminé : *L'*ENLUMINEMENT *d'un livre d'heures.*

ENLUMINER [*an, né*] v. tr. (de *en*, et du lat. *lumen, inis,* lumière). Colorier, orner d'enluminures : ENLUMINER *un missel.*

— *Fig.* Colorer vivement : *La fièvre* ENLUMINE *le visage.* || Parer d'ornements qui ont plus d'éclat que de naturel et de goût : ENLUMINER *son style.*

— **Enluminé, e,** part. pass. du verbe *Enluminer :* Vivement coloré : *Une face* ENLUMINÉE *d'ivrogne.*

— **S'enluminer,** v. pr. Au sens réfléchi, Se farder, se mettre du rouge.

— Au sens passif, Devenir enluminé.

ENLUMINEUR [*an*], **EUSE** n. Artiste qui enlumine : *Un* ENLUMINEUR *de gravures.*

— ENCYCL. Dans le haut moyen âge, la profession d'*enlumineur* n'était point différente de celle du calligraphe. Le clerc qui écrivait le manuscrit l'ornait aussi de lettres peintes et de miniatures. Au XIIIe siècle, une séparation a lieu entre l'illustrateur et l'écrivain : le premier est l'*illuminator* ou *paginator,* qui décore les pages ; le second est le *librarius* ou *scriptor.* Mais ils font tous deux partie de la même corporation jusqu'en 1383, époque à laquelle les enlumineurs formèrent une corporation spéciale. Le roi et les grands seigneurs possédaient leurs enlumineurs particuliers, qui étaient souvent de véritables peintres, faisant des tableaux et des décorations de toutes sortes, comme pour les armes, la sellerie, etc. Les plus célèbres, au XVe siècle, furent Jean Fouquet, Jean Bourdichon, Barthélemy Guetty, etc. On connaît même les noms d'enlumineurs beaucoup plus anciens : ainsi, ce Siger qui travaillait au XIIIe siècle. Quand l'imprimerie vint supplanter la production calligraphique, les enlumineurs ne cessèrent point d'exercer leur métier, car on faisait des livres typographiés avec des espaces blancs, pour qu'on pût les couvrir d'enluminures. Parmi les enlumineurs les plus célèbres, il faut citer : au XIVe siècle, Jean Le Noir et sa fille Bourgot ; Jean Suzanne, Jean de Jouy, Robin de Fontaines, enlumineur d'Isabeau de Bavière ; au XVe siècle, Barthélemy de Clerc, peintre de René d'Anjou, Angelot de la Dresse, Jacquemart de Hesdin ; au XVIe siècle, Robinet Testart, valet de chambre de François Ier, Macé de Merey ; au XVIIe, Robert Jullien, qui travailla pour Henri IV. La mode des manuscrits peints refleurit au XVIe siècle ; mais, avec le XVIIe, commence la décadence de l'art des enlumineurs.

ENLUMINURE [*an*] n. f. Art, action d'enluminer : *Entendre l'*ENLUMINURE. || Dessin enluminé : *Cela n'est pas peint, ce n'est qu'une* ENLUMINURE.

— *Fig.* Coloration vive du teint, du visage : *L'*ENLUMINURE *du nez est un des effets de la boisson.* || Faux éclat : *L'*ENLUMINURE *du style.*

— ENCYCL. L'usage d'ornementer les manuscrits remonte à une époque très reculée. Certaines vignettes dorées de manuscrits égyptiens ont résisté à l'atteinte des siècles. Les Latins ont mêlé, à l'écriture à l'encre noire, des lettres en rouge, au minium, d'où le nom de *miniature,* ou à

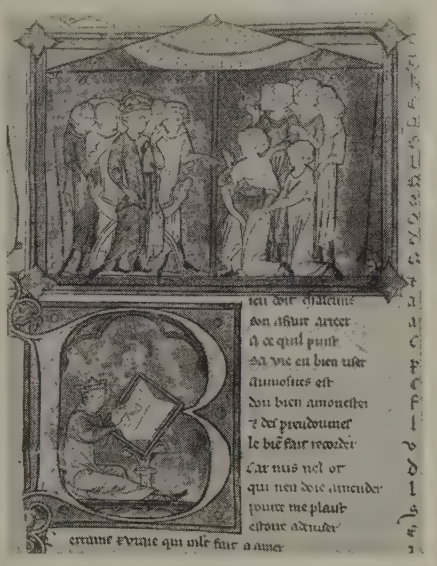

Enluminure tirée d'un manuscrit du XIIIe s., les *Enfances Ogier,* d'Adenet (Bibliothèque de l'Arsenal).

l'aide d'une craie rouge appelée *rubrica,* d'où « rubrique ». L'ornementation des manuscrits peut consister dans la substance employée pour écrire, dans la forme des lettres, dans les dessins peints dont ces lettres sont le prétexte ou le champ. L'écriture en lettres d'or forme la *chrysographie* (manuscrits byzantins) ; on a écrit aussi en lettres d'argent sur vélin noir (XVe s.). Dès l'origine, la première lettre des alinéas est la plus ornée ; elle se développe de plus en plus en hauteur, et prend celle de deux ou trois lignes ; d'abord agrémentée d'ornements calligraphiques filiformes, ces agréments, dans ce que l'on a appelé l'écriture gothique fleurie, entrent dans le texte même et se multiplient sur les initiales de chacun des mots, les queues ou les divers prolongements de certaines lettres ; courbes, vrilles et crochets remplissent les interlignes. Des noms spéciaux s'appliquent à certaines de ces lettres ornées ou lettrines : initiales perlées, initiales brodées, lettres dragontines (de style anglo-saxon, formées par les contorsions d'un serpent ou d'un poisson) ; lettres filigranées, à prolongements et agréments filiformes, terminées par un retour en crochet, quelquefois à festons feuillagés ; initiales à fleurs, initiales à écussons, etc. L'art véritable de l'enluminure apparaît avec les lettres historiées, ou imagées, et son évolution est parallèle, au moyen âge, à celle des vitraux. V. MINIATURE.

ENNA. Géogr. anc. Ville de la Sicile, près de la rivière Himéra, où Proserpine aurait été enlevée par Pluton. En 138 av. J.-C., y eut lieu le premier soulèvement des esclaves contre Rome. Longtemps appelée *Castro-Giovanni,* Enna a repris son nom ancien. La prov. homonyme a été formée, en 1927, avec deux *circondari* pris aux prov. de Catane et de Caltanisseta : 2.551 km² peuplés de 226.000 hab.

ENNA (Auguste), compositeur, né à Nakskov (Danemark) en 1860, mort à Copenhague en 1939. Petit-fils d'un Italien marié à une Allemande, d'origine modeste, Enna, en dehors de quelques leçons de violon, se forma seul. Attaché d'abord à un petit orchestre ambulant qui parcourait la Finlande, il revint au bout de quelques mois à Copenhague et fit représenter, dans quelques villes de province, une opérette intitulée *Une histoire de village,* suivie de diverses œuvres de musique symphonique ou de musique de chambre. Titulaire, grâce à l'appui de Niels Gade, de la bourse de la fondation Anker, il parcourut l'Allemagne et compléta ses études. Il fit représenter avec succès, en 1892, à l'Opéra royal de Copenhague, un opéra, *la Sorcière,* auquel succédèrent notamment *Aucassin et Nicolette* (1896) ; *la Marchande d'allumettes* (1897) ; *la Princesse héritière* (1900) ; *la Marchande et le ramoneur ; Lamia* (1901) ; *Ib et la petite Christine* (1902) ; *la Mort d'Antonius* (1903) ; *Heisse Liebe ; le Soulier d'or de sainte Cécile* (1904) ; *le Rossignol* (1912) ; *Gloria Arsena* (1917). On lui doit, en outre, un *Concerto* pour violon, un poème symphonique et deux symphonies qui portent la marque d'une personnalité vigoureuse.

EN-NACER, de son vrai nom **Mohammed al-Nassir,** calife almohade, fils d'Al-Mansour, qui régna de 1198 à 1213, sans pouvoir enrayer la décadence de l'empire. Il ne put parvenir à châtier la révolte d'Ibn Ghania, et vit une de ses meilleures armées complètement détruite en Espagne, à la sanglante bataille de Las Navas-de-Tolosa (1212).

EN-NACER ED-DIN ALLAH (*le Champion de la religion de Dieu*), Autre nom du sultan mérinide Abou-Yakoub-Youssouf. Ce prince monta sur le trône en 1286. Il tint Tlemcen assiégé pendant neuf ans, et périt en 1307, assassiné par un de ses serviteurs, devant Tlemcen qui allait succomber.

EN-NACER ED-DIN ALLAH (*le Champion de la religion de Dieu*), nom sous lequel se fit proclamer sultan Abou-l'Baka, prince hafside de Bougie, qui s'empara des Etats de Tunis (1309). De toute part des révoltes éclatèrent, forçant En-Nacer à abdiquer en 1311.

EN-NACER IBN EL-AHMAR, remplaça, en 1309, sur le trône de Grenade, Mohammed III, déposé par les musulmans d'Espagne pour avoir traité avec le roi Ferdinand IV de Castille. Il lutta contre les chrétiens ; mais, n'ayant pu parvenir à apaiser les factions dans son propre royaume, il se décida à abdiquer, en 1314, devant son neveu Ismaïl, révolté contre lui, et se retira à Cadix.

ENNASSER [*an-na-sé*] v. tr. Mettre du poisson dans une nasse, afin de le conserver vivant.

ENNATHE (sainte), martyre, née à Scythopole (Palestine), brûlée vive à Césarée de Palestine en 297, après avoir été traînée nue dans les rues. — Fête le 13 novembre

ENNEA [*èn'-né-a*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type de la famille des ennéidés. (Ils ont une coquille subcylindrique dont l'ouverture est ornée de dents et de lamelles variables en nombre et en disposition suivant les espèces. (On connaît plusieurs centaines d'espèces ; ce sont des animaux carnivores et terrestres, vivant dans les régions équatoriales de l'Afrique et de l'Asie. Quelques espèces ont été introduites dans l'Amérique chaude avec les plantes tropicales, et plusieurs se sont acclimatées dans les serres.)

ENNÉACONTAÈDRE [*èn'-né*] adj. (du gr. *ennéakonta,* quatre-vingt-dix, et *édra,* base). Se dit d'un cristal qui présente quatre-vingt-dix faces.

ENNÉACORDE [*èn'-né*] n. m. (du gr. *ennéa,* neuf, et de *corde*). Cithare à neuf cordes usitée dans la Grèce antique.

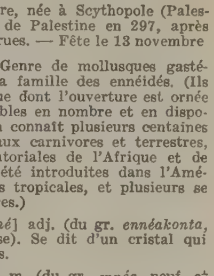

Ennéacorde.

ENNÉADE [*èn'-né*] n. f. (gr. *ennéas, ados ;* de *ennéa,* neuf). Réunion, assemblage de neuf choses semblables ou de neuf personnes.

Ennéades (LES), nom sous lequel Porphyre a publié la collection des œuvres de son maître, Plotin. Il les rangea en six parties, composées chacune de neuf livres, d'où leur nom d'*Ennéades.* Ces six Ennéades forment trois corps, dont le premier contient les trois premières Ennéades, le second les quatrième et cinquième, le troisième la dernière. Porphyre a affecté d'ordonner ces écrits d'après les nombres mystérieux de l'école : l'unité, la dyade, la triade et l'ennéade. D'une manière très générale, car l'ordre fait souvent défaut, et les matières traitées s'enchevêtrent fréquemment, on peut dire que la première Ennéade traite surtout de la morale, la seconde et la troisième du monde, la quatrième de l'âme, la cinquième de l'intelligence et la sixième de l'*Un,* c'est-à-dire l'Intelligence universelle.

La doctrine de Plotin, le *néoplatonisme,* est un éclectisme mystique, dérivant du platonisme pour aboutir au panthéisme (IIIe s. apr. J.-C.).

ENNÉAGONAL [*èn'-né*], **E, AUX** adj. (de *ennéagone*). Qui présente neuf angles. || *Prisme ennéagonal,* Prisme dont la base est ennéagonale.

ENNÉAGONE [*èn'-né*] adj. (du gr. *ennéa,* neuf, et *gônia,* angle). Géom. Qui a neuf angles : *Figure* ENNÉAGONE. || Dont la base a neuf angles : *Pyramide* ENNÉAGONE.

— N. m. Figure qui a neuf angles : *Un* ENNÉAGONE *régulier.*

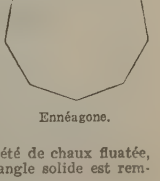

Ennéagone.

ENNÉAGYNE [*èn'-né*] adj. (du gr. *ennéa,* neuf, et *gunê,* femelle). Qui a neuf pistils.

ENNÉAGYNIE [*èn'-né, nî*] n. f. Division du système de Linné qui comprenait les plantes ennéagynes.

ENNÉAHEXAÈDRE [*èn'-néa-ék'-za*] adj. (du gr. *ennéa,* neuf, *hexa,* six, et *édra,* base). Se dit d'une variété de chaux fluatée, qui cristallise en cubes dont chaque angle solide est remplacé par six facettes situées de biais.

ENNÉAKAIDÉKAÉTÉRIS [*èn'-né-a-ka-i, riss*] (du gr. *ennéa,* neuf, *kai,* et, *déka,* dix, et *étos,* année). Chronol. Cycle de dix-neuf ans, dans le calendrier athénien. || Syn. CYCLE DE MÉTON.

— ENCYCL. Vers la fin du Ve siècle avant notre ère, l'astronome athénien Méton constata que la concordance entre l'année lunaire du calendrier grec et l'année solaire était rétablie presque entièrement au bout d'une période de dix-neuf ans ; il y eut dès lors douze années ordinaires et sept à jours intercalaires.

ENNÉANDRE [*èn'-né*] adj. (du gr. *ennéa*, neuf, et *anêr, andros*, mâle). Qui a neuf étamines.

ENNÉANDRIE [*èn'-né-an-drî*] n. f. (de *ennéandre*). Division du système de Linné, qui comprenait les plantes ennéandres.

ENNÉANTHÈRE [*èn'-né*] adj. Bot. Qui a neuf anthères ou neuf étamines. (On disait plutôt ENNÉANDRE.)

ENNÉAPÉTALE [*èn'-né*] adj. Bot. Qui a neuf pétales.

ENNÉAPHARMAQUE [*èn'-né, far-mak*] n. m. et adj. (du gr. *ennéa*, neuf, et *pharmakon*, poison). Pharm. anc. Se disait d'un médicament composé de neuf substances.

ENNÉAPHYLLE [*èn'-né-a-fil*] adj. (du gr. *ennéa*, neuf, et *phullon*, feuille). Bot. Qui a neuf folioles : *Feuille* ENNÉAPHYLLE. (Peu us.)

ENNÉAPYLE (*les Neuf Portes*). Antiq. gr. Nom donné à la vieille enceinte extérieure de l'Acropole d'Athènes, dite aussi *Pélargicon*, puis *Pélasgicon*. Elle était percée de neuf portes (chiffre sacré), dont le dispositif reste hypothétique, ainsi que l'ensemble du tracé. Après la chute des tyrans en 510, l'Ennéapyle fut démantelé; en 480, on se servit des restes pour se barricader contre les Perses.

ENNÉASÉPALE [*en'-né*] adj. Bot. Qui a neuf sépales : *Fleur, Calice* ENNÉASÉPALE. (Peu us.)

ENNÉASPERME [*èn-né-ass-pèrm'*] adj. Bot. Qui contient neuf graines : *Fruit* ENNÉASPERME. (Peu us.)

ENNÉASYLLABE [*èn'-né*] adj. (du gr. *ennéa*, neuf, et de *syllabe*). Métriq. Se dit d'un vers qui a neuf syllabes.

ENNÉATÉRIDE [*èn'-né*] n. f. (gr. *ennéatéris, idos;* de *ennéa*, neuf, et *étos*, année). Chronol. Espace de neuf années.

— Antiq. gr. Fête que l'on célébrait tous les huit ans.

ENNÉATIQUE [*èn'-né, tik'*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Astrol. Se dit des années comptées par neuf.

— ENCYCL. Les années *ennéatiques* ont une très grande importance en astrologie, pour le placement des événements annoncés par l'interprétation de l'horoscope. Les années ennéatiques sont régies par Saturne; et, d'après les astrologues, le retour des influences pernicieuses est particulièrement sensible tous les neuf ans, à partir de la nativité ou de l'influence annoncée.

ENNECCERUS (Louis), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Neustadt (Hanovre) en 1843. Professeur de droit romain à Gœttingue, puis à Marbourg (1873), député à la Chambre prussienne en 1882, et en 1887 au Reichstag, il a écrit : *Frédéric-Charles de Savigny* (1879); *les Droits seigneuriaux dans la Hesse* (1882); *la Réforme de l'impôt dans l'Etat et la commune* (1892).

ENNEDI, massif gréseux, profondément découpé, d'une altitude maximum de 1.500 mètres, constituant avec l'Erdi et le Tibesti la barrière montagneuse séparant la région semi-désertique du bassin nord-est du Tchad du désert de Libye; occupé en 1913 par les Français, il constitue une subdivision (chef-lieu *Fada*) de la circonscription administrative du Borkou-Ennedi (colonie du Tchad, A.-E. F.).

ENNÉEN [*èn-né-in*], **ENNE**, personne née à Enna, ou y habitant : *Les* ENNÉENS.

— Mythol. gr. Surnom de Cérès, qui avait un temple à Enna. || Surnom de Proserpine.

— Adjectiv. : *Tradition* ENNÉENNE.

ENNÉHÉMIMÈRE [*èn'-né*] adj. (du gr. *ennéa*, neuf, *hémi*, demi, et *méros*, partie). Métriq. anc. Se dit d'une coupe qui tombe après neuf demi-pieds, c'est-à-dire au milieu du cinquième pied.

ENNEIGÉ [*an-nè-jé*], **E** adj. (de *en* et *neige*). Couvert de neige.

ENNEIGEMENT n. m. Etat d'un endroit couvert de neige : *Le bulletin d'*ENNEIGEMENT *est publié chaque jour dans les stations de sports d'hiver.*

ENNEL (LAC), lac de l'Irlande centrale, dans le Leinster, se déversant par le Brosna dans le grand lac Derg (bassin du Shannon).

ENNEMI [*è-ne*], **E** n. (lat. *inimicus;* de *in* particule négative, et *amicus*, ami). Qui veut du mal à quelqu'un, le hait, cherche à lui nuire : ENNEMI *déclaré, mortel. Le chat est l'*ENNEMI *de la souris.* || Qui éprouve de l'aversion, de l'antipathie pour certaines choses : ENNEMI *des procès. Les* ENNEMIS *du suffrage universel.*

— Chose nuisible, antipathique, contraire : *Le mieux est souvent l'*ENNEMI *du bien. L'orgueil est le plus dangereux* ENNEMI *que vous ayez à combattre.* (Fléchier.)

— Nation, armée, individu avec qui l'on est en guerre : *Marcher à l'*ENNEMI. *Battre les* ENNEMIS.

— *Fig.* Personne qui blesse le cœur de quelqu'un par l'amour, sans y répondre : *Une belle* ENNEMIE.

— Hist. *Nos amis les ennemis*, nom par lequel on désigna les nations alliées qui, en 1814 et 1815, envahirent la France, et qui, rétablissant les Bourbons, furent accueillis avec joie par les partisans de l'ancien régime.

— LOC. DIV. *Ennemi juré, déclaré*, Personne qui a juré d'agir contre quelqu'un ou quelque chose. || *L'ennemi, du genre humain*, Le diable. || *Ennemi de nature*, Celui qui s'oppose à ce que demande la nature. || *Ennemi de Dieu*, Impie. || *Ennemi de l'Etat, Ennemi public*. Homme séditieux, fauteur de troubles. || *Passer à l'ennemi*, Déserter; et *au fig.* Trahir son parti.

— PROV. et LOC. PROV. **C'est autant de pris sur l'ennemi**, C'est autant de gagné, quoi qu'il doive arriver ensuite. || **Il n'y a pas de petit ennemi**, Tout ennemi est à craindre. || **Le mieux est l'ennemi du bien**, En voulant trop bien faire, on détruit les heureux résultats déjà obtenus. || **Ami au prêter, ennemi au rendre.** V. AMI. || **Plus de morts, moins d'ennemis**, Paroles prêtées à Charles IX le jour de la Saint-Barthélemy.

— *Adjectiv.* Qui a de la haine : *Deux frères* ENNEMIS. || Qui est nuisible ou antipathique : *L'art des saillies est* ENNEMI *du cœur et de l'esprit.* (Vauvenargues.)

— Qui est en guerre; ce qui appartient à ceux avec qui l'on est en guerre : *L'armée* ENNEMIE. *Le camp* ENNEMI.

— *Etre ennemi de soi-même*, Se nuire à soi-même; combattre son propre intérêt.

— BX-ARTS. *Couleurs ennemies*, Couleurs qui, par leur opposition, produisent un effet désagréable. || Couleurs qui, mêlées ensemble sur la palette ou sur la toile, se détruisent matériellement l'une l'autre au bout de peu de temps.

— SYN. **Ennemi, adversaire, antagoniste.** V. ADVERSAIRE.

— ANTON. **Ami, allié, neutre.**

— ENCYCL. Dr. intern. Dans l'antiquité, à Rome notamment, les ennemis (*hostes*) étaient tous ceux qui n'étaient point des nationaux. Pendant le moyen âge et une grande partie des temps modernes, tous les citoyens, tous les sujets des Etats belligérants étaient, comme hommes, des ennemis, soit entre eux, soit vis-à-vis de l'Etat adverse. Il a fallu la constitution des armées permanentes pour rendre possible la séparation des combattants et des non-combattants.

D'après le droit actuel, les Etats belligérants sont seuls des ennemis au sens propre du mot; les sujets des Etats ne sont pas, en tant que particuliers, parties belligérantes. Il s'ensuit que, selon ces principes, les belligérants ne sont nullement fondés à faire du mal au sujet de l'Etat avec lequel la guerre a lieu, tant que ce sujet ne prête aucun concours actif aux hostilités.

Toutefois, les représentants de l'autorité militaire adverse ont toujours le droit et même le devoir de considérer un tel homme comme solidaire de la nation dont il fait partie, et, à ce titre, de prendre à son égard les mesures de précaution nécessaires, de même qu'ils peuvent exiger de lui, par réquisition, tout ce dont ils ont besoin pour nourrir ou loger leurs troupes.

Ennemi du peuple (UN), drame en cinq actes, par H. Ibsen (1882). Un docteur, ayant découvert des microbes nuisibles dans les eaux de la station thermale qu'il dirige, veut prévenir la justice; mais la municipalité et la population de la commune se liguent contre lui. Ce drame, où l'auteur semble s'être peint lui-même, où il a, en tout cas, soutenu éloquemment la cause de l'individu luttant contre la communauté, est une des meilleures pièces d'Ibsen.

ENNEMOND (saint), appelé aussi **Chamond** ou **Chamont**, archevêque de Lyon, né à Lyon vers 600, assassiné près de Chalon-sur-Saône vers 659. Fils de Sigonius, préfet de Lyon, il jouit de la faveur de Clotaire II, qui le choisit pour parrain de son fils aîné, le futur Clotaire III. En 653, il devint archevêque de Lyon, où il fonda une maison de religieuses, nommée le « couvent de Saint-Pierre ». A la mort de Clotaire II, Ennemond et son frère Delphin, mêlés aux luttes de saint Léger et d'Ebroïn, furent victimes de ce dernier. Delphin eut la tête tranchée; Ennemond, mandé à Paris pour se disculper, fut assassiné en chemin. Son corps, rapporté à Lyon, fut enseveli dans l'église de Saint-Pierre. Son nom est resté à la ville de Saint-Chamond (Loire). — Fête le 28 septembre.

ENNEMOSER (Joseph), médecin et philosophe allemand, né à Schœnau (Tyrol) en 1787, mort à Egern en 1854. Professeur à Bonn en 1819, puis à Munich en 1841, il se voua tout entier à l'étude et à la pratique du magnétisme.

ENNEN (Leonhard), historien allemand, né à Schleiden, dans l'Eifel, en 1820, mort à Cologne en 1880. Il fonda, en 1854, la Société historique du Rhin inférieur et devint, en 1857, archiviste et bibliothécaire de la ville de Cologne. On a de lui : *Histoire de la Réformation dans l'ancien archidiocèse de Cologne* (1847); *Sources de l'histoire de Cologne* (1860-1879); *Histoire de la ville de Cologne* (1860-1879); etc.

ENNENDA, comm. de Suisse (canton de Glaris), sur la Linth, tributaire du lac de Zurich; 2.650 hab. Fabrique de cotonnades; impressions sur étoffes.

ENNÉOCTONE [*en'-né*] n. m. Genre de pies-grièches, comprenant sept espèces réparties dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde. (L'une est appelée vulgairement grand écorcheur, c'est l'*enneoctonus collurio*, qui vit en France; une autre, l'*enneoctonus minor*, de l'Europe orientale, est dite petit écorcheur. Ces oiseaux ont en effet l'habitude de dépecer leurs proies.)

Ennéoctone.

ENNERY, ville de l'île et de la république d'Haïti (Grandes Antilles), départ. de l'Artibonite; 6.000 hab. Mines de mercure, bois précieux.

ENNERY (Victor-Thérèse CHARPENTIER, comte D'), général et administrateur français, né à Paris, mort à Port-au-Prince en 1776. Devenu maréchal de camp en 1762, lieutenant général en 1763, il fut envoyé aux Antilles comme gouverneur par le duc de Choiseul. Il y demeura jusqu'à sa mort, et y montra de grandes qualités d'administrateur. Il fit défricher Sainte-Lucie et contribua au relèvement des Antilles françaises, après le désastreux traité de Paris.

ENNERY (Michelet D'), archéologue français, né à Metz en 1709, mort à Paris en 1786. Il forma une magnifique collection de médailles et se fixa à Paris, où il devint secrétaire du roi. Il a édité et annoté un ouvrage d'Ancher Tobiezen-Duby : *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité* (1786), suivi des *Récréations numismatiques.*

ENNERY (Adolphe PHILIPPE, dit D'). V. DENNERY.

ENNÈS (Antonin), auteur dramatique portugais, né et mort à Lisbonne (1848-1901). Journaliste. Auteur de plusieurs drames : *os Lazaristas*, qui eut un grand succès (1874); *os Trovadores* (1875); *o Saltembanco* (1876); *a Emigração* (1878); *um Divorcio* (1879); etc.

ENNETBADEN, bourg de Suisse (canton d'Argovie), sur la Limmat et vis-à-vis de Baden, à laquelle un pont le relie; 1.700 hab. Vignoble; tissage de soie.

ENNEVELIN, comm. du Nord, arrond. et à 12 kil. de Lille, sur la Marcq, dans le pays de Pevèle; 1.185 hab. Ch. de f. Nord.

ENNEZAT [*è-ne-za*], ch.-lieu de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 10 kil. de Riom, en Limagne, sur l'Embenne, sous-affl. de l'Allier; 1.005 hab. Eglise célèbre à nef romane très étroite terminée par un chœur gothique (XIe-XIIIe siècles). — Le canton a 11 comm., et 6.210 hab.

ENNIA NÆVIA, femme de Macron, chef des cohortes prétoriennes de Tibère. Caius Caligula qui jouissait alors de la faveur du maître, voulut hâter le moment de s'asseoir sur le trône. Pour cela, il séduisit Ennia et lui promit de faire d'elle une impératrice si elle persuadait à son mari d'empoisonner Tibère. Macron donna le poison à Tibère, que Caligula acheva en l'étranglant. Mais Caligula fit bientôt disparaître ses deux complices.

ENNIGERLOH, comm. d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster); 5.000 hab. Pierre à chaux; distilleries.

ENNIGLOH, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster); 4.900 hab.

ENNILLAGE [*an-ni-yaj'*] n. m. (de *en* et *nille*). Liaison de l'arbre tournant avec la meule tournante, dans un moulin.

ENNIS, ville de l'Etat libre d'Irlande (Munster), ch.-lieu du comté de Clare, sur le Fergus, en amont de son confluent avec le Shannon; 5.480 hab. Evêché catholique. Commerce de toiles et de flanelles.

ENNISCORTHY, ville de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, comté de Wexford), sur le Slaney; 5.500 hab. Produits agricoles. Commerce de bois; fabriques d'ouvrages en fer et de lainages; brasseries. Vieux château.

ENNISKILLEN, ville de l'Irlande du Nord (Ulster), ch.-lieu du comté de Fermanagh, dans une île et sur les rives de l'Erne entre les deux lacs Erne; 4.850 hab. Houille, lainages, tanneries, brasseries, distilleries. La ville résista vigoureusement aux troupes de Jacques II en 1688.

ENNIUS (Quintus), poète latin, né à Rudies, en Calabre, vers 240 av. J.-C., mort en 169. Il servit dans les légions avec le grade de centurion et prit part à la seconde guerre punique, puis à la campagne d'Etolie. Ami de Caton l'Ancien, à qui il apprit le grec et qui l'amena à Rome, il fut aussi très avant dans la faveur des Scipions, qui lui donnèrent une place dans leur tombeau. Nul ne contribua plus que lui à introduire l'hellénisme à Rome. Sous le titre d'*Annales*, il avait composé un poème épique en dix-huit livres, où il chantait toute l'histoire de Rome. Ce fut lui qui, le premier à Rome, employa le vers hexamètre. Le style des fragments qui nous en restent est dur, mais ne manque pas de force et de grandeur. Il avait aussi composé des tragédies, le plus souvent imitées d'Euripide, des satires et toutes sortes d'autres ouvrages. Virgile, comme tous les écrivains latins, l'admirait, quoi qu'il en dise, car il n'a pas hésité à lui emprunter parfois des vers entiers, « trouvant, écrit-il lui-même, des perles dans son fumier (*de stercore Ennii*) ». Ce mot cruel est passé en proverbe.

ENNOBLIR [*a-no*] v. tr. (de *en* et *noble*). Autref., Conférer des titres de noblesse. (N'est plus employé dans ce sens, réservé au mot ANOBLIR.)

— Donner de la noblesse, de la dignité morale : *La vertu* ENNOBLIT *l'homme. Les plus humbles procédés se trouvent ainsi* ENNOBLIS *par leurs résultats.* (Renan.)

— ***Ennobli, e***, part. pass. du verbe *Ennoblir :*

Le Parnasse français *ennobli* par ta veine.
BOILEAU.

— ***S'ennoblir***, v. pr. Au sens passif, Devenir, être ennobli.

— SYN. **Ennoblir, anoblir.** V. ANOBLIR.

— ANTON. **Dégrader, avilir.**

ENNOBLISSEMENT [*a-no-bli-se-man*] n. m. Action d'ennoblir, de rendre digne, noble : *La persécution est un germe d'*ENNOBLISSEMENT *pour les proscrits.* (Fourier.)

ENNODIUS (Magnus Felix, saint), évêque de Pavie, né à Arles en 473, mort à Pavie en 521. S'étant séparé de sa femme Mélanide, qui entra dans un couvent, il fut ordonné diacre. Poète distingué, orateur éloquent, il se rendit à Rome, où il prononça l'apologie du pape Symmaque et le panégyrique de Théodoric, roi des Ostrogoths, après la victoire de ce prince sur les Hérules. Elu évêque de Pavie en 511, il fut envoyé deux fois (515 et 517), par le pape Hormisdas, auprès de l'empereur Anastase, afin de négocier un rapprochement entre les Eglises grecque et latine. Son principal ouvrage est la *Vie de saint Epiphane.* Il a écrit sa propre biographie (*Eucharisticon*). — Fête le 17 juillet.

ENNOÉMATIQUE [*èn'-no, tik'*] adj. (de *ennoème*). Philos. Se dit d'une idée telle qu'on la conçoit dans l'esprit, et non telle qu'elle est donnée par l'expérience.

ENNOÈME [*èn'-no*] n. m. (du gr. *ennoêma;* de *en*, dans, et *noos*, esprit). Philos. Produit de la conception.

ENNOERGIE [*èn'-no-èr'-jî*] n. f. (du gr. *en*, dans, *noos*, esprit, et *ergon*, ouvrage). Philos. Conception active, faculté de concevoir des idées.

ENNOMOS [*èn'-no-moss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, comprenant des phalènes dont plusieurs espèces sont répandues en Europe. (Leurs chenilles, longues, rugueuses, ressemblent à des brindilles; leurs chrysalides sont renfermées entre les feuilles des arbres, dans un cocon à claire-voie.)

Ennomos.

EN-NOWËIRI, savant arabe, né à Taber, dans la Haute-Egypte, en 1280, mort en 1332. Il a laissé une *Encyclopédie historique* divisée en cinq parties de cinq livres, dont les parties les plus intéressantes ont été traduites par des savants européens. D'une façon générale, il a su utiliser avec intelligence les excellents matériaux qu'il eut à sa disposition.

ENNOYAGE [*an-noi-iaj'*] n. m. (de *en* et *noyer*). Minér. Petit canal naturel souterrain, servant de conduit aux eaux d'infiltration.

— Géol. *Côtes d'ennoyage*, Côtes où le littoral, épousant la forme des plis des couches géologiques, pénètre dans les zones synclinales, tandis que les zones anticlinales correspondent à des promontoires. || *Aire d'ennoyage,*

Région où les axes des plis plongent de manière à se trouver à leur minimum d'altitude.

Enns, rivière d'Autriche, affl. droit du Danube, qui naît dans les Tauern (pays de Salzbourg), puis arrose la Styrie et l'ancien archiduché d'Autriche. Elle coule devant Steyr et *Enns*. Cours, 260 kil.

Enns, ville d'Autriche (Haut-Danube), sur l'*Enns*, près de son confluent avec le Danube ; 4.200 hab. Scieries, minoteries, papeteries. Enceinte du XIIe siècle. Sur le marché, tour de 1565.

ennui [*an-nui*] n. m. (de *ennuyer*). Autrefois, Peine très vive, affection, tourment :

Dans l'Orient désert, quel devint mon *ennui!*
RACINE.

|| Lassitude morale, produite par le désœuvrement, le manque d'intérêt, la monotonie d'une chose, etc. : *L'*ENNUI *est un mauvais pédagogue.* (Joubert.)

Durant les noirs *ennuis* des neigeuses soirées.
BAUDELAIRE.

|| Désagrément, contrariété : *Les* ENNUIS *de la grandeur.*
— ANTON. **Amusement, divertissement, plaisir, récréation.**

ennusure [*an-nu*] n. f. Fragment d'une feuille de plomb que l'on place sous le bourseau d'un comble.

ennuyant [*an-nui-yan*], **E** adj. Qui ennuie, contrarie : *Un temps* ENNUYANT. *Il est* ENNUYANT *d'attendre.*
— SYN. **Ennuyant, ennuyeux.** Il semble qu'on soit plutôt *ennuyant* par occasion, d'une façon accidentelle, et au contraire *ennuyeux* par nature, mais les deux sens se confondent dans l'usage.

ennuyer [*an-nui-yé*] v. tr. (lat. pop. *inodiare.* — Se conjugue comme *appuyer.*) Causer une douleur vive, un tourment insupportable : *Le sage quelquefois évite le monde de peur d'être* ENNUYÉ. (La Bruyère.) [VX.] || Lasser, rebuter, dégoûter, faire naître une sorte de vide dans l'âme de quelqu'un par le manque d'intérêt, la monotonie, etc. :

On lit peu ces auteurs nés pour nous *ennuyer.*
BOILEAU.

|| Importuner, être désagréable à : *Un procès* ENNUIE *toujours un honnête homme.*
— ***Ennuyé, e,*** part. pass. du verbe *Ennuyer.* Qui éprouve de l'ennui : *Fonctionnaire* ENNUYÉ. || Qui trahit l'ennui : *Un air* ENNUYÉ. *Une figure* ENNUYÉE.
— Substantiv. : *Les* ENNUYÉS *et les ennuyeux.*
— ***S'ennuyer,*** v. pr. S'impatienter : *Seigneur, le roi* S'ENNUIE. (Corneille.) [VX.]
— Au sens passif, Être, devenir ennuyé : *Il* S'ENNUIE *presque constamment.* || Être, devenir las de : *Enfin ce galant homme* S'ENNUYA *de les ennuyer.* (Scarron.)
— Impersonnellem., *Il m'ennuie,* Il m'est désagréable : *Je sens qu'*IL M'ENNUIE *de ne vous plus avoir.* (Mme de Sévigné.)
— GRAMM. *S'ennuyer à, S'ennuyer de.* Le premier indique la continuation de l'acte, le second marque qu'il va bientôt prendre fin.
— ANTON. **Amuser, divertir, délecter, délaisser, égayer, récréer.**

ennuyeusement [*an-nui-yeu-ze-man*] adv. D'une manière ennuyeuse.

ennuyeux [*an-nui-yeû*], **euse** adj. Qui ennuie : *Un homme* ENNUYEUX. *Une conversation* ENNUYEUSE.
— Substantiv. : *Tout* ENNUYEUX *devrait être mis hors la loi.* (E. Sue.)
— ALLUS. LITTÉR. **Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.** V. GENRE.
— SYN. **Ennuyeux, ennuyant.** V. ENNUYANT.
— ANTON. **Amusant, délectable, récréatif.**

ennychie [*èn'-ni-ki*] ou **ennychia** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des pyralidés, comprenant de petits papillons bruns tachetés de blanc, qui habitent l'Europe et volent en plein jour dans les lieux secs. (On les rattache aujourd'hui au genre *pyrausta.*)

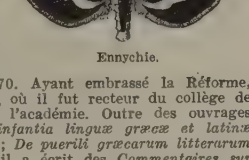
Ennychie.

Énoc ou **Énoch** (Louis), pédagogue français, né à Issoudun (Berry), mort vers 1570. Ayant embrassé la Réforme, il se réfugia à Genève, où il fut recteur du collège de Rive, puis recteur de l'académie. Outre des ouvrages pédagogiques : *Prima infantia linguæ græcæ et latinæ simul et gallicæ* (1546) ; *De puerili græcarum litterarum doctrina liber* (1555), il a écrit des *Commentaires sur Cicéron.* — Son fils, PIERRE, sieur de La Meschinière, né à Genève, mort vers 1590, publia des recueils de vers : *Opuscules poétiques* (1572) ; *Coëcyre* (1578) ; etc.

Énoch ou **Hénoch**, patriarche, fils de Jared et père de Mathusalem. D'après la *Genèse,* il « marcha avec Dieu ; mais ne parut plus, parce que Dieu le prit ». L'*Ecclésiastique* dit que « Enoch a été transporté pour servir aux nations d'exemple de repentir ». Saint Paul affirme que « par la foi Enoch fut enlevé pour ne point passer par la mort ». S'appuyant sur ces textes, la tradition catholique a toujours cru qu'Enoch avait quitté la terre sans souffrir la mort.
— Le nom de ENOCH a encore été porté par plusieurs autres personnages bibliques ; entre autres, Enoch ou Hénoch, fils de Caïn (*Gen.* IV, 17, 18), Enoch fils aîné de Ruben (*Gen.* XLVI, 9).

Énoch (LIVRE D'). Les premiers chrétiens lisaient un ouvrage qui portait le titre de *livre d'Enoch.* L'Epître de saint Jude le cite ; Tertullien le mentionne. On le croyait perdu, quand, en 1769, un voyageur anglais, J. Bruce, retrouva en Abyssinie trois manuscrits qui en contenaient une traduction éthiopienne. Cet ouvrage appartient au genre apocalyptique et contient surtout des visions et des paraboles relatives à la fin du monde. C'est une compilation dont les parties les plus anciennes datent du IIe siècle av. J.-C., tandis que les plus récentes sont contemporaines de l'ère chrétienne.

Enoch Arden, poème anglais d'A. Tennyson (1864), une des tentatives les plus heureuses que l'on ait faites pour transporter la réalité de la vie familière dans le domaine de la poésie. C'est l'histoire d'un marin longtemps absent à la suite d'un naufrage dans une île lointaine et déserte. A son retour, il trouve sa femme remariée et heureuse, et s'éloigne pour ne pas troubler son bonheur. *Enoch Arden* est un chef-d'œuvre de sentiment et de pathétique.

énôcher [*ché*] v. tr. V. ÉNAUCHER.

Enogat, évêque en Armorique au VIe siècle. — Fête le 13 janvier.

enoicycla [*é-no-i-si*] n. f. Genre d'insectes névroptères trichoptères, famille des limnophilidés, comprenant des phryganes de petite taille qui vivent dans la mousse humide. (L'*enoicycla pusilla* se rencontre en France, dans les forêts.)

énoiseler [*lé*] v. tr. Fauconn. Instruire, dresser l'oiseau, l'habituer au gibier.

En-Ôkyu, nom japonais des Enfers.

énol ou **œnol** n. m. Forme tautomérique d'un aldéhyde ou d'une cétone.
— ENCYCL. L'*énol* dérive de la forme aldéhydique ou cétonique par migration d'un atome d'hydrogène sur l'oxygène du carbonyle. A la cétone $R{\cdot}CH^2{\cdot}CO{\cdot}R'$ correspond l'énol $R{\cdot}CH{:}COH{\cdot}R'$, ainsi nommé (de *oinos,* vin) parce qu'il ressemble à un alcool. Les énols sont instables et se transposent aussitôt qu'ils sont formés. Toutefois, dans certains cas (dicétones β, éthers β cétoniques) l'énol est stable. Il est en équilibre avec la forme cétonique. On décèle sa présence par la coloration qu'il fournit avec le perchlorure de fer.

énolique ou **œnolique** [*lik'*] adj. Qui a trait aux énols.

énomarque [*mark'*] n. m. (gr. *énomarchos ;* de *en,* dans, *omos,* semblable, et *arkhos,* chef). Art milit. anc. Chef d'une demi-file, dans la phalange grecque.

énomotarque [*tark'*] n. m. (gr. *énomotarkhos ;* de *énômotia,* énomotie, et *arkhos,* chef). Antiq. gr. Chef d'une énomotie. (A Sparte, il commandait à 32 ou 36 hommes, suivant les temps.)

énomotie [*ti*] n. f. (gr. *énômotia ;* de *en,* dans, et *omnumi,* je jure). Antiq. gr. Troupe de soldats qui avaient prêté serment ensemble. || Subdivision militaire, particulièrement à Sparte.
— ENCYCL. Art milit. Le second sens ci-dessus est dérivé du premier. Dans l'armée spartiate, au Ve siècle, quatre *énomoties* formaient une *pentékostys,* et quatre de celles-ci un *lochos.* L'effectif de l'*énomotie* était alors, d'après Thucydide, de 32 hommes ; un peu plus tard, suivant Xénophon, de 36 hommes, mais alors le *lochos* n'eut plus que deux *pentékostyes,* et la *pentékostys* deux énomoties.

Enomoto, amiral et ministre japonais, né à Edo (Tokyo) en 1836, mort à Tokyo en 1902. Il appartenait au clan du Tokugawa. Il voyagea en Hollande, et contribua tout particulièrement à la restauration de la marine japonaise.

énoncé n. m. Expression, termes dans lesquels on énonce : *L'ignorance du langage s'oppose à l'exactitude des* ÉNONCÉS *appréciatifs.* (Lamennais.) || Texte, termes d'une loi, d'un jugement, etc. : *Lire l'*ÉNONCÉ *d'un acte.*
— Mathém. *Enoncé d'un problème, d'un théorème, d'une proposition,* Données d'un problème, d'une proposition, etc.
— SYN. **Énoncé, énonciation.** L'*énoncé* est ce que l'on énonce, l'*énonciation* est l'action ou la manière de l'énoncer.

énoncer [*sé*] v. tr. (lat. *enuntiare ;* du préfixe *e,* et de *nuntius,* nouvelle. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il énonça. Nous énonçons.*) Exprimer par la parole : *La manière dont il* ÉNONCE *ses pensées leur donne de la force.* || Articuler, formuler : ENONCER *une clause dans un acte.*
— Mathém. *Enoncer un problème, une proposition,* etc., En indiquer les données et signaler les inconnues que l'on propose de déterminer. || *Enoncer un nombre,* Lire successivement les unités qui le composent.
— Procéd. *Enoncer faux,* Avancer quelque chose de contraire à la vérité.
— ***Énoncé, e,*** part. pass. du verbe *Énoncer.*
— *Substantiv.* et au masc. V. ÉNONCÉ.
— ***S'énoncer,*** v. pr. Formuler sa pensée, s'exprimer : S'ÉNONCER *avec clarté et précision.*
— Au sens passif, Etre énoncé, exprimé : *Une pensée obscure ne saurait* S'ÉNONCER *clairement.*
— ALLUS. LITTÉR. :

Ce que l'on conçoit bien *s'énonce* clairement.

Vers de Boileau. V. CONCEVOIR.
— SYN. **Énoncer, exprimer.** On *énonce* sa pensée en la présentant d'une manière *intelligible ;* on l'*exprime* en la présentant d'une manière *sensible.* En outre, si *énoncer* suppose toujours l'emploi de la parole, on peut *exprimer* ses pensées ou ses sentiments par des gestes, des regards, des cris, et mieux même parfois que par les paroles.

énonciatif, ive adj. Qui sert à énoncer : *Terme* ÉNONCIATIF.
— Gramm. *Proposition énonciative,* Celle qui est l'énoncé exprès d'un jugement, une affirmation ou une négation directe et absolue.
— N. m. Syn. de PRÉDICAT.

énonciation [*si-a-si-on*] n. f. Action d'énoncer ; termes dans lesquels on énonce une chose : *L'*ÉNONCIATION *de la pensée. L'*ÉNONCIATION *d'une clause.*
— Logiq. anc. Action de nier ou d'affirmer : *Il y a trois opérations de l'entendement : la simple perception, l'*ÉNONCIATION, *et le raisonnement.*
— SYN. **Énonciation, énoncé.** V. ÉNONCÉ.

énoper [*pé*] v. tr. Syn. de ÉNOUER.

énophtalmie [*é-nof-tal-mi*] n. f. (du gr. *en,* dans, et *ophthalmos,* œil). Enfoncement pathologique du globe oculaire dans l'orbite. (Cet enfoncement, alternant parfois avec l'exophtalmie, est un symptôme de la paralysie du sympathique cervical ou d'une fièvre grave.)

énople ou **enoplus** [*pluss*] n. m. Genre de vers nématodes, type de la famille des *énoplidés* et renfermant des formes marines, dont la bouche est entourée de spicules et d'aiguillons. (Tels sont les *enoplus cirratus* et *tridentatus,* des mers d'Europe.)

Enoplie.

énoplidés [*dé*] n. m. pl. Famille de vers nématodes, comprenant de petits animaux marins qui, en général, mènent une existence libre. (Le plus souvent, ils possèdent des yeux et une armature buccale.)

énoplie [*pli*] ou **enoplium** [*pli-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des clérides, comprenant des clairons, dont les antennes ont une grande massue dentée en scie, et qui sont bruns et roux, de petite taille, mais de formes élégantes. (L'*enoplium serraticorne* se trouve, mais rarement, en France.)

énoplocère n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des cérambycidés, comprenant une seule espèce de la Guyane, à antennes rudes et épineuses. (L'énoplocère de Cayenne [*enoplocerus armillatus*] est un des plus grands longicornes connus.)

Enoplocère.

énoplognathe [*plogh'-nat'*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des théridiidés, comprenant des araignées ordinairement fauves ou grisâtres, avec une grande tache foncée sur l'abdomen. (Les énoplognathes comptent de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions tempérées ; une quinzaine habitent l'Europe. L'espèce type est l'*enoplognatha mandibularis,* répandue dans toute la région paléarctique tempérée.)

énoplops [*plopss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, comprenant des punaises de taille moyenne, ressemblant aux syromastes. (L'*enoplops scapha,* punaise brunâtre, se trouve en France ; il se tient sur les buissons.)

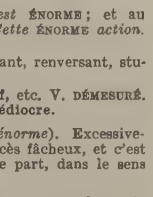
Enoplops.

enorgueillir [*an-nor'-gheu-yir*] v. tr. (de *en* et *orgueil*). Rendre orgueilleux : *Les succès* ENORGUEILLISSENT *l'homme.*
— ***S'enorgueillir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, Etre orgueilleux : S'ENORGUEILLIR *de ses parentés, de ses alliances, de ses succès mondains.*
— ANTON. **Humilier, rabattre, mortifier.**

énorme adj. (lat. *enormis ;* de *e,* hors de, et *norma,* règle). Qui dépasse toute mesure : *L'éléphant est* ÉNORME ; et au fig. : *Fortune, Dette, Foule* ÉNORME. *Cette* ÉNORME *action.* (Corneille.)
— *Fig. et fam.* Tout à fait surprenant, renversant, stupéfiant : *Voilà qui est* ÉNORME !
— SYN. **Énorme, démesuré, excessif,** etc. V. DÉMESURÉ.
— ANTON. **Microscopique, petit, médiocre.**

énormément [*man*] adv. (de *énorme*). Excessivement. (Ce mot implique l'idée d'un excès fâcheux, et c'est abusivement qu'on l'emploie, en bonne part, dans le sens de *beaucoup.*)

énormissime adj. (forme superlative du mot *énorme*). *Fam.* Tout à fait énorme

énormité n. f. (lat. *enormitas*). Caractère de ce qui dépasse toute mesure : *L'*ÉNORMITÉ *de la baleine.*
— Fig. : *L'*ÉNORMITÉ *des dettes, de l'impôt. L'*ÉNORMITÉ *d'une faute.*
— Chose extrêmement extravagante : *Dire, Commettre, Soutenir des* ÉNORMITÉS.

Enos, ville de Turquie (Roumélie, vilayet d'Andrinople), à l'embouchure de l'Erghéné dans la mer de l'Archipel et à la frontière hellénique ; 7.000 hab. environ. Ancien port d'Andrinople, ayant perdu son importance depuis l'ouverture de la voie ferrée de Dedeagatch.

E-no-Shima, petite île rocheuse de la côte orientale du Japon, lieu de pèlerinage vénéré.

Enosichthon [*khtôn'*] (du gr. *énosis,* secousse, et *khthôn,* terre [Qui secoue la terre]). Mythol. gr. Surnom de Poseidon, qui ébranlait la terre sous les coups de son trident.

énostéal [*noss-té*] adj. et n. m. Anat. Se dit de l'os carré des oiseaux.

énostose [*noss*] n. f. (du gr. *en,* dans, et *ostéon,* os). Anat. Tumeur du canal médullaire des os.

énothère n. f. Bot. Syn. de ŒNOTHÈRE.

Enotrio Romano, pseudonyme pris parfois par le poète G. Carducci, par lequel il marque nettement son amour et son admiration pour Rome.

énouage n. m. (de *énouer*). Opération préliminaire de l'apprêtage des draps qui consiste à débarrasser l'étoffe, à la main, au moyen de petites pinces, des nœuds et des corps étrangers qui se montrent à la surface. (On dit aussi ÉPINCETAGE.)

énouer [*nou-é*] v. tr. (du préfixe *é* et de *nœud*). Débarrasser les étoffes des nœuds et des corps étrangers qui se montrent à la surface : ENOUER *un drap.* (On dit aussi ÉNOPER.)

énoueur, euse n. Personne qui énoue le drap.

énoyautage [*noi-yô*] n. m. Action d'énoyauter.

énoyauter [*noi-yô-té*] v. tr. Débarrasser du noyau : ENOYAUTER *des cerises pour les confire.*

ÉNOYAUTEUR [*noi-yô*] n. m. Appareil permettant d'enlever sans les déchirer le noyau de certains fruits (cerises, prunes, etc).

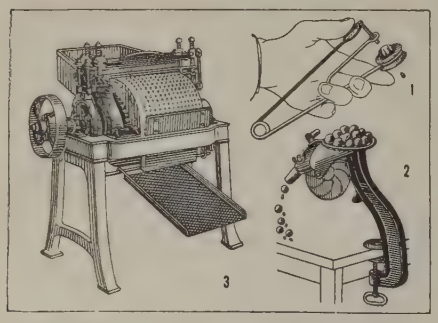

ÉNOYAUTEURS : 1. A ressort; 2. A manivelle; 3. Mécanique (à moteur).

ENQUÉRIR (S') [*san-ké*] v. pr. (lat. *inquirere;* de *in*, en, et *quærere*, chercher, quérir. — Se conjugue comme *acquérir*.) [L'anc. v. tr. ENQUÉRIR, Rechercher en questionnant, questionner, ne s'emploie plus.] S'informer avec soin, faire des recherches : S'ENQUÉRIR *de ce qui s'est fait, de la santé de quelqu'un.* || *S'enquérir à quelqu'un*, S'informer auprès de lui.

— PROV. **Trop enquérir n'est pas bon**, Par trop de zèle, trop de curiosité, on s'enquiert parfois de choses qu'il n'est pas bon d'apprendre.

ENQUERRE [*an-kèr'*] v. tr. (ancienne forme de ENQUÉRIR). Blas. *Armes à enquerre*, Se dit des armes dont il faut rechercher l'origine parce qu'elles contreviennent aux lois héraldiques. (Les armes à enquerre présentent le plus souvent une dérogation à la loi défendant de mettre métal sur métal ou émail sur émail, mais elles sont pour la plupart d'une époque antérieure à la codification des lois héraldiques : *Les armes de Jérusalem sont des armes* À ENQUERRE.) V. la planche BLASON.

ENQUERRÉ [*kè-ré*], **E** adj. Blas. Se dit quelquefois des armes à enquerre : *Armes* ENQUERRÉES.

ENQUÊTE [*an*] n. f. (de *enquérir*). Information, réunion de témoignages et d'expériences faite pour élucider une question douteuse : *Une* ENQUÊTE *scientifique.* || Recherches ordonnées par le gouvernement ou par une autorité administrative : ENQUÊTE *judiciaire. Une* ENQUÊTE « *de commodo et incommodo* » (Littéral. ENQUÊTE *sur l'avantage et l'inconvénient*). || Dans les chambres législatives, Information publique, avec appel de témoins, sur une question qui se débat : *Nommer une commission d'*ENQUÊTE.

— Admin. milit. *Conseil d'enquête*, Réunion d'officiers chargés de donner leur avis sur une accusation portée contre un militaire.

— Chem. de f. *Enquête parcellaire*, Enquête correspondant à l'établissement du dossier concernant les parcelles touchées par le tracé définitif d'une ligne de chemin de fer et les formalités préalables à leur acquisition ou à leur expropriation.

— Dr. Procédure permettant à un plaideur de faire, par témoins, la preuve de ses prétentions. || *Enquête directe*, Celle qui a lieu dans l'intérêt du demandeur. || *Enquête contraire* ou *Contre-enquête*, Celle qui a lieu dans l'intérêt du défendeur. || *Enquête respective*, Celle qui a lieu tant de la part du demandeur que de celle du défendeur. || *Enquête par commune renommée*, Espèce d'enquête dans laquelle les témoins sont appelés pour faire connaître ce qu'ils ont vu et même ce qu'ils ont ouï dire. || *Enquête par écrit*, Celle dans laquelle les dépositions des témoins sont consignées dans un procès-verbal. || *Enquête verbale*, Celle qui a lieu à l'audience. || *Enquêtes par turbes*, Information ordonnée autrefois par les cours souveraines sur l'application d'une coutume, ou au sujet de quelque fait important. || *Chambres des enquêtes*, ou simpl. *Enquêtes*, Chambres des parlements où se jugeaient les appels des sentences rendues sur procès par écrit. || *Enquête à futur*, Genre d'enquête, prescrite depuis l'ordonnance de 1667, qui tendait, avant tout procès, à empêcher le dépérissement éventuel d'une preuve.

— Dr. canon. Informations faites pour la canonisation ou la béatification d'un saint personnage.

— Mar. *Conseil d'enquête*, Réunion d'officiers désignés par un chef d'escadre ou par le ministre pour instruire un accident arrivé à un navire ou vérifier la valeur d'accusations portées contre un officier. || *Enquête du pavillon*, Recherche, par les navires de guerre, de la nationalité d'un navire de commerce rencontré en mer.

— ENCYCL. Dr. crimin. En matière criminelle, on distingue l'*enquête* à l'audience à laquelle il est procédé à la barre même de la juridiction de jugement, et l'enquête préparatoire connue sous le nom d'*information*. Cette dernière est en principe l'œuvre du juge d'instruction ou de ses délégués. Et ce n'est qu'en cas de flagrant délit que le Code d'instruction criminelle en confie, au moins provisoirement, la direction au procureur de la République ou à ses auxiliaires. Mais, depuis longtemps, les magistrats du Parquet ont pris l'habitude, même en dehors du cas de flagrant délit, de s'éclairer par des enquêtes qui précèdent ou même remplacent celle du juge d'instruction : ces enquêtes, non prévues par la loi et dépourvues à la fois des garanties et de la valeur de l'information officielle, sont appelées *enquêtes officieuses*.

— Dr. admin. *Enquêtes administratives.* — Un certain nombre d'actes de l'administration, qui peuvent léser des droits acquis ou de simples intérêts légitimes, ne doivent être pris qu'après une enquête administrative. Cette formalité, dont les détails varient suivant les cas, consiste essentiellement en un dépôt de projet à la préfecture ou à la mairie, accompagné d'une publicité qui permet aux intéressés de formuler leurs réclamations sur un registre spécial qui fait l'objet d'un rapport d'un commissaire enquêteur. L'administration n'est pas tenue de suivre les avis ainsi formulés, mais elle est souvent obligée de les prendre à peine de nullité.

Les enquêtes administratives se rencontrent en matière de travaux publics (de voirie, d'établissements insalubres, etc.), elles sont souvent qualifiées d'enquêtes *de commodo et incommodo* parce qu'elles permettent d'apprécier les avantages et les inconvénients d'un travail projeté.

Enquêtes parlementaires. — C'est un moyen par lequel les Chambres peuvent s'éclairer sur une question politique et administrative. Une commission, nommée à cet effet, s'entoure de tous renseignements utiles et fait un rapport à l'assemblée, à qui il appartient de décider.

Cette procédure ne soulèverait aucune objection si une loi du 23 mars 1914 n'avait étendu les pouvoirs de ces commissions d'enquête en les investissant de l'autorité d'un juge d'instruction, car on peut craindre que le pouvoir législatif ne soit tenté de se substituer à l'autorité judiciaire, dont il n'offre pas les garanties d'impartialité.

— Agric. *Enquêtes agricoles.* — Elles ont pour objet : 1° les statistiques agricoles *annuelles*, dont les éléments sont réunis par des commissions communales et centralisés par des commissions cantonales; 2° les statistiques agricoles *spéciales*, périodiques ou non périodiques; 3° *les enquêtes économiques agricoles*, prescrites par le ministère de l'agriculture et portant sur l'économie rurale, les industries agricoles, etc. Elles s'effectuent conformément aux dispositions du décret du 4 septembre 1902.

ENQUÊTER [*an-kê-té*] v. intr. Faire, conduire une enquête.

— ***S'enquêter,*** v. pr. S'enquérir, s'informer : *Il n'importe, ils ne* S'ENQUÊTENT *point de cela.* (Molière.) [VX.]

ENQUÊTEUR [*an-kê*], **EUSE** n. (de *enquête*). Celui, celle qui s'enquiert, qui prend des informations.

— Assist. publ. Commissaire chargé d'examiner les demandes de secours adressées aux bureaux de bienfaisance.

— Hist. Juge ou officier qui était commis pour faire des enquêtes. || *Enquêteurs royaux*, Inspecteurs institués en 1244 par Saint Louis pour contrôler les officiers royaux dans les bailliages.

— Adjectiv. : *Juge* ENQUÊTEUR.

ENQUILLEUSE [*an-ki-yeuz'*] n. f. Argot. Voleuse qui cache sous ses vêtements les objets qu'elle dérobe.

ENQUIN ou **ENQUIN-LES-MINES**, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 20 kil. de Saint-Omer, sur la Laguette, affl. de la Lys; 1.275 hab. Ch. de f. d'intérêt local.

ENQUINAUDER [*an-ki-nô-dé*] v. tr. (de *en* et *quinaud*). Tromper, enjôler, rendre quinaud (avec allusion au poète Quinault) : *Bref, il m'*ENQUINAUDA. (La Fontaine.) [VX.]

ENQUIQUINER [*an-ki-ki-né*] v. tr. Argot. Agacer, importuner, vexer.

ENRACINABLE [*an*] adj. Qui peut être enraciné.

ENRACINATION [*an, na-si-on*] n. f. Action de s'enraciner. (Syn. peu usité de ENRACINEMENT.)

ENRACINEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enraciner, de s'enraciner. || Disposition des racines dans le sol.

— Constr. hydraul. Nom donné à une sorte de culée de pont, reposant sur un enchevêtrement de pilots et de blocs rocheux.

— ENCYCL. Agric. L'*enracinement* est tantôt pivotant, c'est-à-dire constitué par une forte racine principale ou pivot s'enfonçant assez bas dans le sol, comme dans le chêne, le châtaignier, le frêne, l'érable, le tilleul, le poirier; tantôt traçant, c'est-à-dire constitué par de nombreuses racines latérales se développant dans les parties superficielles du sol, comme dans le hêtre, le charme et le bouleau; tantôt intermédiaire, comme dans l'aune, qui a un enracinement profond mais non pivotant à forme conique. V. RACINE.

ENRACINER [*an, si-né*] v. tr. (de *en* et *racine*). Faire prendre racine à : ENRACINER *un arbre.* || *Par extens.* : ENRACINER *un embarcadère au rivage.*

— *Fig.* Fixer, établir à demeure : *Que de préjugés l'usage* A ENRACINÉS *dans les cœurs et dans les esprits! C'est dans l'âme qu'il nous faut* ENRACINER *la liberté.* (E. Laboulaye.)

— ***S'enraciner,*** v. pr. Au sens passif, Devenir enraciné (au propre et au fig.).

— Avec suppression du pronom personnel : *Laisser* ENRACINER *des préjugés, des abus.*

— ANTON. **Déraciner.**

ENRAGEANT [*an, jan*], **E** adj. Qui fait enrager : *Des contradictions* ENRAGEANTES.

ENRAGEAT [*ja*] n. m. Cépage blanc cultivé dans le Bordelais, principalement dans les sols médiocres de l'Entre-deux-Mers, et qui donne un vin destiné aux coupages ou à la fabrication des eaux-de-vie. (C'est la folle-blanche de la région de Cognac.)

ENRAGEMENT [*an, je-man*] n. m. Etat de celui qui enrage.

ENRAGÉMENT [*an, jé-man*] adv. D'une façon enragée.

ENRAGER [*an-jé*] v. tr. (de *en* et *rage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'enrageai. Nous enrageons.*) *Fam.* Mettre en rage, impatienter : *La stupidité du hasard* ENRAGE *souvent un honnête homme.* || Exciter : *Elle savait que ce temps mou* ENRAGEAIT *les hommes.* (Zola.)

— *Intransitiv.* Avoir la rage : *Prenez garde que ce chien n'*ENRAGE.

— *Fig.* Eprouver une vive irritation, un violent dépit :

J'enrage de trouver cette place usurpée.
MOLIÈRE.

|| Avoir un furieux désir de : *L'un* ENRAGE *après les femmes, l'autre veut toujours avoir le ventre à table.* (Malherbe.)

— ***Enragé, e,*** part. pass. du verbe *Enrager* (au propre et au fig.) || Fig. *Manger de la vache enragée*, Mener une vie de privations, de misère.

— REM. *Enragé*, pris adjectivem., emporte toujours une idée d'excès : un *joueur enragé* est un homme qui ne peut se lasser de jouer; un *bavard enragé*, un homme que rien ne peut faire taire; une *musique enragée*, une musique bruyante, endiablée, que rien n'arrête. (On dira de même une *dépense enragée*, etc.)

— Substantiv. *Crier, Se battre comme un* ENRAGÉ. *Mon maître est un vrai* ENRAGÉ. (Molière.)

— ENCYCL. Hist. On a donné le nom d'*enragés*, sous la Révolution, à un parti d'extrémistes socialistes dont les chefs étaient : Jacques Roux, Varlet, le Lyonnais Leclerc et sa maîtresse Rose Lacombe, qui dirigeait le club des Républicains révolutionnaires; l'Espagnol Guzman. Ils prirent une part active à la lutte contre les girondins, mais se heurtèrent à Robespierre, Hébert, Marat que les *Enragés* exaltèrent cependant après son assassinat.

ENRAGERIE [*an, je-rî*] n. f. Acte d'homme enragé, furieux. (VX.)

ENRAIDIR [*an-rè*] v. tr. Rendre raide. (On disait aussi ENROIDIR.)

ENRAIDISSEMENT [*an-rè-di-se-man*] n. m. Action d'enraidir quelque chose, ou de devenir raide.

ENRAIEMENT [*an-rè-man*] n. m. Charronn. Syn. de ENRAYEMENT.

ENRAMER [*an-ra-mé*] v. tr. Séricic. Disposer des ramures pour la montée des vers à soie.

ENRASER [*an, zé*] v. tr. Charpent. Syn. de ARASER.

ENRAYAGE [*rè-iaj'*] n. m. Action ou manière d'enrayer.

— Agric. Action de régler le travail d'une charrue pour creuser le sillon (*raie*). || Se dit d'un dispositif qui a pour but de couchcr les plantes au passage de la charrue, et de faciliter leur enfouissement.

— Art milit. Accident qui se produit parfois dans les mitrailleuses, fusils mitrailleurs ou fusils à répétition et qui empêche le mécanisme de fonctionner.

— Art vétér. Piqûre aux pieds des bœufs.

— Charronn. Se dit parfois pour ENRAYEMENT.

— Mécan. Dispositif ayant pour effet d'arrêter le mouvement de rotation d'une roue de véhicule.

— ENCYCL. Mécan. Pour limiter ou arrêter la rotation des roues de voitures (véhicules de toutes sortes, affûts d'artillerie, roues de wagons, etc.), on ne s'est longtemps servi que de *patins* ou de *sabots d'enrayage*, qui, au moment voulu, venaient se placer en avant de la roue et de telle sorte que celle-ci montant peu à peu sur le sabot était arrêtée rapidement tandis que le sabot lui-même glissait sur le sol ou le rail et faisait office de frein. Ces systèmes avaient l'avantage d'éviter l'usure du cercle de la roue; mais ils présentaient d'autres inconvénients qui les ont fait délaisser pour les freins, plus puissants et plus sûrs. V. FREIN.

ENRAYEMENT [*an-rè-ye-man*] n. m. Action d'enrayer; résultat de cette action : ENRAYEMENT *d'une roue.* (On écrit aussi ENRAIEMENT.)

ENRAYER [*an-rè-yé*] v. tr. (de *en* et *rai* anc. sing. de *rais*. — Se conjugue comme *balayer*.) Garnir de ses rais : *On* ENRAYE *les roues des voitures en fixant les rais dans les mortaises des moyeux.*

— Entraver le mouvement des roues d'une voiture au moyen d'un sabot ou d'un frein : *La roue qu'on* AVAIT ENRAYÉE *se rompit.*

— *Fig.* Arrêter dans son cours : ENRAYER *un procès, des poursuites.* ENRAYER *une maladie.*

— Intransitiv. : *On* ENRAYE *aux descentes rapides;* et *au fig.* S'arrêter sur une mauvaise pente : ENRAYEZ, *il n'est que temps.*

— ***Enrayé, e,*** part. pass. du verbe *Enrayer : Voiture* ENRAYÉE; et au fig. : *Entreprise* ENRAYÉE.

— ***S'enrayer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Subir un enrayage (en parlant d'une arme à répétition).

— ANTON. **Désenrayer.**

ENRAYER [*an-rè-yé*] v. tr. (de *en* et *raie*. — Se conjugue comme *balayer*.) Tracer le premier sillon dans un champ qu'on va labourer : ENRAYER *un champ.* || *Enrayer les sillons*, Labourer en formant un ados au milieu.

ENRAYEUR [*an-rè-yeur'*] n. m. Celui qui enraye : *En 1848, comme en 1793, la révolution eut pour* ENRAYEURS *ceux-là mêmes qui la représentaient.* (Proudhon.)

— Techn. Ouvrier qui conduit la sonnette à vapeur, dans la construction des pilotis.

ENRAYOIR [*an-rè-yoir*] n. m. Mécanisme pour enrayer une voiture. || Sabot de frein.

— Arqueb. Baguette qu'on introduit dans le canon de l'arbalète, pour la bander.

ENRAYURE [*an-rè-yur'*] n. f. (de *enrayer*). V. ENRAYAGE.

— Agric. Premier sillon que trace la charrue dans un champ.

— Constr. Assemblage de pièces de bois qui rayonnent autour d'un centre commun. || *Plancher à enrayure*, Plancher dont les solives sont disposées en forme de rayons. || Plan de charpente sur lequel s'appuie la croupe d'un comble.

ENRÉGIMENTATION [*an, man-ta-si-on*] n. f. Action d'enrégimenter.

ENRÉGIMENTEMENT [*an, man-te-man*] n. m. (de *enrégimenter*). Art milit. Action de former un régiment. (Peu us.)

ENRÉGIMENTER [*an, ji-man-té*] v. tr. (de *en* et *régiment*). Incorporer dans un régiment : ENRÉGIMENTER *des recrues.*

— *Par extens.* Rassembler, réunir, faire entrer dans un parti, etc. : *Tous les partis ont la prétention d'*ENRÉGIMENTER *les électeurs.*

— ***S'enrégimenter,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'enrôler; se former en régiment volontairement : *Les socialistes* S'ENRÉGIMENTENT *de plus en plus.*

— Au sens passif, Etre enrégimenté, formé en régiment : *Tous les électeurs ne* S'ENRÉGIMENTENT *pas avec facilité.*

ENREGISTRABLE [*an, jiss*] adj. (de *enregistrer*). Qui peut ou doit être enregistré : *Faits, Evénements* ENREGISTRABLES.

ENREGISTREMENT [*an, jiss-tre-man*] n. m. Action d'enregistrer, de transcrire sur un registre officiel : *L'*ENREGISTREMENT *d'un protêt.* || Mention écrite sur un acte pour faire foi qu'il a été enregistré : *Lisez l'*ENREGISTREMENT. || Administration, bureaux de l'enregistrement : *Etre nommé directeur de l'*ENREGISTREMENT. *Aller à l'*ENREGISTREMENT. || Acte par lequel une cour souveraine faisait

jadis transcrire sur ses registres une ordonnance, un édit du roi : *Refuser l'*ENREGISTREMENT *d'un édit.* — *Au fig.* Acceptation, transcription officielle : *Le « Dictionnaire » accordait ou n'accordait pas l'*ENREGISTREMENT. (V. Hugo.)

— *Par extens.* Action de prendre note de certains faits pour en conserver le souvenir : *Un dictionnaire doit être un* ENREGISTREMENT *très étendu des usages de la langue.* (E. Littré.) || Action de noter certains faits, certains phénomènes physiques, chimiques, etc., dont l'observation directe serait difficile ou impossible : *Les compteurs sont des appareils destinés à l'*ENREGISTREMENT *du volume de gaz qui les a traversés.*

— Télégr. électr. Service d'ordre dans les bureaux télégraphiques, pour la direction des télégrammes.

— Hist. *Enregistrement au Parlement.* V. PARLEMENT.

— ENCYCL. Admin. L'*enregistrement* est une formalité qui consiste dans l'analyse d'un acte ou dans la relation d'une déclaration de mutation, à l'occasion de laquelle un droit est perçu au profit du Trésor. Il a pour objet principal de procurer des ressources à l'Etat, mais il a aussi un but d'utilité publique : il confère date certaine aux actes sous seing privé, assure l'existence des mutations non constatées par écrit, et peut servir de commencement de preuve pour établir celle des actes authentiques.

La loi organique et fondamentale de l'enregistrement est la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798). Les textes législatifs concernant l'enregistrement font l'objet des articles 634 et suivants du Code général des impôts.

Les droits d'enregistrement sont *fixes* ou *proportionnels*, suivant la nature des actes et mutations qui y sont assujettis. Dans certains cas, notamment en matière de mutation par décès, le droit proportionnel devient *progressif*.

Certains actes sont enregistrés en débet ou gratis ; d'autres sont exempts de la formalité.

La valeur qui doit servir d'assiette au droit proportionnel ou progressif est déterminée : pour les baux à ferme ou à loyer, par le prix annuel augmenté des charges imposées au preneur ; pour les échanges d'immeubles, par l'estimation de leur valeur vénale ; pour les ventes, marchés ou traités et autres actes portant transmission de propriété ou d'usufruit à titre onéreux, par le prix exprimé en y ajoutant toutes les charges en capital ; pour les donations, successions et legs d'immeubles, par leur valeur vénale ; pour les quittances et tous autres actes de libération, par le total des sommes dont le débiteur se trouve libéré, etc. Si les sommes ou valeurs sujettes à l'impôt ne sont pas énoncées dans l'acte à enregistrer, les parties sont tenues d'y suppléer par une déclaration estimative, certifiée et signée au pied de l'acte.

Des délais sont fixés pour l'enregistrement des actes et le dépôt des déclarations ; ils varient, comme les tarifs, suivant la nature des actes ou des déclarations.

C'est ainsi que le délai est de : trois mois du jour du décès du testateur, pour les testaments ; six mois du jour du décès, pour les déclarations des successions ouvertes en France ; trois mois du jour de leur date, pour les actes sous seing privé portant transmission de propriété ou d'usufruit de biens immeubles (à l'exception des actes de commerce et pour les baux à ferme ou à loyer écrits ou verbaux) ; un mois pour les actes constatant les conventions synallagmatiques.

Pour ceux des actes de ces espèces qui sont passés en pays étranger ou dans les colonies françaises où l'enregistrement n'a pas été établi, le délai est de six mois s'ils sont faits en Europe, d'une année si c'est en Amérique, de deux années si c'est en Asie et en Afrique.

Il n'y a point de délai de rigueur pour l'enregistrement des actes sous seing privé ou passés en pays étranger, mais il ne peut en être fait usage soit par acte public, soit en justice, qu'ils n'aient été préalablement enregistrés.

Les officiers publics ou ministériels doivent faire enregistrer leurs actes au bureau de leur résidence. En ce qui concerne les actes sous seing privé, il faut distinguer suivant que l'acte est obligatoirement soumis à la formalité ou si l'enregistrement en est facultatif : dans le premier cas, l'acte doit être enregistré, s'il est translatif de propriété, d'usufruit ou de jouissance d'immeuble, de fonds de commerce ou de clientèle, au bureau de la situation des biens, et en dehors de cette hypothèse, au bureau du domicile de l'une des parties ; dans le second cas, l'acte peut être enregistré dans tous les bureaux indistinctement et il en est de même des déclarations de locations verbales.

En cas de retard dans l'accomplissement des formalités, les parties sont passibles de pénalités (intérêts de retard, demi-droits en sus, droits en sus, amendes) qui varient suivant la nature de la contravention.

Des pénalités sont également exigibles dans les cas d'omission ou d'insuffisance d'évaluation. Les insuffisances d'évaluation peuvent être établies par voie d'expertise.

En outre, quiconque se soustrait ou tente de se soustraire frauduleusement au payement total ou partiel des impôts établis au profit du Trésor est puni d'une amende.

ENREGISTREMENT n. m. Acoust. Impression du son sur un disque, un film, ou un fil d'acier, permettant la reproduction de ce son par un appareil de lecture approprié.

— ENCYCL. Dans l'*enregistrement* sur disque, le son fait vibrer directement ou électriquement un burin qui trace un sillon dans le disque. Il existe plusieurs sortes d'enregistrement sur films. La piste sonore des films parlants du cinéma est impressionnée photographiquement par une source lumineuse dont l'intensité ou la vibration des rayons varie avec la fréquence du son. On obtient, suivant le cas, des films à opacité variable ou constante. Plus récemment, et pour les besoins des radioreportages différés, on a utilisé deux nouveaux procédés. Dans le premier (Philips Miller), le film est constitué par un ruban de celluloïd translucide surmonté d'une couche de vernis noir, elle-même entaillée par un burin graveur électromécanique commandé par le courant des microphones. Pour la reproduction, on fait passer le film entre une source lumineuse et une cellule photo-électrique. Dans le second procédé, ou magnétophone, la couche de celluloïd est recouverte d'un oxyde magnétique qui s'aimante plus ou moins en passant devant le pôle, réduit à une fente très fine, d'un électro-aimant relié aux microphones. Pour la reproduction, le film module le courant constant alimentant un électro-aimant ; celui-ci agit ensuite sur le haut-parleur. Les premiers magnétophones utilisaient des rubans d'acier ; certains appareils sont équipés avec des fils du même métal.

ENREGISTRER [*an, jiss-tré*] v. tr. (de *en* et *registre*). Transcrire sur un registre officiel : ENREGISTRER *un protêt, un jugement.*

— *Par extens.* Constater l'existence de ; consigner certains faits par écrit : *Au second degré de la vie, la science* ENREGISTRE *le végétal.* (E. Pelletan.) || Consigner par écrit, prendre en note : ENREGISTRER *toutes les actions de quelqu'un.*

— *Fig.* : ENREGISTRER *quelque chose dans sa mémoire.*

— Chem. de f. Faire peser, étiqueter des bagages au départ d'un train (d'un bateau, etc.) et recevoir un récépissé qui permettra de les reprendre à destination.

— Comptab. Inscrire un mouvement de valeur ou une opération quelconque sur un livre de comptabilité.

— Dr. anc. Faire l'enregistrement d'un édit, d'une ordonnance royale.

— Physiq. Noter au moyen d'un instrument traceur ou par un procédé chimique, photographique, etc., sur une surface animée d'un mouvement régulier, un phénomène oscillatoire quelconque, comme le son sur un disque de phonographe, ou sur un film cinématographique.

— ***S'enregistrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre enregistré.

ENREGISTREUR [*an, jiss*] n. m. Celui qui enregistre : *Quand Saint Louis publia son fameux Règlement, il n'était que l'*ENREGISTREUR *des volontés publiques.* (Proudhon.)

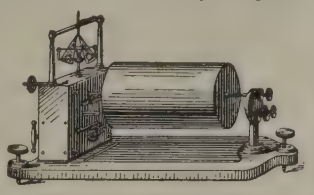

Enregistreur de Marey (physiol.).

— Appareil qui enregistre, qui peut noter d'une façon continue ou intermittente certains faits dont l'observation directe serait difficile ou impossible.

— Adjectiv. : *Baromètre* ENREGISTREUR.

— ENCYCL. Les dispositifs *enregistreurs* sont des appareils qui permettent de conserver trace (graphique d'enregistrement) des modifications que présente un phénomène quelconque. Ils fonctionnent mécaniquement, électriquement ou photographiquement et portent des noms qui rappellent leur usage spécial. La mécanique, la physique, la botanique, la météorologie, la physiologie, la musique même, etc., font usage d'enregistreurs divers qui sont dénommés, suivant le cas : enregistreurs de vitesse, compteurs, compte-tours, manomètres enregistreurs, indicateurs de température, barographes, chronographes, baromètres et thermomètres enregistreurs, anémographes, anémoscopes, pluviomètres, marégraphes, sphygmographes, cardiographes, etc. On désigne plus particulièrement sous le nom d'enregistreur, l'organe qui matérialise le résultat observé, par exemple le mécanisme qui imprime le poids sur une balance, le cylindre enduit de noir de fumée de l'appareil Marey, le dispositif qui indique le kilométrage journalier sur un compteur d'automobile, etc.

Enregistreur (thermomètre) : A. Tambour ; S. Style ; T. Tube de dilatation ; P, Q, R. Levier de commande.

Fréquemment, dans les enregistreurs qui indiquent un mouvement de translation (compteurs de tours, indicateurs de vitesse, etc.), l'appareil enregistreur est combiné avec un totalisateur.

ENRÊNEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enrêner ; son résultat.

ENRÊNER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *rênes*). Arrêter et fixer les rênes d'un cheval, de manière à lui tenir la tête levée.

ENRÊNOIRE [*an*] n. f. (de *enrêner*). Morceau de bois en forme de chevalet, fixé à la place de la selle, et auquel on attache les rênes des chevaux que l'on dresse pour être montés.

ENRÉSINEMENT [*man*] n. m. Introduction des essences résineuses dans un taillis sous futaie.

— ENCYCL. Sylvic. L'*enrésinement* est dit total lorsque l'on a en vue de réaliser dans le délai le plus court possible la conversion du taillis sous futaie en une futaie résineuse ; il est dit partiel lorsque l'on veut incorporer à la futaie des taillis sous futaie un certain nombre de sujets d'essences résineuses croissant en mélange avec les feuillus.

ENRHUMER [*an, mé*] v. tr. (de *en* et *rhume*). Causer du rhume : *Le moindre changement de temps vous* ENRHUME.

— Absolum. : *Humidité qui* ENRHUME.

— ***S'enrhumer,*** v. pr. Contracter un rhume.

— ANTON. **Désenrhumer.**

ENRICHIR [*an*] v. tr. (de *en* et *riche*). Rendre riche : *Le commerce* ENRICHIT *ses fidèles.*

— *Par extens.* Augmenter, développer ; doter : ENRICHIR *un musée.* ENRICHIR *une langue, une science.*

— Garnir de quelque ornement riche, précieux : ENRICHIR *un habit de broderies, un fusil d'incrustations.*

— *Fig.* Orner, pourvoir : ENRICHIR *son esprit, sa mémoire. Votre imagination* ENRICHIT *beaucoup trop la réalité.* (A. France.)

— ***Enrichi, e,*** part. pass. du verbe *Enrichir.* Devenu riche. || Dont le prix a été augmenté par quelque chose de précieux : *Bague* ENRICHIE *de diamants ;* et *au fig.* :

Le public *enrichi* du tribut de nos veilles.
BOILEAU.

— Substantiv. : *Les nouveaux* ENRICHIS *ne sont guère modestes. Les* ENRICHIS *de la Guerre.*

— ***S'enrichir,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : *Il ne cherche qu'à* S'ENRICHIR. *Il coûte moins de* S'ENRICHIR *de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut.* (La Bruyère.)

— Au sens passif : *Une langue qui* S'ENRICHIT *de termes nouveaux. Habit qui* S'ENRICHIT *de broderies ;* et au fig. : *Mémoire qui* S'ENRICHIT *chaque jour.*

— Min. En parlant d'un filon de minerai, Augmenter d'épaisseur. || Augmenter la proportion du minerai par rapport à celle de la gangue dans les substances que l'on vient d'extraire.

— PROV. **Qui paye ses dettes s'enrichit,** C'est assurer sa fortune que de commencer par éteindre ses dettes.

— ALLUS. HIST. **Enrichissez-vous.** C'est le 1er mars 1843, au cours de la discussion des fonds secrets, que Guizot a prononcé ce mot fameux, qu'il a recueilli au t. IV, p. 68, de son *Histoire parlementaire de la France :* « A présent, usez de ces droits... éclairez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition morale et matérielle de notre France. »

— ANTON. **Appauvrir, épuiser, dépouiller, ruiner.**

ENRICHISSEMENT [*an, chi-se-man*] n. m. Action d'enrichir, de s'enrichir. || *Par extens.* Action d'augmenter, de développer : *Rabelais contribua puissamment à l'*ENRICHISSEMENT *de la langue française.*

— Ornement, garniture : *L'or est un grand* ENRICHISSEMENT *dans les étoffes.*

— *Fig.* Action d'orner, de pourvoir : *L'*ENRICHISSEMENT *de l'esprit, de la mémoire.*

— Dr. rom. En droit romain, l'enrichissement injuste ou sans cause est une source d'obligation *quasi ex contractu* sanctionnée depuis la fin de la République par la *condictio.*

ENRICHISSEUR [*an*], **EUSE** n. Celui, celle qui enrichit.

— *Adjectiv.* Qui enrichit : *Placers* ENRICHISSEURS.

ENRICO ou **HENRICO** (Scipione). V. ERRICO.

ENRIMER [*an, mé*] (de *en*, et du rad. de *arrimer*) ou **ENRHUNER** [*an, né*] v. tr. Arranger, disposer : ENRIMER *des colis.*

ENRIMER [*an, mé*] (**S'**) v. pr. (de *en* et *rime*). S'embarrasser dans les rimes.

ENRIMEUR [*an*] n. m. (de *enrimer*). Ouvrier qui conduit la sonnette à tiraude, dans la construction des pilotis.

ENRIQUEZ-GOMEZ (Antoine ENRIQUEZ DE PAZ, dit), poète espagnol, né à Ségovie en 1600, mort en 1662. Il était fils d'un juif portugais converti au catholicisme. Enrôlé dans l'armée et parvenu au grade de capitaine, il fut soupçonné d'attachement à la religion de ses pères et alla s'établir à Amsterdam. Il fut brûlé en effigie à Séville en 1660. Avant de quitter l'Espagne, il avait fait représenter diverses comédies : *la Prudente Abigaïl, Engañar para reinar, Celos no ofenden al sol, A lo que obligan los celos, A lo que obliga el honor,* etc. On lui doit, en outre, des compositions satiriques et des poèmes dont les plus intéressants sont *el Siglo pitagorico* (1647) ; *el Samson nazareno* (1656).

ENROBAGE [*an'*] ou **ENROBEMENT** [*an, man*] n. m. Action d'enrober.

— Techn. Action d'entourer le corps d'un cigare de la feuille qui sert d'enveloppe. || Opération qui consiste à ajouter du sucre au café que l'on grille, pour lui donner du brillant. || Action de recouvrir les pilules pharmaceutiques d'or, d'argent ou de toute autre substance.

— ENCYCL. En pharmacie, on pratique *l'enrobage* des pilules dont on veut masquer la saveur, modifier l'aspect ou qu'il convient de protéger d'une altération de l'air ou de la lumière. L'enrobage consiste à les revêtir d'une mince couche d'or ou d'argent, de gélatine ou d'un mucilage gommeux (gomme adragante, baume de Tolu), ou encore à les dragéifier. Quant on veut que la pilule traverse l'estomac sans y être attaquée et se dissolve seulement dans l'intestin on l'enrobe d'une couche de *kératine.*

— Econ. dom. Dans un but de conservation on enrobe la viande dans de la graisse, les fruits dans de la paraffine, les œufs dans une mince couche de calcaire, le chocolat dans une feuille d'étain, etc.

ENROBEMENT [*man*] n. m. (de *enrober*). Techn. Syn. de ENROBAGE.

ENROBER [*an, bé*] v. tr. (de *en* et *robe*). Envelopper d'une robe. || *Par extens.* Couvrir d'une enveloppe : ENROBER *un tonneau de malaga.* || Revêtir d'une enveloppe qui indique une dispense de visite : ENROBER *des marchandises.* || Recouvrir un produit alimentaire d'une enveloppe protectrice.

— Techn. Pratiquer l'enrobage, dans tous les sens de ce mot : ENROBER *du café, des pilules, des cigares, etc.*

— ***Enrobé, e,*** part. pass. du verbe *Enrober.*

— Charp. *Poutrelle enrobée,* Poutrelle métallique renforcée par une enveloppe en béton armé qui la recouvre entièrement.

ENROCHEMENT [*an, man*] n. m. Grosse maçonnerie établie au fond de l'eau, pour les fondations d'un ouvrage.

— Art milit. Agglomération de grains de poudre.

— ENCYCL. Hydraul. Les *enrochements* faits de gros quartiers de roche dure ou de blocs de béton servent à protéger les constructions submergées, contre les affouillements. Ils s'emploient dans les ports pour préserver les digues et jetées. On les utilise aussi en avant des murs de quais de cours d'eau au courant violent. Ces roches ou blocs sont le plus souvent coulés irrégulièrement au fond de l'eau ; parfois, ils sont posés côte à côte suivant une direction déterminée, de façon à former une plate-forme servant de base aux constructions à établir. Parfois même ils sont reliés entre eux par un chaînage. Les enrochements de la digue de Cherbourg sont considérés comme un des plus beaux travaux dans ce genre.

— Art milit. Il y avait *enrochement* dans les premières cartouches métalliques, par suite de l'action chimique de la poudre sur le métal de l'étui. De là, défaut de combustion d'une partie de la charge dans les cartouches de fabrication un peu ancienne, et irrégularités dans le tir. On a remédié au mal en vernissant intérieurement les étuis de cartouches.

Il y a encore enrochement dans les projectiles creux par le fait même du tir. D'où difficulté d'enlever complètement la poudre d'un projectile tiré qui n'a pas éclaté. On peut ainsi croire ce projectile vide, alors qu'il renferme encore une quantité de poudre suffisante pour en déterminer l'éclatement. De là tant d'accidents occasionnés par des projectiles trouvés dans les polygones d'artillerie, même après des années.

ENROCHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *roche*). Faire l'enrochement d'une pile de pont, d'un mur de quai, d'une digue, d'une jetée.

— ***Enroché, e,*** part. pass. du verbe *Enrocher*. Agglomeré au culot du projectile (en parlant des grains de poudre). V. ENROCHEMENT.

ENRÔLEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enrôler, de s'enrôler : *Faire un* ENRÔLEMENT. *Les* ENRÔLEMENTS *volontaires de 1792 témoignèrent de l'enthousiasme révolutionnaire.* || Acte, feuille certifiant qu'on est enrôlé : *Egarer son* ENRÔLEMENT.

— ENCYCL. Législ. milit. L'*enrôlement*, qui consiste à faire appel à des engagés volontaires, était en usage en France sous l'ancienne monarchie, où les colonels et capitaines, propriétaires de leurs régiments ou compagnies, cherchaient à se procurer au meilleur compte, par l'intermédiaire de sergents recruteurs ou racoleurs, les hommes nécessaires. Aboli lors de la Révolution, rétabli sous la Restauration, il disparut définitivement avec la loi de 1818, qui assura le recrutement de l'armée par appels annuels.

— Dr. internat. La question des *enrôlements* se présente surtout dans les rapports des Etats neutres avec les belligérants. A l'inverse de ce qui se pratiquait autrefois (la Suisse, par exemple, avait avec les autres Etats des conventions militaires, appelées « capitulations », par lesquelles elle s'obligeait à leur fournir des contingents de mercenaires), de nos jours l'Etat neutre ne doit jamais souffrir d'enrôlement sur son territoire, ni autoriser ses ressortissants à s'enrôler. Cependant, aux termes de l'art. 6 de la convention de La Haye de 1907, la responsabilité d'un Etat neutre ne saurait être engagée du fait que des individus passent isolément la frontière pour offrir leurs services à l'un des belligérants.

Enrôlements volontaires en 1792, tableau de Vinchon, au musée de Versailles (1850). L'artiste a représenté l'élan des citoyens s'enrôlant pour défendre la patrie menacée. En avant de l'amphithéâtre, Dumouriez encourage les citoyens; à cheval, Pétion, le maire de Paris, rassure les mères éplorées; un drapeau sur l'épaule, le jeune officier Gouvion-Saint-Cyr marche en tête des enrôlés. (V. planche *Beaux-Arts LII.*)

ENRÔLER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *rôle*). Inscrire sur les rôles de l'armée : ENRÔLER *des soldats.* || Inscrire sur un rôle : ENRÔLER *des ouvriers.*

— *Par extens.* Faire entrer dans un parti, etc. : ENRÔLER *des mécontents dans une ligue.*

— ***Enrôlé, e,*** part. pass. du verbe *Enrôler.*

— Substantiv. : *Faire l'appel des* ENRÔLÉS.

— ***S'enrôler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se faire inscrire sur les rôles de l'armée. S'affilier à un parti, etc.

ENRÔLEUR [*an*] n. m. Celui qui enrôlait les soldats (On disait plus ordinairement RACOLEUR.) || *Par extens.* Celui qui enrôle dans un parti, etc.

ENROQUER [*an-ro-ké*] v. tr. Laver les morues dans l'eau de mer, après les avoir tranchées.

ENROSSER [*an-ro-sé*] v. tr. (de *en* et *rosse*). Argot. Donner, vendre à quelqu'un un mauvais cheval.

ENROTURER [*an, ré*] **(S')** v. pr. Tomber dans la roture.

ENROUEMENT ou **ENROÛMENT** [*roû-man*] n. m. (de *enrouer*). Altération de la voix qui prend un timbre sourd ou rauque, dû à une inflammation des cordes vocales.

— ENCYCL. Pathol. Par suite de la diminution de souplesse des cordes vocales, dans l'*enrouement*, la voix devient sourde, terne et voilée, avec timbres divers muqueux : strident, éraillé, rauque (voix de bois, de rogomme, de crécelle). A une période plus avancée, les sons deviennent soufflés, plutôt qu'articulés (voix éructante). On observe l'enrouement dans beaucoup d'affections du larynx : laryngites, croup, œdème de la glotte, etc., et surtout au début des rhumes. Traitement : applications externes de compresses chaudes, de teinture d'iode; fumigations de goudron, d'eucalyptus.

ENROUER [*an-rou-é*] v. tr. (lat. pop. *inraucare ;* du préfixe *in*, et de *raucus*, rauque). Rendre sourde et voilée la voix de : *Le brouillard nous* ENROUE.

— Absolum. : *Crier* ENROUE.

— ***Enroué, e,*** part. pass. du verbe *Enrouer : Ténor* ENROUÉ. *Voix* ENROUÉE.

— ***S'enrouer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir enroué : S'ENROUER *à crier.*

ENROUILLEMENT [*an-rou-ye-man*] n. m. Action de s'enrouiller; état de ce qui est enrouillé : *L'*ENROUILLEMENT *du fer est très rapide.*

ENROUILLER [*an-rou-yé*] v. tr. (de *en* et *rouiller*). Rendre rouillé, développer la rouille sur : *L'humidité* ENROUILLE *le fer.* (On dit plus ordinairement ROUILLER.)

— *Fig.* Rendre lourd, enlever la verve, l'activité à : *L'oisiveté* ENROUILLE *l'esprit.*

— *Ne pas laisser enrouiller* (pour *s'enrouiller*) *les dents,* Manger de grand appétit. (*Fam.*)

— ***Enrouillé, e,*** part. pass. du verbe *Enrouiller* (au propre et au fig.) : *Tout le savoir* ENROUILLÉ *des pédants.* (Molière.)

— ***S'enrouiller,*** v. pr. Au sens passif, Devenir enrouillé (au propre et au fig) : *Le fer* S'ENROUILLE. *L'intelligence* S'ENROUILLE.

ENROULAGE [*an*] n. m. Action d'enrouler.

ENROULEMENT [*an, man*] n. m. Action d'enrouler, de s'enrouler; état de ce qui est enroulé : *L'*ENROULEMENT *des feuilles dans le bourgeon.*

— Objet disposé en spirale : *Bordures de buis formant des* ENROULEMENTS. || Ornement architectural dont les lignes sont contournées en forme de spirale. || Sorte de volute très usitée dans les ouvrages de serrurerie.

— Bot. Déformation des organes axiles roulés sur eux-mêmes ou autour d'objets voisins.

— Chir. Accident qui consiste en ce que le cordon ombilical se trouve enroulé autour du corps, du cou ou d'un membre du fœtus.

— ENCYCL. En architecture, on appelle *enroulements* tout membre d'architecture ou ornement contourné en ligne spirale. Au XVIIe siècle, les architectes italiens, sous l'influence de Borromini, se livrèrent à une véritable débauche d'enroulements.

Enroulement (XVIIIe s.).

Cette manie d'enroulements engendra les genres décoratifs *rocaille* et *rococo*, en envahissant l'ornementation intérieure des édifices.

ENROULER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *rouler*). Rouler, plier plusieurs fois en rond sur soi-même ou autour d'un objet : *Le serpent* ENROULE *son corps.* ENROULER *un drapeau autour de sa hampe.*

— ***S'enrouler,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Serpent qui* S'ENROULE *autour d'un arbre.*

— Au sens passif, Etre enroulé : *Drapeau qui* S'ENROULE *mal.*

ENROULEUR [*an*], **EUSE** adj. Qui sert à enrouler : *Cylindres* ENROULEURS.

— N. m. Techn. Galet rapporté sur le parcours d'une courroie, destiné à augmenter l'arc de contact de la courroie avec les poulies. (Employé chaque fois que l'une des poulies est très petite par rapport à l'autre.)

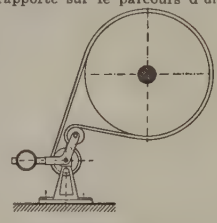
Enrouleur pour courroie.

ENROULOIR n. m. (de *enrouler*). Techn. Nom donné communément aux cylindres sur lesquels on enroule des étoffes dans les industries de tissage, de l'apprêt, etc.

ENROULOIRE n. f. Techn. Pièce de bois transversale, qui fait partie de certains métiers à tisser, et sur laquelle passe l'étoffe avant de s'enrouler sur le déchargeoir. (Syn. de POITRINIÈRE.)

ENROUTINÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *routine*). Livré à la routine : *Administration* ENROUTINÉE.

ENRUBANNEMENT [*an, ba-ne-man*] n. m. Action d'enrubanner; son résultat.

ENRUBANNER [*an, ba-né*] v. tr. (de *en* et *ruban*). Garnir, orner de rubans : ENRUBANNER *un chapeau, un enfant.*

— *Par extens. et par plaisant.* Chamarrer de rubans de divers ordres.

— ***Enrubanné, e,*** part. pass. du verbe *Enrubanner : Canne* ENRUBANNÉE.

— Par plaisant. *Avoir la poitrine enrubannée,* Chamarrée de rubans de divers ordres.

— ***S'enrubanner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se couvrir, se parer de rubans.

ENRUE [*rû*] n. f. Sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par la charrue.

Enryakû-ji, célèbre temple fondé pendant la période Enryakû (782-805) par le prêtre bouddhique Saichô sur le mont Hiei, qui devait devenir le grand centre du bouddhisme japonais.

ENS [*inss*] n. m. (mot lat., part. prés. tiré du verbe *esse*, être). Philos. scolast. Etre par excellence.

— ENCYCL. Dans le langage de Paracelse et de plusieurs astrologues et apagyriques, l'*ens astrale* est l'influence exercée sur les hommes par les astres; l'*ens Dei* est exercée par Dieu sur eux; l'*ens naturale*, par la puissance du monde extérieur et des forces naturelles; l'*ens spirituale*, par des esprits; l'*ens veneni*, par le régime.

ENSABLEMENT [*an, man*] n. m. (de *ensabler*). Action d'ensabler; son résultat. (Syn. ASSABLEMENT.)

ENSABLER [*an, blé*] v. tr. (de *en* et *sable*). Couvrir ou engorger de sable : *Les inondations* ENSABLENT *souvent les terres. Les barres* ENSABLENT *l'embouchure des fleuves.* || Faire échouer sur le sable : *Passeur qui* A ENSABLÉ *son bac.*

— ***S'ensabler,*** v. pr. Au sens passif, Echouer sur le sable; et *au fig.* Etre arrêté, empêché dans sa marche, dans ses progrès.

ENSABOTAGE [*an*] n. m. Action d'ensaboter.

ENSABOTEMENT [*an, man*] n. m. (de *ensaboter*). Action d'ensaboter.

ENSABOTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *sabot*). Mettre des sabots à : ENSABOTER *un enfant.* || Enrayer au moyen d'un sabot : ENSABOTER *une roue à la descente.*

— Artill. anc. *Ensaboter un projectile,* Le fixer sur une pièce de bois appelée *sabot*, au moyen de bandelettes de fer-blanc disposées en croix, pour le centrer et en assurer la position.

— ***Ensaboté, e,*** part. pass. du verbe *Ensaboter.*

— *Substantiv.* et au masc. Membre d'une secte de vaudois, ainsi nommés à cause des chaussures grossières qu'ils portaient.

ENSABOTEUR [*an*] n. m. Ouvrier qui ensabotait les projectiles.

ENSACHAGE [*an*] n. m. Syn. de ENSACHEMENT.

ENSACHEMENT [*an, man*] n. m. Action d'ensacher, de mettre en sacs : *L'*ENSACHEMENT *du blé.* || Mode de protection des fruits, qui consiste à les soustraire pendant leur maturation aux attaques des insectes, oiseaux, maladies cryptogamiques, à l'aide de petits sachets de papier ou d'étoffe légère. (On dit aussi ENSACHAGE.)

ENSACHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *sac*). Mettre en sacs : ENSACHER *des noix, des grains.*

ENSACHEUR, EUSE n. (de *ensacher*). Ouvrier, ouvrière qui met les denrées en sacs.

— Techn. Appareil au moyen duquel on maintient ouverts les sacs que l'on veut remplir. (L'ensacheur est constitué en

ENSACHEMENT : 1. En sac de filet ou de gaze; 2. En sac de papier opaque; 3. En sac de papier sulfurisé.

général par un bâti de fer et bois monté sur roues, et dont la partie essentielle est un collier sur lequel on pince le bord du sac pour le maintenir ouvert. Il peut servir en même

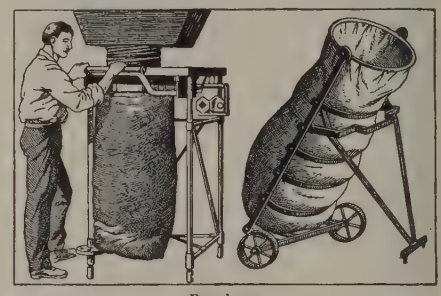
Ensacheurs.

temps de diable. (On dit aussi ENSACHEUSE, et ENSACHOIR.)

ENSACHEUSE n. f. Techn. Syn. de ENSACHEUR.

ENSACHOIR [*an*] n. m. Techn. Syn. de ENSACHEUR.

ENSAFRANER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *safran*). Teindre une étoffe couleur de safran.

ENSAISINEMENT [*an-sè-zi-ne-man*] n. m. (de *ensaisiner*). Dr. féod. et cout. Action d'ensaisiner ou de mettre en possession. — Acte par lequel on ensaisine : *Le seigneur de qui relevait le domaine donnait l'*ENSAISINEMENT. ENSAISINEMENT *des rentes constituées.*

— ENCYCL. L'*ensaisinement*, qui était une mise en possession, équivalait à la tradition du droit romain, pour le transfert de la propriété. De bonne heure, elle se fit par des procédés symboliques. L'ensaisinement se faisait aussi devant l'autorité judiciaire, et l'usage en fut continué par certaines coutumes. Dans d'autres, très nombreuses, l'ensaisinement devint promptement une simple clause de dessaisine-saisine, ou de vest et de dévest, insérée dans l'acte.

ENSAISINER [*an-sè-zi-né*] v. tr. (de *en* et *saisine*). Dr. féod. et cout. Reconnaître par un acte le nouveau tenancier, le mettre en possession. || *Ensaisiner une rente,* La reconnaître par acte authentique.

ENSAL [*in*], **E** adj. (du lat. *ensis*, épée). Qui a la forme d'une épée. (Syn. anc. de ENSIFORME.)

ENSANGLANTEMENT [*an, man*] n. m. Action d'ensanglanter. || Etat de ce qui est ensanglanté.

ENSANGLANTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *sanglant*). Mettre en sang, couvrir, souiller de sang : *Les guerres de religion* ONT ENSANGLANTÉ *le monde entier.* || Transformer en un combat sanglant : ENSANGLANTER *des jeux.* || Représenter le meurtre sur : *Eschyle évite toujours d'*ENSANGLANTER *la scène.* (Nisard.)

— *Fig.* Souiller, déshonorer par l'effusion du sang : ENSANGLANTER *sa victoire. Que de meurtres* ENSANGLANTENT *l'histoire des héros !*

— ***Ensanglanté, e,*** part. pass. du verbe *Ensanglanter.*

— *Fig.* Où il est question de sang, de carnage : *Toutes les pages de notre histoire sont* ENSANGLANTÉES *ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires.* (Mme de Staël.) || Qui a la couleur du sang :

Un ciel *ensanglanté* semé d'îles de nues.
Th. GAUTIER.

— Blas. Se dit des figures d'animaux représentées avec quelque partie du corps sanglante, et des armes et autres objets qui sont tachés de sang. (Quand le pélican est représenté la poitrine ouverte et sanglante, il est dit *dans sa piété.*)

— ***S'ensanglanter,*** v. pr. Au sens passif, Etre ensanglanté (au propre et au fig.).

— SYN. **Ensanglanté, sanglant, sanguinolent.** *Sanglant* présente plutôt le sang comme sortant de l'objet qualifié, tandis qu'*ensanglanté* le présente comme ayant été apporté sur cet objet. *Sanguinolent* est un terme de médecine ou d'histoire naturelle et ne se dit guère que des humeurs ou des matières mêlées de sang.

ENSAUVAGER [*an-sô, jé*] v. tr. (de *en* et *sauvage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous ensauvageons. Il ensauvagea.*) Rendre sauvage : *Les guerres civiles* ENSAUVAGENT *les mœurs.*

ENSCEPTRER [*an-sèp-tré*] v. tr. (de *en* et *sceptre*). Donner le sceptre à. (Vx.)

ENSCHEDE, ville des Pays-Bas (Over-Yssel), près de la frontière allemande de Westphalie; 87.470 hab. Commerce de beurre et de fromages. Aux environs, industrie textile, industrie sidérurgique et électrotechnique.

ENSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse, territoire de la Sarre), près de Sarrelouis, sur la Sarre, affl. de la Moselle; 4.470 hab. Minoterie à vapeur.

ENSECTIONNEMENT [*an-sèk-si-o-ne-man*] n. m. (de *en* et *section*). Evolution qui forme la section d'infanterie.

ense et aratro (*Par l'épée et par la charrue*), devise du citoyen qui sert son pays, en temps de guerre les armes

à la main, en temps de paix par les travaux de l'agriculture, et qui était celle du maréchal Bugeaud.

ENSEIGNABLE [*an-sè, gn* mll.] adj. Qui peut être enseigné : *Le goût n'est pas chose* ENSEIGNABLE.

ENSEIGNANT [*an-sè, gn* mll., *an*], **E** adj. Qui enseigne : *Notre manie* ENSEIGNANTE *et pédantesque est toujours d'apprendre aux enfants ce qu'ils apprendraient beaucoup mieux d'eux-mêmes.* (J.-J. Rousseau.) || Qui inflige une leçon : *Il est des réactions inévitables,* ENSEIGNANTES, *magistrales, vengeresses.* (Chateaubriand.)

— *Corps enseignant,* L'ensemble de ceux qui sont chargés de l'enseignement de la jeunesse.

— *Eglise enseignante,* Ensemble formé par le pape et les évêques, dans l'Eglise catholique.

— Substantiv. : *Les devoirs de l'*ENSEIGNANT.

ENSEIGNE [*an-sègn', gn* mll.] n. f. (lat. *insignia,* plur. du neutre *insigne* formé de *in,* en, et de *signum,* signe). Marque, indice pour faire reconnaître quelque chose : *Donner de bonnes, de fausses* ENSEIGNES. *La sincérité est l'*ENSEIGNE *de l'honnêteté.*

— Indication que l'on met au-dessus d'un établissement commercial : *Ne cherchez pas à réformer les* ENSEIGNES *d'une ville* (La Bruyère) ; et *au fig. :*

L'auberge gaie avec le bonheur pour *enseigne.*
VERLAINE.

|| *Enseigne à bière,* Tableau servant d'enseigne à une brasserie, et, *par extens.,* Mauvaise peinture.

— *Par extens.* Indices extérieurs ; profession que l'on affiche par une plaque, un costume particulier, etc.

— Drapeau, étendard : *Marcher* ENSEIGNES *déployées. Les* ENSEIGNES *romaines étaient des aigles.* || Corps de troupes qui marchait sous une même enseigne : *Lever plusieurs* ENSEIGNES *d'infanterie.*

— *Fig.* Mot d'ordre, direction, inspiration qui guide la conduite : *Marcher sous les* ENSEIGNES *de quelqu'un.*

— Mar. Syn. de PAVILLON. || *Gaule d'enseigne,* Ancien nom du mât de pavillon d'embarcation.

— Métrol. anc. Largeur de trois aunes.

— Loc. prov. **A bon vin point d'enseigne,** Les bonnes choses n'ont pas besoin d'être recommandées. || **Etre logé à la même enseigne,** Eprouver le même sort, les mêmes embarras. || **Loger à l'enseigne de la lune,** Coucher à la belle étoile.

Enseigne (officier [1630]).

— *A bonnes enseignes,* loc. adv. Avec des garanties sûres ; en connaissance de cause : *Ne payer qu'*À BONNES ENSEIGNES.

— *A telle enseigne* ou *A telles enseignes que,* loc. conj. Tellement que, la preuve est que : *L'évolution sociale se fera;* À TELLES ENSEIGNES QU'*elle a déjà commencé.*

— N. m. Nom donné autrefois à l'officier porte-drapeau et à certains officiers des gendarmes du roi, des gardes du corps et des mousquetaires : *Acheter une charge d'*ENSEIGNE.

— Mar. *Enseigne de vaisseau,* Grade de la hiérarchie militaire assimilé à celui de lieutenant en premier dans l'armée. (Les enseignes viennent immédiatement avant les aspirants de 1re classe et après les lieutenants de vaisseau.) || *Enseigne auxiliaire,* Titre donné aux capitaines au long cours appelés en cas de guerre à servir dans la marine de l'Etat où ils remplissent les fonctions d'enseigne, mais sans avoir la propriété du grade comme les *enseignes de réserve.* || *Enseigne de port,* Dans l'ancienne marine, Officier du corps spécial des ports, immédiatement subordonné au lieutenant de port.

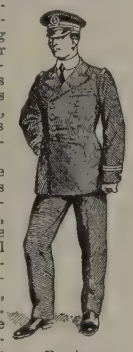
Enseigne de vaisseau de 1re classe.

— Encycl. Antiq. et Art milit. L'usage des *enseignes* militaires remonte à la plus haute antiquité. Chez les Hébreux, chacune des douze tribus, outre ses couleurs, avait un emblème : Juda arborait le lion, Zabulon un navire, Issachar un ciel semé d'étoiles, etc. Les Egyptiens adoptèrent l'image de leurs dieux. Les Assyriens portaient le taureau, ou la colombe, en mémoire de la légendaire Sémiramis. Cyrus avait donné aux Perses un aigle d'or. Les Grecs de l'âge héroïque élevaient au bout d'une lance un morceau de pourpre, un casque ou une cuirasse. Les Athéniens adoptèrent la figure d'Athéna, protectrice de la cité, avec ses attributs, l'olivier et la chouette. Les Thébains prirent le sphinx, et les Corinthiens un hippogriffe.

Les Romains des premiers siècles avaient pour étendard une poignée de foin au bout d'une lance. Depuis Marius, chaque légion eut son enseigne : une aigle d'or ou d'argent, aux ailes éployées, et tenant un foudre. De plus, chaque cohorte, chaque manipule, avait son étendard, qui soutenait une main étendue et divers emblèmes. Depuis Constantin, les étendards furent surmontés de la croix. Les premiers empereurs byzantins adoptèrent l'aigle bicéphale. Les peuples barbares qui envahirent l'Empire romain avaient aussi des enseignes, généralement des figures d'animaux sauvages.

Les Gaulois avaient pour emblèmes le taureau, l'ours, le loup, le sanglier, etc. Les *enseignes* sont depuis le XVIe siècle les drapeaux de l'infanterie et les étendards de la gendarmerie. Très grandes, carrées, elles étaient faites de soie, sans franges. La hampe était une pique avec écharpe et cravate. L'enseigne royale portait une croix blanche brochée sur fond blanc. Dans les autres bandes, régiments ou compagnies, les enseignes étaient aux couleurs des chefs.

On entendait par *enseignes de la garde du roi* les corps de gardes-françaises qui composèrent la garde royale de Charles IX, furent licenciés en 1566 et remplacés par les gardes françaises établies régulièrement sous Henri III, et qui durèrent jusqu'à la Révolution. Le deuxième lieutenant des gens de pied, qui portait le drapeau pendant la bataille, prenait le nom de *enseigne.* On entendait par *cornette de France* la grande enseigne blanche qui accompagnait le connétable.

Les principaux emblèmes ont été la chape de saint Martin, puis l'oriflamme de saint Denis et la fleur de lis ; pendant la Révolution, le coq ; sous Napoléon Ier, l'aigle romaine ; après 1815, le lis ; après 1830, le coq ; de 1852 à 1870, l'aigle, qui fut remplacée par le fer de lance.

— Archéol. L'*enseigne,* comme son nom l'indique, est proprement un insigne, une marque de reconnaissance. Le mot désigne la rouelle qui fait reconnaître le juif, la lisière ou « différence » imposée aux filles publiques de Toulouse, la plaque ou médaillon de la livrée. Dès le XIIe siècle, les pèlerins portent à leur vêtement des coquilles (coquilles saint Jacques), à leur bonnet des médailles ou enseignes de tel ou tel pèlerinage : sainte chemise de Chartres, potence de saint Antoine, saint Michel, saint Georges, Notre-Dame de Boulogne ou du Puy ; on a conservé celle qui fut faite en 1183 par le huchier Durant, chef des *Chaperons blancs.* Dans la lutte entre Bourguignons et Armagnacs, les premiers avaient pour enseigne la croix de saint André, avec fleur de lis au milieu. Les motifs de cimier (cygne des comtes de Boulogne, tête de lièvre des seigneurs de Haze, etc.) sont des enseignes, comme le ruban que le chevalier porte au tournoi en l'honneur de sa dame. Ce fut une mode de porter au bonnet une médaille piquée sur le revers pour tenir les bords relevés : célèbre est l'image de la Vierge en plomb que Louis XI portait à son bonnet, et que l'on gardait encore, au XVIIe siècle. Ces enseignes de bonnet n'étaient pas toujours des objets de piété. On signale au XVIIe siècle des enseignes « où il y a un petit amour » ; Gabrielle d'Estrées en avait une avec « la peinture du Roi » (1599) ; le prince d'Orange, en 1618, une en diamants et rubis, avec le jugement de Salomon.

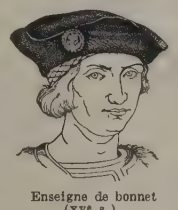
Enseigne de bonnet (XVe s.).

Quant aux *enseignes de commerce,* elles ont consisté de tout temps en écriteaux, en tentures ou en objets de toute sorte formant emblèmes, pour signaler au loin la boutique aux acheteurs.

En tant que marque distinctive sur la façade d'une maison ou au-dessus de la porte d'un établissement public, l'enseigne fut en usage dès les temps antiques ; les enseignes, cependant, sont peu nombreuses à Rome, à Herculanum, à Pompéi ; ce fut surtout au moyen âge qu'elles se multiplièrent. Elles ont toujours joué dans l'existence commerciale et industrielle des peuples et des villes un rôle considérable, à peine diminué depuis que savoir lire a cessé d'être le privilège de quelques élus. L'enseigne, autrefois, et particulièrement l'enseigne *parlante,* représentant une image bien définie, était le seul moyen de renseigner le passant sur la profession des habitants d'une maison ; en outre, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le numérotage des immeubles étant inconnu, les voisins immédiats profitaient eux aussi de l'enseigne pour indiquer le lieu de leur demeure : proche l'image saint Jacques, ou rue Montorgueil dans la maison du Compas d'or. Nombre de carrefours et de rues prirent eux-mêmes le nom d'enseignes très connues : carrefours de la Croix-Rouge, rues de l'Arbre-Sec, de l'Homme-Armé, de la Perle, de Venise, des Quatre-Fils, des Deux-Ecus, du Dragon, de la Harpe, etc. On rivalisait de zèle pour attirer les regards, et toutes ces plaques de tôle découpée, ornées d'insignes, d'emblèmes, d'images vives de couleur, donnaient aux rues des grandes villes un aspect très pittoresque et parfois très riche ; certaines présentent des rébus ou mots d'esprit : *Au Bon Coing, Au Cygne de la Croix ;* d'autres sont burlesques, comme *la Truie qui file* ou *le Chat qui pelote,* célébré par Balzac ; tous les saints du calendrier ont donné leur nom à des enseignes, surtout aux XVe et XVIe siècles, et l'autorité ecclésiastique eut souvent à réprimer certains abus. A Lyon, et dans nombre d'autres villes, un commerçant désireux de suspendre une enseigne au-dessus de sa porte devait au préalable en demander l'autorisation aux magistrats, leur soumettre la composition du tableau dont il entendait faire usage, et sa légende. Ce fut au XVIIe siècle que les autorités municipales commencèrent à exiger que les enseignes fussent posées à plat, contre les murailles des maisons ou les devantures des boutiques, et non plus pendantes à des aiguilles de fer avançant sur la rue ; elles étaient de dimensions gigantesques et d'un poids qui justifiait, de la part de l'administration, toutes les appréhensions ; elles grinçaient et s'entre-choquaient, quand le vent venait à souffler à travers les rues étroites ; l'usage à peu près général des enseignes pendantes n'en persista pas moins jusque vers la fin du XVIIIe siècle. A l'époque de la Renaissance, les personnages mythologiques s'étaient substitués, dans la décoration des enseignes, aux rébus et jeux de mots. Puis les dieux de l'Olympe et les héros de l'antiquité y furent associés à des sujets galants : *Fidèle Berger* ou *Corbeille fleurie.* La plus célèbre enseigne de tous les temps est celle que Watteau peignit, au XVIIIe siècle, pour son ami Gersaint ; ce fut dans le même temps que les serruriers jouèrent un rôle considérable dans la fabrication des enseignes, et certains de ces travaux de forge sont de pures merveilles. Au XIXe siècle, Géricault peignit une enseigne pour un maréchal ferrant de Rouen, et J.-F. Millet pour le magasin de l'Assomption, rue Notre-Dame-de-Lorette à Paris ; les enseignes de cette époque font volontiers allusion aux événements politiques ou à l'histoire : *Quatre Sergents de La Rochelle, le Grand Vatel,* etc., ou reproduisent le titre de quelque pièce de théâtre : *la Favorite, le Pauvre Jacques ;* puis le sujet se fait de moins en moins concret, la légende subsiste seule, n'évoquant pas, le plus souvent, d'objet précis : *le Bon Marché, le Gaspillage,* etc. Aujourd'hui se marque au contraire un retour au pittoresque. Les tentatives de quelques commerçants pour faire revivre les enseignes pendantes d'autrefois ne se sont pas généralisées. Mais on rivalise d'ingéniosité dans le choix des textes et leur disposition sur les façades. La grande originalité de notre époque est le développement des enseignes lumineuses, dont l'extrême variété de formes et de couleurs donne, le soir, aux rues une physionomie toute nouvelle ; les nombreuses applications de l'électricité : lampes à arc, lampes à incandescence, tubes au néon, au mercure, tubes luminescents grâce à la facilité de leur emploi ont aidé à cette évolution de la réclame à laquelle nous assistons.

— Dr. comm. L'*enseigne,* signe distinctif des établissements de commerce, fait corps avec le fonds, et se transmet en cas de cession. Elle est la propriété exclusive de celui qui l'a le premier adoptée. Une imitation ou analogie donne ouverture à une action, si une confusion est possible. Des enseignes sont obligatoires pour certaines professions. A Paris, les marchands de vin, les pharmaciens, sont tenus de mettre sur l'enseigne ou la devanture le nom du propriétaire.

Les enseignes lumineuses par elles-mêmes ou utilisant la lumière indirecte à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins et vitrines, sont assujetties à la taxe d'Etat sur les affiches lumineuses. Elles peuvent être soumises à des taxes au profit des budgets départementaux et communaux.

— Mar. Les *enseignes* ont été longtemps les *marques distinctives* hissées par les amiraux, chefs de division, en tête des mâts de leurs navires, ou placées à l'avant des embarcations qu'ils montaient. Aujourd'hui, ce dernier sens a prévalu, et « enseigne » est exclusivement réservé au pavillon national, tandis que *marque distinctive* indique le grade ou la fonction de l'officier.

Enseigne de vaisseau. — La hiérarchie maritime comprend les *enseignes de vaisseau de 2e classe,* assimilés aux sous-lieutenants de l'armée de terre, et les *enseignes de vaisseau de 1re classe,* assimilés aux lieutenants. Ces officiers viennent immédiatement après les lieutenants de vaisseau, qui sont assimilés aux capitaines. L'uniforme des enseignes de vaisseau comporte : un galon d'or sur les manches et à la casquette pour ceux de 2e classe, et deux galons d'or aux manches et à la casquette pour ceux de 1re classe. En tenue avec épaulettes, les enseignes des deux classes ont les épaulettes d'or d'officiers subalternes, à franges fines.

Les enseignes de 1re classe font le quart en sous-ordre sur les grands bâtiments, le quart en chef sur les navires moyens, et peuvent être nommés au commandement de petites unités. Les enseignes de 2e classe doublent ceux de 1re classe dans ces différents services lorsqu'ils sont, par exception, embarqués sur des navires autres que le bâtiment-école d'application.

Pour être nommé enseigne de 2e classe il faut soit avoir passé par l'*Ecole navale* (V. ÉCOLE), soit provenir de l'*Ecole des élèves-officiers,* qui reçoit les engagés volontaires spéciaux et les sous-officiers. Les deux sources de recrutement aboutissent aux mêmes cours, suivis par les élèves des deux origines. Les enseignes de 2e classe sont nommés enseignes de vaisseau de 1re classe après leur passage à l'*Ecole d'application* qui est placée à bord d'un bâtiment exécutant une croisière annuelle étendue.

Le cadre des officiers de réserve comprend des enseignes de vaisseau de 1re et de 2e classe provenant des officiers démissionnaires du cadre actif ou des officiers de la marine du commerce, titulaires des brevets du long cours.

En temps de guerre la marine peut prendre temporairement comme officiers, et sans leur accorder la propriété du grade, les capitaines au long cours de la marine marchande, avec le titre d'*enseigne de vaisseau de 1re classe auxiliaire.* Cette faculté, depuis l'accroissement du cadre des officiers de réserve, est appelée à disparaître.

En parlant à un enseigne de vaisseau de 1re ou 2e classe, on lui dit : « Lieutenant. »

ENSEIGNES MILITAIRES : 1. Assyrienne ; 2. Egyptienne ; 3 et 4. Romaines ; 5. Gauloise ; 6. Fleur de lis royal ; 7. Aigle impériale ; 8. Coq gaulois de la monarchie de juillet.

Enseigne de Gersaint (L'), peinture de Watteau, exécutée par l'artiste pour le marchand de tableaux Gersaint (1720). Une des œuvres les plus importantes et les plus remarquables de Watteau (Palais royal de Berlin). Cette œuvre, popularisée par la gravure d'Aveline, représente la boutique même du marchand de tableaux Gersaint, avec les toiles qu'elle contient, le personnel de la maison, les clients et amateurs. Elle est exécutée avec beaucoup de vivacité et d'esprit.

ENSEIGNEMENT [*an, gn* mll., *man*] n. m. Action, art d'enseigner ; profession de celui qui enseigne : *Suivre la carrière de l'*ENSEIGNEMENT. || Elliptiquem. : *Entrer dans l'*ENSEIGNEMENT.

— *Par extens.* Instructions, préceptes : *Voilà les* ENSEIGNEMENTS *que Dieu donne aux rois.* (Bossuet.) || Leçon résultant de l'exemple ou de l'expérience : *Les* ENSEIGNEMENTS *de la politique, de l'âge.*

— Instr. publ. Partie de l'éducation qui a pour objet la transmission des connaissances. || Chacun des degrés de l'instruction adoptés par l'Université : *L'*ENSEIGNEMENT *primaire. L'*ENSEIGNEMENT *secondaire. L'*ENSEIGNEMENT *supérieur.* || *Enseignement individuel,* Celui qui consiste à instruire chaque élève en particulier. || *Enseignement*

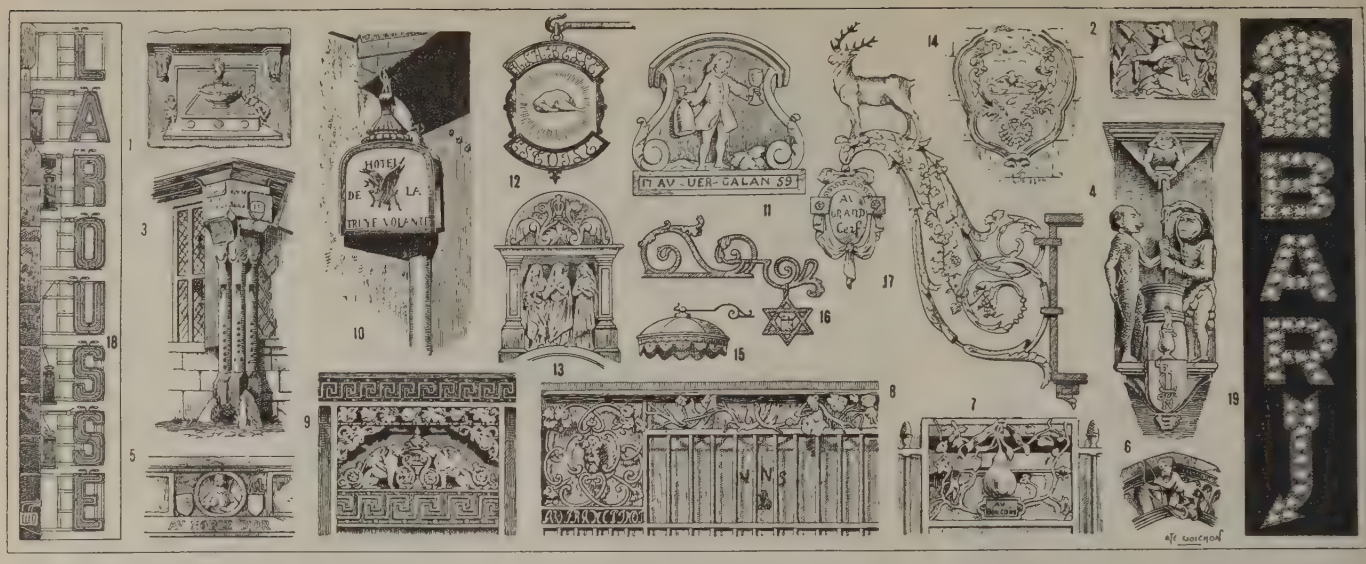

ENSEIGNES. *Vieilles enseignes :* 1. A la fontaine de Jouvence (Paris) ; 2. A la truie qui file (Paris) ; 3. Aux trois flûtes (Bourges) ; 4. Epicier-moutardier (Beauvais) ; 5. Au noble d'or (Amiens) ; 6. Au Sagittaire (Amiens) ; 7. Au bon coing (Paris; fer forgé, XVIIe s.) ; 8. Au franc pinot (Paris; fer forgé, XVIIe s.) ; 9. Au deux griffons (Paris; fer forgé, XVIIe s.) [d'après J.-J. Dufour] ; 10. Vieille lanterne d'hôtellerie ; 11. De cabaret (Au ver galan, XVIIIe s.) ; 12. De rôtisserie (XVIIe s.) ; 13. Les trois mariées (XVIe s.) ; 14. Les canettes (XVIIIe s.) ; 15. De marchand de parapluies (début du XIXe s.) ; 16. De brasserie (XVIe s.) ; 17. D'hôtellerie (Au grand cerf ; XVIIIe s.). — *Enseignes modernes :* 18. Enseigne lumineuse (électrique) ; 19. Enseigne lumineuse (cabochons à reflets).

simultané ou *collectif*, Celui qu'on donne à toute une catégorie d'élèves à la fois. || *Enseignement mutuel*, Méthode selon laquelle les élèves sont instruits par d'autres élèves plus avancés. || *Enseignement universitaire*, Celui que donne l'Université. || *Enseignement congréganiste*, Celui que donnaient les congrégations religieuses. || *Enseignement libre*, Celui que donnent les particuliers. — Se dit, d'une manière générale, par opposition à l'enseignement de l'Etat.

— ENCYCL. Instr. publ. La conception moderne de l'Etat impose aux pouvoirs publics le devoir de veiller à l'instruction des citoyens. En France, la Révolution et le régime napoléonien ont fondé les premières institutions qui organisaient l'enseignement public. Ces créations ont été maintenues par les régimes politiques qui se sont succédé jusqu'en 1870.

Mais une démocratie doit donner à chacun la possibilité de s'instruire selon ses aptitudes ; elle peut exiger, en échange, que tout citoyen possède la formation suffisante pour prendre part à la vie du pays. Aussi la troisième République a-t-elle rendu l'enseignement primaire gratuit (1881) et obligatoire (1882) ; cette initiative, si importante qu'elle fût, était incomplète tant que l'enseignement secondaire restait encore payant et animé d'un esprit différent de l'enseignement primaire. D'où les réformes faites, surtout après 1925, pour *unifier* l'enseignement, c'est-à-dire pour supprimer tout obstacle entre ses différents degrés et permettre à chaque élève de poursuivre jusqu'à leur terme les études pour lesquelles il montre le plus d'aptitudes. Toutefois, ces réformes partielles laissent subsister un certain nombre d'anomalies : c'est pourquoi la quatrième République a envisagé une réorganisation complète de l'enseignement public : le projet, très démocratique, présenté par la Commission spéciale chargée d'étudier cette réforme (1946), a cependant, jusqu'ici, rencontré de fortes résistances.

Si l'Etat assure le fonctionnement de l'enseignement, il ne s'en réserve pas le privilège ; la liberté de l'enseignement a toujours subsisté. Le ministère de l'éducation nationale se contente de contrôler si les maîtres qui enseignent dans les établissements privés sont pourvus des diplômes exigés par la loi.

L'enseignement public est laïque, c'est-à-dire indépendant de toute confession religieuse.

Enseignement du premier degré. — Il donne les rudiments d'instruction indispensables à tous. Ses programmes comportent : lecture, écriture, étude de la langue française, calcul, histoire et géographie de la France, leçons de choses, instruction civique et morale, dessin, chant, gymnastique, travaux manuels ou ménagers.

La loi Guizot de 1833 avait créé l'enseignement primaire public que, faute de ressources et de maîtres, la République et l'Empire n'avaient pu instituer. Mais c'est la troisième République qui a solidement établi l'organisation de cet enseignement par la loi du 16 juin 1881, qui en édictait la gratuité, et par celle du 28 mars 1882, qui le rendait obligatoire de six à treize ans. (En 1936, l'obligation scolaire a été prolongée jusqu'à quatorze ans.)

Les huit années d'études se répartissent ainsi : *cours préparatoire* (une année) ; *cours élémentaire* (deux années) ; *cours moyen* (deux années) ; *cours supérieur* (deux années) ; *cours de fin d'études* (une année). A la fin de cette classe, l'élève, alors âgé de quatorze ans, subit les épreuves du *certificat d'études primaires*. A la fin du cours moyen (onze ans) tout élève peut s'orienter vers l'enseignement du second degré s'il en a les aptitudes et le désir (v. plus loin).

Les établissements du premier degré sont essentiellement les *écoles primaires élémentaires ;* aux termes de la loi de 1886, toute commune de 500 habitants doit posséder une école de garçons et une école de filles.

A la plupart des écoles primaires sont annexées des *écoles maternelles*, qui s'occupent des enfants avant l'âge scolaire : les activités qu'on y pratique sont surtout des exercices sensoriels adaptés au jeune âge de ceux qui fréquentent ces établissements.

Quant aux *cours complémentaires*, ils avaient été prévus en 1886 pour les enfants qui désiraient poursuivre leurs études primaires au-delà de l'âge scolaire et ils les préparaient au *brevet élémentaire ;* en fait, par suite des réformes relatives à l'unification des programmes, leur enseignement équivaut maintenant à celui que dispensent les établissements du second degré, et leur utilité se justifie surtout dans les localités dont l'importance ne permet pas la création d'un collège moderne.

Les maîtres du premier degré sont les *instituteurs* et *institutrices*, recrutés avant tout par les *écoles normales* départementales, et pourvus du *baccalauréat* de l'enseignement du second degré. (Le brevet supérieur dont étaient pourvus autrefois les instituteurs s'est trouvé supprimé par l'unification des différents degrés d'enseignement.) L'inspection des écoles est assurée par des inspecteurs primaires, recrutés au concours parmi les professeurs d'écoles normales et des collèges modernes ou les instituteurs ayant au moins dix ans d'ancienneté.

Enseignement du second degré. — Cet enseignement a pour objet de préparer aux carrières administratives et aux professions libérales, de former les cadres du commerce et de l'industrie.

Alors que, sous l'Ancien Régime, les collèges de jésuites dispensaient un enseignement fondé sur une solide connaissance du latin, les écoles centrales de la Révolution et les lycées institués par Napoléon firent une large place aux sciences. C'est surtout pendant la seconde moitié du XIXe siècle que s'élaborèrent les programmes qui devaient fixer la part dévolue à chacune des disciplines jugées indispensables pour développer la culture générale, que l'enseignement secondaire entendait laisser à ses élèves. Toutefois, la multiplicité des matières à enseigner a imposé assez tôt la nécessité de permettre un choix : d'où la création de différentes sections, qui comportaient, avec des activités communes, un certain nombre d'options. Le système de la *bifurcation* (v. ce mot), la création de l'enseignement secondaire *spécial* (1865), remplacé par l'enseignement secondaire *moderne* (1890), les réformes de 1880, 1902, 1923 (plan Bérard, favorable aux humanités classiques), 1925 (formation scientifique égale pour toutes les sections), de 1937, de 1945 (création de classes nouvelles), constituent les principaux essais tentés pour mieux adapter l'enseignement aux besoins du moment.

Actuellement, les programmes officiels comportent l'étude de la langue et de la littérature françaises, des langues anciennes (latin et grec) et vivantes, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, des sciences physiques et naturelles ; les disciplines artistiques (musique et dessin), l'éducation physique, font partie des activités obligatoires, ainsi que l'instruction civique et morale, introduite en 1945 dans les programmes.

Réparti sur sept ans, l'enseignement du second degré est divisé en deux cycles : le premier dure quatre ans, le second trois ans. S'il a satisfait à l'examen d'entrée *obligatoire*, l'élève est, dès la première année (classe de 6e) dirigé sur une des trois sections suivantes : 1° section *classique* (avec latin), qui se dédoublera deux ans plus tard en section A (latin-grec) et section B (latin et deux langues vivantes) ; 2° section *moderne* (sans latin) ; 3° section dite *nouvelle*, caractérisée par des méthodes pédagogiques plus actives et un système d'options très souple. A la fin de la quatrième année (classe de 3e), les études du premier cycle sont sanctionnées par un *brevet de fin d'études* (dont le niveau correspond à l'ancien *brevet élémentaire*) ; ce diplôme est destiné avant tout aux élèves qui ne désirent pas poursuivre plus avant leur formation scolaire.

Le second cycle (à partir de la classe de 2e) ne conserve que les sections moderne et classique ; celle-ci adjoint aux options A et B les options A′, C et C′. A la fin de la seconde année de ce cycle (classe de 1re), les études sont sanctionnées par un examen : *la première partie du baccalauréat*, avec les options correspondant aux sections principales (A, A′, B, C, moderne). Le succès à cet examen est nécessaire pour l'admission dans la classe terminale, qui offre à son tour trois options : philosophie, sciences expérimentales, mathématiques élémentaires. A la fin de cette dernière année se passe la *deuxième partie du baccalauréat*, indispensable pour accéder à l'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire des jeunes filles avait été organisé en 1880 par la loi Camille Sée sur des bases un peu différentes de celui des jeunes gens ; des réformes successives ont aboli ces différences.

Les établissements publics de l'enseignement du second degré sont : 1° les *lycées*, qui comportent toujours toutes les classes et sections des deux cycles ; 2° les *collèges*, dont certains (anciennes *écoles primaires supérieures*) ne comportent que des sections modernes et les classes du premier cycle.

Le personnel enseignant du second degré est recruté, parmi les licenciés, par les concours de l'*agrégation* pour les lycées, du *certificat d'aptitude* pour les collèges. Les Universités et les Ecoles normales supérieures (rue d'Ulm et Saint-Cloud pour les jeunes gens, Sèvres et Fontenay-aux-Roses pour les jeunes filles) préparent à ces examens et concours.

Enseignement technique. — Il est destiné à doter l'artisanat et l'industrie d'ouvriers qualifiés et de cadres expérimentés. Créé à la fin du XIXe siècle, réorganisé en 1919 par la loi Astier, rattaché en 1920 au ministère de l'instruction publique, il est maintenant administré par un secrétariat d'Etat dépendant du ministère de l'éducation nationale. Son essor considérable est dû aux efforts conjugués de l'Etat, des départements et des communes, ainsi que des syndicats et des chambres de commerce.

Son organisation est très complexe : le développement constant des techniques industrielles réclame, en effet, une spécialisation toujours plus poussée de la main-d'œuvre ; d'où la multiplicité des *centres et écoles d'apprentissage*, des *écoles de métiers et d'artisanat rural*, des *écoles professionnelles* (*nationales*, *départementales* et *municipales*). Tous ces établissements forment les enfants sortis de l'enseignement du premier degré à l'âge de quatorze ans et en font des ouvriers qualifiés dans un métier déterminé ; un *certificat d'aptitude professionnelle* ou un brevet professionnel sanctionne les études poursuivies dans ces établissements.

Il faut prévoir également la formation d'agents de maîtrise, qui ajoutent à leurs connaissances professionnelles une culture générale suffisante : à cette fin, les *collèges techniques* et les *sections techniques* des collèges modernes dispensent un enseignement général dont le niveau correspond à celui de la section moderne du second degré, et une initiation technique moins spécialisée que celle des écoles professionnelles ou de métiers. Un examen d'aptitude passé à douze ou quatorze ans est nécessaire aux enfants venant du premier degré pour être admis dans les collèges techniques ; les études, qui durent six ans, orientent l'élève vers le *baccalauréat technique* et les concours d'entrée aux *écoles nationales d'arts et métiers*.

Les maîtres de l'enseignement technique sont recrutés par l'*Ecole normale nationale d'apprentissage* et l'*Ecole normal supérieure de l'enseignement technique*.

Enseignement supérieur. — Cet enseignement a pour fin de donner aux jeunes gens pourvus du baccalauréat la préparation spéciale qu'exigent les différentes carrières ; mais il tend aussi à former dans tous les domaines de l'activité intellectuelle une élite capable de maintenir le niveau de la culture nationale et de faire progresser la recherche scientifique.

Les origines de l'enseignement supérieur remontent au moyen âge, où l'on voit déjà les universités former des centres fort actifs ; ces universités, qui s'étaient développées sous l'ancien régime, disparurent avec lui. L'Empire réorganisa un enseignement supérieur dans le cadre de l'*Université* nouvelle (1808), mais Napoléon, qui redoutait de voir naître des foyers d'opposition chez les maîtres et les étudiants de l'enseignement supérieur, eut soin de le morceler en le confinant à cinq ordres de facultés isolées (Lettres, Sciences, Droit, Médecine, Pharmacie), dont le rôle unique était la collation des grades. C'est la troisième République qui, sans bouleverser les décrets napoléoniens, s'efforça de donner aux facultés une vie plus intense grâce aux lois de 1885 et surtout de 1896.

Dans chaque ressort académique, les facultés se groupent pour former une université. Chaque université est administrée par un Conseil de l'Université, présidé par un recteur : chaque faculté élit parmi les professeurs un doyen assisté d'un conseil de faculté. Les professeurs doivent être pourvus du doctorat dans les facultés des Lettres et des Sciences, tandis que dans les facultés de Médecine, de Pharmacie et de Droit, ils sont recrutés par un concours spécial d'agrégation.

Les professeurs de l'enseignement supérieur sont nommés par décret, sur présentation du Conseil de l'Université. A côté des professeurs, les maîtres de conférences et les professeurs assistants sont nommés par le ministre, s'ils sont agréés par le conseil de faculté. Des cours publics et des conférences réservés aux étudiants constituent la partie essentielle de l'enseignement donné dans les facultés.

Les grades qu'on y confère sont, en plus du baccalauréat, la licence et le doctorat ; on y prépare également aux divers concours destinés à recruter le personnel enseignant du second degré.

Les facultés possèdent également des laboratoires, des bibliothèques, qui font de certaines d'entre elles des centres d'études très actifs ; des instituts spécialisés y sont souvent annexés.

Pour donner une impulsion nouvelle aux travaux de recherche, on a créé le Centre national de la Recherche scientifique, dont le but est de faciliter la tâche de ceux qui tentent, dans tous les domaines, d'apporter leur contribution au progrès des connaissances.

Enfin, c'est à l'enseignement supérieur qu'il faut rattacher les grandes écoles (v. ÉCOLES).

Enseignement privé. — Le droit d'enseigner n'avait pas été limité par la Révolution. Mais l'Empire en fit, au profit de l'Université, un monopole, que les gouvernements suivants ont peu à peu réduit au point de l'abolir. La liberté a été reconnue, sous certaines conditions, à l'enseignement primaire par la loi du 28 juin 1833. Elle a été rétablie, pour l'enseignement secondaire, en 1850, par la loi Falloux. Enfin, elle a été accordée à l'enseignement supérieur par la loi du 18 mars 1880. Des mesures législatives échelonnées entre 1880 et 1904 ont retiré le droit d'enseigner aux membres des congrégations religieuses. La loi du 7 juillet 1904 a eu pour effet de faire disparaître toutes les congrégations enseignantes régulièrement autorisées. Les noviciats furent dissous, à l'exception de ceux qui étaient destinés à former le personnel des écoles françaises à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer. L'Etat s'est seulement réservé la collation des grades. Il n'exerce sa surveillance que pour s'assurer que l'enseignement n'y est pas contraire aux lois ni à la morale.

L'enseignement libre, qui est en majeure partie catholique, possède des écoles du premier degré, des établissements secondaires, de nombreux établissements d'enseignement supérieur et des Facultés groupées en nombre variable. V. *Supplément.*

ENSEIGNER [*an-sé, gn* mll., *é*] v. tr. (lat. pop. *insignare*). Faire connaître par un signe, une indication : ENSEIGNER *son chemin à quelqu'un ;* et *au fig. :*

Et vous m'*avez* au crime enseigné le chemin.
CORNEILLE.

|| Donner l'instruction à : ENSEIGNER *les enfants.* || Démontrer, expliquer, faire apprendre : ENSEIGNER *l'histoire, la chimie.* J'ENSEIGNE *les autres, et j'ignore tout.* (Voltaire.) ENSEIGNER, *c'est apprendre deux fois.* (Joubert.) || Apprendre, inculquer ; exercer, habituer : *La morale* ENSEIGNE *à modérer les passions, à cultiver les vertus, à réprimer les vices.* (La Rochefoucauld.) || Soutenir, professer : *Thalès* ENSEIGNAIT *que l'eau est le principe matériel de l'univers.* (Chateaubriand.)

— ***Enseigné, e,*** part. pass. du verbe *Enseigner.* Ce qui est enseigné. || Qui a reçu des leçons, un enseignement : *Un enfant mal* ENSEIGNÉ. *L'homme est un être* ENSEIGNÉ. (Lacordaire.)

— Substantiv. : *Les devoirs de l'*ENSEIGNÉ.

— ***S'enseigner,*** v. pr. Au sens passif, Etre enseigné.

— SYN. **Enseigner, apprendre, informer, instruire, faire savoir.** V. APPRENDRE.

ENSEIGNEUR [*an-sé, gn* mll.] n. m. Celui qui enseigne.

ENSELLEMENT [*an-sè-le-man*] n. m. (de *selle*). Disposition du sol, en forme de dos d'âne ; elle se présente, notamment dans les régions montagneuses, lorsque deux vallées sont opposées : *L'*ENSELLEMENT *du col de Balme.*

ENSELLER [*an-sè-lé*] v. tr. (de *en* et *selle*). Mettre une selle sur : ENSELLER *un cheval, un âne.*

— ***Enselle, e,*** part. pass. du verbe *Enseller.*

— Manèg. *Cheval enselle,* Cheval dont la ligne du dos présente une concavité exagérée. || *Par extens.* S'applique à d'autres quadrupèdes que le cheval quand ils présentent cette particularité ; et même se dit d'un bateau ou d'un ballon oblong, très relevés aux deux extrémités.

ENSELLURE [*an*] n. f. Courbure normale de la colonne vertébrale dans la région lombaire, laquelle s'exagère au cours de certaines paralysies, dans les cas d'ascite considérable, et les derniers mois de la grossesse.

ENSEMBLE [*an-sambl'*] adv. (du lat. *in,* en, et *simul,* ensemble). L'un avec l'autre, les uns avec les autres : *Travailler, Demeurer* ENSEMBLE. *Mettre* ENSEMBLE *des livres de tout format.* || Simultanément, en même temps, à la fois : *Les deux adversaires devaient tirer* ENSEMBLE. || L'un aussi bien, l'un autant que l'autre :

J'ai votre fille *ensemble* et ma gloire à défendre.
RACINE.

|| En corps, en masse : *Vendre tous ses meubles, tous ses papiers* ENSEMBLE.

— *Etre bien ; Etre mal ensemble,* Etre d'accord, vivre d'intelligence ; Ne pas s'accorder, être brouillés. || *Aller, Loger, Tenir, Etre bien ensemble,* S'harmoniser, s'accorder en parlant des choses.

— Bx-arts. Dans de justes proportions, de façon que tout se balance harmonieusement : *Figure qui n'est pas* ENSEMBLE.

— Dr. et Comm. Avec, conjointement : *Vendre une maison,* ENSEMBLE *le mobilier y compris, le jardin y attenant,* etc.

— LOC. ADV. *Tout ensemble,* Tout à la fois : *Qu'il est difficile d'être victorieux et humble* TOUT ENSEMBLE ! (Fléchier.)

Je mourrai *tout ensemble* heureux et malheureux.
CORNEILLE.

— *Le tout ensemble,* Tout considéré ensemble : *Promesses d'éligible, actions d'élu,* LE TOUT ENSEMBLE *ne vaut pas grand'chose.* || *D'ensemble,* Avec ensemble, dans de justes rapports d'action ou de situation : *Pour réussir, il faut agir* D'ENSEMBLE.

— *Substantiv.* et au masc. Tout résultant de la combinaison des parties, et considéré indépendamment de la valeur propre des détails : *La société tout entière n'est qu'un* ENSEMBLE *de solidarités qui se croisent.* (F. Bastiat.) || Somme, tout, réunion de parties : *L'*ENSEMBLE *des êtres.* || Réunion de choses qui se font en même temps, qui implique le concours simultané de plusieurs personnes : *Musique d'*ENSEMBLE. *Mouvements d'*ENSEMBLE.

— *Par extens.* Unité, harmonie résultant du concours et de la juste proportion des parties : *Tableau qui manque d'*ENSEMBLE.

— *Fig.* Accord de vues, d'opinions, de sentiments : *Le* XVIIIe *siècle allait marcher avec* ENSEMBLE *et prosélytisme.*

— Art milit. et Mar. *Mouvement d'ensemble,* Manœuvre générale à laquelle concourent toutes les troupes et tous les navires.

— Manèg. *Avoir de l'ensemble.* En parlant du cheval, Avoir les diverses parties de son corps bien proportionnées et bien ajustées, les allures régulières et constantes. || *Mettre son cheval bien ensemble,* Le mettre sur les hanches. || *Effets d'ensemble,* L'action commune des jambes et de la main, qui permet de maintenir le cheval en position d'équilibre dans toutes ses parties.

— Math. *Ensemble d'objets.* V. *Supplément.*

— Mus. Se dit d'une exécution collective dont tous les éléments sont harmonieusement fondus. || *Morceau d'ensemble,* Morceau auquel concourt la généralité des exécutants.

— Théâtr. Désigne, dans les ballets, les motifs qui sont dansés par toute la troupe des danseurs, quadrilles, coryphées et sujets, dans les opéras les morceaux où plusieurs solistes chantent en même temps : *Les* ENSEMBLES *du Barbier de Séville.*

— SYN. **Ensemble, à la fois.** *A la fois,* à la différence de *ensemble,* n'exprime guère rien autre chose que la simultanéité, et non plus la situation dans un même lieu ou la participation à une même chose.

— ANTON. **A part, séparément, isolément.**

— ENCYCL. Art décor. *Ensemble de mobilier.* Au XVIIIe siècle, l'hôtel familial était une demeure définitive, où, dans un cadre fixe, meubles patrimoniaux et meubles nouveaux formaient naturellement un ensemble décoratif en harmonie avec ce cadre. Au cours du XIXe siècle, la généralisation de l'appartement à loyer, recevant de nouveaux occupants tous les trois, six ou neuf ans, fit perdre de vue l'idée de cet ensemble ; l'architecte limita son domaine à la décoration fixe, le tapissier la compléta, l'ébéniste y plaça les meubles ; il y eut divorce entre ces trois spécialités auparavant réunies en un seul homme, ou sous son autorité ; la décoration de style, faite à l'avance par l'architecte, arriva à ne plus se prêter que par exception à l'œuvre du tapissier et à la bonne présentation des meubles. A la fin du XIXe siècle, quelques architectes sentirent la nécessité de renouer la tradition en faisant revivre l'idée de l'ensemble décoratif. L'Exposition internationale des Arts décoratifs de Paris, 1925, comportait une classe inconnue dans les précédentes expositions : celle des ensembles de mobilier, distincte de celle du meuble. Les premiers ensembliers tendirent à faire entrer les meubles dans la décoration fixe : bibliothèques reliées aux lambris, divans reliés aux bibliothèques, tables reliées aux divans. Des dispositions plus simples et plus neutres permettent aujourd'hui de modifier plus aisément l'ambiance.

ENSEMBLIER [*an-san-bli-é*] n. m. Artiste qui combine les ensembles décoratifs.

ENSEMENCEMENT [*an-se-man-se-man*] n. m. Action ou manière d'ensemencer : *L'*ENSEMENCEMENT *à la volée, au semoir.* V. SEMAILLES, SEMIS.

ENSEMENCER [*an, man-sé*] v. tr. (de *en* et *semence.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'ensemençais.* Nous ensemençons.) Répandre la semence sur : ENSEMENCER *une terre, une culture microbienne ;* et *au fig. :* ENSEMENCER *de jeunes âmes.*

— ***S'ensemencer,*** v. pr. Au sens passif, Etre ensemencé.

ENSENADA (LA) ou **BARRAGAN,** ville de la République argentine (prov. de Buenos-Ayres) ; 5.000 hab. C'est le port de la ville de *La Plata.* Centre commercial.

ENSENADA (Zenon DE SOMODEVILLA, marquis DE LA), homme d'Etat espagnol, né à Hervas en 1702, mort à Medina del Campo en 1781. Ministre des finances de Ferdinand VI, roi d'Espagne, il contribua au rétablissement des finances et de la marine, mais il eut à lutter contre les ministres Carvajal et Huescar, partisans de l'alliance anglaise contre la France. Disgracié en 1754 pour avoir révélé au roi de Naples, frère de Ferdinand VI, un projet de cession de la Galice au Portugal, il ne fut pas rappelé au pouvoir par Charles III, et mourut en exil.

ENSERREMENT [*an-sè-re-man*] n. m. Action d'enserrer.

ENSERRER [*an-sè-ré*] v. tr. (de *en* et *serrer*). Serrer étroitement : *Le boa* ENSERRE *sa victime dans ses nœuds.* || Enfermer avec soin : ENSERRER *son argent, des papiers dans une cassette, dans la cave.* || Entourer, contenir, enfermer : *Les murs qui vous* ENSERRENT.

— *Fig.* Tenir dans des limites étroites : *Les règles aident la médiocrité, et* ENSERRENT *le génie.* || Tenir asservi : *Despote qui* ENSERRE *ses sujets sous un tissu de lois draconiennes.* || Condenser, résumer : ENSERRER *les résultats de ses expériences dans une formule analytique.*

— ***Enserré, e,*** part. pass. du verbe *Enserrer.*

— Techn. *Poutre enserrée,* Poutre en bois, armée, sur les faces de laquelle des fers profilés sont appliqués fortement au moyen de boulons de serrage.

ENSERRER [*an-sè-ré*] v. tr. (de *en* et *serre*). Mettre dans une serre.

ENSÉRUNE (MONTAGNE D'), chaîne de collines du dép. de l'Hérault, entre l'Aude et l'Orb, franchie en tunnel par le chemin de fer de Narbonne à Béziers et culminant au Télégraphe de Nissan (102 m.). Les ruines antiques abondent dans certaines de ses parties. V. l'art. suivant.

ENSÉRUNE, lieudit, près de Béziers, où subsistent des vestiges considérables d'un *oppidum* préromain. On voit à Ensérune des restes d'un mur cyclopéen, des silos ayant servi à conserver certaines denrées, et surtout des tombes à incinération. Les urnes contenant les cendres sont placées à même le sol sous une dalle. Le mobilier funéraire disposé autour des urnes consiste en vases campaniens, grecs à figures rouges, étrusques (*bucchero*), ibériques et indigènes, en épées parfois recourbées suivant un rit religieux déjà observé, en ornements tels que fibules, bracelets, etc. On a également trouvé quelques inscriptions en caractères ibériques. La céramique indique l'activité des relations avec la Grèce, la Campanie, l'Etrurie et l'Espagne, ainsi que la date des tombes, du Ve et du IVe siècle. On suppose que l'*oppidum,* dont la richesse est certaine, était ibérique et fut détruit par les Celtes lors de leur arrivée dans le pays. Des établissements romains furent créés plus tard sur le même emplacement.

ENSEUILLEMENT [*seu-ye-man*] n. m. (de *en* et *seuil*). Archit. Elévation de l'appui d'une fenêtre au-dessus du plancher.

ENSEVELIR [*an*] v. tr. (de *en,* et de l'anc. franç. *sevelir ;* lat. *sepelire*). Envelopper d'un linceul, en parlant d'un mort : *Pauvre qui ne laisse même pas un drap pour* L'ENSEVELIR.

— Dans le style élevé, Enterrer : *Il* FUT ENSEVELI *à côté de ses aïeux.* || *Par extens.* Engloutir, abîmer : *La mer* ENSEVELIT *d'innombrables victimes.* || Faire disparaître sous : *Volcan qui* ENSEVELIT *des villes sous ses cendres.*

— *Fig.* Envelopper comme d'un linceul. — Tenir caché, garder secret : ENSEVELIR *une aventure dans le plus profond silence. Cette histoire* EST *encore* ENSEVELIE *dans le secret des chroniques contemporaines.* (A. Thierry.) || Laisser inconnu, ignoré : *L'impossibilité de se produire* ENSEVELIT *de nombreux talents.* || Laisser inutile : ENSEVELIR *sa science dans un désert.*

— Mar. *Ensevelir une ancre,* Garnir en bois la verge du jas.

— ***Enseveli, e,*** part. pass. du verbe *Ensevelir* (au propre et au fig.).

— Plongé dans un sentiment, une idée qui absorbe :

Surtout je redoutais cette mélancolie
Où j'ai vu si longtemps votre âme *ensevelie.*
RACINE.

— Disparu sous : *Ville* ENSEVELIE *sous les cendres.*

— Substantiv. : *Les ensevelisseurs d'Alaric furent enterrés avec* L'ENSEVELI.

— ALLUS. LITTÉR. **Mourir enseveli dans son triomphe,** Expression de saint Ambroise, transportée par Fléchier dans son exorde de l'oraison funèbre de Turenne, et qui, dans l'application, sert à caractériser l'homme qui meurt au milieu d'un succès éclatant.

— ***S'ensevelir,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'engloutir volontairement sous : S'ENSEVELIR *sous les ruines d'un fort, sous les ruines de sa patrie ; et au fig.* S'enfermer, se retirer, se plonger, s'enfoncer dans : S'ENSEVELIR *vivant dans la solitude, dans l'horreur des ténèbres, dans le chagrin, dans le travail, dans un bon fauteuil.*

— Au sens passif, Etre enseveli (au propre et au fig.) : *Les pauvres* S'ENSEVELISSENT *en toute hâte. La gloire des mondains meurt et* S'ENSEVELIT *avec eux.* (Bourdaloue.)

— ALLUS. HIST. **S'ensevelir sous les ruines du temple.** V. SAMSON.

ENSEVELISSEMENT [*an, li-se-man*] n. m. Action d'ensevelir ; sépulture : *Un* ENSEVELISSEMENT *précipité.* V. FUNÉRAILLES.

Ensevelissement du Christ, tableau de Quentin Metzys, au musée d'Anvers. Le même sujet a été traité par le Caravage (musée du Vatican). [V. planche *Beaux-Arts LII.*]

ENSEVELISSEUR [*an*], **EUSE** n. Personne qui ensevelit.

ENSHEIM, village d'Allemagne (Bavière, Palatinat) ; 1.700 hab. Victoire de Turenne sur les Impériaux (4 octobre 1674).

ENSIFOLIÉ [*in*], **E** adj. (du lat. *ensis,* épée, et *folium,* feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme d'épée.

ENSIFORME [*in*] adj. (du lat. *ensis,* épée, et de *forme*). En forme d'épée. (On dit aussi ENSAL, E.)

— Bot. Se dit des organes végétaux, et notamment des feuilles, quand leur forme rappelle celle d'une lame d'épée.

— Méd. *Cartilage ensiforme,* Partie inférieure du sternum, dite aussi « cartilage xiphoïde » (du gr. *xiphos,* épée).

ENSILAGE ou **ENSILOTAGE** [*an*] n. m. Méthode de conservation des produits agricoles (grains, racines, tubercules, fourrages verts) qui consiste à les placer en silos. [Actuellement, le mot est plus spécialement employé pour désigner la conservation des fourrages verts.]

— ENCYCL. *L'ensilage* des fourrages verts a pour objet la conservation de ces produits à l'état frais, grâce au développement de fermentations appropriées. Par l'ensilage, on constitue des réserves d'aliments aqueux, on évite les risques de fanage dus au mauvais temps, on tire un meilleur parti des fourrages grossiers spontanés ou cultivés. Tous les fourrages peuvent être conservés par l'ensilage, ainsi que les feuilles et les collets de betteraves. L'ensilage porte principalement sur le maïs, les mélanges de vesce et d'avoine, les herbes de prairies naturelles ; on ensile moins souvent le trèfle et la luzerne.

ENSILAGES : 1. A air libre ; 2. En silo.

Des plantes vertes mises en tas fermentent rapidement. Les fourrages riches en substances sucrées et amylacées, en contact avec l'air, sont le siège d'une fermentation alcoolique qui correspond à des pertes très élevées de principes utiles. De 35° à 50° s'établissent les fermentations lactiques ; l'acide lactique qui en résulte est un produit très utile pour la conservation des matières ensilées, aussi en favorise-t-on le développement par l'ensemencement des fourrages avec des cultures pures de ferments lactiques. A une température plus basse, surtout si les fourrages ne sont pas sains, on observe les fermentations acétique et butyrique ; l'odeur des fourrages est très désagréable et la putréfaction est fréquente.

Pour réussir l'ensilage, quel que soit le genre de silo employé, il est indispensable d'expulser l'air de la masse : on y parvient par le tassement. Le tassement est plus facile lorsque les fourrages sont hachés ; une grande humidité provoque également l'exclusion de l'air, mais comme la température tend à rester basse, 20-25°, si le fourrage n'est pas très sain, des fermentations nuisibles peuvent se développer.

On appelle ensilages doux ceux qui ont subi la

fermentation alcoolique ou lactique ; les ensilages acides présentent une teneur élevée en acides fixes : acétique, propionique, butyrique. La couleur des fourrages reste verte si la température ne s'élève pas beaucoup, puis elle passe au vert brunâtre ; une coloration foncée indique que les fermentations initiales ont été très actives. L'addition de 2 à 4 kg. de sel par tonne de fourrage vert régularise souvent les fermentations.

La conservation des fourrages par l'ensilage a lieu dans des silos de types très variés (v. SILO) qui peuvent se classer en silos meules, silos horizontaux et silos verticaux. Les silos meules constituent un procédé économique, applicable en toutes circonstances ; la pression qu'il convient d'exercer à la partie supérieure dépend de la finesse et de l'état d'humidité du fourrage ; toute la périphérie étant en contact avec l'air, le fourrage est altéré sur une épaisseur d'autant plus grande que la réussite est moins bonne.

Les silos horizontaux ou silos fosses rendent nécessaire la compression du fourrage sur une grande surface ; le fourrage n'est pas altéré le long des parois si la pression est suffisante et si les parois sont très lisses. Comme dans tous les silos, il faut veiller à l'écoulement des jus d'ensilage. L'établissement au-dessus du silo d'un hangar qui éloigne les eaux de pluie est une cause sérieuse d'amélioration.

Les silos verticaux ou silos tours à section circulaire ou polygonale comportent des frais assez élevés de premier établissement auxquels s'ajoute l'achat de la machine à ensiler qui divise le fourrage et le projette à la partie supérieure de la tour. On supprime la machine en ensilant le fourrage entier ; dans ce cas, pour obtenir un tassement suffisant, il devient utile de charger à l'aide d'un couvercle mobile très lourd. Dans la méthode crémasque, le fourrage est introduit à l'état demi-sec et sans division ; on le comprime très énergiquement.

En raison des services que l'ensilage rend dans les pays secs et dans les pays très humides, cette méthode est appelée à prendre une grande extension en agriculture. Quand l'ensilage est réussi, les principes utiles obtenus dans le champ ou dans la prairie sont conservés en grande partie, ce qui assure l'entretien d'un nombre d'animaux plus élevé.

ENSILER [*an-si-lé*] ou **ENSILOTER** [*an, té*] v. tr. (du préfixe *en* et de *silo*). Mettre les grains, racines, fourrages, etc., dans des silos pour les conserver.

ENSILEUR [*an*] n. m. Celui qui met en conserve les denrées dans des silos.

ENSILOTER [*an, té*] v. tr. V. ENSILER.

ENSIMAGE [*an*] n. m. Opération qui consiste à lubrifier les laines pour faciliter le cardage et la filature. (On se sert à cet effet, d'huiles diverses, d'acide oléique, de glycérine. On utilise des machines appelées *ensimeuses*, qui répartissent les corps gras uniformément sur les fibres.)

ENSIMER v. tr. (pour ENSAÏMER ; de *en*, et *saïm* anc. forme de *sain*, graisse). Graisser, lubrifier, dans les opérations de filature.

ENSIMEUSE [*an*] n. f. Machine pour ensimer.

Ensine.

ENSINE [*an*] ou **ENSINA** [*in*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des téphritidés, comprenant de petites mouches à ailes grises mouchetées de blanc, qui vivent sur les camomilles, les chrysanthèmes, les menthes et autres plantes, dont leurs larves rongent les fruits. Telle est l'*ensina parietina*, commune en France.

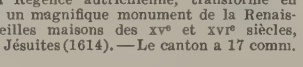

Ensis.

ENSIS [*in-siss*] n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des solénidés, comprenant des formes allongées, vulgairement appelées *couteaux*, et qui vivent enfoncées dans le sable des rivages.

ENSISHEIM, ch.-lieu de cant. du Haut-Rhin, arrond. et à 17 kil. de Guebwiller, au confluent de l'Ill et de la Thur : 3.080 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Ensisheim a été depuis le début du XIVe siècle la capitale des possessions de la Maison d'Autriche en Alsace ; après le traité de Westphalie, elle devint la capitale de l'Alsace française. L'ancien palais de la Régence autrichienne, transformé en hôtel de ville, est un magnifique monument de la Renaissance (1525) ; vieilles maisons des XVe et XVIe siècles, ancien collège des Jésuites (1614). — Le canton a 17 comm. et 12.740 hab.

ENSIVAL, comm. de Belgique (Liége, arrond. admin. de Verviers), sur la Vesdre ; 6.800 hab. Filatures. Fabriques de draps ; teintureries ; calcaire à bâtir.

ENSOCHURE [*an*] n. f. (de *en* et *soc*). Douille qui fixe le soc au corps de la charrue.

EN-SOI n. m. Substance, nature propre : *L'expérience cherchait avec la raison philosophique l'*EN-SOI *des choses.* (Proudhon.) V. *Supplément.*

ENSOIEMENT [*an-soi-man*] ou **ENSOYEMENT** [*an-soi-ye-man*] n. m. Action d'ensoyer.

ENSOLEILLEMENT [*an, lè-ye-man*] n. m. Etat de ce qui est ensoleillé : *L'*ENSOLEILLEMENT *des coteaux.*

ENSOLEILLER [*an, lè-yé*] v. tr. (de *en* et *soleil*). Se dit du soleil éclairant un lieu : *Il est encore des taudis qu'aucun rayon n'*ENSOLEILLE *jamais.*

— *Fig.* Donner un vif éclat à : ENSOLEILLER *de diamants sa toilette. Femme dont la beauté* ENSOLEILLE *une fête.* || Donner de la verve, de la vivacité : ENSOLEILLER *de gaieté ses chansons.*

ENSOMMEILLÉ [*an-so-mè-yé*], **E** adj. (de *en* et *sommeil*). Appesanti par le sommeil : *Un enfant* ENSOMMEILLÉ. *Des yeux* ENSOMMEILLÉS ; et au fig. : *Esprit* ENSOMMEILLÉ.

ENSOR (James), peintre-graveur belge, né à Ostende (1860-1949). Dans *le Salon bourgeois, l'Après-dîner à Ostende* (1882), *la Dame sombre, les Pochards, le Pouilleux se chauffant* (musée d'Ostende), il s'affirmait épris des tons les plus riches. Il exposa, au cercle des Vingt : *le Lampiste* (musée de Bruxelles), *la Mangeuse d'huîtres*, et *la Rue de Flandre à Ostende.* Puis il se mit à l'eau-forte et commença à graver cette série de planches : *la Cathédrale, les Squelettes se disputant un pendu, l'Assassinat, le Roi Peste, la Bataille des éperons d'or, les Patineurs, le Combat, Mariakerke, le Moulin de Slykens*, où il se montre un visionnaire d'une imagination à la fois burlesque et tragique. On lui doit quelques portraits : *Emile Verhaeren, Th. Hannon*, et *Ernest Rousseau.*

ENSORCELANT [*an, se-lan*], **E** adj. Qui ensorcelle : *Philtres* ENSORCELANTS ; et au fig. : *Regards* ENSORCELANTS. *Paroles* ENSORCELANTES.

Ensorcelée (L'), roman de J. Barbey d'Aurevilly (1854), dont le sujet se rattache à l'histoire de la chouannerie du Cotentin. L'abbé de Blanchelande a combattu dans les rangs des chouans ; il revient de la guerre le visage horriblement mutilé. Cependant il inspire — sans s'en douter — à une fermière une passion ardente, qui consume la pauvre femme, comme un véritable *ensorcellement.* On finit par la trouver noyée dans le lavoir. Le moine est à son tour tué d'un coup de fusil par le mari de la fermière. Son ombre reparaît parfois dans l'église de Blanchelande. Une impression d'horreur tragique se dégage de cette œuvre d'un romantisme sauvage, d'un style châtié.

ENSORCELER [*se-lé*] v. tr. (pour *ensorcerer ;* de *en*, et *sorcier.* — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Il ensorcelle.*) Soumettre quelqu'un à une influence magique par des sortilèges : *Circé* ENSORCELA *les compagnons d'Ulysse.*

— *Fig.* Attirer comme par un sortilège, séduire, captiver :

Tant l'aveugle appétit *ensorcelle* les hommes.
RÉGNIER.

*Le parti d'Orléans essaya d'*ENSORCELER *Danton par la maîtresse du prince.* (Michelet.)

— ***Ensorcelé, e,*** part. pass. du verbe *Ensorceler.*

— Par exagér. *Etre ensorcelé,* Avoir une chance très mauvaise, comme si l'on était soumis à l'influence maligne de quelque sortilège.

— ENCYCL. La possibilité d'*ensorceler* par des formules et rites secrets obtenant de la divinité ou des démons et esprits une puissance surnaturelle, a été admise à toutes les époques et à tous les siècles. De nombreuses pratiques pour ensorceler existent et ont été publiées : cercles magiques tracés autour de la personne, gestes faits sur elle, paroles magiques prononcées, attouchements ou revêtement au moyen de divers objets, aspersions, fumigations ou breuvages, etc. ; le tout, généralement, pratiqué à certains jours, heures ou lieux. L'*envoûtement* est un des buts que recherche généralement celui qui ensorcelle.

ENSORCELEUR [*an*], **EUSE** n. Qui ensorcelle, fait profession d'ensorceler : *On brûlait les* ENSORCELEURS ; et au fig. : *Femme qui est une dangereuse* ENSORCELEUSE.

— Adjectiv. : *Regards* ENSORCELEURS.

ENSORCELLEMENT [*an, sè-le-man*] n. m. Action d'ensorceler ; résultat de cette action : *La croyance aux* ENSORCELLEMENTS *est loin d'avoir disparu. L'épilepsie a été longtemps considérée comme un* ENSORCELLEMENT ; et au fig. : *Par une espèce d'*ENSORCELLEMENT *cette vanité vous charme.* (Bourdaloue.) *L'amour est un* ENSORCELLEMENT.

— SYN. **Ensorcellement, charme, conjuration.** V. CHARME.

ENSOUAILLE [*sou-ay'*] n. f. (origine inconnue). Mar. Petite corde qui retient le bout de la crosse du gouvernail, dans un bateau foncet.

ENSOUFRER [*an, fré*] v. tr. Enduire de soufre. || Passer à l'ensoufroir.

ENSOUFROIR [*an*] n. m. Lieu où l'on expose des matières textiles animales à la vapeur du soufre, afin de les blanchir.

ENSOUILLER [*an-sou-yé*] (**S'**) v. pr. (de *en* et *souille*). Mar. Faire sa souille, s'envaser, en parlant d'un navire.

ENSOUPLE [*an*] n. f. (lat. *insubulum*). Techn. Nom donné par les tisserands, dans leurs métiers à tisser, à un cylindre de bois placé à la partie postérieure du métier et autour duquel se trouve enroulée la chaîne destinée à la fabrication du drap ou du tissu. (On l'appelle fréquemment *ensouple dérouleuse*, par opposition à l'*ensouple enrouleuse* ou *ensoupleau.*) || *Ensouple de brodeurs*, Sorte de métier constitué par des lattes en bois encastrées dans des colonnes qu'elles traversent, et sur lequel travaillent ces artisans. (On écrit aussi ENSUPLE.)

— Adjectiv. : *Cylindre* ENSOUPLE.

ENSOUPLEAU [*an, plô*] n. m. Techn. Gros cylindre qui, dans les métiers à tisser, est placé entre la *poitrinière* et le *rémisse*, en avant et un peu bas. (C'est sur l'ensoupleau, dit aussi ENSOUPLE ENROULEUSE, que s'enroule automatiquement l'étoffe ou la toile à mesure qu'elle est tissée.) [On écrit aussi ENSUPLEAU.]

ENSOUTANER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *soutane*). *Fam.* et avec un sens défavorable, Faire prendre la soutane à : *Napoléon* AVAIT ENSOUTANÉ *tous les élèves des petits séminaires.*

— ***Ensoutané, e,*** part. pass. du verbe *Ensoutaner.*

— Substantiv. *Pop.* Prêtre, moine : *Les* ENSOUTANÉS.

— ***S'ensoutaner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Prendre la soutane.

ENSOUTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *soute*). Mettre dans la soute d'un navire.

ENSOYEMENT n. m. Techn. V. ENSOIEMENT.

ENSOYER [*an-soi-yé*] v. tr. (Se conjugue comme *aboyer.*) Munir d'une soie de porc le fil poissé qu'on emploie pour coudre le cuir.

ENSTATITE [*anss-ta*] n. f. (du gr. *enstatês*, qui résiste). Minér. Genre dans lequel on classe les pyrolènes orthorhombiques qui contiennent plus de magnésium que de calcium. [Ils répondent à la formule générale : $SiO^3(Fe,Mg)$.]

— ENCYCL. L'*enstatite* est une substance d'un blanc grisâtre, jaunâtre ou verdâtre, suivant les matières qu'elle renferme à l'état de mélange. Les variétés pures présentent un éclat soyeux ou un éclat perlé sur les plans de clivage. L'enstatite se rencontre toujours à l'état cristallisé dans les serpentines, les péridotites, etc.

ENSTÉRAGE [*anss-té*] n. m. Mise en piles des rondins et bûches utilisés comme chauffage, des bois de boulange, des petits bois appelés *menuise*, et des bois pour pâte à papier.

— ENCYCL. Si la longueur de ces bois était de 1 mètre, il suffirait pour faire un stère d'empiler les bois sur 1 mètre de hauteur, mais la longueur des bûches est variable (1^m,14, 0^m,66) suivant les pays et ainsi le tas peut avoir suivant le cas 0^m,88 ou 1^m,30 de haut.

D'autre part, quand on fend des rondins, on obtient à l'enstérage un cinquième en plus, par suite du foisonnement : ainsi 10 stères de rondins donneront au nouvel empilage 12 stères de bois fendu.

ENSTÉRER [*anss-té-ré*] v. tr. Mettre en tas par stère.

ENSUAIRER [*an-su-è-ré*] v. tr. Envelopper dans un suaire.

ENSUAIREUSE [*an-su-è-reuz'*] n. f. (de *ensuairer*). Celle qui enveloppe les morts dans un suaire.

ENSUCRER [*an, kré*] v. tr. (de *en* et *sucre*). Confire dans du sucre.

ENSUIFER [*an, fé*] v. tr. (de *en* et *suif*). Enduire de suif : ENSUIFER *des cuirs.*

ENSUITE [*an*] adv. (de *en* et *suite*). Après cela, à la suite de cela, dans le temps qui suit, dans l'espace : *Travaillez d'abord, vous vous amuserez* ENSUITE. *Venaient* ENSUITE *les petits enfants.* || *Elliptiquem.* Avec une interrogation, Qu'arriva-t-il après ? : *« Votre ami est venu en votre absence.* — ENSUITE ? — *Il a dit qu'il repasserait. »*

— *Ensuite de,* loc. prépos., Après, à la suite de, par suite de : ENSUITE DE *cela.* ENSUITE DE *quoi.* (VX.)

— SYN. **Ensuite, après.** V. APRÈS.

— ANTON. **D'abord, premièrement.**

ENSUIVANT [*an, van*], **E** adj. (de *ensuivre*). Suivant, qui vient après : *A la Saint-Jean* ENSUIVANTE. (VX.)

— *Adverbialem.* Après. (Inus.)

ENSUIVRE [*an*] v. tr. (de *en* et *suivre*). Suivre : ENSUIVRE *la chasse.* || Observer : ENSUIVRE *les lois.* || Poursuivre. (VX.)

— ***S'ensuivre,*** v. pr. Suivre, venir ensuite, arriver après : *Dans le temps qui* S'ENSUIVIT.

— Survenir comme effet, comme résultat : *Redouter une maladie et les accidents qui* S'ENSUIVENT. || Résulter nécessairement : *Quels inconvénients auraient pu* S'EN SUIVRE ? (Molière.) || Résulter logiquement : *Combattre une proposition et les erreurs qui* S'ENSUIVRAIENT. || Impersonnellement : IL S'ENSUIT *que la vérité n'est pas bonne aux méchants.* (Chateaubriand.)

— GRAMM. On écrit à tort aujourd'hui, en considérant S'ENSUIVRE comme la fusion de deux mots séparables : *Les dépenses étaient trop fortes, la ruine* S'EN EST SUIVIE, au lieu de : *la ruine* S'EN EST ENSUIVIE. || Avec QUE, *s'ensuivre* affirmatif veut l'indicatif : *Il* S'ENSUIT QUE *vous* AVEZ *raison ;* négatif, affirmatif, ou interrogatif il veut le subjonctif : *Il* NE S'ENSUIT *pas* QU'*on* PUISSE *permettre cela.* S'ENSUIT-IL QUE *vous* AYEZ *raison ?*

ENSUPLEAU [*an, plô*] n. m. Techn. V. ENSOUPLEAU.

ENTABLEMENT [*an, man*] n. m. (de *en* et *table ;* en lat. *tabula*, proprem. *planche, planchette*). Archit. Partie d'un édifice, qui s'élève au-dessus des colonnes et comprend l'architrave, la frise et la corniche. || *Entablement recoupé,* Celui qui est en retour sur un pilastre ou une colonne. || *Entablement à la capucine,* Celui qui est chanfreiné au lieu d'être mouluré. (On dit aussi BANDEAU D'ENTABLEMENT.)

— *Par anal.* Sorte de corniche ou de saillie qui surmonte un objet quelconque : *L'*ENTABLEMENT *d'un meuble.* || *Entablement d'un quai,* La partie supérieure de ce quai.

— Techn. Partie d'un marteau-pilon, servant à relier les jambages, et portant l'appareil de commande de la masse frappante et le dispositif d'accrochage de cette masse. || Syn. de ENTABLURE.

— ENCYCL. Archit. C'est d'après l'*entablement* que l'on peut juger de la richesse d'un édifice, de la composition d'un ordre, du bon goût de l'architecte, et de l'heureux choix des ornements.

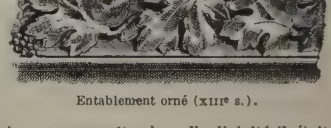

Entablement orné (XIIIe s.).

C'est aussi d'après l'entablement que l'on peut juger de la destination d'un monument ancien, et reconnaître à quelle divinité il était consacré.

Lorsque les ordres sont superposés, les entablements intermédiaires ont seulement une architrave et une frise, la corniche est remplacée par un membre de peu de saillie ; l'entablement complet est réservé pour le couronnement supérieur, et proportionné à la hauteur totale de l'édifice, et non à celle du dernier ordre.

— Archéol. Dans le langage de l'ameublement et de la décoration intérieure, on donne le nom d'*entablement* au couronnement d'une porte, d'une fenêtre, d'une devanture,

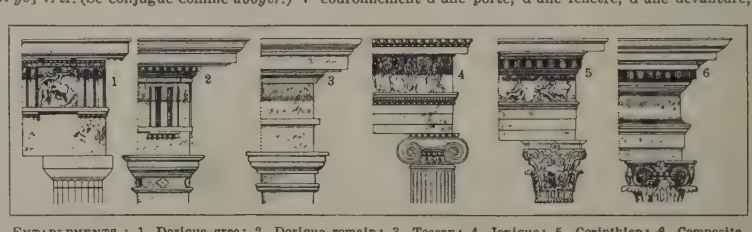

ENTABLEMENTS : 1. Dorique grec ; 2. Dorique romain ; 3. Toscan ; 4. Ionique ; 5. Corinthien ; 6. Composite.

d'un meuble. — Aux XIVe et XVe siècles, le même mot a eu la signification de PIÉDESTAL ou SOUBASSEMENT, en orfèvrerie notamment.

ENTABLER [*an, blé*] v. tr. Techn. Ajuster à demi-épaisseur deux pièces de bois ou de métal.

— ***S'entabler,*** v. pr. Manèg. Se dit d'un cheval qui, sur les voltes, les changements de main et les appuyers, a les hanches en avant des épaules.

ENTABLURE [*an*] n. f. Point de rotation des deux lames d'une paire de ciseaux. || Endroit où se réunissent deux pièces de bois ou de métal entablées.

ENTACAGE [*an*] n. m. Techn. V. ENTAQUAGE.

ENTACHER [*an, ché*] v. tr. (de *en* et *tacher*). Gâter par quelque maladie comme par une tache. (Vx.)

— Souiller moralement : *Action qui* ENTACHE *la mémoire de quelqu'un.* || Accuser, inculper.

— ***Entaché, e,*** part. pass. du verbe *Entacher.*

— ***Entaché de nullité,*** Nul : *Un acte* ENTACHÉ DE NULLITÉ.

— ***S'entacher,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir entaché.

ENTADA [*in*] n. m. Genre de légumineuses, comprenant des arbrisseaux grimpants produisant une gousse arquée. (On en connaît dix à douze espèces tropicales. L'*entada scandens* produit autour de ses graines, lesquelles, dit-on, sont vomitives, une substance mucilagineuse qui sert, dans l'Inde, à laver les cheveux.)

ENTAGE [*an*] n. m. Action de forer un bijou, tout en laissant subsister les marques des poinçons pour en enlever frauduleusement de l'or qu'on remplace par du cuivre.

ENTAILLAGE [*an-ta-yaj'*] n. m. Action d'entailler, de faire une entaille dans une pièce de bois ou de fer.

— Chem. de f. Partie supérieure de la traverse constituant la table de sabotage, qui est légèrement évidée sur la largeur du patin du rail, pour recevoir ce dernier.

ENTAILLE [*an-tay'*] n. f. (de *entailler*). Coupure avec enlèvement de parties faite dans une pierre, dans une

ENTAILLES : 1. A mortaise et tenon; 2. A mi-bois, en sifflet; 3. A mi-bois, droite; 4. A queue d'aronde.

pièce de bois, etc., soit pour y emboîter une autre, soit pour quelque autre objet : ENTAILLE *à tenon et mortaise.*

— *Par anal.* Blessure faite par un instrument tranchant : *Se faire une* ENTAILLE *à la peau.*

— Chir. Scarification profonde, destinée à produire un dégorgement.

— Techn. *Entaille en sifflet,* Vide oblique à mi-bois, dans lequel pénètre un biseau présenté par l'extrémité d'une pièce unie perpendiculairement à la première. || *Entaille à queue d'aronde,* Ouverture trapézoïdale correspondant à une saillie de même forme. || *Entaille à gueule de loup,* Rectangle entaillé dans une pièce qui embrasse l'extrémité d'une autre pièce. || *Entaille à margouillet,* Ouverture carrée pratiquée dans une pièce de bois, dans laquelle une autre pièce est encastrée de manière à former une croix. || Instrument de bois, recouvert d'une sorte de mastic, dont se servent les graveurs pour saisir les pièces qu'ils ne peuvent commodément tenir avec les doigts. || Outil de menuisier en forme de rabot pour faire des entailles. (On l'appelle encore ENTAILLOIR.) || Pièce de bois rectangulaire portant une rainure dans laquelle on loge le dos de la lame de la scie, pour retailler la scie ou donner la voie aux dents.

Entaille (menuis.).

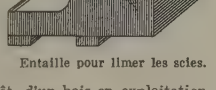

Entaille pour limer les scies.

— Sylvic. Partie d'une forêt, d'un bois en exploitation.

ENTAILLER [*an-ta-yé*] v. tr. (de *en* et *taille*). Pratiquer une entaille dans une pièce de bois, un morceau de fer ou d'acier.

ENTAILLEUR [*an-ta-yeur*] n. m. Ciseleur. (Vx.)

ENTAILLOIR [*an*] n. m. Outil à l'aide duquel on pratique les entailles.

ENTAILLURE [*an*] n. f. Syn. de ENTAILLE.

ENTALINGUER [*an, ghé*] v. tr. Mar. V. ÉTALINGUER.

ENTALINGURE [*an*] n. f. Mar. V. ÉTALINGURE.

ENTAME [*an*] n. f. (de *entamer*). Premier morceau coupé, de quelque chose qui se mange : *L'*ENTAME *d'un gigot.* (On dit aussi ENTAMURE).

— Jeux. *Fam.* Prémices, première part : ENTAME *du jeu, des couleurs.*

ENTAMEMENT [*an, man*] n. m. Action d'entamer ; son résultat.

ENTAMER [*an, mé*] v. tr. (du lat. pop. *intaminare,* souiller, atteindre dans son intégrité). Porter une première atteinte à : ENTAMER *un pain.* ENTAMER *une planche avec la scie, un rocher avec la mine, un rempart à coups de canon.* || Consommer ou employer une partie de : ENTAMER *un plat, une bouteille, une pièce de toile.* ENTAMER *son capital.*

— *Par anal.* Faire une incision dans : *On* ENTAME *l'écorce des arbres pour extraire la résine.*

— *Par extens.* Mettre dans un commencement de désordre, de désorganisation, en parlant d'une force armée : ENTAMER *une escadre, un régiment.*

— *Fig.* Porter une première atteinte à : ENTAMER *le crédit, la réputation, la dignité, l'honneur de quelqu'un.* || Commencer à exécuter : ENTAMER *une conversation, une querelle, un ouvrage;* et absolum. : *Personne à la cour ne veut* ENTAMER. (La Bruyère.) || Réfuter, détruire en partie : *Argumentation que rien ne saurait* ENTAMER. || Pénétrer, toucher, émouvoir :

Rien ne peut *entamer* ce cœur de diamant.
Th. GAUTIER.

|| Pénétrer, deviner : *Homme impénétrable, qu'on ne peut* ENTAMER.

— LOC. FAM. *Entamer quelqu'un,* Entreprendre sur ses droits, avoir l'avantage sur lui.

— Manèg. *Entamer un cheval,* Commencer son éducation. || *Entamer le chemin,* Se mettre au galop, en parlant du cheval. || *Absolum.* Faire le premier pas, en parlant du cheval : *Dans toutes les allures où les pieds se meuvent isolément, c'est toujours un pied de devant qui* ENTAME.

— Jeux. *Entamer une couleur,* Jouer la première carte de cette couleur.

— ***Entamé e,*** part. pass. du verbe *Entamer* (au propre et au fig.) : *Pain* ENTAMÉ. *Plat* ENTAMÉ. *Peau* ENTAMÉE. *Crédit* ENTAMÉ. *Affaire* ENTAMÉE.

— ***S'entamer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se faire une incision.

— Au sens passif, Etre entamé (au propre et au fig.).

ENTAMURE [*an*] n. f. Action d'entamer quelque chose qui se mange : *Procéder à l'*ENTAMURE *d'un jambon.* || Entame, premier morceau coupé, de ce qui se mange : *L'*ENTAMURE *d'un pain.* (On dit plus souvent ENTAME.)

— *Par anal.* Coupure, incision faite sur le corps : *Une légère* ENTAMURE *de la peau.*

— Chir. Enlèvement de matière dans une partie dure, comme les os, sans fracture.

— Techn. *Entamure d'une carrière,* Premières pierres qu'on en extrait.

ENTANDROPHRAGME [*an, fraghm'*] n. m. Arbre de l'Afrique-Occidentale française, connu aussi sous les noms de *tiama, lokoba,* et dont le bois, de couleur rouge, est utilisé en Europe sous le nom d'acajou frisé.

ENTAQUAGE [*an, kaj'*] ou **ENTACAGE** n. m. (de *entaquer*). Techn. Rainure longitudinale qui règne d'un bout à l'autre de l'ensouple et de l'ensoupleau du métier à tisser, et qui est destinée à recevoir une ou plusieurs baguettes sur lesquelles on arrête, d'un côté, l'extrémité de la chaîne, et de l'autre le commencement du tissu. || Opération consistant à fixer, soit le commencement de la chaîne dans la rainure de l'ensouple, soit le commencement de l'étoffe dans la rainure de l'ensoupleau.

ENTAQUER [*an-ta-ké*] v. tr. (probablem. de *taquet*). Exécuter l'entaquage.

ENTARTRAGE [*an*] n. m. (de *tartre*). Incrustation progressive des tubes de circulation d'eau ou des parois des générateurs de vapeur aux points de vaporisation, par les dépôts calcaires que forme l'eau. (On dit aussi ENTARTREMENT.)

ENTARTRATE [*an*] n. m. Dépôt formé par les eaux dans les chaudières.

ENTARTREMENT [*an, man*] n. m. Syn. de ENTARTRAGE.

ENTARTRER [*an, tré*] v. tr. Incruster, garnir de tartre : *Les lies* ENTARTRENT *la vaisselle vinaire.*

— *Par extens.* Déposer une couche de sels, particulièrement de carbonate de chaux : *Certaines eaux* ENTARTRENT *rapidement les chaudières.*

— ***S'entartrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir garni de tartre.

ENTASIS [*an, ziss*] n. f. (mot gr. signif. *renflement*). Renflement du fût d'une colonne.

Entasis.

ENTASSEMENT [*an-ta-se-man*] n. m. Action d'entasser ; objets entassés : *L'*ENTASSEMENT *des foins doit se faire par un temps sec. Un* ENTASSEMENT *de livres.*

— Fig. : *Un* ENTASSEMENT *de fadeurs et de fadaises.* (Voltaire.)

ENTASSER [*an-ta-sé*] v. tr. (de *en* et *tas*). Mettre en tas, amonceler : ENTASSER *des gerbes, des pierres, des meubles, des livres.* || *Par anal.* Réunir en grande quantité dans un même lieu : ENTASSER *des marchandises dans les magasins, des munitions dans une place assiégée.*

— *Par exagér.* Rassembler dans un lieu trop étroit : ENTASSER *des voyageurs dans un wagon, des invités dans un salon.*

— *Fig.* Multiplier à l'excès : ENTASSER *les citations.* || Produire en grande quantité : ENTASSER *sottise sur sottise, crime sur crime.*

— ***Entassé, e*** part. pass. du verbe *Entasser* (au propre et au fig.) : *Pièces* ENTASSÉES. *Morts* ENTASSÉS. *Spectateurs* ENTASSÉS. *Forfaits, Crimes* ENTASSÉS.

— *Il est entassé,* Se dit d'un homme qui a la tête enfoncée dans les épaules.

— ***S'entasser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre en tas dans : *Personnes qui* S'ENTASSENT *dans une voiture.*

— Au sens passif, Etre, devenir entassé (au propre et au fig.).

— SYN. **Entasser, accumuler, amasser, amonceler.** V. ACCUMULER.

ENTASSEUR [*an*], **EUSE** n. *Fam.* Qui entasse : *Un* ENTASSEUR *d'écus.*

ENTE [*ant'*] n. f. Petite branche portant au moins un œil, et qu'on prend à un arbre pour la greffer sur un autre. || Greffe opérée au moyen d'une ente.

— Archit. Sorte de pilastre, formant une légère saillie en dehors d'un mur. || Sorte de jambe de force, excédant un peu l'aplomb d'un mur.

— Techn. Manche d'un pinceau. Partie du volant d'un moulin. (On écrit aussi ANTE.)

ENTEBBE, cap. du protectorat anglais de l'Ouganda, sur la rive nord-ouest du lac Victoria (Afrique orientale) ; 5.790 hab.

ENTÉDON [*an*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcididés, comprenant de minuscules formes parasites de toutes sortes d'insectes. (Parmi les espèces européennes, l'*entedon pharnus* vit aux dépens des larves de divers charançons ; l'*entedon lucidulus,* aux dépens de teignes du genre *coleophora;* l'*entedon hylotomarum* est parasite d'une tenthrède du rosier, etc.)

ENTÉLÉA [*an*] n. m. Genre de tiliacées, tribu des tiliées, habitant la Nouvelle-Zélande. (Les entéléas sont des arbres à feuilles alternes, à fleurs en cymes formant de fausses ombelles.)

ENTELECARA [*in-té-lé*] n. f. Genre d'arachnides-aranéides, famille des argiopidés, comprenant des araignées européennes noires, brillantes, à pattes jaunes ou rouges, fines et longues, dont on connaît une vingtaine d'espèces qui vivent sur les buissons.

ENTÉLÉCHIE [*an, chî*] n. f. (du gr. *entelecheia,* achèvement ou perfection). Philos. Toute réalité parvenue à son état de perfection et, par extension, toute réalité tendant d'elle-même à sa perfection et possédant en soi le principe actif par lequel celle-ci est réalisée : essence de l'âme, principe immatériel de la vie dans l'école péripatéticienne ; force essentielle, principe actif d'un être.

— ENCYCL. Philos. Aristote appelle *entelecheia* l'être à l'état d'achèvement ou de perfection, l'être « en acte » opposé à l'être « en puissance ». L'acte est la possession de la forme ou perfection dont l'être est susceptible. Quand l'acte n'est pas encore accompli et qu'il est en train de se réaliser Aristote l'appelle *enérgeia. L'énergie,* ainsi comprise, tend vers l'*entéléchie* et elle est déterminée par l'attrait que celle-ci exerce. Leibniz applique aux monades (c'est-à-dire aux substances simples) le terme d'*entéléchies* « car, dit-il, elles ont en elles une certaine perfection, il y a en elles une suffisance qui les rend sources de leurs actions internes ».

ENTÉLÉGYNES [*an, jin'*] n. m. pl. Section d'arachnides-aranéides écribellates, dans lesquelles rentrent tous les types chez lesquels les appareils sexuels extérieurs atteignent leur plus haut degré de complication.

ENTELLE [*an-tèl'*] n. m. Espèce de singe du genre semnopithèque.

— ENCYCL. L'*entelle* (*semnopithecus entellus*) est un grand singe gris blanchâtre, à face et à mains noires, qui abonde dans toute la partie septentrionale du continent indien. Nourri et protégé comme animal sacré, dans toutes les régions, l'entelle ou *houlman* s'est multiplié librement dans toute la péninsule hindoustanique. Corps 0m,60 ; queue 0m,96.

Entelles.

ENTELLE. Myth. Athlète troyen, que Virgile représente, dans le Ve livre de l'*Enéide,* luttant avec Darès le Phrygien, pendant les jeux célébrés par Enée en Sicile.

ENTÉLODON [*an*] n. m. Paléont. V. ÉLOTHERIUM.

ENTÉLURE [*an*] n. m. Genre de poissons lophobranches, famille des syngnathidés, comprenant des formes assez grandes, très allongées, à nageoire caudale rudimentaire. (Ils habitent les mers d'Europe en compagnie des syngnathes et des hippocampes, dont ils partagent le mode de vie parmi les herbiers du littoral.)

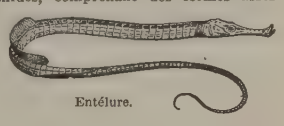

Entélure.

ENTÉMÉNA, roi de Lagash, cité sumérienne, de la dynastie d'Our-Ninâ, dont le musée du Louvre possède un très beau vase en argent.

ENTEMENT [*an-te-man*] n. m. Action d'enter. || Greffe opérée avec des entes. (Peu us.)

ENTENANT DE loc. prépos. Tout auprès de. (Vx.)

ENTENDANT [*an-tan-dan*], **E** adj. et n. Qui jouit de la faculté d'entendre : *On rend certains sourds-muets* ENTENDANTS *et parlants.* (Vx.)

ENTENDEMENT [*an-tan, man*] n. m. (de *entendre*). Intelligence, faculté de connaître et de comprendre : *La conviction agit sur l'*ENTENDEMENT, *et la persuasion sur la volonté.* (D'Aguesseau.) || Bons sens, jugement, facilité à comprendre : *C'est un homme de peu d'*ENTENDEMENT.

— SYN. **Entendement, conception, intelligence.** V. CONCEPTION.

— ENCYCL. Les philosophes cartésiens opposent : 1° l'*entendement* à la volonté. L'entendement est alors l'organe des représentations en général, et la volonté la source des émotions, passions et décisions ; 2° l'*entendement* aux sens ou à l'imagination. L'entendement est alors la faculté de créer des idées générales et de raisonner sur elles. Chez quelques auteurs, entendement et raison s'identifient. D'où la célèbre formule sensualiste de Locke discutée par Leibniz : « Il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens. »

Dans le langage de Kant, l'entendement s'oppose à la raison. Il est la faculté de juger : il relie entre eux, en se plaçant à des points de vue qui lui sont propres (les catégories), les éléments disjoints fournis par les sens. La raison est, par opposition, la faculté de l'universel et de l'inconditionnel. Elle emprunte ses principes à l'entendement pour s'efforcer vers l'absolu. Mais sa tentative est vaine.

Entendement humain (*Essai sur l'*), ouvrage de Locke (*Essay concerning human understanding*) [1690]. En 1700, parut la traduction de Coste, faite sur la quatrième édition, traduction utilisée par Leibniz.

L'ouvrage de Locke ouvre la série des recherches dont la *Critique* de Kant sera le couronnement. Il étudie : 1° l'origine de nos idées : il n'y a point d'idées innées, point de principes qui soient inscrits dans l'âme avant toute expérience, point d'autre source de connaissance que la sensation pour les choses extérieures et la réflexion pour ce qui se passe au dedans de nous ; 2° la certitude, l'évidence et l'étendue de notre connaissance : celle-ci ne va pas au delà de nos idées ; 3° les limites de la philosophie : l'impossibilité de rien connaître en dehors de ce que nous fournit l'expérience, oblige la philosophie à renoncer aux problèmes transcendants de la substance, de l'essence.

Entendement humain (*Nouveaux Essais sur l'*), ouvrage composé par Leibniz en réponse à l'*Essai* de Locke. Le livre était terminé dès 1704. L'ouvrage ne fut publié que quarante-neuf ans après la mort de Leibniz, en 1765, par Raspe.

Les *Nouveaux Essais* de Liebniz suivent pas à pas l'*Essai* de Locke. Ils sont en forme de dialogue. Théophile, qui représente Leibniz, répond au fur et à mesure à Philalèthe, qui analyse et défend, paragraphe par paragraphe, l'ouvrage de Locke (livre Ier, *Des notions innées;* livre II, *Des idées;* livre III, *Des mots;* livre IV, *De la connaissance*). Leibniz reproche en substance à Locke d'avoir, en niant l'innéité des principes, rendu impossible toute distinction entre les vérités nécessaires et les vérités contingentes. Et il adopte la formule de l'empirisme : « Rien n'est dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens », mais avec cette restriction : « excepté l'entendement lui-même ».

Entendement humain (*Recherches sur l'*) [*Inquiry into the human mind on the principles of common sense*], ouvrage du philosophe écossais Th. Reid, publié en 1763. Contre Locke et ses continuateurs, qui dérivaient toute connaissance du rapprochement et de la comparaison des idées empiriques, l'auteur soutient que les idées dérivent de l'analyse de nos jugements naturels et primitifs. Il est des principes de vérité perçus intuitivement, primordiaux et involontaires, qui n'ont pas besoin d'être prouvés, et ne sont pas sujets à la critique; tels sont les jugements de sens commun, comme ceux qui affirment l'existence d'objets extérieurs, des corps, des esprits et de Dieu : le sens commun est tout ensemble la source de la certitude, de la moralité et de la religion. Les *Recherches* de Reid ont été traduites en français par Jouffroy (1818-1836).

ENTENDEUR [*an-tan*] n. m. Qui entend, comprend, saisit : *Je crois que les bons* ENTENDEURS *pourront profiter à cette lecture.* (Voltaire.) || *A bon entendeur salut,* Que ceux qui comprennent profitent de ce qu'on a dit. || *A bon entendeur peu de paroles* ou *demi-mot,* Traduct. du prov. latin : *Intelligenti pauca,* Pour celui qui comprend, peu de paroles suffisent.

ENTENDRE [*an-tandr'*] v. tr. (du lat. *intendere,* tendre vers, appliquer; de *in,* en, et *tendere,* tendre. — *Entendre* ne signifiait primitivement que tendre vers, porter son attention vers.) Percevoir par l'ouïe : ENTENDRE *une chanson, un bruit.* || Percevoir le bruit, le son, la voix de : ENTENDRE *le vent, une cloche, le canon, un orateur.*

— *Absolum.* Jouir de l'usage de l'ouïe : *Les muets ne parlent pas parce qu'ils n'*ENTENDENT *pas.* || Saisir des paroles par l'ouïe : *Parfois l'on* ENTEND *sans comprendre.* || *Ne pas entendre,* Etre sourd. || *Entendre mal, Entendre dur,* Avoir l'oreille dure. || *Entendre clair,* Avoir l'oreille fine.

— *Par extens.* Apprendre par ouï-dire, par un récit, etc. : *Qu'*ENTENDS-*je de certains personnages qui ont des couronnes?* (La Bruyère.)

— Prêter l'oreille à, Ecouter; écouter les raisons, la défense de : *Ne plus vouloir* ENTENDRE *parler de quelqu'un.* || Recevoir le témoignage, la déposition, l'attestation de : ENTENDRE *des témoins.* || Exaucer : *Celui qui prie espère que Dieu* ENTENDRA *ses prières.*

— Assister à l'audition publique de : ENTENDRE *un prédicateur.* || *Entendre la messe,* Assister à sa célébration.

— *Fig.* Percevoir par l'esprit, saisir le sens de, avoir l'intelligence de : *Il n'*ENTEND *pas l'anglais. Le peuple n'*ENTEND *point la pompeuse éloquence ni les longs raisonnements.* (P.-L. Courier.)

J'entendrai des regards que vous croirez muets.
RACINE.

ENTENDEZ-*vous un peu l'alchimie, monsieur Cognard?* (A. France.) *Que faut-il* ENTENDRE *par cette expression?* || Interpréter : *Il y a plusieurs manières d'*ENTENDRE *les mêmes passages.* (Chateaubriand).

— Connaître, s'y connaître : ENTENDRE *son métier.* ENTENDRE *les mathématiques.* || Savoir apprécier : *Il n'est pas besoin d'être peintre pour* ENTENDRE *la peinture.* || Distinguer, tendre vers : *N'*ENTENDRE *que ses intérêts.*

— Présumer, avoir en pensée; vouloir, avoir intention : *Faites comme vous l'*ENTENDREZ. || Vouloir dire, avoir intention de désigner : *Qu'*ENTENDEZ-*vous par là? Comment l'*ENTENDEZ-*vous?* || Comprendre qu'il s'agit de : *Par la mesure des valeurs, il faut* ENTENDRE *le rapport qui résulte de leur comparaison.* (Proudhon).

— *Absolum.* Saisir le sens de quelque chose : *Si l'oreille ouït, si les yeux lisent, c'est l'esprit qui* ENTEND. (De Bonald.) *Oh! j'*ENTENDS *bien.* || Avoir l'intention de faire une chose, ou qu'une chose soit faite : *J'*ENTENDS *partir. J'*ENTENDS *qu'on m'obéisse.*

— LOC. DIV. *Entendre finesse, Entendre malice à,* Attribuer un sens fin, malin, subtil à. || *Ne pas y entendre finesse, malice,* N'être pas malin. || *Entendre la raillerie* ou *la plaisanterie,* Savoir railler d'une manière piquante. Supporter, bien prendre les plaisanteries des autres. || *Ne pas entendre raillerie,* S'offenser aisément, être susceptible sur un sujet particulier. Etre d'une inflexible sévérité : *Personne qui* N'ENTEND PAS RAILLERIE. || *Entendre raison,* Acquiescer à ce qui est raisonnable. || *N'entendre ni rime ni raison,* Se refuser sottement, étourdiment, à écouter des raisons ou des avis. || *Ne rien entendre à,* Ne pas connaître du tout, n'avoir pas la moindre disposition pour. — *L'entendre bien, l'entendre mal,* S'y bien, s'y mal connaître. || *Entendre ses intérêts,* Diriger habilement ses affaires. || *Entendre le numéro* (expression empruntée à la loterie), Etre habile. (Vx.) || *Entendre en confession* ou absolum. *Entendre,* Recevoir la confession de. || *A l'entendre,* Si on l'en croit : A L'ENTENDRE, *il sait tout faire.* || *A entendre,* Si l'on croyait, si l'on tenait compte des assertions de, si l'on ajoutait foi à. || *Donner, Laisser à entendre, Laisser, Faire entendre,* Insinuer; faire supposer, soupçonner. — Laisser à l'intelligence le soin de deviner : *La finesse emploie des termes qui* LAISSENT *beaucoup à* ENTENDRE. (Vauvenargues.) || *Faire entendre,* Faire qu'on entende; dire, chanter, jouer quelque chose sur un instrument. — Pousser au dehors; exprimer, énoncer : FAIRE ENTENDRE *des soupirs, des cris, des réclamations, des regrets.* || *Se faire entendre,* Etre entendu : *Le bruit du tonnerre* SE FAIT ENTENDRE *à une prodigieuse distance.* — Chanter, jouer d'un instrument. — Se faire comprendre : SE FAIRE ENTENDRE *des plus ignorants.* || *Entendez-vous?,* Se met à la fin d'une phrase pour appuyer une recommandation, un ordre, une menace. || *Que je vous entende!,* Menace de correction adressée à quelqu'un à qui l'on veut imposer silence. || *Ne pas entendre de cette oreille-là,* Fermer l'oreille à quelque proposition, être complètement décidé à n'en pas tenir compte.

— PROV. **Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre,** On réussit mieux à se faire entendre d'un sourd qu'à se faire écouter de quelqu'un qui feint de ne pas entendre. || **Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.** V. CLOCHE.

— *Intransitiv.* Prêter attention à : *Ayant à faire en deux lieux, et ne pouvant* ENTENDRE *partout.* (Malherbe.) [Vx., sauf dans l'expression : *Ne savoir à qui entendre.*] || *Entendre à,* Acquiescer, consentir à : *Monsieur n'a pas voulu* ENTENDRE *à ce parti.* (Retz.) || Avoir l'intention, Exiger, vouloir : ENTENDS-*tu agir ainsi? J'*ENTENDS *être le maître.*

— ***Entendu, e,*** part. pass. du verbe *Entendre.* Perçu par l'ouïe, par l'esprit. || Qui a été écouté : *Accusés* ENTENDUS. || Qui a la connaissance, l'intelligence de : ENTENDU *aux affaires, en poésie, en musique.* || *Prendre un air entendu,* Avoir l'air de comprendre pleinement. || Qui a été conçu, fait avec art, habileté, en connaissance de cause : *Fête bien* ENTENDUE. *Zèle bien, mal* ENTENDU. || Convenu, décidé : *C'est une affaire* ENTENDUE.

— Juridic. *La cause, l'affaire est entendue,* Les débats sont clos.

— Fam. *Entendu!..., Entendu et compris.* Il est entendu, convenu. || *Bien entendu,* Il est bien compris, convenu, assurément.

— Substantiv. *Faire l'entendu,* Faire l'homme expert en quelque chose.

— SYN. **Entendu, adroit, habile, industrieux, ingénieux.** V. ADROIT.

— ***S'entendre,*** v. pr. S'y connaître, être habile, entendu à : S'ENTENDRE *en poésie, en musique.*

— *S'entendre à* ou *en,* Etre apte à, connaisseur en fait de.

— Pop. *S'y entendre comme à faire un coffre, comme à ramer des choux, comme une truie à dévider de la soie,* N'y rien entendre du tout.

— Fam. *Cela s'entend,* Cela est naturel, facile à comprendre. || *S'entend,* Bien entendu, sans qu'il soit nécessaire de le dire : *Je payerai, après livraison* S'ENTEND.

— Au sens réfléchi, Se comprendre soi-même : *Il suffit, je* M'ENTENDS.

— Avec réciprocité, S'accorder, sympathiser, se concerter : *Des gens qui ont pleuré ensemble* S'ENTENDENT *vite.* S'ENTENDRE *pour duper un voisin.* || *S'entendre comme larrons en foire,* Etre d'intelligence pour une action malhonnête. || *Entendons-nous,* Comprenons bien ce que nous nous disons réciproquement.

— Au sens passif, Etre entendu, être compris, être interprété : *Cloche qui* S'ENTEND. *Proposition qui* S'ENTEND *sans peine. Passage qui* S'ENTEND *de deux façons.*

— SYN. **Entendre, comprendre, concevoir.** V. COMPRENDRE.

ENTÉNÉBRER [*an, bré*] v. tr. (de *en* et *ténèbres.* — Se conjugue comme *accélérer*). Plonger dans les ténèbres.

ENTENTE [*an-tant'*] n. f. (du lat. *intenta,* part. pass. de *intendere,* tendre vers). Le fait d'entendre, d'interpréter : *Beaucoup de mots sont susceptibles de plusieurs* ENTENTES. || *Double entente,* Double façon possible d'interpréter une même chose : *Le calomniateur recherche les mots à* DOUBLE ENTENTE. || *Par extens.* Le fait de comprendre; l'intelligence de : *Avoir l'*ENTENTE *de la vie, du confortable.* || Le fait de s'entendre : *Epoux entre lesquels il n'y a pas d'*ENTENTE. || Accord, convention entre producteurs.

— LOC. PROV. **L'entente est au diseur,** Celui qui parle entend bien ce qu'il dit.

— Polit. *Entente cordiale.* Nom donné aux bons rapports qui existèrent, sous Louis-Philippe, entre les gouvernements de France et d'Angleterre, et, par suite, à toute relation amicale entre deux gouvernements. || *Petite entente,* Alliance défensive entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie pour le maintien des traités de paix qui ont suivi la Grande Guerre.

— ENCYCL. Polit. L'expression *entente cordiale* fut reprise dans la suite, après le traité signé entre la France et l'Angleterre le 8 avril 1904 sous l'influence d'Edouard VII. Les deux puissances liquidèrent alors leurs anciens différends coloniaux, en vue de suivre une politique générale commune; à cet effet, elles se laissaient réciproquement les mains libres, l'une au Maroc, l'autre en Egypte. L'entente cordiale ainsi reconstituée s'affirma dans les principales crises européennes, notamment lors de la conférence d'Algésiras (1905) et de l'affaire d'Agadir (1911); elle aboutit, au début de la Grande Guerre, à une coopération militaire franco-anglaise.

— Dr. internat. *Ententes régionales.* La question des ententes régionales se rattache à une conception nouvelle : renonçant à considérer le droit international comme un ensemble de règles théoriques ayant un caractère de généralité absolue, on admet qu'il doit comprendre, au moins temporairement, des ententes entre Etats, permettant l'élaboration d'un droit international régional ou continental, préliminaire d'un droit international mondial et général. Cette conception réaliste a déjà été consacrée par les règles positives; ainsi, dans le statut de la Cour permanente de justice de La Haye élaboré en 1920, il est recommandé de tenir compte pour la nomination des juges « des principaux systèmes juridiques du monde ». Le pacte de la Société des Nations (art. 21) parle des ententes régionales comme la « doctrine de Monroë ». V. *Supplément.*

ENTENTOPHILE [*an-tan, fil'*] adj. et n. Partisan de « l'Entente », pendant la Grande Guerre : *Un neutre* ENTENTOPHILE. *Un* ENTENTOPHILE.

ENTÉQUÉ [*an-té-ké*] n. m. Affection des bovidés de la République argentine, caractérisée par un état de cachexie progressive et par la présence de foyers calcifiés dans les poumons. (C'est une *pasteurellose.*)

ENTER [*an-té*] v. tr. (de *ente*). Arbor. Syn. de GREFFER.

— Insérer sur : ENTER *une tête de lion sur un corps de chèvre.*

— Fig. *Enter sur,* Greffer en insérant, faire reposer sur, fonder : *Nous* AVONS ENTÉ SUR *l'olivier franc le germe de l'infidélité.* (Massillon.) ENTER *des institutions stables sur un pouvoir mobile.*

— Techn. Assembler par une entaille deux pièces de bois.

— *Enter des bas,* En remplacer le bout par un autre.

— ***Enté, e,*** part. pass. du verbe *Enter.*

De gueules enté en pointe d'argent.

— Blas. Se dit de l'écu ou d'une pièce divisés suivant des lignes courbes qui se pénètrent les unes les autres. || *Enté en pointe,* Se dit de l'écu divisé par deux traits courbes qui partent du centre pour gagner les angles de la pointe. || *Enté-nébulé,* Attribut de pièces découpées des deux côtés par des entailles formant alternativement une saillie ronde et une concavité.

— *Vénér. Fumées entées,* Fumées de cerf ou de biche, réunies deux à deux de façon qu'on ne peut les séparer sans les rompre.

— ***S'enter,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.,* S'unir par les liens du sang : *Jeune homme qui n'a que l'ambition de* S'ENTER *à une jeune fille de la plus vieille noblesse.*

— Au sens passif, Etre enté (au propre et au fig.).

ENTÉRALGIE [*an, ji*] n. f. (du gr. *entéra,* intestins, entrailles, et *algos,* douleur). Douleur aiguë des intestins.

ENTÉRALGIQUE [*an, jik'*] adj. Qui a rapport à l'entéralgie : *Douleurs* ENTÉRALGIQUES.

ENTÉRECTASIE [*an, rèk', zi*] n. f. (du gr. *entéron,* intestin, et *ektasis,* extension). Pathol. Dilatation de l'intestin.

ENTÉRECTOMIE [*an, rèk', mi*] n. f. (du gr. *entéron,* intestin, et *ektomé,* coupure). Résection d'une partie du tube intestinal.

— ENCYCL. L'*entérectomie* devient parfois nécessaire lors de perforations, de gangrène ou de plaies étendues de l'intestin. Elle consiste à isoler, puis exciser l'anse intestinale lésée, et enfin à réunir par des sutures les deux bouts de l'intestin.

ENTÉRÉTIQUE [*an, tik'*] adj. Pathol. Qui a rapport à l'entérite. (On dit mieux ENTÉRITIQUE.)

ENTÉRINAL, E, AUX adj. Qui concerne l'entérinement.

ENTÉRINEMENT [*an, man*] n. m. Dr. Action d'entériner.

— ENCYCL. Dr. Autref., l'*entérinement* était le jugement qui ordonnait l'exécution soit de lettres de chancellerie, soit d'actes de justice soumis à cette formalité.

On emploie encore cette expression en matière d'expertise, en disant que le tribunal *entérine* le rapport des experts lorsqu'il en fait siennes, par jugement, les constatations.

D'autre part, en matière pénale, un décret du 6 juin 1810, art. 6, prévoyait l'entérinement par la cour d'appel des lettres patentes accordant des grâces ou commutations de peine. Cette formalité a pratiquement disparu, les grâces étant maintenant accordées par décret.

ENTÉRINER [*an, né*] v. tr. (de l'anc. franç. *enterin* dérivé de *entier*). Dr. Ratifier par un jugement un acte dont la validité dépend de cette formalité : ENTÉRINER *des lettres de grâce.* || *Fig.* Rendre valable, définitif.

ENTÉRIQUE [*an, rik'*] adj. (du plur. gr. *entéra,* intestins). Pathol. Qui a rapport aux intestins : *Douleurs* ENTÉRIQUES.

ENTÉRITE [*an*] n. f. (du gr. *entéron,* intestin). Inflammation de l'intestin et plus spécialement de l'intestin grêle (l'inflammation du gros intestin porte le nom de *côlite*), aiguë ou chronique.

— ENCYCL. L'*entérite,* due à des microbes, qui peuvent être, dans certains cas, les hôtes normaux de l'intestin, ou à l'absorption de substances toxiques, est une affection extrêmement variée dans ses origines. On la trouve isolée dans les intoxications alimentaires. On la rencontre au cours de maladies très graves comme la fièvre typhoïde et le choléra. Elle se signale, d'une façon générale, par de la diarrhée et des douleurs intestinales.

L'entérite des petits enfants, due à une alimentation mal réglée ou indigeste peut devenir très grave (entérite cholériforme, choléra infantile); le premier remède à lui appliquer est la diète hydrique pendant vingt-quatre heures.

L'*entérite tuberculeuse* est une manifestation intestinale de la tuberculose, d'allure chronique, avec diarrhée abondante.

L'*entérite muco-membraneuse* est une affection commune chez les névropathes, avec selles glaireuses, et souvent constipation. Se traite par l'hydrothérapie, des laxatifs doux, un régime alimentaire strict.

— Art vétér. L'*entérite* reconnaît chez les animaux les mêmes causes que chez l'homme. On distingue des entérites *aiguës,* des entérites *muco-membraneuses* caractérisées par le rejet, avec les excréments, de fausses membranes rubanées ou tubulées; elles s'observent surtout chez les bovidés.

L'*entérite diarrhéique des jeunes animaux* est une maladie infectieuse caractérisée par une diarrhée ou une dysenterie spéciale, suivie de l'affaiblissement rapide des forces et souvent de la mort.

L'*entérite chronique* s'observe sur les animaux vieux, dont l'appareil dentaire est en mauvais état, mal nourris avec des aliments trop durs ou altérés.

La thérapeutique consiste en dérivatifs cutanés, émollients, (boissons et lavements), purgatifs légers, antiseptiques internes, astringents, et soins hygiéniques.

L'*entérite chronique hypertrophiante* ou *pseudo-tuberculeuse* ou *paratuberculeuse* est une maladie particulière aux bovidés, encore appelée *dysenterie, boyau blanc, boyau tendre,* etc. Elle est due à un bacille voisin de celui de la tuberculose; elle se traduit par une diarrhée grave suivie d'un amaigrissement caractéristique.

ENTÉRITIQUE [*an, tik'*] adj. Qui a rapport à l'entérite.

ENTÉRO-ANASTOMOSE [*an, nass*] n. f. Opération chirurgicale, qui consiste à faire communiquer latéralement deux anses d'intestin, sans qu'il y ait eu résection préalable.

ENTÉROCÈLE [*an*] n. f. (du gr. *entéron,* intestin, et *kèlé,* tumeur). Hernie qui ne contient que de l'intestin grêle.

ENTÉROCÉLIEN [*an, li-in*], **ENNE** adj. (du gr. *entéron,* intestin et *koïlos,* creux). Embryol. Qui se rapporte au cœlome. || *Théorie entérocélienne,* Théorie du cœlome, des frères Hertwig.

ENTÉROCHLOROPHYLLE [*an, klo, fil'*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et de *chlorophylle*). Biol. Pigment vert qui existe chez certains invertébrés (mollusques, échinodermes) dans le foie, les cellules épithéliales de l'intestin, et que certains auteurs rapprochent de la chlorophylle végétale.

ENTÉROCHOLÉCYSTOTOMIE [*an, ko, siss, mî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, *kholê*, bile, *kustis*, vésicule, et *tomê*, section). Opération qui a pour but d'aboucher anormalement l'intestin et la vésicule biliaire pour remédier à une obstruction.

ENTÉROCHROME [*an, krom'*] adj. (du gr. *entéron*, intestin, et *khroma*, couleur). Biol. *Pigments entérochromes*, Nom sous lequel on réunit tous les pigments verts des invertébrés, plus ou moins apparentés à la chlorophylle.

ENTÉROCLYSE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *klusis*, lavage). Lavement intestinal. (Pour l'entéroclyse, il est préférable de se servir d'un bock, dont on peut modifier la pression par une simple élévation, celle-ci ne devant jamais être considérable.)

ENTÉROCOLITE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et de *côlon*). Inflammation de l'intestin grêle et du côlon.

— ENCYCL. L'*entérocolite* est la forme la plus commune des entérites. Elle est généralement chronique. L'entérite mucomembraneuse est presque toujours une entérocolite. Il existe une entérocolite particulièrement grave, et qui est spéciale aux régions tropicales.

ENTÉROCOQUE [*an, kok'*] n. m. (du gr. *entéron*, intestin, et du lat. *coccus*, grain). Microbiol. Diplocoque découvert par Thiercelin, tantôt saprophyte, tantôt pathogène et, dans ce dernier cas, capable de déterminer et de compliquer beaucoup d'infections.

— ENCYCL. L'*entérocoque* est un microbe essentiellement polymorphe, qui se présente dans l'organisme sous forme de diplocoque, dont les éléments sont de dimensions très différentes, tantôt arrondis et lancéolés, et entourés d'une auréole qui le fait ressembler au pneumocoque, tantôt allongés en bâtonnets ; dans les cultures, il est souvent groupé par quatre, disposés en losange ou en petits amas, ou encore en chaînettes se rapprochant du streptocoque (diplostreptocoque). C'est un anaérobie facultatif, qui se développe bien dans tous les milieux de culture à partir de 20° et qui prend le gram.

A l'état saprophytique, on le rencontre dans la bouche et le tube digestif de l'homme normal ; à l'état pathogène, il produit les entérites, surtout celles de l'enfance, et des infections hépatiques ; son rôle n'est peut-être pas moins grand dans les broncho-pneumonies et les complications de la grippe ; on l'a aussi retrouvé dans les plaies de guerre. A noter que l'entérocoque est très voisin du diplocoque du rhumatisme trouvé par Triboulet et Coyon.

ENTÉROCYSTOCÈLE [*an, siss-to-sèl'*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, *kustis*, vessie, et *kêlê*, tumeur). Hernie qui contient la vessie et une portion intestinale.

ENTÉRODYNIE [*an, nî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *odunê*, douleur). Douleur intestinale.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE [*an*] n. f. Hernie contenant de l'intestin et de l'épiploon.

ENTÉROGASTROCÈLE [*an, ghass*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, *gastêr*, estomac, et *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie formée à la fois par l'estomac et l'intestin.

ENTÉROGRAPHE [*an, graf'*] n. m. (du gr. *entéron*, intestin, et *graphein*, écrire). Appareil destiné à mesurer et à inscrire les contractions de l'intestin.

ENTÉROGRAPHIE [*an, fî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *graphein*, décrire). Description de l'intestin.

ENTÉROHÉPATITE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *hêpar, atos*, foie). Méd. Inflammation qui s'étend au foie et à l'intestin.

ENTÉROHÉPATOCÈLE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et de *hépatocèle*). Hernie contenant une partie de l'intestin et le foie, et que l'on trouve parfois chez le fœtus.

ENTÉROHYDROCÈLE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et de *hydrocèle*). Chir. Hernie intestinale, compliquée d'hydrocèle.

ENTÉROÏDE [*an*] n. m. (du gr. *entéron*, intestin, et *eidos*, forme). Renflement en forme de cordon flexueux, du bord des cloisons gastriques des anthozoaires. (Ils sont ciliés et remplis de nématocystes.)

ENTÉROKINASE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *kinêsis*, mouvement). Chim. biol. Diastase contenue dans le suc duodénal et qui a pour propriété d'activer la trypsine du suc pancréatique, c'est-à-dire de transformer la protrypsine inactive en trypsine protéolytique.

ENTÉROLITHE [*an*] n. m. (du gr. *entéron*, intestin, et *lithos*, pierre). Calcul de l'intestin.

— ENCYCL. Méd. Les calculs de l'intestin communs chez les herbivores, sont rares chez l'homme, et sont ordinairement formés par des poils feutrés et incrustés de carbonates et de phosphates ; d'autres fois, ce sont des concrétions de phosphate ammoniacomagnésien.

ENTÉROLITHIASE [*an*] n. f. (de *entérolithe*). Pathol. Formation ou existence de calculs intestinaux.

ENTEROLOBIUM [*in, bi-om'*] n. m. Bot. Genre de légumineuses-mimosées, habitant l'Amérique tropicale et dont les fruits contiennent beaucoup de tanin.

ENTÉROLOGIE [*an, jî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *logos*, discours). Traité, étude sur les intestins.

ENTÉROLOGUE [*an, logh'*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Auteur d'une entérologie.

ENTÉROMÉROCÈLE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, *mèros*, cuisse, et *kêlê*, tumeur). Autre nom des hernies crurales.

ENTÉROMÉSENTÉRIQUE [*an, zan, rik'*] adj. (du gr. *entéron*, intestin, et de *mésentère*). Qui a rapport à l'intestin et au mésentère.

ENTÉROMÉSENTÉRITE [*an, zan*] n. f. Pathol. Syn. de CARREAU.

ENTÉROMPHALE [*an, ron-fal'*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale formée uniquement par l'intestin. (On dit aussi ENTÉROMPHALOCÈLE.)

ENTÉROMYIASE [*an*] n. f. (du gr. *entéros*, intérieur, et *muia*, mouche). Maladie produite et entretenue par des larves de mouches, qui s'introduisent dans le corps.

ENTÉROPATHIE [*an, tî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *pathos*, douleur). Maladie des intestins.

ENTÉROPHLÉODE [*an, flé*] adj. (du gr. *entéros*, intérieur, et *phloios*, écorce). Bot. Qui naît, comme certains lichens, sur le bois mis à nu.

ENTÉROPNEUSTES [*an, pneusst'*] n. m. pl. Classe particulière d'invertébrés marins, vermiformes, composée longtemps d'un seul genre *balanoglossus*, aujourd'hui démembrée. (D'affinités douteuses, on les a considérés quelque temps comme les ancêtres des vertébrés, et rangés avec d'autres animaux dans le groupe des provertébrés.)

ENTÉROPTOSE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *ptôsis*, chute). Maladie caractérisée par un prolapsus des viscères abdominaux, c'est-à-dire par la splanchnoptose. (On l'appelle aussi MALADIE DE GLÉNARD.)

— ENCYCL. L'*entéroptose*, qui existe surtout chez la femme, où elle est provoquée par la grossesse, un amaigrissement rapide ou l'abus du corset, consiste en un abaissement de l'intestin et de la plupart des organes abdominaux. Ses symptômes sont des douleurs épigastriques, une constipation opiniâtre, des phénomènes nerveux divers : insomnie, mélancolie, irritabilité, palpitations, névralgies, etc. Le traitement efficace consiste dans le port d'une ceinture. Des interventions chirurgicales peuvent être nécessaires.

ENTÉRORRAGIE [*an, jî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *rhâgê*, rupture). Hémorragie intestinale.

— ENCYCL. L'*entérorragie* n'a d'autres symptômes que ceux de toute hémorragie interne. Subitement, le malade pâlit, son regard s'obscurcit, son pouls se ralentit, puis des vertiges apparaissent ; parfois même, il y a perte de la connaissance. Tant que le sang n'est pas évacué dans les garde-robes, l'entérorragie ne peut être que soupçonnée. Les hémorragies intestinales peuvent survenir au cours de la fièvre typhoïde, de l'ulcère du duodénum, du cancer de l'intestin, dans les affections chroniques du foie. Le traitement est celui de toutes les hémorragies graves : repos au lit, diète et boissons glacées, vessie de glace sur la paroi abdominale, injections sous-cutanées d'ergotine ou de morphine. S'il existe du collapsus, on se trouvera bien des injections de sérum artificiel et d'éther.

ENTÉRORRHAPHIE [*an, fî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *rhaphê*, suture). Opération qui consiste à suturer une plaie intestinale.

ENTÉROSCOPIE [*an, ross-ko-pî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *skopein*, examiner). Antiq. Divination par l'examen des entrailles des victimes.

ENTÉROSE [*an*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin). Pathol. Maladie de l'intestin. (On dit mieux ENTÉROPATHIE.)

ENTÉROSPASME [*an, ross-pasm'*] n. m. Contracture spasmodique de l'intestin.

ENTÉROSTÉ [*an, ross-té*], **E** adj. (du gr. *entéron*, intestin, et *ostéon*, os). Moll. Qui a une pièce osseuse à l'intérieur du corps : *La seiche est un mollusque* ENTÉROSTÉ.

ENTÉROSTÉNOSE [*an, ross-té*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *sténos*, étroit). Pathol. Rétrécissement de l'intestin.

ENTÉROSTOMIE [*an, ross-to-mî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *stoma*, bouche). Nom donné parfois à l'opération de l'anus contre nature. (On dit mieux ENTÉROTOMIE.)

ENTÉROTOME [*an*] n. m. (du gr. *entéron*, intestin, et *tomê*, section). Chir. Instrument avec lequel on sectionne l'éperon intestinal, pour amener la guérison des anus contre nature.

Entérotome.

ENTÉROTOMIE [*an, mî*] n. f. (de *entérotome*). Chir. Ouverture de l'intestin. || Etablissement d'un anus contre nature. || Opération que l'on pratique pour fermer l'anus contre nature.

— Art vétér. Division ou ponction des parois intestinales à l'effet d'évacuer les matières et les gaz qui y sont retenus.

— ENCYCL. L'*entérotomie* consiste à inciser une anse intestinale fixée à la paroi abdominale, afin de rétablir le cours normal des matières fécales. Quand on veut fermer cette ouverture artificielle, il faut supprimer la valvule dite *éperon* qui forme un opercule entre les deux bouts de l'intestin suturé à la paroi.

— Art. vétér. Cette opération se pratique chez les solipèdes et les bovins. Le lieu d'élection de l'opération, chez le cheval, est *au creux du flanc droit*.

Chez le bœuf l'entérotomie se fait *au centre du creux du flanc gauche ;* on utilise un trocart de dimensions beaucoup plus grandes que pour le cheval.

ENTÉROTOXIE [*an, tok-sî*] n. f. (du gr. *entéron*, intestin, et *toxikon*, poison). Chim. biol. Quantité de matières intestinales capable, quand on l'injecte dans les veines d'un lapin, de tuer un kilogramme de matière vivante de cet animal.

ENTÉROTOXIQUE [*an, tok-sik'*] adj. Chim. biol. *Coefficient entérotoxique*, Se dit du poids de matière vivante que peut tuer la totalité du contenu de l'intestin grêle d'un animal donné.

ENTÉROVACCIN [*an*] n. m. (du gr. *entéron*, intestin, et de *vaccin*). Thérap. Vaccin administré par la voie digestive.

— ENCYCL. Les cultures bactériennes modifiées pour déterminer, sans danger, la vaccination contre certaines infections, ne semblent pas perdre leurs propriétés immunisantes quand on les administre par la voie digestive. C'est pourquoi on les a utilisées contre les maladies infectieuses dont le point de départ est la muqueuse intestinale : fièvre typhoïde et paratyphoïde, colibacillose, choléra, dysenterie bacillaire. Les résultats, au point de vue prophylactique, ne semblent pas mauvais (vaccination antityphique), mais l'action curative paraît médiocre. Des essais faits au moyen d'entérovaccins, contre des infections, à point de départ non intestinal, n'ont pas donné de résultats.

ENTÉROZOAIRE [*an, zo-èr'*] n. m (du gr. *entéron*, intestin, et *zoarion*, animalcule). Ver intestinal.

ENTERRAGE [*an-tè-raj'*] n. m. Action de tasser de la terre autour d'un moule de fondeur, pour le consolider.

ENTERREMENT [*an-tè-re-man*] n. m. Action d'enterrer, de mettre en terre, de couvrir de terre : *L'*ENTERREMENT *des grains, des mauvaises herbes.*

— *Par anal.* Action de mettre en terre un mort ; inhumation, funérailles : *L'*ENTERREMENT *de Victor Hugo fut une manifestation nationale.* || Convoi funèbre : *La pompe des* ENTERREMENTS *intéresse plus la vanité des vivants que la mémoire des morts.* (La Rochefoucauld.) || Frais de sépulture : *Payer un* ENTERREMENT.

— Fam. *Gai, Amusant comme un enterrement*, Excessivement triste, ennuyeux. || *Air, Figure d'enterrement*, Air triste, sombre.

— *Enterrement civil*, Celui qui a lieu sans aucune cérémonie religieuse.

— *Fig. et fam.* Abandon, rejet, renonciation : *L'*ENTERREMENT *d'une question, d'une loi.* || *Enterrement de première classe*, Critique vive, violent éreintement, dissimulé parfois sous d'ironiques éloges, et propre à discréditer complètement la réputation de quelqu'un, d'un auteur, etc.

— *Pop.* Morceau de charcuterie entre deux tranches de pain.

— SYN. **Enterrement, convoi, funérailles,** etc. V. FUNÉRAILLES.

— ENCYCL. V. FUNÉRAILLES.

Enterrement du comte d'Orgaz (L'), tableau du Greco, 1584 (Tolède, église Saint-Thomas) remarquable par la composition. La Trinité, entourée d'anges, trône dans le haut du tableau, tandis que saint Etienne et saint Augustin soutiennent le corps du comte d'Orgaz, au milieu d'une assistance nombreuse. Le sixième personnage en partant de la droite est un portrait de l'artiste. (V. planche *Beaux-Arts LIII.*)

Enterrement à Ornans (L'), tableau de Courbet (Louvre). — Ce tableau, qui est resté l'œuvre la plus célèbre de Courbet, a fait son apparition au Salon de 1851. Ce fut, suivant un mot attribué à l'auteur, « l'enterrement du romantisme ». La scène se passe dans le cimetière du village d'Ornans, patrie de Courbet. Autour de la fosse sont réunis : le prêtre qui chante le *Libera*, les enfants de chœur, les quatre porteurs qui soutiennent la bière, le fossoyeur, les bedeaux, des hommes et des femmes assistant aux funérailles. L'*Enterrement à Ornans* offre cet intérêt historique d'avoir été le point de départ de l'art réaliste. Courbet, peintre énergique, a su faire admirer le rendu puissant des types et des costumes d'un coin de province. (V. planche *Beaux-Arts LIII.*)

ENTERRER [*an-tè-ré*] v. tr. (de *en* et *terre*). Mettre en terre, couvrir de terre : ENTERRER *des artichauts, un trésor.* || Engloutir sous des décombres : *Eboulement qui* ENTERRE *des puisatiers.*

— *Par anal.* Inhumer un mort ; mettre en terre une personne morte ou vivante : *A Rome, on* ENTERRAIT *vivantes les vestales qui violaient leurs vœux.* || Présider ou assister à l'enterrement de : ENTERRER *un parent.* || Survivre à : ENTERRER *tous ses héritiers.* || Assister à la ruine de : *M. de Blacas* A ENTERRÉ *la monarchie à Hartwell, il l'*A ENTERRÉE *à Gand, etc.* (Chateaubriand.) || Faire mourir : *Médecin qui* ENTERRE *tous ses malades.*

— *Par extens.* Enfermer dans un lieu retiré, confiner dans une société ennuyeuse : *Mon dessein n'est pas de renoncer au monde et de m'*ENTERRER *toute vive dans un mari.* (Molière.)

— *Fig.* Mettre fin à, faire disparaître : *Fossoyeurs qui* ENTERRENT *le grand cadavre de l'Empire romain.* (Th. Gautier.) ENTERRER *une affaire sans bruit.* || Renoncer à : ENTERRER *de belles espérances.* || Tenir caché : ENTERRER *un secret dans son cœur.* ENTERRER *sa douleur au fond de son âme.* || Jeter l'oubli sur, condamner à rester inconnu, obscur : ENTERRER *ses rivaux. Il y a telle femme qui anéantit ou* ENTERRE *son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune mention.* (La Bruyère.)

— *Enterrer une question*, Faire qu'on n'en parle plus.

— *Se faire enterrer*, Mourir.

— Fam. *Enterrer le carnaval, sa vie de garçon*, Se livrer aux dernières réjouissances permises.

— Mar. Mettre dans la cale avec le lest : ENTERRER *des marchandises encombrantes.*

— ***Enterré, e,*** part. pass. du verbe *Enterrer.*

— ALLUS. HIST. **Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.** V. GOUJAT.

— ***S'enterrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se couvrir de terre, s'ensevelir sous ; et *au fig.* Se retirer dans.

— Manèg. Baisser la tête et s'abandonner des épaules en parlant du cheval qui cherche un point d'appui sur la main du cavalier.

— Au sens passif, Etre enterré, Etre inhumé.

— SYN. **Enterrer, inhumer.** *Inhumer*, de style plus relevé qu'*enterrer*, se dit seulement des hommes et éveille l'idée d'une cérémonie plus ou moins pompeuse.

— ANTON. **Déterrer, exhumer.**

ENTERREUR [*an-tè-reur*], **EUSE** n. Qui enterre les morts, ou qui concourt à leur inhumation.

ENTÊTANT [*an, tan*], **E** adj. Qui entête.

EN-TÊTE [*an*] n. m. (de *en* et *tête*). Ce qui est imprimé, écrit ou gravé d'avance en tête d'un papier, d'une lettre, etc. || Pl. *Des* EN-TÊTES.

ENTÊTEMENT [*an, man*] n. m. (de *entêter*). Sorte de vertige causé par quelque émanation : *L'odeur du lis cause presque toujours* L'ENTÊTEMENT.

— *Fig.* Engouement : *Etre la coqueluche ou* L'ENTÊTEMENT *de certaines femmes.* (La Bruyère.) [Vx.] || Obstination : *L'*ENTÊTEMENT *sans l'intelligence, c'est la sottise soudée au bout de la bêtise.* (V. Hugo.)

— Techn. Action d'entêter les épingles, de leur fixer des têtes.

ENTÊTER [*an, té*] v. tr. (de *en* et *tête*). Porter à la tête de, causer une sorte de vertige à : *Les chèvrefeuilles ne m'*ENTÊTENT *point.* (Mme de Sévigné.)

— *Fig.* Porter à la tête des fumées d'orgueil, enorgueillir : *Parvenu que sa richesse* ENTÊTE. || Remplir la tête d'un engouement pour : *La qualité* L'ENTÊTE. (Molière.) *L'art d'*ENTÊTER *les hommes.* (Le Sage.)

— Techn. Opération qui consiste à façonner une tête à des épingles, clous, etc.

— ***Entêté, e,*** part. pass. du verbe *Entêter*. Opiniâtre, têtu. || *Entêté de,* Qui a de la prévention, de l'engouement pour : ENTÊTÉ *d'une opinion. Entêté comme vous l'êtes des préjugés de l'Orient.* (Montesquieu.)

— Substantiv. : *L'amiral Coligny était un* ENTÊTÉ *systématique.* (Balzac.)

— SYN. **Entêté, têtu.** On peut être *entêté* d'une façon accidentelle, par suite d'une impression, d'une prévention ; on est *têtu* plutôt par nature.

— ANTON. **Docile, flexible, maniable, pliant, traitable.**

— ***S'entêter,*** v. pr. S'opiniâtrer, s'obstiner.

— Au sens passif, Devenir entêté, engoué de : *Ne méprisez personne, ne* VOUS ENTÊTEZ *de rien.* (Mme de Maintenon.)

— SYN. **Entêter, engouer, enticher,** etc.

ENTÊTEUR [*an*] n. m. Ouvrier qui mettait les têtes aux épingles, qui les entêtait.

ENTÊTOIR [*an*] n.m. Outil à entêter les épingles. (VX.)

ENTHELMINTHE [*an-tèl'*] n. m. (du gr. *entos,* en dedans, et de *helminthe*). Ver vivant en parasite dans l'épaisseur des tissus ou des viscères, ou dans les cavités du corps.

ENTHÉOMANIE [*an, nî*] n. f. (du gr. *enthéos,* inspiré, et de *manie*). Pathol. Folie religieuse.

ENTHOUSIASME [*an, zi-assm'*] n. m. (gr. *enthousiasmos,* espèce de fureur et d'inspiration divine). Exaltation produite par l'inspiration divine : *L'*ENTHOUSIASME *des prophètes, des sibylles, de la pythonisse.*

— *Par anal.* Sorte d'exaltation dont l'écrivain et l'artiste sont animés par la mise en œuvre passionnée de leur sujet : *L'*ENTHOUSIASME *est la chaleur de l'imagination au plus haut degré.* (Marmontel.) *L'*ENTHOUSIASME *n'est pas un état d'âme d'écrivain.* (Valéry.) || Exaltation de l'âme : ENTHOUSIASME *guerrier, religieux. Rien ne se fait sans un peu d'*ENTHOUSIASME. (Voltaire.)

> Le pur *enthousiasme* est craint des faibles âmes,
> Qui ne sauraient porter son ardeur ni son poids.
> A. DE VIGNY.

|| Admiration passionnée : *Obtenir un succès d'*ENTHOUSIASME. *Il me prend un* ENTHOUSIASME *pour vous.* (Mme de Sévigné.)

— ANTON. **Apathie, flegme, froideur, indifférence.**

— ENCYCL. Étymologiquement, l'*enthousiasme* désignait la présence et l'action de la divinité dans la créature ; c'était, par exemple, l'état de la voyante de Delphes, dans les moments où elle rendait les oracles. Par extension, le mot a été appliqué à l'exaltation intellectuelle ou morale, à celle du poète et à celle du penseur, aux élans qui entraînent parfois les individus ou les peuples. Il est exactement le contraire de l'extase ; car, d'essence, il est action, tandis que l'extase est immobilité, passivité. Il est la spontanéité portée à son plus haut point. Par là même, il est également opposé à la réflexion, au sang-froid. L'enthousiasme ne saurait être permanent. Il surgit dans certaines circonstances et sous certaines influences. Habituel, il ne serait guère qu'une agitation nerveuse chronique. En théologie, on a parfois appelé « enthousiastes » ceux des mystiques qui ne veulent connaître que la lumière intérieure de l'esprit et méprisent les enseignements de l'Écriture sainte.

ENTHOUSIASMER [*an, zi-ass-mé*] v. tr. Inspirer de l'enthousiasme à : ENTHOUSIASMER *la foule.* || Frapper d'admiration : *Dieu a concédé à la femme le privilège exclusif d'*ENTHOUSIASMER *les hommes.* (Toussenel.)

— ***S'enthousiasmer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être enthousiasmé : *Il* S'ENTHOUSIASME *sur votre solide mérite.* (Mme de Sévigné.)

ENTHOUSIASTE [*an, zi-asst'*] adj. Qui a de l'enthousiasme : *Lecteur* ENTHOUSIASTE *de Racine.* || Qui est inspiré par l'enthousiasme : *Des cris, des démonstrations* ENTHOUSIASTES.

— *Absolum.* Qui s'enthousiasme facilement : *Un homme* ENTHOUSIASTE.

— Substantiv. : *Les* ENTHOUSIASTES *de Wagner.* || Signifie aussi quelquef. Personne inspirée ou qui se donne pour telle : *Peuple entraîné par un* ENTHOUSIASTE.

— Hist. relig. Nom générique des sectaires qui se déclarent directement inspirés de Dieu : *Les quakers appartiennent à la classe des* ENTHOUSIASTES.

— ANTON. **Apathique, flegmatique, froid.**

ENTHOUSIASTEMENT [*an, zi-ass-te-man*] adv. Avec enthousiasme.

ENTHYMÉMATIQUE [*an, tik'*] adj. Logiq. Qui a la forme de l'enthymème. || *Sentence enthymématique.* Enthymème condensé en une proposition (Ex. : *Mortel, ne garde pas une haine immortelle*).

ENTHYMÈME [*an*] n. m. (du gr. *enthumêma,* réflexion, pensée ; de *enthumeisthai,* avoir dans l'esprit ; de *en,* en, et *thumos,* esprit). Logiq. Syllogisme dans lequel l'une des prémisses est sous-entendue.

— ENCYCL. Aristote entendait sous ce mot un syllogisme fondé sur des vraisemblances, comme dans le discours, qui veut persuader plutôt que démontrer (« syllogisme de l'orateur »). Plus tard ce mot a pris le sens de syllogisme incomplètement exprimé. On y supprime la prémisse qui se reconnaîtrait immédiatement pour vraie. Ex. : « Le courage, étant une vertu, mérite des éloges » ; on sous-entend : « la vertu mérite des éloges ».

ENTHYMÉMISME [*an, missm'*] n. m. (de *enthymème*). Figure qui consiste dans le rapprochement rapide, frappant, de deux propositions, rapprochement qui suffit pour faire tirer une conséquence. Ex. : *Le maître s'appauvrit, l'intendant devint riche : concluez.*

ENTIBOIS [*an, boi*] n. m. Morceau de bois qu'on place dans les mâchoires de l'étau pour y appuyer la pièce à limer, afin de l'empêcher d'être déformée par la pression des mâchoires, ou encore quand cette pièce doit se mouvoir sous la lime. (On l'appelle aussi ESTIBOIS, et BOIS À LIMER.)

ENTICHEMENT [*an, man*] n. m. Action de s'enticher ; état d'une personne entichée : *Rire des* ENTICHEMENTS *de quelqu'un.*

ENTICHER [*an, ché*] v. tr. (pour ENTECHER ; de *en,* et *teche* anc. forme de TACHE). Envahir par une tache, gâter, corrompre. (VX.) || Inspirer un attachement excessif : *Qui vous* A ENTICHÉ *de cette personne, de cette opinion ?*

— ***Entiché, e,*** part. pass. du verbe *Enticher*. Envahi par une tache, gâté, corrompu : *Fruits* ENTICHÉS.

— *Fig.* Envahi comme par une tache dans l'âme, dans l'esprit :

> Mon frère, ce discours sent le libertinage ;
> Vous en êtes un peu dans votre âme *entiché.*
> MOLIÈRE.

|| Opiniâtrément attaché à : ENTICHÉ *de quelqu'un, d'une doctrine, d'une opinion.*

— ***S'enticher,*** v. pr. Devenir, être entiché de ; s'engouer : S'ENTICHER *d'une femme.*

— SYN. **Enticher, engouer, entêter,** etc.

ENTIER [*an-ti-é*], **ÈRE** adj. (du lat. *integer,* proprem. « intact »). Qui est complet, dont rien n'a été retranché : *Un pain* ENTIER. || Qui comprend toutes les parties ou tous les objets distincts dont un tout est composé : *L'univers* ENTIER. *La France* ENTIÈRE. || Qui a toute sa durée, est pris dans toute sa durée : *La vie* ENTIÈRE. *Un jour* ENTIER.

— *Fig.* Sans altération, sans diminution, complet, absolu : *Jouir d'une* ENTIÈRE *liberté. Agir avec une* ENTIÈRE *bonne foi. Griefs qui demeurent* ENTIERS. || Sans réserve, sans restriction : *S'abandonner* ENTIER *à la direction de quelqu'un. Un dévouement* ENTIER. || Sans atteinte : *Conserver sa réputation* ENTIÈRE. || Sans modification : *La question reste entière,* Le fond de la question n'a pas été touché, résolu. || *Les choses ne sont plus entières,* Les circonstances ne sont plus les mêmes. || *Ne laisser rien d'entier,* Modifier tout, innover radicalement.

— *Particulièrem.* Fier et obstiné, qui ne cède, qui ne plie que très difficilement : *Être* ENTIER *dans ses opinions.*

— *Tout entier.* (Dans cette expression, *tout,* pris adverbialem., est invariable.) Absolument entier, dont rien absolument n'a été retranché : *Un pain* TOUT ENTIER. *Le boa avale des lapins* TOUT ENTIERS. || Pris sous tous ses aspects, avec toutes ses facultés : *L'âme peut passer* TOUT ENTIÈRE *dans la voix aussi bien que dans le regard.* (Lamartine.) || Qui ne laisse aucun souvenir :

> Ne laisser aucun nom et mourir *tout entier.*
> RACINE.

— Algèbr. *Polynôme entier.* V. POLYNÔME. || *Racine entière.* V. RACINE. || *Fonction entière.* V. FONCTION.

— Arithm. *Nombre entier,* Qui ne contient que des unités entières.

— Bot. Se dit d'une feuille ou d'une formation foliaire (sépale, pétale), dont le limbe présente un contour uni, sans sinuosités ni échancrures.

— Vétér. Qui n'a pas subi la castration : *Un cheval* ENTIER, Etalon, en terme de haras.

— Manèg. *Cheval entier,* Celui qui refuse de tourner. (Il peut être *entier à une main* ou *aux deux mains.*)

— N. m. Arithm. *Entier,* ou adjectiv. : *Nombre entier,* Nombre qui ne contient pas de fractions d'unité, mais seulement des unités entières.

— Dans le langage commun, Totalité, existence simultanée de toutes les parties intégrantes : *Passage, Monument conservé dans son* ENTIER.

— *En entier,* loc. adv. Totalement : *Manger un poulet* EN ENTIER. || Complètement, absolument : *Jamais la panthère ne perd* EN ENTIER *son caractère féroce.* (Buffon.) || Dans son ensemble : *La tête* EN ENTIER *prend dans les passions des positions et des mouvements différents.* (Buffon.)

— SYN. **Entier, complet, total.** V. COMPLET. — **Entier, entêté, obstiné,** etc.

— ANTON. **Fractionnaire partiel. — Dépareillé, écorné, entamé, imparfait, incomplet, mutilé, tronqué.**

ENTIERCEMENT [*an-ti-èr-se-man*] n. m. (de *entiercer*). Dr. anc. Dépôt en mains tierces d'une chose saisie.

— ENCYCL. L'*entiercement* était un acte judiciaire par lequel celui qui trouvait aux mains d'une autre personne une chose dont il se disait propriétaire la faisait saisir et séquestrer. Il cessait quand un jugement était rendu sur le fond.

ENTIERCER [*an-ti-èr-sé*] v. tr. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il entierça. Nous entierçons.*) Dr. anc. Déposer en mains tierces.

ENTIÈREMENT [*an, man*] adv. Dans son entier, dans toutes ses parties : *Travail* ENTIÈREMENT *terminé.* || Complètement, tout à fait : *L'homme* ENTIÈREMENT *seul est celui qui n'a point d'ami.* (La Bruyère.)

— ANTON. **Imparfaitement, incomplètement, partiellement.**

ENTIFA, plateau du Maroc occidental, situé entre l'oued El Abid et l'oued El Akhdar, au pied du Moyen Atlas.

ENTILLETTE [*ti-yèt'*] n. f. Petit morceau de bois qu'on met sur une clenche de porte, pour la fixer et l'empêcher d'être ouverte du dedans ou du dehors.

ENTIME [*an*] ou **ENTIMUS** [*in, mus*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant de grands charançons bombés, à élytres saillants aux épaules, revêtus d'écailles dorées, vertes ou cuivreuses. (Les entimes sont répandus dans les contrées chaudes de l'Amérique du Sud. L'*entimus imperialis,* ou charançon impérial, est parfois si commun au Brésil sur les mimosas, que les branches ploient sous le poids des insectes.)

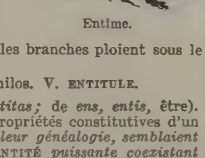

Entime.

ENTITATULE [*an*] n. f. Philos. V. ENTITULE.

ENTITÉ [*an*] n. f. (lat. *entitas;* de *ens, entis,* être). Philos. Essence, ensemble des propriétés constitutives d'un être : *Les nobles, éternels par leur généalogie, semblaient faire de chaque famille une* ENTITÉ *puissante coexistant aux siècles.* (T. Gautier.) Par ext., Abstraction, être de raison.

— Méd. *Entité morbide.* Expression métaphysique qui a servi à désigner toute maladie à caractères fixes et bien déterminés, comme la pneumonie par exemple. (Aujourd'hui, on sait que les caractères morbides sont éminemment variables avec les circonstances et les individus et le terme d'entité n'est plus utilisé que pour exprimer l'individualisation apparente d'une maladie.)

— ENCYCL. Philos. Selon les cas, synonyme de ESSENCE, NATURE, MANIÈRE D'ÊTRE, l'*entité* désigne le contenu d'une idée générale ; elle est donc obtenue par l'abstraction. On peut, par exemple, en tous les hommes énergiques considérer à part la qualité qu'ils ont commune : la force ; la force est une entité. Les scolastiques appelaient l'entité un être de raison ; ils voulaient dire que l'entité a une réalité, est un être, mais que cette réalité n'est que pour la raison (et quelques-uns disaient : n'est que *par* la raison). La querelle des nominalistes, des réalistes et des conceptualistes porte sur la manière dont il faut concevoir le rapport des sujets et des entités, c'est-à-dire des choses individuelles et des essences.

ENTITULE [*an*] n. f. (dimin. de *entité*). Philos. Petite entité. [Ne se dit que par dérision.] (On dit aussi ENTITATULE.)

ENTLEBUCH, comm. de Suisse (canton de Lucerne), sur la Petite Emme, dont la vallée porte aussi le nom d'*Entlebuch ;* 2.700 hab. Elevage du bétail, exploitation des forêts.

ENTOBRANCHE adj. (du gr. *entos,* à l'intérieur, en dedans, et *bragkhia,* branchies). Qui a les branchies situées à l'intérieur du corps (S'emploie surtout en parlant de certains mollusques, comme les ténioglosses) : *Les solaridés, littorinidés, mélaniidés sont des* ENTOBRANCHES.

ENTOBRANCHIA [*an, ki-a*] n. m. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches caractérisé par les branchies internes. (Ce groupe comprend un grand nombre de familles soit marines : *turritellidés, littorinidés, solaridés,* etc., soit fluviatiles : *viviparidés, hydrobiidés,* etc.)

ENTOCONQUE [*an, konk'*] adj. (du gr. *entos,* à l'intérieur, en dedans, et *kogkhê,* coquille). Qui a sa coquille intérieure, c'est-à-dire couverte par le manteau, en parlant de certains mollusques.

ENTODERME [*an, dèrm'*] n. m. Biol. et Bot. Syn. de ENDODERME.

ENTODESMA [*an, dèss*] n.m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des lyonsiidés, qui vivent dans les trous de rochers ou dans le corps d'êtres marins, notamment des ascidies. (Ils habitent les mers d'Amérique.)

ENTODISCAL [*an, diss-kal*], **E, AUX** adj. (du gr. *entos,* en dedans, et de *disque*). Bot. Qui a lieu à l'intérieur du disque, en parlant de l'insertion des étamines : *Insertion* ENTODISCALE.

ENTOHYOÏDAL n. m. (du gr. *entos,* à l'intérieur, et *huoeidès,* hyoïde). Anat. Os qui occupe le centre de l'appareil hyoïde.

ENTOILAGE [*an*] n. m. Action d'entoiler : *L'*ENTOILAGE *d'un tableau.* ENTOILAGE *des ailes d'un moulin (à vent).* || Toile pour entoiler.

— Aviation. Recouvrement de la poutre qui constitue le fuselage d'un avion ou de l'ossature des ailes, par une toile enduite et vernie de façon à présenter une surface bien unie et peu résistante à l'avancement.

— Confect. Travail du tailleur ou de la couturière, qui consiste à placer une toile apprêtée, aux épaules, col et revers d'un vêtement.

ENTOILER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *toile*). Pratiquer un entoilage. || Monter sur toile une guipure, une dentelle, une pièce d'ajustement. || Fixer sur une toile une carte, un dessin, une estampe, etc. || *Entoiler un moulin,* Etendre et attacher les toiles sur ses ailes.

ENTOIR [*an*] n. m. Syn. de GREFFOIR.

ENTOISAGE [*an*] n. m. Action d'entoiser.

ENTOISER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et *toiser*). Disposer pour être toisé, mesuré : ENTOISER *des matériaux.* (On dit aussi EMMÉTRER.)

ENTÔLAGE [*an*] n. m. (de *tôle*). Action de recouvrir de tôle. || Ensemble de tôles mises en place : *L'*ENTÔLAGE *d'une toiture.*

ENTÔLAGE [*an*] n. m. (de l'argot *tôle* ou *taule* qui signif. chambre, maison). Vol d'argent ou de valeurs, pratiqué par une femme publique ou un complice sur le client qu'elle a entraîné chez elle.

— ENCYCL. L'introduction à Paris de l'*entôlage* remonterait à l'Exposition de 1900.

[Parfois, l'entôlage est pratiqué par une fille agissant seule, qui opère pendant le sommeil du client et s'enfuit lorsqu'elle l'a dévalisé. Mais généralement la fille publique agit avec l'aide d'un complice, autre fille ou souteneur ; dans un réduit attenant à la pièce se cache la ou le complice, qui, au bon moment, se glisse en rampant vers les vêtements à visiter.]

Le développement de l'entôlage est dû surtout à ce fait que, en général, pour éviter l'ébruitement de leur mésaventure, les victimes s'abstiennent de toute plainte à la police.

ENTÔLER [*an, lé*] v. tr. Pratiquer l'entôlage.

ENTÔLEUR [*an*], **EUSE** n. Celui, celle qui pratique l'entôlage.

ENTOLOME [*an*] n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, dont il existe plusieurs espèces. (Les deux principales sont l'entolome en bouclier [*entoloma clipeatum*] comestible, qui croît au printemps dans les prés, les vergers, les haies, et l'entolome livide [*entoloma livida*], qui pousse en été et en automne dans les bois secs ; il exhale une odeur de farine fraîche mais est vénéneux, ou tout au moins suspect.)

ENTOMBER [*an, ton-bé*] v. tr. (de *en* et *tombe*). Mettre dans la tombe. (VX.)

ENTOME n. m. (du gr. *en,* dans et *tomê,* section). Nom général des animaux articulés.

ENTOMIQUE [*an, mik'*] adj. (de *entome*). Qui a rapport aux insectes : *Organisation* ENTOMIQUE.

ENTOMOBIES [*an, bi*] n. f. pl. Entom. Syn. ancien de TACHINAIRES.

ENTOMOCÉCIDIE n. f. Pathol. végét. V. CÉCIDIE.

ENTOMOGÈNE [*an*] adj. (du gr. *entomos,* insecte et *gennân,* engendrer). Se dit des champignons qui croissent sur les insectes : *L'isaria est un champignon* ENTOMOGÈNE, *qui vit aux dépens des larves de la cochylis de la vigne.*

ENTOMOGRAPHE [*an, graf'*] n. m. (du gr. *entomon,* insecte, et *graphein,* écrire). Naturaliste qui s'occupe d'entomologie descriptive. (*Entomographe* se prend dans un sens beaucoup plus restreint que celui de *entomologiste.*)

ENTOMOGRAPHIE [*an, fi*] n. f. (de *entomographe*).

Partie de l'histoire naturelle qui consiste dans la description des insectes.

ENTOMOGRAPHIQUE [*an, fik'*] adj. (de *entomographie*). Qui se rapporte à l'étude descriptive des insectes : *Travail* ENTOMOGRAPHIQUE.

ENTOMOLEPIS [*an, lé-piss*] n. m. Bot. foss. Genre d'abiétinées, caractérisées par des cônes dont les bractées mères se prolongent au delà des écailles ovulifères par une expansion membraneuse à bords dentelés. (On les rencontre dans l'oligocène des environs de Narbonne.)

ENTOMOLOGIE [*an, ji*] n. f. (du gr. *entomon*, insecte, et *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite des insectes : en fait on comprend souvent dans l'entomologie, non seulement l'étude des insectes, mais encore l'étude des arachnides et des myriapodes. || Ouvrage sur l'entomologie.

— ENCYCL. *L'entomologie* moderne débute au XVIIe siècle par les recherches de Malpighi sur l'anatomie du ver à soie et par les observations de Swammerdam sur les métamorphoses des insectes. Au XVIIIe siècle, Frisch et Roesel font connaître les habitudes et les transformations d'une foule d'espèces d'animaux articulés ; mais le grand observateur de cette époque est Réaumur (1683-1753), dont les *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* restent un des monuments de la science entomologique. En Suède, De Geer fut son continuateur.

C'est l'illustre naturaliste Linné qui fournit aux études sur les insectes la base commune qui leur manquait, en établissant une classification susceptible d'être généralement admise, et en fondant la nomenclature binominale. A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, Fabricius base sa classification sur la conformation des pièces buccales, tandis que Latreille (1762-1833), le créateur des familles naturelles, introduit dans la science la notion des affinités et fonde la systématique entomologique moderne.

Aujourd'hui, l'entomologie est une des branches des sciences naturelles qui compte le plus d'adeptes. Ses applications à l'agriculture et à la médecine ont pris une importance considérable. Elle est représentée officiellement par une chaire du Muséum national d'histoire naturelle, le laboratoire et les collections qui en dépendent, et par l'ensemble des stations entomologiques qui se consacrent à l'étude des ennemis des plantes. En outre, la Société entomologique de France, riche par le nombre de ses membres et par sa précieuse bibliothèque, est un centre d'émulation et une pépinière de jeunes entomologistes.

ENTOMOLOGIQUE [*an, jik'*] adj. (de *entomologie*). Qui se rapporte aux animaux articulés : *Collection* ENTOMOLOGIQUE. || *Faune entomologique*, Ensemble des animaux articulés qui habitent un pays.

ENTOMOLOGISTE [*an, jisst'*] n. m. (de *entomologie*). Naturaliste qui étudie les animaux articulés, et particulièrement les insectes : *Les* ENTOMOLOGISTES *sont, le plus souvent, des gens méticuleux et observateurs.*

— ENCYCL. On entend aussi bien par *entomologistes* les savants que les amateurs et collectionneurs d'insectes. On distingue, parmi les entomologistes, des carcinologistes, arachnologistes, coléoptéristes, lépidoptéristes, etc., suivant qu'ils s'occupent spécialement de crustacés, d'araignées, de coléoptères, de papillons.

ENTOMOMYCÈTE [*an*] n. m. (du gr. *entomon*, insecte, et *mukès*, champignon). Bot. Champignon qui se développe sur les insectes (tel le cordyceps).

ENTOMOPHAGE [*faj'*] adj. et n. (du gr. *entomon*, insecte, et *phagein*, manger). Qui se nourrit d'insectes. (On dit aussi INSECTIVORE.) Qui vit en parasite sur les insectes : *Champignon* ENTOMOPHAGE.

— Se dit encore de certaines plantes qui capturent des insectes pour s'en assimiler la substance : *La dionée est une plante* ENTOMOPHAGE.

— N. m. pl. Nom sous lequel on groupe les insectes (carabidés, ichneumonidés, braconidés, chalcididés, proctotrupidés, etc.) qui dévorent d'autres insectes ou dont les larves vivent en parasites généralement à l'intérieur du corps des larves d'autres insectes.

Insecte entomophage : (Ichneumon effectuant sa ponte dans le corps d'une chenille vivante.)

ENTOMOPHILE [*an, fil'*] adj. (du gr. *entomon*, insecte, et *philos*, ami). Se dit des plantes dont la fécondation est due au transport du pollen par les insectes, par opposition aux *anémophiles*, dont la fécondation est due au transport du pollen par le vent.

ENTOMOPHILIE [*an, fi-li*] n. f. Bot. Mode de pollinisation des plantes entomophiles.

ENTOMOPHTHORE [*an, mof'-tor'*] n. m. Genre de champignons entomophages, type d'une famille dite des *entomophthorées*, et dont l'espèce type vit sur la larve de la piéride du chou.

ENTOMOPHTHORÉES [*an, mof'-to-ré*] n. f. pl. Famille de champignons, dont la plupart sont parasites d'insectes.

— ENCYCL. Le mycélium des *entomophthorées* se développe à l'intérieur du corps des insectes et le remplit totalement en détruisant tous les tissus, sauf le tube digestif, les trachées et le squelette chitineux. Les spores se forment en files, les unes au-dessous des autres, à l'extrémité de filaments qui ont perforé la peau de l'insecte, et se sont allongées à l'air. Ces spores parviennent aisément sur de nouveaux individus, y germent tout de suite et propagent rapidement la maladie.

ENTOMOPHYLLE [*an, fil'*] adj. (du gr. *entomon*, insecte et *phullon*, feuille). Se dit d'un champignon qui vit sur les feuilles des arbres.

ENTOMOPHYTE [*an, fit'*] adj. (du gr. *entomon*, insecte, et *phuton*, plante). Cryptogame qui croît sur les insectes.

— *Substantiv.* et au fém. : *Ce champignon est une* ENTOMOPHYTE.

ENTOMORHIZE [*an*] adj. (du gr. *entomon*, insecte et *rhiza*, racine). Se dit des champignons qui poussent leurs rameaux mycéliens dans le corps des insectes : *Cordyceps* ENTOMORHIZE.

ENTOMOSCELIS [*an, sé-liss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des formes rouges, variées de noir, qui habitent l'Europe, l'Afrique et l'Asie. (*L'entomoscelis adonidis* cause parfois de grands dégâts dans les cultures de colza de l'Europe orientale.)

Entomoscelis.

ENTOMOSPORIUM [*an, moss-po-ri-om'*] n. m. Genre de champignons microscopiques, caractérisés par des périthèces hémisphériques, à stylospores quadriloculaires, qui croissent sur les feuilles des poiriers et des néfliers.

ENTOMOSTOME [*an, moss-tom'*] adj. (du gr. *entomos*, coupé, et *stoma*, bouche). Zool. Qui a l'ouverture de la coquille échancrée, en parlant de certains mollusques. (Les gastéropodes entomostomes comprennent les *modulidés, planaxidés, néréididés, trichotropididés et cérithidés.*)

ENTOMOSTRACÉS [*an, moss-tra-sé*] n. m. pl. Grande division des crustacés, comprenant ceux dont le nombre des segments n'est pas fixe et dont l'abdomen ne compte pas deux segments additionnels, comme chez les *nebalia*, et qui se répartissent dans les ordres des *phyllopodes, ostracodes, copépodes et cirripèdes.*

ENTOMOZOAIRES [*an, zo-èr'*] n. m. pl. Groupe d'animaux dans lequel on classait autrefois les insectes et les vers.

ENTOMYIASE [*an*] n. f. Pathol. V. ENTÉROMYIASE.

ENTON [*an*] n. m. Tonnell. Morceau de bois rapporté à une douvelle pour remédier à un défaut du bois.

ENTONNAGE [*an-to-naj'*], **ENTONNEMENT** [*an-to-ne-man*] n. m. ou **ENTONNAISON** [*an-to-nè-zon*] n. f. Mise en tonneaux.

ENTONNER [*an-to-né*] v. tr. (de *en* et *ton*). Mus. Chanter les premières notes, en donnant ainsi le ton aux autres chanteurs.

— Poétiq. Composer, célébrer en vers :

> Tout chantre ne peut pas, sur le ton d'un Orphée,
> *Entonner* en grands vers la discorde étouffée.
>
> BOILEAU.

— Liturg. Commencer seul le chant d'une pièce liturgique : ENTONNER *le « Gloria »*.

ENTONNER [*an-to-né*] v. tr. (de *en* et *tonneau*). Mettre en tonneaux du vin, du cidre, de la bière, etc. || *Par extens.* Verser dans la bouche, ingurgiter : ENTONNER *la nourriture à un manchot.*

— *Pop.* Boire : *Gaillard qui* ENTONNE *verre sur verre.*

— ***S'entonner***, v. pr. Au sens passif, Etre entonné.

— *Fig.* S'engouffrer : S'ENTONNANT *dans les tuyaux de la cheminée.* (Descartes.)

ENTONNERIE [*an-to-ne-ri*] n. f. Endroit d'une brasserie, où sont rangées les futailles à remplir.

ENTONNOIR [*an-to-noir'*] n. m. (de *entonner*). Ustensile en verre, bois, fer ou autre matière, ayant le plus

ENTONNOIRS : 1. Pour filtrer à chaud; 2. Forme Rouen; 3. Transvaseur pour poudres; 4. A huile; 5. Ordinaire; 6. Autoclave; 7. Automatique; 8. Ovale à eau-de-vie.

souvent la forme d'un cône évasé et servant à transvaser des liquides.

— *Par anal.* Cône très évasé. || Objet ayant la forme d'un cône très évasé : *Village situé au fond d'un* ENTONNOIR.

— *Fam.* Gosier de buveur.

— Anat. Prolongement conique de la base du troisième ventricule du cerveau, au-dessus de la tige pituitaire. || Petite cavité conique au sommet du noyau commun, dans l'oreille interne. || Nom donné quelquefois aux calices des reins.

— Art milit. Excavation conique, que forme dans le sol l'explosion d'un fourneau de mine. V. la partie *encycl.*

— Géol. Mot par lequel on désigne le bassin de réception d'un torrent. || Se dit des gouffres qui s'ouvrent à la surface des pays calcaires. (Leur forme d'entonnoir renversé est due à des effondrements provoqués par le travail des eaux souterraines.)

— Prestidig. *Entonnoir magique.* Entonnoir à double fond dont on règle l'écoulement par le moyen d'un trou que dissimule le doigt du prestidigitateur.

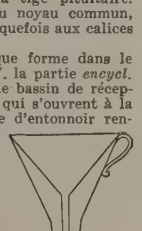

Entonnoir magique.

— Techn. Partie supérieure d'un four à chaux.

— ENCYCL. Art milit. On appelle *entonnoir de mine* une cavité qui se forme par suite de l'explosion d'un *fourneau de mine* et qui présente généralement la forme d'un cône renversé, analogue à celle d'un entonnoir ; toutefois, cette cavité, en partie comblée par les terres qui retombent à l'intérieur, a souvent une apparence arrondie

ENTONNOIRS (de laboratoire) : 1. Simple; 2. A boule (pour filtrer les acides); 3. Soufflé (pour mesure); 4. De flacon à densité; 5. A brome (à robinet et long tube); 6. A robinet et ouvert; 7. A robinet et fermé; 8. A réchauffement extérieur.

plutôt que conique, d'où la distinction d'*entonnoir apparent* et d'*entonnoir réel.*

On donne aussi le nom d' « entonnoir » aux excavations produites par les projectiles explosifs percutants.

ENTOOLITHE [*an*] n. f. Oolithe creuse, dont l'intérieur est tapissé de cristaux à la manière des géodes.

ENTOPARASITE [*an*] n. et adj. (du gr. *entos*, en dedans, et de *parasite*). Syn. de ENDOPARASITE.

ENTOPHTALMIE [*an-tof-tal-mî*] n. f. (du gr. *entos*, en dedans, et de *ophtalmie*). Inflammation des parties internes de l'œil.

ENTOPHYLLIN [*an, fi*], **E** adj. (du gr. *entos*, en dedans, et *phullinos*, de feuilles). Bot. Dont les bourgeons sont enfermés dans la substance même de la plante.

ENTOPHYLLOCARPE [*an, fi*] adj. (du gr. *entos*, en dedans, *phullon*, feuille, et *karpos*, fruit). Bot. Dont les semences naissent dans les feuilles.

ENTOPHYTE [*an, fit'*] adj. (du gr. *entos*, en dedans, et *phuton*, plante). Se dit des végétaux parasites, qui se développent à l'intérieur des organes d'autres végétaux.

— N. m. : *Les* ENTOPHYTES *sont pour la plupart des champignons microscopiques.*

— ANTON. **Ectophyte.**

— ENCYCL. Bot. Les *entophytes* sont pour les végétaux ce que les entozoaires sont pour les animaux : des parasites qui se développent à l'intérieur des tissus. Ils attaquent un grand nombre de plantes cultivées ou sauvages, et sont la cause de diverses maladies (charbon, carie, rouille, mildiou, oïdium, etc.).

ENTOPOGONE [*an*] adj. (du gr. *entos*, en dedans, et *pôgôn*, barbe). Bot. Dont le péristome interne est formé de cils libres ou réunis en une membrane plissée.

ENTOPTIQUE [*an, ptik'*] adj. (du gr. *entos*, en dedans, et *optikos*, optique). Ophtalm. Se dit des sensations lumineuses qui ont leur origine dans l'œil lui-même.

— ENCYCL. Les causes de ces phénomènes sensoriels sont de provenance interne ou externe. Dans le premier cas, ils sont dus à des modifications de la circulation sanguine de la rétine, à des irritations nerveuses (scotome), ou à des altérations du corps vitré donnant lieu à des filaments dont l'ombre se projette sur la rétine (mouches volantes). Dans le second, ils proviennent généralement d'un traumatisme qui, en vertu de l'énergie spécifique des nerfs, provoque une sensation lumineuse, comme à la suite d'un coup (Voir trente-six chandelles).

ENTORDRE [*an*] v. tr. Entortiller. (Vx.)

ENTORIA, fille d'Icarius, que Saturne, d'après la Fable, rendit mère de Janus, d'Hymnus, de Faustus et de Félix.

ENTORSE [*an*] n. f. (de *en* et *tordre*). Pathol. et Art vétér. Déplacement momentané et incomplet d'une articulation, avec tiraillement violent des parties molles et des ligaments qui l'entourent (Se dit plus particulièrement de la distension des tendons du pied) : *Se donner une* ENTORSE. (On disait autref. ENTORSURE.)

— Art vétér. *Entorse du boulet.* Syn. de EFFORT DE BOULET.

— *Fig. et fam.* Action de porter une vive atteinte à ; résultat de cette action : *Fortune, Personne, Santé qui a reçu une fâcheuse* ENTORSE. || Action de détourner violemment du sens véritable, de dénaturer, de méconnaître ; son résultat : *Donner une* ENTORSE *à la vérité, à la loi, à une théorie, à un texte, au bon droit.*

— ENCYCL. Pathol. *L'entorse* se montre surtout dans les articulations dont les mouvements sont très bornés, comme celles des os du poignet (carpe) ou du cou-de-pied (tarse). Celles-ci présentent, en général, des surfaces osseuses, larges et multipliées, ce qui permet difficilement la luxation complète ; mais la rupture et la distension des ligaments sont fréquentes, parce que ce sont ces parties qui supportent presque tous les efforts. Les signes de l'entorse sont une douleur vive ressentie au moment du choc, et qui provoque une impotence fonctionnelle presque totale. La distension des ligaments et des parties molles a pour conséquence le gonflement de l'articulation par infiltration séreuse dans le tissu cellulaire ou par épanchement séreux dans les synoviales articulaires. La constatation d'une ecchymose doit faire penser à l'existence d'une lésion osseuse, parfois très minime. En général, l'entorse est bénigne ; on peut la traiter par des affusions d'eau froide ; mais il vaut mieux agir avec de l'eau chaude à 50° ou 55°. Le massage et un bandage ouaté compléteront le traitement, mais en aucun cas on ne doit laisser l'articulation complètement immobile.

ENTORSÉ [*an*], **E** adj. Qui a une entorse.

ENTORTILLAGE [*an, ti-yaj'*] n. m. Action d'entortiller. || Résultat de cette action. (Peu us.)

— *Fig.* Embarras, obscurité : *Ce que je conçois clairement à tout cet* ENTORTILLAGE. (Diderot.)

ENTORTILLEMENT [*an, ti-ye-man*] n. m. Action d'entortiller ou de s'entortiller ; résultat de cette action : *L'*ENTORTILLEMENT *de la vigne autour d'un arbre.*

— *Fig.* Circonlocution, contorsion du style : *Phrase dans laquelle il y a de l'*ENTORTILLEMENT.

ENTORTILLER [*an, ti-yé*] v. tr. (de *en* et *tortiller*). Envelopper en tortillant : ENTORTILLER *un sou dans du papier.*

— *Fig.* Envelopper de toutes parts : *Cette chaîne de deuil et de funérailles qui nous* ENTORTILLE *ne se brise point, elle s'allonge.* (Chateaubriand.) || Charger, embarrasser de contorsions : ENTORTILLER *son style.*

— *Fam.* Séduire par des paroles captieuses : *Chercher à* ENTORTILLER *quelqu'un.*

— ***Entortillé, e,*** part. pass. du verbe *Entortiller* (au propre et au fig.) : *Bonbon* ENTORTILLÉ *dans du papier. Phrases* ENTORTILLÉES.

— Chir. *Suture entortillée,* Celle qui se pratique surtout pour l'opération du bec-de-lièvre.

— ***S'entortiller,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Le serpent* S'ENTORTILLA *autour de l'arbre ;* S'ENTORTILLER *dans un vêtement.*

— Avec réciprocité, Se serrer l'un contre l'autre en entortillant ses membres.

— *Fig.* S'embarrasser dans ses discours, s'embrouiller.

— ANTON. **Détortiller.**

ENTORTILLEUR [*an, ti-yeur*], **EUSE** n. et adj. Celui, celle qui entortille : *Tout marchand est* ENTORTILLEUR.

ENTOTORRHÉE [*an, to-ré*] n. f. (du gr. *entos,* en dedans, *ous, ôtos,* oreille, et *rhéin,* couler). Ecoulement qui se produit dans l'oreille interne.

ENTOTTO, ville d'Ethiopie (Choa), qui fut à différentes reprises la capitale du royaume de Choa ; tombeaux des anciens souverains du pays. Ménélik II devenu *negus negesti* ou « roi des rois » d'Ethiopie transféra sa capitale de Entotto à Addis-Abeba, distant d'environ 20 kil. — La *montagne d'Entotto,* sur laquelle se trouve la ville, est un nœud orographique d'où les eaux s'écoulent au N. vers l'Abaï ou Nil bleu, au S. vers l'Aouache.

ENTOUF, nom de six rois de l'ancienne Egypte (XIe dynastie).

ENTOUR [*an*] n. m. (de *en* et *tour*). Espace qui entoure, avoisine : *Les* ENTOURS *d'une ville.*

— *Par extens.* Entourage, personnes qui vivent auprès de quelqu'un : *Nous sommes à vos pieds, Madame, avec toute la colonie et tous les* ENTOURS. (Voltaire.) || *Savoir bien prendre les entours,* Savoir mettre dans ses intérêts ceux qui entourent la personne dont on a besoin.

— *A l'entour de,* loc. prépos., Autour de.

— *A l'entour,* loc. adv. Autour, aux environs. (On écrit aussi, en un mot, ALENTOUR. V. ce mot.)

— SYN. **Entour (à l'), autour.** V. AUTOUR.

ENTOURAGE [*an*] n. m. (de *entourer*). Ce qui entoure, est disposé autour : *Un* ENTOURAGE *de perles, de diamants.*

— *Par extens.* Les entours de quelqu'un : *L'*ENTOURAGE *de Catilina était composé d'hommes perdus de dettes et de crimes.*

ENTOURANT [*an, ran*], **E** adj. (de *entourer*). Bot. Roulé en cornet autour de la tige : *Feuilles* ENTOURANTES.

ENTOURER [*an, ré*] v. tr. (de *en* et *tour*). Placer, disposer autour de : ENTOURER *de murailles une ville, de fleurs une statue.* || Etre placé, disposé autour de : *Des remparts devenus inutiles* ENTOURAIENT *naguère encore Paris. Foule qui* ENTOURE *un orateur.* ENTOURER *les ennemis,* Les cerner. || Envelopper : *Les Egyptiens* ENTOURAIENT *de bandelettes les cadavres enbaumés.* (Buffon.)

— *Par extens.* Former la société habituelle de : *Les habitudes des gens qui nous* ENTOURENT *influent sur les nôtres.*

— *Fig.* Etre autour, menacer : *Les dangers nous* ENTOURENT. || Disposer autour, combler de : ENTOURER *de plaisirs, d'honneurs ses parents et ses amis.*

— ***Entouré, e,*** part. pass. du verbe *Entourer* (au propre et au fig.).

— Minér. Qui décroît sur tous les angles dièdres ou solides, autour de la base d'un noyau prismatique : *Cristal* ENTOURÉ.

— ***S'entourer,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : S'ENTOURER *d'objets d'art, d'amis.* || *S'entourer de précautions, de mystère,* Se conduire avec prudence, agir dans l'ombre.

— SYN. **Entourer, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

ENTOURLOUPETTE n. f. *Pop.* Mauvais tour joué à quelqu'un dans les affaires.

ENTOURNER [*an, né*] v. t. (de *en* et *tourner*). Mar. Enrouler, disposer autour de : ENTOURNER *un câble sur une poulie.*

ENTOURNURE [*an*] n. f. (de *entourner*). Echancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'aisselle. || Syn. EMMANCHURE.

— Fig. *Etre gêné aux* ou *dans les entournures,* Etre mal à l'aise.

ENTOZOAIRE [*an, zo-èr'*] n. m. (du gr. *entos,* en dedans, et *zôon,* animal). Animal qui vit en parasite dans le corps d'un autre : *Les douves sont des* ENTOZOAIRES. (Ce mot est employé surtout en langage médical.)

ENTR'ABATTRE (S') v. pr. Avec réciprocité, S'abattre l'un l'autre.

ENTR'ABORDER (S') v. pr. Avec réciprocité, S'aborder mutuellement.

ENTR'ACCOLER (S') v. pr. Avec réciprocité, S'accoler l'un l'autre.

ENTRACCORDER (S') v. pr. Avec réciprocité, S'accorder, s'entendre, être en bonne intelligence.

ENTRACCROCHER (S') v. pr. Avec réciprocité, S'accrocher mutuellement.

ENTRACCUSER (S') v. pr. Avec réciprocité, S'accuser l'un l'autre.

ENTRACTE [*an*] n. m. Intervalle entre les actes d'une pièce de théâtre : *Sortir pendant les* ENTRACTES. || Intermède, divertissement destiné à occuper cet intervalle : *Un* ENTRACTE *de musique, de ballets.*

— *Fig.* Temps de repos, de répit : *Il y a des* ENTRACTES *à nos conversations.* (Mme de Sévigné.)

— Mus. Pièce musicale généralement peu importante que l'orchestre joue entre deux actes avant le lever du rideau.

ENTRADMIRER [*an, ré*] **(S')** v. pr. Avec réciprocité, S'admirer l'un l'autre : *Les sots sont tout disposés à* S'ENTRADMIRER.

ENTR'ADMONESTER [*an, ness-té*] **(S')** v. pr. Avec réciprocité, S'admonester mutuellement.

ENTR'AFFRONTER [*an, té*] **(S')** v. pr. Avec réciprocité, S'affronter mutuellement.

ENTRAGUES [*an-tragh'*] (Charles DE BALZAC D'), dit **Entraguet,** gentilhomme du parti du duc de Guise, mort en 1599. C'est lui qui, le 26 avril 1578, provoqua le comte de Quélus, d'où le fameux duel des « mignons » où Entragues, Schomberg et Ribérac se battirent contre Quélus, Maugiron et Livarot. Entragues et Livarot survécurent seuls.

ENTRAGUES (Catherine-Henriette DE BALZAC D'), marquise DE VERNEUIL, fille de François de Balzac d'Entragues et de Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX, née à Orléans en 1579, morte à Paris en 1633. Elle devint la maîtresse d'Henri IV à la fin de l'an 1600, après un mariage en règle, longuement débattu par son père et son frère naturel, le comte d'Auvergne. Ce traité assurait à la belle, contre l'octroi de ses faveurs, une somme de 100.000 écus payés comptant, et une promesse de mariage si, dans l'année, elle accouchait d'un fils. Elle accoucha d'un enfant mort : Henri IV épousa Marie de Médicis. Les disputes entre l'épouse et la concubine furent de toutes les heures, jusqu'en 1606, époque d'une première rupture ; dans l'intervalle, Henriette, créée marquise de Verneuil, avait été fort compromise dans le complot du maréchal de Biron, où étaient entrés son père et son frère naturel. Sa promesse de mariage fut détruite en 1605. Henri IV renoua avec elle en mars 1608, mais il la quitta au bout de deux mois, lassé de son humeur de plus en plus acariâtre. On la retrouve encore mêlée à des intrigues avec l'Espagne, de peu antérieures à la fin tragique de son ancien amant.

Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil.

ENTRAIDE [*an-trêd'*] n. f. Action de s'entraider, son effet. (Sans apostrophe [Dictionn. acad. 1932].)

ENTRAIDER (S') [*san-trê-dé*] v. pr. Avec réciprocité, S'aider mutuellement (au propre et au fig.) :

Il *se* faut *entraider,* c'est la loi de nature.
LA FONTAINE.

ENTRAIGUES-SUR-SORGUES, comm. du Vaucluse, arrond. et à 12 kil. de Carpentras, sur la *Sorgues d'Entraigues,* dans la plaine du Comtat ; 2.370 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie et de ramie.

ENTRAILLES [*an-tray'*] n. f. pl. (bas lat. *intralia ;* de *intra,* à l'intérieur). Anat. Viscères abdominaux. || Ensemble des parties contenues dans l'abdomen et dans la cavité thoracique : *Les anciens consultaient les* ENTRAILLES *des victimes, et tiraient des augures des palpitations du cœur.*

— *Par extens.* Estomac, ou ventre considéré abusivement comme le siège de la faim : *Mes* ENTRAILLES *crient, et je ne vois ici ni pain ni pinte.* (Piron.) || Matrice, considérée comme l'organe spécial de la gestation : *Il ne sort pas un enfant des* ENTRAILLES *de sa mère, qui ne soit un ennemi de la vieille société.* (Chateaubriand.) || Mère : *Respectez les* ENTRAILLES *qui vous ont porté.* (Coran.) || *Fruit des entrailles,* et quelquefois *Entrailles* simplem., Enfant considéré par rapport à la mère : *Jésus, le* FRUIT DE VOS ENTRAILLES, *est béni.*

— *Par anal.* Partie intérieure et profondément située : *Les* ENTRAILLES *de la terre.*

— *Fig.* La famille, les enfants, et plus généralement les personnes qui vous sont chères : *S'armer contre ses propres* ENTRAILLES. || Sein, intérieur d'un Etat, d'un pays ; pays considéré dans ce qu'il a de plus intime ; *La guerre civile déchire les* ENTRAILLES *de la patrie.* || Fond, partie intime et essentielle d'une chose : *Les* ENTRAILLES *de la question, du sujet. Leurs œuvres sont les* ENTRAILLES *mêmes du genre humain.* (Chateaubriand.) || Siège allégorique de la sensibilité, le fond de l'âme, cœur sensible : *Laissez-nous aller de bonne foi aux choses qui nous prennent par les* ENTRAILLES. (Molière.) *Un homme sans* ENTRAILLES. || *Avoir des entrailles,* Avoir un cœur tendre.

— Ascét. *Les entrailles de la miséricorde de Dieu,* La bonté qui porte Dieu à pardonner à ses créatures.

— SYN. **Entrailles, boyaux, intestins.** V. BOYAU.

— ENCYCL. Méd. V. INTESTIN, et VISCÈRE.

ENTR'AIMER (S') [*san-trê-mé*] v. pr. Avec réciprocité, S'aimer l'un l'autre.

ENTRAIN [*an-trin*] n. m. (de *en* et *train*). Manière d'agir vive, animée, communicative : *Cet homme a de l'*ENTRAIN. || Ardeur, activité : *Avoir de l'*ENTRAIN *pour le travail.* || Mouvement vif, rapide : *Il y a de l'*ENTRAIN *dans cette comédie.* || Gaieté franche et animée : *L'*ENTRAIN *d'une fête.*

ENTRAÎNABLE [*an-trê*] adj. Qui peut être entraîné : *Nous sommes très* ENTRAÎNABLES *par l'imagination, la passion et l'exemple.* (Ch. Nodier.)

ENTRAÎNANT [*an-trê-nan*], **E** adj. Qui entraîne : *Une éloquence* ENTRAÎNANTE. *Musique* ENTRAÎNANTE.

ENTRAÎNEMENT [*an-trê, man*] n. m. (de *entraîner*). Action d'entraîner ; résultat de cette action : *Céder à l'*ENTRAÎNEMENT *des passions. Contenir les* ENTRAÎNEMENTS *des méchants.*

— Bot. Développement de la fleur ou du bourgeon, quand, au lieu de se détacher à l'aisselle, ils se dégagent plus haut, soit sur la tige, soit sur le pétiole. (Il y a des exemples d'entraînement dans beaucoup de solanacées.)

— Econ. soc. Action spéciale et prolongée, par laquelle on fait travailler sensiblement plus vite et, par suite, on fait produire davantage, les ouvriers d'un même atelier.

— Manèg., Sports, etc. Action et manière d'entraîner un cheval, de le préparer à la course. || Se dit également des exercices physiques par la répétition desquels on rend plus rapide, plus robuste, plus habile, un coureur, un lutteur, un tireur, un cycliste, etc. || Résultat de ces différentes actions.

— Mécan. Ensemble des dispositifs qui ont pour but de rendre solidaires dans un mouvement l'organe qui commande et l'organe commandé.

— ENCYCL. Hyg. L'*entraînement* vise essentiellement à augmenter la force et la résistance du corps. Il est basé sur la loi d'assimilation fonctionnelle, en vertu de laquelle plus un organe fonctionne plus il se développe. Il est évident qu'un muscle, ayant une section double de celle du même muscle chez une autre personne, aura une puissance de contraction plus grande que ce dernier. Donc, pour le même travail, le muscle développé se fatiguera moins vite, c'est-à-dire offre plus de résistance. C'est à quoi, précisément, vise l'entraînement, et ce qui a été dit du muscle peut se dire de tous les autres organes : cœur, glandes, poumons, centres nerveux, etc. Pour produire l'entraînement, la méthode consiste à faire exécuter, au système d'organes considérés, un travail progressivement croissant. C'est ce que l'on fait pour les lutteurs, les boxeurs, les coureurs, etc. Toutefois, l'entraînement est forcément limité : d'une part, par le développement de l'organe qui, en raison de la coordination organique, ne peut dépasser une certaine ampleur sans gêner le fonctionnement des autres, comme on le voit, par exemple, chez certains boxeurs dont le développement brachiothoracique étouffe le développement cérébral ; de l'autre, par l'accumulation des déchets de fonctionnement qui entraîne la fatigue, puis le surmenage. D'où la nécessité de ne pas entraîner systématiquement certains groupes d'organes, mais de les entraîner tous corrélativement, pour maintenir l'équilibre fonctionnel, et de ne les entraîner que dans la mesure des possibilités physiologiques, ce qui constitue proprement la résistance. En effet, par suite de cet équilibre, tous les organes jouent normalement et les moyens naturels de défense se trouvent maintenus dans leur intégrité, assurant mieux ainsi la protection de l'organisme contre les infections. L'entraînement est utilisé non seulement pour maintenir la santé, tant physique que mentale, et développer l'harmonie des formes, mais aussi comme procédé de cure dans les affections pulmonaires (gymnastique respiratoire) et cardiaques (cure de terrain) ; dans les affections articulaires et les déformations (gymnastique, mécanothérapie), et même dans l'arriération mentale (orthopédie mentale). Il n'exige aucun régime particulier autre que celui que commande le but visé, qu'il s'agisse d'un sportif ou d'un malade. Il convient de ne pas pratiquer trop tôt, chez les enfants, ni l'entraînement physique ni l'entraînement mental, car ils doivent trouver, dans leurs jeux, les éléments suffisants de développement corporel et intellectuel ; autrement l'on s'exposerait à les soumettre à un surmenage des plus dangereux. V. SURMENAGE.

— Sports. L'*entraînement* des chevaux de course a pour but de les rendre capables de triompher, ou tout au moins de fournir une bonne course sur la distance et en portant un poids déterminé. On entraîne donc un cheval de façon à lui faire parcourir à un galop de plus en plus rapide : 800, 1.000, 2.000 mètres, etc., suivant son âge et l'épreuve qu'on se propose de lui faire disputer. Un exercice journalier de plus en plus sévère tient le cheval en haleine, le débarrasse de toute graisse superflue, raffermit les muscles, développe le jeu des poumons ; c'est à ne pas rester en deçà ou aller au delà de la juste mesure que consiste l'habileté de l'entraîneur. Il joint à ces exercices journaliers et progressifs des soins hygiéniques particuliers : suées, purgations, pansage, nourriture, qui maintiennent le cheval en bonne santé, augmentent son énergie musculaire et sa résistance à la fatigue.

— Mécan. Il existe suivant la nature de la transformation de mouvement à obtenir un très grand nombre de modes d'*entraînement.*

On utilise les engrenages quand les arbres sont proches, les courroies quand ils sont plus éloignés, pour les mouvements de rotation ; les vis et écrous, cames, coulisses et manivelles pour la transformation d'un mouvement de rotation en mouvement alternatif, etc.

Enfin, pour assurer l'entraînement par l'arbre des organes calés sur lui, on emploie les clavettes, ergots, vis pointeau, etc., et pour assurer l'entraînement d'un outil (fraise ou alésoir) des entraîneurs. V. TRANSMISSION.

ENTRAÎNER [*an-trê-né*] v. tr. (de *en* et *traîner*). Traîner avec soi, après soi : *Une locomotive* ENTRAÎNE *des poids prodigieux.* || Traîner, emmener de force : ENTRAÎNER *quelqu'un en prison.* || Tirer à l'écart : ENTRAÎNER *un visiteur dans son cabinet.* || Attirer vers le bas : *Les corps pesants* SONT ENTRAÎNÉS *vers la terre.*

— *Fig.* Traîner, conduire par une sorte de séduction, d'influence, de violence morale : ENTRAÎNER *quelqu'un dans un parti, dans un complot, à sa perte. Pierre l'Ermite* ENTRAÎNA *les Croisés en Terre sainte. Eloquence qui* ENTRAÎNE *les cœurs. Vous laisserez-vous* ENTRAÎNER *à agir ainsi ?* || Conduire, pousser d'une façon irrésistible : ENTRAÎNER *des élèves. La plume* ENTRAÎNE *l'écrivain, comme la parole* ENTRAÎNE *l'orateur.* (J. Simon.) || Emporter, enlever en séduisant : *La musique* ENTRAÎNE *les danseurs.* || Etre la cause, avoir pour conséquence fatale : *Le bon droit n'*ENTRAÎNE *pas toujours la victoire.* (Chateaubriand.)

Seigneur, trop de prudence *entraîne* trop de soin.
RACINE.

|| Conduire vers son terme : *Le temps m'*ENTRAÎNE. (Montaigne.)

— Dr. Avoir pour effet nécessaire : *Tout meurtre prémédité, sans circonstances atténuantes,* ENTRAÎNE *la peine de mort.*

— Manèg. et Sports. Préparer un homme ou un animal, notamment un cheval, par une série d'exercices gradués et répétés constamment, à l'exercice auquel on le destine : ENTRAÎNER *un poulain, un lévrier, un jockey, un coureur, un escrimeur, un rameur.*

— Véloc. Servir à un cycliste d'entraîneur. V. ce mot.

— ***S'entraîner,*** v. pr. Avec réciprocité, et *au fig.* Se pousser l'un l'autre à agir et s'entraîner, en vue d'une course, d'un match, d'un championnat.

— SYN. **Entraîner, traîner.** *Traîner,* à l'encontre d'*entraîner,* implique l'idée d'une force qui agit avec quelque lenteur, et marque plutôt les conséquences lointaines que les conséquences directes d'un fait, d'une action.

ENTRAÎNEUR [*an-trê*] n. m. Sports. Celui qui s'occupe de l'entraînement des chevaux, qui préside au régime alimentaire et aux exercices auxquels on les soumet pour les préparer aux épreuves sportives. || *Par extens.* Celui qui par des exercices gradués entraîne un athlète et le prépare à affronter un concurrent.

— Techn. Pièce rapportée sur un arbre porte-outil, destinée à assurer la solidarité en rotation de l'arbre et de l'outil.

— Véloc. Celui qui, monté à bicyclette (motocyclette, automobile), précède le coureur pour lui couper le vent, entretenir son ardeur, et régler sa vitesse.

ENTRAINS-SUR-NOHAIN (anc. villa romaine d'*Inter Amnes,* dont il existe d'importants vestiges), comm. de la Nièvre, arrond. et à 23 kil. de Clamecy ; 1.910 hab. Vieilles maisons.

ENTRAISON [*an-trê*] n. f. (de *entrer*). Temps où les poissons se rendent de la mer dans les étangs salés ou dans les cours d'eau, au moment de leur frai.

ENTRAIT [*an-trê*] n. m. (de *in,* dans, et *tractus,* tiré). Pièce de charpente disposée horizontalement et qui est la base d'une ferme, c'est-à-dire de l'assemblage triangulaire des bois destinés à supporter la charpente d'un toit. (L'entrait, appelé aussi *tirant,* repose par ses extrémités sur des murs ou sur des poteaux.) || Pièce de bois posée horizontalement, et sous laquelle sont les poteaux d'un cintre, pendant la construction d'une voûte.

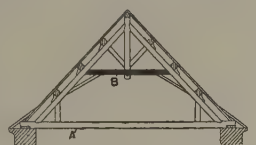

A. Entrait; B. Entrait retroussé.

|| *Entrait retroussé,* Pièce de bois horizontale placée entre le sommet de la ferme et l'entrait proprement dit. || *Entrait de brisés,* Pièce de bois qui, dans les combles à la Mansard, forme la base du triangle et la base parallèle supérieure du trapèze terminant la ferme.

ENTRAMBAS-AGUAS, comm. d'Espagne (prov. de Santander), entre le rio Miera et un de ses affluents ; 2.500 h. Minoteries.

ENTRAMMES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 8 kil. de Laval, sur la Jouanne, affluent de la Mayenne ; 975 hab. Monastère de trappistes de Port-du-Salut.

ENTRANCER [*an, sé*] v. tr. (de *en* et *transe*) [par l'intermédiaire de l'anglais *entrance*] ou **ENTRANSER.** Spirit. Faire entrer dans l'état de transe.

— ***S'entrancer*** ou ***s'entranser*** v. pr. Entrer en état de transe.

ENTRANT [*an-tran*], **E** adj. (de *entrer*). *Pop.* Qui pénètre, qui s'insinue :

Sois *entrant,* effronté, et sans cesse importun.
RÉGNIER.

— *Substantiv.* Personne qui entre : *Les* ENTRANTS *et les sortants.*

— Jeux. Joueur admis à jouer une partie en cours, ou qui prend la place d'un joueur qui se retire.

ENTR'APERCEVOIR v. tr. Apercevoir à peine, fugitivement.

ENTR'APPELER (S') [*san-tra-pe-lé*] v. pr. Avec réciprocité, S'appeler mutuellement.

ENTR'APPRENDRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se donner des leçons réciproques.

ENTR'APPROCHER (S') [*san, ché*] v. pr. Avec réciprocité, S'approcher l'un de l'autre.

ENTRAQUE, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Rossetto, affluent de la Stura ; 3.150 hab. Draperies.

ENTR'ARQUEBUSER (S') [*san, ke, zé*] v. pr. Avec réciprocité, S'arquebuser l'un l'autre.

ENTR'ASSASSINER (S') [*san, né*] v. pr. Avec réciprocité, S'assassiner l'un l'autre.

ENTR'ASSIGNER (S') [*san, si-gné, gn* mll.] v. pr. Avec réciprocité, Lancer l'un contre l'autre une assignation. || *S'entr'assigner un rendez-vous,* Se donner mutuellement un rendez-vous.

ENTR'ASSOMMER (S') v. pr. Avec réciprocité, S'assommer mutuellement.

ENTR'ATTAQUER (S') [*san, ta-ké*] v. pr. Avec réciprocité. S'attaquer mutuellement.

D'argent à une aigle éployée de gueules entravaillée d'azur.

ENTRAVAILLÉ [*an-tra-va-yé*], **E** adj. (de *en* et *travail,* machine de contention pour les chevaux). Embarrassé d'entraves

ENTRAVAILLÉ [*an-tra-va-yé*], **E** adj. Blas. Se dit de pièces en longueur qui passent plusieurs fois l'une sur l'autre.

ENTRAVANT [*an, van*], **E** adj. Qui entrave.

ENTRAVE [*an*] n. f. (substantif verbal de *entraver*). Lien fixé aux pieds d'un captif, d'un cheval ou d'un autre animal, pour gêner sa marche.

— *Fig.* Ce qui retient, arrête, assujettit : *Les règles sont pour le génie des* ENTRAVES *salutaires.*

Tous les hommes vivants sont ici-bas esclaves,
Mais suivant ce qu'ils sont ils diffèrent d'*entraves :*
Les uns les portent d'or, et les autres de fer.
RÉGNIER.

— Fauconn. Anneau (de caoutchouc, de métal, etc.) que l'on passe autour de l'aile d'un oiseau de vol pour l'immobiliser.

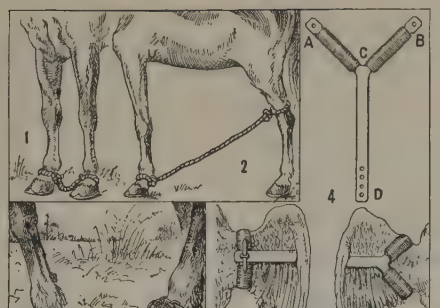

ENTRAVES : 1. Pour cheval ou bœuf (bipède antérieur) ; 2 et 3. Pour cheval ou bœuf (bipède latéral) ; 4. Pour oiseau (système Lesage : A, B, C, D, ouverte ; E, placée vue en dessus ; F, vue en dessous).

— SYN. **Entrave, barrière, embarras.**

— ENCYCL. Les *entraves* sont des lanières de cuir ou des liens de corde munis d'une boucle et d'un anneau. On entrave les animaux soit pour les empêcher de ruer, soit pour les soumettre à une opération chirurgicale, soit pour les maintenir dans un pâturage sans qu'ils puissent en franchir les clôtures. Dans ce dernier cas, il faut prendre soin de ne pas serrer trop fortement les membres entravés. Lorsque les animaux sont chatouilleux, il faut se placer de côté pour enlever les entraves. On limite également au moyen d'entraves l'extension de l'aile de certains oiseaux que l'on veut tenir dans le privé.

— Dr. *Entraves à la liberté des enchères.* V. ENCHÈRES. || *Entraves à la liberté du travail.* V. TRAVAIL.

ENTRAVEMENT [*an, man*] n. m. (de *entraver*). Supplice qui est une variété de celui de la cangue.

— ENCYCL. L'*entravement* est usité dans certaines contrées où il n'existe pas de prisons, pour détenir avec sûreté les criminels. Ce supplice, particulièrement appliqué en Perse, en Chine, etc., consiste tantôt à enchaîner le patient, debout ou couché à un poteau, à une grille, tantôt à lui attacher au cou, au moyen d'une chaîne, un lourd morceau de bois ou de fer pour l'empêcher de se déplacer. Une chaîne de fer lie les deux jambes, et elle est assez courte pour que celui qui la porte ne marche qu'avec peine.

Entravement.

ENTRAVER [*an, vé*] v. tr. (de *en,* et de l'anc. franç. *tref,* poutre ; du lat. *trabs, trabis,* même sens). Mettre des entraves à : ENTRAVER *un cheval, les jambes d'un cheval.* || Embarrasser comme dans des entraves : *Chasseurs que des broussailles* ENTRAVENT. || *Par extens.* Gêner, embarrasser dans ses mouvements : *Les bagages nombreux* ENTRAVENT *la marche d'une armée.*

— *Fig.* Mettre obstacle à : *Toute crainte* ENTRAVE *les affaires.*

— Argot. Comprendre. || *Entraver bigorne,* le *jars* ou *l'arguche,* Comprendre l'argot. || Entendre.

— ***Entravé, e,*** part. pass. du verbe *Entraver* (au propre et au fig.) : *Cheval* ENTRAVÉ. *Son libre jugement n'est point* ENTRAVÉ *par les préjugés abstraits.* (Taine.) || S'est dit de robes resserrées dans le bas : *La mode des jupes* ENTRAVÉES *fleurit vers 1912.*

— ***S'entraver,*** v. pr. Au sens réfléchi, avec réciprocité et *au fig.,* Se gêner, s'embarrasser mutuellement.

— Au sens passif, Etre entravé.

— ANTON. **Désentraver, concourir, faciliter, favoriser, servir, secourir** et **aider.**

Robe entravée.

ENTRAVERSER [*an-tra-vèr'-sé*] v. tr. (de *en* et *travers*). Mar. En parlant d'un navire, Amarrer un navire de façon à ce qu'il présente son travers : ENTRAVERSER *un bâtiment de guerre.*

ENTR'AVERTIR (S') [*san-tra-vèr'-tir*] v. pr. Avec réciprocité, S'avertir mutuellement.

ENTRAVESTISSEMENT [*vé-sti-se-man*] n. m. Dr. cout. Gain de survie entre époux.

— ENCYCL. L'*entravestissement* était en usage dans quelques pays coutumiers du nord de la France. Il était de deux sortes : légal ou conventionnel. L'entravestissement légal, ou de sang, donnait au survivant de deux époux communs en biens l'usufruit des rotures et la propriété des meubles laissés par le prédécédé, à charge d'en abandonner une partie aux enfants s'il se remariait. L'entravestissement conventionnel, ou par lettres, était une donation réciproque faite entre époux n'ayant pas d'enfants, au profit du survivant.

ENTRAVON [*an*] n. m. (de *entraver*). Appareil de contention fait de quatre bracelets de cuir que l'on passe autour des paturons d'un cheval pour l'abattre et le maintenir à terre.

ENTR'AVOUER (S') [*san-tra-vou-é*] v. pr. Avec réciprocité, S'avouer réciproquement quelque chose.

ENTRAYGUES, ch.-lieu de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 32 kil. de Rodez, dans un site pittoresque, au confluent du Lot et de la Truyère ; 1.655 hab. (*Entrigots*). Château féodal. Vieilles rues. Centre de tourisme. Gisements d'uranium. — Le canton a 5 comm., et 5.240 hab.

ENTRE [*antr'*] prép. (lat. *inter*). Ce mot marque différents rapports.

— Rapport de lieu, de situation : La place, la situation intermédiaire : *Station* ENTRE *Paris et Melun. Il était* ENTRE *nous deux. Voleur* ENTRE *deux gendarmes. Tenir un enfant* ENTRE *ses bras, un papier* ENTRE *ses mains.* ENTRE *ciel et terre.* ENTRE *deux eaux. Tenir un insecte* ENTRE *les branches d'une pince ;* et au fig. : *Être* ENTRE *les mains d'un bandit. Se mettre* ENTRE *les mains d'un médecin. Les hommes faibles passent leur vie* ENTRE *le tort et le repentir.* (Boileau.) *Il ne faut jamais faire balancer les hommes* ENTRE *leurs intérêts et leur conscience.* (Bernardin de Saint-Pierre.) *Flotter* ENTRE *la crainte et l'espérance.* ENTRE *la pauvreté et l'opulence il y a ce qu'Horace appelait : « l'heureuse médiocrité ».*

Pour mettre une barrière *entre* mon fils et moi.
RACINE.

— *Par extens.* L'espace compris entre des points déterminés : ENTRE *les deux pôles la distance est de cinq mille lieues ;* et *au fig. :* ENTRE *la coupe et les lèvres...*

— Rapport de temps : Le temps intermédiaire : ENTRE *dix et onze heures.* ENTRE *le lever et le coucher du soleil.* ENTRE *deux parties, deux comités, deux réunions.* || *Par extens.* Le temps écoulé : ENTRE *l'hiver et l'été, le soleil s'éloigne de nous de plus d'un million de lieues.* (Arago.)

— Rapport de relation (qu'il s'agisse de simple relation ou d'union, de désaccord, de réciprocité, de comparaison, de choix, de précellence, etc.) : *Étoffe qui est* ENTRE *le gris et le noir.* ENTRE *parents,* ENTRE *amis. Traité* ENTRE *deux puissances. Toute guerre* ENTRE *les hommes est une guerre* ENTRE *frères.* (V. Hugo.) *Les vices s'attirent* ENTRE *eux. Il n'y a souvent rien de commun* ENTRE *les paroles et les actions. Quoi de commun* ENTRE *vous et moi?*

Comptes-tu mon esprit *entre* les ordinaires?
CORNEILLE.

Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour juge.
RACINE.

Sage ENTRE *tous. Il se distingue* ENTRE *tous ses disciples.* (La Bruyère.)

— Loc. DIV. *Entre autres,* Parmi d'autres, notamment : *J'ai vu,* ENTRE AUTRES, *votre cousin.* || *D'entre,* Pris parmi, situé entre : *L'un* D'ENTRE *nous.* || *Entre les mains de,* En possession de. — Au pouvoir de : *Vous avez mon bonheur* ENTRE LES MAINS. || *Entre les bras de,* A la libre disposition de : *Se jeter* ENTRE LES BRAS DU *gouvernement.* — Sous la protection de : *Se mettre* ENTRE LES BRAS DE *Dieu.* || *Être entre quatre planches,* Etre dans le cercueil. || *Entre deux eaux,* Plongé complètement dans l'eau ; et au fig. *Nager entre deux eaux,* Ménager les partis, les opinions contraires. || *Entre deux feux,* De façon à recevoir le feu de l'ennemi, dans deux directions opposées. — Entre deux attaques parties de personnes différentes. || *Regarder quelqu'un entre les yeux,* Le regarder fixement, en face. || *Entre quatre yeux,* Seul à seul, en particulier, sans témoins. || *Entre la poire et le fromage,* Au dessert, dans un moment où l'expansion est naturelle. || *Entre le nez et le menton,* Dans la bouche. || *Entre quatre murailles,* En prison, ou dans un appartement nu, solitaire. || *Entre deux vins,* A moitié ivre. || *Entre la vie et la mort,* Dans un état voisin de la mort. || *Entre les deux* ou *Entre deux,* Ni bien ni mal. — *Substantiv.* V. ENTRE-DEUX. || *Entre deux âges,* Entre la jeunesse et la vieillesse. — *Substantiv.* Age mûr : *Arriver à l'*ENTRE DEUX ÂGES. || *Entre chien et loup,* Sur le soir, au crépuscule, au moment où il serait difficile de distinguer un chien d'un loup.

— L'*e* final de *entre* ne s'élide que dans *entr'apercevoir* et dans de nombreux verbes pronominaux indiquant la réciprocité : *s'entr'aimer, s'entr'appeler, s'entr'égorger,* mais non dans les autres cas : *entre eux, entre autres.*

— Mar. *Entre vent et marée,* Poussé dans un sens par le vent, et dans l'autre par la marée. || *Avoir le vent entre deux écoutes,* Etre poussé par un vent de l'arrière. || *Se trouver entre la vergue et le raban,* Etre gêné, serré, dans une position fâcheuse, hésitant entre deux maux également inévitables. (A également le sens de *Entre deux vins.*)

— REM. *Entre,* joint aux verbes pronominaux, indique une action réciproque : *S'entre-nuire ;* joint à certains verbes, il en affaiblit l'idée : *Entrevoir, entrouvrir.*

ENTREBÂILLEMENT [*an, ba-ye-man*] **n. m.** Légère ouverture qu'offre un objet entrebâillé : *L'*ENTREBÂILLEMENT *de la porte.*

ENTREBÂILLER [*an, bâ-yé*] **v. tr.** Entrouvrir légèrement : ENTREBÂILLER *sa porte.*

— ***S'entrebâiller,*** v. pr. Au sens passif, Devenir entrebâillé : *Volet qui* S'ENTREBÂILLE.

— Chemin de f. *Aiguille entrebâillée.* Se dit d'une aiguille dont la lame qui devrait être appliquée contre le contre-aiguille s'en est écartée légèrement. (Cette position peut occasionner un déraillement, aussi la plupart des aiguilles sont-elles *calées* ou *verrouillées* à l'aide de dispositifs spéciaux.)

ENTREBÂILLURE [*an, bâ-yur'*] **n. f.** Ouverture que laisse une chose entrebâillée : *Regarder par l'*ENTREBAILLURE *d'un rideau.*

ENTRE-BAISER (S') [*san-tre-bè-zé*] **v. pr.** Avec réciprocité, Se baiser mutuellement :

Je descends; nous pourrons *nous entre-baiser* tous.
LA FONTAINE.

ENTRE-BALANCER (S') [*san, sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se faire équilibre l'un à l'autre.

ENTRE-BANDE [*an*] n. f. Chacune des bandes travaillées avec une chaîne de couleur différente aux extrémités d'une pièce d'étoffe. || Plur. *Des* ENTRE-BANDES.

ENTREBAS [*an-tre-bâ*] n. m. Ecartement excessif entre les fils de la chaîne d'une étoffe.

ENTREBÂT [*an-tre-bâ*] n. m. Milieu du bât d'une bête de somme.

ENTRE-BATTRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se battre les uns les autres.

ENTRE-BIENFAIRE (S') [*san-tre-bi-in-fèr'*] v. pr. Avec réciprocité, Se faire du bien réciproquement. (Vx.)

ENTRE-BLESSER (S') [*san, blè-sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se blesser mutuellement.

ENTREBOUQUE [*an-bouk'*] n. f. (de *entre*, et du lat. *bucca*, bouche). Chambre d'une bourdigue, la plus voisine de l'entrée.

ENTRE-BRISER (S') [*san, zé*] v. pr. Avec réciprocité, Se briser l'un l'autre.

ENTRE-CARESSER (S') [*san, rè-sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se caresser mutuellement.

ENTRE-CASSER (S') [*san, ka-sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se casser l'un à l'autre quelque chose.

ENTRECASTEAUX, comm. du Var, arrond. et à 23 kil. de Draguignan ; 930 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise du XIIIe siècle. Olivettes.

ENTRECASTEAUX (Antoine-Raymond-Joseph DE BRUNI, chevalier D'), navigateur français, né au château d'Entrecasteaux (Var) en 1737, mort en mer, près de l'île de Java, en 1793. Il débuta dans la marine en 1754, sous les ordres du bailli de Suffren, son parent, et se distingua dès le début de la guerre de Sept ans à la bataille de Minorque (20 avr. 1756). Après le traité de Paris (1763), il commanda la station des mers de l'Inde, puis administra avec fermeté les Mascareignes, de 1787 à 1789. Promu contre-amiral à son retour en France, d'Entrecasteaux fut envoyé à la recherche de La Pérouse, dont on n'avait pas de nouvelles depuis 1788. Parti de Brest en 1791, d'Entrecasteaux fouilla les côtes de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Calédonie, des Nouvelles-Hébrides, des îles Salomon, des îles de l'Amirauté et de l'archipel des Amis. Puis il reconnut l'archipel Santa-Cruz, vit même Vanikoro, sans recueillir aucun indice du passage de La Pérouse dans ces parages, et continua ses recherches sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et dans les archipels voisins. Après sa mort, Rossel ramena l'expédition en France, en 1795. — Le journal de la navigation de d'Entrecasteaux a été publié par Rossel sous le titre de *Voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse* (Paris, 1808).

Entrecasteaux.

ENTRE-CÉDER (S') [*san, dé*] v. pr. Avec réciprocité, Se céder l'un à l'autre.

ENTRE-CHARGER (S') [*san, jé*] v. pr. Avec réciprocité, Se charger réciproquement : *Les deux escadrons* S'ENTRE-CHARGÈRENT. || *Fig.* S'accuser réciproquement : *Complices qui* S'ENTRE-CHARGENT.

ENTRECHAT [*an, cha*] n. m. (pour ENTRECHAS substantif verbal du verbe inus. *entrechasser*). Chorégr. Saut pendant lequel les pieds croisent une ou plusieurs fois l'un devant l'autre : *Battre un* ENTRECHAT.

— Pop. *Battre un entrechat*, Etre pendu.

— ENCYCL. L'*entrechat* est un double battement des deux pieds l'un contre l'autre, répété et très rapide, que le danseur exécute après avoir pris son élan, et qui le fait retomber en attitude. C'est un pas à la fois très gracieux et très brillant, qui exige une grande souplesse et une grande habileté, et qui est réservé à la danse théâtrale. « Dans les entrechats, dit Blasis (*Manuel de la danse*), vous pouvez couper quatre, six, huit, dix, et même douze fois, si vous avez assez de force pour battre ces entrechats. Quelques danseurs passent des entrechats à quatorze, mais il faut pour cela des efforts d'un effet désagréable et qui ne produisent rien autre chose sur le spectateur que l'étonnement de la force extraordinaire des muscles d'un sauteur. » — Il y a les entrechats 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, le chiffre indiquant le nombre de positions par lesquelles passent les pieds en battant. Mais les entrechats les plus élégants sont ceux à six et huit battements.

ENTRE-CHERCHER (S') [*san, chèr'-ché*] v. pr. Avec réciprocité, Se chercher mutuellement.

ENTRE-CHÉRIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se chérir l'un l'autre.

ENTRECHOQUEMENT [*an, ke-man*] n. m. Choc de choses qui se heurtent.

ENTRECHOQUER [*an, ké*] v. tr. (S'écrivait autrefois entre-choquer.) Choquer l'un contre l'autre.

> Le vin brille, le verre *entre-choque* le verre.
> GILBERT.
>
> Si j'*entre-choque* aux yeux d'une foule choisie.
> D'autres hommes comme eux.
> V. HUGO.

— ***S'entrechoquer***, v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.*, Se combattre : *C'est à la cour que toutes les passions se réunissent pour* S'ENTRE-CHOQUER *ou se détruire.* (Massillon.) || Se contredire l'un l'autre : *Ils ne cessent de* S'ENTRECHOQUER.

— Avec réciprocité, Se ruer l'un sur l'autre : *Deux cent mille hommes* S'ENTRE-CHOQUENT *pendant quelques heures.* (Lamartine.) || Surgir en foule et confusément : *Pensées qui* S'ENTRECHOQUENT *dans la tête.*

— Au sens passif, Etre entrechoqué : *Poutres, Navires qui* S'ENTRECHOQUENT.

ENTR'ÉCLAIRCIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se donner de mutuels éclaircissements.

ENTRE-CLORE [*an*] v. tr. Clore à demi : ENTRE-CLORE *les paupières.*

ENTRECLOS [*an, klô*] n. m. Cloisons délimitant les divisions dans les rangées de stalles. (La dernière et la plus haute, était *la poupée.*)

ENTR'ÉCLOS, E adj. A demi éclos.

ENTRECOLONNEMENT ou **ENTRE-COLONNEMENT** [*an, lo-ne-man*] n. m. Archit. Intervalle entre deux colonnes. || On dit quelquefois ENTRECOLONNE (ou ENTRE-COLONNE).

— ENCYCL. Vitruve admet cinq sortes d'*entrecolonnements*, qui se distinguent par le plus ou moins d'espacement des colonnes ; ce sont : le pycnostyle, le systyle, l'eustyle, le diastyle et l'aréostyle. Claude Perrault en a ajouté un sixième, qu'il a nommé *aréosystyle*. L'emploi de ces diverses ordonnances est subordonné au goût de l'architecte et à la nature de l'ordre.

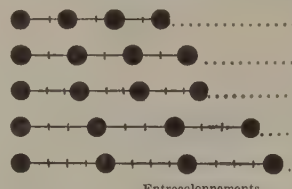

Entrecolonnements.

Les entrecolonnements indiqués pour les divers ordres, et comptés, en modules, d'axe en axe des colonnes, sont :

Ordre toscan	6	modules,	10	parties.
— dorique	7	—	12	—
— ionique	8	—	13	—
— corinthien	8	—	24	—
— composite	6	—	24	—

Les entrecolonnements des pilastres peuvent être plus grands que ceux des colonnes du même ordre.

ENTRE-COMBATTRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se combattre mutuellement.

ENTRE-COMMUNIQUER (S') [*san, ké*] v. pr. Avec réciprocité, Se communiquer l'un à l'autre.

ENTRE-CONFESSER (S') [*san, fè-sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se confesser l'un à l'autre.

ENTRE-CONNAÎTRE (S') [*san, nêtr'*] v. pr. Avec réciprocité, Se connaître l'un l'autre.

ENTRE-CONSOLER (S') [*san, lé*] v. pr. Avec réciprocité, Se consoler réciproquement.

ENTRE-CONTREDIRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se contredire l'un l'autre.

ENTRE-CONTREFAIRE (S') [*san, fèr'*] v. pr. Avec réciprocité, Se contrefaire l'un l'autre.

ENTRECÔTE ou **ENTRE-CÔTE** [*an*] n. f. (longtemps n. m. : l'usage populaire qui le faisait féminin a prévalu). Bouch. Morceau de viande coupé entre deux côtes du bœuf.

— Tiss. Croisement compris entre deux côtes.

— ENCYCL. Cuis. La manière la plus ordinaire de préparer l'*entrecôte de bœuf* consiste à la faire griller à feu vif et à la servir avec du beurre fondu, du persil et des échalotes hachées, accompagnée ou non de pommes de terre frites ou sautées.

Entrecôte à la Bercy. Hacher menu des échalottes et une gousse d'ail, les pétrir avec du beurre, jus de citron, poivre de Cayenne, sel, persil et cerfeuil hachés. Faire griller l'entrecôte, la mettre sur un plat chaud, étendre le hachis dessus et passer une seconde au four pour ramollir le beurre.

ENTRE-COUDOYER (S') [*san, doi-yé*] v. pr. Avec réciprocité, Se coudoyer l'un l'autre.

ENTRECOUPE [*an*] n. f. Intervalle vide entre deux coupoles superposées.

— Ponts et chauss. Dégagement qui se fait dans un carrefour par deux pans coupés opposés, afin de faciliter le tournant des voitures. || *Entrecoupe double*, Celle où les quatre pans de carrefour sont coupés.

— Techn. Manière de couper, qui a pour but d'utiliser le plus d'étoffe possible : *S'entendre à l'*ENTRECOUPE.

ENTRECOUPEMENT [*an, man*] n. m. Action d'entrecouper. || Résultat de cette action.

ENTRECOUPER [*an, pé*] v. tr. Interrompre, couper, diviser en plusieurs parties : ENTRECOUPER *des prairies de rigoles.*

— *Par extens.* Interrompre par intervalles : ENTRECOUPER *ses paroles d'éclats de rire, de soupirs.*

— Techn. Tailler de manière à utiliser le plus d'étoffe possible.

— ***Entrecoupé, e,*** part. pass. du verbe *Entrecouper* : *Plaine* ENTRECOUPÉE *de collines. Respiration* ENTRECOUPÉE. *Récit* ENTRECOUPÉ *de silences.*

— Chir. *Suture entrecoupée* ou *à points entrecoupés*, Celle qui est formée d'une série de points isolés les uns des autres.

— Sylvic. Qui est coupé par des clairières.

— ***S'entrecouper,*** v. pr. Avec réciprocité, Se couper l'un à l'autre : *A quoi bon* S'ENTRECOUPER *la gorge?* (Vaugelas.) || S'interrompre l'un l'autre :

> ... Nous nous *entrecoupâmes*
> De mille questions qui pouvaient nous toucher.
> MOLIÈRE.

— Au sens passif, Se couper, se croiser : *Lignes qui* S'ENTRECOUPENT.

— Art vétér. Se dit d'un cheval ou d'un autre animal qui se blesse en frottant un pied contre l'autre. || Syn. de S'ENTRETAILLER.

ENTRECOURS ou **ENTRE-COURS** [*an-tre-kour*] n. m. Dr. anc. Convention entre deux seigneurs, qui avait pour objet : 1° de permettre aux roturiers de l'un des contractants de s'établir sur les terres de l'autre sans devenir serfs ; 2° de permettre aux serfs de l'un d'épouser une serve de l'autre, librement et sans payement d'une taxe dit droit de formariage, en vertu duquel cette faculté était interdite. || Réciprocité de pâturage entre les habitants de plusieurs communes.

ENTR'ÉCOUTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, S'écouter réciproquement.

ENTRE-COUVRIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se couvrir réciproquement.

ENTRE-CRAINDRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se craindre réciproquement.

ENTR'ÉCRASER (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, S'écraser mutuellement.

ENTR'ÉCRIRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, S'écrire l'un à l'autre.

ENTRE-CROISEMENT ou **ENTRECROISEMENT** [*an, ze-man*] n. m. Disposition des choses qui s'entre-croisent ; objets entre-croisés : *Une toile d'araignée est un* ENTRE-CROISEMENT *de plusieurs milliers de fils.*

— Anat. Passage d'un organe ou d'une partie de cet organe d'une moitié du corps dans l'autre moitié.

— Biol. Nom donné à des croisements alternés : *Améliorer une race de bœufs par des* ENTRE-CROISEMENTS *nombreux.*

ENTRE-CROISER ou **ENTRECROISER** [*an, zé*] v. tr. Croiser en divers sens : *La nature a enseigné à l'araignée l'art d'*ENTRE-CROISER *ses fils.*

— ***S'entre-croiser,*** v. pr. Au sens passif : *Fils qui* S'ENTRE-CROISENT.

ENTRECUEILLIR [*an-tre-keu-yir'*] v. tr. Récolter des fruits au fur et à mesure qu'ils arrivent à entière maturité.

ENTRE-CUISSE [*an*] n. m. Entre-deux des cuisses.

— Bouch. Morceau qui se trouve entre les cuisses de l'animal.

ENTRE-DÉCHIREMENT n. m. Action de se déchirer mutuellement.

ENTRE-DÉCHIRER (S') [*san, ré*] v. pr. Avec réciprocité, Se déchirer mutuellement : *Les loups ne* S'ENTRE-DÉCHIRENT *point.* || *Par extens.* Se battre violemment l'un contre l'autre : *Armées qui* S'ENTRE-DÉCHIRENT.

— *Fig.* Se blesser mutuellement par des traits méchants : *Femmes qui ne cessent de* S'ENTRE-DÉCHIRER.

ENTRE-DÉCLARER (S') [*san, ré*] v. pr. Avec réciprocité, Se déclarer l'un à l'autre.

ENTRE-DÉCOURAGER (S') [*san, jé*] v. pr. Avec réciprocité, Se décourager mutuellement.

ENTRE-DÉFAIRE (S') [*san, fèr'*] v. pr. Avec réciprocité, Se défaire l'un l'autre.

ENTRE-DÉFENDRE (S') [*san, fandr'*] v. pr. Avec réciprocité, Se défendre réciproquement.

ENTRE-DEMANDER (S') [*san, dé*], v. pr. Avec réciprocité, Se demander mutuellement.

ENTRE-DÉPOSSÉDER (S') [*san, dé*] v. pr. Avec réciprocité, Se déposséder mutuellement.

ENTRE-DÉROBER (S') [*san, bé*] v. pr. Avec réciprocité, Se dérober l'un à l'autre.

ENTRE-DÉTRUIRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité. Se détruire l'un l'autre : *Un corps est en équilibre quand il est sollicité par des forces qui* S'ENTRE-DÉTRUISENT.

— *Fig.* S'annuler l'un l'autre : *Puisque vos raisons* S'ENTRE-DÉTRUISENT. (Pascal.)

ENTRE-DEUX ou **ENTREDEUX** [*an*] n. m. invar. Partie ou place qui sépare deux choses : *L'*ENTRE-DEUX *des fenêtres. L'*ENTRE-DEUX *des épaules.*

— Fig. : *Par cette brèche, ils rompent l'*ENTRE-DEUX *qui les sépara du peuple.* (G. de Balzac.) *Un* ENTRE-DEUX *entre eux et les pairs.* (Saint-Simon.) || Parti intermédiaire : *Prendre un* ENTRE-DEUX *qui déplaît à tous.*

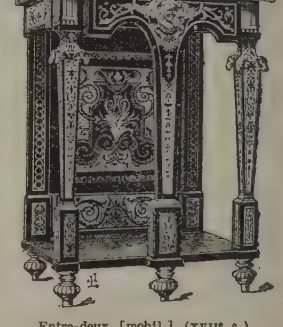
Entre-deux [mobil.] (XVIIe s.).

— Mécan. *Entre-deux de tiroir*, Partie pleine qui sépare les orifices du tiroir de ceux du cylindre.

— Mar. Portion du pont comprise entre le grand mât et le mât de misaine : *L'*ENTRE-DEUX *de ce navire le fit reconnaître pour un bâtiment de guerre.* (Pâris.) || *Entre-deux des sabords*, Portion de la muraille qui sépare l'embrasure de deux canons. (Vx.) || *Entre-deux des lames*, Creux qui sépare deux vagues voisines : *L'*ENTRE-DEUX DES LAMES *est d'autant plus petit que la violence du grain est grande.* (Dubreuil.)

— Mobil. Sorte de console pour être placée entre deux croisées.

— Techn. Bande de broderie, de dentelle, de tapisserie à bords droits, destinée à être cousue des deux côtés dans le cours d'un travail manuel (pièce de lingerie ou d'ameublement). || Endroit où le drap n'a pas été suffisamment tendu, ce qui empêche les forces de le tendre uniformément. || Ais que le relieur place entre les volumes mis en presse. || Bulle qui se forme dans le verre, pendant qu'on le travaille.

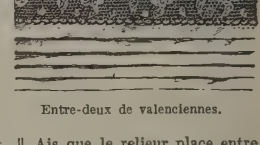
Entre-deux de valenciennes.

— *Adverbialem.* Ni dans un sens ni dans l'autre ; ni bien ni mal : « *Est-elle laide ou jolie?* — ENTRE-DEUX. » *Malheureusement, ce sont ceux qui ne sont ni forts ni faibles, les gens d'*ENTRE-DEUX, *qui font les entendus et troublent le monde.* (Pascal.)

ENTRE-DEUX-GUIERS, comm. de l'Isère, arrond. et à 27 kil. de Grenoble, sur le *Guiers-Vif* et près de son confluent avec le *Guiers-Mort* ; 1.230 hab. Ch. de f. de Voiron à Saint-Béron. Soieries, papeteries.

ENTRE-DEUX-MERS, région viticole du Bordelais,

comprise entre la Garonne et la Dordogne, et qui s'étend jusqu'à la limite sud-est du département de la Gironde, pour se prolonger même dans celui de Lot-et-Garonne. Elle fournit des vins blancs et rouges de côtes et de palus, dont certains sont assez estimés ; d'autres, dépourvus de finesse, sont distillés et fournissent de bonnes eaux-de-vie.

L'Entre-deux-Mers était autrefois une prévôté de la Guyenne propre au Bordelais, avec *Artigues* et *Créon* pour villes principales.

ENTRE-DEVOIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se devoir mutuellement.

ENTRE-DÉVORER (S') [*san, ré*] v. pr. Avec réciprocité, Se dévorer mutuellement.

ENTRE-DIFFAMER (S') [*san, mé*] v. pr. Avec réciprocité, Se diffamer réciproquement.

ENTRE-DIFFÉRER [*an, ré*] v. intr. Différer l'un de l'autre.

ENTRE-DIRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se dire mutuellement quelque chose.

ENTRE-DISPUTER (S') [*san-tre-dis--pu-té*] v. pr. Avec réciprocité, Se disputer l'un à l'autre.

ENTRE-DONNER (S') [*san-tre-do-né*] v. pr. Avec réciprocité, Se donner mutuellement : S'ENTRE-DONNER *des coups*.

ENTRE-DOURO-E-MINHO, ancienne province septentrionale du Portugal, entre l'Atlantique, les fleuves Minho et Douro et la province de Traz-os-Montes. C'est la région la plus riche, la plus peuplée du royaume. Elle forme les districts de Braga, Porto et Vianna-do-Castello.

ENTRÉE [*an*] n. f. Action d'entrer : *L'*ENTRÉE *d'un vaisseau dans le port. L'*ENTRÉE *des juges, des prévenus. L'*ENTRÉE *d'un personnage important ; et particulièrem.* Action d'entrer solennellement dans une ville : *Aux* ENTRÉES *des rois on criait : Noël ! Noël !*

— Par anal. *L'entrée dans le monde*, La naissance. || *Faire son entrée dans le monde*, Prendre part pour la première fois aux plaisirs mondains.

— Lieu, endroit, ouverture qui donne accès dans : *L'*ENTRÉE *d'une ville, d'une rue, d'une maison. L'*ENTRÉE *d'une manche, d'une bottine ; et au fig.* Accès, occasion, prétexte : *Ils se remplissent tellement d'une raison, qu'ils ne donnent plus d'*ENTRÉE *à toutes les autres.* (Nicole.) *Les courtisans savent que la flatterie est l'*ENTRÉE *de la faveur.* (La Bruyère.) *De là l'*ENTRÉE *des abus. C'est l'*ENTRÉE *aux récriminations.*

— *Par anal.* Commencement, début : *L'*ENTRÉE *de la nuit, de l'hiver. A l'*ENTRÉE *de l'adolescence.* ENTRÉE *en séance.* ENTRÉE *en matière.* ENTRÉE *en puissance.*

— Somme à payer pour entrer ou faire entrer : *L'*ENTRÉE *de cette exposition est chère. Denrées frappées d'une* ENTRÉE *fort élevée.* || Droit ou privilège d'entrer, de siéger : *Avoir ses* ENTRÉES *dans un théâtre, dans un salon.*

— *Particulièrem.* Privilège qu'avaient jadis certaines personnes, en vertu de leur naissance ou de leur charge, d'entrer dans l'appartement du roi, alors qu'il était fermé au commun des courtisans : *Les petites, les grandes* ENTRÉES. — *Par extens.* Ceux qui possédaient le privilège : *Les* ENTRÉES *passaient par la porte de glace.* (Saint-Simon.)

— Archit. Décoration, façade qui sépare le chœur d'une église, du reste de la nef : ENTRÉE *de chœur.*

— Art culin. *Entrée ou Entrée de table*, Commencement du repas. || Nom générique des plats plus ou moins solides, avec ou sans sauce (fricassée, salmis, sautés, beignets, cromesquis, croquettes, soufflés, pâtés, etc.) qui sont servis après le relevé.

— Art dram. Action ou manière d'entrer en scène ; moment où l'on entre en scène : *Manquer son* ENTRÉE. || *Faire l'entrée d'un artiste*, L'applaudir à son entrée en scène.

— Autom. *Entrée de carrosserie*, Distance comprise entre le garde-boue avant et la tangente verticale à l'avant de la roue arrière : *L'*ENTRÉE DE CARROSSERIE *caractérise la facilité d'accès dans une carrosserie de voiture automobile.*

— Chem. de f. *Signal d'entrée*, Signal placé à l'entrée d'une gare, à la limite de la zone dépendant de cette gare ou même de tel ou tel réseau de voies, et destiné à arrêter les trains avant qu'ils n'y pénètrent.

— Chorégr. Divertissement exécuté par une troupe de danseurs : *Une* ENTRÉE *de bergères, de bohémiens.* — Fig. *Faire une entrée de ballet*, Entrer avec des façons cavalières. V. la partie *encycl.*

— Comm. Ce que l'on inscrit en tête de chaque registre : *L'*ENTRÉE *du grand livre se compose du résultat de la balance du livre précédent.* || *Livre des entrées*, Livre sur lequel on inscrit les marchandises et les valeurs reçues.

— Comptab. Augmentation du stock, de l'encaisse ou du portefeuille et qui se traduit par l'inscription d'une valeur au débit de ces comptes. (Les livres d'*entrée* et de sortie destinés à noter ces mouvements donnent par leur solde l'état de l'inventaire.) || *Balance d'entrée*, Compte fictif au moyen duquel, en partie double, on rouvre les écritures au journal et au grand livre.

— Dr. *Entrée en possession, en jouissance*, Action de commencer à posséder une chose, à en jouir.

— Jeux. Au reversi, *Faire entrée*, Faire levée.

— Manèg. *Entrée du cheval dans les coins*, Passage du cheval dans les angles du manège, très près des murs.

— Mar. Partie par où une mer communique avec une autre : *L'*ENTRÉE *de la Manche.* || Passage par lequel on pénètre dans une rade : *Chaque* ENTRÉE *a ses difficultés particulières.* || *Avoir l'entrée*, Avoir satisfait à tous les règlements sanitaires de police ou de douane, et être autorisé à pénétrer dans la rade, dans le port. || *Entrée du vent*, Premières risées du vent après le calme.

— Math. *Table à double entrée*, Table dans laquelle une signification est donnée, par exemple, aux tables verticales, et une autre aux tables horizontales, ou encore dans laquelle les recherches, suivant les cas, doivent s'effectuer tantôt d'après une disposition particulière, tantôt d'après une autre.

— Mus. Ritournelle pendant laquelle, dans une pièce lyrique, les différents éléments (acteurs, solistes et chœur) entrent en scène ; autrefois elles étaient souvent animées par des danses. V. la partie *encycl.* (chorégr.) || Morceau d'orgue exécuté au moment où entrent dans l'église les officiants, personnages de marque et les cortèges de mariage, enterrement, etc. || Moment où chaque partie commence à se faire entendre. (Dans ce cas on dit aussi RENTRÉE.) || Partie d'un spectacle chorégraphique formant un tout. (On disait aussi ENTREMETS.)

— Sylvic. *Bois d'entrée*, Bois qui commencent à présenter quelques signes de dépérissement.

— Techn. *Entrée de serrure*, Entaille par laquelle la clef entre dans la serrure. || Petit ornement de métal (de bois, etc.) disposé devant une entrée de serrure.

Entrée de serrure (XVIIIe s.).

— Télégr. *Entrée de poste*, Tube coudé, en porcelaine, vulgairement appelé « pipe », utilisé pour isoler le fil de ligne dans la traversée du mur du bureau.

— Turf. Somme que le propriétaire d'un cheval paye lorsqu'il engage ce cheval pour une course.

— LOC. ADV. *D'entrée*, D'abord : *Il nous a dit* D'ENTRÉE *trois ou quatre fausses nouvelles.* (Vx.) || *D'entrée de jeu*, Dès le commencement du jeu ; et *au fig.* Tout d'abord : D'ENTRÉE DE JEU, *il fit voir son extravagance.*

— ANTON. **Issue, sortie.**

— ENCYCL. Art culin. L'*entrée* prend place entre le relevé et le rôti. C'est le plat qu'un cuisinier habile soigne le plus. Les principales entrées sont celles de viande de boucherie (bœuf, veau, mouton, agneau), de gibier, de volaille, et même de poisson lorsque l'entrée est substituée au relevé. Les entrées constituent dans la cuisine courante le fond du repas. Dans un dîner de cérémonie on met au moins deux entrées.

— Chorégr. Au XVIIe siècle, les divertissements et ballets que l'on exécutait soit à la cour, soit à l'Opéra étaient divisés non en scènes, comme on le fait aujourd'hui, mais en *entrées* ou *entremets*, ce qui représentait exactement la même chose. C'est ainsi que le *Ballet des Saisons* comportait neuf entrées, celui de *l'Amour malade*, dix ; *le Ballet des Muses*, quatorze ; *le Triomphe de l'Amour*, de Quinault et Lulli, n'en comprenait pas moins de vingt. Parfois, l'entrée se composait simplement d'un pas, et l'on disait d'un danseur qu'il dansait son entrée, comme on dit d'un chanteur qu'il chante son air. Plus tard, dans le ballet, on appliqua ce nom d'entrée non plus aux scènes, mais aux actes, et d'un ballet en un, deux ou trois actes, on disait qu'il était en une, deux ou trois entrées. Enfin, on fit pour le ballet comme pour toute autre œuvre dramatique : on le divisa en actes et en scènes.

— Ebénist. Les *entrées de serrure*, ont autrefois fourni matière à la création de riches et élégants ornements ; la serrurerie, aux XIVe et XVe siècles, en a fourni d'excellents. Aux XVIe et XVIIe siècles, du Cerceau et Mathurin Jousse, Marot, Lepautre, ne dédaignèrent pas ce thème, et ils ont réussi, dans ce domaine, de véritables petits chefs-d'œuvre. Au XVIIIe siècle, les entrées étaient de cuivre, et souvent dorées. Au XIXe siècle, elles tendent à se réduire à leur plus simple expression : petit bouton de bois tourné et percé à son centre. Dans l'ameublement d'aujourd'hui, les entrées font rarement saillie, et sont formées parfois d'incrustations d'ivoire.

— Iconogr. *Entrées triomphales*. Les entrées triomphales sont au nombre des sujets que les peintres de toutes les époques se sont plu à retracer. Ch. Le Brun a représenté *l'Entrée d'Alexandre à Babylone* (Louvre) ; Robert-Fleury, *l'Entrée de Clovis à Tours en 508* ; Rubens, *l'Entrée d'Henri IV à Paris* (Offices) ; F. Gérard, le même sujet (1817 ; musées du Louvre et de Versailles) ; Van der Meulen, *l'Entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Arras*, en août 1667 (Louvre) ; Ch. Parrocel, *l'Entrée de Louis XV à Mons*, le 30 mai 1747 (Versailles) ; F. Gérard, *l'Entrée des Français à Milan*, le 15 mai 1796 ; Girodet, *l'Entrée des Français dans Vienne*, le 14 novembre 1805 ; Taunay, *l'Entrée de la garde impériale à Paris*, après la campagne de Prusse, le 25 novembre 1807 (1810) ; H. Vernet, *l'Entrée de l'armée française en Belgique*, le 9 août 1831 ; Ch. Parrocel, *l'Entrée de Louis XV à Tournay*, le 24 juin 1745 ; Benjamin Constant, *l'Entrée de Mahomet II à Constantinople* (1876). Pour *l'Entrée des croisés à Constantinople*, v. CONSTANTINOPLE ; *l'Entrée du Christ à Jérusalem*, v. JÉRUSALEM. (V. planche *Beaux-Arts LIII.*)

Entrée de Spagne, poème écrit en français par un anonyme padouan du XIIIe siècle, inspiré des légendes épiques du cycle de Charlemagne. Ce poème, comme la *Prise de Pampelune* (d'un certain Nicolas de Vérone), qui en est la continuation, présente déjà certains traits qui deviendront les caractéristiques de l'épopée chevaleresque italienne : personnages groupés en deux grandes castes, traîtres et chevaliers fidèles ; aventures lointaines des paladins en Orient ; introduction de l'élément comique.

Entrée des animaux dans l'arche (L'), chef-d'œuvre de Jacques Bassan (musée de Madrid). Grande et belle toile, bien éclairée et du coloris le plus vigoureux ; elle fut envoyée par le Titien à Charles-Quint.

ENTRE-ÉCORCE [*an*] n. m. Forest. Défaut qui résulte de la soudure de deux branches voisines, ou d'une branche avec le tronc.

ENTRE-ÉPROUVER (S') [*san, vé*] v. pr. Avec réciprocité, S'éprouver mutuellement.

ENTRE-ESCROQUER (S') [*san-tress-kro-ké*] v. pr. Avec réciprocité, S'escroquer l'un l'autre.

ENTRE-ÉVEILLER (S') [*san-tré-vè-yé*] v. pr. Avec réciprocité, S'éveiller mutuellement.

ENTRE-FÂCHER (S') [*san, ché*] v. pr. Avec réciprocité, Se fâcher mutuellement.

ENTRE-FAIRE (S') [*san-tre-fèr'*] v. pr. Avec réciprocité, Se faire l'un à l'autre.

ENTREFAITE [*an-tre-fèt'*] n. f. (de *entre* et *faite*, part. pass. de *faire*, employé substantiv. et au fém.). Dans cet intervalle, à ce moment :

L'ennemi vient sur l'*entrefaite*.
LA FONTAINE.

(Ne s'emploie guère qu'au pluriel : *Sur ces* ENTREFAITES, *Dans ces* ENTREFAITES.)

ENTRE-FAVORISER (S') [*san, zé*] v. pr. Avec réciprocité, Se favoriser réciproquement.

ENTREFEND [*an, fan*] n. m. Se dit quelquef. pour REFEND.

ENTREFENÊTRE ou **ENTRE-FENÊTRE** [*an*] n. m. Partie d'un mur comprise entre deux fenêtres. || Tapisserie, fresque qui orne cet espace.

ENTREFER [*an-tre-fèr*] n. m. Partie d'un circuit magnétique où le flux ne circule pas dans le fer. (Dans une dynamo on désigne sous ce nom l'espace compris entre les faces internes des inducteurs et la face externe de l'induit ; dans un électro-aimant, l'espace compris entre les pièces polaires.)

ENTREFESSE n. m. ou **ENTRE-FESSES** [*an, fess*] n. m. invar. Protubérance entre les fesses de la vache, en arrière du pis.

ENTREFESSON ou **ENTRE-FESSON** [*an, fè-son*] n. m. (de *entre* et *fesses*). Partie du corps située entre les deux cuisses. (Vx.) || Rougeur ou excoriation entre les cuisses, causée par la marche, l'équitation, etc.

— Boucher. Maniement impair, particulier à la vache. (Il est situé entre les fesses, et immédiatement en arrière du pis. Cet amas graisseux a la forme d'une masse oblongue, placée transversalement de la face interne d'une cuisse à celle du côté opposé. A la base de ce maniement et de chaque côté, se trouvent de gros ganglions lymphatiques, puis l'artère et la veine mammaires.)

ENTRE-FESTOIEMENT [*an, fess-toi-man*] n. m. Action de s'entre-festoyer.

ENTRE-FESTOYER (S') [*san, fess-toi-yé*] v. pr. Avec réciprocité, Se festoyer réciproquement.

ENTREFEUILLE [*an-tre-feuy'*] n. f. Feuille secondaire, à l'aisselle des feuilles primordiales. || Intervalle entre les feuilles sur un cep de vigne.

ENTREFILET ou **ENTRE-FILET** (pour ENTRE-FILETS) [*an, lè*] n. m. Petit article très court dans un journal, et ordinairement séparé de ce qui précède et de ce qui suit par un filet (petit fil, trait) pour attirer l'attention : *Les réclames prennent souvent dans les journaux la forme d'*ENTREFILETS. *Un* ENTREFILET *venimeux.*

ENTRE-FIN [*an*], **E** adj. Comm. *Marchandises entre-fines*, Marchandises tenant le milieu entre le gros et le fin.

ENTRE-FLANQUER (S') [*san, ké*] v. pr. Avec réciprocité, Se flanquer l'un à l'autre.

ENTRE-FLATTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se flatter mutuellement.

ENTRE-FOUETTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se fouetter réciproquement.

ENTRE-FRAPPER (S') [*san, pé*] v. pr. Avec réciprocité, Se frapper mutuellement.

ENTRE-FROISSER (S') [*san, sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se froisser mutuellement.

ENTRE-FROTTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se frotter l'un contre l'autre.

ENTRE-FUIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se fuir l'un l'autre.

ENTRE-GARDER (S') [*san-dé*] v. pr. Avec réciprocité, Se garder mutuellement.

ENTREGENT [*an-tre-jan*] n. m. (de *entre* et *gens*). Adresse à se conduire, à se faire valoir au milieu des gens, de la société, etc.

Vous êtes honnête homme et savez l'*entregent*.
RÉGNIER.

C'est assez qu'une femme ait un peu d'*entregent*.
CORNEILLE.

Le comte de Roucy avait, avec toute sa bêtise, un ENTREGENT *de cour que l'usage du grand monde lui avait donné.* (Saint-Simon.)

ENTRE-GLOSER (S') [*san, zé*] v. pr. Avec réciprocité, Se gloser, s'interpréter l'un l'autre.

ENTR'ÉGORGEMENT [*an, man*] n. m. Action de s'entr'égorger.

ENTR'ÉGORGER (S') [*san, jé*] v. pr. (de *entre* et *égorger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous nous entr'égorgeons. Vous vous entr'égorgeâtes.*) Avec réciprocité, S'égorger les uns les autres.

— *Fig.* Se combattre avec violence, Se faire le plus de mal possible : *D'Antin et Mme la duchesse se défiaient fort des deux Lorrains, avec l'extérieur le plus intime en attendant qu'ils* S'ENTR'ÉGORGEASSENT. (Saint-Simon.)

ENTRE-GOURMER (S') [*san, mé*] v. pr. Avec réciprocité, Se gourmer réciproquement.

ENTR'ÉGRATIGNER (S') [*san, gn* mll., *é*] v. pr. Avec réciprocité, S'égratigner l'un l'autre.

ENTRE-GRATTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se gratter mutuellement.

— *Fig. et fam.* S'entre-flatter.

ENTRE-GREFFER (S') [*san, fé*] v. pr. Devenir greffé l'un sur l'autre : *Racines qui* S'ENTRE-GREFFENT.

— ***Entre-greffé, e***, part. pass. du verbe *Entre-greffer* (s').

— Bot. Se dit des fruits qui, se trouvant en contact, se sont soudés l'un à l'autre : *Cerises* ENTRE-GREFFÉES.

ENTRE-GRONDER (S') [*san, dé*] v. pr. Avec réciprocité, Se gronder l'un l'autre.

ENTRE-GUERROYER (S') [*san, ghé-roi-yé*] v. pr. Avec réciprocité, Se faire la guerre mutuellement.

ENTRE-HAÏR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se haïr mutuellement.

ENTRE-HANTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se hanter l'un l'autre.

ENTRE-HAPPER (S') [*san, pé*] v. pr. Avec réciprocité, Se happer l'un l'autre.

ENTRE-HARCELER (S') [*san, lé*] v. pr. Avec réciprocité, Se harceler mutuellement.

ENTRE-HARPER (S') [*san, pé*] v. pr. Argot. Avec réciprocité, Se saisir mutuellement. (Vx.)

ENTRE-HEURTEMENT [*an, man*] n. m. Action de s'entre-heurter.

ENTRE-HEURTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se heurter l'un contre l'autre.

ENTRE-HIVERNAGE [*an-tri-vèr-naj'*] n. m. Labours que l'on donne en hiver, à la suite des dégels.

ENTRE-HIVERNER ou **ENTREHIVERNER** [*an, né*] v. tr. Labourer l'hiver, entre deux gelées successives interrompues par un dégel.

ENTRE-HONORER (S') [*san, ré*] v. pr. Avec réciprocité, S'honorer mutuellement.

ENTREILLAGE [*an-trè-yaj'*] n. m. (de *en* et *treillage*). Action de disposer des bouteilles de champagne en rangées séparées par des lattes.

ENTREILLISSÉ [*an-tré-yi-sé*], **E** adj. (de *en* et *treillis*). Fait en forme de treillis.

ENTRE-JETER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Jeter de l'un à l'autre.

ENTRE-JOINDRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se joindre réciproquement.

ENTRE-JOUER (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se jouer, se tromper l'un l'autre.

ENTRE-JURER (S') [*san, ré*] v. pr. Avec réciprocité, Se jurer l'un à l'autre.

ENTRELACEMENT [*an, man*] n. m. Action d'entrelacer; état de ce qui est entrelacé: *Des* ENTRELACEMENTS *de guirlandes.*

— Fig.: *L'*ENTRELACEMENT *des rimes masculines et féminines.*

— Tiss. Se dit d'une armure où l'on mélange des chaînes d'armures différentes, notamment dans la fabrication des rubans.

ENTRELACER [*an, sé*] v. tr. (de *entre* et *lacer*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il entrelaça. Nous entrelaçons.*) Enlacer l'un dans l'autre: ENTRELACER *des rubans, des branches.*

— ***Entrelacé, e,*** part. pass. du verbe *Entrelacer: Chiffres* ENTRELACÉS. || Fig. : *Rimes* ENTRELACÉES.

— Blas. Se dit des pièces circulaires ou en segment de cercle (croissants, anneaux, etc.), passées les unes dans les autres.

— Minér. Se dit des cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles se croisent dans tous les sens.

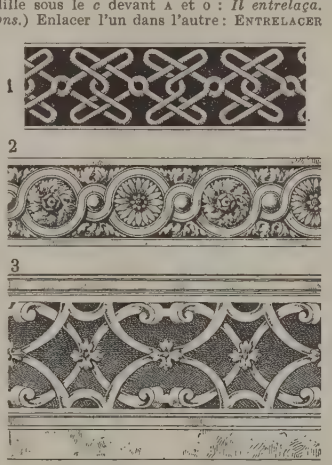

ENTRELACS : 1. Du XVIIe siècle; 2. Du XVIIIe siècle; 3. Du XVIe siècle.

— ***S'entrelacer,*** v. pr. Avec réciprocité, S'enlacer mutuellement.

— Au sens passif, Devenir, être entrelacé.

ENTRELACS [*an, là*] n. m. (substantif verbal de *entrelacer*). Archit. Ornement composé de moulures, de chiffres, de fleurons, etc., enlacés l'un dans l'autre : ENTRELACS *à jour.* || Ornements à jour, qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou des rampes d'escalier.

— Calligr. Ornement formé de traits de plume entrelacés.

— ENCYCL. Archit. L'*entrelacs* est l'ornement propre surtout à la serrurerie. Le fer ayant une solidité qui permet de tout oser, on forme dans les balcons, dans les grilles, dans les rampes d'escalier tous les entrelacs imaginables. Le bois ne se prête guère qu'aux entrelacs à lignes droites, tels que l'ornement appelé *grecque.* L'entrelacs forme le principal élément de l'ornementation arabe.

D'argent à trois anneaux entrelacés d'azur.

ENTRE-LAISSER (S') [*san, lè-sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se laisser mutuellement quelque chose.

ENTRELARDEMENT [*an, man*] n. m. Action d'entrelarder.

ENTRELARDER [*an, dé*] v. tr. Art culin. Piquer avec du lard : ENTRELARDER *un filet de bœuf, un fricandeau.*

— *Par anal.* Ajouter certains ingrédients à : ENTRELARDER *d'amandes un gâteau.*

— *Fig.* Parsemer de : ENTRELARDER *un discours de vers, de citations.*

— ***Entrelardé, e,*** part. pass. du verbe *Entrelarder.*

— *Fig.* Se dit particulièrem. d'une sorte d'amusement littéraire, qui consiste à entremêler des mots de langue vulgaire avec des mots d'une autre langue. Tels sont ces vers autrefois bien connus des écoliers :

Aspice Pierrot pendu
Quod librum n'a pas rendu;
Si librum reddidisset,
Pierrot pendu *non fuisset.*

— ***S'entrelarder,*** v. pr. Avec réciprocité, et *fam.*, Se perforer l'un l'autre avec un instrument aigu : *Escrimeurs qui* S'ENTRELARDENT *par un coup fourré.*

— Au sens passif, Etre piqué de lard.

ENTRE-LARGE [*an*] adj. Comm. Se dit d'une étoffe qui tient le milieu entre large et étroit.

ENTRE-LIER (S') [*san, lié*] v. pr. Avec réciprocité, Se lier l'un à l'autre.

ENTRE-LIGNE ou **ENTRELIGNE** [*an*] n. f. Espace compris entre deux lignes d'écriture qui se suivent immédiatement. || Ce qui est écrit entre deux lignes consécutives. || Plur. *Des* ENTRE-LIGNES OU ENTRELIGNES.

— Typogr. Se dit parfois pour INTERLIGNE.

ENTRE-LIGNE ou **ENTRELIGNE** [*an*] n. m. Entom. Petit papillon du genre des teignes.

ENTRE-LIGNER [*an, gn* mll., *é*] v. tr. (de *entreligne*). Ecrire entre deux lignes qui se suivent immédiatement.

ENTRE-LOUER (S') [*an, lou-é*] v. pr. Avec réciprocité, Se louer l'un l'autre.

ENTRE-LUIRE ou **ENTRELUIRE** [*an*] v. intr. Luire à demi, ou par intervalle : *Le jour* ENTRE-LUIT *à peine.*

ENTRE-MAILLADE [*an, ma-yad'*] n. f. ou **ENTREMAILLAGE** [*ma-yaj'*] n. m. Filet de pêche en Méditerranée. (On dit aussi ENTREMAIL.)

ENTRE-MANGER (S') [*san, jé*] v. pr. Avec réciprocité, (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous nous entre-mangeons. Vous vous entre-mangeâtes.*) Se manger l'un l'autre : *Il est dans la nature que les animaux* S'ENTRE-MANGENT.

ENTRE-MANGERIE [*an, je-rî*] n. f. Action de s'entremanger; et *au fig.* Action de se quereller, de se tourmenter les uns les autres.

ENTRE-MAUDIRE (S') v. pr. Avec réciprocité, Se maudire mutuellement.

ENTRE-MÉFAIRE (S') [*san, fèr'*] v. pr. Avec réciprocité, Se faire réciproquement du mal.

ENTREMÊLEMENT [*an, man*] n. m. Action d'entremêler. || Etat de ce qui est entremêlé.

ENTREMÊLER [*an, lé*] v. tr. Mêler, insérer dans d'autres choses : ENTREMÊLER *des fleurs et des rubans.* || Entrecouper : ENTREMÊLER *de vers un morceau de prose.*

— ***Entremêlé, e,*** part. pass. du verbe *Entremêler : Fleurs* ENTREMÊLÉES. *Paroles* ENTREMÊLÉES *de soupirs.*

— ***S'entremêler,*** v. pr. S'entremettre. (Vx.)

— Au sens passif, Etre entremêlé :

Le mal est que dans l'an *s'entremêlent* des jours
Qu'il faut chômer;...

LA FONTAINE.

ENTRE-MESURER (S') [*san, ré*] v. pr. Avec réciprocité, Se mesurer l'un l'autre.

ENTREMÉTIER [*an, ti-é*] n. m. (de *entremets*). Cuisinier chargé spécialement des entremets.

ENTREMETS [*an-tre-mè*] n. m. (de *entre* et *mets*). Autref., Nom générique des différentes préparations culinaires qu'on servait en même temps que les rôtis : *Les* ENTREMETS *marchent avec le rôti, ou paraissent séparément à sa suite.* (Grimod.) || Second service, moment du repas où se servent les entremets : *Les conversations deviennent plus vives à l'*ENTREMETS. || Spectacle ou divertissement qui se donnait entre les différents services d'un festin : *Faire paraître des danseuses espagnoles pour* ENTREMETS. (Parmi les entremets les plus célèbres sont ceux qui accompagnèrent le fameux « vœu du faisan » à la cour de Bourgogne en 1456.)

— Aujourd., Mets léger qu'on sert avant le dessert.

— Art dram. anc. Intermède. || Spectacle de danses plus souvent désigné sous le nom d'entrée. || Divertissement épisodique : *Ballet ambulatoire, composé d'un grand nombre de scènes allégoriques appelées* ENTREMETS. (Castil-Blaze.)

— ENCYCL. La cuisine moderne n'a conservé le nom d'*entremets* qu'aux entremets sucrés, dont le rôle, dans un repas régulier, consiste à séparer le premier service du second. Dans la pratique courante, les entremets de légumes se servent immédiatement après le rôti et la salade, qui l'accompagne toujours, tandis que les entremets sucrés précèdent le fromage et le dessert.

Parmi les entremets sucrés les plus courants, citons les omelettes au rhum et aux confitures, les soufflés, les crèmes solides ou liquides, les croûtes aux fruits, les beignets divers, les sorbets, etc.

L'entremets tel que nous le concevons aujourd'hui est une création des confiseurs italiens attirés à la cour de France par Catherine de Médicis.

ENTREMETTEUR [*mè-teur*], **EUSE** n. Celui, celle qui s'entremet, qui s'emploie dans une affaire où sont intéressées plusieurs personnes : *Théodote... est médiateur, confident,* ENTREMETTEUR. (La Bruyère.)

— Personne qui s'entremet dans une intrigue galante. (Se dit surtout au fém., et en mauv. part.)

— *Fig.* Ce qui sert d'intermédiaire : *La table, dit un ancien proverbe grec, est l'*ENTREMETTEUSE *de l'amitié.*

— ENCYCL. V. PROXÉNÉTISME.

ENTREMETTRE (S') [*san*] v. pr. S'employer dans une affaire qui intéresse une ou plusieurs personnes, interposer son crédit, son autorité, etc.: S'ENTREMETTRE *pour terminer une affaire.* S'ENTREMETTRE *pour la paix.* S'ENTREMETTRE *pour obtenir la grâce de quelqu'un.*

— *S'entremettre de,* S'occuper de, agir comme intermédiaire pour : *« Que viens-tu faire ici ? — Ce que je fais partout ailleurs : m'*ENTREMETTRE *d'affaires, me rendre serviable aux gens. »* (Molière.) || Se mêler de, s'ingérer dans : *Un homme qui* S'ENTREMET DE *tout.* (Vx.)

ENTREMISE [*an*] n. f. Action de s'entremettre: *Offrir son* ENTREMISE.

Qui croirait en effet qu'une telle entreprise
Du fils d'Agamemnon méritât l'*entremise* ?

RACINE.

— *Fig.* Intermédiaire.

— Mar. Pièce de construction enchâssée à queue d'aronde entre les baux et les barrots pour leur conserver un écartement fixe. || Pièces de bois sur lesquelles portent les surbaux des écoutilles.

ENTRE-MODILLON n. m. Archit. Intervalle entre deux modillons : *Des* ENTRE-MODILLONS *trop ornés.*

ENTREMONT, belle vallée de la Suisse (canton du Valais), au pied du Grand-Saint-Bernard, parcourue par la *Dranse d'Entremont,* qui conflue, à Sembrancher, avec la Dranse de Bagnes. — Le *district d'Entremont,* qui comprend les vallées de toutes les Dranses valaisanes en amont de Bovernier, a pour chef-lieu *Sembrancher.*

ENTREMONT-LE-VIEUX, comm. de la Savoie, arrond. et à 13 kil. de Chambéry, dans le *val d'Entremont* (massif de la Grande-Chartreuse), entre les chaînes du Granier (à l'O.) et de l'Hauterans (à l'E.); 910 hab. Fouilles archéologiques préhistoriques (1946).

ENTREMONTS (Jacqueline D'), dame DE COLIGNY, née en 1541, morte dans la prison du château d'Ivrée en 1600. Veuve de Claude de Bastarnay, baron d'Authon, tué en 1567, elle épousa l'amiral de Coligny, malgré la défense du duc de Savoie, son suzerain. Arrêtée après la Saint-Barthélemy à Chatillon-sur-Loing, elle refusa d'abjurer la religion réformée et fut reconduite en Savoie. Elle se retira à Saint-André-de-Briord. En 1573, le duc Emmanuel-Philibert la fit emprisonner à Nice. Délivrée en 1575, elle fut de nouveau arrêtée en 1585, et mourut en captivité.

ENTRE-MOQUER (S') [*san, ké*] v. pr. Avec réciprocité, Se moquer l'un de l'autre.

ENTRE-MORDRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se mordre mutuellement.

ENTR'EMPÊCHER (S') [*san-tran-pê-ché*] v. pr. Avec réciprocité, S'empêcher mutuellement.

ENTR'ENCOURAGER (S') [*san-tran, jé*] v. pr. Avec réciprocité, S'encourager mutuellement.

ENTRE-NERF ou **ENTRE-NERFS** [*an-tre-nèr'*] n. m. Intervalle séparant les nervures du dos d'un livre relié.

ENTR'ENLEVER (S') [*san-tran, vé*] v. pr. Avec réciprocité, S'enlever mutuellement quelque chose.

ENTRE-NŒUD n. m. Espace compris entre deux nœuds d'une tige. (Syn. MÉRITHALLE.) || Plur. *Des* ENTRE-NŒUDS.

ENTRE-MOQUER (S') [*san, ké*] v. pr. Avec réciprocité, Se nouer mutuellement.

ENTR'ENTENDRE (S') [*san-tran-tandr'*] v. pr. Avec réciprocité, S'entendre l'un avec l'autre.

ENTRE-NUIRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se nuire mutuellement.

ENTR'ENVOYER (S') [*san-tran-voi-yé*] v. pr. Avec réciprocité, S'envoyer mutuellement l'un à l'autre.

ENTRE-PARDONNER (S') [*san, do-né*] v. pr. Avec réciprocité, Se pardonner l'un à l'autre.

ENTRE-PARLER (S') [*san, lé*] v. pr. Avec réciprocité, Se parler l'un à l'autre.

ENTRE-PARLEUR [*an*] n. m. Personnage d'un drame. (Vx.)

ENTREPAS [*an, pa*] n. m. Allure défectueuse d'un cheval qui marche un amble rompu, c'est-à-dire moitié pas ordinaire et moitié amble.

ENTREPÉNÉTRER (S') [*san, tré*] v. pr. (Change le dernier *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Ils s'entrepénètrent*). Avec réciprocité, Se pénétrer mutuellement.

ENTRE-PERCER (S') [*san, sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se percer l'un l'autre.

ENTRE-PERSÉCUTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se persécuter mutuellement.

ENTRE-PICOTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se picoter, se harceler réciproquement.

ENTRE-PIED [*an-tre-pi-é*] n. m. Partie d'une meule de moulin, qui touche à la feuillure.

ENTREPILASTRE [*an, lasstr'*] n. m. Intervalle entre deux pilastres.

ENTRE-PILLER (S') [*san, pi-yé*] v. pr. Avec réciprocité, Se piller mutuellement.

ENTRE-PLANT [*an*] n. m. Ensemble des jeunes plants mis entre les vieux ceps pour le renouvellement progressif de la vigne. || Plur. *Des* ENTRE-PLANTS.

ENTREPOINTILLER [*an, ti-yé*] v. tr. Grav. Entremêler de pointillé.

ENTREPONT [*an*] n. m. (de *entre* et *pont*). Espace compris entre la batterie basse et le faux pont. || *Faux entrepont* ou *Second entrepont,* Espace compris entre le faux pont et la plate-forme de cale.

— ENCYCL. Le mot *entrepont* n'est plus en usage dans la marine de guerre; dans la marine de commerce, on l'emploie encore couramment : il désigne les batteries, et, en particulier, celle qui n'est éclairée que par des hublots et est réservée aux passagers de 3e classe ou aux émigrants.

ENTRE-PORTER (S') [*san, tè*] v. pr. Avec réciprocité, Se porter l'un à l'autre. || *Fig.* Se pousser l'un l'autre à : *Ils* S'ENTRE-PORTENT *au mal.*

ENTREPOS [*an, po*] n. m. Repos. || Passe-temps. (Vx.)

ENTREPOSAGE [*an*] n. m. (de *entreposer*). Action d'entreposer, de mettre en entrepôt.

ENTREPOSER [*an, zé*] v. tr. (de *entre* et *poser*). Déposer entre temps, mettre en dépôt pour un temps de.

ENTREPOSEUR [*an*] n. m. Qui garde un entrepôt, des marchandises entreposées. || Agent préposé à la garde et à la vente de certaines choses dont le gouvernement a le monopole : ENTREPOSEUR *des tabacs.*

ENTREPOSITAIRE [*an, tèr'*] n. m. Agent commercial, recevant en dépôt des marchandises quelconques. || Négociant plaçant des marchandises dans un entrepôt.

— Adjectiv.: *Négociant* ENTREPOSITAIRE.

ENTREPÔT [*an, po*] n. m. (substantif verbal de *entreposer*). Lieu où l'on met des marchandises en dépôt. || Magasin où les négociants mettent en dépôt des marchandises, pour lesquelles ils ne payent les droits de douane ou d'octroi qu'au fur et à mesure de la sortie. || Magasins où l'on vend pour le compte de l'Etat ou de compagnies.

— Place de commerce, port où les marchandises sont déposées jusqu'à ce qu'on les dirige vers leur destination. (On dit aussi VILLE D'ENTREPÔT.)

— *Entrepôt réel, fictif, spécial.* V. la partie *encycl.*

— *Commissionnaire d'entrepôt,* Facteur qui, dans les entrepôts réels, reçoit les marchandises et les expédie à destination.

— *Entrepôt de douane,* Bâtiment dans lequel sont entreposées, dans une gare frontière, les marchandises soumises à l'examen, au contrôle ou au payement des droits de douane.

— ENCYCL. Fin. L'*entrepôt* est le lieu, public ou privé, où sont déposées provisoirement des marchandises n'ayant pas acquitté les droits de douane ou d'octroi, afin de permettre aux commerçants soit de les réexporter sans droits, soit de ne payer les taxes qu'au fur et à mesure des ventes.

Entrepôts de douane (Décret du 28 décembre 1926, art. 162 à 181). — Ils sont: 1° *réels,* concédés par décret à une commune, à un port autonome ou à une chambre de commerce, avec un personnel et des locaux à part, gardés par la douane, et dont l'exploitation peut être rétrocédée à un adjudicataire; 2° *réels spéciaux* pour certaines denrées dangereuses ou altérables, ou pour les concours, expositions et foires d'échantillons; 3° *fictifs,* constitués dans les magasins des commerçants. La durée de l'entrepôt est au maximum de cinq ans pour l'entrepôt réel, de trois ans pour l'entrepôt spécial, de deux ans pour l'entrepôt fictif: des prorogations peuvent être accordées. Les entrepositaires doivent, à peine de double droit et d'amende, représenter à toute réquisition du service les marchandises en entrepôt spécial ou fictif. Les règlements fixent les manipulations autorisées, les conditions de mutation de magasin ou d'entrepôt, ou de réexportation. Sont exclus de l'entrepôt les contrefaçons en librairie, les produits étrangers portant de fausses marques de fabrique françaises, les alcools d'origine étrangère, les poudres et explosifs, certaines margarines ou conserves, etc.; des décrets peuvent prononcer des exclusions. L'emplacement et l'aménagement des entrepôts réels et spéciaux, les localités où peuvent être établis des entrepôts fictifs et les denrées qui y sont admises sont déterminés par décret. Toutes ces dispositions s'appliquent à l'Algérie et aux colonies.

Entrepôt d'octroi. — C'est la faculté donnée à un propriétaire ou commerçant de recevoir et emmagasiner, dans un lieu sujet à octroi, sans acquitter le droit, des marchandises assujetties auxquelles il réserve une destination extérieure. L'entrepôt est réel ou fictif (à domicile); le maire prononce les admissions, subordonnées à un engagement écrit préalable de payer les droits sur les quantités dont la sortie ne sera pas justifiée. Enfin l'entrepôt *industriel* permet d'assurer à l'industrie ou à divers services d'Etat l'exonération des droits d'octroi pour les matières premières et les combustibles nécessaires à la fabrication, à condition de justifier de l'emploi des marchandises entreposées.

Entrepôts des tabacs. — Les entrepôts ordinaires approvisionnent les bureaux de tabac, et les entrepôts spéciaux vendent aux consommateurs les tabacs de luxe.

ENTRE-POURSUIVRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se poursuivre mutuellement.

ENTRE-POUSSER (S') [*san, sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se pousser l'un l'autre. || Se pousser quelque chose l'un à l'autre.

ENTREPRENABLE [*an*] adj. Qui peut être entrepris.

ENTREPRENANT [*an, nan*], **E** adj. (de *entreprendre*). Hardi à entreprendre : *Gouvernement, Homme* ENTREPRENANT. || Se dit particulièrem. d'un homme hardi auprès des femmes : *Cette folie m'a toujours rendu très peu* ENTREPRENANT *près des femmes.* (J.-J. Rousseau.)

— ANTON. **Inactif, indolent, inerte, mou, timide.**

ENTREPRENDRE [*an, prandr'*] v. tr. (de *entre* et *prendre.* — Se conjugue comme *prendre.*) Prendre en mains une chose, commencer à l'exécuter : *Louis* ENTREPREND *tout seul la cause commune.* (Bossuet.) ENTREPRENDRE *un travail, une guerre, Capable de tout* ENTREPRENDRE *et de tout cacher.* (Bossuet.) || *Tout entreprendre,* Se porter aux dernières extrémités :

En l'état où je vis je puis tout *entreprendre.*
RACINE.

— S'engager à faire ou à fournir à des conditions déterminées : ENTREPRENDRE *l'exécution d'un ouvrage, le transport de bagages.* ENTREPRENDRE *la défense de quelqu'un.*

— *Fam.* Prendre en mains (en mauv. part) une personne, s'y attaquer, la tourmenter, la railler : *Alexandre voulut s'affermir avant que d'*ENTREPRENDRE *son rival.* (Bossuet.) *Si j'*ENTREPRENDS *cet homme-là, je lui ferai voir du pays.* || Prendre en mains (en bonne part) une personne, s'en occuper : *Je vous prie d'*ENTREPRENDRE *la fille de notre paysanne pour la bien instruire.* (Mme de Maintenon.) || Tâcher de gagner quelqu'un :

Attale à ce dessein *entreprend* sa maîtresse.
CORNEILLE.

|| S'attaquer à (en parlant des choses) : *La goutte lui* ENTREPREND *pieds et mains.*

— Absolum. : *Ce n'est pas tout d'*ENTREPRENDRE, *il faut exécuter.*

— Intransitiv. *Entreprendre de,* Commencer à, essayer de :

C'est un dessein très dangereux
Que d'*entreprendre de* te plaire.
LA FONTAINE.

|| *Entreprendre sur, contre,* Usurper, empiéter sur, attenter à : *César* ENTREPRIT SUR *la liberté du peuple romain. Nous nous flattons d'*ENTREPRENDRE *par lui* SUR *les destins.* (A. France.) *Il serait insensé d'*ENTREPRENDRE CONTRE *l'ordre naturel.* (A. France.)

— ***Entrepris, e,*** part. pass. du verbe *Entreprendre: Guerre, Conquête* ENTREPRISE. *Vivement* ENTREPRIS *par un rival. Un rhumatisme le tenait* ENTREPRIS *de tous ses membres.* (Le Sage.) || *Sa pauvre petite âme en est toute* ENTREPRISE. (Voltaire.) *Il demeure tout entrepris,* Tout gêné, tout embarrassé.

— ***S'entreprendre,*** v. pr. Avec réciprocité, S'attaquer l'un l'autre.

— Au sens passif, Etre entrepris : *Expédition qui* S'ENTREPREND *sous de mauvais auspices.* || Etre pris par : *La tête* S'ENTREPREND.

ENTREPRENEUR [*an*], **EUSE** n. Qui entreprend quelque chose : *Cette entreprise fera beaucoup d'honneur à l'*ENTREPRENEUR, *à l'Académie et à la nation.* (Voltaire.) || Qui entreprend d'exécuter certains travaux (particulièrement de construction et de travaux publics), de faire certaines fournitures : *La loi range l'*ENTREPRENEUR *dans la catégorie des commerçants.* || Qui entreprend certaines exploitations : ENTREPRENEUR *de transports, de spectacles.* || Qui crée un produit pour son propre compte : *Les* ENTREPRENEURS *exercent toujours un monopole à l'égard des ouvriers.* || *Absolum.* Constructeur de bâtiments.

— Fam. *Entrepreneur de succès dramatiques,* Chef de claque.

— ENCYCL. Dr. En droit, l'appellation « *entrepreneur* » désigne celui qui fait profession d'exécuter certains contrats de louage d'ouvrage (entreprises de manufacture, de commission, de transports, de fournitures, agences et bureaux d'affaires, établissements de vente à l'encan, spectacles, concessions de monopoles publics (éclairage, pompes funèbres, tramways, etc.), et surtout d'assurer les entreprises de constructions et de travaux.

En ce qui concerne ces dernières entreprises, les art. 1792 et 2270 du Code civil ont institué une responsabilité spéciale très lourde à l'égard des architectes et des entrepreneurs : même après réception par le propriétaire, ils continuent de répondre pendant dix ans des travaux qu'ils ont exécutés ou dirigés. Toutefois, l'on admet généralement que, dans son application, cette responsabilité comporte des degrés. S'il s'agit de la perte totale ou partielle de l'édifice, de la construction, il existe à l'égard de l'architecte et de l'entrepreneur une présomption légale de faute, c'est-à-dire qu'ils sont responsables de plein droit des dégâts, sous réserve qu'ils ne prouvent que l'accident provient d'une cause qui ne peut leur être imputée. Au contraire, s'il s'agit seulement de malfaçons dans les gros ouvrages, la faute du constructeur n'est pas présumée, et c'est au plaignant, au demandeur, à la prouver. Quant aux menus ouvrages (réparations d'entretien), il y a lieu d'appliquer la règle du droit commun. La responsabilité cesse après la réception des travaux.

Quant à la répartition de la responsabilité entre les architectes et les entrepreneurs, le Code ayant disposé pour les deux à la fois, c'est une question très débattue, et que l'on ne peut résoudre équitablement qu'en s'inspirant dans chaque cas particulier des circonstances de fait; à moins de faute démontrée, chacun devrait, semble-t-il, être responsable de ce qui entre dans sa sphère d'action : l'architecte, des vices du plan et du sol; l'entrepreneur, des vices des matériaux et de la mauvaise exécution des travaux. C'est le système dit : de la « responsabilité privative ».

Les entrepreneurs de travaux publics sont astreints à l'observation d'un cahier des charges, dit *des clauses et des conditions générales,* contenant des clauses et des conditions générales applicables à toutes les entreprises et des dispositions techniques, spéciales à l'entreprise particulière dont il s'agit. Toute difficulté entre l'Administration et l'entrepreneur, concernant le sens ou l'exécution des clauses du contrat, est portée devant le conseil de préfecture, sauf recours au Conseil d'Etat.

Le contrat de louage d'ouvrage est dissous par la mort de l'entrepreneur (C. civ., art. 1795).

Les entrepreneurs ont un privilège sur les immeubles pour la plus-value résultant des travaux qu'ils ont faits (C. civ., art. 2103).

— Econ. polit. Les économistes donnent, en général, le nom d'*entrepreneur* à celui qui crée pour son propre compte, à son profit et à ses risques, un produit quelconque. C'est, en somme, ce qu'on nomme couramment *le patron.* J.-B. Say a distingué nettement l'entrepreneur et le capitaliste, alors que l'école classique anglaise les avait confondus.

ENTRE-PRESSER (S') [*san, près-sé*] v. pr. Avec réciprocité, Se presser l'un l'autre.

ENTRE-PRÊTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se prêter mutuellement quelque chose.

ENTREPRISE [*an*] n. f. Action d'entreprendre; chose que l'on entreprend : *C'est une* ENTREPRISE *hardie. Echouer dans son* ENTREPRISE. *Les pensées du sage précèdent ses actions, et celles de l'insensé suivent ses* ENTREPRISES. (Duclos.) || *Donner, Prendre à l'entreprise,* Donner, Prendre en adjudication.

— Action de faire ou de fournir quelque chose à certaines conditions; opération d'un entrepreneur : *Faire exécuter des travaux par* ENTREPRISE. *Mettre quelque chose à l'*ENTREPRISE. || Grand établissement d'un service public ou privé : ENTREPRISE *de pompes funèbres, de roulage, de construction.*

— Empiétement, attentat, usurpation : *Une* ENTREPRISE *contre la liberté. Les* ENTREPRISES *des grands contre les petits. Les* ENTREPRISES *de Rome sur la puissance temporelle de nos rois.* (Pascal.) || *Esprit d'entreprise,* Aptitude à entreprendre.

— Fauconn. *Oiseau de grande entreprise,* Oiseau qui attaque résolument sa proie.

— ENCYCL. Trav. publ. La *gestion* d'un service *à l'entreprise,* par opposition à la *gestion directe,* consiste à confier par marché ce service à un entrepreneur qui s'engage, pour un prix convenu, à l'exécuter dans des conditions déterminées.

L'*entreprise* assure l'administration contre les aléas de la gestion directe, et la garantit contre les excédents de dépense imprévus; mais elle oblige à une surveillance attentive des objets ou produits fournis par l'entrepreneur.

— Dr. Les *Comités d'entreprise,* créés par une loi de 1945 dans tous les établissements industriels ou commerciaux employant au moins 100 salariés, sont composés du chef d'entreprise ou son représentant et d'une délégation du personnel. Ils coopèrent avec la direction à l'amélioration des conditions de travail.

ENTRE-PROMETTRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se promettre l'un à l'autre.

ENTRE-QUERELLER (S') [*san-tre-ke-rè-lé*] v. pr. Avec réciprocité, Se quereller mutuellement.

ENTRER [*an-tré*] v. intr. (lat. *intrare*). En parlant des personnes, Aller dans un lieu, pénétrer dans : ENTRER *dans une maison, au port, dans un temple; et au fig. :* ENTRER *dans le monde, dans telle ou telle carrière, dans le chemin de la vertu.* || Aller, passer dans une nouvelle situation, une nouvelle manière d'être : ENTRER *au collège, dans les ordres, dans l'armée, dans l'administration, en ménage;* et *au fig. :* ENTRER *en défiance, en fureur. J'*ENTRE *en une humeur noire.* (Molière.) || Etre admis dans un corps, une compagnie : ENTRER *à l'Académie française.* || Etre au début de, commencer, entamer : ENTRER *en fonction, en campagne.* ENTRER *en correspondance avec quelqu'un.* || S'engager dans : ENTRER *dans des développements oiseux.* ENTRER *dans le détail des choses.* Les examiner avec minutie. || Prendre part, adhérer à : ENTRER *dans une entreprise, dans un complot, dans une dépense;* et *au fig. :* ENTRER *dans les idées, le sentiment de quelqu'un.* ENTRER *dans la peine de ses voisins.* — *Par extens.* Exprimer avec vérité : *Ce romancier* ENTRE *bien dans les passions. Acteur qui* ENTRE *dans le caractère de son personnage.* || Etre pour quelque chose dans, Avoir une part dans : *Cette personne n'*ENTRE *pour rien dans cette décision.*

— En parlant des choses, Pénétrer dans : *Navire qui* ENTRE *dans le port. Le fer* ENTRA *profondément dans le corps;* et au fig. : *La défiance* ENTRE *dans les cœurs. Cela n'*EST *jamais* ENTRÉ *dans ma tête.*

— Par hypallage : *Chapeau qui* ENTRE *bien dans la tête.* || Etre contenu dans : *Equipement qui* ENTRE *dans un sac. Livres qui* ENTRENT *dans un meuble.* || Etre employé dans la composition, la confection d'une chose : *L'eau* ENTRE *pour beaucoup dans certaines boissons.* || Etre compris dans, avoir place dans, concourir à : *Développement qui n'*ENTRE *pas dans le sujet. Cela n'*ENTRE *pour rien dans ma résolution. L'intérêt* ENTRE *pour beaucoup dans nos actions.* || Etre versé, encaissé : *C'est de l'argent qui* ENTRE.

— Loc. DIV. *Entrer à table,* Se mettre à table pour commencer un repas. || *Entrer à l'autel,* Commencer à dire la messe. || *Entrer au service,* Devenir soldat. || *Entrer au service de quelqu'un, Entrer en condition,* Devenir le domestique de quelqu'un. || *Entrer au couvent, Entrer en religion,* Se faire religieux ou religieuse. || *Entrer dans les ordres,* Choisir la carrière ecclésiastique. || *Entrer en scène,* Venir sur la scène pour y jouer son rôle; et *au fig.* Débuter dans la vie publique. || *Entrer en pourparlers,* S'aboucher, commencer à traiter d'un accord. || *Entrer en accommodement,* Faire ou accepter des propositions d'arrangement, de conciliation. || *Entrer en matière,* Commencer à traiter son sujet, sa matière. || *Entrer en comparaison,* Etre mis en parallèle. || *Entrer en ménage,* Se marier. || *Entrer en danse, dans la danse,* Se mettre du nombre des danseurs, commencer à danser; et *au fig.* S'engager dans une affaire, dans une intrigue, dans une guerre; agir ou parler à son tour. || Fam. *Je n'entre pas là-dedans,* Ce sont des considérations qui ne me touchent pas. || *Entrer dans le monde,* Y faire ses débuts, commencer à y avoir des relations. || *Entrer dans la tête, dans les oreilles,* Etourdir, assourdir, importuner. || *Entrer dans la tête, dans l'esprit, dans la pensée, dans l'imagination,* Etre appris, compris ou goûté. || *Entrer dans les vues, les sentiments de quelqu'un,* Les adopter, les partager. || *Entrer dans l'esprit, dans l'âme, dans le cœur,* Y pénétrer, s'y insinuer; être compris, conçu. || *Cela entre comme dans du beurre,* Cela entre très aisément, sans aucun effort. || *Faire entrer,* Inviter à entrer : FAIRE ENTRER *des invités.* — Insérer, enfoncer : FAIRE ENTRER *une clef dans la serrure;* et au fig. : *On ne peut pas lui* FAIRE ENTRER *cela dans la tête.* — Comprendre, introduire parmi d'autres choses : FAIRE ENTRER *une clause dans un contrat, quelque chose dans un livre.*

— Jeux. Etre admis à jouer, dans le cours d'une partie, en remplissant certaines conditions établies. || Prendre la place d'un joueur qui se retire. || *Entrer en jeu,* Ouvrir le jeu; et *au fig.* Parler ou agir à son tour.

— ALLUS. LITTÉR. :

Tant de fiel *entre*-t-il dans l'âme des dévots?
BOILEAU.

V. TANTÆNE ANIMIS CŒLESTIBUS IRÆ?

— *Transitiv.* Introduire, faire pénétrer : ENTRER *du vin en ville.* ENTRER *la voiture dans la remise.* || Inscrire des objets sur le registre des entrées. || Introduire des marchandises étrangères dans un pays.

— Archéol. Raidir une manœuvre, dans le langage des galères : *La manœuvre des antennes exigeait qu'on pût tantôt* ENTRER *les sartis, tantôt leur lever volte* (c'est-à-dire les raidir et les décrocher).

— Mar. *Entrer un navire,* Le piloter, à son arrivée, dans la rade et le port. || *Entrer au bassin un bâtiment,* Le conduire dans le bassin de carénage.

— Impersonnellem. : *Cave dans laquelle* IL ENTRE *cinq cents bouteilles;* et au fig. : *Même dans l'amour,* IL ENTRE *un peu d'égoïsme.*

— ANTON. **Évacuer, sortir.**

ENTRE-RAFRAÎCHIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se rafraîchir réciproquement.

ENTRE-RAIL [*an-tre-ray'*] ou **ENTRE-RAILS** n. m. Chem. de f. Espace compris entre les bords intérieurs des deux files de rails d'une voie ferrée. (L'entre-rail est plus couramment appelé *largeur* ou *écartement de la voie.* Il définit le type de voie auquel doit correspondre celui des essieux appelés à y circuler.)

ENTRE-RANG ou **ENTRE-RANGS** [*an-tre-ran*] n. m. Espace entre les rangs.

ENTRE-RECEVOIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se recevoir l'un l'autre.

ENTRE-RECONNAÎTRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se reconnaître réciproquement.

ENTRE-RÉGALER (S') [*san, lé*] v. pr. Avec réciprocité, Se régaler l'un l'autre, chacun à son tour.

ENTRE-REGARDER [*an, dé*] v. tr. Regarder furtivement.

— ***S'entre-regarder,*** v. pr. Avec réciprocité, Se regarder mutuellement : *Les vieillards* S'ENTRE-REGARDÈRENT *en souriant.* (Fénelon.)

ENTRE-REGRETTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se regretter mutuellement.

ENTRE-RÉPONDRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se répondre l'un à l'autre.

ENTRE-REPROCHER (S') [*san, ché*] v. pr. Avec réciprocité, Se reprocher l'un à l'autre.

ENTRERIEN [*an-tre-ri-in*] adj. et n. m. (de *Entre-Rios*).

Nom d'étage créé pour des sédiments néogènes, marins, de l'Etat de Parana. (Le synchronisme avec les étages d'Europe n'est pas fait.) || Syn. PARANÉEN.

ENTRE-RIOS, une des quatorze provinces de la république Argentine, entre les cours inférieurs du Parana et de l'Uruguay, d'où le nom de « Mésopotamie argentine » qu'on lui donne souvent. Son climat doux et salubre, ses belles prairies, que parcourent de nombreux troupeaux de bêtes à cornes et de chevaux, y ont attiré une population assez dense (531.000 hab.). Capit. *Parana;* villes principales : *Concordia, Gualeguaychu, Uruguay,* anc. capit.

ENTRE-RIOS, comm. du Brésil (Etat de Bahia); 11.000 hab.

ENTRE-RUINER (S') [*san né*] v. pr. Avec réciprocité, Se ruiner réciproquement.

ENTRE-SABORDS [*an, bor*] n. m. invar. Mar. Bordage placé entre deux sabords.

ENTRE-SAISIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se saisir l'un l'autre.

ENTRE-SECOURIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se secourir mutuellement.

ENTRE-SÉDUIRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se séduire l'un l'autre.

ENTRE-SEMER [*an, mé*] v. tr. Semer, disperser entre.

ENTRE-SERRER (S') [*san, ré*] v. pr. Avec réciprocité, Se serrer réciproquement.

ENTRE-SERVIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se servir l'un l'autre.

ENTRESOL [*an*] n. m. (de *entre*, et de l'anc. franç. *sole*, plancher). Logement entre deux étages et plus particulièrement entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

— ENCYCL. Archéol. Dans la maison de rapport, l'*entresol* constitue un étage complet, bas de plafond, entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Il tend à disparaître. On le louait ordinairement aux boutiquiers dont le commerce occupait le rez-de-chaussée. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on donna le nom d'entresols à des pièces séparées, pratiquées entre les différents étages d'un bâtiment, et dégagées par des escaliers qui rendaient leur communication facile avec les appartements du bas ou les appartements du haut. L'usage de ce mot ne remonte guère au delà du XVIIe siècle. C'est surtout dans la résidence royale, dont les dimensions monumentales rendaient l'habitation fort incommode en hiver, que la mode des entresols se répandit. A Versailles, on les prodigua pour abriter la foule des courtisans qui avaient droit à un logement au château.

Entresol (CLUB DE L'), société formée en 1724 par l'abbé Alary dans l'entresol qu'il habitait place Vendôme. Les principaux membres en étaient : d'Argenson, Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé de Pomponne, etc. On traitait d'ailleurs avec prudence, mais pour la première fois en commun les questions économiques, administratives, etc., qui nous ont été conservées par un journal de l'abbé de Choisy. Le club fut dissous en 1731 par le cardinal Fleury, qui redoutait la liberté de ses jugements.

ENTRESOLER [*an, lé*] v. tr. Disposer de manière à former des entresols.

ENTRE-SORT [*an, sor*] n. m. invar. (de *entrer* et *sortir*). Baraque de saltimbanques, de forains.

ENTRE-SOUFFRIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se souffrir, se supporter l'un l'autre.

ENTRE-SOULEVER (S') [*san, vé*] v. pr. Avec réciprocité, Se soulever mutuellement.

ENTRE-SOURCILS [*an, si*] n. m. invar. Espace qui est entre les deux sourcils.

ENTRE-SOUTENIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se soutenir mutuellement.

ENTRE-SUITE n. f. Qualité de ce qui s'entre-suit.

ENTRE-SUIVI [*an*], **E** adj. Qui se suit de façon inégale, qui est entrecoupé :

Notre sort en dépend; sa course *entre-suivie*
Ne va, non plus que nous, jamais d'un même pas.
LA FONTAINE.

ENTRE-SUIVRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se suivre l'un l'autre.

ENTRE-SUPPORTER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se donner un support mutuel; se supporter l'un l'autre.

ENTRE-SURPRENDRE [*an, prandr'*] v. tr. Surprendre à demi.

— ***S'entre-surprendre,*** v. pr. Avec réciprocité, Se surprendre l'un l'autre.

ENTRETAILLE [*an-tre-tay'*] n. f. Taille légère, pratiquée par le graveur entre des tailles plus fortes.

— Chorégr. Action de mettre un pied à la place de l'autre qu'on lève en l'avançant. (Peu us.)

ENTRETAILLER (S') [*san-tre-ta-yé*] ou **ENTRE-TAILLER (S')** v. pr. Art vétér. Se dit d'un cheval qui se frappe les membres en marchant et s'entaille, se coupe la peau. (Cet accident s'observe surtout chez les chevaux jeunes ou âgés, fatigués, convalescents, panards, etc. Mais c'est surtout la *mauvaise ferrure* qui en est la principale cause.)

ENTRETAILLURE [*an-tre-ta-yur'*] n. f. Blessure que se fait un cheval qui s'entretaille. (Peu us.)

— Art décor. Nom donné, aux XVe et XVIe siècles, à des ouvrages exécutés en broderie d'application : tentures entières de chambres, salles, appartements.

— ENCYCL. Les *entretaillures* étaient un ouvrage beaucoup moins solide et durable que la tapisserie, mais plus brillant, car on y employait des tissus d'or, d'argent, de soie d'un coloris éclatant. Ce fut surtout à l'époque des tournois et des fêtes galantes, sous François Ier et Henri II, que l'on composa de magnifiques travaux; ils représentaient des scènes à nombreux personnages vêtus de velours, de camocas, de cendal, de satanin, avec rehauts de somptueuses broderies, les carnations étant de satin rose où les modelés étaient indiqués par une peinture légère; le ciel était d'argent, les prairies de satin vert, les bosquets de damas aux feuilles cerclées d'or. Ces merveilleuses tentures ont été perdues, et l'on n'en connaît que les descriptions contenues dans les anciens inventaires. Au XVIIe siècle, en dépit de l'abondance des tapisseries, les entretaillures étaient encore en honneur, avec les premiers tissus de soie brochés. Les lois somptuaires de la fin du même siècle entraînèrent leur disparition. Au XVIIIe siècle l'*application* succéda à l'entretaillure; plus de grandes tentures, mais de petits ouvrages assujettissant, par une broderie fine et soignée, des fleurs ou des rinceaux de taffetas ou de toile découpés sur un fond de toile ordinaire. Au cours du XIXe siècle et de nos jours, la broderie d'application n'intéresse plus guère que la décoration des oreillers et des coussins.

ENTRE-TALONNER (S') [*san, lo-né*] v. pr. Avec réciprocité, Se talonner l'un l'autre.

ENTRE-TÂTER (S') [*an, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se tâter mutuellement.

ENTRE-TEMPS ou **ENTRETEMPS** [*an-tre-tan*] n. m. (altération par fausse étymologie de l'anc. mot ENTRETANT; de *entre* et *tant* signifiant *autant que, cela même;* c'est-à-dire « *entre ce* »). Intervalle de temps entre deux faits.

— Adverbialem. *Entre temps* (Sans trait d'union), Dans *l'intervalle.* (Des écrivains continuent à orthographier *entre tant.*)

ENTRETÈNEMENT [*an, man*] n. m. Action d'entretenir, de maintenir en bon état : *Il le faut pour le bien et l'*ENTRETÈNEMENT *de l'univers.* (Malherbe.) [Vx.]

ENTRETENEUR [*an*], **EUSE** n. Personne qui entretient. || *Spécialem.* et au masc. Celui qui entretient une maîtresse.

ENTRETENIR [*an*] v. tr. (de *entre* et *tenir*). Tenir entre, maintenir ensemble les parties d'un tout. (Vx.) || Tenir, maintenir dans le même état, faire durer : ENTRETENIR *le feu;* et *au fig.* : ENTRETENIR *la paix, la guerre, l'abondance, la haine, l'amitié.* ENTRETENIR *une correspondance avec quelqu'un.* ENTRETENIR *ses pensées, ses rêveries, ses souvenirs.* ENTRETENIR *les illusions de quelqu'un, quelqu'un dans ses illusions.* ENTRETENIR *les pécheurs dans leur désordre.* (Pascal.)

— Tenir en bon état : ENTRETENIR *un chemin, un bâtiment, un appartement, un jardin.* || *Par anal.* Tenir en état, pourvoir de ce qui est nécessaire : ENTRETENIR *un parent, une famille.* ENTRETENIR *une armée.* ENTRETENIR *toute une cour de courtisans.* ENTRETENIR *une maîtresse;* et *au fig.* Nourrir, repaître de (en bonne ou mauv. part) : ENTRETENIR *quelqu'un d'espérances, de belles promesses, de chimères.*

— *Par extens.* Tenir, retenir, occuper par des paroles :

Il courut de ses feux *entretenir* la scène.
RACINE.

— Mar. *Entretenir un officier,* Lui compter ses services sans interruption, qu'il soit ou non employé.

— ***Entretenu, e,*** part. pass. du verbe *Entretenir* (au propre et au fig.).

— Blas. Se dit de plusieurs clefs et autres meubles dont les anneaux sont entrelacés.

D'azur à deux clefs en pal adossées et entretenues d'argent.

— Mar. *Maître entretenu,* Grade dans la hiérarchie des ouvriers des arsenaux, à partir duquel les services sont payés à l'année au lieu de l'être à la journée.

— Radiotechn. *Ondes entretenues,* Se dit des ondes électromagnétiques rayonnées par une antenne dans laquelle des oscillations sont entretenues par circulation d'un courant alternatif de haute fréquence. V. ONDE.

— *Adjectiv.* et *Substantiv.* Se dit d'une personne logée, nourrie, habillée, etc., par son amant ou par sa maîtresse.

— ***S'entretenir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se fournir des choses nécessaires : S'ENTRETENIR *pour peu d'argent;* et *au fig.* Se maintenir dans un certain état : S'ENTRETENIR *dans ses affaires, dans les mathématiques, dans un état de* pureté. || Se nourrir, se repaître de : S'ENTRETENIR *d'illusions.*

— Se tenir occupé de : *Il n'est rien dont je* ME SOIS *plus* ENTRETENU *que des imaginations de la mort.* (Montaigne.)

— Avec réciprocité : *Quand je me joue à ma chatte, nous* NOUS ENTRETENONS *de singeries réciproques.* (Montaigne.) || Converser avec soi-même, avec d'autres : S'ENTRETENIR *de ses pensées.* Méditer, réfléchir.

— Au sens passif, Etre entretenu, lié ensemble : *Donc, toutes les choses* S'ENTRETIENNENT *par un lien naturel et visible.* (Pascal.) [Vx.] || Etre conservé dans le même état : *Maisons qui* S'ENTRETIENNENT *aisément.*

ENTRETIEN [*an-tre-ti-in*] n. m. (de *entretenir*). Action de maintenir en état :

Eternel *entretien* de haine et de pitié.
CORNEILLE.

|| Action de tenir en bon état; la dépense y affectée : *Les communes sont chargées de l'*ENTRETIEN *des chemins vicinaux. Les maisons sont d'un* ENTRETIEN *très grand.*

— Ce qui est nécessaire pour la subsistance, l'habillement, etc. : *L'*ENTRETIEN *d'une nombreuse famille. Avoir l'*ENTRETIEN *des troupes.*

— Conversation suivie : *Avoir, Solliciter un* ENTRETIEN.

L'entretien lent et doux de la terre et du ciel.
LECONTE DE LISLE.

|| Sujet de la conversation : *Conservez le souvenir d'un héros dont la bonté avait égalé le courage; ainsi puisse-t-il vous être toujours un cher* ENTRETIEN. (Bossuet.) || Talent de converser :

Le pauvre esprit de femme et le sec *entretien!*
MOLIÈRE.

— N. m. pl. Titre de certains ouvrages : *Les* « ENTRETIENS » *d'Erasme.*

— Ascét. *Entretiens spirituels,* Discours, ouvrages de piété.

— Chem. de f. *Service de l'entretien,* Nom sous lequel on désigne parfois une subdivision de l'organisation d'un grand réseau de chemins de fer, dont la mission, à côté du service et des bureaux d'études, consiste à reviser et entretenir les lignes existant sur le réseau. || *Prime d'entretien,* Prime payée par certaines administrations de chemins de fer au personnel de conduite de locomotives, lorsque celles-ci ne rentrent qu'après une limite de parcours, fixée à l'avance, aux ateliers de réparation.

— Trav. publ. *Entretien courant,* Travaux ordinaires, qui s'exécutent annuellement dans les attributions des ponts et chaussées, du génie et de l'artillerie.

— SYN. **Entretien, colloque, conférence,** etc. V. COLLOQUE.

Entretiens (LES) ou *Dissertations,* de Guez de Balzac (1657). Recueil de dissertations adressées sous la forme épistolaire, par G. de Balzac, à quelques-uns de ses amis. Ces soixante-sept dissertations comprennent : 1° vingt-cinq *Dissertations chrétiennes ou morales;* 2° quatorze *Dissertations politiques;* 3° vingt-huit *Dissertations critiques* (*Sur la grande éloquence, Sur Montaigne, Sur le style burlesque,* etc.). Ces dissertations sont surtout intéressantes par leur style, qui fut pour nos écrivains une école de cadence et de clarté.

Entretiens de Gœthe et d'Eckermann. V. GŒTHE.

Entretiens mémorables de Socrate, d'Epictète. V. MÉMORABLES, EPICTÈTE.

Entretiens de Phocion *sur le rapport de la morale avec la politique,* le meilleur livre de Mably, où il explique que ce sont les vertus domestiques qui préparent les vertus publiques (1763).

Entretiens spirituels, conférences faites par saint François de Sales aux religieuses de la Visitation. Elles furent pour la première fois imprimées subrepticement en 1628 à Tournon, pour Pierre Drobet, libraire de Lyon, puis en 1629 par sainte Jeanne-Françoise de Chantal, sous le titre : *les Vrays Entretiens spirituels* (Lyon). Le succès en fut du reste considérable.

Entretiens sur la pluralité des mondes, par Fontenelle (1686). L'auteur s'est proposé de vulgariser dans les cercles et les salons la philosophie de Descartes. Fontenelle, en ses *Entretiens,* se suppose à la campagne après souper, dans un parc, avec une belle marquise, et, voulant lui expliquer le secret des rouages et des contrepoids de la nature, compare le grand spectacle du monde physique à celui de l'Opéra. Il expose les principaux systèmes cosmiques qui ont été tour à tour proposés par les philosophes. Il s'arrête au système de Copernic, pour en déduire les conséquences que l'on peut en tirer sur la pluralité des mondes habités et sur la grande diversité des habitants d'un monde à l'autre. Dans cet ouvrage, Fontenelle excelle à rendre accessibles les pensées fortes et ingénieuses, par une forme familière et aimable.

ENTRE-TIRER (S') [*san, ré*] v. pr. Avec réciprocité, Se tirer réciproquement.

ENTRE-TISSER [*an, sé*] v. tr. Tisser ensemble, joindre par le tissu.

— ***Entretissu, e,*** part. pass. du verbe *Entre-tisser.* Qui est joint à d'autres choses à la manière d'un tissu.

ENTRETISSURE [*an*] n. f. Etat de ce qui est entretissu.

ENTRETOILE [*an*] n. m. Techn. Réseau de dentelle cousu entre deux bandes de toile pour servir d'ornement. (L'entretoile n'est pas un entre-deux régulier, il peut être pris dans une laize de dentelle, et être découpé selon les besoins.)

ENTRETOISE [*an*] n. f. Techn. Pièce de bois ou de fer placée en travers entre deux autres pour les fortifier ou pour les lier ensemble.

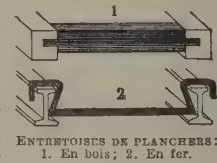

ENTRETOISES DE PLANCHERS : 1. En bois; 2. En fer.

|| Pièce métallique parfois cylindrique, destinée à maintenir l'écartement constant entre deux éléments d'une construction métallique (chaudronnerie, charpente, poutres des ponts métalliques).

— Artill. Pièces transversales qui réunissent les deux flasques d'un affût.

— Chem. de f. Sorte de virole métallique qui, placée entre la soupape et son levier, empêche le mécanicien de charger la balance et d'augmenter par ce fait la pression réglementaire de la chaudière.

ENTRETOISEMENT [*an, man*] n. m. Action d'entretoiser; résultat de cette action. || Ensemble des organes utilisés pour maintenir un écartement constant entre deux parties d'une construction métallique ou mécanique.

ENTRETOISER [*an, zé*] v. tr. Maintenir au moyen d'entretoises l'écartement de deux pièces.

ENTRE-TOUCHER (S') [*san, ché*] v. pr. Avec réciprocité, Se toucher mutuellement.

ENTR'ÉTOUFFER (S') [*san, fé*] v. pr. Avec réciprocité, S'étouffer l'un l'autre.

ENTRE-TRAVÉE [*an*] n. f. Ensemble des poutrelles qui s'appuient sur les poutres maîtresses.

ENTRE-TROMPER (S') [*san, tron-pé*] v. pr. Avec réciprocité, Se tromper l'un l'autre.

ENTRE-TROUVER (S') [*san, vé*] v. pr. Avec réciprocité, Se trouver mutuellement.

ENTRE-TUER (S') [*san, tu-é*] v. pr. Avec réciprocité, Se tuer l'un l'autre.

ENTRE-TUERIE [*an, tu-ri*] n. f. Action de s'entre-tuer.

ENTREVAUX, ch.-lieu de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 30 kil. de Castellane, sur le Var; 1.035 hab.

Ancienne place de guerre qui joua un rôle important du XIe siècle à la fin du règne de Louis XV ; citadelle dressée sur un rocher dominant le Var. Ancienne cathédrale du diocèse de Glandèves (XVIe s.). — Le canton a 8 comm., et 1.800 hab.

ENTRE-VENDRE (S') [*san, vandr'*] v. pr. Avec réciprocité, Se vendre une chose l'un à l'autre. || Se vendre l'un l'autre.

ENTRE-VENIR [*an*] v. intr. Anc. syn. de INTERVENIR.

ENTRE-VISITER (S') [*san, té*] v. pr. Avec réciprocité, Se visiter mutuellement. (Peu us.)

ENTREVOIE [*an, voi*] n. m. Espace compris entre les rails intérieurs de deux voies parallèles. (Il se mesure entre les bords extérieurs des deux files de rails contigus.)

ENTREVOIR [*an*] v. tr. (de *entre* et *voir*. — Se conjugue comme *voir*.) Voir confusément : ENTREVOIR *quelque chose dans l'obscurité, à travers le brouillard.* || Ne voir qu'en passant : ENTREVOIR *un voyageur.*

— *Fig.* Connaître, pressentir confusément, soupçonner, prévoir : ENTREVOIR *la vérité, des obstacles, un malheur.*

— ***Entrevu, e,*** part. pass. du verbe *Entrevoir* (au propre et au fig.).

— ***S'entrevoir,*** v. pr. Avec réciprocité, Avoir une rapide entrevue :

Leurs captifs dans ce trouble osèrent *s'entrevoir.*
RACINE.

|| Se rendre mutuellement visite. (Vx.)

— Au sens passif, et *au fig.*, Etre, devenir entrevu, pressenti : *La vérité* S'ENTREVOIT.

ENTRE-VOULOIR (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, Se vouloir mutuellement quelque chose : S'ENTRE-VOULOIR *du bien.*

— Suivi d'un infinitif : *Ils* S'ENTRE-VEULENT SURPASSER.

ENTREVOUS [*an-tre-vou*] n. m. Intervalle entre deux solives dans un plancher. || Espace garni de plâtre ou d'une maçonnerie en briques creuses entre les poteaux d'une cloison. || Planche de chêne propre à faire des panneaux.

ENTREVOÛTER [*an, tê*] v. tr. Garnir de plâtre les entrevous.

ENTREVUE [*an, vû*] n. f. Rencontre concertée : *Demander, Avoir une* ENTREVUE.

ENTR'EXCITER (S') [*san-trèk-si-té*] v. pr. Avec réciprocité, S'exciter mutuellement.

ENTR'EXHORTER (S') [*san-trèk-zor-té*] v. pr. Avec réciprocité, S'exhorter mutuellement.

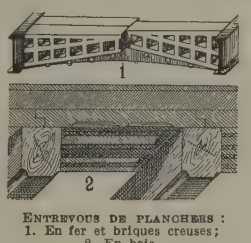

ENTREVOUS DE PLANCHERS : 1. En fer et briques creuses ; 2. En bois.

ENTRIGUET [*an-tri-ghè*] n. m. (de *intrigue* dans le sens de « occupation »). *Les gens de l'entriguet,* Les gens d'importance. (Vx.)

ENTR'IMMOLER (S') [*san-tri-mo-lé*] v. pr. Avec réciprocité, S'immoler réciproquement.

ENTRIMO, bourg d'Espagne (prov. d'Orense), près de la frontière du Portugal et au pied de la sierra de Gerez ; 4.000 hab. Exportation de moutons et de chèvres.

ENTR'INSTRUIRE (S') [*san*] v. pr. Avec réciprocité, S'instruire mutuellement.

ENTRIPAILLÉ [*an, pâyé*], **E** adj. (de *en* et *tripe, tripaille*). *Fam.* Qui a de gros intestins, un gros ventre.

ENTR'OBLIGER (S') [*san, jé*] v. pr. Avec réciprocité, S'obliger réciproquement.

ENTR'ŒIL [*an-treuy'*] n. m. Partie de la face qui est entre les deux yeux.

ENTR'OFFENSER (S') [*san-tro-fan-sé*] v. pr. Avec réciprocité, S'offenser mutuellement.

ENTR'OMBRAGER (S') [*san-tron-bra-jé*] v. pr. Avec réciprocité, S'ombrager réciproquement.

ENTROPIE [*an, pî*] n. f. (du gr. *entropê*, retour). Physiq. Nom donné par Clausius à la fonction $S = \int \frac{dQ}{T}$ dans laquelle dQ est la quantité de chaleur nécessaire pour qu'un corps puisse effectuer, *d'une manière réversible,* une transformation élémentaire, pendant laquelle on peut considérer le corps comme conservant une température absolue, constante T.

— ENCYCL. Quand le corps reçoit de la chaleur, dQ est positif, son *entropie* augmente ; s'il cède de la chaleur, dQ est négatif, l'entropie diminue. La variation d'entropie ne dépend que de l'état initial et de l'état final du corps, et non de la manière dont s'effectue ce passage ; elle est nulle quand le point figuratif revient à son point de départ après avoir décrit un cycle fermé.

ENTROPION [*an*] n. m. (du gr. *en*, en dedans, et *trèpô*, je tourne). Ophtalm. Renversement des paupières en dedans.

— ENCYCL. Ophtalm. Cette affection est due soit à l'enfoncement exagéré du globe oculaire dans la cavité orbitaire, soit au relâchement de la peau (*entropion sénile*), soit à la rétraction cicatricielle à la suite de lésions traumatiques ou inflammatoires, soit enfin au spasme du muscle orbiculaire. Le traitement dépend de la cause ; il est opératoire en cas de relâchement cutané ou de cicatrice.

— Art vétér. Chez les animaux, on combat l'*entropion* par une légère opération qui consiste en l'ablation d'un petit lambeau de peau en côte de melon, sous la paupière renversée. La cicatrice consécutive à l'opération redresse la paupière.

ENTROPIQUE [*an-tro-pik'*] adj. Qui a rapport à l'entropie. || *Diagramme entropique,* Diagramme où l'on porte en abscisse l'entropie d'un corps et en ordonnée les variations de température. Les horizontales y représentent donc des isothermes ; les verticales, des adiabatiques réversibles ; une aire fermée, la chaleur échangée pendant un cycle fermé ; une sous-tangente, la chaleur spécifique du corps à la température donnée.

L'usage du diagramme entropique pour l'eau s'est généralisé depuis quelques années dans l'industrie des machines thermiques où il simplifie l'étude des problèmes de thermodynamique. Le diagramme comporte généralement le tracé de réseaux de courbes isothermes, isobares, isotitriques, etc.

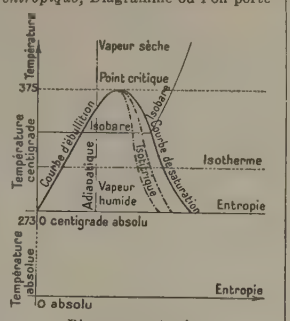

Diagramme entropique.

ENTROQUE [*an-trok'*] n. m. (du gr. *en*, dans, et *trokhos*, roue, disque). Paléont. Nom vulgaire des articles discoïdes polygonaux ou cylindriques qui composent la tige des encrines et se trouvent à l'état fossile dans les assises coquillières du trias et du jurassique inférieur (calcaires à entroques). [Ils présentent souvent sur leurs deux faces l'empreinte d'une étoile régulière.]

— Géol. *Calcaire à entroques,* Roche formée de débris de crinoïdes à cassure spathique. (Il est fréquent dans le bajocien de l'est de la France.)

ENTR'OUBLIER (S') [*san, bli-é*] v. pr. Avec réciprocité, S'oublier réciproquement.

ENTR'OUÏR [*an*] v. tr. Ouïr à demi.

ENTR'OUTRAGER (S') [*san, jé*] v. pr. Avec réciprocité, S'outrager réciproquement.

ENTROUVERTURE [*an*] n. f. Etat de ce qui est entrouvert. || Légère ouverture. (Peu us.)

— Art vétér. Distension des ligaments des membres antérieurs du cheval.

ENTROUVRIR [*an*] v. tr. Ouvrir en écartant, en séparant : ENTROUVRIR *les rideaux, sa tunique,* etc. || Ouvrir à demi : ENTROUVRIR *une porte, une fenêtre, les yeux.*

— Fig. *Entrouvrir la porte à,* Introduire, provoquer l'apparition de : ENTROUVRIR LA PORTE AUX *abus, c'est l'ouvrir toute grande aux révolutions.* (E. de Girardin.)

— ***Entrouvert, e,*** part. pass. du verbe *Entrouvrir.* Ouvert à demi (au propre et au fig.) : *Porte* ENTROUVERTE.

— Art vétér. *Cheval entrouvert,* Cheval qui, à la suite d'un grand effort, s'est violemment écarté les jambes de devant.

— ***S'entrouvrir,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir entrouvert.

ENTRURE [*an*] n. f. Profondeur à laquelle le soc de la charrue pénètre dans le sol quand on laboure.

ENTR'USER (S') [*san, zé*] v. pr. Avec réciprocité, S'user l'un l'autre.

ENTURBANNÉ [*an, ba-né*], **E** adj. (de *en* et *turban*). Coiffé d'un turban.

ENTURE [*an*] n. f. (de *enter*). Fente où l'on place une ente, une greffe.

— Joaill. Fraude consistant à fixer la partie poinçonnée d'un bijou sur un autre bijou de poids ou de titre moindres.

— Techn. Nom donné à toute combinaison d'assemblage de pièces de bois bout à bout ayant pour but d'obtenir des pièces de bois d'une longueur supérieure à celle des bois dont on dispose, sans enlever à ces pièces la solidité qu'elles doivent avoir : *La charpente et la menuiserie de bâtiment et des navires et, à moindre degré, la fabrication des meubles, nécessitent l'emploi d'*ENTURES.

— ENCYCL. Techn. Les types d'*entures* les plus employés sont : l'enture à paume ou à mi-bois, l'enture à tenaille

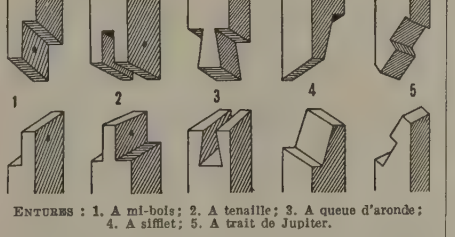

ENTURES : 1. A mi-bois ; 2. A tenaille ; 3. A queue d'aronde ; 4. A sifflet ; 5. A trait de Jupiter.

dont l'enture à tenon et mortaise est un dérivé, l'enture à queue percée ou à queue d'aronde, l'enture à sifflet, et l'enture à trait de Jupiter avec clef.

Dans l'enture à paume ou à mi-bois, une ou plusieurs chevilles réunissent les pièces à assembler.

Dans l'enture à tenaille comme dans l'enture à tenon qui est la partie en saillie, le tenon ne doit pas être plus long que la tenaille ou la mortaise qui est l'ouverture dans laquelle se place le tenon, sinon le tenon s'écrase.

Dans les entures à tourillon le tenon est remplacé par un fort tourillon, pris en plein bois exécuté au tour, en contournant le profil de tournage.

Dans l'enture à queue percée, le tenon a des joues inclinées et prend le nom de queue d'aronde, de telle sorte que le chevillage n'est pas nécessaire.

Quand les pièces de bois à assembler doivent supporter des efforts plus compliqués que le poids de pièces verticales, agissant sur l'assemblage, on utilise l'enture à sifflet dite en fausse coupe, dans laquelle les deux pièces à assembler sont sectionnées obliquement par bout suivant un angle plus ou moins aigu.

L'enture à trait de Jupiter est en réalité un assemblage à sifflet maintenu par des clefs ou coins de bois que l'on enfonce à force sur chacune de ces joues.

Les entures indiquées peuvent s'appliquer à des pièces de bois disposées horizontalement. Ces entures sont souvent renforcées par des ferrures, éclisses et boulons, ou par des colliers.

ENTYCHITE [*an, kit'*] n. m. (du gr. *entuchia*, rencontre). Hist. relig. Membre d'une secte qui admettait la promiscuité des sexes.

ENTYLOME [*an*] n. m. Champignon parasite, de la famille des ustilaginées, caractérisé par ses spores naissant isolément à l'extrémité de filaments mycéliens, et, lors de leur germination, s'unissant souvent deux à deux au moyen d'un tube d'anastomose.

ENTYPOSE [*an*] n. f. (du gr. *entupôsis*, empreinte ; de *en*, dans, et *tupos*, type). Anat. Cavité glénoïde de l'omoplate.

ENTZHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 15 kil. d'Ernstein ; 635 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Victoire de Turenne qui délivra l'Alsace des Impériaux (24 septembre 1674).

ÉNUCLÉATION [*si-on*] n. f. (de *énucléer*). Extirpation d'un organe circonscrit, d'une tumeur enkystée : *L'*ÉNUCLÉATION *de l'œil.* || Opération par laquelle on extrait d'un fruit son amande ou son noyau.

— *Fig.* Action de résoudre un problème difficile. (Peu us.)

ÉNUCLÉER [*klé-é*] v. tr. (lat. *enucleare ;* du préfixe *e*, hors de, et de *nucleus*, noyau). Chir. Extirper, après incision, une tumeur circonscrite. || Extirper le globe de l'œil.

— *Fig.* Résoudre : ENUCLÉER *un problème, une difficulté.*

— Pharm. Extraire d'un fruit son amande ou son noyau.

— ***Énucléé, e,*** part. pass. du verbe *Enucléer : Œil* ÉNUCLÉÉ.

— Substantiv. : *Il y a eu nombre d'*ÉNUCLÉÉS, *par suite de la Grande Guerre.*

ÉNUMÉRABLE adj. Que l'on peut dénombrer : *L'ensemble des nombres rationnels est* ÉNUMÉRABLE.

ÉNUMÉRATEUR, TRICE n. Personne qui énumère.

ÉNUMÉRATIF, IVE adj. Ce qui contient une énumération.

ÉNUMÉRATION [*si-on*] n. f. (lat. *enumeratio*). Action d'énumérer : *Longue* ÉNUMÉRATION. *Exacte* ÉNUMÉRATION.

— Logiq. *Enumération imparfaite,* Sophisme qui consiste à conclure une proposition générale d'un nombre insuffisant de cas. || Syn. de DÉNOMBREMENT IMPARFAIT. V. DÉNOMBREMENT.

— Philos. V. *Supplément.*

— Rhétor. Figure par laquelle on rassemble, on passe en revue rapidement toutes les circonstances d'une action, toutes les parties d'un tout : *Le début des « Histoires » de Tacite offre un beau modèle d'*ÉNUMÉRATION. || Partie d'un discours qui précède la péroraison, et où l'on récapitule toutes les preuves comprises dans l'argumentation.

ÉNUMÉRER [*ré*] v. tr. (lat. *enumerare ;* du préfixe *e*, et de *numerus*, nombre. — Se conjugue comme *accélérer.*) Enoncer successivement, dénombrer : ENUMÉRER *des faits.*

ÉNURÈSE, ÉNURÉSIE ou **ÉNURÉSIS** n. f. (du gr. *en*, dans, et *ourêsis*, action d'uriner). Incontinence d'urine.

— ENCYCL. V. INCONTINENCE.

ENVAHIR [*an*] v. tr. (lat. *invadere ;* de *in*, dans, et *vadere*, aller.) Entrer par force dans, S'emparer de : ENVAHIR *le territoire, le champ de son voisin ;* et *au fig.* :

Souvent des vieux auteurs *j'envahis* les richesses.
A. CHÉNIER.

|| *Par extens.* Occuper, remplir, se répandre sur ou dans : *Les eaux* ONT ENVAHI *tout le pays. La foule* A ENVAHI *la salle. Les mauvaises herbes* ENVAHISSENT *le jardin ;* et au fig. : *La politique* ENVAHIT *tout. Dès que le scepticisme a pénétré dans l'entendement, il* L'ENVAHIT *tout entier.* (Royer-Collard.)

— ***Envahi, e,*** part. pass. du verbe *Envahir* (au propre et au fig.).

— SYN. **Envahir, s'emparer, usurper.** V. EMPARER (S').

ENVAHISSANT [*an, san*], **E** adj. Qui envahit ; qui est porté à envahir : *Des armées* ENVAHISSANTES.

— *Par extens.* Qui occupe, remplit, se répand sur ou dans : *Des flammes* ENVAHISSANTES. *Les flots* ENVAHISSANTS ; et au fig. : *Les passions* ENVAHISSANTES.

ENVAHISSEMENT [*an, man*] n. m. Action d'envahir ; résultat de cette action : *L'*ENVAHISSEMENT *d'une province.* || *Par extens.* : *Les* ENVAHISSEMENTS *de la mer sur les terres.* || *Fig.* Usurpation progressive : *Les* ENVAHISSEMENTS *du pouvoir, du fléau.*

ENVAHISSEUR [*an*], **EUSE** n. Qui envahit : *Repousser les* ENVAHISSEURS.

— Adjectiv. : *Un gouvernement* ENVAHISSEUR.

ENVAISSELER [*an-vè-se-lé*] v. tr. (de *en* et *vaisseau* [récipient]. — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'envaisselle. Nous envaisselerons.*) Mettre dans des vaisseaux, dans des tonneaux : ENVAISSELER *des vins.*

ENVAL, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 8 kil. de Riom, près des *gorges d'Enval* formées par l'Ambène, sous-affluent de l'Allier ; 510 hab. Source minérale ferrugineuse calcique ; carrières de granit.

ENVALEMENT [*an, man*] n. m. Action d'envaler.

ENVALER [*an, lé*] v. tr. (de *en* et *val*). Tenir ouverte, au moyen d'un archelet, l'entrée d'un verveux.

ENVASEMENT [*an, man*] n. m. (de *envaser*). Action d'envaser. || Résultat de cette action : *L'*ENVASEMENT *d'un canal, d'un port.*

ENVASER [*an, zé*] v. tr. (de *en* et *vase*). Remplir de vase : ENVASER *un canal, un égout.* || Enfoncer dans la vase : ENVASER *une barque.*

— ***S'envaser,*** v. pr. Au sens passif, Etre envasé.

ENVEILLOTAGE [*an-vè-yo-taj'*] n. m. Action d'enveilloter.

ENVEILLOTER [*an-vè-yo-té*] v. tr. (de *en* et *veillote*). Mettre en petits tas ou *veillotes* les foins qu'on vient de couper.

ENVELOPPANT [*an, lo-pan*], **E** adj. Qui enveloppe : *Sphère* ENVELOPPANTE. *Mouvement* ENVELOPPANT.

— *Fig.* Qui enveloppe, circonvient, séduit : *Des paroles* ENVELOPPANTES.

— *Substantiv.* et au fém. Géom. Ligne qui enveloppe une autre ligne : *Toute* ENVELOPPANTE *est plus grande que son* ENVELOPPÉE *convexe.*

ENVELOPPE [*an*] n. f. (de *envelopper*). Techn. Ce qui sert à envelopper, à couvrir quelque chose en l'entourant. || Papier préparé pour envelopper une lettre, une carte, etc.

— *Par extens.* Ce qui couvre, ce qui entoure naturellement un objet : *L'atmosphère est l'*ENVELOPPE *gazeuse qui entoure notre globe.* (Arago.)

— *Fig.* Ce qui cache, comme ferait une enveloppe : *Vous ne verrez la vérité que sous de belles* ENVELOPPES. (Fénelon.) *Les ordures y sont à visage découvert, elles n'ont pas la moindre* ENVELOPPE. (Molière.) || Apparence extérieure : *Sous une brillante* ENVELOPPE. *Sous une épaisse* ENVELOPPE. *Sous la rude* ENVELOPPE *d'un marin, il enferme un cœur d'or.* || *Par extens.* Voile, figure, symbole. — Façon de parler qui, tout en cachant une chose, la dénonce clairement :

L'enveloppe est jolie et vaut un million.
MOLIÈRE.

— Corps de l'homme considéré comme le lieu où réside l'âme : *C'est un supplice, de conserver intact son être intellectuel emprisonné dans une* ENVELOPPE *matérielle usée.* (Chateaubriand.)

— Anat. Membrane, tissu entourant un organe : ENVELOPPE *du fœtus.* ENVELOPPE *du testicule.*

— Artill. Chemise de métal qui entoure certains projectiles. || Tube en tôle d'acier très mince dont on a entouré le canon de certains fusils, en laissant un intervalle de quelques millimètres, pour éviter les brûlures aux mains produites par l'échauffement du canon.

— Autom. Bande de toile recouverte de caoutchouc, qui entoure la chambre à air et la protège à la fois contre sa propre pression interne et contre le frottement du sol.

— Bot. *Enveloppe cellulaire* ou *herbacée,* Couche moyenne de l'écorce, composée de tissu cellulaire coloré en vert par la chlorophylle et reposant immédiatement sur le liber. (On l'appelle aussi MÉSOPHLÉON ou COUCHE HERBACÉE.) || *Enveloppes florales,* Réunion des organes foliacés qui entourent, dans la fleur, les organes sexuels, et dont l'ensemble prend aussi le nom de *périanthe,* surtout quand il n'y a qu'une seule enveloppe. V. TÉGUMENT. || *Enveloppes séminales,* Organes membraneux qui entourent la graine, et dont les uns lui appartiennent en propre, tandis que les autres sont des organes accessoires de diverse nature. || *Enveloppe subéreuse,* Couche intérieure de l'écorce, qui, lorsqu'elle a acquis un grand développement, prend le nom de LIÈGE. (On l'appelle aussi ÉPIPHLÉON.)

— Fortif. Ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre : *Première, Seconde* ENVELOPPE.

— Géom. Courbe ou surface fixe à laquelle une courbe plane ou surface mobile reste toujours tangente.

— Mécan. *Enveloppe des cylindres* ou *Chemise de vapeur,* Cylindre plus grand que celui du piston à vapeur et ménageant un logement dans lequel circule de la vapeur arrivant de la chaudière, pour éviter les condensations dans les cylindres pendant la détente et éviter les coups d'eau. || *Enveloppe des chaudières, des tuyaux de vapeur,* Matière isolante (feutre, amiante, kieselguhr), dont on entoure les chaudières, les gazogènes, etc., pour réduire le rayonnement.

— ENCYCL. Autom. L'*enveloppe* est composée de couches alternées de toile et de caoutchouc. La partie qui est en contact avec le sol et qui constitue la bande de roulement est recouverte d'une surépaisseur en caoutchouc dans laquelle des cannelures sont aménagées pour éviter le dérapage. L'enveloppe se monte sur la jante à l'aide de talons ou de tringles. L'enveloppe à talons se monte sur des jantes à crochets, et l'enveloppe à tringles sur les jantes dites *straight-side* et sur les jantes à base creuse. V. JANTE, et PNEUMATIQUE.

— Géom. *Enveloppe d'une courbe plane.* — Imaginons une courbe plane dont la détermination ne dépende que d'un paramètre variable. Si l'on considère deux positions, C, C′, de cette courbe, correspondant à deux valeurs infiniment voisines du paramètre, un point d'intersection M′ tend, en général, vers une position limite M, sur la courbe C, lorsque la courbe C′ tend vers la courbe C. Le lieu géométrique de ces points M, lorsque le paramètre prend toutes les valeurs possibles, s'appelle l'*enveloppe* de la courbe C. On démontre, en analyse, que la courbe C est tangente au lieu du point M, qui semble, par conséquent, l'envelopper dans toutes ses positions ; d'où le nom d'*enveloppe* attribué au lieu précédent, et *d'enveloppée* à la courbe C dans ses différentes positions.

Une courbe peut être considérée comme l'enveloppe de ses tangentes. L'enveloppe des normales d'une courbe a reçu le nom particulier de *développée.* L'enveloppe des rayons émanés d'un point, réfléchis ou réfractés par une courbe, s'appelle *caustique.*

Enveloppe d'une surface. — Imaginons une surface dont la détermination ne dépende que d'un paramètre. Si l'on considère deux positions infiniment voisines, S et S′, de cette surface, elles ont, en général, une courbe d'intersection qui prend une position limite sur la surface S lorsque S se confond avec elle. Le lieu géométrique de ces courbes appelées *caractéristiques* de S est une surface dénommée *enveloppe* de S. On démontre que la surface S, dans toutes ses positions et son enveloppe, ont même plan tangent en tous points de la caractéristique ; on dit, pour exprimer cela, que la surface S se raccorde avec son enveloppe tout le long de la caractéristique. On dit aussi que, dans ses différentes positions, la surface S est une enveloppée par rapport à son enveloppe. L'enveloppe d'un plan est une *développable.*

L'enveloppe d'une sphère de rayon constant dont le centre se déplace sur une courbe s'appelle *surface canal.* Elle porte le nom de *tore* lorsque le centre de la sphère mobile se déplace sur une circonférence. L'enveloppe des sphères tangentes à trois sphères fixes se nomme *cyclide de Dupin.*

La notion d' « enveloppe » s'étend à une surface S dont la détermination dépend de deux paramètres indépendants *p, q.*

Enveloppe d'une courbe gauche. — Considérons, enfin, une courbe gauche C dont la détermination ne dépend que d'un paramètre *p.* Il peut arriver que deux positions C_1, C_2 de cette courbe correspondant à deux valeurs infiniment voisines p, $p + dp$ du paramètre soient telles que l'on puisse trouver deux points M_1, M_2, respectivement situés sur chacune d'elles, dont la distance soit infiniment petite par rapport à dp. Le lieu géométrique du point M est alors une courbe que l'on appelle l'enveloppe de la courbe C. Ainsi, lorsqu'une droite se déplace de façon que la plus courte distance de deux positions infiniment voisines soit infiniment petite par rapport à leur angle, elle admet une enveloppe. C'est la *ligne de striction* ou *arête de rebroussement* de la surface développable qu'elle engendre.

— Archéol. *Enveloppes de lettres.* A l'origine, on se bornait à plier le plus ingénieusement possible le papier sur lequel on écrivait, et on le fermait avec de la cire ou des pains à cacheter. Cette façon de faire a duré jusqu'au XIXe siècle. Mais l'usage des enveloppes semble remonter jusqu'au XVIIe siècle ; il paraît assez répandu au XVIIIe. Toutefois, la confection en était alors chose individuelle. La fabrication industrielle des enveloppes semble contemporaine de l'adoption des timbres-poste.

ENVELOPPEMENT [*an, man*] n. m. Action d'envelopper, résultat de cette action : ENVELOPPEMENT *des marchandises, d'un objet. On combat certaines fièvres par des* ENVELOPPEMENTS *humides.* || Mouvement d'une troupe pour cerner des adversaires. || Etat des germes encore dans leur enveloppe ; et *au fig.,* des idées, des principes contenus comme germes, non encore développés : *Il y a deux époques dans l'histoire moderne, et il n'y en a que deux : l'époque d'*ENVELOPPEMENT *et l'époque de développement.* (V. Cousin.)

— ENCYCL. Méd. Les *enveloppements humides* ont pour résultat une réfrigération temporaire suivie de réactions s'accompagnant de sudation, évacuation d'urine, avec abaissement plus ou moins prolongé de la température. On les pratique dans le traitement des fièvres infectieuses et des affections de poitrine, surtout quand, dans les premières, il existe une raison de ne pas donner de grands bains.

Ils sont partiels (localisés au thorax) ou généralisés. Dans le premier cas, on utilise de grandes compresses ; dans le second, un drap, que l'on trempe dans l'eau froide et que l'on exprime fortement avant l'application sur le corps du malade. La durée de l'enveloppement varie de dix minutes à plusieurs heures ; le malade garde le lit, et il doit être chaudement couvert.

— Art vétér. Sur les animaux, l'*enveloppement* généralisé est à peu près inconnu, mais on utilise souvent les enveloppements *partiels.* Ceux du tronc se pratiquent au moyen de draps mouillés ou de sachets contenant de la sciure ou du son avec de la glace. Cette réfrigération est employée dans le traitement des affections typhoïdes du cheval. Ceux des *membres* se font au moyen de bandes de toile trempées dans l'eau froide ou additionnée d'astringents ; ils sont d'un usage courant contre les efforts tendineux et articulaires.

ENVELOPPER [*an, pé*] v. tr. (de *en,* et d'un rad. *velop* d'origine inconnue). Entourer, couvrir complètement : ENVELOPPER *un enfant dans des langes, un objet dans du papier.*

— *Par extens.* Entourer, environner : *Les flots* ENVELOPPENT *la terre.* || Entourer, cacher, obscurcir : *Nuages qui* ENVELOPPENT *le soleil.* || Entourer, cerner : ENVELOPPER *l'ennemi.*

— *Fig.* Entourer, recouvrir : *C'est une caresse qui m'*ENVELOPPE. (Flaubert.) || Entourer, comprendre dans : ENVELOPPER *quelqu'un dans une accusation.* ENVELOPPER *dans sa perte tous les siens.* || Entourer, cerner, prendre comme dans un filet : ENVELOPPER *ses contradicteurs dans des arguments qui les réduisent au silence. Admirables sans doute pour* ENVELOPPER *une dupe.* (La Bruyère.) || Entourer, déguiser, dissimuler : ENVELOPPER *sa pensée sous d'habiles périphrases.* ENVELOPPER *ses déportements d'une apparence d'austérité.*

— Milit. *Envelopper une troupe,* La déborder par ses flancs, et couper ainsi sa ligne de retraite.

— Vénér. *Envelopper un défaut,* Ramener les chiens de meute en arrière, tout en leur faisant décrire un grand cercle afin de leur permettre de retrouver la voie, lorsqu'il s'est produit un défaut.

— ***Enveloppé, e,*** part. pass. du verbe *Envelopper* (au propre et au fig.).

— *Discours enveloppé,* Discours où l'on donne plus à entendre qu'on ne dit. || *Raisonnement enveloppé,* Raisonnement embarrassé, obscur. || *Esprit enveloppé,* Esprit confus.

— Entom. Se dit des chrysalides des lépidoptères, lorsqu'elles sont entourées d'un léger réseau de soie entre des feuilles.

— *Substantiv.* et au fém. Géom. Courbe plane considérée par rapport à son enveloppe. || Fortif. Ouvrage qui a pour but de rétrécir un fossé.

— *Substantiv.* et au masc. Chorégr. Pas de danse qui consiste à envelopper une jambe de l'autre jambe, et à tourner un tour sur les pointes ou demi-pointes. (On appelle aussi ce pas ASSEMBLÉ SOUTENU.)

— ***S'envelopper,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'entourer, se couvrir : S'ENVELOPPER *d'un manteau.*

Je veux m'*envelopper* de leurs saintes reliques.
A. CHÉNIER.

et au fig. : *Ils* S'ENVELOPPÈRENT *de rêves maladifs.* (Musset.)

— Au sens passif, Etre enveloppé, entouré, caché, couvert ; et *au fig.* Etre obscurci, s'obscurcir : *Une raison qui déjà* S'ENVELOPPE. (Massillon.) — Etre compris dans : *Tout cela* S'ENVELOPPE *sous le nom de campagne.* (Pascal.)

ENVELOPPEUR [*an*], **EUSE** n. Personne qui enveloppe.

ENVENIMATION [*an, si-on*] n. f. (de *envenimer*). Intoxication générale consécutive à la morsure d'un serpent venimeux.

ENVENIMEMENT [*an, man*] n. m. Action d'envenimer ou de s'envenimer : L'ENVENIMEMENT *d'une plaie.*

ENVENIMER [*an, mé*] v. tr. (de *en* et *venin*). Infecter de venin, communiquer le venin à : *Il y a des reptiles qui* ENVENIMENT *les herbes dans lesquelles ils séjournent.* || Irriter : *On* ENVENIME *les plaies en les grattant. Les sangsues* ENVENIMENT *les plaies.* (Raspail.)

— *Fig.* Infecter de venin, dénaturer méchamment : *Ne vous est-il jamais arrivé qu'on* AIT ENVENIMÉ *vos discours les plus innocents?* (Massillon.) || Aigrir, exaspérer : ENVENIMER *une querelle. De quoi n'est pas capable un cœur que la jalousie noircit et* ENVENIME ? (Massillon.)

— ***S'envenimer,*** v. pr. Etre, devenir envenimé (au propre et au fig.) : *Plaie qui* S'ENVENIME. *Toutes les grandes querelles* S'ENVENIMENT *en vieillissant.* (Lamartine.)

ENVENIMEUR [*an*], **EUSE** n. et adj. Qui envenime.

ENVERGEMENT [*an, je-man*] n. m. Navig. fluv. Action d'enverger : L'ENVERGEMENT *du câble.*

ENVERGER [*an-vèr'-jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il envergea. Nous envergeons.*) Garnir de petites verges d'osier. || Croiser les fils d'une chaîne pour les appliquer sur les chevilles de l'ourdissoir. || Etendre la pâte à papier dans les intervalles des vergeures par le balancement de la forme.

— Navig. fluv. Passer de l'amont à l'aval ou de l'aval à l'amont la corde de halage d'un bateau à la rencontre d'un pont ou de tout autre obstacle.

ENVERGEUR [*an-vèr'-jeur*] n. m. Préposé au mesurage par verge. (Vx.)

ENVERGEURE [*an-vèr'-jur'*] ou **ENVERJURE** n. f. Action d'enverger.

— *Fam.* Etat d'une personne qui est dans une position désagréable.

ENVERGUER [*an-vèr'-ghé*] v. tr. (de *en* et *vergue*) Mar. Attacher à une vergue, à une corne : ENVERGUER *une voile, un pavillon.* || Fam. *Enverguer un vêtement,* Le mettre.

— ***S'enverguer,*** v. pr. Etre envergué, attaché sur les vergues.

ENVERGURE [*an-vèr'-ghur'*] n. f. (de *enverguer*). Mar. L'arrangement des voiles dans leur largeur sur les mâts. || Longueur d'une vergue. || *Envergure d'une voile,* Sa largeur dans le haut. || *Par extens.* Largeur de la voilure d'un navire : *Bâtiment qui a beaucoup d'*ENVERGURE. || *Envergures,* Petits bouts de fil de caret ou de ligne servant à fixer la ralingue sur la filure d'envergure. || *Ralingue d'envergure,* Celle qui s'applique contre la vergue, le mât ou la draille. || *Raban d'envergure,* Bout de quarantenier fixant sur la vergue les extrémités de la voile.

— *Fam.* Largeur totale : *Statue de colossale* ENVERGURE.

— Aviat. Largeur des ailes d'un avion. (Pour qu'une voilure ait de bonnes qualités de sustentation, il faut que son envergure soit égale à cinq ou six fois sa profondeur.)

— Navig. fluv. Lieu où l'on envergue. || Longueur de corde nécessaire pour enverguer.

— Zool. Etendue qu'embrassent les ailes des oiseaux, ou plus généralement, de tous les animaux ailés, quand elles sont déployées pour le vol.

— *Par extens.* Distance qui sépare les extrémités des deux mains, lorsque les bras sont horizontalement étendus. (L'envergure de l'homme est égale à sa taille.)

— *Fig.* Puissance de l'esprit, de la volonté, etc. : *Esprit d'une large* ENVERGURE.

— ENCYCL. Ornith. Les oiseaux qui ont le plus d'*envergure* sont en général ceux qui se nourrissent de proies vivantes : aigles, faucons, milans, vautours, ou ceux qui saisissent les insectes au vol : hirondelles, martinets. La frégate et les hirondelles de mer sont remarquables par leur grande envergure, tandis que les gallinacés et certains échassiers sont ceux qui en ont le moins :

Condor des Andes, $2^m,80$; Condor papa, $1^m,86$; vautour griffon, $1^m,75$; buse commune, 1 m. ; albatros, $1^m,50$; cigogne commune, 2 m. ; héron cendré, $2^m,06$; autruche, $2^m,20$; nandou, $2^m,50$; le plus petit oiseau-mouche, le calypte d'Hélène a $0^m,09$; le plus grand, le patagon, $0^m,30$; hirondelle de fenêtres, $0^m,25$; le martinet, $0^m,40$; le roitelet et le troglodyte $0^m,15$ à $0^m,16$; le macareux moine $0^m,23$, etc.

ENVÉRI, poète persan, né à Badané (Khorassan), mort en 1200. Il fut en faveur auprès de Sindjar, sultan seldjoukide. Son *Elégie* sur la captivité de ce prince chez les Ghouzz' est un des plus beaux poèmes de la langue persane. On a encore de lui des éloges, des satires et des ghazels

ENVERMEU, ch.-lieu de cant. de la Seine-Maritime, arrond. et à 13 kil. de Dieppe ; au confluent de l'Eaulne et du Bailly ; 1.345 hab. Ch. de f. Etat. Eglise du XVIe siècle. Cimetière mérovingien. — Le canton a 30 comm., et 11.610 hab.

ENVERMILLONNER [*en-vèr'-mi-yo-né*] v. tr. (de *en* et *vermillon*). Donner la couleur du vermillon à : *L'abus du vin* ENVERMILLONNE *le visage.*

ENVER PACHA, général turc, né à Constantinople en 1882, tué à Valdjouan en 1922. Fils d'un fonctionnaire, il entra dans l'armée et devenant bientôt l'un des chefs du parti jeune-turc, contribua au renversement d'Abd ul-Hamid en avril 1909. Pendant la guerre italo-turque de 1911, il dirigea la résistance en Cyrénaïque. Envoyé en 1913 à Berlin en qualité d'attaché militaire, il contribua à jeter la Turquie dans une alliance avec les Puissances centrales. En juin 1913, il se jeta sur les derrières de la Bulgarie aux prises avec Serbes, Grecs et Roumains, et réoccupa Andrinople. Ministre de la guerre en 1914, il s'efforça de réorganiser l'armée turque avec l'aide de la mission allemande du général Liman von Sanders, et s'engagea dans la Grande Guerre contre les puissances occidentales. Pacha et gendre du Sultan, il fut le véritable maître de l'Empire. Commandant les forces turques du Caucase au début de la guerre, les Russes l'obligèrent à évacuer l'Arménie en partie. Rentré à Constantinople, il s'attacha à la défense des Dardanelles. Mais en octobre 1918, après la capitulation de Moudros, Enver pacha dut quitter la Turquie et se réfugier en Allemagne. Entré en rapports avec les dirigeants de Moscou, il revint en Turquie pour y développer l'influence bolchevique. Il établit ainsi au Caucase le gouvernement soviétique d'Adjarie ; puis, voyant l'autorité de Moscou

Enver pacha. — Cl. Schah et Joaillier.

compromise en Asie centrale, il rallia les musulmans de Turkestan et se retourna contre les Soviets. Après les avoir battus à Baïssoum (juin 1922), il fut repoussé par l'armée rouge vers le Pamir, et livra une dernière bataille à Valdjouan, où il fut tué.

ENVERRAGE [*an-vè-raj'*] n. m. (de *enverrer*). Action d'enverrer un creuset neuf. || Portion de verre ou de cristal fondu qui reste adhérent aux creusets.

ENVERREMENT [*an-vè-re-man*] n. m. (de *enverrer*). Archéol. Opération qui consistait à dorer, par places, une pièce d'orfèvrerie en argent. (Au XVIIe siècle, le mot « enverrement » désigne parfois un revêtement d'émail.)

ENVERRER [*an-vè-ré*] v. tr. (de *en* et *verre*). Mettre dans un creuset neuf une petite quantité de verre en fusion, pour recouvrir la surface intérieure de ce vase.

— Archéol. Rehausser un objet par l'éclat du verre, de l'émail, ou de la dorure. (On enverrait l'argenterie en dorant certaines parties pour diversifier l'aspect.)

ENVERS [*an-vèr'*] prép. (de *en* et *vers*). Anciennem., Auprès de :

Je crois qu'*envers* mon frère on tâche à me noircir.
MOLIÈRE.

|| Aujourd., A l'égard de : *La justice* ENVERS *tous est l'intérêt de tous.* (Turgot.)

— *Envers et contre tous,* Vis-à-vis de tous, contre tout le monde :

Envers et contre tous je te protégerai.
LA FONTAINE.

ENVERS [*an-vèr'*] n. m. (du lat. *inversus,* retourné). Côté opposé à l'endroit, et non destiné à être vu : L'ENVERS *d'une étoffe, d'un papier de tenture.* || Par anal. : L'ENVERS *d'une peau d'animal. L'*ENVERS *d'une feuille d'arbre.* || *Etoffe à deux envers,* Expression impropre par laquelle on désigne communément les étoffes dont les deux côtés sont semblables, c'est-à-dire qui sont proprement sans envers.

— *Fig.* Le contraire : L'ENVERS *de la vérité.* || *Gens à deux envers,* Gens doubles et trompeurs.

— *A l'envers,* loc. adv. L'envers en dehors ; dans le sens contraire à celui qu'il faut : *Mettre ses bas* à L'ENVERS. || Sens dessus dessous : *Cette maison va tomber* À L'ENVERS. (La Fontaine.) ; et au fig. : *Affaires qui sont* À L'ENVERS. *Maison où tout va* À L'ENVERS. || D'une façon contraire, opposée à ce qui devrait être : *Prendre une chose* À L'ENVERS. || *Avoir l'esprit, la tête à l'envers,* Avoir l'esprit faux, manquer de jugement. — Etre extrêmement troublé. || *Voir la feuille à l'envers.* V. FEUILLE.

— Techn. Appareil destiné à tenir un fer à repasser dans la position du sens dessus dessous. (L'*envers* est employé pour le repassage des velours et soieries fragiles.)

ENVERSAILLER (S') [*san-vèr'-sa-yé*] v. pr. (de *en* et *Versailles*). Se ranger du parti de la cour, alors qu'elle résidait à Versailles. (Vx.)

ENVERSER [*an-vèr'-sé*] v. tr. Façonner une étoffe en l'étirant dans tous les sens.

ENVERSIR [*an-vèr'*] v. tr. Techn. Carder une étoffe, un drap, avec des chardons.

ENVI [*an*] n. m. (de *envier,* provoquer). Provocation. (Vx.)

— Jeux. Argent que l'on met pour enchérir sur son adversaire, à certains jeux de cartes, et notamment au brelan et au hoc.

ENVI (À L') [*l'an*] loc. adv. En rivalité avec. (Vx.) || A qui mieux mieux : *Ce sont des amants jaloux qui servent* À L'ENVI *la même maîtresse.* (Voltaire.)

ENVIABLE [*an*] adj. Digne d'être envié : *La santé est le plus* ENVIABLE *des biens.*

ENVIDAGE [*an*] n. m. Action d'envider.

ENVIDER [*an-vi-dé*] v. tr. (de *en,* et du rad. de *dévider*). Techn. Tourner sur le fuseau ou sur la bobine le fil qui est destiné à former la trame dans le tissage d'une étoffe.

ENVIDEUR [*an*] n. m. Ouvrier qui envide. || Sorte de métier mécanique en usage dans les filatures, pour envider

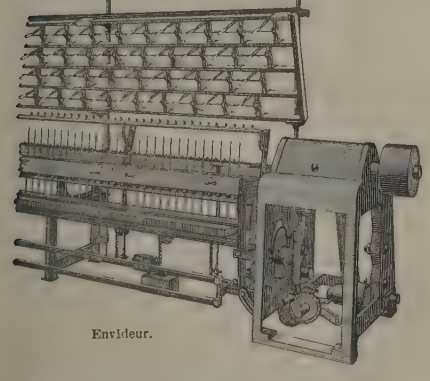

Envideur.

le fil, et servant à faire les canettes pour le tissage. (On dit aussi ENVIDEUSE, et CANETTIÈRE.)

ENVIE [*an-vi*] n. f. (lat. *invidia ;* de *invidere,* regarder d'un œil jaloux, malveillant). Sentiment de convoitise, d'irritation haineuse, à la vue du bonheur, des avantages d'autrui : L'ENVIE *se glisse dans l'âme ; elle aveugle les esprits, et endurcit les cœurs.* (Bourdaloue.)

— Personne envieuse ; envie personnifiée : L'ENVIE *est plus irréconciliable que la haine.* (La Rochefoucauld.)

Là gît la sombre *Envie,* à l'œil timide et louche...
VOLTAIRE.

— *Par extens.* Simple désir de posséder ce que possède un autre :

Je porte peu d'*envie* à sa haute fortune.
CORNEILLE.

|| Désir soudain, vif désir de posséder ou de faire quelque chose : *Il avait* ENVIE *d'aller se jeter à son cou.* (Fénelon.) *Avoir* ENVIE *d'un bijou. Il n'a nullement* ENVIE *d'agir ainsi.* || Besoin qu'on a le désir de satisfaire : *Avoir* ENVIE *de boire, de manger, de dormir.* || Absolum. *Avoir envie,* Dans le langage des enfants, Avoir le désir de faire ses besoins naturels.

— Petite pellicule qui se détache de la peau autour des ongles : *Il ne faut pas arracher mais couper les* ENVIES.

— Anat. Marque, tache sur la peau, que les enfants apportent en naissant, et que le peuple attribue à une envie que la mère aurait eue, et qu'elle n'aurait pu satisfaire. || Syn. de NÆVUS.

— Méd. Désir subit et pressant, souvent dépravé, que quelques femmes enceintes ont de certaines choses. — Fam. *Envie de femme grosse,* Désir soudain et irrésistible.

— Loc. div. *Envie de vomir,* Nausée, soulèvement de cœur. || *Serpent* ou *Serpents de l'envie,* Sentiment mauvais que l'envie inspire ; envie elle-même. || *Faire envie,* Exciter l'envie. || *Etre digne d'envie,* Jouir d'un sort enviable. || *Porter envie à quelqu'un,* Désirer un bonheur égal au sien. || *Etre au-dessus de l'envie, hors des atteintes de l'envie,* Echapper à l'envie. || *Mourir d'envie de,* Avoir un violent désir de. || *Passer son envie,* Satisfaire son désir. || *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un,* L'en dégoûter ; l'en corriger.

— Prov. **Il vaut mieux faire envie que pitié,** L'envie, conséquence du bonheur, est moins redoutable que le malheur, qui inspire la pitié.

— Syn. **Envie, jalousie.** La *jalousie,* c'est l'ombrage que nous donne le succès d'autrui ; c'est plus encore : c'est le désir d'avoir, de posséder à l'exclusion des autres. Il en va de même, certes, de l'*envie,* mais celle-ci tend moins à la possession qu'à voir les autres perdre ce qu'ils ont. D'autre part, on naît *envieux,* tandis qu'en général on devient *jaloux* par suite des circonstances ; on est *envieux* de tous, tandis qu'on n'est *jaloux* que de ceux qui se rapprochent de nous par leur condition, etc., et sont en quelque sorte sur le même plan de vie.

— Encycl. Physiol. *Envies des femmes enceintes.* Beaucoup de femmes enceintes sont prises de certains désirs obsédants, parfois bizarres et même extravagants. On croit vulgairement et à tort que, si cette envie n'est point satisfaite, l'enfant portera sur la peau, sous forme de tache, de tumeur, l'empreinte ineffaçable de l'objet convoité par la mère : fraises, framboises, vin, café, etc. Ces taches, dites *envies,* peuvent se rencontrer sur toutes les parties du corps, mais elles se présentent plus fréquemment au visage, aux lèvres, aux joues, et ne proviennent pas de cette origine fantaisiste. Des recherches exactes ont démontré que toutes les taches ou marques de naissance (nævi, tumeurs érectiles) reconnaissent pour cause une maladie de l'œuf, ou une tare héréditaire.

— Iconogr. Les poètes et les artistes ont rivalisé d'énergie dans la peinture qu'ils ont faite de l'*Envie.*

Poussin, dans son célèbre tableau *le Temps qui soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde,* a représenté l'Envie sous la figure d'une femme à la chevelure hérissée de serpents. On peut voir aussi des représentations très expressives de ce monstre allégorique dans trois des tableaux de Rubens consacrés à Marie de Médicis : *le Gouvernement de la reine, la Félicité de la régence,* et *la Conclusion de la paix.* Hugo da Carpi a gravé, d'après Baldassare Peruzzi, une composition représentant *l'Envie chassée du temple des Muses.*

ENVIE, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Giandone, affl. du Pô ; 3.270 hab. C'est l'antique *Invix,* dont il reste des fortifications et les ruines d'un château médiéval.

ENVIEILLIR [*an-vi-è-yir*] v. tr. (de *en* et *vieillir*). Faire paraître vieux : *Coiffure qui* ENVIEILLIT.

La dureté du cœur et l'erreur *envieillit.*
LA FONTAINE.

— *Intransitiv.* Devenir vieux :

... Nature ne peut souffrir
Que nul vive sans *envieillir.*
(*Roman de la Rose.*)

— ***Envieilli, e,*** part. pass. du verbe *Envieillir.* Flétri par la vieillesse : *Une femme* ENVIEILLIE.

— *Fig.* Endurci, invétéré : *Pécheurs* ENVIEILLIS *dans le crime.* (Pascal.) *Une haine* ENVIEILLIE. (Michelet.)

— ***S'envieillir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir vieux :

Mon âge, avant le temps, par mes maux *s'envieillit.*
RÉGNIER.

ENVIEILLISSEMENT [*an-vi-è-yi-se-man*] n. m. Action d'envieillir ; résultat de cette action. (Vx.)

ENVIER [*an-vi-é*] v. tr. (de *envie.* — Se conjugue comme *prier.*) Eprouver le sentiment de l'envie : ENVIER *le bonheur, la fortune d'autrui. Je n'*ENVIERAI *personne, et personne ne m'*ENVIERA. (Voltaire.) || Souhaiter pour soi, désirer : *Chacun* ENVIE *le lot de son voisin.* ENVIER *le sort de ceux qui sont morts pour la patrie. Je n'*ENVIERAI *pas à Alexandre toutes ses conquêtes.* (Voltaire.)

— *N'avoir rien à envier,* Avoir tout ce qu'on désirait.

— Poétiq. Refuser, ravir :

M'*envierez*-vous l'honneur de mourir à vos yeux ?
CORNEILLE.

— ***S'envier,*** v. pr. Avec réciprocité, Se porter envie l'un à l'autre.

ENVIER [*an-vi-é*] v. intr. (du lat. *invitare,* inviter). Provoquer. (Vx.)

— Jeux. Faire un envi, jouer pour voir qui aura le point le plus haut au brelan et au hoc.

ENVIEUSEMENT [*an, man*] adv. D'une manière envieuse.

ENVIEUX [*an-vi-eû*], **EUSE** adj. Qui a de l'envie : *Tout homme né* ENVIEUX *devient fatalement méchant.*

— Poét. Qui refuse : *Un astre* ENVIEUX. *Un destin* ENVIEUX.

— *Substantiv. :*

Les *envieux* mourront, mais non jamais l'envie.
MOLIÈRE.

ENVIGADO, bourg de Colombie (départ. d'Antioquia), aux origines de la vallée du Porce ; 8.000 hab.

ENVINASSE [*an*] n. f. Nom vulgaire du psalliote champêtre (*agaricus campestris*). [Dialectal.]

ENVINÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *vin*). Qui sent le vin : *Vase* ENVINÉ. || *Fig.* Aviné : *Une âme* ENVINÉE. (La Fontaine.)

ENVIRON [*an*] adv. (de *en,* et de l'anc. franç. *viron,* tour ; de *virer*). A peu près : *Il est neuf heures* ENVIRON. *Il périt trois cents personnes* ENVIRON.

— Prép. Dans le voisinage de : *Petite glande située* ENVIRON *le milieu.* (Descartes.)

... *Environ* le temps
Que tout aime...
LA FONTAINE.

ENVIRON *le septième jour.*

ENVIRONNANT [*an, ro-nan*], **E** adj. Qui environne, qui est à l'entour : *Les lieux* ENVIRONNANTS.

— Anton. **Éloigné, lointain.**

ENVIRONNER [*an, ro-né*] v. tr. (de *environ*). Tourner, faire le tour de : *S'en aller* ENVIRONNER *toutes les côtes de l'Arabie.* (Amyot.) || Mettre autour : ENVIRONNER *de murs un jardin.* || Etre autour : *Ceinture de montagnes qui* ENVIRONNE *la ville.*

— *Par anal.* Etre, vivre auprès de : *Il n'*ÉTAIT ENVIRONNÉ *que de gens intéressés.* (Fénelon.)

— *Fig.* Presser de tous côtés : *Les périls nous* ENVIRONNENT. *Ceux qu'un vain luxe* ENVIRONNE. (La Fontaine.)

Peut-être assez d'honneurs *environnaient* ma vie.
RACINE.

— ***S'environner,*** v. pr. S'entourer.

— Syn. **Environner, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

ENVIRONS [*an, ron*] n. m. pl. (de *environ,* adv.). Lieux d'alentour, circonvoisins : *Les* ENVIRONS *de Paris sont charmants.* (S'employait autrefois au singulier : *On tremble à l'*ENVIRON. [La Fontaine.])

— Fam. *Aux environs de,* loc. prépos. A l'approche de : AUX ENVIRONS DE *Noël.*

ENVISAGEMENT [*an, man*] n. m. Action d'envisager.

ENVISAGER [*an, jé*] v. tr. (de *en* et *visage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il envisagea. Nous envisageons.*) Regarder au visage :

... Plus je vous *envisage,*
Et moins je reconnais, monsieur, votre visage.
RACINE.

— *Fig.* Tourner son esprit vers, considérer : *Quand on n'*ENVISAGE *les choses que sous un seul aspect, on s'égare forcément.* (E. Laboulaye.) *Il faut* ENVISAGER *tous les changements qui pourraient se produire.* || Regarder en face : ENVISAGER *la mort avec fermeté.*

— ***S'envisager,*** v. pr. Au sens réfléchi, et avec réciprocité, Se regarder, se considérer soi-même ; se regarder l'un l'autre au visage : *Chacun* S'ENVISAGE *toujours par certains côtés favorables.* (Massillon.) *Ils* S'ENVISAGEAIENT *avec soin.*

— Au sens passif, Etre envisagé, examiné : *Evénement qui* S'ENVISAGE *de plusieurs manières.*

ENVOI [*an*] n. m. (de *envoyer*). Action d'envoyer : *On décida l'*ENVOI *d'un ambassadeur. L'*ENVOI *d'une lettre, d'un papier timbré.* || La chose même que l'on envoie : *De beaux* ENVOIS.

— Admin. *Bordereau d'envoi,* Liste récapitulative des pièces d'un dossier expédiée avec celui-ci et que le destinataire retourne, après l'avoir signée, avec un accusé de réception.

— Bx-arts. *Envois de Rome,* Ouvrages et morceaux d'étude envoyés chaque année par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

— Comm. Expédition de marchandises, d'espèces, d'effets, de titres, etc., faite à une personne. || *Lettre d'envoi,* Lettre d'avis contenant la facture des marchandises envoyées. || Lettre accompagnant l'envoi d'un document.

— Dr. *Envoi en possession,* Autorisation donnée par jugement, et en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés, les successeurs irréguliers, se mettent en possession des biens qui leur sont dévolus.

— Littér. Vers placés à la fin d'une pièce de poésie, particulièrement d'une ballade, pour en faire hommage à quelqu'un.

— Liturg. Dans certaines communautés religieuses, Leçon de matines.

— Encycl. Dr. rom. On appelait *envoi en possession* (*missio in possessionem*) l'acte par lequel le préteur autorisait une personne à prendre possession de certains biens. Le plus souvent, cette mesure portait sur la totalité d'un patrimoine, comme lorsqu'un débiteur faisait *cessio* de ses biens. Il ne comprenait qu'une chose déterminée, lorsque, par exemple, des bâtiments menaçant ruine, le propriétaire refusait de fournir au voisin la *cautio damni infecti.* Le *missus* était protégé soit par des interdits, soit par des actions *in factum.*

— Dr. act. On appelle *envoi en possession* une mesure judiciaire par laquelle un tribunal donne à certaines personnes l'investiture nécessaire pour disposer efficacement soit de droits ou de biens qui leur sont acquis juridiquement déjà, mais pour la jouissance desquels cette formalité est requise, soit de biens qui ne leur sont acquis que sous la réserve de certaines éventualités.

Il y a lieu d'abord à cette mesure dans le cas d'absence. (V. ABSENCE.) Il y a encore lieu à envoi judiciaire en possession dans le cas où une succession est dévolue à ce que l'on appelle des « successeurs irréguliers ». Ces successeurs sont le conjoint survivant, et l'Etat. Ces personnes n'ont pas la saisine de plein droit, qui n'appartient qu'aux héritiers légitimes. Le tribunal ne peut statuer sur la demande qu'après trois publications et affiches (C. civ., art. 1008).

Le légataire universel doit aussi demander l'envoi en possession au président du tribunal, lorsque le testament est olographe ou mystique (C. civ., art. 1008).

Enfin la loi du 13 juillet 1925 décide que lorsqu'une succession s'ouvre en France les héritiers ou légataires ne peuvent appréhender les biens situés à l'étranger sans un envoi en possession du président du tribunal. Cette mesure a pour but de prévenir les fraudes fiscales.

— Littér. Dans la *ballade*, l'*envoi* équivaut, pour le nombre de vers, les rimes et le refrain final, à la seconde moitié d'un des couplets précédents : chaque couplet de la ballade ayant huit vers, l'envoi en avait quatre. Dans le *chant royal*, où le couplet était de onze vers, l'envoi était tantôt de cinq, tantôt de sept vers. L'envoi de la ballade ou du chant royal commençait ordinairement par le mot *Prince* ou *Princesse*. Villon termine la ballade des *Dames du temps jadis* par cet envoi :

PRINCE, n'enquerez, de sepmaine,
Où elles sont, ne [*ni*] de cest an.
Que ce refrain ne vous remaine [*reste*] :
Mais où sont les neiges d'antan!

On trouve aussi des envois à la suite de quelques contes en vers et de quelques chansons. V. BALLADE.

ENVOILER (S') [*san-voi-lé*] v. pr. (de *en* et *voile*). Se courber lorsqu'on les trempe, en parlant du fer ou de l'acier.

ENVOILURE [*an*] n. f. Action du fer qui s'envoile.

— Espace vide que présentent les deux lames des ciseaux quand ils sont fermés.

ENVOISINER [*an, né*] v. tr. (de *en* et *voisin*). Entourer de voisins : *Être bien, mal* ENVOISINÉ.

— ***S'envoisiner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se donner des voisins.

ENVOL [*an*] n. m. Syn. de ENVOLÉE.

— Aviat. Action de quitter le sol, en parlant d'un avion.

ENVOLÉE [*an*] n. f. Action de s'envoler.

— *Fig.* Elan de l'âme vers un idéal : ENVOLÉE *vers l'infini. Certaines pièces de Victor Hugo sont d'une magnifique* ENVOLÉE.

— Chem. de f. *Envolée de flammèches,* Gerbe d'escarbilles incandescentes entraînées par l'échappement de la vapeur au moment de sa détente dans l'atmosphère, par accélération violente du tirage des gaz du foyer.

ENVOLEMENT [*an, man*] n. m. Action de s'envoler.

ENVOLER (S') [*san, lé*] v. pr. (de *en* et *voler*). Prendre son vol : *On voit* S'ENVOLER *à grands cris, vers le Sud, une volée de grues retardataires* (Mérimée.) ; et *au fig.* :

La fanfare *s'envole* en bruyants falbalas.
V. HUGO.

|| S'enfuir, s'échapper en volant : *Aussitôt les moineaux* S'ENVOLÈRENT ; et au fig. : *Le plaisir* S'ENVOLA. (Voltaire.)

Sur les ailes du temps la tristesse *s'envole.*
LA FONTAINE.

|| *Par anal.* Etre emporté par le vent : *Papiers qui* S'ENVOLENT. || Par extens. et fam. : *Notre déjeuner* S'EST ENVOLÉ.

— *Fig.* Passer rapidement, s'écouler, disparaître : *La jeunesse* S'ENVOLE *souvent avant qu'on en ait joui. Le temps, l'occasion,* S'ENVOLENT.

Toutes les passions *s'envolent* avec l'âge.
V. HUGO.

— *L'âme s'envole,* Se dit pour exprimer que l'on meurt, ou se dit d'une âme qui semble s'élancer vers l'être aimé :

O Dieux! Je sens mon âme après lui *s'envoler.*
CORNEILLE.

— Avec ellipse du pronom : *Faire* ENVOLER *un oiseau.*

— LOC. FAM. *Les oiseaux se sont envolés* ou *sont envolés,* Les gens que l'on cherchait sont partis.

— ***Envolé, e,*** part. pass. du verbe *S'envoler* (avec ellipse du pronom) [au propre et au fig.] : *Oiseaux* ENVOLÉS. *Jeunesse* ENVOLÉE.

ENVOLUMÉ [*an*], **E** adj. (de *en* et *volume*). Se disait autrefois d'un navire qui avait de grandes œuvres mortes.

ENVOÛTEMENT [*an, man*] n. m. (de *envoûter*). Opération magique par laquelle on pratiquait sur l'image en cire d'une personne des blessures ou autres effets nuisibles dont elle devait ressentir le contre-coup. (On dit aussi ENVOÛTURE.) V. *Supplément.*

— ENCYCL. L'*envoûtement* fut une des croyances les plus répandues dans l'antiquité et l'une des pratiques les plus enracinées de la sorcellerie antique : les fouilles archéologiques ont amené la découverte, dans les repaires de sorcières, de figures d'envoûtement. Au moyen âge ces pratiques persistèrent, et prirent une singulière recrudescence à la fin du XIIIe siècle. Les statuettes de cire ou de terre, modelées à la ressemblance plus ou moins grossière de la personne qu'on voulait envoûter, pourvues, si possible, d'objets lui ayant appartenu (cheveux, etc.) étaient parfois baptisées sacrilègement à son nom. L'envoûtement avait aussi bien pour objet de faire du mal à une personne que de l'amener à tel sentiment (l'amour, par exemple). L'envoûtement se terminait généralement en poignardant la statuette ou en la jetant au feu. Les procès d'Enguerrand de Marigny, de Guichard, évêque de Troyes, de Robert d'Artois, au début du XIVe siècle, offrent des exemples d'envoûtement. De nos jours, ces pratiques se retrouvent chez les sauvages ; on a tenté de les faire revivre chez nous. Les expériences des Rochas, des Papus, etc., ont prétendu établir la réalité de l'envoûtement. Mais il ne faut voir là que des faits de suggestion verbale.

ENVOÛTER [*an, té*] v. tr. (de *en*, et de l'anc. franç. *voult*, image ; du lat. *vultus*, visage). Pratiquer sur une image, symbolisant telle ou telle personne, des blessures dont elle est censée souffrir réellement. V. *Supplément.*

— ***Envoûté, e*** part. pass. et adj. Au sens fig. Entièrement possédé, subjugué par une personne qu'on aime.

ENVOÛTEUR [*an*], **EUSE** n. m. Personne qui pratique l'envoûtement.

ENVOYABLE [*an-voi-iabl'*] adj. Que l'on peut envoyer : *Lettre qui n'est pas* ENVOYABLE.

ENVOYAGE [*voi-yaj'*] n. m. (de *envoyer*). Min. Point de jonction des galeries de roulage avec le puits d'extraction.

ENVOYER [*an-voi-ié*] v. tr. (de *en* et *voie*. — Se conjugue comme *aboyer*, sauf au futur : *J'enverrai.*) Faire aller vers : ENVOYER *un commissionnaire chez un ami.* ENVOYER *un enfant à la mer.* || Députer, déléguer : ENVOYER *à la Chambre un ami du peuple.* || Faire porter, expédier : ENVOYER *une lettre, des ordres, des présents.* || Faire arriver, procurer à quelqu'un : *Ce que la fortune nous* ENVOIE. *Dieu nous* A ENVOYÉ *de terribles épreuves.*

— Lancer : ENVOYER *des pierres dans un étang.* || Lancer hors de soi : *La lumière que le soleil nous* ENVOIE. || Appliquer avec violence : ENVOYER *un soufflet à quelqu'un.* || Jeter à bas : ENVOYER *quelqu'un à terre d'un coup de pied.*

— *Fig.* Diriger : ENVOYER *sa pensée vers un ami absent.* || Susciter, causer : ENVOYER *l'effroi.* (Corneille.) ENVOYER *une guerre.* (Racine.)

— LOC. FAM. *Envoyer au diable, à tous les diables,* Repousser, renvoyer avec colère ; maudire, exécrer. || *Envoyer promener, Envoyer paître,* Repousser, Renvoyer avec rudesse. || *Envoyer dans l'autre monde, Envoyer* ad patres, Faire mourir.

— *Intransitiv.* Mar. *Envoyez!,* Dans la manœuvre des embarcations, Commandement pour faire porter le taillevent au milieu, pendant qu'on met la barre dessous, dans un virement de bord vent devant : *Pare à virer!...* ENVOYEZ! || Commandement de batterie pour faire partir le coup d'une pièce. || Commandement pour hisser ou rentrer les couleurs : *Attention pour les couleurs!...* ENVOYEZ! || *Envoyer vent devant,* Se dit souvent pour virer de bord vent devant. || *Envoyer dans le vent,* Mettre le bâtiment vent debout pour arrêter son erre (Se dit à bord des bâtiments n'ayant pas de voiles carrées). || *Envoyer une vergue,* L'amener. || *Envoyer une embarcation,* La faire descendre, l'amener.

— ***Envoyé, e,*** part. pass. du verbe *Envoyer* (au propre et au fig.).

— *Pop.* Bien exécuté, bien dit : *Ça, c'est* ENVOYÉ!

— *Substantiv.* Personne envoyée. || Ministre, ambassadeur envoyé par un prince souverain, ou par un Etat, auprès d'un autre prince ou d'un autre Etat : *Un* ENVOYÉ *ordinaire, extraordinaire.*

— *Envoyé de Dieu, Envoyé du ciel,* Personne qui a une mission divine :

Lui, *l'envoyé du ciel* et le seul interprète.
VOLTAIRE.

— ***S'envoyer,*** v. pr. Etre envoyé. || Envoyer l'un à l'autre.

— SYN. **Envoyé, ambassadeur, député.**

ENVOYEUR [*an-voi-ieur*], **EUSE** n. (de *envoyer*). Qui fait un envoi, par opposition au destinataire qui le reçoit.

ENWAGONNER ou **ENVAGONNER** [*an-vagho-né*] v. tr. (de *en* et *wagon*). Mettre en wagons.

Enyale.

ÉNYALE ou **ENYALIUS** [*é, li-uss*] n. m. Genre de reptiles sauriens voisins des iguanes, comprenant six espèces de l'Amérique du Sud. (Leur taille atteint 30 centimètres. Ils sont élancés, à crête dorsale basse, et de coloration brune marbrée de gris.)

ÉNYALIOS, surnom de Arès, dérivé du nom de *Enyo* déesse de la Guerre.

ÉNYGRE ou **ENYGRUS** [*é, ghruss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens non venimeux, comprenant des boas de la Malaisie et de l'Océanie. (L'espèce type du genre, qui habite surtout la Nouvelle-Guinée, est brune variée de noir, et longue de 90 cm.)

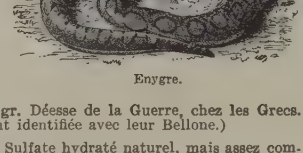
Enygre.

ÉNYO. Myth. gr. Déesse de la Guerre, chez les Grecs. (Les Romains l'ont identifiée avec leur Bellone.)

ÉNYSITE n. f. Sulfate hydraté naturel, mais assez complexe, d'aluminium et de cuivre.

ENZ, rivière de l'Allemagne méridionale (Wurtemberg et Bade), qui sort de la forêt Noire et réunit, à Pforzheim, l'*Enz* et la Nagold. Elle se jette, près de Besigheim, dans le Neckar (rive gauche), dont elle constitue en réalité la seconde branche mère. Cours : 100 kil.

ENZEL [*an*] n. m. Rente foncière perpétuelle moyennant le payement de laquelle un bien peut être aliéné.

— ENCYCL. Ce contrat, particulier à la Régence de Tunis, a permis aux colons européens d'acquérir des terres sans être obligés d'en débourser le prix et, en particulier, de mettre en valeur les biens *habous.* Un décret du 22 janvier 1905 déclare l'enzel rachetable, nonobstant toutes dispositions contraires.

ENZÉLI, ville et port de l'Iran (Ghilan) sur la côte sud de la Caspienne ; 3.000 hab. Fabrication de nattes en roseau ; pêcheries. C'est le port de *Recht* distant de 30 kil.

ENZÉLISTE [*an, lisst'*] n. Qui paye l'enzel.

ENZERSDORF ou **GROSS-ENZERSDORF,** village d'Allemagne (Autriche, Bas-Danube), sur la rive gauche d'un bras droit du Danube, en face de l'île Lobau ; 2.000 hab. Marché aux grains. — Aux environs fut livrée la bataille d'Essling (21-22 mai 1809).

ENZERSDORF ou **LANG-ENZERSDORF,** village d'Allemagne (Autriche, Bas-Danube), sur la rive gauche du Danube ; 3.900 hab. Fabrique de draps ; vignobles.

ENZINAS. Biogr. V. ENCINAS.

ENZO ou **HANS** (dimin. de **Enricio**), roi de Sardaigne, né vers 1220, mort à Bologne en 1272. Fils naturel de l'empereur Frédéric II et probablement de Bianca Lanzia, il fut le meilleur lieutenant de son père en Italie. Il épousa, en 1238, Adélaïde de Massa, héritière d'une partie de la Sardaigne, et reçut de son père le titre de roi de Sardaigne et de vicaire impérial en Italie. Il débuta par la conquête de Ferrare, et fut excommunié. En 1241 il remporta, sur la flotte guelfe, commandée par le Génois Giacomo Malucello, et qui portait les Pères du concile de Latran, l'éclatante victoire de Monte-Cristo. Les cardinaux et prélats furent tués ou pris ; le pape Grégoire IX mourut de douleur, et l'empereur parut triomphant. Mais l'Italie entière se souleva ; Enzio, après avoir assisté, en 1249, à la défaite de son père à Vittoria, fut, malgré des prodiges de valeur, complètement battu et fait prisonnier à Fossalta. Emmené à Bologne, il y vécut vingt-deux ans dans une captivité magnifique qu'embellirent les hommages des Bolonais, la faveur des poètes et l'amour de Lucia Viadagola, mais qui fut attristée par les nouvelles des infortunes de sa maison et des échecs politiques des gibelins.

ENZOÏQUE [*an-zo-ik'*] adj. (du gr. *en,* dans, et *zôon,* animal). Géol. Se dit des terrains renfermant de nombreux fossiles. (VX.)

ENZOLA (Gianfrancesco DI LUCA), orfèvre et médailleur parmesan, dont l'activité dans la ville de Parme est connue de 1456 à 1478 ; il vivait encore en 1513. De 1456 à 1471, il exécuta de petites médailles frappées, celles, entre autres, des Sforza, Taddeo Manfredi de Faïence, Bianca Pellegrini, etc. En 1473, il était maître de la Monnaie à Ferrare. De 1473 à 1475, il fondit des médailles plus grandes, à l'effigie d'Alexandre et de Constant Sforza de Pesaro. Sa grande médaille de Frederigo da Montefeltre d'Urbin est de 1478. On connaît en outre une série de plaquettes attribuées à Enzola. Le cachet de la ville de Parme est son œuvre. Le portrait de Constant Sforza est une des plus belles médailles italiennes ; on n'a guère à lui reprocher que les compositions un peu surchargées dont il a orné le revers de ses médailles.

ENZOOTIE [*an, tî* ou *sî*] n. f. (du gr. *en,* dans, et *zôon,* animal). Maladie épidémique, qui n'atteint que les animaux d'une seule localité. (Ce mot est opposé à *épizootie,* qui indique que la maladie épidémique règne sur tous les animaux d'une même contrée.)

ENZOOTIQUE [*an, tik'*] adj. Art vétér. Qui a le caractère de l'enzootie : *Maladie* ENZOOTIQUE.

ENZOOTIQUEMENT [*an, ke-man*] adv. D'une manière enzootique, comme une enzootie.

ENZYME [*an*] n. m. (du gr. *en,* dans, et *zumê,* levain). Ferment soluble. V. DIASTASE, et ZYMASE.

ENZYMOÏDES [*an, id'*] n. f. pl. Chim. Groupe désignant un certain nombre de substances rapprochées des *enzymes* par leurs propriétés. (Tels sont les *toxines,* les *antitoxines,* les *venins,* dont le rôle sur l'organisme est essentiellement actif.)

ENZYMOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *en,* dans, *zumê,* levain, et *logos,* discours). Etude des ferments solubles, diastases de Duclaux, zymases de Béchamp.

ENZYMOTIQUE [*an, tik'*] adj. (de *enzyme*). Chim. biol. Qui se rapporte à l'action des enzymes ou aux enzymes eux-mêmes.

ÉO (du gr. *éôs,* aurore). Préfixe qui se met devant la plupart des noms de systèmes géologiques pour désigner leur partie inférieure. (Le groupement par étages étant variable suivant les auteurs, les mots correspondants [éodévonien, éocrétacé, etc.] ne peuvent avoir une signification absolument précise.)

EOANTHROPUS [*puss*] n. m. Paléont. Nom donné par le paléontologiste anglais Smith Woodward à quelques ossements fossiles trouvés en 1912 dans un terrain pléistocène à Piltdown, près de Fletching (Sussex), et considérés par lui comme les restes d'un Hominien très primitif.

EOBANUS HESSUS (de son véritable nom **Koch**), poète et historien allemand, né à Halgehausen, dans la Hesse, en 1488, mort à Marbourg en 1540. Tour à tour maître d'école, professeur d'université, médecin, il fut un des grands humanistes de son temps. Il a laissé des poésies, *Sylvæ,* qui ne sont pas sans mérite.

ÉOCÈNE adj. (du gr. *éôs,* aurore, et *kainos,* récent). Géol. Se dit du groupe le plus ancien parmi les terrains tertiaires : *Terrains* ÉOCÈNES. *Série* ÉOCÈNE.

— *Substantiv.* et au masc. : *L'*ÉOCÈNE.

— ENCYCL. La série *éocène* représente la plus ancienne des grandes divisions de l'ère tertiaire. Elle succède aux formations crétacées et est recouverte par l'oligocène.

Cette période est caractérisée au point de vue paléontologique par un renouvellement très important de la faune qui, à tous égards, commence à rappeler la faune actuelle. Les ammonites et les bélemnites, si fréquentes dans les mers crétacées, ont disparu ; mais les nummulites remplissent les mers éocènes. Les grands reptiles terrestres (dinosauriens) du crétacé supérieur se sont éteints et les mammifères apparaissent brusquement, déjà très différenciés.

Au point de vue stratigraphique, une longue émersion sépare le crétacé de l'éocène ; les niveaux supérieurs marins du crétacé manquent dans la plupart des régions ; ce n'est qu'en des points privilégiés que la mer s'est maintenue en permanence pendant le danien et le montien.

Au contraire, à sa partie supérieure le passage de l'éocène à l'oligocène est très insensible ; on se base surtout sur l'apparition d'une faune nouvelle de mammifères (*anthracotherium*).

Des provinces zoologiques sont très nettes dans les mers éocènes ; l'une septentrionale (bassin anglo-franco-belge, etc.), l'autre méditerranéenne. Ces deux provinces étaient séparées par les massifs hercyniens émergés (Bohême, massifs rhénans, Massif Central français) ; mais temporairement les mers communiquaient, et l'on voit à diverses époques les nummulites d'origine méditerranéenne envahir plus ou moins loin les régions septentrionales.

Les subdivisions de l'éocène sont basées sur la succession des mammifères (en ce qui concerne les dépôts continentaux) et sur celle des nummulites (en ce qui concerne les dépôts marins). Les mollusques et les échinidés, beaucoup trop liés aux facies et aux conditions de vie locales, ne donnent que des indications régionales.

L'individualité du système éocène est très nette ; malgré des divergences de détail, la plupart des géologues sont d'accord sur ses grandes subdivisions. C'est une des périodes les mieux connues.

C'est une période assez chaude (température moyenne analogue à celle des régions tropicales), très calme (peu de volcans).

Faune. — La faune *éocène* présente avant tout un caractère de transition très nette entre les faunes précédentes et la faune actuelle. Dans les mers éocènes, les foraminifères sont représentés par des formes géantes, les nummulites. Les coraux ont reculé vers le Sud. Les échinodermes, surtout les oursins, et les bryozoaires sont abondants. Parmi les mollusques, les céphalopodes ont beaucoup diminué car il n'y a plus d'ammonites ni de bélemnites. C'est maintenant le règne des lamellibranches et des gastéropodes. Les insectes ont fait de grands progrès. Les poissons, les batraciens, les reptiles, les oiseaux, se rapprochent des formes actuelles. La principale caractéristique paléontologique de l'éocène, c'est l'essor que prend le développement des mammifères. Avec des didelphes comme ceux des temps secondaires, vivent maintenant de nombreux pachydermes à cinq doigts, aux petits cerveaux ; d'autres, aux doigts réduits, représentent les ancêtres des rhinocéros, des chevaux, des cochons, des ruminants, lesquels n'apparaissent que plus tard. Les carnivores de cette époque, ou *créodontes*, n'avaient pas encore tous les caractères des carnassiers qui leur ont succédé peu à peu. Enfin il faut signaler l'apparition et le développement des lémuriens, prédécesseurs des vrais singes.

Flore. — La flore *éocène* est encore nettement tropicale. Avec des fougères arborescentes, elle comprenait beaucoup de palmiers : *népadites*, *phœnicites*, *chamærops*, *sabals*, etc. Mais les arbres à feuilles persistantes, déjà présents au crétacé, se développent largement et sont représentés par des genres et des espèces, ancêtres directs des formes actuelles : aunes, bouleaux, peupliers, associés à des lauriers, des figuiers, des magnolias, de la vigne, etc. Dans les mers chaudes de cette époque vivaient de nombreuses algues, notamment des siphonées et des floridées.

ÉOCRÉTACÉ, E adj. Partie inférieure du système crétacé.

ÉODÉVONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Partie inférieure du système dévonien.

ÉOGÈNE n. m. (du gr. *éôs*, aurore, et *génos*, genèse). Un des deux grands systèmes qui constituent l'ère tertiaire. (On emploie plutôt le mot NUMMULITIQUE.)

EOGHAN, nom porté par des princes irlandais de la Momonie ou province de Munster, qui vivaient vers le IVe siècle, mais dont la vie est un tissu de légendes.

EOHIPPUS [*puss*] n. m. (du gr. *éôs*, aurore, et *hippos*, cheval). Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, famille des équidés, fossiles dans l'éocène de l'Amérique du Nord, et voisins des *hyracotherium* d'Europe.

ÉOÏDINE n. f. Chim. Matière colorante rouge, qu'on extrait du bois d'asperge.

ÉOJURASSIQUE [*ra-sik'*] adj. Partie inférieure du système jurassique. (Mot généralement synonyme de LIAS.)
— *Substantiv.* et au masc. : *L'*ÉOJURASSIQUE.

ÉOLE, dieu des vents. Fils d'Hippotès, dans l'*Odyssée*, il habite une île flottante ; il y reçoit Ulysse, et lui fait présent d'une outre merveilleuse dans laquelle étaient renfermés tous les vents contraires à sa navigation. Mais, pendant le sommeil d'Ulysse, ses compagnons, poussés par la curiosité, ouvrent l'outre, et les vents, s'échappent de leur prison, déchaînant toute une série de tempêtes.

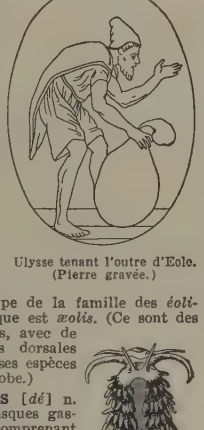
Ulysse tenant l'outre d'Eole. (Pierre gravée.)

ÉOLE (ÎLES D'), *Éoliennes* (îles) ou *Vulcaniennes* (îles). Géogr. anc. V. ÉOLIENNES (*îles*).

ÉOLE (BOUCHES D'), fissures qui s'ouvrent dans certaines montagnes et par lesquelles s'échappe un courant d'air.

ÉOLIDE n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *éolididés*, et dont le nom scientifique est *æolis*. (Ce sont des animaux allongés, limaciformes, avec de longs tentacules, des papilles dorsales cylindriques, dont les nombreuses espèces habitent toutes les mers du globe.)

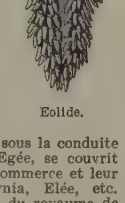
Eolide.

ÉOLIDIDÉS ou **ÆOLIDIDÉS** [*dé*] n. m. pl. Zool. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant les genres *emblétonie*, *éolide*, et caractérisée par l'absence de vraies branchies, par des papilles dorsales cylindriques ou fusiformes, la bouche armée de mandibules cornées.

ÉOLIE ou **ÉOLIDE** [lat. *Æolis* ou *Æolia*]. Géogr. anc. Partie du nord-ouest de l'Asie Mineure, dans la Grande Mysie, entre la Troade et l'Ionie. Elle tirait son nom des Eoliens venus de Thessalie dans le pays de Cyzique au XIe siècle av. J.-C., sous la conduite d'Achéloos. Le pays, baigné par la mer Egée, se couvrit rapidement de villes florissantes par leur commerce et leur industrie : Cyme, Larisse, Myrine, Grynia, Elée, etc. Conquise par les Romains, elle fit partie du royaume de Pergame, et fut annexée avec lui à l'Empire romain (138 av. J.-C.)

ÉOLIEN [*li-in*], **ENNE** n. (de *Éolie*, nom géogr. anc. Pour les mots venus de *Eole*, v. art. suiv.). Personne née en Eolie, ou y habitant : *Les* EOLIENS.
— *Adjectiv.* Relatif à l'Eolie : *Ville* ÉOLIENNE.
— Géol. *Formations éoliennes*, Formations dues à l'action du vent, comme les *dunes*, les *lœss* de Chine.
— *Dialecte éolien*, ou substantiv. *L'éolien*, Groupe de dialectes grecs, comprenant le thessalien, le béotien et le lesbien, et l'éolien d'Asie.
— ENCYCL. Hist. anc. Les *Eoliens* (*Aioleis*) étaient un des quatre groupes de tribus helléniques, représentant la plupart des populations qui n'étaient ni franchement doriennes, ni franchement ioniennes ou achéennes. Suivant la tradition, ils descendaient d'Æolos, fils d'Hellen. Ils occupèrent longtemps la Thessalie, dont les chassa vers la Grèce centrale l'invasion dorienne. Quelques-uns envahirent le nord-ouest du Péloponnèse, les autres passèrent en Asie Mineure, sur la côte de Troade. A l'époque classique, ils occupaient la Thessalie, la Béotie, la Phocide, l'Elide et l'Eolie d'Asie-Mineure avec les îles voisines. Comme le montrent leurs dialectes et certaines de leurs institutions, ils furent peut-être, de tous les Hellènes, les plus fidèles aux traditions primitives et à l'héritage mycénien. Ils n'ont d'ailleurs joué qu'un rôle secondaire dans l'histoire ; ils ont eu pourtant une grande école de lyrisme, au VIe siècle avant notre ère, au temps d'Alcée et de Sapho.
— Linguist. *Dialectes éoliens.* Il n'y a pas, à proprement parler, un dialecte éolien, mais un groupe de nombreux dialectes éoliens, que l'on commence à connaître aujourd'hui grâce à la découverte de milliers d'inscriptions. Ces divers dialectes présentent, sans doute, des traits communs, mais ils diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. Les principaux sont : le *thessalien*, le *béotien*, le *lesbien* et l'*éolien d'Asie* qui se parlait sur la côte de Troade. Parmi ces dialectes, le plus important au point de vue littéraire est le *lesbien*, qui même, par suite de la réputation d'Alcée et de Sapho, passait aux yeux des grammairiens anciens pour le type du dialecte éolien. Mais il y eut certainement une littérature en éolien d'Asie, car la langue homérique, bien qu'ionienne dans son ensemble, repose sur un incontestable fond éolien.
Les dialectes éoliens avaient, par rapport aux autres dialectes grecs, certains traits caractéristiques : par exemple, ils avaient en partie perdu l'aspiration (phénomène connu sous le nom de *psilose* éolienne), mais ils conservaient le *digamma*, qui figure encore sur beaucoup d'inscriptions ; ils pratiquaient un système d'accentuation particulier, et employaient dans les patronymiques l'adjectif de préférence au génitif.
— Mus. *Mode éolien* ou *hypodorien*, On nomme ainsi le neuvième mode du système musical des Grecs adopté depuis comme ton d'église (2e ton). « Il est authente, mode mineur de l'espèce de chant mésopycne. Son octave est du *la a* au *la aa*, sa dominante est *e mi* et sa finale *a la.* » Son nom a été donné au deuxième mode du plain-chant : mode de *la*. (V. ÉGLISE, MODE.) || *Harpe éolienne.* V. HARPE.

ÉOLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. (de *Eole*, dieu du Vent). Qui est mû par le vent : *Moteur* ÉOLIEN.

ÉOLIEN [*li-in*] n. m. Mus. Jeu d'orgue de la famille des gambes, qui prend place dans les jeux de fond à tuyaux étroits.

ÉOLIENNE [*li-èn'*] n. f. Comm. Etoffe légère, brochée par la trame, sur un fond sergé, dont la chaîne est d'organsin et la trame de laine peignée, et qui est employée pour robes de femme. || Tissu à côtes fines transversales.
— Mécan. Moteur actionné par le vent, et employé généralement pour élever l'eau.

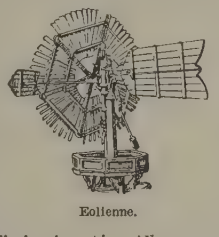
Eolienne.

ÉOLIENNES (ÎLES). Géogr. anc. Archipel de la mer Tyrrhénienne, sur lequel *Eole* était censé régner. (Aujourd., *l'archipel des Lipari.*)

ÉOLI-HARPE n. f. Syn. de HARPE ÉOLIENNE.

ÉOLINE n. f. (de *Eole* dieu des vents). Mus. Instrument à vent, à clavier, à clavettes d'acier, inventé en Allemagne par Eschenbach, vers 1816. || Jeu d'orgue établi sur le même principe. (On dit aussi ÉOLODICON.)

ÉOLIPILE (de *Éole*, et du lat. *pila*, boule), mieux que **ÉOLIPYLE** n. m. (de *Éole*, dieu des vents, et du gr. *pulê*, porte). Physiq. Boule de métal creuse, qui, étant chauffée, produit un jet continu de vapeur par un bec recourbé adapté à un point de sa surface.
— Techn. Appareil dont se servent les fumistes pour établir un courant d'air. || Lampe à alcool, à pétrole ou à essence, dont se servent les plombiers.
— Adjectiv. : *Lampe* ÉOLIPILE.
— ENCYCL. Phys. Ce fut Héron, mécanicien et mathématicien qui vivait à Alexandrie vers l'an 120 apr. J.-C., l'inventeur de l'*éolipile*. Cet instrument se composait d'une sphère métallique creuse, mobile autour d'un de ses diamètres horizontaux. La sphère était munie de deux tubes, pénétrant jusque vers son centre, traversant l'enveloppe aux extrémités d'un même diamètre perpendiculaire au premier, et se prolongeant à l'extérieur par des courbures normales au plan des diamètres ; ces courbures étaient disposées de telle sorte que, l'ouverture d'un des tubes étant tournée en avant, l'autre était tournée en arrière. Après avoir introduit une certaine quantité d'eau dans la sphère, il plaçait au-dessous un foyer de chaleur. Au bout de quelques instants, l'eau se vaporisait, puis s'échappait avec force par les tubes : la sphère prenait alors un mouvement de rotation plus ou moins rapide autour de son axe. Héron introduisait le liquide en chauffant d'abord la sphère pour chasser une partie de l'air qu'elle renfermait, et la plongeant ensuite dans l'eau froide : l'air restant se contractait par le refroidissement et l'eau pénétrait.
Le mouvement de l'éolipile est provoqué par une force de réaction.
— Plomber. *L'éolipile des plombiers*, ou *lampe à souder*, est une minuscule chaudière remplie d'esprit-de-vin ou d'essence minérale. Son dôme porte un tube qui, en se recourbant, a son orifice à hauteur et en arrière de la flamme d'une lampe à alcool qui chauffe l'appareil. Le liquide de la chaudière entre en ébullition et émet des vapeurs qui soufflent sur la flamme de la lampe et en élèvent suffisamment la température pour permettre de fondre la soudure. — *L'éolipile des peintres en bâtiment*, ou *brûleur*, est un récipient cylindrique contenant de l'alcool. Une lampe chauffe ce récipient, et est contenue dans une double enveloppe avec poignée. En enflammant la vapeur d'alcool qui s'échappe du récipient par un tube recourbé, on brûle facilement les vieilles peintures en dirigeant la flamme sur elles, ce qui permet de les racler pour les enlever.

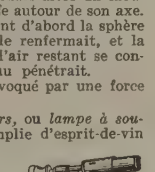
Eolipile.

ÉOLIQUE [*lik'*] adj. Qui concerne le mode, le dialecte, éoliens : *Poésie* ÉOLIQUE.
— Métr. Se dit d'une forme spéciale de vers dactylique.
— *Chemin de fer éolique.* Nom donné par l'ingénieur Andraud à un système de chemin de fer atmosphérique de son invention, dans lequel le convoi était mis en mouvement au moyen de l'air comprimé, et qui, depuis, a reçu de nombreux perfectionnements.

ÉOLITHE n. m. Nom par lequel on désigne les silex taillés des temps pliocènes. (Leur taille intentionnelle est très discutable. Il est probable qu'il s'agit d'éclats dus à des causes accidentelles [gelée, etc.].)

ÉOLITHIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *éôs*, aurore, et *lithos*, pierre). Se dit des industries de l'âge de la pierre.

ÉOLODICON n. m. Mus. V. ÉOLINE.

ÉOLO-DORIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Philol. S'est dit parfois de la langue de certains textes littéraires du grec ancien qui participent à la fois du dialecte éolien et du dialecte dorien, par exemple le texte de Pindare. (Mais il n'y a jamais eu de dialecte éolo-dorien, et il vaut mieux rejeter ce terme.)

ÉOLOS [*loss*], fils d'Hellen et roi de Thessalie, dans lequel les Grecs voyaient l'ancêtre mythique des Eoliens.

ÉOMÉDITERRANÉEN [*né-in*] adj. Géol. Se dit de la partie inférieure du système méditerranéen ou néogène (généralement AQUITANIEN et BURDIGALIEN).

ÉON n. m. (du gr. *aiôn*, temps, durée). Mythol. gr. Arbre à gui, avec lequel fut construit le vaisseau des Argonautes.
— Anat. Contour des yeux.
— Sc. occult. Nom donné aux esprits intermédiaires entre l'homme et le Démiurge, dans le système des Gnostiques.
— ENCYCL. Les *éons*, pour les gnostiques, sont des émanations de la Divinité (*Rythos*) et participent de sa nature. Eux-mêmes en engendrent d'autres, moins complets et moins rapprochés encore de la perfection. A la fin des temps, ces émanations qui ont présidé aux formations successives de l'univers se confondront de nouveau dans le Principe suprême ou Plérome. Les diverses sectes gnostiques ne sont pas d'accord sur leur nombre ni leur nature exacte ; certaines admettent que les éons mâles et femelles sont associés en groupes appelés *syzygies*. Valentin admettait 80 éons, Bardesane 364.

ÉON (Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée DE BEAUMONT D'), dit **la Chevalière d'Eon,** né à Tonnerre en 1728, mort à Londres en 1810. Agent secret de Louis XV, mais qui doit surtout son renom au soi-disant mystère de son sexe, cru souvent femme à cause de son habituel travestissement. Après s'être distingué comme collaborateur à l'*Année littéraire* de Fréron, d'Eon fut envoyé à la cour de la tsarine Elisabeth ; il y parut en femme, gagna la faveur de la tsarine, et devint sa lectrice ; puis il revint à la même cour, en homme cette fois, comme secrétaire d'ambassade, se donnant comme le frère de son sosie féminin, avec lequel chacun lui trouvait une ressemblance surprenante. Plus tard, il fut exilé en Angleterre, mais reçut l'autorisation de rentrer en France, sous la condition, toutefois, qu'il n'y paraîtrait qu'en femme. Il retourna en Angleterre en 1783. En réalité, d'Eon ne fut pas un diplomate négligeable. En 1756-1758, lors de l'alliance entre la France et la Russie, après le désastreux traité de 1763, comme ministre plénipotentiaire à Londres, d'Eon rendit à sa patrie de signalés services. Il était très brave, et renommé pour son adresse à l'escrime. Il prit part, comme capitaine de dragons, à la guerre de Sept ans et se distingua sur plusieurs champs de bataille. Le chevalier d'Eon a publié de nombreux ouvrages. La série de ses mémoires a été réunie sous le titre : *Loisirs du chevalier d'Eon sur divers sujets d'administration, pendant son séjour en Angleterre* (1775).

ÉON DE L'ÉTOILE (*Eudo* ou *Euno de Stella*), illuminé breton, né à Loudéac, mort vers 1148. Il prétendait qu'il était le Fils de Dieu, rejetait les sacrements, la hiérarchie, l'autorité de l'Eglise, la résurrection des corps. Il fut aussi un apôtre du communisme. Le légat du pape, Albéric d'Ostie, prêcha contre lui à Nantes, en 1145. Ses disciples furent dispersés, et beaucoup d'entre eux furent brûlés. Lui-même fut condamné par le concile de Reims (1148) à la détention perpétuelle.

ÉONE (saint), évêque d'Arles, mort en 502. Il eut des démêlés avec Avito, évêque de Vienne, et obtint gain de cause auprès du pape. — Fête le 30 août.

ÉONIEN [*ni-in*] n. m. Hist. relig. Disciple d'Éon le Breton. (On dit aussi ÉONITE.)

ÉONUMMULITIQUE [*tik'*] adj. et n. Géol. Partie inférieure du système nummulitique (généralement montien, landenien, yprésien), à peu près syn. de SUESSONIEN.

ÉOPHONE [*fon'*] n. m. Instrument pour l'observation des signaux acoustiques.

EORA n. f. ou **ÉORES** n. f. pl. (du gr. *aiôra*, balançoire ; formé de *aeirein*, suspendre). Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur d'Erigone, fille d'Icarios, qui s'était pendue. (Des jeunes filles se balançaient à des cordes attachées aux arbres, ou faisaient balancer des poupées, en chantant les malheurs d'Erigone).

Eôs.

ÉORAGE n. m. Techn. Syn. de ROUISSAGE. (Dialectal.)

ÉÔS. Myth. gr. Déesse de l'Aurore, sœur d'Hélios et

épouse de Tithon. Chaque jour, elle sortait de l'océan et s'élevait dans le ciel, sur un char brillant traîné par quatre chevaux ailés. Elle avait obtenu pour Tithon l'immortalité, mais avait oublié de demander pour lui une éternelle jeunesse. Elle aima également Orion, Clytos, Céphale ; le plus célèbre de ses fils fut Memnon, roi des Ethiopiens. V. AURORE.

ÉÔS, petite planète, N° 221, découverte par Palisa en 1882.

ÉOS [*oss*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des loriidés, comprenant de jolis loris rouges, écarlates ou orangés, dont on connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans les Moluques et la Papouasie.

Eos.

EOSANDER (Johan Friedrich, baron), architecte suédois, né à Riga en 1670, mort à Dresde en 1729. Il se rendit dès 1699 à Berlin auprès de l'électeur Frédéric, depuis roi de Prusse, fut chargé de diriger les travaux des châteaux de Charlottenbourg, de Monbijou (à Berlin), de la Favorite (à Oranienburg) et de Schœnhausen, devint colonel (1705) et reçut la direction générale des bâtiments. Sous Frédéric-Guillaume, il tomba en défaveur. Il passa alors en Suède, y devint *general major*, concourut à la défense de Stralsund (1715), fut fait prisonnier avec sa famille, relâché passa à Francfort, entra au service de la Saxe, devint lieutenant général. On le désigne parfois sous le nom de **Gœthe**, du titre que Charles XII l'autorisa à porter à la mort de *Samuel Gœthe*, un cousin de son père, mort sans enfants.

ÉOSENTOMIDÉS [*san, dé*] n. m. pl. Famille de protures caractérisée par la présence de deux paires de stigmates thoraciques. (Ces articulés habitent notamment l'Europe, et constituent le genre *eosentomon*.)

ÉOSINE n. f. Chim. Matière colorante rouge constituée par la tétrabromofluorescéine.

— ENCYCL. L'*éosine*, découverte par Cayo, en 1873, se prépare par action du brome sur la fluorescéine soit en solution alcoolique, soit en solution aqueuse en présence d'alcali. Le produit commercial est le sel de sodium rouge, soluble dans l'eau. La solution d'éosine est dichroïque, rouge par transparence, jaune verdâtre par réflexion. L'éosine se fixe facilement sur la laine et la soie ; malheureusement, les teintes sont très sensibles à la lumière. On l'emploie pour la fabrication des encres rouges, des fards.

ÉOSINOPHILE [*fil'*] n. m. et adj. (de *éosine*, et du gr. *philos*, ami). Cytol. Leucocyte volumineux dont le noyau est polymorphe, le plus souvent double, quelquefois triple.

— ENCYCL. Son protoplasma est semé de grains arrondis, de réaction basique, insolubles dans l'eau, mais prenant facilement les couleurs acides, telles que l'éosine qui les colore en rouge vif. C'est pourquoi on donne aussi à ce leucocyte le nom de *acidophile*. On le trouve dans le sang, où il appartient à la formule leucocytaire, en proportion normale de 0,5 à 1 p. 100. On le trouve également dans l'expectoration des asthmatiques, des tuberculeux, des pneumoniques, etc.

ÉOSINOPHILÉMIE [*fi, mî*] n. f. (de *éosine*, et du gr. *philos*, ami, et *haimà*, sang). Méd. Excès, dans le sang, de leucocytes éosinophiles.

ÉOSINOPHILIE [*fi-lî*] n. f. (de *éosine*, et du gr. *philos*, ami). Méd. Forme de leucocytose, dans laquelle l'augmentation du nombre des globules blancs porte surtout sur les éosinophiles.

— ENCYCL. L'*éosinophilie* s'observe dans un grand nombre de maladies, à titre de réaction sanguine aux causes d'intoxication ; elle peut servir de renseignement complémentaire dans un cas suspect ou douteux. On la rencontre, notamment, dans certaines toxi-infections (érysipèle, scarlatine, varicelle, fièvre typhoïde et paratyphoïde), dans les maladies parasitaires (trichinose, filariose, enkylostomose, oxyurose, hydatisme, syphilis), dans les intoxications minérales (iodisme, phosphorisme, hydrargyrisme), dans certaines affections cutanées (psoriasis, pemphigus, lichen plan), dans la leucémie et l'anémie grave, dans certaines formes de cancer et surtout le sarcome, et enfin dans les affections à choc (asthme, urticaire, crise de goutte) et même à la période menstruelle. V. LEUCOCYTOSE.

ÉOSITE n. f. Vanado-molybdate naturel de plomb, qu'on trouve sur la pyromorphite, en petits octaèdres quadratiques.

ÉOSPHORITE [*oss-fo*] n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium, de manganèse et de fer, orthorhombique, de couleur rouge pâle, se trouvant dans la pegmatite de Branchville (Connecticut).

ÉOTRIASIQUE [*zik'*] adj. Partie inférieure du système triasique.

EÖTVÖS (Joseph), écrivain et homme politique hongrois, né à Ofen en 1813, mort à Budapest en 1871. Il rédigea, après la retraite de Kossuth, le *Pesti Hirlap*, l'organe le plus répandu avant la révolution de 1848. Ministre de l'instruction publique dans le cabinet Batthyany (1848), il se retira à l'étranger lorsqu'il vit que la révolution était inévitable. Il y resta jusqu'en 1851. En 1867, il fut nommé ministre des cultes et de l'instruction publique et fit voter, en 1868, la loi sur l'enseignement primaire. C'est surtout comme romancier qu'il acquit une grande renommée. *Le Chartreux* (1839) était le premier roman hongrois offrant une analyse subtile de l'âme humaine. *Le Notaire du village* (1845) ; *la Hongrie en 1514* (1847) ; *les Sœurs* (1857), sont des romans à thèse politique et sociale. Ses *Poésies* se distinguent par la profondeur des pensées. Ses *Eloges* sont devenus des modèles du genre. Son ouvrage politique le plus remarquable traite *De l'influence sur l'Etat des idées dominantes du XIXe siècle* (1851).

EÖTVÖS (Roland VON), fils du précédent, physicien hongrois, né et mort à Budapest (1848-1919). Président de l'académie. On lui doit des travaux remarquables sur le magnétisme et la gravitation. Ministre de l'instruction publique dans le cabinet Wekerlé, il démissionna en 1895, pour se consacrer à l'enseignement de la physique à l'université de Budapest

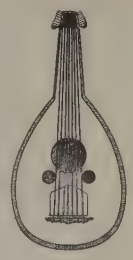
L'oud.

É'OUD n. m. Instrument de musique égyptien, à cordes pincées, encore en usage dans l'orchestre égyptien.

— ENCYCL. On croit qu'il est d'origine persane. Il a donné naissance au luth. La caisse sonore de l'*é'oud* est de forme convexe très prononcée ; le manche porte quatorze cordes de boyau accordées deux par deux à l'unisson, donnant les intonations suivantes :

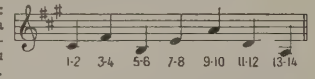

On les pince à l'aide d'un plectre d'écaille ou de plume d'aigle.

ÉOUÉ, important groupe nègre, répandu dans l'ouest du Dahomey et l'ex-colonie allemande du Togo. Dans le Dahomey seul, il compte plus de 400.000 représentants, dont les *Fons* (*Djedjés* ou *Dahoméens* proprement dits) constituent la plus grosse part (361.000 individus). Dans ce groupe rentrent les *Anlos* ou *Anglos*, sur la côte, les *Hénoués* ou *Eoués* proprement dits, au nord des Anlos, les *Anas* d'Atakpamé, dans le Togo, les *Krépis* des montagnes du N., et les *Mahis* ou *Makis*, dans les montagnes, au nord des Fons. Tous parlent des dialectes de la langue *évé*.

ÉOUSÉ n. m. Bot. V. ÉOUVÉ.

ÉOUVÉ n. m. Nom vulgaire de l'yeuse (*quercus ilex*), dans le midi de la France. (On dit aussi ÉOUZÉ, et ÉOUSÉ.)

ÉOZOÏQUE [*zo-ik'*] n. m. (du gr. *éôs*, aurore, et *zôon*, animal). Nom donné parfois aux terrains archéozoïques, à cause des traces problématiques d'animaux qu'on y a trouvées.

EOZOON [*éo-zô-on'*] n. m. Nom donné à des corps énigmatiques trouvés dans les gneiss laurentiens du Canada. (Considéré d'abord comme un foraminifère et le plus ancien fossile connu, l'*eozoon canadense* est regardé aujourd'hui comme un simple phénomène minéralogique.)

ÉPACHTES [*pakt'*] n. f. pl. (gr. *épachthaí* ; de *épachtheia*, douleur). Antiq. gr. Fête béotienne, en souvenir de la douleur que causa à Déméter la perte de sa fille.

ÉPACMASTIQUE [*mass-tik'*] adj. (du gr. *épakmastikos*, qui augmente progressivement). Pathol. Se dit des maladies aiguës qui tendent à s'aggraver.

ÉPACME n. m. (du gr. *épakmos*, qui est dans sa force). Pathol. Plus haut degré d'intensité d'une maladie aiguë.

ÉPACRIDACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre *épacride*.

— ENCYCL. La famille des *épacridacées* renferme des arbustes et des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes et entières ; les fleurs sont le plus souvent blanches ou rouges. Le fruit est un drupe ou une capsule ; il renferme des graines à test mince et membraneux, à embryon entouré d'un albumen charnu. Les épacridacées renferment vingt-six genres et environ trois cent vingt-cinq espèces ; ce sont pour la plupart des plantes australiennes, quelques-unes de l'Amérique antarctique. Cette famille est voisine des éricacées et monotropacées.

ÉPACRIDE ou **ÉPACRIS** [*kriss*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *akros*, sommet). Genre d'*épacridées*, comprenant des arbrisseaux à port de bruyère, au nombre de vingt-sept espèces, à fleurs blanches ou pourpres.

Epacride.

— ENCYCL. On recherche les *épacrides* dans les jardins d'agrément. On doit citer notamment l'*épacride pourpre*, importée en Angleterre et de là en France, au commencement du XIXe siècle ; l'*épacride piquante*, à fleurs d'un beau rouge, et qui a produit une variété à fleurs blanches.

ÉPACRIEN [*kri-in*] adj. m. (gr. *épakrios* ; de *épi*, sur, et *akros*, sommet). Myth. gr. Surnom de Zeus, qui résidait sur les montagnes.

ÉPACTAL n. m. Anat. Nom d'un des os du crâne.

ÉPACTAL, E, AUX adj. Chronol. Qui se rapporte à l'épacte : *Nombre* ÉPACTAL.

ÉPACTE n. f. (lat. *epacta* ; du gr. *épaktos*, ajouté). Chronol. Nombre de jours formant la différence entre l'année solaire et les douze mois lunaires. || *Cycle des épactes*, Espace de trente années après lequel les épactes se succèdent approximativement dans le même ordre.

— ENCYCL. L'*épacte* est le nombre qui exprime le nombre de jours dont la nouvelle lune précède l'année civile, ou de jours écoulés en décembre depuis la lune terminée. Les *épactes astronomiques* servent à préparer les calculs d'éclipses. On distingue aussi : l'*épacte d'année*, temps écoulé depuis la dernière conjonction moyenne jusqu'au début de l'année (bissextile) ou jusqu'à la veille de l'année commune ; l'*épacte du mois*, âge qu'aurait la lune au début si la dernière conjonction moyenne était du 31 décembre midi. Le comput ecclésiastique utilise les épactes pour le calcul de la fête de Pâques, fixée par le concile de Trente au dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps : on cherche l'épacte et la lettre dominicale de l'année ; le premier jour correspondant à l'épacte trouvée, après le 7 mars, est le premier de la lune pascale ; on compte encore treize jours après celui-là : le treizième est celui de la pleine lune pascale, et le premier jour qui vient ensuite répondre à la lettre dominicale est le jour de Pâques.

ÉPACTÉEN [*pak-té-in*] adj. m. (gr. *épaktios* ; de *épi*, sur, et *aktê*, rivage). Mythol. gr. Surnom d'Apollon, qui résidait au bord de la mer. (On dit aussi ÉPACTIEN.)

ÉPACTRE n. m. (gr. *épaktron* ; de *épagein*, apporter). Nom d'un petit navire grec, qui pouvait aller à la voile et à l'aviron.

ÉPACTROCÈLE n. m. (de *épactre*, et du gr. *kélès*, bateau léger). Navire plus petit, plus léger que l'épactre, et qui paraît avoir surtout servi aux pirates grecs.

ÉPAGATHE (saint), en latin *Epagathus*, un des martyrs de Lyon, compagnon de saint Pothin en 177. Il était de famille illustre. Ayant voulu défendre ses amis, chrétiens comme lui, il fut décapité avec eux. — Fête le 2 juin.

ÉPAGNEUL, E n. (de *espagnol*). Chien à long poil et à oreilles pendantes, originaire d'Espagne : *L'*ÉPAGNEUL *est renommé pour sa docilité et son attachement.*

— Adjectiv. : *Chienne* ÉPAGNEULE.

— ENCYCL. De tailles diverses suivant les races, les *épagneuls* sont caractérisés par leur poil long, soyeux, souvent frisé mais ne formant jamais de masses en sourcils ou en moustaches. Ils ont la queue formée en panache et les oreilles pendantes.

Les principales variétés d'*épagneuls* sont les suivantes. L'*épagneul français*, blanc et marron, qui semblait délaissé depuis quelques années, et qui convient parfaitement pour la chasse méthodique et calme de toute espèce de gibier ; merveilleux sur le gibier d'eau. L'*épagneul breton*, petit épagneul court, trapu, râblé, qui naît avec une courte queue ; c'est un enragé chasseur ; la couleur blanc-orangé rouanné est pour ainsi dire la caractéristique des sujets les plus typiques. L'*épagneul de Pont-Audemer* à robe noire, ou noir et blanc ; il possède au sommet de la tête une touffe de poils (*huppe*) qui lui donne un aspect tout à fait original ; trapu et vigoureux, très rustique. L'*épagneul picard*, à robe grise mouchetée, avec plaques marron sur les diverses parties du corps et à la naissance de la queue, le plus souvent marqué de feu à la tête et aux pattes ; cette variété, délaissée assez longtemps, a repris la place

EPAGNEULS : 1. Epagneul français ; 2. De Pont-Audemer ; 3. Petit épagneul anglais (cocker).

prépondérante à laquelle elle a droit. L'*épagneul bleu de Picardie*, peu connu à l'heure actuelle ; poil plat, non soyeux, noir et gris mélangé formant une teinte bleutée avec taches noires ; surtout spécialisé pour la chasse de la bécassine.

L'*épagneul belge* ressemble tout à fait à l'épagneul français.

L'*épagneul allemand* a une robe brune avec tache blanche au poitrail, ou blanche avec plaques brunes, ou encore gris fauve mêlé de brun. Ce chien, autrefois très répandu en Allemagne, y est devenu excessivement rare.

Dans les *petits épagneuls anglais de chasse* on trouve les *épagneuls d'eau* (*water-spaniels*) et les *épagneuls de terre* (*land-spaniels*).

On connaît deux variétés d'épagneuls d'eau : *épagneul d'eau anglais* (*english water-spaniel*). Le poil luisant est formé de grosses boucles frisées qui s'arrêtent au sommet de la tête. La robe est variable : foie, foie et blanc, avec généralement des marques de feu à la face ;

Epagneul d'eau irlandais (*irishwater-spaniel*). C'est le plus grand des petits épagneuls anglais de chasse. Destiné spécialement à la chasse du gibier d'eau, il peut travailler utilement au voisinage des étangs et des terrains marécageux. Il est muet sur le gibier. La robe est marron foncé sans taches blanches.

Dans le groupe des épagneuls de terre (*lands-spaniels*), on distingue plusieurs variétés. Les principales sont : 1° les *cockers* ; 2° le *Sussex-spaniel* ; 3° le *clumber* ; 4° le *welsh-springer* ; 5° le *field-spaniel*.

Epagneuls nains. La diminution de la taille et du poids, déjà constatée dans le groupe des petits épagneuls anglais de chasse, est portée à un degré remarquable d'accentuation dans celui des épagneuls nains. De plus, la prédominance du crâne sur la face est un des aspects les plus frappants. Le groupe de ces petits chiens à poil long et ondulé comprend : le *king-charles*, le *blenheim*, le *ruby-spaniel*, le *tchin japonais*, le *pékinois*.

ÉPAGNY (Jean-Baptiste-Rose-Bonaventure VIOLET D'), auteur dramatique français, né à Gray en 1787, mort en 1868. Il quitta le barreau pour les lettres, et fut en 1841, directeur de l'Odéon. On lui doit un certain nombre de pièces, notamment : *les Rivaux de village* (1820) ; *l'Homme habile* (1825) ; *Lancastre ou l'Usurpation* (1829) ; *Dominique ou le Possédé* (1831) ; *Jacques Clément* (1831) ; *les Malcontents* (1834) ; *Charles III* (1834) ; etc.

ÉPAGOGIQUE [*jik'*] adj. (gr. *épagôgikos* ; de *épagôgê*, induction). Logiq. *Argument épagogique*, Argument par induction.

— ANTON. **Paragogique.**

— ENCYCL. Logiq. Chez Aristote, le raisonnement *épagogique* ou *induction formelle* est une sorte de syllogisme où l'on énonce dans la mineure toutes les espèces d'un genre. Par exemple : « L'homme, le cheval, le mulet vivent longtemps. Or l'homme, le cheval, le mulet sont des animaux sans fiel. Donc les animaux sans fiel vivent longtemps ». On voit immédiatement que le raisonnement serait rigoureux si l'énumération était complète : ce qui ne saurait s'affirmer que si l'on parcourt un cycle défini d'objets, comme le navigateur qui se retrouve au même

point après avoir suivi la côte toujours dans le même sens, et conclut que cette terre est une « île ».

ÉPAGOMÈNE adj. (du gr. *épagoménos*, ajouté; de *épagein*, ajouter). Chronol. Se disait, chez les Grecs, des jours ou mois intercalaires qui rétablissaient la concordance de l'année civile avec l'année solaire; notamment, des cinq jours que les anciens Egyptiens ajoutaient aux 360 jours de leur année civile.

— Encycl. Astrol. L'année civile des mages d'Egypte était de douze mois de trente jours chacun, dont la somme totale correspondait aux trois cent soixante degrés du zodiaque. Mais, comme la révolution annuelle du soleil s'accomplit en trois cent soixante-cinq jours et quelques heures, les astronomes ajoutaient cinq jours, nommés *épagomènes*, sans tenir compte de la fraction. Les épagomènes étaient placés : les uns à la fin du douzième mois, les autres à l'époque correspondant à celle du 18 au 22 août, ou, enfin, à une époque correspondant aux 20, 22, 24, 26 et 28 juin, par ce motif que, pendant le solstice d'été, la durée du jour est plus longue.

ÉPAILLAGE [*pa-yaj'*] n. m. (du préfixe privat. *é*, et de *paille*). Techn. Action de débarrasser le drap des pailles, des graterons et de toutes les matières végétales, sans que les matières animales subissent de détérioration. (Syn. ÉCHARDONNAGE, ÉGRATERONNAGE, et ÉPOUTIAGE.) || Action d'effeuiller les cannes à sucre.

— Encycl. Techn. Les procédés d'*épaillage*, très nombreux, se rapportent à trois méthodes principales : *épaillage mécanique, épaillage par voie humide, épaillage par voie sèche.* L'épaillage mécanique s'exécute au moyen d'*échardonneuses*. L'épaillage par voie humide comprend l'*immersion* de la laine dans une dissolution saline destinée à la préserver de l'action des acides à laquelle elle est soumise ensuite; le *séchage* dans des appareils dont la température élevée détruit le reste des graterons; le *battage*, qui s'opère à l'aide d'une fouleuse à sec; enfin, l'immersion de la laine dans un bain alcalin, pour la débarrasser de toute trace d'acide. L'épaillage par voie sèche a beaucoup d'analogie avec la précédente méthode, les opérations étant les mêmes, sauf l'immersion dans le bain acide.

ÉPAILLEMENT [*pa-ye-man*] n. m. Action de purger l'or des scories qui proviennent de la fonte.

ÉPAILLER [*pa-yé*] v. tr. Manuf. Débarrasser (le drap) des pailles et graterons. || Débarrasser (les cannes à sucre) des feuilles inférieures.

— Techn. Purger (l'or) des scories qui proviennent de la fonte.

ÉPAIN (saint), en latin **Spanus**, mis à mort pour la foi, vers la fin du IVe siècle. Ses actes, suspects, en font un des neuf enfants de sainte Maure. Son nom a passé au lieu présumé de son supplice. Son corps était conservé dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Il était honoré dans ce diocèse et dans celui de Langres. — Fête le 26 octobre.

ÉPAIR [*pèr*] n. m. Nom donné à la pâte du papier après la fabrication : *L'*ÉPAIR *d'un papier s'apprécie par transparence.*

ÉPAIS [*pè*], **AISSE** adj. (lat. *spissus*). Se dit d'un corps considéré dans la dimension opposée à la longueur et à la largeur : *Un mur* ÉPAIS. *Une planche* ÉPAISSE *de trois centimètres. Une étoffe* ÉPAISSE.

— Gros, lourd, ramassé : *L'éléphant est un animal* ÉPAIS.

— Fig. *Avoir la taille épaisse*, Etre dépourvu d'élégance.

— Consistant, dense, peu fluide : *Encre* ÉPAISSE. *Brouillard* ÉPAIS. EPAISSE *fumée. Flots* ÉPAIS *de sang.* || Opaque, sombre : *Nuit* ÉPAISSE. *Ombres, Ténèbres* ÉPAISSES. || Dru, touffu, serré : *Un bois* ÉPAIS. *Une foule* ÉPAISSE. *Le blaireau a le poil très* ÉPAIS. (Buffon.)

— *Fig.* Lourd, pesant, obtus : *Que son intelligence est* ÉPAISSE ! (Molière.) *C'est un homme des plus* ÉPAIS. — *Avoir la mâchoire épaisse*, Avoir l'esprit pesant.

— Loc. div. *Langue épaisse*, Langue pâteuse, chargée; défaut de mobilité dans la langue, qui rend la parole difficile : *Avoir la* LANGUE ÉPAISSE *est un des signes de l'ivresse.* || *Air épais, Atmosphère épaisse*, Air vicié, pénible à respirer. || *Epais à couper au couteau*, Très épais : *Vin* ÉPAIS À COUPER AU COUTEAU ; et au *fig.* Se dit d'un esprit grossier, d'une ruse grossière.

— Poétiq. *Epais nuage*, Grand trouble de la vision, signe d'une mort prochaine, d'une défaillance, ou de la perte de la vue.

— Mus. anc. *Genre épais*, Nom donné par J.-J. Rousseau à certain genre de la musique grecque, où, dans chaque tétracorde, la somme des deux premiers intervalles est moins grande que le troisième, et que les Grecs appelaient *puknos* (dense, serré, épais).

— *Substantiv.* Epaisseur : *Mur qui a plusieurs pieds d'*ÉPAIS.

— *Adverbialem.* D'une manière dense, serrée : *Semer trop* ÉPAIS.

— Syn. **Épais compact, dense.** V. COMPACT.

— Anton. **Délié, effilé, élancé, fin, menu, mince, ténu. — Clair, fluide, liquide. — Diaphane, lucide, translucide, transparent.**

ÉPAISSEMENT [*pè-se-man*] adv. D'une manière épaisse. (Peu us.)

ÉPAISSEUR [*pè-seur'*] n. f. (de *épais*). Géom. Une quelconque des trois dimensions d'un solide, les deux autres étant appelées *longueur* et *largeur*. || Dans le langage ordinaire, La plus petite des dimensions principales qui existent dans un corps, la plus grande s'appelant *longueur*, et la moyenne *largeur* : *Une planche d'une grande* ÉPAISSEUR.

— Manque de fluidité : *L'*ÉPAISSEUR *d'un liquide, du brouillard, de la fumée.* || Opacité, obscurité : *L'*ÉPAISSEUR *de la nuit, des ténèbres.* || Etat de ce qui est serré, touffu : *L'*ÉPAISSEUR *du feuillage, d'une chevelure.*

— *Fig.* Lourdeur, lenteur : *L'*ÉPAISSEUR *de l'esprit.*

— *Il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu, d'un fil, d'une feuille de papier*, Il s'en est fallu de bien peu.

— Physiq. *Epaisseur électrique*, Expression anciennement employée pour *densité électrique superficielle.*

ÉPAISSIR [*pè-sir'*] v. tr. Rendre épais ou plus épais : ÉPAISSIR *un mur en le renforçant.* || Rendre plus dense, plus consistant : ÉPAISSIR *le sang, une sauce. La fumée* ÉPAISSIT *l'air.* || Rendre plus intense, en parlant de l'obscurité : *Nuages qui* ÉPAISSISSENT *la nuit.*

— *Fig.* Rendre plus lourd, solide : EPAISSISSEZ-*moi un peu la religion, qui s'évapore toute à force d'être subtilisée.* (Mme de Sévigné.) *Les despotes ont intérêt à* ÉPAISSIR *l'ignorance.*

— *Intransitiv.* V. S'ÉPAISSIR.

— ***Épaissi, e,*** part. pass. du verbe *Épaissir* (au propre et au fig.) : *Intelligence* ÉPAISSIE.

— ***S'épaissir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir moins mince, plus dense, plus consistant, plus opaque, plus sombre. || En parlant de la langue, Devenir embarrassée, pâteuse : *Dans l'ivresse, la langue* S'ÉPAISSIT.

— *Fig.* Devenir obtus : *Dans la société des sots, l'intelligence* S'ÉPAISSIT.

— Anton. **Amenuiser, amincir. — Clarifier, délayer, éclaircir, fluidifier, liquéfier.**

ÉPAISSISSANT [*pè-si-san*], **E** adj. Se dit d'une substance, d'une matière qui épaissit. V. *Supplément.*

— Substantiv. : *Un* ÉPAISSISSANT.

ÉPAISSISSEMENT [*pè-si-se-man*] n. m. Action d'épaissir ou de s'épaissir ; son résultat : *L'*ÉPAISSISSEMENT *de l'épiderme, de la taille, des sirops, des ténèbres.*

ÉPALEMENT [*man*] n. m. Action d'épaler.

ÉPALER [*lé*] v. tr. (anc. ESPALER d'origine inconnue). Jauger un récipient quelconque, en mesurant directement le liquide qu'il contient.

ÉPAMINONDAS [*dass*], général et homme d'Etat béotien, né à Thèbes vers 418, mort à Mantinée en 362 av. J.-C. D'une famille illustre, mais pauvre, il excella dans les travaux de l'esprit et du corps ; élève du pythagoricien Lysis, il devint un grand orateur. Dès sa jeunesse, il s'était lié avec Pélopidas, l'un des chefs du parti populaire à Thèbes. Quand la faction oligarchique livra la Cadmée aux Lacédémoniens (vers 382), Pélopidas fut exilé avec ses amis ; seul Epaminondas fut épargné, comme peu à craindre. En 371, élu béotarque, il fut député à Lacédémone pour y traiter de la paix. Les Lacédémoniens rompirent les négociations et recommencèrent la guerre. Mais Epaminondas organise rapidement les troupes, marche contre les Spartiates, commandés par Cléombrote, les bat à Leuctres, en Béotie (371), impose l'alliance de Thèbes à toute la Grèce centrale. Réélu béotarque, il envahit le Péloponnèse, pénétra jusqu'en Laconie, fonda Messène sur le mont Ithome, et la peupla d'ennemis de Sparte. Par la suite, il dirigea encore des expéditions, en Péloponnèse pour y maintenir la prépondérance de Thèbes ; en Thessalie, pour y combattre les tyrans de Phères et y délivrer Pélopidas. En 363, à la tête d'une flotte, il parcourut la mer Egée et gagna aux Thébains l'alliance de Rhodes, de Chio, de Byzance. Cependant une ligue s'étant formée contre Thèbes entre Sparte, Athènes, Mantinée, les Eléens, les Achéens, en 362, Epaminondas envahit de nouveau le Péloponnèse. Il essaya de surprendre Sparte, qu'Agésilas réussit encore à protéger, puis remonta en Arcadie. A Mantinée, il battit les coalisés, mais fut mortellement blessé. La grandeur de Thèbes s'évanouit avec Epaminondas qui, par les nouveautés de sa tactique, est un des plus grands hommes de guerre de l'antiquité.

Monnaie de Thèbes portant le nom d'Epaminondas.

ÉPAMPRAGE [*pan*] ou **ÉPAMPREMENT** [*pan-pre-man*] n. m. Action d'épamprer.

— Encycl. Vitic. L'*épamprage*, assez différent de l'ébourgeonnement, avec lequel on le confond souvent, consiste à priver les souches des pousses herbacées et des jeunes rameaux qui absorberaient inutilement de la sève, et nuiraient ainsi à la croissance du raisin. C'est une opération qui demande à être faite avec grand soin et par des mains expérimentées ; on doit, en tout cas, l'effectuer de bonne heure et alors que l'ablation de quelques pampres ne peut nuire à la circulation régulière de la sève.

— Agric. Se dit parfois pour ÉCIMAGE en parlant du blé.

ÉPAMPREMENT n. m. Vitic. Syn. de ÉPAMPRAGE.

ÉPAMPRER [*pan-pré*] v. tr. Enlever les pampres de la vigne.

— Agric. Se dit parfois pour ÉCIMER en parlant du blé.

ÉPANADIPLOSE [*ploz'*] n. f. (du gr. *épanadiplôsis*, réduplication ; de *épi*, sur, *ana*, en haut, et *diplôsis*, duplication). Figure de mots qui consiste à répéter au commencement d'une proposition le ou les mots de la proposition précédente.

Épanagoge, manuel de droit byzantin publié entre 879 et 886, mais sans caractère officiel, sous le règne de l'empereur Basile Ier, et destiné, comme le *Prochiron*, à préparer la grande œuvre de revision législative que réalisèrent les *Basiliques.*

ÉPANALEPSE n. f. (gr. *épanalepsis ;* de *épi*, sur, *ana*, en haut, et *lepsis*, action de prendre). Figure d'élocution, qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, voire un membre de phrase.

ÉPANAPHORE [*for'*] n. f. (gr. *épanaphora ;* de *épi*, sur, *ana*, en haut, et *phora*, action de porter). Figure de mots qui consiste à répéter le même mot au commencement de chacun des membres d'une période.

ÉPANASTROPHE [*nass-trof'*] n. f. (gr. *épanastrophé ;* de *épi*, sur, *ana*, en haut, et *strophé*, tour). Figure de grammaire qui consiste à répéter immédiatement, au commencement d'un membre de phrase, le mot qui termine le membre précédent.

ÉPANCHEMENT [*man*] n. m. Action d'épancher ou de s'épancher : *Féconds* ÉPANCHEMENTS *de pluie et de rosée !* (Corneille.) || Diffusion, mouvement qui transporte au loin et en tout sens de la matière ou une action physique : *L'*ÉPANCHEMENT *des rayons du soleil.*

— *Fig.* Transmission, communication : ÉPANCHEMENT *de faveurs, de bienfaits, de dons.* || Communication des pensées, des sentiments intimes, confidences : *Les* ÉPANCHEMENTS *de cœur entre amis.*

— Méd. Extravasion d'un liquide normal ou pathologique dans une cavité non destinée à le contenir.

— Syn. **Épanchement, effusion.** V. EFFUSION.

— **Épanchement, abcès, apostème, apostume, dépôt, infiltration.**

— Encycl. Méd. L'extravasion de liquide se fait soit dans une cavité naturelle, soit dans une cavité virtuelle, comme les séreuses, et qu'elle rend dès lors réelle (pleurésie). La nature des *épanchements* est variable. Ils peuvent être séreux, hémorragiques, purulents, se composer de bile, d'urine, de larmes. D'autre part ils sont souvent aseptiques, d'autres fois septiques, et, dans certains cas, peuvent devenir septiques après avoir été aseptiques, quand un microbe vient à les infecter. Les épanchements sont parfois l'indice d'une affection locale, parfois d'une affection générale. Outre leur gravité symptomatique, ils sont susceptibles de déterminer des accidents par la compression qu'ils exercent sur les organes voisins, et la gêne fonctionnelle qui en résulte pour ceux-ci. La plupart du temps, les épanchements doivent être évacués, soit par ponction, soit par incision. Il est des cas où ils se résorbent spontanément. Parmi les épanchements principaux, citons œux de l'ascite, de la pleurésie, de la péricardite, l'hématocèle, les hématomes, les hydarthroses, etc.

ÉPANCHER [*ché*] v. tr. (lat. pop. *expandicare ;* de *expandere*, répandre, qui a donné plus directement ÉPANDRE). Verser doucement un liquide : EPANCHER *de l'eau, du vin, de l'huile.* || Verser largement : *Ma main de cette coupe* ÉPANCHE *les prémices.* (Racine.)

— *Fig.* Répandre avec libéralité : *Les fruits que la terre* ÉPANCHAIT *de son sein.* (Fénelon.)

Un grand cœur veut dans l'ombre *épancher* ses bienfaits.
GILBERT.

|| Verser librement, laisser déborder ses sentiments : EPANCHER *ses peines, ses joies dans le sein d'un ami.* EPANCHER *sa bile, son fiel. Le poète rime ses rêves pour* ÉPANCHER *son âme.* (Mme E. de Girardin.) || *Epancher son cœur.* L'ouvrir avec confiance.

— ***Épanché, e,*** part. pass. du verbe *Épancher.*

— Fig. : *Une âme toujours* ÉPANCHÉE *et ruisselante.* (A. France.)

— ***S'épancher,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.*, Se confier librement : *Je cherche à* M'ÉPANCHER *et trouve une douceur secrète à vous découvrir mon âme.* (Le Sage.)

— Au sens passif, Etre épanché, versé, répandu, extravasé : *Eaux qui* S'ÉPANCHENT *en cascades. L'air* S'ÉPANCHE *en rosée. Sang qui* S'ÉPANCHE *dans la poitrine.*

— Poétiq. S'appesantir, descendre, manifester son action :

Le sommeil sur ses yeux commence à *s'épancher.*
BOILEAU.

— Méd. S'extravaser, sortir des vaisseaux et se répandre dans d'autres cavités.

ÉPANCHOIR n. m. Ouvrage d'art par lequel on peut déverser le trop-plein d'un étang, d'un canal.

ÉPANDAGE n. m. Action d'épandre : *L'*ÉPANDAGE *des bouillies cuprigues sur les vignes se fait à l'aide de pulvérisateurs.*

— *Champs d'épandage*, Terrains destinés à épurer les eaux d'égouts par filtrage à travers les couches du sol et du sous-sol.

— Encycl. L'*épandage* peut se faire sur sol nu et non cultivé ; mais il peut comporter aussi l'utilisation comme engrais des matières organiques que ces eaux tiennent en suspension, et la mise en valeur par des cultures maraîchères et fruitières des terrains d'épandage. C'est ainsi que sont utilisées les eaux d'égouts de Paris (plaine de Gennevilliers, Achères, etc.).

Les eaux d'égouts sont amenées sur le terrain d'épandage par des canalisations spéciales, et épandues d'une manière intermittente par irrigation dans des rigoles profondes, afin de ne pas souiller les plantes cultivées. Lorsqu'elles ont traversé le sol et le sous-sol sur une épaisseur de deux à trois mètres, elles se sont filtrées suffisamment ; des drains et des collecteurs les restituent au fleuve voisin.

ÉPANDRE v. tr. (du lat. *expandere*). Etendre en répandant, en versant : EPANDRE *du fumier dans un champ. Fontaines qui* ÉPANDENT *leurs eaux.* || Répandre largement : *L'océan* ÉPAND *ses eaux.* EPANDRE *le sang des ennemis ;* et au fig. : *Le soleil* ÉPAND *dans tout l'univers sa lumière bienfaisante.*

Homère *épand* toujours ses dons avec largesse.
LA FONTAINE.

— ***Épandu, e,*** part. pass. du verbe *Épandre* (au propre et au fig.).

— ***S'épandre,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.*, S'éparpiller :

Son trop d'esprit *s'épand* en trop de belles choses.
LA FONTAINE.

— Au sens passif (au propre et au fig.), Etre, devenir épandu : *Les eaux* S'ÉPANDENT *partout. La nuit* S'ÉPAND *sur les eaux. Bruit qui* S'ÉPAND. *Bienfaits, Bontés qui* S'ÉPANDENT *trop légèrement.*

— Impersonnellem. : *D'une planète à une autre* IL S'ÉPAND *de vastes traînées de lumière ;* et au fig. : *Quand tu parais* IL S'ÉPAND *une quiétude sur la terre.* (Flaubert.)

ÉPANNELAGE [*pa-ne-laj'*] n. m. (de *épanneler*). Techn. Taille préparatoire en chanfrein, qu'on fait à une moulure, à un ornement.

— Encycl. L'*épannelage* a lieu sur le chantier, et, pour cette opération, on emploie le *têtu*, la *pioche*, et quelquefois le *poinçon.*

ÉPANNELER [*pa-ne-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *panneau*. — Se conjugue comme *appeler.*) Techn. Dégrossir, en parlant du marbre. || *Epanneler une pierre*, Tailler son parement en chanfrein.

ÉPANNELLEMENT n. m. Techn. Syn. de ÉPANNELAGE.

ÉPANNER [*pa-né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de

panneau). Techn. Aplanir un des côtés d'un carreau de pierre meulière ; y former une surface plane.

ÉPANNEUR [*pa-neur*] n. m. (de *épanner*). Techn. Ouvrier qui épanne.

ÉPANODE n. f. (du gr. *épanodos*, récapitulation ; de *épi*, sur, *ana*, en haut, et *odos*, route). Figure d'élocution, consistant en la répétition de plusieurs mots précédents, qu'on reprend tour à tour pour développer l'idée contenue dans chacun d'eux. (Exemple : *Ce seul acte a rendu l'accusé à la fois* ridicule, coupable *et* malheureux : ridicule *par la folie de sa tentative*, coupable *par les moyens dont il s'est servi, malheureux par la condamnation que vous lui réservez.*)

ÉPANOMÉRIA, ville de l'archipel grec des Cyclades (île de Santorin), sur le canal de Thérasia ; un des deux bourgs importants de l'île.

ÉPANORTHIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux diprotodontes fossiles. (Ils ont débuté à la période crétacée, pour atteindre leur plus grand développement à l'époque éocène. Ils se rapprochaient plus ou moins des potorous et bettongies d'Australie.)

ÉPANORTHOSE n. f. (du gr. *épanorthôsis*, correction ; de *épi*, sur, *ana*, en haut, et *orthos*, droit). Figure de rhétorique, par laquelle on fait semblant de rétracter ce qu'on avait dit, pour dire quelque chose de plus fort.

EPANORTHUS [*é-pa-nor-tuss*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux fossiles, type de la famille des *épanorthidés* (crétacé et éocène).

ÉPANOUIR v. tr. (anc. ESPANIR ; du germ. *spannen*, étendre la main). Faire ouvrir, en parlant des fleurs : *La chaleur* ÉPANOUIT *les fleurs.* || *Par extens.* Etendre, développer, étaler : *Navire qui* ÉPANOUIT *ses voiles. Celui qui* ÉPANOUIT *ses ailes.* (Amyot.)

— *Fig.* Rendre ouvert, joyeux ; dilater : *La joie* ÉPANOUIT *le visage. Le bonheur des amis* ÉPANOUIT *le cœur.*

— Fam. *Epanouir la rate*, Donner de la belle humeur.

— ***Épanoui, e,*** part. pass. du verbe *Épanouir* (au propre et au fig.) :

Les bois *épanouis* sous la gloire des cieux.
LECONTE DE LISLE.

|| *Sourires* ÉPANOUIS. (Th. Gautier.) || *Bourgeois* ÉPANOUIS. (Flaubert.)

Les fronts *épanouis* par la chanson des rues.
V. HUGO.

— Adj. Blas. Se dit des fleurs figurées, lis ou autres, avec le pétale supérieur ouvert et avec des boutons entre les pétales latéraux.

D'argent à une fleur de lis épanouie d'azur.

— ***S'épanouir,*** v. pr. Au sens passif, S'ouvrir, en parlant des fleurs. || *Par anal.* S'étaler, s'ouvrir de façon à ressembler plus ou moins à une fleur : *Le nerf optique* S'ÉPANOUIT *au fond du globe de l'œil.* || Se montrer, s'étaler avec un certain éclat : *La nature* S'ÉPANOUIT *féconde et luxuriante.*

— Poétiq. Prendre son entier développement : *Nulle part le droit ne* S'EST *plus richement* ÉPANOUI *en formules juridiques.* (Michelet.)

— *Fig.* Se détendre, se dilater : *Visage, cœur qui* S'ÉPANOUIT. — Avec ellipse du pronom personnel :

Pour faire *épanouir* la rate du vulgaire.
BAUDELAIRE.

ÉPANOUISSEMENT [*i-se-man*] n. m. Action de s'épanouir : *L'*ÉPANOUISSEMENT *de certaines fleurs n'a lieu que la nuit.* || *Par anal.* Déploiement : *L'œil lui-même n'est que l'*ÉPANOUISSEMENT *d'un faisceau de nerfs.* (Buffon.)

— *Fig.* Large développement, manifestation : *Le beau est l'*ÉPANOUISSEMENT *du vrai.* (V. Hugo.) || Dilatation, expansion joyeuse : *La joie n'est qu'un* ÉPANOUISSEMENT *du cœur.* (Corneille.) *Les* ÉPANOUISSEMENTS *de rate à quoi nous sommes fort sujets quand nous sommes ensemble.* (Mme de Sévigné.) *L'*ÉPANOUISSEMENT *du visage.*

— ENCYCL. Bot. Arrivée à son entier développement, la fleur déploie ses enveloppes (périanthe, calice, corolle) et laisse voir ses organes reproducteurs. Ce phénomène est connu sous le nom d'*anthèse* et d'*épanouissement*. Il a une durée et des phases variables suivant les espèces. Certaines fleurs s'épanouissent le jour, d'autres la nuit ; il y en a même pour toutes les heures de la journée, et pour toutes les saisons de l'année. On a noté avec soin ces diverses époques, et on a pu établir ainsi un *Calendrier de Flore* et une *Horloge de Flore*. Il est des fleurs qui s'ouvrent et se referment plusieurs fois. L'épanouissement précède souvent la fécondation, et il est le signe de la chute plus ou moins prochaine de la fleur. V. FLEURAISON.

ÉPANTHE adj. (du gr. *épi*, sur, et *anthos*, fleur). Bot. Qui croît sur les fleurs.

EPAONE, localité de la Gaule mérovingienne, Royaume de Bourgogne, où un concile présidé par Viventiolus et Avitus, métropolites de Lyon et de Vienne, promulgua quarante canons relatifs à la discipline ecclésiastique (sept. 517). (On ne sait en quel endroit de la vallée moyenne du Rhône, d'Yenne [Savoie] à Albon [Drôme], placer Epaone.)

ÉPATHOS. Myth. gr. Fils de Zeus et de Io. Héra le fit enlever par les Curètes après sa naissance. Devenu roi d'Egypte, il épousa Memphis, fille du Nil ; il eut d'elle Libye. — Un des noms du bœuf Apis.

ÉPAPHRAS (saint), martyr du Ier siècle. Après avoir prêché l'évangile aux Colossiens, il partagea, à Rome, la captivité de saint Paul qui, suivant la tradition, le sacra évêque de Colosses. Revenu en Asie, il évangélisa les villes de Laodicée et de Hiérapolis. On ignore la date et le lieu de son martyre. Ses reliques sont honorées à Rome, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure. — Fête le 19 juillet.

ÉPAPHRODITE (saint), du Ier siècle. Né à Philippes, converti par saint Paul, il fut député vers lui dans sa prison de Rome. On pense qu'il fut évêque de Philippes, puis de Terracine.

ÉPAPHRODITE [*fro*], affranchi et secrétaire de Néron qu'il aida à se tuer. Domitien le fit périr. (Le philosophe Epictète fut esclave d'Epaphrodite.)

ÉPAPHRODITE [*fro*], grammairien grec, né à Chéronée (seconde moitié du Ier s. de notre ère). Il enseigna à Rome, sous les règnes de Néron, de Vespasien, de Titus, et de Domitien. Possesseur d'une riche bibliothèque, il écrivit des commentaires des poèmes homériques, d'Hésiode, de Pindare, des poètes comiques, de Callimaque. Nous n'avons de lui que des fragments.

ÉPAR n. m. (anciennem. ÉPARRE n. f. — anc. haut allem. *sparro ;* allem. mod. *sparren*). Techn. Pièce de bois transversale, qui sert à maintenir l'écartement de deux autres pièces dans les voitures, les appareils de levage, etc. || Barre servant à fermer une porte. || Traverse de civière. || Nom des pièces de bois sur lesquelles sont cloués le plancher et le fond d'un bateau. (On écrit aussi ÉPARRE n. f., ÉPARS, ou ÉPART.)

ÉPARAPÉTALÉ, E adj. (du préfixe privat. *é*, et de *parapétale*). Bot. Dépourvu de parapétales ou nectaires.

ÉPARCET [*sè*] ou **ESPARCET** [*èss-par-sè*] n. m., et **ÉPARCETTE** [*sèt'*] ou **ESPARCETTE** [*èss-par-sèt'*] n. f. Nom vulgaire du *sainfoin*. (Dialectal.)

ÉPARCHÉEN [*ké-in*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et de *archéen*). Nom donné par quelques géologues américains aux premières assises sédimentaires. V. PRÉCAMBRIEN.

ÉPARCHIE [*chî*] n. f. (gr. *éparchia*). Hist. anc. Dans l'empire romain d'Orient, circonscription civile. || Subdivision du *diocèse*, dans l'organisation religieuse byzantine. || Diocèse d'un évêque ou d'un archevêque. || Dans la Grèce moderne, Arrondissement.

ÉPARCHOS (Antoine), poète grec du XVIe siècle, né à Corfou. Il enseigna le grec à Venise et s'efforça de réconcilier Mélanchthon avec l'Eglise romaine ; il vint à Paris, où il offrit à François Ier un recueil de pièces inédites d'anciens poètes grecs, conservé à la Bibliothèque nationale. On lui doit : *Plaintes sur la destruction de la Grèce*, poème en grec.

ÉPARER (S') v. pr. (ital. *sparare*). Dans quelques départements, Synonyme de RUER, en parlant du cheval.

ÉPARGES (LES), comm. du départ. de la Meuse, arrond. de Verdun, cant. de Fresnes-en-Woëvre dont il est à 6 kil. ; 65 hab. Le petit village des Eparges est surtout connu depuis la Grande Guerre à cause de la crête du même nom sur laquelle se déroulèrent des luttes sanglantes. La crête des Eparges fait partie des Côtes de Meuse, série de hauteurs en rive droite de la Meuse (côtes des Hures, Montgirmont, Combres, Saint-Rémy, qui dominent à l'E., d'une centaine de mètres, la plaine de Woëvre). Les Allemands s'étaient emparés de la crête des Eparges le 21 septembre 1914 et y avaient établi une très forte redoute bastionnée qui dominait toute la région avoisinante. Face à elle, les Français occupaient la hauteur de Montgirmont et le village des Eparges. A la suite d'attaques incessantes menées pas à pas, selon les principes de la guerre de mines, la crête des Eparges était enlevée aux Allemands le 10 avril 1915. Au début de 1917, les Allemands tentèrent vainement de la reprendre ; ils durent se retirer après avoir subi de lourdes pertes. La région des Eparges ne fut néanmoins libérée complètement qu'en 1918, lors de la réduction de la boucle de Saint-Mihiel par l'offensive de la Ire armée américaine.

ÉPARGNANT [*gnan, gn* mll.], **E** adj. Qui épargne, économise : *L'ambition est d'une humeur serrée et* ÉPARGNANTE. (Massillon.)

ÉPARGNE [*gn* mll.] n. f. (de *épargner*). Action d'épargner, économie : *L'*ÉPARGNE *est un devoir pour quiconque n'est pas très riche.* || Somme épargnée : *Dévorer toute son* ÉPARGNE.

— *Fig.* Economie dans l'emploi de quelque chose : EPARGNE *de temps, d'efforts.*

— Au plur. Somme économisée : *Vivre de ses* ÉPARGNES.

— Arboric. *Poire d'épargne*, ou simplem. *Epargne*, Variété de poire qui mûrit vers la fin de juillet. (On l'appelle aussi BEAUPRÉSENT, BEURRÉ DE PARIS, CUISSE-MADAME, GROSSE-MADELEINE, SAINT-SAMSON.)

— Archéol. *Taille d'épargne*. Travail par lequel on fait en relief un dessin sur le métal, en enlevant le fond au burin. (La taille d'épargne s'applique aussi à l'émail.)

— Bx-arts. *Graver, Tailler en épargne*, Graver en enlevant le fond, en ménageant ou en laissant en relief les parties qui doivent prendre l'encre et former le dessin.

— Céram. Partie d'une poterie, laissée à l'état nu, tandis que le reste de la pièce est recouvert d'émail ou de couleur.

— Fin. Se disait autrefois pour Trésor royal : *Le trésorier de l'*EPARGNE. *Ordonnance de l'*EPARGNE. || *Caisse d'épargne*, Etablissement de crédit public où l'on reçoit en dépôt des sommes qui portent intérêt et peuvent être retirées à volonté. V. CAISSE.

— Physiol. *Aliments d'épargne*, Se dit de certaines substances, telles que le thé, le café, le maté, la kola, la coca, etc., qui auraient la propriété d'économiser les réserves nutritives et de permettre à l'organisme une plus longue résistance à la faim et à la fatigue.

— Ponts et chauss. *Bassin d'épargne*, Bassin situé à proximité d'une écluse, ayant pour but de réduire la consommation d'eau de chaque éclusée.

— Techn. Vernis qu'on applique sur certaines parties déjà dorées ou argentées, pour les préserver de l'action d'un nouveau bain.

— SYN. **Épargne, économie, ménage, parcimonie.** V. ÉCONOMIE.

— ANTON. **Dépense, frais, débours.**

— ENCYCL. L'*épargne*, qui fournit à la production l'un de ses trois facteurs : le capital, est l'un des principaux moteurs de la vie économique. Dès que l'homme a vu diminuer les ressources spontanées de la nature, il a pratiqué la première forme de l'épargne : l'épargne sur le produit.

L'homme habitué à accumuler des approvisionnements, et par suite plus sûr de son lendemain, s'est mis à fabriquer des outils. Sans doute, tandis qu'il fabriquait, il consommait le fruit de sa première épargne, mais l'utilité de cette première épargne n'était pas perdue : incorporée dans l'outil fabriqué, elle constituait une seconde forme de l'épargne : l'épargne sur l'utilité et la valeur. Enfin, à leur tour, les outils, en permettant d'économiser le temps, les efforts, les aliments, en augmentant la quantité des produits à consommer, créaient une troisième forme de l'épargne : l'épargne sur la production. C'est en passant par ces trois stades que l'épargne a, peu à peu, constitué l'immense fonds de capitaux nécessaires aux sociétés civilisées.

Chez les nations modernes, ce n'est plus en général l'épargnant qui utilise lui-même les capitaux épargnés, à féconder l'œuvre de la production. Grâce à l'extrême division du travail, l'épargnant se contente de placer une partie de son revenu pour augmenter le capital d'une industrie, d'une compagnie de chemins de fer, etc.

Sociétés d'épargne. — Les sociétés d'*épargne* ont pour objet de réunir et capitaliser en commun les épargnes des adhérents. Tandis que les sociétés de *capitalisation* s'engagent à remettre aux adhérents une somme fixée à l'avance, les sociétés d'épargne ne contractent pas d'obligations précises ; elles placent les fonds provenant des cotisations, et partagent dans un délai convenu le produit des valeurs et des revenus capitalisés.

La loi du 3 juillet 1913 impose aux sociétés d'épargne une surveillance de l'Etat analogue à celle qui s'exerce sur les sociétés de capitalisation. Divers décrets sont relatifs à l'enregistrement et à la déchéance d'enregistrement des sociétés d'épargne ; aux dépenses de premier établissement ; au placement de l'actif ; à l'inscription sur des registres, des contrats d'épargne ; au fonctionnement des entreprises qui se font attribuer la gestion d'opérations d'épargne.

— Physiol. Les expériences physiologiques n'autorisent plus à accepter la notion d'*aliments d'épargne*, naguère très en faveur. Elles démontrent, en effet, que les principes actifs du thé, du café, etc., exercent une action stimulante sur le système nerveux. Par cette action, ils peuvent, plus ou moins, retarder la sensation de faim, de fatigue et d'épuisement, mais n'empêchent aucunement la consommation des réserves nutritives et, par conséquent, la perte de poids consécutive au travail fourni. L'alcool a été également rangé parmi les aliments d'épargne, mais à tort, attendu que, si l'alcool brûle, dans l'économie, en dégageant beaucoup de chaleur et en économisant momentanément l'oxydation des graisses et des protéines, il ne le fait qu'en imprégnant les tissus et en déterminant, en eux, des altérations qui peuvent être finalement dangereuses pour la race et mortelles pour l'individu. V. ALCOOLISME. On en peut d'ailleurs dire autant des autres prétendus aliments d'épargne. V. COCAÏNISME, THÉISME, etc.

ÉPARGNER [*gné, gn* mll.] v. tr. (allem. *sparen*). Ménager par économie, amasser : EPARGNER *de grosses sommes.* || Dépenser avec réserve : EPARGNER *ses ressources, ses provisions.*

— *Fig.* Employer avec ménagement : EPARGNER *son temps, ses pas, ses forces.* || User avec le plus grand ménagement, renoncer à : EPARGNEZ *la menace, c'est une arme inutile et dangereuse.* || Supprimer, écarter : *La netteté* ÉPARGNE *les longueurs.* (Vauvenargues.) EPARGNONS *les paroles inutiles.* EPARGNEZ *les prières.* || *Par extens.* Laisser en vie, traiter avec ménagement (en actes et en paroles), *Les Grecs* ÉPARGNAIENT *les captifs qui récitaient dix vers d'Euripide.* (B. Constant.) EPARGNER *les monuments historiques.*

Quoi, tu veux qu'on t'*épargne* et n'*as* rien *épargné !*
CORNEILLE.

EPARGNER *la vieillesse, l'enfance. On n'*ÉPARGNE *guère que soi dans ses jugements.* (Bossuet.) EPARGNEZ *les autres dans vos conversations.* EPARGNONS *la modestie de ceux que nous admirons.* || *Epargner les oreilles de ses amis,* Leur taire les choses désagréables. || *Epargner la sensibilité, l'amour-propre de quelqu'un,* Ne rien dire ou faire qui puisse exciter celle-là ou offenser celui-ci.

— Bx-arts. *Epargner des blancs,* Laisser en blanc certaines parties d'un dessin, d'une peinture, où l'on veut obtenir de puissants effets de lumière ; laisser intactes, dans le même but, certaines parties d'une planche que l'on grave.

— Techn. Etendre l'épargne sur une pièce que l'on dore ou que l'on argente. || Réserver dans la masse, en parlant d'un ornement sculpté ou ciselé : EPARGNER *une inscription en relief dans une table de marbre.* || Laisser en biscuit certaines parties d'une pièce céramique, en émaillant le reste de la surface.

— *Epargner quelque chose à quelqu'un,* Le dispenser de, le soustraire à : EPARGNER À QUELQU'UN *d'inutiles prières*

Je t'en ai dit assez ; *épargne*-moi le reste.
RACINE.

EPARGNER *une contrariété, une peine, une honte à quelqu'un.*

J'épargne à sa vertu d'éternels déplaisirs.
CORNEILLE.

— ***S'épargner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Amasser pour soi : S'ÉPARGNER *de grosses rentes ;* et *au fig.* Ménager ses soins, ses peines, son activité : *Quand on veut obliger ses amis, il ne faut pas* S'ÉPARGNER. || Ne parler de soi qu'en se ménageant : *Jean-Jacques Rousseau ne* S'EST *pas* ÉPARGNÉ *dans ses « Confessions ».* || Se soustraire à, se libérer de :

Epargne-toi, du moins, le tourment de la haine.
MUSSET.

— Avec réciprocité, et *au fig.*, Se traiter mutuellement avec ménagement : *Ils ne* S'ÉPARGNENT *guère.*

— REM. C'est une faute grave que de dire : *Eviter* (pour *épargner*) quelque chose à quelqu'un (ou, pronominalem., à soi-même).

— ANTON. **Consommer et consumer, débourser, dépenser, dissiper, gaspiller,**

ÉPARGNES, comm. de la Charente-Maritime, arrond. et à 32 kil. de Saintes ; 935 hab.

EPARGNEUR, EUSE n. Techn. Personne qui applique l'épargne sur les pièces à dorer ou à argenter.

ÉPARITE n. m. Antiq. gr. Membre d'une troupe d'élite de la Confédération arcadienne.

ÉPARPILLEMENT [*pi-ye-man*] n. m. Action d'éparpiller ; état de ce qui est éparpillé : EPARPILLEMENT *de papiers.*

ÉPARPILLER [*pi-yé*] v. tr. (peut-être de *épars*). Disperser, répandre : EPARPILLER *des grains.* || Disperser, disséminer : EPARPILLER *des soldats.*

— *Fig.* Disperser çà et là : EPARPILLER *son talent, ses forces, ses idées.* EPARPILLER *l'argent,* Le dépenser de droite et de gauche en frivolités.

— Peint. *Eparpiller des lumières,* Les répandre çà et là, au lieu de les masser.

— ***S'éparpiller,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Soldats qui* S'ÉPARPILLENT *dans la plaine;* et au fig. : *Recueillez-vous au lieu de* VOUS *y* ÉPARPILLER. (Mme de Maintenon.)

— Au sens passif, Etre éparpillé (au propre et au fig.) : *Papiers qui* S'ÉPARPILLENT. *Esprit qui* S'ÉPARPILLE.

— ANTON. **Concentrer, grouper, ramasser, rassembler, réunir.**

ÉPARQUE [*park'*] n. m. (gr. *éparkhos;* de *épi,* sur, et *arkhos,* chef). Hist. anc. Au temps de l'Empire romain, gouverneur de province en pays grec. || Au temps de l'Empire grec, Préfet de Constantinople.

— Dans la Grèce moderne, Sous-préfet.

ÉPARRE n. f. Techn. V. ÉPAR.

ÉPARS n. m. Techn. V. ÉPAR.

ÉPARS [*par'*], **E** adj. (du lat. *sparsus,* part. pass. du verbe *spargere,* disperser). Répandu de tous côtés, dispersé : *Soldats* ÉPARS. *Restes, Débris* ÉPARS. || Séparé, divisé : *Les membres* ÉPARS *des victimes.* || En désordre : *Cheveux, Crins* ÉPARS.

— Fig. : *Idées* ÉPARSES.

— Bot. Se dit des organes, et particulièrement des feuilles, qui naissent isolés sur les divers points de l'axe qui les porte, et paraissent dispersés sans ordre sur cet axe. (On dit aussi ALTERNES.)

— ANTON. **Concentré, groupé, ramassé, rassemblé, réuni.**

ÉPARSEMENT [*man*] adv. D'une manière éparse.

ÉPARSER [*sé*] v. tr. Rendre épars : EPARSER *sa chevelure.* (Peu us.)

ÉPART [*par*] n. m. Techn. V. ÉPAR.

ÉPART [*par'*] n. m. (substantif verbal de *épartir*). Eclair de chaleur des pays chauds non accompagné de tonnerre, et qui se voit surtout le soir.

ÉPARTIR (S') v. pr. (du préfixe *é,* et de *partir;* avec confusion, pour le sens, avec *spargere,* répandre). Se répandre ; se porter sur divers points, en diverses parts. (Vx.)

ÉPARVIN ou **ÉPERVIN** [*pèr'*] n. m. Tumeur dure aux jarrets d'un cheval.

— ENCYCL. Art vétér. Cette tare, qui se développe à la partie antéro-interne ou inférieure du jarret chez les chevaux à jarrets faibles et étroits, provoque la boiterie. On l'appelle encore *éparvin calleux,* par opposition à l'*éparvin sec,* qui est une boiterie saccadée du jarret, mais sans exostose visible, et due à une altération du cartilage de l'articulation. On guérit cette affection par des pointes de feu pénétrantes, ou par la section de la bride du tendon du muscle fléchisseur du jarret.

ÉPASTROUILLANT [*pass-trou-yan*], **E** et **ÉPATAROUFLANT, E** adj. Argot. Syn. de ÉPATANT, E.

ÉPASTROUILLER [*pass-trou-yé*] v. tr. Syn. de ÉPATER.

ÉPATAGE n. m. Pop. : *Quel* ÉPATAGE ! (Syn. de ÉPATEMENT.)

ÉPATAMMENT [*ta-man*] adv. *Pop.* D'une façon épatante.

ÉPATANT [*tan*], **E** adj. *Pop.* Qui épate : *Des toilettes* ÉPATANTES.

ÉPATE n. f. *Pop.* Action d'épater : *Faire de l'*ÉPATE (ou des ÉPATES).

ÉPATEMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui est épaté, écrasé : *L'*ÉPATEMENT *du nez est un des caractères de la race noire.*

— *Pop.* Surprise, stupéfaction : EPATEMENT *d'un cancre d'être reçu à son examen.* (On dit aussi ÉPATAGE et ÉPATE.)

— Mar. Angle formé par les haubans ou galhaubans avec le mât auquel ils sont capelés.

ÉPATER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *patte*). Casser la patte ou le pied à : EPATER *un chien.* EPATER *un verre.*

— *Pop.* Faire tomber sur les quatre pattes, sur les pieds et les mains ; jeter à terre : EPATER *son adversaire d'un coup de poing.*

— *Par extens.* Ecraser, aplatir : *La nature* A ÉPATÉ *le nez des nègres.*

— *Fig. et fam.* Etonner, stupéfier au point de faire tomber à la renverse : *Ils ne songent qu'à* ÉPATER *les bourgeois.*

— ***Épaté, e,*** part. pass. du verbe *Épater* (au propre et au fig.).

— Mar. Se dit des haubans ou des galhaubans, pour indiquer l'écartement qui existe entre leur pied et le mât : *Des haubans trop* ÉPATÉS.

— ***S'épater,*** v. pr. Au sens passif, Etre épaté, prendre une forme écrasée : *Nez qui* S'ÉPATE. || *Fig. et fam.* Etre étonné, stupéfié : *Il ne* S'ÉPATE *de rien.*

— *Pop.* Etre jeté à terre, tomber à quatre pattes :

Je viens au beau milieu *m'épater* lourdement.
V. HUGO.

ÉPATEUR, EUSE n. et adj. Qui épate, cherche à épater.

ÉPAUFRER [*pô-fré*] **(S')** v. pr. Eclater, en parlant d'une pierre de taille à laquelle, en la parant, on a appliqué à faux un coup de masse.

ÉPAUFRURE [*pô*] n. f. Techn. Eclat de pierre produit par un coup de masse mal appliqué.

ÉPAULARD [*pô-lar'*] n. m. Nom vulgaire d'un cétacé delphinidé du genre orque (*orcinus orca*), qui habite les mers du N., et atteint jusqu'à 8 m. de long.

— ENCYCL. L'*épaulard* est noir en dessus, blanc en dessous, avec une tache blanche derrière l'œil. Il nage rapidement, en bandes, et attaque tous les cétacés et même les plus grosses baleines, qu'il déchire avec ses dents aiguës.

On appelle *épaulard* à tête ronde un autre dauphin des

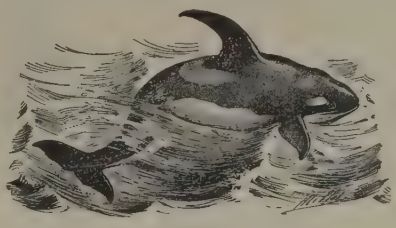

Epaulard.

mêmes régions, le *globicephalus melas,* qui est à peu près de la même taille.

ÉPAULE [*pôl'*] n. f. (du lat. *spathula,* spatule, omoplate). Partie du corps au-dessous du cou, par laquelle le bras s'attache au tronc : *Avoir une* ÉPAULE *plus haute que l'autre.* || Partie du corps de certains animaux, qui joint au tronc la jambe de devant : *Une* ÉPAULE *d'agneau, de cheval.*

— Archéol. *Epaule de mouton.* V. la partie *encycl.*

— Fortif. *Epaule de bastion,* Terrain situé à l'endroit où la face se joint au flanc. || *Angle d'épaule,* ou simplem. *Epaule,* Angle saillant formé par les faces et les flancs d'un bastion, d'une lunette.

— Manèg. *Epaule gagnée,* Progrès du cavalier qui s'est rendu maître des épaules de sa monture. || *Mettre l'épaule en dedans,* Amener les épaules du cheval dans le manège tout en lui laissant les jambes de derrière sur la piste. || *Trotter des épaules,* Se dit du cheval dont le trot est lourd et pesant. || *S'abandonner sur les épaules,* Se dit du cheval qui ne se campe point sur hanches et ne plie pas les jarrets.

— Mar. Renflement des formes de l'avant des anciens vaisseaux, destiné à réduire le tangage. || Syn. de FLEXION VERTICALE : *Ce bordage du pont a pris de l'*ÉPAULE. || *Epaule de mouton,* Voile de forme triangulaire. (Peu us.).

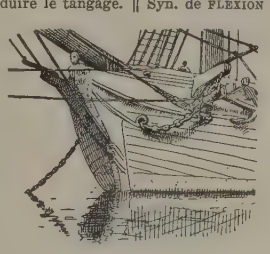

Epaule (mar.).

— Pathol. Pour les *luxations de l'épaule,* v. HUMÉRUS ; pour les fractures et luxations de la *clavicule* et de l'*omoplate,* v. ces mots.

— LOC. DIV. *Par-dessus l'épaule,* En regardant par-dessus l'épaule de quelqu'un : *Lire une lettre* PAR-DESSUS L'ÉPAULE *du destinataire;* et *au fig.* Avec négligence : *Faire une chose* PAR-DESSUS L'ÉPAULE. — Avec hauteur, dédain : *Regarder, Traiter quelqu'un* PAR-DESSUS L'ÉPAULE. || *Jeter quelque chose par-dessus son épaule,* S'en débarrasser. || *Coup d'épaule.* Coup frappé avec l'épaule : *Enfoncer une porte d'un* COUP D'ÉPAULE ; et au fig. *Coup d'épaule* ou *Tour d'épaule,* Effort : *Encore un* COUP D'ÉPAULE, *et nous y voilà.* || *Hausser les épaules,* Faire un mouvement d'épaules marquant le dédain, le mépris. || *Mettre quelqu'un dehors par les épaules,* Le pousser en le prenant par les épaules.

— Fig. *Prêter l'épaule, Donner un coup d'épaule à quelqu'un,* Lui prêter son concours. || *Prêter l'épaule à quelque chose,* Y aider, y employer ses efforts : PRÊTEZ L'ÉPAULE *à notre entreprise, elle réussira.* || *Courber, Ployer les épaules* ou *l'épaule,* Subir avec résignation, soumission. || *Etre, Peser, Tomber sur les épaules,* Etre à charge, incommoder : *Le poids de l'égoïsme et de la cupidité* PÈSE SUR LES ÉPAULES *de notre temps.* (Saint-Marc Girardin.) || *Avoir les épaules assez fortes,* Avoir assez de talent ou de ressources pour. || *Marcher des épaules,* Marcher pesamment en balançant les épaules. || *Porter quelqu'un sur ses épaules,* Avoir cette personne à charge. || *Pousser le temps avec l'épaule,* Vouloir que le temps marche plus vite. || *Sentir l'épaule de mouton,* Sentir mauvais. || *Ne pas jeter les épaules de mouton par la fenêtre,* Etre avare.

— ENCYCL. Anat. L'*épaule* est la partie du membre supérieur qui le relie au tronc. Les deux épaules, par leur réunion avec la partie supérieure du sternum, forment autour du thorax une sorte de ceinture osseuse incomplète en arrière et mobile, dite *ceinture scapulaire.*

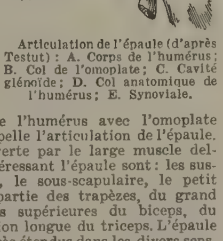

Articulation de l'épaule (d'après Testut) : A. Corps de l'humérus ; B. Col de l'omoplate ; C. Cavité glénoïde ; D. Col anatomique de l'humérus ; E. Synoviale.

La partie externe et supérieure est dite *moignon de l'épaule.* Les os de l'épaule sont au nombre de deux : l'omoplate ou scapulum en arrière, et la clavicule en avant. La clavicule s'articule en dedans avec la première pièce du sternum, en dehors avec l'apophyse acromion de l'omoplate. On trouve encore dans l'épaule l'extrémité supérieure de l'humérus. L'articulation de l'humérus avec l'omoplate (v. HUMÉRUS) est ce qu'on appelle l'articulation de l'épaule. Cette articulation est recouverte par le large muscle deltoïde. Les autres muscles intéressant l'épaule sont : les sus-épineux et les sous-épineux, le sous-scapulaire, le petit rond, le grand rond ; une partie des trapèzes, du grand dorsal ; les deux extrémités supérieures du biceps, du coraco-brachial et de la portion longue du triceps. L'épaule est le siège de mouvements très étendus dans les divers sens.

Les vaisseaux de l'épaule viennent de l'axillaire et de la sous-clavière.

— Archéol. *Epaule de mouton.* On appelle ainsi la partie de l'armure de joute en usage au XVe siècle et pendant la première moitié du XVIe, et qui consiste en un épanouissement de la partie supérieure du canon droit d'avant-bras. L'épaule de mouton défend complètement la saignée et le droit de l'arrière-bras, dans le cas où un coup, venant à glisser obliquement sur la rondelle de la lance, menacerait ces parties. L'épaule de mouton compte parmi les pièces rares des musées ; le Musée de l'armée en possède quatre.

Epaule de mouton (XVe s.).

— Art culin. *Epaule de mouton farcie.* Faire revenir à la poêle un hachis d'échalotes, oignons avec gousse d'ail, et mettre cet assaisonnement dans une terrine avec mie de pain blanc, sel, fragment de thym, cerfeuil haché et poivre de Cayenne. Garnir l'épaule désossée de cette farce ; recoudre l'enveloppe. L'épaule, ainsi farcie, est mise à rôtir. On peut également farcir l'épaule d'un mélange de chair à saucisse, pain trempé et épinards, puis l'épaule refermée la mettre à cuire à l'eau avec des légumes comme un pot-au-feu. Dans le bouillon on fait cuire du riz, ce qui fournit un potage délicieux, et l'épaule se sert à part, coupée en tranches, avec cornichons ou sauce tomate.

Epaule de mouton braisée aux légumes (navets, pommes de terre, haricots, etc.). Faire revenir dans de la graisse un hachis d'oignon, persil et un peu d'ail ; y mettre l'épaule coupée en morceaux pour qu'elle prenne couleur. Mouiller avec eau ou bouillon et un demi-verre de vin blanc. Saler, poivrer, assaisonner et laisser cuire à tout petit feu pendant une heure.

— Art vétér. L'*épaule* est la région du corps des animaux qui a pour base l'omoplate ; elle est située à la base de l'*encolure,* qu'elle sépare de la région des *côtes.* L'épaule, chez le cheval et chez le chien, est d'autant plus belle qu'elle est plus longue et plus inclinée.

On distingue dans l'épaule le *sommet,* qui se confond avec le *garrot,* et la *pointe,* saillie inférieure qui borne le *poitrail* de chaque côté et qui a pour base l'articulation de l'épaule avec le bras.

L'épaule est *sèche* ou *décharnée* lorsque les muscles ne sont pas développés. On dit qu'un cheval a les *épaules froides* lorsqu'on constate une gêne des mouvements. Si cette gêne persiste, on dit que les *épaules* sont *chevillées,* ce qui annonce presque toujours une affection chronique des parties inférieures des membres.

ÉPAULÉE [*pô*] n. f. Effort de l'épaule pour pousser : *Enfoncer une porte d'une seule* ÉPAULÉE. || Charge que l'on porte sur l'épaule.

— *Faire une chose par épaulées,* En s'y reprenant à plusieurs fois.

— Boucher. Quartier de devant du mouton, dont on a retranché l'épaule.

— Constr. *Maçonnerie faite par épaulées,* Celle qui est élevée à diverses reprises et par dedans.

ÉPAULEMENT [*pô, man*] n. m. Saillant formant appui ou protection.

— Charpent. Partie saillante sur une face d'un tenon pour donner de la solidité à l'assemblage.

— Chem. de f. Partie située sous le champignon du rail, et qui relie ce dernier à l'âme. || Bord de l'entaille ou table de sabotage d'une traverse, aménagée pour recevoir l'appui du patin du rail.

— Chorégr. Mouvement qui consiste à avancer ou à reculer une épaule. (Beaucoup de pas en danse sont *épaulés,* c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir le corps absolument face au public, il est légèrement tourné à droite ou à gauche.)

— Constr. Mur de soutènement. V. MUR.

— Fortif. Masse de terre accumulée pour protéger les pièces et les servants d'une batterie ou l'avant d'un ouvrage de fortification.

— Géol. Parties d'une voûte naturelle constituant les reins de cette voûte, et qui, dans une dislocation, sont demeurées en place sous forme d'escarpements.

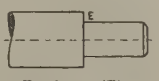

Epaulement (E) [mécan.].

— Mar. Ensemble des façons qui constituent les épaules d'un navire.

— Mécan. Brusque changement de section d'une pièce, destiné à servir d'appui ou de butée.

— ENCYCL. Milit. La terre nécessaire à la construction de l'*épaulement* se prend en avant, c'est-à-dire du côté de l'ennemi, de sorte que l'épaulement se trouve précédé d'un fossé, ou en arrière, ce qui donne une batterie plus ou moins enterrée, c'est-à-dire établie au-dessous du sol naturel, ou souvent des deux côtés à la fois. Le *talus intérieur* de l'épaulement est souvent pourvu d'un *revêtement* pour maintenir les terres. Des *embrasures* y sont percées quand il y a lieu. Quant à la partie de l'épaulement tournée vers l'ennemi, on la dispose de façon qu'elle présente l'aspect d'un simple amoncellement de terre, sans arêtes se détachant sur l'horizon, ce qui augmente pour l'ennemi la difficulté de l'apercevoir. On cherche même souvent, par certains moyens artificiels, à faire en sorte que l'aspect de l'épaulement se confonde avec celui du terrain environnant.

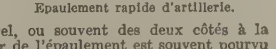

Epaulement rapide d'artillerie.

L'emploi de l'aviation aux armées a singulièrement compliqué et rendu délicat le problème de la dissimulation des batteries aux vues de l'adversaire, ainsi que leur protection contre les coups.

ÉPAULER [*pô-lé*] v. tr. Rompre l'épaule à un animal : EPAULER *un cheval, un loup, un sanglier.*

— Appuyer contre l'épaule : EPAULER *un fusil, une carabine.*

— *Fig.* Appuyer, aider : EPAULER *quelqu'un auprès d'un ministre.*

— Art milit. Garantir par un épaulement : EPAULER *un bataillon, une pièce d'artillerie.*

— Couteller. Faire baisser une partie et monter l'autre, à l'aide de la lime et du marteau.

— Mar. anc. *Epauler un navire,* Lui appliquer un soufflage en bois pour arrondir ses formes de l'avant. || *Epauler la lame,* L'aborder obliquement par l'avant, avec l'épaule du bâtiment.

— Techn. Diminuer la largeur d'un tenon, pour qu'elle soit égale à celle de la mortaise. || Etablir un épaulement.

— ***Épaulé, e,*** part. pass. du verbe *Épauler* (au propre et au fig.).

— Hors d'état de servir, à cause du mauvais état de ses épaules, en parlant des bêtes de somme ou de trait : *Ce maquignon a toujours des bêtes* ÉPAULÉES.

— Arboric. Se dit d'un arbre dont une ou plusieurs branches ont été à moitié cassées vers le tronc, ou se sont repliées sur ce tronc.

— Mar. anc. *Epaulé*, accompagné d'un qualificatif, déterminait les qualités nautiques des vaisseaux à la mer : *Vaisseau bien* ou *mal* ÉPAULÉ.

— Techn. *Drap épaulé*, Autref., Drap dont les fabricants malhonnêtes renforçaient la chaîne seulement à la lisière, pour tromper les acheteurs sur la force du tissu.

— ***S'épauler,*** v. pr. Se dit d'un arbre qui dépérit d'un côté et porte sa sève du côté opposé.

— Au sens réfléchi, Se mettre à couvert derrière un épaulement ; et *au fig.*, S'aider du secours ou de l'autorité de quelqu'un.

— Avec réciprocité, S'aider, se soutenir mutuellement.

— Au sens passif, Devenir épaulé, se démettre l'épaule (en parlant d'un animal).

ÉPAULETIER [*pô-le-ti-é*] n. m. Fabricant, marchand d'épaulettes.

— *Ironiq.* Officier qui affecte de se montrer en uniforme. || Par suite, Personne qui veut militariser une institution.

— Hist. On donna ce nom, au temps de la détention des généraux Ronsin et de Vincent, sous la première République, à des individus qui, en faisant montre de leurs épaulettes, cherchaient à soulever les sections en faveur de ces détenus militaires.

ÉPAULETTE [*pô-lèt'*] n. f. Ornement d'épaule de certains uniformes. || Ruban que les religieuses attachent sur leur épaule, et qui tient au scapulaire.

— Art milit. Patte garnie de franges que les militaires portent sur l'épaule, et dont la forme, la matière, la place, le nombre, servent à distinguer les grades : EPAULETTES *de laine, d'argent, d'or.* EPAULETTE *à grosse torsade* ou *à graine d'épinards.* || Grade d'officier : *Obtenir, Gagner l'*ÉPAULETTE. *On n'ira pas chercher une* ÉPAULETTE *sur un champ de bataille lorsqu'on peut l'avoir dans une antichambre.* (Napoléon Ier.) || *Contre-épaulette,* Corps d'épaulette sans frange.

— Cost. Nom donné à des bandes d'étoffe qui passent sur les épaules et retiennent des lingeries (chemises, combinaisons) ou tout autre vêtement. [Les *épaulettes* sont quelquefois de simples rubans de soie, des cordonnets de fleurs, ou des chaînettes de fin métal.] (Syn. BRETELLE.)

— Entom. Pièce située en avant de la base de l'aile antérieure, chez certains insectes comme les hyménoptères. V. TEGULA.

— Imprim. Pièce de fer qui retient la partie supérieure de la colonne d'une presse Stanhope.

— Mar. Renfort appliqué à une partie quelconque d'un mât, pour servir de point d'appui à des barres transversales. || Entaille faite sur une arête pour recevoir un adent.

Epaulette (de mât).

— Ornith. On désigne sous ce nom les petites couvertures scapulaires.

— ENCYCL. Art milit. et Marine. L'*épaulette* a peut-être pour origine l'*épaulière* du moyen âge, mais elle ne fut adoptée sous sa forme moderne que pour maintenir le baudrier, et faciliter le port du mousquet. Le maréchal de Belle-Isle, en 1759, imagina d'en faire un insigne des grades. Portée d'abord par l'infanterie, puis par les dragons, l'épaulette finit par être donnée à toutes les armes à l'exception des hussards. L'adoption du dolman, un moment générale dans l'armée française, avait amené en principe la suppression presque totale de l'épaulette, qui ne redevint réglementaire que de 1892 à 1914, avec la tunique ample pour l'infanterie. En fait, l'épaulette n'avait cessé d'être portée dans cette arme que par les officiers, et les hommes de troupe avaient toujours continué à en faire usage.

L'épaulette se composait de trois parties : le *corps* ou *écusson*, la *tournante*, et les *franges*. Sans franges, c'est une *contre-épaulette ;* et c'est seulement cette dernière que portèrent longtemps les soldats des compagnies du centre de l'infanterie, pour qui elle était simplement en drap bleu foncé, passepoilé de garance dans les régiments de ligne, et de jonquille dans les régiments légers. Il n'y avait que les grenadiers et les voltigeurs qui portaient l'épaulette : écarlate pour les premiers. et jonquille pour les seconds. Dans l'armée comme dans la marine, il existe actuellement trois sortes d'*épaulettes* portées par les officiers en grande tenue : celles d'*officier général*, à grosses torsades ; celles d'*officier supérieur*, à franges épaisses ; celles d'*officier subalterne*, à franges fines. Dans chacune de ces catégories les épaulettes sont semblables, quel que soit le grade.

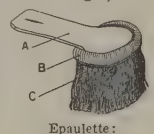

Epaulette :
A. Corps ou écusson ;
B. Tournante ;
C. Franges.

En tenue de soirée et en tenue d'été blanche, les officiers de marine portent les insignes de leur grade sur des *pattes d'épaule* mobiles.

ÉPAULIÈRE [*pô*] n. f. Cost. Bretelle, bande d'étoffe qui passe sur les deux épaules, et soutient un pantalon ou une jupe.

— Art milit. anc. Partie de l'armure, qui reliait les brassards à la cuirasse et couvrait l'épaule.

— ENCYCL. Archéol. On nomme *épaulière* la pièce défensive qui, dans l'armure de plates, défend la région pectorale et l'épaule. Les épaulières apparaissent dès la seconde moitié du XIIIe siècle, pour renforcer le haubert de mailles. Jusqu'au XVIe siècle, leur imperfection nécessite l'adjonction d'une rondelle qui protège l'aisselle. Mais alors, le développement de ses ailes, qui s'étendent sur les pectoraux et sur les omoplates, la courbure parfaite de son corps qui s'articule aux petits arceaux en écrevisse habillant l'arrière-bras, rendent la protection parfaite, et les mouvements très aisés. Quand l'homme d'armes levait le bras pour frapper, le défaut de l'épaulière découvrait toujours le creux de l'aisselle, mais on y pourvoyait par les goussets de la dossière et du plastron, et par d'autres goussets en mailles. Les armures des gens d'armes et chevau-légers sont asymétriques : l'épaulière de droite étant toujours plus petite et échancrée pour laisser passer le fût de la lance. Mais les corps d'armures portés par les gens de pied, reîtres et pistoliers, ont leurs épaulières symétriques.

Epaulière (1560).

ÉPAULIES [*pô-liz*] n. f. pl. (gr. *épaulia ;* de *épi*, dans, et *aulé*, cour, maison). Antiq. gr. Lendemain des noces. (La nouvelle mariée y recevait des présents.)

ÉPAULU [*pô*], **E** adj. (dérivé burlesque de *épaule*). Qui a de grosses épaules. (Vx.)

ÉPAVE adj. (anc. franç. ESPAVE ; du lat. *expavidus*, effrayé, égaré). Qui est égaré, dont on ne connaît pas le propriétaire : *Un cheval, Un chien* ÉPAVE. *Des abeilles* ÉPAVES.

— *Substantiv.* et *au fém.* Chose égarée, abandonnée.

— *Fig.* Restes, débris, ce qui subsiste après une ruine : *Les* ÉPAVES *d'une fortune, d'une armée.* || Personne qui, à la suite de revers, est réduite à un état extrême de misère ou d'abjection.

— Dr. *Droit d'épaves*, Droit de s'approprier les épaves. || *Epaves d'eau* ou *de rivières*, Objets que les rivières, après les avoir entraînés à une certaine distance, déposent sur leurs bords. || *Epaves d'abeilles*, Essaims d'abeilles égarés.

— Mar. Objets abandonnés à la mer et flottant au gré des flots, souvent entre deux eaux. (Les épaves flottantes présentent pour la navigation maritime des dangers assez sérieux pour que l'on ait construit et équipé des navires spécialement chargés de les détruire.) || Débris et matériaux que la mer rejette sur les rivages. || Carcasse de navire échoué sur une côte.

— ENCYCL. Dr. anc. On a appelé d'abord *épaves* les animaux domestiques errants, égarés par la frayeur (*expavidi*), et plus tard tous les biens meubles et immeubles sans maître connu. Le droit barbare imposait à l'inventeur d'une chose perdue, sous peine d'être traité comme voleur, l'obligation de dénoncer le fait au juge, ou de le déclarer dans l'assemblée publique. Il ne pouvait se l'approprier que si le propriétaire ne la réclamait pas. Le droit féodal et coutumier substitua au droit des particuliers celui du seigneur. La royauté enleva aux seigneurs justiciers le droit d'épaves sur les côtes et dans les grands cours d'eau. Le droit révolutionnaire abolit ce droit féodal avec les autres droits féodaux, sans régler le sort des épaves terrestres. (Loi des 13-20 avril 1791).

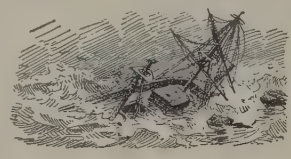
Epave.

Les *épaves maritimes* appartenaient aux riverains. Souvent, ceux-ci provoquaient le naufrage par de faux signaux ou la complicité du pilote. L'ordonnance de 1681 punit de mort les auteurs volontaires de naufrages et attribua, après un an écoulé, les épaves trouvées en pleine mer, pour un tiers au sauveteur, les deux autres tiers revenant au roi et à l'amiral.

— Dr. act. Le mot *épave* désigne tout objet mobilier perdu par son maître et dont le propriétaire est, pour le moment, inconnu.

1° *Epaves terrestres.* A défaut de lois spéciales, on reconnaît, généralement, à l'inventeur le droit de s'approprier en pratique l'épave, sauf à être exposé pendant trois ans à la revendication du propriétaire (art. 2279). Une circulaire du 3 août 1825 ordonne à l'inventeur de déposer l'objet trouvé au greffe du tribunal civil. La doctrine estime au contraire en général que le droit de revendication du propriétaire dure trente ans. Les lois qui attribuent certaines épaves à l'Etat sont relatives : aux objets abandonnés à la douane (Décr. des 6-22 août 1791), à ceux déposés dans les greffes des tribunaux et prisons (Loi du 11 germinal an IV, et Ordonnance du 22 févr. 1829), à ceux confiés aux entrepreneurs de transport (Loi du 13 août 1810), à ceux abandonnés dans les lazarets (Loi du 3 mars 1822), aux épaves postales (Loi du 15 mai 1855).

2° *Epaves maritimes.* Cette matière est toujours régie par l'ordonnance de 1681, modifiée et complétée par divers règlements. Les objets provenant de jet à la mer ou de naufrage sont partagés entre le sauveteur et l'Etat, dans la proportion de un tiers pour le premier, de deux tiers pour le second. Les épaves trouvées sur le rivage sont attribuées au fisc après un an et un jour, et l'inventeur ne peut réclamer qu'un droit de sauvetage.

Les varechs, charriés par la mer ou jetés sur ses grèves, sont la propriété du premier occupant. La récolte de ceux qui croissent sur les rochers appartient aux habitants des communes riveraines.

3° *Epaves fluviales.* Les épaves recueillies dans les cours d'eau navigables ou flottables sont vendues après un mois au profit exclusif du Trésor, sous réserve du droit pour le propriétaire d'en répéter le prix, dans le délai d'un mois. — Les épaves trouvées sur les petits cours d'eau sont assimilées aux épaves terrestres.

ÉPAVITÉ n. f. (de *épave*). Féod. Droit qu'avaient les nobles français, hors du royaume, de succéder à leurs parents décédés en France, en tous leurs biens.

ÉPAYETTE [*pè-yèt'*] n. f. Nom donné à des sortes de rames utilisées pour conduire les barques dans les eaux profondes.

EPE, bourg des Pays-Bas (Gueldre), sur un affluent gauche de l'Yssel, et près du Griftkanal ; 8.000 hab. Papeterie.

EPE ou **ESPE,** bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster), sur la Dinkel, affl. de la Vechte ; 4.900 hab. Fabrication de toile de coton.

ÉPEAUTRE [*pôtr'*] n. m. (lat. *spelta*). Nom sous lequel on désigne dans les campagnes une variété de blé vêtu à grains fortement adhérents à la bale.

— ENCYCL. On distingue généralement l'*épeautre* proprement dit ou *grand épeautre*, et le *petit épeautre* ou engrain. Le premier est une espèce de froment, tandis que l'engrain constitue un genre distinct, mais l'un et l'autre sont très rustiques et s'accommodent des terres maigres ; ce sont les blés des pays montagneux à hivers longs et rudes. V. BLÉ.

ÉPÊCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *pêcher*). Dans les salines et les raffineries de sel, Vider la chaudière, enlever ce qui reste au fond.

ÉPÊCHISTE [*chisst'*] n. m. Ouvrier chargé d'épêcher la chaudière, dans une saline ou une raffinerie de sel.

ÉPÉE [*pé*] n. f. (lat. *spatha*). Arme qu'on porte au côté, formée d'une lame d'acier quelquefois triangulaire, le plus souvent à deux tranchants, toujours pointue, emmanchée dans une poignée munie d'une garde : *Se battre à l'*ÉPÉE.

— *Par métonym.* Etat militaire : *Quitter la robe pour l'*ÉPÉE. || Homme de guerre, général : *Appeler au ministère une illustre* ÉPÉE. || Homme fort à l'escrime : *D'Artagnan était une fine* ÉPÉE.

— *Fig.* Combats, attaques de gens armés : *L'*ÉPÉE *détruit le travail de la charrue.* || Valeur militaire, exploits guerriers : *Devoir sa noblesse à son* ÉPÉE. || Secours armé : *Recourir à l'*ÉPÉE *d'un ami.* || Moyen d'attaque : *Il fut tantôt le bouclier, tantôt l'*ÉPÉE *de son pays.* (Fléchier.)

— Loc. DIV. *L'épée haute*, En tenant l'épée la pointe haute, pour être prêt à combattre : *S'avancer* L'ÉPÉE HAUTE. || *Epée à deux mains*, Epée très longue et très forte dont la poignée se saisissait avec les deux mains. || *Epée à deux tranchants*, Epée dont les deux côtés sont affilés, et qui peut servir d'estoc et de taille ; et *au fig.* Moyen de nuire qui peut être funeste à celui qui s'en sert. || *Epée de chevet*, Courte épée que l'on plaçait autrefois sous son chevet. — Ce dont on ne peut se passer ; paroles que l'on répète toujours : *Toujours parler d'argent ! voilà leur* ÉPÉE DE CHEVET. (Molière.) || *Epée d'Etat*, Epée que l'on porte devant le souverain de la Grande-Bretagne, dans les cérémonies. || *Brave, Vaillant comme son épée, comme une épée*, Se dit d'un homme extrêmement brave. || *Traîneur d'épée*, Bravache qui, par affectation, laisse son épée heurter bruyamment contre le pavé. || *Chevalier de la petite épée*, Se disait autrefois pour Filou, chevalier d'industrie. || *Plat d'épée*, Partie plate d'une lame d'épée. || *A la pointe de l'épée*, Par violence ou avec de grands efforts : *Emporter une nomination* À LA POINTE DE L'ÉPÉE. || *Porter l'épée.* Avoir une épée suspendue au côté. — Etre officier. || *Porter l'épée en verrouil*, La porter très bas et presque horizontalement. || *Tirer l'épée, Mettre l'épée hors du fourreau*, Déclarer la guerre, se mettre en état d'hostilité. || *Remettre l'épée dans le fourreau, Poser l'épée*, Cesser les hostilités. || *Rendre son épée*, En parlant d'un officier, Se reconnaître, se constituer prisonnier. || *Demander l'épée à un officier*, L'arrêter. || *Rendre l'épée à un officier*, L'acquitter honorablement. || *Briser son épée*, Renoncer par dépit au service militaire. || *Mettre son épée au service de l'étranger*, Prendre du service dans une armée étrangère. || *Passer au fil de l'épée*, Massacrer sans quartier. || *Poursuivre, Presser l'épée dans les reins*, Harceler, serrer de près les ennemis ; — et au *fig.* Harceler, serrer de près quelqu'un dans une affaire, une discussion. || *Mettre, Faire passer quelque chose du côté de l'épée*, Mettre quelque profit en réserve. — En mauv. part, Faire de petits profits clandestins, soustraire quelque chose de ce que l'on doit. || *Mourir d'une belle, d'une vilaine épée*, Succomber avec gloire, d'une façon peu glorieuse. || *N'avoir que la cape et l'épée*, Se disait des gentilshommes pauvres, et notamment des cadets, qui étaient obligés de chercher fortune à la guerre. || *Roman de cape et d'épée*, Roman où l'on introduit des héros d'un courage et d'une générosité chevaleresques. || *Avoir l'épée sur la gorge*, Etre vivement pressé ou menacé. || *Mettre, Tenir à quelqu'un l'épée* ou *le couteau sur la gorge*, Le mettre dans une situation périlleuse, qui l'oblige à céder. || *En être aux épées et aux couteaux*, Etre en grave dissentiment. || *Coucher comme l'épée du roi dans son fourreau*, Dormir tout habillé. || *Faire deux coups d'épée*, Se battre en duel sans acharnement. (Vx.) || *N'avoir jamais vu d'épée nue que chez le fourbisseur*, Ne s'être jamais battu. || *Se battre de l'épée qui est chez le fourbisseur*, Contester sur une chose que l'on n'a pas en sa puissance. || *Se faire* ou *Faire blanc de son épée*, Se prévaloir de son crédit, de son courage, pour assurer le succès de son affaire. || *Se blesser avec son épée*, Se faire du mal en voulant en faire à autrui. || *Son épée est trop courte*, Il n'a pas assez de ressources, de crédit pour réussir. || *Son épée ne tient pas au fourreau*, Il a toujours envie de chercher querelle, de se battre. || *Son épée est vierge*, Il ne s'est jamais battu. || *Coup d'épée dans l'eau*, Effort inutile, vaine tentative. || Ironiquem. *Il a fait un beau coup d'épée*, Il a fait une grosse sottise. || *L'épée use le fourreau*, Se dit d'un homme dont l'activité intellectuelle ou morale est telle qu'elle nuit à sa santé. (On dit mieux, au lieu d'épée, LAME.)

— PROV. **L'épée est la meilleure langue pour répondre à l'outrage,** C'est en se battant, et non par des paroles, qu'on se lave d'un outrage. (Proverbe arabe.) || **La gourmandise tue plus de gens que l'épée,** Les excès de table font périr plus de gens que la guerre. || **Il vaut mieux être percé d'une épée bien luisante que d'une épée rouillée,** Une chute glorieuse est préférable à un malheur déshonorant. || **A vaillant homme courte épée,** Le courage supplée aux moyens de défense ; l'habileté supplée aux ressources. || **Quiconque se sert de l'épée périra par l'épée,** Celui qui use de violence sera victime de la violence. (Evangile.)

— Alchim. *Epée des philosophes*, Feu.

— Cheval. Symbole des qualités chevaleresques : *L'*ÉPÉE *de Siegfried.*

— Cost. *Nœud d'épée*, Nœud de ruban dont les hommes garnissaient autrefois la garde de leur épée.

— Escr. *Fort de l'épée*, Partie de la lame la plus rapprochée du pommeau. || *Faible de l'épée*, Partie la plus rapprochée de la pointe. || *Aller à l'épée*, Suivre dans tous ses mouvements le fer de l'adversaire.

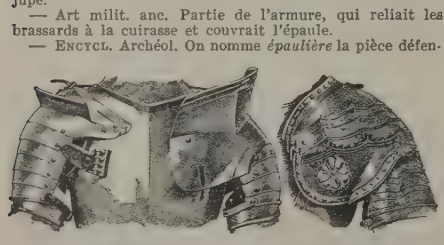
Epaulière (1425). Epaulière (1630).

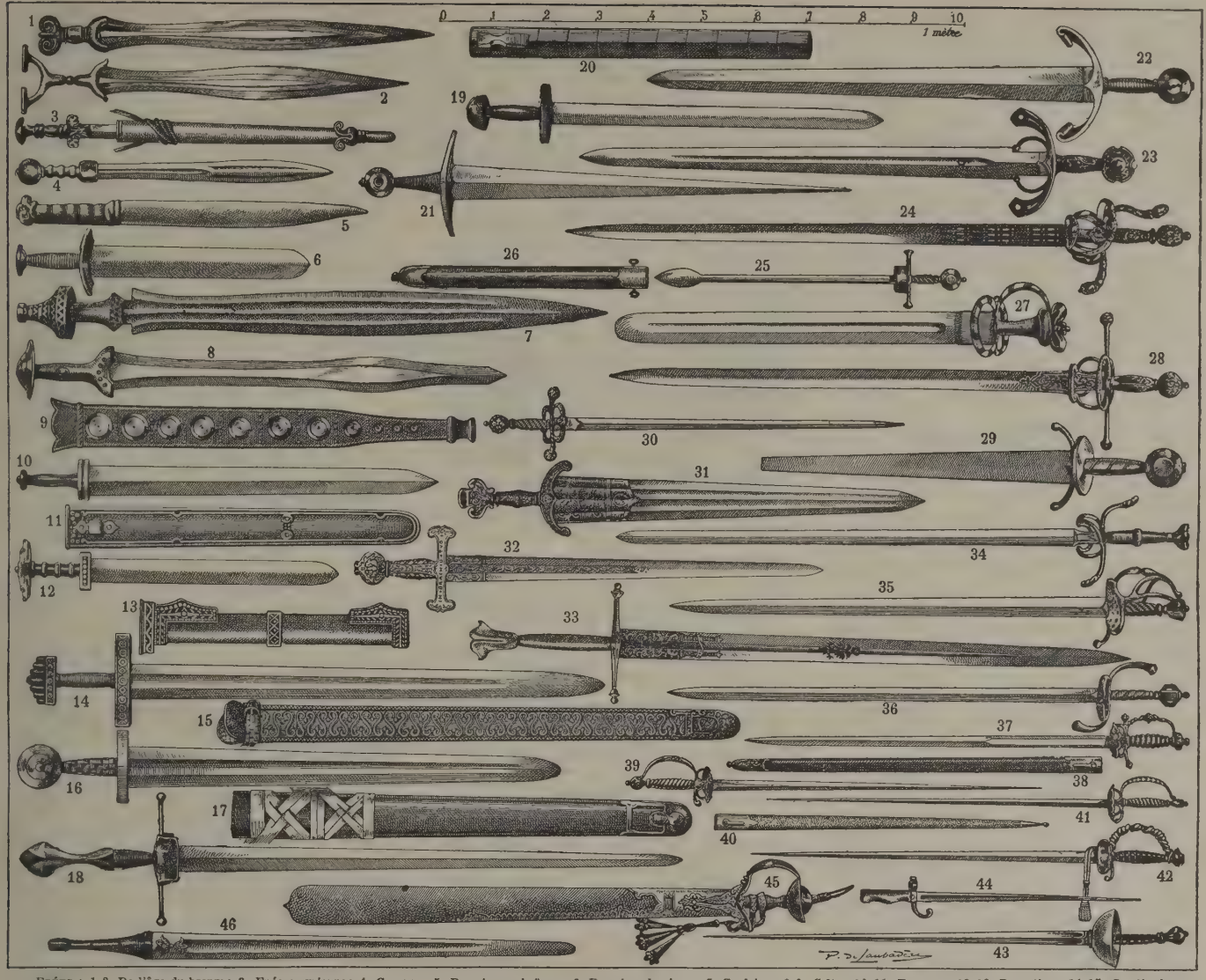

Épées : 1-2. De l'âge du bronze; 3. Epée assyrienne; 4. Grecque; 5. Romaine archaïque; 6. Romaine classique; 7. Gauloise; 8-9. Celte; 10-11. Franque; 12-13. Byzantine; 14-15. Carolingienne, (vers 1000); 16-17. Epée d'armes (1220); 18. Grande épée d'armes (1380); 19-20. Epée frisonne (VIIe s.); 21. Petite épée (XIVe s.); 22. Epée d'armes (1480); 23. Epée d'armes (1510); 24. Epée vers 1540; 25-26. Epée de chasse (1540); 27. Epée de lansquenet (1525); 28. Grande épée allemande (1610); 29. Epée de tournoi, vers 1480; 30. Epée de chevet (1630); 31. Epée de parement italienne (1550); 32. Epée de parement de François Ier; 33. Grande épée impériale de Charles-Quint; 34. Epée bâtarde (1610); 35. Epée wallonne (1660); 36. Epée de guerre (XVIIe s.); 37-38. Epée Louis XIV; 39-40. Epée militaire (XVIIIe s.); 41. Epée de cour (XVIIIe s.); 42. Epée militaire moderne; 43. Epée de duel; 44. Epée-baïonnette; 45. Epée de sacrifice radjpoute (Inde); 46. Epée arabe moderne (Mascate). V. BRAQUEMART, ESPADON, ESTOC, ESTRAMAÇON, GLAIVE, RAPIÈRE, SABRE

— Ichtyol. *Epée de mer,* Nom vulgaire de l'espadon et du poisson-scie.

— Iconogr. *Epée flamboyante* ou *Epée de feu,* Epée qui semble jeter des flammes, ou dont la lame est ondulée : *L'ange qui garde la porte du paradis terrestre est représenté armé d'une* ÉPÉE FLAMBOYANTE.

— Manèg. *Epée romaine,* ou simplem. *Epée,* Long épi de poils qu'on remarque sous la crinière de certains chevaux. || *Main de l'épée,* Se disait autrefois pour Main droite.

— Techn. Chacun des montants verticaux du métier à tisser, qui supportent le sommier et la table. || Grande alène droite dont se servent les bourreliers. || Sorte de grand couteau de bois, dont le cordier se sert pour battre les sangles. || Barre de fer servant à soulever ou à baisser la meule courante d'un moulin.

— ALLUS. HIST. et LITTÉR. **Épée flamboyante de l'ange.** Se dit de tout ce qui inspire une frayeur instinctive, en souvenir de l'ange, armé d'une *épée flamboyante,* que Dieu plaça à la porte du paradis terrestre pour en défendre l'entrée à Adam et à Ève. || **Epée de Damoclès.** V. DAMOCLÈS.

— ENCYCL. Archéol. L'*épée* se compose d'une poignée et d'une lame. La poignée comprend : le pommeau, la fusée et la garde. Celle-ci est un massif de métal ordinairement prolongé en forme de croix et auquel peuvent s'adjoindre des branches et une coquille protégeant la main. La lame ou alumelle est toujours rectiligne; une lame courbe classant l'épée parmi les coutelas ou sabres. La lame est abritée par le fourreau rattaché à un baudrier ou une ceinture par des anneaux ou pendants. L'épée a été portée sur la hanche gauche, verticalement ou avec une inclinaison variant jusqu'à l'horizontale. Première arme de main dans les civilisations du métal, l'épée de bronze a une lame en feuille d'iris et une poignée simple, sans garde; sauf celles observées à Tyrinthe et à Mycènes, elles sont assez courtes. Les Romains portèrent d'abord une épée très large et très courte, à deux tranchants, à pointe retaillée en ogive. Plus tard, ils adoptèrent l'épée espagnole, semblable aux épées gauloises. Celles-ci, massives, atteignent près de 1 m. A l'époque carolingienne, les épées sont longues, plates, à deux tranchants, à pointe plus ou moins aiguë; elles resteront en usage jusqu'à la Renaissance qui modifie la poignée. Dans cette longue période, la lame a son *talon* renforcé dans sa partie supérieure (on décrit toujours une épée la pointe en bas) et se prolonge par la *soie* sur laquelle s'enfilent la *garde,* barre horizontale dont le milieu s'appelle l'*écusson* et les deux bras les *quillons,* puis la *fusée,* poignée de bois habillée de filigrane de métal, de cuir tressé ou de soie; enfin le *pommeau* de forme variable.

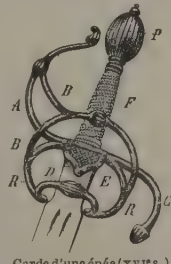

Garde d'une épée (XVIe s.) : E. Ecusson; A. Arc de jointure; B. Branches; R. Pas-d'âne; D. Anneau de côté; C. Quillon, P, Pommeau; F. Fusée.

Au XIIIe siècle, les épées, longues et fortes, à pointes arrondies, servent à frapper de taille pour fausser les défenses de mailles. Cependant, il existe déjà une autre épée beaucoup plus courte (0[m],60 environ), à lame très large au talon, à pointe très aiguë et parfois renforcée par un renflement dit « perce-mailles ». C'étaient là les *braquemarts* en usage chez les gens de pied, pour éventrer les chevaux ou tuer les cavaliers démontés. Au XIVe siècle apparaît une autre épée de guerre, à lame très longue et très forte, faite pour frapper de pointe; épée d'arçon ou *estoc* bon pour fausser les joints des armures de plates.

Fin du XVe siècle, alors que le bouclier disparaît, la garde se complique du *pas-d'âne,* arceau de métal placé sur chaque tranchant de la lame et qui sert à protéger les doigts qui tiennent la lame sous le quillon droit. Viennent ensuite un *arc de jointure,* puis un *anneau de côté,* et l'entrelacement de toutes ces tiges de fer déliées produit, au début du XVIIe siècle, ces magnifiques gardes en parafe caractéristiques des rapières allemandes, italiennes et espagnoles qui marquent l'apogée du développement de l'épée.

Epée du XVe siècle : A. Pommeau; B. Fusée; C. Garde; D. Soie; E. Lame.

Sa décadence approche : le moyen âge aura été l'époque héroïque, le XVIe siècle l'époque artistique; avec Louis XIV s'ouvre la période industrielle. On fixe d'abord au-dessous du pas-d'âne des coquilles d'acier battu formant corbeille ou panier et qui remplaceront l'assemblage élégant des branches. Vers 1660, l'épée ne dépasse plus 75 cm. de long; les petites épées à lame triangulaire se portent à la ville, les lames plates sont réservées aux usages militaires. Le sabre supplante l'épée. De celle-ci, les pas-d'âne diminuent, la coquille se rétrécit, s'aplatit, la fusée s'allonge, le pommeau se réduit; l'arme devient un objet de parade ou d'escrime. La Révolution supprimant le port de l'épée, devenu général à la ville, ruine l'industrie des fourbisseurs. Dès lors, on ne fabrique plus que de grossières épées militaires, ou des épées de cour en marcassite, avec poignées de nacre et montures sans caractère. — L'épée « de duel » moderne rentre dans la catégorie des rapières à garde remplacée par une coquille.

Actuellement, en outre des militaires qui en sont pourvus, certains dignitaires français portent l'épée lorsqu'ils sont en tenue de gala : académiciens, ambassadeurs, gouverneurs de colonies, préfets, etc...

L'index suivant complète les notions générales ci-dessus énoncées :

Epée d'arçon. V. ESTOC.

Epée d'armes. Terme général par lequel on entend toutes les fortes épées de guerre. (Portées à la ceinture ou à l'arçon de la selle, pendant le moyen âge et le XVIe siècle.)

Epées bénites. Nom donné aux épées que les papes envoyaient aux souverains à titre de souvenir ou de récompense. (C'étaient de très grandes lames, richement gravées et dorées, et dont les montures en simple croix étaient de riches travaux d'orfèvrerie. Il en existe de nombreuses à l'Armeria de Madrid et au musée de Vienne. On envoyait l'épée et le chapeau bénits [*pilum et ensem*]. Les épées bénites, par leur ressemblance avec les grandes épées d'arçon, sont appelées en italien *stocco*).

Epée bâtarde. Celle qui peut servir à frapper d'estoc et de taille, et dont les dimensions sont moyennes. (Telle est l'épée des lansquenets, au XVIe siècle. Mais c'est surtout une sorte d'estramaçon, qui peut se manier à une ou à deux mains.)

Epée de brèche. V. ESPADON.

Epée de ceinture. S'entend pour les épées du XVIe siècle

spécialement, qui ne sont pas des épées d'armes, mais sont plutôt des épées de ville.

Épée de chevet, dite aussi *de cuisse*. Courte épée du XVIIe siècle, que l'on portait surtout à la ville et à la chasse, et dont la garde ne se composait, en général, que de deux larges anneaux de côté.

Épée à deux mains. V. ESPADON.

Épée esclavonne ou *schiavone*. V. ce dernier mot.

Épée d'escrime. V. ESCRIME.

Épée espagnole. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Nom donné à une longue épée de ville et surtout de duel, qui n'était pas de mesure, c'est-à-dire qui dépassait 3 pieds de long, comme les rapières dont on se servait encore en Espagne et dans le sud de l'Italie.

Épée fourrée. Épée de chasse, dont la lame creuse contient une autre lame qui, en sortant, peut la doubler de longueur. (Les épées fourrées rentrent dans la catégorie des brins d'estoc.)

Épée de passot. Courte épée de guerre à lame très aiguë, dont on se servait, au moyen âge, pour fausser les mailles et les joints des armures.

Épée de parement. Celle qui est faite pour les parades, et qui est un objet de luxe. (Telles sont celles que l'on portait devant les rois et les princes, aux entrées solennelles dans les villes, ou aux cérémonies d'investiture. On les portait généralement avec un bouclier, un casque, des gantelets et des éperons, que l'on appelait les cinq pièces de grand honneur.)

Épées à la Tonkin. Epées dont on envoyait les gardes, au XVIIIe siècle, en Chine, pour qu'on les y ciselât à la mode de ce pays.

Épée de tournoi. Epée dont la lame, large et rabattue, c'est-à-dire tronquée carrément à son extrémité, est également mornée ou dépourvue de tranchants. (Ces larges règles d'acier plates, longues ordinairement de deux pieds, et dont la poignée était munie d'un large garde-mains relevé en gouttière, furent surtout en usage au XVe siècle et dans la première moitié du XVIe.)

Épées de ville. Nom donné à toutes les épées qui ne se portaient pas à la guerre. (Les épées de cour n'en sont que des variétés plus riches et aussi plus modernes.)

Épée de Verdun. Sorte d'épée, dite aussi par abréviation *verdun*, en usage au XVIe siècle, et qui paraît rentrer dans la catégorie des estocs.

Epée wallonne. Epée de cavalier, en usage au XVIIe siècle, et dont la garde, sans pas-d'âne, est composée d'une coquille plate, que deux ou trois branches obliques relient à l'arc de pointure, fixé lui-même dans le pommeau. (Par sa forme générale, l'épée wallonne est l'ancêtre des sabres de cavalerie actuels.)

Épée de bourreau ou *Glaive de justice*. V. GLAIVE.

Épée-baïonnette. V. BAÏONNETTE.

— Art milit. actuel. L'*épée* entre encore dans l'armement des troupes françaises comme insigne d'uniforme attribué, dans les grandes tenues, au personnel de certains services ou aux titulaires de certains grades.

La monture en est dorée pour tous les *officiers;* elle est à ciselures pour les officiers supérieurs et généraux ou assimilés; sans ciselures pour les autres. La *poignée* est en corne, entourée d'un filigrane doré, sauf pour les officiers généraux ou assimilés qui la portent en *écaille*, avec étoiles, suivant le grade, sur la coquille extérieure. Ces officiers généraux sont également les seuls qui portent, en grande tenue, l'épée dans un fourreau de cuir avec *chape* et *bout* en laiton doré. Dans la petite tenue, l'épée se porte dans un fourreau en acier nickelé à bracelet et à bélière. Pour les sous-officiers, il existe encore: l'ancienne épée de sous-officier à fourreau de cuir, remplacé par un fourreau d'acier en 1884; l'épée de sous-officier rengagé, à monture nickelée et à fourreau d'acier adoptée en 1887, et enfin l'épée portée par les brigadiers et sous-officiers de gendarmerie.

— Blas. Comme figure héraldique, l'*épée* est représentée ordinairement en pal, la pointe dressée (*haute*) ou abaissée (*versée*); la lame pouvant être d'un autre métal que celui de la monture, et celle-ci pouvant aussi présenter son pommeau et sa croisette d'un émail ou d'un métal autres que celui de la fusée (*garnie*). L'épée héraldique est ordinairement de la forme la plus simple, telle qu'on la porta au XVe siècle. Souvent on la représente engainée, le fourreau muni de sa chape, de sa boutcrolle et de ses frettes à anneaux. L'épée nue peut être *aiguisée*, c'est-à-dire que sa pointe et son tranchant sont d'un émail particulier.

Ordre de l'Épée (Suède).

Épée de Chypre (ORDRE ROYAL DE L') ou **de Lusignan**, ordre de chevalerie institué en 1360 par Pierre Ier de Lusignan (1299-1369). Cet ordre comprend des chevaliers, des commandeurs, des grands-croix. La devise de l'ordre est : *Pour loyauté maintenir*. Le cordon est rouge à l'endroit azuré à l'envers. Il est rarement conféré.

Épée (ORDRE DE L'), ordre suédois fondé par Gustave Ier, restauré par Frédéric Ier en 1748, modifié en 1798 et 1814. Il est destiné à récompenser le courage et la valeur militaires, et comprend cinq classes. Les titulaires des plus hauts grades portent une plaque, et le ruban en écharpe; les autres, une croix au cou, et, sur le côté gauche de la poitrine, une petite épée d'argent la pointe en haut; enfin, les chevaliers une simple boutonnière. Le ruban est jaune, liséré de bleu.

Abbé de l'Epée.

Épée (Charles-Michel, abbé DE L'), bienfaiteur des sourds-muets, né à Versailles en 1712, mort à Paris en 1789. Il étudia la théologie, puis le droit civil, et fut reçu avocat au parlement de Paris. Bossuet, évêque de Troyes et neveu du grand Bossuet, le nomma chanoine de sa cathédrale. Rentré à Paris, le hasard le fit rencontrer deux jeunes sourdes-muettes, dont le P. Vanin, prêtre de la Doctrine chrétienne, avait commencé l'éducation. L'abbé de l'Epée les recueillit et s'appliqua à développer leur intelligence à l'aide d'un certain nombre de signes conventionnels. Ses premiers efforts ayant été couronnés de succès, il fonda une véritable école de sourds-muets, qu'il entretenait généreusement de ses propres revenus. Sa méthode part de ce principe que « l'éducation des sourds-muets consiste à faire entrer par les yeux dans leur esprit ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles ». Le duc de Penthièvre l'aida à plusieurs reprises de ses largesses, et le roi Louis XVI lui fit une pension sur sa cassette particulière. Deux ans après sa mort, l'Assemblée nationale décréta que son nom devait être inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus important a pour titre *Instruction des sourds et muets par la voie des signes méthodiques* (1776).

Epehy, comm. de la Somme, arrond. et à 20 kil. de Péronne, entre l'Escaut et la Cologne, affl. de la Somme; 1.410 hab. Ch. de f. Nord. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre. A été enlevée le 10 septembre 1918, au cours des combats sur la « ligne Hindenburg » par l'armée britannique.

Epeiche.

Épeiche [*pêch'*] n. f. (de l'allem. *specht*). Espèce de pic (*dryobates major pinctorum*).

— ENCYCL. L'*épeiche* (dite aussi *pic bigarré*, *grand pic*, *pic rouge*), est un oiseau noir, jaune et blanc, avec la nuque et le dessous du croupion rouges, répandu dans les régions montagneuses de l'Europe jusqu'à l'extrême nord-est de l'Asie. On entend par *moyenne épeiche* une autre espèce de pic (*dryobates medius*), dite aussi *pic mar*, répandue, au contraire du grand pic, dans les forêts des plaines où ne dominent pas les pins et sapins.

Épeichette [*pê-chèt'*] n. f. Espèce de pic (*dryobates minor hortorum*) tacheté de blanc et de noir, avec une calotte écarlate, répandue dans le nord de l'Europe.

Épéiens [*pé-i-in*]. Géogr. anc. Peuple d'Elide, ainsi appelé en l'honneur d'Epéos ou Epeios, fils d'Endymion.

Épeigné [*pé, gn* mll.], **E** adj. Se dit d'une douve de tonneau qui a été rompue dans le jable ou la rainure de chaque extrémité, et qui reçoit les douves.

Épéios. Myth. gr. V. ÉPÉOS.

Epeire [*pèr'*] n. f. Zool. Genre d'arachnides-aranéides, famille des argiopidés, tribu des aranéinés ou *épeirinés*, comprenant des araignées de taille souvent considérable, à abdomen bossué, portant toujours quatre impressions profondes et dont les nombreuses espèces sont réparties sur tout le globe.

Epeire.

— ENCYCL. Les *épeires*, dont le nom scientifique est *araneus*, tissent de grandes toiles orbiculaires, qui peuvent atteindre d'énormes dimensions. L'espèce type de ce genre est l'épeire diadème (*araneus diadematus*), dont les grosses femelles tendent, au mois d'octobre, dans les jardins, leurs vastes réseaux qui barrent les allées les plus larges. Cette épeire, commune en Europe, l'est aussi dans l'Amérique du Nord. Le genre épeire est un des plus répandus sur toute la terre; il compte près de huit cents espèces.

Épeirogénique adj. (du gr. *epeiros*, continent, et *gennan*, produire). Se dit des soulèvements et des abaissements d'ensemble, extrêmement lents, de certaines parties de la surface de la terre : *Mouvements* ÉPEIROGÉNIQUES.

Épeler [*lé*] v. tr. (anc. franç. *espeldre;* du goth. *spillon*, expliquer. — Double la lettre *l* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'épelle, ils épellent. Tu épelleras.*) Appeler des lettres une à une : *Enfant qui commence à* ÉPELER *ses lettres.* || Lire en décomposant les syllabes. || *Par exagér.* Lire lentement et avec peine : *Mes lettres ne sont pas supportables quand elles sont ânonnées et* ÉPELÉES. (Mme de Sévigné.)

— *Fig.* Acquérir les premières notions de : *Nos amphithéâtres sont des écoles anatomiques, où la mort enseigne à* ÉPELER *la vie.* (Descuret.)

Épellation [*pèl'-la-si-on*] n. f. Art ou action d'épeler : *Une bonne, une mauvaise* ÉPELLATION. *Méthode avec* ÉPELLATION. *Méthode sans* ÉPELLATION.

— ENCYCL. V. LECTURE.

Épendymaire [*pan-di-mèr'*] adj. Qui a rapport à l'épendyme.

Épendyme [*pan*] n. m. (du gr. *ependuma*, vêtement de dessus). Anat. Membrane mince, qui tapisse les ventricules du cerveau et le canal central de la moelle.

Épendymite [*pan*] n. f. Pathol. Inflammation du canal de l'épendyme.

— ENCYCL. Art vétér. L'*épendymite* détermine un ensemble de troubles sensitivo-moteurs, sensoriels et psychiques qui constitue le syndrome *immobilité* (v. ce mot). Cette affection s'observe surtout chez le cheval, chez les carnivores, et plus rarement chez les bovidés, les ovidés et les porcins.

Épendyte [*pan*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *endutos*, qui couvre). Antiq. gr. Vêtement de dessus.

Épénos [*noss*] n. m. (du gr. *épainos*, éloge). Littér. gr. Eloge public, panégyrique.

Épenthèse [*pan* ou *pin*] n. f. (du gr. *épenthésis*, intercalation). Gramm. Intercalation d'une voyelle ou d'une consonne entre deux sons au milieu d'un mot.

— ENCYCL. Le phénomène de l'*épenthèse* est assez fréquent en français. On y observe notamment des consonnes épenthétiques : *b* dans *chambre*, de *camera;* *comble*, de *cumulum*, etc.; *d* dans *moudre*, de *molere;* *gendre*, de *generum*, etc.; *t* dans *être*, du latin populaire *essere;* *r* dans *chanvre*, de *cannabem;* *encre*, de *incaustum;* etc.

Épenthétique [*pan, tik'* ou *pin, tik'*] adj. Qui a rapport à l'épenthèse : *Intercalation* ÉPENTHÉTIQUE.

Épéole ou **Epeolus** [*é-pé, luss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des nomadidés, comprenant des formes indigènes parasites des abeilles solitaires du genre collètes. (Ce sont des insectes de taille moyenne, noirs, variés de blanc jaunâtre.)

Épéos ou **Épéios**. Myth. gr. Ancêtre mythique des Epéiens d'Elide. Il était fils d'Endymion, et obtint la royauté pour avoir remporté sur ses deux frères le prix de la course à Olympie. — Fils de Panopée, constructeur du fameux Cheval de bois grâce auquel les Grecs s'emparèrent de Troie.

Épépinage n. m. Action d'épépiner : *L'*ÉPÉPINAGE *des pommes, des coings.*

Épépiner [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *pépin*). Enlever les pépins d'un fruit.

Éperdre [*pèr'-dr'*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *perdre*). Perdre complètement. (N'est plus usité qu'au part. pass.)

— *Éperdu, e*, part. pass. du verbe *Éperdre*. Égaré par une violente émotion : EPERDU *de crainte, de joie, de douleur.*

Peins-toi dans ces horreurs Andromaque *éperdue.*
RACINE.

Un trouble s'éleva dans mon âme *éperdue.*
RACINE.

|| Violent : *Un amour* ÉPERDU. || Transporté d'amour : *Madame Paul, qui est devenue* ÉPERDUE. (Mme de Sévigné.) *La sultane* ÉPERDUE. (Racine.)

— ANTON. **Calme, froid, impassible, paisible, placide, rassis, réfléchi, tranquille.**

Éperdument [*pèr', man*] adv. D'une manière éperdue, violemment : *Crier* ÉPERDUMENT *au secours.*

La nature fatale engendre *éperdument.*
V. HUGO.

Et son tambour battait la charge *éperdument.*
V. HUGO.

Eperjes. Géogr. V. PRESHOV.

Éperlan [*pèr'*] n. m. (allem. *spierling*). Genre de poissons téléostéens, famille des salmonidés, comprenant des formes allongées, de taille médiocre, à tête large et à grande bouche, à écailles minces et caduques, à queue fourchue.

— ENCYCL. Les *éperlans* sont des petits poissons marins répandus dans l'hémisphère boréal. L'espèce commune d'Europe (*osmerus eperlanus*), remarquable par son crâne transparent, peut être prise comme type du genre. Elle atteint 20 cm. de long et remonte dans les fleuves, pour frayer, jusqu'au point où la marée cesse de se faire sentir (dans la Seine jusqu'à Rouen). Il ne faut pas confondre ce poisson avec le faux éperlan, qui est une *athérine* (v. ce mot).

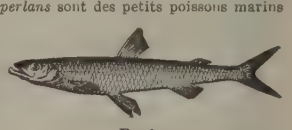

Eperlan.

Eperlecques, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kil. de Saint-Omer, près de la Liette, affl. de l'Aa; 1.995 hab. Ch. de f. Nord. Distilleries, brasseries. Ancienne ville romaine de *Sperleca*, devenue au moyen âge capitale d'une châtellenie importante des comtes de Flandres qui appartint en dernier lieu aux comtes d'Egmont. Ruines du château.

Éperlègue [*pèr'-lègh'*] n. m. Arboric. Nom d'une variété d'orme.

Épernaux [*pèr'-nô*] n. m. pl. Econ. rur. Ouverture des claies et des parcs à moutons.

Épernay, ch.-lieu d'arrond. de la Marne, à 31 kil. de Châlons et à 142 kil. de Paris, sur la Marne; 19.703 hab. (*Sparnaciens, ennes*). Ch. de f. Est. Epernay, ville neuve aux maisons richement aménagées de propriétaires de Champagne, est, avec Reims, le principal centre du commerce des vins de Champagne et des industries qui s'y rattachent (bouchons, emballages, papiers d'étain). Ses caves creusées dans la craie s'enfoncent sous les coteaux voisins, sur une superficie de vingt hectares, et sont munies de voies ferrées.

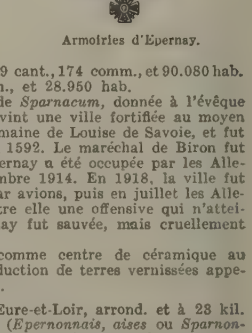

Armoiries d'Epernay.

La côte d'Epernay groupe les communes d'Epernay, Pierry, Moussy et Vinay; plus argileuse que celle d'Ay, elle produit des crus moins riches, mais cependant très estimés.

— L'arrondissement a 9 cant., 174 comm., et 90.080 hab. — Le canton a 11 comm., et 28.950 hab.

Histoire. — La villa de *Sparnacum*, donnée à l'évêque de Reims sous Clovis, devint une ville fortifiée au moyen âge; elle fit partie du domaine de Louise de Savoie, et fut assiégée par Henri IV en 1592. Le maréchal de Biron fut tué pendant ce siège. Epernay a été occupée par les Allemands du 4 au 11 septembre 1914. En 1918, la ville fut bombardée violemment par avions, puis en juillet les Allemands déclenchèrent contre elle une offensive qui n'atteignit pas son but. Epernay fut sauvée, mais cruellement bombardée et gazée.

Epernay fut célèbre comme centre de céramique au XVIIIe siècle, pour sa production de terres vernissées appelées *terres de Champagne*.

Épernon, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 28 kil. de Chartres; 2.120 hab. (*Epernonnais, aises* ou *Sparnonniens, ennes*). Ch. de f. Etat. Carrières de grès. Ruines de l'église Saint-Thomas (XIe s.) et du château (XIe s.);

bâtiment dit *le Doyenné* (XIVe s.). Patrie du mathématicien Michel Chasles.

ÉPERNON (Jean-Louis DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), né au château de Caumont en 1554, mort à Loches en 1642. Gascon brave, cupide et ambitieux, il se distingua dans les guerres civiles du commencement du règne d'Henri III qui l'appela à sa cour et l'associa à la faveur des Quélus et des Saint-Mégrin. Très supérieur à ses compagnons par les talents et l'activité, il fut fait duc et pair. Il fut même question, pour lui, d'un mariage avec une des sœurs de la reine. Pourtant, il fut disgracié en 1588, et envoyé dans son gouvernement d'Angoumois. A l'avènement d'Henri IV, il fit partie de l'opposition. En Provence, dont il était également gouverneur, il intrigua avec les Espagnols et la Savoie. Il sembla se rallier en 1596, et garda ses gouvernements. Colonel général de l'infanterie, il vit ses pouvoirs limités par Henri IV. Il était dans le carrosse du roi quand celui-ci fut assassiné. On le trouve parmi ceux qui demandèrent que Marie de Médecis fût régente pendant la minorité de Louis XIII. Il en fut récompensé par de nouvelles charges et dotations. Une dispute de préséance provoqua son exil de la cour, au début du règne personnel du roi (1618). Il s'en vengea en faisant évader la reine mère de Blois. Arbitre entre elle et son fils, il fut gratifié, en 1622, du gouvernement de la Guyenne. Une nouvelle incartade, cette fois avec le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux en 1633, le fit disgracier par Richelieu, qui le força à faire amende honorable. Il mourut exilé de son ancien gouvernement. Il avait eu trois fils : HENRI et BERNARD qui se succédèrent dans le titre de duc d'Epernon, et LOUIS, cardinal de La Valette. V. ce nom.

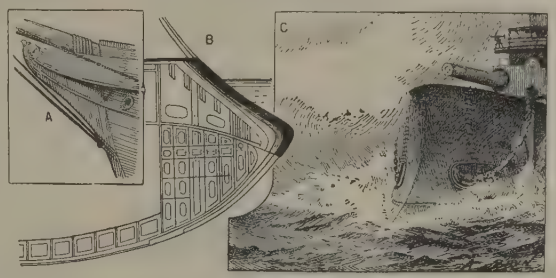

A. Eperon de navire à voiles; B. Coupe de l'éperon d'un cuirassé; C. Eperon d'un navire cuirassé.

ÉPERNON (Marguerite DE FOIX, comtesse DE CANDALE, duchesse D'), née en 1567, femme, depuis 1587, du précédent, morte à Angoulême en 1593. Faite prisonnière dans une sortie de la garnison d'Angoulême (1588) et menacée de mort si son mari, qui commandait la place, ne la rendait sur l'heure, elle lui cria de n'écouter que son devoir. Epernon s'étant conformé à ce mâle conseil, la menace ne fut pas exécutée par les assaillants, frappés d'admiration.

ÉPERNON (Bernard DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), homme de guerre, fils des précédents, né à Angoulême en 1592, mort à Paris en 1662. A dix-huit ans, il obtenait la survivance de la charge de colonel général d'infanterie et prenait part glorieusement aux sièges de Saint-Jean-d'Angély, de Royan (1621), et à l'attaque du pas de Suze (1629), guerroyait en Picardie, en Guyenne, et battait les Espagnols. Il fut accusé d'avoir empoisonné sa première femme Gabrielle, issue de la marquise de Verneuil et du roi Henri IV, et se remaria avec une nièce du cardinal de Richelieu, Marie du Cambout, qu'il rendit fort malheureuse. Le cardinal le fit traduire, comme responsable de l'échec de l'armée française à Fontarabie, devant un conseil de guerre (1639), qui le condamna à mort par contumace. La Valette s'enfuit en Angleterre, sans attendre sa condamnation. Rentré en France après la mort du roi, et devenu, par celle de son père, duc d'Epernon, il obtint le gouvernement de la Bourgogne, puis celui de la Guyenne. Dans ces fonctions, il se montra rapace et brutal. Sa maîtresse, Nanon de Lartigue, contribua à son impopularité. Il avait eu de son premier mariage un fils, Louis-Charles-Gaston de Candale, et une fille.

Bernard de Nogaret, duc d'Epernon. — Cl. Giraudon.

ÉPERNON (*Anne*-Louise-Christine DE FOIX DE LA VALLETTE D'), fille du précédent et de sa première femme, née vers 1624, morte à Paris en 1701. Elle était belle et séduisante, courait les bals, les divertissements, et faisait à la cour grande figure. La plus haute destinée mondaine lui paraissait réservée, lorsque, en 1648, à la suite de la mort, au siège de Mardyck, du chevalier de Fiesque, qu'elle aimait, elle se retira au couvent des carmélites, que venait de fonder, rue Saint-Jacques, à Paris, Mme Acarie. Elle porta, en religion, le nom de « sœur Anne-Marie de Jésus ».

Anne d'Epernon.

ÉPERON n. m. (anc. haut allem. *sporon*). Tige métallique possédant à l'une de ses extrémités un petit disque dentelé et mobile et à l'autre deux branches terminées par des yeux ou des boucles, et que l'on s'attache au talon pour aiguillonner son cheval : *Des* ÉPERONS *d'or, d'argent, d'acier. Cheval sensible à l'*ÉPERON. *On brisait les* ÉPERONS *du chevalier qu'on dégradait.*

— Lame d'acier, aiguë et tranchante, dont on arme l'ergot des coqs destinés aux combats.

— *Fam.* Rides qui se forment à l'angle externe de l'œil, chez les personnes qui commencent à vieillir.

— *Fig.* Stimulant, moyen d'excitation : *L'ambition est un excellent* ÉPERON.

— Agric. Nom donné aux grains de seigle qui restent dans les épis.

— Anat. et Pathol. Nom donné à plusieurs saillies des parties molles, notamment à celle qui existe au niveau des bifurcations artérielles et à celle formée au centre de l'anus artificiel par la réunion des deux bouts de l'intestin.

— Apic. Roulette métallique pour fixer les feuilles de cire dans les cadres de ruches mobiles.

Eperon (apic.).

— Arachn. Chez les aranéides, Apophyses dentiformes, ordinairement doubles, qui sont situés à l'extrémité des tibias antérieurs chez la plupart des mâles des mygales (avicularidés).

— Arboric. Branche d'arbre courte, droite, horizontale.

— Art vétér. *Veine de l'éperon.* Vaisseau superficiel qui se trouve sur les parois costales du cheval, à la hauteur de l'éperon du cavalier, et qui peut être blessé par la molette acérée de cet accessoire.

— Bot. Nom d'une saillie par laquelle se termine le calice ou la corolle de certaines fleurs. (L'éperon est long, creux ou plein; il se distingue difficilement du casque; il est très bien différencié chez les capucines et les violettes.) || *Eperon de la Vierge,* Nom vulgaire du *delphinium Ajacis.*

e, Eperon (bot.).

— Entom. Chez les insectes, pointes mobiles articulées aux tibias, et qui diffèrent des épines en ce que celles-ci sont fixes. (On les désigne encore sous le nom de CALCARS.)

— Fortif. Partie saillante des tours que l'on substitua d'abord aux tours entièrement rondes du moyen âge. || Partie d'une ligne de fortification en saillie sur la direction générale.

— Géogr. Brusque saillie d'un contrefort montagneux : *L'*ÉPERON *des Eparges domine la plaine de la Woëvre.*

— Manèg. *Souffrir l'éperon,* N'être pas sensible à l'éperon. || *Avoir l'éperon fin, délicat, Fuir l'éperon, S'attacher à l'éperon, Connaître l'éperon,* Se disent d'un cheval qui sent l'éperon et lui obéit. || *N'avoir ni bouche ni éperon,* Se dit d'un cheval qui n'est sensible ni à la bride ni aux coups d'éperon, et *au fig.* d'une personne inerte, qu'on ne saurait animer par aucun moyen. || *Veine de l'éperon,* Chez le cheval, Veine du flanc, voisine de l'endroit où le cavalier touche avec l'éperon.

— Mar. Partie saillante terminant l'avant des navires. || Dans les anciennes galères, Poutre garnie d'une pointe de métal et s'avançant à l'avant à la flottaison. || Dans les premiers cuirassés, Bloc d'acier terminant la membrure avant, et destiné à servir d'arme offensive dans un combat. || *Eperon d'un quai,* Saillant en maçonnerie placé à l'entrée d'un port et servant de brise-lames. || *Eperon d'une pointe,* Pointe saillante et s'avançant dans la mer en forme d'éperon. || *Aiguilles d'éperon,* Pièces courbes légères terminant autrefois la guibre. || *Eperon de marche,* Sorte d'éperon terminant autrefois les navires légers, avisos ou torpilleurs, et leur permettant de fendre l'eau plus aisément. (On l'appelait aussi NEZ.)

Eperon de sculpteur.

— Sylvic. Outil servant à repiquer les clairières en glands de chêne.

— Techn. Outil de sculpteur terminé à chaque bout par des sortes de râpes, pour fouiller les replis des moulures et sculptures.

— Trav. publ. Ouvrage saillant en maçonnerie, établi au devant des piles de pont ou des jetées, pour les protéger. || Contrefort extérieur destiné à soutenir un bâtiment ou une muraille. (On dit aussi BEC ou AVANT-BEC.)

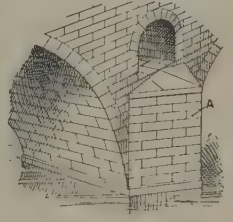

A. Eperon d'une pile de pont.

— Zool. Ergot dont sont pourvus certains mammifères. Excroissance cornée et aiguë, qui se trouve sur le tarse, au-dessus du pouce chez les gallinacés, et au fouet de l'aile chez certains échassiers et palmipèdes : *Le gerfaut est un magnifique oiseau blanc, chaussé d'*ÉPERONS *d'or.* (Toussenel.)

— LOC. DIV. *Chausser les éperons à quelqu'un,* Le faire chevalier, parce qu'on attachait en effet des éperons à la chaussure du récipiendaire. || *Chausser de près les éperons à quelqu'un,* Poursuivre de près quelqu'un qui s'enfuit. || *Gagner ses éperons,* Faire ses premières armes avec distinction. — Conquérir sa réputation par ses travaux ou par des actions d'éclat. || *Couper les éperons,* Dégrader un chevalier.

— *Donner un coup d'éperon jusqu'à un certain endroit,* S'y rendre en diligence. || *Cet homme a besoin d'éperon,* A besoin d'être excité. || *N'avoir ni bouche, ni éperon,* Etre sot, insensible.

— ENCYCL. Archéol. Tout *éperon* se compose de deux branches, terminées par des yeux ou des boucles, et d'une tige. Le dessus et le dessous de l'éperon, ou sur-pied et sous-pied, sont des bandes de cuir qui le fixent à la botte. Les éperons des Grecs et des Romains ont la tige courte, taillée à pans ou en fer de lance, avec un renflement formant arrêt pour l'empêcher d'entrer trop avant dans les flancs du cheval. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, ils sont aussi à pointe unique; à partir de 1350 environ, ils sont à molette. Au XVe siècle, la tige en devient très allongée. A partir du XVIe siècle, on renonça à ces tiges qui rendaient la marche impossible. On attacha les éperons un peu plus haut, au-dessus du talon, et l'on en couda la branche en col de cygne. Au XVIIe siècle, on porta l'éperon au-dessus des contreforts de la botte, et les branches affectent parfois une disposition deux fois coudée. Plus on remonte vers le moyen âge, plus l'on trouve des éperons massifs et luxueux, dont la ciselure, la damasquine ou l'émail font de véritables objets d'art. Au moyen âge les éperons dorés étaient un insigne des chevaliers; les écuyers avaient des éperons argentés. Les éperons étaient une des cinq pièces dites de *grand honneur;* on les quittait pour rendre foi et hommage. Il était interdit d'entrer avec des éperons dans le chœur des églises. Dans l'antiquité, on ne portait souvent qu'un éperon; cette mode est demeurée chez les Javanais.

— Art milit. Il existe deux modèles d'*éperon* dans l'armée française : celui dit *à la chevalière,* qui se fixe à la chaussure au moyen d'une bride et d'un sous-pied en cuir, attachés eux-mêmes par des boutons et une boucle aux branches de l'éperon, et l'éperon ordinaire ou *à vis* ou *à boîte,* dont les branches sont fixées aux talons de la botte. Le premier ne se porte qu'avec les bottes à l'écuyère, l'autre avec les bottines ou demi-bottes recouvertes par le pantalon.

Les éperons des militaires ont été longtemps en fer bronzé ou même verni noir. Depuis 1851, ils sont en fer poli. Les officiers de l'ancien corps d'état-major portaient les éperons en cuivre doré, ainsi que les officiers montés du génie et des troupes de la marine. Ces éperons dorés ne sont plus réglementaires.

— Trav. publ. Les *éperons* que l'on établit devant les piles de pont sont en maçonnerie ou en bois; ils sont généralement triangulaires. Dans les rivières torrentueuses, on garnit les piles d'éperons très avancés qui sont de vrais brise-glaces; on les évase de façon qu'ils enveloppent les avant-becs des piles et chassent les glaces flottantes vers le centre des arches. Les éperons que l'on établit pour protéger les jetées ont des formes en rapport avec celles que prennent les flots de fond. Ces éperons ou *môles* sont le plus souvent circulaires, et ont une hauteur beaucoup plus grande au-dessus des hautes mers que le sol de la jetée. Leurs plates-formes servent à établir des feux qui indiquent les passes. Les éperons extérieurs qui soutiennent les murailles sont souvent exécutés après coup comme appareils de consolidation.

— Mar. L'*éperon* des galères des XVIe et XVIIe siècles était une forte pièce de bois se projetant en avant du tambour et au-dessus de l'eau, presque à hauteur de flottaison. Il se composait d'une flèche en sapin, longue de 18 pieds, rattachée au capion de proue, reliée au corps de la galère par deux *cuisses* en bois d'orme, rivées de chaque bord et consolidées en dessous par une pièce courbe nommée *taillemer.* En outre, l'éperon était recouvert et fixé à la couverte par un long bordage nommé *serviote.* L'éperon fut mis sur les premiers cuirassés, de 1865 à 1885, le combat par le choc étant alors considéré comme possible. On en munit même nos unités pendant assez longtemps; les cuirassés type *Patrie* (1903) furent les derniers à en posséder. Les navires de guerre modernes ont maintenant l'avant coupé droit, ou même parfois à guibre.

Éperon d'or (ORDRE DE L'), ordre créé, au XVIe siècle, par la cour pontificale, à Rome. Il fut distribué à profusion, tomba dans un complet discrédit, et fut supprimé en 1841, par Grégoire XVI.

Éperons (JOURNÉE DES). Hist. V. GUINEGATTE.

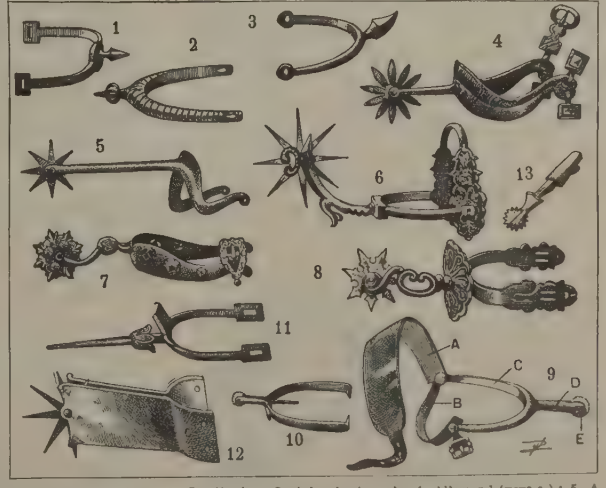

ÉPERONS : 1. Grec; 2. Carolingien; 3. A broche (Xe s.); 4. Allemand (XIVe s.); 5. A molette (XVe s.); 6. Espagnol (XVIIe s.); 7 et 8. Français (XVIIe s.); 9. A la chevalière (A. Bride; B. Sous-pied; C. Collier; D. Collet ou tige; E. Molette); 10. A vis et à crampons; 11. Arabe; 12. Brésilien; 13. Tige à molette, de l'éperon à boîte.

ÉPERONNELLE [*ro-nèl'*] n. f. Nom vulgaire de certaines plantes comme le grateron, la croisette, etc.

ÉPERONNEMENT [*ro-ne-man*] n. m. Action d'éperonner. (Vx.)

ÉPERONNER [*ro-né*] v. tr. Chausser, attacher les éperons à : ÉPERONNER *un chevalier.* || Mettre un éperon ou lame d'acier à : ÉPERONNER *un coq de combat.* || Mettre un éperon à un navire, l'aborder avec un éperon : ÉPERONNER *un navire.* || Exciter avec l'éperon, donner des coups d'éperon à : ÉPERONNER *son cheval.*

— *Fig.* Stimuler, aiguillonner :

La crainte tout ensemble *éperonne* et retarde.
RÉGNIER.

— ***Éperonné, e,*** part. pass. du verbe *Éperonner* (au propre et au fig.).

— *Fam.* Qui a l'éperon, c'est-à-dire des rides à l'angle externe de l'œil : *Commencer à être* ÉPERONNÉ, *à avoir les yeux* ÉPERONNÉS.

— ***S'éperonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, ou avec réciprocité, S'exciter, se stimuler soi-même ; s'aiguillonner mutuellement.

ÉPERONNERIE [*ro-ne-rî*] n. f. Fabrication et commerce des éperons et autres objets ayant trait au harnachement des chevaux.

ÉPERONNIER [*ro-ni-é*], **ÈRE** n. Qui fabrique, vend des éperons, étriers, mors, etc. || Qui a les éperons.

ÉPERONNIER [*ro-ni-é*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des phasianidés, comprenant de beaux oiseaux vigoureux, à livrée métallique chez les mâles, et dont on connaît sept espèces, propres aux régions boisées et montagneuses de l'Indochine et de la Malaisie.

Eperonnier.

— ENCYCL. Les *éperonniers* ou *polyplectron*, sont de forts faisans ; ils ont la queue largement étalée, les jambes armées d'éperons obtus, la tête petite et le cou assez court.

ÉPERONNIÈRE [*ro-ni*] n. f. Nom vulgaire de diverses plantes (pied-d'alouette, ancolie, etc.), dont la corolle est munie d'un éperon.

ÉPÉRU n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses. (On l'appelle aussi ÉPÉRUA.)

— ENCYCL. L'*épéru* atteint parfois 15 m. de hauteur, sur 2 à 3 m. de tour. Ses fleurs, rouges, sont réunies en grappes nombreuses et espacées, dont l'ensemble constitue une panicule pendante et longuement pédonculée. Il croît dans les forêts et au bord des rivières de la Guyane. La forme de ses gousses lui a valu le nom vulgaire de *pois sabre*. Le bois d'épéru, qui est huileux, convient particulièrement pour pilotis, poteaux.

ÉPERVERIE [*pèr'-ve-rî*] n. f. Art de dresser l'épervier au vol.

ÉPERVIER [*pèr'-vi-é*] n. m. (du haut allem. *sparvari ;* allem. moderne *sperber*). Ornith. Genre d'oiseaux rapaces diurnes, famille des falconidés, comprenant des formes élancées, mouchetées de brun sur fond isabelle et roux, avec le ventre plus clair et la queue rayée, le plus souvent en large.

Epervier.

— Pêch. Espèce de filet de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main pour englober le poisson : *Jeter l'*ÉPERVIER.

— Loc. prov. **Mariage d'épervier, où la femelle vaut mieux que le mâle,** Mariage où la femme est supérieure au mari (parce que, chez les éperviers et autres oiseaux de proie, la femelle est plus grosse et plus forte que le mâle.)

— ENCYCL. On connaît une quarantaine d'espèces de ces petits faucons, réparties sur tout le globe. L'*épervier* commun (*accipiter nisus*) est répandu dans toute l'Europe, le nord de l'Asie. L'*épervier* commun ainsi que quelques autres espèces des confins européens, fut assez estimé en fauconnerie, sans pourtant l'être comme les oiseaux de haut vol ; aujourd'hui, on le considère comme animal nuisible, car il enlève les jeunes volailles et le petit gibier.

— Archéol. Baldaquin ou pavillon étendu au-dessus d'un lit qu'il dépasse ordinairement en longueur et en largeur et suspendu avec des cordes qui le soutiennent en draperies. Le nom lui vient d'une certaine ressemblance avec le filet de pêche dit « épervier » On le voit dès le XIIIe siècle ; au XIVe siècle le lit à colonnes le fait disparaître. On étendait aussi un *épervier* au-dessus de la reine quand elle se baignait. C'était surtout à l'époque des couches des grandes dames que l'on tendait des éperviers dans les chambres ; on les faisait en cette occasion beaucoup plus vastes et ils constituaient au milieu de la pièce une sorte de pavillon.

Epervier (XVe s.).

— Fauconn. L'*épervier* était autrefois un des oiseaux de fauconnerie les plus estimés. On le portait sur le poing, comme le faucon et l'autour, jusqu'au moment où on lui donnait le vol pour fondre sur sa proie. Cet oiseau, sur le poing d'une femme, était la marque d'une condition distinguée, parce que, anciennement, les dames de grande qualité ne paraissaient guère en public sans cet attribut.

— Myth. égypt. L'*épervier* signifie la course du soleil dans le ciel. *Râ*, le soleil, est représenté par un homme à tête d'épervier, coiffé d'un disque surmonté d'un uræus. L'épervier est l'oiseau d'Horus, l'hiéroglyphe de son nom ; un épervier à tête humaine est l'hiéroglyphe de l'âme.

Epervier (Myth. égypt.)

— Pêch. L'*épervier* est un filet conique de 15 à 20 m. de circonférence, et de 3 à 4 m. de hauteur. La partie pointue ou *culasse* est munie d'une longue corde servant à retenir l'épervier quand on le lance ; la partie la plus large terminant le filet, la *gueule*, est garnie d'une corde entrelacée dans les dernières mailles et portant une sorte de chapelet d'olives ou de balles de plomb perforées. Ce bord est retroussé en dedans par des *lignes*, petites cordes dont l'autre extrémité s'attache à une rangée horizontale de mailles, de manière à former des poches ou *bourses* dans lesquelles le poisson s'engage ; c'est le type le plus généralement employé.

Epervier.

L'épervier se lance soit de la rive, soit du bord d'un bateau. Le pêcheur tient la corde et la culasse repliées d'une main ; de l'autre, il saisit le bord au-dessus de la corde plombée, ramène sur son épaule, en l'ouvrant, une partie du filet, et le lance d'un vigoureux coup de poignet et des reins, de façon à le développer en nappe.

Lancement de l'épervier.

ÉPERVIÈRE [*pèr'*] n. f. (de *épervier* [oiseau], parce que les anciens supposaient que l'épervier s'éclaircissait la vue avec la tige de ces plantes). Genre de plantes, de la famille des composées.

Epervière : *a*, fleuron grossi.

— ENCYCL. Les *épervières* sont des liguliflores herbacées et vivaces, à poils étoilés ou laineux, dont les fleurs, généralement jaunes, sont groupées dans un involucre à bractées imbriquées ; le fruit est surmonté d'une aigrette d'un blanc sale. Les espèces, très difficiles à limiter, sont au nombre d'environ deux cents, répandues dans toutes les parties du monde. La piloselle (*hieracium pilosella*), vulgairement oreille-de-souris (à cause de ses feuilles velues), est la plus commune ; la mastication de sa racine provoque la salivation et apaise la soif. L'épervière orangée (*hieracium aurantiacum*), des Alpes, à fleurs orangées, presque pourpres, est cultivée dans les jardins. On compte en France quatre-vingts espèces de ce genre.

ÉPERVIN [*pèrr'*] n. m. V. ÉPARVIN.

ÉPESSES (LES), comm. de la Vendée, arrond. et à 45 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.655 hab. Ch. de f. Etat. Tissages de toile. Ruines du château de Puy-du-Fou. (XVIe s.).

ÉPEUILLAGE [*peu-yaj'*] n. m. Techn. Syn. de ÉPAILLAGE.

ÉPEULER [*lé*] v. tr. Dans la fabrication du point d'Alençon, Retirer avec une pince les fils qui traversent le parchemin.

ÉPEULEUSE [*leuz'*] n. f. Ouvrière qui épeule les dentelles.

ÉPEURÉ, E adj. Effrayé, saisi de peur : *Femme* ÉPEURÉE.

ÉPÉUS [*uss*], **ÉPÉOS** ou **ÉPÉIOS.** Myth. V. ÉPÉOS.

ÉPEXÉGÈSE [*pèk-zé*] n. f. Gramm. Syn. de APPOSITION.

EPFIG, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 13 kil. de Sélestat ; 1.900 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Ancien château des évêques de Strasbourg, dont les restes ont été transformés en presbytère. Curieuse chapelle ossuaire Sainte-Marguerite, romane du XIe siècle.

ÉPHA [*fa*] ou **ÉPHI** [*fi*] n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée chez les Hébreux et chez les Egyptiens, pour les grains, et valant primitivement environ 18 litres ; plus tard, sous les Ptolémées, 35 litres environ.

ÉPHAPTIDE [*fap'*] n. f. (gr. *éphaptis, idos ;* de *épi*, sur, et *aptein*, nouer). Antiq. gr. Manteau agrafé sur l'épaule (Variété de la chlamyde).

ÉPHÉBARQUE [*fé-bark'*] n. m. (gr. *éphêbarkhos ;* de *éphêbos*, éphèbe, et *arkhos*, commandant). Antiq. gr. Chef des éphèbes à l'époque romaine.

ÉPHÈBE [*fèb'*] n. m. (gr. *éphêbos*). Antiq. gr. Jeune homme arrivé à la puberté ; adolescent de seize à vingt ans. || Membre du collège officiel des éphèbes. V. ÉPHÉBIE. || Sous l'Empire romain, Membre d'une éphébie, collège libre d'un caractère aristocratique.

Ephaptide (d'après une peinture de vase).

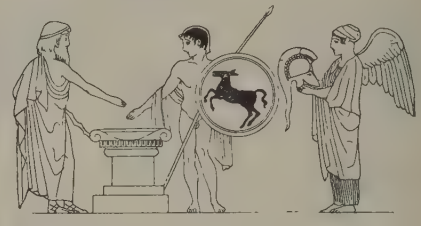
Serment d'un éphèbe athénien (peinture de vase).

ÉPHÈBE [*fèb'*] n. m. Bot. Genre de lichens homonœomères à thalle noirâtre rameux.

ÉPHÉBEION [*fé*] n. m. (gr. *éphêbeion ;* de *éphêbos*, éphèbe). Antiq. Salle d'exercices pour les éphèbes, dans les palestres et les gymnases.

ÉPHÉBICON [*fé*] n. m. (gr. *éphêbikon ;* de *éphêbos*, éphèbe). Antiq. gr. Partie du théâtre où l'on réservait des places aux éphèbes.

ÉPHÉBIE [*fé, bî*] n. f. (gr. *éphêbia*). Antiq. gr. Noviciat militaire auquel étaient soumis les jeunes citoyens, dans plusieurs Etats grecs.

— ENCYCL. L'*éphébie* légale existait à Athènes dès le Ve siècle av. notre ère au moins. C'était un véritable noviciat militaire auquel étaient soumis, entre dix-huit et vingt ans, tous les jeunes citoyens des trois premières classes politiques. L'inscription sur les registres éphébiques était précédée d'une double *dokimasie* ou enquête, faite par l'assemblée du dème et par le sénat des Cinq-Cents. Ensuite, les éphèbes prêtaient le serment civique dans le sanctuaire d'Aglaure et recevaient leurs armes. L'éducation militaire était dirigée par les dix *sophronistes*, élus par le peuple, un par tribu ; plus tard, par un *cosmète*, nommé pour un an. Aux exercices présidaient deux *pédotribes*, élus par le peuple, assistés de maîtres spéciaux. Les éphèbes passaient à Athènes la première année ; ils participaient officiellement à diverses grandes fêtes. En seconde année, ils tenaient garnison dans les forteresses de la frontière, et, sous le nom de *péripoloi*, parcouraient le pays et faisaient un service de gendarmerie. En temps de guerre, ils restaient généralement en Attique, pour défendre le territoire, mais pouvaient être envoyés au dehors. Cette institution commença à s'altérer vers la fin du IVe siècle av. J.-C. Elle cessa d'être obligatoire et exclusivement nationale : on y admit des étrangers. Le stage ne dura plus qu'un an. Aux exercices militaires on ajouta des études littéraires et musicales. Le collège éphébique n'était plus, sous l'Empire romain, à Athènes et ailleurs, qu'une association officielle de jeunes gens riches, réunis pour une éducation de luxe, qui prospéra jusqu'au IIIe siècle de notre ère.

ÉPHÉBIQUE [*fé-bik'*] adj. Qui se rapporte à l'éphébie.

ÉPHÉBOGÉNÈSE [*fé*] n. f. (du gr. *éphêbos*, jeune homme, et *génésis*, formation). Biol. Forme de mérogonie dans laquelle le spermatozoïde est le point de départ d'un nouvel être, quand on lui fournit un milieu nutritif approprié, non nucléé (vitellus nutritif). [L'éphébogénèse est parallèle, mais de direction inverse, à la parthénogénèse.]

ÉPHECTIQUE [*fèk'-tik'*] adj. (du gr. *ephektikos*, qui suspend son jugement). Nom donné à certains disciples de Pyrrhon, le fondateur du scepticisme grec (les autres étaient les *zététiques* ou *aporétiques*). Le philosophe éphectique était parvenu au moment où le *chercheur* qui n'a pas trouvé est comme *en suspens*.

ÉPHÈDRE [*fèdr'*] n. m. (gr. *éphèdros*). Antiq. gr. Athlète tenu en réserve pour combattre le vainqueur.

ÉPHÈDRE [*fèdr'*] ou **EPHEDRA** [*é-fé*] n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des gnétacées.

Ephèdre : *a*, fleur.

— ENCYCL. Les *éphèdres* sont des arbrisseaux rameux et verts, à port de prêles. On connaît une vingtaine d'espèces, habitant les plages des régions tempérées, dont une seule en France, sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée (*ephedra distachya*) ; ses branches et ses fleurs étaient jadis employées comme astringent ; ses fruits, acidulés, sont comestibles (raisins de mer).

ÉPHÉDRINE [*fé*] n. f. Alcaloïde extrait de l'*ephedra vulgaris* (gnétacées), isomère de l'hordénine. (Son chlorhydrate très soluble dans l'eau jouit de propriétés mydriatiques.)

ÉPHÉDRISME [*fé-drissm'*] n. m. (gr. *éphédrismos ;* de *éphédros*, qui est posé sur). Antiq. gr. Nom d'un jeu.

— Encycl. A l'*éphédrisme*, les joueurs, avec des balles ou des pierres, visaient une pierre posée debout, que l'on cherchait à abattre. Le vaincu portait sur son dos le vainqueur, et devait le conduire au but fixé.

Ephédrisme. (Groupe de Tanagra.)

EPHEDRITES [*é-fé-dri-tèss*] n. m. Paléont. Nom donné à différents débris se rapportant plus ou moins vaguement à des rameaux ou à des fructifications d'éphédres vivants. (Ils se montrent depuis le terrain jurassique.)

ÉPHELCYSTIQUE [*fèl'-siss-tik'*] ou **ÉPHELKYSTIQUE** adj. (emprunté du gr. *ephelkustikon*, attiré à la suite). Gramm. gr. Se dit de la lettre *n* qui, en grec, peut s'ajouter arbitrairement à certaines finales vocaliques : *estin* ou *esti*, *eluen* ou *elue*, etc. : *L'origine du* N *dit* ÉPHELKYSTIQUE *est assez mystérieuse. Le plus probable est que ce* N *final, étymologique dans certaines formations, a passé par analogie à d'autres, où on l'a ensuite considéré comme euphonique.* (Victor Henry.) || Syn. PARAGOGIQUE.

ÉPHÉLIDE [*fé*] n. f. (gr. *éphêlis, idos;* de *épi*, sur, et *hêlios*, soleil). Tâches jaunâtres ou brunâtres se produisant à la surface de la peau (vulgairement, *taches de rousseur*).

— Encycl. Les *éphélides* sont dues à une accumulation de pigment dans la région sous-épidermique, sous l'influence probablement des rayons chimiques, notamment de ceux qui appartiennent à la lumière solaire ; elles se montrent de préférence sur la face, le cou, le dos des mains, surtout chez les individus blonds, roux ou châtains à peau fine et les femmes. Elles apparaissent vers trois ou quatre ans et peuvent durer toute la vie ; quelquefois, cependant, elles pâlissent et disparaissent avec l'âge.

Des mesures prophylactiques (chapeau à grands bords, voiles, crème et poudre) peuvent en éviter la venue chez les sujets prédisposés. Le traitement curatif est très rarement suivi de succès (rayons X, cryothérapie).

ÉPHÉMÈRE [*fé*] adj. (gr. *éphêméros;* de *épi*, sur, pendant, et *hêméra*, jour). Qui ne vit qu'un jour : *Insecte* ÉPHÉMÈRE.

— *Fig.* De très courte durée, momentané, passager : *Vie* ÉPHÉMÈRE. *Bonheur* ÉPHÉMÈRE. *Succès* ÉPHÉMÈRE.

— Méd. *Fièvre éphémère*, Accès de fièvre consécutive à la fatigue et causée par l'accumulation des déchets de fonctionnement (ponogènes). [Sa durée ne dépasse guère vingt-quatre à trente-six heures, et elle est accompagnée de douleurs musculaires ou courbature.]

ÉPHÉMÈRE [*fé*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Entom. Genre d'insectes pseudonévroptères, type de la famille des *éphéméridés*, renfermant de petites formes à ailes très inégales, à long abdomen terminé par trois longs filaments. (Quelques-uns font ce mot du féminin.)

— N. f. Bot. Genre de plantes herbacées, recherchées comme plantes d'ornement. (Leur nom scientifique est *tradescantia*.)

— Encycl. Entom. Les *éphémères*, qui habitent surtout l'hémisphère nord, sont en général jaunâtres ou gris verdâtre. L'éphémère commun (*ephemera vulgata*), long

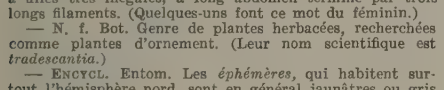

Ephémère (entom.).

de 14 à 25 mm., sans compter les longs filaments, vit à l'état de larve dans la vase des ruisseaux. Il vole auprès des rivières et meurt (deux ou trois jours après son éclosion) dès qu'il a pondu.

— Bot. L'*éphémère de Virginie* est originaire des Etats-Unis de l'Amérique centrale ; c'est une charmante plante, dont les fleurs, bleues dans le type, blanches ou roses dans les variétés obtenues par la culture, ne durent guère qu'un jour, mais se succèdent pendant presque toute la belle saison.

ÉPHÉMÈREMENT [*fé, man*] adv. D'une manière éphémère, passagère.

ÉPHÉMÉREUTE [*fé*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *hêméra*, jour). Antiq. hébr. Prêtre présidant à son tour, un jour durant, l'assemblée des thérapeutes.

ÉPHÉMÉRIDE [*fé*] n. f. [anciennem. du masculin] (lat. *ephemeris;* du gr. *éphéméris, idos*). Tables astronomiques où sont indiqués, jour par jour, les faits astronomiques qui doivent se succéder pendant un certain intervalle de temps, et plus particulièrement le lieu de chaque planète dans le zodiaque. || *Par extens.* Ouvrage qui énumère les événements sujets à prévision dans l'année. || Livre indiquant les événements arrivés le même jour de l'année, à différentes époques. (Dans le langage courant, on donne même ce nom à des calendriers à effeuiller, parce qu'ils portent en général des éphémérides sur chaque feuillet.) || Notes sur les événements du jour, les années précédentes et l'année même, dans les publications périodiques.

— Encycl. Astron. Les observations méridiennes ont permis, répétées pendant un long intervalle de temps, de dresser une liste d'étoiles, dites *fondamentales*, dont les coordonnées sont déterminées avec une très grande précision ; on établit ainsi une *éphéméride*, comme celles publiées par les grandes nations. Publiés trois ans à l'avance environ, ces recueils sont ainsi du plus précieux secours pour le savant et le navigateur ; ils contiennent encore les coordonnées du soleil, de la lune et des planètes pour les divers jours de l'année, les levers et couchers des astres les plus importants, la description des phénomènes célestes principaux : éclipses, occultations et, en général, les données nécessaires (tables de réfraction, de corrections, etc.) pour pouvoir utiliser pratiquement les divers phénomènes de l'année. Telle est la *Connaissance des temps*, en France, entreprise par l'ancienne Académie, en 1679, et qui est publiée depuis sans interruption.

Les premières et plus célèbres éphémérides sont : *Ephemerides astronomicæ*, de Jean Muller (Nuremberg, 1475) ; *Ephémérides des satellites de Jupiter*, de Jean-Dominique Cassini (1668) ; *Ephémérides géographiques*, du général baron de Zach (1798), continuées jusqu'à nos jours ; *Ephémérides*, du P. Hell (Vienne, 1757) ; *Ephémérides* de Milan (1775), de Berlin (1776) ; etc.

— Hist. Dans l'antiquité, on rédigeait des sortes de journaux, privés ou officiels, où les événements étaient notés au jour le jour. Alexandre le Grand avait fait rédiger une *éphéméride* très détaillée. Ultérieurement, l'usage se conserva dans les familles chrétiennes. Le père y notait à leur date les principaux événements : naissances, mariages, décès, acquisitions de propriétés. On en vint à y mêler des résumés de dépenses, des faits intéressant les parents, les amis, la ville même et le pays, fréquemment avec des observations morales, des anecdotes. Ainsi les éphémérides sont devenues les *livres de raison*, sources très précieuses pour l'histoire des mœurs de nos ancêtres.

ÉPHÉMÉRIDÉS [*fé, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes pseudonévroptères, comprenant les *éphémères, palingénies, bœtis, chloéons* et autres genres dont l'existence larvaire se passe dans l'eau.

— Encycl. Les insectes parfaits ne vivent que quelques jours ou même quelques heures, et volent en grandes troupes au-dessus des rivières, puis meurent après avoir pondu, sans avoir pris de nourriture. Les larves respirent à l'aide de branchies fixées sur les segments abdominaux. Elles vivent jusqu'à trois années. Répandus sur tout le globe, les *éphéméridés* étaient déjà représentés à l'époque carbonifère.

ÉPHÉMÉRIE [*fé, rî*] n. f. (du gr. *éphéméria*, fonction de chaque jour). Chacune des classes dont se composait l'assemblée des prêtres juifs, et qui faisaient alternativement, durant une semaine entière, le service du temple.

EPHEMERIS [*é-fé-mé-riss*] n. f. (mot lat. formé du gr. *éphêméris, idos*). Antiq. Registre quotidien ; surtout, livre de comptes. || Mémoires historiques ou militaires rédigés au jour le jour, comme les éphémérides d'Alexandre le Grand ou des empereurs romains. || Almanach, contenant des conseils pratiques pour la culture aux diverses saisons, et des pronostics sur le temps.

ÉPHÈSE [*fèz'*] (en lat. *Ephesus*). Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, sur la mer Egée, célèbre par son temple de Diane. Ephèse, une des plus importantes cités de l'Ionie (hab. *Ephésiens*), fut un port considérable et au commerce très actif. Elle devait sa prospérité à son temple de Diane, élevé en l'an 620 av. J.-C., où l'on venait en pèlerinage de tous les points de l'Asie Mineure et de la Grèce continentale, qui contenait une statue en or de Diane Artémis. Des prêtres castrés (mégabyses) et des prêtresses desservaient le temple, qui fut incendié, en 356 av. notre ère, par Erostrate. Il fut rebâti sur le même modèle, puis pillé et détruit par les Scythes en 263. Au Ier siècle apr. J.-C., saint Paul prêcha le christianisme à Ephèse ; une de ses épîtres est adressée aux chrétiens de cette ville, où résida l'apôtre saint Jean. Pendant les premiers siècles du christianisme, la ville d'Ephèse fut le siège de nombreux conciles. V. l'art. suiv. Ephèse est aujourd'hui un amas considérable de ruines, à quelque distance du village d'Ayanoulouk, non loin de Smyrne. Les fouilles ont mis au jour d'importants vestiges de monuments, notamment la bibliothèque.

Monnaie d'Ephèse (Marc-Aurèle et Lucius Vérus sacrifiant sur l'autel de Diane).

— Archéol. L'Anglais Wood avait exploré l'extrémité orientale des ruines et découvert des restes de l'Artémision. Une mission autrichienne, dirigée par Benndorf, puis Heberdey, s'est attaquée aux quartiers du Nord-Ouest, dans la plaine. Elle a déblayé la région du port (aujourd'hui loin de la mer), l'agora grecque, le forum romain, des rues à colonnades, notamment l'*Arcadiané*, un gymnase, le théâtre romain, construit sur les débris du théâtre de Lysimaque. Près du forum, on a découvert des propylées et une grande place rectangulaire, entourée d'un triple portique ; près de l'agora grecque, une belle porte hellénistique, une porte romaine ornée de statues d'empereurs, un trophée monumental et une grande bibliothèque de la période romaine, un des édifices les plus intéressants d'Ephèse ; elle était décorée de bas-reliefs représentant des sacrifices et des batailles, notamment la guerre contre les Parthes, en 161-166, et qui ont été transportés à Vienne.

Éphèse (CONCILES D') : 1° *Concile d'Ephèse* (431), troisième œcuménique. Ce concile, convoqué par l'empereur Théodore II, était destiné à mettre fin aux controverses soulevées par Nestorius, évêque de Constantinople, au sujet de la personne du Christ. Il se réunit le 22 juin 431, sous la présidence de Cyrille d'Alexandrie. Nestorius y fut condamné et déposé ; et le concile définit que dans le Christ il n'y a qu'une seule personne et deux natures, et que la Vierge Marie est véritablement mère de Dieu. Lorsque, quelque temps plus tard, arrivèrent les légats du pape Célestin, ils confirmèrent la définition du concile. Nestorius, qui avait de son côté réuni ses partisans, refusa de se soumettre. Il fut envoyé en exil et y mourut. La paix ne fut cependant rétablie dans l'Eglise d'Orient qu'après l'union de 433.

2° *Synode eutychien d'Ephèse*. Ce synode, connu sous le nom de *Brigandage d'Ephèse*, fut une assemblée d'évêques favorables à l'hérésie d'Eutychès, que Dioscore, patriarche d'Alexandrie, réunit à Ephèse le 8 août 449. On y condamna la doctrine catholique sur la distinction en Jésus-Christ des deux natures. Les légats du pape durent prendre la fuite. Les Actes de ce concile furent cassés deux ans plus tard par le concile de Chalcédoine (451).

ÉPHÉSIAQUE [*fé-zi-ak'*] adj. Qui appartient à la ville d'Ephèse.

ÉPHÉSIAQUES [*fé-zia-k'*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait chaque année à Ephèse, en l'honneur d'Artémis.

— Encycl. Les *éphésiaques* ou *éphésies* avaient lieu dans le mois qui portait le nom de la déesse (*artémision*) et comprenaient des sacrifices, une procession solennelle, des jeux gymniques et des concours littéraires. C'était en même temps la fête nationale des Ioniens d'Asie. Des arbitres y jugeaient souvent les contestations entre cités.

Éphésiaques (LES), *ou Récits éphésiens relatifs à Antheia et à Habrocomès*, intéressant petit roman grec, de Xénophon d'Ephèse. Il contient de curieux détails de mœurs et a pour sujet les amours et les malheurs de deux jeunes époux enlevés par des pirates et séparés l'un de l'autre (IIIe siècle de notre ère).

ÉPHÉSIEN [*zi-in*], **ENNE** habitant ou natif d'Ephèse : *Les* ÉPHÉSIENS.

— Mythol. gr. Surnom d'Artémis, la grande déesse d'Ephèse.

— *Adjectiv.* Relatif à Ephèse ou à ses habitants : *Mœurs* ÉPHÉSIENNES.

— Antiq. gr. *Lettres éphésiennes*, Formules magiques, ainsi appelées, dit-on, parce que les premières avaient été gravés sur le piédestal de la statue d'Artémis, à Ephèse. (Les recueils de ces *Lettres éphésiennes* ont joué un rôle important dans la sorcellerie antique.)

Éphésiens (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

ÉPHÉSIES [*fé-zî*] n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.

ÉPHÉSITE [*fé*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium, appartenant à la famille des micas, et au genre margarite. (Variété de margarite proprement dite.)

EPHESTIA [*é-fèss-ti-a*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des pyralidés, comprenant de petits papillons de coloration grise, dont les chenilles vivent dans les fruits secs ou dans les produits alimentaires.

Ephestia.

— Encycl. Plusieurs espèces d'*ephestia* vivent dans les maisons, comme l'*ephestia interpunctella* qui attaque le pain, les fruits secs, etc. L'*ephestia kuhniella* a causé, depuis 1879, bien des dégâts dans les moulins et les greniers à farines.

ÉPHESTIEN [*fèss-ti-in*], **ENNE** adj. (gr. *éphestios :* de *estia*, foyer). Mythol. gr. Qui préside au foyer : *Dieux* ÉPHESTIENS.

ÉPHESTRIDE [*fèss*] n. f. (gr. *éphestris, idos*). Antiq gr. Vêtement de dessus, analogue à la chlamyde. || Casaque de soldat. || Manteau de philosophe. || Manteau de femme. || Couverture de cheval.

ÉPHÈTE [*fèt'*] n. m. (gr. *éphétès*). Antiq. gr. Membre du tribunal criminel des éphètes, à Athènes.

— Encycl. Ce tribunal, antérieur à Dracon, se recrutait parmi les nobles. Il perdit beaucoup de son importance à partir de Solon, et plus encore ultérieurement. Au Ve siècle, il se composait de cinquante et un membres, qui jugeaient, au Palladion, les homicides involontaires, les meurtres d'étrangers ou d'esclaves ; au Delphinion, les meurtres avec excuse légale ; au Prytanéion, les meurtriers inconnus, les animaux ou objets ayant causé mort d'homme ; à Phréattys, les exilés accusés de meurtre, qui comparaissaient en barque. Au IVe siècle, les *éphètes* avaient encore été dépouillés au profit des héliastes, juges laïcs et plus démocratiques.

ÉPHI [*fi*] n. m. Métrol. V. ÉPHA.

ÉPHIALTE [*fi*] n. m. (gr. *éphialtès;* de *épi*, sur, et *allomai*, je saute). Cauchemar ; démon.

ÉPHIALTE [*fi*] ou **EPHIALTES** [*é-fi-al-tèss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des ichneumonidés, comprenant de grandes formes allongées, à très longue tarière, qui volent sur les troncs d'arbres, pour pondre, à travers l'écorce, dans les larves xylophages.

Ephialte.

— Encycl. Les *éphialtes* sont de grands ichneumons ordinairement noirs. En France, l'*ephialtes tuberculatus* se rend utile en détruisant les larves d'un longicorne nuisible aux peupliers, la *saperda populnea*.

ÉPHIALTE, traître qui guida les Perses aux Thermopyles. Il leur indiqua un sentier qui permit de tourner la position de Léonidas et de ses compagnons. Plus tard, les amphictyons mirent sa tête à prix, et il fut tué par un certain Athénade.

ÉPHIALTE, homme d'Etat athénien du Ve siècle av. J.-C. Ami de Périclès, et chef avant lui du parti démocratique, il fit voter diverses réformes, notamment la loi qui ruina le pouvoir politique de l'Aréopage (en 460). L'oligarchie se vengea en le faisant assassiner (457). Les historiens vantent son intégrité et l'élévation de son caractère.

ÉPHIALTE, orateur athénien du IVe siècle av. notre ère. Il combattit le parti macédonien, et fut l'un des hommes d'Etat qu'Alexandre voulut un instant se faire livrer après la prise de Thèbes. Il passa en Asie Mineure, et périt en défendant Halicarnasse.

ÉPHIALTES ou **EPHIALTOS**. Myth. gr. Nom d'un géant, fils de la Terre et du Ciel. Il fut aveuglé par les flèches d'Apollon et d'Héraklès. — Géant, fils de Poseidon et d'Iphimédée, et frère d'Otos, avec qui il tenta d'escalader le ciel. Artémis les tua l'un et l'autre à Naxos.

ÉPHIDROSE [*fi*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *idrôs*, sueur). Augmentation de la sécrétion sudorale d'un point localisé du corps.

— Encycl. L'*éphidrose* peut être spontanée, ou bien

provoquée par une cause extérieure : émotion vive, repas copieux, etc., et reparaître, périodiquement ou non.

ÉPHIPPARCHIE [*fi, chî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, *hippos*, cheval, et *archia*, commandement). Antiq. gr. Double hipparchie (1.024 cavaliers).

ÉPHIPPARQUE [*fi-park'*] n. m. Antiq. gr. Commandant d'une éphipparchie.

ÉPHIPPIE [*fi-pî*] ou **EPHIPPIUM** [*é-fi-piom'*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des stratyomiidés, comprenant de belles mouches à large ventre plat, à corselet recouvert d'une fourrure serrée, rousse ou grise. (Les éphippies, dont on connaît quelques espèces d'Europe et d'Asie, vivent sur les vieux arbres.)

Ephippie.

ÉPHIPPIGÈRE [*fi-pi*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, comprenant de grandes sauterelles qui fréquentent les coteaux plantés de vignes de toute la région circaméditerranéenne.

— Encycl. Commun dans les vignobles du Languedoc, l'*éphippigère de Béziers* (*ephippiger Biterensis*) est très vorace et cause souvent de sérieux dommages en entamant les grains de raisin, dont il mange la pulpe. On le détruit en le faisant chasser par des bandes de dindons qui en sont très friands. La seule espèce que l'on rencontre dans les vignobles de la Bourgogne et de l'Ouest est l'*ephippiger vitium*.

Ephippigère de la vigne.

ÉPHIPPIORYNQUE [*fi, rink'*] n. m. Oiseaux échassiers de la famille des ciconiidés. (Le type est le jabiru du Sénégal.)

ÉPHIPPOS, historien grec, né à Olynthe (IVe s. av. J.-C.). On n'a de lui que des fragments.

ÉPHIPPOS, poète grec, de la comédie moyenne, né à Athènes (IVe s. av. J.-C.). On ne connaît que les titres de quelques-unes de ses pièces. Nous avons de lui quelques fragments.

EPHIPPUS [*é-fi-puss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des squamipennes, comprenant des formes voisines des chétodons, remarquables par leur aplatissement latéral, leur opercule muni d'une large dent, et leurs vives couleurs. On les appelle vulgairement *cavaliers*. Ils habitent les mers chaudes. L'*ephippus gigas* des Antilles a 70 cm. de long.

Ephippus.

ÉPHISTÈME [*fiss-tèm'*] ou **EPHISTEMUS** [*é-fiss-té-muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cryptophagidés, comprenant de très petites formes globuleuses, brunes ou rousses, qui vivent dans les fumiers et les détritus. (Les éphistèmes habitent l'hémisphère boréal.)

ÉPHOD [*fod'*] n. m. (de l'hébreu *aphad*, revêtir, habiller). Antiq. hébr. Vêtement sacré des Israélites.

— Encycl. Il y avait plusieurs sortes d'*éphods*. Celui du grand prêtre était d'une étoffe de lin, teinte de diverses couleurs et ornée de broderies d'or : deux pierres précieuses, enchâssées dans l'or, le fermaient sur les deux épaules. Le grand prêtre ne pouvait exercer aucune de ses fonctions sans en être revêtu. Les simples prêtres portaient un éphod de lin, sans aucun ornement.

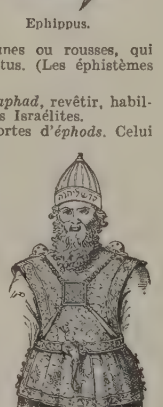
Ephod.

ÉPHODE [*fod'*] n. f. (gr. *éphodos*; de *épi*, sur, et *odos*, voie). Rhétor. Syn. du mot INSINUATION.

ÉPHORAT [*fo-ra*] n. m. Antiq. gr. Dignité d'éphore, à Sparte.

— Encycl. L'institution est d'origine incertaine. Les éphores, pourvus à l'origine de fonctions judiciaires, finirent par devenir les vrais chefs du gouvernement. Ils étaient cinq, élus tous les ans par acclamation des Spartiates purs. Leur surveillance s'étendait à toute l'administration et à la vie privée. Juges civils, ils punissaient les fautes contre les lois et les mœurs, prenaient soin de l'éducation de la jeunesse, contraignaient les magistrats à rendre leurs comptes, suspendaient les coupables et pouvaient les condamner, traduire aussi les rois en justice et les suspendre. Ils convoquaient et dirigeaient l'assemblée générale, recevaient les ambassadeurs, levaient les troupes, expédiaient les ordres aux généraux, les surveillaient et pouvaient les rappeler, gardaient le trésor public, signaient les traités. Les éphores eurent de fréquents conflits avec les rois. Ils firent périr Agis III. Cléomène III fit massacrer les éphores en charge, et supprima l'*éphorat* (226), qui fut d'ailleurs rétabli en 221.

ÉPHORE [*for'*] n. m. (gr. *éphoros*; de *éphoraô*, je veille). Antiq. gr. Nom donné aux cinq magistrats électifs annuels établis à Sparte, pour contre-balancer l'autorité du roi et du sénat.

ÉPHORE, historien grec, né à Cymé, en Éolide, dans les premières années du IVe siècle av. notre ère, mort après 334. Il fut, avec Théopompe, un des élèves les plus distingués d'Isocrate. Il semble aussi avoir enseigné la rhétorique, et composé un traité *Sur le style*. Mais il se consacra surtout aux études historiques : il écrivit une *Histoire universelle*, en trente livres, depuis l'invasion dorienne jusqu'en 340. D'après les fragments conservés et les témoignages anciens, il paraît avoir été un historien consciencieux, mais d'esprit médiocre ; un écrivain élégant, mais sans originalité. Il a été mis à contribution par Diodore et Strabon.

ÉPHORIE [*fo-rî*] n. f. Syn. de ÉPHORAT.

ÉPHORIQUE [*fo-rîk'*] adj. Antiq. gr. Qui a rapport à l'éphorie.

ÉPHRAÏM [*fra-ïm*]. Géogr. anc. Ville de Palestine, en Judée, voisine du désert de Juda, où Jésus passa quelques jours, entre la résurrection de Lazare et le séjour à Jérusalem qui se termina par la Passion. — Chaîne de montagnes allant de la plaine d'Esdrelon à Jérusalem et dont les cimes principales sont les monts Hébal, Garizim et Gelboé.

Éphraïm (LE LÉVITE D'). Hist. relig. et Bx-arts. V. LÉVITE.

ÉPHRAÏM (signif., en hébreu, *fructification*), second fils de Joseph. Il donna son nom à l'une des douze tribus d'Israël. Très nombreuse et très vaillante, cette tribu reçut en partage un territoire fertile, situé entre Benjamin et Dan, et s'étendant de la Méditerranée au Jourdain. Elle fut la première à se séparer du royaume de Juda et renferma toujours la capitale du royaume d'Israël.

ÉPHRAÏM de Nevers, capucin français du XVIIe siècle, né à Auxerre. Envoyé aux Indes, il fut traduit devant l'Inquisition, comme suspect d'hérésie (1648), et emprisonné à Goa.

ÉPHRAÏMITE, membre de la tribu d'Éphraïm : *Les* EPHRAÏMITES.

— Adjectiv. : *Lévite* ÉPHRAÏMITE.

ÉPHRATA [*fra*], nom primitif de *Bethléem*. V. ce mot.

ÉPHREM [*frèm*] (saint), docteur de l'Église et écrivain syriaque, né à Nisibe, en Mésopotamie, au commencement du IVe siècle, mort en 379. Il vécut surtout à Edesse, prêchant et écrivant contre les hérétiques. Il composa des *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, des *Traités de théologie*, des homélies, des hymnes. Ses ouvrages ont été réunis par Assemani (1732-1746). — Fête le 9 juillet.

ÉPHREM, patriarche d'Antioche, né à Amida vers 460, mort en 545. Il était *comte d'Orient* quand il fut en 529 élu au patriarchat. Défenseur ardent du concile de Chalcédoine, il ne signa qu'à contre-cœur la condamnation prononcée par Justinien contre les *Trois chapitres* (544).

ÉPHREM, peintre-mosaïste byzantin du XIIe siècle. Il exécuta en 1169, sur la demande du roi Manuel Comnène, le grand cycle de mosaïques du baptistère de Bethléem. On a affirmé que ce travail n'avait été qu'une reconstitution d'œuvres plus anciennes, du Ve siècle. Plusieurs des mosaïques d'Ephrem existent encore, notamment *l'Entrée du Christ à Jérusalem*.

ÉPHREM, chroniqueur byzantin de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. Auteur d'une chronique versifiée racontant l'histoire des empereurs romains depuis Jules César jusqu'à la reprise de Constantinople par Michel Paléologue (1261).

EPHRUSSI (Charles), écrivain d'art français, né et mort à Paris (1849-1905). Auteur d'ouvrages d'art très estimés, notamment sur les *dessins d'Albert Dürer* et sur Paul Baudry, Ch. Ephrussi a dirigé la *Gazette des beaux-arts*.

EPHTIMI. Biogr. V. EUTHYME.

ÉPHYDRE [*fidr'*] ou **EPHYDRA** [*é-fi*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, type d'une famille dite des éphydridés, comprenant de petites mouches à grosse tête, à yeux saillants, à corselet globuleux, à abdomen long et plat, et à vastes ailes. (Les éphydres habitent notamment l'Europe ; elles sont brunes ou d'un vert sombre et errent dans les marais et sur le bord des eaux.)

ÉPHYDRIADE [*fi*] n. f. (gr. *éphudrias, ados*; de *épi*, sur, et *udôr*, eaux). Mythol. gr. Nymphe des eaux.

EPHYRA [*é-fi*] n. f. Zool. Larve des méduses acalèphes, de petite taille, se détachant de la larve fixée connue sous le nom de *scyphistome*. (Elle se complète peu à peu par l'adjonction d'organes qui amènent cette méduse rudimentaire à l'état adulte souvent de grande taille.)

ÉPHYRE [*fir'*]. Géogr. anc. Nom primitif de *Corinthe*.

ÉPHYRE [*fir'*] ou **EPHYRA** [*é-fi*] n. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, dont les nombreuses espèces sont surtout répandues dans les régions tropicales. (Les chenilles des *ephyra* de nos régions vivent sur les arbres forestiers ; les chrysalides sont fixées sur les feuilles au moyen d'un fil anal et d'un lien transversal.)

ÉPI n. m. (du lat. *spica*, proprem. « pointe »). Bot. Partie terminale de la tige du blé, et, en général, de toutes les graminées, portant, groupées autour d'un axe, les graines de la plante. || Mode d'inflorescence composé de fleurs hermaphrodites, sessiles sur un axe commun : *Les scilles ont les fleurs en* ÉPIS. (C. d'Orbigny.) || *Epi simple*, Celui dont les fleurs sont attachées immédiatement sur l'axe. || *Epi composé*, Celui qui est formé d'épillets attachés à l'axe commun. || *Epi fleuri*, Nom vulgaire de l'épiaire germanique et de quelques espèces voisines, ainsi que de plusieurs ornithogales. || *Epi du vent*, Nom vulgaire d'une espèce d'agrostide. || *Epi sauvage*, Nom vulgaire de l'asaret d'Europe. || *Epi trifolié*, Nom vulgaire d'une espèce de trèfle.

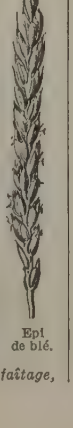
Epi de blé.

— Mèche de cheveux ou de poils qui poussent dans une direction contraire à celle des autres. || Petite mèche isolée, de poils ou de cheveux : *Les Tartares n'ont que peu de barbe, et elle est par petits* ÉPIS. (Buffon.)

— Archit. hydraul. Ouvrage établi au bord d'une rivière, pour diriger le cours de l'eau. || *Epi de bordage*, Celui qui suit la direction de l'eau.

— Chir. Espèce de bandage dont le nom technique est SPICA.

— Constr. Crochet de fer que l'on place sur un mur d'appui, pour empêcher qu'on ne l'escalade. || Assemblage de chevrons et de liens autour d'un poinçon qui couronne une tourelle. || *Epi de faîtage*, Ornement en métal, en faïence ou en terre cuite, décorant la partie supérieure d'un poinçon de croupe ou de comble en pavillon. || *Epis d'amortissement*, Les décorations dont on couronne les sommets de pignons. || *Appareil en épi*, Disposition de briques ou de pierres, appliquée sur un mur vertical et affectant la forme de bâtons rompus.

Epi (constr.). XVIe s.

— Mar. Petite jetée qui s'avance dans l'intérieur d'un port et sert à l'accostage des petits navires. || *Epi du vent*, Expression employée souvent pour désigner le lit du vent.

— Chem. de f. Ensemble de voies en cul-de-sac, se greffant à de courts intervalles, d'un côté ou de l'autre d'une artère soudée elle-même sur une voie mère. (On aménage un épi de voies ferrées pour desservir divers magasins, bâtiments dans un entrepôt, usine, pour approvisionner une position de batterie de pièces à longue portée sur affûts-trucs, etc.)

— Encycl. Bot. L'*épi* est une inflorescence indéfinie, dérivée de la grappe, dans laquelle les pédoncules floraux sont si courts que les fleurs semblent insérées directement sur l'axe de l'inflorescence (verveine) ; l'épi est *composé* lorsque les pédoncules primaires sont remplacés par des épis plus petits ou épillets (graminées). V. la planche PLANTE, et les mots BLÉ, INFLORESCENCE.

— Archéol. Les *épis de faîtage*, au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, ont été souvent de très remarquables travaux de ferronnerie ; d'autres sont en plomb, en zinc, non moins précieux sous le rapport de l'élégance de la forme et de la distinction du dessin ; d'autres encore sont en céramique : les plus beaux épis de terre vernissée ou de faïence ont été recueillis en Normandie.

ÉPI DE LA VIERGE, étoile de 1re grandeur, *α* de la constellation de la Vierge.

ÉPIAGE n. m. ou **ÉPIAISON** [*pi-ê-zon*] ou **ÉPIATION** [*si-on*] n. f. Développement de l'épi dans les céréales : *Une chaleur humide favorise l'*ÉPIAGE.

Epiaire : *a*, fleur.

ÉPIAIRE [*pi-èr*] n. m. (du mot *épi*, à cause de l'aspect général de l'inflorescence). Genre de plantes, de la famille des labiées.

— Encycl. Les *épiaires* (en lat. *stachys*) sont des herbes annuelles ou vivaces, ou des sous-arbrisseaux, qui dégagent, quand on les froisse, une odeur très forte et souvent désagréable. On en connaît près de deux cents espèces, dispersées dans les régions tempérées : l'ortie puante (*stachys silvatica*), la bétoine (*stachys betonica*), dont on fait aussi un genre spécial. Une espèce de la Chine et du Japon (*stachys affinis*) a été introduite en France (1882), et est cultivée à Crosnes (Seine-et-Oise) pour ses rhizomes tuberculeux et alimentaires, qui figurent maintenant, sous le nom de *crosnes du Japon*, parmi les légumes usuels.

ÉPIAISON [*pi-è*] n. f. Agric. Syn. de ÉPIAGE.

ÉPIALE adj. S'est dit de la fièvre algide.

ÉPIASTER [*ass-tèr*] n. m. Genre d'oursins, de la famille des spatangidés, fossiles dans les terrains crétacés.

ÉPIATION [*si-on*] n. f. Agric. Syn. de ÉPIAGE.

ÉPIBADE n. f. (gr. *épibas, ados*; de *épi*, sur, et *bainein*, marcher). Mar. anc. Navire qui servait au transport des voyageurs. (On dit aussi ÉPIBATÈGE.)

ÉPIBATE n. m. (gr. *épibatês*; de *épi*, sur, et *bainein*, marcher). Antiq. gr. Soldat de marine, dont le rôle était de combattre à bord. || Cavalier. || Combattant monté sur un char. || Cornac d'éléphant.

ÉPIBATÉRIOS [*ri-oss*] adj. (mot gr. signif. *Qui favorise le retour*). Mythol. gr. Surnom d'Apollon, à Trézène, en Argolide.

ÉPIBDELLE ou **EPIBDELLA** n. f. Genre de vers trématodes, famille des tristomidés, comprenant des formes aplaties, foliacées, parasites de divers poissons, avec de grosses ventouses à griffes situées en arrière. (Les épibdelles vivent sur divers poissons : l'*epibdella hippoglossi* sur le flétan ; l'*epibdella xiænæ*, sur les maigres, etc. Les épibdelles mesurent 10 à 15 mm. de large ; elles prennent toujours la coloration de leurs hôtes.)

ÉPIBLASTE [*blasst'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *blastos*, germe). Bot. Appendice antérieur du blaste de quelques graminées.

— Embryol. Couche externe de l'embryon, à la phase *gastrula*.

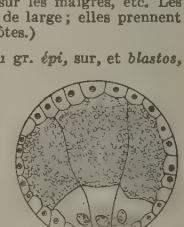
Formation de la gastrula d'une bonellie par épibolie.

ÉPIBLASTIQUE [*blass-tik'*] adj. Qui se rapporte à l'épiblaste.

ÉPIBOLIE [*li*] n. f. (du gr. *épibolê*, action de mettre sur). Biol. Mode de développement menant à la formation d'une gastrula épibolique.

— Encycl. L'*épibolie* s'observe dans les œufs très riches en vitellus nutritif et où le cytoplasma et le noyau n'occupent que la zone du pôle formatif. La segmentation donne lieu à des cellules inégales dont les plus grosses, placées au centre, sont progressivement recouvertes par les plus petites, formant ainsi une sorte de gastrula à cavité virtuelle.

ÉPIBOLIQUE [*lik'*] adj. *Gastrula épibolique, Gastrulation épibolique,* Qui se rapporte à la formation de la gastrula par épibolie.

ÉPIBOULANGÉRITE n. f. Sulfo-antimoniure de plomb, plus sulfuré que la boulangérite et que l'on trouve à Altenberg (Sibérie).

ÉPIBROMHYDRINE n. f. Composé de formule C^3H^5OBr analogue à l'épichlorhydrine, obtenu par action de la potasse sur la dibromhydrine. || Syn. GLYCIDE BROMHYDRIQUE.

EPICADUS [*duss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, comprenant des araignées bizarres, de couleurs claires, qui vivent ordinairement sur les fleurs.

Epicadus.

— ENCYCL. Chez les *epicadus*, les mâles sont quatre ou cinq fois plus petits que les femelles ; l'abdomen est muni de grands tubercules digités. Ce sont des araignées propres à l'Amérique. L'espèce type, *epicadus heterogaster*, est une belle et singulière forme, répandue du Mexique au Brésil.

ÉPICALIE [*lî*] ou **EPICALIA** [*é*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nymphalidés, comprenant de beaux papillons sud-américains, à ailes foncées, traversées obliquement par de larges bandes claires.

Epicalie.

ÉPICALYCIE [*sî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *kalux*, calice). Classe de plantes, dont les étamines s'insèrent sur le calice.

ÉPICAMPE [*kanp'*] n. f. Bot. Genre de graminées-agrostidées, comprenant douze espèces américaines, à inflorescence allongée et très dense.

ÉPICANTHUS [*tuss*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *kanthos*, angle de l'œil). Ophtalm. Repli cutané semi-lunaire, formé à l'angle interne de l'œil, au devant de la caroncule lacrymale, et qui masque une partie du globe oculaire. (Peu marqué, il peut disparaître spontanément ; plus développé, on l'opère par excision.)

ÉPICARINE n. f. Produit de condensation de l'acide crésotinique avec le β-naphtol, employé contre la gale du chien.

ÉPICARPANTHE adj. (du gr. *épi*, sur, *karpos*, fruit, et *anthos*, fleur). Se dit des plantes dont les fleurs sont supportées par l'ovaire.

ÉPICARPE n. m. (du gr. *épi*, sur, et *karpos*, fruit). Partie la plus externe de l'enveloppe du fruit ou péricarpe, qui correspond ordinairement à ce qu'on appelle vulgairement la « peau du fruit ».

ÉPICARPIQUE [*pik'*] adj. Qui appartient à l'épicarpe.

ÉPICASTE. Myth. gr. Fille d'Augias. — Mère d'Œdipe, la même que Jocaste. — Fille de Calydon.

ÉPICAULE [*kôl'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *kaulos*, tige). Qui croît ou vit sur les tiges des plantes.

ÉPICAUME [*kôm'*] n. m. (du gr. *épikauma*, brûlure superficielle). Pathol. Phlyctène sur la cornée transparente.

ÉPICAUTE [*kôt'*] ou **EPICAUTA** [*é, kô*] n. f. Genre d'insectes coléoptères vésicants, famille des méloïdés, comprenant des cantharides grises ou noires, rayées de blanc, avec la tête souvent rougeâtre.

Epicaute.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces d'*épicautes* sont répandues dans presque toutes les régions chaudes du globe et dans l'Europe méridionale et orientale. Ces insectes sont parasites de diverses sortes d'acridiens. Aux Etats-Unis, l'*epicauta vittata*, à l'état de larve, dévore les œufs des *calopterus spretus* et *differentialis*, criquets qui causent souvent de grands dégâts. Mais, quand les épicautes éclosent en masse, elles sont aussi fort nuisibles, car elles s'attaquent alors au feuillage des plantes cultivées.

ÉPICE n. f. (du lat. *species*, espèce). Substance aromatique comme le clou de girofle, le poivre, etc., servant à l'assaisonnement des mets : *Les* ÉPICES *en général, viennent de l'Orient.* || *Quatre épices,* Mélange de girofle, muscade, poivre noir et cannelle ou gingembre, dont on se sert dans la cuisine.

— *Pain d'épice.* V. PAIN. || *Adjectiv.* Couleur brune, ressemblant à celle du pain d'épice : *Beaucoup de mulâtres ont un visage* PAIN D'ÉPICE.

— N. f. pl. Se disait autrefois pour Dragées, confitures : *A la fin du repas, on apporta le vin et les* ÉPICES. || Autref., Présent en nature du plaideur au juge ou au rapporteur d'un procès. V. la partie *encycl.*

— LOC. DIV. *C'est chère épice,* C'est une chose d'un prix trop élevé. || *C'est une fine épice,* C'est un homme rusé. || *Dans les petits sacs sont les bonnes épices,* Se disait d'une personne petite, spirituelle, etc. || *Ne pas épargner les épices,* Ecrire d'une façon très libre, graveleuse.

— ENCYCL. Art culin. Le rôle des *épices* consiste à rehausser la saveur des mets et chaque cuisine régionale en use à sa manière. Cependant, leur abus peut entraîner des désordres gastriques. Voici quelques applications des épices : pour les viandes de boucherie en sauce, bouquet de thym et laurier ; pour le porc, sauge, fenouil et cannelle (les préparations de charcuterie souffrent d'être assez épicées : saucissons et boudins supportent bien les quatre épices) ; pour les sauces au vin, muscade, gingembre et cannelle ; gibier à plume et à chair blanche, genièvre et muscade ; gibier à plume et à chair rouge, genièvre et coriandre ; lapin, thym et écorce d'orange ; gibier à poil, genièvre, muscade, gingembre et cari ; sanglier, cari, coriandre, genièvre, sauge ; gibier d'eau en sauce, cari, cannelle et muscade ; poissons en sauce, gingembre, laurier et cannelle ; le safran entre dans la composition de la bouillabaisse et joue une place importante dans la cuisine méridionale.

— Archéol. Sous le nom d'*épices* on entendait, au moyen âge, aussi bien les articles de confiserie, dits « épices de chambre », que les aromates employés pour la cuisine, et appelés « épices de cuisine ». Comme, au moyen âge surtout, mais jusqu'au XVIIIe siècle, on mangeait les aliments très épicés, la consommation des épices atteignait des proportions à peine croyables. Les plus employées étaient le poivre, la cannelle, la muscade et son macis, le garingal, la graine de paradis, la cardamome, le curcuma et le safran, le cumin, le gingembre, l'anis, le fenouil, le carvi. Quelques-unes, comme le cubèbe et le sumac, ne sont plus utilisées qu'en pharmacie.

— Dr. anc. On appelait *épices,* dans l'ancien droit français, un présent en nature ou en espèces, que les plaideurs faisaient à leurs juges. La coutume judiciaire admettait que les plaideurs leur fissent de menus cadeaux : dragées, confitures, *épices.* C'était là une offrande volontaire, et de valeur minime. Mais il cessa d'en être ainsi dès le commencement du XVe siècle. La prestation des épices devint obligatoire et elle se transforma en prestation pécuniaire. Elle devint un vice criant de l'ancienne organisation judiciaire et qui fut une conséquence de la vénalité des offices. Les magistrats achetant fort cher leurs charges, cherchaient à leur faire rapporter davantage, en élevant le chiffre des épices. Un édit du mois d'août 1669 décida que celles-ci seraient taxées ; mais il ne fit pas disparaître cette détestable pratique, qui ne fut supprimée que par les lois des 4 août 1789 et 24 août 1790.

ÉPICÉA [*sé*] n. m. (corrupt. du mot lat. *picea*). Genre d'arbres, de la famille des conifères.

— ENCYCL. L'*épicéa,* que l'on rencontre dans les Vosges, le Jura, les Alpes de Savoie et le Dauphiné et souvent associé avec le sapin, se distingue de celui-ci par ses aiguilles un peu plus courtes, presque aussi épaisses que larges, par l'écorce des jeunes rameaux qui est jaune alors que celle du sapin est gris-vert, par les cônes qui pendent au-dessous des branches, alors que ceux du sapin sont dressés. (V. planche en couleurs FORÊTS.)

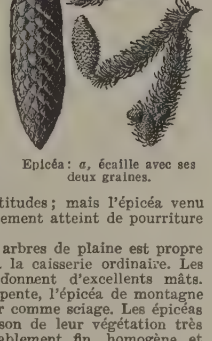
Epicéa : *a,* écaille avec ses deux graines.

Le bois importé de la Scandinavie et de la Finlande sous le nom de « sapin blanc » n'est autre que de l'*épicéa.*

La zone naturelle d'habitation de l'épicéa comprend la zone montagneuse où croît le sapin, et la partie supérieure de cette zone ; ainsi, l'épicéa, d'abord mélangé au sapin, succède à celui-ci. Toutefois l'épicéa peut croître dans la plaine, et nombreuses sont les plantations d'épicéas que l'on trouve aux basses altitudes ; mais l'épicéa venu dans un pareil milieu est facilement atteint de pourriture rouge.

Le bois mou et cassant des arbres de plaine est propre seulement à la papeterie ou à la caisserie ordinaire. Les épicéas des hautes altitudes donnent d'excellents mâts. Inférieur au sapin comme charpente, l'épicéa de montagne fournit un bois blanc supérieur comme sciage. Les épicéas des hautes crêtes, qui, en raison de leur végétation très lente, ont un grain remarquablement fin, homogène et régulier, peuvent servir comme bois de résonance dans la fabrication des tables d'harmonie ; les arbres qui donnent un pareil bois sont âgés de deux cents à trois cents ans, leurs fibres sont droites et longues.

L'épicéa peut aussi servir pour la fabrication des gaines des crayons ordinaires ; mais, outre son emploi en menuiserie, on l'utilise beaucoup pour la fabrication du papier.

ÉPICÉDION [*sé*] n. m. (gr. *épikêdeion ;* de *épi,* sur, et *kêdos,* chagrin). Littér. gr. Poésie ou chant funèbre.

ÉPICÉDIQUE [*sé-dik'*] adj. Littér. gr. Qui se rapporte à l'épicédion ou chant funèbre.

ÉPICÈNE adj. (du gr. *épikoinos,* commun). Se dit des noms qui, sans changer de genre, sont communs aux deux sexes, comme : *enfant, aigle, caille, éléphant,* etc.

— GRAMM. L'article ou l'adjectif prend le genre que l'usage a donné au nom, et non pas celui qui se rapporte au sexe. On dira donc toujours : *C'est* UN BEL *enfant. C'est* UNE *aigle* ROYALE.

ÉPICENTRAL [*san*], **E** adj. Géol. *Zone épicentrale,* Zone où un tremblement de terre a eu son intensité maximum et où il paraît avoir pris naissance.

ÉPICENTRE [*santr'*] n. m. (du gr. *épi,* sur, et de *centre*). Géol. *Epicentre séismique,* Point de la surface terrestre où un tremblement de terre paraît avoir pris naissance. (Il est généralement remplacé par une *zone épicentrale.* C'est la projection à la surface de l'*hypocentre,* point souterrain présumé de l'origine du séisme.)

ÉPICENTRIQUE [*san-trik'*] adj. Qui se rapporte à l'épicentre.

ÉPICÉPHALE [*sé-fal'*] n. m. (du gr. *épi,* sur, et *képhalê,* tête). Genre de monstre à deux têtes réunies par le sommet. || Syn. ÉPICOME.

ÉPICER [*sé*] v. tr. (de *épice.* — Le *c* prend une cédille devant A et O : *Il épiça. Nous épiçons.*) Assaisonner avec des épices : EPICER *un ragoût ;* et absolum. : *Cuisinier qui* ÉPICE *trop.*

— *Fig.* Semer de saillies égrillardes : *On* ÉPICE *fort les chansonnettes de café-concert.* || Rendre mordant : EPICER *une satire.* || Vendre cher : EPICER *ses marchandises.* || Faire payer cher à : EPICER *ses clients.* (Dans ce dernier sens, a pour syn. SALER.) || *Epicer les procès,* En taxer trop haut les épices. (Vx.)

— ***Épicé, e,*** part. pass. du verbe *Épicer : Un plat trop* ÉPICÉ ; et au fig. : *Des propos* ÉPICÉS.

ÉPICÉRASTIQUE [*rass-tik'*] adj. et n. m. (du gr. *épikérastikos,* propre aux mélanges ; de *épikerannumi,* je tempère). Se disait des substances acidules ou émollientes que l'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

ÉPICERIE [*rî*] n. f. Epices en général : *Les saveurs aromatiques des* ÉPICERIES. || *Par extens.* Ensemble de produits destinés aux usages domestiques (comestibles, savon, ficelle, potasse, etc.) que vendent certains commerçants spéciaux. || Commerce de l'épicerie. || Boutique d'épicier.

— Fig. : *La Pléiade appelait avec dédain les petites pièces de vers : des* ÉPICERIES.

— Ensemble des personnes qui font le commerce des épiceries : *Etre considéré dans l'*ÉPICERIE. || Autref., Corps de marchands, qui comprenait les marchands d'épices, les confiseurs, les ciergiers et les apothicaires.

— ENCYCL. Comme on faisait au moyen âge grande consommation d'épices, une pièce du logis, dite *épicerie,* était spécialement consacrée à la conservation de ces condiments, alors coûteux et recherchés. A la cour de Bourgogne, l'épicerie constituait un des offices importants de la bouche ; il comprenait un épicier-valet de chambre du duc, deux aides des épices, des aides-confiseurs, et un certain nombre de charretiers.

ÉPICHARIS, affranchie grecque, qui vivait à Rome au Ier siècle de notre ère. En 65, elle prit part à la conspiration de Pison contre Néron. Elle essaya de gagner Volusius Proculus, commandant de la flotte de Misène, qui avertit l'empereur. On arrêta Epicharis, qui se contenta de nier et, mise à la torture, se refusa à nommer les complices. Ramenée en prison, elle s'étrangla.

ÉPICHARME, poète comique grec, né à Cos, mort à Syracuse vers 450 av. J.-C. Il se rendit de bonne heure à Syracuse, où il passa toute sa vie. Il fut un des fondateurs de la comédie, dont il condensa les éléments en rattachant les scènes ou les tableaux satiriques à une intrigue régulière. Il avait traité deux sortes de sujets : les uns empruntés à la vie populaire, les autres à la mythologie. A la première classe appartenaient : *le Paysan, les Rapines, les Théores, la Mégarienne, le Raffiné, les Marmites,* etc. ; à la seconde classe : *les Bacchantes, Alcyon, Busiris, Dionysos, les Noces d'Hébé, la Folie d'Hêraklès, le Cyclope, Ulysse transfuge, les Sirènes, le Sphynx, Philoctète, Chiron,* etc. Ecrivain vif et spirituel, plein de fantaisie, d'humour, et de réalisme, Epicharme aimait les sentences, les questions ou les discussions philosophiques. Une légende a même fait de lui un philosophe pythagoricien.

ÉPICHÉRÉMATIQUE [*ké, tik'*] adj. (de *épichérème*). Log. et Rhétor. Désigne un genre particulier de raisonnement syllogistique, ou les éléments d'un raisonnement.

ÉPICHÉRÈME [*kè*] n. m. (gr. *épikheirêma ;* de *épi,* sur, et *kheir,* main). Log. et Rhétor. Selon Aristote, Syllogisme dialectique, c'est-à-dire portant sur le vraisemblable. || Chez les modernes, Raisonnement de forme syllogistique, dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

ÉPICHLOÉ [*klo*] n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, de la famille des hypocréacées, vivant en parasite principalement sur les graminées. (Le stroma, de couleur vive, entoure le chaume et produit d'abord un appareil conidien, puis des asques contenant huit spores très allongées, filiformes.)

ÉPICHLORHYDRINE [*klo*] n. f. Corps de formule C^3H^5OCl constituant l'éther chlorhydrique de la glycide.

— ENCYCL. L'*épichlorhydrine* est un liquide insoluble dans l'eau, bouillant à 117°, de densité 1,2. On l'obtient à partir des dichlorhydrines α ou β de la glycérine par action des alcalis. Elle constitue la matière première pour la préparation des combinaisons de la glycide. || Syn. GLYCIDE CHLORHYDRIQUE.

ÉPICHLORITE [*klo*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium appartenant au genre *chlorite,* variété de clinochlore ou de ripidolite.

ÉPICHLOROBROMHYDRINE [*klo, bro-mi*] n. f. Chim. Composé C^3H^4ClBr, analogue à l'épidibromhydrine et à l'épidichlorhydrine, résultant de l'action de la potasse sur la chlorodibromhydrine.

ÉPICHORIAL [*ko*], **E, AUX** adj. Qui se rapporte à l'épichorion.

ÉPICHORIEN [*ko-ri-in*], **ENNE** adj. (du gr. *épikhôrios,* local ; de *épi,* sur, et *khôra,* contrée). Mythol. Se dit des dieux particuliers à un pays.

ÉPICHORION [*ko*] n. m. (du gr. *épi,* sur, et de *khorion*). Anat. Ancien nom de la membrane caduque. (S'est dit aussi pour ÉPIDERME.)

ÉPICHTHONIEN [*kto-ni-in*], **ENNE** adj. (gr. *épikhthonios ;* de *épi,* sur, et *khthôn,* terre). Mythol. Terrestre (en parlant des dieux), par opposition aux dieux célestes et aux dieux infernaux.

ÉPICHYSE [*ki-z'*] n. f. (gr. *épikhusis ;* de *épi,* sur, et *khusis,* action de verser). Antiq. Vase à puiser ou à verser un liquide.

ÉPICHYTE [*kit'*] adj. (du gr. *épi,* sur, et *khuton,* amas de terre). Se dit des plantes qui croissent sur des amas de terres rapportées : *Champignon* ÉPICHYTE.

ÉPICIER [*si-é*], **ÈRE** n. Personne qui vend les épiceries.

— Adjectiv. : *Un garçon* ÉPICIER.

— *Ironiquem.* Homme à idées étroites, aux goûts vulgaires : *C'est un* ÉPICIER. || *Adjectiv.* et *fam. : Un jardin sans chalet, c'est bête, c'est* ÉPICIER. (Labiche.)

— *Bon pour l'épicier,* Se dit d'un mauvais livre qui ne peut servir qu'à faire des sacs, des cornets, etc.

— Archéol. Au moyen âge, Drageoir contenant les « épices de chambre », ou autres produits de confiserie. (On a dit aussi, au féminin, UNE ÉPICIÈRE.) [Les fabriques de Rouen et de Moustiers au XVIIIe siècle ont produit de remarquables épicières, les unes en forme de plat, les autres en forme de petite écuelle carrée, divisée en compartiments.]

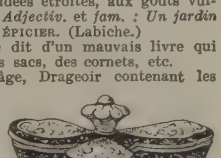
Epicier (archéol.).

— Hist. *Epicier du roi, de la reine,* Officier chargé du service des épices ou confitures.

— Encycl. Hist. Le commerce des épices en France fut d'abord entre les mains de divers corps de métiers, et surtout des regrattiers. Mais vers la fin du XIIIe siècle les *épiciers* commencent à former un corps de métier, dont les premiers statuts remontent à 1311. Ils furent réunis aux apothicaires en 1484, et reçurent de nouveaux statuts en 1560. Malgré la réunion, ils offraient entre eux des différences assez fortes : les épiciers passaient un simple examen, les apothicaires devaient fournir un chef-d'œuvre (l'acte des herbes). Ils furent de nouveau séparés en 1776. Les épiciers-apothicaires formaient une des six corporations marchandes de la ville de Paris, la deuxième après les drapiers. Depuis 1484, la corporation eut la garde des étalons des poids et mesures, conservés dans la maison de la rue des Lombards, dite « le poids du roi ». Le bureau de la communauté était au cloître Sainte-Opportune ; elle était régie par six jurés : trois épiciers, trois apothicaires.

Épicière de village (L'), tableau de Gérard Dov (musée du Louvre), représentant l'intérieur d'une boutique. Sa composition est encadrée par une fenêtre, sur l'appui de laquelle sont des légumes et une bouteille de terre. Ce tableau, de l'exécution la plus délicate, est signé et daté de 1647. — Plusieurs artistes ont peint des compositions analogues ; nous citerons, entre autres, une *Boutique d'épicier* par W. Van Mieris, au musée de La Haye.

ÉPICITHARISME [*rissm'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *kitharismos*, jeu de cithare). Antiq. Finale d'un air joué sur la cithare.

ÉPICLÈRE n. f. (gr. *épiklêros*). En droit gr. Nom donné aux filles que leur père laissait comme héritières en l'absence de tout enfant mâle.

— Encycl. Ces filles constituaient comme un accessoire de l'héritage. Si le père ne les avait pas mariées de son vivant, ou n'y avait pas pourvu par testament, le roi à Sparte, l'archonte éponyme à Athènes, leur désignait un époux, dans leur famille paternelle d'abord, à défaut, dans la maternelle, et suivant un ordre prévu par la loi. Mariages obligatoires pour les filles, sous peine de perdre la moitié de la succession. Les parents de l'épiclère n'étaient pas semblablement tenus ; chaque parent désigné pouvait céder ses droits au suivant. On avait même prévu le cas où l'épiclère était mariée : elle pouvait être forcée de divorcer, pour épouser le parent indiqué dans l'ordre légal. Comme, souvent, on tenait moins à la femme qu'à la succession, on transigeait. Si l'épiclère était pauvre, la législation athénienne imposait au parent le plus proche de l'épouser ou de lui constituer une dot. En réalité, il s'agissait de conserver les biens dans la famille du père : l'épiclère et son mari n'étaient que dépositaires de l'héritage, réservé au fils à naître du mariage de l'épiclère.

ÉPICLÈS. Myth. gr. Guerrier lycien, qu'Ajax tua devant Troie en lui lançant une pierre énorme.

ÉPICLÈSE n. f. (du gr. *epiklêsis*, invocation). Liturg. Prière des liturgies orientales, placée après les paroles de l'institution de l'eucharistie. Elle supplie le Saint-Esprit de descendre sur l'autel et changer le pain et le vin au corps et au sang du Sauveur.

ÉPICLIDIES [*di*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes d'Athènes, en l'honneur de Démèter.

EPICLINTES [*é, tèss*] n. m. Genre d'infusoires hypotriches, présentant des séries multiples de cirus qui ne présentent aucune différenciation.

ÉPICOLIQUE [*lik'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *kôlon*, côlon). Anat. Qui est situé dans l'abdomen, au-dessus du côlon : *Région* ÉPICOLIQUE.

ÉPICOMBE [*konb'*] n. m. (du gr. *épikombion ;* de *épi*, sur, et *kombos*, bourse). Antiq. gr. Don de joyeux avènement, consistant en dix mille bourses, pleines d'or et d'argent, que l'empereur d'Orient faisait jeter au peuple après son couronnement.

ÉPICOME n. m. (du gr. *épi*, sur, et *komê*, chevelure). Monstre à deux têtes, dont l'une, incomplètement développée, est insérée par son sommet sur le sommet de l'autre.

ÉPICONDYLALGIE [*ji*] n. f. Névralgie de l'épicondyle.

ÉPICONDYLE n. m. (du gr. *épi*, sur, et de *condyle*). Anat. Tubérosité externe de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral externe de l'articulation du coude et aux muscles de la région antibrachiale postérieure et superficielle.

ÉPICONDYLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Qui se rapporte à l'épicondyle.

— Encycl. Anat. *Muscles épicondyliens :* les muscles de la région postérieure de l'avant-bras qui s'insèrent sur l'épicondyle par un tendon commun sont l'anconé, le cubital postérieur, l'extenseur commun des doigts, l'extenseur propre du petit doigt. On peut y ajouter le court supinateur, le second radial externe, qui s'insèrent également sur l'épicondyle.

ÉPICOROLLÉ, E adj. Bot. Dont la corolle est implantée sur l'ovaire.

ÉPICOROLLIE [*lî*] n. f. Classe de végétaux dicotylédones de Jussieu, comprenant ceux dont la corolle était, pensait-il, insérée sur l'ovaire.

ÉPICRÂNE n. m. (du gr. *épi*, sur, et *kranion*, crâne). Anat. Ensemble des parties qui environnent le crâne.

— Entom. Nom donné aux parties dorsales de la tête, qui, chez les insectes, s'étendent en arrière de l'épistome ou du postépistome lorsque ce dernier est distinct.

— Encycl. Anat. L'*épicrâne*, immédiatement situé au-dessous de la peau, comprend trois couches : 1° le muscle occipito-frontal et l'aponévrose épicranienne ; 2° une lame de tissu cellulaire très lâche facilitant le glissement du muscle et de l'aponévrose ; 3° le périoste externe.

L'aponévrose épicranienne, occupant l'intervalle entre les fibres antérieures et postérieures, est une lame fibreuse très dense, très résistante, qui reçoit les insertions de presque tous les muscles épicraniens sur les parties latérales ; elle descend dans les fosses temporales, et vient s'insérer sur le bord supérieur de l'arcade zygomatique (saillie osseuse de la joue).

ÉPICRÂNE adj. (du gr. *épikranios ;* de *épi*, sur, et *kranion*, crâne). Anat. Syn. de ÉPICRANIEN. (Peu us.)

ÉPICRANIEN, ENNE adj. Anat. Qui est situé sur le crâne : *Muscles* ÉPICRANIENS.

ÉPICRASTIQUE [*krass-tik'*] adj. (de *épicrase*). Méd. Emollient, tempérant, rafraîchissant : *Médicaments* ÉPICRASTIQUES. *Traitement* ÉPICRASTIQUE.

ÉPICRATE, orateur athénien (fin du Ve s. av. J.-C.). Il appartenait au parti démocratique, et contribua puissamment à la chute des Trente tyrans.

EPICRATES [*é, tèss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens non venimeux, ayant l'aspect de grandes couleuvres ; ils sont bruns ou fauves, marbrés de gris, et vivent dans les arbres des forêts de l'Amérique du Sud.

Epicrates.

ÉPICRÉNIES [*nî*] n. f. pl. (gr. *épikrênia ;* de *épi*, sur, et *krênê*, source). Antiq. gr. Fête de Démèter, en Laconie.

ÉPICRISE n. f. (du gr. *épi*, sur, et *krisis*, jugement). Médec. Nom donné à l'ensemble des phénomènes consécutifs à la crise proprement dite et qui en complètent la signification et le pronostic.

EPICRIUM [*kri-om'*] n. m. Genre de batraciens apodes, ayant l'aspect de vers de terre. (L'espèce type, propre à la région indo-malaise, est l'*epicrium glutinosum*, qui atteint 40 cm. ; il vit dans de profonds terriers, et se nourrit de lombrics.)

EPICROCUM [*kom'*] n. m. (gr. *épikrokon ;* de *épi*, sur, et *krokos*, safran). Antiq. Vêtement de femme, d'une étoffe fine et transparente, probablement couleur de safran.

ÉPICTÈTE, philosophe stoïcien du Ier siècle de l'ère chrétienne, né à Hiérapolis, en Phrygie. On a peu de détails authentiques sur sa vie. Il fut, à Rome, l'esclave d'Epaphrodite, affranchi de Néron. Il y entendit les leçons du philosophe stoïcien Musonius Rufus. On raconte que son maître, brutal, lui tordait un jour la jambe sur un instrument de torture : « Tu vas la casser », dit en souriant Epictète, qui, sa prédiction réalisée, se contenta d'ajouter : « Ne te l'avais-je pas dit ? »

Affranchi à la mort de son maître, Epictète se consacra à la philosophie ; avec lui, le stoïcisme est devenu presque exclusivement une doctrine morale, surtout préoccupée de dicter à l'homme des règles de conduite pratique, sans chercher à les fonder théoriquement. Domitien le fit bannir de Rome, ainsi que tous les autres philosophes, par un sénatus-consulte rendu en 90 apr. J.-C.

Epictète était indifférent à tous les prétendus biens qui « ne dépendaient pas de lui ». Il vécut très pauvrement à Rome et à Nicopolis, en Epire, où il s'était retiré et où il acheva son existence. Il n'a rien écrit, mais son action a été considérable ; il a eu des disciples enthousiastes ; l'un d'eux, Flavius Arrien, qui avait suivi ses leçons à Nicopolis, rédigea, avec les notes qu'il avait prises, les *Entretiens* (v. art. suiv.) et le *Manuel*. Le philosophe y est peint avec la douceur de son âme, avec la brusque familiarité de sa parole, avec la rigueur paradoxale de sa vertu, avec la sécheresse et l'insensibilité de sa morale, avec l'orgueil de sa doctrine.

Épictète (Entretiens d'). Les *Entretiens ou Conversations d'Epictète*, rédigés par Arrien, se composaient originairement de huit livres : quatre seulement nous sont restés. Ce sont des discours ou des pensées détachées, qui expriment sous une forme vive, lumineuse et sans cesse renouvelée, les idées du stoïcisme d'Epictète.

La philosophie d'Epictète est une acceptation fière et superbe de la nécessité. « Supporte et abstiens-toi... Ce qui est bon est conforme à la nature. Vivre conformément à la nature, ce sera vivre conformément à la raison, évitant la passion qui trouble et qui est une erreur, une maladie de l'âme. L'être impassible sera heureux, sera libre, sera tout-puissant, sera parfait. » Il sera parvenu à l'*ataraxie*.

Arrien a condensé la doctrine des *Entretiens* dans le *Manuel* ou *Enchiridion*. V. ce mot.

ÉPICTÈTOS, peintre céramiste attique de la fin du VIe s. av. J.-C., et chef d'école ; le premier qui ait signé des vases à figures rouges, principalement des coupes.

ÉPICURE, philosophe grec, né probablement à Samos (341-270 av. J.-C.) plutôt qu'à Athènes comme le dit Lucrèce. Son père était maître d'école, et sa mère devineresse. Il fut l'élève, croit-on, du platonicien Pamphile et de Xénocrate. Sa doctrine, qui a fourni à Lucrèce le sujet de son célèbre poème, est celle de Démocrite, modifiée par des préoccupations d'ordre surtout moral. Il professa la philosophie à Mytilène, à Lampsaque, puis à Athènes. C'est dans cette dernière ville qu'il vécut la plus grande partie de sa vie, se consacrant tout entier à la science et à l'amitié. Il y ouvrit une école où il enseigna que le plaisir est le souverain bien de l'homme, et que tous nos efforts doivent tendre à l'obtenir ; mais, loin de le faire consister dans les jouissances grossières des sens, Epicure, qui fut lui-même un modèle de sobriété, le plaçait dans la culture de l'esprit et la pratique de la vertu. C'est donc, dit Fénelon, par une fausse interprétation de sa doctrine qu'on a pris pour un débauché un homme d'une continence exemplaire. Quoi qu'il en soit, le mot *épicurien* n'en est pas moins resté dans notre langue le synonyme de voluptueux, et quand on veut parler d'un homme adonné aux jouissances de la table ou des sens on dit : *C'est un épicurien, un disciple d'Epicure*. Epicure, à qui les Athéniens avaient élevé des statues, laissa une œuvre considérable, il ne nous en reste que trois lettres, conservées grâce à Diogène Laërce ; elles contiennent le résumé de sa doctrine. Nous possédons encore, de lui, des maximes, qui semblent avoir été réunies par un disciple.

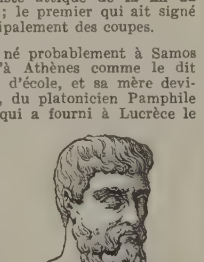

Epicure (Louvre).

ÉPICURÉISME [*issm'*] n. m. Philos. V. ÉPICURISME.

ÉPICURÉISTE [*isst'*] adj. et n. Philos. V. ÉPICURIEN.

Epicuri de grege porcum, mots lat. signif. *Pourceau du troupeau d'Epicure*, et dont se qualifie ironiquement Horace dans une Epître (I, 4, 16), à Tibulle. Cependant, le mot est resté pour désigner les hommes ensevelis dans la matière et les jouissances grossières des sens.

ÉPICURIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport à la doctrine d'Epicure ; qui en est partisan : *Philosophie* ÉPICURIENNE. *Philosophe* ÉPICURIEN.

— Substantiv. : *Les* ÉPICURIENS.

— *Abusivem.* Voluptueux, élégant, sensuel : *La Feuillade, avec sa fausseté, son masque de philosophe, son* ÉPICURIENNE *morale, sa bassesse pour la faveur, n'avait pas deviné que M. le duc d'Orléans deviendrait le maître.* (Saint-Simon.)

— Substantiv. : *Qui n'est pas un peu un* ÉPICURIEN *à ses heures ?*

— Encycl. *Ecole épicurienne.* V. ÉPICURISME.

ÉPICURISME [*rism'*] ou **ÉPICURÉISME** [*ré-ism'*] n. m. Doctrine d'Epicure et des épicuriens.

— *Par extens.* et *abusivem.* Morale qui se propose la recherche du plaisir.

— Encycl. Pendant un très long temps, l'*épicurisme* resta intangible et immuable, selon les ordres réitérés du maître. Nous nous trouvons donc en face d'une doctrine qui ne présente point de variantes. Que veut l'épicurisme ? Une seule chose, à savoir : rendre les hommes heureux. Il est donc surtout une morale. Sa *physique* et sa *logique* ne seront que les préliminaires de la morale.

La physique épicurienne est celle de Démocrite modifiée d'après le but à atteindre. Le monde est constitué par les *atomes*, qui se rencontrent, s'agrègent et se désagrègent dans le vide, en vertu du hasard absolu ; chaque atome est, en effet, doué d'un pouvoir propre de déclinaison, le *clinamen*. Nous n'avons ainsi à redouter ni la terrible nécessité de Démocrite, ni les dieux, qui existent mais qui n'ont aucun intérêt à s'occuper de l'humanité ; nous n'avons à craindre ni la mort, ni ce qui la suit. La mort en elle-même n'est pas un mal, puisque, tant que nous sommes elle n'est pas, et que lorsqu'elle est nous ne sommes plus ; notre âme étant matérielle et se dissolvant comme le corps, il n'y a plus à craindre les prétendus supplices des enfers. L'homme, constitué par la rencontre momentanée d'atomes, est libre et sans effroi ; la logique épicurienne le met, affirme-t-elle, à l'abri de l'erreur ; une théorie de la connaissance dogmatiste et sensualiste enseigne que toute représentation due aux sens en soi est toujours vraie. Affranchi de la crainte, affranchi de l'erreur, l'épicurien se détournera des biens fragiles et passagers, pour s'attacher au bien fixe et durable.

Ce bien, nous apprend la *morale* épicurienne, est le plaisir. Mais il y a des plaisirs *en mouvement* et des plaisirs *en repos*. Les premiers entraînent à leur suite la douleur ; les seconds, au contraire, en sont exempts. Ce sont les seuls que le sage s'efforcera d'obtenir, par une recherche intelligente. Toute la morale de l'épicurisme aboutira à cette loi fondamentale : « Evite la douleur. » Mais la douleur est-elle un fait évitable ? Les douleurs intolérables ne durent pas longtemps ; quant aux autres, elles peuvent toujours être effacées par le souvenir des plaisirs passés (ce sont les plaisirs de l'âme) et par le sentiment que, même infirme, pauvre et malade, on participe au bienfait de la vie. Quant aux douleurs intolérables et persistantes, on peut les éviter par le suicide, ressource suprême à laquelle l'épicurisme recourt cependant moins facilement que le stoïcisme. L'homme à l'abri des coups de la fortune saura se soustraire aux maux qu'il pourrait s'infliger à lui-même par ses désirs : les uns ne sont ni naturels ni nécessaires ; les autres, naturels et non nécessaires ; d'autres, enfin, naturels et nécessaires : ces derniers seuls devront être satisfaits, et il suffit pour cela d'un peu de pain et d'eau : « Mon corps, disait Epicure, est saturé de plaisir quand j'ai du pain et de l'eau. » Les premiers devront être supprimés ; quant aux seconds, le sage en restera maître et en usera d'une façon réfléchie et calculée. La tempérance est la vertu fondamentale, mais la prudence, le courage et la justice sont aussi des conditions essentielles du bonheur.

Epicure a aimé la mesure et le bon sens ; il a voulu assurer à l'homme une vie paisible, consacrée à la méditation philosophique et au culte de l'amitié, loin des orages de la vie publique et du tumulte des passions. Mais sa doctrine respire la peur et le désespoir, la tristesse et l'égoïsme, la crainte de la vie et de l'amour parce que si la vie et l'amour apportent de la joie ils n'existent jamais sans la souffrance.

ÉPICYANHYDRINE n. f. Composé de formule C^3H^6OCN constituant le nitrile de l'acide épihydrine-carbonique et obtenu par action du cyanure de potassium sur l'épichlorhydrine.

ÉPICYCLE n. m. (gr. *épikuklos*). Astron. anc. Cercle qu'un astre était supposé décrire, tandis que le centre de ce cercle décrivait lui-même un autre cercle autour de la terre.

— Encycl. *Théorie des épicycles.* Ptolémée place la terre au centre de tous les mouvements célestes, et, pour rendre compte des observations, il imagine une combinaison de mouvements circulaires : une planète décrit alors un cercle (épicycle), dont le centre lui-même se déplace uniformément sur un second cercle (déférent) concentrique à la terre. Soient deux planètes, inférieure et supérieure, Vénus (V) et Mars (M) : la lune L et le soleil S décrivent des cercles autour de la terre T ; le centre c de l'épicycle V de Vénus sera toujours sur TS — même mouvement angulaire que le soleil — et Vénus tourne sur l'épicycle dans

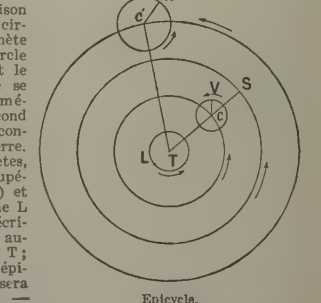

Epicycle.

un temps égal à la révolution (226 jours). Pour Mars, le centre c' de l'épicycle accomplit sa rotation dans le temps d'une révolution (1 an 222 jours), tandis que M se meut, en sorte que $c'M$ soit constamment parallèle à TS.

Le système des épicycles a subsisté pendant quatorze siècles.

ÉPICYCLOÏDAL, E, AUX adj. Qui se rapporte à l'épicycloïde, qui lui appartient. || *Courbe épicycloïdale*, Courbe engendrée par le mouvement d'un point lié à une courbe quelconque, roulant sur une autre courbe quelconque.

ÉPICYCLOÏDE n. f. (de *épicycle*, et du gr. *eidos*, aspect). Courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule sans glisser sur une courbe fixe. V. ROULANTE, ROULETTE.

— ENCYCL. On distingue les *épicycloïdes planes* et les *épicycloïdes sphériques*.

Epicycloïde plane. — On nomme plus particulièrement « épicycloïde » la courbe engendrée par un point lié à un cercle mobile qui roule sans glisser sur un cercle fixe. Souvent même, on particularise encore davantage et l'on suppose que le point générateur appartient à la circonférence du cercle mobile. Enfin, parmi ces dernières épicycloïdes, on distingue encore les deux cas où les cercles roulants sont extérieurs l'un à l'autre ou intérieurs : dans le premier cas la courbe engendrée garde le nom d'épicycloïde ; dans le second, elle prend celui d'*hypocycloïde*.

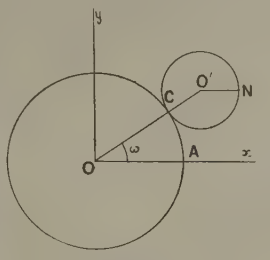

Epicycloïde.

Si l'on prend comme axes de coordonnées deux diamètres du cercle fixe et qu'on suppose l'axe des x passant par un point A du cercle fixe où se trouve à un certain moment le point mobile du cercle roulant, R et r étant les rayons des deux cercles, le cercle mobile se trouvant dans la position O' et déterminé par l'angle $COA = \omega$, les coordonnées d'un point N de l'épicycloïde sont données par :

$$x = \left(R + r\right)\cos\omega - r\cos\left(\frac{R+r}{r}\right)\omega$$

$$y = \left(R + r\right)\sin\omega - r\sin\left(\frac{R+r}{r}\right)\omega.$$

Si l'on a affaire à une hypocycloïde, il faudra changer r en $-r$.

On démontre qu'*une épicycloïde est l'enveloppe du diamètre d'un cercle qui roule sans glisser sur un cercle fixe ;* et que *la développée de l'épicycloïde est une autre épicycloïde semblable*, etc.

Si la circonférence roulante, intérieure à la circonférence fixe, a un rayon moitié moindre, l'hypocycloïde engendrée par un point de la circonférence roulante est un diamètre de la circonférence fixe. On peut d'ailleurs retrouver parmi les épicycloïdes particulières : la *cycloïde ;* dans ce cas, $R = \infty$, la circonférence fixe devient une droite ; la *conchoïde*, dans le cas où $r = R$, etc. — Enfin, si $r = \frac{R}{3}$, l'hypocycloïde correspondante a trois points de rebroussement sur le cercle fixe : c'est l'hypocycloïde de Cremona.

Epicycloïde sphérique. — Une épicycloïde sphérique est la courbe sphérique engendrée par un point d'un petit cercle de la sphère qui roule sans glisser sur un autre cercle de la même sphère. Ces épicycloïdes servent, dans quelques engrenages coniques, à construire le profil des dents.

ÉPICYDE, général carthaginois (fin du IIIe s. av. J.-C.). Il servit sous Annibal en Espagne et en Italie. Envoyé avec son frère Hippocrate auprès de Hiéronyme, tyran de Syracuse, ils soutinrent un siège dans Leontium, puis soulevèrent les Siciliens contre les Romains, s'emparèrent de Syracuse, en furent chassés et se réfugièrent à Agrigente, puis retournèrent en Afrique.

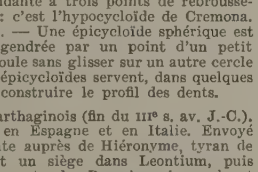
Epicyrte.

ÉPICYRTE [*sirt'*] ou **EPICYRTUS** [*é, tuss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des salmonidés, comprenant des formes à dos très bombé, à bouche largement ouverte et bâillante, à nageoire dorsale petite, à anale très grande. (Ils sont propres aux fleuves de l'Amérique du Sud.)

ÉPICYSTOTOMIE [*siss-to-to-mî*] n. f. (du gr. *épi*, sur *kustis*, vessie, et *tomê*, section). Chir. Taille sus-pubienne.

ÉPIDACTYLOSCOPE [*dak-ti-loss-kop'*] n. m. Nom donné à un appareil utilisé au service de l'identité judiciaire et permettant de comparer rapidement des épreuves d'empreintes digitales.

ÉPIDAURE [*dôr'*]. Géogr. anc. Ville de la Grèce (Argolide), sur le golfe Saronique (mer Egée). Aujourd'hui *Pidhavro*.

Histoire. — Fondée par une colonie d'Ioniens, elle fut occupée par les Doriens d'Argos, en secoua le joug et devint l'alliée de Sparte ; son commerce resta florissant jusqu'au jour où Egine indépendante s'agrandit à ses dépens. Après la conquête romaine, elle perdit toute importance. Epidaure (hab. *Epidauriens, ennes*) devait surtout sa réputation à son temple d'*Asclépios*, où, jusqu'à la fin du paganisme, les malades accoururent de tous les pays. Les malades, désireux de consulter le dieu, passaient la nuit dans le temple, et les prêtres interprétaient les songes qu'ils avaient eus. Ce grand sanctuaire est aujourd'hui déblayé, grâce aux fouilles conduites par Cavvadias. On a mis au jour les ruines du temple d'Esculape (ou Asclépios), les soubassements de l'élégante *Tholos*, de Polyclète, qui renfermait la source sacrée ; un théâtre, construit par Polyclète, et qui est le mieux conservé des théâtres grecs, etc. On a trouvé au *Hiéron* nombre d'inscriptions, notamment les très curieuses tables où sont enregistrées les guérisons miraculeuses.

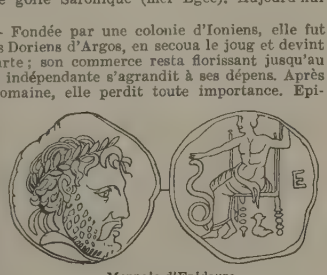
Monnaie d'Epidaure.

ÉPIDAURE. Géogr. anc. Ville de Dalmatie, colonie romaine. Aujourd. *Ragusa-Vecchia*.

ÉPIDAURIEN [*dô-ri-in*], **ENNE,** habitant ou natif d'Epidaure : *Les* EPIDAURIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à Epidaure ou à ses habitants : *Oracle* EPIDAURIEN.

— Mythol. Surnom d'Asclépios, adoré à Epidaure.

ÉPIDAURIES [*dô-ri*] n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée à Athènes. (Intercalée au milieu des éleusinies, elle rappelait l'initiation d'Asclépios aux mystères des deux grandes déesses d'Eleusis.)

ÉPIDEICTIQUE [*tik'*] adj. Rhétor. anc. Syn. de EPIDICTIQUE.

ÉPIDÈME n. m. (du gr. *épi*, sur, et *dema*, lien). Petite pièce chitineuse, située à la base des ailes des insectes, et qui sert dans le mécanisme du vol.

— ENCYCL. Les *épidèmes* ou osselets (*ossacula*) sont des nodules chitineux existant, en nombre, à l'articulation de l'aile, et lui conférant ses qualités de solidité et de flexibilité.

ÉPIDÉMÉTIQUE [*tik'*] n. m. (gr. *épidêmêtikos ;* de *épi*, sur, et *dêmos*, peuple). Hist. rom. Officier de l'empire byzantin, chargé de la distribution des logements entre les soldats arrivant dans une ville.

ÉPIDÉMICITÉ n. f. Caractère épidémique d'une maladie.

ÉPIDÉMIE [*mî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *dêmos*, peuple). Affection morbide qui frappe tout à coup un grand nombre d'individus d'une même localité, d'une même région.

— *Fig.* Ce qui s'empare des esprits, comme l'épidémie fait des corps : *Il est pour ainsi dire des* ÉPIDÉMIES *d'esprit qui gagnent les hommes de proche en proche comme une espèce de contagion.* (J.-J. Rousseau.) || Trop grande abondance de : *Cent orateurs fameux sous le seul règne d'Auguste ; quelle* ÉPIDÉMIE ! (Diderot.)

— ENCYCL. Entre *endémie* et *pandémie* d'une part, et *épidémie*, de l'autre, il est difficile d'établir une distinction rigoureuse. En effet, toute endémie en se propageant, en dehors de son foyer propre, peut devenir, par transmission, épidémique dans une autre région, quoique d'une manière extemporanée. Mais si, en ce nouveau point, l'épidémie se fixe et persiste, sous l'influence d'une circonstance quelconque, milieu physique ou social, elle peut se transformer en endémie. Il s'agit là, essentiellement, de maladies infectieuses, transmissibles d'individu à individu, soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire d'un véhicule animé (insectes, par exemple, comme dans la fièvre jaune ou le typhus exanthématique) ou inanimé (comme dans la grippe, dont les germes paraissent être souvent communiqués par les courants aériens). C'est donc la notion de contage qui a permis de définir les épidémies, d'en déterminer les causes et l'évolution. Ce qui distingue, cependant, l'épidémie de l'endémie c'est précisément le caractère évolutif de la première. Même les épidémies les plus violentes, de peste, de choléra, de grippe, etc., finissent par s'éteindre, parce que d'abord les gens des régions frappées acquièrent, peu à peu, une accoutumance ou une immunisation qui fait que le fléau cesse d'avoir prise sur eux et disparaît ainsi nécessairement au bout d'un certain temps ; en second lieu, les germes pathogènes perdent petit à petit, eux-mêmes, de leur virulence, et succombent ou se transforment en saprophytes ; en dernier lieu, les mesures de prophylaxie et de traitement récemment appliquées ont pour résultat d'empêcher ou de modérer la contamination, ou bien, en guérissant les personnes malades de l'infection, de rendre un nombre de plus en plus grand d'individus réfractaires à la maladie, qui s'éteint ainsi d'elle-même. Aussi, voyons-nous de nos jours, pour cette dernière raison, les grandes épidémies devenir de plus en plus rares, car, aussitôt leur foyer dépisté, tous les moyens sont mis en œuvre (désinfections, vaccinations, etc.), pour le localiser et l'éteindre sur place. La dernière grande épidémie, celle de grippe de 1918-1919, qui a presque revêtu les allures d'une pandémie, a été causée non seulement par les conditions au moment desquelles elle s'est produite, mais encore par le fait que ses germes, en grande partie transmis par les courants atmosphériques, ont accompli en très peu de temps le tour entier de la terre, sans qu'on ait pu, par suite, à aucun moment, localiser l'épidémie et y mettre un terme définitif. V. GRIPPE.

— Dr. Il appartient aux préfets et aux maires des communes rurales de prendre toutes les précautions convenables pour écarter ou neutraliser les effets des *épidémies*. L'organisation sanitaire a été assurée par la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine. Les articles 15 et 21 de cette loi imposent (sous peine d'une amende de 50 à 200 fr.) l'obligation à tout docteur, officier de santé ou sage-femme de faire à l'autorité publique, son diagnostic établi, la déclaration des cas de maladies épidémiques tombés sous son observation. La liste des maladies épidémiques pour lesquelles cette déclaration est nécessaire a été ainsi établie par un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 23 novembre 1893 : la fièvre typhoïde, le typhus exanthématique, la variole et la varioloïde, la scarlatine, la diphtérie (croup et angine couenneuse), la suette miliaire, le choléra et les maladies cholériformes, la peste, la fièvre jaune, la dysenterie, les infections puerpérales (lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé), l'ophtalmie des nouveau-nés.

— Dr. intern. Le développement des relations commerciales a rendu plus dangereuses pour la santé publique les *épidémies*. Pour les combattre, les Etats ont décidé de prendre en commun des mesures de protection à l'égard de la peste, du choléra, de la fièvre jaune, etc. Les mesures prises par les Etats tendent à confiner et à étouffer, dans la mesure du possible, les épidémies aux lieux mêmes où elles ont pris naissance. C'est sur l'initiative de la France que fut réunie la première conférence internationale, à Paris, en 1851 : elle aboutit à la convention sanitaire de 1852, qui fixa les bases d'un système uniforme pour tous les ports de la Méditerranée, reposant sur l'institution de lazarets et de quarantaines. Puis, en 1874 et en 1885, des conférences se réunirent à Vienne (Autriche) et à Rome : la première créa le conseil supérieur de santé de l'Empire ottoman et le conseil sanitaire maritime d'Egypte. Mais le système des longues quarantaines fut jugé sans efficacité par la science médicale : le débarquement et l'isolement des malades dans des hôpitaux spéciaux, la surveillance sanitaire des voyageurs, des navires ou des marchandises suspectes, enfin des désinfections réalisées par les procédés antiseptiques, constituent, à ses yeux, les seuls moyens sérieux de protection. C'est à l'application de ces nouveaux principes que furent consacrées les conférences internationales assemblées à Venise en 1892, à Dresde en 1893, à Paris en 1894, et à Vienne en 1897.

Le 3 décembre 1903, une nouvelle convention fut signée à Paris en vue d'adapter les précautions à prendre aux progrès de la science médicale. En 1907 fut créé l' « office international d'hygiène publique ». La convention de 1903 fut remplacée par celle du 17 janvier 1912, signée à Paris. Des conventions analogues ont été signées en Amérique : telle la convention de Washington du 14 octobre 1905. En mars 1922, sur l'initiative de la Pologne, avec l'approbation de la Société des Nations, une conférence sanitaire de l'Europe centrale se tint à Varsovie. Il faut signaler dans ce domaine l'activité de la ligue des Sociétés de Croix-Rouge. Enfin, non seulement le pacte de la Société des Nations prévoit expressément la lutte contre les épidémies, mais en 1920, la Société des Nations, à la demande de la Suisse, a décidé de mettre son autorité morale au service des actions charitables destinées à soulager la souffrance des enfants des pays éprouvés par la Guerre, et en 1922 la troisième assemblée, appelant l'attention des gouvernements sur les dangers des épidémies, a fait appel à leur concours financier.

Épidémies (MÉDAILLE DES), instituée en 1885 pour récompenser les personnes qui se sont signalées par leur dévouement pendant les maladies épidémiques, ou en matière d'hygiène publique, en France et en Algérie. Elle est accordée par les ministres de l'intérieur, de l'hygiène, du commerce, de la guerre et des colonies. Le ruban est tricolore (les trois bandes égales en largeur et disposées verticalement) ; il est orné d'une rosette pour la médaille d'or.

Médaille des Epidémies (avers et revers).

ÉPIDÉMIES [*mî*] n. f. pl. (même étymol. que pour le mot *épidémie*). Antiq. gr. Littéralement, Apparition d'un dieu en un endroit, et spécialement pour Apollon, d'où la fête célébrée en son honneur à Delphes, officiellement appelée *Théophanie*. || Sacrifice à l'occasion d'une heureuse arrivée.

ÉPIDÉMIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, *dêmos*, peuple, et *logos*, discours). Méd. Partie de la médecine et de l'hygiène, qui s'occupe des épidémies, de leurs causes, de leur transmission et des moyens de lutter contre elles.

ÉPIDÉMIOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport aux épidémies, qui s'occupe de les étudier.

ÉPIDÉMIQUE [*mik'*] adj. Qui a le caractère, la forme d'une épidémie : *Symptômes* ÉPIDÉMIQUES.

— *Fig.* Qui se répand à la façon d'une épidémie : *Enthousiasme* ÉPIDÉMIQUE. *La rage des préjugés est une maladie* ÉPIDÉMIQUE. (Voltaire.)

ÉPIDÉMIQUEMENT [*ke-man*] adv. A la manière d'une épidémie. (Peu us.)

ÉPIDÉMIURGE n. m. (gr. *épidêmiourgos ;* de *épi*, sur, et *dêmiourgos*, magistrat). Hist. gr. Magistrat qui, dans certains Etats doriens, était chargé d'inspecter les colonies.

ÉPIDENDRE [*dandr'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *dendron*, arbre). Qui croît sur les arbres. || Syn. de ÉPIPHYTE.

ÉPIDENDRE [*dandr'*], **EPIDENDRUM** [*din-drom'*] ou **ÉPIDENDRON** [*din*] n. m. Genre de plantes, de la famille des orchidées.

— ENCYCL. Les *épidendres* sont des orchidées épiphytes, à tige rhizomateuse ou pseudo-bulbeuse. On en connaît plus de quatre cents espèces, des régions chaudes de l'Amérique (un tiers environ provenant du Mexique), dont quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe.

Epidendre.

ÉPIDERME [*dèrm'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *derma*, peau). Histol. Membrane mince qui recouvre la peau.

— *Par anal.* Surface, couche superficielle et extérieure : *Le temps ronge l'*ÉPIDERME *des marbres les plus durs.*

— Fig. *Avoir l'épiderme sensible*, Etre susceptible : *Les gens de lettres ont l'*ÉPIDERME SENSIBLE. (A. Dumas.) || *Chatouiller à quelqu'un l'épiderme*, Le flatter.

— Bot. Membrane transparente, incolore, qui recouvre toutes les parties d'un végétal exposées au contact de l'air. (C'est à la surface de la tige et de la feuille des plantes vasculaires que l'épiderme se présente avec ses caractères les plus nets : il y est généralement formé d'une assise unique de cellules vivantes, fortement adhérentes entre elles, et dont les membranes sont fortement épaissies et cutinisées vers l'extérieur. Il est parsemé de stomates, et produit des poils).

— Rem. Ce mot se trouve encore au féminin chez Molière :

La beauté du visage est un simple ornement...
Et qui n'est attaché qu'à la simple *épiderme*.

— Encycl. L'*épiderme* est le prolongement de l'épithélium du tube digestif, qui se continue sur toute la surface du corps, pour constituer un revêtement protecteur. Il est formé de deux couches principales : l'une interne, la couche muqueuse de Malpighi ; l'autre, externe, la couche cornée. La première est accolée au derme et suit toutes ses sinuosités ; elle est composée de cellules qui ne cessent pas de se multiplier ; celles-ci naissent à la partie basale et sont ensuite progressivement repoussées vers l'extérieur par les cellules plus jeunes, en devenant peu à peu, de polygonales, ovoïdes, puis aplaties. C'est à ce moment qu'elles constituent la couche cornée ; par oxydation, leurs albumines se transforment en kératine, et les cellules, complètement aplaties, meurent ; elles se détachent et tombent enfin, sous forme de pellicules. L'épiderme est ainsi en voie constante de destruction et de réparation ; il est dépourvu de vaisseaux sanguins, mais paraît muni, dans sa profondeur, de filets nerveux sensitifs ; il est transparent par lui-même, mais il renferme, principalement dans l'assise basale, des cellules contenant un très grand nombre de grains microscopiques de pigments, bruns ou jaunes, qui donnent à la peau sa coloration.

Les ongles, les sabots, les poils, les plumes, certaines cornes sont des productions épidermiques. Dans la série animale, l'épiderme peut d'ailleurs subir de très importantes modifications et donner lieu à la formation des callosités fessières des singes, des mandibules des oiseaux et des tortues, aux écailles des sauriens, des ophidiens et des poissons.

ÉPIDERMÉ [*dèr'*], **E** adj. Qui est recouvert d'un épiderme : *Coquille* ÉPIDERMÉE.

— Bx-arts. Se dit d'un tableau, d'une gravure qui s'écaille.

ÉPIDERMIQUE [*dèr'-mik'*] adj. Méd. Qui appartient à l'épiderme : *Tissu* ÉPIDERMIQUE.

ÉPIDERMOÏDE [*dèr'*] adj. (gr. *épidermis*, épiderme, et *eidos*, aspect). Qui ressemble à l'épiderme : *Tissu* ÉPIDERMOÏDE.

ÉPIDERMOLYSE [*dèr'*] n. f. (du gr. *épi*, sur, *derma*, peau, et *lusis*, dissolution). Méd. Destruction de l'épiderme sous l'influence des caustiques ou de certains agents physiques (radium, etc.). || *Epidermolyse bulleuse*, Variété de pemphigus, assez rare, appelée aussi HYPERKÉRATOSE CONGÉNITALE.

ÉPIDERMOSE [*dèr'*] n. f. (rad. *épiderme*). Produit extrait de la fibrine fraîche traitée par l'eau acidulée avec l'acide chlorhydrique.

ÉPIDÉSIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *épidésis*, action de lier, et *logos*, discours). Traité sur l'art de faire et d'appliquer les bandages.

ÉPIDIABASE n. f. Pétrogr. Diabase plus ou moins profondément modifiée, ayant en particulier le pyroxène transformé en hornblende (ouralite).

EPIDIAPENTE n. m. Mus. Locution désignant chez les musiciens du moyen âge et de la Renaissance, la quinte.

ÉPIDIASCOPE [*ass-kop'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, *dia*, à travers, et *skopein*, voir). Appareil utilisé dans l'enseignement pour la projection par réflexion (images sur supports opaques et menus objets) et la projection par transparence (diapositives photographiques, coupes, etc.).

EPIDIATESSARON n. m. (du gr. *épi*, sur, *dia*, au travers, et *tessara*, quatre). Mus. Locution désignant la quarte.

ÉPIDIBROMHYDRINE n. f. Composé $C^3H^4Br^2$ non saturé, qui résulte de l'action de la potasse sur la tribromhydrine glycérique.

ÉPIDICAZOMÈNE n. f. ou adj. (du gr. *épidikazein*, adjuger). Antiq. gr. Femme qui avait réclamé l'exécution de la loi en vertu de laquelle le plus proche parent d'un défunt devait épouser l'héritière.

ÉPIDICHLORHYDRINE [*klo*] n. f. Composé $C^3H^4Cl^2$ non saturé, qui résulte de l'action de la potasse sur la trichlorhydrine glycérique.

ÉPIDICTIQUE [*dik-tik'*] adj. (gr. *épideiktikos*; de *épi*, sur, et *deiknuein*, montrer). *Discours épidictique*, Discours d'apparat, dans la rhétorique grecque. || *Genre épidictique*, Genre démonstratif.

Épidicus [*é, kuss*], comédie de Plaute, celle qu'il préférait. C'est une comédie d'intrigue, à l'action un peu surchargée et compliquée, mais vive et gaie. Epidicus est un esclave dévoué au fils de son maître, une sorte de Scapin dont les fourberies amènent d'heureux résultats qu'il n'avait pas prévus.

ÉPIDIDYMALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *épididumis*, et *algos*, douleur). Douleur au niveau de l'épididyme.

ÉPIDIDYME n. m. (gr. *épididumis*; de *épi*, sur, et *didumos*, testicule). Anat. Petit corps oblong, situé le long du bord postérieur et supérieur du testicule.

— Encycl. L'*épididyme* est un petit corps allongé, intermédiaire au testicule et au canal déférent, formé par le pelotonnement d'un canal unique où se jettent dès l'origine tous les tubes séminifères qui viennent du corps d'Highmore, et qui se continue dans le canal déférent ; la longueur du canal déroulé serait de 6 à 7 m. L'épididyme, qui recouvre et enveloppe le bord supérieur et postérieur du testicule, présente une extrémité supérieure ou tête, un corps ou partie moyenne, et une extrémité inférieure ou queue.

ÉPIDIDYMECTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *epididumis*, et *ektomê*, ablation). Ablation chirurgicale de l'épididyme.

ÉPIDIDYMITE n. f. Pathol. Inflammation de l'épididyme.

— Minér. Silicate hydraté de glucinium et de sodium.

— Encycl. Pathol. Le nom d'*épididymite* est réservé aux orchites où l'inflammation est localisée uniquement et d'une façon prédominante sur l'épididyme. C'est ce qui a lieu surtout à la suite de la blennorragie ou, en général, des inflammations de l'urètre, de la prostate et du col de la vessie. Cette propagation de l'inflammation, par le canal déférent, à l'épididyme, est tantôt spontanée (une fois sur huit blennorragies environ), tantôt provoquée par le passage de sondes, bougies, lithotriteurs, etc. L'épididyme est augmenté de volume, et induré. L'inflammation se termine ordinairement par résolution en une huitaine de jours. Lorsque l'épididymite a atteint les deux côtés, la stérilité peut en être la conséquence. Parfois l'épididymite devient chronique. Aussi importe-t-il de la traiter dès le début par le repos au lit, les bourses bien soutenues et immobilisées. Les applications froides atténuent la douleur. Les onguents, notamment belladonés, hâtent la résolution.

— Art vétér. L'*épididymite* existe rarement seule ; elle participe ordinairement à l'orchite, inflammation du testicule en général qui se développe chez le cheval entier à la suite d'efforts ou chez le chien à la suite de coups. Chez le bœuf que l'on vient de bistourner, le cordon est en partie rupturé, enflammé, ainsi que le testicule et l'épididyme, et cette inflammation est suivie de la mortification de ces organes et de leur résorption presque complète.

L'épididymite accidentelle se traite par des onctions émollientes, puis résolutives.

ÉPIDIORITE n. f. Pétrogr. Diorite altérée.

ÉPIDIQUE [*dik'*] adj. (du gr. *épidikos*, controversé ; de *épi*, sur, et *dikê*, justice). Antiq. gr. Se disait de l'héritage qui donnait lieu à une action en justice pour quelque raison. || Se disait aussi de l'héritière épicière, en pareil cas.

ÉPIDIXIS [*dik'-siss*] n. f. (du gr. *épideixis*, exhibition). Nom que les rhéteurs grecs donnaient à un discours d'apparat ou à une lecture publique.

ÉPIDOTE adj. (gr. *épidotikos* adjectif verbal de *épididômi*, j'ajoute). Mythol. Surnom de plusieurs divinités bienfaitrices.

ÉPIDOTE n. m. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de calcium et de fer, qui se trouve dans les roches cristallines.

— Encycl. L'*épidote* ou *eschérite* $H^2Ca^4(Al,Fe)^6Si^8O^{26}$ forme des groupements bacillaires dont la couleur passe du jaune au noir par le vert et le brun, mais la teinte vert bouteille ou vert pistache est la plus commune. C'est à cette dernière variété qu'on a donné le nom de *pistazite*.

Au chalumeau, l'épidote fond, se gonfle, et passe finalement à l'état de scorie noirâtre. L'épidote comprend plusieurs variétés : on a nommé *delphinite* et *oisanite* celles du Dauphiné ; *puschkinite* et *achmatite* celles de l'Oural ; *acanthikon* et *arendalite* celle de Scandinavie, etc.

A côté de l'épidote viennent quelques autres silicates hydratés très voisins, mais qui constituent des espèces : *piémontite*, *zoïsite*, etc.

ÉPIDOTITE n. f. (de *épidote* nom de minéral). Pétrogr. Roche métamorphique essentiellement formée d'épidote et de quartz.

ÉPIDROME n. m. (lat. *epidromus* ; du gr. *épidromos*, pour la course). Mar. antique. Voile qui s'établissait à l'arrière des navires à voiles anciens, soit pour augmenter la surface de toile par les brises légères, soit au contraire pour fuir pendant un coup de vent. On est mal fixé sur la forme de cette voile.

ÉPIDURAL, E adj. Se dit de la partie du canal sacré qui est en dehors des méninges : *Espace* ÉPIDURAL.

ÉPIE [*pî*] n. f. (de *épier*). Espion : *Elle avait des* ÉPIES *dans le couvent.* (J.-J. Rousseau.) [Vx.]

ÉPIÉ, E adj. Bot. Disposé en épi : *Fleurs* ÉPIÉES.

— *Queue épiée*, Se dit de la queue d'un animal, dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi. || *Chien épié*, Chien qui a un épi de poils sur le front.

ÉPIEDS-EN-BEAUCE, comm. du Loiret, arrond. et à 20 kil. d'Orléans ; 1.170 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Dolmen de Coulmiers.

ÉPIEDS, comm. de l'Eure, arrond. et à 21 kil. d'Evreux ; 250 hab. Pyramide commémorant la bataille d'Ivry (1590).

ÉPIEMENT [*pî-man*] n. m. S'est dit pour *action d'épier*.

ÉPIER [*pi-é*] v. intr. (de *épi*. — Se conjugue comme *prier*.) Se former en épi : *Les blés commencent à* ÉPIER.

ÉPIER [*pi-é*] v. tr. (pour ESPIER ; anc. haut allem. *spehôn* ; allem. mod. *spähen*. — Se conjugue comme *prier*.) Observer secrètement : EPIER *quelqu'un, les démarches de quelqu'un, les mouvements de l'ennemi.*

— *Fig.* Chercher à découvrir, à pénétrer : *Ceux qui* ÉPIENT *d'un œil malin les défauts de leurs amis les découvrent avec joie.* (J. Joubert.) || Guetter, surveiller : EPIER *l'occasion, le moment favorable.*

— Vénér. *Epier le relevé*, Guetter le moment où la bête sort de la retraite où elle s'est tenue durant le jour.

— ***S'épier***, v. pr. Au sens réfléchi, S'observer, être à l'affût de ses sentiments : *Il faut* S'ÉPIER *de près.* (Montaigne.)

— Avec réciprocité, S'observer secrètement l'un l'autre : *Rivaux qui* S'ÉPIENT.

ÉPIERRAGE [*pi-è-raj'*] ou **ÉPIERREMENT** [*è-re-man*] n. m. Action d'épierrer.

— Encycl. Agric. L'*épierrage* des champs se fait au râteau, et il a pour but de les débarrasser des pierres volumineuses qui pourraient détériorer les machines et les outils.

On appelle également de ce nom l'opération qui consiste à séparer des graines (céréales ou autres) les pierres ou corps durs ramassés sur l'aire et que le vannage n'a pu éliminer, ainsi que l'opération ayant pour but de débarrasser les racines (betteraves, etc.) des pierres qui peuvent y adhérer.

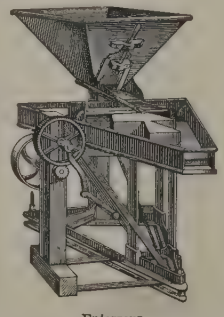

Epierreur.

ÉPIERRER [*pi-è-ré*] v. tr. Oter les pierres d'un jardin, d'un champ, etc.

ÉPIERREUR [*pi-è-reur*] n. m. ou **ÉPIERREUSE** [*pi-è-reuz'*] n. f. Machine employée pour séparer des céréales les petites pierres ; pour éliminer les pierres qui peuvent adhérer aux racines ou tubercules avant l'introduction dans le coupe-racines. (On utilise les épierreuses dans le nettoyage préparatoire des grains avant la mouture ; on tend cependant à les remplacer par des émotteurs-cribleurs.)

EPIERUS [*é-pi-é-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des histéridés, comprenant de petites formes ovales, assez plates, noires ou rousses, qui vivent sous l'écorce des arbres. (Les *epierus* habitent l'Europe, et surtout, l'Amérique.)

Epierus.

ÉPIET [*pi-è*] n. m. S'écrit quelquefois pour ÉPILLET.

ÉPIÉTHYLINE n. f. Ether éthylique de la glycide de formule $OC^3H^5.OC^2H^5$ bouillant à 129°.

ÉPIETTE n. f. (dimin. de *épi*). Nom vulgaire des *stipes*, genre de graminées.

ÉPIEU n. m. (anciennem. ESPIEL, ESPIET ; germ. *speot*). Long bâton garni de fer pour chasser, et qui a été aussi une arme de guerre : *L'*ÉPIEU *est encore aujourd'hui employé dans la chasse au sanglier.* || Pl. *Des* ÉPIEUX.

Epieux (XVIe s.) : 1. De guerre ; 2. De chasse.

— Encycl. Archéol. L'*épieu de guerre* a un fer assez long semblable à celui de la lance, avec laquelle des textes anciens le confondent souvent, parfois façonné en losange ; sa pointe, aiguë, est renforcée souvent en perce-mailles. Il a deux ailerons entre la douille et la base des taillants, qui dans l'épieu de chasse sont remplacés par une billette transversale, qui arrête le sanglier. Au XVIe siècle, la lame porte une entaille sur un de ses tranchants, afin d'arrêter les coups d'épée ou d'accrocher les armures ; et la hampe avec un gros gland dissimule la prise de la douille. L'épieu de chasse a un fer plus court et plus fort. Vers la fin du XVIIe siècle, il fait place à une forte baïonnette.

ÉPIEUR, EUSE n. Celui, celle qui épie. (Peu us.)

ÉPIFOCAL, E, AUX adj. (du gr. *épi*, sur, et de *focal*). Se dit des projections sur la surface terrestre des lignes focales d'un tremblement de terre : *Lignes* ÉPIFOCALES. (Montessus de Ballore.)

ÉPIGAMIE [*mî*] n. f. (gr. *épigamia* ; de *épi*, sur, et *gamos*, mariage). Antiq. gr. Droit de mariage entre personnes de nationalité différente, résultant d'un traité ou d'un décret.

ÉPIGASTRALGIE [*gass-tral'-jî*] n. f. (de *épigastre*, et du gr. *algos*, douleur). Douleur à l'épigastre.

— Encycl. L'*épigastralgie* est une douleur vive, spontanée ou provoquée par une pression exploratrice, se faisant sentir à la région épigastrique. Elle est accompagnée ou non de vomissements, avec sentiment de constriction, anxiété, et communément de défaillances. Ce n'est qu'un symptôme qui existe dans les différentes formes de gastrites.

ÉPIGASTRALGIQUE [*gass-tral-jik'*] adj. Qui a rapport à l'épigastralgie ; qui est de la nature de l'épigastralgie : *Douleur* ÉPIGASTRALGIQUE.

ÉPIGASTRE [*gasstr'*] n. m. (gr. *épigastrion* ; de *épi*, sur, et *gastêr*, ventre). Anat. Partie de l'abdomen située au-dessus de l'ombilic : *Ressentir des douleurs à l'*ÉPIGASTRE.

— Encycl. Anat. L'*épigastre*, dit encore « creux de l'estomac », est la partie de l'abdomen située au-dessus de l'ombilic et limitée en haut et sur les côtés par les cartilages costaux. Il forme une dépression légère à l'état normal. L'estomac, à ce niveau, est situé immédiatement sous la peau.

— Zool. L'*épigastre* des aranéides, situé sur la face ventrale, est ordinairement convexe et quelquefois induré ; limité, en arrière, par le pli épigastrique, il offre, au milieu, l'orifice génital, et, latéralement, les stigmates pulmonaires. (E. Simon.)

ÉPIGASTRIQUE [*gass-trik'*] adj. Anat. et Pathol. De l'épigastre : *Région* ÉPIGASTRIQUE. *Douleur* ÉPIGASTRIQUE.

ÉPIGASTROCÈLE [*gass-tro*] n. m. (de *épigastre*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie à l'épigastre.

ÉPIGÉ, E adj. (gr. *épigaios* ; de *épi*, sur, et *gê*, terre). Bot. Qui se développe au-dessus du sol. (Se dit surtout des cotylédons, que l'allongement de la tigelle soulève au moment de la germination [ricin, haricot].)

c, Cotylédons épigés du haricot.

ÉPIGÉIQUE [*ik'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *gê*, terre). Bot. Se dit quelquefois d'un dépôt superficiel de formation récente.

ÉPIGÈNE adj. (du gr. *épi*, sur, et *génos*, naissance). Géol. Se dit d'un minéral dont la substance primitive a complètement disparu et a été remplacée par une autre, qui affecte ainsi les formes cristallines de la première.

— Bot. Qui croît sur la face supérieure des feuilles : *Un champignon* ÉPIGÈNE.

ÉPIGÈNE, auteur comique grec, qui vivait au IVe siècle av. notre ère. Il nous reste un petit nombre de vers de ses pièces intitulées *les Bacchantes*, *l'Héroïne*, *Fonticus*, etc.

ÉPIGÉNÈSE n. f. (du gr. *épi*, sur, et *génésis*, formation). Biol. Théorie d'après laquelle l'œuf, qui est une cellule indifférenciée, se développe en être adulte par divisions et multiplications, créant ainsi des tissus et des organes nouveaux, qui n'existaient pas dans la cellule primitive.

— Encycl. A l'encontre de la théorie de la préformation de l'emboîtement des germes (v. ce mot), qui fut si longtemps admise, Harvey soutint le premier que le germe se divise et s'accroît en constituant des organes nouveaux, et non en développant des organes préexistants, mais très petits, contenus dans le germe. C.-F. Wolff, en 1759, démontra le bien-fondé de l'*épigénèse* en étudiant le développement du poulet, et, depuis l'établissement de la

théorie cellulaire (v. CELLULAIRE), l'épigénèse est universellement admise et regardée comme la base même de l'*ontogénie*. V. ce mot.

ÉPIGÉNÉSIQUE [*zik'*] adj. Physiol. Qui a rapport à l'épigénèse.

ÉPIGÉNÉTIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *genêtikos*, produit). Géol. *Rivières épigénétiques*, Rivières dont le cours est indépendant des conditions tectoniques de la région. || Syn. COURS D'EAU SURIMPOSÉS.

— *Gorges épigénétiques*, Gorges creusées par les glaciers au moment de leur retrait et indépendantes de la structure régionale.

ÉPIGÉNIE [*nî*] n. f. (de *épigène*). Phénomène qui a lieu lorsqu'un minéral, sans changer de forme, change de nature chimique.

— ENCYCL. Ce nom a été créé par Haüy, pour désigner l'état des minéraux ayant subi une transmutation de substance sans qu'il y ait eu changement dans la forme du minéral ; en sorte que la forme qu'il présente actuellement n'est plus en rapport avec la matière qui le constitue. Cette substitution graduelle d'une matière à une autre se fait de molécule à molécule ; et il arrive quelquefois, en effet, que le minéral épigène conserve des traces de la structure soit laminaire, soit fibreuse, que possédait le minéral primitif. Si le corps est une substance organique, une tige d'arbre par exemple, dont tous les éléments ont été remplacés par des molécules siliceuses, c'est une *épigénie* organique, que l'on désigne sous le nom de *pétrification*.

— Géol. Nom donné par Richthofen à un certain mode de creusement, celui dans lequel les vallées ont un tracé indépendant des conditions tectoniques de la région traversée.

ÉPIGÉNIQUE [*nik'*] adj. *Direction épigénique*, Nom donné autrefois aux perturbations produites par une ancienne ride du sol qui, postérieurement recouverte par des sédiments, subit un nouveau mouvement, par suite duquel ces sédiments se trouvent plus ou moins plissés.

ÉPIGÉNISTE [*nisst'*] adj. et n. Biol. Qui a rapport à l'épigénèse ; partisan de l'épigénèse : *Hertwig est le principal représentant de l'école* ÉPIGÉNISTE. (Delage-Goldsmith, *les Théories de l'évolution.*)

ÉPIGÉNITE n. f. (de *épigénie*). Sulfo-arséniure naturel de fer, de cuivre et de bismuth, se trouvant à Neuglück (duché de Bade) et cristallisant dans le système orthorhombique.

ÉPIGEONNER [*jo-né*] v. tr. Employer le plâtre gâché en le posant doucement, sans le jeter ni le plaquer.

ÉPIGEUS. Myth. gr. Prince thessalien. Forcé de quitter Budion, où il avait tué son cousin, il chercha un asile à la cour de Pélée, suivit Achille au siège de Troie et y périt de la main d'Hector.

ÉPIGLAUBITE [*glô*] n. f. Phosphate hydraté naturel de calcium. (Variété de brushite.)

ÉPIGLOTTE n. f. (gr. *épiglôttis ;* de *épi*, sur, et *glôttis*, glotte). Opercule fibro-cartilagineux mobile, placé à la partie supérieure du larynx, un peu au-dessous de la base de la langue.

— ENCYCL. La direction de l'*épiglotte* au repos est verticale ; elle présente la forme d'un triangle dont la base serait tournée en haut, et le sommet en bas. Au moment du passage du bol alimentaire, l'ouverture supérieure du larynx est oblitérée par l'épiglotte. Cette occlusion s'opère par suite d'un véritable mouvement de bascule qu'exécute l'épiglotte, qui, soulevée en même temps que le pharynx, vient rencontrer la base de la langue.

ÉPIGLOTTI-ARYTÉNOÏDIEN [*di-in*] n. et adj. m. Se dit d'un des muscles du larynx : *L'*ÉPIGLOTTI-ARYTÉNOÏDIEN.

ÉPIGLOTTIQUE [*tik'*] adj. Qui a rapport à l'épiglotte.

ÉPIGLOTTITE n. f. Inflammation de l'épiglotte.

— ENCYCL. Cette inflammation, qui accompagne quelquefois celle du pharynx et des amygdales, se traduit par une altération du timbre de la voix, la sensation de corps étranger dans le larynx, parfois difficulté de respirer et d'avaler. On la traite par les gargarismes antiseptiques et astringents usités contre la pharyngite.

ÉPIGNATHE n. et adj. (du gr. *épi*, sur, et *gnathos*, mâchoire). Monstre qui a une tête accessoire très incomplète, attachée au palais de la tête principale.

ÉPIGONATION [*si-on*] n. m. (mot gr. formé de *épi*, sur, et *gonu*, genou). Liturg. Petite pièce d'étoffe richement brodée, que les archimandrites grecs portent au côté droit quand ils officient.

ÉPIGONE n. m. (du gr. *épi*, sur, et *gonos*, engendrement). Bot. Couche celluleuse formant la coiffe de l'urne dans les mousses et les hépatiques.

— Biol. Nom donné aux descendants d'un type animal déterminé qui présentent une variation dans la forme. V. ÉPIGONISME.

ÉPIGONE, hérétique du IIIe siècle, qui enseigna à Rome. Il professait la doctrine patripassienne, selon laquelle Dieu le Père, incarné en Jésus, aurait souffert pendant la Passion.

ÉPIGONES, nom donné aux fils des Sept chefs, qui avaient assiégé Thèbes pour venger Polynice, et qui tous, sauf Adraste, y avaient péri. Plusieurs années après, les Epigones s'emparèrent de Thèbes. Cette expédition avait fait le sujet d'un poème épique qui, dans le cycle thébain, continuait la *Thébaïde*. — Le nom d'*Epigones* fut donné aux successeurs d'Alexandre le Grand.

— N. m. pl. Par antonomase, Ceux qui appartiennent à la seconde génération : *Les* ÉPIGONES *de la Bohème*.

Épigones (LES), poème épique grec, du cycle thébain. Ce poème, dont l'auteur est inconnu, faisait suite à l'*Œdipodie* et à la *Thébaïde*. Le sujet en était la seconde expédition argienne contre Thèbes, entreprise par les Epigones, c'est-à-dire par les fils des compagnons de Polynice, les fils des « Sept chefs », et conduite par Alcméon, fils d'Amphiaraos, qui vainquit les Cadméens et les réduisit à abandonner leur ville.

ÉPIGONION n. m. Instrument de musique à quarante cordes pincées accouplées formant une échelle chromatique de vingt notes, ainsi nommé du nom de son inventeur, *Epigone*, fameux citharède grec.

ÉPIGONISME [*nissm'*] n. m. (du gr. *épigonos*, descendant). Biol. Le contraire de l'atavisme.

— ENCYCL. L'*épigonisme*, ainsi appelé par des biologistes allemands, qui ont préféré cette appellation à celle de *variation prospective* ou *prophétique*, est la manifestation d'une variation précoce qui n'apparaît, dans sa forme effective, que chez les descendants. C'est ainsi que l'apparition des mammifères à un seul doigt (équidés et protérothéridés) a été annoncée, chez les ancêtres, par la perte successive des doigts extérieurs, de sorte que, à la fin, il n'en est plus resté qu'un seul (solipèdes). Cette perte des premiers doigts extérieurs prophétisait, en quelque sorte, dans la succession des générations, la formation de l'équidé, qui devient ainsi l'épigone de son ancêtre à cinq doigts.

ÉPIGRAMMATIQUE [*tik'*] adj. Qui tient de l'épigramme : *Trait* ÉPIGRAMMATIQUE. *Style* ÉPIGRAMMATIQUE.

— *Substantiv.* et au masc. Genre épigrammatique : *Cultiver l'*ÉPIGRAMMATIQUE.

ÉPIGRAMMATIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière épigrammatique.

ÉPIGRAMMATISER [*ti-zé*] v. intr. Faire des épigrammes. (Peu us.)

ÉPIGRAMMATISTE [*tisst'*] n. et adj. Qui fait des épigrammes. (Peu us.)

ÉPIGRAMME n. f. (a été du masc. jusqu'au milieu du XVIIe s. — Gr. *épigramma*, inscription ; de *épigraphein*, inscrire.) Chez les anciens, Courte inscription en prose, ou le plus souvent en vers, tracée sur un monument. || Petite pièce de vers sur toutes sortes de sujets.

— Courte pièce de vers d'intention satirique, qui se termine généralement par un trait piquant : *D'un trait plaisant aiguiser l'*ÉPIGRAMME. (Boileau.) *J'ai eu la faiblesse de faire quelques* ÉPIGRAMMES, *mais j'ai résisté au plaisir malin de les publier.* (Fontenelle.) || *Pointe de l'épigramme*, Mot, trait piquant qui la termine.

— *Par extens.* Trait mordant, mot satirique : *Chaque phrase, dans cet écrit, est une* ÉPIGRAMME.

— Cuis. Mets constitué par un devant d'agneau braisé, désossé, pressé, puis découpé en fragments triangulaires que l'on passe à l'œuf et à la chapelure et que l'on fait rissoler pour les servir autour d'une blanquette faite avec le collet et les épaules. (On prépare aussi des épigrammes de chevreuil, de daim, de pigeon, de perdreau, etc.)

— ANTON. **Compliment, bouquet, madrigal.**

— ENCYCL. Littér. Les Grecs appelaient *épigrammes* les inscriptions, souvent en vers, d'abord épiques, puis élégiaques, gravées sur les tombeaux, les statues, les monuments publics, ou les ex-voto. Sapho, Archiloque, surtout Simonide, qui fut un des maîtres du genre, écrivirent des épigrammes. Mais c'est surtout à partir de l'époque alexandrine, comme on le voit par l'*Anthologie*, que fleurit cette sorte de poème. Les épigrammes que composèrent les Alexandrins n'étaient pas faites pour être inscrites sur des monuments : c'étaient des idylles, des élégies en raccourci. Parmi les poètes du genre, se distinguent les noms de Léonidas de Tarente et de Méléagre de Gadara.

L'épigramme devait plaire aux Romains par son tour sentencieux : elle figura en vers saturniens, en hexamètres ou en distiques sur les pierres des tombeaux ou des temples. Chez les imitateurs des Alexandrins, les Calvus, les Catulle, elle devient un petit poème exclusivement satirique. Martial, avec un vif sentiment du ridicule, résume, dans ses épigrammes licencieuses, des tableaux de mœurs cruellement réalistes. La préciosité d'Ausone l'a servi dans ses épigrammes, d'une grâce malicieuse. Chez les Français, l'épigramme demeura une courte satire, ordinairement terminée par un mot d'esprit, et souvent composée uniquement en vue de cette pointe. On connaît la définition de Boileau (*Art poétique*, II) :

> L'*épigramme* plus libre, en son tour plus borné,
> N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Les épigrammes de Clément Marot, d'une malice si a'sée, comptent dans la meilleure partie de ses œuvres. Celles de Mellin de Saint-Gelais sont plus naïves et plus alertes que ses autres poésies. Le chevalier de Cailly, au siècle suivant, raille avec finesse les travers de son temps. Parmi les grands écrivains, Boileau, La Fontaine, ont laissé des épigrammes ; mais celui qui s'y montra le plus mordant n'est pas autre que le « doux Racine ». Le XVIIIe siècle, siècle des bons mots, des spirituels impromptus, des fines reparties, produisit un nombre incalculable d'épigrammes, parmi lesquelles les anonymes ne sont pas les moins vives. Piron, Voltaire, J.-B. Rousseau, Lebrun-Ecouchard, M.-J. Chénier, sont les principaux noms à signaler. Andrieux, sous l'Empire, soutint la réputation du genre. De nos jours, l'épigramme a connu un regain de faveur.

Épigrammes de Martial, recueil contenant de très nombreuses pièces, généralement courtes, écrites de 80 à 101. Elles sont intéressantes par leur peinture des mœurs contemporaines, remarquables par l'observation, la verve, la finesse, le naturel et le mordant, mais souvent gâtées par un ton excessif et obscène.

ÉPIGRAPHE [*graf'*] n. m. (gr. *épigrapheus ;* de *épi*, sur, et *graphein*, écrire). Antiq. gr. Membre d'une commission chargée, à Athènes, d'estimer les fortunes particulières, en vue de l'impôt qui les frappait.

ÉPIGRAPHE [*graf'*] n. f. (gr. *épigraphê ;* de *épi*, sur, et *graphein*, écrire). Inscription placée sur un édifice pour indiquer sa destination, la date de sa construction, etc. || Pensée, sentence, citation placée en tête d'un livre, d'un ouvrage, d'un chapitre, pour en résumer l'esprit.

— SYN. **Épigraphe, écriteau, inscription.** V. ÉCRITEAU.

— ENCYCL. Les anciens n'ont point connu l'usage des *épigraphes* littéraires, et nous ne trouvons d'épigraphes dans aucun des auteurs du XVIe et du XVIIe siècle. Au XVIIIe siècle même, on commença à en user. Au début du XIXe siècle, Byron et Walter Scott font un emploi fréquent des épigraphes : le dernier en met en tête de chaque chapitre de ses romans. Parmi les épigraphes célèbres, on peut rappeler celle de *l'Esprit des lois* : « *Prolem sine matre creatam* » (Enfant sans mère) ; celle des *Confessions* de J.-J. Rousseau : « *Intus et in cute* » (Intimement et jusque dans la chair) ; celle de l'*Histoire naturelle* de Buffon : « *Naturam amplectimur omnem* » (Nous embrassons la nature tout entière).

ÉPIGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *épigraphe*). Science qui a pour objet l'étude, le déchiffrement et l'interprétation des inscriptions.

— ENCYCL. L'*épigraphie* a pour domaine l'ensemble des documents gravés au ciseau, au burin, ou avec une pointe quelconque, sur l'airain, le marbre ou la pierre, sans parler des documents peints sur la pierre, le bois ou l'argile.

L'épigraphie est féconde surtout pour l'étude de l'antiquité, classique ou non. Chez les anciens, on n'avait qu'un moyen de donner une grande publicité aux actes importants : c'était de les graver sur des tables, que l'on plaçait dans un endroit fréquenté. Ainsi nous sont parvenus une foule de documents de tout genre : lois, décrets, traités ou contrats, règlements, dédicaces de monuments, ex-voto, épitaphes, etc.

Pour l'étude de toutes les civilisations anciennes, la science des inscriptions complète, confirme ou corrige les historiens. Elle nous initie à la vie locale et individuelle, nous renseigne sur l'administration, sur l'organisation du culte, de l'armée, des finances, des écoles, le droit public et privé. Elle permet souvent de fixer la chronologie, la position des villes. Elle présente un grand intérêt linguistique et nous a conservé le souvenir d'idiomes, de peuples et civilisations dont on ne savait rien ou presque rien. Son autorité est d'autant plus grande que tous les documents sont contemporains des faits. L'épigraphie est une science complexe, qui exige une véritable initiation.

La méthode épigraphiste consiste d'abord à relever l'inscription aussi fidèlement que possible, soit par une copie minutieuse, soit au moyen de procédés mécaniques, tels que la photographie et l'estampage. On procède ensuite à la lecture de l'inscription, rendue souvent difficile par l'usage d'abréviations et de sigles, et aussi par le mauvais état de l'original, qui oblige parfois à des restitutions. Une fois terminées la lecture et l'explication d'une inscription, il convient d'en dégager toutes les données qu'elle renferme. Telle inscription, insignifiante en apparence, peut fournir, par comparaison avec d'autres, des renseignements fort utiles. Aussi a-t-on constitué d'immenses recueils d'inscriptions : telles les grandes publications connues sous le nom de *Corpus*, pour l'épigraphie grecque, romaine, sémitique, etc.

ÉPIGRAPHIER [*fi-é*] n. m. Ouvrage contenant des épigraphes, avec explications historiques et remarques littéraires.

ÉPIGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui concerne l'épigraphie : *Style, Science* ÉPIGRAPHIQUE. *Les monuments* ÉPIGRAPHIQUES *ont comblé bien des lacunes.* (Renan.)

EPIGRAPHIQUEMENT adv. Par le moyen de l'épigraphie.

ÉPIGRAPHISTE [*fisst'*] n. et adj. Se dit de qui s'occupe d'épigraphie.

ÉPIGYNE adj. et n. f. (du gr. *épi*, sur, et *gunê*, femelle). Zool. Ensemble des organes génitaux externes visibles sur la face centrale des femelles, chez les aranéides. (Quand l'épigyne atteint son plus haut degré de complication, comme chez les *argiopides* et les *linyphia*, elle offre une pièce élevée, creusée à sa face inférieure en forme de coquille, et dont le bord supérieur est prolongé par un appendice généralement assez mou, qui est le crochet [*clavus*], appelé quelquefois *ovipositor.*)

ÉPIGYNE adj. et n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Bot. Mot créé par de Jussieu. (Se dit d'une partie de la fleur, et plus spécialement d'une étamine qui est insérée sur l'ovaire, ce qui arrive lorsque celui-ci est infère ou adhérent, comme chez la garance ou la carotte.)

ÉPIGYNIE [*nî*] n. f. Etat d'une plante dont certains organes sont épigynes.

EPIHIPPUS [*puss*] n. m. Genre de mammifères périssodactyles, de la famille des hyracothériidés, comptant deux espèces fossiles dans l'éocène de l'Amérique du Nord. (Voisins des *pachynolophus*, ils comptent dans cette série de formes ongulées à trois doigts qui mènent jusqu'au cheval.)

ÉPIHYDRINE-CARBONATE n. m. Sel de l'acide épihydrine-carbonique.

ÉPIHYDRINE-CARBONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide $C^4H^6O^3$ obtenu en saponifiant l'épicyanhydrine par l'eau de baryte ou l'acide chlorhydrique fumant.

ÉPIHYDRIQUE [*drik'*] adj. *Acide épihydrique.* Syn. de ACIDE GLYCIDIQUE. || *Alcool épihydrique.* Syn. de GLYCIDE.

ÉPIIODHYDRINE n. f. Composé de formule C^3H^5OI analogue à l'épichlorhydrine obtenu par action de l'iodure de potassium sur ce corps. || Syn. GLYCIDE IODHYDRIQUE.

ÉPIKIE [*kî*] n. f. (gr. *epieikès*, équitable ; de *épi*, sur, et *oïkéô*, il convient). Législ. anc. Interprétation indulgente de la loi, qui en modère la sévérité.

EPILA (la **Dyspolis** des anciens), ville d'Espagne (prov. de Saragosse), sur le Jalon, affluent de l'Ebre ; 5.000 hab. Commerce de céréales, de lin, d'huile ; vins et eaux-de-vie. Restes d'anciennes fortifications ; château des comtes d'Aranda.

Epilachne.

EPILA (saint Pierre ARBUÈS DE). V. PIERRE.

ÉPILACHNE [*lakn'*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des coccinellidés, comprenant des coccinelles phytophages, fauves ou rousses, pubescentes.

— ENCYCL. On connaît de très nombreuses espèces d'*épilachnes*, répandues sur tout le globe. En Europe, il en existe trois, qu'on trouve en France et dont les larves se nourrissent des feuilles des cucurbitacées.

ÉPILAGE n. m. Action d'épiler. V. ÉPILATION.

— Action d'enlever la laine ou le poil de la peau des animaux.

ÉPILANCE ou **ÉPILENCE** [*lanss'*] n. f. (bas lat. *epilempsia* pour *épilepsia*). Fauconn. Sorte d'épilepsie des faucons.

ÉPILARCHIE n. f. (de *épilarque*). Ant. gr. Commandement de deux escadrons. || Troupe de cavalerie, de deux escadrons.

ÉPILARQUE [*lark'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, *ilê*, escadron, et *arkhos*, chef). Antiq. gr. Chef d'une épilarchie.

ÉPILARYNGIEN [*ji-in*], **ENNE** adj. (du gr. *épi,* sur, et de *larynx*). Anat. Qui se trouve ou qui a lieu au-dessus du larynx : *Région* ÉPILARYNGIENNE. *Les phénomènes* ÉPILARYNGIENS *de la phonation.*

ÉPILATION [*si-on*] n. f. Action d'épiler, d'arracher des poils.

— ENCYCL. L'*épilation,* connue depuis longtemps comme artifice de toilette, était pratiquée par les Grecs et les Romains, qui arrachaient les poils de la poitrine, des jambes et des bras. Aujourd'hui, elle est encore pratiquée dans certaines maladies des cheveux ou de la barbe (*tricophytie,* etc.). La coquetterie pousse de plus en plus les femmes à s'épiler le menton, les joues, la lèvre supérieure, les jambes, les aisselles et même les sourcils; elles se servent à cet effet de *dépilatoires,* ou d'une pince à mors plats, qui permet d'arracher poil par poil. L'épilation électrique est radicale, mais douloureuse, et difficile à appliquer.

ÉPILATOIRE adj. (de *épiler*). Qui sert à épiler : *Onguent, Pâte* ÉPILATOIRE. V. DÉPILATOIRE.

ÉPILEPSIE [*lèp-si*] n. f. (du gr. *epi,* sur, et *lêpsis,* de *lambanein,* saisir). Syndrome pathologique caractérisé par des manifestations convulsives et dû à des lésions cérébrales de nature variée.

— ENCYCL. Du point de vue clinique, on distingue quatre groupes de manifestations épileptiques :

1° Le *grand mal,* qui désigne les crises convulsives majeures avec perte de connaissance immédiate. On y distingue : une *phase tonique* durant une minute avec contracture et cyanose, une *phase clonique* pendant laquelle les membres sont agités de convulsions d'amplitude variable; les yeux sont révulsés, les dents mordent la langue, les sphincters sont relâchés (perte des urines). Cette période dure quelques minutes et est suivie d'une *phase de coma* où le malade, flasque, prostré, respire bruyamment, présente des réflexes abolis. Peu à peu, le sujet se réveille, mais ne garde aucun souvenir de sa crise; souvent, il est obnubilé et présente des maux de tête et des nausées. La fréquence de ces accès est variable;

2° Le *petit mal,* qui est une épilepsie de l'enfance, débute entre trois et douze ans et qui présente trois aspects : *a*) la *pycnolepsie,* caractérisée par l'*absence.* C'est un achoppement sur un mot, un arrêt bref de la conversation ou de l'activité, une fixité du regard, et le sujet reprend la phrase ou le geste sans se rendre compte de l'absence elle-même; *b*) le *petit mal myoclonique,* caractérisé par de brèves secousses musculaires sans trouble de la conscience; *c*) les *crises akinétiques,* avec chute brutale du tonus de posture, ce qui entraîne une flexion de la tête;

3° Les *épilepsies localisées* ou *focales,* qui sont marquées par la conservation de la conscience (au début) et par la marche progressive des phénomènes. Ce sont des crises motrices localisées (dont l'aura a une grosse valeur localisatrice) à un muscle ou à un groupement de muscles, à un membre, etc., ou des crises sensitives, ou des crises sensorielles (hallucinations diverses), ou encore des troubles aphasiques ou apraxiques (tel malade est soudain incapable de se servir de sa clef pour ouvrir sa porte);

4° Enfin des *manifestations aux frontières de l'épilepsie,* comme des crises abdominales, des douleurs précordiales, des crises de somnolence.

En présence d'une épilepsie, quelle que soit sa forme, il est nécessaire de pratiquer : un interrogatoire minutieux, un examen neurologique, une radiographie crânienne, une encéphalographie gazeuse (parfois une artériographie ou une ventriculographie), mais surtout l'électro-encéphalogramme se révèle l'examen le plus utile et est pratiquement indispensable pour le diagnostic et le traitement : les tracés qu'il donne de l'activité électrique du cerveau sont très divers, mais les plus typiques sont caractérisés par la *pointe-onde,* ou encore par des bouffées d'ondes lentes; d'autre part, il permet de localiser le foyer épileptogène. Le diagnostic d'épilepsie établi, il s'agit d'en rechercher la cause. Parfois, il est facile de rattacher les manifestations observées à un traumatisme récent ou ancien (obstétrical), à une méningo-encéphalite, à une syphilis; d'autres fois, on soupçonnera une tumeur. Souvent, on en sera réduit à porter le diagnostic d'épilepsie essentielle, dans laquelle il existe un facteur génétique héréditaire incontestable. Le traitement mis en œuvre est variable avec le type de la manifestation : le *grand mal* est justiciable du gardénal et de la diphénylhydantoïne; le *petit mal* est le triomphe des oxazolidines; les *autres formes* nécessitent souvent des thérapeutiques mixtes, mais parfois, lorsque l'électro-encéphalogramme montre des lésions limitées, on fait appel à la chirurgie : c'est l'excision corticale d'un foyer épileptogène.

Par sa fréquence, par sa nature, l'épilepsie pose un problème médico-social très important. A cause de son infirmité, l'épileptique devient trop souvent un paria de la société. Exclu de l'école, refusé en apprentissage, il a besoin d'être protégé; aussi diverses œuvres d'assistance essaient-elles d'améliorer son sort (centres professionnels pour épileptiques, centres de placements).

— Art vétér. L'*épilepsie* se voit chez les animaux domestiques, aussi souvent chez le chien que chez l'homme, moins chez le cheval, et très rarement chez les autres. C'est une maladie nerveuse avec crises, de cause encore inconnue. Elle est dite *essentielle* quand elle succède à des lésions cérébrales médullaires ou du système nerveux périphérique. Elle est dite *symptomatique* lorsqu'elle est due à la présence de vers intestinaux, de parasites de l'oreille. Chez le chien, dans la grande majorité des cas, il s'agit de *crises épileptiformes,* et non d'*épilepsie essentielle;* la suppression de la cause est souvent des plus simples.

ÉPILEPTIFORME [*lèp*] adj. (de *épileptique* et *forme*). Qui a les apparences de l'épilepsie : *Accidents nerveux* ÉPILEPTIFORMES.

— Substantiv. : *Un, Une* ÉPILEPTIQUE.

ÉPILEPTIQUE [*lèp-tik'*] adj. Relatif à l'épilepsie : *Accidents* ÉPILEPTIQUES. || Sujet à l'épilepsie : *Un vieillard* ÉPILEPTIQUE.

— *Fig.* Désordonné, violent, furieux : *Des gestes et des regards* ÉPILEPTIQUES.

ÉPILEPTOGÈNE [*lèp. jèn'*] adj. (de *épilepsie,* et du gr. *génésis,* production). Méd. Qui produit l'épilepsie.

— Art vétér. *Zone épileptogène,* l'partie de la peau de certains animaux, dont le pincement ou la torsion amène des accès d'épilepsie.

ÉPILEPTOÏDE [*lèp*] adj. (de *épilepsie,* et du gr. *eidos,* apparence). Méd. Qui présente les apparences de l'épilepsie.

ÉPILER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et du lat. *pilus,* poil). Arracher, faire tomber les poils, les cheveux : ÉPILER *ses bras.*

— Techn. Enlever les jets des pièces d'étain fondues.

— ***S'épiler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se faire tomber les poils ou les cheveux.

ÉPILEUR, EUSE n. et adj. Qui fait profession d'épiler.

ÉPILIMME n. m. (gr. *épilimma;* de *épi,* sur, et *leimma,* reste, chose vile). Antiq. rom. Onguent vulgaire.

ÉPILISSE ou **EPILISSUS** [*é, suss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des bousiers voisins des canthons américains, mais qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et surtout Madagascar.

ÉPILLET [*pi-yè*] n. m. (diminutif du mot *épi*). Mot qui sert à désigner les petits épis secondaires, dont la réunion constitue l'épi composé des graminées; la base de l'épillet porte les glumes, et au-dessus sont les fleurs.

ÉPILOBE n. m. (du gr. *épi,* sur, et *lobos,* gousse [allusion à la position infère de l'ovaire]). Genre de plantes, de la famille des onagrariées ou œnothéracées.

— ENCYCL. Les *épilobes* sont des plantes vivaces, herbacées ou suffrutescentes, à fleurs purpurines ou rosées, renfermant un ovaire infère, creusé de quatre loges multiovulées; le fruit s'ouvre en quatre valves et met en liberté des graines pourvues d'une aigrette. On en connaît plus de soixante espèces, dont douze ou treize françaises, habitant les terrains frais et humides des régions tempérées de l'hémisphère nord.

ÉPILOBIÉ, E adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'épilobe.

ÉPILŒMIA [*lé*] n. m. (du gr. *épi,* sur, et *loimos,* fléau). Antiq. gr. Hymnes pour obtenir des dieux la fin d'une épidémie, ou les remercier de cette grâce.

ÉPILOGAGE n. m. Action d'épiloguer : *Des* ÉPILOGAGES *fastidieux.*

ÉPILOGATION [*si-on*] n. f. Epilogue; récapitulation, résumé. (Vx.) || Action d'épiloguer.

ÉPILOGISME [*jissm'*] n. m. Raisonnement par lequel on conclut du connu à l'inconnu.

ÉPILOGUE [*logh'*] n. m. (gr. *épilogos;* de *épi,* sur, et *logos,* discours). Conclusion d'une œuvre littéraire, et particulièrem. d'un poème : *L'*ÉPILOGUE *du deuxième recueil des fables de La Fontaine est dans toutes les mémoires.*

— *Par extens.* Ce qui termine quelque chose : *Aventure qui a eu pour* ÉPILOGUE *un mariage.*

— *Esprit d'épilogue,* Disposition à épiloguer.

— ANTON. **Prologue.**

ÉPILOGUER [*ghé*] v. intr. (de *épilogue*). Récapituler. (Vx.) || Critiquer, trouver à redire sur toutes choses : ÉPILOGUER *sur des mots. Défaites-vous d'*ÉPILOGUER *sur les bienséances de votre voyage.* (Mme de Sévigné.)

— *Transitiv.* Censurer : *Sans qu'on vous* ÉPILOGUE *et sans qu'on vous méprise.* (Bossuet.)

— ***S'épiloguer,*** v. pr. Avec réciprocité, Se critiquer mutuellement.

— SYN. **Épiloguer, blâmer, censurer, condamner, critiquer, désapprouver, fronder, improuver, reprendre, réprimander, réprouver.**

ÉPILOGUEUR [*gheur*], **EUSE** n. et adj. Qui aime à épiloguer : *Un* ÉPILOGUEUR *insupportable.*

ÉPILOIR n. m. Petite pince à épiler.

ÉPILURE n. f. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondues.

ÉPILYKOS, peintre de vases attique de la deuxième moitié du VIe siècle av. J.-C.

ÉPIMACHIE [*châ*] n. f. (gr. *épimachia;* de *épi,* sur, et *machê,* combat). Hist. gr. Ligue défensive entre Etats, par opposition à SYMMACHIE (alliance offensive et défensive).

ÉPIMAQUE [*mak'*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradiséidés, comprenant de belles formes de taille assez forte, avec longue queue falquée et éventails de plumes en fer de hache de chaque côté de la poitrine.

Epimaque.

— ENCYCL. Les *épimaques* habitent la Nouvelle-Guinée, surtout dans les montagnes; ils ont un long bec recourbé, et sont noir et violet à reflets métalliques. On en connaît deux espèces : la plus commune, *epimachus speciosus,* de la taille d'une corneille, a les plumes de la queue longues de 60 à 70 cm.; ce magnifique paradisier est le prométhée de la Nouvelle-Guinée de Buffon.

ÉPIMAQUE (saint), martyr à Alexandrie, au temps de Dèce, avec saint Alexandre; tous deux, après divers tourments, furent jetés dans une fosse pleine de chaux vive. — Fête le 12 décembre.

ÉPIMÈDE n. f. Genre de plantes, de la famille des berbéridacées.

— ENCYCL. Les *épimèdes* sont des herbes vivaces, à rhizomes rampants, habitant les régions montagneuses de l'Europe, de l'Afrique boréale, du Japon. On en connaît une dizaine d'espèces, dont la principale est l'*épimède des Alpes* (vulgairement *chapeau d'évêque,* à cause de la forme de ses fruits), haute de 40 cm., au feuillage très ornemental, d'un beau vert glauque, aux fleurs petites, rouges et jaunes.

Epimède : *a,* fleur; *b,* étamine.

ÉPIMÉDÈS. Myth. gr. Un des Curètes.

ÉPIMÉLÈTE n. m. (du gr. *épimélêtês,* qui a soin de). Antiq. gr. Titre porté, principalement à Athènes, par de très nombreux fonctionnaires ou commissaires préposés à divers services publics; administration des ports, des arsenaux, organisation des fêtes et concours, surveillance des clérouques et des villes alliées, surveillance des tribus, etc.

ÉPIMÉLIADE n. f. (gr. *épiméliias, ados;* de *épi,* sur, et *mêlon,* brebis). Myth. gr. Nom donné à des nymphes protectrices des troupeaux. (On dit aussi ÉPIMÉLIDE.)

ÉPIMÉLIEN [*li-in*] adj. m. (du gr. *épi,* sur, et *mêlon,* brebis). Myth. gr. Surnom d'Apollon, protecteur des troupeaux. || Surnom d'Hermès.

ÉPIMÉNIDE de Cnosse, poète, philosophe et législateur grec, né à Cnosse, en Crète (fin VIIe s.-commenc. VIe s. av. notre ère). Les traditions populaires avaient fait de lui un personnage à demi fabuleux. On racontait qu'il avait dormi cinquante-sept ans dans une caverne, puis s'était mis à prophétiser (d'où l'expression *Sommeil d'Epiménide* en parlant d'une personne qui est longtemps restée éloignée du monde). Le seul fait historique, c'est son voyage à Athènes où on le fit venir au temps de Solon, sur l'ordre de l'oracle de Delphes, pour purifier la ville. On lui attribuait de nombreux ouvrages, pour la plupart apocryphes : une *Théogonie,* une épopée sur les *Argonautes,* une autre sur *Minos et Rhadamante,* un ouvrage sur la *Constitution crétoise,* un traité sur les *Sacrifices,* un recueil de *Chants purificatoires.*

ÉPIMÉNIES [*ni*] n. f. pl. (gr. *épiménia;* de *épi,* sur, et *mên,* mois). Antiq. Offrandes mensuelles des Athéniens d'Erechthée. || Sacrifices mensuels.

ÉPIMÈRE n. m. (du gr. *épi,* sur, et *méros,* cuisse). Pièce latérale du thorax des insectes. (Les épimères sont situés entre le tergite et l'épisterne sur chacun des segments thoraciques. Ils sont bien distincts sur le mésothorax et le métathorax.) V. THORAX.

Epimeria.

EPIMERIA [*é, mé*] n. f. Genre de crustacés amphipodes, type d'une famille dite des *épimérídés,* dont les anneaux sont relevés en arrière, en forme de selle, suivant la ligne médiane dorsale.

ÉPIMÉRIDE adj. (du gr. *épi,* sur, et *méros,* partie). Se dit, en minéralogie, des cristaux dont les bords subissent un décroissement de plus que les angles.

ÉPIMÉRISME [*rissm'*] n. m. (du gr. *épimérismos,* partage). Récapitulation, au milieu d'un discours, des parties déjà traitées, pour seconder la mémoire des auditeurs.

ÉPIMÉTHÉE. Myth. gr. Après avoir ravi le feu du ciel, son frère Prométhée l'avertit de se méfier des Olympiens. Epiméthée n'en accueillit pas moins la belle Pandore, envoyée par Zeus, avec la jarre fatale d'où tous les maux s'envolèrent sur le monde.

ÉPIMÈTRE n. m. (gr. *épimétron;* de *épi,* sur, et *métron,* mesure). Bot. Espèce de membrane, de poil ou de brosse, qui entoure l'ovaire d'un seul côté, dans certaines plantes de la famille des composées.

— Hist. rom. Surcroît d'impôt que, sur les prestations en nature, les receveurs prélevaient légalement à leur profit, comme indemnité d'entretien.

— Minér. Syn. de CHABASIE.

ÉPIMILLÉRITE n. f. Sulfate hydraté naturel de nickel. || Syn. de MORÉNOSITE.

ÉPIMONE n. f. (du gr. *épimonê,* persévérance; de *épi,* sur, et *menein,* demeurer). Rhét. anc. Répétition d'un mot, insistance.

ÉPIMORPHOSE [*fôz'*] n. f. (du gr. *épi,* sur, et *morphôsis,* formation). Biol. Forme de la régénération, dans laquelle la prolifération précède le développement. V. MORPHOLAXIE, RÉGÉNÉRATION.

ÉPIMYLIE [*li*] n. f. (du gr. *épi,* sur, et *mulê,* meule). Antiq. gr. Chant du meunier, pendant le travail de la mouture. || Surnom d'Artémis, protectrice de la meule.

ÉPINAC-LES-MINES, ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kil. d'Autun, sur la Drée; 4.655 hab. Ch. de f. P.-L.-M. A donné son nom à un bassin minier de houille qui se poursuit vers le département voisin de la Côte-d'Or, mais dont l'exploitation de ce côté, semble devoir être trop profonde. Verreries. — Le canton a 11 comm., et 8.760 hab.

ÉPINAC ou **ESPINAC** (Pierre d'), archevêque de Lyon, né au château d'Epinac (Forez) en 1540, mort à Lyon en 1599. Neveu d'Antoine d'Albon, archevêque de Lyon, il fut admis parmi les chanoines comtes de cette ville à l'âge de dix ans. Très hostile aux protestants, il fut nommé par Henri III archevêque de Lyon, en 1574. Il présida, en qualité de primat des Gaules, les premiers états de Blois (1576). D'Epinac, mécontent d'Henri III et de la faveur du duc d'Epernon, devint un des plus ardents ligueurs; conseiller et ami d'Henri de Guise, il secondait ouvertement ses projets ambitieux. Aussi fut-il arrêté à Blois, en 1588, avec le cardinal de Guise : l'intervention du pape Sixte-Quint le fit sortir de prison, après huit mois de captivité. Mayenne l'appela alors à Paris et le nomma garde des sceaux. Il prit part aux négociations des ligueurs avec Henri IV. En 1593 il souleva Lyon contre le duc de Nemours. Il finit par se soumettre à Henri IV.

ÉPINAGE n. m. Action d'épiner.
— Agric. Action d'épiner les jeunes arbres.

ÉPINAIE [*nè*] n. f. Lieu où croissent des arbustes épineux.

ÉPINAL, ch.-lieu du départ. des Vosges, à 378 kil. de Paris, au pied des Vosges, sur la Moselle ; 23.395 hab. (*Spinaliens, ennes*). Ch. de f. Est. Place militaire importante, et chef-lieu de la 21e région. Filatures de coton, brasseries ; imagerie populaire célèbre fondée par Pellerin en 1790. Marché agricole important (bestiaux, grains). Port sur un bras du canal de l'Est.

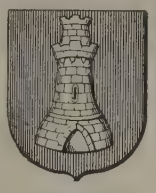
Armes d'Epinal.

La ville, longue ville de vallée, est divisée par la Moselle en trois quartiers : la *grande ville* ou *vieille ville* s'étend au pied du château, ruiné par le maréchal de Créqui en 1670, mais encore imposant au milieu d'un vaste parc public. Elle contient l'église paroissiale Saint-Maurice, en grès rouge (murs de la nef du XIIe siècle, transept du XIe, voûtes des XIIIe et XIVe), qui est une ancienne collégiale ; l'hôtel de ville du XVIIIe siècle ; une place, à arcades, les belles promenades du cours de la Moselle. La *petite ville* occupe l'île, formée par la rivière, sur la rive gauche de laquelle la *nouvelle ville* s'étend autour de la gare.

— L'arrondissement a 14 cant., 256 comm., et 221.650 hab. Le canton, 24 comm., et 47.000 hab.

— *Histoire.* Epinal a été fondé à la fin du Xe siècle par l'évêque de Metz, Thierry Ier. C'était un château destiné à protéger le temporel de l'évêché de Metz, englobé dans le spirituel de l'évêché de Toul. Une collégiale de dames chanoinesses, souveraine et dépendant immédiatement du pape, y fut instituée en même temps. La ville, devenue importante, lutta contre les évêques souverains et contre les chanoinesses, s'érigea en république, et fatiguée des luttes se donna à la France sous Charles VII (1444) ; Louis XI déclina la protection en 1466 ; en désespoir de cause, Epinal se donna alors aux ducs de Lorraine. Elle devint française avec la Lorraine.

Epinal fut célèbre, au XVIIIe siècle, comme centre de céramique. François Vautrin y créa en 1760 une fabrique, continuée par les frères Bon, et dont la marque est *Epinal* tracé en creux. Mais ce sont surtout les images en couleurs de Pellerin, depuis la fin du XVIIIe siècle, qui firent sa renommée.

ÉPINARD [*nar'*] n. m. (espagn. *espinaca ;* de l'arabe *aspanakh*). Genre de plantes, de la famille des chénopodiacées.

— Loc. div. *Plat d'épinards,* Se dit d'un mauvais paysage, où il y a trop de vert. || *Graine d'épinards,* Se dit des franges, des glands qui ressemblent à un assemblage de grains d'épinards ; — fam. *Epaulette à graine d'épinards,* Insigne des officiers supérieurs.

Epinard : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— Encycl. Bot. Les *épinards* (*spinacia oleracea*) sont des herbes annuelles, originaires probablement de la Perse. On les a introduits en Europe vers le XVe siècle. On en connaît deux espèces principales : l'*épinard commun*, à fruits épineux, et l'*épinard de Hollande*, mais la culture maraîchère en a fourni de nombreuses variétés (*épinard de Viroflay, d'été*, etc.) ; les feuilles cuites constituent un excellent aliment.

On donne également le nom d'épinard à des plantes fournissant des feuilles que l'on consomme à la manière des épinards (*arroche, bonne-dame, amérine* ou *chénopode bon-Henri, tétragone* ou *épinard de la Nouvelle-Zélande.*)

— Art culin. *Epinards au jus.* Nettoyer, laver et égoutter les épinards, les mettre à cuire dans l'eau bouillante, les presser quand ils sont cuits pour en faire sortir toute l'eau ; les hacher, les faire revenir avec du beurre, saler, poivrer et assaisonner. En les servant, les arroser d'un jus de viande ou de gelée de viande, et les garnir de croûtons frits dans le beurre. On peut remplacer le jus de viande par de la crème double (*épinards à la crème*).

Epinards au gratin. Les épinards, cuits et hachés, sont mis dans un plat à gratin beurré et mêlés avec des jaunes d'œufs durs écrasés. On décore le dessus avec les blancs d'œufs durs, coupés en quartier. Saupoudrer de chapelure et faire gratiner.

Epinards au jambon. Cuire et hacher comme ci-dessus et servir avec de minces tranches de jambon d'York, rissolées au beurre ; on arrose les épinards avec le beurre dans lequel ont cuit les tranches de jambon.

Épinards (JOURNÉE DES). Au temps des guerres de religion, des habitants d'Aix, venus en pèlerinage à la chapelle Saint-Mars, voisine de la ville, dans la nuit qui précède la fête du saint, furent rencontrés en chemise et pieds nus, selon l'usage, par les calvinistes, qui les fouettèrent aux jambes et jetèrent sur le chemin des graines d'épinard (25 avril 1502). Ceux-ci se vengèrent en introduisant le comte de Carcès dans la ville d'Aix alors au pouvoir des calvinistes, et se livrèrent à de sanglants excès.

ÉPINARDE n. f. Un des noms vulgaires de l'épinoche commune. (Tous les vocables vulgaires par lesquels on désigne ces petits poissons signifient « épine » : *épinaude, échardе, épinoche, épinglotte, picot, estancelin*, etc., comme en italien *spinarella*, en allemand *stichling*, en anglais *stickleback*, etc. ; ou bien ils rappellent une alêne : *cordonnier, savetier*, etc.)

ÉPINASTE [*nasst'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *nastos*, foulé). Bot. Se dit d'un ovule dont la courbure ou l'inflexion, en le supposant horizontal, est dirigée vers le bas. || Se dit aussi d'une feuille qui, au sortir du bourgeon, devient concave sur sa face dorsale.

ÉPINASTIE [*nass-ti*] n. f. Etat d'un organe épinaste.

ÉPINASTIQUE [*nass-tik'*] adj. Qui se rapporte à l'épinastie.

ÉPINAY ou **ÉPINAY-SUR-SEINE,** comm. de la Seine, arrond. de Saint-Denis, à 8 kil. de Paris ; 16.269 hab. Ch. de f. Nord et Grande-Ceinture. Industries chimiques et métallurgiques.

ÉPINAY (Jacques D'), évêque de Saint-Malo, puis de Rennes, né en 1415, mort en 1482. Soupçonné par le duc de Bretagne Pierre II d'avoir trempé dans l'assassinat de Gilles de Bretagne, il rentra en grâce sous le duc François II, mais fut condamné pour exactions.

ÉPINAY (Louise TARDIEU DES CLAVELLES, dame DE LA LIVE D'), née à Valenciennes en 1726, morte à Paris en 1783. A dix-neuf ans, elle épousa son cousin, M. de La Live de Bellegarde, qui ruina la santé et la fortune de sa femme et la délaissa. Elle se consola en aimant le spirituel et galant Francueil, puis le philosophe Grimm, et en ouvrant, soit à Paris, soit à son château de la Chevrette, près de Montmorency, un salon où fréquentèrent les hommes de lettres et surtout ceux qu'on appelait déjà les Philosophes : Duclos, Voltaire, d'Holbach, et surtout Grimm, Diderot, J.-J. Rousseau. C'est elle qui offrit à Rousseau une maisonnette, inhabitée, située à l'extrémité du parc de la Chevrette, l'Ermitage, où il s'établit en 1756. Rousseau se brouilla avec sa protectrice et les Philosophes, par son humeur soupçonneuse, et à cause des maladresses de Diderot et Grimm.

Mme d'Epinay.

Mme d'Epinay a publié des essais de morale (*Mes moments heureux*, 1752) ; des ouvrages d'éducation (*Lettres à mon fils*, 1758) ; *les Conversations d'Emilie* (1776), d'un style charmant sinon d'une grande originalité. Ses *Mémoires* sont une œuvre factice par le ton et la forme et surtout par les intentions polémiques dirigées contre Rousseau. Mme d'Epinay est surtout intéressante par le rôle qu'elle a joué en protégeant les gens de lettres. Ce rôle se reflète dans une *Correspondance* assez vivante.

ÉPINAY (Prosper D'), avocat et homme politique, né à Port-Louis (île Maurice) en 1780, mort à Paris en 1856. Il fut le héros du fameux procès politique dit *procès du Grandport*, en 1810, où il fit acquitter ses compatriotes de l'île Maurice soulevés contre l'Angleterre. A la suite de ce succès, le gouvernement britannique, qui avait voulu à tort ranger l'île Maurice parmi les « colonies de la couronne », nomma d'Epinay procureur général (1831), puis conseiller légal de la couronne.

ÉPINAY (Adrien D'), frère cadet du précédent, avocat et homme politique, né à l'île Maurice en 1794, mort à Paris en 1839. Il accomplit, de 1830 à 1831 et de 1833 à 1835, deux missions à Londres, réussit à obtenir un régime libéral pour ses concitoyens, fit ouvrir le port de Mahébourg et s'employa à l'amélioration matérielle, intellectuelle et rurale de la colonie.

ÉPINAY (Prosper D'), sculpteur, fils du précédent, né aux Pamplemousses (île Maurice) en 1836, mort à Saint-Cyr-sur-Loire en 1914. Elève de Dantan jeune, à Paris, et de Amici, à Rome, il se fixa en Angleterre, mais exposa fréquemment à Paris. Il obtint un grand succès avec *Ceinture dorée*. Rappelons encore : *l'Amour mendiant, l'Amour pardonné*, et les bustes de *l'impératrice de Russie, l'impératrice d'Autriche, la princesse de Galles*, la statue de son père à l'île Maurice. D'Epinay dut ses succès à ses dons naturels d'élégance et de grâce capricieuse.

ÉPINAY-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 18 kil. de Corbeil ; 2.930 hab. Ch. de f. Orléans et Grande-Ceinture. Asile d'aliénés de Vaucluse.

ÉPINÇAGE n. m. Action d'épincer.

ÉPINCELAGE n. m. Techn. Syn. de ÉPINCETAGE.

ÉPINCELER [*lé*] v. tr. Techn. Syn. de ÉPINCETER.

ÉPINCER [*sé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *pince*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il épinça. Nous épinçons.*) Bot. Supprimer entre les deux sèves les bourgeons qui ont poussé sur un arbre.

— Techn. Syn. de ÉPINCETER. || Façonner les pavés.

ÉPINCETAGE n. m. Opération qui consiste à débarrasser les draps, après séchage, de tous les brins de paille restés adhérents et des boutons de laine formés. (L'opération se fait avec une *épince*. Pour les draps fins, elle se répète plusieurs fois et s'appelle alors ÉPOUTIAGE.)

ÉPINCETER [*té*] v. tr. (Double le *t* devant une syllabe muette : *J'épincette.*) Tiss. Enlever les nœuds et corps étrangers qui restent à la surface des étoffes de laine.

— Fauconn. *Epinceter l'oiseau*, Aiguiser ses serres et son bec.

ÉPINCETEUR, EUSE n. Personne qui épincette les draps. (On dit aussi ÉPINCEUR, EUSE.)

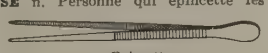
Epincette.

ÉPINCETTE [*sèt'*] n. f. Pinces à épincer le drap. (On dit aussi ÉPINCE, GARCETTE, etc.)

ÉPINÇOIR n. m. (de *épincer*). Gros marteau court, taillé à deux coins peu tranchants, qui sert à fendre les pavés et à en façonner les parements.

Epinçoir.

ÉPINÇURE n. f. Petit morceau qui se détache d'une pierre qu'on épince.

ÉPINE n. f. (lat. *spina*). Excroissance dure et pointue, qui naît sur certains végétaux ou animaux : *Beaucoup de poissons sont couverts d'*ÉPINES. || *Par extens.* Arbuste ou arbrisseau épineux : *Une haie d'*ÉPINES.

— *Fig.* Difficultés, inconvénients, ennuis (Se dit souvent par opposition à *fleur* ou à *rose*) : *Vous allez vous enfoncer dans d'étranges* ÉPINES. (Molière.) *Les plaisirs portent avec eux leurs* ÉPINES. (Massillon.)

— *Couronne d'épines,* Couronne qu'on mit sur la tête de Jésus, pendant sa passion. V. COURONNE.

— Anat. Apophyse ou éminence osseuse allongée : *L'*ÉPINE *du nez. L'*ÉPINE *de l'omoplate.* || *Epine dorsale* ou *Epine du dos,* Saillie formée le long du dos par la suite des apophyses épineuses des vertèbres ; colonne vertébrale elle-même.

— Antiq. rom. Mur bas (*spina*), chargé de divers ornements, qui régnait dans le milieu du cirque, et dont les chars et les chevaux devaient faire le tour.

— Arachn. Nom donné aux poils rigides, articulés et plus forts que les autres.

— Arboric. Variété de châtaigne des environs de Périgueux. || *Epine d'été,* Variété de poire, appelée aussi FONDANTE D'ÉTÉ. || *Epine d'hiver,* Variété de poire tardive grosse et longue. || *Epine rose,* Grosse poire hâtive dont la couleur est variée de rose et de vert.

— Bot. Nom vulgaire de l'aubépine : *Un bâton d'*ÉPINE. || *Epine d'Afrique,* Nom vulgaire du lyciet d'Afrique. || *Epine aiguë,* Nom vulgaire de l'aubépine et du buisson ardent. || *Epine amère,* Nom vulgaire du paliure épineux. || *Epine blanche,* Nom vulgaire de l'aubépine et de quelques autres plantes, telles que l'amélanchier de Virginie, le chardon aux ânes, le chardon-Marie, les échinops, etc. || *Epine de bœuf,* Nom vulgaire de la bugrane rampante et de la bardane commune. || *Epine de Bourgogne,* Nom vulgaire du filaria à larges feuilles. || *Epine de cerf,* Nom vulgaire du nerprun purgatif. || *Epine du Christ,* Nom vulgaire du jujubier et du paliure. || *Epine double,* Groseillier épineux. || *Epine d'Espagne,* Gérolier. || *Epine étoilée,* Nom vulgaire de la centaurée à fleurs pourpres. || *Epine fleurie,* Nom vulgaire du prunellier. || *Epine jaune,* Nom vulgaire de l'argousier, du paliure épineux et du scolyme tacheté. || *Epine du Levant,* Nom vulgaire du néflier à feuilles de tanaisie. || *Epine luisante,* Nom vulgaire de l'alisier ergot-de-coq et du néflier luisant. || *Epine noire,* Nom vulgaire du prunellier. || *Epine puante,* Nom vulgaire de divers nerpruns. || *Epine au scorpion,* Nom vulgaire de plusieurs espèces de panicauts, et particulièrement du chardon-Roland, auxquels on attribue la propriété de guérir les morsures des scorpions. || *Epine solsticiale,* Centaurée, dont les fleurs sont munies de longues épines.

— Dr. anc. *Délit de l'épine du dos,* ou *de l'épine,* Nom donné, au moyen âge et jusqu'au XVe siècle (on le trouve encore dans Monstrelet), à la sodomie, qu'on punissait du bûcher.

— Entom. Nom donné à tout prolongement pointu du tégument. || *Epine de velours* ou *Epine noire,* Nom vulgaire de la chenille de l'ortie.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un grand nombre de poissons, tels que la vive, l'épinoche, etc., qui possèdent des épines.

— Métall. Pointes aiguës d'un lingot de cuivre.

— Savonn. Robinet servant à vider la cuve dans laquelle s'opère la saponification.

— Loc. div. *Fig. Etre sur des épines, Marcher sur des épines,* Etre dans un état d'impatience, d'anxiété ou d'extrême embarras. || *Epine au pied,* Embarras, sujet d'inquiétude, de gêne. || *Tirer une épine du pied,* Débarrasser de ce qui causait du souci. || *C'est un fagot d'épines, on ne sait par où le prendre,* Se dit d'un homme rude, hargneux, qu'on ne sait comment aborder. || *Mûcher des épines,* Se dit de qui mange avec difficulté ou sans appétit, comme s'il trouvait des épines dans ses aliments.

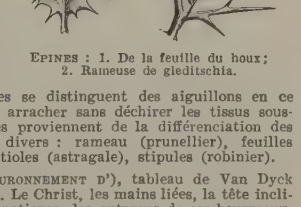
ÉPINES : 1. De la feuille du houx ; 2. Rameuse de gleditschia.

— PROV. **Point de rose sans épines,** Point de plaisir sans peine, d'avantage sans inconvénient.

— Encycl. En morphologie végétale, les *épines* sont des piquants qui naissent du corps ligneux des plantes. Les épines se distinguent des aiguillons en ce qu'on ne peut les arracher sans déchirer les tissus sous-jacents. Les épines proviennent de la différenciation des organes les plus divers : rameau (prunellier), feuilles (épine-vinette), pétioles (astragale), stipules (robinier).

Épines (LE COURONNEMENT D'), tableau de Van Dyck (musée de Madrid). Le Christ, les mains liées, la tête inclinée, souffre, avec patience, les outrages de ses bourreaux. Cette œuvre est peinte avec le brio particulier à Van Dyck. (V. planche *Beaux-Arts LIV.*)

ÉPINÉPHÈLE [*fèl'*] ou **EPINEPHELUS** [*né-fè-luss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des serranidés, comprenant des formes ovales, couvertes de petites écailles sur le corps et sur le museau. L'espèce type est l'épinéphèle géant, vulgairement appelé *mérou*, grand poisson de la Méditerranée, atteignant jusqu'à 1 m. de long, brun rougeâtre taché de gris.

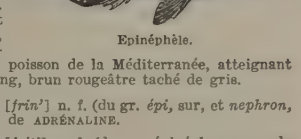
Epinéphèle.

ÉPINÉPHRINE [*frin'*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *nephron*, rein). Chim. Syn. de ADRÉNALINE.

ÉPINÉPHRITE [*frit'*] n. f. (du gr. *épinéphros*, capsule surrénale). Pathol. Inflammation des capsules surrénales.

ÉPINER [*né*] v. tr. Entourer de branches épineuses la tige des arbres, pour la protéger contre la dent des animaux.

ÉPINETTE n. f. Instrument de musique à cordes et à clavier, de la famille des clavecins, en usage du XVe au XVIIe siècle.

— *Epinette des Vosges,* Instrument à cordes dont on

joue en pinçant les cordes avec une plume. (Autrefois, on se servait du pouce de la main droite pour pincer les cordes graves, et de la main gauche pour frapper avec un petit bâton la corde supérieure, affectée à la mélodie.)

— Encycl. Mus. L'*épinette* tire son nom de son inventeur, le facteur vénitien Giovanni Spinetti. Du XVe au XVIIe siècle, son clavier comptait quarante-neuf touches, qui actionnaient les cordes par des sautereaux ou petits marteaux, terminés chacun par une plume de corbeau qui faisait vibrer les cordes. Dès le XVIe siècle, il existait des épinettes à double clavier. La longueur moyenne de l'instrument était de 3 à 5 pieds; c'était un long coffre plat, que l'on posait ordinairement sur deux tréteaux, quand on voulait en jouer. Depuis François Ier, les rois de France avaient des joueurs d'épinette à leur service. L'épinette, dont le son était faible, a été remplacée par le clavecin.

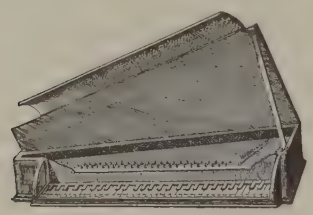

Epinette (XVIe s.).

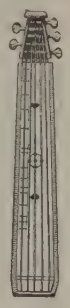

Epinette des Vosges.

— Art décor. La construction de ces harmonieux instruments est particulièrement soignée; on peut voir au musée de Cluny, et au musée instrumental du Conservatoire national de musique des *épinettes* souvent décorées de jolies peintures sur fond or et qui sont de véritables bijoux.

Épinette (JEU DE L'). V. ESPINETTE.

ÉPINETTE n. f. Cage en bois ou en osier dans laquelle on met une volaille pour l'engraisser. || Hameçon fait avec une épine d'arbre.

— Vitic. *Epinette blanche,* Nom donné, dans l'Auxerrois, au pineau blanc ou *chardonay.*

ÉPINETTE n. f. Nom donné, au Canada, à l'*épicéa.*

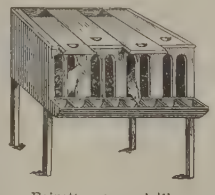

Epinette pour volalles.

ÉPINEUIL, comm. de l'Yonne, cant. et à 3 kil. de Tonnerre, au pied des coteaux de l'Armançon, exposés au midi; 400 hab. Eglise des XIIIe et XVe siècles à portail roman du XIIe. Vins blancs excellents (cru des *Grisées*) et vins mousseux.

ÉPINEUIL-LE-FLEURIEL, comm. du Cher, arrond. et à 20 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur la Queugne; 960 hab.

ÉPINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Hérissé d'épines : *Arbuste* ÉPINEUX.

— *Fig.* Hargneux, qui fait des difficultés sur tout : *Il est des esprits* ÉPINEUX, *que rien ne saurait jamais satisfaire. Ces gens,* ÉPINEUX *dans les payements qu'on leur fait, rebutent un grand nombre de pièces qu'ils croient légères.* (La Bruyère.) || Pénible, rempli de difficultés, de désagréments : *La vertu est si difficile et si* ÉPINEUSE *parce qu'elle entreprend de nous modérer.* (Bossuet.)

— Anat. Se dit des parties qui ressemblent à une épine : *Apophyse* ÉPINEUSE. *Trou* ÉPINEUX. || Se dit d'un des muscles du dos : *Le muscle* ÉPINEUX. — *Demi-épineux,* Se dit de faisceaux charnus appartenant au transversaire épineux : *Faisceaux* DEMI-ÉPINEUX.

— Mamm. *Rat épineux,* Nom vulgaire de certains octodontidés, comme l'échinomys roux.

— Zootechn. *Race épineuse des montagnes.* Race porcine originaire des contrées arides des Karpates et des montagnes de la Transylvanie. (Son corps est couvert de soies serrées formant une sorte de crinière hérissée sur le dos. Ce même porc primitif se trouve aussi dans certains districts montagneux de la Roumanie.)

— Anton. **Inerme, glabre, uni.**

ÉPINE-VINETTE n. f. (de *épine,* et *vinette* pour VIGNETTE, petite vigne). Espèce de berbéridacées, arbustes épineux à fruit rouge et acide. || Le fruit même. || Plur. *Des* ÉPINES-VINETTES.

— Encycl. L'*épine-vinette* (*berberis vulgaris*), ou communément *vinettier,* entre dans la confection des haies; les fleurs sont jaunes, et les fruits, rouges et acidulés, sont comestibles : ils servent à faire des confitures. On emploie l'écorce et la racine comme fébrifuges, car elles contiennent de la berbérine et de l'oxyacanthine.

Epine-vinette : *a,* fleur; *b,* un pétale et son étamine.

La présence de l'épine-vinette à proximité des champs de céréales a le grave inconvénient de contribuer à la propagation de la rouille linéaire des céréales. V. BERBERIS.

ÉPINGARE n. m. (v. l'étym. de ESPINGOLE). Canon de calibre inférieur à une livre de balles. [Vx.] (On disait aussi ÉPINGARD.)

ÉPINGLAGE n. m. Action d'attacher, de disposer avec des épingles; action d'enlever, de nettoyer avec une épingle; son résultat.

— Art vétér. Opération pratiquée par les vendeurs de porcs pour faire disparaître les *cysticerques* (v. ce mot) de la ladrerie, situés sur la langue de ces animaux, en les perçant avec une épingle ou par une incision.

ÉPINGLE n. f. (du lat. *spinula,* petite épine). Petite tige métallique, garnie à un bout d'une tête, à l'autre d'une pointe : *Attacher un ruban avec des* ÉPINGLES. || *Epingle de sûreté,* ou *épingle double* ou *épingle anglaise* ou *épingle de nourrice,* Petite tige recourbée formant ressort dont la pointe est protégée par une pièce qui la maintient en place.

— Bijou en forme d'épingle, avec tête ornée : *Une* ÉPINGLE *de cravate en perle.*

— Art culin. Mince filet de glace, qui se forme dans une crème ou dans une préparation glacée.

— Jeux. *Jeu des épingles,* Jeu consistant à faire sortir avec une balle des épingles d'un cercle.

— Mod. *Epingle à cheveux,* Epingle à deux branches, avec laquelle les femmes fixent leurs cheveux.

— Techn. Nom donné parfois aux pinces de bois utilisées pour fixer du linge ou du papier sur une corde.

— Loc. div. *Je n'en donnerais pas une épingle, Cela ne vaut pas une épingle,* Cela n'a que très peu de valeur. || Fig. *Coup d'épingle,* Petite méchanceté, propos malin. || *Tiré à quatre épingles,* Se dit de quelqu'un qui prend un soin minutieux de sa toilette. — D'un esprit, d'un caractère, d'un langage guindé, apprêté, recherché. || *Tirer son épingle du jeu,* La retirer du jeu, au jeu des épingles; et *au fig.* Se tirer adroitement d'une affaire délicate, d'une partie périlleuse :

> Quand il s'agit de prouver Dieu,
> Ces messieurs de l'Académie
> Tirent leur *épingle* du jeu
> Avec beaucoup de prud'homie.
>
> VOLTAIRE.

— Retirer à temps les avances faites dans une affaire, qui devient mauvaise. || *Chercher une épingle dans une botte de foin,* Entreprendre une chose dont la réussite est impossible. || *Mettre une épingle sur sa manche,* Prendre une précaution quelconque pour ne pas oublier une chose. || *Une épingle ne tomberait pas par terre,* Se dit lorsque la foule est très compacte. || Fam. *Monter en épingle* (à la façon d'une perle), Se parer d'une chose avec ostentation : MONTER *sa douleur* EN ÉPINGLE.

— N. f. pl. Gratification, présent, commission que l'on remet à une personne. (Ne se disait, au début, que pour les femmes, parce que la commission remise devait servir, en principe, à l'achat d'un objet de toilette.) || Se dit pour Arrhes, dans certaines contrées, notamment en Bourgogne.

— Encycl. Archéol. Les *épingles,* ustensiles de toilette ou accessoires de coiffure, remontent aux temps préhistoriques. Les premières furent des épines, de minces éclats de bois dur, de longs et fins morceaux d'os et des arêtes de poisson. Les épingles de l'âge du bronze rentrent, en général, dans la catégorie des *fibules.* Celles qui servaient à la coiffure se confondent souvent, par la longueur et la force de leur corps, par la grosseur de leur tête, avec des stylets. Les dames romaines se servaient d'épingles; l'*acus comatoria* et l'*acus crinalis* se fixaient dans le chignon et servaient à maintenir l'édifice des torsades et des boucles; le *discerniculum* remplissait la fonction de peigne et servait à séparer en mèches la chevelure; certaines épingles creuses renfermaient des parfums, et d'autres des poisons. Les formes des épingles antiques sont des plus gracieuses, surtout dans la bijouterie étrusque; elles se terminent par quelque motif ornemental repoussé ou ciselé représentant le plus souvent une main tenant une pomme, par allusion à Vénus et à Pâris. Le musée de Saint-Germain conserve des épingles en bronze dont nos aïeux faisaient usage soit pour maintenir leurs cheveux, soit pour fermer leurs vêtements, et des surmontages d'épingles en or. Aux temps mérovingiens, les femmes attachaient leurs cheveux à l'aide d'épingles très élégantes. Ce double usage des épingles a continué jusqu'à nos jours, et il en est de précieusement ornées. Une des formes les plus singulières est celle du sud de l'Italie, où la tête est formée par une petite main, dont les deux doigts étendus, suivant la tradition, préservent du mauvais œil. Parmi les formes modernes qui se rapprochent de l'antique, sont les grandes épingles japonaises, remarquables par leur grande tête ajourée, massif travail d'orfèvrerie d'où retombent des pendeloques et des pièces battantes.

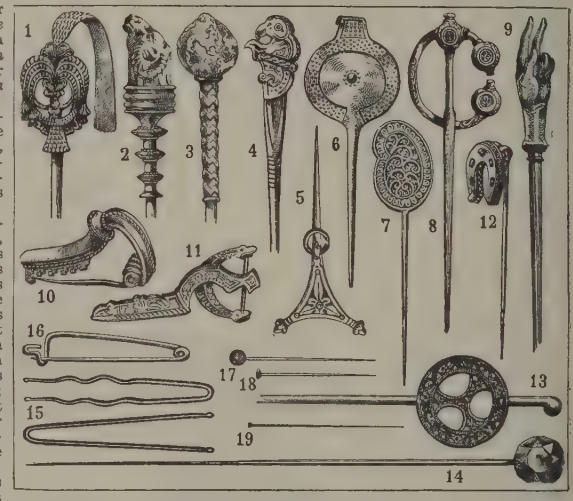

Epingles. (*De coiffure*) : 1. Grecque (fouilles de Mycènes); 2. Romaine; 3. Gallo-romaine; 4. Mérovingienne; 5. Slave; 6. Celte; 7. Arabe; 8. Scandinave; 9. Epingle-talisman napolitaine. (*De vêtement*) : 10. Scandinave; 11. Slave. (*Diverses*) : 12. De cravate; 13. De tête japonaise; 14. A chapeaux; 15. A cheveux; 16. De sûreté; 17. A tête ronde; 18. A tête plate; 19. D'entomologiste.

Les épingles de mercerie ont peu varié depuis le moyen âge; car, dès le XIIIe siècle, on en fabriquait de toutes tailles, soigneusement étamées. On entendait, au XIVe siècle, par *épingles à la reine,* les épingles de fabrication parisienne, vendues par paquets timbrés aux armes de la reine. Les plus fortes valaient 10 sous le mille, et les petites 8 sous. On appelait déjà « petits camions » les épingles ne dépassant pas 1 cm. de long. Au XVIIe siècle, les produits de fabrication anglaise, malgré les tarifs prohibitifs, étaient les plus estimés.

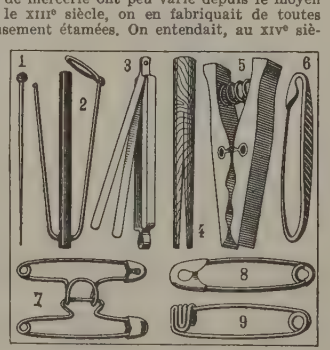

Epingles : 1. Ordinaire; 2. A onduler; 3. A friser; 4, 5. A linge; 6. De ceinture; 7. Relève-jupe; 8, 9. Anglaises (ou de nourrice).

— Techn. L'*épingle* qui se fabriquait autrefois à la main, en une suite d'opérations réclamant chacune un spécialiste, se fabrique aujourd'hui mécaniquement. On emploie soit le fil de laiton, soit le fil d'acier, qui est redressé dans une machine en forme de cloutière où la tête est confectionnée en deux ou trois reprises par une sorte de mouton muni d'une petite bouterolle. L'épingle, coupée à longueur par un organe spécial, tombe alors dans une trémie et y est retenue par la tête dans une position verticale. Au-dessous est disposée une meule longue, tournant à grande vitesse autour d'un axe horizontal. Une règle d'entraînement appuie l'extrémité de l'épingle contre la meule, en même temps qu'elle l'oblige à avancer en tournant sur elle-même. Façonnée en pointe, l'épingle est décapée, puis étamée ou passée dans un bain de vernis japonais. Son *encartage* ou *boutage* est également exécuté mécaniquement.

ÉPINGLER [*glé*] v. tr. Attacher, fixer avec une épingle : EPINGLER *un fichu.* || Attacher avec des épingles les vêtements de : EPINGLER *une petite fille.*

— Argot. *Se faire épingler,* Se faire arrêter, punir.

— Art milit. anc. *Epingler la gargousse,* La percer avec l'épinglette. || *Epingler la lumière d'un fusil,* La déboucher avec l'épinglette.

— Techn. Déboucher avec une épingle : EPINGLER *un bec de gaz.*

— ***Épinglé, e,*** part. pass. du verbe *Épingler.*

— Comm. Se dit de certaines étoffes à cannelures, faites de fils de soie qui semblent avoir été roulés sur de fines épingles : *Velours* ÉPINGLÉ. *Taffetas* ÉPINGLÉ.

— ***S'épingler,*** v. tr. Au sens réfléchi, Attacher quelque chose sur soi : S'ÉPINGLER *une fleur à la boutonnière.*

ÉPINGLERIE [*rî*] n. f. Manufacture d'épingles : *Fonder une* ÉPINGLERIE. || Commerce des épingles : *S'enrichir dans l'*ÉPINGLERIE.

ÉPINGLETTE n. f. Art milit. Sorte de longue et forte épingle en laiton, qui servait à déboucher la lumière des armes à feu portatives.

— Min. Longue et mince tige de cuivre, à l'aide de laquelle on maintient en place la mèche reliée à la cartouche d'un coup de mine, pendant le bourrage.

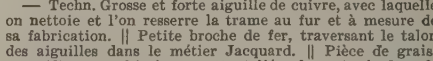

Epinglette (min.).

— Techn. Grosse et forte aiguille de cuivre, avec laquelle on nettoie et l'on resserre la trame au fur et à mesure de sa fabrication. || Petite broche de fer, traversant le talon des aiguilles dans le métier Jacquard. || Pièce de graisseur (d'une machine) permettant l'écoulement régulier de l'huile vers le mécanisme.

— Encycl. Milit. L'*épinglette* était un effet d'équipement, que le soldat devait toujours avoir sur lui et à portée de sa main. Il la gardait en tout temps accrochée à une boutonnière de l'uniforme, au moyen d'un anneau et d'une chaînette assez longue. Cette chaînette étant toujours apparente, on eut l'idée, en y ajoutant un attribut tel qu'un cor de chasse, une grenade, un croissant, etc., d'en faire un insigne honorifique donné aux meilleurs tireurs. Depuis l'adoption des armes se chargeant par la culasse, l'épinglette devenait inutile comme instrument, mais l'usage de l'épinglette s'est maintenu comme prix de tir.

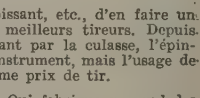

Epinglette (prix de tir).

ÉPINGLIER [*gli-é*], **ÈRE** n. Qui fabrique ou vend des épingles. || Etui qui contenait les épingles.

— *Epinglier-grillageur,* S'est dit autrefois de l'ouvrier fabriquant toute espèce de grillages en fil de fer ou de laiton.

— Encycl. Archéol. Le terme d'*épinglier* désignait les fabricants d'épingles, et les étuis qui les contenaient. Les statuts donnés aux épingliers de Paris par Etienne Boileau, reçurent des additions en 1298 et en 1301, et furent renouvelés en 1601. L'apprentissage durait quatre années; le chef-d'œuvre consistait en un millier d'épingles. Les épingliers, qui vendaient et leurs produits et ceux qu'ils faisaient venir du dehors, eurent à Paris jusqu'à deux cents maîtres; en 1756, ils étaient quatre-vingt-quatorze, et furent réunis, en 1776, aux cloutiers et aux ferrailleurs.

Les meubles appelés *épingliers* étaient soit des étuis, soit

des pelotes ou des coussinets de tissu à plusieurs feuilles, où l'on piquait les épingles. On en faisait en bois de cyprès ; garnis de métal précieux ; en velours ; en satin. On en cite un fabriqué par Boivin au XVIe siècle.

ÉPINGLIER [*glié*] n. m. (de *épingle*). Pièce de la bobine du rouet à filer, servant à répartir également le fil sur la bobine.

ÉPINGLINE n. f. Etoffe de laine à petites côtes.

ÉPINGLOTOME n. m. (de *épingle*, et du gr. *tomê*, section). Instrument qui, dans la fabrication des épingles à la main, servait à couper le fil de laiton.

ÉPINGLOTTE n. f. Ichtyol. Un des noms vulgaires de l'*épinoche*.

ÉPINIAC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 32 kil. de Saint-Malo ; 1.480 hab. A l'église, panneaux et baldaquin des fonts, sculptés (XVIe s.) ; beau rétable (XVIIe s.). Ruines de l'abbaye de la Vieuxville (XIIe s.).

ÉPINICIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Antiq. gr. Qui se rapporte aux épinicies : *Jeux* ÉPINICIENS. || *Chant épinicien*, Chant composé en l'honneur d'une victoire.

ÉPINICIES [*sî*] n. f. pl. (gr. *épinikion ;* de *épi*, sur, et *nikê*, victoire). Antiq. gr. Chants de victoire. || Prix de la victoire. || Sacrifices, banquets ou fêtes en l'honneur d'une victoire, surtout d'une victoire remportée dans les Grands Jeux.

— *Par métonym.* Poèmes lyriques en l'honneur d'un vainqueur aux Grands Jeux ; par exemple, les *Epinicies* de Simonide, de Pindare, etc. V. l'art. suiv.

Épinicies, nom générique des *Odes triomphales* de Pindare (500 à 450 av. J.-C.). C'est la partie la plus célèbre de ses œuvres et la seule qui nous soit parvenue complète. Les *Epinicies* se divisent en quatre livres, dont chacun correspond à l'un des quatre Grands Jeux de la Grèce classique : *Olympiques, Pythiques, Néméens* et *Isthmiques*. Elles ont été écrites en l'honneur de quelque victoire remportée soit à Olympie, soit à Delphes, soit à l'Isthme, soit à Némée. La plupart ont été exécutées lors de l'entrée solennelle du vainqueur dans sa ville natale, ou dans un banquet, ou sur une place publique, ou dans quelque temple ou monument public. Elles renferment toutes, plus ou moins développés, certains thèmes traditionnels : rappel de la victoire, nature du concours, circonstances du combat, éloge du vainqueur, de sa famille, de sa patrie, des dieux qui présidaient aux jeux, ou qui étaient honorés dans la ville natale du vainqueur, allusions à diverses légendes locales, aux mythes relatifs à la fondation des jeux, conseils au triomphateur. La matière était donc fort riche, et les *Epinicies* sont très variées. Pindare traite toujours son sujet avec une grande liberté ; en même temps, il sait dominer les détails multiples, et de l'ensemble dégager soit une grande idée morale, soit une remarquable unité d'impression. Ses odes sont de dimensions très diverses : les unes se composent d'une simple triade (strophe, antistrophe et épode), d'autres comprennent deux, trois, quatre triades, ou même davantage. Les *Epinicies* ont, de plus, un grand intérêt historique. Elles nous aident à comprendre l'importance des jeux chez les Grecs, et mettent souvent en scène des personnages célèbres.

ÉPINICION n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Nom donné au *Sanctus* de la messe, dans les constitutions apostoliques et dans la liturgie grecque.

ÉPINIER [*ni-é*] n. m. Véner. Fourré d'épines où se retirent les bêtes noires.

— Ornith. Nom vulgaire du *tarin*.

ÉPINIÈRE adj. Anat. Se dit de la substance médullaire qui remplit le canal du rachis ou épine dorsale : *Moelle* ÉPINIÈRE.

— N. f. Bot. Nom vulgaire de l'*aubépine*.

ÉPINOCHE n. f. (de *épine*). Nom vulgaire de plusieurs genres et espèces de poissons téléostéens.

— ENCYCL. Ichtyol. Les caractères principaux des *épinoches* sont la possession d'épines dorsales et latérales mobiles, ainsi que de plaques osseuses qui tiennent lieu d'écailles. Ces poissons ont quelques centimètres de longueur et habitent les eaux douces, saumâtres ou marines de l'hémisphère boréal. Ils sont voraces, batailleurs, remarquables par leur brillant coloris à l'époque de la reproduction, ainsi que par leur aptitude à construire des nids pour y pondre leurs œufs. C'est le mâle qui, seul brillamment coloré, construit le nid et garde ensuite les œufs jusqu'à ce qu'ils éclosent. Les *épinoches* de France sont : l'épinoche proprement dite ou épinoche à trois épines dorsales (*gasterosteus aculeatus*) ; l'épinochette à dix épines (*pungitius vulgaris*) ; l'épinoche de mer à quinze épines (*spinachia vulgaris*) ; cette dernière atteint 0m,15 de long. L'épinoche vulgaire a reçu, suivant les pays, différents noms qui rappellent sa structure anatomique. V. ÉPINARDE.

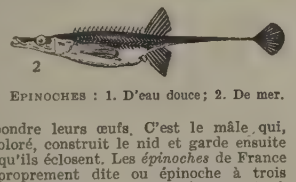

ÉPINOCHES : 1. D'eau douce ; 2. De mer.

ÉPINOCHER [*ché*] v. intr. (de *épinoche*). Prov. prem., Manger des épinoches (en prenant garde aux arêtes). || Manger lentement et sans appétit. || S'arrêter aux bagatelles, muser. (Vx.) V. PIGNOCHER.

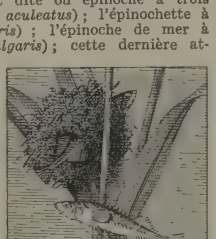

Epinochette et son nid.

ÉPINOCHETTE n. f. Espèce d'épinoche à dix épines dorsales, très commune dans toutes les eaux douces où elle construit un nid tissé d'herbes aquatiques. (C'est un des plus petits poissons : 0m,07.)

ÉPINOMIE [*mî*] n. f. (gr. *épinomia ;* de *épi*, sur, et *nemein*, faire paître). Antiq. gr. Droit de pâture des particuliers sur les terrains communaux, ou droit de pâture réciproque entre Etats voisins.

ÉPINOY (Philipotte-Christine DE LALAING, princesse D'), héroïne belge, née probablement au château de Bailleul, à Condé, vers 1545, morte à Anvers en 1582. Fille d'Emmanuel-Philibert de Lalaing et d'Anne de Croy, elle épousa (1572) Pierre de Melun, prince d'Epinoy, gouverneur du Tournaisis pour les états généraux des Pays-Bas en révolte contre Philippe II. Le gouverneur des pays pour le roi d'Espagne, le prince de Parme, ayant appris que le prince d'Epinoy était allé en Flandre soutenir le prince d'Orange, vint mettre le siège devant Tournai. La garnison était peu nombreuse ; la princesse d'Epinoy remplaça son mari et montra une énergie admirable. Néanmoins, la ville, n'étant pas secourue, dut finalement capituler.

ÉPION n. m. Petit épi.

ÉPIOOLITHIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et de *oolithique*). Terrains situés au-dessus du calcaire oolithique.

ÉPIORNIS [*niss*] n. m. Paléont. V. ÆPYORNIS.

ÉPIOSINE n. f. Succédané de la morphine constitué par un méthylphénanthrimidazol.

ÉPIPACTIS [*pak-tiss*] n. f. Genre de plantes appartenant à la famille des orchidacées, et dont une espèce (*épipactis des marais*) est commune dans les bois humides et les prairies marécageuses d'Europe, où elle fleurit en juillet-août. On compte une dizaine d'espèces d'Europe, d'Asie et d'Amérique, préférant les régions tempérées.

Epipactis.

ÉPIPAROXYSME [*rok-sissm'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et de *paroxysme*). Pathol. Paroxysme qui reparaît plus tôt et plus souvent qu'il ne devrait normalement.

ÉPIPASTIQUE [*pass-tik'*] adj. (du gr. *épipastos*, saupoudré). On dit plus souvent, en rattachant le mot à une autre origine, ÉPISPASTIQUE. V. ce mot.

ÉPIPÉDOMÉTRIE [*trî*] n. f. (du gr. *épipédos*, plan, et *métron*, mesure). Géom. anc. Mesure comparée des figures s'appuyant sur la même base.

ÉPIPÉRIPHÉRIQUE [*fé-rik'*] adj. (du gr. *épi*, sur et *périphérie*). Physiol. Se dit d'une sensation déterminée par l'excitation des éléments périphériques cutanés.

ÉPIPÉTALE adj. (du gr. *épi*, sur, et *pétalon*, pétale). Qui croît sur les pétales ou sur la corolle : *Glandes, Etamines* ÉPIPÉTALES.

ÉPIPÉTALIE [*lî*] n. f. (rad. *épipétale*). Bot. Classe de plantes, comprenant les végétaux dicotylédones à corolle supère gamopétale et à étamines épigynes.

ÉPIPHANE [*fan'*] adj. (du gr. *épiphanès*, qui apparaît tout à coup). Myth. gr. Surnom de divers dieux qui signifie secourable.

— Hist. Surnom de rois hellénistiques d'Orient, en Syrie, Egypte.

ÉPIPHANE d'Alexandrie, savant grec du IIe siècle de notre ère, fils du mathématicien Théon. On lui attribue un traité *Sur le tonnerre et les éclairs*.

ÉPIPHANE, gnostique grec du IIe siècle. Il fut le maître des gnostiques Secundus et Ptolémée. Le premier principe, dit-il, est incompréhensible ; il le nomme *solité*. Ce principe coexiste avec une puissance qu'il appelle *unité*. La solité et l'unité ont produit la *monade*, principe des choses intellectuelles. Avec cette puissance, va de pair l'*un*. Ces quatre puissances ont engendré toutes les choses.

ÉPIPHANE (sainte), en lat. *Epiphana*, martyre sous Dioclétien, d'autres disent sous Dèce, en Sicile. — Fête le 12 juillet.

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constantia (anc. Salamine), dans l'île de Chypre, né à Eleuthéropolis (Palestine) en 310, mort à Constantia en 403. De famille juive, il fut converti au christianisme par saint Hilarion et fonda, à Eleuthéropolis, un monastère qu'il dirigea trente ans. Evêque de Constantia en 367, il combat les apollinaristes au concile d'Antioche (370). En 403, il se rendit au concile de Constantinople, puis s'embarqua pour l'île de Chypre. Il mourut pendant la traversée. Il avait composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : le *Panarion* (la Huche), contre l'arianisme et les doctrines d'Origène, l'*Anchorat*, contre les ariens, et le *Traité des poids et mesures* des Juifs. — Fête le 12 mai.

ÉPIPHANE (saint), évêque de Pavie, né en 438, mort en 495. Il joua un rôle important dans la politique de son temps. En 474, il réconcilia Eraric, roi des Wisigoths, avec l'empereur Julius Nepos. Deux ans après, il obtint d'Odoacre, roi des Hérules, qui avait saccagé Pavie, l'autorisation de rebâtir la ville. En 489, il donna asile à Théodoric, roi des Ostrogoths, et le sauva des fureurs d'Odoacre ; en 490, il arracha au même la grâce des habitants de Pavie. — Fête le 21 janvier.

ÉPIPHANE, patriarche de Constantinople, de 520 à 536. Il condamna les monophysites Sévère, patriarche d'Antioche, Pierre, évêque d'Apamée, et Zoaras.

ÉPIPHANE, dit **le Scolastique,** écrivain ecclésiastique, vivait en Italie au VIe siècle. Il fut ami de Cassiodore, et sur son conseil il traduisit en latin plusieurs ouvrages grecs, entre autres l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène, Socrate et Théodoret ; *Antiquités judaïques* de Josèphe ; *Scholies* de saint Clément d'Alexandrie, et enfin les *Commentaires* de Didyme.

ÉPIPHANE dit **l'Hagiopolite,** écrivain ecclésiastique grec, du commencement du IXe siècle. On a de lui une *Description de la Terre sainte*. On le confond souvent avec Epiphane, hagiographe de la fin du VIIIe siècle.

ÉPIPHANIE [*fa-nî*] n. f. (du gr. *épiphaneia*, apparition). Manifestation de Jésus-Christ aux Gentils et particulièrement aux mages. || Fête de l'Eglise, qui rappelle cet événement. (On l'appelle vulgairement JOUR DES ROIS.)

— ENCYCL. La fête chrétienne de l'*Epiphanie* se célèbre le 6 janvier. Ce jour fut d'abord consacré au souvenir de la naissance de Jésus-Christ ; mais, lorsqu'à la fin du IVe siècle, Noël fut fixé au 25 décembre, on fêta le 6 janvier la manifestation du Sauveur, et spécialement son adoration par les mages (Matth., II).

La tradition populaire compte trois mages, qu'elle nomme Melchior, Balthazar et Gaspar, et les considère comme des rois d'Arabie. Leurs reliques, découvertes, dit-on, par sainte Hélène, sont aujourd'hui à la cathédrale de Cologne.

Dans beaucoup de pays chrétiens, la fête de l'Epiphanie est l'occasion d'un repas où l'on tire un roi au moyen d'une fève cachée dans un gâteau. Plusieurs liturgistes voient dans cet usage un souvenir des réjouissances païennes des saturnales.

ÉPIPHANITE [*fa*] n. f. Silicate hydraté naturel, appartenant au genre chlorite.

ÉPIPHARYNX [*fa-rinkss*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *pharunx*, pharynx). Portion saillante, membraneuse ou plus ou moins chitinisée, naissant de la ligne médiane dorsale du pharynx, chez les insectes, parfois aussi de la face interne du labre.

— ENCYCL. Chez beaucoup de diptères, l'*épipharynx* forme, en se soudant avec une autre pièce qui lui correspond en dessous (hypopharynx), une sorte de canal par lequel la salive se déverse à l'intérieur de la trompe.

ÉPIPHÉNOMÈNE [*fé*] n. m. (du gr. *épi*, par-dessus, et de *phénomène*). Philos. Ce qui se surajoute à un phénomène sans réagir sur lui.

— ENCYCL. Philos. *Conscience épiphénomène*. Celui qui accomplit volontairement une action croit faire ce qu'il fait parce qu'il a délibéré consciemment et décidé librement. D'après certains philosophes (Maudsley, Huxley, Le Dantec), il est victime d'une illusion. L'action des vivants inférieurs est tout automatique. Un influx nerveux est déclenché par une excitation extérieure. Il gagne un centre nerveux, se réfléchit sur lui et détermine des contractions musculaires dont résulte l'action. Aucune conscience dans tout cela. Chez les animaux supérieurs et l'homme, le mécanisme dont dépendent les actions est le même. Seulement, pendant le travail physiologique qui s'opère dans le cerveau, il y a une certaine quantité de force inemployée. C'est elle qui se transforme en représentations conscientes, délibérations, décisions. Ces états ne sont, en réalité, que des effets et des signes du travail cérébral dont ils dépendent. Ils ne réagissent aucunement sur lui, ni par conséquent sur les actes qui s'opèrent. D'où le terme de « épiphénomène » qu'on leur applique.

ÉPIPHÉNOMÉNISME [*fé, nissm'*] n. m. Doctrine philosophique qui réduit la conscience à un simple épiphénomène.

ÉPIPHI [*fî*] n. m. Troisième mois égyptien de la tétraménie appelée *shmou* (la moisson). [Ce mois commençait le 25 juin.]

ÉPIPHILE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nymphalidés, comprenant de jolis papillons répandus du Mexique au Brésil. (Les ailes des épiphiles sont ordinairement brunes ou bleues en dessus, avec de larges bandes obliques fauves.)

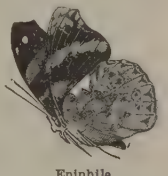

Epiphile.

ÉPIPHLÉODE [*flé*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *phloiôdês*, d'écorce). Bot. Qui croît sur l'épiderme de l'écorce des arbres. (Se dit surtout du thalle des lichens crustacés, par opposition à *hypophléode*.)

ÉPIPHLÉON [*flé*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *phloios*, écorce). Bot. Couche extérieure de l'écorce, appelée aussi ENVELOPPE OU COUCHE SUBÉREUSE, et qui produit le liège.

ÉPIPHLÉOSE [*flé*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *phloios*, écorce). Epiderme des végétaux.

ÉPIPHONÈME [*fo*] n. m. (gr. *épiphonêma ;* de *épi*, sur, et *phonêma*, voix). Rhétor. Exclamation sentencieuse par laquelle on termine un récit, un discours.

— ENCYCL. V. EXCLAMATION.

ÉPIPHORA [*fo*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *phorô*, je porte). Ophtalm. Ecoulement de larmes qui, en raison de l'obstruction des points lacrymaux, débordent sur les joues. Il est dû, plus souvent à la paralysie faciale et à la dacryocystite qu'à l'irritation de la conjonctive par le froid ou la présence de corps étrangers.

ÉPIPHOSPHORITE [*foss-fo*] n. f. Phosphate naturel de calcium et de fer. (Variété d'apatite.)

ÉPIPHRAGMATIQUE [*fragh-ma-tik'*] adj. Zool. Qui se rapporte à l'épiphragme : *Opercule* ÉPIPHRAGMATIQUE.

ÉPIPHRAGME [*fraghm'*] n. m. (du gr. *épiphragma*, couvercle). Cloison temporaire fermant l'ouverture des mollusques gastéropodes pulmonés terrestres.

— ENCYCL. Cette cloison, membraneuse ou papyracée, est rarement calcaire : elle protège l'animal (surtout les escargots) pendant les grandes chaleurs et, principalement, pendant l'hibernation. L'*épiphragme* diffère essentiellement de l'opercule des gastéropodes prosobranches : il n'adhère jamais à l'animal, étant collé seulement, par son bord, soit au péristome en dedans, soit à la surface interne du dernier tour de spire. Il reste parfois plusieurs de ces cloisons superposées. Quand les espèces comestibles (escargot de Bourgogne, petit gris) en sont pourvus, on dit qu'elles sont *bouchées*.

ÉPIPHRAGMOPHORA [*fragh-mo-fo*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres de la famille des hélicidés, dont les nombreuses espèces habitent l'Amérique (presque uniquement le versant Pacifique) depuis la Colombie britannique au nord, jusqu'à l'Argentine au sud.

ÉPIPHRASE [*fraz'*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *phraséis*, phrase). Rhétor. Figure par laquelle on ajoute à une phrase qui semble finie un ou plusieurs membres, pour développer une idée accessoire.

ÉPIPHYLLE [*fil'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *phullon*, feuille). Bot. Qui se développe sur les feuilles.

ÉPIPHYLLE [*fil'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des cactées.

— Encycl. Les *épiphylles* (*epiphyllum truncatum*, par exemple) sont des arbustes dont la tige, rameuse, est formée d'articles courts, tronqués, aplatis et d'apparence foliacée, sur les bords crénelés desquels se développent de belles fleurs rose-carmin ou blanches. Les épiphylles sont très recherchées pour l'ornement des serres tempérées ou des appartements.

Epiphylle.

ÉPIPHYSAIRE [*fi-zèr'*] adj. Anat. Qui se rapporte à une épiphyse : *Eminence* ÉPIPHYSAIRE. *Décollement* ÉPIPHYSAIRE.

ÉPIPHYSE [*fiz'*] n. f. (du gr. *épiphusis*, excroissance). Anat. Extrémité d'un os long, ayant un point d'ossification distinct, et formée de tissu spongieux : *Tant que les os ne sont pas réunis à leurs* ÉPIPHYSES, *le corps grandit.* (Flourens.) || Autre nom de la glande pinéale. V. PINÉAL.

ÉPIPHYTE [*fit'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *phuton*, plante). Bot. Se dit d'un végétal fixé sur un autre, mais non parasite : *Beaucoup d'orchidées sont des plantes* ÉPIPHYTES.

— *Substantiv.* et au masc. Biol. Organisme, ou plus particulièrement plante, vivant sur d'autres plantes, à l'état de commensal ou de parasite. (On désigne quelquefois, sous ce nom, les cryptogames parasitant les animaux.)

— Encycl. Biol. Les *épiphytes* se comportent en faux parasites. Quelquefois, ils protègent les végétaux qu'ils recouvrent ; mais, le plus souvent, ils exercent une action nuisible, et d'ailleurs purement mécanique. On s'en débarrasse alors par des brossages ou des grattages.

ÉPIPHYTIE [*fi-ti*] n. f. (de *épiphyte*). Maladie qui attaque à la fois de nombreux végétaux de même espèce dans un même lieu.

— Encycl. Les *épiphyties* (comme le phylloxéra, le mildiou, l'oïdium de la vigne, la gale noire des pommes de terre, la cuscute, etc., pour ne citer que les plus tristement célèbres), ont occasionné parfois des désastres considérables, et compromis l'avenir de certaines cultures. Elles font aujourd'hui l'objet, comme les épidémies et les épizooties, de mesures spéciales ayant pour but d'en empêcher la propagation et le développement.

C'est à ce titre que la loi du 21 juin 1898 permet de proscrire l'introduction en France de plantes exotiques pouvant servir de véhicules à des parasites (insectes, champignons, bactéries, etc.).

Il existe un *Service des épiphyties*, créé en 1915 par le ministère de l'agriculture et qui dispose de laboratoires et de stations de recherches installés dans différentes villes ; là sont étudiés les ennemis et maladies des plantes, ainsi que les moyens les plus propres à en combattre ou en prévenir les ravages. Ces stations renseignent gratuitement les agriculteurs.

ÉPIPHYTIQUE [*fi-tik'*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux épiphytes : *Le mildiou est une maladie* ÉPIPHYTIQUE.

ÉPIPHYTISME [*fi-tism'*] n. m. Bot. Production des épiphytes.

ÉPIPLASME [*plasm'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *plasma*, protoplasme). Bot. Partie du protoplasme de l'asque, chez un ascomycète, qui n'est pas directement employée à la formation des ascospores.

ÉPIPLEURE n. m. (du gr. *épi*, sur, et *pleuron*, poitrine). Bord externe infléchi de l'élytre, qui embrasse plus ou moins la poitrine et l'abdomen, chez les insectes coléoptères.

ÉPIPLOCÈLE n. f. (de *épiploon*, et du gr. *kèlê*, tumeur). Hernie qui ne contient que de l'épiploon.

— Encycl. L'*épiplocèle* se distingue des hernies contenant de l'intestin, par l'absence de sonorité lorsqu'on la percute. Comme toutes les hernies, elle peut être réductible, mais sans donner lieu à des gargouillements lorsqu'elle rentre, ou irréductible.

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE n. f. Hernie qui contient une portion de l'épiploon et de l'intestin.

ÉPIPLOÏQUE [*plo-ik'*] adj. Qui appartient, qui a rapport à l'épiploon : *Veine, Artère* ÉPIPLOÏQUE. *Appendices* ÉPIPLOÏQUES. *Hernie* ÉPIPLOÏQUE.

ÉPIPLOÏTE n. f. Inflammation de l'épiploon.

— Encycl. L'épiploon peut s'enflammer par propagation d'une péritonite ou d'une appendicite ; mais, le plus souvent, l'*épiploïte* n'est qu'un accident d'une épiplocèle. Les vomissements sont rares, et, quand ils existent, ils ne sont jamais fécaloïdes ; les malades ne présentent jamais l'état de dépression générale, d'anxiété, ni l'hypothermie de ceux qui sont atteints d'étranglements intestinaux. Le traitement peut être palliatif : vessie de glace, ventouses scarifiées ou sangsue sur le siège de la hernie, ou curatif par la cure radicale. V. HERNIE.

ÉPIPO-MÉROCÈLE n. f. Hernie crurale, qui contient une portion de l'épiploon.

ÉPIPLOMPHALE [*plon-fal'*] n. f. (de *épiploon* ; et du gr. *omphalos*, ombilic). Hernie ombilicale, qui contient une portion de l'épiploon.

ÉPIPLOON n. m. (gr. *épiploon* ; de *épiploos*, flottant). Repli du péritoine, qui rattache les uns aux autres les viscères abdominaux.

— Encycl. Le péritoine au niveau d'un viscère se divise en deux lames qui, s'écartant, comprennent le viscère entre elles et se rejoignent ensuite. Les divers replis épiploïques sont : le *grand épiploon* ou *gastro-colique*, qui part de la grande courbure de l'estomac et forme au-devant de la masse intestinale un large et long tablier ; le *petit épiploon* ou *gastro-hépatique*, qui part de la face postérieure de l'estomac et remonte vers le foie, enfermant dans ses deux lames la veine porte, l'artère hépatique et le canal cholédoque. Enfin, on décrit encore l'*épiploon gastro-splénique*. Les épiploons favorisent les divers mouvements et l'ampliation des organes abdominaux.

ÉPIPLOPEXIE [*pèk-si*] n. f. (du gr. *épiploon*, et *pèxis*, fixation). Fixation chirurgicale de l'épiploon à la paroi abdominale.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE [*ploss-ké-o-sèl'*] n. f. (de *épiploon*, et du gr. *oskhéon*, scrotum, et *kèlê*, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon dans le scrotum.

EPIPODE ou **EPIPOY** (saint), en lat. *Epipodius*, martyr à Lyon en 177. Arrêté avec son ami saint Alexandre, il fut décapité, après avoir été tourmenté sur le chevalet et déchiré avec des ongles de fer. Son ami fut mis en croix deux ou trois jours après. — Fête le 22 avril à Rome, et le 6 avril à Paris.

ÉPIPODE n. m. (du gr. *épi*, sur, et *pous, podos*, pied). Tubercule qui, dans certaines plantes, naît sur le sommet du pédoncule, près de l'ovaire.

ÉPIPODITE n. m. (du gr. *épi*, sur, et *pous, podos*, pied). Zool. Appendice fixé sur l'article basilaire (coxopodite) de l'appendice typique. (Il n'y en a généralement qu'un, parfois deux. L'épipodite peut fonctionner comme une branchie.)

ÉPIPODIUM [*di-om'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *pous, podos*, pied). Nom donné par Huxley à une région du pied des mollusques.

ÉPIPOLASE n. f. (du gr. *épipolasis*, action de surnager). Chim. anc. Phénomène qui consiste en ce que certaines substances se séparent d'un liquide où elles étaient en suspension et viennent surnager sans se volatiliser.

ÉPIPOLÉ. Myth. gr. Fille de l'Eubéen Trachion. Elle se cacha sous des habits d'homme, pour accompagner les Grecs au siège de Troie. Palamède la démasqua, et elle fut lapidée.

ÉPIPOLIQUE [*lik'*] adj. Chim. anc. Qui a rapport à l'épipolase : *Phénomène* ÉPIPOLIQUE. || *Force épipolique*, Action par laquelle une substance abandonne un tissu et se montre au dehors.

— *Rotation épipolique*, Mouvement rapide de rotation que l'on observe quand on place certains corps à la surface des milieux liquides. (Par exemple, le camphre à la surface de l'eau.)

ÉPIPOLISÉ, E adj. (de *épipolase*). Physiol. Se dit d'une substance qui s'est séparée d'un tissu où elle était contenue sans pouvoir être décelée.

ÉPIPOY ou **ÉPIPODE** (saint). V. EPIPODE.

Epipsychidion, une des œuvres les plus remarquables du poète Shelley. Il écrivit ces vers à Pise, en 1821. C'est le rêve idéal d'un cœur qui ne peut parler à celle qu'il aime et lui murmure dans un poème tous les mots d'amour de son âme. Il y a là toute la théorie platonicienne de Shelley sur ce sentiment.

ÉPIQUAGE [*kaj'*] n. m. (rad. *épiquer*). Mode de teinture consistant à appliquer les couleurs à froid.

ÉPIQUE [*pik'*] adj. (gr. *épikos* ; de *épos*, poème). Digne d'être célébré en vers : *Un personnage* ÉPIQUE.

— *Fam.* et *Ironiquem.* Extraordinaire.

— Qui retrace en vers les actions héroïques : *Poème* ÉPIQUE. || Qui a rapport, qui convient, qui est propre à la poésie épique : *Le style* ÉPIQUE. || Se dit, en mauv. part, d'un style trop figuré, trop élevé pour le sujet : *Il prend un ton* ÉPIQUE, *quand il devrait être simple.*

— *Dialecte épique*, Dialecte employé par Homère, Hésiode et les poètes cycliques.

— *Vers épique*, Vers exclusivement employé dans l'épopée, tel que l'hexamètre chez les Grecs, les Latins, les Allemands, et l'alexandrin chez les Français.

— *Substantiv.* et au masc. Genre épique : *On fait vanité de porter l'*ÉPIQUE *dans la tragédie ; on croit la parer, on la déguise.* (Lamotte.)

— Encycl. *Dialecte épique.* On a cru longtemps que la langue homérique était formée du mélange artificiel de trois dialectes grecs : le dorien, l'éolien, l'ionien. On sait aujourd'hui que les poèmes homériques ne contiennent pas de formes doriennes. En revanche, les formes éoliennes se rencontrent en assez grand nombre. Quant à l'ionien, il constitue le principal fonds de la langue homérique. On a cherché à expliquer de diverses façons le mélange. Il est probable que la langue épique s'est fixée sur des transpositions de l'éolien en ionien, et que la tradition l'a consacrée sous cette forme. La langue d'Hésiode est à peu près la même que celle d'Homère, sauf qu'on y trouve plus d'éolismes avec quelques éléments doriens.

— Littér. *Genre épique.* V. ÉPOPÉE.

ÉPIQUER [*ké*] v. tr. Appliquer la teinture à froid sur des étoffes.

ÉPIRE, région montagneuse de la péninsule des Balkans, baignée par la mer Ionienne et formant à l'O. du Pinde la partie nord-occidentale de la Grèce.

— *Géographie.* Par ce nom d'*Épire* (gr. *Êpeiros*, le continent) les anciens marins grecs opposaient la partie de la péninsule balkanique comprise entre le golfe d'Ambracie et les derniers contreforts des monts Acrocérauniens à la terre insulaire de Corcyre (Corfou), qui en constitue la sentinelle avancée. On réduit aujourd'hui l'Epire à la partie de la Grèce située au N. du golfe d'Arta et à l'O. du Pinde. Comme l'Albanie plus septentrionale, à laquelle ont été rattachés quelques cantons du nord du pays, c'est un vrai chaos montagneux présentant sur les rivages l'aspect d'une blanche muraille, la *Chimère* ou *Himara mala*, qui se dresse jusqu'aux environs de 2.000 m. Par delà des plis calcaires, gréseux ou schisteux plus ou moins parallèles et ne dépassant pas 1.500 m., les montagnes de l'intérieur se relèvent enfin jusqu'à 2.000 m. Grâce au manteau de forêts qui recouvre les flancs des montagnes, le pays présente partout, au delà du rivage, un aspect sombre et noirâtre. Il est arrosé par quelques torrents très sinueux (Arta, Louros, Mavropotamo, Kalamas) et nourrit sur ses *cheimadia* ou pâtures d'hiver, des troupeaux de porcs noirs avides des glands donnés par des chênes de toutes espèces, qui fournissent aux montagnards des abris de branches et de feuilles.

Les habitants (*Epirotes*) sont en majeure partie des Albanais ou Shkipetars dans le nord et, dans le sud, en grande partie des Grecs. Prévésa, qui commande l'entrée du golfe d'Arta, Arta même sur le fleuve homonyme, et Janina en plein cœur du pays sont les principales villes de l'Epire dont les ressources économiques ne sont encore nullement mises en valeur.

— *Histoire.* L'histoire de l'Epire remonte à une très haute antiquité, au temps où, vers le XVIe siècle av. notre ère, le pays fut envahi, du moins dans sa partie nord, par les Pélasges refoulés de la Thessalie par les Hellènes. Pélasges du nord et Hellènes du sud du pays vécurent en bonne intelligence jusqu'au temps où, après la guerre de Troie, Pyrrhus ou Néoptolème, fils d'Achille, y fonda (en Molossie) un royaume dont ses successeurs ne surent d'abord garder que le centre, puis étendirent leur domination sur toute la contrée, dont, grâce à ses chênes sacrés rendant des oracles, Dodone était la ville la plus célèbre. C'est d'un de ces Eacides ou Pyrrhides qu'était fille Olympias, qui épousa Philippe II de Macédoine et fut mère d'Alexandre le Grand ; un autre Eacide fut Pyrrhus II, l'adversaire des Romains. Moins d'un siècle après sa mort (à Argos, en 272), les Eacides furent renversés et les Epirotes se constituèrent en république ; mais ils ne tardèrent pas à passer sous le joug de la Macédoine, puis devinrent, avec celle-ci, sujets de Rome. Englobée dans l'Empire d'Orient au IVe siècle de notre ère, l'Epire retrouva son indépendance sous des princes comnènes, en 1204, lors de la destruction de l'Empire byzantin par les Croisés ; mais deux siècles plus tard, en dépit des exploits de Scanderberg, elle était conquise par les Turcs. Elle fit dès lors partie de l'Empire ottoman jusqu'en 1881, date où ses cantons les plus méridionaux (Arta) furent réunis à la Grèce. Celle-ci aurait désiré par la suite étendre sa domination sur le reste de l'Epire ; bien que, dès 1912, les Turcs eussent été à peu près complètement chassés des Balkans, elle a dû attendre, pour le faire, jusqu'après la Grande Guerre ; et encore les cantons les plus septentrionaux du pays en ont-ils alors été détachés et réunis à l'Albanie en 1920.

Monnaie d'Epire.

EPIRHEDIUM [*ré-di-om'*] n. m. (mot lat. formé du gr. *épi*, sur, et du lat. *rhéda*, espèce de char). Antiq. rom. Selon les uns, Chariot semblable à la rhéda ; selon d'autres, Harnais des chevaux qui traînaient la rhéda.

ÉPIROGÉNIQUE [*nik'*] adj. (du gr. *êpeiros*, continent et *génos*, naissance). Géol. Qui a rapport à la naissance des continents : *Les mouvements* ÉPIROGÉNIQUES *peuvent être considérés comme des oscillations verticales des aires de surélévation, qui ont leur contre-coup dans les aires d'ennoyage voisines.* (Em. Hang, *Traité de géologie.*)

ÉPIROTE, habitant ou natif de l'Epire : *Les* EPIROTES.

— *Adjectiv.* Relatif à l'Epire, à ses habitants : *Les mœurs* ÉPIROTES.

ÉPIRRHÈME n. m. (gr. *épirrhêma* ; de *épi*, sur, et *rhêma*, parole). Littér. gr. Partie de la parabase, composée de tétramètres trochaïques, dans la comédie grecque.

— Encycl. L'*épirrhème* était un couplet satirique que le coryphée récitait aussitôt après la strophe lyrique auquel répondait l'*antépirrhème*. Le plus souvent c'est une plainte du poète, et la politique y tient sa place.

ÉPIRRHIZE adj. (du gr. *épi*, sur, et *rhiza*, racine). Se dit des plantes parasites qui croissent sur les racines d'autres plantes.

ÉPISCAPHE [*piss-kaf'*] ou **EPISCAPHA** [*é-piss-ka-fa*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des érotylidés, comprenant des formes larges, de taille médiocre, réparties dans les régions tropicales de l'ancien monde.

ÉPISCAPHIES [*piss-ka-fi*] n. f. pl. (du gr. *épiskaptein*, enfouir la semence). Antiq. gr. Fête agricole chez les Rhodiens.

ÉPISCÉNIES [*pi-sé-nî*] n. f. pl. (gr. *épiskénia* ; de *épi*, dans, et *skênê*, tente). Antiq. Fête célébrée chez les Spartiates : on dressait des tentes sous lesquelles les dévots prenaient leurs repas.

ÉPISCÉNIUM [*pi-sé-ni-om'*] n. m. (mot lat. formé du gr. *épiskênion* ; de *épi*, sur, et *skênê*, scène). Dans les théâtres anciens, Emplacement ménagé pour les machines au-dessus de la scène.

ÉPISCIE [*pi-si*] n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des herbes pubescentes, quelquefois rampantes, à fleurs blanches ou purpurines, solitaires ou réunies sur un pédoncule commun. (Quelques épiscies sont cultivées dans les serres comme plantes d'ornement. — Ce genre compte une trentaine d'espèces de l'Amérique tropicale.)

ÉPISCLÉRITE [*piss-klé*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et de *sclérotique*). Ophtalm. Inflammation des tissus qui entourent la sclérotique. (Plus fréquente que la sclérite, elle présente des caractères très voisins. V. SCLÉRITE.)

ÉPISCOPABLE [*piss-ko*] adj. (du lat. *episcopus*, évêque). *Fam.* Digne, susceptible d'être évêque : *Il n'est pas* ÉPISCOPABLE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* ÉPISCOPABLE.

ÉPISCOPAL [*piss-ko*], **E, AUX** adj. (bas lat. *episcopalis*,

de *episcopus*, évêque). Qui appartient à l'évêque, qui lui est propre : *Palais* ÉPISCOPAL. *Dignité* ÉPISCOPALE.

— Relig. Se dit de l'Eglise anglicane, des Eglises qui ont reçu d'elle la succession de leur épiscopat, et de tout ce qui appartient à ces Eglises : *Eglise* ÉPISCOPALE. *Culte* ÉPISCOPAL.

— *Substantiv.* et au masc. Membre de cette Eglise : *Les* ÉPISCOPAUX.

ÉPISCOPALEMENT [*piss-ko, man*] adv. D'une façon épiscopale : *Nesmond vivait fort honorablement, fort* EPISCOPALEMENT. (Saint-Simon.)

ÉPISCOPALIEN [*piss-ko, li-in*], **ENNE** n. Membre de l'Eglise épiscopale, aux Etats-Unis.

ÉPISCOPALISME [*piss-ko, lissm'*] n. m. Organisation ecclésiastique dans laquelle le pouvoir suprême est aux mains d'un corps d'évêques. V. ÉVÊQUE.

ÉPISCOPAT [*piss-ko-pa*] n. m. (bas lat. *episcopatus;* de *episcopus*, évêque). Dignité d'évêque : *Elever à l'*ÉPISCOPAT. || Temps pendant lequel un évêque occupe son siège : *Cathédrale réparée pendant tel* ÉPISCOPAT. || Corps des évêques ou d'évêques : *Question intéressant l'*ÉPISCOPAT.

— ENCYCL. V. ÉVÊQUE, CLERGÉ, CONCORDAT.

ÉPISCOPAUX [*piss-ko-po*] n. m. pl. Relig. V. ÉPISCOPAL.

ÉPISCOPE [*piss-kop'*] n. m. (du gr. *épiskopos*, qui surveille ; de *épi*, sur, et *skopein*, examiner). Antiq. gr. Magistrat extraordinaire qu'Athènes envoyait dans les villes sujettes pour les inspecter, y rendre la justice, y représenter l'autorité souveraine. || Intendant ou chef ecclésiastique ; et plus tard, Evêque.

EPISCOPIA [*piss*], ville d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza), sur le Sinno ; 2.500 hab.

ÉPISCOPIQUE [*piss-ko-pik'*] adj. (de *épi*, sur, et *skopein*, voir). S'applique aux appareils pour la projection d'images à support opaque ou de menus objets.

ÉPISCOPISANT [*piss, zan*] adj. Ecclésiastique qui aspire à l'épiscopat.

ÉPISCOPISER [*piss, zé*] v. intr. (du lat. *episcopus*, évêque). Briguer l'épiscopat. || Prendre des airs de prélat : *Curé qui aime à* ÉPISCOPISER *dans sa paroisse.*

EPISCOPIUS (Simon) [en holland. **Bischop**], théologien arminien hollandais, né à Amsterdam en 1583, mort en 1643. Professeur à l'université de Leyde, puis au collège arminien d'Amsterdam, il fut condamné par le synode réformé de Dordrecht et banni. Son exil dura sept ans. Il est l'auteur de la Confession ou Déclaration de foi des *remontrants* (1622). Ses œuvres (*S. Episcopii opera*) ont été publiées par E. Courcelles et A. Pœlenbrugh en 1656.

EPISCOPIUS. Biogr. V. BISCHOFF.

ÉPISÈME n. m. (du gr. *épisêmon*, signe). Archéol. Signe distinctif, marque extérieure, par exemple sur les boucliers ; emblème ou inscription à la proue d'un navire.

— Mus. Traits ajoutés à certains *neumes* pour indiquer l'intonation, l'accentuation, le rythme de certaines notes à partir du IXe siècle.

— Philol. Nom générique des trois caractères, devenus caducs à leur alphabet, que les Grecs conservaient dans leur système numéral, savoir : le sigma-tau, qui vaut 6 ; le coppa, qui vaut 90, et le sampi, qui vaut 900. Se dit plus particulièrement du sigma-tau. (On dit aussi ÉPISÉMON.)

ÉPISÉPALE adj. (du gr. *épi*, sur, et de *sépale*). Bot. Qui naît ou croît sur les pièces ou lobes du calice.

EPISINUS [*nuss*] n. m. Genre d'arachnides-aranéides, comprenant des théridions marcheurs, qui se tiennent ordinairement hors de leurs toiles.

— ENCYCL. Le genre *episinus* compte peu d'espèces, mais celles-ci sont largement distribuées sur le globe ; l'*episinus truncatus* se trouve depuis l'Algérie jusqu'en Asie centrale. Ce sont de petites araignées jaunes ou brunâtres, à abdomen postérieurement déclive.

ÉPISIOCÈLE [*sèl'*] n. m. (du gr. *épiseion*, pénil, et *kèlê*, tumeur). Prolapsus de la paroi antérieure du vagin.

ÉPISIORRHAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *épiseion*, pénil, et *raphê*, suture). Chir. Suture partielle des parois vaginales ou des grandes lèvres, ayant pour but de s'opposer ou de remédier au prolapsus du vagin ou de l'utérus.

ÉPISMILIE [*piss-mi-lî*] ou **EPISMILIA** n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des astréidés, abondants dans les terrains jurassiques et crétacés.

ÉPISODE n. m. (du gr. *épeisodion*, ce qui vient du dehors). Action incidente liée à l'action principale dans un poème, un roman, etc. (comme l'épisode de Philoctète dans les *Aventures de Télémaque*). || *Par extens.* Incident appartenant à une série d'événements formant un tout : *Les* ÉPISODES *de la Révolution française.* || Division d'une action dramatique : *Un film en douze* ÉPISODES.

— Littér. gr. Parties entre lesquelles se divise la tragédie grecque, le prologue mis à part. Ils correspondent plus ou moins à nos *actes*. Ces épisodes sont encadrés entre des chants du chœur ; le premier de ces chants porte le nom de *parodos*, les autres se nomment *stasima*. Le dernier épisode est appelé quelquefois *exode*.

— Mus. Pensée accessoire, qu'on introduit dans une fugue pour y apporter de la variété. (On l'appelle aussi DIVERTISSEMENT.)

— Peint. Scène accessoire, représentée dans un tableau et ne se liant pas nécessairement au sujet principal.

— ENCYCL. Littér. Au nombre des plus célèbres *épisodes* nous indiquerons dans l'*Iliade* : Hélène sur la tour de la porte Scée, les adieux d'Andromaque et d'Hector, l'expédition d'Ulysse et de Diomède allant enlever les chevaux de Rhésus ; dans l'*Enéide* : la destruction de Troie, la mort de Laocoon, la descente aux enfers, la mort de Nisus et d'Euryale ; dans les *Géorgiques* : l'histoire d'Aristée, comprenant celle d'Orphée et Eurydice ; dans la *Pharsale* : la forêt sacrée de Marseille, le combat d'Antée et d'Hercule, la tempête dans les déserts de la Libye ; dans la *Divine Comédie* : l'histoire de Françoise de Rimini, celle d'Ugolin et de ses fils ; dans *Roland furieux* : Alcine, Médor et Angélique, la coupe enchantée ; dans la *Jérusalem délivrée* : Olinde et Sophronie, Clorinde et Tancrède, Herminie chez les bergers, la forêt enchantée, Renaud et Armide ; dans le *Paradis perdu* : la création d'Adam et d'Eve, la chute des anges rebelles ; dans les *Lusiades* : Inès de Castro, le géant Adamastor ; dans *Wilhelm Meister* : l'histoire de Mignon ; etc.

ÉPISODIER [*di-é*] v. tr. (de *épisode*. — Se conjugue comme *prier*.) Etendre un récit en y entremêlant des épisodes.

ÉPISODIQUE [*dik'*] adj. Qui appartient à l'épisode ; qui en a le caractère : *Personnage* ÉPISODIQUE. *Récit* ÉPISODIQUE. || Se dit d'un poème dont les chants ne sont pas liés entre eux et forment chacun un poème à part. || Se dit d'une pièce de théâtre, dite aussi *pièce à tiroir*, dans laquelle les scènes sont très peu liées entre elles.

ÉPISODIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière épisodique.

ÉPISOME ou **EPISOMUS** [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons assez grands, jaunâtres ou blanchâtres, ou bruns, à bec court et robuste. (Les épisomes sont propres à la région indo-malaise.)

ÉPISPADIAS [*piss-pa-di-ass*] n. m. (du gr. *épi*, au-dessus, et *spân*, tirer hors). Vice de conformation de l'urètre, consistant en ce que ce canal s'ouvre à la face supérieure de la verge.

— ENCYCL. L'affection, assez rare, de l'*épispadias*, a été quelquefois observée chez des individus regardés comme hermaphrodites. Elle peut occasionner l'incontinence d'urine, et constituer un obstacle à la fécondation. On y remédie par une intervention chirurgicale.

ÉPISPADIQUE [*piss-pa-dik'*] adj. Qui se rapporte à l'épispadias.

ÉPISPASME [*piss-passm'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et de *spasme*). Méd. Inspiration qui se fait avec effort, ou qui est fréquente et rapide.

ÉPISPASTIQUE [*piss-pass-tik'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *spân*, tirer). Se dit des substances qui attirent les humeurs à la surface du corps. (Les pommades et papiers épispastiques, à base de garou, de cantharide, servent à entretenir l'action des vésicatoires chroniques).

ÉPISPERMATIQUE [*piss-pèr, tik'*] adj. Qui appartient à l'episperme.

ÉPISPERME [*piss-pèrm'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *sperma*, graine). Membrane qui recouvre la graine. || Sac membraneux qui contient les spores chez certaines algues.

ÉPISPORANGE [*piss*] n. m. (du gr. *épi*, sur, *spora*, graine, et *angeion*, vase). Tégument des corps reproducteurs des fougères.

ÉPISPORE [*piss*] n. m. Bot. Syn. de EXOSPORE.

ÉPISSER [*pi-sé*] v. tr. (pour ESPLISSER ; du holland. *splitsen*, fendre). Assembler deux bouts de cordage en en entrelaçant les torons.

Epissoirs.

ÉPISSIÈRE n. f. Manèg. Filet dont on couvre un cheval pour le garantir contre les mouches. (On dit aussi ÉMOUCHETTE.)

ÉPISSOIR n. m. ou **ÉPISSOIRE** n. f. Poinçon (en fer, en bois dur, en corne, etc.) au moyen duquel les cordiers, les matelots écartent les torons des cordages à épisser.

— Pêch. Cheville en fer, dont les emballeuses de poissons se servent pour écarter l'osier des paniers et y passer les ficelles destinées à lier l'emballage.

ÉPISSURE n. f. (de *épisser*). Réunion de deux bouts de câble ou de fil électrique par l'entrelacement des torons. || *Epissure simple*, Celle dans laquelle chacun des torons décommis de l'un des cordages passe successivement au-dessus et au-dessous de ceux de l'autre. || *Epissure double*, Celle où les torons reviennent deux fois sur eux-mêmes. || *Epissure à œillet*, Celle où chaque toron, revenu à son point de départ, forme une boucle.

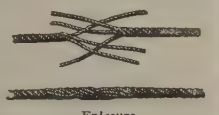

Epissure.

ÉPISTAMINAL [*piss*], **E, AUX** adj. Qui se développe sur les étamines.

ÉPISTAMINÉ [*piss*], **E** adj. (du gr. *épi*, sur, et du lat. *stamina*, étamine). Se dit des fleurs et plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

ÉPISTAMINIE [*piss, nî*] n. f. Classe de végétaux dicotylédones apétales, comprenant ceux dont les étamines passaient pour être insérées sur l'ovaire infère. (C'était la cinquième classe de Jussieu.)

ÉPISTAPHYLIN [*piss-ta-fi*] adj. m. (du gr. *épi*, sur, et *staphulê*, luette). Anat. Se dit d'un des muscles de la luette, dit aussi PALATOSTAPHYLIN.

ÉPISTASE [*piss*] n. f. (gr. *épistasis*). Méd. Matière qui surnage à la surface de l'urine.

ÉPISTASIE [*piss'. zî*] n. f. (gr. *épistasis*). Pathol. Premier symptôme d'une maladie. (Pierre Bonnier a plus particulièrement désigné sous ce nom une modification du fonctionnement nerveux, résultant d'une excitation minime, mais entraînant, par réflexe, des troubles durables dans un autre organe. C'est ainsi qu'une métrite légère est capable de déterminer de l'entérite ou de la céphalalgie.)

ÉPISTATE [*piss*] n. m. (gr. *épistatês ;* de *épi*, sur, et *istêmi*, je place). Antiq. gr. Titre, dans les Etats grecs, de fonctionnaires variés.

— ENCYCL. A Athènes, on appelait *épistates* les commissaires aux travaux publics, les intendants des jeux, les administrateurs des trésors des temples, etc. Le mot, employé seul, désignait généralement l'épistate des prytanes. Au Conseil des cinq-cents le collège des prytanes en exercice tirait au sort, chaque jour, un président, qui restait en fonction vingt-quatre heures : c'était l'épistate, gardien, en outre, du sceau de l'Etat, des clefs des archives et du Trésor public. S'il y avait séance ce jour-là, il présidait le sénat ou l'assemblée populaire. Au IVe siècle, il perdit cette dernière attribution. Désormais, il tirait au sort les noms de neuf proèdres et de leur président, devenu président des assemblées.

ÉPISTATIE [*piss, tî*] n. f. (gr. *épistateia*). Antiq. gr. Fonctions d'épistate.

— Conseil chargé de l'administration d'un skyte, petit couvent grec dépendant des grands couvents du mont Athos.

ÉPISTATION [*piss-ta-si-on*] n. f. Action d'épister.

ÉPISTAXIS [*piss-tak-siss*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *staxis*, écoulement goutte à goutte). Saignement de nez.

— ENCYCL. Le saignement de nez est l'hémorragie de beaucoup la plus fréquente et aussi la plus bénigne, car les capillaires de la muqueuse nasale sont relativement fragiles, et souvent, surtout chez les enfants et les jeunes gens anémiques ou débilités, le moindre excès de pression vasculaire suffit à le déterminer.

L'*épistaxis* peut être idiopathique, ou symptomatique. Dans le premier cas, la chaleur, un effort violent, les éternuements, une chute, etc., peuvent la produire ; dans le second cas, elle constitue l'un des symptômes des fièvres ou maladies infectieuses, telles que la fièvre typhoïde, les fièvres exanthématiques ou éruptives, certaines néphrites, certaines maladies du foie, le scorbut, le purpura ; enfin, toutes les lésions des fosses nasales, de quelque nature qu'elles soient, peuvent l'amener.

La plupart du temps, l'hémorragie ne se produit que par une seule narine ; très rarement par les deux à la fois. Dans beaucoup de cas, l'hémorragie s'arrête d'elle-même, surtout si l'on a soin de ne pas se moucher. Quelquefois, le sang coule par les arrière-narines, jusque dans la gorge ; on peut alors avoir, postérieurement, des vomissements sanguinolents.

Comme traitement : compression de l'aile du nez à l'aide du doigt, introduction dans la narine d'un tampon d'ouate imbibée d'une solution d'antipyrine ou d'eau oxygénée, ou d'un tampon de penghawar, cautérisation du point qui saigne, tamponnement des fosses nasales.

— Art vétér. L'*épistaxis* peut survenir chez le cheval, à la suite d'un violent exercice, d'une exposition au soleil, et se traite, dans ce cas, par les affusions froides et glacées.

Le chien est sujet à des épistaxis, qui peuvent être causées par un parasite particulier, le *pentastome*. Le saignement de nez peut être aussi, chez cet animal, le symptôme d'une maladie très grave, nommée par Mégnin l'*anémie pernicieuse du chien de meute*, dont sont surtout victimes les bâtards anglais courants.

ÉPISTÈLE [*piss*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et de *stèle*). Bot. Sorte de manchon qui entoure la base de la stèle d'une jeune radicelle se formant à l'intérieur de la racine mère.

ÉPISTÉMOLOGIE n. f. (du gr. *épistêmê*, science, et *logos*, discours). Critique des sciences. V. *Supplément*.

ÉPISTÉMOLOGIQUE [*piss, jik'*] adj. Relatif à l'épistémologie.

ÉPISTÈPHE [*piss-tèf'*] ou **EPISTEPHIUM** [*piss-té-fi-om'*] n. m. Genre de plantes de la famille des orchidées, comprenant cinq ou six espèces à port de sobralies, qui croissent dans l'Amérique du Sud. (Chez les épistèphes, le calicule se continue avec le sommet de l'ovaire, disposition qui n'a été rencontrée que dans ce genre. — L'*epistephium Williamsii* est cultivé pour ses grandes fleurs multicolores.)

ÉPISTER [*piss-té*] v. tr. (du préfixe *é*, et du lat. *pistare*, piler). Pharm. Réduire en pâte dans un mortier, par un mouvement oblique du pilon.

ÉPISTERNAL [*piss-tèr'*], **E, AUX** adj. (du gr. *épi*, sur, et de *sternum*). Anat. Qui est sur le sternum.

ÉPISTERNE [*piss-tèrn'*] ou **EPISTERNUM** [*piss-tèr-nom'*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Pièce latérale du thorax des insectes. (Les épisternes sont situés entre le sternite et l'épimère de chacun des segments thoraciques. Ils sont surtout bien apparents sur le mésothorax et le métathorax.) V. THORAX.

ÉPISTILBITE [*piss*] n. f. Zéolithe à base de calcium, de potassium et de sodium.

Epistolæ obscurorum virorum (*Lettres d'hommes obscurs*), pamphlet publié à Erfurt (1515), à la veille de la Réforme, contre la scolastique, la théologie du moyen âge et les dérèglements de la vie monastique. L'auteur en est probablement Jean Jæger (*Crotus Rubianus*), ami de l'humaniste Reuchlin. Ce recueil, écrit en latin de cuisine, fut augmenté ensuite par Ulrich de Hütten et d'autres.

ÉPISTOLAIRE [*piss-to-lèr'*] adj. (lat. *epistolaris ;* de *epistola*, lettre, épître). Qui a rapport à la correspondance : *Commerce* ÉPISTOLAIRE. *Style, Genre* ÉPISTOLAIRE.

— Paléogr. Papier à lettres des anciens : *Papier* ÉPISTOLAIRE. || Ecriture égyptienne appelée plus ordinairement DÉMOTIQUE.

— *Substantiv.* Auteur qui cultive le genre épistolaire : *Le maréchal de Saint-Arnaud est le premier des* ÉPISTOLAIRES *de bivouac.* (Sainte-Beuve).

— ENCYCL. Le *genre épistolaire* ne doit comprendre, à vrai dire, que les recueils de lettres familières, écrites par telle ou telle personne à telles ou telles autres, ou que se sont écrites mutuellement telles ou telles personnes. Les romans, les traités, les pamphlets en forme de lettres ne rentrent donc pas dans la littérature épistolaire proprement dite.

Celle-ci d'ailleurs se suffit à elle-même et est d'une richesse extraordinaire. Les maîtres en sont, comme on sait, Cicéron, Mme de Sévigné, Voltaire, parce qu'ils sont les maîtres en naturel, en simplicité, en délicatesse, en goût, parce que chez eux cette conversation écrite qu'est la lettre peut prendre tous les tons, du plus familier au plus élevé, sans rien perdre de ces indispensables qualités, sans qu'il y ait place pour l'emphase ou la redondance, pour le guindé ou le boursouflé, pour l'affectation ou la préciosité.

Mais à côté de ces admirables recueils il en est encore maints autres, et qu'il est impossible d'énumérer ici. Comment toutefois passer sous silence les lettres d'un Pline le Jeune, d'un Guez de Balzac, d'un Voiture, d'un Gui Patin, d'un Boileau et d'un Racine, d'une Mme de Maintenon, d'un Diderot, d'une Mme du Deffand, d'une Mlle de Lespinasse, d'un Gœthe et d'un Schiller, d'un Mérimée,

d'un Taine, d'un Flaubert, d'un Renan, d'une George Sand, etc.? Et la liste va s'augmentant chaque jour. On a de certains combattants de la Grande Guerre des correspondances remarquables tant par le libre essor de la pensée et de la plume que par la grandeur, le sublime des leçons morales qui s'en dégagent. V. CORRESPONDANCE, LETTRE.

ÉPISTOLE [*piss*] n. f. (lat. *epistola*). Lettre, épître. (Vx.)

ÉPISTOLER [*piss-to-lé*] v. intr. (de *épistole*). *Fam.* Ecrire à foison des lettres, des épîtres.

ÉPISTOLETTE [*piss*] n. f. (diminutif de *épistole*). Petite lettre, petite épître. (Vx.)

ÉPISTOLIAPHORE [*piss-to, for'*] n. m. (gr. *épistoliaphoros;* de *épi*, sur, *épistolion*, message, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Commandant en second d'une flotte, à Sparte. (On dit aussi ÉPISTOLEUS.)

ÉPISTOLIER [*piss-to-li-é*], **ÈRE** n. (de *épistole*). A signifié Secrétaire et Courrier, homme qui porte les lettres. || Aujourd., Personne qui aime à écrire des lettres, ou qui excelle dans l'art de les écrire : *Gui Patin fut toute sa vie le plus grand* ÉPISTOLIER *de France.* (Sainte-Beuve.) *L'art se joignant en elle* [Mme de Sévigné] *au génie, en a fait une incomparable* ÉPISTOLIÈRE (V. Cousin.)

— N. m. Liturg. anc. Clerc qui chante l'épître à la messe. || Livre qui contient les épîtres qu'on chante à la messe. || Syn. CAPITULIER.

ÉPISTOLITE [*piss*] n. f. Siliconiobate naturel complexe.

ÉPISTOLOGRAPHE [*piss-to, graf'*] n. m. (gr. *épistolographos;* de *épistolê*, lettre, et *graphein*, écrire). Ecrivain dont on a des recueils de lettres : *Pline le Jeune est un des plus célèbres* ÉPISTOLOGRAPHES.

— Hist. Officier grec, secrétaire des rois lagides (ou des rois de Syrie), chargé de rédiger les lettres royales, peut-être aussi de les contresigner et sceller.

ÉPISTOLOGRAPHIE [*piss-to, fi*] n. f. (de *épistolographe*). Art d'écrire des lettres.

— Philol. Art de tracer l'écriture égyptienne vulgaire appelée *écriture démotique.*

ÉPISTOLOGRAPHIQUE [*piss-to, fik'*] adj. Qui a rapport à l'épistolographie.

ÉPISTOME [*piss-tom'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *stoma*, bouche). Région antérieure de la tête des insectes, placée entre la lèvre supérieure ou labre et le front. (On la désigne aussi sous les noms de CLYPEUS et de CHAPERON. Chez les bryozoaires, on entend par « épistome » la languette mobile qui, chez les phylactolémates, surmonte la bouche.)

ÉPISTOMELLE [*piss*] ou **EPISTOMELLA** n. f. Paléont. Genre d'éponges pierreuses, fossiles dans le jurassique supérieur.

ÉPISTRATÈGE [*piss*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *stratêgos*, général). Antiq. Sorte de vice-roi pour la Thébaïde, sous les Ptolémées. || Chef d'une épistratégie.

ÉPISTRATÉGIE [*piss, ji*] n. f. (de *épistratège*). Antiq. Division administrative de l'Egypte à l'époque romaine. (Il y avait trois épistratégies : Thébaïde, Delta, Heptanomide.)

EPISTREPTOPHYLLUM [*piss-trèp-to-fi-lom'*] n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des fougidés, fossiles dans les terrains jurassiques.

ÉPISTROPHE [*piss-trof'*] adj. (du gr. *épistrophos*, qui se tourne). Bot. Se dit des grains de chlorophylle placés contre les faces supérieure et inférieure des phytocystes, par opposition à *apostrophe.*

ÉPISTROPHE [*piss-trof'*] n. f. (gr. *épistrophê;* de *épistréphein*, tourner). Rhétor. Répétition d'un mot à la fin des membres d'une phrase.

— Antiq. gr. Mode de conversion usité dans la tactique grecque.

— ENCYCL. Antiq. gr. L'*épistrophe* consistait dans un quart de conversion exécuté par un petit corps de troupes ; un chef de file en était le pivot. Le mouvement inverse était l'*anastrophe.* La cavalerie romaine s'exerçait quelquefois aussi par épistrophes, au dire de Polybe.

ÉPISTROPHIE [*piss-tro-fi*] adj. f. (gr. *épistrophia;* de *épi*, sur, et *stréphein*, tourner). Mythol. gr. Surnom d'Aphrodite, qui retournait les cœurs.

EPISTROPHOS [*piss-tro-foss*]. Myth. gr. Chef des Phocidiens tué par Hector. — Fils d'Evénos. (Il fut tué par Achille, dans l'expédition de Lyrnesse.)

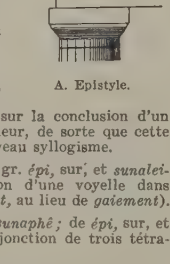

A. Epistyle.

ÉPISTYLE [*piss*] n. m. (lat. *epistylium;* gr. *épistulion*). Archit. Nom que les architectes grecs donnaient à la partie de l'entablement qui repose directement sur les colonnes. || Syn. ARCHITRAVE.

ÉPISTYLE [*piss*] ou **EPISTYLIS** [*piss-ti-liss*] n. m. Genre d'infusoires péritriches, famille des vorticellidés, formant des colonies arborescentes très élégantes qui atteignent 4 mm. de hauteur. (Ils vivent dans la mer, et parfois dans l'eau douce.)

ÉPISYLLOGISME [*jissm'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et de *syllogisme*). Logiq. Raisonnement qui s'appuie sur la conclusion d'un raisonnement immédiatement antérieur, de sorte que cette conclusion devient prémisse du nouveau syllogisme.

ÉPISYNALÈPHE [*lèf'*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *sunaleiphein*, contracter). Gramm. Elision d'une voyelle dans l'intérieur d'un mot (Ainsi : *gaîment*, au lieu de *gaiement*).

ÉPISYNAPHÉ [*fé*] n. f. (gr. *épisunaphê;* de *épi*, sur, et *sunaptein*, joindre). Mus. anc. Conjonction de trois tétracordes consécutifs.

ÉPISYNTHÉTIQUE [*tik'*] adj. Méd. Qui est partisan de l'épisynthétisme : *Médecin* ÉPISYNTHÉTIQUE.

— *Substantiv.* et au masc. Partisan de l'épisynthétisme : *Les* ÉPISYNTHÉTIQUES.

ÉPISYNTHÉTISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, *sun*, avec, et *tithêmi*, je place). Méd. Doctrine des médecins qui cherchaient à combiner et à concilier la méthode avec l'empirisme et le dogmatisme.

ÉPIT [*pi*] n. m. Dans l'exploitation des salines, Manche d'une pelle à feu, formé d'une longue perche.

ÉPITAGMATARQUE [*tark'*] n. m. (du gr. *épitagma, atos*, corps de troupes, et *arkhos*, chef). Antiq. gr. Commandant d'un épitagme.

ÉPITAGME n. m. (gr. *épitagma;* de *épi*, sur, et *tassein*, ranger). Antiq. gr. Corps de réserve, dans les armées grecques postérieures à Alexandre.

— ENCYCL. L'*épitagme* était ordinairement la totalité ou une partie des réserves. Parfois, l'on appelait ainsi l'ensemble de la cavalerie. Elien le Tacticien distingue l'épitagme de cavalerie (quatre éphipparchies, environ 4.000 cavaliers) et l'épitagme d'infanterie (deux épixénagies, environ 6.000 hommes armés à la légère).

ÉPITAPHE [*taf'*] n. f., et autref. masc. (lat. *epitaphium;* gr. *épitaphion;* de *épi*, sur, et *taphos*, tombe). Inscription funéraire : *L'*ÉPITAPHE *est la dernière des vanités de l'homme.* (Oxenstiern.)

— LOC. FAM. *Faire l'épitaphe de quelqu'un*, Le juger après sa mort, dire de lui du bien ou du mal. (Signifie aussi Ne mourir qu'après lui.) || *Faire l'épitaphe du monde, du genre humain*, Vivre très longtemps. || *Etre menteur comme une épitaphe*, Etre très menteur (A cause des éloges exagérés qu'on donne aux morts dans les épitaphes).

— Archit. Tablette de marbre, de pierre ou de métal, qui porte une inscription funéraire.

— ENCYCL. Voici, à titre d'exemples, l'*épitaphe* que Simonide inscrivit sur le rocher des Thermopyles :

« Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois » ; l'épitaphe de Régnier par lui-même :

J'ai vécu sans nul pensement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle,
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort pensa jamais à moi,
Qui ne pensai jamais à elle.

et l'épitaphe touchante que Scarron fit pour lui-même :

Celui qui cy maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie,
Et souffrit mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.
Passant, ne fais ici de bruit,
Garde bien que tu ne l'éveille ;
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille!

et celle-ci, plaisante, de Piron :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

et celle-ci :

Ci-gît ma femme ; ah! qu'elle est bien.
Pour son repos et pour le mien.

ÉPITAPHIER [*fi-é*] n. m. Collection d'épitaphes.

ÉPITAPHISTE [*fisst'*] n. m. Individu qui compose des épitaphes. (Vx.)

ÉPITARIE [*rî*] adj. f. (lat. *epitaria*). Mythol. anc. Surnom de Vénus, à Rome.

ÉPITASE n. f. (gr. *épitasis*). Partie d'une tragédie antique, contenant le nœud de l'intrigue.

— Mus. anc. Passage du grave à l'aigu.

— Gramm. La proposition principale suivant la proposition subordonnée.

— Prosod. anc. Appui de la voix sur la syllabe tonique.

ÉPITE n. f. Mar. Cheville conique de bois.

ÉPITHALAME n. m. (du gr. *épi*, sur, et *thalamos*, lit nuptial). Poème composé à l'occasion d'un mariage, à la louange des époux : *Catulle a composé l'*ÉPITHALAME *de Thétis et de Pélée.*

— BX-ARTS. Gravure allégorique, dont on accompagnait les épithalames en vers : *Les* ÉPITHALAMES *de Bernard Picard. Les Hollandais ont gravé beaucoup d'*ÉPITHALAMES.

— ENCYCL. Littér. L'origine de l'*épithalame* remonte à une haute antiquité, et plusieurs hébraïsants ont regardé comme des épithalames le quarante-quatrième psaume de David et le *Cantique des cantiques.* Homère, décrivant un mariage, entre autres épisodes représentés sur le bouclier d'Achille, parle des chants d'hyménée et des danses qui accompagnaient le cortège nuptial. L'auteur du *Bouclier d'Hêraklès* rappelle un épisode tout à fait semblable. A ces antiques chansons, accompagnées du traditionnel refrain : « O hymen! O hyménée! » succédèrent des poèmes d'une forme plus régulière. Souvent, l'épithalame était consacré à rappeler les noces augustes des divinités. Alcman, Sapho, Stésichore, Pindare, Anacréon, firent des épithalames que les anciens regardaient comme des chefs-d'œuvre. Théocrite composa le bel *Epithalame de Ménélas et d'Hélène.* Chez les Romains, les noces furent d'abord célébrées dans des chants populaires, coupés du vieux refrain *thalassio :* elles inspirèrent la verve licencieuse des chants *fescennins ;* plus tard, Catulle imita les épithalames grecs en reproduisant le sujet des *Noces de Thétis et de Pélée*, et en composant l'*Epithalame de Manlius ;* mais il ne repoussa ni les pensées ni les images licencieuses. Chez les poètes postérieurs : chez Stace, chez Ausone, dans son *Centon nuptial*, la part de l'éloge dans l'épithalame devint de plus en plus grande, sans que la crudité en fût pour cela diminuée. Claudien, qui chanta l'union de l'empereur Honorius et de Maria, poussa fort loin la liberté de l'expression. Sidoine Apollinaire, Ennodius, Fortunat ont encore laissé des épithalames.

Au moyen âge, l'épithalame fut remplacé par des chants d'une inspiration grossière, agreste, bachique, unie à des traits satiriques et mordants. Ils existent encore en partie dans les campagnes.

Les épithalames composés dans les temps modernes pour des noces de souverains rentrent dans le cercle des poésies officielles, et en présentent tous les défauts.

Épithalame de Thétis et de Pélée, le chef-d'œuvre de Catulle ; poème plus parfait sous le rapport de la poésie et du style que sous celui de la composition. L'influence des poètes alexandrins y est très marquée. V. THÉTIS.

ÉPITHALAMISTE [*misst'*] n. m. Auteur d'épithalames. (Peu us.)

ÉPITHÉLIAL, E, AUX adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'épithélium.

— Chir. *Tumeur épithéliale.* Syn. de ÉPITHÉLIOMA.

ÉPITHÉLIOÏDE adj. f. Pathol. Se dit des cellules que l'on rencontre dans certaines productions pathologiques, telles que la zone moyenne des tubercules. (Par leur aspect, elles se rapprochent des véritables cellules épithéliales, mais il est, aujourd'hui, admis qu'elles représentent des cellules conjonctives mobiles ou des leucocytes, fixés et modifiés.)

ÉPITHÉLIOMA ou **ÉPITHÉLIOME** n. m. Chir. Tumeur cancéreuse, constituée par du tissu épithélial.

— Art vétér. *Epithélioma contagieux des oiseaux.* L'épithélioma contagieux des oiseaux (*variole aviaire*) est une maladie chronique qui sévit surtout sur la poule, le pigeon, le dindon ; la maladie est caractérisée par des hyperplasies épithéliales nodulaires de la peau, notamment au niveau de la crête et des caroncules, ainsi que par des exsudats diphtéroïdes sur les muqueuses de la tête. C'est une des formes de la *diphtérie aviaire.* V. ce mot.

— ENCYCL. V. CANCER.

ÉPITHÉLIOPHILIE [*fi-lî*] n. f. (de *épithelium*, et du gr. *philein*, aimer). Biol. Propriété que posséderaient les cellules épithéliales de s'attirer entre elles. Cette propriété n'est qu'apparente et résulte, en réalité, des conditions topographiques qui font que les cellules épithéliales ne peuvent exister, avec leurs caractères, qu'à des endroits déterminés de l'organisme.

ÉPITHÉLIOSE n. f. (de *épithélium*). Méd. Nom sous lequel on désigne les diverses affections dans lesquelles la prolifération épithéliale rappelle celle que l'on observe dans l'épithélioma ; par exemple, clavelée, peste bovine, *molluscum contagiosum*, etc.

ÉPITHÉLIUM [*li-om'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *thêlê*, mamelon, le mot ayant d'abord été employé pour désigner la peau du mamelon). Histol. Tissu composé de cellules formant une ou plusieurs couches et qui revêt toutes les surfaces du corps. (On le nomme *épithélium* proprement dit, quand il recouvre les surfaces externes ; *endothélium*, quand il recouvre les surfaces internes.)

— ENCYCL. L'*épithélium* présente des cellules tantôt aplaties, tantôt cylindriques, et est constitué par une (épithélium simple) ou plusieurs (épithélium stratifié) couches de cellules. Il subit diverses modifications pour former des invaginations qui deviennent du tissu glandulaire et des bulbes producteurs de phanères (poils, plumes, ongles, écailles) et même d'émail dentaire. L'épithélium est un tissu essentiellement défensif, quand il est externe ; il est surtout absorbant quand il est interne et laisse passer les substances liquides (villosités intestinales) ou gazeuses (vésicules pulmonaires) du milieu intérieur (absorption, respiration) ou *vice versa* (épithélium rénal). Par sa transformation glandulaire, il produit des substances qui, les unes sont rejetées à l'extérieur définitivement (matière sébacée, sueur, larmes) ou tombent dans la cavité digestive pour servir à l'élaboration des aliments (salive, suc gastrique, suc pancréatique, suc intestinal, etc.) ; les autres sont versées dans le torrent circulatoire (sécrétions internes) où elles sont reprises par l'organisme qui les utilise chacune d'une manière propre. Le rôle de l'épithélium est donc tout à fait essentiel dans les fonctions de la vie végétative ; il est, en outre, différencié pour la réception de certaines excitations extérieures qu'il communique aux centres nerveux (odorat, goût, tact, sensibilité thermique, etc.).

Cependant, le tissu épithélial ne possède ni filets nerveux ni vaisseaux qui lui soient particuliers ; il se nourrit par absorption aux dépens de la lymphe ou du sérum transsudé par les vaisseaux qui irriguent les tissus sous-jacents.

L'hypertrophie de l'épithélium sous des influences diverses (irritations prolongées, substances caustiques, cicatrices, parasites) donne lieu à des formations anarchiques ou néoplasies cancéreuses que l'on groupe généralement sous le nom de *épithéliomas* ou *épithéliomes.*

ÉPITHÈME n. m. (gr. *épithêma*). Pharm. Nom générique de tous les topiques qui ne sont ni des onguents ni des emplâtres.

— Bot. Massif de petites cellules incolores, polyédriques, à parois minces, qui coiffe l'extrémité d'une fine nervure, au-dessous d'un stomate aquifère.

— Ornith. Appendice corné, qui surmonte le bec de quelques oiseaux.

ÉPITHÈQUE [*tèk'*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *thèkê*, étui). Sécrétion calcaire déposée par la peau de certains polypiers à la surface de la muraille du calice. (Elle est toujours indépendante des septes.)

ÉPITHÉRAPEUSIE [*zî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *thérapeuein*, servir). Figure de rhétorique, qui consiste à aggraver, en y insistant, ce qu'on a dit de désagréable. (Vx.)

ÉPITHÈTE n. f., et autref. masc. (lat. *epithetum;* du gr. *épithéton*, ajouté ; de *épi*, sur, et *tithêmi*, je place). Mot ajouté à un substantif pour le qualifier : *Les grandes pensées n'ont pas besoin d'un cortège d'*ÉPITHÈTES. (Mme Necker.)

— *Par extens.* Qualification élogieuse ou injurieuse : *Amas d'*ÉPITHÈTES, *mauvaises louanges ; ce sont les faits qui louent.* (La Bruyère.)

— SYN. **Épithète, adjectif, attribut.**

— ENCYCL. Gramm. et Littér. L'*épithète* est un adjectif (ou un participe) placé en général auprès du nom pour le déterminer. L'*adjectif épithète*, joint immédiatement au mot qu'il qualifie, est ordinairement opposé à l'*adjectif attribut*, uni au mot déterminé par une copule qui est le verbe. — Quand l'épithète se rapporte à une expression du genre neutre, elle est précédée d'un *de* partitif : *Rien* DE *bon. Quelque chose* DE *charmant.*

En littérature, on distingue les *épithètes de nature*, qui expriment une qualité permanente d'une chose, et les *épithètes de circonstance*, qui s'appliquent momentanément à un objet. Homère use beaucoup des premières (*Achille aux pieds légers, La ville bien bâtie*) ; l'art moderne préfère les secondes.

On a aussi divisé les épithètes en ces trois catégories : *épithètes caractéristiques, épithètes oiseuses, épithètes contradictoires.* Ces mots parlent d'eux-mêmes... Inutile d'ajouter par suite que seules les épithètes caractéristiques sont de mise. Encore faut-il ne pas en abuser, quelque

naturelles, quelque imagées qu'elles puissent être..., à moins toutefois de les accumuler dans un dessein comique, comme il se rencontre chez un Rabelais, un Molière, etc.

ÉPITHÉTIQUE [*tik'*] adj. Chargé d'épithètes : *Style* ÉPITHÉTIQUE.

ÉPITHÉTISME [*tissm'*] n. m. (de *épithète*). Figure d'élocution, qui consiste à modifier une idée principale par l'expression d'une idée accessoire.

ÉPITHÉTOMANIE [*nî*] n. f. (de *épithète* et *manie*). Manie d'accumuler les épithètes.

ÉPITHYMIE [*mî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *thumos*, esprit). Excitation cérébrale.

ÉPITICHISME [*chissm'*] n. m. (gr. *épiteichisma ;* de *épi*, contre, et *teichos*, mur). Antiq. gr. Fortification (de terre ou de bois) opposée à un rempart ennemi.

ÉPITIÉ n. m. Mar. anc. Parc à boulets, affectant une forme cylindrique.

ÉPITOGE n. f. (lat. *epitogium ;* du gr. *épi*, sur, et du lat. *toga*, toge). Antiq. Pièce de vêtement à mettre par-dessus la toge. || Variété de housse que portent sur l'épaule gauche, comme insigne : 1° les recteurs et inspecteurs d'académie (en moire violette) ; les professeurs des facultés, des lycées et collèges (en soie orange pour les lettres, amarante pour les sciences, en satin cramoisi pour la médecine, en laine écarlate pour le droit) ; 2° les avocats et certains magistrats.

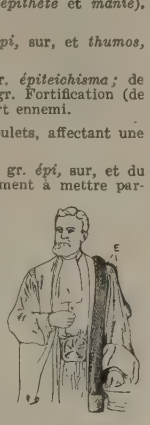

E. Epitoge.

ÉPITOIR n. m. Mar. Poinçon de fer pour ouvrir les gournables, afin de pouvoir y introduire les épites.

ÉPITOMATEUR n. m. Auteur d'un épitomé.

ÉPITOMÉ, et autref. ÉPITOME n. m. (lat. *epitome ;* gr. *épitomê*, abrégé ; de *épi*, sur, et *tomê*, section). Abrégé d'un ouvrage. || Particulièrem., Précis d'histoire.

— ENCYCL. Des abrégés des longs ouvrages avaient été composés sous ce titre dans l'antiquité latine ; le plus célèbre était l'*Epitome* de Tite-Live, aujourd'hui perdu.

Epitome historiæ sacræ (*Abrégé de l'histoire sainte*), par Lhomond (1784). Ouvrage par lequel on commençait jadis l'étude du latin.

Epitome historiæ græcæ (c'est-à-dire *Abrégé de l'histoire grecque*), par Julien Girard. Livre classique d'explication latine élémentaire, que l'on abordait après l'*Epitome historiæ sacræ*.

ÉPITOMER [*mé*] v. tr. Réduire en épitomé ; abréger. (Vx.)

ÉPITOQUE [*tok'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *tokos*, enfantement). Biol. Qui se rapporte à l'épitoquie. || *Forme épitoque*, Forme sexuellement mûre, mobile et dérivant, par métamorphose, d'une autre forme, également mûre, mais immobile (atoque). || Syn. ÉPIGAME.

ÉPITOQUIE [*kî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *tokos*, enfantement). Biol. Modifications se produisant chez certains animaux (annélides) au moment de la maturité sexuelle et qui ont pour résultat de les rendre, de sédentaires, mobiles, ce qui contribue à faciliter la dissémination des produits génitaux. || Syn. ÉPIGAMIE.

EPITOXITIS [*tok'-zi-tiss*] n. f. (mot gr. ; de *épi*, sur, et *tozon*, arc). Antiq. Partie de la baliste où l'on plaçait le trait à lancer.

ÉPITRACHYS [*kiss*] n. m. Paléont. Genre de vers géphyriens, établi sur des corps allongés et rugueux, que l'on trouve dans les schistes lithographiques.

ÉPITRAGUE [*tragh'*] ou **EPITRAGUS** [*ghuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes allongées, brunes, rousses ou bronzées, qui vivent dans le vieux bois. (On connaît de nombreuses espèces d'épitragues, répandues dans l'Amérique centrale et méridionale.)

ÉPÎTRE n. f. (lat. *epistola ;* gr. *épistolê*, lettre). Lettre missive écrite par un auteur ancien : *Les* ÉPÎTRES *de Cicéron, de saint Paul, de Pline le Jeune.* || *Fam. et par plaisant.* Lettre : *Écrire une longue* ÉPÎTRE *à ses parents.*

— Lettre en vers sur un sujet moral, philosophique, etc. : *Les* ÉPÎTRES *d'Horace, de Boileau, de Voltaire.* || *Épître dédicatoire*, Lettre en tête d'un livre, et par laquelle on le dédie à quelqu'un.

— *Etre familier comme une épître de Cicéron*, Etre excessivement familier. (Par allusion au titre de « *Epîtres familières* », donné à certains recueils de lettres de Cicéron.)

— Liturg. Morceau emprunté aux Epîtres des Apôtres ou à quelque autre des livres saints, qui se lit ou se chante à la messe avant l'Evangile. || Moment de la messe, où l'épître se lit. || *Côté de l'épître*, Côté droit de l'église par rapport aux assistants, parce que l'épître se lit de ce côté. || *Epître farcie*, Epître mêlée de grec, de latin et de français, que l'on chantait dans quelques églises au moyen âge.

— ENCYCL. Littér. L'*épître* est une sorte de poème dans lequel l'auteur, s'adressant à un personnage, réel ou fictif, lui parle, d'un ton généralement simple et intime, sur des sujets d'une grande variété. Horace est le seul auteur ancien qui nous ait laissé des poésies de ce genre.

En France, l'épître est cultivée à l'époque de la Renaissance par les deux Saint-Gelais, Jean Marot, Jean Bouchet, et par Clément Marot, si naïf, si spirituel et si vif, dans ses *Epîtres au roi, au Dauphin, à Lyon Jamet* (fable du Lion et du Rat). Au XVIIe siècle, l'épître est surtout didactique. Voiture s'y montre le plus souvent piquant et léger, sérieux et élevé au besoin. (*Epître au prince de Condé*). La Fontaine a laissé une vingtaine d'épîtres environ (*Epître à Huet sur l'imitation des anciens, Epître à Madame de la Sablière*, etc.). Le maître du genre est Boileau, qui écrit surtout des épîtres morales. Au XVIIIe siècle, l'épître est badine et gracieuse, ou devient parfois un instrument de polémique. J.-B. Rousseau composa quatorze épîtres fort inégales (*Epître à Thalie, aux Muses*). Voltaire met dans ses épîtres, comme dans ses lettres en prose, le meilleur de son talent. La flatterie y est délicate, la malice indulgente, le ton gracieux et élégant (*Epîtres à Boileau, à Horace, à Mme du Châtelet, à Uranie*). Gresset, d'un style facile et un peu monotone, écrit les *Epîtres à ma muse, au P. Bougeant*, etc. Citons encore les épîtres de Saint-Lambert (*à Chloé*), de Sedaine (*à mon habit*), de Lebrun-Pindare, de Boufflers (*à Voltaire*), de Delille, etc. Marie-Joseph Chénier s'y montre tout à fait supérieur à ce qu'il est dans ses autres œuvres : *Epître à Voltaire, Epître sur la calomnie*, où il se défend d'avoir abandonné son frère. L'école romantique a fait presque complètement délaisser l'épître ; pourtant on peut citer encore au XIXe siècle les *Epîtres et Satires* de Viennet, et les *Epîtres rustiques* de J. Autran.

Epîtres farcies. — On appelle ainsi, dans la littérature du moyen âge, des sortes d'hymnes trilingues, où un verset des *Actes des Apôtres* est suivi de sa traduction versifiée en langue vulgaire. La plupart des épîtres farcies se rapportent à la fête de saint Etienne ou à celles qui l'avoisinent. Nous avons des épîtres farcies du XIIe siècle, qui comptent parmi les plus anciens monuments de notre poésie.

— Liturg. Dès les premiers temps de l'Eglise, on donna une place dans la célébration de la messe, au chant ou à la lecture des différents passages des lettres des apôtres. Les lettres peuvent être remplacées par d'autres passages du Nouveau ou même de l'Ancien Testament : la lecture qui suit la *collecte* n'en porte pas moins le nom d'*épître*. Elle est faite, à la messe solennelle, par le sous-diacre.

L'Eglise grecque a supprimé le chant de l'*épître*.

Épîtres des Apôtres. On donne ce nom aux lettres, écrites par les apôtres, que l'Eglise catholique a insérées dans le canon du Nouveau Testament. On peut les répartir en deux groupes : les *Epîtres de saint Paul* et les *Epîtres catholiques*.

Les *Epîtres de saint Paul* sont au nombre de quatorze. Dans l'*Epître aux Romains* l'apôtre développe ses vues sur les rapports de la foi et de la loi mosaïque. Cette lettre, la plus importante de celles qu'a écrites saint Paul, donne un admirable exposé de la doctrine chrétienne sur la justification. Les deux *Epîtres aux Corinthiens* insistent davantage sur la vie pratique ; elles sont remplies de conseils, d'exhortations, parfois aussi de reproches. L'*Epître aux Galates* reprend, d'une manière plus vive, le thème de la lettre aux Romains sur les relations entre la foi et la loi ; tandis que l'*Epître aux Ephésiens* contient une splendide instruction sur le mystère de l'incarnation, ainsi que des préceptes moraux sur la vie chrétienne ;

Saint Paul était captif à Rome quand il écrivit les *Epîtres aux Philippiens* et *aux Colossiens ;* mais c'est de Corinthe qu'il envoya ses *Epîtres aux Thessaloniciens*. Dans ces quatre lettres, il exhorte les fidèles à la persévérance dans la foi en Jésus Christ, à la concorde et à la pratique des bonnes œuvres. On appelle *épîtres pastorales* les deux *Epîtres à Timothée* et l'*Epître à Tite*. Saint Paul y donne aux destinataires différents conseils sur les devoirs des pasteurs. L'*Epître à Philémon* est destinée à recommander un esclave fugitif à l'indulgence de son maître. L'*Epître aux Hébreux* a pour but de démontrer l'excellence du sacerdoce de Jésus-Christ.

— Quant aux *Epîtres catholiques*, on désigne sous ce nom des lettres écrites par différents apôtres et destinées à être lues dans toutes les Eglises. A les prendre dans leur ensemble, elles ont pour but de réfuter les hérésies naissantes. On en compte sept : une de saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean, et une de saint Jude.

— La critique rationaliste distingue dans les *Epîtres de saint Paul* : 1° celles qui sont authentiques (*Ep. aux Romains, aux Corinthiens*) ; 2° celles dont l'authenticité est discutable (*Ep. aux Thessaloniciens, aux Philippiens, aux Colossiens, à Philémon*) ; 3° celles qu'elle regarde comme inauthentiques (*Ep. aux Ephésiens, à Timothée, à Tite*). Elle conteste que l'*Ep. aux Hébreux* soit de Paul. Quant aux *Ep. catholiques*, elle attribue à l'*Ep. de saint Jacques* et à la 1re *Ep. de saint Jean* une valeur bien supérieure à celle des autres.

Épître de saint Clément aux Corinthiens. Cette lettre est une réponse adressée par le pape saint Clément aux fidèles de Corinthe qui lui avaient demandé de mettre fin aux schismes dont leur Eglise était troublée. Clément y prêche la soumission aux chefs légitimes, et termine ses exhortations par une admirable prière. Ecrite en grec vers 97, la lettre de Clément est un des plus précieux monuments de l'ancienne littérature chrétienne. — La seconde lettre de Clément aux Corinthiens est apocryphe ; elle peut avoir le pape Soter pour auteur (IIe siècle).

Épîtres d'Horace. Au nombre de vingt-deux, si l'on excepte l'*Epître aux Pisons*, ordinairement publiée à part sous le titre d'*Art poétique*, la plupart ont un caractère moral ; quelques-unes traitent de sujets littéraires. Elles semblent avoir été composées après les Satires. Le style et la versification sont à la fois plus soignés et plus simples. On y sent plus de maturité. Au satirique mordant s'est substitué un moraliste, railleur encore, mais avec une nuance d'indulgence philosophique. Franchement éclectique, il emprunte aux stoïciens autant qu'aux épicuriens. Modérer les passions, mettre dans la vie la mesure et l'harmonie, telle est la morale toute pratique qu'au lendemain des guerres civiles il prêche avec conviction ; morale moyenne à l'usage des gens du monde, qui ne prône pas plus les grandes vertus qu'elle n'autorise le vice. Dans les pièces littéraires (surtout livre II et *Art poétique*), il vante la perfection des Grecs ; il veut, en outre, que la poésie soit l'œuvre d'un homme inspiré, et non un divertissement d'amateur. Rien de plus varié que le ton des *Epîtres*. Dialogues, apostrophes, sentences, railleries, exhortations pressantes s'y mêlent comme en se jouant. Les *Epîtres* sont le chef-d'œuvre d'Horace.

Épîtres de Boileau. Sur ces douze épîtres, les neuf premières sont de 1669 à 1677 ; les trois dernières sont de 1695. — Ire ép. *Au roi* (1669) : c'est une exhortation à renoncer aux « lauriers de la guerre » et à favoriser les arts de la paix. — IIe ép. *A. M. l'abbé Desroches* (1669) : Boileau y raille la manie de juger ; il termine par la fable de *l'Huître et les Plaideurs*. — IIIe ép. *A M. Arnauld* (1673), sur la fausse honte et le respect humain. — IVe ép. *Au roi* (1672) : c'est l'épître fameuse au XVIIe siècle sur le passage du Rhin. — V^e^ ép. *A M. de Guilleragues* (1674) : l'auteur y chante la médiocrité et la sagesse ; il raconte comment il est devenu poète. — VIe ép. *A M. de Lamoignon* (1677) : Boileau y célèbre les plaisirs des champs. — VIIe ép. *A M. Racine* (1677), où le satirique console son ami de la cabale montée contre *Phèdre*, et lui démontre l'utilité des ennemis. — VIIIe ép. *Au roi* (1675), éloge de Louis XIV. — IXe ép. *Au marquis de Seignelay* (1675) : Boileau, qui venait de terminer l'*Art poétique*, revient sur le principe même de l'esthétique classique :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

— X^e^ ép. *A mes vers* (1695), apologie personnelle, et adieu à la poésie. — XIe ép. *A mon jardinier* (1695) : pièce badine. — XIIe ép. *A M. l'abbé Renaudot* (1695), sur l'amour de Dieu. Il y a trois éléments dans ces *Epîtres :* de la grande poésie, officielle, conforme à la conception du temps, tels les éloges de Louis XIV et la description « épique » du passage du Rhin. Tout y est conventionnel, fond et forme ; — de la poésie moralisante, où il y a quelques accents personnels, mais où le fond est généralement banal et le style clair mais terne et froid ; — des idées et de la critique littéraire où Boileau retrouve son goût judicieux, de la verve et de la vie (notamment dans les épîtres VII, IX et X).

ÉPITRITE adj. (gr. *épitritos ;* de *épi*, sur, et *tritos*, troisième). Arithm. anc. Se disait de tout nombre entier égal à un autre nombre entier, plus le tiers de celui-ci. (Ainsi 12, égal à $9 + \frac{9}{3}$, est épitrite par rapport à 9.)

— Mus. anc. Se disait d'un rythme musical correspondant au pied métrique de même nom.

— Prosod. anc. Se dit d'un pied grec ou latin composé de trois longues et d'une brève, qui peuvent être placées de quatre manières différentes. (Le pied s'appelle épitrite premier, deuxième, etc., d'après la place de la brève.)

ÉPITROCHASME [*kassm'*] n. m. (gr. *épitrochasmos ;* de *épi*, sur, et *trôchaô*, je cours). Rhétor. Figure qui consiste à accumuler des idées fortes sous une forme concise.

ÉPITROCHLÉE [*klé*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et de *trochlée*). Anat. Saillie osseuse interne de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral interne de l'articulation du coude, et à tous les muscles de la région antibrachiale antérieure et superficielle.

ÉPITROCHLÉEN [*klé-in*], **ENNE** adj. Qui se rapporte à l'épitrochlée. || *Muscles épitrochléens*, Groupe de muscles de la région antibrachiale, qui s'insèrent sur l'épitrochlée par un tendon commun.

— ENCYCL. Les *muscles épitrochléens* sont au nombre de cinq : le rond pronateur, le grand palmaire, le palmaire grêle, le fléchisseur superficiel des doigts, et le cubital antérieur.

ÉPITROPE n. m. (gr. *épitropos*). Antiq. gr. Tuteur d'enfants mineurs. || Intendant.

— Antiq. rom. Gouverneur d'une ville, d'une province. || Procurateur.

— En Grèce moderne, sous la domination turque, Arbitre spécial pour les différends entre Grecs et Turcs.

ÉPITROPE n. f. (gr. *épitropê ;* de *épi*, sur, et *trépein*, tourner). Rhétor. Figure par laquelle on fait une concession volontaire pour prouver d'une manière plus frappante sa thèse. (Ex. : *Vous voulez que l'accusé soit l'auteur du meurtre.... Admettons-le, bien que je vous aie prouvé le contraire. Je vais vous prouver maintenant qu'il aurait eu le droit de faire ce dont vous l'accusez à tort.*)

ÉPITROQUE [*trok'*] ou **EPITROCHUS** [*kuss*] n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires-zoanthaires, famille des turbinolidés, comprenant des polypiers cylindriques, à calices circulaires et profonds, avec large base, fossiles dans les terrains crétacés.

EPITYRUM [*é, rom'*] n. m. (gr. *épituron ;* de *épi*, sur, et *turos*, fromage). Antiq. rom. Mets préparé avec des olives confites.

ÉPIXANTHE ou **EPIXANTHIS** [*tiss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des cétoines propres à Madagascar. (Les épixanthes sont de taille petite ou moyenne, avec des élytres plats, élargis aux épaules et atténués en arrière.)

ÉPIXÉNAGE n. m. (gr. *épixénagos ;* de *épi*, sur, *xénos*, étranger, et *agein*, conduire). Antiq. gr. Commandant d'une épixénagie.

ÉPIXÉNAGIE [*jî*] n. f. (de *épixénage*). Antiq. gr. Brigade de quatre xénagies ou corps de mercenaires (environ 3.000 hommes).

ÉPIXYLE [*pik-sil'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *xulon*, bois). Bot. Qui se développe sur le bois : *Champignons* ÉPIXYLES.

ÉPIZÉPHYRIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. (gr. *épizéphurios ;* de *épi*, sur, et *zéphuros*, vent d'Ouest). Géogr. anc. Qui est à l'Ouest : *Les Locriens* ÉPIZÉPHYRIENS. || Se disait particulièrement des habitants de la ville de Locres, en Italie.

ÉPIZOAIRE [*zo-èr'*] n. m. Nom général des animaux parasites vivant à la surface du corps. (Peu us.)

EPIZOANTHUS [*tuss*] n. m. Genre d'anthozoaires actiniaires, dont les individus, réunis en colonies, se fixent sur des objets divers, notamment d'autres animaux tels que éponge, gorgone, coquille de gastéropode dans laquelle s'est installé un pagure, etc. (Ces animaux marins vivent depuis la surface jusqu'à 400 m. de profondeur.)

ÉPIZOÏQUE [*zo-ik'*] adj. (du gr. *épi*, sur, et *zôon*, animal). Qui vit en parasite sur un animal. (Se dit des animaux et des plantes) : *Insecte, Champignon* ÉPIZOÏQUE.

ÉPIZOONOSOLOGIE [*zo-o-no-zo, jî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, *zôon*, animal, *nosos*, maladie, et *logos*, discours). Histoire des épizooties.

ÉPIZOOTIE [*zo-o-tî* ou *sî*] n. f. (du gr. *épi*, sur, et *zôon*, animal). Maladie, épidémie qui atteint un grand nombre d'animaux : *L'*ÉPIZOOTIE *est toujours infectieuse ou contagieuse.*

— ENCYCL. Le mot *épizootie* a la même signification que le mot *épidémie*, mais il est réservé aux animaux ; il s'applique aux maladies infectieuses, contagieuses, qui règnent sur tout un pays.

Les maladies des animaux réputées contagieuses et qui donnent lieu à l'application des mesures de police sanitaire sont les suivantes :

La *gale*, la *morve*, le *farcin* et la *dourine*, dans les espèces chevaline et asine ; la *fièvre charbonneuse* ou *sang de rate*, dans les espèces chevaline, bovine, ovine et caprine ; la *peste bovine*, dans toutes les espèces de ruminants ; la *péripneumonie contagieuse*, le *charbon symptomatique* ou *emphysémateux* et la *tuberculose*, dans l'espèce bovine ; le *rouget* et la *pneumo-entérite infectieuse*, dans l'espèce porcine ; la *clavelée*, la *gale*, dans les espèces ovine et caprine ; la *fièvre aphteuse* ou *cocotte*, dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine ; enfin la *rage* et le *charbon* dans toutes les espèces. (Cette nomenclature peut, d'ailleurs, être augmentée par décret.)

— Législ. Les dispositions s'appliquant à la généralité des maladies contagieuses consistent : 1° dans l'obligation, pour toute personne chargée des soins ou de la garde d'un animal atteint ou soupçonné de l'une de ces maladies, d'en faire la *déclaration* au maire ; 2° dans le droit conféré au préfet de prendre, en cas de constatation de la maladie, un arrêté portant *déclaration d'infection* d'un certain périmètre autour du foyer contagieux, et de prescrire l'exécution dans ce périmètre des mesures à appliquer suivant la nature de la maladie : isolement, séquestration, visite, recensement et marque des animaux, désinfection des locaux, interdiction temporaire ou réglementation des foires et des marchés et de la circulation. Le ministre de l'agriculture peut ordonner l'abatage des animaux atteints de morve, farcin, rage, peste bovine, etc. ; mais, dans ces deux dernières maladies, il alloue une indemnité au propriétaire. Un service des *épizooties* fonctionne dans chaque département, aux frais du département ; un comité consultatif des épizooties, institué près le ministre de l'agriculture, statue sur toutes les questions se rattachant aux épizooties.

Les maires assurent l'exécution des dispositions légales et réglementaires qui ont pour but de prévenir les maladies contagieuses ou épizootiques. Ils doivent donner avis d'urgence au préfet de tout cas d'épidémie, de tout cas d'épizootie, qui leur seraient signalés sur le territoire de leur commune. Ils peuvent prendre les mesures provisoires qu'ils jugent utiles pour arrêter la propagation du mal.

Tout propriétaire, toute personne, ayant, à quelque titre que ce soit, la charge des soins ou la garde d'un animal atteint ou soupçonné d'être atteint de l'une des maladies réputées contagieuses, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration au maire de la commune où se trouve l'animal (sous peine d'amende et d'emprisonnement). Sont également tenus de faire la déclaration, les vétérinaires appelés à visiter l'animal vivant ou mort.

La chair des animaux morts de maladies contagieuses quelles qu'elles soient, ou abattus comme atteints de ces maladies, ne peut être livrée à la consommation. Les cadavres des animaux morts ou abattus comme atteints de maladies contagieuses doivent, au plus tard dans les vingt-quatre heures, être détruits par un procédé chimique ou par combustion, ou enfouis préalablement recouverts de chaux vive, et de telle sorte que la couche de terre au-dessus du cadavre ait au moins 1 m. d'épaisseur.

Il est payé une indemnité aux propriétaires des animaux abattus.

Pour ce qui concerne les échanges internationaux, un arrangement du 25 janvier 1924 en règle les modalités.

ÉPIZOOTIQUE [*tik'*] adj. Art vétér. Qui a rapport à l'épizootie : *Maladie* ÉPIZOOTIQUE.

ÉPIZOOTIQUEMENT [*ke-man*] adv. Art vétér. Comme une épizootie, à la manière d'une épizootie.

ÉPLAIGNER [*plè-gné, gn.* mll.] v. tr., **ÉPLAIGNEUR** [*gn.* mll.] n. m. V. APLAIGNER, APLAIGNEUR.

ÉPLAPOURDI, E adj. (du vx franç. *éplapourdir*, étonner). Etonné, stupéfait : *Je jetai un coup d'œil sur la jeunesse, qui me parut tout* ÉPLAPOURDIE *de ce que je m'en étais tiré si bien.* (Saint-Simon.)

ÉPLOIEMENT [*ploi-man*] n. m. Action de rendre éployé ; état de ce qui est éployé.

ÉPLORATION [*si-on*] n. f. Plaintes d'une personne éplorée ; expressions dont elle se sert. (Inus.)

ÉPLORÉ, E adj. (autref. ÉPLEURÉ) [du préfixe *é*, et de *pleur*]. Qui est tout en pleurs : *Une mère* ÉPLORÉE ; et au fig. : *La patrie* ÉPLORÉE.

Ce beau luth *éploré* qui vibre sous vos doigts.
MUSSET.

— *Par anal.* Incliné, qui semble éploré : *Le feuillage* ÉPLORÉ *du saule. Rameaux* ÉPLORÉS. (Lamartine.)

— *Substantiv.* Personne éplorée : *Cette belle* ÉPLORÉE *ne pouvait parvenir à cacher ses peines.* (Gérard de Nerval.)

ÉPLOREMENT [*man*] n. m. (de *éploré*). Etat d'une personne éplorée.

ÉPLOYÉE [*ploi-yé*] adj. f. (du préfixe *é*, et de *ployer*). Blas. Se dit de l'aigle (et de l'aigle seulement) quand elle a les ailes étendues.

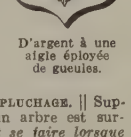

D'argent à une aigle éployée de gueules.

ÉPLUCHAGE n. m. Action d'éplucher quelque chose : *L'*ÉPLUCHAGE *des fruits, des légumes.* || Se dit particulièrem. des étoffes : *L'*ÉPLUCHAGE *des draps.* || Opération qui vient après la fabrication du papier, et qui consiste à débarrasser la feuille, à l'aide d'un grattoir, des boutons de pâte qui peuvent se trouver à sa surface.

— *Fig.* Examen minutieux, pointilleux : *L'*ÉPLUCHAGE *d'une œuvre de génie est chose ridicule.*

ÉPLUCHEMENT [*man*] n. m. Syn. de ÉPLUCHAGE. || Suppression d'une partie des fruits dont un arbre est surchargé : *L'*ÉPLUCHEMENT *des arbres doit se faire lorsque les fruits sont gros comme des noisettes.* (La Quintinie.)

ÉPLUCHER [*ché*] v. tr. (pour ESPLUCHER. — De *é*, et de l'anc. verbe *pelucher* ; du lat. *pilus*, poil.) Nettoyer en débarrassant des parties inutiles, etc. : *Animaux qui* ÉPLUCHENT *leurs plumes, leur poil.* || *Eplucher un poisson, une volaille*, Après les avoir écaillés ou plumés, Enlever les débris de plumes ou d'écailles qui restent. || *Eplucher un fruit, un légume*, Enlever sa pelure, son écorce. || *Eplucher des herbes, des graines*, Enlever les parties gâtées, les matières étrangères qui s'y trouvent mêlées.

— Débarrasser des corps étrangers (en parlant des étoffes neuves) : ÉPLUCHER *du drap, de la toile.* || Faire subir au papier l'opération de l'épluchage. || Débarrasser des mauvaises herbes : ÉPLUCHER *un champ.* || Faire l'épluchement d'un arbre. (On dit aussi ÉCLAIRCIR.)

— *Fig.* Examiner avec soin :

...Femmes aussi trompent assez souvent,
Il ne les faut *éplucher* trop avant.
LA FONTAINE.

|| Rechercher minutieusement ce qu'il y a de répréhensible dans : ÉPLUCHER *un témoin, un compte, les paroles, la conduite de quelqu'un, la toilette d'une femme.*

— Fig. et fam. *Eplucher des écrevisses*, Se livrer à de vives discussions sur des points sans importance.

— ***S'éplucher,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se débarrasser le poil ou les plumes des ordures, de la vermine qui s'y trouvent ; et *au fig.* S'examiner minutieusement, sévèrement.

— Avec réciprocité, Se rendre mutuellement le même office : *Les singes aiment à* S'ÉPLUCHER *l'un l'autre.*

— Au sens passif, Etre épluché : *Fruits, légumes qui* S'ÉPLUCHENT *mal.*

ÉPLUCHETTE n. f. Couteau à lame courte que les vanniers et boisseliers utilisent pour peler l'osier, en régulariser la surface, en retailler les brins. (On dit aussi ÉPLUCHOIR.)

Épluchette.

ÉPLUCHEUR, EUSE n. Qui épluche (au propre et au fig.).

— Fam. *Eplucheur d'écrevisses*, Qui se livre à des discussions sur des objets sans importance. || *Eplucheur de sacs*, Homme de loi qui exerce son état avec une sorte de passion.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui épluche les étoffes ou le papier.

ÉPLUCHIN n. m. (de *éplucher*). Petits fruits, petits légumes de rebut, séparés des autres.

ÉPLUCHOIR n. m. Petit couteau pour éplucher. || Atelier où se fait l'épluchage.

ÉPLUCHURE n. f. Ce qu'on a enlevé en épluchant.

— *Fig.* Ce qu'il y a de plus vil, de plus méprisable : *Ces deux hommes-là ne sont que les* ÉPLUCHURES *des grands vices.* (Mme Geoffrin.)

— Techn. Corps étrangers que les épinceteuses extrayent de l'étoffe.

Epoca (LA), journal espagnol quotidien, paraissant à Madrid depuis 1848 ; la principale feuille conservatrice d'Espagne ; elle a été l'organe officieux de Canovas del Castillo. Elle a disparu vers 1924.

ÉPODE n. f. (gr. *épôdos ;* de *épi*, sur, et *ôdê*, chant). Littér. anc. Vers plus court, placé après un ou plusieurs vers plus longs. || Couplet lyrique, composé de deux vers inégaux. || Pièce lyrique, composée d'une suite de ces couplets. || Troisième partie d'un chœur lyrique, celle qui suivait la strophe et l'antistrophe. || Chant magique.

— ANTON. Strophe, antistrophe.

— ENCYCL. D'après l'étymologie, le mot *épode* désignait, chez les Grecs, un vers ou un chant ajouté. En fait, ce mot avait pris des sens assez différents. Il désignait à la fois : un vers plus court qui suivait un vers plus long ; un vers qui reparaissait de temps en temps à la façon d'un refrain, comme chez Théocrite ou Virgile ; un couplet lyrique, qui comprenait un vers assez long, suivi d'un plus court, surtout un iambique trimètre suivi d'un dimètre iambique ; une poésie lyrique, où se suivaient régulièrement des couplets de ce genre ; enfin, la troisième partie d'un chœur lyrique. D'après la tradition, c'est Stésichore qui avait imaginé de compléter la strophe et l'antistrophe des poésies chorales par un couplet d'un rythme différent appelé « épode » ; et c'est Archiloque qui inventa le distique iambique du même nom, employé surtout pour la satire, et bien connu par les *Epodes* d'Horace.

Épodes d'Horace. La plupart des dix-huit pièces qui forment le livre unique des *Epodes* avaient été composées dans la jeunesse du poète, mais elles répondent à deux ordres d'inspiration tout opposés. Les unes sont républicaines. Vaincu avec Brutus à Philippes, Horace revient à Rome, pauvre, mécontent, le cœur gros de vengeance. Aussi les personnalités, les invectives violentes éclatent-elles à chaque instant dans les petites pièces qu'il écrivit alors. D'autres épodes ont été composées, au contraire, quand Horace, rallié au régime nouveau, avait à se faire pardonner son républicanisme d'antan. Plusieurs, déjà sur le ton d'une familiarité respectueuse, sont adressées à Mécène. Dans l'épode IX, il célèbre la victoire d'Actium. Enfin, quelques pièces satiriques rappellent des aventures amoureuses de sa jeunesse. La Ve, où il dévoile les opérations magiques de Canidie est d'une imagination et d'une vigueur qu'on rencontre assez rarement chez Horace. Les *Epodes* sont écrites en iambiques dimètres et trimètres, en hexamètres, en petit archiloquien.

ÉPOI n. m. (du german. *spit*, pointe). Epieu. (Vx.)

— Vén. Cor poussé au sommet de la tête du cerf : *Les* ÉPOIS *d'empaumure.*

ÉPOILANT [*lan*], **E** adj. Argot. Très étonnant. (Syn. de ÉPATANT.)

ÉPOINDRE v. tr. (du préfixe *é*, et de *poindre*, piquer). Aiguillonner, piquer.

— *Fig.* Exciter, animer.

— ***Époinct, e,*** ou ***Époint, e,*** part. pass. du verbe *Epoindre.* Piqué, aiguillonné ; et *au fig.* Epris :

Qui sont ces deux bergers dont son cœur est *époint?*
RÉGNIER.

ÉPOINTAGE ou **ÉPOINTEMENT** [*man*] n. m. Action d'épointer ; état d'un objet épointé.

ÉPOINTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *pointe*). Emousser, casser ou user la pointe d'un instrument, d'un outil.

— Techn. Effiler en pointe : EPOINTER *les nerfs* (en reliure).

— ***Épointé, e,*** part. pass. du verbe *Épointer : Couteau* ÉPOINTÉ.

— Hipp. Se dit du cheval dont une hanche a été brisée et est moins saillante que l'autre.

— Minér. *Cristal épointé*, Cristal dans lequel les sommets des angles sont comme abattus et remplacés chacun par une facette.

— Vén. *Chien épointé*, Chien qui s'est cassé l'os de la cuisse.

— ***S'épointer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir épointé

ÉPOINTILLAGE [*ti-yaj'*] n. m. Se dit pour ÉPOUTIAGE.

ÉPOINTILLER [*ti-yé*] v. tr. Techn. V. ÉPOUTIER.

ÉPOINTURE n. f. Nom vulgaire des luxations, contusions ou autres affections de la hanche des animaux domestiques, rendant la hanche malade plus basse que l'autre.

— Techn. Action d'épointer les nerfs, en reliure. || Débris provenant de cette opération.

ÉPOISSES, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 20 kil. de Montbard ; 715 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fromage renommé. Magnifique château (XIVe s.), qui a appartenu à François d'Orléans, puis à Louis d'Aussienville, marquis d'Epoisses, et enfin au comte de Guitaut. L'église, romane (XIIe s.), possède un *Ecce homo* de Germain Pilon.

ÉPOMIDE n. f. [gr. *épômis, idos ;* de *épi*, sur, et *ômos*, épaule). Antiq. gr. Vêtement de femme, qui s'attachait sur l'épaule.

ÉPOMINE n. f. (du gr. *épi*, sur, et *ômos*, épaule). Epitoge ou chausse fourrée d'hermine, que les avocats portent sur l'épaule gauche. (Syn. CHAPERON.)

ÉPOMOPHORE [*for'*] n. m. Genre curieux de mammifères chiroptères frugivores, famille des ptéropidés, comprenant de grandes chauves-souris à longue tête ressemblant à celle d'un cheval, et dont le museau, tronqué à pic, est élargi en forme de lyre. (On connaît seize espèces d'épomophores, propres aux régions chaudes de l'Afrique.)

ÉPOMPHALE [*pon-fal'*] n. m. (du gr. *épi*, sur, et *omphalos*, nombril). Pharm. anc. Emplâtre ou autre médicament qui s'appliquait sur le nombril.

EPONA (de la racine *ep*, qui se retrouve dans un grand nombre de mots d'origine celtique et suppose un substantif *epo*, cheval, ayant la même racine que le grec *hippos*, et le latin *equus*). Divinité protectrice des écuries, adorée à Rome.

Epona, d'après une peinture murale du cirque de Maxence (Rome).

— ENCYCL. La divinité *Epona* paraît d'origine gauloise. Son culte à Rome n'apparaît pas avant l'empire. Son image était souvent peinte à la porte des écuries, sous la forme d'une déesse entièrement vêtue, qui caresse des chevaux ou des ânes. Le musée de Saint-Germain possède quelques-unes des statuettes d'Epona à cheval, trouvées en Gaule.

ÉPONCE ou **EXPONCE** n. f. Dr. rur. Abandon, déguerpissement. || *Eponce payante*, Dans le bail à domaine congéable, Abandon au bailleur par le preneur, moyennant indemnité, de ses droits édificiers.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kil. de Mantes-Gassicourt ; 1.085 hab. Ch. de f. Etat. Port sur la Seine. Eglise avec clocher du XIIe siècle.

ÉPONGE n. f. (lat. *spongia*). Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires, qui semble tenir à la fois de l'animal et du végétal. || Ce corps employé à divers usages (à cause de la propriété qu'il possède d'absorber, de retenir les liquides, et de les laisser exprimer sous une légère pression) : ÉPONGE *de toilette,* ÉPONGE *de cuisine, d'écurie.* || *Eponge d'eau douce.* V. SPONGILLE.

— *Pop.* Epouse, maîtresse. || *Eponge d'or,* Avoué.

— Bot. Excroissance de l'églantier, du rosier. V. BÉDÉGAR.

— Chim. *Eponge de platine.* V. MOUSSE.

— Econ. dom. *Eponge de laine* ou *Eponge parisienne,* Nom donné à une agglomération de filaments d'éponge assemblés en forme de gant à l'aide duquel on pratique des frictions. || *Eponge américaine,* Sorte de douche portative qui est constituée par un récipient cylindrique dont le couvercle est percé d'un très grand nombre de petits trous, et qui permet de se verser sur la tête la totalité de l'eau contenue dans le récipient.

— Liturg. *Eponge liturgique,* Dans la liturgie grecque, Eponge dont le diacre se sert pour purifier la patène.

— Méd. V. la partie *encycl.*

— Métall. *Eponge de fer,* Masse poreuse obtenue dans la fabrication du fer à l'état pâteux, par le procédé du puddlage.

— Tiss. *Tissu éponge,* Se dit d'un tissu utilisé comme serviette de toilette. (Il présente des boucles sur les deux faces ou quelquefois sur une seule. Ces boucles sont produites par une combinaison d'armure ou des dispositions du métier. Le tissu a deux chaînes, l'une qui forme les anneaux, l'autre le tissu de fond ou corps de l'étoffe.)

— LOC. DIV. *Boire comme une éponge,* S'imbiber très facilement, à la manière des éponges : *Cuir, Papier qui* BOIT COMME UNE ÉPONGE ; et *au fig.* Etre un grand buveur. || *Presser l'éponge,* En extraire l'eau ; et *au fig.* Faire rendre à quelqu'un le bien retenu injustement ; faire payer à quelqu'un tout ce qu'il peut payer. User pleinement de quelqu'un, en tirer tous les services qu'il peut rendre. || *Vouloir sécher la mer avec une éponge,* Entreprendre quelque chose avec des moyens tout à fait insuffisants. || *Passer l'éponge sur,* Nettoyer, effacer ; et *au fig.* Oublier, pardonner : PASSONS L'ÉPONGE SUR *vos erreurs, et n'en parlons plus.*

— ENCYCL. Zool. Ce que l'on nomme vulgairement une *éponge* est le squelette plus ou moins dur d'un animal dont on a, par des moyens divers, supprimé toutes les parties molles. Les éponges commerciales appartiennent à la seule section des éponges cornées ou *kératospongies ;* toutes les autres éponges, et elles sont innombrables, dont le squelette est calcaire ou siliceux, ne peuvent être d'aucun usage.

Mais, même parmi les éponges cornées il n'y en a que très peu dont les fibres soient assez souples ou assez fines pour être utilisées.

L'éponge normale appartient à diverses espèces (*euspongia usitatissima mollissima, equina, officinalis*, etc.), mais il y a de nombreuses variétés qui sont surtout locales, et qui correspondent chacune à des sortes commerciales différentes. Il est en effet prouvé que certaines qualités ne se trouvent que dans certains endroits ; il en résulte que dans le commerce on désigne ces diverses sortes sous le nom de leur lieu de provenance.

Éponges : 1. Usuelle ; 2. Gant de Neptune.

Dans une éponge il y a une base qui servait à sa fixation sur un corps solide, généralement une pierre, d'où partent les tiges principales du squelette. Celles-ci portent de nombreux rameaux qui s'entremêlent, se soudent de façon à constituer un réseau à mailles extrêmement serrées. Chaque fibrille est un étui corné, formé de la substance connue sous le nom de *spongine*. Dans ce tube sont empilés en ligne de nombreux grains de sable excessivement fins ; ce sont eux qui produisent le nettoyage par frottement en râpant les objets. Quand les filaments sont très fins et très souples, l'éponge, dite « de toilette », est extrêmement recherchée, et atteint des prix très élevés. C'est le cas des éponges de Syrie et de l'Archipel grec. Quand le tissu est plus grossier, plus dur, comme celles de la côte de Tunisie et de Syrie, elles ne servent qu'à de grossiers nettoyages, et leur prix est beaucoup moins élevé ; c'est la variété dite *equina*.

— Comm. et Industr. Les *éponges* sont pêchées surtout dans l'Archipel grec par des plongeurs. C'est un métier très pénible qui tue rapidement les ouvriers, par maladies de cœur ou paralysie. Dans le golfe de Tunis, surtout au large de Gabès, de Sfax, des îles Kerkennah, la pêche se fait au moyen de chaluts spéciaux ; près de la côte les pêcheurs, dans de petites barques, les recherchent au moyen d'un simple seau dont le fond est constitué par une vitre, et les accrochent au moyen d'un trident emmanché au bout d'une longue perche.

Les éponges capturées par les petits pêcheurs sont entreposées au large sur de plus grands bateaux, généralement grecs, dits *gangavas*, véritables bazars flottants où les éponges sont échangées contre toutes sortes de marchandises. Sur la côte, à Djerba, à Zarzis, les éponges débarquées sur le quai sont vendues par lots, sous le nom de « pêche noire », en raison de l'écorce noire qui recouvre les éponges fraîches. Elles ne tardent pas à pourrir en répandant une odeur infecte. Bientôt elles laissent couler en un liquide gluant leurs parties organiques ; on les piétine dans l'eau pour les nettoyer. Elles sont ensuite lavées dans de l'eau acidulée, pour détruire les grains de calcaire, les petits coquillages ou carapaces de crustacés qui pourraient y rester. On les blanchit ensuite au moyen de divers décolorants, ce qui nuit à leur qualité.

Pêche des éponges.

La pêche au scaphandre tend à se généraliser ; elle permet de choisir sur le fond les éponges de taille marchande, sans détruire les jeunes comme le fait le chalut, ou sans les déchirer comme le fait le trident.

Les centres principaux de pêche sont dans l'Archipel, dans les eaux de la Tunisie et de la Tripolitaine. En Floride, aux Bahamas, de nombreuses éponges sont capturées mais elles sont grossières et friables. Les principaux entrepôts de vente sont à Venise, à Sfax, à Marseille. Les éponges sont de plus en plus chères, parce qu'on les exploite trop ; elles deviennent rares. On a essayé de les acclimater dans divers fonds de la Méditerranée, mais sans succès. Elles poussent naturellement sur nos côtes du Roussillon et de Provence, mais à l'état sporadique et en quantité insuffisante pour être exploitées.

Nettoyage des éponges. — On dégraisse les éponges dans une solution faible de 1 à 2 p. 100 de carbonate de soude, à la température d'environ 50° C. (l'emploi de solutions concentrées n'est pas à recommander), à laquelle on peut ajouter quelques gouttes d'ammoniaque. Le dégraissage opéré, on peut, pour blanchir les éponges, les tremper dans un bain d'acide oxalique (sel d'oseille) à 2 p. 100, puis les rincer à plusieurs eaux.

Blanchiment des éponges. — Les éponges encore imprégnées de calcaire ou renfermant de petits débris marins (coquillages, etc.) sont plongées dans de l'eau additionnée d'acide chlorhydrique ; puis, rincées, on les soumet à l'action d'une solution de permanganate à 4 p. 100 jusqu'à ce qu'elles aient pris une teinte brun chocolat. Elles sont ensuite lavées à l'eau claire, puis décolorées dans une solution d'hyposulfite de soude ou de bisulfite de soude. Après expression, elles sont lavées longuement à l'eau bouillie.

— Archéol. L'*éponge*, si anciennement et si couramment employée pour la toilette à l'époque classique, n'est guère mentionnée en France, pour cet usage, avant le XVIe siècle ; elle devient alors d'un usage courant dans la vie domestique.

— Méd. On emploie, en chirurgie et en obstétrique, sous le nom de *éponges préparées*, des éponges fortement comprimées et séchées à l'étuve, qui, se gonflant au contact de surfaces humides, produisent la dilatation des orifices ou des cavités où on les a introduites (plaies pénétrantes, col de la matrice. On utilise de préférence aujourd'hui à cet usage des laminaires (algues).

ÉPONGE n. f. (du lat. *sponda*, bord). Techn. Châssis qui borde la table sur laquelle on coule le plomb en nappe. || Extrémité de chacune des branches du fer à cheval.

Fer tronqué supprimant la cause de l'éponge.

— Art vétér. Tumeur molle ordinairement indolente que produit l'éponge du fer par sa pression sur le coude, lorsque l'animal a l'habitude de se coucher *en vache*.

— Véner. Anciennem., Rebord qui règne tout autour du dessous du pied du cerf. || Aujourd., Matière qui forme le talon du cerf, du chevreuil et de toutes les bêtes qui ont le pied fourchu.

— Encycl. Art vétér. L'*éponge* est d'abord une simple contusion, avec un peu d'inflammation et de tuméfaction de la peau du coude ; mais, l'action de la cause se répétant, il se développe une tumeur ronde comme une pomme, soit pleine, soit kystique, qu'il est très difficile de guérir par la simple ponction, surtout si l'on n'arrive pas à éloigner le corps contondant. On est, alors, obligé de rogner l'éponge du fer et de l'arrondir à la lime.

ÉPONGEAGE n. m. Action d'éponger. V. *Supplément*.

ÉPONGER [*jé*] v. tr. (de *éponge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'épongeai. Nous épongeons.*) Nettoyer ou étancher avec une éponge : Éponger *une table.* Éponger *de l'eau, du vin.* || *Par anal.* Etancher avec quelque chose de spongieux ; essuyer en tamponnant : Éponger *ses yeux avec son mouchoir.* V. *Supplément*.

— *Par extens.* Effacer par un lavage : Éponger *un dessin mal exécuté.*

— *Fig.* Vouer à l'oubli : *Il faut vivre au jour le jour, oublier beaucoup, enfin* Éponger *la vie à mesure qu'elle s'écoule.* (Chamfort.)

— ***S'éponger,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'Éponger *avec son mouchoir.* S'Éponger *le visage.*

— Au sens passif, Etre épongé, nettoyé, étanché.

ÉPONGIER [*ji-é*] n. m. Qui porte des éponges. (Mot forgé par La Fontaine.)

ÉPONINE, héroïne gauloise, morte en 78 apr. J.-C., femme de Julius Sabinus, Gaulois qui s'associa à la révolte de Civilis contre les Romains. La sédition apaisée, il se cacha dans une grotte près de Langres. Eponine, le croyant mort, résolut de se laisser mourir de faim. Sabinus l'apprit, et lui fit connaître sa retraite. Elle y vint à plusieurs reprises, bravant les plus grands dangers. Elle continuait à jouer pour le monde le rôle de veuve désespérée. Dans l'antre où vivait son époux, elle mit au monde deux jumeaux. Cette situation terrible se prolongea pendant neuf années. Mais le mystère fut dévoilé. Vespasien parut d'abord touché de cette infortune, mais la politique l'emporta. Sabinus fut condamné à mort. Eponine ne voulut pas survivre à son mari, insulta l'empereur et fut exécutée. Ses enfants furent, dit-on, épargnés.

ÉPONTAGE n. m. Action d'éponter des végétaux, etc.

ÉPONTE n. f. (pour Éponde ; du lat. *sponda*, bord). Minér. Chacune des parois d'un filon métallifère. (L'éponte supérieure d'un filon oblique est dite *toit*, et l'autre *mur*.)

ÉPONTER [*té*] v. tr. Débarrasser un végétal des pontes d'insectes nuisibles dont il est infesté. (Peu us.)

ÉPONTEUR n. m. Celui qui fait l'épontage.

ÉPONTILLAGE [*ti-yaj'*] n. m. Action d'épontiller, de soutenir avec des épontilles : *L'*Épontillage *d'un pont.* || Action de fabriquer, de confectionner les épontilles d'un navire : *Les ateliers de l'*Épontillage *sont peuplés d'une armée d'ouvriers spéciaux.* (Bouguereau.) || Système entier des épontilles d'un navire : *L'*Épontillage *soutient les barrots des ponts.*

ÉPONTILLE [*tiy'*] n. f. (de l'ital. *pontile*, étai ; dérivé de *ponte*, pont). En terme général de marine, Arc-boutant, pièce de bois destinée à soutenir. || Chacun des gros étais de bois ou de fer sur lesquels s'appuient les baux et barrots, et qui supportent les ponts des navires. || Chacun des gros étais de bois qui maintiennent sur sa quille un navire en construction : *Enlever les* Épontilles *d'un navire qu'on veut lancer.* || *Epontilles de cabestan, Epontilles à gorge,* Epontilles placées dans le rayon d'action des barres du cabestan et qu'on peut relever au moyen de charnières, afin de permettre le jeu des barres quand on vire. || *Epontilles à coches, à courbes, à marches, à taquets,* Epontilles généralement placées aux quatre coins des panneaux de la cale et du faux pont, et servant aux hommes de la cale à monter ou à descendre.

Epontille.

(On dit aussi Étances à marches.) || *Epontilles de cale* ou *Pieds-droits,* Epontilles qui soutiennent les barres sèches. || *Epontille volante,* Epontille qu'on peut déplacer à volonté, pour soutenir accidentellement un objet quelconque.

ÉPONTILLER [*ti-yé*] v. tr. Mar. Soutenir avec des épontilles, munir d'épontilles : Épontiller *des baux.*

ÉPONYME adj. (du gr. *épônumos ;* de *épi,* sur, et *onoma,* nom). Antiq. gr. Qui donne ou emprunte son nom à quelque chose. || *Héros éponymes,* Fondateurs imaginaires de cités, ou ceux dont Clisthène donna les noms aux dix tribus d'Athènes (Erechthée, Cécrops, Egée, Pandion, Acamas, Antiochos, Léonce, Œnée, Hippothoon et Ajax). || Se disait d'un magistrat donnant son nom à l'année, comme *l'archonte éponyme,* le premier archonte d'Athènes et *l'éphore éponyme,* un des éphores de Lacédémone.

— N. m. Héros à qui une famille, une phratrie, une tribu, un dème, faisait remonter son origine, et qui lui avait donné son nom. || Magistrat qui, dans les cités grecques, donnait son nom à l'année où il était en charge.

— Encycl. Dans les Etats grecs, le titre d'*éponyme* appartenait à un magistrat qui donnait son nom à l'année. A Athènes, Délos, Delphes, Ephèse, en Béotie, en Eubée, c'était le premier archonte ; à Sparte, le président des éphores ; à Mégare, Chalcédoine, Samothrace, un *basileus ;* en Crète, un *cosme ;* à Rhodes, Corcyre, en Ionie, un *prytane ;* ailleurs, un stratège, un théore, un tage, un démiurge, etc. Partout, le nom de l'éponyme était inscrit en tête des documents publics.

ÉPONYMIE [*mi*] n. f. (rad. *éponyme*). Antiq. gr. Nom de chose emprunté à une personne ou à une chose. || Fonction éponyme ; sa durée. || Surnom.

ÉPONYMIQUE [*mik'*] adj. Antiq. gr. Qui se rapporte à l'éponymie.

ÉPOPÉE n. f. (gr. *épopoia ;* de *épos,* poème, et *poiein,* faire). Poème de longue haleine, récit d'aventures héroïques accompagnées de merveilleux : *Dans toute* Épopée, *la catastrophe est prévue d'avance.* (Chateaubriand.) || Genre littéraire de l'épopée : *L'*Épopée *est le plus grand ouvrage que puisse entreprendre l'esprit humain.* (Batteux.)

— *Par extens.* Suite d'actions héroïques, merveilleuses ou étonnantes : *L'histoire de la Grande Armée est une grandiose* Épopée. || Représentation d'une suite de faits merveilleux : *Cette* Épopée *de pierre est terminée par un magnifique « Descente au tombeau ».* (Th. Gautier.)

— Encycl. *Nature de l'épopée.* L'*épopée* peut se définir « un récit d'aventures héroïques, souvent accompagnées de merveilleux ». L'épopée est un récit (*épos*), et par là elle se distingue de la poésie lyrique qui est surtout un *chant*, ainsi que du drame, qui a pour essence l'*action ;* elle ne se confond pas davantage avec l'histoire, qui a pour objet le *vrai*, tandis que l'épopée se plaît dans la *fiction*. Aussi a-t-elle pour objet des aventures qui dépassent les forces habituelles de la nature humaine. Un autre élément entre souvent dans la notion de l'épopée, c'est le *merveilleux*. Le merveilleux est-il une simple *machine*, dont peuvent user à volonté les faiseurs d'épopée ? Telle était la conception de Boileau et celle de la plupart des grands auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. En réalité, le merveilleux doit être avant tout dans le cœur même du héros principal du poème, être une certaine conception de la vie, de la destinée, de la religion, de la patrie, dont le poète devra lui-même être pénétré.

Histoire de l'épopée. Inde. — Les premières épopées connues sont les épopées indiennes qui comprennent : 1° les *Védas*, espèces d'hymnes religieuses ; 2° le *Mahabharata*, vaste épopée remaniée ; 3° le *Ramayana*, attribué à Valmiki (Ve s. av. J.-C.) ; 4° les *Pouranas*, énorme collection de légendes divines et humaines.

Grèce. — La première période épique de la Grèce est représentée pour nous par les poèmes homériques, qui supposent d'ailleurs une tradition déjà longue. L'*Iliade* et l'*Odyssée* furent l'objet d'additions qui restèrent en dehors des deux poèmes ; ce furent les poèmes cycliques, tels que le *Cycle troyen*, le *Cycle thébain* et d'autres poèmes isolés. Les *Hymnes homériques*, sortes de préludes, destinés à des fêtes, sont tout à fait distincts de l'œuvre d'Homère. La poésie hésiodique représente une autre forme d'épopée, qui appartient en propre à la Grèce continentale : *les Travaux et les Jours* ont un caractère didactique ; la *Théogonie* est un poème généalogique. Plus tard, au Ve siècle, l'épopée reparaît, mythologique avec Panyasis et Antimaque, historique avec Chœrilos. A l'époque alexandrine, l'épopée est tout artificielle : l'esprit et l'érudition remplacent la véritable inspiration. Tels sont, entre autres, les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes. Plus tard, au Ve siècle de notre ère, Nonnos compose ses *Dionysiaques*, en quarante-huit chants, et son école se prolonge jusqu'aux derniers temps de l'hellénisme.

Rome. — Quoi qu'en ait cru Niebuhr, les Romains n'ont pas eu, au début de leur histoire, d'*épopée* spontanée et primitive. Ils ont emprunté le genre aux Grecs. Livius Andronicus traduit l'*Odyssée* en vers saturniens. Nævius tente, non sans lourdeur, une épopée nationale qui a pour objet la deuxième guerre punique. Mais le vrai précurseur de Virgile est Ennius, qui sait faire éclater un sentiment très vif de la grandeur romaine. En laissant de côté les noms de poètes de second ordre, nous arrivons à Virgile. Malgré un merveilleux de convention, des caractères peu vivants, et à cause d'une érudition vaste, d'une composition harmonieuse, d'un patriotisme élevé, d'une piété antique, l'*Enéide* est le chef-d'œuvre de l'épopée artificielle et la seule véritable épopée latine ; car le grand et parfois génial poème de Lucrèce sur *la Nature*, malgré sa forme épique, appartient plutôt à la poésie philosophique. Lucain après lui tente un sujet uniquement romain et contemporain : la *Pharsale ;* Silius Italicus, dans ses *Puniques*, imite sans cesse Homère et Virgile. Les *Argonautiques* de Valerius Flaccus, la *Thébaïde* de Stace, l'*Enlèvement de Proserpine* de Claudien ne sont que des adaptations du grec.

France. — La France a possédé, au moyen âge, des *épopées* spontanées, nationales et religieuses. Ces grands poèmes paraissent issus de chants épiques beaucoup plus courts, nés eux-mêmes d'une tradition orale plus ou moins ancienne. Tous ces chants finirent par se réunir autour du nom de Charlemagne, qui devint le principal centre de la production épique dont la *Chanson de Roland* est le chef-d'œuvre. V. Chanson de geste, cycle. Les *gestes du roi,*

de Garin de Montglane, le *Cycle des Croisades*, célèbrent la lutte des races ; ce qui manque à ces épopées, c'est l'art et une langue fixée. Mais, bientôt, les dernières chansons de geste elles-mêmes deviennent littéraires et artificielles. Le *Cycle de l'Antiquité* est constitué par des narrations merveilleuses, singulières transformations de légendes antiques. Les épopées du *cycle breton*, remplies d'un merveilleux étrange, d'une tendresse amoureuse à la fois mélancolique et mystique, s'écartent par tous ces caractères du genre épique proprement dit. La Renaissance commença à faire prévaloir des idées fausses sur l'épopée conventionnelle, et la *Franciade* de Ronsard est un remarquable échec. Au XVIIe siècle, Boileau veut qu'on emploie les légendes païennes ; Desmarets, partisan d'une épopée religieuse et nationale, défend le merveilleux chrétien. Rien n'est plus médiocre que les écrivains qui appliquent ses théories, que Chapelain, Scudéry, Saint-Amand et Desmarets lui-même. Au XVIIIe siècle, Voltaire partage l'erreur de Boileau ; malgré ses mérites littéraires, *la Henriade* n'est que de l'histoire entremêlée d'allégories. Le développement des études historiques au XIXe siècle a permis de comprendre les conditions nécessaires à l'apparition de l'épopée : c'est ce qui a rendu possibles les petites épopées de *la Légende des siècles* de V. Hugo ou des *Poèmes barbares* de Leconte de Lisle.

Epopées étrangères. — La principale épopée allemande est la *Chanson des Nibelungen*, qui date du XIIIe siècle. C'est toute la philosophie religieuse et toutes les croyances populaires de son temps que Dante a développées avec une imagination extraordinaire, dans la *Divine Comédie*. Dans son *Roland furieux*, épopée d'une charmante ironie, l'Arioste unit à l'art et aux souvenirs de l'antiquité les légendes pleines de prodiges de la chevalerie. La *Jérusalem délivrée*, du Tasse, conçue sur le plan de *l'Iliade*, mais toute vibrante de la lutte contemporaine des Espagnols contre les Turcs, possède encore l'intérêt humain qui résulte de passions romanesques et sensuelles. Sous prétexte de chanter l'expédition de Vasco de Gama, Camoëns résume dans ses *Lusiades* les exploits glorieux de la nation portugaise. Dans un sujet analogue, il semble que Ercilla ait échoué avec *l'Araucana*, œuvre mal composée, où l'intérêt se disperse hors du sujet. *Le Paradis perdu*, de Milton, est l'épopée de la société puritaine : les luttes de la guerre civile y revivent en face du bonheur pur et religieux de la première famille. Ce qu'il pouvait déjà y avoir d'abstrait dans une telle œuvre s'exagère dans *la Messiade* de Klopstock, où l'action, la vie, le caractère de l'humanité disparaissent devant une poésie trop immatérielle.

ÉPOPEUS [*peuss*] Mythol. gr. Roi légendaire de Sicyone, fils de Poseidon et de Canacé. Antiope s'étant réfugiée auprès de lui devint son épouse. Mais Lycos, oncle d'Antiope, s'empara de Sicyone et fit périr Epopeus.

ÉPOPTE n. m. (gr. *époptês ; de épi*, sur, et *optomai*, je vois). Antiq. gr. Initié du plus haut degré aux mystères d'Eleusis. || Inspecteur, surveillant.

ÉPOPTIE [*tî*] n. f. Initiation que possède l'épopte. || Dignité de l'épopte.

ÉPOPTIQUE [*tik'*] adj. Antiq. gr. Qui concerne l'épopte.
— Physiq. *Couleurs époptiques*. Se dit quelquefois des couleurs irisées qui se produisent sur les lames transparentes extrêmement minces.

ÉPOPTISME [*tissm'*] n. m. Troisième et suprême degré de l'initiation aux mystères d'Eleusis.

ÉPOQUE [*pok'*] n. f. (du gr. *épokhê*, arrêt). Point déterminé dans l'histoire, marqué par quelque événement considérable : *L'*ÉPOQUE *du déluge. L'*ÉPOQUE *de Jésus-Christ. L'*ÉPOQUE *de Charlemagne. L'*ÉPOQUE *des Croisades.* || Point déterminé dans une suite d'événements particuliers : *On peut diviser la vie de presque tous les hommes en plusieurs* ÉPOQUES. || Point déterminé de temps en général : *A cette* ÉPOQUE *de l'année. A l'*ÉPOQUE *des vendanges.* || *Notre époque*, Le temps dans lequel nous vivons ; et absol. : *Le grand malheur de l'*ÉPOQUE, *c'est l'indifférence.* (Th. Gautier.)

— *Par extens.* Evénement d'une grande importance, et qui caractérise un temps historique : *On a dit avec raison que la découverte de l'imprimerie demeure « la grande* ÉPOQUE *de l'histoire du genre humain ».*

— Astron. *Epoque des moyens mouvements*, Lieu et époque de la situation d'un astre, fixés comme point de départ pour déterminer la position du même astre en d'autres temps donnés.

— Comptab. Jour à partir duquel une somme porte intérêt dans un compte courant et d'intérêts.

— Géol. Durée de temps qui correspond aux groupes, c'est-à-dire aux subdivisions de systèmes, désignés par les préfixes *ev, méso, néo.* Ex. : ÉPOQUE *mésocrétacée.* (Cette définition n'est pas toujours suivie et confond souvent l'époque avec la *période*, durée de temps correspondant aux systèmes, et avec l'*âge*, durée de temps correspondant aux étages. — L'expression *époques géologiques* est souvent employée aussi dans un sens très général.)

— Numism. Inscription indiquant l'année où une médaille a été frappée.

— Philos. Suspension du jugement. (Ce terme est emprunté aux sceptiques grecs, d'après lesquels on ne peut rien affirmer, à cause de l'égalité des raisons pour et contre.)

— LOC. DIV. *Faire époque*, Attirer l'attention, laisser un souvenir durable : *Un procès qui* FERA ÉPOQUE. || *Brouiller les époques*, Confondre les dates. || *Les époques de la nature*, Les différents états par lesquels elle a passé. || *Les époques d'une femme*, Le temps de ses menstrues. || *A pareille époque*, A une époque d'une autre année correspondant, par la date, à celle où nous nous trouvons.

— ENCYCL. Astron. Les astronomes entendent par *époque* le jour pour lequel on a calculé la longitude moyenne d'une planète dans son orbite, nombre nécessaire au calcul de la longitude moyenne à tout autre moment, et qui constitue l'un des éléments nécessaires à la détermination d'un mouvement planétaire. A l'époque, en un mot, on connaît le point de l'orbite où se trouve l'astre.

Dans les anciennes tables, l'époque tombait à midi du 1er janvier ou du 31 décembre précédent, suivant que l'année était ou non bissextile, ce qui entraînait, au second cas, à ajouter vingt-quatre heures ; aujourd'hui, le Bureau des longitudes adopte uniformément pour origine le 1er janvier à minuit, temps moyen de Paris.

Époque (UNE), série de quatre romans de Paul et Victor Margueritte, qui ont pour titre : *le Désastre* (1898) ; *les Tronçons du glaive* (1901) ; *les Braves Gens* (1901) ; *la Commune* (1904). Cette série embrasse les tristes événements qui, de juillet 1870 à juin 1871, ont ensanglanté le sol de la France. La fiction romanesque se développe parallèlement au drame national qui se maintient au premier plan ; les personnages servent surtout à faire des rappels d'idées ou d'impressions dans un vaste tableau d'histoire, tracé au moyen d'une multitude d'épisodes, de récits, de portraits, de descriptions ; il en résulte au total une impression complète et saisissante.

Époques de la nature (LES), un des plus beaux ouvrages de Buffon (1749-1778). Il y décrit les révolutions du globe terrestre, et émet des hypothèses hardies dont quelques-unes ont été reprises par Cuvier ou même par la science contemporaine. Sans s'arrêter à sa chronologie imparfaite, il faut admirer la lucidité du concept de la formation ignée, puis de la stratification sédimentaire et de la vie aux diverses époques, etc.

Époques du Théâtre-Français (LES), par Ferdinand Brunetière. V. THÉÂTRE.

ÉPOQUÉ [*ké*], **E** adj. Dr. Se dit de faits dont la date, l'époque est plus ou moins bien déterminée.

ÉPORÉDORIX [*rikss*], guerrier éduen, qui se signala, pendant l'insurrection de 51 av. J.-C. contre les Romains. Il fut pris dans Alésia. — Un autre EPORÉDORIX, également Eduen, peut-être fils du précédent, servit César puis le trahit, saccagea Noyon, alla au secours de Vercingétorix enfermé dans Alésia, et, après la défaite finale, fit sa soumission.

ÉPOSTRACISME [*poss-tra-sissm'*] n. m. (gr. *épostrakismos ; du* gr. *épi*, sur, et *ostrakon*, coquille). Antiq. gr. Jeu des enfants, qui consistait à faire ricocher une coquille ou une pierre sur la surface de l'eau.

ÉPOTIDE n. f. (gr. *épôtis, idos ; de épi*, sur, et *ous, otos*, oreille). Antiq. Nom des oreillettes d'un navire, poutres formant saillie de chaque côté de la proue, pour parer le choc des vaisseaux ennemis.

ÉPOUCÉ [*sé*], **E** adj. (du préfixe privat. *é*, et de *pouce*). Qui n'a pas de pouces.
— *Substantiv.* S'est dit des oiseaux qui n'ont pas de doigt en arrière : *Un* ÉPOUCÉ.

ÉPOUDRER [*dré*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *poudre*). Epousseter. (Vx.)

ÉPOUFFÉ [*pou-fé*], **E** adj. *Fam.* Qui s'est essoufflé.

ÉPOUFFER [*pou-fé*] **(S')** v. pr. (du préfixe *é*, et de *pouffer*). *Fam.* S'essouffler au point d'éclater. || *S'étouffer de rire*, Rire aux éclats, au point d'être essoufflé.
— *Pop.* S'esquiver, s'échapper.

ÉPOUILLAGE [*pou-yaj'*] n. m. Action d'épouiller.

ÉPOUILLER [*pou-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *pou*). *Pop.* Débarrasser de ses poux : EPOUILLER *un enfant.*
— ***S'épouiller***, v. pr. Au sens réfléchi, ou Avec réciprocité, Se débarrasser soi-même, se débarrasser mutuellement de ses poux.

ÉPOUILLEUSE [*pou-yeuz'*] n. f. Boîte dans laquelle on maintient captive, au milieu de vapeurs insecticides, une volaille que l'on veut débarrasser de ses parasites.
— ENCYCL. L'*épouilleuse* la plus simple consiste en une boîte en bois de 40 à 50 cm. de longueur, dans laquelle on introduit l'oiseau, et qui est pourvue sur sa face antérieure d'une ouverture où s'engage la tête de celui-ci. On allume un fragment de mèche soufrée dans un petit compartiment ménagé à l'arrière de la boîte, et l'on rabat le couvercle à charnière ; dix minutes ou un quart d'heure après, on relâche le patient.

ÉPOULARDAGE n. m. Action d'époularder.

ÉPOULARDER [*dé*] v. tr. Trier, nettoyer les feuilles du tabac en éliminant les feuilles moisies. || Secouer des manoques de tabac dont on veut faire tomber le sable et la poussière.

ÉPOULARDEUSE n. f. (rad. *époularder*). *Pop.* Ouvrière qui procède à l'époulardage.

ÉPOULE n. f., **ÉPOULIN** n. m. V. ESPOULE, ESPOLIN.

ÉPOUMONER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *poumon*). Fatiguer très fort les poumons de : *Orateur que son discours* A ÉPOUMONÉ.
— ***Époumoné, e,*** part. pass. du verbe *Époumoner*. Fatigué quant aux poumons.
— ***S'époumoner***, v. pr. Au sens passif, Etre, devenir époumoné : S'ÉPOUMONER *à répéter un ordre.*

ÉPOUSAILLES [*zay'*] n. f. pl. (lat. *sponsalia*). Célébration d'un mariage : *Assister aux* ÉPOUSAILLES *de quelqu'un.* || *Présent d'épousailles*, Présent que l'époux offrait à l'épouse le jour de leur mariage.

ÉPOUSE n. f. (du lat. *sponsa*, fiancée). Femme conjointe par mariage, et considérée par rapport à cet état ou par rapport à son mari : *Une* ÉPOUSE *fidèle. Une* ÉPOUSE *jalouse.*

Penses-tu que je sois moins *épouse* que mère ?
VOLTAIRE.

— Ascét. Eglise, diocèse, par rapport au pasteur, à l'évêque qui l'administre. || *Epouse de Jésus-Christ*, Eglise de Jésus-Christ. || *Epouse du Seigneur, de Jésus-Christ*, Vierge chrétienne. — Religieuse. || *Epouse du Saint-Esprit*, La Vierge Marie, parce qu'elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

— REM. Le mot *épouse* appartient en général au langage noble, juridique ou administratif.

ÉPOUSER [*zé*] v. tr. Prendre pour époux, pour épouse : *Dufresny* ÉPOUSA *sa blanchisseuse, faute de pouvoir payer ses mémoires.* (A. Karr.)
— *Par extens.* Se marier à cause de : EPOUSER *une grosse dot, un gros sac, une étude de notaire, la vertu d'une duègne, les seize ans d'une jeune fille.* || Prendre sur soi par le mariage, se charger de :

Qu'on *épouse* de soins en prenant une femme !
CAMPISTRON.

— *Fig.* S'attacher volontairement, vivement à : EPOUSER *les intérêts, le parti, les passions de quelqu'un.* || Se donner, se consacrer tout entier à : *Le Fils de Dieu* A ÉPOUSÉ *la pauvreté.* (Bossuet.) || *Epouser Dieu*, Se dit d'une femme qui entre en religion. || *Epouser une forme*, Se modeler sur.

— Argot. *Epouser la camarde*, Mourir. || *Epouser la veuve*, Etre guillotiné. || *Epouser la fourcaudière*, Se débarrasser d'un objet volé, quand on est poursuivi.

— Hist. *Epouser la mer*, Se disait d'une cérémonie par laquelle le doge de Venise, en vertu d'un privilège accordé par les papes, prenait possession de l'Adriatique en jetant un anneau dans les flots, le jour de l'Ascension.

— LOC. PROV. **Tel fiance qui n'épouse pas**, Ce n'est pas toujours celui qui entreprend une affaire qui en a le profit. || **Qui épouse la femme épouse les dettes.**
— ALLUS. LITTÉR. :

J'aurais mieux fait, je crois, d'*épouser* Célimène.

V. CÉLIMÈNE.

— ***Épousé, e,*** part. pass. du verbe *Épouser*.
— *Substantiv.* et au masc. Epousé : *Son* ÉPOUSÉ *la faisait dame.* (La Fontaine.) [Rare.] || Au fém. *Epousée*, Celle qu'un homme vient d'épouser ou va épouser : *La nouvelle* ÉPOUSÉE. || *Parée comme une épousée de village*, Avec excès. || *Marcher comme une épousée*, Lentement et d'une manière réservée. || *Voir l'épousée*, Eprouver une vive terreur. (Inus.) [Origine douteuse.]
— ***S'épouser,*** v. pr. Avec réciprocité, Se prendre l'un l'autre pour époux.

ÉPOUSEUR n. m. Qui épouse, est décidé à épouser : *Les* ÉPOUSEURS, *avec la vie chère, deviennent de plus en plus rares.*
— LOC. PROV. **Épouseur à toutes mains, Épouseur du genre humain**, Homme qui promet mariage à toutes, dans de mauvaises intentions.

ÉPOUSSETAGE n. m. Action d'épousseter.

ÉPOUSSÈTEMENT [*man*] n. m. Action d'épousseter. (Syn. de ÉPOUSSETAGE.)

ÉPOUSSETER [*té*] (anc. ÉPOUSTER) v. tr. (du préfixe privatif *é*, et de *poussière*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *J'époussette.*) Oter la poussière de : EPOUSSETER *des meubles, des habits, un enfant.*
— *Fig.* Nettoyer, rajeunir :

Epousseter ce tas de systèmes moisis.
V. HUGO.

— *Fam.* Battre. || Critiquer vivement.
— Manèg. Nettoyer avec l'époussette (en parlant d'un cheval).
— Techn. Dépouiller du poussier, ce qui est la dernière opération que subit la poudre de chasse ou de guerre.
— ***S'épousseter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Epousseter ses vêtements.
— Avec réciprocité, et *fam.*, S'entre-battre.

ÉPOUSSETEUR, EUSE n. Celui, celle qui époussète.

ÉPOUSSETOIR n. m. Petit pinceau pour épousseter les pierres précieuses.

ÉPOUSSETTE n. f. Faisceau de jonc, de bruyère, de crin, etc., pour nettoyer les habits, les meubles.
— Manèg. Morceau d'étoffe dont on frotte la robe des chevaux, après les avoir étrillés.

Epoussette.

ÉPOUTI n. m. (du préfixe *é*, et de l'anc. franç. *poutie*, ordure). Corps étranger contenu dans une étoffe de laine après sa fabrication.

ÉPOUTIAGE n. m. Action d'époutier. (Syn. de ÉPINCETAGE et de ÉPOINTILLAGE.)

ÉPOUTIER [*ti-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*), ou **ÉPOUTIR** v. tr. Techn. Débarrasser un tissu des corps étrangers. (Syn. de ÉPINCETER et de ÉPOINTILLER.)

ÉPOUTIEUR, EUSE n. Techn. Dont la fonction est d'époutier.

ÉPOUVANTABLE adj. Ce qui cause de l'épouvante : *Des cris* ÉPOUVANTABLES. || Etonnant, monstrueux : *Une injustice* ÉPOUVANTABLE. || *Par exagér.* Etrange, excessif (pour des événements malheureux) : *Laideur* ÉPOUVANTABLE. *Temps* ÉPOUVANTABLE.
— SYN. **Épouvantable, affreux, effroyable, horrible.** V. AFFREUX.

ÉPOUVANTABLEMENT [*man*] adv. D'une façon épouvantable. || *Par exagér.* D'une façon excessive : *Ceinture qui serre* ÉPOUVANTABLEMENT.

ÉPOUVANTAIL [*tay'*] n. m. (de *épouvante*). Mannequin grossier mis dans un champ pour effrayer les oiseaux ; haillon flottant qui en tient lieu : *On voit des oiseaux se percher sur les* ÉPOUVANTAILS.
— *Fig.* Objet qui inspire de vaines terreurs : *Ce grand mot dont il fait un* ÉPOUVANTAIL *à son parti.* (Bossuet.) || Objet qui est propre à inspirer la terreur ; *L'instruction, l'*ÉPOUVANTAIL *de la tyrannie, soutient la liberté.* (Miss Wright.)
— Fam. *Epouvantail de chènevière*, ou simplem. *Epouvantail*, Personne horriblement laide ou excessivement mal vêtue. || *Ce n'est qu'un épouvantail de chènevière*, Chose ou personne qui ne peut épouvanter que les personnes timides.
— Ornith. Nom vulgaire de la sterne ou guifette noire.

Epouvantail.

ÉPOUVANTE n. f. (de *épouvanter*). Terreur profonde et soudaine : *Inspirer, Porter l'*ÉPOUVANTE. *Jeter dans l'*ÉPOUVANTE. *Glacer d'*ÉPOUVANTE.
— SYN. **Épouvante, alarme, appréhension, crainte, effroi, frayeur, peur, terreur.** V. ALARME.

ÉPOUVANTEMENT [*man*] n. m. Action d'épouvanter ; résultat de cette action.

ÉPOUVANTER [*té*] v. tr. (lat. pop. *expaventare ;* du préfixe *ex*, et de *pavens*, qui a peur). Frapper d'épouvante : *L'invasion subite des Turcs* ÉPOUVANTA *le monde chrétien.* || Inspirer de l'horreur :

Le nom seul d'assassin l'*épouvante* et l'arrête.
RACINE.

— *Par exagér.* Inspirer de grandes appréhensions, de la répugnance, du découragement : *Voyage dont la longueur* ÉPOUVANTE *quelqu'un. Colonne de chiffres qui* ÉPOUVANTE. || Causer une surprise ou une exaltation qui ressemble à la terreur : *C'est l'idée de l'infini qui* ÉPOUVANTE *l'homme arrêté au bord du grand Océan.* (Custine.)

— ***Épouvanté, e,*** part. pas. du verbe *Épouvanter.* Qui dénote, qui trahit de l'épouvante : *Cris, Regards* ÉPOUVANTÉS.

— ***S'épouvanter,*** v. pr. Au sens passif, Etre frappé d'épouvante, aux différents sens.

— Fam. et fig. *Ne pas s'épouvanter du bruit,* Ne pas avoir peur des menaces faites avec grand éclat.

ÉPOUX [*pou*] n. m. (du lat. *sponsus,* fiancé ; qui devint *espos* puis *espous*). Homme conjoint par mariage, considéré par rapport à cet état ou par rapport à sa femme : *Un* ÉPOUX *jaloux, complaisant.* || Chacune des deux personnes unies par les liens du mariage : *Il faut des* ÉPOUX *assortis.*

— Ascét. *Epoux de l'Eglise, Epoux des vierges, Epoux céleste,* Noms divers donnés à Jésus-Christ.

— Même remarque que pour *épouse, femme.* V. ÉPOUSE.

— Syn. **Époux, mari.**

Époux (Mystère de l') ou *Sponsus.* C'est un drame liturgique bilingue (en latin et en dialecte poitevin) qui met en scène les vierges sages et les vierges folles attendant le Sauveur, et nous fait assister à la récompense des premières et à la punition des secondes.

EPPAN, ville d'Italie (prov. de Trente), non loin de Bolzano ; 6.250 hab.

EPPEGEM, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur la Senne, sous-affluent de l'Escaut par la Dyle et le Rupel ; 1.725 hab.

EPPELHEIM, bourg d'Allemagne (Bade, cercle de Heidelberg), près du Neckar ; 3.200 hab.

EPPENDORF, bourg d'Allemagne, vrai faubourg de Hambourg, sur l'Elster. — Bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie) ; 4.850 hab. Houillères. — Bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau) ; 4.700 hab. Fabriques de jouets, de cigares, de bobines ; filatures.

EPPEVILLE, comm. de la Somme, arrond. et à 27 kil. de Péronne, sur la Somme ; 1.455 hab. Tourbières, sucreries.

EPPING, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex) ; 4.200 hab. Commerce de beurre. L'ancienne *forêt royale d'Epping* occupe la partie sud-ouest du comté d'Essex, qu'elle couvrait jadis entièrement.

EPPINGEN, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Heidelberg), sur l'Elsenz, affl. du Neckar ; 3.400 hab. Vignobles.

eppur (ou **e pur**), **si muove** (mots italiens signif. *Et pourtant, elle se meut*). Paroles attribuées à Galilée forcé de faire amende honorable pour avoir proclamé, après Copernic et contrairement à la lettre des Ecritures, que la terre tourne sur elle-même.

ÉPRAULT [*prô*] n. m. Nom vulgaire du *céleri.* (Dialectal.)

ÉPREINDRE [*prindr'*] v. tr. (lat. pop. *expremere* pour *exprimere.* — Se conjugue comme *craindre.*) Presser pour exprimer le suc : Epreindre *un citron, des herbes.* || Exprimer par compression : Epreindre *un jus de citron.*

— ***S'épreindre,*** v. pr. Au sens passif, Etre épreint.

ÉPREINTE [*print'*] n. f. (ce mot s'emploie presque exclusivement au plur. — De *épreindre.*) Pathol. Douleurs d'entrailles (fausses envies d'aller à la selle), accompagnées de chaleur et de cuisson à l'anus : *Eprouver de cruelles* ÉPREINTES.

— *Fig.* Cause de gêne, de souffrance : *Les cris que le peuple rend sous l'*ÉPREINTE *de tant de subsides...* (E. Pasquier.)

— Véner. Fientes de quelques bêtes puantes, et particulièrement de la loutre.

ÉPRÉMESNIL, écrit parfois à tort *Esprémesnil, Espremenil* ou *Epremenil* (Jacques Duval d'), administrateur français, né au Havre vers 1714, mort à Paris en 1764. Il avait épousé la belle-sœur de la femme de Dupleix, fut nommé membre du conseil souverain de Pondichéry, chef du conseil souverain de Madras, qu'il défendit avec succès contre les troupes du nabab d'Arcot en 1747. Rentré en France en 1750. Duval d'Epremesnil écrivit plusieurs ouvrages dont un *Traité sur le commerce du Nord* (1762).

ÉPRÉMESNIL (Jean-Jacques Duval d'), magistrat et homme politique français, né à Pondichéry en 1746, guillotiné à Paris en 1794. Conseiller au parlement de Paris dès 1775 il joua un rôle considérable. On le vit tantôt partisan d'une monarchie constitutionnelle et de réformes, tantôt défenseur des privilèges du parlement. Neveu de Duval d'Epremesnil, ancien membre du conseil de l'Inde, il s'opposa à la réhabilitation de Lally Tollendal en 1778. Il poursuivit les *Annales* de Linguet, et s'opposa à ce que fussent imposés les revenus des privilégiés. Pourtant, membre dès 1785 du Club constitutionnel, il réclama la convocation des états généraux et fut un des chefs de l'opposition violente que le parlement fit aux projets du gouvernement à la veille de la Révolution. Le 5 mai 1788 la cour voulut en vain le faire arrêter avec Goislard de Montsabert, au milieu du parlement. Le 6 mai il se livra et fut enfermé à l'Ile Sainte-Marguerite. Il y demeura cinq mois : la chute de Brienne remplacé par Necker et celle de Lamoignon lui valurent sa liberté. D'Epremesnil fut un de ceux qui travaillèrent à obtenir le doublement du Tiers. Il fut le député de la noblesse de Paris-hors-les-Murs à la Constituante. Il devint un des plus fermes soutiens de l'autorité royale quand il vit la suppression des privilèges, ce qui lui valut d'être exécuté en 1794, après condamnation par le tribunal révolutionnaire.

ÉPRÉMESNIL (Françoise-Augustine de Sanctuary ou Santuaré, dame Duval d'), d'abord dame de Thilorier, puis femme en secondes noces du précédent, née en 1754, morte à Paris en 1794. Elle était connue pour sa bonté, sous le surnom de **Mère des pauvres,** mais fut cependant guillotinée, le 23 mai 1794.

ÉPRENDRE [*prandr'*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *prendre.* — Se conjugue comme ce dernier.) Allumer, brûler : *Le feu* ÉPRIT *la maison ;* et au fig. : *L'amour* ÉPREND *le cœur.* (Vx.)

— ***Épris, e,*** part. pass. du verbe *Eprendre.* Qui est en feu, en flammes (au propre et au fig.). Particulièrem. : *Tisons bien* ÉPRIS. Epris *de colère, d'amour ;* et Amoureux : *Il est fort* ÉPRIS. || Qui se passionne pour : *Ames sales, pétries de boue et d'ordure,* ÉPRISES *de gain et d'intérêt.* (La Bruyère.)

Heureux, le philosophe *épris* de l'art des vers!
VOLTAIRE.

— ***S'éprendre,*** v. pr. Se mettre, se prendre à : *Si quelquefois le feu* S'ÉPREND *à ces corps.* (Descartes.) || *Fig.* Se passionner, concevoir une passion : S'ÉPRENDRE *de la liberté.* || Concevoir de l'amour : *Pygmalion* S'ÉPRIT *de la statue de Galatée.*

ÉPREUVE n. f. (de *éprouver*). Action d'éprouver, de vérifier si une chose, une personne, a la qualité requise : *Mettre quelqu'un à de rudes* ÉPREUVES. *L'adversité est l'*ÉPREUVE *du courage, et la prospérité l'*ÉPREUVE *de la sagesse. Faire l'*ÉPREUVE *de la fidélité d'un serviteur, de la force d'une machine.* || *Epreuve à outrance,* Epreuve par laquelle on impose à l'objet à éprouver un effort beaucoup plus considérable que celui qu'il devra fournir plus tard : *Les règlements exigent l'*ÉPREUVE À OUTRANCE *pour toutes les pièces d'artillerie.*

— Chagrin, douleur ou adversité qui sert à vérifier, à éprouver le courage : *La vie, pour la plupart des hommes, est une série de rudes* ÉPREUVES.

— Art milit. Opérations qu'on fait subir aux armes ou autres objets du matériel militaire après fabrication, afin de s'assurer qu'ils possèdent les qualités requises. || Autref., Engagement corps à corps dans une joute, un tournoi, un carrousel.

— Fr.-maçonn. Dangers apparents auxquels on expose le candidat pour éprouver son courage, ou examen théorique de ses dispositions morales et de ses principes philosophiques.

— Grav. Chacun des exemplaires tirés sur la planche gravée, soit avant, soit après l'achèvement du travail de l'artiste. || *Epreuve avant, avec la lettre,* Tirée avant, ou avec l'inscription que le graveur met au bas de l'estampe pour expliquer le sujet. (Les épreuves avant la lettre, étant tirées aussitôt que la planche est adoptée, sont les plus belles.)

— Hist. *Epreuves judiciaires,* Moyens de preuve admis au moyen âge pour établir la vérité ou la fausseté d'une accusation. V. la partie *encycl.*

— Impr. Feuille d'impression sur laquelle l'auteur ou le correcteur indique les corrections.

— Mécan. *Epreuve d'une chaudière,* Expérience consistant à presser à l'eau une chaudière pour s'assurer qu'elle peut aisément supporter la pression de vapeur à laquelle on veut la soumettre. (On dit aussi ESSAI À FROID.) || *Pompe d'épreuve,* Pompe servant à l'essai à froid.

— Photogr. *Epreuve positive,* Chacun des exemplaires que l'on tire d'un cliché négatif. || *Epreuve négative,* Cliché servant à tirer un nombre indéfini d'images.

— Politiq. Moyen de recueillir les votes, dans une assemblée politique : Epreuve *par assis et levés.*

— Techn. Essai d'un ouvrage avant sa mise en service.

— Loc. div. *A l'épreuve,* A l'essai : *Acheter un cheval, une montre,* À L'ÉPREUVE. — Après essai : *Ne prends tes amis qu'*À L'ÉPREUVE. || *A l'épreuve de,* ou simplem. *A l'épreuve,* En état de résister à : *Cuirasse* À L'ÉPREUVE DES *balles ;* et *au fig.* Inébranlable à : *Etre* À L'ÉPREUVE DES *tentations. Fidélité* À L'ÉPREUVE. || *Mettre à l'épreuve de,* Essayer, tenter au moyen de : *Il faut être bien sûr de ses attachements pour oser les* METTRE À L'ÉPREUVE DE *la réflexion.* (V. Cousin.) || *Faire épreuve de,* Essayer, tenter. || *A toute épreuve,* A l'épreuve de tout, capable de résister à tout : *Un courage, une fermeté,* À TOUTE ÉPREUVE. *Un ami* À TOUTE ÉPREUVE.

— Syn. **Épreuve, expérience, essai.** Si l'*épreuve* est proprement une vérification, *expérience,* considérée par rapport à *épreuve,* marque plus particulièrement une recherche de la vérité. Quant à *essai,* c'est la première application d'une chose à sa destination usuelle.

— Encycl. Archéol. On entendait, au moyen âge, sous le nom d'*épreuves,* aussi bien l'essai des mets et des boissons à table, que les pierres servant à cet essai et que les supports auxquels ces pierres étaient attachées par des petites chaînes d'or ou d'argent. L'ensemble des pierres et du support était aussi appelé *languier.* La crainte du poison obligeait aux précautions les plus minutieuses dans tout ce qui se rapportait aux aliments. Les plats étaient apportés couverts, et, avant d'être mis sur la table, ils passaient sur un buffet ou crédence, où l'on en faisait l'épreuve au moyen de pierres accrochées à des chaînettes et que l'on trempait dans les boissons ou que l'on posait sur les mets, le poison étant supposé les faire changer de couleur. On employait surtout dans ce but les *langues de serpent* (dents de requins fossiles ou pointes de flèches en silex), les crapaudines, serpentines, hématites, jaspes, agates, cornes de licorne (ivoire de narval).

Pierre d'épreuve dite *langue de serpent* (XVIe s.).

— Art milit. Les armes blanches sont soumises à des *épreuves* d'élasticité et de résistance ; les canons et les armes à feu portatives, les étuis de cartouches, à des épreuves de tir, opérées avec des charges graduées jusqu'à dépasser la charge normale de 1/10e, ou même davantage. Les cuirasses sont soumises à des épreuves de tir exécuté contre elles à 40 m. de distance ; les projectiles creux subissent, avant leur chargement, des épreuves à l'air comprimé ou à la vapeur ; les poudres subissent non seulement des épreuves de réception, mais des épreuves de conservation, renouvelées tous les cinq ans ; les fers destinés à la fabrication du matériel d'artillerie subissent, à froid et à chaud, différentes épreuves de traction, d'emboutissage, taraudage, soudure, etc. Le matériel d'aéronautique, celui relevant des services automobiles, de l'intendance, etc. sont également soumis à des épreuves spéciales selon la nature du matériel en question. V. ESSAI.

— Hist. *Epreuve judiciaire.* On appelait *épreuve judiciaire,* dans les lois des barbares et sous la monarchie franque, certaines pratiques dont l'issue était censée démontrer, par un signe sensible, si un accusé était, ou non, coupable. On donnait aussi le nom de « jugement de Dieu » à ce genre de preuve, parce qu'on soumettait ainsi la cause au jugement même de la Divinité ; on pensait que Dieu donnait à l'innocent la force nécessaire pour supporter victorieusement l'épreuve. Ces épreuves, souvent nommées *ordalies* (de *urtheil,* jugement), étaient de deux sortes. Dans les unes figurait le défendeur seul : épreuve du fer rouge, qui consistait à le saisir avec la main ; de l'eau ou de l'huile bouillante, consistant à y plonger, sans brûlure, la main ou le bras pour en retirer un anneau ; de l'eau froide où, plongé pieds et mains liés dans une cuve d'eau, l'accusé, pour triompher, devait couler au fond, car l'eau, préalablement bénite, était réputée rejeter le coupable. Dans les autres sortes d'épreuves, les deux parties jouaient un rôle actif : duel judiciaire et épreuve de la croix, celle-ci consistant à placer les deux adversaires debout au pied d'une croix, et à déclarer vaincu celui que la fatigue atteignait le premier. Les ordalies du premier groupe remplaçaient dans la procédure le serment, lorsque l'accusé était esclave ou de condition quasi servile, et que son maître refusait de prêter serment pour lui, ou encore lorsque les parties, quoique libres, convenaient de recourir à ce mode, mais alors l'épreuve était souvent subie par un remplaçant (*vicarius*). Les ordalies bilatérales intervenaient souvent sur la provocation du demandeur pour empêcher le défendeur qu'il soupçonnait de parjure de se disculper par serment. Ce système de preuve, en usage chez les Grecs et les Hindous, s'est perpétué à l'époque féodale, et se retrouve chez un grand nombre de peuples sauvages.

Épreuve villageoise (l'), opéra-comique en deux actes, en vers, paroles de Desforges, musique de Grétry, représenté à la Comédie-Italienne le 24 juin 1784. On peut citer les couplets : *Bon Dieu, bon Dieu, comme à c'te fête ;* l'air de Lafrance : *Adieu Marton, adieu Lisette ;* le petit quatuor fugué : *Il a déchiré mon billet ;* etc. Cette partition pleine de grâce et de fraîcheur est restée au répertoire pendant tout un siècle.

ÉPRIUS MARCELLUS, sénateur et délateur romain. Gouverneur en Asie Mineure, il échappa à une accusation de concussion intentée par les Lyciens. Sous Néron, il consacra à la délation un talent oratoire de premier ordre. C'est lui qui accusa Thrasea. Impliqué, en 79, dans une conspiration contre Vespasien, il se tua.

ÉPROT ou **ESPROT** [*ès-pro*] n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la *melette commune,* appelée aussi SPRAT, SPRATELLE, HARENGUET.

ÉPROUVER [*vé*] v. tr. (du préfixe *é,* et de *prouver*). Vérifier si une chose, une personne, a la qualité requise, mettre à l'épreuve : Eprouver *un ami.* Eprouver *l'honnêteté de quelqu'un.* Eprouver *des armes à feu, un pont, des boissons, un remède. On* ÉPROUVE *l'or par le feu, la femme par l'or, et l'homme par la femme.* (Chilon.) *Dieu nous* ÉPROUVE *en toutes manières.* (Bossuet.) Eprouver *son courage.* Eprouver *son autorité sur quelqu'un.*

— Constater par soi-même, connaître : *J'*AI ÉPROUVÉ *maintes fois qu'il ne faut compter que sur soi.*

— Ressentir, subir, être exposé à (en parlant des personnes) : Eprouver *une douleur au côté.* Eprouver *de la crainte, du plaisir. J'*AI *moi-même* ÉPROUVÉ *sa fureur le jour de son départ.* (A. France.) *Au contact de la machine électrique, on* ÉPROUVE *une commotion.* Eprouver *des ennuis, des infortunes.* || Subir (en parlant des choses) : *Navire qui* A ÉPROUVÉ *des avaries. Gouvernement qui* A ÉPROUVÉ *bien des changements.*

— ***Éprouvé, e,*** part. pass. du verbe *Eprouver.* Ce qu'on a vérifié : *Argent* ÉPROUVÉ *au feu.* || Qui a été vérifié. Chose ou personne dont on est sûr : *Des hommes* ÉPROUVÉS. *Vertu, Bienveillance, Fidélité* ÉPROUVÉE. || Qui a subi des épreuves : *Vie* ÉPROUVÉE. || Ressenti : *Douleurs* ÉPROUVÉES.

— ***S'éprouver,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se soumettre soi-même à des épreuves, se sonder : *Saint Paul ordonnait aux fidèles de* S'ÉPROUVER *avant de manger le pain de vie.* (Massillon.)

— Avec réciprocité, Se sonder, se tenter mutuellement.

— Au sens passif, Etre éprouvé (au propre et au fig.) : *L'or et l'argent* S'ÉPROUVENT *par le feu. Les hommes que Dieu veut recevoir au nombre des siens* S'ÉPROUVENT *dans le fourneau de l'humiliation.* (De Saci.)

ÉPROUVES n. f. pl. (forme anc. du mot ÉPREUVE). Joutes qui avaient lieu, la veille des tournois, entre les écuyers, et dans lesquelles ceux-ci se servaient d'armes légères peu dangereuses.

ÉPROUVETTE n. f. Appareil dans lequel on fait des essais sur de petites quantités de matières. || Vase de verre allongé en forme de tube, quelquefois gradué, et fermé à l'un des bouts, servant à recueillir les gaz et dans lequel on peut faire diverses expériences : *Une* ÉPROUVETTE *graduée.*

— Mécan. Fragment de métal, bois, ciment, etc., prélevé dans des conditions déterminées sur une fourniture dont on veut déterminer les qualités, et soumis à différents essais.

— Milit. *Mortier-éprouvette,* Bouche à feu servant à évaluer la puissance d'une poudre, par comparaison avec une poudre type.

— Techn. Appareil au moyen duquel on fait des essais sur l'explosion des poudres. (Il est constitué par un récipient placé à l'extrémité d'un levier muni d'un contrepoids à l'autre extrémité et pouvant osciller autour d'un axe en entraînant une aiguille qui se meut sur un cadran.) || Cuiller de fer dans laquelle on fond l'étain pour juger de sa qualité. || Petit tube servant aux distillateurs pour déterminer le degré des alcools.

Eprouvette à poudre :
A. Réservoir à poudre fermé ; B. Mâchoire ouverte par l'explosion ; C. Position de l'aiguille au repos ; D. Position de l'aiguille au moment de l'explosion ; E. Contrepoids maintenant l'éprouvette fermée.

|| Barre de fer qui, placée dans le fourneau de cémentation, sert à faire connaître le degré de carburation du fer qui est dans les caisses. || Nom donné en général à toutes sortes d'instruments servant à faire l'essai de différentes qualités d'un produit.

— ENCYCL. Avant d'accepter un lot de matière première : métal, bois, ciment, etc., l'industriel qui le doit utiliser lui fait en général subir une série d'essais (traction, flexion, choc). Comme on ne peut faire subir ces épreuves à tout le lot, on prélève dans celui-ci des *éprouvettes*. Les cahiers des charges donnent les conditions de prélèvement et l'ensemble des traitements que doivent subir les éprouvettes pour chaque essai (forme, dimensions, traitement thermique s'il y a lieu).

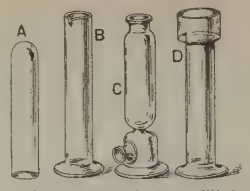

ÉPROUVETTES : A. A recueillir les gaz; B. A pied; C. A dessécher les gaz; D. A cuvette.

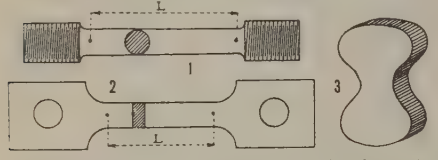

ÉPROUVETTES pour essais de traction : 1. En métal (cylindrique à bouts filetés); 2. En métal (à section rectangulaire); 3. En ciment.

Pour les essais de traction, par exemple, on prend le plus souvent une éprouvette cylindrique comportant deux têtes destinées à être serrées dans les mâchoires de la machine à essayer. La section est déterminée, le plus souvent 150 mm², ainsi que la distance entre les repères tracés sur le cylindre pour pouvoir apprécier les allongements (100 mm).

ÉPROUVEUR n. m. (de *éprouver*). Qui fait l'épreuve des armes à feu.

EPSILON [*èp-si-lon'*] n. m. Cinquième lettre et deuxième voyelle de l'alphabet grec anc., équivalant à l'*é* fermé français. || Signe numérique des anciens Grecs, qui vaut 5 lorsqu'il a l'accent en haut et à droite (ε'); 5.000 lorsqu'il a l'accent à gauche et en dessous (,ε).

Ε ε
Epsilon : Majuscule et minuscule.

En mathématiques la lettre epsilon sert à désigner des quantités très petites que l'on fait tendre vers zéro.

EPSOM [*èp-som'*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey); 18.000 hab. Eaux minérales. Champ de course installé depuis 1730, où se court le derby depuis 1779.

Epsom (SEL D'), Nom donné communément au *sulfate de magnésie*.

EPSOMITE n. f. Sulfate naturel hydraté de magnésium, répondant à la formule $SO^4Mg, 7H^2O$. (Il cristallise en cristaux rhomboédriques, d'éclat vitreux ou soyeux et de couleur blanche ou rouge pâle. (On trouve l'epsomite en efflorescences ou en masses aciculaires à Epsom, en Bohême, en Suisse.) || Syn. SEL AMER.

EPSTEIN (Jacob), sculpteur américain, né à New-York en 1880. Il suivit à Paris les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, puis se fixa en Angleterre. Parmi ses principales œuvres, citons les dix-huit figures pour l'hôtel de l'Association des médecins britanniques, sa tombe d'Oscar Wilde, au Père-Lachaise (1913), *Figure assise, Vénus* (1917), *Christ* (1920), et de nombreux bustes (l'*Amiral Fisher*, la *Duchesse de Hamilton*, *Mrs Mac Evoy*, etc.). Epstein, artiste d'une force et d'une fougue exceptionnelles, a subi des influences diverses, Rodin, l'Orient antique. Ses tentatives originales, notamment la *Genesis*, ont parfois soulevé, en Angleterre, de vives discussions.

EPTE, rivière de Normandie, affl. de droite de la Seine. Elle passe à Forges-les-Eaux, à Gournay, au centre du pays de Bray, puis traverse le Vexin, où elle arrose Gisors, et confluе dans la Seine un peu en amont de Vernon. A *Saint-Clair-sur-Epte*, le roi Charles le Simple abandonna, moyennant hommage, la Normandie au duc Rollon et aux pirates du Nord (912). L'Epte, après avoir séparé la haute Normandie de l'Ile-de-France, sépare les départements de la Seine-Inférieure et de l'Oise, de l'Eure et de Seine-et-Oise. Cours, 100 kil.

EPTINGEN, comm. de Suisse (canton de Bâle-Campagne), sur un affluent du Rhin par l'Ergolz; 650 hab. Eaux minérales.

ÉPUCER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *puce*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'épuçai. Nous épuçons.*) Débarrasser de puces : EPUCER *un chien*.

— ***S'épucer***, v. pr. Au sens réfléchi, Se débarrasser de ses puces.

ÉPUCHE n. f. Pelle à long manche, à fer presque cylindrique, pour enlever la tourbe.

ÉPUCHETTE n. f. Techn. Petite épuche.

ÉPUISABLE adj. Qui peut être épuisé. — ANTON. Inépuisable.

ÉPUISANT [*zan*], **E** adj. Qui épuise, est propre à épuiser : *Une machine* ÉPUISANTE. (Peu us.) || Qui rend stérile : *Cultures* ÉPUISANTES. || Qui affaiblit les forces : *Un travail, un régime* ÉPUISANT.

ÉPUISE [*ze*] n. f. (de *épuiser*). Machine à épuiser l'eau. | *Epuise volante*, Moulin à vent qui sert au même usage.

ÉPUISEMENT [*man*] n. m. Action d'épuiser, état de ce qui est épuisé : *Une pompe d'*ÉPUISEMENT. *L'*ÉPUISEMENT *d'une source.*

— *Par anal.* Affaiblissement considérable ou suppression complète de rendement : *L'*ÉPUISEMENT *d'une mine, d'une carrière, du sol.* || Tarissement des ressources : *L'*ÉPUISEMENT *des finances, des ressources publiques.* || Tarissement des moyens d'action extérieure : L'ÉPUISEMENT *de l'autorité.* || Tarissement des forces du corps, de l'énergie vitale : *Les travaux de l'esprit produisent parfois l'*ÉPUISEMENT *du corps. Elle est dans un* ÉPUISEMENT *qui fait pitié.* (Mme de Sévigné.)

— Chim. Etat d'une substance qui ne contient plus rien du principe qu'on se propose d'en extraire.

— ENCYCL. L'*épuisement* est l'état d'un individu dont les réserves nutritives ont été consommées ou dont le tonus nerveux est réduit. Dans le premier cas, l'épuisement est la conséquence d'une alimentation insuffisante; dans le second, d'un travail nerveux trop intense, qu'il s'agisse de dépenses musculaires, intellectuelles et morales ou d'une intoxication endogène ou exogène frappant les centres. Les maladies aiguës ou chroniques, infectieuses ou dyscrasiques, peuvent être cause d'épuisement, tout de même que la misère physiologique. L'épuisement a pour conséquences la débilité et, par suite, la diminution de la résistance à la fatigue et aux causes des maladies.

— Agric. Les plantes puisent dans le sol et dans l'air atmosphérique les éléments minéraux dont elles se nourrissent. Suivant son origine géologique et les modifications qu'elle a subies par l'influence d'agents naturels, une certaine espèce de terre renferme telle quantité de ces divers éléments. Mais chaque récolte en prélevant sa part, si le stock disponible n'en est pas renouvelé il s'amoindrit peu à peu jusqu'à disparaître : c'est là ce qu'on appelle l'*épuisement* du sol.

Les principes fertilisants ou éléments minéraux les plus utiles, c'est-à-dire ceux qui font le plus généralement défaut, soit parce que les plantes les recherchent avec plus d'avidité, soit parce que les eaux de drainage les dissolvent et les entraînent, sont la *potasse*, la *chaux*, l'*acide phosphorique*, quelquefois aussi le *fer*, la *magnésie* et l'*acide sulfurique*.

Une fois déterminé le principe qui fait défaut, on fait intervenir les amendements ou les engrais appropriés, et c'est encore pour parer à l'épuisement d'une terre que l'on pratique la méthode des assolements. V. ASSOLEMENT, ENGRAIS.

Il ne faudrait pas croire que, pour devenir stérile, le sol doive perdre un à un tous les éléments qui constituent sa fertilité. La perte totale, ou presque totale, d'un seul de ces éléments est suffisante pour déterminer une stérilité complète. Mais, à l'inverse, l'apport de cet élément, s'il faisait seul défaut, détermine un renouveau de fécondité.

ÉPUISER [*zé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *puiser*). Tarir, mettre à sec : EPUISER *une citerne, un tonneau.* || Vider complètement : EPUISER *un panier de fruits, un sac de blé.* || Tarir la source de, priver de ses ressources : EPUISER *une mine, une carrière. L'industrie enrichit les Etats, la guerre les* ÉPUISE. || Ruiner : EPUISER *une province.* EPUISER *le trésor public.* || Consommer, absorber complètement : EPUISER *ses munitions, son patrimoine.* || Ecouler en entier : EPUISER *toutes ses éditions classiques.* || Rendre stérile (en parlant d'un terrain) : *Les mauvaises herbes* ÉPUISENT *les meilleurs terrains.* || Affaiblir (en parlant des forces du corps, de l'énergie vitale) : EPUISER *sa constitution par les excès.*

— *Fig.* Mettre à sec : EPUISER *la patience de quelqu'un.* || *Par extens.* Aller jusqu'au bout : EPUISER *une question, un sujet*, Les traiter à fond.

Loin d'*épuiser* une matière,
Il n'en faut prendre que la fleur.
LA FONTAINE.

— Employer en totalité : EPUISER *les conseils, les menaces.* || Subir jusqu'au fond, en totalité : EPUISER *les affronts, les chagrins.*

— ***S'épuiser***, v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : S'ÉPUISER *en travaux difficiles, en efforts superflus.* S'ÉPUISER *en dépenses inutiles.* S'ÉPUISER *en conseils, en conjectures, en hypothèses.*

— Au sens passif, Etre épuisé (au propre et au fig.) : *Les vivres, les forces* S'ÉPUISENT. *Le sol* S'ÉPUISE *par la production même. Cette édition* S'ÉPUISE *rapidement. Je disais que la chaire* S'ÉPUISAIT *plus que le théâtre, parce que les vices ne changeaient pas comme les ridicules.* (Montesquieu.)

— ANTON. Emplir.

ÉPUISETTE [*zèt'*] n. f. Petit filet en forme de poche maintenu ouvert par un cerceau fixé à l'extrémité d'un long manche de bois, et qui sert à sortir de l'eau le poisson pris à l'hameçon.

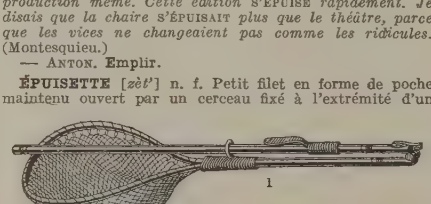

ÉPUISETTES : 1. Pliante; 2. Ordinaire.

— Navig. fluv. Ecope, pelle creuse dont on se sert pour vider l'eau qui s'est introduite dans un bateau.

ÉPUISEUR n. m. Qui épuise.

ÉPULAIRE [*lèr'*] n. m. (lat. *epularis;* de *epulum*, festin). Antiq. rom. Citoyen qui prenait part aux festins sacrés.

— *Adjectiv.* Qui a rapport aux repas, aux festins.

Epulon préparant le repas sacré. (Monnaie de 54 av. J.-C.)

ÉPULIDE n. f. (gr. *époulis, idos;* de *épi*, sur, et *oulon*, gencive). Tumeur charnue développée sur les gencives. (On dit aussi ÉPULIS.)

ÉPULON n. m. (lat. *epulo;* de *epulæ*, repas). Antiq. Prêtre romain, membre du collège sacerdotal qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

— ENCYCL. Antiq. Les *triumviri epulones*, et, plus tard, *septemviri epulones*, remplissaient à Rome les mêmes fonctions que les *hiéropes* dans les cités grecques. Le collège des épulons fut institué en l'an 196 av. J.-C. Il se recrutait, à l'origine, par cooptation; plus tard, par l'élection, sur une liste présentée par lui. Son rôle principal était l'organisation du banquet offert à Jupiter au moment des *ludi plebeii*. Puis on le chargea de préparer la plupart des repas publics donnés dans les fêtes. Le collège des épulons, d'abord réservé aux plébéiens, s'ouvrit sous l'empire aux patriciens, et compta souvent parmi ses membres des princes de la maison impériale. Les épulons portaient la robe prétexte, comme les pontifes, et jouissaient de diverses immunités.

ÉPULOTIQUE [*tik'*] adj. (gr. *epoulôtikos*). Se dit des remèdes cicatrisants : *Cataplasme* ÉPULOTIQUE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* ÉPULOTIQUE.

ÉPULPEUR n. m. Appareil au moyen duquel on sépare des jus de betteraves les pulpes et autres matières solides qu'ils tiennent en suspension.

EPULUM [*lom'*] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Repas sacré et public que l'on donnait à Rome, à l'occasion de funérailles ou de quelque autre solennité; entre autres, le triomphe, dont il était une des cérémonies essentielles.

ÉPURAGE n. m. Opération qui a pour but d'épurer.

ÉPURANIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. (gr. *épouranios;* de *épi*, sur, et *ouranos*, ciel). Mythol. Se disait des divinités célestes, par opposition aux divinités terrestres et aux divinités infernales.

ÉPURATEUR n. m. Techn. Appareil destiné à opérer l'épuration d'un liquide ou d'un gaz. V. EAU, GAZ. || Agent chargé de la conduite de cet appareil.

— Autom. Appareil destiné à séparer l'huile de graissage usagée, dans un moteur automobile, des particules solides, avant qu'elle ne retourne de nouveau au moteur. || Appareil séparant l'air aspiré dans un carburateur, des poussières qu'il entraîne.

ÉPURATIF, IVE adj. Qui épure, sert à épurer.

ÉPURATION [*si-on*] n. f. Techn. Action d'épurer : EPURATION *de l'eau de boisson.*

— *Au fig.* : EPURATION *d'un texte.*

— *Fig.* Action de purifier au point de vue moral, ou du goût : *L'*ÉPURATION *des mœurs.* || Action d'éliminer d'une administration, du personnel d'une entreprise, etc., les individus capables d'y semer le désordre. Spécialement, après la Seconde Guerre mondiale, élimination des fonctionnaires, écrivains, artistes, etc., convaincus d'avoir pactisé avec l'ennemi.

— Métall. Opération consistant à enlever des impuretés dans un métal ou un alliage.

— ENCYCL. Chim. industr. *Epuration des gaz d'éclairage, huiles, pétroles*, etc. V. chacun de ces mots.

Epuration des eaux. — L'épuration des eaux comprend celle des eaux d'alimentation, des eaux industrielles, des eaux d'égouts et des eaux résiduaires.

Pour épurer les eaux destinées à la consommation domestique, il existe différents procédés. V. EAU. (Chim.)

Lorsqu'il s'agit d'épurer les eaux d'alimentation d'une grosse agglomération, les eaux de source sont conduites dans de grands réservoirs dont le fond est constitué par plusieurs couches successives de sable, à travers lesquelles passe l'eau avant d'être livrée à la consommation. On emploie aussi un procédé chimique consistant à faire barboter de l'air ozonisé dans l'eau. De nos jours, la stérilisation par le chlore ou l'hypochlorite est la plus généralement usitée. V. JAVELLISATION.

Les eaux servant à nombre d'industries : raffineries, teintureries, etc., et aussi à l'alimentation des générateurs de vapeur, doivent être débarrassées des sels minéraux qu'elles tiennent en dissolution, et qui, se déposant sur les parois des générateurs, provoquent des corrosions, parfois même des explosions. On a recours à des épurateurs chimiques, dans lesquels on opère le mélange des eaux avec de la chaux, du carbonate de soude, qui précipitent les bicarbonates calciques, les sulfates, chlorures et les sels de magnésie. Au sortir de l'épurateur, les eaux peuvent être directement utilisées. Dans le but d'éviter l'incrustation de la paroi des chaudières, on mélange souvent à l'eau du générateur des substances dites désincrustantes, qui changent la nature des sels et les transforment en dépôts non adhérents.

Les eaux d'égout, avant d'être évacuées dans un cours d'eau, sont épurées, soit par *épandage* (v. ce mot), soit par les procédés biologiques (fermentation des matières organiques). En ce cas, les eaux sont envoyées dans des fosses de décantation, puis dans des fosses fermées (septiques), où se produit une fermentation anaérobie; ensuite, elles passent sur des lits de matières poreuses (lits bactériens), où s'effectuent d'actives fermentations aérobies.

Enfin, l'on épure les eaux résiduaires de teinturerie, savonnerie, etc., afin de régénérer des matières utiles (graisse, glycérine, soufre, etc.), ou de neutraliser leurs effets toxiques. C'est pour les industriels une obligation de restituer à la rivière des eaux épurées.

— Pol. Après la Seconde Guerre mondiale et l'occupation des pays alliés par l'ennemi, l'épuration a consisté en une élimination générale, après diverses sentences rendues par des cours de justice, d'éléments reconnus coupables d'une collaboration avouée ou tacite avec les Allemands.

ÉPURATOIRE adj. Qui sert à l'épuration.

ÉPURE n. f. (de *épurer*). Dessin en grandeur égale, en coupe, plan ou élévation, sur lequel on peut prendre des mesures directes pour l'exécution du plan : *L'*ÉPURE *d'une façade, d'une colonne, d'une voûte, d'une machine, d'un vaisseau.* || Représentation réduite, faite d'après les règles de la géométrie descriptive, et permettant de retrouver, pour l'exécution, la place des divers points et la dimension des diverses lignes : *Dessiner une* ÉPURE. || Dessin fini, par opposition à *croquis*.

— ENCYCL. Géom. et Archit. L'*épure* est un dessin au trait, qui représente sur un plan les diverses parties d'une figure à trois dimensions, les assemblages des pièces d'une construction, etc.

On peut, à l'aide d'un tracé géométrique ordinaire, représenter exactement la configuration d'une surface plane quelconque; il suffit, pour cela, de la supposer couchée sur la feuille où elle doit être reproduite. On en réduit les proportions, s'il y a lieu, à une échelle déterminée et l'on en trace les angles au moyen d'un rapporteur.

Une surface courbe peut être figurée par une vue en plan; mais, pour que la représentation soit complète, il faut adjoindre à ce plan une ou plusieurs coupes. La perspective

donne au dessinateur le moyen de retracer un objet ou l'agglomération de plusieurs objets ; mais son emploi ne saurait procurer une exactitude suffisante pour le géomètre.

C'est Monge qui, le premier, a tenté sérieusement de coordonner et d'ériger en préceptes les moyens de représenter, à l'aide d'un dessin exécuté sur une surface plane, la position, la forme et l'étendue de toutes choses : points, lignes, surfaces ou corps, susceptibles d'être définis par les lois mathématiques. Il a fait, des pratiques insuffisantes et souvent défectueuses des constructeurs, une science particulière : la *géométrie descriptive*.

Une épure de géométrie descriptive se compose de l'ensemble de projections sur deux plans rectangulaires, de tous les points ou lignes que l'on a voulu représenter. L'un des plans étant supposé rabattu sur l'autre autour de leur intersection, qui prend le nom de « ligne de terre », les deux dessins se trouvent reproduits sur une même feuille séparée par cette ligne de terre.

Pour concevoir comment une épure peut donner une notion exacte des objets qu'elle représente, il suffit d'observer que les deux projections d'un point ou d'une ligne déterminent complètement ce point ou cette ligne dans l'espace.

ÉPUREMENT [*man*] n. m. Action d'épurer. || S'emploie de préférence au fig. : *L'*ÉPUREMENT *du style.*

ÉPURER [*ré*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *pur*). Rendre pur ou plus pur, purger des corps étrangers qui altéraient la pureté : EPURER *des métaux, des huiles, des gaz.*

— *Par extens.* Retrancher les membres indignes d'une association.

— *Fig.* Rendre pur ou plus pur : EPURER *les mœurs, la langue, le goût.* EPURER *le théâtre.* EPURER *son style.* || *Epurer un auteur,* L'expurger.

— *Epurer de,* Purger, dépouiller de ce qui trouble la pureté.

— Mar. *Epurer l'eau,* Rendre à une eau corrompue les qualités nécessaires pour qu'elle soit potable.

— ***S'épurer,*** v. pr. Au sens réfléchi et *au fig.*, S'améliorer soi-même.

— Au sens passif, Etre épuré (au propre et au fig.) : *Métaux qui* S'ÉPURENT. *Langue qui* S'ÉPURE.

— SYN. **Épurer, purger, purifier.** Purger, c'est rendre pur, non plus, comme avec *épurer*, par une opération lente et graduelle, mais par une opération vive, quelque peu violente, en chassant les matières étrangères ou nuisibles. *Purifier* marque une sorte d'action chimique qui va jusqu'à modifier la substance même des choses.

Epurge : *a*, fleur ; *b*, fruit.

ÉPUREUR n. m. Fabricant qui se livre à l'épuration des huiles.

ÉPURGE n. f. (du préfixe *é*, et de *purger*). Nom vulgaire d'une espèce d'euphorbe, qui purge violemment.

— ENCYCL. L'*épurge*, catapuce ou catherinette (*euphorbia lathyris*) est une plante annuelle, à fleurs jaunâtres, qui croît autour des habitations. Ses graines, qui sont douces puis âcres, sont parfois employées comme purgatif. Elles sont également émétiques.

e pur, si muove! V. EPUR...

EPYAXA, petite planète télescopique, N° 802, découverte en 1915.

EPYORNIS [*niss*] n. m. Ornith. V. ÆPYORNIS.

ÉPYRÈLE n. f. (du préfixe *é*, et du gr. *pur*, feu, et *élaion*, huile). Pharm. anc. Huile empyreumatique.

ÉPYTIDE n. Antiq. gr. Nom patronymique des descendants d'Epytos.

ÉPYTOS. Myth. gr. Roi légendaire d'Arcadie, fils d'Elatos et petit-fils d'Arcas. (Il fut blessé mortellement, à la chasse, par un serpent.)

ÉQUABLE [*kou-a*] adj. (du lat. *æquus*, égal). Uniforme, d'allure égale : *J'entreprendrais de suivre cet autre style* ÉQUABLE, *uni et ordonné.* (Montaigne.) [Vx.]

ÉQUALITÉ [*kou-a*] n. f. Egalité : *L'*ÉQUALITÉ *est la première partie de l'équité.* (Montaigne.) [Vx.]

ÉQUANIME [*kou-a*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *anima*, âme). Dont l'humeur reste égale.

ÉQUANIMITÉ [*kou-a*] n. f. (de *équanime*). Egalité d'âme.

ÉQUANT [*kou-an*] n. m. (du lat. *æquans*, égalant). Astron. Cercle représentant les trajectoires des planètes autour de la terre, dans le système des anciens astronomes. (On dit aussi CERCLE D'ÉGALITÉ.)

ÉQUARRÉ [*ka-ré*] n. m. Carré inscrit dans la circonférence que forme à peu près la section d'un tronc d'arbre qu'on veut équarrir.

ÉQUARRIER [*ka-ri-é*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *carré*. — Se conjugue comme *crier*.) Techn. Débarrasser (le parchemin) de ses barbes.

— Chez les ciriers, Dresser la cire d'un cierge.

ÉQUARRIR [*ka-rir'*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *carré*). Tailler à angle droit un tronc d'arbre, un bloc de pierre. || Rendre une glace carrée ou exactement rectangulaire, par le diamant et la pince de vitrier. || Agrandir un trou en faisant usage de l'équarrissoir. || Rectifier l'épaisseur des battants d'une porte, d'une fenêtre. || Dresser des rainures. || *Par extens.* Tailler ou tracer carrément, régulièrement : *L'habitude où nous sommes d'*ÉQUARRIR *nos parterres et même nos arbres...* (Bernardin de Saint-Pierre.)

— Couper en quartiers, dépecer un animal.

— *Fig.* Dégrossir, polir : ÉQUARRIR *un rustaud.*

ÉQUARRISSAGE [*ka-ri-saj'*] n. m. Action d'équarrir. || Etat de ce qui est équarri. || Action d'équarrir les bêtes de somme.

— ENCYCL. L'*équarrissage* est la transformation d'une pièce de bois en un tronc de pyramide rectangulaire droit ou en un parallélépipède rectangle avec arêtes plus ou moins avivées. Si dans la section transversale d'une pièce équarrie à la hache quelques parties du pourtour demeurent à l'état de flache ou de défourni, les parties égalisées constituent le découvert. Lorsque chaque flache est inférieure au sixième du découvert qui suit, on a l'équarrissage dit au quart. L'équarrissage dans lequel le pourtour des quatre flaches est inférieur ou au plus égal au cinquième du périmètre est dit des Compagnies de chemins de fer. L'équarrissage complet ou à vives arêtes sur contour extérieur, l'écorce étant enlevée, est dit aussi équarrissage au sixième déduit. Les chênes équarris à vives arêtes sur franc bois, c'est-à-dire ne contenant pas d'aubier, sont dits équarris au cinquième déduit.

— Hyg. publ. et Industr. Les chantiers, clos ou ateliers d'*équarrissage* sont des lieux où l'on traite les cadavres des animaux morts, ceux des animaux abattus pour maladie ou usure, les viandes reconnues comme insalubres dans les abattoirs, ainsi que les denrées saisies par les services d'inspection.

L'équarrissage est une industrie insalubre dont l'exercice peut déterminer chez ceux qui la pratiquent diverses maladies (morve, rage, charbon bactéridien, tuberculose, septicémie gangréneuse, tétanos, gale, teigne, phlegmons, etc.) ; aussi s'est-on efforcé d'en perfectionner la technique. Les méthodes anciennes ont fait place généralement à des procédés qui limitent les manipulations dangereuses et peuvent par ailleurs fournir des produits directement utilisables par l'industrie. L'un des procédés de traitement les plus répandus aujourd'hui consiste dans l'utilisation de la vapeur d'eau sous pression.

L'équarrissage des animaux livre au commerce, outre la peau et les os, des graisses, qui vont aux stéarineries et savonneries ; de la gélatine, qui sert à la fabrication des colles, et qui aussi, par mélange avec certains produits, donne de l'engrais ; enfin, il fournit encore de la viande qui, desséchée et réduite en poudre (farine animale), est utilisée comme un engrais ou, après stérilisation, pour la nourriture de certains animaux (chiens, porcs, volailles, notamment).

ÉQUARRISSEMENT [*ka-ri-se-man*] n. m. Action d'équarrir. (On dit aussi ÉQUARRISSAGE.)

— Techn. Manière de tracer les faces des pierres sans faire usage de panneaux. || Méthode particulière, permettant de mesurer le volume et les dimensions linéaires des pierres de taille.

ÉQUARRISSEUR [*ka-ri-seur*] n. m. Celui qui équarrit la pierre, le bois, etc. || *Particulièrem.*, Celui qui équarrit les animaux.

ÉQUARRISSOIR [*ka-ri-soir*] n. m. Lieu où l'on abat des bêtes de somme et de trait. (On dit aussi CLOS ou ATELIER D'ÉQUARRISSAGE.) || Couteau d'équarrisseur. || Instrument à l'usage du cirier, de l'orfèvre. || Outil de vannier, encore appelé TRUSQUIN DE LARGEUR et ÉTROITE, servant à égaliser la largeur des éclisses et copeaux d'osier. || Poinçon sans manche, de section carrée, demi-ronde, à huit pans, ou évidée en forme de gouge, servant en menuiserie à élargir ou à calibrer les trous faits au moyen d'un outil à percer.

ÉQUASILLEMENT [*ka-zi-ye-man*] n. m. Etat du bœuf qui s'équasille.

ÉQUASILLER [*ka-zi-yé*] **(S')** v. pr. (de *quasi*). Se dit du bœuf dont les muscles et les tendons se déchirent, sous le coup de marteau, quand le boucher l'abat et qu'il tombe les jambes de derrière écartées.

ÉQUATEUR [*kou-a*] n. m. (du lat. *æquare*, rendre égal). Astron. Cercle imaginaire passant par le centre de la terre et perpendiculaire à la ligne des pôles : *L'*ÉQUATEUR *partage la terre en deux hémisphères égaux.* || Cercle semblable, dans une planète ou un corps céleste quelconque. || Intersection du plan de l'équateur terrestre avec la sphère céleste.

— *Par anal.* Cercle perpendiculaire à l'axe principal d'une sphère ou d'un sphéroïde quelconque : *Montgolfière portant à son* ÉQUATEUR *les douze signes du zodiaque.*

— Géom. Nom donné quelquefois au plus grand des parallèles d'une surface de révolution.

— Physiq. *Equateur magnétique*, Ligne fictive de la surface terrestre, passant en tous les points où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, c'est-à-dire où cette aiguille, suspendue librement, est horizontale.

— ENCYCL. Astron. Si, dans le *mouvement diurne*, on considère les étoiles comme invariablement fixées à la sphère céleste, celle-ci paraît tourner, tout d'une pièce et d'un mouvement uniforme, autour d'un de ses diamètres PP', ligne des pôles. Le grand cercle EE' perpendiculaire à la ligne des pôles est appelé *équateur céleste*. Les plans de l'équateur et des divers parallèles célestes, trajectoires apparentes des étoiles, sont tous parallèles ; la sphère céleste est divisée par l'équateur en deux parties égales : hémisphères, chacune prenant le nom du pôle qu'elle renferme. La détermination du pôle ou de l'équateur permet d'employer les coordonnées *équatoriales*, ascension droite et déclinaison, et de définir le *temps sidéral*.

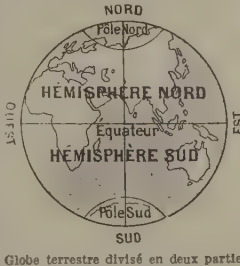

Globe terrestre divisé en deux parties égales par l'Equateur.

De même, pour la terre, on appellera *équateur* ou *ligne équinoxiale* le grand cercle d'intersection de la sphère terrestre par un plan perpendiculaire à la ligne des pôles. Il sert à définir la position d'un point de la surface par les deux coordonnées géographiques : longitude et latitude. La circonférence équatoriale a une longueur de 40.076.625 m. Le plan de l'équateur n'est pas absolument fixe dans l'espace, ce qui entraîne les phénomènes connus sous les noms de *précession* et de *nutation*. V. ÉQUINOXE.

ÉQUATEUR (RÉPUBLIQUE DE L'), en espagn. **Ecuador,** Etat de l'Amérique du Sud, baigné par l'océan Pacifique ; le plus petit des Etats de la Cordillère des Andes. Superficie 256.074 km², peuplés d'environ 8 millions et demi d'habitants (*Ecuadoriens, ennes*). Capit. *Quito*.

L'Equateur tire son nom de la ligne équatoriale qui le traverse au N. de part en part. V. *Supplément*.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Physiquement, l'Equateur se divise en trois parties : 1° les *terres chaudes*, comprenant la côte, les collines de Colonche et de Payan (750 m.) le long de la côte, et les vastes plaines du Guayas et de ses affluents. Ici, le climat est torride, mais, à cause des vents du Pacifique, moins humide que ne pourrait le faire croire la latitude (2 m. par an au maximum) ; 2° la Cordillère des Andes, dont les plateaux jusqu'à 2.500 m. forment les *terres tempérées* à faible variation (+ 12 et + 13 à Quito), à pluies moyennes (1m,05), et dont les hauteurs forment les *terres froides*. La chaîne, unique, porte des volcans gigantesques ; plus de vingt sommets dépassent 4.000 m. Les principaux sont le Cayambé (5.840 m.), le Cotopaxi toujours en activité (5.945 m.), le Chimborazo, point culminant (6.310 m.), l'Altar (5.404 m.), le Sangay (5.323 m.). La chaîne s'épanouit largement au S., mais diminue de hauteur ; 3° la *Montaña*, qui forme la descente par plateaux étagés et boisés, de climat plus tempéré d'abord, puis de plus en plus humide et chaud, vers les plaines de l'Amazone. Cette partie, la plus vaste et la moins connue de la contrée, est drainée par l'immense rio Napo, tributaire de l'Amazone, et par ses affluents.

Armoiries de l'Equateur.

La côte, plus hospitalière que celle des républiques voisines, possède le vaste golfe de Guayaquil, bon abri fermé par l'île de Puña ; trois caps importants la découpent : Santa-Elena, San-Lorenzo et San-Francisco.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. La Constitution actuelle, président élu pour quatre ans, Sénat et Chambre des députés, date de 1929.

La population (2 millions et demi d'hab., composée en majorité d'Indiens, puis de métis, de nègres et mulâtres, et enfin de 8 p. 100 de blancs) vit sur les plateaux tempérés où se trouve la capitale, *Quito*. La ville principale est cependant le port de Guayaquil (120.000 hab.). Tous les habitants sont catholiques ; la langue nationale est l'espagnol. La république est divisée en dix-sept provinces et un territoire (l'archipel Galapagos ou de Colon).

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Sur la côte on cultive le cacao et le café, sur les plateaux la canne à sucre, le blé et le maïs ; on exploite des puits de pétrole et quelques mines d'or. Les principaux produits d'exportation expédiés par le port de Guayaquil sont le pétrole, le cacao, la noix de coca, les chapeaux dits « de Panama » dont le pays a le monopole, et le café. L'outillage économique fait défaut ; il y a 1.130 kil. de voies ferrées (dont 464 pour les lignes reliant Duran et Guayaquil à Quito par Riobamba), et l'immigration européenne est nulle. V. *Supplément*.

— HISTOIRE. Le pays connu depuis 1531, n'a commencé à être exploré qu'au XVIIe siècle. La Condamine, les frères d'Ulloa, d'Anville, Humbolt, Edouard André ont parcouru le pays et le Dr T. Wolf, par une exploration dont les résultats ont été publiés seulement en 1892, a fait connaître la Cordillère des Andes dans l'Equateur, mais une grande partie de la Montaña, surtout au S., est à peu près inconnue.

Vers la fin du XVe siècle, les Quichuas, qui avaient conquis les plateaux des Andes près de cinq siècles plus tôt, constituaient en Equateur un royaume assez considérable. Sa capitale était la ville actuelle de Quito, dont la civilisation, pour être inférieure à celle des Incas du Pérou, avait cependant atteint un réel développement.

En 1525, à la mort du conquérant inca Huayna Capac, son fils Huascar reçut l'Equateur. Ce pays suivit dès lors les destinées du Pérou ; avec lui, il passa sous le joug des Epagnols en 1534, et il devint en 1538 une *audiencia* ou gouvernement qui releva d'abord du vice-roi du Pérou, puis (1710) releva de Santa-Fé-de-Bogota et repassa sous l'autorité de Lima en 1722. Moins d'un siècle plus tard (1808), un mouvement révolutionnaire faisait de la présidence de Quito un Etat indépendant qui redevint espagnol au bout de quatre ans, mais ne le demeura pas longtemps. Dès 1822, en effet, la victoire de Sucre à Pichincha rendit la liberté à l'Equateur et celui-ci fit alors, pendant un temps très bref, partie de la Fédération de Colombie fondée par Bolivar. Mais, en 1830, suivant l'exemple du Venezuela, il se déclara indépendant, sous le nom de « Republica del Ecuador », et prit pour président le général Florès, instigateur de cette séparation. Celui-ci fut renversé par Rocafuerte en 1835, puis il revint à la présidence en 1839, mais fut de nouveau renversé en 1845 par les libéraux. Il y eut une nouvelle période de guerres civiles. Les conservateurs ayant repris l'avantage en 1860, Florès, rappelé au pouvoir, laissa la présidence à son gendre, Garcia Moreno. Celui-ci soutint des guerres difficiles contre la Nouvelle-Grenade, mais entreprit des réformes heureuses à l'intérieur ; il consacra la république au « Sacré-Cœur » et fut assassiné en 1875. La lutte entre conservateurs, libéraux et radicaux, amena alors la formation de trois gouvernements qui, unis en 1883, nommèrent une convention qui élut président Placido Caamaño. Après lui vinrent Antonio Florès (1888-1892), auteur de très utiles réformes, Luis Cordero, qui démissionna en 1895, Alfaro, sous la présidence duquel fut réglé le litige de frontières avec le Brésil. A l'expiration de son mandat, il fut remplacé par Léonidas Plaza (1901-1906). Ce dernier ayant voulu conserver le pouvoir après 1906, Alfaro rentra en scène et reprit le gouvernement au nom des partis avancés du pays. Alfaro, destitué trois semaines avant le terme de sa présidence, fut remplacé par Emilio Estrada ; celui-ci étant mort au bout de quelques mois, Alfaro revint à la charge, mais, après une lutte sanglante, il fut vaincu et lynché par la populace avec quelques-uns de ses lieutenants. En 1914, Leonidas Plaza reprit le pouvoir et, pendant sa présidence, l'Equateur rompit avec l'Allemagne, ce qui valut à ce pays de figurer parmi les signataires du traité de Versailles en 1919. Après Leonidas Plaza vinrent A. Vaquerizo Moreno (1916-1920), Luis Tamayo (1920-1924), et Gonzalo Cordoba en 1924 ; ce dernier fut renversé en 1925 par un coup d'Etat et remplacé par le Dr Isidro Ayora qui, réélu en 1929, promulgua la constitution actuellement en vigueur.

Sous la présidence de C. A. Arroyo un nouveau différend avec le Pérou amena la signature à Rio-de-Janeiro du traité du 28 janvier 1942, mettant fin à de très anciennes revendications territoriales. La même année les Etats-Unis ont obtenu de l'Equateur la concession de bases militaires dans les îles Galapagos et dans la presqu'île de Santa Elena.

Au milieu de ces guerres civiles incessantes, la constitution de l'Equateur fut souvent remaniée, celle de 1929 a succédé à celles de 1884, 1897 et 1906. Le président de la République est élu pour quatre ans. Le pouvoir législatif appartient à un congrès de deux Chambres : le Sénat, dont les membres sont élus pour quatre ans, et qui est renouvelable par moitié tous les deux ans ; la Chambre des députés, qui est élue pour deux ans.

Archéologie. — Quoique soumis à la domination incasique dont il s'assimila un grand nombre d'éléments culturels, le royaume de Quito avait encore, lors de la conquête espagnole, une population autochtone qui conservait sa civilisation propre, plus rapprochée de la culture chibcha de Colombie que de celle de ses envahisseurs quichuas. Parmi les tribus les plus remarquables, on peut citer les Pastos, les Esmeraldas et les Quillacingas au nord ; les Quitos, les Caras, dans la région centrale ; les Puruhas à Riobamba et les Paltas au sud. Cette civilisation préincasique était d'ailleurs le produit de la fusion de diverses cultures successives. Il semble que la plus ancienne migration, d'origine amazonienne, effectuée par des populations caraïbes, se soit superposée à une race plus ancienne dont certains éléments étaient du type malayo-polynésien. Les nouveaux venus y ajoutèrent certaines nouveautés, comme l'alliage du cuivre avec l'or natif. Une seconde migration, d'origine centro-américaine, fortement mélangée d'éléments chibchas, introduisit dans le pays l'usage du maïs, du manioc, des vases à pieds multiples, ainsi que le travail de l'or natif. Une troisième, d'origine andine et de race aymara, apporta les caractéristiques de la civilisation de Tiahuanaco et en particulier l'usage du cuivre et du bronze. Dans la région de Manabi, on a retrouvé les restes d'une culture brillante à bien des égards. Les principaux spécimens en sont de grands sièges sculptés, supportés par des pumas, des bas-reliefs, des statues religieuses. La poterie équatoriale a un caractère original, mais au nord elle s'apparente à la céramique colombienne : jarres, écuelles, vases anthropomorphes à décor géométrique, parfois incisé. Il existe encore des peuplades qui ont conservé intact leur patrimoine culturel, tels sont les Jivaros, les Zaparos, les Colorados. Ces derniers ont gardé notamment la pratique de la déformation crânienne des nouveau-nés.

Langue et littérature. — La langue nationale de l'Equateur est un espagnol très pur, enrichi, surtout pour le vocabulaire agricole et domestique, d'un assez grand nombre de mots provenant de la langue quichua. L'enseignement a été fort développé dans ces dernières années. Il existe actuellement près de 3.000 écoles primaires, et l'enseignement supérieur est donné dans trois universités, à Quito, Guayaquil et Cuenca.

La littérature équatorienne nous offre un bon nombre d'écrivains remarquables. Dès l'origine de la république nous trouvons le grand poète national Olmedo, auteur d'un *Chant à la bataille de Junin*, resté classique, puis l'essayiste Juan Montalvo, ennemi ardent de la tyrannie sous toutes ses formes, à la fois chrétien sincère et anticlérical, auteur de *Sept Traités* et de *Chapitres oubliés par Cervantès*, d'un style irréprochable. Citons encore le poète N. P. Llona, auteur de remarquables poèmes philosophiques, les romantiques J. Zaldumbide et L. Cordero, enfin J. L. Mera, écrivain d'un talent universel, auteur d'un très beau roman indien, *Cumanda*.

ÉQUATEUR (province de l'). V. Equatoria.

ÉQUATEURVILLE, localité du Congo belge (district de l'Equateur), sur la rive gauche du Congo, un peu en avant du confluent du Tchouapa. Centre de culture du café et du cacao. Anc. ch.-lieu du district de l'Equateur, fondé par Stanley en 1883.

ÉQUATION [*kou-a-si*] n. f. (du lat. *æquare*, rendre égal). Algèbr. Formule d'une loi ou d'une relation entre des grandeurs qui dépendent les unes des autres : *Poser, Résoudre une* ÉQUATION. || *Membre d'une équation*, Chacune des expressions qui doivent être rendues égales et qui sont séparées par le signe de l'égalité [=]. || *Terme d'une équation*, Chacune des quantités, algébriques ou non, qui entrent dans l'équation et sont liées les unes aux autres par le signe d'addition ou de soustraction. || *Résolution d'une équation*, Suite d'opérations qui amènent les quantités inconnues à être évaluées en fonctions explicites des quantités connues. || *Racine d'une équation*, Quantité connue, numérique ou littérale, qui, mise à la place de l'inconnue dans l'équation, satisfait à cette équation, c'est-à-dire rend le premier membre de l'équation identique au second. || *Système d'équations*. Se dit de plusieurs équations renfermant un certain nombre d'inconnues et qui doivent admettre les mêmes solutions. || *Discussion des équations*, Examen théorique et général des équations d'un même degré, pour dégager les valeurs théoriques de leurs racines et les conditions de l'égalité. || *Théorie générale des équations*, Ensemble des connaissances acquises relativement aux racines des équations. || *Résolution générale des équations d'un certain degré*, Méthode de solution unique pour toutes les équations du même degré. || *Equation différentielle*, Equation dans laquelle entrent une ou plusieurs inconnues et leurs dérivées de différents ordres.

— Astron. Quantité dont il faut augmenter ou diminuer la position d'un corps céleste, calculée dans l'hypothèse d'un mouvement moyen, pour arriver à la position que lui donne son mouvement vrai. || *Equation de la lumière*, Temps que met, en moyenne, la lumière pour aller du soleil à la terre. || *Equation du temps*, Temps variable qu'il faut chaque jour ajouter, ou retrancher, à l'époque du midi moyen, pour avoir le midi vrai. || *Pendule à équation*, Mécanisme qui donne à la fois le temps vrai et le temps moyen. || *Equation du centre*, Différence réelle entre le mouvement vrai ou variable d'une planète et le mouvement moyen ou uniforme qu'on lui suppose. || *Equation séculaire*, Quantité dont il faut augmenter ou diminuer la position d'une planète, après plusieurs siècles, à cause de l'inégalité de la durée des révolutions. || *Méthode des équations de condition*, Méthode suivie pour déterminer et corriger les erreurs des tables. || *Equation personnelle*, Temps qui s'écoule entre le fait de l'observation et l'enregistrement de ce fait.

— Chim. Formule d'égalité dont le premier membre contient les formules de divers corps mis en présence, et le second des formules des corps qui résultent des réactions survenues.

— *Fig.* Egalité de rapports ou d'intensité ; concordance absolue : *Pour qu'un Etat parvienne à son plus haut point de grandeur relative, il faut qu'il y ait* ÉQUATION *entre sa population et son territoire.* (Rivarol.)

— Télégr. électr. *Equation du télégraphiste*, Equation résolue par W. Thomson (lord Kelvin) et qui régit la déformation du courant dans les câbles transatlantiques.

— Encycl. Algèbr. Une *équation* est la formule d'une loi ou relation entre des grandeurs qui dépendent les unes des autres.

Lorsqu'un certain nombre d'équations se rapportent à une même question, elles forment un système d'équations simultanées.

Les équations relatives à une question peuvent être différentielles ou en quantités finies ; dans le premier cas, le but qu'on se propose est de les intégrer, à moins que les recherches n'aient précisément rapport aux dérivées des variables les unes par rapport aux autres, car, alors, ces dérivées feraient elles-mêmes partie des variables considérées, et elles entreraient sous leur forme finie.

Les équations en quantités finies sont transcendantes ou algébriques, suivant qu'elles contiennent ou non les signes de fonctions autres que celles qu'on nomme algébriques, c'est-à-dire : somme, différence, produit, quotient, puissance et racine.

Toute équation algébrique entière peut être ramenée à la forme $A = 0$, A étant un polynôme entier. Le degré de cette équation est le degré du terme de plus haut degré.

Une équation du premier degré peut être ramenée à la forme générale $ax + b = 0$.

Une équation du second degré peut être ramenée à la forme générale $ax^2 + bx + c = 0$; etc.

Deux équations sont dites *équivalentes* lorsque toute solution de l'une est une solution de l'autre, et inversement ; de même, deux systèmes d'équations sont *équivalents* lorsque toute solution satisfaisant à l'un quelconque des systèmes satisfait aussi à l'autre.

Deux équations sont distinctes lorsque l'une n'est pas la conséquence de l'autre, c'est-à-dire ne peut pas être déduite de l'autre à l'aide des opérations qui, effectuées sur une équation, la transforment en une équation équivalente.

De même, dans un système d'équations simultanées, une équation est distincte des autres quand elle ne peut pas être obtenue par une combinaison des autres.

Résolution des équations. — La résolution des équations a eu d'abord pour objet la recherche des valeurs numériques des inconnues qui pouvaient y satisfaire. Plus tard, lorsqu'on a admis dans les énoncés des problèmes des données littérales, on est arrivé, pour les inconnues, à des expressions formulées pouvant, selon les cas, représenter des grandeurs absolues ou ne conserver de solutions véritables que la forme algébrique, sans possibilité d'une réalisation arithmétique.

Résoudre l'équation générale de degré m, c'est chercher les formules qui donneraient les solutions de cette équation dans le cas où elles existeraient toutes. On reconnaît aisément qu'une équation de degré m peut avoir m solutions arithmétiques et ne peut pas en avoir davantage. *Cette propriété constitue le théorème de d'Alembert.* Il résulte de là, que la résolution de l'équation générale du degré m doit fournir les m formules qui peuvent convenir à l'inconnue.

— La résolution algébrique n'a pu encore être obtenue que pour les équations générales des quatre premiers degrés :

Premier degré. L'équation générale du premier degré :

$$ax + b = 0$$

donne une racine $x = -\frac{a}{b}$, et une seule si $a \neq 0$.

Elle devient indéterminée lorsque b et a deviennent nuls en même temps ; elle est impossible et donne pour x une valeur infinie, lorsque a est nul et $b \neq 0$.

Second degré. L'équation du second degré est de la forme

$$ax^2 + bx + c = 0.$$

On montre en algèbre que :

Si $b^2 - 4ac > 0$, l'équation a deux racines distinctes x' et x'', qui sont données par la formule générale :

$$x = \frac{-b \pm \sqrt{b^2 - 4ac}}{2a}$$

On montre que, dans ce cas, la somme des racines est $-\frac{b}{a}$ et leur produit $\frac{c}{a}$.

Si $b^2 - 4ac = 0$, l'équation n'a qu'une racine ; on dit, pour rappeler que, dans ce cas, le premier membre est un carré parfait, que c'est une racine *double ;* elle est donnée par $x = -\frac{b}{2a}$.

Dans le cas particulier de $b^2 - 4ac < 0$, l'équation ne peut avoir de racines réelles, elle n'a que des racines dites *imaginaires.*

Troisième degré. L'équation générale du troisième degré :

$$x^3 + Px^2 + Qx + R = 0,$$

se ramène à la forme plus simple :

$$x^3 + px + q = 0,$$

lorsqu'on y remplace x par $x - \frac{P}{3}$, ce qui augmente ses trois racines de $\frac{p}{3}$.

On montre que, pour qu'une telle équation ait ses trois racines réelles, il faut et il suffit que l'on ait :

$$4p^3 + 27q^2 < 0.$$

Pour résoudre l'équation

$$x^3 + px + q = 0,$$

on peut remplacer x par $y + z$, ce qui donne une équation indéterminée, que l'on décompose ensuite en deux, en introduisant entre y et z une relation propre à simplifier les calculs ultérieurs.

On arrive ainsi à la formule de Cardan :

$$y = \sqrt[3]{-\frac{q}{2} + \sqrt{\frac{q^2}{4} + \frac{p^3}{27}}} \quad \text{et} \quad z = \sqrt[3]{-\frac{q}{2} - \sqrt{\frac{q^2}{4} + \frac{p^3}{27}}}$$

y et z, ainsi déterminées, auraient chacune trois valeurs.

Pour distinguer des autres les couples de valeurs de y et de z, dont la somme fournira des valeurs acceptables pour x, il suffit d'observer que ces valeurs conjointes doivent satisfaire à l'équation

$$yz = -\frac{p}{3}.$$

Lorsque $4p^3 + 27q^2$ est positif, le choix des valeurs de y et de z, dont on doit faire la somme pour avoir x, est très facile ; mais ce cas est précisément celui où l'équation n'a qu'une racine réelle.

Si $4p^3 + 27q^2$ est négatif, les valeurs de x sont réelles, mais celles de y et de z sont embarrassées de parties imaginaires, qui disparaîtraient bien dans les sommes des valeurs convenablement associées de ces deux inconnues, mais qu'on ne peut isoler par les procédés de l'algèbre élémentaire ; c'est le *cas irréductible.* On le résout par la méthode des fonctions circulaires.

Quatrième degré. L'équation du quatrième degré, débarrassée de son second terme, est :

$$x^4 + px^2 + qx + r = 0.$$

On peut, pour la résoudre, chercher à en décomposer le premier membre en deux facteurs du second degré :

$$x^2 + mx + n \quad \text{et} \quad x^2 + m'x + n' ;$$

le problème de cette décomposition dépend de la résolution d'une équation du troisième degré.

En particulier, pour l'*équation bicarrée*, équation de la forme

$$ax^4 + bx^2 + c = 0$$

on posera $x^2 = y$ et l'on décomposera le trinôme $ay^2 + by + c$ en produit de deux facteurs.

Abaissement des équations. — La résolution algébrique des *équations générales*, c'est-à-dire dont tous les coefficients sont indépendants, est arrêtée au cinquième degré ; mais il existe dans tous les degrés, en nombre infini, des équations particulières que l'on peut résoudre algébriquement en profitant de relations aperçues entre leurs coefficients.

Outre les équations *binômes* (v. ce mot), que l'on sait résoudre toutes, les équations *trinômes* rentrant dans le type :

$$Ax^{2m} + Bx^m + C = 0,$$

qui se ramènent à des équations binômes, les équations de la forme :

$$x^{3m} + px^m + q = 0,$$

que l'on pourrait encore résoudre de la même manière, il existe une infinité d'équations complètes que l'on peut résoudre en abaissant leur degré, c'est-à-dire en les décomposant en équations plus simples. On peut toujours abaisser le degré d'une équation entre les racines de laquelle on

connaît une relation qui ne peut pas se déduire des relations générales qui lient les racines de toute équation à ses coefficients.

Ainsi, pour les équations *réciproques*, on en abaisse le degré de moitié (v. RÉCIPROQUE) ; il en serait de même des équations dont les racines prises deux à deux donneraient une somme constante.

TRANSFORMATION DES ÉQUATIONS. — On entend par « transformer une équation » la changer en une autre dont les racines aient avec celles de la proposée une relation connue. Chacune des racines de l'équation transformée peut dépendre soit d'une seule racine de la proposée, soit de deux, ou de trois, etc.

La transformation la plus célèbre est celle dont se servit Lagrange pour arriver à la séparation des racines réelles d'une équation numérique ; elle consiste à former l'équation dont les racines soient les différences deux à deux de celles de la proposée, ou l'équation dont les racines soient les carrés de ces différences.

Lagrange a tiré de cette équation aux carrés des différences un nouveau parti, en l'employant à fournir les conditions de réalité des racines des équations littérales.

Équation différentielle. — Une équation différentielle est une équation entre une ou plusieurs fonctions inconnues, leurs dérivées des différents ordres et la variable dont ces fonctions dépendent.

Une équation différentielle est d'*ordre n* quand elle renferme des dérivées d'ordre *n* sans en renfermer d'ordre $n + 1$. V. INTÉGRALE.

Équation aux différentielles totales. — On appelle ainsi l'équation entre une ou plusieurs fonctions inconnues, leurs différentielles totales et la variable.

Équations aux dérivées partielles du premier ordre, du deuxième ordre, etc. — V. INTÉGRATION.

— Astron. Il existe, en astronomie, diverses sortes d'*équations*, différences, au même instant, entre un résultat moyen et un résultat vrai, qui proviennent, en général, de ce que le résultat ou l'élément moyens sont basés sur l'hypothèse d'un mouvement uniforme.

Équation annuelle. — Le mouvement de la lune est sujet aux irrégularités les plus variées et les plus complexes. V. ÉVECTION, LIBRATION, LUNE, etc. On a pu différencier quelques inégalités périodiques fondamentales, comme l'*équation annuelle*, découverte par Tycho-Brahé, et dont la période est de une année. Au périhélie, le soleil étant moins éloigné, son attraction plus forte tend à écarter la lune de la terre ; l'orbite lunaire devient plus grande et sa révolution plus longue, en vertu de la troisième loi de Képler : d'où l'*équation annuelle*, différence entre le mouvement réel et le mouvement moyen.

La longitude vraie de la lune se compose de sa longitude moyenne, des diverses inégalités, de la *réduction à l'écliptique*, due à l'inclinaison de l'orbite, et de l'*équation du centre*, relative à l'excentricité.

Équation du centre ou *équation de l'orbite.* — Soit S le soleil, au foyer de l'orbite elliptique d'une planète P, de diamètre AB = 2*a* et de centre C, soit SP = *r* ; P étant sur le cercle de diamètre AB, perpendiculaire à PP′. Les angles *W* et *U* étant les anomalies vraie et excentrique de la planète, désignons par ζ son anomalie moyenne, angle dont a tourné le rayon fictif depuis le périhélie, à partir du moment où il coïncidait avec OA. L'*équation du centre*, E, est alors : $E = W - \zeta$, ce qu'il faut ajouter à la longitude moyenne pour obtenir la longitude vraie.

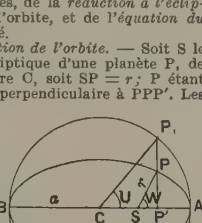

Pour le mouvement apparent du soleil, on obtient la longitude vraie en ajoutant l'équation du temps à la longitude moyenne ; cette dernière est définie à l'aide d'un *soleil fictif*, animé d'une vitesse angulaire constante et coïncidant toujours avec le soleil vrai au périgée. Nulle au périgée, l'équation du centre croît jusqu'à 1°55′33″, décroît pour s'annuler à l'apogée et repasse ensuite négativement par les mêmes valeurs avant de revenir au périgée.

Équation du temps. — L'équation du temps est une quantité périodique, annuelle, différence entre le temps moyen et le temps vrai, ou encore différence entre les

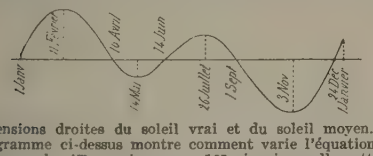

ascensions droites du soleil vrai et du soleil moyen. Le diagramme ci-dessus montre comment varie l'équation du temps : de 4^m environ au 1er janvier, elle atteint $14^m 2^s$ vers le 11 février, s'annule vers le 16 avril, devient négative, égale $3^m 52^s$ vers le 14 mai, s'annule vers le 14 juin, atteint $6^m 18^s$ vers le 26 juillet, s'annule au 1er septembre, atteint $-16^m 20^s$ vers le 3 novembre, pour redevenir nulle vers le 24 décembre. Ainsi le midi vrai précède ou suit alternativement le midi moyen, ce qui n'existerait pas si l'on employait le *temps vrai*.

Équations séculaires. — Dès 1625, Képler avait trouvé des écarts entre les positions observées pour Jupiter et Saturne et les positions calculées ; pour la lune, Halley trouva que le moyen mouvement ne doit pas être considéré comme constant, qu'il est croissant et qu'il faut ajouter à sa valeur un terme proportionnel au carré de temps constituant l'*équation séculaire*.

Les accélérations ou équations séculaires des planètes et de la lune se rattachent toutes à la loi de la gravitation ; il ne faut pas oublier, cependant, qu'une inégalité à longue période peut être prise, avant un calcul plus rigoureux, pour séculaire.

De plus, le phénomène des marées, par les frottements, tendrait à ralentir, d'une façon *séculaire* aussi, la rotation de la terre ; enfin, les marées elles-mêmes réagissent sur la lune. Mais tous ces calculs ne sauraient être que très approximatifs, en supposant une valeur moyenne aux marées, et entraîneraient un retard de 22 secondes par siècle pour la terre, ce qui, au bout de 1.000 siècles, modifierait de 1 seconde la durée du jour. Au reste, le refroidissement de la terre tend à produire une équation séculaire en sens inverse, compensatrice peut-être.

EQUATORIA [*kou-a*] ou **PROVINCE DE L'ÉQUATEUR**, ancienne province du Soudan égyptien, sur le haut Nil, entre le confluent de ce fleuve avec le Sobat au N. et le lac Albert au S. Elle est actuellement partagée entre le Soudan anglo-égyptien, l'Ouganda et le Congo belge. Sa capitale était *Lado*, sur le Nil.

Commencée, en 1871, pour le compte du gouvernement égyptien, par sir Samuel White Baker, sous le prétexte apparent d'abolir la traite des esclaves, la conquête de l'Equatoria fut achevée par Gordon, qui, de 1873 à 1878, y établit et organisa solidement la domination égyptienne. Il fut remplacé par Emin pacha qui, isolé par l'expansion mahdiste (1883), se maintint dans l'Equatoria jusqu'en 1889. Le pays tomba dès lors dans l'anarchie, jusqu'au jour où les Belges au sud-ouest, et les Anglais partout ailleurs, le soumirent et le pacifièrent.

ÉQUATORIAL [*kou-a*], **E, AUX** adj. Relatif à l'équateur : *Cercle* ÉQUATORIAL. *Ligne* ÉQUATORIALE. || Relatif à l'équateur terrestre ou céleste : *Contrées, Plantes, Etoiles* ÉQUATORIALES. *Climats* ÉQUATORIAUX.

ÉQUATORIAL [*kou-a*] n. m. Nom d'un instrument destiné à mesurer directement les coordonnées équatoriales d'un astre, *angle horaire* et *distance polaire*. || Plur. *Des* ÉQUATORIAUX.

— ENCYCL. L'*équatorial* est, en principe, un théodolite, dont l'axe serait dirigé vers le pôle, et le cercle de base suivant l'équateur céleste. Si la lunette est entraînée autour de l'axe (horaire) d'un mouvement égal au mouvement diurne, elle suivra une étoile pendant son déplacement et, celle-ci restera fixe dans le *champ*.

Un instrument équatorial (lunette ou télescope) est donc supporté par deux axes rectangulaires ; chaque axe peut tourner sur lui-même : le premier (axe polaire ou horaire), parallèle à l'axe du monde, porte des coussinets dans lesquels peut tourner le second axe (équatorial ou de déclinaison) ; cet axe de déclinaison, perpendiculaire au premier, supporte l'instrument dont l'axe optique lui est perpendiculaire. La rotation de chaque axe est mesurée sur un cercle divisé : le cercle horaire (ou d'ascension droite) fixé sur l'axe horaire est divisé en heures, minutes et secondes ; l'index marque zéro quand la lunette passe dans le méridien, de sorte que le cercle indique tout de suite l'*angle horaire* du point visé ; l'autre cercle marquant soit les distances polaires, soit les déclinaisons, est fixé sur l'axe de déclinaison. Des dispositifs particuliers permettent de caler ou décaler la lunette et de lui imprimer de petits mouvements de rappel ; enfin l'axe horaire est entraîné par un mouvement d'horlogerie réglé sur le temps sidéral.

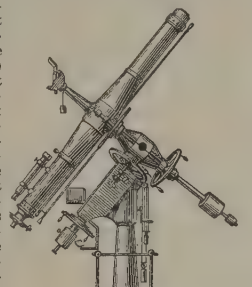

Equatorial.

Les axes et leur support constituent la monture, *pied équatorial* ou *parallactique* : cette monture est dite *allemande* ou *anglaise*, suivant que l'axe horaire sera court ou bien long et supporté à ses deux extrémités. De toutes façons, l'équatorial est un instrument assez lourd, ses axes obliques subissent des flexions, et, toutes erreurs instrumentales éliminées, sera toujours moins stable qu'un instrument méridien ; aussi n'est-il pas employé pour déterminer les positions absolues. Son usage est surtout réservé à l'étude des astres, à leur mesure à l'aide du micromètre, et surtout à la photographie grâce à son mouvement qui, en suivant celui du ciel, immobilise ainsi l'objet observé. V. LUNETTE, TÉLESCOPE.

ÉQUATORIALEMENT [*kou-a*] adv. Physiq. Dans une position analogue à celle de l'équateur par rapport à la terre, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe.

ÉQUATORIEN [*kou-a, ri-in*], **ENNE** n. Habitant ou natif de la République de l'Equateur : *Les* EQUATORIENS. — *Adjectiv.* Relatif à cet Etat, à ses habitants : *Population* ÉQUATORIENNE.

EQUEIAS (du lat. *equus*, cheval). Déesse protectrice des chevaux chez les Romains, sans doute la même que *Epona* (v. ce mot).

ÉQUEMAUVILLE, comm. du Calvados, arrond. et à 27 kil. de Lisieux, près de l'embouchure de la Seine ; 610 hab. Nombreux hameaux dispersés dont Notre-Dame-de-Grâce, où une jolie chapelle domine l'estuaire de la Seine. Magnifique panorama.

ÉQUERRAGE [*kè-raj'*] n. m. Action d'équerrer ; état d'une pièce de bois équerrée. || Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois. || *Equerrage en gras* ou *Equerrage gras*, Angle d'équerrage plus grand que 90°. || *Equerrage en maigre* ou *Equerrage maigre*, Angle d'équerrage qui a moins de 90°. || *Prendre des équerrages*, Relever les valeurs de divers angles dièdres sur les plans des différentes parties d'un vaisseau.

ÉQUERRE [*kèr'*] n. f. (du préfixe *é*, et du lat. *quadrare*, rendre carré). Instrument formé de deux pièces ajustées à angle droit et servant soit à vérifier des angles dièdres droits, soit à tracer des angles plans droits. || Planchette triangulaire dont un des angles est droit, et qui sert à tracer sur le papier des perpendiculaires, des angles droits et des parallèles. || Instrument qui sert à tracer et à découper des ovales, et qu'on appelle aussi COMPAS À ELLIPSE ou CROIX MOBILE. || Pièce de fer plat en T ou en L, servant à consolider divers assemblages de charpente, de menuiserie, etc. || Levier coudé qui, dans certaines serrures à deux pênes, est attaqué par la clef pour faire mouvoir le demi-tour. || *Equerre à équilibrement* ou *à chapeau*, Equerre dont l'une des branches est trois fois plus épaisse que l'autre. || *Equerre à onglet*, Equerre qui porte un rebord saillant. || *Double équerre*, Instrument formé de deux règles assemblées en T. || *Triple équerre*, Instrument formé de trois règles assemblées en angle trièdre dont tous les angles sont droits, et servant à élever ou à vérifier des perpendiculaires sur un plan. || *Fausse équerre* ou *Sauterelle*, Equerre ordinaire dont les branches sont mobiles, de façon qu'on puisse donner une valeur quelconque à l'angle qu'elles forment || *Equerre-niveau* (V. ci-dessous). || *En équerre* ou *D'équerre*, A angle droit. || *A fausse équerre*, A angle aigu ou obtus. || *Equerre de manœuvre* (ou *de renvoi*) *d'une transmission*, Dispositif comportant un axe vertical autour duquel tournent deux bras en forme d'équerre, qui permet la manœuvre, par entraînement, de deux transmissions orientées selon des directions différentes. (L'équerre est dite *réglable* lorsque l'on peut faire, à l'aide d'un dispositif approprié, varier la longueur des bras pour compenser les variations de celle des transmissions.)

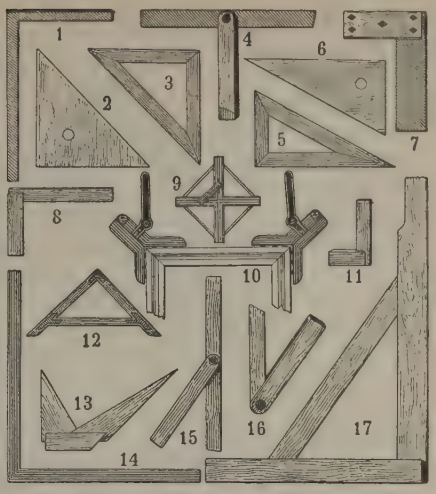

EQUERRES : 1. De charron ; 2. A dessin 45° pleine ; 3. A dessin 45° évidée ; 4. A télégraphe double ; 5. A dessin allongée évidée ; 6. A dessin allongée pleine ; 7. A lame d'acier ; 8. Fausse équerre ordinaire ; 9. Pour tracer les ovales ; 10. Pour ajuster les cadres ; 11. De menuisier ; 12. A niveau ; 13. A onglet ; 14. De tailleur de pierres ; 15. A télégraphe ordinaire ; 16. Fausse équerre rentrante ; 17. A écharpe.

— *Par anal.* Coude à angle droit ; angle dièdre droit : *Murs formant* ÉQUERRE.

— *Fig.* Régularité froide et outrée : *Nous avons l'habitude de considérer tout ce qui s'écarte de notre* ÉQUERRE *comme livré à la confusion.* (Bernardin de Saint-Pierre.)

— Pop. *Fendre son équerre*, Marcher à grands pas, s'enfuir.

— *Equerre graphomètre*, Instrument qui sert à la fois d'équerre et de graphomètre. V. GRAPHOMÈTRE.

— Géom. *Equerre d'arpenteur*, Instrument qui sert, dans les levers de plans et l'arpentage, à tracer des perpendiculaires sur le terrain.

— Hydraul. Coude d'un tuyau de conduite.

— Mar. Empatture et assemblage à mi-bois.

— ENCYCL. Outill. Les *équerres* sont employées comme instruments de vérification et de tracé. Les équerres de vérification font partie de l'outillage de tous les ouvriers façonnant les métaux ou les corps employés en construction. Elles sont le plus souvent métalliques. On peut distinguer : les *équerres à angle constant*, que, suivant leur forme, on appelle : équerres simples, équerres à chapeau, équerres six pans, équerres en T, équerres à onglet, équerres graduées, et les *équerres à angle variable* ou *fausses équerres*, permettant d'obtenir, et par suite de vérifier, des angles d'une valeur quelconque.

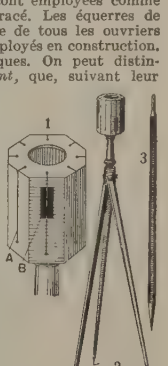

1. Equerre d'arpenteur : A, pinnule ; B, fenêtre ; 2. Equerre sur son pied ; 3. Piquet pouvant servir de pied.

— Géom. L'*équerre d'arpenteur* est un prisme droit creux, en laiton, dont la base est un octogone régulier. Au milieu de chaque face du prisme est une fente très étroite, appelée *pinnule*. Quatre de ces pinnules, opposées deux à deux, sont formées sur la moitié de la hauteur d'une fente mince, et sur l'autre moitié d'une ouverture rectangulaire (ou fenêtre) plus large. Un crin vertical partage en deux la fenêtre et la fente. Si dans l'une des faces la fenêtre est en bas, elle se trouve en haut dans la face opposée. Les lignes de visée correspondant aux fenêtres munies de crins sont perpendiculaires. L'appareil est monté sur un bâton ferré, qu'on a soin de planter en terre bien verticalement quand on veut opérer ; on se sert pour cela du fil à plomb.

Equerre à coulisse. — Instrument qui sert à mesurer les diamètres des cylindres de révolution. On appuie l'instrument contre la surface du cylindre, de manière que la règle en touche une section normale et que les extrémités des arrêts butent contre elle. La hauteur de l'un des arrêts est la flèche, et la distance DC est la corde d'un arc de la section. On peut donc calculer le diamètre de la section, et l'instrument donne lui même le diamètre au moyen de sa graduation. Ce genre d'équerre, que l'on nomme quelquefois *pied à coulisse*, rentre dans les instruments qui servent à mesurer les épaisseurs, tels que le compas d'épaisseur, la règle à fourche, la grande règle à croix, etc.

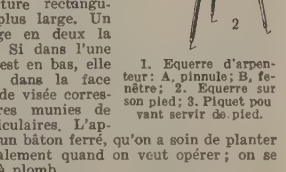

Equerre à coulisse.

— Franc-maçonn. Dans la franc-maçonnerie, l'*équerre*

est un des outils symboliques adoptés par l'ordre et compose, avec le niveau et la perpendiculaire, la planche à tracer, la pierre cubique et la pierre brute, les six bijoux d'une loge. Elle rappelle à l'initié que toutes ses actions doivent être réglées par la droiture et la justice.

Équerre (franc-maçon).

ÉQUERRE, constellation de l'hémisphère austral.

ÉQUERRE-NIVEAU n. f. Équerre dont le côté vertical est percé d'une fenêtre dans laquelle peut osciller un fil à plomb.

ÉQUERRER [*kè-ré*] v. tr. Donner l'équerrage à une pièce de bois.

ÉQUERRINE [*kè-rin'*] adj. f. Se dit d'une race de vaches laitières, chez lesquelles l'écusson forme une sorte d'équerre. V. ÉCUSSON.

ÉQUERVE [*kèrv'*] n. f. Mar. Se dit pour EMPATTURE, ÉCART, dans quelques ports.

EQUES [*é-ku-èss*] n. m. (mot lat. signif. *chevalier*). Nom scientifique des poissons du genre chevalier, qui appartiennent à la famille des sciénidés.

ÉQUES [*ku-èss*] (les) ou **ÉQUICOLES** (en lat. *Æqui, Æquiculi, Æquicolæ*). Géogr. anc. Peuple de l'Italie (Latium), dont le territoire fut conquis par les Romains, vers 305. Capitale *Préneste*.

ÉQUESTRE [*ku-èsstr'* ou *kèsstr'*] adj. (lat. *equestris;* de *equus*, cheval). Relatif aux chevaux, à l'équitation : *Exercices* ÉQUESTRES. || Propre à la cavalerie : *Population* ÉQUESTRE. || Qui représente un personnage à cheval : *Une statue* ÉQUESTRE.

— *Biens équestres* (en allemand *rittergüter*, en latin *prædia equestria*). Primitivement, c'étaient les biens pour lesquels était dû le service de chevalier. (Il fallait être noble, pour les posséder ; ils étaient exempts de l'impôt, de la corvée, etc. Dans les temps modernes, ils purent être acquis par des non-nobles, et ne comportèrent plus que des droits utiles : chasse, pêche, etc.)

— Antiq. rom. *Courses* ou *Jeux équestres*, Courses de chevaux dans le cirque. || *Ordre équestre*, Classe privilégiée à Rome, comprenant les chevaliers. || *Rangs équestres*, Places réservées, dans les lieux de spectacle, aux chevaliers romains.

— Diplom. *Sceau équestre*, Sceau représentant un homme à cheval.

— Hist. *Ordre équestre*. Dans l'ancienne république de Pologne, Noblesse de second rang.

— Le terme *ordre équestre* est l'équivalent français des mots hollandais *ridderschap* ou *ridderstand*, qui désignent la noblesse aux Pays-Bas.

— Mythol. Epithète donnée à Neptune qui avait créé le cheval en frappant la terre de son trident. || Epithète donnée à la Fortune : *Le temple de la Fortune* ÉQUESTRE *à Rome*.

— ENCYCL. Antiq. rom. L'*ordre équestre* était composé des citoyens non sénateurs, ingénus et possesseurs du cens de la première classe (*census equester*, 400.000 sesterces), d'après la loi *Sempronia judiciaria*. Cette loi leur conféra le droit d'être inscrits sur la liste des jurés. Entre les deux guerres puniques, la valeur de l'argent ayant brusquement changé, les plus riches des chevaliers (*equo privato*) s'emparèrent de toutes les grandes entreprises financières, et disputèrent souvent la judicature aux sénateurs. — On passait de l'ordre équestre à l'ordre sénatorial par l'accession aux magistratures curales. V. CHEVALIER.

— ANTON. **Pédestre** (en parlant d'une statue).

ÉQUESTRIES [*ku-èss-tri* ou *kèss-tri*] n. f. pl. Hist. rom. V. ÉQUESTRE.

ÉQUEURDREVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 2 kil. de Cherbourg, près de la mer ; 7.380 hab. Tramways de Cherbourg. Faubourg de Cherbourg. Forges et constructions navales.

ÉQUIALTE [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *altus*, haut). Lignes topographiques dont tous les points ont la même altitude. (Ce sont les « courbes de niveau ».)

ÉQUIANGLE [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *angle*). Dont les angles sont égaux : *Un triangle* ÉQUIANGLE *est aussi équilatéral*.

ÉQUIAXE [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *axe*). Qui a des axes égaux entre eux : *Amphibole* ÉQUIAXE.

ÉQUICE (saint), moine italien, mort en 540. Il prêcha dans la campagne de Naples et bâtit plusieurs monastères, dont il fut l'abbé. — Fête le 11 août.

EQUICOLA (Mario), écrivain italien, né à Alvito (Caserte) vers 1470, mort en 1539. A partir de 1508 il fut, à Mantoue, le familier d'Isabelle d'Este à qui il enseigna le latin. Il l'accompagna en Provence (1517), et fut chargé par elle de missions délicates et importantes. Outre une *Histoire de Mantoue* (1521), une *Généalogie des Este*, et un *Traité de métrique*, il publia en latin, vers 1495, un *Livre de la nature d'amour*, qui eut un grand succès au XVIe siècle et fut traduit en français par Chapuis. Cet ouvrage, diffus et écrit dans un style lourd, est précieux pour l'histoire des mœurs et de la culture de la Renaissance.

ÉQUICOSTÉ [*ku-i-koss-té*], **E** adj. (du lat. *æquus*, égal, et *costa*, côte). Hist. nat. Dont les côtes ou les saillies sont égales : *Coquille* ÉQUICOSTÉE. *Fruit* ÉQUICOSTÉ.

ÉQUICOURANT [*ku-i, ran*] n. m. *Machine à vapeur à équicourant*. Machine dont l'admission se fait aux extrémités du cylindre, et l'échappement au milieu de celui-ci par des lumières spéciales, en sorte que la vapeur va toujours dans le même sens, au lieu de revenir s'échapper par la même lumière qui a servi à l'admission, comme dans la machine ordinaire. (Ce dispositif diminue les pertes dues à l'action de paroi.)

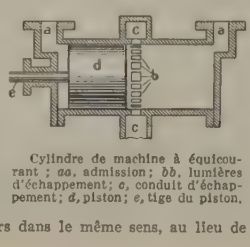

Cylindre de machine à équicourant ; *aa*, admission ; *bb*, lumières d'échappement ; *c*, conduit d'échappement ; *d*, piston ; *e*, tige du piston.

ÉQUIRURAL [*ku-i*], **E, AUX** adj. (du lat. *æquus*, égal, et *crus, cruris*, jambe). Qui a deux jambes égales. (Peu us.)

ÉQUIDÉS [*ku-i-dé*] n. m. pl. (du lat. *equus*, cheval). Famille des mammifères périssodactyles, comprenant les chevaux, les ânes et les zèbres.

— ENCYCL. Les *équidés* sont des ongulés à doigts impairs ; les types actuels n'en ont qu'un seul. Dans les terrains tertiaires, on en rencontre avec trois ou quatre doigts : *orohippus, epihippus, hipparion*, etc. Rarement, il en existe avec deux doigts : le célèbre cheval de Jules César appartenait à ce type (*hipparion*). Les équidés vont par troupes, dans les régions découvertes, les déserts et les steppes. V. CHEVAL.

ÉQUIDIFFÉRENCE [*ku-i-di-fé-rans'*] n. f. Arithm. anc. Egalité de rapports par différence, ou Rapports arithmétiques.

— ENCYCL. Math. L'*équidifférence* ou *proportion par différence* ou *proportion arithmétique* entre quatre nombres *a, b, c, d*, que l'on notait autrefois par la formule *a . b : c . d*, signifie que l'on a, entre les quatre nombres, la relation : $a - b = c - d$ ou $b - a = d - c$.

ÉQUIDIFFÉRENT [*ku-i-di-fé-ran*], **E** adj. Arithm. anc. Qui offre des différences égales. || *Quantités continûment équidifférentes*, Quantités en progression arithmétique.

ÉQUIDILATÉ [*ku-i*], **E** adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *dilaté*). Physiq. Qui offre la même dilatation. (Peu employé.)

ÉQUIDISTANCE [*ku-i-diss-tans'*] n. f. (de *équidistant*). Topogr. Distance verticale qui sépare deux courbes de niveau sur le terrain. (Quand cet intervalle est reporté sur le papier à l'échelle voulue, on appelle cette distance *équidistance graphique*.)

ÉQUIDISTANT [*ku-i-diss-tan*], **E** adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *distant*). Situé à une égale distance : *Le centre d'un cercle est* ÉQUIDISTANT *de tous les points de la circonférence. Les lignes parallèles sont* ÉQUIDISTANTES *entre elles*.

ÉQUIDOMOÏDE [*ku-i*] n. m. (du lat. *æquus*, égal, du franç. *dôme*, et du gr. *eidos*, aspect). Figure architecturale polygonale, dérivée de la pyramide, et qui couronne un dôme.

ÉQUIENNE [*ku-i-èn'*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *annus*, année). Eaux et for. Se dit de peuplements qui sont plantés d'essences de même âge.

ÉQUIER [*ki-é*] n. m. Anneau de fer où passent les sommiers, dans une scie de scieur de long.

ÉQUIFFLE [*kifl'*] n. f. Clifoire, jouet d'enfant, servant à lancer de l'eau comme avec une seringue.

ÉQUIGNON [*ki'-gn* mll.] n. m. (de *échine*). Bande étroite de fer, que l'on adapte au-dessus de la fusée d'un essieu de bois.

ÉQUILARGE [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *large*). Qui a partout la même largeur : *Bande* ÉQUILARGE.

ÉQUILATÉRAL [*ku-i*], **E, AUX** adj. (du lat. *æquus*, égal, et *latus, eris*, côté). Dont les côtés sont égaux : *Triangle* ÉQUILATÉRAL.

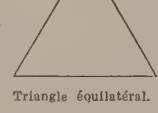

Triangle équilatéral.

— *Par plaisant*. Syn. de ÉGAL, dans l'expression : *Ça m'est* ÉQUILATÉRAL. (On dit aussi ÉQUIANGLE, et ÉQUIPOLLENT.)

— ENCYCL. Géom. Un *triangle équilatéral* a ses trois côtés égaux : c'est le polygone régulier du moindre nombre de côtés. Pour inscrire un triangle équilatéral dans un cercle donné, on y inscrit d'abord un hexagone régulier, et on joint ensuite de deux en deux les sommets de cet hexagone. On montre aisément que, R étant le rayon du cercle circonscrit, le côté du triangle équilatéral est $R\sqrt{3}$, sa hauteur $\frac{3R}{2}$, son apothème $\frac{R}{2}$, sa surface $\frac{3R^2\sqrt{3}}{4}$ ou $\frac{a^2\sqrt{3}}{4}$, *a* étant son côté.

On désigne souvent sous le nom de « équilatéral » un cône dont la base a son diamètre égal à l'arête.

ÉQUILATÈRE [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et *latus, eris*, côté). Géom. Dont les côtés sont respectivement égaux : *Deux triangles* ÉQUILATÈRES. (Vx en ce sens.) || *Hyperbole* ÉQUILATÈRE. V. HYPERBOLE.

ÉQUILBOQUET [*ku-il. kè*] n. m. Instrument de bois, en forme de compas, dont se servent les charpentiers et menuisiers pour comparer le calibre des mortaises aux dimensions des tenons.

ÉQUILIBRAGE [*ki*], n. m. Action d'équilibrer ; résultat de cette action.

— Autom. Répartition des masses en mouvement dans un moteur, telles que bielles, pistons, vilebrequins, ainsi que des efforts moteurs sur l'arbre de façon à éviter toute vibration.

— Techn. Opération qui consiste à disposer les différentes parties les unes par rapport aux autres, et à leur opposer parfois des contrepoids de façon à compenser les à-coups qui pourraient résulter du mouvement alternatif de certaines d'entre elles (bielles, pistons, tiroirs, etc.), et à obtenir pour l'ensemble de la machine une marche douce et régulière.

— ENCYCL. Autom. L'*équilibrage* doit être de plus en plus rigoureux à mesure que les vitesses de rotation des moteurs atteignent des chiffres plus élevés.

On atténue les variations d'efforts moteurs dues à l'espacement des explosions par l'emploi d'un volant puissant. Plus le moteur comporte de cylindres, moins grandes sont les variations de la force motrice, les explosions étant plus rapprochées les unes des autres pendant un même tour du vilebrequin.

ÉQUILIBRANT [*ki, bran*], **E** adj. Qui fait, qui détermine l'équilibre : *Un poids* ÉQUILIBRANT.

ÉQUILIBRATION [*ki, si-on*] n. f. Mise en équilibre : *L'*ÉQUILIBRATION *du corps humain ;* et au fig. : *L'*ÉQUILIBRATION *d'un budget*.

— Mécan. Action d'équilibrer les forces.

ÉQUILIBRE [*ki*] n. m. (lat. *æquilibrium ;* de *æquus*, égal, et *libra*, balance). Mécan. et Physiq. Etat de repos, sous l'action de forces qui se détruisent. || *Équilibre stable*. Position à laquelle un corps revient spontanément pour se remettre en équilibre, lorsqu'on l'en écarte : *Un corps pesant mobile autour d'un point fixe est en* ÉQUILIBRE STABLE *lorsque son point de suspension est sur la verticale et au-dessus de son centre de gravité.* || *Équilibre instable*, Position dans laquelle un corps, venant à être détourné de sa position, se met en équilibre dans une position différente : *Un corps pesant mobile autour d'un point fixe est en* ÉQUILIBRE INSTABLE *lorsque son point de suspension est sur la verticale et au-dessous de son centre de gravité.* || *Équilibre indifférent*, Position dans laquelle un corps, étant détourné de sa position, garde la position qu'on lui donne : *Un corps pesant mobile autour d'un point fixe est en* ÉQUILIBRE INDIFFÉRENT *lorsque son point de suspension se confond avec son centre de gravité.*

— Position verticale du corps humain ou d'un autre corps : *Mettre un œu en* ÉQUILIBRE *sur sa tranche.* || *Perdre l'équilibre*, Pencher d'un côté ou de l'autre de manière à tomber.

— Juste combinaison de forces déterminant la régularité et la permanence dans le mouvement : *L'*ÉQUILIBRE *des organes d'une machine.* || Juste pondération des éléments composant la vie organique, d'où résulte leur fonctionnement normal : *Rétablir l'*ÉQUILIBRE *des humeurs*.

— *Fig.* Pondération de choses diverses ou opposées, qui produit le repos, l'harmonie, l'accord : *L'*ÉQUILIBRE *entre l'offre et la demande. L'*ÉQUILIBRE *d'un budget. Le monde matériel repose sur l'*ÉQUILIBRE, *le monde moral sur l'équité.* (V. Hugo.) || *Tenir l'équilibre entre deux ou plusieurs personnes*, Être pour toutes également juste, également affectueux, etc. || Pondération de pouvoirs, d'autorités, d'influences politiques qui se limitent, se contiennent les uns les autres : *L'*ÉQUILIBRE *européen.* || Egalité de pouvoirs, qui amène l'accord par l'impossibilité de l'oppression : *Les assemblées parlementaires doivent avant tout servir à établir l'*ÉQUILIBRE *entre les gouvernants et les gouvernés.* || Calme du cœur ou de l'esprit, provenant d'une juste combinaison des penchants et des facultés : *L'*ÉQUILIBRE *de l'âme, de la raison*.

— Bx-arts. Juste proportion des parties ou des moyens qui se font valoir mutuellement.

— Chorégr. Stabilité du corps sur un seul pied ou sur les deux pieds. (L'équilibre joue un rôle primordial dans la danse, notamment dans les pirouettes et les adages.)

— Géol. *Profil d'équilibre*. Se dit du profil en long d'une rivière qui a atteint son état normal [*stade de maturité*]. (Les profils d'équilibre des fleuves et de leurs affluents se raccordent tangentiellement [concordance des embouchures] ; ils ont une forme d'hyperbole.)

— Manèg. Position du cavalier qui suit avec souplesse les mouvements de son cheval.

— Polit. *Équilibre européen*, Système tendant à empêcher qu'une puissance européenne ait sur les autres une prépondérance marquée.

— Physiol. *Sens de l'équilibre*, Sensation interne qui agit pour maintenir constamment le centre de gravité dans l'axe du corps, de manière à assurer un état de stabilité relative.

— ANTON. **Oscillation, trébuchement.**

— ENCYCL. Mécan. et Physiq. *Équilibre statique*. Un point étant libre ou gêné, si l'on imagine un déplacement quelconque, celui-ci est dit *virtuel* par opposition au déplacement réel pris sous l'action d'une force. Un système matériel étant soumis à deux catégories de forces, forces données et forces de liaisons sans frottement, les conditions d'équilibre sont données par le principe des travaux virtuels utilisé par Galilée, puis énoncé par J. Bernoulli (1717).

La condition nécessaire et suffisante de l'équilibre d'un système est que, pour tout déplacement virtuel de ce système compatible avec les liaisons, la somme des travaux virtuels des forces qui y sont appliquées soit nulle. Les forces de frottement ne conduisant qu'à des inégalités algébriques sont écartées. Le principe peut se justifier par l'analyse des diverses sortes de liaisons simples. Supposons en particulier un corps solide entièrement libre ; donnons-lui des déplacements virtuels de translation et de rotation ; écrivons que les composantes de ces mouvements suivant trois axes rectangulaires correspondent à des travaux nuls, *x y z* étant les coordonnées d'un point et X Y Z les projections d'une force, nous aurons six équations d'équilibre exprimant : 1° que la somme algébrique des projections des forces sur les trois axes est nulle séparément $\Sigma X = 0$, $\Sigma Y = 0$, $\Sigma Z = 0$; 2° que la somme algébrique des moments de ces forces par rapport à ces mêmes axes est nulle pour chacun d'eux :

$$\Sigma(yZ - zY) = 0,\ \Sigma(zX - xZ) = 0,\ \Sigma(xY - yX) = 0.$$

Ces conditions se réduisent si le solide n'est pas libre ; si sa position ne dépend que d'un paramètre, le système est dit à liaison complète ; il n'y a qu'un seul déplacement compatible avec la liaison, il ne doit subsister qu'une condition ; le solide ne pouvant que glisser sur l'axe *o x*, il faut $\Sigma X = 0$; s'il ne peut que tourner autour de cet axe, il faut $\Sigma(yZ - zy) = 0$.

Un système est dit en *équilibre stable* quand, après un léger écart de la position d'équilibre, il tend à la reprendre par de petites oscillations. Il est nécessaire, pour cela, que la somme des travaux des forces soit positive pendant le retour à la position d'équilibre.

Aujourd'hui, l'on traite pratiquement un grand nombre de questions relatives à l'équilibre par les procédés de statique graphique.

Equilibre des corps flottants. — Un corps plongé dans un liquide est soumis à deux forces contraires : son poids et la poussée égale au poids du liquide déplacé, V. ARCHIMÈDE *(principe d')* ; pour que l'équilibre soit possible, ces forces doivent être égales et directement opposées, et le centre de gravité du corps doit être sur une même verticale que celui du liquide déplacé, que l'on appelle *centre de poussée ;* pour les navires, ce dernier est aussi appelé *centre de carène*.

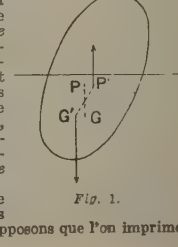

Fig. 1.

L'équilibre est stable quand le centre de gravité G est au-dessous du centre de poussée P ; si nous supposons que l'on imprime

au corps un petit déplacement tel que P et G viennent en des points voisins P′ et G′ (*fig.* 1), les forces tendent à ramener le corps dans sa position première.

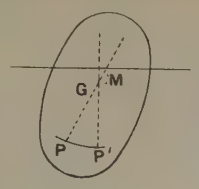

Fig. 2.

Cette condition n'est pas nécessaire. Si nous donnons un déplacement tel que le point P ne sorte pas du plan de la figure, le point P décrit une courbe dite *courbe de carène;* le centre de courbure M relatif à la position d'équilibre est dit le *métacentre:* c'est la rencontre de la droite primitive PG avec la verticale passant par un nouveau centre de poussée P′ très voisin de P. Une étude détaillée montre que, pour la stabilité, il suffit que le point G soit au-dessous du métacentre.

L'indifférence dans l'équilibre peut provenir de la coïncidence de G et de P ; ou de la forme symétrique du corps, comme dans le cas d'un cylindre horizontal ou d'une sphère homogène.

— Physiol. *Le sens de l'équilibre* est une fonction du cervelet. Les impressions d'origine tactile, motrice, visuelle, auditive, qui parviennent aux centres nerveux, y provoquent des réactions inconscientes, déterminant les contractions musculaires nécessaires au maintien ou au rétablissement de l'équilibre du corps dans les attitudes diverses qu'il peut prendre et les mouvements qu'il accomplit (marche, course, etc.). Dans le maintien de l'*équilibre*, ce sont les impressions provenant des canaux semi-circulaires qui semblent jouer le rôle le plus important, attendu que les lésions de chacun de ces canaux entraînent des troubles particuliers de l'équilibre. C'est par le nerf vestibulaire que ces impressions se transmettent au cervelet qui est le centre régulateur, lequel, par réflexion corticale, nous laisse prendre connaissance de nos mouvements et de notre position dans l'espace. V. CANAUX SEMI-CIRCULAIRES.

— Polit. *Equilibre européen.* Cette conception resta étrangère au moyen âge, qui sembla toujours gouverné par l'idée de la monarchie universelle; elle ne trouva sa forme définitive et son expression précise que le jour où les rois de France s'efforcèrent de donner à leur rivalité contre la maison d'Autriche le caractère d'une question d'intérêt général, en dénonçant la menace que l'ambition des Habsbourg tenait suspendue sur tous les Etats de l'Europe. La guerre de Trente ans introduisit l'idée de l'équilibre dans la politique internationale, et le traité de Westphalie dans le droit public. Depuis, elle a tour à tour été invoquée par l'Autriche et la Hollande contre l'ambition envahissante de Louis XIV, par l'Angleterre contre celle de Napoléon Ier, et de nos jours par les puissances de l'Entente contre l'Allemagne impériale. Elle a triomphé, sous des formes diverses, dans les traités d'Utrecht (1713), de Vienne (1815). L'application en était autrefois limitée à l'Europe. Depuis que les Etats extra-européens sont entrés dans la vie internationale, elle s'étend maintenant à toutes les parties du monde: c'est ainsi qu'elle a provoqué l'intervention de l'Allemagne, de la France et de la Russie dans les négociations de paix de 1895 entre la Chine et le Japon.

On peut distinguer l'équilibre *continental*, système de pondération des forces sur le continent, et l'équilibre *maritime*, système de balances de forces appliqué aux puissances maritimes; comme exemple d'équilibre maritime, il faut citer les alliances de neutralité armée de 1780 et de 1800 dirigées contre l'Angleterre, qui firent renoncer celle-ci à d'exorbitantes prétentions.

L'équilibre politique peut être un facteur de stabilité en l'absence d'une organisation internationale; mais, il peut n'être aussi qu'un moyen de réaliser empiriquement une certaine stabilité.

Le système de l'équilibre a été vivement critiqué au cours et à la suite de la guerre mondiale de 1914-1918, notamment dans les notes du président Wilson du 19 décembre 1916 et du 22 janvier 1917. L'organisation internationale actuelle, comportant une Société des Nations, apparaît d'ailleurs comme la condamnation de la théorie de l'équilibre au profit de la politique des nationalités, dont se sont inspirés les négociateurs des traités qui ont mis fin aux hostilités.

ÉQUILIBRER [*ki, bré*] v. tr. Mettre, tenir en équilibre : EQUILIBRER *les deux plateaux d'une balance.*

— *Fig.:* EQUILIBRER *les comptes, un budget.* EQUILIBRER *des forces, des puissances.*

— Mécan. Effectuer l'opération de l'équilibrage d'un moteur d'une machine, d'un avion, etc.

— ***Équilibré, e,*** part. pass. du verbe *Équilibrer* (au propre et au fig.): *Esprit bien* ÉQUILIBRÉ, Esprit pondéré, dont les facultés sont dans un juste rapport.

— Ornith. *Pieds équilibrés,* Pieds d'oiseaux situés de façon que leurs points d'attache divisent à peu près le corps en deux parties de poids égal, et que le corps de l'animal debout soit sensiblement horizontal.

— ***S'équilibrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir équilibré : *Des poids qui* S'ÉQUILIBRENT; *et au fig.* Etre égal, se compenser : *Pouvoirs qui* S'ÉQUILIBRENT. *Les recettes et les dépenses* S'ÉQUILIBRENT.

ÉQUILIBREUR [*ki*], **EUSE** adj. Qui maintient l'équilibre : *Organe* ÉQUILIBREUR.

— *Substantiv.* et au masc. Mécan. Système destiné à contre-balancer automatiquement l'action de forces données comme les dispositifs agissant sur les gouvernails d'un avion pour le maintenir en vol rectiligne.

— Artill. Dispositif adopté dans le canon de 155 C à tir rapide modèle 1904 qui tend à relever la bouche du canon.

— ENCYCL. Artill. Les tourillons de la pièce de 155 C à tir rapide ont été reportés en arrière très près de la culasse afin de permettre le tir sous les grands angles (60°), malgré la faible hauteur de genouillère; le maniement de la hausse et du volant de pointage deviendrait impossible pour un seul servant, en raison du poids considérable à soulever, si la bouche n'avait pas tendance à se relever d'elle-même grâce à l'*équilibreur.*

L'équilibreur se compose d'un cylindre rempli d'air comprimé, fixé à l'affût, et d'un piston dont la tige est articulée à deux bielles latérales reliées chacune à un bras prolongeant le corps du frein ; l'air comprimé pousse le piston vers l'avant et, par l'intermédiaire des bielles et des bras, tend à relever la bouche du canon.

ÉQUILIBRISME [*ki, brissm'*] n. m. Tour d'équilibriste.

ÉQUILIBRISTE [*ki, brisst'*] n. Qui fait des tours d'adresse, maintient certaines choses, se maintient lui-même en équilibre dans des positions difficiles : *Tours d'*ÉQUILIBRISTE.

— *Fam.* Diplomate s'occupant de maintenir l'équilibre des puissances. || Homme politique qui cherche l'équilibre des pouvoirs et des forces sociales.

ÉQUILLE [*kiy'*] n. f. Croûte qui recouvre le fond des poêles à cuire le sel. || Nom de l'instrument à l'aide duquel on enlève cette croûte.

ÉQUILLE [*kiy'*] n. f. Nom vulgaire des poissons du genre *ammodytes,* que l'on appelle encore LANÇON, ANGUILLE DE SABLE.

Equille.

— ENCYCL. Longue de 12 à 20 cm., bleu verdâtre, avec une bande longitudinale nacrée sur les flancs et une tache cuivreuse à l'anus, l'*équille* est plus trapue que son congénère le lançon (*ammodytes lanceolatus*). Elle abonde dans les sables de la Manche et descend, en se faisant plus rare, vers le S., jusqu'en Gascogne où on la connaît sous le nom de *trauquesable.* C'est l'*allançon* des Sables-d'Olonne. On prend les équilles à marée basse en bêchant le sable. Elles sont employées comme appât par les pêcheurs, et sont aussi comestibles.

ÉQUILLEUR [*ki-yeur*] n. m. Ouvrier chargé de détacher les équilles (croûtes) dans le fond des poêles à sel.

ÉQUILUNE [*ku-i*] n. f. (du lat. *æquus,* égal, et de *luna*). Moment où la lune traverse l'équateur.

EQUIMÆLIUM [*é-ku-i-mé-li-om'*] ou **EQUIMELIUM** n. m. (mot lat. formé de *æquus,* égal, plan, et du nom de *Mælius*). Antiq. rom. Place de Rome, située près de la porte Carmentale, sur l'emplacement de la maison de Mælius, rasée parce que celui-ci avait aspiré à la royauté.

ÉQUIMULTIPLE [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus,* égal, et de *multiple*). Arithm. Se dit de deux nombres par rapport à deux autres, lorsqu'ils se forment de ces deux autres multipliés par un même nombre.

ÉQUIN [*ku-in* ou *kin*], **E** adj. (lat. *equinus;* de *equus,* cheval). Relatif au cheval. (Peu us.)

— Chir. *Pied équin,* Pied humain difforme qui, n'appuyant que sur la pointe, rappelle le pied du cheval. V. PIED BOT.

— Art vétér. *Variole équine* ou *Horse-pox,* Affection pustuleuse analogue à la variole, qui se produit chez le cheval et se communique à l'homme et au bœuf.

ÉQUINATE [*ku-i* ou *ki*] n. m. Sel de l'acide équinique.

ÉQUINETTE [*ki-nèt'*] n. f. Mar. Partie horizontale du support de la girouette, à l'endroit où l'on cloue l'étamine.

ÉQUINIQUE [*ku-i* ou *ki-nik'*] adj. (du lat. *equus,* cheval). Chim. Se dit d'un acide extrait du lait de jument.

ÉQUINISME [*ku-i* ou *ki-nissm'*] n. m. Déformation qui constitue le pied bot équin.

ÉQUINOXE [*ki-nokss'*] n. m. (lat. *æquinoctium,* de *æquus,* égal, et *nox,* nuit). Chacune des deux époques de l'année où le jour est égal à la nuit pour toute la terre, ce qui arrive lorsque le soleil passe à l'équateur : *L'*ÉQUINOXE *de printemps. L'*ÉQUINOXE *d'automne.* || Temps où le soleil passe à l'équateur d'une planète quelconque : *Les* ÉQUINOXES *de Mars.*

— *Précession des équinoxes.* Ce phénomène, dont la période est de 26.000 ans, a souvent été invoqué par les géologues pour expliquer les alternances de périodes chaudes et de périodes froides.

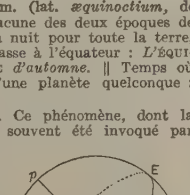

— ENCYCL. Astron. L'observation simple laisse croire que le soleil, tout en participant au mouvement diurne qui détermine la succession des jours et des nuits, est animé d'un mouvement propre, et qu'il effectue le tour de la sphère céleste en un an environ, en traversant successivement les douze constellations du zodiaque. Ce mouvement propre est la cause des saisons et de l'inégalité des jours et des nuits. Reportés sur une sphère, les lieux successifs du soleil suivent le tracé d'un grand cercle γE γ′E′, dit *écliptique,* incliné sur l'équateur RR′.

Les plans de l'écliptique et de l'équateur se coupent suivant la ligne γγ′, *ligne des équinoxes;* en γ, *équinoxe de printemps* ou *point vernal,* le soleil passe de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal en traversant l'équateur; les choses sont inverses à l'*équinoxe d'automne* γ′. L'angle des deux plans est de 23° 27′ environ. EE′ est la ligne des solstices, et le temps durant lequel le soleil parcourt un des arcs Eγ′, γ′E′, E′γ, γE constitue une *saison.* L'équinoxe de printemps γ sert d'origine aux longitudes, et le soleil, partant de γ, met sensiblement une année à y revenir.

Le printemps commence vers le 20 mars; la déclinaison du soleil, boréale, croît d'abord rapidement, pour atteindre son maximum au solstice d'été, vers le 21 juin. La détermination de la ligne des équinoxes est très importante puisqu'elle sert d'origine aux *ascensions droites.* V. ASCENSION.

L'écliptique et l'équateur n'étant pas des plans invariables, il faut tenir compte principalement de deux inégalités importantes: *précession* et *nutation.* V. ces mots.

ÉQUINOXIAL [*ki-no-ksi*], **E, AUX** adj. Astron. Qui a rapport à l'équinoxe : *L'époque* ÉQUINOXIALE. || *Points équinoxiaux,* Points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur. || *Ligne équinoxiale,* ou substantiv. *Equinoxial,* Equateur.

— Bot. *Fleurs équinoxiales,* Fleurs qui restent chaque jour douze heures épanouies et douze heures fermées.

— Gnomon. *Cadran équinoxial,* Cadran solaire tracé dans un plan parallèle à l'équateur.

— Géogr. Pays situé, individu vivant, objet provenant des pays compris entre les tropiques des deux côtés de l'équateur ou « ligne équinoxiale » : *Les régions* ÉQUINOXIALES. *Les peuples, les produits* ÉQUINOXIAUX. || *France équinoxiale,* Ancien nom des Etablissements français de Guyane.

ÉQUINTER [*kin-té*] v. tr. Art milit. Tailler en pointe l'extrémité d'une courroie : EQUINTER *un contre-sanglon.*

ÉQUIPAGE [*ki-paj'*] n. m. (de *équiper*). *Proprem.* Ensemble des objets servant à équiper un « esquif », un vaisseau prêt à partir en mer. || Train d'un grand, d'un riche particulier; suite de valets, de carrosses, de chevaux, etc. : *Il voyage sans suite et sans* ÉQUIPAGE. (Massillon.) *Elle vint me visiter en* ÉQUIPAGE *de grand'dame.* (Molière.) || Voiture de maître, chevaux destinés à la traîner, et accessoires qui en dépendent: *Avoir* ÉQUIPAGE. *Se promener en* ÉQUIPAGE.

— *Par anal.* Chevaux attelés ensemble à une voiture : EQUIPAGE *qui sue et souffle après une course éperdue.*

— *Par extens.* Mise, manière dont on est vêtu : *Se présenter en piteux* ÉQUIPAGE. *Dans l'*ÉQUIPAGE *d'un homme qui a pris médecine.* (La Bruyère.) *Qu'est-ce donc, mon mari, que cet* ÉQUIPAGE-*là?* (Molière.)

Un coq y paraissait en pompeux *équipage.*
BOILEAU.

— Fam. *Equipage de Jean de Paris.* V. JEAN DE PARIS.

— *Fig.* Tout ce qui accompagne, suit : *Le printemps survint avec son galant* ÉQUIPAGE *de lumière, de tendre verdure.* (A. France.) || Etat, situation :

Son ami, le voyant en mauvais *équipage.*
LA FONTAINE.

|| *Mettre en piteux équipage,* Abîmer, gâter complètement. (Vx.)

— Astron. Sorte d'oculaire, dans les instruments d'astronomie.

— Art milit. Ensemble des voitures, des objets de matériel affectés en campagne à un même corps ou à un même service. || *Train des équipages,* Corps de troupes chargé du transport du matériel de tout genre à l'exception des matériels spéciaux de l'artillerie et du génie. V. TRAIN.

— Aviat. Nom donné au groupe formé par le pilote et le mitrailleur qui montent ensemble dans un avion de guerre.

— Electr. *Equipage galvanique,* Nom sous lequel on désigne certaines dispositions de conducteurs destinées à rendre mobiles des portions de courants. (Cette disposition a été imaginée par Ampère pour étudier les actions des courants sur les courants, et celle des courants sur les aimants.) || On désigne aussi sous ce nom le système statique formé par deux aiguilles aimantées parallèles solidaires et dont les pôles de noms contraires sont en regard.

— Mar. Ensemble des officiers et marins embarqués sur un navire et inscrits au rôle et, plus spécialement, les matelots et sous officiers, à l'exclusion des officiers. || *Homme d'équipage,* Toute personne de l'équipage, autre que le capitaine et les maîtres, et, quel que soit son sexe, qui est inscrite sur le rôle d'équipage, soit pour le service du pont ou de la machine, soit pour le service général. || *Rôle de l'équipage,* Registre sur lequel sont inscrits tous les marins du bord. || *Faire son équipage,* Dans la marine de commerce, Recruter son personnel. || *Division* ou *Dépôt des équipages,* Caserne dans laquelle on loge les marins arrivant au service ou ceux débarquant d'un navire. || *Equipages de ligne,* Dans l'ancienne marine, Marins organisés militairement et formés en compagnies. || *Equipage d'une embarcation,* Marins, brigadier et patron affectés au service d'une embarcation. || *Equipage d'une pièce d'artillerie,* Ensemble des servants qui la manœuvrent, des chargeurs et du chef de pièce. (Vx.)

— Mécan. Ensemble de leviers et de tiges qui meuvent les pistons d'un système de pompe.

— Métall. Réunion d'au moins deux cylindres de laminoir, superposés et accompagnés de tous les appareils nécessaires pour les mettre en mouvement.

— Techn. Ensemble des outils, instruments et machines qui servent à une exploitation. || Ensemble de toutes les lames des lices qui servent à tisser une étoffe. || Ensemble des chaudières, qui servent, dans les sucreries coloniales, à opérer l'évaporation et la cuite du jus de canne.

— Théâtr. Ensemble des ouvriers machinistes chargés de monter les décors.

— Vén. Ensemble des personnes, des animaux et des objets qui concourent à la grande chasse.

— ENCYCL. Archéol. *Equipage* désigne la provision de toutes les choses destinées au service de quelqu'un, comme de toutes celles qui sont nécessaires dans une expédition militaire. Les *Mémoires* d'Olivier de La Marche attestent que le luxe des équipages avait été porté très loin à la cour de Bourgogne. Au XVIe siècle il se développa encore davantage; à l'imitation de l'Italie, princes et seigneurs se faisaient suivre par des mulets chargés de leurs bagages. L'amiral Bonnivet, un des favoris de François Ier, se fit surtout remarquer par ce luxe. On voit dans les *Mémoires* de Mademoiselle qu'elle était toujours suivie dans ses voyages d'un grand nombre de mulets qui portaient ses hardes. Cet attirail s'explique par l'usage où l'on était encore à cette époque d'emmener avec soi, de château en château, le linge, les tapisseries, les meubles dont on avait besoin.

— Milit. On distingue les *équipages* de l'*artillerie,* du *génie,* des *corps de troupes,* ceux des *quartiers généraux,* du *service de santé,* du *service des vivres,* de la *télégraphie,* de la *trésorerie et postes,* etc.

Les équipages de l'artillerie, ceux du génie et des corps de troupes, sont attelés par des conducteurs appartenant à l'arme. Les autres sont attelés par les conducteurs du *train des équipages militaires,* ce qui les fait désigner sous le nom général d'*équipages militaires.*

Enfin, les *équipages de réquisition* sont constitués au moyen de voitures réquisitionnées en cas de guerre.

Les équipages de l'artillerie se subdivisent en *équipages de campagne,* comprenant l'ensemble des voitures affectées aux divisions, corps d'armée et armées d'opérations, sous forme de batteries ou de parcs à munitions, en *équipages de montagne,* affectés aux troupes opérant dans des pays dépourvus de routes, et en *équipages de siège,* destinés à ce genre de guerre et formés au moyen des parcs de siège constitués dès le temps de paix.

Les équipages du génie comprennent les *équipages de ponts*, qui transportent le matériel d'établissement des ponts militaires, et des parcs d'outils et d'engins, etc.

Les équipages des corps de troupes sont formés des voitures qui transportent à leur suite immédiate des vivres, des munitions, des effets, etc. ; ces voitures constituent le train de chaque corps de troupes.

L'emploi de l'automobile dans les transports des armées modernes a modifié profondément la composition des divers équipages. V. TRAIN.

— Mar. Les hommes composant l'*équipage* d'un navire sont pris, dans la marine du commerce, au choix du capitaine ou de l'agent de la Compagnie, dans le port d'armement. Dans la marine de guerre, les équipages proviennent des inscrits maritimes (levée des classes), des engagés volontaires, et du recrutement comme l'armée de terre en cas d'insuffisance des deux premières catégories. Le corps des *équipages de la flotte* comprend le personnel affecté, sous le commandement des officiers de marine, au service militaire de la marine nationale. Il se subdivise en spécialités : manœuvriers (manœuvre du navire, des ancres, des embarcations), timoniers (sonde, signaux), canonniers (service de l'artillerie), armuriers (entretien et réparations de l'artillerie et des armes), fusiliers (compagnie de débarquement), torpilleurs (torpilles et mines), électriciens (service des appareils électriques), radiotélégraphistes (service de la T. S. F.), mécaniciens (appareils à vapeur et à pétrole), chauffeurs (service de la chauffe), charpentiers (entretien des bois), fourriers (service des écritures), commis aux vivres (conservation et distribution des vivres), infirmiers (soins aux malades), clairons (sonneries), boulangers-coqs (pain et cuisine), cuisiniers et maîtres d'hôtel (service des tables), tailleurs, cordonniers, armuriers d'aéronautique (entretien des avions et dirigeables), secrétaires militaires (secrétariat à bord et à terre), mécaniciens d'aéronautique (entretien et conduite des moteurs), télégraphistes (service télégraphique à terre). Les gradés du corps des équipages de la flotte sont : *quartier-maître*, assimilé au caporal, *second-maître* (sergent), *maître* (sergent-major), *premier-maître* (adjudant), *maître principal* (adjudant-chef). A l'exception du quartier-maître, ces gradés constituent les *officiers mariniers*, dénomination qui remplace dans la marine celle de « sous-officier ».

En dehors des matelots ayant le brevet d'une spécialité, et portant sur la manche un galon de laine rouge, le corps des équipages de la flotte comprend les « matelots sans spécialité », appelés parfois dans le langage courant, suivant l'ancienne dénomination : « matelots de pont ».

— Dr. maritime. L'*équipage* comprend toutes les personnes liées, à bord d'un navire, par un contrat d'engagement. V. GENS DE MER. Les règles relatives au travail que l'équipage doit fournir ont été codifiées par la loi du 13 décembre 1926 ; celles relatives à sa discipline, par la loi du 17 décembre 1926. V. MARINE MARCHANDE.

L'équipage comprend, sous la direction du capitaine, auquel ils sont tenus d'obéir en tout ce qui concerne l'intérêt et la police du navire, des *officiers*, des *maîtres* et des *hommes d'équipage*. Il est divisé en trois groupes : *personnel du pont, personnel des machines, personnel des agents du service général*. Cette division a de l'importance au point de vue de la distribution du travail. D'abord, personne ne peut, sauf en cas de nécessité, se voir demander un autre travail que celui pour lequel il a été engagé ; ensuite, le personnel du pont et celui des machines doivent, chacun de son côté, marcher par quarts.

Le travail maritime est par ailleurs soumis à une série de dispositions protectrices : il doit comporter pour chaque homme un repos complet de vingt-quatre heures par semaine, si l'engagement est de plus de six jours. En outre, la durée des heures de travail ne peut dépasser, en moyenne, quarante-huit heures de travail par semaine d'engagement.

Les marins ont droit, pendant toute la durée de l'engagement, à la nourriture et au couchage. La ration de nourriture ne peut être inférieure à celle de la flotte d'Etat, et, s'il y a plus de vingt hommes d'équipage, elle doit être préparée par un cuisinier spécial. Les conditions du couchage sont déterminées par un décret du 21 septembre 1908 (modifié le 16 septembre 1926) sur l'hygiène à bord des navires.

Avant d'être embarqué, tout l'équipage doit passer une visite médicale, si le navire, jaugeant brut plus de vingt-cinq tonneaux, sort habituellement en mer pour plus de soixante-douze heures. Tous les membres de l'équipage, s'ils tombent malades ou sont blessés après un embarquement, ont le droit d'être soignés gratuitement aux frais du navire, soit à bord, soit à terre en cas de débarquement. Ils continuent, pendant ce temps, à bénéficier de leurs salaires. Les frais funéraires sont également à la charge du navire. Les invalidités permanentes assurent aux marins des pensions. V. INSCRIPTION MARITIME.

Sauf le cas de faute de sa part ou de convention contraire, le marin débarqué ou délaissé, au cours ou en fin de contrat, hors de la France métropolitaine, a toujours le droit d'être rapatrié aux frais du navire.

La composition de l'équipage, et la nature de chacun des engagements qui le composent, est mentionnée sur un registre spécial, le *rôle d'équipage*, qui doit toujours rester à bord.

ÉQUIPARTITION [*ku-i, si-on*] n. f. (du lat. *æquus*, égal, et de *partition*). Répartition égale d'une substance, d'une propriété, d'une force, dans les diverses parties d'un tout : *On admet, en mécanique, l'*ÉQUIPARTITION *de l'énergie dans les atomes.*

ÉQUIPE [*kip'*] n. f. (substantif verbal de *équiper*). Navig. fluv. Suite de bateaux amarrés les uns aux autres, et remorqués sur un cours d'eau ou un canal par des chevaux ou par des hommes. || Equipage d'une embarcation de plaisance ou de course.

— Milit. Nom donné, dans l'artillerie ou le génie, à un groupe de canonniers ou sapeurs formé pour exécuter une *manœuvre de force* ou un *travail de terrassement*.

— Techn. Ensemble des ouvriers appliqués à un même travail : *Homme d'*ÉQUIPE. *Chef d'*ÉQUIPE.

— Sports. Ensemble des joueurs qui forment un même camp : *Une* ÉQUIPE *de football.*

— *Par extens.* Troupe quelconque : *Quelle* ÉQUIPE !

— **Équipes sociales.** V. *Supplément.*

ÉQUIPÉE [*ki-pé*] n. f. Action de partir pour quelque aventure, avec son équipage. (Vx.) || Folle entreprise, escapade : *Des* ÉQUIPÉES *de jeunesse.*

ÉQUIPEMENT [*ki, man*] n. m. Action d'équiper : *Procéder à l'*ÉQUIPEMENT *d'une troupe.*

— Admin. milit. Ensemble des objets nécessaires pour s'équiper. || Ensemble des harnais d'un cheval. || *Par extens.* Manière d'être vêtu : *Un étrange* ÉQUIPEMENT.

— Autom. *Equipement électrique d'une voiture*, Ensemble des dispositifs d'allumage des cylindres, de démarrage du moteur, d'alimentation des phares et lanternes, etc.

— Chem. de f. *Equipement d'une voie ferrée*, Mise en place de tous les appareils et accessoires destinés au trafic et à la mise en service de la ligne.

— Mar. Ensemble des objets qui entrent à bord d'un navire, pour le mettre en état de prendre la mer.

— ENCYCL. Admin. milit. On nomme *équipement* les effets distribués aux hommes de troupe et qui ne font partie ni de l'*habillement* proprement dit, ni de l'*armement*. (Les uns, dits de *grand équipement*, tels que les *havresacs*, étaient autrefois fournis directement aux corps par les magasins administratifs ; les autres, dits de *petit équipement*, tels que les *brosses*, étaient achetés par les corps de troupes. Cette distinction, qui se rencontre encore dans le langage habituel, n'a plus rien d'officiel depuis la réorganisation, en 1887, du *service de l'habillement*.)

ÉQUIPER [*ki-pé*] v. tr. (pour ESQUIPER ; de *esquif*, bateau). Pourvoir des choses nécessaires pour une expédition, une excursion, un service, une occupation : EQUIPER *des soldats, des marins, des chasseurs.* || Munir de vêtements complets ; habiller : EQUIPER *ses enfants.* || Enharnacher : EQUIPER *des chevaux.*

— Artill. *Equiper une pièce de canon, une chèvre, un cabestan*, Les munir de tous les armements ou agrès nécessaires à leur mise en service. || *S'équiper*, En parlant des soldats. Se munir des divers objets nécessaires pour l'exercice.

De sinople à une nef équipée d'argent.

— Mar. Munir un bâtiment d'un équipage de marins, d'agrès, de munitions de guerre et de bouche.

— Théâtr. Organiser la représentation d'une pièce à spectacle.

— ***Équipé, e***, part. pass. du verbe *Equiper*.

— Blas. Se dit d'un navire ou d'une nef, représentés avec leurs agrès d'un émail particulier : *Paris porte dans ses armes une nef* ÉQUIPÉE *d'argent.*

— Techn. *Meule équipée*, Meule de repasseur toute prête à servir.

— ***S'équiper***, v. pr. Au sens réfléchi, Pourvoir à son propre équipement. || *Fam.* S'accoutrer.

— Au sens passif, Etre équipé : *Soldats qui* S'ÉQUIPENT *avec peine.*

— Mar. Prendre la mer. (Vx.)

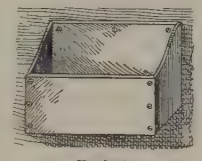

Equipet.

ÉQUIPET [*ki-pè* ou *ki-pèt'*] n. m. (pour ESQUIPET ; de l'anc. franç. *esquipe*, bateau ; par extens. *coffre*). Petit coffre (armoire, étagère) sans couvercle, fixé contre la muraille d'un vaisseau, le plus souvent à la tête d'une couchette, destiné à recevoir des objets d'un usage journalier.

ÉQUIPÉTALÉ [*ku-i*], **E** adj. Bot. Dont les pétales sont à peu près d'égale longueur.

ÉQUIPEUR [*ki*] n. m. Ouvrier armurier, qui assemble les pièces d'une arme à feu.

ÉQUIPIER [*ki-pi-é*] n. m. Homme d'équipe, ou faisant partie d'une équipe.

ÉQUIPOLLÉ [*ki-po-lé*] ou **ÉQUIPOLÉ** adj. m. Blas. Se dit des carrés égaux que donne la réunion du tiercé en pal et du tiercé en fasce. (Se dit parfois de l'écu lui-même ainsi divisé.)

De gueules et d'argent à neuf points équipollés.

ÉQUIPOLLENCE n. f. (de *équipoller*). Egalité de valeur, de force ; équivalence.

— Géom. *Calcul des équipollences.* V. la partie *encycl.*

— Log. V. *Supplément.*

— ENCYCL. Géom. La méthode des *équipollences* est due à Giusto Bellavitis, géomètre italien. Elle repose sur ce fait qu'il existe des opérations géométriques effectuées sur des segments considérés en grandeur et sens, jouissant des mêmes propriétés que les opérations fondamentales relatives aux quantités algébriques. On conçoit alors comment après avoir défini l'égalité et l'addition de segments dirigés, leur soustraction, leur multiplication et leur division par un nombre algébrique, etc., on peut représenter des successions de constructions au moyen des notations de l'algèbre, et inversement interpréter géométriquement des expressions algébriques.

On exprime que des constructions conduisent à un même résultat en plaçant le signe = (*équipollent à*) entre les symboles qui les représentent, et, pour distinguer l'égalité obtenue des égalités algébriques, on lui donne le nom d'*équipollence*. Ces égalités géométriques sont susceptibles de subir les mêmes transformations que les équations algébriques ; on se trouve ainsi en possession d'un instrument analytique facile à manier en ce qui concerne la géométrie plane : c'est le calcul des équipollences. (*Egalité.* Deux segments égaux, parallèles et de même sens, sont dits équipollents. — *Addition.* On additionne deux ou plusieurs segments en les transportant parallèlement de façon que l'origine de chacun d'eux coïncide avec l'extrémité du précédent. Le segment défini par l'origine du premier et l'extrémité du dernier est leur *somme.* — *Soustraction.* La soustraction est l'opération inverse de l'addition. — *Multiplication.* La multiplication d'un segment par un nombre entier est une conséquence de l'addition, etc.).

ÉQUIPOLLENT [*ki-po-lan*], **E** adj. (de *équipoller*). Equivalent.

— Cristall. Se dit d'un cristal qui résulte d'un autre cristal par des décroissements en nombre égal sur deux angles ou sur deux bords.

— Géom. *Segments équipollents.* V. ÉQUIPOLLENCE.

— *Substantiv.* et au masc. La quantité équivalente.

— *A l'équipollent*, loc. adv. A proportion, Au prorata : *Affaire dans laquelle chacun gagne à l'*ÉQUIPOLLENT *de ce qu'il y avait mis.*

ÉQUIPOLLER [*ki-po-lé*] v. tr. (lat. *æquipollere ;* de *æque*, également, et *pollere*, être fort). Egaler : *Sous la féodalité, le vol* ÉQUIPOLLAIT *l'assassinat.* (Chateaubriand.) || Contre-balancer : *Les masses* ONT ÉQUIPOLLÉ *les masses.* (Chateaubriand.) [Vx.]

— *Intransitiv.* Equivaloir à. (Vx.)

ÉQUIPONDÉRANCE [*ku-i, ranss*] n. f. (de *équipondérant*). Pesanteur égale ; tendance égale de deux corps attirés vers le même centre.

ÉQUIPONDÉRANT [*ku-i, ran*], **E** adj. (du lat. *æquus*, égal, et *ponderans*, pesant). De poids égal : *Deux corps* ÉQUIPONDÉRANTS.

ÉQUIPONDÉRATION [*ku-i, si-on*] n. f. (de *équipondérant*). Juste pondération.

ÉQUIPOTENTIEL [*ku-i-po-tan-si-èl*], **ELLE** adj. De même potentiel.

— *Ligne, surface équipotentielle*, Ligne, surface dont tous les points sont au même potentiel.

— ENCYCL. *Lignes* et *Surfaces équipotentielles.* V. POTENTIEL.

ÉQUIQUOTIENT [*ku-i-ko-si-an*] n. m. (du lat. *æquus*, égal, et de *quotient*). Arithm. anc. Nom de la proportion par quotient ou géométrique.

ÉQUIRIES [*ku-i-ri*] n. f. pl. (lat. *equiria ;* de *equus*, cheval). Antiq. rom. Jeux célébrés à Rome dès une haute antiquité, et qui consistaient d'abord en courses de chevaux en liberté et non montés, puis en courses de chars. (Ces courses avaient lieu au champ de Mars ou sur le Cœlius, le 27 février et le 14 mars.)

ÉQUISÉTACÉES [*ku-i-zé-ta-sé*] n. f. pl. Bot. Famille d'équisétinées isosporées comprenant le genre *prêle* (*equisetum*). || Au sing. : *Une* ÉQUISÉTACÉE.

ÉQUISÉTINÉES n. f. pl. Classe de cryptogames vasculaires divisée en deux ordres : *équisétinées isosporées*, comprenant la famille des *équisétacées* et les *équisétinées hétérosporées* comprenant la famille des *annulariacées* aujourd'hui éteinte. || Au sing. : *Une* ÉQUISÉTINÉE.

ÉQUISÉTIQUE [*ku-i, tik'*] adj. Chim. Syn. de ACONITIQUE (*acide*).

EQUISETUM [*ku-i-zé-tom'*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *prêle*.

— ENCYCL. Bot. Sur le rhizome vivace d'un *equisetum* se dressent des tiges verticales et aériennes, dont la surface cannelée porte, de distance en distance, des verticilles de feuilles très réduites, concrescentes en une sorte de gaine appliquée contre la tige.

Au moment de la reproduction, chaque tige fertile forme à son extrémité une sorte d'épi dont l'axe porte un grand nombre d'écussons pédicelles, qui portent quelques sporanges ; la partie externe de l'exospore se découpe en quatre rubans, qui restent adhérents à la spore en un même point et, très sensibles aux variations hygrométriques, favorisent par leurs mouvements la dissémination de la spore. Les spores donnent par germination naissance à des prothalles mâles avec anthéridies et femelles avec archégones. Les prothalles femelles fécondés donnent l'individu définitif.

Equisetum. De g. à dr. : Epi de tige fertile, tige stérile, tige fertile.

— Paléont. Le genre *equisetum* est largement représenté dans le monde des plantes fossiles ; les tiges et les rhizomes sont articulés ; le cylindre ligneux, formé uniquement de bois primaire, est muni de lacunes essentielles situées à l'extrémité interne des coins ligneux : les articulations, ramifères ou non, portent des verticilles de feuilles soudées en gaine.

Les représentants de ce genre descendent jusque dans le terrain houiller. A l'époque du trias, les *equisetum* étaient arborescents : ils pouvaient atteindre plus de 0m,20 de diamètre. Les *equisetum* ont été assez nombreux dans certaines régions pour former des couches épaisses de houille.

ÉQUISONANCE [*ku-i, nanss*] n. f. (du lat. *æquus*, égal, et *sonare*, résonner). Consonance de l'octave ou de la double octave, qui n'est, en fait, que le redoublement d'un même son.

ÉQUISYLLABISME [*ku-i, bissm'*] n. m. (du lat. *æquus*, égal, et *syllabe*). Prononciation de durée égale pour toute syllabe.

ÉQUITABLE [*ki*] adj. Qui a de l'équité : *Juge* ÉQUITABLE. *Il n'est pas permis au plus* ÉQUITABLE *homme d'être juge en sa propre cause.* (Pascal.) *L'*ÉQUITABLE *avenir.* (Racine.) || Conforme à l'équité : *Partage* ÉQUITABLE.

— ANTON. **Inique, injuste.**

ÉQUITABLEMENT [*ki, man*] adv. Avec équité, d'une façon équitable.

ÉQUITANT [*ki* ou *kui-tan*], **E** adj. Bot. Plié en deux et recevant dans son pli la moitié d'un autre organe plié de la même façon : *Les feuilles d'iris sont* ÉQUITANTES.

ÉQUITATION [*ki* ou *kui-ta-si*] n. f. (du lat. *equus*, cheval, et *stare*, se tenir). Art de monter à cheval.

— ENCYCL. L'*équitation* a été de tout temps plus spécialement pratiquée par les peuples guerriers, et, dans chaque nation, par les militaires. Les progrès de l'industrie automobile ont rendu l'emploi du cheval monté de plus en plus rare dans la population civile, tandis que, dans l'armée, l'équitation s'est maintenue comme art nécessaire à la guerre. Hors de l'équitation militaire, on ne rencontre

Équitation. — *Antiquité :* 1. Cavalier assyrien; 2. Numide; 3. Parthe; 4. Cataphractaire sarmate; 5. Grec; 6. Kymris (les meilleurs cavaliers des Gaules); 7. Jules César (le premier ecuyer de son temps). — *Moyen âge :* 8. Haquenée (cheval marchant l'amble, monture des dames); 9. Palefroi (cheval de promenade et de chasse). — Maîtres de l'équitation : 10. César Fiaschi (1540); 11. Frédéric Grison (équitation à la napolitaine, la pesade [1595]); 12. De Pluvinel (dressage au pilier [1625]); 13. De Newcastle (dressage au caveçon et à la molette [1658]); 14. De la Guérinière, le père de l'équitation moderne (1740), la croupe au mur; 15. Thiroux [an VIII]; 16. Au manège Pellier (1840). — Les rênes : 17. Tension égale des quatre rênes (main gauche); 18. Séparation du filet et du mors; 19. Séparation des quatre rênes; 20. Rênes tenues des deux mains. — Les jambes : 21. Amazone (jambe placée); 22. Amazone (jambe placée pour attaquer); 23. Homme (jambe placée près); 24. Homme (jambe placée pour attaquer); 25. Homme (jambe fermée pour sauter). — Positions à cheval : 26. Au moyen âge; 27. Jockey moderne, 28. Cow-boy; 29. Chinois (ancien); 30. Arabe; 31. Cosaque; 32. Monter à cheval; 33. Les trois phases du saut (Saumur); 34. Courbette (Saumur); 35. Sauteur dans les piliers (Saumur); 36. Polo; 37. Haute école (pas espagnol) James Fillis; 38. Promenade au Bois.

plus guère que l'équitation de chasse, de concours hippique, et l'équitation de courses. Les modifications introduites dans le harnachement, l'invention de divers modèles de selles et l'usage des étriers ont forcément amené des variations dans la façon de se tenir à cheval et de se servir des aides naturelles : mains, cuisses et jambes, et des aides artificielles : cravache, éperons, etc.

Les préceptes ont aussi dû varier, selon que le cavalier voulait faire exécuter au cheval des exercices compliqués, tels que des airs de manège, ou bien, au contraire, cherchait à tirer le meilleur parti possible de la vitesse et de la force de sa monture pour se transporter d'un point à un autre ou pour exercer un effet de choc, tout en conservant lui-même, autant que possible, le libre usage de ses membres supérieurs pour manier des armes, etc. Trop longtemps on a poursuivi le premier résultat comme un but à atteindre, alors qu'il ne doit être considéré que comme un moyen à employer pour assouplir l'animal et en obtenir plus sûrement ensuite les services que l'on veut lui demander. De là vient que, jadis, on a fait, dans l'équitation militaire, une trop grande part aux exercices équestres dits « académiques ». La cavalerie française de la période républicaine et impériale se trouva débarrassée des subtilités où se complaisaient les écuyers de l'ancien régime, mais qui revinrent en honneur lors de la Restauration, période qui vit pourtant commencer la lutte entre l'équitation d'extérieur, importée d'Angleterre, et les exercices compassés de manège chers aux adeptes des anciennes traditions françaises. Ces deux écoles rivales sont restées célèbres sous les noms de deux chefs qui les ont personnifiées : Baucher représentant l'équitation savante, et le comte d'Aure (ou Daure) l'équitation pratique. Cette dernière devait finir par triompher dans l'armée française.

De grands progrès ont été réalisés en équitation, grâce à l'institution des concours hippiques, la multiplication des courses militaires pour les officiers et même pour les sous-officiers, et l'introduction, à l'Ecole de Saumur, de chevaux de pur sang.

Les cavaliers de l'armée reçoivent leur première instruction au manège, puis la complètent sur le terrain de manœuvre, et enfin en pleine campagne. Et, sans distinguer, comme autrefois, entre l'équitation à l'anglaise et à la française, on leur apprend à demander et à obtenir de leur cheval tout ce qu'il peut donner, en évitant toutefois de le fatiguer inutilement. On leur fait comprendre que la souplesse à cheval n'est pas incompatible avec la solidité, et qu'un cavalier peut fort bien arriver, tout en se liant aux mouvements de l'animal, à n'en être que plus libre des siens.

La diminution de la durée du temps de service dans l'armée et le perfectionnement des armes à feu ont d'ailleurs amené la simplification des exercices équestres en ce qui concerne les hommes de troupe. Le but de cette instruction est maintenant d'apprendre au soldat l'usage du cheval comme moyen de transport rapide plutôt que comme procédé de combat.

Équitation (ÉCOLE D') de Saumur. V. ÉCOLE.

Équitation (L'), ouvrage de Xénophon (première moitié du IVe s. av. J.-C.). Xénophon était passé maître dans l'art dont il trace les principes et qu'il décrit avec amour. Il étudie successivement les précautions à prendre dans l'achat des chevaux, les soins à leur donner, la mise en selle, les différentes allures, les exercices à faire sur les divers terrains, le dressage, l'emploi du frein, le maniement des armes de la cavalerie. Ce traité, qui est écrit avec beaucoup de précision, de grâce, et un vif sentiment artistique, a été traduit en français par Paul-Louis Courier.

ÉQUITÉ [*ki*] n. f. (lat. *æquitas;* de *æquus*, égal). Disposition à faire à chacun part égale, à respecter les droits de chacun : *Pour apercevoir l'*ÉQUITÉ *ici-bas, il faut les yeux de la foi qui pénètrent au delà de ce monde.* (De Custine.) *Cette* ÉQUITÉ *souveraine qui lui* [à Boileau] *a fait rendre une si ferme justice aux grands poètes ses contemporains.* (Sainte-Beuve.) || Justice exercée non plus selon la lettre de la loi, mais d'après un sentiment intime de droiture naturelle, d'après les principes de la *loi naturelle* (*justice naturelle*, par opposition à *justice légale*) : *Nous portons en nous-mêmes la loi de l'*ÉQUITÉ *naturelle.* (Bossuet.)

La force tenait lieu de droit et d'*équité*.
BOILEAU.

— Mythol. *Par allégorie.* Déesse plus souvent appelée *Thémis* ou *la Justice : Élever un temple à l'*ÉQUITÉ.

— SYN. **Équité, droiture, justice.** V. DROITURE.

— ANTON. **Iniquité, injustice.**

ÉQUITER [*ku-i-té*] v. intr. (lat. *equitare*). Aller à cheval ; se livrer à l'équitation. (Peu us.)

EQUITIUS (Lucius), tribun romain, mort en l'an 100 av. J.-C. Esclave fugitif, il se donna pour fils de Tiberius Gracchus, et se fit ainsi nommer tribun. Il prit part au complot de Saturninus, et fut tué avec lui.

ÉQUIVALEMMENT [*ki, la-man*] adv. D'une manière équivalente.

ÉQUIVALENCE [*ki, lanss*] n. f. Qualité de ce qui est équivalent, égalité de valeur. || Identité de nature : *L'*ÉQUIVALENCE *de la chaleur et de l'électricité.* (Laboulaye.)

— Instr. publ. Egalité admise soit entre certains grades conférés par les universités étrangères et ceux obtenus en France, soit entre différents grades, titres ou diplômes universitaires français, pour l'obtention de grades nouveaux : *On a multiplié, ces temps derniers, les* ÉQUIVALENCES.

— ENCYCL. Instr. publ. *Equivalences du baccalauréat. Diplômes français.* — Les décrets des 27 mai 1924, 7 février 1925, 26 juillet 1925, 26 février 1926, 17 juillet 1926, 11 février 1927, 22 février 1929 ont déterminé la nature des diplômes que peuvent présenter, pour être inscrits dans les facultés et écoles d'enseignement supérieur, en vue des grades ou titres conférés par l'Etat, les candidats non pourvus du baccalauréat.

1° *Pour les facultés de droit :* Titre d'ancien élève des écoles suivantes : Polytechnique, Saint-Cyr, Navale, Centrale, Institut agronomique, Mines (Paris et Saint-Etienne), Ponts et Chaussées, Génie maritime, Ecole supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy.

Licence ès sciences obtenue avec dispense du baccalauréat.

Diplômes de l'Ecole des hautes études ; de l'Ecole des langues orientales vivantes.

Certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres) ; à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges ; au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire ; au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (lettres) ; à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales ; au professorat commercial dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie ;

2° *Pour les facultés des sciences :* Titre d'ancien élève des écoles suivantes : Polytechnique, Navale, Saint-Cyr, Centrale, Mines (Paris et Saint-Etienne), Ponts et Chaussées, Ecole supérieure des Postes et Télégraphes (2e section), Génie maritime, Institut agronomique, Ecoles nationales d'agriculture de Grignon, Montpellier et Rennes, Institut agricole d'Algérie, Ecole supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy, Institut agricole de l'université de Toulouse, Ecole municipale de physique et de chimie de la ville de Paris, Ecole supérieure d'électricité, Ecole centrale lyonnaise.

Certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (sciences et lettres) ; au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire ; au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (sciences et sciences appliquées, 1re partie) ; au professorat industriel ; à l'enseignement pratique.

Brevet supérieur (programme de 1921) obtenu avec la note 12 au moins pour la composition française et la composition de mathématiques.

Brevet d'ingénieur des Ecoles nationales d'Arts et Métiers obtenu avec la moyenne 12 au moins pour la composition française à l'examen de 1re année.

Grade d'ingénieur adjoint des travaux publics (service des mines et service des ponts et chaussées).

Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, obtenu avec 70 points par les candidats pourvus du brevet supérieur de l'enseignement primaire, du brevet d'enseignement primaire supérieur et par les candidates pourvues du diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

3° *Pour les facultés des lettres :* Titre d'ancien élève des écoles suivantes : Polytechnique, Navale, Saint-Cyr.

Diplômes de l'Ecole des hautes études ; de l'Ecole des langues orientales vivantes.

Certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres, 1re partie) ; à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges ; au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire ; au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (lettres, 1re partie) ; à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales ; au professorat dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie (lettres-langues vivantes).

Aucune dispense de baccalauréat n'est accordée en vue des études de médecine et de pharmacie.

II. *Diplômes étrangers.* — Les étudiants de *nationalité française* qui ont dû faire leurs études secondaires hors de France et qui produisent un diplôme donnant accès dans le pays d'origine aux études d'enseignement supérieur, sont admis à s'inscrire dans les universités françaises.

Des équivalences sont également accordées aux étudiants de *nationalité étrangère* pourvus de diplômes étrangers, dont la liste a été établie par les arrêtés des 16 novembre 1915, 30 novembre 1918, 9 avril 1920, 9 février 1924, 17 septembre 1926, 5 septembre 1927. Ces équivalences ne sont pas admises pour le doctorat en médecine ni pour les diplômes de pharmacien et de chirurgien-dentiste.

— Physiq. *Principe de l'équivalence.* V. THERMODYNAMIQUE.

ÉQUIVALENT [*ki, lan*], **E** adj. (lat. *æquivalens;* de *æque*, également, et *valere*, valoir). Qui équivaut, qui a la même valeur : *Qualités* ÉQUIVALENTES. || Qui a le même sens : *Expressions* ÉQUIVALENTES.

— *Equations équivalentes.* Equations qui sont satisfaites par les mêmes solutions. || *Systèmes d'équations équivalentes,* Systèmes d'équations admettant les mêmes systèmes de solution.

— Chim. Nom donné à des nombres qui expriment les rapports suivant lesquels les éléments peuvent se remplacer dans les combinaisons chimiques. || *Equivalent chimique,* Quotient du poids atomique de chaque corps simple, par sa valence.

— Géol. *Formations équivalentes,* Se dit de couches géologiques dont la nature, le faciès, sont les mêmes, mais dont l'âge est différent. (Ainsi certains récifs coralliens du Jura d'âge kimméridgien ont le même aspect que les récifs coralliens du bassin de Paris, d'âge séquanien ; ils sont équivalents, mais non synchroniques.) || Syn. HOMOTAXES.

— Géom. *Figures équivalentes,* Qui ont la même aire, sans, pour cela, être superposables.

— *Substantiv.* et au masc. : *Proposer un* ÉQUIVALENT. *Employer des* ÉQUIVALENTS. *Mot qui n'a pas d'*ÉQUIVALENT *en français.*

— Littér. Expression ou locution qui n'est pas identique pour le sens littéral à une autre expression ou à une autre locution, mais qu'on emploie pour la remplacer dans certaines circonstances.

— Mécan. *Equivalent mécanique de la chaleur,* Rapport constant qui existe entre un travail fourni et la quantité de chaleur correspondante obtenue par transformation.

— Médec. *Equivalent toxique,* Quantité de poison qui, administrée en injection intraveineuse, peut tuer 1 kg. d'animal. (Cet équivalent varie non seulement avec l'espèce de l'animal, mais encore, dans une certaine mesure, avec les individus d'une même espèce.)

— Zootechn. *Equivalent nutritif,* Se dit en zootechnie de la quantité d'aliments ou de fourrages (pailles, feuilles, racines, tubercules, résidus industriels, graines de céréales ou de légumineuses, tourteaux, etc.) qu'il faut donner au bétail pour lui fournir la même somme de principes nutritifs que 100 kg. de foin.

— ENCYCL. Chim. La notation en *équivalents* est aujourd'hui abandonnée ; pour permettre de lire des publications scientifiques anciennes, il peut être utile de savoir transformer une formule en équivalents en formule atomique.

Rappelons que les éléments de valence impaire ont un poids atomique égal à l'équivalent, que les éléments de valence paire ont un poids atomique double de l'équivalent.

Pour transformer une formule exprimée en équivalents en formule atomique, il suffira donc de diviser par deux les exposants des symboles correspondant à des éléments de valence paire.

Exemple : La formule de l'eau en équivalents est HO, la formule atomique sera $HO^{1/2}$ ou H^2O si l'on veut n'avoir que des exposants entiers.

— Mécan. On appelle *équivalent mécanique de la chaleur* le travail, exprimé en kilogrammètres, qui est nécessaire pour que, entièrement transformé en chaleur, il produise une « grande calorie ». Une grande calorie équivaut à 426,79 kilogrammètres ou $418{,}54 \times 10^8$ ergs. Le nombre 426,79 est l'équivalent mécanique de la chaleur.

La mesure de cette quantité a été faite de nombreuses manières qui, toutes, ont fourni sensiblement le même résultat. Voici les principales méthodes :

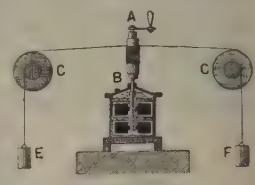

Appareil de Joule.

Méthode de Joule. Joule employait un appareil composé d'un axe vertical AB, muni de palettes qui plongent dans l'eau d'un calorimètre ; au moyen des masses E, F, on peut faire tourner cet axe : les palettes agitent le liquide, et les frottements intérieurs, qui se produisent, l'échauffent. Il suffit de mesurer le travail dépensé et la quantité de chaleur produite pour avoir, par leur rapport, l'équivalent J cherché. Si les masses tombent d'une hauteur h, le travail qu'elles sont susceptibles de produire est $2Ph$; mais leur vitesse v n'étant pas nulle à l'arrivée, le travail utilisé T était $T = 2Ph - \frac{Pv^2}{g}$, la quantité de chaleur Q était donnée par le calorimètre. L'expérience fournit le résultat $J = \frac{T}{Q} = 425^{kgm},6$.

Méthode de Violle. Cette méthode repose sur le principe suivant : un disque métallique tourne entre les deux pôles d'un électro-aimant ; le travail qu'il faut lui fournir pour le maintenir à une certaine vitesse n'est pas le même quand l'électro-aimant est ou n'est pas excité ; la différence entre les deux travaux est transformée en chaleur dans le disque, par suite des courants de Foucault qui y prennent naissance ; il suffit donc de laisser tomber le disque dans un calorimètre pour mesurer la quantité de chaleur qu'il a gagnée.

Méthode de Hirn. Hirn a déterminé la quantité de chaleur qui était employée dans une machine à vapeur pour produire un travail déterminé. Il a aussi utilisé un autre procédé où il mesurait l'échauffement d'un lingot de plomb frappé par un marteau d'un poids déterminé et tombant d'une hauteur donnée.

En résumé, dans ces méthodes et de nombreuses autres basées sur des principes très différents, les résultats obtenus ont été très voisins les uns des autres, et il convient de prendre 426,8 pour l'équivalent mécanique de la chaleur.

— Phys. Dans la pratique, on désigne sous le nom d'*équivalent électrochimique,* la quantité de corps simple déposée à l'électrode par un coulomb. Pour déterminer ces équivalents, on peut partir de la valeur trouvée expérimentalement pour l'argent qui est de 0,0011183 et alors, 107,88 étant le poids atomique de l'argent, pour obtenir l'équivalent électrochimique x d'un élément dont le poids atomique est M et la valence n,

$$x = \frac{0{,}0011183}{107{,}88} \frac{M}{n}.$$

ÉQUIVALEUR [*ki*] n. f. Ce qui équivaut.

ÉQUIVALOIR [*ki*] v. intr. (lat. *æquivalere;* de *æque*, également, et *valere*, valoir. — Se conjugue comme *valoir.*) Etre de valeur égale, de prix égal.

— *Fig.* Avoir une importance égale, un résultat semblable : *Le mètre* ÉQUIVAUT *à la dix-millionième partie du quart du méridien. Mot qui* ÉQUIVAUT *à un autre. Réponse qui* ÉQUIVAUT *à un refus.*

ÉQUIVALVE [*ku-i*] adj. (du lat. *æquus*, égal, et de *valve*). Se dit des mollusques pélécypodes dont les deux valves de la coquille sont égales.

ÉQUIVOCATION [*ki, si-on*] n. f. Action d'équivoquer.

ÉQUIVOQUE [*ki-vok*] adj. (lat. *æquivocus ;* de *æquus*, égal, et *vox*, voix, sens des mots). Qui peut être interprété en divers sens : *Tous les oracles sont* ÉQUIVOQUES. *Des mots* ÉQUIVOQUES *et captieux.* (Pascal.) || Incertain, dont on ne peut déterminer la nature : *Temps* ÉQUIVOQUE. *Expérience* ÉQUIVOQUE. || Dont on ne peut affirmer l'existence : *Fait* ÉQUIVOQUE. *Mérite* ÉQUIVOQUE. || Suspect, d'une sincérité douteuse, à qui l'on ne peut se fier : *Compliments* ÉQUIVOQUES. *Homme* ÉQUIVOQUE. *Alliés* ÉQUIVOQUES. *Vertu* ÉQUIVOQUE. || Suspect, d'une honorabilité douteuse : *Réputation* ÉQUIVOQUE.

— Littér. *Rime équivoque, équivoquée,* ou *homonyme,* Petite pièce de poésie dans laquelle le mot ou les mots de la fin de chaque vers sont répétés à la fin du vers consonant, mais avec un sens différent. Exemple :

Contre un public ignare on pousse des *cris vains :*
Il faut de sots lecteurs à de sots *écrivains.*

— Physiol. *Génération équivoque,* Hétérogénie.

— SYN. **Équivoque, ambigu, amphibologique, louche.** V. AMBIGU.

— ANTON. **Catégorique, clair, net, positif, précis.**

ÉQUIVOQUE [*ki-vok'*] n. f. (autref. de genre douteux). Sens équivoque : *L'*ÉQUIVOQUE *a été la mère de la plupart de nos sottises.* (Voltaire.) *Laisser de côté toute* ÉQUIVOQUE. || Jeu de mots, calembour : *Les allusions et les* ÉQUIVOQUES *ne valent rien quand on les donne pour bonnes ; mais elles sont bonnes quand on les donne pour ne valoir rien.* (Ménage.) *De vieilles* ÉQUIVOQUES *ramassées parmi les boues des Halles et de la place Maubert.* (Molière.) || Double sens grossier, déshonnête : *Se permettre de honteuses* ÉQUIVOQUES.

— Défaut d'accord, provenant d'un malentendu : *Il n'y a pas d'*ÉQUIVOQUE *entre nous ; nous nous entendons à merveille.*

— Bx-arts. Effet indécis produit par le défaut de parti pris, d'intention nette dans les moyens.

— Mus. Faculté pour un accord de passer d'un ton dans un autre, sans être changé.

— Syn. **Équivoque, ambiguïté, amphibologie.** V. ambiguïté.

ÉQUIVOQUER [*ki, ké*] v. intr. User volontairement d'équivoque pour tromper.

— ***Équivoqué, e,*** part. pass. du verbe *Équivoquer* : *Rime* équivoquée. V. équivoque (adj.).

ÉQUORÉE ou **ÆQUOREA** [*ko*] n. f. Genre de méduses de grande taille, aplaties, à manubrium presque nul, à grande bouche sans lèvres. (Ces méduses sont communes dans la plupart des mers.)

ÉQUULE [*ku-ul'*] ou **EQUULA** n. m. Genre de poissons téléostéens, voisin des scombres et des coraux, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans l'océan Indien.

Equule.

EQUULEUS [*é-ku-u-lé-uss*] n. m. (mot lat. ; de *equus*, cheval). Instrument de supplice dont on se servait à Rome pour punir les esclaves, ou les mettre à la question.

— Encycl. On suppose que l'*equuleus* consistait en un poteau auquel on suspendait le patient, les mains attachées derrière le dos et sans doute les bras passant sur une barre transversale. Un mécanisme permettait de tirer en sens opposés les membres liés par des cordes.

EQUUS [*é-ku-uss*] n. m. Nom scientifique du genre *cheval*. V. cheval.

Er, symbole chimique de l'*erbium*.

ÉRABLE n. m. (lat. pop. *acerarbor*). Genre d'acéracées : *Le bois de l'*érable *est léger et solide.* || Bois du même végétal : *Un meuble en* érable.

— Encycl. Les *érables* (*acer*) sont des arbres à feuilles opposées, à fleurs polygames, qui habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord ; les graines sont des samares. On emploie le bois d'érable dans l'ébénisterie, le tournage, le charronnage, etc. On en connaît quatre-vingts espèces, dont cinq françaises :

L'*érable sycomore*, appelé aussi *grand érable, érable blanc, faux platane, sycomore,* que l'on trouve à l'état disséminé dans les forêts, où il réclame cependant un sol fertile. Sa régénération est assurée facilement car il rejette très bien de souche et ses jeunes plants très robustes se développent même au milieu du mort-bois. On le reconnaît facilement à ses feuilles à dents peu profondes, dont la face inférieure est blanchâtre. Il fournit un bois de couleur blanche, peu compact, très recherché en ébénisterie, tournerie, lutherie. Se colorant très facilement sous l'action des acides, il est aussi employé en placage coloré, marqueterie, etc. Le bois des racines, bien veiné, surtout lorsqu'il provient de souches d'arbres traités en taillis, est utilisé pour la confection de petits meubles de luxe.

Erable : *a*, fleur.

L'*érable plane*, appelé aussi *érable platane, faux sycomore* vit à l'état disséminé dans les forêts ; ses feuilles profondément dentées ressemblent à celles du platane. Son bois parfois de couleur rougeâtre est moins estimé que celui de l'érable sycomore en tant que bois de travail. Il est facilement attaqué par les vers.

L'*érable à feuille d'obier* appelé aussi *ayard* dans le Dauphiné et *duret*, existe à l'état disséminé dans les régions montagneuses des Alpes, des Pyrénées, du Jura et des Cévennes. Son bois de couleur rose clair est plus satiné et de grain plus fin que le bois de l'érable sycomore. Aussi est-il plus recherché que celui-ci en ébénisterie.

L'*érable champêtre* appelé aussi *aceraille, bois de poule, petit érable* est plus petit que les érables précédents. Son bois dur, à grain très fin, susceptible d'un beau poli, ressemble un peu au bois de citronnier. Sa couleur est blanche, légèrement jaunâtre. L'érable champêtre est à cause de sa ténacité très recherché par les armuriers et par les fabricants d'instruments aratoires. On l'utilise aussi pour la fabrication des manches d'outils, en ébénisterie et en lutherie. Le bois des racines, fréquemment noueux, convient pour la fabrication des pipes et tabatières.

L'*érable de Montpellier* ressemble beaucoup à l'érable champêtre au point de vue port, taille et qualité du bois.

Dans l'Amérique du Nord croît l'*érable à sucre,* dont la sève, chauffée et brassée, donne un sucre très estimé au Canada.

ÉRABLIÈRE n. f. Peuplement composé en majeure partie d'érables. (Des peuplements de cette nature se rencontrent surtout au Canada, pour l'espèce dite érable à sucre.)

ÉRACLE, ÉVERARD ou **ÉVERACLE,** évêque de Liége, mort en 971. Prévôt de la collégiale de Bonn et successeur, en 959, de Baldéric sur le siège épiscopal de Liége, il fonda de nombreuses écoles et attira dans son diocèse un grand nombre de maîtres français et allemands. En 960, il combattit sous les ordres de Brunon, archevêque de Cologne, contre Robert, comte de Troyes, en Bourgogne, et, en 966, accompagna l'armée de l'empereur Otton en Italie.

Éracle, poème français, composé vers 1155 par Gautier d'Arras et dédié à Thibaut V, comte de Blois, et à sa femme Marie de France. Eracle, fils d'un sénateur de Rome, après s'être dépouillé de tous ses biens, est vendu comme esclave et devient le favori de l'empereur, grâce à sa connaissance merveilleuse des pierres précieuses, des chevaux et des femmes. La fin du poème nous le montre triomphant de Chosroès, lui reprenant la vraie croix et régnant glorieusement à Constantinople. Ce poème repose sur un singulier amalgame de contes orientaux et de traditions historiques, relatives à Héraclius et à Athénaïs, fille de Théodose le Jeune. Maître Otte, vers 1203, en Allemagne, a écrit, sous le titre de *Eraclius,* une traduction libre de l'*Eracle* de Gautier d'Arras.

ÉRADICATIF, IVE adj. (du préfixe privat. *é,* et du lat. *radix, icis,* racine). Qui produit l'éradication.

ÉRADICATION [*si-on*] n. f. (de *éradicatif*). Action d'extirper. (Se dit surtout de l'arrachement des polypes de l'utérus.)

ÉRAFLEMENT [*man*] n. m. Action d'érafler. || Etat de ce qui est éraflé.

ÉRAFLER [*flé*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *rafle*). Ecorcher superficiellement : *Balle qui n'a fait qu'*érafler *la peau.*

— Artill. Ecorcher l'âme d'une bouche à feu, en parlant d'un projectile qui se brise dans la pièce.

— ***S'érafler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se faire soi-même une éraflure.

— Au sens passif, Devenir, être éraflé.

ÉRAFLURE n. f. (de *érafler*). Ecorchure superficielle ; action de ce qui érafle. || Raie produite dans l'âme d'une bouche à feu par un projectile qui s'y est brisé. (On dit aussi éraflement.) || Inégalité produite sur le bois par un outil mal dirigé.

ÉRAGROSTIDE [*gros-tid'*] n. f. Genre de graminées festucées, comprenant des plantes annuelles ou vivaces. (On en connaît de nombreuses espèces, qui habitent toutes les parties du monde, et dont plusieurs sont communes dans la flore de la région parisienne.)

Eragrostide : *a*, épillet ; *b*, fleur.

ÉRAILLEMENT [*ra-ye-man*] n. m. (de *érailler*). Action d'érailler ; résultat de cette action. || Renversement de la paupière. (On dit aussi ectropion.)

ÉRAILLER [*ra-yé*] v. tr. (ancienn. *esroeillier,* dérivé du lat. *ex,* hors de, et *rotare,* rouler). Ecarter, relâcher, effiler le tissu de : Érailler *du linge.* || Ecorcher, déchirer superficiellement : Érailler *le parquet.*

— ***Éraillé, e,*** part. pass. du verbe *Érailler*. Usé, dont les fils sont relâchés, en parlant d'une pièce de vêtement : *Culotte* éraillée. *Dentelle* éraillée.

— *Par extens.* Ecorché, légèrement déchiré à sa superficie : *Des murs* éraillés. || *Avoir l'œil éraillé,* Avoir des filets rouges dans l'œil. Avoir les paupières renversées.

— Fig. *Une voix éraillée,* Une voix rauque.

— ***S'érailler,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir éraillé : *Et dont l'enduit* s'éraille. (Th. Gautier.)

ÉRAILLURE [*ra-yur'*] n. f. Partie éraillée d'un vêtement, d'une étoffe : *Repriser des* éraillures. || Ecorchure superficielle : *Les* éraillures *de la peau.*

ERALI, sultan kazak de la Petite-Horde, mort en 1794. Il est connu pour son dévouement à la cause russe. En 1791, l'impératrice Catherine II ordonna de le faire élire khan, et un simulacre d'élection eut lieu près d'Orsk sous la protection des Russes. Les trois années de son règne se passèrent en luttes continuelles contre ses compétiteurs.

ÉRALLOIR [*ra-yoir'*] n. m. Nom, dans l'Yonne, d'un bâton armé de quatre ou cinq fourchons, qui sert à égrapper les raisins.

ERÂN, forme primitive de Iran, désignant la Perse et même l'ensemble des pays du plateau de l'Iran.

ÉRANARQUE [*nark'*] n. m. (du gr. *éranos,* contribution, et *arkhos,* chef). Antiq. gr. Président d'un *érane,* association, ou festin par écot. (On l'appelait aussi archiéraniste.)

ERANDIQUE, district du Honduras, à l'extrémité de la sierra Selaque ; 6.000 hab. Riches mines d'opale.

ÉRANE n. m. (gr. *éranos*). Antiq. gr. Repas d'amis, à frais communs. || Repas somptueux, festin. || Association de personnes qui se réunissaient périodiquement pour des repas communs. || Souscription. || Prêt d'argent gratuit, fait à un ami commun par plusieurs personnes.

— Encycl. A l'origine, et dès le temps d'Homère et d'Hésiode, l'*érane* était un repas d'amis où chaque convive payait son écot en argent ou en nature. Puis l'érane devint une association permanente de plaisir dont les membres, les *éranistes,* se réunissaient à intervalles réguliers en repas commun sous la présidence de l'éranarque ou archéraniste. L'association vivait de revenus propres, du produit des legs, et des cotisations mensuelles de ses membres ; la cotisation s'appelait *phora, eisphora,* ou *éranos.* Ces sociétés se multiplièrent à l'époque macédonienne et à l'époque romaine. Elles prenaient parfois un caractère religieux, c'étaient plutôt alors des *thiases.* Elles devinrent aussi des sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels, voire politiques. A ce caractère de bienfaisance se rattache le nom d'érane donné à un prêt d'argent sans intérêt consenti par plusieurs personnes à un ami commun, pour un besoin pressant, comme le rachat de captivité.

ÉRANIQUE [*nik'*] adj. Antiq. gr. Qui se rapporte aux éranes, aux collectes.

ÉRANISTE [*nisst'*] n. m. Antiq. gr. Membre d'une association appelée *érane.* || Convive d'un repas par écot.

ÉRANT [*ran*] n. m. (du lat. *arare,* labourer). Dans le Poitou, Charrue à soc mince et effilé, sans coutre ni versoir.

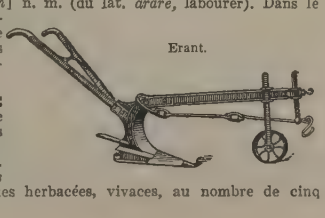
Erant.

ÉRANTHE n. f. Genre de renonculacées ellébborées.

— Encycl. Les *éranthes* sont des plantes herbacées, vivaces, au nombre de cinq espèces habitant l'Europe et l'Asie, dont la hampe radicale se termine par une fleur jaune. L'*éranthe d'hiver* ou *ellébore d'hiver* croît dans les bois montagneux d'Europe.

ÉRANTHÈME n. m. Genre d'acanthacées comprenant dix-sept espèces de la Malaisie. (Plusieurs sont cultivées dans les serres tempérées pour leurs belles fleurs analogues à celles des phlox.)

Eranthe.

Eranthème.

E'râqyeh n. m. Instrument de musique à vent.

— Encycl. L'*e'râqyeh* est une sorte de hautbois arabe, long de 0m,365. Il a sept trous d'un côté, et deux de l'autre. Son échelle, entièrement divisible en quarts de ton, est comprise entre les sons ci-dessus :

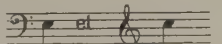

E'râqyeh.

Érard (Sébastien), facteur d'instruments de musique français, né à Strasbourg en 1752, mort à Passy (Paris) en 1831. Il se rendit à Paris à seize ans et travailla chez des facteurs de pianos. La duchesse de Villeroi l'ayant autorisé à installer un atelier dans son château il y exécuta un piano mécanique, chef-d'œuvre d'invention et de facture, qui causa une vive sensation dans le monde musical.

Aidé de son frère Jean-Baptiste, il fonda un établissement rue de Bourbon. Il construisit un piano « organisé » avec deux claviers : l'un pour le piano, l'autre pour l'orgue, dont le succès fut éclatant, et qu'il perfectionna à l'usage de la reine Marie-Antoinette par l'adjonction d'un clavier transpositeur. Il s'occupa également d'améliorer la harpe en substituant au système à crochets le mécanisme dit « à fourchette ».

Aux premiers événements de la Révolution, Erard se rendit à Londres et y fonda un nouvel établissement. En 1796, il revint à Paris, se signala par ses premiers grands pianos en forme de clavecins (les premiers pianos à échappement qui aient été fabriqués à Paris), par les harpes à simple mouvement, de son invention, puis par ses nouveaux pianos à queue, dont le succès fut prodigieux. Après plusieurs années de recherches, il inventa la harpe « à double mouvement », qu'il fit paraître à Londres en 1811 et créa, en 1823, le grand piano à double échappement. Il apporta encore dans la facture de l'orgue des modifications importantes. Il construisit notamment l'orgue expressif des Tuileries. En résumé, le nom d'Erard est un des plus justement fameux dans l'histoire de la facture du piano et de la harpe, et les instruments modernes qui le portent demeurent parmi les plus réputés dans le monde entier.

Erard.

Éraric, roi des Ostrogoths, Ruge de naissance, mort en 541. Après l'assassinat de Heldibade, ses compagnons le proclamèrent roi ; mais, soupçonné de trahison, il eut le même sort et fut aussi poignardé au milieu d'un banquet. Son successeur fut Totila, dit aussi Baduilla.

Érasinide, général athénien, mort en 406 av. J.-C. Après la bataille de Notion, en 407, il fut un des dix qui commandèrent l'armée à la place d'Alcibiade. L'année suivante, il prit part à la victoire navale des Arginuses. En arrivant à Athènes, il fut condamné à une amende et à la prison, pour avoir retenu de l'argent perçu dans l'Hellespont, puis subit la peine capitale avec huit autres, pour n'avoir pu recueillir, à cause d'une tempête, les corps des citoyens tués dans la bataille.

Érasistrate, médecin et anatomiste grec, né à Julis, dans l'île de Céos, mort en Asie Mineure vers 280. Antiochos, fils de Séleucos, roi de Syrie, souffrait d'une maladie étrange. Erasistrate s'aperçut qu'elle avait pour cause l'indomptable passion du jeune prince pour sa belle-mère, Stratonice ; le roi, sur ses conseils, abandonna sa femme à son fils, qui guérit. Au point de vue scientifique, Erasistrate eut peut-être le mérite de disséquer le premier des cadavres humains ; mais ses idées anatomiques étaient encore fort rudimentaires. En thérapeutique, il était aussi audacieux chirurgien que médecin timide : il pratiqua, dit-on, des laparotomies. Il avait fondé à Smyrne une école célèbre. Galien a conservé les titres et de courts fragments de ses ouvrages.

Érasme ou **Elme** (saint), évêque de Formies, près de Gaète, en Italie, au ve siècle. Les Lombards ariens le firent périr dans d'affreux tourments. Sans doute à cause de l'horreur de son supplice, l'Italie le donne pour patron aux femmes en couche. On appelle *feu Saint-Elme* ou *San-Erasmo* les étincelles électriques qui, pendant les orages, jaillissent souvent au sommet des mâts de navire. Il a été confondu à tort avec deux autres martyrs du même nom, qui souffrirent, l'un sous Dioclétien, l'autre sous Maximilien. — Fête le 2 juin.

— Iconogr. Le martyre de saint Erasme a été souvent reproduit par les peintres. On doit citer surtout les tableaux de Hans Burgkmair, au musée de Munich ; de Farinati à Vérone, et de Poussin au Vatican : celui-ci fut exécuté vers 1661 pour Saint-Pierre de Rome, et le musée de Dresde possède un autre tableau de l'artiste sur le même sujet.

ÉRASME (Didier), érudit et littérateur du XVIe siècle, né à Rotterdam en **1466**, mort à Bâle en 1536. Enfant naturel, Erasme fut abandonné, après la mort de son père, aux soins de tuteurs qui dévorèrent son petit avoir, et lui firent revêtir l'habit religieux qu'il quitta pour être précepteur. Il alla ensuite à Paris où il suivit les cours du collège de Montaigu, puis en Angleterre (1501). D'Angleterre, il partit pour l'Italie et obtint le grade de docteur ès arts (1506) à Bologne. Après que le pape Jules II lui eut accordé la dispense de ses vœux monastiques, Erasme se rendit à Venise auprès d'Alde Manuce, un de ses éditeurs, puis à Padoue, retourna en 1509 en Angleterre (c'est pendant ce voyage qu'il écrivit l'*Eloge de la Folie*), et enfin revint dans sa patrie, où Charles-Quint lui donna le titre de conseiller et une pension de 200 florins. En 1521, il se fixa à Bâle, où Froben imprima une édition générale de ses œuvres. Il avait publié, en 1516, la première édition grecque du Nouveau Testament, accompagnée d'une version latine. Ses *Colloques* (v. ce mot) sont de 1518. Dans tous ses écrits, on rencontre à la fois des flatteries aux princes, et de vives satires contre les moines et les théologiens, mais la prudence était sa vertu dominante. Le séjour de Bâle convenait à sa nature d'esprit et à ses habitudes. Bâle était une ville mixte, où le catholicisme et la Réforme vivaient à peu près en paix. Erasme regardait, en effet, la Réforme s'accomplir sans s'y mêler aucunement et même en se brouillant avec Luther, qu'il accusait de violence outrée, tandis que Luther lui reprochait une tiédeur coupable. En réalité, Erasme n'était ni protestant ni catholique; il fut surtout un humaniste, se moquant allégrement des deux partis aux prises. Comme littérateur, il a exercé au XVIe siècle une influence considérable. Il a ouvert à l'érudition classique le nord de l'Europe, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Allemagne, non seulement par la propagation des langues anciennes et l'élan donné à la culture des chefs-d'œuvre des Grecs et des Romains, mais surtout par l'épuration du goût, une latinité exquise, le sens des beautés littéraires et artistiques des auteurs, l'éclat d'un esprit pétillant et facile. Comme philosophe, il n'a pas une aussi grande valeur, à beaucoup près. Il n'a osé aborder de front aucune des grandes questions de son temps, et s'est borné à professer la morale facile et égoïste des épicuriens.

Érasme (PORTRAITS D'). Les premiers artistes des Pays-Bas ont fait le portrait d'Erasme. Quentin Metzys, non content de l'avoir peint à l'huile, frappa en son honneur une médaille en 1519. Albert Durer a gravé, en 1526, un portrait d'Erasme en pied. C'est à Holbein que nous devons les meilleurs portraits d'Erasme. Le plus célèbre est celui que l'illustre écrivain envoya à son ami Thomas Morus en 1525, comme une preuve du talent d'Holbein qui projetait alors de faire un voyage en Angleterre. Le Louvre possède un autre beau portrait d'Erasme par Holbein. Ce portrait, qui a figuré dans la collection de la famille Newton et dans celle de Charles Ier, roi d'Angleterre, fut donné à Louis XIII par ce dernier. (V. planche *Beaux-Arts LIV*).

ÉRASME DE JEAN (en lat. *Erasmus Joannis*), hébraïsant et théologien hollandais de la fin du XVIe siècle. Exilé par Guillaume le Taciturne il devint pasteur unitaire en Transylvanie. Il a publié le récit de la controverse qu'il soutint avec Fauste Socin.

ÉRASMIEN [*ras-mi-in*], **ENNE** adj. (du nom d'*Erasme*). Qui est propre à Erasme: *La causticité* ÉRASMIENNE. (On dit aussi ÉRASMIQUE.)

— Philol. *Prononciation érasmienne,* Prononciation du grec, conforme à la théorie d'Erasme. (Contrairement à l'opinion de Reuchlin, qui soutenait qu'on devait prononcer le grec comme le font les Grecs modernes, en suivant l'iotacisme, c'est-à-dire en donnant le son de *ι* à *η, υι, ει, οι,* Erasme, dans un opuscule intitulé *Dialogus de recta latini græcique sermonis pronunciatione* [1510], défendit le mode de prononciation encore usité aujourd'hui dans l'enseignement du grec, et qui consiste à donner aux sons cités plus haut les valeurs respectives de *é, ui, ey, oy.*)

— *Substantiv.* et au masc. Partisan du système de prononciation adopté par Erasme. (On dit aussi ÉRASMITE.)

ERASO (Benito Francisco), né à Garinoain (Navarre) en 1793, mort en Navarre en 1835. Général espagnol, qui combattit les Français de 1809 à 1814, forma dès 1821 une bande absolutiste en Navarre, adhéra l'un des premiers à don Carlos en 1833, prit part à la guerre civile, et mourut des suites d'une chute de cheval.

ÉRASTE (Thomas LIEBER, dit), médecin, philosophe et théologien allemand, né à Auggener (marquisat de Baden-Durlach) en 1524, mort à Bâle en 1583. Il occupa la chaire de médecine à la faculté de Heidelberg, et enfin la chaire de morale à la faculté de Bâle. Il combattit les idées de Paracelse dans de nombreuses dissertations. En théologie, il n'admettait pas le pouvoir temporel de l'Eglise et ne lui accordait qu'un rôle de persuasion. Il légua à la ville de Bâle des sommes considérables pour les étudiants pauvres; ces legs portèrent longtemps le nom de « fondations érastiennes ».

ÉRASTIANISME [*rass-ti-a-nissm'*] n. m. Hist. relig. Système d'Eraste et des érastiens, qui consiste à soumettre l'Eglise à l'Etat.

ÉRASTIEN [*rass-ti-in*], **ENNE** adj. Qui concerne Eraste : *Fondations* ÉRASTIENNES. V. ERASTE.

— N. m. Hist. relig. Partisan des idées de Thomas Eraste (v. ERASTE). Eraste niait l'autonomie administrative et disciplinaire de l'Eglise, qu'il subordonnait à l'Etat. Il lui refusait le droit d'excommunication. Les érastiens furent nombreux en Angleterre au XVIIe siècle.

ÉRASTRIE [*rass-trî*] ou **ERASTRIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant des espèces répandues dans l'hémisphère boréal. (Par une exception singulière, la chenille d'une espèce méditerranéenne de petite taille, l'*erastria scitula*, vit en parasite aux dépens des cochenilles telles que les *lecanium* et les céroplastes, qui infestent les mûriers.)

ÉRATER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *rate*). Oter la rate à : ERATER *un mouton.* || *Par extens.* Rendre essoufflé : *Allure qui a* ÉRATÉ *un coureur.* (On dit plutôt DÉRATER.)

— ***S'érater,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir essoufflé à force de courir.

ÉRATH (Augustin, comte D'), théologien, né à Buchloe (Souabe) en 1648, mort à Passau en 1719. Professeur de philosophie à Dillingen, puis à Reicherspergen et à Vienne, il reçut, en 1698, l'abbaye de Saint-André. On peut citer de lui : *Philosophia sancti Augustini* (1678); *Unio theologica, etc.* (1686); *Maxima sacrarum religionum*, trad. de l'italien de Pinicelli (1694): etc.

ÉRATO (du gr. *érôs*, amour). Myth. Une des neuf Muses, fille de Zeus et de Mnémosyne. Elle présidait à la poésie lyrique, surtout à la poésie érotique et anacréontique. On la représentait avec une robe très ample, tenant à la main la lyre ou la cithare. Elle était la mère du chanteur Thamyris.) — Une des Néréides.

Erato, d'après une peinture d'Herculanum.

— Iconogr. Dans une peinture d'Herculanum (musée du Louvre), Erato est debout et joue de la lyre. Elle figure sur le bas-relief du sarcophage des Muses qui est au Louvre; sur le célèbre bas-relief de *l'Apothéose d'Homère*, qui est au Musée britannique. On peut rapprocher de cette figure une très belle statue d'Erato, qui est au musée de Stockholm. Le musée de Madrid possède une statue d'Erato, faisant partie de la série des *muses* que la reine Christine de Suède avait réunie à Rome.

Des statues d'Erato se voient au Vatican, au Louvre, au musée de Dresde, au palais Barberini, etc.

Les modernes ont souvent représenté Erato couronnée de myrte et de roses. Dans le tableau de Le Sueur, qui est au Louvre, on voit Erato assise sur un tertre, les yeux levés vers le ciel, accompagnant sur la basse Melpomène qui chante. Paul Baudry a spirituellement combiné divers traits des maîtres de la Renaissance pour peindre l'*Erato* qui figure dans sa décoration de l'Opéra.

ÉRATO, petite planète, N° 62, découverte en 1860 par Fœrster et Lesser.

ÉRATO n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des cypréidés, dont on connaît une quinzaine d'espèces, réparties dans presque toutes les mers du globe, ou fossiles depuis le crétacé. (Une des plus communes est l'*erato lævis*, des côtes atlantiques de France.)

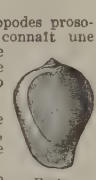

Erato.

ÉRATOSTHÈNE, mathématicien, astronome et philosophe grec, né à Cyrène en 275 av. J.-C., mort en 194. Ses maîtres furent Ariston de Chios, Lysanias de Cyrène et Callimaque.

Il vivait, dit-on, à Athènes, lorsque Ptolémée Evergète, sur la foi de sa renommée, l'appela à Alexandrie pour le mettre à la tête de la fameuse bibliothèque de cette ville. C'est très probablement lui qui fit construire les grandes armilles dont se servirent les astronomes de l'école d'Alexandrie. Eratosthène donna une mesure du méridien terrestre. Il avait trouvé qu'à Alexandrie, à midi, le jour du solstice d'été, le soleil n'était distant du zénith que de 1/50e de la circonférence; d'un autre côté, on savait qu'à Syène, dans la haute Egypte, le soleil passait au zénith à midi, le jour du solstice, puisque les fonds des puits y étaient directement éclairés ce jour-là par le soleil; la différence en latitude des deux villes était donc de 1/50e de la circonférence; d'ailleurs, comme elles sont à peu près sur le même méridien, leur distance devait donner à peu près la longueur de 1/50e de ce grand cercle de la sphère. Eratosthène crut devoir adopter 252.000 stades pour la longueur du méridien. Le stade égyptien comprend 300 coudées, et, d'après les étalons de coudées égyptiennes que nous possédons, 252.000 stades donnent près de 40 millions de mètres.

Pappus cite d'Eratosthène un ouvrage qui aurait été intitulé: *De locis ad medietates*, et qui, sans doute, se rapportait au problème de la duplication du cube, dont on sait qu'il avait écrit l'histoire, dédiée à Ptolémée. Il avait imaginé un instrument, nommé par lui *mésolabe*, pour servir à l'insertion de deux moyennes proportionnelles. On lui attribue la méthode bien connue pour former une table de nombres premiers. V. CRIBLE (*d'Eratosthène*).

Parmi ses autres travaux, les anciens faisaient grand cas de ses *Géographiques*, dont il ne reste que des fragments. Citons encore sa *Chronographie*, son traité *Sur la vieille comédie attique*, etc.

ERAUSO (doña Catalina DE), surnommée **la Nonne-Lieutenant** [*Monja-alferez*], femme célèbre par ses aventures, née à Saint-Sébastien-de-Guipuzcoa (Espagne) en 1592, morte, ou plutôt disparue, vers 1635. Entrée dans un couvent de dominicaines, elle s'en échappe à quinze ans, s'habille en homme et sert, en qualité de *lacayo* (moitié page, moitié valet) divers personnages de haute condition. Elle passa ensuite aux Indes, où elle s'engagea dans l'armée et parvint au grade de lieutenant, mais d'humeur querelleuse, elle eut plusieurs duels, tua sans le connaître son propre frère, fut condamnée à mort à La Paz, et n'échappa au supplice que par ruse. Elle finit par se repentir de sa vie désordonnée, passa en Espagne, de là à Rome, obtint du pape Urbain VIII la permission de se vêtir en homme, et revint mourir au Mexique. Son histoire, écrite par elle-même, a été traduite en français par José Maria de Heredia.

Catalina de Erauso.

ÉRAYER [*rè-ié*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *rayer*. — Se conjugue comme *balayer*.) Labourer en rejetant la tranche en dehors.

ERB (Jean), théologien protestant suisse, né à Thun au XVIIe siècle. Il publia plusieurs ouvrages, la plupart dans le genre allégorique. Nous citerons : *Repos des saints* (1673); *Pensées* (1677); *Miroir de l'amour conjugal* (1677).

ERB (Guillaume-Henri), médecin allemand, né à Winnweiler (Palatinat bavarois) en 1840, mort à Heidelberg en 1921. Il fut nommé professeur de médecine à Heidelberg en 1869, puis à Leipzig en 1880, et revint en 1883 à Heidelberg, où il fut chargé de la chaire de pathologie et de thérapeutique spéciales. Il s'est uniquement consacré à l'étude des maladies nerveuses et a donné son nom à plusieurs types d'atrophie musculaire progressive.

Erb (PARAPLÉGIE DE). Méd. Forme de myélite dorsale, d'origine syphilitique, caractérisée par la rigidité des membres inférieurs et l'affaiblissement du sphincter vésical.

Erb (SIGNES D'). Dans la tétanie, Se dit de l'augmentation de l'excitabilité électrique des muscles et des nerfs. || Dans le tabes, Se dit de la disparition du réflexe pupillaire à la douleur.

Erb (SYNDROME D'). Il consiste cliniquement en une blépharoptose double, accompagnée bientôt de strabisme ou de diplopie, puis de troubles dans la phonation, la déglutition, la mastication et l'articulation des mots. Les muscles de la nuque, du tronc et des membres se paralysent d'habitude secondairement et tout à fait exceptionnellement d'emblée, et la paralysie complète ne s'observe qu'après une fatigue musculaire intense (*myasthénie*).

ERB (Joseph-Marie), compositeur français, né et mort à Strasbourg (1860-1944). Il fit ses études à l'école Niedermeyer de Paris. Organiste et professeur d'orgue à Strasbourg, il est l'auteur d'une série d'œuvres religieuses (parmi lesquelles trois messes), d'œuvres de clavier, de poèmes symphoniques, d'opéras, etc.

ERBAA ou **HÉREK,** ville de Turquie (Anatolie; vilayet de Tokat); 3.500 hab. Ch.-lieu de caza. Culture de la vigne, du chanvre, du pavot.

ERBACH, ville d'Allemagne (Hesse-Darmstadt, prov. de Starkenburg), sur le Mümling, affl. gauche du Mein, dans une vallée de l'Odenwald; 3.300 hab. Petites industries locales. Château du XVIIIe siècle.

ERBACH, village d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, cercle de Rheingau), sur le Rhin; 3.500 hab. Vins estimés (markobrunner). Fabrique de conserves.

ERBACH (Chrétien), musicien allemand, né à Algesheim (Palatinat) vers 1560, l'un des plus grands compositeurs de son temps. Il était, vers 1600, organiste de la ville et membre du grand conseil à Augsbourg. Il a publié, de 1603 à 1611, de remarquables recueils de chants sacrés (*Cantus musicus, Cantionum sacrorum*, etc.) à plusieurs voix, et des chansons allemandes à quatre voix.

ERBAGE n. m. Drap grossier dont étaient habillés les forçats, à bord des anciennes galères.

ERBEN (Charles-Jaromir), philologue et ethnographe tchèque, né à Miletin (Bohême) en 1811, mort à Prague en 1870. Archiviste de la ville de Prague depuis 1851, il publia des travaux d'érudition qui ont conservé leur valeur. Sur l'initiative de Palatsky, il donna notamment une *Anthologie de la littérature tchèque ancienne* (2 vol.; 1845 et 1865) qui n'a pas encore été remplacée. On lui doit aussi plusieurs éditions de textes anciens, telles que celle de la *Chronique* de Bartos le Scribe (1851) et celle des œuvres tchèques de Jean Hus (3 vol.; 1865-1868). En même temps, grand connaisseur de la poésie populaire, il occupa une place considérable dans l'ethnographie tchèque par des recueils de chansons et de contes : *Chants nationaux* (1842-1845), *Gerbe de récits populaires* (1852), etc.

ERBID [*èr-bid'*] n. m. Mythol. parsie. Initié au culte créé par Zoroastre.

ERBIL. Géogr. V. ARBELLES.

ERBIN [*èr*] n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de canche, l'*aira canescens.*

ERBINE [*èr*] n. f. Oxyde terreux de l'erbium Er^2O^3 que l'on trouve à l'état naturel.

ERBISDORF, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde); 5.750 hab. Fabrique de broderies; mines d'argent et de plomb. Constitue la ville de *Brand-Erbisdorf.*

ERBISŒUL, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons); 1.125 hab. Agriculture.

ERBIUM [*èr-bi-om'*] n. m. (de *Ytterby*, localité où l'erbine a été découverte). Chim. Métal du groupe des terres rares, extrait de l'erbine, qui en est l'oxyde. (Symbole Er).

— ENCYCL. Vers 1843, Mosander annonça que l'oxyde d'yttrium ou yttria se présentait mélangé de deux terres nouvelles, qui constituaient des bases salifiables. Il les désigna sous les noms de *terbine* et d'*erbine*. Scheerer et Berzélius confirmèrent ce résultat. L'erbine extraite par Clève de la gadolinite est un corps complexe. Outre l'*oxyde d'erbium*, Marignac, en 1878, en a extrait l'ytterbine, et Nilson la scandine, oxydes de l'ytterbium et du scandium. Clève y constata ensuite la présence de trois autres oxydes: celui d'un métal auquel on a conservé le nom d'*erbium*, ceux du thulium et de l'holmium.

L'erbium n'a pas pu être isolé; son poids atomique, 167,76, a cependant pu être déterminé. Ses sels sont d'une belle couleur rouge; on les obtient en dissolvant l'erbine dans les acides. D'après certains auteurs, l'erbium serait formé d'au moins deux éléments, caractérisés par deux bandes différentes du spectre.

ERBLAND (saint), en latin *Ermelandus*, abbé du monastère d'Aindre, mort en 720. Né à Noyon, d'une famille distinguée, échanson sous le roi Clotaire III, il quitta la cour et le monde, et entra à l'abbaye de Fontenelle (diocèse de Luçon), d'où il fut envoyé avec douze religieux à l'évêque de Nantes, pour fonder un monastère dans l'île d'Aindre, à deux heures de la ville. Cette île a disparu depuis, sous les eaux de la Loire. — Fête le 25 mars; à Paris, le 18 octobre, date de la translation des reliques en 869.

ERBRAY, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 9 kil. de Châteaubriant; 1.990 hab. Ch. de f. de Châteaubriant à Erbray. Fer.

ERBRÉE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 42 kil. de Rennes, sur la Petite Vilaine; 1.315 hab.

ERBSTEIN (Richard-Julius), numismate allemand, né à Dresde en 1836, mort à Blasewitz, près de Dresde, en 1907. Il fut nommé en 1882 directeur du cabinet des médailles de Dresde. Erbstein a écrit, en collaboration avec son frère, Henri-Albert, un grand nombre d'ouvrages de numismatique et de catalogues scientifiques. Citons le grand ouvrage

intitulé : *Etudes sur l'histoire des monnaies et médailles en Saxe* (1888-1893). Erbstein fut, en 1873, un des fondateurs de la Société de numismatique de Dresde.

ERBUE [*èr'-bû*] n. f. Agric. et Techn. V. HERBUE.

ERBUSCO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia) ; 3.610 hab.

ERCÉ, comm. de l'Ariège, arrond. et à 24 kil. de Saint-Girons, dans un vallon arrosé par le Garbet ; 1.690 hab. Tramways électriques de l'Ariège. Eglise romane. — Aux environs se trouvent le lac de Lhers et des gisements de plomb et de zinc.

ERCÉ-EN-LAMÉE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 56 kil. de Redon ; 2.225 hab. Ch. de f. Etat. Commerce d'écorce de chêne. — Beaux sites dans la vallée du Semnon.

ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ, comm d'Ille-et-Vilaine, arrond et à 23 kil. de Rennes, sur l'Illet ; 1.095 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Menhirs. Beurre, tannerie.

ERCHAMBAUD ou **ERKANBOLD**, nommé d'abord **Altrich**, évêque de Strasbourg, né en 987, mort en 991. Appelé en 965 sur le siège de Strasbourg, il s'occupa notamment de la formation du clergé, appela dès 969 le moine de Saint-Gall, Victor l'Aveugle, à la tête de l'école cathédrale. Pendant un voyage en Italie avec l'empereur Otton, en 982, il acquit de précieux manuscrits pour la bibliothèque de la cathédrale de Strasbourg, et il fut créé par l'empereur comte de sa ville épiscopale. Il y favorisa le développement des franchises municipales, et la dota d'un code municipal qui régit la ville jusqu'en 1332.

ERCHAMBERT, auteur supposé d'une compilation sans intérêt intitulée *Breviarium regum Francorum*, allant du ve siècle à l'année 826, avec continuations jusqu'à 881.

ERCHEMBERT ou **ERCHEMPERT**, chroniqueur lombard du xe siècle. Il fut bénédictin au Mont-Cassin et appartenait peut-être à la famille des ducs de Bénévent. Sa chronique lombarde va jusqu'en 889.

ERCHENGER, duc de Souabe, décapité en 917. Assisté de son frère Berthold, il parvint à s'emparer de la couronne de Souabe, battit l'empereur Conrad Ier, qui fit la paix en épousant la sœur de son vainqueur. Quelques années plus tard, il se souleva de nouveau contre l'empereur et finit par tomber au pouvoir de celui-ci, qui le fit condamner à mort par un concile.

ERCHIE, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Lecce) ; 3.800 hab.

ERCHINOALD ou **ERKINOALD**, maire du palais de Neustrie en 640, d'Austrasie en 656, mort en 658. Il gouverna la Neustrie sous Clovis II, et, après la mort de celui-ci, sous l'autorité nominale de ses fils, de concert avec la reine Bathilde. Il eut pour successeur Ebroïn.

ERCILDOUN (Thomas D'), dit **Thomas le Rimeur**, poète écossais, né en 1220, mort en 1297, à qui l'on attribue le roman courtois en vers de *Sir Tristrem*.

ERCILLA Y ZUÑIGA (Alonso DE), poète épique espagnol, né et mort à Madrid (1533-1596). Il appartenait à une des grandes familles de Biscaye. Page de l'infant don Felipe, fils de Charles-Quint, il suivit le futur roi d'Espagne à travers l'Europe. Lorsqu'on envoya une expédition contre les Araucans du Chili, qui s'étaient soulevés, Alonso de Ercilla obtint d'en accompagner le chef, Aldrete, et prit part d'une manière brillante à cette rude campagne. Après la guerre, il suivit Mendoza dans un voyage d'exploration à la Terre de Feu (1558). Condamné à mort à la suite d'une querelle, il fut gracié sur l'échafaud et subit un long emprisonnement. Il revint en Espagne en 1562. Après de nouveaux voyages, il se fixa à Madrid, où il mourut oublié. Son vrai titre à l'attention de la postérité est le poème que lui inspirèrent les régions inconnues, les mœurs sauvages de l'Araucanie et, par moments, son admiration pour le courage de ces héros que l'Espagne appelait « des rebelles ». A la fois soldat et poète, il entreprit de retracer les luttes opiniâtres dont il était le témoin, de peindre les grandioses paysages de l'Amérique. Il composa ainsi, sous la tente, l'*Araucana*, au fur et à mesure que se déroulaient les événements. Publiée en 1569, cette composition remarquable par d'éminentes qualités historiques et poétiques, souleva en Espagne un vif enthousiasme. V. ARAUCANA.

Ercilla y Zuñiga.

ERCINITE [*èr'-sit*] n. f. Zéolithe barytique ; silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium, contenant du potassium. || Syn. de HARMOTOME.

ERCKMANN-CHATRIAN (Emile ERCKMANN *et* Alexandre CHATRIAN, dits), littérateurs français, le premier né à Phalsbourg en 1822, mort à Lunéville en 1899 ; le second né au Grand-Soldat (Meurthe) en 1826, mort à Villemonble en 1890. Une longue collaboration, interrompue seulement tout à la fin de leur carrière, les a pour ainsi dire unis dans une seule personnalité. C'est en 1847 qu'ils commencèrent à écrire ; leur premier succès date de *l'Illustre docteur Mathéus* (1859). Leurs ouvrages les plus connus sont : *Contes des bords du Rhin* (1862) ; *le Fou Yégof* (1862) ; *Madame Thérèse* (1863) ; *l'Ami Fritz* (1864) ; *Histoire d'un conscrit de 1813* (1864) ; *Waterloo* (1865) ; *les Contes populaires* (1866) ; *Histoire d'un homme du peuple ; Histoire d'un paysan* (1868). Ils donnèrent deux drames : *le Juif polonais* (1869) ; *l'Ami Fritz* (1877) ; *les Rantzau*, comédie (1882). En 1889, les deux écrivains se brouillèrent pour des raisons d'intérêt. Leurs ouvrages se recommandent par la simplicité familière et pittoresque, par la franchise et la bonhomie cordiale, par une certaine allure d'épopée rustique ou populaire. Leurs romans historiques sont le plus souvent un ardent plaidoyer contre la guerre.

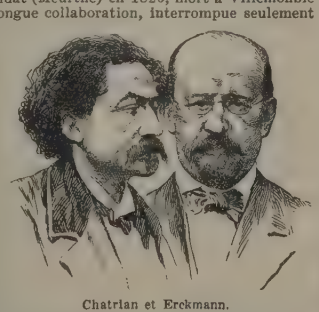

Chatrian et Erckmann.

ERCOLANI (Jean-Baptiste, comte), physiologiste italien, né à Bologne en 1819, mort en 1883. D'abord professeur à l'école vétérinaire de Turin, il en devint le directeur en 1859. En 1863, il accepta la chaire de médecine à la faculté de médecine de Bologne, et fut nommé secrétaire perpétuel de l'Institut scientifique.

ERCOLANO, ville d'Italie (prov. de Naples), constituée par le groupement de Portici, Resina et San Giorgio ; 60.000 hab. Elle porte le nom de *Herculanum* sur l'emplacement duquel elle s'étend.

ERCOLE (Pasquale D'), philosophe italien, né à Spinazzola (Pouille) en 1839. Professeur à l'université de Pavie (1863), puis à celle de Turin. Adepte fervent de la doctrine hégélienne. Citons parmi ses ouvrages : *la Peine de mort et son abolition, démontrée théoriquement et historiquement suivant la philosophie hégélienne* (1875) ; *le Théisme philosophique chrétien considéré théoriquement et historiquement, surtout chez saint Thomas et dans le théisme italien du XIXe siècle* (1884).

Ercole amante (*Hercule amoureux*), opéra italien, poème de Buti, musique attribuée à Francesco Cavalli, représenté à la cour de France, le 7 février 1662, au palais des Tuileries. On y ajouta des danses dont Lulli écrivit la musique. Ces danses formèrent un ballet qui avait pour sujet *l'Origine et la Grandeur de la maison de France*, et dans lequel Louis XIV, costumé en Soleil et coiffé d'une perruque dorée, la reine, et divers courtisans, figurèrent.

ERCOLE DA FERRARA. Biogr. V. GRANDI.

ÉRCSI, bourg de Hongrie (comitat de Fejer ou Stuhlweissenburg), sur le Danube ; 8.500 hab. Huileries, tisseranderies ; sucre. Vieux château fort.

ERD ou **ARAD** n. m. Nom du troisième jour du mois perse et du deuxième mois du calendrier perse en usage avant la conquête arabe. || Désigne aussi dans la philosophie arabe « tout ce qui a rapport avec un sujet ».

ERD ou **HAMSABEG**, comm. de Hongrie (comitat de Fejer ou Weissenburg), sur le Danube ; 4.055 hab. Vignobles ; distilleries.

Erda, personnage de la tétralogie de Wagner. Erda (cf. l'allem. *Erde*, terre) sort des régions souterraines pour apprendre à Wotan la malédiction attachée à l'or. De lui elle engendre les neuf Valkyries.

ERDA, petite planète télescopique, N° 894, découverte en 1918.

ERDAN (Alexandre-André JACOB, dit), publiciste français, né à Angles (départ. de la Vienne) en 1826, mort à Frascati (Italie) en 1878. Il entra au *Temps* en 1849, collabora à *l'Evénement* avec Victor Hugo et Vacquerie. En 1855, il publia *la France mystique ou Tableau des excentricités religieuses de ce temps*, qui le fit condamner pour outrage à la religion catholique. Il se réfugia en Italie, où il fut, jusqu'à sa mort, le correspondant du *Temps*.

ERDEK ou **ARTAKI**. Géogr. V. ARTAKI.

ERDELYI (Michel D'), zoologiste autrichien, né à Vienne en 1782, mort en 1837. Professeur de physiologie animale à l'école vétérinaire de sa ville natale, on a de lui : *Théorie des nerfs et des vaisseaux des mammifères domestiques* (1819) ; *Introduction à la connaissance des plantes pour les agriculteurs et les vétérinaires* (1820) ; *Zoophysiologie du cheval* (1820).

ERDELYI (Jan), poète et critique hongrois, né à Kapos en 1814, mort à Sarospatak en 1868. Comme directeur de la société littéraire « Kisfaludy », il entreprit un recueil de poésies populaires (1846-1848), qui exerça une influence salutaire sur la poésie lyrique hongroise. Outre un recueil de vers, la société « Kisfaludy » édita, en 1886, ses *Etudes critiques et esthétiques*. Son *Histoire de la philosophie en Hongrie* est restée inachevée.

ERDELYI (Alexandre), jurisconsulte et homme politique hongrois, né à Kisjene (comitat de Bihar) en 1839, mort en 1926. Après avoir débuté dans l'administration, il se consacra ensuite à la carrière judiciaire ; rapporteur à la Cour de cassation (1870), juge à la Table royale de Pest (1875), puis président de la Table royale de Győr. Il fut ministre de la justice dans le cabinet Banffy (janv. 1895-février 1899).

ERDEVEN, comm. du Morbihan, arrond. et à 22 kil. de Lorient, sur l'Etel ; 2.045 hab. Ch. de f. de Plouharnel à Etel. Monuments mégalithiques. Pêche de la sardine.

ERDING, bourg d'Allemagne (Bavière, Haute-Bavière), sur la Sempt, affl. de l'Isar ; 3.800 hab. Brasserie. Ch.-lieu de district.

ERDL (Michel Pius), médecin allemand, né et mort à Munich (1815-1848). Il fut professeur, en 1844, de physiologie, d'anatomie comparée et d'embryologie. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Eléments de la connaissance de la structure du corps humain* (1843-1845).

ERDMANN (Jean-Frédéric), médecin allemand, né à Wittenberg en 1778, mort en 1846. Successivement professeur de pathologie à Wittenberg, de thérapeutique à Kasan, de clinique et de thérapeutique à Dorpat, il fut médecin du roi de Saxe à Dresde.

ERDMANN (Otto-Linné), chimiste allemand, né à Dresde en 1804, mort à Leipzig en 1869. En 1830, il fut nommé professeur de chimie à l'université de Leipzig. En 1842, il fonda le laboratoire de chimie de Dresde, un des meilleurs de l'Allemagne. Il a fait de nombreuses études sur les matières tinctoriales. Parmi ses publications, citons : *Manuel de chimie ; Principes de la connaissance des drogues ; Sur l'étude de la chimie ;* etc. De plus, de 1828 à 1833, il a rédigé le *Journal de chimie pratique et économique*, auquel a succédé, en 1834, le *Journal de chimie pratique*, qu'il a dirigé avec Werther.

ERDMANN (Jean-Edouard), philosophe allemand, né à Wolmar (Livonie) en 1805, mort en 1892. Professeur de philosophie à Halle en 1836, disciple de Hegel. Parmi ses écrits, nous citerons : *Compte rendu de notre foi* (1835) ; *De la foi et du savoir* (1837) ; *Corps et Ame* (1837) ; *Nature et Création* (1840) ; *Eléments de psychologie* (1840) ; *Eléments de logique et de métaphysique* (1841) ; *Leçons philosophiques sur l'Etat* (1851) ; *Jeux sérieux* (1871). Comme historien de la philosophie il publia : *Essai d'un tableau scientifique de la philosophie moderne* (1834), et *Eléments d'histoire de la philosophie* (1855), et une édition des œuvres philosophiques de Leibniz (1840).

ERDMANN (Benno), philosophe allemand, né à Guhrau, près de Glogau, en 1851, mort à Berlin en 1921. Il étudia à l'université de Berlin, et fut nommé professeur à celle de Kiel (1878), puis à celle de Breslau (1879). Il a publié : *Martin Knutzen et son temps* (1876) ; *le Criticisme de Kant dans la 1re et la 2e édit. de la « Critique de la raison pure »* (1878) ; des introductions aux éditions de différents ouvrages de Kant ; les *Prolégomènes* (1878) ; *les Réflexions sur l'anthropologie* (1882) ; etc. On lui doit, en outre, un ouvrage de philosophie scientifique : *les Axiomes de la géométrie* (1877).

ERDMANNITE [*èrd'-ma-nit'*] n. f. Nom donné à deux minéraux différents : Silicate naturel de zirconium (variété ferreuse de zircon), et silicate naturel (variété boratée d'orthite, qu'on trouve en Norvège).

ERDMANNSDŒRFFER (Bernhard), historien allemand, né à Altenburg en 1833, mort à Heidelberg en 1901. Il professa successivement aux universités d'Iéna, Berlin, Greifswald, Breslau et Heidelberg. Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire d'Allemagne depuis la paix de Westphalie jusqu'à l'avènement du Grand Frédéric*, et cinq volumes de la collection des *Documents et Actes pour l'histoire du Grand Electeur*.

ERDŒ-BENYE, bourg de Hongrie (comitat de Zemplin) ; 2.400 hab. Eaux minérales sulfureuses. Vins.

ERDŒDY, famille noble hongroise, dont le fondateur fut Pierre **Erdœdy**, neveu du cardinal Thomas Bakaeus, mort en 1543 à Venise. Les membres les plus connus de cette famille sont : Simon **Erdœdy**, évêque de Zagreb (Agram), ban de Croatie et d'Esclavonie, mort en 1543 à Czasma. — Thomas **Erdœdy**, né en 1558, mort au château de Krapina (Croatie) en 1624. (Fils de Pierre Erdœdy, ban de Dalmatie, de Croatie et d'Esclavonie, il succéda à son père en 1584. Il expulsa les Turcs, qui avaient envahi la Carniole. — Sigismond **Erdœdy**, fils du précédent, mort en 1639. (Il servit contre les Turcs sous les empereurs Mathias et Ferdinand II, et fut nommé, après la mort du comte de Zrinyi, ban de Croatie.)

ERDRE, rivière du Maine et de Bretagne, affluent de droite de la Loire, qui naît à Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire), passe à Candé et à Nort, et finit à Nantes. Cours. 105 kil., dont 28 sont navigables et utilisés (de Nort à Nantes) par le canal de Nantes à Brest.

ÈRE n. f. (lat. *æra*). Chronol. Point de départ de chaque chronologie particulière : *L'ÈRE chrétienne. L'ÈRE des olympiades. L'ÈRE d'Alexandrie.*

— *Par extens.* Epoque qui se distingue des autres par des événements remarquables, ou dans laquelle s'établit un nouvel ordre de choses : *L'ÈRE de la liberté. Le christianisme a eu plusieurs ÈRES : son ÈRE morale ou évangélique, son ÈRE des martyrs, son ÈRE métaphysique ou théologique, son ÈRE politique.* (Chateaubriand.)

— Géol. Chacune des grandes divisions de l'histoire de la terre : *ÈRES primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire.*

— Numism. *Eres des médailles*, Epoques d'après lesquelles on suppose les dates indiquées sur les médailles et monnaies.

— ENCYCL. Chronol. La définition précise de l'*ère* exige l'étude des temps et la distinction des époques. En histoire, chaque événement peut servir d'origine pour apprécier les suivants, mais, de la sorte, les erreurs s'accumulent sans vérification possible.

Eres primitives. — Les Sumériens et les anciens Babyloniens n'avaient pas d'ère et donnaient à chaque année un nom propre. Plus tard, en Babylonie, comme en Egypte, on compta les années de chaque règne. La première ère mentionnée dans les textes cunéiformes est celle des Séleucides.

Ere de Dioclétien ou des Martyrs. — Ere dont l'origine est fixée au vendredi 29 août 284 et qui est celle adoptée dans le calendrier copte.

Ere des Juifs. — Les cycles de sabbats et de jubilés permettaient aux Juifs de se passer d'ère ; ils ont compté parfois depuis leur sortie d'Egypte, la captivité de Babylone (597 av. J.-C.), la construction du second temple (508 av. J.-C.), leur délivrance par les Macchabées (143 av. J.-C.) ; depuis le xie siècle, leur ère part de la création du monde.

Ere des Chinois. — Jusqu'à l'établissement de la République chinoise (1912), les Chinois ont divisé le temps en périodes de longueur variable (*nien hao*) qui ont fini par se confondre chacune avec la durée d'un règne. D'autre part, ils ont divisé le temps en périodes cycliques, chaque année étant marquée par un binôme de deux caractères, empruntés l'un à une série dénaire, l'autre à une série duodénaire. La période est de soixante années, subdivisée en cinq périodes de douze ans, chacune des douze années étant dénommée d'après le nom d'un animal (rat, bœuf, tigre, lièvre, dragon, serpent, cheval, mouton, singe, coq, chien, porc). Depuis 1912 les années sont datées (an I, an II, etc.) à partir de l'ère républicaine. Le calendrier européen fonctionne désormais en concurrence avec le système cyclique.

Ere de Nabonassar. — L'*Almageste* de Ptolémée renferme, avec des tables astronomiques, un *canon royal* très riche, qui commence par Nabonassar, roi de Babylone ; à l'aide d'une éclipse de lune, les astronomes ont pu établir exactement la date de l'avènement de ce roi.

Eres des Grecs. — Tout d'abord les Grecs utilisèrent le *cycle des générations ;* Hérodote admet ainsi que trois générations valent un siècle ; Denys d'Halicarnasse les fixe à vingt-sept ans ; au reste, les généalogies grecques étaient parfois assez bien conservées pour que ce procédé rendît des services approximatifs. Les Etats de la Grèce n'ayant pas d'année civile commune, on convint de déterminer les époques par la célébration des jeux olympiques, qui avaient lieu tous les quatre ans et, à partir de 776 (av. J.-C.),

servent à une chronologie précise : *ère des olympiades*, grâce aux noms des vainqueurs inscrits sur les registres publics. La 249e olympiade, la dernière, correspond à l'an 400 apr. J.-C.

Il existe encore d'autres ères grecques. L'*ère des Séleucides* est généralement fixée à 312 av. J.-C. A partir de l'époque romaine, elle fut généralement remplacée dans l'Orient grec par l'ère de la bataille d'Actium, plus encore par des ères provinciales ou municipales.

Eres des Romains. — L'*ère de la fondation de Rome* est d'une détermination malaisée, et varie suivant les historiens anciens. La chronologie moderne s'est arrêtée à peu près à la date de Varron, soit 753. L'*ère des consuls*, basée sur les *Fastes consulaires*, n'est pas plus précise, et l'on en fixe l'origine à l'an 245 de Rome ou 509 av. J.-C.

Ere chrétienne. — En 540, à Rome, le moine Denys s'efforça de retrouver la date de la naissance du Christ. Deux siècles après, on prit cette naissance pour origine de l'ère, usage qui ne fut adopté définitivement qu'en l'an 800, par Charlemagne, et qui est devenu général pour tous les chrétiens, excepté les Grecs. On a reconnu depuis que la naissance du Christ est antérieure de quatre ans à notre ère.

Eres récentes. — L'*ère* de l'*hégire* part du vendredi 16 juillet 622 de notre ère ; suivie par tous les peuples musulmans, elle fut établie pour conserver le souvenir de l'époque à laquelle Mahomet, forcé de quitter La Mecque, émigra à Yathrib (Médine).

L'*ère républicaine*, la plus récente, fut celle qui dura le moins longtemps. Sur le rapport de Romme, du 20 septembre 1793, la Convention décréta, le 3 octobre, que l'*ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792*. L'ère républicaine dura 13 ans et 100 jours ; le Sénat abolit cette institution par un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII, et le 10 nivôse an XIV fut immédiatement suivi du 1er janvier 1806.

Eres mondiales. — On désigne sous ce nom les ères qui se rattachent à la création du monde ou de l'homme. Elles ont toutes pour bases les chiffres donnés dans l'Ancien Testament ; mais les divergences entre les Pentateuques hébreu et samaritain et les Septante, ainsi que les différences entre les calculs des interprètes, ont multiplié les ères mondiales. On n'a pas imaginé moins de 108 systèmes (d'autres disent 200) pour compter les années jusqu'à Jésus-Christ ; les divergences vont de 6984 à 3483 av. Jésus-Christ pour la date de la création (Scaliger : 3950, Petau : 3980, Usher : 4004). C'est au rabbin Hillel, chef de l'école de Tibériade (IXe s.), qu'on attribue le premier établissement de ce mode de computation. Les découvertes historiques, les recherches géologiques et préhistoriques l'ont fait généralement abandonner.

ÉRÉAC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kil. de Dinan ; 1.380 hab.

ÈRÈBE. Myth. gr. Fils du Chaos et de la Nuit, ou, suivant d'autres, frère de la Nuit, qu'il épousa, et dont il eut l'Ether et le Jour. Hygin fait, de plus, figurer au nombre de ses enfants, le Sort, la Destinée, la Mort, le Sommeil, les Songes, le Styx, les Parques, etc. Les poètes identifient généralement Erèbe avec les ténèbres infernales. Pour eux, l'Erèbe est une région souterraine qu'habitent une partie des morts, un séjour provisoire où les âmes expient leurs fautes. Souvent, on le confond avec l'Enfer lui-même. D'après les poèmes homériques, l'entrée de l'Erèbe est dans l'extrême Occident, au pays des Cimmériens.

ÉRÈBE ou **EREBUS** [*é-ré-buss*] n. m. (nom mythol.). Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant de grands papillons nocturnes, gris et bruns, variés de lilas, propres à l'Amérique tropicale. (L'espèce-type du genre est l'*erebus odora*, répandue au Brésil et à la Guyane.)

Erébie.

ÉRÉBIE [*bî*] ou **EREBIA** [*é-ré*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant des papillons bruns, marqués de roux avec des taches ocellées, et qui habitent généralement les montagnes. Les érébies sont réparties sur presque tout le globe. Ce sont les *satyres nègres* des vieux auteurs. Les montagnes françaises en possèdent une trentaine d'espèces, dont la plus répandue, l'*erebia Medusa*, descend, en certaines régions, à de faibles altitudes.

EREBOPHIS [*é-ré, fiss*] n. m. Erpétol. Ancien nom du genre *enygrus*.

EREBUS [*é-ré-buss*], volcan de la terre Victoria (régions antarctiques), situé, comme le mont Terror, dans l'île Ross, au fond de la mer de Ross ; alt., 3.940 m. Découvert en 1841 par le capitaine anglais James Clarke Ross, qui lui donna le nom de son navire.

Erebus, vaisseau de la marine britannique, lequel, de 1839 à 1843, commandé par sir James Clarke Ross, poussa dans les régions antarctiques, avec sa conserve le *Terror*, différentes pointes audacieuses, et découvrit la terre Victoria et les monts *Erebus* et *Terror*.

En 1845, sous les ordres de sir John Franklin et le commandement immédiat du capitaine Fitz-James, l'*Erebus* partit de Portsmouth pour les régions arctiques dans le but de reconnaître le passage du Nord-Ouest. Avec le *Terror*, commandé par le capitaine Crozier, il pénétra dans le détroit de Lancastre ; après un hivernage à l'île Beechey (côte du Nord-Devon) en 1845-1846, il s'avança vers l'Ouest, fut emprisonné dans les glaces, et fut alors, comme le *Terror*, abandonné par son équipage.

Érec, poème français, écrit vers 1160 par Chrétien de Troyes, l'un des plus anciens romans arthuriens et l'un des premiers spécimens du roman psychologique, où l'analyse de sentiments vrais se mêle au récit d'invraisemblables aventures. Enide a reproché à son mari Erec de s'endormir dans les délices de la lune de miel. Irrité, Erec part à la recherche des aventures, emmenant avec lui Enide à qui il défend de lui adresser la parole. Celle-ci enfreint cet ordre à plusieurs reprises, mais chaque fois pour sauver la vie de son mari qui lui demande pardon. Edité par W. Færster (Halle, 1890) ; traduction en français moderne par Mme Lot-Borodine (Paris, 1924). Cette histoire fait le sujet d'une des *Idylles du roi*, de Tennyson. Ce poème a été imité en allemand, vers 1210, par Hartmann d'Aue.

ÉRECHTHÉE [*rèk-té*] adj. m. Mythol. gr. Surnom de Poseidon, dans le culte qu'on lui rendait sur l'acropole d'Athènes.

ÉRECHTHÉE. Mythol. gr. Héros athénien, très populaire en Attique, mais qui était l'objet de traditions contradictoires. Tantôt, on le confondait avec Erichthonios. Comme tel, il passait pour fils d'Héphaïstos et de la Terre, ou d'Athéna, et confié par elle à Pandrosos, fille de Cécrops. Tantôt on le distinguait d'Erichthonios. Alors, on le considérait comme le fils d'Erichthonios, surtout comme un fils de Pandion et de Zeuxippe. On faisait de lui un roi d'Athènes, successeur de Pandion. Il avait défendu Athènes contre une attaque des Eleusiniens, commandés par Eumolpe ; pour assurer la victoire à son peuple, et sur l'ordre d'un oracle, il avait sacrifié une de ses filles. Il succomba pourtant dans cette guerre, ainsi qu'Eumolpe. Il fut enseveli sur l'Acropole, à l'endroit où s'éleva plus tard l'Erechthéion, où il était associé à Athéna. On le représentait, primitivement, comme un être monstrueux, avec un buste d'homme et une queue de serpent. Plus tard, on lui prêta une forme humaine.

ÉRECHTHÉIDE [*rèk'*] adj. Antiq. gr. Qui appartient à Erechthée. || *Tribu érechthéide*, Une des dix tribus athéniennes. || *Fontaine érechthéide*, Source d'eau salée qui se trouvait sur l'acropole d'Athènes, sous l'Erechthéion, et que Poseidon avait fait jaillir, dit-on, d'un coup de son trident.

ÉRECHTHÉIDE n. Antiq. gr. Nom patronymique des descendants d'Erechthée, roi légendaire des Athéniens. || Athénien.

Érechthéion, un des principaux monuments de l'acropole d'Athènes. Il fut construit à la fin du Ve siècle av. notre ère, pour remplacer deux vieux sanctuaires contigus, dédiés à Athéna et à Poseidon-Erechthée. Commencé après 420, il fut terminé en 407 ; converti en église par les Byzantins, en harem par les Turcs, il eut à souffrir des ravages de la guerre de l'indépendance hellénique, et des rapines de lord Elgin, qui emporta une des caryatides. En 1842 et 1846, le temple fut déblayé et consolidé par

Erechthéion.

les soins de la France, sous la direction de Paccard, et restauré en 1902-1905, avec des fragments authentiques, après les dommages causés en 1852 par un tremblement de terre. C'est un chef-d'œuvre de l'architecture ionique. Le plan est assez compliqué et résulte de l'exécution tronquée d'un projet plus complet et plus symétrique. On y reconnaît deux enceintes de niveaux différents : à l'est celle d'Athéna Polias, avec la vieille statue de la déesse, en bois d'olivier, vêtue du magnifique péplos des Panathénées. L'enceinte de l'ouest, au niveau inférieur, contenait un *naos*, renfermant les autels de Poseidon-Erechthée, d'Héphaïstos et du héros Boutès, au-dessus de la crypte du serpent sacré ; à côté, la *salle de l'embouchure* (*Prostomiaéon*), surmontant la source qu'avait fait jaillir le trident de Poseidon. Enfin, le mur occidental était adossé au sanctuaire de Pandrose, où croissait l'olivier sacré. Vu de l'extérieur, l'Erechthéion présente quatre façades, dont trois à portiques. A l'est un portique à six colonnes donne accès au sanctuaire d'Athéna Polias. Au nord, un vestibule à quatre colonnes et une porte richement décorée conduisaient au Prostomiaéon, qui avait encore pour annexe, au sud, le « portique des Caryatides ». Une porte faisait communiquer l'Erechthéion avec le Pandroséion.

ÉRECT [*rèkt'*], **E** adj. (du lat. *erectus*, dressé, droit). Qui se tient droit, raide :

> Laurent Taillade, tel Bivar, Sanche ou Gomez,
> *Erect* et beau railleur et beau cavalier, suit la messe.
> VERLAINE.

ÉRECTEUR [*rèk'*] adj. m. (de *érect*). Anat. Se dit du muscle ischio-caverneux qui contribue à l'érection de la verge ou du clitoris. || *Centre érecteur*, Partie de la moelle épinière, située dans la région lombaire, d'où part l'excitation ayant pour résultat l'érection.

ÉRECTILE [*rèk'*] adj. (de *érect*). Physiol. Susceptible de se dresser, de prendre l'état d'érection : *Organe, Tissu, Tumeur* ÉRECTILE.

— ENCYCL. *Organes, Tissus érectiles*, Organes susceptibles d'augmenter considérablement de volume et de dureté, sous l'influence de l'accumulation du sang. Ces organes se rencontrent presque exclusivement dans l'appareil de la reproduction (corps caverneux du pénis, corps spongieux de l'urètre chez l'homme ; corps caverneux du clitoris, bulbe du vagin chez la femme), ou tout au moins dans des organes en correspondance avec cet appareil (crêtes érectiles de la tête et du cou des oiseaux). Ces organes sont constitués par un tissu spécial, le tissu érectile ou spongieux, ainsi nommé parce qu'à la coupe il ressemble grossièrement à une éponge ; il est formé de lames et de cloisons de fibres lisses, conjonctives et élastiques, ces dernières prédominant, ce qui explique que, si l'accumulation du sang disparaît, les organes puissent reprendre leurs dimensions et leur flaccidité primitives ; dans cette masse conjonctivo-élastique sont noyés des vaisseaux qui présentent cette particularité de posséder, entre artères et veines, des cavités interposées, constituant des sortes de dilatations capillaires dans lesquelles s'accumule le sang, et cette accumulation se fait sous l'influence de réflexes partis des centres érecteurs lombaires.

— *Tumeurs érectiles*, Tumeurs souvent congénitales, qui ont la propriété, sous l'action de la chaleur ou du froid, d'augmenter de volume et de devenir rigides, en accusant leur couleur rougeâtre, brunâtre ou même violacée (angiectasies, nævus, taches de vin). Leur organisation est plus ou moins analogue à celle du tissu érectile. Les traitements de ces tumeurs qui donnent les meilleurs résultats sont l'électrolyse et la cryothérapie.

ÉRECTILITÉ [*rèk'*] n. f. Qualité de ce qui est érectile.

ÉRECTION [*rèk'-si-on*] n. f. (lat. *erectio*; de *erigere*, dresser). Action de mettre en station verticale : *L'*ÉRECTION *d'un obélisque, d'une colonne, d'une statue.* || Action d'élever, de construire dans quelque intention solennelle : *L'*ÉRECTION *d'un monument, d'un temple.*

— *Par extens.* Institution, établissement, fondation : *L'*ÉRECTION *d'un tribunal, d'un office, d'un titre, d'une charge.*

— *Fig.* Action d'élever à une certaine condition : *L'*ÉRECTION *d'un canton en sous-préfecture.*

— Physiol. Changement de consistance et de volume imprimé à certains organes sous l'influence de l'afflux du sang.

— ENCYCL. Physiol. *L'érection* se manifeste principalement dans les organes génitaux, spécialement dans la verge du mâle, dont elle détermine le changement de direction, permettant ainsi la copulation et, par conséquent, la fécondation. Les modifications qui entraînent l'érection se passent dans les corps caverneux du pénis et les corps spongieux du bulbe de l'urètre et du gland, par l'effet de la vaso-dilatation, elle-même provoquée par des excitations sensorielles (excitations mécaniques de la région génitale et surtout de la muqueuse du gland) et psychiques (impressions visuelles et olfactives, souvenirs, associations d'idées, lectures érotiques). Ces dernières se transmettent à la moelle par les voies centrifuges, et vont exciter les nerfs sacrés et érecteurs.

ÉRÉDA n. m. (déformation de *raidir*). Outil à polir les ficelles, formé de trois branches en fer où sont enlacées des cordes en crin. (On dit aussi RAIDA.)

EREDIA (Manuel GODINHO DE), cosmographe et explorateur portugais, né à Malacca en 1563, mort dans le premier quart du XVIIe siècle. Il dressa plusieurs cartes de l'Asie orientale, devint cosmographe-major, et s'occupa spécialement de la recherche des terres australes. Il a découvert l'île de Sumba et figuré avec exactitude, avant tout autre, une partie de l'archipel timorien. Son travail sur *Malacca, l'Inde méridionale et le Cathay* a été publié par Léon Janssen (1882).

ÉREINTAGE [*rin*] n. m. Linguist. Syn. de ÉREINTEMENT.

ÉREINTANT [*rin-tan*], **E** adj. *Fam.* Qui éreinte, brise de fatigue : *Travail* ÉREINTANT.

ÉREINTEMENT [*rin-te-man*] n. m. (de *éreinter*). Action d'éreinter. || *Fig. et fam.* Critique violente et malveillante : *Suivant les relations et non le mérite d'un auteur, chaque œuvre nouvelle obtient le silence, la réclame, ou l'*ÉREINTEMENT.

ÉREINTER [*rin-té*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *reins*). Briser ou fouler les reins à : ÉREINTER *un cheval.* (Peu us.)

— *Fam.* Rouer de coups.

— *Fig.* Briser de fatigue ; abattre les forces de : *Cycliste qu'une course* A ÉREINTÉ. || Faire perdre le crédit : *La chute de M. Fouquet l'*ÉREINTA. (Saint-Simon.) || Vaincre dans la discussion : ÉREINTER *un contradicteur.*

— *Par extens.* Mettre hors de service, abîmer : ÉREINTER *son chapeau.* || Mettre mal dans ses affaires : *La Bourse* ÉREINTE *nombre de spéculateurs.*

— *Fam.* Critiquer violemment, méchamment : ÉREINTER *une œuvre, un auteur.*

— ***S'éreinter,*** v. pr. Se briser les reins.

— Au sens réfléchi, et *par exagér.*, Se fatiguer beaucoup, se donner bien du mal : S'ÉREINTER *à travailler.*

— Avec réciprocité, et *fam.*, Se critiquer l'un l'autre avec violence.

— Au sens passif, Etre, devenir éreinté, abîmé, critiqué.

ÉREINTEUR [*rin*] n. m. (de *éreinter*). Qui critique violemment, méchamment.

— Adjectiv. : *Un critique* ÉREINTEUR.

ERÉKLI ou **ERÉGLI,** ville de Turquie (Anatolie ; vilayet de Zoungouldakz), à l'embouchure du Kizildjik-Sou ; 6.000 hab. Ch.-lieu de caza. Port de la mer Noire. Chantier de constructions navales ; fabrication de toiles.

— Aux environs, mines de houille « dites d'Héraclée ». Erékli est l'*Heraklea Pontica* des anciens, une colonie de Mégare ainsi nommée en souvenir de la descente d'Hercule aux Enfers par la caverne toute voisine dite *Acherusia ;* Mithridate vaincu par Lucullus s'y réfugia et s'y défendit contre Cotta qui s'en empara et la détruisit. — Ville d'Anatolie (prov. de Caramanie, sandjak de Konieh) ; 5.000 hab. C'est l'ancienne *Cybistra.*

ERÉKLI (autref. *Heraklea* ou *Perinthus*), ville de la Turquie d'Europe (Roumélie, vilayet de Gallipoli), sur la mer de Marmara ; 4.000 hab. Port de commerce.

ÉRÉMANTHE n. m. Genre de plantes de la famille des composées et comprenant dix-huit espèces du Brésil.

EREMBERT (saint), prélat français, né à Wocourt, près de Poissy, mort après 680. Il était depuis 648 moine à Fontenelle, près de Rouen, lorsque le roi Clotaire III (657) le nomma évêque de Toulouse. Erembert occupa ce siège pendant douze ans, puis revint terminer ses jours à Fontenelle. — Fête le 12 mai.

EREMBODEGEM, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orientale, arrond. d'Alost), sur la Dendre, affluent de l'Escaut ; 6.850 hab. Agriculture ; houblonnières. Filature et tissage du lin. Tonnellerie. Fabriques de couvertures de coton et de torchons. Dentelles à la main.

ÉRÈME n. m. (du gr. *erémos*, solitaire). Bot. Capsule sans valve ni sutures, produite par un ovaire qui ne porte pas de style, comme cela a lieu dans les labiées.

ÉRÉMIAPHILE [*fil'*] ou **EREMIAPHILA** [*é-ré*] n. f. Genre d'insectes orthoptères, famille des mantidés, comprenant des formes habitant les déserts de l'ancien monde, et dont la livrée correspond toujours à la couleur du sol sur lequel ils vivent. (Les érémiaphiles sont de taille médiocre et ont des ailes rudimentaires.)

ÉRÉMIE [*mî*] n. f. Genre de plantes de la famille des éricacées, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Afrique australe.

ÉRÉMITE n. f. (du gr. *erémos*, solitaire). Phosphate naturel de cérium, lanthane et thorium. (L'érémite se présente en cristaux d'un rouge brunâtre, généralement petits et aplatis en tables dérivant d'un prisme clinorhombique.)

ÉRÉMITIQUE [*tik'*] adj. (lat. *eremiticus;* de *eremita*, ermite). Relatif aux ermites : *La vie* ÉRÉMITIQUE.

ÉRÉMOBIE [*bî*] ou **EREMOBIA** n. f. Genre d'insectes orthoptères, famille des acrididés, comprenant des criquets d'assez grande taille, au corps épais, qui habitent les régions désertiques de l'ancien monde.

EREMODICIUM [*é-ré, si-om'*] n. m. (du gr. *érêmodikos*, condamné par défaut). Dr. rom. Instance *in judicio*, dans le cas où l'une des parties avait fait défaut.

— ENCYCL. Dans la procédure ordinaire, *in jure*, il fallait la présence des deux parties. Mais, à partir de la *litis contestatio*, l'absence de l'une d'elles n'était pas un obstacle à la solution du procès. Dans la procédure extraordinaire, le procès tout entier pouvait avoir lieu par défaut.

ÉRÉMODON n. m. Genre de mousses splachnacées, formé d'espèces des régions tempérées et froides des deux hémisphères.

ÉRÉMOPHILE [*fil'*] n. m. Bot. Genre de myoporacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux divisés en quarante espèces australiennes. (On en cultive dans les serres tempérées deux ou trois espèces ornementales.)

ÉRÉMOPHILE [*fil'*] ou **EREMOPHILA** n. m. Genre de passereaux conirostres de la famille des alaudidés ou alouettes, comprenant une trentaine d'espèces habitant l'Europe, l'Asie et l'Amérique. || Syn. OTOCORIS.

ÉRÉMOPHILE [*fil'*] ou **EREMOPHILUS** [*é-ré, fi-luss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des siluridés, comprenant des formes faisant le passage entre les silures et les cyprins, et qui vivent dans les hautes montagnes de l'Amérique du Sud.

Erémophile.

ÉRÉMOSPERMÉ [*moss-pèr*], **E** adj. (du gr. *erémos*, solitaire, et *sperma*, semence). Bot. Qui a des spores solitaires.

ÉRÉMOSTACHYS [*moss-ta-kiss*] n. m. Genre de labiées, comprenant quarante espèces d'herbes dressées, peu rameuses, vivaces, à fleurs jaune brunâtre ou rose. (Les érémostachys, originaires de l'Asie occidentale, sont parfois cultivés dans les jardins.)

Erémostachys.

ÉRÉMURE n. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, originaires d'Asie, à fleurs blanches, roses ou jaunes, groupées en épi compact au sommet d'une hampe. (Plusieurs espèces, parmi les dix-huit que l'on connaît, sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.)

ÉREPSINE [*rèp'*] n. f. (du gr. *erepô*, je démolis). Chim. biol. Ferment contenu principalement dans le suc intestinal et qui a pour propriété de disloquer les peptones en acides aminés et en bases hexoniques. (Il complète et renforce l'action de la trypsine pancréatique. On peut le rencontrer dans quelques autres tissus, notamment ceux du foie et des reins.)

EREPTORIA [*rèp*] n. m. pl. (de *ereptum*, supin de *eripere*, enlever). Dr. rom. Nom par lequel on désignait des dispositions testamentaires qui étaient enlevées par la loi Papia Poppæa à des personnes indignes, et dont la propriété était transférée à d'autres.

ÉRÈSE ou **ERESUS** [*é-ré-zuss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, type d'une famille dite des *érésidés*, comprenant des araignées cribellates de taille moyenne, courtes, robustes, dont la livrée, chez les mâles, est d'un beau rouge varié de blanc et de noir, les femelles étant d'un noir velouté avec de petites touffes jaunes ou blanches.

— ENCYCL. Les *érèses* vivent à terre, sous les pierres ou les mousses, et se creusent un terrier assez profond, tapissé d'une épaisse soie jaunâtre encombrée de débris de nourriture et principalement d'élytres de coléoptères. On connaît une quinzaine d'espèces d'érèses, réparties dans les régions chaudes de l'ancien monde ; une seule se trouve dans la France centrale : c'est l'érèse noir (*eresus niger*).

Erémure : *a*, bouton ; *b*, fleur.

Erèse.

ÉRESHKIGAL, déesse des Enfers chez les Sumériens.

ÉRÉSICHTON, ÉRISICHTON ou **ÉRYSICHTHON**. Myth. gr. Fils de Cécrops. — Fils du roi thessalien Triopas. Il commit un sacrilège en coupant des arbres dans un bois sacré de Déméter. (La déesse le condamna aux tourments d'une faim dévorante ; il finit par se dévorer lui-même.)

ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE adj. et **ÉRÉSIPÈLE** n. m. Pathol. Orthographes contraires à l'étymologie. V. ÉRYSIPÉLATEUX, et ÉRYSIPÈLE.

ERESMA, rivière d'Espagne (Vieille-Castille), sous-affluent du Douro par l'Adaja, sorti de la sierra de Guadarrama, et arrosant Ségovie. Cours, 120 kil.

ÉRÈTE ou **ERETES** [*é-ré-tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dyticidés.

— ENCYCL. L'unique espèce du genre est l'*eretes* (anciennem. *eunectes*) *sticticus*, gris cendré nébuleux, avec une fascie brune vers l'extrémité des élytres. C'est l'un des insectes les plus répandus, car il se trouve dans toutes les eaux stagnantes du globe, excepté dans la région boréale.

Erète.

ÉRÉTHISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *erethizein*, irriter). Méd. Accroissement morbide de l'activité d'un organe, dû à l'excitation des centres nerveux. (Dans l'éréthisme cardiaque, par exemple, il y a, à la fois, excitation des nerfs accélérateurs et des nerfs du système intracardiaque.)

— *Fig.* Violence d'une passion portée à son dernier degré : *L'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables; ce degré d'*ÉRÉTHISME *fatigue bientôt la nature humaine.* (J. de Maistre.)

ÉRÉTHISTIQUE [*tiss-tik'*] adj. Qui irrite, qui produit l'éréthisme. (Peu us.)

ÉRÉTHIZON n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des hystricidés, comprenant des animaux lourds, trapus, ressemblant à des marmottes, à queue courte, à pelage fourni cachant les piquants qui sont courts. (Appelés aussi URSONS.)

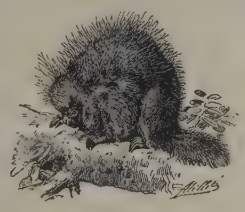
Eréthizon.

— ENCYCL. On connaît deux espèces d'*érethizons :* l'une est propre à l'Amérique du Nord (*erethizon dorsatus*) ; l'autre, plus au sud, c'est l'*erethizon epixanthus*. Le premier est l'*urson coquau*, long de 80 cm., brun foncé glacé de blanc ; il vit dans des terriers, au pied des arbres ; on le chasse pour sa chair comestible. Il se roule en boule pour se défendre.

ÉRÉTHYMIE [*mî*] n. f. (gr. *éréthumia*). Antiq. gr. Fête lycienne en l'honneur d'Apollon.

ÉRETMOSAURE [*rèt', sôr'*] adj. (du gr. *éretmos*, rame, et *sauros*, lézard). Erpétol. Se dit des sauriens dont les pattes ont la forme de rames.

ERETMOSAURUS [*é-rèt', sô-russ*] n. m. Paléont. Genre de reptiles sauriens nageurs, voisin de *plesiosaurus*. (Lias d'Angleterre.)

ÉRÉTRIAQUE [*ak'*] adj. Qui appartient à l'école d'Erétrie.

ÉRÉTRIE (en lat. *Eretria*). Géogr. anc. Ville de Grèce, dans l'île d'Eubée (Nègrepont), presque en face de l'embouchure de l'Asopos. Elle fut détruite par les Perses pendant la première guerre médique (490 av. J.-C.), puis reconstruite auprès de son emplacement primitif.

Tétradrachme d'Erétrie.

Les ruines de cette ville (acropole, murs d'enceinte, théâtre) subsistent encore au village de *Nea-Eretria* et au bourg de *Palæa-Castro*, presque dépeuplés par la fièvre des marais.

Érétrie (ECOLE D'). V. ELIS (*Ecole d'*).

ÉRÉTRIEN [*tri-in*], **ENNE**, habitant ou natif d'Erétrie : *Les* ERÉTRIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à Erétrie, à ses habitants : *Ecole* ÉRÉTRIENNE.

— Antiq. *Terre érétrienne*, Sorte d'argile, tirée de l'île d'Eubée, et employée en médecine et en peinture.

ERETS (Mesrob), historien arménien du Xe siècle. Il écrivit, en 967, une histoire de saint Nersès, patriarche d'Arménie, publiée avec l'*Histoire des Orpélians*, d'Etienne de Siounikh, sous ce titre : *Histoire de ce qui reste des Arméniens et des Géorgiens* (1775).

ÉREUTHALION. Myth. gr. Arcadien d'une taille et d'une force extraordinaires. (Nestor le tua, dans une guerre entre les Arcadiens et les habitants de Pylos.)

ÉREUTHOPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (du gr. *éreuthos*, rougeur, et *phobos*, peur). Méd. Peur morbide et angoissante de rougir, et qui est effectivement accompagnée de rougeur du visage. (Elle s'observe chez beaucoup de jeunes filles et d'enfants nerveux et chez quelques adultes neurasthéniques, et dépend d'impressions psychiques agissant sur la vaso-motricité de la région faciale.)

Erewhon, par Samuel Butler (1872 : ce titre, anagramme de l'anglais *nowhere*, nulle part, est à rapprocher de *utopie*). Fiction d'une fantaisie étrange à la manière de *Gulliver* où, sous couleur de nous conter un voyage et un séjour dans un pays inconnu, le héros soumet à une critique virulente, humoristique et amère les institutions les plus vénérables de l'Angleterre. Bien plus tard, en 1901, Butler donna une suite à cet ouvrage dans les *Nouveaux voyages à Erewhon*.

ERF n. m. Relig. Syn. de ARAF.

ERFT, rivière de la Prusse-Rhénane (Allemagne de l'Ouest), qui descend de l'Eifel et se jette dans le Rhin, rive gauche, en amont de Dusseldorf. Cours, 120 kil.

ERFURT, ville d'Allemagne (Thuringe), sur la Géra tributaire de l'Unstrut ; 165.000 hab. Ch.-lieu de présidence. Centre commercial et ferroviaire au pied du Thuringerwald, entre la haute et la basse Allemagne, c'est-à-dire entre Nuremberg et les ports de la Hanse.

La ville a conservé encore son aspect ancien, avec sa cathédrale (XIVe siècle), son couvent d'augustins, où Luther passa plusieurs années, et son hôtel de ville gothique. Deux anciennes abbayes ont été converties en citadelles (Petersberg et Cyriaxburg) puis en dépôts et magasins.

Armes d'Erfurt.

Erfurt a perdu toute activité intellectuelle, depuis la suppression (1816) de son université, fondée en 1392. C'était au moyen âge le seul entrepôt important entre la haute et la basse Allemagne, entre Nuremberg et les ports de la Hanse. Il lui en reste quelque chose : des tanneries, des fabriques de tissus et des distilleries, généralement établies dans la banlieue. Produits chimiques ; électro-métallurgie.

Histoire. — Erfurt est une des plus vieilles villes d'Allemagne. Saint Boniface y créa un évêché dès 741 ; elle appartint ensuite, du XIVe au XVIe siècle, à la Saxe, dont elle était une des métropoles. Cédée à l'électorat de Mayence, lors des traités de Westphalie (1648), elle fut donnée à la Prusse en 1803 et occupée par les Français de 1806 à 1813. Les traités de Vienne de 1815 la rendirent définitivement à la Prusse. Napoléon Ier y eut en 1808, avec le tsar de Russie, une entrevue célèbre.

Erfurt (ENTREVUE ET NÉGOCIATIONS D'). Au moment d'entreprendre la guerre d'Espagne, Napoléon Ier résolut, pour être sûr de l'appui de son allié Alexandre Ier, de régler avec lui toutes les questions pendantes. Il lui demanda donc une entrevue qui dut avoir lieu à Erfurt, où il arriva le 27 septembre 1808, et après de laborieux pourparlers, conclut avec lui un traité signé le 12 octobre. Les deux souverains renouvelaient l'alliance de Tilsitt et convenaient d'adresser à l'Angleterre, sur la base de l'*uti possidetis*, des propositions de paix. Alexandre promettait à Napoléon de le soutenir dans son entreprise d'Espagne et de le défendre contre une offensive éventuelle de l'Autriche. En retour, il obtenait, à défaut de Constantinople, l'assentiment de son allié à l'annexion de la Moldo-Valachie et de la Finlande. Les fêtes d'Erfurt produisirent, par l'éclat dont elles furent couronnées, une impression profonde en Allemagne et en Europe ; elles marquèrent pour Napoléon l'apogée de sa grandeur et le commencement de sa décadence.

ERFURT (PRÉSIDENCE D'), subdivision administrative de la Prusse, divisée en 9 cercles et peuplée de 568.000 hab. C'est un pays d'agriculture et d'élevage, avec mines de cuivre, de fer, de plomb dans le Harz et le Thüringerwald.

ERG [*èrgh'*] n. m. Mécan. Unité de travail (système C. G. S.) qui correspond au travail produit par une dyne dont le point d'application se déplace de 1 cm. dans la direction de la force : *1 joule est égal à* 10^7 ERGS ; *1 kilogrammètre à 981* $\times$ 10^5 ERGS ; *1 cheval-heure à 26,5* $\times$ 10^{12} ERGS.

ERG [*èrgh'*] n. m. (mot africain). Nom donné aux régions du Sahara occupées par des dunes de sable, par opposition aux plateaux pierreux ou « hammadas ». (On en attribue l'origine à l'action du vent sur les alluvions sableuses d'anciennes vallées et sur les roches gréseuses. Ces régions de dunes sont traversées par des couloirs, parfois très larges, appelés *ghassi*. Les plus connues d'entre elles sont, dans le Sahara algérien, l'*Erg occidental*, prolongé au delà de la vallée de la Saoura par les dunes d'Iguidi, et l'*Erg oriental*.) || Plur. *Des* AREG.

ERGAMÈNÈS (forme gr. du nom **Argamanou**), un des pharaons éthiopiens de Napata les plus renommés. (Il vivait entre 250 et 150 av. J.-C., et il mit fin au pouvoir illimité des prêtres d'Amon et de Napata. On trouve les traces de son activité à Napata, à Dakkèh et à Philæ.)

ERGASILE ou **ERGASILUS** [*èr'-gha, luss*] n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des ergasilidés, comprenant de petits animaux piriformes, à abdomen rétréci, qui vivent en parasites sur les poissons des eaux douces.

ERGASTINE [*èr'-ghass-tin'*] n. f. (gr. *ergastinê ;* de *ergon*, ouvrage). Antiq. gr. Nom donné aux deux arrhéphores qui veillaient au tissage du péplos sacré d'Athéna pour les Panathénées.

ERGASTIRIA, bourg de Grèce, plus connu sous le nom de LAURION (v. ce mot).

ERGASTOPLASMA [*èr'-ghass-to-plass*] n. m. (du gr. *ergazesthai*, travailler, et de *plasma*). Biol. Partie du protoplasma qui effectue le travail cellulaire, par opposition au *trophoplasma*, qui a un rôle nutritif.

— ENCYCL. L'*ergastoplasma* ne paraît pas exister dans les cellules embryonnaires ; il résulte d'une différenciation progressive du morphoplasma (v. CELLULE), aboutissant, suivant la nature des cellules, soit à des grains de sécrétion (cellules glandulaires), soit à des organites chromophiles (cellules nerveuses), soit à des fibrilles (cellules musculaires). Au point de vue histochimique, il est caractérisé par son affinité pour les couleurs d'aniline basiques et, par là, se rapproche de la chromatine nucléaire.

ERGASTULAIRE [*èr'-ghass-tu-lèr'*] n. m. (lat. *ergastularius*). Antiq. rom. Geôlier d'un ergastule.

ERGASTULE [*èr'-ghass-tul'*] n. m. (lat. *ergastulum*). Antiq. rom. Nom donné à des bâtiments, souvent souterrains, où l'on enfermait des esclaves ou des condamnés.

— ENCYCL. A l'origine, on créa les *ergastules* pour empêcher les révoltes des esclaves agricoles. Ils y couchaient sous la surveillance de gardiens. Plus tard on y mit aussi les esclaves dangereux. L'Etat en possédait pour les esclaves ou condamnés employés aux travaux publics. Les ergastules donnèrent naissance à de graves abus. Des particuliers y faisaient disparaître des hommes libres et les forçaient à travailler pour leur compte. Les empereurs, à plusieurs reprises, prirent des mesures pour la surveillance des ergastules.

Ergate.

ERGATE ou **ERGATES** [*èr'-gha-tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant de grands longicornes habitant les régions

tempérées de l'hémisphère boréal. (L'espèce type du genre est l'ergate forgeron [*ergates faber*], dont la larve vit dans le pin en Europe ; il est commun dans les Landes.)

ERGATIES [*èr'-gha-tî*] n. f. pl. (gr. *ergatia ;* de *ergon,* ouvrage). Antiq. gr. Fête spartiate, en l'honneur d'Héraklès.

ERGATOGYNE [*èr-gha*] adj. (du gr. *ergatês,* ouvrier, et *gunê,* femelle). Biol. Désigne les formes intermédiaires entre les femelles vraies ou royales et les ouvrières, chez les fourmis. (Ces formes paraissent dépendre des soins et de la nourriture donnée aux larves par les ouvrières ; elles se rapprochent davantage de l'individu sexué et sont parfois ailées, mais ne semblent pas cependant pouvoir être fécondes.)

ERGATOÏDE [*èr'-gha*] adj. (du gr. *ergatês,* ouvrier, et *eidos,* forme). Biol. Désigne la forme aptère des femelles de fourmis. (Elle se produit sous l'influence d'une certaine nourriture de la larve, et rend impossible le vol nuptial.)

ERGERON [*èr'*] n. m. Pétrogr. Læss calcarifère du bassin de Paris.

ERGINE [*èr'*] n. f. (du gr. *ergon,* travail). Méd. Nom donné à une substance hypothétique qui se formerait dans l'organisme sous l'influence de certains agents pathogènes et surtout microbiens, et qui aurait pour effet de lutter contre ceux-ci. (L'ergine est donc analogue à l'*anticorps.*) V. ce mot.

ERGINOS [*èr', noss*]. Myth. gr. Roi légendaire d'Orchomène, en Béotie. Il était fils de Clymène, qui fut tué par le Thébain Périérès. Pour venger la mort de son père, il vainquit les Thébains, et les força à lui fournir pendant vingt ans un tribut annuel de cent taureaux. Ceux qui étaient chargés de percevoir ce tribut furent rencontrés par Héraklès, qui leur coupa le nez et les oreilles, et les renvoya à leur maître, ainsi mutilés. Erginos déclara de nouveau la guerre aux Thébains ; mais il fut vaincu et tué par Héraklès.

ERGISCOS [*èr'-jiss-koss*]. Myth. gr. Héros éponyme d'*Ergiské,* en Thrace, fils de Poseidon et de la nymphe Aba.

ERGMÈTRE [*èrgh*] n. m. (de *erg,* et du gr. *métron,* mesure). Appareil pour mesurer l'énergie électrique.

ERGO [*èr'-gho*] conj. (du lat. *ergo,* donc). Donc, conséquemment : *On doit son cœur à ceux qui vous donnent le leur ; je vous donne le mien ;* ERGO *vous me devez le vôtre.* (Marivaux.)

— *Substantiv.* et au masc. invar. Conclusion : *Votre* ERGO *n'est qu'un sot.* (Regnard.) || Raisonnements syllogistiques et pointilleux : *Le règne des atqui et des* ERGO *est heureusement passé.*

ergo glu capiuntur aves, mots lat. signif. : *C'est pourquoi les oiseaux se prennent à la glu.* Conclusion burlesque par laquelle on terminait au moyen âge des raisonnements baroques.

— *Par abrév.* **Ergo-glu** n. m. invar. *Pop.* Raisonnement embarrassé et peu probant : *Un faiseur d'*ERGO-GLU.

ERGOGÈNE adj. et n. (du gr. *ergon,* travail, et *gennan,* produire). Qui engendre de l'énergie : *Le charbon, le pétrole sont des substances* ERGOGÈNES.

ERGOGENÈSE [*èr'*] n. f. (du gr. *ergon,* travail, et *genesis,* formation). Biol. Ensemble des forces qui agissent pour produire la croissance.

— ENCYCL. Cette énergie de croissance est restée mystérieuse jusqu'au moment où l'on a découvert le rôle de certaines sécrétions internes (morphogènes) et des *vitamines.* La croissance est un fait qui paraît maintenant pouvoir être expliqué, au moins dans ses traits principaux, par l'action d'agents chimiques produisant, à très petites doses, l'excitation qui conduit à l'accroissement de masse organisée et au développement. V. BATHMISME.

ERGOGRAPHE [*èr', graf'*] n. m. (du gr. *ergon,* travail, et *graphein,* écrire). Physiol. Appareil qui sert à enregistrer le travail d'un muscle ou d'un groupe de muscles.

ERGOGRAPHIQUE [*èr', fik'*] adj. Relatif à la représentation graphique d'un travail : *Courbe* ERGOGRAPHIQUE.

ERGOLIS [*èr, liss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nymphalidés, comprenant des papillons diurnes répandus dans les contrées chaudes de l'Ancien Monde. (Les *ergolis* sont de taille médiocre ; leurs ailes, à contour doucement festonné, sont ferrugineuses ou fauves, ou bleu clair en dessus, brunes avec bandes noires courbes en dessous.)

ERGOMÈTRE [*èr'*] n. m. (du gr. *ergon,* travail, et *métron,* mesure). Physiol. Appareil qui sert à mesurer le travail d'un muscle ou d'un groupe de muscles dans des circonstances données.

— Chem. de f. *Ergomètre d'inertie,* Appareil destiné à mesurer les efforts moteurs et résistants dans la traction des trains de chemins de fer.

ERGOSTÉROL [*èr'-ghoss*] n. m. Corps cristallisé existant dans le seigle ergoté et rappelant le cholestérol par l'ensemble de ses propriétés, mais en différant par sa composition. (L'ergostérol soumis aux radiations ultraviolettes se transforme en une vitamine [vitamine D_1.) || Syn. **Ergostérine.**

ERGOT [*èr'-gho*] n. m. (origine douteuse). Petit ongle pointu derrière le pied de certains mammifères et oiseaux : *Un* ERGOT *de coq. Un* ERGOT *de chien.* || Sorte de corne molle ou de tumeur sans poils, que certains animaux à pieds fourchus portent à la partie interne de leurs jambes. || Portion de corne située, chez le cheval, au milieu du fanon, derrière le boulet.

— LOC. FAM. *Se lever, Se hausser, Se dresser, Monter sur ses ergots,* Prendre une attitude fière ou menaçante, parler avec colère. (Se dit par allusion à la fierté du coq.)

— Pop. *Se fendre l'ergot,* Fuir.

— Agric. Maladie qui attaque les graminées et surtout le seigle, et qui est déterminée par un champignon ascomycète, le claviceps.

— Anat. *Ergot de Morand,* Eminence recourbée qu'on observe dans la cavité digitale des ventricules latéraux du cerveau.

— Arboric. Base des branches rompues par accident ou coupées par la taille, et qui, bien que tenant à l'arbre, ne donne plus de bourgeons. (On dit aussi ÉCOT.)

— Pathol. Maladie produite par l'usage du seigle ergoté. (On dit aussi ERGOTISME.)

— Techn. Petite pièce généralement cylindrique, faisant saillie d'une pièce massive, destinée à servir de butée, de clavette ou d'entraîneur.

— ENCYCL. Agric. C'est le seigle qui, parmi les graminées, est le plus sujet à l'*ergot.* Quand le grain est complètement contaminé, on distingue à sa surface un corps oblong, violet foncé, ayant l'aspect de l'ergot du coq, il simule si bien l'aspect du seigle, qu'on a cru longtemps

Ergot du seigle : 1. Sclérote ; 2. Sommet du même ; 3. Conidies ; 4. Ergot fructifié.

que c'était une dégénérescence pathologique. Ce corps est le *sclérote* ou seconde forme du claviceps. L'orge et le froment sont, après le seigle, les céréales les plus sujettes à l'ergot. On combat la propagation de ce corps par la récolte soigneuse des sclérotes, et le fauchage aux alentours des champs, des graminées sauvages. En général, l'ergot n'occasionne pas aux céréales des dégâts considérables, mais l'absorption de grains ergotés ou de farine provenant de ces grains entraîne des désordres dans l'organisme (*ergotisme*).

— Méd. L'*ergot de seigle* est employé en thérapeutique comme vaso-constricteur, et comme hémostatique. On utilise à cet effet la poudre d'ergot ou, de préférence, l'extrait d'ergot, dit *ergotine.*

L'ergot de seigle doit son activité surtout à trois alcaloïdes : 1° l'*ergotine cristallisée ;* 2° l'*ergotinine amorphe,* nommée plus tard *ergotoxine* et *hydro-ergotinine ;* 3° l'*ergotamine.* On y rencontre aussi : des amines (*tyramine, histamine,* etc.) ; deux sucres (*tréhalose* ou *mycose* et *mannite*) ; une *bétaïne sulfurée :* l'*ergothionéine.* On y trouve également une cholestérine : l'*ergostérine ;* et un acide : l'*acide ergotique,* poison narcotique mais dépourvu d'action vaso-constrictive.

Ergot de coq.

— Zool. L'*ergot* est une protubérance, osseuse et cornée, qu'on rencontre à la partie postérieure du tarse chez les mammifères, chez beaucoup d'oiseaux et principalement chez les gallinacés. L'ergot des mammifères n'est qu'un doigt imparfait (ruminants) ; chez les oiseaux, il est situé au-dessus du pouce, et sert d'arme offensive. Il n'existe que chez les mâles.

ERGOTAGE [*èr'*] n. m. Action d'ergoter. || Raisonnement d'ergoteur.

ERGOTAMINE [*èr'*] n. f. Alcaloïde retiré de l'ergot de seigle.

— ENCYCL. L'*ergotamine* a, comme les autres alcaloïdes de l'ergot, un caractère basique peu prononcé, et forme des sels dont la solution est acide ; le sulfate est plus soluble dans l'eau ; le sel employé en médecine est le tartrate. L'ergotamine est lévogyre. Son activité physiologique est beaucoup plus forte que celle de l'*ergotinine.* La solution étendue d'ergotamine est altérable.

ERGOTATE [*èr'*] n. m. Sel dérivant de l'acide ergotique.

ERGOTÉ [*èr'*], **E** adj. Muni d'ergots : *Coq, Chien* ERGOTÉ.

— Agric. Attaqué de l'ergot : *Seigle* ERGOTÉ.

ERGOTER [*èr', té*] v. intr. (du lat. *ergo,* donc ; parce que cette conjonction revenait sans cesse dans les disputes et les arguments des scolastiques). Se livrer à des raisonnements syllogistiques ou pointilleux. || Discuter sur des minuties, chicaner : *Il ne faut pas* ERGOTER *avec ses amis.* || Chercher minutieusement à blâmer : *Un homme mécontent qui* ERGOTE *sur tout.*

ERGOTER [*èr', té*] v. tr. Arboric. Débarrasser des ergots ou branches mortes : ERGOTER *un arbre.* (Peu us.)

ERGOTERIE [*èr', rî*] n. f. *Fam.* Action d'ergoter : *Etre d'une* ERGOTERIE *insupportable.*

ERGOTEUR [*èr'*], **EUSE** adj. Qui se plaît à ergoter : *Un avocat* ERGOTEUR.

— Substantiv. : *Les* ERGOTEURS *embrouillent les questions les plus claires.*

ERGOTHIONÉINE [*èr'*] n. f. Composé sulfuré retiré par Ch. Tanret de l'ergot de seigle.

ERGOTIMOS, potier athénien, contemporain de Solon, auteur, avec le peintre Clitias, du fameux « vase François » (Musée étrusque de Florence).

ERGOTINE [*èr'*] n. f. Base extraite de l'ergot de seigle, et employée contre les hémorragies.

— Méd. On emploie en médecine, sous le nom d'*ergotine,* des préparations extraites de l'ergot de seigle et qui sont préconisées dans diverses hémorragies, particulièrement dans celles qui proviennent de l'utérus. L'ergotine était jadis très employée pour accélérer l'accouchement. Aujourd'hui, on ne doit donner ce médicament que lorsque l'utérus est vide, c'est-à-dire après la délivrance.

ERGOTININE [*èr'*] n. f. Alcaloïde du seigle ergoté de formule $C^{35}H^{40}N^4O^6$, fondant à 205°. (C'est un poison violent ; employé à doses très faibles, il agit sur l'utérus et arrête les hémorragies.)

ERGOTIQUE [*èr'-go-tik'*] adj. Se dit d'un acide trouvé dans l'ergot de seigle.

ERGOTISER [*èr'-go-ti-zé*] v. intr. Syn. peu us. de ERGOTER.

ERGOTISME [*èr'-go-tissm'*] n. m. Manie d'ergoter, raisonnement d'ergoteur : *Dans ce siècle d'*ERGOTISME, *l'on calcule tout, jusqu'au rire.* (Beaumarchais.) *La raison fuit les* ERGOTISMES.

ERGOTISME [*èr'-go-tissm'*] n. m. Méd. Ensemble des accidents causés par l'absorption prolongée de farines contenant du seigle ergoté.

— ENCYCL. L'*ergotisme,* qui, au moyen âge, a causé d'assez grands ravages dans certaines régions de l'Europe, est devenu, aujourd'hui, une affection assez rare. Il revêt trois formes : la forme convulsive, caractérisée par des fourmillements, des crampes, des convulsions, des vertiges ; la forme gangreneuse, caractérisée par la gangrène sèche des pieds et des mains, pouvant aboutir à des infirmités graves et incurables (mal des ardents) ; enfin, la forme aiguë, caractérisée par une prostration intense, la céphalée, les vertiges, et qui est toujours d'origine criminelle (tentative d'avortement). Le traitement de cette dernière consiste à administrer l'opium, le tanin, la liqueur d'Hoffmann, à faire inhaler du nitrite d'amyle, et à obliger le malade à garder la position couchée. Dans les formes chroniques, il faut d'abord recourir à la suppression, dans l'alimentation, des farines pouvant contenir du seigle ergoté. S'il s'agit de formes convulsives, administrer les antispasmodiques ; s'il s'agit de formes gangreneuses, employer les lotions antiseptiques faibles, les bains chauds, les enveloppements ouatés.

ERGOTISTE [*èr'-go-tisst'*] n. et adj. Qui ergote, aime à ergoter : *Un raisonneur* ERGOTISTE.

— Substantiv. : *Les* ERGOTISTES *sont des animaux nuisibles.*

ERGOTOXINE [*èr'-go-tok-sin'*] n. f. Corps retiré de l'ergot de seigle. (L'ergotinine amorphe de Tanret a été nommée *ergotoxine* par Barger et Carr, et *hydro-ergotinine* par Kraft. L'ergotinine n'est autre chose que l'anhydride de l'ergotoxine.) || Syn. HYDRO-ERGOTININE.

ERGUÉ-ARMEL, comm. du Finistère, arrond. et à 2 kil. de Quimper ; 4.505 hab.

ERGUÉ-GABÉRIC, comm. du Finistère, arrond. et à 5 kil. de Quimper ; 2.790 hab. Papeterie ; menhirs.

ERHARD (Thomas Aquinas), bénédictin allemand, né à Stadl (Bavière), mort en 1743 à Wessenbrunn, où il était religieux. Il a laissé entre autres : *Isagoge et Commentarius in Universa Biblia* (Augsbourg, 1735), *die Bibel lateinisch, und deutsch* (Augsbourg, 1725-1737).

ERHARD (Erhard SCHIÈBLE, dit), graveur et cartographe français, né à Forchheim (Bade) en 1821, mort à Paris en 1880. Venu en France en 1839 et naturalisé en 1870, il collabora, comme graveur, aux principales publications géographiques du pays, où il fonda des ateliers de gravure et d'impression des cartes en couleurs. Ses fils ont continué son œuvre.

ERHARDT (Jean-Simon), philosophe allemand, né à Ulm en 1776, mort à Heidelberg en 1829. Ses écrits développent une doctrine qui n'est pas sans rapports avec celle de Schelling. Nous citerons : *Leçons sur la philosophie et son étude* (1810) ; *la Vie et sa description* (1816) ; *De l'idée et du but de la philosophie* (1817) ; *Introduction à l'étude de la philosophie dans son ensemble* (1824).

ERH-HOU-HOU n. m. Instrument de musique chinois, à archet, monté de deux cordes. (Le sillet fixé au haut du manche est immobile ; la caisse d'harmonie est faite d'une noix de coco, et la table d'harmonie d'une planchette de bois.)

ERH-HUANG-HOU n. m. Violon chinois monté de deux cordes et dont le manche est en bambou. (Le cylindre est également en bambou, et la table d'harmonie est faite d'une peau de serpent.)

ERHSIEN [*si-in*] n. m. Instrument de musique chinois à cordes, appelé aussi *hu-hu* et *ur-heen.*

— ENCYCL. L'*erhsien* est une sorte de violon à deux cordes, qu'on fait dériver de l'antique *ravanastron.* La caisse sonore est formée d'un cylindre de bois, et la table d'harmonie d'une peau de serpent. Les cordes, donnent entre elles un intervalle de quinte. L'archet est en bambou.

ÉRIACHNE [*ri-akn'*] n. f. Genre de graminées, caractérisé par des épillets à deux fleurs hermaphrodites sessiles. (On en connaît une vingtaine d'espèces de l'Australie et de l'Asie tropicale.)

ÉRIANTHE n. m. Genre de graminées, comprenant une vingtaine d'espèces réparties sur tout le globe : *Les Arabes font des tuyaux de pipe avec les tiges de l'*ÉRIANTHE. (L'érianthe de Ravenne est cultivé dans les jardins pour sa grande panicule soyeuse.)

ÉRIBERT, archevêque de Milan, né vers 980, mort en 1045. Elu archevêque de Milan en 1018, à la mort d'Arnolfe II, il embrassa le parti de Conrad le Salique, qui le nomma lieutenant impérial. Eribert, à la tête de ses vassaux, conduisit Conrad à Rome, où il fut couronné (1025). Deux ans après, il soumit à l'autorité impériale la ville de Lodi et saccagea Asti. En 1034, il fit pour Conrad la conquête du royaume d'Arles. Desservi par la petite noblesse lombarde et disgracié par l'empereur, l'archevêque dressa la bourgeoisie contre les troupes impériales. C'est alors qu'il inventa le *caroccio,* devenu plus tard si fameux dans les guerres lombardes : c'était un char sacré, sur lequel se dressaient un grand crucifix et l'étendard de Milan ; les milices juraient de le défendre jusqu'à la mort. Elles s'habituèrent ainsi à résister à la cavalerie féodale, et ce fut l'origine de l'infanterie italienne. Après des alternatives de succès et de revers, Eribert se réconcilia, en 1040, avec l'empereur Henri III. Il fut aussi le fondateur de l'ordre des Humiliés, qui subsista jusqu'en 1570 : ordre étrange, exclusivement composé de gentilshommes qui avaient une vengeance à exercer contre l'empereur.

ÉRIBLE n. f. Nom vulgaire de l'arroche.

ERIC. Biogr. V. ERIK.

ERIC (saint) **d'Auxerre.** V. HEIRIC.

ERICA n. m. Nom scientifique du genre *bruyère.* (Le genre erica, de la famille des *éricacées,* comprenant quatre cents espèces, est surtout représenté en Afrique australe. En France, on en compte onze espèces. Beaucoup d'espèces sont cultivées dans les jardins ou les serres.)

ÉRICACÉ [*sé*], **E** adj. (du lat. *erica,* bruyère). Se dit quelquefois d'une plante qui a le port d'une bruyère.

ÉRICACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, voisine de celle des solanées et des épacridacées.

— ENCYCL. Les *éricacées* sont ordinairement des arbustes des climats tempérés et chauds, à feuilles simples et sans

stipules, fréquemment persistantes, dont les fleurs, ordinairement actinomorphes, pentamères ou tétramères, renferment un androcée diplostémone, avec anthères à déhiscence généralement poricide, et un ovaire pluriloculaire, à placentation axile. Genres principaux : *arbousier, bruyère, callune, rhododendron* ou *rosage, azalée, airelle, pirolle, monotrope*, etc. Le fruit, généralement une capsule, est une baie comestible dans l'arbousier et l'airelle. Certains genres (bruyère, rhododendron, azalée) sont cultivés pour la beauté de leurs fleurs.

C'est une famille importante comprenant cinquante trois genres et près de onze cents espèces.

ÉRICÉ n. m. Vitic. Nom donné en Lorraine au *gamay noir* ou *petit gamay*.

ERICEIRA (Fernand DE MENEZES, comte D'), historien et littérateur portugais, né et mort à Lisbonne (1614-1699). Il fut gouverneur de Tanger et composa de nombreux ouvrages : *Vie du roi Jean Ier* (1677) ; *Histoire de Tanger* (1732) ; *Histoire de Portugal* (1734) ; etc.

ERICEIRA (Louis DE MENEZES, comte D'), littérateur portugais, frère du précédent, né à Lisbonne en 1632, mort en 1690. Il fit peindre son palais par Le Brun et par le cavalier Bernini, et établit d'importantes manufactures dans le royaume. On lui doit une *Histoire de la restauration de Portugal* (1679-1698), fort estimée.

ERICEIRA (François-Xavier DE MENEZES, comte D'), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1673, mort en 1743. Il embrassa la carrière des armes et composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite un poème épique : *Henriqueida*, et une traduction de l'*Art poétique* de Boileau.

Erichsen (SIGNE D'), signe pathognomique de la sacro-coxalgie. Il consiste en une production de douleur vive au niveau de l'articulation sacro-iliaque, quand on presse brusquement sur les deux épines antéro-supérieures, de manière à déterminer le rapprochement des os iliaques.

ERICHSEN (Mylius), explorateur arctique. V. MYLIUS ERICHSEN.

ERICHSON (Guillaume-Ferdinand), naturaliste allemand, né à Stralsund en 1809, mort en 1849 à Berlin, où il professait les sciences naturelles. Ses principaux ouvrages sont : *Rapports entomologiques* (1837-1847) ; *Entomographie* (1840) ; *Genera et Species staphylinorum* (1840) ; *Histoire naturelle des insectes de l'Allemagne : Coléoptères* (1845-1848).

ERICHTHON [*rik'*], nom donné par quelques auteurs à la constellation du *Cocher*.

ERICHTHONIOS [*rik'-to-ni-oss*]. Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes, fils d'Héphaïstos et de la Terre. Il fut élevé par Athéna, et confié aux Cécropides. On le confon-

Erichthonios et les Cécropides. (Peinture de vase.)

dait souvent avec Erechthée. Il avait commandé les Athéniens dans leur guerre contre les gens d'Eleusis. On représentait parfois Erichthonios sous la forme d'un serpent.

ÉRICICOLE adj. (du lat. *erica*, bruyère, et *colere*, habiter). Qui vit dans les bruyères. (On donnait jadis le nom d'éricicoles à un groupe de papillons du genre satyre [*satyrus*] qui vivent dans les grands bois où croissent les hautes bruyères sur lesquelles ils aiment à se poser.)

ÉRICINE n. f. Matière tinctoriale jaune, extraite de la bruyère et des rameaux de peuplier.

ÉRICINONE n. f. Ancien nom d'une substance cristalline, que l'on obtient par la distillation sèche des plantes de la famille des *éricacées*. (On a, depuis, reconnu son identité avec l'HYDROQUINONE.)

ERICIUS [*é, si-uss*] n. m. (mot lat.) Antiq. rom. Machine de guerre consistant en une poutre hérissée de pointes de fer, dont on barrait une ouverture.

ÉRICOÏDE adj. (du gr. *erikê*, bruyère, et *eidos*, aspect). Qui a l'aspect de la bruyère.

ÉRICOLINE n. f. Composé qu'on rencontre dans quelques plantes de la famille des *éricacées*, en particulier dans la busserole. (C'est une matière résineuse, fondant à 100°, à laquelle on attribue la formule $C^{34}H^{60}O^{21}$.)

ÉRICOPHILE [*fil'*] adj. (du gr. *erikê*, bruyère, et *philos*, ami). Bot. Qui croît sur les bruyères ou parmi elles.

ERICSSON (Nils), ingénieur suédois, né à Laangbanshyttan en 1802, mort à Stockholm en 1870. Ancien officier du génie, il construisit les écluses du canal de Trolhætta et le canal du Saiman au golfe de Fionie, en Finlande, et le canal de Daisland.

ERICSSON (Jean), inventeur suédois, frère du précédent, né à Laangbanshyttan en 1803, mort à New-York en 1889. Il inventa notamment une chaudière à vapeur, une machine à air chaud (1833), et un propulseur hélicoïdal (1841) pour les navires. De plus, en 1851, Ericsson produisit à l'Exposition universelle de Londres l'éprouvette hydrostatique destinée à mesurer le volume des fluides sous pression, etc.

ÉRICULE ou **ERICULUS** [*é, luss*] n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des centétidés, comprenant de petites formes épineuses, appelées *tanrecs* (hérissons) ou *tendracs*, et qui sont propres à Madagascar.

ERICUS OLAÏ. V. ERIK OLAÏ.

ÉRICYBE n. m. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des convolvulacées, et qui comprend une vingtaine d'espèces, croissant dans les Indes orientales et en Australie tropicale.

ÉRIDAN. Géogr. anc. Nom donné au Pô par les Grecs. Sous ce nom, qui se rattache aux plus anciennes traditions des Grecs sur les pays septentrionaux d'où venait l'ambre (rivages de la Baltique), on a parfois désigné aussi le Rhône et un fleuve d'Ibérie (Espagne) ; mais, à l'époque classique et chez les Latins, l'Eridan est exclusivement « le roi des fleuves de l'Italie » (Virgile), c'est-à-dire le Pô.

ÉRIDAN (nom d'un fleuve), grande constellation située au-dessous de l'équateur et dont l'extrémité australe est marquée par l'étoile de première grandeur *Achernar* ; elle est dessinée par de nombreuses étoiles, pour la plupart assez brillantes.

Constellation de l'Eridan.

ÉRIE [*ri*] n. f. Genre d'orchidées, comprenant des herbes charnues, à fleurs cachées par de grandes bractées. (On en connaît quatre-vingt-cinq espèces originaires de l'Asie méridionale et de la Malaisie.)

ERIE, lac du Canada et des Etats-Unis, l'un des cinq de la grande « Méditerranée d'eau douce » américaine ; 25.000 km² environ. Ce lac, le moins profond du groupe (62 m. au plus), reçoit le Détroit, veine d'écoulement des lacs Supérieur, Michigan, Huron, et s'écoule par le Niagara dans le lac Ontario. Principales villes de son littoral : Cleveland, Buffalo, Toledo.

Erie (CANAL D'), canal de navigation des Etats-Unis, unissant Buffalo, sur le lac *Erié*, à l'Hudson navigable (à Albany), par Rochester, Syracuse, Rome, Utica et Shenectady. Longueur, 590 kil.

ERIE [pr. angl. *i-ri*], ville des Etats-Unis (Pennsylvanie, comté d'Erie), sur la rive sud du *lac Erie ;* 116.000 hab. Industrie très active.

ÉRIEN [*ri-in*] n. m. Hist. relig. Membre d'une secte du IVe siècle, fondée par Eris. (Celui-ci rejetait l'institution des évêques, les jeûnes et les prières pour les morts.)

ERIEUX, torrent de l'Ardèche, qui descend des Boutières et se jette dans le Rhône (rive droite) en amont de La Voulte. Crues énormes ; gorges pittoresques. Cours, 80 kil.

ÉRIGÈNE adj. (de *Erin* anc. nom de l'Irlande, et du lat. *genus*, race). Né en Irlande ; originaire de l'Irlande.

ÉRIGÈNE (Jean Scot), philosophe et théologien né en Ecosse ou en Irlande au début du IXe siècle, mort vers 880. Il fut appelé en France par Charles le Chauve vers 843. Il joua un rôle important dans les controverses du temps et conserva son influence à la cour malgré la dénonciation lancée par le pape Nicolas Ier contre ses hérésies. Sur l'invitation d'Hincmar, il combattit les idées prédestinatiennes de Gottschalk. Ses écrits principaux sont le *De divisione naturæ*, réimprimé en dernier lieu par Migne (1853) ; le *De divina prædestinatione*, réimprimé dans la Collection de Mauguin (1650) ; le *De visione Dei*, en manuscrit à l'abbaye de Clairmarest, près de Saint-Omer. Le *De Divisione*, où il subit l'influence du néoplatonicien Denys l'Aréopagite, qu'il a le premier traduit en latin, montre comment tout vient de Dieu et tout revient à Dieu ; c'est la racine des hérésies panthéistes du moyen âge.

ÉRIGER [*jé*] v. tr. (lat. *erigere ;* du préfixe *e*, et de *regere*, diriger. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'érigeai. Nous érigeons.*) Dresser, mettre en station verticale, élever : ÉRIGER *un obélisque*. ÉRIGER *une statue*. || Elever, fonder, construire dans une intention solennelle : ÉRIGER *un monument, un temple*.

— *Par extens.* Instituer, établir : ÉRIGER *un tribunal*.

— *Fig.* Elever à une certaine condition : ÉRIGER *un canton en sous-préfecture*.

L'argent en honnête homme *érige* un scélérat.
BOILEAU.

|| Faire passer pour : ÉRIGER *des erreurs en axiomes*.

— *Ériger en titre d'office*, Accorder l'inamovibilité à ce qui était amovible.

— ***Érigé, e***, part. pass. du verbe *Ériger* (au propre et au fig.).

— ***S'ériger***, v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig. :* S'ÉRIGER *en réformateur, en redresseur de torts. Que de Pradons* S'ÉRIGENT *en Corneilles !* (Voltaire.)

— Au sens passif, Etre érigé (au propre et au fig.).

— ANTON. **Détruire, renverser.**

ÉRIGÉRON n. m. Genre de plantes, de la famille des composées.

— ENCYCL. Les *érigérons*, vulgairement *vergerettes*, sont des plantes généralement herbacées, velues, qui habitent les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique. On en connaît cent dix espèces, dont l'*érigéron âcre*, très commun dans les lieux arides et pierreux ; l'*érigéron du Canada*, vulgairement *queue-de-renard*, introduit en Europe avec les peaux de castors qu'il servait à emballer, etc. Certaines espèces sont cultivées comme ornementales.

Erigéron : *a*, fleur féconde ; *b*, fleur stérile.

ÉRIGNE ou **ÉRINE** n. f. (du lat. *aranea*, araignée). Chir. Instrument constitué par des griffes, qui sert, dans les opérations et les dissections, à maintenir certaines parties écartées.

Erigne.

ÉRIGONE n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, groupe des *érigonés*, comprenant de petites formes remarquables par les épines ou denticules qui arment le bord externe de leurs fortes chélicères et le bord de leur céphalothorax.

— ENCYCL. Les très nombreuses espèces d'*érigones* sont répandues dans toutes les régions froides et tempérées du globe, ou dans les montagnes des pays chauds. Ce sont des araignées ordinairement de couleurs foncées, vivant sur les herbes et les buissons. Telle est l'*erigone vagans*, type du genre.

ÉRIGONE. Myth. gr. Fille d'Icarios, roi d'une bourgade de l'Attique. Désespérée de la mort de son père, que les habitants avaient tué pour le punir de les avoir enivrés, elle se pendit près de sa tombe.

— Iconogr. Les artistes ont donné à Erigone la plupart des caractères et des attributs qui appartiennent aux bacchantes : l'égarement de l'ivresse, la couronne de pampres, le thyrse, la nébride. Une peinture du Guide, représentant *Erigone*, faisait autrefois partie de la Galerie d'Orléans, au Palais-Royal : elle a été gravée par J.-J. Huber. Nous rappellerons, sur le même sujet les tableaux de H. Lehmann (1855), de L. Riesener ; les statues de A. Famin, de Jouffroy au musée de Dijon.

ERIGONE, petite planète, N° 163, découverte en 1876 par Perrotin.

ÉRIGYIOS, général grec, né à Mytilène, mort en 328 av. J.-C. A la mort du roi Philippe, qui l'avait exilé (336), il revint en Macédoine auprès d'Alexandre, qu'il suivit dans son expédition d'Asie, commanda la cavalerie à Arbèles (331), envahit l'Hyrcanie, tua de sa main Satibarzane et périt en Bactriane.

ERIK, ERIC, EIRIK ou **ERICH**, nom germanique qui signifie *Riche en honneur*, et qui a été porté par divers chefs et personnages scandinaves :

DANEMARK

ERIK, régna de 814 à 854, dirigea des expéditions de Vikings contre la Frise et Hambourg, permit à saint Anschaire de prêcher le christianisme.

ERIK, dit **Barn** (*l'Enfant*), fils du précédent, mort vers 870. Il fonda la cathédrale de Ribe.

ERIK Eiegod (*Toujours bon*), né vers 1056, mort à Chypre en 1103. Fils naturel du roi Svend Estridsen, il succéda à son frère Olaf Hunger en 1095, battit les pirates vendes, servit de médiateur au congrès des trois rois scandinaves en 1101, et mourut au cours d'un pèlerinage à Jérusalem.

ERIK Emune (*le Mémorable*), fils naturel du précédent, assassiné à Ribe en 1137. Il lutta contre les meurtriers de son frère Knud Lavard et se fit proclamer roi en 1131. Il s'empara de Rügen en 1136 et y imposa le christianisme.

ERIK Lam (*l'Agneau*), neveu du précédent, mort en 1146. Proclamé roi en 1137, il fut incapable de défendre son royaume contre les Vendes ; il abdiqua et se retira, en 1146, dans un monastère.

ERIK Plogpenning (*Impôt de la charrue*), né en 1216, décapité en 1250. Fils de Valdemar le Victorieux, il succéda à son père en 1241, lutta longuement contre ses frères, fut pris par son frère Abel et décapité.

ERIK Klipping et non *Glipping* (*le Louche*), né vers 1249, mort en 1286. Il succéda à son père Christophe Ier (1259) ; sa mère, régente, soutint de longues guerres et demeura, avec lui, plusieurs mois prisonnière de leurs ennemis. Après un règne de luttes contre les nobles, le clergé, les villes, qui obtinrent de lui des chartes, il périt assassiné par son entourage.

ERIK Menved, fils du précédent, né en 1274, mort à Roskilde en 1319, succéda à son père en 1286, sous la régence de sa mère. Il lutta contre le roi de Norvège, intervint en Suède et en Allemagne, soumit Rostock et Lybeck.

ERIK IX, dit **de Poméranie**, fils du duc Wratislaw VII de Poméranie, né en 1382, mort à Rugenwald en 1459. Elu roi de Danemark, de Suède (1396) [ERIK XIII]. Devenu par le traité de Calmar (1397) roi de l'Union scandinave, il ne gouverna réellement qu'après la mort de la régente, sa tante Marguerite Valdemarsdotter (1412). Il fit un pèlerinage en Terre sainte (1423-1425), et, à son retour, dut lutter contre les Hanséates et les Holsteinois. Mais les Suédois se soulevèrent avec Engelbrecht. Abandonné également par les Danois, Erik se réfugia dans l'île de Gotland (1438). Il en fut expulsé en 1449, et vécut ensuite en Poméranie.

SUÈDE

ERIK Emundsson, dit **Erik VI** en vertu de listes royales purement légendaires. Proclamé roi vers 850, il mourut vers 880.

ERIK VII, dit **le Victorieux**, petit-fils du précédent, mort vers 994. Il régna conjointement avec son frère Olaf. Après la mort de celui-ci, il refusa l'héritage paternel à son neveu Styrbjoern ; celui-ci lui livra bataille, mais fut battu et tué (983). Erik VII conquit ensuite le Danemark, et l'unit à la Suède.

ERIK VIII, vers la fin du XIe siècle. L'abondance des récoltes sous son règne lui valut le surnom de **Arsæll** (*Année heureuse*).

ERIK IX, roi de Suède et de Danemark, dit **le Saint** ou **le Législateur**, tué à Upsal en 1160. Chrétien, il fit une croisade contre les Finnois, et promulgua des lois pour améliorer le sort de la femme mariée. Pris par Magnus Henriksson, il fut décapité, mais, par la suite, bien que non canonisé, regardé comme saint. — Sa fête se célèbre dans les pays scandinaves le 18 mai et le 24 janvier.

ERIK X Knutsson, petit-fils du précédent, mort à Visingsoe en 1216. Réfugié en Norvège après le massacre d'Elgaras (1205), il revint en Suède (1208), assura par ses victoires le triomphe des Erikides sur les Sverkerides, et inaugura la coutume du sacre ; monté sur le trône en 1210 il épousa Rikissa, fille du roi de Danemark.

ERIK XI, dit **le Boiteux** (*Halte*) et **le Bègue** (*Läspe*), fils posthume du précédent, né en 1216, mort en 1252. Roi en 1222, il fut détrôné par son cousin Knut Lânge, recouvra la couronne à la mort de son vainqueur (1234), mais dut encore lutter contre le fils de celui-ci, Holmger, décapité en 1248, et fut dominé par les jarls.

ERIK XII Magnusson, né en 1339, mort en 1359. Fils aîné de Magnus Eriksson, roi de Norvège et de Suède, il réclama ce dernier royaume les armes à la main, imposa plusieurs traités à son père, et mourut le même jour que sa femme et ses enfants, empoisonné, dit-on, par sa mère.

Blanche de Namur, mais plus probablement emporté par une épidémie.

ERIK XIII, dit **de Poméranie.** V. ERIK IX de Danemark.

ERIK XIV, fils de Gustave Vasa et de Catherine de Saxe-Lauenbourg, né à Stockholm en 1533, mort à Œrbyhus en 1577. Il succéda à son père en 1560. Il inaugura son règne en s'entourant d'une noblesse nouvelle. Jaloux de l'indépendance de son frère Jean, duc de Finlande, il l'accusa de haute trahison, le fit condamner à mort (1563), et l'emprisonna. Il soutint contre le Danemark une guerre de sept années (1563-1570). Les revers infligés à ses troupes, le mécontentement du peuple, qui les attribuait aux mauvais conseils du favori Persson, eurent une influence désastreuse sur la raison d'Erik, déjà altérée par des recherches astrologiques; il eut des accès de démence furieuse, assassina dans sa prison Nils Sture, et fit couronner reine sa maîtresse Karin Mansdotter (1568). Son frère Jean se révolta à la tête de la noblesse (1568). Erik, abandonné de tous, dut se soumettre, fut déclaré déchu et jeté en prison, où il se consacra à des travaux littéraires, et mourut peut-être empoisonné. Il a laissé le souvenir d'un prince intelligent et instruit, et sa vie tragique a inspiré de nombreux poètes.

NORVÈGE

ERIK le Rouge, chef norvégien, né vers 940. Il émigra en Islande et découvrit le Groenland, où il habita depuis 985, à Brattelid.

ERIK Hâkonsson, jarl norvégien, mort en Angleterre en 1024. Il fut l'un des confédérés vainqueurs à Svöldr, et reçut, avec son frère, le gouvernement de la Norvège. Douze ans plus tard, laissant son fils Hâkon auprès de son frère, il partit pour l'Angleterre et prit part aux conquêtes de Cnut le Grand.

ERIK Magnusson, surnommé **Prestahatare** (*Ennemi des prêtres*), roi de Norvège, né en 1268, mort en 1299. Fils de Magnus Lagaboete, il lui succéda en 1280. Il continua la guerre entreprise par son père contre les rois de Danemark et signa, en 1295, une convention qui fut la base du traité de 1309 par laquelle le Halland septentrional fut donné au roi de Norvège.

ERIK Olaï ou **d'Upsal,** historien suédois, mort en 1486. Docteur en théologie, doyen du chapitre d'Upsal, il écrivit, par ordre de Charles VIII, une *Chronica regni Gothorum.* Cet ouvrage, qui s'arrête à l'année 1468, et qui a été imprimé à Stockholm en 1615 et 1654, est la première en date des histoires de Suède.

ERIKSEN (André-Emile), historien norvégien, né à Christiania en 1841, mort en 1913. Professeur libre à Christiania, de 1863 à 1877, il fut ensuite directeur de l'école supérieure de Tromsö. Son ouvrage : *Sur l'esclavage dans le Nord* (1861) lui valut la médaille d'or de l'université. On lui doit une édition des *Œuvres de Pierre Dass* (1874-1877), etc.

ERIKSSON (Christian), sculpteur suédois, né à Arvika en 1858. Elève de Falguière, il a débuté au Salon de 1888 par un *Martyr,* et il est l'auteur de diverses œuvres : *Linné,* bas-relief marbre (1891); *Bretonne,* bronze (Musée national de Stockholm).

ÉRIMANTE n. f. Variété de tulipe rouge, à feuilles vertes et jaunes.

ÉRIN [*rin'*], ancien nom de l'*Irlande.*

ÉRINACÉE [*sé*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, dont l'unique espèce est un arbrisseau couvert d'épines vertes, qui croît dans le midi de l'Europe.

ÉRINACÉIDÉS [*sé, dé*] n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, dont le hérisson est le type.

ÉRINCHARD (saint), en latin *Erinhardus,* prieur de Fontenelle, mort en 739. Quand il devint prieur du monastère de Fontenelle (diocèse de Rouen), ce couvent était gouverné par un de ces abbés laïcs institués par Charles Martel, Teutsindus, déjà abbé de Saint-Martin de Tours, et il courait à sa ruine. Erinchard le sauva par une sainteté qui en imposa à Teutsindus. — Fête le 24 septembre.

ÉRINE n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant une jolie petite plante vivace qui croît, à l'état sauvage, dans les régions montagneuses de la France et que l'on cultive parfois dans les jardins.

ÉRINÉE n. f. Bot. Syn. de ÉRINÉON, et ÉRINOSE.

ÉRINÉON ou **ERINEUM** [*é, né-om'*] n. m. Nom donné autrefois à un prétendu champignon auquel on attribuait la maladie de la vigne connue sous le nom de *érinose.* || Cette maladie elle-même. V. ÉRINOSE.

ÉRINITE n. f. (de *Erin,* Irlande). Nom donné à un arséniate hydraté naturel de cuivre et à des argiles riches en oxyde de fer. (La véritable *érinite,* dont la formule est $H^3Cu^9As^2O^{12}$, se présente en concrétions d'un beau vert émeraude). || Syn. de BOL.

ÉRINNE, poétesse grecque, que les uns plaçaient au VIe siècle av. notre ère, faisant d'elle une élève de Sappho, d'autres au IVe. Suivant les uns, elle était de Lesbos; selon les autres, de l'île de Télos, près de Rhodes. On contait qu'elle était morte à dix-neuf ans. On lui attribuait des chansons, des épigrammes, et un petit poème en trois cents vers, intitulé *la Quenouille.* (Nous n'avons d'elle que de très courts fragments.)

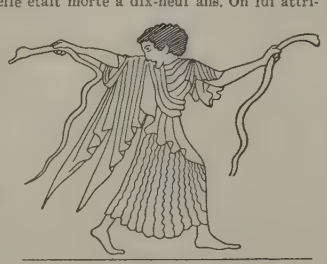

Erinnye. (Peinture de vase du Ve s.)

ÉRINNYES (l'orthogr. rationnelle serait ERINYES) n. f. pl. (du gr. *Erinues,* plur. de *Erinus*). Myth. gr. Divinités chthoniennes, déesses de la Vengeance, identifiées plus tard avec les Furies des Romains. Les *Erinnyes* étaient des divinités du monde souterrain. Filles de la Nuit et de Kronos,

Les Erinnyes, d'après G. Doré.

elles habitaient l'Erèbe. Divinités infernales, elles symbolisent les lois du monde moral, et châtient qui les transgresse; elles vengent particulièrement le meurtre et le parricide. Plus tard, on les nomme *Mégère, Alecto, Tisiphone.* En divers endroits de la Grèce, notamment à Athènes, elles quittent leur caractère redoutable pour devenir les *Euménides* (les Bienveillantes). Dans l'*Orestie,* Eschyle met en scène un chœur de cinquante Erinnyes ou Euménides. On les représentait comme des monstres aux regards menaçants, aux grandes ailes déployées, aux pieds d'airain, avec des fouets, des torches, des serpents enroulés autour des mains et des cheveux. Elles avaient un sanctuaire à Colonos, et un temple au pied de l'Aréopage. On leur rendait aussi un culte à Argos, à Sicyone, etc. En Arcadie, Déméter portait le surnom de *Erinus.* L'évolution des idées morales est marquée nettement dans les *Euménides* d'Eschyle. Les vases peints représentent souvent les Erinnyes poursuivant Oreste.

Érinnyes (LES), drame antique en deux parties, de Leconte de Lisle (Odéon, 6 janvier 1873). La première partie représente le meurtre d'Agamemnon par Clytemnestre, sa femme. Dans la seconde partie, nous voyons Oreste tuer sa mère, puis, entouré des Furies, qui apparaissent autour du cadavre, essayer en vain de se dérober à leur poursuite. Le sujet de la pièce est emprunté à l'*Orestie* d'Eschyle. Le drame est d'un pathétique puissant et d'un style violemment coloré; on peut lui reprocher d'être trop tendu, par une excessive condensation de la légende antique et par suite trop inexpliqué.

Érinnyes (LES), musique de scène écrite par Massenet pour le drame de Leconte de Lisle. (Cet intermède musical compte parmi les meilleures productions de Massenet.)

ÉRINOSE [*noz'*] n. f. Maladie de la vigne, caractérisée par des boursouflures sur les feuilles. (On dit aussi ERINEUM n. m., ÉRINÉE n. f., et PHYTOPTOSE n. f.)

— ENCYCL. Cette maladie est causée par un acarien, le *phytoptus vitis,* qui dépose ses œufs sur la face inférieure des feuilles. On la traite par des soufrages répétés, au printemps, ou par épandage de bouillies au lysol (lysol 4 kg., eau 100 litres) ou à l'acide phénique (eau 100 litres, acide phénique noir liquide 1 kg., savon noir mou 3 kg.); il faut cueillir et brûler les feuilles portant les boursouflures.

ÉRIOBOTRYA n. f. Nom scientifique du *néflier du Japon.*

ERIOCAMPE [*kanp'*] ou **ERIOCAMPA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédinidés, comprenant d'assez nombreuses espèces européennes. (La *larve-limace,* qui ronge en été les feuilles des cerisiers, est la larve de l'*eriocampa limacina.*)

ÉRIOCAULACÉES [*ko-la-sé*] n. f. pl. (du gr. *érion,* huile, et *kaulos,* tige). Famille de plantes monocotylédones.

— ENCYCL. Les *ériocaulacées* sont des herbes marécageuses jonciformes, à feuilles linéaires, dont les fleurs monoïques, très petites et trimères, sont groupées en inflorescences capituliformes. Elles offrent des affinités avec les joncacées et les restiacées. On en connaît six genres (*eriocaulon, pæpalanthus,* etc.), dont les trois cent trente espèces habitent les régions tropicales.

Eriocaule : *a,* fleur grossie.

ÉRIOCAULE [*kôl'*] ou **ÉRIOCAULON** n. m. Genre de plantes, type de la famille des ériocaulacées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs groupées en inflorescences capituliformes. (On en compte plus de cent espèces de tous les continents.)

ÉRIOCÉPHALE n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant plus de vingt espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOCHALCITE [*kal'*] n. f. Chlorure hydraté naturel de cuivre. (Variété d'atacamite.)

ÉRIOCHLOÉ [*klo*] n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux mondes.

ÉRIOCNÉMIS [*kné-miss*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres de la famille des trochilidés et comprenant une vingtaine d'espèces spéciales à l'Amérique du Sud.

ÉRIODE n. m. Genre de mammifères primates platyrrhiniens, famille des cébidés, comprenant des singes propres à l'Amérique du Sud, voisins des atèles.

Eriode.

ÉRIODENDRON [*din*] n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées.

— ENCYCL. Les *ériodendrons* croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, au nombre d'une dizaine d'espèces. Leurs fruits sont garnis à l'intérieur d'une sorte de duvet qui se file avec difficulté, mais que l'on peut employer à la confection de matelas, coussins, etc. Le bois léger et mou des ériodendrons ne peut être utilisé que pour l'emballage et la papeterie. Le duvet des fruits est désigné sous le nom de *kapok* et l'arbre sous celui de *kapokier.* (Les kapoks de Java et de l'Inde sont les plus réputés.)

ÉRIODICTYOL n. m. Composé extrait des feuilles de de l'ériodictyon. (Il est analogue à l'hespérétine.)

ÉRIODICTYON n. m. Genre d'hydroléacées, comprenant trois espèces d'arbrisseaux de Californie.

ÉRIOGONE n. m. Genre de plantes, de la famille des polygonacées, comprenant cent vingt espèces d'herbes ou d'arbrisseaux, plus ou moins laineux, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ÉRIOLÈNE n. f. Genre d'arbres, de la famille des malvacées hélictérées, comprenant huit espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉRIOMÈTRE n. m. (du gr. *érion,* laine, et *métron,* mesure). Instrument fondé sur la diffraction lumineuse et qui était destiné à mesurer l'épaisseur de très petits objets, tels que brins de laine et de coton, fils de soie, globules rouges, globules du lait, etc. (Il est aujourd'hui remplacé par le microscope, qui donne des mensurations plus rigoureuses.)

ÉRIOPE ou **ERIOPUS** [*é, puss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant des papillons à ailes dentelées, dont quelques espèces habitent l'Europe.

— ENCYCL. Dans le midi de la France se trouve l'*eriopus purpureofasciatus;* sa chenille vit sur les fougères et fait sa coque en terre.

Eriophoron : *a,* fruit; *b,* graine.

ÉRIOPHORON [*fo*] n. m. Genre de cypéracées, comprenant des herbes à chaumes, à épis multiflores et solitaires.

— ENCYCL. On connaît une quinzaine d'espèces d'*ériophorons,* originaires des lieux humides de l'Europe, de l'Amérique et de l'Inde. En France, l'*eriophoron polystachyum,* connu sous le nom de *linaigrette commune,* se rencontre dans les prés humides; il est remarquable par la blancheur de son aigrette.

ÉRIOPHYLLE [*fil'*] adj. (du gr. *érion,* laine, et *phullon,* feuille). Bot. Qui a des feuilles velues.

ÉRIOPTÈRE ou **ERIOPTERA** n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des limnobiidés, comprenant des tipules assez petites, brunes ou rousses, portant au repos leurs ailes velues repliées à plat sur le dos. (Les *ériopières* habitent notamment l'Europe, dans les sous-bois humides.)

ÉRIOSÈME n. f. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, comprenant environ cinquante espèces, qui habitent les régions tropicales et le cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOSPERME [*oss-pèrm'*] adj. (du gr. *érion,* laine, et *sperma,* semence). Dont les graines sont velues.

ÉRIOSPERME [*oss-pèrm'*] n. m. Genre de plantes, rapporté à la famille des liliacées, et comprenant une douzaine d'espèces d'herbes vivaces au moyen d'un gros tubercule. (On connaît environ vingt-cinq espèces de ce genre, originaires du cap de Bonne-Espérance et de l'Afrique tropicale; quelques-unes sont cultivées en Europe.)

Eriosperme : *a,* coupe de la fleur.

ÉRIOSTÉMON [*oss-té*] n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rutacées, comprenant seize espèces, qui croissent en Australie et en Nouvelle-Calédonie. (Plusieurs espèces sont cultivées en serre froide).

ÉRIOSTOME [*oss-tom'*] adj. (du gr. *érion,* laine, et *stoma,* bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture velue.

ERIOTESTA [*tèss*] n. m. Paléobot. Genre de graines fossiles, conservées par la silice, présentant huit côtes longitudinales. (Le test est recouvert d'appendices piliformes, qui forment un revêtement extérieur velu. Ce genre appartient à la base du stéphanien.)

ÉRIOTHÈQUE [*tèk'*] n. m. Bot. Syn. de BOMBAX.

ÉRIPHANIS [*fa-niss*], jeune Grecque qui s'éprit d'un chasseur appelé Ménalque, et chanta ses tourments dans des chansons qui restèrent populaires.

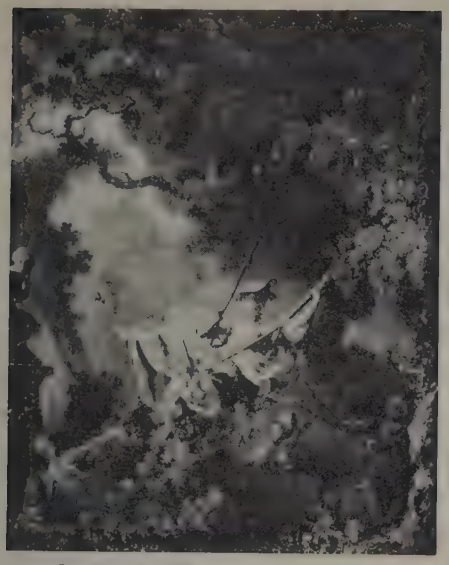

Les Hasards de l'Escarpolette, par Fragonard.

L'Enterrement du comte d'Orgaz, par Le Greco.

L'Escalade et le Rendez-vous, par Fragonard.

Le Marchand d'esclaves, par V. Giraud.

L'Escadre hollandaise, par L. Backhuysen.

Enterrement à Ornans, par G. Courbet.

L'Embouchure de l'Escaut, par A. Verwée.

Entrée du roi Henri IV à Paris, par Gérard.

L'Esclave, par Michel-Ange.

(Photos *Hanfstaengl, Anderson, Giraudon, Neurdein.*)

Esclave éthiopien (antique).

Le Couronnement d'Esther, par François de Troy.

L'Espérance, par Mino da Fiesole.

Alphonse Ier d'Este, par le Titien.

L'Evanouissement d'Esther, par Paul Véronèse.

Esope, par Velasquez.

Erasme, par Holbein.

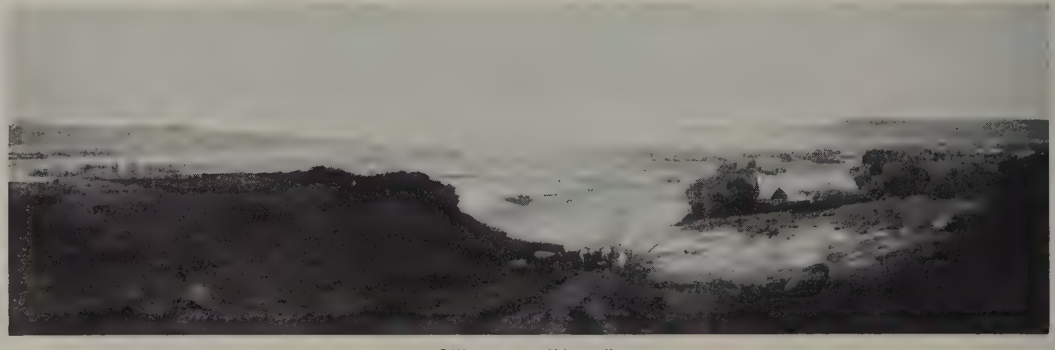

L'Espace, par Chintreuil.

La Bataille d'Essling, d'après Carle Vernet.

Le Couronnement d'épines, par Van Dyck.

(Photos *Giraudon, Anderson, Alinari, Braun, Neurdein.*)

ÉRIPHIE [*fi*] n. f. Genre de crustacés comprenant des formes à carapace plus large que longue, qui vivent pour la plupart dans la zone tropicale.

Eriphie.

ÉRIPHILE. Myth. Fille d'Hélène et de Thésée. (Elle figure dans l'*Iphigénie* de Racine.)

ÉRIPHYLE. Myth. gr. Fille de Talaos et de Lysimaché. Elle avait épousé le devin Amphiaraos. Celui-ci, prévoyant par son art qu'il mourrait au siège de Troie, se cacha au moment du départ des Grecs. Polynice fit briller un magnifique collier d'or aux yeux d'Eriphyle, qui ne résista pas à la tentation, et qui découvrit la cachette de son mari. Forcé de partir, Amphiaraos voulut assurer sa vengeance. Il fit promettre à son fils Alcméon de tuer Eriphyle, dès qu'il apprendrait la mort de son père. Le moment venu, Alcméon tint sa promesse ; puis se réfugia chez Phégée, roi d'Arcadie, dont il épousa la fille Alphésibée.

ÉRIPHYLE, petite planète, N° 462, découverte par Max Wolf en 1900.

eripuit cælo fulmen sceptrumque tyrannis, vers lat. signif. *Il a arraché la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans.* Inscription gravée sur le piédestal du buste de Franklin par Houdon ; allusion à la fois à ses découvertes scientifiques et à son rôle historique.

ÉRIRHIN ou **ERIRHINUS** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant de petits charançons, dont le nom scientifique actuel est *dorytomus* et qui se développent dans les bourgeons ou les chatons femelles des salicinées.

ÉRIS. Myth. gr. Déesse de la Discorde. Elle était fille de la Nuit, mère de la Douleur, de la Famine et autres fléaux. Elle se mêlait aux combats, avec Arès et Enyo. D'après une tradition célèbre, on oublia de l'inviter aux noces de Thétis et Pélée. Elle se vengea en jetant au milieu des convives une pomme d'or avec cette inscription : « A la plus belle ! » D'où la contestation entre Héra, Aphrodite et Athéna ; puis le jugement de Pâris, et enfin, par contre-coup, l'enlèvement d'Hélène, la guerre de Troie.

ÉRISICHTON. Myth. gr. V. ERÉSICHTON.

ÉRISMATURE [*riss*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes anatidés de la tribu des fuligulinés, comprenant des canards allongés, à cou court, à longue queue conique, et dont l'espèce la plus répandue est l'*érismature* à face blanche du sud de l'Europe.

Erismature.

ÉRISME [*rissm'*] ou **ERISMA** [*riss*] n. m. Genre d'arbres, de la famille des vochysiacées, comprenant une dizaine d'espèces à feuilles opposées, à fleurs en grappes terminales, qui croissent dans les forêts de la Guyane et du Brésil.

ÉRISTALE [*riss*] ou **ERISTALIS** [*riss-ta-liss*] n. m. Genre d'insectes diptères, famille des syrphidés, comprenant des mouches de taille moyenne, trapues, ressemblant un peu à des abeilles, et dont on connaît de nombreuses espèces habitant l'Europe.

Eristale.

— ENCYCL. Les *éristales* volent rapidement au soleil sur les fleurs ; leurs larves, ou *vers à queue*, se développent dans les eaux croupies, le purin, et respirent par un long tuyau qui termine leur corps. L'éristale gluant ou mouche pourceau (*eristalis tenax*) est très commun dans nos régions. Sa larve pullule fréquemment dans les latrines.

ERISTHOVI (Georges), publiciste et dramaturge géorgien, né en 1811, mort en 1864, créateur du théâtre permanent dans son pays. Il écrivit toute une série de comédies, jouant parfois ses propres pièces ; il subit l'influence de Molière et se passionna pour Racine dont il traduisit les tragédies dans sa langue maternelle. Il fut, d'autre part, l'un des chefs de la conspiration de 1832 contre le gouvernement russe.

ÉRISTIE [*riss-ti*] n. f. Tulipe pourpre et blanche.

ÉRISTIQUE [*riss-tik'*] adj. (gr. *eristikos ;* de *erizein*, disputer). Qui appartient à la controverse.

— *Substantiv.* et au masc. Nom donné aux philosophes de l'école de Mégare.

— *Substantiv.* et au fém. Art de la controverse.

— ENCYCL. Le terme d'*éristique* a pour origine la dialectique abstraite des philosophes de l'école de Mégare, les « disputeurs » (*éristikoi*). Ces philosophes, qui se rattachent à l'école d'Elée, en même temps qu'à Socrate, ont bien fait ressortir les difficultés que pose, dans le jugement, la liaison des termes. Mais leurs arguments captieux voulaient surtout critiquer et embarrasser l'adversaire.

ERISVIL, comm. de Suisse (canton de Berne) ; 2.000 hab. Fabriques de bonneterie et de toile.

ERITH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur la Tamise ; 31.560 hab. Forges, briqueteries ; nombreuses petites industries locales. La Grande Charte y fut signée, en 1215, par Hubert de Burgh et les barons.

ÉRITHALE n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, comprenant cinq espèces, qui croissent aux Antilles. (Le bois de l'*erithale fruticosa* a une odeur parfumée, due à une résine employée dans les affections rénales.)

ÉRITHAQUE [*tak'*] ou **ERITHACUS** [*kuss*] n. m. Nom scientifique des passereaux du groupe des *rouges-gorges.*

eritis sicut dii (*Vous serez comme des dieux*), paroles du serpent adressées à Ève, dans le paradis terrestre, pour l'inviter à manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal (*Gen.*, ch. III, v. 5). [On rappelle quelquefois ces paroles à propos de promesses fallacieuses.]

ERITREA. Géogr. V. ERYTHRÉE.

ÉRITRIC ou **ERITRICHIUM** [*ki-om'*] n. m. Genre de boraginacées, comprenant des herbes annuelles voisines des myosotis, à fleurs bleues ou blanches, disposées en cymes. (On en connaît environ soixante-dix espèces, de toutes les parties du monde.)

ERIVAN, ancien gouvernement russe (de 1867 à 1918) de la Transcaucasie méridionale, au long des frontières turque et persane ; ch.-lieu *Erivan.* Son territoire a constitué depuis 1918 la république socialiste soviétique d'Arménie et aussi la république autonome de Nakhitchévan.

ERIVAN, capitale de la R. S. F. S. d'Arménie (U. R. S. S.), ancienne forteresse de ce pays, sur la Langa, affluent de l'Aras ; 231.000 hab. Tanneries, pelleteries, cotonnades, poteries, vins et fruits. Ruines de l'ancien palais des khans. Forteresse bâtie sur un haut rocher granitique et dominant la ville. Fondée vers le Ier siècle de notre ère, à peu de distance de son emplacement actuel, Erivan devint au XVIe siècle la résidence des sofis de Perse, puis, tomba au pouvoir des Turcs à qui les Persans la reprirent au milieu du XVIIIe siècle. Conquise en 1827 par les Russes du général Paskiévitch *Erivanski*, donnée à la Russie par le traité de Tourkmantchaï (1828), Erivan a été par la suite le ch.-lieu du gouvernement homonyme, puis la capitale d'un nouvel Etat d'Arménie.

ERIZATSI (Serge, ou en arménien Sarkis), né à Eriza (Arzendjan) en 1251, mort vers 1306. Secrétaire de Jacques Ier, patriarche de Sis, évêque d'Arzendjan (1291), il fut aumônier du roi Hethoum II, prit part au concile de Sis (1306). Théologien et canoniste, il a écrit des ouvrages estimés mais restés inédits.

ERIZZO, noble famille vénitienne, mentionnée, pour la première fois, vers la fin du XIIIe siècle, et qui a donné à la république de hauts personnages : le podestat Paolo **Erizzo,** qui, après une belle défense de Nègrepont contre Mahomet II, fut pris et mis à mort (1470) ; — Francesco **Erizzo,** qui, après s'être signalé dans les guerres de la Valteline et de la Succession de Mantoue, fut élu doge en 1631, mais, malgré son activité, ne put empêcher les Turcs d'occuper la Crète ; — Niccolo Andrea **Erizzo,** qui, provéditeur de Vérone, dut s'enfuir, en 1797, devant les Français, et son frère, Niccolo Guido, membre du corps législatif du royaume d'Italie sous Napoléon et, plus tard, nommé par l'empereur d'Autriche grand-sénéchal du royaume lombard-vénitien (1834). — Mais c'est Sébastien **Erizzo,** né à Venise (1525-1585), qui, sénateur et membre du Conseil des Dix, surtout humaniste, archéologue, philosophe, a donné à cette famille son plus grand éclat : son *Discorso sopra le medaglie degli antichi* (1559) a préparé l'établissement des principes de la numismatique. On cite sa traduction des *Dialogues* de Platon ; ses *Sei Giornate* ou Nouvelles, au cadre imité de celui du *Décaméron*, mais avec des prétentions historiques et morales, et son édition de trois *Canzoni* de Pétrarque : les *Tre Sorelle*, sont une contribution appréciable au mouvement de formation de la langue italienne ; enfin, son œuvre philosophique, *Trattato dell' instrumento e via inventrice degli antichi* (1554), tout en se référant aux conceptions des philosophes anciens, proclame la nécessité de procéder du particulier au général, c'est-à-dire la souveraineté de la méthode expérimentale.

ERJAVETS (Fran), écrivain et naturaliste slovène, né à Ljubljana (Laybach) en 1834, mort à Goritz en 1887. Professeur de sciences naturelles à Zagreb (Agram), puis à Goritz, il commença en 1875 à écrire dans divers journaux des essais et des contes qui le placèrent parmi les meilleurs écrivains en langue slovène. Cette langue lui doit, d'autre part, la création de sa terminologie en sciences naturelles.

ERK (Ludwig-Christian), musicien allemand, né à Wetzlar en 1807, mort à Berlin en 1883. Il publia soit seul, soit avec Greef, W. Irmer ou le Dr Fielitz, onze recueils de chorals et de chants populaires à une ou plusieurs voix, entre autres des *Chansons populaires allemandes* à quatre voix d'hommes.

ERKEL (Franz), musicien et compositeur hongrois, né à Gyula en 1810, mort à Budapest en 1893. Il devint, en 1878, directeur du conservatoire de Budapest. Il a composé neuf opéras, entre autres : *Ladislas Hunyadi* et *Bankban.* On lui doit l'accompagnement de l'hymne national de Kölcsey.

ERKELENZ, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane), près de la Roer, affl. de la Meuse ; 6.200 hab. Ch.-lieu de cercle. Broderies, passementeries, malteries. Eglise du XIVe siècle.

ERKINOALD. Biogr. V. ERCHINOALD.

ERKKO (Juhana-Henrik), poète finlandais, né à Eerakkala en 1849, mort en 1906. Il a écrit en langue finnoise des idylles et des poésies lyriques. On lui doit aussi deux recueils de *Traditions nationales,* en prose, et un beau drame biblique, *le Voyant.*

ERKNER, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandebourg), sur la Sprée ; 5.800 hab. Fabrique de goudron.

ERKRATH, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, cercle de Dusseldorf), sur la Dussel, affl. du Rhin ; 7.100 hab. Papeterie, quincaillerie, produits réfractaires.

ERLAA, ville d'Autriche (Bas-Danube) ; 2.600 hab. Produits chimiques. Fabrique de colle, industrie du crin.

ERLACH, famille suisse qui tire son nom de la ville d'*Erlach* ou Cerlier, près du lac de Bienne. D'après une tradition, aujourd'hui contestée, un membre de cette famille, Ulrich **d'Erlach,** mort vers 1303, commandait les Bernois au combat victorieux de Donnerbuhl contre les Fribourgeois, en 1298 ; — et son fils, Rodolphe **d'Erlach,** mort en 1360, remporta à Laupen, à la tête des Bernois, une éclatante victoire sur les confédérés (24 juill. 1339). Il consolida l'indépendance de Berne. — Rodolphe **d'Erlach,** mort en 1507, sire de Bümplitz, fut un des héros de Granson et de Morat (1476). Il commanda les Bernois à Dornach, où les Impériaux furent défaits (1499), et fut réélu avoyer pour la troisième fois en 1503. — Son fils, l'avoyer Jean **d'Erlach,** mort en 1539, fut envoyé en ambassade près le pape Jules II et à Venise, et commanda, en 1530, une expédition contre le duc de Savoie. — Louis **d'Erlach,** mort en 1524, colonel au service de François Ier et de Léon X, combattit à Marignan et aida à faire lever le siège de Parme aux Impériaux. — François-Louis **d'Erlach,** baron de Spiez et d'Oberhofen (1575-1651), remplit de nombreuses missions diplomatiques, et fut avoyer de Berne (1629). — Jean-Louis **d'Erlach,** né à Berne en 1595, mort à Brisach en 1650, fut lieutenant-colonel des gardes de Gustave-Adolphe, puis il passa au service du duc Bernard de Saxe-Weimar, qui le nomma gouverneur de Brisach. Après la mort du duc, le général suisse servit la France, fut naturalisé, prit part comme lieutenant général aux campagnes d'Allemagne et se distingua à la bataille de Lens (1648). Des *Mémoires* ont été composés d'après ses papiers et publiés en 1784. — Jean-Jacques **d'Erlach,** né à Berne en 1628, mort à Argenteuil en 1694, combattit au service de la France et se distingua notamment au siège de Gravelines et à celui de Maestricht. Il fut nommé maréchal de camp (1677) puis lieutenant général (1688). — Sigismond **d'Erlach,** neveu du précédent, né et mort à Berne (1614-1699), servit en France comme maréchal de camp (1652), et se distingua à Lens et à Cambrai. Il fut conseiller d'État à Berne, puis avoyer et général du corps helvétique en 1675. — Jean-Louis **d'Erlach,** d'une autre branche, né à Berne en 1648, mort à Copenhague en 1680, entré de bonne heure dans la marine danoise. En 1665, il servit sur la flotte hollandaise sous l'amiral Tromp, devint chef d'escadre en 1672 et vice-amiral en 1678. — Jérôme **d'Erlach,** né et mort à Berne (1667-1748), frère du précédent, servit la France, puis l'Autriche, devint général-major, et fut avoyer de Berne de 1721 à 1747. — Charles-Louis **d'Erlach,** arrière-petit-fils du précédent, né et mort à Berne (1746-1798), servit la France et fut maréchal de camp. Lors de l'invasion des armées françaises en Suisse (mars 1798), d'Erlach fut nommé général en chef de l'armée bernoise. Il dut lutter contre les hésitations du grand conseil de Berne, fut vaincu à Fraubrunnen, et égorgé par ses propres soldats. — Rodolphe-Louis **d'Erlach,** né et mort à Berne (1749-1810), fut en 1802 l'un des chefs d'une insurrection contre la France. Il s'est occupé de littérature et a publié : *le Code du bonheur,* dédié à Catherine II (1788).

ERLANE n. m. Silicate naturel d'aluminium et de calcium, appartenant au genre grenat et qui est une variété compacte de grossulaire.

ERLANGEN, ville d'Allemagne (Bavière, Moyenne Franconie), sur la Regnitz, près du canal Louis ; 30.000 hab. Commerce de céréales. Fabrique de draps, glaces ; tanneries, brasseries. Ville fondée en 1686 pour des protestants français qui importèrent l'industrie des glaces, toiles peintes, etc. Monument commémoratif de la jonction du Danube et du Mein par le canal Louis (1846). Université protestante, fondée en 1743. Jusqu'en 1808, Erlangen fut le siège de l'académie Léopoldine-Caroline (depuis à Bonn).

ERLANGER (Camille), compositeur français, né et mort à Paris (1863-1919). Elève du Conservatoire et de Léo Delibes, il remporta, en 1888, le grand prix de Rome et composa dans cette ville une vaste partition de concert : *Saint Jean l'Hospitalier,* qui le classa au rang des jeunes maîtres français. Depuis, il a écrit *Kermaria,* idylle armoricaine en 4 actes, paroles de Gheusi (1897) ; les *Poèmes russes* (traduits par Catulle Mendès), dont *Fedia* qui est restée au répertoire des chanteurs ; des mélodies et des pages symphoniques d'une véritable originalité : *la Belle et le Chevalier ; la Nuit du loup ; Maître et Serviteur,* d'après Tolstoï ; un *Requiem ;* la cantate *Velléda,* etc. ; *le Juif polonais,* conte populaire d'Alsace, en 5 actes, paroles de H. Cain et Gheusi (Opéra-Comique, 1900) ; *le Fils de l'étoile* (poème de Catulle Mendès ; Opéra, 1904) ; *Aphrodite* (1906) ; *l'Aube rouge* (1912) ; *la Sorcière* (1912) ; *Forfaiture* (1921).

C. Erlanger. — Cl. Larenne.

ERLANGER (Joseph), savant américain, né en 1874 à San Francisco. Prix Nobel de physiologie et de médecine en 1944, partagé avec Herbert S. Gasser, avec qui il avait étudié les différentiations fonctionnelles des fibres nerveuses.

ERLEBACH (Philipp-Heinrich), compositeur allemand, né à Essen en 1657, mort à Rudolstadt en 1714. Il a travaillé à Paris avec Lully. Outre des Ouvertures, on lui doit des airs religieux et profanes accompagnés (*Harmonische Freude*) d'une grande intensité d'émotion.

ERLENBACH, comm. de Suisse (canton de Zurich), près du lac de Zurich ; 1.700 hab. Viticulture. Tissage.

ERLON. Biogr. V. DROUET D'ERLON.

ERMAK (Timofeevitch), dit aussi **Iermak** et **Yermak,** ataman des cosaques du Don, mort en 1584. Son nom reste attaché à l'histoire de la Sibérie. A la tête de ses cosaques, il attaqua le khan tartare Koutchoum qu'il vainquit et dont il prit la capitale Isker ou Sibir (1581). Surpris peu après au cours d'une expédition, il périt sur les bords de l'Irtych. Il avait reculé les frontières orientales de la Russie, de l'Oural à l'Irtyca.

ERMAN (Jean-Pierre), historien prussien, né et mort à Berlin (1735-1814). Au titre de pasteur de la colonie française réfugiée à Berlin il joignit ceux de directeur du gymnase français et de membre de l'Académie des sciences et des belles-lettres. On a de lui : *Mémoire historique sur la fondation de l'Eglise française de Berlin* (1772) ; *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du roi de Prusse* (1782-1799), en collaboration avec le pasteur Reclam ; *Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises dans les Etats du roi de Prusse* (1785) ; etc.

ERMAN (Paul), physicien allemand, fils du précédent, né et mort à Berlin (1764-1851). Il fut d'abord professeur au collège français de Berlin, puis à l'Ecole militaire, et enfin à l'université, lors de sa fondation. Ses publications

se rapportent plus spécialement au magnétisme et à l'électricité.

ERMAN (Georges-Adolphe), physicien et voyageur allemand, fils du précédent, né et mort à Berlin (1806-1877). Les observations qu'il fit au cours d'un voyage autour du monde (1828-1830) permirent à Gauss d'édifier la première théorie du magnétisme terrestre. De 1845 à 1848, il a calculé les constantes de la théorie du magnétisme terrestre de Gauss. Il a fondé en 1841 les *Archives pour la connaissance scientifique de la Russie*, et a publié les *Principes de la théorie de Gauss et les Phénomènes du magnétisme terrestre en 1829* (1874).

ERMAN (Adolf), égyptologue allemand, né et mort à Berlin (1854-1937). Attaché d'abord, en 1875, au Cabinet des Médailles de cette ville, directeur, depuis 1884, du musée égyptien, et professeur d'égyptologie à l'université de Berlin, il a consacré de nombreux travaux à la langue, la littérature et la civilisation de l'Egypte ancienne ; en outre, il a réuni depuis 1897, en collaboration avec un certain nombre d'égyptologues d'autres pays, les matériaux d'un grand dictionnaire (ERMAN-GRAPOW : *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*), qui a commencé à paraître en 1925.

ERMATINGEN, comm. de Suisse (canton de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 1.800 hab. Agriculture, pêche.

ERMELAND, pays de Pologne (Prusse-Orientale, régence de Kœnigsberg), un des quatre évêchés du territoire de l'ordre Teutonique. Les évêques d'Ermeland furent, au XIVe siècle, princes de l'Empire, et résidèrent à Braunsberg, puis à Heilsberg. Incorporée à la Pologne en 1466 par le traité de Thorn, cette province redevint prussienne en 1772. Elle comprend les quatre cercles de Braunsberg, de Heilsberg, de Rœssel et d'Allenstein. Capitale *Frauenburg*.

ERMELINDE ou **HERMELINDE** (sainte), en latin **Ermelendis**, née à Donck, près de Louvain, morte vers 600. Fille d'Ermenold, apparentée à Pépin de Landen et à sainte Gertrude, elle voulut vivre dans la chasteté et la mortification. Ses parents lui avaient donné pour sa subsistance leur village d'Odenca (Donck). Mais elle se retira dans la solitude à Meldric (Meldert), y vivant d'herbes sauvages. Son tombeau, retrouvé quarante-huit ans après sa mort, donna naissance à un monastère.

ERMELO, ville des Pays-Bas (Gueldre, arrond. de Arnheim) ; 6.500 hab. Ch.-lieu de district.

ERMÉNEK, ville de Turquie (Anatolie, vilayet d'Itch-Il), près du fleuve côtier *Ermének*, tributaire de la Méditerranée ; 6.000 hab. Ch.-lieu d'arrondissement. Moulins. Ruines de l'ancienne *Germanicopolis*, jadis capitale de l'Isaurie, fondée en 17 de notre ère par Germanicus.

ERMENGARDE, impératrice d'Occident, morte à Angers en 818. Elle épousa, en 798, Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, alors roi d'Aquitaine, qui devint empereur en 814. Pour assurer la couronne à ses enfants : Lothaire, Pépin et Louis, elle fit cloîtrer les enfants naturels de Charlemagne. C'est à son instigation que Louis le Débonnaire fit crever les yeux à son neveu Bernard, roi d'Italie.

ERMENGARDE, reine de Provence, née en 855, morte à Plaisance en 890. Fille de l'empereur Louis II, elle épousa, en 877, Boson, duc de Lombardie, son beau-frère, qui, en vue de ce mariage, avait fait empoisonner sa première femme, fille du roi de Bavière Carloman. Poussé par Ermengarde, il profita de la minorité de Louis et de Carloman pour prendre le titre de roi, à Mantaille (Viennois) en 879. Louis et Carloman, soutenus par Charles le Gros, roi de Germanie, marchèrent contre Boson, qui s'enfuit. Assiégée dans Vienne, Ermengarde s'y défendit vaillamment de 880 à 882, mais, finalement, dut se rendre au duc de Bourgogne Richard, frère de Boson. Prisonnière à Autun, elle recouvra la liberté à la mort de son mari (887), sut faire reconnaître son fils Louis, et, quand le jeune prince fut en âge de gouverner, elle se retira à l'abbaye de Saint-Sixte de Plaisance, où elle mourut. Sa fille, Ingeltrude, épousa le comte d'Auvergne Guillaume le Pieux.

ERMENGARDE, fille d'Adalbert II marquis de Toscane, et épouse d'Adalbert, marquis d'Ivrée, morte en 947. Elle eut une vie très agitée et contribua au mouvement qui détrôna Bérenger Ier, roi d'Italie, puis Rodolphe II, duc de Bourgogne (926) et finit sa vie dans un cloître.

ERMENGARDE, fille de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, et d'Adélaïde, sœur de Rodolphe Ier, roi de Bourgogne. Elle épousa Gilbert, comte de Dijon, qui gouverna en 923 le duché de Bourgogne et mourut en 956. Sa femme mourut peu après. Elle eut deux filles : Liégeard (*Lentgardis*) qui épousa Otton, frère de Hugues Capet, et Werra, dite aussi Adélaïde, mariée à Robert, comte de Troyes.

ERMENGARDE, fille d'Adalbert marquis de Spolète, duc de Camerino. Elle vivait au Xe siècle. Mariée à Giovanni, comte de Bologne, souche des Lambertini de Bologne, elle se fit remarquer par la beauté de son caractère, son dévouement, sa charité. (Son fils prit le nom de *Lamberto d'Ermengarde*.)

ERMENGARDE (Mathilde), petite-fille d'Ermengarde marquise d'Ivrée. Elle vécut au XIe siècle, et laissa le souvenir d'une princesse d'une rare culture. Elle épousa Frédéric Torello (*le Petit Taureau*), fils de Ludolphe de Saxe. Son fils, le fameux Guido Torello, dit *Salinguerra* (contraction de *Saliens in guerra*), joua un rôle brillant dans l'histoire italienne au commencement du XIIe siècle.

ERMENGARDE, vicomtesse d'Albi et de Nîmes, fille de Pierre Raimond, comte de Carcassonne, et de Rangarde de La Marche, morte en 1101. Elle épousa Raimond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nîmes. Devenue comtesse de Carcassonne à la mort de son frère, Roger III (1067), elle céda ses droits sur ce fief à Raimond-Bérenger Ier, comte de Barcelone (1067). En 1076, Raimond-Bérenger II succéda à Raimond-Bérenger Ier. Celui-ci étant mort en 1083, des troubles se produisirent, Ermengarde rentra avec son fils Bernard-Aton, et reprit la direction de ses Etats, qu'elle conserva jusqu'à sa mort.

ERMENGARDE, vicomtesse de Narbonne, morte à Perpignan en 1194. Fille d'Aimeri II, elle succéda à son père en 1134. Elle épousa, en 1142, un seigneur espagnol du nom d'Alfonse, qui mourut trois ans après, et elle se remaria dans la suite avec Bernard d'Anduze. Elle eut de fréquents démêlés avec ses suzerains, les comtes de Toulouse, s'appuyant contre eux sur Louis VII, roi de France, sur le pape Alexandre III, enfin sur le comte de Barcelone, dont elle reconnut la suzeraineté. C'est en faveur de Pierre de Lara, fils de sa sœur, qu'étant sans enfants elle abdiqua, en 1192, pour se retirer à Perpignan. Elle protégeait les troubadours, et Pierre Rogier vécut longtemps auprès d'elle à Narbonne.

ERMENGAUD (Blaise), médecin français, né à Montpellier. Il fut médecin de Philippe le Bel. C'était surtout un érudit, qui a laissé de nombreuses traductions : du *Traité sur la Thériaque* d'Averrhoès, du *Gouvernement de la santé* de Moïse Maimonides, du *Traitement de l'asthme* de R. Moyse.

ERMENONVILLE, comm. de l'Oise, arrond. et à 13 kil. de Senlis, sur la Nonette ; 545 hab. (*Ermenonvillois, oises*). Eglise de 1534. Château bâti sous Louis XIII ; parc à l'anglaise, créé en 1763 par le marquis de Girardin, ami de J.-J. Rousseau qui mourut à Ermenonville et y fut inhumé dans l'*île des Peupliers* (tombeau sculpté par Lesueur). Les restes du philosophe ont été transférés en 1794 au Panthéon.

ERMENONVILLIEN, ENNE adj. et n. (d'*Ermenonville* dans l'Oise). Géol. Nom d'étage donné par Dollfus (1880) à l'une des zones ou plutôt à l'un des faciès du bartonien des environs de Paris. Il s'intercalerait entre la zone de Guespel et la zone de Beauchamps ; c'est un dépôt de mer légèrement dessalée, où abondent les crustacés.

ERMENS (Joseph), bibliographe belge, né et mort à Bruxelles (1736-1805), où il était imprimeur-libraire. On lui doit : *Bibliographie des livres anonymes concernant l'histoire des Pays-Bas ; Bibliographie des pièces authentiques concernant l'histoire des troubles des Pays-Bas ;* etc.

ERMENT ou **ERMONTH**, ville d'Egypte (Haute-Egypte, moudirièh de Qénèh), sur la rive gauche du Nil ; environ 13.000 hab. Sucreries. Ruines de l'ancienne *Hermonthis*, dont elle perpétue le nom.

ERMENTRUDE, reine de France, fille d'Eudes, comte d'Orléans, mariée à Charles le Chauve, morte en 869.

ERMES [*èrm'*] n. f. pl. Dans le sud-est de la France. Terrains vagues en jachère.

ERMIN [*èr'*] n. m. (de *arménien*). Droit de douane qui se percevait dans les Echelles du Levant sur les marchandises de toute nature.

ERMIN ou **ERME** (saint), en lat. **Erminius**, abbé et évêque, né à Erclie, aujourd'hui Saint-Ermin (Aisne), mort en 737. Sa piété et sa science le firent envoyer à Lobbes où il succéda à saint Ursmer, en 713. — Fête le 25 avril.

ERMINETTE n. f. Techn. V. HERMINETTE.

ERMITAGE [*èr'*] ou autref. **HERMITAGE** [*taj'*] n. m. Habitation d'un ermite. || Couvent de religieux ermites : *Il y avait autrefois un* ERMITAGE *au mont Valérien.*

— *Par extens.* Lieu solitaire et écarté. || Maison de campagne retirée : *L'*ERMITAGE *de J.-J. Rousseau à Montmorency.*

Ermitage (L'), petit chalet de la vallée de Montmorency, situé au fond du parc du château de la Chevrette, qui appartenait à Mme d'Epinay. J.-J. Rousseau y habita d'avril 1756 à décembre 1757. C'est là qu'il connut Mme d'Houdetot. Lorsqu'il se brouilla avec Mme d'Epinay, il quitta l'*Ermitage* pour aller habiter Montmorency.

ERMITAGE (L'), coteau du départ. de la Drôme (comm. de Tain) qui fournit des vins très appréciés. Ces vins, blancs, rouges, ou de paille, sont parmi les meilleurs des côtes du Rhône.

Ermitage (PALAIS et MUSÉE DE L'), à Léningrad. L'Ermitage, construit par ordre de Catherine II qui en avait fait sa *petite maison*, eut pour architectes Vallin de Lamothe, Velten et Quarenghi. Il a été augmenté au XXe siècle, d'une partie neuve, dite Nouvel Ermitage. Avant 1914, l'Ermitage dépendait du Palais d'Hiver, demeure du tsar, auquel il était relié par une galerie franchissant sur deux arcades une rue conduisant à la Néva. Depuis 1917, le Palais d'Hiver, devenu à son tour une annexe de l'Ermitage, se trouve affecté aux agrandissements du musée, notablement enrichi par les œuvres d'art ramenées des résidences impériales ou provenant des collections privées, nationalisées. L'Ermitage est une des plus riches galeries du monde. Ses séries comprennent des sculptures antiques, des bronzes, des vases peints parmi lesquels est le célèbre *Vase de Cumes*, des antiquités sibériennes (scythes), des tapisseries, des sculptures modernes, des dessins au nombre de 12.000, enfin une célèbre collection de peintures de toutes les écoles mais riche surtout en œuvres flamandes, hollandaises et françaises. L'école française du XVIIIe siècle passe même pour être mieux et plus complètement représentée à l'Ermitage qu'au Louvre. Il est vrai que les mandataires de Catherine II, la créatrice de la collection (sauf quelques œuvres acquises du temps de Pierre le Grand) étaient Diderot, Falconet et Grimm, tous trois bons juges.

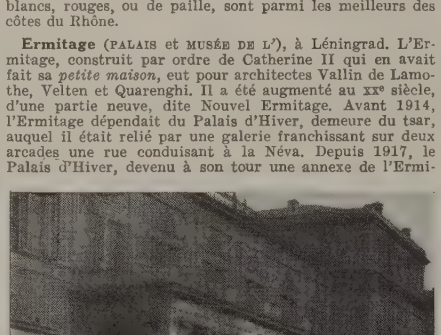

Palais de l'Ermitage. — Cl. Rap.

Depuis 1920, les collections ont été réinstallées, et par les soins d'Alexandre Benoist, les peintres français des XVIIe et XVIIIe siècles, Le Poussin et Claude Lorrain, Watteau et Boucher, Van Loo, Carle Vernet et Hubert Robert, mis à l'honneur, occupent dans le Palais d'Hiver les appartements particuliers de Catherine II, où ils sont présentés parmi des sculptures de même époque et sur un fond de tapisseries des Gobelins.

D'autre part, Rembrandt est représenté par quarante peintures parmi lesquelles les chefs-d'œuvre abondent.

Ermitage (THÉÂTRE DE L'), à Léningrad. Ancien théâtre particulier de la cour de Russie. Il fut construit d'abord en bois, sous le règne de l'impératrice Elisabeth, qui y appela un personnel nombreux d'artistes étrangers, français ou italiens. On y joua d'abord le répertoire de Molière, de Regnard, de Marivaux. Catherine, dont le goût était surtout porté vers la musique italienne, fit venir successivement à sa cour Galuppi, Traetta, Paesiello et Sarti.

Sous le tsar Alexandre Ier, Boieldieu, appelé en 1803 à Saint-Pétersbourg, en qualité de maître de la chapelle impériale, écrivit pour le théâtre de l'Ermitage une série d'opéras-comiques français : *Aline reine de Golconde, un Tour de soubrette, Télémaque, les Voitures versées*, etc. Il eut pour successeur l'Allemand Steibelt, qui fit représenter *Cendrillon* et *la Princesse de Babylone*.

ERMITE ou autref. **HERMITE** [*èr*] n. m. (lat. *eremita* ; gr. *erémitès ;* de l'adj. *erémos*, désert). Solitaire se livrant, dans un lieu désert, à la prière et à la mortification : *La cabane d'un* ERMITE. || Nom donné à des religieux qui vivaient en communauté, mais isolés dans des cellules : ERMITES *de Saint-Augustin, de Saint-Jérôme, de Saint-Antoine.* V. ANACHORÈTE, CÉNOBITE.

— *Par extens.* Personne qui fréquente peu ou point de monde.

— LOC. FAM. *Vivre en ermite*, Ne fréquenter personne. || *Se faire ermite*, Se retirer loin du bruit du monde, dans une sorte de solitude. — Revenir de ses égarements, se convertir.

— PROV. **Quand le diable est vieux, il se fait ermite.** Quand la vieillesse vous interdit tout plaisir, on se convertit.

— ENCYCL. On a donné le nom d'*ermites* aux chrétiens des IIIe, IVe et Ve siècles qui, désirant se vouer en liberté à la vie contemplative, se retirèrent dans les déserts de la Thébaïde, de la Palestine et de la Syrie. Les plus célèbres furent saint Paul, saint Antoine et saint Macaire. Au moyen âge, on vit souvent des ermites se retirer dans les forêts ou les montagnes. On en voit encore quelques-uns aujourd'hui.

Plusieurs ordres de religieux ont porté le nom d'*ermites ;*

1° Les ermites de Saint-Paul, fondés à Bude en 1240 par le bienheureux Eusèbe de Strigonie ;

2° Les ermites de Saint-Augustin, vulgairement appelés « augustins ». V. AUGUSTINS ;

3° Les ermites de Saint-Jérôme ou hiéronymites. V. HIÉRONYMITES.

ERMOLD le Noir, abbé d'Aniane (Hérault), poète et moine du IXe siècle. Accusé d'avoir excité le jeune Pépin contre son père Louis le Débonnaire, il fut relégué par celui-ci à Strasbourg. C'est pour rentrer en grâce qu'il écrivit un long poème où il raconte en un style ampoulé les faits et gestes de Louis, de 781 à 826. La meilleure édition de ce poème est celle de E. Dümanler (*Poetæ latini ævi carolini*, II, 5-91).

ERMOLOV, IERMOLOV ou **YERMOLOV** (Alexis-Petrovitch), général et administrateur russe, né en 1772, mort en 1861. Après avoir servi en Pologne (1794), puis en Perse (1796), il fut disgracié sous Paul Ier. Il reprit du service sous Alexandre Ier. En 1812, chef d'état-major de Barclay de Tolly, il se distingua pendant l'invasion française. Après la chute de Napoléon Ier, Ermolov fut employé au Caucase, où il montra de grandes qualités d'administrateur. A la suite d'une nouvelle disgrâce, il donna sa démission et rentra dans la vie privée (1827). Il a laissé un livre estimé : *Mémoires de A.-P. Ermolov, pour servir à l'histoire de la guerre de 1812* (1863-1865).

ERMONT, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 17 kil. de Pontoise ; 8.320 hab. Ch. de f. Nord et Etat. Constructions mécaniques.

ERMONTH. Géogr. V. ERMENT.

ERMSLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe, régence de Mersebourg), sur la Selke, affl. de la Bode ; 3.200 hab. Fours à chaux, tanneries, papeteries, culture du chanvre. Patrie du poète Gleim.

Ernani, opéra en 4 actes, de Verdi, paroles de Piave, sur le sujet du drame de Victor Hugo *Hernani* (1845). La partition qui fut représentée à l'origine sous le titre de *il Proscritto* est inégale. Parmi les pages les plus remarquables on peut citer : le finale du premier acte ; le septuor : *O sommo Carlo ;* la cavatine : *Ernani, vieni ! ;* etc.

ERNAULT DES BRUSLYS (Nicolas), général français, né à Brive en 1757, mort à l'île Bourbon en 1809. Ancien garde du corps, lieutenant d'artillerie en 1780, il alla en mission aux Indes, en Perse et en Turquie. Sous la Révolution, il se distingua à la Croix-au-Bois (1791), devant Namur et à Maëstricht où, blessé, il fut nommé général de brigade (1794). Après avoir fait partie de l'armée du Nord (1795), de celle du Rhin (1800), il était nommé gouverneur des Mascareignes en 1802 et promu divisionnaire en 1808.

ERNE, rivière et lacs d'Irlande, en Ulster. La rivière sort du lac Gowna (comté de Longford) et traverse les deux lacs l'*Upper Erne* (Erne supérieur) et le *Lower Erne* (Erne inférieur), avant de finir dans la baie de Donegal. Cours, 115 kil. — Des deux lacs, aux rivages riants et couverts de pâturages, l'Erne supérieur a 67 km² et l'Erne inférieur 123 km² de superficie.

ERNE (John Henry CRICHTON, comte D'), homme politique anglais, né et mort à Dublin (1839-1914). Membre de la Chambre des communes de 1868 à 1885, puis de la Chambre des lords. Lord de la Trésorerie de 1876 à 1880, *whip* des conservateurs de 1876 à 1885, puis lord lieutenant du comté de Fermanagh, il était le chef des orangistes d'Irlande.

ERNECOURT (Alberte-Barbe D'), dame DE SAINT-BALMON, femme auteur française, née au château de Neuville, près de Verdun, en 1608, morte à Bar-le-Duc en 1660. Tandis que son mari servait dans l'armée impériale, elle défendit sa demeure contre toute attaque, escorta des convois, poursuivit les pillards, et sut se rendre redoutable à

l'ennemi. Après la paix de Westphalie, elle s'adonna aux lettres, puis entra dans un couvent. On a d'elle : *les Jumeaux martyrs*, tragédie (1650), et *la Fille généreuse*, tragi-comédie en cinq actes.

ERNÉE, ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. et à 24 kil. de Mayenne, sur l'*Ernée;* 4.840 hab. (*Ernacéens, ennes*). Ch. de f. Etat. Cultures et rouissage du lin. Ancien fief des Mayennes, puis des Guises. — Le canton a 6 comm., et 11.415 hab.

ERNEST Ier, dit l'Ancien, duc d'Alsace et de Souabe, mort en 1015. Fils du margrave Léopold d'Autriche, il succéda, en 1012, à Herman III dont il avait épousé la sœur Gisèle, et fut tué à la chasse. — Son fils, **Ernest II** (1007-1030) lui succéda (1015) et resta sous la tutelle de sa mère Gisèle jusqu'en 1024. Révolté contre l'empereur Conrad, qui avait épousé sa mère, il fut pardonné sur les instances de celle-ci (1030) ; de nouveau révolté, il fut mis au ban de l'empire par la diète d'Ingelheim, et périt, bientôt après, dans un combat singulier.

ERNEST, duc de Brunswick-Gœttingue, fils du duc de Brunswick Albert II et mort en 1368. C'est après la mort de son frère aîné Otton (1344), qu'il procéda avec son frère Magnus à un partage des Etats de son père. Il eut pour sa part le pays d'Oberwald, avec la ville de Gœttingue et fut ainsi le fondateur de la branche Brunswick-Gœttingue.

ERNEST, dit de Fer, duc d'Autriche, né en 1377, mort en 1424. Il succéda à son père tué à Sempach (1386). En 1411, l'assemblée des seigneurs dépossèda Ernest, qui gouverna alors la Carinthie et la Carniole jusqu'à sa mort.

ERNEST, duc de Bavière, mort en 1438. Succéda à son père, Jean le Pacifique, en 1397, régna conjointement avec son frère Guillaume, eut de longs démêlés avec son cousin Louis le Barbu, qui souleva contre lui les habitants de Munich (1404), et, après une victoire décisive (1422), parvint à le soumettre.

ERNEST, Electeur de Saxe, né en 1441, mort en 1486. Fils de Frédéric le Débonnaire, il succéda à son père en 1464, gouverna, avec son frère Albert, le pays de Meissen et la Thuringe, et agrandit considérablement ses domaines. Peu après, il se brouilla avec son frère, ce qui amena le partage des Etats. Ernest conserva l'électorat de Courlande, la Thuringe et la Franconie, possessions qui formèrent l'apanage de la branche Ernestine.

ERNEST Ier, duc de Brunswick-Lunebourg, né à Uelzen en 1497, mort à Celle (Hanovre) en 1546. Jeune, il étudia à Wittemberg et séjourna en France. En 1521, son père, le duc Henri Ier, mis au ban de l'empire, partagea ses Etats entre ses deux fils Otton et Ernest. De concert avec Otton, Ernest introduisit le luthéranisme dans ses Etats, et le propagea vigoureusement. Il fut un des signataires de la protestation contre la diète de Spire, prit part aux débats de la diète d'Augsbourg, dont il signa la *Confession*, et fut un des membres de la ligue de Smalkalde. Après avoir contribué à soumettre les anabaptistes de Munster, il battit l'armée de Henri, dit *le Jeune*, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, chaud catholique, s'empara de ses Etats et y établit le protestantisme.

ERNEST II, duc de Brunswick-Lunebourg, né à Celle en 1564, mort à Lunebourg en 1611, succéda à son père Guillaume, en 1592, s'allia avec la ligue hanséatique (1606), et se fit connaître comme un prince fort instruit.

ERNEST, archevêque-Electeur de Cologne, fils du duc Albert V de Bavière, né à Munich en 1554, mort à Arnsberg en 1612. Il fut évêque de Freising (1565), de Hildesheim (1573), de Liége (1580), de Münster (1586), archevêque de Cologne (1583). Il dut conquérir son diocèse que l'archevêque Gebhard Truchsess de Waldbourg, converti au protestantisme, voulait conserver en dépit du *réservat ecclésiastique*. Il le battit avec l'aide des Espagnols à Flockenbourg (1584). Le gouvernement d'Ernest fut agité par des révoltes que ses exactions soulevèrent jusqu'à la fin.

ERNEST D'AUTRICHE, gouverneur général des Pays-Bas espagnols en 1594, né à Vienne en 1553, mort à Bruxelles en 1595. Fils de l'empereur Maximilien II et neveu de Philippe II, il fut élevé à la cour d'Espagne. Il fit une guerre malheureuse aux Néerlandais, et résista bravement aux Français en 1595, mais sans pouvoir s'opposer à la prise de Huy.

ERNEST Ier, margrave de Brandebourg, né et mort à Berlin (1583-1613). Fils de l'Electeur de Brandebourg Joachim-Frédéric et frère de l'Electeur Jean-Sigismond, il fut délégué par ce dernier dans les duchés de Clèves, de Juliers et de Berg en 1609, quand la succession de ces derniers devint vacante, adopta le calvinisme, qu'il fit embrasser aux membres de sa famille, et défendit les duchés, qu'attaquait l'archiduc Léopold. Il signa en 1609 l'accord provisoire de Dortmund avec le principal concurrent de son frère Philippe de Neubourg.

ERNEST Ier le Pieux, duc de Saxe-Gotha, fils de Jean, duc de Weimar, né au château d'Altenbourg en 1601, mort à Gotha en 1675. Il servit, durant la guerre de Trente ans, dans la cavalerie suédoise, et donna des preuves de son habileté comme homme de guerre, notamment à Nuremberg, à Lutzen, où, après la mort de Gustave-Adolphe, il battit Pappenheim ; il fut chargé, en 1633, par son frère Bernard de Weimar, de gouverner le duché de Franconie ; il l'aida à prendre Landshut (Bavière), et n'abandonna le théâtre de la guerre qu'après le désastre de Nordlingen (1634). En 1640, il entra en possession du duché de Gotha et devint ainsi la souche des ducs de Saxe-Gotha. Plus tard, il hérita également du duché d'Altenbourg. Son administration fut bienfaisante.

ERNEST II, duc de Saxe-Gotha-Altenbourg, né et mort à Gotha (1745-1804). Il succéda, en 1772, à son père, Frédéric III. Il rétablit l'ordre dans les finances et l'administration, désorganisées par la guerre de Sept ans. Il s'occupa beaucoup de l'enseignement, des sciences et des arts.

ERNEST III, duc de Saxe-Cobourg, frère de Léopold Ier, roi des Belges, et père du prince Albert, mari de la reine d'Angleterre Victoria, né à Cobourg en 1784, mort au château de Friedenstein (Gotha) en 1844. Il succéda à son père François en 1806, combattit Napoléon Ier et se joignit aux Alliés en 1813. Il eut pour successeur un de ses deux fils, Ernest IV.

ERNEST IV (Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Edouard), duc de Saxe-Cobourg, fils du précédent, né à Cobourg en 1818, mort au château de Rheinhardtsbrunn (Thuringe) en 1893. Il monta sur le trône en 1844. En 1849, il reçut un commandement indépendant dans la guerre contre le Danemark, et remporta la victoire d'Eckernförde sur la flotte danoise. Lié de bonne heure avec Napoléon III, en 1854, au début de la guerre d'Orient, il réussit à détourner la cour des Tuileries de prendre une attitude hostile contre le cabinet de Berlin, tout dévoué à la Russie. Plus tard, Ernest IV intervint, encore sans résultats, dans l'affaire du Slesvig-Holstein. En 1866, il fit la plus grande partie de la campagne de Bohême, à la suite du prince royal de Prusse. Pendant la campagne de France (1870-1871), il faisait partie du grand quartier général prussien. Il a publié entre autres des *Mémoires* (1887-1889), mais il s'occupa surtout de musique.

Il a écrit non seulement des *lieder*, des hymnes, des cantates, mais aussi plusieurs opéras dont deux, *Sainte-Claire* et *Casilda*, traduits en français, furent représentés en 1855 à Paris et à Bruxelles.

ERNEST Ier (Frédéric-Paul-Georges-Nicolas), duc de Saxe-Altenbourg, né à Hildburghausen en 1826, mort à Altenbourg en 1908. Fils aîné du duc Georges et de la princesse Marie de Mecklembourg-Schwerin, il entra, en 1851, dans l'armée prussienne, comme officier au 1er régiment d'infanterie de la garde, et quitta le service actif en 1853. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, il fit partie de la division commandée par le grand-duc de Mecklembourg et assista aux sièges de Toul, de Soissons et de Paris.

Les deux enfants nés de son mariage avec la princesse Agnès d'Anhalt (décédée en 1897) étant morts avant lui, la succession ducale passa en 1908 à la branche collatérale en la personne du duc Ernest II, son neveu. V. ERNEST II.

ERNEST II, duc de Saxe-Altenbourg, né à Altenbourg en 1871, fils du prince Maurice (1829-1907) frère d'Ernest Ier. Il fit au gymnase de Dresde ses premières études, qu'il alla compléter à Eisenberg, puis aux universités de Lausanne, d'Iéna et de Heidelberg. Mais, en 1888, il prit du service dans l'armée prussienne, et se consacra désormais à la carrière militaire, à laquelle il se montra toujours très attaché et au cours de laquelle il atteignit le grade de général d'infanterie. Il n'était encore que lieutenant-colonel prussien, à la suite du 1er régiment de la garde, lorsqu'il fut appelé au trône ducal de Saxe-Altenbourg par suite de la mort de son oncle, le duc Ernest Ier (1908).

Il avait épousé (1898) la princesse de Schaumbourg-Lippe. De cette union, dissoute le 17 janvier 1920, sont nés quatre enfants, dont un fils, Guillaume-Georges-Maurice (né en 1900), qui porta jusqu'à la révolution le titre de prince héritier. Ernest II renonça au trône le 13 novembre 1918. Son duché fut englobé dans la République de Thuringe.

ERNEST-AUGUSTE, premier Electeur de Hanovre, né à Calenberg en 1629, mort à Herrenhausen en 1698. Il devint, en 1662, évêque protestant d'Osnabrück, combattit la France, se signala par sa bravoure à la bataille de Consaarbrück contre les Français (1675), fit prisonnier le maréchal de Créqui à Trèves, s'empara de Maëstricht (1676), de Charleroi (1677). Il participa contre la France à la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, et reçut, en récompense de ses services, le titre de « Electeur de Hanovre », créé pour lui (1692). Il laissa l'électorat à son fils Georges-Louis, qui devint plus tard roi d'Angleterre : sa fille Sophie-Charlotte fut la première reine de Prusse.

ERNEST-AUGUSTE, roi de Hanovre, fils de George III, roi d'Angleterre, né à Londres en 1771, mort à Hanovre en 1851. Il porta d'abord le titre de « duc de Cumberland ». Il se fit remarquer par sa bravoure en combattant contre les armées françaises, et fut promu lieutenant général dans l'armée britannique en 1798. En 1807, il prit une part active à la guerre de la Prusse contre la France, fut nommé feld-maréchal de l'armée anglaise en 1813, alla prendre, lors de la paix, possession du Hanovre, érigé en royaume pour le compte de son père. A la mort de Guillaume IV (1837), le duc de Cumberland monta sur le trône de Hanovre, sous le nom de « Ernest-Auguste Ier ». Peu après, il abolit la constitution de 1833, en octroya une autre en 1840, qu'il se fit un jeu de violer, mais dut céder aux circonstances et accorder, en 1848, les réformes exigées par la nation, qu'il retira du reste aussitôt que les circonstances le lui permirent.

ERNEST-AUGUSTE, héritier de la couronne de Hanovre et plus connu sous le nom de *duc de* CUMBERLAND. V. CUMBERLAND.

ERNEST-CASIMIR, comte de Nassau, né à Dillenbourg en 1573, mort à Ruremonde en 1632. Fait prisonnier par les Espagnols en 1592, il se racheta, entra au service de la Hollande, et fit une brillante carrière militaire, successivement nommé par les états généraux général de l'armée, gouverneur de la Gueldre, de Zutphen, de la province d'Utrecht, stathouder de Frise (1621). En 1621, Ernest-Casimir enleva Berg-op-Zoom et Steenwick aux Espagnols, et vint mettre en 1632 le siège devant Ruremonde, où il fut tué d'un coup de mousquet.

ERNEST-CHARLES (Jean), critique littéraire français, né à Roanne (Loire) en 1875, mort à Paris en 1953. Il collabora à la *Revue bleue*, où il a publié ses principales études critiques. On lui doit : *Théories sociales et Politiciens, 1870-1875* (1898) ; *Praticiens politiques, 1870-1899* (1899) ; *Waldeck-Rousseau* (1902) ; *la Littérature française d'aujourd'hui* (1902), et plusieurs volumes de *Samedis littéraires* (1903 et ann. suiv.) ; *le Théâtre des poètes, 1850-1910* (1910) ; *Essais critiques* (1914). Critique mordant, il a montré un talent souvent pénétrant, sans se garder toujours d'un injuste dénigrement.

ERNEST-FRÉDÉRIC, margrave de Bade-Dourlach, né à Muhlberg en 1560, mort à Remchingen en 1604. Après la mort de son père, le margrave Charles II, il fut élevé à la cour de Wurtemberg, puis, en 1592, partagea le margraviat avec ses frères. En 1594, ayant usurpé une partie des Etats d'Edouard Fortuné, margrave de Baden-Baden, il eut à lutter contre l'empereur ; il parvint à se maintenir avec l'aide des princes protestants.

ERNESTI (Jean-Auguste), philologue et théologien protestant allemand, né à Tennstedt (Thuringe) en 1707, mort à Leipzig en 1781. Il professa à Leipzig, de 1734 à 1759, à l'école Saint-Thomas, et, de 1742 à 1770, à l'université. Il a publié des éditions très estimées de Xénophon (1737), de Cicéron (1737-1739), de Suétone (1748), de Tacite (1742), de Callimaque (1761), de Polybe (1763-1764), qui ont été souvent réimprimées. En théologie, son ouvrage principal est un essai d'herméneutique du Nouveau Testament : *Institutio interpretis Novi Testamenti* (1761).

ERNESTINE (LIGNE), branche de la maison de Saxe, qui a pour chef *Ernest* (1441-1486), fils aîné de Frédéric II, électeur de Saxe. Elle se sépara de la branche cadette ou *Albertine* en 1485. Elle avait le duché de Wittemberg, la Thuringe, une moitié des districts de la Pleisse et d'Osterland. Sa décadence fut rapide. Jean-Frédéric, dit *le Magnanime* (1503-1554), petit-fils d'Ernest, perdit ses domaines et l'électorat, ne conservant qu'Eisenach, Weimar, Iéna et quelques petites seigneuries en 1547. En 1553, Cobourg fit retour à la ligne Ernestine, et, en 1554, Altenbourg. Les deux fils de Jean-Frédéric II, Jean-Casimir et Jean-Ernest, par le partage des Etats paternels en 1572, formèrent les maisons de Weimar et de Cobourg. Cette dernière se bifurqua, en 1592, en rameau de Cobourg et en rameau d'Eisenach. Celle de Weimar se subdivisa, en 1603, en Weimar et en Altenbourg. Cobourg et Eisenach s'étant éteints en 1633 et 1638, la ligne Ernestine n'était plus représentée que par le rameau de Weimar. Le chef de ce rameau, Jean, duc de Saxe-Weimar (1570-1605), avait eu trois fils : le puîné mourut sans postérité ; l'aîné, Guillaume, duc de Weimar (mort en 1662), fut l'auteur de quatre branches, dont les domaines se trouvèrent réunis de nouveau sous Ernest-Auguste, duc de Weimar (1688-1748), et formèrent le duché (depuis 1815 grand-duché) de Saxe-Weimar-Eisenach. Le cadet, Ernest, dit **Ernest** *le Pieux*, duc de Gotha (1601-1675), laissa sept fils, qui se partagèrent ses Etats et formèrent autant de lignes. Il ne reste de la branche Ernestine de Saxe que les maisons de Weimar, de Saxe-Meiningen, de Cobourg-Gotha et d'Altenbourg ; ces trois dernières issues d'Ernest, duc de Gotha. Le dernier duc régnant de Saxe-Weimar fut Guillaume-Ernest, né à Weimar en 1876, mort à Heinrichau en 1923, qui renonça en 1918 à sa souveraineté. Son fils aîné, Guillaume-Ernest, est né à Wilhelmsthal, près d'Eisenach, en 1912. — Les derniers ducs régnants des autres branches, qui abdiquèrent aussi en 1918, furent : Bernard, duc de Saxe-Meiningen, né et mort à Meiningen (1851-1928) ; Ernest II, duc de Saxe-Altenbourg, né à Altenbourg en 1871 ; Charles-Edouard, duc de Saxe-Cobourg-et-Gotha, né à Claremont en 1884.

Ernestine (ORDRE DE LA MAISON DUCALE DE SAXE), ordre saxon, commun aux trois duchés de la branche Ernestine (Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha et Saxe-Meiningen). Créé en 1833 par les trois ducs pour récompenser le mérite et la fidélité ; quatre classes. Le ruban est rouge avec bande latérale verte.

Ordre de la maison Ernestine.

ERNEUTE n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de carum. || Nom vulgaire de la raiponce, en Normandie. (On dit aussi ERNOTTE.)

ERNOTE ou **ARNOTE** n. f. (de l'angl. *earth*, terre, et *nut*, noix). Bot. Nom vulgaire de la terre-noix (*carum* ou *bunium bulbocastanum*), dans certains départements.

ERNOUF (Jean-Augustin, baron), général français, né à Alençon en 1753, mort à Paris en 1827. Simple soldat au début de la Révolution, il se distingua à Hondschoote, et était général de division en novembre 1793. Capitaine général de la Guadeloupe en 1804, plein de talent comme soldat et administrateur, il dut, après une lutte inégale contre les Anglais, abandonner cette colonie en 1810. Arrêté et mis en disgrâce jusqu'en 1815, il servit sous la Restauration jusqu'en 1819.

ERNOUL DE GIBLET, chroniqueur français de l'époque des Croisades, continuateur de Guillaume de Tyr.

ERNOUL (Edmond), avocat et homme politique français, né à Loudun en 1829, mort à Lussac-les-Eglises (Haute-Vienne) en 1899. Bâtonnier de l'ordre des avocats à Poitiers, député de la Vienne à l'Assemblée nationale de 1871. Légitimiste, il se distingua, après la proclamation de la République, par son opposition à Thiers qu'il devait renverser en présentant, le 24 mai 1873, le fameux ordre du jour que vota la majorité. Ministre de la justice dans le cabinet de Broglie, il fut remplacé par Depeyre en 1876.

ERNSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse, Silésie, cercle de Reichenbach), sur le Peile, affluent de la Weistritz ; 2.500 hab. Construction de machines ; filature et tissage de coton.

ERNST (Simon-Pierre), ecclésiastique et historien belge, né à Aubel en 1744, mort à Afden en 1817. Membre de l'institut des Pays-Bas, il a laissé plusieurs ouvrages : *Mémoire sur la question : Vers quel temps les ecclésiastiques commencèrent-ils à faire partie des états de Brabant?* (1783) ; *Histoire abrégée du tiers état de Brabant* (1788) ; *Apologie des ministres des cultes qui ont prêté la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an IV* (1797) ; *Histoire de Limbourg*, publiée par E. Laveleye (1839-1853) ; etc.

ERNST (*Henri*-Guillaume), violoniste allemand, né à Brünn en 1814, mort à Nice en 1865. Il fut élève au conservatoire de Vienne. Après un voyage artistique en Allemagne, il se rendit à Paris en 1832, y demeura plusieurs années, et y revint ensuite périodiquement. Il a publié un certain nombre de compositions pour le violon ; entre autres, des variations sur *le Carnaval de Venise*. — Sa femme, née Amélie-Siona Lévy, native de Mutzig (Alsace), en 1834, fut une actrice distinguée et appartint à l'Odéon et à la Comédie-Française. Le ministre Duruy la nomma « lectrice en poésie en cours de Sorbonne ».

ERNST (Alfred), critique musical français, né à Périgueux en 1860, mort à Paris en 1898. Elève de l'Ecole polytechnique, il s'éprit de la musique et débuta par un ouvrage intitulé : *l'Œuvre dramatique de Bertioz* (1884). Ardent admirateur de Wagner, il résolut de le faire connaître en France ; il publia : *Richard Wagner et le Drame contemporain* (1887) ; *l'Art de Richard Wagner, l'Œuvre*

poétique (1893). On lui doit en outre les versions françaises de la *Tétralogie* et des *Maîtres chanteurs; Études sur « Tannhäuser » de Richard Wagner* (1895), avec E. Poirée.

ERNST (Otto) pseudonyme de Otto Ernst **Schmidt**, auteur allemand, né à Ottensen, près de Hambourg, en 1862, mort à Grossflottenbeck en 1926. D'abord instituteur à Hambourg, Otto Ernst se consacra ensuite à la littérature, publia des poésies lyriques et des pièces de théâtre. Il a écrit aussi des romans, parmi lesquels il convient de citer *la Jeunesse d'aujourd'hui* (1899) et surtout *le Pays de jeunesse d'Asmus Semper* (1894).

ERNST (Paul), écrivain allemand, né à Elbingerode, dans le Harz, en 1866, mort en 1933. Poète dramatique, critique et romancier. Ernst évolua du romantisme au néoclassicisme et du socialisme à une conception largement humanitaire. Son roman le plus personnel est *l'Etroite voie du bonheur* (1903), ses meilleurs drames sont *Canossa* (1908), et *Brunhild* (1909); sa principale œuvre critique est *la Voie vers la forme* (1906).

ÉRO n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des mimétidés, comprenant des araignées assez petites, rougeâtres, avec des dessins variés. (On connaît une quinzaine d'espèces d'éros de l'ancien et du nouveau monde. Elles vivent dans les lieux humides, dans les détritus des marais. L'espèce type, *ero tuberculata*, habite l'Europe.)

ÉRODE ou **ÉROAD**, ville de l'Inde (présidence de Madras, district de Coimbatour), sur la Cavery; 16.700 hab. Centre commercial aujourd'hui déchu.

Erodle.

ÉRODER [*dé*] v. tr. (lat. *erodere*). Ronger : *La rouille* ÉRODE *le fer.*

ÉRODIE [*dî*] ou **ERODIUS** [*di-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes de taille moyenne, globuleuses, à contour ovale, pointu en arrière, et de couleur noire.

— Encycl. Les *érodies*, qui sont nombreux en espèces, habitent les régions méditerranéennes; ils courent rapidement sur le sable et s'enterrent volontiers au pied des plantes, ne sortant qu'à certaines heures.

ÉRODION n. m. Genre de plantes, de la famille des géraniacées.

— Encycl. Les *érodions* sont de jolies plantes dont on connaît environ cent soixante espèces, des régions tempérées, et montagneuses. On les cultive dans les jardins pour leurs fleurs rougeâtres ou blanches teintées de violet.

Erodion : *a*, fleur; *b*, fruit.

ÉROGATEUR n. m. (lat. *erogator*; de *erogare*, donner en présent). Antiq. rom. Distributeur de vivres ou d'argent aux soldats.

ÉROLES (Joaquin Ibañez Cuevas y Monserrat, baron de), né près de Talarn (Catalogne) en 1785, mort près de Ciudad-Real en 1825. Général espagnol, il prit les armes en 1808 contre la France, se distingua à Girone et à Figuières et combattit jusqu'en 1814, sous les ordres de Mina. En 1823, il leva des bandes absolutistes pour combattre Mina devenu constitutionnel; il contribua à faciliter aux Français la conquête de la Catalogne, et Ferdinand VII reconnut ses services en le nommant capitaine général à Barcelone. Il mourut fou peu après.

ÉRÔME, comm. de la Drôme, arrond. et à 16 kil. de Valence, près du Rhône; 960 hab. Vins.

ERONDEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost); 1.585 hab. Agriculture. Filatures.

ÉRONIE [*nî*] ou **ERONIA** [*é*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des papilionidés, comprenant de beaux papillons répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Les éronies sont des piérides jaunes ou verdâtres, dont les marques noires varient suivant le sexe.)

ÉROPE. Myth. gr. Fille de Minos. Elle épousa Atrée et fut séduite par son beau-frère Thyeste. Lorsque Atrée eut appris les infidélités de sa femme, il la précipita dans la mer. — Fille de Catreus. Elle fut vendue par ordre de son père et achetée par Plisthène, dont elle eut deux fils, Agamemnon et Ménélas.

ÉRORATEUR n. m. (du préfixe *é*, et du lat. *ros, roris*, rosée). Appareil ancien d'évaporation et de distillation imaginé par Kessler.

ÉRÔS. Myth. Divinité de l'amour, chez les Grecs. Dans la *Théogonie* d'Hésiode et chez les Orphiques, Erôs est considéré comme un dieu créateur et l'un des éléments primordiaux du monde. Depuis le VIe siècle avant notre ère, il est d'abord le dieu de la passion; à ce titre, il a inspiré presque tous les poètes et les artistes. Plus tard, on s'accorda à voir en lui le fils d'Aphrodite et le plus jeune des dieux; c'est ainsi, par exemple, que le décrit Agathon dans *le Banquet* de Platon. Il était l'objet d'un culte particulier à Thespies, où l'on célébrait en son honneur, tous les quatre ans, des *Erotidia*. On l'associa aussi à Psyché, et l'on donna peu à peu à ce mythe une signification symbolique. Erôs a été fréquemment représenté sur des monuments de tout genre. V. *Supplément.*

ÉRÔS, petite planète, N° 433, découverte par Witt en 1898, et située entre la Terre et Mars. (C'est la seule petite planète qui se trouve dans ce cas. Son passage a permis une détermination plus précise de la parallaxe solaire.)

EROS, médecin qui vivait au Ier siècle av. J.-C. — Il a existé un Eros, médecin de Julie, fille d'Auguste, et deux autres, dont l'un faisait partie de l'école de Salerne, au XIIe siècle de notre ère. On leur a successivement attribué l'ouvrage latin : *Curandarum ægritudinum muliebrium ante et post partum liber unicus*, qui se trouve dans les *Medici antiqui latini* (1547).

ÉROSIF, IVE adj. (du lat. *erosum*, supin de *erodere*, ronger). Qui produit l'érosion : *L'action* ÉROSIVE *des pluies.*

ÉROSION n. f. (lat. *erosio*). Action d'une substance qui ronge; son résultat.

— Anat. *Erosion* ou *Par érosion*. Se dit des pièces anatomiques préparées par injection de matières solidifiables, et dont les parties molles sont ensuite détruites par liquéfaction ou par les acides. (On dit plutôt PIÈCES PAR CORROSION.)

— Art milit. Nom donné aux dégradations, sous forme de stries, produites par les gaz de la poudre dans l'âme des bouches à feu.

— Géol. Ensemble des phénomènes de démolition auxquels sont soumises, de la part des agents atmosphériques, toutes les parties de l'écorce terrestre. (On a actuellement une tendance à désigner seulement ainsi les phénomènes de démolition due à l'eau sous toutes ses formes [torrents, rivières, glaciers, océans]. L'action de l'érosion est considérable; un grand nombre de couches géologiques ont disparu ainsi, et l'on n'en trouve plus que des « témoins ».)

— Méd. Lésion de la peau, légère, d'ordre pathologique ou traumatique. (Certaines ulcérations pathologiques prennent le nom d'*érosions* : érosion chancreuse, érosion du col de l'utérus, érosion buccale. V. APHTE. Dans certains cas, l'érosion est une déchirure superficielle de l'épiderme ou des muqueuses, sous l'influence de traumatismes légers, tels que frottements, etc. On désigne aussi sous le nom d'érosion la destruction lente et progressive d'un tissu par l'envahissement d'une tumeur qui le comprime et le réduit : par exemple, l'érosion des côtes et du sternum par une poche ou tumeur anévrismale.)

ÉROSME [*rossm'*] n. m. Bot. Syn. de FIGUIER.

ÉROSTRATE. Biogr. V. HÉROSTRATE.

ÉROTÉMATIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *érotêmatikos*, interrogatif). Se dit d'une méthode d'argumentation ou d'enseignement qui procède par interrogations : *La méthode de Socrate était* ÉROTÉMATIQUE.

ÉROTIANUS [*si-a-nuss*], grammairien ou médecin grec du Ier siècle de notre ère. On a de lui un glossaire des œuvres d'Hippocrate, publié par Henri Estienne, dans le *Dictionarium medicum* (1564), plusieurs fois réimprimé.

ÉROTICO-BACHIQUE [*chik'*] adj. Relatif à la fois à l'amour et au vin : *Des chansons* ÉROTICO-BACHIQUES.

ÉROTIDIES [*di*] n. f. pl. (gr. *érôtidia*; de *Erôs*, l'Amour). Antiq. gr. Fête en l'honneur d'Erôs, que les Thespiens célébraient tous les quatre ans.

ÉROTIQUE [*tik'*] adj. (lat. *eroticus*; gr. *érôtikos*; de *érôs*, amour). Relatif à l'amour : *Conte* ÉROTIQUE. || Qui s'occupe des choses de l'amour : *Poète* ÉROTIQUE; et Substantiv. : *Les* ÉROTIQUES *grecs. Les* ÉROTIQUES *latins.* || Licencieux, libidineux : *Gravure* ÉROTIQUE.

— *Substantiv.* et au masc. Ouvrage érotique : *Aristote lui-même écrivit des* ÉROTIQUES.

— Encycl. Littér. *Poésie érotique.* Comme l'indique l'étymologie, la poésie *érotique* a pour objet de peindre la passion amoureuse. Parmi les poésies érotiques des Grecs, on peut ranger l'élégie de Mimnerme, la chanson amoureuse, ardente chez les Lesbiens Alcée et Sappho, badine chez Anacréon de Téos, et, plus tard, les élégies alexandrines de Callimaque et de Philétas, et les idylles de Théocrite : *la Magicienne* et *le Cyclope*, auxquelles il faut ajouter les épigrammes de *l'Anthologie*. A Rome, Catulle, Horace, Tibulle et Properce sont, avec des nuances différentes, les chantres de l'amour, tantôt sensuel, tantôt tendre et mélancolique. Ovide donne la théorie d'une galanterie spirituelle et corrompue (*Amours; Art d'aimer*).

Au moyen âge, en France, la poésie érotique se rencontre d'abord dans les *chansons à danser*, dans les *chansons de toile*, et dans les *pastourelles*. A la fin du XIe siècle, les troubadours provençaux célèbrent l' « amour courtois ». Ils sont imités dans le Nord (XIIe et XIIIe s.) par des seigneurs poètes : Conon de Béthune, Gâce Brulé, le châtelain de Coucy, Thibaut de Navarre, et par des « bourgeois » aussi, comme Bodel et Adam de La Halle; mais ces *chansons, saluts d'amour, tensons* et *jeux partis*, si pleins d'allégories, ne font guère parler la nature. Dans les poèmes à forme fixe du XIVe siècle (rondeaux, virelais, ballades, etc.), chez Guillaume de Machaut ou Froissart, la galanterie est froide et pédante. Charles d'Orléans, au XVe siècle, chante de nouveau l'amour courtois. A la Renaissance, la poésie érotique se manifeste, chez Marot, dans les sonnets de Ronsard, et dans ceux de Louise Labé; dans les *Sonnets de l'Olive*, de J. du Bellay. Au XVIIe siècle, elle compte peu de noms : Voiture est bien abstrait; La Fontaine rappelle dans ses *Contes* le gros sel des fabliaux. Chaulieu s'inspire de l'esprit d'Horace. Le XVIIIe siècle est le siècle d'or de la poésie érotique. Voltaire écrit d'aimables madrigaux. Il est de bon ton de chanter l'inconstance : ainsi font Gentil-Bernard, Dorat et Bernis. Parny est véritablement voluptueux. A. Chénier a une idée tout antique de la passion invincible qu'inspire la beauté physique. L'amour tient une grande place chez les poètes du XIXe siècle : ils mêlent à la peinture de l'amour d'autres sentiments qui élargissent le genre. Mais à notre époque le sens du mot érotique s'est restreint : il implique une idée de licence et ne convient plus qu'à des poésies qui circulent sous le manteau.

— Bx-arts. *L'art érotique.* Pendant longtemps dans les arts, chasteté et nudité allèrent de pair. Citons le *Pan et Apollon* du musée du Vatican, la *Vénus Callipyge* du musée de Naples, etc. Cependant, dans les arts non monumentaux, l'érotisme se glissa facilement, comme dans la peinture de vases, grâce à ce réalisme qui envahit peu à peu l'art grec, à l'époque hellénistique. Sous la Rome impériale, l'art se prostitua complètement : les villes de Pompéi et d'Herculanum renfermèrent une grande quantité de figures obscènes (fresques, bronzes, marbres, camées, etc.), principalement conservées au musée secret de Naples.

Au moyen âge, les miniatures des fabliaux et des romans de chevalerie offrent parfois des scènes d'amour un peu lestes dans leur naïveté; mais c'est principalement dans les sculptures dont les maîtres de pierre ont orné les voussures et les chapiteaux des cathédrales, qu'on rencontre les figures les plus hardies. Citons le manuscrit du Maître à la banderolle (à l'Albertine de Vienne); les clefs de voûte et les chapiteaux de Blois, de Burgos, de Noyon, Saint-Quentin, Metz, etc. Les plus grands maîtres du XVIe siècle exécutèrent avec une égale facilité des scènes tirées de la vie des saints et des scènes empruntées aux fables les plus libres du paganisme. Les peintures dont Raphaël décora la chambre de bain du cardinal Bibbiena sont célèbres : c'est la glorification, l'apothéose de Vénus, reine de la beauté. Citons encore l'*Agnès Sorel* au sein nu, par Jean Foucquet (musée d'Anvers); *Calypso et les nymphes*, par Tintoret (galerie Sancta Lucca, Rome); *Joseph et la femme de Putiphar*, du même (musée du Prado); *Léda et le cygne*, par Paul Véronèse; les fresques érotiques de Jules Romain, à Pavie et ses dessins gravés par Marc-Antoine, chefs-d'œuvre du genre; etc. Sans déshabiller leurs personnages, Teniers, Ostade, Brauwer, Jean Steen, Mieris, Metsu ont représenté des scènes de boudoir très peu voilées, des *conversations* galantes entre gentilshommes et courtisanes. Au XVIIe siècle la *Vénus endormie surprise par un Satyre*, de Nicolas Poussin (National Gallery, à Londres), l'*Ermite et Angélique endormie*, de P. P. Rubens (musée de Vienne), le *Berger amoureux*, du même (pinacothèque de Munich), *Suzanne et les vieillards*, de Jordaëns (musée de Bruxelles); plusieurs gravures de Rembrandt, dont *le Lit français*; etc. Dans l'art d'extrême Orient, l'érotisme a tenu également large place : symboles des temples de l'Inde, peintures et bronzes chinois, estampes persanes, estampes japonaises d'Outamaro notamment, surnommé le *peintre des maisons vertes*.

La France a eu, au XVIIIe siècle, toute une phalange de peintres érotiques, vive et coquette, qui est essentiellement française : si Watteau n'est que mélancolique, galant ou langoureux, Pater, Lancret, Boucher, Baudouin, Fragonard, Vanloo ont l'esprit grivois et le dévergondage égrillard. Le « moral » Greuze, lui-même, en plus d'une toile est fort immoral, malgré la fausse sentimentalité dont il enveloppe ses sujets. Citons *le Faux pas*, et *la Chemise enlevée* par Watteau (musée du Louvre); les scènes galantes de Baudouin gravées par de Ghendt, de Schall, de Boilly, Janinet, Delorme, Lavreince; les décorations de Boucher pour le boudoir de Mme de Pompadour; etc. En Angleterre, Rowlandson, Hogarth, Gillray. Au XIXe siècle, en France, on cite Vivant Denon, Maurin, Le Poitevin (*les Diableries érotiques*), Gavarni, Daumier, Traviès, Devéria. Plus près de nous, Félicien Rops, Henri de Toulouse-Lautrec, les humoristes Jean Véber, Adolphe Willette, l'Anglais Aubrey Beardsley, les dessinateurs français Caran d'Ache, Hermann Paul, Ibels. De nos jours, le peintre Pascin, le peintre et lithographe Luc-Albert Moreau, Van Dongen, le dessinateur Dignimont; etc.

ÉROTIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une façon érotique.

ÉROTISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *érôs, ôtos*, amour). Amour maladif. Recherche de la sensualité.

ÉROTOGÈNE adj. (composé du gr. *érôs*, amour, et *génos*, naissance). Méd. Qui est le centre, le point de départ d'une sensation ou d'un mouvement érotique : *Points* ÉROTOGÈNES.

ÉROTOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *érôs, ôtos*, amour, et *logos*, traité). Etude de l'amour et des ouvrages érotiques.

ÉROTOMANE adj. Syn. de ÉROTOMANIAQUE.

— Substantiv. : *Un* ÉROTOMANE. *Une* ÉROTOMANE.

ÉROTOMANIAQUE [*ni-ak'*] adj. Atteint d'érotomanie.

— Substantiv. : *Les* ÉROTOMANIAQUES.

ÉROTOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *érôs*, amour, et *mania*, folie). Méd. Délire caractérisé par des préoccupations d'ordre sexuel ou génital.

— Encycl. L'*érotomanie* s'observe chez un certain nombre de dégénérés, pour lesquels il représente une dérivation psychique. Aussi ne revêt-elle pas toujours une forme active; beaucoup d'érotomanes sont des amoureux platoniques ou dont la passion s'attache à des personnalités inaccessibles ou même imaginaires. Ce délire, plus fréquent chez les femmes, mais plus grave chez les hommes, n'en transforme pas moins parfois ses victimes en persécuteurs très dangereux. Le traitement psychothérapique est seul indiqué, mais il n'est pas toujours bien efficace.

ÉROTYLE n. f. (du gr. *érôtulos*, qui appartient à l'amour). Antiq. Pierre précieuse, dite aussi AMPHICOME ou HIÉROMNÉMON, qui avait un rôle dans la divination.

ÉROTYLE ou **EROTYLUS** [*luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des érotylidés, comprenant des formes de taille moyenne, bombées, luisantes, bariolées de teintes vives. (Les érotyles sont propres à l'Amérique tropicale.)

ÉROTYLIDÉS [*dé*] ou **ÉROTYLIENS** [*li-in*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de nombreux genres dont la plupart sont propres aux régions tropicales. (Les érotylidés se développent dans les champignons des arbres et dans le bois pourri.)

EROVANT, roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides (68 à 83 apr. J.-C.). Fils naturel d'une femme de race royale, il succéda à Sanadroug. Après que Vespasien lui eut cédé la Grande Arménie en échange de la Mésopotamie, Erovant s'établit à Armavir, où Ardaschès, l'un des fils de Sanadroug, vint lui disputer la couronne. Erovant, battu près d'Erivan, fut poignardé par un soldat.

ERPE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost), sur le Herslebeek, sous-aff. de l'Escaut par la Dendre; 3.400 hab. Agriculture; fabriques de chicorée; tissage; dentelles à la main.

ERPE (Thomas Van) [en lat. *Erpenius*], orientaliste hollandais, né à Gorkum en 1584, mort à Leyde en 1624. Il fut professeur d'arabe à Leyde; en 1619, une chaire d'hébreu fut créée à son intention. Il établit à Leyde une imprimerie arabe, devenue fameuse par les beaux ouvrages qui en sortirent. On a de ce savant : *Rudimenta linguæ arabicæ; Grammatica arabica* (1613); *Grammatica hebræa generalis; Grammatica chaldaica et syra.*

ERPÉTOLOGIE [*jî*] ou **HERPÉTOLOGIE** n. f. (du gr. *herpéton*, reptile, et *logos*, discours). Partie de la zoologie qui traite des reptiles et, par extension, des batraciens.

— Encycl. Jusqu'à Cuvier, l'*erpétologie* resta fantaisiste, malgré Lacépède, et ne put se dégager du domaine de la fable. Tout devint scientifique, au contraire, à partir de Cuvier : la classification, l'anatomie, les mœurs furent étudiées avec méthode. Duméril et Bibron en France, Boulenger en Angleterre, Fitzinger, Wagler et Merrem en Allemagne; Bonaparte et Rusconi en Italie, etc., firent avancer considérablement la connaissance des reptiles et des batraciens.

Le Muséum d'histoire naturelle de Paris possède une chaire d'erpétologie et d'ichtyologie (science des poissons), ainsi que d'importantes collections erpétologiques. Les principaux professeurs de cette chaire ont été successivement Lacépède, Duméril, Blanchard, Vaillant, Roule.

ERPÉTOLOGIQUE [*jik'*] ou **HERPÉTOLOGIQUE** adj. Qui se rapporte à l'erpétologie, c'est-à-dire à la science des reptiles et des batraciens : *Collections* ERPÉTOLOGIQUES. *Ouvrages* ERPÉTOLOGIQUES.

ERPÉTOLOGISTE [*jisst'*] ou **HERPÉTOLOGISTE** n. m. Naturaliste qui étudie les reptiles et les batraciens.

— ENCYCL. Les *erpétologistes* les plus connus sont : Daudin et Lacépède, Tschudi, Duméril, Rusconi, Bibron, Merrem, Wagler, Fitzinger, Wagner, Schreiber, Spix, Schlegel, pour la première moitié du XIXe siècle. Dans la seconde partie et au XXe siècle, il faut compter, en Angleterre : Gray, Gunther et Boulenger ; en France : Lataste, Sauvage, Pellegrin. Angel, Despax ; en Italie : Jan ; en Allemagne : Schreiber, Wiedersheim, Steindachner ; etc.

Erpéton.

ERPÉTON ou **HERPETON** n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant un curieux serpent non venimeux, dont le museau tronqué porte deux appendices charnus et écailleux.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est l'*herpeton tentaculatum*, de l'Indochine, long de 1 m., brun pâle, avec une bande brunâtre sur les flancs. C'est le *conaran-rau* des Annamites. Vivipare et aquatique, l'erpéton vit de poissons et de plantes d'eau douce.

ERPS-KWERPS, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur le Wiesbeek, sous-affluent de la Dyle ; 2.975 hab. Agriculture.

ERQUELINNES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Thuin), sur la Sambre ; 4.400 hab. Agriculture ; carrières de sable ; marbrerie.

ERQUIMBOD ou **ERKEMBODE** (saint), évêque de Thérouanne, mort en 734. Venu d'Irlande, il devint moine à Sithiu, sous l'abbé saint Bertin, auquel il succéda en 717. En 730, il fut élu évêque de Thérouanne. Il fut enterré dans l'église Notre-Dame de Saint-Omer. — Fête le 12 avril.

ERQUINGHEM-SUR-LA-LYS, comm. du Nord, arrond. et à 15 kil. de Lille ; 2.690 hab. Ch. de f. Nord. Détruite pendant la Grande Guerre.

ERQUY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Saint-Brieuc ; 2.990 hab. Ch. de f. Côtes-du-Nord. Belles plages ; falaises de grès rose (carrières de pavés) ; port (pêche, transport de pavés). Ruines gallo-romaines. Église (XIVe s.).

ERRANCE [*èr'-ranss*] n. f. Action d'errer.

ERRANT [*èr'-ran* ou *é-ran*], **E** adj. (de *errer ;* du lat. *errare*). Qui erre deçà delà : *Troupeaux* ERRANTS. *Chiens* ERRANTS. || Qui n'a pas de demeure fixe, nomade : *Il y a des peuples qui vivent* ERRANTS *dans le désert.* (Bernardin de Saint-Pierre.) || Qui est contraint à changer fréquemment de demeure : *Le XIXe et le XXe siècle sont ceux des rois* ERRANTS. || Egaré, portant ses pas au hasard : *Des voyageurs* ERRANTS.

— *Chevalier errant,* Chevalier qui allait de pays en pays pour chercher des aventures et redresser des torts ; et *au fig.* Personne sottement empressée à prendre le parti des autres et à embrasser leurs querelles. || Personne qui change souvent de résidence. || Personne qui s'attril e faussement une certaine noblesse d'origine.

— *Juif errant,* Personnage imaginaire qui, d'après la tradition populaire, est condamné à errer par tout l'univers jusqu'à la fin du monde, à cause d'une réponse insolente qu'il aurait faite à Jésus-Christ. (Quelques-uns y voient l'image symbolique du peuple hébreu depuis la dispersion. V. AHASVÉRUS.) || *Par anal.* Personne qui est continuellement à marcher ou à voyager.

— *Par extens.* Qui est relatif aux personnes errantes : *Des pas* ERRANTS. *Une vie* ERRANTE.

— *Par anal.* Qui prend dans sa marche des directions très variées : *L'onde* ERRANTE. || Poussé, emporté de côté et d'autre : *Une barque* ERRANTE. *Des astres* ERRANTS.

— *Fig.* Qui ne se fixe pas ; qui flotte ; qui s'égare, se trompe : *Désirs* ERRANTS. *Imagination* ERRANTE. *Il* [Saint Louis] *tâcha de les ramener comme* ERRANTS, *il les dompta comme rebelles.* (Fléchier.)

— *Regard errant, Œil errant,* Regard qui se porte souvent de côté et d'autre ; œil qui a ce regard.

— Astron. *Etoiles errantes,* Autref., Planètes.

— Relig. Egaré, tombé dans l'erreur : *Nos frères* ERRANTS.

— *Substantiv.* Personne tombée dans l'erreur : *Cette multitude effroyable d'infidèles, d'*ERRANTS, *de pécheurs.* (Massillon.)

— ANTON. **Domicilié, fixe, sédentaire, stable.**

ERRANTES [*èr'-rant'*] n. f. pl. Les annélides polychètes étaient divisées autrefois en *errantes* et en *sédentaires.*

ERRARD (Jean), mathématicien et ingénieur militaire français, né à Bar-le-Duc en 1554, mort à Sedan en 1610. Henri IV le chargea de la mise en état de défense d'un grand nombre de places fortes, lui conféra le titre de premier ingénieur, l'admit dans le conseil royal, et l'anoblit en 1599. Jean Errard fut le premier, en France, à appliquer la fortification bastionnée et à en démontrer les mérites ; on l'avait surnommé **le Père de la fortification française.** On lui doit entre autres ouvrages : *la Fortification réduicte en art et démonstrée* (1600). Ce traité eut un grand retentissement, et l'on en fit plusieurs contrefaçons en Allemagne. — Alexis **Errard,** son neveu, se chargea de le remanier d'après des notes laissées par l'auteur, et en publia une édition nouvelle (1620). Dans un intéressant ouvrage : *Jean Errard de Bar-le-Duc, sa vie, ses œuvres, sa fortification* (1884). Lallemend et Boinette ont remis en lumière cette curieuse figure historique.

Errard (SYSTÈME D'), Nom du système de fortification dû à l'ingénieur Jean Errard, chargé par Sully de constituer le corps des *ingénieurs ordinaires du Roi.*

ERRARD (Charles), peintre et architecte français, né à Bressuire vers 1570, mort vers 1635. Il se rendit en 1599 à Nantes, où il fut présenté à Louis XIII (1614), qui le nomma commissaire architecte des fortifications des villes et places fortes de Bretagne (1615). Fixé à Paris en 1621, il peignit, deux ans plus tard, *Louis XIII à cheval,* pour la Chambre des comptes de Nantes. A la même époque, il fit le tableau d'autel de l'église Saint-Pierre de Nantes.

ERRARD (Charles), peintre français, fils du précédent, né à Nantes en 1606, mort à Rome en 1689. Il fut un des fondateurs de l'Académie de peinture. Il décora, au Louvre, les appartements de Mazarin, ceux d'Anne d'Autriche, orna le petit château de Versailles, celui de Saint-Germain, etc. Il fut directeur de l'Académie de France à Rome, de 1666 jusqu'à sa mort. On cite de ce peintre : *le Mal de Notre-Dame* de 1645 et une *Résurrection* pour les Minimes de Chaillot. On a de lui (en collaboration avec de Chambray) : *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne* (1666) ; *Recueil de vases antiques.*

ERRARD (Gérard-Léonard, dit **Hérard**), sculpteur flamand, né à Liége en 1630, mort en 1675. Il vint travailler en France, au service de Louis XIV. D'abord graveur en médailles, il sculpta pour le palais et les jardins de Versailles différents groupes et statues : *Marsyas montrant à Olympe à jouer de la flûte de Pan ; Cérès ; Bacchus ; Comus ; Génie.* Membre de l'Académie royale en 1670, il exécuta pour cette compagnie le buste du *Grand Condé.*

errare humanum est, loc. lat. signif. *Il est de la nature de l'homme de se tromper.* S'emploie pour expliquer, pour pallier une faute, une chute morale. (On ajoute quelquefois, par plaisanterie : *perseverare diabolicum* [c'est la persévérance dans l'erreur qui est le fait du diable].)

ERRATA [*èr'-ta*] n. m. invar. (lat. *errata* plur. de *erratum,* erreur, chose sur laquelle on s'est trompé). Liste des erreurs commises dans un ouvrage, avec indication des corrections à faire : *Dresser un* ERRATA, *des* ERRATA. *On a dit justement qu'un* ERRATA *est un acte de contrition qui vient toujours trop tard.*

— *Fam.* Faute ou ensemble des fautes commises par une personne. || *Faire des errata,* Se mêler de corriger, de reprendre, de critiquer.

— REM. Certains emploient le singul. *erratum* pour une liste où il n'y a qu'une faute à corriger, de même qu'on peut dire *un erratum* pour désigner une faute d'impression.

ERRATICITÉ [*èr'-ra*] n. f. (de *erratique*). Spirit. D'après Allan Kardec, Partie de l'espace immédiatement voisine de la terre, dans laquelle errent les esprits des êtres « désincarnés », c'est-à-dire des morts, qui attendent leur réincarnation pour continuer, sur le monde terrestre, la série d'épreuves par laquelle ils doivent passer pour être dignes d'habiter un monde supérieur.

ERRATIQUE [*èr'-ra-tik'*] adj. (du lat. *errare,* errer). Inconstant, sans fixité : *Rien n'est si souple et* ERRATIQUE *que notre entendement.* (Montaigne.) [Vx.]

— *Par extens.* Etranger à son milieu, isolé parmi des objets de nature différente : *On voit les trois éléments anthropologiques fondamentaux : le nègre, le jaune et le blanc, arriver jusqu'aux confins du continent, et se montrer parfois d'une manière* ERRATIQUE, *à l'état de pureté plus ou moins complète, soit sur la terre ferme, soit dans quelques-uns des archipels.* (Quatrefages.)

— Astron. *Planètes erratiques,* Comètes. (Peu us.)

— Géol. *Bloc erratique,* Bloc transporté par les glaciers à de grandes distances de son gisement, et se trouvant actuellement sur un terrain qui n'a pas d'analogie avec sa constitution propre. || *Terrain erratique,* Accumulation de matériaux étrangers à la nature du sol sur lequel ils reposent. (La plupart des formations erratiques sont d'âge quaternaire, mais on en connaît de beaucoup plus anciennes : carbonifériennes, dévoniennes et même cambriennes.)

— Pathol. Intermittent : *Une fièvre* ERRATIQUE. || Qui n'a pas de siège fixe : *Des Douleurs* ERRATIQUES.

— Zool. Sans lieu d'habitat fixe, errant de contrée en contrée : *Des animaux* ERRATIQUES. || *Oiseaux erratiques,* Oiseaux qui habitent une contrée très étendue, changeant fréquemment de pays sans être des oiseaux de passage.

ERRATUM [*èr'-ra-tom'*] n. m. (mot lat. signif. *erreur*). Faute commise dans un volume ; la correction à faire : *Découvrir un* ERRATUM. || Parfois employé pour *errata.* V. ERRATA.

ERRAULT (François), seigneur DE CHEMANS, magistrat français, né à Durtal (Maine-et-Loire) au commencement du XVIe siècle, mort à Châlons-sur-Marne en 1544. Il occupa de hautes charges dans la magistrature, et, en 1543, remplaça le chancelier Poyet disgracié. L'année suivante, il fut envoyé à Châlons pour négocier avec Charles-Quint, mais il y mourut inopinément, non sans avoir réglé les conditions de la paix, qui fut un peu plus tard signée à Crépy-en-Valois.

ERRAZURIZ (Federico), homme d'Etat chilien, né à Santiago-de-Chile en 1825, mort en 1877. Président de la république du Chili de 1871 à 1876. Il se distingua par un gouvernement très libéral. Absolu, mais aussi d'une puissance de travail peu commune, très actif, il s'occupa de la colonisation, du développement de la marine, des chemins de fer et des routes, etc., et organisa une exposition universelle à Santiago en 1875. Il fut remplacé à la magistrature suprême par Annibal Pinto. — Son fils, Federico **Errazuriz,** homme d'Etat chilien (1850-1901), ministre de la guerre et de la marine en 1890, prit une part active à la révolution qui abolit la dictature de Balmaceda et fut élu président de la République en 1896. D'importantes questions de frontières furent résolues avec le Pérou, le Chili et la République argentine. Sa ligne de conduite fut prudente et ferme. Il fut remplacé, comme président, par German Riesco.

ERRE [*èr'*] n. f. (substantif verbal de l'anc. verbe *errer,* marcher, lat. *itinerare*). Train, allure, manière d'aller : *Aller à grand'*ERRE, *à belle* ERRE. || *Aller grand'erre, belle erre,* Marcher ou courir très vite ; et *au fig.* Aller grand train, marcher très vite dans une voie quelconque. Mener grand train, faire grande dépense. Agir avec promptitude. || *Revenir à ses premières erres,* Revenir à sa première manière d'agir. || *Aller sur les erres de quelqu'un, Suivre les erres de quelqu'un,* Imiter sa conduite, adopter ses opinions. || *Prendre de l'erre,* S'enfuir, s'en aller.

— Mar. Vitesse restante d'un navire sur lequel n'agit plus le propulseur. || *Briser* ou *Casser l'erre,* Arrêter le navire. || *Prendre de l'erre,* Syn. de Prendre de la vitesse, quand un navire appareille ou qu'il se remet en route ayant stoppé. || *Donne de l'erre !,* Commandement aux canotiers pour qu'ils donnent une grande vitesse à l'embarcation au moment d'un accostage. || *Courir sur son erre,* Ne plus avancer que grâce à la vitesse acquise.

— Véner. Traces, voies de l'animal : *Démêler, Redresser les* ERRES *du cerf.* || *Erres rompues,* Traces effacées. || *Cerf de hautes erres,* Cerf qui fait de longues fuites.

ERRE n. f. Art vétér. et Véner. Syn. de ERS.

— Bot. Nom vulgaire de la graine du lentillon (ers).

ERRE, comm. du Nord, arrond. et à 10 kil. de Douai ; 1.590 hab. Brasseries.

ERREMENTS [*è-re-man*] n. m. pl. (de *erre*). Manière d'agir habituelle, de diriger certaines affaires : *Revenir à ses* ERREMENTS. *Les* ERREMENTS *de l'Administration.* (Ce mot tend actuellement à prendre un sens péjoratif.)

ERRENÉ [*è-re*], **E** adj. Syn. anc. de ÉREINTÉ, E.

ERRER [*èr-ré*] v. intr. (lat. *errare*). Aller çà et là, à l'aventure : ERRER *dans la campagne.*

— *Par anal.* Etre poussé de côté et d'autre : *Barques* ERRANT *sur les flots. Nuages qui* ERRENT *dans le ciel.* || En parlant du regard, du sourire : *Laisser* ERRER *ses regards. Sourire qui* ERRE *sur les lèvres.*

— *Fig.* Ne pas trouver de demeure fixe : *La vérité* ERRE *inconnue parmi les hommes.* || Changer d'objet à chaque instant ; flotter çà et là : *Notre pensée* ERRE *sans cesse.*

Ne point *errer* est chose au-dessus de mes forces.
LA FONTAINE.

|| Tomber dans l'erreur, se tromper : ERRER, *c'est croire ce qui n'est pas.* (Bossuet.)

La même erreur les fait *errer* diversement.
BOILEAU.

— LOC. DIV. *Errer au gré, à la merci de,* Etre emporté en divers sens par : ERRER À LA MERCI DES *flots.* || *Laisser errer,* Laisser aller en liberté, sans direction ni contrainte : LAISSER ERRER *ses pas à l'aventure.* || *Laisser errer sa plume,* Se livrer à sa verve en écrivant. || *Laisser errer ses pensées, son imagination,* S'y abandonner.

— Poét. *Errer sur le Parnasse, sur le Permesse, dans le sacré vallon,* Se livrer à la poésie.

ERRERA (Alberto), économiste italien, né à Venise en 1842, mort à Naples en 1894. Ses idées libérales lui valurent une détention de plusieurs années. En 1867, Errera revint dans sa ville natale et il y fut nommé professeur d'économie politique et de statistique à l'Institut technique. Il professa ensuite à Naples. Citons, parmi ses ouvrages : *Storia e statistica delle Industrie venete ed acceni al loro avvenire* (1870) ; *l'Industria navale* (1871) ; *Storia dell'Economia politica nei secoli XVII e XVIII negli Stati della Repubblica veneta corredata da documenti inediti* (1877) ; *Istituzioni industriali popolari* (1888) ; *le Operazioni di credito agrario* (1889) ; etc.

ERREUR n. f. (lat. *error*). Action d'errer, d'aller çà et là ; voyage : *Les* ERREURS *d'Ulysse.* (Vx.)

— *Fig.* Action d'errer moralement ou intellectuellement ; opinion, jugement, doctrine contraire à la vérité : *Faire* ERREUR. *Tomber dans l'*ERREUR. *L'ignorance est la mère de l'*ERREUR. (Vauvenargues.) *L'*ERREUR *des hérésiarques.* || *Induire en erreur,* Donner à une personne de faux renseignements. || Manquement provenant de l'oubli ou de l'ignorance de certaines règles ou de certains faits : ERREUR *de calcul, de rédaction.* || Malentendu, méprise : *Manquer un rendez-vous par suite d'une* ERREUR. || Fausse appréciation des choses, des circonstances, etc. : *Les* ERREURS *des hommes qui exercent l'autorité ne sauraient être innocentes.* (B. Constant.) || Course errante, vagabondage de l'imagination :

Une flatteuse *erreur* emporte alors nos âmes.
LA FONTAINE.

|| *Erreur des sens,* Illusion. || *Erreur populaire,* Opinion fausse qui a cours parmi le vulgaire.

— Elliptiquem. *Erreur !,* C'est une erreur.

— Au plur. Déréglements, écarts de conduite : *Des* ERREURS *de jeunesse.*

— PROV. **Erreur n'est pas compte,** Il est toujours possible de revenir sur une erreur commise dans un compte.

— Astron. *Erreurs d'un instrument,* Erreurs qu'il fait commettre ; ce qu'il faut ajouter aux résultats qu'il fournit, ou en retrancher. || *Erreurs systématiques,* Celles qui, restant constantes pour les mêmes cas et étant dues à des causes régulières, peuvent être corrigées à l'aide d'éléments connus et invariables.

— Comptab. *Sauf erreur ou omission,* Formule mise au bas des comptes courants envoyés par le banquier à ses clients, qui admet implicitement que le compte peut comporter erreur ou omission involontaires.

— Dr. Opinion contraire à la vérité, qui peut excuser certains actes ou détruire certaines obligations : ERREUR *de droit.* ERREUR *sur la personne.* || *Erreur judiciaire,* Condamnation injuste portée par suite d'une erreur où les juges sont tombés.

— Dr. anc. *Droit d'erreur,* Voie extraordinaire que l'on employait contre un arrêt.

— Mathém. *Erreur absolue, Erreur relative, Erreur probable.* V. la partie *encycl.*

— REM. Ce mot était masculin, comme dans le latin, au XVIe siècle.

— ALLUS. LITTÉR. **Vérité en deçà, erreur au delà,** Mot de Pascal. V. VÉRITÉ.

— SYN. **Erreur, bévue, méprise.** V. BÉVUE.

— ANTON. **Certitude, orthodoxie, réalité, vérité.**

— ENCYCL. Dr. rom. Dans les conventions, il n'était tenu compte de l'*erreur* qu'autant qu'elle entraînait le défaut de consentement ; il en était ainsi quand elle portait sur la nature du contrat, sur l'identité de la personne avec laquelle on traitait, sur la chose faisant l'objet du contrat. Il y avait alors nullité, dont l'une et l'autre des parties pouvaient se prévaloir, soit en se refusant à l'exécution, soit en répétant par une *condictio sine causa* ce qu'elle

avait déjà livré, soit en recourant à la *restitutio in integrum*.

— Dr. act. En matière d'obligations conventionnelles, l'*erreur* est une des causes qui peuvent vicier le consentement (C. civ., art. 1109). Mais il y a plusieurs degrés dans l'erreur :

1° Lorsqu'elle porte sur la nature de la convention ou sur son objet, l'erreur rend le contrat radicalement nul ;

2° L'erreur rend le contrat simplement annulable, notamment lorsqu'elle porte sur la substance de la chose, c'est-à-dire sur la qualité que les contractants ont eue principalement en vue (C. civ., art. 1110) ;

3° Au contraire, est indifférente, au point de vue de la loi, c'est-à-dire n'affecte point la validité du contrat, l'erreur qui porte sur les motifs de la convention. Le mariage ne peut être annulé que pour erreur sur la personne.

A un autre point de vue, il y a lieu de distinguer l'*erreur de droit* et l'*erreur de fait*. Il y a erreur de droit quand on se trompe sur ce que la loi ordonne, permet ou défend ; toute autre erreur est une erreur de fait. L'erreur de droit produit en général le même effet que l'erreur de fait, sauf dans certains cas (art. 1356, 2052).

Les erreurs de calcul, de plume ou de rédaction ne vicient point les actes et peuvent en général être réparées ou suppléées.

En matière de payement, celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu (C. civ., art. 1376).

Erreur commune. — L'erreur commune est celle par suite de laquelle un fait faux est généralement tenu pour vrai. On a toujours admis que les actes faits sous l'empire de cette erreur, réputée invincible, sont valables. De là l'adage : *error communis facit jus*.

Erreurs judiciaires. — Les erreurs judiciaires, lorsqu'elles se sont traduites par une condamnation criminelle ou correctionnelle passée en force de chose jugée, peuvent, sous certaines conditions, donner lieu à revision suivie de réparation au profit de la victime ou de sa famille. V. REVISION.

— Math. Pour pouvoir appliquer à tous les nombres des procédés de calcul uniformes, on réduit, en général, les fractions en nombres décimaux ; en outre, les données ne sont généralement pas connues en toute rigueur, mais sujettes, par exemple, aux imperfections instrumentales. Le problème se pose donc de savoir comment devront être dirigées les opérations, sur quelle *approximation* on peut compter, et le degré de confiance à accorder aux résultats. Si l'on remplace un nombre a, supposé exact, par un autre a', l'*erreur* commise sera la différence $a - a'$ ou $a' - a$, *en moins* ou *en plus*.

Cette erreur est généralement inconnue, mais on sait souvent que a' approche a *avec une erreur moindre que* α, c'est-à-dire que a est compris entre la *limite inférieure* $a' - \alpha$ et la *limite supérieure* $a' + \alpha$. Ceci définit l'*erreur absolue* ; il importe aussi, souvent, dans les mesures, de connaître l'*erreur relative*, rapport de l'erreur absolue au nombre vrai, ou du moins une limite supérieure de cette erreur, soit $\frac{\alpha}{a' - \alpha}$. Il en résulte d'importantes conséquences pour les opérations approchées.

L'erreur peut encore être définie si l'on est en présence d'observations d'inégales précisions auxquelles il faut attacher des *poids* divers. Le calcul des probabilités s'applique avec le plus grand profit à la théorie des erreurs fortuites.

— Philos. L'*erreur* consiste dans la croyance injustifiée à la valeur objective d'une représentation. La question de l'erreur se pose aussi bien dans le domaine des perceptions que dans celui des idées. On peut parler d'*erreurs des sens*, si l'on entend par « sens » les fonctions de perception ; comme la perception est toujours une construction mentale complexe, il suffit qu'une de ses conditions soit ignorée, pour que la construction, se faisant d'après les habitudes, ne se trouve plus d'accord avec les perceptions d'un autre sens, ou avec le système général des perceptions. Les « erreurs des sens » sont donc erreurs de construction ; elles ne sont pas dans les données sensorielles. La science physique, physiologique ou psychologique permet d'en faire, dans le plus grand nombre de cas, la théorie.

On en rapproche les *erreurs d'observation*, qui consistent en ce que l'on aperçoit incomplètement les aspects d'un phénomène, ou que même on substitue à la donnée un fait d'imagination.

Les *erreurs de raisonnement* ont de multiples formes ; elles tiennent, dans l'induction, au défaut de détermination des expériences ou des observations invoquées, ou bien ce sont des conclusions analogiques hâtives ; dans la déduction, elles viennent de l'ambiguïté des mots, de l'oubli d'idées antérieures, ou d'identifications tout extérieures.

Sous tous les aspects, l'erreur a pour origine l'orientation de l'attention par l'imagination, le sentiment ou la passion. Elle se fixe par l'habitude ou la tradition.

— Phys. On distingue dans les expériences de physique deux sortes d'erreurs : l'*erreur systématique* et l'*erreur accidentelle*, la première imputable soit à la méthode expérimentale employée, soit au réglage défectueux d'un appareil de mesure, la seconde provenant pour beaucoup du *coefficient personnel* de l'expérimentateur.

Erreur (DE L'), ouvrage philosophique de Victor Brochard (Paris, 1879). Cette thèse de doctorat ès lettres tend à démontrer qu'il est indispensable d'admettre la liberté si l'on veut expliquer l'erreur. « Les lois de l'intelligence n'expliquent que la possibilité de l'erreur. » Le sentiment et la volonté fournissent le reste de l'explication. « Nous pensons la vérité lorsque nous pensons comme individus ce que nous devons penser comme hommes. » Nous faisons erreur quand nous affirmons en tant qu'hommes ce que nous ne pensons qu'en tant qu'individus, soumis à des passions et libres.

Erreurs (LA COMÉDIE DES), pièce de Shakespeare, dont le sujet rappelle les *Ménechmes* de Plaute. D'après le critique Dowden, cette pièce appartient à la première partie de la vie et de l'œuvre de Shakespeare ; on peut lui attribuer la date de 1591. C'est une comédie assez factice, sans réalité, mais fort gaie, fondée sur la ressemblance de deux jumeaux qui ont des esclaves jumeaux comme eux.

ERRHÉPHORES [*for'*] n. f. pl. Antiq. V. ARRHÉPHORES.

ERRHIN [*èr-rin*], **E** adj. (du gr. *en*, dans, et *rhis*, *rhinos*, nez). Méd. Se dit des médicaments qui s'introduisent dans les narines pour augmenter la production du mucus nasal : *Substances* ERRHINES.

ERRICO ou **ENRICO** (Scipione), écrivain italien, né et mort à Messine (1602-1670). Ce poète très fécond publia une *Babylone détruite* (1624) imitée de la *Jérusalem délivrée*, *la Guerre de Troie* (1640), *Achille amoureux* (1661). Son roman : *les Guerres du Parnasse* (1643), et ses deux comédies imitées d'Aristophane, *la Révolte du Parnasse* (1625) et *les Procès du Pinde* (1634), sont des satires littéraires. Il fut le défenseur de l'*Adone* de Marius, dont il a d'ailleurs les défauts.

ERROL, comm. de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Perth), sur le Tay ; 2.400 hab. Port de pêche. Carrières, tuileries.

ERRONÉ, E adj. (lat. *erroneus*). Entaché d'erreur : *Avis* ERRONÉ. *Doctrine* ERRONÉE. || Livré à l'erreur : *Pourquoi se fait-on dans le monde des consciences* ERRONÉES, *sinon parce qu'on a dans le monde des intérêts à sauver?* (Bourdaloue.)

— ANTON. Certain, évident, fondé, incontestable, indubitable, irrécusable, irréfragable, manifeste, positif, réel, véritable, vrai.

ERRONÉMENT [*man*] adv. D'une façon erronée : *Sur des faits erronés, on ne peut qu'*ERRONÉMENT *prononcer.*

ERS [*èr'*] n. m. (lat. *ervum*). Genre de légumineuses, voisin des vesces mais à gousses plus petites et à graines moins nombreuses, que l'on cultive comme fourrage. (On l'appelle aussi LENTILLON.)

Ers : *a*, fruit; *b*, graine.

ERS [*èr*] n. m. pl. (du lat. *armus*, épaule). Vénér. Les épaules et les pieds de devant d'un quadrupède. (Syn. ERRE.)

ERSATZ [*èr'-satss'*] n. m. (mot allem. signif. *remplacement*). Produit de remplacement ; succédané. || *Spécialem.* Produit alimentaire destiné à en remplacer d'autres devenus rares. (S'emploie le plus souvent en mauv. part.)

ERSBYITE n. f. Silicate naturel d'aluminium, appartenant à la famille des feldspaths. (Variété de scapolite.)

ERSCH (Jean-Samuel), savant bibliographe allemand, né à Gross-Glogau en 1766, mort à Halle en 1828. Auteur du *Répertoire de tous les journaux et recueils périodiques allemands sur la géographie.* Ersch fonda avec Gruber une *Encyclopédie générale des sciences et des arts*, entreprise en 1818 et qui cessa de paraître en 1890, au 167e volume.

ERSE n. f. (autre forme de *herse*). Anneau de cordage, constitué par un gros écheveau de bitord ou de fils de caret, dont les tours sont serrés par un transfilage, ou bien obtenu en épissant les deux bouts l'un sur l'autre ou en les nouant au moyen d'un nœud plat. (Suivant leur position ou leur usage, les erses prennent des noms différents : *erse de mât, d'aviron, de poulie, de gouvernail.* — L'élingue n'est autre chose qu'une erse très longue.)

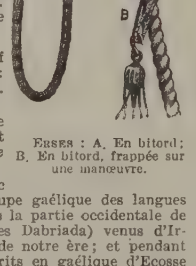

ERSE : A. En bitord; B. En bitord, frappée sur une manœuvre.

ERSE adj. (mot angl.). Relatif aux habitants de la haute Ecosse : *Coutumes* ERSES. *Langue* ERSE. *Littérature* ERSE.

— N. m. Linguist. Dialecte gaélique parlé en Ecosse. (On dit plutôt en français *gaélique d'Ecosse.*)

— ENCYCL. L'*erse* forme avec l'*irlandais* et le *mannois* le groupe gaélique des langues celtiques. Il a été introduit dans la partie occidentale de l'Ecosse par des conquérants (les Dabriada) venus d'Irlande dans les premiers siècles de notre ère ; et pendant tout le moyen âge les textes écrits en gaélique d'Ecosse ne se distinguent à peu près en rien des textes écrits en irlandais. Au XVe siècle, les liens se rompirent entre l'Irlande et l'Ecosse, et le gaélique d'Ecosse poursuivit son développement propre. Le premier grand texte où il appa-

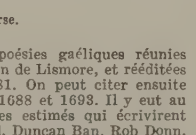

Alphabet erse.

raît est le recueil d'anciennes poésies gaéliques réunies vers 1500 par J. Macgregor, doyen de Lismore, et rééditées par Skene, à Edimbourg, en 1881. On peut citer ensuite le *Livre de Fernaig*, copié entre 1688 et 1693. Il y eut au XVIIIe siècle en Ecosse des poètes estimés qui écrivirent en gaélique, Alexander Macdonald, Duncan Ban, Rob Donn, Dugald Buchanan. On sait que c'est en gaélique que sont écrits les fameux poèmes attribués au légendaire Ossian, mais on sait aussi que la publication de ces poèmes n'est qu'une supercherie littéraire. Cependant, certaines parties de l'œuvre de Macpherson peuvent représenter des traditions vraiment anciennes.

Aujourd'hui, le gaélique est encore parlé dans la partie nord-ouest de l'Ecosse, notamment dans les comtés d'Argyll, d'Inverness et de Ross-and-Cromarty (surtout dans les îles dépendant de ces comtés). Mais il perd rapidement du terrain. Au dernier recensement (1921), sur une population totale de 4.882.497 habitants, il n'y avait en Ecosse que 158.779 individus qui parlassent gaélique (dont 9.829 ne parlaient que gaélique).

ERSEAU [*sô*] n. m. (dimin. de *erse*). Petite erse, entourant une cosse ou servant de point de fixation de l'aviron sur son tolet. || Petite bague en filin cousue autour d'un œil-de-pie dans une voile. || Petite erse destinée à faire l'estrope d'une poulie. || Cordage formant anneau, dont on entourait autrefois les projectiles pour les empêcher de battre dans l'âme du canon. (On disait alors VALET-ERSEAU.)

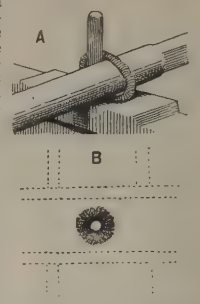

ERSEAUX : A. De tolet; B. Entourant un œil-de-pie.

ERSEKUJVAR. Géogr. V. NOVE ZAMKY.

ERSKINE de Dun (John), théologien anglais, né en 1509, mort en 1591. Il travailla à répandre en Ecosse la langue grecque, prit part à l'établissement du protestantisme et à la rédaction du *Second Book of discipline.*

ERSKINE (James), lord GRANGE, magistrat anglais, né en 1679, mort à Londres en 1754. Avocat en 1705, lord-justice clerk en 1710. Il séquestra sa femme Rachel Chresly, de 1731 à sa mort, en 1745, et célébra ses funérailles dès 1732. Elu au Parlement par le Stirlingshire (1734), il fit partie de l'opposition et combattit Walpole. Il fut secrétaire du prince de Galles.

ERSKINE (Ebenezer), théologien écossais, fondateur de la seconde Eglise dissidente d'Ecosse (la première étant celle des *covenantaires* ou presbytériens réformés), né à Dryburgh en 1680, mort à Sterling en 1754. En 1733 il prononça, à Stirling, un sermon violent contre le *patronage* ou domination abusive de la couronne et de certains grands propriétaires sur l'Eglise presbytérienne. Il fut suspendu de ses fonctions et, avec trois autres pasteurs, forma une nouvelle communauté (1740). En 1747, la nouvelle Eglise se divisa sur une question politique ; mais les deux fractions fusionnèrent en 1820 et, par leur union avec un troisième parti, donnèrent naissance à l'*Eglise presbytérienne unie.* Les œuvres complètes d'Erskine ont été publiées à Londres sous le titre : *the Whole Works of Ebenezer Erskine* (1799).

ERSKINE (Ralph), théologien et poète écossais, frère du précédent, né à Monilaws (Northumberland) en 1685, mort à Dumferline en 1752. Déposé en 1734, pour avoir approuvé le mouvement sécessionniste presbytérien. Œuvres : *Sermons and other practical Works* (1794-1797).

ERSKINE (sir Henry), général anglais, né vers 1705, mort à Kew en 1765. Il servit en Irlande, à Minorque, à Lorient (1746). Rayé de l'armée en 1756, il reprit du service, comme lieutenant général. Il fut membre de la Chambre des communes (1749, 1754-1761). On lui attribue des poésies, entre autres la marche *Garb of old Gaul.*

ERSKINE (John), théologien et prédicateur presbytérien, né à Edimbourg en 1721, mort en 1803. Pasteur à Edimbourg, où il fut le collègue de Robertson. Le principal de ses ouvrages est : *Sketches and Hints of church history and theological controversy* (1790-1797).

ERSKINE (David Stewart), comte DE BUCHAN, homme politique et écrivain écossais, né à Edimbourg en 1742, mort à Dryburgh en 1829. Quelque temps militaire, il s'occupa surtout d'agriculture, d'archéologie et de littérature. Il contribua à la fondation de la Société des antiquaires d'Ecosse (1780). Outre de nombreux articles, il publia : *an Account of the life, writings and inventions of Napier of Merchiston* (1787) ; *Essays on the lives of Fletcher of Saltoun and the poet Thomson* (1792). Il pratiqua le dessin et la gravure sous la direction de Robert Foulis.

ERSKINE (Henry), jurisconsulte écossais, né à Edimbourg en 1746, mort à Ammondell (Linlithgowshire) en 1817. Avocat éloquent, whig ardent, il fut l'ami de Fox, lord-avocat d'Ecosse (1783), siégea au Parlement et devint doyen de la faculté des avocats d'Edimbourg (1785). En 1806, il devint lord-avocat et membre du Parlement. Il quitta la vie publique en 1811. On a publié ses discours ; lui-même a publié : *A view of the causes and consequences of the present war with France* (1797) et un roman anonyme : *Armata* (1817).

ERSKINE (Thomas, lord), chancelier d'Angleterre, né à Edimbourg en 1750, mort à Almondale, près d'Edimbourg, en 1823. Il entra dans la marine comme midshipman, servit ensuite pendant six ans dans l'armée de terre, donna sa démission pour faire son droit, et devint avocat en 1778. Sa première cause, la défense du capitaine Baillie, fut un triomphe. En 1780, il fut élu au Parlement, mais il revint au barreau et fut en 1792, l'avocat de Thomas Paine, poursuivi comme l'auteur des *Droits de l'homme.* Pendant vingt-cinq ans, il ne cessa de plaider dans les causes les plus importantes. Il rentra un instant dans la vie publique en 1806 ; Grenville le nomma lord grand chancelier et lui donna la pairie. Au bout d'un an, il tomba avec ce ministère et rentra dans la retraite. Il parut pour la dernière fois à la Chambre des lords, en 1820, pour le procès de la reine Caroline. Lord Erskine a été regardé comme le plus grand des avocats anglais et le champion infatigable des libertés constitutionnelles. Sa vogue ne dura pas et il finit dans la gêne.

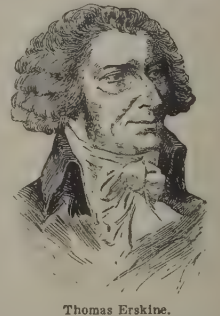

Thomas Erskine.

ERSKINE (sir James Saint-Clair), comte DE ROSSLYN, général anglais, né à Kew en 1762, mort à Dysart-House, dans le Fifeshire, en 1837. A vingt ans, il était aide de camp du vice-roi d'Irlande ; il siégea à la Chambre des

communes de 1781 à 1792, et se posa en adversaire de Pitt. Rentré dans l'armée en 1792, il participa au siège de Toulon, à l'expédition de Minorque. En 1806, il fut envoyé en mission au Portugal et fit décider l'entrée en campagne contre Napoléon Ier. Erskine commanda une division en Danemark (1807), et à Walcheren en 1809. Il rentra ensuite dans la politique et fut whip des tories aux Lords. Il devint lord des sceaux dans le cabinet Wellington, et président du conseil dans le cabinet de 1834.

ERSKINE (sir William), général anglais, né à Torry en 1769, mort à Lisbonne en 1813. Il prit part aux campagnes de Flandre (1793-1795), fut élu, en 1796 et en 1802, membre de la Chambre des communes, reprit du service en 1809, en Espagne, sous Wellington, devint lieutenant-colonel en 1811. En 1812, à la tête de la cavalerie, il couvrit la retraite de Wellington évacuant Burgos. Mais il donna des signes de folie qui le firent congédier, et il se suicida.

ERSKINE (Thomas), théologien écossais, né à Linlathen (Forfarshire) en 1788, mort à Edimbourg en 1870. Il publia en 1820 son principal ouvrage : *Remarks on the internal evidence fort the truth of revealed religion*, qui fut traduit en français (1822). L'auteur s'appuyait sur les besoins de la conscience et sur leur harmonie avec l'Evangile.

ERSLEW (Thomas Hansen), littérateur danois, né et mort à Randers (1803-1870). Il devint, en 1842, directeur des archives au ministère des cultes, à Copenhague. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire universel des écrivains pour le Danemark* (1841-1853).

ERSTEIN, ch.-lieu d'arrond. du Bas-Rhin, à 20 kil. de Strasbourg, sur l'Ill ; 5.550 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Ancienne villa mérovingienne que Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, donna en domaine à sa femme Ermengarde. Celle-ci y fonda un monastère de bénédictines qui disparut lors de la réforme protestante. Vestiges d'une enceinte fortifiée. Maisons à pans de bois, qui font de cette petite ville une des plus caractéristiques de l'Alsace. — L'arrondissement a 4 cant., 50 comm., et 63.250 hab. Le canton a 13 comm., 14.450 hab.

ERSTFELD, bourg de Suisse (canton d'Uri), sur la Reuss ; 3.300 hab. Station importante du ch. de f. du Saint-Gothard. Elève de bétail ; carrières.

ERTHAL (François-Louis, baron D'), archevêque et prince allemand, né à Lohr, près de Mayence, en 1730, mort à Wurtzbourg en 1795. Président de la régence de Wurtzbourg, il conquit la faveur de l'empereur Joseph II, qui le nomma successivement conseiller intime, visiteur du tribunal suprême de l'empire et commissaire impérial à la Diète de Ratisbonne. En 1779, il fut élu, dans l'espace d'un mois, prince-évêque de Wurtzbourg et prince-évêque de Bamberg. Devenu ainsi le premier des princes souverains de la Franconie, il déploya une grande habileté dans son administration. Il a laissé un *Traité sur l'esprit du temps* et des *Sermons*, publiés en 1797.

ERTOGROUL, région montagneuse de la Turquie, en Anatolie, baignée par le fleuve Sakaria. Son sol est fertile, son sous-sol, riche en mines, est encore peu exploité. Biledjik, Inegoel et Ieni-Chehr en sont les principales villes. C'est actuellement le *vilayet de Biledjik*.

ERTOGRUL, chef turc, fils de Suleiman châh, mort en 1282. Il était avec son clan de Turcomans au service des sultans seldjoukides d'Iconium, qui lui donnèrent un fief près d'Angora, en récompense d'une victoire remportée sur les Mongols. Il fut le père d'Osman, fondateur de la dynastie des Osmanlis.

ERTVELDE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Eecloo), sur le Burggraven-Stroom, non loin du canal de Gand à Terneuse ; 3.700 hab. Agriculture ; tissage.

ÉRUBESCENCE [*bès-sanss'*] n. f. (de *érubescent*). Action de rougir ; état de ce qui commence à devenir rouge.

ÉRUBESCENT [*bès-san*], **E** adj. (lat. *erubescens ;* de *erubescere*, rougir). Qui rougit, devient rouge : *Fruits* ÉRUBESCENTS. *Joues* ÉRUBESCENTES.

ÉRUBESCITE [*bèss-sit'*] n. f. Sulfure naturel de cuivre et de fer, dont la formule est $Cu^6Fe^2S^8$.

— ENCYCL. L'*érubescite* portait autrefois le nom de *cuivre panaché*, à cause de sa couleur variée, souvent irisée. Cette espèce minérale a été appelée aussi *phillipsite* et *bornite*. L'érubescite se présente en masses panachées à Montecatini, en Toscane, et dans le département de l'Allier, à la Prugne.

ERUCA [*é*] n. f. (mot. lat. désignant la *roquette*). Bot. Genre de crucifères, voisin des *brassica*. (Le type de ce genre est l'*eruca sativa*, dite encore *roquette*, et qui est recherchée comme stomachique, stimulante, diurétique et antiscorbutique.) [On dit aussi ÉRUCAGE, ou ÉRUCAGUE.]

ÉRUCAIRE [*kèr'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des crucifères, comprenant une dizaine d'espèces de la région méditerranéenne.

ÉRUCATE n. m. Sel ou éther de l'acide érucique.

ÉRUCIFORME [*si*] adj. (du lat. *eruca*, chenille, et *forma*, forme). Entom. Qui a l'aspect d'une chenille. (S'entend pour les larves d'insectes munies de pattes articulées à la région thoracique, et, à la région abdominale, de fausses pattes membraneuses. Les chenilles des lépidoptères et les larves des tenthrèdes sont des larves éruciformes.)

ÉRUCINE n. f. Ether érucique de la glycérine.

ÉRUCIQUE [*sik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{22}H^{42}O^2$ contenu à l'état de glycéride dans l'huile de moutarde, l'huile de colza, l'huile de pépins de raisins. (Il fond à 33° ; l'acide nitrique le transforme en son isomère, l'acide *brassidique ;* les alcalis fondus le scindent en acides acétique et arachique.)

ÉRUCIR v. intr. Véner. En parlant du cerf, Prendre une branche entre les dents et la sucer.

ÉRUCOÏDE adj. (du lat. *eruca*, roquette, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à la roquette.

ÉRUCTATION [*ruk-ta-si-on*] n. f. (de *éructer*). Emission bruyante, par la bouche, de gaz contenus dans l'estomac. (Syn. ROT.)

— ENCYCL. L'*éructation* se produit lors de fermentations gastriques anormales. Elle existe souvent dans l'hyperchlorhydrie ; certains aliments de digestion difficile la provoquent presque toujours. La poudre de charbon, les alcalins empêchent, ou tout au moins modèrent, les éructations fréquentes.

ÉRUCTER [*ruk-té*] v. intr. (lat. *eructare*). Rejeter par la bouche, avec bruit, les gaz contenus dans l'estomac.

— *Transitiv.* Rendre par la bouche : *Le patient* ÉRUCTA *un fragment de truffe.* (Brillat-Savarin.)

— *Fig.* Emettre avec violence : ÉRUCTER *des injures.*

ÉRUDIT [*di*], **E** adj. (lat. *eruditus ;* de *erudire*, instruire). Qui est instruit, docte, savant : *Homme* ÉRUDIT. || Qui témoigne d'une grande érudition : *Ouvrage* ÉRUDIT.

— Substantiv. : *C'est un* ÉRUDIT.

— SYN. **Érudit, docte, savant.** V. DOCTE.

— ANTON. **Ignorant, illettré, ignare, inérudit, indocte.**

ÉRUDITION [*si-on*] n. f. (lat. *eruditio*). Savoir approfondi dans un ordre de connaissances, et particulièrem. en philologie, en histoire : *La Hollande est, sans contredit, après l'Italie, le pays qui a produit le plus grand nombre de femmes distinguées par leur* ÉRUDITION. (E. Renan.) || Connaissances multiples en toutes sortes de choses. || Note érudite, observation savante intercalée dans un ouvrage : *Il y a trente* ÉRUDITIONS *par page dans mon* Histoire de Sablé. (Ménage.) [Vx.]

— *Puits d'érudition*, Homme d'une érudition profonde et comme inépuisable. V. ÉRUDIT.

ÉRUGINEUX [*ji-neû*], **EUSE** adj. (lat. *æruginosus ;* de *ærugo, inis*, rouille, vert-de-gris). Dont la couleur est analogue à celle de la rouille, et particulièrem. de la rouille de cuivre ou vert-de-gris.

ÉRUPTIF, IVE adj. (du lat. *eruptum*, supin de *erumpere*, sortir avec violence). Qui a lieu par éruption ; qui est produit par une éruption volcanique : *Fièvre* ÉRUPTIVE. *Roche* ÉRUPTIVE.

— Pétrogr. Terme géologique servant à désigner les roches intrusives et effusives, formées aux dépens d'un magma à l'état de fusion ignée.

— ENCYCL. Méd. On qualifie de *fièvres éruptives* les fièvres caractérisées à la fois par un mouvement fébrile continu et par une éruption plus ou moins considérable : exanthème et énanthème. Les principales affections éruptives sont : la variole, la rougeole, la scarlatine, la suette miliaire, la varicelle, la rubéole, le typhus exanthématique.

ÉRUPTION [*rup-si-on*] n. f. (lat. *eruptio*). Emission violente, sortie soudaine : ÉRUPTION *de lave, de pus, de sang.* || *Eruption volcanique.* V. la partie *encycl.*

— Production, premier développement extérieur : *L'*ÉRUPTION *des bourgeons.*

— *Fig.* Production soudaine et abondante : *Une* ÉRUPTION *de poésies, de journaux.*

— Pathol. Apparition rapide d'un exanthème qui se manifeste à la peau par des boutons, des pustules ou des taches : ÉRUPTION *de petite vérole, de rougeole, de scarlatine, d'urticaire.* ÉRUPTION *cutanée.* || *Eruption des dents*, Travail de la dentition, sortie des dents hors de l'alvéole.

— ENCYCL. Géol. Une *éruption* volcanique s'annonce généralement par une plus grande émission de vapeurs, par des grondements souterrains et le tarissement des sources. Des manifestations explosives, dues aux gaz intérieurs, se produisent bientôt ; c'est à la force de ces gaz qu'est due l'explosion du bouchon de lave refroidie qui ferme presque complètement la cheminée dans les périodes de repos. La phase des explosions se manifeste subitement par l'expulsion de débris (bottes explosives) et par l'existence d'une colonne de fumée caractéristique, colonne verticale et terminée, à une hauteur souvent considérable, par un panache en forme de parasol. Ce panache peut s'élever à une hauteur de plusieurs milliers de mètres. Dans le jour, la colonne paraît épaisse et compacte ; mais, durant les nuits, elle est éclairée par les laves du cratère et devient le siège d'effets de lumière intermittents dus aux décharges électriques qui se produisent dans sa masse. Cette colonne est lancée dans l'espace avec une telle force que sa verticalité n'est presque jamais modifiée, même par de fortes bourrasques. Le panache seul subit l'influence du vent par un prolongement de sa masse dans la direction vers laquelle souffle le vent. Le bruit des explosions s'entend fort loin ; il est transmis par le sol à des distances considérables.

L'éruption continue par la projection de scories, de cendres et de laves. Les scories proviennent de la surface de la lave liquide ; c'est en quelque sorte l'écume de cette lave qui, soulevée, projetée par l'action des gaz, retombe en morceaux qui se sont durcis pendant leur chute, au contact de l'air. Les cendres sont composées de fragments vitreux et cristallisés ; elles résultent de la pulvérisation de la lave en ignition avec refroidissement rapide. Les laves, qui représentent de la roche en fusion, forment de gigantesques et lentes coulées qui recouvrent d'immenses surfaces. L'émission des laves se produit quelquefois par le cratère, mais plus fréquemment, par les fissures qui déchirent plus ou moins les flancs des volcans. C'est ainsi que la plupart des éruptions de l'Etna se produisent en dehors du cône, et, en effet, les fissures constituent des points faibles, naturellement portés à céder à l'effort éruptif. Les laves qui s'épanchent se précipitent vers les dépressions et les pentes, comme le font toutes les matières liquides ; mais la tendance à la solidification se manifeste assez rapidement au contact de l'air, car la surface se couvre bientôt de scories, et il en est de même au contact de la roche sous-jacente. La croûte qui se forme à la surface est d'abord bien fragile : elle se brise sous l'effort des laves en mouvement ; les blocs en voie de refroidissement sont « bousculés » comme les glaçons d'une débâcle, et l'on aperçoit entre eux l'éclat étincelant de la roche en fusion.

On distingue plusieurs types d'éruptions volcaniques, de plus en plus violentes (types *hawaïen, strombolien, vulcanien, péléen*). V. VOLCANISME.

ÉRUSIBITE n. f. Variété de sulfate ferrique naturel.

ÉRUSSAGE n. m. Action d'érusser.

ÉRUSSER [*ru-sé*] v. tr. Effeuiller les pousses des arbres, les tiges de lin ou de chanvre.

ERVIGE, fils d'Ardebast, roi des Wisigoths d'Espagne de 680 à 687. Favori de Wamba, il l'éloigna des affaires en le faisant tonsurer, et fit confirmer son usurpation par le douzième concile de Tolède (681). Zélé défenseur de la foi pendant tout son règne, il convoqua plusieurs conciles, notamment le quatorzième de Tolède, qui condamna les monothélites. Le premier, il admit les Espagnols dans son armée. Il laissa le trône à Egiza, son gendre, neveu de Wamba.

ERVILIA n. f. Genre d'infusoires hypotriches comprenant des animalcules d'eaux douces et salées, dont les cils sont disposés dans une échancrure de la face ventrale, et qui possèdent un stylet mobile à l'extrémité postérieure.

ERVILIA n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des mésodesmatidés, comprenant de petites coquilles ovales et triangulaires dont on connaît quelques espèces, répandues dans les mers de l'Europe et des Antilles, ou fossiles dans le tertiaire miocène.

ERVILIER [*li-é*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des viciées, très voisines des ers. (Le type de ce genre, qui comprend sept à huit espèces, est l'*ervilia sativa*, très répandue dans la région méditerranéenne, où elle est recherchée comme fourrage.)

ERVUM [*vom'*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *ers.*

ERVY, ch.-lieu de cant. de l'Aube, arrond. et à 37 kil. de Troyes, près de l'Armance ; 1.120 hab. Ch. de f. Est. Ancienne forteresse qui a conservé ses fossés (porte Saint-Nicolas, du XVIe s.), de vieilles maisons et une belle église, Saint-Pierre, des XVe et XVIe siècles, avec vitraux et boiseries de la même époque. — Le canton a 16 comm., et 6.540 hab.

ERWETEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost) ; 2.625 hab. Gants. Dentelles et tissages.

ERWIN de Steinbach, architecte et sculpteur allemand, né à Steinbach, près de Bühl, dans le grand-duché de Bade, vers 1244, mort à Strasbourg en 1318. Son nom est inséparable de la cathédrale de Strasbourg dont il dirigea la construction à partir de 1276 ; il est l'auteur, sinon de la nef et de sa décoration intérieure, en tout cas de la façade occidentale, dont les fondements furent jetés le 2 février, alors qu'il prenait la direction des chantiers. A sa mort, cette partie dépassait le deuxième étage des tours. Les travaux furent continués et terminés d'après ses dessins, encore conservés à Strasbourg, par son fils, JEAN, mort en 1339. Un autre de ses fils, WINHING, mort en 1330, fut également un architecte distingué. Les dépouilles mortelles de cette famille sont conservées dans la cathédrale. La statue présumée d'Erwin se voit dans la même église, où, appuyé sur une balustrade, il semble contempler son œuvre. Une autre, moderne, de Grass, se voit au portail méridional du transept, faisant face à celle de sa prétendue fille et collaboratrice, Sabine (du même Grass), laquelle, malgré la légende, n'a jamais existé.

ERXLEBEN (Dorothée-Chrétienne LEPORIN, dame), femme médecin allemande, née et morte à Quedlimbourg (1715-1762). Elle obtint le titre de docteur à l'université de Halle en 1744, et se livra avec ardeur à la pratique de la médecine.

ERXLEBEN (Jean-Chrétien-Polycarpe), naturaliste et vétérinaire allemand, fils de la précédente, né à Quedlimbourg (Saxe) en 1744, mort à Gœttingue en 1777. Il fut professeur à Gœttingue en 1771. On a de lui : *Principes élémentaires d'histoire naturelle* (1768) ; *Observations sur l'étude de l'art vétérinaire* (1769) ; *Principes élémentaires de la science de la nature* (1772) ; *Bibliothèque de physique* (1774) ; *Systema regni animalis* (1777) ; etc.

ÉRYCIBE [*sib'*] n. f. Genre de convolvulacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles sans stipules coriaces, à fleurs en cymes. (Les vingt espèces connues sont originaires de l'Asie méridionale et de l'Australie.)

ERYCINA n. f. Genre de mollusques pélécypodes, type de la famille des *érycinidés*. (Leur coquille est ovalaire inéquilatérale, mince, généralement lisse. On en connaît un grand nombre d'espèces fossiles dans les terrains tertiaires, notamment dans l'éocène du bassin de Paris.)

ÉRYCINACÉS [*si, sé*] n. m. pl. Sous-ordre de mollusques pélécypodes, caractérisé par l'orifice branchial, placé en avant, du côté de la bouche.

ÉRYCINE adj. Mythol. gr. Surnom d'Aphrodite, qui avait un temple célèbre sur le *mont Eryx*, dans l'ouest de la Sicile.

ÉRYCINE [*sin'*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycénidés, comprenant des papillons de taille moyenne, à ailes inférieures prolongées en queue, et ornés de teintes vives et brillantes. (Les érycines, dont le nom scientifique est *ancyluris*, habitent l'Amérique tropicale.)

ÉRYCINIDÉS [*si, dé*] n. m. pl. Zool. Famille de mollusques pélécypodes, comprenant des animaux marins à petite coquille mince, transparente, équivalve, à pied long, extensible, avec byssus. (Les érycinidés vivent dans presque toutes les mers ; leurs nombreux genres comptent aussi des représentants fossiles dans les terrains tertiaires. Les genres principaux sont : *erycine, kellya, pythina, montacuta, lepton lasæa.*)

ÉRYCINIDES [*si-nid'*] n. m. pl. Groupe de papillons que l'on rattache aux lycénidés, et auxquels on donne aujourd'hui le nom de *lémoniinés.*

ÉRYCTÈRE adj. (gr. *eruktéres, d'erukein*, écarter). Antiq. gr. Nom d'une classe d'affranchis, à Sparte.

ÉRYGMATOSCOPE [*toss-kop'*] n. m. (du gr. *erugma, atos*, éructation, et *skopein*, regarder). Instrument composé d'une lampe à incandescence renfermée dans un cylindre, et permettant d'examiner les couches géologiques dans les trous de sonde, à des profondeurs qui peuvent atteindre 300 m.

ERYMA [*é*] n. m. Paléont. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant des sortes d'écrevisses fossiles, qui vivaient dans les mers jurassiques.

ÉRYMANTHE. Myth. gr. Fils d'Apollon. (Il fut privé

de la vue par Aphrodite, qu'il avait surprise au bain. Pour venger son fils, Apollon se changea en un sanglier qui tua Adonis.) — Dieu-fleuve d'Arcadie.

ÉRYMANTHE (lat. *Erymanthus*). Géogr. anc. Rivière d'Arcadie (Péloponnèse), affl. droit de l'Alphée. C'est la *Dimitzana* d'aujourd'hui. — Montagne boisée d'Arcadie, habitée, d'après la Fable, par un redoutable sanglier que prit Hercule, réalisant ainsi le quatrième de ses douze travaux. C'est l'*Olénos* ou *Erymanthe* actuel (2.225 m.).

ÉRYMANTHE ou **ERYMANTHUS** [*é, tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cléridés, comprenant des formes de taille moyenne, propres aux régions chaudes de l'Afrique, et remarquables par leurs élytres dilatés en arrière et ornés de gros tubercules.

ERYNGIUM [*é, ji-om'*] n. m. ou **ÉRYNGE** n. f. Genre d'ombellifères à feuilles épineuses, et dont les inflorescences ressemblent à celles des composées. (On les appelle vulgairement PANICAUTS ou CHARDONS ROULANTS.) V. PANICAUT.

ÉRYON n. m. Paléont. Genre de crustacés décapodes macroures, à thorax élargi et abdomen court, formant ainsi passage aux *brachyures*. (Fossiles du lias au crétacé. Beaux exemplaires dans les calcaires lithographiques de Solenhofen.)

ÉRYSIBIEN [*bi-in*], **ENNE** adj. (gr. *érusibios;* de *érusibê*, rouille des plantes). Mythol. gr. Surnom d'Apollon qu'on invoquait pour préserver les blés de la rouille, chez les Rhodiens.

ÉRYSICHTHON. Myth. gr. V. ERÉSICHTON.

ERYSIMINE n. f. Glucoside retiré de l'*erysimum* et constituant un poison très violent du cœur, pouvant être rangé dans le groupe de la *digitaline*.

ÉRYSIMON ou **ERYSIMUM** [*é, mom'*] n. m. Genre de plantes, de la famille des crucifères, comprenant plus de quatre-vingts espèces de l'Europe et de l'Asie centrale.

Erysimum barbarea : *a*, fruit.

— ENCYCL. Les *érysimons* sont des plantes gazonnantes, cultivées dans les jardins, surtout en bordure, pour leurs fleurs jaunes, légèrement odorantes. L'espèce la plus utile est le *sisynbrium officinale*, dit encore *tortelle, velar,* ou *herbe aux chantres* parce qu'elle est utilisée en infusions dans les affections de la gorge ; elle jouit en effet de propriétés pectorales. Une autre espèce, *erysimum barbarea*, qui croît dans les lieux humides est appelée communément *barbarée* ou *herbe aux charpentiers*.

ÉRYSIPÉLATEUX [*teû*], **EUSE** adj. et n. Pathol. Qui tient de l'érysipèle, qui est atteint d'érysipèle. (On écrit aussi ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE.)

ÉRYSIPÈLE n. m. (gr. *érusipélas*). Maladie infectieuse, caractérisée par une dermite œdémateuse et due à la présence du streptocoque. (L'Académie écrit encore, malgré l'étymologie, ÉRÉSIPÈLE.)

— ENCYCL. On distinguait autrefois l'*érysipèle* spontané, facial, de l'érysipèle traumatique ou chirurgical, qui survenait à la suite d'une plaie. On sait aujourd'hui que tous les érysipèles sont dus à une bactérie pathogène, le streptocoque, qui se rencontre normalement non seulement dans l'air, l'eau et le sol, mais aussi sur la peau, et qui infecte l'organisme en y pénétrant par une solution de continuité des téguments ou d'une muqueuse.

L'érysipèle est donc une maladie contagieuse, et il convient, par suite, de prendre, à l'égard de ceux qui en sont frappés, toutes les précautions habituelles : isolement, désinfection, etc. Sa période d'incubation varie de deux à douze jours ; elle est en moyenne de quatre.

L'érysipèle débute par un frisson, avec céphalalgie et malaises ; puis la température monte brusquement jusqu'à 40° et même 41° C ; les parties atteintes par la maladie sont rouges, luisantes, chaudes, œdémateuses, et nettement séparées, par un bourrelet caractéristique, des parties saines. A la face, la plaque érysipélateuse commence autour d'un orifice : grand angle de l'œil, fosses nasales, etc. Elle peut envahir le cuir chevelu et le cou. Elle présente le plus souvent des phlyctènes.

Le pronostic de l'érysipèle est généralement bénin, sauf chez les alcooliquès, les sujets débilités, les vieillards et les jeunes enfants. Il y a parfois des réchutes. Comme complications : angines, broncho-pneumonies, septicémie, etc. Le traitement local consiste en pulvérisations antiseptiques faibles ou application de compresses, badigeonnages à la traumaticine. Contre les accidents généraux : bains froids, quinine, toniques.

— Art vétér. L'*érysipèle* est extrêmement rare chez les animaux, sans doute parce qu'ils sont mieux protégés que l'homme, par leur peau plus épaisse et leur revêtement pileux, contre les influences extérieures.

L'étude approfondie de la pathologie, de la bactériologie, a permis de réduire le cadre des affections érysipélateuses et de considérer ces morbidités comme des manifestations de maladies spéciales. C'est ainsi que les symptômes cutanés du charbon, de la clavelée, du rouget, des lymphangites, des érythèmes toxiques, etc., ont été rattachés à ces maladies et qu'en pathologie vétérinaire on a considérablement réduit l'entité érysipèle.

ÉRYSIPHE n. m. Genre de champignons ascomycètes, vivant à la surface des feuilles de beaucoup de plantes, et produisant des périthèces pourvus de fulcre. (L'oïdium est une forme conidienne de ces champignons.)

ÉRYTHÉMATEUX, EUSE adj. Qui a rapport à l'érythème.

ÉRYTHÉMATIQUE [*tik'*] adj. Qui a les caractères de l'érythème : *Rougeur* ÉRYTHÉMATIQUE.

ÉRYTHÈME n. m. (du gr. *éruthêma*, rougeur de la peau). Congestion cutanée qui, dans la forme la plus simple, donne lieu à une rougeur qui disparaît sous la pression du doigt pour reparaître ensuite.

— ENCYCL. Les troubles vaso-moteurs entraînent, suivant la cause qui les détermine, des formes très nombreuses d'*érythème*, parmi lesquelles il convient de mentionner : l'*érythème ortié* ou *urticaire*, quand il y a une infiltration œdémateuse ; l'*érythème polymorphe*, quand l'épiderme est soulevé et qu'il se produit des papules, des bulles, des vésicules, etc. ; l'*érythème pernio* ou *engelure*, etc. C'est à l'érythème qu'il faut rattacher les rougeurs des fièvres éruptives.

Beaucoup d'autres causes peuvent provoquer des érythèmes : ainsi, les poils de l'ortie, certaines chenilles, les sinapismes, l'action de la lumière solaire et de la chaleur, certains médicaments (copahu, antipyrine). — L'érythème fessier des petits enfants mal tenus est provoqué par le contact prolongé de l'urine et des matières fécales.

— Art vétér. Affection de la peau, caractérisée par une rougeur disparaissant momentanément sous la pression du doigt ; parfois, l'on constate une exsudation séreuse. Assez rare chez les grands animaux, il est assez commun chez le mouton, le porc, le chien, le chat dont la peau est dépigmentée. L'*érythème* se manifeste surtout au début des fièvres éruptives (clavelée du mouton, rouget du porc, gourme du cheval). Il est produit par des causes *mécaniques* : pression, frottements des harnais, tonte, ou *physiques* : froid, chaleur, coup de soleil, électricité, ou *chimiques* : applications de médicaments, etc. Enfin, l'on signale des érythèmes *toxiques alimentaires*, dus à l'absorption de certaines plantes (panais, bryone, millepertuis, sarrasin).

ÉRYTHÉMOÏDE adj. (d'*érythème*, et du gr. *eidos*, forme). Pathol. Qui ressemble à un érythème.

ERYTHRÆUS. Biogr. V. ROSSI (*Giovanni-Vittorio*).

ÉRYTHRANE n. m. Ether-oxyde interne de l'érythrite de formule $C^4H^8O^3$ obtenu en chauffant l'érythrite avec l'acide sulfurique.

ERYTHRAS. Myth. gr. Fils d'Héraclès et d'Exoté, une des filles du roi de Thespies.

ÉRYTHRASMA [*trass-ma*] n. m. Affection cutanée, siégeant dans la région de l'aine et causée par un parasite du genre *microsporon*.

ÉRYTHRÉE, nom d'une sibylle. V. SIBYLLE.

ÉRYTHRÉE. Géogr. anc. Une des douze cités de l'Asie Mineure, en Ionie, sur la mer Egée, en face de Chio, dans la presqu'île d'Erythrée. (Les ruines de ce comptoir maritime sont proches du moderne *Ritri*.)

ÉRYTHRÉE (MER) [lat. *Erythræum mare*]. Géogr. anc. Partie de l'Océan située à l'E. de l'Afrique et au S. de l'Asie. Le nom d'Erythrée (en gr. *eruthraios*, rouge) ou Rouge lui fut donné à cause des coraux de la côte. Parcourue de bonne heure par des navigateurs sémites, indiens et arabes, la mer Erythrée a été décrite dans un certain nombre de *périples* anciens réunis par C. Müller dans ses *Geographi græci minores*. Aujourd. l'*océan Indien* ou *mer des Indes*. — Le nom d'Erythrée était également donné par les Anciens à la mer Rouge (*mare Rubrum*) et au golfe Persique (*sinus Persicus*).

ÉRYTHRÉE (en italien **Eritrea**), ancienne possession italienne du nord-est de l'Afrique, baignée par la mer Rouge et qui faisait partie de l'Afrique-Orientale italienne. Superficie, 119.000 km², peuplés de 621.000 hab. (*Erythréens*). Capitale, *Asmara*.

Géographie. — L'Erythrée, qui doit son nom à sa situation sur les rives de la mer Rouge ou Erythrée, se développe sur 1.000 kil. au long des côtes sud-occidentales du golfe de l'océan Indien, depuis le cap Kasar jusqu'au ras Doumeira sur le détroit de Bab el-Mandeb. Si elle est réduite dans sa partie méridionale à l'étroite bande littorale de la Dankalie, insérée entre le plateau et la mer, par contre, dans sa partie septentrionale, elle pénètre sur le plateau éthiopien au delà du confluent du Takazzé et du Setit. On y distingue trois régions nettement marquées : au nord-ouest, le haut plateau, qui dépasse parfois 4.000 m. et qui tombe raide, à l'est, sur la plaine côtière ; cette seconde région, prolongement de la plaine soudanaise, se continue en mer par de nombreuses îles (archipel Dahlak). Au sud, la fosse dankalienne constitue une troisième région ; c'est un des jalons de la grande dépression arabico-africaine, que borde une chaîne montagneuse d'origine volcanique et que secouent de violents mouvements sismiques. Si le climat des rivages est torride et pénible, par contre celui du haut plateau est tempéré, excellent pour l'Européen ; de là, un violent contraste entre la flore et la faune de ces différentes parties : du pays, désertiques ici, débordantes de vie végétale et animale sur le plateau, où l'on trouve le genévrier, l'acacia-parasol, l'euphorbe, l'olivier sauvage, le tamarinier, et le lion, l'éléphant, le chameau, l'hippopotame, l'antilope, etc.

L'Erythrée, peuplée de représentants de races très diverses (Ethiopiens, Dankalis, Soudanais, Somalis, Arabes, etc.) et des religions les plus variées, est divisée en huit commissariats. Son chef-lieu est *Asmara* (22.000 hab.), sur le plateau, mais Massaouah est la ville la plus importante du pays au point de vue économique. Entre ces deux villes se partagent les Européens établis dans le pays (4.600 environ, dont 4.300 Italiens).

Quelques gisements de quartz et de pétrole, de fer et de manganèse, telles sont, avec les salines de Massaouah et d'Assab, les principales ressources minérales de l'Erythrée, où la pêche (des perles, de la nacre et des trocas surtout) est très florissante. Le maïs, le sésame, le lin, l'agave, le tabac, le café sont les principales cultures de la contrée, qui possède sur les pâturages du plateau un cheptel considérable (bovins, moutons, chèvres, ânes, chameaux, etc.) ; là, c'est l'élevage qui constitue la ressource la plus importante. Une voie ferrée, longue de 337 kil., relie la côte (Massaouah) aux villes du plateau : Asmara et Agordat, et 1.200 kil. de routes ajoutent à l'outillage économique du pays, qui est, depuis Massaouah, relié à la métropole par une ligne mensuelle de paquebots. Le commerce s'effectue à peu près exclusivement par le port de Massaouah ; le café, les peaux, le sel, les graines de lin, le beurre, la potasse, les perles, la nacre et les trocas, les noix de palme, etc., en constituent les principaux articles d'exportation ; les cotonnades, les métaux, le sucre, etc., sont importés dans le pays.

Gouvernement et Administration. — L'Erythrée avait pour chef un gouverneur nommé par le roi et résidant à Asmara. Celui-ci relevait du gouverneur général et vice-roi de l'Afrique-Orientale italienne ; il était assisté d'un conseil d'administration et d'un office de gouvernement.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Britanniques ont fait la campagne de l'Erythrée (1941). La capitale, Asmara, fut occupée le 2 avril 1941. Par le traité signé à Paris le 10 mai 1947, l'Italie a renoncé définitivement à toute prétention sur ce pays.

Histoire. — La colonie d'Erythrée date de 1890, où elle a été constituée par la réunion des anciennes possessions d'Assab (Dankalie) et de Massaouah. Les Italiens auraient voulu en faire une base pour la conquête de l'Ethiopie tout entière ; mais les défaites que Ménélik leur infligea en 1895-1896 (Adoua) les obligèrent à se confiner dans le territoire de l'Erythrée. De là, depuis la mort de Ménélik, ils rêvaient d'étendre leur hégémonie sur tout l'empire du Négus : ce fut un fait accompli en 1936. V. ETHIOPIE. V. *Supplément*.

ÉRYTHRÉE ou **ERYTHRÆUS** [*ré-uss*] n. m. Genre d'acariens, voisins des trombidions, dont on connaît un grand nombre d'espèces, répandues dans les régions tempérées. (Toutes sont de petite taille et vivent à terre, parmi les herbes, les mousses. L'espèce type est l'*erythræus parietinus*, commun au pied des vieux murs.)

Erythrée : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

ÉRYTHRÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des gentianées.

— ENCYCL. Les *érythrées* sont des herbes des régions tempérées de l'hémisphère boréal. On en connaît environ vingt-cinq espèces, dont la plus commune est l'*érythrée centaurée* ou *petite centaurée*, à fleurs roses ou blanches, réputée jadis comme fébrifuge.

ÉRYTHRÉEN [*tré-in*], **ENNE,** habitant ou natif d'Erythrée : *Les* ÉRYTHRÉENS.

— *Adjectiv.* Relatif à l'Erythrée ou à ses habitants : *La population* ÉRYTHRÉENNE.

— Poétiq. Qui appartient à la mer Erythrée ou mer Rouge : *Les flots* ÉRYTHRÉENS.

ÉRYTHRÉMIE [*mî*] n. f. (du gr. *éruthros*, rouge, et *haima*, sang). Affection caractérisée par l'augmentation de nombre des globules rouges du sang, par de la cyanose et de l'hypertrophie de la rate. (Elle a été décrite par Vaquez.)

ÉRYTHRÈNE n. m. Carbure diéthylénique de formule $CH^2{:}CH{\cdot}CH{:}CH^2$, que l'on obtient en faisant passer des vapeurs d'alcool amylique dans un tube chauffé au rouge. || Syn. BUTADIÈNE, BIVINYLE, PYRROLYLÈNE.

ÉRYTHRIDE n. m. Nom générique donné par Berthelot à certains composés formés à partir de l'érythrine.

ÉRYTHRIN ou **ERYTHRINUS** [*nuss*] n. m. (du gr. *éruthros*, rouge). Genre de poissons téléostéens, famille des characinidés, comprenant des formes épaisses, un peu arrondies, à grosse tête terminée par un museau obtus. (On en connaît trois ou quatre espèces propres aux eaux douces de l'Amérique tropicale.)

Erythrin.

ÉRYTHRINE n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les *érythrines* sont des arbrisseaux à belles fleurs nombreuses, d'un rouge vif. On en connaît quarante-cinq espèces, des régions chaudes. On cultive dans les jardins surtout l'*érythrine crista-galli*. Une variété d'érythrine (érythrine-liège) que l'on rencontre dans les forêts sèches de l'Inde et de la Birmanie fournit un bois employé en Orient pour la fabrication des boîtes à laquer, fourreaux de sabres, etc. L'érythrine corail, appelée aussi *coralliodendron, arbre immortal*, etc., est un arbrisseau de 4 à 5 m. de hauteur, dont les magnifiques fleurs rouges se développent avant les feuilles. Ses graines, luisantes, rouges, marquées d'une tache noire, servent à faire des bracelets, des colliers, des chapelets, etc.

Erythrine.

ÉRYTHRINE n. f. Chim. Principe cristallisé de formule $C^{20}H^{22}O^{10}$ qui est contenu dans les lichens à orseille, dédoublable en un sucre, l'*érythrite*, et en acide orsellique.

— Minér. Arséniate hydraté naturel de cobalt, dont la formule est $H^{16}CO^3As^2O^{16}$, et qui se présente en aiguilles ou en fibres cristallines d'un beau rouge. (On la trouve principalement dans le Dauphiné et en Allemagne. On l'appelle aussi COBALTOCRE.)

ÉRYTHRIQUE adj. Chim. Syn. de ÉRYTHRONIQUE.

ÉRYTHRISME n. m. (du gr. *éruthros*, rouge). Anthrop. Coloration rouge ou rougeâtre du système pileux, observée chez certains métis de race brune.

ÉRYTHRITE n. f. Géol. Silicate naturel d'aluminium et de potassium. (Variété magnésienne de feldspath orthose. — L'érythrite a été découverte dans une roche amygdaloïde trappéenne de la Chaussée des géants, en Irlande.)

— Chim. Tétralcool $CH^2OH{\cdot}CHOH{\cdot}CHOH{\cdot}CH^2OH$. || Syn. ÉRYTHROGLUCINE, PHYCITE.

— Encycl. *L'érythrite* inactive sur la lumière polarisée s'obtient par hydrolyse de l'érythrine qui en est l'éther diorsellique et qui est contenue dans certaines algues et certains lichens. L'érythrite forme des cristaux volumineux incolores, d'une saveur sucrée, solubles dans l'eau et fondant à 120°. Elle donne par oxydation l'érythrose puis l'acide érythronique et l'acide mésotartrique. Elle fournit des éthers nitriques comme la glycérine et la mannite.

ÉRYTHROBLASTE [*blasst'*] n. m. (du gr. *éruthros,* rouge, et *blastos,* germe). Histol. Globule rouge primitif, pourvu d'un noyau et chargé d'hémoglobine. Il se rencontre au cours de la période de régénération des anémies graves, dans les états cachectiques, et parfois aussitôt après la naissance.

ÉRYTHROCALCITE n. f. Chlorure naturel cuivreux.

ÉRYTHROCENTAURINE [*san-tô*] n. f. Substance de formule $C^{27}H^{24}O^8$ fondant à 136°, extraite de la centaurée rouge.

ÉRYTHROCHITON [*ki*] n. m. Genre de rutacées, comprenant des arbustes glabres de l'Amérique tropicale. (On en connaît cinq ou six espèces, dont l'une, *erythrochiton brasiliense,* est cultivée dans les serres d'Europe.)

ÉRYTHROCLATHRUS [*truss*] n. m. Bot. Genre de squamariées ou corallinées, comprenant des algues.

ÉRYTHROCLONIUM [*ni-om'*] n. m. Bot. Genre d'algues floridées rhodophyllidacées.

ÉRYTHROCONITE n. f. Minér. Syn. de TENNANTITE.

ÉRYTHROCORALLOÏDINE n. f. Alcaloïde extrait de l'*erythrina corallodendron.* (Cristaux blancs spongieux et groupés, peu solubles dans l'eau. — Elle est employée comme sédatif du système nerveux dans le traitement de la folie avec agitation et insomnie.)

ÉRYTHROCYSTIS [*siss-tiss*] n. m. Bot. Genre de chondrées floridées rhodomélacées à fronde caulescente, propres à la Californie.

ÉRYTHROCYTE n. m. (du gr. *éruthros,* rouge, et *kutos,* cellule). Histol. Globule rouge à noyau, dont la division donnera naissance aux globules rouges sans noyau ou hématies.

ÉRYTHROCYTOSE n. f. (de *érythrocyte*). Histol. Présence dans le sang d'une quantité appréciable de globules rouges nucléés. (On la rencontre dans certaines formes graves d'anémie.)

ÉRYTHRODERMIE [*dèr'-mî*] n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, et *derma,* peau). Dermatose généralisée à toute la peau, caractérisée par une rougeur intense et uniforme et accompagnée d'une desquamation considérable.

ÉRYTHRODEXTRINE [*dèks'-trinn'*] n. f. Variété de dextrine, qui se colore en rouge par l'iode.

ÉRYTHROGÈNE n. m. (du gr. *éruthros,* rouge, et *gennân,* engendrer). Principe colorant rouge de certaines fleurs.

ÉRYTHROGLUCINE n. f. Chim. Syn. d'ÉRYTHRITE.

ÉRYTHROGLUCIQUE [*sik'*] adj. Chim. Syn. d'ÉRYTHRONIQUE.

ÉRYTHROÏDE adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *eidos,* aspect). Qui est d'une couleur tirant sur le rouge.

— Histol. *Tunique érythroïde,* Tunique de couleur rougeâtre, qui enveloppe incomplètement le testicule, et qui est formée par l'épanouissement du crémaster.

ÉRYTHROL n. m. Glycol éthylénique de formule $CH^2{:}CH{\cdot}CHOH{\cdot}CH^2OH$ obtenu en chauffant l'érythrite avec de l'acide formique concentré.

ÉRYTHROLAMPRUS [*lan-pruss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens comprenant de belles couleuvres américaines, noires, annelées de rouge éclatant. (On en connaît quelques espèces réparties des Etats-Unis jusqu'au Brésil et à la Guyane ; leur taille ne dépasse guère 1 m. ; ce sont des serpents non venimeux.)

ÉRYTHROLÉINE n. f. Chim. Liquide huileux, extrait de l'orseille et du tournesol.

ÉRYTHROMÉLALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, extraite du tournesol.

ÉRYTHROLOPHE [*lof'*] adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *lophos,* aigrette). Hist. nat. Qui porte une aigrette ou une huppe rouge.

ÉRYTHROLYSE n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, et *luein,* dissoudre). Méd. Destruction, par dissolution, des globules rouges. (C'est une forme d'*hémolyse.*)

ÉRYTHROMANNITE n. f. Syn. d'ÉRYTHRITE.

ÉRYTHROMÉLALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, *mélos,* membre, et *algos,* douleur). Maladie d'origine nerveuse, qui se caractérise par des douleurs avec gonflement et rougeur des téguments des extrémités, principalement des pieds.

ÉRYTHROMÈLE adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *mélas,* noir). Hist. nat. Qui est rouge et noir.

ÉRYTHRONATE n. m. Sel ou éther de l'acide érythronique.

ÉRYTHRONE n. m. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses du midi de l'Europe, de l'Asie et du nord de l'Amérique, et dont quelques espèces sont cultivées dans les jardins.

ÉRYTHRONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide trialcool $CH^2OH{\cdot}CHOH{\cdot}CHOH{\cdot}CO^2H$ obtenu par oxydation de l'érythrite. || Syn. ÉRYTHRIQUE, ÉRYTHROGLUCIQUE.

ÉRYTHRONIUM [*ni-om'*] n. m. Chim. Nom donné par quelques chimistes au *vanadium.*

ÉRYTHRONOTE adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *nôtos,* dos). Zool. Qui a le dos rouge.

ÉRYTHROPE adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *pous, podos,* pied). Hist. nat. Qui a les pieds ou les pédicules rouges.

ÉRYTHROPHILE [*fil'*] adj. et n. (du gr. *éruthros,* rouge, et *philos,* ami.) Biol. Qui aime le rouge : *Les animaux leucophobes sont* ÉRYTHROPHILES. (Dr Georges Bohn.)

ÉRYTHROPHLÉE [*flé*] ou **ÉRYTHROPHLÆUM** [*flé-om'*] n. m. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses césalpiniées, comprenant deux ou trois espèces d'arbres, de dimensions gigantesques, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie. (Ce sont des arbres vénéneux. *L'érythrophlæum Fordii,* de l'Indochine, donne un excellent bois d'industrie, appelé dans le pays le *lim.*)

ÉRYTHROPHLÉINE [*flé-inn'*] n. f. Chim. Alcaloïde extrait du tali, arbre africain de la famille des légumineuses, employé par les indigènes pour empoisonner leurs armes.

ÉRYTHROPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, et *phobos,* peur). Méd. Peur morbide de rougir. (Se dit aussi de la crainte de la couleur rouge.) || Syn. ÉREUTHOPHOBIE.

ÉRYTHROPHYLLE [*fill'*] n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, et *phullon,* feuille). Nom donné par certains auteurs à la matière colorante rouge qui teinte les feuilles mortes au moment de leur chute.

ÉRYTHROPODISME [*dissm'*] n. m. (du gr. *éruthros,* rouge, et *pous, podos,* pied). Biol. Dystrophie, du même genre que l'albinisme, que l'on observe chez certains animaux (carabes), et qui aboutit à la rougeur des pattes.

ÉRYTHROPOÏÈSE n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, et *poiein,* faire). Physiol. Formation des globules rouges. V. HÉMATOPOÏÈSE.

ÉRYTHROPROTIDE n. f. Chim. Syn. de PROTÉINE.

ÉRYTHROPROTOCYTE n. m. (du gr. *éruthros,* rouge, *protos,* premier, et *kutos,* cellule). Histol. Globule rouge nucléé dont la chromatine nucléaire est à l'état diffus, et que l'on observe chez l'embryon et dans quelques formes d'anémies.

ÉRYTHROPSIE [*sî*] n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, et *opsis,* vision). Méd. Vision rouge par suite de laquelle le sujet voit tous les objets à peu près uniformément teintés en rouge ; elle peut être permanente ou se produire par crises, notamment au cours de l'épilepsie.

ÉRYTHROPSINE n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, et *opsis,* vision). Physiol. Substance rouge (pourpre rétinien) qui paraît teinter la rétine chez l'homme et les animaux supérieurs.

— Encycl. Le pourpre rétinien, dont la nature est inconnue, se détruit par l'action des rayons lumineux, et se régénère dans l'obscurité ; localisé surtout aux bâtonnets (v. RÉTINE), il semble les sensibiliser à la lumière, et c'est pourquoi nous sommes éblouis quand nous passons de l'obscurité au plein jour. Cependant l'*érythropsine* ne paraît pas jouer de rôle appréciable dans la vision, puisque la *macula lutea* (tache jaune), point maximum de la sensibilité optique, en est dépourvue. V. VISION.

ÉRYTHRORHYNQUE [*rink'*] adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *rhugkhos,* bec). Qui a le bec ou le rostre rouge.

ÉRYTHROSE (de *érythrite*) n. m. Sucre obtenu par oxydation de l'érythrite au moyen d'acide nitrique étendu.

ÉRYTHROSE n. f. (du gr. *éruthros,* rouge). Matière colorante obtenue par Garot comme résidu du traitement de la rhubarbe par l'acide azotique. (Sa teinte jaune fauve devient rouge magnifique sous l'influence des alcalis avec lesquels elle forme des composés [*érythrosates*].)

ÉRYTHROSE n. f. (du gr. *éruthros,* rouge). Méd. Grande facilité à rougir.

— Encycl. L'*érythrose* s'observe particulièrement chez les jeunes et surtout chez les jeunes filles où elle prend le nom d'*érythrose pudique.* Elle est le fait d'un déséquilibre du système nerveux sympathique, entraînant, à la moindre impression, la vaso-dilatation périphérique, notamment dans la région du visage, des oreilles, du cou, de la nuque et des épaules. Elle peut reconnaître pour cause première une lésion nerveuse, imputable à une toxi-infection : l'érythrose des pommettes, dans la pneumonie franche ou tuberculeuse, est bien connue. Enfin, elle est quelquefois unilatérale. Son traitement dépend de la cause qui la provoque.

ÉRYTHROSIDÉRITE n. f. Chlorure naturel de fer et de potassium.

ÉRYTHROSINE n. f. Matière colorante constituée par la tétraiodofluorescéine. || Syn. PRIMEROSE SOLUBLE.

— Encycl. L'*érythrosine,* analogue à l'éosine, s'obtient par action de l'iode en milieu alcalin sur la fluorescéine. Le sel de sodium est le produit commercial teignant la soie en donnant une nuance rouge plus bleutée mais aussi fugace que celle de l'éosine.

ÉRYTHROSOME adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *sôma,* corps). Zool. Qui a le corps rouge.

ÉRYTHROSPERME [*tross-perm'*] adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *sperma,* graine). Bot. Qui a les graines rouges.

— N. f. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des bixacées, comprenant près de dix espèces, qui croissent à la Réunion et à Ceylan.

ÉRYTHROSTERNE [*tross-stèrn'*] adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *sternon,* poitrine). Zool. Qui a la poitrine de couleur rouge.

ÉRYTHROSTOME [*tross-tom'*] adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *stoma,* bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rouge.

ÉRYTHROTE adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et *ous, ôtos,* oreille). Zool. Qui a les oreilles rouges.

ÉRYTHROTHÉRAPIE n. f. (du gr. *éruthros,* rouge, et *therapeia,* traitement). Traitement de certaines maladies par les rayons rouges. V. CHROMOTHÉRAPIE.

ÉRYTHROTHORAX [*raks'*] adj. (du gr. *éruthros,* rouge, et de *thorax*). Zool. Qui a le thorax de couleur rouge.

ÉRYTHROXYLE [*trok-sil'*] n. m. Genre de plantes de la famille des linacées, renfermant des arbrisseaux des régions tropicales, au nombre de cent espèces, et dont la principale est l'*erythrozylum coca.* V. COCA.

ÉRYTHROZINCITE n. f. Sulfure naturel de zinc et de manganèse.

ÉRYX [*rikss*] n. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens comprenant des serpents non venimeux, d'assez grande taille, qui vivent dans les régions arides et sablonneuses d'Afrique et d'Asie et sont extrêmement agiles ; aussi leur a-t-on donné le nom de *javelots.* (Les jongleurs égyptiens leur fabriquent des cornes artificielles et les font passer pour la vipère céraste.)

Eryx.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des alléculidés, comprenant de grandes cistèles noires qui habitent l'Europe et vivent dans les vieux arbres dont le bois vermoulu abrite leurs larves. (Ils sont crépusculaires ou nocturnes.)

ÉRYX. Myth. gr. Héros éponyme du mont Éryx et de la ville d'Eryx, en Sicile. Il était fils de Poseidon. Héraklès, à qui il avait dérobé un taureau, le vainquit à la lutte et le tua.

ÉRYX [*rikss*]. Géogr. anc. Ville du nord-ouest de la Sicile, au pied du mont Eryx et non loin de Drépane. Cette cité des Elymes, fondée par les Phéniciens, devait son nom au roi des Sicules *Eryx ;* ardemment disputée entre Romains et Carthaginois pendant les guerres puniques. — La montagne isolée de l'ERYX (aujourd. *San-Giuliano*), haute de 750 m., portait un temple de Vénus fondé par Enée, dit-on. Le culte de Vénus Erycine semble avoir été pratiqué par les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs et les Romains.

ERZBERGER (Mathias), homme politique allemand, né à Buttenhausen (Wurtemberg) en 1875, assassiné à Griesbach (Forêt-Noire) en 1921. Il quitta l'enseignement pour se consacrer à la politique et à l'action sociale. Député au Reichstag (1903), il siégea au centre catholique, qu'il réussit à aiguiller vers la gauche. Rapporteur du budget de l'armée et, lié par ses relations d'affaires avec la grosse industrie, il poussa de toutes ses forces aux armements. Dès le début de la Grande Guerre il fut nommé chef des services de la propagande, et poursuivit, particulièrement auprès du Saint-Siège, une campagne antifrançaise acharnée. Quand la partie lui parut perdue pour l'Allemagne, il se déclara partisan d'une paix honorable, puis du pacifisme à tout prix ; la résolution de paix votée par le Reichstag (19 juillet 1917) est son œuvre personnelle. Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le cabinet du prince Max de Bade (4 octobre 1918), il fut le principal négociateur de l'armistice de Rethondes (11 novembre 1918). Par la suite, soit comme ministre des finances dans le cabinet Bauer, soit comme député, il ne cessa de préconiser l'exécution sincère du traité de paix. Cette attitude, qualifiée d'antipatriote par les réactionnaires allemands, fut la cause de sa fin tragique.

Erzberger. — Cl. Beaufrère.

ERZEROUM, ville et place forte de Turquie, en Arménie, sur un plateau volcanique, à plus de 2.000 m. d'alt. ; 33.127 hab. Ch.-lieu du vilayet homonyme. Autour de la citadelle qui commande l'Euphrate supérieur, se groupent la ville proprement dite, entourée d'une double muraille, et quatre faubourgs, défendus au loin par des forts extérieurs. Naguère, on préparait des peaux, on teignait des étoffes, on fabriquait des poteries, des armes et des bijoux à Erzeroum, qui possédait de vastes bazars où s'arrêtaient les caravanes allant du golfe Persique à la mer Noire et à la Caspienne ; les guerres, les massacres et les déportations d'Arméniens lui ont fait perdre presque toute son activité, que ne lui a point rendue son union par voie ferrée avec Leninakan (dans l'Arménie soviétique) depuis la Grande Guerre. Cette ville, très ancienne, la *Garin* des vieux Arméniens, la *Théodosiopolis* byzantine, porte son nom actuel depuis sa prise par les Turcs seldjoukides au XIe siècle ; conquise par les sultans d'Iconium en 1241, puis par Tamerlan (1387), par Mahomet II (1400), par les Perses (1430), elle fut cédée par ces derniers à l'Empire ottoman en 1514. Les Russes s'en emparèrent passagèrement en 1828, puis en 1878, et la réoccupèrent pendant la Grande Guerre (1916-1918) ; le gouvernement bolchevique a rendu Erzeroum aux Turcs en mars 1918. — Le *vilayet d'Erzeroum,* qui comprenait naguère la majeure partie de l'Arménie turque, a été démembré lors de la récente réforme administrative de la Turquie, par la création des vilayets d'Erzinghian et de Bayazid ; c'est un pays montagneux, peuplé de 386.480 hab.

ERZGEBIRGE [*èrz'-ghé-bir-ghé*] (*monts métalliques*), série de hauteurs schisteuses allant du Fichtelgebirge au défilé que traverse l'Elbe pour pénétrer en Allemagne. Cette chaîne, longue de 138 kil., est orientée du S.-O. au N.-E. et isole la Bohême nord-occidentale de la Saxe, vers laquelle s'abaisse sa pente la plus douce. Ses cimes arrondies, entaillées de nombreux cols, lui donnent l'aspect d'une plaine ondulée plutôt que d'une barrière montagneuse. La hauteur moyenne est de 800 m., mais les points culminants ont des altitudes bien supérieures (*Keilberg,* 1,238 m. ; *Fichtelberg,* 1.213 m. ; *Spitzberg,* 1.120 m.). L'Erzgebirge se prolonge au S., en Bohême, par un contrefort d'origine volcanique : le *Mittelgebirge.* A l'E., sur les deux rives de l'Elbe, se dressent les roches de grès, les falaises bizarrement découpées, auxquelles on a donné le nom impropre de *Suisse saxonne.* Sur le versant nord de ces hauteurs couvertes de forêts et au climat rude se

rencontrent les mines les plus riches, d'où elle tire son nom de *Erzgebirge;* sur le versant sud se trouvent des sources minérales, dont les plus célèbres sont celles de Teplitz et de Marienbad.

L'exploitation minière et les nécessités stratégiques et commerciales ont amené l'établissement de nombreuses routes et voies ferrées à travers l'Erzgebirge.

ERZINGHIAN ou **ERZINDJAN,** ville de Turquie, en Arménie, sur le Kara-Sou ou Euphrate de l'ouest; 16.000 hab. Ch.-lieu du vilayet homonyme. Entourée de vergers et de vignes, elle fabriquait naguère des lainages et des cotonnades, et préparait des peaux; sa chaudronnerie était très réputée. Ce fut, avant Erzeroum, la ville principale de l'Arménie, où résida au IVe siècle de notre ère saint Grégoire l'Illuminateur, et où subsiste un sanctuaire vénéré; elle fut en grande partie détruite par un tremblement de terre en 1784. Sa conquête par Youdénitch (juillet 1916) couronna la soumission de l'Arménie par les Russes. — Le *vilayet d'Erzinghian,* naguère sandjack du vilayet d'Erzeroum, est peuplé de 158.980 hab. (211.000 avant 1914, nombre qui tomba momentanément à 52.000 par suite des massacres et des déportations d'Arméniens durant la Grande Guerre).

ES [*ès*] (lat. *e*), forme que prend le préfixe *é* lorsque le mot auquel il se joint commence par un *s,* comme ESsouffler, ESseulé, etc.

ÈS [è ou *ès*] prép. (contraction de *en les.* — Par son étymologie même, le mot ne peut s'employer correctement que devant un mot pluriel. — Se prononce généralement *é* devant une consonne, mais plusieurs font sonner l'*s* dans ce cas. Devant une voyelle, l'*s* se lie en sonnant comme *z*.) En, dans les; en matière de. (Archaïque, sauf dans les locutions qui expriment un grade : *Bachelier* ÈS *lettres. Maître* ÈS *arts. Docteur* ÈS *sciences.* Cependant, au Palais, on dit encore *ès mains,* pour « dans les mains » : *Verser une somme* ÈS MAINS *de quelqu'un.*)

ÉS ou **ESSEN** (Jacques VAN), peintre flamand, né et mort à Anvers (1596-1666). Il entra en 1646 dans la gilde de Saint-Luc. Il peignit des natures mortes : poissons, fruits, etc. De beaux tableaux de cet excellent artiste se voient au musée de Lille, à Anvers, à Vienne, au musée du Prado à Madrid, etc.

ESAAD EFENDI (Mohammed), homme d'Etat et écrivain turc, né en 1685, mort en 1753. Il fut cheïk ul-islam (1748), mais ne conserva cette haute fonction qu'un peu plus d'une année et fut exilé à Gallipoli, puis à Indjirkoï, où il mourut. Il a laissé des ouvrages philologiques, un dictionnaire arabe, persan et turc intitulé : *Lehdjet el loghat,* un commentaire du Coran, et des poésies.

ESAAD EFENDI (Mohammed), surnommé **Sahhafzadèh** (*fils du libraire*), parce que son père était chef de la corporation des libraires, historien turc, né et mort à Constantinople (1790-1847). Il entra à dix-huit ans dans l'enseignement, fut nommé en 1825 historiographe de l'empire, et en 1831 se vit confier la direction du *Journal officiel.* En 1834, le sultan le choisit comme ambassadeur auprès du chah de Perse Mohammed, fils de Feth-Ali. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont une *Histoire de la destruction du corps des janissaires,* traduite en français par Caussin de Perceval.

ÉSACOS ou **ÆSACOS.** Myth. gr. Fils de Priam et d'Arisbé. (Doué de la faculté prophétique, il annonça, à la naissance de Pâris, que celui-ci perdrait sa patrie, et il conseilla d'exposer le nouveau-né.)

ESAGIL, temple du dieu Mardouk à Babylone.

ÉSAÏTE n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui honoraient spécialement Esaü, et en général à ceux qui jouent dans l'Ecriture un rôle peu honorable.

ESANATOGLIA, ville d'Italie (Marches, prov. de Macerata), près des sources de l'Esino; 3.120 hab.

ESARCO (Constantin), homme d'Etat et historiographe roumain, né et mort à Bucarest (1836-1898). Il fut envoyé en 1873 comme agent diplomatique à Athènes, puis à Rome. En 1887, il revint à Bucarest où il se voua aux arts, et fit élever l' « Athénée roumain ». En 1891, il fut ministre des affaires étrangères dans le cabinet Floresco. On a de lui, entre autres : *Stefan cel Mare. Documente descoperite in archivele Venetiei* (Etienne le Grand. Documents découverts dans les archives de Venise); *Rolul monumentelor istorice in istoria omni papor,* etc.

ÉSAÜ, fils d'Isaac et de Rébecca (*Genèse,* ch. XXV, XXVII, XXVIII, XXXVI). Esaü était frère jumeau de Jacob et regardé comme son aîné. Devenu grand chasseur, très aimé de son père, à qui il offrait des présents de sa chasse, il vendit son droit d'aînesse à Jacob pour un plat de lentilles, que ce dernier lui avait préparé. Lorsqu'Isaac, frappé de cécité, voulut bénir ses enfants, sur le conseil de Rébecca Jacob se couvrit d'une peau de chevreau et trompa ainsi le vieillard, qui crut reconnaître en lui son fils aîné, dont la peau était couverte de poils, et lui donna sa dernière bénédiction. Esaü, dans sa colère, voulut d'abord tuer Jacob; mais celui-ci s'enfuit en Mésopotamie et, plus tard, parvint, par ses présents, à regagner les bonnes grâces de son frère. Esaü se fixa dans l'Idumée; il devint le père d'un grand peuple, dans lequel, pendant longtemps, les Juifs trouvèrent un ennemi. V. EDOM.

Esbach (TUBE D'). Tube gradué servant à doser la quantité d'albumine contenue dans une urine traitée par un réactif contenant de l'acide picrique et de l'acide citrique.

ESBAUDIR (S') [*sèss-bô-dir*] v. pr. V. ÉBAUDIR (S').

ESBIGNER (S') [*sèss-bi-gn* mll., *é*] v. pr. (de l'ital. *svignare,* Se sauver dans les vignes). *Pop.* S'enfuir, s'échapper, s'en aller. || Mourir.

ESBJERG, ville et port du Danemark (Jutland), sur la mer du Jutland, en face de l'île de Fanœ; 23.800 hab. Créé en 1868 et en relation avec l'Angleterre, Hambourg, Dunkerque et la Belgique.

ESBLINDER [*ès, dé*] v. tr. *Pop.* Etonner, stupéfier.
— ***S'esblinder,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être étonné, stupéfié.

ESBLOQUER [*ès-blo-ké*] v. tr. Argot. Stupéfier :
Paraît que j'suis dab!... ça m'*esbloque.*
Jean RICHEPIN.

ESBLY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 9 kil. de Meaux; 2.280 hab.

ESBO, comm. de Finlande (prov. d'Uusimaa), sur le *lac d'Esbo;* 5.500 hab. Sources minérales.

ESBROUFANT [*ès, fan*], **E** adj. Qui esbroufe.

ESBROUFE [*ès*] n. f. (de *esbroufer*). Action d'esbroufer; résultat de cette action : *Faire des* ESBROUFES, *de l'*ESBROUFE, *ses* ESBROUFES. (On écrit aussi ESBROUFFE.)
— Argot. *Vol à l'esbroufe,* Vol qui se pratique en bousculant la personne qu'on veut dévaliser.

Esbroufe (L'), comédie en trois actes, d'Abel Hermant (1904), qui met en scène un journaliste peu scrupuleux, et fait défiler sous les yeux des spectateurs un nombre considérable de types, allemands et français, dépeints avec cet esprit caustique qui est le propre d'A. Hermant.

ESBROUFER [*ès, fé*] v. tr. (provenç. *esbroufa*). *Pop.* Etaler de grands airs, des manières hardies et tapageuses. || En imposer aux autres par de telles manières : *Il m'a* ESBROUFÉ.
— Argot. Voler à l'esbroufe.
— ***S'esbroufer,*** v. pr. *Pop.* S'étonner ou s'effrayer de peu de chose.

ESBROUFEUR [*ès*], **EUSE** n. (de *esbroufer*). *Pop.* Qui fait de l'esbroufe.
— Argot. Voleur à l'esbroufe.

ESBROUSSER (S') [*sèss, sé*] v. pr. (Littré dérive ce mot du préfixe *es,* et de l'anc. verbe *brosser, brousser,* passer au travers; mais il est possible que ce mot se rapporte aussi à *brousse,* d'où l'on a fait *broussailles.* — *S'esbrousser* signifierait ainsi S'enfuir dans la brousse.) *Pop.* S'esquiver, s'échapper, se sauver.

ESCA [*ès-ka*] n. m. Un des noms vulgaires de l'*amadouvier.*

ESCABEAU [*ès, bô*] n. m. (lat. *scabellum*). Siège de bois, sans bras et généralement sans dossier. || Sorte de petit tabouret de bois : *Mettre un* ESCABEAU *sous ses pieds.* || Marchepied à deux ou trois degrés : ESCABEAU *de laboratoire.*
— ENCYCL. Archéol. Les Egyptiens avaient des tabourets et des *escabeaux* dont la plupart étaient en forme de pliants. Les Grecs et les Romains en mettaient devant leurs sièges plus hauts, et devant leurs lits; certains étaient à deux marches. Au moyen âge, la chaise étant le siège d'honneur réservé au chef de famille ou à l'étranger de distinction, les autres personnages s'asseyaient sur des bancs, des bahuts, des escabeaux, de petits pliants ou des coussins posés à terre. L'escabeau, petit siège sans bras, plus bas que le banc et la chaise, souvent à trois pieds, a joué un rôle considérable dans le mobilier de nos ancêtres; sa forme, sa structure, les façons qu'on lui faisait subir se modifiaient suivant l'emploi particulier auquel il était destiné. Son caractère essentiel fut d'être léger et extrêmement maniable. Bien que l'escabeau soit le plus rudimentaire des sièges, il en est cependant parvenu jusqu'à nous qui sont décorés avec beaucoup d'art et de goût. Au XVIe siècle, l'escabeau avait rempli à peu près tous les rôles et occupé tous les postes qui échurent au tabouret durant le XVIIe siècle; à table, au bal, et dans les cérémonies de la cour. On en fit d'octogones, d'oblongs, d'ovales, mais les triangulaires furent les plus répandus; au XVIe siècle, on en fabriqua aussi qui étaient pliants (*escabeaux à tenailles,* appelés aussi *escabeaux de camp,* parce qu'ils étaient d'un usage commode en campagne). L'*escabeau à gousset* était muni d'une rallonge sur laquelle une personne pouvait prendre place à côté de la première occupante; les escabeaux-marchepieds, en usage dès le XVe siècle, rendaient les mêmes services que ce que nous appelons aujourd'hui un petit banc.

Parmi les escabeaux modernes, outre l'*escabeau ordinaire,* plateforme horizontale supportée par quatre pieds, on peut noter l'*escabeau à échelle,* l'*escabeau à gradins,* l'*escabeau-chaise,* sorte de chaise en bois dont les parties, en se développant, forment un escabeau à gradins.

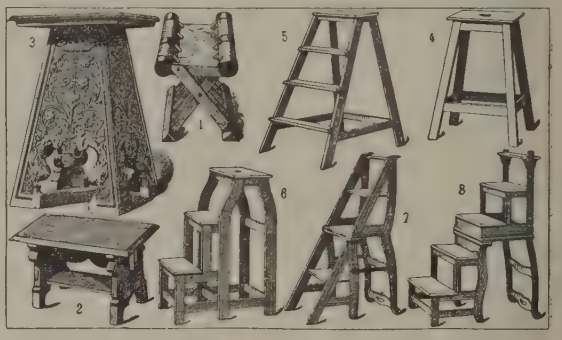

ESCABEAUX : 1. XIVe siècle; 2. XVe siècle; 3. XVIe siècle; 4. Ordinaire; 5. A échelle; 6. A gradins; 7, 8. Escabeaux-chaises.

ESCABÈCHE [*ès*] n. f. (mot espagnol). Conserve de poisson, particulièrement de sardines à l'huile. (Dialectal.)

ESCABÉCHER [*ès, ché*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer.*) Préparer, à l'huile, des sardines, etc.

ESCABELLE [*ès*] n. f. Siège bas, sans bras, avec ou sans dossier, et généralement à trois pieds.
— LOC. FAM. *Déranger les escabelles à quelqu'un,* Mettre du désordre chez lui; et *au fig.* Apporter du trouble dans ses affaires. || *Remuer ses escabelles,* Déménager. (VX.) || *Piqueur d'escabelle.* Syn. de PIQUEUR D'ASSIETTE. (Vx.)

Escabelle (XVIe s.).

ESCABELON [*ès*] n. m. (de l'ital. *scabellone,* grand escabeau). Grand escabeau. || Petit piédestal portant un buste, un vase, etc.

ESCACHE [*ès*] n. f. (ital. *scaccia*). Mors de cheval, de forme ovale : ESCACHE *à bavette, à bouton.*

ESCADRE [*ès*] n. f. (de l'ital. *squadra,* proprem. « bataillon carré »). Autref., Bataillon, escouade. || Aujourd., Fraction d'une armée navale, sous les ordres d'un vice-amiral. || *Division d'escadre,* Groupe de navires d'une escadre. || *Escadre d'évolutions,* Nom donné à l'escadre de la Méditerranée, qui seule a une formation tactique favorable aux évolutions. || *Chef d'escadre,* Amiral commandant une escadre. || *Escadre de réserve,* Escadre de seconde ligne. || *Escadre légère,* Ensemble des bâtiments légers d'une escadre.
— *Fam.* Groupe quelconque sur l'eau :
L'étang où, des canards, se pavane l'*escadre.*
Th. GAUTIER.

— ENCYCL. Mar. L'*escadre* est une fraction tactique d'une armée navale; elle se compose de divisions, commandées par un contre-amiral, le chef d'une escadre proprement dite étant toujours un vice-amiral. On a parfois donné, à tort, le nom d'escadre aux divisions commandées par des contre-amiraux dans les mers lointaines, pour réserver le titre de divisions aux groupes de navires commandés par des officiers supérieurs. La France entretient une escadre en Méditerranée, formée de deux divisions de ligne comprenant trois cuirassés chacune et d'une division légère de croiseurs.
— Iconogr. De curieux tableaux de marines ont pour sujet une escadre. Tels sont l'*Escadre hollandaise,* de Backhuysen, et l'*Escadre au mouillage,* de Van den Velde. Ces deux œuvres sont au Louvre. (V. planche *Beaux-Arts LIII.*)

ESCADRILLE [*ès, dri'*] n. f. (diminutif de *escadre*). Mar. Petite escadre, composée de bâtiments légers : ESCADRILLE *de torpilleurs.* ESCADRILLE *d'embarcations.*
— Aviat. Groupement réglementaire d'avions militaires; *par extens.,* Réunion d'avions : ESCADRILLE *de chasse, de bombardement, de réglage.*
— *Vol en escadrille,* Formation réglementaire de vol dans laquelle les avions sont disposés suivant un triangle, le chef d'escadrille volant à la pointe de tête.

ESCADRON [*ès*] n. m. (de l'ital. *squadrone,* bataillon). Milit. D'une façon générale, Troupe de cavaliers armés. || *Spécialem.* Fraction d'un régiment de cavalerie.
— *Par extens.* Troupe de personnes ou d'animaux : *Un* ESCADRON *de sauterelles, de fourmis. Un* ESCADRON *de jolies femmes. Anges saints, rangez à l'entour vos* ESCADRONS *invisibles.* (Bossuet.)
Et partout, des plaideurs les *escadrons* épars.
BOILEAU.

— Hist. *Escadron volant,* Nom donné aux demoiselles d'honneur de Catherine de Médicis, que cette reine employait, prétendent certains contemporains, au succès de sa politique. — Coalition de cardinaux indépendants qui déclarent dans un conclave ne servir les intérêts d'aucune cour. || *Escadron sacré,* Escorte formée à Napoléon Ier, pendant la retraite de Russie, par les officiers auxquels il restait des chevaux. (Murat en était le commandant; les généraux en étaient les capitaines.)
— ENCYCL. Admin. milit. L'*escadron* est l'unité administrative de la cavalerie, par analogie avec la compagnie dans l'infanterie, la batterie dans l'artillerie; c'est normalement un capitaine qui le commande.

Primitivement, ce mot désignait toute troupe formée sur plusieurs rangs, par opposition à la formation *en haie,* sur un seul rang, des chevaliers du moyen âge. Des escadrons de quinze rangs et plus, Gustave-Adolphe passa à trois rangs et Frédéric II à deux rangs, formation que Choiseul adopta en France en 1766; la formation sur deux rangs devint générale au XIXe siècle pour les évolutions de la cavalerie.

La composition organique de l'escadron a varié : trois compagnies en 1635, ramenées à deux en 1772 et à une seule sous Saint-Germain en 1776. Après des hésitations sous l'Empire, Gouvion-Saint-Cyr adopta l'organisation définitive de l'escadron-compagnie.

L'effectif de l'escadron a varié de 100 à 150 cavaliers ou sabres, l'effectif de paix étant sensiblement égal à l'effectif de guerre, par suite de la rapidité de mobilisation de la cavalerie. L'encadrement des escadrons a toujours été très important dans la cavalerie française, ce qui, pendant la Grande Guerre de 1914-1918, a permis au commandement de considérer cette arme comme une féconde pépinière de cadres. Enrégimentés depuis 1635, les escadrons sont réunis par quatre ou cinq, mais les régiments de cavalerie se mobilisent en général à quatre escadrons, le surplus servant de dépôt.

Le train des équipages est également formé par escadrons, dont l'organisation est toute différente.

ESCADRONNER [*ès, dro-né*] v. intr. (de *escadron*). Faire des exercices, des évolutions, par escadron.

ESCADRONNISTE [*èss-dro-nisst'*] n. m. Cardinal qui appartient à un escadron volant.

ESCAFE n. f. (substantif verbal de *escafer*). Jeux. Coup de pied donné dans un ballon pour le renvoyer. (Vx.)

ESCAFER [*ès-ka-fé*] v. tr. (même étymol. que *escafignon*). Frapper d'un coup de pied au derrière. (Vx.)

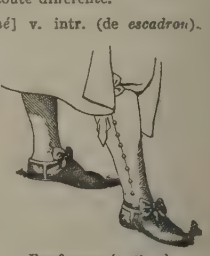
Escafignons (XVIe s.).

ESCAFIGNON [*ès, gn* mll., *on*] n. m. (anc. franç. *escafin* autre forme de ESCARPIN). Léger chausson de cuir fin, de basane ou de toile, en

usage aux XVe et XVIe siècles, et qui se portait dans des bottes ou toute autre chaussure.

— *Pop.* et Vx. *Sentir l'escafignon,* Sentir mauvais des pieds.

ESCAFILOTTE [*èss*] n. f. Os qui provient de la côte d'un bœuf et qui a été perforé par les fabricants de moules à boutons.

ESCAFOTTE [*èss*] n. f. Archéol. Coquille et récipient en forme de coquille. (Le terme, au moyen âge, s'est employé notamment pour la coque de l'œuf; il désigne, en dialecte picard, une coquille pour écrémer le lait.)

ESCAILLE [*èss-kay'*] n. m. (anc. forme du mot *écaille*). Nom donné par les mineurs du Nord aux argiles schisteuses présentant des surfaces lisses.

ESCALA (LA), ville d'Espagne (prov. de Gérone), sur le golfe de Rosas; 2.600 hab. Port de pêche. Fabrication de chaussures; salaisons.

ESCALABREUX [*èss, breû*], **EUSE** adj. Hardi, décisif. (Vx.)

ESCALADE [*èss*] n. f. (ital. *scalata;* du lat. *scala,* échelle). Proprem., Assaut à l'aide d'échelles : *Donner l'*ESCALADE.

— *Par extens.* Action de franchir, de s'élever jusqu'à, d'atteindre avec effort : *L'*ESCALADE *d'un rocher. Aller, Monter à l'*ESCALADE. || Action de s'introduire subrepticement quelque part en montant : *Délit d'*ESCALADE.

— Dr. Circonstance d'un vol, qui consiste dans le fait de franchir une clôture autrement que par la voie normale.

— ENCYCL. Art milit. Dans la guerre de siège, on qualifie d'*escalade* l'opération qui consiste à s'élancer par surprise jusqu'au haut des remparts pour pénétrer dans la place. On a recours à l'escalade quand, faute de temps ou de moyens, on n'a pu *faire brèche.* C'est ce qui arrivait souvent avant l'invention de la poudre, et alors, il fallait avoir recours aux échelles, qui faisaient partie du matériel normal de siège. L'emploi de l'artillerie a réduit à néant le succès des escalades, qui sous le nom d'*échelades* furent si souvent employées par Du Guesclin.

— Dr. pén. Le Code pénal définit l'*escalade* : « Toute entrée dans les maisons, bâtiments, cours, basses-cours, édifices quelconques, jardins, parcs et enclos, exécutée pardessus les murs, portes, toitures ou toute autre clôture ». Par surcroît, il y assimile « l'entrée par une ouverture souterraine, autre que celle qui a été établie pour servir d'entrée ». Il la considère, comme l'effraction dont il a soin de la rapprocher, dans deux rôles très différents : comme circonstance aggravante en matière de vol (art. 381 et 384), comme condition d'excuse ou même de légitime défense en matière d'homicide, blessures et coups (art. 322 et 329).

— Iconogr. *L'Escalade et le Rendez-vous,* par Fragonard, au musée de Grasse. (V. planche *Beaux-Arts LIII.*)

Escalade (L'), entreprise tentée contre Genève par les gens du duc de Savoie, en pleine paix, dans la nuit du 21 au 22 décembre 1602 (du 11 au 12 ancien style), et qui fut repoussée par la population. Le souvenir de cet événement est célébré chaque année à Genève, et il est consacré par une inscription à la Corraterie.

ESCALADER [*èss-ka, dé*] v. tr. (de *escalade*). Prendre, emporter par escalade; gravir par escalade : ESCALADER *une forteresse.* ESCALADER *un mur, une galerie.*

— *Par extens.* Gravir avec effort le long de ou jusqu'à : ESCALADER *un arbre, une montagne, une fenêtre.* ESCALADER *six étages.* || S'échelonner de bas en haut, le long de : *La note* ESCALADE *avec ses brodequins d'or les escaliers de cristal de la gamme.* (Th. Gautier.)

— *Fig.* S'élever avec effort jusqu'à : ESCALADER *le pouvoir.*

ESCALADEUR [*èss-ka*] n. m. Qui escalade.

ESCALADOU [*èss*] ou **ESCALADON** n. m. Dévidoir à laine, coton, soie, etc.

ESCALAÏS (Léonce-Antoine), chanteur français, né à Cuxac-d'Aude (Aude) en 1859. Lauréat du Conservatoire de Toulouse et du Conservatoire de Paris, il débuta à l'Opéra dans Arnold de *Guillaume Tell* (1883), se fit applaudir dans les grands rôles du répertoire, créa *Zaïre,* puis fit des tournées en province, notamment à Lyon (1891) et à Marseille (1894-1895). Il avait épousé en 1884 Mlle Maria-Célestine Lureau (1860-1923). Ayant remporté au Conservatoire le 1er prix d'opéra et le 2e prix de chant en 1882, elle débuta, cette même année, à l'Opéra, dans Marguerite des *Huguenots.* Après avoir chanté avec talent le répertoire et créé *le Mage,* Mme **Lureau-Escalaïs** suivit son mari dans ses tournées. En 1896, ils se consacrèrent l'un et l'autre à l'enseignement.

ESCALANTE, comm. des Philippines (île Negros); 12.200 hab. Sucre, tabac.

ESCALANTE (Juan DE), mort à Vera-Cruz en 1519; un des lieutenants de Cortez, fut alguazil-mayor de la Vera-Cruz, se montra sage et modéré, et fut blessé grièvement dans un combat contre les Aztèques, à Nautla; il périt en arrivant à Vera-Cruz.

ESCALANTE (Juan Antonio), peintre d'histoire et de genre, né à Cordoue en 1630, mort à Madrid en 1670. Il étudia sous François Ricci, peintre du roi à Madrid, et il s'appliqua à saisir la manière du Tintoret. On cite de lui : *le Christ, la Rédemption des captifs,* une suite de dix-huit tableaux qui se trouvent dans le couvent des Carmes-Chaussés de Madrid.

ESCALANTE (Amós), littérateur espagnol, né à Santander en 1852, mort en 1902. Auteur de poésies remarquables et surtout d'un roman : *Ave maris stella,* belle peinture des Asturies au XVIIe siècle (1877).

ESCALE [*èss*] n. f. (du lat. *scala,* échelle, parce qu'on descend à terre à l'aide d'une échelle). Mar. Point d'arrêt ou de relâche d'un bâtiment pour se ravitailler, ou faire des opérations commerciales, prendre ou laisser des voyageurs.

— Comm. Chacun des marchés établis le long du fleuve Sénégal.

— N. f. pl. *Par métonymie.* Syn. de ECHELLES : *Les* ESCALES *du Levant,* Nom générique donné aux villes maritimes de la Méditerranée.

ESCALEBETTE [*èss*] n. f. Réunion de deux pièces de bois parallèles, qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

ESCALEDIEU (L'), écart de la comm. de Bonnemazon (Basses-Pyrénées), célèbre par les ruines de l'abbaye cistercienne de Scala-Dei, fondée en 1137, une des plus puissantes du Midi. Saint Bernard de Comminges y passa une partie de sa vie.

ESCALER [*èss-ka-lé*] v. intr. Faire escale. (Peu us.)

ESCALETTE [*èss*] n. f. Assemblage de règles en bois, pour la lecture des dessins, dans les ateliers de tissage.

Escalibor, épée magique d'Arthur ou Artus, roi légendaire des Bretons insulaires.

ESCALIER [*èss-ka-li-é*] n. m. (mot provençal, du lat. *scala,* échelle). Suite de degrés, de marches échelonnées, pour monter ou descendre. || *Monter l'escalier quatre à quatre,* Franchir plusieurs degrés à la fois. || *Escalier tournant, hélicoïdal, en vis, en colimaçon,* Escalier dont les marches tournent en spirale autour d'un noyau plein ou vide. || *Escalier suspendu,* Celui dont les marches, enchâssées dans le mur par une de leurs extrémités, sont libres à l'autre. || *Escalier circulaire,* Escalier dont les limons sont cintrés et les marches triangulaires. || *Escalier dérobé,* Escalier placé dans un endroit caché de la maison; et *au fig.,* Moyen secret et détourné : *Ceux qui dédaignent tout haut la popularité vont la mendier par les* ESCALIERS DÉROBÉS. (J. Simon.) || *Escalier de service,* Escalier destiné au service, aux domestiques, aux fournisseurs. || Spécialem. *Escalier mobile,* Escalier dont les marches sont entraînées automatiquement vers l'étage supérieur, et qui remplace un ascenseur.

— Fam. *Faire des escaliers dans les cheveux de quelqu'un,* Lui couper irrégulièrement les cheveux.

— Géol. *Failles en escalier,* Ensemble de failles qui dénivellent toujours les couches dans le même sens.

— Hydraul. Machine servant à élever l'eau par échelons.

— Mar. Echelle du bord. || *Escalier de commande,* Escalier mobile, que l'on place du côté de tribord, en rade, lorsque le navire est monté par un amiral.

— ENCYCL. Constr. Un *escalier* se construit en bois, pierre, fer ou fonte. Quelle que soit la matière employée, il est constitué par des éléments identiques : les *marches,* planches horizontales rectangulaires ou obliques, parallèles entre elles et posées à des intervalles verticaux égaux. La surface d'une marche s'appelle *giron,* et sa longueur est l'*emmarchement.* La marche est limitée extérieurement par une planche verticale, la *contremarche.* Pour gravir un escalier sans fatigue, le nombre des marches ne doit pas excéder vingt et une; la dernière, ayant des dimensions plus considérables, se nomme *palier.* La distance comprise entre deux paliers est la *volée* ou *rampe,* et la partie où est installé l'escalier est la *cage.* Quand la direction de l'escalier est normale aux parois de la cage, on dit que la volée est *droite;* elle est *en quartiers tournants* ou *courbes* quand la direction se traduit par une courbure quelconque. Dans le premier cas, les marches sont rectangulaires, égales, et les contremarches parallèles entre elles. Dans le second, les marches sont triangulaires, et les contremarches ne sont plus parallèles.

Dans les escaliers en pierre, si la volée est droite, chaque marche faite d'une pierre a ses extrémités scellées dans les murs de la cage, et l'on soutient par une *voûte rampante en berceau* ou *descente* la marche dont la longueur est trop considérable, que la volée soit droite ou courbe. Si la volée droite est supprimée et remplacée par une rampe tournant sur elle-même, les escaliers prennent les noms suivants : *escaliers à vis, en spirale* ou *en limaçon, à simple* ou *double limon* (v. LIMON), *avec noyau plein* ou *sans noyau* (v. NOYAU), ou encore *vis à jour.* Il existe un très grand nombre d'escaliers en bois, comme l'*escalier avec limon à crémaillère,* l'*escalier circulaire,* l'*escalier suspendu,* l'*escalier à l'anglaise,* etc. Avec le fer ou la fonte, on observe les mêmes principes que ci-dessus.

Dans les escaliers les marches sont habituellement en planches de chêne de 54 mm. d'épaisseur; les contremarches en planches de 27 mm.; les limons proviennent de plateaux de chêne, les rampes sont en chêne, et la main courante en cerisier ou en orme.

— Archéol. Les architectes du moyen âge ne furent pas les premiers à employer l'*escalier à vis,* puisqu'on le trouve dans la colonne Trajane; mais ils furent les premiers à en généraliser l'emploi, et en tirèrent parfois des effets décoratifs ravissants : au château de Blois, notamment, dans la maison de Jacques Cœur à Bourges, dans l'église Saint-Maclou à Rouen. Les escaliers à double révolution datent du XIVe siècle. Au XVIe siècle, Philibert Delorme, Pierre Lescot, Jean Bullant, firent de l'escalier un élément de décoration assez important pour qu'on lui subordonnât souvent des services d'une grande utilité (escalier Henri II, au Louvre; escaliers des châteaux de Saint-Germain, d'Azay-le-Rideau, de Poncé-sur-Loir, droits, à paliers successifs). Mais les successeurs de ces grands maîtres tendirent à donner aux escaliers une importance excessive et à leur faire occuper une place exagérée, à Chambord par exemple. Le XVIIe siècle fut l'époque par excellence des beaux escaliers; l'escalier suspendu en vis évidée, qui est le plus répandu de nos jours, date de ce temps, ou des premières années du XVIIIe siècle. Il a été construit, aux XVIIe et XVIIIe siècles, un très grand nombre d'escaliers remarquables : le grand escalier de Versailles, ou *Escalier des ambassadeurs* (disparu depuis), tout de marbres rares et orné de peintures de Le Brun; l'escalier de l'hôtel de Soubise et celui de l'hôtel de Toulouse; l'escalier de l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy, construit par François Mansard; l'escalier de Bagatelle. De nos jours, celui de l'Opéra est universellement réputé.

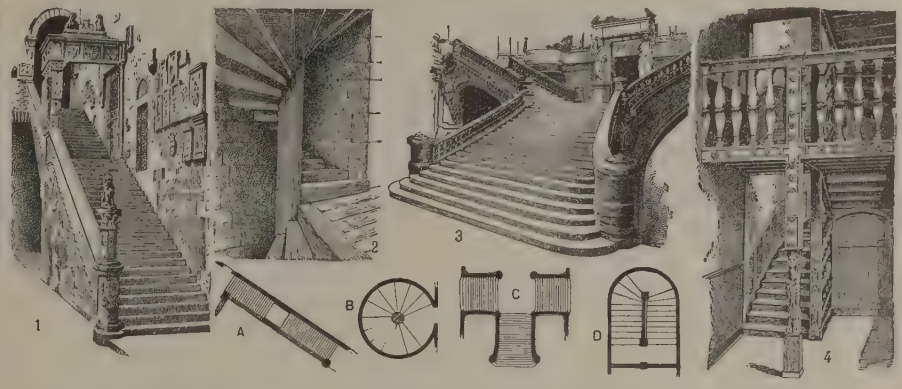

ESCALIERS : 1. En hors-d'œuvre (XIVe s.) : A, plan; 2. En vis (XVe s.) : B, plan; 3. A double révolution : C, plan; 4. A rampes alternatives (XVIe s.) : D, plan.

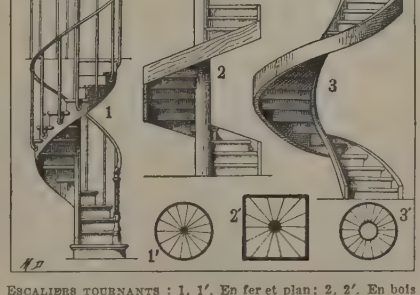

ESCALIERS TOURNANTS : 1, 1'. En fer et plan; 2, 2'. En bois à noyau plein et plan; 3, 3'. En bois à deux limons et plan.

ESCALIER (Nicolas-Félix), architecte et peintre français, né à Paris en 1843. Entré en 1860 à l'Ecole des beaux-arts, atelier André. Après avoir obtenu plusieurs distinctions dans la section d'architecture, il aborda la peinture. C'est surtout comme peintre qu'il a pris part aux Salons, exposant des aquarelles et des compositions décoratives. Peintures au buffet de l'Opéra, au cercle de la rue Boissy-d'Anglas. Comme architecte, il a élevé à Paris plusieurs hôtels particuliers, notamment les hôtels Berardi, Sarah Bernhardt, Lebaudy; des maisons de rapport. A Varsovie, hôtel Rzyzezvski.

ESCALIN [*èss*] n. m. (bas lat. *schelingius* mot qui se rattache au german. *skilling;* angl. *shilling*). Ancienne monnaie d'argent des Pays-Bas, qui valait à Amsterdam six sols, à Liége dix sols. (Cette valeur varia à diverses époques.) || Monnaie de compte suédoise, qui valait 0 fr. 12 c. || Monnaie frappée à Saint-Domingue depuis le XVIIIe siècle.

ESCALLONIE [*ess-ka-lo-ni*] n. f. Genre de plantes, de la famille des saxifragacées.

— ENCYCL. Les *escallonies* sont des arbres ou des arbrisseaux dont le bois est apprécié pour les usages économiques. On en connaît environ quarante-cinq espèces, des régions tempérées de l'Amérique du Sud, parmi lesquelles l'*escallonie myrtille,* à feuilles amères et toniques. Plusieurs espèces sont cultivées en serre tempérée ou en plein air dans le midi de la France.

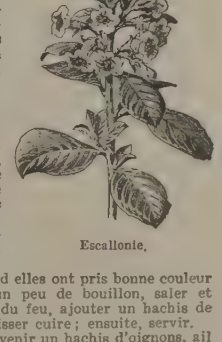

Escallonie.

ESCALONILLA, bourg d'Espagne (prov. de Tolède); 3.000 hab. Filature de laines.

ESCALOPE [*èss-ka*] n. f. (mot d'origine germanique, apparenté à *écaille*). Tranche mince de viande, servie comme entrée : ESCALOPE *de veau, de saumon.*

— ENCYCL. Art culin. *Escalopes de veau à la parisienne.* Faire revenir les escalopes dans du beurre, et, quand elles ont pris bonne couleur des deux côtés, mouiller d'un peu de bouillon, saler et poivrer. Avant de les retirer du feu, ajouter un hachis de persil et échalote, sans les laisser cuire; ensuite, servir.

A la béarnaise. — Faire revenir un hachis d'oignons, ail et persil dans un peu de graisse, en même temps que les escalopes. Mouiller avec un petit verre de cognac et, quand les escalopes sont cuites, les dresser autour d'un plat. Au centre, placer une sauce faite ainsi : dans un bain-marie, mettre des jaunes d'œufs et du beurre, que l'on mêle jusqu'à ce qu'ils épaississent. Saler et ajouter

alors peu à peu du jus de viande ou du bouillon, en tournant toujours jusqu'à ce que la sauce ait une bonne consistance, mêler un fin hachis de persil et d'estragon, et avant de servir ajouter du jus de citron.

ESCALPE [*èss*] n. f. Action de scalper.

ESCALQUENS (Guillaume D'), capitoul de Toulouse, qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle, connu pour avoir fait, dit-on, un jour célébrer pompeusement ses propres funérailles, et y avoir assisté couché dans une bière et enveloppé dans un suaire.

ESCAMBARLAT [*èss-kan, la*] n. m. (du préfixe *es*, et de *cambe* qui, en langue d'oc, signifie « jambe ». — Ce mot signifie proprement « ayant une jambe d'un côté, et l'autre de l'autre. ») Hist. Nom que l'on donnait à ceux qui, dans les guerres de partis, avaient un pied dans les deux camps.

ESCAMETTE [*èss*] n. f. Toile de coton du Levant.

ESCAMOTAGE [*èss*] n. m. Art de faire disparaître un objet au cours de mouvements paraissant destinés à le mettre dans un endroit déterminé : *S'occuper d'*ESCAMOTAGE. *L'*ESCAMOTAGE *d'une muscade.*

— *Par extens.* Action de dérober subtilement : *La loterie offre le hideux spectacle d'un gouvernement exerçant le plus vil des* ESCAMOTAGES. (Mirabeau.)

— *Fig.* Subtilité, détour habile.

— Photogr. Action de faire passer une plaque déjà exposée derrière les autres dans le magasin d'un appareil photographique.

— ENCYCL. V. ILLUSIONNISME, PRESTIDIGITATION, EMPAILMAGE, ENLEVAGE, GOBELET, HARENG (*tête de*), etc.

ESCAMOTE [*èss*] n. f. (de *escamoter*). Objet qui sert aux prestidigitateurs pour opérer leurs tours de passe-passe. (Se dit particulièrem. des petites balles de liège qu'ils font disparaître subtilement.)

ESCAMOTER [*èss, té*] v. tr. (espagn. *escamotar*). Faire disparaître quelque chose subtilement : ESCAMOTER *une muscade, une carte.*

— *Par extens.* Dérober subtilement : ESCAMOTER *la bourse de quelqu'un ; et au fig. :* ESCAMOTER *un emploi.* ESCAMOTER *sa maîtresse à quelqu'un.*

— *Fig.* Obtenir à force de ruse, d'habileté : ESCAMOTER *un consentement.* || Cacher à tous les yeux : ESCAMOTER *son dépit.* || Mettre habilement à l'écart, prendre la place de : ESCAMOTER *un homme politique.* || Supprimer, effacer ; prononcer bas ou vite, de manière à ce qu'on n'entende pas : ESCAMOTER *certains mots.* || Esquiver : ESCAMOTER *une leçon, une corvée.*

— Art milit. *Escamoter le mouvement,* Supprimer certains temps de la manœuvre d'une arme, afin d'aller plus vite.

— Photogr. Faire l'escamotage.

— Techn. *Escamoter les fils d'or* ou *de soie,* En tirer les extrémités du côté de l'envers de l'étoffe.

— ***S'escamoter,*** v. pr. Au sens passif, Etre escamoté (au propre et au fig.).

— SYN. **Escamoter, attraper, dérober, détrousser, dévaliser, escroquer, voler.** V. ATTRAPER.

ESCAMOTEUR [*èss*], **EUSE** n. Qui fait des tours d'escamotage : *Un* ESCAMOTEUR *renommé.*

— *Par extens.* Qui dérobe subtilement : *Un* ESCAMOTEUR *de montres.*

— Adjectiv. : *Physicien* ESCAMOTEUR.

— ENCYCL. V. ILLUSIONNISTE.

ESCAMPATIVO [*èss-kan*] n. m. (mot gascon signif. *décamper*). *Fam.* Fuite secrète, escapade.

ESCAMPER [*èss-kan-pé*] v. intr. (ital. *scampare*). *Fam.* Prendre la fuite, se sauver, décamper : ESCAMPER *sans dire adieu.* (Vx.)

ESCAMPETTE [*èss-kan-pèt'*] n. f. (de *escamper*). Fam. *Prendre la poudre d'escampette,* Se sauver, déguerpir.

ESCANABA, ville et port des Etats-Unis (Michigan, comté de Delta), sur le lac Supérieur, à l'embouchure de l'*Escanaba ;* 13.100 hab. Exportation des minerais de cuivre de Marquette.

ESCANAFFLES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournai), sur l'Escaut grossi à cet endroit de la Haye et du Rhosne ; 1.650 hab. Agriculture. Fabrique de sucre de betterave et de chicorée. Toiles de lin, huileries, briqueterie.

ESCANDOLAT [*èss, la*] n. m. Une des chambres ou soutes des galères, où le capitaine renfermait son linge et ses provisions. (Comme usage, l'escandolat répondait au *coqueron* des modernes navires de guerre ; il était situé à l'arrière, entre la chambre de poupe et la *compagne* ou cambuse. On accédait à l'escandolat par une écoutille, la troisième de tribord.)

ESCANTILLONNAGE [*èss-kan-ti-yo-naj'*] n. m. Dr. féod. Droit qu'on devait au seigneur pour la visite et l'étalonnage des poids et mesures.

ESCAPADE [*èss-ka*] n. f. (ital. *scappata*). Action de s'échapper d'un lieu, de se dispenser d'une obligation pour un plaisir : ESCAPADE *d'écolier. Mme de La Touche fit une* ESCAPADE *en Angleterre avec le duc de Kingston.* (Saint-Simon.)

— Manèg. Action d'un cheval qui s'emporte subitement et n'obéit plus à son cavalier.

ESCAPE [*èss-kap'*] n. f. (lat. *scapus*). Fût d'une colonne. || Partie inférieure du fût. || Adoucissement qui sert à lier et à raccorder, avec les fûts des colonnes, les filets par lesquels ceux-ci se terminent.

ESCAPE [*ès-kap'*] n. f. ou **ESCAP** n. m. Fauconn. *Faire* ou *Donner escape à l'oiseau,* Lui faire connaître le gibier qu'il doit poursuivre. (Autre forme de ÉCHAPPE.)

ESCAPER [*ès-ka-pé*] v. tr. Mettre le gibier en liberté pour lâcher à sa poursuite l'oiseau de proie que l'on dresse. (On dit aussi ÉCHAPPER ou CHASSER À L'ÉCHAPPE.)

ESCAPOULER [*ès-ka-pou-lé*] v. tr. Dégrossir le fer dans la forge.

ESCARBEILLE [*èss, bèy'*] n. f. Petite défense d'éléphant.

ESCARBILLAT [*èss, bi-ya*], **E** ou **ESCARBILLARD, E** adj. (origine gasconne). Eveillé : *Yeux* ESCARBILLARDS. (Regnard.)

— *Substantiv.* et au masc. Homme malin. (Vx.)

ESCARBILLE [*ès-kar-biy'*] n. f. (du lat. *carbo,* charbon). Fragment de houille incomplètement brûlé, qui tombe avec les cendres : *Les* ESCARBILLES *d'une locomotive.* || Fragment de combustible qui s'échappe de foyers (de locomotives principalement).

— ENCYCL. Sous l'influence d'un fort tirage, dans un foyer de locomotive par exemple, de fines parcelles de charbon transformées en coke par perte des matières volatiles se déposent dans la boîte à fumée où on les recueille sous forme de *fraisil.*

Ces *escarbilles,* employées pour le chauffage de certains fourneaux et la fabrication de charbons agglomérés, sont séparées des cendres ou des mâchefers par criblage, ou en jetant le tout dans un réservoir d'eau : on recueille alors les parties qui surnagent.

Lorsque le combustible est entraîné sous forme d'escarbilles incandescentes, celles-ci constituent un grave danger d'incendie pour les récoltes ou plantations boisées situées le long du parcours d'une voie ferrée.

La loi du 15 juillet 1845 précise l'interdiction, aux riverains d'un chemin de fer desservi par des machines à feu, d'établir des dépôts de matières inflammables : meules, couvertures de chaume, etc., et ne tolère qu'à titre temporaire les dépôts de récoltes effectués pendant les moissons.

ESCARBILLER [*èss-kar-bi-yé*] v. tr. Extraire les escarbilles.

ESCARBILLEUR [*èss-kar-bi-yeur*] n. m. Appareil servant à séparer les escarbilles des cendres.

ESCARBIT [*èss-kar-bit'*] n. m. Mar. Vase à deux compartiments, dont l'un contient de l'étoupe mouillée, l'autre du suif, et dans lequel les calfats humectent ou graissent leur ciseau. (On dit aussi ESCARBITE n. f.)

ESCARBOT [*ès-kar-bo*] n. m. (du lat. *scarabæus,* scarabée). Nom vulgaire de divers coléoptères, tels que le *lucane.* (La Fontaine a dit adjectiv. : *La race* ESCARBOTE.) || *Escarbot doré,* Cétoine dorée. || *Escarbot de la farine,* Ténébrion.

ESCARBOUCLE [*èss*] (autref. ESCARBONCLE) n. f. (du lat. *ex,* de, et *carbunculus* diminutif de *carbo,* charbon). Proprem. Ce qui brille comme un charbon ardent.

— *Par extens.* Objet d'un vif éclat : *Les deux* ESCARBOUCLES *dont la nature vous a fait des yeux.* (D'Alembert.) || *Briller comme une escarboucle,* Jeter un très vif éclat.

— Blas. Pièce héraldique, figurant une pierre précieuse projetant huit rayons (*rais*) terminés par des fleurs de lis.

De gueules à l'escarboucle d'argent.

— Minér. Nom donné par les anciens au grenat aluminoferreux ou *almandine* répondant à la formule : $Fe^3Al^2Si^3O^{12}$.

— Pathol. Autref., Charbon phlegmoneux.

— ENCYCL. Minér. *L'escarboucle* ou *grenat noble, grenat oriental, grenat syrien,* est d'un rouge de coquelicot ou d'un rouge de sang, quelquefois nuancé d'orangé. Cette variété se trouve principalement en Bohême, dans les terrains d'alluvion, et en Saxe, dans des serpentines et dans des trapps.

L'escarboucle était très estimée chez les anciens, et rangée par eux au nombre des pierres fines et rares les plus recherchées.

— Archéol. Employé au moyen âge comme synonyme de rubis ou de grenat, ce mot ne désigne plus aujourd'hui, que le grenat. On a défini également l'escarboucle comme une pierre imaginaire, capable de jeter assez de feu pour éclairer une chambre ; elle passait aussi pour préserver des maladies d'yeux et de la peste. Dans la description des meubles les plus précieux du moyen âge, l'escarboucle joue un très grand rôle.

ESCARBOUILLER [*èss-kar-bou-yé*] v. tr. Anc. forme de ÉCRABOUILLER.

ESCARCELLE [*èss*] n. f. (ital. *scarsella*). Grande bourse portée à la ceinture, en usage au moyen âge.

Escarcelle (XVIe s.).

— Fig. et fam. *Fouiller à l'escarcelle,* S'apprêter à donner de l'argent. || *Il plut dans son escarcelle.* (La Fontaine.), Il lui arriva beaucoup d'argent.

— ENCYCL. *L'escarcelle* est une bourse assez grande, à fermoir de métal. Elle ne fut guère en usage après le XVIe siècle ; mais les écrivains gardèrent l'usage du mot pour la *bourse.*

ESCARÈNE (L') [« L'Escalier »], ch.-lieu de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 16 kil. de Nice, sur le *Paillon de l'Escarène ;* 1.470 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Le canton a 6 comm., et 5.130 hab.

ESCARGASSAGE [*èss*] n. m. Cardage à l'escargasse.

ESCARGASSE [*èss*] n. f. Grande carde pour ouvrir les toisons feutrées, les déchets de laine, etc.

ESCARGASSER [*èss-kar-gha-sé*] v. tr. Passer à l'escargasse.

ESCARGOT [*èss-kar-gho*] n. m. (prov. *escargol* ou *escaragol*). Nom vulgaire des mollusques gastéropodes du genre *hélix,* nommés aussi *limaçons* et *colimaçons,* et dont certaines espèces sont comestibles : *Les* ESCARGOTS *sont hermaphrodites. Les* ESCARGOTS *commettent des dégâts dans les jardins et les vignes.* || *Aller comme un escargot,* Aller très lentement.

— Archit. *Escalier en escargot,* ou simplem. *Escargot,* Escalier en spirale. (On dit plus souvent *escalier* EN COLIMAÇON.)

— Hydraul. Machine d'épuisement en spirale, plus souvent appelée *vis d'Archimède.*

— Mobil. Coquille d'escargot servant de lampion. (Vx.)

— Argot. Vagabond.

— ENCYCL. Zool. Beaucoup d'espèces d'*escargots* sont recherchées comme aliment. De toute antiquité, l'homme paraît s'être nourri de ces animaux. Les Romains, qui étaient très friands des grosses espèces, les élevaient par quantités énormes dans des parcs clos par des banquettes de cendre ou de sciure de bois, que les escargots ne pouvaient franchir. Non contents d'élever les hélix dans ces parcs ou *cochlearia,* les Romains les acclimataient dans les provinces conquises. Les parcs à escargots avaient été inventés par Fulvius Hirpinus.

Escargot.

Aujourd'hui, les escargots sont l'objet d'un commerce considérable. Les plus estimés appartiennent à la grosse espèce (*helix pomatia*), demandée surtout à Paris et dans l'Est. Dans le Midi, on préfère les *helix vermiculata, aperta, pisana,* et dans toute la France on consomme les espèces grises (*helix aspersa*) ou rayées (*helix nemoralis*). Les escargots sont très nuisibles dans les jardins, les cultures maraîchères, les vignobles ; ils dévorent les feuilles, les bourgeons, attaquent les fruits. Mais ils ont beaucoup d'ennemis ; sans compter certains oiseaux, les hérissons et les crapauds, de nombreuses espèces d'insectes les attaquent et les dévorent : ainsi les carabes, les lampyres, les sylphes et les staphylins, les driles, etc. Les espèces forestières sont la proie des *cychrus,* etc. Un acarien (*philodromus limacum*) se loge dans leur cavité pulmonaire.

Le meilleur procédé pour se débarrasser des escargots dans les jardins est de répandre de la chaux sur les plantations que l'on veut préserver.

— Art culin. *Escargots à la bourguignonne.* — Les escargots (qu'il est préférable de prendre lorsqu'ils sont bouchés, ou, sinon, qu'il faut laisser dégorger pendant plusieurs jours) sont mis à bouillir dans de l'eau salée, retirés de leur coquille, lavés à l'eau froide et cuits dans un court-bouillon fortement assaisonné ; après cuisson, on les replace dans la coquille, bien nettoyée, elle-même, en les garnissant au fond et par-dessus d'une farce de beurre frais manipulé avec un fin hachis de persil, cerfeuil, ail, échalote, salé et poivré. On les range dans un plat qui peut aller au feu et que l'on glisse au four, cinq ou six minutes, avant de servir.

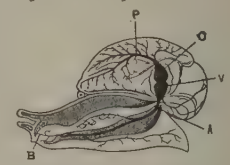

Escargot (coupe) : A. Aorte ; B. Bouche ; O. Oreillette du cœur ; V. Ventricule ; P. Veine pulmonaire.

A la parisienne. — Cuits comme ci-dessus, les escargots sont simplement sautés dans du beurre après avoir été égouttés, et l'on y ajoute, au moment de servir, un fin hachis de persil et échalote, avec une légère pointe d'ail.

A la marseillaise. — Les escargots sont cuits à l'eau salée, retirés de leurs coquilles et servis avec l'aïoli.

ESCARGOTAGE [*èss*] n. m. Destruction, chasse des escargots dans les vignes. (Peu us.)

ESCARGOTIÈRE [*èss*] n. f. Lieu où l'on élève des escargots pour l'alimentation. || Plat spécial où sont ménagées de petites dépressions dans lesquelles on place les escargots avant de les passer au four.

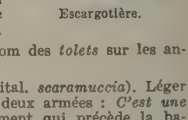

Escargotière.

ESCARGOULE [*èss*] n. f. Un des noms vulgaires de la *lépiote élevée,* champignon comestible.

ESCARME [*èss*] n. f. Mar. Nom des *tolets* sur les anciennes galères.

ESCARMOUCHE [*èss*] n. f. (ital. *scaramuccia*). Léger engagement entre tirailleurs de deux armées : *C'est une simple* ESCARMOUCHE. || Engagement qui précède la bataille. || *Attacher l'escarmouche,* Commencer le combat le premier. (Vx.)

— *Fig.* Légère lutte, lutte préliminaire entre personnes : ESCARMOUCHES *amoureuses, parlementaires, mondaines.*

— ENCYCL. Art milit. Les *escarmouches* sont amenées quelquefois par des rencontres fortuites ; mais parfois, aussi, elles sont engagées à dessein par l'un des partis pour tâter l'autre, afin de l'amener, par une sorte de provocation, à déployer tout ou partie de ses forces, ce qui permet à l'adversaire de se rendre compte de la situation.

ESCARMOUCHER [*èss, ché*] v. intr. Combattre par escarmouches. || *Fig.* Disputer légèrement : ESCARMOUCHEZ *seulement avec lui.* (Mme de Sévigné.)

— *Transitiv.* Attaquer par des escarmouches : ESCARMOUCHER *l'ennemi.* (Vx.)

— ***S'escarmoucher,*** v. pr. Avec réciprocité, Disputer légèrement : *C'est* [l'Ecriture] *un champ de bataille où l'on s'attaque, où l'on* S'ESCARMOUCHE *de bien des manières.* (Montesquieu.)

ESCARMOUCHEUR [*èss*] n. m. Celui qui escarmouche.

ESCARNER [*èss-kar-né*] v. tr. Techn. Syn. de ÉCHARNER.

ESCAROLE [*èss*] ou **SCAROLE** n. f. (ital. *scariola*). Nom vulgaire d'une espèce de chicorée. || Espèce de laitue ressemblant à l'escarole

ESCAROTIQUE [*èss, tik'*] adj. et n. m. (gr. *eskharôtikos.* — L'orthographe étymologique serait ESCHAROTIQUE.) Se dit des agents physiques ou chimiques caustiques dont l'application sur la peau détermine la formation d'une escarre.

— ENCYCL. Les *escarotiques* ont pour objet de détruire des productions morbides de la peau, ou de les arrêter dans leur croissance. Les substances escarotiques, beaucoup moins utilisées aujourd'hui qu'autrefois, peuvent être liquides, comme les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, etc., ou solides, comme les sels suivants : nitrate d'argent, sulfate de cuivre, de zinc, etc., ou comme certains oxydes : la chaux, la potasse, la soude, etc. Enfin, il y en a de composées, comme la pâte de Canquoin, la pâte de Vienne, etc.

ESCARPE [*èss*] n. f. (ital. *scarpa*). Fortif. Talus en

terre ou en maçonnerie, qui forme la limite du fossé et du rempart, et regarde la campagne.

— Archit. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

— Techn. Sorte de gabarit en bois, dont on se sert pour régler la pente de talus d'un mur.

— Encycl. Fortif. L'*escarpe* est celui des deux talus d'un fossé qui se trouve du côté de la place, le talus opposé étant la *contrescarpe*. Les premières escarpes, hautes et verticales, rappelaient les murailles antérieures où le rôle de la contrescarpe était insignifiant. L'emploi de l'artillerie tirant de loin fit sentir le besoin de défiler les escarpes contre les coups, d'où l'idée de les réduire et de les enterrer dans un fossé. Ainsi fut créée la fortification moderne dont les types, perfectionnés par Vauban, s'élèvent de moins en moins au-dessus du terrain environnant. Depuis lors, on a cherché à éviter que la chute du mur d'escarpe n'entraîne l'éboulement des terres, soit par des *escarpes détachées* ou *semi-détachées*, plus ou moins séparées des terres, soit par des *voûtes en décharge*. Enfin, à partir de 1885, l'emploi des obus à mélinite fit renoncer aux escarpes en maçonnerie, et les talus, simplement en terre croulante, reçurent comme obstacles des grilles ou réseaux de fil de fer barbelé.

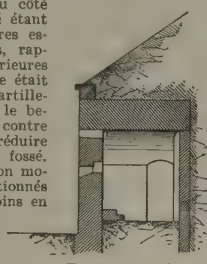

Escarpe avec voûtes en décharge.

ESCARPE [*èss*] n. m. Bandit qui tue pour voler.

ESCARPEMENT [*èss, man*] n. m. (de *escarper*). Pente raide d'un terrain, d'un terre-plein ou de la muraille d'un rempart. || Perpendiculaire qui mesure l'élévation de la crête du glacis au-dessus du plan qui forme le fond du fossé.

— *Par anal.* Etat de ce qui est escarpé ; pente abrupte.

ESCARPER [*èss-kar-pé*] v. tr. (de *escarpe* n. f.). Couper à pic : Escarper *le revers d'un fossé*.

— ***Escarpé, e,*** part. pass. du verbe *Escarper*. Coupé à pic, qui a une pente rapide :

> L'honneur est comme une île *escarpée* et sans bords :
> On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
> Boileau.

— *Fig.* Difficile, où l'on avance péniblement : *Les chemins* escarpés *de la science*.

— ***S'escarper,*** v. pr. Au sens passif, Devenir escarpé, raide, abrupt.

ESCARPIN [*èss*] n. m. (ital. *scarpino* diminutif de *scarpa*, chaussure). Soulier découvert, à semelle très mince : Escarpins *de bal*. || Chausson de cuir, ordinairement blanc, que l'on mettait autrefois dans les mules. || *En escarpin*, Mode de confection des chaussures souples, qui consiste à coudre d'abord la semelle sur l'empeigne à l'envers, et à la retourner ensuite.

Escarpin.

— Pop. *Jouer de l'escarpin*, Déguerpir promptement. || *Escarpin de Limousin, Escarpin en cuir de brouette,* Sabots.

— Arquebus. Nom donné jadis à de petites pièces de canon, qui n'étaient guère que de grosses arquebuses.

— Archéol. Nom familier du brodequin de torture. (Jusqu'au XVIIe siècle, l'*escarpin* [au XIIe s. *eschapin*] était une chaussure légère de peau, à semelle plate, sans talon, portée comme pantoufle, ou comme chausson à l'intérieur d'une mule ou d'un soulier.)

ESCARPINE [*èss*] n. f. Petit canon ou forte arquebuse à croc jadis employée à bord, sur la Méditerranée.

ESCARPINER [*èss, né*] v. intr. (de *escarpin*). Lever le pied, partir. (Vx.)

ESCARPOISE [*èss*] n. f. Grand chaland de rivière.

ESCARPOLETTE [*èss*] n. f. (ital. *scarpoletta*). Siège ou planchette que l'on suspend par des cordes pour se balancer. (Syn. balançoire.)

— *Fig.* Etat d'indécision : *Ne vous proposez pas de me balancer entre la terreur et la volupté ; c'est une* escarpolette *sur laquelle je ne saurais me tenir longtemps.* (Diderot.)

— Fam. *Tête à l'escarpolette,* Tête folle, caractère légers. || *Mœurs à l'escarpolette,* Mœurs légères, équivoques.

— Techn. Appareil, composé d'un treuil et d'une poulie, qui permet de soulever certaines pièces métalliques, des essieux par exemple, puis de les laisser retomber. (Le choc de ces pièces sur des blocs d'acier placés au sol leur sert d'épreuve, afin d'éliminer les pièces fragiles.)

— Argot de théâtre. Charge, fumisterie, mauvaise farce.

Escarpolette (L') ou *la Balançoire*, tableaux de J.-B. Pater, de Fragonard, de Lancret, de Baudoin, qui sont exécutés dans la manière un peu légère du XVIIIe siècle ; spécimens fidèles de l'art « fripon » de l'époque de Louis XV. (V. planche *Beaux-Arts LIII.*)

ESCARRE [*èss*] n. f. (autre forme de équerre). Blas. Equerre de charpentier, qui forme bordure à deux côtés seulement d'un quartier, correspondants à l'intérieur de l'écu. (On écrit aussi esquarre.)

D'azur à l'escarre dextre d'argent.

ESCARRE [*èss*] ou **ESCHARE** n. f. (lat. *eschara ;* du gr. *eskhara,* foyer). Chir. Croûte noirâtre sur la peau, qui résulte de la mortification d'un tissu.

— Art milit. Brèche : *Le canon a fait une* escarre *dans le bataillon, dans ce mur.* (Vx.)

— Encycl. Parmi les causes de l'*escarre*, il faut principalement citer la chaleur et les caustiques (V. brûlure, caustique, escarotique), certaines maladies du système nerveux, la gangrène humide (V. gangrène), et, enfin, la compression et les traumatismes répétés. La compression qui résulte, dans les maladies graves et longues, où la surface cutanée est déjà plus ou moins profondément atteinte, de la pesée du corps sur le sacrum, les coudes, etc., entraîne la production d'abord d'un érythème, puis d'escarres, souvent graves. Il faut, à la moindre rougeur, dans ce cas, procéder à des lavages répétés faiblement antiseptiques, et employer le matelas à eau ; on se sert aussi de poudres composées avec quinquina, acide borique, tanin et talc.

ESCARRIFICATION [*èss, si-on*] n. f. (de *escarrifier*. — L'orthographe étymologique serait escharification.) Chir. Production d'une escarre.

ESCARRIFIER [*èss, fi-é*] ou **ESCHARIFIER** v. tr. (de *escarre*. — Se conjugue comme *prier*.) Produire, former une escarre sur : Escarrifier *une plaie en la brûlant*.

ESCART [*èss-kar'*] n. m. (anc. forme du mot écart). Au jeu de barres, Avance que l'on donne à un joueur. (Vx.)

— Comm. Cuir qui vient d'Alexandrie.

— Dr. féod. *Droit d'escart,* Droit qui était dû, dans quelques villes de Flandre, par celui qui, n'étant pas bourgeois, recevait par don, succession ou autrement, des biens d'un bourgeois, et qui consistait dans le dixième de la valeur des biens. (On dit aussi droit d'escarts ou d'escas.)

ESCARTABLE [*èss*] adj. Fauconn. Se dit d'un oiseau très fourni de plumes et qui s'élève très haut quand la chaleur le presse.

ESCASSE [*èss*] n. f. Archéol. Nom des deux pièces de bois de chêne mises sur les madiers de chaque côté de la contrequille des galères ; fortifiées par cinq coignets et destinées à arrêter le pied de l'arbre de mestre.

ESCATE [*èss*] n. f. Syn. d'enfléchure, dans les Etablissements français de l'Inde. || Syn. de escha.

ESCAUDAIN, comm. du Nord, arrond. et à 15 kil. de Valenciennes, non loin de l'*Escaut ;* 11.240 hab. Ch. de f. Nord. Importantes mines de houille.

ESCAUDE [*èss-kôd'*] n. m. (du nom de l'*Escaut*). Espèce d'ancien navire normand.

ESCAUDŒUVRES, comm. du Nord, arrond. et à 3 kil. de Cambrai, port sur l'*Escaut ;* 2.580 hab. Ch. de f. Nord. Sucreries. En partie détruite pendant la Grande Guerre.

ESCAUME [*èss-kôm'*] ou **SCAUME** n. m. Archéol. Tolet des galères, planté sur l'apostis dans une douille de fer, et auquel la rame se rattachait par une estrope.

— Navig. actuelle. Cheville verticale plantée dans le bordage d'une embarcation et sur laquelle s'appuie la rame.

ESCAUPILLE [*èss-kô-piy'*] n. f. Casaque de toile double remboureée de coton imaginée au Mexique par les compagnons de Fernand Cortez pour se garantir des flèches des Indiens.

ESCAUT (en flamand **Schelde**), fleuve de la plaine flamande, tributaire de la mer du Nord. Cours, 400 kil. Né en France aux environs du Catelet (Aisne) à l'altitude de 90 m., l'Escaut coule lentement d'un bout à l'autre de son cours, en France d'abord pendant 180 kil., puis en Belgique et aux Pays-Bas, à travers la plaine flamande à peu près dépourvue de tout relief. Il y reçoit à gauche la Sensée, la Scarpe et la Lys, venues des hautes terres de Picardie, et, à droite, la Haine, la Dender et le système des rivières, issues pour la plupart des hautes plaines de Hesbaye, dont le Rupel réunit les eaux. Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé dans le départ. du Nord, puis, en Belgique, Tournai, Audenaerde, Gand, Termonde, Rupelmonde sont les villes principales qu'il arrose en amont d'Anvers, où il est déjà accessible aux gros navires. En aval de ce port commence l'estuaire du fleuve qui, se partageant en bras dont le principal est le *Hond*, enveloppe les îles de la Zélande avant de finir dans la mer du Nord.

L'Escaut, que la marée remonte à plus de 170 kil. de ses bouches, met en relation, par la dépression de Saint-Quentin, les plaines flamandes avec la vallée de la Somme et avec le bassin de la Seine. C'est un fleuve presque entièrement canalisé, dont la vallée ouvre un large chemin vers la Belgique maritime et vers la mer du Nord, et qui, par ses affluents de rive droite, est en étroites relations avec le Brabant. Différents canaux mettent son réseau fluvial en communication avec la mer. Par des coupures exécutées sur son parcours, entre Gand et Termonde, on a heureusement réduit le danger de ses crues. La navigation est très active sur l'Escaut, depuis qu'elle a pu s'y pratiquer en toute liberté (1853), débarrassée des entraves qu'y avait apportées précédemment la jalousie de l'Angleterre.

Avec son affluent gauche la Lys, l'Escaut donne son nom à la dernière bataille de la Grande Guerre, livrée du 20 octobre au 11 novembre 1918. Le passage de la Lys, la conquête des hauteurs entre Lys et Escaut, le passage de l'Escaut et la délivrance du quart de la Belgique jusqu'à Gand et jusqu'à la Deule, voilà les résultats de la « bataille de la Lys et de l'Escaut » à laquelle mit fin la signature de l'armistice.

— Dr. intern. La navigation de l'*Escaut* fut, au XVIIIe siècle, l'occasion de difficultés nombreuses entre l'Autriche, qui possédait la Belgique, et les Provinces-Unies. Le traité de Westphalie de 1648, qui fonda l'indépendance des Provinces-Unies, avait fermé l'embouchure de l'Escaut au commerce entre les provinces sous la domination de l'Espagne et les Provinces-Unies. Dès que les provinces espagnoles eurent été cédées à l'Autriche par le traité d'Utrecht (1713), cette puissance chercha vainement à obtenir l'ouverture de l'Escaut : le traité de Fontainebleau du 8 novembre 1785 maintint la fermeture du fleuve aux provinces belges, depuis Softingen jusqu'à la mer. Enfin, par le traité de Paris du 30 mai 1814, l'Escaut fut, en fait, ouvert à toutes les nations, et exempt de tout péage. Le traité du 19 avril 1839, qui sanctionna définitivement la séparation de la Belgique et de la Hollande, posa le principe de la liberté de navigation de l'Escaut sous la police commune des deux Etats. Mais des difficultés graves se révélèrent à l'application, notamment en 1842, et en 1846 ; le traité du 12 mai 1863 entre la Belgique et la Hollande ne réussit pas à y mettre fin.

Les traités de paix de 1919 et de 1920 décidèrent de soumettre le régime de l'Escaut à un nouveau statut. Les pourparlers engagés entre la Belgique et la Hollande, à Paris, avec la participation des grandes puissances, aboutirent, en 1920, à un projet de traité demeuré depuis en suspens. A défaut d'un statut nouveau, un accord provisoire est intervenu en 1924 entre la Belgique et la Hollande au sujet du pilotage dans la mer du Nord et sur l'Escaut maritime.

Escaut (canal de l'), partie de l'Escaut rendue navigable par des travaux de canalisation, c'est-à-dire depuis Cambrai jusqu'à Gand, où commence la navigation maritime. Pendant longtemps, l'Escaut ne fut navigable que jusqu'à Valenciennes, puis (1670) jusqu'à Tournai ; les travaux, repris au XVIIIe siècle, ne furent guère achevés qu'entre 1835 et 1840.

Escaut (l'embouchure de l'), tableau de A. Verwée, musée de Bruxelles. (V. planche *Beaux-Arts LIII.*)

ESCAUT (département de l'), départ. français formé, après le traité de Lunéville (1801), de la Flandre orientale. Ch.-lieu *Gand*.

ESCAUT (département des **Bouches-de-l'**), départ. français formé de la Zélande par Napoléon Ier. Il avait pour ch.-lieu *La Haye*.

ESCAUTON [*èss-kô*] ou **ESCOTON** n. m. Polenta de maïs.

ESCAUTPONT, comm. du Nord, arrond. et à 9 kil. de Valenciennes, port sur l'*Escaut ;* 4.000 hab. Ch. de f. Nord. Mine de houille. En grande partie détruite de 1914 à 1918.

ESCAVE [*èss*] n. f. Sorte de seine, employée dans le midi de la France.

ESCAVEÇADE ou **ESCAVESSADE** n. f. Manèg. V. écaveçade.

ESCAYOLE [*èss-ka-iol'*] n. f. Bot. Nom vulgaire de l'*alpiste* (*phalaris canariensis*), dans le Midi.

ESCAYRAC (Etienne-Henri de Lauture, marquis d'), colonel français, né au château de Lauture (Quercy) en 1747, mort à Clarac en 1791. Colonel du régiment de Guyenne, il devint député suppléant de la noblesse du Quercy aux Etats généraux. Demeuré sur l'ordre du roi à Montauban, il fut chargé de réprimer la sédition de 1790. Il périt assiégé dans le château de Clarac incendié.

ESCAYRAC DE LAUTURE [*èss-kè-rak, lô*] (Pierre-Henri-Stanislas, comte d'), voyageur français, né à Paris en 1826, mort à Fontainebleau en 1868. Il voyagea en Egypte et en Chine. On lui doit d'intéressants *Mémoires sur la Chine* (1864) qu'avaient précédés de bons travaux sur *le Désert et le Soudan* (1853), sur le Kordofan, le Soudan oriental, etc.

ESCH-SUR-ALZETTE, ville du grand-duché de Luxembourg, sur l'*Alzette*, sous-affluent de la Moselle par la Sure ; 21.000 hab. Ch.-lieu de canton. Centre d'un important bassin minier ; hauts fourneaux.

ESCH-SUR-SURE, comm. du grand-duché de Luxembourg, sur la *Sure ;* 500 hab. Tanneries.

ESCHA n. m. Navire de charge du moyen âge.

ESCHARBOT [*èss-char-bo*] n. m. Bot. Nom vulgaire du fruit de la macre.

ESCHARD (Charles), peintre français de genre, né à Caen en 1748, mort à Paris au commencement du XIXe siècle. Il fut agréé à l'Académie royale en 1783. Il s'était formé sous la direction de J.-B. Descamps à Rouen. Le musée de cette ville et celui d'Alençon renferment des tableaux d'Eschard, qui a aussi gravé à l'eau-forte.

ESCHARE [*èss-kar'*] n. f. Chir. V. escarre.

ESCHARE [*èss-kar'*] n. f. Genre de bryozoaires, type de la famille dite des escharidés, comprenant des colonies ramifiées, à deux couches de cellules adossées. (Les eschares abondent dans les mers européennes où leurs débris s'accumulent sur le sol sous-marin en bancs épais, par exemple au large d'Ouessant par 100 m. de fond.)

ESCHARIFICATION [*èss-ka, si-on*] n. f. Chir. V. escarrification.

ESCHARIFIER [*èss-ka, fi-é*] v. tr. Chir. V. escarrifier.

ESCHAROTIQUE [*èss-ka, tik'*] adj. Méd. V. escarotique.

ESCHASSÉRIAUX aîné (Joseph), conventionnel français, gendre de Monge, né à Corme-Royal, près de Saintes en 1753, mort aux Arènes (Charente-Maritime) en 1823. Il fut avocat au parlement de Bordeaux (1775), président à l'élection de Marennes (1785), administrateur du district de Saintes, puis membre du directoire du département (1790), député à la Législative, puis à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, entra au comité de Salut public, passa, en 1795, au Conseil des Cinq-Cents, fit partie du Tribunat et remplit des missions diplomatiques dans le Valais (an XIII), à Lucques (1806-1809). Créé baron (1810), il quitta la politique en 1814. Son principal ouvrage a pour titre : *Lettres sur le Valais* (1806).

ESCHATOLOGIE [*èss-ka, jî*] n. f. (du gr. *eskhatos,* dernier, et *logos,* discours). Théol. Science des fins dernières de l'homme, de ce qui doit suivre sa vie terrestre et la fin du monde qu'il habite.

— Encycl. 1° *Eschatologie catholique.* D'après la foi catholique, aussitôt qu'elle se sépare du corps, l'âme paraît devant Dieu et est jugée sur ses bonnes et mauvaises actions : c'est le *jugement particulier*. Les âmes des pécheurs morts en état de faute mortelle sont condamnées à l'enfer ; celles des justes reçoivent tout de suite la récompense du ciel ; quant à celles des pécheurs coupables de fautes vénielles, qui meurent sans avoir entièrement expié leurs fautes, elles sont reçues dans le purgatoire. Les enfants morts sans baptême ne peuvent entrer au ciel ; ils vont dans un séjour de joies purement naturelles appelé les limbes. A la fin des temps aura lieu le *jugement général*. Les morts ressusciteront et Jésus-Christ viendra avec une grande majesté promulguer solennellement la sentence déjà rendue pour chacun au jugement particulier. Ce sera le dénouement du grand drame de l'humanité.

2° *Eschatologie grecque.* Les Grecs croient que les âmes des grands saints et celles des grands coupables entrent seules, aussitôt après la mort, les premières au ciel, les autres en enfer ; presque toutes les âmes demeurent donc dans un état passager, où les prières de l'Eglise peuvent les secourir.

3° *Eschatologie protestante.* Les protestants rejettent unanimement le purgatoire. L'éternité des peines et la résurrection de la chair ne sont plus admises par la plupart des communions protestantes.

4° *Eschatologie juive.* Les juifs pensent qu'après la

mort l'âme entre dans une sorte de repos dont elle ne sortira qu'à la fin des temps, pour le jugement général.

ESCHATOLOGIQUE [*èss-ka, jik'*] adj. Théol. Qui a rapport à l'eschatologie : *Système* ESCHATOLOGIQUE. *Opinions* ESCHATOLOGIQUES.

ESCHAU, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 11 kil. d'Erstein ; 1.605 hab. Tramways strasbourgeois.

ESCHBACH (Louis-Prosper-Auguste), jurisconsulte français, né à Phalsbourg en 1814, mort à Marseille en 1860. Docteur en droit (1838), puis professeur (1839) de l'université de Strasbourg, il a écrit : *Introduction générale à l'étude du droit* (3e éd. 1856) ; *Droit musulman,* traduit de Nicolas Tornauw (1860).

ESCHE n. f. Pêch. V. AICHE.

ESCHENBACH [*è-chèn-bak*] comm. de Suisse (canton de Lucerne) ; 1.500 hab. Carrières de gravier ; scieries.

ESCHENBACH [*è-chèn-bak*], comm. de Suisse (canton de Saint-Gall) ; 2.100 hab. Agriculture ; broderie.

ESCHENBACH (WOLFRAM D'), poète allemand du moyen âge, né en Bavière vers 1170, mort à Eschenbach vers 1220. Il fit plusieurs séjours à la cour du landgrave Hermann de Thuringe, le protecteur des poètes de l'époque. Après la mort d'Hermann (1217), il se fixa à Wildenberg. Outre plusieurs poésies lyriques, Wolfram composa trois poèmes de longue haleine : *Parzival, Willehalm* et *Titurel* (l'Ancien). Dans *Parzival,* il redit, après Chrétien de Troyes et un auteur qu'il désigne sous le nom de Kyot le Provençal (Guiot de Provins ?) l'histoire d'un chevalier qui, après diverses aventures, devient roi du Graal. Il y a du symbolisme et du mysticisme dans *Parzival,* dont le héros est un type de l'humanité comme Hamlet et Faust. *Willehalm,* où Wolfram conte, en s'inspirant du poème français, la *Bataille d'Aleschans,* la lutte de Guillaume d'Aquitaine contre les Sarrasins, est d'un art inférieur à *Parzival. Titurel* se distingue de *Parzival* par sa forme lyrique. Wolfram est incorrect, et parfois obscur. En revanche, il a plus de profondeur de pensée et de richesse verbale qu'aucun autre poète allemand.

ESCHENBURG (Johannes-Joachim), littérateur allemand, né à Hambourg en 1743, mort à Brunswick en 1820. On lui doit des traductions de chefs-d'œuvre anglais, et des œuvres de critique littéraire.

ESCHENLOER (Pierre), chroniqueur allemand, né à Nuremberg vers 1420, mort à Breslau en 1481. Il écrivit une traduction de l'*Histoire de Bohême,* d'Æneas Sylvius, l'*Histoire anonyme de la dernière croisade,* et la très curieuse *Historia Wratislaviensis,* journal détaillé des événements de la région de Breslau de 1455 à 1472, texte intéressant sur la politique de Georges Podiebrad.

ESCHENMAYER (Charles-Auguste VON), philosophe et naturaliste allemand, né à Neuenburg (Wurtemberg) en 1768, mort à Kirchheim en 1852. Élève de Kant et de Schelling de 1800 à 1812, il pratiqua la médecine, puis fut professeur de philosophie à l'université de Tubingue, de 1812 à 1836. Parmi ses écrits, il faut citer : *Essai d'explication de la magie apparente du magnétisme animal par des lois physiologiques et physiques* (1816) ; *Psychologie* (1817) ; *Esquisse d'une philosophie de la nature* (1832). Il a beaucoup polémisé contre Hegel et Strauss.

ESCHENZ, comm. de Suisse (canton de Thurgovie), à la sortie du Rhin du lac de Constance ; 1.000 hab.

ESCHER, famille suisse, originaire du canton d'Argovie et qui a fourni à la Suisse un grand nombre d'hommes distingués. Citons : Rodolphe **Escher,** bourgmestre de Zurich, à la fin du XVe siècle, anobli par Maximilien. — Jean-Rodolphe **Escher,** bailli d'Einsiedeln, né en 1560, mort en 1609, auteur d'une *Chronique de la Suisse jusqu'en 1607.* — Henri **Escher,** homme d'Etat, né et mort à Zurich (1626-1710). [Il s'adonna au commerce, et, en 1651, il entra au grand conseil de Zurich. En 1663, il assista comme député au renouvellement solennel de l'alliance entre la France et les cantons catholiques. Il fut mêlé à d'autres négociations. Il fut nommé en 1670 prévôt de Fribourg]. — Jean-Gaspard **Escher,** homme politique, né et mort à Zurich (1678-1762). Il soutint à Utrecht, en 1697, une thèse : *Exercitatio politica de libertate populi,* contre la liberté de conscience ; mais la réfutation qui en fut faite par un inconnu emporta son adhésion. A Zurich, où son père était bourgmestre, il devint membre du grand conseil (1701). Après des missions importantes et des négociations avec la France, il fut bourgmestre de Zurich (1740). — **Escher de la Linth** (Johann-Conrad), homme d'Etat zurichois (1767-1823). Membre du conseil législatif de la République helvétique, il dut son surnom au canal qui fut exécuté d'après ses plans de 1803 à 1822. Ces travaux menés à bonne fin, il en recommença de semblables pour la Glatz ; il mourut avant l'achèvement de ces derniers. — Jean-Henri-Alfred **Escher,** né et mort à Zurich (1819-1882), joua un rôle important dans l'Assemblée fédérale et fut le fondateur-directeur de la ligne du Gothard. On lui a élevé un monument à Zurich.

ESCHER [*è-ché*] v. tr. Pêch. V. AICHER.

ESCHÉRITE [*èss*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de fer. || Syn. d'ÉPIDOTE.

ESCHERNY (François-Louis, comte D'), publiciste suisse, né à Neuchâtel en 1733, mort à Paris en 1815. Il eut accès dans la plupart des cours de l'Europe et fut lié avec Mme Geoffrin, Raynal, Helvétius, Diderot, et surtout avec Jean-Jacques Rousseau. Au commencement de la Révolution, il s'en montra le partisan ; mais, arrêté le jour même de la prise de la Bastille, il quitta la France, où il ne revint qu'en 1796. On a de lui un certain nombre d'ouvrages : *les Lacunes de la philosophie* (1783) ; *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis de Suisse et d'Angleterre* (1791), réimprimé sous le titre de : *Tableau historique de la Révolution jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante* (1815) ; etc.

ESCHILLON [*èss-chi-yon*] n. m. Sorte de trombe, commune dans la Méditerranée.

ESCHINARDI (Francesco), jésuite, né à Rome en 1623, mort à Rota, près de Civita-Vecchia, en 1703. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1637, il professa les mathématiques à Florence, à Pérouse, puis au Collège romain. En 1662, il prêcha le jeudi saint devant le pape Alexandre VII, qui fit imprimer son sermon aux frais du trésor. Sous le nom de Costanzo Amichevoli, il fut membre de l'académie physico-mathématique, fondée à Rome par Ciampini ; il a publié notamment : *Appendix ad exodium de tympano* (1648 ; sur l'horloge hydraulique) ; *De sono pneumatico* (1672) ; *Architettura civile* (1675) ; *Lettera al signor Francesco Redi* (1681 ; notamment sur le percement de l'isthme de Suez) ; *De impetu* (1684) ; *Architettura militare* (1684).

ESCHINE, philosophe grec, disciple de Socrate. Platon le nomme dans l'*Apologie* et dans le *Phédon.* Il quitta Athènes pour Syracuse, et Syracuse pour Athènes, après l'expulsion de Denys le Jeune ; dans l'une et l'autre ville, il vécut misérablement. Ses œuvres, dont nous ne possédons que quelques fragments, étaient des dialogues qui furent très estimés dans l'antiquité et même préférés aux livres de Xénophon.

ESCHINE, orateur athénien, rival de Démosthène, né vers 389 av. J.-C., mort en 314. Fils du maître d'école Atrométos, et de Glaucothéa, prêtresse des mystères, il exerça d'abord divers métiers, fut greffier, puis acteur. Vers 348, il débuta comme homme d'Etat, combattit l'ambition de Philippe de Macédoine, qui venait de prendre Olynthe, et fut chargé d'une mission dans le Péloponnèse. Peu après, il fit volte-face, et se déclara partisan de la paix à tout prix. Il fut un des ambassadeurs qui négocièrent, en 346, la paix dite « de Philocrate ». On le soupçonna alors de s'être laissé acheter par Philippe, et Démosthène l'accusa de prévarication. Pour parer le coup, il intenta lui-même une accusation d'immoralité à l'un de ses adversaires, Timarque, qu'il réussit à faire condamner. (345). En 343, eut lieu le procès dit « de l'ambassade » ; Eschine fut sauvé à grand'peine, par l'intervention d'Eubule et de Phocion. En 339, il fut un des pylagores députés au conseil des amphictyons ; il contribua, plus que personne, à déchaîner la guerre Sacrée. Après Chéronée, en 337, il intenta une accusation d'illégalité à Ctésiphon, qui proposait de décerner à Démosthène une couronne d'or. Le procès, ajourné pendant plusieurs années, fut jugé en 330. Eschine n'obtint pas le cinquième des voix, et fut condamné à une amende. Alors, il quitta Athènes, se rendit à Ephèse, peut-être aussi à Rhodes, où il prit le métier de sophiste. Nous avons de lui trois discours : le plaidoyer *Contre Timarque,* les deux discours *Sur l'ambassade* et *Sur la couronne.* On y trouve une éloquence brillante, beaucoup de mouvement et d'esprit ; mais la forme y est très supérieure au fond. Eschine avait une belle voix et une belle prestance, le don du pathétique. On a encore sous son nom douze lettres, simples exercices d'école, certainement apocryphes.

Eschine.
Sculpture antique.
Naples. Musée national.
Cl. Alinari.

ESCHKE (Hermann), peintre allemand, né et mort à Berlin (1823-1900). Il fut élève de W. Krause dans sa ville natale et, à Paris, de Lepoittevin. Parmi ses œuvres, adroitement exécutées, nous citerons : *Elisabeth-Castle à Jersey, à l'époque de la marée basse* (1854) ; *Montorgueil à Jersey* (1860) ; *Côte occidentale de l'île Helgoland en hiver* (1861) ; *Canot de sauvetage* (1872) ; *le Phare de Cuxhaven* (musée de Dantzig) et *Rivage de la Baltique en hiver* (musée de Stettin).

ESCHOLIER (Raymond), écrivain français, né à Paris en 1882. Attaché au Petit-Palais, secrétaire de la direction des Beaux-Arts, il publia un recueil de vers *Vers l'autre rive* (1913) et fut attaché la même année à la conservation du musée Victor-Hugo. Après avoir fait la guerre, il conquit la notoriété avec des romans qu'il écrivit en collaboration avec Marie-Louise Escholier : *Dansons la trompeuse* (1919) ; *Cantegril* (1921) ; *la Nuit* (1923) ; *Quand on conspire* (1925), œuvres savoureuses et saines, parfois émouvantes ou tendres, le plus souvent animées d'une verve ironique. Il faut y ajouter : *le Sel de la terre* (1924), récits de la Grande Guerre ; *Mahmadou Fofana* (1929) et *Maripepa* (1935), romans ; une biographie romancée : *la Vie glorieuse de Victor Hugo* (1929) ; des études d'art : *Daumier* (1923) ; *Delacroix* (1926) ; *Greco* et *Henri Matisse* (1937) ; etc. Critique littéraire au *Petit Journal,* chef de cabinet du président du conseil de 1921 à 1922, Escholier est devenu conservateur du musée Victor-Hugo et de Hauteville-House.

ESCHOLZMATT, comm. de Suisse (canton de Lucerne), sur un affluent de l'Ilfis, tributaire de la Grande-Emme ; 3.300 hab. Fabrique de confiserie et de liqueurs.

ESCHRICHT (Daniel-Frédéric), médecin danois, né et mort à Copenhague (1798-1863). Il occupa, de 1829 à 1863, la chaire de professeur à l'université de Copenhague. Il s'est surtout consacré à l'anatomie comparée et à l'embryologie.

ESCHROLOGIE [*èss-kro, ji*] n. f. (du gr. *aiskhros,* honteux, et *logos,* discours). Philol. Mots, réunion de syllabes qui, outre le sens qu'on veut exprimer, en présentent un autre, obscène. (On écrirait mieux ÆSCHROLOGIE.)

ESCHSCHOLTZ (Jean-Frédéric), voyageur et naturaliste russe, né et mort à Dorpat (Livonie) [1793-1831]. De 1815 à 1823, il accompagna Kotzebue dans ses voyages et recueillit des renseignements et des objets précieux pour l'histoire naturelle. On lui doit : *Entomographies* (1823) ; *Système des acalèphes ou animaux radiaires méduisiformes* (1829) ; *Atlas zoologique* (1829-1833).

ESCHSCHOLTZIE [*èch-chol-tzi*] n. f. (de *Eschscholtz* nom propre). Genre de plantes de la famille des papavéracées.

— ENCYCL. Bot. Les *eschscholtzies* sont des herbes glabres et glaucescentes de l'Amérique du Nord, dont la racine charnue renferme un suc jaunâtre. Leurs fleurs, d'un beau jaune d'or, dont le réceptacle est creusé en forme de cône, les font parfois cultiver pour l'ornement. On en connaît quinze espèces ; la plus remarquable est l'*eschscholtzie de Californie,* cultivée dans les jardins.

Eschscholtzie.

ESCHSTRUTH (Nataly D'), veuve de Knobelsdorff-Brenkenhoff, femme de lettres allemande, née à Hofgeismar en 1860. Elle a composé d'abord des pièces de théâtre, puis quantité de romans et de nouvelles dont la valeur n'explique pas le très grand succès, mais qui plaisent à la jeunesse par la vie qui les anime et l'enjouement qui les égaie. Son roman le plus réputé est *Sang polonais* (1887).

ESCHWEGE, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse), sur la Werra ; 12.800 hab. Restes d'une abbaye de bénédictins (Xe s.). Ancienne résidence des landgraves de Hesse-Rotenburg. Entrepôt de tabac (cultures aux environs), fabriques de cigares, tanneries, tissages de coton.

ESCHWEILER, ville d'Allemagne (Prusse, prov. du Rhin, cercle d'Aix-la-Chapelle), sur l'Inde ; 26.200 hab. A peu près au centre du bassin houiller dit « d'Aix-la-Chapelle ». Industries métallurgiques, fonderies, laminoirs ; sucreries, tanneries. Centre d'une très active batellerie.

ESCHYLE, poète tragique grec, né à Eleusis vers 525, mort à Géla (Sicile) en 456 av. J.-C. Il était fils d'Euphorion, et de famille noble. Frère de Cynégire, le héros de Marathon, il combattit lui-même à Marathon, peut-être à Artémision et à Platées. Il se tourna de bonne heure vers le théâtre et remporta son premier succès en 484. Il vécut, tantôt à Athènes, tantôt en Sicile, auprès de Hiéron, roi de Syracuse. Il mourut probablement de mort naturelle, malgré les fables ridicules répandues à ce sujet. Son tombeau devint, dit-on, l'objet d'un culte ; les acteurs lui offraient les sacrifices réservés aux héros. L'œuvre d'Eschyle était considérable ; environ quatre-vingt-dix drames. Les titres seuls suffisent à attester la variété des sujets. Eschyle avait exploité presque tout le domaine des vieux mythes, surtout la théogonie, le cycle troyen, l'histoire des Argonautes, les légendes thébaines et argiennes. La plupart de ces pièces ne nous sont connues que par des fragments. Sept seulement sont conservées : *les Suppliantes,* une des plus anciennes, sorte de tableau lyrique qui peint la protection accordée par Argos aux filles de Danaos ; *les Perses* (472), magnifique chant de triomphe en l'honneur de la victoire de Salamine ; *les Sept contre Thèbes* (467), où le poète a peint la rivalité et la mort des deux fils d'Œdipe, Etéocle et Polynice ; *Prométhée enchaîné,* grandiose évocation d'un vieux mythe sur le conflit des générations divines ; enfin, les trois pièces qui formaient la trilogie de l'*Orestie,* jouée en 458, où le poète met successivement en scène le crime de Clytemnestre et d'Egisthe (*Agamemnon*), le châtiment des meurtriers (*Choéphores*), et l'expiation d'Oreste (*Euménides*). On s'accorde à considérer Eschyle comme un des plus grands poètes qui aient existé. Il a été vraiment créateur, et dans tous les sens du mot : par son invention originale, par son imagination puissante qui anime la nature, la légende et l'homme, par la profondeur du sentiment religieux et des vues philosophiques, par sa versification et son style, par les larges perspectives qu'il ouvre en tout sens. Et, dans toute la force du terme, il a créé le théâtre, en ajoutant le drame au tableau lyrique, en perfectionnant le masque tragique et en fixant les costumes des acteurs, en introduisant le second acteur ; enfin, en développant l'importance du dialogue.

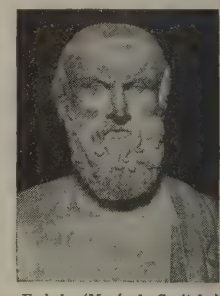

Eschyle. (Musée du Capitole.)
Cl. Anderson.

ESCIENT [*èss-si-an*] n. m. (lat. *sciens, entis,* part. prés. du verbe *scire,* savoir, pris substantiv.). Connaissance qu'on a de quelque chose. || *A bon escient, A mon escient, A son escient, A ton, A votre escient,* Sciemment, en connaissance de cause.

— ANTON. Insu.

ESCINIQUE [*èss-si-nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{24}H^{40}O^{12}$ contenu en petites quantités dans les cotylédons de marron d'Inde.

ESCIONNEMENT [*èss-si-o-ne-man*] n. m. Action d'escionner.

ESCIONNER [*èss-si-o-né*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *scion*). Débarrasser des scions : ESCIONNER *des arbres.*

ESCLAFFEMENT [*èss-kla, man*] n. m. (de *s'esclaffer*). Action de s'esclaffer : *La gaieté ! il y en a plus dans une seringue de Molière que dans tous les* ESCLAFFEMENTS *de ces courtières mercantiles.* (M. de Vogüé.)

ESCLAFFER ou **ESCLAFER** [*èss-kla-fé*] (**S'**) v. pr. (probablem. pour *s'esclater*). Rire à gorge déployée : S'ESCLAFFER *bruyamment. Puis* S'ESCLAFOIT *de rire quand elle levoit les oreilles.* (Rabelais.)

ESCLAIBES DE CLAIRMONT (Adrien D'), écrivain français, mort en 1613. Il fut gouverneur du Quesnoy en 1597. On lui doit des poésies et deux relations de voyage : *le Chemin de Bruxelles en Hespaigne par la France,* et *le Chemin de Flandre pour l'Italie.* — Son fils, Robert **d'Esclaibes de Clairmont,** né et mort au château de Clairmont, près du Cateau (1578-1661), prit part aux sièges de Cambrai (1595), d'Amiens (1601), de Bréda (1624), et a laissé, sous le titre de *Mémoriaux de Robert d'Esclaibes,* un récit des événements de son temps. — Un descendant du précédent, Louis-Charles-Joseph, comte **d'Esclaibes de Clairmont,** né et mort à Saint-Dizier (1746-1818), fut député de Chaumont aux états généraux,

devint un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, puis passa à l'armée de Condé.

ESCLAME [*ès-klam'*] adj. (peut-être de l'allem. *schlank*, élancé). Fauconn. Se dit d'un oiseau qui n'est point épaulé, dont les muscles thoraciques paraissent peu développés.
— Véner. Se dit d'une bête fauve dont le corps est maigre et grêle.

ESCLANDRE [*ès-klandr'*] n. m. qui a été autref. du fém. (du lat. *scandalum*, pierre d'achoppement, chute, piège). Autref., Accident fâcheux, attaque, rixe : *Le pauvre Loup dans cet* ESCLANDRE. (La Fontaine.) || Aujourd., Événement qui fait un bruit fâcheux : *Faire, Causer un* ESCLANDRE.

ESCLANGON (Ernest-Benjamin), astronome français, né à Mison (Basses-Alpes) en 1876, mort à Eyrenville (Dordogne) en 1954. V. *Supplément*.

Esclarmonde, opéra romanesque en quatre actes et huit tableaux, poème d'Alfred Blau et Louis de Gramont ; musique de Massenet (Opéra-Comique, 1889). Le livret est la contre-partie de *Lohengrin :* Esclarmonde est un Lohengrin féminin. La partition, où le compositeur a emprunté à Wagner l'emploi du *leitmotiv*, ne saurait, malgré quelques pages qui s'imposent, telles que le duo du second acte et l'entr'acte symphonique, compter parmi les meilleures de l'auteur. Le rôle d'Esclarmonde écrit pour Sybil Sanderson comporte les notes les plus aiguës qu'ait écrites un musicien contemporain.

ESCLAVAGE [*ès-s*] n. m. Etat, condition d'esclave : *L'*ESCLAVAGE *est contre nature.* (Montesquieu.)

Dieu fit la liberté, l'homme a fait l'*esclavage*.
A. CHÉNIER.

|| Se trouve quelquefois pour SERVAGE, CONDITION DE SERF. — *Par extens.* Manque de liberté, dépendance, assujettissement : *L'Angleterre a longtemps tenu l'Irlande en* ESCLAVAGE. *Emploi qui est un véritable* ESCLAVAGE. — *Fig.* Dépendance, sujétion, contrainte, gêne : *Vivre dans l'*ESCLAVAGE *du monde, des péchés, des passions. Vivre dans l'*ESCLAVAGE *d'une coquette.*

Mon imitation n'est point un *esclavage*.
LA FONTAINE.

*Il ne faut pas trop médire de l'*ESCLAVAGE *de la rime.*
— Comm. S'est dit autrefois pour Monopole.
— Grav. Manière gênée, défaut de liberté dans la manière d'attaquer, de conduire, de finir les tailles.
— Mod. Parure consistant soit en un cercle d'or placé autour du poignet et relié par une chaînette à un autre cercle entourant le haut du bras, ou à une bague portée au petit doigt, soit en un collier de diamants retombant sur la poitrine. || Au plur. Rubans qui ornaient jadis les souliers de femme.
— ANTON. Indépendance, liberté, autonomie, ingénuité.
— ENCYCL. *Orient classique.* — Partout, dans l'ancien Orient, sauf dans la civilisation primitive de l'Iran, on constate l'existence de l'*esclavage*, qui se recrutait surtout par les guerres de conquête ; mais, la législation permettait de réduire en esclavage des hommes libres, dans des conditions déterminées. Certains esclaves étaient attachés à la personne ; d'autres, à la glèbe. Le maître pouvait leur accorder l'affranchissement.
Chez les Hébreux, dès l'époque patriarcale, les serviteurs domestiques se transmettaient par héritage, donation ou vente. La condition des esclaves avait été réglementée par Moïse. Le législateur avait défendu d'asservir les Chananéens, jugés dangereux et qu'on devait tuer après la victoire ; il avait fait exception pour les Gabaonites, qu'on attachait au service des autels. Il avait interdit, en principe, d'asservir les Israélites ; mais, la coutume étant plus forte que la loi, il avait établi des garanties spéciales pour les esclaves de cette race.
Grèce. — L'esclavage y existait dès les temps héroïques, conséquence de la guerre et de la piraterie. Certains esclaves, nés dans la maison, faisaient presque partie de la famille (voir *l'Odyssée*).
A l'époque historique, l'esclavage a pris des formes assez diverses. Ainsi l'invasion dorienne crée des serfs de la glèbe : *Pénestes* de Thessalie, *Clarotes* et *Mnôtes* de Crète, *serfs* dans les colonies. Beaucoup d'esclaves appartenaient à l'Etat ou aux temples : tels les Hilotes, que Sparte prêtait souvent aux particuliers, les Scythes chargés de la police à Athènes, les serviteurs des grands sanctuaires. Presque tous les hommes libres possédaient plus ou moins d'esclaves, voués aux travaux des champs ou au service domestique ; parfois, des esclaves de luxe : intendants, grammairiens, artistes, médecins, ou danseurs. Des esclaves industriels travaillaient dans les fabriques, les carrières ou les mines.
L'esclavage se recrutait : par la naissance, par la guerre et par la piraterie, par la vente des enfants ou des débiteurs insolvables. Y pourvoyaient surtout l'Asie Mineure, la Thrace et l'Egypte. Les grands marchés étaient à Ephèse, Samos et Chios ; à Chypre, Athènes et Délos.
La condition matérielle des esclaves variait beaucoup. Les plus malheureux se trouvaient dans les mines. Les esclaves domestiques, d'ordinaire assez bien traités, pouvaient amasser un pécule, se créer une famille avec l'autorisation du maître. La loi et les mœurs les garantissaient ordinairement contre les abus de pouvoir. Les révoltes d'esclaves ont été rares en Grèce, et presque limitées au temps de guerre ; mais beaucoup cherchaient à s'enfuir. Un grand nombre réussissaient à recouvrer leur liberté, soit par testament du maître, soit par une déclaration faite devant les magistrats, soit dans les temples, sous forme de vente à une divinité.
L'institution était jugée légitime par tous, même par les philosophes. On condamnait les abus, non le principe.
Rome. — L'ensemble des esclaves appartenant à un même maître était appelé *familia*. On distinguait les *esclaves rustiques* (*familia rusticana*) et les *esclaves urbains* (*familia urbana*).
Les *ordinarii* semblent avoir eu la surveillance des affaires de la maison ; ils avaient, en général, d'autres esclaves sous leur dépendance. Il y avait des esclaves distincts dans chaque partie de l'économie domestique, des boulangers (*pistores*), des cuisiniers (*coqui*), des portiers (*ostiarii*), etc.
On appelait *esclaves publics* (*servi publici*) ceux qui appartenaient à l'Etat ou à des corporations ; ils prenaient soin des édifices publics et prêtaient assistance aux magistrats.
On devenait esclave par la captivité ou par la naissance. Ainsi, les enfants nés d'une femme esclave étaient esclaves (*vernæ*) et appartenaient au maître de la mère.
On devenait aussi esclave par suite de dispositions de la loi. La servitude frappait, par exemple, celui qui s'était soustrait à son inscription sur le cens. Le commerce *illicite* d'une femme libre avec un esclave, la condamnation aux mines, l'ingratitude d'un affranchi envers son patron, et la fraude de l'homme qui se faisait vendre pour partager le prix de la vente constituaient d'autres causes d'esclavage dont les deux dernières, seules, subsistèrent sous Justinien.
L'esclave était une chose, la propriété absolue du maître. C'était une *res mancipi*, dont la propriété se transférait par mancipation.
L'esclave ne pouvait contracter un mariage produisant des effets légaux ; son union était appelée *contubernium ;* mais les liens de parenté qui en étaient la conséquence pouvaient, après l'affranchissement, constituer un empêchement au mariage.
Tout ce que l'esclave possédait appartenait à son maître, qui pouvait, cependant, lui laisser un pécule propre.
Le maître avait sur l'esclave droit de vie et de mort. Il pouvait lui infliger des peines diverses, l'enfermer dans sa prison privée (*ergastulum*). Le droit de vie et de mort fut limité par une constitution d'Antonin, qui, ainsi qu'une autre de Claude, améliora le sort des esclaves. Le christianisme contribua pour une large part à cette amélioration.
L'esclavage chez les barbares et au moyen âge. — Il y avait des esclaves chez les Germains ; mais leur situation était plutôt celle des colons, et ils n'étaient pas maltraités. L'*esclavage* est mentionné dans les lois des Francs (loi salique), des Wisigoths et des Burgondes. Il se transforma plus tard en *servage*. Il y eut cependant, au moyen âge dans les pays méditerranéens, et spécialement en Catalogne, des esclaves, d'origine orientale.
L'esclavage en Islam. — L'Islam, issu du judaïsme et du christianisme, considère tous les hommes comme égaux ; mais, lorsqu'il se propagea chez les Arabes et les peuples esclavagistes, il sanctionna l'esclavage, en l'adoucissant. Mahomet a dit : « Quiconque affranchit un esclave rachète tout son propre corps, membre à membre, du feu de l'enfer. » Toutefois, dans le monde islamique, les esclaves sont la chose du maître, qui est libre de les harceler pour les convertir ou en tirer profit. Il peut épouser des esclaves en nombre illimité ; celle qui lui donne un enfant reconnu par lui devient libre de ce fait. Certaines esclaves très cultivées ont eu une assez grande influence sociale comme favorites de souverains musulmans ; certains esclaves, comme intendants de leurs maîtres, ont commandé souvent à des hommes libres. L'esclavage est légalement aboli chez les peuples musulmans plus ou moins occidentalisés : Turquie, Egypte, Perse, Inde, Algérie, Tunisie, Maroc ; en fait, il subsiste plus ou moins déguisé. Les villes saintes de La Mecque et de Médine possèdent de grands marchés d'esclaves, pour permettre aux pèlerins, prétendon, d'accomplir le pieux affranchissement recommandé par le Prophète, mais en réalité pour répondre aussi à des vues bien moins édifiantes.
Inde. — En pays indien, l'esclavage ne joua pas un rôle aussi considérable que dans l'antiquité gréco-romaine ou en Asie occidentale, car le régime infiniment divers de la caste a comporté maintes dégradations, depuis les quatre castes de l'orthodoxie brahmanique jusqu'aux parias privés de toute solidarité religieuse et sociale. Mégasthène, au IVe siècle av. J.-C., a soutenu qu'il n'y avait pas d'esclaves dans l'Inde. Il dut être mal renseigné, car l'empereur Açoka recommande la douceur envers les esclaves (273-232). Au milieu du XIVe siècle, le sultan Firoz Tughlak fit de l'esclavage un moyen de développer l'industrie, et s'attacha personnellement des milliers de serfs pris à la guerre. Akbar, dans la seconde moitié du XVIe siècle, interdit, au contraire, de réduire les captifs en servitude. Ce n'est toutefois qu'en 1843 que le gouverneur général, lord Ellenborough, abolit la légalité de l'esclavage.
Chine et Japon. — La Chine féodale connaissait des serfs, non des esclaves, excepté les condamnés à la servitude pénale. Sous la dynastie des Han, de grands domaines se constituant, beaucoup de paysans ruinés se vendirent eux-mêmes ou vendirent leurs enfants comme esclaves. L'usurpateur Wang Mang essaya d'empêcher un mouvement grâce auquel la vieille féodalité se reconstituait, en décrétant qu'il ne pouvait y avoir que des esclaves d'Etat. Depuis, l'esclavage a pratiquement disparu. Jusqu'aux réformes républicaines, la situation des domestiques se rapprochait, sans doute, juridiquement, de celle des esclaves, mais le maître était tenu envers eux à des devoirs précis. Il ne pouvait pas, par exemple, ne pas les marier quand ils avaient atteint un certain âge (vingt ou vingt-trois ans). Certaines professions se rapprochaient de l'état d'esclavage (par exemple celle de chanteuse). La Constitution de 1923 a proclamé que tous les nationaux chinois « auraient la liberté de choisir leur demeure et leur profession ». Quant au Japon historique, il n'a pas connu l'esclavage, au sens exact du terme.
L'esclavage dans les temps modernes. — L'esclavage disparut de l'Europe chrétienne à la fin du moyen âge ; les Espagnols et les Portugais furent les derniers à le pratiquer dans l'ancien monde, comme les premiers à l'importer dans le nouveau pour mettre en valeur leurs colonies ; dès la fin du premier quart du XVIe siècle, Las Casas, pour soulager le sort des naturels de l'Amérique centrale, proposa de leur substituer des noirs pour le travail des mines et l'exploitation des terres. Les Anglais, les Hollandais, les Français imitèrent cet exemple et introduisirent l'esclavage dans leurs colonies. La traite s'était généralisée, et cette industrie fut encouragée par des primes.
L'emploi de la main-d'œuvre servile semblait, sous l'ancien régime, une nécessité économique absolue. La situation juridique des esclaves était régie en France par l'édit de mars 1685, plus connu sous le nom de *Code noir*, qui, malgré la sévérité de certaines de ses dispositions, constituait, en réalité, une garantie pour les esclaves.
C'est seulement au XVIIIe siècle que des voix s'élevèrent parmi les philosophes (Montesquieu) en faveur de l'abolition de l'esclavage. Supprimé par la Convention (Loi du 16 pluviôse an II), l'esclavage fut rétabli dans les colonies françaises par la loi du 16 floréal an X. La question de l'abolition de l'esclavage fut de nouveau agitée après 1815, lorsque le Congrès de Vienne, à la demande de lord Castlereagh, se fut prononcé pour la suppression de la traite. En 1833, le gouvernement anglais décréta la mise en liberté de huit cent mille esclaves, et les transforma en apprentis-travailleurs. La France fit des efforts dans le même sens : suppression de la taxe des affranchissements, en 1832 ; proclamation de l'égalité civile des hommes libres et des affranchis, abolition de la mutilation et de la marque, en 1833 ; création de l'état civil des esclaves, création de cas d'affranchissement de droit, en 1839 ; etc. Hippolyte Passy, Tocqueville, se prononcèrent pour l'émancipation complète. En 1840, une commission extra-parlementaire dont le duc de Broglie fut le rapporteur, conclut à l'émancipation (1843). La république de 1848 la réalisa. Arago, Agénor de Gasparin, Wallon, surtout Victor Schœlcher, se distinguèrent entre tous les hommes de cœur qui firent aboutir cette grande réforme. La liberté fut restituée aux anciens esclaves (Décret du 27 avril 1848) et on leur donna la qualité de citoyen.
L'esclavage a été aboli par la Suède (1846), le Danemark (1848), le Portugal (1856), la Hollande (1860), le Brésil (1884 et 1890), l'Espagne (1872) à Porto-Rico ; il n'a été supprimé officiellement à Cuba que par la guerre hispano-américaine de 1898. Quant aux Etats-Unis d'Amérique, ils se partagèrent, dès 1787, en abolitionnistes et en esclavagistes, scission qui amena, en 1860, la scission politique en états du Nord (abolitionnistes) et états du Sud (esclavagistes). Ce fut la guerre de Sécession. La victoire des partisans de l'émancipation introduisit dans la constitution un article qui interdit l'esclavage « dans les Etats-Unis et en tout lieu soumis à leur gouvernement » (1865).
L'esclavage, cependant, existait encore dans l'Afrique noire, dans certains pays de l'Asie. Le gouvernement français le supprima à Madagascar en 1896. Sur le continent africain, une distinction s'imposait entre les *captifs de traite*, que les marchands d'esclaves traînaient à leur suite, et les *captifs de case* travaillant à côté de leurs maîtres. La situation misérable des premiers inspira l'Acte général de la Conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890 dont le but était de réprimer la traite. La suppression de l'esclavage domestique se réalisa insensiblement ; toutefois, il se maintient encore, mais restreint, dans l'intérieur du continent noir.
En *Indochine*, l'esclavage a existé de temps immémorial. Au Cambodge, il y avait les esclaves temporaires pour dettes, et les serfs ou esclaves héréditaires du roi et des monastères. Tout débiteur insolvable devenait l'esclave de son créancier quand les intérêts de sa dette égalaient le capital ; il redevenait libre quand il pouvait s'acquitter. Les serfs héréditaires du roi descendaient d'anciens criminels graciés, de prisonniers de guerre, ou de rebelles ; ceux des monastères tiraient leur origine d'anciens condamnés pour sacrilèges. Le roi Sisowath (1904-1927) abolit légalement l'esclavage : il subsiste adouci et dissimulé. Au Laos, même situation. Chez les Annamites, l'esclavage n'existe plus en Cochinchine, davantage au Haut-Tonkin et en Annam, mais moins ouvertement qu'au Cambodge. D'après une théorie récente, due au commandant Lefebvre des Noëttes, l'esclavage serait né de la faiblesse de la force motrice animale chez les anciens : dans le monde antique, les plus forts attelages ne traînaient sur route qu'un chargement de 490 kgs. Cette carence de la force motrice obligea les anciens à faire appel au moteur humain à tel point que seule la loi de la servitude put assurer le recrutement nécessaire aux travaux agricoles et autres. C'est au Xe siècle, après l'avènement de l'attelage moderne, que l'esclavage tendit à disparaître en Occident. D'après cette théorie, l'esclavage a subsisté partout où les animaux de trait ont fait défaut. V. *Supplément*.

ESCLAVAGISME [*ès, jissm'*] n. m. Etat des sociétés d'insectes qui pratiquent l'esclavage. (Se dit des sociétés de certaines fourmis qui pillent les nids d'autres espèces pour en enlever des esclaves.)

ESCLAVAGISTE [*ès, jisst'*] n. Partisan de l'esclavage des nègres : *Les* ESCLAVAGISTES *des Etats-Unis furent vaincus par leurs adversaires les abolitionnistes.*
— Adjectiv. : *Les doctrines* ESCLAVAGISTES.

ESCLAVE [*ès-s*] n. (autre forme de *Slaves :* désignait tout d'abord les prisonniers slaves faits par Othon le Grand). Qui est de condition non libre, qui est sous la puissance absolue de quelqu'un : *Aristote veut prouver qu'il y a des* ESCLAVES *par nature.* (Montesquieu.)
— *Par extens.* Qui est soumis à une autorité tyrannique : *Qui est plus* ESCLAVE *qu'un courtisan assidu?* (La Bruyère.) *Une reine n'est souvent qu'une* ESCLAVE *couronnée.* || Qui vit dans la dépendance de quelqu'un : *Quiconque attend un salaire est un* ESCLAVE. (Marmontel.) ; — et *par exagér.* Ami ou amant dévoué. || Personne qui n'a pas un moment de liberté : *Fondé de pouvoir que son emploi rend* ESCLAVE.
— *Fig.* Qui subit la domination de quelque chose : *Etre l'*ESCLAVE *de son devoir, des grandeurs. L'homme est le plus parfait* ESCLAVE *de l'habitude.* (Baudelaire.)

Tous les hommes vivants sont ici-bas *esclaves*.
RÉGNIER.

|| *Etre esclave de sa parole*, Tenir scrupuleusement la promesse faite. || Adjectiv. *Homme* ESCLAVE *de sa parole.* || Ce dont on use à son gré.

La rime est une *esclave*, et ne doit qu'obéir.
BOILEAU.

— *Pop.* et *par plaisant.* Domestique, garçon de café.
— *En esclave,* Avec une soumission aveugle.
— Adjectiv. : *Nègre* ESCLAVE. (Le féminin ESCLAVESSE est vieux et rare.) || Qui est soumis à une domination étrangère, à un gouvernement despotique : *Peuples, Villes* ESCLAVES. || Se dit d'un lieu soumis à une domination étrangère :

Il est beau d'étaler cette prérogative
Aux yeux du Rhône *esclave* et de Rome captive.
CORNEILLE.

— Antiq. *Esclaves de la peine.* V. la partie *encycl.*
— Hist. Terme de mépris pour désigner, pendant la Révolution, les soldats de la Coalition. || *Le style esclave* était dit, alors, pour Le style ancien.
— ALLUS. LITTÉR. **Esclave suivant le char du triomphateur.** Chez les Romains, un esclave placé derrière le triomphateur tenait une couronne d'or sur la tête de celui-ci, mais lui répétait sans cesse, afin de l'amener à ne point trop s'enorgueillir : « *Respiciens post te, hominem*

memento te » (Regardant derrière toi, souviens-toi que tu es homme).

— Syn. **Esclave, captif, prisonnier.** V. captif.

— Anton. **Affranchi, autonome, citoyen, indépendant, libre, maître.**

— Encycl. Hist. V. esclavage.

— Antiq. *Esclaves de la peine.* On appelait ainsi, dans le droit romain d'époque impériale, les individus condamnés, par une juridiction pénale, soit à la mort (*in ferrum, ad bestias*), soit aux travaux forcés, subis notamment dans les mines (*in metallum*). Ils étaient sans maîtres, ou du moins appartenaient à l'Etat, au profit duquel ils travaillaient. Dans la catégorie des *servi pœnæ* entraient aussi ceux que le tribunal envoyait aux arènes comme gladiateurs; ils y devaient combattre au moins trois ans, et ensuite attendaient deux ans encore leur libération.

— Jeux. L'*esclave* est une des figures du tarot, qui vient après le roi, la reine et le chevalier, dans les quatre ordres principaux : le sceptre, la coupe, le glaive et le sicle. Il est représenté sous la forme d'un serviteur tenant à la main l'emblème de l'ordre auquel il appartient. Les esclaves du sceptre, de la coupe, du glaive et du sicle correspondent, dans le jeu de cartes modernes, aux valets de trèfle, de cœur, de pique et de carreau. Dans l'interprétation cartomancienne, « l'esclave » ajoute à la signification générale un présage de mystère, ou de passivité.

— Iconogr. Un bronze antique, retrouvé à Chalon-sur-Saône, et aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, représente un *Esclave éthiopien* (V. planche *Beaux-Arts LIV.*) Le Vatican renferme plusieurs têtes ou bustes d'*esclaves* provenant sans doute d'édifices construits en l'honneur de Trajan par qui la Dacie fut subjuguée.

L'art moderne a représenté souvent des esclaves; il en a traduit, avec cette puissance d'expression morale qui lui est propre, l'air de souffrance, de résignation et de haine, et il a trouvé en même temps, dans la variété des types et des costumes, les effets les plus pittoresques. Deux statues d'*Esclaves* sont dues au ciseau de Michel-Ange. (V. captifs et planche *Beaux-Arts LIII.*) Plusieurs sculpteurs italiens ont tiré un heureux parti des figures d'esclaves pour la décoration du piédestal de princes et de guerriers; nous citerons les quatre statues d'*Esclaves* qui décorent le piédestal de la statue de Philippe V, à Palerme, et surtout celles dont Pietro Tacca a orné le piédestal de la statue de Ferdinand Ier, à Livourne, et qui ont été modelées d'après un Turc et ses trois fils faits prisonniers à la bataille de Lépante. A cette classe de monuments on peut rattacher le groupe des *nations* qui ornait le piédestal de l'ancienne statue d'Henri IV (débris au Louvre). Vers 1700, Coysevox a sculpté un *Esclave attaché à des trophées*, pour la décoration de l'une des fontaines des bosquets de Versailles. Quelques peintures doivent être citées aussi : une *Esclave turque*, brillante peinture du Parmesan (Offices); le *Rachat de l'esclave*, par Berghem; *Esclave antique* et *Esclave moderne*, panneaux décoratifs par A. Etex (1865).

Esclaves (Marchand d'), tableau de V. Giraud (1876; Louvre); composition originale, d'un coloris brillant et d'une vigoureuse exécution, où l'artiste a traduit la sensualité des mœurs orientales. (V. planche *Beaux-Arts LIII.*)

Esclaves (guerre des). Nom sous lequel on désigne trois grandes révoltes d'esclaves que les Romains durent réprimer. Les deux premières eurent pour théâtre la Sicile.

En 135 av. J.-C., le Syrien Eunus, avec soixante mille esclaves, écrasa quatre préteurs et un consul; il échoua devant Messine (en 133).

De 105 à 102 av. J.-C., l'Italien Salvius et le Grec Athénion vainquirent trois généraux, et furent battus par le consul Aquilius. Un massacre affreux suivit la défaite. Mille esclaves s'entr'égorgèrent pour échapper aux jeux de l'amphithéâtre.

Enfin, la plus terrible de ces guerres fut entreprise par Spartacus, qui terrorisa l'Italie, du détroit de Messine jusqu'aux rives du Pô, de 73 à 71 av. J.-C. V. Spartacus.

Esclaves (Côte des), partie de la côte occidentale d'Afrique, baignée par le golfe de Guinée et comprenant les rivages du Dahomey et de la partie ouest de la Nigéria jusqu'au Benin.

Esclaves (Grand lac des), lac du Dominion du Canada, territoire du Mackenzie. Superficie, 26.200 km². Il reçoit de grands courants froids, dont le plus puissant, la *rivière des Esclaves*, arrive du lac Athabasca et a pour émissaire, à son extrémité ouest, le grand fleuve Mackenzie.

— Le **Petit lac des Esclaves** est plus au S., dans le territoire d'Athabasca.

ESCLAVINE [*èss*] n. f. Archéol. Vêtement emprunté aux Esclavons et que portaient les matelots, les pèlerins, etc. Il fut en usage du XIIIe au XVIIe siècle. C'était une robe assez courte, fendue devant ou sur les côtés, avec un capuchon.

— Art milit. anc. Espèce de dard.

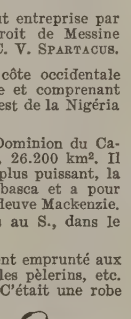
Esclavine (XVe s.).

ESCLAVON [*èss*], **E**, habitant ou natif de l'Esclavonie : *Les* Esclavons. (Se disait autref. de tous les peuples slaves.)

— *Adjectiv.* Relatif à l'Esclavonie, à ses habitants : *La langue* esclavone.

— *Substantiv.* et au masc. Linguist. Nom donné jadis aux dialectes slaves parlés dans les trois comtés de l'Esclavonie, le banat de Temesvar et la partie moyenne de la Hongrie; en Serbie, dans le pays compris entre le Danube, la Save et la Drave. (On les englobe aujourd'hui sous le terme général de *yougoslave* ou *slave du Sud.*)

ESCLAVONIE ou **SLAVONIE.** V. Slavonie.

ESCLICHE [*èss-klich'*] n. m. (de *esclichement*, éclipsement). Terme de l'ancien droit français, et plus particulièrement des coutumes de Boulonnais, d'Amiens, de Lille, etc., pour désigner le démembrement de fief. (Le démembrement de fief était permis par ces coutumes sans qu'il fut besoin du consentement du seigneur dominant; les parties éclipsées relevaient de lui avec pareil relief et pareille charge que le corps principal du fief. Le copropriétaire d'un domaine vendu avait droit de reprise à titre d'escliche.)

ESCLIMBE [*èss-klinb'*] n. f. Nom donné à de petits bois ronds provenant soit de taillis feuillus, soit de petits résineux d'éclaircie, soit de bouts de perches résineux, et qu'on utilise dans les mines pour étayer les galeries.

ESCLIPOT [*èss-kli-po*] n. m. (de *esquipot*). Caisse dans laquelle on jette la morue que l'on vient de prendre, après l'avoir tranchée et habillée.

ESCLIPSE [*èss*] n. f. Forme ancienne de éclisse.

ESCLOT [*èss-klo*] n. m. Sabot de bois d'une seule pièce.

ESCLOTIER [*èss-klo-ti-é*] n. m. Fabricant d'esclots.

ESCLOTOUÈRE [*èss*] ou **ESCLOTOIRE** n. f. Archéol. Ecluse. || Filet à prendre les oiseaux ou les poissons.

Escobar (Marina de), religieuse espagnole, née et morte à Valladolid (1554-1626). Issue de parents riches et pieux, elle refusa de se marier, se livra aux bonnes œuvres et à la contemplation, sous la direction du fameux P. Luis de La Puente, de la Compagnie de Jésus. En 1615, elle introduisit en Espagne les brigidines, dont elle modifia les constitutions, d'après les inspirations reçues dans ses visions; le premier couvent fut établi à Valladolid en 1623. Quand elle mourut, en odeur de sainteté, elle fut ensevelie dans le collège des Pères de la Compagnie. Le P. Luis de La Puente avait écrit sa vie avec le récit de ses révélations. L'ouvrage, demeuré inachevé, fut publié et achevé en 1665 par le P. Francisco Cachupin.

Escobar y Mendoza (Antonio), casuiste espagnol, né et mort à Valladolid (1589-1669). Entré dans la Compagnie de Jésus à l'âge de quinze ans, prédicateur infatigable, il fut surtout un écrivain fécond : ses œuvres remplissent quatre-vingt-trois volumes. Parmi ses ouvrages de casuistique, les deux principaux sont : *Problèmes sur toute la théologie morale* (1652-1662); *Petite somme des cas de conscience* (1626). Escobar défendit les restrictions mentales et la maxime : *L'intention sauve le fait.* Les propositions de morale relâchée, condamnées en 1679 par Innocent XI, sont tirées presque toutes de ses ouvrages. En attaquant dans les *Provinciales* sa casuistique, Pascal a immortalisé son nom.

— *Par antonomase*, Le nom d'*escobar* se prend substantivement, et en mauvaise part, pour désigner un hypocrite, un fourbe, qui, par des raisonnements subtils et des restrictions mentales, sait accorder sa conscience avec ses passions ou ses intérêts : *Un* escobar.

Escobar del Corro (Juan), théologien espagnol, né à Fuente-de-Cantos (Andalousie), mort à Madrid vers 1642. On lui doit plusieurs ouvrages, principalement sur le droit canon.

ESCOBARDER [*èss-ko, dé*] v. intr. User de réticences, de restrictions mentales.

— *Transitiv.* Obtenir en escobardant : Escobarder *les survivances.* (Saint-Simon.)

ESCOBARDERIE [*èss-ko, rî*] n. f. (de *escobarder*). Action d'escobarder; subtilité de casuiste : *Se tirer d'affaire par une* escobarderie.

ESCOBARTIN [*èss-ko*], **E** adj. Qui est digne d'un escobar. (Chez Pascal.)

ESCOBÉDIE n. f. Genre de scrofulariées comprenant des herbes rigides à grandes fleurs blanches, dont la corolle atteint 10 cm. de hauteur. (On en connaît deux espèces brésiliennes; l'une d'elles, *escobedia scabrifolia*, est employée comme tinctoriale sous le nom de *azafran.*)

Escobedo. Biogr. V. Escovedo.

Escobedo (Bartolomeo), compositeur espagnol, né à Zamore ou à Ségovie, chantre de la Chapelle pontificale à Rome de 1535 à 1541, et de 1545 à 1551. On lui doit des motets.

ESCOCHER [*èss-ko-ché*] v. tr. Boulang. Battre la pâte avec la paume de la main, pour la ramasser en une seule masse et lui donner une homogénéité absolue.

ESCOFFIER [*èss-ko-fi-é*] ou **ESCOFIER** v. tr. (emprunté à l'argot. — Se conjugue comme *prier.*) *Pop.* Tuer : Escoffier *un homme pour le dévaliser.*

Escoffier (Marie-Henri-Amédée), littérateur français, né à Sérignan (Vaucluse) en 1837, mort à Paris en 1891. Licencié en droit, il fut attaché en 1863 au *Petit Journal*, dont il devint rédacteur en chef en 1873, et où il donna de nombreux articles sous le pseudonyme de Thomas Grimm. On lui doit des romans : *le Mannequin* (1875); *les Femmes fatales* (1876-1888); *le Collier maudit* (1879).

ESCOFFINE [*èss*] n. f. Petite hache à main employée par les mineurs pour la taille des bois de coffrage des galeries.

ESCOFFION n. m. (ital. *scoffione;* de *scoffia*, coiffe). Ancienne coiffure, à l'usage des femmes du peuple :

D'abord leurs *escoffions* ont volé par la place.
Molière.

— Encycl. Archéol. L'*escoffion*, ou *scoffion*, en usage au XVIe et au XVIIe siècle, était une coiffe formée d'une résille de ruban d'or ou de soie, parfois ornée de bijouterie. Ordinairement, l'escoffion se combinait avec un bonnet, placé en dessous, et qui dépassait sur le front. D'abord porté à la cour et à la ville, l'escoffion, à la fin du XVIIe siècle, tomba au rang de coiffure paysanne.

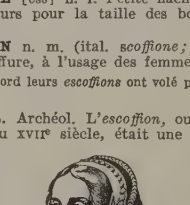
Escoffion (1525).

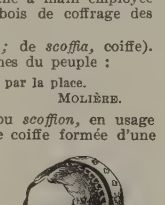
Escoffion (1545).

ESCOFFLE [*èss*] n. f. Robe de veneur, à manches longues. (Vx.)

ESCOGRIFFE [*èss*] n. m. (origine douteuse). Qui prend hardiment le bien d'autrui : *Un tour d'*escogriffe. (Vx.) || Homme de grande taille et mal bâti : *Ce grand* escogriffe *de maître d'armes.* (Molière.)

Escoïquiz (don Juan), ecclésiastique et homme d'Etat espagnol, né à Bemco (Biscaye) en 1762, mort à Ronda (Andalousie) en 1820. Il fut précepteur de Ferdinand VII, alors prince des Asturies. Il tenta de le marier, à l'insu du roi Charles IV, avec une princesse de la famille de Napoléon. Disgracié alors, mais ensuite ministre de Ferdinand VII rétabli, il mourut en exil à Ronda. Il a laissé un *Exposé* de sa conduite en 1808.

Escomb, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham); 3.600 hab. Mines de houille.

ESCOMPTABLE [*èss-kon-tabl'*] adj. Qui peut être escompté : *Effets* escomptables.

ESCOMPTE [*èss-kont'*] n. m. (ital. *sconto*). Banq. et Comm. Opération de banque par laquelle un banquier paye un effet de commerce avant son échéance, sous déduction d'une retenue. || Retenue que fait un banquier sur un billet qu'il paye avant l'échéance. || Prime payée à un débiteur qui acquitte sa dette avant l'échéance : *Accorder, Faire un* escompte *de 6 p. 100.* || Somme à déduire entre commerçants sur le montant d'un achat réglé au comptant compté ou au comptant fin de mois.

— *Par extens.* Le métier d'escompteur, la banque : *S'enrichir par l'*escompte.

— Arithm. *Règle d'escompte*, Règle d'arithmétique, qui donne la solution des questions relatives à l'escompte.

— Bours. Faculté accordée à l'acheteur d'une valeur à terme de se la faire livrer avant l'échéance, moyennant payement du prix convenu. || *Escompte en dedans*, Prime égale à la somme qu'il faudrait retrancher du capital pour que, augmenté de l'intérêt au taux convenu jusqu'à l'époque de l'échéance, il devînt précisément égal à la somme payable à terme. || *Escompte en dehors* ou *Escompte commercial*, Prime égale à l'intérêt que produirait le capital payable à terme, depuis l'époque du payement anticipé jusqu'à celle de l'échéance. || *Escompte hors-banque*, Escompte de papier qui se fait habituellement entre banquiers et au-dessous du taux de la Banque de France. || *Faire un escompte*, Exiger, avant l'échéance, la remise d'une valeur achetée à terme, en payant intégralement le prix convenu à l'époque du marché. (Le vendeur a cinq jours pour effectuer sa livraison.)

— Fin. *Caisse d'escompte*, Comptoir établi à Paris, en 1776, pour opérer l'escompte des effets de commerce. (Cet organisme de circulation fiduciaire fonctionna jusqu'en 1793, et son personnel forma les cadres de la Banque de France, dont elle prépara la création.) || *Comptoir d'escompte.* V. comptoir.

— Encycl. Banq. L'*escompte* se fait sous déduction d'un intérêt convenu pour le temps que l'effet a à courir, et d'une commission de banque, change de place, etc., qui s'ajoutent à l'escompte et forment l'agio retenu sur le montant nominal de l'effet. L'escompte se fait à un taux déterminé de gré à gré entre l'escompteur et le négociateur.

L'escompte en dehors est le plus usité en France, parce qu'il est commode à calculer.

L'escompte en dehors est l'intérêt de la valeur nominale du billet pendant le temps qui reste à courir. Il est donné par la formule :

$$E = \frac{ait}{100},$$

a étant la valeur nominale du billet, i le taux de l'escompte, t le temps qui reste à courir exprimé en années ou fraction d'année.

L'escompte en dedans est la différence entre la valeur nominale du billet et sa valeur actuelle, cette dernière étant le capital qui, placé au taux d'escompte deviendrait, au bout du temps qui reste à courir le capital nominal. L'escompte en dedans E′ est donné par la formule :

$$E' = \frac{ait}{100 + it}$$

dans laquelle les lettres ont même signification que dans la formule précédente.

On n'escompte généralement que des effets revêtus de deux signatures; la Banque de France en exige trois. V. réescompte.

ESCOMPTER [*èss-kon-té*] v. tr. (ital. *scontare*). Comm. et Banq. Payer avant l'échéance, moyennant un escompte : Escompter *un billet.* || *Absolum.* Faire des opérations d'escompte.

— *Fig.* Prévoir l'emploi de, user d'avance : Escompter *un héritage.* || Jouir d'avance de : Escompter *l'avenir.* || Consommer prématurément : Escompter *sa jeunesse.*

— Bours. Se faire livrer immédiatement, en payant intégralement le prix convenu, des valeurs qu'on a achetées à terme.

— ***S'escompter,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.).

ESCOMPTEUR [*èss-kon*] n. m. Qui escompte des billets.

— Fig. : *L'agent de change ne se doute pas qu'il est un* escompteur *de songes.* (V. Hugo.)

— Bours. Celui qui réclame livraison des titres avant le terme fixé.

— Adjectiv. : *Banquier* escompteur.

ESCONCE [*ess*] ou **ESCONSE** n. f. (bas lat. *absconsa*). Lanterne sourde, en usage jusqu'au XVIe siècle. (On dit aussi absconce.)

— Encycl. On désignait notamment sous ce nom une petite lanterne sourde à relever, c'est-à-dire destinée à l'office de nuit dans les couvents. On en tenait une devant le roi ou la reine quand ils disaient leurs heures. On en faisait l'étui en métal ou en cuir. Elles étaient tenues au moyen d'un manche, d'une poignée ou d'une anse.

Esconce double (XVe s.).

Esconce à couvercle (XVIe s.).

Le verre étant alors fort rare, des plaques d'ivoire ou des lames de corne faisaient office de vitres. Quand *l'esconce*

était entièrement en métal, une petite porte y était ménagée que l'on ouvrait pour laisser passer la clarté.

ESCOPE n. f. V. ÉCOPE.

ESCOPERCHE [*ès-ko-pèrch'*] n. f. Techn. Syn. de ÉCOPERCHE.

ESCOPETERO [*ès-ko-pé-té*] n. m. (d'*escopette*). En Espagne, Gardien armé qui escortait les voitures publiques, avec mission d'éloigner les voleurs : *Les* ESCOPETEROS *se placent sur l'impériale, à l'arrière de la voiture, et dominent ainsi la campagne.* (Th. Gautier.)

ESCOPETTE [*ès-ko*] n. f. (ital. *schiopetto;* dérivé de *schioppo,* arme à feu). Archéol. Terme général désignant, à la fin du XVe siècle et durant le XVIe, toute petite arme à feu à main.

— Séricic. Petit balai de bruyère ou de jonc, avec lequel on opère le battage des cocons.

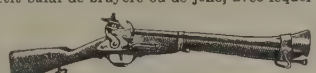
Escopette.

— ENCYCL. Archéol. Dans le latin du temps, un carabinier ou carabin, s'appelait *sclopetarius.* Sous Henri IV et sous Louis XIII, on entendit spécialement par *escopette* une espèce de petite carabine que les carabins portaient en bandoulière. C'était une arme de gros calibre, longue d'environ trois pieds, et qui portait jusqu'à cinq cents pas. A partir de Louis XIV, l'expression, comme l'objet lui-même, tombe en désuétude. Le mot « escopette » signifiera, dès lors, toute arme à feu quelconque dont la bouche s'évase. Cette idée d'évasement est exprimée par une locution familière : *Barbe en escopette* ou *barbe d'escopette,* pour dire une barbe négligée, étalée en éventail, assez courte, et qui se relève par le bout.

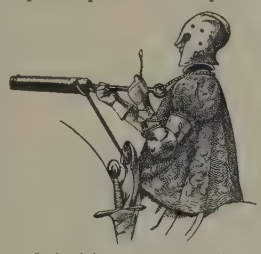
Coulevrinier avec son escopette (vers 1460).

ESCOPETTERIE [*ès-ko-pè-te-rî*] n. f. Décharge de plusieurs escopettes ; succession de coups d'escopette.

ESCOPETTIER [*ès-ko-pè-ti-é*] n. m. Soldat armé d'une escopette.

ESCORTE [*ès-kort'*] n. f. (ital. *scorta;* de *scorgere,* montrer le chemin). Troupe armée qui accompagne pour protéger ou garder : *Convoi, Prisonnier conduit sous bonne* ESCORTE. || Navires de guerre accompagnant des navires de charge : *Bâtiments d'*ESCORTE.

— Soldats en armes qui accompagnent un personnage important : *Faire partie de l'*ESCORTE *d'un général.* || *Par extens.* Suite de personnes qui en accompagnent une autre d'un rang plus élevé : *Un ministre suivi d'une* ESCORTE *de fonctionnaires.*

— Conduite d'une ou de plusieurs personnes par une ou plusieurs autres : *Faire* ESCORTE *à ses hôtes jusqu'à la gare. Je vous ferai* ESCORTE *jusque chez vous.*

— *Fig.* Suites, accompagnements : *L'ambition et toute son* ESCORTE. (Boileau.)

— ENCYCL. Milit. Les *escortes d'honneur* sont déterminées par les règlements, suivant la situation ou le grade de la personne à qui elles sont fournies, comme aussi suivant les circonstances. Ainsi, pour le chef de l'Etat, à son entrée dans une ville, comme à son départ, l'escorte d'honneur comporte toute la gendarmerie et les troupes à cheval de la garnison. Le ministre de la guerre a droit à une escorte de cinq brigades de gendarmerie et deux escadrons de troupes à cheval ; les autres ministres, aux mêmes brigades, avec un escadron seulement. Cette même escorte est attribuée aux maréchaux et généraux commandants d'armée. Elle diminue, pour les autres généraux, avec le grade ou l'importance du commandement qu'ils exercent.

Ces escortes sont moindres encore, pour les mêmes personnages, lorsqu'au lieu de leur entrée solennelle ils figurent simplement dans quelque cérémonie publique.

Des escortes semblables et d'importance diverse sont attribuées aux grands corps de l'Etat : Sénat, Chambre des députés, Conseil d'Etat, Cour de Cassation, Cour des comptes, tribunaux, etc., ainsi qu'aux magistrats tels que préfet, président d'assises, etc.

En campagne, des escortes, tout à la fois d'honneur et de protection, sont affectées aux quartiers généraux d'armée, de corps d'armée et de division, à raison, respectivement, de deux pelotons, un peloton ou un demi-peloton de cavalerie.

Les *escortes de protection* comprennent d'abord celles que l'on affecte accidentellement aux batteries d'artillerie, appelées à marcher isolément. Ces escortes, formées généralement de cavalerie, suivent les batteries jusqu'à ce que celles-ci aient pris position : elles s'établissent alors à proximité et prennent, à partir de ce moment, le nom de *soutiens.*

Les autres escortes de protection sont celles que l'on attribue aux *bagages* des quartiers généraux et des corps de troupes, ainsi qu'aux *convois* de toute nature qui suivent les armées ou doivent les rejoindre. La composition des escortes, surtout de ces dernières, varie suivant les circonstances. Généralement, elles sont formées d'infanterie, mais on y ajoute quelque cavalerie, pour permettre au convoi de s'éclairer, afin d'éviter les attaques par surprise.

Enfin, les *escortes de surveillance* sont celles auxquelles incombent la garde et la conduite des *prisonniers de guerre.* Leur composition varie aussi beaucoup, mais elles sont en général très faibles relativement au nombre des prisonniers à conduire. Aussi est-il recommandé à leurs chefs de prendre beaucoup de précautions et, au besoin, les mesures les plus rigoureuses, pour empêcher toute évasion ou révolte éventuelle.

ESCORTER [*ès-kor-té*] v. tr. (de *escorte*). Accompagner pour protéger, faire honneur à : ESCORTER *un prisonnier, un convoi, un hôte.*

— *Fig.* Aller de compagnie avec : *Energie qu'*ESCORTE *la grâce.*

Le mérite est un sot, si l'argent ne l'*escorte.*
MONTFLEURY.

— SYN. **Escorter, accompagner, suivre.** V. ACCOMPAGNER.

ESCOSURA (Patricio DE LA), littérateur et homme politique espagnol, né et mort à Madrid (1807-1878). Tour à tour libéral, carliste et partisan d'Isabelle II, sa carrière politique n'offre aucun intérêt. Il est l'auteur de plusieurs drames, parmi lesquels on cite : *la Cour du Buen-Retiro, Don Jaime le Conquistador,* et d'un roman devenu populaire, *le Patriarche de la vallée,* imité du *Juif errant* d'Eugène Sue.

ESCOT [*ès-ko*] n. m. (pour ASCOT ; de *Aerschot* ville du Brabant). Etoffe croisée de laine, employée surtout pour les robes de deuil et pour celles des religieuses.

— Mar. Extrémité inférieure d'une antenne à laquelle est fixé le cordage qui sert à la manœuvre. || Angle le plus bas de la voile latine.

— Techn. Syn. de ÉCOT.

ESCOTARD [*ès-ko-tar'*] n. m. Mar. V. ÉCOTARD.

ESCOTTE [*ès-kot'*] n. f. Archéol. Ce mot, analogue à ÉCOUTE, désigne dans la galère le cordage fixé à l'angle inférieur de la voile du côté de la poupe et qui sert à la tendre. (Il mesurait 45 m. de long et 7 cm. de diamètre.)

ESCOUADE [*ès*] n. f. (ital. *squadra;* d'où *escadre* et *escouade,* mots entièrement confondus dans les vieux textes). Art milit. Naguère, Fraction d'une compagnie de fantassins ou de cavaliers, sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier : *Autrefois, les* ESCOUADES *de cavalerie s'appelaient brigades.* (Aujourd'hui, par suite de l'adoption de l'arme automatique, l'*escouade* a fait place au *groupe de combat,* commandé par un sous-officier, qui est désormais la véritable unité élémentaire d'instruction et de combat.)

— *Par anal.* Troupe dirigée par un seul chef : *Des* ESCOUADES *d'ouvriers. Une* ESCOUADE *de balayeurs.* || Groupe quelconque : *Une* ESCOUADE *de promeneurs.*

— Mar. Fraction d'une compagnie, section détachée d'un ensemble d'hommes pour des besoins éventuels. || A l'Ecole navale, Section de vingt-cinq élèves.

ESCOUADIER [*ès, di-é*] n. m. (de *escouade*). Hist. Dans les ateliers nationaux, en 1848, le chef élu des onze hommes de l' « escouade ».

ESCOUBE [*ès*] n. m. (du lat. *scopa,* balai). Archéol. Mot écrit aussi ESCOUVE, qui, avec ses dérivés *escouville* et *escouvillon,* désigne un plumeau et un balai à long manche. (En usage au XIVe siècle, il se rencontre jusqu'au XVIIe.)

ESCOUBLAC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 13 kil. de Saint-Nazaire : 15.205 hab. Ch. de f. Orléans. Tourbières, salines. Dunes, dont les sables mouvants ont enseveli, en 1779, l'ancien village. Station balnéaire dite *Escoublac-La Baule* ou *La Baule ;* élégante et très fréquentée durant l'été, cette station possède une plage de sable fin bordée par une digue-promenade de 2 kil. de longueur et de vastes bois de pins l'entourent partiellement qui lui ont valu le surnom « d'Arcachon de la Bretagne. »

ESCOUBLEAU DE SOURDIS. Biogr. V. SOURDIS.

ESCOUCHY (Mathieu D'), chroniqueur français, né à Quesnoy-le-Comte vers 1420, mort vers 1483. Originaire de Péronne, il s'y établit, fut à diverses reprises de 1447 à 1454, membre du conseil et prévôt de cette ville, devint en 1461 bailli seigneurial de Nesle, puis entra au service de Louis XI, fut prévôt de Ribemont (1461), procureur à Saint-Quentin (1467), garde des sceaux du bailliage de Senlis (1473), greffier de Compiègne (1474). Il a laissé une Chronique de 1444 à 1464, claire, vivante, consciencieuse, qu'il acheva vers 1465 et à laquelle il devait donner une suite sur le règne de Louis XI, qui ne semble pas avoir été écrite. Sa Chronique, publiée d'abord par Godefroy en 1661, a fait l'objet d'une édition critique par le marquis de Beaucourt (1864).

ESCOUDE [*ès-koud'*] n. f. Sorte de marteau coupant, pour séparer les blocs de pierre tendre.

ESCOUDERME [*ès, dèrm'*] n. m. Un des noms vulgaires du *pleurote du panicaut,* champignon comestible estimé.

ESCOUE [*ès-koû*] n. f. Archéol. Nom que l'on donnait aux grandes liaisons d'une galère. (On disait aussi ESCOUET.)

ESCOUET [*ès-kou-è*] n. m. Archéol. Taquet de bois endenté de trois quarts de pouce sur les empalières des madiers. (La réunion des taquets formait le canal, ou *oualle,* contenant le lest.)

ESCOUFLE n. m. Espèce de milan. (Vx.)

Escoufle (L'), poème français dédié à un comte de Hainaut (Baudouin V ou Baudouin VI) aux environs de 1200. Son auteur, Renart, se confond probablement avec le Jean Renart qui a écrit *Galeron, Guillaume de Dôle* et *le Lai de l'Ombre,* et qui était l'un des meilleurs poètes de l'époque. Le poème roule sur le thème classique traité dans un conte des *Mille et une Nuits* (« Aventures du prince Camaralzame et de la princesse Bouldour »), dans *Pierre de Provence,* etc., du rapt, par un oiseau (ici un *escoufle* ou milan), d'un objet (ici une aumônière), qui entraîne une foule de quiproquos et de mésaventures.

ESCOULA (Jean), sculpteur français, né à Bagnères-de-Bigorre en 1851, mort à Paris en 1911. Entré dans l'atelier de Carpeaux, il exposa au Salon de 1881 un groupe, *Sommeil,* et *le Bâton de vieillesse,* bronze placé dans le parc de Montsouris, à Paris. Le *Bûcheron des Pyrénées* (1884) sort de la même veine, populaire et robuste. Citons encore *Tristesse* (1894) ; *Ch. Dancla* (1895) ; *la Douleur,* statue marbre (1897) ; *la Mort de Procris* (1898) ; *Vers l'amour* (1901) ; *Jeune Fille au bonnet* (1903) ; *Chloé endormie* (1904).

Escoupe.

ESCOUPE [*ès-koup'*] n. f. (même étymol. que *écope*). Pelle de fer arrondie, mais à milieu pointu, dont on se sert dans les fours à chaux.

ESCOURCE, comm. des Landes, arrond. et à 54 kil. de Mont-de-Marsan, sur l'*Escource,* au milieu des forêts de pins ; 950 hab. Voies ferrées des Landes. Scieries, commerce de bois et de résine.

ESCOURGÉE [*ès, jé*] n. f. (du préfixe *es,* et du lat. pop. *coriata,* lanière de cuir). Archéol. Fouet à nœuds, de lanières ou de cordes, qui servait notamment de discipline. (Elle était parfois munie de pointes, par exemple chez les flagellants du XIVe siècle.) [On a écrit plus tard ÉCOURGÉE.]

Escourgée.

— Vitic. Long bois, dans la taille pratiquée par les vignerons du Jura.

ESCOURGEON [*ès-kour-jon*] ou **ÉCOURGEON** n. m. Variété d'orge hâtive, qu'on sème en automne.

— Agric. Lanière de cuir pour lier les fléaux.

— ENCYCL. L'*escourgeon* (*hordeum hexasticum*) est caractérisé par des épillets disposés sur six rangs, et tous terminés par une longue barbe ou arête. On l'appelle, suivant les localités, *orge carrée, orge de prime, orge d'hiver,* etc. Ses grains sont plus petits que ceux de l'orge commune ; on le préfère, néanmoins, dans plusieurs pays, parce qu'il est plus productif et plus précoce. La plante est très souvent cultivée comme fourrage vert ; mais il faut avoir soin de faucher avant le complet développement des épis, dont les barbes pourraient blesser le palais des animaux.

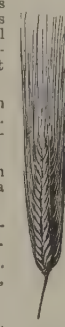
Epi d'escourgeon.

ESCOURGER [*ès-kour-jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il escourgea. Nous escourgeons.*) Donner des coups d'escourgée à, fouetter : ESCOURGER *un enfant.* (Vx.)

ESCOURSOIR [*ès*] n. m. Instrument en forme de carde grossière, qui sert à séparer la filasse de la tige du chanvre.

ESCOUSSAGE [*ès*] n. m. Techn. Syn. de RETIREMENT (en parlant des faïences communes).

ESCOUSSE [*ès*] n. f. (lat. *excussus,* part. pass. de *excutere,* secouer). A signifié secousse, et effort.

— *Fam.* Elan : *Prendre son* ESCOUSSE.

ESCOUSSE (Victor), poète français, né et mort à Paris (1813-1832). Il fit jouer, à dix-huit ans, un drame en vers, *Farruck le Maure.* Enivré par le succès, il donna au Théâtre-Français *Pierre III* (1831), qui fut reçu froidement, et à la Gaîté, en collaboration avec son ami Auguste Lebras, une autre pièce : *Raymond* (1832), qui échoua. Désespérés, les deux jeunes gens s'asphyxièrent dans la nuit du 16 au 17 février 1832.

ESCOUTOUX [*ès-kou-toû*], comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 9 kil. de Thiers, sur un affluent de la Dore ; 1.300 hab. Vignobles.

ESCOVEDO ou mieux **ESCOBEDO** (Juan), homme politique espagnol, mort à Madrid en 1578. Secrétaire de don Juan d'Autriche, il partagea les ambitions et les illusions de son maître et s'attira la haine de Philippe II, qui le fit assassiner de nuit par six spadassins. Antonio Perez paraît n'avoir été dans cette affaire que l'exécuteur des vengeances royales.

ESCRAMURES [*ès, mur'*] n. f. pl. Techn. Syn. de ÉCRÉMURE.

ESCRAVELLE n. f. Très petite défense d'éléphant.

ESCREMISSEUR [*ès*] n. m. (vieille forme du mot *escrimeur*). Habile à l'escrime. || Maître d'armes.

ESCRÉPER [*ès-kré-pé*] v. tr. Techn. Eventer la soie teinte en bleu.

ESCRIME [*ès*] n. f. (de l'allem. *schirmen,* protéger). Art du maniement du fleuret, de l'épée, du sabre et de la baïonnette ; exercice par lequel on se forme à ce maniement : *Apprendre l'*ESCRIME. *Faire de l'*ESCRIME.

— *Fig.* :

Dans les combats d'esprit, savant maître d'*escrime*...
BOILEAU.

— LOC. FAM. *Etre hors d'escrime,* Etre à bout de raisons, ne pas savoir comment se défendre.

— ENCYCL. Archéol. Durant tout le moyen âge, jusqu'au XVIe siècle, l'*escrime* se réduit à l'exercice de l'épée, arme offensive, et du bouclier, arme défensive. L'épée, large, assez courte, est employée comme arme de taille et de pointe. Mais, au XVIe siècle, les Italiens commencent à faire de l'escrime une science beaucoup plus compliquée, que certains de leurs maîtres d'armes codifient en de véritables traités didactiques, où une théorie d'abord vague, mais se précisant de plus en plus, tend à faire prévaloir l'usage de la pointe sur celui du tranchant. En même temps, on s'efforce de faire disparaître l'usage du bouclier, que l'on remplace d'abord par la dague. L'arme de main gauche, que ce soit une rondelle ou une dague, sert à parer les coups. Mais, bientôt, la dague sert également d'arme offensive. Dans ce qu'on pourrait appeler cette seconde période, qui s'ouvre avec la seconde moitié du XVIe siècle, on s'efforce de distinguer les deux lignes (la quarte et la sixte modernes), et, quoique l'on combatte encore toujours le pied gauche en avant, on donne à chaque arme un usage défini. L'épée, en dehors de l'attaque, sert aussi à parer tous les coups reçus en dehors, et la dague sert à porter comme à parer les coups en dedans. C'est alors que l'on s'efforce de créer l'escrime de l'épée seule ; le Français Saint-Didier, sous Charles IX, rédige le traité de *l'Epée seule.* Mais cette théorie était trop en avance sur son temps pour détruire les principes plus anciens, et, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, l'escrime oscille entre la pratique des deux armes combinées qui s'allie au jeu de taille et de pointe. La rapière commence, cependant, à prendre l'avantage sur l'épée à deux tranchants. La rapière est une longue et fine épée qui ne sert qu'à pointer. Son maniement, savant et compliqué, marque le début de l'escrime vraiment scientifique. Le maître espagnol Carranza en augmente encore la difficulté en réglant les pas des combattants comme ceux des danseurs dans un ballet. Les jambes sont alors presque tout dans le duel ; c'est par des marches droites ou obliques

que le combattant, qui tient toujours son arme le bras tendu, porte ou évite les coups ; on ne pare, pour ainsi dire, que par des absences de corps. C'est cette méthode que Thibaut d'Anvers essaya d'implanter en France sous Louis XIII. Mais elle n'y réussit point. La véritable escrime moderne, où un jeu serré, rationnel, de l'épée se combine avec le développement des jambes portant le corps en avant, ou le ramenant en arrière sur une seule ligne, le pied droit étant toujours en avant, apparaît avec la courte épée du règne de Louis XIV. Le maître d'armes Liancourt en est le véritable inventeur. Les principes de cette escrime n'ont plus guère varié, jusqu'à l'époque moderne. S'appuyant sur la théorie du développement, c'est-à-dire sur la plus grande extension que peut prendre un coup porté par un homme qui se fend, ces principes comportaient encore, cependant, certains mouvements latéraux que l'on appelait des voltes, et par lesquels on évitait des coups, en se portant en dehors de la ligne, en faisant une brusque retraite à droite ou à gauche. Et l'on paraît encore bien des bottes au moyen de la main gauche. Au reste, ces oppositions de la sénestre sont demeurées en usage jusqu'à la Révolution, sinon plus loin.

— Escr. mod. Fondées sur des principes identiques, l'*escrime française* et l'*escrime italienne* se sont développées différemment, au point de donner deux sensations artistiques tout opposées.

L'escrime française affecte de dissimuler la dépense d'énergie que l'escrime italienne déploie avec fracas. Académique en sa tenue, muet, sobre de gestes, réduisant au strict nécessaire les mouvements de son bras et de sa jambe, le tireur français offre un contraste absolu avec le combattant italien, qui semble lutter de tout son corps et cherche à troubler son adversaire, ou bien à frapper les spectateurs par ses bonds, par ses exclamations, par l'étalage d'une vigueur terrible.

L'escrime, ayant pour objet la défense autant que l'attaque, la nécessité de toucher l'adversaire en évitant ses coups fait tout le mérite et toute la difficulté de la science des armes.

L'escrime que les maîtres d'armes enseignaient encore récemment était limitée à la science de l'escrime au fleuret.

Sa pratique, profitable pour l'adresse et l'assouplissement des tireurs s'apparentait d'assez loin à un sport de défense personnelle.

L'escrime imposée par l'épée où « tout compte » est différente de celle imposée par le fleuret où il suffisait de protéger son thorax.

Et pour apprendre à bien tirer l'épée, il n'est pas nécessaire de commencer par l'escrime au fleuret qui, autrefois, était considéré comme « l'épée d'étude ». L'escrime au fleuret est un art conventionnel. L'escrime à l'épée est une science effective.

Voici les bases principales de l'escrime :

La mise en garde. — La *garde* est une position qui protège absolument le tireur contre toute attaque directe.

Dans l'escrime au fleuret, pour se mettre en garde, réunir les deux talons, les pieds restant d'équerre, les jarrets tendus sans raideur, le corps droit sur les hanches, les épaules effacées. Tenir le fleuret le pouce allongé sur le dos de la poignée, les autres doigts en dessous. Plier le bras droit, placer la main droite au milieu de la poitrine, le coude devant le corps, la pointe du fleuret à hauteur de l'œil. Placer en même temps la main gauche en arrière, au-dessus de la tête, le bras arrondi, les doigts légèrement pliés en dedans et tombant naturellement. Puis fléchir sur les genoux, le poids du corps reposant également sur les deux jambes, et porter le pied droit environ deux semelles en avant du pied gauche, le buste restant droit sans raideur, la tête haute, les épaules effacées.

Dans l'escrime à l'épée, le corps est d'autant plus facile à protéger qu'il est plus ou moins bien effacé. Certains tireurs arrivent aisément à obtenir le maximum d'effacement en allant jusqu'au profil absolu.

La lame, tenue dans le prolongement du bras droit doit dévier un peu à gauche.

Il est indispensable, pour le tireur, de travailler la perfection de la garde qu'il doit pouvoir prendre et conserver avec aisance.

A l'épée, les gardes longues sont exclusivement employées. Et, parmi elles, celle qui paraît offrir le plus d'avantages — la plus sûre pour la défensive et celle qui permet le plus grand nombre de mouvements offensifs — semble être la garde de *sixte longue* que nous décomposerons en deux temps :

Premier temps. Bras étendus, pointe vers l'adversaire, pour obtenir l'effacement du corps le plus complet. Paume des mains en dessus. Pieds à angle droit, talons joints, celui d'avant parallèle à l'épée, jambes tendues.

Deuxième temps. Raccourcir légèrement le bras droit qu'on laissera horizontal de sorte qu'il fasse avec l'épée une ligne bien droite, mais en déviant légèrement à gauche. Replier légèrement le bras gauche, puis s'asseoir le plus possible sur les jarrets en portant le pied droit en avant.

Le développement (coup droit avec fente classique). — Le développement est l'extension que l'on donne à la garde pour atteindre l'adversaire.

Allonger le bras droit en inclinant un peu le haut du corps en avant. Porter le pied droit de 60 à 95 cm. en avant, le talon touchant le premier le sol, laisser tomber la main gauche le long de la cuisse gauche, et tendre à fond le jarret gauche, le pied gauche restant tenu bien à plat.

L'allongement complet du bras doit toujours précéder la détente des jambes. Le succès du coup dépend du départ du bras qui doit être fait en souplesse, la contraction devant se produire à la finale.

Selon qu'il veut attaquer ou se défendre, le tireur est obligé de *marcher* ou de *rompre*.

Il existe deux façons de marcher :

1° Après avoir porté le pied droit en avant, exécuter le même mouvement du pied gauche ;

2° Porter le pied gauche contre le droit et avancer celui-ci.

Pour exécuter ces mouvements, le tireur doit conserver sa position de garde. Il doit rester bien équilibré sur ses hanches. Et il doit maintenir ses pieds à égale distance, dans l'un ou l'autre mouvement.

En escrime, il existe quatre lignes qui divisent le corps du tireur en quatre compartiments.

Les lignes hautes, placées au-dessus de la main du tireur, sont les lignes de *sixte* et de *quarte*.

Les lignes basses, au-dessous, sont les lignes de *seconde* (octave) et de *septime*.

Les lignes de sixte et de seconde sont le *dehors* des armes.

Les lignes de quarte et de septime le *dedans* des armes.

Attaquer d'un coup droit en sixte, c'est tirer dans le haut du dehors.

L'*attaque* est le coup que porte le tireur pour frapper son adversaire.

Les attaques peuvent être simples ou composées. Elles sont simples quand elles comportent un seul mouvement de lame (il y a 18 coups simples). Elles sont composées quand elles comportent plus d'un mouvement ; et leur nombre est illimité.

Dans les attaques simples, la plus facile est le *coup droit*. C'est aussi la plus difficile à bien exécuter.

Les attaques peuvent être portées de pied ferme, en marchant, en courant et en sautant. Cette dernière façon d'attaquer, inusitée au fleuret, est très utile à l'épée.

Dans toutes les attaques, le tireur doit conserver la vieille position du bras gauche qui facilite l'exécution de la fente et la remise en garde, le balancement du bras agissant comme un véritable « régulateur ».

La *feinte* consiste à attirer la lame de l'adversaire dans une ligne pour le frapper dans une autre.

Pour se défendre, on se sert de la *parade*.

Il existe huit parades simples, à savoir : *prime, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte, septime* et *octave*.

Il faut distinguer deux sortes de parades, les parades *longues* et les parades *courtes*.

Alors que les parades longues se font en allongeant le bras, les parades courtes se prennent en le retirant légèrement. Elles sont, à peu de choses près, les parades qu'on employait autrefois dans l'escrime au fleuret.

Les *contres*, plus employés dans l'escrime au fleuret, sont des parades circulaires.

Le *dégagement* est un coup porté dans la ligne adverse de celle où l'on est engagé, en passant son épée par dessous le poignet et l'arme de l'adversaire, soit dans la ligne du dedans « quarte », soit dans celle du dehors « sixte. »

On dit plus spécialement que l'on dégage lorsque, partant de la ligne de quarte, on tire directement dans celle de sixte et réciproquement.

Les *ripostes*, simples ou composées, sont les attaques qui suivent des parades. Elles sont dites du « tac au tac » quand elles suivent immédiatement les parades.

Les ripostes doivent être exécutées avec vitesse.

On trouvera à leur ordre alphabétique les diverses appellations usitées en escrime et la description des « mouvements » les plus courants.

L'escrime au sabre, introduite en France par des professeurs italiens ne peut convenir qu'à des tireurs transalpins qui font usage d'une arme aussi légère qu'un fleuret.

Elle ne saurait se pratiquer avec aucun de nos sabres militaires.

Et l'escrime au sabre, telle qu'on la pratique dans l'armée est fort éloignée de la pratique.

— Art milit. L'enseignement de l'*escrime*, dans l'armée, est confié, dans chaque régiment, à un sous-officier dit *maître d'escrime* ou *maître d'armes*, nommé par le ministre, et qui est assisté d'un caporal ou brigadier, moniteur d'escrime ou *prévôt d'armes*, puis d'un certain nombre d'*élèves prévôts*. Un officier, désigné par le colonel, est chargé de la haute surveillance de l'enseignement.

Les maîtres d'escrime sont formés à l'*école normale de gymnastique et d'escrime* de Joinville-le-Pont, où les régiments doivent présenter chaque année, suivant les armes, un ou deux candidats pris parmi les hommes déjà en possession du brevet de prévôt ; ils passent, devant des jurys régionaux, des examens à la suite desquels les meilleurs sont admis à l'école.

Dans l'infanterie et les troupes à pied en général, c'est surtout la *pointe*, c'est-à-dire l'escrime à l'épée, qu'on apprend aux hommes. L'escrime au sabre, ou *contre-pointe*, est considérée comme accessoire, et son enseignement n'est que facultatif. Dans les troupes à cheval, la *pointe* et la *contre-pointe* sont enseignées au même titre.

Escrime à la baïonnette. — On a donné ce nom à la série d'exercices que l'on fait faire aux soldats d'infanterie pour leur apprendre à lutter, offensivement ou défensivement, avec le fusil armé de sa baïonnette, soit contre un fantassin, soit contre un cavalier. Ces exercices, qui comportent tout un ensemble d'attaques, de parades, de ripostes, etc., ont surtout l'avantage de développer la souplesse et l'agilité des hommes. Ils font partie de l'*Ecole du soldat*, s'exécutent en plein air, et n'ont aucun rapport avec l'enseignement de la salle d'armes.

Nous terminerons en donnant les noms des principaux maîtres d'armes du XIXe siècle :

En France, il faut citer : La Boessière fils, Jean-Louis, Gomard, Grisier, Bertrand, Cordelois, Vigeau, Mimiague, Louis Mérignac, C. Prevost, Rue, Rouleau, Kirchoffer, Lucien Mérignac, Rossignol, Adolphe et G. Rouleau, René Haussy, Beneton, Ayat, etc. ; en Italie, nous citerons : Conte, Guasti, Pini, Gréco, Aine, Sartori, Jassone, Maugiarotti, Nedo et Aldo Nadi ; Desmedt, en Belgique ; Broutin et Ducousson en Espagne ; Mac Pherson en Angleterre ; de Hawenan, en Russie ; etc. jouirent, eux aussi, d'une renommée réelle.

De nombreux amateurs ont illustré l'art de l'escrime, tant en France qu'à l'étranger.

En France, on peut citer Chevillard, Vavasseur, Charpillon, le lieutenant Coste, J.-Joseph Renaud, etc. Parmi les contemporains, Lucien Gaudin, champion hors classe, a fait une carrière magnifique.

Aux Jeux Olympiques, la France rapporte toujours, grâce à l'escrime, une ample moisson de lauriers. En 1920, à Anvers, Armand Massard remporte le titre olympique à l'épée ; à Paris, en 1924, Roger Quart renouvelle le même exploit au fleuret. Enfin, en 1928, à Amsterdam Lucien Gaudin réussit une performance unique en gagnant les deux championnats olympiques à l'épée et au fleuret. Il est curieux de rappeler que vingt-trois ans auparavant, en 1905, le hors classe français avait déjà remporté le championnat du monde d'épée.

ESCRIMER [*ès-kri-mé*] v. intr. S'exercer à l'escrime : *Passer son temps à* ESCRIMER. || Se battre corps à corps : AVOIR ESCRIMÉ *dans quelques combats.* (Saint-Foix.)

— *Fam.* Manier un objet comme on ferait d'une épée : ESCRIMER *avec un bâton.*

— *Fig.* Faire tous ses efforts :

Mais si bien il *escrimera*,
Que de tout à bout il viendra.
SCARRON.

|| Lutter, discuter : *Des dialecticiens qui* ESCRIMENT *l'un contre l'autre.*

— ***S'escrimer***, v. pr. Se battre, attaquer et parer. || *Fig.* Autref., S'occuper, se mêler de, avec ou sans succès :

Tel que vous me voyez, je *m'en escrime* un peu.
MOLIÈRE.

|| Aujourd., S'appliquer avec effort, mais sans grand succès : S'ESCRIMER *à faire des vers.* S'ESCRIMER *sur le piano.* || Se disputer, se livrer à des discussions :

Laissons-les donc entre eux *s'escrimer* en repos.
BOILEAU.

— LOC. DIV. *S'escrimer d'un mot*, En user à tort et à travers. || *S'escrimer des pieds et des mains*, Faire effort des pieds et des mains ; et *au fig.* Faire tous ses efforts pour arriver à quelque chose. || *S'escrimer des mâchoires, des dents*, Manger avec un grand appétit. || *S'escrimer contre l'eau avec une épée de bois*, Ramer sur les galères. (VX.)

ESCRIMEUR [*ès*], **EUSE** n. Qui connaît ou qui pratique l'escrime : *Un habile* ESCRIMEUR.

ESCROC [*ès-kro*] n. m. (ital. *scrocco*). Qui use, matériellement et moralement, de manœuvres frauduleuses : *Le prince d'Harcourt était... grand* ESCROC *avec effronterie.* (Saint-Simon.)

— *Fig.* Qui trompe subtilement : *L'amour-propre est un* ESCROC *qui ne manque jamais sa dupe.* (Balzac.)

— SYN. **Escroc, filou, fripon, larron, voleur.** Si *escroc* est le terme le plus fort, *voleur* est le terme le plus général. *Filou, fripon, larron* rentrent presque dans une même catégorie de voleurs. Toutefois le *filou*, c'est plus particulièrement celui qui dérobe, qui dépouille avec subtilité, adresse, en un tour de main ; le *fripon*, celui qui use de fourberie, de mauvaise foi dans ses promesses ou ses affirmations ; le *larron*, celui qui opère d'une façon sournoise, furtive, en cachette.

ESCROQUER [*ès-kro-ké*] v. tr. (de *escroc*). S'approprier par des manœuvres coupables. || *Par extens.* Dérober en général : ESCROQUER *de l'argent.* || Tromper quelqu'un pour s'approprier son bien : ESCROQUER *un vieillard crédule.* || Se procurer par ruse ou par surprise : ESCROQUER *un dîner ;* et au fig. : *Il est si aisé d'*ESCROQUER *des approbations.* (Mme de Sévigné.)

— ***S'escroquer***, v. pr. Avec réciprocité, Se faire des escroqueries l'un à l'autre.

— Au sens passif, Etre escroqué.

— SYN. **Escroquer, attraper, dérober,** etc. V. ATTRAPER.

ESCROQUERIE [*ès-kro-ke-rî*] n. f. (de *escroquer*). Délit qui consiste à obtenir la remise du bien d'autrui par des moyens frauduleux.

— ENCYCL. Dr. pén. L'*escroquerie* est un délit dont se rend coupable, aux termes de l'art. 405 C. pén., quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader de l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaires, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait remettre ou délivrer, ou aura tenté de se faire remettre ou délivrer, des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et aura, par un de ces moyens, escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, et pour lequel la loi prévoit un emprisonnement de 1 à 5 ans et une amende de 50 à 3.000 francs auxquels peut s'ajouter, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, l'interdiction correctionnelle de droits civiques, civils et de famille (C. pén., art. 42).

Malgré le soin qu'ont pris les auteurs du Code d'enserrer dans une formule d'apparence rigide les éléments constitutifs de l'infraction, la pratique a souvent peine à distinguer du simple mensonge, *dol civil*, ne donnant ouverture qu'à une action en dommages-intérêts, l'escroquerie, *dol criminel*, caractérisée par les manœuvres spécifiées et qui légitime la poursuite pénale. Diverses lois ont d'ailleurs étendu les peines de l'escroquerie à des hypothèses qui ne rentraient pas strictement dans les prévisions de l'art. 405 du C. pén. : c'est ce qu'a fait en particulier la loi du 12 août 1926, à propos de l'émission de chèque sans provision.

ESCROQUEUR [*ès-kro-keur*], **EUSE** n. Qui commet des escroqueries.

ESCUALDUNAC ou **EUSKALDUNAK**, nom que se donnent à eux-mêmes les Basques dans leur propre langue.

— Adjectiv. : *Laboureur* ESCUALDUNAC ou EUSKALDUNAK.

ESCUDIER (*Marie*-Pierre-Yves), éditeur de musique et musicographe français, né à Castelnaudary en 1819, mort à Paris en 1880. Il fonda en 1837, à Paris, avec son frère Léon **Escudier**, né à Castelnaudary en 1821, mort à Paris en 1881, une feuille spéciale : *la France musicale*, et créait peu de temps après une maison de commerce de musique. Les frères Escudier ont écrit en commun divers ouvrages auxquels on ne peut accorder qu'une confiance très limitée : *Etudes biographiques sur les chanteurs contemporains* (1840) ; *Dictionnaire de musique* (1844) ; *Rossini, sa vie et ses œuvres* (1854) ; *Vie et Aventures des cantatrices célèbres* (1856). En 1862 ils se séparèrent : Léon fonda un nouveau journal, *l'Art musical*. Il prit, en 1876, la direction du Théâtre-Italien pour faire représenter le dernier opéra de Verdi.

ESCUDO [*ès-kou-do*] n. m. (mot espagn. signif. *écu*). Anc. monnaie espagnole d'or ou d'argent équivalant généralement à l'écu français. || Unité monétaire portugaise substituée en 1914 au milreïs, et valant 100 centavos.

ESCUINTLA, ville de l'Amérique centrale (république de Guatémala), au pied du volcan d'Agua ; 13.000 hab. Ch.-lieu d'un département peuplé de 40.000 hab. Café, cacao, canne à sucre, caoutchouc, élevage.

ESCULAPE, dieu de la médecine chez les Grecs et les Romains. Exactement, ce dieu s'appelait, chez les Grecs, ASCLÉPIOS (v. ce mot), et chez les Romains ÆSCULAPIUS.

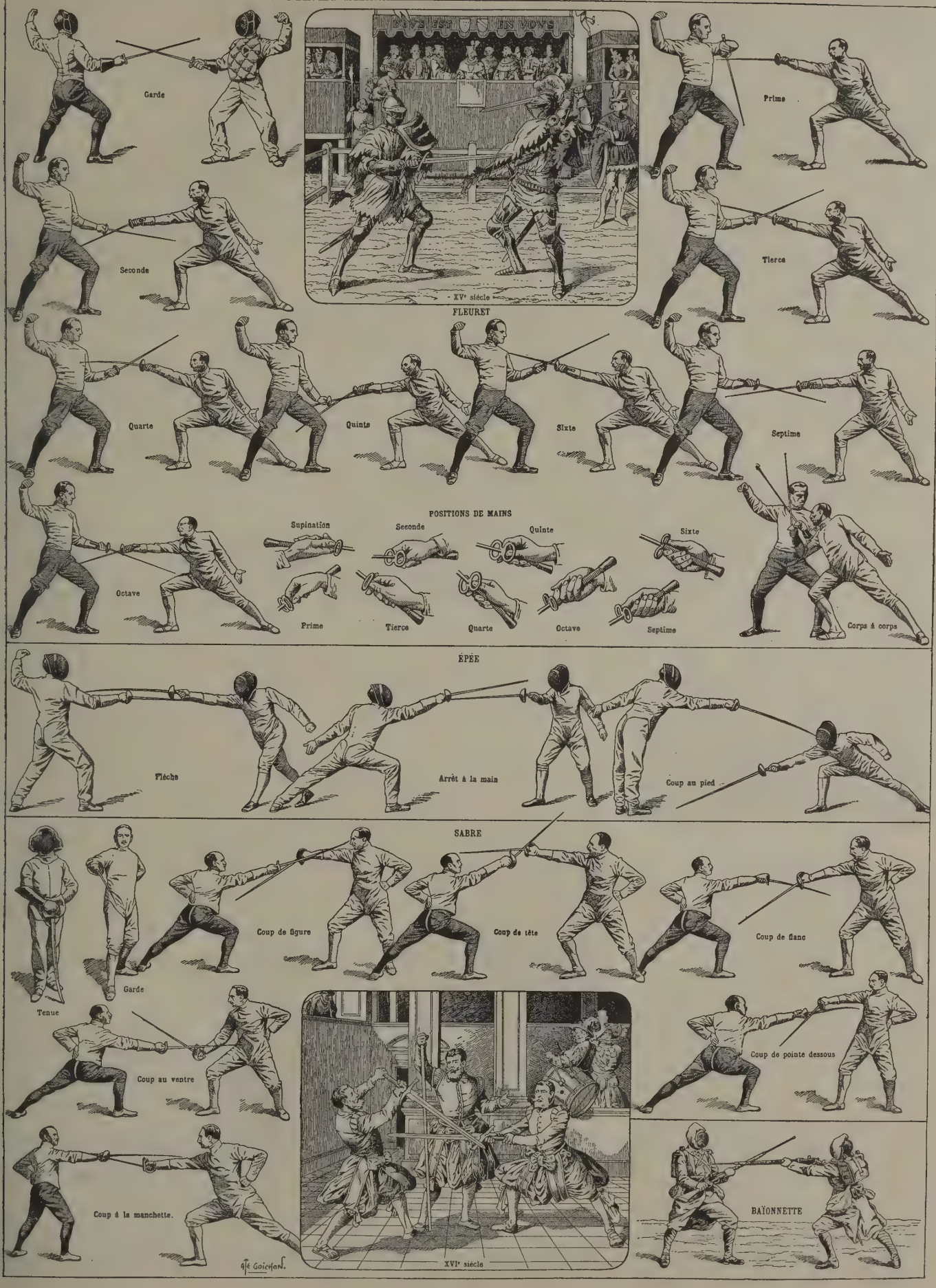
Garde
Seconde
XVe siècle
FLEURET
Prime
Tierce
Quarte
Quinte
Sixte
Septime
Octave
POSITIONS DE MAINS
Supination
Seconde
Quinte
Sixte
Prime
Tierce
Quarte
Octave
Septime
Corps à corps
ÉPÉE
Flèche
Arrêt à la main
Coup au pied
SABRE
Tenue
Garde
Coup de figure
Coup de tête
Coup de flanc
Coup au ventre
Coup de pointe dessous
Coup à la manchette.
XVIe siècle
BAÏONNETTE

Le culte d'Esculape fut introduit à Rome en 290 av. J.-C., à la suite d'une peste. On éleva un temple au dieu dans l'île du Tibre; pour l'organisation du culte et le traitement des malades, on prit pour modèle les asclépiades grecques. Pour les représentations d'Esculape, V. ASCLÉPIOS.

— N. m. Par autonom. Médecin : *Nos* ESCULAPES *modernes ne s'entendent guère entre eux.*

— *Par extens.* Se dit des personnes et même des choses qui prétendent guérir ou sont réputées guérir un mal quelconque : *Les* ESCULAPES *sociaux. L'âge est l'*ESCULAPE *de l'amour.*

ESCULAPE [*èss*] n. m. Nom donné à deux couleuvres: l'une, d'Europe, est *l'elaphis Æsculapii;* l'autre, de l'Amérique tropicale, est *l'erythrolamprus Æsculapii.* V. ÉLAPHIS, ÉRYTHROLAMPRUS.

ESCULAPIES [*èss, pi*] n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur d'Esculape.

ESCULENCE [*èss-ku-lanss'*] n. f. (de *esculent*). Sapidité : *Chaque substance a son apogée d'*ESCULENCE. (Brillat-Savarin.)

ESCULENT [*èss-ku-lan*], **E** adj. (lat. *esculentus;* de *esca,* nourriture). Comestible; sapide : *Les huiles douces ne sont* ESCULENTES *qu'autant qu'elles sont unies à d'autres substances.* (Brillat-Savarin.)

ESCULÉTINE n. f. Dioxycoumarine $C^9H^6O^4 + H^2O$ renfermée en faible quantité dans l'écorce de marron d'Inde et obtenue par hydrolyse de l'esculine. (On la rencontre aussi dans les semences d'*euphorbia latyris.* Elle est soluble dans l'eau chaude et l'alcool.)

ESCULINE [*ès-ku*] n. f. Glucoside extrait de l'écorce de marron d'Inde.

— ENCYCL. L'*esculine,* de formule $C^{15}H^{16}O^9\ ^1/_2H^2O$, se rencontre également dans la racine de jasmin sauvage. Elle est dédoublable en glucose et esculétine. Elle est soluble dans l'eau avec fluorescence bleue. La solution absorbant les radiations ultra-violettes, on en enduit après addition de gélatine des verres destinés à protéger la vue contre des éclairages trop intenses.

ESCURIAL (L') [en espagn. *el Escorial*], bourg d'Espagne (prov. de Madrid); 3.000 hab. Ecole d'ingénieurs forestiers. Station d'été (1.000 m. d'altitude), fort recherchée des Madrilènes et célèbre par son monastère royal. *L'Escurial* tire son nom des scories (*escorias*) provenant d'anciennes mines de fer.

Escurial (L') ou **Saint-Laurent de l'Escurial** (CHÂTEAU DE). Fondé au bourg de l'*Escurial* par Philippe II. Pendant la bataille de Saint-Quentin, l'artillerie espagnole ayant détruit une église dédiée à saint Laurent, Philippe II fit vœu d'élever un monastère en l'honneur de ce saint. Juan Bautista de Toledo, Juan Herrera et Francisco de Mora furent les architectes de l'immense édifice, lequel fut achevé en vingt-deux ans (1562-1584), en grande partie sur les indications de Philippe II qui, en souvenir du supplice de saint Laurent, lui fit donner la forme d'un gril. Sur la façade orientale, une construction en saillie, qui servait d'habitation royale, représente le manche du gril, dont les barreaux sont figurés à l'in-

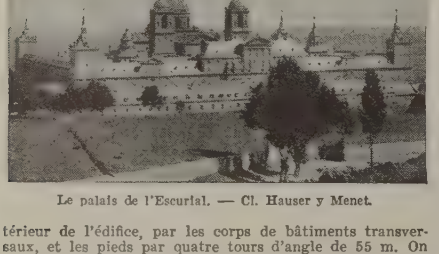

Le palais de l'Escurial. — Cl. Hauser y Menet.

térieur de l'édifice, par les corps de bâtiments transversaux, et les pieds par quatre tours d'angle de 55 m. On compte à l'extérieur 1.110 fenêtres et 15 portes qui ne corrigent pas la maussaderie du palais entièrement construit en granit gris. Sur la façade occidentale, au-dessus de la porte principale, s'élève la statue de saint Laurent. Cette entrée donne accès à la cour des Rois sur laquelle ouvre la partie de l'église autrefois destinée au public. C'est un édifice en forme de croix grecque, dont les quatre énormes piliers supportent une coupole à seize faces surmontée d'une lanterne. Fresques de Luca Giordano. A l'extrémité de la nef, la *Capilla mayor* renferme un immense rétable et deux groupes de cinq statues agenouillées, en bronze doré, par Pompeio Leoni : à droite, Charles-Quint et sa famille; à gauche, Philippe II et sa famille. Un escalier descend au *Pudridero* (pourrissoir), où les corps des souverains restent cinq ans avant d'être portés au *Panteon de los Reyes,* pièce octogone revêtue de marbres précieux, où reposent les rois d'Espagne et les reines qui ont eu succession : un caveau plus simple sert de sépulture aux reines sans succession et aux infants.

Le chœur avec ses stalles, son lutrin, ses magnifiques livres de chant et un *Christ en marbre* de Benvenuto Cellini, la sacristie avec l'autel de la *Santa Forma* (hostie miraculeuse), le cloître, sont remarquables.

Le palais renferme encore une riche bibliothèque, des tableaux (Vélasquez, le Greco), un couvent, un collège, une Galerie des batailles ornée de fresques, enfin, les appartements royaux, dont la partie la plus émouvante est le logement du fondateur. Philippe II y mourut en 1598 : c'est une salle carrelée aux murs blanchis à la chaux, éclairée par une seule fenêtre, et sans meubles. A côté s'ouvrent deux alcôves : l'une servait de cabinet de travail, l'autre de chambre à coucher; une ouverture percée dans le mur de cette dernière et donnant sur la Capilla mayor permettait à Philippe II de suivre de son lit les offices.

ESCUROLLES, ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 12 kil. de Vichy, sur l'Andelot, affl. de l'Allier; 740 hab. Eglise en partie du XIe siècle. — Le canton a 13 comm., et 11.270 hab.

ESDOUD, ville de la Palestine, dans la plaine des Philistins, au sud du Nahr-Sukereir et au nord d'Ascalon, à quelque distance de la Méditerranée; 3.000 hab. — Aux environs, ruines d'*Azoth* ou *Asdod,* une des cinq grandes villes des Philistins.

ESDRAS, en hébreu **Esra** (aide, secours), docteur juif du Ve siècle av. J.-C. Artaxerxès Longue-Main lui permit de ramener en Judée mille sept cent soixante-quinze hommes de ses compatriotes. Il les établit à Jérusalem, chassa du milieu du peuple les femmes étrangères, punit ceux qui les avaient épousées, lut solennellement devant la foule la loi de Moïse, le jour de la fête des Tabernacles, rétablit la célébration régulière du culte de Dieu en même temps que la hiérarchie sacerdotale, et, sous la direction de Néhémie, restaura la nationalité juive. Les rabbins lui attribuent la création de la grande Synagogue, composée de cent vingt membres, et le nomment le *prince des Tanaïtes,* c'est-à-dire des conservateurs de la tradition. Esdras établit le canon des Ecritures révérées par les Juifs comme inspirées; il en collationna le texte sur tous les manuscrits qu'il put se procurer et substitua à l'ancienne écriture hébraïque les lettres carrées. L'Eglise catholique le regarde comme l'auteur des deux premiers livres qui portent son nom et aussi des livres des *Paralipomènes,* appelés encore *Chroniques.* On ignore la date et le lieu de sa mort.

Esdras (LIVRES D'). Quatre livres portent le nom d'Esdras. L'Eglise catholique a inséré les deux premiers dans le canon des livres inspirés. Les livres canoniques d'Esdras sont écrits partie en hébreu, partie en chaldéen. Ils renferment l'un et l'autre des récits relatifs au retour des Juifs à Jérusalem au lendemain de la captivité de Babylone; ils décrivent en particulier les efforts de Néhémie et d'Esdras en faveur de la restauration juive. Les récits d'ailleurs sont fragmentaires. Le IIIe livre d'Esdras est une compilation dont les éléments sont pour la plupart empruntés aux livres ou ouvrages d'Esdras. Quant au IVe livre d'Esdras, c'est une apocalypse, qui raconte des visions sur le règne du Messie et la fin du monde; il date du Ier siècle de notre ère.

ESDRAS, patriarche d'Arménie (628-639). Il reçut dans la ville de Karin l'empereur Héraclius, victorieux des Perses, et accepta de lui la mission de travailler à l'union de l'Eglise arménienne avec l'Eglise grecque. Une fraction seulement du clergé arménien entra dans ses vues; la majorité, sous l'influence de Jean Mairagomesti, engagea contre lui une lutte, qui ne finit qu'à sa mort. Esdras eut pour successeur Nersès III.

ESDRELON ou **JEZRAËL**. Géogr. anc. Village de la Palestine, qui donnait son nom à une plaine fertile s'étendant du Thabor au Carmel et arrosée par le Cison.

E.-S.-E. abrév. de *Est-Sud-Est.*

ESECHIUS ou plutôt **Isichius** (saint), évêque de Vienne, mort en 490. Il appartenait à l'ordre sénatorial, et de sa femme Audentia il eut quatre enfants, dont saint Apollinaire, évêque de Valence, et saint Avit, qui lui succéda sur le siège de Vienne, auquel il avait été appelé par le choix du peuple vers 475. — Fête le 19 novembre.

e sempre bene! (*C'est toujours bien!*), locution familière aux Italiens, qui correspond à l'axiome des optimistes tourné en ridicule par Voltaire : « *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.* »

ÉSENBECKIE [*zeunn-bè-ki*] n. f. Genre de rutacées, comprenant une vingtaine d'espèces d'arbres ou d'arbustes de l'Amérique tropicale. (On emploie au Brésil, aux mêmes usages que les quinquinas, l'*esenbeckia febrifuga.*)

ÉSENBECKINE [*zeunn-bè-kin'*] n. f. Alcaloïde extrait des racines d'*esenbeckia febrifuga.* (On lui attribue des propriétés antipériodiques et toniques.)

ESÈPE ou **ÆSEPOS.** Myth. gr. Frère jumeau de Pédasos. (Ils étaient fils de Bucolion et d'une nymphe, et petits-fils de Laomédon. Esèpe fut tué par Euryale, qui le dépouilla de ses armes). — Dieu-fleuve.

ESERA, torrent d'Espagne (Aragon, prov. de Huesca), qui descend de la Maladetta (Pyrénées), parcourt la vallée de Venasque et finit dans le Linca, sous-affluent de l'Ebre par la Sègre.

ESÉRAMINE n. f. Alcaloïde contenu dans la *fève de Calabar.* (Elle cristallise en aiguilles et elle est physiologiquement inactive.)

ÉSERÉ, nom donné par les indigènes à la *fève de Calabar* ou *fève d'épreuve* à laquelle on soumettait les individus accusés, pour voir s'ils étaient innocents ou coupables.

ÉSÉRIDINE n. f. Alcaloïde retiré de la *fève de Calabar.* (Elle cristallise en tétraèdes incolores, insolubles dans l'eau, très solubles dans le chloroforme. Elle contracte fort peu la pupille, et est moins toxique que l'*ésérine.* On l'emploie en médecine vétérinaire.)

ÉSÉRINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{15}H^{21}N^3O^2$, extrait de la *fève de Calabar,* semence de physostigmé (*éséré* dans la langue indigène). || Syn. PHYSOSTIGMINE.

— ENCYCL. L'*ésérine* fond à 105°; elle produit une contraction de la pupille. On l'emploie en médecine oculaire et contre les empoisonnements par la strychnine et l'atropine.

ÉSEXUÉ [*sèk-su-é*], **E** adj. (du préfixe privat. *é,* et de *sexué*). Hist. nat. Syn. peu us. de ASEXUÉ.

ESGARD [*èss-gar'*] n. m. Argot. *Faire l'esgard,* Dérober à ses complices une part de vol.

ESGOURDE [*èss*] n. f. Argot. Oreille.

ESGRIGNY (Louis DE JOUENNE, abbé D'), homme politique français, né et mort à Marvejols (Lozère) [vers 1750-1815]. Emigré en 1791, il prit part à l'expédition de Quiberon; puis, il rejoignit Charette, et continua de conspirer contre la République. En 1802, il se retira dans son pays natal. Il fut assassiné, sans doute pour s'être rallié à l'Empire.

ESHER, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey); 2.900 hab. Château royal de Claremond, construit par lord Clive et acheté par le prince Léopold futur roi des Belges, qui y résida jusqu'à la mort de la princesse Charlotte, sa femme. Louis-Philippe l'habita en 1848. Château d'*Esher-Place* (jadis résidence du cardinal Wolsey).

ÉSHERBER [*é-zèr'-bé*], **ÉHERBER** [*é-èr'-bé*] ou **ESSERBER** [*èss-sèr-bé*] v. tr. Débarrasser (les céréales) des mauvaises herbes.

ESHIN, moine bouddhiste du Japon, né en 947, mort en 1017, célèbre comme sculpteur.

ESHMOUN, dieu phénicien assimilé à Esculape.

ESJARRETER [*èss-ja-re-té*] v. tr. (du préfixe privat. *es,* et de *jarret.* — Double le *t* devant une syllabe muette : *J'esjarrette. Il esjarrettera.*) Couper les jarrets à : ESJARRETER *un cheval.*

ESK, petits fleuves côtiers des Iles Britanniques, arrosant l'un le comté de Cumberland (Angleterre), d'autres différents comtés d'Ecosse (comtés d'Edimbourg, de Forfar, etc.); un autre encore, le comté de Donegal (Irlande). Le plus important arrose le comté d'Edimbourg; il est formé par le *North-Esk* et le *South-Esk,* et finit dans le golfe de Forth.

ESKI-CHEHR ou **ESKI-CHEIR** (*Vieille-Ville*), ville de la Turquie, en Anatolie, sur le Poursak-tchaï, affl. du Sakaria; 50.000 hab. Nœud de voies ferrées sur Constantinople, Ankara et Konia. Ch.-lieu du vilayet d'Eski-Chehr. Sources thermales. Fabriques de poteries et de faïences; distilleries. Cette ville, qui a remplacé depuis le XIIe siècle de notre ère la phrygienne *Dorylée* (v. ce mot), a vu en avril 1921 la victoire des nationalistes turcs sur les Grecs. Aux environs, ruines de Dorylée. — Le *vilayet* actuel d'*Eski-Chehr* est un ancien caza du vilayet de Brousse. — Un autre ESKI-CHEHR, dit aussi *Eski-Kaïsarié,* est bâti dans le vilayet de Kaïsaria, sur l'emplacement de l'antique *Césarée.*

ESKIDJÉ-FOTCHA (la **Vieille Phocée,** la *Paléa Phokia* des Grecs), petit port de Turquie, en Anatolie, vilayet de Smyrne et à l'entrée du golfe de ce nom, établi sur le site de l'antique Phocée, détruite par les Perses d'Harpale au temps de Cyrus le Grand. V. PHOCÉE.

ESKI-DJUMAIA, ville de Bulgarie (cercle de Shumen ou Choumla); 8.500 hab. Foires importantes. Poteries.

ESKI-HISSARLIK, localité de Turquie, en Anatolie, près de la rive asiatique du détroit des Dardanelles, sur la rive droite du Mendiré (le Méandre des anciens). Là se trouvent les ruines de la vieille Troie chantée par Homère dans *l'Iliade.* — Le 27 avril 1915, au début des opérations des Dardanelles, au cours de la bataille de Sedd ul-Bahr, les Français du général d'Amade y livrèrent aux Turcs un combat appelé quelquefois « combat de Koum-Kalé ».

ESKIL, prélat danois, né vers 1100, mort à Clairvaux en 1182. Evêque de Roskilde (1134), puis archevêque de Lund (1137), il entra en lutte avec Erik Emune, qui le retint longtemps prisonnier. Libéré, le fougueux prélat ne put se soumettre à l'autorité de Valdemar le Grand, et se retira en France auprès de saint Bernard (1152).

ESKILSTUNA, ville de Suède (læn de Södermanland), sur la Torshælla, qui unit le lac Hjelmar au lac Mælar; 30.400 hab. Une des villes les plus importantes de la Suède au point de vue métallurgique, le « Sheffield suédois »; coutellerie et aciers damasquinés.

ESKIMAU ou **ESKIMO.** Ethn. V. ESQUIMAU.

ESKIMOTAGE n. m. Manœuvre de conducteur d'un kayak, qui se retourne volontairement la tête en bas avec son embarcation, puis se rétablit dans sa position première à l'aide de sa pagaie.

ESKI-SERAÏ (*le Vieux-Sérail*), nom du palais, reconstruit en 1870, dans lequel était installé le ministère de la Guerre à Constantinople, à l'ouest du nouveau sérail. Servait autrefois de séjour aux sultanes répudiées et aux filles non mariées du sultan.

ESKI-STAMBOUL, localité de Turquie (Anatolie), vilayet de Tchanak-Kalessi, non loin de la mer de l'Archipel et de l'île de Ténédos, près des ruines de l'antique *Alexandria Troas* et des carrières de marbre qui ont servi à la construction de cette fondation d'Antigone de Macédoine.

ESKI-ZAGRA. V. STARA-ZAGORA.

ESKUARA [*èss*] n. f. Nom que donnent à leur langue ceux qui parlent basque. (On dit aussi EUSCARA et USCARA suivant les dialectes.)

— ENCYCL. La signification de ce terme est presque aussi mystérieuse que l'origine de l'idiome qu'il désigne. L'étymologie la plus probable a été donnée par F. Mahn : ce mot signifierait « manière de parler », « langage ». L'*escuara* serait donc la langue par excellence. De la variante *euscara* on a tiré l'adjectif français *euscarien,* qui est employé comme synonyme de BASQUE. V. ce mot.

ESLA, rivière d'Espagne, affluent droit du Douro, qui descend des monts des Asturies, et passe à Valencia-de-don-Juan. Cours, 240 kil. environ.

ESLAVA (Antonio DE), littérateur espagnol, né à Sanguesa (Aragon) vers 1570. Il s'est fait connaître par des romans chevaleresques. C'est dans un de ses ouvrages, *Nuits d'hiver* (1609), que Shakespeare aurait pris le sujet de *la Tempête.*

ESLAVA (Michel-Hilarion), prêtre et compositeur espagnol, né à Burlada en 1807, mort à Madrid en 1878. Maître de chapelle de la cathédrale d'Osuna, de la cathédrale de Séville, et enfin de la cour de Madrid, il devint directeur du conservatoire de cette ville. Eslava a écrit trois opéras : *il Solitario, la Tregua di Ptolemaïde* et *Pietro el Crudele,* mais c'est surtout comme compositeur de musique religieuse que cet artiste est connu. Ses principales œuvres ont été publiées dans la *Lyre sacrée de l'Espagne,* publication dirigée par lui et qui comprend les œuvres des plus célèbres maîtres espagnols. Sous le titre de *Museo organico español,* Eslava entreprit une publication du même genre, consacrée aux organistes.

ESLINGUE [*èss-lingh'*] n. f. Art milit. anc. Grande fronde. || Grande arbalète.

ESLINGUEUR [*èss, gheur*] n. m. Art milit. anc. Soldat qui se servait de l'eslingue.

ESMA-ALLAH [*ess-ma*] ou **ASMA-ALLAH** (littéralem. *les noms d'Allah*). Allah possède dans la théologie musulmane cent noms ou plutôt cent épithètes, tels que : *kadir* (puissant); *rahman, rahim* (miséricordieux); *aziz* (glorieux), qui servent dans la composition des noms propres

avec *abd*, serviteur de. Ainsi sont formés les noms *Abd el-Kader*, *Abd er-Rahman*, etc., dont chacun correspond à un des grains du chapelet ou *tesbih* des musulmans.

ESMANN (Gustav Frederik), littérateur danois, né et mort à Copenhague (1860-1904). Il est surtout connu comme auteur dramatique, bien qu'un roman de lui, *Vieille dette* (1885), ait obtenu un légitime succès. Citons, parmi ses meilleures productions théâtrales : *A l'hospice* (1886) ; *Célibataire* (1886) ; *En province* (1890) ; *Avant la noce* (1891) ; etc.

ESMARCH (Jean-Frédéric), chirurgien allemand, né à Tœnning en 1823, mort à Kiel en 1908. Il perfectionna son instruction chirurgicale dans la campagne du Slesvig-Holstein en 1848 et dans la campagne franco-allemande de 1870-1871, puis devint professeur de chirurgie à l'université de Kiel. Il inventa la bande élastique qui porte son nom.

Esmarch (BANDE D'), longue bande de tissu caoutchouté qu'on enroule, en serrant fortement, autour d'un membre, en partant de l'extrémité libre, afin d'en chasser le sang par compression. (Un autre lien de même nature, serré près de la racine du membre, permet de retirer la bande sans que la circulation se rétablisse dans le membre, en sorte qu'on peut l'amputer ou y pratiquer toute autre opération sans effusion de sang.)

ESMARKITE [*èss*] n. f. Silicate naturel d'aluminium et de calcium. (Variété d'anorthite.) || *Esmarkite d'Erdmann*, Silicate naturel voisin de la cordiérite, et que l'on trouve dans les roches primitives. || *Esmarkite de Dufrénoy*, Silicate naturel d'aluminium et de calcium contenant du sodium, du potassium et de la magnésie. (Variété de paranthine ou wernérite.)

ESMEIN (Jean-Paul-Hippolyte-Emmanuel), jurisconsulte français, né à Touvérac (Charente) en 1848, mort à Paris en 1913. Docteur en droit en 1872, agrégé en 1875, il fut attaché à la faculté de droit de Douai, puis au même titre à la Faculté de Paris. En 1887, il fut nommé professeur adjoint, et, trois ans après, professeur titulaire d'histoire du droit et de droit constitutionnel. Esmein fut, en outre, maître de conférences pour l'histoire du droit canonique à l'école des Hautes Etudes. Outre de nombreux articles publiés dans des recueils spéciaux, on lui doit notamment : *Histoire de la procédure criminelle en France depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours* (1881) ; *Etudes sur les contrats dans le très ancien droit français* (1883) ; *le Mariage en droit canonique* (1891) ; *Cours élémentaire d'histoire du droit français* (1892) ; *Eléments de droit constitutionnel français et comparé* (1899) ; *les Ordalies dans l'Eglise au IXe siècle. Hincmar de Reims et ses contemporains* (1899). Histoire du droit canonique, droit romain, droit civil et droit constitutionnel sont autant de domaines où il a laissé des livres ou des articles remarquables. Par là s'explique l'influence considérable qu'il a exercée sur le développement de l'histoire du droit dans les facultés. Il fut élu en 1904 membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

ESMÉNARD (Joseph-Etienne), publiciste et poète français, né à Pélissanne (Bouches-du-Rhône) en 1769, mort à Fondi, près de Naples, en 1811. Il prit part à la rédaction de *la Quotidienne* (1797) et du *Mercure de France* (1799). De 1802 à 1804, il remplit les fonctions de secrétaire du général Leclerc à Saint-Domingue, et de consul de France à la Martinique et à l'île Saint-Thomas. Il fut censeur des théâtres et du *Journal de l'Empire*, et il entra à l'Institut en 1810. Exilé en Italie en 1811 à la suite d'une satire contre la Russie, il mourut d'un accident de voiture. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *la Navigation*, poème didactique en huit chants (1805) ; *Fernand Cortez*, opéra, musique de Spontini (1809) ; des pièces de vers de circonstance ; etc.

ESMÉNARD (Jean-Baptiste), publiciste et officier français, frère du précédent, né à Pélissanne (Bouches-du-Rhône) en 1772, mort à Paris en 1842. Officier au service des Bourbons d'Espagne dès le début de la Révolution ; il se rallia au roi Joseph, fut officier d'ordonnance de Murat, puis de Ney. Arrêté par ordre de Berthier pour une cause inconnue, il recouvra sa liberté en 1814. Peu après, il passa en Amérique et prit part à la fondation de la République colombienne. Plus tard, il fit du journalisme et traduisit les *Mémoires de Godoy, prince de la Paix* (1836 ; 4 vol.).

Esmeralda (la), personnage de *Notre-Dame de Paris*, roman de Victor Hugo. C'est une bohémienne ravissante de beauté, de grâce sauvage, courant les rues et les places publiques avec sa chèvre, Djali. Esmeralda, aimée de Claude Frollo l'archidiacre, de Quasimodo le monstre, aime elle-même le beau Phœbus de Châteaupers et finit par épouser Pierre Gringoire. Elle meurt ensuite sur le gibet, victime de la passion de l'archidiacre, que Quasimodo, pour la venger, précipite du haut des tours de Notre-Dame.

— Iconogr. Nous citerons : le tableau d'Antoine Wiertz, l'un des meilleurs de cet artiste ; *Esmeralda faisant boire Quasimodo*, groupe romantique en marbre, par Jehan Duseigneur (1833). Le nain est attaché au pilori. La bohémienne, son tambour de basque au côté, monte hardiment les degrés de l'échafaud. *Esmeralda et sa chèvre*, charmante composition du sculpteur Raymond Sudre ; etc.

Esmeralda et Quasimodo, d'après Luc-Olivier Merson. (*Ed. nation. des Œuvres de V. Hugo.*)

Esmeralda (la), opéra en quatre actes et sept tableaux, livret de Victor Hugo, musique de Lebeau ; représenté pour la première fois à l'Opéra de Paris en 1836.

ESMERALDAS [*dass*], prov. de la république de l'Equateur, entre la côte du Pacifique et le pied des Andes ; 35.000 hab. Ch.-lieu *Esmeraldas*, port important à l'embouchure du fleuve côtier du même nom ; 4.000 hab. Mines d'or ; scieries ; tabac ; cacao ; caoutchouc ; vanille.

ESMILLAGE [*èss-mi-laj'*] n. m. Techn. V. SMILLAGE.

ESMILLER [*èss-mi-lé*] v. tr. Techn. V. SMILLER.

Esmond (Henri), roman de Thackeray (1852). La scène se passe aux XVIIe et XVIIIe siècles. Henri Esmond se trouve mêlé, sans être un homme politique, à tous les grands événements de son époque. Par sa famille, il tient au catholicisme et au jacobinisme. Les complots en faveur de Jacques II et du chevalier de Saint-Georges mettent son dévouement à l'épreuve. Il prend part à la lutte de l'Europe coalisée contre Louis XIV. Le héros du roman est supposé écrire ses mémoires vers la fin de sa vie. Cette œuvre, restée très populaire, est remarquable par le style, qui est celui du temps même où se passe l'action.

ESNARD [*èss-nar'*] n. m. Ligne attachée à la tête d'un filet de pêche et fixée à une grosse flotte de liège pour maintenir le filet verticalement dans l'eau.

ESNAULT-PELTERIE (Robert), ingénieur français, né à Paris en 1881. Il inventa le dispositif de commande appelé *manche à balai* et le moteur en étoile, universellement adoptés pour les avions. Il a établi la théorie de la navigation interplanétaire au moyen de la fusée à réaction.

ESNÈH, ville d'Egypte (Haute-Egypte, moudirièh d'Assouân), sur la rive gauche du Nil ; environ 20.000 hab., dont beaucoup de Coptes. Ch.-lieu de cercle. Son site est celui d'une des plus anciennes villes du pays, Anît ou Sanît, en copte *Sné*, d'où dérivc le nom actuel. Fondée aux temps préhistoriques, elle jouit d'une assez grande importance religieuse et commerciale. Le dieu principal y était Chnoubis, comme à la première cataracte, mais une déesse lui était associée, la Nît, que les Grecs identifiaient à leur Athénê. Aux temps de l'Empire romain, la ville (que les Grecs appelaient Latopolis, d'après le poisson *latos*, qui y était adoré comme représentant de la déesse Athénê) devint la capitale du nome des Deux-Plumes à la place de Nekhabît. Son temple pharaonique, rebâti par les Ptolémées, est le dernier des grands édifices auxquels on travailla avant le triomphe du christianisme.

ESNÈQUE [*èss-nèk'*] ou **ESNÈKE** n. m. Navire à voiles et à rames scandinave du XIIe siècle.

Esnes, comm. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Cambrai, sur l'*Esnes*, affl. de l'Escaut ; 870 hab. (1.420 en 1914). Détruite en partie pendant la Grande Guerre.

Esneux, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur l'Ourthe, affl. de la Meuse ; 4.025 hab. Agriculture. Fabrique de sirops ; instruments aratoires. Tannerie. Nombreuses carrières de grès à paver ; fours à chaux.

ÉSOCIDÉS [*sî, dé*] n. m. pl. Famille de poissons téléostéens ayant pour type le brochet. (Ce sont des poissons d'eau douce extrêmement voraces, à dentition puissante. Répandus surtout dans l'hémisphère boréal, ils comptent des représentants fossiles depuis le crétacé.)

Éson. Myth. gr. Héros thessalien. Fils de Créthée, il était frère de Pélias, et père de Jason. D'après certains mythographes, il fut détrôné par son frère, qui le força de s'empoisonner en buvant du sang de taureau. Suivant une autre tradition, Eson parvint à une extrême vieillesse, et il était encore roi d'Iolcos lors du retour des Argonautes ; à la prière de Jason, Médée le rajeunit par une opération magique.

ÉSO-NARTHEX [*tèkss*] n. m. (du gr. *esô*, en dedans, et de *narthex*, porche). Narthex intérieur d'un temple.

Ésope, fabuliste grec (fin VIIe s.-commencem. VIe s. av. notre ère). Tout ce qu'on sait d'à peu près certain, c'est qu'il mourut à Delphes de mort violente ; peut-être fut-il esclave d'un Samien. On ignore son pays d'origine. Déjà, pour les Grecs de l'âge classique, il était un personnage à demi légendaire ; on racontait sur lui une foule d'anecdotes, qu'on trouve réunies dans la célèbre *Vie d'Esope*, composée au XIVe siècle par le moine grec Planude. Généralement, l'on considérait Esope comme un Phrygien ; mais on le faisait naître aussi en Thrace ou à Samos, ou à Sardes, ou en Egypte. Suivant Plutarque, il était laid, bègue et bossu ; mais il avait l'esprit ingénieux et subtil. D'abord esclave, il parvint à se faire affranchir par le dernier de ses maîtres, le philosophe Xantos ou le Samien Iadmon. Il courut le monde, visita l'Egypte, Babylone et une partie de l'Orient. Puis il se rendit à la cour du roi Crésus, qui le chargea d'aller porter des offrandes au temple de Delphes. Irrité par les fraudes et la cupidité des prêtres d'Apollon, il leur adressa d'amers sarcasmes. Ceux-ci s'en vengèrent en cachant dans ses bagages une coupe d'or consacrée au dieu, et en l'accusant de l'avoir dérobée. Les Delphiens condamnèrent le poète à être précipité du haut de la roche Hyampée. D'autres traditions nous représentent Esope récitant aux Athéniens, après l'usurpation de Pisistrate, l'apologue des *Grenouilles demandant un roi*, puis assistant chez Périandre de Corinthe au banquet des sept Sages, etc. Esope n'avait probablement rien écrit. Cependant, on désignait sous le nom de *Fables ésopiques* des petits récits familiers, d'un caractère allégorique et moral, où les animaux jouaient le rôle principal. Un recueil de ce genre circulait à Athènes, à la fin du Ve siècle ; et Socrate s'amusa à versifier quelques-uns de ces récits. Au siècle suivant, Démétrios de Phalère publia une collection très complète de *Fables ésopiques*. Dans ce recueil ont puisé Babrias, Phèdre, tous les fabulistes du moyen âge, et plus tard La Fontaine. De toutes ces compilations est sorti le recueil actuel des *Fables d'Esope*, rédigé en prose grecque avec beaucoup de sécheresse, et attribué à Planude.

Esope. (Musée de la villa Albani.) — Cl. Anderson.

— *Par antonomase* et au masc. *Fam.* Homme contrefait : *C'est un* ESOPE.

Ésope (BUSTE D'), sculpture antique, à la villa Albani (Rome). Tout en rendant scrupuleusement la laideur physique, l'auteur s'est attaché à exprimer l'esprit, l'âme du moraliste. Rien n'est physiquement plus misérable, plus ruiné, que cette figure d'Esope, et rien n'est plus doux, plus noble et plus persuasif.

Un portrait de fantaisie, peint par Vélasquez (Madrid), a été baptisé du nom d'*Esope*. Cette figure de gueux a été gravée à l'eau-forte par Goya. (V. planche *Beaux-Arts LIV.*)

ÉSOPE, acteur romain, contemporain de Cicéron, dont il fut, comme Roscius, le professeur de déclamation et l'ami. Il excellait surtout dans la tragédie. Il avait un jeu si emporté qu'un jour, représentant la fureur d'Atrée, il tua un spectateur. On dit qu'au moment où s'agitait le rappel de Cicéron, il joua avec tant de pathétique le rôle de Télamon exilé, qu'il contribua, par l'émotion qu'il souleva, à faire passer le décret.

ÉSOPE ou **HYSSOPÆUS**, poète hébreu, né à Perpignan au XVIe siècle. Auteur d'un épithalame : *le Vase d'argent*.

ÉSOPIQUE [*pik'*] adj. Littér. Se dit de l'apologue du genre de ceux que l'on attribue à Esope, par opposition aux fables mythologiques, milésiennes et autres.

ÉSOREILLADE [*rè-yad'*] n. f. Dr. pén. anc. Syn. de ESSORILLEMENT.

ÉSOTÉRIQUE [*rik'*] adj. (du gr. *ésôtérikos*, intérieur). Qui est enseigné aux seuls initiés.

— ENCYCL. Philos. Le mot *ésotérique* (intérieur) s'oppose au mot *exotérique*. Les disciples de Pythagore auraient été divisés en exotériques et ésotériques ; les premiers, simples postulants, les seconds, initiés complètement à la doctrine du maître.

Chez Platon et Aristote, les termes « ésotérique » et « exotérique », ne s'appliquent qu'aux doctrines. Il y aurait eu, chez Platon, une double philosophie : l'une, accessible à tous, exposée sous la forme des dialogues que nous connaissons ; l'autre, plus technique, réservée aux seuls initiés.

Aristote lui-même divise ses ouvrages en ésotériques ou acroamatiques et exotériques. Les commentateurs admettent que cette distinction ne porte ni sur les questions, ni sur leurs solutions, mais sur la forme et les procédés d'exposition. Dans les ouvrages exotériques, on ne donne que les arguments les plus clairs : on réserve pour les ouvrages ésotériques les plus obscurs et les plus décisifs.

Cette idée d'une doctrine mystérieuse réservée aux initiés a séduit bien des esprits, et, de nos jours, se sont constituées de nombreuses *sociétés ésotériques*.

— Sc. occultes. On nomme *science ésotérique* la partie mystérieuse de la science cabalistique dont les mages avaient le dépôt et qu'ils ne révélaient qu'aux initiés après qu'ils avaient subi les épreuves rituelles. Les manuscrits qui en renferment les éléments sont connus sous le nom de clefs, clavicules, etc. Cet enseignement était donné d'une façon orale ou manuscrite ; il comportait notamment la clef du tarot, l'explication des arcanes, les traditions de la cabale et de la magie, le rite des mystères sacrés, etc. La clef de l'Apocalypse, l'interprétation de la vision d'Ezéchiel font aussi partie du domaine ésotérique dans l'enseignement de l'occultisme, ainsi que les secrets ou prétendus secrets d'alchimie, par la connaissance desquels on confère à l'initié les « pouvoirs magiques ».

ÉSOTÉRISME [*rissm'*] n. m. (rad. *ésotérique*). Partie de la philosophie pythagoricienne, cabaliste ou analogue, qui devait rester inconnue des profanes.

ÉSOUCHEMENT n. m. et **ÉSOUCHER** v. tr. V. ESSOUCHEMENT et ESSOUCHER.

ESOX [*è-zokss*] n. m. Nom scientifique du genre *brochet*.

ESPACE [*èss*] n. m. (lat. *spatium*) [sauf en typographie où il est resté fém., comme jadis]. Etendue indéfinie, milieu sans bornes qui contient tous les êtres étendus : *L'ESPACE est supposé à trois dimensions. Le silence éternel de ces ESPACES infinis m'effraye.* (Pascal.)

— Etendue superficielle et limitée, intervalle d'un point à un autre : *Un petit ESPACE. Un grand ESPACE. N'avoir pas l'ESPACE nécessaire pour combattre ;* et au fig. : *Vous avez donné trop d'ESPACE à votre imagination.* (Mme de Sévigné.) || Intervalle libre : *Murs entre lesquels il y a trop d'ESPACE.*

— *Par extens.* Etendue des airs : *A travers l'ESPACE.* || Etendue de temps. *Dans l'ESPACE d'un an, d'un jour, d'une heure.*

— Fig. *Espaces imaginaires* ou *imaginables*, ou simplem. *Espaces*, Régions idéales, chimériques, créées par l'imagination : *Nous avons beau enfler nos conceptions au-delà des ESPACES IMAGINABLES, nous n'enfantons que des atomes, au prix de la réalité des choses.* (Pascal.)

— *Espace vital* (traduction de l'all. *Lebensraum*), Territoire dont un pays se croit le droit d'obtenir la possession ou le contrôle pour satisfaire à ses nécessités économiques. Locution créée en Allemagne vers 1902.

— Artill. *Espace mort*, Partie d'une zone de tir, qui ne peut être atteinte par les projectiles.

— Math. *Géométrie dans l'espace*, Partie de la géométrie, qui traite des figures géométriques non entièrement contenues dans un même plan, par opposition à la géométrie plane, qui ne s'occupe que des figures tracées sur un plan déterminé.

— Mécan. Ligne que l'on conçoit décrite par un point en mouvement : *Dans le mouvement uniforme, les ESPACES parcourus sont proportionnels aux temps employés pour les parcourir.* || *Espace libre d'un cylindre de machine à piston*, Espace restant entre le fond du cylindre et le piston arrivé à l'extrémité de sa course. || *Espace nuisible de pompe à gaz*, C'est l'espace libre auquel s'ajoute le volume des conduits d'adduction jusqu'au mécanisme de distribution. Il est un empêchement à obtenir un vide parfait dans les pompes à vide.

— Mus. Intervalle qui se trouve entre deux lignes voisines, dans la portée : *Il y a quatre* ESPACES *dans les cinq lignes de la portée.*

— N. f. Typogr. Petite lame de métal, moins haute que les lettres, dont on se sert pour séparer les mots.

— ENCYCL. Mécan. En mécanique, on désigne sous les noms d'*espaces morts, nuisibles* ou *neutres* les points qu'occupe la vapeur, à partir de l'organe de détente, en dehors du volume que la course du piston engendre dans un cylindre. (Ces espaces comprennent les vides du cylindre à chaque bout de course, l'ensemble des conduites de vapeur du tiroir au cylindre, l'espace demeuré libre entre le tiroir proprement dit et celui de détente.)

— Philos. C'est avec Locke et Leibniz que commencent les discussions sur l'idée d'*espace.* Nous l'acquérons, dit Locke, par la vue et l'attouchement. Selon Leibniz, l'espace ne se confond pas avec les corps : il n'est point *telle* situation des corps, mais un *ordre des situations,* qui fait que les corps sont situables, et par lequel ils ont une situation entre eux en existant ensemble ; il est l'ordre des *coexistences possibles.* En opposition à Leibniz, Clarke et Newton soutiennent que l'espace (comme le temps) est indépendant de son contenu, qu'il est nécessaire et infini, et que, étant une condition de toutes les autres existences, il est (toujours comme le temps) un des attributs de l'être absolu.

La philosophie est divisée, sur la question de l'espace, entre l'*empirisme* et l'*apriorisme.* Kant voit dans l'espace, comme dans le temps, une forme *a priori* de la sensibilité. Par contre, Alexandre Bain s'efforce d'expliquer la genèse de cette notion à l'aide des sensations musculaires, associées entre elles et aux sensations tactiles. Stuart Mill réduit cette notion à l'idée d'une série de sensations musculaires. Herbert Spencer traite l'espace comme une réalité donnée, dont la notion s'extrait de l'expérience ; son explication est l'associationnisme, avec l'hérédité. A l'association, Wundt substitue la *synthèse mentale ;* la notion d'espace naît d'une synthèse des sensations périphériques (optiques ou tactiles) et des sensations d'innervation centrale. H. Bergson a renouvelé le problème en opposant la durée pure, mémoire et création libre, à ce temps spatialisé dans lequel nous agissons sur les choses, et construit par notre action même. L'espace apparaît ainsi fonction de nos actes, plutôt que condition de nos perceptions extérieures. V. *Supplément.*

Espace (L'), tableau de Chintreuil, musée du Louvre. (V. planche *Beaux-Arts LIV.*)

ESPACEMENT [*èss, man*] n. m. Action ou manière d'espacer ; distance entre deux choses.

— Chem. de f. *Espacement des trains,* Mesures prises pour empêcher la rencontre de deux trains circulant à des vitesses différentes, dans le même sens, sur une voie ferrée. (On l'assure en maintenant un intervalle de temps suffisant entre les heures de passage ou de départ en différents points du parcours [gares, postes d'aiguillage, etc.]. La signalisation moderne permet actuellement d'assurer l'espacement par la distance, au moyen du cantonnement par sections, et de sémaphores qui prescrivent l'arrêt aux mécaniciens lorsque le train précédent n'a pas entièrement dégagé la section.)

— Typogr. Intervalle blanc laissé entre les mots ou les lettres : ESPACEMENT *régulier.* (Dans certaines langues, en allemand par exemple, on emploie souvent le procédé de l'espacement là où nous emploierions l'italique pour mettre en vedette un ou plusieurs mots, une citation, etc.)

ESPACER [*èss-pa-sé*] v. tr. (de *espace.* — Prend une cédille sous le *c* devant un A ou un O : *J'espaçai. Nous espaçons.*) Séparer par un espace, un intervalle : ESPACER *des livres, des arbres, des colonnes, des soldats.* || Séparer par une certaine étendue de temps : ESPACER *ses visites, ses repas.*

— Maçonn. *Espacer tant plein que vide,* Ménager, entre des poteaux ou des solives, des espaces égaux à l'épaisseur des poteaux ou des solives.

— Typogr. Mettre des espaces entre les mots ou les lettres.

— ***S'espacer,*** v. pr. Milit. S'étendre : *Louis de Bade avait jeté un pont de bateaux sur le Rhin à Hagenbach, et de là* S'ÉTAIT ESPACÉ *en Alsace par corps séparés.* (Saint-Simon.) || *Fam.* S'étendre en paroles : *Brissac lui* (aussi) *conta ce qu'il avait fait, non sans* S'ESPACER *sur la piété des dames de la cour.* (Saint-Simon.)

— Au sens passif, Etre espacé.

ESPADA [*èss*] n. m. (mot espagn. qui signifie *épée*). Nom que l'on donne, en Espagne, au *matador* chargé de tuer le taureau, dans les corridas. || Pl. *Des* ESPADAS.

ESPADAGE [*èss*] n. m. Action d'espader.

ESPADE [*èss-pad'*] n. f. (provençal *espado*). Latte de bois pour battre le chanvre avant de le peigner.

ESPADER [*èss-pa-dé*] v. tr. Battre le chanvre avec l'espade.

ESPADEUR [*èss*] n. m. Ouvrier qui espade le chanvre.

ESPADOLE [*èss*] n. f. Techn. Syn. de ESPADE.

ESPADON [*èss*] n. m. (de l'ital. *spadone,* grande épée). Grande et forte épée, en usage du XVe au XVIIe siècle, et qui se maniait à deux mains. (Syn. ÉPÉE DE BRÈCHE, ÉPÉE À DEUX MAINS.)

— ENCYCL. La lame de l'*espadon* était longue de cinq à six pieds, et sa poignée d'un pied et demi. Le pommeau était assez petit, et la garde, en simple croix à l'origine, se complète plus tard par deux anneaux de côté symétriques. Le talon de la lame, en forme de règle plate, portait souvent des oreillons saillants pouvant servir de garde quand on descendait la main, si l'on se trouvait pris de court. L'espadon est une arme surtout suisse et allemande. On s'en servait dans les combats de brèche, et au XVIIe siècle encore, bien des villes en possédaient des séries, passées dans des anneaux de distance en distance aux créneaux de l'enceinte. Certains fantassins d'élite, parmi les lansquenets, étaient armés d'espadons ; ils s'en servaient pour rompre les fronts de bataille hérissés de piques. En marche, l'espadon se portait en sautoir sur le dos, dans un fourreau. Certaines de ces épées avaient leur lame ondulée en flamme.

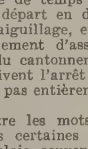
Espadon (1550).

ESPADON [*èss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des scombridés, dont le nom scientifique est *xiphias.*

— ENCYCL. Les *espadons* sont de gigantesques poissons de mer, dont une partie des os de la face et la mâchoire supérieure s'allongent pour former un éperon très long,

Espadon.

aigu comme l'ancien *espadon.* L'espèce type du genre, qui en compte plusieurs réparties dans presque toutes les mers, est l'espadon commun, ou poisson-épée (*xiphias gladius*), dont la taille dépasse 5 m. ; il vit dans l'Atlantique, et surtout dans la Méditerranée. Les espadons compris dans le sous-genre *histiophorus* sont vulgairement appelés *voiliers,* à cause de leur immense nageoire dorsale ; on en compte quelques espèces des mers chaudes.

ESPADONNER [*èss-pa-do-né*] v. intr. Manier l'espadon. || Frapper de toutes les manières, c'est-à-dire d'estoc, de taille, de revers et d'estramaçon. (Vx.)

ESPADOT [*èss-pa-do*] n. m. Crochet de fer dont on se sert pour prendre, en les piquant, les poissons restés au fond des écluses.

Espadot.

ESPADRILLE [*èss-pa-driy'*] n. f. (provençal *espardillo ;* de *espart,* spart). Chaussure dont l'empeigne est de toile, la semelle de spart tressé. (On dit aussi SPARTILLES, SPARGATAS, ESPARDÈQUES, etc.)

Espadrille.

ESPAGNAC (Jean-Baptiste-Joseph DE SAHUGUET D'AMARZIT, baron D'), officier général français, né à Brive (Corrèze) en 1713, mort à Paris en 1783. Il assista à la prise de Prague (1741), à la bataille de Rocoux (1746), devint maréchal de camp en 1761, lieutenant du roi aux Invalides en 1766 et lieutenant général en 1780. Il a écrit : *Journal des campagnes du roi en 1744-1747* (1748) ; *Essai sur la science de la guerre* (1751).

ESPAGNAC (Marc-René SAHUGUET D'AMARZIT D'), prêtre et écrivain français, fils du précédent, né à Brive en 1752, mort à Paris sur l'échafaud en 1794. Conseiller au parlement de Paris, il fut aidé par Calonne dans des spéculations suspectes et, après la chute de ce ministre, fut exilé. Revenu dans la capitale en 1789, il proposa à l'Assemblée nationale un plan de réorganisation financière. Fournisseur de l'armée des Alpes, et dénoncé par Cambon pour ses fraudes, il fut guillotiné.

ESPAGNAT (Georges D'), peintre français (1870-1950). Il exposa aux salons officiels, ainsi qu'aux salons d'Automne, des Tuileries ou des Indépendants. Son œuvre, rempli d'élégance et de finesse, évoque des temps faciles et paisibles.

ESPAGNE ou, en espagn., **ESPAÑA** (latin *Iberia, Hesperia, Hispania*), Etat de l'Europe méridionale, formant avec le Portugal la péninsule Ibérique à l'extrême sud-ouest de l'Europe. L'Espagne est bornée : au N. par l'océan Atlantique et par les Pyrénées ; à l'E. et au S.-E. par la Méditerranée ; au S.-O. par l'Atlantique ; à l'O. par le Portugal et l'Atlantique. En y comprenant les Baléares et les Canaries, l'Espagne a une superficie de 504.870 km², une population de 26.000.000 d'hab. (*Espagnols*) ; sa capitale est *Madrid.* V. *Supplément.*

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Relief.* — L'Espagne se compose de cinq parties d'âge et de relief différents : 1° les Pyrénées ; 2° les plaines et plateaux de l'Ebre ; 3° l'immense plateau Ibérique ou *Meseta,* compris entre les Cantabres au nord et la sierra Morena au sud ; 4° les plaines de l'Andalousie ; 5° la sierra Nevada.

Les Pyrénées sont plus espagnoles que françaises puisqu'elles couvrent en Espagne 38.500 km² contre 16.800 en France. Elles datent des débuts de l'époque tertiaire et, tandis que sur le versant français elles apparaissent abruptes, elles descendent en pente plus douce sur le versant espagnol, où se trouvent au centre dans la Maladetta leurs principaux sommets (pic d'Aneto 3.404 m., Mont-Perdu 3.352 m.). Les neiges permanentes y sont élevées et se présentent seulement sous la forme de glaciers suspendus. La chaîne, très élevée, n'offre de passages faciles qu'à ses deux extrémités.

La plaine de l'Ebre est un bassin fermé, steppique, complètement entouré de montagnes même du côté de la mer où le fleuve s'ouvre un difficile passage dans les monts de Catalogne.

La *Meseta* est le reste d'un ancien continent primitif et primaire où des montagnes ont surgi lors des effondrements tertiaires. Au nord, un bourrelet montagneux : les monts Cantabres, qui semblent continuer les Pyrénées, borde l'Atlantique (2.665 m. au pic d'Europe) ; à l'est, un autre bourrelet montagneux (San-Lorenzo, 2.303 m. ; sierra del Moncayo, 2.319 m. ; sierra de Saint-Just et monts Universales, 2.002 m.) que les géographes appellent les monts Ibériques, borde les plaines de l'Ebre. Une chaîne de montagnes de passages difficiles (sierra de Guadarrama, 2.405 m. ; sierra de Gredos, 2.592 m.) divise la *Meseta* en deux parties : au nord la Vieille-Castille ou bassin du Douro, qui ne descend pas au-dessous de 600 m. ; au sud la Nouvelle-Castille, formée de la Alcarria ou bassin du Tage et de la Manche ou bassin du Guadiana, qui tombe rapidement à l'ouest en hautes plaines coupées de chaînes de collines (monts Guadalupe, 1558 m.). Ces plateaux dénudés, peu fertiles, monotones, sont souvent couverts de nappes volcaniques (Escorial). Les steppes tristes de la Manche ont été, avec leurs moulins à vent, popularisées par le roman de Cervantes : *Don Quichotte.* La sierra Morena, largement étalée, mais de passage difficile (col de Despeña-Perros), formée de granits, mais bien boisée, ne dépasse pas 1.300 m.

L'Andalousie ou bassin du Guadalquivir est une plaine fertile largement ouverte sur l'Atlantique.

Au bord de la Méditerranée, la sierra Nevada ou Cordillère bétique, avec ses annexes les monts Tolox, la Sagra et la Segura, est un morceau d'une chaîne brisée dont la partie méridionale se retrouve dans le Rif marocain et l'autre partie est continuée au delà du cap de la Nao par les îles Baléares (1.571 m.). La sierra Nevada est, après les Alpes, la plus haute montagne de l'Europe (3.481 m.), aussi possède-t-elle des neiges perpétuelles qui lui ont fait donner son nom.

Côtes. — La chaîne des Cantabres, qui borde l'Atlantique, donne une côte élevée où l'envahissement des vallées par la mer à la suite d'un affaissement du sol a engendré des golfes longs et profonds, les *rias,* dont le type est devenu classique, tandis que les sommets qui séparent ces vallées immergées forment des caps ou longs promontoires : cap de Peñas, Finisterre. — Sur la Méditerranée, au contraire, de vastes golfes ouverts entre des pointes rocheuses (Gata, Palos, la Nao) et peu abrités terminent des plaines basses souvent lagunaires : plaine de Murcie, de Valence, de Tortose sur le vaste delta de l'Ebre. Aux abords des Pyrénées, la côte de la Catalogne est rocheuse, saine, découpée ; celle de la sierra Nevada, abrupte, élevée, est également munie de ports hospitaliers. A l'extrémité, le détroit de Gibraltar, large seulement de 12 kil., permet le passage de la Méditerranée dans l'Atlantique. Un bas-fond qui continue la Nevada porte les îles Baléares : Pityuses, Majorque et Minorque où des montagnes relativement élevées encadrent des plaines d'une proverbiale fertilité.

Climat et *Hydrographie.* — Dans l'ensemble, le climat des plateaux est un climat continental ; c'est même le climat des dépressions : « Trois mois d'enfer, neuf mois d'hiver », disent les gens de Madrid. Les hivers très rigoureux (minimum moyen — 11°,1), sont cependant secs, les étés sont torrides (+ 21°,2) et les pluies peu abondantes (de 0^m^,40 à 0^m^,55). La végétation est steppique : graminées dures, broussailles, cactus, agaves, chardons. La côte de l'océan Atlantique et les Pyrénées océaniques sont, au contraire, de climat maritime (hiver, 9° ; minimum moyen 2°9 ; été, 19°). Les pluies sont très abondantes et tombent en toutes saisons (de 1 m. à 1^m^,50). C'est le domaine de la forêt et des prairies. La côte orientale a un climat méditerranéen ; si le thermomètre y descend jusqu'à 2°,5 l'hiver, il monte l'été, chaud, lumineux et sec, à plus de 40° ; on n'y compte que de 0^m^,17 à 0^m^,40 de pluie. On y trouve l'olivier, la vigne, le maquis. L'Andalousie a un climat à demi tropical, mieux arrosé (de 0^m^,40 à 0^m^,80), plus chaud, où les irrigations permettent de cultiver le cotonnier, la canne à sucre, le palmier-dattier.

Les fleuves du plateau : Douro, Tage et Guadiana, qui ont leurs embouchures en Portugal, sont encaissés, coupés de chutes et de rapides, et de régimes irréguliers : « Ils ont, comme l'université de Salamanque, deux mois de cours et dix mois de vacances. » Le Guadalquivir, soutenu par les neiges de la sierra Nevada, est plus abondant et fort utile pour l'irrigation. Sur la Méditerranée, le Segura, le Jucar ne sont que des torrents irréguliers ; l'Ebre, au contraire, alimenté par les Pyrénées, est soutenu, limoneux, et se termine par un vaste delta.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. *Ethnologie.* — Comme dans tous les pays d'Europe, la population de l'Espagne est fort mélangée. Dès le début de l'époque quaternaire, elle a été habitée par des êtres humains qui tiraient de la pierre de grossiers instruments. Vers la fin de cette époque, la race de Cro-Magnon en occupait les régions septentrionales ; elle se répandit plus tard dans toute la péninsule. A l'âge du bronze, cette race jouait encore un rôle important en Andalousie. On n'est pas fixé sur l'origine des Ibères à tête dolichocéphale, ni sur celle des Basques qui sont restés cantonnés dans le voisinage des Pyrénées. Du XVIe au Ve siècle av. notre ère apparurent les Celtes à tête courte, qui supplantèrent les Ibères sur beaucoup de points ; ailleurs, ils se croisèrent avec eux, donnant ainsi naissance aux Celtibères. Rome conquit et colonisa la péninsule dès le IIe siècle avant notre ère. Le pays était déjà fortement romanisé lorsqu'il fut envahi, au Ve siècle, par les Vandales (d'où vient peut-être le nom *Andalousie*), les Wisigoths et les Suèves. Dès le VIIIe siècle de l'ère chrétienne, des Arabes, suivis de Berbères (Almohades, Almoravides, etc.) aux XIe et XIIe siècles, pénétrèrent en Espagne et y fondèrent un puissant empire, dont les magnifiques monuments du sud attestent la splendeur. Leur influence se manifeste dans le caractère volontiers indolent et fanatique, dans la langue, dans certaines formes d'habitations, dans les modes de cultures et d'irrigation, dans l'art. Jaloux de leur indépendance, très fiers, les Espagnols sont d'agréable commerce et, si l'on reproche leur paresse aux Andalous, on ne peut qu'admirer la persévérance, la sobriété et la dureté au travail des Basques, des Galiciens, des Catalans, des Baléariens. Si, à tous ces éléments qui se croisèrent et ont laissé leurs traces dans la population actuelle, on ajoute les colonies carthaginoises, grecques, romaines et germaniques, on comprend la multiplicité des types qu'on observe dans la péninsule Ibérique. L'élément français a fait sentir principalement son influence en Catalogne.

Il existe néanmoins un type spécial, surtout fréquent en Castille. De taille moyenne, brun, maigre et bien musclé, l'Espagnol a le visage ovale, le nez saillant, les lèvres un peu fortes. La femme se fait remarquer par ses grands yeux noirs, ombragés de longs cils, par ses pieds et ses mains d'une finesse remarquable, et par sa démarche gracieuse et ondulante. D'un caractère vif et passionné, l'Espagnol aime la danse, la musique, les courses de taureaux, les combats de coqs. Sa sobriété, sa galanterie sont proverbiales. Il cultive plutôt l'art, la littérature et la poésie, que les diverses branches de la science. Néanmoins, un mouvement scientifique très accentué s'est produit depuis quelques années.

Jusqu'en 1920, la population de l'Espagne a augmenté très faiblement, tant par suite d'une forte mortalité infantile que d'une émigration importante (de 60.000 à 70.000 personnes vers la France et l'Amérique latine). Au cours des dernières années, la natalité semble se relever rapidement. La moyenne de la densité est de 42,2 hab. au km², mais très inégalement répartie. Tandis que les plateaux n'ont que de 22 à 33, la Galice a 93, le pays Basque 120, la Catalogne de 130 à 175 hab. au km².

ESPAGNE
Frontière d'état
Limite de province ou de district
Chef-lieu de province
Chef-lieu de district
Chemin de fer
Canal de navigation
Echelle : 0 50 100 Km.
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
PORTUGAL
ESPAGNE
FRANCE
MAROC
ALGÉRIE
ILES BALÉARES
Golfe de Gascogne
Golfe du Lion
Détroit de Gibraltar
la Corogne
Oviedo
Santander
Bilbao
Pau
Toulouse
Montauban
Montpellier
Nîmes
Avignon
Carcassonne
Perpignan
Lugo
Pontevedra
Orense
Leon
Burgos
Logrono
Vitoria
Pampelune
Huesca
Gerone
Barcelone
Viana do Castello
Braga
Bragança
Valladolid
Soria
Saragosse
Lerida
Tarragone
Zamora
Segovie
Salamanque
Avila
Guadalajara
Teruel
Castellon de la Plana
Porto
Aveiro
Vizeu
Guarda
Coimbra
Castello Branco
Leiria
Cuenca
Valence
Palma
I. Majorque
I. Minorque
I. Ibiza
I. Formentera
Lisbonne
Santarem
Portalegre
Caceres
Tolede
Madrid
Albacete
Alicante
Murcie
Evora
Badajoz
Ciudad Real
Beja
Cordoue
Jaen
Grenade
Sierra Nevada
Almeria
Malaga
Seville
Huelva
Cadix
Faro
Gibraltar (A)
Tanger
Ceuta
Tetouan
Alger
Oran
Mostaganem
Orléansville
Massif de l'Ouarsenis
Tenes
Cherchell
Blida
Medea
Kolea
Tizi-Ouzou
Dellys
Aumale
Boghari
Tiaret
Zahrez Chergui
Mascara
Nemours
Melilla (E)
Alhucemas (E)
Velez de la Gomera (E)
Alboran (E)
Sierra Morena
Sierra de Guadarrama
Montes Cantabriques
Montes Ibériques
Sierra de Gredos
Sierra de Gata
Sierra de Guadalupe
Sierra de Toledo
Sierra de Alcaraz
Sierra de Segura
Sierra de las Estancias
Sierra de los Filabres
Sierra de Cazorla
Sierra de Alcaraz
Sierra de Espuña
Sierra de Almenara
Sierra de Aracena
Sierra de los Santos
Sierra de Hornachos
Sierra de Monchique
Sierra de Caldeirão
Sierra de Ossa
Sierra de Tejeda
Sierra de Almijara
Sierra de Antequera
Sierra de Mijas
Sierra de Ronda
Sierra de Grazalema
Sierra de Aljibe
Sierra de Gibraltar
Sierra de Alpujarra
Sierra de Gador
Sierra de Filabres
Sierra de Cabrera
Sierra de Cabo de Gata
Sierra de Cartagena
Sierra de Carrascoy
Sierra de Espuña
Sierra de Almenara

ESPAGNE
FRANCE
ATLANTIQUE
PORTUGAL
MÉDITERRANÉE
AFRIQUE
Pêche de la sardine et du thon
Pêche de la sardine et du thon
Pêche du thon
Pêche du thon
Iles
Baléares
Majorque
Minorque
Ibiza
Formentera
Dét^t de Gibraltar
Gibraltar (Brit.)
la Linea
Cadix
Jerez
Seville
Cordoue
Grenade
Malaga
Almeria
Aguilas
Carthagène
Murcie
Alicante
Elche, dattiers
Valence
Castellon de la Plana
Benicarlo
Tortosa
Tarragone, liqueurs.
Barcelone, tissages
cotonnades, lainages, soieries
métallurgie, autos,
machines, papier, cuir,
savon, couleurs, chocolat.
Sabadell, lainages
Mataro
S. Feliu, liège
Figueras
papier, cuir
industrie du liège
Palma
chaussure
vignes, oliviers
Sagunte, sidérurgie
Valdepenas
Almansa
chaussure
Albacete
coutellerie
Ciudad Real
laines, toiles
Puertollano
Almaden
Badajoz
laine, cuir
Logrosan
phosphorite
Cacères
poterie salaisons
Céclavin
salaisons
Bejar
Salamanque
Avila
Ségovie
Guadalajara
Aranjuez
culture maraich.
Tolède
papier, armes
Cuenca
lainages, toile, papier
Teruel
Utrillas
Alcaniz
Huesca
Lérida
Iqualda
Reus
Vendrell
tissus
Tarragone, liqueurs.
Cardona
Vich
Mancesa
Tarrasa
lainages
Sabadell, lainages
Barcelone, tissages
Gerone
Figueras
Pampelune
Tolosa
Vitoria
Logrono
Soria
Saragosse
Catalayud
Burgos
Palencia
Valladolid
Zamora
Orense
Vigo
Pontevreda
Pontevreda
Lugo
toiles lainages
Oviedo
Mières
Matallana
Léon
chocolat
Astorga
Ponferrada
Reinosa
Santander
constr. nav.
tabac, papier
cuir
Bilbao
métallurg.
sidérurgie,
verrerie, papier,
cartonnage
S. Sébastian, prod. chim.
Gijon
porcelaine,
verrerie,
tabac
constr. navales, le Ferrol
toile, tabac, la Corogne
sardines conserves
mais
pommiers
pâturages
seigle, mais
céréales
blé
lin
pommes
fruits
pommes de terre
oliviers
vignes
légumes
meunerie
betteraves à sucre
laines, toiles, cuir, papier, sucre
châtaigniers
vignes
pâturages
Usines hydroélectriques
machines
pommes
vignobles
raffineries
coton, cuir, sucre, prod. chim.
betteraves sucre
lainages, cuir, papier
industries textiles
amandes
huile
coton, soieries
fruits
noix
riz
huile, savon
conserves de pêche
pêche du thon
oranges
agrumes
oranges
citrons
riz
oranges
amandes
vins, tabac, cotonn., toiles
papier, chaussure, sparterie
orge
riz
alfa
vignobles
olives
betteraves à sucre
toile, chaussure, papier, sucre
cotonn. soieries
mach. céramique
verrerie, tabac,
armes
sucreries
canne à sucre
agrumes
pêche du thon
soieries
sparterie
vignobles
coton
vins, Jerez
constr. navales, olives
conserves de pêche
raisins secs et vins
MADRID
MINÉRAUX
A argent.
B bauxite.
C cuivre.
E étain.
F fer.
H houille.
L lignite.
M manganèse.
m mercure.
Ph phosphate.
Pl plomb.
W wolfram.
S sel.
So soufre.
Z zinc.
centres industriels.
Division du sol
Région de culture intensive.
Région de production moyenne et pâturages.
Bois ou forêt.
Région improductive.
Limite septentrionale de la culture de : l'oranger l'olivier
B bœufs, C chevaux, Ch chèvres, M moutons, P porcs, V.S vers-à-soie.
R. BOLZÉ

Le catholicisme est la religion presque exclusive des habitants ; la langue espagnole comporte de nombreux dialectes dont les plus remarquables sont le *habte* ou aragonais, le galicien, l'asturien et le pays basque et la Catalogne ont conservé des langues particulières.

Organisation politique. — L'Espagne forme depuis 1939 un Etat nationaliste autoritaire. A la suite de la révolution du 14 avril 1931, renversant la monarchie constitutionnelle héréditaire dans la branche cadette de Bourbon-Anjou, instaurant la république et abolissant la Constitution de juin 1876, déjà suspendue depuis le coup d'Etat de septembre 1923, les Cortès constituantes votèrent, le 9 décembre 1931, une nouvelle Constitution qui devait provoquer la révolution nationaliste de 1936. L'Espagne était, aux termes de l'article 1er, « une république de travailleurs ». Le pouvoir législatif était confié à une Chambre unique dont les membres étaient élus par le suffrage universel de tous les citoyens des deux sexes, âgés de vingt-trois ans au moins. Le président de la république, chef du pouvoir exécutif, était désigné par les Cortès ; des pénalités sévères étaient prévues contre lui, au cas où il excéderait ses pouvoirs. La renonciation à la guerre, l'adhésion à la Société des Nations, étaient inscrites dans la Constitution. Cet acte constitutif contenait des dispositions, les unes fort détaillées, les autres relevant de l'action politique militante, qui sont plus souvent régies par des lois non constitutionnelles. C'est ainsi que la Constitution espagnole stipulait que les étrangers naturalisés espagnols auraient, au même titre que les citoyens originaires, accès aux plus hauts emplois de l'Etat ; c'est ainsi encore qu'en contraste avec son caractère très libéral, la Constitution interdisait aux ordres religieux l'enseignement et toute espèce de commerce, et ordonnait la dispersion (mais non l'expulsion) des jésuites et la confiscation de leurs biens.

Un statut spécial d'autonomie avait été accordé à la Catalogne en 1932. Il fut en vigueur de 1932 à 1939.

Après deux ans et demi de guerre civile le général Franco, maître de Madrid le 28 mars 1939, a jeté les fondements d'un Etat nationaliste autoritaire dont il est le chef et qui est devenu une monarchie après le vote de la loi de succession (juillet 1947).

L'Espagne comprend 49 provinces, 15 cours d'appel, 95 tribunaux supérieurs, 499 cantons et tribunaux de cantons, 9.290 communes (*ayuntamientos*), 10 universités et académies. Il y a 9 archevêchés (l'archevêque de Tolède, patriarche des Indes occidentales, étant primat), et 45 évêchés.

L'Espagne, qui fut une des plus grandes puissances coloniales, ne possède plus, en dehors des Canaries incorporées à la métropole, que le Maroc espagnol (Rif), le Rio-de-Oro sur la côte du Sahara, les îles Fernando-Po et Annobon et la Guinée espagnole, soit en tout 340.000 km² dont 285.000 pour le seul Rio-de-Oro, et 900.000 hab.

— Géographie économique. *Agriculture, Industrie et Commerce.* — L'Espagne est avant tout un pays agricole ; mais elle manque de main-d'œuvre : une partie (20 p. 100) du sol est improductive ; une autre (22 p. 100) couverte de forêts dont beaucoup ne sont qu'un médiocre maquis, une autre portion (20 p. 100) est formée de pâturages où l'on élève le mouton mérinos avec transhumance active des plaines aux plateaux et aux montagnes (20 millions, premier pays producteur de l'Europe), des ânes et des mulets et en Andalousie des chevaux. Seules la Galice et les Asturies ont des bêtes à cornes en abondance, et l'Estremadure (forêt de chênes) des porcs. La vigne, qui couvre 4 p. 100 du sol, fournit des vins riches en alcool, et dans le sud des crus célèbres (Malaga, Alicante, Xérès). Les 34 p. 100 de terres arables sont tantôt médiocrement cultivées : seigle au nord, maïs sur le plateau, tantôt admirablement irriguées et soignées comme des jardins : *huertas* de Valence, de Murcie, *végas* d'Andalousie. Elles produisent le blé (Castilles, Andalousie), l'olivier (premier pays producteur d'huile d'olive), la vigne (troisième pays producteur de vin), les oranges, les citrons (premier pays producteur), les figues, les grenades, les fruits et les primeurs (Baléares).

Il faut ajouter la pêche du thon et de la sardine en Galice (70.000 marins).

Comme sous-sol, l'Espagne est merveilleusement douée de la nature ; sa richesse minière lui valut jadis de nombreuses invasions, depuis les Phéniciens jusqu'aux Romains. Aucun minéral ne lui manque, et elle possède les plus précieux, en quantités presque inépuisables : le fer, le plomb, le cuivre, le zinc, l'étain, le mercure, le soufre, et aussi l'argent, l'or, etc. ; elle renferme aussi d'importants bassins houillers. Dans le monde entier, on connaît les mines de Somorrostro (fer), de Linarès (plomb argentifère), de Rio-Tinto (cuivre), d'Almaden (mercure). Les sources minérales y sont nombreuses (plus de 2.000, dont beaucoup de fameuses).

Les régions industrielles sont la Biscaye (métallurgie) et la Catalogne (filatures de coton et laine). Petites industries : verreries, armes (Todède), tabac (Séville).

L'évolution économique depuis 1939. V. page suivante.

Voies de communication. — Les voies de communication sont encore peu nombreuses. Aucune rivière n'est navigable. Il n'y a que 15.300 kil. de voies ferrées et trois communications avec la France par Hendaye et Port-Bou et, en plein cœur des Pyrénées, par le col dit *Somport*. Deux autres lignes à travers les Pyrénées sont toutefois en projet ou en construction. Le pays, qui se relève puissamment depuis quelques années, a pourtant de l'avenir devant lui et, quand la crise de la main-d'œuvre sera conjurée, une exploitation rationnelle est possible, de même que le rayonnement intellectuel d'une langue fort riche et parlée sur les deux tiers du nouveau continent.

Histoire. *Antiquité.* — Les âges les plus lointains ont laissé des vestiges dans la Péninsule. Au paléolithique remontent les très curieux artistes d'une race africaine de chasseurs, qui, aux parois de leur habitation rupestre, se sont représentés, eux et les bêtes qu'ils poursuivaient pour se nourrir, dans la célèbre caverne d'Altamira. Du néolithique datent les dolmens, les tombeaux à coupole d'Andalousie, qui ont eu pour constructeurs probables des Ligures, les plus anciens habitants historiquement attestés. Ensuite vinrent les Ibères, sans doute d'origine libyenne, qui occupèrent le Sud et l'Est. Au VIe siècle av. J.-C., des Celtes, émigrés du Nord, s'établirent à l'Ouest, et sur le plateau central où des Ibères les rejoignirent : les Grecs donnèrent à cette population mixte, dont les éléments ne se fondirent d'ailleurs pas absolument, le nom de *Celtibères*. De la première civilisation ligure, on sait peu de chose. On connaît mieux la civilisation des Ibères : ils eurent un art complet qui, se vivifiant au contact des civilisations orientale et grecque, produisit des œuvres d'une beauté indiscutable ; les anciens parlent avec estime d'une littérature ibérique, dont il ne subsiste rien.

Vers l'an 1000, les Phéniciens avaient commencé de se répandre sur les côtes de l'extrême Sud, dans le pays de Tartessos ; ils y fondèrent des comptoirs : *Gadès, Carteia, Malaca, Abdera.* Au VIIIe siècle, les Hellènes à leur tour abordèrent sur les rivages plus au Nord, principalement les Phocéens, et les habitants de leur colonie marseillaise, qui se donna des factoreries à l'extrémité des Pyrénées (Rhodé, Emporion). Les souvenirs historiques du séjour des Grecs en Espagne sont insignifiants, mais les recherches archéologiques récentes ont témoigné de leur action sur la vie et les arts locaux, qui n'ont prospéré que sous cette influence et qui déchurent quand elle cessa. Après l'abaissement politique des Phéniciens, leur héritière Carthage s'appropria leurs anciens établissements ; elle les perdit en grande partie au IIIe siècle, mais il furent reconquis par la famille des Barcides.

Entre temps, les Romains s'étaient infiltrés par le Nord ; une convention fixa à l'Ebre une limite commune, qui fut violée, d'où la guerre : Rome ne mit que douze ans à abattre en Espagne la domination punique (218-206) ; il lui fallut près de deux siècles (jusqu'en 19 av. J.-C.) pour briser les résistances indigènes. Trois noms : *Viriathe*, la ville de *Numance, Sertorius*, symbolisent cette rude tâche ; les succès de César en 60, puis d'Agrippa, furent plus vite acquis.

Il y eut d'abord deux provinces d'Espagne : la *Citérieure* au Nord (capitale Carthagène), et l'*Ultérieure* (capitale *Hispalis*, ou *Séville*). En 27, Auguste détacha de la seconde, dénommée *Bétique*, la *Lusitanie* (en gros le Portugal), et la Citérieure devint la *Tarraconaise*, du nom de son nouveau chef-lieu. Le pays garda très longtemps son étroit particularisme local, et mena encore la vie de clan ; il fournit aux armées quantité d'excellentes recrues pour les expéditions au dehors. Rome, de son côté, développa dès l'origine le réseau routier, fonda nombre de colonies où s'élevèrent des édifices grandioses de type italien, et qui donnèrent à l'empire des écrivains illustres, et même des Césars. Mais cette romanisation fut une création artificielle, limitée aux centres latins ; elle ne donna même pas une communauté d'institutions ou d'aspirations aux gens des campagnes. Les Barbares furent accueillis sans résistance, et la façade romaine eut bientôt fait de s'écrouler.

Moyen âge. — Au début du Ve siècle, les Vandales étaient établis en Andalousie, les Wisigoths dans la vallée de l'Ebre, les Suèves en Galice, les Alains en Lusitanie. L'influence de ces divers peuples s'effaça devant celle des Wisigoths. Le roi Euric, à la fin du Ve siècle, chassa les Romains de la Péninsule, tandis que les Vandales gagnaient le nord de l'Afrique. Quand le fils d'Euric, Alaric II, l'auteur du *Bréviaire* juridique, qui l'a rendu célèbre, monta sur le trône en 485, la puissance wisigothique était à son apogée ; mais ce vaste royaume, qui s'était constitué peu à peu par l'extension de l'Etat fondé en Aquitaine par Walia, était affaibli par les dissensions civiles et religieuses : ce fut bientôt une période d'anarchie, à laquelle mit fin le roi arien Recarède, en se faisant catholique (586) et se ralliant ainsi les Hispano-Romains, redoutables par le nombre et la richesse de leur aristocratie. Il n'y eut désormais qu'une seule nation en Espagne ; le royaume fut divisé en diocèses administratifs, et une législation unique fut appliquée à tous les sujets à partir de Receswinthe, au VIIe siècle. Le clergé avait un rôle tout particulièrement imposant dans les affaires publiques, et les conseils de Tolède, la capitale, où siégeaient aussi des seigneurs laïcs, étaient de véritables assemblées politiques. Après le règne du vertueux Wamba, mort en 687, l'anarchie régna de nouveau, et provoqua, cette fois, la fin du royaume.

En 710, les Arabes appelés par le prétendant Achila, pour combattre l'usurpateur, Roderic, vinrent en Espagne, et entreprirent la conquête du pays, après avoir battu les Wisigoths à la bataille du Guadalete. Ils pensèrent même envahir la Gaule, mais ils durent revenir en Espagne après la bataille de Poitiers, en 732. Malgré la défaite que leur avait infligée, en 718, dans la vallée de Covadonga, le roi Pélage, élu par les barons wisigoths réfugiés dans les montagneuses Asturies, les Musulmans (car s'il y avait des Arabes il y avait aussi et surtout des Berbères, des Syriens et des Perses, tous sectateurs de Mahomet), les Musulmans ou Maures firent de l'Espagne un royaume d'abord dépendant du lointain califat de Bagdad, puis un émirat (756), sous le règne d'Abd er-Râhman Ier, prince omeyade échappé à l'assassinat de sa famille, à Damas, par les Abassides. L'émirat, devenu califat indépendant, atteignit l'apogée de sa puissance sous Abd er-Râhman III, qui, au cours de son long règne (912-961), fit preuve d'énergie et de qualités d'organisation, et qui, rompant tout lien avec Bagdad, dota son royaume d'une marine puissante, encouragea le commerce et l'agriculture, protégea les lettres et les arts et s'entoura d'une cour fastueuse. La capitale du califat, Cordoue, aux mosquées merveilleuses, aux monuments splendides, peuplée d'un demi-million d'âmes, devint le séjour préféré de nombreux savants et lettrés musulmans ou juifs. Cependant, après le règne non moins brillant d'El-Hakam II, fils d'Abd er-Râhman, également épris de science et de littérature, les princes chrétiens finirent par ébranler la puissance musulmane, affaiblie d'ailleurs par des luttes intestines. Au début du XIe siècle, Alphonse V, roi de Léon, remporta à Calatañazor une brillante victoire, qui permit aux chrétiens d'occuper bientôt plus de la moitié de l'Espagne. Le califat de Cordoue se morcela en petits Etats indépendants, tandis que les Asturies, le Léon, la Galice, la Castille, successivement reconquis sur l'Infidèle, ne formaient plus, au début du XIe siècle, qu'un même royaume, celui de Castille ; cent ans plus tard, le puissant comté de Catalogne allait également se réunir au royaume d'Aragon. L'avance chrétienne fut cependant ralentie, d'abord par les déplorables rivalités qui divisèrent les princes chrétiens, mais aussi par la venue en Espagne des hordes berbères des Almoravides dont les victoires de Zulaca, en 1086, et d'Uclès, en 1108, anéantirent les résultats de la prise de Tolède par Alphonse VI de Castille, aidé du célèbre Cid Campéador. Les Almoravides furent eux-mêmes supplantés en Espagne, au début du XIIe siècle, par les Almohades, mais ceux-ci furent mis en déroute à la célèbre bataille de Las Navas de Tolosa (1212), à laquelle prirent part tous les princes chrétiens de la Péninsule.

Cette victoire éclaira d'une véritable auréole la figure du chef de la coalition, Alphonse VIII, roi de Castille, dont l'œuvre fut continuée par son petit-fils, saint Ferdinand III. Bientôt les Musulmans ne conservèrent plus que le petit royaume d'Andalousie, avec Grenade pour capitale.

Cependant, les royaumes chrétiens de la Péninsule — il n'y en avait plus que deux grands, la Castille et l'Aragon, puisque la Navarre allait pour deux siècles devenir française et que le Portugal était indépendant depuis 1143, — s'affermissaient et s'organisaient. Malheureusement, la noblesse, privilégiée à l'excès en récompense de ses services, et le tiers état, favorisé pour la même raison par de nombreux *fueros* ou chartes de communes, s'opposaient aux tendances absolutistes des souverains. Aussi les guerres civiles gênèrent-elles l'œuvre de « Reconquête », que retarda aussi, en ce qui concerne l'Aragon, le dessein qu'eurent les rois de ce pays, à partir de Jacques Ier le Conquérant (1213-1276), d'étendre leur puissance dans la Méditerranée et d'y supplanter les Français et les républiques italiennes.

L'œuvre de reconquête et en même temps d'unification nationale ne devait se terminer que sous le règne de Ferdinand II d'Aragon et Isabelle de Castille, qui avaient réuni les deux grands royaumes par leur mariage en 1469. Princesse énergique, Isabelle réprima en Castille la rébellion des grands barons, et conquit Grenade sur Boabdil (1493), tandis que Ferdinand établissait l'Inquisition, s'alliait avec la maison d'Autriche et réussissait à chasser les Français de Naples et de Milan. Après l'expulsion des Maures de Grenade, l'Espagne, des Pyrénées au détroit de Gibraltar, se trouva réunie sous un même sceptre. Pour comble d'éclat et de prospérité, Christophe Colomb la dota d'un nouveau monde.

Périodes moderne et contemporaine. — Malgré l'effort que fit Ferdinand pour séparer de nouveau l'Aragon de la Castille, son petit-fils Charles Ier d'Autriche (Charles Quint), conserva la couronne des deux royaumes et usa sans ménagement des trésors et du sang de l'Espagne pour le triomphe de la politique impériale. Philippe II (1556-1598) annexa le Portugal, mais perdit une partie des Pays-Bas, gagnés au protestantisme, et, par des guerres contre la France, l'Angleterre, les Turcs, affaiblit inutilement un pays victime d'une politique financière non moins maladroite que la politique militaire. Si Philippe III (1598-1621), dominé par son favori le duc de Lerme, eut un règne relativement pacifique, Philippe IV (1621-1665) dut reconnaître l'indépendance du Portugal, ainsi que celle des Pays-Bas, et céder à la France l'Artois et le Roussillon. Faible d'esprit, Charles II (1665-1700) traîna une vie misérable ; il perdit une partie de la Flandre et la Franche-Comté, et mourut en léguant ses vingt-deux royaumes au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. Philippe V (1700-1746), soutenu par le dévouement des Castillans, sortit victorieux de la guerre de Succession (1701-1714) et resta roi d'Espagne, mais dut sacrifier l'Italie et les Pays-Bas. Il réussit plus tard, avec l'aide de la France, à faire de son fils Charles un roi de Naples et de son fils Philippe un duc de Parme.

Après le pacifique Ferdinand VI (1746-1759), Charles III (1759-1788) replaça l'Espagne au rang des grandes puissances par des mesures réparatrices et put figurer avec honneur dans la guerre de l'Indépendance américaine.

La Révolution française eut son contre-coup dans la Péninsule. Jusqu'à la paix de Bâle (1795), l'Espagne se ligua avec les autres puissances contre la France, dont elle devint ensuite l'alliée par le traité de San-Ildefonso (1796). Mêlée aux guerres européennes, elle vit sa marine anéantie à Trafalgar (1805). Cependant, une vive opposition commençait à se manifester contre Charles IV ; elle était fomentée par le prince héritier Ferdinand. A la faveur de cette rivalité, Napoléon Ier intervint militairement (1808), et installa sur le trône son frère Joseph ; un mouvement national, soutenu matériellement par l'Angleterre, prit le caractère d'une guerre d'indépendance. Après la bataille de Vittoria (décembre 1813), l'empereur restaura les Bourbons d'Espagne en la personne de Ferdinand VII (1813-1833).

Désormais, l'histoire intérieure de l'Espagne ne sera plus guère que celle d'une lutte entre absolutistes et libéraux. Ferdinand VII, qui se rendit odieux par ses violences, dut en 1820 reconnaître la Constitution votée en 1812 par les Cortès de Cadix ; il fut rétabli comme roi absolu par les Français, au nom de la Sainte-Alliance (Congrès de Vérone, 1822). Son frère, don Carlos, exclu du trône au profit d'Isabelle II, sa fille, maintint ses droits par les armes, et la régence de Marie-Christine fut ensanglantée par une première guerre carliste (1834-1839), qui se termina par la défaite des insurgés. La régente dut bientôt abdiquer son pouvoir devant le mécontentement général, après avoir oscillé entre Espartero, chef du parti avancé, et le conservateur Narvaez, à qui elle avait fini par donner sa confiance. Le 8 novembre 1843, Isabelle fut déclarée majeure, et alors commença une des périodes les plus troublées de l'histoire contemporaine de l'Espagne, au cours de laquelle les tendances réactionnaires prévalurent d'une façon générale, et provoquèrent des soulèvements en sens inverse ; finalement, Isabelle, sentant sa cause perdue, se réfugia en France (1868), pendant que Serrano devenait chef du gouvernement provisoire, avant d'être nommé, par les Cortès constitutionnelles, régent du royaume en attendant qu'un candidat au trône eût été choisi et agréé. L'épisode le plus mémorable de ces négociations fut la candidature du prince Léopold de Hohenzollern, qui provoqua la guerre franco-allemande de 1870-1871. Le second fils de Victor-Emmanuel II d'Italie, Amédée, duc d'Aoste, proclamé par les Cortès le 16 novembre 1870, ne trouva aucun appui et abdiqua découragé le 11 février 1873 ; mais la république, dont le plus éminent représentant était Emilio Castelar, ne sut pas s'organiser : dès le 29 décembre 1874, le général Martinez Campos proclama Alphonse XII, fils d'Isabelle : ce fut la seconde restauration des Bourbons. Sous ce règne (1874-1885), dont les débuts furent troublés par une nouvelle guerre carliste, assez facilement réprimée, il se forma deux grands partis parlementaires : celui des conservateurs (Canovas) et celui des libéraux (Sagasta).

Alphonse XIII, fils posthume d'Alphonse XII, régna jusqu'à 1902 sous la régence de Marie-Christine, que son affabilité et la dignité de sa vie rendirent populaire, mais la guerre désastreuse de 1898 avec les Etats-Unis, qui acheva de ruiner la puissance coloniale de l'Espagne, eut sa répercussion sur la situation intérieure. Celle-ci, en l'absence de

partis solidement organisés, se compliqua de complots, de grèves, d'attentats, sans parler des tendances séparatistes ; trois présidents du conseil (l'absolutiste Canovas, le libéral Dato, le radical Canalejas) tombèrent assassinés. Aigrie par la perte des possessions américaines, par les échecs de Cuba et du Maroc, l'armée intervint de plus en plus dans les affaires publiques, dont la bonne marche était entravée par les querelles des politiciens ; les élections étaient aux mains du gouvernement et des « caciques » de village. Ainsi s'explique que le coup d'Etat du général Primo de Rivera n'ait pas rencontré de résistance.

En septembre 1923, le général renversa le régime parlementaire et lui substitua, avec l'assentiment du roi, un *Directoire* d'officiers généraux et de techniciens. En 1927, les Chambres, supprimées lors du coup d'Etat, furent remplacées par une Assemblée nationale composée de représentants, nommés par le roi, des collectivités intellectuelles, sociales et économiques. La censure a été établie. Les menées séparatistes et communistes ont été sévèrement punies. Après quatre ans d'une dictature qui assura l'ordre, le Directoire lui-même sentit la nécessité de normaliser la situation politique.

Le 12 septembre 1927, le roi signa l'édit de convocation d'une Assemblée dite nationale (en réalité simple Assemblée des notables), offrant le caractère d'un grand conseil consultatif sur lequel le gouvernement voulait s'appuyer pour ramener l'Espagne dans la voie de la monarchie absolue. Avant même la réunion de l'Assemblée, le chef du parti conservateur libéral, Sanchez Guerra, rompit avec le roi et quitta l'Espagne. Les libéraux semblaient prêts à faire masse contre les absolutistes, et l'armée n'était pas moins divisée que la nation.

L'Assemblée nationale s'ouvrit le 14 octobre. Elle suivit les vues du Directoire. Au cours des années 1928 et 1929, plusieurs complots essayèrent de renverser le Directoire. En janvier 1930, le général Primo de Rivera donnait sa démission.

Pendant les quinze mois qui suivirent, le roi Alphonse XIII tenta sans succès de rétablir progressivement un régime constitutionnel régulier et de se concilier l'opinion publique qui, déconcertée, s'était insensiblement désaffectionnée. Le 12 avril 1931, des élections municipales donnèrent une écrasante majorité à la coalition républicaine et socialiste. La république fut proclamée le surlendemain ; le roi ne voulut ni abdiquer ni déchaîner la guerre civile ; il quitta l'Espagne et se réfugia en France. A Madrid, un gouvernement provisoire fut formé, sous la présidence d'Alcala Zamora. En même temps une « République catalane » fut acclamée à Barcelone ; le colonel Macia, porté à sa tête, se contenta en définitive du titre de président de la « généralité de Catalogne ». Le gouvernement provisoire de Madrid exerça pendant trois mois une dictature de fait ; un de ses premiers actes fut de proclamer la liberté des cultes, qui mettait fin aux privilèges du catholicisme, jusqu'alors religion d'Etat.

Les Cortès constituantes, élues le 28 juin, se réunirent le 14 juillet, et votèrent la Constitution le 9 décembre 1931. Elles furent ensuite maintenues en fonctions pour élaborer, avant qu'il fût procédé à un renouvellement, les « lois complémentaires » et organiques.

Alcala Zamora, à la suite du vote de l'article 24 de la Constitution, relatif aux associations religieuses, s'était retiré, et avait été remplacé à la tête du gouvernement provisoire par Azaña. La Constitution votée, Alcala Zamora fut élu, par les Cortès, président de la République espagnole, le 10 décembre 1931 ; Azaña fut maintenu à la présidence du premier ministère constitutionnel du nouveau régime.

Le gouvernement de la République espagnole, pris entre les agitations anarchistes (soulèvement de la Catalogne, 1933 ; mouvement révolutionnaire d'Oviedo, octobre 1934) et les tentatives réactionnaires (pronunciamento du général Sanjurjo, août 1933) n'a pu se stabiliser. L'insurrection militaire, suscitée par le meurtre de Calvo Sotelo, éclate au Maroc le 13 juillet 1936 et gagne la Péninsule, conduite par les généraux Franco, Queipo de Llano et Mola. Les républicains tiennent fortement presque toute la Péninsule au sud du Tage, ainsi que la Catalogne, la Biscaye, les Asturies. Les insurgés, partis du Maroc, réussissent tout d'abord à s'installer en Navarre, à Séville, à Grenade, aux Baléares. Ils disposent d'une armée assez nombreuse, mais ils ne contrôlent pas les régions industrielles de l'Espagne ; ils manquent d'argent, de matériel d'aviation, d'artillerie, et ne disposent que d'une très faible flotte. A l'étranger, ils se heurtent à l'hostilité déclarée des pays démocratiques et ne peuvent compter que sur l'appui des pays totalitaires : Portugal, Allemagne, Italie. Peu à peu, cependant, ils parviennent à amener, au moyen de quelques avions commerciaux, des troupes du Maroc. Bientôt, ils disposent de bombardiers italiens qui leur permettent d'assurer désormais leurs liaisons par mer. Franco, qui a pris la direction des opérations, commence par verrouiller la frontière de la Bidassoa grâce à sa victoire d'Irun (septembre 1936). Puis les nationalistes délivrent Tolède, dont l'Alcazar a été héroïquement défendu par le colonel Moscardo ; ils s'emparent d'Oviedo, de Gijon ; ils occupent Cordoue et Malaga, et tentent une première offensive sur Madrid en novembre 1937. Celle-ci ayant échoué, Franco accepte désormais l'idée d'une guerre longue. La prise de Bilbao et de Santander marque la chute du front républicain du nord. C'est alors, de février à mars 1938, la marche rapide à la mer, à travers l'Aragon, marquée par la prise de Lérida, de Tortosa, de Castellon. Après un échec des républicains dans la boucle de l'Ebre, Franco, désormais le plus fort, occupe la Catalogne après une brève campagne ; Madrid ne réagit plus et capitule en mars 1939. Franco, vainqueur, prend alors la direction d'un gouvernement provisoire. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Espagne demeure dans la non-belligérance, et Gibraltar ne sera pas attaqué. Mais les difficultés auxquelles se heurtent les Alliés l'amènent à occuper Tanger de 1940 à 1945, et l'influence de la Phalange, toute-puissante au début de son gouvernement, entraîne la création d'une Légion bleue qui combattra en Russie avec les Allemands. Peu à peu, cependant, l'emprise de la Phalange diminue, et Franco se consacre surtout au relèvement du pays. En 1947, une loi de succession rétablit, en principe, la monarchie, dont Franco est nommé protecteur régent. V. *Supplément*.

— Géographie économique. *L'évolution économique depuis 1939*. La Seconde Guerre mondiale a encore accentué le retard économique de l'Espagne. Sortie très affaiblie d'une révolution qui a fait de nombreuses victimes et d'importantes destructions, endettée vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie, l'Espagne n'a pas participé à l'immense effort de guerre des autres pays.

Les conditions naturelles ne sont guère favorables à un développement économique de grand style : les centres de production sont éloignés les uns des autres, et le relief rend malaisées les relations entre eux ; les sécheresses sont fréquentes et l'irrégularité des cours d'eau rend difficile l'alimentation des installations hydro-électriques ; quant au sol, si, dans certaines régions, il donne d'excellentes récoltes, il reste improductif dans la proportion de 20 p. 100. Pour vaincre cette nature hostile, il eût fallu doter l'Espagne d'un outillage économique moderne. Mais le réseau routier est encore insuffisant. L'équipement industriel n'est pas même à la mesure des possibilités : la production électrique, qui a atteint 5.256 millions de kilowatts-heure en 1948 (dont 85 p. 100 d'origine hydraulique), est nettement inférieure aux besoins, et un régime très sévère de restrictions du courant ne facilite guère l'activité industrielle. C'est ainsi que la production des filés de laine (Tarrasa-Sabadell), qui s'était relevée un moment, est retombée en 1948 plus bas qu'à son niveau d'avant guerre. Quant à l'industrie cotonnière catalane, elle souffre à la fois de l'insuffisance des ressources en électricité et du manque de matières premières. Si l'extraction de houille a fait des progrès, augmentant de 67 p. 100 entre 1935 et 1945, celle du minerai de fer est en baisse. (L'exportation est passée de 3.724.000 à 200.000 tonnes de 1930 à 1948.)

Afin de rattraper ce retard, le gouvernement espagnol a élaboré un plan de développement économique : modernisation des procédés agricoles et augmentation de la capacité des industries chimiques en matière d'engrais, construction de centrales électriques devant faire monter la production à 12 milliards de kilowatts-heure en 1954, installation d'une nouvelle raffinerie de pétrole à Carthagène et agrandissement de celle de Ténériffe, création d'une industrie des tracteurs et des camions à Barajao et d'une usine d'aluminium à Valladolid, mise en chantier de nombreuses constructions navales, etc.

La balance commerciale de l'Espagne reste déficitaire. Aux exportations figurent des produits alimentaires (huile, olives, amandes, conserves de poisson, oranges, bananes, vins), des tissus et des minerais (fer, tungstène, mercure). Aux importations, on relève du blé, du coton, du café, des produits chimiques et des automobiles, de l'outillage agricole et textile, etc. Les principaux clients et fournisseurs sont : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Argentine, la Suisse et le Portugal.

— Langue. La langue espagnole ou *castillane* est parlée en Espagne, dans l'Amérique du Sud (sauf le Brésil et les Guyanes), dans l'Amérique centrale, au Mexique, aux Antilles, aux Philippines, et dans quelques autres anciennes colonies espagnoles. On estime à 70 millions environ le nombre de ceux qui la parlent, ce qui la placerait immédiatement après l'anglais, et à peu près sur le même rang que le russe et l'allemand. Dans chaque pays, l'espagnol présente certaines variétés qui, cependant, n'en altèrent point essentiellement la physionomie. En Espagne, les dialectes les plus importants sont : le *galicien* (*gallego*), intermédiaire entre le portugais et le castillan, et l'asturien ou *bable*, avec son sous-dialecte le *berciano* ; puis le *montañes* (Santander), l'*aragonais*, l'*andalou*. Le *catalan* (avec le *valencien* et le *mallorquin*) forme une branche à part des langues romanes ; quant au *basque* ou *euskara*, il n'a aucun rapport avec ces dernières.

Le *romance castellano* est l'une des langues formées par le latin populaire dans les diverses provinces de la « Romania ». A côté d'une immense majorité de racines latines, il contient des mots provenant des populations primitives (Ibériens, Celtes, Phéniciens) et des conquérants successifs (Goths, Arabes), ou empruntés postérieurement aux langues voisines ou étrangères (français, basque, italien, anglais, langues américaines), ou enfin formés du latin ou du grec classiques par les savants. Les emprunts germaniques (gothique) ou arabes sont les plus intéressants : sauf quelques rares particularités phonétiques ou syntaxiques, ils n'intéressent d'ailleurs que le vocabulaire.

Les plus anciens documents écrits en espagnol sont du milieu du XIIe siècle. Des raisons politiques et l'activité littéraire de la Vieille-Castille assurent, au cours du XIIIe siècle, la prépondérance au dialecte de cette province ; il gagne du terrain vers l'E., aux dépens de l'aragonais et du catalan, et surtout vers le N.-O., où il refoule le léonais et le galicien, adopté de préférence au début par la poésie lyrique. La chancellerie des rois du XIIIe siècle, et particulièrement d'Alphonse X, unifie et fixe l'orthographe, qui se distinguera par sa simplicité et son exactitude phonétique. Les périodes les plus intéressantes dans l'histoire de la langue sont la deuxième moitié du XVIe siècle, où se fixe le castillan *classique*, et celle du XVIIIe siècle, où les règles essentielles de la grammaire moderne se précisent.

Les particularités caractéristiques de la langue ne sauraient être énumérées ici. Citons seulement, *en phonétique* : les lettres *c* (fricative interdentale), *ch*, *j* (*jota*), *ll*, *ñ* ; l'absence du son *v* français ; la tendance à la diphtongaison, surtout de l'ă lat. (en *ié*), et de l'*o* (en *ué*), non seulement libre, mais entravé ; le changement en *h* de *f* initiale latine (sauf devant *u*) ; *en morphologie*, le maintien d'un article et d'un pronom neutre, l'abondance des suffixes diminutifs ou augmentatifs, la coexistence des deux verbes attributifs *ser* et *estar*, la création d'un futur du subjonctif, la quasi-disparition du participe présent ; *en syntaxe*, l'invariabilité du participe passé avec *haber*, l'emploi de la préposition *a* avec les compléments directs de personne. La pureté des voyelles, les trois accents (*agudo*, *llano*, *esdrujulo*) donnent au castillan quelque chose de la sonorité italienne, en même temps que la liberté de la construction le rend particulièrement propre à l'expression poétique ou oratoire ; mais les gutturales aspirées, la chute fréquente des voyelles finales lui donnent une énergie particulière.

— Littérature. On peut diviser l'histoire littéraire de l'Espagne comme il suit :

1° *Période archaïque*. Des origines au milieu du XIVe siècle ; 2° *De l'avènement des Transtamare aux rois catholiques*, Prédominance de la littérature courtoise. Influence de la Renaissance ; 3° *L'Age d'or*, De Charles-Quint à la mort de Philippe IV (1665) ; 4° *La décadence*, De Charles II à Charles IV (1665-1808) ; 5° *Littérature depuis le XIXe siècle*.

1re période. — C'est celle des débuts. L'influence française y est prépondérante. A côté de Charlemagne, de Roland, de Mainet, l'épopée chante le Cid, Fernan Gonzalez, Bernardo del Carpio, les Infants de Lara, etc. Le *Poème du Cid*, composé par un auteur inconnu, vers la fin du XIe siècle, est l'œuvre la plus importante. *El Rodrigo*, de date incertaine, lui est de beaucoup inférieur, ainsi que le poème de *Fernan Gonzalez*, plus savant. Gonzalo de Berceo compose de nombreux poèmes (*Milagros de Nuestra Señora*, *Vidas de santo Millan*, *de santo Domingo de Silos*, et probablement le poème d'*Alexandre*). La *Vida de Santa Maria Egipciaca* provient d'une source française, et le long poème d'*Apollonio* d'un modèle latin.

Les premières manifestations dramatiques eurent une origine religieuse (*Misterio de los Reyes Magos*), morale (les *Débats*, les *Danses de la mort*), ou satirique (*Fuegos de escarnio*). La poésie lyrique fleurit en Galice (*Cancioneros de Ajuda* et du *Vatican*, et poésies d'Alphonse X). Elle aboutit aux *cancioneros* de Baena et de Resende. L'influence française et provençale est manifeste. Celle des Arabes se fait sentir dans le *Poema de José* et autres œuvres *aljamiadas*, dans les *Proverbes de Sem Tob*, dans *Calila é Dimna*, dans le *Comte Lucanor*, dans le *Libro de los enganos*, etc. La prose, d'ailleurs, est moins riche que la poésie. Son principal représentant est Alphonse X le Savant [1230-1284) (*las Siete partidas*, recueil législatif ; *Cronica* ou *Estoria de España*, vaste compilation historique ; *Tablas Alfonsinas*, traité d'astronomie, etc.). *La Gran Conquista de Ultramar* appartient à son fils, Sancho IV. Juan Manuel, son neveu, écrivit de nombreux traités, et surtout *le Comte Lucanor*, recueil de contes et d'apologues.

2e période. Du milieu du XIVe siècle au début du XVIe.

Poésie. — Les deux poètes les plus remarquables du XIVe siècle sont Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, et Pedro Lopez de Ayala, chancelier de Castille. Le premier a laissé une sorte de biographie romanesque (*el Libro de buen amor*), semée de contes, de fables, d'allégories, de satires, de poésies lyriques, dont le mélange trahit une imagination singulièrement riche. Le second a écrit *Rimado de Palacio*, peinture et souvent satire vigoureuse du temps. La poésie lyrique brille sous le règne de Juan II de Castille avec le marquis de Santillane (*Carta al condestable de Portugal*, *Querella de amor*, *Comedieta de Ponza*, *Coronacion de Moseu Jordi*, *Infierno de Enamorados*, *Diálogo de Bias contra Fortuna*, *Trabajos de Hércules*), le marquis de Villena (*Arte de trovar*) les *cancioneros* de Baena et de Stuñiga. Le plus illustre poète est Juan de Mena, auteur du *Laberinto*, allégorie dantesque.

Prose. — La prose fournit surtout des chroniques (celles d'Ayala, celles de Juan II, de Enrique IV, de Ferdinand et Isabelle) ; des récits de faits particuliers (le *Paso honroso*, le *Pacte de Tordesillas*, les voyages de Pero Tafur) ; des biographies (les *Claros Varones de Castilla*, de Pulgar, analogues aux *Claros Varones de España* et aux *Generaciones y Semblanzas* de Pérez de Guzman), des *chroniques*, ou enfin des écrits de morale ou de philosophie pratique.

3e période. L'âge d'or. — Cette période comprend deux époques : la première s'étend jusqu'à Cervantes, qui marque le point culminant ; la seconde va de Cervantes à Calderon : elle est caractérisée par la prépondérance du théâtre, l'envahissement du goût *culto* ou *gongorisme*.

Poésie. — Le rajeunissement de la lyrique est dû aux imitateurs des Italiens : Boscan, Garcilaso, Fernando de Herrera. Autour de ce dernier se presse l'école andalouse (Rioja, Caro, Arguijo, Céspedes, Alcazar, Salinas, Jauregui, Espinel, etc.) ; quelques-uns restent fidèles à la vieille poésie nationale (Castillejo, Silvestre, Montalvo). Les romances se multiplient. Elles sont réunies dans le *Romancero general*, de 1600. La poésie épique produit une foule d'œuvres, parmi lesquelles *la Araucana*, d'Ercilla, *Bernardo del Carpio*, de Valbuena. La *Célestina*, attribuée à Fernando de Rojas, ouvre avec éclat la littérature dramatique (1499). Juan del Encina avec ses *autos*, Lucas Fernandez avec ses *farces*, Gil Vicente, Torres Naharro et Lope de Rueda sont les initiateurs de la *Comedia española*, dont le plus illustre représentant est Lope de Vega, à la suite de qui apparaissent Tirso de Molina, Alarcon, Vélez de Guevara, Moreto, Rojas, et enfin Calderon.

Prose. — Le roman passe de l'idéalisme chevaleresque (avec l'*Amadis*, vers 1492, la *Diana*, de Montemayor, la *Galatea*, de Cervantes, auxquels on peut joindre les *Guerras civiles de Granada*, de Pérez de Hita) au réalisme le plus audacieux avec le *Lazarillo de Tormes* (1554), *Guzman de Alfarache*, de Aleman, l'*Obrégon*, d'Espinel, le *Buscon*, de Quevedo, les *Novelas ejemplares*, de Cervantes. Ce dernier nom est le plus illustre de toute la littérature espagnole et le *Don Quijote* a rejeté dans l'ombre les autres œuvres de l'auteur. Ocampo, Antonio de Guevara, Sepulveda, Mejia, Zurita, Morales et surtout Mariana, rédigent l'histoire nationale. Celle des différents pays conquis et colonisés trouve ses interprètes dans Gomara, Antonio de Herrera, Oviedo, Las Casas, Bartolomé de Argensola, Diaz del Castillo et Solis. Ajoutons à ces noms ceux de Sandoval (*Histoire de Charles V*), de Mendoza (*Guerra de Granada*), de Moncada (*Expéditions des Catalans et Aragonais*), de Coloma (*Guerre des Pays-Bas*), de Melo (*Guerre de Catalogne*). — La littérature mystique brille avec Juan de Avila, Luis de Léon, Juan de la Cruz, sainte Thérèse. La philosophie pratique se réclame des noms d'Antonio de Guevara (*Marc-Aurèle*, *Epistolas familiares*), de Pérez de Oliva, de Fernandez de Navarrete, de Quevedo, écrivain de génie, poète, satirique, romancier, philosophe, de Saavedra Fajardo, de Nieremberg. La critique littéraire inspira le *Dialogo de las lenguas* (1535) attribué à J. Valdès, le *Criticon*, de Gracian, et des recueils érudits, tels que la *Biblioteca*, de Nicolas Antonio.

4e période. La Décadence. — Dès l'avènement de Charles II, la décadence commence ; elle dure jusqu'à l'avènement de la dynastie des Bourbons. Les académies entreprennent d'utiles travaux linguistiques. Les doctrines classiques françaises sont adoptées par l'élite des lettrés : Luzan, Mayans, Velasquez, Nasarre, Nicolas de Moratin, Hervas, et combattues par les partisans des traditions nationales comme La Huerta. Les poètes : Iglesias, Cadalso, Cienfuegos, Noroña, Iriarte, connu surtout, comme son rival Samaniego, par ses fables, cherchent des voies nouvelles. La prose se met au service de la critique et de la philosophie. Le *Fray Gerundio*, du P. Isla, est une satire du mauvais goût et de l'ignorance des prédicateurs ; le bénédictin Feijoo entreprend, dans son *Teatro critico*, une revision de tous les vieux préjugés. Sarmiento, Sedano, Sanchez, Rios, le P. Florez (*España Sagrada*), les Mohedanos

ART ESPAGNOL : 1. Chaire en fer forgé (cathédrale d'Avila) ; 2. Casque de Ferdinand le Catholique (Madrid) ; 3. Estocade dite « à la Valencienne » (Musée de Cluny) ; 4. Bouclier de Charles-Quint (Madrid) ; 5. Grille de la Maison des Coquilles (Salamanque) ; 6. Pietà, en bois sculpté (Valladolid) ; 7. Pièce de monnaie (XVe s.) ; 8. Détail du tombeau de don Juan de Padilla (Burgos) ; 9. Statuette en bois de saint François (Tolède) ; 10. Sainte Thérèse d'Avila, sculpture bois (Valladolid) ; 11. Siège du prieur des Chartreux (Burgos) ; 12. Cathédrale de Grenade : extérieur de la chapelle royale ; 13. Clocher de la cathédrale de Tolède ; 14. Cabinet du XVIe siècle ; 15. Couteau de chasse ; 16. Clef d'argent de la cité de Séville ; 17. Heurtoir (cathédrale de Tolède) ; 18. Coffret à parfums lamé d'argent ; 19. Buire en argent de la cathédrale de Séville (XIIe s.) ; 20. Chaise portative en cuir de Charles-Quint (Madrid) ; 21. Armure de joute de l'archiduc Charles, plus tard Charles-Quint ; 22. Façade de Santa-Cruz (Tolède) ; 23. Fronton de l'église San-Martino (Salamanque).

Pellicer, Capmany, habituent les esprits à des méthodes plus scientifiques. Cinq noms couronnent cette période. Ce sont ceux de Jovellanos, Melendez Valdès, Ramon de la Cruz, Leandro de Moratin, et Quintana.

5e période. Le XIXe siècle. — Le romantisme, introduit par les exilés que ramène la monarchie constitutionnelle (Martinez de La Rosa, le duc de Rivas), triomphe de 1830 à 1850. Espronceda, Zorrilla, Avellaneda, parmi les lyriques; Garcia Gutiérrez, Hartzenbusch, Escosura, Gil y Zarate, et surtout Zorrilla dans le drame; Breton de Los Herreros, Rubi, Ventura de La Vega, dans la comédie; Mesonero Romanos, Larra, Estebanez Calderon, Gil, Fernandez Navarrete dans le roman; Alcala Galiano, Olozaga, Lopez, Donoso Cortes, à la tribune; Marchena, Martinez de La Rosa, Lista, Hermosilla, Gallardo, Böhl de Faber, Clemencin, Duran, dans la critique, sont les écrivains les plus connus de cette première moitié du siècle. Le romantisme se survécut dans Echegaray; mais une tendance à se rapprocher de la réalité se dessine chez Becquer, Campoamor, Nuñez de Arce, Aguilera, Ferrari, Grilo. Parmi les modernes, Salvador Rueda, Ramon Jiménez, Martinez Sierra, Pérez de Ayala, Gabriel Miró, Eugenio d'Ors, Gabriel y Galan renouvellent la lyrique nationale. Le théâtre d'observation date de Tamayo, d'Ayala, d'Eguilaz, de Serra. Les efforts de Guimera, Feliu y Codina, Dicenta, Benavente, Marquina, donnent au théâtre espagnol un caractère de plus en plus réaliste et national, tandis que les frères Quintero renouvellent la comédie et que, dans le *género chico*, ou « petit théâtre », le plus vivant de nos jours en Espagne, se distinguent Frontaura, Ramos Carrion, Burgos, Ricardo de la Vega, Arniches. De même le roman, encore idéaliste avec Fernan Caballero et Trueba, devient psychologique avec Valera et Alarcon. Pérez Galdos et Pereda tiennent la tête, jusqu'à la fin du XIXe siècle, avec Mme Pardo Bazan, Palacio Valdes, le P. Coloma, Ortega Munilla, Picón, Rueda, Blasco Ibañez, dont la renommée a franchi toutes les frontières. Plus près de nous, Pio Baroja, Felipe Trigo, Ricardo Leon, Ramon del Valle Inclan, Mme Concha Espina, Ganivet, Pedro de Répide, Martinez Sierra, Martinez Ruiz, forment un groupe brillant. A. Fernandez Guerra, Mila y Fontanals, Amador de los Rios, le P. Blanco Garcia, Miguel de Unamuno, Ramiro de Maeztu, Leopoldo Alas, et l'encyclopédique Menendez y Pelayo renouvellent la critique. Ramon Menendez Pidal est le maître de la philologie espagnole moderne. Il se distingue également dans l'histoire littéraire, avec F. Rodriguez Marin, E. Cotarelo, Bonilla de San Martin, J. Cejador. Les philosophes sont rares : à peine peut-on citer quelques propagandistes des doctrines de Krause, Giner, Salmeron et, dans le camp opposé, Balmes. Une renaissance des études philosophiques se dessine avec Morente, Ortega y Gasset et quelques autres professeurs. En économie politique il faut citer les noms de Concepcion Arenal, Azcarate, Giner de los Rios et surtout Joaquin Costa. Dans la littérature scientifique, le physiologiste Ramon y Cajal représente brillamment l'Espagne.

Versification. — La versification espagnole repose sur le nombre des syllabes, sur la place de l'accent, et, pour certains vers, sur la rime, pleine ou imparfaite (*consonante* ou *assonante*). L'épopée primitive possédait un long vers avec des couplets monorimes, auquel succéda la *copla de cuaderna via*, ou quatrain alexandrin monorime. Les influences française et provençale sont sensibles dans la lyrique archaïque. Le vers le plus populaire est l'octosyllabique. C'est celui des *romances* (avec assonance aux vers pairs). Au XVIe siècle, la versification italienne entre définitivement dans la poésie espagnole (*sonnet, octave, lira, cancion*).

— Beaux-arts. *Architecture.* — L'Espagne a gardé sur son sol l'empreinte architectonique de ses divers envahisseurs. Au Nord, de grossières constructions primitives semblent rappeler les dolmens et les menhirs. Les murs de Tarragone, qui servirent plus tard de base aux constructions romaines, ne sont point sans parenté avec les assises pélasgiques. Mais ce sont les Romains, surtout, qui ont laissé sur le sol espagnol les traces de leur forte et durable domination : Temples de Caprara et d'Evora, théâtre de Sagonte, aqueduc de Ségovie, palais d'Auguste à Tarragone.

Après la chute de l'empire romain l'art classique mourut peu à peu de consomption; et avant que les Wisigoths, bons architectes, eussent opéré, le christianisme aidant, la rénovation des arts qui s'annonçait partout ailleurs, un envahisseur nouveau, l'Arabe, s'implantait à son tour en Espagne, et s'y greffait si fortement, durant cinq siècles, que l'histoire de l'art espagnol se confond avec celle de l'art mahométan.

C'est entre le VIIIe et le XIIIe siècle que l'art musulman se développa en Espagne, avec une richesse, une logique, un éclat inconnus à toutes les autres régions conquises par l'islamisme. L'*arc en fer à cheval* demeurera la principale innovation de cet art.

Dès 786, Abdérame construit à Cordoue, sa capitale, une mosquée digne de rivaliser avec les sanctuaires de Jérusalem et de Damas. Là, parurent brillamment l'arc *polylobé* ou *festonné*, ainsi que le jeu éclatant et accidenté des *arabesques* et des mosaïques, l'alternance des voussoirs en pierre blanche et en briques rouges.

Les principaux monuments arabes qui suivirent sont : la mosquée de Séville, assez postérieure (1172) [la célèbre tour de la *Giralda*, rectangulaire par exception, est un de ses minarets] ; les édifices de Grenade, avec l'*Alhambra*, et le château du *Généralife*. La citadelle de l'Alhambra, fièrement assise sur les escarpements de la ville maure, remonte à l'an 1250 (v. Alhambra), mais les aménagements de ses divers palais ne reçurent leur forme définitive qu'au siècle suivant. Ce qu'il en reste suffit pour prouver à quel degré de légèreté, d'imprévu, de folle hardiesse, fut porté l'art de la *coupole à stalactites;* avec quelle ingéniosité les architectes groupaient et accouplaient leurs colonnes, revêtaient les surfaces de leurs brillants carrelages en terre vernissée, entendaient les jeux de la lumière et de l'ombre, distribuaient la verdure des myrtes et la fraîcheur des fontaines. Le *Généralife*, qui le cède à peine à l'Alhambra pour la splendeur de la décoration, le dépasse en magie grâce à la féerie de ses jardins.

Il s'ensuit que l'art chrétien eut plus de peine qu'ailleurs à prendre pied en Espagne. C'est seulement au XIe siècle, après l'expulsion des Arabes du nord de la Péninsule, qu'on y voit refleurir une architecture chrétienne. Dès lors, le tempérament religieux et passionné de l'Espagnol aidant, ce fut une vigoureuse reprise de la croix sur le croissant. Une foule d'églises s'élevèrent en Navarre, Aragon, Catalogne, Castille, Galice; beaucoup plus tard seulement, dans le Sud.

Grâce aux affinités de race et de voisinage, la construction espagnole s'inspira d'abord des modèles de la Provence et de l'ancienne Aquitaine qui fournirent d'ailleurs à la Péninsule des constructeurs. Aussi ne retrouvons-nous ici que des principes connus : prédominance des forts piliers, au détriment de la colonne isolée; abandon des charpentes, adoption du berceau ou de la voûte d'arête pour les bas-côtés; coupole et tour sur la croisée des nefs; collatéraux derrière le transept.

Toutefois, il se produisit ce phénomène intéressant, que plus le christianisme repoussait l'islamisme vers le Sud dans son irrésistible foulée, plus l'art chrétien, au contact des étincelantes richesses de l'art arabe méridional, se laissait impressionner et finalement gagner par cet enchantement. Ainsi en fut-il pour les profils des piliers, pour la forme des chapiteaux historiés, et enfin pour l'ornementation linéaire.

L'œuvre maîtresse du style roman primaire en Espagne est la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle (XIIe s.); elle rappelle assez Saint-Sernin de Toulouse. C'est, ensuite, Saint-Isidore de Léon (fondée en 1145); les églises de Ségovie, de Gérone, de Salamanque, de Zamora, de Toro (influence mauresque), d'Avila, etc.

Les plus belles églises du style de transition se trouvent dans l'Aragon et la Catalogne (Tarragone, Tudéla, Lérida). L'église abbatiale de Véruela offre, en revanche, les traits caractéristiques des écoles du sud de la France. Sa longue nef, son chevet garni de chapelles, sa sobriété d'ornements indiquent le goût des moines de Cîteaux. Et, en effet, l'abbaye de Véruela fut la première colonie de l'ordre, en Espagne (1171).

Plusieurs *cloîtres* de cette période sont aussi remarquables par le style que par la richesse de la décoration : ainsi ceux de Saint-Paul, à Barcelone, et de la cathédrale de Tudéla, belle œuvre du XIIIe siècle.

L'art *ogival* espagnol montre le développement des mêmes qualités capricieuses et originales. Pour le fond, le plan et la construction, tout est à la française; mais rien n'est plus éclectique que l'application des principes fondamentaux. Les combinaisons les plus inattendues se remarquent entre les formes élancées, ascendantes, de la symbolique ogivale, et les jeux piquants, brillants, de l'ornement arabe. Le gothique primaire reproduit, trait pour trait, les modèles français, avec cinquante ans de retard : cathédrale de Burgos (1221; flèches de 1442-1446); cathédrale de Tolède (1227); de Léon (milieu du XIIIe s.), etc. Un peu plus tard, les modifications imposées par le climat (réduction des baies, prédominance de la largeur et de la ligne horizontale) se marquent nettement à Valence, par exemple, à Barcelone, à Palma surtout, et à Gérone. Les constructions du XVe siècle s'écartent du type français, et, en général, affectent des formes plus simples. La plus importante est la cathédrale de Séville (commencée en 1405), avec la coupole qui surplombe son transept et ses cinq nefs disposées en gradins.

La *Renaissance* apparaît en Espagne à la fin du XVe siècle. En se combinant avec les types précédents, déjà riches eux-mêmes, elle y crée ce style riche jusqu'à la surcharge, qu'on a appelé style *plateresque*, ou d'orfèvrerie. Elle décore les cours de couvents, les palais. Type : la cour du *Palais de l'Infant* à Guadalajara, où se combine l'art dorique avec l'ordre gothique. A partir du milieu du XVIe siècle, l'Espagne se modèle sur l'Italie, et tempère sa fougue. Alonso de Covarrubias lui impose même un instant le goût antique (*Chapelle des neuf Rois*, dans la cathédrale de Tolède, 1546). Le règne de Philippe II généralise une manière plus sévère, en harmonie avec le caractère du prince : pompe et lourdeur sèche de l'*Escurial*. V. ce mot. Les autres constructions de Herrera (cathédrale de Valladolid, Bourse de Séville, etc.) répètent ce même style froid. Puis le baroque envahit l'Espagne, au XVIIe siècle; l'architecture se contorsionne comme une gitana dansante. Au XVIIIe siècle, José Churriguera fut le Borromini de l'Espagne. Depuis lors, le caractère de l'architecture espagnole n'offre, comme le reste de son art, rien de particulier. Toutefois, ces toutes dernières années, on peut noter quelques manifestations intéressantes, logiques et hardies, en Catalogne.

Sculpture. — La sculpture, peu pratiquée en Espagne sous la domination musulmane (témoin les *lions* difformes de l'Alhambra), n'en a pas moins fourni quelques œuvres intéressantes dès le XIe siècle. On doit ensuite citer le sculpteur Aparicio, de Castille, qui travailla pour le roi Sanche au XIe siècle; Mateo, au XIIe siècle (cathédrale de Santiago en Galice); Bartolomé, au XIIIe siècle (cathédrale de Tarragone); Jacques Castalys, au XIVe siècle; Centellas, au début du XVe; etc.

Au milieu du XVe siècle, l'aspect général et l'esprit général de la sculpture espagnole demeurent encore gothiques, mais les détails vont peu à peu révéler l'influence de la Renaissance. Les maîtres-autels s'allongent en forme de pyramide, ont un cortège grouillant de niches, de statues et de bas-reliefs. Tel est celui de la cathédrale de Tolède, exécuté vers l'an 1500. La sculpture tombale, qui est peut-être marquée au coin d'une originalité plus grande, revêt bientôt les mêmes caractères. De bonne heure, les sculpteurs espagnols ont su entourer le tombeau proprement dit de bas-reliefs et de statues qui encadrent le gisant. Les sarcophages de la chartreuse de Miraflorès, œuvres de Gil de Siloé, et qui contiennent la dépouille de Jean II, de sa femme et de l'infant don Alonso, sont une date dans cet art (environ 1490).

Plus tard, l'exemple de Michel-Ange et des grands sculpteurs italiens a introduit plus de simplicité dans le style, sans supprimer tout à fait la verve brillante du génie espagnol. Le Michel-Ange espagnol, Alonso Berruguete, peintre, sculpteur et architecte, donna alors ses meilleures statues (tombeaux, notamment celui de don Juan Tavera, à l'église Saint-Baptiste de Tolède). A citer encore : Becerra, Monnegro, Olozaga, Juan Pérez, etc., au XVIe siècle; au XVIIe, Grégoire Hernandez, et Juan Martinez, Montañés; au XVIIIe, Juan de Hinistrosa, animalier, et Antonio Salvator (crucifixions); au XIXe, enfin, José Alvarez, Francisco Pérez del Valle, Medina, etc.

Au total, ce n'est pas dans la sculpture que s'est le plus fortement reflété le génie proprement espagnol; c'est dans la peinture, et cela dans un siècle où le reste de l'Europe était tributaire de l'Italie : au XVIIe siècle. La véritable incarnation de l'art espagnol moderne, c'est Velasquez.

Peinture. — Dans l'art de la peinture, l'Espagne (après l'époque de la miniature, sur laquelle nous passons parce qu'elle n'offre rien de notable), subit certainement l'influence des Flandres. On la reconnaît dans l'œuvre de Luis Dalmau. Puis l'Italie opéra son invasion, qui fut très sensible en sculpture. Une réaction contre le goût italien se marque au XVIe siècle avec l'œuvre de Luis Moralès, surnommé *el Divino* (mort en 1586). Celui-ci fut un professeur de sévérité, relativement. Du moins réussit-il à accuser dans ses peintures, encore quelque peu italianisantes, l'un des traits dominants du caractère espagnol, à savoir la note ardente et extatique. A ses côtés, cependant, c'est le goût italien qui domine; Alonso Berruguete, dont nous avons déjà parlé comme sculpteur, se rattache comme peintre à l'école de Michel-Ange. De même Pedro Campana. Luis de Vargas représente, dans ses tableaux d'autel de Séville, un style plus classique. De même Vicente Joanez, de Valence, surnommé *le Raphaël espagnol*. D'autres, surtout coloristes, se rattachent plutôt aux Vénitiens. Tels les deux peintres de Philippe III, Alonso Sanchez Coello et Fernandez Navarrete qui fut le Titien de l'Espagne.

La Renaissance italienne avait successivement pénétré à Valence, en Aragon, en Andalousie, en Castille, et y avait porté ses premiers fruits. Il restait au génie espagnol à se manifester par lui-même et à produire en peinture des génies purement espagnols, ou à peu près. C'est ce que vit le XVIIe siècle, qui fut vraiment pour la Péninsule l'ère des maîtres.

La plupart des maîtres espagnols sont issus de l'école de Séville. La transition de l'ancienne à la nouvelle école s'observe dans les œuvres de Francisco Pacheco, qui fut le maître de Velasquez. L'art vénitien n'en continuait pas moins à s'acclimater avec Juan de las Roelas (élève de Titien), et Francisco de Herrera l'Ancien, élève de Navarrete. Zurbaran, plus sombre mais beau coloriste, fait reluire ses compositions extatiques d'étranges lueurs; Alonso Cano dessine et modèle davantage. Mais l'art de ces derniers peintres est un art de *jugement dernier*. Il vise l'église, le cloître, et d'ordinaire il n'en sort pas.

Avec Velasquez, au contraire, la peinture s'élance hors des églises, et se fait magistralement sa place au soleil : dans toutes les scènes de la vie, Velasquez a sécularisé la peinture espagnole; il résume et synthétise les qualités de la vieille école, en les décuplant de sa propre personnalité. Roi des peintres, il fut aussi le peintre des rois, de Philippe IV et d'Isabelle, de Ferdinand d'Autriche, du petit Balthasar Carlos, d'Olivarès son protecteur, etc. Ses peintures de genre prennent des caractères d'histoire (*les Fileuses, l'Aguador*), et ses tableaux d'histoire des proportions d'épopée (*Capitulation de Bréda*, ou *les Lances*, 1647). Moins heureux dans ses toiles religieuses, il retrouve sa maîtrise dans les paysages ou les chasses.

Estéban Murillo, de son côté, le second chef de l'école de Séville, domine toute la peinture du XVIIe siècle. Mais la foi qu'il exprime, ardente toujours, est, souvent aussi, tendre, douce, pleine d'onction, et combine très harmonieusement l'âme de sainte Thérèse avec celle de Loyola. Lui aussi, d'ailleurs, en dépit de son faire moelleux, est un réaliste plein de verve; et ses portraits, ses gueux, ses paysans, disent toute l'intensité de la vie picaresque. Pendant ce temps, un indépendant, Ribera, qui passa presque toute sa vie à Naples, et pratiqua avec excès la manière de Caravage et celle du Dominiquin, n'en faisait pas moins figure très espagnole parmi les peintres italiens, et trahissait, à son goût pour les violences, le tempérament de sa race.

L'école de Madrid, de son côté, a produit d'excellents portraitistes, dont la cour alimentait le talent : Antonio Pereda et Juan Carreñ de Miranda, disciples de Velasquez; Claudio Coello, un éclectique de grand talent, etc. Francisco Ribalta figure en tête de l'école de Valence. Elève de Sébastien de Venise, il joint aux qualités du coloriste un sens parfois grandiose de la forme.

Mais ce grand éclat du XVIIe siècle ne se soutint pas. Le siècle suivant voit décliner la peinture en Espagne. Il faut arriver, pour trouver une résurrection, jusqu'à Francisco Goya, génie prime-sautier, propre à tout, au portrait comme à la charge, au fantastique et au macabre comme au réel, à l'élégant et au gracieux. Après Goya, la peinture semblait devoir subir encore une éclipse prolongée, dont les charmants tableautins de Fortuny, avec leur joli papillotage, étaient insuffisants à la tirer. Heureusement, un véritable réveil de l'art espagnol s'est produit dans les vingt-cinq dernières années du XIXe siècle. Les noms de F. Madrazo, Luis Jimenez, Urrabieta Vierge, Checa, etc., sont connus avantageusement. A ces noms, il faut ajouter ceux de Beltran y Masses, Sorolla y Bastida, d'Ignacio Zuloaga, de Santiago Rusiñol, d'Anglada, et des frères Ramon et Valentin de Zubiaurre.

Arts décoratifs. — L'Espagne, dès l'époque de la domination romaine, était célèbre pour certaines de ses productions d'art décoratif. Pline a louangé la verrerie de Sagonte. L'esprit romain, cependant, domine dans l'art hispano-romain. Les mines d'or et d'argent, si nombreuses dans ce pays, permettent à l'orfèvrerie de fournir des vases destinés même aux usages les plus quotidiens. Le travail du fer, grâce aux mines également, rend célèbre la ville de Bilbilis, centre hispano-romain de fabrication d'armes; A. Gratius Faliscus, dans son poème sur la chasse, recommande déjà les couteaux de Tolède. La domination des Wisigoths donne naissance à un style qui rappelle le byzantin, avec plus de légèreté, et dont l'influence persistera jusqu'au XIe siècle; le trésor de Petrossa, trouvé en 1835 (actuellement au musée de Bucarest) et le trésor de Guarrazar, trouvé en 1858 (actuellement au musée de Madrid et à Paris au musée de Cluny), témoignent de la richesse de l'orfèvrerie wisigothique. Les Arabes, qui dominent l'Espagne après les Wisigoths, créent dans ce pays tout un merveilleux style décoratif, l'ameublement devient tout oriental, avec ses bois précieux et odorants, ses incrustations d'ivoire, ses revêtements en plaques de métal (or, etc.). Ivoires, bois sculptés, fer ciselé, damasquinure, nielles, filigranes, cuirs estampés (Cordoue), armes (Saragosse, Tolède, Grenade), céramique, tapisserie, toute la production des arts industriels est magnifique à cette époque et fortement imprégnée d'esprit musulman. Les faïences à reflets dorés, hispano-mauresques, sont aujourd'hui fort recherchées. Vers les XIIIe et XIVe siècles, le mélange du style gothique avec le style musulman produit des ouvrages curieux où les sujets religieux chrétiens s'encadrent de bordures arabes; les bois sont souvent revêtus de plaques d'argent et d'or ciselées, fixées par des clous

(*rétable de la cathédrale de Gerona*) ; les croix, en métal repoussé appliqué sur le bois, sont d'une forme spéciale et comportent, au-dessous des pieds du Christ, une traverse horizontale à chacune des extrémités de laquelle se dresse, debout, un personnage saint. Jusqu'en 1492, Grenade fut un centre de civilisation arabe en Espagne. Le trône de Martin Ier d'Aragon (cathédrale de Barcelone) est une des merveilles de l'orfèvrerie espagnole au XVe siècle. La richesse un peu chargée et lourde de la Renaissance flamande, avec ses grotesques nombreux, marque l'ameublement et la sculpture sur bois de l'Espagne au XVIe siècle ; les maîtres sont ici Roderigo, Berruguete. Les ferronniers les plus réputés sont Bartholme, Villalpando (auteur de la balustrade en fer forgé de la cathédrale de Tolède), Christoval de Andino, Cespedes. L'orfèvrerie civile et religieuse connaît un grand essor, favorisé par la puissance de l'Espagne à cette époque, avec les Arfe et les Becerill parmi les noms les plus célèbres. Barcelone, Burgos, Cordoue, Tolède, sont les principaux centres d'art, avec Grenade où se survit la tradition mauresque. La marqueterie d'ivoire décore l'ameublement. Talavera produit des faïences blanches et des poteries rouges très renommées, et Almeria ses verreries ; Barcelone, dans cette même industrie du verre, est presque aussi admirée que Venise. Au XVIIe siècle, le luxe privé, en Espagne, atteint à un extraordinaire degré de développement ; l'argent lui-même était peu apprécié, et l'on s'en servit pour faire de la vaisselle de cuisine. L'Espagne cesse d'importer ses meubles des Flandres et de l'Allemagne, et la petite ville de Vargas devient un centre important de sculpture sur bois ; les ébénistes attachés à la cour ont nom Marcos Garcia et Alonzo Paresano ; Francisco Radis exécute en ébène et ivoire de remarquables marqueteries, et Lucas de Velasco des cabinets peints et dorés. La bijouterie produit de gracieuses pièces où, sur les découpures de rinceaux ou de délicates lanières les pierres précieuses forment seules saillie. La céramique de Talavera est toujours en renom, ainsi que la verrerie de Valdemaqueda, Barcelone, Almeria, Cadalso, et l'armurerie de Tolède. Le point d'Espagne est une dentelle prisée dans toute l'Europe. A la fin du siècle apparaît le style Churriguera, lourd et compliqué, baroque, et qui va dominer pendant toute la moitié du XVIIIe siècle. Les Bourbons règnent sur l'Espagne, et les idées françaises luttent avec le style churrigueresque ; Charles III remet en honneur le travail manuel, et des sociétés se forment pour aider au progrès de l'industrie ; les artistes sont envoyés à l'étranger pour y étudier les arts décoratifs, et les artistes étrangers sont attirés en Espagne. L'orfèvre français Chevalier s'établit à Madrid. L'armurerie de Tolède, rétablie, devient manufacture royale. A la fin du siècle, le style Louis XVI domine en Espagne comme dans toute l'Europe. La manufacture d'Alcora produit des plaques genre Sèvres et Wedgwood, qui prennent place dans l'ornementation du meuble ; la manufacture de Buen-Retiro est le Sèvres espagnol. En 1748, le Lyonnais Jean Roulière est mis à la tête d'une manufacture royale de soieries. Barcelone est un centre de production de dentelles de soie et de blondes. Au XIXe siècle, l'Espagne a le monopole de la bijouterie d'acier et des bourses à mailles d'argent ; la sparterie y est également très développée. A l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de Paris en 1925 l'Espagne avait envoyé de remarquables ensembles mobiliers, des plans et d'intéressantes maquettes d'architecture, des projets de décors très significatifs d'un renouveau plein de promesses, avec, pour principaux maîtres, Fontanals et Vasquez Diaz, Alié et Ysern, et l'architecte Bravo ; les meubles de Benedito, les émaux de grand feu de Frédéric Sanchez, les broderies et dentelles de Drago, les objets en métal de Garcia, furent parmi les pièces les plus remarquées, ainsi que les faïences, céramiques, fers forgés de Juan, José et Julio Pascual, les vitraux de Nestor et de Muguruza. V. *Supplément*.

— MUSIQUE. Grâce aux travaux de plusieurs musicographes espagnols éminents, entre autres Felipe Pedrell, Rafael Mitjana, le P. Angles et José Subirá, on commence à connaître l'histoire de l'art musical espagnol, art essentiellement original parce que, à l'encontre des écoles allemande, française et italienne, il s'est formé lui-même et, pour ainsi dire, en dehors de toute influence européenne. Si quelques musiciens espagnols du XVIe et du XVIIe siècle ont rapporté d'Italie certaines traditions de ce pays, ils

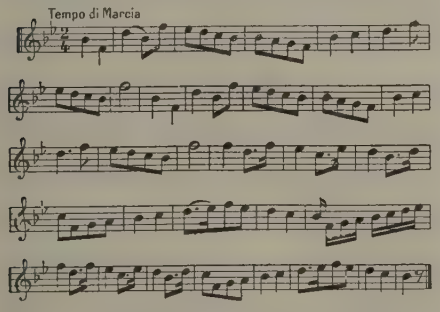

Marche royale espagnole. (Ancien hymne national sans paroles.)

ne pouvaient altérer d'aucune façon un art déjà maître de lui-même ; si, plus tard, l'introduction de l'opéra italien vint troubler quelque peu le mouvement de l'art vraiment national, celui-ci trouva en ses belles traditions et surtout en son folklore, d'une richesse inouïe, une force de résistance qui lui permit de conserver pleine et entière sa couleur propre et toute sa personnalité. Car il faut bien le dire, la racine la plus saine et la plus féconde de cette force fut, toujours, la chanson populaire.

Après la chute de l'Empire romain c'est l'Eglise qui, en mettant à profit le système musical gréco-romain, établit le plain-chant liturgique, et tout naturellement c'est vers le genre religieux que l'art espagnol chercha son orientation. Dès le IVe siècle, saint Damase, pape espagnol, fait chanter le psautier aux heures canoniques et chante lui-même les triomphes des confesseurs et des martyrs. C'est au son de la harpe triangulaire, la harpe davidique, que l'on chante, au VIIe siècle, les *Nuevas Melodias* de Conancio, l'évêque de Palencia, celui-là même que saint Isidore nomme l'*ordonnateur de la musique ecclésiastique*. En ce même siècle on voit saint Isidore, archevêque de Séville, publier un ouvrage théorique intitulé *Sententiæ de musica* et composer des proses et des hymnes, ainsi que son frère saint Léandre, qui lui succéda. Il convient de citer, ensuite, le Celtibère Aurelio Prudencio, chantre du christianisme héroïque et l'un des plus grands hymnographes de l'Eglise occidentale. Puis saint Braulio, évêque de Tarragone, qui écrivit des chants liturgiques, et saint Ildefonso de Toledo, à qui l'on attribue plusieurs messes.

Le séjour de saint Léandre, frère d'Isidore, à Constantinople, et son amitié pour saint Grégoire, valurent à l'Espagne un riche apport oriental dont les traces sont restées ineffaçables dans la musique liturgique espagnole. Mais dès le VIIIe siècle commence l'invasion arabe, qui dure huit autres siècles ; et c'est sous ces deux influences, byzantine et arabe, que la musique évolue en Espagne au moyen âge. Néanmoins, l'esprit national réagit vaillamment contre tout ce qui pouvait menacer la culture wisigothique, c'est ainsi que, ni le plain-chant grégorien mozarabique, ni le plain-chant grégorien, qui supplanta le premier, ne lui firent perdre le fil de sa tradition musicale, tradition ibéro-latino-wisigothique dont les traits essentiels s'imposèrent dès que les petits Etats, qui plus tard devaient former l'Espagne, se furent constitués.

Toutefois, on ne sait que peu de choses sur ces commencements de l'art au moyen âge, et il faut arriver au XIIIe siècle pour signaler la personnalité d'Alphonse X, roi de Castille et de Léon, qui composa les célèbres *Cantigas* et qui créa, à Salamanque, la première chaire consacrée à l'enseignement de la musique, qui ait existé en Europe. Au siècle suivant l'on cite, entre autres, Juan Ruiz (*l'Arcipreste de Hita*), dont les connaissances musicales, théoriques et pratiques, étaient vantées de tous, et Juan de Egida, auteur d'un traité intitulé *Ars musica*.

Les premières manifestations de musique lyrique proprement dite remontent au moyen âge où nous la trouvons accompagnant des *miracles*, des *mystères*, des *passions*, des *moralités*, des chapitres de l'Evangile, etc. On cite l'*Oficio de Pastores* et *la Sibila* parmi les plus anciens *mystères* connus en Espagne ; ils furent introduits, paraît-il, dans la liturgie tolédane par les moines de Cluny venus en Espagne au XIe siècle.

Aux XVe et XVIe siècles on peut citer nombre de théoriciens éminents. L'état de l'art était alors très brillant, et toutes les cathédrales possédaient des maîtrises et des écoles excellentes et fort bien organisées. Ces théoriciens étaient Ramos de Pareja, Santa Maria, Guillermo de Podio, Pedro Ciruelo, Juan Rodriguez, Alfonso Castillo, le P. Juan Bermudo, Diego del Puerto, Francisco Soto, Melchor de Torres, Gonzalo Martinez de Biscargui. A la même époque, les compositeurs proprement dits étaient : Acaen, Peñalosa, Anchieta, Escribano, Manuel de Leon, Alberto Vila, Escobedo, Diego Ortiz, Luis Milan, Salinas, Fernandez de Castilleja, Las Infantas, Brudieu, Pujol, Fuenllana, Pisador, Luis de Narvaez, Juan del Encina, Bernal, Castillo (Diego), Rodrigo Ordoñez, Mateo Flecha, Navarro, Clavijo, Juan Ginés Perez, etc. Mais les plus fameux furent Cristobal Morales, son élève Francisco Guerrero, Comes et le célèbre Victoria, sans compter Antonio de Cabezon, que son talent d'organiste et de compositeur fit surnommer « le Bach espagnol » et à qui l'on doit les bases réelles de la *fugue*.

Tous ces artistes se produisirent soit dans le genre religieux, soit dans le genre profane, instrumental ou autre. Dès cette époque l'école espagnole entre en pleine floraison. La musique instrumentale, représentée par la *vihuela* (sorte de luth dont l'usage fut très répandu en Espagne), par le clavicorde, par le clavecin, et surtout par l'orgue, qui dominait tous les autres instruments, se développe rapidement. En 1254 il y avait déjà une école d'orgue à l'université de Salamanque. Mais l'orgue atteint son plein épanouissement au XVIIe siècle. C'est alors la belle époque des organistes, où l'on voit briller Aguilera de Heredia, Bernardo Clavijo, Martinez Verdugo, le P. Tafalla, Basilio Sesé, le P. Nasarre, La Torre, Elias, Cavanillas, Luis de Aranda, fameux même en France où il vécut et dont Louis XIII « *faisoit tant d'estime* », excellents instrumentistes, tous doublés d'un remarquable talent de compositeur.

L'Espagne fut la seconde grande nation qui suivit l'exemple donné par les maîtres florentins créateurs du drame lyrique. *La Selva sin amor*, paroles de Lope de Vega et musique d'un auteur inconnu fut, en effet, exécutée au Palais Royal de Madrid à la fin de l'année 1629. L'essor fut, dès lors, considérable et s'exprima sous les formes les plus diverses, dont les plus importantes furent la *zarzuela* et la *tonadilla*. La grande *zarzuela* était une sorte d'opéra ou d'opéra-comique avec, cependant, ceci de particulier que le chant alternait avec des parties déclamées. La *tonadilla* était une sorte de petite comédie musicale orientée vers le genre picaresque. Ces deux formes lyriques remplirent la vie musicale espagnole pendant près de deux siècles.

Mais le XVIIIe siècle voit introduire en Espagne, comme partout, l'opéra italien. Quelques compositeurs, tels que David Perez, Terradellas, Martin y Soler, écrivent des opéras italiens. Il y avait là un danger pour l'art national ; mais celui-ci ne se laissa pas absorber et, avec l'appui de l'élément populaire, lutta contre l'envahisseur à l'aide des *zarzuelas* et, surtout, des *tonadillas* qu'écrivaient des maîtres tels que Guerrero, Mison, Pla, Pablo Esteve et Blas de Laserna, et beaucoup d'autres.

Le XVIIe et le XVIIIe siècle furent les témoins d'un considérable développement de la musique instrumentale. Nous avons parlé de l'orgue et des organistes ; il faut citer la *vihuela*, le luth, le psaltérion, le violon et ses congénères, la guitare, surtout, qui eut ses écoles, ses théoriciens et ses virtuoses dès la première heure (le traité de Carlos Amat date de l'année 1585) ; la clavicorde et le clavecin, celui-ci quelque peu dédaigné mais illustré par des maîtres tels que le P. Soler, Mateo Albeniz, Gallès, Frexanet, Rodriguez, Blas Serrano, Cantallos, qui nous ont laissé des pages admirables. Le XIXe siècle marque, avec les désastres historiques de l'Espagne, une période de somnolence artistique pendant laquelle cette nation perd la belle place qu'elle occupait dans le monde musical depuis le XVIe siècle. Mais le réveil fut surprenant : Clavé (le fondateur du chant choral), Felipe Pedrell. Morera, Isaac Albeniz, Millet, Vives, devaient être les premiers artisans de cette renaissance musicale ; Albeniz, surtout, devait la synthétiser, plus que tout autre. Ce mouvement, nettement nationaliste, bientôt suivi par Granados, Manuel de Falla (celui-ci à la tête, aujourd'hui, de l'école espagnole), Joaquin Turina, Oscar Esplà, pour ne citer que les plus représentatifs, est en plein épanouissement et fait de l'école espagnole une des plus attrayantes qui soient à l'heure actuelle. A ces chefs de file il convient d'ajouter les noms de Conrado del Campo, Rogelio Villar, Juan Manén, Pahissa, le P. Donostia, Guridi, Halffter, Palau, dont l'activité est pleine d'intérêt à des titres divers.

Des virtuoses de tout premier rang rehaussent le prestige de l'Espagne musicale contemporaine ; citons, parmi les plus célèbres, Maria Barrientos, pour le chant ; José Iturbi, Ricardo Viñes et Joaquin Nin, pour le piano ; Manén et Quiroga, pour le violon ; Pablo Casals et Gaspar Cassado, pour le violoncelle ; Segovia et Llobet, pour la guitare ; La Argentina, pour la danse. Puis, d'éminents chefs d'orchestre, comme Enrique F. Arbos, Perez Casas, Lamote de Grignon, José Lassalle. Enfin, des musicographes de valeur : Eduardo L. Chavarri, le P. Anglès, José Subirá et Adolfo Salazar, secondent avec talent, l'activité des praticiens.

L'influence de l'art espagnol s'est fait sentir en France sur des compositeurs de valeur. Citons : Bizet, Chabrier, Debussy, Ravel, Laparra...

Espagne (ORDRE ROYAL D'), fondé par Joseph Bonaparte en 1809, pour s'attacher ses nouveaux sujets et récompenser ceux qui l'avaient servi. Il était civil et militaire et se divisait en trois classes. La décoration était une étoile à cinq rayons, émaillée de rouge, portant au centre un lion couronné. Le ruban était moiré rouge. Lorsque Ferdinand VII fut rétabli sur le trône, l'ordre fut aboli.

Espagne (GUERRE DE LA SUCCESSION D'). V. SUCCESSION.

ESPAGNE (Louis *et* Charles DE LA CERDA, dits D'). V. LA CERDA.

ESPAGNE (Jean-Louis-Brigitte, comte D'), général français, né à Auch en 1769, tué à Essling en 1809. Général de brigade en 1799, il se distingua à Hohenlinden (1800), puis fut en Italie, sous Masséna, comme divisionnaire en 1805. Comte de l'Empire en 1808. Mortellement blessé à Essling il expira dans l'île Lobau. Son nom figure sur l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, et une statue lui a été élevée à Auch.

ESPAGNE ou **DE ESPAÑA** (Carlos-José-Enrique D'ESPIGNAC, dit COMTE D'), né à Foix en 1775, mort à Organya (Catalogne) en 1839, prit du service en Espagne en 1792, combattit les Français, et se montra résolument absolutiste. Exilé en 1820, vice-roi de Navarre à la restauration de Ferdinand VII, il étouffa dans le sang l'insurrection des Apostoliques en Aragon, et fut fait grand d'Espagne par Ferdinand. A la mort du roi, il se déclara pour don Carlos, mais dut se réfugier en France, d'où il s'enfuit en 1838 pour être assassiné, l'année suivante, par Balta, un dissident de son parti.

ESPAGNET (Jean D'), président au parlement de Bordeaux du XVIIe siècle et célèbre alchimiste. Il a écrit deux petits traités, qui furent longtemps les manuels obligés de tout chercheur de la pierre philosophale : *Enchiridion physicæ restitutæ* (1625) et *Arcanum hermeticæ philosophiæ*.

ESPAGNIN [*èss-pa, gn* mll., *in*] n. m. (de *Espagne*). Variété de raisin noir, probablement importée d'Espagne en France et dont la chair est juteuse et sucrée, mais légèrement astringente. (Il existe également une variété blanche qui possède les mêmes caractères.) || Variété d'olivier.

ESPAGNOL [*èss-pa, gn* mll., *ol*], **E**, habitant ou natif de l'Espagne : *Les* ESPAGNOLS.

— *Adjectiv.* Relatif à l'Espagne, à ses habitants : *La fierté* ESPAGNOLE. *Un incurable ennui, un ennui* ESPAGNOL, *à la Philippe II*. (Th. Gautier.)

— N. m. Linguist. Langue parlée en Espagne. V. ESPAGNE.

— N. f. Sorte de coulis, de sauce brune, qui entre dans la préparation de diverses sauces.

— *A l'espagnole*, A la manière des Espagnols. || Pop. *Avoir le ventre à l'espagnole*, Avoir le ventre vide. (Par allusion à la grande sobriété des Espagnols.)

— ALLUS. LITTÉR. **Y a des gens qui se disent Espagnols et qui ne sont pas du tout Espagnols**, vers comiques de Meilhac et Halévy (chanson du comte de Gloria-Cassis dans *les Brigands*, acte II, sc. IX), popularisés par l'air d'Offenbach. || *Il grandira, car il est Espagnol*. V. GRANDIR.

— ENCYCL. Avic. *Race espagnole*, Race de gallinacés très élégants de formes, mais qui sont plutôt des sujets d'amateurs, leur élevage n'étant guère rémunérateur et, par contre, exigeant de grands soins. (Cette race de poules a beaucoup d'affinités avec les races de *Barbezieux* et de

Coq et poules de race espagnole.

La Flèche. Le plumage est entièrement noir avec des reflets métalliques. Les joues, qui forment un repli descendant presque aussi bas que les barbillons, les oreillons, les barbillons sont couverts d'une peau épaisse et lisse d'un blanc de farine. Cette race est peu rustique ; les adultes payent un lourd tribut à la diphtérie, qui semble trouver un terrain de prédilection sur la peau blanche de la face et des joues.)

Porcs espagnols. — La race primitive de *porcs espagnols* avait le pelage noir, quelquefois grisâtre ou marqué de

blanc. Elle a été influencée par les croisements avec la race *Yorkshire*. La production porcine est une industrie particulièrement développée et lucrative dans les régions où l'on cultive le maïs. Les porcs de *Burgos* sont estimés en raison de leur bonne conformation et de leur engraissement.

— Art culin. Pour préparer l'*espagnole*, faire un roux de couleur pâle et le mouiller avec du jus de veau et de bœuf (le mouton et le gibier donneraient un mauvais goût) ; remuer jusqu'à ébullition et retirer la casserole sur le coin du fourneau où on laisse cuire à petit feu toute la journée ; l'écumer, le débarrasser le soir et, le lendemain, le remettre sur le feu en y ajoutant du jus ou du bouillon salé. Faire sauter dans une poêle, jambon ou lard maigre, oignons, carottes, ail, thym, laurier, estragon, basilic, clou de girofle. Ce mirepoix étant rissolé, le jeter dans la sauce avec du poivre noir concassé, du vin blanc et faire réduire doucement. Quand elle est réduite en demi-glace, la passer au tamis et la recueillir dans une terrine émaillée où on la remue jusqu'à complet refroidissement. Elle est conservée en cet état et sert de base à une multitude de sauces brunes que l'on peut alors confectionner instantanément.

— Modes. Couleur *Espagnol malade*, Nuance verdâtre très à la mode sous Louis XIII.

ESPAGNOLET (L'). Biogr. V. RIBERA.

ESPAGNOLETTE [*ess-pa, gn* mll.] n. f. Tige de fer à poignée, servant à fermer ou à ouvrir les châssis d'une fenêtre.

— Carross. Sortes de crochets avec leurs fermetures.

— Comm. Espèce de droguet ou de ratine fine que l'on fabriquait autrefois en Espagne.

— Jeux. Au reversi, Réunion dans la même main, de trois as et du quinola, des quatre as et du quinola, ou seulement des quatre as. || Joueur qui a l'espagnolette et qui peut, pendant les neuf premières levées, renoncer en toute couleur.

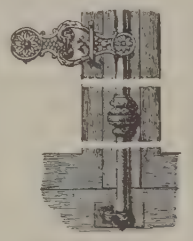

Espagnolette (serrur.).

— ENCYCL. Archéol. Inventée en France, l'*espagnolette* fut transportée de l'autre côté des Pyrénées et nous revint d'Espagne au XVIIe siècle, à l'époque des grandes croisées, d'où son nom. Il en est de richement ornées. C'est sur la poignée, généralement en bronze, que se concentre l'ornementation principale. Domenico Cucci cisela les espagnolettes des Tuileries et de Versailles. Les plus remarquables qui aient été exécutées au XVIIIe siècle sont celles du boudoir de Marie-Antoinette, à Fontainebleau, et on les a quelquefois attribuées à Louis XVI.

ESPAGNOLETTES (carross.) : 1. A bouletle, pour fermeture de landau ; 2. A bouletle, pour fermeture de charrette anglaise.

ESPAGNOLISER [*èss, gn* mll., *zé*] v. tr. Rendre espagnol : ESPAGNOLISER *un mot français*. || Gagner au parti de l'Espagne : *Sous la Ligue, on tenta d'*ESPAGNOLISER *la France*.

— *Intransitiv.* Parler espagnol : ESPAGNOLISER *tant bien que mal*.

— ***S'espagnoliser***, v. pr. Au sens réfléchi, Prendre volontairement la tournure ou les mœurs espagnoles.

— Au sens passif, Devenir espagnol.

ESPAGNOLISME [*èss, gn* mll., *lissm'*] n. m. Patriotisme étroit de certains Espagnols. || Tournure de phrase propre à la langue espagnole.

ESPAILLAT ou **MOCA**, prov. de la république Dominicaine (île d'Haïti) ; 51.000 hab. Cap. *Moca*.

ESPALE [*èss*] n. f. (de l'ital. *spalla*, épaule). Archéol. Plate-forme des galères, comprise, de chaque bord, entre le dernier rang des rameurs et la poupe.

— ENCYCL. Archéol. Entre l'*espale* de tribord et l'espale de bâbord s'étendait la coursie. Les *grandes traverses de l'espale*, pièces de sapin posées parallèlement aux derniers bancs de vogue, servaient de marchepied aux rameurs. Le *parquet des espales* était fait de panneaux mobiles en noyer, que soutenaient les *petites traverses d'espale*.

ESPALET [*ess-pa-lè*] n. m. (de l'ital. *spalla*, épaule). Saillie que présente le chien d'une arme à feu, et qui a pour objet de limiter le mouvement de cette pièce.

ESPALIER [*èss-pa-li-é*] n. m. (de l'ital. *spalliera*, dérivé de *spalla*, épaule). Arboric. Arbres plantés contre un mur, sur lequel toutes les branches sont palissées. || Ce mur lui-même : *La méthode de placer les arbres en* ESPALIER *n'était pas connue des anciens*. (Bosc.) || *Contre-espalier*, Espalier établi sur un treillage mais non le long d'un mur.

— Argot de théâtr. *Espalier d'opéra*, Figurante (Vx.) || *Faire espalier*, Syn. de FAIRE LE TROTTOIR : *Les nymphes qui* FONT ESPALIER *dans certaines rues*. (Hoffmann.)

— Mar. anc. Chacun des deux galériens de l'arrière, qui placés près de l'*espale*, réglaient les mouvements des rameurs, afin de faire nager ensemble :

Et l'on ne vous a pas fait présent, en galère,
D'un brevet d'*espalier* ?

REGNARD.

— Pêch. Nom donné à des morceaux de peau qui sont placés à l'entrée de la pantenne de la paradière.

— ENCYCL. Arbor. Ce mode de culture est pratiqué en général pour les arbres ou arbustes qui ne mûriraient pas leurs fruits en plein vent ou dont on veut obtenir des produits précoces, et principalement dans les régions qui s'éloignent du Midi. On cultive ainsi le pommier, le poirier, le figuier, l'abricotier, le pêcher, la vigne. Quant à la forme qu'on donne aux arbres (éventail, palmette, etc.), c'est la taille qui la détermine.

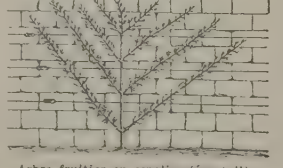

Arbre fruitier en espalier (éventail).

Il importe que le mur d'un *espalier*, orienté le plus souvent dans la direction N.-E.-S.-O., soit épais (afin d'absorber pendant le jour la plus grande quantité possible de chaleur solaire), qu'il soit recouvert d'un enduit blanc bien uni pour renvoyer le plus possible de chaleur aux fruits, et que sa hauteur ne mesure pas moins de 2^m^,50. Il est ordinairement pourvu d'un treillage en fil de fer sur lequel on attache les branches de l'arbre au moyen d'osier, de raphia, etc. ; mais parfois aussi le palissage des branches de charpente est fait directement sur le mur au moyen d'un fragment d'étoffe qui enserre le rameau et que des clous fixent dans le mur (palissage à la loque). Le mur est surmonté d'un auvent en brique ou en bois, qui règne sur toute sa longueur, et dont la saillie est de 0^m^,30 environ.

On remplace parfois les murs en maçonnerie par des murs en verre, de façon à permettre la culture sur les deux faces de l'espalier.

— Le *contre-espalier*, s'il permet de conduire les arbres fruitiers suivant des formes plates, ne possède pas cependant les avantages de l'espalier.

ESPALIER [*èss, li-é*] v. tr. (Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous espaliions. Que vous espaliiez.*) Etendre, disposer en espalier : ESPALIER *des pêchers*. (Peu us.)

ESPALION [*èss*], ch.-lieu de canton de l'Aveyron, à 24 kil. de Rodez, sur le Lot ; 3.645 hab. (*Espalionais, aises*). Ch. de f. Midi. Pont du XIIIe siècle sur le Lot. Ruines du château de Calmont d'Olt (XIe s.) et, aux environs, de l'abbaye de Bonneval. Anc. ch.-lieu d'arrond., supprimé en 1926. — Le canton a 7 comm., et 8.895 hab.

ESPALME [*èss*] n. m. (rad. *espalmer*). Suif mêlé de goudron, pour calfater ou enduire la carène des vaisseaux.

ESPALMER [*èss-pal-mé*] v. tr. (du provenç. *espalmar*, enduire avec la *paume* de la main). Nettoyer la carène d'un vaisseau et l'enduire de suif ou d'espalme. || Se dit aussi de l'action de nettoyer une partie quelconque du navire, du gréement, de l'armement : ESPALMER *une pompe, des roues d'affût*. || Astiquer avec la paume de la main un canot : *On* ESPALME *les embarcations pour la course*.

ESPALMEUR [*èss*] n. m. Celui qui espalme un navire.

ESPALY-SAINT-MARCEL, comm. de la Haute-Loire, faubourg et à 2 kil. du Puy, près de la Borne, au pied du mont Denise ; 2.235 hab. Château ruiné où Charles VII fut proclamé roi de France en 1422. La coulée du Denise, dite « Croix de paille », a formé les célèbres orgues basaltiques d'Espaly.

ESPAÑA (don Carlos, comte DE). V. ESPAGNE.

España, rapsodie espagnole de Chabrier jouée pour la première fois aux concerts Lamoureux en 1883.

ESPANET (Alexis), médecin français, né à La Cadière (Var) en 1811, mort à la Trappe d'Aiguebelle en 1886. Il exerça plusieurs années à Staouéli, se fit trappiste, reprit l'exercice de la médecine à Montélimar, et redevint trappiste. L'homéopathie trouva en lui un ardent défenseur.

ESPAR [*èss*] n. m. (anc. haut allem. *sparro*). Mar. Longues pièces de bois de sapin, dont on se munit pour pourvoir à certains besoins éventuels, pour remplacer un mât supérieur, une petite vergue, etc. (S'emploie d'une façon générale pour désigner l'ensemble des pièces de mâture : *Les* ESPARS *d'un navire*.)

— Artill. Levier pour manœuvrer la grosse artillerie.

— Pêch. Longue et forte perche qui sert à soulever certains filets comme les échiquiers.

— Vitic. Nom d'un cépage de l'Hérault, plus communément appelé MOURVÈDRE.

ESPARAGE [*èss*] n. m. Opération du corroyeur, qui consiste à frotter certaines peaux, avec une poignée de joncs, tressée et roulée, afin d'en adoucir la surface, surtout du côté de la fleur.

ESPARBÈS. Biogr. V. AUBETERRE.

ESPARBÈS (Thomas ESPARBÈS, dit **Georges d'**), littérateur français, né à Valence-d'Agen en 1864, m. en 1944. D'abord dessinateur, il se tourna vers les lettres et se fit connaître en publiant dans *le Journal* des récits héroïques et patriotiques. Il a décrit dans une prose vibrante les grands faits d'armes du passé, et particulièrement l'épopée napoléonienne, dans ses divers ouvrages : *la Légende de l'Aigle* (1893) ; *les Yeux clairs* (1894) ; *la Guerre en dentelles* (1896) dont il a tiré un drame du même titre (1900) ; *le Régiment* (1898) ; *les Derniers lys* (1898) ; *les Demi-solde* (1899) ; *le Roi* (1901) ; *la Légion étrangère* (1901) ; *la Grogne* (1904) ; *le Vent du boulet* (1914). Il a été nommé conservateur du palais de Fontainebleau.

ESPARCET [*ès-par-sè*] n. m. ou **ESPARCETTE** n. f. Agric. V. ÉPARCET.

ESPARCIER [*èss, si-é*] n. m. Petite écluse de bois ou de tôle, qui sert à fermer une rigole d'irrigation.

ESPARER [*èss-pa-ré*] v. tr. Faire l'esparage d'une peau.

ESPARGE [*èss*] n. f. Nom ancien de l'asperge.

ESPARGOULE [*èss*] n. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire.

ESPARGOUTE [*èss-par*] ou **SPARGOUTE** n. f. Bot. Nom vulgaire de la spergule.

ESPARRAGUERA, bourg d'Espagne (prov. de Barcelone), au pied du Montserrat, près du Llobregat ; 4.600 hab. — Non loin du bourg, bains de la Puda, efficaces contre les maladies cutanées.

ESPART ou **ESPARS** [*èss-par*] n. m. (même étym. que *espar*). Cheville de bois dont les teinturiers et les blanchisseurs se servent pour tordre les écheveaux et les tissus au sortir des bains de teinture ou autres.

— Bot. Syn. de SPART.

ESPARTA (NUEVA), Etat de la république de Venezuela, comprenant les îles de la Tortue et Margarita. 1.270 km² ; 70.000 hab. Capitale, *La Asuncion*. Canne à sucre, cocotiers.

ESPARTERO (Baldomero), duc DE LA VICTOIRE, prince DE VERGARA, général et homme d'Etat espagnol, né à Granatula en 1792, mort à Logroño en 1879. Fils d'un charron, il était séminariste lorsqu'il s'enrôla comme volontaire, en 1808, pour défendre l'Espagne contre l'invasion française. Soldat puis élève d'une école militaire, puis officier, il combattit les révoltés des colonies américaines, et fut nommé colonel en 1822. En 1833, il prit parti pour Isabelle II, repoussa don Carlos de Madrid, s'empara de Luchana, débloqua Bilbao, battit les carlistes en 1838 près de Burgos, et signa en 1840 avec Maroto la convention de Vergara. Mais il voulut dominer la monarchie qu'il avait défendue. Il se fit nommer régent, à la place de la reine-mère Marie-Christine, et gouverna trois ans au milieu des troubles. Obligé de quitter l'Espagne en 1843, il reparut un moment au pouvoir avec O'Donnell, et se retira définitivement en 1856. Amédée de Savoie le fit prince de Vergara. Il adhéra à la république en 1873, puis s'empressa de reconnaître Alphonse XII après sa restauration.

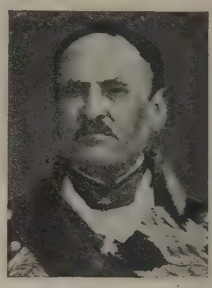

Espartero. — Cl. Vernacci.

ESPARTILLE [*ess-par-tiy'*] n. f. Cost. Syn. d'ESPADRILLE.

ESPATAGE [*èss-pa*] n. m. Amincissement des plaques de tôle.

ESPATARD [*èss-pa-tar*] n. m. Forg. Tête en fonte, d'un gros martinet. || Tas en fonte sur lequel frappe le martinet. || Cisailles mécaniques tranchant les barres de fer.

ESPAURE [*èss-pôr'*] n. f. Mar. Solive que l'on emploie à la construction des bateaux.

espaze et poigneaux [*gnô*] (**Être**), expression usitée sur les galères pour dire que les voiles étaient *en oreilles de lièvre*, ou *en ciseaux*, une antenne à droite, l'autre à gauche. (Les voiles étaient *espaze et poigneaux* quand on voulait se servir du trinquet par le vent tout en poupe.)

ESPEAUTRIE [*èss-pô-trî*], **ESPEAUTRE, PEAUTRE** ou **PEUTRE** n. f. Archéol. Alliage de plomb et d'étain, au moyen âge.

ESPÈCE [*èss*] n. f. (lat. *species*). Division du genre : *L'*ESPÈCE, *subdivision du genre, se subdivise en variétés*. || Réunion d'êtres, de choses qu'un caractère commun distingue des autres du même genre : *Les* ESPÈCES *animales, végétales. L'*ESPÈCE *humaine. La blanche* ESPÈCE. (Valéry.) || Sorte, qualité : *Bonne* ESPÈCE *de fruits. Il y a diverses* ESPÈCES *de délits, de coquins*. || Condition : *Il se trouvait là des gens de toute* ESPÈCE.

— *Fam.* Personne peu digne de considération : *Quand une femme s'affiche, ce n'est presque jamais pour un honnête homme, c'est pour une* ESPÈCE. (Chamfort.)

— Loc. DIV. *Espèce de*, Quelque chose comme : *Certains lézards portent autour du cou une* ESPÈCE DE *manteau*. || Qui fait les fonctions de : *Une* ESPÈCE DE *valet de chambre*. — En mauv. part. *Une* ESPÈCE DE *banquier ;* et *explétivem.* ESPÈCE D'*imbécile, va!* || *Une pauvre espèce!* Se dit de gens sans mérite ; et ironiq. : *La belle espèce!* || *De nouvelle espèce*, Nouveau et bizarre en son genre : *Un poète d'une* NOUVELLE ESPÈCE. || *L'espèce humaine*, ou simplem. *L'espèce*, Le genre humain, les hommes : *La découverte de la vaccine est un bienfait pour* L'ESPÈCE HUMAINE. *La propagation de* L'ESPÈCE. || Fam. et plaisamm. *L'espèce femelle*, Les femmes.

— Arithm. *Grandeurs de même espèce*, Grandeurs de même nature, ne différant que par la quantité.

— Biol. V. la partie *encycl.*

— Dr. Point spécial en litige ; cas particulier dont il s'agit : *Loi qui n'est pas applicable à l'*ESPÈCE, *en l'*ESPÈCE.

— Géom. *Triangle donné d'espèce*, Triangle dont les angles seulement sont donnés. || *Courbe donnée d'espèce*, Courbe dont on donne la nature, ainsi que le rapport qu'ont entre eux les différents paramètres.

— Gramm. V. la remarque sur le mot SORTE.

— Hist. nat. et logique. Nom des groupes distincts à l'intérieur d'un genre, subdivision du genre.

— Pharm. Mélange à parties égales, le plus souvent de substances végétales ayant les mêmes propriétés : ESPÈCES *aromatiques*.

— Philos. scol. Image (*species*) que l'on supposait se détacher des objets extérieurs et venir affecter nos sens pour y produire le phénomène de la perception.

— Rhétor. Un des lieux communs de la rhétorique : *L'*ESPÈCE *et le genre*.

— Théol. Apparence du pain et du vin, après la consécration.

— N. f. plur. Pièce métallique ayant cours : *Faire un payement en* ESPÈCES. || *Espèces sonnantes et trébuchantes*, Monnaie métallique, espèces proprement dites. || *Diminution d'espèces*, Abaissement de la valeur légale des espèces monétaires. (Vx.) [S'est employé dans le sens de DENRÉES : *Payer en espèces*, c'était payer en nature.]

— ENCYCL. Biol. Linné définissait ainsi l'*espèce* : « Il y a autant d'espèces qu'en créa, à l'origine l'Etre infini. » Cette définition ne précisait rien, puisque nous ne pouvons pas savoir combien et quelles espèces, végétales et animales, Dieu créa, ni même s'il en créa. Du reste, c'était avant tout sur la ressemblance des enfants avec les parents, que les anciens avaient fondé la notion d'espèce. Cette idée de la descendance fut reprise et précisée par Cuvier qui définissait l'espèce : « La collection de tous les êtres organisés descendus l'un de l'autre ou de parents communs et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux. » Toutefois, cette définition supposait la fixité de l'espèce, c'est-à-dire l'invariabilité des caractères essentiels à travers toutes les générations successives, et les circonstances différentes qu'elles ont rencontrées. Or, si la fixité de l'espèce était jadis un dogme, elle a cessé de l'être à partir du moment où les observations des naturalistes ont montré que, entre des espèces bien tranchées, peut exister un nombre considérable de formes intermédiaires parmi lesquelles il est impossible

d'établir un point de séparation. Bien plus, des expériences récentes, principalement pratiquées sur des êtres inférieurs et des microbes, dont la reproduction est extrêmement rapide, ont prouvé non seulement que les espèces peuvent varier, mais encore qu'il est possible d'en créer de nouvelles. Dans ces conditions, la définition de Cuvier perd une partie de sa valeur, et l'on est conduit à accepter celle de F. Le Dantec, qui est la suivante : « Ensemble de tous les individus qualitativement identiques et ne présentant entre eux, dans leurs éléments vivants, que des différences quantitatives. » C'est là une définition chimique, dans le cadre de laquelle peuvent rentrer la plupart des autres définitions, sauf les finalistes, comme celle de Linné, mais à laquelle nous ne pouvons pas fournir, dans chaque cas, une base précise, en raison de l'ignorance dans laquelle nous sommes encore de la structure physico-chimique des matières vivantes, car la matière vivante du bœuf ne donnant pas, en présence de la même excitation, les mêmes réactions que celle du hareng ou de la laitue, il s'agit de matières vivantes différentes. Pratiquement, nous sommes obligés, pour définir et limiter l'espèce, de nous en tenir à la notion de la descendance, en disant que tous les individus féconds entre eux et dont les descendants sont indéfiniment féconds appartiennent à la même espèce. On distingue ainsi les individus des autres espèces avec lesquels les premiers sont ou totalement inféconds ou féconds seulement à la première génération, les produits de cette dernière demeurant inféconds. V. HÉRÉDITÉ, HYBRIDATION. Par suite, et jusqu'à présent, l'espèce demeure un fait de constatation empirique ou expérimentale.

— Philos. La question dite « des *espèces* » joue un grand rôle dans l'histoire de la philosophie. Le mot a été introduit par les scolastiques, reprenant à leur manière les doctrines de Démocrite et d'Aristote sur la connaissance. « La connaissance, disaient-ils, résulte de ce qu'une *image* de l'objet connu est engendrée dans celui qui connaît, par le concours du connaissant et du connu. » C'est cette image qu'ils nommaient espèce (*species*). L'espèce n'est pas l'*idée*, mais une copie de l'objet. Il s'agissait de comprendre comment ces émanations matérielles pouvaient prendre la forme de phénomènes spirituels : on disait donc qu'elles émeuvent les organes physiquement (*species impressæ*) ; puis l'esprit par son travail propre les transforme en connaissances ou espèces expresses (*species expressæ*).

La théorie des espèces, après avoir régné au moyen âge, a reparu dans la philosophie moderne, avec Hobbes et Gassendi, qui l'ont interprétée en matérialistes. L'homme est un miroir, où se forment des espèces des choses, et notre pensée ne saisit ainsi rien que de matériel. Descartes, Malebranche, Arnauld, puis plus tard Thomas Reid, ont vivement combattu cette théorie.

— Logiq. *De l'espèce considérée au point de vue de la logique et de la critique philosophique.* L'espèce est, d'après la définition de Renouvier, une synthèse du genre et de la différence. Cette définition a une portée psychologique, logique et ontologique. Au point de vue psychologique, elle indique la nécessité, pour l'esprit, de penser simultanément le genre sous forme d'idée générale, et la différence sous forme d'attribut abstrait. Au point de vue logique, la spécification est une opération par laquelle on délimite un groupe d'êtres dans un genre, en les y distinguant par un caractère propre, essentiel. Au point de vue ontologique, le problème de l'évolution est soulevé par cette question : Les espèces se sont-elles constituées par une synthèse progressive des caractères génériques et des caractères spécifiques, ceux-ci étant nés d'une différenciation continue ?

Espèces (L'origine des), par Darwin. V. ORIGINE.

Espèce humaine (L'), par de Quatrefages (« Bibliothèque internationale », 1877). Pour le savant naturaliste, tous les êtres organisés varient sous l'influence des lois formulées par Lamarck, Darwin, Et. Geoffroy Saint-Hilaire, etc. ; mais il estime que la variation, qui peut donner naissance à des races nombreuses, ne peut dépasser certaines limites et n'arrive jamais à transformer une espèce en une autre. Convaincu de la haute antiquité de l'homme, et même de l'existence des premiers êtres humains à l'époque tertiaire, il admet que tous les groupes ethniques actuels sont issus d'une même souche originelle. Sous l'action des milieux divers dans lesquels ils ont vécu, les êtres humains ont varié en différents sens au cours des siècles. Toutefois, s'il s'est formé des races, l'espèce est restée unique. Cette espèce constitue même à elle seule un règne, qui se distingue du règne animal par deux caractères : la moralité et la religiosité.

Especulo (en franç. *Miroir*), compilation des principaux *fueros* de Castille, rédigée sous Alphonse X, vers 1254.

ESPEJO, ville d'Espagne (prov. de Cordoue), près du Guadajoz, affl. du Guadiana ; 6.800 hab. Anc. château des ducs de Medina Cœli.

ESPEJO (Antoine D'), voyageur espagnol du XVIe siècle, né à Cordoue vers 1534, mort après 1583. En 1582-1583, il explora les parties nord-ouest du Mexique et pénétra sur le territoire du Texas actuel.

ESPÉLÉTIE [*ès, ti*] n. f. Genre de composées, comprenant des herbes ou des plantes ligneuses au nombre de onze espèces qui croissent sur les Andes. (L'une d'elles, l'*espeletia grandiflora*, donne une résine employée en reliure.)

ESPELETTE [*ès-pe-lèt'*], ch.-lieu de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 21 kil. de Bayonne, sur le Laxa, affl. de la Nive ; 1.270 hab. — Le canton a 7 comm., et 8.625 hab.

ESPEN [*ès-pin*] n. m. Pêch. Chacune des dix pièces dont se compose le filet dit « sardinal ».

ESPEN (Zeger-Bernard VAN), canoniste belge, né à Louvain en 1646, mort à Amersfoort en 1728. Docteur de l'université de Louvain en 1675, il était assez estimé déjà pour avoir été chargé, dès 1674, de la « leçon de six semaines » (cours de vacances). Il remplit depuis une chaire au collège Adrien-IV. Sa réputation de canoniste lui assura une grosse influence, et il eut une grande part à la diffusion des idées gallicanes hors de France. Son attachement à ces idées, son attitude dans les querelles jansénistes le rendirent suspect. En 1707 il faillit être condamné sur des pièces fausses (*fourberie de Louvain*). En 1727, son refus d'adhérer franchement à la bulle *Unigenitus*, son obstination dans la question de la légitimité de l'ordination de l'évêque d'Utrecht l'obligèrent à se réfugier à Maëstricht, puis à Amersfoort. La mise à l'index de ses œuvres n'a pas épuisé le succès de son *Jus ecclesiasticum universum* (1700 ; onze éditions jusqu'à celle de Louvain, 1753, la plus consultée).

ESPENCE (Claude-Togniel D'), théologien français, né à Châlons en 1511, mort à Paris en 1571. Régent au collège fameux de Navarre, recteur (1540) de l'Université de Paris, il fut un prédicateur goûté ; mais sa critique de la *Légende dorée* dans son carême de 1543 à Saint-Merry l'obligea de se défendre contre une accusation d'hétérodoxie. En 1547, il fut désigné comme théologien du roi au concile de Trente. Il prit part aux états d'Orléans (1560) et au colloque de Poissy (1561) et s'y signala par son modérantisme. Son *Institution d'un prince chrétien* (1548), son *Oraison funèbre de Marie reine d'Ecosse* (1561), des commentaires de l'Ecriture, sont parmi ses œuvres les plus connues. Son ami Genebrard a publié en 1619 ses *Opera omnia*.

ESPER (Jean-Frédéric), naturaliste allemand, né à Drossenfeld en 1732, mort à Wunsiedel en 1781. Il devint surintendant (évêque) de Wunsiedel. Il se livra à des travaux sur l'histoire naturelle, et il fouilla avec persévérance les cavernes à ossements de Muzzendorf. Il a beaucoup écrit, principalement sur les animaux fossiles.

ESPER (Eugène-Jean-Christophe), naturaliste allemand, frère du précédent, né à Wunsiedel en 1742, mort à Erlangen en 1810. Il s'occupa particulièrement des lépidoptères et des zoophytes, dont il fit une remarquable collection. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *les Papillons d'Europe figurés d'après nature* (1775-1805) ; *les Papillons étrangers ou extra-européens* (1785-1798) ; *les Zoophytes* (1788-1809) ; etc.

ESPÉRABLE [*ès, rabl'*] adj. Que l'on peut espérer. (Vx.)

ESPÉRANCE [*ès, ranss*] n. f. (de *espérer*). Disposition de l'âme, qui porte à attendre un bien désiré : *Qu'est-ce que* L'ESPÉRANCE ? *Le songe d'un homme éveillé.* (Aristote.) *L'*ESPÉRANCE *est le pain quotidien du malheureux.* || Objet de cette attente : *L'immortalité est la plus douce* ESPÉRANCE *de la foi.* (Fléchier.) *C'est mon unique* ESPÉRANCE. || Attente avantageuse que l'on conçoit de quelqu'un : *Un fils d'une si grande* ESPÉRANCE. (Bossuet.) || Personne sur laquelle on fonde des projets pour l'avenir. V. ESPOIR.

— N. f. pl. Accroissement dont est susceptible le bien de quelqu'un, héritage possible : *Avoir cent mille francs de dot et des* ESPÉRANCES.

— Jeux. Jeu de hasard qui se joue avec des dés.

— Mathém. Dans le calcul des probabilités, Rapport du nombre des cas favorables au nombre des cas défavorables à une hypothèse, à un événement.

— Théol. V. la partie *encycl.*

— LOC. DIV. *En espérance,* En perspective :

... Un sou, quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq *en espérance.*
LA FONTAINE.

|| *Dans l'espérance de* ou *que,* Dans l'attente de ou que. || *Donner des espérances, de grandes espérances,* Se dit de qui semble destiné à remplir dans le monde un rôle brillant. || *Avoir des espérances,* Se dit d'une femme qui s'attend à une maternité prochaine. || *Etre hors d'espérance, sans espérance,* N'avoir plus que peu de temps à vivre, être condamné.

— ALLUS. LITTÉR. **Laissez toute espérance.** V. LASCIATE OGNI SPERANZA. || **Espérance restée au fond de la boîte de Pandore.** V. PANDORE.

— ALLUS. HIST. **Alexandre se réservant l'espérance.** Avant de partir pour son expédition, Alexandre distribua à ses amis tout ce qu'il possédait. Comme on lui demandait ce qu'il se réservait pour lui-même : « *L'espérance* », répondit-il. Ce mot est devenu la devise de ceux qui se lancent dans les entreprises hasardeuses.

— SYN. **Espérance, espoir.** *Espoir* marquerait plus particulièrement une disposition actuelle, passagère, et non plus, comme *espérance,* une disposition ayant une certaine durée, une sorte de manière d'être. Mais les deux mots se confondent dans la pratique.

— ANTON. **Désespérance, désespoir.**

— ENCYCL. Théol. L'*espérance* est une vertu théologale, par laquelle le chrétien attend de Dieu avec confiance sa grâce en ce monde et la gloire éternelle dans l'autre. Elle a pour motif l'inviolabilité des promesses divines, et pour fondement la parole de Dieu. Deux péchés sont opposés à l'espérance : la présomption, qui fait que l'homme compte sur lui et non sur la grâce divine, et le désespoir, qui consiste à douter de la bonté infinie de Dieu.

ESPÉRANCE, divinité allégorique, que les Grecs révéraient sous le nom de *Elpis* et les Romains sous celui de *Spes.* Elle était sœur du Sommeil, qui suspend nos peines, et de la Mort, qui les finit. Lorsqu'Epiméthée ouvrit la boîte de Pandore, l'Espérance y resta seule pour consoler les hommes.

— Iconogr. On représentait l'*Espérance* sous la figure d'une jeune nymphe, au visage serein et souriant, couronnée de fleurs naissantes, et tenant un bouquet à la main ; la couleur verte lui était consacrée. Les anciens avaient donné des ailes à cette déesse, pour montrer que le propre de l'Espérance est d'échapper au moment où l'on croit la saisir ; ce n'est que sur les monuments modernes, que l'on trouve l'ancre parmi ses attributs.

Sur une médaille d'Adrien, elle tient d'une main un lis, et, de l'autre main, relève légèrement le bas de sa robe. Des bas-reliefs antiques nous montrent encore l'Espérance tenant des pavots et des épis, ou bien une statuette de la Victoire, ou enfin une sorte de coupe fermée qui, suivant certains archéologues, désignerait la boîte de Pandore. Dans d'autres représentations antiques de l'Espérance, une ruche surmontée de fleurs et d'épis est placée devant cette divinité.

L'Espérance, vertu chrétienne, a été fréquemment figurée par les artistes du moyen âge : dans l'un des médaillons qui décorent les ébrasements de la porte centrale de Notre-Dame de Paris, elle est représentée sous les traits d'une femme drapée, portant un étendard sur son écu ; à ses pieds, comme symbole du Désespoir, un homme se transperce avec une épée. Le plus souvent, l'Espérance est représentée s'appuyant sur une ancre et levant les yeux vers le ciel. C'est ainsi qu'elle nous apparaît dans un tableau de Mignard, qui est au Louvre. Des statues de l'Espérance ont été sculptées par Donatello (fonds baptismaux de l'église San-Giovanni, à Sienne), par Mino da Fiesole, par Thorwaldsen. (V. planche *Beaux-Arts LIV.*)

ESPÉRANCE (sainte), en latin **Spes,** en grec **Elpis,** vierge, martyrisée à Rome, à l'âge de dix ans, au IIe siècle, avec sa mère sainte Sophie et ses sœurs sainte Foi et sainte Charité. — Fête le 1er août.

ESPÉRANDIEU (Jacques-Henri), architecte français, né à Nîmes en 1829, mort à Marseille en 1874. Elève de Léon Vaudoyer, il fut chargé, en 1856, de diriger, en qualité d'inspecteur, la construction de la cathédrale de Marseille, dont son maître avait fait les plans. Il devint ensuite architecte de cette ville, et succéda à Vaudoyer comme architecte de la cathédrale. Artiste de haut mérite, il a donné la mesure de sa valeur personnelle dans les chapelles de *Notre-Dame-de-la-Garde* et de *Sainte-Marie-Majeure,* et le remarquable *Palais de Longchamp.*

ESPÉRANDIEU (*Emile-Jules*), officier et archéologue français, né à Saint-Hippolyte-de-Caton (Gard) en 1857, mort en Avignon en 1939. Il prit part à l'expédition de Tunisie et recueillit dans ce pays un grand nombre d'inscriptions, puis devint professeur à l'école militaire de Saint-Maixent. Outre un grand nombre d'articles de revues, on lui doit : *Epigraphie des environs du Kef* (1885) ; *Etude sur le Kef* (1889) ; *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge* (1888-1889) ; *Cours de topographie élémentaire* (1890) ; *Inscriptions de la cité des Lémovices* (1891) ; *Inscriptions antiques de Lectoure* (1892), *du musée de Périgueux* (1893) ; *Recueil des cachets d'oculistes romains* (1893) ; *de la Corse* (1893) ; *Expédition de Sardaigne et Campagne de Corse* (1895) ; *Histoire du 61e régiment d'infanterie* (1897) ; *Cartes étrangères, notions et signes conventionnels* (1901) ; *Signa medicorum ocularium* (1904) ; plusieurs Rapports sur *les fouilles du mont Auxois* (1906 et suiv.), *les fouilles d'Alésia en 1906* (1908), *les fouilles du vieil Evreux* (1913-1921) ; *les Monuments antiques figurés du musée archéologique de Milan* (1916) ; *le Pont du Gard et l'aqueduc de Nîmes* (1926) ; *la Maison carrée de Nîmes* (1928) ; *Inscriptions latines de Gaule narbonnaise* (1930), et surtout un monumental *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* (en cours de publication depuis 1907). Membre libre de l'Académie des inscriptions (1919), il est devenu conservateur des musées de Nîmes.

ESPÉRANT [*ès, ran*], **E** adj. Qui a de l'espoir, qui espère :

Le sommeil de la mort saisit l'âme *espérante.*
SAINTE-BEUVE.

ESPÉRANTISME [*ès, tissm'*] n. m. Doctrine des partisans de l'espéranto. || Ensemble des partisans de cette langue.

ESPÉRANTISTE [*ès, tisst'*] adj. Qui a trait à l'espéranto : *Congrès* ESPÉRANTISTE. || *Substantiv.* Partisan de l'espéranto.

ESPÉRANTO [*ès*] n. m. Langue internationale, dont le nom, qui signifie « celui qui espère », a été d'abord le pseudonyme du fondateur.

— ENCYCL. L'*espéranto* fut créé de toutes pièces, vers 1887, par un médecin russe, le Dr Zamenhof. Ce langage conventionnel, destiné aux relations internationales, est conçu avec beaucoup de netteté et de précision. Il tient en seize règles, qu'on peut posséder très rapidement, et la grammaire, très simple, se borne à fixer la dérivation et les flexions des mots. L'auteur a pris dans les langues les plus répandues les racines les plus familières, qu'il écrit phonétiquement, et il ajoute à la racine une terminaison qui indique si le mot est un substantif, un adjectif, un verbe ; si l'action est au passé, au présent, au futur, etc. Si l'on prend, par exemple, le radical *am,* qui indique l'action d'aimer, on a, en ajoutant un *o,* le substantif *amo,* amour ; un *a,* l'adjectif *ama,* amoureux ; un *e,* l'adverbe *ame,* amoureusement. Pour faire un verbe, on ajoute au radical, *i* pour l'infinitif, *as* pour le présent, *is* pour le passé, *os* pour le futur. Le suffixe *ar* indique une réunion d'êtres ou d'objets ; *eg* est un augmentatif, *et* un diminutif ; etc.

ESPERANZA, ville de la République argentine (prov. de Santa-Fé, départ. de las Colonias), à l'ouest du rio Salado ; 9.000 hab. Centre agricole.

ESPERANZA (LA), comm. de l'île de Cuba (prov. de Santa-Clara) ; 4.000 hab. Tabac, canne à sucre.

ESPÉRAZA, comm. de l'Aude, arrond. et à 20 kil. de Limoux, sur l'Aude ; 2.880 hab. Ch. de f. Midi. Chapellerie.

ESPERCIEUX (Jean-Joseph), sculpteur français, né à Marseille en 1757, mort à Paris en 1840. Elève de Bridan, il se lia avec Raynal, Volney, Chénier, Louis David, et son talent sévère se ressent de ces fréquentations. Cet artiste a laissé *la Victoire* et *la Paix,* à l'orangerie du Luxembourg ; *Mirabeau ;* les bas-reliefs de la fontaine du marché Saint-Germain.

ESPÈRE [*ès*] n. f. *A l'espère,* En attendant, à l'affût.

ESPÈRE [*ès*] n. f. (de *Esper,* nom d'un naturaliste allem.). Bot. Genre d'algues marines siphonées. || Syn. de PENICILLUS.

ESPÉRER [*ès, ré*] v. tr. (lat. *sperare.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Attendre : *Je vous* ESPÈRE. ESPÈRE *un peu.* (Vx.) || Désirer et attendre comme probable : ESPÉRER *le succès, la victoire, le repos. Il* ESPÈRE *revivre en ses enfants. L'on* ESPÈRE *de vieillir et l'on craint la vieillesse.* (La Bruyère.) N'ESPÉRONS *pas qu'on se souvienne de nous longtemps après notre mort.* || Souhaiter : J'ESPÈRE *qu'il viendra.* || Se promettre de la part, du fait de :

J'ose *espérer* beaucoup de mon peu de vaillance.
CORNEILLE.

Espérons de Neptune une prompte justice.
RACINE.

— *Absolum.* Avoir de l'espérance : ESPÉRER, *c'est jouir.* || Avoir la vertu théologale de l'espérance : *Il n'y a point de réprobation pour ceux qui* ESPÈRENT. (Bossuet.)

— *Intransitiv.* Mettre sa confiance en, Compter sur : ESPÉRER *en Dieu.* ESPÉRER *en l'indulgence de ses amis.* — On a dit aussi *Espérer à* (mais avec un nom de choses seulement) :

N'*espérons* plus, mon âme, *aux* promesses du monde.
MALHERBE.

— GRAMM. Si *Espérer* a pour complément un infinitif, cet infinitif peut être encore aujourd'hui précédé de la prépos. *de*, surtout lorsqu'*espérer* est employé lui-même à l'infinitif : *Peut-on* ESPÉRER DE *vous revoir?*
— SYN. **Espérer, attendre.** V. ATTENDRE.
— ANTON. **Désespérer.**

ESPÉREUR [*ès*], **EUSE** n. Personne qui espère. (Inus.)

ESPERIA, ville d'Italie (Campanie, prov. de Frosinone) ; 6.150 hab.

ESPERLUCAT [*ès-per, ka*] n. m. (du provençal *esperlucar*, ouvrir les yeux). Celui qui a l'œil ouvert, qui est difficile à tromper. (Vx.)

ESPERLUÈTE [*ès-pèr*] n. f. Nom donné anciennem., dans les écoles élémentaires, au caractère &, qui terminait l'alphabet et représentait le mot *et*. (On disait aussi PERLUÈTE.)

ESPERONADE [*ès*] n. m. (de *esperon* pour ÉPERON). Mar. anc. Bateau maltais d'une marche supérieure, à fond plat, et non ponté. (Très légèrement construit, il n'avait qu'un mât à livarde.) [On a dit aussi ESPERONARE, SPERONARE, et SPERONADE.]

ESPERONNIER (François-Dominique-Victor-Edouard), général français, né à Narbonne en 1788, mort à Paris en 1855. En Espagne en 1810, prisonnier à Torgau en Allemagne en 1813, il se rallia à Napoléon Ier à son passage à Grenoble au retour de l'île d'Elbe, puis resta au service des Bourbons et, en 1835, commanda en second l'Ecole polytechnique. Député de l'Aude de 1834 à 1846, il fut retraité comme maréchal de camp en 1848.

ESPÉROU ou **LESPÉROU,** courte chaîne cristalline des Cévennes méridionales, au S. de la vallée supérieure de l'Hérault (départ. du Gard, arrond. du Vigan). Culmen, 1.422 m. — Le *col de l'Espérou* (1.200 m. d'alt.) la sépare de l'Aigoual, et unit la vallée de l'Hérault à celle de la Dourbie.

ESPIARD DE COLONGE (Jean-Alexandre D'), général français, né à Paris en 1713, mort à Saint-Sauveur en 1788. Il devint maréchal de camp, et fut directeur de l'artillerie des provinces de Guyenne, Basse-Navarre et Béarn, de 1779 à 1786. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Artillerie pratique employée sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, publié par un de ses petits-neveux (1846).

ESPIARD DE SAUX (François-Bernard), magistrat français, né à Dijon en 1659, mort à Besançon en 1743. Président au parlement de Besançon, il fut député plusieurs fois à la cour par sa compagnie. Il se démit de sa charge en 1725. On a de lui : *Remarques sur le « Traité des successions » de Denis Lebrun* (1736) ; *Epistola circa librum cui titulus : « Corpus juris canonici » authore Jo. Petr. Giberto* (1736-1737) ; *Observations sur des matières canoniques insérées dans les Institutions ecclésiastiques de Gibert*, etc. — Son fils, Jean-François **Espiard de Saux,** né et mort à Besançon (1695-1778), fut chanoine de la métropole de Besançon, abbé de Saint-Rigaud, conseiller clerc au parlement et prédicateur de la reine Maria Leczinska. On a de lui un recueil de *Sermons* (1776). — François-Ignace **Espiard de Laborde,** frère du précédent, né à Besançon en 1707, mort à Dijon en 1777, fut grand vicaire de l'évêque de Troyes, puis conseiller clerc au parlement de Dijon. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur le génie et le caractère des nations* (1743).

ESPICHELLITE [*ès*] n. f. (du cap *Espichell* près de Lisbonne). Pétrogr. Roche filonienne, du groupe des lamprophyres.

ESPIÈGLE [*ès-pi-ègl'*] adj. (allem. *Eulenspiegel*, proprement « miroir aux chouettes », nom d'un personnage de roman, célèbre par ses tours d'adresse). Vif, éveillé, aimant à faire des malices : *Des enfants* ESPIÈGLES. || Fait ou dit avec malice, finesse : *Un tour, Une réponse* ESPIÈGLE.
— Substantiv. : *Une petite* ESPIÈGLE.
— ENCYCL. V. EULENSPIEGEL.

ESPIÈGLERIE [*ès, rî*] n. f. Caractère d'espiègle : *Enfant plein d'*ESPIÈGLERIE. || Malice, tour d'espiègle : *Faire des* ESPIÈGLERIES.

ESPIEL, comm. d'Espagne (prov. de Cordoue) ; 3.600 hab. Houille, phosphate de chaux.

ESPIER [*ès-pi-é*] n. m. (lat. *spicarius ;* de *spica*, épi de blé). Dr. féod. Dans le comté de Flandre, Agents de perception des revenus seigneuriaux, qui centralisaient les recettes en nature (blé et bestiaux), ainsi que certaines redevances en argent. (On disait aussi RECEVEURS DE BRIEFS.)

ESPIERRES (en flamand **Spiere**), comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur l'Escaut, qui y reçoit l'*Espierres ;* 1.200 hab. Canal d'Espierres à Lille. Tissage du lin.

ESPIGNETTE [*ès-pi-gn* mll., *èt'*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs champignons du genre clavaire.

ESPIGON [*ès*] n. m. Mar. anc. Espèce de bout-dehors, qui s'ajoutait aux vergues des anciennes nefs ou galères, pour établir des voiles supplémentaires.

ESPINA (Concha), romancière espagnole, née à Santander en 1877, morte à Madrid en 1955, auteur de romans de haute valeur : *Niña de Luzmela* (1909) ; *la Esfinge maragata ; el Metal de los muertos* (1920) ; *Copa de horizontes* (1930) ; *Retaguardia* (1938).

ESPINAC (Pierre D'). Biogr. V. EPINAC.

ESPINAL, comm. de Colombie (départ. de Tolima), non loin du fleuve Magdalena ; 10.000 hab. Poteries. Fabrique de cigares.

ESPINAS (Alfred-Victor), philosophe français, né à Saint-Florentin (Yonne) en 1844, mort en 1922. Professeur aux facultés de Douai, de Bordeaux et de Paris, puis membre de l'Institut (1905). Principaux ouvrages : *les Sociétés animales* (1877) ; Traduction, avec Ribot, des *Principes de psychologie de Spencer* (1874) ; *la Psychologie expérimentale en Italie* (1880) ; *Histoire des doctrines économiques* (1892) ; *les Origines de la technologie en Grèce* (1897) ; *la Philosophie sociale au XVIIIe siècle* (1898). Espinas est un des philosophes qui ont contribué le plus utilement au développement en France des études de sociologie et de psychologie expérimentale.

ESPINASSE n. f. En provençal : *Endroit broussailleux.*

ESPINASSE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 49 kil. de Riom, sur un haut plateau basaltique au nord du Mont-Dore ; 900 hab.

ESPINASSE (Charles-Marie-Esprit), général français, né à Saissac (Aude), en 1815, tué à Magenta en 1859. Après avoir fait la première moitié de sa carrière en Afrique, puis, comme lieutenant-colonel, l'expédition de Rome, il venait d'être nommé colonel du 42e de ligne lorsqu'eut lieu le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Ce fut lui qui envahit de nuit l'Assemblée nationale et s'empara des questeurs. Successivement général de brigade et général de division, il devint, après l'attentat d'Orsini, ministre de l'intérieur et fit voter la fameuse *loi de sûreté générale*. Il devait trouver dans la guerre d'Italie, où il commandait une division du corps Mac-Mahon, une mort glorieuse à Magenta, lors de l'attaque du village.

ESPINAY (André D'), prélat français, né vers 1420, mort à Paris en 1500. Diplomate habile, il décida Anne de Bretagne à épouser Charles VIII. Archevêque de Bordeaux (1479), puis de Lyon (1488) ce qui ne l'empêcha pas de garder son premier archevêché, il reçut le chapeau de cardinal en 1489 et accompagna le roi en Italie.

ESPINAY ou **EPINAI** (Charles D'), évêque de Dol, né en 1530, mort à Dol en 1591. Abbé de Saint-Gildas-des-Bois, à Champeaux, près de Vitré, et de Notre-Dame-du-Tronchet, il assista comme théologien au concile de Trente et s'y fit remarquer par son érudition. Elu en 1558 évêque de Dol, il ne prit possession qu'en 1565, et se consacra exclusivement à l'administration de son diocèse. Il avait composé, dans sa jeunesse, des *Sonnets amoureux* (1559).

ESPINAY DE SAINT-LUC. Trois membres de la maison d'Espinay : FRANÇOIS, mort en 1597 ; son fils TIMOLÉON, maréchal de France, mort en 1644 ; et son petit-fils FRANÇOIS, mort en 1670, sont plus connus sous le nom de SAINT-LUC. V. SAINT-LUC.

ESPINE [*ès*] n. f. Nom vulgaire du gros tournois de Louis IX.

ESPINE (Adolphe D'), médecin suisse, né et mort à Genève (1846-1930). Interne des hôpitaux de Paris au moment de la guerre de 1870, il devint chirurgien de la 2e ambulance dite « de la presse », et accompagna l'armée d'abord à Sedan, puis pendant la campagne de l'Ouest, et assista à la bataille du Mans. La guerre terminée, il acheva son internat et passa sa thèse en 1873. Trois ans après, il était nommé professeur de pathologie interne à l'université de Genève, puis membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris (1892), de Saint-Pétersbourg (1899). Ses études se sont partagées entre les maladies des enfants, la bactériologie et la cardiographie. Il a publié en collaboration avec le Dr Picot un bon *Traité des maladies des enfants* (1899). Il devint, en 1910, associé étranger de l'Académie de médecine.

ESPINE DE CHÂTEAUNEUF (Pierre-Bazile-François DE L'), né en 1750, mort en 1799. Volontaire et aide de camp de son oncle Dumouriez à la confédération de Pologne en juillet 1770, en mission à Madrid en 1772, puis chargé de travaux particuliers dans les bureaux de la marine, il exerça des fonctions consulaires à Smyrne, Coron, en Morée, à Tripoli de Syrie, avant d'être consul général à Tunis, en 1786. Agent consciencieux et zélé, il ne sut pas, malgré la présence de croisières permanentes, soutenir le prestige de la France. De L'Espine reçut l'ordre de rentrer à Paris (juin 1791). Il fut résident de France à Genève (1792), et donna sa démission (1793).

ESPINEL (Vicente), romancier et poète espagnol, né à Ronda en 1551, mort à Madrid en 1634. Il mena une vie aventureuse à l'étranger, puis, de retour en Espagne, il entra dans les ordres et finit sa vie dans un couvent. Musicien, il ajouta une cinquième corde à la guitare. Poète, il écrivit des épîtres, des églogues, popularisa la stance appelée depuis *espinela*, et publia *Arte poetica española ; Varias rimas* (1591) ; mais son livre le plus connu est son roman *Relaciones de la vida y aventuras del escudero Marcos de Obregon* (1618), prototype du *Gil Blas* de Le Sage.

ESPINELA [*ès*] n. f. Strophe de dix vers de huit syllabes, avec un repos au quatrième vers, mise à la mode par le poète espagnol Espinel.

ESPINETTE [*ès*] (JEU DE L'). n. f. Sorte de divertissement en usage dans le départ. du Nord et surtout à Lille.
— ENCYCL. Le jeu de l'*espinette* ou *épinette* était un divertissement lillois qui se prolongeait à travers le carême et dont la partie principale était le tournoi ou *behourd du gras dimanche* (*Lætare*). Les frais en étaient supportés par le « roi de l'épinette », riche bourgeois désigné chaque année le dimanche avant le mardi gras par les magistrats et les anciens rois. Il tirait son nom de ce que du vendredi saint au mardi de Pâques le roi et sa cour allaient vénérer la sainte Epine au couvent des dominicains. Le behourd auquel le roi devait prendre part personnellement ou par un champion, était précédé et suivi de repas plantureux, de fêtes et de bals qui imposaient au roi de l'Epinette ou « sire de joie » de tels frais que, pour y échapper, plusieurs préféraient s'exiler. Interrompu de 1499 à 1547, le jeu, qui remontait au XIIIe siècle, fut abrogé par Philippe II en 1556. Il se rattachait étroitement à la « Joute du Forestier » à Bruges. Plusieurs rois de l'Espinette ont été anoblis depuis Robert de La Vacquerie (1392).

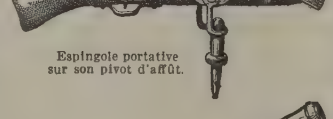
Espingole portative sur son pivot d'affût.

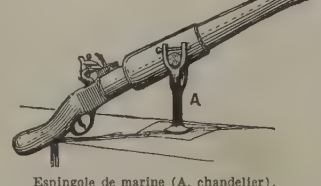

Espingole de marine (A, chandelier).

ESPINGOLE [*ès*] n. f. (probablem. de *espringale*). Arqueb. Arme à feu portative, de faible portée, qui commença d'être employée, en Espagne et en Italie, vers la Renaissance. (L'espingole portative avait un canon évasé à son extrémité, ce qui lui a aussi fait donner le nom de TROMBLON.)
— Mar. Arme à feu ancienne en bronze, qu'on tirait appuyée sur un pivot appelé *chandelier* et qui ne servait que pour les petites portées. (On l'appelait aussi ESPINGARD.)

ESPINGOLIER [*ès, li-é*] n. m. Soldat armé d'une espingole. (On a dit aussi ESPINGALIER, ESPINGARDIER, et ESPINGARDINIER.)

ESPINHAÇO (SERRA DO), soulèvement montagneux dominant la surface du Plateau brésilien dans l'Etat de Minas-Geraes, et affectant la forme tantôt de crêtes étroites et parallèles, tantôt d'un plateau monotone dominant les plateaux inférieurs ; son point culminant est l'Itacolumi (1.950 m.) Sur son versant occidental est bâtie la ville de Diamantina.

ESPINOSA (Diego DE), homme d'Etat espagnol, né à Martinos-de-las-Posadas (Vieille-Castille) en 1502, mort à Madrid en 1572. Président du conseil de Castille, surintendant des affaires d'Italie, évêque de Siguenza (1568). Inquisiteur général, puis cardinal sous Philippe II, il tomba en disgrâce et en mourut.

ESPINOSA (Nicolas DE), poète espagnol, né à Valence vers 1520. Auteur d'une *Segunda Parte de Orlando* (1555). Bien que médiocre, elle eut un grand succès.

ESPINOSA (Jérôme-Hyacinthe DE), peintre espagnol, né à Concentaina, près de Valence, en 1600, mort à Valence en 1680. D'abord élève de son père Rodriguez, il fut probablement, après, élève de Francisco Ribalta. Il fit ensuite un séjour à Bologne. Son chef-d'œuvre est *la Mort de saint Louis Beltran*, à Valence. Citons encore une *Sainte Madeleine*, un *Christ à la colonne* et un *Saint Jean à l'agneau*, au musée du Prado, de Madrid.

ESPINOSA Y TELLO DE PORTUGAL (don José DE), marin et hydrographe espagnol, né à Séville en 1763, mort à Madrid en 1815. Capitaine de vaisseau en 1800, il devint, en 1807, ministre secrétaire de l'Amirauté. De 1783 à 1789, il fut chargé des levers hydrographiques sur les côtes d'Espagne ; de 1790 à 1794, il accompagna l'explorateur Malespina au Mexique. Nommé, en 1796, secrétaire de la direction hydrographique générale, il procéda, de 1797 à 1799, à la revision du grand *Atlas maritime de l'Espagne* de Tofana. En 1800, il devint premier adjoint à la direction générale de l'armée navale, et, en 1801, directeur de l'établissement hydrographique. Il a publié de nombreux mémoires et cartes.

ESPINOSA de los Monteros, ville d'Espagne (prov. de Burgos) ; 4.000 hab. Victoire du maréchal Victor sur les Espagnols (1808).

ESPINOUZE [*ès-pi*] ou **ESPINOUSE,** petit massif de gneiss et de granit faisant partie des Cévennes méridionales. Il est long de 25 kil., au sud du Massif Central, et se dresse, à 30 kil. du golfe du Lion (départ. de l'Hérault, canton de Saint-Pons), jusqu'à 1.126 m. Les pentes nord sur le versant de l'Agout sont douces et arrosées, riches en pâturages et en châtaigneraies ; le versant sud, plus aride, tombe brusquement sur la vallée de l'Orb.

ESPION [*ès*], **ONNE** n. (ital. *spione*). Qui se glisse parmi les ennemis pour les épier.
— *Par extens.* Personne qui guette, épie, cherche à surprendre les secrets d'autrui : *Le monde est plein d'*ESPIONS *odieux.* || Agent secret de la police, chargé d'épier certaines personnes. || *Espion double,* Espion qui sert à la fois les deux partis.
— Fam. *Ne pas se ruiner en espions,* Etre mal informé. || *Tromper l'espion,* Dérouter habilement ceux qui nous espionnent.
— Miroir placé devant un étalage, sur le rebord d'une fenêtre, etc., dans une position inclinée, afin que l'image des gens qui touchent aux objets exposés ou qui passent, etc., vienne s'y réfléchir.

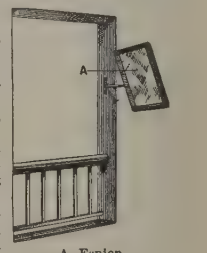

A. Espion.

— ENCYCL. V. ESPIONNAGE.

ESPIONNAGE [*ès-pi-o-naj'*] n. m. Action d'espionner ; métier d'espion : *Tout pouvoir qui se sert de l'*ESPIONNAGE *s'avilit lui-même.* (Mme L. Colet.) || Surveillance secrète et désobligeante : *Etablir l'*ESPIONNAGE *dans sa maison.* (On dit parfois ESPIONNEMENT.)
— ENCYCL. Milit. L'*espionnage* est l'ensemble du service au moyen duquel on cherche à se rendre compte des ressources et des projets d'une armée ennemie en temps de guerre, ou d'une nation étrangère en temps de paix.
Chaque pays se tient en permanence au courant de ce qui se passe dans tous les pays étrangers avec lesquels il peut entrer en lutte d'un moment à l'autre. D'où l'organisation partout, sous le nom de *service des renseignements*, d'un véritable espionnage mutuel, officiellement dirigé par l'autorité militaire, et exécuté par des agents de toute sorte ; ce sont ou bien des officiers qu'on charge de missions secrètes d'études et de recherches, ou bien des civils, de nationalités diverses, qui, moyennant rétribution, fournissent sur un pays les renseignements ou indications dont un autre pays peut avoir besoin. Ces derniers sont souvent peu compétents dans les questions militaires, et n'offrent à peu près aucune garantie morale. D'où cette double nécessité : de confier la direction du service de l'espionnage à des hommes compétents surtout au point de vue technique, c'est-à-dire à des officiers, et d'organiser ce qu'on appelle un *contre-espionnage*, c'est-à-dire un contrôle des espions les uns par les autres.
— Hist. L'*espionnage* en guerre a été pratiqué de tout temps. Chez les Hébreux, chez les Romains, on employait les espions. On cite l'exemple d'Alfred le Grand qui, sous un costume de barde, alla saisir les secrets de l'ennemi. Richelieu et Louvois employèrent de nombreux espions.
Frédéric II a fixé les lois et les devoirs de l'espionnage. Le manque de cartes rendait les espions nécessaires ; c'est par eux que l'on avait des renseignements topographiques.
En 1756, on créa dans l'armée française un emploi de « chef d'espions », qui fut de bonne heure aboli. Il exista

longtemps, au ministère de la guerre, sous le nom de *bureau de la partie secrète*, un service destiné à recevoir les rapports d'espions. Ce service est aujourd'hui dévolu aux 2es bureaux des divers états-majors. Jusqu'à la Révolution, l'espion étranger était fusillé sans jugement. Le Code pénal de l'an V déférait les individus coupables d'espionnage aux conseils permanents; un décret de l'an XII les rendit justiciables des commissions militaires spéciales.

— Admin. L'*espionnage* de police fut organisé dès le XVIe siècle. Sous Louis XIV, l'espionnage rendit de grands services pour le dehors et le dedans. Sous Louis XV, les lieutenants de police de Sartines, puis Berryer, lui donnèrent une grande extension. L'Empire, avec Fouché, donna encore plus d'importance à l'espionnage. La Restauration s'en servit à son tour; aujourd'hui encore, la police en use, et elle emploie à cet effet ses propres agents.

— Dr. internat. L'*espionnage*, en temps de paix, consiste dans des recherches faites à l'étranger sur les armements, les places fortes, les forts, etc. Il constitue alors un délit de la compétence des tribunaux ordinaires. En temps de guerre, il constitue, suivant l'opinion commune, un *crime;* l'espion est justiciable des tribunaux militaires, et la plupart des codes de justice militaire sanctionnent l'espionnage par la peine de mort. (Code de justice militaire français et art. 83 du Code pénal français.)

L'art. 29 du Règlement de La Haye du 18 octobre 1907 considère comme espions en temps de guerre ceux qui, *secrètement*, sous un déguisement ou un faux prétexte, cherchent à se procurer des informations chez un belligérant pour les communiquer à l'ennemi. On ne peut donc traiter comme espions les militaires non déguisés qui pénètrent dans la zone ennemie en vue d'y recueillir des informations, de même que ceux qui accomplissent ouvertement une mission.

La tentative d'espionnage est punie comme l'espionnage lui-même, et l'espion même pris en flagrant délit, doit être *jugé*. Le national qui sert la cause de l'ennemi n'est pas un espion mais un *traître*, soumis de ce fait à des règles de répression spéciales. V. TRAÎTRE.

ESPIONNEMENT [*ès, man*] n. m. Syn. d'ESPIONNAGE.

ESPIONNER [*ès, né*] v. tr. Agir en espion : ESPIONNER *l'ennemi, un conspirateur, une femme.*

— ***S'espionner,*** v. pr. Avec réciprocité, Se surveiller mutuellement en secret.

ESPIR [*ès*] n. m. Explosif formé de 60 p. 100 de nitrate de soude, 14 p. 100 de soufre et 26 p. 100 de sciure de bois, inexplosible à l'air libre. (Il ne peut détoner que sous un fort bourrage.)

ESPIRA-DE-L'AGLY, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 10 kil. de Perpignan, à l'entrée de l'*Agly* dans la plaine du Roussillon; 1.420 hab. Ch. de f. Midi. Vignobles. Eglise du XIIe siècle.

ESPIRITO-SANTO, Etat du Brésil, borné par l'océan Atlantique à l'E., et qui couvre une superficie d'environ 45.000 km² avec une population de 460.000 hab. (en majeure partie Indiens). Parcouru par la serra dos Caymores, le pays est arrosé par de nombreux cours d'eau. La région montagneuse est couverte d'épaisses forêts, qui constituent la principale ressource des habitants; le café, le coton et le tabac réussissent très bien. Capitale *Victoria*, port de cabotage.

ESPIRITU-SANTO, comm. de la république de Colombie (départ. de Magdalena); 4.500 hab.

ESPIRITU-SANTO, la plus grande terre de l'archipel des Nouvelles-Hébrides (Mélanésie); 15.000 hab. sur un sol fertile, de 4.860 km².

ESPIVENT DE LA VILLESBOINET (Henri), général et homme politique français, né à Londres en 1813, mort à Paris en 1902. Sorti de Saint-Cyr en 1832, puis de l'Ecole d'état-major, colonel en 1852, il fut nommé général de division en juillet 1870. Commandant la 9e division militaire en février 1871, il réprima les troubles de la Commune à Marseille. Sénateur de la Loire-Inférieure de 1876 à 1897, il commanda le 11e corps d'armée à Nantes.

ESPLA (Oscar), compositeur espagnol, né à Alicante en 1886, fit une partie de ses études en Allemagne. Il est considéré comme l'un des premiers compositeurs actuels de l'Espagne. Il a surtout écrit des œuvres d'orchestre (*las Cumbres*, etc.) et de piano (*Confines*, etc.), dans la plupart desquelles se remarque l'influence des modes levantins. Il est également esthéticien. V. *Supplément.*

ESPLANADE [*ès*] n. f. (ital. *spianata;* de *spianare*, aplanir). Fortif. Espace libre et découvert ménagé en avant du glacis d'une fortification pour permettre au défenseur de voir et d'atteindre l'assaillant d'aussi loin que possible. || A l'intérieur d'une place de guerre, terrain nivelé, entre la citadelle et les maisons.

— *Par extens.* Vaste place découverte en avant d'un édifice : *L'*ESPLANADE *des Invalides.* || Plateau élevé et découvert, d'où l'œil peut plonger au loin dans la campagne.

Esplandian (LES EXPLOITS D'), roman d'origine espagnole, faisant suite à l'*Amadis de Gaule* et qui a pour auteur Garci Ordoñez de Montalvo, corrégidor de Medina-del-Campo au XVe siècle. Esplandian est le fils d'Amadis de Gaule. L'auteur prend son héros au moment où il est armé chevalier, à la cour de son père, en présence de la fée Urgande l'Inconnue, pour le conduire, à travers une foule d'aventures et de périls, jusque sur le trône de Constantinople, où il s'assied en épousant la fille de l'empereur. L'ensemble contient des épisodes intéressants.

ESPLECHE [*ès*] n. m. Dr. anc. Mot qui désignait, dans le patois d'Arles, le droit de faire paître ses bestiaux après la récolte. (Il signifiait aussi, dans quelques coutumes, outre le droit de pâturer, celui de couper du bois, de chasser et de pêcher.)

ESPLECHIN, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournai), près de la frontière française; 1.350 hab. Agriculture, brasseries, corderies. Une trêve y fut signée entre France et Angleterre après la bataille de L'Ecluse (1340).

ESPLUGA-DE-FRANCOLI, ville d'Espagne (prov. de Tarragone), sur le fleuve côtier *Francolí;* 4.000 hab. Manufacture de toiles, de coton et de cire blanche; distilleries, tuileries. Sources minérales.

ESPOIR [*ès*] n. m. (de *espérer*). Action d'espérer quelque chose : *Etre soutenu par l'*ESPOIR *d'une récompense.* || Sentiment qui porte à espérer : *Tout cœur est, au moins une fois, habité par l'*ESPOIR. *Perdre l'*ESPOIR. *Avoir bon* ESPOIR. || *Par extens.* Personne ou chose qui fait l'objet de l'espérance :

O mon fils, cher *espoir* que je me suis ravi!
RACINE.

— *Dans l'espoir de* ou *que*, Espérant, dans la pensée de ou que.

— ALLUS. LITTÉR. :

Quittez le long *espoir* et les vastes pensées,

Vers de la fable de La Fontaine *le Vieillard et les trois jeunes hommes.* (Il s'appliquerait à ceux qui n'ont plus que peu d'années à vivre et qui auraient tort, par conséquent, d'entretenir des espérances d'une réalisation trop lointaine.)

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'*espoir*,
La vie est un opprobre et la mort un devoir,

Vers de la *Mérope* de Voltaire. V. PERDRE.

— REM. Ce mot ne s'emploie guère au pluriel qu'en poésie ou dans le style soutenu : *De doux* ESPOIRS. *De vains* ESPOIRS.

— SYN. **Espoir, espérance.** V. ESPÉRANCE.

ESPOLE ou **ESPOULE** [*ès*] n. f. Fil de la trame d'une étoffe.

ESPOLETTE [*ès*] ou **ESPOULETTE** [*ès*] n. f. (de *espole*). Art milit. anc. Dans les fusées de guerre, Tube, gradué en durées, par lequel le feu se transmettait à la charge du projectile.

— Mar. anc. Tube de fer-blanc en forme d'entonnoir, dont on se servait, quand une pièce avait raté, pour verser la poudre d'amorce dans la lumière.

ESPOLEUR [*ès*] n. m. Ouvrier qui garnit de fils les espolins.

ESPOLIN ou **ESPOULIN** [*ès*] n. m. Tube de roseau sur lequel on déroule les fils de la trame. || Petite navette pour le tissage des étoffes brochées.

ESPOLINAGE ou **ESPOULINAGE** [*ès*] n. m. Action d'espoliner.

ESPOLINANDE ou **ESPOULINANDE** [*ès*] n. f. Ouvrière qui charge et dispose les espolins.

ESPOLINER ou **ESPOULINER** [*ès, né*] v. tr. Brocher une étoffe à l'aide des espolins.

ESPOLOIR ou **ESPOULOIR** [*ès*] n. m. Métier muni de tringles fonctionnant de bas en haut et qui sert à répartir uniformément le fil sur l'espolin.

ESPONCE [*ès*] n. f. Dr. anc. Syn. d'ÉPONCE.

ESPONDE [*ès*] n. f. (du lat. *sponda*, bord d'un lit). S'entendait anciennement pour toute pièce de bordure en architecture, en charpente ou en ébénisterie. (L'esponde d'un pont en était le parapet; l'esponde d'un lit, d'un autel en était le grand côté, etc.)

— Véner. Pince des cerfs ou des chevreuils.

Esponton (1690).

ESPONTON [*ès*] n. m. (de l'ital. *spuntone*, pique). Archéol. Sorte d'épieu ou demi-pique que portaient les bas-officiers de gens de pied. (Primitivement, l'esponton est une simple dague. Au XVIe siècle, c'est une demi-pique, dont le fer est en feuille aiguë et qui devient l'insigne des bas-officiers d'infanterie. Sous Louis XIV il ressemble à la *corsesque* et s'appelle souvent PERTUISANE. Les sergents d'infanterie portèrent l'esponton jusqu'à la Révolution.)

— Techn. Partie inférieure d'une grille de fer, terminée en forme de fuseau.

ESPORLE [*ès*] n. f. (bas lat. *sporta* contraction de *sportula*, don, présent, et proprem. « petit panier »). Dr. féod. Don fait à un seigneur comme prix de l'investiture d'un fief.

ESPORLER [*ès, lé*] v. tr. Payer l'esporle à : ESPORLER *son seigneur.*

ESPORTAIN [*ès, tin*] n. m. Se disait anciennement des couffes en natte de la région méridionale française.

ESPOUDRIER [*ès, ri-é*] n. m. Mar. Ancien nom de l'ampoulette ou sablier.

ESPOULE n. f., **ESPOULETTE** n. f., **ESPOULIN** n. m., **ESPOULINAGE** n. m., **ESPOULINANDE** n. f., **ESPOULINER** v. tr. V. ESPOLE, ESPOLETTE, ESPOLIN, etc.

ESPOUSÉE n. f. V. ÉPOUSÉE.

ESPOUY (Hector D'), architecte français, né à Salles-sur-Adour (Hautes-Pyrénées) en 1854. Elève de Daumet, il remporta le prix de Rome en 1884, avec une *Ecole polytechnique.* Dès la même année, il avait exposé au Salon avec succès : *Etudes et Relevés du château de Chaumont-sur-Loire.* Il se vit décerner des médailles, en 1890 pour son *Essai de décoration de voûte pour un salon de la Villa Médicis* et une *Vue intérieure du Campo-Santo de Pise;* en 1892, pour sa *Restauration de la basilique de Constantin à Rome* et son *Souvenir de Grèce.* Son envoi à l'Exposition universelle de 1900 (Paris) : *Décoration de la salle de sculpture du musée de Nantes,* lui valut une médaille d'or. Professeur de dessin ornemental à l'Ecole des beaux-arts depuis 1895.

espressione (con) loc. adv. (mots ital.). Mus. D'une manière expressive. (On écrit souvent en abrégé : CON ESPRESS., ou simplement ESPRESS.)

espressivo [*ès-prè-si*] adj. (mot ital. signif. *expressif*). Mus. Expressif, plein de sentiment.

— Adverbialement : *Jouer* ESPRESSIVO.

ESPRINGALE [*ès*] n. f. (de l'allem. *springen*, jaillir). Archéol. Machine de guerre du moyen âge, montée sur chariot ou sur chevalet et qui lançait des carreaux ou des boulets de plomb. (Depuis Charles VII le nom s'applique à un petit canon de cuivre monté sur une fourchette de fer.)

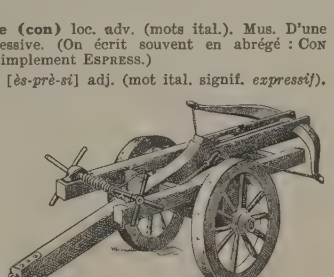
Springale (1600).

ESPRINSONS n. m. pl. Méd. Maladie épidémique, qui paraît avoir été une sorte de dysenterie, et qui sévit à Metz en 1473-1474.

ESPRIT [*ès-pri*] n. m. (du lat. *spiritus*, souffle, respiration). *Proprem.* Souffle (Terme biblique) : *L'*ESPRIT *de Dieu;* et *au fig.* Inspiration divine : *L'*ESPRIT *du Seigneur fut en lui et il jugea Israël.* (Saci.) || Véhémence, fougue : *La parole de l'Evangile sortait de sa bouche, pleine d'*ESPRIT *et de feu.* (Bossuet.) || Grâces, dons de Dieu : *L'*ESPRIT *de conseil, de science, de force.* || Souffle vital : *Rendre l'*ESPRIT. *Seigneur, dit saint Etienne en mourant, recevez mon* ESPRIT.

— Principe immatériel, substance incorporelle (par opposition à la substance corporelle) : *Il faut mortifier la chair et la soumettre à l'*ESPRIT. (Massillon.) *L'homme,* ESPRIT *et corps tout ensemble.* (Bossuet.)

Respecte dans la bête un *esprit* agissant.
Gérard DE NERVAL.

|| Etre incorporel : *Dieu, qui est un pur* ESPRIT, *a voulu créer de purs* ESPRITS *comme lui.* (Bossuet.) || *Par extens.* Génies, démons, anges, etc. : ESPRIT *de ténèbres.* ESPRIT *follet.* || *Esprit familier.* Sorte de génie que l'on croyait attaché à quelqu'un pour le guider. — Par anal. *C'est* [le chat] *l'*ESPRIT FAMILIER *du lieu.* (Baudelaire.)

— Principe de nos sentiments, Cœur, âme :

Ton *esprit* amoureux n'aura-t-il point d'ombrage?
CORNEILLE.

*Gagner l'*ESPRIT *de quelqu'un. Ne pas avoir la tranquillité d'*ESPRIT *nécessaire pour travailler.* ESPRIT *timide, hardi, généreux, habile, remuant, audacieux. Calmer, apaiser les* ESPRITS *irrités.* || Intention, désir : *On lit son livre, quelque excellent qu'il soit, dans l'*ESPRIT *de le trouver médiocre.* (La Bruyère.)

— Principe de nos idées, faculté intellectuelle (par opposition à cœur) : *L'*ESPRIT *est toujours la dupe du cœur.* (La Rochefoucauld.) *Le cœur donne quelquefois de l'*ESPRIT, *mais l'*ESPRIT *n'a jamais donné de cœur.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.) || Intelligence, faculté de comprendre, connaître : *Cultiver son* ESPRIT. *Former l'*ESPRIT *des enfants. Avoir l'*ESPRIT *ouvert.*

Qui n'aime point les vers a l'*esprit* sec et lourd.
VOLTAIRE.

|| Jugement, sens pratique : *Avoir l'*ESPRIT *large, l'*ESPRIT *droit, l'*ESPRIT *faux.* || Variété d'intelligence : *Il n'est rien comme l'amour pour donner de l'*ESPRIT *aux filles.* || Faculté de saisir vite les rapports cachés des choses; ingéniosité piquante à faire choquer les idées et les mots : *C'est un homme d'*ESPRIT. *L'*ESPRIT *sert à tout et ne suffit à rien.* (La Bruyère.) *On est quelquefois un sot avec de l'*ESPRIT, *on ne l'est jamais avec du jugement.* (La Rochefoucauld.)

Moins ils cherchaient l'*esprit* et plus ils en trouvaient.
VOLTAIRE.

|| Attention, présence d'esprit : *Où avait-il l'*ESPRIT *en agissant ainsi?* || Faculté de retenir, mémoire : *Toutes ses actions passées reviennent dans son* ESPRIT. (Nicole.) || Talent, art, habileté : *L'*ESPRIT *de la conversation consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres.* (La Bruyère.) *Avoir l'*ESPRIT *de se taire quand il faut est chose rare.*

— Etre pensant, personne douée d'une intelligence supérieure : *Il n'y a que les grands* ESPRITS *qui forment les grandes nations.* (Napoléon Ier.) || Personne (au sens général du mot) : *C'est un noble* ESPRIT. *C'est un* ESPRIT *juste, un* ESPRIT *médiocre, un* ESPRIT *profond. Bel* ESPRIT. ESPRIT *fort.* V. plus loin. LOC. DIV.

— Principe de nos actes, tendances directrices : *L'*ESPRIT *de dénigrement, de pique, de jalousie, de jeu, de politesse, de conquête. L'*ESPRIT *de propagande a remplacé la loi d'exclusion.* (Fustel de Coulanges.) || Dispositions, aptitudes : *L'*ESPRIT *d'imitation, de finesse, d'invention, de discernement. L'*ESPRIT *géométrique.*

— Fonds de sentiments, d'idées, qui constitue la caractéristique, la manière d'être d'une personne, d'un groupe, d'une époque, etc. : *L'*ESPRIT *militaire. L'*ESPRIT *religieux. L'*ESPRIT *de famille.*

De vous et de Joad je reconnais l'*esprit.*
RACINE.

L'*esprit* de Mahomet a parlé par ma bouche.
VOLTAIRE.

Qui n'a pas l'*esprit* de son âge
De son âge a tout le malheur.
VOLTAIRE.

*L'*ESPRIT *se ressent toujours des désordres du cœur.*

— *Esprit public,* Opinion qui se forme dans une nation sur tout ce qui concerne ses intérêts, sa prospérité, son avenir. || *L'esprit du temps,* Les opinions, ou le genre d'esprit alors goûté. || *L'esprit du siècle,* La manière de penser opposée à l'esprit religieux. || *Esprit militaire.* Ensemble de sentiments et d'idées que l'éducation militaire a pour but de faire naître chez les soldats. || *Esprit de corps,* Sentiment de solidarité qui se développe entre les soldats appartenant à un même corps de troupes; et *par extens.* Attachement exclusif des membres d'une corporation à ses principes, ses intérêts, ses vues, etc. : *L'*ESPRIT DE CORPS *nuit aux meilleurs esprits.* (Voltaire.)

— Sens général, indépendant des termes; sens réel, plus ou moins distinct du sens matériel des mots : *Il faut suivre l'*ESPRIT *et non la lettre de la loi.*

— Tendance, intention dans laquelle un livre est conçu : *Que de mauvais ouvrages conçus dans un* ESPRIT *perfide!* || Recueil de morceaux choisis d'un auteur : *L'*ESPRIT *de Saint-Evremont.* (Vx.) || *L'esprit d'un journal, d'une revue,* Direction politique ou littéraire imprimée à ces publications.

— Alchim. *Esprit fugitif,* Nom donné au mercure. || *Esprit des philosophes,* Magistère des adeptes. || *Esprit universel,* Substance subtile, qui, réunie à son solide, vivifie toute la nature. || *Esprit recteur,* Produit de la distillation des plantes aromatiques. || *Esprit volatil,* Nom donné à des huiles empyreumatiques obtenues par la distillation sèche de certaines substances : cornes de cerf, crapauds, vipères, lombrics, soie, succin, etc. (Toutes ces compositions agissaient d'une façon à peu près identique : le carbonate d'ammoniaque en formait la principale substance active.) || *Esprits minéraux,* Influences surnaturelles qui s'alliaient à certains minéraux qui peuvent être sublimés : l'ammoniaque, l'arsenic, le mercure et le soufre. (Il y

avait donc quatre esprits minéraux, selon l'alchimie, portant les noms de ces quatre minéraux qu'ils pénètrent et dont ils permettent la sublimation ; tandis que l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, l'or et le plomb n'étaient à leurs yeux que de simples corps métalliques.)

— Bibliogr. Choix de morceaux, de pensées, fait dans les ouvrages d'un auteur. || Recueil de traits, d'anecdotes que l'on emprunte à la vie, aux habitudes de certains êtres, ou qu'on leur attribue : « L'ESPRIT DES ENFANTS ». « L'ESPRIT DES BÊTES ».

— Chim. industr. Ancienne dénomination qui désignait les produits de la distillation et particulièrement les eaux-de-vie contenant de 66 à 70 p. 100 d'alcool. || *Esprit-de-vin*, Nom vulgaire de l'alcool. || *Esprits parfumés*, Se dit aujourd'hui des alcoolats ou *alcools aromatisés*, c'est-à-dire des liquides aromatiques dans lesquels l'alcool est le dissolvant, par opposition aux *eaux aromatiques* où c'est l'eau qui remplit cet office, et aux teintures, alcools saturés de principes odorants sans le secours de la distillation. || *Esprit acide du bois* ou *Esprit de vinaigre*, Nom ancien de l'acide acétique. || *Esprit ardent*, Nom ancien de l'alcool. || *Esprit de bois* ou *Esprit de bois inflammable*, Nom ancien de l'alcool méthylique. || *Esprit de nitre*, Nom donné à l'acide azotique. || *Esprit de sel*, Nom ancien de l'acide chlorhydrique. || *Esprit de soufre*, Nom ancien de l'acide sulfureux. || *Esprit de Vénus*, Nom ancien de l'acide acétique concentré, que l'on préparait par la distillation sèche de l'acétate de cuivre ou cristaux de Vénus. || *Esprit de vitriol*, Nom ancien de l'acide sulfurique.

— Cost. Aigrette de plumes, pour la coiffure.

— Gramm. Signe particulier à la langue grecque. V. la partie *encycl.*

— Hist. *Bureau de l'esprit public*, Nom donné par les « montagnards » aux salons de Roland. || On a plus tard désigné sous ce nom le bureau du ministère de l'intérieur, ou de la police, chargé de surveiller ce qui peut influer sur l'esprit public : journaux, livres, théâtre, etc.

— Ichtyol. Nom donné, dans le Boulonnais, à deux petits osselets allongés qui se trouvent dans la tête des poissons, de chaque côté : *Les* ESPRITS *d'une morue.*

— Pharm. La plupart des esprits correspondaient à nos *alcoolats actuels*, c'est-à-dire résultaient d'une macération des substances dans l'alcool, suivie d'une distillation. (Le produit distillé constitue l'alcoolat ou l'esprit. Ex. : *Alcoolat* ou *Esprit d'absinthe.* Néanmoins certains esprits n'étaient pas soumis à la distillation. Ex. : *Esprit antiarthritique de Pott*, mélange d'essence de térébenthine et d'acide chlorhydrique, employé comme liniment ; *Esprit de vitriol doux* ou *Liqueur d'Hoffmann*, mélange à parties égales d'alcool et d'éther qui s'administre par gouttes comme antispasmodique ; *Esprit de vitriol dulcifié* ou *Eau de Rabel*, mélange d'alcool et d'acide sulfurique, donné comme *hémostatique.*)

— Physiol. *Esprits animaux, Esprits vitaux*, Nom donné, dans l'ancienne médecine, à des fluides ou esprits que l'on imaginait se former dans le cœur et le cerveau et se distribuer ensuite dans toutes les parties de l'organisme pour y provoquer et y maintenir l'activité vitale. Il y a une certaine ressemblance entre ces esprits vitaux et l'influx nerveux et les hormones qui, dans la physiologie moderne, actionnent les organes et régularisent harmonieusement leur jeu.

— Spirit., etc. Etre immatériel présidant à quelque fonction spéciale. || Ame d'un mort, revenant : *Interroger les* ESPRITS. || *Esprit follet*, Sorte de lutin qui s'attache à une personne, à une maison, pour la protéger ou lui nuire. || *Esprit familier*, Sorte de génie qui s'attache à une personne pour inspirer sa conduite et ses paroles. || *Esprits frappeurs*, Ames des morts, qui manifestent leur présence en frappant contre les murs, contre les meubles, ou expriment leur pensée en frappant un nombre de coups équivalant au rang de la lettre alphabétique qu'ils veulent désigner. || *Esprit du foyer*, En Chine, Génie qui veille sur les actions d'une maison.

— Théol. chrét. *Saint-Esprit*, Troisième personne de la Trinité. (On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR.) || *Le Grand Esprit*, Nom que les sauvages du nouveau monde donnent au dieu des chrétiens. || *Esprit de Dieu, Esprit divin*, Grâce divine. || *Esprit particulier*, Chez les protestants, Intelligence aidée de la grâce, qui permet à chaque fidèle de pénétrer le sens des textes de l'Ecriture. — *Chercher l'esprit*, Chez les puritains, Se recueillir pour attendre l'inspiration divine. || *Esprit malin, Esprit des ténèbres, Esprit immonde*, etc., Démon. || *Esprits célestes*, Anges. || *Esprits bienheureux*, Ames des saints.

— LOC. DIV. *En esprit*, En imagination, par la pensée. || *Etre ravi en esprit*, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles. || *Esprit humain*, Ensemble des idées, des connaissances, des sentiments des hommes. || *Esprit fort*, Libre penseur (VX.). Homme qui fronde les opinions reçues, se met au-dessus des idées communément admises : *L'*ESPRIT *fort, c'est l'esprit faible.* (Taine.) || *Esprit de vertige*, Fol égarement. || *Bon* ou *Mauvais esprit*, Habitude et amour du bien ou du mal, des opinions saines ou dangereuses. || *Bon esprit*, Sage conduite : *Avoir le* BON ESPRIT *de se taire.* || *Faux esprit*, Pensées qu'on donne comme spirituelles et qui ne le sont pas. || *Esprit faux*, Personne qui ne voit pas les choses sous leur jour exact. || *Tour d'esprit*, Disposition, humour, manière spéciale de comprendre, de juger et de s'exprimer. || *Présence d'esprit*, Promptitude à voir la conduite qu'il faut tenir, les paroles qu'il faut dire. || *Trait d'esprit*, Saillie, mot piquant, pensée fine, ingénieuse, brillante. || *Bel esprit*, Goût et pratique des lettres : *La carrière du* BEL ESPRIT. — Au sens ironique : *Se jeter dans le* BEL ESPRIT. — Qui fait profession de ce goût (et avec Molière le sens devient défavorable) : *Quel bel* ESPRIT *est des vôtres?* (Molière.) *Les beaux* ESPRITS *veulent trouver obscur ce qui ne l'est pas.* (La Bruyère.) || *Faire de l'esprit, Courir après l'esprit*, Chercher avec affectation l'occasion de placer des mots piquants, des saillies, des pensées fines : *Quand on* COURT APRÈS L'ESPRIT *on attrape la sottise.* (Montesquieu.) || *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, Avoir de l'esprit comme quatre*, Avoir beaucoup d'esprit. || *Avoir de l'esprit au bout des doigts*, Etre très habile aux travaux manuels. || *Avoir de l'esprit argent comptant*, Se montrer spirituel au pied levé. || *Entrer dans l'esprit de*, Se rendre un compte bien exact du sens de la pensée de : *Un acteur doit s'efforcer* D'ENTRER DANS L'ESPRIT *de son rôle.* || *S'emparer de l'esprit de quelqu'un*, Le subjuguer, le captiver. || *Etre bien, Etre mal dans l'esprit de quelqu'un*, Etre estimé, être aimé ou non de quelqu'un. || *Etre dans l'esprit de*, Etre dans la nature, la substance d'une chose : IL EST DANS L'ESPRIT DE *la loi de rechercher la culpabilité.* || *Perdre l'esprit*, Devenir fou. || *Perdre ses esprits*, Perdre connaissance ; éprouver une émotion telle qu'on ne sait plus ce qu'on fait. || *Reprendre ses esprits*, Revenir à la vie ; se remettre d'un grand trouble. || *Avoir l'esprit de l'escalier*, Trouver trop tard (dans l'escalier) ce qu'il aurait fallu dire tout de suite (dans le salon). || *Esprit de retour*, Désir de retourner dans son pays, désir de revenir à un état antérieur.

— N. m. plur. Vie, chaleur vitale. || Vie, énergie morale. || Vie, énergie intellectuelle : *Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses* ESPRITS *à en démêler les vices et le ridicule.* (La Bruyère.)

— Les anges, les démons, les sylphes, les gnomes, etc. (Spirit., etc.) || *Esprits animaux, Esprits vitaux.* V. la partie *encycl.* (Philos. et Physiol.).

— PROV. **L'esprit court les rues**, Rien n'est plus commun que les gens d'esprit.

— ALLUS. LITTÉR., etc. :

L'*esprit* qu'on veut avoir gâte celui qu'on a,

Vers de Gresset (*Méchant*, IV, 7) : L'effort fait pour être spirituel gâte tout. || **L'esprit est prompt, mais la chair est faible ; L'esprit souffle où il veut.** V. SPIRITUS.

Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,
Que les bêtes n'ont point d'*esprit*,

Vers empruntés à une fable de La Fontaine. V. BÊTE. || **Bienheureux les pauvres d'esprit.** V. BEATI PAUPERES.

Du droit qu'un *esprit* vaste et ferme en ses desseins
A sur l'*esprit* grossier des vulgaires humains,

Vers de Voltaire dans *Mahomet.* V. DROIT.

Nul n'aura de l'*esprit* hors nous et nos amis,

Vers de Molière, dans *les Femmes savantes.* V. AMI.

On ne dort point... quand on a tant d'*esprit*,

Vers de La Fontaine. V. DORMIR.

Quand ils ont tant d'*esprit*, les enfants vivent peu.

Vers de Casimir Delavigne, dans sa tragédie *les Enfants d'Edouard.* — Avant lui, Shakespeare avait dit exactement la même chose, dans *Richard III* :

So wise, so young, they say, do ne'er live long.

(Les deux poètes n'ont fait que traduire cette expression courante, qu'on emploie par plaisanterie : *Il a trop d'esprit pour vivre vieux.*) || **La lettre tue, mais l'esprit vivifie**, passage des *Epîtres de saint Paul.* V. LETTRE.

— ALLUS. HIST. **L'esprit nouveau**, mot par lequel Spuller, ministre de l'instruction publique, définit, dans un discours à la Chambre, le 3 mars 1894, la politique modérée et conciliante du gouvernement dans ses rapports avec l'Eglise. (Le mot fut considéré comme le signal d'une réaction politique et religieuse, et valut à son auteur de vives attaques.)

— ANTON. **Corps, matière.**

— ENCYCL. Chim. industr. Les *esprits parfumés* sont simples ou composés, suivant que l'alcool est chargé d'une ou de plusieurs substances odorantes.

On emploie à leur fabrication les fleurs, les fruits, les semences, les racines, les bois, les plantes sèches ou fraîches. Ces substances, divisées, concassées ou pilées, sont mises à macérer dans de l'alcool pur pendant vingt-quatre heures ; au moment de distiller, on ajoute une quantité d'eau équivalente environ à la moitié de celle de l'alcool. La distillation s'opère soit à feu nu, soit au bain-marie, soit à la vapeur. Les esprits parfumés ont moins d'odeur que les eaux aromatiques obtenues avec les mêmes substances ; cela tient à ce que les huiles volatiles, dissoutes dans l'alcool, perdent une partie de leur odeur, tandis qu'elles la conservent dans l'eau. Une goutte d'esprit parfumé versée dans l'eau dégage alors toute son odeur.

Ces esprits parfumés sont employés dans la fabrication des liqueurs de toute sorte. On fait des esprits de fleur d'oranger, de rose, d'œillet, d'absinthe, de génépi, d'hysope, de lavande, de mélisse, de menthe, d'angélique, de badiane, d'anis, de coriandre, de fenouil, de genièvre, de framboise, de santal, de myrrhe, etc., qui sont simples ; d'anisette, de curaçao, etc., qui sont des esprits composés.

On appelait autrefois *esprit volatil, huileux* ou *aromatique de Sylvius*, un esprit parfumé, de la composition suivante :

	Grammes		Grammes
Zestes frais d'orange....	90	Cannelle	15
Zestes frais de citron....	90	Sel ammoniac	500
Vanille	30	Carbonate de potasse...	500
Girofle	8	Eau de cannelle.....	500
Alcool à 80°	500 grammes.		

Excitant et emménagogue fort usité autrefois, mais délaissé maintenant.

— Gramm. On nomme ESPRIT un signe particulier à la langue grecque, qui se place sur la première lettre des mots commençant par une voyelle ou un *ρ*, ou sur la deuxième voyelle des mots commençant par une diphtongue. On distingue l'esprit doux (') qui ne se prononce pas, et l'esprit rude (') qui a la valeur de l'*h* aspiré français. L'esprit rude se trouve sur les *υ*, sur l'*ι* de la diphtongue *υι*, sur la voyelle initiale des mots qui ont perdu le *σ* (grec : ἕπτα ; latin : *septem*) ou un *ϳ* (grec ϝος, année ; all. mod. : *jahr*) par lequel ils commençaient ; enfin sur la consonne *ρ* [*rô*]. Il affecte aussi quelquefois la voyelle initiale des mots qui ont laissé tomber le digamma (v. ce mot) par lequel ils commençaient (gr. ἑστία, foyer ; lat. *vesta*). A l'intérieur des mots, quand deux *ρ* se suivent, le premier peut prendre un esprit doux, et le second un esprit rude, mais on peut aussi supprimer les deux esprits (Πύῤῥος, Ηύρρος) ; en français, l'esprit rude est souvent représenté par un *h* : Ἕκτωρ = *Hector*, ῥήτωρ = *rhéteur* ; Πύῤῥος = *Pyrrhus* ; mais la règle n'est pas absolue.

— Philos. et physiol. *Esprits animaux.* Suivant Descartes et Malebranche, les *esprits animaux* constituent une substance, d'une nature particulière, qui formerait, avec les fibres du cerveau, les organes spéciaux de la pensée. Ce sont les parties les plus subtiles et les plus agitées du sang, qui se subtilise et s'agite surtout par la fermentation et par le mouvement des muscles dont le cœur est composé. D'après la théorie cartésienne, ces *esprits* sont conduits, avec le reste du sang, par les artères, jusque dans le cerveau, où ils seraient séparés du sang par des moyens qui échappent à l'observation. La théorie des esprits animaux, une des plus célèbres qu'ait enfantées la recherche des rapports entre les fonctions psychiques et la structure du système nerveux, n'a plus qu'un intérêt historique.

— Philos. et Relig. Principe de vie et principe de pensée. Selon la philosophie *non matérialiste*, le corps vivant est « animé » par un tel principe. Lorsque la mort vient, l'*esprit* survit à la désagrégation du corps, et continue ailleurs une vie immatérielle. — On appelle aussi *esprits* des êtres incorporels : hommes défunts, anges ou démons. Les néo-platoniciens, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus, supposèrent le monde plein de ces esprits.

— Théol. et Exégèse biblique. La distinction de l'âme et du corps, l'existence des anges, la spiritualité de Dieu ont toujours été des dogmes de foi. Mais, dans les premiers siècles, plusieurs Pères, entre autres Tertullien, avaient peine à concevoir la nature des êtres immatériels. Ce furent surtout les ouvrages de saint Augustin qui permirent aux théologiens de préciser la notion d'*esprit pur ;* et les scolastiques donnèrent à cette idée sa forme définitive.

La Bible donne au mot *esprit* trois significations principales. L'esprit est d'abord l'être immatériel : « Dieu est esprit » (Jean, IV, 24). En second lieu ce mot désigne l'action créatrice de Dieu : « L'esprit de Dieu était porté sur les eaux » (Gen., I, 2). C'est lui qui donne l'inspiration aux prophètes (Is., XLII, 1), le génie aux artistes (Exod., XXXI, 3), etc. Enfin, surtout dans le Nouveau Testament, l'esprit est le principe de la vie surnaturelle, qui lutte sans cesse contre la chair (Rom. VII).

— Sc. occ. Superstit. Pour les alchimistes, ce n'était point une substance immatérielle que désignait le mot *esprit*. Les adeptes entendaient par là une substance subtile, répandue dans tous les mixtes, et spécifiée dans chacun d'eux, suivant le règne de la nature auquel il appartient. Ils admettaient en outre un *esprit* universel physique, igné, répandu dans tout l'univers. Ils employaient également ce mot comme synonyme de leur *mercure ;* et, dans ce cas, ils le faisaient suivre d'un terme qui le caractérise. Ex. : *esprit de l'or* pour mercure des philosophes. En ce sens, l'emploi du mot esprit présente une grande variété d'applications.

Les anciens se figuraient le système général de l'univers présidé par des *esprits*. Les esprits célestes régissaient les différentes sphères. Les catégories de cette série sont innombrables, car des esprits présideraient aux planètes, à chacune des étoiles, aux signes du zodiaque, aux décans, aux mansions de la lune, etc. ; à l'année, aux saisons, aux mois, aux heures, aux points cardinaux, etc. Une autre série d'esprits avait pour domaine le monde élémentaire. Ils se subdivisent en quatre classes : esprits de l'air, de la terre, de l'eau et du feu.

Le folklore de tous les peuples primitifs du monde est rempli de récits où interviennent les esprits élémentaires. On trouvait encore dans nos campagnes, il n'y a pas longtemps, des croyances superstitieuses, relatives aux esprits familiers : par ex. il ne fallait point toucher à la crinière emmêlée d'un cheval ; l'esprit follet s'en chargerait.

Esprits se dit des êtres désincarnés avec lesquels, d'après la doctrine du *spiritisme* (v. ce mot), un grand nombre de personnes assurent être en communication.

— Théol. *Esprit* se dit de Dieu. Ce terme désigne également la troisième personne de la Trinité, sous le nom de Saint-Esprit. Il se rapporte aux anges, bons et mauvais. Il se rapporte encore à la puissance surnaturelle qui opère dans l'âme. Il est relatif à l'âme. Dans l'Ecriture, *esprit* s'emploie par opposition à la chair : *L'*ESPRIT *est prompt et la chair est faible.* Il est aussi le synonyme de pensée, d'imagination : *Je suis en* ESPRIT *au milieu de vous.*

Esprit (DE L'), par Helvétius (1758). Ce traité souleva les protestations du gouvernement, du parlement, de la Sorbonne, de l'archevêque de Paris, qui le firent condamner. L'ouvrage se divise en quatre discours. Le premier montre que nos idées sont toutes dues à l'expérience. La liberté est une illusion ; toute certitude n'est que vraisemblance. Le second discours établit que l'intérêt est la vraie mesure de nos jugements, aussi bien que le principe de nos actions. L'éducation devra renseigner les hommes sur leurs véritables intérêts. Les individus naissent égaux ; c'est l'éducation seule qui les distingue et les sépare. Le quatrième discours a pour objet les différents noms donnés à l'esprit. L'influence du traité d'Helvétius, que Voltaire appelait un « fatras », fut considérable, non seulement en France sur Destutt de Tracy et les idéologues, mais en Angleterre sur des hommes tels que Bentham et Stuart Mill.

Esprit des bêtes (L'), **Vénerie et Zoologie passionnelle**, par A. Toussenel (1847). Ce livre contient une exposition sommaire de la chasse et de l'influence de cet art sur les progrès de l'humanité, puis la description topographique et psychologique de la France, la nomenclature de ses bêtes à quatre pattes, avec le portrait analogique de chacune d'elles, et une étude sur les phoques et les cétacés, enfin un traité complet de la chasse à courre, précédé d'une courte analyse des voies et moyens de la vénerie française. L'auteur a traité son sujet avec passion, dans un style vif et imagé ; il adore les animaux, dont il connaît les mœurs à merveille.

Esprit géométrique (DE L'), fragment des *Pensées* de Pascal (1647), constitué en réalité par deux fragments qui forment les articles 2 et 3 de la première partie dans l'édition des *Pensées* de Pascal, publiée par Bossut. Le premier de ces fragments est intitulé : *Réflexions sur la géométrie en général*, et le second, *De l'art de persuader.* Dans le premier fragment, Pascal veut exposer « l'art de démontrer les vérités déjà trouvées ». Or cet art, la géométrie l'enseigne parfaitement par ses exemples. On pourrait concevoir une méthode plus parfaite encore, qui consisterait à « définir tous les termes et à prouver toutes les propositions ». Cette méthode a l'inconvénient d'être impossible, car « on arrive nécessairement à des mots primitifs qu'on ne peut plus définir, à des principes si clairs qu'on n'en trouve plus qui le soient davantage pour servir à leur preuve ». C'est le cas de la géométrie.

Le second fragment sur *l'Art de persuader* débute par une distinction très pénétrante de l'art de démontrer et de l'art de persuader. Le premier ne s'adresse qu'à l'entendement ; le second s'adresse à la volonté ; il a besoin de

plaire autant que de convaincre. Dans l'art de démontrer Pascal distingue trois sortes de règles : les unes pour les *définitions*, les secondes pour les *axiomes*, les troisièmes pour les *démonstrations*. Quant à l'art de persuader, il n'en donne pas les règles qui sont complexes et subtiles.

Esprit des lois (De l'), par Montesquieu (publié à Genève en 1748, sans nom d'auteur). L'édition définitive, faite d'après des corrections et des additions manuscrites laissées par Montesquieu, parut en 1758, trois ans après sa mort. L'*Esprit des lois* traite des lois en général, des lois qui dérivent de la nature du gouvernement, des diverses formes de gouvernement, de l'éducation et des lois politiques, de la corruption dans l'Etat, de la liberté politique, des lois et des mœurs avec lesquelles elle est compatible, de l'esclavage, du rapport du climat avec les habitudes et les conditions sociales. Les deux derniers livres sont consacrés à l'étude du régime féodal.

Le succès de cet ouvrage fut immense, et son influence considérable sur l'évolution du droit public. La forme en est claire, piquante, souvent éloquente dans son ironie. C'est une revue des diverses législations et coutumes qui ont contribué à la prospérité des nations ou causé leur décadence, des circonstances qui ont présidé à la naissance des peuples, et des principes moraux qui, se traduisant en révolutions, ont changé la face du monde. L'auteur découvre dans la nature des gouvernements les principes qui les animent (la *vertu* dans la république, l'*honneur* dans la monarchie, la *crainte* dans le despotisme) et de ces principes, combinés avec les besoins des peuples, il fait découler les lois qui les ont fait vivre ou qui les soutiennent encore. Sa prédilection est pour les monarchies tempérées, dont le gouvernement anglais était de son temps le type. Montesquieu demande l'application du principe de la séparation des pouvoirs, la réforme de la législation criminelle, l'abolition de l'esclavage, la fin des persécutions religieuses.

Esprit humain (Introduction à la connaissance de l'), *suivie de Réflexions et de Maximes*, par Vauvenargues (Paris, 1746). C'est le seul ouvrage publié du vivant de l'auteur. Il traite de l'*esprit* proprement dit et de ses principales facultés : imagination, réflexion et mémoire ; des passions, des vertus et des vices. Vauvenargues aime à trouver en l'homme des instincts de bonté, de justice et de pitié. Cette œuvre n'est en somme qu'une ébauche. L'*Introduction* manque souvent de précision, et le style en est abstrait et confus.

Esprit humain (Essais sur les facultés de l') [*Essays on the intellectual powers of man*], par Thomas Reid (Londres, 1785), traduit par Jouffroy (1828). L'ouvrage est composé de huit *Essais :* le premier classe les opérations de l'esprit. Les autres traitent des facultés des sens, de la mémoire, de la conception, de l'abstraction, du jugement, du raisonnement et du goût. La méthode de Reid est l'observation intérieure, qui doit être suffisante pour critiquer le scepticisme de Hume et pour justifier le sens commun, mais qui ne peut que décrire et n'atteint pas l'essence de l'esprit.

Esprit humain (Eléments de la philosophie de l'), par Dugald Stewart (1793). Dugald Stewart développe les idées de Reid. Dans l'introduction, il ramène la philosophie à la science de l'esprit humain, et celle-ci à une simple description des phénomènes. Les facultés intellectuelles, les lois fondamentales de la croyance, la comparaison des facultés de l'homme et de celles des animaux, le langage, le principe de l'imitation sympathique, telles sont les principales questions examinées. L'influence de cet ouvrage a été très grande en Angleterre et, en France, sur les philosophes de l'école de Victor Cousin, et particulièrement sur Jouffroy.

Esprit humain (Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'), par Condorcet (1795). Cet ouvrage fut écrit par Condorcet, sans livres, alors que, mis hors la loi, il se tenait caché rue Servandoni. L'idée essentielle de Condorcet est la perfectibilité indéfinie du genre humain, dans l'ordre intellectuel et moral. Les étapes par lesquelles l'espèce humaine a dû passer sont groupées en dix époques. La première contient les origines de la vie commune. La deuxième montre les peuples pasteurs devenant agriculteurs, et l'apparition des métiers et des arts. Avec la troisième on assiste à l'établissement d'une législation écrite. Dans la quatrième, qui contient l'histoire des sciences et du génie de la Grèce, l'auteur entend démontrer que « les progrès des vertus ont toujours accompagné ceux des lumières ». Pendant la cinquième (du règne d'Alexandre à l'établissement du christianisme), les sciences se constituent indépendamment de la philosophie. Dans la sixième époque, nous avons la décadence des lumières, jusqu'à leur restauration, vers le temps des croisades. Dans la septième, l'histoire des idées depuis les premiers progrès des sciences jusqu'à l'invention de l'imprimerie. La huitième est caractérisée par l'imprimerie. La neuvième commence avec l'affranchissement des sciences et de la philosophie, du joug de l'autorité, avec Descartes, et va jusqu'à la constitution de la République française. Dans la dixième qui commence avec la proclamation par la Révolution de la dignité et de l'universalité de la raison, on verra, d'après Condorcet, la fin de l'inégalité entre les nations et les progrès de l'égalité chez les divers peuples, perfectionnement réel de l'homme.

Esprit (l') **et le corps considérés au point de vue de leurs relations**, par Alexandre Bain (1873). Tous les phénomènes matériels ont des traits communs (l'*étendue*, l'*inertie*, la *pesanteur*, la *couleur*, la *forme*, le *mouvement*) qui manquent à l'esprit. Le corps et l'esprit sont cependant associés. Il n'y a pas là deux substances en action réciproque ; « il y a l'esprit et le corps réunis, *une cause à deux faces*, déterminant un résultat à la fois moral et physique ». Bain se prononce en faveur du *monisme*, discute le problème du libre arbitre, et conclut en faveur de la nécessité.

Esprit (Jacques), moraliste français, né et mort à Béziers (1611-1678). Entra, en 1629, dans la congrégation de l'Oratoire, et, lorsqu'il la quitta, en 1684, bien qu'il n'eût pas reçu les ordres, on l'appela *l'abbé Esprit*. Spirituel et séduisant, il gagna la faveur du chancelier Séguier, qui le fit, en 1639, entrer à l'Académie. Il trouva ensuite un protecteur dans le duc de Longueville, et devint précepteur des enfants du prince de Conti. On a de lui : *Maximes politiques mises en vers* (1669), et *De la fausseté des vertus humaines* (1678), où l'on retrouve mêmes idées et mêmes principes que chez La Rochefoucauld.

Espronceda.

ESPRITÉ [*ès-si*], **E** adj. *Fam. et dialectal.* Qui a de l'esprit.

ESPRITER [*ès-si-té*] v. tr. Donner de l'esprit (Vx.)

ESPRONCEDA (José de), poète espagnol, né à Almendralejo (Estrémadure) en 1810, mort à Madrid en 1842. Emprisonné pour ses idées libérales, il y composa un poème épique, *el Pelayo*, resté inachevé, puis se rendit à Paris et fut un des combattants de la révolution de Juillet. Rentré en Espagne grâce à l'amnistie de 1833, il prit part aux révolutions de 1835 et de 1836. Son œuvre principale est un poème original et brillant : *le Diable-monde* (1840), mélange du *Don Juan*, du *Childe Harold* et des *Orientales*, dans lequel l'auteur a essayé d'exprimer toutes les douleurs, toutes les passions humaines.

ESPROT [*ès-pro*] n. m. Ichtyol. V. melette.

Esq. abrév. du mot anglais *esquire*. V. ce mot.

ESQUAQUE [*ès-kak'*] n. f. Nom que les pêcheurs du littoral français donnent à l'*ange de mer*.

ESQUARRE [*ès-kar'*] n. f. Blas. V. escarre.

ESQUEHÉRIES, comm. de l'Aisne, arrond. et à 25 kil. de Vervins ; 1.220 hab.

ESQUELBECQ, comm. du Nord, arrond. et à 18 kil. de Dunkerque, sur l'Yser ; 1.590 hab. Ch. de f. Nord. Château en partie du XVIIe siècle et de style espagnol.

ESQUEMBAU [*ès-kan-bo*] n. m. Sorte de bottine. (Vx.)

ESQUENIS [*ès-ke-nî*] n. m. Mar. Caisse à outils des calfats, qui leur sert de siège pendant leur travail.

ESQUERDES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 9 kil. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 1.125 hab. Ch. de f. Nord. Poudrerie nationale. Eglise romane, en partie du XIIe siècle.

ESQUERMES, anc. comm. du Nord, réunie à la ville de Lille en 1858. Quartier industriel et ouvrier.

ESQUESOIRE [*ès-ke*] n. m. Archéol. Levier servant à actionner un treuil.

ESQUIBIEN, comm. du Finistère, arrond. et à 34 kil. de Quimper, près d'Audierne ; 2.200 hab. Allée couverte ; tombelles.

ESQUICHADO [*ès-ki*] n. m. Cigare de forme carrée.

ESQUICHER [*ès-ki-ché*] v. intr. ou **S'ESQUICHER** v. pr. (du provençal moderne *esquicha*, presser fortement). Jeux. Donner sa carte la plus faible pour éviter de prendre, notamment au jeu de reversi.

— *Fig.* Rester neutre dans une discussion, de peur de se compromettre.

— Dans le Midi, Presser fortement. (Dialectal.)

ESQUIÉ (Pierre-Joseph), architecte français, né à Toulouse en 1853. Elève de Daumet, il remporta le prix de Rome en 1882 avec *un Palais pour le Conseil d'Etat*. Il a obtenu plusieurs médailles pour ses restaurations de monuments romains exposées dans les Salons annuels : *Villa Madama* et *Temple du Soleil* (1887), *Villa de l'empereur Hadrien*, près de Tivoli (1889). On doit à Esquié : l'*Etablissement de bains* et le *Casino* de Dax ; décoration (avec Pujol) de la *salle des fêtes du Capitole*, à Toulouse, etc.

ESQUIER (Léon-*Charles*-Stéphane), acteur et auteur dramatique français, né à Alger en 1871, mort à Paris en 1931. Fils de Marie Samary, il joua au Gymnase, à l'Odéon, puis à la Comédie-Française. Il a fait représenter un assez grand nombre de pièces, écrites pour la plupart en collaboration : *la Chrysalide* (1897) ; *Roulbosse le saltimbanque* (1900) ; *le Soir du calvaire, l'Agence Robert Macaire* (1901) ; *l'Allumeur* (1902) ; *la Poudre aux moineaux, le Nez d'un notaire* (1912) ; etc.

ESQUIF [*ès-kif*] n. m. (du longobard *skif ;* allem. *schiff ;* ital. *schifo*). Embarcation légère. ‖ Nom donné jadis à la plus petite des embarcations d'une galère.

— *Fig :*

> Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
> Je cherche à me pourvoir d'*esquif* et d'avirons.
>
> Boileau.

ESQUILIN [*ès-ki*] (mont). Géogr. anc. Une des sept collines de Rome, située à l'E. de la ville sur la rive gauche du Tibre, à l'altitude de 58 m. On y distinguait le *Cispius* au N. et l'*Oppius* au S., que séparait le ravin dit *Virbius Clivus*. ‖ *Par extens.* Quartier de Rome, appelé aussi *Esquiliæ* (les Esquilies).

Le quartier de l'Esquilin avait été d'abord habité par les Ligures, qui avaient bâti une bourgade fortifiée sur le mont Esquilin. Il devint ensuite une des plus vastes régions de la ville, fort malsaine au temps de la République, quand y existaient d'affreux cimetières, mais très agréable à partir du moment où Auguste et Mécène l'eurent assainie. Là se trouvaient la villa et les beaux jardins de Mécène qui devinrent bientôt les jardins de Néron, le vaste marché dit le *macellum Liviæ* et les thermes de Titus. L'Esquilin a été en partie aplani et porte aujourd'hui un des plus beaux quartiers de la Rome nouvelle.

ESQUILIN [*ès-ki*], **E** adj. Qui appartient au mont Esquilin ou qui en est voisin.

— Surnom d'un quartier, d'une région, d'une porte, etc., de Rome : *Porte* Esquiline.

ESQUILLE [*ès-ki'y'*] n. f. (du lat. *schidiæ*, fragments). Petit fragment d'un os fracturé : *Les* esquilles *peuvent occasionner de graves accidents.*

— Techn. Chacune des extrémités aiguës ou pointues des fibres ligneuses d'une pièce de bois que l'on a brisée en deux parties.

ESQUILLEUX [*ès-ki-yeu*], **EUSE** adj. Chir. Qui présente des esquilles : *Fracture* esquilleuse.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral quand la surface de ses fragments présente de petites écailles semblables à celles que l'on remarque sur les cassures de la cire. (On dit aussi écailleux, et céroïde.)

ESQUILLOSITÉ [*ès-ki-yo*] n. f. Caractère de ce qui est esquilleux.

ESQUIMALT, ville du Dominion canadien (Colombie britannique), dans l'île de Vancouver ; 5.000 hab. Port sûr et profond.

ESQUIMAU ou **ESQUIMO**, nom donné par les Indiens du nord de l'Amérique aux habitants des terres arctiques de l'Amérique : *Les* Esquimaux. (On a écrit aussi Eskimau ou Eskimo.)

— Adjectiv. : *Femme* esquimau.

— N. m. Ling. : *L'*esquimau *renferme plusieurs dialectes.*

— Encycl. Les *Esquimaux*, qui s'appellent eux-mêmes *Innuit* (Hommes), habitent le Groenland, la terre de Baffin, le nord-ouest du Labrador, les rivcs de la baie d'Hudson et la partie de l'Amérique située au delà du cercle polaire. Petits, trapus, ils ne dépassent guère 1^m^,60, et les femmes 1^m^,50. Par leur peau jaunâtre, leurs gros cheveux noirs, leur barbe rare, leurs pommettes saillantes et leur nez court, ce sont des Mongols mais ils en diffèrent par leur crâne long et très haut.

Type de femme esquimau.

Le costume des deux sexes est le même ; il se compose généralement de peau d'ours ou de renne, mais pour la pêche et la chasse le vêtement est constitué de cuir huilé ou d'intestins de poissons. Les embarcations dont ils se servent sont de deux sortes : les unes (*oumiak*) peuvent porter une famille ; les autres (*kayak*) sont montées par un seul homme. Pour s'emparer des animaux, ils se servent de l'arc ou, quand il s'agit d'animaux marins, d'ingénieux harpons dont la pointe en os barbelée se détache de la hampe une fois qu'elle a pénétré dans le corps du gibier ; elle est reliée à un flotteur, qui permet de suivre l'animal blessé dans sa fuite.

L'industrie des Esquimaux est des plus primitives. L'été, ils se construisent des tentes recouvertes de peaux de phoques ou de morses ; l'hiver, ils vivent dans des huttes enfouies sous la terre et la neige. Pour se chauffer et s'éclairer, ils brûlent constamment, dans des espèces de petites auges en schiste, de l'huile de poisson dont l'odeur, mêlée à celle que répandent les peaux, les chairs du gibier et les excréments, rend le séjour de ces demeures impossible pour un Européen. Leurs instruments sont en pierre, en os ou en ivoire de morse. Avec le bois, ils fabriquent des bancs qui, recouverts de peaux, servent de lits et de sièges, et des traîneaux auxquels ils attellent des chiens en file. Ces chiens sont employés aussi pour la chasse du loup, de l'ours, etc., à cause de leur odorat très développé.

La femme est chargée de tous les gros travaux. Souvent, elle est mariée sans qu'on lui demande son consentement. La polygamie est rare ; en revanche, il est assez fréquent de voir une femme en possession de plusieurs époux. Le chef de famille est maître absolu chez lui.

Il est un peu surprenant de rencontrer, chez des hommes aussi primitifs, des dispositions remarquables pour le dessin et la sculpture. Comme certains de leurs instruments, leur art rappelle celui de nos ancêtres de la fin du quaternaire. Quant à leurs croyances religieuses, elles sont très rudimentaires ; ils croient à des êtres supérieurs, bons ou mauvais, auxquels ils ne rendent pas de culte, leurs magiciens (*chamans*) se bornant à conjurer les sortilèges et à fabriquer des amulettes.

— Linguist. Les nombreux idiomes parlés par les Esquimaux sont encore imparfaitement connus ; on a longtemps cherché en vain à les rattacher à une famille de langues ; il paraît aujourd'hui démontré que l'*esquimau* est apparenté à la famille ouralienne, qui comprend aussi le finno-ougrien et le samoyède. Les Esquimaux possèdent une littérature populaire, un riche trésor de sagas qui se transmet fidèlement de génération en génération.

ESQUINA (La), ville de la République argentine (prov. de Corrientes), sur le Corrientes, près de son confluent avec le Parana ; 15.000 hab. Fabrique de chaux. Commerce de bois et de charbon de bois.

ESQUINANCIE [*ès-ki, si*] (anciennem. quinancie [gr. *kunagkhê*]), n. f. Pathol. Inflammation de l'amygdale ; ordinairement syn. d'angine. (Peu us.) [Les symptômes, la marche, le traitement sont analogues à ceux des amygdalites.]

— Art vétér. Inflammation des glandes de la ganache, chez les jeunes chevaux.

ESQUINE [*ès-kin'*] n. f. Manèg. Reins du cheval. (Autre forme d'échine.)

— *Sauter d'esquine*, Voûter l'échine en sautant.

ESQUINE [*ès-kin'*] n. f. Bot. V. squine.

ESQUINISTE [*ès-ki-nisst'*] n. m. (lat. *æschinista*). Hist. Hérétique, dont le nom vient de *Æschines*, disciple de Montan (fin du IIe siècle) et précurseur de Sabellius, qui enseignait le patripassianisme.

ESQUINTANT [*ès-kin-tan*], **E** adj. *Pop.* Qui esquinte : *Course* esquintante.

ESQUINTER [*ès-kin-té*] v. tr. (origine provençale. — Proprem. « mettre en cinq »). *Pop.* Ereinter, fatiguer extrêmement : *Voyage qui a* esquinté *un touriste.* ‖ Assommer, rouer : Esquinter *un homme à coups de bâton.* ‖ Ereinter, ruiner, abîmer : Esquinter *sa santé, ses habits.*

— *Fig.* Critiquer avec violence : Esquinter *une pièce, un auteur.*

— ***S'esquinter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se fatiguer soi-même extrêmement.

— Avec réciprocité, Se battre, s'entr'assommer.

— Au sens passif, Devenir, être esquinté, éreinté, abîmé.

ESQUIPOT [*ès-ki-po*] n. m. (pour ÉQUIPOT ; *d'équipe* au sens anc. de *vase*). *Pop.* Tirelire en terre cuite. Tronc. (Vx.)

— Jeux. Masse déposée par les joueurs. (Vx.) || Nom d'un ancien jeu de cartes.

ESQUIPULAS, ville du Guatémala (départ. de Chiquimula) ; 6.000 hab. Grandes foires de bestiaux. Un des pèlerinages les plus fréquentés de l'Amérique centrale.

ESQUIRE [*ès-koua-ir*] n. m. (mot angl. dérivé du français *écuyer*). Appellation réservée autrefois en Angleterre, à certaines catégories d'hommes se rattachant à la noblesse, comme les fils de lords. (Aujourd'hui on l'attribue par courtoisie à toute personne n'appartenant pas à la noblesse ou au clergé, et qu'on considère comme gentleman). Aux Etats-Unis, ce titre est donné officiellement aux hommes de loi et à certains fonctionnaires ; mais il est moins fréquemment usité que dans les pays britanniques. (On ne l'emploie pas avec le mot Mr., mais toujours avec le prénom. Ainsi, on l'écrira : *John Smith* ESQ. ou SQR.)

ESQUIROL (Jean-Etienne-Dominique), médecin français, né à Toulouse en 1772, mort à Paris en 1840. Il termina ses études médicales à Paris, où il devint, à la Salpêtrière, l'interne de Pinel. C'est un des grands fondateurs de la psychiatrie moderne. Sa thèse sur *les Passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale* fit sensation. Pendant quelques années, il visita les hospices où l'on soignait les aliénés. A son retour de cette mission officielle, il fut nommé médecin directeur de la Salpêtrière, et en 1825 médecin en chef de l'hospice de Charenton.

Esquirol.

Dans son cours de clinique des maladies mentales, qui eut un succès retentissant même à l'étranger, et dans ses ouvrages, il continua l'œuvre de Pinel, en signalant les abus du régime barbare infligé aux aliénés, et il démontra la nécessité des réformes en enseignant que les aliénés sont des malades. Son principal ouvrage est intitulé : *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico-légal* (1838).

ESQUIROS (Henri-Alphonse), littérateur et homme politique français, né à Paris en 1814, mort à Versailles en 1876. Il publia des poésies, un roman : *le Magicien* (1837), puis des ouvrages qui attestent son imagination exaltée et ses idées socialistes : *Charlotte Corday* (1840) ; *l'Evangile du peuple* (1840), qui lui valut une condamnation ; *Histoire des montagnards* (1847). Elu député de Saône-et-Loire à la Législative (1849), il fut exilé en 1851 et vécut en Angleterre. En 1869, il fut élu député dans les Bouches-du-Rhône, et devint sénateur en 1876. Nous citerons encore de lui : *Histoire des martyrs de la liberté* (1851) ; *l'Angleterre et la Vie anglaise* (1859-1864), son meilleur ouvrage avec son *Itinéraire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1865) ; *la Néerlande* (1859) ; etc. — Sa femme, Adèle BATTANCHON, née et morte à Paris (1819-1885), a écrit des romans à thèse : *les Amours étranges* (1853) ; *l'Amour* (1860) ; *Histoire d'une sous-maîtresse* (1861) ; *les Marchandes d'amour* (1865), et *un Vieux Basbleu*.

ESQUISSE [*ès-kiss'*] n. f. (ital. *schizzo*). Bx-arts. Premier trait rapide d'un dessin : *Jeter une* ESQUISSE *sur le papier.* || Première idée, premier modèle, représentation préliminaire d'un ouvrage de peinture, de sculpture : *Les* ESQUISSES *ont communément un feu que le tableau n'a pas.* (Diderot.) *On a des* ESQUISSES *de Raphaël où le même trait est recommencé dix-sept fois.* (H. Taine.) || Représentation ultérieure, description à larges traits : *Il se peut que mon tableau* (les Epoques de la nature) *ne soit qu'une* ESQUISSE *très imparfaite de celui de la nature.* (Buffon.)

— *Par extens.* Premier plan d'une œuvre, indication de son ensemble et de ses parties : ESQUISSE *d'un drame, d'un opéra.* || Titre donné à des études qui fournissent des aperçus sur certaines matières : ESQUISSES *philosophiques, historiques.*

— *Fig.* Ce qui représente en petit un être ou une chose quelconque : *L'enfant est l'*ESQUISSE *de l'homme; la famille, l'*ESQUISSE *de l'Etat.*

— Econ. dom. Nom donné autrefois à des plateaux en bois supportés par des pieds, que l'on faisait figurer chargés de confitures et de gelées, dans les grands repas.

— SYN. **Esquisse, ébauche.** L'*ébauche* n'est plus, en général, la première idée, comme l'*esquisse*, le premier modèle d'un ouvrage, mais cet ouvrage même commencé, indiqué par grandes masses, et ne demandant plus qu'à être achevé, mené à sa perfection.

— ENCYCL. Bx-arts. L'*esquisse* est la première forme que l'artiste donne à son idée et qui lui sert à définir à ses propres yeux cette idée elle-même, à conserver le souvenir d'une vive impression, à rendre l'aspect général d'une conception ou même à le guider dans l'exécution d'une œuvre. L'esquisse terminée, viennent alors les études d'ensemble ou de détails, de figures complètes, de membres détachés, d'objets divers. L'esquisse et l'*étude* sont deux choses bien différentes : l'étude est surtout une œuvre d'attention, de raisonnement, de réflexion et d'observation. L'esquisse est, au contraire, une œuvre d'imagination, de spontanéité, traitée avec verve, chaleur, et rapidement faite. Précisément parce que l'esquisse n'exige point de méthode et qu'elle doit surtout rendre un sentiment, une passion, un certain ordre de sensations, les peintres qui se sont plus attachés à trouver une composition dramatique qu'une ordonnance harmonieuse, qui, enfin, ont plus recherché les effets du coloris que la pureté des lignes, ont surtout réussi dans les esquisses. Rubens et plus tard Delacroix y ont excellé.

— Dans la sculpture, on désigne aussi sous le nom de « esquisse » la première idée d'une figure, d'un groupe, d'un motif d'ornementation, que le sculpteur façonne dans la terre glaise ou la cire.

Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, par Condorcet. V. ESPRIT.

Esquisses (LE LIVRE D') [*the Sketch Book*], par Washington Irving (1820), recueil d'essais où l'écrivain américain trace de charmants tableaux de la vie provinciale anglaise ; et conte avec grâce diverses légendes ou récits traditionnels, parmi lesquels l'histoire de *Rip Van Winkle*. Le livre est plein d'humour, mais reflète trop l'imitation des essayistes anglais.

ESQUISSER [*ès-ki-sé*] v. tr. Faire une esquisse : ESQUISSER *un paysage.* ESQUISSER *un tableau, une statue.* || *Par extens.* Tracer le plan de : ESQUISSER *un roman, une comédie, le récit d'une bataille, le tableau de la Révolution.*

— Commencer un geste, un mouvement : ESQUISSER *un pas de danse.*

— ***S'esquisser***, v. pr. Au sens passif, Etre esquissé.

ESQUIVE [*ès-kiv'*] n. f. Sorte de disque que formait au fond de la forme, par dessiccation, l'argile qui servait au terrage des pains de sucre. || Rond qui sert à accoter le fil sur la broche.

ESQUIVE [*ès-kiv'*] n. f. Action d'esquiver. || *Vente à l'esquive*, Nom donné par les camelots parisiens à la vente clandestine qu'ils pratiquent dans la rue, s'esquivant dès qu'ils aperçoivent un agent de police.

ESQUIVELAGE [*ès-ki, laj'*] n. m. Dans le nord de la France, Premier des trois labours que doit subir la terre avant les semailles de printemps.

ESQUIVEMENT [*ès-ki, man*] n. m. Action d'esquiver.

ESQUIVER [*ès-ki-vé*] v. tr. (anc. haut allem. *skiuhan ;* de l'allem. *scheuen*, avoir peur ; de l'ital. *schivare*, fuir). Eviter avec adresse : ESQUIVER *un coup, un créancier.* || Se soustraire habilement à : ESQUIVER *une visite importune.*

— *Fig.* Eluder, détourner adroitement : ESQUIVER *la difficulté.*

— *Absolum. :*

J'esquive doucement et m'en vais à grands pas.
RÉGNIER.

— Esquiver à : *L'art d'*ESQUIVER *à la honte,* AU *déshonneur et* AUX *lois.* (Diderot.) [Vx.]

— ***S'esquiver***, v. pr. Se retirer à la dérobée ; s'échapper furtivement.

— SYN. **Esquiver, s'échapper, s'enfuir,** etc. V. ÉCHAPPER (S').

ESRAKITE [*ès*s] ou **ISRAKITE** n. m. Membre d'une secte musulmane qui, rejetant le paradis sensuel de Mahomet, faisait consister le souverain bien dans la contemplation des perfections de Dieu.

ESRAR [*ès*s] n. m. (mot turc). Nom sous lequel le *hachisch* est connu en Turquie et en Anatolie où il se consomme sous forme de sirop additionné de substances aromatiques et aphrodisiaques, ou se fume en pastilles faites avec une pâte formée d'*esrar* légèrement torréfié et d'une forte infusion de café.

ESRAR [*ès*s] n. m. Instrument de musique moderne, à cordes et à archet, en usage chez les Hindous, où il sert à accompagner les chants d'un caractère gracieux et tendre.

— ENCYCL. La caisse sonore de l'*esrar* ressemble à celle du violon, mais la table d'harmonie est formée d'une membrane collée sur les bords de cette caisse. Le manche est monté de cinq cordes principales, ainsi accordées :

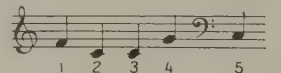

De plus il porte douze cordes de laiton, qui sont diatoniquement de :

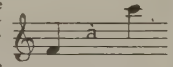

Enfin, le manche porte, comme celui de la guitare, des divisions, au nombre de seize, qui fournissent sur la première corde la série d'intonations suivantes :

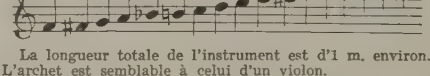

Esrar.

La longueur totale de l'instrument est d'1 m. environ. L'archet est semblable à celui d'un violon.

ESSABLAGE [*ès*s] n. m. Action d'essabler.

ESSABLER [*ès-blé*] v. tr. Enlever le sable : ESSABLER *une pièce de fonte sortant du moule.*

ESSAD PACHA, général et homme d'Etat albanais, né à Tirana (Turquie d'Europe) en 1856, mort à Paris en 1920. Il appartenait à la célèbre famille des Toptani qui descend de Skander-beg. Dans sa jeunesse, il fit de longs séjours en France et en Italie, puis se fixa à Tirana, capitale de son fief. Abdul-Hamid ayant fait assassiner son frère, il lui voua une haine mortelle et lia partie contre lui avec les Jeunes Turcs. Mais la révolution jeune turque ayant enlevé force privilèges aux Albanais, il prit partie pour son pays contre elle, faisant mine toutefois de se rapprocher des Turcs durant les guerres balkaniques, ce qui lui permit de s'installer à Scutari. Le traité de Londres (mars 1914), ayant érigé l'Albanie en royaume au profit de Guillaume de Wied, Essad pacha constitue un gouvernement provisoire dont il est naturellement le chef, se déclare pour les puissances de l'Entente et empêche les musulmans d'Albanie de participer à la Guerre sainte prêchée par Constantinople. L'Autriche et la Bulgarie envahissent l'Albanie et Essad pacha avec sa petite armée s'embarque pour l'Europe d'où il revint se battre vaillamment à Salonique. A la paix, l'Italie qui voulait d'abord annexer l'Albanie ne lui permit pas de rentrer dans son pays et Essad pacha vécut désormais à Paris, réclamant sans cesse justice pour lui et pour l'Albanie. Le 13 juin 1920, il fut assassiné par un étudiant albanais musulman Averic Rustem dont il avait combattu autrefois le parti.

Essad pacha. — Cl. Phébus.

ESSAI [*ès-sè*] n. m. (de *essayer*). Premier usage ; première épreuve d'une chose, d'une personne, pour voir si elle est propre à ce qu'on en attend : *L'*ESSAI *d'une arme, d'une machine, d'un remède. Faire l'*ESSAI *d'un domestique, d'un cheval.* || Premières productions : *Les* ESSAIS *des grands génies ne sont pas toujours heureux.* || Premiers actes, prémices : *Les* ESSAIS *d'un courage naissant.* || *Par extens.* Avant-goût qu'on a d'une chose :

Voici l'heureux *essai* de nos contentements.
CORNEILLE.

|| Effort : *L'*ESSAI *de comprendre, c'est toute la philosophie.* (V. Hugo.)

— LOC. DIV. *Coup d'essai,* Premier pas, première tentative. || *A l'essai,* Pour essayer, avec faculté de refuser ou de rendre si l'épreuve n'est pas satisfaisante : *Prendre une montre, un cheval* À L'ESSAI. || *Mettre à l'essai,* Eprouver : METTRE À L'ESSAI *ma complaisance.* || *Faire l'essai de,* Eprouver, expérimenter ; et *au fig. :* FAIRE L'ESSAI DE *son habileté.*

— Chim. Analyse rapide d'un produit. || *Tube à essai,* Petite éprouvette servant aux expériences faites sur des produits en faible quantité.

— Comm. Echantillon de marchandises : *Envoyer des* ESSAIS *de vin.* || Petite bouteille où l'on met les liquides que l'on veut déguster.

— Hist. relig. Epreuve qu'on faisait subir dans les communautés religieuses, avant ou pendant le noviciat.

— Littér. Titre de certains ouvrages où l'on n'a pas la prétention de traiter à fond la matière : ESSAI *sur la littérature.* ESSAIS *philosophiques.* || Morceau de littérature, de morale, etc., publié par une revue, un journal.

— Mar. *Faire les essais d'un navire,* Faire fonctionner successivement tous ses appareils pour s'assurer qu'ils peuvent donner toute sécurité au navire. || *Essai au point fixe,* Le bateau étant amarré solidement on fait tourner les machines pour en vérifier le bon fonctionnement. || *Essai en route libre,* Celui qu'on fait, après les essais au point fixe, le navire marchant en route aux différentes allures. || *Essai à froid d'une chaudière,* Opération consistant à presser de l'eau dedans à froid et à s'assurer qu'aucune partie ne donne de suintements ou de fuites. || *Essai de vitesse sur la base,* Vérification, au moyen de repères, de la vitesse d'un bâtiment. || *Navire en essai,* Navire armé provisoirement, pendant qu'on essaye tous ses organes. || *Appareil d'essai,* Système composé d'une aiguille aimantée, d'une bobine et d'une pile à eau et servant à vérifier la conductibilité et l'isolement des circuits électriques, torpilles, etc.

— Mécan. *Essai des métaux.* V. la partie *encycl.*

— Numism. Nom donné aux premiers exemplaires frappés d'une nouvelle monnaie. (Ces exemplaires n'étant pas destinés à la circulation portent le plus souvent une marque distinctive. Jadis, les essais monétaires étaient frappés sur flans plus épais, et constituaient des pièces de plaisir qu'on offrait à quelques hauts personnages.) V. PIÉFORT.

— Sport. Au rugby, action qui consiste à aller déposer le ballon derrière la ligne de but adverse (3 points) : *Marquer un* ESSAI. || *Essai transformé,* Coup de pied tiré, à la suite d'un essai, vers les poteaux de but adverses, pour faire passer le ballon entre eux (2 points supplémentaires).

— Techn. Opération physique ou chimique ayant pour objet de déterminer différentes qualités d'un corps (résistance, élasticité, etc.). || Epreuve que l'on fait subir à une machine pour déterminer ses caractéristiques d'emploi.

— Vén. Eraflures que font aux jeunes arbres les cerfs qui sont près de toucher aux bois.

— ALLUS. LITTÉR. :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leurs coups d'*essai* veulent des coups de maître.

Vers du *Cid* de Corneille. V. COUP.

— SYN. **Essai, épreuve, expérience.** V. ÉPREUVE.

— ENCYCL. Mécan. et Trav. publ. Les *essais* des matériaux ont pour but de renseigner sur leurs qualités, notamment leur aptitude à résister aux efforts auxquels ils doivent être exposés dans une construction.

Ce sont des essais de contrôle ou des essais de recherche : les premiers ont pour but de vérifier si les matériaux essayés sont bien conformes aux cahiers des charges qui accompagnaient leur commande, s'ils viennent du dehors, ou bien s'ils ont acquis les propriétés voulues après des traitements spéciaux, thermiques par exemple, dans un service déterminé de l'usine. Les essais de recherche, moins courants, servent à guider les laboratoires dans l'étude des modifications qu'on peut faire subir aux matériaux pour les améliorer par une fabrication ou un traitement convenables.

On peut dire que tous les matériaux sont susceptibles d'être soumis utilement à des essais appropriés ; ces essais se sont d'abord et surtout développés pour les métaux, notamment pour les aciers ; on peut citer, à titre d'exemple, les suivants qui sont les principaux et les plus couramment exécutés :

L'*essai de traction* permet de mesurer la résistance à la rupture et l'allongement avant rupture ; l'*essai de compression* et l'*essai de flexion* donnent les déformations de l'éprouvette sous des efforts de grandeur connue tendant soit à la comprimer, soit à la fléchir ; l'*essai de choc* concerne la fragilité ; il s'applique principalement à des éprouvettes de fonte ou d'acier ; l'*essai à la bille* permet d'apprécier la dureté.

On fait aussi des essais de *pliage*, d'*emboutissage*, etc., pour les matériaux qui doivent supporter des efforts de cette nature sans criques ni rupture. Enfin l'on fait aussi des *essais aux efforts répétés* en soumettant le métal par exemple à des flexions alternatives ou à des chocs répétés.

Les *essais micrographiques* et *macrographiques*, qui se sont beaucoup développés depuis quelques années, sont d'un autre ordre : ils consistent dans l'observation au microscope de la surface du métal, d'abord polie avec soin, puis attaquée par un réactif approprié. La photographie permet de garder trace de l'image obtenue. On voit ainsi apparaître la structure intime du métal, et l'aspect est la plupart du temps très caractéristique non seulement de la composition de l'alliage métallique

observé, mais aussi des traitements thermiques particuliers qu'il a pu subir. On met par exemple en évidence les phénomènes de trempe.

D'autres essais sont moins courants ; on peut citer les essais de *traction sur éprouvettes aimantées*, essais de *dilatation à la chaleur*, de *densité*, de *résistivité*, l'*examen aux rayons X*, etc. D'une façon générale toutes les méthodes expérimentales susceptibles de renseigner sur les qualités physiques ou chimiques des corps peuvent devenir des méthodes d'essais, surtout d'essais de recherche, dans des cas plus ou moins particuliers. Les essais des matériaux utilisés en électricité notamment : conducteurs, isolants, etc., mettent en œuvre toutes les ressources de cette science.

— En construction mécanique, on utilise surtout les essais de *fragilité*, de *dureté* et de *traction*. V. DURETÉ. FRAGILITÉ, RECETTE, TRACTION, USURE. En construction électrique, les essais de *conductibilité*, de *perméabilité* et de *remanence*.

L'importance de ces essais va en croissant à mesure que l'industrie exige des métaux de plus en plus résistants. Beaucoup d'usines ont des services spécialisés, et il existe un organisme national : le *laboratoire du Conservatoire des arts et métiers*, chargé des essais intéressant l'Etat ou l'industrie privée.

Essais d'épreuve. — Les essais d'épreuve ont pour but de vérifier la fabrication, de mesurer les caractéristiques de la *machine* fabriquée (rendement, couple, vitesse), et de s'assurer de la sécurité en faisant travailler la construction ou ses éléments dans des conditions beaucoup plus désavantageuses que les conditions d'emploi. Ces essais sont utilisés partout, aussi bien en construction métallique (ponts, charpente, aviation) qu'en construction mécanique (moteurs) et qu'en chaudronnerie (chaudières). Dans ce dernier cas, la loi fixe même les conditions d'essai.

Les essais de *constructions métalliques* (essais statiques) se font en surchargeant l'édifice, et en mesurant les déformations de chaque élément.

Les essais de *moteurs* consistent surtout en la mesure de leur puissance, de leur consommation, et de leur rendement à diverses allures. Ils se font au *banc d'essai* avec des appareils appropriés (dynamomètre, moulinet, frein) qui souvent comportent des enregistreurs qui permettent de conserver trace de l'essai. Ils permettent de régler les organes complexes tels que les organes d'allumage et d'alimentation. Ils donnent en même temps des indications sur la meilleure allure de la machine. V. DYNAMOMÈTRE, MOULINET, FREINS, INDICATEUR.

Essais de fonctionnement. — Ils ont pour but la vérification de la marche de machines employées régulièrement (machines à vapeur, moteurs), et leur rôle essentiel est de dépister les irrégularités de fonctionnement susceptibles de provoquer des usures ou des diminutions de rendement. Ils consistent surtout en des mesures de rendement et de puissance, et se font avec les mêmes méthodes que les précédents.

— Chim. Un *essai* est une analyse rapide d'un produit commercial ou autre pour en évaluer soit la valeur d'après la teneur en un élément, soit le degré de pureté par comparaison avec un type déterminé pour déceler les altérations et sophistications. L'essai d'un vin, par exemple, consiste à y doser l'alcool, l'extrait sec à 100°, les cendres, les sulfates, le sucre, l'acidité, le tartre, la glycérine, le tanin, etc. ; les écarts avec les nombres normaux indiquent le mouillage, le vinage, etc.

En minéralogie, les minéraux rencontrés dans un filon s'essayent parfois sur le terrain même, pour en déterminer la composition qualitative ; le chalumeau est très usité et indique la façon dont la substance se comporte sous la flamme réductrice ou oxydante (fusion, volatilisation, réduction en un globule métallique, formation d'auréole d'oxyde, etc.). Ces indications se complètent par l'*essai à la perle* de borax ; ce sel, fondu, se colore sous l'influence des oxydes métalliques, formant des verres de teintes caractéristiques (bleu-cobalt, violet-manganèse, vert-cuivre). Pour l'essai quantitatif, souvent le métallurgiste le réalise dans un creuset, sur quelques grammes de minerai.

Essais des monnaies et des matières d'or et d'argent. — Le titre des monnaies, des bijoux, de la vaisselle, formés d'or et d'argent alliés à une petite portion de cuivre, est déterminé par la loi avec une légère tolérance. V. TITRE.

L'*essai* consiste à s'assurer que l'alliage reste dans les limites accordées. Sur les monnaies, les parcelles destinées au dosage sont enlevées à l'emporte-pièce, tant aux bords qu'au centre ; sur les lingots, souvent peu homogènes, les prélèvements ont lieu en divers points, mais il convient de rejeter les premières forures. On obtient la prise la plus exacte en fondant le lingot, le brassant bien et prélevant avec une cuiller une petite quantité de la masse fondue ; cette prise, dite *à la goutte*, est solidifiée en un lingot utilisé entièrement pour l'essai.

Essai au touchau. — L'essai le plus simple est celui du touchau. Sur une pierre dure, noire, dite « pierre de touche », on compare l'effet d'un réactif (eau régale faible pour l'or, bichromate acide pour l'argent) sur deux marques : l'une tracée avec l'alliage étudié, l'autre avec un alliage connu ou touchau. Un opérateur très exercé déduit, de la manière dont se comportent ces marques, le titre, à quelques millièmes près. Cette méthode est utilisée par les *essayeurs de la garantie*, pour vérifier les bijoux avant de les poinçonner. V. POINÇON.

Essai par coupellation. — La coupellation, connue des alchimistes, fut, jusqu'en 1830, officielle pour les essais d'argent dans les hôtels des Monnaies ; actuellement, les essayeurs la pratiquent encore pour séparer l'or du cuivre : dans une coupelle poreuse en cendres d'os, l'alliage est chauffé dans la flamme oxydante d'un moufle avec un excès de plomb ; celui-ci, s'oxydant, se transforme en litharge qui s'incorpore dans la coupelle en entraînant les métaux oxydables (cuivre), laissant un bouton d'or ou d'argent inoxydable.

1° *Argent.* — La coupellation de l'argent doit être surveillée très attentivement ; dans la coupelle chauffée au rouge clair, l'essayeur place le plomb (de 3 à 16 gr., selon le titre approximatif de l'alliage) ; celui-ci fond en quelques secondes et *se découvre* en un bain brillant ; à ce moment, la prise d'essai, d'environ 1 gr., est introduite, l'oxydation est rapide, des points lumineux courent à la surface du bain, puis cessent ; le bouton se ternit pour se couvrir de bandes colorées (*iris*), un voile nouveau se forme, l'essai approche de sa fin, les dernières portions oxydables brûlent avec un vif éclat (*éclair*). L'oxydation, finie, le bouton se refroidit ; c'est l'instant critique de l'opération, car l'argent liquide, en dissolvant une grande quantité d'oxygène, peut abandonner ce gaz si brusquement qu'il y a projection ; l'essai est alors dit *roché*. Convenablement refroidi, le bouton d'argent est séparé de la coupelle, brossé et pesé. Les résultats variables obtenus avec ce procédé l'ont fait abandonner et remplacer par la *méthode humide de Gay-Lussac*, plus rigoureuse. Dans ce cas, une prise d'alliage représentant environ 1 gr. d'argent fin est dissoute dans l'acide nitrique, puis additionnée de 100 cm³ d'une liqueur de chlorure de sodium destinée à précipiter exactement 1 gr. d'argent à l'état de chlorure insoluble ; après agitation du flacon contenant l'essai, le précipité s'agglomère au fond, tandis que la liqueur claire surnageante est essayée avec une liqueur salée dix fois plus faible, chaque centimètre cube ajouté jusqu'à cessation de précipité représente autant de millièmes de métal en surcharge ; si, au contraire, le premier centimètre cube de sel ne produit pas de précipité, on revient en arrière, à l'aide d'une liqueur équivalente d'argent dont le nombre de centimètres cubes introduits indique les millièmes manquant au titre ;

2° *Or.* — Les alliages monétaires d'or ne cèdent pas leur cuivre directement à l'attaque par l'acide nitrique ; il est nécessaire que l'or soit lié à une grande quantité, soit d'argent, soit de cuivre ; dans ce but, on coupelle l'or avec un excès de plomb en incorporant à la prise de 5 dg., après essai approximatif, une quantité d'argent égale à trois fois le poids d'or (*inquartation*) ; le bouton or-argent obtenu est laminé et recuit après chaque passe, roulé en cornet, puis épuisé par l'acide azotique dans un matras à long col. Dans cette opération, dite *départ*, l'argent entre en solution, laissant l'or pur sous la forme du cornet ; celui-ci est pesé après une légère calcination. L'or garde la forme du cornet si l'inquartation est exacte ; sinon, il tombe en poudre, plus difficile à récolter ; les essais sont très exacts.

3° Pour le *doré*, alliage d'or et d'argent avec ou sans cuivre, on obtient le titre de chaque métal en coupellant d'abord l'alliage directement, le bouton donnant la somme de l'or et de l'argent ; en second lieu, l'or est déterminé comme ci-dessus, après inquartation ; l'argent représente la différence avec le premier dosage ; la perte constatée entre le poids de l'alliage et la somme des métaux fins représente le cuivre.

Monnaies de bronze. — Pour l'essai du bronze monétaire (cuivre 95, étain 4, zinc 1), on dose le zinc par volatilisation, en chauffant l'alliage au rouge, à l'abri de l'air (*cémentation*) ; le cuivre se détermine par électrolyse de sa solution nitrique et la pesée du dépôt formé sur l'électrode négative. Pour l'étain, on pèse après calcination le résidu d'oxyde laissé dans l'attaque du bronze par l'acide nitrique.

Monnaies de nickel. Le nickel monétaire (cuivre 75, nickel 25) s'analyse par électrolyse.

— Aéron. L'*essai statique* a pour but de vérifier si la résistance des cellules et des fuselages est suffisante pour supporter des efforts de beaucoup supérieurs à ceux qu'ils subiront en vol. Cet essai s'effectue en chargeant une aile retournée de sacs de sable représentant, suivant les cas, un poids de six à quinze fois plus élevé que la charge qui sera supportée par l'aile en vol normal.

— Agric. *Essai de semences.* Les semences que l'agriculteur confie à la terre doivent non seulement être pures, mais posséder une faculté germinative élevée. Celles qu'on trouve dans le commerce ne possèdent pas toujours ces qualités, et des *Stations d'essais de semences*, dont la plus importante est à Paris, ont été installées pour renseigner les cultivateurs et marchands de graines sur la nature et la qualité des produits qui sont soumis à leur examen. L'essai des graines porte sur l'identité (détermination de l'espèce botanique), l'origine, le degré de pureté (proportion en poids de graines pures et de graines étrangères), faculté germinative (nombre de graines aptes à germer sur 100), valeur culturale, poids (qui est aussi un élément d'appréciation pour la qualité).

— Archéol. Le moyen âge a hérité de l'antiquité la croyance à la vertu de certaines pierres ou autres objets naturels pour déceler la présence de poison dans les mets ; aussi en faisait-on l'*essai* aux tables princières, soit à la cuisine soit dans la salle du repas. — Le mot désignait aussi l'ustensile ou la substance qui servait à cet usage.

Les *langues de serpent*, qui passaient pour avoir la propriété de déceler la présence du poison, étaient groupées sur une pièce d'orfèvrerie spéciale qui prenait le nom de *languier*, ou *espreuve ;* les languiers étaient magnifiques, en argent doré, ornés de pierres de couleurs, et avaient droit à la place d'honneur sur la table du seigneur ; parfois aussi les langues de serpent étaient adjointes à certains ustensiles du service de table où leur présence était jugée nécessaire. La *licorne*, qui était le plus souvent de la corne de rhinocéros, jouissait de la même réputation que les langues de serpent ; elle était sertie dans les pièces d'orfèvrerie, ou attachée à une chaîne que l'on portait sur soi, ou enchâssée dans un anneau d'or. Parmi les pierres considérées comme étant de contrepoison, on cite la jacinthe, l'escarboucle, le corail. Ces croyances commencèrent à s'affaiblir au XVIe siècle, mais n'étaient pas encore tout à fait dissipées à la fin du XVIIe. Lors de l'apparition de la porcelaine en Europe on lui attribua des propriétés analogues à celles que le moyen âge avait attribuées à l'escarboucle et aux autres pierres mystérieuses. Dès le XIVe siècle, en ce qui concerne les liquides, après avoir rempli de vin et d'eau la coupe du prince, on versait un peu de ce mélange dans une petite tasse appelée essai, et dont l'échanson avalait le contenu. Tous les objets figurant sur la table, et jusqu'à la serviette du prince, étaient préalablement essayés, d'où un cérémonial pompeux qui ne fit que se compliquer jusqu'au règne de Louis XIV. La Révolution mit fin à cette étiquette.

— Littér. On donne souvent le nom d'*Essais* à des ouvrages dont le sujet, la forme, la disposition ne permettent pas de les classer dans un genre mieux déterminé. C'est un ouvrage qui n'entre pas dans tous les développements que comporterait le sujet. Lorsque Montaigne commença ses *Essais*, il ne voulait que citer ses lectures et noter ses pensées ; mais, en se peignant lui-même, il fit un livre à la fois philosophique et social. Nicole a composé des *Essais de morale*. Locke a intitulé *Essai sur l'entendement humain* l'un des monuments de la philosophie moderne. Leibniz, pour le réfuter, publia les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*. Voltaire appela *Essai sur les mœurs* une histoire universelle, esquissée à grands traits. Deux ouvrages remarquables de Pope portent aussi le titre d'*essai* : ce sont l'*Essai sur la critique*, et l'*Essai sur l'homme*. Le genre de l'essai s'est particulièrement développé en Angleterre. V. ESSAYISTE.

Essais (LES), par Michel de Montaigne. Après dix ans de travail Montaigne publia, en 1580, deux livres d'*Essais*, réimprimés, avec peu de modifications, en 1582. Une nouvelle édition, de 1588, ajoutait plus de six cents additions à ces deux livres et un troisième livre. Enfin Montaigne prépara une nouvelle édition considérablement augmentée, publiée avec certaines inexactitudes, en 1595, par Pierre de Brach et Mlle de Gournay, et dont le manuscrit nous a été conservé.

Depuis 1570 environ jusqu'à sa mort, ce qu'on peut appeler la méthode de recherche et de composition des *Essais* reste la même. Enfermé dans sa « librairie », Montaigne lit et, à propos de ses lectures, réfléchit à d'autres lectures, à sa vie personnelle, à la vie contemporaine, à toutes ses expériences de la vie que ses voyages ont d'ailleurs, à partir de la 3e édition, considérablement enrichies. Il note, sans grande méthode, toutes ces réflexions et méditations sur l'homme, la pensée, la morale, les institutions de l'homme. Mais si la méthode des *Essais* est restée la même, le dessein a beaucoup varié. Montaigne a d'abord eu un dessein philosophique. Il aimait la vie et il craignait la mort. Il a donc voulu d'abord imiter ces philosophes et moralistes anciens qui ont appris à mépriser la mort. « Philosopher, c'est apprendre à mourir. » Puis, au cours de ses lectures et méditations, il a appris bien d'autres choses ; surtout qu'il n'apprenait qu'une chose : c'est qu'on ne sait rien, et que toutes les soi-disant vérités humaines se contredisent. Les *Essais* sont ainsi devenus un livre sceptique. Pourtant, Montaigne y a appris à se connaître lui-même, et à travers lui « l'humaine condition ». Montaigne se peint donc librement, pour que chacun se reconnaisse. Tentative à cette date très originale. Avant Montaigne on écrit et pense pour démontrer ou pour peindre. Montaigne pense pour le plaisir de comprendre le mécanisme de la pensée ; pour peindre, il veut discerner les éléments ; il analyse. Toute la littérature classique d'analyse psychologique sort de Montaigne.

Essais de morale et de politique ouvrage de F. Bacon. V. MORALE ET DE POLITIQUE (*Essais de*).

Essai sur le goût, ouvrage de Montesquieu. V. GOÛT.

Essai sur la critique, Essai sur l'homme, par Pope. V. CRITIQUE, HOMME.

Essais moraux, politiques et littéraires, par David Hume (1742-1752). Ces *Essais*, au nombre de vingt-deux, renferment des théories sur la morale (polygamie, divorce, épicurisme, stoïcisme), sur la politique (origine et principes du gouvernement, liberté civile), sur la littérature (goût, éloquence). Hume y traite des questions théoriques, comme celles du caractère scientifique de la politique, de la nature du sentiment moral, et des questions pratiques, comme la liberté de la presse et les partis politiques en Angleterre.

Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, de Voltaire. V. MŒURS.

Essai sur le beau et le sublime, traité d'esthétique par Edmund Burke (1757). L'auteur y démontre que le sentiment du sublime n'est autre chose que la terreur accompagnée de la conscience de notre sécurité. La beauté ne réside ni dans la proportion, ni dans la convenance des parties, ni dans la perfection. « C'est, en définitive, le plus souvent, une qualité du corps qui agit physiquement sur l'esprit humain par l'intermédiaire des sens. »

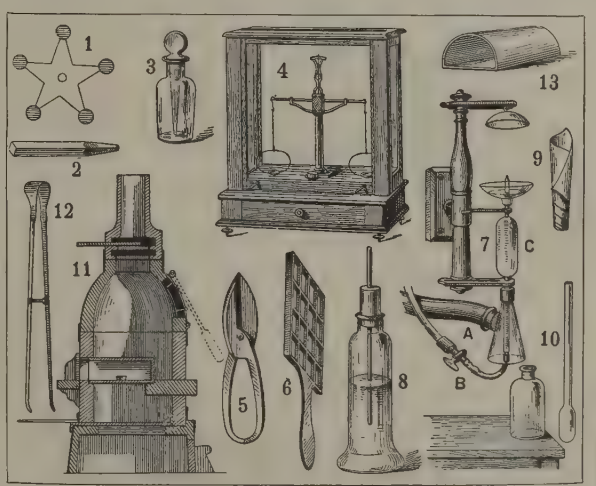

ESSAIS des matières d'or et d'argent : 1. Touchau à plusieurs alliages ; 2. Poinçon d'essayeur ; 3. Flacon à toucher (le bouchon sert à prendre le réactif) ; 4. Balance d'essayeur ; 5. Cisaille pour couper les alliages ; 6. Casier pour disposer les substances nécessaires à l'analyse ; 7. Appareil de Stass pour l'essai d'argent par voie humide : A. Tube pour le dégagement des vapeurs nitreuses ; B. Tube amenant le liquide ; C. Pipette de 100 centim. cub. ; 8. Pipette pour la liqueur décime ; 9. Corne d'or ; 10. Matras d'essayeur ; 11. Coupe du four à coupellation ; 12. Pince à coupelle ; 13. Coffret de moufle.

Essais critiques et littéraires, de William Hazlitt. Ces *Essais* se composent de tous les articles donnés par l'auteur aux journaux anglais et revues, de 1809 à 1825. Enclin au paradoxe, irrité par les attaques de nombreux adversaires, ses articles sur Shakespeare sont d'une agréable lecture ; mais ses essais politiques se ressentent trop de sa farouche misanthropie. Où il réussit le mieux, c'est à faire comprendre un vieux poème ou un vieux tableau. Son style abonde en tournures pittoresques, mais souvent aussi l'enflure des mots déguise le vide des pensées.

Essai sur l'indifférence en matière de religion, par Lamennais. V. INDIFFÉRENCE.

Essai sur la philosophie des sciences, ouvrage du physicien Ampère. V. PHILOSOPHIE.

Essais de critique et d'histoire, études sur des écrivains et des hommes d'Etat célèbres, par Macaulay (1850). Ces portraits littéraires sont cités comme des modèles, pour la profondeur des vues qu'ils renferment, et la netteté précise du style. Ils furent d'abord publiés, séparément, dans *la Revue d'Edimbourg,* de 1825 à 1844. Les sujets en sont très variés : Burleigh, Hampden, Milton, Temple, Walpole, Pitt-Chatham, Clive, Warren Hastings représentent l'histoire d'Angleterre ; dans le groupe de l'histoire étrangère figurent Machiavel, les papes (d'après l'œuvre de Ranke), Mirabeau, Frédéric le Grand, Barère ; enfin, les essais littéraires proprement dits font passer devant nous plusieurs écrivains anglais qui résument toute une époque, comme Bacon, Dryden, Bunyan, Addison, Johnson, Byron, etc. Pour Macaulay, le livre étudié n'est qu'un prétexte. Il substitue au compte rendu de l'ouvrage une étude personnelle toujours claire et ordonnée.

Essais de critique et d'histoire, par H. Taine. V. CRITIQUE.

Es-Saïd ou **Ali-Saïd,** calife almohade. Proclamé, en 1242, sous le nom de **El-Motadid Billah** (*Soutenu par la faveur de Dieu*), il entreprit la restauration de l'empire. Après avoir obtenu la soumission des mérinides, il voulut détruire l'empire naissant de Yaghmourassan, gouverneur de Tlemcen. Il périt dans cette expédition (juin 1248).

Es-Saïd Ier, fils du mérinide Abou-Einane, proclamé sultan en 1358, il subit la tutelle du vizir Abou'l-Hacen. Pendant son règne d'un an, le Maghreb fut le théâtre de luttes intestines.

Es-Saïd II, fils du sultan mérinide Abd el-Aziz. Il arriva au pouvoir en bas âge (1372). La minorité d'Es-Saïd porta un coup funeste à la puissance des mérinides en favorisant les discordes et en permettant le coup de force d'Abou'l-Abbas, qui renversa le jeune prince en mai 1374 et l'envoya comme prisonnier à Grenade.

ESSAIM [*è-sin*] n. m. (lat. *examen*). Groupe d'abeilles ou d'autres insectes hyménoptères, soit vivant ensemble et concourant à un même travail, soit se séparant d'une colonie : *Un* ESSAIM *de guêpes.*

— *Par extens.* Grande multitude de personnes, d'animaux d'une même espèce : *Un* ESSAIM *d'écoliers.* (V. Hugo.) *Un innombrable* ESSAIM *de doctes philologues.* (Renan.) *Un* ESSAIM *de sauterelles. L'âpre* ESSAIM *de corbeaux voraces.* (V. Hugo.)

On dirait un *essaim* d'affamés à nourrir.
H. BATAILLE.

— *Fig.* :

D'où viennent les *essaims* tumultueux d'idées ?
V. HUGO.

C'était l'heure où l'*essaim* des rêves malfaisants...
BAUDELAIRE.

— Géol. Nom donné à des secousses de tremblement de terre d'égale intensité, sans secousse principale, qui s'intercalent au milieu de secousses plus légères.

— ENCYCL. Apic. L'*essaim* est une colonie naissante, composée d'une mère, de quelques centaines de mâles, et d'un nombre considérable d'ouvrières. Quittant la ruche, cet essaim va se fixer à une branche d'arbre, dans le voisinage ; mais il peut aussi parcourir plusieurs kilomètres. On peut l'arrêter en lui jetant du sable, des cendres, de l'eau (Le bruit produit à l'aide d'ustensiles de cuisine ou autres n'a aucune efficacité). Pour recueillir un essaim, on doit se munir d'un voile, d'un enfumoir, et d'un récipient vide. Si l'essaim est accroché à une branche, d'une main l'on tient le récipient ouvert, de l'autre main on secoue brusquement la branche. L'essaim tombe tout entier. On retourne le récipient sur un drap étendu sur le sol, en le maintenant un peu soulevé d'un côté à l'aide d'une petite cale. Sur le sol ou sur un buisson, on coiffe simplement l'essaim avec le récipient, et on l'y fait entrer à l'aide de la fumée. Un peu avant le coucher du soleil, on apporte le récipient devant la ruche où l'on veut faire entrer l'essaim ; d'un coup sec on fait tomber les abeilles devant cette ruche, et on les contraint d'y entrer en les enfumant légèrement. On a eu soin de disposer dans la ruche des rayons ou fragments de rayons remplis de couvain. Entrée dans sa nouvelle demeure, la colonie continue le travail commencé, et reprend son activité jusqu'au printemps suivant, où elle donnera l'essor à un nouvel essaim. Un essaim primaire pèse généralement de 2 à 4 kg. ; les essaims secondaires dépassent rarement 1 kg. et demi, et les tertiaires 500 gr.

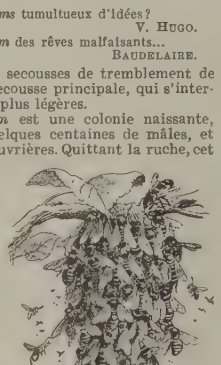
Essaim.

Récolte d'un essaim.

— Législ. Le propriétaire de ruches a le droit de réclamer un *essaim* sorti de son rucher, tant qu'il n'a point cessé de le suivre ; l'arrivée de la nuit ou toute autre circonstance indépendante de la volonté ne prescrit nullement le *droit de suite,* si la poursuite est reprise aussitôt qu'elle est possible. Le propriétaire d'un terrain même clos, qui en refuserait l'entrée au poursuivant, peut être condamné à payer la valeur de l'essaim. Si l'essaim s'est réfugié dans une ruche vide, le poursuivant peut le réclamer. Si la ruche est peuplée, la reprise est impossible. L'usufruitier ne devient pas propriétaire des essaims qui s'arrêtent sur le fonds dont il a la jouissance ; il peut seulement avoir droit aux produits des nouvelles ruches.

ESSAIMAGE [*è-sè*] n. m. (de *essaimer*). Multiplication des colonies d'abeilles, consistant dans l'émigration d'une partie de la population d'une ruche. || Epoque où les abeilles essaiment.

— ENCYCL. Apic. La ponte de la mère, arrêtée pendant l'hiver, recommence au printemps, et la ruche ne tarde pas à voir le nombre de ses habitants augmenter dans des proportions extraordinaires. On voit ceux-ci se grouper en une grappe serrée à l'entrée de la ruche (On dit que la ruche « fait la barbe »). C'est l'indice que la colonie va essaimer. Il se produit en effet dans la ruche un fait caractéristique : une cellule de mère s'est ouverte et la jeune abeille qui vient d'éclore affronte la mère pondeuse de la colonie ; un combat singulier se déclare entre les deux mères, l'ancienne et la nouvelle ; l'une d'elles quitte la place (c'est généralement l'ancienne), et elle est suivie dans sa retraite par de nombreux partisans (10.000 à 40.000) : c'est l'*essaimage.* V. ESSAIM. Il peut arriver aussi que la vieille mère quitte la colonie sans attendre l'éclosion de sa rivale ; mais cette éclosion manque rarement de se produire. L'essaim primaire peut être suivi d'un second, et quelquefois d'un troisième, à quelques jours d'intervalle.

ESSAIMER [*è-sè-mé*] v. intr. (de *essaim*). Quitter la ruche pour former une colonie nouvelle (En parlant des jeunes abeilles) ; se diviser par l'émigration du nouvel essaim (En parlant des ruches) : *Les jeunes abeilles* ESSAIMENT *au printemps.*

— *Par anal.* Emigrer, quitter son pays, sa famille, etc. || Se disperser par bandes. || Sortir en foule.

— *Transitiv.* Emettre, produire. (Peu us.)

ESSALER [*è-sa-lé*] v. tr. Dans les salines, Enduire la poêle de muire avant d'allumer le feu.

ESSANDOLE n. f. Techn. V. ÉCHANDOLE.

ESSANGEAGE [*è-san-jaj'*] n. m. ou **ESSANGE** [*è-sanj'*] n. f. Blanchiss. Opération qui précède le coulage, et qui consiste à tremper le linge pendant quatre heures dans une eau alcaline tiède (20° C.), qui solubilise les matières albumineuses.

ESSANGER [*è-san-jé*] v. tr. (lat. *exsaniare.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il essangea, Nous essangeons.*) Passer à l'eau le linge sale, avant de le mettre à la lessive.

ESSANGEUSE [*è-san-jeuz'*] n. f. Machine à essanger le linge.

ESSANVAGE [*è-san*] n. m. Opération agricole qui a pour but la destruction des sanves.

ESSANVEUSE [*è-san-veuz'*] n. f. (de *sanve*). Sorte d'écimeuse employée pour expurger les terres ensemencées des sanves et autres plantes adventices.

Essanveuse.

ESSAOUL n. m. (turc *iesaoul*). Dans l'ancienne Ukraine, Officier cosaque remplissant les fonctions d'aide de camp auprès d'un hetman. || Capitaine en premier dans les troupes cosaques dans l'ancienne Russie des tsars.

ESSARDER [*è-sar-dé*] v. tr. (de l'anc. franç. *essardre,* dessécher ; du lat. *exardescere*). Brûler, dessécher. (Vx.)

— Mar. Eponger au moyen du faubert : ESSARDER *le pont.*

ESSARMENTER [*è-sar-man-té*] v. tr. Débarrasser des sarments.

ESSART [*è-sar*] n. m. (lat. pop. *exsartum*). Terrain essarté. || Taillis dont on met le sol en culture après chaque coupe, après avoir essarté le terrain.

ESSARTAGE [*è-sar*] ou **ESSARTEMENT** [*è-sar, man*] n. m. Culture semi-forestière qui consiste à débarrasser le sol des mauvaises herbes, menus bois, et à ensemencer le terrain en avoine ou en seigle. || *Par extens.* Défricher, débroussailler : *L'*ESSARTAGE *est exécuté parfois, notamment dans les Landes, comme mesure préventive contre l'incendie.*

ESSARTER [*è-sar-té*] v. tr. (de *essart*). Pratiquer l'essartage.

ESSARTIS [*è-sar-ti*] n. m. (de *essart*). Terrain essarté.

ESSARTS (LES), ch.-lieu de cant. de la Vendée, arrond. de la Roche-sur-Yon, sur la Petite Maine ; 2.970 hab. Tramways de la Vendée. Ruines d'un vieux château. — Le canton a 9 comm., et 12.470 hab.

ESSARTS (Pierre DES), homme d'Etat français, né vers 1360, exécuté à Paris en 1413. Il appartenait à la bonne bourgeoisie parisienne. Il se rendit en Ecosse avec plusieurs gentilshommes français pour prêter appui aux Ecossais soulevés contre le roi d'Angleterre, mais fut pris à la bataille de Humbledon. Rendu à la liberté, il s'attacha au parti du duc de Bourgogne Jean sans Terre, puis acquit la faveur de Charles VI, fut prévôt de Paris, grand bouteiller, grand fauconnier, premier président de la chambre des comptes. A Paris, il se distingua par l'habileté de son administration et mérita le surnom de **Père du peuple.** En 1410, il quitta les bourguignons pour s'attacher aux armagnacs. En 1413, il s'empara de la Bastille pour la livrer à son parti, mais il y fut assiégé par les cabochiens, saisi, mis à la torture, et exécuté ensuite.

ESSARTS (Charlotte DES), comtesse DE ROMORANTIN, née en 1580, morte à Paris en 1651. Amie de Harlay de Beaumont, ambassadeur de France en Angleterre, elle devint la maîtresse d'Henri IV. Elle reçut de lui le titre de « comtesse de Romorantin » et lui donna deux filles jumelles, qui devinrent, par la suite, l'une, abbesse de Fontevrault, l'autre, abbesse de Chelles. Le roi ne tarda guère à la quitter pour revenir à Henriette d'Entragues. Elle eut ensuite une liaison de longue durée avec le cardinal de Guise, de qui elle eut cinq enfants. Elle finit par épouser (1640) du Hallier, plus tard maréchal de L'Hospital.

ESSARTS. Biogr. V. DES ESSARTS.

ESSAUGUE [*è-sôgh'*] n. f. (provençal *eissaugo*). V. AISSAUGUE.

ESSAULE [*è-sôl'*] ou **ESSAUNE** [*è-sôn'*] n. f. Archéol. Mince feuille de bois refendu suivant son fil, et servant à faire des couvertures de toits, comme on en voit dans les chalets suisses.

ESSAURILLER [*è-sô-ri-yé*] v. tr. Forme anc. d'ESSORILLER.

ESSAVER [*è-sa-vé*] v. tr. (du lat. *ex.* hors de, et *aqua,* eau). Epuiser avec une pelle l'eau d'un fossé, d'un ruisseau.

ESSAVURE [*ès-sa*] n. f. Tache qui semble faite par une goutte d'eau sur un cuir préparé pour relier un livre.

ESSAYAGE [*é-sè-yaj'*] n. m. Action d'essayer : ESSAYAGE *d'un appareil.*

— Cout., Taill. Mise au point d'un vêtement sur la personne elle-même.

ESSAYER [*è-sè-yé*] v. tr. (bas lat. *exagiare ;* de *exagium,* pesée, balance. — Se conjugue comme *balayer.*) Eprouver si une chose répond à sa destination, à ce qu'on en attend : ESSAYER *un habit, une machine, un cheval.*

— Déguster : ESSAYER *du vin, des liqueurs.*

— *Fig.* S'efforcer de connaître par certaines épreuves : ESSAYER *le goût du public en lui donnant des ouvrages nouveaux.* (Acad.) || Vérifier par l'expérience ; tenter l'usage de : ESSAYER *l'amitié de quelqu'un.* ESSAYER *l'effet des promesses de quelqu'un.* ESSAYER *ses forces.* ESSAYER *un remède.*

— Absolum. : ESSAYEZ ! *Vous ne risquez rien.* || Se dit aussi par menace ou par défi : ESSAYEZ *si vous l'osez. Qu'il* ESSAYE ! *Je vous conseille d'*ESSAYER.

— Argot de théâtr. *Essayer le tremplin,* Jouer au commencement de la soirée.

— Techn. Soumettre aux opérations physiques et chimiques de l'essai : ESSAYER *de l'or, des minéraux.*

— Intransitiv. : *Essayer de* ou *à.* V. la remarque GRAMM. || *Essayer de,* Tenter l'usage, l'emploi de : ESSAYER *d'un moyen,* D'*un remède.* || Mettre à l'épreuve, prendre à l'essai : ESSAYEZ DE *nous : vous serez satisfait.*

— GRAMM. Lorsqu'*essayer* signifie *faire des essais* et se rapproche davantage du sens propre, on dit *essayer à* plutôt qu'*essayer de,* dont le sens est plutôt *tâcher.* On dira donc : *J'*AI ESSAYÉ *en vain* D'*être heureux,* mais, avec Corneille :

Essayez sur ce point *à* le faire parler.

— ***S'essayer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'éprouver soi-même, voir si l'on est capable de.

— Avec réciprocité, S'éprouver l'un l'autre : *Des lutteurs qui* S'ESSAYENT *avant de lutter sérieusement.*

— Au sens passif, Etre essayé.

— ***S'essayer à,*** v. pr. Tenter de : S'ESSAYER À *vaincre.*

— Au sens réfléchi, S'éprouver, s'exercer à : S'ESSAYER À *la course,* À *courir.*

ESSAYERIE [*è-sè-ye-rî*] n. f. Dans un hôtel des monnaies, Atelier où l'on fait l'essai.

ESSAYEUR [*è-sè-yeur*], **EUSE** n. Fonctionnaire chargé de faire l'essai de la monnaie, de matières d'or et d'argent. || Qui essaye les vêtements aux clients, chez les tailleurs et couturières.

— Techn. Homme chargé de surveiller ou d'effectuer les essais de machines. || Appareil à essayer une résistance, un isolement, etc.

— ENCYCL. Archéol. Dans l'antiquité, comme de nos jours, des fonctionnaires étaient nommés pour vérifier le degré de pureté de l'or et de l'argent destinés à la fabrication des monnaies. Les *essayeurs* se servaient comme aujourd'hui de la pierre de touche, ou lyddite, appelée en grec *basanos,* et en latin *lydius lapis.* Les monnaies une fois fabriquées étaient soumises à l'examen de ces inspecteurs, qui les vérifiaient au son, à la vue, à l'odorat et au toucher. Nous avons conservé des lingots monétaires romains préparés pour la fabrication des pièces, et portant les estampilles des essayeurs.

ESSAYISME [*è-sé-yissm'*] n. m. Littér. Profession, travaux de l'essayiste. (Peu us.)

ESSAYISTE [*è-sè-yisst'*] n. m. Littér. Nom donné aux auteurs d'essais, et, *par extens.,* aux écrivains anglais qui collaborent aux revues.

— ENCYCL. Littér. angl. Les premiers *essayistes* furent des moralistes qui exposaient en un style simple des idées moyennes. Ce fut par ses *Essais* que Bacon, à l'instar de Montaigne, entra en communication avec le public. Parmi les essayistes qui suivirent, on peut citer Burton, Browne, Jeremy Taylor ; mais, pour retrouver l'esprit véritable de l'essai, il faut arriver à Cowley. Dryden créa l'essai littéraire. Il était réservé à Steele et surtout à Addison de donner à ce genre une portée définitive, en créant *le Babillard* (1709) et *le Spectateur* (1711). Ces deux auteurs eurent de nombreux imitateurs, comme Goldsmith et le Dr Johnson ; l'essai devient philosophique avec D. Hume ; mais au XIXe siècle la dénomination de « essayistes » s'étend plus particulièrement aux critiques, à la tête desquels se trouvent Hazlitt, Southey, Leigh Hunt, de Quincey, Macaulay, Carlyle, A. Symons, W. Pater, R.-L. Stevenson.

ESSCHEN, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. d'Anvers), à la frontière des Pays-Bas; 7.870 hab. Tannerie. Tabacs. Fabrique de cire.

ESSCHENE ou **ESSCHENE-LEZ-ASSCHE**, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles); 2.000 hab. Agriculture; huilerie. Tisseranderie.

ESSCHE-SAINT-LIÉVIN, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost); 2.815 hab. Agriculture; briqueteries.

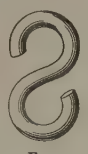

Esse.

ESSE [*èss'*] n. f. Objet tourné en deux sens contraires, comme la lettre S : *Une* ESSE *en fer, en laiton. En cet endroit, la rivière décrit une* ESSE.

— Archit. hydraul. A signifié Ecluse; bonde.

— Jeux. *Jeu d'esse*, Ancien jeu qui consistait à lancer en le faisant tournoyer au-dessus de la tête un long bâton recourbé en sens inverse à ses deux extrémités. (Ce bâton devait casser un fil qui portait, suspendu, l'enjeu des joueurs.)

— Mar. Nom donné à des bandes de fer courbes, qui embrassent le bout des traversins ou des barres de perroquet, et sont percées pour laisser passer les haubans.

— Mus. Ouverture en forme d'*S*, pratiquée sur la table du violon et des autres instruments de la même famille, comme alto, violoncelle, etc. V. VOLUTE.

— Techn. Cheville de fer à tête plate, que l'on introduit dans un trou percé au bout de l'essieu, pour y maintenir la roue. || Lame de fer recourbé, pour jauger le fil de fer. || Crochet recourbé, pour suspendre les plateaux de la balance. || Marteau de couvreur, appelé plus couramment AISSEAU ou AISSETTE.

Esse de couvreur.

ESSÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 25 kil. de Rennes; 1.050 hab. Allée couverte de la Roche-aux-Fées.

ESSEAU [*è-sô*] n. m. Techn. V. AISSEAU.

ESSÉDAIRE [*è-sé-dèr'*] n. m. (lat. *essedarius*). Antiq. Soldat qui combattait monté sur un essède ou char de guerre gaulois. || Gladiateur romain qui combattait à la façon des essédaires.

ESSÈDE [*è-sèd'*] n. m. (lat. *essedum*). Antiq. rom. Char léger à deux roues, d'origine gauloise.

— ENCYCL. Char de guerre à l'origine, les Gaulois ne s'en servaient plus pour combattre au temps de César. Celui-ci les retrouva chez les Germains et les Bretons. Le char, portant un combattant et un conducteur, s'avançait au-devant de l'ennemi, puis le guerrier sautait à terre et combattait. Au besoin, il se réfugiait dans le char. Les Romains en firent une voiture de luxe et de voyage.

ESSÉE [*è-sé*] n. f. Nom, dans certains départements, d'une espèce de pioche à larges fers. (Dialectal.)

ESSEG. V. OSIJEK.

ESSEIGLAGE [*è-sé*] n. m. Action d'esseigler un champ.

ESSEIGLER [*è-sè-glé*] v. tr. (du préfixe *es*, et de *seigle*). Débarrasser du seigle adventice un champ de blé.

ESSEIMER [*è-sé-mé*] v. tr. Fauconn. Syn. d'ESSIMER.

ESSEINER [*è-sè-né*] v. tr. Retirer le poisson d'une seine. (Peu us.)

ESSELIER [*è-se-li-é*] n. m. (autre forme d'AISSELIER). Pièce de bois placée en travers dans l'angle formé par deux autres pièces. || Chacune des deux pièces qui sont assemblées sous l'entrait, dans le comble d'un toit. || *Grand esselier*, Celui qui unit deux pièces formant un angle obtus. || *Petit esselier*, Celui qui unit un grand esselier à l'une des pièces soutenues par celui-ci. || *Esselier de cuve*, Pièce du faux fond d'une cuve de brasseur.

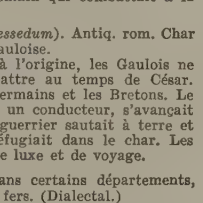

A. Esselier.

ESSELLE [*è-sèl'*] n. f. (autre forme de AISSELLE). Appareil constitué par une sorte de bât qu'on place sur le dos des ânes et des chevaux, pour le transport du fumier, du bois, etc.

ESSEMILLER [*è-se-mi-yé*] v. tr. Techn. V. SMILLER.

ESSÉMINER [*ès-sé, né*] v. tr. (du préfixe *es*, et du lat. *semen, inis*, semence). Eparpiller, disséminer, répandre : ESSÉMINER *des graines*. (Peu us.)

ESSEN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur la Berne, affl. de la Ruhr; 667.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Cathédrale du XIIe siècle. Centre métallurgique de premier ordre grâce à sa situation géographique à quelques kilomètres de la Ruhr, à peu de distance de la voie navigable du Rhin et du croisement de trois lignes de chemins de fer, et à l'initiative et à l'activité de Krupp. V. KRUPP.

Les usines d'Essen ont acquis de grands charbonnages dans le bassin de la Ruhr, dans le Nassau, à Sayn, près de Neuwied, et jusqu'en Espagne, près de Bilbao.

ESSEN (Jacques VAN). Biogr. V. ES.

ESSEN (Jean-Henri, comte D'), feld-maréchal et homme d'Etat suédois, né à Kafvelâs en 1755, mort à Uddevalla en 1824. Aide de camp de Gustave III, qu'il accompagna dans ses voyages sur le continent et dans la campagne de Finlande (1788), il avertit vainement le roi de la conspiration tramée contre lui, et assista à sa mort tragique (1792). Gouverneur de Stockholm (1795), de Poméranie (1800), il arrêta deux mois et demi les Français devant Stralsund (1807). Après la révolution de 1809, il devint conseiller d'Etat, comte, ambassadeur à Paris, et conclut avec la France la paix de 1810. Il commanda, en 1814, l'armée envoyée contre la Norvège, fut vice-roi de ce pays, maréchal du royaume de Suède, et, après 1817, gouverneur général de la Scanie.

ESSEN (Pierre, comte D'), général et administrateur russe, né en Livonie en 1780, mort en 1863. Il combattit à Eylau en 1807. Général d'infanterie en 1819, il fut gouverneur général militaire de Saint-Pétersbourg (1830), comte de l'empire (1833), membre du conseil d'Etat et chambellan de l'empereur (1842), et enfin gouverneur civil de la Livonie.

ESSENCE [*ès-sanss*] n. f. (lat. *essentia*; de *esse*, être). Philos. Nature propre et nécessaire, ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ensemble de ses caractères constitutifs : *Qu'est-ce que l'*ESSENCE *d'une chose? C'est ce qui la constitue telle qu'elle est en soi.* (Marmontel.) || Etre, ce qui est, ce qui existe, substance : *Dieu est l'*ESSENCE *nécessaire.* || *Essence première*, Etre en soi, être nécessaire. || *Essence seconde*, Essence dérivée d'une autre.

— Dans le langage commun, Ce qui constitue la nature intime d'une chose : *Il y a bien de différentes opinions touchant l'*ESSENCE *du temps.* (Pascal.) *Il est de l'*ESSENCE *de l'amour d'être jaloux. Les religions, au contraire, sont par leur* ESSENCE *individuelles, nationales, subjectives en un mot.* (Renan.)

— *Par essence*, Par sa nature même; au plus haut degré : *L'homme,* PAR ESSENCE, *est faillible.*

— Art culin. Extrait (coction, jus) des parties les plus nutritives des aliments : ESSENCE *de gibier, de légumes.*

— Chim. Liquide mobile et volatil. || *Essences naturelles*, Nom générique sous lequel on comprend les produits aromatiques et volatils extraits des végétaux : ESSENCE *de rose*, ESSENCE *de menthe*, etc. || *Essences artificielles*, Substances aromatiques obtenues chimiquement et destinées à remplacer certaines essences naturelles. || *Essence de camomille*, v. ANGÉLIQUE. || *Essence de poire*, syn. ACÉTATE D'AMYLE. V. AMYLE. || *Essence de pomme de reinette*, syn. VALÉRATE D'AMYLE. V. AMYLE. || *Essence de Portugal*, Substance aromatique extraite du zeste de l'orange. || *Essence de pétrole* vulgairement nommée *Essence minérale*, Hydrocarbure obtenu par distillation des pétroles bruts et que l'on emploie pour le chauffage, l'éclairage, ou comme carburant dans les moteurs à explosion : *L'*ESSENCE *minérale est d'une manipulation assez dangereuse en raison de son inflammabilité.*

— Pharm. Nom donné à divers médicaments, qui n'ont souvent aucun rapport avec les essences chimiques ou avec les essences aromatiques. || *Essence de cubèbe*, Solution de 125 gr. d'extrait de cubèbe dans 360 gr. d'alcool, qui est employée comme antiblennorragique. || *Essence de menthe anglaise*, Remède anglais fort usité, qui est une solution de 15 gr. d'huile volatile de menthe poivrée et de 30 gr. de carbonate de soude dans 500 gr. d'alcool, dont on prend habituellement une petite quantité sur du sucre, comme carminatif et antispasmodique. || *Essence de salsepareille*, Dépuratif qui est une teinture alcoolique de salsepareille, de sassafras, de gaïac, de réglisse et de bourrache, à laquelle on ajoute une certaine quantité de sucre. || *Essence de savon*, Solution de savon dans l'alcool faible, additionnée d'essence de citron et de carbonate de potasse, plus employée pour la toilette que comme médicament.

— Sylvic. Synonyme d'espèce en parlant des arbres forestiers : *Les* ESSENCES *résineuses.*

— Techn. *Essence d'Orient*, Matière nacrée constituée par les écailles des ablettes, et dont on se sert pour garnir l'intérieur des bulles de verre dont on fabrique les fausses perles.

— ENCYCL. Philos. crit. L'*essence* s'oppose à l'accident, comme la substance s'oppose à l'attribut ou au mode ou au phénomène. Cependant les attributs peuvent être essentiels, ce qui montre que l'essence d'une chose ne se confond pas avec sa substance; Descartes et Spinoza les ont nettement distinguées; mais, pour Aristote, l'essence d'une chose, *οὐσία*, fait l'objet de la philosophie première : c'est ce qui ne peut jamais être attribué à un sujet, c'est le *τὸ ὑποκείμενον ἔσχατον* du livre VIII de la *Métaphysique*. A l'essence se rattachent deux sortes d'accidents : ceux qui découlent de l'essence et sont en quelque sorte des attributs essentiels, et ceux qui sont de purs accidents imprévisibles. L'essence est d'abord individuelle, mais il y a des « essences secondes » qui correspondent aux espèces : c'est que l'essence est forme et que l'espèce est forme par rapport au genre, comme l'individu est forme par rapport à l'espèce. Aristote assimile *οὐσία* et *τὸ τί ἦν εἶναι*, c'est-à-dire la forme que l'être doit réaliser, sa fin dernière. *Essence* s'oppose aussi à *existence*, comme possible à réel. Chez les cartésiens, la création divine fait passer à l'existence, par volonté, les essences pensées par l'entendement absolu.

— Logiq. L'*essence* est ce que la pensée conçoit dans un être comme constitutif et lui appartenant nécessairement, par définition. C'est parce qu'il est essentiel à Paul d'être homme et à l'homme d'être mortel que l'on peut démontrer, par le syllogisme classique, que Paul est mortel. Parce qu'il est essentiel à tout corps de tomber avec une vitesse uniformément accélérée, on peut *induire* de l'observation particulière, faite de la chute de quelques corps, la loi universelle de la pesanteur. Les lois scientifiques sont fondées sur l'observation de rapports essentiels, et les déductions mathématiques partent de l'énoncé des propriétés essentielles des figures et des nombres, fait dans leur définition.

— Chim. et Industr. *Essence minérale*. V. PÉTROLE.

Les *essences naturelles* ou *huiles essentielles* constituent les produits odorants retirés des plantes. Ce sont des mélanges complexes contenant : des mélanges d'hydrocarbures terpéniques (pinène, limonène, camphène), des alcools (benzylique, cinnamique, géraniol, linalol, menthol, borneol), des phénols (thymol, anéthol, eugénol, safrol), des éthers (acétates, benzoates, cinnamates, salicylates), des aldéhydes (benzoïque, anisique, vanilline, pipéronal, citral), des cétones (cétones grasses, menthone, carvone, camphre, etc.). Elles contiennent souvent des résines provenant de l'oxydation ou de la polymérisation de ces constituants. Les essences sont le plus souvent liquides et peu solubles dans l'eau.

L'élaboration des principes odorants s'effectue dans toute la plante (lavande, menthe, thym) ou seulement dans certaines parties : racine (ail, valériane), bois (cèdre, santal), feuilles (patchouli), fleurs (rose, violette), fruits (citron, genièvre), graine (anis). Des baumes ou des résines peuvent également exsuder du végétal (térébenthine, tolu). D'autres fois l'essence se forme seulement au cours des manipulations du traitement (moutarde).

L'extraction des huiles essentielles remonte à la plus haute antiquité. Les Chinois, les Hindous, les Perses, les Egyptiens savaient retirer les corps aromatiques des plantes et les utilisaient pour les sacrifices et l'embaumement. Cette opération, pratiquée autrefois sur des quantités faibles de plantes avec un outillage restreint, est passée maintenant dans le domaine industriel depuis le développement de la parfumerie réalisé à la fin du XIXe siècle.

Il existe trois méthodes d'obtention des essences : l'expression, la distillation, la dissolution.

L'*expression* est limitée aux cas des fortes teneurs en essence. La matière, divisée au préalable, est pressée à nu ou dans des sacs de crin ou de laine au moyen de presses mécaniques ou hydrauliques. On traite ainsi les zestes d'oranges, de citrons, de bergamotes.

La *distillation* est le procédé le plus fréquent. Autrefois elle s'effectuait par chauffage direct de la plante. C'est vers le début du XIXe siècle que furent proposés des appareils de distillation à la vapeur d'eau. Les plantes sont chauffées avec de l'eau; la vapeur entraîne l'essence qui passe ainsi à une température inférieure à 100° et présente des qualités de pureté et de finesse incomparablement supérieures. Le distillat, après condensation, est recueilli dans des récipients dits *vases florentins* qui permettent de séparer l'eau saturée d'essence de l'huile qui surnage ou tombe au fond suivant les cas.

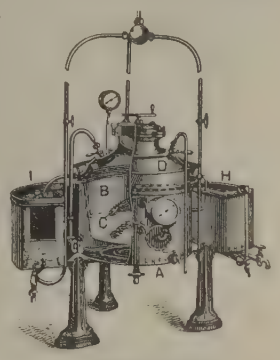

Distillateur Bréhier.

Il existe encore de petits alambics de campagne (pour distiller la lavande) mais l'industrie dispose d'alambics de grande capacité (jusqu'à 60 m³) munis de dispositifs pour le chargement, la vidange, etc. On peut également opérer sous pression réduite, ce qui permet d'obtenir des produits plus fins grâce à l'abaissement de la température d'ébullition. La distillation est souvent inapplicable aux fleurs, qui produisent les parfums les plus suaves mais les plus altérables. On utilise alors la dissolution.

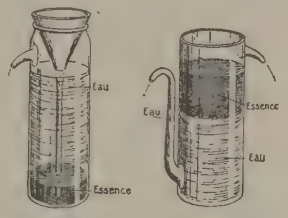

Vases florentins pour recueillir les essences.

La *dissolution* peut s'effectuer par les solvants non volatils ou par les solvants volatils. Dans le premier cas on utilise des graisses ou des huiles qui jouissent de la propriété d'absorber les parfums. Cette méthode s'emploie le plus souvent à froid : c'est l'*enfleurage*. Les fleurs sont mises, pendant un à trois jours suivant l'espèce, au contact d'une couche de graisse (mélange d'axonge et de graisse de bœuf) placée sur une plaque de verre. Les fleurs sont ensuite renouvelées. On obtient ainsi la « pommade » dont on peut retirer l'essence par traitement à l'alcool fort. Cette méthode augmente considérablement le rendement en essence car les cellules vivantes de la fleur ne sont pas détruites et continuent à élaborer le parfum qui s'absorbe au fur et à mesure. L'enfleurage effectué à chaud porte le nom de *macération* ou *d'infusion*.

Lorsqu'on emploie, pour l'épuisement, des solvants volatils, on fait appel le plus souvent à l'éther de pétrole qui dissout l'essence et qu'on chasse ensuite par distillation. L'industrie utilise des appareils où l'opération se fait méthodiquement. L'éther de pétrole dissolvant également des cires végétales, on obtient des « essences concrètes » dont on peut séparer par l'alcool concentré la cire qui reste insoluble.

Essais des essences. — Les essences naturelles sont souvent frauдées. On reconnaît leur pureté par des mesures physiques (densité, indice de réfraction, pouvoir rotatoire, etc.) et des dosages chimiques des constituants.

Essences artificielles. — On prépare aujourd'hui synthétiquement un grand nombre des constituants des essences. L'héliotropine, les muscs artificiels, le terpinéol (lilas), l'ionone (violette), etc. sont ainsi obtenus à bien meilleur marché que les produits naturels, mais il faut reconnaître qu'ils n'en possèdent pas la suavité.

— Sylvic. Les *essences* sont aussi qualifiées, suivant le cas, de *feuillues* ou de *résineuses*. Les essences *de premier ordre* sont les arbres de haute futaie; les *essences secondaires* comprennent les arbres de hauteur moyenne. On distingue encore des essences à feuilles caduques (dont les feuilles tombent à l'automne) et des essences à feuilles persistantes (chêne-liège, chêne vert, etc.).

ESSENCIFIER [*è-san-si-fi-é*] v. tr. Alchim. Transformer en essence.

ESSENCISME [*è-san-sissm'*] n. m. Méd. Nom donné quelquefois à l'intoxication consécutive à l'abus des boissons à essences, telles que les liqueurs et l'absinthe. Dans cette intoxication, il faut toujours faire une part à l'alcool dont le rôle est presque aussi important que celui des essences végétales. V. ABSINTHISME, et ALCOOLISME.

ESSENDON, ville d'Australie (Victoria), sur le Salt-Water; 23.800 hab. Faubourg de Melbourne.

ESSÉNIENS [*è-sé-ni-in*] n. m. Membres d'une secte juive.

— ENCYCL. Les *esséniens* étaient une des trois sectes principales qu'on remarquait chez les Juifs, au temps de Jésus-Christ; les pharisiens et les saducéens formaient les deux autres. On est mal renseigné sur les esséniens, dont parlent surtout Philon et Josèphe. Ils semblent avoir commencé à se séparer de la masse du peuple juif au Ier siècle av. notre ère. Poussés par le désir d'une vie plus parfaite, les esséniens formaient des communautés groupées dans les environs de la mer Morte. Sous la direction des *anciens*, ils habitaient ensemble, partageaient les mêmes

repas, mettaient leurs biens en commun. Ils multipliaient les ablutions, et condamnaient les sacrifices. La plupart d'entre eux s'abstenaient du mariage. On a prétendu, parfois, que saint Jean-Baptiste était un essénien. La secte disparut vers la fin du Ier siècle ap. J.-C.

ESSENINE (Serge Alexandrovitch), poète russe, né à Konstantinovo en 1895, mort à Moscou en 1925. Il est l'auteur de : *le Moscou des tavernes, Confessions d'un voyou, Pougatchev.* V. IESENINE.

ESSÉNISME [*è-sé-nissm'*] n. m. Doctrine des esséniens.

ESSENTE [*è-sant'*] ou **ÉCENTE** n. f. (pour ESCENDE, ESCENDLE ; du lat. *scindula*). Petite planche taillée comme une ardoise et servant au même usage. || Ardoise qui sert à recouvrir des parties de charpente à nu.

ESSENTER [*è-san-té*] v. tr. Recouvrir de bardeaux ou d'ardoises des pièces de charpente à nu.

ESSENTIALISME [*ès-san-si-a-lissm'*] n. m. Méd. Doctrine médicale, qui attribuait, autrefois, les maladies à des altérations de principes essentiellement inconnus, agissant indépendamment des organes.

ESSENTIALITÉ [*è-san-si*] n. f. Caractère de ce qui est essentiel : *L'*ESSENTIALITÉ *d'une clause dans un contrat.*

ESSENTIEL [*è-san-si-èl'*], **ELLE** adj. (lat. *essentialis ;* de *essentia*, essence). Qui appartient à la nature propre, intime, de : *La raison est* ESSENTIELLE *à l'homme. L'égalité des côtés est* ESSENTIELLE *au carré.* || Qui est ce qu'il est par son essence, et non par accident : *Nul être créé n'est* ESSENTIEL.

— Nécessaire, indispensable (au propre et au fig.) : *L'air est* ESSENTIEL *à la vie. Une circonstance* ESSENTIELLE. *Ce qui est* ESSENTIEL, *c'est d'avoir l'esprit bien fait.* (Mme de Maintenon.) || Important, capital (au propre et au fig.) : *Un organe* ESSENTIEL. *Le point* ESSENTIEL *d'un débat, d'un procès. Un changement* ESSENTIEL.

— *Personne essentielle*, Personne douée de qualités solides, sur qui l'on pouvait compter : *M. de Fontenelle a été un ami* ESSENTIEL. (D'Alembert.)

— Chim. *Huiles essentielles.* Syn. d'ESSENCE. V. ESSENCE.

— Méd. *Maladie essentielle*, Se dit d'une maladie, d'une affection ou d'un syndrome ne paraissant se rattacher à aucun trouble morbide défini, par opposition à maladie symptomatique, dont les signes traduisent l'action d'une cause tangible. Les maladies essentielles dont le nom est un vestige de la doctrine de l'essentialisme (épilepsie essentielle, tachycardie essentielle, etc.) tendent à disparaître parce que nous savons, de mieux en mieux, discerner les causes qui les déterminent.

— Mus. *Cordes essentielles* ou *modales*, Médiante et sous-sensible du ton.

— Pharm. Se disait des médicaments qui passaient pour contenir exclusivement les principes curatifs propres aux substances d'où on les avait extraits : *Sels* ESSENTIELS.

— N. m. *L'essentiel*, Le point capital : *L'*ESSENTIEL *est de faire bien.* (Vauvenargues.)

— ANTON. **Contingent, accidentel, adventice, casuel, éventuel, fortuit, occasionnel.**

ESSENTIELLEMENT [*è-san-si-è-le-man*] adv. (de *essentiel*). Par essence : *L'égoïste est un être* ESSENTIELLEMENT *antisocial.* || Par-dessus tout, absolument : *Tenir* ESSENTIELLEMENT *à une clause.*

ESSENWEIN (August-Ottomar), architecte et archéologue allemand, né à Carlsruhe en 1831, mort à Baden-Baden en 1892. Il fut professeur de construction à l'école supérieure de Graz, et dirigea de 1866 à 1891 le musée germanique de Nuremberg. Son goût d'archéologue se manifesta dans la décoration de l'église Sainte-Marie-du-Capitole de Cologne et de la cathédrale de Brunswick. Il a beaucoup écrit : *Monuments du moyen âge à Cracovie* (1869) ; *Monuments du musée germanique* (1877) ; *Peintures murales de la cathédrale de Brunswick* (1881) ; etc.

ESSEQUIBO, fleuve de la Guyane anglaise, né sur le versant septentrional de la sierra Acaraï, qui finit dans l'Atlantique, non loin de Georgetown, par un vaste estuaire. Ses principaux affluents sont, à gauche, le Rupununi, le Potaro, le Mazaruni et le Cuyuni. Cours, 750 kil.

ESSEQUIBO, un des trois comtés de la Guyane anglaise, comprenant la région fertile, mais insalubre, qui s'étend entre l'embouchure de l'*Essequibo* et la frontière vénézuélienne ; 25.000 hab.

ESSER (Henri), musicien allemand, né à Mannheim en 1818, mort à Salzbourg en 1872. Il fut violon-solo puis chef d'orchestre au théâtre de Mannheim, directeur de la Liedertafel, chef d'orchestre du théâtre Kærntnertor, à Vienne, et, en 1857, de la cour d'Autriche. Il dirigea, à Vienne, les concerts philharmoniques. Esser a fait représenter trois opéras : *Silas* (Mannheim, 1840) ; *Riquiqui* (Aix-la-Chapelle, 1843), et *les Deux princes* (Munich, 1845) et écrit un certain nombre de *lieder* et de chœurs pour voix d'hommes, ainsi que quelques œuvres pour orchestre et pour musique de chambre.

ESSER [*è-sé*] v. tr. Mesurer le calibre d'un fil de fer avec l'*esse*.

ESSÈRE [*è-sèr'*] n. f. (du lat. médical *essera* d'origine arabe). Pathol. Exanthème qui paraît être une variété d'urticaire. || On l'appelle aussi PORCELAINE.

ESSERET [*è-se-rè*] n. m. (de *esse*). Espèce de tarière très longue, qu'emploient les charpentiers pour percer des pièces de bois de gros équarissage.

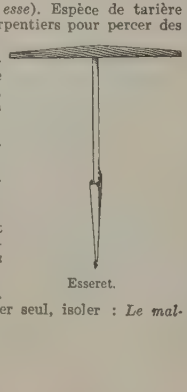

Esseret.

ESSERNÉ [*è-sèr*], **E** adj. Imprim. Se disait de la feuille de papier qui, faute de matière, n'avait pas la dimension de la forme. (Vx.)

ESSERTER [*è-sèr-té*] v. tr. Autre forme d'ESSARTER.

ESSETTE [*è-sèt'*] n f. Techn. V. AISSETTE.

ESSEULEMENT [*è-seu, man*] n. m. (de *esseuler*). Solitude, état d'une personne vivant dans l'isolement : *L'*ESSEULEMENT *ne va pas sans mélancolie.*

ESSEULER [*è-seu-lé*] v. tr. (du préfixe *es*, et de *seul*). Laisser seul, isoler : *Le malheur nous* ESSEULE.

— ***Esseulé, e,*** part. pass. du verbe *Esseuler : Avec un établissement considérable, je me trouvai fort* ESSEULÉ. (Saint-Simon.)

— ***S'esseuler,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'isoler, se tenir à l'écart.

ESSÉVÉ [*è-sé*], **E** adj. (du préfixe privat. *es*, et de *sève*). Privé de sève.

— *Lait essévé*, Lait dont on a enlevé la crème, ou la *sève* (comme disent les Normands).

ESSEX (ROYAUME D'), royaume saxon, fondé au VIe siècle au nord de la Tamise, et comprenant les comtés actuels d'Essex et de Middlesex et le sud de celui de Hereford ; il a formé par la suite le diocèse de Londres. Il a fait partie de ce qu'on appelle l'*Heptarchie* anglo-saxonne et a cessé d'exister au IXe siècle, quand Egbert, roi de Wessex, établit sa suprématie sur l'Angleterre.

ESSEX, comté d'Angleterre, entre la mer du Nord à l'E. et la Tamise au S. Il est marécageux au S. et à l'E. et arrosé par la Tamise, le Lea, le Stour, le Blackwater ; 1.755.240 hab. Sol fertile ; culture et pâturages. Sur la côte, basse et sablonneuse, pêche active et ostréiculture. Capit. *Chelmsford.*

Essex (RACE D'), race porcine d'Angleterre, provenant d'un métissage entre verrats d'Italie (introduits en Angleterre au commencement du XIXe siècle) et truies indigènes du comté d'Essex. Doués d'une remarquable aptitude à l'engraissement, les porcs d'Essex fournissent beaucoup de saindoux, mais leur chair est peu succulente.

Porc d'Essex.

ESSEX (Thomas CROMWELL, comte D'). Biogr. V. CROMWELL.

ESSEX (Walter DEVEREUX, vicomte HEREFORD, puis comte D'), né vers 1541, mort à Farney en 1576. Il étouffa avec rigueur, en 1569, la rébellion des comtés de Northumberland et de Westmoreland. Ses efforts depuis 1573 pour coloniser l'Ulster ne furent pas encouragés. Sa veuve, Lettice Knollys, épousa le comte de Leicester, puis Christ, Blount, et mourut en 1634.

ESSEX (Robert DEVEREUX, 2e comte D'), homme de guerre anglais, fils du précédent, né à Netherwood (Hereford) en 1567, exécuté à la Tour de Londres en 1601. A dix-sept ans, il fit son entrée à la cour, où sa jeunesse, sa beauté, son esprit et ses talents captivèrent la reine Elisabeth, dont il devint le favori. Il participa à l'expédition de Hollande et combattit vaillamment à Zutphen, où sir Philip Sydney fut tué. Après la mort de son beau-père, Leicester, Essex devint favori en titre (1588) : il avait vingt et un ans, et la reine cinquante-cinq. Essex prit part à une expédition en Portugal (1589). En 1590, il épousa en secret la veuve de sir Philip Sydney ; puis en 1596, il fut l'âme de la célèbre expédition qui prit Cadix ; mais, quand il revint en Angleterre, il vit les Cecils se tourner contre lui. Son caractère plein de morgue, ses fréquentes infidélités, son mariage avaient irrité la reine. Essex fit une dernière campagne en Irlande (1599), qui n'eut pour résultat qu'un armistice temporaire. Accueilli à la cour avec froideur, il essaya de susciter un soulèvement populaire. Enfermé à la Tour de Londres, il fut condamné à mort comme coupable de haute trahison.

Le comte d'Essex.

Essex (LE COMTE D'), tragédie en cinq actes et en vers, par Thomas Corneille (1678). Le sujet avait été déjà traité par La Calprenède (1639). Thomas Corneille altère l'histoire en vue d'opposer deux intrigues amoureuses : l'amour passionné de la reine Elisabeth pour le comte d'Essex et l'amour de celui-ci pour Henriette, devenue duchesse d'Irton, qui paye cet amour de sa vie. La pièce, par quelques côtés, rappelle *Suréna* de Pierre Corneille.

ESSEX (Robert DEVEREUX, 3e comte D'), né et mort à Essex-House (1591-1646), fils du précédent. A quatorze ans, il épousa Frances Howard, qui en avait treize et qui demanda, trois ans plus tard, le divorce en alléguant l'impuissance de son mari, pour épouser son amant Rochester. Essex guerroya dans le Palatinat (1620) et en Hollande (1624) et fit comme vice-amiral une expédition malheureuse contre Cadix (1625). En 1640 il fut l'un des signataires de la pétition pour la convocation du Parlement, devint commandant en chef des troupes parlementaires, fut victorieux à Edgehill (1643), Newbury (1644), dut quitter son commandement après la capitulation de son armée en Cornouailles. Le Parlement lui accorda, en 1645, le titre de duc et une pension de 10.000 livres (250.000 francs). Essex mourut un an après ; il fut enterré dans l'abbaye de Westminster.

ESSEX (Arthur CAPEL, comte D'). Biogr. V. CAPEL.

ESSEX (James), architecte anglais, né et mort à Cambridge (1722-1784). Il fit une étude approfondie de l'architecture gothique, et restaura un grand nombre d'édifices de Cambridge, ainsi que la cathédrale de Lincoln. Il a laissé quelques écrits : *la Cathédrale de Lincoln ; Lettres sur la cathédrale de Canterbury ;* etc.

ESSEX (Catherine STEPHENS, comtesse D'), cantatrice anglaise, née en 1794, fille d'un sculpteur sur bois. Elle débuta à Covent-Garden, et passa au théâtre de Drury Lane. Elle avait depuis plusieurs années quitté la scène, lorsqu'en 1838 elle devint la seconde femme du cinquième comte d'Essex.

ESSEXITE n. f. (de *Essex* nom de lieu du Massachusetts). Pétrogr. Roche éruptive grenue, dont les éléments essentiels sont l'orthose, le plagioclase et la néphéline, accompagnés ou non de pyroxène, d'amphibole, d'olivine.

ESSEY-LÈS-NANCY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 2 kil. de Nancy ; 3.680 hab. Eglise du XVe s.

ESSI n. m. Néol. Mot formé avec les initiales S. I. des syndicats d'initiative de tourisme.

ESSIEU [*è-si-eu*] n. m. (lat. pop. *axile ;* de *axis*, axe). Pièce placée transversalement au-dessous d'un véhicule et passant dans le moyeu des roues, sur lesquelles elle s'appuie : *L'*ESSIEU *d'un chariot, d'une brouette, d'un affût, d'un wagon.* || *Essieu patent*, Genre d'essieu dans lequel l'écrou de la fusée est enfermé dans une boîte appelée chapeau, vissée ou boulonnée sur le moyeu. V. la partie *encycl.*

— Anat. Deuxième vertèbre cervicale, plus souvent appelée AXIS.

— Poétiq. Axe du monde, ou de la terre.

— Techn. Cheville en bois ou en métal, autour de laquelle tourne le réa dans une poulie.

— ENCYCL. Techn. L'*essieu* d'un véhicule est une barre parallélépipédique ou cylindrique de fer, d'acier ou de bois. Les extrémités d'un essieu se terminent par deux parties cylindro-coniques appelées *fusées*, qui pénètrent dans chacun des moyeux des roues. Un essieu comprend trois parties : le *corps*, qui est la partie centrale ; la *portée*

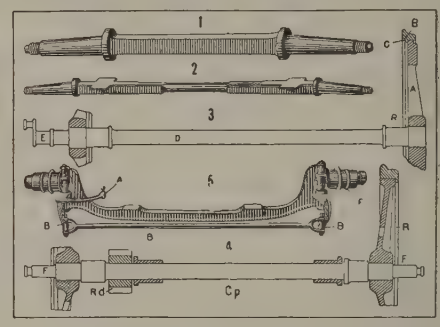

ESSIEUX : 1. De charrette (à écrou et à graisse) ; 2. De camion (à patins) ; 3, 4. De locomotive ; 5. D'automobile.

de calage, à l'aide de laquelle s'opère l'assemblage de la fusée avec le moyeu ; la *fusée*, qui supporte le poids du véhicule. L'essieu supporte tout ou partie du poids du véhicule. Dans les voitures ordinaires, l'essieu est fixe, et les roues tournent sur les fusées.

— Chem. de f. Dans les locomotives, wagons de chemin de fer, les roues sont emmanchées et *calées* sur l'extrémité des *essieux* qui tournent avec elles. L'essieu peut être *droit*, c'est-à-dire rectiligne, ou *coudé*, pour servir de vilebrequin à l'extrémité d'une ou plusieurs bielles motrices, lorsque, sur certaines locomotives, des cylindres moteurs sont placés sous la chaudière, entre les longerons du châssis. L'essieu, outre qu'il assure, grâce aux boîtes de roulement, une position correcte des deux roues placées à ses extrémités, pendant toute la marche, maintient celles-ci à leur cote d'écartement et dans deux plans constamment parallèles. La confection, l'usinage et la réception des essieux de chemins de fer sont des opérations particulièrement délicates et surveillées.

— Autom. L'*essieu-avant* d'une voiture automobile comprend le corps de l'essieu et les deux fusées. Le corps est une pièce d'acier en double T souvent cintrée vers le bas pour abaisser le centre de gravité, faciliter le logement et le débattement du moteur dans les cahots. Il se termine à chaque extrémité par une chape dans laquelle s'articule la fusée. La fusée s'emboîte dans le moyeu de la roue et peut osciller, sous l'influence des organes de direction, autour de l'axe à peu près vertical (à l'angle de *carrossage* près) qui la réunit à l'essieu. Cet essieu s'appelle souvent *essieu directeur*. V. CARROSSAGE.

L'*essieu-arrière* ou *essieu moteur* d'une voiture à transmission par chaînes est analogue à celui d'une voiture à chevaux, c'est-à-dire d'une seule pièce.

L'essieu-arrière d'une voiture dans laquelle la transmission se fait par un arbre à cardan longitudinal, qui est le type des voitures modernes, est constitué par deux carters coniques appelés *trompettes*, qui sont rivés sur le carter du différentiel. Ces carters supportent les roues à leurs extrémités, et contiennent à l'intérieur les arbres qui servent à l'entraînement de ces roues par l'intermédiaire du différentiel. V. PONT-ARRIÈRE.

ESSIMER [*è-si-mé*] v. tr. (pour ESSAIMER ; du préfixe privat. *es*, et de *sain*, graisse). Fauconn. Faire maigrir l'oiseau pour le rendre plus apte au vol. (On a dit aussi ESSEIMER.)

ESSIMPLAGE [*è-sin*] n. m. Opération de culture florale qui consiste à éliminer les jeunes plants à fleurs simples.

— ENCYCL. L'*essimplage* évite des frais inutiles de culture ; il se pratique surtout pour la giroflée. Quarante jours après le repiquage, l'essimpleur reconnaît les doubles aux caractères suivants : elles sont d'un vert plus blond que les simples, sont moins trapues, à feuilles longues, velues, frisées sur les bords ; celles du cœur sont roulées et ferment complètement.

ESSIMPLER [*è-sin-plé*] v. tr. (du préfixe privat. *es*, et de *simple*). Supprimer dans un semis, avant floraison, les plants qui ne donneront que des fleurs simples, et ne conserver que les doubles.

ESSIMPLEUR [*è-sin*] n. m. Ouvrier jardinier spécialiste de l'essimplage.

ESSIPOV (Annette), pianiste russe, née et morte à Saint-Pétersbourg (1851-1914). Elève de Wielopolski et de Leschetitzky, elle épousa ce dernier en 1880, mais divorça en 1892. Après s'être fait connaître à Saint-Pétersbourg elle se produisit à Londres (1874), puis à Paris (1875), voyagea en Amérique, et, de retour en Europe, ne cessa d'obtenir de brillants succès.

ESSLER (Jane FAESSLER, dite **Jane**), actrice française, née à Paris en 1836, morte à Antibes en 1892. Elle joua tour à tour au Théâtre-Historique, à l'Ambigu, à l'Odéon, à la Porte-Saint-Martin, à la Gaîté, au Châtelet, etc. Parmi ses meilleurs rôles, il faut citer *les Beaux Messieurs de Bois-Doré, la Reine Margot, Mathilde, les Misérables.* Elle fut forcée par une maladie de poitrine d'abandonner le théâtre.

ESSLING, village d'Autriche (Bas-Danube), à 11 kil. dans le marchfeld de Vienne, sur un bras du Danube, en face de l'île Lobau ; 1.220 hab. V. l'article suiv.

Essling (BATAILLE D'). Entré à Vienne le 13 mai 1809, Napoléon résolut d'attaquer l'armée de Bohême, sous les ordres de l'archiduc Charles, campée face à Vienne en rive gauche du Danube, avant que l'armée d'Italie, sous les ordres de l'archiduc Jean, ne l'eût rejointe. Le 17 mai, Pernetti lança un *grand pont* de bateaux entre Ebersdorf et l'île Lobau ; le 20, un *petit pont* fut jeté entre l'île et la rive gauche, et le corps Masséna ayant franchi le Danube occupa les villages d'Aspern et Essling, la cavalerie de Bessières, Lassalle et Marulaz au centre. Le grand pont ayant été emporté dans la nuit par une crue subite du Danube, l'archiduc Charles lança ses 90.000 hommes contre les 30.000 soldats de Masséna qui tinrent toute la journée autour d'Aspern où Molitor s'illustra. Le pont rétabli la nuit suivante, 30.000 hommes de renfort rejoignirent Masséna, qui, dès le point du jour, prit l'offensive. Refoulées loin d'Aspern, tenues à distance d'Essling par l'artillerie de Lannes, broyées au centre par nos charges de cavalerie, les troupes autrichiennes allaient lâcher pied, lorsqu'on apprit que, le grand pont de nouveau emporté, la réserve d'artillerie devait rester sur la rive droite. Craignant de manquer de munitions, Napoléon conserva près de lui, dans l'île Lobau, sa garde, et ordonna aux corps de la rive gauche de se replier sur Essling où se déroula une lutte acharnée sans que l'ennemi parvînt à s'emparer du village. Dans la nuit, toute l'armée se replia dans l'île Lobau. 40.000 hommes, dont 27.000 Autrichiens, avaient été mis hors de combat. Saint-Hilaire et Lannes tombèrent mortellement frappés. V. WAGRAM.

Essling (BATAILLE D'), tableau de Carle Vernet, au musée de Versailles. On voit le maréchal Lannes étendu mourant. (V. planche *Beaux-Arts LIV.*)

ESSLINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Neckar), sur le Neckar ; 40.500 hab. Ch.-lieu de bailliage. Fonderie de fer, construction de machines, filatures. Industrie du bois, brosseries. Eglises de Notre-Dame, de Saint-Denis ; hôtel de ville ; ruines du château de Berchfried, ancienne résidence impériale. Esslingen, naguère ville libre impériale, a été réunie au Wurtemberg en 1802.

ESSOIGNE [*è-so-agn', gn* mll.] n. f. Dr. anc. V. ESSONGNE, et EXOINE.

ESSOIGNER [*è-so-a-gné, gn* mll.] v. tr. V. EXOINER.

ESSÔMES-SUR-MARNE, comm. de l'Aisne, arrond. et à 5 kil. de Château-Thierry ; 1.580 h. Ch. de f. Sud de l'Aisne. Presque entièrement détruite pendant la Grande Guerre.

ESSONGNE [*è-songn', gn* mll.] n. f. || Dr. féod. *Droit d'essongne,* Droit dû par les héritiers au seigneur dans la censive duquel le défunt possédait des biens à sa mort. Ce droit ne consistait qu'en quelques meubles ou une minime somme d'argent et paraît être un vestige du droit de mainmorte. (On trouve aussi ESSOGNE, ESSOIGNE.)

ESSONITE [*è-so*] n. f. Substance minérale, appartenant au genre grenat. (Variété jaune-orangé de grossulaire.)

ESSONNE, affluent gauche de la Seine, né dans la forêt de Fontainebleau, qui réunit l'Œuf, lequel passe à Pithiviers, et la Rimarde, reçoit la Juine venue d'Etampes, et finit à Corbeil. Cours, 90 kil.

ESSONNES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 2 kil. de Corbeil ; sur l'*Essonne* ; 10.255 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulins, filature, grande papeterie fondée vers 1780 par Pierre-François Didot. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. Essonnes posséda un atelier monétaire à l'époque mérovingienne ; Suger y fonda un prieuré de l'abbaye de Saint-Denis. V. *Supplément.*

ESSOR [*è-sor*] n. m. (de *essorer*). Anciennem., Exposition à l'air libre. || Elan d'un oiseau dans l'air : *Prendre l'*ESSOR ou *son* ESSOR.

— Par extens : *Ecoliers qui prennent leur* ESSOR ; et au fig. : *Jeune homme qui prend son* ESSOR, Qui se délivre de la contrainte d'un parent, d'un tuteur, etc.

— *Fig.* Libre élan : *Donner l'*ESSOR *à son imagination, à son génie, à sa plume.*

Mille pensers dormaient...
Qui dégagent leur aile et prennent leur *essor.*
BAUDELAIRE.

|| Libre développement, progrès : *L'*ESSOR *des sciences, des arts, de l'industrie. On peut dater de Law ce grand* ESSOR *des entreprises.* (Taine.) || *Par extens.* En parlant d'un ouvrage, Publication :

Si l'on peut pardonner l'*essor* d'un mauvais livre,
Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre.
MOLIÈRE.

— Poétiq. Action de l'âme qui abandonne le corps, et qui est supposée s'élever dans le ciel.

— Fauconn. *Plumes d'essor,* Plumes raides et robustes des ailes, chez les oiseaux de proie. (On dit aussi VANNEAUX.)

Essor du pays (MÉDAILLE DE L'), ou *Médaille commémorative de la campagne de 1913,* instituée par le roi de Roumanie en 1913 pour récompenser les militaires et en général toutes les personnes qui ont pris part à la campagne de 1913 ou occupé un poste aux armées. Le bijou est une médaille en métal argenté et oxydé, chargée à l'avers de l'aigle roumaine portant elle-même sur la poitrine un médaillon sur lequel on lit *Carol I reje al Romanici;* en exergue, l'inscription *In amintirea inaltatorului avânt 1913;* au revers, un paysage représentant le passage du Danube par les Roumains. Le ruban est violet foncé à bordure double rouge et jaune.

ESSORAGE [*è-so*] n. m. Action d'essorer. || Action d'extraire du linge lavé ou des étoffes mouillées l'eau qui y est contenue, avant de les faire sécher. || Action de débarrasser certains produits du liquide (huile, bain de teinture ou de tannage, essence, etc.) dont ils sont imprégnés.

— ENCYCL. L'*essorage* est pratiqué en blanchisserie pour favoriser le séchage du linge. Celui-ci est soumis à la pression de rouleaux de caoutchouc qui expriment l'eau, ou de feutre, qui l'absorbent. De même on fait subir l'essorage à différents produits (étoffes, cuirs, etc.) imprégnés d'un liquide dont il convient de les débarrasser. Cette opération mécanique utilise soit des essoreuses à cylindres presseurs en bois ou en métal recouvert de caoutchouc ou même d'une matière absorbante, soit des machines centrifuges.

C'est à des machines de ce genre qu'on fait appel pour récupérer l'huile dont restent imprégnés les copeaux métalliques à leur sortie de certaines machines-outils (fraiseuses, raboteuses, tours, etc.). Ces copeaux sont placés dans des paniers entraînés à grande vitesse dans un mouvement giratoire ; l'huile est projetée contre les parois de la machine.

De gueules à un oiseau essoré et descendant en barre d'argent.

ESSORANT [*è-so-ran*], **E** adj. Blas. Se dit des oiseaux qui semblent prendre leur essor.

ESSORÉ [*è-so*], **E** adj. (de *essor*). Blas. Se dit des oiseaux héraldiques en plein vol.

ESSORER [*è-so-ré*] v. tr. (du lat. *ex,* hors de, et *aura,* vent). Exposer à l'air pour sécher ; rouler et tordre dans un linge sec pour rendre moins humide : ESSORER *le linge.* || Soumettre à l'opération de l'essorage (en parlant de substances imprégnées d'un liquide : huile, essence, etc.).

— Agric. *Essorer un terrain,* Faire disparaître l'excédent d'humidité imprégnant le sol.

— Sucr. Séparer le sucre cristallisé de la mélasse à laquelle il est mélangé. (Syn. CENTRIFUGER.)

— *Intransitiv.* Blas. Prendre son essor.

— ***S'essorer,*** v. pr. S'écarter, s'élancer : *L'oiseau se perd qui trop* S'ESSORE. (Baïf.) *Et le brouillard qui* S'ESSORE *des ravins.* (Verlaine.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui, après s'être écarté, revient difficilement sur le poing.

ESSOREUSE [*è-so*] n. f. Appareil servant à essorer diverses substances (linge, étoffes, cuirs, peaux, etc.). || Appareil servant au turbinage du sucre.

— ENCYCL. Les *essoreuses* à linge sont constituées le plus souvent par un jeu de cylindres en caoutchouc entre lesquels on fait passer le linge pour en exprimer toute l'humidité. Les essoreuses utilisées en tannerie pour débarrasser les peaux de l'eau qu'elles retiennent sont basées sur le même principe.

Les essoreuses centrifuges sont essentiellement composées d'un récipient ou caisse en toile métallique à mailles serrées ou en métal finement perforé, mobile autour d'un axe, et d'un second récipient fixe, en tôle ou en fonte, plus grand que le premier, qui recueille les liquides projetés par le mouvement centrifugé. Ces appareils font de 500 à 1.200 tours par minute.

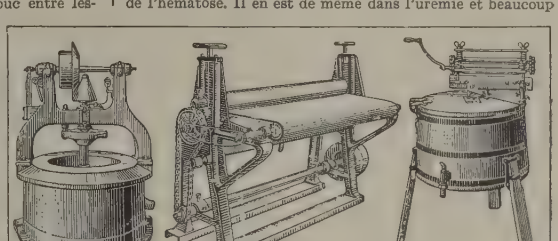

ESSOREUSES : 1. Centrifuge ; 2. Pour le travail des cuirs ; 3. Sur machine à laver le linge.

ESSORILLEMENT [*è-so-ri-ye-man*] n. m. Action d'essoriller ; ancien supplice consistant à couper les oreilles au condamné. (On dit aussi ESSOREILLADE.)

— ENCYCL. Le supplice de l'*essorillement* était pratiqué dans l'antiquité. Au moyen âge on l'appliquait surtout aux serfs. Plusieurs conciles défendirent formellement qu'on mutilât les coupables.

ESSORILLER [*è-so-ri-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *es,* et de *oreille*). Couper les oreilles à : ESSORILLER *un chien.* (On dit aussi ESSOREILLER.) || *Fam.* Couper fort court les cheveux de : ESSORILLER *un gamin.*

— ***Essorillé, e,*** part. pass. du verbe *Essoriller.*

— Zool. Qui semble n'avoir pas d'oreilles ; dont on ne voit pas les oreilles : RONGEURS ESSORILLÉS.

ESSOUCHAGE n. m. V. ESSOUCHEMENT.

ESSOUCHEMENT [*è-sou-che-man*] n. m. Action d'essoucher. (On dit aussi ESSOUCHAGE, DESSOUCHEMENT et DESSOUCHAGE.)

— ENCYCL. L'*essouchement* fait avec la pioche et la hache consiste à dégarnir le tour de la souche en coupant les grosses racines superficielles et à tirer sur l'arbre qui

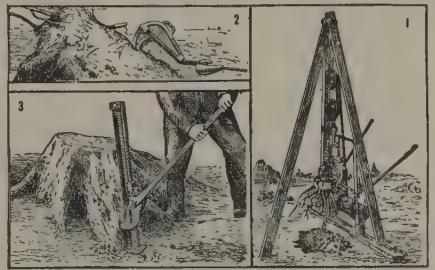

ESSOUCHAGE : 1. Treuil essoucheur ; 2. Crochet à souches (Monkey) ; 3. Cric Monkey au travail.

tombe en même temps que la souche est arrachée. Ce procédé est lent ; aussi pratique-t-on l'essouchement après l'abattage des arbres. On a imaginé des appareils (essoucheurs) à l'aide desquels on exerce une traction sur la souche dont on a coupé au préalable au ras du sol les racines saillantes de la périphérie. Cette traction est obtenue en enserrant la souche par des griffes suspendues à un câble qui après être passé sur un palan vient s'enrouler sur le tambour d'un treuil. Le palan est à la partie supérieure d'un trépied qui ressemble à une chèvre de charpentier, et le treuil est parallèle au sol.

On peut aussi pratiquer l'essouchement par l'introduction d'une cartouche de dynamite dans la souche d'un arbre coupé au ras du sol ; la souche est brisée par l'explosion, et le sol est désagrégé tout autour. L'essouchement par les acides s'exécute de la manière suivante : à la tarière on pratique dans la souche un trou vertical de 0^m^,05 environ de diamètre sur 0^m^,20 à 0^m^,25 de profondeur. On y verse quantités égales d'acide azotique puis d'acide sulfurique, et l'on obture le trou par un tampon de bois. Au bout de cinq à six semaines une souche de bois dur de 1 m. de diamètre est suffisamment désorganisée pour pouvoir être brisée ainsi que ses racines par le passage d'une houe ordinaire.

Lorsqu'une souche ne peut être d'aucune utilité, sa carbonisation sur place se pratique de différentes manières ; elle réussit surtout pour les bois résineux et pour les souches auxquelles on a laissé évaporer leur eau : on recouvre la souche de menu bois sec, puis de bûchettes et de bûches et l'on charge avec des broussailles, etc. On recouvre d'une couche de terre glaise de 5 à 10 cm. d'épaisseur, en ménageant une ouverture pour l'allumage du foyer. On allume et on laisse brûler une demi-heure puis on bouche hermétiquement. Cette combustion en vase clos dure plusieurs jours.

On peut aussi introduire des charbons incandescents dans la souche et envoyer un jet d'air par une tuyère alimentée par un fort ventilateur.

ESSOUCHER [*è-sou-ché*] v. tr. Arracher les souches qui sont restées dans un terrain, après qu'on a abattu les arbres.

ESSOUCHEUR [*è-sou*] n. m. Appareil utilisé à l'arrachage des souches d'arbres.

— Adjectiv. : *Treuil* ESSOUCHEUR.

— ENCYCL. Les *essoucheurs* sont soit des leviers puissants, soit des sortes de chèvres qui soulèvent la souche lorsqu'elle a été suffisamment dégagée à la pioche.

ESSOUFFLEMENT [*è-sou-fle-man*] n. m. (de *essouffler*). Respiration courte et gênée : *Une course rapide produit l'*ESSOUFFLEMENT.

— ENCYCL. L'*essoufflement* reconnaît une cause respiratoire et une cause circulatoire. Dans celui que provoque le travail musculaire intense : la course, le saut, etc., les deux agissent, l'activité musculaire consommant plus d'oxygène et réclamant une respiration et une circulation plus actives. Dans les affections pulmonaires, l'essoufflement est dû surtout soit à l'encombrement des voies respiratoires qui gêne le passage de l'air, soit à la diminution de la surface alvéolaire par suite de lésions. Chez les cardiaques, il est dû à l'insuffisance des contractions du myocarde qui n'amène pas le renouvellement assez rapide de l'hématose. Il en est de même dans l'urémie et beaucoup d'intoxications. V. DYSPNÉE. Il existe aussi un essoufflement émotif, qui résulte du même mécanisme, l'émotion retentissant sur le vague ou sur les nerfs intrinsèques du cœur.

ESSOUFFLER [*è-sou-flé*] v. tr. (du préfixe privat. *es,* et de *souffler*). Mettre hors d'haleine : ESSOUFFLER *un cheval.*

— ***Essoufflé, e,*** part. pass. du verbe *Essouffler.* Qui trahit l'essoufflement : *Respiration, Voix* ESSOUFFLÉE.

— ***S'essouffler,*** v. pr. Au sens passif, Devenir essoufflé, perdre haleine.

ESSOURISSER [*è-sou-ri-sé*] v. tr. Exciser dans les naseaux d'un cheval le cartilage appelé *souris,* pour l'empêcher de hennir.

ESSOYES, ch.-lieu de cant. de l'Aube, arrond. et à 49 kil. de Troyes ; 920 hab. Ch. de f. départ. de l'Aube. — Le canton a 21 comm., et 6.280 hab.

ESSUGAND [*è-su-gan*] n. m. Partie d'une savonnerie où s'effectue le découpage du savon en barres ou en pains.

ESSUI [*è-sui*] n. m. (de *essuyer*). Endroit où l'on étale une chose pour la faire sécher : *Un bon* ESSUI.

— Vent qui sèche. (Vx.)

— Techn. Endroit où l'on fait sécher les cuirs après les avoir tannés.

ESSUIE-GLACE [*è-su-i*] ou **ESSUIE-GLACES** n. m. Ustensile ou appareil destiné au nettoyage des glaces (vitres) ; et *spécialem.,* Appareil destiné à nettoyer la glace d'un parebrise rendue opaque par les gouttes de pluie.

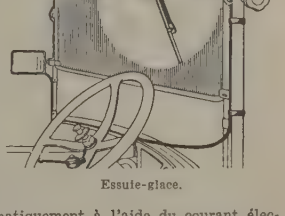

Essuie-glace.

— ENCYCL. L'*essuie-glace* est constitué par une réglette à bord souple en caoutchouc qui est promenée sur la partie extérieure de la glace. Ce mouvement rectiligne ou circulaire est obtenu soit à la main, soit automatiquement à l'aide du courant électrique fourni par les accumulateurs, ou grâce à un petit moteur alimenté par la dépression de l'aspiration du moteur.

ESSUIE-MAIN [*è-su-i*] ou **ESSUIE-MAINS** n. m. Serviette pour s'essuyer les mains. || Plur. *Des* ESSUIE-MAIN ou ESSUIE-MAINS.

— Céram. Planchette clouée contre le champ de la table

du tour, et sur laquelle l'ouvrier tourneur passe les mains pour se les nettoyer quand elles sont trop imprégnées de barbotine.

ESSUIE-PIERRE [*è-su-i*] n. m. Armur. anc. Linge dont on se servait pour essuyer la pierre du mousquet. || Plur. *Des* ESSUIE-PIERRE ou ESSUIE-PIERRES.

ESSUIE-PLUME [*è-su-i*] ou **ESSUIE-PLUMES** n. m. Petit ustensile, rondelle de drap, etc., qui sert à essuyer les plumes chargées d'encre. || Plur. *Des* ESSUIE-PLUME ou ESSUIE-PLUMES.

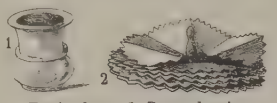

Essuie-plume: 1. Brosse de crins; 2. En étoffe.

ESSUYAGE [*è-sui-yaj'*] n. m. Action d'essuyer; résultat de cette action.

ESSUYER [*è-su-i-yé*] v. tr. (du lat. *exsucare*, extraire le suc. — Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *J'essuie.* Prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous essuyions, Que vous essuyiez.*) Sécher en frottant : ESSUYER *de la vaisselle.* ESSUYER *son front, ses mains.* || Sécher par évaporation : *Le soleil* ESSUIE *la terre mouillée par la rosée.* || Nettoyer, débarrasser de la poussière en frottant : ESSUYER *le parquet, les meubles.*

— *Fig.* Subir, souffrir : ESSUYER *une tempête, le feu d'une batterie, des revers, des dommages.* ESSUYER *les conversations d'un sot.* (Les courtisans)...

... Vont en poste à Versailles *essuyer* des mépris.
VOLTAIRE.

|| *Essuyer les larmes de quelqu'un*, Le consoler :

On craint qu'il n'*essuyât les larmes de* sa mère.
RACINE.

— Pop. *Essuyer les plâtres*, Habiter le premier une maison nouvellement construite; et *au fig.* Subir les inconvénients d'une nouvelle affaire, sans pouvoir espérer les avantages qu'elle promet.

— ***S'essuyer***, v. pr. Au sens réfléchi : S'ESSUYER *avec son mouchoir*, S'ESSUYER *le visage.*

— Au sens passif, Etre essuyé, séché.

ESSUYEUR [*è-sui-yeur*], **EUSE** n. Personne qui essuie, est chargée d'essuyer : *Une* ESSUYEUSE *d'assiettes.*

— N. m. Techn. Racloir du cylindre gravé servant à l'impression sur étoffes.

EST [*èsst'*] n. m. (d'origine germanique; allem. *ost;* angl. *east*). Levant, orient, côté de l'horizon où le soleil se lève. || Point cardinal situé du côté où le soleil se lève; direction de ce point cardinal : *Marcher vers l'*EST. || *Par extens.* Pays situé du côté où le soleil se lève : *L'*EST *de la France.* || Région orientale de la France : *Les départements de l'*EST (s'écrit dans ce cas avec une majuscule.) || Réseau de chemins de fer français : *La Compagnie de l'*EST (avec une majuscule).

— Mar. *Faire de l'est*, Avoir le cap du navire dans la direction de l'Est. || *Est-Nord-Est*, Sobriquet donné autrefois aux enseignes auxiliaires. [Prononc. *é-nor-dé.*] || *Etre est et ouest d'un lieu*, Etre à la latitude de ce lieu.

— *Adjectiv.* Situé du côté de l'Orient : *Côté* EST. || *Longitude est*, Longitude comptée dans l'Est, à droite du méridien qui sert de guide. || *Vent est* ou simplement *Est*, Vent venant de l'Est. || *Courant est*, Courant qui porte dans l'Est.

— SYN. **Est, Levant, Orient.**

— ANTON. **Ouest, Couchant, Occident.**

— ENCYCL. Le mot *Est*, combiné avec les mots *Nord* et *Sud*, donne de quart en quart les aires de vent comprises à droite de la rose. Ce sont, dans leur ordre naturel, en commençant par le plus voisin du Nord : *Nord-quart-Nord-*EST, *Nord-Nord-*EST, *Nord-*EST*-quart-Nord, Nord-*EST, *Nord-*EST*-quart-*EST, EST*-Nord-*EST, EST*-quart-Sud-*EST, EST*-Sud-*EST, *Sud-*EST*-quart-*EST, *Sud-*EST, *Sud-*EST*-quart-Sud, Sud-Sud-*EST, *Sud-quart-Sud-*EST. Ces dénominations tendent à disparaître; l'on désigne maintenant les divisions de la rose des vents par degrés, soit en employant la division en quatre quadrants de 90° ayant le Nord et le Sud pour origine et se numérotant de 0° (à l'un de ces points) jusqu'à 90° soit à l'Est, soit à l'Ouest; soit, depuis quelques années, en comptant les degrés de la rose depuis 0° au Nord jusqu'à 360° en passant par l'Est (90°), le Sud (180°) et l'Ouest (270°).

— REM. Les marins prononcent È après le mot *nord*, et ÈT' après le mot *sud* qu'ils prononcent alors SU; ainsi ils disent : NORD-DÈ et SU-ÈT', pour *nord-est* et *sud-est.*

— L'Académie n'indique l'emploi de la majuscule pour le mot EST que quand il désigne absolument et seul la partie orientale de la France, et la plupart des écrivains la lui donnent aussi lorsqu'il désigne le vent qui souffle de l'Est. — En abrégé, *Est* s'écrit *E.*

— Suivant le sens géographique qu'on lui attribue, le mot *Est* se remplace souvent par *Levant* ou *Orient.* En France, on va dans l'Est quand on va à l'E. du méridien de Paris. Un navire va dans le Levant quand il se rend dans le bassin oriental de la Méditerranée. On voyage en Orient quand on se trouve dans les pays compris entre la Grèce et l'Inde, et l'on se trouve en extrême Orient quand on a dépassé le détroit de Singapour.

Est (CANAL DE L'), voie d'eau artificielle, reliant la Meuse et la Moselle à la Saône. Il se compose en réalité de deux parties : le *canal de l'Est septentrional* n'est autre chose que la Meuse canalisée, à partir de Givet, proche la frontière belge, jusqu'à Troussey, où le canal de l'Est tombe dans le canal de la Marne au Rhin. Le canal emprunte souvent le lit de la Meuse; souvent aussi, il en évite les méandres et se rapproche des Côtes. Le *canal de l'Est méridional* commence sur le canal de la Marne au Rhin, à Toul, à 27 kil. de Troussey; il remonte le cours de la Moselle jusqu'aux environs d'Epinal où un bras en cul-de-sac permet l'accès du port. A partir d'Epinal, alimenté par le réservoir de Bouzey, le canal franchit en escalier, par des écluses très rapprochées, le seuil de Lorraine qu'il descend ensuite vers la Saône. Il emprunte la vallée du Coney, puis celle de la Saône avec laquelle il se confond à Port-sur-Saône où la rivière devient navigable. En comptant les 27 kil. communs au canal de la Marne au Rhin, le canal de l'Est a 450 kil. de long. Large, facile, il a été construit dans un but stratégique, et son trafic, important dans l'Ardenne pour la métallurgie, se réduit ailleurs au commerce des bois, particulièrement des bois de mines (Meuse et Vosges), et surtout des belles pierres de construction (Meuse).

ESTABLAGE [*èss*] n. m. (de *estable* pour ÉTABLE). Dr. féod. *Droit d'establage*, Droit dû au seigneur par les marchands qui exposaient leurs marchandises aux jours de foire et de marché. (On trouve aussi DROIT DE PLASSAGE, et DROIT DE HALLAGE.)

ESTABLES (LES), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 27 kil. du Puy, dans un cirque de pâturages au pied du Mézenc; 930 hab.

ESTACADE [*èss*] n. f. (de l'ital. *steccata*, palissade). Sorte de digue à claire-voie, faite avec des pieux, des madriers, etc., et établie dans un port, dans une rivière, etc., pour fermer un passage, ou protéger des travaux.

— Chem. de f. Plate-forme surélevée supportée par un bâti en bois, ou parfois en maçonnerie, et destinée à approvisionner de combustible des locomotives et à en faciliter le chargement. || Pont établi sur pieux ou pilotis pour franchir un marais, cours d'eau, ravin, etc. (Ce dispositif est utilisé à titre provisoire sur les chantiers de travaux, ou à titre définitif, sur les grands parcours de certaines lignes américaines, coloniales, etc.)

— Constr. hydraul. Pilotis en forme de triangle souvent désigné sous le nom de « patte-d'oie », établi en amont et en aval d'un pont, d'un ouvrage hydraulique, pour le protéger contre le choc des corps flottants.

— Mar. Nom qu'on donne, dans certains ports, à Brest surtout, au remplissage des mailles d'un bâtiment.

— ENCYCL. Constr. hydraul. Les *estacades* utilisées pour détourner un cours d'eau sont appuyées par des étais inclinés, pour s'opposer au renversement. Celles qui servent à protéger des constructions hydrauliques contre les chocs sont terminées en éperon. Dans les ports, les jetées sont des estacades de bois ou de fer, brisant les lames et ménagant un chenal tranquille. Les estacades dont se sert la marine pour obstruer les passes d'un mouillage peuvent se démonter très rapidement.

— Milit. On fait usage des *estacades* pour protéger les ponts militaires contre le choc des glaces, des troncs d'arbres ou des brûlots que l'ennemi pourrait lancer au fil de l'eau. Elles s'établissent le plus loin possible en amont du pont à protéger, au moyen de pilotis, ou de pièces de bois flottantes solidement reliées entre elles et à la rive, de manière à former une barrière oblique à la direction du courant, ce qui rend moins violents les chocs des corps flottants.

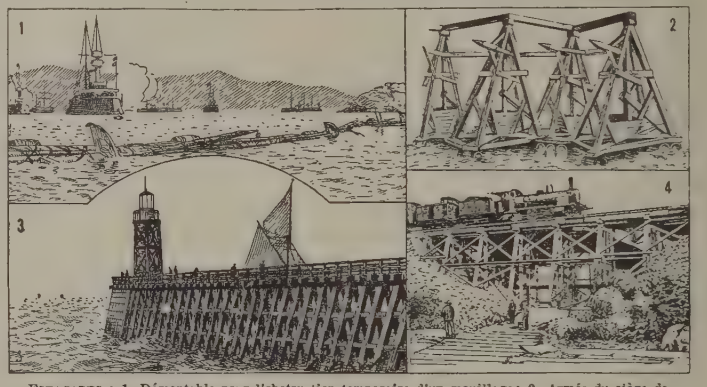

ESTACADES : 1. Démontable pour l'obstruction temporaire d'un mouillage; 2. Armée du siège de La Rochelle (1627); 3. Estacade brise-lames; 4. De chemin de fer.

ESTACHE [*èss*] n. f. (Mot d'ancien français.) Pieu, palissade. || Poutre, solive. || Colonne. (Vx.)

ESTACHETTE [*èss*] n. f. Archéol. Jeu qui consistait à lancer des couteaux sur un poteau où étaient tracés des cercles concentriques, au plus près du centre.

ESTAÇO (Achille), également connu sous le nom latin de **Statius**, écrivain portugais, né à Vidigueira en 1524, mort à Rome en 1581. Il étudia à Louvain, à Paris, puis se rendit à Rome, où il devint secrétaire des papes Pie IV, Pie V et Grégoire XIII. On lui doit : *Silva* (1549), poèmes; *Illustrium virorum ut exstant in Urbe expressi vultus* (1569); *Observationes difficilium aliquot locorum* (1552); etc.

ESTADAL [*èss*] n. m. Ancienne mesure de longueur, usitée en Espagne et équivalant environ à 3m,34.

ESTADENS, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 20 kil. de Saint-Gaudens; 1.120 hab.

ESTADO [*èss*] n. m. Ancienne mesure de longueur, usitée en Espagne et équivalant à 1m,67.

ESTADOU [*èss*] n. m. (mot provençal). Scie à deux lames parallèles et très rapprochées, et qui sert à faire les dents des peignes.

ESTAFETTE [*èss*] n. f. (de l'ital. *staffetta*, petit étrier, et, *par extens.*, courrier). Courrier qui porte son message d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier, et, *par extens.*, Courrier qui porte les dépêches.

— Milit. Se dit d'un militaire chargé d'aller porter un ordre ou un avis quelconque. (Malgré l'emploi du télégraphe, du téléphone et de la T. S. F. dans les armées modernes, l'emploi des *estafettes* est souvent le seul moyen de liaison auquel on puisse recourir sur les champs de bataille d'aujourd'hui.)

Estafette (L'). Plusieurs journaux ont été publiés sous ce titre. *L'Estafette, journal des journaux*, qui parut de 1833 à 1858, reproduisait les principaux articles des journaux politiques français et étrangers. — *L'Estafette*, journal quotidien, politique et littéraire, fut fondé à Paris le 1er mai 1876 par Villemessant, sous la direction d'Ernest Daudet. En 1882, *l'Estafette*, sous la direction d'Albiot, soutint une politique radicale. En 1886, *l'Opinion* et *le Gagne-Petit* se fusionnèrent avec *l'Estafette* où entra Sarcey. Depuis lors, *l'Estafette* eut notamment pour directeurs Jules Ferry, Jules Roche (1894), Alfred Hamm (1898) et Paul Régla (1899). Il a cessé de paraître au début du XXe siècle.

ESTAFIER [*èss, fi-é*] n. m. (de l'ital. *staffiere*, valet qui tient l'étrier). Domestique armé et portant manteau, au service du pape, d'un cardinal, d'un grand seigneur italien ou espagnol. || Laquais de grande taille; espèce de bravo ou de spadassin que son maître entretient pour le servir dans les occasions où il veut employer la force brutale. || Souteneur.

— ENCYCL. Les *estafiers* étaient primitivement, en Italie, des laquais à pied chargés de porter le manteau ou les armes du maître et de lui présenter l'étrier. Aux époques troubles, les nobles, sans cesse en danger d'être assassinés, armaient leurs valets. Les *staffieri* portaient généralement des armes cachées; c'étaient des domestiques d'épée, et leur charge était, à tout prendre, honorable. Mais les seigneurs italiens les employèrent bientôt à attaquer clandestinement leurs ennemis et à les assassiner. Aux XVIe et XVIIe siècles, les estafiers existèrent dans tous les pays d'Europe, sous ce nom ou des noms équivalents.

ESTAFILADE [*èss*] n. f. (de l'ital. *staffilata*, coup d'étrivières). Grande coupure, grande entaille sur quelque endroit du corps : *Se faire une* ESTAFILADE *en se rasant.*

— *Fig.* Grave atteinte : *Alberoni menaçait la maison Albani d'une* ESTAFILADE *que le roi d'Espagne pourrait aisément lui donner.* (Saint-Simon.)

ESTAFILADER [*èss, dé*] v. tr. Faire, donner une estafilade sur : ESTAFILADER *le visage de quelqu'un.* (Peu us.)

EST-AFRICAIN ALLEMAND, ancienne dénomination des pays officiellement appelés jusqu'en 1918 *Afrique Orientale allemande* (v. ce mot), et placés aujourd'hui sous le mandat soit de l'Angleterre, soit de la Belgique.

EST-AFRICAIN ANGLAIS, ancienne dénomination de la colonie anglaise du Kénya, qu'on appelait aussi, avant 1920, *Afrique-Orientale anglaise.* V. KÉNYA.

ESTAGE [*èss*] n. m. (du lat. *estagium*, station, séjour). || *Droit d'estage*, Droit qu'avait le suzerain d'exiger de ses vassaux, outre l'ost et la chevauchée, la garde du château seigneurial.

Estagnon.

ESTAGEL [*èss*], comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 17 kil. de Perpignan, sur l'Agly; 2.410 hab. (*Stagellayres*). Ch. de f. Midi. Vins de liqueur. Patrie des frères Arago.

ESTAGNON n. m. (prov. *estagnoun*, de *estanh*, étain). Récipient cylindrique généralement en fer-blanc étamé, dans lequel on exporte, du midi de la France, certaines marchandises (huiles, essences, etc.).

ESTAIL [*èss-tay'*] n. m. Mar. anc. Syn. d'ÉTAL.

ESTAIN [*èss-tin*] n. m. (peut-être autre forme de ÉTAIM; du lat. *stamen*, chaîne d'une étoffe). Mar. Nom donné au premier couple dévoyé de l'arrière d'un navire.

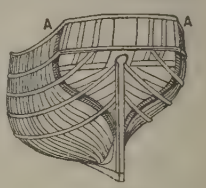

A, A. Estains.

ESTAING [*èss-tin*], ch.-lieu de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 40 kil. de Rodez, au confluent du Lot et de la Coussane; 1.110 hab. Ancien château dominant le Lot et bâti par les comtes d'Estaing (XVIe s.). — Le canton a 6 comm., et 5.160 hab.

ESTAING (Guillaume Ier D'), compagnon de Richard Cœur de Lion lors de la troisième croisade.

ESTAING (Dieudonné D'), fils de Guillaume Ier. Il se trouvait en 1214, à la bataille de Bouvines où il aurait sauvé Philippe Auguste renversé sous son cheval. En récompense, Philippe Auguste lui aurait permis de porter les armes de France *avec un chef d'or pour brisure.*

ESTAING (Joachim D'), né vers 1617, mort en 1688. C'est à lui que fait allusion Boileau, dans sa cinquième satire :

Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis doté leur écusson.

Il s'occupait de recherches sur l'histoire de sa famille, et se vantait des trois fleurs de lis dont Philippe Auguste aurait doté le blason d'un de ses aïeux pour sa conduite à Bouvines. On lui a imputé la fabrication de faux titres pour établir que ses ancêtres étaient la branche aînée des comtes de Toulouse, injustement dépouillée. Il est l'auteur d'une *Dissertation anonyme sur la noblesse d'extraction* (1690). Il écrivait son nom ESTEING.

ESTAING (Jean-Baptiste-Charles-Henri-Hector, comte D'), amiral de France, né au château de Ravel (Auvergne) en 1729, guillotiné à Paris en 1794. Il servit d'abord dans l'infanterie et accompagna Lally-Tollendal dans l'Inde à la tête de la brigade de Lorraine. Heureux dans l'attaque de Gondelour et du fort Saint-David, il tombe, blessé, aux mains des Anglais, en pénétrant dans le faubourg de Madras (1758). Libéré sur parole à la condition de ne plus servir dans l'Inde, il arme deux navires à l'île de France, enlève sous le canon de Mascate deux bâtiments anglais, détruit dans le golfe Persique la forteresse britannique de Gombroon près de Bender-Abbas, et gouverne sur l'île de Sumatra, où il enlève les comptoirs anglais de Natal, Tapanoeli, Marlborough (1760). Capturé au retour en France et détenu à Londres, il est promu, à sa

libération, maréchal de camp, puis, en 1762, lieutenant général, et fait en 1763 gouverneur des Iles sous le Vent. Le chevalier de Rohan, qui vient le relever aux Antilles, lui remet le commandement de l'escadre amenée de France (1766). Vice-amiral des mers d'Asie et d'Amérique (1777), d'Estaing prend part à la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, et vient mouiller devant Rhode-Island. Une tempête l'empêche d'attaquer l'amiral Howe (11 août 1778) ; l'escadre de l'amiral Barrington, aux Antilles, ne peut être entamée par lui et l'empêche de sauver Sainte-Lucie. Renforcé par La Motte-Picquet, il s'empare de Grenade et, le lendemain, force l'amiral Byron à plier (6 juillet 1779). Il seconde les insurgés américains dans l'attaque de Savannah, mais a trop peu de forces pour enlever la place. Il allait retourner en Amérique avec une flotte franco-espagnole, quand fut signée la paix (1783). Gouverneur général de Touraine, commandant général de la garde nationale à Versailles (1789), il prête le serment civique et est nommé amiral de France (1792). Témoin au procès de la reine, il est arrêté lui aussi et condamné à mort.

D'Estaing.

ESTAIRES (peut-être le *Minariacum* de l' « Itinéraire d'Antonin »), comm. du Nord, arrond. et à 46 kil. de Dunkerque, sur la Lys ; 4.565 hab. (6.610 en 1914). Ch. de f. Nord. Tissages, savonneries. A donné son nom à une race de poules. Prise par les Allemands en avril 1918, et reprise en août par les Alliés, la ville a été en grande partie détruite.

Estaires (POULE D'). Cette volaille, originaire des Flandres françaises, est une poule de ferme améliorée par le *langsham*. Elle sert à approvisionner le marché de Lille ; les amateurs de volailles achètent des *estaires* pour des *volailles de Bresse* ou des *poulardes du Mans*. Le type est noir zain ; mais il existe deux variétés assez rares : l'une noire à manteau doré, l'autre noire à manteau argenté.

Poule d'Estaires.

ESTALIE [*ès, li*] n. f. Ligne de pieux fichés verticalement et en travers du lit d'une rivière, pour y attacher des filets de pêche. (Dialectal.)

ESTAMAS n. f. Archéol. V. ESTAMOIE.

ESTAME [*èss*] n. f. (du lat. *stamen*, chaîne à tisser). Ouvrage de fils de laine enlacés par mailles les uns dans les autres : *Camisole d'*ESTAME.

ESTAMENAIRE [*èss-ta-me-nèr'*] ou **ESTEMENAIRE** ou **ESTÉMINAIRE** n. f. (espagn. *estamenara*). Archéol. Dans les anciennes galères, Pièces de bois courbe servant d'allonges aux madiers jusqu'à la hauteur du pont, où leurs têtes s'endentaient avec le dormant. (Les *estamenaires de plan* sont celles de la partie centrale. Les *estamenaires de rebec* sont celles des extrémités de la galère, etc.)

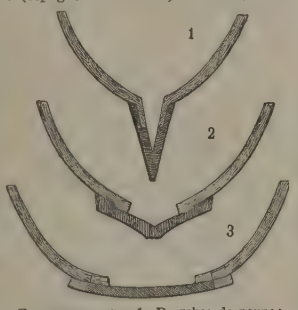

ESTAMENAIRES : 1. De rebec de poupe ; 2. D'acculement ; 3. De plan.

ESTAMENTO [*èss, mèn'*] n. m. (mot espagn. qui signif. *ordre, état, classe*). Hist. Chacun des états ou classes dont la réunion constituait les Etats généraux en Espagne.

ESTAMET [*èss-ta-mè*] n. m. ou **ESTAMETTE** n. f. (de *estame*). Tissu léger de lainage, en usage au moyen âge.

ESTAMINET [*èss, nè*] n. m. (wallon *staminet*). Café où l'on fume. (Vx.) || Petit café de ville ou de village.

— Fam. *Pilier d'estaminet*, Fainéant qui passe tout son temps à fumer et à boire. || *Ton, Langage d'estaminet*, Ton, Langage, dépourvus de réserve.

Estaminet (SCÈNES D'), sujets de tableaux, traités par Adrien Van Ostade, les Teniers, Jan Steen, etc. V. BUVEURS, CABARET, etc.

ESTAMOIE [*èss-ta-moi*] n. f. (de *estaim* ancienne forme de ÉTAIN). Archéol. Grand vase de cristal, d'étain ou de métal précieux. (On disait aussi ESTAMAS.)

Estamoie (XVe s.).

— Céram. Mode de décoration consistant à imprimer un dessin en creux ou en relief sur la pâte plastique au moyen d'un cachet, d'un moule ou d'une molette.

ESTAMPAGE [*èss-tan*] n. m. Opération qui a pour but d'imprimer en relief une figure ou une forme sur du métal, du cuir, du carton, etc. || Opération de forge, qui a pour but de donner en une seule fois, par travail au pilon ou à la presse d'une barre de métal rouge, sa forme définitive à une pièce d'acier doux. V. MATRIÇAGE.

— *Par extens.* Nom donné à tout procédé qui consiste à imprimer des lettres, des ornements, des figures sur un corps résistant, soit en creux, soit en relief, ou à découper certains objets, à percer des trous dans des métaux, etc. || Ornement produit en estampant. (On dit aussi ÉTAMPAGE.)

— *Pop.* Action d'estamper, de duper, d'escroquer de l'argent.

— ENCYCL. L'*estampage à froid* qui diffère de l'*estampage à chaud* ou *matriçage*, se fait couramment au cours de l'emboutissage pour obtenir une gravure sur un embouti, ou pour y imprimer une marque de fabrique. Contrairement au matriçage, l'estampage se fait sans appel de matière environnante par simple déplacement des épaisseurs, c'est-à-dire par allongement du métal. Le poinçon présente en creux la gravure, et la matrice la porte en relief. Sous la très grande pression que fournit presque instantanément la presse, la matière glisse pour venir épouser la gravure de la matrice et reproduire l'inscription ou l'image qu'elle porte.

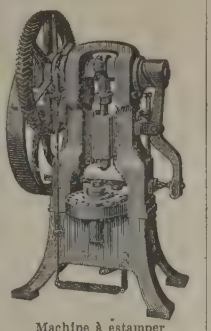

Machine à estamper les métaux (à volant).

L'estampage s'applique au travail des métaux servant à la fabrication des monnaies, des bijoux creux, des boutons, des couverts, de divers accessoires de tabletterie et de gainerie, d'horlogerie, etc. : en chaudronnerie, il sert à donner le relief ornemental ou autre aux feuilles de tôle ou de cuivre.

— Archéol. Les anciens ont beaucoup pratiqué ce genre de travail. Les Assyriens et les Egyptiens ont eu de belle bijouterie estampée. Les plaques de métal appliquées sur le bois étaient par eux préalablement estampées. La tradition de la bijouterie estampée a été continuée par les Etrusques, et les bractéates des Romains n'étaient pas autre chose que des plaques estampées. De nos jours la bijouterie du doublé est un dérivé de l'*estampage*. On donne aussi le nom d'estampages aux ornements en carton-pâte, aux cuirs où l'on imprime des dessins gravés, aux ouvrages de céramique où, grâce à des poinçons ou molettes, on obtient des ornements sur une pièce moulée. L'or, l'argent, le cuivre, le fer, le papier, le cuir, la plupart des matières servant à la décoration peuvent être soumises à l'estampage. Dans le traitement des étoffes, l'estampage s'appelle *gaufrage ;* dans celui des métaux, il tend à remplacer mécaniquement l'opération du repoussé, toujours exécuté à la main, alors que dans la production à bon marché des surfaces décoratives l'estampage s'impose de plus en plus.

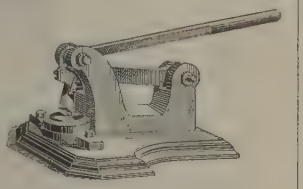

Machine à estamper les métaux (à levier).

ESTAMPE [*èss-tanp'*] n. f. (ital. *stampa*). Image imprimée après avoir été gravée sur cuivre ou sur bois : *La Bibliothèque nationale, à Paris, possède une magnifique collection d'*ESTAMPES.

— Techn. Outil pour estamper, dans certains métiers.

— Art décor. L'emploi de l'*estampe* comme élément de décoration remonte au XVe siècle, c'est-à-dire à l'époque de l'invention de la gravure elle-même. Les estampes prirent place sur les murailles vraisemblablement peu de temps après leur apparition. Mais elles ne remplirent avec quelque ampleur cette fonction décorative qu'au moment où le verre étant devenu d'un prix abordable, au XVIIe siècle, il fut permis, sans s'exposer à de trop grands frais, d'encadrer les gravures de façon à les préserver de la poussière et de l'humidité ; encore, les plus grandes étaient-elles simplement montées sur châssis et recouvertes d'une couche de vernis qui les protégeait contre la poussière et les insectes. Le XVIIIe siècle manifesta un goût fort vif pour ces charmantes décorations ; l'estampe se fit aussi coquette, légère et gracieuse, qu'elle avait été au siècle précédent austère, didactique, réservée. Les marchands d'estampes ouvrirent de belles et somptueuses boutiques. Les estampes sont encadrées sous verre blanc, dans une bordure de bois doré. Puis apparaît l'estampe en couleurs, procédé porté à son apogée par Debucourt. La manie de colorier les estampes à la manière noire sévit dans la société élégante. Le dix-neuvième siècle a fourni des estampes de plus grand format, et la lithographie vint offrir aux plus humbles logis un élément de décoration très artistique parfois, encore que peu coûteux. L'estampe encadrée ou mise simplement sous verre n'a point été bannie de l'intérieur moderne.

— Econ. dom. Pour nettoyer les *estampes* tachées, on les lave : d'abord dans une solution de permanganate de chaux ; ensuite dans une solution de métabisulfite de soude ; enfin, à grande eau. Puis on les fait sécher lentement et bien tendues.

Estampes (CABINET DES). Cette collection, qui forme le quatrième département de la Bibliothèque nationale, date de 1656, époque de la mort de Jacques Dupuy. L'un des gardes de la Bibliothèque du roi. Celui-ci ayant légué à la Bibliothèque les estampes qu'il avait rassemblées, un premier fonds, bientôt accru par l'acquisition du cabinet de l'abbé de Marolles, comprenant 123.400 pièces, se trouva constitué (1667). Les collections Clément (1712), Gaignières (1716), Caylus (1765), Mariette (1775), de Tralage (1795), Millin (1819), Denon (1827), Laterrade (1845), Debure (1854), Achille Devéria (1858), Hennin (1863), pour ne citer que les plus précieuses, ont donné au département des estampes de Paris une importance et une richesse que n'ont au même degré aucun des cabinets similaires formés en Europe. Le musée de gravure de la Bibliothèque nationale renferme à ce jour près de 3.020.000 pièces.

Estampes, titre d'un recueil de trois pièces célèbres, composées par Claude Debussy pour le piano : *Pagodes, Soirée dans Grenade, Jardins sous la pluie* (1903).

ESTAMPER [*ès-tan-pé*] v. tr. (origine germ.). Imprimer en relief, au moyen d'une matrice gravée en creux, sur du métal, du cuir, du carton. || Imprimer une gravure dans un métal en feuille par déplacement des épaisseurs. || Donner à une pièce forgée sa forme par un travail au pilon ou à la presse. || Faire un *estampage* (v. ce mot).

— *Fam.* Imprimer le nom de : *On vous* ESTAMPERA *sur l'affiche.* || *Estamper un nègre*, Le marquer avec un fer chaud. (Vx.)

— Pop. *Estamper quelqu'un*, Le tromper, lui soutirer de l'argent.

— Absolum. *Marchand qui estampe*, Qui dupe, escroque.

— ***Estampé, e,*** part. pass. du verbe *Estamper* (au propre et au fig.).

— *Substantiv.* et au masc. Ouvrage estampé.

ESTAMPES, famille du Blaisois. V. ETAMPES.

ESTAMPEUR [*ès-tan*], **EUSE** n. et adj. Se dit de celui, celle qui estampe ; du pilon qui sert à estamper les formes à sucre ; de l'outil qui sert à régulariser la forme de l'intérieur du fourneau d'une pipe ; du balancier servant à estamper la monnaie.

— *Pop.* Syn. d'ESCROC.

ESTAMPEUSE [*ès-tan-peuz'*] n. f. Machine à estamper.

ESTAMPIE [*ès-tan-pî*] n. f. (du rad. germ. *stamp*). Nom d'une danse du moyen âge, d'origine peut-être provençale, puis d'une forme de musique instrumentale. || Variété de l'ancienne poésie lyrique française, qui servait à régler cette danse.

ESTAMPILLAGE [*ès-tan-pi-yaj'*] n. m. Action d'estampiller : *L'*ESTAMPILLAGE *des livres, des actions.*

— ENCYCL. Dr. Certaines marchandises de fabrication française (tissus, châles de cachemire, linons, batistes et dentelles) pour lesquelles il est fait, à la sortie, des réserves de retour, sont réadmises d'office par la douane lorsque leur origine n'est pas douteuse. Chaque pièce doit, à la sortie, être estampillée, et la réimportation doit être faite par le bureau qui a constaté l'exportation.

Les caisses, paniers, sacs et autres récipients ayant servi au transport des grains, sel, fruits, etc., peuvent être réimportés en franchise s'ils ont reçu une estampille au bureau de sortie. La douane revêt d'une estampille les échantillons, ou les cartes sur lesquelles ils sont fixés.

L'*estampillage* donne lieu au payement d'une taxe. — Un plomb spécial est apposé gratuitement, à la demande des voyageurs, sur les vélocipèdes de fabrication française ou même étrangère mais nationalisés qu'ils emportent à l'étranger.

ESTAMPILLE [*ès-tan-piy'*] n. f. (diminutif de *estampe*). Empreinte appliquée sur un acte, une pièce, un objet, pour en attester l'authenticité : *Mettre l'*ESTAMPILLE *sur un brevet, un diplôme.* || Marque apposée sur les bouchons des bouteilles de marque (vins, liqueurs, eaux minérales, etc.) || Marque apposée sur un livre pour en attester la propriété. || Marque de fabrique attestant la provenance de certains produits : *L'*ESTAMPILLE *d'un meuble, d'un fabricant.* || Légère empreinte imprimée en relief sur des corps de texture peu résistante, comme le cuir. || Marque appliquée, jadis, au fer rouge sur l'épaule de l'esclave nègre, et qui indiquait le nom du propriétaire.

ESTAMPILLES : 1. Sur un acte officiel (passeport) ; 2. Sur un diplôme (chancellerie de la Légion d'honneur) ; 3. Sur un livre (Bibliothèque Nationale) ; 4. Fiscale (de la Douane) ; 5, 6. Fiscale (sur des briquets) ; 7. Commerciale (sur un bouchon).

— *Par anal.* Empreinte appliquée par la douane sur des marchandises qui ont payé les droits.

— *Par extens.* Instrument, sceau qui sert à imprimer les estampilles : ESTAMPILLE *en acier.*

— ENCYCL. Comm. Pour les marchandises, l'*estampille* sert à la constatation de l'acquittement des droits (douane) ou à la certification d'origine par le producteur. L'estampille est un cachet à l'encre indélébile, une marque à l'estampeuse, ou au feu, ou bien encore une marque en métal. L'estampille dont on revêt les bouchons obturant les bouteilles de vins ou liqueurs de marques, d'eaux minérales, etc., pour en garantir l'authenticité, est faite au feu ou à l'encre grasse. Sous forme d'une mince plaque de cuivre apposée sur un colis et portant le nom et l'adresse du fabricant, l'estampille indique l'origine du produit. Les voitures publiques, avant leur mise en circulation, doivent porter une estampille délivrée par les Contributions indirectes. Les automobiles et cycles, briquets, etc., sont astreints au port d'une plaque estampillée par l'Administration.

— Dans les bibliothèques, l'*estampille* est obligatoire à l'arrivée des livres : ces derniers la reçoivent sur la page du titre, et sur une ou plusieurs pages du texte, dont le numéro ne varie pas dans une même bibliothèque ; de même, à l'intérieur d'un livre, les planches hors texte, les gravures doivent être estampillées.

— Certains titres de valeurs mobilières doivent être revêtus d'une estampille.

— Archéol. L'usage des marques (estampille, sceau, cachet) appliquées sur une œuvre d'art était déjà depuis longtemps répandu chez les orfèvres, les balanciers, les couteliers, et les potiers d'étain, quand, au XVIIIe siècle, en 1741, la corporation des ébénistes décida que toute pièce non signée serait réputée de contrebande ; chaque maître eut sa marque particulière et la communauté la sienne, et les faux-ouvriers s'exposaient à des représailles s'ils employaient frauduleusement ces *estampilles*, déposées au bureau de la communauté sur une nappe de plomb. On

poinçonnait ordinairement les commodes, secrétaires, chiffonniers, au-dessus d'un des montants, et la tablette de marbre ou le rebord du tiroir cachait ainsi l'empreinte ; les sièges étaient signés au revers du dossier ou sous la traverse antérieure. Les empreintes s'obtenaient par un fer en relief frappé d'un coup de maillet ; on trouve exceptionnellement quelques ouvrages estampillés à chaud, et un très petit nombre à l'encre grasse. Les poinçons portaient le nom du maître avec les initiales de ses prénoms, en capitales romaines ordinairement. Quelques ébénistes eurent deux signatures, l'une explicite et l'autre conventionnelle. Seuls les fabricants, les commerçants et les hommes de loi s'occupaient de ces estampilles, et nombre de très beaux meubles, vendus directement aux particuliers par les maîtres-ébénistes eux-mêmes ne portent aucune estampille.

ESTAMPILLER [*èss-tan-pi-yé*] v. tr. Marquer d'une estampille : ESTAMPILLER *une caisse, du papier, un livre, un titre financier*, etc. || Marquer au fer rouge.

— *Fig.* Indiquer, noter la valeur de : *On* ESTAMPILLE *les âmes et les corps.* (Proudhon.)

— *Pop.* Donner un coup violent qui laisse une marque.

— ***S'estampiller,*** v. pr. Au sens passif, Être estampillé.

ESTAMPILLEUSE [*èss-tan-pi-yeuz'*] n. f. Machine employée pour imprimer des estampilles.

ESTAMPOIR [*èss-tan*] n. m. Outil à estamper le métal.

ESTAMPURE [*èss-tan*] n. f. Sorte d'évasement que présente la partie supérieure d'un orifice percé avec l'*estampe*. (Syn. de ÉTAMPURE.)

— *Particulièrem.* Nom donné aux trous pratiqués dans un fer à cheval pour recevoir les clous.

ESTANCE [*èss-tanss'*] n. f. (de l'anc. franç. *ester*, être debout). Mar. V. ÉTANCE.

— Techn. Dans un métier à tisser, Distance entre l'ensoupleau et l'ensouple.

ESTANCELIN (Louis), administrateur et député français, né et mort à Eu (Seine-Inférieure) [1777-1858]. Après avoir servi dans l'armée, il devint, en 1814, régisseur des domaines de la famille d'Orléans à Eu jusqu'en 1830. Il fut député de l'arrond. d'Abbeville, de 1830 à 1846. On lui doit : *Comtes d'Eu* (1828) ; *Voyages et Découvertes des navigateurs normands* (1828) ; *le Château d'Eu* (1840) ; *Études sur l'état actuel de la marine et des colonies françaises* (1849). — Son neveu, Louis-Charles-Alexandre **Estancelin**, né à Eu en 1825, mort au château de Baromesnil en 1906. Il fut secrétaire d'ambassade, puis entra dans la politique active. Conseiller général de la Seine-Inférieure, député à l'Assemblée législative (1849), adversaire du régime républicain, il rentra dans la vie privée après le Coup d'État. Il revint à la Chambre en 1869 comme député libéral de la Seine-Inférieure. Il prononça, le 2 juillet 1870, un discours qui fit du bruit, sur le retour des princes d'Orléans. Après le 4-Septembre, il fut commandant des gardes nationaux de son département, dut renoncer à couvrir Rouen, mais encloua ses canons et se replia sur Le Havre. Il essaya vainement à plusieurs reprises de rentrer au Parlement.

ESTANCIA [*èss*] n. f. (mot espagn.) Grande ferme ou établissement d'élevage, dans l'Amérique du Sud.

ESTANCIA, ville des Etats-Unis du Brésil (prov. de Sergipe), sur le fleuve côtier Piauhy ; 16.000 hab. Centre agricole important de la zone côtière.

ESTANDE [*èss*] n. f. (du lat. *stare*, s'arrêter). Mar. Point extrême qu'atteint la hauteur de la marée.

ESTANFIQUE [*èss, fik'*] n. f. (ancienne forme de *étanfiche*). Archéol. Colonnette ou meneau divisant verticalement une baie ou fenêtre. (Il y avait des fenêtres à une, deux ou plusieurs estanfiques.)

Estanfique (XIIIe s.).

ESTANFORT [*èss, for'*] n. m. Tissu de laine de riche qualité, en usage au moyen âge : L'ESTANFORT *compte parmi les draps de luxe que l'on fabriqua dans le nord de la France et à Paris.*

ESTANG, comm. du Gers, arrond. et à 46 kil. de Condom, sur l'*Estang*, affl. du Midou ; 985 hab. Eaux-de-vie.

ESTANG. Biogr. V. BASTARD D'ESTANG.

EST-ANGLIE, un des sept royaumes anglo-saxons fondés au VIe siècle. V. HEPTARCHIE. (Il comprenait les comtés actuels de Norfolk, Suffolk, Cambridge, et l'île d'Ely.)

ESTANQUETTE [*èss-tan-kèt'*] n. f. Pièce de fer placée au milieu de la presse à vermicelle et à la partie inférieure, sous le moule, pour lui permettre de résister à la pression exercée par le piston.

ESTANT [*èss-tan*], **E** adj. (partic. prés. du verbe *ester*). Se dit dans le Midi de races de moutons qui ne transhument pas. || Se dit aussi des arbres réservés dans une coupe.

ESTAPAGE [*èss*] n. m. Remblai établi dans une galerie de mine pour en faciliter l'aérage.

ESTAPLIER [*èss, pli-é*] n. m. (bas lat. *estapletum*). Lutrin en forme de pupitre, en usage au moyen âge, particulièrement dans le Nord, où on le voit encore signalé au XVIe siècle.

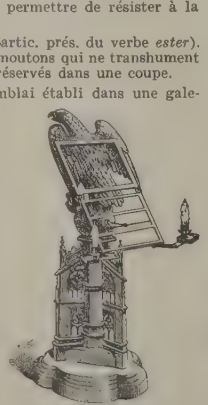

Estaplier (XVe s.).

ESTAQUE (L'), faubourg industriel de Marseille, situé dans la comm. et à l'O. de cette ville, au pied de la chaîne de la Nerthe et au bord de la baie de l'Estaque. Ch. de f. P.-L.-M. Ciments, chaux hydraulique, produits chimiques, tuileries.

— On donne parfois le nom de CHAÎNE DE L'ESTAQUE à la partie de la chaîne de la Nerthe qui domine la *baie de l'Estaque*. Elle est traversée par le canal maritime de Marseille à l'étang de Berre (souterrain du Rove).

ESTAQUET [*èss, kè*] n. m. Attache qui sert à lier les diverses parties d'un filet de pêche que l'on veut agrandir ou fixer sur les pieux (estalie).

ESTARIE [*èss, ri*] n. f. Mar. Laps de temps stipulé pour le déchargement d'un navire de commerce. (On écrit quelquef. STARIE.)

ESTARREJA, comm. du Portugal (district d'Aveiro) ; 3.000 hab. Céréales, sel.

ESTASE [*èss*] n. f. Techn. Nom donné aux deux traverses de bois qui fixent les pieds d'un métier à tisser la soie. || Traverse du haut d'un métier à tisser le velours. (On écrit aussi ESTAZE.)

ESTASSEMENT [*èss-ta-se-man*] n. m. Dr. cout. Droit prélevé par une commune sur les biens d'un bourgeois mort sans héritier dans la ville.

ESTATEUR [*èss*] n. m. Dr. anc. Celui qui fait à ses créanciers cession judiciaire de ses biens.

ESTAU [*èss-tô*] n. m. Mines. Massif ou tranche qui sépare deux étages de galeries superposés. (On dit aussi *stot.*)

ESTAUNIÉ (Edouard), romancier français, né à Dijon en 1862, mort à Paris en 1942. Élève de l'École polytechnique et de l'École des sciences politiques, il fut ingénieur des postes et télégraphes, directeur du matériel et de la construction et inspecteur général des télégraphes. On lui doit à ce titre deux ouvrages scientifiques : *les Sources d'énergie électrique* (1895) et un *Traité de Télécommunication électrique* (1904). Mais c'est comme romancier qu'Estaunié a affirmé sa véritable personnalité. Après deux romans de début : *Un simple, Bonne dame* (1891), il connut le succès avec *l'Empreinte* (1895), roman de sa propre éducation chez les jésuites, et *le Ferment* (1899), où il dénonce l'influence démoralisante du prolétariat intellectuel. Délaissant cependant les conflits d'idées, Estaunié s'appliqua par la suite à pénétrer dans les profondeurs les plus secrètes des âmes, et à raconter les drames obscurs et silencieux qui bouleversent parfois les existences les plus humbles et, en apparence, les plus tranquilles.

Estaunié. — Cl. Manuel.

L'Epave (1902), *la Vie secrète* (1908), *les Choses voient* (1913), *Solitudes* (1917), *l'Ascension de M. Baslèvre* (1921), *l'Appel de la route* (1923), *l'Infirme aux mains de lumière* (1924), *le Labyrinthe* (1924), *Tels qu'ils furent* (1927), *Madame Clopain* (1931), reflètent cette hantise du mystère, cette « obsession d'un tragique invisible qui plane ». Parfois, les drames demeurent intérieurs ; parfois, ils ont au dehors de terribles répercussions ; mais l'homme reste soumis à la tyrannie du destin, et n'a pour compagnes que la solitude et la souffrance. Les romans d'Estaunié, d'une composition ingénieuse et adroite, sont écrits dans un style rapide et d'une gravité un peu sentencieuse. Estaunié a été élu à l'Académie française en 1923.

ESTAVAYER-LE-LAC, ville de Suisse (canton de Fribourg), sur le lac de Neuchâtel ; 2.100 hab.

ESTAVELLE [*èss*] n. f. Nom languedocien de certaines fontaines intermittentes.

ESTAVILLON [*èss-ta-vi-yon*] n. m. Techn. Syn. de ÉTAVILLON.

ESTE (anciennem. **Ateste**), ville d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), sur le Frassine, affluent de l'Adige, au pied des monts Euganéens ; 9.400 hab. Ch.-lieu de circonscription. Evêché. Porcelaines et faïences. Vieux château ; cathédrale, en forme de rotonde elliptique.

ESTE (maison D'), célèbre famille princière d'Italie, dont l'origine remonterait à Oberto II, qui, descendant du marquis de Toscane, Adalbert, aurait aidé Ardouin, marquis d'Ivrée, à prendre la couronne d'Italie (1002). Mais le vrai fondateur de la puissance de la maison d'Este est ALBERTO-AZZO II (mort en 1097), comte de Milan en 1045, allié de Grégoire VII. Les marquis d'Este, dont le premier en titre fut OBIZZO Ier, petit-fils d'Alberto-Azzo II, représentaient, dans leur région, l'autorité impériale : en fait, ils ont, de bonne heure, suivi, contre elle, le parti des papes : leurs armes, sur champ d'azur (couleur des Guelfes), comprennent, au XIVe siècle, les clefs de l'Eglise.

Cette famille se compose de plusieurs branches italiennes ; elle s'est étendue aussi en Allemagne ; en 1070, WELF IV, fils d'Alberto-Azzo II, devient duc de Bavière, et son petit-fils, Henri le Superbe, reçoit le duché de Saxe ; mais Henri le Lion (1129-1195), révolté contre Barberousse, ne conserve que le Brunswick, qui revient, en 1227, à son neveu Otton, et est constitué en duché en 1235.

Château des Este, à Ferrare (XVIe s.).

Cette maison de Brunswick comprend à la fin du XVIe siècle deux branches : 1° Brunswick-Wolfenbüttel ; 2° Brunswick-Hanovre (dynastie régnante en Angleterre depuis le XVIIIe siècle).

La maison italienne d'Este a grandi au XIIe siècle et arrive à son apogée à la fin du XIIIe. Elle acquiert Ferrare, sous AZZO VI (1196), Modène et Reggio (1288-1289) sous OBIZZO IV. A la tête du parti guelfe, elle prend sa part du triomphe de la papauté sur les Gibelins : Innocent IV proclame AZZO-NOVELLO VII (1215-1264) le « Défenseur de l'Eglise ». Au XVe siècle BORSO, fils de NICOLO III, reçoit de l'empereur Frédéric III le titre de « duc héréditaire de Modène et Reggio » (1452), et du pape Paul III celui de duc de Ferrare (1471).

Les domaines de cette maison, améliorés par des travaux de drainage, comptent à cette époque parmi les plus prospères de l'Italie. La cour d'Este devient un des brillants foyers de la Renaissance ; les princes — tels ALBERTO fondateur de l'université de Ferrare (1393), LEONELLO (1441-1450) qui reconnaît le caractère apocryphe des lettres de Sénèque et saint Paul, ERCOLE Ier (1471-1505) qui fait jouer les *Ménechmes* et crée une imprimerie — se plaisent à recevoir des humanistes, des savants, des poètes : l'Arioste est un familier du cardinal Hippolyte d'Este, un Mécène du temps ; Le Tasse, l'ami du duc ALPHONSE II (1533-1597). Le château des Estes à Ferrare, la Tour du Dôme (1412), la villa d'Este à Tivoli témoignent de leur sentiment artistique. Les princesses elles-mêmes jouent un rôle dans ce mouvement intellectuel : Béatrice d'Este, fille d'Ercole Ier, femme du duc Ludovic le More ; Isabelle d'Este, marquise de Mantoue, qui connut Raphaël, Jules Romain ; la fameuse Lucrèce Borgia, deuxième femme du duc Alphonse Ier (1505-1534) ; Renée de France, fille de Louis XII, femme d'Ercole II (1508-1559) et qui protégea les amis de Calvin ; Lucrezia d'Este (1535-1598), femme du dernier duc d'Urbin, et qui aima Le Tasse.

Médaille de Lionel d'Este.

A la mort d'Alphonse II (1597), qui marque la fin de la branche italienne d'Este, le pape Clément VIII refuse de reconnaître à CÉSAR, fils d'un bâtard d'Alphonse Ier, la possession de Ferrare, qui est dès lors rattachée aux Etats de l'Eglise. Réduite à Modène et à Reggio, la maison d'Este cesse, dès lors, de jouer un rôle effectif : elle est ballottée entre les influences française et hispano-autrichienne. FRANÇOIS Ier (1629-1658) meurt dans le Piémont au cours d'une guerre contre l'Espagne ; son fils ALPHONSE IV (1658-1662), marié avec une nièce de Mazarin, est lieutenant général des armées françaises en Italie. Mais RINALDO ou RENAUD (1694-1737), frère d'Alphonse IV, d'abord cardinal, puis duc de Modène à la mort de son neveu François II, se laisse entraîner contre la France dont les troupes occupent Modène, d'abord de 1703 à 1708 puis de 1734 à 1736. Son fils FRANÇOIS III (1737-1780), gendre du duc d'Orléans, combat d'abord l'Autriche (victoire de Velletri, 1744), mais suit l'évolution de la politique française, et Marie-Thérèse le nomme gouverneur de la Lombardie. HERCULE III RENAUD (1780-1800) subit les effets de la débâcle autrichienne de 1797 et est dépossédé de ses Etats, qui sont rendus en 1815 à FRANÇOIS IV qui, né du mariage de Marie-Béatrice, fille d'Hercule III, avec l'archiduc Ferdinand, commence la branche d'Autriche-Este. FRANÇOIS V, duc de Modène en 1846, perd définitivement ses Etats en 1859, et meurt sans enfants en 1875.

Médaille d'Hercule d'Este.

Este (Alphonse Ier D'), tableau du Titien, musée du Prado. (V. planche *Beaux-Arts LIV.*)

ESTE, nom patronymique adopté par les enfants nés du mariage morganatique contracté, en 1793, par Auguste-Frédéric, duc de Sussex, sixième fils du roi d'Angleterre George III, avec Augusta Murray, fille du comte de Dunmore : Auguste-Frédéric, colonel anglais, mort en 1848, et Augusta-Emma, qui épousa, en 1845, lord Truro, et, comme son frère, mourut sans postérité (1866).

ESTE adj. Qui se rapporte à l'Estonie ou à ses habitants.

— *Substantiv.* Personne née en Estonie ou qui habite ce pays. (S'écrit avec un E majuscule, dans ce sens.)

— *Substantiv.* et au masc. Idiome parlé en Estonie.

— ENCYCL. Ethnogr. V. ESTONIEN.

— Linguist. L'*este* ou *estonien* (*eesti*) appartient au groupe des langues finno-ougriennes. Il se divise en trois branches principales, correspondant à des divisions ethniques : ce sont les dialectes de Dorpat, de Reval (considéré comme le plus pur), et de Pernau. L'este a été longtemps la langue du peuple, les gens cultivés parlant l'allemand ou le russe ; mais depuis la guerre mondiale, qui a assuré à l'Estonie son indépendance, l'este est devenu la langue officielle. D'ailleurs, depuis 1873, une société littéraire avait entrepris de développer l'usage de la langue nationale. V. ESTONIE (Littér.)

ESTEAU [*èss-tô*] n. m. Etau d'ébéniste, dit aussi *âne.*

ESTEILLES [*èss-tèy'*] n. f. pl. Techn. Coins de bois servant à assujettir un marteau.

ESTELAIRE [*ès-te-lèr'*] adj. Vén. Se dit d'un cerf apprivoisé qui sert à attirer ses congénères sauvages dans un parc clos.

ESTELI, départ. du Nicaragua (Amérique centrale), peuplé de 25.000 hab. Cacao, indigo, café, canne à sucre ; mines d'or, d'argent et de cuivre. Capit. *Esteli.*

ESTELLA, ville d'Espagne (Navarre), sur l'Ega, affluent de l'Ebre ; 5.700 hab. Etoffes de laine, corroiries. Académie de musique. Ancienne ville romaine. Estella a été le théâtre de plusieurs faits d'armes pendant les guerres

carlistes de 1833-1840 et de 1873-1876. Pendant cette dernière, elle fut le quartier général de don Carlos.

ESTELLE ou **EUSTELLE** (sainte), vierge et martyre du IIIe siècle. Fille du roi païen de Saintes, elle fut convertie et baptisée par saint Eutrope, auprès de qui elle se réfugia quand elle eut été chassée par son père, et qu'elle ensevelit lorsque le roi irrité l'eut fait tuer. Elle fut à son tour livrée au martyre. — Fête le 11 mai dans le diocèse de Saintes, le 30 avril dans le martyrologe de France.

Estelle, pastorale de Florian (1788). Le berger Némorin aime la bergère Estelle, et il en est aimé. Mais, en son absence, le berger Méril, un autre prétendant d'Estelle, sauve la vie au père de la jeune fille, qui lui accorde la main d'Estelle. Némorin est désespéré : bientôt Méril meurt dans un combat. Estelle libre épousera Némorin. Tous les personnages de ce petit roman sont également vertueux, sensibles et larmoyants ; il est impossible « de trouver un seul loup dans cette bergerie ». Ce qui nous plaît encore dans *Estelle,* c'est la description, un peu sèche mais sincère, de la campagne du Languedoc, quelques jolis tableaux de mœurs, et de naïves chansons villageoises.

Estelle (Sainte-), nom donné par le félibrige de Provence à la fête que toutes les maintenances félibréennes célèbrent au mois de mai. Mistral, qui a baptisé ainsi la réunion générale annuelle des félibres, a donné pour motif de ce choix la coïncidence de la date du martyre de sainte Estelle avec celle de la fondation du félibrige (21 mai 1854). C'est à cause du nom d'Estelle (en provençal *Estélo,* étoile) que le félibrige a pris pour emblème une étoile à sept rayons.

ESTELLOIRE [*èss*] ou **ESTELLOUÈRE** [*èss, lou-èr'*] n. f. Anciennem., Pièce de harnais des chevaux de trait. (L'estelloire était le crochet qui reliait le trait au collier de la bête.) || En charpenterie, Pièce de bois qui joint l'arbalétrier à l'entrait.

ESTÉMINAIRE [*èss, nèr'*] n. f. Archéol. Syn. de ESTAMENAIRE.

ESTEPA (autref. **Astapa**), ville d'Espagne (prov. de Séville), près du Xénil ; 9.000 hab. Fours à plâtre. — Aux environs, carrières de marbre et de pierre à bâtir.

ESTEPONA, ville d'Espagne (prov. de Malaga), sur la Méditerranée ; 9.650 hab. Pêche ; salaison et commerce de harengs et d'anchois ; fabrique de bouchons et de cordages.

ESTÈQUE [*èss-tèk'*] n. f. (de l'allem. *stecken,* bâton). Outil de tourneur et de potier servant à appliquer la pâte sur un moule en lui donnant le profil voulu.

ESTER [*ès-té*] v. intr. (du lat. *stare,* se tenir debout). Dr. A signifié Rester ; s'arrêter. || Subsister. || Hésiter. || Aujourd. Poursuivre une action comme demandeur, ou la soutenir comme défendeur : ESTER *en justice.*

ESTER [*ès-tèr*] n. m. Chim. Syn. d'ÉTHER-SEL. V. ÉTHER.

ESTÈRE [*ès-tèr'*] n. f. (espagn. *estera ;* du lat. *storea,* natte). Tissu de paille, natte sur laquelle se couchent les Orientaux.

— Mar. Petite crique, cachée dans les mornes, et servant de refuge aux caboteurs des Antilles. (On écrit aussi ESTERRE, et ESTER n. m.)

ESTEREL [*ès-te-rèl*], massif littoral de Provence, situé entre Fréjus et Cannes aux confins des départements du Var et des Alpes-Maritimes. Sans relation géologique avec les plis calcaires avoisinants, il représente sans doute avec les Maures l'un des lambeaux d'un ancien système montagneux aujourd'hui effondré. Formé de roches rougeâtres (porphyres et grès), couvert de forêts de pins, il est célèbre par la beauté de ses sites, par ses escarpements (cap Roux) et ses baies (Agay, etc.). Culmen : 616 m. au mont Vinaigre.

ESTEREL (FORÊT DE L'). La contenance boisée du massif est évaluée à environ 40.000 ha., dont la majeure partie (plus de 35.000 ha.) dépend du Var. Elle est constituée par de nombreuses forêts appartenant tant à des particuliers qu'à des communes ou à l'Etat, qui, bien que portant des noms distincts, se relient les unes aux autres pour ne former en somme qu'une seule masse boisée plus ou moins entrecoupée, par places, de cultures ou de landes, mais ne présentant cependant aucune véritable solution de continuité. On peut citer notamment : les forêts particulières d'Auribeau, de Mandelieu, de l'Esterel proprement dite, de Callian, de Tanneron, de la Siagne et de la Siagnole ; les forêts communales de Montauroux et de Bagnols. La seule forêt domaniale est celle du Malpey-de-l'Esterel (5.800 ha).

Les essences forestières qui peuplent ce vaste massif sont le chêne-liège et le pin maritime, puis le chêne vert, le pin d'Alep et le châtaignier. La bruyère arborescente, l'arboustier, le genêt épineux et les cistes forment le sous-bois.

Le développement exceptionnel que cet étage inférieur de végétation, éminemment combustible, prend dans la région, devient, sous ce climat sec et chaud, où les pluies sont rares en été et les vents souvent violents, une cause perpétuelle d'incendie. Les sinistres sont tellement fréquents et graves que le massif de « l'Esterel » et son voisin celui « des Maures », qui lui est comparable à cet égard, ont été appelés la « Région du feu », et que des dispositions législatives particulières ont dû être édictées pour permettre de combattre efficacement les incendies.

Les diverses forêts du massif de l'Esterel sont traitées en ce qui concerne les peuplements résineux (pins maritimes en futaie jardinée à la révolution de cinquante-soixante ans, et d'Alep) et, généralement, en taillis simple pour les feuillus, avec des révolutions variant de dix à vingt ans suivant les cantons ; le chêne-liège est traité d'une façon particulière et soumis au démasclage en vue de la récolte du liège, qui constitue aujourd'hui une des principales sources de richesse du pays.

ESTÉRELLITE [*èss*] n. f. (de *Esterel* nom de région française). Pétrogr. Microdiorite quartzique, passant localement à la dacite. (Les phénocristaux sont formés par du quartz, de l'andésine zonée, de la hornblende. La pâte est composée de quartz et d'andésine.)

ESTERHAZY ou **ESZTERHÁZY,** une des plus anciennes familles de Hongrie ; son origine remonte au XIIe siècle. Elle a donné au pays une série de hauts dignitaires, aussi bien dans l'Eglise que dans la politique. La famille se divise en plusieurs branches : de Galantha, de Frakno, de Csesznek et de Zolyom. La première obtint le titre et la dignité de « prince du saint-empire romain », les autres portent le titre de « comte ». Les membres les plus célèbres de cette famille sont : NICOLAS (*Miklos*), le fondateur de la grande fortune des Esterhazy, né à Galantha en 1582, mort à Grosshöflein en 1645. [Il joua un rôle important dans les luttes entre catholiques et protestants, devint palatin en 1625] ; — PAUL, *prince de Galantha,* fils du précédent, célèbre général, né et mort à Eisenstadt (1635-1713). Il prit part aux guerres contre les Turcs sous Nicolas Zrinyi, puis sous Montecuccoli. Elu palatin en 1681, il prit, en 1683, les armes contre les Turcs, contribua à débloquer Vienne et prit part au siège de Bude (1686). En 1687, il fut créé prince avec le privilège de battre monnaie ; — IMRE, archevêque d'Esztergom (Gran), né en 1665, mort à Pressbourg en 1745. Primat de Hongrie, conseiller de Marie-Thérèse pendant la guerre de Sept ans, il remplit d'importantes missions politiques ; — NICOLAS (*Miklos*), né en 1765, mort à Côme en 1833. Il représenta la Hongrie au couronnement de François Ier (1792), reçut, en 1797, le commandement de l'armée hongroise chargée de repousser les Français. A partir de 1814 il remplit diverses missions diplomatiques. Protecteur éclairé des arts, il attacha Haydn à sa résidence d'Esterhaz, et réunit à Vienne une belle collection de tableaux et de dessins ; — PAUL-ANTOINE, diplomate, né en 1786, mort à Ratisbonne en 1866. Il prit part au mouvement national et libéral, et entra, en 1848, comme ministre des affaires étrangères dans le cabinet Batthyany, mais il donna sa démission lorsqu'il vit que la guerre entre l'Autriche et la Hongrie allait éclater.

Parmi les « comtes » Esterhazy de la période historique plus récente, il y a lieu de mentionner le comte MAURICE né à Majk (comitat de Komarom en 1881), membre héréditaire de la Chambre des magnats, député (1906-1918), président du conseil de Hongrie (15 juin-fin août 1917), entre les présidences Tisza et Wekerle.

ESTERLIN [*èss*], **ESTERLING** n. m. (de l'angl. *sterling,* mot d'origine inconnue). Petit poids qui était jadis en usage pour les matières précieuses, en Belgique, en Hollande et en France, et qui équivalait à la vingtième partie de l'once, soit 1gr,5. || Nom francisé d'une monnaie anglaise, dont le souvenir persiste dans l'expression : *livre sterling.* (Le poids primitif de l'esterlin, sous Edouard Ier, Edouard II et Edouard III, était de 32 grains de blé ; il équivalait au tiers du gros tournois de Saint-Louis. Les esterlins furent maintes fois copiés sur le continent, et ont ainsi donné naissance, dans plusieurs pays, à de nombreuses espèces monétaires.) [On a dit aussi ESTRELIN et STERLIN.]

ESTERNAY [*èss-ter-nè*], ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 49 kil. d'Epernay, sur le Grand Morin, affl. de la Marne ; 1.680 hab. Ch. de f. Est. Eglise en partie des XVe et XVIe siècles. Ce fut la dernière localité occupée par les Allemands (armée von Kluck) en septembre 1914 (le 4). Attaquée le 6 par la 5e armée (Franchet d'Esperey), la ville fut enlevée le lendemain par nos troupes. On y trouve un grand cimetière militaire (la Grande Tombe). — Le canton a 22 comm., et 6.550 hab.

ESTERNO (Henri-Philippe-Ferdinand, comte D'), agronome et écrivain français, né à Dijon en 1805, mort à Paris en 1883. Il prit part à l'organisation des comices agricoles, a publié de nombreux écrits, notamment : *Des banques départementales en France* (1838) ; *De la crise agricole et de son remède* (1866) ; *Des privilégiés de l'ancien régime en France et des privilégiés du nouveau* (1867) ; *Du mulet considéré comme un animal de gros trait* (1875) ; *Crédit de la petite culture* (1876) ; *Des loups anthropophages* (1876) ; *la Femme envisagée au point de vue naturaliste, spiritualiste, philosophique, providentiel* (1882) ; etc.

ESTEROTE [*èss*] n. m. Pêch. V. ESTONIÈRE.

ESTERPE [*èss-terp'*] n. f. Nom d'une large pioche, en Dauphiné.

ESTEUF n. m. Archéol. V. ÉTEUF.

ESTEULE ou **ESTEUBLE** n. f. Agric. V. ÉTEULE.

ESTEVA (Jean-Paul), amiral français, né et m. à Reims (1881-1951). Il fut commandant en chef des forces navales d'Extrême-Orient. Résident général en Tunisie de 1940 à 1943, il fut condamné en mars 1945 à la détention perpétuelle « pour avoir favorisé le passage des troupes allemandes en Afrique du Nord ».

Estevanille Gonzalez ou *le Garçon de bonne humeur,* roman picaresque espagnol (1646). Autobiographie anonyme où l'auteur fait le récit de ses voyages et de ses aventures dans toute l'Europe, comme courrier, cuisinier et valet de ses différents maîtres, depuis le roi de Pologne jusqu'au duc d'Osuna. Comme Panurge, c'est un menteur par profession et un poltron par tempérament ; mais il nous a donné des esquisses des personnages de son temps et d'intéressants récits d'événements contemporains. Cet ouvrage est connu en France par l'imitation qu'en a faite Le Sage (1734).

ESTÈVE [*èss*] n. m. (lat. *stiva*). Manche coudé de la charrue, sur l'extrémité duquel repose la main du laboureur, pour appuyer dessus, ou le soulever au besoin.

ESTÈVE (Jean), troubadour biterrois de la fin du XIIIe siècle, auteur de trois pastourelles et de deux sirventes, l'un sur la captivité (1285), l'autre sur la mort (1289) de son protecteur Guillaume de Lodève, amiral de France.

ESTÈVE (Edmond), né à Saint-Brieuc en 1868, mort à Paris en 1928, critique littéraire et professeur de littérature française. Il enseigna d'abord aux lycées de Guéret, du Mans, de Poitiers et à Paris, au lycée Saint-Louis. Puis il entra dans l'enseignement supérieur comme maître de conférences à l'université de Poitiers, fut nommé à l'université de Nancy et ensuite à la Sorbonne. Thèses de doctorat (1907) : *Byron et le romantisme français,* et édition critique de l'*Héléna,* d'A. de Vigny. Etudes sur divers écrivains et poètes modernes : *Paul Hervieu* (1917) ; *Etudes de littérature préromantique* (1923) ; *Leconte de Lisle* (1923) ; *A. de Vigny, sa pensée et son art* (1924) ; édition des *Poèmes antiques et modernes* et des *Destinées* d'A. de Vigny (1926) ; *Sully-Prudhomme* (1925) ; *Emile Verhaeren* (1928).

ESTEVENANT [*èss, nan*] n. m. (du lat. *Stephanus,* Etienne). Numism. Nom des anciennes monnaies (argent ou billon) des évêques de Besançon, qui portaient le nom de saint Etienne sur une de leurs faces : *Des* ESTEVENANTS *d'argent.* (On a dit aussi ESTEVANON.)

ESTHÉMATIQUE [*èss, tik'*] adj. (de *esthème*). Qui a rapport aux vêtements : *L'histoire* ESTHÉMATIQUE *des peuples d'Orient.*

ESTHÈME [*èss*] n. m. (gr. *aisthêma ;* de *aisthanomai,* je sens). Physiol. Impression. (Inus.)

ESTHÉOSTOME [*èss-té-oss-tom'*] adj. (du gr. *esthès,* vêtement, et *stoma,* bouche). Bot. Se dit des mousses qui n'ont qu'une garniture simple à l'orifice de leur urne.

ESTHER, fille juive d'une grande beauté, de la tribu de Benjamin, qu'épousa le roi de Perse Assuérus. V. ESTHER (*le Livre d'*).

— Iconogr. L'histoire d'Esther a inspiré bon nombre d'artistes. Rappelons un tableau de Franz Franck le Jeune (Louvre), qui représente les épisodes suivants, disposés aux divers plans : *le Festin d'Assuérus ; Esther s'évanouissant en présence d'Assuérus ; le Triomphe de Mardochée* et *le Supplice d'Aman.* Rembrandt a peint le premier de ces sujets et, en outre, *Aman implorant la faveur d'Esther, le Triomphe de Mardochée* et la *Condamnation d'Aman.* Beauvarlet a gravé, d'après J.-B.-F. de Troy, une suite de sept estampes, représentant l'*Histoire d'Esther.* Claude Lorrain a peint *Esther et ses suivantes se rendant au palais d'Assuérus.* Mais l'épisode qui a été le plus fréquemment représenté est celui d'Esther se présentant à Assuérus pour implorer sa clémence en faveur des Juifs et s'évanouissant au pied du trône. Parmi les artistes qui ont traité ce sujet, il nous suffira de citer : Poussin et Jean Steen (Ermitage), Rubens (quatre compositions différentes), le Tintoret (Madrid), Paul Véronèse (Louvre et Offices), Van der Neer (même musée), De Troy (gravé par Beauvarlet et par L.-J. Le Lorrain), Ant. Coypel (Louvre), Strozzi (Dresde), le Dominiquin (Saint-Silvestre, à Rome), etc. (V. planche *Beaux-Arts LIV.*)

Esther (LE LIVRE D'). Ce livre de la Bible a été écrit, en hébreu, probablement au Ve siècle av. J.-C. L'auteur en est inconnu. Les juifs le placent parmi les hagiographes. La traduction grecque des Septante contient plusieurs fragments dont le texte hébreu a été perdu. Saint Jérôme en a inséré la traduction latine dans la Vulgate, et l'Eglise les considère comme inspirés.

Le livre d'*Esther* a pour sujet l'histoire de la juive dont il porte le nom. Assuérus, roi des Perses, en qui certains exégètes reconnaissent Xerxès, fils de Darius Ier, avait répudié la reine Vasthi. Il fit comparaître alors devant lui un grand nombre de jeunes filles et arrêta son choix sur une orpheline juive, appelée *Edissa* (myrte), qui prit, en devenant reine le nom persan d'ESTHER. Aman, favori du roi, avait obtenu de son maître un édit qui ordonnait l'extermination de toute la nation juive. Avant le jour marqué pour cette exécution, Assuérus apprit que Mardochée, oncle d'Esther, avait autrefois dévoilé une conjuration contre sa vie et était resté sans récompense. Il ordonna aussitôt à Aman de conduire Mardochée par toute la ville de Suse, en lui rendant les honneurs royaux. Pour se venger de cette humiliation, Aman résolut de faire périr Mardochée. Mais Esther, se présentant devant le roi au péril de sa vie, sauve à la fois Mardochée et son peuple. Aman est pendu à la potence qu'il avait fait élever pour Mardochée, et les Juifs massacrent leurs ennemis avec la permission du roi. — La fête des *Purim* fut instituée en mémoire d'Esther : elle est encore célébrée dans les synagogues, le 14 du mois d'adar.

Esther, tragédie de Jean Racine, en trois actes et en vers, avec des chœurs. Mme de Maintenon pria Racine, en 1688, d'écrire, pour les élèves de Saint-Cyr, une pièce qui fût à la fois un divertissement et un enseignement. Racine avait renoncé au théâtre depuis douze ans. Il hésita d'abord, puis, malgré l'opposition de Boileau, choisit le sujet d'*Esther ;* il s'applaudissait de réaliser le dessein, qu'il avait depuis longtemps conçu, « de lier, comme dans les anciennes tragédies grecques, le chœur avec l'action ». Moreau, organiste de Saint-Cyr, écrivit la musique des chœurs. La première représentation eut lieu le 26 janvier 1689 devant le roi, Mme de Maintenon, un groupe de courtisans choisis et plusieurs évêques, parmi lesquels était Bossuet. Exercées par Racine lui-même, les demoiselles de Saint-Cyr firent merveille. C'est le 8 mars 1721 que la pièce fut représentée pour la première fois, à Paris, par les comédiens du roi. Racine a suivi exactement les événements racontés par la Bible. Mais il en a transformé profondément l'esprit, sans s'en douter : d'une histoire de sérail il a fait l'aventure d'une jeune fille timide et pieuse et d'un roi despote mais galant. Tout le monde comprenait ainsi la Bible, de son temps. Il y a d'ailleurs dans la pièce une étude de caractère intéressante, celle d'Aman, et dans la conduite de la pièce, dans le style, il y a l'équilibre, l'harmonie et la grâce raciniennes. Les chœurs n'ont pas du tout, comme Racine le croyait, le caractère des chœurs grecs où l'on sent beaucoup plus l'âme collective d'un peuple ; mais ils ont du mouvement et du souffle et sont, avec ceux d'*Athalie,* la meilleure œuvre lyrique du XVIIe siècle.

Esther, oratorio, musique de Hændel, exécuté pour la première fois le 29 août 1720 à Cannons-Castle, résidence du duc de Chandos. C'est, dit-on, le premier ouvrage de ce genre qui ait été écrit sur des paroles anglaises.

ESTHÉSIE [*èss, zî*] n. f. (gr. *aisthèsis*). Physiol. Syn. d'ÆSTHÉSIE.

ESTHÉSIOGÈNE [*èss*] adj. (du gr. *aisthèsis,* sensibilité, et *gennân,* engendrer). Physiol. Syn. d'ÆSTHÉSIOGÈNE.

ESTHÉSIOLOGIE ou **ÆSTHÉSIOLOGIE** [*èss, jî*] n. f. (du gr. *aisthèsis,* sensibilité, et *logos,* discours). Physiol. Partie de la physiologie, qui s'occupe de la sensibilité, de ses conditions et de son mécanisme. (Elle étudie non seulement les organes des sens, en tant que sources d'impressions sensorielles, mais aussi les diverses sensibilités internes, telles que le sens musculaire et, en général, la *cénesthésie* [v. ce mot].)

ESTHÉSIOMÈTRE [*èss*] n. m. Physiol. Syn. d'ÆSTHÉSIOMÈTRE.

ESTHÉSIOMÉTRIE [*èss, trî*] n. f. (de *esthésiomètre*). Physiol. Syn. d'ÆSTHÉSIOMÉTRIE.

ESTHÉSODIQUE [*èss, dik'*] adj. (du gr. *aisthèsis*, sensibilité, et *odos*, voie). Physiol. Nom donné autrefois aux nerfs sensitifs ou centripètes.

ESTHÈTE [*èss*] adj. (gr. *aisthétès;* de *aisthanomai*, je sens). Physiol. Qui est susceptible d'être senti. (Vx.)

— *Substantiv.* Celui qui aime et pratique le beau. || Nom donné ironiquement, vers 1900, à Paris, à des jeunes gens aux longs cheveux, à des jeunes femmes aux bandeaux plats, portant des robes moyen-âge, et qui, malgré leurs prétentions littéraires ou artistiques, n'avaient avec l'esthétisme que de très lointains rapports.

ESTHÉTICIEN [*èss, si-in*], **ENNE** n. Personne qui s'occupe d'esthétique.

ESTHÉTICISME [*èss, sism'*] n. m. Théorie qui fait de l'art une affaire de sensibilité pure en le dégageant de toutes les préoccupations utilitaires, intellectualistes et morales.

ESTHÉTIQUE [*èss, tik'*] adj. (gr. *aisthètikos;* du verbe *aisthanesthai*, sentir, percevoir). Qui a rapport au sentiment, et particulièrem. au sentiment du beau : *Minerve et Vénus sont la nature féminine envisagée par ses deux côtés : le côté spiritualiste et saint, le côté* ESTHÉTIQUE *et voluptueux.* (Renan.)

— *Jugement esthétique*, Dans le système de Kant, Jugement qui considère les formes des choses de manière à en tirer un sentiment de plaisir. || *Critique du jugement esthétique*, Théorie kantienne du beau et du sublime.

ESTHÉTIQUE [*èss, tik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Science, théorie, règles du beau : *L'idée du beau engendre ce qu'on appelle l'*ESTHÉTIQUE. (V. Cousin.)

— ENCYCL. Philos. L'*esthétique* est la branche de la philosophie qui a pour objet le beau ; c'est à la fois la théorie du beau et la philosophie de l'art. Elle fait son apparition en Grèce, mais sans constituer encore une science distincte. Pour Platon, il y a une *idée* du beau ; nous sommes mus par une réminiscence de cette *idée*, et l'art est un effort pour imiter cette réalité suprasensible. Aristote ébauche une théorie du beau qui, d'après lui, a pour caractères la coordination, la symétrie et la précision ; il place l'essence de l'art dans l'imitation de la nature ; mais par « nature » il entend l'essence interne, idéale, des choses naturelles. Les stoïciens identifient le bien et le beau. Les philosophes de l'école d'Alexandrie font du sentiment du beau un moyen de poursuivre l'union avec l'absolu. Les mêmes préoccupations morales et religieuses se rencontrent chez saint Augustin (*De la vraie religion*, *De la musique*) et chez les philosophes du moyen âge. Au XVIIe siècle Descartes a esquissé dans son *Compendium musicæ* (Abrégé de musique) une théorie nettement intellectualiste du plaisir musical et, à cette occasion, du plaisir esthétique en général. Au XVIIIe siècle citons l'*Essai sur le beau* du P. André (1741), *les Beaux-arts réduits à un même principe*, de Batteux (1746), et enfin, de Diderot l'article *Beau* paru dans l'*Encyclopédie* (1751), ainsi que ses *Salons* (1759-1781) par lesquels il inaugure la critique d'art en substituant l'analyse des œuvres à la spéculation métaphysique. De l'ouvrage du philosophe allemand Baumgarten, *Æsthetica* (1750-1758) date l'emploi du mot *esthétique* dans le sens qu'il a conservé depuis lors. Mais c'est Kant qui, dans sa *Critique du jugement* (1790), donna aux théories sur le beau un nouvel essor : d'après lui, le jugement esthétique est dégagé de toute considération de fin ou d'utilité ; de plus, la satisfaction que donne le beau est nécessaire et universelle. Sa théorie fut reprise et développée par Schiller (*Lettres sur l'éducation esthétique de l'humanité*, 1795). La métaphysique domine dans les traités de Schelling et dans l'*Esthétique* de Hegel et aussi, bien qu'à un moindre degré, dans l'ouvrage de Schopenhauer : *le Monde comme volonté et comme représentation* (1819).

Elle se retrouve chez Cousin, Jouffroy, Chaignet, Ch. Lévêque, Lamennais. Au milieu du XIXe siècle on cherche à appliquer à l'esthétique la méthode des sciences naturelles, et Taine inaugure avec éclat cette nouvelle tendance. La science, d'autre part, fait une place de plus en plus large à l'étude des conditions du plaisir esthétique avec Chevreul (*Contraste simultané des couleurs*), Helmholtz (*Optique physiologique*), Grant Allen (*Physiological Æsthetics*), Th. Fechner (*Introduction à l'Esthétique*). En France, l'esprit scientifique, uni à un sentiment vif du beau, caractérise les ouvrages d'esthétique des philosophes Guyau, Souriau, G. Sorel, V. Henry, Lechalas, Lalo.

Avant d'employer le mot *esthétique* dans le sens que lui a définitivement donné Baumgarten, Kant l'avait employé dans son sens étymologique (*αἰσθησις*, sensation) en intitulant *Esthétique transcendentale* la partie de sa *Critique de la raison pure* (1781) où il traite des « formes à priori de la sensibilité » : l'Espace « forme du sens externe » et le Temps « forme du sens interne ».

Esthétique (COURS D'), par Jouffroy (1843), publié par Damiron, sur les notes d'un élève de Jouffroy. Voici l'idée du philosophe. Dans toute perception du beau, il y a deux éléments : l'un objectif, l'objet ; l'autre subjectif, l'événement psychologique qui fait que cet objet est appelé beau. Le beau a trois degrés : l'agréable, le beau proprement dit, le sublime. On reconnaît là les idées de Reid et de Kant. Ce qui appartient à Jouffroy ce sont les exemples, les détails gracieux et poétiques.

ESTHÉTIQUEMENT [*èss, ke-man*] adv. D'une manière esthétique, du point de vue théorique de l'esthétique : *Les Allemands savent de l'art tout ce qu'on en peut* ESTHÉTIQUEMENT *savoir.* (Th. Gautier.)

ESTHÉTISME [*èss, tissm'*] n. m. (de *esthétique*). Ecole artistique et littéraire d'origine anglo-saxonne, qui se proposait de ramener les arts et la poésie à leurs formes primitives et archaïques.

— ENCYCL. On peut donner comme origine à l'*esthétisme* la campagne entreprise en Angleterre, vers 1855, par les peintres Millais, Hunt et Rossetti, pour ramener l'art anglais à la pureté de forme et à la scrupuleuse imitation de la nature qui caractérise les prédécesseurs de Raphaël (v. PRÉRAPHAÉLITES). Ces idées furent adoptées, mais avec exagération, par le poète Swinburne, le critique Pater et le peintre Burne Jones. La troisième période esthétique est marquée par l'influence de Ruskin, et de William Morris qui étendit ses théories au mobilier et au costume. La vogue fut aux massifs meubles en chêne de la période jacobite. Dans le costume, les modes esthétiques apparurent avec leurs étoffes flottantes pour les femmes. Vers 1886, les esthètes atteignirent l'apogée de leur vogue ; leurs doctrines et leurs modes franchirent l'océan et s'imposèrent à la jeune Amérique. En même temps, des peintres allemands et autrichiens essayèrent de ramener le costume des hommes à des types plus élégants, en abandonnant le pantalon pour en revenir à la culotte.

En France, les esthètes ont eu leurs expositions particulières, leurs « revues jeunes », leurs poètes et leurs artistes aux longs cheveux. Ils ont formé des cénacles et presque des chapelles. Ils ont excité quelque curiosité entre 1890 et 1900.

ESTHIOMÈNE [*èss*] adj. (gr. *esthioménos*). Qui ronge, corrode (les chairs).

— *Substantiv.* et au masc. Méd. Nom donné, dans l'ancienne médecine, à une affection chronique de la peau, qui paraît être le lupus ou le cancroïde de la peau. || *Esthiomène vulvaire*, Nom ancien de maladies des organes génitaux féminins, mal différenciées.

ESTHONIE. Géogr. V. ESTONIE.

ESTHONYX [*èss-to-nikss*] n. m. Genre de mammifères fossiles de la famille des tillodontes. (On les range dans l'ordre des insectivores, malgré leurs caractères spéciaux : crâne de carnivore, incisives de rongeur, pattes plantigrades à cinq doigts munis de griffes. Leurs débris se rencontrent dans l'éocène inférieur des Etats-Unis.)

ESTHOPHYSIOLOGIE [*èss-to-fi, ji*] n. f. (du gr. *aisthèsis*, sensibilité, et de *physiologie*). Partie de la physiologie, qui s'occupe des relations entre les états nerveux et les phénomènes de conscience.

— ENCYCL. Les phénomènes de conscience ne pouvant pas se passer d'un substratum anatomique, on a cherché à établir, par une autre méthode que l'introspection, les conditions structurales et fonctionnelles nécessaires pour que se produisent les actions conscientes. Jusqu'ici, les recherches, patiemment poursuivies, ont seulement montré que certaines fonctions psychiques ont tendance à se localiser dans des zones spéciales de l'écorce, comme la fonction du langage dans la région temporale gauche et comme les fonctions motrices le long de la scissure de Rolando. Du moment que les altérations de ces zones corticales modifient ou empêchent les fonctions psychiques correspondantes, il est certain qu'il y a une relation étroite entre les dispositions des parties considérées du cerveau et les phénomènes psychiques observés. Mais nous ignorons totalement la nature de ces relations et si la structure cérébrale est un support ou si elle est l'agent même du psychisme. V. CONSCIENCE et LOCALISATIONS CÉRÉBRALES.

ESTIBOIS [*èss*] n. m. Techn. V. ÉTIBOIS.

ESTICEUX [*èss-ti-seû*] n. m. Techn. Machine à l'usage des tireurs d'or.

— N. m. pl. Nom donné aux tringles qui tiennent les bobines dites *roquetins*.

ESTIENNE, famille française d'imprimeurs et de libraires, dont plusieurs se sont fait connaître autant par leur érudition, que par la perfection typographique de leurs publications. Le premier, HENRI Ier, né vers 1470, mort à Paris en 1520, débuta en société avec l'Allemand Wolfgang Hopyl. Leur établissement, situé rue du Clos-Bruneau, à Paris, avait pour enseigne des lapins. A partir de 1504, Henri travaille pour son compte, et pour celui d'autres libraires comme Geoffroy Tory, de Bourges, pour qui il imprima, en 1509, la *Cosmographia Pii papæ*, et, en 1532, l'*Itinéraire d'Antonin*. Il existe environ cent vingt ouvrages portant son nom ; un seul est en français, un traité de géométrie (1514). Les titres de ses livres portent, le plus souvent, pour emblème les armes de l'Université, avec la devise : « *Plus olei quam vini* », ou quelquefois : « *Fortuna opes auferre, non animum potest* ».

FRANÇOIS, son fils aîné, né et mort à Paris (1502-1550), reçu libraire en 1537, publia une quarantaine d'ouvrages, dont un *Psalterium græcum* (1543), et un livre d'*Heures*, également en grec.

ROBERT Ier, deuxième fils de Henri Ier, né à Paris en 1503, mort à Genève en 1559, eut pour maître Jean Lascaris. Ce fut un philosophe érudit et un imprimeur remarquable. Il fit son apprentissage chez Simon de Colines, le second mari de sa mère. Son premier travail fut une recension minutieuse du texte latin du Nouveau Testament, publiée en 1523. En 1526, il établit une imprimerie rue Saint-Jean-de-Beauvais, où, sous la marque de l'olivier et la devise : « *Noli altum sapere, sed time* », il imprima de nombreuses *Bibles* en hébreu, en grec et en latin (v. BIBLE), des *Psautiers*, des *Concordances*, des éditions d'auteurs anciens. Il rassemblait chez lui les savants et les érudits. Il fut nommé, en 1539, imprimeur du roi pour l'hébreu et le latin, et en 1540 pour le grec. Mais la protection royale ne suffit pas à le couvrir contre les attaques de la Sorbonne, qui le poussèrent vers la Réforme. En 1551, il partit pour Genève, où il publia son fameux pamphlet : *les Censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils ont faussement condamné les « Bibles » imprimées par Robert Estienne* (1552). Il fit aussi paraître de nouvelles éditions de son *Dictionnaire français-latin* (1530-1540-1559), qu'il avait tiré de son *Thesaurus linguæ latinæ* (1531-1532-1536).

CHARLES, troisième fils de Henri Ier, né et mort à Paris (1504-1564), se tourna vers les études médicales, et, jeune encore, fut reçu docteur. En 1540, il accompagna en Italie Lazare Baïf comme précepteur de son fils Antoine, le futur poète. En 1551, il succéda à son frère Robert, parti pour Genève, comme imprimeur du roi, sans abandonner la médecine. Il avait publié, en 1545, un grand ouvrage d'anatomie : *De dissectione partium corporis humani*, dont il donna une édition française. Son *Prædium rusticum* est le point de départ de toutes les *Maisons rustiques* des siècles suivants. Mais il ne réussit pas, et, en 1561, ses créanciers le firent enfermer au Châtelet. Il avait mis au jour plus de cent éditions.

HENRI II, fils aîné de Robert Ier, né à Paris en 1528, mort à Lyon en 1598, dès l'enfance apprit le grec ; à treize ans, il était en état d'aider son père pour les notes de l'édition de Denys d'Halicarnasse. En 1547, il partit pour l'Italie où il fouilla les bibliothèques à la recherche de manuscrits grecs. En 1554, il publie à Paris la première édition d'Anacréon, suivie de la traduction latine. En 1557, il fonde à Genève une imprimerie distincte, sous la marque de l'olivier et la devise « *Noli altum sapere* ». A la mort de son père il réunit les deux ateliers, où furent imprimés plus de cent quatre-vingts ouvrages en diverses langues. Son premier livre français fut *la Conformité du français avec le grec* (1565). Il eut souvent maille à partir avec le Conseil de Genève, notamment pour son *Apologie pour Hérodote* (1566), ses *Epigrammes grecques* (1570), et surtout pour ses *Dialogues du nouveau langage français italianisé* (1578). Un séjour qu'il fit à la cour d'Henri III, à Paris où il publia la *Précellence du langage françois* (1579) redoubla contre lui les rigueurs du Conseil de Genève, qui le fit emprisonner à son retour. A partir de 1585, il vécut peu à Genève, voyageant souvent en Allemagne et en France. La mort le surprit à Lyon, en 1598. Henri Estienne fut un helléniste de premier ordre. Son *Thesaurus græcæ linguæ* (1572) est un monument gigantesque d'érudition et de savoir. — Son fils PAUL, né à Genève en 1566, mort après 1627, lui succéda. En 1605, à la suite d'une conspiration en faveur du duc de Savoie, il fut banni de Genève, jusqu'en 1619. En 1627, il vendit son établissement aux frères Chouet. Il eut deux fils : ANTOINE, né à Genève en 1592, mort à Paris en 1674, et JOSEPH (1603-1629), qui exerça à La Rochelle. Antoine abjura le calvinisme, rentra en France et devint imprimeur du roi (1615) et de l'Assemblée du clergé. En 1623, il obtint la garde des matrices grecques de Garamond. Devenu aveugle, il mourut à l'hôpital. Il avait eu trois fils : JEAN-JACQUES, né en 1612, reçu imprimeur en 1647 avec son frère FRANÇOIS III, qui n'exerça pas, et HENRI V (1631-1661), qui obtint en survivance l'office d'imprimeur royal.

Henri II Estienne.

ROBERT II, second fils de Robert Ier, né à Paris vers 1530, mort à Genève en 1570. Il était resté catholique et rétablit à Paris, en 1556, l'imprimerie paternelle, et obtint, à la mort de son oncle, le titre d'imprimeur du roi. Il composa quelques poésies, dont une célèbre sur la mort de Ronsard. Son fils aîné, ROBERT III, né et mort à Paris (1560-1630) traduisit en partie la *Rhétorique* d'Aristote, et reçut le titre d'interprète du roi ès langues grecque et latine. Il signait ses volumes : **Robertus Stephanus R. F. R. N.** c'est-à-dire *Roberti filius Roberti nepotis*. Son frère HENRI III, trésorier des bâtiments du roi, eut deux fils, dont l'un, ROBERT IV, bailli de Saint-Marcel, puis de Saint-Denis, et imprimeur de 1630 à 1633, réimprima et acheva la traduction de la *Rhétorique* commencée par Robert III.

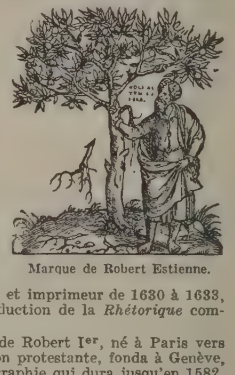

Marque de Robert Estienne.

FRANÇOIS II, dernier fils de Robert Ier, né à Paris vers 1536 et élevé dans la religion protestante, fonda à Genève, en 1562, un atelier de typographie qui dura jusqu'en 1582. Ses fils, GERVAIS et ADRIEN, furent reçus libraires à Paris : l'un en 1612, l'autre en 1614. Adrien eut deux fils : PIERRE, reçu libraire en 1638, et JÉRÔME, reçu en 1657, qui furent les derniers de leur branche.

ESTIENNE (Jean-Baptiste-Eugène), général français, né à Condé-en-Barrois (Meuse) en 1860, mort à Paris en 1936. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1880 dans l'arme de l'artillerie, il se spécialisa dans les questions techniques de matériel. Il inventa le goniomètre à collimateur adopté dans l'artillerie française en 1895. En 1910, il essayait d'organiser une aviation légère d'artillerie. Colonel depuis 1912, il était, en 1914, adjoint au commandant du parc d'artillerie de la place de Nice. Après avoir pris part aux premières opérations en Belgique et sur la Marne, son esprit inventif lui faisait créer et perfectionner les chars de combat qui contribuèrent pour une large part au succès des armées françaises à partir de juillet 1918. Il avait commandé l'artillerie des secteurs de Vaux et de Douaumont, devant Verdun, en 1915. Général de brigade en 1916, divisionnaire en 1918, il s'intéressa, après la Guerre, à la pénétration du Sahara par l'automobile montée sur chenilles souples.

ESTIENNOT DE LA SERRE (dom Claude), savant bénédictin né à Varennes-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire) en 1639, mort à Rome en 1699. Profès à Vendôme (1659) de la congrégation de Saint-Maur, il vint en 1669 à Saint-Germain-des-Prés comme collaborateur de Mabillon, fut sous-prieur de Saint-Martin de Pontoise (1670-1672) dont il écrivit l'histoire (*Historiæ regalis monasterii S. Martini*) et celle de l'abbaye de Maubuisson, puis fut chargé, à travers la France, d'une vaste enquête dont les résultats sont consignés dans les trente volumes de ses *Antiquitates benedictinæ*, et devint en 1684 procureur de l'ordre à Rome, où il jouit de la confiance des papes ; il mit à profit ce séjour pour recueillir dans les bibliothèques et les archives d'innombrables documents pour ses confrères de France. Il s'employa utilement à empêcher la condamnation du livre de Mabillon sur le culte des saints inconnus. Tous ses ouvrages sont demeurés manuscrits.

ESTIER [*èss-ti-é*] n. m. Techn. Syn. d'ÉTIER.

ESTILLE [*èss-tiy'*] n. f. Ancien métier de haute lice. (On disait aussi ÉTILLE.)

ESTIMABLE [*èss*] adj. Dont on peut faire l'estimation. — || Digne d'être estimé, qui a du prix : *On n'est* ESTIMABLE

que par le cœur. (Saint-Evremont.) *Rien n'est plus* ESTIMABLE *que le bon sens et la vertu.* (Fénelon.)

— Qui n'est pas sans mérite : *Un* ESTIMABLE *écrivain. Un livre* ESTIMABLE.

— ANTON. **Contemptible, méprisable, vil.** — **Inestimable, désestimable.**

ESTIMATEUR [*èss*] n. m. (de *estimer*). Qui sait évaluer, déterminer le prix de : *S'en rapporter à un* ESTIMATEUR.

— *Fig.* Qui sait apprécier, qui s'y connaît : *Un peuple mauvais* ESTIMATEUR *du mérite.*

ESTIMATIF [*èss*], **IVE** adj. Qui contient l'estimation d'une chose : *Etat* ESTIMATIF *des travaux.*

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* ESTIMATIF. (Peu us.)

ESTIMATION [*èss, si-on*] n. f. Estime : *Sans égard à l'*ESTIMATION *des hommes.* (J.-J. Rousseau.) [Vx.] || Action d'estimer, d'évaluer : ESTIMATION *de travaux, de marchandises.*

— Mar. et Géogr. Syn. d'ESTIME.

— Philos. Dans le système d'Abélard, Doctrine admise par la foi, mais qui n'a point encore été contrôlée par la raison.

— ENCYCL. L'*estimation* d'un bien par experts est souvent prescrite par la loi : par exemple, dans le partage judiciaire, ou dans la demande en rescision d'une vente d'immeuble pour lésion.

Dans les actes privés, les parties font souvent des estimations, destinées à fixer les droits d'enregistrement. Les estimations peuvent en outre être utiles pour évaluer les dommages-intérêts dus en cas de non-restitution de la chose estimée. Parfois même, on dit que « l'estimation vaut vente », ce qui signifie que celui qui reçoit une chose contre estimation est dispensé de la restituer en nature, et n'est tenu de rendre que le prix de l'estimation. Il en est ainsi des biens estimés au début d'un usufruit ; mais, en général, on n'applique cette règle que si les parties l'ont stipulée.

ESTIMATIVE [*èss*] n. f. (de *estimatif*). Faculté d'évaluer, d'apprécier, de juger. (Vx.)

ESTIMATIVEMENT [*èss, man*] adv. D'après l'estimation qu'on a pu faire ou qu'on fera.

ESTIMATOIRE [*èss*] adj. Qui concerne l'estimation : *Action* ESTIMATOIRE.

ESTIME [*èss*] n. f. (de *estimer*). Détermination de la valeur d'une chose. (Vx.) || Bonne ou mauvaise opinion qu'on a d'une personne, d'une chose :

C'est de mon jugement avoir mauvaise *estime.*
MOLIÈRE.

|| Appréciation favorable d'une personne, d'une chose : *L'*ESTIME *est un aveu intérieur du mérite de quelque chose.* (Vauvenargues.) *L'agriculture fut en grande* ESTIME *chez les anciens Egyptiens.*

— Bonne ou mauvaise réputation dont on est l'objet : *Etre en grande, en petite* ESTIME *chez ses voisins.* || Bonne réputation, gloire :

Assurer sa puissance et sauver son *estime.*
CORNEILLE.

— *Estime de soi-même, Sa propre estime,* Conscience que l'on a de n'avoir rien à se reprocher.

— *Succès d'estime,* Demi-succès. (Se dit surtout d'une pièce de théâtre qui obtient les éloges des critiques, sans avoir beaucoup de représentations.)

— *A l'estime,* loc. adv. Selon une appréciation sommaire faite sans l'aide d'instruments de mesure.

— ANTON. **Mépris, mésestime.**

ESTIMER [*èss, mé*] v. tr. (lat. *æstimare*). Evaluer la valeur de : ESTIMER *une maison, un bijou, un tableau.* || *Par extens.* Calculer : ESTIMER *la distance entre deux villes.*

— *Fig.* Evaluer : *Il est difficile d'*ESTIMER *quelqu'un comme il veut l'être.* (Vauvenargues.) || Attacher du prix à, faire cas de : *Il y a deux choses que les hommes* ESTIMENT *beaucoup..., la vie et l'argent.* (La Bruyère.)

Et j'enrage de voir qu'elle *estime* un tel homme.
MOLIÈRE.

Et c'est n'*estimer* rien qu'*estimer* tout le monde.
MOLIÈRE.

|| Avoir une opinion favorable des qualités, du mérite de : *Tu es grand, tu es puissant ; ce n'est pas assez : fais que je t'*ESTIME. (La Bruyère.) || Avoir telle ou telle opinion : ESTIMONS *les choses ce qu'elles valent, sans préventions.*

— *Par extens.* Juger, regarder comme : *Nous* ESTIMONS *fous parfois les plus sages.* || Penser, croire, conjecturer : *Je n'*ESTIME *pas que l'homme soit capable de former un projet.* (La Bruyère.)

— Mar. Calculer approximativement les éléments qui servent à déterminer la position d'un navire. || *Estimer la route, le chemin,* Apprécier plus ou moins rapidement « à l'estime » la distance parcourue. || *Estimer l'aire de vent, le point, la variation, la dérive, la longitude, la latitude,* Les apprécier sur les données de l'estime.

— ALLUS. LITTÉR. :

Qui méprise Cotin n'*estime* point son roi,
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi,

vers de Boileau. V. MÉPRISER.

— ***Estimé, e,*** part. pass. du verbe *Estimer* (au propre et au fig.).

— Mar. *Point estimé,* Point ou position du navire calculée en se servant d'éléments dus à l'estime. || *Longitude estimée, Latitude estimée.* Coordonnées du point dû à l'estime.

— ***S'estimer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Avoir de l'estime pour soi-même : S'ESTIMER *trop, trop peu.* || *S'estimer son prix,* A sa juste valeur. || Se croire, se considérer comme :

Avant que de combattre ils *s'estiment perdus.*
CORNEILLE.

— Avec réciprocité, S'accorder une estime réciproque.

— SYN. **Estimer, apprécier, évaluer,** etc. V. APPRÉCIER.

— ANTON. **Dédaigner, mépriser, mésestimer.**

ESTINNES-AU-MONT, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Thuin), sur un affluent de l'Haine ; 2.300 hab. Agriculture, lin, chicorée.

ESTIRE [*èss*] n. f. Techn. Syn. d'ÉTIRE.

ESTISSAC, ch.-lieu de cant. de l'Aube, arrond. et à 24 kil. de Troyes, sur la Vanne ; 1.810 hab. Ch. de f. Est. Cette ville, dite d'abord *Saint-Liébault,* a pris son nom méridional actuel lors de son érection en duché-pairie (1737) pour Charles de La Rochefoucauld. — Le canton a 10 comm., et 4.845 hab.

ESTISSEUSE [*èss*] n. f. Filat. Broche de fer qui traverse les bobines sur lesquelles s'enroulent les fils dans un métier.

ESTIUS (Willem), dit **Van Est,** théologien catholique, né à Gorcum en 1542, mort en 1613 à Douai, où il fut supérieur du séminaire et chancelier de l'université. Il publia notamment : *Historia martyrum gorcumensium* (1603) ; *Comment. in omnes Pauli et 7 catholicas apostolorum epistolas* (1614) ; *Annotationes in præcipua et difficiliora Scripturæ loca* (1617). Benoît XIV l'appelait **Doctor fundatissimus.**

ESTIVAGE [*èss*] n. m. Migration des troupeaux qui en été vont des pâturages des vallées à ceux de la montagne.

ESTIVAGE [*èss*] n. m. Action d'estiver des marchandises. || Chargement d'un navire de commerce.

ESTIVAL [*èss*], **E, AUX** adj. (lat. *æstivalis ;* de *æstas,* été). Qui est relatif, propre à l'été : *Fleurs* ESTIVALES. *Maladies* ESTIVALES. *Insectes* ESTIVAUX.

ESTIVAL [*èss*] n. m. (mot provençal ; de *æstivale* selon Du Cange ; de *tibiale* selon Diez). Sorte de bottines. (Vx.) || Nom que les pêcheurs provençaux donnent à de grosses bottes dont ils se servent pour aller à l'eau dans les endroits peu profonds.

Estival (XIVe s.).

— ENCYCL. *L'estival* était une espèce d'escarpin, de soulier léger, accompagné souvent d'une tige qui en faisait une courte bottine. Les estivaux étaient faits de cuir ou de drap ; ils étaient portés (principalement aux XIVe et XVe siècles) par les hommes comme par les femmes.

ESTIVANDIER [*èss, di-é*] n. m. (du lat. *æstivare,* passer l'été). Ouvrier des champs, qui fait la moisson et bat le grain. (On l'appelle aussi SOLATIER.) [Dialectal.]

ESTIVANT [*èss, van*], **E** n. et adj. (lat. *æstivare*). Se dit des personnes qui passent une partie de l'été, durant les vacances, dans telle ou telle région.

ESTIVAREILLES, comm. de la Loire, arrond. et à 36 kil. de Montbrison, sur l'Andrable ; 1.040 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

ESTIVATION [*èss, si-on*] n. f. (de *estiver*). Zool. Engourdissement de certains animaux, pendant les fortes chaleurs de l'été.

— Bot. Syn. de PRÉFLORAISON.

— Séric. Phase de l'élevage des vers à soie, qui consiste à exposer les œufs triés (graines) dans une salle bien aérée, à une température de 25° C., pendant une vingtaine de jours, dans le but de favoriser l'éclosion.

ESTIVE [*èss*] n. f. (ital. *stiva ;* du lat. *stipare,* comprimer). Mar. Lest mobile dont on se servait sur les galères de la Méditerranée. || Forte tension à laquelle on soumet des manœuvres ou des cordages neufs, afin de prévenir les mauvais effets qui résulteraient de l'allongement qu'ils prendraient après un certain service à la mer. || Action de comprimer dans la cale les marchandises élastiques, telles que le coton, la laine, le fourrage, pour qu'elles y occupent le moins de place possible. || A signifié Cale. || *Mettre un navire en estive,* En répartir la charge entre les deux bords, de manière qu'il se tienne droit.

— Archéol. Arrimage d'une galère. (L'estive d'une galère ordinaire, pourvue de deux mois de vivres, comprenait 500 paniers de lest de pierres, pesant à peu près 15 tonnes, et 620 boulets de 36, répartis dans les diverses chambres. On y ajoutait ordinairement 120 boulets pour les bâtardes et 120 pour les moyens canons, plus 36 boulets à deux têtes de divers calibres.)

ESTIVE [*èss*] n. f. (du lat. *æstivus,* d'été). Somme à payer pendant une saison, pour la consommation d'une tête de bétail à l'engrais.

ESTIVE [*èss*] n. m. (du lat. *æstivus,* d'été). Local, dans le midi de la France, où l'on conserve les huiles, été comme hiver.

ESTIVE [*èss*] n. f. (trad. romane du lat. *tibia,* trompette). Nom donné par les poètes du moyen âge à toutes les sortes de trompettes, quelles que fussent leurs formes. (Le *Roman de la Rose* [1300] mentionne les estives de Cornouailles.)

Estive (XIIe s.)

ESTIVELA, bourg d'Espagne (prov. de Valence), sur le Palancia ; 1.400 hab. — Aux environs, eaux minérales.

ESTIVER [*èss, vé*] v. tr. (lat. *æstivare*). Mettre les bestiaux dans les pâturages montagneux, l'été.

— *Intransitiv.* Passer l'été dans les pâturages montagneux. || Passer une partie de l'été dans un lieu de repos.

ESTIVER [*èss, vé*] v. tr. (ital. *stivare ;* du lat. *stipare,* presser, comprimer). Comprimer les marchandises dans un navire, pour leur faire tenir moins de place : ESTIVER *du foin, du coton.*

Estlander (OPÉRATION D'), résection chirurgicale d'un certain nombre de côtes pour le traitement de la pleurésie purulente.

est modus in rebus, loc. lat. signif. *Il y a une mesure en toutes choses.* Pensée d'Horace (*Satires,* I, 1, 106), qui correspond au proverbe français : *L'excès en tout est un défaut.*

EST-NORD-EST (E.-N.-E.), direction de la rose des vents, intermédiaire entre le Nord-Est et l'Est.

ESTOC [*èss-tok*] n. m. (germ. *stoc ;* de l'allem. mod. *stock,* souche, bâton). Epée d'armes des XVe et XVIe siècles, et dont la lame, très forte et à pointe très aiguë, frappait de pointe. || Pointe d'une épée : *Un coup d'*ESTOC. || *D'estoc et de taille,* En frappant de son épée avec la pointe et le tranchant. — *Fig.* A tort et à travers, au hasard.

— *Estoc volant,* Bâton ferré, très court, qu'on pouvait cacher sous ses vêtements. || *Brin d'estoc.* V. BRANDESTOC.

— Arboric. Souche : *Un bel* ESTOC. || *Couper un arbre à blanc estoc,* Le couper à fleur de terre. || *Faire une coupe à blanc estoc,* Ne pas laisser de baliveaux. (On dit aussi À BLANC ÉTOC.)

— Dr. anc. Extraction, race ; origine, souche : *Etre de bon* ESTOC. || Biens passant par succession en ligne directe. — *Biens de côté estoc et ligne,* Biens transmis dans la même famille par héritage en ligne directe.

— Hist. relig. Grande épée d'argent doré, que le pape bénissait la veille de Noël, et qu'il envoyait à quelque prince vainqueur des Infidèles.

— Jeux. *Faire l'estoc,* Faire passer dessous la carte qui était dessus, dans l'intention de tricher. (Vx.)

— Techn. Vase plat, sur lequel le faïencier empile la terre molle. || Instrument avec lequel il arrondit les vases sur le tour.

— ENCYCL. Archéol. L'*estoc* n'était que rarement fait pour frapper de taille. Cependant, les estocs des Espagnols, des Italiens et des Français semblent avoir été, jusque vers 1530, plus courts et plus larges que ceux d'Allemagne. Ces derniers avaient, dès la fin du XVe siècle, des lames très longues déliées à trois ou quatre pans. Mais la monture de l'estoc était toujours très simple ; sa garde était une simple croix. La fusée, souvent assez longue, pouvait être empoignée à deux mains. Si la longueur moyenne des estocs latins est d'environ 80 cm., celle des estocs germains dépasse toujours 1 m. et atteint souvent 1m,30. — Ce que l'on entendait par *verdun* semble avoir été un véritable estoc.

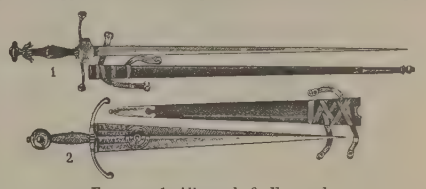
Estocs : 1. Allemand ; 2. Espagnol.

Estocade (XVIe s.).

ESTOCADE [*èss*] n. f. (de *estoc*). Armur. Epée de ville, au milieu du XVIe siècle, et dont la lame, large, de longueur moyenne, aussi bonne à frapper d'estoc que de taille, se terminait par une pointe en ogive.

— Escr. Coup de pointe. || *Estocade de seconde,* Sorte de botte dans laquelle la lame passe sous le bras de l'adversaire.

— *Fig.* Attaque, pointe, coup rude et soudain.

— ENCYCL. Armur. La différence essentielle entre l'estoc et l'*estocade* est que, dans le premier, la pointe est fournie par la fuite ininterrompue des tranchants jusqu'à leur réunion, tandis que dans la seconde cette pointe est fournie par une retaille des tranchants, à deux pouces environ de leur fin. L'estocade est l'épée habituellement portée en France d'Henri II à Louis XIII. Sa garde, à branches plus ou moins compliquées, suivant qu'on avance vers le XVIIe siècle, ne possède jamais de coquille.

ESTOCADER [*èss, ka-dé*] v. intr. Porter des estocades, des coups de pointe : *On peut* ESTOCADER *longtemps sans se toucher.* || Tendre la main, mendier. (Vx.)

— *Fig.* Argumenter vivement.

ESTOCADEUR [*èss*] n. m. Qui estocade. || Quémandeur, mendiant. (Vx.)

ESTOCAGE [*èss*] n. m. Féod. Droit de quatre deniers, qui, dans certains fiefs, était dû au seigneur par celui qui vendait son héritage.

ESTOCARD [*èss-to-kar'*] n. m. Perche servant à disposer le charbon dans un haut fourneau.

ESTOCART (Claude L'), sculpteur français du XVIIe siècle, né à Arras. Il a exécuté, sur les dessins de La Hire, la belle chaire de Saint-Etienne du Mont, à Paris, avec l'ange qui surmonte l'abat-voix (1640 env.).

ESTOH [*èss-to*] n. m. Mesure de longueur en usage dans l'île de Sumatra, et valant 0m,457. (On écrit aussi ETTOH.)

ESTOILE (Pierre TAISAN DE L'), chroniqueur français, né et mort à Paris (1546-1611). D'une famille de magistrats orléanais, il perdit son père de bonne heure et eut pour premier maître Mathieu Béroalde. Puis il alla étudier à Bourges, et revint à Paris pour y acquérir la charge d'audiencier à la chancellerie de France. Catholique tolérant, mais prudent, il fut cependant quelque temps emprisonné comme « politique » à la Conciergerie en 1589. En 1601 il vendit sa charge, pour se consacrer tout entier à la rédaction de ses *Mémoires-Journaux* parus avec de nombreuses suppressions dès 1621, mais dont nous possédons depuis 1875-1876 une édition critique en douze volumes.

Estoile (MÉMOIRES-JOURNAUX DE PIERRE DE L'), Sainte-Beuve a dit de Pierre de L'Estoile : « ce bourgeois de Paris, écho des autres bourgeois, ses confrères ». Ce sont, en effet, les bruits de Paris que L'Estoile reproduit fidèlement, avec les qualités et les défauts d'un homme de robe, sorti de la bourgeoisie. Indépendant, libéral, un peu frondeur, il sait avec cela ménager ce qu'il ne convient pas d'attaquer de front. Sa langue, pleine d'archaïsmes et de redondances, ne manque ni de force ni de saveur ; son esprit voit juste et ne travestit pas ce qu'il voit. Sa véracité n'a pu être prise en défaut. L'exactitude de ses chroniques est incontestable. Son œuvre commence à la mort de Charles IX. Il écrit d'abord un récit un peu terne et sans personnalité. Mais l'observateur prend bien vite

conscience de soi-même et, vienne la Ligue, il en fait le tableau d'une main experte et malicieuse, dans tout le détail de ses incidents quotidiens, grotesques ou tragiques à l'occasion. Le pittoresque, lui aussi, y trouve son compte. C'est ainsi que l'Estoile a servi la mémoire d'Henri IV en conservant la trace des bons mots où se marque l'esprit prime-sautier du roi. Ses *Mémoires* constituent un document essentiel pour la période qui va de 1584 à 1611.

ESTOILE (Claude DE L'), littérateur français, né à Paris en 1597, mort en 1651. Fils de Pierre de L'Estoile, il fut appelé à l'Académie française lors de sa fondation ; il figurait parmi les cinq auteurs chargés de composer les pièces dont le cardinal s'attribuait la paternité. Claude de L'Estoile a laissé : *la Belle Esclave*, tragédie (1643) ; *l'Intrigue des filous*, comédie (1648).

ESTOIR [*èss*] n. m. Pêch. Syn. de ESTEROT.

ESTOMAC [*èss-to-ma*] n. m. (lat. *stomachus*). Anat. Viscère en forme de poche, dans lequel commence la digestion des aliments : *Les ruminants ont quatre* ESTOMACS. || Faculté digestive, appétit, faim : *Avoir un bon, un mauvais* ESTOMAC.

— Fam. *Avoir un estomac d'autruche*, Avoir une extrême facilité à tout digérer. || *Avoir l'estomac creux* ou *vide*, *Sentir son estomac dans les talons*, N'avoir pas mangé depuis longtemps. || *Rester sur l'estomac*, Ne pas être digéré, (au propre et au fig.) : *Aliment qui reste sur l'*ESTOMAC. *Cette mésaventure me reste sur l'*ESTOMAC.

— *Par extens.* Partie de l'extérieur du corps qui correspond à l'estomac ; poitrine : *Le creux de l'*ESTOMAC. *Cacher un billet dans son* ESTOMAC. || Poitrine : *Giton a les épaules larges, l'*ESTOMAC *haut.* (La Bruyère.) || Seins : *Femme qui a beaucoup d'*ESTOMAC.

— *Fig.* Argot des joueurs. Hardiesse dans la façon de jouer, sang-froid dans la perte. || Fam. *Avoir de l'estomac*, Avoir de l'audace, de l'énergie, du sang-froid ; ne pas se laisser déconcerter par les circonstances.

— Archéol. Pièce du costume, qui remonte à Charles VII et fut en usage jusqu'à Louis XII. (Elle servait, au temps où la cotte s'ouvrait jusqu'à la taille, à en fermer l'échancrure sous les lacets et à cacher la chemise. De forme et d'ornementation variées, c'était une sorte de pectoral brodé ou taillé dans des brocards ou des draps de soie. La pièce d'estomac ou tassel, comme on disait en Hainaut, ressemblait au devant de corsage breton.)

Pièce d'estomac (1430).

— Techn. Morceau de fer, qui fortifie le devant de l'enclume.

— ENCYCL. Anat. Chez l'homme, l'*estomac* est une vaste poche, intermédiaire entre l'œsophage et le duodénum. Cet organe est situé dans la partie supérieure de l'abdomen, au-dessous du diaphragme, et il est maintenu en place par de nombreux replis du péritoine et par sa continuité avec l'œsophage et l'intestin. Sa forme rappelle celle d'une cornemuse à grand axe dirigé de haut en bas et un peu à gauche. On y distingue deux bords : l'un à droite et en haut (petite courbure), l'autre à gauche et en bas (grande courbure), et deux extrémités : la supérieure ou *cardia*, qui le fait communiquer avec l'œsophage, l'inférieure ou *pylore*, qui s'ouvre dans le duodénum. L'extrémité pylorique est munie d'un anneau musculaire ou sphincter, qui règle le passage des aliments dans l'intestin.

Au point de vue de sa structure, on distingue dans l'estomac, en allant de l'extérieur à l'intérieur, quatre couches ou tuniques : séreuse, musculeuse, celluleuse, muqueuse.

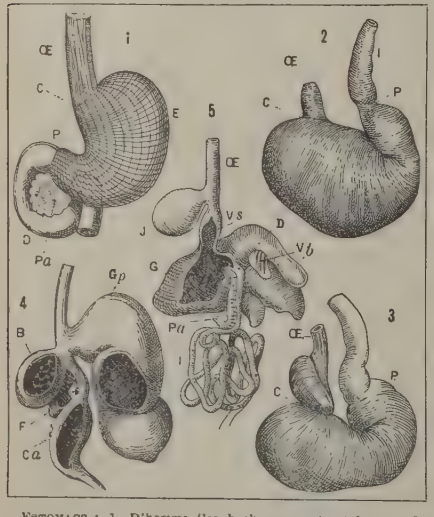

ESTOMACS : 1. D'homme (les hachures montrent le sens des contractions musculaires) ; 2. De carnivore ; 3. D'herbivore ; 4. De ruminant ; 5. D'oiseau (B, bonnet ; C, cardia ; Ca, caillette ; D, duodénum ; F, feuillet ; G, gésier ; Gp, grande panse ; I, intestin ; J, jabot ; Œ, œsophage ; P, pylore ; Pa, pancréas ; Vb, vésicule biliaire ; Vs, ventricule succenturié).

La muqueuse, de couleur blanchâtre à l'état normal, se divise en trois parties : le chorion, la couche glanduleuse, l'épithélium. La couche glanduleuse, la plus importante, contient les glandes qui sécrètent : les unes, la pepsine ; les autres, du mucus, ces dernières rassemblées surtout au voisinage du pylore. Ces glandes et l'épithélium sécrètent le suc gastrique, qui agit principalement sur les aliments albuminoïdes pour les transformer en peptones.

Dans l'estomac, les aliments sont brassés et réduits en bouillie qui passe dans l'intestin, en général deux à trois heures après l'ingestion.

— Anat. comp. *L'estomac* chez les carnivores est en forme de poire incurvée ; sa muqueuse présente de nombreux plis onduleux et réguliers, et sécrète le suc gastrique par toute sa surface. Le cardia est dilaté en entonnoir, ce qui facilite la régurgitation.

Chez les ruminants il présente un volume assez considérable ; il est composé de quatre parties, et se prête à une seconde mastication des aliments (*rumination*). Les quatre parties sont la panse ou rumen, le bonnet ou réseau, le feuillet ou livret, et la caillette ou franche-mule ; le rumen occupe à lui seul les trois quarts de la cavité abdominale.

Chez les oiseaux l'estomac présente une conformation spéciale et comprend, outre le *gésier*, qui triture les aliments, et le *ventricule succenturié*, qui sécrète le suc gastrique, un renflement de l'œsophage, le *jabot*, où les aliments séjournent plus ou moins longtemps.

Les échinodermes, les mollusques, les insectes possèdent une cavité digestive semblable à l'estomac des vertébrés.

— Pathol. Les maladies de l'*estomac* sont nombreuses ; elles proviennent soit d'un défaut dans la sécrétion du suc gastrique (*hyper* ou *hypochlorhydrie*) : ce sont les *dyspepsies* proprement dites ; soit d'une maladie de l'organe, *gastrites*, *ulcère* ou *cancer* ; enfin, l'estomac peut être dilaté (V. DILATATION) par suite d'un défaut de sa contractilité, ou ptosé par suite d'un relâchement des ligaments qui le fixent.

ESTOMAQUER [*èss, ké*] v. tr. (lat. *stomachari* ; de *stomachus*, estomac). *Fam.* Causer une surprise vive et, en général, désagréable : *Nouvelle qui* A ESTOMAQUÉ *un spéculateur.*

— ***S'estomaquer***, v. pr. S'époumonner, s'épuiser à force de parler ou de crier.

— Au sens passif, Etre étonné, choqué :

Il ne faut pas, monsieur, *s'estomaquer* si fort.
REGNARD.

ESTOMIRER [*èss, ré*] (**S'**) v. pr. S'extasier. (Vx.)

ESTOMPE [*èss-tonp'*] n. f. (peut-être de l'adj. allem. *stumpf*, émoussé). Petit rouleau de peau ou de papier, ordinairement terminé en pointe, dont on se sert pour étendre le crayon ou le pastel sur un dessin : *Dessin à l'*ESTOMPE. || Dessin fait de cette manière : *Une magnifique* ESTOMPE.

Estompes.

— ENCYCL. L'*estompe* sert à étendre une poudre noire très fine, soit de plombagine, soit de crayon Conté, soit de charbon ou de fusain, et à adoucir et dégrader les teintes. On fait, de même, usage de l'estompe dans l'exécution du pastel, quoique l'emploi du doigt soit souvent préférable. Généralement, l'un des bouts est affecté à l'usage de ces teintes qu'on appelle *sauce*, et l'autre bout est employé pour enlever la teinte et faire reparaître le blanc du papier de manière à former des clairs plus ou moins vifs.

ESTOMPER [*èss-ton-pé*] v. tr. Dessiner, ombrer avec l'estompe : ESTOMPER *un dessin.*

— *Par extens.* Ombrer ; couvrir d'une ombre unie ou légèrement dégradée, comme celles que l'on obtient en dessinant à l'estompe :

L'objet le plus hideux, que le lointain *estompe*,
Prend une belle forme où le regard se trompe.
Th. GAUTIER.

— *Fig.* Adoucir, voiler : ESTOMPER *des détails trop crus.*

— ***S'estomper***, v. pr. Au sens passif, Etre estompé.

ESTON, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, North-Riding) ; 30.600 hab. Travail du fer et de l'acier.

ESTONIE, république socialiste soviétique, riveraine du golfe de Finlande et de la mer Baltique, et limitée, au sud, par la république socialiste soviétique de Lettonie et, à l'est, par la R. S. F. S. R. Superficie : 45.100 km² ; pop. 1.117.300 hab. (*Estes* ou *Estoniens, ennes*). Capitale *Tallinn* (Reval).

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Entre le golfe de Finlande et celui de Riga, l'Estonie marque la terminaison nord-occidentale de la plaine russe sur la Baltique, où celle-ci se prolonge par de nombreuses îles dont les plus importantes sont Dagœ et Œsel. Aucune frontière naturelle ne la sépare de la Lettonie, ni, en dehors du lac Péipous, de la République soviétique de Russie. Des plaines sablonneuses ou pierreuses, dominées près des confins de la Lettonie par un petit plateau culminant à 324 m., sont froides et humides ; étangs et lacs y abondent et sont drainés vers la baie de Narva (golfe de Finlande) par la Narova, affluent du lac Péipous où se jette l'Embach (Emajogi) sorti du lac de Wurz, et par la Pärnujogi, tributaire du golfe de Riga. Les côtes, très découpées, abritent quelques bons ports : *Tallinn* ou Reval, Port-Baltique, Hapsalu, Pernau et, dans l'île d'Œsel, Kuresaare ou Arensbourg, qui tous, sauf Port-Baltique, sont plus ou moins longtemps bloqués par les glaces pendant l'hiver. L'Estonie compte 1.400 kil. de voies ferrées exploitées.

Le pays est partagé en 11 districts très inégalement peuplés.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. *Population.* — L'Estonie est peuplée en très grande majorité (87 p. 100) d'Estoniens de race finnoise ; Russes (7 p. 100) et Allemands (3 p 100) forment presque exclusivement le reste de la population du pays, qui parle un idiome finnois, l'*este*, et professe surtout le luthéranisme, mais aussi, en minorité appréciable (15 p. 100) le catholicisme. Après Tallinn la capitale, Tartu (ou Dorpat), la ville universitaire, Pärnu (Pernau), Narva, Viljandi, Valga (Valk), Haapsalu (Hapsal) sont les principales agglomérations urbaines du pays.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. L'Estonie, contrée essentiellement agricole, produit et exporte du lin, des pommes de terre, de l'alcool, du beurre, des fromages, du bétail et des céréales, enfin des bois. Pernau, à l'embouchure de la Pärnujogi, exporte les produits agricoles et industriels de la contrée traversée par ce fleuve. Dans le nord du pays, qui ne possède pas de houille, sont exploités les riches gisements de schistes bitumineux s'allongeant parallèlement au golfe de Finlande depuis Wesenberg (Rakvere) jusqu'à Narva. Les rapides de la Narova fournissent une force hydro-électrique utilisée en partie à des fins industrielles.

— HISTOIRE. Après avoir fait partie des provinces baltiques soumises à l'Empire russe depuis le début du XVIIIe siècle, l'Estonie fut de 1918 à 1940 une république indépendante, dont la Russie soviétique avait reconnu l'existence en février 1920, et à laquelle la Constitution du 15 juin 1920 avait donné son organisation. Les Alliés en avaient reconnu l'existence de droit le 26 janvier 1921.

Les Estes ou Estoniens, d'origine finno-ougrienne, étaient connus des anciens qui les mentionnent sous les noms de *Ostiones*, *Æsthieri*, *Istes*, *Aistones*. Etablis depuis des siècles dans les régions qu'ils occupent actuellement, ils furent soumis, vers 1080, par Knut IV de Danemark, qui leur imposa le christianisme. A la fin du XIIe siècle, les Teutoniques et les Porte-Glaive conquirent le pays, qu'ils partagèrent avec les évêques d'Ungannie et de Riga. Délivrés vers 1219 par le roi de Danemark Valdemar, les Estoniens retombèrent sous la domination germanique à la suite du traité de Marienbourg (1347), et y restèrent jusqu'en 1559. Envahie au XVIe siècle par les Suédois, l'Estonie passa définitivement en leur possession par le traité d'Oliva (1660), sans être débarrassée de la féodalité allemande. A la fin des guerres du Nord, la paix de Nystadt (1721) la donna à la Russie de Pierre le Grand.

Le pays, dévasté et dépeuplé par les guerres, fut entièrement absorbé par l'empire des tsars. Alexandre Ier et Alexandre II, au XIXe siècle, lui furent assez favorables et assistèrent à son réveil national sans y mettre obstacle.

Il n'en fut pas de même sous le régime d'Alexandre III, où la politique de russification fut pratiquée méthodiquement, avec l'appui des barons baltes, dont la puissance était telle, dans les années qui précédèrent la Grande Guerre, que deux cents familles allemandes possédaient, à elles seules, 60 à 70 p. 100 de la terre. Cette situation avait forcé plus de 500.000 Estoniens à s'expatrier en Sibérie, au Caucase, en Australie et en Amérique.

Considérant l'Allemand comme l'ennemi héréditaire, l'Estonie, quand éclata la guerre de 1914, se rangea loyalement aux côtés de la Russie, à laquelle elle donna plus de 200.000 combattants. Lors de la révolution russe de 1917, le gouvernement provisoire prit, le 12 avril, un décret réunissant au gouvernement d'Estonie la partie septentrionale de la Livonie, et dotant le pays d'une administration autonome avec un « conseil national » élu au suffrage universel. Mais le gouvernement bolchevique supprima cette autonomie et envoya une armée dévaster le pays, tandis que, d'un autre côté, les forces allemandes avançaient. Le 24 février 1918, le Conseil national proclama l'Estonie « République démocratique indépendante et neutre ». Le lendemain, les Allemands entraient à Tallinn et suspendaient le gouvernement. En mai, les principales puissances alliées reconnurent *de facto* l'indépendance de l'Estonie.

Armes de l'Estonie.

Les Soviets ayant renoncé, par le traité de Berlin du 27 août 1918, à leur souveraineté sur tout le territoire estonien, l'Allemagne préparait l'incorporation définitive de ce territoire, quand l'armistice du 11 novembre arrêta l'exécution de ce plan. Le retrait des troupes allemandes fut immédiatement suivi de l'avance de l'armée rouge. Avec certains appuis, notamment de l'Angleterre, et surtout de la Finlande, l'Estonie soutint la lutte, et le pays était libéré en février 1919. Le 2 février 1920, le traité de Tartu (Dorpat) mit fin officiellement à la guerre avec les Soviets. Le 26 janvier 1921, l'Estonie fut reconnue *de jure* par le Conseil suprême des Alliés.

Les divers gouvernements qui se sont succédé depuis ont eu principalement : à l'intérieur, à reconstituer l'équilibre économique, à résoudre le problème agraire (par la liquidation de la grosse propriété foncière allemande) et à lutter contre le communisme ; à l'extérieur, ils se sont trouvés en face des difficultés dues à la situation de l'Estonie, entre l'Occident et l'Union des républiques soviétiques. Ils se sont appliqués à rester en contact avec les autres pays baltes en même temps qu'ils acceptaient, en 1926, d'entamer des pourparlers avec les Soviets en vue d'un pacte de non-agression. Le 28 septembre 1939 l'Estonie a signé avec l'U. R. S. S. un accord autorisant celle-ci à occuper les îles de Dagœ, Œsel et le port de Baltiski. Le 17 juin 1940, les troupes soviétiques entrent en Estonie, tandis qu'un ultimatum au président de cette république lui enjoint de former un nouveau cabinet offrant au Kremlin toutes garanties. Les élections, qui se déroulent le 12 juillet avec vote obligatoire, marquent le succès de la liste communiste unique. Le rattachement à l'U. R. S. S. est effectué par le décret du Soviet suprême du 1er août 1940. Lorsque les troupes allemandes envahirent l'U. R. S. S., les pays baltes proclamèrent de nouveau leur indépendance, mais l'oppression nazie n'en fut pas moins pénible : travail forcé, déportations, exécutions, massacre de la population juive. A partir de 1944, le repli des armées allemandes annonce le retour des Russes et le rétablissement de la République socialiste soviétique d'Estonie.

— LANGUE ET LITTÉRATURE. La langue parlée par les Estoniens est l'*este*. V. ESTE. La fixation de la langue écrite n'est pas achevée actuellement. Les premiers monuments que l'on en trouve ne remontent pas au delà du XVIIe siècle, et elle n'a guère été représentée, jusqu'à nos jours, que par des livres religieux ou populaires. Comme les Lettes, les Estoniens improvisent facilement des poèmes

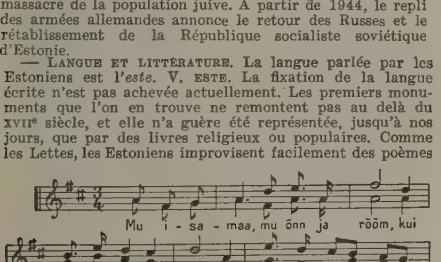

Hymne estonien.

d'un ton généralement mélancolique. Ils possèdent une sorte d'épopée, le *Kalevi Poëg* (le fils de Kalev), qui offre une certaine ressemblance avec le *Kalevôbâ* des Finnois. Passionnés de poésie et de chants, les Estoniens ont entrepris, au XIXe siècle, de recueillir les productions anonymes transmises oralement. Parmi ceux qui se sont consacrés à cette tâche ou ont eux-mêmes écrit, on peut citer Kreutzwald, Hurt, Weske, Neuss et Lydia Janssen. En 1873 a été fondée une « Société de littérature nationale », qui édite des livres populaires.

Comme tous les pays dont le développement national a été tardif, l'Estonie donne en effet tous ses soins à l'instruction du peuple. Le mouvement, déjà marqué au XIXe siècle, s'est accéléré considérablement depuis que le pays est indépendant. On y compte aujourd'hui 1.408 écoles primaires. Quant à l'enseignement secondaire, il est dispensé dans 86 établissements. L'université de Tartu fondée en 1632, comptait 4.343 étudiants en 1924. Une école technique supérieure existe à Tallinn. Un beau théâtre national, « Estonia », a été ouvert dans cette ville en 1912. La presse est représentée par 151 périodiques et 51 journaux quotidiens, dont les principaux sont, à Tallinn : le *Kaja* (agrarien), le *Vaba Maa* (socialiste), le *Päevalht* (indépendant) ; à Tartu, le *Postimees* (démocrate).

— ARMÉE. Pour une population de 1.107.000 habitants, l'armée estonienne dispose d'un contingent annuel de 6.000 hommes environ. Le budget de la guerre s'élève à 26,1 p. 100 du budget général.

La loi militaire en vigueur du 27 octobre 1922 impose à tout Estonien valide le service personnel de vingt à quarante et un ans. Durée du service : dix-neuf mois dans l'infanterie, vingt-quatre mois dans les autres armes. Incorporation à vingt ans, le 1er mars de chaque année.

Le haut commandement est composé des meilleurs officiers de l'ancienne armée russe ; un soin particulier a été pris pour la formation du corps d'officiers à l'école militaire de Reval (Tallinn), commune à toutes les armes.

L'effectif de l'armée compte près de 10.000 hommes sous les drapeaux, dont plus d'un millier d'officiers et assimilés. L'armée active forme 3 divisions d'infanterie comptant un total de 13 bataillons d'infanterie qui doivent servir de noyau chacun à un régiment et comprennent 3 compagnies, 2 sections de mitrailleuses, 2 fusils-mitrailleurs par compagnie ordinaire ; 3 escadrons de cavalerie devant également servir de noyau à un régiment ; 3 régiments d'artillerie de campagne, plus 3 batteries d'artillerie lourde ; 1 bataillon de chars de combat, 1 bataillon technique du génie ; 1 compagnie de T. S. F. ; 1 bataillon d'aviation.

Comme forces de police, 1.200 gardes frontières.

L'armement est disparate : en fusils russes, japonais ou anglais, en mitrailleuses Maxim, Lewis, Hotchkiss, en fusils-mitrailleurs Madsen ou français, en chars de combat anglais ou Renault. L'artillerie dispose de 160 canons légers et obusiers de campagne, 75 canons et obusiers lourds. Tout le matériel de l'armée est importé de l'étranger, notamment de France et d'Angleterre.

L'armée estonienne, pourvue de soldats endurants et vigoureux, soumis maintenant à une discipline stricte et à un entraînement bien ordonné, dotée d'un corps d'officiers qui travaille, constitue un outil de guerre sérieux.

ESTONIEN [*ni-in*], **ENNE**, ou **ESTE**. Habitant ou natif de l'Estonie : *Les* ESTONIENS.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte à l'Estonie ou à ses habitants : *La Constitution* ESTONIENNE.

— N. m. Idiome parlé par les Estoniens : *L'*ESTONIEN *ou* ESTE *est une langue finnoise.*

— ENCYCL. Ethnogr. Au nombre d'environ 900.000, les *Estoniens* appartiennent au groupe des Finnois occidentaux. Ce sont des hommes de taille assez élevée, à peau claire, à cheveux blonds. Les gens cultivés parlent l'allemand, mais le peuple ne connaît que l'este, qui est la langue enseignée dans les écoles.

ESTONIÈRE [*èss*] n. f. Pêch. Sorte de tramail pour prendre sur le sable, au jusant, les poissons plats. (On dit aussi ESTEROTE, et ESTOIR, n. m.)

ESTOQUER [*èss-to-ké*] v. tr. Frapper d'estoc.

ESTOQUIAU [*èss, ki-o*] n. m. V. ÉTOQUEAU.

ESTORGUE [*èss-torgh'*] n. f. Argot. Fausseté.

ESTORTOIR [*èss*] n. m. Vén. Syn. de DESTORTOIR.

ESTOU [*èss*] n. m. Table à claire-voie, sur laquelle le boucher tue les moutons.

ESTOUBLAGE [*èss*] n. m. (de *estouble* ou *esteule*), Syn. d'ÉTEULE.

— Dr. anc. Impôt sur les blés ou esteules.

ESTOUFFADE [*èss*] n. f. Art culin. V. ÉTOUFFÉE.

ESTOUFFÉE [*èss*] n. f. Dans les mines de houille, Barrage destiné à circonscrire un incendie.

ESTOUPIN [*èss*] n. m. Mar. Vieux cordage servant autrefois à confectionner les erseaux ou valets pour les projectiles des canons.

ESTOURBIR [*èss*] v. tr. (all. dialectal *storb*, mort [de l'all. *gestorben*]). Argot. Assommer, tuer.

— ***S'estourbir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se suicider.

ESTOURMEL, ancienne famille française, originaire d'*Estourmel* en Picardie (auj. départ. du Nord, arrond. de Cambrai, cant. de Carnières), à laquelle appartinrent : Jean **d'Estourmel**, capitaine français, mort en 1557. (Il s'illustra par la défense de Péronne [1536] contre les Flamands. Il accompagna le cardinal du Bellay en Angleterre en 1546) ; — Louis-Marie, marquis **d'Estourmel**, général et homme politique français, né à Suzanne (Somme) en 1744, mort à Paris en 1823. (Il fut promu, en 1784, maréchal de camp. Député de la noblesse cambraisienne aux Etats généraux en 1789, il fut un des nobles qui participèrent aux débuts de la Révolution. Général de division en 1792, et mis en accusation pour avoir abandonné Kaiserslautern, il se justifia. Il fut élu, en 1804, député de la Somme. On a de lui : *Recueil des opinions émises à l'Assemblée constituante* [1811].) — Son fils, le comte ALEXANDRE-CÉSAR-LOUIS, né et mort à Paris (1780-1852), fut ministre plénipotentiaire en Colombie (1831), puis aux Etats-Unis (1833-1834).

ESTOURNEAU (Jacques-Matthieu), maître d'œuvre et sculpteur français, né à La Flèche en 1486, mort à une époque inconnue. On lui doit les plans et la construction, en 1540, du château de Châteauneuf-sur-Sarthe, et le beau mausolée de Charles de Bourbon, à Vendôme.

ESTOURNELLES (Anne-Marie-Louise DE CONSTANT DE REBECQUE, dame D'), romancière française, sœur de Benjamin Constant, née à Brevans, près de Dôle, en 1792, morte en 1860. Veuve d'un lieutenant-colonel elle fut nommée directrice des postes à La Flèche, en 1830, longtemps après que fût publié son premier roman : *Alphonse et Mathilde* (1819). Ses romans sont empreints d'une tristesse douce et contenue. Elle publia encore *Pascaline* (1821), *les Deux femmes* (1835).

ESTOURNELLES DE CONSTANT (Paul-Henri-Benjamin BALLUAT, baron DE CONSTANT DE REBECQUE D'), diplomate et homme politique français, né à La Flèche en 1852, mort à Créans (Sarthe) en 1924. Il parcourut d'abord la carrière diplomatique jusqu'au grade de ministre plénipotentiaire. Il entra ensuite (1895) dans la vie politique comme député de la Sarthe dont il devait être élu sénateur en 1904. Il consacra son activité parlementaire à défendre les idées de conciliation internationale, avec une conviction qui lui valut en 1907 d'être nommé délégué de la France à la Conférence de La Haye et, en 1909, de recevoir le prix Nobel. Il a laissé un ouvrage estimé sur *la Politique française en Tunisie : le Protectorat et ses origines* (1891).

ESTOUTEVILLE (Guillaume D'), archevêque de Rouen et cardinal français, né vers 1403, mort à Rome en 1483. Second fils de Jean II, seigneur d'*Estouteville*, il entra dans l'ordre de Saint-Benoît. Outre l'archevêché de Rouen, il obtint simultanément six évêchés, quatre abbayes, et trois prieurés. Le pape Eugène IV le fit cardinal en 1437. Il fut envoyé comme légat auprès de Charles VII par Nicolas V (1452) et commença les informations juridiques pour la revision du procès de Jeanne d'Arc. Chargé par Charles VII de réformer l'Université de Paris, il lui donna des règlements qui mettaient fin à un grand nombre d'abus. Enfin, il négocia la paix entre le roi de France et le duc de Savoie.

ESTOY, localité du Portugal (district de Faro) ; 4.900 hab. Vestiges de l'*Ossonoba* romaine.

ESTRABLIN, comm. de l'Isère, arrond. et à 9 kil. de Vienne ; 1.050 hab. Ch. de f. économ. de l'Isère.

ESTRADA (LA), bourg d'Espagne (prov. de Pontevedra) ; 2.000 hab. Toiles, lainages.

ESTRADA PALMA (Tomas), patriote cubain, président de la république de Cuba, né à Bayamo en 1835, mort à Santiago de Cuba en 1908. Il fit ses études à La Havane, puis il étudia le droit à Séville. Quand éclata la révolution de 1868, il rejoignit ses amis et fit la plus grande partie de la campagne avec le général Modesto Diaz. Elu président de la République cubaine, il fut fait prisonnier en 1877, et déporté en Espagne. Le pacte de Zanjon lui rendit sa liberté. Estrada Palma vécut ensuite dans le Honduras, puis aux Etats-Unis, où il fonda un collège à Central-Valley. A la révolution de 1895, il adhéra au parti révolutionnaire, il fut élu député à la mort de José Marti Après l'abolition de la souveraineté de l'Espagne à Cuba en 1899, une Convention constituante se réunit et Tomas Estrada Palma fut élu président de la République par un suffrage unanime. Il a été réélu en 1906. Mais la même année, après avoir inutilement essayé de réduire la rébellion cubaine, il dut admettre l'intervention des Etats-Unis et donna sa démission.

ESTRADE [*èss*] n. f. (provençal *estrada ;* du lat. *strata*, voie pavée). Chemin. (Vx.)

— *Battre l'estrade*, Courir la campagne, battre les routes pour connaître la position, les mouvements de l'ennemi, ou pour détrousser les voyageurs. — Errer çà et là

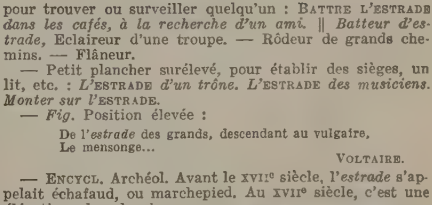

Estrade moderne.

pour trouver ou surveiller quelqu'un : BATTRE L'ESTRADE *dans les cafés, à la recherche d'un ami.* || *Batteur d'estrade*, Eclaireur d'une troupe. — Rôdeur de grands chemins. — Flâneur.

— Petit plancher surélevé, pour établir des sièges, un lit, etc. : *L'*ESTRADE *d'un trône. L'*ESTRADE *des musiciens. Monter sur l'*ESTRADE.

— *Fig.* Position élevée :

> De l'*estrade* des grands, descendant au vulgaire,
> Le mensonge...
>
> VOLTAIRE.

— ENCYCL. Archéol. Avant le XVIIe siècle, l'*estrade* s'appelait échafaud, ou marchepied. Au XVIIe siècle, c'est une élévation de planches pratiquée dans une alcôve ou dans la moitié d'une chambre, avec des ais cloués sur des lambourdes ; on recouvre les estrades de tapis de Turquie ; et l'on reçoit, dans ce réduit paré, les personnes les plus considérables. Les estrades de lit continuèrent à être en usage pendant une partie du XVIIIe siècle. Les estrades construites au Louvre, à Fontainebleau, Versailles, exécutées en marqueterie par les plus fameux ébénistes de l'époque : Jean Macé, Jean Armand, P. Jole, André-Charles Boulle, Poitou, etc., furent d'une grande magnificence. L'estrade qui se trouvait à Versailles, dans la salle du Trône, fut sans doute la plus remarquable. Aujourd'hui, le mot estrade désigne tout plancher partiel, mobile ou fixe, provisoire ou non, élevé au-dessus d'un autre plancher.

Estrade (XVe s.).

ESTRADER [*èss, dé*] v. intr. Battre l'estrade. (Vx.)

ESTRADES, famille de Guyenne, qui avait pour chef, dans la seconde moitié du XVIe siècle, François **d'Estrades**, gentilhomme qui servit Henri IV, dans les guerres de la Ligue. Il fut, sous Louis XIII, gouverneur du comte de Moret, des ducs de Mercœur et de Beaufort, des ducs

de Nemours et d'Aumale. Il mourut en 1653, laissant deux fils : Jean **d'Estrades,** évêque de Condom, et Godefroi, comte **d'Estrades,** maréchal de France (v. art. suiv.).

ESTRADES (*Godefroi*-Louis, comte D'), maréchal de France et diplomate, né à Agen en 1607, mort à Paris en 1686. Volontaire au Piémont en 1630, il poursuivit son apprentissage militaire en Hollande. Capitaine en 1634, il rentra en France et prit part à divers sièges. Il fut chargé de missions en Hollande auprès du prince d'Orange Frédéric-Henri, à partir de 1635, à la fois diplomate et officier général. Il fut fait maréchal de camp en 1640, passa en Italie (1648) où il servit sous le prince de Modène, reçut en 1650 le gouvernement de Dunkerque et le grade de lieutenant général. Il dut remettre Dunkerque aux Espagnols en septembre 1652. En 1663, il fut nommé lieutenant général dans le pays d'Aunis, et maire perpétuel de Bordeaux. Il commanda ensuite l'armée de Catalogne (1655). D'Estrades passa, en 1661, comme ambassadeur extraordinaire, en Angleterre, où il obtint de Charles II, en 1662, la restitution de Dunkerque, moyennant une somme de dix millions de francs, fut nommé vice-roi de l'Amérique en 1663. Ambassadeur à La Haye, il négocia infructueusement avec Jean de Witt ; en 1667, il représente la France aux négociations de Bréda. Il ne sut pas prévoir la formation, en 1668, de la Triple-Alliance. Louis XIV, qu'il avait suivi en Hollande en 1672, le créa maréchal de France en 1675. Le traité de Nimègue couronna glorieusement sa carrière politique (1678). Il devint, peu de temps avant sa mort, gouverneur du duc de Chartres, qui fut plus tard régent du royaume. On a fait paraître de d'Estrades des *Lettres, Mémoires et Négociations* pour les années 1663-1668 (1709), 1676-1677 (1710), 1637-1662 (1718), publications intéressantes, mais dans lesquelles il a parfois introduit des documents non authentiques. Il eut entre autres enfants : Jean-François **d'Estrades,** abbé de Moissac, ambassadeur à Venise et en Piémont ; Jacques **d'Estrades,** mort des blessures reçues à Steinkerque en 1692 ; et Louis, marquis **d'Estrades.** Celui-ci, gouverneur de Gravelines et Dunkerque, après son père, mourut en 1711, laissant pour fils et successeur Godefroi-Louis, comte **d'Estrades,** lieutenant-général, mort d'une blessure au siège de Belgrade, en 1717.

Godefroi d'Estrades.

ESTRADIER [*èss, di-é*] n. m. Orateur pérorant sur une estrade. (Peu us.)

ESTRADIOT [*èss, di-o*] ou **STRADIOT** [*di-o*] n. m. (gr. *stratiôtès*). Nom donné autrefois à des cavaliers légers éclaireurs : *Un* ESTRADIOT ou STRADIOT.

— ENCYCL. Le nom d'*estradiot* fut donné par les Vénitiens à des cavaliers levés par eux, au XVe siècle, en Albanie et en Morée. Louis XII en prit à sa solde venant du même pays. Leur armement comprenait une épée, une sorte de massue et une javeline (*estradiota* en espagnol), lance de 3 à 4 m. de long.

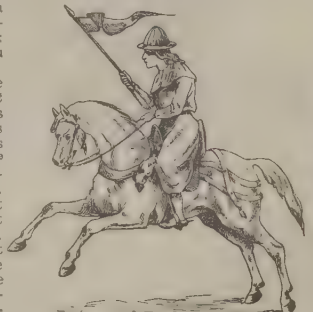

Estradiot.

ESTRADIOTE [*èss*] n. f. Façon de monter à cheval, particulière aux *estradiots.*

— *Monter à l'estradiote,* Monter à cheval avec des étrivières longues.

ESTRAGALE [*èss*] n. f. (altérat. d'ASTRAGALE). Sorte de ciseau à l'usage des tourneurs.

ESTRAGOL [*èss*] n. m. Composé phénolique de formule $C^9H^{10}OCH^3$ retiré de l'essence d'estragon. (C'est un liquide bouillant à 215°. Il est isomère de l'anéthol.) || Syn. ISOANÉTHOL, *p*-ALLYLANISOL.

ESTRAGON [*èss*] n. m. (arabe *tarkhoun* [*targon* chez Rabelais]). Plante potagère aromatique, appartenant au genre armoise : *Salade assaisonnée d'*ESTRAGON.

— ENCYCL. L'*estragon,* vulgairement *herbe dragon, dragonne, serpentine, fargon,* etc., est une plante vivace à feuilles étroites, à fleurs jaunâtres, qui habite les régions froides et montagneuses de l'Europe. On la propage de pieds que l'on divise au printemps ou à l'automne. On l'emploie comme aromate dans les salades, les vinaigres, les moutardes. C'est un antiscorbutique.

Estragon : *a,* fleuron ; *b,* fleur.

ESTRAHÈRE [*èss*] n. f. (de *estrie,* route : qui est abandonné sur la route. Ital. *stradiere,* anc. prov. *estradier*). On a donné à ce mot des sens divers : Choses abandonnées, Choses confisquées, Epaves, Bien d'étrangers, de bâtards. || Droit du seigneur sur des biens délaissés, par décès ou autrement. (On disait aussi ESTRAIÈRE et EXTRAIURE.)

ESTRAMAÇON [*èss*] n. m. (ital. *stramazzone,* de *stra,* pour *extra* et *mazza,* masse d'armes). Longue et lourde épée droite, à deux tranchants, qui était en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

— *Coup d'estramaçon,* ou simplem. *Estramaçon,* Grand coup de taille. || *Fig.* Attaque violente.

— ENCYCL. Archéol. Les *estramaçons* constituaient vers la fin du XVIe siècle et le début du XVIIe siècle, une catégorie d'épées bâtardes, allemandes ou suisses pour la plupart, à lame droite, à un ou deux tranchants ; le faux tranchant, quand il existait, ne commençant qu'à la seconde moitié de la lame. La garde de l'estramaçon se soude, en général, à une large et haute demi-coquille formant garde-main. Des estramaçons anglais du temps de la reine Anne, improprement nommés *claymores,* sont les plus beaux exemples des belles lattes de cavalerie à garde en lanterne, dont les *schiavones* ou esclavones représentent une forme plus ancienne et plus élégante encore. A l'origine, on appelait « estramaçon » non pas l'arme, mais un coup de taille donné avec une arme tranchante.

ESTRAMAÇONNER [*èss, so-né*] v. tr. Frapper à coups d'estramaçon : ESTRAMAÇONNER *son adversaire.*

— *Intransitiv.* Se battre à coups d'estramaçon. — Se battre en général.

— ***S'estramaçonner,*** v. pr. Avec réciprocité, Se battre à coups d'estramaçon.

ESTRAMADURE. Géogr. V. ESTRÉMADURE.

ESTRAN [*èss*] ou **ESTRAND** [*tran*] n. m. (de l'angl. *strand,* rivage). Côte plate et sablonneuse, que la mer couvre et découvre tour à tour. (Dialectal : se dit sur les côtes de la Manche.)

ESTRANGÉLÂ [*èss, ghé*] n. et adj. m. En syriaque, « écriture de l'Evangile ». (Ce terme a été appliqué, vers la fin du Xe siècle, à l'ancien caractère édesséniens, pour le distinguer de l'écriture cursive de la langue syriaque : *L'*ESTRANGÉLÂ. *Alphabet* ESTRANGÉLÂ. *Caractères* ESTRANGÉLÂS.) [On dit aussi ESTRANGHÉLO.]

ESTRANGOUILLER [*èss, ghou-yé*] v. tr. *Pop.* Etrangler.

ESTRAPADE [*èss*] n. f. (ital. *strappata,* d'origine german.). Supplice ou torture en usage sur les vaisseaux. (L'estrapade consistait à hisser le coupable au bout d'une vergue, puis à le laisser retomber plusieurs fois dans la mer.) || Même supplice en usage à terre : *L'*ESTRAPADE

Supplice de l'estrapade.

disloquait les bras et les jambes. || Mât, potence servant à ce supplice. || Tour de gymnastique, qui consiste à se suspendre par les mains à une corde, et à passer le corps entre les deux bras : *Double, Triple* ESTRAPADE.

— Fig. *Donner l'estrapade à,* Torturer : DONNER L'ESTRAPADE *à son esprit.*

Point ne *donnait à* ses vers *l'estrapade.*
CHAULIEU.

— Jeux. A l'hombre, Chance du joueur qui fait la bête, après avoir joué sans prendre.

— Manèg. Saut de mouton que fait un cheval rétif, pour désarçonner son cavalier.

— Techn. Outil dont se servent les horlogers pour monter le grand ressort d'une pendule.

— ENCYCL. Le supplice de l'*estrapade,* importé d'Italie en France au début du XVIe siècle comme châtiment militaire, consistait à lier le patient, les mains jointes derrière le dos par une corde, à une poutre d'où on le laissait retomber brusquement dans le vide ; des poids attachés aux pieds rendaient parfois le supplice plus douloureux. On l'appliqua aux protestants, en les laissant retomber sur les flammes du bûcher. La place de l'Estrapade, à Paris, marque le lieu habituel de ce supplice pour les soldats, qui fut supprimé au XVIIIe siècle.

ESTRAPADER [*èss, dé*] v. tr. Infliger l'estrapade à : ESTRAPADER *un matelot.*

ESTRAPASSER [*èss, pa-sé*] v. tr. (ital. *strapazzare*). Manèg. Harasser un cheval par un trop long et trop violent exercice.

ESTRAPER [*èss, pé*] v. tr. Couper avec l'estrapoire : ESTRAPER *du chaume.*

— ***S'estraper,*** v. pr. Au sens passif, Etre estrapé.

ESTRAPOIRE [*èss-tra*] n. f. (de *estraper*). Outil en forme de faucille, pour couper le chaume.

ESTRAQUELLE [*èss-tra-kèl'*] n. f. Pelle de verrier.

ESTRASSE [*èss-trass'*] n. f. (de l'ital. *straccio,* chiffon). Bourre de soie. (On dit aussi STRASSE, et CARDASSE.)

ESTRÉES [*étré*] (famille D'), famille de Picardie. Vers le milieu du XVe siècle, elle se divisa en deux branches, dont l'aînée s'est éteinte au bout de trois ou quatre générations. La branche cadette a pour auteur Antoine **d'Estrées,** dit *le Jeune,* qui mourut en 1530, laissant, entre autres enfants, Jean **d'Estrées** (1486-1571) père d'Antoine **d'Estrées** qui fut (v. ci-dessous) vicomte de Soissons, marquis de Cœuvres, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, grand maître de l'artillerie, qui eut, entre autres enfants : François-Louis **d'Estrées,** tué au siège de Laon en 1594 ; François-Annibal (1573-1670), qui a continué la filiation ; Diane **d'Estrées,** mariée au maréchal de Montluc-Balagny, et la belle Gabrielle, maîtresse du roi Henri IV (v. ci-dessous). François-Annibal avait eu, entre autres enfants : 1° FRANÇOIS-ANNIBAL II, qui a continué la ligne ; 2° Jean comte **d'Estrées,** maréchal et vice-amiral de France, dont la descendance s'est éteinte avec ses deux fils : VICTOR-MARIE, maréchal de France, et Jean **d'Estrées,** nommé archevêque et duc de Cambrai ; 3° César **d'Estrées,** cardinal, évêque et duc de Laon ; 4° Louis,

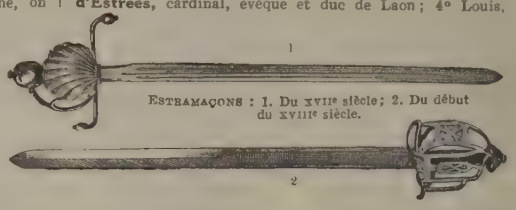

ESTRAMAÇONS : 1. Du XVIIe siècle ; 2. Du début du XVIIIe siècle.

marquis **d'Estrées,** tué devant Valenciennes en 1656. François-Annibal II duc **d'Estrées,** gouverneur de l'Ile-de-France, ambassadeur à Rome, fut père de FRANÇOIS-ANNIBAL III, et de Jean **d'Estrées,** évêque-duc de Laon. François-Annibal III duc **d'Estrées,** mort en 1698, laissa deux fils, dont le cadet ne lui survécut que quelques années. L'aîné, Louis-Armand duc **d'Estrées,** marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Ile-de-France, épousa, en 1707, une nièce de Mazarin, dont il n'eut pas d'enfants, et mourut en 1723, laissant le titre de duc et pair au maréchal de Cœuvres, qui mourut peu de temps après sans postérité.

Estrées (Jean, marquis D'), grand maître de l'artillerie de France, né et mort à Cœuvres (1486-1571). Il donna de nombreuses preuves de sa valeur à Marignan (1515) et à la bataille de Pavie (1525). François Ier le nomma gentilhomme de son hôtel en 1533. Il assista à l'affaire de Cérisoles et à la conquête du Montferrat. Sous Henri II, il devint grand maître et capitaine général de l'artillerie de France (1550). Il fut nommé, par Charles IX, lieutenant général à Orléans. Il avait embrassé la Réforme. — Son fils, le marquis Antoine **d'Estrées,** était gouverneur de Noyon lorsqu'il fut assiégé dans cette ville par le duc de Mayenne, en 1593. Il défendit la place pendant trois semaines avant de capituler. Henri IV donna à d'Estrées le gouvernement de l'Ile-de-France et de La Fère, puis la charge de grand maître de l'artillerie, dont d'Estrées se démit en faveur de Sully.

Estrées (Gabrielle D'), marquise DE MONCEAUX et duchesse DE BEAUFORT, maîtresse d'Henri IV, née au château de la Bourdaisière, près de Montlouis (Indre-et-Loire), en 1573, morte à Paris en 1599. Elle était fille d'Antoine d'Estrées, grand maître de l'artillerie, et de Françoise Babou de La Bourdaisière, qui finit par abandonner son mari. Elle avait deux frères, dont l'un devint maréchal d'Estrées, et sept sœurs, parmi lesquelles la célèbre abbesse de Maubuisson. C'est en 1590, à Cœuvres, qu'Henri vit pour la première fois Gabrielle d'Estrées, dans tout l'éclat de sa beauté fraîche et blonde. Il la revit à Chartres en 1592, et la liaison paraît avoir existé déjà quand Gabrielle épousa Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt. Dès septembre 1592, elle abandonna son mari pour venir auprès du roi, qu'elle ne quitta plus, et, après la naissance de César de Vendôme, obtint de l'official d'Amiens un jugement de nullité de son mariage. Sentant toute l'affection qu'elle inspirait au roi, et connaissant sa propre influence, Gabrielle songea à se faire épouser. Cette ambition se justifiait, d'ailleurs, par l'affection qu'elle avait pour le prince. Dès 1598, Henri reprit les négociations pour l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois, de laquelle il était depuis longtemps séparé. Les choses en étaient là, lorsqu'une mort foudroyante enleva Gabrielle, en 1599. Elle était à la fin d'une grossesse ; prise tout à coup d'une attaque, elle accoucha, le lendemain, d'un enfant mort, et expira après trente-deux heures d'affreuses convulsions. Cette mort étrange et qui survenait fort à propos fit croire à un empoisonnement. Henri IV eut de Gabrielle deux fils : César, duc de Vendôme, qui naquit, en 1594, au château de Coucy, et Alexandre, chevalier de Vendôme, et une fille, Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

Gabrielle d'Estrées.
Cl. Giraudon.

Estrées (François-Annibal, marquis DE CŒUVRES, duc D'), maréchal de France, frère de la précédente, né en 1573, mort à Paris en 1670. Il était, depuis 1594, évêque de Noyon quand, à la mort de son frère aîné, il quitta l'Eglise et prit le nom de « marquis de Cœuvres ». Il devint lieutenant général, gouverneur de Laon, puis, sous Louis XIII, ambassadeur à Rome (1621) et en Suisse, et reçut le bâton de maréchal de France (1626). Envoyé peu après en Italie comme conseiller du duc de Mantoue, d'Estrées passa ensuite en Allemagne, où il prit Trèves (1632), revint à Rome comme ambassadeur (1636), et y usa de tout, même de la violence, pour faire élire Grégoire XV. A l'avènement de Louis XIV, il vit son marquisat de Cœuvres érigé en duché-pairie, sous le nom de « d'Estrées » (1648), et devint gouverneur de l'Ile-de-France en 1654. A l'âge de quatre-vingt-treize ans, le duc se maria, en troisièmes noces, à Mlle de Manicamp. Il a laissé d'intéressants *Mémoires de la Régence de Marie de Médicis* et aussi *de la Régence d'Anne d'Autriche,* ces derniers publiés seulement au XIXe siècle.

Estrées (François-Annibal II, duc D'), fils du précédent,

né en 1623, mort à Rome en 1687. Sénéchal du Quercy en 1666, lieutenant général en 1667, il fut ambassadeur à Rome et s'y distingua par sa magnificence.

Estrées (Jean, comte D'), vice-amiral, maréchal de France, frère du précédent, né à Soleure en 1624, mort à Paris en 1707. Il servit d'abord comme volontaire dans l'armée et devint colonel. Il montra une grande intrépidité au siège de Gravelines et à la bataille de Lens. Fait maréchal de camp, il servit dans l'armée royale pendant la Fronde. A Arras, il força Condé à lever le siège de la place et fut fait lieutenant général à la suite de cette affaire en 1655. D'Estrées accompagna Louis XIV et Turenne dans la campagne de Flandre (1667). Peu après, quittant les camps pour la mer, il obtint d'être envoyé avec une escadre en Amérique pour s'y opposer aux tentatives des Anglais sur les colonies françaises, et fut nommé vice-amiral à son retour (1669). En 1670, il fut envoyé sur les côtes de l'Afrique occidentale, avec Duquesne pour second. La guerre de Hollande ayant éclaté en 1671, d'Estrées reçut le commandement de l'escadre blanche de la flotte anglo-française ; il se comporta vaillamment contre Ruyter aux batailles de Solebay (1672), de Schooneveldt et du Texel (1673), mais indisposa par la maladresse de ses manœuvres ses collègues anglais. En 1674, d'Estrées fut chargé d'aller dans les mers d'Amérique y continuer la lutte ; pénétrant de vive force dans le port de Tabago, il y écrasa l'escadre hollandaise de Binckes (1677). Après quoi, il voulut enlever Curaçao, la dernière île que possédassent les Hollandais aux Antilles ; mais les dix-sept vaisseaux de son escadre touchèrent pendant la nuit, sur les rochers des îles d'Aves. Malgré cette catastrophe, d'Estrées fut nommé, en 1681, maréchal de France. En 1686, il bombarda Tripoli, menaça Tunis, et, en 1688, bombarda Alger. Nommé chevalier du Saint-Esprit et vice-roi d'Amérique, il fut enfin chargé du gouvernement de Bretagne.

Jean d'Estrées.

Estrées (César, cardinal D'), prélat et diplomate français, frère des précédents, né et mort à Paris (1628-1714). Evêque de Laon, puis cardinal (1671), il fut chargé de missions diplomatiques et assista à divers conclaves. Chargé d'une mission diplomatique en Bavière, il se démit de son évêché de Laon (1680), et retourna à Rome pour négocier l'affaire de la régale. Après avoir accompagné Philippe V en Espagne, en 1700, il s'aliéna la princesse des Ursins, qui obtint son rappel. De retour en France, en 1704, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. D'Estrées était, depuis 1656, membre de l'Académie française.

Estrées (Victor-Marie, marquis DE CŒUVRES, duc D'), maréchal de France et vice-amiral, ministre d'Etat, fils du maréchal et vice-amiral Jean d'Estrées, né et mort à Paris (1660-1737). Il fit sa première campagne comme volontaire dans le régiment de Picardie en 1678. En 1679, il débuta dans la marine sous les ordres de son père et fit avec lui diverses campagnes. Il prit part au bombardement d'Alger. Nommé lieutenant général, d'Estrées assista au siège de Philippsbourg (1688), et, dans cette campagne, aux opérations de Vauban. En 1690, il reçut le commandement de l'avant-garde de la flotte de Tourville. L'année suivante, il seconda par mer les opérations de Catinat dans les Etats du duc de Savoie. En 1693, d'Estrées seconda par mer le maréchal de Noailles, qui faisait le siège de Rosas en Catalogne. La place ayant capitulé, d'Estrées partit pour aller rejoindre Tourville au cap Saint-Vincent. Il n'arriva pas à temps pour prendre part à la victoire de Lagos. En 1697, d'Estrées reçut l'ordre d'aller appuyer par mer les opérations du duc de Vendôme en Catalogne, et bombarda Barcelone.

Victor-Marie d'Estrées.

Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, d'Estrées partit de Brest au printemps de 1701 et alla débarquer des troupes à Naples. En 1702, il transporta à Naples le nouveau roi d'Espagne, Philippe V. Louis XIV le créa, en 1703, maréchal de France. En 1704, il prit une part glorieuse à la campagne navale qui se termina par la bataille de Malaga. Le Régent nomma le maréchal d'Estrées président du conseil de marine et l'éleva au rang de ministre d'Etat. D'Estrée fut reçu membre de l'Académie française en 1715, à la mort du cardinal d'Estrées son oncle, puis membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Estrées (Jean D'), abbé français, frère du précédent, né en 1666, mort à Paris en 1718. Il fut ambassadeur en Espagne, puis en Portugal. En 1718, il fut nommé archevêque de Cambrai, mais il mourut avant d'avoir été sacré. Il avait remplacé Boileau à l'Académie française.

Estrées (Louis-Charles-César LE TELLIER, marquis DE COURTANVAUX, duc D'), maréchal de France, petit-fils de Louvois, fils du marquis de Courtanvaux et de Marie-Catherine d'Estrées sœur du maréchal Victor-Marie, né en 1695, mort à Paris en 1771. Il servit d'abord en Espagne, à la tête d'un régiment (1719), sous les ordres de Berwick, prit part aux sièges de Fontarabie, de Saint-Sébastien, d'Urgel. Il devint maréchal de camp en 1735, et prit le nom de « marquis de Courtanvaux », qu'il échangea, en 1737, contre celui de « comte d'Estrées ». Il combattit ensuite en Bohême, fut nommé lieutenant général et contribua à la victoire de Fontenoy (1748). Créé maréchal de France en 1757, il battit, la même année, le duc de Cumberland près de Hastembeck, et s'empara de Hameln et de Minden. Créé duc en 1763, il mourut sans postérité.

ESTRÉES-SAINT-DENIS, ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 16 kil. de Compiègne ; 1.570 hab. Ch. de f. Nord. — Le canton a 18 comm., et 9.845 hab.

ESTREICHER (Charles), bibliographe polonais, né et mort à Cracovie (1827-1908). Directeur de la bibliothèque de l'université de Cracovie, il a publié de 1870 à 1910 une monumentale *Bibliographie polonaise* en vingt-trois volumes, continuée par Louis Finkel.

ESTREITO da Calheta, bourg de l'île de Madère (district de Funchal) ; 2.800 hab.

ESTREITO da Camara de Lobos, bourg de l'île Madère (district de Funchal) ; 4.800 hab.

ESTRELAGE [*ès-s*] n. m. (du lat. *sextariale*, setier). Dr. anc. Droit perçu sur chaque setier de certaines denrées. — Dr. féod. Droit perçu sur les voitures de sel qui traversaient les terres d'un seigneur.

ESTRELIN n. m. Métrol. Syn. de ESTERLIN.

ESTRELLA [*è-s*] (SIERRA DA) [*chaîne de l'Etoile*], chaîne de montagnes granitiques du Portugal central, dont le pic le plus élevé, le *Malhao da serra*, atteint 1.993 m. Elle constitue le prolongement et la fin, sur les plaines de l'Atlantique, des sierras espagnoles de Guadarrama et de Grédos, qui séparent les plateaux de la Vieille et de la Nouvelle-Castille. Le Mondego y prend sa source.

ESTRÉMADURE (en espagn. **Extremadura**), anc. province de l'Espagne, à l'E. du Portugal. Divisée maintenant en deux provinces (Badajoz et Cacérès), elle a une superficie d'environ 41.700 km², peuplés de plus d'1 million d'hab. L'Estrémadure est arrosée par le Tage et par le Guadiana. C'est un ensemble de plaines sèches, privées des vents de la mer, et recevant très peu de pluies. Elle déroule de vastes « campos » à céréales et d'immenses steppes, où paissent d'innombrables moutons, beaucoup de chèvres, d'ânes, de mulets. Oliviers en grand nombre ; peu de vraies forêts, mais des maquis. Capit. *Badajoz*.

ESTRÉMADURE PORTUGAISE (en portug. **Estremadura**), anc. province du Portugal, dans le centre et le midi de l'ex-royaume, qui était bornée à l'O. par l'Atlantique. Partagée maintenant entre les trois districts de Lisbonne, de Leiria, de Santarem, elle avait une étendue de 17.800 km², où vivent aujourd'hui 1.552.000 hab. Le Tage la divise en deux régions dissemblables : au N., un pays riant de coteaux et de petits monts ; au S., des terres fertiles au bord du fleuve, puis des steppes arides, propres cependant à la culture du blé et qui participent de la nature sèche de l'Alemtejo. L'arbre le plus répandu est l'olivier ; vins excellents (Torres-Vedras, Santarem, Setubal, etc.). Capit. *Lisbonne*.

ESTREMOZ, ville de Portugal (district d'Evora) ; 9.700 hab. Fabrique de faïence. Commerce de quincaillerie. Carrières de marbre. Huile d'olive, liège. Ancienne place forte.

ESTRÈQUE [*ès-trèk*] n. f. Outil de tanneur, pour assouplir les cuirs avant le palissonnage.

Estrèque.

ESTRIBOT ou **ESTRABOT** [*ès-, bo*] n. m. Variété de l'ancienne poésie lyrique française et provençale, qui, à l'origine, devait être essentiellement satirique et dont il ne reste qu'un très petit nombre de spécimens.

ESTRID, princesse danoise, qui épousa en premières noces Ulf Jarl, compagnon de Knut le Grand en Angleterre (1015), et en secondes noces (1031) Robert le Diable, duc de Normandie, qui la répudia. Svend Estridson, né de son premier mariage, devint roi de Danemark en 1047 et fonda la dynastie des *Estridites*.

ESTRIF [*ès-s*] n. m. (anciennement ESTRIT ; influencé par *estriver*, qui a une origine différente ; de l'anc. haut allem. *strit*, combat). Lutte : *En cet* ESTRIF *la servante tomba*. (La Fontaine.) [Vx.]

ESTRIGUE [*ès-trigh'*] n. m. (de l'allem. *estrich*, sol carrelé). Four où l'on recuit les glaces et les feuilles de verre, après qu'elles ont été aplaties.

ESTRIQUE [*ès-trik'*] n. f. Couteau de bois pour estriquer les formes à sucre.

ESTRIQUER [*ès-tri-ké*] v. tr. (allem. *streichen*). Se disait autrefois pour Boucher avec de la terre les fentes qui se produisaient dans les formes à sucre.

ESTRIQUEUR [*ès-tri-keur*] n. m. Crochet de bois plat et flexible, servant à fouler la terre autour d'une forme à sucre.

ESTRIQUEUX [*ès-tri-keû*] n. m. Outil ayant à peu près la forme d'un gland et qui sert à finir, en le lissant et l'égalisant, l'intérieur du fourneau des pipes.

ESTRIVE [*ès-s*] n. f. (de *estriver*). S'est dit pour Dispute.

ESTRIVER [*ès-tri-vé*] v. intr. (du germ. *striban*, s'efforcer). Etre en querelle. (Vx.)

ESTRIVIÈRES [*ès-s*] n. f. pl. (autre forme de ÉTRIVIÈRES). Nom donné par les fabricants de soieries à des bouts de cordes attachés aux arbalètes des liserons, dans le tissage de la soie.

ESTROFFE [*ès-s*] n. f. (autre forme de ESTROPE). Manège. Corde qu'on attache à la queue d'un cheval qui marche en tête et qu'on passe au cou du cheval suivant, pour les faire marcher à la file.

ESTROPE [*ès-s*] n. f. (anciennem. *estrop* n. m. ; de l'anglo-saxon *stropp* dérivé du lat. *stroppus* ; du gr. *strophos*, corde). Mar. Anneau formé par un cordage dont les deux bouts sont épissés l'un sur l'autre, et qui sert soit à supporter une poulie, soit à capeler sur une vergue ou un autre objet. || *Estrope à cosse*, Anneau en filin terminé par un œil dans lequel une cosse est maintenue par un amarrage. || *Estrope en fer, de poulie*, Pièce de fer entourant la poulie et remplaçant l'estrope en filin. || *Estrope de marchepied*, Etrier qui soutient le marchepied. (L'estrope prend le nom de l'endroit où elle est frappée : ESTROPE *de hauban*. ESTROPE *de vergue*. ESTROPE *de gouvernail*.)

— Archéol. Cordage qui servait, à bord des galères, à attacher la rame après son tolet ou *escaume*. (L'estrope mesurait 1m,62 de long sur 8 cm. de circonférence ; fourrée avec du bitord [on disait alors *doublée de frenelles*], elle se termine d'un bout par un œillet et s'amincit à l'autre en queue de rat. L'estrope embrassait la rame et l'escaume, la queue de rat passée dans l'œillet, et une cheville de fer était enfoncée entre les torons, en dehors de l'œillet.)

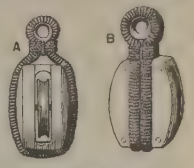

ESTROPES : A. Simple de poulie ; B. Double de poulie ; C. Pour tolet ; D. A erseau simple ; E. A erseau double.

— Pêch. Ligne attachée sur la maîtresse corde, dans la pêche marine aux lignes traînantes.

ESTROPER [*ès-s*] v. tr. Mar. Frapper une estrope sur quelque chose : ESTROPER *un hauban, une poulie*.

— *Fig.* et *fam.* Boire : ESTROPER *un verre de vin*.

ESTROPIAT [*ès-s, pi-a*] n. m. (ital. *stroppiato*). Soldat estropié qui mendie. (Vx.) || Gueux professionnel, estropié ou feignant de l'être.

ESTROPIEMENT [*ès-s, pi-man*] n. m. Action d'estropier ; état d'une personne estropiée. (Peu us.)

ESTROPIER [*ès-s, pi-é*] v. tr. (ital. *stroppiare* ; d'origine douteuse. — Se conjugue comme *prier*.) Priver de l'usage d'un ou de plusieurs membres : *Chute qui* A ESTROPIÉ *un enfant. La maladie l'a* ESTROPIÉ.

— *Fig.* Mutiler, défigurer, altérer : ESTROPIER *un vers, la pensée de quelqu'un, un passage, un nom propre, un auteur*. || Mal agencer, mal combiner : ESTROPIER *une figure*.

— ***Estropié, e,*** part. pass. du verbe *Estropier* (au propre et au fig.)

— Substantiv. *Les* ESTROPIÉS.

— ANTON. **Ingambe, valide.**

— ***S'estropier,*** v. pr. Au sens réfléchi, ou Avec réciprocité, Se blesser soi-même ou l'un l'autre.

— *Fig.* Gâter son propre ouvrage :

> Voulant se redresser, soi-même on *s'estropie*,
> Et d'un original on fait une copie.
>
> BOILEAU.

ESTRUP (Jacques Brönnum Scavenius), homme d'Etat danois, né à Sorö en 1825, mort à Copenhague en 1913. Grand propriétaire et agriculteur, il fut, au Landsthing, le chef du parti conservateur, et, de 1865 à 1869, ministre de l'intérieur. En 1875, il acceptait, avec la présidence du conseil et le portefeuille des finances, la mission de réduire l'opposition radicale dans le Folkething ; il tenta vainement de résoudre le conflit constitutionnel par des dissolutions : les élections ramenaient des majorités hostiles qui refusèrent, depuis 1877, de voter le budget ; Estrup fit promulguer des budgets provisoires par décrets royaux. Après la condamnation de Berg, président du Folketing, Estrup fut victime d'une tentative d'assassinat (1885) : il n'en continua pas moins la lutte, créa un corps de gendarmerie, intimida la presse. Il dut enfin se retirer en 1894.

ESTUAILLE [*ès-tu-ay'*] n. f. Ancien nom des magasins de sel.

ESTUAIRE [*ès-tu-èr'*] n. m. (lat. *æstuarium* ; de *æstus*, marée). Sinuosité du littoral, couverte d'eau à la seule marée haute. || Golfe formé par l'embouchure d'un fleuve : *L'*ESTUAIRE *de la Garonne se nomme Gironde*.

— Antiq. rom. Etang maritime, où l'on nourrissait des poissons.

ESTURGEON [*ès-s, jon*] n. m. (anc. haut. allem. *sturio*). Genre de poissons ganoïdes, type de la famille des acipensérides, comprenant de grandes formes en fuseau, à peau granuleuse armée d'écussons osseux, à tête prolongée en un groin pointu sous lequel s'ouvre la bouche sans dents.

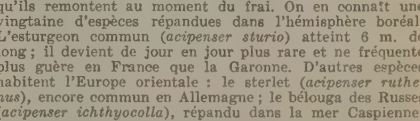

Esturgeon.

— ENCYCL. Les *esturgeons* sont de grande taille, carnassiers, vivant d'animaux aquatiques de toute sorte, se tenant dans les eaux salées et douces, mers, lacs et fleuves, qu'ils remontent au moment du frai. On en connaît une vingtaine d'espèces répandues dans l'hémisphère boréal. L'esturgeon commun (*acipenser sturio*) atteint 6 m. de long ; il devient de jour en jour plus rare et ne fréquente plus guère en France que la Garonne. D'autres espèces habitent l'Europe orientale : le sterlet (*acipenser ruthenus*), encore commun en Allemagne ; le bélouga des Russes (*acipenser ichthyocolla*), répandu dans la mer Caspienne, la Volga, la mer Noire, la mer d'Azov, et dans le Danube. Avec leurs œufs on fait le *caviar*, avec leur vessie la belle colle de poisson ; leur chair, assez bonne, se fume et se sale ; aussi, ces poissons sont-ils l'objet d'une pêche importante.

ESTURIE [*ès, ri*] n. f. Sorte de filet de pêche, ayant la forme d'un tramail à nappe simple.

ÉSUBIEN [*bi-in*], **ENNE** (en lat. *Esubiani*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, habitant dès le temps d'Auguste dans la province des Alpes-Maritimes, près des sources de la Durance.

— Adjectiv. : *Population* ÉSUBIENNE.

ÉSUS ou **HÉSUS**, divinité gauloise, mal connue. Selon d'Arbois de Jubainville, Esus aurait fait partie d'une triade comprenant aussi Teutatès et Taranis, et à la quelle on offrait des sacrifices humains. Ces trois divinités auraient été autant de formes du dieu de la mort, père du genre humain, appelé *Dis pater* par César. D'après R. Mowat, il faut voir en lui le dieu des forêts de la Gaule.

Esus. (Musée de Cluny.)

ESVRES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 13 kil. de Tours, sur l'Indre; 1.625 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de volailles.

ÉSYMNÈTE n. m. (gr. *aisumnêtès;* de *aisa*, sort, et *mnaomai*, je songe à). Antiq. gr. Président ou juge d'un concours. || Titre de magistrats électifs (Macédoine, Thrace). || Chef élu à vie ou pour un temps, et chargé de rétablir la paix entre les partis.

ESZEK, ESSEG ou **OSEK, OSIJEK**, ville de Yougoslavie, sur la Drave; 40.000 hab. Ch.-lieu de la Slavonie (en Syrmie) dont elle est la métropole industrielle et commerciale. Minoteries, filatures de soie, fabrication de meubles. C'est la colonie romaine de *Mursa*.

ESZTERGOM. Géogr. V. GRAN.

ET [è] conj. (lat. *et*). Sert à marquer la liaison entre deux mots ou deux propositions : *Vous* ET *moi. Vite* ET *bien. Corneille* ET *Racine. Il faut seulement chercher à penser* ET *à parler juste.* (La Bruyère.) *L'homme souffre,* ET *croit à la béatitude; il tombe,* ET *aspire à la perfection; il passe,* ET *prétend à l'éternité.* (Guizot.) || L'opposition : *Tu peux t'en aller,* ET *moi je reste.* || La supposition, même si :

Vous le devez haïr, *et* fût-il votre père!
CORNEILLE.

|| La conséquence. Donc : *C'est votre maître,* ET *vous devez le respecter.* || L'étonnement, l'indignation. Quoi! :

Et vous prononcerez un arrêt si cruel!
RACINE.

|| Le temps, le moment. Alors : ET *Jésus dit à ses disciples : « Je vous le dis en vérité. »* || L'explication. C'est-à-dire; j'entends : *J'ai vu souhaiter d'être fille,* ET *une belle fille.* (La Bruyère.) || La hâte, la précipitation. Aussitôt : *Il arrive,* ET *il prend la parole.* || Le renforcement, l'accentuation de l'idée exprimée, la gradation de sens. Hé bien; aussi, en outre, au surplus :

Et moi je vous soutiens que mes vers sont fort bons.
MOLIÈRE.
Et la terre, *et* le fleuve, *et* leur flotte, *et* le port.
CORNEILLE.
Il fut obligé de donner son or, ET *toute sa monnaie. Il but tout le matin,* ET *toute la journée.*
Et ce n'est pas à vous à la justifier.
RACINE.

— *Par extens.* ET emphatique : *Je ferai la chose,* ET *la ferai seul. Les esprits justes,* ET *qui aiment à faire des images.* (La Bruyère.)

Et nous sommes chrétiens, *et* nous avons des frères,
Et nous expirons sans secours!
C. DELAVIGNE.

— ET explétif : ET *puis,* ET *après,* ET *en outre.*
— *Et d'un, Et de deux.* Se disent familièrement lorsqu'on énumère différentes choses sur chacune desquelles on veut appuyer.
— *Et cætera.* V. cette expression à son ordre alphabétique.
— GRAMM. Lorsqu'il y a dans une proposition plus de deux termes ou de deux membres de phrase, on ne se sert généralement de la conjonction *et* que pour lier le dernier à l'avant-dernier, mais on peut toutefois la répéter avant chacun des termes ou des membres.
On supprime *et* pour rendre une énumération plus rapide :

Femmes, moines, vieillards, tout était descendu.
LA FONTAINE.

On le supprime aussi dans des phrases à sens comparatif: MOINS *on a de richesses,* MOINS *on a de soucis.* PLUS *vous le presserez,* MOINS *il en fera.* MOINS *vous en direz,* PLUS *il en fera.* (C'est par abus qu'on emploie *et* en pareil cas.)
Dans le style biblique, ET se répète très fréquemment en tête des diverses propositions : *Au commencement était le Verbe,* ET *le Verbe était en Dieu,* ET *le Verbe était Dieu.*

ÊTA n. m. Septième lettre et troisième voyelle de l'alphabet grec, que l'on prononce *é* dans le système érasmien, *i* dans le système reuchlinien et dans le grec moderne. || Signe numérique qui vaut 8 avec l'accent supérieur à droite (ή), 8.000 avec l'accent inférieur à gauche (ῆ).

Eta : majuscule et minuscule.

— S'emploie dans des énumérations, avec le sens de *septième* ou *septièmement*, quand on s'est auparavant servi des autres lettres grecques dans leur ordre alphabétique.

ÉTABLAGE n. m. Rétribution que l'on paye pour la place d'un cheval, d'un bœuf, etc., dans une écurie ou une étable.
— Dr. féod. *Droit d'établage.* V. ÉTALAGE.
— Techn. Entre-deux des limonières d'une voiture.

ÉTABLE n. f. (lat. *stabulum*). Lieu couvert où l'on enferme les bestiaux, particulièrem. ceux qui vivent en troupeau, comme les bœufs et les vaches.
— *Par extens.* Endroit très malpropre : *Chambre qui est une vraie* ÉTABLE.
— ENCYCL. Le mot *étable* s'applique plus particulièrement au logement des bovidés, comme *écurie* désigne le logement des chevaux, ânes et mulets, *bergerie* celui des moutons, *porcherie* celui des porcs, etc. Suivant les animaux qu'elles abritent, les étables sont appelées *vacheries* (pour les vaches laitières), ou *bouveries* (pour les bœufs de travail), et aménagées conformément à leur destination.
Les étables, dans les installations modernes, sont aménagées en vue de faciliter la distribution des aliments aux animaux et l'enlèvement des fumiers.
On en calcule le volume intérieur en tenant compte des indications suivantes : pour une étable de moins de 10 m. de long, 3 m. de hauteur; de 10 à 15 m. de long, $3^m,50$ de hauteur; de 15 à 20 m. de long, $3^m,80$ à 4 m. de hauteur. En outre, on réserve pour les animaux des emplacements qui doivent avoir $1^m,40$ de large pour un bœuf seul, $1^m,60$ pour une vache; la longueur non compris la mangeoire est de $3^m,30$ à $3^m,50$. Les cases peuvent être disposées sur deux rangées (les animaux se faisant face) séparées par un couloir d'alimentation, ou sur deux rangées (tête au mur) et séparées par un couloir de service (enlèvement des fumiers).
La température moyenne de l'étable doit être de 12° pour des animaux à l'engrais; 14 pour des animaux de travail; 18° pour les vaches laitières et les veaux. Les murs doivent être épais, mauvais conducteurs de la chaleur, et résister à l'humidité. Quant aux fenêtres d'aérage, elles sont percées autant que possible derrière les animaux, assez haut, et doivent être d'autant plus grandes que l'étable est moins haute et plus large; les portes sont à glissière ou à deux vantaux s'ouvrant sur le dehors. Le sol doit être ferme, imperméable, et sillonné de rigoles pour l'évacuation des purins.

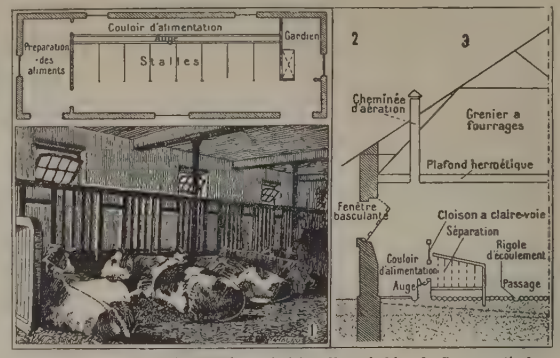

ETABLES : 1. Pour vaches laitières; 2. Plan d'une étable; 3. Coupe verticale d'une étable.

ÉTABLE n. m. (autre forme de ÉTRAVE). Mar. anc. Avant d'un navire. || *S'aborder de franc étable,* En parlant de deux bâtiments, Se heurter violemment par l'avant. (Vx.)

ÉTABLE, groupe d'étoiles au cœur du Cancer. (On l'appelle aussi LA CRÈCHE.)

ÉTABLER [*blé*] v. tr. Mettre à l'étable; loger dans une étable : ÉTABLER *des bœufs, des vaches.*

ÉTABLERIE [*rî*] n. f. Réunion de plusieurs étables dans un même bâtiment.

ÉTABLES [*tabl'*], ch.-lieu de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Saint-Brieuc; 1.995 hab. Ch. de f. Côtes-du-Nord. Bains de mer. Plages de sable. — Le canton a 6 comm., et 10.280 hab.

ÉTABLI n. m. (substantif participial de *établir*). Grosse table longue et étroite, sur laquelle les ouvriers de certaines professions posent les pièces qu'ils travaillent. || Table haute et très large, sur laquelle les tailleurs travaillent les jambes croisées.

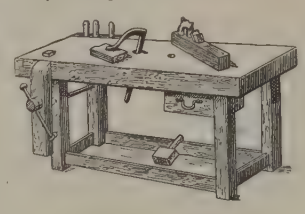
Etabli de menuisier.

— ENCYCL. Chaque corps d'état a son *établi,* qui n'est souvent qu'une simple table, sur laquelle l'ouvrier pose ou « établit » son travail. Dans l'industrie du bois, l'établi est formé d'un plateau massif porté par quatre pieds, et percé de plusieurs trous pour le passage des valets, qui assujettissent la pièce à travailler. Sur le côté se trouve la presse ou étau, formée d'une pièce de bois serrant le travail au moyen d'une vis mobile.

ÉTABLIR v. tr. (lat. *stabilire;* de *stabilis,* stable). Rendre stable; fixer, installer, élever, asseoir : ÉTABLIR *une statue sur un piédestal, un mur autour d'un parc, un barrage dans un cours d'eau, un camp dans une plaine.* || Fonder, créer : ÉTABLIR *une usine, une imprimerie, une industrie, une colonie.* || *Par anal.* Instituer : ÉTABLIR *un tribunal dans une ville.* || Former, disposer : ÉTABLIR *un blocus, un siège.* || Confectionner, faire : ÉTABLIR *un meuble pour tel prix.*
— Fixer à demeure dans un lieu : ÉTABLIR *sa résidence à Paris.* || Installer : ÉTABLIR *un ami dans son logement, une garnison dans une forteresse.*
— *Fig.* Poser, asseoir sur quelque chose de stable : *Il n'y a que l'approbation de la postérité qui puisse* ÉTABLIR *le vrai mérite des ouvrages.* (La Bruyère.) *Gardons-nous de vouloir nous* ÉTABLIR *dans ce qui passe.* (A. France.) ÉTABLIR *ses affaires, sa fortune, sa réputation.* || Instituer, mettre en vigueur : ÉTABLIR *des usages, un culte, la discipline.*
— Fixer, déterminer, dresser, détailler : ÉTABLIR *un devis, un compte.* — *Établir une balance,* Egaliser les recettes et les dépenses. || Poser, formuler : ÉTABLIR *un principe.* || Fixer, prouver, démontrer : ÉTABLIR *un fait, ses droits.*
— Installer, fixer dans une situation avantageuse, mettre en crédit : *Habile homme qui* A *bien* ÉTABLI *tous les siens. Il en coûte pour* ÉTABLIR *ses enfants.* || Installer dans le mariage : ÉTABLIR *ses filles.*
— Mar. *Établir une voile,* La disposer convenablement pour qu'elle pousse le navire. || *Établir un navire pour telles ou telles amures,* Disposer la voilure pour permettre de prendre la route à ces amures. || *Établir un navire sur ses chaînes,* Egaliser les chaînes dans un affourchage.
— Techn. *Établir des bois, des pierres,* Y faire une marque à l'endroit où doit se donner le trait de scie, lorsqu'on les débite.
— Typogr. *Établir des feuilles sur un ouvrage,* Composer, mettre en pages et placer dans les châssis un certain nombre de feuilles que l'on se propose de tirer ensemble : ÉTABLIR DIX, VINGT FEUILLES SUR UN OUVRAGE.
— *Intransitiv.* Mar. *Une voile établit bien,* quand, hissée à poste, sa forme est gracieuse, et qu'elle reçoit bien le vent.
— ***Établi, e,*** part. pass. du verbe *Établir* (au propre et au fig.).
— Mar. *Navire établi,* Celui dont toutes les voiles sont parfaitement disposées pour l'allure, la direction qu'on désire lui donner. || *Voile établie,* Voile bien étarque, bien orientée, pour produire le maximum d'effet utile. || *Bâtiment établi.* Syn. de A POSTE AU MOUILLAGE. (Vx.)
— ***S'établir,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'installer pour un temps : S'ÉTABLIR *en embuscade. Il* S'ÉTABLIT *dans son fauteuil.* (La Bruyère.) || Se fixer dans un lieu : S'ÉTABLIR *à Paris.*
— *Fig.* Se mettre dans le commerce. || Se marier. || Se mettre en crédit : S'ÉTABLIR *dans l'esprit de quelqu'un.* || Se donner comme : S'ÉTABLIR *juge des actions d'autrui.* || Se constituer : S'ÉTABLIR *accusateur de. Celui qui écoute* S'ÉTABLIT *juge de celui qui prêche.* (La Bruyère.) || S'affermir : *Pendant que... les Assyriens* S'ÉTABLISSAIENT *dans la Grande Asie.* (Bossuet.)
— Au sens passif, Etre établi (au propre et au fig.) : *Peu à peu le blocus* S'ÉTABLIT. *Droit... où l'hérédité ne peut longuement* S'ÉTABLIR. (G. de Nerval.) *Le nom de grammairien a fini par* S'ÉTABLIR. *Une solide amitié* S'EST ÉTABLIE *entre eux.*
— Mar. Prendre son mouillage. || *La marée s'établit* quand, le courant cessant, le niveau ne change plus.
— Impersonn. : IL S'ÉTABLISSAIT *parmi les peuples cette opinion que...*
— SYN. **Etablir, ériger, fonder, instituer.**
— ANTON. **Abolir, démolir, détruire, renverser, ruiner.**

ÉTABLISSEMENT [*bli-se-man*] n. m. Action d'établir, de construire : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'un trottoir, d'une manufacture;* et *au fig.* Action de créer, d'instituer : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'une république. L'*ÉTABLISSEMENT *de la paix, de la règle. Depuis l'*ÉTABLISSEMENT *du travail en série;* et *par extens.* Action de fixer, de prouver, de démontrer : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'une vérité.*
— Action de s'établir, de se fixer quelque part : *L'*ÉTABLISSEMENT *dans une position fortifiée. Faire un* ÉTABLISSEMENT *en Afrique.* || Ce qui est établi : *Tout* ÉTABLISSEMENT *vient tard et dure peu.* (La Fontaine.) || Réunion de personnes établies en un même lieu : *L'*ÉTABLISSEMENT *français en Indochine.* || Colonie : *Les* ÉTABLISSEMENTS *français dans l'Inde.* || Exploitation commerciale ou industrielle : *Vendre son* ÉTABLISSEMENT. || L'ensemble des usines et ateliers d'une société industrielle en un même endroit : *Les* ÉTABLISSEMENTS *du Creusot.*
— *Fig.* Condition avantageuse et stable : *Procurer un bel* ÉTABLISSEMENT *à quelqu'un. C'est là que je veux chercher mon* ÉTABLISSEMENT; et *par extens.* Mariage : *Je n'ai qu'un mot à dire pour leur procurer ces* ÉTABLISSEMENTS. (Fénelon.)
— *Etablissement public,* Institution entretenue par l'Etat : *Les musées, les lycées, les casernes sont des* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. || Lieu, même privé, où le public est admis : *Les cafés, les restaurants et autres* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. || Institution reconnue par l'Etat et considérée comme personne civile : *Une législation spéciale régit les legs faits aux* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.
— Dr. *Etablissement de propriété,* Analyse des titres en vertu desquels on revendique un droit réel; partie d'un acte qui contient cette analyse. || *Etablissements publics et d'utilité publique,* Institutions qui jouissent de la personnalité civile et qui concourent à assurer les services intéressant la collectivité.
— Dr. intern. *Traités d'établissement,* Traités dont l'objet est de régler, généralement en l'améliorant, la condition des nationaux de chaque Etat contractant, dans le territoire de l'autre.
— Industr. et Législ. *Etablissements classés,* Etablissements qui sont affectés à des industries dangereuses, incommodes pour le voisinage, par les odeurs ou fumées qu'ils émettent, par le bruit qui s'en échappe, et par les chances d'incendie qu'ils présentent. V. la partie *encycl.*
— Mar. *Etablissements maritimes,* Ensemble des locaux, ateliers, appartenant à la Marine. || *Etablissement d'un port,* Heure, temps vrai de la pleine mer, le jour d'une marée de syzygie équinoxiale. (Cette heure est variable pour chaque endroit; elle est donnée pour un nombre considérable de lieux, dans l'*Annuaire des marées.* On peut alors savoir quelle sera, en un lieu quelconque, l'heure de la pleine mer à une date quelconque, sachant que l'heure de la pleine mer est égale à l'établissement du port augmenté de l'heure du passage de la lune au méridien, donnée par les éphémérides, et de la correction donnée par l'*Annuaire des marées.* L'établissement du port de Cherbourg est de 7 h. 58 m.)
— Milit. *Etablissements militaires.* On désigne sous ce nom toutes les installations militaires du territoire distinctes des corps de troupes et placées sous la direction des différents chefs de services dans chaque région : artillerie, génie, aéronautique, intendance ou santé.
— Techn. Choix des bois de charpente, et tracé des coupes et assemblages. || Marque que le menuisier fait sur une pièce, pour se guider lors de l'assemblage.
— ENCYCL. Les *établissements d'utilité publique* sont étrangers à l'organisation administrative de la France, et, si l'Etat leur concède la personnalité civile parce qu'ils peuvent rendre des services, ils n'en conservent pas moins un caractère privé. Au contraire, la mission de l'*établissement public,* véritable rouage administratif, est d'assurer

un service public ; tels sont les hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance.

Les établissements publics et les établissements d'utilité publique n'ont d'autre caractère commun que la personnalité civile. La jurisprudence s'attache à rechercher de quelle autorité émane l'initiative de la création : si elle vient d'un particulier, il y a établissement d'utilité publique, et non établissement public.

Le régime de ces deux catégories d'établissements est d'ailleurs fort différent au point de vue de la compétence, de la recevabilité du recours pour excès de pouvoir, de l'application des règles concernant les travaux publics, de l'acceptation des dons et legs, de la comptabilité, etc.

C'est ainsi qu'un orphelinat ayant reçu du décret qui l'a créé la qualification d'établissement « d'utilité publique », cette qualification exclut tout classement de l'orphelinat parmi les établissements communaux d'assistance, à la gestion desquels s'appliquent les règles relatives aux établissements « publics » (Conseil d'Etat, 5 août 1891. Ville d'Orléans).

Etablissements publics nationaux. — En dehors des établissements d'enseignement ou de bienfaisance, un nombre considérable d'*établissements publics d'Etat* ont été créés, particulièrement depuis la Grande Guerre. Ils ont leur budget propre, leurs services administratif et comptable, leur autonomie. Entrent notamment dans cette catégorie les divers musées nationaux ; les manufactures nationales de Sèvres, de Beauvais, des Gobelins ; les Bibliothèques nationales ; le Conservatoire national de musique et de déclamation ; la caisse des monuments historiques ; l'agence générale des colonies dans la métropole. Le caractère d'établissement public *national* appartient aussi aux très nombreux *offices* qui fonctionnent depuis quelques années, tels que l'office du tourisme, l'office national des pupilles de la nation, l'office national du crédit agricole, l'office national météorologique, l'office national du commerce extérieur, l'office de législation étrangère et de droit international, l'office national d'hygiène, etc.

Etablissements classés (*dangereux, incommodes* ou *insalubres*). — Ces établissements ont nécessité, dans l'intérêt de la santé et de la tranquillité publiques, des mesures de police particulières.

Cette police est placée sous l'autorité du préfet, assisté d'inspecteurs spéciaux ou, à défaut, des inspecteurs du travail.

Il y a trois catégories d'établissements classés. Ceux des deux premières sont autorisés par le préfet et, de plus, ceux de la première doivent être nécessairement éloignés des habitations, tandis que le préfet décide à cet égard pour la seconde. Quant à la troisième, elle est seulement soumise à déclaration.

Dans les trois catégories, le préfet peut imposer des conditions d'installation et de fonctionnement.

— Fin. *Etablissements de nuit.* Les établissements autorisés à rester ouverts la nuit après l'heure normale de fermeture peuvent être assujettis à une taxe commerciale proportionnelle à la recette brute effectuée après l'heure de fermeture normale ; cette recette doit être déclarée chaque mois à la mairie, sous le contrôle des agents chargés de sa perception (décr. 11 déc. 1926).

— Hist. *Etablissements dits « de saint Louis ».* On nomme ainsi un coutumier qui a été terminé avant l'année 1273, et que l'on a longtemps considéré comme une œuvre législative émanant de ce roi. Cette opinion est aujourd'hui abandonnée. L'ouvrage comprend deux livres, contenant : l'un, les deux ordonnances de saint Louis sur la procédure du prévôt de Paris et le duel judiciaire, et une compilation d'après la coutume d'Anjou et du Maine ; l'autre, une compilation de la coutume d'Orléans. L'auteur fait des rapprochements entre les textes des coutumes et ceux du droit romain ou du droit canonique. A part les ordonnances, l'œuvre n'a aucune valeur officielle, mais elle a eu beaucoup d'influence dans plusieurs régions, notamment dans l'Anjou, le Maine et le Poitou. La meilleure édition est celle de Paul Viollet (*Société de l'histoire de France ;* Paris, 1881-1886).

Etablissements de Rouen. On appelle ainsi une charte de la deuxième moitié du XIIe siècle, concédée à la capitale de la Normandie par Henri II Plantagenet. Les Etablissements de Rouen représentent un type particulier de chartes de commune, la commune anglo-normande, qui garde d'étroits rapports de vassalité avec son suzerain. Ils devinrent le statut de la plupart des villes normandes, et furent étendus à La Rochelle, Saintes, Angoulême, Bayonne, Poitiers, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Tours.

Etablissements français dans l'Inde, Nom officiel des possessions françaises dans l'Hindoustan. V. INDE FRANÇAISE.

ÉTABLISSEUR n. m. Celui qui établit.

ÉTACISME [*sissm'*] n. m. (de *êta*). Philol. Système de lecture du grec, dans lequel la lettre ÊTA se prononce *ê*, et non *i* comme dans le système dit *itacisme.* V. ÉRASMIEN.

ÉTACISTE [*sisst'*] n. m. Partisan de l'êtacisme, de la prononciation érasmienne.

ÉTADOU n. m. Techn. Syn. d'ESTADOU.

ÉTAGE [*taj'*] n. m. (de *ester,* se tenir debout). Autref., Station dans un lieu. || *Lige étage,* Résidence obligatoire du vassal lige chez le seigneur, pour le défendre. || *Par extens.* Ce qui s'élève sur le sol, demeure.

— Aujourd., Ensemble de diverses pièces situées de plain-pied et occupant l'intervalle compris entre deux planchers : *Certaines maisons américaines ont jusqu'à cinquante* ÉTAGES.

— *Par anal.* Chacune des divisions d'un objet formé de parties superposées : *Des* ÉTAGES *de collines. Les* ÉTAGES *d'une chevelure. Dans une forêt, l'*ÉTAGE *dominant est formé par les tiges les plus élevées du peuplement. Le diaphragme partage notre corps en deux* ÉTAGES. (J. Macé.)

— *Fig.* Degré : *C'est un haut* ÉTAGE *de vertu.* (Molière.)

Mon Dieu que votre esprit est d'un *étage* bas!
MOLIÈRE.

|| Condition : *Un homme de bas* ÉTAGE.

— LOC. DIV. *A double, A triple étage,* Disposé par deux, trois divisions superposées :

Son menton sur son sein descend à *double étage.*
BOILEAU.

Coiffure à triple ÉTAGE. || *A triple étage,* Extrêmement élevé : *L'animal à* TRIPLE ÉTAGE, L'éléphant. (La Fontaine.)

— Fam. *Menton à double, à triple étage,* Menton très gras, marqué de raies qui le divisent en deux ou trois parties.

— Géol. Nom donné en stratigraphie à chacune des formations qui ont le même âge.

— Dans les mines, Chacun des niveaux où sont établies les galeries principales de roulage.

— ENCYCL. Fortif. On appelle *étages de feux* ou *feux étagés* une disposition qui consiste à superposer, dans un ouvrage fortifié, plusieurs *lignes de feux* susceptibles d'agir simultanément dans la même direction. Ce système remédie au peu d'étendue en largeur d'un front d'attaque, mais il exige la construction d'ouvrages élevés, par conséquent visibles de très loin, et comporte quelques risques pour les hommes des étages inférieurs. L'emploi des feux étagés a été fréquent dans la défense rapprochée de certains ouvrages de campagne pendant les guerres antérieures à celles du XXe siècle.

— Archéol. Primitivement, ce mot eut la signification de *résidence,* de *demeure.* Ce n'est que depuis le XIVe siècle qu'il désigne, dans l'habitation, l'espace compris entre deux planchers. — Le même mot s'applique, par analogie, aux degrés d'un dressoir, aux rayons d'une bibliothèque, aux plans horizontaux successifs d'une pièce d'orfèvrerie verticale, etc.

— Géol. L'*étage* est l'unité stratigraphique ; il désigne les formations qui sont du même âge. Suivant les portions du globe ou d'une région, les formations appartenant à un même étage peuvent être différentes : les unes sont continentales, les autres lacustres ou lagunaires, la plupart sont marines ; le problème de leur synchronisme est la préoccupation constante des géologues stratigraphes.

Il est convenu que la définition des étages doit être faite d'après les dépôts marins, en tenant compte des déplacements des lignes de rivage et de l'arrivée de groupes nouveaux d'organismes (types cryptogènes) dont l'apparition est probablement liée à ces mouvements des mers.

On trouvera ci-après la liste des étages communément admis en France. On y a ajouté les noms donnés aux principales formations continentales synchroniques des étages marins.

QUATERNAIRE

CÉNOZOÏQUE ou TERTIAIRE.
- Néogène.
  - PLIOCÈNE : Calabrien et f. Villafranchien. Astien. Plaisancien.
  - MIOCÈNE : Sahélien et f. Sarmatien. Vindobonien. Burdigalien.
- Nummulitique.
  - OLIGOCÈNE : Aquitanien. Chattien. Stampien. Sannoisien.
  - EOCÈNE : Bartonien. Lutétien. Yprésien. Landénien. Montien.

MÉSOZOÏQUE ou SECONDAIRE.
- CRÉTACÉ : Danien. Sénonien. Turonien. Cénomanien. Albien. Aptien. Barrémien. Néocomien et f. Wéaldien.
- Jurassique.
  - OOLITHIQUE : Portlandien. Kimméridgien. Lusitanien. Callovien. Bathonien. Bajocien.
  - LIAS : Aalénien. Toarcien. Charmouthien. Sinémurien. Hettangien. Rhétien.
  - TRIAS : Norien. Carnien. Ladinien. Virglorien. Werfénien.

PALÉOZOÏQUE ou PRIMAIRE.
- PERMIEN : Thuringien. Saxonien. Artinskien et f. Autunien.
- CARBONIFÉRIEN : Ouralien et f. Stéphanien. Moscovien et f. Westphalien. Dinantien.
- DÉVONIEN : Famennien. Frasnien. Givétien. Eifélien. Coblentzien. Gédinnien.
- SILURIEN : Gothlandien. Ordovicien.
- CAMBRIEN : Potsdamien. Acadien. Géorgien.

ARCHÉOZOÏQUE

La notion d'étage est aussi difficile à définir que la notion d'espèce en biologie ; un étage se subdivise en sous-étages, en niveaux, couches, assises qui ont souvent reçu des noms spéciaux. De plus, les *faciès* d'un même étage, différents suivant les régions, ont presque toujours reçu des noms. Enfin il existe de vieux mots, mal définis, et plus ou moins abandonnés.

Il en résulte qu'il existe un très grand nombre de noms d'étages inscrits ici à leur ordre alphabétique, avec indication de leur synchronisme avec les étages adoptés.

D'ailleurs, la nomenclature tend lentement à s'unifier et à devenir internationale par application du principe de priorité entre les noms susceptibles d'être conservés.

Un nom d'étage doit être pris dans une région où les sédiments de cet âge sont marins, complets, et fossilifères.

Les subdivisions établies dans le quaternaire sont encore mal définies et discutables ; elles n'ont certainement pas la même valeur que les autres étages (On en trouvera la liste au mot QUATERNAIRE).

ETAGÈRES : 1. Moderne ; 2. Chinoise.

Il convient d'ailleurs de noter que les différents étages, énumérés ci-contre, ne correspondent pas à des durées de temps égales ; les étages du primaire constituent certainement quelque chose de beaucoup plus important que les étages du tertiaire.

Mais on ne possède encore aucun critérium sûr, pour définir rigoureusement ce qu'est un étage, et évaluer son importance en siècles.

ÉTAGEMENT [*man*] n. m. Disposition de ce qui est étagé.

— Autom. Différence de longueur entre les lames superposées qui constituent le ressort de suspension d'une voiture automobile. V. RESSORT.

ÉTAGER [*jé*] v. tr. (de *étage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il étagea. Nous étageons.*) Autref., Etablir sa résidence. || Aujourd., Disposer par étages, par rangs superposés : ÉTAGER *des redoutes, des batteries.*

— ***S'étager,*** v. pr. Au sens passif, Etre disposé par étages.

ÉTAGÈRE n. f. (de *étage*). Mobil. Dressoir, meuble composé d'un certain nombre de planches superposées. || *Objets d'étagère,* Petits objets de curiosité.

— *Fam. et pop.* Femme qui, dans les restaurants, remet aux garçons les desserts demandés par les clients. || Dans les cafés, synonyme de TERRASSE.

— Techn. Elévation disposée en gradins, où l'on range les briques et les tuiles. || *Etagère à paquets,* Nom donné parfois aux tablettes ou filets placés sur console, dans les voitures de transport en commun, pour y déposer les paquets ou colis à main pendant la durée du trajet.

— ENCYCL. Archéol. Dès le XVIIe siècle, on rencontre dans l'ameublement des tablettes et des consoles disposées contre la muraille, mais les unes et les autres portent le nom de « gradins ». L'*étagère* proprement dite n'apparaît dans les salons et dans les boudoirs qu'à la fin du règne de Louis XVI ; on y dispose les porcelaines, les biscuits, les chinoiseries, les *petit-Dunkerque,* et ce fut un des premiers meubles que l'on confectionna en acajou. Plus rarement, on en fit en bois doré. Elles varièrent souvent de forme. Le style Empire les proscrivit, mais la Restauration les remit en honneur. La mode romantique les adorna de découpures ogivales, de clochetons et de pinacles. A la fin du XIXe siècle, on a fabriqué de nombreuses étagères dans le goût japonais ou chinois. L'étagère, de nos jours, forme quelquefois galerie demi-circulaire au-dessus d'un divan. Certains meubles munis de rayons superposés ont été appelés bureaux-étagères, tables-étagères, commodes-étagères, etc.

ÉTAGNAC, comm. de la Charente, arrond. et à 17 kil. de Confolens ; 1.230 hab.

ÉTAH, ville de l'Inde anglaise (Provinces-Unies, prov. d'Agra), sur le grand canal du Doab ; 10.000 hab. Ch.-lieu de district.

ETAH, groupe d'Esquimaux établi sur la côte ouest du Groenland (détroit de Smith) par 78°18' lat. N. (C'est l'établissement humain le plus septentrional qui soit connu.)

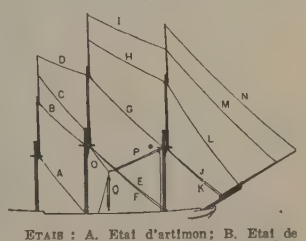

ETAIS : A. Etai d'artimon ; B. Etai de perroquet de fougue ; C. Etai de perruche ; D. Etai de flèche ou de cacatois de perruche ; E. Grand étai ; F. Faux grand étai ; G. Etai du grand mât de hune ; H. Etai de grand perroquet ; I. Etai de flèche ou de grand cacatois ; J. Etai de misaine ; K. Faux étai de misaine ; L. Etai du petit mât de hune ; M. Etai du petit perroquet ; N. Etai de flèche ou de petit cacatois ; O. Pantoire du palan d'étai ; P. Guide ou gui ; Q. Palan d'étai.

ÉTAI [*tè*] n. m. (pour *estai ;* anglo-saxon *stæg ;* angl. *stay*). Câble en fil de fer ou cordage allant de chaque tête de mât à un point fixe déterminé, situé dans le plan

longitudinal. (Les étais portent le nom des mâts auxquels ils sont appliqués : *Etai de flèche; étai de basmât*, etc.) || *Faux étai*, Cordage qu'on ajoute sur les étais des mâts majeurs et des mâts de hune pour doubler et soutenir l'effort d'un étai. || *Collier d'étai*, Branches de fixation de l'étai sur le capelage d'un mât. || *Palan d'étai*, Palan frappé sur une estrope à cosse capelée à côté de l'étai et servant à embarquer des objets lourds tels que chaloupes, etc. || *Voiles d'étai*, Voiles hissées sur les étais, ou sur des drailles parallèles à ces étais. || *Etai de bigues*, Cordage servant à maintenir les bigues fixes pendant les manœuvres. || *Etai d'une maille*, Barreau de fer intercalé dans un maillon de chaîne et s'opposant à l'écrasement de l'anneau. (On dit aussi ESTAIL.)

ÉTAI [*tè*], n. m. (du moyen holl. *staeyc*, pièce d'appui). Grosse pièce de bois pour appuyer, pour soutenir un plancher, un mur, un édifice, etc. (Jusqu'au XIXe siècle, on écrivait ÉTAIE n. f.).

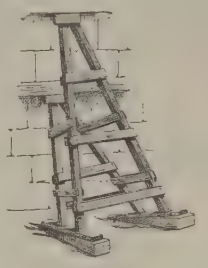

Etai (de mur).

— *Fig.* Soutien : *Les* ÉTAIS *de la société.*

— ENCYCL. Les *étais* prennent différents noms, suivant la position qu'ils occupent. On les appelle : *chandelle, chevalement*, ou *contre-fiche.*

La *chandelle* est placée verticalement sous les parties à étayer.

Le *chevalement* se compose d'un chapeau traversant perpendiculairement le mur à soutenir et de deux étais légèrement inclinés.

La *contre-fiche* est un étai convenablement incliné, dont le pied repose sur une semelle et y est maintenu à l'aide d'un coin ou cale.

Lorsque l'étai doit résister à un effort latéral, on maintient l'écartement des parties opposées au moyen de pièces dites *étrésillons.*

ÉTAIE [*tè*] n. f. Blas. Chevron réduit au cinquième de sa largeur habituelle. (On écrit aussi ÉTAI n. m.).

D'azur à une étaie d'argent.

ÉTAIEMENT [*tè-man*] n. m. (orth. de l'Académie). V. ÉTAYEMENT.

ÉTAILLISSAGE [*ta-yi-saj'*] n. m. Action de couper les pousses les plus faibles d'un taillis, pour donner de la vigueur aux autres.

ÉTAIM [*tin*] n. m. (du lat. *stamen*, fil de la quenouille). La partie la plus fine de la laine cardée.

ÉTAIN [*tin*] n. m. (lat. *stannum*). Métal d'un blanc d'argent, plus dur et moins pesant que le plomb. || *Par extens.* Vaisselle ou ustensile de ce métal : *Manger dans l'*ÉTAIN. || Objet d'art en étain : *Les* ÉTAINS *ont fait fureur à la fin du XIXe siècle.*

— Comm. anc. *Etain en rature*, Etain neuf et pur, en petites bandes très minces. || *Etain en petit chapeau*, Etain du Pérou, très estimé, qui était importé sous forme de capsules comparées à des chapeaux. || *Potier d'étain*, Fabricant d'ustensiles en étain.

— Minér. *Etain de bois*, Variété en masses amorphes ou concrétionnées d'oxyde naturel d'étain SnO^2 ou *cassitérite.* || *Etain de glace*, Ancien nom du bismuth. || *Etain blanc*, Ancien nom du tungstène. || *Potée d'étain*, Bioxyde d'étain. || *Becs d'étain*, Angles rentrants des cristaux de la cassitérite ou étain oxydé. (Le *bec d'étain* est le résultat d'une macle fréquente de la cassitérite permettant de reconnaître ce minéral.) || *Etain sulfuré*, Variété naturelle de *stannine.*

— ENCYCL. Chim. *Propriétés physiques.* — L'étain est un métal gris clair, très éclatant lorsqu'il est pur ; il est extrêmement mou et malléable, et se laisse réduire en feuilles de moins de 1/1.000e de mm. d'épaisseur ; sa ténacité est faible : 8 kg. au mm^2 environ.

Les principales constantes physiques de l'étain sont les suivantes : densité = 7,28 ; chaleur spécifique = 0,0556 de 17° à 100° ; coefficient de dilatation = 0,002234 ; conductibilité électrique à 18° : $8{,}30 \times 10^4$; conductibilité thermique : 0,183 ; température de fusion 232° ; température d'ébullition : 2.200° environ. C'est à la structure très cristalline de ce métal que l'on attribue le bruit particulier que l'on perçoit quand on en ploie un barreau (*cri de l'étain*). L'étain présente une odeur caractéristique, perceptible surtout quand on le frotte.

Propriétés chimiques. — L'étain a pour symbole Sn, et son poids atomique est 118,7 ; il existe sous trois états allotropiques : au-dessous de 18°, on a l'étain gris pulvérulent, de densité 5,8 ; à la température ordinaire, l'étain est quadratique, avec sa densité normale de 7,28 ; de 200° au point de fusion, il est orthorhombique et devient cassant, et sa densité redescend à 6,5. Cette existence de l'étain gris explique le phénomène de la « maladie de l'étain », resté longtemps mystérieux : il suffit de déposer un germe d'étain gris sur une pièce en étain abandonnée au froid, pour provoquer rapidement sa désagrégation.

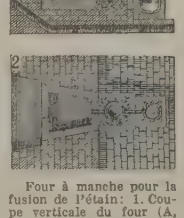

Four à manche pour la fusion de l'étain : 1. Coupe verticale du four (A, bassin de réception pour les scories ; B, bassin de réception pour l'étain ; C, tuyère) ; 2. Plan.

A la température ordinaire, l'étain est inaltérable à l'air, sec ou humide ; au rouge, il se transforme en oxyde stannique SnO^2 ; il se dissout à froid dans l'acide chlorhydrique sous forme de chlorure stanneux $SnCl^2$ et dans l'eau régale à l'état de chlorure stannique $SnCl^4$; dans l'acide sulfurique concentré et chaud, on a formation de sulfate ; l'acide nitrique donne de l'acide stannique $Sn(OH)^4$ aisément décomposable en acide métastannique insoluble SnO^3H^2 ; enfin, les alcalis hydratés dissolvent l'étain à chaud en formant des stannates.

L'étain est tétravalent et peut former deux sortes de composés : les *stanneux* (=Sn=Sn=) et les *stanniques* (—Sn—). Il se rapproche ainsi du silicium, du titane et du zirconium.

Principaux composés. — 1° *Chlorures. Le chlorure stanneux* $SnCl^2$ peut s'obtenir anhydre en chauffant de l'étain dans un courant de gaz chlorhydrique. A l'état hydraté, il se prépare par dissolution de l'étain dans l'acide chlorhydrique bouillant : la liqueur ainsi obtenue laisse déposer par concentration des cristaux de l'hydrate $SnCl^2,2H^2O$. Ce chlorure stanneux est un réducteur énergique ; on l'emploie pour ramener au premier degré d'oxydation les oxydes ferrique et manganique fixés sur les étoffes, et pour réduire les sels d'arsenic, de mercure et d'or.

Le chlorure stannique $SnCl^4$, ou tétrachlorure d'étain, est un liquide incolore, bouillant à 114° ; il se prépare quand on fait passer un courant de chlore sur de l'étain chauffé ;

2° *Oxydes.* On peut obtenir de l'*oxyde stanneux* SnO en précipitant d'abord l'hydrate stanneux $Sn(OH)^2$, et traitant par la potasse une solution de protochlorure d'étain ; on dissout dans un excès de potasse l'oxyde hydraté ainsi obtenu, on fait bouillir la solution, et il se dépose de petits cristaux noirâtres de l'oxyde anhydre SnO. Il existe d'ailleurs deux autres variétés d'oxyde stanneux anhydre, l'un vert, l'autre rouge.

L'*oxyde stannique* SnO^2 s'obtient sous la forme d'une poudre blanche amorphe, quand on oxyde l'étain par l'acide nitrique et qu'on calcine le produit de la réaction ;

3° *Sulfures.* Le *sulfure stanneux* SnS est un composé brun noirâtre, qu'on peut obtenir par voie sèche, en chauffant dans un creuset de l'étain avec de la fleur de soufre.

Une solution stannique traitée par l'hydrogène sulfuré donne un précipité jaune de *sulfure stannique* SnS^2 ; ce sulfure stannique, préparé par voie sèche en chauffant un mélange d'amalgame d'étain, de fleur de soufre et de sel ammoniac, se présente sous forme de lamelles cristallines d'un beau jaune, employées pour le bronzage et la fausse dorure.

Réactions caractéristiques. — Les *sels d'étain* présentent des caractères différents, suivant que le métal s'y trouve à l'état stanneux ou à l'état stannique.

Les *sels stanneux* sont à réaction acide, et décomposables par l'eau. La *potasse* et la *soude* les précipitent en blanc, donnant de l'oxyde hydraté soluble dans un excès de réactif. Avec l'*ammoniaque* on obtient ce même précipité, insoluble cette fois dans un excès de réactif, et se transformant à l'ébullition en un oxyde olivâtre cristallisé. L'*hydrogène sulfuré* et les *sulfures alcalins* donnent avec les sels stanneux un précipité brun-marron, soluble dans un excès de sulfure alcalin, soluble aussi dans la potasse ou l'acide chlorhydrique concentré.

Les *sels stanniques* donnent avec les *alcalis* un précipité blanc volumineux de bioxyde hydraté, soluble dans un excès d'alcali ou dans les acides. L'*hydrogène sulfuré* et les *sulfures alcalins* fournissent un précipité jaune de bisulfure d'étain, soluble dans un excès de sulfure alcalin.

Le zinc et le plomb précipitent l'étain de ses dissolutions sous la forme d'un dépôt brun spongieux.

Séparation. — L'*étain* appartient au groupe des métaux qui précipitent par l'hydrogène sulfuré, et dont le sulfure est soluble dans les sulfures alcalins. Utilisant cette double réaction, on sépare de tous les autres métaux : l'étain, l'antimoine, l'or, l'arsenic, le platine. La liqueur qui contient les sulfosels de ces métaux est acidifiée par l'acide chlorhydrique, et les sulfures sont reprécipités ; on les traite par le carbonate d'ammonium qui dissout le sulfure d'arsenic, puis par l'acide chlorhydrique concentré et chaud, qui dissout les sulfures d'étain et d'antimoine, laissant inattaqués les sulfures d'or et de platine. Dans la solution chlorhydrique d'étain et d'antimoine, on met une lame de zinc qui précipite les deux métaux ; ceux-ci sont ensuite oxydés par l'acide nitrique, et transformés en oxydes stannique et antimonique. Le mélange de ces deux oxydes est fondu au creuset d'argent avec de la soude caustique ; on reprend par l'eau alcoolisée : l'antimoine se sépare sous forme de méta-antimoniate insoluble, et le métastannate se dissout seul dans le liquide.

— Métall. Le principal minerai d'*étain* est la *cassitérite*, bioxyde cristallisé, que l'on trouve, mélangé à des alluvions ou à des schistes, au Tonkin, en Bolivie, en Malaisie, en Chine, et dans le Pays de Cornouailles.

On commence par un lavage afin de concentrer le bioxyde plus lourd ; puis on grille pour éliminer les principales impuretés, et l'on réduit par le charbon au four à réverbère ; il faut opérer à température élevée, vers 1.400°, sans quoi les scories entraînent une quantité importante de métal ; l'étain, très fluide, filtre en partie à travers la sole réfractaire au-dessous de laquelle il est recueilli dans un réservoir d'eau ; on doit signaler également des essais de traitement au four électrique.

L'affinage est généralement réalisé par refusion à basse température et liquation des impuretés moins fusibles et non miscibles. On peut aussi opérer en anodes solubles dans une solution de sulfure sodique.

Une source importante de l'étain réside également dans sa récupération à partir des déchets de fer-blanc ; on opère ou bien par action du chlore donnant du chlorure stannique utilisé pour lui-même, ou par électrolyse en présence d'une solution alcaline provoquant la formation de stannate.

Le métal est utilisé en feuilles minces dans la fabrication des glaces, ou pour envelopper des substances alimentaires et les protéger de l'air et de l'humidité ; le laminage s'effectue dans des appareils spéciaux où le métal est simultanément laminé et étiré à une température d'environ 100°. On emploie aussi l'étain pour l'étamage au trempé et l'étamage électrolytique, ce dernier peu répandu.

Alliages. — L'étain entre dans la composition des bronzes (alliages de cuivre et d'étain) et d'un grand nombre d'antifrictions (avec le plomb, l'antimoine, le zinc, le cadmium, le bismuth, le mercure, etc.) ; les emplois les plus importants sont les soudures douces, les fusibles, les caractères d'imprimerie, la bijouterie commune, les jouets, les capsules de bouteilles, les coussinets, les sièges de soupapes. En ajoutant un peu de cuivre à des alliages étain-antimoine à 10 p. 100 environ d'antimoine, on obtient un alliage très employé pour la fausse argenterie, les poteries, et des objets décoratifs divers. On l'emploie à l'état pur, ou en alliage avec le plomb, pour la fabrication des tuyaux d'orgues.

— Arts décorat. Ce métal a été connu et travaillé depuis la plus haute antiquité. Les livres saints et Homère le mentionnent. La cuirasse d'Agamemnon était ornée de cannelures d'*étain*. Il figure dans les armes forgées par Vulcain pour Achille. Au temps de Pline, il était employé pour recouvrir les objets en cuivre ou en laiton. Au moyen âge, la vaisselle d'étain à façon d'argent, reproduisant les formes de l'argenterie, fut la vaisselle ordinaire de la bourgeoisie ; certaines écuelles, aiguières, assiettes, et certains plats, étaient de véritables œuvres d'art et prirent place sur les dressoirs. A la fin du règne de Louis XIV, les énormes refontes d'argenterie firent apparaître la vaisselle d'étain sur les tables des plus grands seigneurs, encore que certains lui aient préféré la faïence. On fit également en étain des ornements de ceintures. Admis par l'Eglise comme l'un des trois métaux sains, il a encore servi pendant près de mille années à la fabrication des vases sacrés. Des ustensiles en étain, dans la vie civile, ont toujours été employés et sont employés de nos jours à mesurer les boissons. Au XVIe siècle, les orfèvres ont accoutumé d'exécuter en étain une maquette de leurs œuvres en métal précieux, et cette pratique est recommandée par Benvenuto Cellini lui-même. Les étains de François Briot sont des merveilles. A la fin du même siècle, la marqueterie d'étain fournit des effets sévères, et Boulle, plus tard, tempéra l'éclat de ses cuivres par des adjonctions d'étain. Les potiers d'étain ont formé une grande corporation ; les règlements leur imposaient l'usage de deux poinçons : le premier portait l'initiale du prénom et le nom de famille tout entier, le second portait les initiales du nom et du surnom ; les ouvrages communs étaient marqués sur le dessus ; une ordonnance royale de 1674 stipule qu'à l'avenir les étains fins seront marqués d'un L entrelacé d'un F, et les étains communs d'un L entrelacé d'un C. Tous les plats en étain à sujets ont été moulés, et aucun d'eux n'a subi de retouches ; on s'en convainc par la présence de certains reliefs et de bavures que le ciseleur eût commencé par faire disparaître : les beaux ouvrages, comme ceux de Briot, ont été coulés dans des moules en métal ou de pierre, gravés en intaille ; les pièces au contraire un peu rugueuses proviennent de moules en sable : ce sont les plus répandues et les moins recherchées ; un morceau qui, par exception, aurait été ciselé, serait facile à reconnaître, l'étain prenant, à la ciselure, un gras tout particulier qui le fait ressembler à de la cire modelée. Au XVIIe siècle, Guillaume Couet (1648), Thomas Desbans (1677), Jean-Baptiste Cellé (1688), sont mentionnés comme potiers d'étain en titre de la maison royale. La vaisselle d'étain fut parfois peinte, laquée, vernie, et même dorée, l'aristocratie répugnant, en dépit des lois somptuaires, à l'usage quotidien d'un métal qu'elle avait longtemps relégué à la cuisine et à l'office. Par contre, la bourgeoisie lui demeura toujours attachée, même quand la faïence fut venue multiplier les services de table à bon marché, et c'est à ce goût persistant que l'on doit attribuer les pièces d'étain vraiment artistiques et souvent admirables qui sont parvenues jusqu'à nous. Les spécimens anciens sont rares. Le chef-d'œuvre de François Briot (aiguière et plat) est au musée du Louvre. A côté de cet artiste, on cite Etienne Cardon, Allen, fournisseur de presque tout le plomb et l'étain qui servirent à l'édification des fontaines de Versailles, et Enderlein, fondeur et ciseleur bâlois, mort à Nuremberg en 1633. De nos jours, la poterie d'étain a été remplacée par la poterie céramique, et l'étain qui recouvre les comptoirs des débitants de boissons est désigné vulgairement sous le nom impropre et argotique de « zinc ». A la fin du XIXe siècle, un ciseleur de grand talent, Jules Brateau, essaya de ressusciter l'art de la poterie d'étain et réussit à lui restituer une faveur passagère. Mais cette renaissance peu justifiée ne s'étendit pas au-delà de l'objet de vitrine, de la petite statuaire.

— Pharm. On emploie en thérapeutique l'*étain métallique* réduit en poudre, ainsi que la poudre de *protoxyde d'étain*, ou *oxyde stanneux.* Ces corps sont doués de propriétés antistaphylococciques qui les font appliquer contre la furonculose, les anthrax. On donne l'*étain colloïdal* dans la grippe compliquée de broncho-pneumonie, les tuberculoses fébriles.

Pour l'usage externe on prépare une solution de *chlorure stanneux* à 5 grammes par litre. V. *Supplément.*

ÉTAIN ou **ÉTEIN** n. m. Mar. V. ESTAIN.

ÉTAIN [*tin*], ch.-lieu de cant. de la Meuse, arrond. et à 20 kil. de Verdun, sur l'Orne, affl. de la Moselle ; 2.520 hab. Ch. de f. Est. Ancien marché de la Woëvre, fort important par ses foires au blé et aux bestiaux. Colonie israélite ancienne, la ville a appartenu à Saint-Eucaire de Trèves, à la Madeleine de Verdun, et enfin aux comtes de Bar. Elle possédait une belle église du XVe siècle (monum. histor.) et une *pietà* de Ligier Richier. Elle a été absolument anéantie durant la Grande Guerre. — Le canton a 29 comm., et 6.700 hab.

ÉTAINIER [*tè-ni-é*] n. m. Fondeur d'étain. || Fabricant d'étains artistiques.

ÉTAIRION [*tè*] n. m. (du gr. *étaîros*, compagnon). Fruit multiple, composé de plusieurs fruits simples, comme celui du framboisier, par exemple.

ÉTAIS-LA-SAUVIN, comm. de l'Yonne, arrond. et à 36 kil. d'Auxerre ; 1.260 hab.

ÉTAL n. m. (de l'anc. haut allem. *stal*, place). Autref., Table sur laquelle on exposait les denrées en vente sur les marchés. || Auj., Table sur laquelle les bouchers débitent leur viande : *Des* ÉTAUX *en bois de chêne.* || *Par extens.* Boutique de boucher : *Ouvrir un* ÉTAL.

— Pêch. Sorte de longue table étroite, sur laquelle les pêcheurs de morue tranchent et décollent le poisson.

ÉTALAGE n. m. (de *étaler*). Action d'étaler, d'imposer à la vue : *Les magasins de Paris font de brillants* ÉTALAGES. *Acheter tout l'*ÉTALAGE. || Redevance qui donne le droit d'étaler des marchandises : *Payer l'*ÉTALAGE.

— *Par extens.* Ensemble d'objets épars dans un même lieu : *Un* ÉTALAGE *de cadavres sur un champ de bataille.*

— *Fam.* Extérieur pompeux, destiné à attirer l'attention : *En être pour ses frais d'*ÉTALAGE.

— *Fig.* Montre, ostentation, exhibition complaisante et vaniteuse : *Faire* ÉTALAGE *de sa richesse.* ÉTALAGE *d'éloquence, d'esprit, de beaux sentiments. Tout cet* ÉTALAGE *de fierté et de distinction.* (Marivaux.)

— *Pop.* Poitrine de femme montrée avec ostentation.

— Argot. *Vol à l'étalage,* Vol qui consiste à dérober des objets à l'étalage d'un marchand.

— Féod. *Droit d'étalage,* Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, étalaient des marchandises à la devanture des échoppes. (On a dit aussi DROIT D'ÉTABLAGE.)

— Métall. Nom donné aux parois intérieures de la partie d'un haut fourneau qui se trouve au-dessous de la cuve et au-dessus du creuset.

— Pêch. Nom donné aux parcs à huîtres recevant ces mollusques avant leur complet développement. (L'étalage ne se trouve à découvert que lors des plus basses marées.)

— Techn. Première opération de filature du lin peigné, afin de disposer les fibres parallèlement pour préparer leur liaison et leur tension. (On y emploie des *étaleuses.*)

— ENCYCL. Archéol. Certaines catégories de marchands étaient, sous l'ancien régime, tenues de se rendre périodiquement au marché public avec des ballots de marchandises, d'ouvrir ces ballots, d'en exposer le contenu et de l'offrir en vente. L'*étalage* joue un rôle considérable dans le commerce du détail : il est conçu en vue d'attirer le passant, client possible, et les commerçants parisiens se sont acquis une réputation universelle dans l'art de composer les étalages. Bornés aujourd'hui à la boutique et au magasin, il leur est arrivé autrefois de servir de décoration à des immeubles tout entiers.

— Dr. On distingue deux sortes d'*étalages :* 1° l'étalage fait par les marchands en boutique ; 2° l'étalage des marchands colporteurs.

Le premier ne peut empiéter sur la voie publique, à moins d'autorisation spéciale de l'administration municipale ; le second est soumis aux mesures que l'autorité municipale croit devoir prendre pour sa réglementation à l'effet d'assurer la commodité et la sûreté du passage sur la voie publique.

A Paris, l'ordonnance du préfet de police du 20 janvier 1832 oblige quiconque veut stationner sur la voie publique, pour y étaler des marchandises ou y exercer une industrie, à en faire la demande à ce fonctionnaire.

— Métall. Les *étalages,* partie d'un haut fourneau, ont la forme d'un tronc de cône rétréci vers le bas ; ils reposent sur l'ouvrage et sont construits en brique réfractaire, moulée suivant la forme qu'ils doivent présenter. C'est dans les étalages des hauts fourneaux que s'achèvent les réactions sur les matières premières *solides* chargées ; à la partie inférieure des étalages ces matières sont prêtes à subir la fusion qui s'opère dans l'ouvrage. L'expérience a montré qu'un fourneau ne marche bien qu'autant que ses étalages sont convenablement inclinés ; leur pente ne doit pas être inférieure à 65°, et peut aller jusqu'à 75° environ. Dans la construction, on fait en sorte que l'ouvrage et les étalages soient complètement indépendants de la cuve, afin de pouvoir réparer les étalages sans toucher à la partie supérieure du fourneau.

ÉTALAGER [*jé*] v. tr. (de *étalage.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il étalagea. Nous étalageons.*) Mettre en étalage : ETALAGER *des marchandises.*

ÉTALAGISTE [*jisst'*] adj. Qui étale ses marchandises sur les voies publiques : *Libraire* ÉTALAGISTE.

— *Substantiv.* Commis, Commise, chargés de disposer les marchandises dans les vitrines des magasins : *Un habile* ÉTALAGISTE.

— ENCYCL. Dr. V. ÉTALAGE.

ÉTALE adj. (de *étaler*). Se dit de la mer quand, à la fin du jusant ou du flot, son niveau reste stationnaire : *Le courant est* ÉTALE. || Se dit aussi d'une rivière ou d'un fleuve dont le niveau, après être monté au cours d'une inondation, devient stationnaire. || *Navire étale,* Navire complètement arrêté. || *Ancre étale,* Ancre qui, dans un mouillage, croche sur le fond et ne bouge plus.

— *Substantiv.* et au masc. Moment où la mer ne change pas de niveau : *L'*ÉTALE *de la marée.*

ÉTALEMENT [*man*] n. m. Action d'étaler ; état de ce qui est étalé.

ÉTALER [*lé*] v. tr. (de *étal*). Exposer en vente : ETALER *des marchandises.* || Déployer largement : ETALER *une étoffe, une carte. Le paon* ÉTALE *sa queue.* || Etendre sur une surface : ETALER *des couleurs sur du papier.* || Exposer, disposer en éparpillant : ETALER *des papiers sur un bureau.*

— *Fam.* Faire tomber : ETALER *quelqu'un d'un coup de poing.*

— Laisser voir, faire voir avec ostentation, faire parade de : ETALER *des bijoux, sa toilette.*

— *Fig.* Exposer avec ostentation : ETALER *son érudition. Etaler un concubinage honteux.* (A. Daudet.) || Exposer (sans aucune idée défavorable), déployer largement : *Un des premiers qui* ÉTALA *dans la chaire une raison toujours éloquente.* (Voltaire.)

— Jeux. *Etaler son jeu,* Montrer toutes les cartes que l'on a en main, en les étalant sur le tapis.

— Mar. Résister, se maintenir contre quelque chose : ETALER *un coup de vent, la marée.* || *Etaler le courant,* Marcher aussi vite que lui quand on le remonte. || *Etaler un navire,* Avoir la même vitesse que lui. || *Etaler une voie d'eau,* L'empêcher de faire des progrès.

— *Intransitiv.* Etre posé sur. (VX.)

— Mar. Rester dans une position fixe, se maintenir contre : *Malgré les rafales incessantes qui l'assaillaient, l' « Astrolabe »* ÉTALAIT. (Dumont-Durville.) — Le mot a passé dans le langage familier, avec le sens général de Réussir à, se montrer à la hauteur de la situation, être au pair, etc. : *Ne pas* ÉTALER *à faire quelque chose. Bien des gens, malgré beaucoup de travail, n'*ÉTALENT *pas.* || *Etaler dessus,* Faire effort sans bouger de place.

— ***Etalé, e,*** part. pass. du verbe *Etaler* (au propre et au fig.).

— Bot. Se dit des organes qui forment un angle à peu près droit avec les parties du végétal sur lesquelles ils naissent : *Feuilles* ÉTALÉES. *Rameaux* ÉTALÉS. || *Tige étalée,* Tige qui croît, naturellement, couchée sur le sol.

— *Adjectiv.* et au fém. Mar. Se dit quelquefois pour ÉTALE adj.

— *Substantiv.* et au fém. Argot. Femme galante : *Une* ÉTALÉE.

— ***S'étaler,*** v. pr. Tomber de son long : S'ÉTALER *dans la boue ;* et *au fig.* En parlant d'un auteur, d'un orateur, Tomber dans de longs développements :

Sur un si beau sujet je pourrais *m'étaler.*
RÉGNIER.

— Au sens réfléchi, S'allonger avec nonchalance, d'une façon peu correcte : S'ÉTALER *dans un fauteuil ;* et *au fig.* Se donner en spectacle :

Sur la scène du monde ardent à *s'étaler.*
VOLTAIRE.

|| *Plus savant que moi, du moins de cette science qui* S'ÉTALE. (J.-J. Rousseau.)

— Avec réciprocité. Mar. Se dit de deux bâtiments qui naviguent de conserve, avec une vitesse absolument égale.

— Au sens passif, Etre étalé (au propre et au fig.) : *Carte qui* S'ÉTALE *bien. Couleurs qui* S'ÉTALENT *mal. Erudition, esprit, scepticisme qui* S'ÉTALE *de façon inopportune.*

ÉTALEUR, EUSE n. Personne qui étale, qui sait étaler || Etalagiste (VX.) : *Les* ÉTALEURS *du Pont-Neuf.*

ÉTALEUSE n. f. Machine servant à disposer les textiles en forme de nappe.

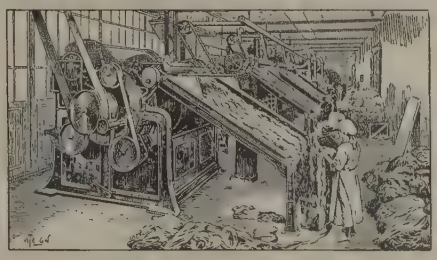

Etaleuse d'une machine à filer le jute.

ÉTALIER [*li-é*] n. m. Qui tient un étal pour le compte d'un maître boucher.

— Adjectiv. : *Garçon* ÉTALIER.

— Agric. En Normandie, Clôture grossière qui empêche les chevaux de pénétrer dans les terrains cultivés.

— Pêch. Etablissement de pieux et de perches sur le bord de la mer, servant à tendre les filets de guideaux.

ÉTALIÈRES n. f. pl. Filet de pêche, tendu en forme de demi-cercle sur un étalier.

ÉTALINGUER [*ghé*] v. tr. (espagn. *entalingar*). Mar. Faire une étalingure : ETALINGUER *un câble sur l'organeau de l'ancre.*

ÉTALINGURE n. f. (rad. *étalinguer*). Mar. Nœud de fixation d'un câble sur une ancre. || Fixation de la chaîne de l'ancre sur l'organeau de l'ancre. || Point d'attache de l'extrémité de la chaîne dans la cale. (Cette étalingure est mobile, pour permettre de filer la chaîne par le bout.) || Nœud de l'orin sur la croisée de l'ancre. (On dit aussi ENTALINGURE.) || *Maillon d'étalingure,* Maillon un peu plus fort que les autres et portant la manille servant à étalinguer sur l'ancre.

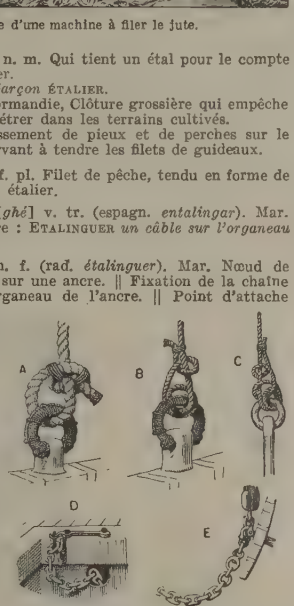

A. Nœud d'étalingure de câble ; B. Nœud d'étalingure de grelin ; C. Nœud d'étalingure de cablot ; D. Etalingure de cale (câble-chaîne) ; E. Etalingure sur l'ancre (câble-chaîne).

ÉTALONDE (Dominique GAILLARD D'), ami du chevalier de La Barre, né en 1749, mort à Amiens après 1788. Fils du président d'Etallonde, il était officier à Abbeville. Poursuivi en même temps que La Barre, il se trouvait en Gueldre quand il apprit la condamnation de son ami, en 1766 ; il s'enfuit en Suisse, puis s'enrôla dans l'armée prussienne sous le nom de **Morival.** Informé par Voltaire, Frédéric II fit d'Etallonde un officier ; puis il lui accorda un congé pour se rendre à Ferney. Etallonde y passa dix-huit mois. Pendant ce temps, Voltaire mit en mouvement toutes ses relations pour faire casser la sentence d'Abbeville. Il ne réussit à obtenir pour son jeune protégé que des lettres de grâce. Etallonde retourna à Berlin, où Frédéric II le prit comme aide de camp. Il ne revint en France qu'au moment de la Révolution, et se fixa à Amiens. Il avait obtenu des lettres d'abolition, en 1788. La Convention réhabilita la mémoire d'Etallonde, en même temps que celle de La Barre.

ÉTALOIR n. m. Planche sur laquelle on étend les papillons pour les conserver.

ÉTALON n. m. (de l'anc. franç. *estel,* poteau, d'origine germanique ; allem. *stiel,* manche). Métrol. Modèle, type légal des poids et des mesures : *Des* ÉTALONS *en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures.* || *Etalon monétaire,* Métal choisi pour la fabrication de la pièce servant d'unité type à toutes les pièces : *L'argent a été l'*ÉTALON MONÉTAIRE *en France.* || *Etalon de comptage,* Flan de monnaies à l'aide duquel le contrôleur vérifie le nombre de flans accusé par le directeur de la fabrication, au moment de leur livraison.

— *Par extens.* Mesure fixe, qui sert d'unité ou de comparaison : *Le Conservatoire a fixé l'*ÉTALON *des diapasons.*

— *Etalons de lumière.* V. LUMIÈRE.

— Archit. Aire sur laquelle on trace en grandeur naturelle le plan d'un bâtiment. (On dit aussi ÉTELON.)

— Sylvic. Se dit en quelques régions pour le baliveau de l'âge de la dernière coupe.

— Techn. Cheville reliant deux pièces de bois enchâssées dans des mortaises. V. ÉTELON.

— ENCYCL. *Etalon monétaire.* On désigne sous ce nom la monnaie type ou le poids de métal précieux qui sert de base à un système monétaire. Dans l'antiquité, on connaît surtout l'étalon éginétique, l'étalon euboïque (voir ces mots), l'étalon rhodien, etc.

Dans les sociétés modernes, on entend par *étalon monétaire* la monnaie qui a cours légal illimité, c'est-à-dire celle que le créancier doit accepter, en payement de sa créance, quel que soit le montant de celle-ci.

Le *monométallisme* est un système monétaire dans lequel la monnaie — or ou argent — employée comme étalon a un pouvoir libératoire illimité.

Le *bimétallisme* implique un pouvoir libératoire illimité des deux étalons : monnaie d'or et monnaie d'argent.

Entre ces deux systèmes absolus il existe des variétés de systèmes monétaires dans lesquelles un métal possède un pouvoir libératoire limité à certaines pièces de monnaie.

— Métrol. V. POIDS ET MESURES.

ÉTALON n. m. (autref. ESTALON ; bas lat. *stallonem,* dérivé de *stallum,* écurie, venu du german. *stall*). Cheval entier, destiné à la reproduction : *L'*ÉTALON *est ainsi appelé parce qu'il reste à l'écurie.* (On dit aussi, en prenant *étalon* adjectivem. : *Ane* ÉTALON, et même *Bœuf* ÉTALON.) || *Etalon d'essai.* V. BOUTE-EN-TRAIN. || *Etalon rouleur,* Celui que son propriétaire, au temps de la monte, conduit de ferme en ferme pour lui faire saillir les juments. || *Etalons nationaux, Etalons approuvés, Etalons autorisés.* V. la partie *encycl.*

— *Fam.* Homme ardent aux plaisirs de l'amour.

— ENCYCL. Hippol. Le choix des *étalons* est d'une grande importance pour la conservation des belles races de chevaux. Une bête de tempérament énergique a le regard vif et mobile ; les oreilles et l'appareil caudal sont incessamment mobiles. L'étalon n'exige que les soins généraux qu'on doit donner à tous les chevaux. On règle son régime alimentaire en raison des fatigues qu'on lui impose, et celles-ci ne doivent pas être excessives. On appelle *étalons approuvés* ceux dont les propriétaires reçoivent un brevet désignant leurs animaux à l'attention des éleveurs ; *étalons autorisés,* ceux dont les propriétaires ne reçoivent qu'un certificat constatant que l'animal est susceptible de reproduire sans détériorer l'espèce.

L'Administration des haras achète et entretient des étalons dits *étalons nationaux.*

ÉTALONNAGE [*lo-naj'*] ou **ÉTALONNEMENT** [*lo-ne-man*] n. m. Action d'étalonner des poids, des mesures.

— Milit. *Etalonnage du pas,* Opération qui consiste à faire établir par chaque soldat le nombre moyen de pas qu'il fait en marchant naturellement pour parcourir une distance de 100 m.

ÉTALONNAGE [*lo-naj'*] n. m. Hippol. Spéculation ayant pour but d'exploiter un étalon en lui faisant faire la monte.

ÉTALONNEMENT [*lo-ne-man*] n. m. Syn. de ÉTALONNAGE.

— Dr. féod. Droit des seigneurs sur les mesures étalonnées en usage dans l'étendue de leur juridiction.

ÉTALONNER [*lo-né*] v. tr. Comparer à un prototype. || *Par extens.* Après les avoir comparés, marquer d'une empreinte spéciale les poids et les mesures qui ont été trouvés conformes à l'étalon. || Compter et trébucher un à un les flans qui doivent former l'étalon de comptage.

ÉTALONNER [*lo-né*] v. tr. Econ. rur. Saillir une jument, en parlant de l'étalon.

— *Intransitiv.* Servir d'étalon : *Cheval bon pour* ÉTALONNER.

ÉTALONNERIE [*lo-ne-rî*] n. f. Ecurie pour les étalons.

ÉTALONNEUR [*lo-neur*] n. m. Qui est préposé à l'étalonnage.

ÉTALONNIER [*lo-ni-é*], **ÈRE** adj. Relatif aux étalons ou à l'industrie des propriétaires d'étalons.

— *Substantiv.* Qui possède des étalons et les loue pour la monte des poulinières.

ÉTAMAGE n. m. Action ou manière d'étamer les métaux ou les glaces ; de recouvrir ces matières d'étain. || Etat de ce qui est étamé.

— ENCYCL. L'*étamage* proprement dit consiste, après avoir décapé certains métaux, à les recouvrir d'une légère couche d'étain, afin de les soustraire à l'action oxydante des agents atmosphériques et autres ; cette opération se fait au trempé dans un bain d'étain fondu, ou encore électrolytiquement dans des bains de chlorure stanneux ou de stannate de sodium. On étame principalement le fer et le cuivre. L'étamage de la tôle de fer donne ce qu'on nomme communément le *fer-blanc.* L'étamage du cuivre s'exécute surtout pour les ustensiles de cuisine.

Pour l'étamage des glaces, on applique sur une de leurs faces un amalgame d'étain et l'on chasse par la pression l'excédent de mercure, de façon à permettre à l'amalgame de se fixer sur le verre. V. GLACE.

L'étamage des globes de verre se fait au moyen d'un amalgame d'étain, de plomb et de bismuth.

Pour les miroirs télescopiques et les réflecteurs de phares, on a remplacé l'amalgame d'étain par le procédé de l'*argenture* ou du *chromage.*

— Hist. La fabrication de l'étain en feuilles remonte au XIIIe siècle. On en a fait des ornements pour les cierges et pour les torches, et les peintres l'ont employé à l'enjolivement des poutres et solives, ainsi qu'à la décoration des armoiries. Les feuilles d'étain destinées aux peintres prenaient le nom d'*appeau,* et étaient teintes en jaune, aurore et rouge. En France, ce fut au XVIe siècle que l'on fit le plus abondant usage de cet appeau dans les travaux de décoration. L'action de recouvrir d'une couche de métal non oxydable, comme l'étain, les métaux facilement oxydables, comme le fer et le cuivre, était pratiquée des anciens, et les Gaulois savaient étamer le cuivre. L'*étamage des glaces,* longtemps considéré comme une des grandes découvertes de l'humanité, était une opération dangereuse qu'a remplacée de nos jours l'argenture.

ÉTAMBOT [*tan-bo*] n. m. (mot d'origine scandinave. — On disait autref. ÉTAMBORD). Mar. Pièce de bois ou de fer, formant la limite arrière de la carène. || *Courbe d'étambot,* Pièce de bois courbe servant à réunir l'étambot à la quille dans les navires en bois. || *Faux étambot,* Pièce de bois

rapportée sur l'étambot et portant les ferrures du gouvernail.

— Encycl. *L'étambot*, incliné sur les navires à voiles, est vertical sur les navires à hélice unique, qui ont deux étambots reliés par une forte armature en bronze. On appelle ces étambots *étambot arrière* et *étambot avant*, et le gouvernail est monté sur l'étambot arrière. Ces deux étambots forment le cadre et la cage dans lesquels tourne l'hélice ; ils sont terminés en biseau, au moyen d'un faux

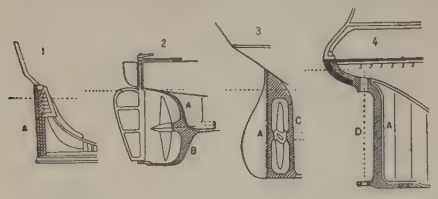

Etambots : 1. Arrière d'un navire en bois ; 2. Arrière d'un torpilleur à hélice unique ; 3. Arrière d'un navire en fer à une hélice ; 4. Arrière de croiseur cuirassé à hélices jumelles (A, étambot ; B, crosse ; C, contre-étambot ; D, axe du gouvernail).

étambot, pour offrir moins de résistance à la marche. L'étambot sert de point d'appui au dernier couple appelé *couple d'arcasse*, nom donné à toute la membrure arrière. Souvent, il n'y a qu'un étambot : le gouvernail est alors en porte à faux sur une crosse en bronze, forte armature reliée au talon de la quille et à l'étambot. Sur les navires en fer, l'étambot est une pièce très robuste en fer forgé, percée pour le passage de l'arbre de l'hélice, reliée à la quille et à une semelle aplatie, à l'extrémité de laquelle s'engage la partie inférieure de la mèche du gouvernail. Sur les navires à trois hélices, l'étambot est analogue à celui des navires à hélice unique et contient une cage pour l'hélice centrale. Sur les navires à deux ou quatre hélices, l'étambot est semblable à celui d'un navire à voiles, et sépare les deux groupes de propulseurs.

ÉTAMBRAI [*tan-brê*] n. m. (origine douteuse). Mar. Ouverture pratiquée dans les ponts pour le passage des mâts, de la mèche du cabestan, du gouvernail, etc. || Autref., Toile poissée appliquée autour des mâts, sur le tillac, pour empêcher l'eau de les pourrir. || *Coins d'étambrai*, Mor-

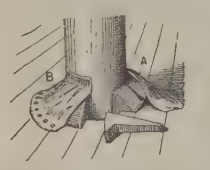

Etambrai de mât : A. Coins ; B. Braie.

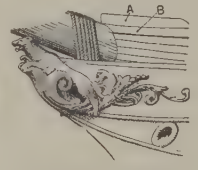

Etambrai de beaupré : A. Sommier ; B. Plat-bord.

ceaux de bois taillés en biseau pour tenir les mâts dans une position fixe et les coincer. || *Bourrelet d'étambrai*, Sorte de couronne en bois, en saillie sur le pont, et empêchant l'eau de pénétrer par là dans les ponts. || *Etambrai à coulisse* ou *à la hollandaise*, Etambrai pouvant permettre de déplacer le mât pour l'incliner davantage ou le redresser. (Le beaupré a des *coussins d'étambrai*, des *élongis d'étambrai*, des *traversins d'étambrai*.)

ÉTAMER [*mé*] v. tr. (de *étain*). Appliquer sur un métal oxydable une couche mince d'étain ou d'un autre métal non oxydable : *On* ÉTAME *les casseroles en cuivre, pour les préserver de l'oxydation.* || Mettre le tain d'une glace.

— ***S'étamer***, v. pr. Au sens passif, Etre étamé.

ÉTAMERIE [*rî*] n. f. Action d'étamer. || Ensemble des choses relatives à l'étamage.

ÉTAMEUR n. m. Qui fait métier d'étamer.

ÉTAMINE n. f. (de *étain*). Anciennem., Etoffe (de crin, de soie ou de fil) qui était employée à tamiser, bluter, filtrer. || Aujourd., Tissu de coton uni ou broché, tissé lâche et transparent ; employé plus spécialement pour rideaux. || Sorte de canevas à tissage régulier, fabriqué en lin ou en coton et très apprêté. (On l'utilise en tapisserie.) || Etoffe de laine très légère ; en noir, considérée comme un tissu de deuil.

— Fig. et fam. *Passer par l'étamine*, Etre examiné sévèrement :

> Tout ce qui s'offre à moi *passe par l'étamine*.
> BOILEAU.

|| Etre éprouvé par le sort : PASSER PAR L'ÉTAMINE *de la fortune, du malheur*.

— Techn. Pièce de laine, qui sert à passer certaines préparations liquides et qu'on appelle aussi BLANCHET.

ÉTAMINE n. f. (lat. *stamen*). Bot. Organe sexuel mâle des végétaux à fleurs. V. la planche PLANTE.

— Encycl. Une *étamine* complète comprend une partie inférieure grêle, le *filet*, et une partie supérieure, l'*anthère*, qui produit le *pollen*. La forme, le nombre des étamines varient suivant les plantes.

Si le nombre des étamines est égal à celui des pétales, l'androcée est *isostémone ;* s'il est le double, l'androcée est *diplostémone ;* s'il l'égale plusieurs fois, l'androcée est *polystémone*.

Si l'étamine s'insère sous le gynécée, elle est dite *hypogyne* (renoncule) ; si elle s'insère autour du gynécée, elle est *périgyne* (prunier) ; si elle s'insère au-dessus de l'ovaire, elle est *épigyne* (carotte). Si les étamines sont égales ou inégales, on les dit *didynames, tétradynames ;* si elles sont indépendantes ou concrescentes, elles sont *monadelphes, diadelphes, polyadelphes*. Si la concrescence a lieu par les anthères, les étamines sont *synanthérées*.

ÉTAMINIER [*ni-é*] n. m. Qui fabrique ou qui vend de l'étamine.

ÉTAMOI n. m. Autre forme du mot ÉTAMOIR.

ÉTAMOIR n. m. Palette de bois garnie de fer-blanc, sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai.

ÉTAMPAGE [*tan- paj'*] n. m. Action d'étamper. (Syn. de ESTAMPAGE.)

ÉTAMPE [*tanp'*] n. f. (de *étamper*). Nom donné à des pièces de fer ou d'acier au moyen desquelles on produit des empreintes sur les métaux à froid ou à chaud. || Instrument en forme de poinçon qui sert à percer le fer à cheval aux endroits où doivent être placés les clous. || Outil de forgeron, de serrurier, de cloutier, etc.

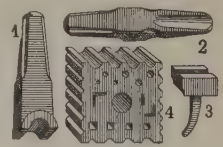

Etampes : 1. De forgeron ; 2. A cuiller ; 3. D'enclume ; 4. De cloutier.

— Encycl. Pour forger à la main ou au pilon des solides de formes géométriques : carré, hexagone, rond, etc., on emploie des *étampes*. Ce sont des blocs d'acier doux qui portent en creux la forme à reproduire. Pour le travail à l'enclume, on place l'étampe du dessous dans l'œil, puis on tient l'étampe du dessus sur le métal rouge. Tandis que le frappeur frappe sur l'étampe, le métal se déforme et vient épouser les contours de l'empreinte.

Le travail au pilon avec des étampes à main est dangereux ; on tend à lui substituer le forgeage mécanique. V. MATRIÇAGE.

ÉTAMPER [*tan-pé*] v. tr. (de *estamper*). Travailler à l'étampe. || Percer de trous un fer à cheval. || Marquer à l'étampe une bouteille de vin.

ÉTAMPERCHE [*tan-pèrch'*] n. f. Longue perche employée par les maçons pour construire leurs échafaudages. (On écrit encore ÉTEMPERCHE, et l'on dit aussi ÉCOPERCHE.)

— Mar. Nom donné à des mâts verticaux en treillis métallique disposés autour d'une cale pour supporter les échafaudages pendant la construction d'un navire.

ÉTAMPES, ch.-lieu de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 33 kil. de Rambouillet, au confluent de la Chalouette et de la Juine ; 10.065 hab. (*Etampois, oises*). Ch. de f. Orléans. Culture maraîchère. Commerce de laines. Minoteries. Imprimeries. Carrières de grès. Eglises Notre-Dame (XII-XIVe s.), Saint-Martin (XIIe-XIIIe s.), Saint-Basile (XIe-XVe s.) ; Saint-Gilles (XIIe-XVIe s.). Donjon dit *Tour Guinette* (XIIe s.) ; palais de justice, anc. palais royal (fresques du XIVe s.) ; hôtel de ville et maisons du XVIe siècle. Patrie de Guettard, Geoffroy-Saint-Hilaire, Magne, Nicolas Legendre, Elias Robert, L. Berchère et Rose Chéri. — Le canton a 14 comm., et 16.485 hab.

ÉTAMPES (famille D'). Originaire du Blaisois, la maison d'Etampes, connue depuis le XIVe siècle, se scinda au XVe en deux lignes : celle de la Ferté-Imbault, et celle de Valençay qui dura jusqu'au XIXe siècle.

ÉTAMPES (Anne DE PISSELEU, duchesse D'), née à Fontaine-la-Vaganne, près de Beauvais, en 1508, morte à Heilly en 1580. Fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Heilly, elle fut, très jeune, reçue par Louise de Savoie au nombre de ses filles d'honneur. François Ier s'éprit d'elle au retour de sa captivité en Espagne, et très probablement la prit dès cette époque pour maîtresse. Il la maria en 1533 à Jean IV de Brosses, comte de Penthièvre, qu'il créa duc d'Etampes et gouverneur de Bretagne. Elle avait sur lui un immense ascendant, qu'elle devait à sa culture intellectuelle autant qu'à sa beauté. Elle affectait de protéger les écrivains et les artistes. En politique, elle s'est montrée hostile à Montmorency. Elle a été sollicitée par Charles Quint, mais ne paraît pas avoir trahi. Elle a eu dans les dernières années du règne de vifs démêlés avec Diane de Poitiers et le dauphin, et s'est appuyée sur Chabot contre Montmorency. A partir de 1547, chassée de la cour, elle vécut obscurément dans ses terres.

Duchesse d'Etampes, par Corneille de Lyon vers 1548. — Cl. Giraudon.

ÉTAMPES (Jacques D'), marquis de La Ferté-Imbault, né en 1590, mort au château de Mauny, près de Rouen, en 1668. Maréchal de camp, il prit part aux sièges de Saint-Jean-d'Angély et de Montauban, et se distingua en 1630 au combat de Veillane. Ambassadeur en Angleterre en 1641, colonel général des Ecossais au service de la France en 1643, conseiller du roi et lieutenant général, il contribua à la victoire de Lens en 1648 et reçut le bâton de maréchal. Il commandait avec Turenne l'armée royale en 1654, lorsque les Espagnols durent lever le siège d'Arras.

ÉTAMPES DE VALENÇAY. V. VALENÇAY.

ÉTAMPEUR [*tan*] n. m. Ouvrier qui étampe. (On dit aussi ESTAMPEUR.)

ÉTAMPEUSE [*tan*] n. f. Techn. Syn. d'ESTAMPEUSE.

ÉTAMPEUX [*tan-peû*] n. m. Poinçon qu'on introduit dans la tête d'un moule de pipe, pour donner aux parois de celle-ci une épaisseur uniforme.

ÉTAMPOIR [*tan*] n. m. Etampe de facteur d'orgues.

ÉTAMPON [*tan*] n. m. Céram. Outil servant à mouler les fourneaux de pipes en terre.

ÉTAMPURE [*tan*] n. f. Evasement que présente un trou percé dans une plaque de métal. || Chacun des trous d'un fer à cheval.

ÉTAMURE n. f. Alliage d'étain et de plomb, ou d'étain et de fer, pour étamer. || Couche de cet alliage, avec laquelle on a étamé un vase.

ETANA, roi de Kish (pays d'Akkad), dont la légende raconte qu'il fut enlevé jusqu'au ciel par un aigle.

ÉTANCE [*tanss*] n. f. (pour ESTANCE ; de l'anc. franç. *ester*, se tenir debout). Mar. Morceau de bois grossièrement équarri, dont on se sert comme épontille. || *Etance de bigue*, Pied-droit placé au-dessous du pied des bigues dressées sur un pont, pour empêcher ce dernier de s'affaisser. || *Etances à coches* ou *à marches*, ou *à taquets*, Epontilles de la cale, placées aux coins des panneaux du faux pont.

ÉTANCHE adj. (de *étancher*). Qui empêche absolument l'eau de sortir ou d'entrer : *Tonneau, Caisson* ÉTANCHE. || *Terrain étanche*, Qui possède un excédent trop considérable d'eau pour pouvoir l'assécher par seule absorption.

— *Substantiv.* et au fém. *À étanche d'eau*, De manière à ne pas laisser pénétrer d'eau : *Entretenir une toiture à* ÉTANCHE D'EAU. || *Mettre un batardeau à étanche*, Mettre à sec la partie d'un fossé, d'un canal, close par ce batardeau.

— Féod. Droit de banvin.

— Mar. *Navire étanche*, Qui ne suinte pas par ses liaisons. || *Pont étanche d'un canot*, Plancher d'un canot de sauvetage, ne laissant pas passer l'eau. || *Chaudière étanche*, Appareil évaporatoire qui n'a pas de fuites. || *Cloisons étanches*, Cloisons longitudinales ou transversales d'un navire, qui séparent les *compartiments étanches ;* elles limitent l'envahissement de l'eau, en cas de sinistre, aux seuls compartiments éventrés.

ÉTANCHÉITÉ n. f. Qualité de ce qui est étanche.

ÉTANCHEMENT [*man*] n. m. Action d'étancher.

ÉTANCHER [*ché*] v. tr. (pour ESTANCHER dérivé de *estanc* anc. forme de *étang*). Arrêter l'écoulement d'un liquide : ETANCHER *le sang qui coule d'une plaie, le vin fuyant d'un tonneau.* || Trav. publ. Arrêter l'écoulement d'un canal, par l'introduction d'un rideau vertical en béton noyé dans le talus des berges.

— Rendre étanche : ETANCHER *un tonneau.*

— *Fig.* Arrêter, Apaiser, calmer (en y satisfaisant) : ETANCHER *sa soif.* ETANCHER *la soif des honneurs, des richesses.* || *Etancher ses larmes*, Cesser d'en verser. || *Etancher les larmes de quelqu'un*, Le consoler.

— Mar. *Etancher une voie d'eau*, L'aveugler en bouchant le trou par lequel elle se produit. || *Etancher un compartiment*, Le vider s'il y a de l'eau ; le calfater s'il suinte.

— ***Étanché, e,*** part. pass. du verbe *Étancher*.

— Techn. *Soufflet d'orgue bien étanché*, Soufflet qui ne laisse pas perdre l'air.

— ***S'étancher***, v. pr. Au sens passif, Etre étanché (au propre et au fig.).

ÉTANCHOIR n. m. Large couteau de tonnelier, servant à introduire de l'étoupe entre les douves mal jointes.

ÉTANÇON n. m. (anc. franç. *ester ;* du lat. *stare*, rester debout). Grosse pièce de bois disposée de manière à soutenir un mur ou un plancher qui menace ruine.

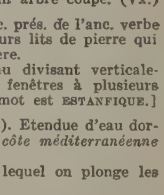

A. Etançon.

— Nom des deux montants qui unissent l'age au sep dans une charrue.

— Mar. Forte pièce de bois, plus grosse et plus grossière que l'étance, dont on se sert provisoirement pour remplir le même but.

ÉTANÇONNEMENT [*so-ne-man*] n. m. Action d'étançonner ; état de ce qui est étançonné.

ÉTANÇONNER [*so-né*] v. tr. Soutenir par des étançons : ETANÇONNER *un mur.*

— Fig. : *Les ducs de Chevreuse et de Bauvilliers* ÉTANÇONNAIENT *leur amitié fugitive.* (Saint-Simon.)

ÉTANÇOT [*so*] n. m. Souche d'un arbre coupé. (Vx.)

ÉTANFICHE n. f. (de *étant*, partic. prés. de l'anc. verbe *éter*, et de *fiche*). Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble dans une carrière.

— Archéol. Colonnette ou meneau divisant verticalement une fenêtre. (Il y avait des fenêtres à plusieurs étanfiches.) [La forme ancienne du mot est ESTANFIQUE.]

ÉTANG [*tan*] n. m. (lat. *stagnum*). Etendue d'eau dormante, naturelle ou artificielle : *La côte méditerranéenne du Languedoc est bordée d'*ÉTANGS.

— Techn. Réservoir d'eau, dans lequel on plonge les enclumes nouvellement forgées.

— Encycl. Econ. rur. On emploie les *étangs* soit pour alimenter les canaux d'irrigation, soit pour fournir les eaux destinées à faire mouvoir les moulins ou autres usines agricoles, soit encore pour servir d'abreuvoir aux bestiaux. Mais la principale utilité des étangs réside dans l'élevage et la multiplication des poissons : tanches, carpes, brochets, etc. Cette exploitation, quand elle est méthodique, est assez rémunératrice. Après chaque mise à sec, l'étang doit être curé et débarrassé de ses vases, qui, exposées à l'air, constituent un excellent engrais.

Dans la région de la Dombes, où les étangs sont nombreux, on pratique l'aquiculture d'une façon rationnelle. Périodiquement, les étangs sont vidés et, pendant plusieurs années de suite, le sol est rendu à la culture (*évolage*).

— Dr. Les *étangs* font partie du domaine public, s'il s'agit d'étangs salés communiquant directement avec la mer. Les étangs particuliers sont soumis aux lois générales de la propriété et de la salubrité publique. Ils appartiennent au propriétaire du sol qu'ils recouvrent.

Aux termes de l'article 558 du Code civil, lorsque les eaux d'un étang restent en contre-bas de la crête du déversoir, par suite d'une diminution dans leur volume, le propriétaire de l'étang conserve, néanmoins, ses droits sur les terrains qui se trouvent à sec ; mais, d'un autre côté, il n'acquiert aucun droit sur les terres riveraines momentanément couvertes par les crues extraordinaires.

Les poissons forment un accessoire des étangs et sont, à ce titre, rangés dans la classe des immeubles par destination (C. civ., art. 524). Ceux qui passent d'un étang dans un autre deviennent la propriété de celui à qui appartient ce dernier, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude ou artifice (C. civ., art. 564).

Le vol de poissons dans les étangs et leur empoisonnement constituent les délits prévus par les articles 388 et 452 du Code pénal.

Étangs (CANAL DES), partie du canal du Midi, qui à l'E.

de l'étang de Thau traverse les étangs de Vic, de Pérols et de Mauguio (départ. de l'Hérault). Longueur : 38 kil.

Étang (L'), tableau de Daubigny, musée du Louvre. (V. planche *Beaux-Arts LV.*)

Étang de Berre (L'), par Charles Maurras (1915), recueil d'essais consacrés par l'auteur à son pays, à Martigues, sa ville natale, dont il chante les trente beautés, à l'étang, à la rivière l'Huveaune, à Arles, à Aix, à la vigoureuse élégance du paysage, la fine légèreté de l'atmosphère, la belle clarté du soleil. Il évoque l'âme provençale si noblement représentée par des écrivains comme Mistral, Aubanel, Paul Arène. Le livre est écrit d'un style sobre, net, vigoureux, ardent comme le pays même qu'il célèbre.

Étang-sur-Arroux, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 18 kil. d'Autun ; 1.875 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château de Savigny, du XVe siècle.

Étangue [*tangh'*] n. f. (holland. *tang*). Tenailles pour tenir des flans sur l'enclume.

Étanin, nom de l'étoile γ du Dragon.

Étant [*tan*], part. prés. de l'ancien verbe *Eter* (s'écrivait autref. ESTANT). Jadis, *estant* substantif exprimait la position d'un homme ou d'une chose qui est debout, comme *séant* exprime la position d'un homme assis : *Se mettre* EN *son* ESTANT signifiait donc *se lever*. || Aujourd. encore, quelques patois se servent de la locution *en estant* pour *debout*, et les forestiers entendent par *arbres* EN ESTANT des arbres *sur pied*.

Étape n. f. (pour ESTAPLE ; du bas allem. *stapel*). Autref., Marché, entrepôt ; place publique ; ville commerçante, comptoir : *Alexandrie étant devenue la seule* ÉTAPE, *cette* ÉTAPE *grossit*. (Montesquieu.) || Fourniture de vivres faite par l'habitant ; contribution en nature qu'on lui imposait pour nourrir le soldat en route.

— Aujourd., Lieu d'arrêt marqué pour les troupes après une journée de marche : *Arriver à l'*ÉTAPE. || *Brûler l'étape*, Ne pas s'y arrêter. || Distance qui sépare deux de ces lieux : *Etre encore à deux* ÉTAPES *d'une ville*. || Journée de route : *Faire une longue* ÉTAPE. || Distribution de vivres que l'on fait aux soldats, après une journée de marche. || Magasin destiné à recevoir ces vivres.

— *Par anal.* Endroit où s'arrête un voyageur pour passer la nuit : *L'automobilisme a amélioré nombre d'*ÉTAPES.

— *Fig.* Temps d'arrêt ; point notable qui marque un fait important, ou qui sépare deux périodes de la vie individuelle ou sociale ; période qui s'écoule entre deux de ces points : *Les* ÉTAPES *de la vie, de la civilisation, de l'humanité*. || Chacun des degrés par lesquels on s'élève à un but final : *Les petits abus sont des* ÉTAPES *pour arriver à un abus plus grave*. (A. Karr.) || Fam. *Faire une bonne étape*, Abattre une bonne partie de la besogne.

— Hist. *Ville d'étape*, Ville qui avait le privilège de recevoir seule, ou avec d'autres villes déterminées, certaines denrées, et d'en faire la distribution aux autres parties de l'État. (Calais, par exemple, était ville d'étape anglaise, aux XIVe et XVe siècles.)

— Mar. anc. Endroit d'un port, où les marins apportaient leurs marchandises.

— Techn. Syn. d'ÉTAPLE.

— ENCYCL. Art milit. Le mot *étape* désignait, à l'origine, l'amas de vivres et de fourrages préparés pour être distribués aux troupes quand elles arrivaient dans la ville qui leur était assignée pour y passer la nuit. D'où cette ville était appelée aussi indifféremment *gîte d'étape, gîte* ou *étape*, mais surtout *gîte* lorsque le mot *étape* finit par désigner la distance qu'il fallait parcourir pour arriver au gîte.

La première détermination régulière des gîtes d'étapes eut lieu sous Henri III ; puis de grandes lignes d'étapes furent organisées sous Louis XIII, qui permettaient de parcourir le territoire dans les principales directions ; enfin, Louvois fit établir une carte d'étapes, de manière à donner aux étapes journalières une longueur moyenne de 30 kilomètres.

Aujourd'hui, les troupes sont souvent transportées par camions automobiles ou par chemin de fer, et parcourent des étapes routières moins souvent qu'autrefois ; mais il existe un *service des étapes*, dont l'objet est d'assurer les communications et transports par terre et par eau, et d'utiliser les ressources du pays en arrière des armées.

Le service des étapes, dans chaque armée, est dirigé par un officier général, qui prend le titre de *directeur des étapes ;* il a rang de sous-chef d'état-major général et ne relève que du chef d'état-major et du directeur des étapes et des services aux armées. Ce directeur des étapes a lui-même un état-major et, sous ses ordres, des chefs de service des étapes : pour l'artillerie, le génie, l'intendance, le service de santé, la trésorerie et les postes, la télégraphie.

Enfin, comme organes d'exécution, il y a d'abord les agents des divers services ci-dessus, puis des commandements d'étapes établis dans chaque gîte, et des troupes d'étapes pour en assurer la sécurité et y maintenir l'ordre, outre les personnels d'administration civile et de police.

Les gîtes d'étapes sont répartis en gîtes ordinaires, correspondant aux étapes journalières, et en gîtes principaux, distants de trois ou quatre jours de route, et pourvus d'une sous-intendance ; le dernier gîte, le plus voisin du théâtre des opérations, est dit la *tête d'étapes*, et s'avance en même temps que l'armée elle-même.

C'est sur ces lignes d'étapes que circulent dans les deux sens les convois nécessaires au ravitaillement de l'armée comme à l'évacuation de ses blessés et malades.

Étape (L'), roman par Paul Bourget (1902), montrant, par la douloureuse histoire du ménage du professeur Monneron, les dangers sociaux qui résultent de l'élévation trop brusque à une classe supérieure. Fils de paysans, Monneron s'est trouvé, par sa situation universitaire, porté dans un milieu auquel aucune hérédité, aucune tradition ne l'avaient préparé. Il a brûlé une *étape*. De là les désordres qui se produisent dans sa famille, les mécomptes qu'il a avec ses enfants. A ce drame familial, Bourget a mêlé le récit de l'échec d'une université populaire, ce qui lui fournit l'occasion de peindre quelques types contemporains intéressants. D'ailleurs, la pénétration de l'analyse psychologique, l'intérêt de la thèse sociale, posée et soutenue avec vigueur, font de ce roman un des meilleurs livres de Bourget.

Étapier [*pi-é*] n. m. (de *étape*). Art milit. Celui qui, autrefois, était chargé, à chaque étape, de fournir des vivres aux troupes en marche.

Étaple n. f. (de l'anc. forme ESTAPLE). Sorte d'enclume, à l'usage du cloutier. (On dit aussi ÉTAPE.)

Étaples, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kil. de Montreuil, à l'embouchure de la Canche ; 6.530 hab. Ch. de f. Nord. Port de pêche. Belles plages de sable, universellement connues, du Touquet-Paris-Plage. C'est le *Quentovicus* ou *Stapulæ* d'où les escadres romaines appareillaient pour la Bretagne (Angleterre). Philippe Auguste en fit le principal port des flottes du Nord (1193), et en 1804 Napoléon y prépara une partie de la flotte pour passer en Angleterre. La paix y fut signée en 1492 entre Charles VIII et Henry VII d'Angleterre. L'église est en partie du XIIIe siècle, mais la citadelle médiévale a disparu. — Le canton a 21 comm., et 18.800 hab.

Étapliau [*pli-ô*] ou **Étapleau** [*plô*] n. m. (de *étaple*). Chevalet sur lequel s'assied l'ardoisier dans la carrière.

Étard (*Alexandre-Léon*), chimiste français, né à Alençon en 1852, mort à Paris en 1910. Il suivit les cours de la Sorbonne, passa son doctorat ès sciences physiques (1880) et devint préparateur à la Faculté de médecine de Paris, professeur à l'Ecole de physique et de chimie, chef de service à l'Institut Pasteur, et examinateur à l'Ecole polytechnique. Ses principales recherches se rapportent à la formation des quinones, à l'oxydation en général, aux acétones, à la préparation de l'amylène, à la synthèse des aldéhydes aromatiques, à la réduction des sulfates par les êtres vivants, au dosage des matières extraites de l'urine, à la pluralité et au spectre des chlorophylles, etc.

Étarque [*tark'*] adj. Mar. Tout à fait hissé : *Hunier* ÉTARQUE.

Étarquer [*ké*] v. tr. (de *étarque*). Mar. Hisser et tendre autant que possible : ETARQUER *une voile*. || *Etarquer à bloc*, Hisser jusqu'au point le plus haut, qu'on ne peut plus dépasser. — *Fam.* Vider complètement une bouteille : *L'*ÉTARQUER À BLOC.

Étarque [*kur'*] n. f. Mar. Hauteur d'une voile, lorsqu'elle est étarque.

État [*ta*] n. m. (lat. *status ;* de *stare*, être debout). Manière d'être, situation d'une personne ou d'une chose : ETAT *du corps*. ETAT *de santé. Armes en bon* ÉTAT. *Affaires en mauvais* ÉTAT. *Blessé dans un triste* ÉTAT. *L'*ÉTAT *des esprits*. || *Etat de nature*, Etat supposé des hommes avant toute loi, tout gouvernement. || Conjoncture, circonstance : *Ne craignons pas de faire paraître cette princesse dans les* ÉTATS *différents où elle a été*. (Bossuet.) || Situation morale, humeur :

Mon père est en *état* de vous accorder tout.
MOLIÈRE.

— Situation sociale, condition, rang : *L'*ÉTAT *ecclésiastique*. L'ÉTAT *militaire. La cause la plus immédiate de la ruine... est que l'*ÉTAT *seul et non le bien règle la dépense*. (La Bruyère.) || Situation professionnelle : *Il y a une dureté de complexion ; il y en a une autre de condition et d'*ÉTAT. (La Bruyère.) — *Etre au-dessus de son état*, Avoir des idées, des sentiments supérieurs à ceux de sa profession. || Situation avantageuse : *Avoir un* ÉTAT *dans le monde ;* et *par extens.* Train, équipage, manière de vivre : *Un grand* ÉTAT *de maison. — Tenir un état*, Représenter. || Manière de se vêtir, vêtements. (VX.)

— Liste énumérative, inventaire, compte, mémoire : *Vous saurez son nom, sa demeure, l'*ÉTAT *de son bien, son emploi*. (La Bruyère.) *Etre couché sur l'*ÉTAT *des pensions du gouvernement*. ETAT *de frais*. ETAT *des dépenses*. ETAT *des hommes présents sur les rangs*.

— Art milit. *Etat-major*. V. ce mot à son ordre alphab.

— Astron. *Etat du ciel*, Situations relatives des corps célestes à un moment donné.

— Cadastr. *Etat matriciel*, Inventaire qui sert de matrice pour l'assiette des impositions.

— Chem. de f. *Etat parcellaire*, Liste énumérative portant les noms, professions et domiciles des propriétaires des parcelles atteintes par le tracé d'une ligne de chemin de fer.

— Chim. *Etat naissant*, Situation des corps au moment où, se dégageant de leurs combinaisons, ils commencent à être en situation d'en former d'autres : *Les corps à l'*ÉTAT NAISSANT *ont des propriétés particulières à cet* ÉTAT.

— Dr. *Etat des personnes* ou *Etat civil*, Ensemble des qualités qui distinguent l'individu dans la cité et dans la famille, en ce qui touche la nationalité, le mariage et la parenté. || *Actes de l'état civil*, Actes publics dressés pour faire preuve des principaux faits qui intéressent l'état civil : naissance, mariage, décès. || *Possession d'état*, Situation d'une personne qui jouit en fait d'un certain état civil, par exemple l'état d'enfant légitime. || *Etat des lieux*, Ecrit constatant en quel état se trouve un immeuble loué à l'entrée du locataire. || *Mettre une affaire en état*, Mettre une affaire dans des conditions telles que le tribunal puisse rendre son jugement.

— Dr. admin. *Etat de services*, Tableau énumératif des services d'un militaire ou d'un fonctionnaire.

— Dr. des gens. *Etat de guerre*, Hostilités ouvertes d'Etat à Etat. (Dans le langage ordinaire, Lutte déclarée et persévérante : *Etre en* ÉTAT DE GUERRE *avec son propriétaire*.) || *Etat de siège*, Mesure de sûreté publique, qui suspend momentanément l'empire des lois ordinaires, et substitue l'autorité militaire à l'autorité civile pour le maintien de l'ordre : *Proclamer, Lever l'*ÉTAT DE SIÈGE.

— Grav. Conditions d'avancement du travail de la planche avec laquelle les gravures ont été tirées : *On distingue généralement, parmi les* ÉTATS *des gravures, l'*ÉTAT *avant la lettre, l'*ÉTAT *à la lettre grise, l'*ÉTAT *à la lettre noire ; mais il en existe beaucoup d'autres, dépendant de certains accidents ou de la fantaisie du graveur*.

— Hist. Chacun des trois ordres ou grandes divisions du corps social en France, sous l'ancienne monarchie : ETAT *de noblesse*. ETAT *du clergé*. || *Tiers état*, Troisième ordre de la nation française, comprenant la bourgeoisie et le peuple sous l'ancienne monarchie française. || *Etats généraux, Etats provinciaux*. V. la partie *encycl*. || *Pays d'état*. V. ÉLECTION. || *Tenir les états*, Les présider au nom du roi. || *Salle des états*, Salle où se faisait l'ouverture des sessions d'états.

— Mar. *Etat absolu*, Différence entre l'heure vraie du fuseau horaire et l'heure marquée par un chronomètre. (On le représente par [Tp — A], et la marche diurne de la montre marine est la quantité dont varie cet état absolu en vingt-quatre heures. On obtient l'état absolu soit par des observations de soleil à l'horizon artificiel, soit par une comparaison à une pendule donnant avec exactitude l'heure du lieu. — Les signaux horaires envoyés par T. S. F. de différentes stations permettent de déterminer l'état absolu des chronomètres d'un bâtiment en mer plusieurs fois par jour. La télégraphie sans fil a rendu ainsi beaucoup plus exact le calcul de la longitude pendant une traversée.)

— Méd. *Période d'état*, Période succédant à la phase pendant laquelle tous les signes d'une maladie se précisent et s'aggravent, et qui est caractérisée par la stabilité relative des phénomènes morbides. (Elle répond à ce moment critique où les forces d'agression et de défense s'accroissent mais tendent à s'équilibrer. Elle est d'une durée variable, généralement six à huit jours dans les infections aiguës. Si les forces d'agression l'emportent, le malade succombe ; si ce sont les forces de défense, à la période d'état succède la période de décroît, qui mène à la convalescence, et pendant laquelle tous les symptômes s'atténuent progressivement. || *Etat de mal*, Se dit d'une série de crises survenant immédiatement les unes après les autres, sans que, dans leurs intervalles, le sujet revienne à l'état normal. (L'expression « état de mal » s'applique surtout aux épileptiques gravement atteints, avec crises subintrantes.)

— Phys. Manière d'être des corps, résultant du plus ou moins de solidarité entre les molécules : ÉTAT *gazeux*, ÉTAT *liquide*. || *Etat critique d'un corps*, Etat d'un corps qui se trouve à sa température et à sa pression critiques, c'est-à-dire au point qui marque la limite entre l'état liquide et l'état gazeux.

— Polit. Collectivité publique soumise, dans l'intérieur de frontières déterminées, à un statut politique, et reconnue par les collectivités étrangères, etc. (Dans ce sens, s'écrit avec une majuscule.) V. l'art. suivant.

— Sc. occult. *Etat second*, Phase de l'existence d'un *sujet* ou *médium* pendant laquelle celui-ci est gouverné par un autre centre intelligent et mène une vie distincte de la première, acquérant ainsi une nouvelle personnalité, qui peut reparaître de nombreuses fois en alternant avec l'autre.

— Théol. *Etat d'innocence*, Selon la doctrine chrétienne, Ignorance du mal et défaut de concupiscence où l'homme se trouvait avant sa chute. || *Etat de grâce*, Etat du fidèle qui n'a point commis de péché mortel, ou qui a été absous de ceux qu'il a commis. || *Grâce d'état*, Secours particulier que Dieu accorde à chacun pour l'aider à remplir les fonctions auxquelles il l'a destiné. (Se dit, dans le langage ordinaire, pour désigner les aptitudes nécessaires à chaque profession.)

— Loc. div. *Etat de choses*, Circonstances, conjonctures particulières : ETAT DE CHOSES *qui ne peut durer*. || *Etat de la question*, Point où est arrivé le développement d'une question. || *Etat de situation*, Manière d'être d'une situation. || *Etre en état*, Etre dans les conditions voulues : *Dossier qui* EST EN ÉTAT. || *En état de*, La capacité, le pouvoir de : *Je ne suis pas* EN ÉTAT *de payer*. || *Etre hors d'état*, Ne pas pouvoir. Ne plus pouvoir servir à rien. || *En l'état*, les choses étant ainsi : EN L'ÉTAT, *j'ai dû m'abstenir*. || *En tout état de cause*, Dans toute supposition possible : EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, *un dénonciateur qui se cache joue un rôle odieux*. (J.-J. Rousseau.) || *Mettre en état*, Préparer, rendre propre à. || *Tenir en état*, Conserver, tenir prêt. || *Faire état de*, Estimer, faire cas de : FAIS *peu* D'ÉTAT DES *promesses des grands*.

Avez-vous vu l'*état* qu'on *fait* de Curiace ?
CORNEILLE.

— Compter sur : FAITES ÉTAT DE *cette somme*. — Agir comme : FAIRE ÉTAT *de chef*. — Avoir l'intention de : FAIRE ÉTAT *de partir*. (Ce dernier sens a vieilli.) || *Faire état que*, Présumer : *Je* FAIS ÉTAT QU'*il ne sera pas de retour avant six semaines*. || Croire : FAIRE ÉTAT *qu'on pouvait terminer la guerre*. — Compter sur, se tenir assuré que : FAITES ÉTAT *que vous aurez cette somme dans quinze jours*. || Fam. *Etre, Se mettre dans tous ses états*, Etre, Se mettre dans une extrême agitation. || Ironiq. *Etre dans un bel état*, Etre sale, déchiré, blessé, embarrassé, etc.

— ENCYCL. Dr. *Etat civil*. — Trois faits principaux établissent des différences entre les individus et déterminent l'état civil de chacun : la nationalité, le mariage, la parenté ou alliance. L'état ne peut faire l'objet ni d'une cession, ni d'une renonciation, ni d'une transaction. Les preuves de l'état civil sont strictement réglementées par la loi. Les actions, relatives à l'état, obéissent enfin à des dispositions particulières.

Actes de l'état civil. — La preuve des faits qui intéressent l'état des personnes (naissance, mariage, décès) se fait au moyen d'actes publics spéciaux, dressés à la mairie : les *actes de l'état civil*. Sous l'ancien régime, c'étaient les actes rédigés par les curés des paroisses qui servaient d'actes de l'état civil (ordonnance de Villers-Cotterets de 1539). La Révolution, par le décret du 20 septembre 1792 et la loi du 28 pluviôse an III, sécularisa les actes de l'état civil.

Force probante. — Les actes de l'état civil sont des actes *authentiques*, qui font foi jusqu'à inscription de faux de tout ce que l'officier de l'état civil certifie avoir vu, entendu, constaté par lui-même.

Rectification des actes de l'état civil. — Les erreurs ou omissions ne peuvent être réparées que par une décision de l'autorité judiciaire.

Registres (C. civ., art. 34-54). — Les actes de l'état civil sont rédigés par le maire ; ils doivent l'être sur un double registre. Ces registres doivent être cotés et paraphés par le président du tribunal de l'arrondissement.

Les actes énoncent l'année, le jour et l'heure où ils sont reçus, les prénoms et nom de l'officier de l'état civil, les prénoms, noms, professions et domiciles de tous ceux qui y sont dénommés.

Les registres sont clos et arrêtés par l'officier de l'état civil, à la fin de chaque année ; et dans le mois, l'un des doubles est déposé aux archives de la commune, l'autre au greffe du tribunal de première instance.

Actes reçus à l'étranger. — A l'étranger, les Français peuvent faire établir les actes de l'état civil dans les formes de l'Etat où ils résident, ou, suivant les formes de la loi française, par nos agents diplomatiques ou consulaires.

Lorsqu'un acte concernant des Français est transmis au

ministère des affaires étrangères, il y reste déposé pour qu'il puisse en être délivré des expéditions.

Cas spéciaux. — Il existe des textes spéciaux relatifs aux actes de l'état civil au cours d'une traversée, aux armées, dans les hôpitaux, aux colonies, en temps de guerre.

Actions d'état. — Actions en justice relatives à l'état des personnes. Les principales sont les actions en réclamation ou en contestation d'état d'enfant légitime, les actions en recherche de paternité ou de maternité naturelles, l'action en désaveu, les actions en divorce, en séparation de corps, en nullité de mariage, etc. Elles sont en général strictement réglementées par la loi, tant au point de vue des personnes qui peuvent les intenter, que des délais et des conditions de procédure. Elles sont de la compétence exclusive du tribunal civil. Et même quand un tribunal criminel est saisi d'un crime ou d'un délit, emportant suppression d'état d'une personne, la poursuite doit être suspendue jusqu'à ce que la question d'état ait été jugée par le tribunal civil.

— Dr. *Etat des lieux.* On appelle *état des lieux* un acte intervenu entre le propriétaire et le locataire d'une maison ou d'un appartement, à l'effet d'en constater l'état, lors de l'entrée en jouissance du locataire.

Lorsqu'il n'a point été dressé d'état des lieux, comme le bailleur est obligé, d'après l'article 1720 du Code civil, de délivrer la chose au preneur en bon état de réparations de toute espèce, la loi suppose que ce dernier a exigé l'accomplissement de cette obligation. Le locataire est donc présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives et autres ; il doit, par conséquent, les rendre tels, sauf la preuve contraire. A défaut de conventions spéciales, les frais de l'état des lieux sont à la charge du locataire.

— Dr. public. Le régime d'*état de siège* n'a été mis au point en France que par la loi du 9 août 1849, modifiée par les lois du 3 avril 1878, et du 27 avril 1916. Il se caractérise par trois séries de dispositions :

1° L'autorité militaire se substitue à la police civile dans la mesure où elle le juge utile ;

2° L'autorité militaire reçoit des pouvoirs exceptionnels (perquisitions de jour et de nuit, éloignement de certains individus, remise des armes, censure) ;

3° La compétence des conseils de guerre est étendue.

L'état de siège ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent résultant de l'état de guerre ou d'une insurrection à main armée.

En principe, c'est le législateur qui a compétence pour proclamer et lever l'état de siège ; cependant, le chef de l'Etat est fondé à prendre cette mesure par décret, de l'avis du conseil des ministres, si les Chambres ne sont pas en session, ou même si la Chambre est dissoute, mais seulement alors s'il y a guerre étrangère.

— Hist. *Etats généraux.* C'est le nom, sous l'ancien régime, d'assemblées politiques auxquelles le clergé, la noblesse et le tiers état du royaume sont convoqués par le roi pour traiter avec lui d'affaires importantes concernant le bien de l'Etat. A côté de ces *états généraux*, il y a des *états provinciaux*, où ne sont convoqués que les délégués d'un pays ou d'un groupe de pays.

L'on regarde comme les premiers états généraux l'assemblée de 1302, dans laquelle Philippe le Bel s'appuya sur l'opinion du royaume dans sa lutte contre Boniface VIII. Les assemblées plus ou moins analogues convoquées antérieurement par les prédécesseurs de Philippe le Bel variaient dans leur composition et dans leur compétence. Dans celle même que Philippe le Bel réunit en 1289-1290 et dont les délégués accompagnèrent les siens auprès de Nicolas IV, seuls les comtes, barons et communautés semblent avoir été représentés. Les convocations à l'assemblée de 1302 offrent d'ailleurs un caractère assez aristocratique, en ce sens que le choix des délégués ne paraît pas s'appuyer sur un large droit de suffrage. Mais ce qui fait l'importance de cette réunion, c'est qu'elle semble un appel direct du roi à l'opinion publique.

C'est le 10 avril 1302, à Notre-Dame de Paris, que s'ouvrit l'assemblée. En falsifiant la teneur de la bulle *Ausculta fili*, Pierre Flote, au nom de Philippe le Bel, emporta l'adhésion de la noblesse et du tiers à la politique royale ; sans être aussi tranchant, le clergé invita le pape à céder.

Ni cette assemblée, d'ailleurs, ni les états réunis à Tours en mai 1308 et dans lesquels le roi exposa sa politique vis-à-vis des Templiers, ne sont des assemblées délibérantes dans lesquelles les propositions royales soient soumises aux discussions. Il en est de même des états d'août 1314 à Paris, dans lesquels le roi se fit donner carte blanche pour les subsides à lever contre la Flandre. Mais c'était ouvrir la porte au vote de l'impôt par le peuple. Et ces consultations assez fréquentes éveillaient l'activité politique dans la nation.

Les successeurs de Philippe le Bel, au cours du XIVe siècle, firent plus d'une fois appel aux états généraux du royaume ; mais l'habitude se prit de convoquer séparément les états de langue d'oïl et ceux de langue d'oc. Le développement des idées politiques et les malheurs de la guerre de Cent ans accentuèrent le rôle et l'autorité des états ; ceux de langue d'oïl, réunis à Notre-Dame-des-Champs le 2 février 1346, refusèrent à Philippe VI les concours pécuniaires qu'il demandait, et lui arrachèrent une série d'engagements. Ceux du 30 novembre 1347, s'ils se décidèrent à accorder un subside nécessaire après les désastres de Crécy et de Calais, firent entendre au roi de sévères remontrances. Tandis que les états généraux de langue d'oc étaient de meilleure composition, ceux de langue d'oïl ne faisaient que croître en audace. Les états généraux de langue d'oïl de 1355 à Paris, où Etienne Marcel commence à jouer un rôle de premier plan, posent comme condition aux subsides accordés que l'administration en sera aux mains des délégués des états. Ils posent aussi le principe de réunions obligatoires avant toute levée d'aide pour une guerre nouvelle, et celui de la résistance aux violences indues des agents du pouvoir. Les états de 1356 allèrent si loin dans leurs revendications, que le dauphin dut les ajourner ; mais force fut de les réunir à nouveau en février 1357 et de promulguer la grande ordonnance de mars 1357 issue de leurs délibérations et qui leur reconnaissait le droit de se réunir au besoin plusieurs fois dans l'année et sans convocation du prince ; la réformation du royaume qu'ils exigeaient restait sous le contrôle de réformateurs nommés par eux ; ni trêve ne pouvait être consentie, ni mutation de monnaie opérée sans leur aveu. Toute l'ordonnance marque une tentative d'empiétement des états sur l'autorité royale, d'association du pays au gouvernement. Les violences qui accompagnèrent la politique de plus en plus révolutionnaire inspirée aux nouvelles réunions de 1357 et 1358 amenèrent un revirement. Aux états de Paris, le dauphin oppose en mai 1358 ceux de Compiègne, plus accommodants. Ce qu'il y avait de légitime dans les visées politiques de Marcel et de ses amis ne trouva pas d'écho dans l'opinion du pays ; et la monarchie reprit sa puissance. Si le dauphin réunit encore les états en 1359, une fois roi il s'abstint presque systématiquement de le faire.

Les *états de 1369* ne furent convoqués que pour ratifier les actes du pouvoir royal. Les *états de 1413*, réunis à Paris, essayèrent bien de reprendre de l'influence et d'imposer des réformes, mais le roi n'en tint pas compte. Les *états de 1420* ratifièrent le honteux traité de Troyes.

Sous Charles VII, les états généraux (1421, 1423, 1424, 1425, 1426, 1428, etc.) reprirent le caractère d'auxiliaires dévoués de la royauté. Louis XI réunit les états à Tours, en 1468, pour obtenir leur appui contre les seigneurs qui avaient formé la *ligue du Bien public*.

Les *états de Tours de 1484*, vraiment généraux puisque les députés de la langue d'oc y figurent avec ceux de la langue d'oïl, eurent un certain éclat par l'ampleur des discussions. Mais les concessions apparentes du gouvernement ne furent pas durables.

Les *états de Tours de 1506* permirent à Louis XII de se dégager des stipulations matrimoniales des traités de Blois, et de fiancer au duc d'Angoulême François sa fille Claude, promise à Charles-Quint.

Les guerres de Religion redonnèrent quelque vie aux états généraux. Les *états d'Orléans de 1560-1561* soumirent au roi un plan de réformes qui inspirèrent l'ordonnance d'Orléans (1561), rétablissant les élections canoniques et réorganisant l'administration judiciaire, et la grande ordonnance de Moulins (1566) pour la réformation de la justice.

Les *états de Blois de 1576*, où ne figurait qu'un protestant, furent un triomphe pour la Ligue réclamant une action vigoureuse contre les réformés, et menaçant l'autorité royale.

Les seconds *états de Blois de 1588* furent plus violents encore. Le roi ne vit d'autre moyen de s'en défendre que de faire assassiner Guise et d'arrêter les chefs des ligueurs.

Les *états de 1593*, dits *états de la Ligue*, convoqués pour pourvoir à la vacance du trône après la mort du cardinal de Bourbon, demeurèrent indécis et flottants ; l'abjuration d'Henri IV leur ôta toute raison d'être.

Les *états de 1614*, réunis à Paris, furent les derniers avant ceux de 1789. Le désaccord, qui alla jusqu'à l'hostilité, entre les ordres, l'incohérence entre les projets débattus de part et d'autre rendirent stériles les séances et détourna pendant longtemps le pouvoir de recourir à cette consultation nationale.

Les derniers états généraux de la monarchie furent ceux qui se réunirent en 1789 ; ils se transformèrent en Assemblée nationale. V. ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

États généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, le 5 mai 1789 (RÉUNION DES), tableau de Couder (1840), au musée de Versailles. Le peintre a représenté Necker entretenant les états de la crise financière. Cette toile contient une série de portraits habilement traités. (V. planche *Beaux-Arts LV.*)

États généraux de Versailles (LES), haut-relief de Dalou (Chambre des députés), mettant en scène la fameuse réponse de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé (23 juin 1789).

ÉTAT [*ta*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Etendue de pays soumise à un même statut politique : *Les grands* ETATS *européens.* || Forme de ce statut : ETAT *monarchique,* ETAT *démocratique.* || Gouvernement, administration supérieure de l'Etat : *Conflits entre l'*ETAT *et les municipalités.* || *Char de l'Etat, Vaisseau de l'Etat,* Gouvernement représenté, par métaphore et le plus souvent plaisamment, sous la figure d'un char ou d'un vaisseau.

— *Chef de l'Etat,* Personnalité qui est à la tête du gouvernement, comme souverain ou à un autre titre : *Attenter à la vie du* CHEF DE L'ETAT. || *Ministre d'Etat, Secrétaire, Sous-secrétaire d'Etat,* V. la partie *encycl.* || *Homme d'Etat,* Personne initiée à la science du gouvernement ou jouant un des premiers rôles dans l'administration du pays dont il connaît les besoins et les intérêts : *On compte plus de politiciens que d'*HOMMES D'ETAT. || *Religion d'Etat,* Religion que le gouvernement admet et protège à l'exclusion des autres. || *Lettre d'Etat,* Lettre que le roi accordait pour faire suspendre le jugement ou les poursuites contre une personne qui, étant au service de l'Etat, ne pouvait vaquer à ses propres affaires. || *Raison d'Etat,* Considérations au nom desquelles un gouvernement place l'intérêt de l'Etat au-dessus des principes ordinairement reçus. || *Secret d'Etat,* Secret important ayant trait au gouvernement d'un Etat ou à ses rapports avec les Etats voisins, et auquel ne sont initiés que les hommes qui participent au gouvernement. || *Coup d'Etat,* Mesure extra-légale, violente, qu'emploie un gouvernement ou un chef de gouvernement soit pour sauvegarder la sûreté de l'Etat, soit pour satisfaire son ambition : *Le* COUP D'ETAT *du 18 brumaire. Le* COUP D'ETAT *du 2 décembre.* — Dans le langage ordinaire, Mesure inattendue et décisive, qui produit un changement soudain. || *Affaire d'Etat,* Affaire qui est du ressort du gouvernement et qui touche à l'intérêt public. — Dans le langage ordinaire, Affaire importante : *Dans certaines familles, un grand dîner est une* AFFAIRE D'ETAT. || *Crime d'Etat,* Crime attentatoire à la sûreté de l'Etat, et aussi Acte non criminel mais contraire aux intérêts de l'Etat. || *Vertu d'Etat,* Qualité utile à l'Etat, indépendamment de la moralité des actes qu'elle affecte ou inspire.

— ALLUS. HIST. **L'Etat c'est moi,** mot attribué à Louis XIV, et qui est devenu dans l'esprit du peuple la devise de l'absolutisme. — Le mot aurait été prononcé le 13 avril 1655, dans une séance du parlement, par le jeune roi survenant brusquement, en costume de chasse, le fouet à la main, pour arrêter la discussion en cours sur les édits bursaux récemment enregistrés. Depuis les recherches de Chéruel, le fait est reconnu légendaire ; Louis XIV arriva, il est vrai, en costume insolite : justaucorps rouge et chapeau gris ; et il parla en termes énergiques : « Chacun sait combien vos assemblées ont excité de troubles dans mon Etat, et combien de dangereux effets elles ont produits. J'ai appris que vous prétendiez encore les continuer, sous prétexte de délibérer sur les édits qui, naguère, ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu ici tout exprès pour en défendre la continuation, et à vous, monsieur le premier président, de les souffrir ni de les accorder. » Après quoi, il se leva dans le silence général, et rentra au Louvre. Le lendemain, d'ailleurs, le premier président Pomponne de Bellièvre réconcilia le roi et la compagnie, moyennant un présent de 300.000 livres.

Le « costume insolite » a produit dans la légende le fouet de chasse, et le ton impérieux du souverain a produit « l'Etat c'est moi ».

— SYN. **Etat, nation.** V. la partie *encycl.* (Dr. intern.)

— ENCYCL. Dr. publ. et adm. Tant que les individus ou même les familles vivent sans reconnaître une autorité supérieure continue, il n'y a pas d'Etat. A partir du moment où un chef peut se faire obéir par un groupe qui, au lieu de se disperser à sa mort, continue d'observer une même autorité commune, à partir de ce moment l'Etat existe. Les Grecs le nommaient *polis,* et les Romains *civitas,* le même mot désignant l'Etat et la Ville, parce que le territoire de l'Etat commence tout naturellement à se confondre avec le territoire plus ou moins élargi de la cité. Machiavel emploie le mot « stato » ; Bodin celui de « république » ; mais c'est le mot *Etat — stato, staat, state,* qui l'emporte.

L'Etat rend à ceux qui le composent un certain nombre de services ; il assume un ensemble de fonctions, tandis qu'il laisse aux activités individuelles un champ d'action plus ou moins étendu et plus ou moins garanti. Les uns veulent que l'Etat se cantonne dans son rôle strictement indispensable : défense nationale et diplomatie, justice, police et finances ; les autres veulent au contraire qu'il exerce en outre ses activités dans le domaine industriel et commercial.

Les Etats se différencient d'ailleurs les uns des autres soit au point de vue de leur situation internationale, soit au point de vue de leur structure interne, soit au point de vue de la forme du gouvernement. Ils peuvent donner à leur autorité souveraine la forme monarchique (royauté, empire) ou la forme républicaine. Le gouvernement peut être démocratique, aristocratique, monarchique ; il peut être absolu ou tempéré. Chaque Etat prend ainsi une physionomie particulière, mais, pour qu'il y ait véritablement Etat, il faut et il suffit que se trouvent réunis deux caractères essentiels indiqués plus haut : la personnification juridique du groupe humain habitant un territoire, et l'existence d'une autorité souveraine capable d'assurer l'exécution de ses décisions.

— Dr. intern. Les *Etats* doivent être distingués des nations. La nation est une réunion de personnes, unies par l'identité de l'origine, du langage et de la conformation physique, par une longue communauté d'intérêts et de sentiments. L'Etat est une communauté indépendante, organisée d'une manière permanente sur un territoire. Un Etat peut donc comprendre plusieurs nations : une nation peut être répartie en plusieurs Etats. V. PRINCIPE DES NATIONALITÉS.

Classement des Etats. — On distingue les Etats *simples* et les Etats *composés.* Les premiers sont ceux qui, formant un tout indivisible, jouissent, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'une souveraineté complète et permanente : la France est un Etat simple. Les Etats composés supposent la réunion plus ou moins complète et durable de deux ou plusieurs Etats sous un gouvernement commun ; il y en a de différentes espèces : 1° l'*union personnelle,* réunion sous la main d'un seul prince d'Etats ayant chacun une organisation distincte et se gouvernant par ses propres lois (ex. : Etat indépendant du Congo uni personnellement à la Belgique jusqu'en 1908, date à laquelle la Belgique l'annexa) ; 2° l'*union réelle,* réunion des Etats non seulement par la personne de leur chef commun, mais par une disposition expresse de leurs constitutions, en vertu d'un accord international intervenu entre eux (ex. : union entre l'Autriche et la Hongrie avant 1918) ; 3° la *confédération d'Etats,* association d'Etats indépendants qui ne reconnaissent pas une autorité commune, à la fois supérieure et suprême (ex. : Confédération germanique avant 1866, Confédération suisse avant 1848) ; 4° l'*Etat fédéral,* organisme central, indépendant et complet, ayant ses organes propres et distincts, et qui absorbe, au point de vue international, tous les Etats particuliers, qui cessent d'être individuellement souverains (ex. : Suisse, Etats-Unis d'Amérique).

Les Etats peuvent encore être classés, au point de vue de la souveraineté, en Etats *souverains, associés, protégés* et *vassaux.* Les Etats souverains sont ceux qui ont l'entière autonomie intérieure et l'entière indépendance extérieure (ex. : France, Belgique, etc.). Les Etats associés à la France au sein de l'Union française ont été institués par la Constitution de 1946. Leur situation résulte de l'acte qui définit leurs rapports avec la France (ex. : l'autonomie du Cambodge lui est assurée dans le cadre du traité de protectorat, qui subsiste). Ces Etats désignent des délégués à l'Assemblée de l'Union française suivant des modalités propres à chaque Etat. La Tunisie, le Maroc et le Laos sont des Etats associés, alors que les anciens territoires du Togo et du Cameroun sont seulement des territoires associés. Les Etats protégés sont ceux qui se sont ou ont été placés sous la tutelle d'un Etat plus puissant (ex. : la Tunisie, le Maroc, sous le protectorat de la France). Les Etats vassaux sont ceux qui n'ont qu'une souveraineté amoindrie dérivant d'un autre Etat, suzerain (ex. : Bulgarie vis-à-vis de la Turquie jusqu'à la proclamation de l'indépendance, le 5 octobre 1908).

On divise encore les Etats en *grandes puissances* et en *Etats secondaires.*

Naissance et Reconnaissance des Etats. — Des causes multiples donnent naissance aux Etats : la conquête, le partage entre les membres d'une même famille royale, la réunion des royaumes par mariage ou héritage, l'émancipation d'un joug étranger, l'affranchissement d'une colonie, etc. Un Etat peut d'ailleurs exister *en fait* sans pour cela exister juridiquement au point de vue du droit international. Cette existence juridique ne peut lui être attribuée que s'il est admis par les autres Etats dans le sein de la communauté internationale, c'est-à-dire s'il a été reconnu par eux.

Droits et *Devoirs des Etats.* — Dès que l'Etat existe dans la plénitude de sa personnalité, il a certains droits fondamentaux, sur la classification desquels on n'a pas toujours été d'accord. Il faut noter une tendance très nette dans le droit international moderne à rejeter plus ou moins complètement la théorie ancienne des « droits fondamentaux

des Etats », tendance consécutive aux essais d'organisation de la Société internationale. Cependant, la théorie des droits fondamentaux a encore des défenseurs. On reconnaît généralement à l'Etat : 1° le *droit de conservation et de défense;* 2° le *droit de souveraineté et d'indépendance:* chaque Etat jouit de la faculté d'exister librement et de poursuivre la réalisation du but social en dehors de toute ingérence étrangère ; 3° le *droit d'égalité;* 4° le *droit de respect mutuel;* 5° le *droit de commerce;* 6° le *droit de propriété;* 7° le *droit de représentation diplomatique.* Ces droits peuvent subir des restrictions : la mi-souveraineté, l'intervention, la neutralité perpétuelle, l'exterritorialité, les immunités de juridiction et les servitudes internationales.

Les devoirs des Etats correspondent à leurs droits. La violation des devoirs internationaux, constituant une atteinte portée aux droits des Etats, entraîne la responsabilité de l'Etat auteur de cette violation.

Responsabilité des Etats. — Le fondement de la responsabilité des Etats réside dans la nécessité de l'observation des règles de justice dans les rapports des membres de la communauté internationale.

Cette responsabilité, qui était autrefois facile à éluder du fait de l'absence d'une autorité internationale supérieure aux Etats, devient plus précise avec l'organisation actuelle. La responsabilité des Etats peut être *morale* ou *juridique* (responsabilité délictuelle ou contractuelle), elle peut même, suivant un courant doctrinal nouveau, avoir un caractère *pénal,* et entraîner dans ce cas une responsabilité *pénale* (cas de guerre d'agression).

Extinction des Etats. — Les causes d'extinction des Etats sont les suivantes : 1° disparition de la population ; 2° dissolution du lien social, séparation, volontaire ou violente, des différentes parties d'un Etat ; 3° incorporation d'un Etat à un autre Etat. Ces faits produisent des conséquences juridiques importantes au point de vue de l'existence de la souveraineté internationale, des traités, de la législation, du domaine public, des dettes publiques et des créances de l'Etat, des jugements et de la nationalité.

Egalité des Etats. — Le principe d'égalité veut qu'entre Etats souverains aucune inégalité juridique n'affecte le traitement réservé à chacun d'eux : c'était autrefois l'opinion dominante, mais certains auteurs la contestaient comme contraire à la réalité politique et économique. Entre ces deux courants doctrinaux, la pratique internationale a adopté une solution moyenne.

Les congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, en 1815 et en 1818, firent subir un premier échec à l'idée d'égalité, en fixant le rang des agents diplomatiques. L'organisation de la Cour permanente des prises, en 1907, en consacra un autre, plus important, en donnant un siège permanent aux huit grandes puissances.

Cette même année, le projet d'une Cour arbitrale internationale échoua parce qu'on ne put respecter le principe de l'égalité de représentation des Etats dans la composition du personnel de la Cour ; mais, grâce à la Société des Nations cependant, une Cour internationale de justice a put être créée en 1920.

En résumé, devant le droit international, on peut admettre sans réserve l'idée d'égalité juridique des Etats en ce sens que tous, grands et petits, ont qualité pour invoquer également la protection de ce droit et doivent en subir les règles ; elle ne saurait impliquer une absolue égalité matérielle et morale ni une égale participation à la constitution et au fonctionnement des organes de la Société internationale.

— Dr. pén. *Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat. Sûreté extérieure.* — Les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, qui comprennent en particulier la trahison et l'espionnage, sont prévus et punis par les articles 75 et suivants du Code pénal, la loi du 18 avril 1886 sur l'espionnage et les deux codes de justice militaire pour l'armée de terre, révisé en 1928, et l'armée de mer (art. 262 et suiv.). Ils sont considérés comme crimes politiques, mais, pour l'application des peines, sont traités comme crimes et délits de droit commun. Il en résulte que la Constitution de 1848, qui remplaça, pour les crimes politiques, la peine de mort par celle de la déportation dans une enceinte fortifiée, n'est pas applicable à la trahison et à l'espionnage. En temps de paix comme en temps de guerre, les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat sont de la compétence des tribunaux militaires, que leurs auteurs soient militaires ou non.

A la suite de la libération du territoire en 1944, différents textes provisoires sont venus réprimer les activités antinationales de ceux qui avaient collaboré avec l'ennemi. Les uns ont donné compétence à des juridictions spéciales : les *cours de justice;* d'autres ont créé le crime d'*indignité nationale* et ont institué des *chambres civiques* pour le juger.

Sûreté intérieure. — V. COMPLOT.

Contrefaçon des sceaux de l'Etat, billets de banque, effets publics, poinçons, timbres et marques. — V. CONTREFAÇON.

— Hist. *Ministre d'Etat.* — Sous l'ancienne monarchie, les *ministres d'Etat* avaient le droit d'assister au conseil et de prendre part aux délibérations, sans avoir un département ministériel.

Primitivement, le roi conférait cette dignité par lettres patentes ; à partir de Louis XIV, elle résulta du seul fait d'être appelé par le roi à siéger au conseil. Le nombre des ministres d'Etat n'était pas limité.

Ministère d'Etat. — Ce ministère, institué en 1804, supprimé en 1814, rétabli par décret du 22 janvier 1852, prit plus tard le titre de *ministère d'Etat et de la maison de l'Empereur.* Ses attributions comprenaient : les rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'empereur et le Conseil d'Etat ; la correspondance de l'empereur avec les ministères ; le contreseing des décrets portant nomination des ministres, des présidents du Sénat et du Corps législatif, des sénateurs et des membres du Conseil d'Etat ; le contreseing des décrets réglant les sessions du Sénat et du Corps législatif, et de ceux concernant les matières qui n'étaient spécialement attribuées à aucun département ; la rédaction et la conservation des procès-verbaux du conseil des ministres ; l'administration du Conseil d'Etat.

Ce ministère fut supprimé par décret du 17 juillet 1869. Le décret du 24 novembre 1860 en avait déjà séparé le *maison de l'Empereur.*

Secrétaires d'Etat. — Au XIVe siècle, quelques-uns des notaires-secrétaires du roi se détachèrent des autres sous le nom de *clercs du secret* (chargés du procès-verbal des délibérations du conseil du roi) ; d'autres, sous le nom de *secrétaires des Finances,* n'eurent d'abord d'autre fonction que de signer les *lettres de finances* (dons en argent faits par le roi), mais leurs attributions s'étendirent, et ils devinrent les *secrétaires des commandements du roi,* puis les *secrétaires d'Etat* (vers le milieu du XVIe s.). Tout d'abord, ils n'eurent pas de département ministériel déterminé : ils administraient chacun une région de la France, au lieu d'être à la tête d'une branche spéciale de l'administration, comme cela eut lieu dès la fin du XVIe siècle. Quand le roi les faisait entrer au conseil, ils prenaient le titre de « ministres ». Au XVIIe siècle et jusqu'à la fin de l'ancien régime, il n'y eut que deux départements ministériels fixes : la guerre et les affaires étrangères. La marine, les colonies, le commerce, les affaires religieuses furent mis tantôt dans un département, tantôt dans un autre. L'administration intérieure resta divisée entre les secrétaires d'Etat. Les secrétaires d'Etat sont les ancêtres des *ministres* modernes, et les membres du cabinet sont encore dénommés officiellement « ministres secrétaires d'Etat à département ministériel ».

ETAT FRANÇAIS, nom pris par le régime politique institué en France, après la défaite de juin 1940, par le maréchal Pétain, auquel le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale à Vichy, avaient attribué, par une loi du 10 juillet 1940, tous pouvoirs, à l'effet de promulguer une nouvelle constitution de l'Etat français et de la soumettre à la ratification de la nation. Cette constitution n'a jamais été promulguée : une série de textes, appelés « actes constitutionnels », ont organisé les pouvoirs publics en France durant la période d'occupation, essentiellement le pouvoir exécutif, l'acte n° 3 ayant, dès le 11 juillet 1940, ajourné les chambres *sine die.* Tous les actes dits « constitutionnels » ont été abrogés, ainsi que la loi du 10 juillet 1940, par l'ordonnance du 9 août 1944 qui a proclamé le rétablissement de la République.

ETAT (CONSEIL D'). V. CONSEIL.

État (CHEMIN DE FER DE L'). Le réseau français de l'Etat comprenait environ 8.550 kil. de voies normales, et 400 kil. de voies étroites, du réseau breton, lorsqu'il fut réuni aux autres réseaux, le 1er janvier 1938, pour former la *Société nationale des chemins de fer français,* dans la gestion de laquelle l'Etat a pris une part prépondérante.

Le réseau d'Etat, créé en 1878 pour racheter une partie des voies provenant de la faillite des compagnies secondaires, avait été aménagé en 1883 par des échanges de lignes avec le réseau de la Compagnie d'Orléans.

ÉTATE n. f. Pêch. V. ÉTENTE.

ÉTATIFIER [*fi-é*] v. tr. (de *état.* — Se conjugue comme *prier.*) Faire administrer par l'Etat : ETATIFIER *des industries.*

ÉTATISME [*tissm'*] n. m. (de *Etat*). Théorie politique qui fait appel à l'initiative de l'Etat pour la réalisation des réformes que les partisans de cette théorie jugent indispensables.

— ENCYCL. Pris dans un sens restreint, l'*étatisme* est une autre dénomination du *socialisme d'Etat,* système de quelques professeurs des universités allemandes, dits « économistes de la chaire », qui veulent mettre certains moyens de production sous la dépendance de l'Etat. — Dans un sens large, l'étatisme s'applique à toute doctrine qui fait appel à l'Etat pour modifier les conditions de la production ou de la répartition des richesses. Il est alors synonyme de INTERVENTIONNISME. V. SOCIALISME, et INTERVENTIONNISME.

ÉTATISTE [*tisst'*] n. Partisan de l'étatisme : *Les* ÉTATISTES *s'opposent aux individualistes.*

— *Adjectiv.* Relatif à l'étatisme : *Une civilisation* ÉTATISTE.

ÉTAT-MAJOR n. m. Milit. Corps d'officiers, généralement spécialisés, mis à la disposition d'un général chargé d'un commandement, pour transmettre ses ordres et en assurer l'exécution. — (Pour les différentes espèces d'états-majors, v. la partie *encycl.*) || *Etat-major général de l'armée,* Ensemble de tous les officiers généraux. || Plur. *Des* ÉTATS-MAJORS.

— Mar. Ensemble des officiers embarqués sur un navire. || *Etat-major général,* Officiers attachés au ministère de la marine pour seconder le chef d'état-major général dans ses fonctions. || *Etat-major d'un amiral,* Officiers attachés à cet amiral. || *Chef d'état-major,* Officier supérieur ou général chargé de régler les services de la majorité. || *Chef d'état-major général,* Vice-amiral attaché comme coadjuteur au ministre de la marine. || *Petit état-major,* Ensemble des principaux officiers mariniers d'un navire de guerre.

— *Par anal.* Les personnages les plus considérables d'un groupe : *L'*ÉTAT-MAJOR *d'un parti.* || Cortège d'une personne supérieure par sa condition à son entourage : *Un brillant* ÉTAT-MAJOR *de courtisans.*

— ENCYCL. Milit. L'*état-major* d'un officier général varie suivant l'importance de son commandement. Dans les brigades d'infanterie et de cavalerie, l'état-major ne comporte que l'officier d'ordonnance du général et quelques hommes de troupe comme secrétaires, vélocipédistes, organes de liaison, etc.

Dans les brigades d'artillerie, les divisions d'infanterie et de cavalerie, les corps d'armée, armées, groupes d'armées, l'état-major comporte un chef d'état-major, d'un grade en rapport avec l'importance de l'unité dont il s'agit, et dont la prérogative essentielle est de pouvoir signer et donner des ordres au nom du commandement. L'autorité du chef d'état-major, qui, dans un groupe d'armées, prend le nom de *major général,* s'étend sur l'état-major proprement dit, et sur l'ensemble des chefs des divers services qui, avec l'état-major, constituent le quartier général de division, corps d'armée, armée, etc. Mais les officiers d'ordonnance du général commandant restent à sa disposition directe et ne relèvent que de lui ; ils constituent son cabinet.

Sous l'ancien régime, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, le recrutement des officiers d'état-major se faisait au choix des généraux. En 1818, sur l'initiative du ministre de la guerre Gouvion-Saint-Cyr, un corps d'état-major fut composé d'officiers des grades de sous-lieutenant à colonel inclus, parmi lesquels devaient être choisis les officiers destinés à constituer les différents états-majors. Ce corps se recrutait, pour la très grande majorité, à Saint-Cyr ; pour quelques places, à l'Ecole polytechnique. En sortant de ces écoles, on entrait comme sous-lieutenant élève à l'Ecole d'état-major, où l'on passait deux ans, et d'où l'on sortait lieutenant. On devait faire alors deux stages de deux ans dans l'infanterie et la cavalerie, un stage d'un an dans l'artillerie ; ensuite, on était employé au service d'état-major.

En 1880, ce corps fermé a été remplacé par un service ouvert. L'Ecole d'état-major supprimée, une Ecole supérieure de guerre a été créée, où peuvent entrer les officiers de toutes armes désireux d'obtenir le brevet d'état-major. Les officiers ainsi brevetés accomplissent une série de stages dans les différents états-majors, puis y font le service régulier et, d'après certaines règles, alternent entre ce service et celui des troupes de leur arme d'origine ou d'une autre arme.

L'uniforme des officiers de l'ancien corps d'état-major était caractérisé par la couleur amarante des passepoils de l'habit et du turban du képi ; ceux du service d'état-major actuel conservent l'uniforme de leur arme d'origine, en y ajoutant, lorsqu'ils sont placés *hors cadres,* pour remplir des fonctions d'état-major, certains insignes, tels qu'aiguillettes, brassards, foudres, etc.

Les états-majors de brigades, divisions et corps d'armée sont constitués dès le temps de paix. Ceux des armées et groupes d'armées, dont la loi ne prévoit la formation qu'en cas de guerre, n'existent que réduits auprès des généraux membres du Conseil supérieur de la guerre. Les officiers d'état-major réunis au ministère de la guerre forment l'état-major de l'armée. Placés sous la haute direction du chef d'état-major général de l'armée, lequel deviendrait en temps de guerre le major général du généralissime, ces officiers, dont beaucoup serviraient à former, au moment de la mobilisation, les états-majors d'armées, sont employés aux études que nécessite la préparation à la guerre. A cet effet, l'état-major de l'armée est réparti en quatre bureaux : 1er, *organisation et mobilisation de l'armée;* 2e, *statistique militaire et étude des armées étrangères;* 3e, *opérations militaires et instruction générale de l'armée;* 4e, *étapes, chemins de fer, transports des troupes.* L'état-major de l'armée comprend en outre un *service géographique,* un *service historique,* une *section d'étude* pour les questions musulmanes et coloniales, une *section du personnel du service d'état-major,* et une *section de comptabilité.*

En temps de guerre, l'organisation des différents états-majors placés comme auxiliaires auprès des échelons du commandement résulte de l'expérience acquise au cours de la Grande Guerre. Leur rôle consisterait à préparer pour le général les éléments de ses décisions ; à traduire ces décisions sous forme d'instructions et d'ordres ; à compléter les instructions et les ordres par toutes mesures de détail nécessaires que le général n'aurait pas arrêtées lui-même ; enfin, à assurer la transmission des instructions et des ordres et, le cas échéant, à en contrôler l'exécution.

En dehors de l'état-major de l'armée, il faut encore citer l'état-major particulier ou cabinet du ministre, qui comporte trois bureaux : 1° *cabinet et enregistrement;* 2° *correspondance générale, décorations, personnel des officiers généraux;* 3° *personnel de l'administration centrale, secours.*

Dans la plupart des autres pays étrangers, le service d'état-major est assuré par un corps spécial plus ou moins analogue comme constitution et recrutement à celui qui existait autrefois en France.

Etat-major général de l'armée. — Cet état-major général comporte deux sections : l'une dite *première section* (activité et disponibilité), l'autre dite *seconde section* (réserve). Cette dernière comprend tous les officiers généraux qui ont quitté la première, soit par limite d'âge, soit par anticipation. Le nombre en est indéterminé. Le chiffre des officiers généraux de la première section est fixé par la loi des cadres.

Etats-majors particuliers de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie, de l'aéronautique. — Tous les officiers de ces armes, qui ne sont pas mis hors cadres et ne sont pas employés à l'encadrement des corps de troupes : ceux de la préparation militaire, par exemple, sont classés à part et constituent l'état-major particulier de l'arme dont les effectifs, variables, restent fixés par décrets.

Etat-major des places. — On nomme ainsi le personnel spécial d'officiers créé en 1829 pour assurer le commandement et le service dans les places de guerre. Ce corps a été supprimé en 1872, et son service est assuré par des officiers pris dans la garnison des places.

Etat-major d'un corps de troupes. — Dans un régiment, ou bataillon formant corps, l'état-major est composé du colonel ou chef de bataillon, commandant, des officiers supérieurs ou assimilés, du capitaine instructeur, des adjudants-majors, du trésorier, de l'officier d'habillement, du porte-drapeau, des médecins et vétérinaires, du chef de musique.

Le *petit état-major* se compose de tous les sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats en dehors des compagnies, escadrons, batteries ou escadrilles ; ainsi : les adjudants, sauf ceux de batterie et de compagnie, le tambour ou trompette-major, les caporaux-tambours, les sapeurs, les musiciens, le vaguemestre, le chef artificier, le chef mécanicien, le garde-parc, les secrétaires, etc.

— Mar. *Etat-major général de la marine.* — Groupement d'officiers chargés de préparer la meilleure utilisation des forces navales, en temps de paix comme en temps de guerre. Sous la haute autorité d'un vice-amiral chef d'état-major général, assisté de deux contre-amiraux et d'un cabinet, cet organisme est réparti en quatre bureaux principaux auxquels sont adjoints des services spéciaux. Le *1er bureau* est affecté à l'organisation générale de la flotte et des moyens mis en œuvre pour la préparer, l'entretenir et l'entraîner ; il est l'interprète de la pensée militaire auprès des services techniques ; le *2e bureau* a pour mission de rassembler, en faisant appel à toutes les sources possibles d'informations, les renseignements de toute nature, concernant les flottes étrangères ; le *3e bureau* a pour rôle essentiel la préparation des opérations du temps de guerre, en s'inspirant de la politique navale indiquée par le ministre interprète de la pensée du gouvernement, et en mettant en œuvre les moyens

variés rassemblés par les autres bureaux ; il rédige les instructions pour le temps de guerre, et dresse les plans d'opérations navales isolées ou en liaison avec celles prévues par l'état-major général de l'armée ; il arrête le programme des exercices militaires du temps de paix, et prévoit toutes les mesures nécessitées par la mobilisation éventuelle ; le *4e bureau* a la haute main sur ce qu'on appelle, dans la marine, aussi bien que dans l'armée, les « services de l'arrière » : les ports et les bases, les transports, les approvisionnements, les communications, tout ce qui, en un mot, est nécessaire à la vie d'une flotte. Les « services spéciaux » comprennent : le service des recherches scientifiques, dont le nom seul indique le programme, destiné à faire bénéficier la marine de guerre de tous les progrès poursuivis ou réalisés par les inventeurs ; le service central de l'aéronautique maritime, auquel sont confiées toutes les questions relatives à la conception, à la construction, à l'entretien et à la mise en œuvre du matériel aérien de la marine, ainsi qu'au personnel qui l'arme ; le service historique, qui met à jour, en dépouillant et classant, les archives variées dont il dispose, les faits expérimentaux des différentes guerres passées ; le service hydrographique enfin, auquel est réservé le soin de dresser les cartes marines indispensables à la sécurité de la navigation, et de mettre à la disposition des marins dans ce même but tous les renseignements nécessaires ou utiles : instructions nautiques, mouvements des marées, phénomènes météorologiques, etc. En dehors de la lourde charge de direction de tels services, le chef d'état-major général préside périodiquement la réunion des « services d'action », en vue de réaliser la liaison permanente avec les divers organismes du ministère.

ÉTATS (ILE DES), terre subantarctique de l'Amérique du Sud (République argentine), située à l'est de la Terre de Feu, dont la sépare le détroit de Lemaire. Ile stérile et hérissée de hautes montagnes, découverte par le Hollandais Lemaire en 1616.

ÉTATS DE L'ÉGLISE ou **ÉTATS PONTIFICAUX.** V. ÉGLISE et SAINT-SIÈGE.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD (en angl. **United States of America**; en abrégé U. S. A.), république fédérale de l'Amérique septentrionale, limitée au N. par le Dominion du Canada, au S. par le Mexique, à l'E. par l'océan Atlantique, et à l'O. par l'océan Pacifique. Superficie : 7.842.423 km² (sans compter l'Alaska et les îles Hawaii incorporés à l'Union, soit 1.547.500 km²), peuplés de 150.000.000 d'hab. (*Américains, aines*). Capitale fédérale : *Washington*.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Les Etats-Unis se partagent en trois régions : à l'est, les Appalaches ; au centre, la Prairie et les plaines du Mississipi, et à l'ouest, les Rocheuses.

Armoiries des Etats-Unis.

1° Les *Appalaches* sont le rebord d'un ancien continent primaire qui couvrait l'Atlantique nord comme le nord de l'Europe. L'effondrement a produit des éruptions volcaniques dont les traces forment les *Palissades* aux environs de New-York. Les Appalaches se composent de chaînons parallèles dont les deux principaux sont la *Montagne Bleue*, vers l'Atlantique, et les *Alléghanys*, à l'ouest. L'altitude est médiocre, sauf dans la Caroline, où le *Black Dome* atteint 2.044 m. Ces chaînons sont séparés par de larges vallées dont la principale, la « Grande Vallée », large de 50 à 100 kil., représente l'axe de la chaîne. Les Appalaches sont accompagnés à l'O. et à l'E. par deux plateaux. Celui de l'E., le *Piedmont*, est un pays de collines, coupées de gorges profondes ; il se termine par une brusque terrasse sur les plaines de l'Atlantique. Les fleuves franchissent cette terrasse par de merveilleuses et puissantes cascades dont la force motrice a beaucoup aidé à l'établissement des villes. Quant aux plaines atlantiques, elles sont basses, marécageuses en partie et inondées, tant l'absence de pente permet aux eaux de stagner. Dans le plateau occidental, le *Cumberland*, les terrains primaires dominent. C'est le domaine de la houille et du pétrole. Il est élevé, et son altitude croît régulièrement du S. au N. de 200 à 1.200 m. ; aussi, les rivières s'y sont-elles taillé des vallées profondes en gorge. Dans ces vallées dont les parois sont abruptes, on se croirait en pays de montagne. Sur la hauteur on a, au contraire, l'impression d'une plaine monotone aux larges horizons. C'est la pénéplaine parfaite. Le Cumberland se termine, lui aussi, par une terrasse où les eaux souterraines ont creusé des grottes et des galeries dont la plus fameuse est celle du Mammouth (*Mammooth Cave*).

Toute cette région subit l'influence des vents d'O. qui, ayant traversé le continent, sont très froids l'hiver et très chauds l'été (moyennes de New-York : — 2° et + 24°). Grande est l'humidité ; elle se résout en brouillards fréquents, en pluie ou en neige, et toutes les saisons sont pluvieuses (New-York, 1m,08). Vers le S. la température s'égalise, et la Floride est la partie des Etats-Unis où elle est le plus constante ; c'est une température de serre chaude et humide. La Floride a des palmiers, des lianes, des savanes herbeuses. La grande humidité est favorable à la forêt. Les résineux ont fait donner aux Appalaches le nom de « Montagne Bleue ». La région atlantique contient 1.500.000 km² de forêts, soit les trois quarts des forêts des Etats-Unis.

Les fleuves sont courts, encombrés de chutes, réguliers, et certains (l'Hudson de New-York par ex.) ont des estuaires bien dégagés qui ont permis l'établissement de ports.

La côte de l'Atlantique suit très exactement le relief. Très élevée et très découpée tant que les plateaux et les montagnes bordent la mer, elle devient basse, marécageuse et bordée de lagunes le long des plaines. Au N., les baies de Fundy et de New-York, séparées par le curieux cap Cod en forme de crochet, de Delaware, de Chesapeake sont bien dégagées. Au S., le cap Hatteras n'est qu'un cordon littoral protégeant la lagune de Pamplico ; la Floride est une île corallienne qu'un isthme de sable a rattachée au continent et dont l'extrémité des récifs, les *Keys*, se prolongent fort loin à la rencontre des Antilles.

2° La *plaine centrale* comprend d'abord la *Prairie*, qui se prolonge jusqu'au Missouri et jusqu'à l'Ohio. Jadis recouverte par les glaciers quaternaires, elle se termine par des collines de graviers, coupées de petits lacs, la *Kettle Range*, qui marque la limite de la grande calotte glaciaire. La plaine du Mississipi est une immense étendue d'alluvions récentes, haute sur la rive gauche du fleuve, si basse sur la rive droite qu'elle serait inondée sans les digues qui maintiennent les eaux. Au N.-O. de cette plaine, sur les bords de l'Arkansas, un îlot de terrains anciens est resté en place. Ce sont les *monts Washita*, arrondis et boisés, et les *monts Ozarks* (600 m.), plateau que les rivières ont découpé en tables. Le long des Rocheuses se succèdent des plateaux élevés : les *Mauvaises Terres* (*Bad Lands*) couvertes de sables stériles ou d'argiles humides avec dépôts de lignite qui s'enflamme spontanément ; au S., le plateau du Texas, dominé par l'énorme table du *Llano Estacado*, qui descend d'abord en pente douce vers l'O. pour s'y terminer par une falaise de 1.000 m.

Le climat est continental, et les écarts de température sont très brusques, par suite de la facilité qu'ont les vents du N. de traverser ces plaines (Saint-Louis, — 1°, + 26° de moyenne). Des cyclones, tempêtes de neige appelées *blizzards*, peuvent abaisser le thermomètre de 40°. La pluie ne tombe que dans une seule saison, au printemps et au début de l'été ; abondante à l'E. (1m,03), elle se raréfie vers l'O. (0m,44 au Manitoba) et devient très faible au pied des Rocheuses. Sur le golfe du Mexique, si les hivers sont parfois très froids et ravagent les orangers, les étés sont chauds, malsains et copieusement arrosés (New-Orleans, 1m,57 de pluie).

La région est traversée par le Mississipi, qui draine un bassin de 2.250.000 km². Ce fleuve de plaine, qui décrit de nombreux méandres et est accompagné de bras morts, reçoit le Missouri, véritable torrent de montagne, venu de la région du Yellowstone ; puis l'Ohio avec son affluent le Tennessee, rivières de plateaux venues des Appalaches ; enfin, l'Arkansas, peu abondant, se termine par un vaste delta boueux en patte d'oie. Toute la côte sur le golfe du Mexique est d'ailleurs basse, marécageuse, amphibie.

3° Les *montagnes Rocheuses* sont des montagnes jeunes comme les Alpes, mais plus compliquées parce que, sur le territoire où elles se sont formées, des îles anciennes les ont fait dévier. Elles se divisent en trois parties : la chaîne côtière, les plateaux intérieurs et la chaîne continentale. La chaîne côtière, aux Etats-Unis, est formée de deux chaînes parallèles : la première, ravinée par les torrents, court le long de la mer ; la seconde (au N., *chaîne des Cascades ;* au S., *Sierra Nevada*) monte jusqu'à 4.000 m. d'altitude en terrasses couvertes d'arbres géants et présente des sommets en dôme émergeant comme de gigantesques tortues (mont Whitney, 4.419 m.). Entre la chaîne côtière et la Sierra Nevada se creuse la belle dépression californienne qui s'ouvre sur la mer à San-Francisco. La chaîne continentale domine les plaines du Mississipi. C'est une énorme barrière dont les sommets (plus de 4.000 m.) ont des contours très doux et très arrondis. Les montagnes encadrent des dépressions verdoyantes, les *Parks*, dont les plus célèbres sont le parc de Yellowstone, plein de volcans éteints et de geysers actifs, et le « Jardin des Dieux », où les rochers jetés sur les gazons ont des formes étranges et fantastiques. Les plateaux extérieurs, entre les deux chaînes, ont d'immenses étendues. Au N., ceux de la Columbia, qui abritent le Crater Lake, sont recouverts de laves et de basaltes fertiles et forment de grandioses paysages. Au sud de la Columbia s'étend le Grand Bassin, dépression élevée de 1.000 m., couverte de chaînons parallèles comme une mer figée, sans écoulement vers la mer, mais contenant des cavités lacustres (le Grand Lac Salé de l'Utah) salées et peu profondes. Au S., le Grand Bassin s'abaisse brusquement et forme le désert Mohave, où la « Vallée de la Mort » descend à 35 m. au-dessous du niveau de la mer.

Les imposants *monts Wasatch* séparent le Grand Bassin du *plateau du Colorado* qui est un désert d'alluvions. Les fleuves s'y sont creusé des vallées profondes ou cañons dont le plus célèbre est celui du fleuve Colorado. Celui-ci, encaissé entre des parois de 600 m. de haut, coule dans une vallée dont les pentes descendent en escalier jusqu'à 2.000 m. en contre-bas des plateaux environnants, qui déroulent leur désolation infinie jusqu'à la *Mesa negra* (Table noire) à demi boisée et qui tranche par là sur le désert.

La côte, battue des vents d'O., a un climat maritime, tiède et pluvieux, où s'épanouit la forêt aux arbres gigantesques (San-Francisco, + 9°,5 et + 14°,5). Les pluies au N. atteignent annuellement 1m,40, mais tombent au S. à 0m,60. Les dépressions intérieures ont un climat continental absolu ou désertique (Salt-Lak-City, — 3° et + 24°), aux pluies d'été rares (0m,27). Dans le désert Mohave, on a constaté la plus forte chaleur connue (+ 56°). Les fleuves sont puissants au N. (la Columbia, qui a des chutes magnifiques, débite 6.000 m³), faibles au S. (le Colorado, qui draine 660.000 km² avec 2.500 kil. de long, n'a que 500 m³ de débit). Nombreux sont, enfin, les bassins fermés et en voie d'assèchement.

La côte est uniforme, élevée, d'accès difficile. Cependant, au N., le Puget Sound, curieux golfe ramifié, a des ports très sûrs ; au centre, la baie de San-Francisco reproduit les capricieuses découpures du Puget Sound et peut recevoir d'immenses flottes.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. Les Etats-Unis n'ont encore qu'une population de 150.000.000 d'hab., soit 18 hab. au km². Cette population est répartie de façon fort inégale. Les Etats de l'Atlantique nord — la *Nouvelle-Angleterre* — sont les plus peuplés, quatre d'entre eux sont même surpeuplés et dépassent 100 hab. au km² (Rhode-Island, 213) ; cependant trois petits Etats de l'extrême-nord : Maine, New-Hampshire et Vermont, presque entièrement agricoles, couverts de petits domaines exploités par des propriétaires descendant des colons primitifs, ont une population clairsemée (9 à 19 hab. au km²). L'Atlantique sud n'a qu'une moyenne de 21 hab. au km², qui tombe même à 10 hab. dans la marécageuse et torride Floride.

C'est surtout en allant de l'E. à l'O. que la population diminue. A mesure que l'on s'éloigne des Appalaches et de l'Ohio, la densité tombe peu à peu (Dakota 3 hab., Nevada 0,3) et elle ne se relève que sur la côte du Pacifique(10 hab.au km²).

L'est des Etats-Unis reste donc la partie la plus peuplée. Dans la contrée comprise entre le Mississipi, l'Ohio et le Delaware et qui ne représente que 14 p. 100 de la surface totale, vivent la moitié des habitants des Etats-Unis.

Le peuplement s'est fait par étapes. Les Espagnols, dès le XVIe siècle, parcourent la Floride, le Texas, le Nouveau-Mexique et s'avancent sur le Pacifique, ce qui explique la persistance des noms espagnols dans ces contrées. Les Français, partis du Canada au XVIIe siècle, descendirent le Mississipi dont les bouches furent atteintes par Cavelier de La Salle en 1682. Tout ce pays fut appelé *la Louisiane* en l'honneur de Louis XIV. Les premiers colons anglais débarquèrent sur la côte atlantique en 1607 et fondèrent en l'honneur d'Elisabeth, « la reine vierge », la colonie de Virginie. Des Allemands, chassés du Palatinat par la misère, et des Anglais chassés d'Angleterre par la transformation des terres en pâturages, grossirent le contingent. Ces colons s'attaquèrent à la forêt, la détruisirent pour se procurer des terres à culture, tandis que d'autres se faisaient chasseurs de fourrures à travers cette forêt et se heurtèrent aux premiers postes français. Les colons anglais, une fois la plaine atlantique conquise, se trouvèrent en face des Appalaches difficiles à traverser ; ils les contournèrent par le N., descendirent les vallées du Tennessee et de l'Ohio. A ce moment, la France, chassée du Canada, (1763) voyait sa possession de Louisiane confinée à l'ouest du Mississipi. En 1803, Napoléon Ier vendit aux Etats-Unis cette vaste colonie que, faute de flotte, nous ne pouvions défendre. En 1819, la Floride fut acquise sur l'Espagne ; vers le milieu du XIXe siècle le Mexique fut obligé de céder le Texas, le Nouveau-Mexique et la Californie, tandis que l'Angleterre abandonnait l'Orégon. En 1848, les Etats-Unis étaient tels qu'ils sont aujourd'hui.

Avant l'apparition des Européens, l'immense territoire était parcouru par les Indiens chasseurs (peut-être 500.000 au plus) ayant besoin de grands espaces. Refoulés par les colons qui détruisaient les terrains de chasse, ils luttèrent, furent vaincus et leurs descendants se fondirent dans la nationalité américaine. On en trouve à peine 240.000 le long de la frontière du Canada et des montagnes Rocheuses.

Les premiers colons étaient des agriculteurs, ceux du nord exploitant de petites fermes, ceux du sud de vastes territoires où, avec l'aide d'esclaves noirs, ils cultivaient la canne à sucre et le coton. A mesure qu'ils avançaient dans l'intérieur, ils établissaient des villages ou *townships* dont le territoire absolument carré était divisé en 36 exploitations d'environ 250 ha. chacune. Le peuplement était cependant très lent ; c'est seulement à partir de 1847 que les immigrants arrivèrent en masse, et la découverte de mines d'or en Californie en 1848 provoqua une ruée formidable qui fonda San-Francisco.

En 1930, sur 150.000.000 d'habitants on comptait 107.000.000 de blancs ; 69 p. 100 sont nés de parents américains, 16 p. 100 de parents étrangers, 15 p. 100 sont étrangers. Les Allemands (7.250.000) sont venus à partir de 1880 ; leurs contingents d'émigrants, certaines années, ont été plus forts que ceux des Anglais. (Ils se massent autour des grands lacs : Chicago, Milwaukee, sur l'Ohio et à New-York). Les Irlandais (4 millions) se tiennent au nord-est ; les Anglais et Canadiens anglais (5 millions) sont partout. Les Français — beaucoup d'Américains français sont venus à l'époque de Louis-Philippe — et les Canadiens français (850.000) s'emploient dans les usines des grands lacs. Les Slaves, Polonais ou Balkaniques (4 millions) sont mineurs, les Tchèques (625.000) et les Scandinaves (3 millions) sont agriculteurs, les Italiens (3.500.000) sont ouvriers d'usines, les Juifs, la plupart russes (2.700.000) sont commerçants dans les villes, les Mexicains (1.400.000) préfèrent la Californie et le Texas.

Les noirs (13 millions) descendent des esclaves importés d'Afrique. Longtemps ils se cantonnèrent dans les Etats du Sud qui, pour conserver l'esclavage, entreprirent la guerre de Sécession. Devenus citoyens américains en 1863, ils ont d'abord augmenté avec une grande rapidité (ils ont doublé de 1860 à 1890), mais, depuis qu'ils se répandent dans les Etats du Nord où le climat est mortel pour eux, ils n'augmentent plus que faiblement. La population blanche les tient à l'écart, et eux-mêmes restent volontiers arriérés.

Le Pacifique a reçu des travailleurs asiatiques ; mais la loi de 1890 interdit aux Chinois l'accès des Etats-Unis. Ils ne sont plus que 75.000, concentrés dans les villes. Les Japonais, soutenus par leur puissante patrie, achètent volontiers la terre ; ils sont 139.000.

La religion de la majorité des habitants est le protestantisme, divisé en une infinité de sectes : les plus répandues sont les méthodistes (8.200.000), les baptistes (8.150.000), les luthériens (2.500.000), et les presbytériens (2.400.000). Le curieux groupe des mormons (Utah) est de 600.000 individus. Le catholicisme, qui fait de rapides progrès, comprend 18 millions de fidèles. L'Eglise est d'ailleurs complètement séparée de l'Etat.

En dépit de l'immigration, il existe une patrie américaine et un type américain que la terre et le climat ont façonnés. L'Américain moderne, quelle que soit son origine, ressemble plus à l'Indien qu'à l'Européen. Sec, nerveux, osseux, très endurant par suite d'un climat aux températures extrêmes, habitué à l'espace par les immenses horizons, ayant de la place dans son pays en partie vide, il voit grand, démesuré. N'ayant à compter que sur lui-même parce que ses voisins étaient trop loin, il a appris à se débrouiller seul ; il est pratique, réaliste, mais volontiers égoïste et orgueilleux ; détaché de son milieu originel, il n'a pas le sens de la tradition, et ne s'embarrasse pas de scrupules, mais, très libre, très indépendant, il aime la liberté et la veut pour tous ; il a mis la liberté et l'indépendance à la base même de l'Etat.

Constitution. — Une première Constitution ou « Articles de la Confédération », élaborée en 1776, fut remplacée par la Constitution du 17 septembre 1787, à laquelle ont été apportées diverses modifications, concernant notamment l'élection du président et du vice-président, l'abolition de l'esclavage et de la servitude, l'égalité du suffrage pour les citoyens blancs et de couleur, l'impôt sur le revenu, la fabrication, la vente et le transport des boissons alcooliques, la reconnaissance du droit de suffrage aux femmes.

Le *pouvoir législatif* appartient au Congrès, composé du Sénat et de la Chambre des représentants, et siégeant à

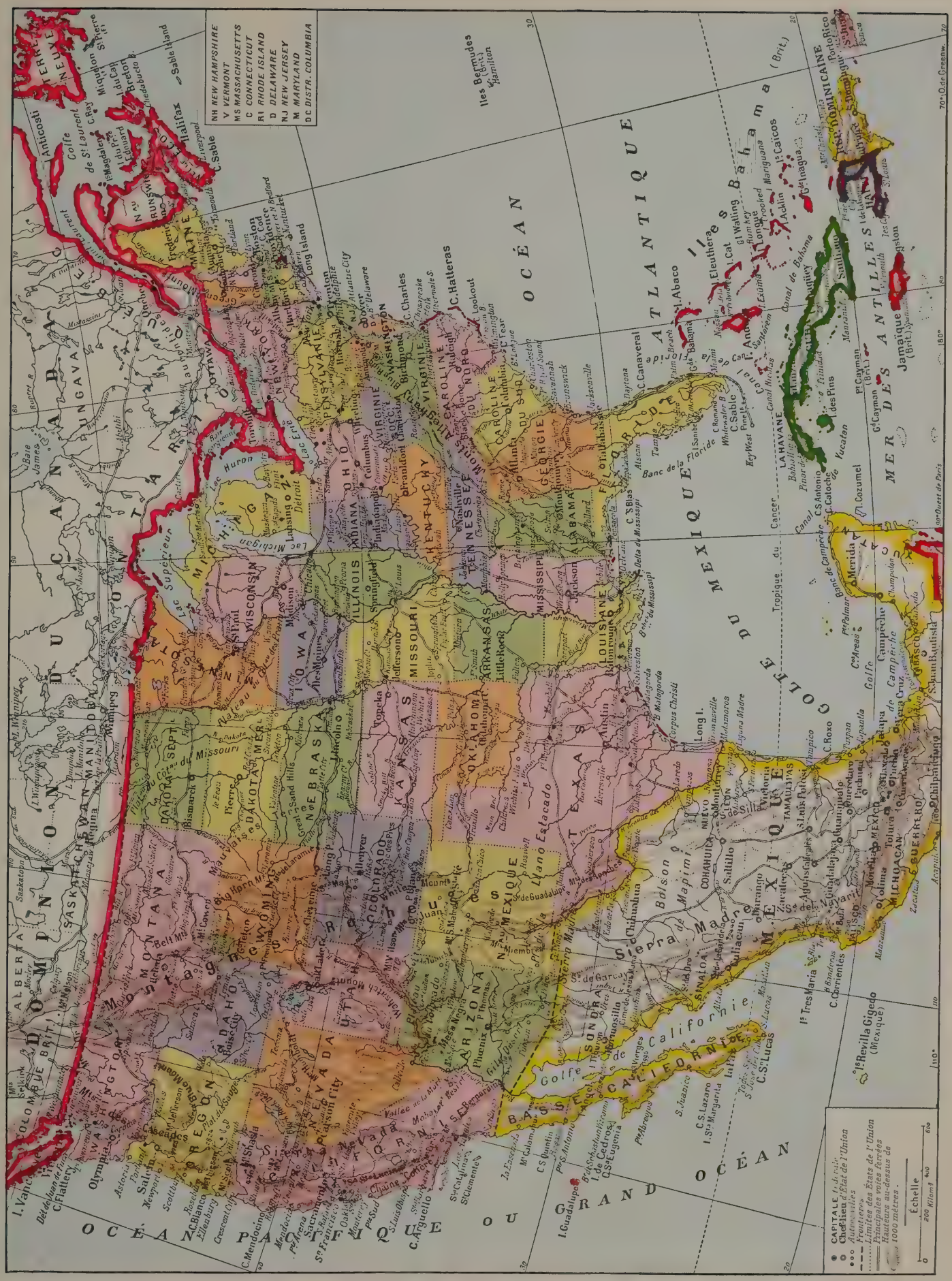
NH NEW HAMPSHIRE
V VERMONT
MS MASSACHUSETTS
C CONNECTICUT
RI RHODE ISLAND
D DELAWARE
NJ NEW JERSEY
M MARYLAND
DC DISTR. COLUMBIA
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE OU GRAND OCÉAN
GOLFE DU MEXIQUE
MER DES ANTILLES
CANADA
ÉTATS-UNIS
MEXIQUE
Échelle

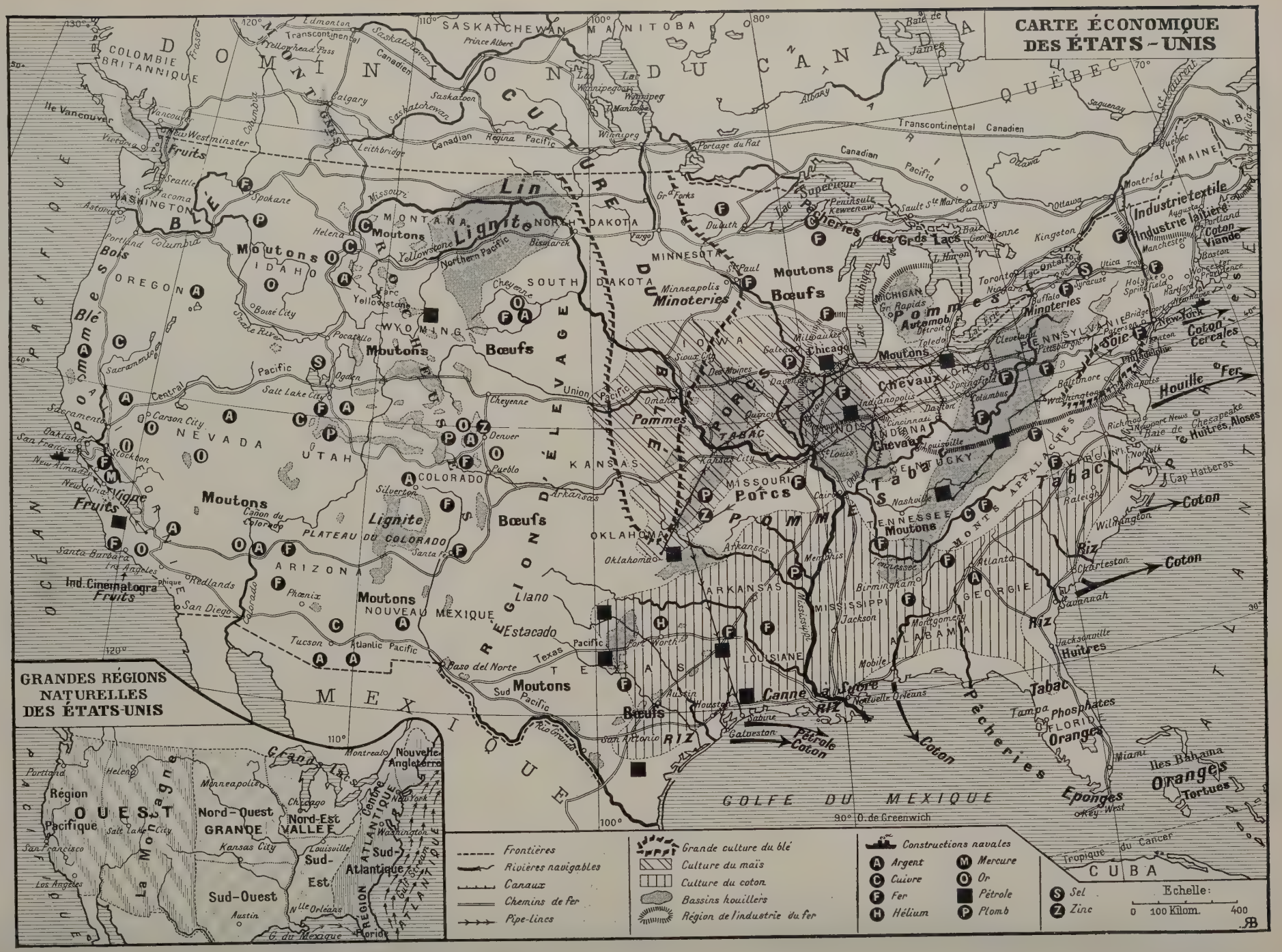
CARTE ÉCONOMIQUE DES ÉTATS-UNIS
DOMINION DU CANADA
COLOMBIE BRITANNIQUE
SASKATCHEWAN
MANITOBA
QUÉBEC
MAINE
Transcontinental Canadien
Canadian Pacific
Canadian Regina Pacific
Transcontinental
Ile Vancouver
Vancouver
New Westminster
Victoria
Fruits
WASHINGTON
Seattle
Tacoma
Spokane
Portland
Columbia
Astoria
Blé
Bois
OREGON
Boise City
Snake River
IDAHO
MONTANA
Helena
Missoula
Yellowstone
Lignite
Moutons
NORTH DAKOTA
Fargo
Bismarck
Gr. Forks
Duluth
MINNESOTA
Minneapolis
St. Paul
Minoteries
Bœufs
SOUTH DAKOTA
Cheyenne
WYOMING
Yellowstone
Pocatello
Ogden
Salt Lake City
Union Pacific
Northern Pacific
Pacific
Sacramento
San Francisco
Oakland
Stockton
New Almaden
Carson City
NEVADA
UTAH
COLORADO
Denver
Pueblo
Silverton
Cañon du Colorado
PLATEAU DU COLORADO
Santa Fe
Arkansas
KANSAS
Omaha
Cheyenne
Pommes
Tabac
Maïs
Porcs
Oklahoma
OKLAHOMA
Kansas City
Quincy
Des Moines
Sioux City
Galveston
Chicago
Milwaukee
Lac Michigan
Lac Supérieur
Peninsule Keweenaw
Sault Ste Marie
Sudbury
Ottawa
Pêcheries des Grds Lacs
Gr. Rapids
Detroit
Toronto
Niagara
Lac Ontario
Lac Erie
Cleveland
Buffalo
Utica
Syracuse
Rochester
Boston
Manchester
Portland
Augusta
Worcester
Providence
Hartford
New Haven
New York
Coton
Viande
Industrie textile
Industrie laitière
Coton
Céréales
Soie
Pommes
Minoteries
Automob.
Houille
Fer
Huîtres, Aloses
Chesapeake
Baie de
Richmond
Norfolk
Newport News
Cap Hatteras
Coton
Riz
Charleston
Savannah
Wilmington
Raleigh
Tabac
Riz
Huîtres
Jacksonville
Tampa
Phosphates
Oranges
FLORIDE
Miami
Iles Bahama
Oranges
Tortues
Eponges
Key West
Pêcheries
Coton
Pétrole
Galveston
Houston
Austin
San Antonio
Rio Grande
Sabine
Nouvelle Orléans
Canne à Sucre
Riz
Coton
LOUISIANE
Jackson
Mississippi
Vicksburg
Memphis
Arkansas
ARKANSAS
Fort Worth
Pacific
Texas
Sud Pacific
Moutons
Bœufs
Llano
Estacado
Paso del Norte
Atlantic Pacific
Tucson
NOUVEAU MEXIQUE
ARIZONA
Phœnix
Colorado
Redlands
San Diego
Santa Barbara
Los Angeles
Phique
Ind. Cinématogra
Fruits
Agrumes
Vigne
Fruits
TENNESSEE
Nashville
Louisville
Cairo
Ohio
Evansville
Indianapolis
Cincinnati
Dayton
Columbus
Springfield
Baltimore
Washington
Philadelphie
Harrisburg
Pittsburgh
Buffalo
Rochester
Syracuse
Albany
Troy
Utica
Boston
Worcester
Providence
Hartford
New Haven
New York
Coton
Céréales
Soie

Washington. Le Sénat compte 96 membres, élus à raison de deux par Etat pour six ans, et renouvelables par tiers tous les deux ans. Les sénateurs doivent avoir au moins trente ans, être citoyens des Etats-Unis depuis neuf ans, résider au moment du vote dans l'Etat où ils sont candidats. Le Sénat est aussi le conseil du pouvoir exécutif, qu'il contrôle. La Chambre des représentants comprend des membres, en nombre variable suivant les recensements décennaux, élus tous les deux ans par les citoyens qui, d'après la loi de leur Etat respectif, sont électeurs pour l'élection de la législature particulière de cet Etat. En principe, tous les citoyens des deux sexes, âgés de vingt et un ans, sont électeurs, mais dans divers Etats l'électorat exige des conditions spéciales (résidence, impôts, instruction). La Chambre compte 435 membres, soit un par 210.000 habitants. La durée de chaque législature, ou congrès, est de deux ans à partir du 4 mars à midi. Sénateurs et représentants reçoivent une indemnité de 10.000 dollars.

Le *pouvoir exécutif* est confié au président des Etats-Unis d'Amérique, élu pour quatre ans, ainsi que le vice-président, à la majorité absolue, par un collège nommé au scrutin de liste dans chaque Etat suivant sa législature propre; les délégués reçoivent un mandat impératif. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, le président est désigné par la Chambre des représentants, et le vice-président par le Sénat. Si la Chambre n'émet pas un vote à la majorité, le vice-président nommé par le Sénat est chef du pouvoir exécutif. Sont éligibles les citoyens nés aux Etats-Unis, âgés d'au moins trente-cinq ans, ayant résidé quatorze ans au moins sur le territoire de l'Union. En cas de destitution, décès, démission ou incapacité du président, ses pouvoirs passent au vice-président. Chef suprême de l'armée, de la marine et des milices, le président a le droit de grâce, de sursis et de commutation de peine. Il peut conclure des traités, avec le consentement du Sénat. Le Congrès, seul, peut déclarer la guerre. Après avis et consentement du Sénat, le président nomme les ambassadeurs, les ministres, les consuls, les juges de la cour suprême, les principaux fonctionnaires. Il possède le droit de *veto*, sauf au cas où une majorité des deux tiers confirme, dans chaque Chambre, le vote de la loi arrêtée. L'administration fédérale est exercée par un cabinet formé de dix chefs de département choisis par le président et dont la nomination doit être confirmée par le Sénat.

La Constitution fédérale a pour base la Constitution particulière de chaque Etat, dont la législature connaît de toutes les affaires qui ne sont pas d'intérêt purement national.

La Constitution américaine est, en effet, décentralisée. Chacun des 48 Etats se gouverne lui-même.

Liste des Etats de l'Union, avec la date de leur admission dans l'Union :

I. *Nouvelle-Angleterre :* Maine, 1820; New-Hampshire (N. H.), origine; Vermont (Vt.), 1791; Massachusetts (Mass.), origine; Rhode-Island (R. I.), origine; Connecticut (Conn.), origine.

II. *Atlantique moyen :* New-York (N. Y.), origine; New-Jersey (N. J.), origine; Pensylvanie (Pa.), origine.

III. *Atlantique sud :* Delaware (Del.), origine; Maryland (Md.), origine; Virginie (Va.), origine; Virginie-Occidentale (W. Va.), 1862; Caroline du Nord (N. C.), origine; Caroline du Sud (S. C.), origine; Georgie (Ga.), origine; Floride (Flo.), 1845.

IV. *Centre nord-est :* Ohio, 1802; Indiana (Ind.), 1816; Illinois (Ill.), 1818; Michigan (Mich.), 1837; Wisconsin (Wis.), 1848.

V. *Centre nord-ouest :* Minnesota (Minn.), 1858; Iowa, 1846; Missouri (Mo.), 1821; Dakota du Nord (N. Dak.), 1889; Dakota du Sud (S. Dak.), 1889; Nebraska (Neb.), 1867; Kansas, 1861

VI. *Centre sud-est :* Kentucky (Ky.), 1791; Tennessee (Tenn.), 1796; Alabama (Ala.), 1819; Mississipi (Miss.), 1817.

VII. *Centre sud-ouest :* Arkansas (Ark.), 1836; Louisiane (La.), 1812; Oklahoma (Okl.), 1907; Texas (Tex.), 1845.

VIII. *Montagnes :* Montana (Mont.), 1889; Idaho, 1890; Wyoming (Wyo.), 1890; Colorado (Colo.), 1875; Nouveau-Mexique (N. Mex.), 1910; Arizona (Ariz.), 1910; Utah, 1894; Nevada (Nev.), 1864.

IX. *Pacifique :* Washington (Wash.), 1889; Orégon (Ore.), 1859; Californie (Cal.), 1850.

Citons en outre le District fédéral de Columbia, renfermant la capitale Washington, le district d'Hawaii, 1910, et l'Alaska, qui est un territoire.

La population est surtout urbaine. En 1890, 65 p. 100 des habitants vivaient dans les campagnes; aujourd'hui, il n'y en a plus que 48 p. 100. Plus étendues que les villes européennes, avec des banlieues plus vastes, les villes américaines ont plus d'espace et plus d'air. New-York n'a que 2.600 hab. au km² (Seine, 8.650). Elles ont cependant de hautes maisons, des « gratte-ciel », un aspect pittoresque, des rues mal pavées, pleines de poussière et de boue. Les principales sont New-York, Chicago, Philadelphie, Détroit, Los Angeles, Cleveland, Saint-Louis, Baltimore, Boston, Pittsbourg, San-Francisco, Milwaukee et Buffalo qui dépassent 500.000 hab. La capitale fédérale, Washington, n'a que 486.000 hab. Enfin, 79 autres villes dépassent 100.000 habitants.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Les Etats-Unis sont le premier pays agricole et le premier pays industriel du monde. A part les petites fermes de la Nouvelle-Angleterre, on pratique la culture extensive dans d'immenses domaines et l'on s'est même attaqué aux plateaux voisins des Rocheuses malgré leur sécheresse, soit en y pratiquant l'irrigation à l'aide de vastes barrages, comme le barrage Roosevelt, soit en y pratiquant le *dry-farming*.

Tout le pays compris entre l'Atlantique et les Rocheuses et limité au S. par les fleuves Arkansas et Tennessee s'appelle le *Corn Belt* ou pays des céréales. La chaleur d'été, forte au sud des grands lacs, permet la culture du maïs, inséparable de l'élevage. Le blé est cultivé dans les mêmes régions, mais il s'étend beaucoup plus à l'O. dans les deux Dakota. Les Etats-Unis écrasent tous les pays du monde dans la production du blé. Il faut y ajouter l'orge pour la brasserie autour de San-Francisco, le seigle pour l'alcool, et dans les plaines marécageuses du Mississipi et de l'Atlantique, le riz dont se nourrissent les noirs. Les Etats-Unis sont gros consommateurs de fruits produits autour des Grands Lacs (pommes), en Californie (abricots, raisins, prunes, oranges), et en Floride (oranges, bananes). C'est à la Louisiane et aux îles Hawaï qu'ils demandent le sucre (canne).

Les Etats-Unis sont également un grand pays d'élevage. Ils viennent au premier rang pour les bêtes à cornes (Prairie) et pour les porcs qui alimentent les abattoirs monstres, et les fabriques de conserve de viande (Chicago, Saint-Louis), ou de lait condensé (Milwaukee). La pêche tient aussi une grande place (fabriques de conserves à Gloucester).

Les Etats-Unis sont par excellence le pays producteur de coton. Le *Cotton Belt* s'étend le long du golfe du Mexique et au N. jusqu'au 37e degré de latitude. Autrefois, il était uniquement exporté; aujourd'hui, on le travaille dans les filatures au S. des Appalaches (Atlanta, Nashville). La laine est fournie par 39 millions de moutons du Nouveau-Mexique et de Californie; elle est travaillée à New-York. La soie, entièrement importée du Japon, est travaillée à Paterson, le plus gros marché de soie du monde.

Le tabac est essentiellement une plante d'origine américaine. On le cultive dans le Maryland, la Virginie et la Caroline du Nord. Enfin, les forêts représentent une richesse immense et une grosse exportation de grumes et de pâte à papier.

Les Etats-Unis dominent toutes les nations du monde pour la production des combustibles minéraux. Ils fournissent 37 p. 100 de la houille, et 70 p. 100 du pétrole. Ces combustibles ont donné naissance aux grands foyers industriels de Pensylvanie et des Appalaches jusqu'à l'Alabama (houille, anthracite, gaz naturel et pétrole raffiné à Philadelphie, Baltimore et Buffalo), de l'Ohio, Indiana et Illinois (houille, anthracite et pétrole), du centre-ouest de l'Iowa jusqu'au Texas (houille et pétrole). Les chutes d'eau sont également utilisées pour l'industrie (Niagara pour Buffalo et Rochester, Piedmont près de l'Atlantique, Cascade Range).

Les Etats-Unis sont encore au premier rang pour la production du minerai de fer. Les principales mines se trouvent autour du lac Supérieur (Duluth, Milwaukee, Chicago), du lac Erié (Toledo, Cleveland). On le travaille souvent assez loin dans les régions de la houille (Illinois, Ohio et Pensylvanie). L'Alabama travaille ses minerais et fabrique à Birmingham du matériel de chemins de fer. Les Etats-Unis donnent encore la moitié du cuivre du monde près du lac Supérieur et dans les Rocheuses, du plomb et du zinc travaillés à Denver. Enfin, sans être au premier rang, ils fournissent une notable partie de l'or et de l'argent (Californie, Colorado, Montana et Alaska).

L'étendue immense de l'Union (4.500 kil. de large, distance de Paris à Téhéran) a nécessité la construction de lignes de chemins de fer rapidement menées, mais peu solides et sans vitesse. Elle en a 422.000 kil., soit 5k,2 par 100 km², très serrés à l'E. seulement. Il faut citer le Central Pacific Railway de New-York à San-Francisco (construit en 1869; traversée des Rocheuses à 2.140 m. d'altitude par Ogden); l'Atlantic-Pacific (1881), de Pittsburg à Saint-Louis, Santa-Fé et San-Francisco; le Great Northern Pacific (1883), de Chicago à Astoria et de Duluth à Seattle; le Southern Pacific, qui fait le tour des Etats-Unis par New-Orleans.

Les voies navigables comprennent les grands lacs unis à l'Atlantique par le canal Erié, et le Mississipi de profondeur médiocre. Les ports principaux sont : New-York, Boston, Philadelphie et Baltimore sur l'Atlantique; New-Orleans sur le golfe du Mexique; San-Francisco, Seattle, Olympia sur le Pacifique.

L'évolution des Etats-Unis depuis 1939. — Les Etats-Unis ont dû soutenir un intense effort de guerre pendant tout le conflit. Il leur a fallu non seulement constituer, équiper et ravitailler une armée de 12 millions d'hommes, mais accroître, dans d'importantes proportions, la production nationale, car les Etats-Unis furent, après la loi prêt-bail, les grands fournisseurs en vivres et en matériel de tous les pays alliés. Le gouvernement prit lui-même en main la mobilisation économique. Des organismes nationaux furent créés, qui dirigèrent l'effort de guerre; ils réglementèrent la production, interdisant certaines fabrications jugées inutiles, instituant le rationnement des denrées alimentaires, développant la lutte pour la conservation des sols, contrôlant les prix, investissant des capitaux dans certaines industries essentielles pour la vie du pays (électricité, aviation, aluminium, caoutchouc synthétique, etc.).

Malgré le difficile problème de la main-d'œuvre agricole, en large partie mobilisée dans l'armée et dans l'industrie, l'agriculture américaine augmenta fortement sa production. On modernisa ses méthodes, en développant la mécanisation (2 millions de tracteurs en 1945 au lieu de 250.000 en 1920) et l'électrification rurale (40 p. 100 de fermes électrifiées en 1945 au lieu de 11 p. 100 en 1935) et en encourageant la recherche scientifique (adoption de variétés améliorées, plus résistantes, et lutte contre les épidémies). Un chiffre résume la portée de cet effort : la production agricole brute pour les trois années de guerre 1942-1944 atteignit 122 p. 100 de celle des années d'avant guerre (1935-1939).

L'effort industriel ne fut pas moindre. Les Etats-Unis durent augmenter leur production et résoudre les graves problèmes que posait la perte des matières premières d'Extrême-Orient, étain et caoutchouc surtout. La production pétrolière passa de 192 à 226 millions de tonnes de 1939 à 1944. Les grands Etats producteurs restèrent le Texas, l'Oklahoma et la Californie, mais on reprit l'exploitation des puits des Appalaches, et la production de la Louisiane quintupla. On construisit deux immenses pipelines, le *Big Inch* (2.300 kil.) et le *Little Big Inch* (2.700 kil.), pour relier les gisements du golfe du Mexique aux centres de consommation et de raffinage de New-York et de Philadelphie; des raffineries furent installées au Texas (Beaumont, Port-Arthur) et en Pennsylvanie (Marcys-Hills). La production de houille augmenta de 32 p. 100 entre 1939 et 1944, et le rendement fut accru grâce à la mécanisation de la mine. Quant à la production de l'électricité, elle fit aussi des progrès remarquables : les Etats-Unis fournissent aujourd'hui plus d'un tiers de l'énergie hydro-électrique du monde. L'extraction des minerais (fer, cuivre, plomb, chrome, tungstène, magnésium, bauxite) connut la même courbe ascendante. Grâce à cet accroissement de la mise en valeur du sous-sol, grâce aussi au perfectionnement de la technique, les Etats-Unis purent doubler leur production industrielle : 89 millions de tonnes d'acier, 1.015.000 tonnes d'aluminium, 231.000 tonnes de caoutchouc synthétique, etc.

L'effort de guerre n'a pas eu seulement des conséquences sur la production générale des Etats-Unis. Il a provoqué, dans la structure économique même du pays, d'importantes modifications. De nouvelles entités régionales ont été créées, telles la vallée du Tennessee, mise en valeur grâce à la *Tennessee Valley Authority*, et où le développement industriel (électricité, aluminium, énergie atomique) a été accompagné d'une évolution remarquable de l'agriculture. D'autre part, les centres régionaux de l'ouest ont connu un essor très important : ainsi, la Californie, où s'est créé paradoxalement un grand centre sidérurgique (Fontana) et qui possède, outre ses immenses richesses agricoles et minières (pétrole), le plus vaste groupe d'industries aéronautiques du monde.

Les années qui ont suivi le conflit ont été consacrées à la reconversion, au passage de l'économie de guerre à l'économie de paix. Les contrôles sur la production et sur les prix furent supprimés, et la liberté de consommation rétablie. Mais cette reconversion présentait des dangers. L'industrie américaine s'était démesurément gonflée pendant le conflit, et les demandes du marché intérieur, malgré leur importance, restaient insuffisantes pour absorber sa production. On risquait une crise plus grave encore que celle de 1930 : le chômage toucha plus d'un million de personnes en 1945 et 3.400.000 en 1949. Afin de lutter contre ce danger, les Etats-Unis ont entrepris un plan de grands travaux : construction de routes et de bases aériennes, construction de logements, mise en valeur des ressources du sous-sol, aménagements hydrauliques. D'autre part, ils ont développé considérablement le commerce extérieur, indispensable à l'écoulement de leurs produits. La politique de prêt — le *plan Marshall* en particulier — a pour but principal de stimuler les échanges et, donc, d'éviter une crise industrielle.

La marine de commerce des Etats-Unis a pris également un grand développement depuis la Seconde Guerre mondiale; elle occupe aujourd'hui le premier rang sur les mers en raison des pertes plus élevées de la marine marchande anglaise, et de l'activité de ses chantiers.

— DÉFENSE NATIONALE. *L'effort de guerre américain pendant la Seconde Guerre mondiale.* Au moment où la guerre éclata en Europe (septembre 1939), les forces américaines étaient réduites à leur plus simple expression. Réorganisée en 1920, l'armée de terre était constituée par deux éléments distincts : *l'armée régulière* (170.000 hommes), formée d'engagés, aux ordres directs du président de la Fédération, stationnée aux Etats-Unis, à Panama et sur les territoires du Pacifique (Philippines et Hawaii); les formations permanentes de la *garde nationale* (200.000 hommes), constituées et administrées par chaque Etat, mises à la disposition de la Fédération en cas de guerre seulement. L'ensemble de ces éléments, sans oublier les 100.000 hommes des *réserves organisées* de l'armée, donnait aux Etats-Unis un effectif total de 500.000 hommes, dont la modicité, jointe au puissant courant isolationniste de l'opinion publique, suffit à expliquer l'impossibilité pratique pour ce pays d'apporter une aide militaire efficace aux Franco-Anglais en 1940. Si, en revanche, la marine américaine représentait une valeur mondiale incontestée, l'armée de l'air, qui lui était rattachée, n'avait pas pris un grand développement. C'est de la défaite française de juin 1940 et de la crainte d'une hégémonie mondiale allemande qu'il faut dater le début de l'effort de guerre américain. Le 16 septembre 1940, une loi instituait le service militaire obligatoire. D'autre part, une série de mesures dues à la clairvoyance de Roosevelt allaient atténuer les effets pratiques de la loi de neutralité de 1939, jusqu'à ce que l'agression japonaise vienne plonger le pays dans la guerre (8 décembre 1941). A cette date, non seulement l'armée américaine dépassait déjà 1.400.000 hommes, mais encore les fabrications de guerre étaient lancées sur une vaste échelle, tant au bénéfice de la défense américaine qu'à celui des Alliés anglais et russes, grâce au système *prêt-bail* (v. ce mot) inauguré en mars 1941 et qui permettra le rééquipement complet de l'armée française en 1943. 4 millions d'hommes furent incorporés en 1942 dans l'armée de terre, qui allait être engagée pour la première fois dans l'hémisphère occidental au cours du débarquement d'Afrique (novembre 1942). Cette expérience allait faire des Américains les maîtres incontestés des opérations de débarquement. Doctrine, matériels, tout dut être créé. Sachant voir grand tout en restant pratiques et efficaces, ils surent adapter à la guerre moderne les richesses inépuisables de leur potentiel. Leur effort sut également se plier aux nécessités stratégiques du conflit; la priorité fut donnée à l'aviation, dont les premiers éléments intervinrent sur l'Allemagne dès août 1942, et aux constructions navales qui, en novembre 1942, dépassèrent le tonnage coulé (850.000 tonnes). Mais c'est la préparation du débarquement de 1944 qui porta l'effort américain à son maximum : en neuf mois, un million et demi d'hommes et 13 millions de tonnes de matériel traversèrent l'Atlantique, tandis que 350 avions et 5 cargos de type « liberty » sortaient *chaque jour* des usines et chantiers. A la fin du conflit, l'armée de terre comptait 8 millions d'hommes, formant 90 divisions; la marine en comprenait 3.300.000 et l'armée de l'air 2.300.000 avec 70.000 appareils, dont 45.000 de combat. On n'oubliera pas d'ajouter à ces forces le potentiel représenté par la bombe atomique, monopole de la technique américaine en 1945.

— HISTOIRE. Au début, l'histoire des Etats-Unis n'est autre que l'histoire de la colonisation du pays par les nations européennes, notamment les Scandinaves (XIe s.), les Espagnols (XVe s.), les Français, les Anglais, les Hollandais. Ils y fondèrent des établissements destinés à devenir les premiers Etats de l'Union, et où les Anglais ne tardèrent pas à prendre la prépondérance : Virginie, Massachusetts, Maryland, Rhode Island, New-York, New-Jersey, Connecticut, New-Hampshire, Delaware, Caroline du Nord et du Sud, Pennsylvanie, Georgie. Franklin, au Congrès d'Albany (1754), leur proposa en vain un projet de fédération.

Après la guerre de Sept ans, qui eut pour résultat de faire passer le Canada français aux mains de l'Angleterre, et surtout après la paix de Paris (1763), ce projet fut repris et étudié d'autant plus sérieusement que la métropole anglaise, inquiète du développement industriel de ses colonies, essayait de l'entraver par des exigences fiscales et surtout économiques, contre lesquelles protestèrent les assemblées locales.

La lutte se maintint sur le terrain juridique jusqu'en 1774. La rupture éclata alors violemment ; elle débuta par un combat à Lexington (19 avr. 1775) entre les troupes anglaises et la milice du Massachusetts qui l'emporta. Un Congrès continental, réuni du 5 septembre au 26 octobre 1774, avait rédigé une Proclamation des droits, et voté la suspension de toutes relations commerciales avec l'Angleterre. Il siégea de nouveau en 1775, accomplit en fait l'union, dont on avait seulement discuté les bases, prit la direction de la guerre, nomma Washington général en chef (15 juin) ; il organisa une armée régulière et proclama solennellement l'indépendance des colonies (4 juil. 1776).

La *guerre de l'Indépendance* commença assez mal, par l'échec d'une expédition contre le Canada (31 déc.), l'apparition d'une flotte anglaise devant New-York, et l'évacuation de cette ville, après la défaite de Washington à Brooklyn (27 août 1776). Le Congrès, sans se décourager, confia à Washington une sorte de dictature.

Il fallut abandonner en hâte Philadelphie tombée aussi au pouvoir des Anglais. Cependant, la France envoyait en Amérique armes, munitions, subsides, et de nombreux volontaires, dont La Fayette. La fortune se montra favorable à la nouvelle République. Une armée anglaise, sous les ordres du général Burgoyne, subit une série d'échecs et dut capituler à Saratoga (7 oct. 1777). La France signa alors avec les Etats-Unis un traité de commerce et une alliance défensive (1778), et envoya à New-York, d'Estaing, à la tête d'une escadre, puis (1780) une division, commandée par Rochambeau. Cornwallis fut bloqué à Yorktown, où il dut capituler, le 19 octobre 1781. Après ce désastre, l'Angleterre, lasse de la durée de la guerre et de l'énergie de la résistance, ne songea plus qu'à traiter. Le traité de Versailles consacra l'indépendance des Etats-Unis, et leur concéda tous les territoires compris entre le Mississippi et les Alleghanys (20 janv. 1783).

Sortis de la crise d'émancipation par la victoire, les Américains sortirent de la crise d'organisation par l'établissement d'un gouvernement fédéral commun (Constitution de 1787), superposé à celui des États particuliers, très différents par leur caractère et leur origine. Une nouvelle guerre (1812-1815), provoquée par les prétentions de l'Angleterre à exercer la police des mers, fut le dernier épisode de la lutte pour l'indépendance.

La première moitié du XIXe siècle fut marquée par l'achèvement de la formation territoriale et politique des Etats-Unis. D'une part l'achat de la Louisiane (c'est-à-dire de la vallée du Mississippi) à la France (1803), celui de la Floride à l'Espagne, l'annexion du Texas (1845), du Nouveau-Mexique et de la Californie après une guerre heureuse avec le Mexique (1848), enfin la réunion de l'Oregon par suite d'un partage avec l'Angleterre (1846) reculèrent à l'O. et au S. les frontières de la Confédération jusqu'au Pacifique et à la mer des Antilles, portèrent le nombre des Etats de 13 à 31 et le chiffre des habitants de 4 à 23 millions, constamment accru par un afflux régulier d'émigrants européens. D'autre part, à l'intérieur la vie politique fut caractérisée par la lutte et l'alternance au pouvoir des *républicains* centralistes et des *démocrates* particularistes. Les premiers l'occupèrent d'abord vingt-cinq ans (1800-1825) ; un de leurs présidents, Monroe, y signala son passage en formulant pour la première fois (1823) la doctrine nationale qui porte son nom et que résume le mot : « L'Amérique aux Américains ». En 1829, les démocrates arrivèrent à la présidence avec Jackson (1829-1837), qui fit prévaloir le type du gouvernement de parti et le « règne » de la démocratie autoritaire.

Vers le milieu du siècle, l'opposition des deux anciens partis subit une évolution et se compliqua de rivalités régionales et économiques : les républicains étaient protectionnistes et dominaient dans *le Nord* industriel ; les démocrates étaient libre-échangistes et plus nombreux dans *le Sud* agricole. La question de l'esclavage vint en même temps introduire une nouvelle cause de division entre les Nordistes qui voulaient le supprimer, et les Sudistes qui en avaient besoin pour leurs plantations : de là un conflit latent, qui, après l'élection à la présidence de l'abolitionniste Lincoln (1860), aboutit à une crise violente et à la guerre dite *de Sécession*. Cette guerre mit aux prises onze Etats du Sud, groupés en une Confédération séparatiste, présidée par Jefferson-Davis, avec les autres Etats restés fidèles à l'*Union*. Conduite par des armées improvisées à la tête desquelles se révélèrent de véritables hommes de guerre (Grant, Sherman, Sheridan et Mac-Clellan pour le Nord, Lee, Jonhston, Beauregard pour le Sud), elle se prolongea quatre ans, avec des vicissitudes variées, tourna à la longue en lutte d'épuisement, et se termina par la défaite et la capitulation du Sud (1865). Par les pertes énormes qu'elle avait causées, elle nécessita, notamment sous la présidence de Grant (1869-1877), une œuvre de reconstruction, opérée par le parti républicain, dont elle assura le triomphe. Pendant les années suivantes, les républicains conservèrent d'ailleurs une prédominance qu'interrompirent seulement les présidences démocratiques de Cleveland et de Wilson. Ils en profitèrent pour faire prévaloir une politique fondée, au dedans, sur l'étatisme, le protectionnisme et le bimétallisme, au dehors, sur une activité assez envahissante pour avoir été qualifiée d'impérialisme.

Dès 1867, ce mouvement d'expansion extérieure avait commencé par l'achat de l'Alaska à la Russie. A partir de l'avènement à la présidence de Mac Kinley (1897) et surtout sous la présidence de son successeur Roosevelt (1901-1909), il se précipita, d'abord par l'annexion successive des îles Hawaii (1898), de Porto-Rico, des Philippines et de Guam, après une guerre heureuse avec l'Espagne (1898) ; de deux des îles Samoa à la suite d'un partage avec l'Angleterre et l'Allemagne ; d'une bande de territoire bordant le canal de Panama (1903) ; puis, par l'établissement d'un protectorat de fait sur Cuba (1903), Haïti (1915) et le Nicaragua (1916) ; enfin par l'inauguration d'une politique d'arbitrage politique et d'emprise économique dans les Etats de l'Amérique du Sud.

Les Etats-Unis aidèrent, d'autre part, l'Europe à réprimer en Chine l'insurrection des Boxers (1900) et firent prévaloir le principe de la « porte ouverte » sur les projets ou les velléités de démembrement de l'Empire du Milieu. Pendant la guerre de Mandchourie, Roosevelt intervint pour arrêter les progrès du Japon et ménager la paix de Portsmouth (1905). Enfin, ils s'intéressèrent, non sans quelque hésitation, à la politique européenne : ils prirent part à la conférence d'Algésiras, qui essaya de régler le problème marocain (1906) et, en 1917, pendant la Grande Guerre, les violences des Allemands, leur mépris des droits des neutres, l'abus des sous-marins, le torpillage du *Lusitania*, la violation des engagements pris envers le Président poussèrent celui-ci à sortir de la neutralité. Le concours des Etats-Unis contribua à la victoire, et l'action de Wilson fut prépondérante au Congrès de la paix ; mais ses compatriotes refusèrent d'entrer dans la Société des Nations et de signer le traité de Versailles. Les Etats-Unis parurent vouloir se consacrer au développement de leurs intérêts économiques et rester libres de tout engagement, sans pour cela se désintéresser des affaires extérieures.

La politique américaine depuis la crise de 1929. La Première Guerre mondiale avait entraîné aux Etats-Unis un rapide développement de la production industrielle et de la production agricole ; devenus les prêteurs et les banquiers du monde, ils investissent à l'étranger, de 1921 à 1928, environ 8.500.000.000 de dollars, dont plus de la moitié en Europe, et s'assurent la prépondérance industrielle. Mais la crise financière de 1929, provoquée par l'effondrement du système de crédit et l'écroulement du cours des valeurs, eut de profondes répercussions : chômage considérable, ruine de nombreux fermiers. Le président Hoover essaya de réagir, mais se heurta à un congrès où la majorité appartenait à ses adversaires. Le démocrate Franklin Roosevelt prit sa place en mars 1933. Avec une équipe nouvelle, surnommée le *Brain Trust* (le trust du cerveau), il fit voter une série de mesures (le *New Deal*, la nouvelle politique) qui assurèrent une reprise sensible des affaires : loi bancaire, abandon de l'étalon or, dévaluation du dollar de 40 p. 100, abandon de la prohibition, assistance aux chômeurs, réorganisation dans le domaine agricole et industriel. Cette politique rencontra l'opposition des syndicats (notamment de la part du C. I. O. nouvellement constitué), celle du monde des affaires, celle de la Cour suprême ; cependant, les Américains réélurent Roosevelt en 1936, une troisième fois en 1940 et une quatrième en 1944.

Une telle longévité conféra aux entreprises du président une continuité remarquable. Au début, sa politique extérieure demeura prudente et réservée, comme le montrent les lois de neutralité (1935, 1936, 1937), qui limitaient les possibilités d'action de la diplomatie américaine. Cependant, l'évacuation d'Haïti (accords de 1933-1934), le retrait des troupes américaines du Nicaragua, l'abrogation du droit d'intervention permanent à Cuba, l'indépendance accordée aux Philippines dans un délai de douze ans (1934) marquent une évolution dans les rapports interaméricains, en substituant la politique de bon voisinage à la « diplomatie du dollar ». Avec les Etats du vieux continent, on constate le développement progressif d'une politique de coopération en faveur des démocraties. Après la défaite française de 1940, et devant l'isolement de l'Angleterre, l'Amérique va passer de l'abstention militaire à une coopération indirecte, mais agissante : l'instrument technique en sera la loi prêt-bail du 11 mars 1941, le *Lend-Lease Act*. V. PRÊT-BAIL.

Après l'agression japonaise de Pearl-Harbour contre la flotte américaine (7 décembre 1941), les Etats-Unis déclarent la guerre au Japon, à l'Allemagne et à l'Italie (v. GUERRE MONDIALE [SECONDE]), et leur participation aux opérations — en Extrême-Orient et en Europe occidentale surtout — a été décisive. Désireux d'organiser la paix, les Etats-Unis furent à l'origine de l'Organisation des Nations Unies (O. N. U.), créée dès 1944 à Dumbarton-Oaks.

Roosevelt mourut le 12 avril 1945, et le vice-président Harry Truman, fut appelé à lui succéder ; démocrate, il maintint la politique extérieure du pays dans la même ligne que son prédécesseur. Malgré les élections législatives de 1946, qui donnaient la majorité aux républicains, le président Truman se maintint au pouvoir. Le général Marshall, secrétaire d'Etat, fit adopter en 1947 une politique d'assistance financière à l'Europe, dite « plan Marshall », poursuivie par ses successeurs et qui doit durer jusqu'en 1952.

La guerre a laissé les Américains en face de l'U. R. S. S., l'autre grande puissance mondiale. Pour assurer leur défense dans le Pacifique, les Etats-Unis ont occupé le Japon et ont reçu du Conseil de sécurité de l'O. N. U. la tutelle des îles autrefois sous mandat japonais. Également soucieux de limiter l'expansion soviétique vers l'ouest de l'Europe, les Etats-Unis ont signé à Washington, le 4 avril 1949, le pacte de l'*Atlantique* (v. ce nom) avec neuf Etats de l'Europe occidentale, plus l'Islande et le Canada. V. *Supplément*.

— LANGUE et LITTÉRATURE. L'*anglais* est resté la langue nationale, mais il s'est modifié dans le sens de la brièveté et de la liberté grammaticale. Les américanismes s'introduisent de plus en plus dans la langue écrite.

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, la littérature *américaine* n'a pas d'existence propre.

La *période coloniale* (1607-1764), dont les auteurs sont des Anglais émigrés, offre surtout des mémoires et des annales, des récits de colonisation ; tels ceux de John Smith, de Richard Ligon, de Roger Williams ou de John Eliot. Anne Bradstreet (1612-1672) fut la première femme poète de Nouvelle-Angleterre. Le *Livre de Psaumes de la Baie*, fut le premier volume imprimé en Amérique (Cambridge, 1640). Le long poème de Michael Wrigglesworth : *le Jugement dernier* (1662), fut pendant plus d'un siècle le classique des communautés puritaines. Les premiers écrivains nés en Amérique sont tous d'inspiration religieuse ; le plus grand est Cotton Mather, auteur des *Magnalia Christi americana* (1702). Jonathan Edwards, qui vint ensuite, est un métaphysicien calviniste. Samuel Sewall a laissé un intéressant *Journal*. Son voisin John Wise publia en 1717 *la Défense du gouvernement des Eglises d'Amérique*. L'histoire est représentée par Bradford, Winthrop, William Hubbard, Thomas Prince, Th. Hutchinson ; en Virginie, par Robert Beverly, William Stith et William Byrd ; à New-York, par Daniel Denton ; en Maryland, par George Alsop. L'homme qui fait la transition avec la période moderne et l'inspiration séculière est Benjamin Franklin.

La *période révolutionnaire* (1764-1788) est illustrée par la littérature politique des publicistes et des orateurs. George Washington y fait bonne figure auprès du brillant Thomas Jefferson. Mais il convient de ne pas oublier Alexandre Hamilton et James Madison, auteurs du *Fédéraliste* (1788), ni les discours ou pamphlets de James Otis, des deux Adams (Samuel et John), ou de Thomas Paine. La poésie politique trouve à s'exprimer par la voix de Philip Freneau, la satire révolutionnaire emprunte la plume de John Trumbull ; et l'épopée soulève faiblement l'inspiration de Timothy Dwight ou de Joel Barlow. Le premier chant national *Salut, Columbia !* est l'œuvre de Joseph Hopkinson (1798). En prose, le *Journal* de John Woolman (1774) est, avec les écrits de Franklin, la meilleure œuvre de cette époque.

Les trente années qui suivirent constituent la *période de formation* (1789-1829) de la littérature américaine proprement dite. Elles sont marquées par la production de Washington Irwing, génie purement classique et anglais, de Fenimore Cooper, qui crée le roman de la forêt et de la prairie indienne, les poèmes de W. C. Bryant, et de R. H. Dana.

Ce qu'on peut appeler la *période locale* s'étendrait de 1830 à 1865. Le mouvement unitaire de W. E. Channing et transcendentaliste de R. W. Emerson la caractérise du point de vue spirituel. Ce dernier attire dans sa sphère d'influence H.-D. Thoreau, et Sarah M. Fuller. Parmi les romanciers et conteurs, les plus illustres sont Nathaniel Hawthorne, Edgar A. Poe, Herman Melville ; les meilleurs poètes sont Longfellow, Emerson, E. Poe, O.-W. Holmes, J.-G. Whittier, et J.-R. Lowell. Holmes fut également un humoriste délicat, et Lowell un critique de valeur. De la génération suivante, Bayard Taylor est le poète le plus éminent ; ses amis G. H. Boker et Th. B. Read ont laissé des œuvres estimables ; mais de beaucoup le plus puissant et le plus original est Walt Whitman, « splendidement homme et américain ».

La génération suivante de romanciers compte Harriet Beecher-Stowe, Miss Cummins, Theo, Winthrop, Bret Harte le conteur californien, et Fitz James O'Brien. La classe spéciale des humoristes se glorifie des noms de Mark Twain (S. L. Clemens), de Seba Smith, de A. B. Longstreet, de W. T. Thompson, de John Phœnix (G. H. Derby), de Josh Billings (H. W. Shaw), et de Artemus Ward (C. F. Browne).

Parmi les historiens, citons W. Irving, Jared Sparks, et particulièrement George Bancroft, véritable fondateur de l'école américaine ; font cortège : W. H. Prescott, J. L. Motley, Francis Parkman. La critique littéraire est représentée par George Ticknor, Griswold, Francis Child, Henry N. Hudson, R. G. White, E. P. Whipple, et la théologie par Henry James. G. W. Curtis fut un voyageur et un polygraphe savoureux ; l'éloquence d'Ed. Everett est académique et froide ; celle de Daniel Webster est chaleureuse et entraînante.

Il serait long d'énumérer tous les écrivains de talent que les Etats-Unis ont produit depuis cinquante ans : romanciers, de Henry James jusqu'à Sherwood Anderson ou Waldo Frank, en passant par Stephen Crane, et Winston Churchill ; critiques, comme W. D. Howells ou Barrett Wendell ; poètes, comme Eugène Field, Vachel Lindsey, Alan Seeger, etc. La littérature américaine est en magnifique floraison. V. *Supplément*.

— BEAUX-ARTS. *Architecture.* — A l'origine, la plupart des constructions furent le reflet des coutumes architectu-rales des populations colonisatrices. Au XVIIe siècle le caractère anglo-saxon prédomina, donnant naissance à une architecture utilitaire, qualifiée de « style colonial », et dont le bois était l'élément principal ; elle se perpétua jusqu'en 1830.

Alors, fut successivement en vogue le style néo-grec, sur les données duquel fut édifiée la nouvelle capitale des Etats-Unis, Washington ; le style gothique, le style de la Renaissance, le style du XVIIIe français.

Les Etats-Unis n'avaient tout d'abord possédé que peu d'architectes nationaux, et généralement de capacité limitée. Aux environs de 1840, il s'en forma qui vinrent faire leur éducation à Paris, et parmi lesquels ont peut citer : Richard Hunt, dont les constructions s'inspirèrent de la Renaissance française ; Henry Hobson Richardson, qui préféra le roman et construisit l'église de la *Trinité* de Boston. Parmi les constructeurs contemporains des Etats-Unis, il faut rappeler les noms de Whitney Warren, et de Welles Bosworth, architecte de l'Institut Carnegie à Pittsburg. Tous deux appartiennent à l'Institut de France.

A Louis H. Sullivan, autre élève de l'Ecole de Paris, est dû le célèbre *Auditorium* de Chicago, à la fois salle d'opéra, hôtel à voyageurs, bureaux d'affaires : construction à dix-huit étages percés de plus de mille fenêtres.

Longtemps, les architectes des Etats-Unis avaient cherché un style, sans rencontrer autre chose que l'énorme. Cet énorme a trouvé son expression dans les « gratte-ciel », dont les premiers remontent à 1883, grâce aux méthodes constructives nouvelles dont l'architecte Jenney est le promoteur. Parmi les édifices les plus élevés signalons, à New-York, le *Woolworth building* (55 étages, 1913), le *South Western Bell Telephon Co's building*, de Saint-Louis (1926), la *Banque de Manhattan* à New-York (277 m., 1930), le *Chrysler building* (323 m.) et l'*Empire State building* (381 m., 1931).

Longtemps toute liberté fut laissée pour l'édification de pareils monuments. On a fini par reconnaître les inconvénients de ce laisser-aller.

Un règlement de 1924 limite l'édification des gratte-ciel aux seuls quartiers d'affaires, et leur hauteur totale est subordonnée à la largeur de la rue, la construction, dans la somme de ses parties superposées, ne devant pas dépasser une ligne partant du milieu de la rue et tangente au sommet du mur élevé à l'alignement de ladite voie.

Sculpture et *Peinture.* — Le premier éveil de l'art américain, au début du XVIIIe siècle, est dû à deux Ecossais. Le premier, John Watson, s'établit comme peintre de portraits à Perth-Amboy en 1715 ; le second, John Smybert (né à Edimbourg en 1684) vint s'établir à Boston et y mourut en 1751.

En Pennsylvanie, c'est Benjamin West qui fut l'initiateur de l'art. Il se rendit à Rome, où il fut considéré comme un pionnier de l'art américain. Patronné également par l'Italie et par l'Angleterre, il s'essaya dans la peinture religieuse.

Au cours du XVIIIe siècle, après ces initiateurs, il convient de mentionner : Copley, peintre de portraits ; Patience Wright, qui modela en terre cuite et en cire, et fut encouragé par Washington et Franklin ; Wilson Peale ; le colonel Trumbull, qui peignit les héros de la Révolution, et des hommes d'Etat ; Gilbert Stuart, d'origine écossaise, auquel on doit un beau portrait de Washington ; Fulton, Dunlap, Jos. Wright leurs élèves, etc.

Pendant ce temps, Jarvis, et Vanderlyn (qui peignit une *Ariane*) élargissaient un peu la peinture de portraits ; Wilson s'adonnait à la peinture d'oiseaux, Malbone à la miniature. L'art américain atteignait bientôt son plus

haut degré avec Allston, qui fut surnommé « le Titien américain », et qui s'exerça dans presque tous les genres.

La sculpture, cependant, s'annonçait avec Horatio Greenough et Crawford ; Thomas Cole cultivait le paysage, Inman donnait ses charmants portraits-miniatures de Wordsworth, de Macaulay, etc., et Blackburn, Pine, Robertson, etc., pratiquaient avec succès le portrait.

La révolution française fit faire à l'art américain un pas décisif. Beaucoup d'œuvres d'art, arrachées des hôtels privés, émigrèrent vers le nouveau monde. Outre les arts italien et anglais, les Etats-Unis connurent ainsi l'art français, l'art hollandais. Les collections s'accrurent, comme la fortune publique, dans des proportions inespérées. Des académies, des écoles, des musées ont surgi sur tous les territoires des Etats-Unis, et le décorateur de la Bibliothèque de Boston a été Puvis de Chavannes.

Enfin, dans les trente dernières années du XIXe siècle, le mouvement d'art qui a rapproché la France et les Etats-Unis a été singulièrement actif et fécond. Un maître américain, Whistler, a presque fait école en Europe, et l'on peut dire qu'il y a maintenant un art américain, en partie d'ailleurs dérivé de ce maître, et de l'école française pour une autre partie. Citons parmi ses meilleurs représentants Sargent, les Harrison, les Inness, Smith-Lewis, Tanner, Alexander, Walter Gay, Dannat. En sculpture, Saint-Gaudens, Mac-Monnies, Bartlett (statue équestre de La Fayette au Carrousel), etc., font preuve d'originalité, de fougue ou de finesse. Presque tous ces derniers ont étudié dans des ateliers français. V. *Supplément*.

Arts décoratifs. — En verres peints, meubles, produits textiles, tapisseries, reliures, mosaïques, poteries et verrerie domestique, les Etats-Unis d'Amérique ont produit des œuvres nettement originales. Les débuts de l'orfèvrerie datent du commencement du XIXe siècle. L'exécution d'abord n'était guère raffinée. Ces copies de modèles généralement dénaturés manquaient de perfection technique. On tenta d'y remédier par des machines, mais l'orfèvrerie risqua de perdre, à ce régime, tout caractère d'art. Une réaction opportune intervint, et, lors de l'Exposition centennale de 1876, les Etats-Unis d'Amérique présentèrent un grand nombre de créations qui, sans être toutes indiscutables, n'en attestaient pas moins d'heureuses dispositions à l'originalité. Ils apprirent ainsi à l'Europe de nouveaux procédés de travail et de décoration du métal. Après avoir subi la crise du « modern style », l'Amérique a épousé des principes plus rationnels.

L'art décoratif aux Etats-Unis offre un caractère composite. La manufacture de faïences de Rookwood (Cincinnati) fit remarquer aux Expositions de 1889 et de 1900 des pièces procédant du principe de décoration sur engobe, à chaudes tonalités, ornées de figures réalistes d'Indiens. Dans l'art du vitrail rénové, on cite John La Farge (verrière de l'église de l'Assomption de New-York), et Louis Tiffany, auteur de vitraux adaptés à la décoration de lieux publics d'un caractère nettement moderne, tels que dancings, garages, etc. Louis Tiffany, avec Samuel Coleman, sont aux Etats-Unis les deux principaux ensembliers ; des ateliers du premier sont sorties notamment de remarquables pâtes de verre, suspensions, pièces d'orfèvrerie, etc. En 1921, une filiale de la *New-York School of fine and applied art* a été fondée à Paris ; les Etats-Unis d'Amérique, en envoyant à Paris de nombreux étudiants, entendent marquer une certaine prédilection à l'égard du goût français.

Musique. — Les manifestations primitives de la musique aux Etats-Unis se découvrent dans les chants des nègres amenés d'Afrique, chants populaires, chants des plantations « negro spirituals ». Les chants nationaux : *Yankee Doodle, The Star-spangled Banner,* sont d'origine européenne.

Si la musique populaire a, notamment à l'époque de la révolution, inspiré des compositeurs comme Steven Foster, la musique « des musiciens », pour ainsi dire, s'est lentement élaborée sous l'action de la psalmodie anglaise. Des instruments de musique sont, dès la fin du XVIIIe siècle,

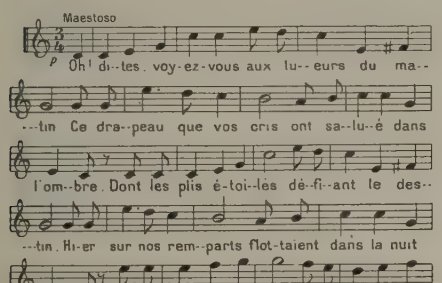

Hymne national des Etats-Unis.

importés d'Europe, et des professeurs, venus principalement de Londres et de Paris, initient à la vie musicale de nombreux amateurs. Des sociétés chorales, des orchestres se forment. La « Sainte-Cécile » de Charleston date de 1762. Un conservatoire s'ouvre à Boston en 1833 sous la direction de Lowel Mason. La Société philharmonique de New-York est constituée en 1842. Citons les chefs d'orchestre Thomas Seidl, Damrosch qui ont le plus utilement favorisé l'extension et l'activité des mouvements symphonique et lyrique. Le premier ouvrage lyrique représenté à New-York est l'*Opéra des gueux* (1751) pastiche d'airs et de danses populaires de l'époque. De 1825 à 1827, le chanteur Garcia et sa famille donnent à New-York des séries de représentations. En 1850, Barnum organise quatre-vingt-treize concerts pour Jenny Lind. Les plus grands artistes d'Europe prennent le chemin des Etats-Unis. De 1827 à 1884, date à laquelle l'opéra allemand prédomine, des troupes anglaises et italiennes se partagent la scène. On compte actuellement aux Etats-Unis environ 500 organisations chorales, 56 orchestres symphoniques et 330 conservatoires.

C'est principalement dans le dernier quart du XIXe siècle que les talents se sont révélés, avec Bird, Buck, Chadwick, Mac Dowell, Foote, Paine, Parker, Strubl, Strong, etc. Parmi eux, Mac Dowell (1861-1908) a exercé une influence prépondérante dans le sens de la création d'un art national. De la génération des compositeurs qui rassemble Beach, Converse, Hadley, Sheferd, Mason, émergent deux personnalités de premier plan, celles d'Arthur Farwell et d'Haary Gilbert (mort en 1925), qui combattent pour les idées de Mac Dowell. Powell, Cudmann tentent de mettre en œuvre la musique indienne longtemps après Dvorak qui séjourna quelques années en Amérique et dont la *Symphonie du Nouveau-Monde,* bien connue, fait appel au folklore local.

Les musiciens américains contemporains se sont spécialement orientés vers l'école française d'avant-guerre. Certains d'entre eux, avec Carpenter l'auteur des *Skyscrapers,* ou Gruenberg, tendent à exprimer l'aspect mécanique de la vie américaine. A leurs côtés se recommandent Carl Ruggles, Emerson, Whitorne, Wallingford, Riegger, Cowell, Bennes, Delaney, Brunswick, Blitzstein, Copland, Harris, Lockwood, etc. On ne saurait méconnaître le prestige qui s'attache à l'art et à l'enseignement d'Ernest Bloch, le compositeur genevois qui s'est définitivement fixé en Amérique où il semble s'inspirer de plus en plus du génie du pays.

On sait l'importance qu'a prise en ces dernières années le jazz avec ses rag-times (littéralement : mouvements chiffonnés). Le jazz a ses « courtisans » tels que Berlin Gerswhin, auteur de la *Rapsody in blue,* Kern, Youmann, Russell, Bennett, Freddie Grote.

Les aspirations des Américains vers la musique, l'activité du mouvement musical sur tout leur territoire sont incontestables. L'assiduité de leurs jeunes compositeurs dans nos écoles et auprès de nos maîtres, l'empressement avec lequel ceux-ci sont accueillis aux Etats-Unis suffisent à le prouver. Il semble que les destinées de la musique américaine soient subordonnées à l'organisation de l'enseignement technique, à l'appui et aux ressources que les compositeurs trouveront dans leur propre pays.

— Découverte géographique. Que les Scandinaves établis au Groenland aient pénétré dès le XIe siècle jusqu'aux côtes orientales des Etats-Unis, la chose n'est pas impossible, mais elle n'a pas encore été scientifiquement prouvée. Il est hors de doute, par contre, que ces mêmes rivages ont été explorés dès les premiers temps de la découverte du nouveau monde par Jean Cabot (1498) et par Verrazano (1524). Vers la même époque, Ponce de Léon a vu la Floride (1513), et Garay a reconnu les côtes septentrionales du golfe du Mexique (1519), d'où Soto a pénétré en 1539 dans l'intérieur des terres. Un peu plus tard (1532-1542), la mer Vermeille et la presqu'île de Californie commencent à figurer sur les cartes, mais, malgré le voyage de Vizcaino, les rivages les plus septentrionaux de l'ouest des Etats-Unis n'ont pas été connus, au nord du cap Mendocino, avant les voyages de Quadra et de Vancouver (fin XVIIIe s.).

A ce moment, une bonne partie des grands traits de l'intérieur était déjà connue. Depuis la vallée du Saint-Laurent, Louis Joliet, Cavelier de La Salle et les Varennes de la Verendrye avaient (seconde moitié du XVIIe siècle et première moitié du siècle suivant) découvert la Louisiane, suivi divers affluents de gauche du Mississipi jusqu'à leur confluent, et descendu le grand fleuve jusqu'au golfe du Mexique, enfin connu l'existence des montagnes Rocheuses. Les notions recueillies par eux ont été complétées et précisées au XIXe siècle par de nombreux voyageurs qui ont visité les différentes parties du « cœur de l'Amérique » et poussé jusqu'au Pacifique. Les premiers d'entre eux sont : Lewis et Clarke, qui ont étudié les terres drainées par le Missouri, et descendu le Columbia jusqu'à son embouchure (1803) ; Pike, l'explorateur du pays compris depuis les sources du Missouri jusqu'à la Rivière Rouge (1805-1807). L'exploration complète du Far-West, celle des montagnes Rocheuses par Wilkes et par Fumont, les reconnaissances topographiques des ingénieurs du Chemin de fer transcontinental, les études géologiques des Hayden, des Wheeler, de Whitney, etc., ont précisé des notions de plus en plus détaillées que, à partir de 1882, ont complétées encore les travaux du Geological Survey pour l'établissement de la carte des Etats-Unis, puis les études de l'école américaine de géographie dont le professeur Davis est le chef.

États-Unis de l'Amérique centrale, confédération des cinq républiques de *Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa-Rica, San-Salvador,* ayant existé de 1824 à 1839. V. Amérique centrale.

États-Unis du Brésil. Géogr. V. Brésil.

États-Unis de Colombie, ancien nom de la République actuelle. V. Colombie.

Étau [*tô*] n. m. (tiré de *étocs,* plur. de *étoc* ou *estoc*). Techn. Instrument formé de deux mâchoires que l'on rapproche à volonté à l'aide d'une vis, de façon à saisir fortement certains objets que l'on veut travailler : Etau *de serrurier, d'orfèvre.* || *Etau à main,* Petit étau mobile qu'on peut tenir d'une main tandis qu'on travaille de l'autre l'objet saisi entre ses mâchoires. (S'écrit quelquefois esteau.)

— *Etre pris, serré comme dans un étau,* Etre serré très étroitement. || *Avoir le pied dans un étau,* Etre chaussé trop étroitement. || *Avoir le cœur dans un étau,* Etre oppressé par une forte émotion.

— Anat. Un des noms de la moitié supérieure de la circonvolution de la grande fente cérébrale.

— Encycl. Techn. Il existe de très nombreuses formes d'*étaux.* Tous sont composés de deux mâchoires : l'une fixe et l'autre mobile, d'un organe permettant de les rapprocher et d'exercer un serrage, et d'un bâti.

Suivant le mode de déplacement de la mâchoire mobile par rapport à la mâchoire fixe, on distingue : les *étaux à mors parallèles,* surtout employés sur les machines, et les *étaux ordinaires,* les plus anciens, dont les plans des mors se coupent suivant l'axe de pivotement de la mâchoire mobile.

La commande de la mâchoire mobile est le plus souvent un système vis-écrou ; la mâchoire mobile formant écrou, et la vis étant commandée par levier. Cependant, chaque fois que l'on veut réduire les temps de montage des pièces à usiner on lui préfère un dispositif à came, d'un serrage beaucoup plus rapide.

Les étaux existent en toutes dimensions, depuis les massifs étaux de forge jusqu'aux étaux de bijoutiers. Ils servent aussi bien au travail à main qu'au travail à la machine. Dans le premier cas on les fixe sur l'établi, dans le second sur la table de la machine-outil.

On distingue divers types d'étaux : l'*étau à pied,* fixé à demeure sur l'établi et dont le pied s'appuie sur le sol de l'atelier ; l'*étau tournant,* qui ne se différencie du précédent que par la forme de la bride qui le maintient (l'étau tourne autour de son pied reposant sur une crapaudine) ; l'*étau parallèle,* lequel possède une branche mobile pouvant se déplacer parallèlement à elle-même, au lieu de pivoter ; l'*étau à griffes,* dont la branche fixe est munie d'une sorte de griffe qui permet sa fixation dans l'épaisseur d'une table ; l'*étau à main,* sorte de pince à vis que l'on manœuvre en la tenant à la main pour serrer des objets de menues dimensions ; l'*étau à goupilles,* constitué par une sorte de pince en acier dont les branches recourbées forment ressort (c'est aussi un étau à main) ; l'*étau à chanfrein,* qui est formé de deux branches articulées ayant des mors faisant un angle obtus avec les faces

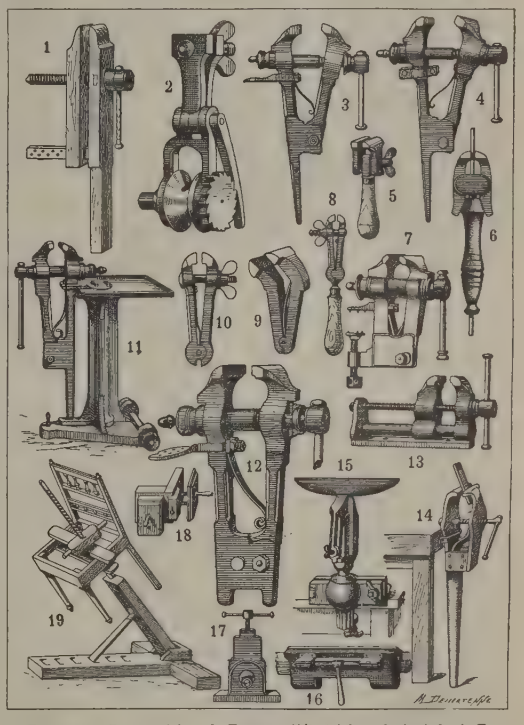

Etaux : 1. De menuisier ; 2. Tenseur, d'électricien ; 3. A pied ; 4. Tournant ; 5. A main, parallèle ; 6. A main, américain ; 7. Mobile, à griffes ; 8. A main, de bijoutier ; 9. A chanfrein ; 10. A main, à vis ; 11. Roulant, à table ; 12. A chaud, à deux pieds ; 13. Parallèle ; 14. Du XVIIIe siècle ; 15. Ajustable ; 16. D'affutage, pour scies ; 17. De tuyauteur ; 18. D'encadreur ; 19. D'ébéniste vernisseur.

verticales ; l'*étau de menuisier,* constitué par une planche que serre une vis en bois ; etc.

Étaules, comm. de la Charente-Maritime, arrond. et à 27 kil. de Rochefort, non loin de l'embouchure de la Seudre ; 970 hab. Ch. de f. Etat. Salines. Ostréiculture.

Étauliers, comm. de la Gironde, arrond. et à 13 kil. de Blaye, sur le *ruisseau d'Etauliers ;* 910 hab. Ch. de f. Etat. Source ferrugineuse. Tourbe. Vins rouges. Distilleries ; tonnelleries.

Étau-limeur n. m. Machine-outil utilisée pour le rabotage des métaux.

— Encycl. Les *étaux-limeurs* sont des machines utilisées pour le rabotage des pièces métalliques de faibles dimensions. A l'inverse des raboteuses, sur ces machines la pièce est fixe, et l'outil se déplace d'un mouvement alternatif par rapport à elle.

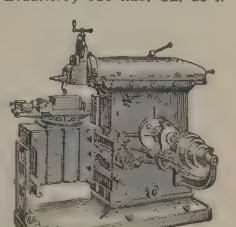

Etau-limeur.

Un étau-limeur se compose essentiellement : d'un bâti de fonte contenant les organes de commande ; d'un coulisseau portant à son extrémité l'outil, entraîné en mouvement alternatif par une commande à pignon et crémaillère ou à bielle et manivelle ; d'un outil monté sur une tête, inclinable ; d'une table où l'on fixe la pièce sur un

étau ou par brides, commandée dans le sens perpendiculaire au sens de travail de l'outil, et mobile en hauteur.

A chaque course l'outil détache un copeau, à la vitesse de coupe optima, puis il revient en arrière rapidement, tandis que la table porte-pièce se déplace de l'avance. On peut ainsi raboter des surfaces planes avec un degré de fini fonction de l'avance. On peut aussi, en imprimant à la table les mouvements convenables, raboter les surfaces cylindriques ou coniques de directrice quelconque.

Cette machine, pratique et d'un faible encombrement, employée dans les industries travaillant en petites séries, ou dans les services de réparation et d'outillage, a été détrônée dans les travaux de grande série par les fraiseuses, d'un travail beaucoup plus rationnel et beaucoup plus rapide.

ÉTAUPINAGE [*tô*] n. m. Action d'étaupiner.

ÉTAUPINER [*tô, né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *taupe*). Détruire les taupinières dans un champ, une prairie. || Détruire les taupes.

ÉTAUPINIER [*tô-pi-ni-é*] n. m. Homme qui détruit les taupes. (On dit aussi TAUPIER.)

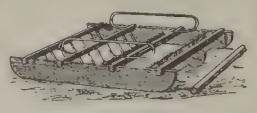

Etaupinoir.

ÉTAUPINOIR [*tô*] n. m. ou **ÉTAUPINEUSE** n. f. Instrument servant à étaupiner. (L'étaupinoir est une sorte de cadre, de bâti rectangulaire, portant en dessous des tiges de métal qui agissent à la manière des dents de herse ou de raclette et qui nivellent le sol lorsque cet appareil est traîné sur une prairie.)

ÉTAVE n. f. Sorte de tramail à fils très fins.

ÉTAVILLON [*vi-yon*] n. m. Morceau de cuir aminci, et disposé pour faire un gant.

ETAWAH, ville de l'Inde (Provinces-Unies, prov. d'Agra), dominant la Djemma, affluent droit du Gange; 45.000 hab. Ch.-lieu de district. Temples hindous; mosquée; ruines de l'antique forteresse des Radjpoutes Tchôhans. C'est un des principaux entrepôts de commerce du Doab méridional.

ÉTAYAGE [*tè-yaj'*] n. m. V. ÉTAYEMENT.

ÉTAYEMENT ou mieux (Acad.) **ÉTAIEMENT** [*tè-ie-man* ou *tê-man*] n. m. Action, manière d'étayer; état d'une chose étayée. *Travaux d'*ÉTAYEMENT. ETAYEMENT *solide.* (On dit aussi ÉTAYAGE.)

— Constr. Planche qui soutient un ciel plafonné.

— Mar. Action de munir de son étai : *L'*ÉTAYEMENT *d'un mât.*

ÉTAYER [*tè-yé*] v. tr. (de *étai*. — Se conjugue comme *payer.*) Soutenir au moyen d'étais : ETAYER *un mur;* et au fig. : *Il faut secourir et* ÉTAYER *la vieillesse.* (Montaigne.) ETAYER *une proposition de raisonnements convaincants.* || Servir d'étai : *Pilier qui* ÉTAYE (ou ÉTAIE) *un plafond.*

— Mar. *Etayer un mât,* Le munir de son étai; raidir son étai. (Se dit aussi pour ACCORDER, ÉTANÇONNER, ÉPONTILLER.)

— ***S'étayer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'appuyer, se soutenir : S'ÉTAYER *d'un bâton;* et *au fig.:* S'ÉTAYER *du nom de ses aïeux, du crédit des siens.*

— Avec réciprocité, Se soutenir l'un l'autre; et *au fig.:* S'aider mutuellement : *La richesse et le crédit* S'ÉTAYENT (ou S'ÉTAIENT) *mutuellement.* (J.-J. Rousseau.)

— Au sens passif, Etre étayé.

ET CÆTERA [*èt'-sé-té*] (loc. lat. signif. *Et les autres choses*). Et le reste. (On emploie cette locution pour se dispenser de faire une longue énumération : *Laboratoire où l'on voit des fourneaux, des cornues, des creusets,* ET CÆTERA. (S'écrit généralement ETC. par abréviation.)

— *Substantiv.* et au masc. invar. : *Ajouter des* « ET CÆTERA ». || *Et cætera de notaire,* Omission dangereuse faite dans un acte notarié.

— PROV. **Dieu nous garde d'un quiproquo d'apothicaire et d'un « et cætera » de notaire,** Il faut redouter les erreurs des apothicaires, qui peuvent être dangereuses, et les omissions des notaires, qui peuvent être préjudiciables.

et campos ubi Troja fuit, mots lat. signif. *Et les champs où fut Troie,* Hémistiche de Virgile (*Enéide,* III, 121). Enée quitte en pleurant, nous dit-il, les rivages de sa patrie, ses ports et les champs où fut Troie. (Ces mots s'emploient pour rappeler avec mélancolie le triste destin d'un grand peuple, d'une grande chose.)

ÉTCHÉGUEIH n. m. Relig. V. ÉTHIOPIE.

ETCHEMIN, rivière du Dominion canadien (Bas-Canada, prov. de Québec). Elle sort du *lac Etchemin,* et finit dans le Saint-Laurent, un peu en amont de Québec. Cours de plus de 100 kil.

ETCHETO (Jean-François-Marie), sculpteur français, né à Madrid en 1853, mort à Paris en 1889. Il débuta au Salon de 1881 par une statue de *François Villon,* qui reparut en bronze en 1883. Cette même année, Etcheto exposait le plâtre de son *Démocrite,* qui lui fut commandé en marbre par l'Etat.

ETCHEVERRY (Jean D'), poète et prêtre basque, né à Tafalla (Navarre) vers le milieu du XVIe siècle. On lui doit des poésies légères et pleines de grâce, et des poésies religieuses : *Vie de Jésus-Christ; Mystère de la foi;* etc. Ses œuvres ont été publiées en 1640.

ETCHEVERRY (Hubert-Denis), peintre français, né et mort à Bayonne (1867-1952). Elève d'Achille Zo, de Léon Bonnat et d'Albert Maignan, il obtint sa première récompense au Salon de 1895, avec *Mise au tombeau* et *Saint Michel protégeant une trépassée;* bientôt il se tourna vers le tableau de genre. En 1900 (Exposition universelle), sa toile des *Nounous* (achetée par l'Etat), et *Ils ne lisaient plus* (à la ville de Lyon), lui valaient une médaille d'argent. Depuis, cet artiste a donné : en 1901, *Lune de miel;* en 1902, *Marché à Ségovie;* en 1903, *Vertige,* toile mondaine, qui eut une grande vogue; en 1906, *les Loups;* en 1913, *Sous le masque;* en 1928, *Portrait rose;* en 1930, *la Dame en bleu,* qui lui valut la médaille d'honneur.

ETCHMIADZIN (« le fils unique est venu ici »), monastère arménien de Turquie, situé à 25 kil. O. d'Erivan, au pied du mont Alagœz et en face du massif de l'Ararat. Résidence du *catholicos* ou patriarche arménien-grégorien depuis 1441, et centre de la vie religieuse de l'Arménie. Cet ensemble d'églises et de cloîtres, qui possède une riche bibliothèque et une imprimerie, a succédé à *Ardimet-Kaghak,* la ville d'Artémis ou Anaït, la « Vénus arménienne »; d'après la tradition, le « fils unique » y serait apparu à Grégoire l'Illuminateur (de là le nom de *Etchmiadzin*) et y aurait, d'un coup de foudre, fait rentrer sous terre les divinités païennes.

ETCHU, prov. de l'empire du Japon (île de Nippon), sur la mer du Japon. Le pays produit blé, riz, orge, colza; arbres à thé et mûriers. Fabrication de cotonnades, de bronzes, d'objets en laque. Ville principale : *Toyama.*

et dulces moriens... V. DULCES MORIENS...

ÉTÉ n. m. (lat. *æstas*). Saison qui suit le printemps et précède l'automne (du solstice de juin [21 ou 22] à l'équinoxe de septembre [22 ou 23]). || Période des chaleurs en général. || *Cœur de l'été,* Temps ordinaire des plus grandes chaleurs de l'été. || *Grand été,* Grandes chaleurs du mois d'août. || *Petit été,* Chaleurs qui se produisent souvent au mois de septembre.

— Poét. Période où l'on est dans la force de l'âge :

J'étais encor dans mon *été.*
VOLTAIRE.

|| Année : *Mourir à son vingtième* ÉTÉ.

— LOC. DIV. *Eté de la Saint-Denis,* Série de beaux jours aux environs du 9 octobre jour de la fête de saint Denis. || *Eté de la Saint-Martin,* Derniers beaux jours, aux environs du 11 novembre jour de la Saint-Martin; — et *au fig.* Commencement d'une vieillesse verte et vigoureuse; retour de jeunesse chez un vieillard. || *Se mettre en été,* Prendre des habits légers.

— Chorégr. *Pas d'été,* Figure de contredanse, la deuxième des cinq du quadrille.

— ENCYCL. Astron. La terre décrit une orbite elliptique autour du soleil qui occupe un des foyers de cette orbite, dont le grand axe AP ne coïncide pas avec la ligne des solstices SS', elle-même perpendiculaire à la ligne équinoxiale γγ'. La distance du soleil à la terre est ainsi maximum le 1er janvier.

Sur cette orbite elliptique, la terre met des temps inégaux, en vertu de la *loi des aires,* à parcourir les quatre secteurs compris entre la ligne des solstices et celle des équinoxes, et qui correspondent aux saisons. L'*été* de l'hémisphère boréal a lieu de S à γ', et c'est ainsi la saison la plus longue dont la durée est de 93 j. 14 h., et, puisque les saisons sont inverses pour chaque hémisphère (V. SAISONS), l'été austral correspondant au secteur opposé S' γ, plus réduit, ne dure que 89 jours.

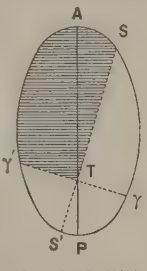

La marche de la terre se traduit à nos yeux par le mouvement apparent du soleil, dont les positions successives sont rapportées aux signes du zodiaque. Le 21 juin, au solstice d'été boréal, l'été commence, et le soleil quittant le signe des *Gémeaux* entre dans celui du *Cancer;* le 21 septembre, fin de l'été, le soleil sort du signe de la *Vierge* pour entrer dans celui de la *Balance.*

Cette saison est la plus chaude, bien qu'elle corresponde à l'éloignement maximum au soleil, parce que ses rayons frappent plus normalement les régions de la terre dirigées vers lui; cependant, les premières journées ne sont pas les plus chaudes, car le jour est long et, ainsi, la chaleur s'accumulant, les plus fortes chaleurs tombent environ du 15 juillet au 8 août.

— Iconogr. Cette saison a été personnifiée le plus fréquemment sous les traits d'une femme couronnée d'épis mûrs, tenant d'une main une faucille, et de l'autre une gerbe ou une corne d'abondance. Souvent, aussi, Cérès, déesse des Moissons, a été choisie pour rappeler l'*Eté;* ainsi, dans la série des *Quatre Saisons* peintes par divers artistes pour la galerie d'Apollon, au Louvre, l'été est représenté par *Cérès et ses compagnes implorant le soleil.* Ce tableau a été peint par Durameau. Dans le parc de Versailles, une statue de *Cérès tenant des épis de blé,* par Hutinot, personnifie l'été. Quelques peintres ont eu recours à des sujets bibliques : Poussin a représenté l'été par l'épisode de *Ruth et Booz* (Louvre). D'autres ont mis en scène des moissonneurs; Bouchardon, Clodion, des *enfants* nus moissonnant; Lancret (Louvre) a placé à côté des moissonneurs des couples villageois qui se livrent aux plaisirs de la danse; Houdon, dans un marbre qui est une merveille de grâce (Montpellier), a représenté une toute jeune fille, court vêtue, un petit arrosoir à la main; etc. Prud'hon a peint les Quatre Saisons : chacune d'elles est représentée par une femme. Le paysage tient une grande place dans les tableaux qu'ont fait de l'été divers peintres flamands et hollandais tels que : J. Brueghel, Van Goyen, etc. Parmi les artistes contemporains, Alfred Stevens a représenté, sous ce titre : *l'Eté,* une charmante jeune femme occupée à peler un citron (1857). Des figures allégoriques de l'Eté ont été sculptées par Droz (1846), V. Dubray (Louvre), Mathurin Moreau (1855), E.-L. Lequesne. Il faut faire une place à part à *l'Eté,* tableau de Puvis de Chavannes (1873), vaste toile où tout est idyllique et symbolique à la fois, et à *l'Eté* de Claude Monet. (V. planche *Beaux-Arts LVI.*)

L'Eté, d'après Prud'hon.

— Archéol. *Meubles d'été.* Du moyen âge à la fin du XVIIe siècle, il fut d'usage, en Occident, d'avoir des meubles s'harmonisant avec les saisons de l'année. On changeait au printemps et à l'automne l'ameublement des pièces principales; les tentures et draperies étaient plus légères l'été que l'automne.

Été dans le Sahara (UN), par Eugène Fromentin (1856). En 1852, Fromentin passa dans le Sahel algérien une année entière, séjour interrompu seulement par une excursion de deux mois au Sahara; de ce voyage, il rapporta la matière de deux livres : *un Eté dans le Sahara* et *une Année dans le Sahel,* auxquels se reportent encore tous ceux qui visitent les pays décrits par cet excellent artiste doublé d'un remarquable écrivain, personnel à la fois par le choix des sujets, par le pittoresque de sa vision et par l'élégante sobriété de son art. Fromentin a su rendre admirablement, dans son *Eté dans le Sahara,* l'impression faite sur lui par les spectacles qu'il a eus sous les yeux, comme il a appliqué son pinceau à rendre ces spectacles eux-mêmes.

Été de la Saint-Martin (UN), comédie en un acte de Meilhac et Halévy (Théâtre-Français, 1873). Un vieil oncle ne veut plus voir un jeune neveu qui a rompu un brillant mariage pour épouser la fille d'un tapissier. Il se console par la présence d'une prétendue nièce de sa cuisinière qui l'entoure de soins empressés. On n'a pas de peine à deviner qu'elle n'est autre que la femme de son neveu. Elle fait si bien que le vieillard devient amoureux d'elle. Quand il apprend qu'il a été joué, la situation menace de devenir tragique : mais le soleil de la Saint-Martin ne brûle pas et l'excellent oncle accueille le jeune ménage dans ses bras.

ÉTEIGNEMENT [*tè-gn* mll., *e-man*] n. m. Extinction; action d'éteindre. (Peu us.)

ÉTEIGNEUR [*tè-gn* mll., *eur*], **EUSE** n. Personne chargée d'éteindre les lumières : *Un* ÉTEIGNEUR *de cierges;* et *au fig.* Qui éteint les lumières de l'esprit : *Les gouvernements despotiques sont de puissants* ÉTEIGNEURS.

ÉTEIGNOIR [*tè-gnoir, gn* mll.] n. m. Mobil. Petit ustensile creux, de forme conique, qui sert à éteindre une bougie, un cierge, etc. : *Un* ÉTEIGNOIR *ancien.*

— *Par extens.* Objet de forme conique : *Une tour coiffée d'un* ÉTEIGNOIR.

— *Pop.* Nez en forme d'éteignoir. || Chapeau; bonnet de nuit.

— *Fig.* Ce qui éteint, empêche de briller, de se montrer : *La crainte de déplaire est l'*ÉTEIGNOIR *de l'imagination.* (Voltaire.) || *Fam.* Personne qui par son air et son attitude triste éteint toute joie.

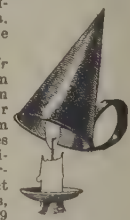

Eteignoir.

— ENCYCL. L'invention de l'*éteignoir* ne paraît pas remonter au delà de la fin du moyen âge, et encore le désigne-t-on sous le nom de « *entonnoir* ». L'éteignoir ne commence à porter son véritable nom que sous le règne de Louis XIV. Les entonnoirs du moyen âge étaient de véritables pièces d'orfèvrerie, ornées de perles et d'émaux. Au XVIIe siècle, ils sont en argent, et adoptés dans les intérieurs, même modestes, au XVIIIe siècle. En 1739 fut imaginé un appareil à éteindre automatiquement les luminaires, un « éteignoir » proprement dit, contre-balancé par un poids de sable fin; en 1782 apparaissent des éteignoirs automatiques à mouvement d'horlogerie : le problème à résoudre était celui de pouvoir lire au lit et s'endormir sans crainte du feu.

Éteignoir (ORDRE DE L'), prétendu ordre de chevalerie, dont le *Nain jaune,* le 25 décembre 1814, annonçait l'érection et dont il publiait le 5 janvier 1815 les statuts, exigeant des membres la preuve de « quatre générations d'ignorance paternelle et maternelle », et proclamant comme principes : « Abrutir pour gouverner, persécuter pour convaincre, ramper pour parvenir. » Dans la première liste des membres (15 février) figuraient Chouxber (Berchoux), Faciuntasinos (Fontanes), Syfrainous (Fraysinous), Telefz (Feletz), etc.

ÉTEINDRE [*tindr'*] v. tr. (lat. *extinguere.* — Se conjugue comme *craindre.*) Faire cesser de brûler, de briller : ETEINDRE *un incendie, une bougie, l'électricité.* || *Par anal.* Enlever l'éclat : *Le soleil* ÉTEINT *les couleurs des étoffes. La tristesse* ÉTEINT *le regard. La mort* AVAIT ÉTEINT *ses yeux.* (Fénelon.) *Par extens.* Etouffer, en parlant du son : *Les tentures des appartements* ÉTEIGNENT *le son.*

— *Fig.* Calmer, apaiser, en parlant des sensations ou des sentiments : ÉTEINDRE *l'ardeur de la fièvre.* ETEINDRE *la soif.* ETEINDRE *l'espoir, l'ambition. Le philosophe qui veut* ÉTEINDRE *ses passions ressemble au chimiste qui voudrait éteindre son feu.* (Chamfort.) || Etouffer, en parlant de l'intelligence, ou de ce qui l'éclaire : *Mon fils ne doit pas* ÉTEINDRE *son génie par l'étude de tous ces fatras.* (Voltaire.) || Détruire, anéantir, mettre fin à : ETEINDRE *une race. Quand la fièvre nous saisit et nous* ÉTEINT. (La Bruyère.)

Souvent notre amour-propre *éteint* notre bon sens.
VOLTAIRE.

|| ETEINDRE *des droits, des dissensions.* || *Eteindre une dette, une rente,* L'annuler en payant la dette ou le capital de la rente. || *Par extens.* Eclipser : *Qu'il n'ait un mérite importun qui* ÉTEIGNE *celui des autres.* (La Bruyère.)

— Poétiq. *Eteindre l'encens,* Mettre fin à la flatterie. || *Eteindre la clarté des yeux,* Rendre aveugle. || *Eteindre la vie, la lumière des yeux,* Faire mourir.

— Pop. *Eteindre de la braise,* Dépenser de l'argent. || *Eteindre son gaz, Eteindre son brûle-gueule,* Mourir.

— Art milit. *Eteindre le feu de l'ennemi,* Le faire cesser par un tir bien ajusté.

— Hydraul. *Eteindre un torrent,* Empêcher que ses eaux n'entraînent dans leur cours de la boue, des graviers, des pierres, etc.

— Peint. Adoucir, affaiblir : ETEINDRE *des tons trop crus.*

— Techn. *Eteindre de la chaux,* La mouiller pour la

faire tomber en déliquescence. || *Éteindre le fer,* Le plonger dans l'eau froide après l'avoir chauffé.

— ***Éteint, e,*** part, pass. du verbe *Éteindre* (au propre et au fig.).

— Fig. *Personne éteinte,* Personne dont les facultés sont oblitérées ou momentanément endormies.

— Chim. anc. *Mercure éteint,* Mercure qui a été trituré avec d'autres substances au point qu'il ne se montre plus en globules dans le mélange.

— Techn. *Chaux éteinte,* Chaux hydratée que l'on mélange au sable pour faire le mortier.

— ***S'éteindre,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir éteint. || Cesser de brûler, de briller, d'éclairer. || Cesser d'être en activité, en parlant d'un volcan. || Perdre son éclat, en parlant de la couleur ou du regard. || Cesser de se faire entendre, en parlant des sons.

— *Fig.* Mourir doucement, cesser d'exister : *Vieillard qui* S'ÉTEINT. *Forces qui* S'ÉTEIGNENT. *Familles qui* SE SONT ÉTEINTES. *La fièvre* S'ÉTEINT. — Se dit aussi du jour qui finit. || Se calmer, être étouffé, anéanti, en parlant des passions ou des sentiments : *Son zèle* S'ÉTEINT *trop vite.*

J'ai vu l'amour *s'éteindre,* et l'amitié tarir.
A. DE VIGNY.

— ALLUS. LITTÉR. **Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.** V. VOIX.

— ANTON. **Allumer, attiser, aviver.**

ÉTEINSON [*tin*] ou **ÉTEINÇON** n. m. (de *éteindre* et *son*). Petite lame de bois dont les accordeurs se servent pour isoler les cordes homophones.

ÉTEINTE [*tint'*] n. f. (de *éteindre*). Extinction. (Vx.)

— *Adjudication à l'éteinte de chandelle,* Adjudication où l'enchère reste ouverte tant que la chandelle brûle.

ÉTEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 20 kil. de Lorient, sur l'*estuaire d'Etel ;* 2.410 hab. Ch. de f. de la Trinité-sur-Mer à Etel. Port de pêche et de cabotage. Bains de mer.

ÉTELLE n. f. Mar. Nom donné aux grandes vagues qui se produisent à la suite du mascaret.

ÉTELLE n. f. Techn. Déchet plus gros que le copeau, produit par l'équarrissage des arbres et des pièces de bois à la cognée.

ÉTELON ou **ÉTALON** n. m. Epure de charpente tracée en vraie grandeur sur la surface horizontale du sol d'un atelier ou d'un chantier.

ÉTEMPERCHE [*tan-pèrch'*] n. f. Constr. V. ÉTAMPERCHE.

ÉTENDAGE [*tan*] n. m. Action d'étendre du linge, des étoffes, des feuilles de papier, pour les faire sécher, dans des hangars à air libre ou des étuves à air chaud, ou des hangars appelés *étentes.* || *Etendage d'une imprimerie,* Assemblage de cordes tendues, pour y étendre des objets à sécher ; endroit où sont placées ces cordes. || Dans la fabrication du verre à vitres, Opération consistant à développer les manchons de verre, après les avoir fendus longitudinalement. || Bâtiment dont les parois sont constituées par des persiennes. (On fait sécher dans ces locaux les fils et les tissus après teinture, impression ou blanchiment.) [On dit aussi ÉTENDOIR, ÉTENDELLE, ÉTENDERIE, et ÉTENTE.]

ÉTENDARD [*tan-dar'*] n. m. (de *étendre*). Enseigne de guerre : *Nos rois allaient recevoir* L'ÉTENDARD *sacré au pied des autels.* (Massillon.) [Se dit particulièrement du drapeau des troupes montées.]

— Fig. *Lever l'étendard,* Agir avec ostentation : *On peut être homme de bien sans* LEVER L'ÉTENDARD. (Massillon.) — Se mettre à la tête d'un parti, fomenter un

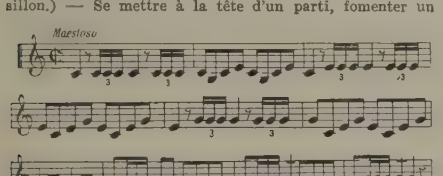

A l'étendard! (Sonnerie de trompette.)

mouvement : *Ils* ONT LEVÉ L'ÉTENDARD *du schisme et de l'erreur.* (Massillon.) || *Lever l'étendard de la révolte,* Se révolter. || *Suivre les étendards de quelqu'un,* Embrasser son parti, suivre sa fortune.

— Bot. Pétale supérieur de la corolle d'une papilionacée, dressé et étalé à la façon d'un étendard (*vexillum*).

— Féod. Enseigne qui était le signe d'investiture d'un comté.

— Hist. ottom. *Etendard céleste* (en turc *sandjâk chérîf*), Enseigne de couleur verte, que les Turcs vénèrent comme ayant été portée par Mahomet, et qu'ils déploient dans les grandes occasions.

— Mar. Pavillon d'une galère. || Nom spécial d'un grand pavillon national qu'on hisse à la poupe les jours de fête.

— ENCYCL. Archéol. L'*étendard* est le drapeau de la cavalerie, comme l'enseigne celui de l'infanterie. C'est au XVe siècle qu'il remplace la bannière. A partir du XVIe siècle, il tend à prendre la forme carrée ; il est de dimensions plus réduites que l'enseigne, et a les bords ornés de franges. La hampe est une pique de six à huit pieds. Jusqu'à Louis XIII, il n'y eut qu'un étendard blanc, insigne du colonel général de la cavalerie : la « cornette de France », qui rentrait dans la catégorie des enseignes. En principe, il y avait, dans un régiment, autant d'étendards que de compagnies.

— Milit. L'*étendard* des troupes montées ne diffère du drapeau des troupes à pied que par ses dimensions moindres : 64 dm² au lieu de 90. La distinction paraît avoir commencé avec le XVIIe siècle. Le nom de « étendard », donné depuis longtemps à l'enseigne portée devant le roi à la guerre, fut conservé longtemps à cet insigne royal. V. BANNIÈRE, DRAPEAU, ENSEIGNE.

ÉTENDELLE [*tan*] n. f. Lieu où l'on étend. || Sac de crin dans lequel on renferme les graines oléagineuses concassées, pour les soumettre à la presse. (On dit aussi ÉTEINDRELLE.)

ÉTENDERIE [*tan, rî*] n. f. Lieu où l'on étend quelque chose. || Sorte de rouleau en pierre, que l'on porte à une certaine température pour procéder à l'opération de l'étendage du verre à vitres.

ÉTENDEUR, EUSE n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui est chargé d'étendre le linge ou des étoffes pour les faire sécher : *Les* ÉTENDEUSES *d'une buanderie.*

— N. m. Verrer. Ouvrier qui étend les moules dans lesquels on souffle le verre.

— N. f. Papet. Ouvrière qui étend les feuilles de papier dans l'étendoir.

— *Adjectiv.* et au masc. Extenseur : *Les muscles* ÉTENDEURS. (Vx.)

ÉTENDOIR [*tan*] n. m. Papet. Pelle à long manche qui sert à placer sur les cordes d'étendage les feuilles de papier à sécher. || Perche sur laquelle les blanchisseuses étendent le linge. || Endroit où l'on étend, pour les faire sécher, des fils, tissus, feuilles de papier, etc.

ÉTENDRE [*tandr'*] v. tr. (lat. *extendere*). Donner plus de surface, plus de volume : ETENDRE *une feuille d'or en la battant.* || Faire occuper un plus grand espace à : ETENDRE *son front de bataille.* || Porter plus loin, reculer : ETENDRE *l'enceinte d'une ville.* ETENDRE *les limites de sa propriété.* || Répandre : ETENDRE *de la paille dans la rue.* || Appliquer par couches minces : ETENDRE *du vernis sur un panneau, du beurre sur du pain.*

— Déplier dans toute sa surface, dans tout son volume : ETENDRE *ses ailes, le bras, la jambe.* || Déplier, étaler, de manière à couvrir : ETENDRE *du linge sur une corde, une nappe sur la table, un tapis par terre.* || Etaler, coucher tout au long ; renverser à terre : ETENDRE *un blessé sur un matelas.* ETENDRE *son adversaire sur le terrain.*

— Allonger, affaiblir par l'addition d'une certaine quantité d'eau : ETENDRE *du vin, de l'alcool.*

— *Fig.* Donner plus d'étendue : ETENDRE *ses connaissances, sa puissance.* ETENDRE *le sens d'un mot, les termes d'une loi, la clause d'un contrat.* || *Etendre la vue,* Porter les regards sur un point éloigné. || Donner un plus grand développement à : ETENDRE *son sujet. Etendre sa protection, son protectorat sur un pays.* || ETENDRE *le parchemin, la courroie.* V. ALLONGER.

— Jeux. Au jacquet, *Etendre son jeu,* Prendre, avec ses dames, le plus de flèches possible pour faire facilement des cases.

— Peint. Grouper ensemble plusieurs parties qui reçoivent la lumière et où les objets ne sont séparés que par des demi-teintes adoucies.

— Poétiq. *Etendre un voile sur,* Cacher, dérober à la curiosité. || *Etendre un crêpe sur,* Assombrir, attrister. || *Etendre ses ailes,* Prendre de l'essor.

— Techn. *Etendre le verre,* Ramollir les manchons et les développer en feuilles. || *Four à étendre,* Four dans lequel on effectue l'étendage des manchons.

— ***Étendu, e,*** part. pass. du verbe *Étendre.* Déployé, allongé, couché de son long, vaste, etc. ; et *au fig.* Considérable par la variété ou les limites de sa nature ou de son action : *Des connaissances très* ÉTENDUES. *Pouvoirs* ÉTENDUS. *Esprit* ÉTENDU. — Qui s'applique à un grand nombre de choses : *Mot pris dans son acception la plus* ÉTENDUE. — Appliqué par extension : *La confiance n'est que l'estime de soi* ÉTENDUE *aux autres.* || *Alcool étendu,* Additionné d'eau.

— Blas. Se dit des oiseaux qui ont les ailes ouvertes, à l'exception de l'aigle qui, en ce cas, est dite *éployée.*

— Philos. Qui a la propriété de l'étendue : *Tout corps est nécessairement* ÉTENDU.

— ***S'étendre,*** v. pr. Occuper un certain espace : *Plaine qui* S'ÉTEND *à perte de vue.* || Occuper un certain espace de temps : *Période qui* S'ÉTEND *du troisième au quatrième siècle ;* et *au fig.* En parlant d'un auteur, d'un orateur, Se laisser aller à de longs développements : *Il* S'ÉTEND *par trop là-dessus.*

— Au sens réfléchi, Se coucher, s'allonger : S'ÉTENDRE *sur son lit.* || Se déployer : *L'armée ennemie* S'ÉTEND *rapidement.* || *Par extens.* Donner plus d'étendue à sa puissance, à ses biens : *Nation, Propriétaire qui* S'ÉTEND *de tous côtés.*

— Au sens passif, Etre, Devenir étendu (au propre et au fig.) : *Ses jambes* S'ÉTENDAIENT *sous la table. Domaine qui* S'ÉTEND *chaque année. L'incendie, Le mal* S'ÉTEND. *La question* S'ÉTEND *à l'infini. Cette règle* S'ÉTEND *à tous les cas. La vue* S'ÉTEND *sans obstacle.*

— Jeux. Au coucou et au papillon, Abattre et étaler ses cartes sur le tapis.

— Sports. Se dit d'un cheval de courses qui, en s'approchant du but, prend l'allure la plus rapide et, pour ce faire, s'allonge.

— PROV. **Le cuir sera à bon marché, les veaux s'étendent,** *Par plaisant.,* Se dit à (*ou* de) quelqu'un qui s'allonge nonchalamment.

— SYN. **Étendre, agrandir.** V. AGRANDIR.

— ANTON. **Plier, ployer, replier, trousser, froncer. — Resserrer, limiter, borner, restreindre.**

ÉTENDUE [*tan-dû*] n. f. (de *étendre*). Espace : *La vaste* ÉTENDUE *des mers.* || Dimension en superficie : *Un pays d'une grande* ÉTENDUE. (Se dit abusivem. pour Longueur : *L'*ÉTENDUE *d'une ligne.*)

— *Par extens.* Portée dans l'espace, en parlant de la vue, de la voix, d'une arme, etc. : *L'*ÉTENDUE *du tir d'un fusil.* || Portée dans le temps : *La vie de l'homme est d'une* ÉTENDUE *bien bornée.* || Développement, longueur : *L'*ÉTENDUE *d'un discours.*

Donnez à votre ouvrage une juste *étendue.*
BOILEAU.

— *Fig.* Ce qu'une chose comporte, embrasse ; extension intellectuelle ou morale : *Plus l'esprit gagne en clarté et en* ÉTENDUE, *plus le cœur gagne en justice et en bonté.* (Littré.) *Il ne peut exprimer toute l'*ÉTENDUE *de sa joie.*

— ESCR. Facilité de se fendre : *Tireur qui a beaucoup d'*ÉTENDUE.

— Gramm. et Log. Ensemble des idées auxquelles s'applique un nom appellatif : *L'*ÉTENDUE *d'un terme est en raison inverse de sa compréhension ; « animal » a plus d'*ÉTENDUE *et moins de compréhension que « quadrupède », et « quadrupède » que « cheval ».* (On dit plus souvent EXTENSION.)

— Mus. Distance entre deux sons extrêmes : *L'*ÉTENDUE *de la voix humaine est, en général, de deux octaves pour les femmes.*

— Philos. Propriété de la matière, par laquelle les corps occupent une partie de l'espace : *Selon quelques philosophes, l'*ÉTENDUE *est l'essence de la matière.* || Espace : *Les astres circulent dans l'*ÉTENDUE.

— ENCYCL. Philos. Tandis que l'espace est le cadre vide et illimité dans lequel nous situons les objets, l'*étendue* a une signification et une grandeur concrètes. Tandis qu'on parle de l'espace en général, on parle de l'étendue de tel ou tel corps, par où l'on entend la longueur, la largeur et la profondeur de ce corps. Le *nativisme* et l'*empirisme* discutent la question de savoir si la forme extensive de certaines sensations est due, ou non, à l'expérience. Il semble bien que la vue ne donne primitivement qu'une forme indistincte : les aveugles-nés opérés de la cataracte ne distinguent pas, de deux petits rectangles de papier blanc (ayant même base, mais de hauteur inégale), lequel est le plus grand. Les sensations de la vue ont besoin d'être complétées par celles du toucher et du mouvement.

ÉTENTE [*tant'*] n. f. Techn. Nom donné par les tisseurs à la longueur de chaîne qui existe depuis la remise ou le corps jusqu'à l'ensouple de derrière.

— Nom de l'atelier dans lequel on procède au séchage des feuilles de papier que l'on vient de fabriquer.

— Filet tendu à la basse mer sur des piquets. (Syn. de ÉTENDERIE.)

ÉTENTIER [*tan-ti-é*] n. m. et adj. Se dit de celui qui pêche à l'étente.

ÉTÉOCLE, frère de Polynice, tous deux fils d'Œdipe et de Jocaste. Les deux frères s'emparèrent du pouvoir à Thèbes, quand leur père se fut crevé les yeux. Ils convinrent de régner, alternativement, pendant une année ; mais Etéocle ayant refusé de rendre le sceptre à son frère, Polynice, soutenu par son beau-père Adraste, roi d'Argos, vint assiéger Thèbes avec six autres *chefs.* Les deux frères périrent par les mains l'un de l'autre. Créon, qui hérita du trône, fit faire de magnifiques funérailles à Etéocle, comme ayant combattu les ennemis de sa patrie, et fit jeter sans sépulture le corps de Polynice. Antigone, sœur des deux frères ennemis, ayant rendu les derniers honneurs à Polynice, fut condamnée à mort par ordre de Créon. V. EPIGONES.

Etéocle et Polynice, d'après une urne étrusque du musée de Florence.

ÉTÉOCRÉTOIS n. m. pl. (du gr. *eteokrêtes,* vrai Crétois). Habitants de la Crète, antérieurs à l'établissement des Hellènes : *Il y avait en Crète, encore au Ve siècle av. J.-C., des populations de langue non hellénique, qu'on appelle les* ETÉOCRÉTOIS, *et l'on en possède des inscriptions, dont le sens est inconnu.* (A. Meillet.)

ÉTÉONE n. f. Genre d'annélides polychètes errants, famille des phyllodocidés, comprenant des vers marins dont la tête porte quatre antennes.

ÉTÉOPHILE [*fil'*] ou **ETEOPHILUS** [*fi-luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans l'hémisphère nord, et qui vivent à l'état de larve dans les chatons des salicinées. || Syn. de DORYTOMUS.

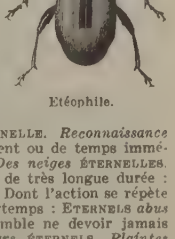
Etéophile.

ÉTER [*thé*] v. intr. (pour ESTER ; du lat. *stare,* être debout). Se tenir debout. (Vx.) [N'est usité qu'au participe présent : ETANT ou ESTANT.] V. ÉTANT, ESTANT, et ESTER.

ÉTERNEL [*tèr'-nèl*], **ELLE** adj. (bas lat. *æternalis ;* de *æternus*). Sans commencement, ni fin : *On ne peut concevoir Dieu autrement qu'*ÉTERNEL. || Qui n'aura pas de fin : *Encourir la damnation* ÉTERNELLE. *Une gloire* ÉTERNELLE. *Reconnaissance* ÉTERNELLE. || Qui existe constamment ou de temps immémorial : *Un printemps* ÉTERNEL. *Des neiges* ÉTERNELLES. || Dont on ne peut prévoir la fin ; de très longue durée : *Hiver* ÉTERNEL. *Paix* ÉTERNELLE. || Dont l'action se répète très souvent ou se continue très longtemps : ETERNELS *abus de la force.* || *Par exagér.* Qui semble ne devoir jamais finir, qui fatigue, ennuie : *Discours* ÉTERNELS. *Plaintes* ÉTERNELLES ; — et en parlant des personnes : *Un causeur* ÉTERNEL, *Un homme* ÉTERNEL. || Celui dont la présence lasse, fatigue ; ou *par plaisant.,* Celui dont on attend l'héritage, et qui tarde à mourir.

— LOC. DIV. *Sommeil éternel,* Mort. || *Royaume, Séjour éternel, Eternel dimanche,* Ciel, paradis. || *Salut éternel, Vie éternelle.* Bonheur sans fin des élus. || *Feu éternel.* Supplice sans fin des damnés. || *Père éternel,* Nom donné à Dieu le Père, première personne de la Trinité. || *Verbe éternel,* Nom donné à Dieu le Fils, seconde personne de la Trinité. || *Ville éternelle,* Rome, à qui les Romains promettaient un empire sans fin, et que les catholiques considèrent comme le siège immuable du chef de l'Eglise.

— *Eternel féminin.* V. FÉMININ.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est éternel, ce qui n'a ni commencement ni fin : *L'homme monte toujours du fini à l'infini, du temps à l'*ÉTERNEL. (E. Pelletan.)

— Dieu (avec une majuscule) :

L'*Eternel* est son nom, le monde est son ouvrage.
RACINE.

— Syn. **Eternel, continuel, immortel.** V. CONTINUEL.
— Anton. **Court, éphémère, mortel, passager, périssable, temporaire.**
— Encycl. Iconogr. La figure de l'*Eternel* a souvent été représentée par les peintres. Le plus illustre exemple est l'*Eternel séparant les eaux de la terre* par Michel Ange. Fresque de la Chapelle sixtine. (V. planche *Beaux-Arts LV.*)

ÉTERNELLEMENT [*tèr'-nè-le-man*] adv. D'une manière éternelle, sans commencement ni fin. || Sans fin, toujours :

Ce que Malherbe écrit dure *éternellement.*
MALHERBE.

Les « Lettres provinciales » seront ÉTERNELLEMENT *regardées comme un modèle de goût et de style.* (D'Alembert.) || Toujours, continuellement : *Dehors, il faisait jour,* ÉTERNELLEMENT *jour.* (P. Loti.) || Sans cesse : *Un homme qui gronde* ÉTERNELLEMENT.

ÉTERNISATION [*tèr', si-on*] n. f. Action d'éterniser, de faire durer toujours son résultat. (Peu us.)

ÉTERNISER [*tèr'-ni-zé*] v. tr. Rendre éternel, faire durer toujours : *Cet ouvrage est un monument qui* ÉTERNISERA *sa honte.* (Fénelon.) || Faire durer très longtemps :

Afin d'*éterniser* l'ardeur de notre haine.
BAUDELAIRE.

|| Faire durer trop longtemps, traîner en longueur : ÉTERNISER *une discussion.*
— ***S'éterniser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre immortel : *Il n'est pas donné aux hommes de se renouveler à volonté et de* S'ÉTERNISER. (Sainte-Beuve.)
— Au sens passif, Devenir éternel, Se perpétuer : *C'est ainsi que les abus* S'ÉTERNISENT. || *Fam.* Rester trop longtemps : S'ÉTERNISER *quelque part.*

ÉTERNITÉ [*tèr'*] n. f. (lat. *æternitas*). Durée sans commencement ni fin. || Durée sans fin, immortalité : *Ce grand empire qui s'était vainement promis l'*ÉTERNITÉ. (Bossuet.) || Durée indéfinie : *Pour promettre l'*ÉTERNITÉ *de l'amour, il faudrait pouvoir promettre l'*ÉTERNITÉ *de la jeunesse, de la beauté, de l'imagination.* (P. Janet.) || *Par exagér.* Temps fort long : *Ces ouvrages dureront une* ÉTERNITÉ. *Il y a une* ÉTERNITÉ *qu'on ne vous a vu. Cette heure m'a paru une* ÉTERNITÉ.
— *Par extens.* Vie sans fin, bonheur sans fin, réservés aux justes : *La pensée de l'*ÉTERNITÉ *console de la rapidité de la vie.* (Malesherbes.)
— *De toute éternité,* De temps immémorial.
— Hist. Titre qu'on donna à quelques empereurs romains, notamment à Constance.
— Théol. *Eternité des peines,* Dogme chrétien d'après lequel les peines de l'enfer sont éternelles.
— Encycl. Philos. Parmi les métaphysiciens, Spinoza est celui qui a rattaché le plus rigoureusement le concept d'*éternité,* au concept d'Etre absolu ou de substance, qui, pour lui, se confond avec l'idée de Dieu. Il suppose la substance en dehors du temps, de sorte que l'éternité est tout autre que les modes de la durée. En ce qui regarde le monde, le problème est discuté. Pour le phénoménisme rationaliste, pour Renouvier, le monde ne saurait être conçu comme éternel sans absurdité ; pour le phénoménisme empiriste, pour Stuart Mill par exemple, un temps infini ne paraît pas inadmissible.

ÉTERNUE [*tèr'-nu*] n. f. (de *éternuer*). Nom vulgaire de diverses plantes (agrostide, achillée, etc.), dites aussi HERBES À ÉTERNUER.

ÉTERNUEMENT [*tèr'-nû-man*] ou **ÉTERNÛMENT** n. m. Mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par suite duquel l'air est chassé tout à coup et avec violence par le nez et par la bouche : *L'*ÉTERNUEMENT *est provoqué par l'irritation de la muqueuse nasale.*
— Encycl. Réflexe ayant le plus généralement sa source dans l'irritation de la muqueuse nasale par un corps étranger, l'*éternuement* est un procédé de défense contre la pénétration des corps étrangers dans les cavités nasales. Il peut se produire en série, quand la cause d'irritation persiste, comme dans le coryza. Il peut être aussi d'origine centrale, comme dans le cas où il est provoqué par un rayon de lumière venant frapper la rétine.
— Hist. Les anciens regardaient l'*éternuement* comme un présage heureux le soir, et funeste le matin ; de là leur coutume de dire à qui éternuait : *« Jupiter vous conserve »* ou *« Jupiter détourne ce signe funeste. »* Cette coutume a été christianisée dans le : *« Dieu vous bénisse. »*

ÉTERNUER [*tèr'-nu-é*] v. intr. (lat. *sternutare*). Expirer brusquement du nez et de la bouche, par suite d'un mouvement convulsif du diaphragme : *Le poivre, le camphre, le tabac à priser font* ÉTERNUER.
— *Eternuer plus haut que le nez,* Variante honnête d'une locution proverbiale moins convenable. V. PÉTER.
— Argot. *Eternuer dans le son ou dans le sac,* Etre guillotiné.
— *Transitiv.* et *fam.* Dire en éternuant : ÉTERNUER *un merci.* || *Eternuer un mot,* Se dit d'un mot où il y a beaucoup de consonnes sifflantes, comme les mots russes ou polonais.
— Encycl. V. ÉTERNUEMENT.

ÉTERNUEUR [*tèr'*], **EUSE** n. Qui éternue souvent.

ÉTÉSIE [*zi*] n. f. Pierre dure et compacte, dont on se servait pour faire des mortiers à piler.

ÉTÉSIEN [*zi-in*] adj. m. (du gr. *étésios* sous-entendu *anémos,* vent annuel). Se dit de vents qui soufflent périodiquement dans la Méditerranée : *Les vents* ÉTÉSIENS *soufflaient d'une manière constante du Nord au Sud.* (Thiers.)
— Encycl. Les anciens Grecs donnaient le nom d'*étésiens* à des vents du N., qui, chaque année, dans la même saison, soufflaient dans l'Archipel. Par extension, on a nommé plus tard *vents étésiens* tous les vents périodiques qui règnent dans la Méditerranée. V. MOUSSON.
Ces vents, pendant l'été, viennent généralement du N., et, pendant l'hiver, du S. Voici comment on explique leur formation : sur toute l'étendue du Sahara, la température moyenne s'élève en été à plus de 30°, tandis que la Méditerranée et toutes les terres qui l'environnent s'échauffent moins ; l'air monte donc au-dessus du désert, et produit un appel tout alentour ; l'air des côtes méditerranéennes de l'Afrique se dirige vers le Sahara, et cède la place à l'air de la mer, dont le départ attire à son tour les courants du sud de l'Europe. En sorte que les bâtiments qui naviguent pendant l'été sur la Méditerranée reçoivent surtout l'impression des vents du N. Pendant l'hiver, les phénomènes inverses se produisent. Les hautes montagnes, alors couvertes de neiges, qui bordent le Sahara au N., se refroidissent plus rapidement que la Méditerranée et que ses côtes. C'est donc l'air du Sahara qui se dirige vers la mer, sur laquelle, par conséquent, on ressent l'impression des vents du S. Toutefois, les vents étésiens du N. sont plus forts que ceux du S. qui leur succèdent.

ÉTÊTAGE ou **ÉTÊTEMENT** [*man*] n. m. Opération qui consiste à couper la cime d'un arbre sur pied. (Cette opération est pratiquée soit pour conduire un arbre en têtard, comme le saule, soit pour le faire croître en largeur, soit pour donner de la lumière à son couvert, soit enfin pour diminuer au moment de l'abatage les dégâts que peut provoquer sa chute.)

D'argent à une aigle éployée et étêtée de sable.

ÉTÊTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de *tête*). Couper, enlever la tête de : ETÊTER *un poisson, un clou, une épingle.*
— Agric. Tailler la tête d'un arbre : ETÊTER *un arbuste.*
— ***Étêté, e,*** part. pass. du verbe *Etêter.*
— Blas. Se dit d'un animal qui n'a point de tête.

ÉTÊTEUR n. m. Pêcheur de morue qui coupe la tête de ce poisson. || Couteau dont il se sert.

ÉTEUF n. m. (orig. obscure). Archéol. Balle à jouer, en cuir, rembourrée de son. (Celle dont on se servait pour la longue paume, plus petite, plus dure, était bourrée de morceaux de drap et recouverte de drap.) || C'était aussi la boule d'étoupe qui garantissait la pointe des fleurets d'escrime.

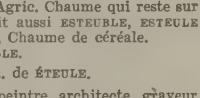
Eteuf d'épée.

— Loc. fam. *Repousser l'éteuf,* Répliquer vertement. — Se décharger sur un autre d'une besogne. || *Se renvoyer l'éteuf,* Se rendre la pareille. || *Courir après son éteuf,* S'efforcer de rattraper l'occasion qu'on a laissé échapper, de ressaisir ce qu'on a perdu.

ÉTEUFIER [*fi-é*] n. m. Fabricant d'éteufs.

ÉTEULE n. f. (lat. *stipula*). Agric. Chaume qui reste sur place après la moisson. [On dit aussi ESTEUBLE, ESTEULE et ÉTEUBLE.] || *Eteule blanche,* Chaume de céréale.
— Navig. fluv. Syn. de ÉTELLE.

ÉTEULIÈRE n. f. Agric. Syn. de ÉTEULE.

ÉTEX (Antoine), sculpteur, peintre, architecte, graveur et littérateur français, né à Paris en 1808, mort à Chaville en 1888. Il étudia la sculpture sous Dupaty et Pradier, la peinture à l'école d'Ingres, et l'architecture sous Duban. Il remporta, en 1829, le deuxième grand prix de Rome avec un *Hyacinthe mourant* (Angers). Il exposa, en 1833, le modèle en plâtre d'un groupe colossal : *Caïn et sa race maudits de Dieu,* son œuvre la plus remarquable (Lyon). Pour la face postérieure de l'arc de l'Etoile, il représenta *la Résistance de la France* à la coalition de 1814 et *la Paix.* Ces deux ouvrages ont de l'ampleur et de l'énergie. Citons encore une statue de *sainte Geneviève* (Clamecy) ; *Blanche de Castille* (Versailles) ; *saint Augustin* (église de la Madeleine) ; le *buste de Charlet ;* le *tombeau de Géricault.* On doit à cet artiste le modèle en plâtre d'un monument en l'honneur d'Ingres, pour la ville de Montauban (1871). Etex a exécuté beaucoup d'autres ouvrages, dont les plus importants sont, en sculpture : la *statue de Charlemagne* (Sénat) ; celle de *Michel Adanson,* au Muséum ; le *monument du général Lecourbe* (Lons-le-Saunier, 1857) ; le *tombeau de Brizeux,* à Lorient ; le *monument de Vauban,* à l'hôtel des Invalides ; la *statue équestre de François Ier* (Cognac) ; celle de *Fabert* (Metz), etc. ; en peinture : une vaste allégorie de *la Gloire des Etats-Unis,* peinte pour City-Hall, à New-York, en 1853. Comme littérateur, Etex a publié : une *Etude sur la vie et les ouvrages d'Ary Scheffer* (1859) ; une *Etude sur la vie et les ouvrages de J. Pradier* (1859).

ÉTEX (Louis-Jules), peintre français, frère du précédent, né et mort à Paris (1810-1889). Élève d'Ingres, il a exposé des tableaux d'histoire et de genre, des paysages et des portraits. On cite de lui : *Adam et Eve* (1838) ; *Femmes des frontières du royaume de Naples, Erigone* (1849) ; *Berryer, Decamps.*

ÉTHACOL n. m. Ether *monoéthylique de la pyrocatéchine,* qui se présente en cristaux à odeur de gaïacol, solubles dans l'alcool et l'éther. (Il serait plus analgésique que le gaïacol.) || Syn. de GUÉTHOL.

ÉTHAL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL CÉTYLIQUE. V. CÉTYLIQUE.

ÉTHALIDÈS. Myth. gr. V. ÆTHALIDÈS.

ÉTHALIQUE [*lik'*] adj. Chim. Syn. de PALMITIQUE.

ÉTHANAL n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE ACÉTIQUE. V. ALDÉHYDE.

ÉTHANAMIDE n. f. Chim. Syn. de ACÉTAMIDE.

ÉTHANE n. m. Carbure d'hydrogène saturé, de formule C^2H^6. || Syn. de DIMÉTHYLE, HYDRURE D'ÉTHYLE, MÉTHYLMÉTHANE, BIMÉTHYLE.
— Encycl. L'*éthane* est un gaz incolore et inodore liquide à — 84°. Il a été découvert en 1848 par Frankland et Kolbe qui l'obtinrent par électrolyse de l'acétate de potassium. Il se forme également dans l'action du sodium sur l'iodure de méthyle, par réduction de l'iodure d'éthyle et par hydrogénation de l'éthylène et de l'acétylène.

ÉTHANEDIAL n. m. Chim. Syn. de GLYOXAL.

ÉTHANEDIOÏQUE [*o-ik*] n. m. Chim. Syn. de ACIDE OXALIQUE.

ÉTHANEDIOL n. m. Chim. Syn. de GLYCOL.

ÉTHANENITRILE n. m. Chim. V. ACÉTONITRILE.

ÉTHANETÉTRACARBONATE n. m. Chim. Syn. de DIMALONATE.

ÉTHANETÉTRACARBONIQUE [*nik'*] adj. Chim. Syn. de DIMALONIQUE.

ÉTHANOÏQUE [*o-ik'*] adj. Chim. *Acide éthanoïque.* Syn. de ACIDE ACÉTIQUE. V. ACÉTIQUE.

ÉTHANOL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL ÉTHYLIQUE.

ÉTHANOLAL n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE GLYCOLIQUE.

ÉTHANOLYSE n. f. Chim. Alcoolyse par l'alcool éthylique.

ÉTHANOXIME [*nok-sim'*] n. f. Chim. Syn. de ALDOXIME.

ÉTHANOYLE [*no-il'*] n. m. Chim. Syn. de ACÉTYLE.

ETHE, comm. de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Virton), sur le Ton, sous-affluent de la Meuse par la Chiers ; 1.730 hab. Fabrique de chicorée, scieries ; commerce de bois de mines. Produits céramiques.

Ethe (COMBAT D'). Situé non loin de Virton, ce village d'Ethe fut le théâtre d'un des premiers combats de la Grande Guerre dans cette région, pendant la « bataille des frontières » et, plus spécialement, la bataille des Ardennes. Occupé par les Allemands le 22 août 1914, il fut pillé, saccagé et entièrement brûlé sauf cinq ou six maisons, sous prétexte que des habitants avaient fait feu sur des troupes allemandes. Quatre cents personnes environ furent fusillées. Le village fut repris par les troupes françaises, du 4 au 5 novembre 1918.

ETHELBALD, roi d'Angleterre, mort en 860. Fils d'Ethelwulf, il prit les armes contre son père et le força à lui céder une partie de son royaume.

ETHELBERT, roi de Kent, né vers 545, mort en 616, succéda, en 566, à son père Hormenric. A la mort de Ceawlin, en 593, il devint chef de l'heptarchie saxonne. Il épousa une princesse chrétienne, Berthe, fille de Caribert, roi de Paris ; il se fit baptiser en 597.

ETHELBERT, roi de l'Angleterre anglo-saxonne, mort en 866. Il succéda en 860 à son frère Ethelbald. Pendant tout son règne, il eut à combattre les invasions des Danois.

ETHELFLÈDE, morte vers 918. Fille d'Alfred le Grand. Mariée, en 889, à Ethelred, comte de Mercie, elle suppléa à l'incapacité de son époux en prenant elle-même la direction des affaires. Elle eut à lutter contre son frère Edouard l'Ancien, qui lui enleva Londres et Oxford, et contre les Danois qui, subjugués par son courage, respectèrent son autorité.

ETHELFRED ou **ETHELFRID,** roi de Northumbrie en 593, mort en 617. Il chassa les Bretons et battit les Ecossais, mais fut lui-même vaincu près de Nottingham par le roi d'Est-Anglie.

ETHELRED Ier, roi de Wessex, mort en 871. Il était le quatrième fils d'Ethelwulf et succéda à son frère Ethelbert en 866. Pendant tout son règne, il eut à repousser les invasions des Danois. En 871, il les battit à Reading et à Ashdown, mais il reçut, à Morton, une blessure aux suites de laquelle il succomba.

ETHELRED II, roi d'Angleterre, mort en 1016. Fils d'Edgar, il succéda à son frère Edouard le Martyr, en 978. Pendant la première partie de son règne, il eut à lutter contre les Danois, et ne put mettre fin à leurs incursions qu'en achetant leur retraite à prix d'or. Le massacre général des Danois qu'il ordonna en 1003 provoqua une nouvelle invasion de ces derniers et Ethelred fut dépossédé de son royaume par Knut.

ETHELWOLD (saint), évêque de Winchester, où il naquit vers 908, mort à Beddington en 984. Il devint, vers 954, abbé du monastère d'Abingdon et y introduisit l'observance bénédictine de Fleury-sur-Loire. Nommé, en 965, archevêque de Winchester, il entreprit la réforme du clergé et des monastères de son diocèse. — Fête le 1er août.

ETHELWULF, roi de Wessex et de Kent, mort en 858. Succéda à son père, Egbert, en 839. En 851, il battit les Danois à Ockley, fit, en 855, un pèlerinage à Rome, et en repassant par la France épousa Judith, fille de Charles le Chauve (856). A son retour en Angleterre, il trouva son fils Ethelbald, né d'une première union, en pleine révolte contre lui. V. ETHELBALD.

ÉTHÈNE n. m. Chim. Syn. de ÉTHYLÈNE.

ÉTHÉNYL préfixe qui sert à nommer les composés renfermant le groupement *éthényle.*

ÉTHÉNYLAMIDINE n. f. Chim. Syn. de ACÉTAMIDINE.

ÉTHÉNYLAMIDOXIME n. f. Composé ayant pour formule $CH^3C(NH^2)NOH$, et que l'on obtient par l'action de l'hydroxylamine sur l'acétonitrile. || Syn. de MÉTHYLCARBAMIDOXINE.

ÉTHÉNYLAMINOPHÉNOL [*fé*] n. m. Homologue du benzoxazol, bouillant à 201°. || Syn. de α-MÉTHYLBENZOXAZOL.

ÉTHÉNYLE n. m. Radical trivalent de formule $CH^3{\cdot}C{\equiv}$. (Le *trichlorure d'éthényle* CH^3CCl^3 ou méthylchloroforme est un liquide bouillant à 74°,5.)

ÉTHER [*tèr'*] n. m. (lat. *æther ;* du gr. *aithêr,* air pur). Anciennem. Fluide subtil, impondérable, qui remplit les espaces situés au delà de l'atmosphère terrestre. || D'après certains philosophes, Ame du monde. || Aujourd. Fluide impondérable, élastique, qui remplit les espaces, pénètre tous les corps, et que les physiciens regardent comme l'agent de transmission de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, etc.
— Poétiq. Air, atmosphère :

Je suis l'enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve,
Diaphane habitant de l'invisible *éther.*
V. HUGO.

— Chim. Composé organique résultant de la combinaison avec élimination d'eau d'un alcool avec un acide ou bien avec lui-même ou un autre alcool. || *Communément,* l'Ether sulfurique. V. la partie *encycl.*
— Minér. *Ether minéral fossile,* S'est dit quelquefois pour NAPHTE.
On emploie encore sous le nom d'*éther* des composés divers dont les principaux sont : l'*éther éthylacétique* (liquide incolore, d'odeur agréable de pommes. Anesthésique faible, il est administré, à l'intérieur, comme expectorant et antispasmodique contre la bronchite et l'asthme, à l'extérieur comme calmant, en frictions, contre les névralgies et les douleurs rhumatismales) ; l'*éther amyliodhydrique* (liquide incolore, d'odeur éthérée, très altérable à la lumière, employé par gouttes en inhalations contre la dyspnée cardiaque, la coqueluche, l'accès d'asthme) ; l'*éther amylnitreux* (liquide jaunâtre, d'odeur de pomme de reinette ; c'est un vaso-dilatateur et un antispasmodique énergique, employé en inhalations contre l'angine de poitrine,

l'asthme, les crises d'épilepsie, les syncopes). [Syn. ÉTHERAMYLAZOTEUX, AZOTITE OU NITRITE D'AMYLE.] ; l'*éther amylsalicylique* (liquide incolore d'odeur de trèfle incarnat, employé contre le rhumatisme articulaire, le lumbago, les névralgies.) [Syn. SALICYLATE D'AMYLE, AMYLÉNOL.] ; l'*éther amylvalérianique* (liquide incolore, mobile, d'odeur rappelant celle de la pomme de reinette. Il est employé contre la colique hépatique pour solubiliser les calculs biliaires. On l'utilise aussi contre les coliques néphrétiques. Il sert également en pâtisserie et en confiserie). [Syn. VALÉRIANATE D'AMYLE, ESSENCE DE POMME ARTIFICIELLE.] ; l'*éther azoteux* (liquide jaunâtre à odeur de pomme de reinette, très volatil et très altérable. C'est un diurétique très peu employé, que l'on prescrit en solution dans l'alcool). [Syn. ÉTHER NITREUX OU HYPONITRIQUE, NITRITE OU AZOTITE D'ÉTHYLE.] ; l'*éther azotique* (liquide incolore, d'odeur agréable, de saveur sucrée. C'est un excitant, un désinfectant comparable à l'ozone et un anesthésique, toutefois inusité comme tel. [Syn. AZOTATE OU NITRATE D'ÉTHYLE.] ; l'*éther benzylcinnamique* (principe cristallisé, d'odeur suave ; retiré du baume de Tolu, du baume du Pérou et du styrax). [Syn. CINNAMÉINE, CINNAMATE DE BENZYLE.] ; l'*éther bromhydrique* (liquide incolore, d'odeur alliacée. C'est un anesthésique général et local, convenant surtout pour les courtes opérations). [Syn. BROMURE D'ÉTHYLE, ÉTHANE MONOBROMÉ.] ; l'*éther butyrique* (liquide incolore, mobile, très inflammable, d'odeur voisine de celle de l'ananas. Sa solution alcoolique constitue l'*essence d'ananas du commerce*, employée dans la parfumerie et la confiserie) ; l'*éther chlorhydrique* (anesthésique local et général. Employé seul en inhalations comme anesthésique général, il peut déterminer des accidents que permet d'éviter le mélange *chlorure d'éthyle, chloroforme* et *éther*. Il est souvent utilisé pour les petites opérations et pour préluder à l'anesthésie chloroformique. Appliqué sous forme de jet sur les points douloureux [névralgies, sciatique, etc.] il produit sur la peau un abaissement de température et une anesthésie locale de courte durée. Ses vapeurs sont très inflammables). [Syn. CHLORURE D'ÉTHYLE, CHLORÉTHYLE, KÉLÈNE, ÉTHER MARIN, ÉTHANE MONOCHLORÉ.] ; l'*éther iodhydrique* (employé en inhalations comme antidyspnéique dans l'asthme, la dyspnée cardiaque, la coqueluche). [Syn. IODURE D'ÉTHYLE.] ; l'*éther méthylchlorhydrique* (gazeux à la température ordinaire, d'odeur alliacée, il se liquéfie lorsqu'il est fortement refroidi ou suffisamment comprimé. On l'emploie ainsi liquéfié, enfermé dans des récipients, desquels on peut le faire échapper en un jet très fin. Sa vaporisation produit un froid intense qui le fait utiliser en applications comme révulsif et anesthésique local contre les névralgies sous forme de pulvérisations ou de *stypages*, ainsi que pour les petites opérations, telles qu'ouverture d'abcès, avulsion des dents. Les pulvérisations doivent être faites avec certaines précautions, pour éviter les escarres.) [Syn. CHLORURE DE MÉTHYLE, MÉTHANE MONOCHLORÉ.] ; l'*éther méthylsalicylique* (liquide incolore d'odeur aromatique forte et persistante peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il se rencontre dans l'essence de *gaultheria procumbens* [*wintergreen*]. On le prépare synthétiquement. C'est un analgésique local et un antirhumatismal non irritant, rapidement absorbé par la peau. On l'utilise soit en nature, soit sous forme de liniment ou de pommade, contre les rhumatismes infectieux, la goutte, les névralgies, la sciatique, le tabes, le zona.) [Syn. SALICYLATE DE MÉTHYLE.]

— ENCYCL. Physiq. et Philos. On appelle *éther* un élément hypothétique qui serait invisible, impalpable, sinon impondérable, répandu partout, aussi bien dans le vide que dans l'intérieur des corps transparents ou opaques, et dont la conception permet d'expliquer de nombreux phénomènes physiques. Ce serait l'éther qui, selon le mode et l'intensité du mouvement auquel se trouvent soumises ses particules, peut donner lieu successivement à des phénomènes que nous appelons : lumineux, caloriques, électriques, magnétiques, etc. Certains philosophes, allant plus loin encore, voient dans cet élément unique le principe de la matière elle-même, la constitution de celle-ci, dès lors, ne différant de celle de la force que par le nombre et la rapidité des vibrations de l'éther et, conséquemment, par l'impression différente que les corps dits « matériels » produisent sur nos organes.

— Chim. *Ethers en général.* — On confond sous ce nom deux sortes de composés : les *éthers-oxydes*, résultant de l'élimination d'eau entre deux molécules d'alcools, et les *éthers-sels*, pour lesquels l'eau s'élimine entre un alcool et un acide. On tend aujourd'hui à réserver aux éthers-oxydes le nom d'éthers, et à appeler *esters* les éthers-sels.

Ethers-oxydes. — Les éthers-oxydes ont pour formule générale R·O·R′ (R et R′ étant des radicaux carbonés). On les classe en éthers *simples*, comme l'oxyde d'éthyle $C^2H^5.O.C^2H^5$, où les radicaux sont identiques, et en éthers *mixtes* (oxyde de méthyle et d'éthyle $C^2H^5{\cdot}O{\cdot}CH^3$) où ils sont différents. Les éthers simples s'obtiennent généralement par déshydratation d'un alcool. Les éthers-mixtes se préparent de préférence par voie indirecte en faisant réagir un iodure alcoolique sur un alcoolate alcalin : il se forme l'éther-oxyde et un iodure alcalin.

Les éthers-oxydes sont des corps neutres, bouillant plus bas que les alcools correspondants. Ils sont difficilement attaquables par les réactifs. Ils peuvent être dédoublés en alcools par les acides minéraux ; ils ne sont pas hydrolysables par les alcalis. Le type le plus courant de cette série est l'éther ordinaire (v. plus loin). On connaît des éthers-oxydes phénoliques, comme l'anisol $C^6H^5{\cdot}O{\cdot}CH^3$, l'oxyde de phényle $C^6H^5{\cdot}O{\cdot}C^6H^5$, etc.

Ethers-sels ou *esters.* — Les acides minéraux, comme les acides organiques peuvent donner des éthers-sels (sulfate de méthyle $SO^4(CH^3)^2$, acétate d'éthyle $CH^3{\cdot}CO^2{\cdot}C^2H^5$).

On peut regarder ces corps comme des sels où un métal monovalent serait remplacé par un radical carboné, d'où leur nom d'éthers-sels. On les prépare le plus souvent par action directe d'un acide sur un alcool (V. ÉTHÉRIFICATION), mais il existe des méthodes indirectes. On peut faire réagir sur l'alcool le chlorure d'acide au lieu de l'acide : il se forme l'éther et de l'acide chlorhydrique. Un sel alcalin ou d'argent d'un acide réagira sur un iodure alcoolique avec formation d'éther-sel et d'iodure métallique.

Les éthers-sels sont des liquides ou des solides fondant assez bas. Ils sont souvent doués d'une odeur agréable. Ils peuvent être hydrolysés en acide et alcool par l'eau sous pression, les acides minéraux étendus, les alcalis. Les éthers-sels sont très répandus dans la nature ; ils se forment dans certaines plantes. Les matières grasses sont des éthers-sels formés par la glycérine et les acides gras.

Les phénols, comme les alcools, peuvent donner des éthers.

— Chim. industr. L'*éther ordinaire*, nommé improprement *éther sulfurique* à cause de son mode d'obtention, est l'oxyde d'éthyle $C^2H^5{\cdot}O{\cdot}C^2H^5$. On l'obtient par action de l'acide sulfurique sur l'alcool. Il se forme intermédiairement de l'acide sulfovinique $SO^4HC^2H^5$ qui réagit sur une molécule d'alcool C^2H^5OH en donnant l'éther et de l'acide sulfurique SO^4H^2.

L'industrie le fabrique en grandes quantités. On porte à 130-140° dans des chaudières en tôle chauffées à la vapeur un mélange d'acide sulfurique à 66° Baumé et d'alcool. L'éther distille, on continue à alimenter en alcool. L'éther est débarrassé du gaz sulfureux qui le souille par un lavage alcalin. On le purifie par rectification dans des colonnes à plateaux.

L'éther est un liquide incolore, très mobile, d'une odeur particulière, d'une saveur brûlante, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau ; il est plus léger que l'eau ; sa densité est de 0,736. Il se solidifie à — 31° et bout à 35° ; il est très volatil, très inflammable, et brûle avec une flamme éclairante ; sa manipulation exige de grandes précautions. Il dissout le soufre, le phosphore, divers sels minéraux et un grand nombre de substances organiques : résines, huiles, corps gras, alcaloïdes, etc. L'éther est utilisé pour la préparation du collodion, des poudres sans fumée. On en fait un emploi considérable en chimie organique comme solvant.

— Pharm. L'*éther* s'emploie à l'intérieur sous la forme de potion, de sirop, de capsules, comme antispasmodique ; en inhalations et injections hypodermiques, comme stimulant.

Sa grande volatilité l'a fait utiliser pour la production du froid et l'anesthésie locale. V. ÉTHÉRISATION.

Jackson découvrit en 1846 les propriétés anesthésiques de l'éther, et, actuellement, beaucoup de chirurgiens le préfèrent au chloroforme pour l'anesthésie générale. Le malade est moins exposé aux dangers de la syncope, mais davantage à ceux du refroidissement et à la congestion pulmonaire. L'action de l'éther est plus lente et détermine parfois une agitation ébrieuse exagérée, de la cyanose et différents accidents qu'on évite en remplaçant l'administration par *inhalation* par l'*administration intrarectale.*

L'éther est encore employé en lavages comme antiseptique. L'éther réservé pour l'anesthésie générale est de l'*éther pur* et anhydre.

ÉTHER ou **ÆTHER.** Myth. gr. Divinité allégorique, qui personnifiait la région supérieure de l'air, les profondeurs du ciel. (Suivant Hésiode, Ether était fils de l'Erèbe et de la Nuit.)

ÉTHÉRAT [*ra*] n. m. Industr. Syn. de ÉTHÉROLAT.

ÉTHÉRÉ, E adj. De la nature de l'éther : *L'atmosphère* ÉTHÉRÉE *de la terre est de 68.000 lieues.* (Raspail.)

— Poét. Extrêmement léger, délicat, fugitif : *Une créature céleste, impalpable,* ÉTHÉRÉE.

— *Fig.* Qui s'élève au-dessus des sentiments terrestres : *Une âme* ÉTHÉRÉE. *Un amour* ÉTHÉRÉ.

— *Matière éthérée*, Ether des anciens ou des modernes. || *Voûte, Plaine éthérée*, Ciel, firmament. || *Régions éthérées*, Espaces occupés par l'éther ou par un air très subtil. — *Fig.* Milieu très pur, très noble : *Les* RÉGIONS ÉTHÉRÉES *de la poésie, du sublime.*

— Chim. De la nature de l'éther (liquide volatil) : *Vapeurs* ÉTHÉRÉES. Qui est propre au liquide appelé *éther* : *Une odeur* ÉTHÉRÉE.

— Pharm. Où l'on a mêlé de l'éther : *De l'eau* ÉTHÉRÉE.

ETHEREDGE (sir George), auteur dramatique anglais, né en 1634, mort à Paris (croit-on) en 1691. Homme de plaisir, il s'occupa de littérature par passe-temps. Sa *Vengeance comique* (1664) est une imitation très habile de Molière. Quatre ans plus tard il fit jouer : *Elle voudrait si elle pouvait !* qui eut aussi beaucoup de succès. Mais *l'Homme à la mode* (1676) reste son chef-d'œuvre. Ses œuvres sont inégales, et plus grossières encore que celles de Wycherley ; mais elles sont fort ingénieuses, et pleines de vie. Elles mettent à la scène les personnages frivoles et les mœurs dissolues des courtisans de Charles II.

ÉTHÉRÉEN [*ré-in*], **ENNE** adj. (de *éther*). Mythol. gr. Surnom des dieux célestes, surtout de Zeus et d'Héra. (Se dit quelquefois pour ÉTHÉRÉ, AÉRIEN, CÉLESTE.)

ÉTHÉRIE [*rî*] ou **ÆTHÉRIA** n. f. Genre de mollusques, type de la famille des éthériidés dont les espèces, assez nombreuses, habitent les cours d'eau et les lacs d'Afrique.

ÉTHÉRIFICATEUR n. m. Appareil spécial dans lequel on effectue l'étherification.

ÉTHÉRIFICATION [*si-on*] n. f. Transformation d'un alcool (ou d'un acide) en éther.

— ENCYCL. Berthelot et Péan de Saint-Gilles ont étudié l'*étherification* d'un acide par un alcool. Ils ont établi que la réaction

acide + alcool = éther-sel + eau

était limitée par la réaction inverse. Au bout d'un temps plus ou moins long qui ne dépend que de la température, la proportion d'éther n'augmente plus : elle a atteint une limite qui, elle, est indépendante de la température, et qui ne pourrait s'élever qu'en éliminant l'eau produite, ou bien en augmentant la quantité d'alcool ou d'acide. L'étherification se distingue donc de la neutralisation d'un acide par une base, qui est une réaction totale. Pratiquement, pour préparer les éthers-sels, il conviendra d'ajouter, au mélange, des corps avides d'eau (gaz chlorhydrique, acide sulfurique), afin d'augmenter le rendement en éther.

La réaction inverse de l'étherification est l'*hydrolyse* ou *saponification.*

ÉTHÉRIFIER [*fi-é*] v. tr. (de *éther*, et du lat. *facere*, faire. — Se conjugue comme *prier.*) Convertir en éther : ETHÉRIFIER *des acides.*

ÉTHÉRIIDÉS ou **ÆTHÉRIIDÉS** [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant des animaux fluviatiles, à coquille très irrégulière, vivant fixés aux rochers, dans les régions chaudes du globe. (Les genres principaux des éthériidés sont : *éthérie, mullérie, bartlettie.*)

ÉTHÉRISATION [*si-on*] n. f. Action d'éthériser ; mode d'anesthésie générale, qui consiste à faire respirer des vapeurs d'éther.

— ENCYCL. C'est Jackson qui découvrit, en 1846, les propriétés anesthésiques de l'éther. Il s'associa à Morton pour exploiter cette découverte. Mais le chloroforme ne tarda pas à supplanter l'éther, grâce aux recherches de Flourens, de Furnell et de Simpson.

Depuis quelques années, l'éther est redevenu en faveur, et, plus que toute autre, l'école française de Lyon a contribué à ce résultat, en montrant la proportion moins élevée d'accidents avec l'éther qu'avec le chloroforme.

L'éther est dispensé aux opérés à l'aide de masques spéciaux et notamment de l'appareil d'Ombredane, qui donne le maximum de sécurité. Il détermine une période d'excitation assez violente, avant que la narcose soit atteinte. Le réveil est plus rapide qu'avec le chloroforme. L'éther a deux inconvénients : il est très inflammable et, d'autre part, s'il ne touche pas le foie il agit parfois fâcheusement sur l'appareil respiratoire.

L'éther a été jadis très employé en pulvérisations pour procurer l'anesthésie locale. Il a été détrôné à cet égard par le chlorure de méthyle, le bromure d'éthyle, et surtout par la cocaïne et ses succédanés.

— Physiol. végét. Les végétaux peuvent être éthérisés, et cette anesthésie leur assure en quelques jours les mêmes effets que produit sur leurs cellules le repos prolongé de l'hiver. On éthérise les plantes en mélangeant à l'air du local où elles sont placées des vapeurs d'éther. C'est surtout sur les plantes et les fleurs destinées au forçage, que l'on pratique cette opération, qui permet d'avancer beaucoup le moment où l'on peut les mettre en végétation. V. FORCERIE.

ÉTHÉRISER [*zé*] v. tr. Mêler d'éther : ETHÉRISER *une potion.* || Rendre insensible par l'action de l'éther : ETHÉRISER *un malade.* || *Par extens.* Frapper d'insensibilité : *Quelques insectes ont un art pour magnétiser ou* ÉTHÉRISER *l'ennemi.* (Michelet.)

ÉTHÉRISME [*rissm'*] n. m. Méd. Etat d'anesthésie de l'organisme soumis aux inhalations d'éther.

— ENCYCL. Le sujet soumis aux inhalations d'éther ressent d'abord une sensation d'asphyxie. Puis survient brusquement une agitation violente de quelques secondes. Enfin, peu à peu, apparaissent le collapsus musculaire et l'abolition de la sensibilité générale. Il s'établit un sommeil profond. Si l'on exagère la dose, la mort survient, à moins qu'on n'ait recours à la respiration artificielle.

ÉTHÉROÏDE adj. (de *éther*, et du gr. *eidos*, apparence). Chim. Qui ressemble à l'éther.

ÉTHÉROLAT [*la*] n. m. Produit de la distillation de l'éther sur certaines substances aromatiques. (Les éthérolats sont aujourd'hui abandonnés. — On disait aussi ÉTHÉRAT.)

ÉTHÉROLATURE n. f. Teinture éthérée, obtenue par l'action directe de l'éther sur des plantes fraîches ou sur des sucs.

ÉTHÉROLÉ n. m. Médicament liquide, formé d'éther tenant en dissolution des principes médicamenteux.

— ENCYCL. Les *éthérolés* ou teintures éthérées s'emploient à l'intérieur par gouttes, et à l'extérieur en frictions. Les plus employés autrefois étaient ceux d'ammoniaque, de camphre, de térébenthine, de chlorure de zinc, de phosphore.

ÉTHÉROLIQUE [*lik'*] adj. Se dit des médicaments qui ont l'éther pour excipient.

ÉTHÉROLOTIF, IVE adj. (de *éther* et *lotion*). Se dit des médicaments éthérés employés en lotions. (Peu us.)

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* ÉTHÉROLOTIF.

ÉTHÉROMANE n. et adj. (de *éthéromanie*). Se dit des personnes qui ont la manie de l'ivresse causée par l'éther.

ÉTHÉROMANIE [*nî*] n. f. (de *éther*, et du gr. *mania*, folie). Méd. Impulsion morbide à boire de l'éther.

— ENCYCL. Cette impulsion est la conséquence de l'emploi répété de l'éther sous forme de liquide alcoolisé et sucré, ou encore, à l'état pur, dans le but de calmer une douleur ou de mettre un terme à l'agitation, au spasme nerveux et à l'insomnie. L'habitude se transforme en impulsion par le fait même de l'excitation des centres nerveux sensoriels que produit l'éther, et qui donne lieu à des perceptions agréables et parfois voluptueuses. L'intoxication qui en résulte présente à peu près les mêmes caractères que l'intoxication alcoolique, et peut avoir les mêmes conséquences graves. Toutefois, l'élimination de l'éther étant plus rapide que celle de l'alcool, l'*éthéromanie* est moins résistante que l'alcoolisme au traitement curatif, qui est sensiblement le même dans les deux cas.

Il est rare que l'inhalation des vapeurs d'éther conduise à une toxicomanie du même genre ; cependant, il y a des exemples de personnes qui, abusant de ces inhalations, finissent par éprouver des troubles voisins de ceux que provoque l'ingestion.

ÉTHICO-THÉOLOGIE [*jî*] n. f. Philos. Partie de la philosophie, où des doctrines théologiques se bâtissent sur des conceptions morales (éthiques).

— ENCYCL. Kant a donné l'exemple de cette méthode : La raison théorique ne saurait établir une théologie démonstrative. Mais la réflexion sur le devoir tel que nous le trouvons en nous peut et doit nous faire postuler un Dieu qui a réglé le monde en vue d'une fin morale.

ËTHICUS (ISTER ou HISTER), écrivain latin, qu'on suppose du IVe siècle, né en Istrie. On lui attribue : *Sophogrammios*, grand recueil d'énigmes ; une *Cosmographie*, publiée pour la première fois à Bâle en 1575 ; une compilation géographique, dont d'Avezac a publié une version latine abrégée ; un *Breviarium*, attribué à saint Jérôme.

ÉTHILDE D'ANGLETERRE, duchesse de France, morte avant 938. Fille d'Edouard Ier l'Ancien, roi des Angles et des Saxons, elle épousa vers 927 Hugues le Grand, duc de France, dont elle fut la deuxième femme. Elle mourut sans postérité et Hugues se remaria à Avoye ou Hedwige de Saxe, fille de Henri Ier l'Oiseleur, roi de Germanie.

ÉTHILLA. Myth. gr. V. ÆTHILLA.

ÉTHINE n. m. Chim. Syn. de ACÉTYLÈNE.

ÉTHIONATE n. m. Chim. Sel de l'acide éthionique.

ÉTHIONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide instable de formule $SO^3H{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}O{\cdot}SO^3H$ formé dans l'action de l'anhydride sulfurique sur l'éther ou l'alcool absolu. (Il constitue l'éther sulfurique acide de l'acide *iséthionique.* || L'*anhydride éthionique* ou *sulfate de carbyle* $C^2H^4S^2O^6$ qui dérive du précédent par déshydratation s'obtient par action de l'éthylène sur l'anhydride sulfurique. (C'est un solide blanc fondant à 80°.)

ÉTHIOPIANISME [*nissm'*] n. m. Mouvement ethnique et religieux qui débuta en 1892 dans l'Afrique du Sud par la fondation d'une Eglise chrétienne nègre indépendante, hostile à l'élément blanc.

— ENCYCL. L'*éthiopianisme* fut d'abord un mouvement religieux créé par un pasteur nègre de l'Eglise wesleyenne de Pretoria (Transvaal), en vue de constituer une Eglise nègre autonome. Les communautés noires américaines s'intéressèrent vivement à ce mouvement, qui, en 1903, comptait plus d'un million d'adeptes, avec 5.000 pasteurs et un trésor de 200 millions de francs. De religieux, le mouvement éthiopianiste devint politique, avec la devise : « L'Afrique aux Africains. » Il visa, dès lors, à préparer à une échéance plus ou moins proche, l'éviction de l'élément blanc.

Éthiopide (L'), poème épique grec, du cycle troyen, par Arctinos de Milet (milieu du VIIIe s. av. notre ère). Il faisait suite à l'*Iliade* et racontait l'histoire du siège de Troie depuis la mort d'Hector jusqu'aux derniers jours de la ville. Les principaux épisodes en étaient : l'arrivée des Amazones et de leur reine Penthésilée, qui fut tuée par Achille ; le meurtre de Thersite, et la purification d'Achille à Lesbos ; l'arrivée de Memnon, qui tuait Antiloque, et périssait sous les coups d'Achille ; enfin, la mort d'Achille, atteint par la flèche de Pâris, ses funérailles, la querelle d'Ulysse et d'Ajax se disputant ses armes. Ces épisodes célèbres ont inspiré souvent les poètes ou les artistes des siècles suivants. Plus tard, on divisa l'*Ethiopide* en cinq livres, et on lui donna pour suite la *Destruction d'Ilios*, du même auteur.

ÉTHIOPIE des Anciens. Partie de l'Afrique située au sud de l'Egypte.

— HISTOIRE. Appliqué à l'étude de l'antiquité, le nom d'ETHIOPIE (en gr. *Aithiopia ;* en lat. *Æthiopia*), le pays des « gens au visage brûlé », ne désigne pas toujours les mêmes régions. En fait, on l'emploie dans deux acceptions très différentes. Egyptologues et spécialistes des questions relatives à l'Orient primitif appellent *Ethiopie* la terre de Kaoushou des inscriptions hiéroglyphiques, le pays de Koush des prophètes hébreux et des documents cunéiformes, autrement dit la contrée qui s'étend au sud de Syène dans la direction de l'équateur. Pour les auteurs de l'antiquité classique, l'Ethiopie désigne un pays beaucoup plus vaste : c'est toute la partie méridionale de la terre habitée au sud de l'Egypte et aussi de la Libye, et se développant au long des rivages du fleuve Océan.

I. *L'Ethiopie des Egyptiens.* — C'est seulement aux temps du premier empire thébain, avec la XIe dynastie, que commença l'occupation de l'Ethiopie par les Egyptiens. Les rois des XIIe, XIIIe et XVIIIe dynasties étendirent progressivement leur domination jusque vers le confluent du Nil et de l'Atbara, et firent de leur conquête un véritable prolongement de l'Egypte, divisé en nomes comme elle, parlant sa langue, et professant ses religions ; son gouverneur, le « fils royal de Kaoushou », était souvent un fils de pharaon, héritier présomptif de la couronne. Dès le règne d'Aménophis III, ce vice-roi résidait en aval de la quatrième cataracte, dans le djebel Barkal, à Napata, et des temples aussi beaux que ceux de l'Egypte même se dressaient à Dakkèh, à Der, à Ibsamboul, etc. Le pays se rendit indépendant au temps de la XXIIIe dynastie et constitua alors (vers 930 av. notre ère) un royaume d'Ethiopie dont Napata fut la capitale et d'où les pharaons parvinrent un moment, dans la seconde moitié du VIIIe siècle, à étendre leur domination jusque sur la basse vallée du Nil. C'est entre 740 et 730 que Piônkhi Miamoun réalisa cet exploit, que maintinrent après lui, jusque vers 663, les rois de la XXVe dynastie (Shabaka et ses successeurs). Par la suite, le royaume d'Ethiopie fut ramené en amont de Syène et se trouva, sur les rives du Nil moyen, à peu près isolé des divers Etats du monde jusqu'au temps des Ptolémées. Après la conquête de l'Egypte par Octavien Auguste (30 av. notre ère), le préfet C. Petronius entreprit contre la *candace* (ou reine) d'Ethiopie une expédition qui parvint jusqu'à Napata et la détruisit (en 24-23), ce qui fit transporter par les souverains du pays leur capitale plus en amont, à Baroua ou Méroé, au-delà du confluent du Nil avec l'Atbara. Le royaume d'Ethiopie subsista encore un siècle ou deux ; mais, dès le IVe siècle de notre ère, il était remplacé par des Etats nubiens et blemmyes.

Les prêtres du dieu Amon de Napata en étaient les vrais souverains. Ils choisissaient le pharaon d'Ethiopie parmi les membres de la famille royale, les « pères royaux », présidaient à toutes ses entreprises et, s'il tentait de se soustraire à leur autorité, lui ordonnaient de se tuer, puis lui donnaient un successeur. La lutte contre les tribus pillardes du désert était la principale tâche des pharaons, qui durent aussi résister aux attaques des rois d'Egypte de la dynastie saïte et furent défendus (vers 523) contre les troupes du Perse Cambyse par les solitudes du désert de Korosko. Ils érigèrent de nombreux monuments (temples, tombeaux, pyramides royales) dont les inscriptions sont, jusqu'au IIIe siècle av. notre ère, en langue égyptienne et en hiéroglyphes classiques, puis sont gravées par la suite en une écriture demeurée jusqu'à présent indéchiffrable.

II. *L'Ethiopie des Grecs et des Romains.* — Très différente est l'Ethiopie des Grecs et des Romains. Pour les poètes homériques et, plus tard, pour la masse populaire, c'est le pays habité par les noirs, en qui on voit les plus justes et les plus parfaits des hommes, que les dieux se plaisent à visiter. Pour les savants, ce n'est bientôt plus que la partie méridionale de l'Afrique, et surtout celle qui est située au sud de l'Egypte, c'est-à-dire l'empire des pharaons de Méroé. Mais, avec le progrès des connaissances géographiques aux temps alexandrins et romains, le nom général d'Ethiopie a été appliqué à tous les pays africains nouvellement découverts jusqu'à Ménuthias (Zanzibar) et au cap Prasum (cap Delgado), jusqu'au lac No et au cours moyen du Niger, voire plus à l'O. encore. Là vivaient, au rapport des marchands qui pénétraient jusqu'à dans ces pays éloignés et en ramenaient les riches produits, des êtres prodigieux : pygmées en guerre avec les grues, hommes sans tête ou à tête d'animaux, satyres, onocentaures à corps d'âne et à buste d'homme, caméléopards, etc., dont le seul souffle ou le seul regard donnait la mort. L'Ethiopie était la terre des prestiges et des monstres. Rien de ces légendes, auxquelles a succédé au moyen âge la légende aussi fantaisiste du prêtre Jean, ne subsiste plus aujourd'hui, et l'Ethiopie a cessé

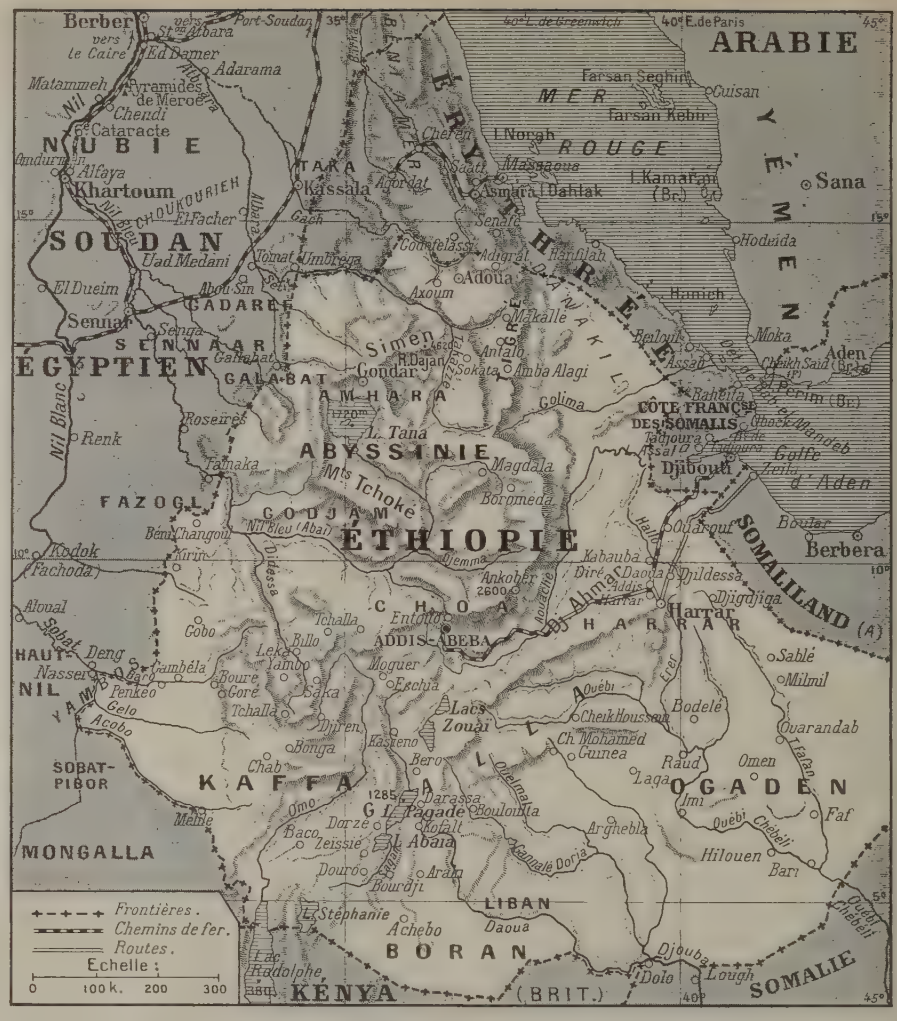

CARTE DE L'ÉTHIOPIE.

d'être l'immense région dont parlaient les géographes classiques, pour se restreindre au pays situé au nord-est de l'Afrique entre la mer Rouge et le Nil, et au domaine du « roi des rois d'Ethiopie » plus réduit encore (V. l'art. suiv.).

ÉTHIOPIE, région géographique de l'Afrique nord-orientale, séparant la mer Rouge de la vallée du Nil.

L'Ethiopie actuelle qui diffère complètement de l'Ethiopie des anciens Egyptiens comme de celle des anciens Grecs et Latins, est essentiellement constituée par le massif montagneux de forme triangulaire, dont le socle, haut d'au moins 1.000 m., se dresse dans l'ouest de la partie méridionale de la mer Rouge. En fait, on y adjoint les régions avoisinantes, c'est-à-dire la brûlante région côtière du Samara à l'E. et des plateaux du Harrar au S. De là sortent l'Atbara, le Nil Bleu et le Baro, pour aller grossir le Nil sur sa rive droite ; l'Omo, vassal du lac Rodolphe ; le Djouba et l'Ouabi Chebeli, qui courent vers l'océan Indien ; quant à l'Aouache, qui finit dans le lac Assal, il y demeure enfermé. L'Ethiopie est donc vraiment le « château d'eau » de cette partie de l'Afrique. Ainsi entendue, cette région ne comprend pas seulement l'empire d'Ethiopie (V. l'art. suiv.) ; elle déborde aussi sur l'Erythrée, et englobe le territoire de la Côte française des Somalis, comme une partie des deux Somalies britannique et italienne.

ÉTHIOPIE [EMPIRE D'] **(Mangasta Itiopa),** empire indépendant de l'Afrique nord-orientale, séparé de la mer Rouge et du golfe d'Aden par l'Erythrée, la Côte française des Somalis et la Somalie anglaise, et confinant à l'O. au Soudan anglo-égyptien, au S. à l'Ouganda et au Kenya britannique, au S.-E. enfin au Somaliland naguère italien. Superficie : 1.240.000 km² environ, peuplés de 12 millions d'hab. (*Ethiopiens, ennes*). Capitale, *Addis-Abeba.*

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Le Samara étant occupé par l'Erythrée italienne et par la Côte française des Somalis, ce sont les parties les plus hautes de la région géographique d'Ethiopie qui relèvent seules de l'empire homonyme. Elles sont isolées de la région côtière par une haute chaîne (dépassant 3.000 m. au mont Sovoïra) qui tombe brusquement, du côté de l'E., sur la dépression de la mer Rouge, et qui s'incline plus doucement vers le socle de grès et de schiste, haut de 1.500 m., constituant le plateau éthiopien. Celui-ci, qui est adossé à cette chaîne orientale, est parcouru par d'autres chaînes plus élevées encore, et dominé par des tables irrégulièrement découpées, les *ambas,* d'altitudes très diverses (de 1.000 à 2.400 m. au Simen et au Godjam) que dominent elles-mêmes des pics presque inaccessibles (Ras Dajan, 4.620 m. ; Kollo, 4.300 m. ; Agsiospatra, 4.150 m.). Au S.-E. de ce massif se développent jusqu'à la plaine littorale du golfe d'Aden et de l'océan Indien, les plateaux gallas-somalis, moins élevés et dans l'ouest desquels dorment de nombreux lacs sans écoulement (lacs Rodolphe, Stéphanie, etc.) ; plus à l'O. encore, des hauteurs volcaniques rattachent le massif d'Ethiopie au plateau des grands lacs, et s'inclinent rapidement sur les plaines drainées par les affluents de droite du Nil Blanc.

L'empire d'Ethiopie, situé sous la latitude du Soudan et du Sénégal, doit à son altitude de jouir du climat des régions tempérées, voire de connaître les froids des grandes altitudes. Comme ses vallées encaissées sont d'une chaleur étouffante et presque continue, on y distingue trois zones climatiques nettement marquées : jusqu'à 1.800 m., c'est la *kolla,* très humide, aux pluies abondantes et à la végétation exubérante (forêts de tamarins et de bambous) ; la *voïna-déga* lui succède jusqu'à 2.400 m. et mêle à la végétation de l'Europe méridionale (olivier, vigne, maïs) des plantes telles que le caféier et le tabac. A partir de 2.400 m., la *déga,* peuplée de nombreux troupeaux, est très salubre, mais froide et soumise à des gelées nocturnes analogues à celles des alpages de nos montagnes, dont ses paysages évoquent le souvenir.

Les pluies, apportées de l'océan Indien par les vents de l'E. et du S.-E., sont abondantes, et tombent surtout en été ; elles se produisent : dans le massif éthiopien, d'avril à septembre, et, sur les plateaux plus méridionaux, en février-mars, puis de juillet à septembre. Outre des torrents dont les lits le plus souvent à sec roulent passagèrement des eaux tumultueuses, outre des rivières temporaires comme l'Aouache, qui se perd dans le désert dankali, elles nourrissent des cours d'eau permanents, tributaires du Nil le plus souvent (Atbara, Nil Bleu, Sobat), mais parfois indépendants (Omo, Djouba, Ouebi Chebeli). Quelques-uns de ces fleuves se perdent dans des lacs parfois considérables ; l'Ethiopie possède, en effet, aussi bien dans le nord (lac Tana, qui alimente le Nil Bleu) que dans le pays galla (lacs Rodolphe, Stéphanie, etc.) des bassins fermés plus ou moins importants qui jalonnent la grande vallée d'affaissement de l'Afrique orientale, marquée par la mer Rouge et le *Graben.*

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. L'empire d'Ethiopie, formé par la réunion des anciens royaumes ou provinces du massif (Choa, Tigré, Amhara, Godjam) et des territoires, gallas pour la plupart, conquis par Ménélik II (Harrar, Ogaden, Aroussi, Kaffa, Djimma, etc.), conserva jusqu'en 1936, sous la direction de ses *ras* ou de ses *dedjaz* vassaux du « roi des rois » (*negus negueti*), une organisation toute féodale. Ses différentes provinces correspondent aux anciens royaumes du pays, et si sa capitale, Addis-Abeba, dans le Choa, est de fondation récente, ses autres villes principales sont les anciennes capitales des vieilles principautés de la contrée : Adoua et Axoum dans le Tigré, Gondar dans le Godjam, Harrar dans la province homonyme, etc.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. L'Ethiopie, dont les richesses minières sont fort peu étudiées et, pour ce qu'on en

connaît, à peine exploitées, demeure encore exclusivement un pays agricole. Elle n'a pas d'industrie, et produit surtout du sorgho et du millet, destinés à la consommation indigène, du café, du tabac, du maïs, du lin, du miel, de la cire, etc. Elle exporte surtout des cafés, et aussi des peaux fournies par les bêtes composant les nombreux troupeaux qui paissent sur les hauts plateaux. Tels sont les principaux produits que transporte le chemin de fer franco-éthiopien (783 km., dont 693 en territoire éthiop.) depuis le cœur de l'empire jusqu'à la française Djibouti, son principal port sur le golfe d'Aden. D'autres marchandises gagnent le Soudan anglo-égyptien et Khartoum par le Baro (en aval de Gambela), le Sobat et le Nil; d'autres arrivent par caravanes en Erythrée, et même en Somalie britannique et en Somalie italienne. Au total, le commerce de l'Ethiopie, dont l'outillage économique n'existe pour ainsi dire pas encore, représente chaque année quelque 70 millions de tonnes, dont environ 32 millions aux exportations.

— HISTOIRE DE L'EXPLORATION. Les anciens ne semblent pas avoir connu l'existence du puissant massif éthiopien, et n'en ont visité que les rivages. Le moyen âge y a, en dernier lieu, placé le mystérieux prêtre Jean, auprès de qui Covilham fut envoyé en 1487 par le roi de Portugal Jean II. Par la suite, grâce à des rapports suivis entre le Saint-Siège et le Portugal d'une part, et l'Ethiopie d'autre part, des renseignements utiles parvinrent en Occident, et des missionnaires portugais les précisèrent aux XVIIe et XVIIIe siècles. Alors le P. Fernandez visita le sud du Choa, et les PP. Paez et Lobo virent les sources du Nil Bleu avant l'Ecossais Bruce, dont les consciencieux voyages sont de 1772-1773. Dans la première moitié du XIXe siècle, des Français surtout (les deux frères d'Abbadie) ont visité le pays que, par la suite, l'Allemand de Heugein, des voyageurs italiens (Bottego) et la mission Marchand ont étudié à leur tour sur des points différents. Les travaux nécessaires pour la construction de la voie ferrée, pour l'établissement d'un réservoir dans la dépression du lac Tana, etc., ont nécessité, au début du XXe siècle, d'autres études dont a bénéficié la connaissance du pays; mais l'Ethiopie attend encore, sur nombre de points, des reconnaissances complémentaires et de sérieuses études géographiques.

— ETHNOLOGIE. Le mot *Ethiopien*, jadis syn. de « Nègre », doit être réservé à un groupe de populations qui, tout en ayant parfois la peau d'un brun foncé, se distinguent des Nègres par leurs traits réguliers, leur absence de prognatisme, leur nez saillant, souvent très étroit, leur menton bien dessiné. Leur teint est habituellement bronzé, leur chevelure lisse ou simplement frisée. Les Ethiopiens ont les lèvres un peu fortes, et le torse d'une grande beauté.

Armoiries de l'Ethiopie.

Ce type se rencontre chez les *Amharas* ou Abyssins proprement dits, les *Danakil* ou *Afar* des environs d'Obock, les *Choans*, les *Somalis*, les *Gallas*. Dans le sud, les croisements avec l'élément nigritique en altèrent la pureté.

Braves, intelligents, d'humeur assez belliqueuse, les Ethiopiens ont envoyé une migration jusqu'au Sénégal. (v. FELLATAS.) Ils se livrent à l'agriculture et surtout à l'élevage. Les agriculteurs sont naturellement sédentaires et ont même construit des villes importantes. Les pasteurs, comme les Somalis, sont essentiellement nomades. Il est à noter que la plupart des tribus ont un goût prononcé pour la viande crue. L'industrie éthiopienne consiste principalement dans la préparation des cuirs, la fabrication des armes, le tissage et la teinture.

La femme est achetée par l'époux, et les chefs sont fréquemment polygames. Dans certaines tribus, l'épouse a le droit, certain jour de la semaine, d'accorder ses faveurs à un étranger. L'esclavage, naguère très répandu, est aboli en principe, mais il n'a pas complètement disparu; on en a simplement changé le nom : l'esclave est devenu un serf. Sa condition n'est d'ailleurs pas bien dure.

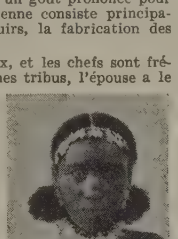

Ethiopienne.

— ARMÉE. L'armée régulière est évaluée à 100.000 hommes. En dehors d'elle, les troupes à la disposition des ras constituent une sorte de milice dont le total paraît s'élever à 200.000 hommes. La levée en masse donnerait 2 millions d'hommes, auxquels le matériel de guerre ferait sensiblement défaut.

— HISTOIRE. L'Ethiopie ne subit pas, grâce à sa position inexpugnable, la domination des Pharaons d'Egypte, et de bonne heure ses habitants, de race sémitique, établirent un vaste empire qui enjambait la mer Rouge et se continuait dans l'Yémen ou Arabie heureuse. Cette union lointaine des Ethiopiens et des Arabes se trouva symbolisée par la légendaire aventure de Mekeda — en arabe Balkhis — reine de Saba qui, sur le bruit de la renommée du roi Salomon, partit d'Aysoum au Tigré, le voir, fut si charmée de sa sagesse qu'elle se convertit, dit-on, au judaïsme et eut du souverain hébreu un fils, Ménilek (ou Ménélik) Ier qui régna à Aksoum, et dont Ménélik II du XIXe siècle prétendait descendre en droite ligne. Sous ce Ménélik Ier, les Juifs s'infiltrèrent avec continuité en Abyssinie, convertissant des tribus entières dont les Falashas sont, aujourd'hui, les maigres débris. Leur prépondérance est ruinée par la conversion, au IVe siècle, de l'Ethiopie septentrionale et de ses souverains, grâce aux prédications des SS. Frumence et Edèse, de nos jours encore grands patrons de l'Ethiopie. Au VIIe siècle, celle-ci passe au monophysisme qu'elle professe encore; les Juifs en profitèrent, aidés des Ethiopiens restés catholiques et païens, pour refouler au Choa la dynastie salomonienne; une juive appelée Judith ou Esther, monta sur le trône d'Aksoum que ses coreligionnaires gardèrent deux siècles. Le XIIIe siècle vit le refoulement des Juifs et le rétablissement de la dynastie salomonienne dont un négous *Lalibela*, le saint Louis éthiopien, passe pour avoir érigé les onze fameuses églises monophysites taillées dans un bloc de basalte. Mais les Ethiopiens avaient fort à se débattre à ce moment contre l'islam qui, après les avoir chassés d'Arabie, à partir du XIIe siècle, commence l'encerclement militaire de l'îlot chrétien éthiopien par la côte orientale avec Zeila comme base; les sultans d'Adal menèrent sans trêve la guerre sainte. En 1517, le sultan de Zeila, Mohammed Gragne, envahit Aksoum et Gondar; il est vaincu et tué. Grâce à l'héroïsme du négus assisté de 450 Portugais, la légende du « royaume chrétien du prêtre Jean » s'était répandue en Europe et une alliance avait été conclue en 1515 entre l'Ethiopie et le Portugal. En 1538, les musulmans de Zeila font un terrible retour offensif et détruisent Aksoum. Puis les Gallas superficiellement islamisés, à partir de 1537, dirigés par des chefs féodaux, commencent des invasions qui en 1690 couvrirent le Godjam et en 1770 faillirent ruiner tout l'Empire éthiopien. En même temps, les Ethiopiens catholiques, poussés par le fanatisme portugais, tentent d'extirper le monophysisme qui triomphe après avoir expulsé les Portugais et qui ferme l'Ethiopie pour un siècle aux étrangers. La capitale est transportée à Gondar, et tout le territoire éthiopien morcelé en une série de petits États que les négous essaient de maintenir en obéissance et de ramener à l'unité; mais leur autorité est surtout nominale; le pouvoir appartient aux trois grands chefs ou *ras* du Tigré, du Choa et de l'Amhara. En 1856, un Galla, soldat de fortune, Ali, se proclame négous de toute l'Ethiopie sans pouvoir s'imposer; son gendre, un Ethiopien, eut avec autant d'intelligence meilleure fortune et sous le nom de Theodoros III soumit le Choa, le Tigré et l'Amhara, il dompta les bandes gallas, prit Ankober comme capitale, mais s'étant brouillé avec les Anglais, périt en défendant Magdala contre eux. Le ras du Tigré, appuyé par les Anglais, soumit le ras salomonien du Choa, Ménélik, et le ras d'Amhara et devint négous sous le nom de Johannès. Celui-ci lutta heureusement contre l'Egypte de Méhémet-Ali qui voulait annexer l'Ethiopie, contre les Italiens installés à Massaoua et qui voulaient lui imposer leur protectorat et furent battus à Dogali (1887), mais il fut tué dans une bataille contre les mahdistes du Soudan (1889). Le ras du Choa, Ménélik, s'empara du pouvoir (1889), appuyé par les Italiens avec lesquels il signa le traité d'Ucciali (2 mai). L'Italie ayant voulu le transformer en reconnaissance de protectorat et ayant envahi le Tigré, les Italiens furent écrasés à Adoua, en 1896, et Ménélik II gouverna dans une Ethiopie indépendante. Brave, intelligent, d'esprit ouvert et assimilateur, après avoir conquis toutes les provinces gallas du sud, réduit par la force tous les ras à l'obéissance, le négous « roi des rois, lion de Juda », loin de se montrer xénophobe, se déclara prêt à moderniser énergiquement son empire avec l'aide de conseillers étrangers, en particulier suisses et français. Il autorisa les Français à construire une voie ferrée reliant Addis-Abeba à Djibouti et à la mer Rouge. Toutefois, il vit d'un mauvais œil le traité anglo-franco-italien du 14 décembre 1906, par lequel ces trois puissances européennes s'engageaient à respecter l'intégrité territoriale de l'Ethiopie et en réglaient la pénétration économique par elles. Ce désintéressement lui apparut doublé de convoitises inquiétantes. Les dernières années de Ménélik furent attristées par la mort de son cousin le ras Makonnen, vainqueur d'Adoua, et les intrigues de l'impératrice Taïtou, intelligente, mais stérile et jalouse, désireuse d'écarter du trône le ras Taffari, fils de Makonnen, et la princesse Zaoditou, fille chérie de Ménélik, au profit de Lidj Eyassou, fils du ras Mikhaël et d'une fille présumée du négous. Elle y parvint; Lidj Eyassou fut proclamé héritier en 1908; il monta sur le trône en 1913, après la lente agonie de Ménélik II. Il y devait peu rester : Lidj Eyassou, qui n'avait pas vingt ans, se trouvait sous la tutelle de son père le ras Mikhaël, musulman converti; en 1914, Constantinople et Berlin, désireux de bloquer la mer Rouge et de prendre à revers l'Angleterre en Afrique, entraînèrent celui-ci et le jeune négous à passer à l'islam. Les Ethiopiens se soulevèrent, Lidj fut déchu (septembre 1916); Zaoditou devint impératrice, avec son cousin âgé de 25 ans, le ras Taffari, comme régent et héritier présomptif. Celui-ci lutta victorieusement cinq ans contre Mikhaël et Lidj Eyassou qui furent écrasés à Sagala; le dernier, pris, fut interné sous une étroite surveillance à Fitihé. Le 7 octobre 1928, Taffari, ras du Harrar et régent d'Ethiopie, se fit proclamer négous; Zaoditou s'effaça devant lui sans toutefois abdiquer.

Cependant Taffari avait fait entrer l'Ethiopie dans la Société des Nations (1923) et visité l'Europe (1924). En 1928 il signait avec l'Italie un traité concédant à l'Ethiopie une zone franche avec débouché sur la mer Rouge. Lorsque Zaoditou mourut, en mars 1930, il se proclama empereur sous le nom de Haïlé Sélassié, fut couronné en novembre et donna à l'Ethiopie une constitution nouvelle en juillet 1931. Son règne semblait augurer pour son pays une ère de grand développement économique en accord avec l'Europe.

Mais le traité de 1928 qui définissait la frontière entre l'Ethiopie et la Somalie italienne sans que la délimitation en fût faite sur le terrain, permit à l'Italie, par les contestations qu'il fit naître, d'accomplir ses premiers desseins et de prendre sa revanche du désastre d'Adoua.

Profitant de quelques incidents de frontière, les Italiens pénétrèrent en Ethiopie en octobre 1935. La condamnation de l'agresseur par la S. D. N., la promulgation de sanctions économiques contre l'Italie (11 oct. 1935) n'empêchèrent pas la conquête méthodique du pays (prise d'Adoua, le 6 oct. 1935; d'Aksoum, le 14; de Makalé, le 18 novembre; victoires de l'Enderta, 10-15 février 1936; du Tembien, 27 février. Le 5 mai 1936, le maréchal Badoglio entrait à Addis-Abeba, d'où Haïlé-Sélassié s'était enfui pour s'embarquer sur un navire anglais à destination de la Palestine. Le 9 mai, Mussolini proclamait le roi d'Italie empereur d'Ethiopie. Mais en 1941 les Anglais décidèrent de libérer l'Ethiopie. Une attaque concentrique, menée du Soudan anglo-égyptien et du Kenya, vint rapidement à bout de la résistance italienne, et le 5 mai 1941, cinq ans après son départ, le roi Haïlé-Sélassié faisait son entrée dans sa capitale libérée. V. *Supplément*.

ÉTHIOPIEN [*pi-in*], **ENNE** n. (Ce mot, pris originairement pour désigner les peuples noirs en général, paraît signifier *au visage brûlé, noirâtre;* du gr. *aithiops,* de *ops,* visage, et *aithein,* brûler). Personne née en Ethiopie, ou y habitant : *Les* ÉTHIOPIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à l'Ethiopie, à ses habitants : *Le plus ancien monument de la littérature* ÉTHIOPIENNE *est une version de la Bible.* (Renan.)

— Géol. *Région éthiopienne,* L'une des provinces zoologiques distinguées par Sclater, puis par Lydekker, en se basant sur la distribution des mammifères. Elle comprend le continent africain, plus la Syrie et l'Arabie, moins Madagascar.

— N. m. : *S'exprimer en* ÉTHIOPIEN.

— ENCYCL. Linguist. Les langues éthiopiennes sont des langues sémitiques dont la pénétration en Afrique est antérieure à celle de l'arabe. Elles sont parlées par environ cinq millions d'individus, le reste des habitants de l'Ethiopie se partageant entre les langues chamitiques et les langues soudanaises. Parmi elles, on distingue : 1° l'*éthiopien ancien* ou classique (*guèze* ou *ghèze*), qui a subsisté jusqu'à nos jours comme langue liturgique et savante; 2° le *tigrigna,* qui dérive du précédent : parlé par 500.000 individus de religion chrétienne; 3° le *tigré,* parlé sur la côte par 100.000 individus; 4° l'*amharique,* parlé sur le haut plateau, langue officielle qui tend à supplanter les autres; 5° d'autres dialectes moins importants : le *gafat,* l'*argobba,* le *harrari,* le *gouragué.*

ÉTHIOPIQUE [*pik'*] adj. Qui appartient à l'Ethiopie, aux Ethiopiens : *Année* ÉTHIOPIQUE.

Éthiopiques (LES) ou *Théagène et Chariclée,* roman grec d'Héliodore (IIIe s. de notre ère). V. THÉAGÈNE.

ÉTHIOPS [*opss*] n. m. (du gr. *aithiops,* au visage brûlé). Nom donné, dans l'ancienne pharmacie, à un grand nombre de préparations de couleur noire : ETHIOPS *antimonial, calcaire, martial, graphitique.* || *Ethiops végétal,* Cendres du *fucus vesiculosus.*

ÉTHIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *èthicos,* moral; de *èthos,* mœurs, caractère). Qui concerne la morale : *Science* ÉTHIQUE.

ÉTHIQUE [*tik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Science de la morale : *L'* « ETHIQUE *à Nicomaque* » *et l'* « ETHIQUE *à Eudème* » *font partie des traités d'Aristote. L'*ETHIQUE *de Spinoza est une des œuvres les plus célèbres de la philosophie.*

Éthique, traité de morale d'Abélard, où la moralité des actions est définie sans relation avec les dogmes.

Éthique (L') *démontrée par la méthode géométrique.* C'est le principal ouvrage de Spinoza; écrit en latin, il parut après la mort de l'auteur (1677). Tout s'y ordonne en définitions, axiomes, démonstrations et corollaires. Spinoza part de la notion de Substance; il démontre qu'il ne peut y avoir qu'une substance infinie, conçue par l'Entendement comme ayant une infinité d'attributs infinis, dont deux seulement, l'Etendue et la Pensée, nous sont connus. Les choses finies sont des modes de ces attributs; l'âme, un mode de la Pensée; le corps, un mode de l'Etendue. L'âme est nécessairement sujette à des passions, mais elle peut acquérir un certain pouvoir sur elles, et, quand elle s'envisage elle-même comme une conséquence nécessaire de l'attribut de la Pensée (*sub specie æterni*), elle peut atteindre la vie éternelle.

Éthiques (LES TROIS) d'Aristote, Désignation habituelle de trois œuvres de théorie morale attribuées à Aristote, l'*Ethique à Nicomaque,* l'*Ethique à Eudème,* et la *Grande Ethique.* Les questions traitées dans ces deux dernières le sont également dans l'*Ethique à Nicomaque,* qui seule a paru devoir être attribuée à Aristote.

Dans l'*Ethique à Nicomaque,* Aristote indique le but de l'action, le *bonheur,* conséquence d'une activité normale de l'âme; il distingue la vie contemplative de la vie pratique, expose le rôle de la volonté libre, étudie les diverses vertus, oppose la « justice distributive » à la « justice commutative », qui corrige les inégalités ou rétablit l'égalité détruite. Il montre ensuite la part des sens, de la passion et de la raison dans l'action morale, désigne la sagesse comme supérieure à toute science et à tout art, puis la prudence comme indispensable à la vie pratique; fait ressortir les inconvénients d'une recherche irrationnelle du plaisir; traite de l'amitié et de l'égoïsme. La morale d'Aristote affirme que l'homme heureux et vertueux est celui qui remplit vraiment sa condition d'homme. L'acte humain le plus grand est la pensée. Le souverain bien est la contemplation de l'intelligible. Ce qui dépasse toutes choses, ce qui possède le bonheur entier et la vertu parfaite, c'est la pure Intelligence, c'est la Pensée de la pensée : c'est Dieu. Efforçons-nous sans cesse de nous rapprocher de lui, parce que nous connaîtrons de plus en plus le vrai bonheur.

ETHMOCÉPHALE [*fal'*] n. m. (de *ethmoïde,* et du gr. *képhalê,* tête). Monstre chez lequel le nez est remplacé par un appendice en forme de trompe.

ETHMOCÉPHALIE [*fa-lî*] n. f. (de *ethmocéphale*). Monstruosité de l'ethmocéphale.

ETHMOCÉPHALIQUE [*lik'*] adj. Qui est affecté d'ethmocéphalie; qui a rapport à l'ethmocéphalie : *Monstre* ETHMOCÉPHALIQUE.

ETHMOÏDAL, E, AUX adj. Anat. Qui a rapport à l'os ethmoïde : *Suture* ETHMOÏDALE. (On dit aussi ETHMOÏDIEN, ENNE.)

ETHMOÏDE adj. (du gr. *èthmos,* crible, et *eidos,* aspect). Se dit de l'os du crâne situé à la racine du nez, et qui est criblé de petits trous.

— *Substantiv.* et au masc. : *L'*ETHMOÏDE.

ETHMOÏDITE n. f. Inflammation de l'ethmoïde, et surtout de la muqueuse qui le recouvre.

ETHMOLITE n. f. Pétrogr. Nom servant à désigner le mode de gisement d'un massif éruptif profond, ayant la forme d'un entonnoir irrégulier. (Le seul exemple connu jusqu'ici est le massif de tonalite d'Adamello.)

ETHMOPHYSAL [*fi*] adj. m. (de *ethmoïde,* et du gr. *phusis,* nature). Anat. Se dit d'une des pièces du sphénoïde : *Os* ETHMOPHYSAL.

— Substantiv. : *L'*ETHMOPHYSAL.

ETHMOSPHÉNAL [*moss-fé*] adj. m. (de *ethmoïde,* et *sphénoïde*). Anat. Se dit d'une des pièces du sphénoïde : *Os* ETHMOSPHÉNAL.

— Substantiv. : *L'*ETHMOSPHÉNAL.

ETHNARCHIE [*chî*] n. f. Dignité d'ethnarque. || Province vassale des Romains placée sous la domination d'un ethnarque.

ETHNARQUE [*nark'*] n. m. (du gr. *ethnos*, peuple, et *arkhê*, commandement). Chef, à la fois administrateur et juge suprême, qui dirigeait certaines communautés juives dans les villes antiques, par exemple à Alexandrie.

ETHNIE [*èt'-nî*] n. f. (du gr. *ethnos*, peuple). Groupement naturel d'individus de même race et de même culture : *L'*ETHNIE *française déborde en Suisse, en Belgique, au Canada.*

— ENCYCL. *L'ethnie* diffère de la *race* en ce que celle-ci est déterminée seulement par les caractères somatiques (physiques) de l'individu, alors que celle-là comprend tous les caractères humains, qu'ils soient somatiques, linguistiques ou culturels.

ETHNIQUE [*nik'*] adj. (gr. *ethnikos ;* de *ethnos*, peuple). Païen, gentil, idolâtre, dans les auteurs ecclésiastiques : *Les superstitions* ETHNIQUES.

— Se dit de tout caractère ou de toute manifestation réglés propres à une race, par opposition avec les caractères des individus ou leurs gestes circonstanciels.

— Gramm. Qui désigne les habitants d'une nation, d'un pays : *Gaulois, Français, Saxons sont des noms* ETHNIQUES.

— *Substantiv.* et au masc. Dénomination d'un peuple : *L'Allemand est l'*ETHNIQUE *d'une population considérable en Europe.*

ETHNO-GÉNÉALOGIE [*jé*] n. f. (du gr. *ethnos*, nation, et de *généalogie*). Anthropol. Syn. peu us. de ETHNOGÉNIE.

ETHNOGÉNIE [*nî*] n. f. (du gr. *ethnos*, nation, et *généa*, génération). Branche de l'anthropologie, qui s'occupe de l'origine et de la filiation des races humaines. (On dit aussi ETHNO-GÉNÉALOGIE, et ETHNOGÉNÈSE.)

ETHNOGRAPHE [*graf'*] n. et adj. (du gr. *ethnos*, nation, et *graphein*, décrire). Se dit d'une personne qui s'occupe d'ethnographie.

ETHNOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *ethnos*, peuple, et *graphein*, décrire). Branche de l'anthropologie, qui a pour objet l'étude de toutes les manifestations matérielles de l'activité humaine, en même temps que des mœurs, des coutumes, des caractères moraux des populations.

— ENCYCL. Tout ce qui concerne l'habillement, l'habitation, l'alimentation, les armes, l'industrie en général, la culture, l'élevage, la chasse, le commerce, les arts, les fêtes, le culte, rentre dans le domaine de l'*ethnographie*. Il ne faut pas confondre, comme on le fait en certains pays étrangers et même chez nous, l'ethnographie, science d'analyse, avec l'ethnologie qui est une science de synthèse. V. ETHNOLOGIE.

Ethnographie (MUSÉE D'), à Paris, au palais du Trocadéro ; fondé en 1880, avec 6.000 objets environ, et devenu l'un des plus importants du monde, il a été réorganisé dans le nouveau cadre du Palais de Chaillot, sous le nom de **Musée de l'homme** (1937).

ETHNOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à l'ethnographie : *Travaux* ETHNOGRAPHIQUES.

ETHNOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *ethnos*, peuple, et *logos*, discours). Branche de l'anthropologie, qui a pour but la connaissance du mode de formation et de l'ensemble des caractères de chaque groupe humain, de façon à permettre une classification des races basée sur leurs affinités.

— ENCYCL. *L'ethnologie* emprunte ses documents à la préhistoire, à l'archéologie, à l'histoire, à l'anatomie, à l'ethnographie, à la linguistique. Elle constitue en réalité une synthèse de toutes les données relatives aux divers groupes de l'humanité.

A l'heure actuelle, nous ne possédons que des renseignements incomplets sur une foule de populations ; naguère, les lacunes étaient naturellement beaucoup plus nombreuses. Aussi n'est-il pas surprenant que les premières classifications proposées par les savants ne reposent que sur un seul caractère. Tantôt, c'est la couleur de la peau qui leur a servi de base (Linné, Pickering), tantôt la nature des cheveux (Bory de Saint-Vincent), la forme du crâne (Retzius) ou celle du bassin (Weber), tantôt encore la répartition géographique (Buffon, Agassiz).

Blumenbach, Cuvier, Prichard, Morton, de Quatrefages, etc., comprirent qu'un seul caractère ne saurait suffire, et s'efforcèrent d'en faire entrer en ligne le plus grand nombre possible. Toutefois, l'accord est loin d'être complet entre les anthropologistes, même si l'on s'en tient aux grandes divisions. Les troncs blanc, jaune ou mongolique et nègre sont à peu près universellement admis, et, dans le tronc nègre les populations naines (Négritos et Négrilles) sont considérées comme devant être mises à part. Mais l'accord cesse quand il s'agit de la place à assigner aux Américains, aux Polynésiens, voire aux Malais. Les difficultés sont d'autant plus grandes que le croisement s'est opéré sur une très vaste échelle, et que les métis offrent des caractères mixtes qui compliquent le problème.

ETHNOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à l'ethnologie : *Sciences* ETHNOLOGIQUES.

ETHNOLOGIQUEMENT [*ji-ke-man*] adv. Du point de vue ethnologique.

ETHNOLOGISTE [*jisst'*] n. Qui s'occupe d'ethnologie. (On dit aussi ETHNOLOGUE.)

— Adjectiv. : *Savant, Ecrivain* ETHNOLOGISTE.

ETHNOLOGUE [*logh'*] n. et adj. Syn. de ETHNOLOGISTE.

ETHNOPHRONE [*fron'*] n. m. (du gr. *ethnos*, nation, et *phronein*, penser). Hist. relig. Membre d'une secte du VIIe siècle, laquelle conservait des cérémonies païennes.

ETHNORYTIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *ethnos*, nation, et *ruesthai*, tirer d'un danger, protéger). Se dit, dans la classification d'Ampère, des sciences qui ont pour but la défense des nations.

ÉTHOCAÏNE n. f. Pharm. et Chim. Syn. de NOVOCAÏNE.

ÉTHOCRATE n. (du gr. *èthos*, mœurs, et *kratos*, pouvoir). Partisan de l'éthocratie.

ÉTHOCRATIE [*sî*] n. f. (de *éthocrate*). Gouvernement qui serait fondé sur la seule morale.

ÉTHOCRATIQUE [*tik'*] adj. Relatif à l'éthocratie : *Gouvernement* ÉTHOCRATIQUE.

ÉTHOCRATIQUEMENT [*ti-ke-man*] adv. D'une manière éthocratique. (Peu us.)

ÉTHOGÈNE n. m. (du gr. *aithein*, brûler, et *génos*, origine). Poudre blanche, légère comme la magnésie, insoluble dans l'eau, qu'elle rend légèrement ammoniacale, brûlant dans la flamme du chalumeau avec une flamme verte, et qui a pour formule Az^2B. (On l'appelle aussi AZOTURE DE BORE, BORURE D'AZOTE, NITRURE BORIQUE.)

ÉTHOGÉNIE [*jé-nî*] n. f. (du gr. *èthos*, mœurs, et *généa*, génération). Connaissance des causes qui donnent naissance aux caractères, aux mœurs et aux passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGNOSIE [*zî*] n. f. (du gr. *èthos*, mœurs, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance du caractère, des mœurs et des passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *èthos*, mœurs, et *graphein*, décrire). Description des mœurs, du caractère et des passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à l'éthographie : *Etudes* ÉTHOGRAPHIQUES.

ÉTHOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *èthos*, mœurs, caractère, et *logos*, discours). Science des mœurs. || Traité sur la science des mœurs.

— ENCYCL. Philos. Posidonius appelait *éthologie* la description des vertus. Chez Stuart Mill, c'est une science dérivée de la psychologie, celle qui cherche à classer et à expliquer les caractères : caractères individuels, caractères des collectivités, caractères nationaux. Cette science est capitale pour l'art de l'éducation.

— Biol. L'*éthologie* est l'étude des mœurs des animaux, et de leurs conditions de vie. (Ce mot a été créé par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire ; Hæckel lui a substitué le mot *œcologie*, qui est adopté en Allemagne. Cette partie des sciences naturelles est devenue de jour en jour plus importante ; elle fournit sans cesse des documents précieux à l'histoire des espèces.)

ÉTHOLOGIQUE [*jik'*] adj. Philos. Relatif à l'éthologie.

— Biol. *Erreur éthologique*, Nom donné à une erreur très importante commise en classification, et qui consiste à réunir, dans un même groupe zoologique ou botanique, des êtres notablement différents mais qui vivent dans des conditions analogues, et que cette communauté d'éthologie a quelquefois amenés à se ressembler plus ou moins.

ÉTHOLOGUE [*logh'*] n. et adj. Qui s'occupe d'éthologie.

ÉTHOPÉE [*pé*] n. f. (gr. *éthopoiia ;* de *èthos*, mœurs, et *poiein*, faire). Peinture des mœurs et des passions des hommes. (VX.)

— Littér. Nom que la rhétorique grecque donnait à la représentation des mœurs.

— Rhétor. Figure de pensée, dont l'objet est de peindre les mœurs et le caractère d'un personnage.

ÉTHOS [*toss*] n. m. (mot gr. signif. *mœurs*). Rhétor. anc. Partie qui traite des mœurs.

— Aujourd. Style boursoufflé : L'ÉTHOS *et le pathos.* (On dit aussi ITHOS, en suivant la prononciation reuchlinienne ou moderne du grec.)

ÉTHOX... ou **ÉTHOXY...** Chim. Préfixe indiquant la présence dans une molécule du radical monovalent oxéthyle $C^2H^5.O$. (Ex. : *acide* ÉTHOX*yacétique, acide* ÉTHOXY*propionique.*)

ÉTHOXALIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $CO^2H.CO^2C^2H^5$ et qui est le mono-éther éthylique de l'acide oxalique. || Se dit de l'anhydride correspondant $(C^2H^5O.CO.CO)^2O$ obtenu en chauffant le chlorure d'éthoxalyle avec de l'acétate de soude.

ÉTHOXALYLE n. m. Radical monovalent de formule $C^2H^5.O.CO.CO$· correspondant à l'acide éthoxalique. (Le chlorure d'éthoxalyle est un liquide d'odeur âcre, bouillant à 135°.)

ÉTHOXYCAFÉINE n. f. Substance blanche résultant de la substitution de l'oxéthyle à un atome d'hydrogène dans la caféine. (Elle est soluble dans l'eau. Elle est narcotique et antimigraineuse, et s'emploie à la dose de 25 cg. à 75 cg., mais devient toxique à la dose de 1 gramme.)

ÉTHOXYMÉTHANAMIDE n. m. Syn. de CARBAMATE D'ÉTHYLE.

ÉTHRA. Myth. gr. V. ÆTHRA.

ÉTHRA ou **ÆTHRA**, petite planète, N° 132, découverte par Watson en 1873.

ÉTHRIOSCOPE [*tri-oss-kop'*] n. m. V. ÆTHRIOSCOPE.

ÉTHUSE n. f. Genre de plantes ombellifères, dont la seule espèce est l'*æthusa cynapium*, vulgairement *petite ciguë, faux persil*, dont l'involucelle a trois bractées renversées.

— ENCYCL. L'*éthuse* est une plante très vénéneuse, commune dans les bois, les champs et les haies, et qui apparaît parfois dans les jardins, pouvant donner lieu à des accidents funestes car dans son jeune âge elle ressemble beaucoup au persil. Cependant, ses folioles sont plus étroites et plus nombreuses, et l'odeur de ses feuilles froissées entre les doigts ne rappelle en rien l'agréable odeur du persil. De plus, la tige de l'éthuse est souvent sillonnée de lignes brunâtres, absentes chez le persil ; ses involucelles sont à trois folioles déjetées en dehors des ombellules, tandis qu'elles sont régulières et à folioles nombreuses chez le persil.

ÉTHYL. Chim. Préfixe indiquant la présence dans une molécule du radical éthyle C^2H^5.

ÉTHYLACÉTYLÈNE n. m. Homologue de l'acétylène de formule $C^2H^5.C{:}CH$. C'est un gaz liquéfiable à 18°. || Syn. de BUTINE-1.

ÉTHYLAL n. m. Nom donné à l'aldéhyde éthylique.

ÉTHYLAMINE n. f. Amine de formule $C^2H^5NH^2$. (Syn. de MONOÉTHYLAMINE, AMINOÉTHANE.) || *Par extens.* on désigne sous ce nom les amines éthylées : mono-, di-, tri-éthylamines, qui sont des bases respectivement primaire, secondaire et tertiaire.

— ENCYCL. Les *éthylamines* s'obtiennent en mélange dans l'action de l'iodure d'éthyle sur l'ammoniac (Hofmann). On obtient les iodhydrates des bases qu'on peut mettre en liberté par la soude. On peut remplacer l'iodure d'éthyle par le nitrate. Pour séparer les amines, on les combine avec l'acide picrique et l'on sépare par cristallisation fractionnée les combinaisons obtenues.

Monoéthylamine ($C^2H^5NH^2$). Elle a été obtenue par Würtz en décomposant l'isocyanate d'éthyle par un alcali. C'est un liquide mobile à forte odeur ammoniacale bouillant à 18°,7. Sa densité est 0,696 à 8°. Elle est miscible à l'eau en toutes proportions. C'est une base plus forte que l'ammoniac qu'elle déplace de ses sels. Elle précipite à l'état d'hydrate les sels d'aluminium et de cuivre. Un excès de base redissout le précipité. Les sels d'éthylamine sont solubles dans l'alcool absolu, ce qui permet de les séparer des sels ammoniacaux insolubles.

Diéthylamine ($(C^2H^5)^2N.H$. On la prépare en chauffant avec une lessive de soude la nitrosodiéthylaniline. C'est un liquide inflammable, soluble dans l'eau, bouillant à 57°.

Triéthylamine ($(C^2H^5)^3N$. C'est un liquide inflammable, peu soluble dans l'eau, bouillant à 89°.

ÉTHYLANILINE n. f. Anylamine secondaire de formule $C^6H^5.NH.C^2H^5$.

— ENCYCL. L'*éthylaniline* ou *mono-éthylaniline* est une huile bouillant à 204° utilisée dans l'industrie des colorants. On l'obtient en chauffant à 180° à l'autoclave le chlorhydrate d'aniline avec de l'alcool.

ÉTHYLATE n. m. Dérivé métallique de l'alcool éthylique de formule $C^2H^5OM^1$. Le plus courant est l'éthylate de sodium C^2H^5ONa obtenu par action du sodium sur l'alcool absolu. Il est d'un emploi fréquent en synthèse organique.

ÉTHYLATION [*si-on*] n. f. Introduction, dans une molécule, de radicaux éthyles.

ÉTHYLBACILLE n. m. Bactériacée qui se rencontre dans les infusions de foin et qui transforme les sucres en alcool éthylique.

ÉTHYLBENZÈNE [*bin*] n. m. Carbure d'hydrogène de formule $C^6H^5.C^2H^5$, bouillant à 136°, contenu dans le goudron de houille et préparé par action du bromure d'éthyle sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium, ou bien par hydrogénation du styrolène. (On dit aussi ÉTHYLBENZINE, ÉTHYLPHÈNE.)

ÉTHYLCHLORALURÉTHANE [*klo*] n. m. Composé d'hydrate de chloral et d'uréthane. (Cristaux très hygroscopiques, incolores, de saveur amère, doués de propriétés hypnotiques.)

ÉTHYLCONICINE n. f. Base contenue dans les feuilles de ciguë, douée de propriétés convulsivantes, contrairement à celles de la *conicine* qui sont paralysantes.

ÉTHYLDIMÉTHYLCARBINOL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL AMYLIQUE TERTIAIRE. V. AMYLIQUE.

ÉTHYLE n. m. Radical monovalent de formule $CH^3.CH^2$. dérivé de l'alcool éthylique par suppression de l'oxhydryle.

— ENCYCL. *Chlorure d'éthyle* $C^2H^5.Cl$. || Syn. de ÉTHER CHLORHYDRIQUE. — On l'obtient en distillant l'alcool saturé d'acide chlorhydrique, ou en traitant l'alcool par le perchlorure de phosphore, liquide peu soluble dans l'eau, de densité 0.920, bouillant à + 11°, très combustible, dissolvant du soufre, du phosphore, des graisses. Sa vaporisation produisant un froid très sensible, les chirurgiens l'utilisent comme anesthésique pour les opérations de petite chirurgie. V. ÉTHER. (Pharm.)

Bromure d'éthyle $C^2H^5.Br$. ou *Ether bromhydrique*. — C'est un liquide incolore de densité 1,40, bouillant à 40°,7, préparé par l'action du brome sur l'alcool et le phosphore. Le bromure d'éthyle est employé en pulvérisations comme anesthésique général, succédané du chloroforme.

Iodure d'éthyle C^2H^5I ou *Ether iodhydrique*. — C'est un liquide de densité 1,97, bouillant à 72°, prenant naissance dans l'attaque de l'alcool par un mélange d'iode et de phosphore. Par la facilité avec laquelle il réagit sur les sels d'argent, en donnant de l'iodure d'argent et l'éther éthylique correspondant, l'iodure d'éthyle est un réactif de laboratoire auquel nous devons un grand nombre de synthèses ; il sert à préparer les éthylamines, les cyanure, nitrite, sulfure d'éthyle, etc. Il est employé en inhalations comme antispasmodique. Syn. de ÉTHER IODHYDRIQUE.

Oxyde d'éthyle. — Syn. de ÉTHER.

Sulfhydrate d'éthyle $(C^2H^5.SH)$. — V. ÉTHYLMERCAPTAN.

Sulfure d'éthyle $((C^2H^5)^2S$. — Liquide bouillant à 93°, obtenu par action du chlorure d'éthyle sur le sulfure de potassium K^2S. Il existe un bisulfure et un trisulfure, d'odeurs infectes persistantes.

Sulfates d'éthyle. — Il existe un sulfate neutre $SO^4(C^2H^5)^2$, liquide à odeur piquante, bouillant à 208°, employé comme agent d'éthylation, et un sulfate acide $SO^4H.C^2H^5$ appelé acide sulfovinique.

Nitrate ou *Azotate d'éthyle*. — V. ÉTHER AZOTIQUE.

Nitrite ou *Azotite d'éthyle* $NO^2.C^2H^5$. — Liquide à odeur de pomme de reinette, obtenu par action des vapeurs nitreuses sur l'alcool. Il bout à 17° ; on l'emploie comme antiseptique.

Acétate d'éthyle. — Ether acétique.

— Pharm. *Carbonate d'éthyle*, Sel qui se présente sous la forme de cristaux blancs de saveur fraîche et amère, très solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. (C'est un hypnotique peu toxique ; il est parfois associé aux sels de quinine, dont il augmente la solubilité, pour la préparation des solutions concentrées destinées à être injectées sous la peau. (On l'appelle aussi URÉTHANE, et ÉTHYLURÉTHANE.) || *Salicylate d'éthyle*, Liquide incolore, réfringent, à odeur agréable, plus dense que l'eau, et que l'on emploie comme succédané du salicylate de méthyle. || Syn. de ÉTHER ÉTHYLSALICYLIQUE.

ÉTHYLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène non saturé, de formule $CH^2{:}CH^2$, premier terme de la série des carbures possédant une double liaison. || Syn. de GAZ OLÉFIANT (à cause de la consistance huileuse du dérivé chloré d'addition), ÉTHÈNE, HYDROGÈNE BICARBONÉ, BICARBURE D'HYDROGÈNE.

— Encycl. Le *gaz éthylène*, découvert en 1795 par quatre chimistes hollandais, se produit dans la distillation sèche des graisses, de la houille. On le prépare en déshydratant l'alcool par l'acide sulfurique vers 165° en employant un excès de déshydratant. Le gaz est souillé d'anhydride sulfureux et d'éther absorbés l'un dans la soude, l'autre dans l'acide sulfurique. La synthèse de l'éthylène a été réalisée par M. Berthelot en hydrogénant l'acétylène.

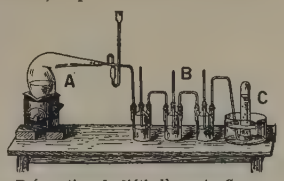

Préparation de l'éthylène : A. Cornue ; B. Flacons laveurs ; C. Eprouvette de réception.

L'éthylène est un gaz incolore à faible odeur de marée, liquide à —110°, solide à —169°. Il est peu soluble dans l'eau ; l'alcool en dissout 2 volumes. L'éthylène brûle à l'air avec une flamme éclairante. La chaleur le dissocie en hydrogène et acétylène. L'éthylène étant un corps non saturé peut fixer 2 atomes ou radicaux monovalents et donner ainsi des produits d'addition. L'hydrogène se fixe en présence de nickel et donne *l'éthane ;* le chlore, le brome sont absorbés et conduisent au *chlorure* et au *bromure d'éthylène*, les hydracides se fixent et donnent des composés appelés *alcoylhalogènes*. L'éthylène se combine également à l'acide hypochloreux qui fournit la *chlorhydrine du glycol*, et à l'acide sulfurique qui conduit à l'*acide sulfovinique*. Les acides *éthionique* et *iséthionique* se forment dans l'action de l'acide sulfurique fumant.

Les principaux dérivés de l'éthylène sont : le *chlorure d'éthylène* $CH^2Cl \cdot CH^2Cl$, ou liqueur des Hollandais, huile bouillant à 85° ; le *bromure d'éthylène* $CH^2Br \cdot CH^2Br$ qui fond à 7°,6 et bout à 129°. L'*oxyde d'éthylène* C^2H^4O, éther-oxyde interne du glycol, est un liquide bouillant à 13°, qu'on obtient par action des alcalis sur la chlorydrine du glycol.

ÉTHYLÈNE-DIAMINE n. f. Diamine $NH^2 \cdot CH^2 \cdot CH^2 \cdot NH^2$, bouillant à 116°, obtenue en chauffant en tube scellé le chlorure d'éthylène avec de l'ammoniaque. || Syn. de DIAMINOÉTHANE 1.2.

ÉTHYLÈNE-GLYCOL n. m. Chim. Syn. de GLYCOL.

ÉTHYLÈNE-TÉTRAIODÉ n. m. Succédané de l'iodoforme dont il ne possède pas la mauvaise odeur. || Syn. de ÉTHYLÈNE PERIODÉ, DIIODOFORME.

ÉTHYLÉNIQUE [*nik'*] adj. Se dit des corps possédant comme l'éthylène une double liaison dans leur molécule (carbures, alcools, acides, etc., éthyléniques).

— Encycl. La double liaison conserve dans la molécule la propriété de donner des produits d'addition. Le corps est dit non saturé. La double liaison constitue en outre un point de moindre résistance aux oxydants, qui scindent généralement le composé en deux molécules avec création de fonctions aldéhydes (qui peuvent s'oxyder en acides) ou cétones, suivant que les carbones de la double liaison portent un atome d'hydrogène ou sont complètement substitués. Le carbure $(CH^3)^2C{:}CH \cdot CH^3$ donne par oxydation la cétone $(CH^3)^2CO$ et l'aldéhyde $CHO \cdot CH^3$. Cette réaction permet de fixer la constitution du corps et la position de la double liaison.

ÉTHYLÉTHYLÈNE n. m. Chim. V. BUTYLÈNE.

ÉTHYLHYDROCUPRÉINE n. f. Corps dérivé de la *cupréine*, alcaloïde contenu dans l'écorce du *quinquina cuprea* et du *remijia pedunculata*. (Son chlorhydrate, connu sous les noms d'*optochin* et d'*optoquine*, est une poudre amorphe, amère, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme. Il a été utilisé en instillations contre l'ulcère de la cornée, en injections contre la blennorragie, et a été préconisé pour le traitement préventif de l'asthme des foins.)

ÉTHYLIDÈNE n. m. Radical divalent de formule $CH^3CH{:}$.

— Le *chlorure d'éthylidène* $CH^3 \cdot CH\,Cl^2$ est un liquide bouillant à 57° obtenu par action du perchlorure de phosphore sur l'aldéhyde acétique.

ÉTHYLINE n. f. Ether éthylique de la glycérine.

ÉTHYLIQUE [*lik'*] n. et adj. Physiol. Se dit d'un individu atteint d'éthylisme. || Syn. de ALCOOLIQUE.

ÉTHYLIQUE [*lik'*] adj. Chim. Se dit des dérivés du radical éthyle : *Alcool* ÉTHYLIQUE. *Ethers* ÉTHYLIQUES.

ÉTHYLISME [*lissm'*] n. m. Physiol. Intoxication chronique par l'alcool éthylique ou alcool ordinaire. || Syn. de ALCOOLISME.

ÉTHYLMERCAPTAN [*mèr'*] n. m. Chim. Mercaptan éthylique de formule $C^2H^5 \cdot S \cdot H$ constituant un liquide d'odeur désagréable, bouillant à 61°. Il est inflammable. On l'obtient en traitant par du sulfhydrate de potassium l'alcool dissous dans de l'acide sulfurique. || Syn. de SULFHYDRATE D'ÉTHYLE, ÉTHANETHIOL.

ÉTHYLMORPHINE [*fin'*] n. f. Base dérivée de la morphine et donnant un *chlorhydrate* connu également sous le nom de *dionine*, très employé comme hypnotique, analgésique et surtout sédatif de la toux. A l'extérieur, on l'emploie comme anesthésique local et en oculistique.

ÉTHYLQUINOVOSE [*kì*] n. m. Dérivé du quinovose, méthylpentose isomère du rhamnose. De saveur à la fois sucrée et amère, il est soluble dans l'eau et l'alcool, et insoluble dans l'éther. || Syn. de QUINOVITE.

ÉTHYLSULFATE n. m. Chim. Syn. de SULFOVINATE.

ÉTHYLSULFURIQUE [*rik'*] adj. Chim. Syn. de SULFOVINIQUE.

ÉTHYLURE n. m. Combinaison d'un métal et du radical éthyle.

ÉTHYLURÉTHANE n. m. Pharm. Syn. de CARBAMATE D'ÉTHYLE. V. ÉTHYLE.

ÉTIAGE n. m. (de *étier*). Navig. fluv. Niveau le plus bas d'un cours d'eau, qui est marqué par un *zéro*, point de départ pour mesurer la hauteur des eaux au-dessus de ce point au moyen de chiffres inscrits sur une échelle et augmentant progressivement de valeur au fur et à mesure de leur éloignement du zéro.

— Techn. Etablissement d'un étier dans une saline.

— Encycl. Navig. fluv. L'*étiage* devrait être le niveau le plus bas que puisse atteindre un fleuve ; mais, souvent, on prend simplement le niveau le plus faible d'une année quelconque, et l'on compte les hauteurs au-dessus et au-dessous de l'étiage.

etiam periere ruinæ, mots lat. signif. *Les ruines mêmes ont péri.* Mots de Lucain (*Pharsale*, IX, 969) racontant la visite de César aux ruines de Troie. On les cite pour exprimer une ruine complète, qui n'a pas laissé de vestiges.

etiamsi omnes, ego non, mots lat. signif. *Quand bien même tous les autres, moi non.* Paroles de saint Pierre à Jésus, dans le jardin des Oliviers (Saint Matthieu, XXVI, 35) : « Quand bien même tous les autres vous renieraient, je vous resterai fidèle. » Ces mots sont devenus le symbole de la fidélité.

ÉTIBOIS [*boi*] n. m. Billot d'épinglier et de tréfileur. (On disait aussi ÉTIBOT ou ÉTIBEAU.)

ETICHOVE, auj. **Etikhove,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Audenarde), sur un affluent de l'Escaut ; 2.500 hab. Fabrique de tissus de laine et de coton.

SAINTS

ÉTIENNE (saint), diacre et premier martyr, vers l'an 36. Disciple de Gamaliel, il fut converti après la Pentecôte et fut le premier diacre consacré par les apôtres. De faux témoins l'ayant accusé d'avoir blasphémé contre Moïse, il fut traduit devant le sanhédrin de Jérusalem, confessa sa foi avec énergie et fut lapidé, après avoir proclamé, les yeux au ciel : « Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de la majesté de Dieu. » — Fête le 26 décembre ; le 3 août, fête de l'invention de son corps en 415 à Gamala : il fut transféré à Sion, puis à Constantinople. Rome et Metz en possèdent des reliques.

— Iconogr. Saint Etienne est figuré avec d'autres saints dans un tableau du Titien, qui est au Louvre. Les principaux épisodes de la vie du saint ont été retracés par Fra Angelico de Fiesole dans la chapelle de Nicolas V au Vatican, par Vicente Juan de Juanes (musée de Madrid), par Vittore Carpaccio, de 1511 à 1520, pour la Scuola di San-Stefano, à Venise. La *Prédication, le Martyre* et l'*Enterrement de saint Etienne* ont été retracés par Rubens, dans un triptyque qui appartient au musée de Valenciennes. Une toile de Léon Cogniet (Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris), le représente distribuant des aumônes. Mais la scène de la vie du saint qui a été retracée le plus fréquemment est son *Martyre* ou sa *Lapidation*. Citons : Raphaël (carton reproduit en tapisserie au Vatican) ; Jules Romain (Gênes) ; Annibal Carrache (Louvre) ; le Dominiquin (National Gallery) ; Nic. dell' Abbate ; le Tintoret (Venise) ; Barth. Breenberg (Louvre) ; Finsonius (Arles) ; Le Sueur (Ermitage) ; Le Brun (Louvre) ; Mariani (Rome). Delacroix a représenté des disciples et des saintes femmes venant prendre pieusement le corps de *saint Etienne martyr*, pour l'ensevelir.

Étienne-du-Mont (ÉGLISE **Saint-**), à Paris. C'est en 1220 que fut fondée, pour les habitants de la montagne Sainte-Geneviève, une paroisse placée sous le vocable de saint Etienne. Devenue trop exiguë, l'église fut entièrement réédifiée de 1492 à 1622. Saint-Etienne-du-Mont est une des plus curieuses églises du vieux Paris. Elle comporte une grande nef, des collatéraux, dix-neuf chapelles latérales et absidales. Les nervures croisées des voûtes sont très gracieuses, et leurs clefs pendantes ont une rare élégance. Elle seule, des églises de Paris, conserve un jubé : celui-ci a été faussement attribué à Pierre Biard. Il faut signaler aussi la façade septentrionale, le portail composite de l'ouest, sur la place du Panthéon, par lequel fut achevé l'édifice, en 1626 ; de remarquables vitraux anciens, des tableaux de Philippe de Champaigne, Bourdon, Jouvenet, Lenain, et des morceaux de sculpture.

Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

— Du 3 au 11 janvier, un pèlerinage attire les fidèles à la châsse de sainte Geneviève. Conservée dans une chapelle absidale, à droite, elle renferme le cercueil de pierre (vide depuis 1793), où avait été déposé le corps de la sainte, le 3 janvier 511.

ÉTIENNE (saint), *le Jeune*, moine et martyr, né à Constantinople vers 714, mort en 764. Supérieur du monastère du Mont-Saint-Auxence et défenseur ardent des images, il fut en 764 arrêté par ordre de l'empereur Constantin V et invité à condamner le culte des images. Il refusa, et fut massacré par la populace de Constantinople. — Fête le 28 novembre.

ÉTIENNE DE HONGRIE (saint). V. ÉTIENNE Ier.

ÉTIENNE (saint) **Harding,** troisième abbé de Cîteaux, né en Angleterre vers 1050, mort en 1134. Il fonda avec saint Robert le monastère de Cîteaux, et en devint abbé en 1109. Sous sa direction l'ordre prit un tel essor que, en trois ans, furent fondées quatre nouvelles maisons, dites *les quatre filles de Cîteaux*. Il rédigea la règle de l'ordre, appelée *Charte de charité*. — Fête le 17 avril.

ÉTIENNE (saint) **de Muret,** fondateur de l'ordre de Grandmont, né à Thiers, dont son père était comte, vers 1048, mort à Muret en 1124. Elève de Milon de Paris, il le suivit à Bénévent, quand il y fut appelé comme évêque, fut sacré diacre, et, après la mort de Milon (1076), passa quatre années à Rome, puis se retira comme ermite à Muret, où il jeta les fondements de l'ordre, dit plus tard de Grandmont, du lieu qui en devint le chef. La règle fut approuvée en 1186, et Etienne fut canonisé par Clément III en 1189. — Fête le 8 février.

PAPES

ÉTIENNE Ier (saint), pape de 254 à 257. Il était romain. Contre saint Cyprien de Carthage et beaucoup d'autres évêques, il proclama la validité du baptême des hérétiques. Il fut aussi d'un avis différent de celui de saint Cyprien dans la question des *lapsi*. Il est douteux qu'il ait subi le martyre. — Fête le 2 août.

Étienne (ORDRE DE **Saint-**), institué en Toscane (1562) par le grand-duc Cosme de Médicis, en souvenir de sa victoire à Marciano, le 2 août 1554, fête de saint Etienne, pape et martyr. Les chevaliers, soumis à la règle de Saint-Benoît, avaient pour mission de défendre la religion catholique, notamment en combattant les pirates qui infestaient la Méditerranée. L'ordre, dont le siège était à Pise, fut approuvé par Pie IV. En 1817, le grand-duc Ferdinand III releva l'ordre. Les insignes étaient une croix à huit pointes émaillée rouge, bordée d'or, anglée de fleurs de lis d'or et surmontée d'une couronne royale ; le ruban, rouge feu. Depuis l'unité de l'Italie, l'ordre n'est plus conféré.

ÉTIENNE II, pape de 752 à 757. Menacé par Astolphe, roi des Lombards, il se rendit en Gaule, où il sacra Pépin le Bref roi des Francs. Pépin, vainqueur d'Astolphe, fit don à l'Eglise romaine de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole.

— Rem. Quelques auteurs appellent ETIENNE II un prêtre qui fut élu pape en 752, mais qui mourut sans avoir été sacré. Ils donnent alors le nom d'Etienne III à Etienne II, et ainsi de suite.

ÉTIENNE III, pape, bénédictin, né en Sicile vers 720, élu en 768, mort à Rome en 772. Son règne fut troublé par des guerres civiles.

ÉTIENNE IV, pape de 816 à 817. Romain de naissance, il sacra Louis le Débonnaire à Reims et donna le pallium à l'évêque d'Orléans Théodulfe.

ÉTIENNE V, pape de 885 à 891. Fils d'un noble romain, connu par sa charité, il lutta contre les prétentions de Photius et le fit exiler par l'empereur Léon.

ÉTIENNE VI, pape de 896 à 897. Romain de naissance. Il fit exhumer le corps de Formose, son prédécesseur, qu'il accusait d'usurpation, et ordonna de le jeter dans le Tibre. Il fut massacré par le peuple.

ÉTIENNE VII, pape de 929 à 931. Tout ce qu'on sait de lui c'est qu'il était Romain, et donna des privilèges en faveur des monastères de France et d'Italie.

ÉTIENNE VIII, pape de 939 à 942. Romain de naissance, il subit l'autorité du duc Albéric II. Il excommunia les seigneurs francs qui se soumettaient à la fidélité de Louis IV d'Outremer.

ÉTIENNE IX, pape, né au début du XIe siècle, élu en 1057, mort à Florence en 1058. Fils de Gozlon, duc de Basse-Lorraine, il était abbé du Mont-Cassin lorsqu'il monta sur le siège pontifical. Il prépara la réforme de l'Eglise, avec saint Pierre Damien et Hildebrand, le futur Grégoire VII.

ROIS DE HONGRIE

ÉTIENNE Ier ou **SAINT ÉTIENNE,** premier roi de Hongrie, fils de Geyza, duc des Magyars, et d'Adélaïde ; né à Gran en 979, mort à Ofen ou Bude en 1038. C'est un des grands rois de l'histoire hongroise. Il épousa Gisèle de Saxe, de la branche de Bavière, et succéda à son père en 997. Il fit tous ses efforts pour convertir ses sujets au catholicisme. Pour le récompenser de son zèle, le pape Sylvestre II lui envoya, en l'an 1000, avec le titre de « roi apostolique », une couronne qui a toujours servi depuis lors au sacre des rois magyars. Après avoir combattu plusieurs chefs rebelles, saint Etienne organisa le pays, qu'il divisa en comitats ; à la tête de chaque comitat il plaça un comte suprême (*föispan*), institua la charge de palatin (intermédiaire entre le roi et la noblesse), créa un *judex curiæ*, chef de la justice, et un *tavernicus*, trésorier royal. Pendant huit siècles, la Hongrie a conservé ces charges. La division ecclésiastique du pays date également de saint Etienne, qui fonda l'archevêché de Strigonie (Gran), encore aujourd'hui siège du primat, et divisa le pays en dix évêchés. Les *décrets de saint Etienne*, ainsi que les *Exhortations à son fils Eméric*, montrent la sagesse de ce prince, mais aussi sa sévérité. Son fils unique, Imre (Eméric), étant mort en 1031, il eut pour successeurs Pierre et Aba Samuel.

Etienne Ier, de Hongrie.

Etienne et son fils Eméric furent canonisés en 1083, sous le règne de saint Ladislas. — La Hongrie fête, le 20 août, la Saint-Etienne en promenant, dans une procession solennelle, la main droite du roi apostolique.

Étienne (COURONNE DE SAINT). V. COURONNE.

Étienne (ORDRE DE **Saint-**), le seul ordre hongrois, fondé par Marie-Thérèse, en 1764, en l'honneur du premier roi de Hongrie, et pour récompenser les services civils. La grande maîtrise est unie à perpétuité à la couronne de Hongrie. Les membres de l'ordre sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. La réception des membres se faisait avec solennité, et la fête de l'ordre était célébrée le jour de la Saint-Etienne (20 août). La décoration consiste en une croix pattée, émaillée de vert, bordée d'or, avec un écusson rouge portant sur un monticule vert la couronne de Hongrie, surmontée d'une croix patriarcale blanche et entourée de cette devise : « *Publicum meritorum præmium.* » Ruban rouge à bordure verte.

Ordre de Saint-Etienne.

ÉTIENNE II, roi de Hongrie, fils de Coloman le Bibliophile, né en 1101, mort à Nagyvarad (Oradia Mare) en 1131. A l'âge de treize ans, il succéda à son père ; il fit médiocrement la guerre aux Tchèques, aux Moraves et à l'empereur byzantin Jean II Comnène. C'était un roi cruel et débauché. N'ayant pas d'héritier, il désigna pour son successeur Béla II, que Coloman avait fait aveugler, parce que son père, Almos, prétendait à la couronne.

ÉTIENNE III, roi de Hongrie, né en 1147, mort à Gran en 1173. Fils de Geyza II, il succéda à son père en 1161 ; mais, l'année suivante, l'empereur byzantin Manuel Ier Comnène fit couronner Etienne IV, frère de Geyza II, qui ne put se maintenir en Hongrie, fut battu par Etienne III, dut se réfugier en Slavonie et mourut empoisonné.

ÉTIENNE IV. V. ÉTIENNE III.

ÉTIENNE V, roi de Hongrie, né en 1240, mort à Bude en 1272. Fils de Béla IV, il passa les deux années de son règne (1270-1272) à faire la guerre à Ottokar II, roi de Bohême, puis aux Serbes. Pendant cette dernière guerre, le ban Pektari enleva le fils d'Etienne, André, pour l'emmener près de Rodolphe Ier de Habsbourg. En poursuivant le ravisseur, le roi trouva la mort.

ROIS DE SERBIE

ÉTIENNE NÉMANIA, fondateur de la dynastie royale serbe des Némanides, né à Ribnica (Monténégro) en 1114, mort au monastère du mont Athos en 1200. Il était le plus jeune fils de Gradinia, grand joupan de Rashka. A la mort de son père (1154), il s'empara de tout l'héritage paternel. A partir de 1180, il fit la guerre à Byzance, et forma un Etat qui comprenait : la Serbie, la Syrmie, une partie de la Slavonie, la Bosnie, la Dalmatie orientale, l'Herzégovine, le Monténégro, la Zéta, l'Albanie et une partie de la Macédoine. En 1195, il abdiqua en faveur de son fils aîné, Etienne Némanitch Ier, et se fit moine, sous le nom de « Siméon ». L'Eglise serbe le range parmi ses saints.

ÉTIENNE Ier NÉMANITCH, surnommé **Prvoventchani** (Premier couronné), grand joupan, puis roi de Serbie, mort en 1228. Il succéda à son père, Etienne Némania en 1195 et eut à combattre son plus jeune frère, Ouroch. Il épousa, en 1217, la fille du doge de Venise, Dandolo. En 1222, il se fit couronner roi de Serbie et obtint l'autonomie de l'Eglise serbe, qui l'honore comme un saint.

ÉTIENNE VI DRAGOUTINE. V. DRAGOUTINE.

ÉTIENNE VIII OUROCH III, surnommé **Detchanski**, roi de Serbie, mort à Zvetchan en 1334. Il hérita du trône en 1321. En 1330 et 1331, il fit la guerre aux Bulgares et aux Grecs et remporta d'importants succès avec le concours de son fils Etienne Douchan. Peu après, ce dernier, dont les droits à la couronne étaient menacés, organisa un soulèvement : ses partisans s'emparèrent du roi et le mirent à mort. Etienne Detchanski avait acquis une grande réputation par sa piété et sa philanthropie. Il édifia le monastère de Detchani, d'où son surnom. L'Eglise serbe l'honore comme un saint.

ÉTIENNE IX OUROCH IV DOUCHAN, dit **le Grand**, roi de Serbie, né à Scutari (Albanie) en 1308, mort à Devoli (Albanie) en 1355. En 1330, il se distingua dans une guerre contre les Bulgares. Peu après, ses droits à la couronne étant menacés, il s'insurgea contre son père, le roi Etienne Detchanski, qui perdit la vie dans la guerre civile. Roi de 1331 à 1355, Etienne Douchan imposa sa suzeraineté à la Bulgarie, puis intervint dans les luttes intérieures de l'Empire grec. En 1346, il se fit couronner, à Uskub, empereur des Serbes, des Bulgares et des Albanais. En 1347, il promulgua le Code dit « de Douchan », un des plus remarquables monuments législatifs du moyen âge. En 1350, il conquit la Bosnie, et en 1353 la Macédoine ; en 1354, il prit au roi de Hongrie, Louis Ier, la Matchva, Belgrade et la Syrmie. Il marchait sur Constantinople, pour faire de cette ville sa capitale, quand il mourut subitement. Il créa un clergé national orthodoxe indépendant. Il favorisa les lettres, les arts, l'agriculture et le commerce. Sous son règne, le premier empire serbe atteignit son apogée. Il eut pour successeur son fils Etienne X Ouroch V.

ÉTIENNE le Haut, despote de Serbie, mort en 1427. Il était fils du roi serbe Lazare Grblianovitch, tué à Kossovo (1389). Après cette bataille, qui assura leur domination en Serbie, les Turcs laissèrent Etienne sous la tutelle de sa mère, mais seulement comme souverain tributaire.

PRINCES DIVERS

ÉTIENNE Ier, comte de Champagne, fils d'Herbert II de Vermandois, comte de Troyes et de Meaux en 993, mort vers 1023. — **Etienne II**, fils d'Eudes Ier de Blois, comte de Troyes et de Meaux en 1037. Il refusa l'hommage au roi de France, qui eut contre lui pour alliés Foulques Nerra, comte d'Anjou et Gozelon, duc de Lorraine ; mort vers 1048. — **Etienne-Henri**, fils de Thibaut III, comte de Blois, Chartres et Meaux en 1089, se révolta contre le roi de France Philippe Ier. Il épousa Adèle, fille de Guillaume le Conquérant ; et l'un de ses fils, Etienne, devint roi d'Angleterre en 1135. V. l'art. suiv.

ÉTIENNE DE BLOIS, roi d'Angleterre, né à Blois en 1105, mort à Douvres en 1154. Il était fils d'Etienne, comte de Blois, et d'Adèle, fille de Guillaume le Conquérant. Il succéda par la violence à Henri Beauclerc, son oncle, malgré les précautions que celui-ci avait prises pour assurer le trône à Mathilde, sa fille, à laquelle Etienne de Blois lui-même avait promis fidélité (1135). Il eut à lutter contre les Ecossais, qu'il vainquit en 1138. Par ses maladresses, il s'aliéna les sympathies du clergé. Une guerre civile, marquée par d'horribles sauvageries, éclata. Etienne fut pris à Lincoln ; Mathilde, qu'il avait dépossédée, fut couronnée ; mais Etienne ne tarda pas d'être rendu à la liberté, par échange avec le comte de Glocester. Un compromis intervint : Etienne conserverait le trône jusqu'à sa mort, mais la couronne passerait ensuite sur la tête du fils de Mathilde, Henri Plantagenet (1153). Etienne mourut peu après. Son règne avait été marqué par des réformes importantes dans l'enseignement du droit et la législation.

ÉTIENNE, surnommé **le Grand**, prince de Moldavie, né en 1433, mort en 1504. Fils de Bogdan II, tué en 1451, il fut chassé par le meurtrier de son père Pierre Aron et se réfugia en Valachie. Il vainquit Aron et monta sur le trône en 1457. Son règne fut presque tout entier occupé à disputer aux Turcs la suzeraineté de la Valachie. Il les battit à Racova, en 1475 ; puis il se tourna contre les Polonais, dont le roi Albert l'avait attaqué. Il se maintint pendant quarante-sept ans contre ses puissants voisins.

ÉTIENNE, roi de Pologne. V. BATHORY.

ÉTIENNE-VICTOR, archiduc d'Autriche, dernier palatin de Hongrie, né à Ofen (Bude) en 1817, mort à Menton en 1867. Il était fils de l'archiduc Joseph. Après la mort de son père (1847), qui fut palatin pendant cinquante et un ans, il fut élu à sa place à l'unanimité par la Diète ; mais, dès l'année suivante, la révolution éclata, et le palatin, qui voulait réconcilier le pays avec la cour, échoua dans son entreprise. Il abdiqua le 25 septembre 1848.

PERSONNAGES DIVERS

ÉTIENNE de Byzance, géographe byzantin de la fin du Ve siècle apr. J.-C. Grammairien de profession, il composa, sous le titre d'*Ethniques*, un lexique géographique dont il subsiste des fragments. Un *Abrégé* en fut fait par le grammairien Hermolaus, sous le règne de Justinien.

ÉTIENNE de Bourbon, dominicain français, né à Belleville-sur-Saône (Rhône) vers 1190, mort à Lyon vers 1261. Il prêcha à Vézelay contre les albigeois (1226), fut inquisiteur dans le midi de la France après 1235, porta la parole de Dieu en Auvergne, en Forez et en Bourgogne, et écrivit un *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus*, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs.

ÉTIENNE ORPÉLIAN, archevêque de Siounikh, en Arménie, né au milieu du XIIIe siècle, mort en 1304. Il appartenait à la famille princière des Orpélians, qui, pendant trois siècles, posséda la province de Siounikh, dans le nord de l'Arménie. Ardent monophysite, il convoqua un concile, en 1292, pour condamner la doctrine des Eglises grecque et latine. Il a écrit une *Histoire du pays de Siounikh* (1299).

ÉTIENNE le Petit, aventurier que l'on croit d'origine bosniaque, né vers 1730, mort en 1774. En 1765, il s'établit comme médecin dans le Monténégro, et se fit passer pour le tsar de Russie, Pierre III, assassiné en 1762. La crédulité des montagnards lui donna bientôt une autorité absolue. Il enleva tout pouvoir politique au prince-évêque d'alors, Sava, soutint une guerre heureuse contre la Porte (1768), et gouverna avec sagesse. Il fut assassiné à l'instigation du vizir de Scutari.

ÉTIENNE (André), né à Cadenet (Vaucluse) en 1774, mort à Paris en 1838. Il fut un des tambours d'Arcole, et battit la charge avec le plus d'ardeur durant la bataille. Sculpté par David au fronton du Panthéon puis par Amy dont le monument s'élève à Cadenet, glorifié aussi par Frédéric Mistral dans un de ses poèmes provençaux. Etienne prit également part à la bataille de Marengo, et devint tambour des chasseurs à pied de la garde impériale. Il fut l'un des premiers à recevoir la Légion d'honneur. En 1830, il fut tambour de la garde nationale de Paris.

ÉTIENNE (Charles-Guillaume), auteur dramatique et journaliste français, né à Chamouilley (Haute-Marne) en 1777, mort à Paris en 1845. Il écrivit de petites pièces, dont plusieurs en collaboration avec Nanteuil. *Une journée au camp de Bruges* (1804), lui valut les bonnes grâces de Napoléon. En 1810 il fut censeur général de la police des journaux, et membre de l'Académie française en 1811, mais à la seconde Restauration il fut rayé de la Légion d'honneur et éliminé de l'Académie, où il rentra en 1829. Il devint, en 1822, député de la Meuse puis, en 1839, pair de France. Etienne, aujourd'hui oublié, fut réputé en son temps. Parmi ses pièces qui eurent le plus de succès, nous citerons : *les Maris en bonne fortune* (1802), *Une heure de mariage* (1804), *Cendrillon* (1810), *les Deux gendres* (1810), son chef d'œuvre, *Joconde* et *Jeannot et Colin* (1814), musique de Nicolo, *les Plaideurs sans procès* (1821), *Aladin* (1822), musique de Nicolo, etc. On lui doit encore une *Histoire du Théâtre-Français depuis le commencement de la Révolution* (1802).

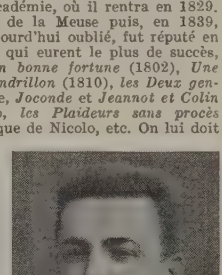

E. Etienne.
Cl. Ladrey Disdéri.

ÉTIENNE (Eugène), homme politique français, né à Oran en 1844, mort à Paris en 1921. Député républicain d'Oran depuis 1881 et constamment réélu, il fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies de 1887 à 1892. Vice-président de la Chambre en 1894, 1895 et de 1902 à 1904, ministre de l'intérieur en 1905 (cabinet Rouvier) puis de la guerre (cabinets Rouvier et Sarrien) [1905-1906], il redevint ministre de la guerre en 1913 dans les cabinets Briand et Barthou. Il entra en 1920 au Sénat où il continua avec autorité son action coloniale, comme il l'avait fait à la Chambre. On a donné son nom au port de la baie du Lévrier (Mauritanie).

ÉTIENNE. V. STÉPHANE.

ÉTIÈPE n. *f.* Bot. Nom vulgaire du *stipa pennata*.

ÉTIER [*ti-é*] n. m. (lat. *æstuarium*). Canal conduisant l'eau de la mer dans les marais salants, à la marée montante. || Canal étroit et peu profond, faisant communiquer une ville avec un fleuve ou avec la mer, et capable de porter des bâtiments de petit tonnage.

ÉTIER [*ti-é*] v. tr. (Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous étiions. Que vous étiiez.*) Mar. Etayer (dans le langage des marins).

ÉTIGNY (Antoine MÉGRET D'), né à Paris en 1720, mort à Auch en 1767. Intendant d'Auch et de Pau, il fut un administrateur remarquable, créa des routes, favorisa le commerce, fit construire la plupart des monuments publics de la ville d'Auch, introduisit dans la région la culture des mûriers et des vers à soie. Ce fut lui qui enrichit la France de l'élève des moutons mérinos. En 1765, le parlement de Pau entra en lutte violente contre le gouvernement royal. Etigny tomba victime de la lutte engagée. Une lettre de cachet l'exila dans ses terres.

ÉTILLE [*tiy'*] n. *f.* Techn. Syn. de ESTILLE.

et in Arcadia ego! mots lat. signif. *Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie!* Exclamation touchante qui sert d'épigraphe au célèbre tableau de Poussin : *les Bergers d'Arcadie*, et qu'on emploie pour rappeler la durée éphémère du bonheur et le regret d'un bien que l'on a perdu.

ÉTINCELANT [*lan*], **E** adj. Qui étincelle, jette une vive lumière : *Des étoiles* ÉTINCELANTES. || Qui semble jeter des étincelles : *Yeux* ÉTINCELANTS ; et *par anal.* (en parlant d'une personne dont les yeux étincellent) :

Mathan, près d'Athalie, *étincelant* de rage.
RACINE.

|| Qui jette un vif éclat : *Pierreries* ÉTINCELANTES. *Glaive* ÉTINCELANT ; et au fig. : *Un esprit* ÉTINCELANT. *Des vers* ÉTINCELANTS *d'esprit*.

— Blas. Se dit des charbons et des flammes d'où il paraît sortir des étincelles.

— Electr. *Tube étincelant* (carreau étincelant), Tube (ou plaque) de verre sur lequel on a collé les uns à la suite

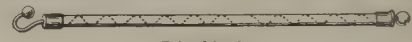

Tube étincelant.

des autres de petits rectangles découpés dans une feuille d'étain. (L'étincelle éclatant simultanément entre ces rectangles donne la sensation d'une ligne lumineuse continue.)

ÉTINCELER [*se-lé*] v. intr. (de *étincelle*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Il étincelle. Il étincellera.*) Jeter des étincelles : *Tison qui* ÉTINCELLE. ¶ Jeter comme des étincelles (en parlant des yeux) : *Un feu divin* ÉTINCELLE *dans les yeux de ce jeune guerrier*. (Fénelon.) ; et *par extens.* (en parlant d'une personne, d'un animal dont les yeux semblent jeter des étincelles) : *Il* ÉTINCELLE *des yeux*. (La Bruyère.) *A la chasse, aux tournois, à la course le cheval brille,* ÉTINCELLE. (Buffon.) || Jeter un vif éclat : *Les étoiles* ÉTINCELLENT. *L'autel* ÉTINCELLE *de lumières. Ces pierreries* ÉTINCELLENT ; et *au fig.* (en parlant des ouvrages d'esprit ou des auteurs) : *Ouvrage qui* ÉTINCELLE *d'éclatantes beautés.* || *Malgré son fatras obscur, souvent Brébeuf* ÉTINCELLE. (Boileau.)

ÉTINCELETTE [*se-lèt'*] n. *f.* (dimin. d'*étincelle*). Petite étincelle. (Peu us.).

ÉTINCELLE [*sèl'*] n. *f.* (lat. *scintilla*). Parcelle incandescente qui se détache d'un corps enflammé : *Faire jaillir des* ÉTINCELLES *d'un charbon allumé. Le cristal et le quartz jettent des* ÉTINCELLES *par le choc de l'acier.* (Buffon.) || *Par extens.* (en parlant des yeux) : *Avoir des* ÉTINCELLES *dans le regard.*

— Brillant éclat : *Diamants qui jettent des* ÉTINCELLES ; et au fig. : *La saillie est une vive* ÉTINCELLE *de l'esprit.*

— *Fig.* Ce qui met le feu, faible cause d'un effet plus ou moins grand : *Une* ÉTINCELLE *peut provoquer une conflagration générale.* || Ce qui jette une courte lumière, a un éclat passager : ÉTINCELLE *de génie, de mérite.* || Faible lueur, principe précaire : *L'*ÉTINCELLE *de la vie.* || *L'étincelle divine*, l'âme, l'intelligence humaine.

— Physiq. *Etincelle électrique*, Vive lumière, semblable à un éclair, d'ailleurs de même nature que lui, et qui jaillit en pétillant entre un corps électrisé et un autre corps conducteur de l'électricité. || *Etincelle d'ouverture d'un circuit*, Etincelle provenant de l'extra-courant d'ouverture d'un circuit. || *Etincelle disruptive*, Etincelle se produisant dans un milieu isolant.

— Radiotélégr. *Résistance effective de l'étincelle*, Résistance équivalente au quotient de la puissance dissipée dans l'étincelle, par le carré de l'intensité du courant.

— SYN. **Etincelle, bluette**. V. BLUETTE.

— ENCYCL. Physiq. Lorsque deux corps, chargés électriquement à des potentiels différents et plongés dans une substance isolante liquide ou gazeuse, sont approchés lentement l'un de l'autre, il arrive un moment où ces corps se déchargent brusquement en donnant lieu à un phénomène lumineux qu'on nomme *l'étincelle*. La distance à partir de laquelle l'étincelle commence à jaillir s'appelle la *distance explosive ;* elle dépend : 1° de la différence de potentiel qui existe entre les deux corps ; 2° de la nature du milieu isolant ; 3° de sa température, et, s'il est gazeux, de sa pression.

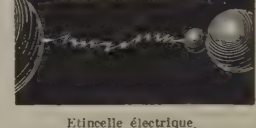

Etincelle électrique.

L'étincelle se distingue de l'arc électrique en ce que, pour produire l'arc, il faut commencer par mettre les deux corps en contact, et les écarter ensuite.

Les étincelles ne s'obtiennent qu'avec des différences de potentiel en général très élevées ; les machines employées à cet effet sont les machines électrostatiques et les bobines de Ruhmkorff ; on a ainsi ou des étincelles statiques, ou des étincelles d'induction, qui ont, d'ailleurs, des propriétés à peu près identiques.

Les formes que peuvent prendre les étincelles dans l'air sont très variées. Lorsqu'elles sont courtes, elles sont rectilignes ; mais dès que leur longueur atteint quelques centimètres elles prennent des formes sinueuses, avec des ramifications ; ces formes ne peuvent être attribuées qu'aux remous existant dans l'air, qui font que d'un point à un autre sa pression et sa température sont différentes. V. ÉCLAIR.

On augmente considérablement la longueur de l'étincelle dans les gaz, en opérant à des pressions inférieures à la pression atmosphérique.

Quand elle se produit dans un milieu isolant, l'étincelle est dite *disruptive*.

L'étincelle transforme partiellement l'oxygène en ozone, comme le fait l'effluve. Elle a la propriété d'exciter la fluorescence d'un grand nombre de corps ; cette propriété lui vient de ce fait qu'elle émet des rayons *ultra-violets* et des rayons *cathodiques*, qui sont éminemment propres à produire ce phénomène.

— Méd. L'*étincelle électrique* est utilisée en médecine depuis longtemps (Marat et l'abbé Berthollon au XVIIIe s.).

soit directement sur la peau, soit à travers des tissus, de la flanelle notamment : c'est alors la *friction électrique* révulsive et anesthésique. V. ÉLECTROTHÉRAPIE.

— Autom. L'*étincelle* qui jaillit entre les deux pointes d'une bougie d'un moteur à explosion provoque l'inflammation du mélange gazeux comprimé qui chasse le piston et provoque la course motrice.

Une étincelle *chaude* est celle qui est suffisamment puissante pour provoquer la combustion rapide de toute la masse gazeuse, tandis qu'une étincelle *froide* ou *pauvre* ne produit qu'une inflammation locale dont la propagation est plus lente.

Étincelle (L'), comédie, en un acte et en prose, d'Edouard Pailleron (1879). Le jeune officier Raoul, après la mort du général son oncle, veut épouser sa tante, Mme de Rénal, jeune et jolie. Sur le refus de celle-ci, il fait la cour à la jeune Antoinette, recueillie par Mme de Rénal. Antoinette semble n'avoir pas senti jaillir l'*étincelle*, qui échauffe et fait battre le cœur des jeunes filles. Raoul feint de courtiser Mme de Rénal, qu'il rencontre *sur un banc*, mais tous les deux se prennent à ce jeu, et Antoinette, qui a tout entendu et qui a compris qu'ils s'aiment, sacrifie son amour, si habilement caché, et laisse Raoul épouser Mme de Rénal. La délicatesse des sentiments, la finesse des détails, et surtout la *scène du banc*, ont assuré le succès de *l'Etincelle*.

ÉTINCELLEMENT [*man*] n. m. Action d'étinceler ; état d'un corps qui étincelle ou qui scintille : ÉTINCELLEMENT *d'un charbon ardent. L'*ÉTINCELLEMENT *des étoiles.*

ÉTINDITE n. f. (de *Étinde* nom d'un volcan du Cameroun). Pétrogr. Variété mésocrate d'une lave néphélinique dépourvue de feldspath.

ÉTIOLEMENT [*man*] n. m. Dépérissement et décoloration des plantes qui ne reçoivent pas l'action de l'air et de la lumière.

— Décoloration de la peau, chez les personnes qui vivent privées de la lumière.

— *Fig.* Affaiblissement : *L'*ÉTIOLEMENT *de l'intelligence.*

— ENCYCL. Bot. Quand un individu d'une espèce végétale normalement verte se développe à l'abri de la lumière, il ne s'y forme pas de chlorophylle, mais seulement de l'étioline, qui lui donne une coloration jaunâtre. La culture provoque l'*étiolement* de certaines espèces pour les rendre plus propres à l'alimentation : c'est ainsi qu'en liant les salades ou en les recouvrant de pots à fleurs, on fait blanchir les feuilles intérieures, qui perdent leur âcreté ; c'est encore ainsi que l'on cultive la chicorée en cave obscure, pour obtenir la barbe-de-capucin et la witloof.

— Pathol. Par comparaison avec ce qui se passe chez les plantes poussant à l'obscurité, l'*étiolement*, chez l'homme, est une espèce d'anémie, caractérisée par une décoloration de la peau et des muqueuses, sans amaigrissement notable, et qui paraît résulter à la fois de l'absence de lumière et de la respiration d'un air plus ou moins vicié ou appauvri en oxygène. L'étiolement s'observait autrefois chez les prisonniers, maintenus dans des cellules obscures ; il s'observe encore chez les gens et surtout les enfants qui vivent dans les taudis, les caves ou les sous-sols, insuffisamment aérés ou éclairés.

ÉTIOLER [*lé*] v. tr. (origine douteuse). Décolorer en soustrayant à la lumière : *L'obscurité* ÉTIOLE *les plantes.* || Rendre pâle, chétif, par le défaut d'air ou de lumière : *L'air des villes* ÉTIOLE *les enfants.*

— *Fig.* Affaiblir, énerver : *La misère* ÉTIOLE *le corps et l'esprit.*

— ***S'étioler,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir étiolé : *Intelligence qui* S'ÉTIOLE.

ÉTIOLLES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 3 kil. de Corbeil, entre la Seine et la forêt de Sénart ; 475 hab. La seigneurie et le château (démoli) ont appartenu à Lenormand d'Etioles, mari de celle que Louis XV fit marquise de Pompadour.

— Archéol. Une fabrique de porcelaines à pâte tendre fut fondée à Etiolles en 1768. Sa marque est M. P. en monogramme, initiales de Monier et de Pellevé son associé.

ÉTIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *aitia*, cause, et *logos*, discours). Méd. Partie de la science médicale, qui étudie et recherche les causes des maladies.

— Philos. Science des causes.

ÉTIOLOGIQUE [*jik'*] adj. Méd. Qui a rapport à l'étiologie.

ÉTIOLOGIQUEMENT [*man*] adv. Au point de vue de l'étiologie.

ÉTIOLOGUE [*logh'*] n. m. Méd. Qui s'occupe d'étiologie, est versé dans cette science.

ÉTIQUE [*tik'*] adj. (de *hectique*). Affecté d'étisie. || Maigre, décharné, d'une extrême maigreur.

— *Substantiv.* Personne atteinte d'étisie : *Un, Une* ÉTIQUE.

— *Par extens.* Qui est d'une maigreur extrême : *Corps, Visage* ÉTIQUE. *Cheval* ÉTIQUE.

Sur un lièvre flanqué de six poulets *étiques*...
BOILEAU.

|| Petit, maigre, sans ampleur : *Un alphabet en petites capitales* ÉTIQUES. (Ch. Nodier.)

— *Fig.* Mesquin, pauvre, insuffisant : *Style* ÉTIQUE.

— ANTON. **Gras, obèse, potelé, rebondi, dodu.**

ÉTIQUET [*kè*] n. m. Bâton fixe, servant à serrer la vis d'un pressoir.

— Pêch. Syn. de ÉCHIQUIER.

ÉTIQUETAGE [*ke-taj'*] n. m. Action d'étiqueter.

ÉTIQUETER [*ke-té*] v. tr. (de *étiquette*. — Prenait un è ouvert devant une syllabe muette. Se conjugue auj. comme *jeter* [Acad.] : *j'étiquette, tu étiquetteras.*) Mettre une étiquette sur : ÉTIQUETER *des sacs, des fioles.*

— *Fig.* Noter, dénommer : ÉTIQUETER *un homme d'une épithète mordante.* || Ranger, classer avec soin : ÉTIQUETER *ses connaissances, ses idées, ses impressions.*

— ***Étiqueté, e,*** part. pass. du verbe *Étiqueter* (au propre et au fig.).

— ***S'étiqueter,*** v. pr. Etre étiqueté.

ÉTIQUETEUR [*ke-teur*], **EUSE** n. Qui pose des étiquettes.

— N. f. Machine à poser des étiquettes sur des bouteilles.

ÉTIQUETTE [*kèt'*] n. f. (anc. franç. *estiquer ;* allem. *stechen,* piquer). Marque fixée, fiche placée sur un objet pour en indiquer le contenu, le prix, la destination, etc.

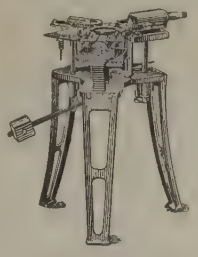
Etiqueteuse automatique pour bouteilles.

— *Fig.* Désignation, indication : *Tout homme dont le nom devient l'*ÉTIQUETTE *d'un système cesse de s'appartenir.* (Renan.)

— *Particulièrem.* Formule consacrée dans un placet, une lettre, suivant la personne à laquelle on l'adresse. || Cérémonial de cour, etc. Formes cérémonieuses : *Les lois de l'*ÉTIQUETTE. *Manquer à l'*ÉTIQUETTE. *Observer l'*ÉTIQUETTE.

— Dr. anc. Petit écriteau que l'on plaçait sur les sacs à procès, et qui donnait des indications sommaires relatives à l'affaire. || *Juger sur l'étiquette du sac,* Juger sans lire les pièces. || *Sur l'étiquette,* Sans examen. || Placet remis à l'huissier, au commencement de l'audience, pour l'appel d'une affaire. || Affiche apposée par le sergent des criées à la porte des maisons que l'on avait saisies.

— Pêch. Carrelet. (On dit aussi ÉTIQUET.) || Couteau à lame barbelée, dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers, ou tirer du sable les vers qui servent d'appât.

— ENCYCL. Comm. V. FRAUDE.

— Jard. Les *étiquettes de jardin,* pour résister aux intempéries, doivent être préparées de la manière suivante : s'il s'agit d'étiquettes en bois, l'inscription est faite au moyen d'un mélange d'huile de lin et d'essence de térébenthine additionné d'un peu de siccatif, de blanc de zinc et de noir de fumée. Sur les étiquettes en zinc, on écrit avec une pointe de verre trempée dans l'acide chlorhydrique, ou avec le mélange suivant : Eau 100, noir de fumée 8, gomme arabique 10, bichlorure de cuivre 15. Pour les étiquettes en aluminium, on emploie de l'encre d'imprimerie diluée dans la benzine ou l'alcool, puis on chauffe l'étiquette au rouge et on la laisse refroidir.

— Mœurs. *L'étiquette des salons* règle les usages mondains et les relations de société.

L'étiquette de cour fixe le cérémonial des cours princières, établit la hiérarchie des courtisans, des ambassadeurs, etc. Même à la cour des roitelets nègres, il y a encore aujourd'hui une sorte d'étiquette. Elle était rigoureuse et compliquée à la cour de Byzance, et par imitation chez les Latins d'Orient. Elle commença de se fixer en France vers le XVe siècle, et atteignit son plein développement sous Louis XIV. Les *Mémoires* de l'époque en montrent l'importance. L'étiquette était une entrave gênante pour les souverains autant que pour les sujets. Après Napoléon Ier, qui la restaura, elle alla s'atténuant. La Grande-Bretagne (et surtout l'Espagne j. 1931) l'observe encore dans son ancienne rigueur. Moins compliquée dans les gouvernements démocratiques, l'étiquette est réglée par un protocole.

ÉTIQUETTE-ADRESSE n. f. Etiquette contenant l'adresse d'une personne, de son bureau, etc.

ÉTIRABLE adj. Qui peut être étiré : *Le fer est très* ÉTIRABLE *à chaud.*

ÉTIRAGE n. m. Action d'étirer.

— Techn. Opération qui a pour but, étant donné une barre ou un tube de dimensions déterminées, de l'amener par certains traitements (thermiques ou mécaniques) à une longueur plus grande et à une section plus réduite. || Travail des fibres textiles, qui, succédant au cardage ou au peignage, a pour objet de les réunir plus intimement, de les amener graduellement à l'état d'un ruban homogène. (On dit aussi LAMINAGE.)

— Métall. *Banc d'étirage* ou *Banc à étirer.* Syn. de ÉTIREUSE.

— ENCYCL. Métall. L'*étirage* peut se pratiquer à chaud ou à froid. Il s'applique à tous les corps suffisamment ductiles, et permet d'obtenir des sections de formes variées : rondes, carrées, hexagonales. Depuis quelques années il s'applique surtout à la fabrication des tubes sans soudure.

L'*étirage à froid* est le plus employé ; sa pratique comporte les opérations suivantes : un *recuit* au rouge naissant (de 650 à 800 degrés), qui a pour but de préparer l'ébauche laminée en détruisant sa fragilité ; un *décapage* à l'acide sulfurique ou à l'acide chlorhydrique, qui fait disparaître l'oxyde formé lors du recuit ; un *graissage* par cuivrage électrolytique.

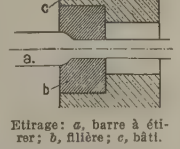

Etirage : *a*, barre à étirer ; *b*, filière ; *c*, bâti.

L'extrémité du tube ou de la barre est alors aplatie, pour permettre à la mâchoire qui l'entraînera à travers la filière de la saisir. L'étirage commence. La filière, fixe sur le bâti, oblige la barre ou le tube à diminuer de section par passage dans un défilé à entrée tronconique. Dans le cas des tubes, un mandrin mobile ou fixe entraîne en même temps une diminution de l'épaisseur et un calibrage de l'intérieur.

Au sortir de la filière, les propriétés mécaniques du corps étiré sont modifiées. Il y a eu *écrouissage.* Pour éviter que cet écrouissage nuise à la qualité du métal on doit faire l'étirage en plusieurs passes (deux à cinq le plus souvent), à chaque passe correspondant un recuit, un décapage et un passage à la filière.

Au cours de l'étirage, le métal subissant un travail intense, les métaux défectueux se brisent, ce qui permet de donner aux étirés une confiance plus grande qu'aux laminés. Parfois l'on termine le travail par une légère passe qui, en supprimant en partie l'action du dernier recuit, laisse au tube un écrouissage limité qui augmente sa résistance et sa rigidité.

Les corps le plus couramment étirés sont : le cuivre, l'acier extra-doux et l'acier doux. Les aciers mi-doux, demi-durs et durs sont réservés pour les pièces réclamant plus de résistance et soumises à des vibrations répétées (cadres de bicyclettes, automobile et aviation).

L'étirage se fait sur des machines horizontales (*bancs à étirer*) ou verticales, à bâti robuste et lourd. V. TRÉFILAGE.

ÉTIRE n. f. (substantif verbal de *étirer*). Lame mousse de fer ou de cuivre fixée à un manche de bois, et dont les corroyeurs se servent pour ratisser les peaux, afin de les étendre ou les planer, d'en abattre le grain, de les rendre plus uniformes.

ÉTIRES : 1. A effacer les plis ; 2. A cambrer ; 3. A quadriller.

ÉTIREMENT [*man*] n. m. Géol. Laminage des couches et des fossiles, dû à des phénomènes tectoniques. (On connaît des trilobites, des ammonites, etc., nettement étirés. L'inégale conductibilité pour la chaleur, de certains schistes, est aussi une preuve de l'étirement subi. Cet étirement peut aller jusqu'à la suppression de couches entières [*plis étirés*].)

ÉTIRER [*ré*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *tirer*). Allonger par la traction : ÉTIRER *des métaux, du cuir.* || Allonger d'une manière quelconque : ÉTIRER *ses bras, son cou.*

— Techn. *Etirer une barre, un tube, etc.,* Diminuer la section et augmenter la longueur par étirage. || *Etirer les peaux,* Les travailler avec l'étire. || *Etirer des matières textiles,* Les réduire en rubans par passage à l'étireuse.

— ***Étiré, e,*** part. pass. du verbe *Etirer.*

— Géol. *Plis étirés,* Plis dans lesquels l'un des flancs, ayant été étiré, ne présente plus la succession complète des couches visibles généralement sur l'autre flanc du pli. Le *flanc étiré* est appelé souvent *flanc inverse.* Quand l'étirement est considérable, aucune des couches du flanc inverse n'existe plus, et le pli devient un pli-faille.

— *Substantiv.* et au masc. Techn. Barre métallique ou tube obtenu par étirage. (Comme conséquence de leur mode de fabrication, les étirés ont des dimensions rigoureuses, ce qui permet de les employer sans usinage du profil [écrous, contre-écrous, tiges de commande, etc.]).

— ***S'étirer,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *fam.*, S'allonger en étirant ses membres.

— Au sens passif, Etre étiré.

ÉTIREUR, EUSE adj. Qui sert à étirer : *Cylindre* ÉTIREUR.

— N. Personne qui étire des métaux, des peaux, des matières textiles.

— N. f. Machine propre à l'étirage des matières textiles. (On l'appelle également BANC À ÉTIRER, et ÉTIREUR.) || Train de laminoirs entre les cylindres duquel on fait passer le fer jusqu'à lui donner un profil déterminé (barres diversement profilées, rails, etc.). || Banc d'étirage, dans les tréfileries.

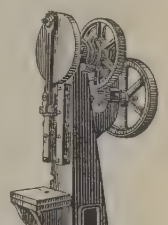
Etireuse verticale.

ÉTISIE [*zî*] n. f. (de *étique*). Consomption, amaigrissement extrême : *Tomber en* ÉTISIE.

— Cause d'affaiblissement, d'énervation.

— ANTON. **Embonpoint, obésité.**

ÉTIVAL-Clairefontaine, comm. des Vosges, arrond. et à 12 kil. de Saint-Dié sur la Valdange, affl. de la Moselle ; 2.405 hab. Ch. de f. Est. Etival doit son origine à une abbaye de prémontrés fondée au XIIe siècle par l'évêque de Toul, saint Leudin. Belle église romane à trois nefs, remaniée au XIVe siècle ; portail de 1701. Tombeaux des abbés, stalles de la Renaissance, peintures du XVIIe siècle. — Papeterie au hameau de Clairefontaine.

ETIVE (LOCH), fjord de la côte ouest de l'Ecosse (comté d'Argyll), profond de plus de 30 kil., large parfois de moins d'un kil., dominé de près par des collines de 700 à 800 m. d'altitude. A son entrée sur l'Atlantique, ruines de la citadelle de Dunstaffnage.

ETNA, massif volcanique du bassin méditerranéen, dominant de ses 3.313 m. la côte nord-orientale de la Sicile et la mer Ionienne.

C'est au nord-ouest de la plaine de Catane que se dresse le cône en activité de l'Etna ; sa masse et son altitude considérables en font une montagne très majestueuse et, selon l'expression des anciens, un « pilier du ciel ». Ce massif, isolé du reste de la Sicile par les vallées de l'Alcantara et du Simeto, est célèbre pour ses multiples phénomènes éruptifs : vastes cirques d'explosion (tel, le *val del Bove*), cratères adventices, cônes parasites, brusques coulées de lave descendant vers l'E. jusqu'à la mer ; éruptions fréquentes et violentes enfin, qui rendent particulièrement dangereux l'établissement de l'homme et la mise en culture des pentes de l'Etna jusqu'à plus de 700 m. d'altitude. Celles-ci, grâce aux cendres volcaniques dont elles sont couvertes, sont d'une admirable fertilité et constituent un immense verger d'oliviers, d'orangers et de citronniers, comme aussi un des cantons les plus peuplés du monde. De là, les désastres causés par différentes éruptions qui ont, dans l'antiquité, détruit plusieurs villes (Naxos, Hybla, etc.), et, par la suite (en 1183, 1669, 1693) fait des milliers de victimes. Les éruptions se poursuivent jusqu'à l'heure actuelle, et pour les étudier de très près un observatoire a été établi par 2.947 m. d'altitude, au pied même du cratère, à la *Casa degli Inglesi.*

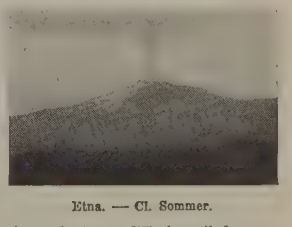
Etna. — Cl. Sommer.

Les phénomènes volcaniques de l'Etna ont vivement frappé l'imagination des anciens ; la mythologie faisait

de ce massif la demeure des géants Encelade et Typhon, et y plaçait les forges de Vulcain et des Cyclopes.

Etna (L'), poème scientifique et philosophique, à la manière du poème de Lucrèce. L'auteur célèbre l'Etna, et veut expliquer les causes de son éruption. L'ouvrage a été composé vers le milieu du Ier siècle de notre ère; il est impossible d'en déterminer exactement l'auteur.

etna (POUDRE), explosif américain, variété de dynamite qui contient de 15 à 65 p. 100 de nitroglycérine avec de la pulpe de bois ou du nitrate de soude. (Il renferme parfois de la farine grillée.)

ETNÉEN [*èt-né-in*], **ENNE** adj. Relatif au mont Etna; proche de ce mont : *La région* ETNÉENNE.

— Mythol. Epithète qu'on donne à Jupiter, adoré dans la région de l'Etna, et à Vulcain, qui passait pour avoir ses forges dans le mont Etna : *Jupiter, Vulcain,* ENNÉEN.

ETNETTE n. f. Pince à l'usage des fabricants de laiton.

et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram, citation lat. signif. *Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, vous qui décidez du sort de la terre.* Paroles du psalmiste (Ps. II, 10), prises comme texte par Bossuet dans son *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, et qu'on rappelle pour marquer que l'expérience des autres doit servir à tous, même aux plus grands.

ETOBLATTINA n. m. Genre d'insectes orthoptères fossiles, voisins des blattes actuelles et qui sont fort nombreux dans les terrains houiller et permien.

ÉTOC [*tok*] n. m. (même étymol. que *estoc*). Mar. Tête de rocher; cime pointue qui se montre à marée basse. (On dit aussi ESTOC.)

— Arboric. V. ESTOC.

ÉTOFFE n. f. (origine douteuse; allem. *stoff*; angl. *stuff*). Nom générique de tout tissu de soie, laine, coton, etc., servant à faire des habits ou des ameublements. || Matière employée à quelque fabrication : *Il n'y a pas assez d'*ÉTOFFE *dans ce chapeau.* || Ensemble des matériaux, perches, chantiers, rouettes, etc., et des objets servant à la construction d'un train de bois ou d'un bateau. || Alliage de fer et d'acier, dont on se sert pour souder plusieurs lames, dans la fabrication des bouches à feu; barre forgée avec des plaques alternées de fer et d'acier. || Morceau d'acier commun, employé par les couteliers, les taillandiers, pour former les parties non tranchantes de leurs ouvrages. || Alliage d'étain et de plomb, avec lequel sont faits les tuyaux d'orgues. || Composition dont se servent les potiers d'étain : *Basse* ÉTOFFE. *Petite* ÉTOFFE. *Claire* ÉTOFFE. || Bain tenant en dissolution de l'alun et du sel de cuisine, dans lequel le mégissier fait tremper certaines peaux houssées et les cuirets destinés à être employés en blanc.

— LOC. PROV. **On n'a pas épargné,** ou **On n'a pas plaint l'étoffe,** On a mis tout ce qu'il fallait et même davantage. || **Tailler en pleine étoffe.** V. DRAP.

— *Fig.* Matière, élément, sujet : *L'*ÉTOFFE *ne manque quelquefois pour remplir mes lettres.* (Mme de Sévigné.) *Il y a des gens qui n'ont de la morale qu'en pièce; c'est une* ÉTOFFE *dont ils ne font jamais d'habit.* (J. Joubert.) || Ressources naturelles, valeur, aptitude; condition : *Un sot n'a pas assez d'*ÉTOFFE *pour être bon.* (La Rochefoucauld.) *Avoir l'*ÉTOFFE *d'un philosophe. Il y a bien des gens à qui l'*ÉTOFFE *manque.* (Mme de Sévigné.) *Il y a des gens d'une certaine* ÉTOFFE... *avec lesquels il ne faut jamais se commettre.* (La Bruyère.) || *Etre de mince étoffe,* Etre de médiocre condition, de mince valeur.

— Au plur. Ce que fait payer un imprimeur au delà des frais de composition et de tirage, pour couvrir ses frais généraux.

— ENCYCL. Art décor. Depuis les temps les plus reculés, l'*étoffe* a été un élément de décoration intérieure. La description des ornements du temple de Jérusalem mentionne des étoffes colorées et ornées de figures de chérubins. Les despotes asiatiques tenaient leur cour, sur les terrasses de leurs palais, dans des sortes de vastes tentes faites d'étoffes éclatantes. Les fourrures et les peaux, chez les peuples primitifs et les Gaulois en particulier, suppléaient aux étoffes dans leur ameublement. Parmi les cadeaux qu'Hâroun al-Raschid envoya à Charlemagne figure un pavillon de lin fin, varié de diverses couleurs, si élevé qu'un trait décoché par le bras le plus vigoureux ne pouvait atteindre son sommet, si vaste qu'il contenait autant d'appartements que le plus superbe palais. Une ambassade envoyée par Chilpéric à Constantinople en rapporta des étoffes précieuses dont il orna sa résidence de Nogent-sur-Marne. Au XIIIe siècle, les tentures remplacent les peintures murales dans les intérieurs; les étoffes pénètrent dans l'ameublement, et garnissent les meubles où jusque-là le bois avait dominé. Aux jours d'apparat et de réception, un vêtement d'étoffe de prix dissimulait la rusticité un peu primitive de l'ameublement : banquiers, tapis de table, housses de sièges, dossiers de dressoirs et de chaires, garnitures de lit avec ciel, pentes et courtines, bonnes grâces et courtepointes, etc., et enfin la tenture complète de la chambre dissimulant les murs de pierre sous ses plis somptueux; cette tenture prenait elle-même le nom de *chambre* : elle était de serge de Caen sur couleur de vert-d'herbe et brodée de cygnes blancs, en velours de vermeil brodé de bergers, brebis et herbages, etc., etc. Ce luxe se continue au XVIe siècle : l'entrevue des rois de France et d'Angleterre a lieu au fameux Camp du drap d'or; les tentures et les tapisseries tiennent la plus grande place dans les intérieurs; les lois somptuaires sont impuissantes contre ce déploiement de magnificences. Le damas à grands ramages, les velours, se tendent sur les murs au temps de Louis XIV; les tapisseries au petit point des demoiselles de Saint-Cyr sèment dans l'ameublement les oiseaux, les fruits, les chinoiseries en colorations fortes sur des fonds fréquemment jaunes. Sous Louis XV, les étoffes d'ameublement affectent des couleurs tranchées, qui ne soient pas éteintes par la dorure des bois; aux murs, la peinture et les stucs remplacent les étoffes. Sous Louis XVI, les lampas sont très employés, à bandes longitudinales, fleurettes semées, médaillons, et, sur la fin du règne, l'industrie des toiles peintes a à lutter avec les papiers peints, connus d'abord sous le nom de « tapisserie de papier »; les lits n'ont souvent le bois que comme encadrement à des panneaux d'étoffe. Au XVIIIe siècle, l'impression se substitua, dans les étoffes modestes, à la broderie et au tissu (toiles de Jouy imaginées par Oberkampf); la fin du même siècle vit l'abandon des étoffes tissées d'or et d'argent, et le XIXe siècle la substitution des procédés mécaniques (métier Jacquard) au travail à la main. De nos jours, les intérieurs s'ornent encore d'étoffes et de papiers peints; les lampas et les lamés sont les tissus préférés de nos décorateurs. Au début du XXe siècle, les fleurs furent les principaux éléments décoratifs, avec de fortes oppositions de couleurs; les tons se sont adoucis, et le répertoire des formes décoratives s'est, depuis, considérablement élargi; Raoul Dufy, Nathan, Ruhlmann, Franz Jourdain, Benedictus, Billiet ont réussi des réalisations remarquables. Mais les tissus décorés par impression dominent, à cause de leur bon marché; il en est d'une valeur artistique certaine : toiles de Rambouillet avec Jaulmes, Boigegrain, Victor Menu; toiles du Landy, de Robert Mahias; toiles de Tournon, de Raoul Dufy; toiles de Martine-Poiret, Paul Iribe, Drésa, Carlègle, Follot, Dufrêne, Marty, etc., rivalisant de fraîcheur charmante et d'ingénieuse nouveauté.

ÉTOFFEMENT [*man*] n. m. Action d'étoffer; manière de disposer les étoffes.

ÉTOFFER [*to-fé*] v. tr. Garnir d'étoffe : ETOFFER *des fauteuils, un carrosse.* || Mettre plus ou moins d'étoffe à : *Bien* ÉTOFFER *une robe, un lit.*

— *Fig. et fam.* Rendre plus nourri, plus plein de faits, corser l'action de : ETOFFER *un roman, une pièce.*

— *Etoffer la crème,* Lui donner plus de volume en l'agitant et en la rendant moins liquide.

— ***Étoffé, e,*** part. pass. du verbe *Etoffer* (au propr. et et au fig.).

— *Par extens.* Gras, replet, dodu : *Une grande demoiselle, plus grande,.... plus* ÉTOFFÉE. (Voltaire.) *Après le Limousin, c'est la Normandie qui fournit les chevaux les plus* ÉTOFFÉS. || Bien vêtu, bien meublé : *Homme bien* ÉTOFFÉ. *Maison bien* ÉTOFFÉE.

— Mus. *Voix étoffée,* Voix pleine et sonore.

ÉTOFFEUR n. m. Ouvrier qui peint les vêtements des statues de piété.

ÉTOILE n. f. (lat. *stella*). Astre lumineux par lui-même : *Le soleil est une* ÉTOILE. *La clarté des* ÉTOILES. *Etudier la marche des* ÉTOILES. || Astre considéré comme influençant la destinée : *L'*ÉTOILE *qui préside à la naissance;* et *au fig.* Destinée, sort : *Etre né sous une bonne, une mauvaise* ÉTOILE. *Avoir foi en son* ÉTOILE.

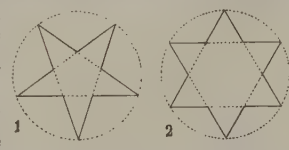

Etoile : 1. A cinq pointes; 2. A six pointes.

— *Par anal.* Fêlure (du verre notamment). || Extrémité d'une tresse de cheveux. || Rond-point où se réunissent plusieurs allées : *Le rond-point de l'*ETOILE, *à Paris.* || Objet qui ressemble à une étoile, par son éclat ou par sa forme rayonnante : *L'*ÉTOILE *des braves* (la croix de la Légion d'honneur). *La marguerite est l'*ÉTOILE *des prés.* || Se dit souvent des polygones réguliers étoilés : ETOILE *à cinq, à six pointes.* V. POLYGONE.

— *Par extens. et fig.* Personne qui brille d'un vif éclat par son talent, notamment au théâtre : *C'est une* ÉTOILE. *Une* ÉTOILE *de cinéma.*

— Archéol. V. la partie *encycl.*

— Archit. Moulure romane composée d'étoiles à quatre branches. (On trouve souvent cette décoration sur les pieds-droits des arcs.)

— Artill. *Etoile mobile,* Instrument au moyen duquel on vérifie les dimensions et la forme de l'âme des armes à feu. || Artifice d'artillerie, employé dans les fusées de signaux. V. FUSÉE.

— Astron. *Etoiles fixes,* ou simplement *Etoiles,* Astres doués d'un éclat propre, et qui offrent l'aspect de simples points lumineux. || *Etoile du berger, du soir, du matin,* Noms vulgaires de la planète Vénus. || *Etoiles filantes, tombantes,* Météores ignés qui se déplacent rapidement dans le ciel.

— Aviat. *Moteur en étoile,* Moteur dont tous les cylindres sont disposés en étoile autour du carter.

— Blas. Meuble de l'écu, qui est une étoile à cinq rais, dont le rai supérieur est dirigé vers le chef. (Quand un des rais est dans la direction de la pointe, l'étoile est dite *versée.* Si elle a plus de cinq rais, il faut le blasonner; si l'un des rais est plus long, on dit l'étoile *caudée;* si l'étoile accompagne ou charge une pièce honorable, on doit en indiquer la position : en bande, en barre, etc.)

D'argent à une étoile d'azur.

— Bot. Nom de plusieurs monocotylédones à fruit en étoile. (L'étoile d'eau ou du berger est le *damasonium stellatum;* l'étoile blanche ou de mer est l'*ornithogalum umbellatum;* l'étoile du matin est l'*ipomæa Nil.*)

— Chem. de f. Nom donné à des plaques d'acier évidées selon une croix ou une étoile, légèrement bombées, et dont l'élasticité permet de maintenir le serrage des boulons d'appareils de voie, de longrines, de ponts, etc., lorsqu'on les interpose entre l'écrou et la pièce à serrer.

— Echinod. *Etoile de mer,* Nom vulgaire des *astéries.*

— Electr. *Montage en étoile,* manière de grouper plusieurs circuits parcourus par des courants polyphasés consistant à relier à un point commun l'une des extrémités des divers enroulements ou appareils correspondant à chaque phase, les autres extrémités étant reliées aux différents fils du réseau. (Le point commun s'appelle point neutre. Lorsque trois circuits parcourus par des courants triphasés sont montés en étoile, la différence de potentiel entre deux extrémités quelconques de l'étoile est égale à $\sqrt{3}$ fois celle qui existe entre le point neutre et l'une quelconque de ces extrémités.)

— Fr.-maçonn. *Etoile flamboyante,* Etoile à cinq branches, avec des rayons lumineux dans l'intervalle des pointes, et la lettre G au centre de l'étoile.

— Hippol. Marque blanche que certains chevaux et certains bœufs, à robe de couleur foncée, portent sur le front.

— Mar. *Etoile filante,* ou *Etoile,* Petit anneau supportant la mèche d'éclairage du compas de route.

— Milit. Insigne du grade des officiers généraux et assimilés, qui se porte sur les manches, au nombre de deux pour les généraux de brigade, trois pour les généraux de division commandant une division, quatre pour ceux qui commandent un corps d'armée, cinq pour les membres du Conseil supérieur de la guerre, sept pour les maréchaux de France. || Insigne distinctif des officiers d'administration, porté comme attribut sur le képi et le col.

— Pyrotechn. Petite pièce solide, ronde ou cubique, faite avec une composition imbibée d'alcool et qui donne des feux brillants diversement colorés, ou se résout en pluie d'or ou d'argent. || *Etoiles fixes,* Fusées horizontales fermées aux deux bouts et percées, près de l'une des extrémités, sur le même plan, de cinq trous, qui produisent cinq jets divergents.

— Relig. *Etoile de la mer,* Nom donné, surtout par les marins, à la Sainte Vierge.

— Typogr. Nom donné aux astérisques qui remplacent les lettres supprimées dans un mot que l'on a écrit en abrégé. || Fam. *Monsieur, Madame trois étoiles, de trois étoiles,* Personnage qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas nommer, ce qui s'exprime, en typographie, par la lettre M suivie de trois astérisques (M***).

— LOC. DIV. *Voir les étoiles en plein midi,* Recevoir un grand coup qui cause un éblouissement et fait voir des milliers de bluettes. || *A la belle étoile,* En plein air de nuit : *Loger, Coucher, Dormir* À LA BELLE ÉTOILE. || *Avoir les deux étoiles, les trois étoiles,* Etre général de brigade, de division.

— SYN. **Étoile, destin, destinée,** etc. V. DESTIN.

— ENCYCL. Astron. *Généralités,* Les anciens, ignorant la vraie nature et la situation des *étoiles,* supposaient qu'elles étaient fixées à la sphère céleste qui leur semblait environner la terre et tourner tout d'une pièce autour d'elle. Les recherches télescopiques et spectroscopiques ont seules pu révéler que ces astres sont des soleils gisant dans l'espace à des distances si considérables qu'ils sont rapetissés à l'état de simples points lumineux. Cependant lorsqu'on examine une étoile à l'aide d'un instrument d'optique, elle offre l'aspect d'un petit disque brillant; cette apparence est un étalement, par *diffraction,* de l'image du point étincelant, car en réalité le vrai diamètre d'un tel astre reste inappréciable, quelle que soit la puissance de l'instrument utilisé.

Nombre et distribution des étoiles. — Sur toute l'étendue de la sphère céleste, les vues les plus perçantes distinguent, à l'œil nu, environ 7.600 étoiles. Mais comme nous ne voyons, à chaque moment, qu'une moitié de cette sphère, et que l'absorption atmosphérique s'oppose à la visibilité des plus faibles astres au voisinage de l'horizon, c'est tout au plus 2.500 étoiles qui peuvent être contemplées à la fois.

Diversement groupées en perspectives dans l'espace, les étoiles semblent tracer des figures ou *constellations,* plus ou moins frappantes; et d'une manière générale leur répartition montre une tendance très nette à se condenser davantage dans le plan du ciel où se dessine la *Voie lactée.* Cette apparence de la *Voie lactée* est causée par une quantité prodigieuse de faibles étoiles, indistinctes individuellement pour l'œil nu, et dont seulement le télescope, et surtout la photographie, permettent d'apprécier le merveilleux spectacle. Ainsi les étoiles visibles à l'œil nu ne représentent qu'une infime partie de la quantité révélée par l'investigation télescopique, et qui s'élève à environ deux milliards.

Une portion du ciel montrant les étoiles dans la Voie lactée.

Catalogues d'étoiles. — La position d'une étoile étant bien définie, dans le ciel, par ses deux coordonnées, on a pu former des recueils, dits *catalogues,* contenant les coordonnées d'étoiles bien observées, avec leurs grandeurs stellaires.

La première liste systématique d'étoiles fut dressée par Hipparque (130 av. J.-C.) dont les travaux nous ont été conservés par Ptolémée dans son *Almageste.* Ce catalogue, qui renferme 1.025 étoiles, a servi de base à de nombreuses listes postérieures, poursuivies par Ulugh-Beigh, Tycho-Brahé (1602) qui donne 777 étoiles, Hévélius, J. Bayer (1603), qui en ajoute 500 et apporte des modifications importantes pour la pratique de l'astronomie sidérale, Halley, Flamsteed, Lacaille, Le Monnier, Bode, J. Herschel, J.-B. Gould, Lalande, dont le catalogue, renfermant 47.390 étoiles, a servi de base à la constitution de celui de l'Observatoire de Paris. Citons encore le catalogue d'Argelander, les cartes écliptiques de Chacornac, etc., et surtout la carte photographique du ciel, œuvre internationale entreprise sous l'inspiration de l'amiral Mouchez. V. CIEL (carte).

Eclat des étoiles. — Les premiers observateurs ont tout d'abord classé les étoiles d'après leur éclat apparent, par ordre décroissant : 1re grandeur, 2e, 3e ..... jusqu'à la 6e qui est celle des dernières étoiles visibles à l'œil nu. Par la suite, cette nomenclature s'est continuée d'après le même rapport — une classe quelconque est 2,5 fois plus brillante

que celle qui la suit — pour les astres seulement perceptibles dans les télescopes ou par le moyen de la photographie : la vision oculaire s'arrête à la 17e grandeur, tandis que la plaque sensible enregistre de plus faibles étoiles jusqu'à la 21e grandeur.

Les évaluations photométriques ont fait introduire des décimales pour plus de précision dans la désignation de l'éclat ; ainsi une étoile paraissant intermédiaire entre la 2e et la 3e grandeur sera classée 2,1, 2,2, 2,3,... 2,9. D'autre part, les étoiles dites tout d'abord de 1re grandeur sont très inégalement brillantes, et l'on peut y reconnaître des différences aussi grandes que d'une classe à l'autre ; on a donc fait usage de termes supplémentaires : 0, —0, —1, pour indiquer les éclats supérieurs à la moyenne.

Les vingt plus brillantes étoiles sont les suivantes :

NOMS	GRANDEURS
α Grand Chien (*Sirius*)	1,58
α Navire (*Canopus*)	0,86
α Centaure	0,06
α Orion (*Bételgeuse*)	0,09
α Lyre (*Véga*)	0,14
α Cocher (*Capella*)	0,21
α Bouvier (*Arcturus*)	0,24
β Orion (*Rigel*)	0,34
α Petit Chien (*Procyon*)	0,48
α Eridan (*Achernar*)	0,60
β Centaure	0,86
α Aigle (*Altaïr*)	0,88
α Croix du Sud	1,00
α Taureau (*Aldébaran*)	1,00
β Gémeaux (*Pollux*)	1,20
α Vierge (*l'Épi*)	1,20
α Scorpion (*Antarès*)	1,22
α Poisson Aust. (*Fomalhaut*) ...	1,29
α Cygne (*Deneb*)	1,33
α Lion (*Régulus*)	1,34

Les autres étoiles visibles à l'œil nu se répartissent ainsi en nombre :

Etoiles de deuxième grandeur.....	53
— de troisième grandeur.....	157
— de quatrième grandeur.....	506
— de cinquième grandeur.....	1.740
— de sixième grandeur.....	5.170

Cette progression, assez régulièrement croissante, qui triple les étoiles d'une grandeur à l'autre, se continue sensiblement la même lorsqu'on recense celles de plus en plus faibles.

Il faut remarquer maintenant que le terme *grandeur* est assez impropre, car il est appliqué au seul éclat apparent, alors qu'on peut le confondre avec *grosseur*, signifiant dimensions réelles ; on est porté à le remplacer plus justement par l'expression *magnitude*. Quoi qu'il en soit, l'éclat apparent ne peut à lui seul renseigner sur la situation et l'importance des étoiles : elles paraissent évidemment d'autant moins brillantes qu'elles sont plus éloignées, et cela en raison du carré de la distance. Cependant, par celles dont l'éloignement a pu être mesuré, on a reconnu qu'en réalité elles sont très différentes en intensité lumineuse et en dimensions : la plupart des plus brillantes pour nos yeux sont beaucoup plus lointaines que d'autres à peine visibles. Ces notions se sont élargies par des procédés qui permettent d'estimer directement les intensités réelles ; on tend donc maintenant à considérer les étoiles et à les classer en *magnitudes absolues*, qui se rapportent à l'éclat quelles présenteraient étant ramenées à une distance uniforme.

Distance des étoiles. — Sur le terrain, on détermine la distance d'un objet inaccessible en prenant une *base* pour le triangle des visées ; l'évaluation des distances stellaires s'effectue en principe par le même procédé, et l'on choisit pour base la distance entre deux positions de la terre sur son orbite. V. PARALLAXE. Mais ces mesures sont extrêmement délicates, en raison de la petitesse des angles, et les résultats ne sont à peu près sûrs que pour les étoiles les moins lointaines. La plus proche actuellement connue est une faible étoile de 10e grandeur dans le *Centaure* : sa distance est estimée à 34,6 trillions de kilomètres, soit 3,7 ans de trajet de la lumière (à raison de 300.000 kil. par seconde) ; un peu plus distante est α Centaure, de 1re grandeur, à 41 trillions de kilomètres, ou 4,3 ans de trajet de la lumière. Toutes les autres étoiles sont beaucoup plus éloignées, et au delà de 500 trillions de kilomètres les mesures directes restent trop incertaines. Mais, les procédés indirects permettant de déterminer la magnitude absolue, celle-ci rapportée à la magnitude apparente permet d'évaluer la distance *grosso modo ;* on a estimé ainsi que certaines étoiles étaient reculées dans l'espace à des milliers, ou des centaines de milliers d'années de trajet de la lumière. Nous voyons donc actuellement dans le ciel des étoiles qui ont peut-être disparu depuis plusieurs siècles.

Mouvements propres. — Si les constellations paraissent invariables, les étoiles ne méritent pas leur nom de *fixes ;* elles ont des mouvements propres inappréciables à l'œil, qui peuvent les déplacer au plus de quelques secondes d'arc par an. Si l'on connaît la parallaxe de l'étoile, on peut en déduire la vitesse réelle ou sa projection sur le plan tangent à la sphère céleste ; on trouve que les vitesses, à la seconde, sont de l'ordre de 30 à 50 kil. ; pour 1830 Groombridge, cette vitesse dépasse 300 kil.

Le mouvement des étoiles pourrait être *apparent*, dû au mouvement propre du soleil et de son système ; mais celui-ci, étant voisin de 20 kil. seulement, ne peut à lui seul être invoqué.

Indépendamment des mesures effectuées directement, une application de l'analyse spectrale permet également, par le déplacement des raies du spectre, des évaluations précises sur la grandeur et le sens de ces mouvements ; cette détermination des *vitesses radiales* a été très féconde en résultats.

Etoiles multiples. — Deux étoiles voisines sur la voûte céleste peuvent être à des distances très différentes, et sembler ainsi accolées par un pur effet de perspective. Mais il existe néanmoins un très grand nombre d'étoiles multiples, doubles surtout, qui sont réellement des astres associés l'un à l'autre, car on les voit tourner lentement autour du centre de gravité du système ; généralement, l'un de ces astres est prépondérant. Voici quelques-unes de ces périodes de révolution :

5,7	ans pour l'étoile double	δ	Petit Cheval.
26	— —	85	Pégase.
35	— —	ζ	Hercule.
60	— —	ξ	Grande Ourse.
182	— —	γ	Vierge.

On connaît aussi un grand nombre d'étoiles paraissant simples et qui sont doubles en réalité ; trop rapprochées l'une de l'autre pour être vues séparément, leur qualité est décelée par la méthode des *vitesses radiales* indiquant les déplacements des corps lumineux, s'éloignant et se rapprochant suivant la direction du rayon visuel, au cours de leur mouvement orbital. Ces couples ont généralement des périodes très courtes : *β Céphée, σ Scorpion, β Grande Ourse* ont une révolution de moins de 1 jour.

Les étoiles multiples sont assez souvent des astres brillant d'une lumière colorée différente, et ces associations constituent un admirable spectacle.

Constitution et dimensions des étoiles. — L'analyse spectrale indique que ces soleils lointains possèdent des constitutions différentes, en relation avec leur coloration. Dès 1867, Secchi proposa une première classification en quatre types principaux : étoiles blanches, jaunes, rougeâtres ou orangées, rouges, se rapportant aux caractères généraux de leurs spectres. Le perfectionnement et la puissance des moyens d'investigation ont conduit à une classification moderne plus compliquée, qui est en même temps un ordre décroissant de la température de ces astres. Dans les étoiles blanches, qui sont les plus chaudes, on distingue : les étoiles à *hélium* (température 10.000° à 15.000°, type *β* (Orion), les étoiles à *hydrogène* (10.000°, type *Sirius*), les étoiles à *hydrogène, calcium, éléments métalliques* (7.000° à 8.000°, type *α Petit Chien*) ; les étoiles jaunes, dont fait partie notre soleil, comportent plus d'*éléments métalliques* que d'*hydrogène*, et leur température est voisine de 6.000° ; les étoiles jaune-orangé, où dominent les éléments métalliques, l'hydrogène ayant presque disparu (4.000°, type *Aldébaran*) ; enfin, les étoiles rougeâtres ou rouges, *Bételgeuse* et certaines étoiles variables, ont une température plus basse encore à 3.000° à peine, et certaines d'entre elles présentent le spectre du *carbone*.

Les plus récentes recherches conduisent à admettre qu'en moyenne les masses de ces astres sont assez voisines de celle du soleil, variant entre des limites qui vont de quatre fois à la moitié de cette masse. Par contre, les volumes paraissent extrêmement dissemblables. Certaines étoiles, *Bételgeuse* et *Antarès*, qui ont pu être mesurées par la méthode de Michelson, possèdent des diamètres plusieurs centaines de fois supérieurs à celui du soleil ; ces étoiles sont dites *géantes*, et assimilées à d'énormes sphères gazeuses, de très faible densité ; notre soleil, plus condensé, est classé dans la catégorie des étoiles *naines*, dont certaines sont plus petites que lui.

Variations d'éclat. — Certaines étoiles présentent de très nettes et remarquables variations d'éclat, qui sont dues à des causes différentes. Pour les unes, comme *Mira* (*o* Baleine), on les attribue à de véritables (et assez irrégulières) fluctuations de leur émission lumineuse ; ces sortes d'étoiles ont des périodes de variation assez longues. D'autres, à courtes périodes, de quelques jours ou moins, doivent leur apparence à des mouvements d'astres inégaux en éclat ; ce sont des étoiles doubles, indistinctes séparément, et leurs positions réciproques, l'une masquant l'autre alternativement, engendrent les variations de la lumière totale du couple. Enfin, les étoiles comme *Algol* sont éclipsées périodiquement par des astres obscurs tournant autour d'elles.

Une autre catégorie est plus énigmatique ; des étoiles très faibles, ou même totalement invisibles, deviennent brusquement très brillantes pendant un temps limité : ce sont les étoiles *temporaires*, dites aussi *novæ* (ou *nouvelles*). La première observation de ce genre est due à Hipparque ; il aperçut dans la constellation du Scorpion une étoile qu'il n'y avait point encore vue, ce qui le conduisit à dénombrer les étoiles visibles, et à faire son catalogue. Parmi ces apparitions, la plus célèbre est celle de la *Pèlerine* ou *étoile de Tycho-Brahé*, parue en 1572 dans Cassiopée, et qui était visible en plein jour. Depuis deux mille ans on compte une trentaine de ces apparitions assez brillantes pour attirer le regard simple ; mais en réalité elles sont plus nombreuses, et l'examen des clichés photographiques en révèle des cas assez fréquents. On a assimilé ces phénomènes a des cataclysmes : collisions, explosions lumineuses, etc., sans qu'aucune de ces hypothèses ait pu être vérifiée.

Etoiles filantes. — L'apparition des étoiles filantes est due à la même cause que celle des bolides : ce sont des corps étrangers qui pénètrent dans notre atmosphère et s'y échauffent assez, par frottement, pour devenir lumineux. Les hauteurs moyennes d'apparition et de disparition sont de 120 à 90 kil. environ. S. Newcomb évalue à 146 milliards par an le nombre des étoiles filantes visibles à l'œil nu (s'il fait nuit en cet instant) et l'on pourrait en voir deux cent cinquante fois plus au télescope.

Périodiquement, se produisent aussi des *pluies* ou *essaims* d'étoiles filantes ; ce sont des amas cosmiques circulant autour du soleil selon des orbites assez excentriques et dont les trajectoires rencontrent celle de la terre.

Les étoiles filantes paraissent en liaison étroite avec les comètes : il semble que, par désagrégation, une comète puisse donner lieu à un essaim de particules, animées de vitesses peu différentes, qui se répandent lentement tout le long de l'orbite ; si cette orbite croise celle de la terre, on s'explique ainsi le retour périodique de certaines chutes, ou pluies météoriques.

— Artill. *Etoile mobile*, Appareil servant à déceler les irrégularités accidentelles de l'âme des canons ou fusils. Une tête, fixée à une hampe, se compose de deux tiges à angle droit, toutes deux placées dans un plan perpendiculaire à la hampe. L'une des tiges porte à ses extrémités deux pointes fixes, l'autre deux pointes mobiles qu'un dispositif spécial placé dans l'intérieur de la hampe permet d'appliquer exactement sur les parois de l'âme ; de l'extérieur, on peut ainsi lire à chaque instant le diamètre exact de l'âme au point où se trouve la tête. L'étoile mobile, imaginée par Gribeauval, permet aujourd'hui la vérification d'un diamètre à un centième de millimètre près.

— Astrol. Les étoiles ont, comme les planètes, une influence sur la destinée de l'homme, surtout groupées en constellations. Celles-ci servent en outre à repérer les régions, ou *maisons célestes*, parmi lesquelles se meuvent les planètes. Sont restées les expressions : *Etre né sous une bonne* [ou *une mauvaise*] ÉTOILE.

— Chirom. Une étoile est un signe présageant un événement heureux ou malheureux : élévation inespérée si elle est sur le *mont de Jupiter*, mort violente sur le *mont de Saturne ;* sur le *mont de Mercure*, vol ; sur celui de *Mars*, meurtre ; sur celui de la *Lune*, danger par eau ; sur celui de *Vénus*, péril d'amour. Sur l'extrémité de l'index, elle présage la richesse, sur le médius la puissance, sur l'annulaire, succès artistique ; sur l'auriculaire, fortune ; à la base du pouce, malheur conjugal.

— Dessin. Une *étoile* est une figure géométrique que l'on obtient en divisant la circonférence en un certain nombre de parties égales, et joignant les points de division dans un ordre déterminé ; ainsi, pour une étoile à cinq pointes, on partage la circonférence en dix parties égales, et l'on joint les points de division de cinq en cinq. V. POLYGONE ÉTOILÉ, LIGNES.

Étoile (ORDRE DE L'), le premier des ordres monarchiques français, fondé par Jean II à Saint-Ouen en 1351. Les chevaliers portaient une bague et un fermail de manteau figurant une étoile à six branches d'émail blanc. Leur devise était : *Monstrant regibus astra viam* (Les astres montrent la route aux rois).

Étoile africaine (ORDRE DE L'), ordre de l'Etat indépendant du Congo, institué en 1888 par Léopold II, souverain de cet Etat. Il comprend cinq classes (et une médaille) ; le ruban est divisé en trois bandes verticales de même largeur, les extrêmes bleu pâle et la médiane jaune.

Étoile d'Anjouan (ORDRE DE L'), ordre fondé par le sultan des Comores Seïd Abd-Allah, vers 1860. Il comprend cinq classes. Depuis 1896, c'est un ordre colonial français, et le ruban, qui était, jusqu'en 1900, rouge avec bordure blanche, est bleu de ciel, avec double liséré orange.

Étoile brillante (ORDRE DE L'), institué par le sultan de Zanzibar en 1875, modifié depuis et comprenant deux catégories, dont la première est réservée aux souverains et chefs d'Etat ; la seconde comprend cinq classes. Le ruban est rouge, avec filet blanc sur chaque bord.

Étoile de Comore (ORDRE DE L'), ordre de chevalerie fondé par le sultan des Comores, et confondu depuis 1896 avec l'ordre de l'*Etoile d'Anjouan*.

Étoile d'Éthiopie (ORDRE DE L'), fondé en Ethiopie, et dit aussi *ordre du Choa*. Il comprend cinq classes ; le ruban est une passe à quatre couleurs : bleu, jaune, vert, rouge.

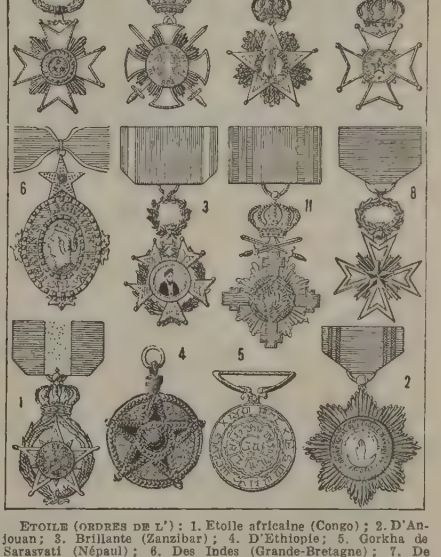

ETOILE (ORDRES DE L') : 1. Etoile africaine (Congo) ; 2. D'Anjouan ; 3. Brillante (Zanzibar) ; 4. D'Ethiopie ; 5. Gorkha de Sarasvati (Népaul) ; 6. Des Indes (Grande-Bretagne) ; 7. De Karageorges (Yougoslavie) ; 8. Noire du Bénin ; 9. D'Océanie (Hawaï) ; 10. Polaire (Suède) ; 11. De Roumanie ; 12. Des Trois-Etoiles (Lettonie).

Étoile Gorkha de Sarasvati (ORDRE DE L'), institué par un souverain du Népaul, de la première moitié du XIXe siècle. Une seule classe. Ruban de cachemire bleu, tissé de fleurs rouges, blanches et noires.

Étoile des Indes (ORDRE DE L'), ordre britannique, fondé en 1861 par la reine Victoria. Il comprend trois classes ; le ruban est bleu de ciel, liséré de blanc.

Étoile de Karageorges (ORDRE DE L'), ordre militaire de chevalerie yougoslave, fondé en 1904 par le roi Pierre Ier de Serbie en souvenir de son grand-père Karageorges qui fut chef des insurgés en 1804. A l'origine cet ordre était réservé uniquement aux officiers et comprenait quatre classes. Pendant la Grande Guerre deux nouvelles classes ont été créées pour récompenser les sous-officiers et les soldats. L'insigne est une croix pattée, émaillée de blanc et surmontée d'une couronne. Le ruban est rouge à liséré blanc (complètement rouge pour fait de guerre).

Étoile noire du Bénin (ORDRE DE L'), fondé à Porto-Novo en 1892, devenu français par décret du 10 mai 1896. Il comprend cinq classes : grands-croix (écharpe et plaque), commandeurs avec plaque, commandeurs (sautoir), officiers, chevaliers. Le ruban est bleu pâle, uni.

Étoile d'Océanie, ordre hawaïen, fondé en 1886 par Kalakaua Ier. Il comprend quatre classes ; le ruban est vert, liséré de blanc.

Étoile polaire (ORDRE DE L'), créé en Suède en 1748 par Frédéric Ier, modifié en 1844. Il comprend trois classes ; le ruban est entièrement noir.

Étoile de Roumanie (ORDRE DE L'), ordre de chevalerie roumain, créé par Carol Ier (loi du 10 mai 1877) et destiné

à récompenser les services rendus à la patrie. L'ordre comprend cinq classes. Le bijou est une croix d'émail bleu foncé, cantonnée de rayons et chargée de la couronne royale. Le centre de la croix porte un médaillon émaillé rouge orné de l'aigle (face) et du chiffre royal (revers) et entouré d'une bordure bleue portant la devise : *In fide salus*. Ce bijou est suspendu à un ruban rouge avec double bordure bleue.

Étoiles (ORDRE DES **Trois**), ordre de chevalerie letton, institué en 1924 en commémoration de la fondation de l'Etat letton, et conféré aux personnes qui ont rendu des services à la patrie. Il comprend cinq classes. La décoration est une croix émaillée de blanc et bordée d'or ; à l'avers un médaillon émaillé bleu supportant trois étoiles d'or ; au revers un médaillon doré chargé de ces mots : « *Latvijas Republika 1918 g. 18 novembris* », et entouré d'un cartouche chargé de la devise de l'ordre : « *Per aspera ad astra* » ; le ruban est bleu clair avec bande d'or et liséré bleu sur chaque bord.

Étoile (L'), ballet-pantomime en deux actes, d'Ad. Aderer et C. de Roddez, musique d'André Wormser, représenté à l'Opéra de Paris le 31 mai 1897. Le livret met en scène, sous le Consulat, une jeune danseuse de l'Opéra, qui renonce à ses succès pour rejoindre, quand il revient du régiment, son fiancé qui s'est couvert de gloire. Wormser a écrit sur cette aimable donnée une partition élégante et spirituelle.

Étoile du Nord (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer (Opéra-Comique, 1854). Il a pour sujet les amours de Catherine et de Pierre le Grand. Meyerbeer a utilisé dans sa partition une partie de la musique de son opéra militaire *le Camp de Silésie*, représenté à Berlin en 1844.

Étoile de Séville (L'), comédie de Lope de Vega. Le sujet se rapproche de la donnée du *Cid*. Estrella Tavera, fiancée à don Ortiz de Las Ruellas, a eu le malheur de plaire au roi don Sanche le Brave, qui met tout en œuvre pour la séduire, et s'introduit par ruse dans sa chambre : il y rencontre le frère, Bustos Tavera, qui se jette, l'épée haute, sur le séducteur, et le force de mettre l'épée à la main. Au bruit de la lutte, des serviteurs accourent, et, dans le tumulte, don Sanche parvient à s'échapper. Mais il veut se venger d'un tel affront, fait venir don Ortiz, et lui enjoint de provoquer en duel Bustos, dont il a, dit-il, reçu une sanglante injure. Don Ortiz obéit, quoiqu'il sache que ce coup d'épée va briser son amour ; il cherche querelle à Bustos, et le tue. Le drame abonde en situations fortes et saisissantes.

ÉTOILE-SUR-RHÔNE, comm. de la Drôme, arrond. et à 13 kil. de Valence, près du Rhône ; 2.130 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ancienne place forte. Vins.

ÉTOILE (L'), comm. de la Somme, arrond. et à 24 kil. d'Amiens, dans les marais de la Somme ; 1.335 hab. Célèbre camp antique sur la hauteur voisine.

ÉTOILE (CHAÎNE DE L'), chaînon oolithique et crétacé du départ. des Bouches-du-Rhône, entre les bassins de Marseille et d'Aix. Le Pilon du Roi y culmine à 710 m.

Étoile (ARC DE TRIOMPHE DE L'). V. ARC DE TRIOMPHE.

ÉTOILE. Biogr. V. ESTOILE.

ÉTOILEMENT [*man*] n. m. Fêlure en étoile ; système de fentes, de crevasses, disposées en étoiles : ÉTOILEMENT *d'une glace. L'*ÉTOILEMENT *d'un terrain.*

ÉTOILER [*lé*] v. tr. Semer d'étoiles : *La nuit* ÉTOILE *le ciel.* || Parsemer d'objets qui imitent des étoiles par leur éclat ou par leur forme : ÉTOILER *une femme de diamants, une étoffe de paillettes d'or. Les bluets* ÉTOILENT *les blés mûrs.*

— Fêler, fendre en forme d'étoile : ÉTOILER *un carreau.*

— *Intransitiv.* Eclairer comme fait une étoile. (Peu us.)

— ***Étoilé, e,*** part. pass. du verbe *Étoiler.* Semé d'étoiles : *Un ciel* ÉTOILÉ. *La bannière* ÉTOILÉE (le drapeau des Etats-Unis d'Amérique). || *Au fig. :* Qui a la forme d'une étoile : *Les molettes* ÉTOILÉES *des éperons.*

Donc, je marche vivant dans mon rêve *étoilé*.
V. HUGO.

— Poétiq. *Poussière étoilée,* Astres qui brillent la nuit dans le ciel. || *Voûte étoilée, Empire étoilé,* Voûte céleste semée d'étoiles. || *Séjour étoilé,* Ciel considéré comme la demeure des bienheureux.

— Art. milit. *Fort étoilé,* Celui dont le tracé se composait de saillants et de rentrants disposés en forme d'étoile : *Le fort d'Antibes est un fort* ÉTOILÉ.

— Bot. *Feuilles étoilées,* Petites feuilles verticillées, disposées en rayons comme dans les caille-lait ou *galium.* || *Chardon étoilé,* Un des noms de la *chausse-trape.*

— Dr. *Chambre étoilée.* V. CHAMBRE.

— Hist. nat. Expression fréquemment employée pour désigner les êtres ou ceux de leurs organes dont la forme rayonnante rappelle celle d'une étoile.

— *Substantiv.* et au fém. Variété de pomme, appelée aussi *pomme d'étoile.* || Bot. Variété de tulipe blanche et violette.

— Au plur. Ancien nom de la famille des rubiacées, par allusion à la disposition verticillée des feuilles.

— ***S'étoiler,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.* Se couvrir soi-même d'objets semblables à des étoiles par leur éclat ou leur disposition : S'ÉTOILER *de décorations.*

— Au sens passif, Devenir étoilé, parsemé d'étoiles : *Le ciel* S'ÉTOILE. || Se fendre en forme d'étoile : *Bouteilles qui* S'ÉTOILENT.

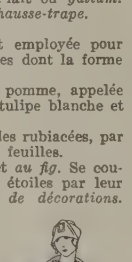
Etoile de fourrure.

ÉTOLE n. f. (du lat. *stola,* robe). Ornement sacerdotal, formé d'une large bande de laine ou de soie, élargie aux extrémités en une plaque appelée *palle.*

— Dr. can. *Droit d'étole,* Droit que perçoivent les curés dans l'exercice de leurs fonctions.

— Habill. fém. Bande d'étoffe ou de fourrure taillée en forme et portée comme complément de la toilette. (L'étole couvre les épaules, et descend jusqu'au genou en deux longs pans plus ou moins larges ; elle se fait en soie brodée, ou en fourrure.)

— ENCYCL. Littér. Chez les Romains, la *stola* était une robe longue, serrée au corps par une ceinture. Les ecclésiastiques adoptèrent ce vêtement dans les premiers temps de l'Eglise. Au IVe siècle, il fut réservé aux évêques, aux prêtres et aux diacres. L'*étole* actuelle équivaut à la bordure dont était ornée l'étole primitive. Le pape peut porter l'étole en tout temps ; les évêques et les prêtres en usent seulement dans l'exercice de certaines fonctions de leur ministère, comme l'administration des sacrements. Elle est alors passée autour de leur cou, et les deux bandes en tombent parallèlement devant eux. Pendant la messe l'évêque porte l'étole de la même manière ; le prêtre la porte les deux bandes croisées sur la poitrine. Quant au diacre, il la porte sur l'épaule gauche, les deux extrémités étant ramenées sous le bras droit. L'étole est aussi reçue dans la liturgie grecque, mais l'usage et la forme en sont un peu différents.

Etole liturgique.

ÉTOLIE (en lat. *Ætolia,* en gr. *Aitolion*). Géogr. anc. Pays de la Grèce continentale, borné au S. par le golfe de Corinthe, à l'O. par l'Acarnanie, au N. par l'Epire, et à l'E. par la Locride. Il fut d'abord peuplé par les Curètes, qui durent le nom d'*Etoliens* à Aitolos, fils d'Endymion. Ceux-ci demeurèrent pendant longtemps à demi barbares ; ils parlaient, au temps de Thucydide, une langue que ne comprenaient pas les autres Grecs, et gardaient encore leurs habitudes de bravoure et de pillage ; les Athéniens le constatèrent à leurs dépens, quand ils voulurent les soumettre. Plus tard, inquiets pour leur indépendance, ils se montrèrent les constants ennemis de la Macédoine, prenant part à la guerre de Thèbes contre Alexandre (336 av. notre ère), à la guerre Lamiaque contre Antipatros (en 323), et, un siècle plus tard, après avoir participé à la défense de la Grèce contre les Gaulois (279), ils luttèrent avec énergie contre Philippe V de Macédoine et s'allièrent avec eux contre lui (211). Après Cynoscéphales, ils se retournèrent contre leurs alliés, appelèrent Antiochos III d'Asie en Grèce (192), et furent soumis peu après par Fulvius Nobilior (189). L'Etolie était alors organisée en ligue (v. ETOLIENNE [*ligue*], et avait *Thermon* pour capitale. Par la suite, l'Etolie fut prise par les Turcs de Mourad II (1437), délivrée par Scanderberg, passa sous la domination des Vénitiens, puis sous le joug des Turcs. Elle fait, depuis 1829, partie de la Grèce, et, avec l'Acarnanie, en constitue un département ou nome, peuplé de 200.000 hab. environ et ayant *Missolonghi* pour chef-lieu.

Monnaie d'Etolie.

ÉTOLIEN [*li-in*], **ENNE** habitant ou natif de l'Etolie : *Les* ETOLIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à cette contrée, à ses habitants : *La cavalerie* ÉTOLIENNE.

— *Substantiv.* et au masc. Linguist. Nom d'un dialecte de la Grèce ancienne, parlé en Etolie, et connu presque uniquement par des inscriptions, datant surtout de l'époque de la Ligue étolienne. (L'étolien et l'acarnanien, qui en est très voisin, font partie du groupe dialectal du nord-ouest, c'est-à-dire qu'ils se rattachent en gros aux parlers doriens.)

Étolienne (LIGUE), fédération constituée au IVe siècle av. notre ère par les tribus étoliennes et qui, au temps de sa plus grande puissance, s'étendait hors de l'Etolie même et englobait l'île de Céphallénie, une partie de l'Acarnanie et de la Thessalie, la Béotie, et, dans le Péloponnèse, les villes d'Orchomène, de Mantinée et de Tégée, et l'Elide. Lysimaquie en Chersonèse de Thrace, Chalcédoine à l'entrée du Bosphore, faisaient également partie de la Ligue étolienne, dont le centre était *Thermon,* au N. du lac Trichonis. Là se tenait son assemblée ordinaire annuelle, qui décidait les questions de paix, de guerre et d'alliance, élisait le stratège et les autres autorités de la Ligue, et confiait à un conseil permanent la mission de gérer les affaires dans l'intervalle de ses sessions. Contrairement à la Ligue achéenne, la Ligue étolienne avait des tendances démocratiques et soutenait volontiers les revendications du parti populaire ; mais les cités qui sollicitaient son appui devaient recevoir une garnison étolienne et un gouverneur étolien. Elle fut l'adversaire acharnée des rois de Macédoine des IVe, IIIe et IIe siècles av. l'ère chrétienne. V. ETOLIE.

ETON, ville de la Grande-Bretagne (comté de Buckingham), sur la Tamise, en face de Windsor ; 3.370 hab. Eton doit son importance à son collège (*King's College*), fondé par Henry IV en 1440. Collection de livres curieux et de manuscrits orientaux.

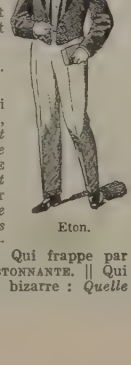
Eton.

ÉTON [*tonn*] n. m. Nom donné par imitation du costume porté par les élèves du King's College à un vêtement de garçonnet composé d'une culotte longue et d'une petite veste à boutons de métal et à revers.

ÉTONNAMMENT [*to-na-man*] adv. D'une manière étonnante.

ÉTONNANT [*to-nan*], **E** adj. Qui étonne, frappe d'une brusque commotion, comme d'un coup de foudre : *O nuit effroyable où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette* ÉTONNANTE *nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte.* (Bossuet.) [Vx.] || Qui frappe par quelque chose d'extraordinaire : *J'admire Voltaire comme un des hommes les plus* ÉTONNANTS *qui aient encore paru* (Diderot.) *Mémoire, érudition* ÉTONNANTE. || Qui frappe par quelque chose d'inattendu : *Démarche* ÉTONNANTE. || Qui frappe par quelque chose d'étrange, de bizarre : *Quelle* ÉTONNANTE *personne ! Rumeur* ÉTONNANTE. *Style* ÉTONNANT.

— ANTON. **Commun, naturel, ordinaire, simple.**

ÉTONNEMENT [*to-ne-man*] n. m. (de *étonner*). Commotion brusque et violente (au propre et au fig.) : *La colère de Dieu et sa main qu'il voyait encore si présente le tenaient dans un profond* ÉTONNEMENT. (Bossuet.) [Vx.] || Surprise causée par quelque chose de singulier, d'inattendu ; état ou démonstrations d'une personne étonnée : *Etre frappé d'*ÉTONNEMENT. *Il n'y a pas une de nos passions qui ne nous réserve des* ÉTONNEMENTS. (J. Simon.) || Admiration étroite et aveugle :

Ravi d'*étonnement*, en soi-même il s'admire.
BOILEAU.

— Archit. Ebranlement, lézarde dans un édifice.

— Art vétér. Ebranlement causé par un choc au sabot du cheval. (Il y a contusion des tissus sous-ongulés.)

— Métall. Opération consistant en une calcination accompagnée d'un refroidissement brusque et par laquelle on cherche à désagréger des matières fortement compactes.

— Pathol. Etat d'instabilité mentale lié généralement à un choc portant sur la masse encéphalique. (Il se rencontre aussi dans les phases préliminaires de certaines névroses, notamment dans l'épilepsie, l'hystérie, et la névrose d'angoisse.)

— Fêlure dans un diamant. (On dit aussi ÉTONNURE.)

ÉTONNER [*to-né*] v. tr. (du lat. *extonare,* frapper de la foudre). Frapper comme de la foudre, frapper d'une vive commotion physique ou morale : *Le coup lui* A ÉTONNÉ *la tête. Mon Dieu, pourquoi vois-je devant moi ce visage dont vous* ÉTONNEZ *les réprouvés !* (Bossuet.) [Vx.] || Frapper par quelque chose d'extraordinaire, de surprenant : *Les exploits de ce héros* ÉTONNENT *l'univers. Un brave que rien n'*ÉTONNE.

Un chemin si nouveau n'*étonne* ma jeunesse.
DESPORTES.

Intelligence qui ÉTONNE. || Frapper par quelque chose d'étrange, de bizarre : *Il ne dit pas un mot, il ne fait pas un geste qui n'*ÉTONNE.

— Archit. Ebranler, lézarder : ETONNER *une voûte.*

— Techn. *Etonner le sable,* Faire fendiller au feu le sable que l'on destine à la fabrication du cristal. || *Etonner un diamant,* Le fêler en le travaillant. || *Etonner le marbre,* Y produire des fissures par un mauvais emploi de la mine. || *Etonner la roche,* La chauffer pour y produire des fissures et en faciliter l'abatage. || *Etonner du drap,* Lui faire subir une traction trop forte.

— ***Étonné, e,*** part. pass. du verbe *Etonner.* Frappé comme par un coup de tonnerre. (Vx.) :

Mon génie *étonné* tremble devant le sien.
RACINE.

|| Qui marque la surprise, l'étonnement : *Avoir l'air* ÉTONNÉ. *Regards* ÉTONNÉS.

— Substantiv. : *Jouer, Faire l'*ÉTONNÉ.

— SYN. **Etonné, confondu, consterné,** etc.

— ***S'étonner,*** v. pr. Au sens passif, Etre frappé de stupeur : *Ne vous* ÉTONNEZ *point de ce qui est arrivé.* (Richelieu.) || Etre étonné, Eprouver de la surprise : *On ne devrait* S'ÉTONNER *que de pouvoir encore* S'ÉTONNER. (La Rochefoucauld.)

— PROV. **C'est un bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit,** Se dit de celui que les cris et les menaces n'effrayent pas.

— SYN. **Etonner, surprendre.**

ÉTONNURE [*to-nur'*] n. f. Techn. V. ÉTONNEMENT.

ÉTOQUEAU [*kô*], **ÉTOQUEREAU** [*ke-rô*] ou **ESTOQUIAU** [*ès-to-ki-ô*] n. m. Formes dialectales de ÉTOUTEAU. V. ÉTOQUIAU, ÉTOUTEAU.

ÉTOQUER [*ké*] v. tr. Préparer avec l'étoqueresse : ETOQUER *un drap.*

ÉTOQUERESSE [*ke-rèss'*] n. f. Longue carde pour le drap.

ÉTOQUIAU [*ki-ô*] n. m. Autom. Petit ergot rivé sur une lame de ressort de suspension d'une voiture automobile et qui coulisse dans une rainure pratiquée dans la lame supérieure de façon à éviter que les lames, dans leur glissement, ne se mettent en éventail. (L'étoquiau est aussi un boulon d'assemblage qui traverse les lames en leur milieu et les réunit les unes aux autres.)

ÉTOU ou **ESTOU** [*ès-tou*] n. m. Comm. Table de boucher.

ÉTOUFFADE n. f. Art culin. Syn. de ÉTOUFFÉE.

ÉTOUFFAGE n. m. Action d'étouffer, d'asphyxier.

— *Pop.* Escamotage. || Argot. *Etouffage de braise,* Escamotage d'argent.

— Séric. Opération qui consiste à asphyxier les chrysalides des vers à soie dans les cocons.

— ENCYCL. Séric. Pour empêcher que le fil de soie formant le cocon soit déchiré par le papillon à son éclosion, on soumet les cocons à une chaleur sèche ou humide, ou même à des vapeurs de chloropicrine, qui tuent la chrysalide. En laissant de côté l'étouffoir des anciens : le soleil, nullement pratique dans les régions tempérées, guère plus dans les contrées les plus chaudes, on peut classer les systèmes connus en quatre catégories : 1° les appareils à air chaud ; 2° les appareils à vapeur ; 3° les appareils mixtes ; 4° les étouffoirs chimiques.

Parmi les appareils de la première catégorie, le plus ancien et le plus employé de tous est le four de boulanger. En outre de cet étouffoir primitif, on emploie les étuves, qui ont l'inconvénient de tacher le cocon par suite de l'humidité que dégage la chrysalide.

L'*étouffage* par la vapeur à l'avantage sur le précédent de tuer la chrysalide sans altérer la soie, mais il mouille les cocons et augmente le nombre des taches.

Aujourd'hui, l'étouffage se pratique plus communément à l'aide de la chloropicrine, procédé qu'a préconisé le chimiste Gabriel Bertrand, et qui détruit sûrement la chrysalide, sans aucun inconvénient pour la soie des cocons.

ÉTOUFFANT [*fan*], **E** adj. Qui fait qu'on étouffe : *Atmosphère, Chaleur* ÉTOUFFANTE.

ÉTOUFFÉE n. f. (ital. *stufata;* de *stufa,* étuve). Mode de cuisson qui consiste à faire cuire certains aliments (viandes ou légumes) en vase clos et très doucement : *Perdrix à l'*ÉTOUFFÉE. (On dit aussi ÉTUVÉE, ÉTOUFFADE ou ESTOUFFADE.)

— Encycl. Art culin. L'*étouffée,* qu'on appelle également *étuvée,* consiste à faire cuire certains aliments lentement dans leur jus, en des vases hermétiquement clos. Il importe de ne pas ouvrir le récipient avant que le plat ait atteint le point de cuisson exact. Il faut donc assaisonner au préalable et bien connaître la durée de la cuisson, qui varie suivant la nature de la viande. On fait à l'étouffée notamment des perdrix, des cailles, du poulet, de la dinde, du bœuf et du mouton, avec ou sans légumes.

ÉTOUFFEMENT [*man*] n. m. (de *étouffer*). Action d'étouffer, de mettre fin à, d'anéantir: *L'*Étouffement *d'un enfant;* et par extens. : *L'*Étouffement *d'un incendie.* — Fig. *L'*Étouffement *d'une révolte.* || Fait de mourir par asphyxie: *Un noyé périt par* Étouffement. || Fait de respirer péniblement : *Etre sujet aux* Étouffements. V. asphyxie.

— Techn. Extinction de braises dans un étouffoir.

ÉTOUFFER [*tou-fé*] v. tr. (anc. *estouffer,* origine obscure : le rapport avec le lat. *stuppa,* étoupe, est discuté; le germanique *stopfa* est un emprunt au bas latin). Faire mourir en arrêtant la respiration : *On ne saigne pas les pigeons, on les* Étouffe.

— *Par exagér.* Gêner beaucoup la respiration de: *Avoir un asthme qui vous* Étouffe. *Personne que la colère* Étouffe. Etouffer *quelqu'un en l'embrassant.*

— *Par anal.* Empêcher, par défaut d'air ou de lumière, la végétation de: *Les mauvaises herbes* Étouffent *le bon grain.* || Arrêter la combustion: Etouffer *des charbons dans un étouffoir.* Etouffer *un commencement d'incendie.* || Amortir, rendre moins éclatant: Etouffer *des sanglots, les sons d'un piano.*

— *Fig.* Empêcher de se produire, de se développer, de se manifester: Etouffer *une révolte. La misère* Étouffe *bien des talents. On* Étouffe *l'esprit des enfants sous un amas de connaissances inutiles.* (Voltaire.)

C'est que de la nature on *étouffe* la voix.
Voltaire.

Etouffer *une affaire.* || Supprimer, anéantir: *L'avarice* Étouffe *la pitié. Il faut donc* Étouffer *tous les sentiments de la nature?* (Mme de Sévigné.) *Malheur aussi à la raison le jour où elle* Étouffera *la religion.* (Renan.) Etouffer *un rival.*

— Loc. div. *Etouffer quelqu'un de caresses,* L'en accabler. || *Que la peste t'étouffe* ou *te crève!* Imprécation de dépit, de haine.

— *Pop.* Boire en entier : Etouffer *une bouteille.* || *Etouffer un perroquet, un chardonneret,* Boire un verre d'absinthe, un verre de vin. [Vx.] || Argot. *Etouffer de l'argent,* Le faire subrepticement disparaître dans sa poche.

— Art culin. Faire cuire à l'étouffée. (On dit aussi Étuver.)

— Mar. *Etouffer une voile, Etouffer la voile,* Presser contre la vergue, avec les bras, la voile déjà carguée, afin de la soustraire aussi vite que possible à l'action du vent quand on veut la serrer.

— Séric. *Etouffer les cocons,* Faire périr la chrysalide qu'ils contiennent.

— *Intransitiv.* Mourir par asphyxie : *Tout animal dépourvu de branchies* Étouffe *dans l'eau.*

— *Par exagér.* Avoir la respiration pénible: Etouffer *de chaleur.* Etouffer *de rage, de rire;* et au fig. : *Le secret est insupportable aux femmes : elles* Étouffent, *elles crèvent, si elles ne parlent.* (Bouhours.)

— ***Étouffé, e,*** part. pass. du verbe *Étouffer* (au propre et au fig.).

— *Par anal.* Se dit des objets trop resserrés, trop étroits, où l'air circule mal: *Une petite maison* Étouffée *au milieu de grands hôtels.* || *Chambre étouffée,* Chambre où l'on n'a pas assez d'air pour respirer. || *Air étouffé,* Air peu propre à la respiration.

— ***S'étouffer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'étouffer, se faire périr soi-même.

— Avec réciprocité, Se faire périr mutuellement.

— Au sens passif, Etre, devenir étouffé, serré au point de perdre la respiration: *On* s'Étouffe *dans cette foule.* || Etre comme étouffé; perdre la respiration sous telle ou telle influence : S'Étouffer *de colère, de rage, de rire, de crier.*

— Allus. littér. :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'*étouffer,*

vers du *Britannicus* de Racine. V. embrasser.

— Syn. **Étouffer, suffoquer.**

ÉTOUFFEUR EUSE n. Celui qui étouffe, qui fait périr.

— Electr. *Etouffeur de courant,* Dispositif pour détruire le courant électrique de trouble provoqué par les lignes à haute tension sur les réseaux télégraphiques ou téléphoniques.

Etouffoir.

ÉTOUFFEURS n. m. pl. Nom vulgaire des grands serpents (boa, eunecte, etc.).

ÉTOUFFOIR n. m. Grand cylindre métallique hermétiquement fermé, dans lequel on éteint et conserve la braise. Petit appareil de ménage pour éteindre le charbon ou la braise restant dans le fourneau.

— *Fam.* Salle insuffisamment aérée.

— Mus. Pièce de bois garnie de drap qui, dans les instruments à clavier, sert à étouffer le son en arrêtant la vibration des cordes.

ÉTOUPADE n. f. Etoupe imbibée de blanc d'œuf, dont on se servait pour panser les plaies.

ÉTOUPAGE n. m. Action d'étouper un chapeau de feutre à l'état de capade.

ÉTOUPAS [*pâ*] n. m. Toile grossière d'étoupe, pour l'emballage des étoffes.

ÉTOUPE n. f. (lat. *stuppa*). Partie la plus grossière de la filasse: Etoupe *de chanvre, de lin.*

— Fig. *Mettre le feu aux étoupes,* Allumer une querelle, une sédition, etc. || Exciter aux passions violentes.

— Filat. Déchets formés de fibres enchevêtrées qui résultent du peignage du lin. (Ils sont parfois cardés pour la confection de fils plus grossiers.)

— Mar. Chanvre neuf ou déjà usagé non tordu en cordage qui sert à calfater les navires en bois. (Dans ce but on l'enfonce à force entre les coutures du bordé et des ponts au moyen d'un ciseau, et on recouvre la couture de brai chaud liquide.) || *Etoupe blanche,* Résidu de chanvre non goudronné. || *Etoupe noire,* Cordages goudronnés usés qu'on a effilochés. || *Visiter les étoupes,* Examiner l'état des coutures du bordé. || *Presse-étoupe.* V. ce mot. || Un navire *crache ses étoupes,* Quand elles sortent des coutures.

— Encycl. Filat. Après le rouissage et le teillage, le lin et le chanvre dont les filaments sont encore entourés de débris et de la chènevotte, sont soumis au peignage, qui a pour but de séparer autant que possible les fibres de ces débris. Ce sont les déchets provenant de la rupture de quelques fibres longues, entraînées par les aiguilles du peigne, qui constituent ce qu'on appelle l'*étoupe.* Les opérations qui forment le peignage du lin: peignage proprement dit et repassage, fournissent des qualités distinctes d'étoupes, mais la valeur de celles-ci peut encore varier suivant le degré de rouissage et de teillage.

Pour la filature des étoupes, on se sert à peu près des mêmes appareils que pour le lin. Les cardes seules diffèrent.

ÉTOUPEMENT [*man*] n. m. Action d'étouper; état de ce qui est étoupé.

ÉTOUPER [*pé*] v. tr. Boucher avec de l'étoupe ou d'autres matières semblables: Etouper *une fente.*

— Fig. et fam. *Avoir les oreilles étoupées,* Les avoir garnies de coton.

— Artill. anc. Garnir d'étoupe les intervalles entre les projectiles, gargousses, etc., placés dans les coffres ou caisses à munitions, pour en empêcher le ballottement.

— Techn. Chez les chapeliers, *Etouper une capade,* La renforcer dans les parties faibles avec les rognures d'une autre capade. || Chez les doreurs, *Etouper l'or,* Mettre une pièce à l'endroit où une feuille d'or n'a pas assez d'épaisseur.

ÉTOUPERIE [*rî*] n. f. Toile d'étoupes pour les emballages. || Lieu où l'on conserve, à bord, les étoupes.

ÉTOUPEUX [*peû*], **EUSE** adj. Qui est garni d'étoupes, de poils qui ressemblent à de l'étoupe.

ÉTOUPIER [*pi-é*], **ÈRE** n. Qui fait de l'étoupe avec de vieux cordages.

ÉTOUPIÈRE n. f. Toile d'étoupe. || Syn. de Étouperie.

ÉTOUPILLE [*piy'*] n. f. (de *étoupe*). Mèche inflammable servant d'amorce à une mine ou à une pièce d'artifice. || Mèche enduite de pulvérin.

— Encycl. Artill. Après avoir mis d'abord le feu à la charge des canons au moyen d'une simple traînée de poudre versée dans la lumière, on imagina d'y introduire une mèche formée de brins d'étoupe enduite de pulvérin, et qui communiquait le feu avec plus de sûreté. D'où le nom d'*étoupille* donné à cette mèche et conservé plus tard aux artifices divers employés pour le même objet. C'est ainsi que l'on eut : l'*étoupille à percussion,* capsule qu'un marteau fait détoner; et l'*étoupille fulminante à friction;* celle-ci est constituée par deux tubes de cuivre concentriques, dont le plus court contient une charge fulminante et un rugueux, lame de cuivre barbelé. Grâce à un fil de cuivre à boucle, fixé au rugueux, on peut faire passer brusquement celui-ci à travers la composition fulminante dont il détermine l'inflammation.

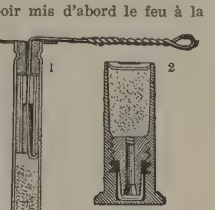

Etoupilles : 1. A friction; 2. A percussion.

On emploie aussi des *étoupilles électriques,* pour la mise de feu aux pièces disposées dans les tourelles cuirassées.

ÉTOUPILLER [*pi-yé*] v. tr. Munir d'une étoupille : Etoupiller *un canon, un trou de mine.*

ÉTOUPILLON [*pi-yon*] n. m. Nom donné à une mèche d'étoupe suiffée, employée autrefois pour boucher le canal de lumière d'une pièce, et le préserver de l'humidité.

ÉTOUPIN n. m. Mar. Peloton d'étoupe, qui servait autrefois à bourrer le canon. V. valet. || Cordes de coton filé, imprégnées de matières inflammables.

ÉTOURDEAU [*dô*] n. m. Nom vulgaire du jeune chapon. (Dialectal.)

ÉTOURDERIE [*rî*] n. f. Caractère d'étourdi; défaut de prévoyance, de réflexion: *Etre d'une grande* Étourderie. || Acte d'étourdi: *Commettre des* Étourderies.

— Anton. **Prévoyance, prudence, raison, réflexion, sagesse.**

ÉTOURDIMENT [*man*] adv. En étourdi.

ÉTOURDIR v. tr. (origine douteuse, peut-être de la particule *é* et de *tourd,* grive, Mettre dans l'état d'une grive étourdie par le vin). Ebranler le cerveau, troubler les fonctions des sens : Etourdir *quelqu'un d'un coup de poing.* || Fatiguer par un grand bruit, assourdir, importuner : *Cet enfant m'*Étourdit. *Acteur qui* Étourdit *le public. Vos règles, dont vous embarrassez les ignorants et nous* Étourdissez *tous les jours.* (Molière.) *N'écoutons pas les vanteries ridicules dont il arrive assez ordinairement que la noblesse* Étourdit *le monde.* (Bossuet.) [On dit dans le même sens Étourdir les oreilles.]

— *Fam.* Troubler un peu le cerveau par un commencement d'ivresse: *Certains parfums nous* Étourdissent.

Un seul verre eût suffi pour *étourdir* un homme.
Th. Gautier.

— *Fig.* Jeter dans un trouble moral, dans l'étonnement, l'embarras: *Il est rare qu'un gueux qui s'enrichit ne se laisse point* Étourdir *de la possession de ses richesses.* (Le Sage.) *Un tel coup les a tout* Étourdis.

— Loc. div. *Etourdir la grosse faim,* La calmer un peu par quelques aliments. || *Etourdir la douleur,* La rendre moins vive; et *au fig.* Distraire l'esprit de ses chagrins.

— Art culin. Cuire à demi: Etourdir *une volaille.* || *Etourdir l'eau,* La chauffer un peu, la dégourdir.

— ***Étourdi, e,*** part. pass. du verbe *Étourdir.*

— *Par anal.* Qui agit sans réflexion, sans attention, ou est dit ou fait de même : *Une cuisinière trop* Étourdie. *Conduite, Réponse* Étourdie.

— Loc. div. *Etre étourdi,* Eprouver un commencement d'ivresse. || *Il est encore tout étourdi du bateau,* Se dit d'un homme encore mal remis d'un événement fâcheux. || *Avoir le pied tout étourdi,* Avoir le pied engourdi, sensible. || *Etre étourdi comme un hanneton, comme le premier coup de matines,* Etre fort étourdi.

— *A l'étourdie* loc. adv. Etourdiment.

— Substantiv. : *Une petite* Étourdie. *Un franc* Étourdi.

— Syn. **Étourdi, confondu, consterné.** — **Écervelé, évaporé.** V. écervelé.

— Anton. **Posé, prévoyant, prudent, raisonnable, réfléchi, sage, sérieux, grave.**

— ***S'étourdir,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.,* Se faire volontairement illusion; s'abandonner volontairement à des distractions : S'Étourdir *de vaines chimères. Ces grandes paroles par lesquelles l'arrogance humaine tâche de* s'Étourdir *elle-même, pour ne pas apercevoir son néant.* (Bossuet.)

Étourdi (L') ou *les Contretemps,* comédie en cinq actes et en vers, composée par Molière durant l'apprentissage du théâtre que sa troupe fit en province, jouée à Lyon (probablement en 1655), puis à Paris au Petit-Bourbon (nov. 1658). Molière en a emprunté le sujet à l'*Inavvertito,* de Beltrame (Nicola Barbieri), auquel il a joint quelques souvenirs de l'*Emilia* de Luigi Croto et de l'*Angelica* de Fabritio de Fornaris. Lélie aime une jeune esclave nommée Célie, qui est au pouvoir d'un vieillard nommé Truffaldin : son valet Mascarille imagine une douzaine de ruses habilement ourdies, pour enlever la jeune fille et la donner à son maître; mais à chaque fois, Lélie, *étourdi,* ou plutôt *non averti,* fait échouer lui-même tous ces projets. C'est une comédie d'intrigue, dite « comédie à tiroirs ». L'allure en est gaie et rapide, le style charmant de grâce pimpante et d'esprit.

Étourdis (les), ou *le Mort supposé,* jolie comédie en trois actes et en vers, d'Andrieux (1787). Pour tirer d'affaire un jeune homme poursuivi par ses créanciers, ses amis le font passer pour mort, et son oncle paye ses dettes; après une réprimande, spirituelle et tendre, il donne sa fille Julie à son neveu, car les deux jeunes gens s'aiment tendrement. Cette pièce est d'un comique de bon goût et ingénieux; le dialogue en est simple et spirituel, le style élégant et facile.

ÉTOURDISSANT [*di-san*], **E** adj. Qui étourdit : *Clameurs* Étourdissantes. *Musique* Étourdissante. || Fatigant: *L'*Étourdissant *caquetage d'un sot.*

— *Fig.* Extraordinaire, inattendu, stupéfiant: *Nouvelle* Étourdissante. *Succès* Étourdissant. *Toilette* Étourdissante.

ÉTOURDISSEMENT [*di-se-man*] n. m. Etat de trouble, de vertige: *Un coup violent à la tête produit l'*Étourdissement. *Avoir des* Étourdissements.

— *Fig.* Grand trouble : *Le premier* Étourdissement *passé, il retrouva le calme.* || Etonnement extrême : *L'*Étourdissement *où le jeta une telle réponse.* || Trouble des facultés, sorte d'ivresse causée par une situation inespérée: *La grandeur cause toujours quelque* Étourdissement. || Action de s'étourdir, de se distraire: *L'*Étourdissement *est plus facile que la résignation.*

— Art vétér. Etat qui se manifeste par intervalles et qui consiste dans un embarras momentané, dans un trouble subit et passager de l'exercice des fonctions des sens, surtout chez le cheval, la brebis et le chien. (Cet état est souvent le signe précurseur d'une *congestion cérébrale,* ou de l'*apoplexie;* il est aussi le premier degré du *vertige;* il est souvent un signe de *pléthore.*)

— Pathol. Etat voisin du vertige, dans lequel il semble au malade que tout tourne autour de lui. (On l'observe surtout au début du vertige de Ménière et des attaques apoplectiformes. Il paraît lié à des troubles des fonctions des canaux semi-circulaires.)

ÉTOURDISSEUR, EUSE n. Personne qui étourdit : *Faire taire des* Étourdisseurs. (Peu us.)

ÉTOURNEAU [*nô*] n. m. (lat. *sturnellus,* dimin. de *sturnus*). Genre de passereaux conirostres, type de la famille des sturnidés.

— Race de pigeons de volière ou de fantaisie. (Ces pigeons n'ont pas de plumes aux tarses; leur plumage est noir ponctué de blanc comme celui de l'étourneau.)

Etourneau.

— *Fam.* Homme étourdi, léger : *Répondre comme un* Étourneau. || *Vous êtes un bel étourneau pour jaser,* Se dit à un jeune homme qui se mêle à une conversation qui n'est pas de sa compétence. (*Etourneau,* dans ce sens, est pris, comme *linotte,* pour un type de légèreté.)

— Hipp. Cheval dont le poil est d'un gris jaunâtre.

— Adjectiv. : *Cheval* Étourneau.

— Encycl. Ornith. Les *étourneaux* sont des oiseaux de taille moyenne, élancés, bronzés, variés de roux et de jaune, essentiellement insectivores et sociables, habitant les régions découvertes de l'ancien monde, dans les parties surtout tempérées. On en connaît vingt espèces; l'étourneau commun (*sturnus vulgaris*) ou sansonnet, est répandu dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie occidentale jusqu'au Kashmir; le *sturnus unicolor* vit dans les îles de la Méditerranée et au nord de l'Afrique. L'étourneau commun d'Europe émigre par bandes nombreuses pendant l'hiver vers les régions plus chaudes. Oiseau très utile et qui doit être protégé. L'*étourneau commandeur* des oiseliers est l'*agelaius phonicus* des Etats-Unis; l'*étourneau militaire* est le *trupialis militaris.*

Etoutbaux : 1. Pour une feuille de ressort; 2. Pour deux feuilles de ressort; 3. A recouvrement.

Les étourneaux suivent les troupeaux au pâturage pour faire la chasse aux insectes que fait lever le passage des animaux.

ÉTOUTEAU [*tô*] n. m. Techn. Pièce de métal qui dans un mécanisme sert de butée à une autre pièce.

— Armur. Pièce fixée sur la douille d'une baïonnette pour limiter le mouvement de la virole.

— Horlog. Cheville perpendiculaire rivée sur le plat d'une roue d'engrenage.

et propter vitam vivendi perdere causas, vers lat. signif. *Pour vivre, perdre ce qui est la raison de vivre* (c'est-à-dire *l'honneur*). Juvénal (*Satires*, VIII, 84), reproche leurs vices aux patriciens dégénérés de son époque, et, prêchant la vertu à un interlocuteur imaginaire, il termine par ce vers. Il entend que l'honneur doit être pour nous la plus forte raison que nous ayons de vivre.

et quasi cursores, vitai lampada tradunt, vers lat. signif. *Comme des coureurs, ils transmettent le flambeau de la vie.* A propos de la brièveté de la vie humaine, Lucrèce (*De natura rerum*, II, 79) fait allusion à la fête grecque des lampadophories, fête nocturne où des relais de coureurs, disposés à l'avance, se transmettaient de l'un à l'autre des torches enflammées. Lucrèce compare les hommes à ces coureurs, qui rentrent dans la nuit après avoir passé le flambeau à un autre.

ÉTRAIN [*trin*] n. m. Mar. Syn. de ESTRAN.

ÉTRAIN [*trin*] n. m. (lat. *stramen*). Litière des bestiaux. (Vx.)

ÉTRAINTE [*trint'*] n. f. Anciennem., Ceinture de cuir ou d'étoffe, voire d'orfèvrerie. || La partie du vêtement masculin qui se rattachait à la ceinture (le haut-de-chausses).

ÉTRAMÉE n. f. Toile d'étoupe, fabriquée en Picardie.

ÉTRAMPAGE [*tran*] n. m. Agric. Syn. de ÉTREMPAGE.

ÉTRAMPER [*tran-pé*]. Agric. Syn. de ÉTREMPER.

ÉTRANGE adj. (lat. *extraneus;* de *extra*, hors), Anciennem., Etranger : *Les nations* ÉTRANGES. (La Fontaine.) || Aujourd., Singulier, extraordinaire : *D'*ÉTRANGES *phénomènes. Une* ÉTRANGE *nouvelle.* || Blâmable : *Il est* ÉTRANGE *que tant de gens se mêlent des affaires d'autrui.* || Terrible : *O Dieu, l'*ÉTRANGE *peine!* (Corneille.) *Un accident si* ÉTRANGE. (Bossuet.)

— *Substantiv.* et au masc. : *Nombre d'auteurs, pour donner du nouveau, cherchent* L'ÉTRANGE, *le paradoxal.*

— SYN. **Étrange, bizarre, extraordinaire, singulier.** V. BIZARRE.

ÉTRANGEMENT [*je-man*] adv. D'une manière étrange : *Homme vêtu* ÉTRANGEMENT. || D'une manière surprenante : *Personne* ÉTRANGEMENT *vieillie.*

ÉTRANGER [*jé*], **ÈRE** adj. (de *étrange*). Qui n'est pas du pays : *Nations, Puissances* ÉTRANGÈRES. *Coutumes, Langues, Plantes* ÉTRANGÈRES. || *Par extens.* Qui n'est pas de la famille, n'appartient pas au même groupe : *Enfant* ÉTRANGER. *L'Académie n'admet que rarement, dans ses séances, des personnes* ÉTRANGÈRES. || Qui n'est pas en rapport, en relation avec : *Pour juger équitablement le monde, il ne faut pas lui être devenu par trop* ÉTRANGER. (Mme E. de Girardin.)

— Qui appartient à un autre : *Un troupeau* ÉTRANGER.

Je crois voir à ma place un visage *étranger.*
MUSSET.

|| Qui est emprunté, n'est pas propre à quelqu'un ou à quelque chose, naturel : *Briller d'un éclat* ÉTRANGER. *On écarte tout cet attirail qui t'est* ÉTRANGER, *pour pénétrer jusqu'à toi qui n'es qu'un fat.* (La Bruyère.) || Qui n'est pas de même nature : *Or mêlé à des substances* ÉTRANGÈRES. || Qui ne concerne pas, n'a aucun rapport : *Dissertation* ÉTRANGÈRE *au sujet. Rien de ce qui est humain ne m'est* ÉTRANGER. || Qui n'a point part à : *Ceux qui ont vécu avec Calvin disent qu'il ne fut* ÉTRANGER *à aucune affection de famille.* (Michelet.) ÉTRANGER *au complot. La haine est* ÉTRANGÈRE *à certains cœurs.* || Qui n'a aucune notion, aucune pratique de : *Personnes* ÉTRANGÈRES *à la peinture, à la poésie, aux sciences, à la politique.* || Qui est indifférent à :

Je ne rends plus au jour qu'un regard *étranger.*
VALÉRY.

— *Particulièrem.* Inconnu, ignoré : *Le visage de cette personne ne m'est pas* ÉTRANGER.

— LOC. DIV. *Etre étranger dans son pays,* N'en point connaître les usages. || *Devenir étranger à une personne,* Cesser d'avoir des rapports avec elle.

— Algèbr. *Solution étrangère.* V. SOLUTION.

— Bx-arts. *Lumière étrangère,* Lumière qui a sa source distincte de la source principale, comme celle d'un flambeau, dans un sujet général éclairé par la lune.

— Méd. *Corps étranger,* Qui se trouve, contre nature, dans le corps de l'homme ou de l'animal.

— Polit. *Affaires étrangères,* Ensemble des rapports d'un Etat avec les pays étrangers : *Le ministre, Le département des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES. || Ministère des affaires étrangères : *Passer des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES *à l'Intérieur.* (Avec des majuscules dans ce cas.)

— *Substantiv.* et au masc. Qui n'est pas du même pays : *A Rome, il y-a une indulgence pour celui qui montre la ville à un* ÉTRANGER. (L. Veuillot.)

— *Par extens.* Qui n'est pas de la même famille, du même groupe, etc. : *Laisser son bien à des* ÉTRANGERS. *Restons entre nous, sans* ÉTRANGERS. || Qui n'a pas de rapport, pas de relation avec : *On a dit spirituellement que « l'esprit et le cœur sont deux* ÉTRANGERS *qui passent leur vie ensemble sans se comprendre jamais ».*

— Dr. Par opposition aux nationaux membres d'un Etat, on comprend sous le nom général d'*étrangers* tous les nationaux des autres Etats.

— Hist. relig. Celui qui quittait le paganisme pour embrasser le judaïsme.

— N. m. Pays, peuples étrangers : *Voyager, Passer à l'*ÉTRANGER.

Plus je vis l'*étranger,* plus j'aimai mon pays.
DE BELLOY.

— Ce qui est étranger, ce qui n'appartient pas au sujet : *L'*ÉTRANGER *est l'ennemi de l'essentiel.*

— ANTON. **Aborigène, autochtone, compatriote, concitoyen, indigène, national, les naturels, les natifs.** — **Habitant.**

— ENCYCL. Dr. Le développement de la communauté internationale conduit les Etats à admettre de plus en plus largement les *étrangers* sur leurs territoires, et à leur reconnaître des droits de plus en plus nombreux.

Les droits politiques, qui supposent la qualité de citoyen, sont cependant refusés aux étrangers. Au contraire, les droits publics leur sont reconnus en principe : liberté de circulation, de pensée, de réunion, de conscience, et d'association : toutefois, certaines limitations sont apportées, dans ce dernier domaine, en vue de la sécurité politique ou économique de l'Etat.

Le droit de souveraineté permet au gouvernement de fermer son territoire aux étrangers ; en fait, il se borne généralement à exiger des justifications d'origine, de moralité, de ressources, de santé ; il peut aussi exiger un passeport ; le visa du passeport est parfois, en cas de chômage, refusé aux étrangers venant en France pour y chercher du travail. Enfin, à tout moment un étranger peut être l'objet d'un arrêté d'expulsion.

L'étranger qui réside en France plus de quinze jours doit se munir, moyennant une taxe, d'une carte d'identité. Tout étranger qui vient dans une commune exercer une profession doit également faire une déclaration à la mairie et se faire immatriculer sur un registre spécial. Certaines professions ou certains commerces sont interdits aux étrangers. Pour l'exercice des droits publics qui lui sont reconnus, l'étranger est soumis à toutes les lois de police et de sûreté en vigueur sur le territoire.

Au point de vue des droits privés, l'étranger ne jouit en France que des droits civils qui sont accordés aux Français par les conventions signées avec le pays auquel il appartient. Mais ce système, dit « de la réciprocité diplomatique », ne s'applique pas à la plupart des droits privés, considérés comme étant de droit des gens et accordés sans condition aux étrangers (droits de famille en général, droit d'être propriétaire, de commercer, d'être créancier) ; il ne vise que certains droits exceptionnels, dont quelques textes écartent expressément les étrangers, ou que la jurisprudence leur refuse traditionnellement, par exemple l'hypothèque légale.

En ce qui concerne l'exercice des droits privés par les étrangers, de nombreuses distinctions sont à faire : pour les droits dérivant de leur état et de leur capacité (statut personnel), ils sont soumis à leur loi nationale ; pour leurs droits sur les biens, ils sont soumis à la loi de la situation du bien (statut réel). V. NATURALISATION, NATIONALITÉ.

Cartes d'identité. — Les *étrangers* voulant résider en France sont astreints à une déclaration à la mairie et à une immatriculation sur un registre tenu également à la mairie. Le gouvernement leur a imposé l'obligation de solliciter dans les quarante-huit heures de leur arrivée une carte d'identité photographique au commissariat de police ou à la mairie de leur résidence ; elle leur sert de sauf-conduit et de permis de séjour et donne lieu au payement d'une taxe. Les logeurs, restaurateurs et employeurs doivent signaler les étrangers au commissaire de police ou au maire. La carte est retirée à la frontière aux étrangers quittant la France. Elle est requise de tout étranger faisant un séjour de plus de deux mois ; elle doit être renouvelée tous les deux ans. La carte n'est pas exigée pour les diplomates, les consuls et les membres de leur famille.

Il est interdit d'employer un étranger non muni d'une carte d'identité portant la mention : « Travailleur », ou l'indication expresse que le titulaire exerce bien une profession salariée ; en outre, l'employeur inscrit sur un registre, qu'il doit présenter à toute réquisition, les travailleurs étrangers embauchés depuis plus de vingt-quatre heures ; les infractions sont passibles d'amende et de dommages-intérêts.

Les nomades étrangers sont tenus de se faire délivrer un carnet d'identité et une plaque de contrôle.

Étranger (L'), action musicale en deux actes, poème et musique de Vincent d'Indy (1903), représenté pour la première fois à Bruxelles, au théâtre de la Monnaie, le 7 janvier 1903, puis à l'Opéra de Paris le 4 décembre de la même année. Le compositeur a écrit lui-même en prose rythmée un livret symbolique. Dans un village des bords de l'océan est venu se fixer un Etranger, qui s'est donné pour mission de secourir autrui. Il possède « une pierre de miracle » qui lui donne le pouvoir de calmer les tempêtes. Mais pour s'être laissé toucher par l'amour d'une jeune fille, Vita, il ne se juge plus digne de commander à la mer. Il remet à Vita la pierre de miracle. Vita la jette à la mer. Une tempête s'élève. L'Etranger monte sur le canot de sauvetage pour aller au secours d'un bateau en perdition, accompagné de Vita, et tous deux sont engloutis. La musique est construite sur deux idées : l'idée de la mission de l'Etranger, et l'idée de la mer (la force morale, et la force de la nature). Elle porte la marque de cette volonté, de cette sincérité ardente qui caractérisent l'art de Vincent d'Indy.

Étranger welche (L') [*der Wälsche Gast*], poème allemand de Thomasin de Zirclaria, publié en 1216. Dans cet ouvrage, qui ne contient pas moins de quinze mille vers, et qui doit son titre à la nationalité italienne de son auteur, Thomasin s'est proposé de formuler les règles de la bienséance telle que l'exigeait la vie courtoise.

Étrangère (L'), comédie en cinq actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils (Théâtre-Français, 1876). Un gentilhomme de moralité douteuse, le duc de Septmonts, sa femme, l'honnête Catherine, odieusement délaissée par son mari, et une « étrangère » énigmatique, mistress Clarkson, qui a pris le duc dans ses filets, sont les protagonistes de cette œuvre puissante, dramatique, mais d'invention un peu bizarre, où le mélodrame côtoie la haute comédie.

ÉTRANGER [*jé*] v. tr. (de *étrange*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'étrangeai. Nous étrangeons.*) Vén. Ecarter, éloigner d'un lieu : ÉTRANGER *le gibier d'un pays, en abattant les bois.* (Peu us.)

— ***S'étranger,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Le gibier* S'EST ÉTRANGÉ *de cette plaine.* (Peu us.)

ÉTRANGETÉ n. f. Caractère de ce qui est étrange : ÉTRANGETÉ *du costume, du langage, de la conduite, du style.* || Chose étrange : *Nombre de gens prennent les* ÉTRANGETÉS *pour des beautés.*

ÉTRANGLABLE adj. *Fam.* Qui peut être étranglé, qui mériterait d'être étranglé : *Tout adversaire politique est jugé pendable,* ÉTRANGLABLE.

ÉTRANGLANT [*ghlan*], **E** adj. (de *étrangler*). *Fam.* Décisif, qui coupe court à tout : *Ce serait une raison* ÉTRANGLANTE. (Mme de Sévigné.) [Vx.]

ÉTRANGLE-CARTOUCHE n. m. Techn. V. ÉTRANGLEUR.

ÉTRANGLE-CHIEN n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*aspérule à esquinancie* et de la *scammonée de Montpellier.*

ÉTRANGLE-LOUP n. m. Bot. Nom vulgaire de la *parisette* et de l'*aconit des Alpes.*

ÉTRANGLEMENT [*man*] n. m. Action d'étrangler ; résultat de cette action : *L'*ÉTRANGLEMENT *d'un condamné.* (On dit plus ordinairem. STRANGULATION.)

— Resserrement existant sur la longueur d'un objet quelconque : *Le corps de l'araignée, celui de la guêpe, sont divisés en deux par un* ÉTRANGLEMENT.

— *Fig.* Action d'empêcher tout développement : *L'*ÉTRANGLEMENT *de la liberté publique.*

— Autom. Rétrécissement à l'avant du châssis d'une voiture.

— Chir. Constriction violente, produite naturellement ou artificiellement sur quelque partie du corps : *L'*ÉTRANGLEMENT *d'une hernie.* || *Etranglement herniaire.* V. HERNIE.

— Géogr. Rétrécissement accidentel ou naturel : *L'*ÉTRANGLEMENT *d'une vallée.*

— Mécan. Obstacle volontairement apporté à l'écoulement de la vapeur vers le cylindre, par la fermeture partielle d'une valve, d'une soupape ou d'un registre, employé surtout dans les machines sans détente variable, pour modérer l'allure. || Partie rétrécie de la cheminée de certaines locomotives, des tuyères d'une turbine, destinée à faciliter le tirage par accélération du passage des gaz brûlés ou de la vapeur d'échappement.

— Min. Endroit d'une couche où les épontes se rapprochent brusquement l'une contre l'autre.

ÉTRANGLER [*ghlé*] v. tr. (lat. *strangulare*). Faire périr par la constriction ou l'occlusion des voies respiratoires : *En Espagne, on* ÉTRANGLE *les condamnés à mort.* || Se dit souvent par menace : *Tais-toi, ou je t'*ÉTRANGLE.

— *Par exagér.* Serrer au gosier : *Elégant que le col de sa chemise* ÉTRANGLE. || Gêner la respiration de : *Un nuage de poussière qui salit le paysage et qui* ÉTRANGLE *le voyageur.* (Taine.)

— *Par extens.* Serrer, comprimer extrêmement : *Une ceinture bien ajustée* ÉTRANGLANT *sa taille de guêpe.* (Th. Gautier.) || Faire trop étroit : ÉTRANGLER *les manches d'une robe, un couloir.*

— *Fig.* Etouffer, remplir d'angoisse : *Le remords* ÉTRANGLE *le coupable.* || Etouffer, empêcher de se manifester : ÉTRANGLER *la presse.* ÉTRANGLER *une affaire.* || *Etrangler un sujet,* Le développer insuffisamment. || Tuer moralement, détruire la réputation de : ÉTRANGLER *un ministre.* || Causer la ruine de : *On a révoqué les édits qui nous* ÉTRANGLAIENT *dans notre province.* (Mme de Sévigné.) *Usurier qui* ÉTRANGLE *les gens.*

— LOC. DIV. *Si je mens, que ce morceau m'étrangle!* Sorte d'imprécation. || *J'ai un mot qui m'étrangle,* Je ne puis pas ne pas parler.

— Argot. Dérober furtivement.

— Mar. *Etrangler une voile,* Ramener les ralingues contre la vergue ou le mât au moyen d'étrangloirs, pour soustraire la voile à l'action du vent. || *Etrangler un amarrage,* Brider ses tours. || *Etrangler la vapeur,* Réduire l'orifice par lequel elle passe. || Syn. de COINCER : *La basse vergue, quand on l'oriente,* ÉTRANGLE *les bas haubans.*

— Pyrotechn. *Etrangler une cartouche,* En rétrécir l'orifice au moyen d'une ficelle.

— *Intransitiv.* Perdre la respiration. || *Par exagér.* La perdre sous l'influence de : ÉTRANGLER *de colère, de rage.*

— Pop. *Etrangler de soif,* Eprouver une soif très ardente.

— ***Étranglé, e,*** part. pass. du verbe *Étrangler* (au propre et au fig.).

— *Voix étranglée, Son étranglé,* Voix, Son qui a de la peine à sortir.

— Chir. *Hernie étranglée,* Hernie qui subit une forte constriction par la contraction des parties qui l'entourent. V. HERNIE.

— *Substantiv.* et au masc. : *L'étriqué et l'*ÉTRANGLÉ *détruisent tout.* (Voltaire.)

— ***S'étrangler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se tuer par strangulation.

— Avec réciprocité, Se faire périr mutuellement par strangulation.

— Au sens passif, et *par exagér.* Etre étranglé, perdre momentanément la respiration : S'ÉTRANGLER *à force de rire ;* et *au fig.* Devenir plus resserré, plus étroit : *Vallée qui* S'ÉTRANGLE *subitement.*

ÉTRANGLEUR, EUSE n. Celui, celle qui étrangle.

— Armur. Instrument servant à pratiquer un étranglement sur la douille d'une cartouche. (On dit aussi ÉTRANGLE-CARTOUCHE.)

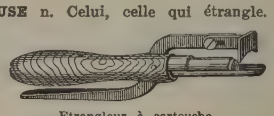

Etrangleur à cartouche.

— Autom. Dans un carburateur. Dispositif placé sur la conduite d'aspiration et servant à régler le mélange gazeux. (Peu us.)

ÉTRANGLEURS [*ghleur'*] n. m. pl. Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte religieuse russe, qui croit que l'on n'obtient le paradis qu'après une mort violente. || Nom donné aux membres d'une secte de l'Inde. V. THUGS.

ÉTRANGLION n. m. Métall. Partie la plus étroite du conduit d'une soufflerie. (On dit aussi ÉTRANGUILLON.)

ÉTRANGLOIR n. m. (de *étrangler*). Mar. Cargue servant à empêcher le vent de prendre dans la voile. || *Etrangloir de la chaîne,* Forte lunette en fer manœuvrée au moyen d'un palan, et servant à coincer la chaîne qui sort du puits, pendant les opérations de mouillage.

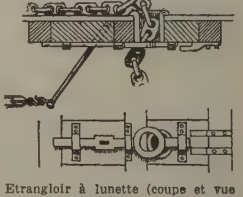

Etrangloir à lunette (coupe et vue d'en dessous).

ÉTRANGLURE n. f. Faux pli du drap, occasionné par le foulage.

ÉTRANGUILLON [*ghi-yon*] n. m. Pathol. animale. Espèce d'esquinancie des chevaux.

— Arboric. *Poire d'étranguillon,* Espèce de poire à chair âpre et astringente.

— Métall. Syn. de ÉTRANGLION.

ÉTRAPE ou **ÉTRAPOIRE** n. f. (substantif verbal de *étraper*). Petite faucille, qui sert à couper le chaume.

ÉTRAPER [*pé*] v. tr. (lat. *exstirpare*). Couper le chaume avec l'étrape.

— ***S'étraper***, v. pr. Au sens passif, Etre étrapé, en parlant du chaume.

ETRAPHILL, l'un des anges de la religion musulmane. (C'est lui qui annoncera par les sons de la trompette l'heure du jugement dernier.)

ÉTRAQUE [*trak'*] n. f. (de l'allem. *strack*, droit). Mar. Largeur d'un bordage. || Bordage lui-même.

ÉTRAQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *traquer*). Chass. Suivre une pièce de gibier à la trace sur la neige, et arriver à son gîte.

ÉTRASSE n. f. Comm. V. STRASSE.

ÉTRAT (L'), comm. de la Loire, arrond. et à 5 kil. de Saint-Etienne, sur le Sorbier ; 990 hab. Ch. de f. départemental de la Loire.

ÉTRAVE n. f. (pour *estrave* mot d'origine scandin. ; de l'island. *stafn*, proue ; de l'allem. *steven*, support). Pièce qui limite le navire à l'avant, de même que l'étambot le limite à l'arrière. (Elle est réunie à la quille au moyen d'une forte courbe appelée *brion*.) || *Contre-étrave*, Pièces de bois appliquées à l'intérieur contre l'étrave, pour la renforcer. || *Rablure d'étrave*, Rainure destinée à recevoir l'extrémité des bordages. || *Fausse étrave*, Assemblage de pièces de bois qui continue la contre-quille et double l'étrave sur sa courbe extérieure.

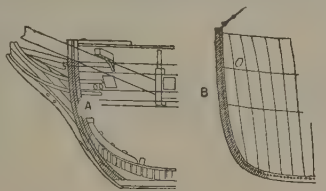

ETRAVES : A. De frégate ; B. De navire en fer.

ÊTRE v. intr. et subst. (lat. pop. *essere* pour *esse*. — *Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais, nous étions. Je fus, nous fûmes. Je serai, nous serons. Je serais, nous serions. J'ai été, nous avons été. J'avais été, nous avions été. J'eus été, nous eûmes été. J'aurai été, nous aurons été. J'aurais été, nous aurions été. Que j'aie été. que j'eusse été. Sois, soyons, soyez. Que je sois, que nous soyons. Que je fusse, que nous fussions. Etant, été.*)

— ETRE, employé absolum., Exprime l'existence, la réalité : *Je pense, donc je* SUIS. (Descartes.) *Nos pères ne* SONT *plus.* (Racine.) *Cet heureux temps n'*EST *plus.* (Racine.) *Que l'homme étant revenu à soi considère ce qu'il* EST *au prix de ce qui* EST. (Pascal.)

[Les faibles mortels]
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'*étaient* pas.
RACINE.

|| La situation, la manière d'être : *Il* EST *là. Je* SUIS *bien. Comment* ÊTES-VOUS ? Comment vous portez-vous ? et au fig. *Etre ailleurs*, Ne pas prêter son attention à : *Il n'écoute pas, il* EST AILLEURS.

— ETRE, employé impersonnellem. (Il est, il fut, etc. *Il* devient explétif) : IL EST *de bons amis.* IL EST *des vérités qu'*IL *n'*EST *pas bon de dire.* IL EST *jour. Quelle heure* EST-IL ? IL FUT *un temps où...* IL FUT *jadis des paladins qui firent de grandes choses.* || *Il n'est que de*, Il n'est rien de tel que : IL N'EST QUE DE *jouer d'adresse.* (Molière.) — Rien ne peut se comparer à : IL N'EST *vins* QUE DE *France.*

— ETRE, servant à lier l'attribut au sujet pour marquer La qualité, l'état : *Lui seul* EST *Dieu, madame.* (Racine.) *Il* ÉTAIT *ministre. Il* EST *bon. Aucun n'*EST *prophète chez soi.* (La Fontaine.) *Parler et offenser, pour certaines gens,* EST *la même chose.* (La Bruyère.) ETRE *chrétien et n'*ÊTRE *pas pénitent* ÉTAIT *une nouveauté.* (Massillon.)

— ETRE, verbe auxiliaire, aidant à conjuguer d'autres verbes aux temps composés : *Je* SUIS *venu. Il* EST *parti. Nous avons* ÉTÉ *trompés. Nous* SOMMES *volés. Il* S'EST *donné la mort. Le roi pleurera, le prince* SERA *désolé.* (Bossuet.) *Je m'en* SUIS *souvenu.*

— ETRE, avec le sens d'aller (Ne s'emploie ainsi qu'aux temps passés : *J'ai* ÉTÉ *à Rome. Je* FUS *en Suède.* — Suivi d'un infinitif : *Je* FUS RETROUVER *mon janséniste.* (Pascal.)

Et le souper fini, nous nous *fûmes coucher.*
MOLIÈRE.

— ETRE, suivi de la prépos. *de*. — *Etre de*, marquant L'origine, la provenance : ETRE DE *Bordeaux.* ETRE DU *peuple. Il* EST DU *sang d'Hector.* (Racine.) *Ces poésies* SONT DE *Hugo ; celles-ci* SONT DE *Baudelaire. Ces figues* SONT DU *Midi.* || La condition, la profession : ETRE D'*église,* DE *robe.* || L'occupation : ETRE DE *garde,* DE *service.* || La qualité : ETRE D'*une vive intelligence.* || Le prix : ETRE D'*une grande valeur.* || La matière : *Cette statue* EST DE *marbre.* || La participation : ETRE DE *l'affaire,* DE *la partie,* DU *complot.* || La conformité, la convenance, l'obligation : *Cela n'*EST *plus* DE *mode.* ETRE DE *l'avis,* DE *l'opinion de quelqu'un. Il* EST D'*un homme sage* DE... *Il* EST DE *bon ton* DE... *Il* EST D'*un honnête homme* DE... *Il* EST DE *toute justice* DE... || La dépendance, l'appartenance : *Tout ce qui* EST DE *l'homme appartient à la littérature.* (Saint-Marc Girardin.) || *Si j'étais de, que de*, Etre à la place de : *Si j'*ÉTAIS QUE DE *vous.* (Molière.)

— ETRE, suivi de la prépos. *à*. — *Etre à*, marquant Le lieu, le temps : ETRE À *Paris.* ETRE AU *mois de mars.* || L'appartenance, la dépendance : *Cette maison* EST À *moi. Votre vie* EST-*elle à vous ? Tout doit* ÊTRE À *la patrie. Il* EST *tout à son parti, tout à son livre. Je* SUIS *tout à vous. Les Altesses à qui je* SUIS *seront informées de tout.* (La Bruyère.) ; et au fig. *N'être plus à soi-même*, Ne plus être maître de soi : *Je ne* SUIS *plus à* MOI. (Molière.) || La situation, l'occupation, la répétition d'action : ETRE À *jeun.* ETRE À *l'agonie. Je* FUS *tout le jour chez M*me *de Villars à parler de vous.* (Mme de Sévigné.) || *Il* EST *toujours à grogner.* ETRE *toute la journée à courir.*

Eliante là-bas *est* à l'entretenir.
MOLIÈRE.

|| La propension, la disposition, la destination : *Le temps* EST À *la pluie. Le baromètre* EST AU *beau. Les rentes* SONT À *la hausse. Il n'*EST *pas homme à refuser la chose. Le siècle* EST AUX *progrès de l'industrie. Maison qui* EST À *louer. Livres qui* SONT À *vendre. Tout cela* EST À *faire. Cet argent* EST À *donner. Ce qui se passe* EST À *faire rire.* ETRE À *blâmer, à plaindre.* || *Etre à*, En être réduit à. (Vx.)

— ETRE, suivi de la prépos. *pour*. — *Etre pour*, marquant La préférence, la prédilection, la destination, la capacité :

Je ne *suis* point *pour* Albe, et ne *suis* plus *pour* Rome.
CORNEILLE.

Je SUIS POUR *une promenade en ville. Mes vœux* SONT POUR *vous. Ces objets* SONT POUR *votre frère. La chose* SERAIT POUR *me divertir.*

Morbleu ! Vous n'*êtes* point *pour* être de mes gens.
MOLIÈRE.

*Il n'*EST *pas* POUR *reculer devant le danger.* || *C'est pour*, Cela est propre à, bien fait pour : C'EST POUR *s'amuser.* C'EST POUR *la gloire.*

— ETRE, suivi d'autres prépos. — *Etre dans*, marquant Le lieu, la situation, la participation : ETRE DANS *le voisinage.* ETRE DANS *une mauvaise situation.* ETRE DANS *une affaire.* || *Etre en*, marquant Le lieu, le temps, la manière d'être : ETRE EN *France. Nous* SOMMES EN *été. Il* EST EN *promenade,* EN *robe de chambre,* EN *toilette.* — Par abrév. et fam. : *Etre* EN *été,* EN *hiver*, Etre vêtu comme en été, comme en hiver. *Etre* EN *main*, Etre bien placé pour. (Vx.) || *Etre sur*, marquant la place, la situation : ETRE SUR *le toit. Bronze qui* EST SUR *la cheminée ;* et au fig. *Etre sur quelqu'un, sur quelque chose*, S'en occuper : *Nous* ÉTIONS *tout à l'heure* SUR *toi.* (Molière.) ETRE SUR *un sujet, une affaire.* || *Etre sous*, marquant la place, la situation : ETRE SOUS *un arbre.* ETRE SOUS *terre ;* et au fig. *Etre sous quelqu'un*, Dépendre de : ETRE SOUS *tel maître.* Suivre les leçons de : *Je* SUIS SOUS *un excellent professeur.* — *Etre sous les armes*, Etre prêt au combat. || *Etre après*, marquant l'occupation, le soin, la persévérance : ETRE APRÈS *un travail.* — *Etre après quelqu'un.* L'obséder, le harceler. || *Etre d'après*, Etre une mauvaise copie de : *Un Pamphyle veut être grand, il croit l'être ; il ne l'est pas, il* EST D'APRÈS *un grand.* (La Bruyère.) || *Etre avec*, marquant La fréquentation, le temps passé avec quelqu'un : *Vous* ÉTIEZ AVEC *moi quand je l'ai rencontré.* SOYEZ AVEC *madame.* (Molière.) *Je lui ferais plaisir si je voulais* ÊTRE *une heure* AVEC *lui.* (Montaigne.)

— Elliptiquem. *Etre avec*, Etre du parti de quelqu'un : *Il* EST AVEC *les faibles.* — Vivre ensemble : *Il* EST AVEC *une actrice.* || *Etre sans*, marquant Le défaut, le manque : ETRE SANS *famille,* SANS *pain.* ETRE SANS *connaissance,* SANS *vie. Cette chose* EST SANS *valeur.*

— Par exagér. *Etre sans prix*, Avoir un grand prix. || *Etre contre*, marquant L'opposition, l'hostilité : ETRE CONTRE *les ploutocrates,* CONTRE *les méchants,* CONTRE *la tyrannie.*

— *En être*, marquant Le point où l'on est parvenu dans quelque chose, dans une affaire : *Où* EN ÊTES-*vous ?* et au fig. : *Il ne sait plus où il en est*, Il n'a plus conscience de ce qu'il fait. *Il n'en est pas où il croit*, Il est loin de ce qu'il attend. || L'étonnement : *Où* EN ÊTES-*vous donc !* Croyez-vous donc cela ! || L'indignation : *Où* EN SOMMES-*nous !* Est-ce possible ! || La participation : *Il* EN EST, Il est de cette affaire, de ce complot, etc. || Le résultat, la conséquence : *Voilà ce qui* EN EST. *Il n'*EN A *rien* ÉTÉ. || La similitude, la conformité : *Il* EN EST *des peintres comme des poètes : ce sont gens irritables.* || La réalité : *Ne croyez pas à cela, il n'*EN EST *rien.* — *N'en être pas à*, N'être pas retenu par, ne pas se gêner pour : *Les rois d'Angleterre et les rois de France* N'EN ÉTAIENT PAS À *un guet-apens près.* (Vacquerie.)

— *Y être*, marquant qu'On est chez soi, qu'on est disposé à recevoir : *Si l'on me demande, je n'*Y SUIS *pas ;* et *au fig.*, marquant La compréhension : *Ah ! j'*Y SUIS. *Expliquez-vous, je n'*Y SUIS *pas.* || La participation : *Non je n'*Y SUIS *pour rien. Je n'*Y SUIS *que par raccroc.*

— *Etre*, suivi de *ce*, marquant L'interrogation : EST-CE *lui ?* SERAIT-CE *ces dames ?* || Une supposition extrême : *Je le suivrai partout où il ira,* FÛT-CE *au bout du monde.*

— *Etre*, précédé de *ce*. V. CE, et ci-dessous Loc. DIV.

— Loc. DIV. *Cela n'est pas*, Ce n'est pas vrai. || *Cela sera*, Cela arrivera. || *N'être plus*, Avoir cessé de vivre. || *Etre de quelque chose à quelqu'un*, L'intéresser à un titre quelconque. || *Il ne m'est de rien*, Nous ne sommes aucunement parents. (On dit famièrem. : IL NE M'EST NI D'*Eve* NI D'*Adam.*) || Absolum. *L'être*, Etre cocu : *Il l'*EST. || *Etre à prendre ou à laisser*, Se dit pour déclarer qu'on ne veut faire aucune modification aux conditions offertes. || *Comme si de rien n'était*, Avec un air de complète indifférence, en ne faisant semblant de rien. || *Etre bien, Etre mal avec quelqu'un*, Etre en bons, en mauvais termes, avec lui. || *C'est à*, Il appartient à, le moment est venu pour ; il convient à : C'EST À *vous d'en sortir.* (Molière.) C'EST À *vous de parler.* C'EST AUX *vertus à étouffer les vices.* (Mme Guizot.) || *C'est à qui*, Tout le monde s'empresse : C'EST À QUI *sera le plus tôt riche.* || *Ce n'est pas que*, Il ne faut pas croire pour cela que : CE N'EST PAS QUE *je le haïsse.* || *Ce que c'est que de...*, Voilà à quoi aboutit..., voilà le sort de... : CE QUE C'EST QUE DE *trop se hâter !* CE QUE C'EST QUE DE *nous !*

— Loc. PROV. **On ne peut pas être et avoir été**, On ne peut pas être toujours jeune. || **Il faut être tout un ou tout autre**, Il faut agir d'une manière décidée, rectiligne.

— *Substantiv.* et au masc. : *Il faut préférer l'*ÊTRE *au paraître.*

— *Soit*, employé elliptiquem. (sans *que*, et sans *il*), marquant Le souhait, l'acquiescement : SOIT *fait comme vous le voulez !* || Une sorte de restriction : SOIT *dit entre nous.* || *Ainsi soit-il*, V. AINSI.

— *N'était, N'eût été*, Si ce n'était, si ce n'eût été : N'ÉTAIT *son âge, je lui administrerais une bonne correction.*

— Ecrit. sainte. *Celui qui est*, Dieu. || *Le Seigneur est avec lui*, Dieu le protège.

— Manèg. *Etre droit*, Se dit d'un cheval qui, étant d'aplomb sur ses quatre membres, a la tête, l'encolure et le corps dans la même direction.

— ALLUS. LITTÉR. **Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis**, C'est ce que Sertorius, dans la tragédie de Corneille de ce nom (III, sc. II), répond à Pompée qui s'efforce de le ramener à la soumission et invoque le nom de Rome.

Dans l'application, quand on ne cite que le premier hémistiche, c'est pour indiquer un déplacement de personnes appartenant à une même société, une même administration, un même pays, etc. ; quand on cite le vers en entier, c'est pour indiquer, et le plus souvent sous une forme plaisante, la prétention à résumer en soi seul une opinion, une doctrine, un sentiment, etc.

— **Que la lumière soit !** V. FIAT LUX.

— **Etre ou n'être pas.** V. TO BE OR NOT TO BE...

— **Je pense, donc je suis.** V. COGITO, ERGO SUM.

ÊTRE n. m. Autref., Souche, origine : *Ils rapportaient leur ancien* ÊTRE *aux Romains.* (E. Pasquier.) || Etat de quelqu'un dans le monde : *Je fis compliment à M. du Maine sur son nouvel* ÊTRE *de prince du sang.* (Saint-Simon.)

— Existence : *Recevoir, Perdre l'*ÊTRE. || Essence : *Si notre* ÊTRE, *si notre substance n'est rien.* (Bossuet.) *L'humanité vit et se développe comme un* ÊTRE *organique, et tend à la plénitude de son* ÊTRE. (Renan.) || Ce qui est, ce qui possède l'existence : ETRES *vivants. La chaîne des* ÊTRES.

— Homme, personne, individu : *Savoir aimer, c'est d'abord, c'est toujours ne pas juger l'*ÊTRE *qu'on aime.* (P. Bourget.)

— *Etre absolu* ou *essentiel, Etre infini, Etre parfait, Etre éternel* ou *immortel, Etre suprême* ou *souverain, premier Etre, grand Etre, Etre des êtres*, Dieu. || *Etre de raison*, Qui n'a de réalité que dans notre pensée.

— *Non-être*, Néant, caractère négatif absolu de ce qui n'est pas : *L'*ÊTRE *et le* NON-ÊTRE.

— Eaux et for. S'emploie pour caractériser le mode d'abatage des arbres : *Abatage à blanc* ÊTRE. (Syn. de à BLANC ESTOC.)

— Philos. et Biol. *Echelle des êtres.* V. ÉCHELLE. || *L'être en soi*, Dont l'essence est d'être absolument sans limites.

— ENCYCL. Métaphys. Le mot *être* désigne l'existence en général. L'être absolu, sans attributs qui le concrétisent, étant, par définition, étranger à toute relation avec les autres êtres et avec notre esprit, est inconcevable pour nous. Il s'oppose au néant, également inconcevable. Or, de chaque chose on peut affirmer une qualité et nier une autre qualité : chaque existence concevable suppose donc une synthèse de l'être et du néant.

L'être est possible ou réel, et de là vient la distinction leibnizienne des essences et des existences : l'être réel est « compossible », autrement dit compatible, avec d'autres êtres. L'être possible peut n'exister que dans la pensée ; et alors, on n'a pas le droit d'affirmer sans autre preuve son existence objective, ainsi que l'a montré Kant dans sa réfutation de l'argument ontologique en théologie rationnelle. L'être possible peut être, en puissance, appelé à être par le présent : c'est alors un futur nécessaire (par opposition au passé, au présent et au futur contingent).

Être suprême (FÊTE DE L'), célébrée le 20 prairial an II (8 juin 1794). Instituée le 19 floréal an II, sur la pression de Robespierre qui voulait réagir contre les orgies auxquelles donnait lieu le culte de la Raison, la fête de l'Etre suprême fut parmi les causes qui déterminèrent la chute de son instigateur. Nommé, quelques jours auparavant, président de la Convention, Robespierre se trouva jouer dans la fête le premier rôle, et exciter ainsi la jalousie de ses collègues. C'est au Jardin national (les

Fête de l'Etre suprême, d'après une gravure de l'époque.

Tuileries), le jour où se célébrait autrefois la Pentecôte, qu'on glorifia solennellement l'Etre suprême. Ordonnée par David, la cérémonie fut grandiose, mais trop longue ; Robespierre, à la tête de la Convention, en habit bleu, un bouquet à la main, célébra pompeusement l'Etre suprême et la Vertu, et mit le feu à une statue de l'Athéisme, derrière laquelle apparaissait l'effigie de la Sagesse.

En long cortège, la Convention se dirigea ensuite vers le Champ-de-Mars où une nouvelle cérémonie se déroula. En cours de route, on entendit les premiers murmures des conventionnels contre le dictateur, qui recueillait des applaudissements. La majorité de l'Assemblée, athée et non déiste, s'empressa de laisser le nouveau culte tomber dans l'oubli, sitôt la chute de son inventeur.

ÉTRÉAUPONT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 8 kil. de Vervins, au confluent de l'Oise et du Thon ; 1.117 hab. Ch. de f. Nord. A beaucoup souffert pendant la Grande Guerre.

ÉTRÉCHY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 40 kil. de Rambouillet ; 1.765 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise du XIIIe siècle.

ÉTRÉCIR v. tr. (anc. franç. ESTRÉCIER ; lat. pop. *strictiare*, de *strictus*, étroit). Rendre plus étroit : ETRÉCIR *une rue, un habit.* (On dit moins bien, mais plus souvent, RÉTRÉCIR) ; et au fig. : *De peur que les peines n'*ÉTRÉCISSENT *le cœur.* (Bossuet.)

— Manèg. *Etrécir un cheval*, Le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui sur lequel on l'exerçait d'abord.

— ***S'étrécir***, v. pr. Au sens passif, Devenir plus étroit ; et *au fig.* Avoir une vue plus étroite, moins large des choses : *Il semble que les têtes des plus grands hommes* S'ÉTRÉCISSENT *lorsqu'elles sont assemblées.* (Montesquieu.)

— Manèg. Se dit du cheval qui, marchant en cercle, s'approche de plus en plus du centre.

— ANTON. **Dilater, élargir, évaser.**

ÉTRÉCISSEMENT [*si-se-man*] n. m. (de *étrécir*). Action d'étrécir ; état de ce qui est étréci : *L'*ÉTRÉCISSEMENT *du lit d'une rivière accélère le cours de l'eau.*
— ANTON. **Dilatation, élargissement, évasement.**

ÉTRÉCISSURE n. f. Réduction de la largeur : *L'*ÉTRÉCISSURE *d'une pièce de drap.*

ÉTREIGNANT [*tré, gn* mll., *an*], **E** adj. (de *étreindre*). Qui étreint : *Tronc d'arbre couvert de lianes* ÉTREIGNANTES.

ÉTREIGNOIR [*trè, gn* mll., *oir*] n. m. Instrument de menuiserie, muni de clefs, pour serrer les pièces assemblées. || Appareil qui sert au tonnelier, pendant le montage du tonneau, pour courber les douves rendues flexibles par un chauffage préalable. (Syn. en ce sens de MARTINET.)

ÉTREILLERS, comm. de l'Aisne, arrond. et à 12 kil. de Saint-Quentin ; 890 hab. Ch. de f. secondaires du Nord-Est. Vifs combats le 4 mars et à la fin de septembre 1918.

ÉTREINDRE [*trindr'*] v. tr. (lat. *stringere.* — Se conjugue comme *craindre.*) Serrer fortement en liant, en entourant : ÉTREINDRE *une gerbe, un fagot.* ÉTREINDRE *son adversaire dans ses bras.*
— *Fig.* Resserrer, rendre plus étroit : ÉTREINDRE *les nœuds de l'amitié, les liens qui unissent deux nations.* || Retenir en serrant : *Nous embrassons tout, mais nous n'*ÉTREIGNONS *que du vent.* (Montaigne.) || Serrer douloureusement, oppresser : *L'émotion m'*ÉTREINT. || Serrer de trop près, gêner : *Que le mot n'*ÉTREIGNE *pas trop la pensée ; qu'il soit pour elle un corps qui ne la serre pas.* (J. Joubert.)
— PROV. **Qui trop embrasse mal étreint,** Qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit dans aucune.
— ***Étreint, e,*** part. pass. du verbe *Etreindre : Lapin* ÉTREINT *par un serpent.*
— ***S'étreindre,*** v. pr. Avec réciprocité. Se serrer dans les bras l'un de l'autre : *Deux athlètes qui* S'ÉTREIGNENT.
— ANTON. **Desserrer, lâcher, relâcher.**

ÉTREINTE [*trint'*] n. f. Action d'étreindre : *Une faible, Une forte* ÉTREINTE. || Action de presser tendrement dans ses bras : *Douces* ÉTREINTES. *Muettes* ÉTREINTES.
— *Fig.* Lien moral : *D'un sacré nœud l'inviolable* ÉTREINTE. (Corneille.) || Pénible contrainte ; douloureuse oppression : *De l'*ÉTREINTE *de toutes les désolations jaillit la foi.* (V. Hugo.)
— Min. Syn. de ÉTRANGLEMENT.
— Mod. Nom donné jadis à divers liens employés dans la toilette (boucle de ceinture, etc.).

ÉTRELLES, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 38 kil. de Rennes ; 1.390 hab.

ÉTREMPAGE n. m. ou **ÉTREMPURE** [*tran*] n. f. Action d'étremper. || Série de trous pratiqués sur l'age de la charrue pour régler l'enfoncement du soc. (On écrit aussi ÉTRAMPAGE.)

ÉTREMPER [*tran-pé*] v. intr. (de *tremper,* au sens de *modérer*). Enfoncer plus ou moins profondément le soc de la charrue dans la terre, suivant la hauteur à laquelle on fixe le soc, dans les trous pratiqués sur l'age. (On écrit aussi ÉTRAMPER.)

ÉTRENNE [*trèn'*] n. f. (anc. ESTREINE ; du lat. *strena*). Présent fait à l'occasion du premier jour de l'an : *Noël est le jour des* ÉTRENNES *pour les enfants, en Allemagne et en Angleterre.* (Saint-Marc Girardin.)
— *Par extens.* Cadeau en général. || Première vente que fait un marchand. || Premier client qui vient acheter. || Premier usage d'une chose : *Linge, Vaisselle dont on a l'*ÉTRENNE. || Fam. *N'en avoir pas l'étrenne,* N'être pas le premier à user, à jouir d'une chose, à faire une chose. || *Donner à quelqu'un l'étrenne de sa barbe,* L'embrasser le premier après avoir été rasé.
— Mar. Cadeau que les navires marchands faisaient autrefois aux commandants de navires de guerre rencontrés en pays étranger, pour s'assurer leur protection.
— PROV. **A bon jour bonne étrenne,** Se dit quand quelque chose d'heureux arrive un jour de fête.
— ENCYCL. On trouve l'usage des *étrennes* établi à Rome dès la plus haute antiquité. On avait coutume d'envoyer aux magistrats des rameaux cueillis dans le bois sacré de la déesse *Strenia* ou *Strena.* De là le nom de *strena,* étrenne. On fit des présents consistant en figues, dattes et miel, comme pour souhaiter à ses amis qu'il n'arrivât rien que d'agréable et de doux dans le reste de l'année. Plus tard, les Romains s'envoyaient particulièrement des monnaies et médailles d'argent. Enfin, tout le peuple alla souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait un présent d'argent selon son pouvoir. Auguste en recevait en si grande quantité, qu'il avait pris l'habitude d'en acheter des idoles d'or et d'argent qu'il offrait aux temples. Tibère refusa les étrennes. Mais Caligula, successeur de Tibère, fit savoir par un édit qu'il recevrait les étrennes qui avaient été refusées par son prédécesseur. Les Gaulois avaient très probablement l'usage des étrennes.
Au moyen âge, même dans les pays où l'année commençait à Pâques, à Noël ou à une autre date, les étrennes continuèrent à se donner au 1er janvier. Les cadeaux ne s'échangeaient pas seulement entre gens de même condition : nous voyons les plus humbles serviteurs en offrir à leurs maîtres. On appelle même « étrennes » les objets donnés à cette occasion.

Étrennes de la poésie française (LES), d'Antoine de Baïf ; ouvrage composé de poésies traduites du grec, et qui contient un essai d'orthographe phonétique et une curieuse application de la métrique ancienne à la poésie française (1574). Ce volume d'essai contient *les Travaux et les Jours,* les *Vers dorés de Pythagore* et les *Enseignements* de Phocylide.

ÉTRENNER [*trè-né*] v. tr. Donner à quelqu'un des étrennes, un présent : ÉTRENNER *un domestique ;* et au fig. : *La nature vous* ÉTRENNA *de ses plus doux attraits.* (Voltaire.) [Vx.] || Procurer à un marchand sa première vente de la journée. || Employer quelque chose pour la première fois : ÉTRENNER *une robe, un chapeau.* || Se servir le premier de quelque chose : *On dit de celui qui* ÉTRENNE *une maison neuve qu'il essuie les plâtres.*
— *Intransitiv.* Faire sa première vente de la journée : *Marchand qui n'*A *pas encore* ÉTRENNÉ. || *Ironiq.* Recevoir des coups, des reproches, etc.

ÉTRÉPAGE n. m. (de *étréper*). Agric. Enlever les broussailles avec l'étrèpe.

ÉTRÉPAGNY, ch.-lieu de cant. de l'Eure, arrond. et à 18 kil. des Andelys ; 2.390 hab. Ch. de f. Etat. Défaite des Saxons (29 nov. 1870). — Le canton a 20 comm., et 7.215 hab.

ÉTRÈPE n. f. (substantif verbal de *étréper*). Houe de défrichement, ou plutôt sorte de pioche tranchante à larges lames dont les parties coupantes ont une direction perpendiculaire l'une à l'autre et avec laquelle on coupe sous terre les racines des arbustes qu'il s'agit de détruire.

Etrèpe.

ÉTRÉPER [*pé*] v. tr. (forme pop. du lat. *exstirpare.* De même *étraper.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Couper avec l'étrèpe les racines des arbustes, broussailles et plantes traçantes ou pivotantes dont on veut débarrasser un terrain.

ÉTRÉPILLY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. de Meaux, 440 h. Monument érigé en 1915 « à la mémoire des soldats de l'armée de Paris morts pour la patrie sur les champs de bataille de l'Ourcq, septembre 1914 ».

ÊTRES [*êtr'*] n. m. pl. (du lat. *extera,* les parties extérieures, les abords). Disposition des diverses parties d'une habitation, d'un lieu : *Connaître les* ÊTRES *d'une maison, d'un endroit.* (On écrit aussi AÎTRES.)

ÉTRÉSILLON [*zi-yon*] n. m. (du préfixe *é,* et de *trésillon* pour *tésillon ;* de l'anc. franç. *teser,* tendre). Pièce de bois placée transversalement dans une fouille ou tranchée, pour s'opposer à l'éboulement des terres, ou pour étayer des murs peu solides. || Morceau de bois placé entre des planches empilées, pour les empêcher de se toucher. || Pièce rigide destinée à jouer le rôle d'entretoise entre deux pièces qu'il s'agit de maintenir solidaires ou indéformables.

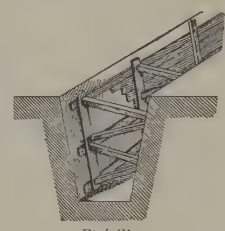
Etrésillons.

— Mar. Morceau de bois servant à serrer deux cordages ensemble au moyen d'une ligature.

ÉTRÉSILLONNEMENT [*zi-yo-ne-man*] n. m. Action d'étrésillonner. || Résultat de cette action.

ÉTRÉSILLONNER [*zi-yo-né*] v. tr. Techn. Soutenir une fouille au moyen d'étrésillons.

ÉTRESSE n. f. Papier gris non collé, dont on double les cartes à jouer pour les rendre opaques.

ÉTRETAT, comm. de la Seine-Maritime, arrond. et à 27 kil. du Havre, sur la Manche, au nord du cap d'Antifer ; 1.740 hab. (*Etretatais, aises*). Ch. de f. Etat.
La ville occupe le fond d'une *valleuse,* plus basse que les hautes marées, mais défendue par un cordon de galets. Plage très fréquentée, mise à la mode par Alphonse Karr, les peintres Isabey et Courbet. Les falaises découpées par la mer y forment des arches (*Porte d'aval, Manneporte*), et une *aiguille* de 70 m., curiosités rares sur la côte du pays de Caux. L'église (mon. hist.) a une nef romane du XIIe siècle, un chœur et un transept du XIIIe siècle.

Étretat (LA FALAISE D'), tableau de Courbet, un de ses meilleurs paysages (1870).

ÉTREUX, comm. de l'Aisne, arrond. et à 31 kil. de Vervins ; 1.300 hab. Ch. de f. Nord. Partiellement détruite au cours de la Grande Guerre.

ÉTRICAGE n. m. Action d'étriquer, de réduire les dimensions d'une pièce de bois. || Travail de la face d'une pièce qui doit s'appliquer sur une autre pour la doubler, la fortifier.

ÉTRICHÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 22 kil. d'Angers, sur la Sarthe ; 900 hab. Ch. de f. Etat. Château du Plessis Chivré, du XVIe siècle.

ÉTRIERS : 1. Xe siècle ; 2. XIIIe siècle ; 3. De tournoi (XVe s.) ; 4. A grille (1500) ; 5. De joute (XVIe s.) ; 6. Espagnol (XVIIe s.) ; 7. Mauresque (XVIe s.) ; 8. Turc (XVIIe s.) ; 9. Arabe ; 10. Indien, en bronze (XVIIIe s.) ; 11. Moderne ; 12. A la française : A, celi ; B, branches ; C, grille.

ÉTRICHER [*ché*] v. tr. (allem. *streichen*). Frotter les cordes à boyau avec des cordes en crin imbibées d'eau de potasse.

ÉTRICOT [*ko*] n. m. Mar. Madrier (de 0m,45 de largeur et 0m,40 d'épaisseur) entrant dans le revêtement extérieur d'un bateau.

ÉTRIER [*tri-é*] n. m. (anc. ESTRIEU, d'origine germanique). Sorte d'anneau en métal, suspendu par une courroie de chaque côté de la selle, et sur laquelle le cavalier appuie le pied : *S'affermir sur les* ÉTRIERS. *Passer son pied dans l'*ÉTRIER. || *Etrier à pied,* Etrier couvert dont on se servait au XVe siècle, quand on ne portait pas de solerets.
— *Fig.* Plateau, dans les montagnes (parce qu'il est une sorte d'étrier servant à l'ascension).
— Argot milit. *Avoir les étriers trop courts,* Avoir les jambes courtes et arquées.
— Agric. Pièce de fer avec laquelle on fixe le coutre contre l'age de la charrue.
— Anat. Nom de l'un des osselets de l'oreille interne, qui a à peu près la forme d'un étrier.
— Archéol. *Etrier d'arbalète,* Etrier de fer placé à la tête de l'arbre des arbalètes à moufle, et dans lequel l'arbalétrier assurait son pied, pour maintenir son arme tandis qu'il en bandait l'arc.

Etrier d'armes (XVe s.).

— Armur. *Etrier d'armes,* Arme courte, formée d'un fût dont la douille était terminée par un anneau ou par un étrier qui retenait quatre ou cinq chaînes de fer, terminées chacune par une masse ou une boule du même métal. (L'étrier est une variété du fléau de guerre.)
— Chir. Appareil qui s'adapte aux fauteuils destinés à l'examen des femmes, et qui soutient les pieds.

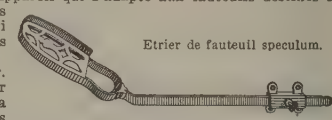
Etrier de fauteuil speculum.

— Constr. Arceau en fer servant à la suspension des échafaudages volants. || Armature métallique servant, dans les constructions en béton armé, à relier entre eux les fers principaux, et s'opposant ainsi au glissement des couches de béton les unes sur les autres.
— Manèg. *Pied de l'étrier,* Pied gauche (parce que c'est celui qu'on place dans l'étrier pour monter à cheval). || Pied gauche de devant du cheval (parce que c'est de ce côté qu'on met le pied à l'étrier pour monter à cheval).
— Mar. *Etrier des chaînes de hauban,* Chaînon le plus bas des cadènes. || *Etrier du gouvernail,* Cercle double placé à la tête du gouvernail et destiné à recevoir les drosses. || *Etriers à croissant,* Barres d'appui pour le retour de l'écoute de grand'voile. || *Etriers d'étrave* et *d'étambot,* Liaison entre l'étrave et la quille, l'étambot et la quille. || *Etriers des tangons,* Supports sur lesquels s'appuient les tangons quand on les rentre contre le bord. || *Etriers de marchepied,* Suspensoirs des marchepieds. || *Etrier de machine,* Bride.

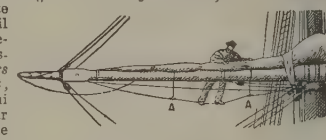
A. A. Etriers de marchepied (mar.).

— Pâtiss. *Etrier de pâtissier,* Pâtisserie légère, gaufre à laquelle on ajoutait parfois du fromage.
— Techn. Nom donné aux appareils à crochets que certains ouvriers (couvreurs, élagueurs, électriciens, etc.), se fixent aux jambes pour grimper, soit le long d'une corde soit le long des poteaux de bois et des arbres. || Partie du taquet sur laquelle vient buter la navette des métiers à tisser. || Fermeture spéciale des cornues à gaz. || Lien de fer pour maintenir une poutre rompue : ÉTRIER *de suspension, de serrage.* || Bande de fer de forme variable qu'on scelle dans un mur et qui sert à appuyer ou à supporter des objets.

Etrier d'échafaudage.

— LOC. DIV. *A franc étrier,* De toute la vitesse de son cheval : *Courir à* FRANC ÉTRIER. || *Vin, Coup de l'étrier.* V. COUP. || *Etre fort, ferme sur ses étriers,* Se tenir solidement à cheval, les pieds dans les étriers ; et *au fig.* Défendre énergiquement ses opinions, poursuivre résolument ses projets. || *Perdre, Vider les étriers,* Laisser ses pieds sortir des étriers ; tomber de cheval ; et *au fig.* Perdre l'avantage qu'on avait dans la lutte ; se laisser déconcerter. || *Avoir le pied à l'étrier,* Etre prêt à monter à cheval, à partir ; et *au fig.* Etre en action, être sur le qui-vive, se tenir prêt. Etre en bonne voie pour réussir. || *Avoir toujours le pied à l'étrier,* Etre toujours en voyage ; Etre toujours prêt à partir. || *Tenir l'étrier à quelqu'un,* Lui tenir l'étrier immobile pour l'aider à monter à cheval ; et *au fig.* L'aider dans ses entreprises, favoriser ses desseins. || *Mettre à quelqu'un le pied à l'étrier,* Le favoriser à ses débuts.

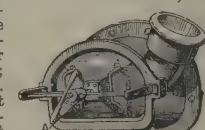
A. Etrier de cornue à gaz.

— ENCYCL. Archéol. L'*étrier* est un arceau de métal, suspendu par une tête percée d'une fenêtre nommée *œil.* L'arceau est composé de deux branches issues de cette tête et se réunissant inférieurement par une barre transversale ou pédale que l'on appelle la *sole.* La courroie passant par l'œil, et qui se rattache à la selle, est l'*étrivière.* L'antiquité classique n'a pas connu l'étrier ; il faut arriver au VIIe siècle de notre ère pour en trouver des exemples en Chine et, au IXe siècle, à Byzance et en Occident. Les étriers prétendus romains, décrits et figurés par Viollet-le-Duc, appartiennent au moyen âge chrétien et ne sont certainement pas antérieurs au XIIIe siècle. Les étriers les plus anciens sont remarquables par la longueur

de leurs branches disposées en angle aigu ogival. A mesure que l'on avance vers le XIXe siècle, l'arc des branches tend à se modeler en ovoïde. La sole ou *planche* va de même en s'élargissant ; dans certains types du XVe siècle, elle est souvent presque aussi longue que le pied du cavalier. C'est en quoi ces étriers se rapprochent des types orientaux, où la planche plane ou à deux talus est extrêmement vaste. Les cavaliers grecs ou albanais, que l'on appelait stradiots, en avaient encore, au XVIe siècle, de semblables, qu'on nommait « étriers à la genotte ». Entre les types les plus anciens et les modernes, il n'existe pas de différences fondamentales ; car, au XIIIe siècle déjà, on trouve des exemples à sole pivotante, disposition qui a pour but d'empêcher le pied du cavalier désarçonné de rester pris dans l'arcade. C'est sans doute cette même crainte qui fit construire les étriers dits « à barbacane », dont les femmes commencèrent à user au XVIe siècle. Dans ce type, façonné en bout de chausson et encore d'usage courant en bien des pays, on a assuré le dégagement du pied, qui se bute contre un bout de chaussure en métal. Au XVe siècle, on construisait déjà pour les joutes et les tournois des étriers à grilles qui imitaient cette forme, mais le bout du chausson était allégé par de larges fenêtres qui lui donnaient l'apparence d'une visière grillée.

Étrier (LE COUP DE L'), tableau de Meissonier (1865), remarquable par la finesse de la touche et la perfection du rendu.

ÉTRIER [*tri-é*], **ÈRE** adj. (même étym. qu'à l'art. précéd.). Constr. Se dit d'une jambe, d'un pilier placé à la tête d'un mur mitoyen : *Pilier* ÉTRIER.

ÉTRIÈRE n. f. Petite lanière de cuir servant à attacher les étriers à la selle, quand ils ne pendent pas. (On dit aussi PORTE-ÉTRIERS et TROUSSE-ÉTRIERS.)

ÉTRIEU n. m. (autre forme de *étrier*). Etai transversal entre deux maisons.

ÉTRIF n. m. Linguist. Syn. de ESTRIF.

ÉTRILLAGE [*tri-yaj'*] n. m. Action d'étriller.
— *Fig. et pop.* Raclée : *Recevoir un bon* ÉTRILLAGE. || Perte d'argent. || Tromperie.

ÉTRILLE [*triy'*] n. f. (lat. *strigilis*). Instrument formé de petites lames de fer dentelées, placées parallèlement sur une plaque munie d'un manche, et qui sert pour le pansage des animaux, surtout celui des chevaux.

Etrille.

— Fam. *Cela ne vaut pas un manche d'étrille*, Cela n'a aucune valeur.
— *Pop.* Etablissement de consommation qui rançonne les clients : *Ne logez pas à ce cabaret, c'est une* ÉTRILLE.
— Comm. Tôle d'épaisseur moyenne ou DEMI-FONTE.
— Crust. Nom vulgaire d'un crustacé du genre portune.

ÉTRILLER [*tri-yé*] v. tr. Frotter avec l'étrille : ETRILLER *un cheval, un mulet, un bœuf.*
— *Fam.* Frotter d'importance, battre ; et *par extens.*, L'emporter sur : ETRILLER *quelqu'un aux échecs.* ETRILLER *le guet.* || Critiquer vertement : *Louis Veuillot* ÉTRILLAIT *ses contradicteurs d'une rude manière.* || Rançonner, faire payer trop cher : *Hôtelier qui* ÉTRILLE *les voyageurs.*
— ***S'étriller,*** v. pr. Avec réciprocité, Se battre, se critiquer, se rançonner mutuellement.

ÉTRIPAGE n. m. Action de vider les poissons, et en particulier les sardines.

ÉTRIPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *tripe*). Oter, retirer les tripes de : ETRIPER *un lapin.*
— *A étripe-cheval* loc. adv. A bride abattue ; de toute la vitesse de son cheval éperonné.
— ***S'étriper,*** v. pr. Au sens passif, Etre étripé.

ÉTRIQUE [*trik'*] n. f. (forme anc. de TRIQUE). Archéol. Bâton ou règle de bois, qui servait anciennement à raser le blé au-dessus du boisseau. || Bâton à mesurer, dont se servaient les tondeurs de drap.

ÉTRIQUEMENT [*ke-man*] n. m. Action de rendre étriqué ; état de ce qui est étriqué.

ÉTRIQUER [*ké*] v. tr. (origine germanique). Faire ou rendre trop étroit, trop peu ample : ETRIQUER *un habit.*
— *Fig.* Faire mesquin : ETRIQUER *une scène, un discours.*
— Charp. Enlever d'une pièce les parties qui l'empêchent de s'appliquer sur une autre.
— Pêch. *Etriquer le hareng,* Dans les saureries, Séparer à la main, les uns des autres, ces poissons suspendus, pour les empêcher de se toucher.
— ***Étriqué, e,*** part. pass. du verbe *Etriquer.*
— Véner. Qui a peu de corps, et qui est haut sur jambes : *Chien* ÉTRIQUÉ.
— *Fig.* Sans ampleur : *Un habit* ÉTRIQUÉ. *Un développement* ÉTRIQUÉ.
— *Substantiv.* et au masc. : *Se complaire dans l'*ÉTRIQUÉ.

ÉTRIQUET [*kè*] n. m. Pêch. Filet, plus long que large, tendu sur un cadre rectangulaire, et porté à l'extrémité d'une perche.

ÉTRISTÉ [*triss-té*], **E** adj. Véner. Se dit d'un chien courant qui a les jarrets bien formés.

ÉTRIVE n. f. (même origine que *étrier*). Mar. Angle que fait une manœuvre sur un objet qu'elle rencontre : *Manœuvre posée en* ÉTRIVE. *Manœuvre qui fait une* ÉTRIVE. || Amarrage que l'on fait sur deux cordages, à l'endroit où ils se croisent.

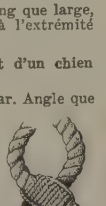
Amarrage en étrive.

ÉTRIVER [*vé*] v. tr. Mar. Poser en étrive, changer la direction d'un cordage qui agissait en ligne droite, lui faire faire un coude au moyen d'un renvoi de mouvement : ETRIVER *une manœuvre sur une poulie.* || Faire croiser des cordages, pour un amarrage en étrive.
— *Intransitiv.* Etre posé en étrive : *Manœuvre qui* ÉTRIVE. || *Etriver sur un garant,* Le faire frotter sur quelque chose de manière à accroître la résistance au glissement.

— ***S'étriver,*** v. pr. Au sens passif, N'être pas tendu en ligne droite, se couder : *Cordage qui* S'ÉTRIVE.

ÉTRIVER [*vé*] v. intr. (même origine qu'*estrif*). Se quereller : *Ces valets sont continuellement à* ÉTRIVER. (Furetière.) [Vx.]

ÉTRIVIÈRE n. f. (de *étrier*). Courroie par laquelle un étrier est suspendu à la selle : ETRIVIÈRE *de corde, de cuir.*
— *Par extens.* Lanière de cuir dont on se sert pour châtier. || Coup reçu : *Donner, Recevoir les* ÉTRIVIÈRES.
— *Fig.* Correction, mauvais traitement : *Monsieur, de l'épée royale, vous aurez, au premier jour, les* ÉTRIVIÈRES *de ma façon.* (Dancourt.)
— Fam. *Allonger l'étrivière,* Faire naître une difficulté nouvelle, un nouveau retard. || *S'en tirer avec les étrivières,* Se tirer d'une entreprise avec dommage, perte.
— Techn. Bout de corde attaché aux arbalètes des lisserons d'un métier à tisser.
— ENCYCL. *L'étrivière* est passée dans l'œil de l'étrier, et sert à le fixer à la selle. Cette courroie, doublée sur elle-même, est munie d'une boucle et percée de trous qui permettent de lui donner la longueur voulue. Elle se fixe à la selle au moyen d'une ferrure dite *porte-étrivière.*

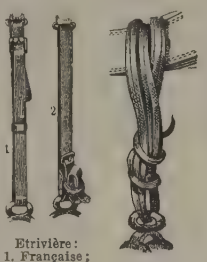
Etrivière : 1. Française ; 2. A la hongroise. Etrivière arabe.

ÉTRŒUNGT (en lat. *Duronum*), comm. du Nord, arrond. et à 7 kil. d'Avesnes, sur la Petite Helpe, affl. de la Sambre ; 1.840 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Brasseries.

ÉTROIT [*troi*], **E** adj. (lat. *strictus,* part. pass. de *stringere,* serrer). Qui a peu ou pas assez de largeur : *Chemin, Habit, Ruban* ÉTROIT. *Poitrine* ÉTROITE ; et *au fig.* Borné, qui manque d'étendue, d'élévation : *Génie, Esprit* ÉTROIT. *Cerveau, Cœur* ÉTROIT. *Idées* ÉTROITES.
— Qui a peu ou pas assez d'aisance, qui est ou qui tient serré : *Nœud* ÉTROIT. *Lien* ÉTROIT, et au fig. : *Un cercle* ÉTROIT *de relations. Genre de vie* ÉTROIT.
— *Par extens.* Strict, rigoureux : ETROITE *obligation. Droit* ÉTROIT. *Le sens* ÉTROIT *des mots.* — *Prendre quelque chose dans le sens étroit,* L'entendre dans toute la rigueur de la lettre. || Très serré, très uni, intime : ETROITE *alliance.* ETROITE *amitié. Liens* ÉTROITS.
— Fam. *Avoir la conscience étroite comme la manche d'un cordelier,* Avoir la conscience très peu scrupuleuse (les cordeliers portant des manches très larges).
— Chem. de f. *Voie étroite,* Se dit d'une voie dont la largeur est inférieure à la largeur normale généralement admise (1m,443), pour la majorité des réseaux européens.
— Ecrit. sainte. *Voie étroite, Chemin étroit,* Voie du salut, qui est difficile à suivre.
— Hippol. Qui a les côtes resserrées : *Cheval* ÉTROIT. || *Cheval étroit de boyau,* Cheval dont le ventre est levretté.
— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est étroit : *Préférer le large à l'*ÉTROIT.
— N. m. Passage resserré entre des montagnes : *L'*ÉTROIT *de la Romanche.*
— Adverbialem. : *Se chausser* ÉTROIT.
— Manèg. *Conduire un cheval étroit,* Lui donner peu de terrain pour marcher.
— Loc. ADV. *A l'étroit,* Dans un espace trop resserré : *Chaussé, Logé* À L'ÉTROIT. *Etre* À L'ÉTROIT *dans une voiture ;* et au fig. : *Bonaparte se trouvait* À L'ÉTROIT *dans le rôle de premier consul.* || Pauvrement : *Vivre* À L'ÉTROIT. || *Se mettre à l'étroit,* Se gêner au point de vue pécuniaire.
— SYN. **Etroit, strict.** ANTON. **Ample large, ouvert.**

ÉTROITE n. f. Outil de vannier, appelé aussi ÉQUARRISSOIR.

ÉTROITEMENT [*man*] adv. D'une manière étroite, à l'étroit : *Etre logé, chaussé* ÉTROITEMENT. || En pressant fortement : *Serrer* ÉTROITEMENT *un lien. Serrer* ÉTROITEMENT *quelqu'un dans ses bras.*
— *Fig.* Strictement, avec rigueur : *Observer* ÉTROITEMENT *la règle, la loi, les ordres reçus. Garder* ÉTROITEMENT *un prisonnier.* || D'une façon intime : *Amis* ÉTROITEMENT *unis. Toutes les vertus sociales se tiennent* ÉTROITEMENT. || D'une façon expresse : *Recommander* ÉTROITEMENT *quelqu'un. Défendre* ÉTROITEMENT *quelque chose à quelqu'un.*

ÉTROITESSE [*tèss'*] n. f. Caractère de ce qui est étroit : ETROITESSE *d'un passage, d'un chemin, d'une rue.* ETROITESSE *des manches d'une robe.*
— Fig. : ETROITESSE *de cœur, d'esprit, de vues, de méthodes.*
— Anat. Dimension insuffisante d'une ouverture, d'une cavité naturelle : ETROITESSE *du conduit auditif, du bassin.*
— ANTON. **Ampleur, largeur.**

ÉTRON n. m. (anciennem. ESTRONT ; bas allem. *strunt ;* holland. *stront*). *Pop. et bas.* Matière fécale consistante de l'homme et de quelques animaux : ETRON *de chien.*
Etron de Suisse, Petit cône de poudre mouillée, que les enfants allument et qui brûle lentement.

ÉTRONÇONNER [*so-né*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *tronçon*). Arboric. Supprimer toutes les branches basses d'un arbre, de manière à ne lui laisser que le tronc surmonté d'un bouquet de frondaison.

ÉTRONNER [*tro-né*] v. tr. *Pop. et bas.* Aller à la selle.

ÉTROPE n. f., **ÉTROPER** v. tr. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPLE ou **ETROPLUS** [*é, pluss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des cichlidés, comprenant des formes très comprimées latéralement et vivement colorées. (Ils habitent les eaux douces et saumâtres du sud de l'Inde et sont comestibles.)

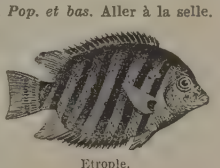
Etrople.

ÉTROPOLJE, ville de Bulgarie (cercle de Sofia), sur le Mali-Isker, affl. de l'Isker ; 2.500 hab. Ch.-lieu de district.

ÉTROUSSAT, comm. de l'Allier, arrond. et à 40 kil. de Moulins ; 930 hab.

ÉTROUSSE n. f. (étymol. incertaine). Dr. anc. Adjudication de certains biens en justice. || Adjudication des fruits des biens — ou, parfois, adjudication ou loyer des biens d'un mineur (Forez).
— Dr. féod. Droit dû par les serfs sur le foin et les bœufs : étrousse et mal étrousse.

ÉTROUSSER [*trou-sé*] v. tr. (de *étrousse*). Dr. anc. Adjuger en justice : ETROUSSER *une terre.*

ÉTRUFFÉ, E adj. (altérat. du mot ATROPHIÉ). Véner. *Chien étruffé,* Celui dont la cuisse est atrophiée.

ÉTRUFFURE n. f. Infirmité du chien étruffé.

ETRURIA, localité de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford) ; 8.500 hab. Manufacture de céramiques. Usines métallurgiques. — Mines de houille et de fer aux environs.

ÉTRURIE (lat. *Etruria, Etrusia,* ou *Tuscia*). Géogr. anc. Pays de l'Italie péninsulaire délimité à l'O. par la mer Tyrrhénienne et par la Macra, au N. par l'Apennin, et à l'E. par le Tibre, et confinant au S. au Latium. Il devait son nom à ses habitants, les *Etrusques* ou *Rasennes,* et possédait des villes importantes (Pisæ, Florentia, Volaterræ, Populonia, Perusia, Veturia, Cære, Volci, etc.) dont plusieurs ont livré de très précieux documents archéologiques sur la civilisation étrusque. L'Etrurie, qui a formé la VIIe division de l'Italie au temps d'Auguste et a fait partie du diocèse de Rome au IVe siècle de notre ère, est la *Toscane* actuelle.

ÉTRURIE (ROYAUME D'), royaume créé par Bonaparte le 21 mars 1801, au profit du duc Louis, fils du duc de Parme. Il fut réuni à l'Empire français en 1808, puis érigé en grand-duché de Toscane en 1809 pour Elisa, sœur de Napoléon Ier.

ÉTRURIEN [*ri-in*], **ENNE,** habitant ou natif de l'Etrurie : *Les* ETRURIENS.
— *Adjectiv.* Qui appartient à l'Etrurie ou à ses habitants : *L'histoire* ÉTRURIENNE. (Pour l'antiquité, on dit plutôt ÉTRUSQUE.)

ETRUSCILLA, impératrice romaine, femme de l'empereur Dèce, mère des Césars Herennius Etruscus et Hostilien.

Etruscilla.

ÉTRUSCOLOGUE [*truss-kologh'*] n. (de *étrusque,* et du gr. *logos,* discours). Erudit qui étudie la langue et l'art étrusques.

ÉTRUSCUS HERENNIUS, fils de l'empereur Dèce. Il reçut, en 250, le titre de *César* en même temps que son frère Hostilien. En 251, il devint *Auguste ;* mais il fut tué la même année, ainsi que son père, à Abricium sur le Danube, dans une bataille contre les Goths.

ÉTRUSQUE [*trussk'*] ou **RASENNE,** habitant de l'Etrurie ancienne. || Syn. de ÉTRURIEN, ENNE.
— *Adjectiv.* Qui concerne les habitants de l'Etrurie : *Langue, Art* ÉTRUSQUE. *Vases, Monnaies* ÉTRUSQUES.
— ENCYCL. *Ethnographie. Origines.* Les anciens appelaient Etrurie la région qui correspond à la Toscane et à une partie de l'Ombrie, mais la domination étrusque s'étendit bien au delà au N. et au S., car un moment elle réalisa presque l'unité italienne. La civilisation étrusque fut riche, avancée, puissante, mais son histoire offre encore bien des points mystérieux, surtout à cause de l'ignorance où l'on est de la langue. Deux théories restent en présence : suivant l'une, les *Etrusques* seraient venus de l'Europe centrale, suivant l'autre ils seraient arrivés par mer de Lydie. Une foule d'indices et des éléments nouveaux confirment la seconde hypothèse : l'origine sinon lydienne du moins orientale. Elle a pour elle la tradition des Etrusques eux-mêmes.
Histoire. — Dans l'état actuel de nos connaissances, on peut admettre que, vers la fin du deuxième millénaire, les *Etrusques,* poussés par l'invasion dorienne, vinrent de la Méditerranée orientale s'établir dans la région maritime de la Toscane. Ils rejetèrent peu à peu la population ombrienne vers l'intérieur, dans l'Apennin, s'organisèrent à une date inconnue en une fédération de douze cités, et avant le VIIe siècle constituèrent un puissant foyer de civilisation, puis pendant deux siècles devinrent conquérants. Au S., ils se rendirent maîtres du Latium, s'installèrent en Campanie jusqu'au fleuve Silarus. Restaient des enclaves grecques, comme Naples et Cumes ; à la fin du VIe siècle ils échouent devant cette ville et commencent à reculer devant l'effort des Grecs, malgré leur étroite alliance avec Carthage. Cette alliance, pivot de la politique étrusque, eut pour résultat de limiter l'expansion grecque en Italie et de faciliter aux Etrusques la conquête de la Corse, de la Sardaigne, et leur expansion jusque dans la vallée du Pô. Partout ils développèrent l'agriculture, les métiers, les arts, la vie urbaine. Après avoir donné une dynastie à Rome, les Tarquins, ils furent rejetés par l'insurrection latine et romaine rapportée traditionnellement à la date de 509. Après bien des péripéties, l'Etrurie fut englobée dans la puissance romaine, et sa langue elle-même disparut rapidement. Mais ils avaient grandement contribué à l'établissement de cette puissance, et laissaient un héritage précieux de civilisation à presque toute l'Italie.
Linguistique. — Le problème de la *langue étrusque* n'est pas encore définitivement résolu. Bien que nous possédions un grand nombre d'inscriptions en cette langue, ainsi qu'un long fragment de manuscrit tracé sur des bandelettes ayant servi à envelopper le corps d'une momie (manuscrit d'Agram, publié par Krall [Vienne, 1892]), on hésite encore à la rattacher à un groupe de langues connues. Les tentatives pour apparenter l'étrusque aux langues italiques, au groupe sémitique, ou au finnois, ont échoué complètement. Il est admis que l'étrusque n'est pas une langue indo-européenne. Si l'on peut aisément lire l'étrusque, qui se sert des caractères phéniciens, empruntés probablement aux Grecs, on sait peu de chose de sa structure grammaticale. Quelques mots à peine, noms propres ou noms de nombre, ont pu être identifiés. Tant qu'on n'aura pas découvert une inscription bilingue de quelque importance, il est à présumer que le problème ne recevra pas

ART ÉTRUSQUE: 1. Chambre sépulcrale de Cære; 2. Ciste Ficorini; 3. Scène de banquet (peinture de Corneto); 4. Bas-relief de sarcophage (Vulci); 5. Vase de Bucchero; 6. Fibule; 7. Anneaux de cheveux; 8. Boucle d'oreille; 9. Peinture de la tombe Campana (Véies); 10. Urne funéraire en forme de maison (Chiusi); 11. Canope; 12. Vase funéraire; 13. Vase de Bucchero; 14. Hélène et Ménélas (miroir); 15. Vase de Bucchero; 16. Danseuse (peinture de Corneto); 17. Casque; 18. Sarcophage en terre cuite de Chiusi; 19. Sarcophage de Cære; 20. Peinture de Corneto.

de solution. Toutefois, l'on tend à croire aujourd'hui que l'étrusque pourrait être apparenté aux langues dites asianiques, parlées en Asie Mineure et en Grèce même avant l'arrivée des Grecs. Une inscription non-grecque trouvée à Lemnos, malheureusement assez brève, présente avec les inscriptions étrusques quelques affinités linguistiques.

Institutions. — Les Etrusques disaient avoir reçu leurs institutions d'un génie bienfaisant, Tagès, qui les avait révélées à Tarchon, en même temps que la science des auspices. Le pouvoir civil et religieux était aux mains des *lucumons*, chefs nobles, qui seuls connaissaient le code pontifical. Plusieurs familles formaient une curie, plusieurs curies une tribu, trois tribus une cité. Chaque cité était gouvernée par un roi électif pris parmi les lucumons. Les cités étaient confédérées douze par douze. La plus puissante confédération était celle de Toscane, dont Tarquinii fut la métropole. Un conseil délibérait des affaires communes aux cités confédérées. Il élisait un grand prêtre, veillait aux sacrifices et aux jeux.

L'Etrurie était par excellence la terre de l'auspicine, et Rome apprit d'elle la science des augures. Ses dieux formaient une hiérarchie : les divinités supérieures, qui semblent se rattacher au Destin; puis douze divinités groupées autour de Jupiter (Tinia) comme les *dii consentes* des Latins, les divinités infernales ou *Mania;* enfin, une multitude d'esprits malfaisants ou bons. Ils honoraient particulièrement la triade Jupiter, Junon, Minerve, qui devint à Rome la triade capitoline. Un trait de cette religion est le formalisme superstitieux qui se retrouve à Rome.

Industrie, Agriculture, Etat matériel. — L'agriculture et l'élevage étaient la grande richesse de l'Etrurie. Une grande partie de son territoire, aujourd'hui malsain et inhabitable, était alors parfaitement drainée et cultivée. Le travail des métaux, la poterie étaient florissants. La piraterie fut longtemps une industrie nationale. Les Etrusques étaient un peuple maritime. Le commerce par terre et par mer avec l'Italie du Nord et plus tard la Campanie, avec l'Orient, la Grèce et Carthage était actif. Les peintures tombales permettent de reconstituer en partie la vie publique et privée des Etrusques. Ils aimaient la vie large, le luxe de la table, des habits, des bijoux, du mobilier, le plaisir, non sans licence. Cérémonies religieuses, funérailles, jeux, avaient un caractère pompeux. Les Romains leur ont emprunté les jeux, les représentations scéniques, le triomphe, leur cérémonial officiel.

Architecture. — Les Etrusques excellaient dans tous les travaux publics : édilité, égouts, drainage. Ils ont fait de la voûte un usage fréquent et judicieux. En architecture, ils montrent de l'originalité, tout en empruntant beaucoup à l'Orient et à la Grèce. D'importantes murailles, de belles portes subsistent en maints endroits. La maison étrusque, connue auparavant surtout par les textes de Vitruve, les urnes funéraires en forme d'habitation et les tombes, l'est beaucoup mieux à présent grâce aux fouilles de Marzabotto (vallée du Reno), la Pompéi étrusque. Elle consistait en petites salles groupées autour d'une cour, avec étage en bois et terrasse. Le temple est imité du temple grec, avec des différences : il est presque sur plan carré, n'a de colonnes que sur le devant (une ou deux rangées) et possède généralement une triple *cella*. Comme il est en bois, la terre cuite plus légère remplace la pierre ou le marbre pour la sculpture du fronton.

La tombe la plus ancienne n'est qu'un puits conique, puis vient la fosse, enfin (VIe s.), le caveau simple ou multiple, précédé ou non d'un corridor et d'un vestibule, avec un plafond simulant une charpente, et pour ornements rituels des armes et des ustensiles sculptés dans la paroi ou peints. L'intérieur présente parfois l'aspect d'un tumulus en maçonnerie.

Sculpture, Peinture. — La question de la sculpture étrusque est encore obscure. On sait qu'il y eut de florissantes écoles de bronziers en Etrurie. Mais quelle est la part des artistes grecs immigrés, et celle des indigènes? Il semble bien que certaines œuvres célèbres comme la *Louve* du Capitole doivent être attribuées à des Grecs. Les admirables figures en terre cuite provenant d'un temple de Civita-Castellana, celles de Veies, non moins brillantes, sont tout au moins d'inspiration grecque. En revanche, les remarquables couvercles de sarcophages représentant le mari et la femme, d'un intéressant réalisme, semblent bien spécifiquement étrusques. Quant à la production courante, urnes-bustes, stèles, la médiocrité de leur exécution ne permet nullement de conclure à l'infériorité des véritables artistes étrusques.

Beaucoup de tombes étrusques sont couvertes de peintures représentant banquets, jeux, courses, funérailles, qui dénotent successivement des influences orientales et grecques, mais dont le réalisme et la recherche du mouvement sont bien étrusques. La période de plein épanouissement est le IIIe siècle.

Arts industriels. — C'est à la céramique que l'Etrurie a dû sa renommée artistique. Mais les vases de style corinthien comme les amphores panathénaïques sont de provenance grecque. Ils ont été importés en Etrurie. D'autres ont été fabriqués dans le pays par des artistes grecs; d'autres, enfin, sont l'œuvre des Etrusques. Ils se reconnaissent à la grossièreté du dessin et de la forme. Plus originaux sont les vases noirs en forme de bustes appelés *canopes* (encore ont-ils leur prototype en Egypte) et la multitude des vases noirs du style appelé *bucchero;* les uns ont un simple décor incisé, d'autres des ornements imprimés au cylindre ou moulés et appliqués. Tout y indique l'imitation d'une vaisselle métallique.

Les Etrusques excellaient dans la métallurgie. On a retrouvé des figurines, des appliques estampées qui revêtaient des meubles ou des chars, des pièces de vaisselle décorées avec luxe, des candélabres, des cistes, des miroirs gravés, des armes, des objets de harnachement, etc. L'orfèvrerie était prospère : bagues, fibules, boucles de ceinture, pendants d'oreilles de bronze ou d'or sont d'une rare finesse et d'un fort beau style. Les plus précieux sont d'imitation orientale. Enfin, l'on a trouvé en Etrurie des pierres gravées : scarabées, etc., originales ou importées. Les monnaies sont de bronze, d'argent et d'or.

ETT (Gaspard), compositeur allemand, né à Eresing en 1788, mort à Munich en 1847. Il fut organiste à l'église Saint-Michel, à Munich, de 1816 jusqu'à sa mort. Il y remit en lumière d'anciennes œuvres de musique religieuse des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Ett a écrit des messes et de nombreux motets.

ETTELBRUCK, ville du grand-duché de Luxembourg (district de Diekirch), sur l'Alzette et près de son confluent avec la Sure ; 5.000 hab. Distilleries, fabriques de meubles.

ETTENHEIM, ville d'Allemagne (Bade), sur l'Ettenbach ; 3.000 hab. Résidence du duc d'Enghien quand celui-ci fut enlevé par ordre du Premier consul (1804).

ETTERBEEK, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur le Maalbeek, affl. de la Senne ; 45.000 hab. Faubourg de Bruxelles, possédant le parc et les musées du Cinquantenaire. Salines. Filatures de coton, tannerie, etc.

ETTERLIN (Petermann), chroniqueur suisse du XVIe siècle. Greffier à Lucerne, il prit part aux guerres de Souabe et de Bourgogne. Il a écrit une *Chronique de l'honorable confédération* (1503).

ETTIDINE n. f. Base $C^{25}H^{19}N$ homologue de la quinoléine, et que l'on trouve dans les produits du fractionnement de la quinoléine.

ET-TIDJÎNÂ, écrivain arabe du XIVe siècle de notre ère. On ne possède de lui qu'un seul ouvrage, ayant pour titre : *Voyage du cheikh Et-Tidjînâ dans la Régence de Tunis pendant les années 706, 707 et 708 de l'hégire* (1306-1309), traduit en français par A. Rousseau (1853). Ce travail, géographique et historique, particulier au royaume des Hafsides, fournit sur la Tunisie des renseignements qu'on ne trouve généralement consignés chez aucun autre historien arabe.

ETTINGSHAUSEN (Constantin, baron DE), phytopaléontologiste autrichien, né à Vienne en 1826, mort à Graz en 1897. Il a étudié les flores fossiles de l'Autriche, sur lesquelles il a publié de nombreux travaux. Il s'est occupé aussi des plantes vivantes (plantes médicinales, fougères, flore autrichienne). Le plus important de ses ouvrages a été publié en collaboration avec Pokorny, sous le titre de : *Physiotypa plantarum Austriacarum.*

ETTINGSHAUSÉNIE [*ô-zé-nî*] n. f. Genre de plantes fossiles voisines des *credneria*, mais avec des feuilles plus petites, rétrécies à la base. (Terrains crétacés.)

ETTLINGEN, ville d'Allemagne (Bade), à l'entrée de la vallée de l'Alp ; 9.500 hab. Filatures de coton, papeteries. Vieille ville libre impériale, encore entourée de fossés et de murailles anciennes. Victoire de Moreau sur l'archiduc Charles (9 juillet 1796).

ETTMÜLLER (Michel), médecin allemand, né et mort à Leipzig (1644-1683). Professeur de chirurgie et d'anatomie dans sa ville natale, il publia un certain nombre d'ouvrages qui eurent un grand succès et dont le plus connu porte le titre de *Nouveaux instituts de médecine.*

ETTMÜLLER (Ernest-Maurice-Louis), philologue allemand, né à Gersdorf (Saxe), dans la basse Lusace, en 1802, mort à Zurich en 1877. Il s'est occupé surtout de publier les monuments littéraires allemands : *Vie de saint Oswald* (1835) ; *Chants, lais et proverbes de Henri de Meissen* (1843) ; *les Fils de dame Hélène* (1846) ; *l'Enéide de Henri de Veldecke* (1852) ; les *Chants de Gudroun* (1852). On lui doit, de plus, le *Lexicon anglo-sazonicum* (1851), qu'avait précédé une chrestomathie anglo-saxonne (1851). Dans le domaine de la philologie scandinave, il a publié des traductions du *Vœluspa* (1831) et du *Chant de l'Edda*, extrait des *Nibelungen* (1837), une traduction de *Beowulf* (1840) ; un *Manuel de lecture des anciennes langues du Nord* (1861).

ETTRINGITE n. f. Sulfate hydraté naturel de calcium et d'aluminium.

ETTY (Guillaume), peintre anglais, né et mort à York (1787-1849). Son *Arrivée de Cléopâtre en Cilicie* (1821), où la pureté du modelé le disputait à la richesse du coloris, le rendit célèbre. En 1822, il se rendit à Venise, où il étudia les maîtres de cette école. En 1848 Etty fut nommé membre de l'Académie de Londres. Il a peint, dans une manière souple et colorée, des nus féminins.

ÉTUAILLES [*tu-ay'*] n. f. pl. Techn. Nom donné aux magasins où l'on dépose le sel en grains, dans les salines.

ÉTUDE n. f., et masc. jusqu'au XVIIe siècle (du lat. *studium*, proprem. zèle). Application de l'esprit pour connaître, apprendre, approfondir quelque chose : *Se consacrer à l'*ÉTUDE *des langues, des arts, de l'histoire. L'*ÉTUDE *est à l'esprit ce que la gymnastique est au corps. L'*ÉTUDE *des astres, de la politique, de la musique, de l'escrime. L'*ÉTUDE *d'un texte, d'un contrat, des pièces d'un procès. L'*ÉTUDE *d'un rôle par un acteur.*

> Je songe à me connaître et me cherche en moi-même,
> C'est là l'unique *étude* où je veux m'attacher.
> BOILEAU.

*L'*ÉTUDE *a été pour moi le souverain remède contre tous les maux.* (Montesquieu.) || Connaissances acquises en étudiant : *Avoir de l'*ÉTUDE. *Homme sans* ÉTUDE. (Peu us.)

— *Par extens.* Travail d'esprit, travail préparatoire : ÉTUDES *d'un canal, d'un chemin de fer. Monument, question à l'*ÉTUDE. *J'ai pris sans* ÉTUDE *et sans choix les premières paroles que me présente « l'Ecclésiaste ».* (Bossuet.) || Application : *Faire son* ÉTUDE *de plaire à quelqu'un. Je mettrais toute mon* ÉTUDE *à rendre ce quelqu'un jaloux.* (Molière.) || Dissimulation, recherche, affectation : *Celui qui n'a rien à cacher se montre sans* ÉTUDE. || Objet de soin, de respect ; modèle :

> Votre exemple est partout une *étude* pour moi.
> CORNEILLE.

— Bx-arts. Modèle destiné à l'enseignement du dessin, quand il ne contient pas une figure entière : ÉTUDES *d'yeux et d'oreilles.* || Travaux de détail qu'un artiste exécute séparément, après avoir arrêté le croquis de sa composition : *Les* ÉTUDES *de Le Sueur ne sont guère moins admirables que ses tableaux.*

— Dr. Cabinet où un notaire, un avoué, un huissier ou un autre officier ministériel travaille avec ses clercs. ÉTUDE *de notaire, d'agent de change.* || Charge de cet officier public : *Acheter une* ÉTUDE. || Personnel de cet officier : *Donner congé à son* ÉTUDE.

— Enseign. Suite des cours dans un établissement d'instruction : *Commencer, Terminer ses* ÉTUDES, *de bonnes* ÉTUDES. (Ne s'emploie qu'au plur.) || *Salle d'étude*, ou simplem. *Etude*, Lieu où les élèves sous la surveillance d'un maître étudient les leçons et font les devoirs : *Aller à l'*ÉTUDE. || Temps passé à l'étude : *Etre distrait pendant l'*ÉTUDE. || *Maître d'étude*, Maître qui surveille les élèves dans les salles d'étude.

— Littér. Ouvrage portant sur un objet spécial : ÉTUDE *sur le croup.* ÉTUDES *philosophiques.*

— Mus. Nom donné à des morceaux de musique gradués pour l'étude des instruments ou du chant : ÉTUDES *de violon, de piano.*

— Théâtr. Répétitions qui ont lieu à huis clos avant la représentation publique d'une pièce.

— ENCYCL. Bx-arts. Le morceau peint ou modelé que les artistes nomment une *étude* diffère de l'esquisse ou de l'ébauche, avec lesquelles il ne faut pas le confondre. L'étude est un ouvrage exécuté devant la nature ou le modèle, dans l'intention de s'instruire, en saisissant la réalité sur le vif. Ce qui fait le principal mérite de l'étude, c'est la sincérité de l'artiste, qui se borne à regarder et à noter. L'étude est donc essentiellement réaliste, et ne contient que des renseignements.

— Ameubl. En tant que pièce du logis, l'*étude* n'est plus aujourd'hui que le cabinet des hommes d'affaires, avocats, avoués, etc. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le mot étude a eu une signification beaucoup plus étendue et s'est appliqué au cabinet de travail en général, ou à une pièce où l'on s'isolait parmi les œuvres d'art, les livres, les papiers précieux, L'étude d'un roi, dès la fin du XIVe siècle, était moins un lieu de travail qu'une sorte de cabinet de curiosités, de musée, de trésor, où le prince réunissait ses objets d'art les plus précieux, ses bijoux les plus rares. L'étude de Charles VI, au Louvre, est meublée de burettes de cristal, chandeliers d'argent, hanaps, cornets d'ivoire, bougeoirs d'ébène, gobelets, aiguières, écuelles précieuses, statuettes, tableaux, etc. L'étude du roi René, à Angers, comprenait quatre dressoirs tout chargés de curiosités. A dater de la découverte de l'imprimerie, les études s'adornent de planchettes destinées à porter des livres, et prennent les apparences de bibliothèques. Certains particuliers, à l'instar des princes et des rois, réunissaient dans leur étude quantité d'objets précieux. Parmi les plus fameuses, on cite celle de Claude Le Roux, seigneur de Bourgtheroulde ; de Pierre de l'Estoile, célèbre pour les livres et les statues qu'elle renfermait ; du peintre Du Monthier ; du médecin Hervard ; au XVIIe siècle, celle de Sébastien Le Clerc aux Gobelins. Peu après 1650, le mot étude commence à ne plus s'appliquer qu'au cabinet de l'homme d'affaires. Sous cette forme, l'étude n'offre pas d'intérêt, sous le rapport des arts de l'ameublement et de la décoration.

— Enseign. *Bifurcation des études.* V. BIFURCATION.

— Mus. On donne le nom d'*études* à une catégorie de morceaux de musique dont l'objet est de développer l'habileté d'exécution des élèves instrumentistes. La plupart des grands virtuoses en ont publié. Nul instrument n'est plus riche sous ce rapport que le piano, et il faut se borner à citer les études de Czerny, Cramer, Clementi, Bertini, Valentin Alkan, Moscheles, Camille Stamaty, Stephen Heller, Le Couppey, Marmontel, etc., en faisant une place à part aux vingt-quatre *Etudes* de Chopin, aux *Etudes* de Schumann d'après les *Caprices* de Paganini, et aux *Etudes transcendantes de Liszt*, sans oublier les *Etudes* du compositeur russe Liapounov et les *Douze études* de Debussy. Pour le violon, ce sont les études de Tartini, Florilli, Rodolphe Kreutzer, Baillot, Rode, Spohr, Mazas, Alard, Ferdinand David, Charles Dancla, *l'Art du violon* de Lucien Capet. Certaines études se bornent à traiter une seule formule technique : gammes diverses, arpèges, staccato, martelé ; pour le violon double corde : accords, sons harmoniques, etc. ; d'autres embrassent l'ensemble des diverses difficultés de l'instrument.

— Iconogr. Le Louvre possède une charmante statue, attribuée par les uns à Pierino da Vinci, neveu de Léonard, par les autres à Niccolo del Abbate, et qui représente le *Génie de l'Etude.* Le plus souvent, c'est sous les traits d'une femme à l'air pensif, entourée de livres et d'instruments scientifiques, que les artistes représentent *l'Etude.* Une figure de ce genre a été peinte par Michel Vanloo (1769). Une composition peinte par Ménageot en 1780 (Louvre) représente *l'Etude qui arrête le Temps dans sa course.* Une charmante toile de Greuze, qui a fait partie de la galerie San-Donato, de Florence, est intitulée *l'Etude ;* c'est la figure d'un petit garçon qui, le compas à la main, cherche la solution d'un problème. Citons encore un tableau de Fantin-Latour (1884).

Études (TRAITÉ DES), par Rollin (1726-1728). Ce monument de raison et de goût se compose d'un discours préliminaire et de huit livres, où l'auteur développe la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres ; il y examine successivement l'enseignement des langues, de la poésie, de la rhétorique, de l'éloquence, de l'histoire, de la philosophie, le gouvernement intérieur des classes et des collèges. Il apprécie avec goût et solidité, en les rapprochant constamment des meilleures compositions des écrivains français, les chefs-d'œuvre des littératures anciennes. Ce livre, sain et solide, est écrit sans pédanterie, d'un style aimable et simple.

Études (COURS D'), par Condillac (1755). Cet ouvrage, composé pour le duc de Parme, petit-fils de Louis XV, renferme une *Grammaire*, un *Art d'écrire*, un *Art de raisonner*, un *Art de penser* et une *Histoire générale des hommes et des empires.* Il ne faut pas enseigner à l'enfant, dit Condillac, les découvertes faites par d'autres, mais, d'observation en observation, l'amener à les retrouver lui-même. Dans la *Grammaire*, Condillac montre l'importance des signes dans le développement de la pensée. Les différents arts se ramènent à l'*art de penser*, qui s'exprime dans l'*art de parler*. Quant à l'histoire, elle devra être un cours de morale et de législation.

Études, revue bimensuelle fondée à Paris en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. Elle continue les *Etudes de théologie, de philosophie et d'histoire*, également fondées par les jésuites, et qui, depuis, parurent sous le titre d'*Etudes religieuses, historiques et littéraires.* Après une courte interruption (guerre de 1870-1871), la revue transporta le siège de sa rédaction à Lyon. La publication en fut suspendue, à cause des décrets de 1880, de juin 1880 à janvier 1888. En 1897, elle prit le titre abrégé : *Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus.* Les *Etudes* traitent tous les sujets pouvant intéresser les esprits cultivés, et spécialement tout ce qui a un intérêt actuel pour les lecteurs catholiques.

Études de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre (1784). Cet ouvrage a pour but de mettre en relief le principe de la finalité dans la nature. Les explications qu'il donne de certains phénomènes tels que les volcans, les tremblements de terre, les inondations, etc., sont le plus souvent ridicules. Disciple de Rousseau, Bernardin admet que l'homme est né bon et que la société l'a corrompu. Les *Etudes* nous révèlent un peintre admirable de la nature : l'on y trouve de magnifiques descriptions de paysages exotiques, dans un style précis et coloré. C'est dans le quatrième livre de cet ouvrage que se lit la charmante élégie de *Paul et Virginie.*

En 1796, Bernardin publia, toujours pour la défense du principe des causes finales, les *Harmonies de la nature ;* mais cet ouvrage a peu de valeur.

Études historiques, par Chateaubriand (1831). Ce livre devait être une sorte d'histoire universelle depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à la révolution de 1789, et comme une contre-partie de l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire. Chateaubriand voulait surtout montrer l'influence civilisatrice du christianisme à travers les âges, par une série de tableaux qui, tous, avaient pour centre la France. L'ouvrage manque de suite et d'unité. Ce ne sont guère que des morceaux trop peu liés entre eux. Quelques-unes de ces études, celle sur le moyen âge par exemple, n'en ont pas moins un grand intérêt. Elles se recommandent par toutes les qualités qui avaient déjà fait de Chateaubriand l'initiateur de la jeune école historique : ses dons d'évocation et de résurrection.

Études philosophiques, par H. de Balzac. L'auteur a donné ce titre général aux ouvrages dont voici la liste : *la Peau de chagrin, la Recherche de l'absolu, Jésus-Christ en Flandre, Melmoth réconcilié, le Chef-d'œuvre inconnu, l'Enfant maudit, Gambara, Massimilla Doni, les Marana, Adieu, le Réquisitionnaire, el Verdugo, Un drame au bord de la mer, l'Auberge rouge, l'Elixir de longue vie, Maître Cornélius, Catherine de Médicis, le Martyre calviniste, la Confidence de Ruggieri, les Deux rêves, Louis Lambert, les Proscrits, Séraphita.* (Les principaux de ces ouvrages sont, dans ce Dictionnaire, l'objet d'analyses particulières.)

Études critiques sur l'histoire de la littérature française, par F. Brunetière. V. LITTÉRATURE.

Études et Portraits, par Paul Bourget (1885). Cet ouvrage se divise en trois parties. La première comprend des *Portraits d'écrivains* (Pascal, La Fontaine, Chateaubriand, Vigny, Lamartine, Hugo, Flaubert, Stendhal, Taine) ; la seconde s'intitule *Questions d'esthétique*, et comporte des réflexions sur l'art du roman, l'art de l'histoire, la critique, le théâtre ; et la troisième, *Etudes anglaises*, se compose d'impressions de voyage, où la psychologie a plus de part que le souci du pittoresque. Contemporains des *Essais de psychologie*, les *Etudes et Portraits* témoignent d'une égale vigueur d'analyse.

Études (MUSÉE DES) ou **dei Studi**, célèbre galerie de peinture à Naples ; aujourd'hui, *Musée national de Naples.*

Études (ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES). V. ÉCOLE.

ÉTUDIANT [*di-an*], **E** n. Qui étudie : *Les paresseux et les* ÉTUDIANTS. || Qui fréquente les cours d'une faculté : *Un* ÉTUDIANT, *Une* ÉTUDIANTE *en droit, en médecine.*

— ENCYCL. A la fin du moyen âge, la royauté diminua progressivement les droits et privilèges de l'ancienne Université et de ses élèves. Les *étudiants* ne reprirent de l'importance que sous la Restauration et Louis-Philippe. La « jeunesse des Ecoles » fut alors généralement du parti libéral. Sous la troisième République, les étudiants se sont groupés en associations destinées à leur procurer certains avantages matériels et moraux. Les plus anciennes sont celles de Nancy (1876) et de Bordeaux (1881). *L'Association générale des étudiants de Paris* a été fondée en 1884. Elle organise des fêtes, des réunions sportives et met à la disposition de ses membres un restaurant, une bibliothèque et des salles de travail, dans la *Maison des Etudiants* (anc. hôtel Colbert) rue de la Bûcherie. Aujourd'hui, la Maison des Etudiants est située 15, rue Soufflot. Des groupes se sont formés entre étudiants que rapproche une communauté d'études ou de sentiments. Ainsi, dès 1844, a été fondé le *Cercle catholique des étudiants de Paris* ou *Cercle du Luxembourg.* Le Centre Richelieu lui a succédé.

Sur la généreuse initiative du philanthrope Deutsch de la Meurthe, a été créée en 1925, à Paris, une *Cité universitaire*, destinée à loger des étudiants « dans les meilleures conditions de vie matérielle et morale ». Située sur les terrains des fortifications au voisinage du parc Montsouris, elle comprend un certain nombre de pavillons, dûs à des fondations françaises ou étrangères. En 1929 la Cité universitaire comptait 15 fondations. V. UNIVERSITAIRE.

En Allemagne, les corporations d'étudiants sont des sociétés de plaisir qui imposent à leurs membres le port d'un uniforme et une sorte de code, de discipline militaire. En Suisse, elles ont jusqu'à un certain point les mœurs allemandes. En Angleterre, elles ont surtout en vue la pratique des sports et la préparation, par des exercices oratoires, aux débats parlementaires. De même en Hollande.

On a mis sur pied en 1898 un projet de Fédération internationale des étudiants ; mais cette fédération, connue sous le nom de *Corda fratres*, n'a eu qu'un médiocre succès. Après la guerre de 1914, des congrès internationaux ont été tenus, où les étudiants se sont occupés d'intérêts corporatifs et de coopération intellectuelle.

Étudiant (L') [Paris, 1877]. Sous ce titre Mme Michelet a publié les leçons faites par Michelet au Collège de France en 1847 et 1848, interrompues par l'autorité et reprises après la révolution de 1848. Michelet dénonçait dans ses leçons du Collège de France quelques-uns des scandales de son époque, et il adjurait les étudiants d'aller au peuple et de s'unir étroitement à lui. Interrompu au Collège de France, le cours de Michelet se continua par livraisons.

ÉTUDIER [*di-é*] v. tr. (de *étude*. — Se conjugue comme *prier*.) Se livrer à l'étude de : ÉTUDIER *la musique, le dessin, l'histoire, la politique.* || Chercher à pénétrer, à connaître par un examen attentif : ÉTUDIER *les mœurs d'une contrée.* ÉTUDIER *un homme, un enfant.* ÉTUDIER *une maladie, une affaire, une question. — Etudier un auteur*, En faire une étude particulière, approfondie.

¶ Méditer, préparer : ÉTUDIER *sa plaidoirie*. || Apprendre par cœur : ÉTUDIER *une leçon, un rôle*. || Faire une étude des œuvres de : *Plus on* ÉTUDIE *Molière, plus on l'admire*. (La Harpe.)

— *Etudier le terrain* (Au propre et au figuré), Observer, avant d'agir, les circonstances qui peuvent aider ou s'opposer au succès.

— Mus. S'exercer à exécuter : ÉTUDIER *une partition*.

— *Absolum*. Faire ses études.

— Intransitiv. *Etudier à*, S'appliquer à : ÉTUDIER *à la logique*. (Descartes.) ÉTUDIER *à mourir*. (Corneille.) [VX.] || *Etudier en, dans*, Se livrer à l'étude de : ÉTUDIER DANS *les sciences*. (Peu us.)

— ***Étudié, e,*** part. pass. du verbe *Étudier*. Qui est l'objet d'une étude, d'un examen attentif, etc. : *La nature humaine,* ÉTUDIÉE *de plus près, n'a pas de caprices et obéit à des lois*. (Prévost-Paradol.)

— Qui est l'objet d'une préparation préalable : *Discours* ÉTUDIÉ. || Qui sent l'étude, l'effort, n'est pas naturel : *Sentiments, discours, soupirs* ÉTUDIÉS. *N'attendez pas de cette princesse des discours* ÉTUDIÉS *et magnifiques*. (Bossuet.) *Gestes* ÉTUDIÉS. *Une gravité trop* ÉTUDIÉE *devient comique*. (La Bruyère.) *Maintien, Jeu* ÉTUDIÉ. — *Un homme étudié*, Un homme non naturel, affecté.

— Bx-arts. Exécuté après des études ayant pour but d'assurer une exécution vraie : *Draperie mal* ÉTUDIÉE. *Raccourci bien* ÉTUDIÉ.

— SYN. **Étudié, affecté, apprêté,** etc. V. AFFECTÉ.

— ***S'étudier,*** v. pr. Au sens réfléchi, Chercher à se connaître soi-même : S'ÉTUDIER *avec soin*.

— Au sens passif, Etre étudié : *Le grec* S'ÉTUDIE, *malheureusement, de moins en moins en France*.

— *S'étudier à*, S'appliquer à, s'efforcer de : S'ÉTUDIER *à la patience*. S'ÉTUDIER *à plaire*. || *S'étudier pour*, Même sens, mais vieilli.

— SYN. **Étudier, apprendre, s'instruire.** V. APPRENDRE.

ÉTUDIOLE n. f. (ital. *studiolo ;* du lat. *studiolum*, cabinet). Petit meuble à tiroirs, qui se pose sur un autre meuble et dans lequel on serre des papiers. (Peu us.)

ÉTUI n. m. (substantif verbal de l'anc. verbe ESTUIER d'origine douteuse). Boîte destinée à contenir un objet ayant à peu près la même forme que celui-ci : ETUI *à lunettes*. ETUI *à chapeau*. || Petite boîte allongée, servant à mettre des aiguilles : *L'*ÉTUI *d'une couturière*.

— *Par anal.* Ce qui enveloppe étroitement : *Les cercueils égyptiens sont de véritables* ÉTUIS ; et au fig. : *La nature s'est avisée de faire à mon âme un très mauvais* ÉTUI. (Voltaire.) || Objet ou lieu très étroit : *Les logements parisiens sont de véritables* ÉTUIS.

... Je ne puis quitter mon *étui*
Pour le souper où l'on m'embarque.
VOLTAIRE.

— *Pop.* Vêtement. || Cercueil.

— *Etui de mathématique*, Boîte renfermant un assortiment de petits instruments de mathématique destinés au travail du cabinet.

— Bot. Nom que l'on donnait naguère à l'ensemble des vaisseaux spiralés (trachées) qui, occupant le bord interne du bois primaire de la tige, forment une sorte de gaine autour de la moelle de cet organe jeune.

— Céram. Syn. de CAZETTE.

— Entom. Fourreau dans lequel est logé l'aiguillon de certains insectes. || Nom donné autrefois aux élytres des coléoptères.

— Mar. Enveloppe de toile peinte dont on recouvre les voiles ou les embarcations. || *Etuis de chauffe*, Nom donné aux enveloppes de toile dont on recouvre les mâts et vergues situés à l'arrière de la cheminée, pour les préserver de la fumée ou des escarbilles enflammées.

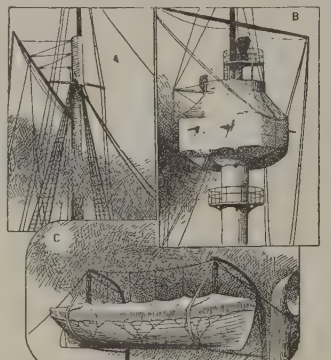

Etui de chauffe : A. De mât (goélette) ; B. De hune militaire ; C. D'embarcation.

— Milit. *Etui de cartouche*, Cylindre en laiton, destiné à contenir la charge d'explosif des cartouches métalliques. || *Etui porte-avoine*, Sorte de bissac en forte toile, dont les deux extrémités sont garnies de cuir, et qui sert aux cavaliers pour porter dans leur paquetage une ration d'avoine pour leur cheval. || *Etui porte-boîte à mitraille*, Cylindre en fer fixé à l'essieu de certains affûts de campagne antérieurs à l'artillerie à tir rapide, pour recevoir, au moment du combat, une boîte à mitraille, ainsi en permanence sous la main des servants. || *Etui-musette*, Etui donné aux hommes de troupe et destiné à contenir le pain et quelques vivres.

— ENCYCL. Archéol. L'*étui* se distingue aujourd'hui de l'*écrin*, celui-ci étant spécialement réservé aux bijoux, alors que le *fourreau* est toujours de forme très allongée et que la *gaine* est destinée à recevoir les objets tranchants. Autrefois, les gaines et les fourreaux étaient compris dans la grande famille des étuis, et entraient dans la compétence directe et exclusive des gainiers. A l'époque où l'on emportait avec soi dans ses déplacements la plupart de ses meubles et surtout les meubles précieux, il se fit un abondant usage d'étuis de toutes sortes ; ils étaient le plus souvent en cuir bouilli, et d'une solidité remarquable ; beaucoup de pièces d'orfèvrerie comportaient de doubles étuis : l'un était simple et robuste, l'autre coquet et luxueux. La couronne de France et le bréviaire royal voyageaient en étui, de même que les joyaux du roi, de la reine, des princesses et des princes, et certains ustensiles de grand prix : cuillers de cristal ou nefs de parement, flacons, drageoirs, coupes, bassins, chandeliers, horloges, etc., etc. Les seigneurs et les notables imitèrent, sur ce point, le roi. Les couverts, cuiller et fourchette, comportèrent chacun un étui. Les étuis du XVIIIe siècle sont particulièrement jolis et précieux, comme ceux que Lazare Duvaux fournit à Louis XV, en roussette verte, polie, garnis de charnières et de crochets d'or ; étuis de chagrin, de laque, d'écaille, d'or guilloché, de galuchat, etc. Au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, on enferma dans des étuis les tableaux, des objets de grand volume, et même de vrais meubles : cabinets, médailliers, caves à liqueurs, etc. Marie-Antoinette avait fait faire un étui pour la queue de billard en ivoire dont elle se servait habituellement. En dehors des étuis de luxe, on en fit également, de tout temps, en osier et en bois. Les petits étuis destinés à renfermer des aiguilles ou des épingles étaient connus au moyen âge sous les noms de *aiguilliers* et *épingliers ;* ce fut seulement au XVIIe siècle que les petits tubes où l'on serre les cure-dents ou autres ustensiles de propreté ou de couture prirent le nom d'étuis ; on en fit, à cette époque, d'or, d'argent, de bois piqué de clous d'argent ou d'or, d'ivoire ou même de carton couvert de cuir. Au XVIIIe siècle, les étuis à aiguilles en ivoire, en écaille, en argent, en or ciselé, gravé, émaillé, en bois précieux ou odorant, en acier et même en porcelaine, se font de plus en plus nombreux, et jusqu'au milieu du XIXe siècle.

e tutti quanti. V. TUTTI QUANTI.

ÉTUVAGE n. m. Action d'étuver. (L'étuvage des bois est employé soit comme moyen de conservation par élimination de la sève, des résines et de certains sels, soit comme moyen de ramollir les bois en vue d'opérations ultérieures comme le cintrage ou le déroulage.)

ÉTUVE n. f. (pour ESTUVE ; bas lat. *stupa*). Nom des anciens établissements de bains. || *Etuve sèche*, Chambre de bains chauffée extérieurement par la vapeur, ou intérieurement au moyen de tuyaux dans lesquels circule la vapeur à une température très élevée. || *Etuve humide*, Chambre de bains dans laquelle on amène la vapeur d'eau très chaude.

— Par extens. : *Cette chambre est une* ÉTUVE, Est extrêmement chaude.

— Géol. *Etuves naturelles*, Cavernes de régions volcaniques émettant par les fissures de la roche des vapeurs chaudes et humides.

— Mar. *Etuve à bordages*, Cylindres creux, de 12 à 15 m. de longueur, sur 1 m. de diamètre, dans lequel on introduit les bordages pour les soumettre à un bain de vapeur afin de les assouplir pour les appliquer sur les surfaces courbes de la carène.

— Méd. et Hyg. Appareil clos dans lequel on entretient une température constante fixée à l'avance, et qui sert soit à la culture des microbes dans les laboratoires, soit à la désinfection des objets, soit à la stérilisation des instruments de chirurgie. || Appareils à désinfection par vapeurs antiseptiques.

Etuve de Roux.

— Techn. Tout appareil dans lequel on pratique l'étuvage industriel.

— ENCYCL. Hist. Il y eut des *étuves* (bains) dans les villes du moyen âge, et elles étaient assez fréquentées pour devenir des lieux de rendez-vous et de plaisir. La taille de 1292 mentionne à Paris vingt-six étuves. Les statuts de la corporation, renouvelés en 1371, prennent des mesures contre la licence et la débauche qui s'introduisaient trop aisément dans les établissements des étuvistes. Au moyen âge, en France, les étuves les plus considérables et les plus richement décorées furent les étuves royales établies à la pointe de la Cité, à Paris, vers le terre-plein du Pont-Neuf, et qui y subsistèrent jusqu'au milieu du XVIe siècle ; François Ier les fit démolir en 1538.

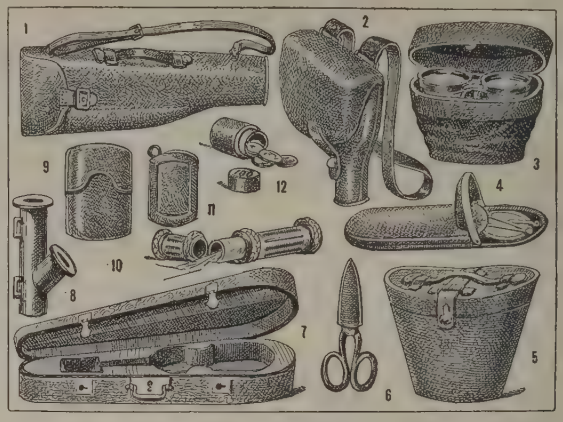

ETUIS : 1. A fusil ; 2. A revolver ; 3. A lorgnette ; 4. A lunettes ; 5. A chapeau ; 6. A ciseaux ; 7. A violon ; 8. A fouet ; 9. A cigarettes ; 10. A aiguilles ; 11. A lorgnon ; 12. A or.

Rattachés, au XVe siècle, à la corporation des barbiers, les étuvistes reçurent en 1673 de nouveaux statuts (barbiers-baigneurs-étuvistes) ; ils étaient nommés par le premier barbier du roi. En 1706, l'association comptait à Paris 450 maîtres ; le chiffre en fut porté à 650. La corporation disparut à la Révolution.

— Hyg. L'*étuve* est, en principe, une caisse de tôle à doubles parois, pouvant se fermer hermétiquement, et sous laquelle un appareil de chauffage facilement réglable est disposé. Un thermomètre traverse les parois en un point, et permet de contrôler à tout moment la température obtenue. L'étuve la plus simple est réalisée par le four Pasteur ou four à flamber. L'un des modèles les plus employés est connu sous le nom d'étuve Poupinel, dont les parois sont en cuivre. Les étuves permettent d'obtenir, en général, une température atteignant 150°. Les étuves à cultures microbiennes n'ont nul besoin d'atteindre ces températures ; elles sont fabriquées de façon à être réglées à 30°-40° environ.

Les étuves ne permettent que la désinfection des objets qu'une température élevée et sèche ne détériore pas. Pour les linges, matériaux de pansement, etc., on emploie de préférence les étuves à vapeur (chaleur humide) dites autoclaves.

La désinfection des vêtements s'effectue dans des étuves où l'on fait arriver des vapeurs antiseptiques : vapeurs d'acide sulfureux ou de formol. Les « Etuves municipales de la Ville de Paris » sont à la disposition des particuliers pour la désinfection des vêtements, literies, linges, au cours ou à la fin des maladies contagieuses. V. DÉSINFECTION.

On donne encore le nom d'*étuves* aux salles où l'on entretient une température humide élevée afin de dispenser les bains de vapeur.

ÉTUVÉE n. f. (substantif verbal de *étuver*). Art culin. Syn. de ÉTOUFFÉE.

— Techn. Quantité de pains de sucre que l'on met à la fois dans l'étuve d'une raffinerie.

ÉTUVEMENT [*man*] n. m. Action d'étuver : *L'*ÉTUVEMENT *des bois, des pains de sucre*.

ÉTUVER [*vé*] v. tr. Sécher ou chauffer dans une étuve : ETUVER *des pains de sucre*.

— Art culin. Faire cuire à l'étuvée : ETUVER *des pigeons*.

— Mar. *Etuver des fils de caret*, Les passer dans une chaudière pleine de goudron. || *Etuver un bordage*, Le soumettre à un bain de vapeur pour le rendre flexible.

— Méd. Lotionner légèrement : ETUVER *une plaie avec du vin*. || Passer à l'étuve.

— Techn. Faire subir l'étuvage.

— ***S'étuver,*** v. pr. Autref., Prendre un bain de vapeur.

— Au sens passif, Aujourd., Etre, devenir étuvé.

ÉTUVEUR n. m. Appareil servant à cuire à la vapeur certains produits, notamment des tubercules, grains, etc., pour l'alimentation des bestiaux.

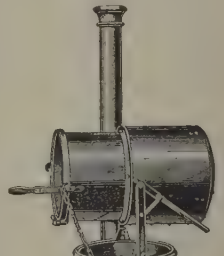
Etuveur.

ÉTUVEUSE n. f. Chaudière pour étuver les futailles. (On dit aussi ÉBOUILLANTEUSE.)

ÉTUVISTE [*visst'*] n. m. (de *étuve*). Autref., Qui tenait des bains publics. || Aujourd., Qui tient des étuves.

et vera incessu patuit dea. V. VERA INCESSU.

Etymologicum magnum (*le Grand Etymologique*). Lexique grec composé vers la seconde moitié du Xe siècle, et dont le titre exact est *Etumologikon mega kat'alphabêton*. L'ordre alphabétique n'est pas observé rigoureusement dans cette compilation assez confuse de renseignements grammaticaux, historiques, mythologiques, etc., où abondent les étymologies les plus fantaisistes. C'est, toutefois, une mine précieuse pour l'archéologue et le linguiste. L'auteur en est inconnu ; il est présumable que le recueil s'est fait par additions successives dues à plusieurs compilateurs. La première édition, publiée à Venise en 1499 par Musurus et Calliergis, a fondu deux lexiques distincts : un *Etumologikon mega* proprement dit et un *Etumologikon allo*.

ÉTYMOLOGIE [*jî*] n. f. (gr. *étumologia ;* de *étumos*, vrai, et *logos*, mot). Linguist. Science qui a pour objet

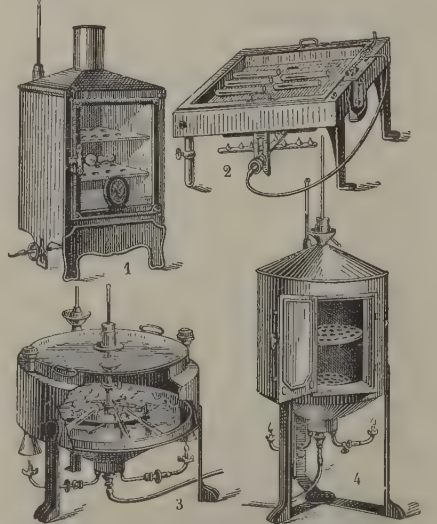

ETUVES : 1. Ordinaire à air chaud ; 2. Du Dr Roux pour coaguler le sérum ; 3. Du Dr d'Arsonval pour coaguler le sérum ; 4. Du Dr d'Arsonval pour fermentations et cultures, donnant des températures invariables jusqu'à 120°.

l'origine des mots : *Les lois de l'*ÉTYMOLOGIE. *La base de l'*ÉTYMOLOGIE *est désormais placée dans l'induction historique.* (E. Littré.) || Origine d'un mot ; la source dont il dérive : ETYMOLOGIE *vraisemblable, douteuse, hasardée.*

— ENCYCL. On a disserté sur le langage depuis Héraclite et Démocrite, mais l'*étymologie* scientifique date à peine d'un siècle. Les philosophes et grammairiens de l'antiquité ont eu le tort d'apporter dans leurs recherches des préoccupations métaphysiques tout à fait arbitraires ; tel Platon dans le *Cratyle.* Ils se trompaient également lorsqu'ils croyaient pouvoir rendre compte de tous les mots d'une langue sans consulter d'autres langues. Au moyen âge, les études étymologiques sont viciées par une autre erreur, issue d'interprétations théologiques abusives. On s'efforce de réduire à l'unité la multiplicité des idiomes parlés dans le monde, et l'on considère l'hébreu comme la langue mère de toutes les autres.

La science étymologique est née le jour où l'on a cherché dans le langage des *lois* de développement, où l'on a considéré les faits du langage comme formant des séries naturelles, soumises à certains principes de constance et d'uniformité. La similitude de forme, seul critérium des anciens grammairiens, n'est plus, maintenant, qu'un point de départ pour la recherche. La recherche étymologique suppose une régularité absolue dans les lois qui régissent les transformations des sons : c'est ce qu'on appelle le *postulat des lois phonétiques.* Mais la *phonétique* n'est pas le seul guide du linguiste dans l'étymologie : la *sémantique,* ou science des significations, est indispensable. Par sa partie sémantique, l'étymologie se rattache aux sciences morales, à la philosophie, à l'histoire et même à la préhistoire, tandis que, par sa partie phonétique, elle se soude aux sciences naturelles.

ÉTYMOLOGIQUE [*ji-k'*] adj. Relatif à l'étymologie : *Science* ÉTYMOLOGIQUE. *Dictionnaire* ÉTYMOLOGIQUE.

— *Substantiv.* et au fém. : *L'étymologique,* La science étymologique. (Vx.)

ÉTYMOLOGIQUEMENT [*ji-ke-man*] adv. Conformément à l'étymologie.

ÉTYMOLOGISER [*ji-zé*] v. tr. Fournir l'étymologie. (Peu us.)

— *Intransitiv.* S'occuper de recherches étymologiques.

ÉTYMOLOGISME [*jissm'*] n. m. Système orthographique d'après lequel les noms doivent s'écrire conformément à leur étymologie. (S'oppose au *phonétisme,* suivant lequel ils doivent s'écrire d'après leur prononciation.)

ÉTYMOLOGISTE [*jisst'*] n. m. Qui s'occupe d'étymologie.

ETZATLAN, ville du Mexique (Etat de Jalisco) ; 7.100 hab. Centre minier.

ETZEL, nom d'*Attila* dans la légende héroïque des Germains. (Il est un des personnages essentiels du *Nibelungenlied,* où il épouse Kriemhild, veuve de Siegfried.)

EU, préfixe emprunté au grec et qui signifie *bien.* (La particule grecque *eu* est, en réalité, le neutre de l'adjectif *eus,* qui signifie *bon.*)

Eu. Chim. Symbole de l'*europium.*

Eu (lat. *Auga*), ch.-lieu de cant. de la Seine-Maritime, arrond. et à 29 kil. de Dieppe, sur la Bresle ; 5.430 hab. (*Eudois, oises*). Ch. de f. Nord et Etat. Pêche et petit port sur la Bresle, uni à la mer par le *canal d'Eu au Tréport.* Corderies. — Le canton a 22 comm., et 20.070 hab.

Histoire. — Le *comté d'Eu* se constitua à la fin de l'époque carolingienne ; les derniers comtes de la dynastie originelle régnèrent à la fin du XIIe siècle. L'un d'eux, Jean, accorda à la ville en 1150 une charte d'affranchissement ; son successeur Henri recueillit l'archevêque de Dublin, saint Laurent, qui mourut à Eu en 1181. C'est en son honneur que le comte Henri fit commencer la belle église, encore debout, qui fut achevée au XVe siècle. (*Ensevelissement du Christ* sculpté par les Anguier). Le comté d'Eu passa aux comtes d'Artois de la maison de France, qui se servirent du château pendant la guerre de Cent ans ; au XVIe siècle, la seigneurie appartint au duc de Guise qui y fit construire le château actuel. Le titre de comte d'Eu est passé de la maison de Lorraine-Guise à celle d'Orléans et a été porté par le prince Gaston d'Orléans. Collège ancien avec chapelle du XVIe siècle contenant le tombeau d'Henri de Lorraine, duc de Guise, attribué à Germain Pilon. Patrie des frères Anguier.

Eu (CHÂTEAU D'), château construit au XVIe siècle pour le duc Henri de Guise par Pierre Leroy, architecte de Beauvais. Une longue façade de 90 m. en briques avec pilastres, colonnes et bossages de pierres domine le parc ; les toits sont très élevés à la française et le château en harmonie avec les matériaux et le climat normands. Mlle de Montpensier, héritière des Guise, en fit cadeau au duc du Maine, fils légitime de Louis XIV, pour obtenir la liberté du duc de Lauzun. Sous la Révolution il servit d'hôpital, et fut enfin vendu à Louis-Philippe qui le fit restaurer par Fontaine et décorer par Delaroche. Confisqué en 1852, le château fut rendu aux princes d'Orléans en 1872 par l'Assemblée nationale et le comte de Paris y résida jusqu'à la loi d'exil en 1886. Incendié le 11 novembre 1902, il a été depuis restauré.

Eu (FORÊT DOMANIALE D'), forêt du départ. de la Seine-Inférieure, arrond. de Dieppe et de Neufchâtel, cant. d'Eu, Blangy, Londinières et Neufchâtel.

Située au S.-E. du Tréport et d'Eu, elle occupe entre les vallées de la Bresle et de l'Yères un plateau assez mouvementé, à une altitude moyenne de 140 m.

Sa contenance est de 9.395 ha., sur lesquels 5.400 sont traités en futaie régulière à la révolution de 150 ans. On y trouve surtout du hêtre.

Près de la route des Poteaux, on rencontre un arbre remarquable formé de la soudure d'un hêtre et d'un chêne d'assez fortes dimensions et auquel, pour cette raison, on a donné le nom de « Bonne-Entente ».

Au Xe siècle, la forêt d'Eu formait le principal domaine du comté d'Eu. Elle a été achetée en 1914 par l'Etat.

Eu (Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston, comte D'), prince français, fils aîné du duc de Nemours, né à Neuilly en 1842, mort en mer, à bord du *Massilia* en 1922. Il passa son adolescence en Angleterre et en Espagne, épousa en 1864 la princesse Isabelle, fille aînée de l'empereur du Brésil Pedro II, entra dans l'armée brésilienne et prit part, avec le grade de maréchal, à la guerre victorieuse soutenue par son beau-père contre le président du Paraguay, Lopez. Après la proclamation de la République brésilienne (1889) il s'embarqua pour l'Europe avec la famille impériale, et se fixa, en France, à Boulogne-sur-Seine. (La comtesse d'Eu mourut à Eu en 1921.)

Eu au Tréport (CANAL D'), petit canal de la Seine-Inférieure, qui relie Eu à l'embouchure de la Bresle ; près de 3.400 m.

EUADENIA n. m. Groupe de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres, caractérisés par l'appareil génital muni d'une seule glande multifide insérée sur le sac du dard ou à sa base. (Ce groupe renferme les deux familles des eulotides et des leucochroïdés.)

EUBADIZON n. m. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, famille des braconidés, comprenant de petites formes indigènes à longue tarière, parasites de diverses tordeuses et de charançons.

EUBAGE n. m. (lat. *eubages, euhages* dans Ammien Marcellin). Antiq. Prêtre gaulois voué à l'étude des sciences naturelles, de l'astronomie et de la divination. (On dit aussi EUHAGE.)

EUBÉE, île grecque de l'Archipel, appelée **Nègrepont** par les navigateurs italiens du moyen âge, séparée de la Grèce continentale toute proche par les canaux d'Oréi, d'Atalanti et et de l'Euripe ; 145.700 hab. (*Eubéens, ennes*), sur 4.260 km^2^. L'Eubée, riche en céréales et en arbres fruitiers, en troupeaux de moutons et en marbres cipolins, forme un départ. de la Grèce, et a pour ch.-lieu *Chalcis.* L'Eubée, dont les anciens exploitaient le fer, le cuivre et les marbres, où ils pratiquaient l'élevage du bœuf (de là son nom), avait pour villes principales Chalcis et Erétrie, où ont été pratiquées des fouilles fructueuses.

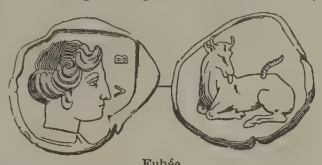
Eubée.

EUBÉEN [*bé-in*], **ENNE,** habitant ou natif de l'Eubée : *Les* EUBÉENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à l'Eubée ou à ses habitants : *La côte* EUBÉENNE.

EUBIOTIQUE [*tik'*] n. f. (du préfixe *eu,* et du gr. *bios,* vie). Ensemble de préceptes sur l'art de bien vivre.

EUBLEPHARIS [*fa-riss*] n. m. Genre de reptiles sauriens, comptant cinq espèces répandues dans le sud de l'Asie et de l'Amérique centrale. (Ce sont des animaux de taille médiocre, à pattes courtes, à queue cylindrique ; leurs ongles sont rétractiles en partie. Leur livrée, jaunâtre ou rougeâtre, est tachée de roux ou de brun, par bandes. Ils vivent sur les arbres ou dans les rochers, et se nourrissent d'insectes.)

EUBŒOS, poète grec du IVe siècle av. notre ère, né à Parion, en Mysie. Il composa, en style homérique, des poèmes burlesques et des parodies. (Il en reste de courts fragments.)

EUBOÏQUE [*bo-ik'*] adj. (gr. *euboikos*). Antiq. gr. Qui appartient à l'Eubée : *Mer* EUBOÏQUE. || Se disait d'un poids et d'une monnaie fictive, en usage chez les Grecs : *Talent* EUBOÏQUE (originaire de Perse, introduit par Solon dans le système monétaire d'Athènes).

— ENCYCL. Numism. *Système euboïque.* En Attique et en Eubée, les premières monnaies (VIIe s. av. J.-C.) furent frappées selon le système pondéral dénommé *euboïque,* qui s'oppose au système dit *éginétique* (v. ce mot). Le système euboïque, sous le nom de système attique, adopté par Alexandre le Grand, finit par s'imposer à presque tout le monde hellénique. Il repose sur la *mine* euboïco-attique, du poids de 436 gr., dont le centième est la drachme, de 4^gr^,36 ; la tétradrachme, la monnaie la plus commune, pesait donc 17^gr^,44.

EUBOLIE [*lî*] ou **EUBOLIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, comprenant des phalènes dont les nombreuses espèces sont répandues surtout en Europe. (Les *eubolies* volent dans les bois broussailleux et herbeux. On les connaît aussi sous le nom de *xanthorrhæ.*)

EUBOULEUS [*lé-uss*]. Myth. gr. Héros du culte éleusinien. — Surnom de divers dieux : de Pluton, de Dionysos, surtout de Zeus.

EUBRIE [*brî*] ou **EUBRIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des hélodidés, comprenant de petites formes ovales, brunes ou rousses, qui vivent sur les plantes aquatiques. (L'*eubria palustris* se trouve en France.)

EUBULE, poète athénien, fils d'Euphranor, du dème de Kettos (IVe s. av. J.-C.), un des représentants de la comédie *moyenne.* Il avait composé cent quatre comédies ; d'une soixantaine nous connaissons les titres ou quelques fragments. Il paraît avoir aimé surtout les sujets mythologiques et les parodies de tragédies, licencieuses jusqu'à l'obscénité.

EUBULE, homme d'Etat athénien, né au bourg d'Anaphlyste (IVe s. av. J.-C.). Il administra les finances d'Athènes avant Lycurgue. Partisan décidé de la paix, il fut l'ami et le protecteur d'Eschine. Il fut souvent en opposition avec Démosthène.

EUBULIDE, philosophe grec de l'école de Mégare. On croit qu'il fut le disciple et le successeur d'Euclide, qu'il est né à Milet et qu'il vivait au IVe siècle av. J.-C. Il aurait enseigné la dialectique à Démosthène. On le représente comme un dialecticien subtil, qui fit surnommer école *éristique* (disputeuse) l'école de Mégare. On lui attribue des sophismes très connus dans l'antiquité et qui sont au nombre de sept : le *menteur,* le *voilé,* le *caché,* l'*électre,* le *cornu,* le *sorite,* le *chauve.* Citons le menteur et le sorite : Un homme ment et il dit qu'il ment ; ment-il ou ne ment-il pas ? Le sorite : Un grain de blé fait-il un tas ? Non. Alors, deux non plus, ni trois ; donc, ou un grain de blé constitue un tas ou cent mille grains n'en feront pas un.

EUCAÏNE n. f. Nom de deux composés employés en médecine. (Le premier, *eucaïne A,* est du *pentaméthyloxypipéridine-carbonate de méthyle ;* son chlorhydrate est analgésique, mais assez toxique ; le deuxième, *eucaïne B,* est la *triméthylbenzoyloxypipéridine.* Son chlorhydrate est utilisé surtout par les dentistes, comme anesthésique local, succédané de la cocaïne, quoiqu'un peu moins actif.)

EUCAÏRITE n. f. Séléniure naturel de cuivre et d'argent qui se laisse facilement couper et dont la couleur est gris de plomb avec éclat métallique. Sa formule est la suivante : AgCuSe. (On la trouve en Suède.)

EUCALODIUM [*di-om'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres, logés dans une coquille turriculée, cylindrique, à très nombreux tours de spire serrés. (Ces animaux habitent l'Amérique centrale, la plupart des espèces vivant au Mexique.)

EUCALYPTOCRINE ou **EUCALYPTOCRINUS** [*nuss*] n. m. Paléont. Genre de crinoïdes, famille des calyptocrinidés, comprenant des encrines cupuliformes fossiles dans le silurien supérieur et le dévonien de l'hémisphère boréal.

EUCALYPTOL n. m. Chim. Syn. de CINÉOL.

EUCALYPTUS [*tuss*] n. m. Genre de myrtacées d'Australie : *L'*EUCALYPTUS, *qui atteint des proportions gigantesques, a été acclimaté en Europe, et utilisé pour le dessèchement des marais.*

— ENCYCL. Les *eucalyptus* ou gommiers sont des arbres australiens pouvant atteindre 145 m. de hauteur. Le bois, dur et résineux, est excellent pour les constructions. On en connaît plus de cent quarante espèces, dont la plus célèbre est l'*arbre à fièvre* de Tasmanie ou *eucalyptus globulus.* Ces arbres assainissent les régions marécageuses par leur croissance rapide, qui exige une absorption d'eau considérable. On retire des feuilles l'*eucalyptol,* qui possède des propriétés désinfectantes ; on les prescrit en infusions, alcoolats et sirops.

Eucalyptus.

L'eucalyptus globulus est acclimaté dans le midi de la France et en Algérie. Plusieurs espèces donnent un bois d'industrie apprécié, tels le jarrah et le karri.

— Thérap. L'*eucalyptus* jouit de propriétés fébrifuges, anticatarrhales, stimulantes et antiputrides. On le prescrit en infusions, alcoolat, sirop ; mais les meilleures préparations sont : la poudre de feuilles à la dose de 2 à 8 gr. par jour, et les capsules d'eucalyptol de 0^gr^,20 (cinq à six par vingt-quatre heures). L'essence d'eucalyptus entre dans la composition de la *poudre de Lucas-Championnière,* absorbante, antiseptique, employée contre les escarres.

EUCAMPTOGNATHE [*kanp-to-ghnat'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comptant une trentaine d'espèces propres à Madagascar. (Ce sont de magnifiques féronies métalliques, vertes, cuivreuses ou pourprées, atteignant 4 cm. de long, et qui vivent dans les forêts des montagnes.)

EUCARVONE n. f. Cétone terpénique de formule $C^{10}H^{14}O$ obtenue par action de la potasse alcoolique sur le bromhydrate de carvone.

EUCÉPHALE [*sé-fal'*] adj. (du préfixe *eu,* et du gr. *képhalê,* tête). Qui a une tête bien distincte, chitinisée et munie des pièces buccales habituelles. (Se dit des larves de certains insectes diptères.) : *Les sciares et les tipules ont des larves* EUCÉPHALES.

EUCÈRE ou **EUCERA** [*sé*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des anthophoridés, comprenant des abeilles solitaires à antennes très longues chez le mâle. (L'espèce la plus commune en France est l'*eucera longicornis,* qui fait ses nids en terriers dans les terrains argileux et les approvisionne avec du miel et du pollen.)

Eucère.

EUCÉRINE n. f. Mélange d'oxycholestérines et d'onguent de paraffine, proposé par Unna comme excipient des pommades. (Produit crémeux pouvant absorber une forte proportion d'eau et dépourvu de propriétés irritantes.)

EUCESTIE [*sess-tî*] ou **EUCESTIA** [*sess*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, renfermant des phalènes de France, dont les chenilles vivent sur les ajoncs et les genêts.

EUCHAIRE (saint), en lat. **Eucharius,** martyr, né près de Toul, et décapité à Pompey vers l'an 362. Au XIIe siècle, on lui éleva à Toul une église. Ses reliques furent brûlées en 1587 par les protestants. — Fête le 28 octobre.

Eucharis, un des personnages du *Télémaque* de Fénelon. C'était la plus belle des nymphes de Calypso. Quand Télémaque, à la recherche de son père Ulysse, aborda dans l'île d'Ogygie, il se prit d'une vive tendresse, payée de retour, pour la nymphe Eucharis. Minerve, sous les traits de Mentor, pour séparer les deux amants, jeta Télémaque à la mer, puis s'y précipita après lui.

EUCHARIS, petite planète, N° 181, découverte en 1878 par Cottenot.

EUCHARIS [*ka-riss*] n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcididés, comprenant des espèces entomophages de petite taille, pour la plupart exotiques.

— Bot. Genre d'amaryllidacées, comprenant des plantes bulbeuses des Andes. (On cultive pour leurs belles fleurs blanches, très odorantes, l'*eucharis grandiflora* et l'*eucharis Amazonica.*)

EUCHARISTIAL [*ka-riss-ti*] n. m. Liturg. Ancien nom du vase où l'on enferme l'eucharistie.

EUCHARISTIE [*ka-riss-ti*] n. f. (du gr. *eucharistia*, action de grâce). Sacrement qui, selon la doctrine catholique, contient le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.

— Encycl. D'après l'enseignement de l'Eglise catholique, l'*eucharistie* peut être considérée sous un triple aspect : *mystère de foi*, elle contient Jésus-Christ véritablement présent sous les apparences du pain et du vin ; *sacrifice*, elle est la représentation et la continuation du sacrifice de la croix ; *sacrement*, elle est l'aliment de la vie chrétienne. (De ces trois points de dogme, le premier seul sera traité ici ; pour les deux autres, v. les mots MESSE, et COMMUNION.)

La foi de l'Eglise à la présence réelle s'appuie sur les paroles de Jésus-Christ. Après la multiplication des pains, le Sauveur avait promis aux disciples de leur donner le pain vivant : « Le pain que je leur donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. En vérité, je vous le dis, ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment une boisson » (S. Jean, VI, 5). Cette promesse fut réalisée au soir de la dernière Cène. Alors, en effet, il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : « Prenez et mangez, *ceci est mon corps...* » Il prit de même le calice, après le souper, et, ayant rendu grâces, il le leur donna en disant : « Buvez-en tous, *car ceci est le calice de mon sang*, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour beaucoup en rémission des péchés » (S. Matth., XXVI, 26, 28 ; S. Marc, XIV, 22-24 ; S. Luc, XXII, 19, 20). Le même récit se retrouve dans la première Epître de saint Paul, aux Corinthiens.

La tradition catholique a toujours vu, dans ces différents passages de l'Ecriture, l'affirmation de la présence de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques. Les Pères des Eglises grecque et latine sont unanimes sur ce point. Leur témoignage est confirmé par les liturgies les plus anciennes, les canons des conciles, enfin les peintures des catacombes, d'un si éloquent symbolisme.

Au XIe siècle, lorsque se produisit la première attaque contre le dogme de la présence réelle, elle excita une réprobation universelle dans l'Eglise. Condamné à plusieurs reprises, Bérenger dut se rétracter publiquement en 1079. La doctrine catholique fut affirmée, en 1215, par le quatrième concile de Latran, dans une définition solennelle, que les Pères du concile de Trente ont reproduites en la développant (sess. XIII). Ils ont proclamé, en effet, que non seulement Jésus-Christ était présent dans l'eucharistie, mais que toute la substance du pain et du vin était changée en celle de son corps et de son sang. C'est ce changement que les théologiens ont appelé *transsubstantiation*.

Toutes les Eglises d'Orient ont gardé la foi en la présence réelle. Parmi les protestants, Luther soutenait que la substance du pain et du vin restait à côté du corps et du sang de Jésus-Christ (consubstantiation). Zwingle ne voyait dans la Cène qu'un simple symbole. Calvin enseignait que le corps de Jésus-Christ, présent dans le ciel, agit d'une manière miraculeuse sur l'âme des croyants.

— Iconogr. *Représentation symbolique de l'eucharistie.* Une mosaïque de Saint-Vital de Ravenne, qui date du VIe siècle, représente le sacrifice de Melchisédech, symbole du sacrifice divin. Une autre manière allégorique de représenter l'eucharistie est la scène de la multiplication des pains. Sur le beau diptyque de la cathédrale de Milan, ce festin est figuré ; il ne s'y trouve que quatre convives, le Seigneur et trois disciples. Dans la suite, on prit le poisson comme signe symbolique de l'eucharistie. On trouve le symbole du poisson dans les admirables fresques découvertes au cimetière de Saint-Calixte. Chez les modernes, il convient de citer *la Cène* ou *l'Institution de l'eucharistie*, tableau de Vincente Juan de Juanes, au musée de Madrid. Philippe de Champaigne a également peint une *Cène* ou *l'Institution de l'eucharistie* (Louvre). De son côté, Nicolas Poussin a traité ce sujet dans trois tableaux différents. Un de ces tableaux, exécuté en 1641 pour la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye, se voit aujourd'hui au Louvre. Le sujet de l'institution de l'eucharistie a été traité par beaucoup d'autres artistes, notamment par E. Le Sueur (Louvre), Gérard de Lairesse (Louvre), A. Périn (église Notre-Dame de Lorette, à Paris).

EUCHARISTIQUE [*ka-riss-tik'*] adj. Qui appartient à l'eucharistie : *Espèces* EUCHARISTIQUES. *Communion* EUCHARISTIQUE. || *Colombe eucharistique.* V. COLOMBE.

EUCHEIRA [*ké-i*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des piéridés. (Les *eucheira* habitent l'Amérique ; ils sont remarquables par les habitudes des chenilles qui tissent en commun de vastes nids enveloppés d'une sorte de papier soyeux très résistant, et à l'intérieur desquels elles subissent la métamorphose.)

EUCHÉLIE [*ké-lî*] ou **EUCHELIA** [*ké*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des arctiidés. (Une espèce d'*euchelia* est commune dans toute l'Europe : c'est l'*euchelia Jacobæ*, dont la chenille vit sur le seneçon.)

EUCHELUS [*ké-luss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, comprenant des animaux marins à pied garni de filaments, à coquille conoïde, turbinée, qui habitent les océans Indien et Pacifique.

Euchélie.

EUCHER (saint), archevêque de Lyon, né vers 370, mort à Lyon vers 450-455. Fils de Priscus Valerianus, préfet de la Gaule, il épousa une riche Gauloise, Galla, et en eut deux fils et deux filles. En 409, il se retira avec eux à Lérins, puis dans l'île Sainte-Marguerite, pour se consacrer à la prière et à l'étude. Elu, en 434, archevêque de Lyon, il assista, en 441, au concile d'Orange. Il a laissé des *Homélies* et des traités sur la vie érémitique. — Fête le 16 novembre.

EUCHÈTES [*kèt'*] ou **EUCHITES** [*kit'*] n. m. pl. Nom donné à des hérétiques du Ve siècle, qui habitaient l'Arménie et la Syrie.

— Encycl. Les *euchètes* regardaient la prière comme l'unique moyen de salut, et rejetaient les sacrements. On les appelait aussi *massaliens*. Ils furent condamnés, en 431, par le concile d'Ephèse.

EUCHILOTHECA [*ki, té-ka*] n. f. Genre de mollusques ptéropodes, famille des cavoliniidés, comprenant des petites coquilles coniques, allongées, pointues, avec petit renflement à l'extrémité, à ouverture ronde et largement rebordée. (L'espèce type du genre est l'*euchilotheca Chasteli*, fossile dans l'éocène parisien.)

EUCHIRE [*kir'*] ou **EUCHIRUS** [*ki-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des formes à pattes antérieures démesurément allongées chez les mâles. (Les euchires habitent la région indo-malaise et himalayenne ; ils sont roux ou châtains, et vivent dans les troncs pourris, où se nourrissent leurs larves.)

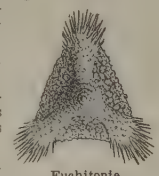
Euchitonie (tr. grossi).

EUCHITES [*kit'*] n. m. pl. Relig. Syn. de EUCHÈTES.

EUCHITONIE [*ki, nî*] ou **EUCHITONIA** [*ki*] n. f. Genre d'infusoires caractérisés avant tout par leur corps pourvu d'une sorte de patagium.

EUCHLORINE [*klo*] n. f. Minér. Combinaison naturelle de sulfate et de chlorure de cuivre avec alcalis.

EUCHONDRIA [*kon*] n. f. Paléont. Genre de mollusques pélécypodes, famille des pectinidés, comprenant des peignes fossiles dans le carbonifère, et caractérisés par des fossettes ligamentaires multiples. (L'espèce type du genre est l'*euchondria neglecta*.)

EUCHOREUTE [*ko*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des dipodidés, comprenant une gerboise propre au Turkestan chinois. (L'euchoreute nasique est de la grosseur d'un loir ; il est curieux à cause de la longueur de son nez et de ses oreilles.)

Euchoreute.

EUCHRE [*eukr'*] n. m. Sorte de jeu d'écarté se jouant à deux, trois ou quatre joueurs, avec un jeu de trente-deux cartes.

— Encycl. L'*euchre* se joue comme l'écarté. La valeur des cartes est celle du *rams*. Mais les deux plus fortes sont le valet d'atout (bosquet de droite) et le valet de même couleur (bosquet de gauche) qui a les mêmes propriétés qu'un atout.

Le donneur a le droit d'échanger une de ses cartes contre la retourne indiquant l'atout. — A quatre, les joueurs se divisent en deux camps.

EUCHRÉE [*kré*] ou **EUCHRŒUS** [*kré-uss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des chrysididés, comprenant des formes métalliques très brillantes, dont la coloration varie suivant les sexes, et qui sont, en général, parasites des sphégiens. (Les euchrées sont répandus dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde ; une seule espèce habite la France, l'*euchrœus purpuratus*, elle mesure 6 à 8 mm. de longueur.)

Euchrée.

EUCHROÏTE [*kro*] n. f. Minér. Arséniate naturel hydraté de cuivre, qui cristallise en cristaux orthorhombiques de couleur vert-émeraude.

EUCHROME [*krom'*] ou **EUCHROMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, comprenant de belles formes métalliques, cuivreuses, avec deux miroirs bleu d'acier sur le corselet.

Euchrome.

— Encycl. Les *euchromes*, ou buprestes géants (0^m^,08 de long) sont propres à l'Amérique du Sud. On en connaît deux espèces qui, à l'état vivant, sont couvertes d'une épaisse pruinosité jaune. Les Indiens font avec les élytres des euchromes, enfilés à des cordons, des pendeloques et des pendants d'oreilles.)

EUCHRONATE [*kro*] n. m. Sel ou éther de l'acide euchronique.

EUCHRONE [*kron'*] adj. (du préfixe *eu*, et du gr. *khronos*, temps). Se dit des plantes dont tous les individus fleurissent à peu près en même temps et pendant une courte période : *Le muguet est une plante* EUCHRONE.

EUCHRONIQUE [*kro-nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $(CO^2H)^2C^6$ $[(CO)^2NH]^2$ constituant un dérivé imidé de l'acide mellique obtenu à côté de paramide en chauffant le mellate d'ammonium.

EUCHRYSALIS [*kri-za-liss*] n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des pyramidellidés. (Leurs petites coquilles lisses, ressemblant à une chrysalide, sont fossiles dans le trias.)

EUCHYSIDÉRITE [*ki*] n. f. Minér. Silicate naturel de calcium, de magnésium et de fer, appartenant au genre pyroxène.

EUCINÉSIE [*zî*] n. f. (du préfixe *eu*, et du gr. *kinésis*, mouvement). Physiol. Bon fonctionnement des organes moteurs ; par conséquent, jeu régulier des mouvements.

EUCINÈTE ou **EUCINETUS** [*né-tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type d'un petit groupe que l'on a rapproché tantôt des silphidés, tantôt des hélodidés. (Les eucinètes vivent surtout sous les écorces envahies par les mycéliums.)

EUCKEN (Rodolphe), philosophe allemand, né à Aurich (Frise-Orientale) en 1846, mort à Iéna en 1926. Professeur à Berlin en 1871, puis en 1874 à Iéna où il se fixa, il fut un des promoteurs de la réaction idéaliste qui s'éleva contre le dogmatisme pseudo-scientifique de la pensée allemande naturaliste, en honneur pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Quoiqu'en dehors de toutes les Eglises, il se disait chrétien et croyait à un monde supérieur de l'esprit. Deux de ses principaux ouvrages furent traduits en français : *Histoire et critique des principes fondamentaux de notre époque* (1878) ; *la Part de vérité contenue dans la religion* (1901). Citons encore : *Der Sinn und Wert des Lebens* (1908), *Erkennen und Leben* (1912), *Mensch und Welt* (1918). Lauréat du prix Nobel en 1908, il signa en 1914 le « Manifeste des intellectuels allemands ».

EUCLADOCÈRE n. m. Paléont. Nom sous lequel on désignait autrefois quelques cerfs fossiles aux bois très ramifiés et qu'on range aujourd'hui dans le genre *polycladus*.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de glucinium.

— Encycl. L'*euclase*, dont la formule est $H^2Gl^2Al^2Si^2O^{10}$, n'a guère été trouvée qu'au Brésil et dans l'Oural, où elle est associée au quartz et à la topaze. Sa cassure est conchoïdale ; sa couleur vert pâle ou bleu ciel et son éclat vitreux. L'euclase est toujours cristallisée en prismes courts, dont les pans sont marqués de stries verticales. Elle est d'une dureté supérieure à celle de la topaze ; malheureusement, elle est d'une extrême fragilité, ce qui rend difficile son usage en joaillerie.

EUCLÉE adj. f. (gr. *eukleia* ; de *eu*, bien, et *kleios*, renommée). Mythol. gr. Surnom d'Artémis à Thèbes et à Corinthe, où l'on célébrait, en l'honneur de cette déesse, une fête appelée *eukleia*.

EUCLÉE n. f. Genre d'ébénacées à fleurs dioïques, quelquefois polygames, comprenant des arbres de l'Afrique australe et tropicale. (On en connaît dix-neuf espèces de l'Afrique australe, dont une fournit une sorte d'ébène.)

EUCLEIDAS [*dass*], graveur monétaire syracusain de l'époque de Denys l'Ancien et de ses successeurs, vers 406-345 av. J.-C.

EUCLIDE, archonte éponyme à Athènes, en 403 av. J.-C., après l'expulsion des Trente tyrans. Sous son archontat, on remit en honneur les anciennes lois, un peu modifiées, et Athènes adopta officiellement l'alphabet ionien, désormais seul en usage dans les documents publics. Cette date est un point de repère important dans l'histoire d'Athènes et dans l'étude des inscriptions attiques.

EUCLIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare, né dans cette ville, ou à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C. Il fut le disciple de Socrate après avoir été celui de Parménide. Il recueillit dans sa maison de Mégare les disciples du maître, proscrits par les tyrans d'Athènes. Il ouvrit une école que fréquenta Platon. Euclide de Mégare essaya de concilier l'éléatisme avec l'enseignement de Socrate. L'Etre est un, disait l'école d'Elée ; cette unité immobile et permanente, c'est, d'après Euclide, le bien ; le changement, le mal, n'ont pas de relation avec l'Etre. L'Etre et le bien, malgré leur identité, ont mille aspects variés dans lesquels ils se personnifient ; l'un et l'autre s'appellent indifféremment : Dieu, la sagesse, l'intelligence, la vertu. Il y a là, semble-t-il, le germe de la théorie platonicienne des idées. On retrouve de même, chez Euclide, la distinction logique de la *puissance* et de l'*acte*, qui joue un rôle si considérable dans la philosophie d'Aristote. La dialectique d'Euclide empêche tout mouvement de la pensée : tout jugement, en effet, paraît impossible, car les idées sont immobiles, sans rapport entre elles, sans aucune puissance ; on ne peut affirmer aucune idée d'un individu, car elle est réalité, et lui n'est qu'apparence. La philosophie d'Euclide aboutit à la sophistique la plus abstraite ; aussi, ses disciples furent-ils surnommés disputeurs (*éristikoï*) ; d'où l'*éristique*.

EUCLIDE, mathématicien grec (vers 300 av. J.-C.). On a peu de détails sur sa vie ; on sait seulement qu'après s'être formé à l'école de Platon il fut appelé par Ptolémée, fils de Lagus, à Alexandrie, et qu'il y ouvrit une école de mathématiques. Les *Eléments de géométrie* et les *Données* d'Euclide nous sont parvenus, ainsi que des traités d'optique et de catoptrique, et un opuscule sur la division des polygones ; les autres ouvrages, savoir : quatre livres sur les *Sections coniques*, deux sur les *Lieux à la surface*, et trois sur les *Porismes*, ont été totalement perdus.

Un grand nombre de géomètres grecs avaient donné, avant Euclide, des Eléments de géométrie, mais Euclide seul fit des démonstrations rigoureuses. C'est lui qui introduisit la méthode connue sous le nom de *réduction à l'absurde*. Les *Eléments* sont divisés en treize livres, auxquels on en joint ordinairement deux autres sur les cinq polyèdres réguliers, que l'on attribue à Hypsiclès, géomètre d'Alexandrie, postérieur de cent cinquante ans à Euclide. L'ordre admirable qui règne dans les *Eléments* les a imposés comme base de notre géométrie qui est appelée *géométrie euclidienne*. Les *Données* d'Euclide forment aux *Eléments* une sorte d'appendice. L'ouvrage des *Lieux à la surface* aurait eu pour objet l'étude des sections planes des surfaces de révolution du second degré.

Les *Porismes* d'Euclide ne sont connus que par quelques mots de Proclus et de Pappus. Ce dernier, dans sa préface du 7e livre de *Collections mathématiques*, dit que le traité des *Porismes* était éminemment utile pour la résolution des problèmes les plus compliqués ; il l'appelle : *Collectio artificiosissima multarum rerum quæ spectant ad analysin difficiliorum et generalium problematum*.

Euclide (POSTULATUM D'), un des axiomes sur lesquels repose la géométrie euclidienne et qui s'énonce ainsi : *Par un point extérieur à une droite, on ne peut mener qu'une seule parallèle à la droite.*

EUCLIDIE [*di*] ou **EUCLIDIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant des noctuelles qui volent en plein soleil et dont les chenilles, longues et étroites, vivent notamment sur les trèfles et se chrysalident dans une coque demi-solide parmi les mousses.

EUCLIDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Relatif à Euclide, à sa méthode. || *Géométrie euclidienne*, Géométrie qui repose

sur un certain nombre d'axiomes adoptés par Euclide, et en particulier sur le *postulatum d'Euclide*. V. EUCLIDE (*postulatum d'*), et GÉOMÉTRIE.

EUCNÉMIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères serricornes, dont les nombreux représentants sont répandus sur tout le globe, particulièrement dans les régions tropicales. (Ces insectes sont désignés encore sous le nom de MÉLASIDÉS. Leurs larves, apodes, creusent des galeries dans le bois mort et altéré.)

EUCNEMIS [*kné-miss*] n. m. Genre de batraciens anoures, discodactyles, comprenant des rainettes à palais dépourvu de dents, à grands sacs vocaux chez les mâles. (Ils sont de la taille et de la coloration de la grenouille rousse d'Europe ; on en connaît quelques espèces d'Afrique méridionale et de Madagascar.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des eucnémidés, comprenant une seule espèce répandue dans l'Europe boréale et moyenne. (L'*eucnemis capucina* ressemble à un petit taupin brun, à antennes en scie. Il vit dans les troncs cariés des arbres non résineux.)

EUCNIDE n. f. Genre de loasacées renfermant des herbes à feuilles souvent opposées, simples et couvertes de poils urticants, qui habitent le Mexique et le sud des Etats-Unis. (L'eucnide lobée et l'eucnide brûlante sont les espèces les plus connues.)

EUCODINE n. f. Narcotique résultant de la fixation du bromure de méthyle sur la codéine.

EUCOLITE n. f. Minér. Silico-zirconate complexe de calcium, de sodium, de fer, de manganèse et de cérium.

EUCOLOGE ou **EUCHOLOGE** [*ko-loj'*] n. m. (du gr. *eukhologion*, livre de prières ; de *eukhê*, prière, et *logos*, recueil). Livre de prières pour l'office des dimanches et fêtes.

EUCOMIS [*miss*] n. f. Genre de liliacées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. (On cultive dans les jardins les *eucomis regia* et *punctata*.)

Eucomis.

EUCOPÉPODES [*pod'*] n. m. pl. Sous-ordre de crustacés copépodes, comprenant l'immense majorité des copépodes ; l'autre sous-ordre étant constitué uniquement par la petite famille des argulidés parasites des poissons.

EUCRASIE [*zî*] n. f. (du préfixe *eu*, et du gr. *krasis*, mélange). Pathol. Bon état des humeurs de l'organisme, résultant d'une constitution normale et répondant à l'état de santé.

EUCRASIQUE [*zik'*] adj. Méd. anc. Qui a rapport à l'eucrasie.

EUCRASISME [*zissm'*] n. m. Théorie de la relation de la santé et de l'eucrasie. (Vx.)

EUCRASITE n. f. Minér. V. THORITE.

EUCRATE, général athénien, frère de Nicias (Ve s. av. J.-C.). Stratège en 412 et encore après la bataille d'Ægos-Potamos ; il fut mis à mort par les Trente tyrans, à la suite d'une conjuration.

EUCRATIDE, roi de Bactriane (IIe s. av. J.-C.). Il eut à lutter pour le trône contre Démétrios, fils d'Euthydème, puis contre ses vassaux. Vaincu par les Parthes, il périt assassiné par son fils Hélioclès.

EUCRITE n. f. (du gr. *eukritos*, facile à distinguer). Pétrogr. Météorite pierreuse, composée essentiellement d'anorthite et de pyroxène. (On donne également le nom d'eucrite à une roche éruptive grenue de même composition.)

EUCRYPTITE n. f. Silicate naturel d'aluminium et de lithium.

EUCTÉMON, astronome grec (Ve s. av. J.-C.). Il est associé à Méton dans l'invention du fameux cycle luni-solaire de dix-neuf ans ou ennéadécaétéride, adopté par les Grecs en 433 av. J.-C.

EUDAME, lieutenant d'Alexandre le Grand, chef des troupes du conquérant dans l'Inde ; il s'empara du royaume de Porus qu'il fit mettre à mort. Plus tard, il conduisit des secours à Eumène, et prit part à la victoire de Gabiène, mais tomba aux mains d'Antigone, qui le fit tuer.

EUDAMIDAS [*dass*], personnage connu par la touchante anecdote que raconte Lucien dans le *Toxaris* sur ses deux amis Arétæos et Charixène. Eudamidas, extrêmement pauvre, légua en mourant à Arétæos le soin de nourrir sa mère, et à Charixène celui de doter sa fille. Charixène étant mort lui-même peu après, Arétæos assuma la double charge, nourrit la mère d'Eudamidas et accorda à la fille de celui-ci une dot égale à celle qu'il donnait à sa propre fille.

— Iconogr. Le *Testament d'Eudamidas* est le sujet d'un tableau de Poussin, perdu dans un naufrage ; le musée de l'Ermitage en a une esquisse originale.

EUDE (Jean-Louis-Adolphe), sculpteur français, né à Arès (Gironde) en 1818, mort à Paris en 1889. Elève de David d'Angers, il a exposé à la plupart des Salons depuis 1847. On cite de lui : *Omphale*, statue de marbre (1859) ; *la Vierge au rosaire* (1865) ; *Retour de chasse* (1877).

EUDEL (Paul), littérateur et collectionneur français, né au Crotoy en 1837, mort à Gord (Loir-et-Cher) en 1911. Tout en s'adonnant au commerce et à l'industrie, il s'occupa de questions d'art. Outre un grand nombre d'articles de revues et de journaux, il publia : *l'Hôtel Drouot et la Curiosité* (1882-1891) ; *le Truquage* (1884) ; *Collections et Collectionneurs* (1885) ; *Constantinople, Smyrne et Athènes* (1885) ; *Champfleury* (1891) ; *l'Habitation et le Mobilier à travers les âges* (1894) ; *Mes souvenirs* (1896) ; etc. On lui doit aussi quelques petites pièces de théâtre : *l'Amateur de tableaux, la Confession, la Statue du Commandeur* (1892) ; *Lucette* (1894) ; *le Mort récalcitrant* (1898) ; etc.

EUDÈME, nom de deux philosophes grecs, disciples d'Aristote, qui vivaient vers 300 av. J.-C. L'un serait originaire de Chypre, l'autre de l'île de Rhodes. Du premier on ne sait rien. Simplicius nous a conservé quelques fragments de l'ouvrage d'Eudème de Rhodes sur la *Physique*. On a attribué au même la *Morale à Eudème*, ainsi que des traités de logique, une histoire de la géométrie.

EUDÈME, médecin grec du Ier siècle de notre ère, amant de Livie, femme de Drusus César, fils de Tibère, qui fut empoisonné par sa femme et par Eudème.

EUDEMICH, ville de Turquie (Anatolie, prov. de Smyrne), sur un affluent du Kutchuk-Mendérés (l'ancien Caïstre) ; 7.200 hab. Entrepôt des produits de la haute vallée du Caïstre. — Aux environs, ruines d'Hypalga (aujourd'hui *Tapoé*).

EUDÉMIS [*miss*] n. m. Insecte lépidoptère de la famille des tortricidés, dont le nom scientifique est *polychrosis botrana*. (La chenille de ce petit papillon cause, depuis le début du siècle actuel, de grands dégâts dans les vignobles français.)

Eudémis : *a*, chenille ; *b*, chrysalide ; *c*, papillon ; *d*, jeune grappe attaquée par les chenilles.

EUDÉMON. Astrol. Quatrième maison dans la figure du Ciel, et qui marque la prospérité, le succès.

EUDÉMON n. m. Sc. occult. Démon ou génie favorable.

EUDÉMONIQUE [*nik'*] adj. Relatif à l'eudémonisme.

EUDÉMONISME [*nissm'*] n. m. (du gr. *eudaimôn*, heureux ; de *eu*, bien, et *daimôn*, génie). Philos. Théorie morale, fondée sur l'idée du bonheur conçu comme bien suprême.

— ENCYCL. La plupart des philosophes ont pensé que la recherche du bonheur est naturelle à l'homme, et ils ont fait de la recherche d'un bonheur déterminé l'activité morale elle-même. Cependant, leurs théories morales ont rarement reçu le nom d'*eudémonisme*, parce que, rarement, l'idée du bonheur, dans le sens de joie continue, durable, y est nettement prédominante. Les morales les plus nettement eudémonistes sont la doctrine d'Epicure et celle d'Aristote. Pour Epicure, notre bonheur personnel est, en droit, la fin dernière de notre conduite : la tempérance, la science, l'amitié n'ont de valeur qu'à titre de moyens à la réalisation de cette fin. Au contraire, pour Aristote, ce qui fait le prix, la valeur morale du bonheur c'est qu'il est inséparable de l'activité normale et qu'il s'élève en pureté et en intensité à mesure que cette activité se rapproche de l'intellection divine. Kant est nettement opposé à l'eudémonisme ; mais par ce mot il désigne la morale du bonheur personnel ; le bonheur d'autrui peut être une fin légitime de notre activité car il est recherché, dans certains cas, par devoir et raison, ce qui n'arrive jamais, selon Kant, pour notre bonheur personnel.

EUDÉMONISTE [*nisst'*] n. Qui professe l'eudémonisme. — *Adjectiv.* Relatif à cette doctrine.

EUDENDRIUM [*din-dri-om'*] n. m. Zool. Genre de méduses hydroïdes, famille des eudendrides, comprenant des colonies rameuses, grêles et dressées, dont les méduses libres étaient jadis appelées *bougainvillea*. (Les nombreuses espèces d'*eudendrium* sont répandues dans le grand Océan.)

Eudendrium.

EUDES, comte d'Orléans, mort en 834. Il fut mêlé aux querelles du temps de Louis le Pieux. Il était cousin de Bernard de Septimanie et oncle de Robert le Fort. De sa femme, Engeltrude, il eut une fille, Ermentrude, qui épousa Charles le Chauve.

EUDES, comte de Paris, puis roi de France, mort à La Fère en 898, fils aîné de Robert le Fort, ne succéda pas immédiatement à son père (866), étant alors trop jeune. En 886, Eudes, rentré en possession des domaines paternels, comte de Paris, de Blois et d'Orléans, était le plus puissant seigneur de la France occidentale. La vigueur qu'il déploya dans la défense de Paris contre les Normands fit encore mieux ressortir l'incapacité du souverain en titre, l'empereur Charles le Gros. Aussi, en 888, Eudes fut-il choisi pour roi par les grands du royaume, et couronné à Compiègne. Vainqueur des Normands à Montfaucon (Meuse), il vit se lever contre lui le carolingien Charles le Simple que Foulques, archevêque de Reims, avait déjà sacré en 893. Après une lutte confuse, Eudes, malade, traita en 897, et mourut peu après.

EUDES Ier, fils de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, puis de Troyes, mort à l'abbaye de Marmoutier, en 995.

EUDES II, comte de Champagne, né vers 982, mort en 1037, fils d'Eudes Ier et de Berthe, fille du roi d'Arles, Conrad le Pacifique, et qui épousa en secondes noces Robert le Pieux. Il fut élevé à la cour du roi de France. Une partie de son règne fut remplie par sa lutte contre Foulques Nerra, comte d'Anjou. Eudes fut vaincu en 1016, à Chissay (Loir-et-Cher). Prétendant à la couronne de Lorraine et même à la couronne impériale, Eudes envahit la Lorraine ; mais le duc Gothelon le défit un peu au nord de Bar-le-Duc, au lieu appelé alors Honol (1037). Eudes fut tué dans sa fuite.

EUDES III, fils d'Etienne II, comte de Troyes. Dépouillé de son héritage par son oncle Thibaut, il se réfugia près de son cousin Guillaume de Normandie (le Conquérant), dont il épousa la sœur Adélaïde (1063) et qui le fit plus tard emprisonner parce qu'il avait prétendu placer son fils Etienne sur le trône d'Angleterre.

EUDES, duc d'Aquitaine et comte de Poitou (1038-1040). Fils de Guillaume V le Grand, il succéda à son frère Guillaume VI le Gros et périt à Mauzé en défendant contre Geoffroi II Martel Ier, comte d'Anjou, ses domaines de l'Aunis. Il eut pour successeur son frère Pierre-Guillaume VII le Hardi.

EUDES Ier, dit Borel, duc de Bourgogne en 1078, mort en 1102. Il servit Guillaume le Conquérant contre le roi de France Philippe Ier, et Alphonse VI, roi de Castille, contre les Sarrasins. Il partit, en 1098, pour la croisade, et mourut en Palestine en 1102.

EUDES II, duc de Bourgogne (1142-1162), fils de Hugues II le Pacifique et de Mathaut de Turenne.

EUDES III, duc de Bourgogne (1193-1218), fils de Hugues III et d'Alix de Lorraine. Il épousa, en 1194, Mahaut, fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal ; mais le mariage fut déclaré nul pour cause de parenté. Eudes prit une part importante à la croisade des albigeois, et il commanda l'aile droite à la bataille de Bouvines (1214). Il épousa, en 1199, après son divorce, Alix de Vergi, dont il eut un fils, qui lui succéda sous le nom de Hugues IV.

EUDES IV, duc de Bourgogne (1315-1349), fils de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès, fille de Saint Louis. Il succéda à Hugues V, son frère, en 1315. En 1829, Eudes hérita de la comté de Bourgogne (Franche-Comté) et du comté d'Artois, par la mort de sa belle-mère, Jeanne Ire, comtesse de Bourgogne et d'Artois, veuve de Philippe V, roi de France. Il combattit en Flandre pour Philippe VI, aussi bien contre les Flamands soulevés contre leur comte que contre le roi d'Angleterre. De Jeanne II de France, il eut deux fils. L'aîné, Philippe, mort au siège d'Aiguillon en 1346, eut un fils, Philippe de Rouvre, successeur d'Eudes en Bourgogne.

EUDES, comte de Porhoët et de Bretagne en 1148, à la mort de Conan III. La noblesse de la basse Bretagne ayant proclamé duc Hoël VI, fils de Conan III, Eudes vainquit son compétiteur (1154), mais fut battu par Conan IV et se réfugia auprès du roi de France Louis VII.

EUDES DE MONTREUIL, architecte et sculpteur français, né vers 1220, mort en 1289. Il suivit en Palestine Saint Louis, qui l'avait nommé son architecte, construisit les fortifications de Jaffa, et revint en France en 1254. Cet artiste porta l'art gothique à la plus haute perfection. Parmi les édifices aux formes légères et gracieuses qu'il construisit à Paris, nous citerons : l'hospice et l'église des Quinze-Vingts (1254), l'église des Chartreux (1257), l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (1268), les églises de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, des Mathurins, des Blancs-Manteaux. Il travailla aussi, dit-on, à Notre-Dame de Mantes. Habile sculpteur, il exécuta en 1287 pour son tombeau, dans l'église des Cordeliers, un bas-relief dans lequel il s'était représenté. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous.

EUDES (saint **Jean**), prêtre français, né à Ri (Orne) en 1601, mort à Caen en 1680. Il était frère aîné de l'historien Mézeray. En 1623, il fut admis dans la congrégation de l'Oratoire. Prédicateur éloquent, il donna de nombreuses missions de 1627 à 1632, et s'illustra par sa charité. En 1643, il quitta l'Oratoire pour fonder une nouvelle congrégation consacrée à la formation des séminaristes et aux prédications populaires (*eudistes*). Il fonda aussi l'ordre des Filles de Notre-Dame de la Charité, de Caen. Il a composé un grand nombre d'ouvrages de piété : *la Vie et le Royaume de Jésus* (1637) ; *De la dévotion et de l'office du cœur de la Vierge* (1650-1653) ; etc. Il a été canonisé par Pie XI en 1925.

EUDES (Emile-Désiré-François), général de la Commune de Paris, né à Roncey (Manche) en 1843, mort à Paris en 1888. Politicien militant et disciple de Blanqui, condamné à mort comme un des principaux agresseurs du poste de pompiers de la Villette, le 15 août 1870, libéré au 4 Septembre, il fut élu chef du 138e bataillon de la garde nationale. Cassé de son grade pour sa participation à l'émeute du 31 octobre, il se fit nommer, après le 18 mars 1871, général des troupes de la Commune. Eudes fut l'un des principaux organisateurs des incendies de Paris, lors de l'entrée des troupes de Versailles. Réfugié en Suisse, puis à Londres, tenu à l'écart par ses anciens collègues, ramené en France par l'amnistie de 1880, il devint le chef du parti blanquiste. Il échoua aux élections municipales, en 1881 et 1885.

EUDES-DESLONGCHAMPS (Jacques-Amand), naturaliste français, né et mort (1794-1867) à Caen où il professa la zoologie à la faculté. On lui doit des dissertations sur l'histoire naturelle, notamment : *Résumé des observations et des mémoires adressés à la Société d'agriculture de Caen, relatifs à la destruction du puceron lanigère* (1830).

EUDIALYTE n. f. Silico-zirconate naturel de calcium, de sodium et de fer.

— ENCYCL. L'*eudialyte* cristallise dans le système rhomboédrique. Elle comprend deux variétés : l'*eudialyte* proprement dite, que l'on trouve au Groenland, et l'*eucolite*, qui existe dans les syénites de Norvège.

EUDIAPNEUSTIE [*stî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *diapnein*, transpirer). Méd. Bon état de la transpiration.

EUDIDYMITE n. f. Silicate hydraté naturel de glucinium et de sodium.

EUDIOMÈTRE n. m. (du gr. *eudia*, beau temps, et

métron, mesure). Chim. Instrument servant à faire l'analyse volumétrique de certains mélanges gazeux, ou la synthèse de certains corps dont les constituants sont gazeux, en faisant passer une étincelle électrique au sein du mélange.

Eudiomètre de Volta.

— Encycl. Le principe de la méthode d'analyse eudiométrique consiste, lorsqu'un corps est composé de deux éléments gazeux, à introduire avec lui dans l'eudiomètre un troisième gaz qui, sous l'influence de l'étincelle, se combine avec l'un des deux composants.

Eudiomètre à eau. — Il est dû à Volta. Gay-Lussac s'en servit pour déterminer la composition de l'air et faire la synthèse de l'eau. Il se compose d'une éprouvette en verre épais, fermée à ses deux extrémités par deux garnitures métalliques munies d'un robinet et d'un entonnoir ; d'une tige métallique isolée, qui sort à la partie supérieure et pénètre dans l'éprouvette jusque dans le voisinage de la garniture supérieure, de façon qu'une étincelle puisse jaillir entre cette tige et la garniture. Une bande métallique graduée relie les deux garnitures. Sur la garniture supérieure peut être vissé un *mesureur*, éprouvette graduée qui servira à évaluer le volume du résidu gazeux après le passage de l'étincelle. Si la combinaison formée n'est pas gazeuse, le volume du gaz disparu est égal à la somme des volumes des gaz entrés dans la combinaison ; la composition de celle-ci étant connue, on en déduit le volume d'un des gaz composant le mélange ; l'autre se déduit par différence. Si la combinaison est gazeuse, le résidu comprendra : le gaz provenant de la combinaison, le gaz auxiliaire non employé, le gaz composant le mélange qui ne se combine pas avec le gaz auxiliaire ; il sera nécessaire d'absorber le gaz provenant de la combinaison, pour déterminer la composition du mélange. Avec l'eudiomètre à eau, le volume du résidu gazeux est trop fort ; cette erreur provient de ce qu'après le passage de l'étincelle il se produit une diminution de pression, et que, par suite, une partie des gaz dissous dans l'eau de l'eudiomètre se dégage. L'emploi de l'eau bouillie fausserait les résultats en sens inverse, car celle-ci dissoudrait une partie des gaz introduits.

Eudiomètre à mercure de Gay-Lussac.

Eudiomètre à mercure. — L'eudiomètre à mercure se compose d'une éprouvette graduée, dont la partie supérieure est traversée par deux fils de platine isolés et très voisins l'un de l'autre ; la partie ouverte de l'éprouvette plonge dans une cuve à mercure. Au moment du passage de l'étincelle électrique, il se produit une dépression assez considérable du mercure dans l'éprouvette, qui tend à en faire sortir le gaz. Pour parer à cet inconvénient, Gay-Lussac adaptait à la partie inférieure de son eudiomètre une soupape.

L'eudiomètre de Mitscherlich et celui de Bunsen sont des éprouvettes graduées.

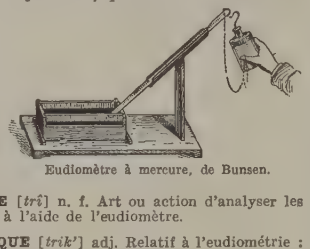
Eudiomètre à mercure, de Bunsen.

EUDIOMÉTRIE [*trî*] n. f. Art ou action d'analyser les mélanges gazeux à l'aide de l'eudiomètre.

EUDIOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Relatif à l'eudiométrie : *Procédé* EUDIOMÉTRIQUE.

EUDISTE [*disst'*] n. m. Membre d'une congrégation cath. d'hommes fondée par saint Jean Eudes.

— N. f. Membre d'une congrégation de femmes fondée par le même religieux. (Ces religieuses se nomment, en réalité : *Filles de Notre-Dame de la Charité de Caen.*)

— Encycl. La congrégation de Jésus-et-Marie, ou des *Eudistes*, fut instituée à Caen, en 1643, par saint Jean Eudes. Ses membres devaient se vouer à la direction des séminaires, et à la prédication des missions dans les campagnes, sans être liés par aucun vœu. La nouvelle congrégation se répandit rapidement en Normandie, puis dans toute la France. Supprimée en 1792, la congrégation des Eudistes a été reconstituée en 1826. Elle s'occupe des missions du Saint-Laurent, et possède des collèges dans l'Amérique du Sud.

EUDNOPHITE n. f. Zéolithe sodique, voisin du mésotype. (On la trouve dans la syénite de Norvège.)

EUDOCIE (en lat. *Ælia Eudocia*), impératrice d'Orient, née à Athènes, morte à Jérusalem vers 460. Elle était fille de Léontias, qui enseignait à l'université d'Athènes. Venue à Constantinople, *Athénaïs* (c'était son premier nom) fut mise en relation avec l'impératrice Pulchérie, qui s'attacha à convertir au christianisme la belle et intelligente païenne, et, après l'avoir fait baptiser sous le nom de « Ælia Eudocia », lui fit épouser son frère le jeune Théodose II (421). La légende a environné de couleurs romanesques cet événement et la vie entière d'Eudocie. Il semble, pourtant, que son influence ne fut pas inutile à la cause des lettres (en 425, l'université de Constantinople fut reconstituée). Proclamée Augusta en 423, elle devint toute-puissante et tint en échec Pulchérie elle-même. Les rapports qu'on lui prêta avec le maître des offices Paulinus sont légendaires. Brouillée avec son mari, elle quitta la cour (443) et passa à Jérusalem la fin de sa vie, partagée entre des préoccupations religieuses (elle adopta les doctrines monophysites) et des soucis littéraires. Elle composa en particulier une *Vie du Christ* avec des centons d'Homère, et un poème sur le martyr Cyprien.

EUDOCIE, reine des Vandales, fille de Valentinien III et d'Eudoxie, née vers 438. Faite prisonnière en 455 par Genséric, elle dut épouser Huneric, fils du vainqueur. Mais, quand son mari, arien, persécuta les catholiques, elle quitta l'Afrique et se réfugia à Jérusalem (471), où elle mourut peu après.

EUDOCIE INGÉRINA, impératrice d'Orient, femme de Basile Ier. Elle était la maîtresse de l'empereur Michel III, quand celui-ci la fit épouser par son favori Basile. Le bruit courait que Léon VI, fils aîné et successeur de Basile, était en réalité le fils de Michel III.

EUDON ou **EUDE,** duc d'Aquitaine au début du VIIIe siècle, vainqueur, en 721, des Arabes en marche de Narbonne sur Bordeaux, mais défait par eux en 731 dans l'invasion sarrasine qui se termina par la bataille de Poitiers (732). Charles Martel s'attaqua à lui pour le punir d'avoir pactisé avec les Infidèles. Il mourut en 735. La légende du roi Yon, ennemi de Charlemagne (dans *les Quatre Fils Aymon* et *Renaud de Montauban*) dérive des aventures déformées de ce duc.

EUDORE. Mythol. gr. Fils d'Hermès et de Polymélé. Il commandait une partie des Myrmidons qui suivirent Achille au siège de Troie. Il combattit aux côtés de Patrocle.

Eudore, un des principaux personnages des *Martyrs* de Chateaubriand, représente surtout la religion chrétienne, comme Cymodocée, fille d'un prêtre d'Homère, qui devient sa fiancée, symbolise la religion païenne. Eudore, après une jeunesse orageuse, et de tragiques amours avec la prophétesse Velléda, est revenu au christianisme et périt, victime de sa foi, dans le cirque, à Rome, en même temps que Cymodocée, convertie au christianisme.

EUDORE, petite planète, N° 217, découverte par Coggia en 1880.

EUDORINE n. f. Genre d'algues vertes de la famille des volvocacées, que l'on rencontre dans les eaux douces de toutes les parties du monde.

EUDOXE de Cnide, astronome et mathématicien grec, né à Cnide vers 408 av. J.-C., mort vers 355. Suivant Diogène Laërce, il était versé dans toutes les sciences. D'après Pline, il rapporta d'Egypte en Grèce une connaissance plus exacte de l'année, à laquelle il donna 365 jours 1/4, valeur adoptée plus tard dans le calendrier julien. Il avait inventé, suivant Vitruve, le cadran solaire horizontal qu'on a nommé *araignée* à cause de la complication et de l'enchevêtrement de ses lignes. La plus célèbre de ses hypothèses astronomiques est celle des *sphères concentriques ;* il supposait que chaque planète avait une espèce de ciel à part, composé de sphères concentriques, dont les mouvements, se multipliant les uns les autres, formaient celui de la planète ; le soleil et la lune en avaient trois. Cette hypothèse fut adoptée par Aristote et Calippe. Ce qu'on connaît de plus positif sur les doctrines scientifiques d'Eudoxe se trouve dans les *Phénomènes* d'Aratus et dans le commentaire d'Hipparque sur ce poème.

EUDOXE de Cyzique, navigateur grec du IIe siècle av. J.-C., né à Cyzique de Propontide. Envoyé à Alexandrie par ses concitoyens comme ambassadeur, il aurait été par deux fois dans l'Inde et par deux fois aurait été dépouillé de ses richesses par les rois Ptolémées. Quelques indices lui ayant fait croire que des Gaditans avaient atteint l'Inde par mer en partant du sud de l'Espagne, il se rendit à Gadès et en partit avec trois navires pour gagner l'Inde en longeant le littoral africain depuis les colonnes d'Hercule. Un premier voyage l'aurait conduit assez loin sur la côte d'Afrique ; mais il aurait dû regagner Gadès, d'où il repartit plus tard pour exécuter le périple de l'Afrique. Y est-il parvenu ? Pour Pline l'Ancien et Pomponius Méla, il aurait fait le tour de l'Afrique méridionale par mer, du golfe Arabique à Gadès, et Méla lui attribue certaines légendes relatives à des peuples fantastiques des côtes occidentales de l'Afrique. S'il y a du vrai dans ces récits, on n'y peut malheureusement pas le distinguer de la fiction.

EUDOXE ou **EUDOXIUS,** évêque arien d'Antioche et de Constantinople, né vers 310, mort en 370. Devenu évêque de Germanicia, en Syrie, il prit parti pour le César Gallus et fut exilé par l'empereur Constance. Il obtint bientôt sa grâce et fut élu patriarche d'Antioche. Exilé de nouveau après le concile de Sirmium (358), il fut rappelé au bout de peu de temps (360) et élu évêque de Constantinople. En 367, il baptisa l'empereur Valens dans la communion arienne.

EUDOXE, jurisconsulte romain du Ve siècle de notre ère, commentateur des codes grégorien, hermogénien et théodosien.

EUDOXIE, impératrice d'Orient, femme d'Arcadius. Fille d'un général franc, Bauto, entré au service de l'Empire, elle épousa en 395, grâce à une intrigue de cour, le jeune empereur. Ambitieuse, énergique, intrigante, elle prit vite sur le faible Arcadius une influence toujours grandissante. Elle eut un redoutable adversaire dans le patriarche Jean Chrysostome. Par son luxe, ses allures frivoles, les galanteries qu'on lui prêtait, elle scandalisait l'Eglise : le patriarche la blâma presque ouvertement du haut de la chaire de Sainte-Sophie. (Dans un tableau remarquable, Jean-Paul Laurens a représenté cette scène.) Eudoxie ne le lui pardonna point. Condamné, sans avoir été entendu, par le synode du Chêne, Jean fut exilé ; toutefois, devant l'effervescence de la capitale, Eudoxie elle-même le fit rappeler. Mais le prélat ne désarma point : quand, en 403, le préfet de la ville éleva sur l'Augousteon une statue à l'impératrice, Chrysostome tonna contre la nouvelle Hérodiade, la nouvelle Jézabel. De nouveau condamné, il fut, cette fois, définitivement exilé. Eudoxie jouit peu de sa victoire : elle mourut en 404.

Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie, d'après Jean-Paul Laurens.

EUDOXIE, impératrice d'Occident, née à Constantinople en 422. Fille de Théodose II et d'Eudocie Athénaïs, elle épousa en 437 Valentinien III, et régna avec lui sur l'Occident. Après l'assassinat de son mari (455), elle dut épouser le meurtrier du prince, Maxime, et, par haine de ce nouvel époux, elle appela les Vandales en Italie. Emmenée captive en Afrique par Genséric, puis libérée, elle finit sa vie à Constantinople.

EUDOXIE Macrembolitissa (c'est-à-dire *Fille de Jean Macrembolitès*), impératrice d'Orient du XIe siècle. Femme de Constantin X Doukas, puis régente au nom du jeune Michel VII, elle épousa en 1067 Romain Diogène, qu'elle associa au trône. Mais quand l'empereur eut été battu et pris par les Turcs à Malazgerd (1071), une révolution de palais proclama Michel VII seul empereur et chassa Eudoxie du pouvoir. En 1078, Nicéphore Botoniate songea à épouser, pour asseoir son autorité, la souveraine déchue. Intelligente et fière, belle et élégante, lettrée, savante même, Eudoxie a été regardée à tort comme l'auteur de la compilation intitulée : Ἰωνία ou *Violarium.* Un ivoire du XIe siècle nous a conservé le portrait d'Eudoxie.

Eudoxie, d'après un diptyque du XIe siècle.

EUDOXIE FÉODOROVNA (Eudoxie **Lapouchkine**), impératrice de Russie, première femme de Pierre le Grand, née en 1669, morte à Moscou en 1731. A dix-neuf ans elle épousa Pierre le Grand, et lui donna un fils, le tsarévitch Alexis (1690). Elle appartenait par sa famille au parti vieux-russe, hostile aux réformes. Impliquée dans les menées de ce parti elle fut enfermée, en 1698, au monastère Pokrovski de Susdal, sous le nom de *Hélène.* La « nonne Hélène » reprit bientôt le vêtement séculier et projeta d'épouser son amant, le major Gliébof. En 1718, Pierre le Grand la fit fouetter et interner dans la forteresse de Schlusselbourg, d'où elle ne sortit qu'en 1727. Son frère, Abraham Lapouchkine, fut décapité, et Gliébof empalé (1718).

EUDREPANIS [*niss*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres, famille des méliphagidés, comprenant dix espèces de jolis oiseaux propres aux Philippines, à Célèbes et aux îles de la Sonde.

Eudrepanis.

EUDROMIAS [*mi-ass*] n. m. Genre de charadriidés dont le type est le petit pluvier ou guignard commun (*eudromias morinellus*), répandu dans toute l'Europe.

EUDYNAME adj. (du gr. *eu*, bien, et *dunamis*, force). Thérap. Se dit des médications ou des médicaments que l'on emploie en vue de rétablir les forces d'un convalescent ou d'une personne affaiblie.

EUDYNAMIE [*mî*] n. f. Equilibre parfait des facultés physiques.

EUFAULA, ville des Etats-Unis (Alabama, comté de Barbour), sur le Chattahoochee ; 4.900 hab. Commerce de coton.

EUFLAINE n. f. Syn. de DIAMINOMÉTHYLACRIDINE. V. ce mot.

EUGAMON, poète grec du VIe s. av. J.-C., né à Cyrène, auteur d'un poème épique, la *Télégonie,* qui était la continuation de l'*Odyssée.* (Ulysse, rentré à Ithaque, allait combattre chez les Thesprotes ; revenu dans son île, il était tué par son fils Télégonos, qu'il avait eu de Circé. Télégonos épousait Pénélope, et Circé devenait la femme de Télémaque.)

EUGANÉEN [*né-in*], **ENNE** (lat. *Euganei*). Géogr. anc. Peuple de l'Italie continentale : *Les* EUGANÉENS.

— Adjectiv. : *Antiquité* EUGANÉENNE.

— Encycl. De nationalité ombrienne, les *Euganéens* résidèrent d'abord sur les côtes de l'Adriatique. Plus tard, établis au N.-O., ils furent refoulés par les Cénomans dans les montagnes de la Rhétie. Une partie d'entre eux se fondit avec les vainqueurs, et ils devinrent une nation prospère. Les Romains, devenus maîtres de leur territoire, leur accordèrent bientôt le droit de cité.

EUGANÉENS (MONTS) [*Monti Euganei, Isolati* ou *Paduani*], petit système montagneux de la Vénétie (Italie), au S.-O. de Padoue. C'est une chaîne de cônes volcaniques boisés, qui surgissent dans la plaine entre le Frassine et le Bacchiglione. Point culminant : le Venda (586 m.). Sources thermales.

EUGASTRE [*ghasstr'*] ou **EUGASTER** [*ghass-tèr*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des locustidés, comprenant de grandes sauterelles à ailes très courtes, à grosses pattes, à abdomen volumineux. (Les eugastres vivent dans les régions désertiques du nord de l'Afrique.)

EUGÉNATE n. m. Sel de l'eugénol.

EUGÈNE, empereur romain, mort en 394. Rhéteur gaulois, il assassina Valentinien III et revêtit la pourpre (392) avec la complicité d'Arbogast. S'étant aliéné les chrétiens, il fut vaincu par Théodose Ier, près de Milan, et décapité.

Médaille d'Eugène.

EUGÈNE (saint), martyr, disciple de saint Denis, probablement premier évêque de Tolède. Plus tard, il fut

noyé à Deuil-en-Parisis, vers 286. Ses reliques furent rendues à l'église de Tolède. — Fête le 15 novembre.

EUGÈNE (saint), évêque de Carthage, mort en 505. Après le colloque de 484 avec les évêques ariens, il fut exilé en 485 dans le désert, par le roi des Vandales Humerich ; en 498, Thrasimond le déporta en Gaule, et il mourut près d'Albi. — Fête le 13 juillet.

EUGÈNE Ier (saint), pape de 654 à 657. Romain de naissance. Le clergé de Rome le nomma avant la mort de son prédécesseur, Martin Ier, alors exilé en Crimée. Il travailla sans succès à réconcilier Rome et l'Empire byzantin. — Fête le 2 juin.

EUGÈNE II, né à Rome, pape de 824 à 827. Son élection fut l'œuvre de la noblesse franque. Il conclut avec l'empereur Louis le Débonnaire la *constitutio romana* (824), qui favorisait les prétentions impériales, mais mettait un frein à l'action des nobles. Il réforma les abus du gouvernement pontifical, et tint un concile à Rome (826) pour la correction des mœurs du clergé. Il favorisa l'apostolat de saint Ansgar chez les Scandinaves.

EUGÈNE III (Bernardo PAGANELLI ou PIGNATELLI), élu pape en 1145, mort à Tivoli en 1153. Né à Pise, il fit profession religieuse à Clairvaux, sous la direction de saint Bernard, qui l'envoya en Italie. Devenu pape, il fut chassé de Rome par Arnauld de Brescia, et se rendit en France (1146) où il vécut longtemps. Saint Bernard lui adressa ses cinq livres sur *la Considération*. C'est par son initiative que fut prêchée la seconde croisade.

EUGÈNE IV (Constant-Gabriel CONDOLMER), né à Venise en 1383, élu pape en 1431, mort à Rome en 1447. Il réunit à Bâle le concile indiqué par Martin V, pour la réforme de l'Eglise. Il dut transférer le concile à Ferrare (1437), puis à Florence, où sept cents évêques grecs signèrent un décret d'union éphémère avec l'Eglise romaine (5 juill. 1439). Eugène IV eut à lutter contre l'antipape Félix V élu par les évêques restés à Bâle : il put triompher de ce schisme ; mais il ne put obtenir de la cour de France le retrait de la pragmatique sanction de Bourges.

EUGÈNE, rois de l'Ecosse celtique. Les anciens historiens d'Ecosse comptaient huit rois de ce nom, dont le premier est le 39e dans la liste des rois dressée au XVIe siècle par Georges Buchanan dans sa *Rerum scoticarum historia*. La critique moderne supprimant les quarante premiers rois de cette liste, cet **Eugène Ier** disparaît. — **Eugène II**, prétendu fils de Fergus Mac Earc, au début du VIe siècle, semble aussi légendaire. — **Eugène III**, le 46e roi de Buchanan, prétendu fils de Congellius ou Conal, qui aurait régné de 525 à 558, est également inconnu aux sources primitives. — **Eugène IV**, le 51e roi, fils d'Aidan, est identifié avec Eochoid BUIDHE, le plus jeune fils et le successeur d'Aidan (606-629). — **Eugène V**, 56e roi, fils de Dongart, paraît être Eochoid RINNENHAIL, qui régna trois ans au temps d'Egfrid de Northumbrie (670-684). — **Eugène VI**, 57e roi, fils de Ferchar Fada, est identifié avec EOGAN ou EWEN qui régna treize ans au temps d'Alfred de Northumbrie (685-705). — **Eugène VII**, 59e roi, qui aurait régné de 680 à 697. — **Eugène VIII**, 62e roi, qui aurait régné de 761 à 764. (On le voit, le nom d'*Eugène* n'est qu'une adaptation latine [*Eugenius*] de divers noms celtes.)

EUGÈNE (Eugène-François DE SAVOIE-CARIGNAN, connu sous le nom de **prince**), un des plus grands capitaines des temps modernes, fils d'Eugène-Maurice de Savoie, prince de Carignan, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, né à Paris en 1663, mort à Vienne en 1736. Destiné d'abord à la carrière ecclésiastique, et connu sous le nom d'**abbé de Savoie**, il demanda du service à Louis XIV : le refus du monarque lui inspira une haine coupable contre lui, et il entra, en 1683, au service de l'Autriche. Il fit ses premières armes contre les Turcs, puis combattit vaillamment à Staffarde (1690), délivra Coni (1691), prit Carmagnole, contribua à l'invasion du Dauphiné, et, malgré l'insuccès de cette entreprise, fut élevé au grade de feld-maréchal. Envoyé contre les Turcs en 1697, il les battit à Zentha et amena ainsi la conclusion du traité de Carlowitz. En 1701, adversaire heureux de Catinat en Italie, il battit à Chiari Villeroi, qu'il fit prisonnier à Crémone, et livra à Vendôme l'indécise et sanglante bataille de Luzzara. Président du conseil aulique en 1703, il passa en Bavière, fit sa jonction avec Marlborough, battit l'armée franco-bavaroise à Hochstædt (1704), puis revint en Piémont, au secours du duc de Savoie. Vaincu par Vendôme à Cassano (1705), il n'en chassa pas moins d'Italie l'armée française qui, après le départ de Vendôme, assiégeait Turin (1706). En 1707, il vint, à travers la Provence, assiéger Toulon avec Victor-Amédée II, mais fut contraint de se replier. Passé ensuite en Hollande, il remporta de concert avec Marlborough les victoires d'Oudenarde et de Malplaquet (1709) ; mais, abandonné des Anglais, il perdit contre Villars la bataille de Denain (1712). Après avoir négocié la paix de Rastadt (1714), il fut de nouveau opposé aux Turcs qu'il écrasa à Petervarad (1716) et à Belgrade (1717) ; la paix de Passarowitz (1718) l'arrêta dans sa marche sur Constantinople. Il vécut ensuite à Vienne, consulté par l'empereur, au milieu de ses magnifiques collections de livres rares et d'objets d'art. En 1733, il commanda encore l'armée impériale sur le Rhin, lors de la guerre de la Succession de Pologne.

Prince Eugène.
Gravure de Van Gunst.

EUGÈNE (le prince). V. BEAUHARNAIS.

EUGÈNE (Frédéric-Charles-Paul-Louis), duc de Wurtemberg, né à Œls en 1788, mort en 1857, fils du duc Eugène-Frédéric-Henri, qui mourut, en 1822, général au service de la Prusse. En 1806, il accompagna son frère, commandant de la réserve de l'armée prussienne, puis passa dans l'armée russe comme attaché à l'état-major de Benningsen. Lieutenant général après Smolensk (1812), il se distingua à Borodino et à Krasnoi. En 1813, pendant la bataille de Lutzen, il dirigea la résistance d'Eisdorf. Il défendit Bautzen contre Macdonald, et protégea la retraite des Alliés. Un peu plus tard, à l'armée de Bohême, il arrêta Vandamme devant Culm, se signala à Leipzig, ainsi qu'à Wachau, et, en 1814, à Arcis-sur-Aube, et sous les murs de Paris. Il se retira peu après dans ses domaines de Silésie. Il a laissé des *Souvenirs de la campagne de 1812 en Russie* (1846), et des *Mémoires* publiés après sa mort, en 1863.

EUGÈNE-ÉTIENNE, comm. d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. de Tlemcen ; 4.100 hab.

Eugène Onéguine, opéra en trois actes, d'après une nouvelle en vers de Pouchkine, texte et musique de Tchaïkovsky ; la première représentation en fut donnée par les élèves du conservatoire de Moscou le 29 mars 1879, et l'œuvre fut ensuite montée, en 1881, au Grand-Théâtre de la même ville.

EUGÉNÉSIE [*jé, zi*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *génésis*, procréation). Biol. Nom donné par Broca au croisement entre races différentes et dont les produits sont indéfiniment féconds, non seulement entre eux mais encore avec les individus des races concourantes.

— ENCYCL. C'est le cas dans le genre humain, où les produits des croisements des races blanche et rouge ou jaune ou noire sont féconds, et l'on a vu là un argument en faveur de l'unité de l'espèce humaine. Mais l'*eugénésie* n'a pas été rigoureusement démontrée pour les produits issus de deux races très éloignées, comme le blanc et le papou, et il semble qu'elle n'existe réellement qu'entre les différentes variétés d'une même race. V. HOMOGÉNÉSIE.

EUGÉNÉSIQUE [*jé, zik'*] adj. (de *eugénésie*). Qui est propre à améliorer la race : *Des croisements* EUGÉNÉSIQUES.

EUGÉNÉSITE n. f. Minéral. Syn. de ALLOPALLADIUM.

EUGENIACRINUS [*nuss*] n. m. Paléont. Genre d'échinodermes crinoïdes à petit calice, en clou de girofle, à tige courte, massive, fortement radiculée. (Abondant dans le jurassique.)

EUGÉNIE [*nî*] n. f. V. EUGÉNIQUE n. f.

EUGÉNIE [*jé-ni*] n. f. Genre de plantes, de la famille des myrtacées. (On dit aussi EUGÉNIER n. m.)

— ENCYCL. Les *eugénies* sont des arbres ou des arbrisseaux des régions chaudes d'Asie et d'Amérique, à feuilles opposées, coriaces ou membraneuses, qui ressemblent beaucoup aux myrtes. Leurs fruits sont souvent comestibles. On en connaît environ sept cents espèces, parmi lesquelles : le cerisier de Cayenne (*eugenia Michelii*), dont le fruit a la forme et la couleur de la cerise ; le jambosier ou jamerosier (*eugenia jambos*), type du sous-genre *jambosa* ; le giroflier (*eugenia aromatica*), type du sous-genre *caryophyllus*. Certaines espèces de belle venue donnent un bois de bonne conservation, apprécié pour les travaux de tour et d'ébénisterie. L'eugénie tinctoriale donne une matière colorante.

Eugénie.

EUGÉNIE (sainte), vierge d'Alexandrie, convertie au christianisme par la lecture des épîtres de saint Paul, se retira dans un couvent dont elle devint la supérieure, et fut décapitée à Rome au temps de Valérien vers 258-260. — Fête le 25 décembre, chez les Grecs le 24.

EUGÉNIE, petite planète, N° 45, découverte par Goldschmidt en 1857.

EUGÉNIE (Eugénie-Marie DE MONTIJO DE GUZMAN, comtesse DE TEBA), impératrice des Français, née à Grenade (Andalousie) en 1826, morte à Madrid en 1920. Fille du comte de Montijo, grand d'Espagne, et de Marie-Manuela Kirkpatrik de Closeburn, elle descendait ainsi par son père d'une vieille famille de l'aristocratie espagnole, et par sa mère d'une famille d'origine écossaise. Elle passa la plus grande partie de sa jeunesse à voyager avec sa mère en France et en Angleterre. Lors d'un séjour à Paris, en 1851, elle fut présentée au prince-président Louis-Napoléon au cours d'une réception à l'Elysée : son éclatante beauté produisit sur le prince une si profonde impression, qu'il l'épousa presque aussitôt après sa proclamation comme empereur (janvier 1853). Elle devait lui donner, trois ans plus tard (mars 1856), un fils, le prince Louis. Aimable et séduisante, mais frivole et passionnée, la nouvelle impératrice devait contribuer à l'éclat du régime par l'animation qu'elle sut communiquer à la cour, mais aussi à ses erreurs par l'influence politique qu'elle ne tarda pas à prendre sur son mari ; elle l'exerça notamment dans la question romaine pour défendre la cause du Saint-Père, dans les affaires du Mexique où elle poussa à l'intervention française, dans la politique européenne pour soutenir le parti de l'Autriche, et peut-être pour précipiter la guerre avec l'Allemagne. Cette guerre, qu'on l'accusa d'avoir conseillée, ouvrit pour elle l'ère des épreuves. Investie de la régence le 23 juillet, elle empêcha l'empereur de retourner de Châlons à Paris. Le 5 septembre, avec l'aide du docteur Evans, son dentiste, elle gagna Deauville, où elle s'embarqua pour l'Angleterre. Devenue veuve le 9 janvier 1873, elle confia la direction politique de son parti à Rouher, et se consacra à l'éducation de son fils Louis, qui entra à l'école militaire de Woolwich, et qui plus tard fut tué dans une expédition anglaise contre les Zoulous (1879). Après un pèlerinage en Afrique australe (1880) elle s'enferma dans la retraite, et prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans une vie que suffirent à occuper de nombreux voyages (sous le nom de « comtesse de Pierrefonds »), ainsi que des villégiatures régulières sur la Riviera méditerranéenne.

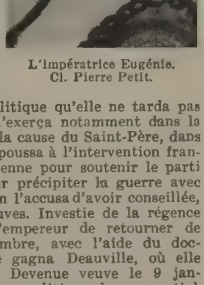

L'Impératrice Eugénie.
Cl. Pierre Petit.

Eugénie, drame en cinq actes en prose, de Beaumarchais (1767). Début de Beaumarchais au théâtre, cette pièce rentrait dans le genre du *drame bourgeois* mis à la mode par Diderot. Elle était précédée d'un *Essai sur le genre dramatique sérieux*. L'action se passe en Angleterre. Eugénie, fille du baron Hartley, est séduite par le comte de Clarendon grâce à un faux mariage. Quand on apprend que celui-ci va épouser une autre femme, Eugénie, qui est enceinte, se désespère ; mais, après un duel entre le frère d'Eugénie et Clarendon, celui-ci se jette aux pieds d'Eugénie et obtient son pardon. Cette histoire, empruntée en partie au *Diable boiteux* de Le Sage, rappelle aussi une aventure arrivée en Espagne à la propre sœur de Beaumarchais, aventure qui fut mise au théâtre par Gœthe dans son *Clavijo* (1774). L'intrigue d'*Eugénie* est bien charpentée, le dialogue en est vif et rapide, mais la pièce est entachée de sensiblerie et de déclamation.

Eugénie Grandet, une des œuvres les plus remarquables de H. de Balzac (1833). Ce roman se rattache aux *Scènes de la vie de province*. Eugénie Grandet est la fille d'un ancien tonnelier de Saumur, qui, par d'habiles spéculations, par l'usure et par l'avarice la plus ladre, a amassé une fortune considérable. Tout l'intérêt consiste dans l'opposition entre la cupidité tyrannique du père Grandet et la noblesse de cœur, poussée jusqu'au renoncement, de sa fille Eugénie, dont les actes semblent prouver la vérité du mot de Balzac : « Sentir, aimer, souffrir, se dévouer, sera toujours le texte de la vie des femmes. » Le personnage du père Grandet, type d'avare qui peut être mis en parallèle avec l'Harpagon de Molière, sans avoir toutefois rien de comique, est une des plus fortes créations de Balzac.

EUGÉNIE-LES-BAINS, comm. des Landes, arrond. et à 28 kil. de Mont-de-Marsan ; 505 hab. Tramways à vapeur de la Chalosse et du Béarn. Sources froides sulfurées calciques et sodiques utilisées pour le traitement des maladies rhumatismales et des maladies d'estomac.

EUGÉNIQUE. [*nik'*] adj. Chim. *Acide eugénique*. Syn. de EUGÉNOL.

EUGÉNIQUE [*nik'*] n. f. ou **EUGÉNISME** n. m. (du gr. *eu*, bien, et *gennân*, engendrer). Biol. Science nouvelle qui a pour but l'étude théorique et pratique de tous les moyens capables de protéger, d'accroître et de perfectionner les éléments les plus robustes et les mieux doués des races humaines et spécialement de la race blanche (Galton).

— ENCYCL. A la suite de ses nombreuses recherches sur l'hérédité familiale, F. Galton reconnut le danger que la libre multiplication des individus tarés faisait courir à la race blanche, qu'elle menaçait d'une véritable déchéance. Dans les pays anglo-saxons et germaniques, beaucoup moins dans les pays latins, ce danger fut reconnu par un certain nombre de savants, qui, en juillet 1912, se réunirent à Londres en congrès pour fixer le programme et les moyens d'action de la nouvelle science de l'*eugénique*.

Dans cette science, il y a à considérer la théorie et la pratique. Le fait certain est que, dans tous les pays civilisés, des efforts énormes sont dépensés pour maintenir l'existence des individus les plus profondément tarés : alcooliques, tuberculeux, syphilitiques, névropathes, épileptiques, fous et criminels, dont la descendance est elle-même presque toujours atteinte, de telle sorte que le nombre des sujets incapables de remplir convenablement leur tâche familiale et sociale ne fait que croître, ainsi qu'en témoigne la diminution progressive du nombre d'hommes reconnus propres au service militaire actif. Ce fait est la conséquence de la loi de Delbeuf, qui a établi que tout caractère nouveau — et la tare héréditaire en est un — tend à se retrouver chez un nombre croissant d'individus ; il est aussi la conséquence de la loi de Galton, qui veut que s'établisse toujours une moyenne entre les bons et les mauvais, moyenne qui baisse d'autant plus que les bons deviennent moins nombreux. Par suite, la sauvegarde apportée aux éléments inférieurs nuit aux éléments supérieurs, c'est-à-dire à l'élite, qui, seule, par ses qualités et son nombre, fait la force et la grandeur des nations. Si l'on remarque, en outre, que les conditions de la civilisation actuelle conduisent au surmenage, à la multiplicité des maladies cardio-rénales et nerveuses, on se rend compte de la nécessité de parer à un danger qui a causé la ruine et la disparition de toutes les grandes civilisations de l'antiquité.

Pour parer à ce danger, deux moyens sont à notre disposition : d'une part, éliminer les indésirables ; de l'autre, conserver et perfectionner les éléments sains et robustes. En ce qui concerne le premier point, deux méthodes sont à réaliser simultanément par l'Etat : 1° la réglementation rigoureuse de l'immigration, pour que ne puissent pénétrer sur son sol que les individus parfaitement sains et aptes à se reproduire dans des conditions favorables ; 2° l'interdiction du mariage à tout individu porteur de tares héréditairement transmissibles, ce qui signifie que nul, homme ou femme, ne peut se marier sans la production d'un certificat médical, dûment appuyé de toutes les preuves analytiques, radiologiques et sérologiques utiles. Ces mesures ont été déjà appliquées dans certains Etats des Etats-Unis (la loi de prohibition Volstead n'en est qu'une extension) et de la Scandinavie, et les résultats ont été favorables, quand on parvient à restreindre suffisamment la fraude.

L'effet de cette application est de réduire considérablement les frais d'entretien des indésirables, dont le nombre diminue. Il ne faut pas méconnaître que ces frais : hospitalisation, poursuites, jugements, internements, etc., pèsent uniquement sur la partie saine de la population. En les supprimant, plus ou moins complètement, on réalise d'importantes économies qui doivent être plus utilement employées à l'amélioration du sort des familles saines et nombreuses (suppression des taudis, création d'espaces libres dans les villes, décongestion des banlieues, appel vers la terre par la transformation des campagnes, etc.).

EUGÉNOFORME n. m. Composé phénolique qui est un

mélange sodé d'eugénol et de carbinol. (On l'utilise en médecine comme antiseptique intestinal.)

EUGÉNOL [*jé*] n. m. Composé phénolique formant la portion principale de l'essence de girofle (*eugenia caryophyllata*) et contenu dans d'autres essences (laurier, piment de la Jamaïque). || Syn. de ACIDE EUGÉNIQUE, ALLYLGAÏACOL.

— ENCYCL. L'*eugénol* a la constitution d'un allylgaïacol $CH^2{:}CH{\cdot}CH^2{\cdot}C^6H^3(OH)OCH^3$. Par sa fonction phénolique libre, il est soluble dans les alcalis, propriété mise à profit pour son extraction des essences. C'est une huile à forte odeur de girofle, bouillant à 252°. Chauffé avec de la soude alcoolique, il s'isomérise en *isoeugénol* par migration de la double liaison. L'isoeugénol par oxydation donne la *vanilline*. L'eugénol tire son intérêt de la fabrication de ce dernier corps.

EUGEREON [*jé-ré*] n. m. Genre d'insectes rhynchotes, découvert à l'état fossile dans les couches permiennes de l'Allemagne, et remarquable par ses ailes étalées perpendiculairement à la ligne médiane du corps. (Le genre *eugereon* est le type du groupe des protohémiptères.)

EUGÉTINATE n. m. Sel ou éther de l'acide eugétinique.

EUGÉTINIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{11}H^{12}O^4$ fondant à 124° obtenu en chauffant l'eugénol avec du sodium et du gaz carbonique.

EUGIES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons), dans le Borinage ; 3.000 hab. Houillères. Saboterie, brasseries.

EUGLANDINA n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres de la famille des oléacinidés, qui habitent l'Amérique centrale. (L'animal, qui a des palpes labiaux très développés, est carnivore, très vorace, s'attaquant même aux individus de son espèce.)

EUGLÈNE ou **EUGLENA** [*glé*] n. f. Genre d'infusoires flagellés, type de la famille des euglénidés, qui a une forme allongée, effilée à la partie inférieure, tronquée obliquement à la partie supérieure, et qui est pourvu d'un grand flagellum.

EUGLÈNE [*ghlèn'*] n. m. Genre d'algues vertes type d'une famille dite des eugléninées.

— ENCYCL. Ces algues, à thalle dissocié, se présentent comme des organismes unicellulaires, qui produisent, à un moment donné, des zoospores à un cil vibratile ; elles présentent des phénomènes de métabolisme, de contraction générale du corps. (Certains auteurs en font des animaux, mais les euglènes ont de la chlorophylle comme les plantes.)

EUGLOSSE ou **EUGLOSSA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, comprenant de belles abeilles de coloration métallique, propres à l'Amérique du Sud. (Les euglosses vivent en petites républiques, comme les bourdons, dans des nids à alvéoles irréguliers.)

EUGLYPHE [*glif'*] ou **EUGLYPHA** n. f. Genre de foraminifères, famille des grommiidés, dont la coquille est ovoïde, formée de pièces arrondies qui, en s'imbriquant, dessinent des hexagones.

Eugubines (TABLES) [du lat. *tabulæ Iguuinæ*], nom donné à sept grandes tables de bronze, couvertes d'inscriptions en ombrien et en latin, et découvertes en 1444 près de la ville italienne de Gubbio (lat. *Iguuium ;* moyen âge : *Eugubium*), où elles sont conservées. Les quatre premières tables sont rédigées en ombrien ; elles remontent sans doute au IVe siècle avant notre ère. Les trois autres sont postérieures ; l'une est bilingue : le recto porte un texte ombrien, le verso un texte latin ; les deux dernières, plus récentes, sont écrites en latin. L'intérêt de ces tables est double : ce sont elles qui nous font le mieux connaître le dialecte ombrien ; en outre, le texte, qui contient les actes d'une corporation de prêtres appelés les frères Attidiens, nous fournit d'utiles renseignements sur la liturgie des anciens Italiens.

EUGYRE n. m. Paléont. Genre de polypiers de la famille des astréidés, fossiles dans le crétacé.

EUH ! [*eû*] interj. Marque l'étonnement, l'impatience, l'irritation : *Il a dit cela ?...* EUH ! *si je le tenais !* || Marque le doute, la restriction, la réticence : « *N'est-il pas riche ?* — EUH ! EUH ! ». « *On dit que le malade va mieux ?* — EUH ! EUH ! ». || Onomatopée pour exprimer la toux.

EUHAGE n. m. Antiq. V. EUBAGE.

EUHÉDRAL adj. (du gr. *eu*, bien et *edra*, siège). V. IDIOMORPHE.

EUHÉMÈRE, EUHÉMÉRISME, EUHÉMÉRISTE n. m. Philos. V. EVHÉMÈRE, ÉVHÉMÉRISME, ÉVHÉMÉRISTE.

EUHÉMIE [*mî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *haima*, sang). Physiol. Etat normal du sang au point de vue de la composition de son plasma, de sa richesse en hématies et en hémoglobine.

EUISOPODES [*pod'*] n. m. pl. Certains auteurs donnent ce nom aux isopodes dont le corps est formé d'anneaux distincts, munis d'un même nombre de pattes, les abdominales portant des branchies. (Les cloportes sont le type le plus commun des euisopodes.)

EULALIA, petite planète, N° 495, découverte en 1902.

EULALIE [*lî*] ou **EULALIA** n. f. Genre d'annélides polychètes errants, famille des phyllodocéidés, comprenant des vers marins dont la tête porte cinq antennes, quatre antérieures, et une médiane.

EULALIE (sainte), vierge martyre à Barcelone en 303. (Fête le 12 février.) — Une autre vierge du même nom souffrit le martyre, également sous Dioclétien, à Mérida, en Espagne. (Fête le 10 décembre.) C'est une des saintes les plus populaires en Espagne, surtout à Oviedo. Prudence lui a consacré une hymne, imitée dans la *Cantilène de sainte Eulalie*, poème du IXe siècle, le plus ancien de la langue française.

Eulalie (CANTILÈNE OU SÉQUENCE DE SAINTE). C'est un calque, en langue vulgaire, exécuté en pays wallon vers 880, d'une séquence latine en l'honneur de sainte Eulalie. Ces vingt-huit vers, le plus ancien monument de notre poésie, sont extrêmement précieux pour l'histoire de la langue française.

Eulalie (Sainte) [FORÊT DOMANIALE DE]. Forêt du départ. des Landes, arrond. de Mont-de-Marsan, cantons de Mimizan et de Parentis-en-Born.

Elle fait partie du grand massif des forêts landaises. Située dans la région des dunes de Gascogne, elle s'étend au nord de Mimizan le long du littoral.

Sa contenance est de 7.300 ha. Peuplée uniquement de pins maritimes, elle est traitée en futaie régulière à la révolution de 70-75 ans et avec gemmage des pins sur 6.200 ha., le surplus (1.020 ha.), qui comprend la dune littorale et constitue le long de la côte une zone de protection contre les envahissements des sables de l'Océan, est laissé en dehors de l'aménagement.

EULALIUS, antipape, né vers 380, mort vers 450. En 418, à la mort du pape Zosime, il fut élu pape par une partie du clergé et du peuple, tandis que la majorité des clercs et des fidèles nommait Boniface. L'empereur Honorius reconnut d'abord Eulalius ; puis, mieux instruit, il confirma son compétiteur. Eulalius se soumit, et devint évêque de Népi. A la mort de Boniface, les partisans d'Eulalius s'agitèrent de nouveau ; mais il refusa de les suivre.

EULAMPIDE [*lan*] n. m. Genre de trochilidés, ne comprenant qu'une belle espèce des petites Antilles. (L'*eulampis jugularis* est noir, avec les ailes et le milieu de la queue verts, et la gorge rouge-feu. C'est le colibri violet ou grenat de Buffon.)

Eulampide.

EULÈME [*lèm'*] ou **EULEMA** [*lé*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des apidés, comprenant de grandes formes, ressemblant à des bourdons, et habitant l'Amérique du Sud. (Leur corps velu, noir ou brun, est ordinairement agrémenté de roux et de jaune.)

EULENBERG (Herbert), auteur dramatique et romancier allemand, né à Mulheim-sur-le-Rhin en 1876. Il a acquis une réputation que justifie la substance philosophique dont il nourrit ses fictions. Son drame *Belinde* (1912) a obtenu le prix Schiller. Ses principales œuvres sont ensuite une pièce *la Comédie du mariage* (1920), et des romans : *Ombres* (1910), *Katina la Mouche* (1911), *Dernières images* (1917), *Nous, oiseaux de passage* (1923).

EULENBOURG, ancienne famille de Prusse, qui tire son origine des landgraves de Thuringe. Un de ses descendants, Ernest-Christophe **d'Eulenbourg**, reçut, en 1786, du roi Frédéric-Guillaume II, le titre de comte pour lui et tous ses descendants, dont les plus remarquables furent les suivants :

Eulenbourg (Frédéric-Albert, comte D'), homme d'Etat et diplomate prussien, né à Kœnigsberg en 1815, mort à Schœne en 1881. Consul général à Anvers, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la Prusse près les cours de Pékin, de Yeddo et de Siam, et parvint à signer, en 1861, avec la Chine et le Japon des traités de commerce et de navigation. Il reçut, en 1862, le portefeuille de l'intérieur dans le premier ministère prussien de Bismarck. Ses idées libérales le mirent en désaccord avec ce dernier ; il donna sa démission en 1878. On a publié de lui : *Ostasien, 1860-1862, in Briefen des Grafen Fritz zu Eulenburg* (Berlin, 1900).

Eulenbourg (Botho, comte D'), administrateur et homme politique prussien, cousin du précédent, né à Wicken en 1831, mort à Berlin en 1912. Président du gouvernement à Metz en 1872 et de la province de Hanovre en 1873, en 1878 il remplaça Frédéric d'Eulenbourg comme ministre de l'intérieur de Prusse, présenta la loi contre les socialistes, et, à la suite d'un conflit avec Bismarck, donna sa démission (1881). Il fut président du conseil des ministres et ministre de l'intérieur, depuis 1892 jusqu'à la chute du chancelier Caprivi (1894). Membre du « Herrenhaus » en 1899.

Eulenbourg (Philippe, comte, puis prince D'), homme politique et écrivain allemand, né à Kœnigsberg en 1847, mort à Liebenberg en 1921. Il prit part à la guerre franco-allemande comme lieutenant au régiment des gardes du corps prussiens (1870-1871), entra, en 1877, dans la diplomatie. Il termina sa carrière comme ambassadeur à Vienne (1894-1902). Il fut un des hommes de confiance de l'empereur Guillaume II. Elevé en 1900 au rang de prince d'Eulenbourg et Hertefeld, comte de Sandels, nommé membre héréditaire de la Chambre des seigneurs en Prusse, il dut quitter la cour d'Allemagne, en 1907, à la suite des révélations scandaleuses de Maximilien Harden. Il a publié, entre autres œuvres : *Chants des Scaldes* (1892) ; *le Livre de Noël* (1892) ; *Contes du soir, Légendes et Songes* (1894). Ses mémoires ont été publiés, après sa mort sous le titre de : *Cinquante ans de souvenirs.*

EULENBOURG (Albert), médecin allemand, né et mort à Berlin (1840-1917). Il prit part aux campagnes de 1866 et de 1870 comme médecin militaire, puis alla à Greifswald occuper la chaire de thérapeutique ; à partir de 1882, il fut professeur de pathologie nerveuse à la faculté de Berlin. Directeur de l'*Encyclopédie pratique de médecine générale.*

EULENGEBIRGE (littéralem. *Monts des hiboux*), montagnes d'Allemagne, dans la Silésie prussienne, parallèles aux monts Sudètes, entre la Wiestritz et la Neisse de Glatz. Point culminant : le *Hohe-Eule* (1.014 m.).

EULENSPIEGEL (Thill ou Thyl) ou, plus anciennement, **UYLENSPIEGEL** (Dil), [textuellement : *Miroir aux chouettes.*] Personnage du XIVe siècle, dont les nombreuses aventures sont surtout de bons tours joués à des princes, des chevaliers, des prêtres et des artisans. Eulenspiegel est un paysan, dont la plaisanterie préférée consiste à exécuter à la lettre les ordres qu'on lui donne, sans vouloir en comprendre l'intention. Il taille l'étoffe de son maître le tailleur en forme de loup (animal) au lieu de loup (vêtement), jette dans la chaudière du brasseur le chien Houblon au lieu d'y mettre du houblon, etc. Le livre d'Eulenspiegel a dû être écrit d'abord en bas allemand. La première rédaction imprimée en haut allemand qui se soit conservée est de 1519. Ce livre populaire a eu un très grand succès dans l'Europe entière. C'est le nom d'Eulenspiegel qui a fourni à la langue française les mots *espiègle* et *espièglerie*. Charles De Coster, dans son livre *la Légende de Thyl Uylenspiegel et de Lamme Goedzak* (1867), a pris pour héros le vieux type populaire. V. *Supplément.*

EULER (Leonhard), géomètre suisse, né à Bâle en 1707, mort à Saint-Pétersbourg en 1783. Elève de son père et de Jean Bernoulli, il fut reçu maître ès arts en 1723. L'impératrice Catherine Ire venait de fonder l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg ; Nicolas et Daniel Bernoulli y avaient été appelés en 1725, et en 1726 ils proposèrent à leur ami Euler d'entrer, comme physiologiste, dans la section de médecine.

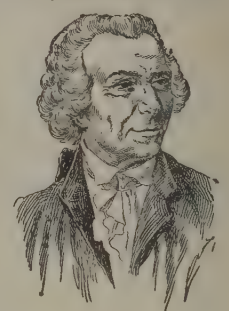

Euler.

Euler se mit à suivre les cours de médecine à Bâle. Pendant ce temps, il écrivait une dissertation sur la propagation du son, envoyait à l'Académie des sciences de Paris un mémoire sur la nature des vaisseaux, et soutenait une thèse pour obtenir la chaire de physique à Bâle. Il partit peu après pour Saint-Pétersbourg, avec le titre d'adjoint à l'académie pour les mathématiques.

En 1730 il occupa la chaire de physique, et remplaça Daniel Bernoulli en 1733. Une congestion cérébrale, provenant d'un excès de travail, lui fit perdre l'œil droit, en 1735 : « J'aurai, dit-il, moins de distractions. »

En 1741, Euler avait déjà publié un *Traité complet de mécanique ;* une théorie nouvelle de la musique ; d'importants mémoires sur les tautochrones, les brachystochrones et les trajectoires, sur les séries, etc. Frédéric II l'attira à Berlin en 1741 et le nomma, en 1744, directeur de la classe mathématique de l'académie de Berlin, Euler acheva alors sa théorie des isopérimètres ; il publiait, la même année, sa théorie du mouvement des planètes et des comètes, remportait le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris sur la théorie de l'aimantation, et résolvait pour le roi de Prusse les principaux problèmes de la balistique.

Il donna, en 1746, sa *Théorie nouvelle de la lumière.* Vers la même époque, il réfutait le système philosophique de Wolff, et substituait à l'activité des monades le principe plus sérieux de l'inertie de la matière.

Euler publiait en même temps ses deux grands ouvrages d'analyse : l'*Introduction à l'analyse des infiniments petits* et les *Institutions de calcul différentiel et intégral,* qui restèrent classiques pendant longtemps.

L'Académie des sciences de Paris se l'associa en 1755. Sa belle théorie du mouvement des solides parut en 1765.

A l'avènement de Catherine II, il retourna à Saint-Pétersbourg. A peine arrivé, il perdit l'œil qui lui restait ; mais cette perte ne l'arrêta même pas dans ses travaux. Les années 1768 à 1771 virent encore paraître de lui les *Eléments d'algèbre* et trois gros volumes sur la dioptrique, qu'il dictait à son domestique ; en même temps, l'Académie publiait ses *Lettres à une princesse d'Allemagne,* les calculs de la comète de 1769, celui du passage de Vénus de la même année et la *Théorie nouvelle de la lune.*

L'Académie des sciences de Paris avait déjà couronné plusieurs mémoires d'Euler ; elle mit au concours, pour 1770 et 1772, de nouveaux perfectionnements à la théorie de la lune, et Euler encore remporta le prix.

Turgot, en 1775, faisait traduire en français son *Traité de la construction et de la manœuvre des vaisseaux* et son *Commentaire sur les principes d'artillerie de Robins.*

Il recouvra un instant la vue, en 1773, à la suite de l'opération de la cataracte. Il mourut en 1783.

EULER (Jean-Albert), mathématicien russe, fils du précédent, né et mort à Saint-Pétersbourg (1734-1800). A vingt ans, il était directeur de l'observatoire et membre de l'académie de Berlin. En 1766, il suivit son père à Saint-Pétersbourg, fut nommé secrétaire de l'académie des sciences, conseiller d'Etat, et devint, en 1776, directeur des études du corps des Cadets. Il partagea avec Bossut, en 1761, le prix de l'Académie de Paris *Sur la meilleure manière de lester et d'arrimer un vaisseau ;* il remporta avec Clairaut le prix *Sur la théorie des comètes* (1763), proposé par l'académie de Saint-Pétersbourg, et obtint avec son père le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris *Sur la théorie de la lune* (1770). Parmi les nombreuses dissertations scientifiques qu'il a laissées, nous citerons : *Meditationes de perturbatione motus cometarum ab attractione planetarum orta* (1762) ; *Meditationes de motu vertiginis planetarum* (1760).

EULER (Charles), médecin et mathématicien, frère du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1740, mort en 1790. Il devint médecin en chef de la colonie française de Berlin (1762), puis de la cour de Saint-Pétersbourg, et professeur de médecine à l'académie des sciences de cette ville. En 1760, il remporta un prix décerné par l'Académie de Paris pour un mémoire sur la marche des planètes ; on a soupçonné son père d'avoir mis la main à ce travail. — Christophe **Euler**, frère des précédents, né à Berlin en 1743, mort en 1812. Il entra de bonne heure au service de Frédéric II comme ingénieur militaire, et passa ensuite à celui de Catherine II. Il fut chargé de la direction de la manufacture d'armes de Systerberck.

EULER-CHELPIN (Hans Carl VON), chimiste suédois, né à Augsbourg en 1873. Il appliqua les méthodes de chimie physique à l'étude de la fermentation des sucres et à celle des diastases. Prix Nobel 1929.

EULIMA n. m. Genre de mollusques, type de la famille des eulimidés à coquille subulée, souvent tordue ou arquée, imperforée, brillante, avec un opercule corné. (Les espèces d'eulima sont nombreuses dans les mers chaudes et

tempérées ; les unes sont libres, les autres parasites des holothuries. — A l'état fossile on en connaît depuis le début du secondaire, avec maximum de développement pendant le tertiaire.)

EULIMÈNE. Myth. gr. Une des Néréides.

EULIMIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant des animaux marins répartis dans les genres *stylifer, eulima, scalenostoma, niso, hoplopteron.* (Les animaux composant cette famille sont presque tous parasites : ils vivent dans les échinodermes : holothuries, astéries, baguettes d'oursins, et, quelquefois, dans les éponges.)

EULMAS, comm. mixte d'Algérie, départ. de Constantine, arrond. et à 10 kil. de Sétif, sur les hauts plateaux ; 48.050 hab. Culture de céréales, élevage du mouton. — Sources thermales sulfureuses de Sokhna.

EULOGE (saint), patriarche d'Alexandrie, né en Syrie vers 540, mort vers 607. Moine, puis (580) patriarche d'Alexandrie, il combattit avec zèle les monophysites dans une série d'ouvrages, aujourd'hui perdus, que saint Grégoire le Grand avait en haute estime. — Fête le 13 septembre chez les Latins, et le 13 février chez les Grecs.

EULOGE (saint), prêtre et martyr, né à Cordoue au début du IXe siècle, mort en 859. Ordonné prêtre, il fit, à la recherche de ses frères, un voyage à travers l'Espagne où il recueillit de nombreux ouvrages (saint Augustin, Virgile, Horace, Juvénal, Porphyre, etc.), et, revenu à Cordoue, il soutint par sa parole et par ses écrits (*Memoriale sanctorum, Documentum martyriale*) le courage des chrétiens qui confessaient leur foi devant les tribunaux musulmans, encourant l'inimitié de l'archevêque de Séville, Recafred, qui avait condamné de tels actes. Il fut emprisonné avec son évêque Saül (851). En 858, il fut élu archevêque de Tolède ; mais, ayant donné asile à la jeune musulmane Leocricia qui voulait le baptême, il fut mis à mort avant d'avoir été consacré (859). — Fête le 11 mars.

EULOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *eulogia,* bénédiction). Liturg. Bénédiction. Pain bénit.

— Encycl. On appela d'abord *eulogies* les pains qui, offerts par les fidèles au commencement de la messe, n'avaient pas été consacrés. Le célébrant les bénissait et les faisait distribuer au peuple. Peu à peu, les évêques prirent l'habitude de s'envoyer mutuellement, en signe d'union, des « eulogies », c'est-à-dire des pains qu'ils avaient bénits exprès. La coutume d'admettre les fidèles à participer aux eulogies a donné naissance à la pratique du *pain bénit.*

EULOGIUS FAVONIUS, rhéteur grec, né à Carthage, contemporain et disciple de saint Augustin. On a de lui un traité sur *le Songe de Scipion* de Cicéron.

EULOPHE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcididés, comprenant de minuscules formes à abdomen court et aplati, à antennes pectinées chez le mâle. (On en connaît de nombreuses espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal ; beaucoup se rendent utiles en tuant les chenilles de noctuelles et de microlépidoptères.)

EULOPHIE [*fi*] n. f. Genre d'orchidées-vandées, comprenant des plantes épigées, à feuilles longues, à hampes multiflores, au nombre de soixante espèces, qui habitent l'Inde et l'Afrique tropicale et australe. (Plusieurs espèces sont cultivées en serre.)

EULOTA n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type de la famille des *eulotidés.* (La coquille des *eulota* est globuleuse, à tours de spire convexes, avec une ouverture arrondie bordée d'un péristome épaissi et réfléchi et un test mince, subtransparent. L'*eulota fruticum* est une espèce assez répandue, en France, dans les endroits humides.)

EULOTIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres. Caractéristiques de l'Asie centrale et orientale. (Quelques espèces vivent aussi en Europe.)

EULYSITE n. f. Pétrogr. Péridotite pyroxénique formée de fayalite manganésifère avec grenat et beaucoup de magnétite. (Cette roche se rencontre en Suède, interstratifiée dans les gneiss.)

EULYTE n. f. Produit de l'action de l'acide nitrique concentré sur l'acide citraconique.

EULYTINE n. f. Silicate naturel de bismuth, répondant à la formule $Bi^8Si^9O^{30}$. (Elle se présente en cristaux d'un brun rougeâtre, ayant l'aspect de petits tétraèdres pyramidés.)

EUMANITE n. f. Oxyde naturel de titane.

EUMARGARITA n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des trochidés, à coquille ombiliquée, qui habitent les mers arctiques.

EUMATHE ou **EUSTHATE,** romancier grec, qui vivait probablement au XIIe siècle de notre ère, auteur d'un roman médiocre en onze livres, intitulé : *Aventures d'Hysmine et d'Hysminias.*

EUMECES [*mé-sès*] n. m. Genre de reptiles sauriens voisins des scinques, comprenant une vingtaine d'espèces d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. (Ils atteignent 40 cm. de longueur.)

EUMÉE, le fidèle porcher d'Ulysse, un des personnages de l'*Odyssée.* Il était de noble origine. Ulysse l'avait acheté enfant à des marchands phéniciens. De retour à Ithaque, et vêtu en mendiant, Ulysse lui demanda l'hospitalité. Eumée fait rôtir deux porcs entiers, et, tandis que son hôte « mange les chairs et boit abondamment le vin », le bon pâtre lui raconte les méfaits des prétendants et gémit de la mort d'Ulysse. Rien n'est plus touchant que ces regrets du vieux serviteur fidèle. Ulysse, sans se trahir encore, fait pressentir au vieillard que le maître reviendra. Eumée le conduit au palais, et, chemin faisant, le défend contre les injures et les coups que lui attire sa tenue misérable. Enfin, Ulysse se fait reconnaître ; et Eumée l'aide vaillamment à se venger des prétendants.

EUMELOS, poète grec, né à Corinthe (fin du VIIIe s. av. J.-C.), de l'illustre famille des Bacchiades. On lui attribuait une épopée, *les Corinthiaques,* qui racontait l'histoire fabuleuse de Corinthe et qui fut plus tard traduite en prose ; en outre, divers poèmes dont il ne reste à peu près rien.

Eumène et son nid.

EUMÈNE ou **EUMENES** [*mé-nèss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des euménidés, comprenant des guêpes solitaires à robe ordinairement noire, variée de jaune et de roux, à abdomen piriforme finement pédonculé.

— Encycl. Les *eumènes* habitent surtout les régions chaudes ; quelques espèces se trouvent en France. Ils construisent de petits nids en mortier, formés de cellules tantôt isolées et tantôt groupées côte à côte, et les approvisionnent avec des chenilles arpenteuses qu'ils ont d'abord paralysées.

EUMÈNE, graveur monétaire syracusain, florissant de 415 à 400 av. J.-C.

EUMÈNE, général et homme d'Etat grec, né à Cardia (Chersonèse de Thrace) vers 361 av. J.-C. Il fut secrétaire de Philippe, puis d'Alexandre. Après la mort de celui-ci, il s'attacha au régent Perdiccas, contre Antipatros, Ptolémée, Cratère et Néoptolème. Chargé du commandement en Cappadoce, il livra aux deux derniers une sanglante bataille où ils trouvèrent la mort (351). Perdiccas assassiné, les chefs macédoniens, jaloux d'Eumène, le condamnèrent à mort, et chargèrent Antigonos de l'exécution. En 320, Antigonos le battit en Cappadoce, mais Eumène résista dans la forteresse de Nora. Après la mort d'Antipatros, Olympias et Polyperchon donnèrent à Eumène le commandement suprême en Asie contre Antigonos. En 318, Eumène alla, en Babylonie et en Perse, réduire des satrapes qui s'étaient déclarés indépendants. Antigonos l'y suivit, ainsi qu'en Susiane, où à Gadamarta, dans une grande bataille, trahi par les argyraspides, Eumène fut livré à son ennemi et mis à mort (316).

EUMÈNE Ier, roi de Pergame (262-241 av. J.-C.). Neveu et successeur de Philétairos, il battit près de Sardes Antiochos Ier Sôter, se rendit indépendant et fut le véritable fondateur du royaume de Pergame.

EUMÈNE II, roi de Pergame (197-159 av. J.-C.), fils et successeur d'Attalos Ier. Allié des Romains, il combattit avec eux contre Nabis, tyran de Sparte (195), puis contre Antiochos III Mégas. Il prit part à la bataille de Magnésie (190). En retour, il reçut de vastes territoires. Il épousa la fille d'Ariarathe V, roi de Cappadoce ; avec l'aide des Romains, il combattit Pharnace, roi du Pont, et Prousias II, roi de Bithynie, et devint le souverain le plus puissant de l'Asie Mineure. A Rome il dénonça les projets de guerre de Persée ; au retour, celui-ci tenta de le faire assassiner. Pourtant ils se réconcilièrent et Eumène devint suspect aux Romains. Il voulut aller se justifier à Rome ; mais, quand il arriva à Brindes, le sénat le fit inviter à se rembarquer. Il évita pourtant une rupture. Il combattit encore les Galates. Protecteur des lettres et des arts, il fonda à Pergame une célèbre bibliothèque, y éleva divers monuments, entre autres le grand autel de Zeus.

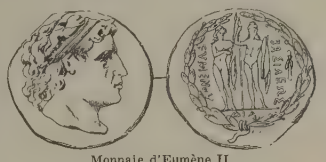

Monnaie d'Eumène II.

EUMÈNE (en lat. *Eumenius*), rhéteur gaulois, né et mort à Autun (260-311 apr. J.-C.). Petit-fils du rhéteur athénien Glaucus, établi en Gaule, il professa brillamment à Autun et à Rome, devint secrétaire de Constance Chlore, puis dirigea le nouveau collège d'Autun et reçut le titre de « modérateur des écoles mœnianes ». On a de lui quatre discours assez intéressants : *Remerciements pour le rétablissement des écoles* (296) ; *Eloge de Constance Chlore* (297) ; *Eloge de Constantin* (310) ; *Remerciements à Constantin pour la remise d'une partie des impôts de la ville d'Autun.*

EUMÉNIDES [*nid'*] n. f. pl. Myth. gr. Nom donné souvent aux Erinnyes. Ce nom d'*Euménides* (les Bienveillantes) leur avait été donné parce que les Grecs évitaient de prononcer des mots de mauvais augure, et peut-être aussi parce que l'on espérait, grâce à cette appellation, apaiser la colère des Erinnyes. Plus tard, considérées comme gardiennes de l'ordre moral, elles parurent de plus en plus justifier cette épithète. C'est surtout en Attique que l'on appelait ainsi les Erinnyes. Il y avait un temple des Euménides au pied de l'Aréopage, et un autre à Colone. (V. art. suiv.)

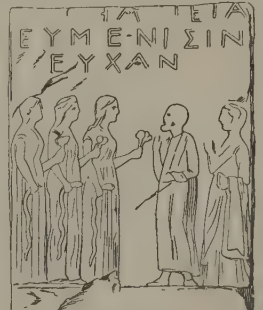

Euménides.
(Bas-relief du musée d'Argos.)

Euménides (LES), drame d'Eschyle, qui, avec *Agamemnon* et les *Choéphores,* formait la trilogie de l'*Orestie,* représenté à Athènes en 458 av. J.-C. Le titre de la pièce vient du chœur formé par les Erinnyes, déesses vengeresses qui, à la fin du drame, deviennent les *Euménides,* c'est-à-dire les *Bienveillantes.* Après le meurtre de Clytemnestre et d'Egisthe, Oreste s'est réfugié à Delphes dans le sanctuaire d'Apollon, où le poursuivent les Erinnyes. Grâce au dieu qui le protège, il leur échappe et vient à Athènes. La déesse Athéna réunit un tribunal, qui sera plus tard l'Aréopage, pour entendre tour à tour l'acte d'accusation des Erinnyes et la défense prononcée par Apollon en faveur d'Oreste. Oreste, acquitté, part pour Argos, et Athéna apaise la colère des déesses en leur offrant un séjour et un culte à Athènes, au pied de la colline d'Arès. Ce drame, qui clôt par l'apaisement et le pardon la sanglante histoire des Pélopides, est admirable par ses effets de contraste, par la grandeur et l'éclat des chœurs, la profondeur du sentiment religieux et national, la hauteur philosophique de l'inspiration.

EUMÉNIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant de nombreux genres, répandus surtout dans les régions chaudes.

— Encycl. Les *euménidés* sont des guêpes solitaires construisant des nids en terre maçonnée ou aménagés dans des tiges creuses, où des larves, araignées ou insectes, engourdis d'un coup d'aiguillon, sont amoncelés dans les cellules pour servir de nourriture.

EUMÉNIDIES [*di*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes d'Athènes, en l'honneur des *Euménides,* qui avaient un sanctuaire près de l'Aréopage.

EUMÈRE ou **EUMERUS** [*mé-russ*] n. m. Genre d'insectes diptères, famille des syrphidés, comprenant des mouches à cuisses postérieures renflées, de couleur sombre, métallique, qui se développent dans les parties souterraines des orobanchées.

EUMETOPIAS [*ass*] n. m. Genre de mammifères pinnipèdes, de la famille des otariidés, comptant quatre espèces des régions boréale et australe de l'océan Pacifique.

— Encycl. Les *eumetopias* sont des otaries de très grande taille, à tête allongée, puissante, à membres antérieurs assez courts. Le lion marin arctique, l'*eumetopias Stelleri,* est le type de ce genre ; il n'a pas de crinière, mesure jusqu'à 4 m. de long ; le pelage est, en général, d'un fauve doré verdâtre. Cette otarie est protégée par les Etats-Unis aux îles Pribylov, et exploitée méthodiquement. Chaque année, il est permis d'y tuer 100.000 otaries.

EUMOLPE n. m. (nom mythol.). Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés.

Eumolpe de la vigne et feuille rongée (réduite).

— Encycl. Le genre *eumolpe* proprement dit comprend d'assez grosses formes (5 à 6 millimètres de long) bombées, oblongues, brillant du plus vif éclat métallique, qui sont propres à l'Amérique tropicale. Beaucoup d'eumolpes sont employés dans la petite bijouterie et la plumasserie pour faire des parures. D'une façon générale, on désigne sous le nom d'eumolpes les coléoptères de la tribu des eumolpines. C'est ainsi que le *bromius vitis* est appelé eumolpe. L'eumolpe de la vigne ronge les feuilles, qu'il découpe en sillons ayant l'apparence de caractères (d'où son nom de *écrivain*) ; mais c'est surtout sa larve qui est nuisible, en rongeant les racines de la vigne.

EUMOLPE. Myth. gr. Personnage légendaire, à la fois poète, guerrier, devin, prêtre, législateur. Fils de Poseidon et de Chioné, Eumolpe était d'origine thrace. Suivant la tradition attique, Eumolpe serait venu s'établir à Eleusis, où il aurait institué les mystères de Déméter. Il aurait combattu les Athéniens et leur roi Erechthée, et aurait péri dans cette lutte, ainsi qu'Erechthée. Après sa mort, les Eleusiniens se seraient soumis à la famille d'Erechthée, mais auraient conservé la propriété des mystères, dont les principaux prêtres étaient choisis dans la famille des Eumolpides.

EUMOLPIDES. Antiq. gr. Famille sacerdotale d'Athènes, qui prétendait descendre d'Eumolpe. Elle partageait avec celle des Céryces, le privilège de fournir les principaux prêtres du culte d'Eleusis.

EUMORPHE [*morf'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des endomychidés, comprenant de grandes et belles formes, ordinairement vertes ou bleues, avec quatre taches orangées. (Les eumorphes, propres aux régions indo-malaises, vivent dans les arbres pourris ou les champignons.)

EUMORPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *morphé,* forme). Anat. Harmonie des formes corporelles, résultant du parfait équilibre fonctionnel des organes.

EUMORPHIQUE [*fik'*] adj. Méd. Se dit d'une méthode inventée par Pierre Robin, et qui consiste à réduire la glossoptose par mobilisation en avant du maxillaire inférieur, dont l'atrésie est la cause de la dysmorphose facio-cranio-vertébrale.

EUMYDRINE n. f. Chim. Méthylazotate d'atropine, produit d'addition du nitrate de méthyle sur l'atropine. (Succédané de cet alcaloïde.)

EUNAPE, historien de la philosophie néo-platonicienne, né à Sardes (Lydie) vers 347 apr. J.-C. Il étudia à Sardes, puis à Athènes, où il fut initié aux mystères d'Eleusis. Il fut élevé au rang des Eumolpides, pontife et hiérophante. Revenu à Sardes, il y exerça la médecine. Il a écrit une *Chronographie ou Histoire des Césars depuis le règne de Claude II jusqu'à celui d'Arcadius* (268-408), qui est perdue, et un livre intitulé : *Vies des philosophes et des sophistes,* précieux par ses renseignements sur des penseurs, des rhéteurs et des médecins qui ont vécu depuis Plotin jusqu'à lui. Une traduction française des *Vies des philosophes* a été publiée en 1879 par Stéphane de Rouville.

EUNATROL n. m. Nom donné à l'oléate de soude. || Poudre blanche soluble dans l'eau. || Cholagogue préconisé contre la lithiase biliaire.

EUNECTE [*nekt'*] ou **EUNECTES** [*tèss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens comprenant d'énormes boas aquatiques, qui habitent les régions tropicales de l'Amérique.

Eunecte.

— ENCYCL. *L'eunectes murinus* ou *anaconda, abouma* et *ikourou* des Indiens de la Guyane, *ketameniop* des Botocudos, etc., est le plus grand des serpents ; il atteint plus de 10 m. de long. Gris marbré de noir, ou de brun et de roux, il se cache dans les fourrés, dans les arbres au bord des eaux, guettant tous les animaux. Il s'introduit la nuit dans les basses-cours. L'*anaconda* n'est pas venimeux ; il étouffe sa proie, l'écrase dans ses replis, puis l'avale quand il en a broyé les os.

EUNÉE ou **EUNÉOS.** Myth. gr. Fils de Jason et d'Hypsipyle. Il régna sur l'île de Lemnos. Pendant le siège de Troie, il racheta Lycaon, que Patrocle avait fait prisonnier.

EUNEMA n. m. Genre de mollusques gastéropodes fossiles dans les terrains siluriens.

EUNICE [*niss*] n. f. Genre d'annélides comprenant des vers marins à très nombreux anneaux, avec branchies plumeuses et tête munie de cinq tentacules, et dont certaines espèces de l'océan Indien atteignent 1m,50 de long sur 3 cm. de large. (Les nombreuses espèces sont réparties dans toutes les mers ; beaucoup ont une magnifique coloration irisée. Une des plus communes dans la Méditerranée est l'*eunice Harassii*.)

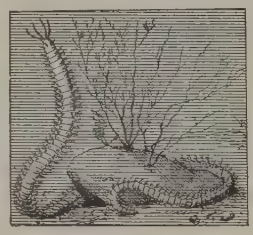
Eunice.

EUNICE, petite planète, N° 185, découverte par C.-H.-F. Peters en 1878.

EUNICEA [*sé*] n. f. Genre d'anthozoaires octactiniaires, sous-ordre des alcyonidés, formant des colonies arborescentes, à squelette corné. (Les polypes sont pourvus d'un orifice bilabié ; à l'état de rétraction ils forment de grosses papilles sur les rameaux. Ils vivent dans diverses mers, à faible profondeur.)

EUNICIDÉS [*si-dé*] n. m. pl. Famille d'annélides errants, caractérisés surtout par leurs branchies plus ou moins ramifiées insérées à la base du carré dorsal. (Quelques eunicidés n'ont pas de branchies, d'autres sont tubicoles.)

EUNICITES [*tèss*] n. m. Nom donné à de curieuses empreintes qu'on observe sur des calcaires lithographiques de la Bavière et qu'on attribue à des vers du groupe des annélides errants.

EUNOME ou **EUNOMIUS,** évêque arien de Cyzique, né à Ducore, en Cappadoce, vers 320, mort vers 392. Après une jeunesse agitée, il apprit la théologie sous la direction de l'arien Aétius, fut ordonné diacre par Eudoxe d'Antioche, puis consacré évêque de Cyzique. Il enseignait que le Verbe et le Saint-Esprit étaient de simples créatures et exerça une influence telle qu'il dut être réfuté par saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Grégoire de Nysse. Il mourut en exil.

EUNOMIE ou **EUNOMIA,** petite planète N° 15, découverte par de Gasparis en 1851.

EUNOMIEN [*mi-in*] n. m. Partisan d'Eunome.

EUNOSIBIUS [*zi-biuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cucujidés, habitant la région des Guyanes. (Les *eunosibius* vivent en petites sociétés, à l'intérieur de loges creusées dans le pétiole des feuilles de certaines légumineuses, se nourrissant à la fois des tissus de leur nid et du liquide sucré que rejettent diverses cochenilles installées dans leur retraite.)

EUNOSTOS (*le Bon Retour*). Géogr. anc. Port occidental de l'antique Alexandrie (Egypte), compris entre le continent, l'Heptastade et l'île de Pharos. Il était fermé sur la haute mer par la pointe *Eunostos.*

EUNOSTOS. Mythol. gr. Héros adoré à Tanagra, en Béotie.

EUNOTIE [*ti*] n. f. Genre d'algues diatomées, famille des fragillariées, les unes vivant sur les plantes aquatiques submergées, les autres trouvées à l'état fossile.

EUNOUS, esclave syrien, natif d'Apamée, chef de la première révolte des esclaves de Sicile contre les Romains (135-133 av. J.-C.). Il se disait magicien, et racontait que la déesse Syrienne lui avait prédit la royauté. Il acquit une grande influence sur les autres esclaves, se mit à la tête d'une révolte des esclaves de toutes les parties de la Sicile, et prit le titre de roi sous le nom d'Antiochos. Il battit quatre préteurs et un consul envoyés contre lui. Enfin, en 133, Calpurnius Pison l'enferma dans Tauromenion. Cette ville prise, Eunous se cacha dans une caverne, où il fut découvert. Il fut emprisonné à Morgantira et y mourut peu après.

EUNUCHISME [*kissm'*] n. m. (de *eunuque,* autref. *eunuche*). Etat de celui qui est eunuque. || Auto-mutilation par castration volontaire.

— Hist. Influence des eunuques à la cour d'Orient.

EUNUCHOÏDE adj. (de *ennuque,* et du gr. *eidos,* aspect). Se dit d'un timbre de voix particulier, qui rappelle celui des castrats. || Aspect général du corps, rappelant celui des eunuques.

EUNUQUE [*nuk'*] n. m. (gr. *eunoukhos,* de *eunê,* lit, et *ekhein,* avoir, garder). Homme qui a subi la castration, et préposé, particulièrement, en Orient, à la garde des femmes : *Les sérails, les harems sont gardés par des* EUNUQUES.

— Adjectiv. : *Les nègres* EUNUQUES.

— Nom donné à des officiers des rois juifs chargés de la garde de la chambre, bien que nullement mutilés. || Nom donné à des sectaires fanatiques du IIIe siècle, qui se mutilaient eux-mêmes, et forçaient à se mutiler ceux qui tombaient entre leurs mains. (On les appelait aussi VALÉSIENS.)

— *Fig.* Homme sans énergie virile : *Par ce monde, il y a beaucoup plus d'*EUNUQUES *que d'hommes.* (G. Sand.)

— Mus. anc. Sorte d'ancienne flûte à trois trous, semblable au mirliton, et dont l'embouchure était recouverte d'une pelure d'oignon ou d'une peau très fine.

— ENCYCL. Ethol. et Hist. Le fanatisme et la jalousie ont souvent poussé les hommes à se mutiler eux-mêmes, ou à mutiler leurs semblables. Dans l'antiquité, on divisait les *eunuques* en différentes classes, suivant que la castration avait été plus ou moins tardive, plus ou moins complète. Les eunuques étaient choisis de préférence pour la garde des harems. En raison de leurs fonctions, les eunuques ont souvent joué un grand rôle politique, depuis le temps des pharaons jusqu'à nos jours. Vivant dans l'entourage du souverain et de ses favorites, dans le lieu même où se nouaient les intrigues, beaucoup d'entre eux ont rempli d'importantes charges de cour. Ils apparaissent dans le monde grec au temps des successeurs d'Alexandre le Grand. Ils pénètrent à Rome sous l'Empire, surtout au début du IIIe siècle, avec Elagabal. Ils se multiplient dans l'Empire byzantin, où ils ont été souvent tout-puissants. Quoique les eunuques soient généralement des êtres dégradés, l'histoire enregistre d'honorables exceptions : Favorinus, philosophe ami de Plutarque ; Aristonicos, général des Ptolémées ; Bagôas, qui fut en Perse un faiseur de rois ; Photin, ministre de Ptolémée ; Eutrope, ministre d'Arcadius ; Narsès, lieutenant de Justinien ; au XVe siècle, Ali, lieutenant de Soliman ; Abélard ; etc. Les eunuques ont joué un rôle dans certaines religions orientales, par exemple dans le culte de la déesse syrienne, dont ils étaient les prêtres.

Dans le christianisme, quoique l'Eglise n'ait jamais approuvé cette pratique, il y eut des eunuques volontaires, qui se mutilaient, comme Origène, pour n'être pas exposés à perdre la chasteté. Les imitateurs d'Origène furent si nombreux, que le concile de Nicée dut interdire aux eunuques l'accès du sacerdoce. Au moyen âge, certaines sectes, comme celle des *valésiens,* imposaient cette mutilation à leurs adeptes ; on a signalé l'existence de sujets analogues dans la Russie moderne.

La castration a été longtemps pratiquée en Italie, pour conserver la voix aux hommes destinés à chanter dans les églises et sur les théâtres, où les femmes n'avaient point le droit de paraître. V. CASTRATS.

— Physiol. V. CASTRATION.

Eunuque (L'), comédie de Térence, imitée de deux pièces de Ménandre : *l'Eunuque,* et *le Flatteur* (en gr. *Kolax*), et représentée l'an de Rome 583. Phédria aime la courtisane Thaïs, et, pour conserver ses bonnes grâces, que lui dispute un capitaine fanfaron, lui achète pour un grand prix un eunuque vieux et laid. Le capitaine, de son côté, lui offre une jolie esclave âgée de seize ans, appelée Pamphile. Chéréa, jeune frère de Phédria, aperçoit cette jeune fille et s'en éprend. Grâce à l'esclave Parménon, il s'introduit dans la maison de Thaïs en se faisant passer pour l'eunuque. Resté seul avec Pamphile, il profite de son sommeil pour abuser d'elle. Le cas est grave, car Pamphile est de condition libre, et Thaïs compte la rendre à ses parents. Chéréa épouse Pamphile. On retrouve dans cette pièce les personnages classiques de la comédie latine : le soldat fanfaron, la courtisane, l'esclave fripon, le parasite ; mais Térence a su garder la mesure dans le comique. La Fontaine, qui professait une vive admiration pour cette comédie, en donna, en 1656, une imitation adoucie.

EUOMPHALE [*eu-on-fal'*] ou **EUOMPHALUS** [*luss*] n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des solariidés, comprenant des coquilles en disque plat, à large ombilic, à tours de spire convexes avec carène dorsale. (Fossiles du silurien au trias ; maximum dans le carbonifère.)

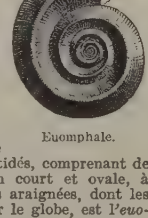
Euomphale.

EUOPHRYS [*friss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des attidés, comprenant de petites formes ramassées, à abdomen court et ovale, à livrée roussâtre. (L'espèce type de ces araignées, dont les nombreuses espèces sont répandues sur le globe, est l'*euophrys pubescens,* d'Europe.)

EUOSMITE [*oss*] n. f. Variété de résine fossile trouvée dans les lignites de Bavière et qui brûle en répandant une odeur agréable.

E.U.O.U.A.E. Mus. Abréviation des mots *seculorum Amen,* qui se trouve à la place de ces paroles, au-dessous des notes des cadences finales, dans les livres de plainchant.

EUOXYMÉTOPON [*ok-si*] n. m. Genre de poissons téléostéens, comprenant des formes de grande taille, très allongées et amincies graduellement de la tête à la queue, avec une petite nageoire caudale très échancrée ; la nageoire dorsale commence à la nuque par un grand rayon séparé des autres. (Ces poissons vivent dans les mers chaudes.)

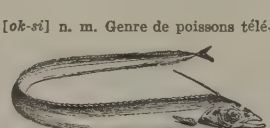
Euoxymétopon.

EUPARYPHA [*fa*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres de la famille des hélicidés, à coquille globuleuse, avec péristome épaissi et un test crétacé, mince, unicolore ou, le plus souvent, orné de nombreuses bandes étroites. (Le genre est caractéristique des régions circa-méditerranéennes où il est très répandu. Une espèce, abondante en France, mais seulement dans les régions voisines de la mer, l'*euparypha pisana,* est comestible.)

EUPATHIE [*ti*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *pathos,* souffrance). Résignation dans les souffrances.

EUPATOIRE n. f. (de *Mithridate Eupator,* roi de Pont, qui introduisit cette plante dans la médecine). Genre de plantes, de la famille des composées.

— ENCYL. Les *eupatoires* (*eupatorium*) sont des herbes ou arbrisseaux à feuilles ordinairement opposées, à fleurs roses, dont les capitules sont groupés en corymbes terminaux. On en connaît plus de cinq cents espèces, la plupart de l'Amérique tropicale. Une seule habite l'Europe : l'eupatoire chanvrine, eupatoire à feuilles de chanvre ou « chanvre d'eau » (*eupatorium cannabinum*), que l'on appelle aussi communément *herbe de sainte Cunégonde, origan aquatique ;* elle croît dans les lieux humides. Elle a été employée à l'intérieur contre les obstructions et à l'extérieur comme fondant sur les tumeurs du *scrotum.* Certaines espèces américaines (et notamment l'*eupatorium perfoliatum*) ont la réputation d'être toniques, fébrifuges. L'*eupatorium purpureum* (herbe à la gravelle) est vantée contre les inflammations chroniques de la vessie.

Eupatoire : *a,* groupe de fleurs ; *b,* graine.

EUPATORIA (en russe **Yevpatoria**), ville de la République autonome de Crimée (R. S. F. S. R.), sur la mer Noire ; 30.000 hab. La *Gheuz-Lévé* des Turcs, qui doit son nom au souvenir de l'Eupatoria des Grecs, a été prise par les Français en 1854, et occupée par eux pendant toute la guerre de Crimée. — Aux environs, lacs salés (Maïrac) exploités.

EUPATRIDES [*trid'*]. Antiq. gr. Membres de la classe noble, en Attique. (La noblesse héréditaire des Eupatrides forma longtemps une oligarchie, maîtresse du pouvoir politique et de la propriété foncière. Elle perdit la plupart de ses privilèges par la Constitution de Solon, mais conserva une grande influence par ses biens-fonds, et par les sacerdoces qui lui étaient réservés.)

EUPELME n. m. Genre d'insectes hyménoptères chalcidiens, famille des eupelmidés, comprenant de petites formes à ailes souvent rudimentaires, à thorax ovale, à tarière longue. (L'*eupelmus Geeri* est parasite des bruches des fèves.)

EUPELMIDÉS [*pèl, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères entomophages chalcidiens, comprenant les genres *eupelmus* et voisins.

EUPEN, ville d'Allemagne (Prusse, Prov. rhénane), au confluent de la Helle et de la Vesdre ; 14.350 hab. Ville industrielle (étoffes de laine, teintureries, papeteries, machines, etc.), qui fit partie du duché de Limbourg jusqu'en 1801, devint alors française, puis en même temps que Malmédy (1814) prussienne, et fut jusqu'en 1919 le ch.-lieu d'un cercle de la présidence d'Aix-la-Chapelle. Eupen a été rattachée à la Belgique par le traité de Versailles en 1919.

EUPEPSIE [*sî*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *pepsis,* digestion). Bon fonctionnement de l'estomac.

— ANTON. **Dyspepsie.**

EUPEPTIQUE [*tik'*] adj. et n. m. (de *eupepsie*). Physiol. Se dit de tout ce qui peut favoriser la digestion et surtout la digestion gastrique.

— ENCYCL. On distingue, généralement, les *eupeptiques* psychiques et les eupeptiques chimiques. Les premiers agissent par des impressions sensorielles qui déterminent la sécrétion de sucs digestifs très actifs (voir, sentir les mets agréables) ; les seconds agissent directement sur les glandes salivaires et gastriques pour provoquer leur sécrétion (sel, bouillon, osmasome). Les prétendus apéritifs non seulement ne sont pas des eupeptiques, mais encore, le plus souvent, ralentissent la sécrétion des sucs digestifs ou en altèrent la qualité.

EUPÉTAURE [*tôr'*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des sciuridés, comprenant des écureuils volants qui vivent dans la région indo-malaise.

EUPHANTE, philosophe et poète grec, né à Olynthe vers le IVe siècle av. J.-C. Il écrivit une histoire de son temps, plusieurs tragédies, et un *Traité sur la royauté,* adressé à son élève Antigone Ier, roi de Macédoine.

EUPHAUSIE [*fô-zî*] n. f. Zool. Genre de crustacés, de l'ordre des schizopodes, comprenant des formes ayant un peu l'aspect de crangons. (Ils ont de grandes affinités avec les décapodes ; ils possèdent une simple série de branchies, et leurs pattes thoraciques, ainsi que les abdominales, sont biramées.)

EUPHÈME [*fèm'*] n. f. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des platycercidés, comprenant de petites perruches australiennes, vertes et bleues et à longue queue, dont on connaît sept espèces.

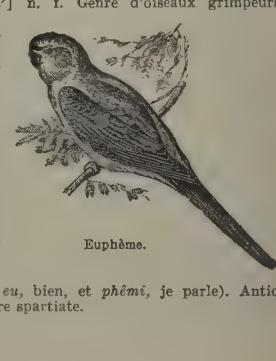
Euphème.

EUPHÉMÉ. Myth. gr. Nourrice des Muses. (On lui avait élevé une statue en marbre au pied de l'Hélicon, sur le chemin du bois sacré des Muses.)

EUPHÉMIE [*fé-mî*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *phêmi,* je parle). Antiq. gr. Nom d'une prière spartiate.

— Au plur. Hist. Distribution d'argent, qui se faisait en Sorbonne dans une assemblée spéciale, aux docteurs présents.

EUPHÉMIE (sainte), vierge de Chalcédoine, martyrisée vers 307. C'est dans l'église élevée sur son tombeau que se tint le quatrième concile œcuménique (451). Ses reliques furent transportées à Constantinople au VIIe siècle. — Fête le 16 septembre.

EUPHÉMIE, impératrice d'Orient, femme de Justin Ier (518-527). D'origine servile, elle s'appelait Lupicina. Maîtresse puis femme du soldat de fortune qui devint Justin Ier, elle monta sur le trône avec lui, et prit le nom de *Euphémia*.

EUPHÉMIOS, usurpateur byzantin. Il gouvernait la Sicile quand, menacé de disgrâce, il se révolta contre Michel II. Battu d'abord, il appela à son aide le sultan de Kairouan, rétablit ses affaires, mais périt dans un guet-apens devant Syracuse (827).

EUPHÉMIQUE [*mik'*] adj. Relatif à l'euphémisme : *Expression* EUPHÉMIQUE.

EUPHÉMIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière euphémique.

EUPHÉMISME [*missm'*] n. m. (gr. *euphèmismos;* de l'adj. *euphèmos,* de bon augure, formé de *eu,* bien, et *phèmi,* je dis). Rhétor. Figure qui consiste à adoucir par l'expression ou par le tour de la phrase la crudité de certaines idées ou de certains faits, et qui va même, comme l'antiphrase, jusqu'à employer un mot ou une locution dans un sens contraire à sa signification réelle.

— ENCYCL. Antiq. Chez les anciens, l'emploi des *euphémismes* avait une grande importance. Un mot éveillant une idée fâcheuse était pour eux un mauvais présage. Même dans les textes de lois, on évitait les termes de mauvais augure. Aussi, quand il fallait faire allusion à quelque idée triste et odieuse, comme celle de la mort, par exemple, avait-on recours à toutes sortes d'euphémismes. Pour le même motif on appelait *Euménides,* c'est-à-dire « Bienveillantes », les effrayantes Erinnyes, et Pont-Euxin, c'est-à-dire « Mer hospitalière », une mer fameuse par ses naufrages. Est-il besoin, d'autre part, de rappeler que c'est par un euphémisme nécessaire, qu'après l'exécution des complices de Catilina, Cicéron en annonça la nouvelle au Sénat par le fameux : « Ils ont vécu. »

EUPHOLE [*fol'*] n. m. Genre de coléoptères curculionidés, comprenant de gros charançons verts ou bleus, avec des bandes veloutées noires, azurées ou dorées. (Ces superbes insectes sont propres aux Molluques et à la Papouasie.)

EUPHONE [*fon'*] n. m. (de *eu,* et du gr. *phôné,* voix). Jeu de l'orgue, de huit à seize pieds, à anche libre. (On s'en sert uniquement comme jeu de *solo.*)

— Instrument de musique inventé par Chladni en 1789, et qui n'était guère autre chose qu'une variété de l'harmonica.

EUPHONE [*fon'*] n. m. Genre d'oiseaux de la famille des tanagridés. (Ces petits tangaras forment quarante espèces, propres au continent américain et à ses îles.)

— ENCYCL. Ces oiseaux chanteurs, vulgairement appelés *organistes,* ont un plumage de couleurs variées, leurs mœurs sont celles des tangaras. L'organiste des vieux auteurs est l'*euphonia musica,* de Saint-Domingue.

EUPHONIE [*ni*] n. f. (emprunté du gr. *euphônia,* formé de *eu,* bien, et *phônê,* voix). Soin que l'on prend d'éviter les sons ou groupes de sons qui paraissent durs à l'oreille : *C'est par* EUPHONIE *qu'on dit* marbre *au lieu de* marmre ; mon épée *pour* ma épée.

— GRAMM. Au sens littéraire l'*euphonie,* synonyme de *harmonie,* est une qualité qui relève seulement du goût et ne peut donner lieu à aucune règle précise. L'euphonie grammaticale est beaucoup plus déterminée et soumise, dans certaines langues, à des lois invariables. Les règles euphoniques du français ont généralement pour objet d'éviter les hiatus (*si l'on* au lieu de *si on, aima-t-il* au lieu de *aima-il*), ou de faciliter la prononciation des groupes de consonnes (*sembler* au lieu de *semler, tendre* au lieu de *tenre*). La *liaison* est la forme la plus fréquente de l'euphonie. Les usages euphoniques varient, naturellement, avec les époques.

— ANTON. **Cacophonie, dissonance.**

EUPHONIQUE [*nik'*] adj. Gramm. Qui produit, qui est destiné à produire l'euphonie ; qui a rapport à l'euphonie : *Tournure* EUPHONIQUE. *Lettre* EUPHONIQUE. *Après va, devant y, on met un* S EUPHONIQUE.

— ANTON. **Cacophonique.**

EUPHONIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière euphonique.

EUPHORBE. Myth. gr. Fils de Panthoos, Troyen célèbre par sa force. (Il blessa Patrocle, mais fut tué par Ménélas. Pythagore prétendait que l'âme d'Euphorbe était passée en lui, par l'effet de la métempsycose.)

EUPHORBE [*forb'*] n. f. (de *Euphorbe,* nom du médecin du roi Juba). Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées.

— ENCYCL. Les *euphorbes* (*euphorbia*) sont des plantes herbacées ou ligneuses, qui contiennent un latex blanc. On connaît environ sept cents espèces d'euphorbes, dont cinquante de la flore française. Parmi les espèces européennes, qui sont herbacées ou suffrutescentes, citons : l'épurge *lathyris,* l'euphorbe réveille-matin ou herbe aux verrues (*euphorbia helioscopia*), dont le suc épilatoire et vésicant passe pour détruire les verrues, et produit sur les yeux une insupportable démangeaison qui explique son surnom ; les euphorbes des vignes (*euphorbia peplus*), espèce envahissante. Certaines euphorbes des pays chauds ont le port des cactus (euphorbes cactiformes) ; telle est l'*euphorbe officinale* de l'Afrique et de l'Inde, dont la tige, haute de 1 à 2 m. et grosse comme le bras, porte des feuilles réduites à des épines. On cultive quelquefois ces espèces comme plantes grasses, dans les serres chaudes ou tempérées. L'euphorbe résinifère, à tige quadrangulaire, donne une gomme-résine jaunâtre, employée en art vétérinaire comme émétique et purgative. L'*euphorbe ipecacuanha,* de l'Amérique boréale, fournit le faux ipéca. L'*euphorbe intisy* de Madagascar donne une sorte de caoutchouc.

Euphorbe : *a,* fleur ; *b,* fruit ; *c,* graine grossie.

EUPHORBIACÉES [*for, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones.

— ENCYCL. Cette famille comprend plus de trois mille cinq cents espèces, la plupart tropicales, réparties entre deux cent vingt genres (*mercuriale, ricin, euphorbe, croton, jatrophe, phyllanthe,* etc.). Elles contiennent souvent du latex, dans des tubes continus et indéfiniment ramifiés. Leurs feuilles sont toujours solitaires, ordinairement simples et souvent stipulées. Les fleurs, actinomorphes et unisexuées, sont dioïques dans la mercuriale, monoïques dans le ricin, où les deux sortes de fleurs sont groupées dans une même inflorescence ; chez les euphorbes, l'inflorescence commune est tellement contractée qu'elle simule une fleur hermaphrodite. Il y a, généralement, un calice (absent chez les euphorbes) et quelquefois une corolle (croton, jatrophe, phyllanthe). Les étamines sont parfois ramifiées et parfois concrescentes par leurs filets. Le pistil, trimère, fournit un fruit capsulaire qui contient un petit nombre de graines à albumen oléagineux.

EUPHORBINE [*for*] n. f. Résine contenue dans la racine d'euphorbe.

EUPHORBIOXYLON [*for, ok-si-lon*] n. m. Genre comprenant les bois fossiles qui présentent la structure du bois des euphorbiacées vivantes.

EUPHORBIUM [*for-bi-om'*] n. m. Pharm. Suc gommo-résineux, qu'on extrait des euphorbes : *L'*EUPHORBIUM *est un poison très énergique.* (F. Gérard.)

EUPHORBONE [*for'*] n. f. Composé de formule $C^{20}H^{30}O$, fusible à 67°, extrait de la résine d'euphorbe.

EUPHORE [*for'*] ou **EUPHORUS** [*fo-russ*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des euphoridés, habituellement parasites, et dont on connaît plusieurs espèces propres à la France.

EUPHORIDÉS [*fo-ri-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères entomophages renfermant les genres : *microctonus, syncretus, euphorus, cosmophorus,* etc.

EUPHORIE [*fo-rî*] n. f. Genre de sapindacées, à fleurs polygames dioïques, comprenant des arbres de l'Asie et de l'Océanie tropicale. (On en connaît six espèces. L'*euphorie longana* a un arille jaunâtre sucré à goût vineux, que l'on nomme *longane* ou *litchi.*)

EUPHORIE [*fo-rî*] n. f. (du gr. *eu,* bien, et *phoros,* de *phorein,* porter). Méd. Sentiment de confiance, de satisfaction et de bien-être éprouvé, soit comme prodrome de certaines crises (hypersthénie gastrique), soit en raison de la cessation de la fièvre et d'une amélioration réelle ressentie (convalescence des maladies aiguës), soit enfin à titre de pure illusion sous l'influence de certains narcotiques (opium, morphine, éther, haschich) ou encore à la période terminale de plusieurs maladies comme la tuberculose. V. *Supplément.*

EUPHORIMÉTRIE [*fo, trî*] n. f. (du gr. *euphoria,* fécondité, et *métron,* mesure). Détermination de la fertilité d'un sol. (Peu us.)

EUPHORINE [*fo*] n. f. Nom pharmaceutique de la *phénylurélhane.*

EUPHORION, poète grec, né à Chalcis (Eubée) en 276 av. J.-C. Il étudia la philosophie à Athènes. Dans la dernière partie de sa vie, il devint bibliothécaire d'Antiochos le Grand. Il avait composé des monographies historiques, des épigrammes et des poèmes narratifs, où il se plaisait aux savantes interprétations de légendes, aux histoires d'amour, aux métamorphoses, au romanesque. Son style passait pour très recherché, même obscur.

Euphorion, personnage du second *Faust* de Gœthe, et fils de Faust et d'Hélène. Il personnifie l'âme du poète.

EUPHORIQUE adj. Qui éprouve de l'euphorie.

EUPHOTIDE [*fo*] n. f. Pétrogr. Gabbro à diallage souvent à gros éléments. (Ce gabbro est appelé « verde de Corso », quand le feldspath est saussuritisé et le diallage transformé en smaragdite.) Variété de hornblende verte.

EUPHRAIOS ou **EUPHRATOS,** philosophe grec du IVe siècle, disciple de Platon, né à Eurée (Eubée). Favori du roi Perdiccas, il gouverna la Macédoine en son nom. Revenu à Athènes après la mort de Perdiccas, il lutta contre Philippe et se donna la mort quand son parti eut succombé. On n'a de lui aucun ouvrage.

EUPHRAISE [*frèz'*] ou **EUPHRASIE** [*fra-zî*] n. f. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, comprenant des herbes à feuilles opposées, dentées ou incisées. (On en connaît une vingtaine d'espèces, dont dix en France ; l'une d'elles, l'euphraise officinale, passait pour guérir les ophtalmies, d'où son nom de CASSE-LUNETTES ou LUMINET.)

EUPHRANOR, peintre et sculpteur grec, né à Corinthe, actif aux alentours de 400 av. J.-C. Il travailla longtemps à Athènes et produisit des statues colossales, des tableaux, des vases ciselés. Comme peintre, il eut pour élèves Antidotos, Charmantide, Léonidas d'Anthédon. On admirait ses statues de *Pâris,* de *Léto tenant ses enfants,* d'*Héraclès,* d'une *prêtresse,* d'*Héphaistos,* de *Dionysos,* de *Philippe,* d'*Alexandre,* chacun dans son char, ainsi que les grandes peintures de la Stoa Eleuthérios sur le marché : *Thésée, les Douze grands dieux, la Bataille de Mantinée.* Euphranor avait écrit un traité : *De la proportion et des couleurs,* qui est perdu.

EUPHRATE, fleuve de l'Asie antérieure, qui arrose les parties orientales de la Turquie, puis de la Syrie de mandat français, traverse l'Irak de mandat britannique, et finit dans le golfe Persique. Cours, 2.160 kil. environ.

Les deux branches mères de l'Euphrate naissent sur les hauts plateaux de l'Arménie : celle de l'O., le *Kara-Sou,* non loin d'Erzeroum dont elle arrose la plaine, puis les thermes de l'Ilidja et Erzindjan ; celle de l'E., le *Mourad-Tchaï,* au nord du lac de Van, sur les flancs d'un contrefort occidental de l'Ararat, d'où elle court vers l'O.-S.-O. en laissant sur sa gauche Mouch et Kharpout. A Arabkir, le Mourad-Tchaï s'unit au Kara-Sou qui sort de cluses profondes et forme l'Euphrate. Celui-ci, après avoir contourné dans des gorges étroites l'extrémité ouest des montagnes qui délimitent au S. les plateaux arméniens, entre en pays plat à Biredjik. L'Euphrate n'est alors qu'à 160 kil. de la Méditerranée, dont il s'éloigne aussitôt pour courir d'abord presque droit au S., puis franchement au S.-E. à la lisière du désert de Syrie et des plaines de la Mésopotamie. Il arrose successivement Deires-Zor, Anah, Djibba, Hillé, proche des ruines de Babylone ; il reçoit à Bouzeïra son principal affluent de gauche, le Khabour, venu des terrasses du Kurdistan. Loin en aval, une fois recouvrées les eaux que, par le canal d'Indieh, il a envoyées dans la lagune marécageuse de Nedjef, d'où elles lui reviennent par le Chat el-Adrian, l'Euphrate absorbe une dérivation du Tigre, le Chat el-Amara, puis, à Korna, s'unit à ce fleuve lui-même pour former le Chat el-Arab (fleuve des Arabes) qui charrie leurs eaux jusqu'au golfe Persique.

L'Euphrate, qui garde pendant longtemps une allure torrentielle, est soumis à des crues périodiques. Il érode sans cesse sa rive droite. Ses divagations, ses débordements, son manque de profondeur dans sa partie inférieure sont de sérieux obstacles à l'utilisation pour la navigation de ce fleuve historique, sur les bords duquel ont fleuri jadis de très puissants empires.

Médaille d'Euphrate.

EUPHRATE, hérésiarque du IIe siècle. Il était, suivant saint Hippolyte, un des fondateurs de la secte gnostique des *Pérates,* du nom de la ville de *Péra,* où résidait Euphrate. Il enseignait que l'univers se composait de trois mondes différents que le Christ avait successivement rachetés, et identifiait le Christ au serpent. Nous ne savons rien des destinées de sa secte.

EUPHRATE, philosophe stoïcien, né soit à Tyr, soit à Epiphania (Syrie), soit en Egypte ; il mourut au IIe siècle de notre ère. Ses doctrines personnelles nous sont inconnues. Il entretint une longue controverse avec Apollonius de Tyane, dont il contestait les miracles ; il fut l'ami de Pline le Jeune, qui traça de ses vertus et de ses talents le portrait le plus flatteur. Arrien et Marc-Aurèle parlent avec éloge de son éloquence. Devenu vieux et malade, il se suicida, après en avoir demandé l'autorisation à l'empereur Adrien.

EUPHRON, tyran de Sicyone (IVe s. av. J.-C.). D'abord protégé de Sparte, puis de Thèbes, enfin des Arcadiens et Argiens, il chassa les oligarques. Mais, ceux-ci ayant repris l'avantage, il s'enfuit à Thèbes, où il fut assassiné (vers 365).

EUPHRON, poète athénien de la « comédie nouvelle » (IVe s. av. J.-C.). Nous connaissons les titres ou des fragments de quelques-unes de ses pièces.

EUPHRONE (du gr. *euphrôn,* bienveillant ; proprem. *la Bienfaisante*). Myth. gr. Surnom de la Nuit.

EUPHRONE ou **EUPHRONIUS** [*uss*] (saint), évêque de Tours, né en Gaule vers 504, mort vers 572. Neveu de saint Grégoire, évêque de Langres, il fut élu évêque de Tours et reconnu comme tel, après quelque résistance, par Clotaire Ier. Euphrone assista au troisième concile de Paris, en 557, et présida, en 567, le concile de Tours. Il rebâtit l'église de Saint-Martin de Tours, incendiée. — Fête le 4 août.

Vase d'Euphronios (Louvre).

EUPHRONIOS, poète et peintre de vases attique, qui travaillait de 510 à 470 environ av. J.-C. (On a retrouvé dans les nécropoles d'Etrurie de beaux vases à figures rouges sur fond noir qui portent sa signature, et dont les formes et les sujets sont très variés : plusieurs chefs-d'œuvre au Louvre.)

Euphrosine *ou le Tyran corrigé,* drame lyrique en cinq actes, paroles d'Hoffman, musique de Méhul, représenté à la Comédie-Italienne le 4 septembre 1790. C'est une des meilleures œuvres de l'auteur. On peut en citer l'ouverture, l'air bouffe du médecin Alibour, le quatuor, le finale du premier acte, et par-dessus tout, le duo dit « de la jalousie », qui est resté célèbre.

EUPHROSYNE. Myth. gr. Une des trois Charites.

EUPHROSYNE (sainte), née à Alexandrie au début du Ve siècle, morte en 470. A l'âge de dix-huit ans, pour échapper au mariage, elle prit des habits de moine et entra, sous le nom de l'eunuque Smaragde, dans un monastère d'hommes où elle vécut trente-huit années. Avant de mourir, elle se fit reconnaître de son père qui devint moine dans ce couvent. Bologne possède les reliques de sainte Euphrosyne. — Fête le 11 février, et chez les Grecs le 25.

EUPHROSYNE DOUKAS, impératrice d'Orient, de 1195 à 1203, et femme d'Alexis III. Belle, intelligente, énergique, elle domina l'empereur ; mais, par son luxe, son avidité, les scandales de sa vie, elle ruina le trésor et troubla l'Etat. Tombée aux mains d'Isaac II, restauré par les croisés (1203), elle fut remise en liberté par Alexis V Murzuphle (1204) ; elle finit par rejoindre son mari et, après avoir lutté, en Macédoine, contre Boniface de Montferrat, elle mourut à Arta, en Epire, vers 1211.

EUPHROSYNE, petite planète, N° 31, découverte par Ferguson en 1854.

EUPHROSYNE n. f. Genre d'annélides, de la tribu des

euphrosyninés, comprenant des vers marins à tête munie d'une caroncule, d'un ou plusieurs tentacules, et dont le parapode est très complexe.

EUPHTALMINE [*euf'-tal'*] n. f. Chlorhydrate d'un alcaloïde artificiel dérivé de la pipéridine, employé comme l'atropine.

Euphues *ou l'Anatomie de l'Esprit* (1579), suivi de *Euphues et son Angleterre* (1580), romans anglais de John Lyly. L'œuvre est une sorte de récit d'aventures dont le héros est Euphues, un jeune gentilhomme athénien. Il visite l'Italie et l'Angleterre et nous peint les mœurs contemporaines. Mais c'est le style du livre, style maniéré jusqu'au ridicule, chargé de métaphores alambiquées et d'allitérations savantes, qui assura sa vogue.

EUPHUÏSME [*fu-ism'*] n. m. (de *Euphuès*, ouvrage en style précieux, de Lyly). Langage maniéré qui était à la mode à la cour d'Angleterre sous Elisabeth.

— ENCYCL. L'*euphuïsme* est, pour l'Angleterre, l'équivalent du gongorisme espagnol, du marinisme italien, ou du langage précieux français. Shakespeare n'est pas exempt d'euphuïsme, bien qu'il ridiculise cette affectation dans *Peines d'amour perdues*. Ben Jonson en fait la satire dans *Chaque homme hors de son humeur* (Fastidius); enfin, Walter Scott a fait revivre un euphuïste, sir Pierre Shafton : c'est l'un des personnages du *Monastère*.

EUPHUÏSTE [*fu-isst'*] n. Littér. Qui parle l'euphuïsme; puriste.

EUPHUÏSTIQUE [*fu-iss-tik'*] adj. Relatif à l'euphuïsme.

EUPHYLLITE [*fi*] n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas et au genre muscovite.

Eupithécie.

EUPITHÉCIE [*té-si*] ou **EUPITHECIA** [*si*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larentidés, comprenant des petites phalènes, dont les chenilles (arpenteuses) vivent sur les plantes basses et les arbres. (Les chrysalides sont effilées et coniques. L'*eupithecia rectangulata* qui mesure environ 0m,03 d'envergure, est nuisible aux arbres fruitiers.)

EUPITTONATE n. m. Sel de l'acide eupittonique.

EUPITTONE n. f. Syn. de EUPITTONIQUE (*acide*).

EUPITTONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide dérivé de l'aurine obtenue pour la première fois par action de l'eau de baryte sur la créosote de hêtre. (Il constitue des aiguilles orangées solubles en bleu dans les alcalis.) || Syn. EUPITTONE, HEXAMÉTHOXYAURINE.

EUPLASTIQUE [*plass-tik'*] adj. (du gr. *eu*, bien, et de *plastique*). Méd. Favorable aux forces plastiques.

EUPLECTE ou **EUPLECTES** [*plèk'-tèss*] n. m. Genre de passereaux conirostres, famille des plocéidés, comprenant quatre espèces africaines. (L'euplecte franciscain de l'Ouest africain est l'ignicolore des oiseliers.)

EUPLECTE ou **EUPLECTUS** [*plèk'-tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères psélaphidés, comprenant de petites formes (2 à 3 millimètres de long) à tête triangulaire, à antennes épaissies vers l'extrémité.

Euplecte.

— ENCYCL. Les *euplectes* sont répandus surtout dans l'hémisphère boréal, dans l'Inde et en Australie. Ce sont de minuscules insectes roux, vivant avec les fourmis ou dans les détritus végétaux.

EUPLECTELLE [*plè-ktèl'*] n. f. Genre d'éponges siliceuses, famille des hexactinellidés.

— ENCYCL. Le corps des *euplectelles* a la forme d'un cylindre creux, atteignant un demi-mètre, dont la paroi est formée par un treillis de fils transparents, tissé régulièrement comme une élégante dentelle de verre. Ces éponges sont fixées à la base du cylindre à un corps solide plongé dans la vase, l'autre bout du cylindre est fermé par un élégant grillage qui empêche les parasites de pénétrer. De longs spicules vitreux entourent la base et contribuent à stabiliser l'animal dans le sol boueux.

Les euplectelles vivent dans les mers chaudes, notamment au S. du Japon, jusque vers 2.000 m. de profondeur.

EUPLÈRE n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés.

— ENCYCL. Ce genre comprend des formes élégantes, rappelant les mangoustes et les civettes, dont elles ont les mœurs, et qui habitent l'est de Madagascar. L'espèce type est l'*eupleres Goudoti*, joli animal à longue queue très fourrée, à pelage laineux brun roux, luisant et fourni, gris orangé à la poitrine et au ventre, à petite tête terminée par un museau fin et pointu. C'est le *falanouc* des Malgaches. Sa longueur, du museau à l'extrémité de la queue, est d'environ 70 cm.

Euplère.

EUPLOCOME ou **EUPLOCOMUS** [*muss*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, renfermant de jolis faisans des régions montagneuses de l'Inde, de l'Indochine et du Tibet.

EUPNÉE [*pné*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *pneïn*, respirer). Respiration normale.

— ANT. Dyspnée.

EUPODISCÉES [*diss-sé*] n. f. pl. Bot. Famille d'algues diatomacées, dont le genre *eupodisque* est le type, et renfermant les formes à frustules en forme de disque, munies sur leurs faces frontales de saillies tuberculeuses.

EUPODISQUE [*dissk'*] n. m. Genre d'algues diatomacées appendiculatées, de la famille des eupodiscées, comprenant des espèces vivantes et des espèces fossiles.

EUPODIUM [*di-om'*] n. m. Genre de fougères, comprenant des plantes à larges frondes bi- ou tripennées, avec un rhizome charnu. (La seule espèce du genre, *eupodium Kaulfuni*, de l'Amérique équinoxiale, est souvent cultivée dans les serres.)

EUPOGONIE [*ni*] n. f. Bot. Genre d'algues floridées rhadomélacées, qui se trouvent dans l'Adriatique.

EUPOLÈME, historien grec qui vivait, croit-on, au Ier siècle av. J.-C. Il reste de lui quelques fragments d'ouvrages relatifs aux Juifs.

EUPOLIDIEN [*di-in*] adj. m. (du nom du poète *Eupolis*). Métriq. gr. Vers formé de quatre pieds qui sont, dans l'ordre : ditrochée ou antispaste, choriambe, ditrochée ou antispaste, crétique.

EUPOLIS, poète comique grec, fils de Sosipolis, né à Athènes vers 446 av. J.-C., mort en 411, un des maîtres de la comédie ancienne, à côté de Cratinos et d'Aristophane. A dix-sept ans, il fit représenter sa première pièce. Il remporta sept fois le premier prix. D'abord ami d'Aristophane, il collabora, dit-on, aux *Chevaliers* (424). Puis les deux poètes se brouillèrent et s'accusèrent de plagiat. Eupolis se noya dans l'Hellespont au cours d'une expédition militaire. Il avait composé une quinzaine de comédies, dont il reste d'assez nombreux fragments : entre autres, *les Chèvres* (vers 423); le premier et le second *Autolycos* (421 et 411); *les Flatteurs* (421); *le Maricas* (420); *les Baptes* (415), et d'autres pièces de date incertaine : *les Taxiarques, les Dèmes, les Villes*, etc. Aussi spirituel qu'Aristophane, il se distinguait par la puissance de l'imagination et l'âpreté satirique.

EUPOMPE de Sicyone, peintre grec (première moitié du IVe s. av. J.-C.), créateur du genre sicyonien. Pline nous a conservé un mot de lui : « Quel modèle dois-je suivre? lui demanda Lysippe. — La nature », répondit Eupompe.

EUPORE ou **EUPORUS** [*russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères cérambycidés, comprenant de beaux capricornes vert doré et bleu brillant, habitant l'Afrique tropicale et Madagascar.

EUPRAXIE [*pra-ksi*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *praxis*, action). Physiol. Adaptation exacte des mouvements à un but déterminé.

EUPREPES [*pré-pèss*] n. m. Genre de reptiles sauriens voisins des scinques, comprenant une quinzaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde, surtout d'Afrique.

EUPRÉPIADÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères bombycides, comprenant les papillons vulgairement appelés *écailles*.

EUPROCTE [*prokt'*] ou **EUPROCTUS** [*prok-tuss*] n. m. Genre de batraciens urodèles comprenant des tritons de Corse, de Sardaigne et des Pyrénées.

Euprocte.

— ENCYCL. Les *euproctes* se distinguent des autres tritons par l'absence de crête caudale. Ce sont des animaux de montagne que l'on trouve dans les lacs et les étangs jusqu'à plus de 2.000 m. d'altitude.

EUPROCTIS [*prok'-tis*] n. m. Entom. Syn. de LIPARIS.

EUPSAMMIDÉS n. m. pl. Zool. Famille des coralliaires perforés, représentée par de nombreuses espèces vivantes et fossiles.

— ENCYCL. Les uns restent toujours simples, c'est le cas des *balanophyllia* des mers actuelles; les autres forment des colonies arborescentes (*dendrophyllia* des mers européennes) ou en plaques (*astroïdes* des côtes d'Algérie). La plupart des espèces sont fixées à un support solide, mais d'autres sont libres. Le plus souvent le polype est jaune, orangé ou rouge, avec une infinité de variations.

EUPSAMMIE [*mî*] n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires, famille des eupsammidés, comprenant des polypiers turbinés, fossiles dans les terrains tertiaires.

EUPTELEA [*pté-lé*] n. f. Genre de magnoliacées, comprenant des arbres à bourgeons écailleux, à feuilles alternes, à fleurs fasciculées, originaires du Japon.

EUPYCHROÏTE [*kro*] n. f. Minér. Phosphate naturel de calcium. (Variété fibreuse d'apatite.)

EUPYRINE n. f. Antiseptique dérivé de la vanilline.

EUQUININE [*ki*] n. f. Carbonate d'éthyle et de quinine, constituant un fébrifuge mieux toléré que la quinine.

EURAFRIQUE, nom donné parfois à l'ensemble géographique Europe-Afrique.

EURALITE n. f. Espèce minérale appartenant au genre chlorite. (Variété de delessite.)

EURASIE [*zî*]. Ensemble continental formé par l'Europe et l'Asie.

EURASIEN [*zi-in*], **ENNE** n. et adj. (angl. *eurasian*). Appellation appliquée dans l'Inde aux métis issus du croisement entre un Européen et une Hindoue. Ces métis, plus grands que les Hindous, moins corpulents que les Anglo-Saxons, possèdent généralement un très beau type. Méprisés par toutes les castes de l'Hindoustan, tenus à l'écart par les Anglais, ils ont cessé néanmoins, depuis 1858, d'être exclus de l'armée britannique, dans laquelle ils forment actuellement des corps entiers.

EURCHIN ou **EURCHON** n. m. Nom vulgaire d'un champignon, l'*hydne bosselé*.

EURE, rivière française du Perche et de la Beauce, qui baigne Chartres, Maintenon, Nogent-le-Roi, Anet, Pacy, Louviers, et reçoit à gauche la Blaise, l'Avre et l'Iton, avant de finir dans la Seine (rive gauche) près de Pont-de-l'Arche. Cours, 225 kil.

EURE (DÉPARTEMENT DE L'). Ce département tire son nom de l'*Eure*, affl. gauche de la Seine; il est compris entre la Seine-Inférieure, l'Oise, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir, l'Orne et le Calvados et touche, sinon à la mer, du moins à l'embouchure de la Seine. Il est tout entier emprunté à la province de Normandie. Sa superficie est de 6.037 km²; sa population de 315.902 hab. V. *Supplément*.

L'Eure comprend 3 arrond. (*Évreux*, ch.-lieu; Les Andelys, Bernay), 36 cant., 700 comm.; il a 52 hab. au km². Il fait partie de la 3e région militaire, et forme le diocèse d'Evreux, suffragant de Rouen. Il ressortit à la cour d'appel de Rouen et à l'académie de Caen.

Bien qu'assez uniformément sec et plat, le département de l'Eure se divise en plusieurs régions naturelles : 1° au nord de la Seine, le *Vexin normand* correspond à peu près à l'arrond. des Andelys; c'est un plateau de craie que les rivières entaillent profondément (falaise des Andelys sur la Seine) et que recouvrent çà et là quelques plaques de limons tertiaires supérieurs. Généralement dénudé, le plateau du Vexin possède quelques forêts au nord (forêts de Gisors et de Lyons) et vers les pentes de la Seine (forêts de Vernon, des Andelys). Le point culminant est à 117 m., dans la forêt de Lyons; 2° l'*île de Grâce* entre la Seine et l'Eure, étroit plateau où les limons et les sables

EURE

0 5 10 15 20 Kil.

Préfecture — Ch.ins de fer
S. Préfecture — Limites
Ch.l. de Canton — de Départt
Commune — d'Arrond.t
Évêché

tertiaires de tous âges s'étalent en plaques épaisses, et relativement très boisée ; 3° *la plaine de Saint-André*, au sud-est du département, entre l'Eure et l'Iton, entièrement tertiaire, monotone comme la Beauce, dénudée, mais assez élevée (228 m.) ; 4° l'*Ouche*, au sud, entre la Charentonne et l'Iton, également tertiaire, mais humide et couverte de vastes forêts (Breteuil, Conches, Beaumont, Evreux) ; 5° la *campagne du Neubourg*, au nord de l'Ouche, vers la Seine, entièrement crétacée, verdoyante et de grande dispersion ; 6° le *Lieuvin* à l'Ouest, vraie Normandie bocagère, continuation des plantureux herbages du Calvados ; enfin 7° le *Roumois*, plaine basse, vers la Seine, en partie crétacée, en partie limoneuse récente. Dans l'ensemble, le pays est monotone et dénudé sur les plateaux, pittoresque, verdoyant, accidenté sur le rebord des vallées étroites et profondes de 50 à 100 m.

Le climat est océanique, très doux sont les hivers et aussi les étés ; la moyenne est de 11° à Evreux, et les pluies, très fréquentes, sont cependant peu abondantes (de 0m,60 à 0m,65) réparties sur toute l'année. Le fleuve principal, collecteur de la plupart des eaux est la Seine (68 kil. dans le département où elle commence son estuaire), elle y reçoit au nord l'Epte, l'Andelle, au sud l'Eure, navigable depuis Louviers, la Risle, navigable depuis Pont-Audemer ; l'Eure y reçoit l'Aire et l'Iton, la rivière d'Evreux, et la Risle y reçoit la Charentonne. Seul, un ruisseau, la Calonne, est indépendant de la Seine et porte ses eaux au fleuve côtier la Touques, dans le Calvados.

La population, normande, est plus dense dans les arrondissements d'Evreux, les Andelys, plus rare dans celui de Bernay. Elle décroît depuis plus de trois quarts de siècle. En 1841, l'Eure avait encore 425.000 habitants. Elle est donc tombée, en quatre-vingt-cinq ans, de 70 à 52 au km², fait uniquement imputable à la faiblesse de la natalité, car l'émigration vers Paris est insignifiante. L'agriculture occupe 75 p. 100 de la population ; le Vexin, la plaine Saint-André et le Neubourg, très fertiles, produisent de vastes champs de blé, d'avoine et de betterave sucrière et des prairies artificielles. L'élevage pour la boucherie et la fromagerie se fait dans les vallées (Risle, Epte, Eure, Andelle), et partout l'on élève aussi de beaux chevaux. On cultive les pommes à cidre.

L'industrie textile est la plus pratiquée. L'Eure a le quatrième rang en France pour le coton (Evreux, Brionne) et un bon rang pour la laine (Montfort, Bernay, etc.). L'industrie métallurgique travaille surtout le cuivre et le laiton, puis le fer (Bray, Navarre, Evreux, Verneuil). Il faut citer aussi les sucreries, papeteries (Pont-Audemer), tanneries.

Le département de l'Eure est bien desservi par les voies de communication. Trois grandes lignes : Paris-Le Havre, par Vernon, Vauvray, Pont-de-l'Arche ; Paris-Cherbourg, par Evreux, Serquigny, Bernay ; Paris-Granville, par Verneuil, et de nombreuses transversales : Rouen à Chartres, Rouen à Serquigny, Honfleur à Evreux. Il existe deux lignes d'intérêt local.

Eure-et-Loir (département d'). Ce département tire son nom des rivières qui l'arrosent ; il est compris entre l'Eure, la Seine-et-Oise, le Loiret, le Loir-et-Cher, la Sarthe et l'Orne. Il a été emprunté aux provinces de l'Orléanais, à part quelques villages à l'Ile-de-France, et du Maine (moitié de l'arrond. de Dreux et canton de Nogent-le-Rotrou). Sa superficie est de 5.940 km² ; la population de 258.110 hab. Ch.-lieu *Chartres*. V. *Supplément*.

Le département comprend 4 arrond. (*Chartres*, ch.-lieu ; Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou), 24 cant., et 426 comm. Il fait partie de la 4e région militaire, forme le diocèse de Chartres, suffragant de Paris, ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Paris.

Au point de vue physique, il se divise en quatre régions naturelles : 1° entre l'Eure, son affluent la Voise et le département de Seine-et-Oise, c'est l'extrémité de l'Ile-de-France (Hurepoix), calcaire, imperméable, humide, avec des petits étangs, de jolis vallons et des bois (forêt de Dreux) ; 2° le reste de l'arrond. de Dreux et une partie de celui de Chartres, au nord et à l'est de l'Eure, forment le *Thimerais* et le *Drouais*, rapprochés de la Normandie, plateaux de craie que recouvrent les argiles à silex imperméables ; les étangs y stagnent, il y a de beaux herbages et de grands bois (forêts de la Ferté-Vidame, de Senonches), les vallées y sont profondes et abruptes et leurs pentes couvertes de silex ; 3° le canton de Nogent-le-Rotrou forme le *Petit Perche*, entièrement crétacé à sable et à argile imperméable où l'eau ruisselle partout, où la population se disperse, où les prairies et les arbres, formant bocage, rappellent le Maine voisin. Les collines s'élèvent (285 m. à Rougemont, point culminant), se ravinent, le pays apparaît pittoresque et presque tourmenté ; 4° la plus grande partie de l'arrond. de Chartres (*pays Chartrain*) et l'arrond. de Châteaudun (*Dunois*) appartiennent aux formations de la Beauce. C'est l'immense dalle tertiaire dénudée, presque sans arbres, sans eau, où le vent circule librement, mais où la richesse du sol est proverbiale.

Le climat est assez semblable à celui de Paris, et a la même moyenne annuelle ; mais, en dépit des vents d'ouest, la sécheresse est grande et la moyenne de pluie inférieure à celle de la France (0m,54). Les eaux vont à la Seine par l'Eure et ses affluents : la Voise beauceronne et la Blaise percheronne ; à la Loire, par le Loir et ses affluents : l'Ozanne percheronne et la Conie qui se traîne sans écoulement et forme d'insalubres marécages. L'Huisne du Perche va à la Sarthe.

Le département décroît en population, mais assez lentement. Il a atteint son maximum en 1851 avec 294.890 hab. Il avait alors 50 hab. au km², contre 45,5 aujourd'hui. Le dépeuplement est plus sensible dans le Perche et le Thimerais, que dans la Beauce. Le département est surtout agricole. La Beauce cultive, par grandes fermes rassemblées, le blé (32 hl. à l'hectare) et la betterave fourragère et la betterave à sucre. Le Thimerais a ses forêts et ses prairies grasses et sa terre lourde ; on y fait l'élevage des vaches laitières (excellent beurre expédié à Paris) et des moutons mérinos (Dreux). Le Perche bocager fait en outre l'élevage des chevaux.

L'industrie, à part quelques industries agricoles ou alimentaires, est insignifiante. Nogent-le-Rotrou fabrique des serges, Châteaudun des toiles, Chartres de la bonneterie. Enfin, il y a de belles carrières de pierre à bâtir.

Les voies de communication sont nombreuses et importantes. Les unes sont du réseau de l'Etat : lignes de Paris à Granville, par Dreux ; de Paris en Bretagne et à Bordeaux, par Chartres (bifurcation des deux lignes vers Le Mans et vers Saumur), et transversales : Rouen-Orléans, par Dreux et Chartres, Dreux-Auneau, Verneuil-Brou ; les autres appartiennent au réseau d'Orléans : Paris-Tours, par Châteaudun ; Paris-Orléans, par Toury. Par contre, il n'y a ni rivières navigables, ni canaux.

eurêka, mot grec qui signif. *J'ai trouvé*, et qui est devenu proverbial. C'est l'exclamation d'Archimède découvrant tout d'un coup, au bain, la loi connue sous le nom de *Principe d'Archimède*. V. Archimède.

EURÉSOL n. m. Ether monoacétique de la résorcine, formant une masse fluide employée pour durcir l'épiderme.

EURHODINES [*din'*] n. f. pl. Matières colorantes dérivées du noyau de la phénazine.

— Encycl. Les *eurhodines* sont des aminophénazines. On les obtient en oxydant une paradiamine en présence d'une métadiamine, ou en condensant une métadiamine avec un dérivé paranitrosé d'amine tertiaire. Les principaux colorants de cette série sont le *violet neutre* et le *rouge de toluylène* teignant le coton mordancé au tanin. Les colorants appelés *safranines* et *mauvéines* sont des dérivés phénylés d'eurhodines.

EURHODOLS [*dol'*] n. m. pl. Dérivés oxhydrylés de la phénazine, obtenus à partir des eurhodines. (Ils n'ont pas reçu d'application en teinturerie.)

EURHYTHMIE [*mi*] n. f. Mus. V. eurythmie.

EURHYTHMIQUE [*mik'*] adj. Mus. V. eurythmique.

Euric ou **Evaric**, roi des Wisigoths de Toulouse, né vers 420, mort à Arles en 484. Il succéda, en 466, à son frère Théodoric, qu'il avait fait assassiner. Ce fut un grand conquérant et un grand administrateur. Il soumit à son empire la Gaule jusqu'à la Loire, la Provence, et toute l'Espagne ; arien fervent, il se montra dur au clergé catholique, au moins en Provence.

Euridice, pastorale lyrique italienne, poésie d'Ottavio Rinuccini, musique de Giacomo Peri, représentée en grande pompe à Florence, au palais Pitti, le 6 octobre 1600, pour solenniser les noces de Marie de Médicis avec le roi de France Henri IV. Ce fut la première tragédie pour musique, écrite en style dramatique, dans laquelle fut appliquée la division de la mesure. Cette tentative devait, en peu d'années, aboutir à la création du vrai drame lyrique.

Euripe, canal très resserré (65 m.) séparant la partie méridionale de l'île de Nègrepont (ancienne Eubée) de la Grèce continentale (Béotie) et franchi par un pont. Les anciens avaient déjà profité de l'étroitesse du détroit pour y construire une chaussée et un pont. Ils avaient remarqué aussi le curieux phénomène de renversement de courant qui s'y produit. Le courant, à la vitesse d'environ 12 kil. à l'heure, change quatre fois par jour de direction avec la marée, quand il est régulier, et quatre fois par vingt-quatre heures, sans suivre aucune loi, quand il est irrégulier ; de là son nom (*Euripos*, changeant, inconstant). La marée de l'Euripe présente aussi de nombreuses anomalies. Une tradition ancienne veut qu'Aristote se soit noyé dans l'Euripe.

EURIPE n. m. Antiq. rom. Canal, fossé ou cours d'eau artificiel. ‖ Canal qui, dans les cirques, séparait l'arène des gradins, et les bêtes féroces des spectateurs.

Euripide, poète tragique grec, né à Salamine, probablement en 480, mort en Macédoine en 407 ou 406 av. J.-C. Il était fils de Mnésarchides et de Clito. Suivant les uns, il appartenait à une famille noble ; suivant d'autres, son père était cabaretier et sa mère marchande de légumes. En tout cas, Euripide reçut une éducation complète. D'après des traditions un peu suspectes, il aurait d'abord étudié la peinture, et aurait même été athlète. Ce qui est certain, c'est qu'il se tourna vite vers la poésie et le théâtre. A vingt-cinq ans, il fit jouer sa première tragédie, *les Péliades* (455). Sa première victoire date de l'année 421. Il avait étudié la philosophie et les sciences ; l'influence des philosophes et des sophistes, d'Anaxagore, de Protagoras ou de Prodicos, est très marquée dans son œuvre. Il s'était, dit-on, marié deux fois, mais n'avait pas été heureux en ménage. Il laissa trois fils dont l'un fut marchand, le second acteur, le troisième, qui s'appelait Euripide comme son père, poète tragique. Vers la fin de sa vie, Euripide se retira à la cour d'Archélaos, roi de Macédoine. Il y mourut dévoré par des chiens, suivant la légende. Il avait composé quatre-vingt-douze drames, dont le plus grand nombre ne nous sont connus que par les titres ou des fragments. Dix-neuf tragédies nous sont parvenues entières. On peut déterminer avec plus ou moins de précision la date de : *Alceste* (438), *Médée* (431), *Hippolyte* (428), les *Héraclides* (430-427), *Andromaque* (vers 426), *Hécube* (vers 424), *Héraclès* (vers 424), les *Suppliantes* (422), *Ion* (vers 418), les *Troyennes* (415), *Iphigénie en Tauride* (414), *Electre* (413), *Hélène* (412), les *Phéniciennes* (409 ou 408), *Oreste* (408), *Iphigénie à Aulis* et les *Bacchantes*, composées en Macédoine et représentées après la mort du poète, en 405. Nous n'avons aucune indication chronologique sur le *Cyclope*. Quant au *Rhésos*, on s'accorde aujourd'hui à penser qu'il n'est pas d'Euripide. Comparé au théâtre d'Eschyle et de Sophocle, le théâtre d'Euripide présente beaucoup de nouveautés : importance de l'analyse des passions amoureuses et des rôles de femmes ; emploi du pathétique, jusqu'à l'abus et au procédé ; préoccupations scientifiques et philosophiques ; effort pour rajeunir les mythes et trouver d'autres sujets ; usage des prologues ; physionomie nouvelle des chœurs, qui deviennent presque indépendants de l'action ; souci du costume et de la mise en scène. Par ces innovations, Euripide flattait les goûts nouveaux du public. Aussi fut-il très populaire à Athènes, et les attaques répétées d'Aristophane suffiraient à l'attester. Par le caractère déjà tout moderne de son théâtre, il nous est plus facilement accessible qu'Eschyle et Sophocle. Il a bien souvent inspiré les poètes : Corneille dans sa *Médée*, Racine dans son *Andromaque*, sa *Phèdre*, son *Iphigénie*, etc.

— Iconogr. *Euripide.* Sculpture antique. Musée de Naples. (V. planche *Beaux-Arts LVI.*)

EURIPIDIEN [*di-in*] adj. m. Métr. Se dit d'une tétrapodie trochaïque catalectique, c'est-à-dire à laquelle manque une partie du dernier pied.

EURIPIDOMANIE [*nî*] n. f. (gr. *euripidomania*). Littér. Passion outrée pour les œuvres et le genre d'Euripide. (Mot créé par Lucien.)

— Encycl. Lucien plaisante sur ce mot dans plusieurs passages. Il accuse *d'euripidomanie* et le philosophe Ménippe et Zeus, le maître des dieux, et lui-même. Dans l'amusante description qui ouvre son traité *Sur la manière d'écrire l'histoire*, il présente l'euripidomanie comme une sorte d'épidémie qui se déchaîna sur la ville d'Abdère à la suite d'une représentation de l'*Andromède* d'Euripide, et qui altéra la raison des habitants. Raillerie à part, cette admiration enthousiaste n'était pas particulière aux Abdéritains. Au dire de Plutarque, beaucoup des Athéniens faits prisonniers dans l'expédition de Sicile, et vendus comme esclaves, obtinrent leur liberté en chantant des vers d'Euripide.

EURISTIQUE [*riss-tik'*] n. f. et adj. Didact. V. heuristique.

EURITE n. f. Pétrogr. Terme ancien servant à désigner les microgranites et les rhyolites dépourvus de grands cristaux.

EUROPA, petite planète, N° 52, découverte par Goldschmidt en 1858.

EUROPA, petite île française de l'océan Indien (canal de Mozambique), dépendante de Madagascar.

EUROPE. Myth. gr. Fille de Phœnix ou d'Agénor, roi de Phénicie, et sœur de Cadmos. Elle se promenait un jour avec ses compagnes sur une plage de Phénicie, quand elle fut enlevée par Zeus métamorphosé en taureau. Agénor envoya à sa recherche Cadmos et ses frères. Zeus emporta Europe à travers la mer. Il aborda en Crète. De son union avec Europe naquirent Minos, Rhadamanthe et Sarpédon. Plus tard, Europe épousa Astérion, roi de Crète. En Crète et dans plusieurs pays de la Grèce continentale, on célébrait en l'honneur d'Europe la fête appelée *Hellotia*. Cette héroïne a été souvent chantée par les poètes.

— Iconogr. *Europe* a inspiré beaucoup d'artistes anciens, notamment les peintres de vases. On la représentait tantôt jouant sur la plage avec ses compagnes, sous la surveillance d'un pédagogue, au moment où s'approchait le taureau; tantôt montée sur le taureau dans une prairie, ou emportée par lui en pleine mer; ou bien en Crète, recevant les hommages de Zeus. Les aventures d'Europe ont inspiré aussi bien des peintres modernes.

Citons l'*Enlèvement d'Europe*, un des chefs-d'œuvre de Paul Véronèse (au palais des Doges, à Venise): le taureau, en qui s'est métamorphosé le maître des dieux, est accroupi au milieu d'un riant paysage; Europe, assise sur le dos de l'animal divin, s'abandonne aux soins de ses suivantes. Au-dessus d'elle, de petits amours voltigent. L'*Enlèvement d'Europe* a été fréquemment représenté: par Claude Lorrain (Buckingham Palace); par le Titien; par l'Albane (Offices); par le Dominiquin (Munich); par Van Balen (Belvédère); par Mignard, Natoire, Boucher; en 1869, Gustave Moreau a exposé une toile intitulée: *Jupiter et Europe.* (V. planche *Beaux-Arts LV.*)

EUROPE, deuxième satellite de Jupiter, découvert par S. Marius en 1610; la durée de sa révolution est de $3^j\ 13^h\ 17^m\ 53^s,7$.

EUROPE, une des cinq parties du monde, et l'une des trois parties de l'ancien continent. Les mers qui la limitent sont: au N. l'océan Glacial Arctique, à l'O. l'océan Atlantique, au S. la Méditerranée, les Dardanelles, la mer de Marmara, le Bosphore, la mer Noire, la mer Caspienne. Entre ces deux dernières la haute chaîne du Caucase. A l'E., ses limites sont indécises: on s'accorde pour reconnaître que les monts Ourals et le fleuve Oural la séparent de l'Asie; toutefois les uns et l'autre sont si peu des obstacles que des provinces russes les chevauchent.

De ce fait, il est difficile de déterminer exactement la superficie de l'Europe. Elle est d'environ 10 millions de km², légèrement supérieure à celle de l'Océanie (8 et demi), trois fois moindre que celle de l'Afrique (30). Elle n'atteint au S. que le 35e degré N. (en Crète), à 4.000 kil. de l'équateur, au N. le 71e degré N. (cap Nord) à 2.000 kil. du pôle. Sa forme s'effile de l'E. à l'O.

I. Géographie physique. *Géologie et orographie.* La formation de l'Europe est le résultat de plissements primaires et tertiaires séparés par de longues périodes de sédimentation marine. A l'époque primaire, le plissement huronien et le plissement calédonien se reconnaissent encore dans le nord de l'Irlande, l'Ecosse, les Alpes de Scandinavie et la Finlande, plus ou moins rabotés par l'érosion, où les terrains archéens apparaissent à la surface; le plissement hercynien, en forme de V dont la pointe doit être cherchée aux environs de Decazeville en France, a laissé le sud de l'Irlande, la Cornouailles et le Pays de Galles, l'Armorique, le Massif Central, les Vosges et la Forêt Noire, le massif schisteux rhénan, le Harz et la Bohême. La longue et calme sédimentation de l'époque secondaire a rempli les plaines du bassin parisien, de la Baltique, de l'Allemagne et la Russie. Le soulèvement alpin contournant certains socles méditerranéens anciens (plateaux espagnols, Sicile, Sardaigne, Corse, Maures, Esterel et Rhodope) a construit les Cantabriques, les Pyrénées, les Alpes et les Apennins, le Jura, les Karpates et le Balkan, et enfin le Caucase, tandis que des golfes ou des effondrements se colmataient ou s'asséchaient: bassin d'Aquitaine et du Pô, plaine de Hongrie. La fin de l'époque tertiaire et l'époque quaternaire ont vu l'extension des grands glaciers, et tout particulièrement une immense calotte glaciaire qui, partant du pôle, descendait jusqu'au centre de l'Allemagne. C'est à elle que sont dues les landes de sable et les lacs qui criblent les entours de la mer Baltique.

Cette histoire géologique a amené les géologues à distinguer en Europe plusieurs grandes zones:

1° Le *bouclier baltique*, homologue des boucliers canadien et sibérien, région très anciennement consolidée qui comprend toute la Scandinavie, la Finlande et une partie de l'Angleterre.

Sur ses bords se sont formées successivement du N. au S. des chaînes de montagnes: la chaîne *huronienne* (d'âge précambrien), la chaîne *calédonienne* (entre le silurien et le dévonien), et chaque fois, après l'érosion de cette chaîne, le bouclier baltique s'est trouvé agrandi de la zone correspondante;

2° Plus au S. se trouve une grande zone qui comprend le nord de l'Allemagne, le sud de l'Angleterre et peut-être le bassin de Paris, dans laquelle les mers géologiques sont venues s'installer à maintes reprises;

3° La zone des *massifs hercyniens* (Bohême, massif rhénan, Massif central français), restes de la grande chaîne hercynienne (plissée entre le carbonifère moyen et le carbonifère supérieur). Cette zone est très souvent émergée;

4° La *région pyrénéo-alpine*, conquise, aux temps tertiaires, sur la zone suivante. C'est aux époques anciennes une région méditerranéenne avec forme très différente des régions du Nord;

5° Les *régions méditerranéennes*, où la mer s'est maintenue en permanence, ou à peu près, au cours des époques géologiques, et qui est maintenant très réduite entre les deux fragments des chaînes alpines du Nord (Alpes, Pyrénées) et du Sud (Atlas);

6° La *plate-forme russe*, vaste plateau continental, envahi par la mer à certaines époques privilégiées, qui n'a subi que des mouvements d'ensemble, presque sans déformations.

La géologie de l'Europe est inscrite dans le relief, et permet de délimiter quatre zones dans cette partie du monde: 1° le Nord occidental (huronien et calédonien) présente les collines du nord de l'Irlande, le Massif d'Ecosse et les Alpes scandinaves, plateaux plutôt que montagnes, couvertes de champs de neige, et la plaine granitique, mais rabotée et lacustre, de Finlande; 2° une vaste étendue de plaines, tantôt vallonnées dans le bassin de Londres et de Paris, tantôt monotones mais fertiles et limoneuses en Belgique, Pays-Bas, Allemagne occidentale, tantôt glaciaires (Allemagne orientale), tantôt relevées par des plateaux secondaires (Danemark, Suède méridionale et surtout l'immense Russie de la mer Noire à l'océan Glacial, de la Baltique à l'Oural où les hauteurs de Valdaï, d'Ouvali et du Volga s'étendent plus largement); 3° les massifs hercyniens, remaniés par des effondrements et surtout par des poussées volcaniques récentes qui leur donnent l'aspect et parfois l'altitude de montagnes: monts de Kerry en Irlande (1.040 m.), Cornouailles et Armorique, Limousin, monts d'Auvergne (1.886 m.), Cévennes, Morvan, Vosges (1.426 m.), Ardenne et Hardt, Forêt Noire (1.493 m.), Rhoen, Harz, Boehmer Wald et monts des Géants (1.605 m.); 4° les pays méridionaux, où les Alpes et les fosses qui les accompagnent forment un enchevêtrement de plateaux (Castille), de sommets abrupts (sierra Nevada, Pyrénées, Alpes, avec leurs appendices des Apennins, des Alpes Illyriennes et du Balkan, Karpates, Caucase) et de plaines. La fosse méditerranéenne est encore secouée de tremblements de terre et semée de volcans actifs (Vésuve, Etna, Stromboli, Santorin) et la fosse atlantique a de vieux volcans au N. de l'Irlande, dans les îles Feroë et l'Islande.

En résumé, les montagnes n'occupent qu'une petite surface, et l'Europe est avant tout un pays de plaines, ce qui a aidé à la circulation et au développement de la civilisation. La hauteur moyenne n'est que de 330 m. (Afrique 660, Asie 1.010).

Côtes. — Les mers pénètrent profondément en Europe. Aucune partie du monde n'est aussi découpée, ni aussi maritime. Moscou lui-même n'est qu'à 600 kil. de la mer. Le développement des côtes atteint le chiffre énorme de 80.000 kil. L'océan Glacial, de faible profondeur à l'E., forme la mer Blanche entre la presqu'île de Kalin et celle de Kola; les côtes sont basses, marécageuses, gelées la plus grande partie de l'année. La mer de Norvège, très profonde et descendant à plus de 3.000 m. entre l'Islande et la Norvège, a des côtes élevées que l'envahissement des vallées glaciaires par la mer a découpées en fjords ramifiés, et accompagnées de multitudes d'îles. Les volcaniques îles Feroë limitent au S. la mer de Norvège que le Gulf-Stream réchauffe. Les îles Britanniques reposent sur un socle de faible profondeur (moins de 200 m.): la mer d'Irlande, la mer du Nord, la Manche sont ainsi peu profondes. Les côtes sont généralement élevées en Angleterre et en France (rochers et falaises), basses en Flandre, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, où les polders fertiles sont à grand'peine défendus contre les hautes marées. La Baltique, qu'ouvrent les détroits (Grand et Petit Belt, Skager-Rak et Sund), terminée par le golfe de Botnie et par le golfe de Finlande, a des côtes élevées en Suède et Finlande, marécageuses et sablonneuses partout ailleurs; elle est calme et peu profonde. L'Atlantique forme le golfe de Gascogne profond; il a des côtes variées, mais où dominent les côtes élevées et rocheuses. La Méditerranée très ramifiée est divisée en mers Ibérique (entre l'Espagne, le détroit de Gibraltar et le Maghreb), et Tyrrhénienne, à l'Occident, avec les Baléares, la Corse, la Sardaigne et la Sicile; en mers Adriatique, Ionienne, Egée à l'Orient, avec la Crète, les îles Ioniennes, les Cyclades. Elle est généralement profonde (4.404 m.) et ses côtes sont la plupart du temps élevées, très rocheuses et très hospitalières, sauf sur le Languedoc français et sur une grande partie de l'Italie. La mer Noire, qui communique par les détroits avec la Méditerranée, a des côtes plates au N. où se forme la mer d'Azov: elle est là très peu profonde; elle a des côtes rocheuses au S. où se révèlent les grandes fosses. La Caspienne, fermée, a la même configuration, et il faut noter qu'elle est de 26 m. plus basse que les autres mers.

Climat et Végétation. — L'Europe jouit d'un climat tempéré; elle le doit à sa latitude relativement éloignée du pôle et beaucoup de l'équateur (35° à 71° N.), à sa pénétration par les mers, à la faiblesse de son relief moyen, à l'orientation de ce relief qui permet le parcours des vents d'O. prédominants dans ces latitudes et adoucissants parce que maritimes; enfin, pour les îles Britanniques et la Norvège, au passage du courant tiède du Gulf-Stream. La température décroît du S. au N. et les écarts augmentent de l'O. à l'E. On distingue les zones suivantes: 1° la *zone arctique*, peu étendue sur l'extrême nord de la Russie et la Laponie norvégienne: court été de trois mois, le sol ne dégèle pas entièrement et la végétation est réduite aux marécages herbeux et aux arbres nains. C'est la *toundra;* 2° la *zone atlantique*, qui englobe la Norvège, le sud de la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, les îles Britanniques, une partie de l'Allemagne et de la France à l'O. d'une ligne diagonale qui, descendant des bouches de l'Oder, aboutirait aux sources de la Garonne, le nord-ouest de l'Espagne et le Portugal. Les hivers sont tièdes (de 1°,2 à Munster à 7°,2 à Valentia en Irlande), les étés doux (de 17°5 à Munster à 15°,1 à Valentia). La moyenne annuelle est de 20° à Lisbonne, de 7° à Bergen en Norvège. La pluie, abondante (de $0^m,80$ à $1^m,90$), est répartie sur de nombreux jours (185 à 220) et a son maximum en hiver. La forêt est le type de végétation caractéristique, le hêtre domine nettement et dans le S. le châtaignier; 3° la *zone continentale atténuée* comprend la Lorraine, l'Alsace, les deux Bourgognes, le Lyonnais, l'Allemagne centrale et orientale, la Pologne, la Slovaquie, la Suisse, l'Autriche, la Hongrie, les Alpes, la Yougoslavie sauf la côte, la Roumanie et la Bulgarie. Les hivers sont froids sans être longs (de — 0°,7 à Leipzig à — 3°,4 à Varsovie), les étés chauds (de 18° à 19°), les pluies moyennes, avec un maximum d'été (juillet). Dans l'ensemble, c'est encore la forêt qui domine, avec pour arbre caractéristique le chêne, excepté en Hongrie et Roumanie, où la rareté des pluies donne déjà le steppe herbeux; 4° la *zone continentale absolue du nord* couvre la Russie, au N.-O. d'une ligne diagonale qui va du plateau d'Oufa aux sources du Boug; elle a des hivers rigoureux (Moscou — 11°), des étés chauds (Moscou 19°), des pluies moyennes ($0^m,55$) avec un maximum d'été et de la neige en hiver. La végétation est toujours forestière, mais avec le bouleau et surtout les conifères. A ce climat appartiennent la Finlande et la plus grande partie de la Suède; 5° la *zone continentale sud*, qui comprend tout le sud de la Russie sauf la Crimée, aussi excessive, manque de pluies ($0^m,30$ à $0^m,40$); aussi la forêt disparaît-elle complètement. Elle est remplacée par le steppe herbeux qui annonce l'Asie et couvre d'immenses étendues monotones; 6° dans la *zone méditerranéenne* (côtes d'Espagne et de France, Italie, côtes de Yougoslavie, Grèce, Turquie et Crimée), les hivers sont tièdes (6°,3 à Marseille, 11° à Palerme) et humides dans l'O.; les étés, chauds, très lumineux et très secs (22° à 27°). Les pluies, abondantes à l'O. (de $0^m,54$ à $1^m,30$), deviennent rares dans l'E. ($0^m,39$ à Athènes). Le type de végétation est le maquis buissonneux (mimosées, cactus, fusains) que surmontent des arbres toujours verts (orangers, amandiers, oliviers surtout) auxquels s'ajoutent le figuier et des conifères comme le pin parasol. En dehors de ces 6 zones, les plateaux espagnols ont un climat continental presque steppique, et les Alpes, Karpates et montagnes de Scandinavie un climat de montagne glacé.

Hydrographie. — Les fleuves européens sont courts et de faible débit. Le plus important, le Volga, a 3.400 kil. de long (Nil 6.500 kil.) et un débit de 9.900 m³ (Amazone 120.000). Ils appartiennent au type atlantique: débit constant, abondant, sans crue désastreuse, cours en plaine, estuaire large et navigation facile (Tamise en Angleterre; Oder, Elbe, Weser en Allemagne; Escaut en Belgique; Meuse, Seine en France); et au type oriental: gelés de trois à six mois, avec énorme crue au printemps, cours en plaine, navigation facile en dehors de la gelée et de la crue (Vistule, Niémen, Duna, Néva dans la mer Baltique; Dniester, Boug, Dniéper, Don dans la mer Noire; Oural, Volga dans la mer Caspienne; Petchora, Dvina dans la mer Glaciale); et aussi au type alpestre: crue au printemps à la fonte des neiges, eaux soutenues en été par la fonte des neiges, très faibles en hiver (Pô, Adige et Rhône dans la Méditerranée). Mais beaucoup de fleuves et parmi les plus grands sont de types mixtes, surtout le Rhin de type alpestre puis atlantique, et le Danube de type atlantique puis alpestre à cause de ses affluents, enfin, oriental; la Garonne est de type alpestre et atlantique. D'autres fleuves européens sont de type de plateaux: tantôt torrentiel, tantôt très faible, coupé de chutes (Loire, Douro, Tage, Guadalquivir), ou de type méditerranéen: torrentiel l'hiver, à sec l'été (Ebre, Tibre, Vardar, Maritza).

Flore. — Quatre régions botaniques principales caractérisent la flore européenne, d'après les associations de végétaux:

1° *La région arctique.* Elle occupe l'extrême Nord (*toundras* de Russie, Alpes scandinaves, Islande); elle est dépourvue de cultures ou de forêts. Sa flore est pauvre et très uniforme (lichens, mousses, arbrisseaux de petite taille); 2° *la région des forêts boréales.* Elle occupe la majeure partie de l'Europe, sauf les péninsules méditerranéennes et les steppes du sud de la Russie. Dans le Nord, on voit surtout des forêts de conifères (pins, sapins). Au Centre et à l'Ouest, il y a beaucoup plus d'essences feuillues (chêne rouvre, hêtre, frêne, noyer, châtaignier, etc.). Sur la côte de l'océan Atlantique, on voit des arbustes toujours verts: houx, lauriers, chênes verts, myrte, arbousier, qui disparaissent avec le climat maritime et qui rappellent la flore plus méridionale; 3° *la région méditerranéenne.* Les bords de la Méditerranée montrent des buissons toujours verts (maquis), à feuilles persistantes. C'est la véritable région des myrtes, arbousiers, lauriers, chênes verts, avec olivier, figuier, oranger, chêne-liège et nombreuses petites plantes odoriférantes; 4° *la région des steppes.* En allant de l'O. à l'E., on voit l'herbe devenir de plus en plus grande sous l'influence du climat continental, et l'on arrive aux vastes plaines de la Russie méridionale (steppes), où croissent abondamment les graminées.

Faune. — Le nord de la Russie et la Laponie sont habités (*faune arctique*) par des animaux qui vivent dans la zone des *toundras* et le nord de la région forestière: renard bleu, lemming, lièvre polaire, glouton, renne, chien des Esquimaux.

Plus au N., les îles de l'océan Glacial montrent l'ours blanc, l'hermine, avec des oiseaux mauvais voiliers, comme les pingouins. Les oiseaux de mer sont nombreux (pétrels, goélands, eiders).

Dans les mers du N., il y a des carnassiers marins (phoques, morses), et des cétacés (dauphins, baleines, marsouins), qui deviennent rares. Les eaux nourrissent de petits mollusques pélagiques, qui constituent le principal aliment des baleines.

La *faune européenne proprement dite*, c'est-à-dire celle qui vit au-dessous de l'isotherme 0, est constituée par des petits insectivores (hérisson, musaraigne, taupe, desman), des rongeurs (écureuil, loir, campagnol et rat d'eau, rat noir, rat gris ou surmulot, castor, à peu près disparu, lièvre et lapin), des carnivores de taille moyenne (loup, renard, chat sauvage, martre commune, fouine, belette, blaireau, ours brun, qui disparaît graduellement, etc.). Parmi les herbivores: le sanglier, le cerf, le chevreuil, l'élan, qui n'existe plus que vers le N., le bison d'Europe, appelé *aurochs* à tort, et qui n'existe plus qu'en

Légende
Capitale d'Etat
Limite d'Etat
Chemin de fer
ROME
Echelle
0
200
400
600 km
OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
MER CASPIENNE
MER NOIRE
MER MÉDITERRANÉE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER DU NORD
MER BALTIQUE
MER ADRIATIQUE
MER TYRRHÉNIENNE
MER IONIENNE
MER DE MARMARA
MER D'AZOV
MER BLANCHE
MER DE BARENTS
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE & D'IRLANDE DU N.
FRANCE
ESPAGNE
PORTUGAL
ITALIE
ALLEMAGNE
POLOGNE
TCHÉCOSLOVAQUIE
AUTRICHE
HONGRIE
ROUMANIE
BULGARIE
YOUGOSLAVIE
GRÈCE
TURQUIE
SYRIE
LIBAN
IRAK
PERSE
ALGÉRIE
TUNISIE
MAROC
ISLANDE
NORVÈGE
SUÈDE
FINLANDE
DANEMARK
IRLANDE
PAYS-BAS
BELGIQUE
SUISSE
LONDRES
PARIS
BERLIN
MOSCOU
ROME
MADRID
LISBONNE
ATHÈNES
ANKARA
VIENNE
BUDAPEST
BELGRADE
BUCAREST
SOFIA
PRAGUE
VARSOVIE
STOCKHOLM
OSLO
COPENHAGUE
HELSINKI
REYKJAVIK
Monts Oural
Monts Tatras
Monts Cantabres
Sierra Morena
Sierra Nevada
Alpes
Pyrénées
Apennins
Atlas
Volga
Dniepr
Don
Oder
Vistule
Elbe
Rhin
Danube
Tage
Ebre
Guadalquivir
Guadiana
Tamise
Seine
Loire
Rhône
Pô
Tibre
Nil
Tigre
Euphrate
Jourdain
Mer Morte
Mer de Galilée
Mer Rouge
Golfe Persique
Golfe de Bothnie
Golfe de Finlande
Golfe de Gascogne
Golfe du Lion
Golfe de Gênes
Golfe de Tarente
Golfe de Naples
Golfe de Venise
Golfe de Corinthe
Golfe de Salonique
Golfe de Smyrne
Golfe de Gabès
Golfe de Syrte
Golfe de Sidra
Golfe de Cadix
Détr. de Gibraltar
Détr. de Bonifacio
Détr. de Messine
Détr. de Bosphore
Détr. de Dardanelles
Détr. de Kertch
Détr. de Béring
Détr. de Malacca
Détr. de Sicile
Détr. de Sunda
Détr. de Formose
Détr. de Hainan
Détr. de Corée
Détr. de Tsugaru
Détr. de Soya
Détr. de Kaiparowits
Détr. de Kaiparowits
Détr. de Kaiparowits

EUROPE. 1. La banquise au Spitzberg; 2. Le cap Nord (Norvège); 3. Campement de Lapons (Norvège); 4. Vue d'un fjord norvégien (Gudvanger Port); 5. Grotte de Fingal (Hébrides); 6. La Chaussée des Géants (Irlande); 7. Groupe de Samoyèdes; 8. Paysans russes de Livonie; 9. Bohémiens russes (tziganes) en Podolie; 10. Pêcheurs de Marken (Hollande); 11. Pâturage hollandais (Zaandam); 12. Grottes de Han-sur-Lesse (Belgique); 13. Bords du Rhin; 14. Bords de l'Inn à Inssbruck; 15. Chutes de la Kerka (Yougoslavie); 16. Le Mont-Saint-Michel; 17. Pointe du Raz (Finistère); 18. Marais salants devant le Bourg-de-Batz; 19. Alignement du Ménec à Carnac; 20. La Mer de Glace, vue du Montenvers; 21. Le mont Blanc; 22. La cité de Carcassonne; 23. Le cirque de Gavarnie; 24. Le mont Cervin (Suisse); 25. Danseurs de Valence (Espagne); 26. Venise : le pont des Soupirs; 27. Naples et le Vésuve; 28. Les ruines de Pompéi; 29. Paysans roumains; 30. Constantinople et la Corne d'or; 31. Athènes : l'Acropole.

Lituanie et au Caucase : le véritable aurochs se trouve encore dans un parc d'Angleterre, c'est le *bos primigenius* des géologues, autrefois répandu dans l'Europe centrale, même à l'époque historique (*ur* des Nibelungen, *urus* de Pline).

Dans les montagnes : Pyrénées, Alpes, Caucase, certains sommets de la Grèce, il y a d'autres ruminants (chamois, bouquetin), avec la marmotte, le lièvre variable, qui ressemble absolument au lièvre polaire sauf qu'il n'est blanc qu'en hiver.

Parmi les oiseaux, peu sont spéciaux : on peut citer le rossignol ; presque tous vont passer l'hiver plus au S.

Dans les péninsules de l'Europe méditerranéenne, la faune présente quelques différences, qui la rapprochent de celle du nord de l'Afrique ; on peut noter la présence des porcs-épics, du daim, des moutons sauvages ou mouflons, avec divers lézards et couleuvres.

II. Géographie politique. *Ethnologie.* — Dès le début de l'époque quaternaire, l'Europe était habitée par des hommes d'un type bestial (race de Néanderthal), auxquels ont succédé des négroïdes puis une race sensiblement plus évoluée (race de Cro-Magnon). Au début de notre époque apparurent deux types ethniques nouveaux : l'un, brachycéphale et de petite taille, l'autre dolichocéphale et de grande taille. Toutes ces races — même celle de Néanderthal, qu'on prétend éteinte depuis le milieu des temps quaternaires — ont légué une plus ou moins grande quantité de leur sang aux populations européennes actuelles. Ainsi, certains Basques se rattachent à la race de Cro-Magnon. A la race dolichocéphale de grande taille et à face allongée se rattachent la plupart des populations du Nord, de la Scandinavie aux Flandres et même jusqu'en Normandie, ainsi que les Germains et les Russes des provinces baltiques. La petite race brachycéphale est représentée dans la plus grande partie de la Russie, les Balkans, la Bohême, la Suisse, la Savoie, le Massif central de la France, la Bretagne, la côte Cantabrique, l'Italie du Nord.

Sur les bords de la Méditerranée se trouvent des bruns de petite taille, mais à tête allongée, dont l'origine remonte peut-être bien haut, comme on le pense, tout en ayant subi postérieurement l'influence des Sémites. Des Aryens sont arrivés en Europe, et de leur langue sont dérivées toutes celles parlées aujourd'hui, à part les idiomes basque, caucasique, hongrois, finnois et lapon. Des Mongols, qui se sont répandus en Russie, en Bulgarie, en Hongrie, ont encore compliqué le mélange ethnique européen, dont le court aperçu qui précède ne peut donner qu'une idée très incomplète.

Peuplement et Races. — L'Europe a 462 millions d'habitants (*Européens, ennes*) ; elle n'est donc pas la partie du monde la plus peuplée (Asie, 1.060), mais elle est celle qui a la plus forte densité : 48 hab. au km² (Asie, 24). Cette densité varie beaucoup ; l'Angleterre, les plaines du Rhin et de l'Escaut, celle du Pô, l'Allemagne saxonne ont une densité énorme (Belgique, 247 hab. au km²), la péninsule scandinave, la Finlande, le nord de la Russie et les steppes du sud ont une densité plus faible (Norvège, 8 hab. au km²). Les grandes plaines parcourues par les tribus préhistoriques sont demeurées longtemps barbares ; la Méditerranée est au contraire le centre d'une civilisation qui compte au moins trente-cinq siècles. L'Europe est le domaine de la race blanche. Il existe en outre de nombreux Sémites en Pologne, Roumanie, Allemagne, et France. Les races jaunes sont représentées par les Finnois (Finlande, nord de la Russie, Bulgarie, Hongrie) et par les Turco-Mongols (steppes du sud de la Russie et partie de la péninsule des Balkans).

Langues et Religions. — Les langues en Europe ne concordent ni avec les races, ni avec les limites des nations. Le basque parlé dans les Pyrénées et l'albanais ne se rattachent à aucune autre. Les langues indo-européennes comprennent les groupes suivants : 1° les dialectes celtiques : gaélique (Galles, Irlande, Ecosse) et breton (Bretagne) ; 2° les langues latines : italien, romanche, provençal, français, wallon, catalan, espagnol, portugais et roumain ; 3° les langues germaniques : allemand, flamand, néerlandais, suédois, dano-norvégien, islandais et anglais ; 4° les langues slaves : russe, polonais, tchèque, slovaque au N., bulgare, serbo-croate, slovène au S. Le lituanien et le lette se rapprochent du slave avec des éléments différents, le grec des langues latines, l'arménien des langues iraniennes. Il faut ajouter les langues asiatiques rattachées au mongol (lapon, finnois, magyar de Hongrie, et turc), ou rattachées au caucasique (lezghien et géorgien).

Le christianisme est la religion presque exclusive. Le catholicisme (200 millions) comprend surtout les Latins et des Germains (Rhénans, Bavarois, Autrichiens, Flamands), des Slaves (Polonais, Croates, Ruthènes, Tchèques), des Hongrois. L'orthodoxisme (100 millions) comprend les Latins-Roumains, les Grecs et les Slaves non catholiques. Le protestantisme (150 millions) est la religion de l'Europe septentrionale : Allemagne, Finlande, Scandinavie, Pays-Bas, Angleterre. Le judaïsme, dispersé partout, est une religion de race (6 millions) ; l'islamisme (5 millions) se maintient dans la péninsule des Balkans et dans les steppes. Le fétichisme est pratiqué par les Lapons et les tribus arctiques.

Les Etats. — Les traités qui ont suivi la Grande Guerre avaient eu pour effets momentanés : 1° de multiplier le nombre des Etats en réveillant les nationalités (il y en eut trente-trois au lieu de vingt-six), et, partant, d'augmenter avec les frontières les causes de friction ; 2° de porter à dix-sept au lieu de cinq le nombre des Etats à forme républicaine et parlementaire.

Cependant, depuis cette guerre, et surtout depuis les crises sociales, économiques et financières qui se sont succédé à partir de l'année 1922, beaucoup de pays de l'Europe ont été amenés à abandonner plus ou moins complètement et plus ou moins franchement le système parlementaire. Les régimes soviétique, fasciste, hitlérien, les dictatures plus ou moins avouées qui s'établirent successivement en Pologne, en Yougoslavie, en Roumanie, en Autriche, en Bulgarie, au Portugal, en Espagne, montrent l'amplitude du mouvement qui existe en faveur d'un renforcement du pouvoir exécutif. Après l'effondrement du fascisme en Italie et du national-socialisme en Allemagne, la Yougoslavie, l'Italie, la Hongrie, la Bulgarie, l'Albanie, la Roumanie ont opté pour la République.

Essais d'organisation de l'Europe. — V. Europe, *Suppl.*

III. Géographie économique. *Agriculture.* — L'Europe méridionale et orientale est surtout agricole, l'Europe nord-occidentale est plutôt industrielle

La forêt a partout diminué ; cependant, la Scandinavie, la Finlande, les Etats baltes et la Russie demeurent de grands fournisseurs de bois. La Pologne, l'Allemagne, l'Autriche, la France et la Slovaquie ont encore d'importantes ressources forestières.

Parmi les céréales, l'orge, qui donne la bière, boisson des peuples nordiques, est cultivée jusqu'à la toundra, du cap Nord à la Petchora. Le blé est la céréale dominante, à l'ouest et au sud du Rhin, des Alpes, des Karpates et dans le steppe russe où la terre noire ou *tchernoziom* favorise son extension ; le seigle domine en Allemagne, Pologne et Russie centrale ; l'avoine en Irlande, Ecosse, Danemark, Scandinavie et Finlande méridionale. La betterave occupe le nord de la France, la Belgique et les pays du seigle ; la pomme de terre les pays du seigle et de l'avoine ; le tabac préfère l'occident et le midi, le maïs le midi et les plaines du Danube, le riz les deltas d'Espagne et d'Italie.

Pour les fruits, la vigne est de culture possible au sud d'une ligne qui va de l'embouchure de la Loire à la Crimée en passant par les confluents de l'Oise et de la Seine, de la Moselle et du Rhin, et les Karpates. La France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce sont les pays du vin. L'olivier va de l'embouchure du Douro à Valence en France, Ravenne, la côte dalmate et la Grèce jusqu'à Salonique. L'Europe est un pays de fruits.

Enfin l'élevage : bêtes à cornes et chevaux, est pratiqué partout ; la Méditerranée reste le domaine du mouton.

Industrie. — Les grands plissements hercyniens sont bordés de houille : Angleterre, France, Belgique, Allemagne, Russie ; le pétrole jaillit en Russie (Caucase), en Galicie et en Transylvanie. Pour la Scandinavie comme pour tous les pays alpestres, la houille blanche demeure une source d'énergie appréciable. Le fer provient de France où il est particulièrement abondant dans l'Est, en Normandie, en Anjou, en Bretagne et dans les Pyrénées ; on en extrait encore en Espagne (Biscaye), en Allemagne (Rhur, Silésie), en Suède, Finlande, Autriche et Oural. On trouve le cuivre et le plomb en Espagne et en Allemagne, la bauxite pour l'aluminium en France (Provence) et en Yougoslavie, le mercure en Italie et en Espagne ; le zinc en Belgique ; l'or et le platine dans l'Oural ; l'argent en Espagne et en Bohême ; le soufre en Italie ; le sel gemme et la potasse en France et en Allemagne.

Le tissage de la laine et du coton importés s'ajoute aux ressources naturelles du sol et du sous-sol pour constituer dix grands groupes industriels : 1° Angleterre centrale et Ecosse ; 2° Nord français et Belgique ; 3° Lorraine-Sarre-Alsace ; 4° Groupe lyonnais ; 5° Groupe rhénan ; 6° Lombardie (Milan) ; 7° Saxe-Silésie ; 8° Bohême-Moravie ; 9° Pologne (Lodz-Varsovie) ; 10° Volga-Oka en Russie.

Commerce. — L'Europe exploite surtout des produits manufacturés, elle importe des textiles (coton, laine), des produits alimentaires coloniaux, des métaux. Son réseau de voies ferrées est très dense, surtout à l'ouest et au centre nord. Les Alpes sont traversées par de grands tunnels : Mont-Cenis, Simplon, Saint-Gothard, Brenner, Semmering. Les lignes permettent de traverser l'Europe de part en part. Les principales sont : Paris-Lisbonne ou Madrid-Algésiras, Calais-Marseille, Calais-Bâle, Ostende ou Amsterdam à Milan et Gênes ; Berlin-Munich-Venise, Varsovie-Vienne-Trieste, Paris-Berlin-Riga, Paris-Prague-Varsovie, Paris-Vienne-Bucarest, Paris-Milan-Constantinople, Bordeaux-Milan. Les voies de navigation fluviales sont importantes en Angleterre, Belgique, Pays-Bas et Allemagne, et le Rhin en aval de Strasbourg, le Danube, l'Elbe, la Volga, sont particulièrement fréquentés. Les grands ports sont les têtes de lignes des plus importants paquebots du monde : ce sont Anvers, Londres, Liverpool, Le Havre, Hambourg, Rotterdam, Cherbourg, Cardiff, Newcastle, Bordeaux, Lisbonne et Nantes et dans la Méditerranée, Marseille, Constantinople, Gênes, Naples, Barcelone et Trieste-Venise.

Les lignes aériennes de France (Air-Union), d'Angleterre (Imperial Airways L^{td}) et d'Allemagne (Deutscher Aero Lloyd) ont établi de grandes lignes : Paris-Londres, Paris-Amsterdam, Paris-Prague, Paris-Constantinople, Toulouse-Casablanca et Dakar, Londres-Amsterdam, Londres-Cologne, Berlin-Stockholm, Berlin-Kœnigsberg, Munich-Budapest.

IV. Histoire. — L'Europe ne formait, au moyen âge, qu'une poussière de souverainetés dans lesquelles la survivance de l'idée de monarchie universelle représentait l'unique principe d'organisation. Son histoire collective ne commence guère qu'au XVIe siècle, avec la constitution de grands Etats destinés à entrer en lutte et à se faire contrepoids. La rivalité des deux plus considérables d'entre eux, la France et l'Autriche, remplit tout le XVIIe siècle et est marquée par les traités de Westphalie (1648) et d'Utrecht (1713). Elle se continue, au XVIIIe, par la guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748) et la guerre de Sept ans (1756-1763), mais se complique par l'apparition de deux grandes puissances nouvelles, la Prusse et la Russie.

La révolution de 1789 ouvre dans l'évolution de l'Europe une phase nouvelle et une lutte de quinze années entre la France et l'Angleterre, appuyée sur l'un ou l'autre des Etats continentaux ; guerres renouvelées qui auront pour prétexte des questions de principe, pour raisons véritables des questions d'intérêt, de limites et de prépondérance. Elles prennent la forme de coalitions dont chacune aboutit à une victoire et à un accroissement territorial de la France : la première (1793) se termine par les traités de Bâle (1795) et de Campo-Formio (1797) ; la seconde (1799) par celui de Lunéville (1801) ; la troisième (1805) par celui de Presbourg ; la quatrième (1806) par celui de Tilsitt (1807) ; la cinquième (1809) par celui de Vienne. A la suite de ces divers traités, l'empire de Napoléon étend sa domination directe ou indirecte sur l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne jusqu'à l'Elbe. Mais la malheureuse issue de la campagne de Russie (1812) provoque contre lui la formation d'une sixième coalition à la suite de laquelle la France est ramenée, par le premier et le second traité de Paris (1814 et 1815) dans ses limites de 1792. En même temps, ses vainqueurs procèdent, au Congrès de Vienne (1814-1815), à la réorganisation générale de l'Europe en renforçant la Prusse par l'acquisition des Provinces rhénanes, l'Autriche par celle de la Lombardo-Vénétie, la Russie par la plus grande partie de la Pologne, l'Angleterre par une partie des colonies françaises et hollandaises. La Pologne ayant été partagée (1795) et le Saint-Empire romain germanique ayant disparu, la situation politique de l'Europe va être caractérisée par la prépondérance de cinq grandes puissances (France, Angleterre, Prusse, Autriche, Russie) et par les efforts des petits Etats ou des nationalités pour en modifier la charte territoriale, au cours des luttes qui rempliront tout le XIXe siècle.

Pendant la période de la Restauration française (1815-1830), le chancelier autrichien Metternich exerce une influence prépondérante sur la politique internationale, et l'emploie à maintenir contre les libéraux les principes absolutistes et les stipulations du Congrès de Vienne. A cet effet il convoque des congrès des cinq grandes puissances (Aix-la-Chapelle 1818, Carlsbad 1819, Vienne-Troppau 1820, Laybach 1821, Vérone 1822), suivis d'interventions militaires à Naples (1821) et en Espagne (1823) ; mais il ne peut empêcher les Grecs révoltés de conquérir leur indépendance sur la Turquie, avec l'appui de l'Angleterre, de la France et de la Russie (1827). A partir de ce moment, et surtout après la révolution de 1830 en France, et l'avènement des whigs en Angleterre, une certaine opposition s'accusera entre les deux puissances de l'Ouest, devenues parlementaires, et les trois monarchies de l'Est, restées absolutistes.

En 1830, la Révolution de juillet entraîne comme contre-coup, avec une certaine fermentation en Allemagne, des mouvements nationaux en Belgique, en Italie et en Pologne. Les deux derniers sont écrasés par les armées autrichiennes et russes ; l'autre aboutit, grâce à l'appui de la France, à la constitution d'un royaume indépendant et neutre (traités de 1831 et 1839), qui représente une première atteinte aux traités de 1815. En 1840, le réveil de la question d'Orient et la guerre turco-égyptienne liguent un instant contre la France les quatre autres grandes puissances. En 1848, enfin, comme en 1830, la révolution accomplie en France devient le signal de révoltes populaires tentées en Allemagne pour réaliser l'unité, en Italie et en Hongrie pour secouer la domination étrangère, à Vienne et à Berlin pour établir le régime parlementaire. Elles sont toutes réprimées par la force, après quelques succès passagers et une année d'agitations et de guerres. Rien n'est donc changé à l'état de l'Europe que la Russie cherche vainement, en 1854, à modifier à son avantage. La guerre d'Orient (1854-1855) a pour résultat de rompre l'alliance des puissances du Nord, et de consacrer l'intégrité de la Turquie.

Le traité de Paris, qui la termine (1856), inaugure alors une ère de changements territoriaux que favorise Napoléon III pour appliquer le principe des nationalités et qui aboutit à la formation de l'unité italienne et de l'unité allemande. L'une est inaugurée par l'alliance de la France et du Piémont et leur lutte militaire contre l'Autriche ; elle est réalisée par les annexions successives de la Lombardie en 1859, de l'Italie centrale et méridionale en 1860, de la Vénétie en 1866, et de Rome en 1870. Quant à l'unité allemande, le roi de Prusse l'accomplit à son profit au moyen de trois guerres : en 1864 contre le Danemark, en 1866 contre l'Autriche, en 1870 contre la France. L'une lui rapporte le Slesvig-Holstein, la seconde l'Allemagne du Nord, la dernière l'Allemagne du Sud, l'Alsace et la Lorraine et le titre d'empereur. La situation de l'Europe se trouve donc modifiée par l'apparition d'une sixième grande puissance (l'Italie) et la création d'un puissant empire militaire (l'Allemagne).

La période qui suit (1871-1914) a été appelée celle de *la paix armée.* Elle est caractérisée par les armements et les alliances qu'imposent aux grandes puissances les grandes questions qui les mettent aux prises : question d'Alsace et Lorraine, entre la France et l'Allemagne ; question des Balkans entre la Russie et l'Autriche, à la suite de la guerre d'Orient (1878) ; question de la rivalité maritime entre l'Angleterre et l'Allemagne. Pour garder ses conquêtes, l'Allemagne s'allie avec l'Autriche (1879) puis avec l'Italie (1882) ; c'est la Triple-Alliance, renouvelée en 1887, 1892 et 1902 et contre laquelle la France cherche à se défendre et par une convention militaire avec la Russie (1893), et par la conclusion d'une Entente cordiale avec l'Angleterre (1904). Les grandes puissances se trouvent ainsi partagées en deux ligues dont les forces sont à peu près équivalentes.

Cet équilibre instable est rompu en 1914 par la guerre que l'attentat de Sarajevo a déclenchée. Les deux empires d'Autriche et d'Allemagne entraînent successivement dans leur camp la Turquie (1914) et la Bulgarie (1915). Dans le camp adverse se rangent d'abord : la France, l'Angleterre et la Russie (réunies en une Triple-Entente dont la Russie se dégagera en 1917), la Belgique, la Serbie, le Monténégro, et plus tard l'Italie (1915) et la Roumanie (1916), et enfin les Etats-Unis (1917).

Après quatre années de guerre, les traités de Versailles (1919), complétés par ceux de Saint-Germain, de Trianon, de Neuilly et de Lausanne (1920), apportent à la constitution territoriale de l'Europe d'importants changements, inspirés par le droit des nationalités à disposer d'elles-mêmes. En vertu de ce principe, la Russie, république socialiste, perd la Finlande, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, érigées en Etats indépendants. L'ancienne Pologne est reconstituée. La monarchie austro-hongroise est démembrée par l'agrandissement de la Roumanie à l'E., de la Serbie au S., par la création d'un Etat tchéco-slovaque au N. ; des anciennes terres habsbourgeoises seuls subsistent deux petits Etats (Autriche et Hongrie). La France recouvre l'Alsace et la Lorraine ; l'Italie, ses frontières naturelles. Un organisme nouveau, la « Société des Nations », reçoit la mission d'apaiser les différends qui pourraient naître de ce nouvel état de faits.

L'abandon de Mayence par la France (1930), la réoccupation militaire de la Rhénanie par l'Allemagne (7 mars 1936), les annexions successives du Reich (Autriche et Allemagne des Sudètes (1938), Bohême et Moravie, Memel et Dantzig (1939) ont eu pour résultat un nouveau conflit européen. V. Guerre mondiale (*seconde*).

L'Allemagne, alliée d'abord avec l'Italie puis plus tard avec le Japon, eut à combattre contre la Pologne, la France et l'Angleterre, auxquelles se joignirent plus tard l'U. R. S. S. et les Etats-Unis. Jusqu'en 1942 la chance semble d'abord sourire aux puissances de l'Axe, dont les armées couvrirent l'Europe presque entière, à l'exception de la péninsule ibérique, des îles Britanniques, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie. Mais, à partir de 1943, une suite ininterrompue de revers firent perdre à l'Axe toutes ses conquêtes et finirent par le forcer à capituler. V. *Supplément.*

V. La connaissance géographique de l'Europe. — Dès la plus ancienne époque historique, les rivages méditerranéens de l'Europe ont été plus ou moins connus des Egyptiens, des Phéniciens, des Hellènes. Les colons carthaginois, gaditains, massaliotes de ces deux derniers peuples se sont

lancés de bonne heure sur le littoral atlantique de l'Europe ; mais il faut attendre longtemps pour que les côtes de l'Europe occidentale et centrale entrent vraiment dans le domaine géographique ; le Danube, les Alpes et les Pyrénées y sont entrés avant elles, dès l'époque héroïque de la Grèce. En ce qui concerne les pays septentrionaux de la Gaule et de la Germanie, on n'a commencé de les connaître qu'au temps de César, et il faut descendre plus bas encore dans l'histoire pour rencontrer des indications un peu positives sur les pays scandinaves et sur les pays slaves de l'est de l'Elbe. Quant à la Russie, elle demeure encore totalement inconnue au temps où Othère longe les côtes de la Norvège jusqu'à l'océan Glacial Arctique.

Grâce aux Croisades, et au mouvement commercial des siècles suivants, il n'en est plus de même à la fin du moyen âge ; aussi arrive-t-on, dès le XVIe siècle, à dresser des cartes d'Europe à peu près exactes. Le progrès n'a cessé de s'accentuer dans les siècles suivants ; la géographie positive, la cartographie, la topographie ont été sans cesse se développant et se précisant. Aussi, peut-on maintenant figurer, avec une correction approximative, la carte de l'Europe jusque dans ses parties les plus hautes et les moins accessibles. L'aviation ajoute des précisions nouvelles et des corrections qui permettent de réaliser chaque jour de nouveaux progrès dans la connaissance géographique de cette partie du monde.

EUROPE (POINTE D'), cap d'Espagne, à l'extrémité méridionale de la péninsule de Gibraltar.

Europe (HISTOIRE DE L') *pendant la Révolution française*, par H. de Sybel ; trad. franç. par Mlle Bosquet (Paris, 1870-1888). Cet ouvrage contient un remarquable tableau de l'Europe entre 1789 et 1795. En le retraçant, l'auteur insiste sur cette double idée, négligée d'après lui par les historiens français, que, d'une part, la Révolution française doit être étudiée au point de vue économique et social autant qu'au point de vue politique ; que, d'autre part, elle ne représente pas un phénomène unique, mais un fait du même ordre que la chute de la Pologne et la dissolution du Saint-Empire allemand germanique, c'est-à-dire une transformation de l'Etat d'ancien régime en Etat moderne et centralisé.

Europe centrale (HISTOIRE DE LA FORMATION TERRITORIALE DES ETATS DE L'), par A. Himly (Paris, 1876). Dans cet ouvrage, l'auteur a entrepris d'expliquer l'organisation territoriale de l'Europe centrale d'alors (Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse, Belgique, royaume des Pays-Bas), à la fois par la géographie et par l'histoire. Il a donc étudié pour chaque Etat son cadre physique, puis les conditions de son développement. Son ouvrage est le premier qui ait été écrit en français sur ce sujet.

Europe (L') *et la Révolution française*, par Albert Sorel (Paris, 1885-1904). L'auteur s'est proposé de montrer dans la Révolution française, qui apparaît aux uns comme la subversion et aux autres comme la régénération du vieux monde européen, la suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe ; de faire voir que cette révolution n'a point porté de conséquence, même la plus singulière, qui ne découle de cette histoire et ne s'explique par les précédents de l'ancien régime. Cette thèse, l'auteur la développe en huit volumes, dont le premier (*les Mœurs et les Traditions*) retrace la situation politique de l'Europe et explique comment le génie national et les aspirations politiques de chaque peuple détermineront son attitude en présence de la Révolution française. Les trois volumes suivants (*la Chute de la royauté, la Guerre aux rois 1792-1793, les Limites naturelles 1794-1795*) montrent comment la vieille théorie des frontières naturelles, qui avait inspiré la politique extérieure de l'ancien régime, est reprise par les Révolutionnaires. Le tome V est relatif à la politique du *Directoire*, et les trois derniers à celle de *Napoléon* empereur (1800-1815). L'auteur y démontre la persistance des grands intérêts qui avaient mis aux prises la France et l'Europe, et qui devaient expliquer les luttes à venir.

EUROPÉAN, E n. et adj. Anc., pour EUROPÉEN, ENNE.

EUROPÉANISER [*zé*] v. tr. Façonner aux mœurs européennes.

EUROPÉEN [*pé-in*], **ENNE**. Personne née en Europe ou y habitant : *Les* EUROPÉENS.

— *A l'européenne*, loc. adv. A la mode d'Europe.

— *Adjectiv.* Relatif à l'Europe : *Races* EUROPÉENNES.

EUROPÉENNEMENT [*pé-è-ne-man*] adv. A la façon européenne. || Dans toute l'Europe : *Aventure* EUROPÉENNEMENT *célèbre*. (Peu us.)

EUROPHÈNE [*fèn'*] n. m. Désinfectant succédané de l'iodoforme et de l'aristol et dérivé iodé du crésylol.

EUROPIUM [*om'*] n. m. Corps simple (Eu) appartenant au groupe des terres rares. (Son poids atomique est 152 ; il ne donne qu'une seule série de sels, et un seul oxyde.)

EUROPOS (ou **Doura** de son nom sémitique ; **Sâlihiyeh** en arabe). V. DOURA.

EUROTAS. Géogr. anc. Petit fleuve du Péloponnèse, qui traverse la Laconie, arrose la plaine de Sparte et finit par une barre dans le golfe de Marathonisi. Cours, 80 kil. environ. (C'est aujourd'hui le *Vasilo* ou *Iri-Potamo*.)

EUROTIUM [*si-um*] n. m. Nom générique de la forme parfaite (à asques) d'une moisissure très répandue (l'*aspergille*), vivant en parasite sur les substances organiques.

EURUS [*russ*] n. m. (mot lat. qui représente le gr. *euros*). Nom que les anciens donnaient à l'un des quatre vents principaux, et qui correspond au vent d'E.-S.-E. des modernes.

— Mythol. Personnification de ce vent : *Sur la tour des Vents, à Athènes,* EURUS *était représenté couvert d'un large manteau.*

EURVILLE, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 10 kil. de Saint-Dizier, sur la Marne ; 1.151 hab. Ch. de f. Est. Forges.

EURYA ou **EURYE** [*rî*] n. f. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles glabres, dont on connaît une quinzaine d'espèces de l'Asie tropicale.

EURYALE. Myth. gr. Une des trois Gorgones. — Mère d'Orion fils de Poseidon. — Fille de Prœtos, roi d'Argos. — Une des Amazones. — Argonaute, chef des Argiens.

Euryale. Jeune Troyen dont Virgile a célébré l'amitié qui l'unissait à Nisus. (Ils furent tués ensemble dans la guerre contre les Latins.)

Euryale et Lucrèce, roman latin d'Æneas Sylvius Piccolomini (1452), plus tard pape sous le nom de Pie II. C'est un des romans d'amour les plus goûtés, le plus souvent traduits, en Italie et en France, au XVe et au XVIe siècle. L'amour sensuel, toute son énergie, sans voiles, sans honte, sans réticences, tel est le sujet d'*Euryale et Lucrèce*. Le style est élégant, coloré, plein de précision. Jehan Bouchet et Octavien de Saint-Gelais (1500) ont imité cet ouvrage en français.

EURYALE n. f. Genre de plantes de la famille des nymphéacées.

— ENCYCL. Les *euryales* sont de belles plantes aquatiques, hérissées d'aiguillons ; les fleurs sont d'un blanc rosé. L'unique espèce est l'*euryale féroce* ou *épineuse*, dont les feuilles atteignent parfois 1 m., et qui est originaire de l'Inde et de la Chine.

Euryale.

EURYALE n. m. Genre d'ophiurides, type d'une famille dite des *euryalidés*.

— ENCYCL. On désignait autrefois sous le nom d'*euryales* un ordre de la classe des ophiurides (échinodermes) ; il est actuellement réservé à un seul genre. Ces animaux marins, de grande taille, sont caractérisés par leurs bras très ramifiés et à branches enchevêtrées ; tout leur corps est revêtu d'une peau épaisse brune semblable à du cuir. On trouve des euryalidés dans les mers européennes.

EURYALIQUE [*lik'*] adj. Métrique anc. S'employait en parlant des pièces de vers où chaque vers avait une syllabe de plus que le vers précédent. (On disait mieux RHOPALIQUE.)

EURYANTHE, petite planète, N° 527, découverte en 1904.

Euryanthe, opéra allemand en trois actes, paroles de Mme de Chézy, musique de Weber, représenté à l'Opéra de Vienne, le 25 octobre 1823. Le livret, tiré d'une très vieille histoire (*le Roman de la Violette*) est peu dramatique et l'ouvrage fut accueilli froidement. Ce n'est guère qu'après la mort de Weber qu'il prit dans le répertoire des scènes lyriques allemandes la place qu'il était digne d'y occuper. Il faut citer parmi les pages les plus connues l'ouverture, la cavatine et le chœur des chasseurs.

EURYBATÈS. Myth. gr. Un des Argonautes. (Habile médecin, il guérit Oïlée d'une blessure que lui avait faite un des oiseaux du lac Stymphale.) — Héraut des Grecs, au siège de Troie.

EURYBIA n. f. Genre de mollusques ptéropodes, type d'une famille dite des euryblidés. (Ce sont des animaux pélagiques de forme globuleuse, à nageoires longues et étroites, pourvus d'un manteau cartilagineux en forme de poche dans lequel l'animal peut, en partie, se rétracter. Les espèces vivent dans les océans Atlantique et Pacifique.)

EURYBIADE, Lacédémonien, amiral de la flotte grecque à Salamine, célèbre par ses démêlés avec Thémistocle. V. FRAPPE MAIS ÉCOUTE.

EURYCANTHE ou **EURYCANTHA** n. m. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des phasmidés, comprenant de grandes formes robustes, épineuses, sans ailes, à grosses cuisses armées de piquants. (Quelques espèces d'eurycanthes, qui atteignent jusqu'à 15 cm. de long, sont propres à la région mélanésienne. Ils vivent sur les gros arbres, parmi les plantes parasites, où ils se dissimulent. En certaines îles papoues, les indigènes mangent ces phasmes, comme l'*eurycantha horrida*, de Nouvelle-Guinée.)

Eurycanthe.

EURYCÉPHALE [*fal'*] adj. Se dit d'un crâne dont le diamètre transverse maximum se rapproche du diamètre antéro-postérieur, et qui, par conséquent, a l'apparence d'être large et globuleux.

— *Substantiv.* Individu qui possède ce caractère : *Huxley appelait* EURYCÉPHALES *les brachycéphales de la nomenclature craniométrique*. V. BRACHYCÉPHALE.

EURYCÉPHALIE [*fa-lî*] n. f. (du gr. *eurus*, large, et *képhalé*, tête). Caractère des individus eurycéphales.

EURYCÈRE ou **EURYCERA** n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant de petites punaises des bois, plates, à antennes renflées en massue. (Le type de ce genre est l'*eurycera nigricornis*, rougeâtre et noir, d'Europe.)

EURYCEROS [*sé-ross*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des laniidés, ne comprenant qu'une espèce propre à Madagascar. (L'*eurycéros Prevosti* est un curieux oiseau noir, avec le dos et les épaules rousses, et un bec bleu, renflé, épais, se continuant sur la tête en un casque bombé ; il est de la taille d'une grive.)

Eurycère.

EURYCLÉE, la fidèle nourrice d'Ulysse. Elle fut la première à le reconnaître, quand il revint à Ithaque déguisé en mendiant. La scène est émouvante. Pénélope appelle Euryclée et lui ordonne de laver les pieds à son hôte, envoyé par Zeus. En s'acquittant de cette tâche, la nourrice pousse soudain un cri de joie : elle a reconnu son maître aux traces de la blessure que lui fit jadis à la jambe la défense d'un sanglier.

EURYCLÉE, petite planète, N° 195, découverte par Palisa en 1879.

EURYCOME n. m. Arbre de Cochinchine et des Indes néerlandaises, dont le bois jaunâtre est utilisé en charpente. (Ses fruits jouissent de propriétés antidysentériques.)

EURYDAMAS. Myth. gr. Un des Argonautes. — Un des prétendants de Pénélope. — Nom d'un devin interprète de songes.

EURYDICE, femme d'Orphée. Poursuivie par Aristée, elle fut mordue par un serpent qui lui fit une blessure mortelle. Orphée, inconsolable, alla la chercher jusqu'aux Enfers. Il obtint qu'elle lui serait rendue, mais à la condition qu'il sortirait des Enfers devant elle, sans se retourner. Il oublia la convention, et Eurydice lui fut ravie à jamais. || Femme de Créon, roi de Thèbes.

— Iconogr. Plusieurs peintres ont représenté la *Mort d'Eurydice*. Nous citerons, entre autres : Erasme Quellyn, dont le tableau est au musée de Madrid, et Ary Scheffer, qui exposa le sien au Salon de 1813. Le sculpteur Roubaud a fait une statue en marbre d'*Eurydice mordue par le serpent*. Nanteuil et Legendre-Héral ont représenté le même sujet. C'est une *Eurydice nymphe des bois*, qu'Etex a exécutée et exposée en 1855. Canova fit deux statues d'*Orphée* et d'*Eurydice*, destinées à être groupées : Orphée se retournant voit l'objet de sa passion lui échapper pour toujours.

Eurydice mordue par un serpent, d'après Nanteuil.

EURYDICE, petite planète, N° 75, découverte par C.-H.-F. Peters en 1862.

EURYE [*rî*] n. m. Arbre originaire du Japon et qui a été introduit en France comme plante ornementale de serre tempérée. (Son bois rouge-brun, flexible, assez lourd, à grain fin, peut être utilisé pour les travaux de tour, la fabrication des brancards et des jantes de roues.)

EURYGASTRE [*ghasstr'*] ou **EURYGASTER** [*ghasstèr'*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères pentatomidés, comprenant des punaises massives, de taille médiocre, à écusson rétréci, de teinte sombre et uniforme, et répandues surtout dans l'ancien monde et l'Amérique du Nord.

EURYGNATHE [*righ'-nat'*] n. m. (du gr. *eurus*, large, et *gnathos*, mâchoire). Nom sous lequel on désigne les races à pommettes saillantes et à visage large.

EURYHALIN, E adj. (du gr. *eurus*, large, et *hals, halos*, sel). Se dit des animaux marins capables de supporter de grandes variations de salure. (Le contraire est *sténohalin*.)

EURYHALINITÉ n. f. (de *euryhalin*). Biol. Propriété que possèdent certains animaux marins de pouvoir supporter, sans mourir, de notables variations dans la salure de l'eau. (Cette propriété est une de celles qui sont nécessaires pour permettre l'habitat des eaux saumâtres, ou sursalées, et ultérieurement l'adaptation à l'eau douce.)

EURYLAIME [*lèm'*] ou **EURYLAIMUS** [*lè-muss*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des eurylaimidés, voisins des cotingas d'Amérique, comprenant des formes à bec long, aplati et large, crochu, qui vivent d'insectes et se tiennent au bord des eaux, dans les régions sauvages de la Malaisie. (On en connaît huit espèces ; leur taille est celle d'une grive, leur plumage est varié de jaune, de rouge, de brun et de blanc.)

Eurylaime.

EURYLOQUE, compagnon d'Ulysse, le seul qui échappa aux enchantements de Circé ; ayant égorgé en Sicile les taureaux du Soleil, il périt dans le naufrage qui détruisit le vaisseau du héros.

EURYMARQUE. Myth. gr. Roi des Phlégyes. (Il s'empara de Thèbes et la détruisit après la mort d'Amphion et de Zéthos.) — Un des prétendants de Pénélope. (Ulysse le tua avec les autres, lors de son retour à Ithaque.)

EURYMÉDON. Géogr. anc. Petit fleuve côtier de Pamphylie (Asie Mineure), sur les bords duquel Cimon vainquit les Perses (468 av. J.-C.). C'est aujourd'hui le *Kœprusou*.

EURYMÉDON. Myth. gr. Roi des Géants, et père de Péribée. — Guerrier grec, serviteur d'Agamemnon. — Serviteur de Nestor. — Surnom de Poseidon et de Chiron.

EURYMÉDON, général athénien, mort en 413 av. J.-C. En 427, il commanda une flotte chargée de protéger les Corcyréens contre les Péloponnésiens. En 426, il conduisit une expédition contre Tanagra, puis, avec Pythodore, Sophocle et Démosthène, la flotte envoyée par les Athéniens en Sicile. Ils perdirent du temps, et la flotte arriva trop tard. A son retour, Eurymédon fut condamné à une amende. En 414, il commanda des renforts envoyés à l'armée qui assiégeait Syracuse, mais il fut tué devant cette ville.

EURYMÈNE n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométridés, comprenant des phalènes qui volent au printemps dans les bois, et dont les chenilles vivent en automne sur les arbres.

EURYNOME. Myth. gr. Démon souterrain, dont parle Pausanias. — Centaure tué par Dryas, dans le combat des Centaures et des Lapithes.

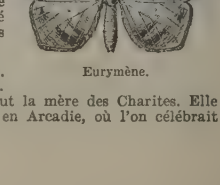
Eurymène.

EURYNOME. Myth. gr. Fille d'Océan et de Téthys. (Elle fut aimée de Zeus, et fut la mère des Charites. Elle avait un temple à Phigalie, en Arcadie, où l'on célébrait des fêtes en son honneur.)

EURYNOME, petite planète, N° 79, découverte par Watson en 1863.

EURYNORHYNQUE [*rink'*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, comprenant une seule espèce qui vit dans l'est de l'Asie. (L'eurynorhynque pygmée est de la taille d'une fauvette. Son bec est aplati en spatule.)

EURYNOTUS [*tuss*] n. m. Paléont. Genre de poissons ganoïdes, famille des platysomidés, au corps plat, de forme losangique, fossiles dans le carbonifère des îles Britanniques et de la Belgique.

EURYOPE ou **EURYOPS** n. m. Genre de plantes de la famille des composées, comprenant vingt-huit espèces de l'Afrique australe et orientale.

EURYOPIS [*piss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant de petites araignées lisses, de couleur noire ou variée de blanc, de jaune verdâtre et qui vivent dans les régions tempérées.

Euryopis.

— Encycl. Les *euryopis* sont surtout marcheurs ; ils filent peu et vivent sous les pierres et les mousses. On en connaît vingt-sept espèces : quatorze d'Europe, une de l'Inde, une du Japon, une d'Australie, dix américaines. Une des plus répandues est l'*euryopis flavomaculata*.

EURYPELME ou **EURYPELMA** n. f. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des eurypelmatés, caractérisés par le céphalothorax allongé, convexe en avant, les pattes épineuses. (Les eurypelmes sont de grosses mygales, vivant dans des creux d'arbres sans filer de toile ; elles sont nocturnes. Leurs nombreuses espèces sont presque toutes propres aux régions chaudes de l'Amérique méridionale et centrale.)

EURYPHARYNX [*fa-rinkss*] n. m. Genre de poissons téléostéens apodes, comprenant un singulier animal des grands fonds découvert en 1882 par l'expédition du *Travailleur*. (L'*eurypharynx pelecanoides* est noir, allongé, grêle, avec une énorme poche placée sous la mâchoire inférieure, comme celle du bec d'un pélican. Ses nageoires sont atrophiées.)

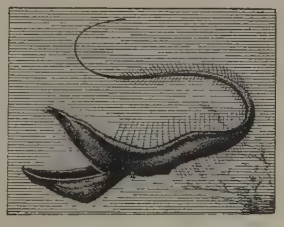

Eurypharynx.

EURYPHORE [*for'*] n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des caligidés, qui vivent sur les branchies de divers poissons de l'océan Indien.

EURYPODE n. m. Genre de crustacés, comprenant des araignées de mer à carapace triangulaire, arrondie en arrière, bombée inégalement, et à pattes très longues.

EURYPORE n. m. Genre de coléoptères staphylinidés, comprenant des insectes plats, assez larges, répartis dans l'hémisphère boréal.

EURYPTÉRIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de crustacés du groupe fossile des mérostomes. (On les appelle aussi GIGANTOSTRACÉS, car ce sont les plus grands arthropodes connus, leur taille pouvant atteindre 2 m. Principaux genres : *eurypterus, pterygotus, slimonia, stylonurus*, tous paléozoïques.)

EURYPTERUS [*ptér-russ*] n. m. Paléont. Genre de crustacés mérostomes, type de la famille des euryptéridés, présentant des affinités avec les arachnides, notamment avec les scorpions. (Leur corps, pouvant atteindre 40 cm., avait une grande paire de pattes-nageoires et se terminait par un aiguillon. Nombreuses espèces du silurien supérieur au permien.)

EURYPYLE. Myth. gr. Roi légendaire de Thessalie, fils d'Evémon ; fut un des prétendants à la main d'Hélène. (Il conduisit quarante vaisseaux au siège de Troie, fut blessé par Pâris, et guéri par Patrocle.) — Fils de Télèphe. Fut tué par Néoptolème, fils d'Achille. — Fils d'Héraklès et d'Eubôté. — Roi légendaire de Cyrène. — Roi de Cos, fils de Poseidon et d'Astypalée. (Fut tué par Héraklès.) — Fils de Thestios. — Fils de Téménos, un des Héraclides.

EURYSTERNUM [*riss-tèr-nom'*] n. m. Paléont. Genre de reptiles chéloniens dont on trouve les squelettes entiers, bien conservés, dans les calcaires lithographiques du jurassique supérieur de la Bavière et de l'Ain.

EURYSTHÉE. Myth. gr. Roi légendaire de Mycènes et de Tirynthe. Fils de Sthénélos et de Nikippé, il descendait à la fois de Persée et de Pélops. Il est connu surtout par sa haine contre Héraklès, qui lui était soumis en vertu d'une ruse de Héra et d'une promesse imprudente de Zeus. Dans l'espoir de se défaire du héros, qu'il redoutait, Eurysthée lui imposa successivement les entreprises les plus dangereuses : les *douze travaux d'Hercule*. Après la mort du fils d'Alcmène, Eurysthée poursuivit les Héraclides de sa haine, et, après les avoir chassés d'Argos, vint les attaquer dans l'Attique, où ils s'étaient réfugiés. Mais les fils de Thésée, dont ils avaient imploré la protection, prirent leur défense, et livrèrent bataille près de l'isthme de Corinthe à Eurysthée, qui fut tué.

EURYSTHÈNE et **PROCLÈS.** Myth. gr. Fils jumeaux d'Aristodème, un des Héraclides conquérants du Péloponnèse, et qui, pour sa part, eut la Laconie.

EURYSTHÉNIDES, une des deux familles royales de Sparte, issue du mythique *Eurysthène*. On les appelait aussi *Agides*, du nom d'Agis Ier, fils d'Eurysthène. Jusqu'à l'abolition de la royauté ils furent en rivalité ou en querelle avec leurs collègues de l'autre famille royale, les Proclides ou Eurypontides. Les plus connus des *Eurysthénides* sont : Agis Ier, Cléomène Ier (fin VIe s. av. notre ère), Léonidas Ier (le héros des Thermopyles), Agésipolis Ier, Cléombrote Ier, Cléomène III, etc.

EURYSTOME [*riss-tom'*] ou **EURYSTOMUS** [*muss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des coraciidés, comprenant de beaux rolliers bleus, à large bec recourbé en crochet à son extrémité. (On en connaît douze espèces, répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde.)

Eurystome.

EURYSTOMES [*riss-tom'*] n. m. pl. Zool. Une des divisions des cténophores, correspondant aux béroïdés de Lamarck, caractérisée par l'absence de tentacules et de sole plantaire. (Un seul genre important : *béroé*, dont les espèces sont nombreuses et représentées par d'innombrables individus répandus dans toutes les mers ; ils y sont planctoniques, et leur forme extérieure est sujette à de nombreuses variations.)

EURYTANES. Géogr. anc. Peuplade de la Grèce, occupant en Etolie la région située entre la vallée de l'Achéloüs et le mont Œta (ville principale *Œchalie*, où le roi Eurytos aurait été tué par Héraklès.)

EURYTHERME adj. (du gr. *eurus*, vaste, et *thermê*, chaleur). Zool. Se dit des animaux qui supportent de grandes variations de température.

EURYTHERMIE [*rit'-mî*] n. f. (gr. *eurythmia ;* de *eu*, bien, et *rhuthmos*, rythme). Combinaison harmonieuse des lignes, des sons, des proportions.

— *Par extens.* Juste équilibre des facultés.

— Méd. Parfaite régularité du pouls, correspondant à la même régularité des contractions cardiaques.

— Mus. Heureux choix des sons, rythme harmonieux.

EURYTHMIQUE [*rit'-mik'*] adj. (de *eurythmie*). Qui a de l'eurythmie : *Composition* EURYTHMIQUE. *Battements* EURYTHMIQUES *du pouls.*

EURYTHOÉ n. f. Zool. Genre d'annélides polychètes errants, famille des amphinomidés, comprenant des vers marins, à caroncule céphalique peu lobée. (Ce genre renferme d'assez nombreuses espèces, dont le type habite le Pacifique.)

EURYTHYREA n. m. Genre d'insectes coléoptères buprestidés, comprenant des formes robustes habitant l'Europe et la région asia-méditerranéenne.

Eurythyrea.

— Encycl. Deux espèces d'*eurythyrea* se trouvent en France : l'*eurythyrea micans*, d'un vert cuivreux éclatant, est propre au Midi (sa larve attaque les peupliers, où elle creuse de longues galeries rendant le bois impropre à tout usage) ; l'*eurythyrea Austriaca*, qui remonte plus au N., attaque les chênes et les sapins.

EURYTOME n. m. Genre d'insectes hyménoptères *eurytomidés*, comprenant de très petites formes parasites des insectes, à thorax bossu, à abdomen plat. (L'*eurytoma fulvipes* détruit l'hylésine du frêne.)

EURYTOMIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères chalcidiens entomophages, comprenant les genres *eurytome, décatome, isosome, systole*, etc.

EURYTOS. Myth. gr. Roi d'Œchalie. (Fier de son adresse à tirer de l'arc, il promit la main de sa fille Iole à celui qui l'emporterait sur lui. Héraklès le vainquit, mais se vit refuser Iole. Le héros détruisit Œchalie, tua Eurytos et ses fils, et emmena sa fille Iole.)

EURYUSE ou **EURYUSA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant de petites formes brunes ou roussâtres de l'Europe et de l'Amérique tempérée, qui vivent dans les fourmilières.

EUSCARIEN [*euss-ka-ri-in*] adj. (du basque *euscara* ou *escuara* mot qui sert à désigner la langue basque.) Syn. de BASQUE.

EUSÈBE Ier (saint), pape, Grec de naissance, élu en 310, mort à Rome la même année. Il combattit les rigoristes, qui refusaient la pénitence aux fidèles tombés durant la persécution. Exilé par Maxence, il mourut en Sicile. Rossi a découvert son épitaphe, composée par saint Damase. — Fête le 26 septembre.

EUSÈBE de Césarée, écrivain et prélat grec, né en Palestine vers 265, évêque de Césarée de 313 à sa mort (340). Favori de l'empereur Constantin, il fut mêlé aux luttes de l'orthodoxie et de l'arianisme, et son esprit conciliant le mit souvent en conflit avec Athanase. Très célèbre pour l'étendue de son érudition, il fonda vraiment l'historiographie ecclésiastique, soit en fixant les bases de la chronologie jusqu'en 323 dans sa *Chronographie* et sa *Règle du calcul des temps*, soit en écrivant, en dix livres, une *Histoire ecclésiastique*, qui raconte l'histoire du christianisme depuis sa naissance jusqu'en 323. Il est l'auteur aussi d'une *Vie de Constantin*, œuvre d'édification et de panégyrique, et de deux importants ouvrages apologétiques, la *Préparation à l'Evangile* et la *Démonstration de l'Evangile*, où il a, avec une érudition prodigieuse, rassemblé d'innombrables extraits.

EUSÈBE de Nicomédie, évêque de Nicomédie, mort en 341. Zélé partisan d'Arius, il fut déposé et exilé après le concile de Nicée (325). Rappelé en 328, il devint le véritable chef des ariens, grâce à son habileté et à la confiance des empereurs Constantin et Constance. Nommé évêque de Constantinople en 339, il mourut après avoir pris part à un concile d'Antioche en 341.

EUSÈBE, évêque d'Emèse, né à Edesse, mort à Antioche vers 359, théologien renommé de l'école d'Alexandrie, il fut un des porte-paroles du semi-arianisme. Favori de l'empereur Constance, il vécut longtemps à sa cour, refusa en 341 le patriarchat d'Alexandrie, lors de la déposition de saint Athanase. Nommé évêque d'Emèse, il en fut chassé par les habitants et dut se retirer à Antioche. Il ne reste que des fragments de ses œuvres.

EUSÈBE de Verceil (saint), mort vers 371. Lecteur à Rome, il fut élu évêque de Verceil (340), assista au concile de Milan (355), combattit l'arianisme, fut exilé à Scythopolis, puis en Cappadoce et en Thébaïde. Rappelé par l'empereur Julien, il fut, dit-on, lapidé par les ariens. On a de lui quelques lettres apostoliques. — Fête le 15 décembre.

EUSÈBE, évêque de Samosate, adversaire des ariens, que soutenait l'empereur Valens. Exilé en Thrace, à son retour en Syrie, il fut tué par une femme arienne (379).

EUSÈBE, évêque de Dorylée, mort vers 452. Laïque et simple rhéteur, il combattit en 428 l'hérésie de Nestorius, fut élevé au sacerdoce (430), puis à l'épiscopat (448). Ami d'Eutychès, il dénonça néanmoins son hérésie au concile de Constantinople (448) ; mais il fut déposé au concile d'Ephèse (449), et emprisonné. Il s'échappa, vint à Rome, et fut réhabilité par le concile de Chalcédoine (451).

EUSÈBE, évêque d'Antibes, mort vers 570 ou 571. Successeur d'Etherius sur le siège d'Antibes, il se fit représenter au concile d'Orléans en 549 par le diacre September, et l'on croit que c'est lui qui figure, sans désignation de siège, parmi les pères du concile d'Arles en 554. On lui attribue l'*Histoire de la translation des corps de saint Vincent, saint Victor et saint Oronce.*

EUSÈBE Ier, évêque de Paris vers 551. Il ordonna prêtre le fils du roi Clodomir, saint Cloud.

EUSÈBE II, évêque de Paris en 591. Marchand syrien, il acheta l'évêché qu'il peupla de ses compatriotes, mais il fut bientôt chassé de son siège.

EUSÈBE, évêque de Thessalonique vers 600. Correspondant de saint Grégoire le Grand, il combattit les erreurs du moine monophysite André.

EUSÈBE BRUNON, né vers l'an 1000, mort à Angers en 1081. Evêque d'Angers en 1047. Il permit d'abord à son archidiacre Bérenger de Tours de prêcher contre la présence réelle dans l'Eucharistie, s'en repentit plus tard, fit profession de foi catholique en 1061, au concile d'Angers. Il perdit auprès de Foulques IV, comte d'Anjou, l'influence qu'il avait eue sur Geoffroi le Barbu, l'excommunia à cause de son adultère, et soutenu par Grégoire VII, l'obligea à reconnaître ses torts. On lui attribue un *Commentaire sur le Pentateuque.*

EUSÉBIE (sainte), de Bergame, nièce de saint Domnion, martyrisée à la fin du IIIe siècle, sous Maximilien Hercule. — Fête le 29 octobre.

EUSÉBIE (Flavie Aurélie), impératrice romaine, née à Thessalonique vers 330, morte en 360. Sa beauté et son esprit la firent distinguer de l'empereur Constance II, qui l'épousa vers 353. Elle s'entoura de savants et d'écrivains et persécuta les catholiques au nom des doctrines ariennes. Elle a été accusée de divers crimes. Julien qu'elle avait protégé la défend de ces accusations.

EUSÉBIE (sainte), martyre du VIIe siècle. Abbesse du monastère de Saint-Cyr, près de Marseille, elle se défigura, avec ses moniales, pour échapper à la brutalité des Sarrasins. — Fête le 11 octobre.

EUSÉBIE, EUSOYE ou **YSOYE** (sainte), née en 637, morte à Hamay en 660. Fille de saint Adalbaud, comte d'Ostrevant, elle succéda, en 649, à Gertrude, son aïeule, abbesse de Hamay. Sa mère Rictrude, abbesse de Marchiennes, la forma au gouvernement et elle y montra sagesse, douceur et énergie. — Fête le 16 mars.

EUSÉBIEN [*bi-in*] n. m. Partisan d'Eusèbe de Nicomédie, qui fut après 325 le principal représentant de l'arianisme.

EUSÉMIE [*zé-mî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *séma*, signe). Ensemble des symptômes favorables, dans une maladie.

EUSIPHONELLE [*fo-nèl'*] n. f. Paléont. Genre d'éponges calcaires, fossiles dans le jurassique supérieur.

EUSITIUS [*si-uss*] ou **EUSICE** (saint), né à Périgueux vers 440, mort vers 542. Vendu par ses parents, dans un temps de famine, à l'abbé du monastère de Parpeçay, en Berry, il fut instruit et ordonné prêtre. A vingt ans, il se retira dans la solitude de Pressigny, sur les bords du Cher. Du roi Childebert Ier, à qui il avait prédit ses victoires sur les Visigoths (531), il n'accepta que l'or nécessaire à la délivrance de plus de mille prisonniers. Après sa mort, Childebert bâtit, près de son tombeau, une superbe basilique, autour de laquelle s'éleva plus tard la ville de Selles-sur-Cher.

EUSKIRCHEN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, régence de Cologne), sur l'Erft, affl. du Rhin ; 14.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Manufacture de draps et de tapis de laine, fonderies, papeteries, tanneries et corroiries.

EUSOME ou **EUSOMUS** [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des brachyrrhinidés, comprenant de petits charançons courts et très bombés, habitant l'Europe et les régions voisines.

EUSOMPHALIEN [*fa-li-in*] adj. (du gr. *eusôs*, sain, et *omphalos*, nombril). Tératol. Se dit de monstres doubles, formés de deux sujets à peu près complets et indépendants, ayant chacun son ombilic, par opposition aux MONOMPHALIENS.

EUSPONDYLE ou **EUSPONDYLUS** [*euss-pon, luss*] n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, comprenant des lézards de l'Amérique tropicale, grêles, allongés, ordinairement bruns ou fauves, marqués sur le dos de larges taches transversales noires. On en connaît deux ou trois espèces ; leur longueur moyenne est de 20 cm.)

Euspondyle.

EUSPONGIA [*euspon*] n. f. Zool. Nom scientifique d'un genre d'éponges

cornées, auquel appartiennent les éponges usuelles, notamment l'*euspongia officinalis* de la Méditerranée.

Eustache.

EUSTACHE [*euss-tach'*] n. m. (du nom d'*Eustache Dubois*, coutelier à Saint-Etienne). Couteau grossier, à manche de bois.
— Argot. Couteau à virole.

EUSTACHE ou **EUSTATHE** (saint), martyr à Rome en 118. Il s'appelait d'abord PLACIDE, et prit le nom d'Eustache après sa conversion, que la légende rattache à la rencontre, à la chasse, du Christ sous la forme d'un cerf. Il fut martyrisé à Rome sous Adrien. C'est le patron des chasseurs, d'une église de Rome et d'une église de Paris, qui conservent une partie de ses reliques. — Fête le 20 septembre.

Eustache (ÉGLISE **Saint-**), à Paris. D'abord simple chapelle dédiée à sainte Agnès, cette église est pour la première fois, en 1223, mentionnée comme paroisse sous son vocable actuel. Agrandie en 1432, elle fut complètement réédifiée cent ans plus tard. Le 19 août 1532, Jean de La Barre, prévôt de Paris, posait la première pierre du nouvel édifice. Voici les dates auxquelles ont été construites les différentes parties de l'église : 1532, chapelle nord du chœur ; de 1534 à 1545 P. Le Mercier érigeait le transept ; en 1578, la nef, les bas côtés et les chapelles, construits par Ch. David et Nicolas Delille étaient terminés. Vers 1623 était élevé le chœur dans le style de la nef ; en 1630, Gustave David et Charles Le Mercier construisaient la voûte du chœur, en 1633 celle du transept, de 1635 à 1637 celle de la nef. L'église a été consacrée le 26 avril 1637. La façade, du dessin de Mansard, ne fut achevée que dans le dernier quart du XVIIIe siècle.

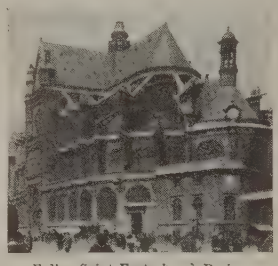
Eglise Saint-Eustache, à Paris.
Cl. Noyer.

Saint-Eustache renferme plusieurs monuments artistiques de grande valeur : le mausolée de Colbert, par Coysevox et Tuby ; des tableaux de Vouet, de Luca Giordano ; une *Vierge* en marbre sculptée par Pigalle, etc.

EUSTACHE le Moine, corsaire français, tué au combat naval de Cinq-Iles, devant l'embouchure de la Tamise, en 1217. Originaire de la Picardie, bénédictin de Saint-Vulmer, il quitte le froc pour venger l'assassinat de son père Baudouin Busket. Sénéchal du comte de Boulogne, il se fait chasser pour concussion, passe au service de Jean sans Terre, et commence alors sa terrible carrière de corsaire. En 1206, il est investi de la seigneurie des îles Anglo-normandes, d'où il étendit au loin ses brigandages. En 1212, Eustache quitta Jean sans Terre et passa au service de Philippe Auguste, dont il dirigea la flotte. Quand Louis VIII, fils de Philippe Auguste, accepta la couronne que lui offraient les barons anglais mécontents de Jean sans Terre, ce fut Eustache qui assura les communications entre la France et l'armée débarquée en Angleterre. Philippe d'Aubigné, assisté de Hubert du Bourg, infligea à Eustache le Moine, en vue des côtes d'Angleterre, la défaite où il périt.

Il est le héros d'un poème français du XIIIe siècle, qui porte son nom. Il y apparaît comme un sorcier qui joue cruellement le comte de Boulogne, son ancien maître, et le roi d'Angleterre.

EUSTACHE DE SAINT-PIERRE, bourgeois de Calais célèbre par le dévouement qu'il témoigna à ses concitoyens lors de la reddition de la place au roi d'Angleterre (1347). La ville, assiégée par Edouard III, fut abandonnée par le roi de France (2 août 1347). Les bourgeois forcèrent le gouverneur, Jean de Vienne, à s'aboucher avec les Anglais pour traiter de la reddition. Après bien des hésitations, Edouard III, irrité des dommages considérables que les corsaires de Calais avaient fait subir depuis un siècle au commerce et à la marine de son royaume, déclara qu'il ferait grâce aux habitants de Calais, à la condition que six des plus notables bourgeois viendraient tête et pieds nus, en chemise, la corde au col, lui présenter les clefs de la ville et se mettre à son entière discrétion. Eustache de Saint-Pierre et cinq de ses concitoyens : Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, Jean de Fiennes et André d'Ardres, se dévouèrent. La colère du monarque anglais n'était pas calmée, et il persistait dans sa résolution de les envoyer à la mort, quand sa femme, la reine Philippe de Hainaut, intervint en leur faveur. Edouard III leur fit grâce. Un monument dû au ciseau de Rodin perpétue le souvenir du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons. V. CALAIS.

EUSTACHE (Henri), architecte français, né à Versailles en 1861, mort à Paris en 1922. Elève de Ginain à l'Ecole des beaux-arts, il obtint le grand prix de Rome en 1891. Aquarelliste de talent, comme en témoignent les impressions d'Italie et notamment les chauds intérieurs de Saint-Marc, de Venise, qu'il a exposés au Salon. Il a obtenu deux médailles en 1897 et 1900 (Exposition universelle) pour ses relevés de Rome et Venise, et la médaille d'honneur au Salon de 1902, où il avait envoyé : *Etat actuel et restauration de la voie Sacrée à Rome* et *Relevés de la ville et des peintures de Mistra, près Sparte (Grèce)*. Il a exécuté, de 1898 à 1905, d'importants travaux à Aix-les-Bains. Nommé en 1905 architecte du palais de la Bourse, à Paris, il en a dirigé les agrandissements.

EUSTACHI (Barthélemy), médecin italien, né à San Severino (Marche d'Ancône), mort en 1574. Il fit de la méthode d'observation la base des sciences médicales ; ses descriptions anatomiques sont remarquables : il a donné son nom à la *trompe d'Eustachi* ou *d'Eustache*, qui fait communiquer l'oreille moyenne avec le pharynx supérieur, et à la *valvule d'Eustachi*, située à l'embouchure de la veine cave inférieure. Il a laissé plusieurs ouvrages importants et de belles planches destinées à un grand ouvrage d'anatomie, retrouvées et publiées en 1714 : *Tabulæ anatomicæ clari viri*.

EUSTACHIO TOMMASO DI BALDASSARE (dit **Fra Eustachio**), moine et miniaturiste italien, né à Florence en 1473 ; il entra comme père convers dans l'ordre des dominicains en 1496, sur l'ordre de Savonarole, et mourut à Florence en 1555. C'est un excellent miniaturiste. Ses contemporains le louent en tant que parfait connaisseur de l'œuvre de Dante, et l'on suppose qu'il dut fournir à Vasari des renseignements précieux sur les artistes de son temps. La bibliothèque de Saint-Marc conserve encore un psautier richement orné par Fra Eustachio et daté de 1505. Il enlumina plusieurs antiphonaires ; son art continue celui de Fra Bartolomeo.

EUSTACHYDE [*euss-ta-kid'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées. V. CHLORIS.

EUSTASE, EUSTAISE ou **EUSTACHE** (saint), abbé de Luxeuil, né en 560, mort en 625. Moine sous saint Columban, il lui succéda (610), puis prêcha l'évangile en Bavière. Au concile de Mâcon (624), il défendit la règle de saint Columban contre les attaques du moine Agrestis. Eustase était très versé dans la littérature profane ; beaucoup de manuscrits d'auteurs de l'antiquité ont été recopiés par ses soins. — Fête le 29 mars.

EUSTATHE (saint), patriarche d'Antioche, né à Side (Pamphilie) vers 260, mort à Trajanopolis (Thrace) vers 337. Il assista, comme évêque de Bérée, au concile de Nicée (325) dont il soutint les décisions contre les ariens. Il fut déposé et exilé par Constantin. De ses écrits on ne conserve que des fragments et un traité contre Origène.

EUSTATHE ou **EUSTACE**, hérétique du IVe siècle, qui est probablement identique à Eustathe de Sébaste. Ses théories contre le mariage et la propriété furent condamnées vers 340 au concile de Gangres.

EUSTATHE, évêque de Sébaste, au IVe siècle. Elu vers 356 au siège de Sébaste, après avoir pratiqué un ascétisme assez intempérant, il devint un des chefs du parti semi-arien, et prit part aux conciles d'Ancyre (358) et de Séleucie (359). Il mourut vers 380.

EUSTATHE de Cappadoce, philosophe néoplatonicien, qui vivait au IVe siècle de notre ère. Il suivit les leçons de Jamblique et d'Adésius à qui il succéda comme chef de l'école philosophique de Cappadoce, et s'efforça, pour lutter contre le christianisme, de rajeunir des pratiques superstitieuses. Envoyé par Constantin auprès du roi de Perse Sapor, en qualité d'ambassadeur, il se fixa à la cour de celui-ci.

EUSTATHE, surnommé **le Romain** (Ῥωμαῖος), jurisconsulte byzantin, de la fin du Xe et du commencement du XIe siècle. Il fut, sous Basile II, questeur et *magister officiorum*. C'est d'après ses arrêts que fut rédigé, vers le milieu du XIe siècle, le manuel de droit appelé la Πεῖρα.

EUSTATHE, écrivain et prélat grec du XIIe siècle. Il vécut d'abord à Constantinople, où il fut professeur à l'Université. De cette époque de sa vie datent ses commentaires sur Pindare et sur Homère. Nommé (1175) archevêque de Thessalonique, il joua désormais un rôle actif, en particulier en 1185, quand les Normands prirent sa ville épiscopale : il a écrit un récit intéressant de cet événement. Très soucieux aussi de réformer l'institution monastique, dont il a signalé sévèrement la décadence dans plusieurs de ses ouvrages, il suscita par cette polémique des haines violentes, qui l'obligèrent un moment à quitter Thessalonique. Il y rentra cependant, et y mourut entre 1192 et 1194. On a aussi de lui plusieurs discours et oraisons funèbres, ainsi qu'une correspondance intéressante.

EUSTATHE. Biogr. V. EUMATHE.

EUSTATHIEN [*euss-ta-ti-in*], **ENNE** n. Membre d'une secte fondée par le moine Eustathe ou Eustace, et qui proscrivait le mariage.

EUSTIS (William), homme d'Etat américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1753, mort à Boston en 1825. Pendant la guerre de l'Indépendance, il servit comme chirurgien militaire. De 1800 à 1805, il représenta l'Etat de Massachusetts au Congrès. En 1809, le président Madison lui confia le portefeuille de la guerre, qu'il conserva trois ans. La capitulation du général Hall l'obligea à démissionner (1812). En 1814, il fut nommé plénipotentiaire en Hollande, et, à son retour, de nouveau siégea au Congrès (1820-1823).

EUSTIS (James Biddle), homme politique et diplomate américain, né à la Nouvelle-Orléans en 1834, mort à Newport en 1899. Avocat dans sa ville natale, au début de la guerre de Sécession, il entra dans l'armée confédérée. Après la défaite des Confédérés, Eustis fit partie de la délégation chargée de négocier avec le président Johnson la réintégration de la Louisiane dans l'Union. Sénateur de la Louisiane, puis professeur de droit civil à l'université de la Louisiane, il vota avec les démocrates. Lorsqu'en 1893 Cleveland devint président de la République, Eustis représenta les Etats-Unis à Paris et fut le premier nommé ambassadeur. A son retour il critiqua l'alliance franco-russe, dont il niait le caractère pratique.

EUSTOCHIE (sainte) [en lat. *Eustochium*], abbesse, née à Rome en 364, morte à Bethléem en 419. Fille de sainte Paule, elle descendait de Scipion et Paul-Emile. A l'âge de dix-sept ans, sur le conseil de saint Jérôme, elle fit vœu de virginité. Elle accompagna sa mère en Orient, s'établit au couvent de Bethléem sous sa conduite et, à sa mort (404), lui succéda dans la charge d'abbesse. Saint Jérôme entretint avec elle une longue correspondance.

EUSTOMIAS [*euss-to-mi-ass*] n. m. Genre de poissons téléostéens comprenant des formes étroites, allongées, atténuées en arrière, avec à la mâchoire inférieure un filament blanc, grêle, qui paraît devoir servir à attirer des proies. (L'espèce type de ce genre est l'*eustomias obscurus*, long de 16 cm., d'un noir velouté, pêché aux Açores, par 2.700 m. de fond, lors de l'expédition du *Travailleur*.)

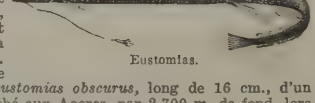
Eustomias.

EUSTRATIUS, évêque de Nicée, né vers 1050, mort vers 1120. Auteur d'ouvrages contre les Latins et de commentaires sur Aristote ; il aida Alexis Comnène à combattre l'hérésie ; mais, ancien élève du philosophe Jean Italos, il fut, à son tour, destitué pour hérésie.

EUSTRONGLE [*euss*] n. m. Genre de vers nématodes, l'un des principaux types de la famille des strongylidés, dont une espèce vit en parasite dans les reins du chien, plus rarement du cheval et du bœuf.

Eustrophe.

EUSTROPHE ou **EUSTROPHUS** [*euss-tro-fuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélandryidés, comprenant des insectes oblongs, assez larges, un peu bombés, pubescents et de taille médiocre. (On connaît plusieurs espèces d'eustrophes, habitant l'hémisphère boréal. Une seule est européenne ; c'est l'*eustrophus dermestoides*, brun, à pubescence grisâtre, qui vit dans les vieux arbres.)

EUSTYLE [*euss-til'*] n. m. (gr. *eustulos ;* de *eu*, bien, et *stulos*, colonne). Archit. Mode d'entrecolonnement, dans lequel les colonnes sont espacées de deux diamètres et quart, excepté au milieu de la façade et de la partie postérieure de l'édifice, où l'espacement est de trois diamètres.

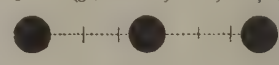
Eustyle.

EUSYNCHITE [*kit'*] n. f. Vanadate naturel de plomb et de zinc. (On la trouve dans la Bavière-Rhénane.) || Syn. de DECHÉNITE.

EUTAXITE n. f. Variété sphérolithique de liparite, dans laquelle on remarque la trace de l'action des dégagements de vapeurs.

EUTAXITIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *eutaxia*, bonne disposition). Pétrogr. Se dit de certaines textures hétérogènes dans des roches volcaniques.

EUTECNIUS, sophiste grec, né au IIIe siècle de notre ère, qui a laissé des paraphrases des poèmes de Nicandre et d'Oppien.

EUTECTIQUE [*tèk-tik'*] n. m. Chim. métallurg. Point particulier d'un diagramme d'équilibre correspondant à l'intersection de deux liquidus descendant vers ce point, le solidus horizontal y passant aussi. (V. ALLIAGE, EUTEXIE.)

EUTECTOÏDE [*tèk'*] n. m. Chim. métallurg. Point analogue à l'eutectique, mais dans le domaine des transformations solides.

EUTERMES [*mèss*] n. m. Genre d'insectes isoptères, famille des métatermitidés, comprenant des termites répandus dans toutes les régions chaudes du globe.
— ENCYCL. L'*eutermes trinervius*, termite familier ou récolteur de foin, est commun en Afrique moyenne et méridionale ; l'*eutermes monoceros*, récolteur de lichens, habite Ceylan. Les *eutermes* construisent leurs nids sous terre, à la surface du sol, parfois en forme de champignon, ou sur les arbres ; l'*eutermes pyriformis*, espèce australienne, construit des nids en forme de colonnes pointues qui peuvent atteindre 6 m. de haut.

EUTERPE, muse de la musique. Elle personnifiait l'art primitif de la Thrace ; plus tard, le jeu de la flûte.
— Iconogr. Dans les représentations antiques d'époque romaine de cette muse, son attribut est la flûte simple ou double, instrument du culte dionysiaque, car elle fut primitivement une divinité de la joie et du plaisir. Beaucoup de statues sont désignées dans les musées sous le nom d'*Euterpe ;* mais, le plus souvent, la flûte est une restauration. Les modernes se sont généralement conformés à la tradition. Dans un tableau de Le Sueur, au Louvre, cette Muse, assise près de Clio et Thalie, joue de la flûte. Quelques peintres lui mettent à la main un cahier de musique et l'entourent de divers instruments.

Euterpe.

EUTERPE, petite planète, N° 27, découverte par Russell Hind en 1853.

EUTERPE n. f. Genre de palmiers, comprenant des arbres grêles, à feuilles pinnatiséquées, à fleurs petites. (On en connaît sept ou huit espèces, du Brésil et des Antilles. Les plus connues sont l'*euterpe oleracea* et *edulis*, dont le bourgeon terminal se mange comme légume ; c'est un *chou-palmiste*. L'*euterpe oleracea* fournit de l'huile de palme.)

EUTEXIE [*tèk'-si*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *tèkein*, fondre). Chim. métallurg. Phénomène présenté par des mélanges dont la température de fusion constante est plus basse que celle de tout autre mélange fait en d'autres proportions. || *Température d'eutexie, Point d'eutexie*, ou *eutectique*, Température de fusion d'un mélange ou alliage de deux ou plusieurs corps, fait en de telles proportions qu'ils présentent un point de fusion constant et moins élevé que tout autre mélange des mêmes corps.

EUTHALIUS, évêque de Sulce, en Egypte. Il divisa le premier en chapitres et en versets les *Actes des Apôtres* et les *Epîtres canoniques*. On a encore de lui une *Introduction à la Vie de saint Paul*.

EUTHANASIE [*zi*] n f. (du gr. *eu*, bien, et *thanatos*, mort). Mort douce et sans souffrance. || Méthode qui procure cette mort sans souffrance, afin d'abréger les tourments de l'agonie ou les tortures d'une maladie très douloureuse à issue fatale.
— Philos. Science qui a pour objet de rendre la mort douce, d'après F. Bacon.
— ENCYCL. L'*euthanasie* a été vantée par plusieurs auteurs, et plusieurs personnes qui l'avaient employée sur des êtres chers ont été absoutes par les tribunaux. Les médecins, en général, lui sont entièrement opposés. Ils allèguent que nos diagnostics et nos pronostics n'ont pas

un degré de certitude suffisant et que, d'autre part, il se peut que telle maladie, considérée aujourd'hui comme incurable, ne le soit plus demain.

EUTHARIC CILICAS, père d'Athalaric, roi des Ostrogoths, mort vers 525. Il épousa, en 515, Amalasonte, fille du second roi des Ostrogoths d'Italie, Théodoric. Justin, empereur d'Orient, s'associa Eutharic au consulat, en 519. Il mourut encore jeune, avant d'avoir succédé à son beau-père.

EUTHÉRIENS [*ri-in*] n. m. pl. Zool. Nom donné par quelques auteurs, aux mammifères placentaires.

EUTHRIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des buccinidés, à coquille fusiforme munie d'un opercule ovale. (Les euthria vivent dans les mers tempérées : Méditerranée, Japon, Californie, Australie, Cap, etc., et sont nombreux, à l'état fossile, à partir du miocène.)

EUTHYCRATE de Sicyone, sculpteur grec de la fin du IVe siècle av. J.-C.. Fils et élève de Lysippe, dont il imita la manière, mais avec plus d'énergie et de gravité. On admirait son *Hercule*, son *Alexandre à la chasse*, son *Combat de cavalerie*, ses statues de courtisanes.

EUTHYDÈME, sophiste grec du Ve siècle av. J.-C. Platon en a fait le héros d'un de ses plus spirituels dialogues (*l'Euthydème*).

EUTHYDÈME, roi de Bactriane (222-187 av. J.-C.). Il détrôna la dynastie des Diodotides, et agrandit ses États vers l'Inde. Il eut à soutenir une guerre contre Antiochos III Mégas, qui ensuite rechercha son alliance et donna l'une de ses filles à Démétrios, fils d'Euthydème.

EUTHYME. Myth. gr. Pugiliste de Locres en Italie, célèbre par sa force extraordinaire.

EUTHYME (saint), moine grec, né en 376, mort en 473. A l'âge de vingt-neuf ans, il se retira en Palestine, où il bâtit plusieurs couvents, dont il fut l'archimandrite, et travailla à la conversion des Arabes des bords du Jourdain. — Fête le 20 janvier.

EUTHYME, patriarche bulgare du XIVe siècle. Il étudia à Constantinople et au Mont-Athos, et passa sa jeunesse à reviser la traduction bulgare des Ecritures. Il fut élu patriarche vers 1375. Après la prise de Tirnovo par les Turcs (1393), Bajazet le fit jeter en prison, puis l'envoya au bourreau, revêtu de ses habits sacerdotaux. Au moment de l'exécution, le bras du bourreau, dit la chronique, fut frappé de paralysie, et Euthyme eut ainsi la vie sauve. Déporté en Thrace, il y finit ses jours en mendiant et en prêchant. Après lui, l'Eglise patriarcale de Tirnovo fut transformée en simple évêché. Elève du fameux moine Théodose, Euthyme poursuivit énergiquement la lutte contre les hérésies, surtout contre les Bogomiles. Il composa le panégyrique de plusieurs saints nationaux. Ses écrits théologiques ont plus d'intérêt pour l'histoire que pour la littérature.

EUTHYMÈNE ou **EUTHYMANE,** géographe et navigateur grec, né à Marseille au IVe siècle av. J.-C., qui aurait, après le Carthaginois Hannon et avant Polybe, accompli un voyage d'exploration le long des côtes occidentales de l'Afrique.

EUTHYMIA. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de la Confiance, de l'Allégresse, chez les Grecs.

EUTHYMIDÈS, peintre céramiste attique, du début du Ve siècle av. J.-C. Représentant du style sévère, il décora surtout des amphores, de sujets empruntés à la guerre et à la palestre.

EUTHYMIE [*mî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *thumos*, cœur, âme). Tranquillité d'âme.

EUTHYMIOS, patriarche de Constantinople, qui vivait au Xe siècle. Très influent sur l'empereur Léon VI, il parvint au trône patriarcal (907) quand le patriarche Nicolas s'opposa au quatrième mariage de Léon VI. Euthymios fut plus souple. Aussi, quand Léon VI mourut (912), il fut déposé, et relégué dans un monastère où il mourut en 917.

EUTHYMIOS ZIGABÈNOS, moine et polémiste grec du XIIe siècle, favori de l'empereur Alexis Comnène, à la demande duquel il composa, pour combattre les hérétiques, sa *Panoplie dogmatique de la foi*.

EUTHYNE n. m. (gr. *euthunos;* de *euthuna*, reddition de comptes). Hist. gr. Titre des commissaires athéniens, élus au nombre de dix, qui étaient chargés, avec les *logastai*, de vérifier les comptes des magistrats sortant de charge.

Euthyphron ou *De la piété*, dialogue de Platon, dont le principal but est de compléter l'*Apologie* en montrant combien la religion de Socrate est supérieure à la croyance populaire. L'homme pieux, d'après cet ouvrage, n'est pas celui qui possède une sorte d'art propitiatoire et qui fait de nombreuses prières accompagnées d'offrandes, mais celui qui cherche à se rendre, par sa vertu, par sa justice, le plus possible semblable à l'Etre divin.

EUTIN, ville d'Allemagne (Oldenbourg), sur le petit lac de son nom ; 7.630 hab. Construction de machines, rouissage de chanvre ; carrosserie. Beau château dans une île du lac ; église Saint-Michel. Patrie de Weber.

EUTING (Julius), orientaliste allemand, né à Stuttgart en 1839, mort à Strasbourg en 1913. Il a voyagé en Asie Mineure, Grèce et Afrique du Nord. Il a publié : *Qolaste* ou *Chants et Doctrines du baptême et de la fin de l'âme* (1867) ; *Pierres puniques* (1871) ; *Littérature arabe* (1877) ; *Recueil des inscriptions carthaginoises* (1883 et suiv.) ; *Inscriptions sinaïques* (1891) ; *Catalogue de la Bibliothèque universitaire et nationale de Strasbourg; Mes voyages dans l'Arabie intérieure* (1886).

EUTOCIE [*sî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *tokos*, accouchement). Accouchement simple et normal, par opposition à DYSTOCIE.

EUTOCIQUE [*sik'*] adj. Qui favorise l'accouchement.

EUTOCIUS d'Ascalon, géomètre grec, qui vivait au VIe siècle de notre ère. Il a laissé deux *Commentaires* sur Apollonius de Perga et sur Archimède. Le second, publié à Bâle en 1544, indique les procédés en usage dans l'école d'Alexandrie pour les calculs numériques.

EUTOQUE [*tok'*] n. f. Genre d'hydrophyllées, comprenant des herbes velues, presque toujours annuelles, à fleurs bleues, pourpres ou blanchâtres. (On en connaît onze espèces, toutes américaines. L'*eutoca Wrangeliana* est cultivée dans les jardins pour ses belles fleurs bleues.

Eutrapel, personnage créé par Horace dans sa dix-huitième épître (Ier livre). Eutrapel (du gr. *eutrapélos*, souple d'esprit, enjoué), dupait les gens dont il voulait se venger, en leur faisant un bien apparent qui les grisait et les entraînait à des aventures fâcheuses. Horace visait P. Volumnius, qui fut un des correspondants de Cicéron. Noël du Fail a donné le nom d'Eutrapel à un personnage de ses *Baliverneries*.

— Du nom d'Eutrapel, Tallemant des Réaux a forgé le verbe *eutrapéliser*, « tromper à la manière d'Eutrapel ».

Eutrapel (CONTES ET DISCOURS D'), V. CONTES.

EUTRAPÈLE ou **EUTRAPELA** [*pé*] n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des lagriidés, comprenant des formes allongées, poilues, hérissées, verdâtres ou brunes, longitudinalement rayées de fauve ou de rouge, qui habitent le cap de Bonne-Espérance et l'Australie.

EUTRAPÉLIE [*lî*] n. f. (gr. *eutrapelia*). Disposition à plaisanter aimablement ; enjouement. V. EUTRAPEL.

EUTRÉPISTIE [*piss-tî*] n. f. (du gr. *eutrepizein*, préparer dans une bonne intention). Thérap. Méthode thérapeutique qui aurait pour objet de préparer le malade aux risques d'une infection.

— ENCYCL. Elle comporte surtout l'emploi d'agents capables de renforcer les défenses naturelles, comme l'iode, l'abcès de fixation, les injections de sérum normal. Actuellement, on tend à réserver ce nom aux moyens utilisés pour parer aux conséquences d'une intervention chirurgicale grave, ou même pour préparer à cette intervention (diète préliminaire, administration de sérum glucosé, de morphine, d'adrénaline, etc.).

EUTROCHUS [*kuss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des trochidés à coquille profondément ombiliquée. (Les espèces habitent l'Australie, les Antilles et l'océan Indien. On en connaît quelques représentants fossiles dans le lias.)

EUTROPE (saint), martyr, apôtre de la Saintonge au Ier ou au IIIe siècle, disciple de saint Denis, et probablement premier évêque de Saintes. Un de ses successeurs, Palladius, éleva en son honneur une basilique, vers l'an 600. Fortunat a composé un poème en l'honneur de saint Eutrope ; Philippe le Bel et la reine Jeanne l'honorèrent d'un culte particulier. Depuis lors, le diocèse de Paris célèbre sa mémoire. — Fête le 30 avril.

EUTROPE, historien latin du IVe siècle de notre ère. Il fut secrétaire de Constantin, accompagna Julien dans son expédition en Perse, et dédia à Valens son abrégé de l'histoire romaine : *Breviarium historiæ romanæ*, en dix livres. Cet ouvrage n'est qu'un résumé de l'histoire romaine depuis la fondation de la ville jusqu'au règne de Jovien. Il dut un grand succès à son impartialité, à la sûreté des jugements, au style limpide en sa sécheresse.

EUTROPE, esclave et eunuque arménien, ministre d'Arcadius, mort en 399. Il fut au service d'un officier du palais impérial, qui s'intéressa à lui et le fit entrer dans les rangs des eunuques palatins. Par son intelligence et les dehors d'une piété fervente, il gagna la confiance de Théodose. Après la mort de celui-ci, il prit un grand ascendant sur Arcadius, à qui il fit épouser Eudoxie. Il mina peu à peu le crédit du ministre Rufin, et le remplaça. Consul pour l'année 399, ministre tout-puissant, il souleva le peuple par ses abus d'autorité et ses cruautés. Il commit l'imprudence de s'aliéner l'impératrice Eudoxie, qui obtint la disgrâce du ministre. Poursuivi par la haine populaire, Eutrope se réfugia dans l'église métropolitaine. Saint Jean Chrysostome le sauva par son *Homélie pour Eutrope*. Exilé à Chypre, Arcadius, sur les instances d'Eudoxie, le fit ramener à Chalcédoine et décapiter (399).

Eutrope (HOMÉLIE POUR), un des plus célèbres discours de saint Jean Chrysostome, prononcé en 399 à Constantinople. Quand Eutrope, favori de l'empereur Arcadius, fut frappé de disgrâce, il se réfugia dans l'église métropolitaine. Après l'avoir protégé contre les fureurs de la foule et avoir obtenu de l'empereur la reconnaissance du droit d'asile, Chrysostome, dans un magnifique discours, montre comment Dieu sait châtier les puissants de la terre, et il invite le peuple à se joindre à lui pour obtenir de l'empereur la grâce d'Eutrope.

Eutrope (INVECTIVES CONTRE), ouvrage satirique de Claudien, dirigé contre le ministre d'Arcadius. Il est divisé en deux parties : la première fut écrite au temps de la faveur d'Eutrope ; la seconde, après sa disgrâce. Un souffle puissant de patriotisme anime ce poème. En outre, l'auteur dresse un réquisitoire enflammé contre le régime politique et les mœurs du Bas-Empire oriental, opposé à l'empire d'Occident et à Rome. En même temps, il exalte Stilicon, son protecteur et, quoique barbare, le champion de Rome. De remarquables portraits, des tableaux de mœurs pris sur le vif, ajoutent au mérite littéraire de l'ouvrage une valeur historique.

EUTROPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *trophê*, nourriture). Bon état de nutrition.

EUTROPIE, impératrice romaine, née en Syrie au IIIe siècle. De son premier mariage avec Hannibalien, elle eut Théodora, mariée à Constance Chlore. Epouse en secondes noces de Maximien Hercule, elle en eut Maxence, depuis empereur, et Fausta, femme de Constantin.

EUTYCHÉEN [*ké-in*], **ENNE** adj. et n. V. EUTYCHIEN, ENNE.

EUTYCHÈS, hérésiarque du Ve siècle. Archimandrite d'un monastère voisin de Constantinople, Eutychès, après avoir combattu l'hérésie de Nestorius, tomba dans l'erreur opposée. V. EUTYCHIANISME. Déposé en 448 il fut réhabilité par le synode d'Ephèse, mais le concile œcuménique de Chalcédoine (451) le condamna définitivement. L'empereur Marcien l'exila en Egypte, où il mourut.

EUTYCHIANISME [*ki-a-nissm'*] n. m. Hérésie d'Eutychès.

— ENCYCL. A l'inverse de Nestorius qui niait l'unité de personne en Jésus-Christ, Eutychès affirmait qu'il n'y avait dans le Sauveur qu'une seule nature, la nature humaine ayant été absorbée par la nature divine après l'union. Cette doctrine, réfutée par une lettre du pape saint Léon à Flavien de Constantinople, fut condamnée au concile de Chalcédoine (451), qui approuva la lettre du pape. Toutefois, la définition du concile ne suffit pas à rétablir la paix. Le monophysisme — ou doctrine de l'unité de nature — se répandit rapidement en Egypte et dans le patriarcat d'Antioche. L'autorité impériale essaya d'abord de lutter contre lui : il y eut des exils, des exécutions capitales, des émeutes. Finalement Zénon, pour rétablir l'ordre, promulgua en 482 un édit d'union, ou *hénotique*, qui ne fit qu'attiser les controverses. Acace de Constantinople, en se soumettant à l'hénotique, rompit la communion avec Rome, et le schisme dura jusqu'en 519. Les empereurs Justin, puis Justinien, furent orthodoxes, mais ce dernier laissa soulever la question des *trois Chapitres*, qui envenima les querelles. Après que les *trois Chapitres* eurent été condamnés à Constantinople (553), rien ne fut changé dans la situation. Toutefois le monophysisme pur s'atténua peu à peu et fut remplacé dans les préoccupations du VIIe siècle par le *monothélisme*.

EUTYCHIDÈS, de Sicyone, sculpteur grec de la fin du IVe siècle av. J.-C., élève principal de Lysippe. On admirait sa *Tyché d'Antioche*, déesse de la Fortune, sous laquelle nageait l'Oronte ; une tentative analogue se marquait dans son *Eurotas*, que l'on trouva, d'après Pline, plus coulant (*liquidiorem*) que le fleuve lui-même. On lui doit l'introduction d'un nouveau type (*la Fortune à couronne tourelée* symbolisant une ville), qui, depuis, fit fortune.

EUTYCHIEN [*ki-in*], **ENNE** adj. et n. Disciple d'Eutychès. Sectateur de ses doctrines. (On dit aussi EUTYCHÉEN, ENNE.)

— ENCYCL. V. EUTYCHIANISME.

EUTYCHIEN (saint), né à Luni vers 220, pape de 275 à 283. On lui attribue le rituel de la bénédiction des champs et un décret, qui ne semble pas de lui, sur l'ensevelissement des martyrs dans des tuniques de pourpre. Il est douteux qu'il ait subi le martyre. Son corps fut déposé dans le cimetière de Saint-Calixte. — Fête le 8 ou le 9 décembre.

EUTYCHIUS (saint), patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de Ménas (552), il refusa de souscrire à un édit peu orthodoxe de l'empereur Justinien et fut déposé (565). Rappelé en 577 par Tibère II, il affirma, dans un *Traité contre les païens*, des idées hérétiques. Mais, averti par saint Grégoire, apocrisiaire du pape Pélage, il reconnut son erreur. — Fête le 6 avril.

EUTYCHIUS (en arabe **Séid,** ou mieux **Séid ibn-Batrich**), patriarche melchite d'Alexandrie, et historien, né au Vieux-Caire en 876, mort en 940. Patriarche d'Alexandrie en 933, il combattit les coptes jacobites, et écrivit en arabe une histoire universelle.

EUVILLE, comm. de la Meuse, arrond. et à 3 kil. de Commercy, sur la Meuse ; 1.100 hab. Carrières célèbres, les plus belles de France, de pierre à bâtir et à sculpter.

EUX [*eû*] pron. personn., 3e pers. m. pl. (lat. *illos*). Ces personnes : *Ceux qu'on aime, il faut les aimer pour* EUX *et non pour soi. L'esprit de parti unit les hommes entre* EUX.

Dindenault prisait moins ses moutons, qu'*eux* leurs ours.
LA FONTAINE.

— *Eux-mêmes*, Ces personnes mêmes et non d'autres. || Leurs propres personnes : *Les coupables se trahissent souvent* EUX-MÊMES.

— Fam. *Eux autres*, Ces gens-là dont on parle.

EUXANTHATE n. m. Sel de l'acide euxanthique.

EUXANTHIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide rencontré dans le jaune indien à côté de l'*euxanthone* et formé par une combinaison de ce corps avec l'acide glycuronique.

EUXANTHONATE n. m. Sel de l'acide euxanthonique.

EUXANTHONE n. f. Nom donné à une dioxyxanthone rencontrée dans le jaune indien et formant des aiguilles jaunes fondant à 237°.

EUXANTHONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide constituant une tétraoxybenzophénone obtenue par hydratation de l'euxanthone au moyen des alcalis fondus.

EUXÉNITE n. f. Titanoniobate naturel d'yttrium, cérium et uranium, qui se présente le plus souvent en masses amorphes d'un noir brunâtre, quelquefois en cristaux disséminés.

EUXIN (PONT-). Géogr. anc. V. PONT-EUXIN.

EUZET-LES-BAINS, comm. du Gard, arrond. et à 13 kil. d'Alès, près d'un affluent du Gardon ; 230 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales sulfurées calciques.

EUZOAMYLIE [*lî*] n. f. (du gr. *eu*, bien, et *zôo-amulon*, amidon animal). Biol. Etat d'une cellule qui élabore plus de glycogène qu'elle n'en consomme.

— ENCYCL. *L'euzoamylie* est un procédé de défense. Il n'existe pas seulement dans la cellule hépatique, dont les propriétés antitoxiques semblent effectivement dépendre, en partie, du glycogène qu'elle élabore, normalement, en abondance. On le rencontre encore dans toute cellule menacée par une production morbide, infectieuse ou dyscrasique. C'est ainsi que les cellules périphériques des tubercules et des néoplasies malignes sont gorgées de granulations glycogéniques. L'abondance de ces granulations peut, en quelque sorte, mesurer la résistance du tissu au processus qui le menace. Aussi, au cours des biopsies, le pronostic devient-il plus sombre quand on constate que les cellules limitantes sont pauvres en glycogène.

E. V. Abrév. de EN VILLE.

ÉVA, petite planète, N° 164, découverte par Paul Henry en 1876.

ÉVACUANT [*ku-an*], **E** n. m. et adj. Se dit de toute substance qui sollicite au dehors, soit par la bouche, soit par les voies intestinales, une évacuation quelconque : *Les* ÉVACUANTS. *Les substances* ÉVACUANTES. (On dit aussi ÉVACUATIF, IVE, adj.)

ÉVACUATEUR, TRICE adj. Qui sert à l'évacuation.

ÉVACUATEUR n. m. Système de vannes, procurant au besoin l'évacuation des eaux d'un récipient quelconque.

ÉVACUATIF, IVE adj. Syn. de ÉVACUANT, E.

ÉVACUATION [*si-on*] n. f. (de *évacuer*). Méd. Rejet de matière par les voies naturelles ou par une issue artificielle : ÉVACUATION *par haut et par bas.* ÉVACUATION *du pus d'un abcès.*

— Au pl. Matières évacuées : ÉVACUATIONS *alvines.*

— *Par extens.* Ecoulement : *Veiller à l'*ÉVACUATION *de l'eau.* || *Par anal.* Sortie en masse d'un lieu : *L'*ÉVACUATION *d'une salle de théâtre. L'*ÉVACUATION *d'une forteresse par la garnison.*

— Dr. *Evacuation des procès,* Action de mener à fin tous les procès pendants devant une cour.

— Milit. Retrait des troupes et parfois des civils qui occupaient un pays, une position ou une place de guerre, et qui l'abandonnent pour des raisons quelconques. || Dans le service de santé, Opérations par lesquelles on fait transporter des blessés, d'une ambulance ou d'un poste de secours, vers un établissement sanitaire de l'intérieur. — *Hôpital d'évacuation,* Formation sanitaire établie en arrière du front, et où les blessés évacués des postes de secours font un séjour plus ou moins prolongé, suivant leur état, en attendant leur évacuation sur les hôpitaux de l'intérieur.

ÉVACUER [*ku-é*] v. tr. (lat. *evacuare ;* de *vacuus,* vide). Expulser de son corps : ÉVACUER *de la bile. Remède qui* ÉVACUE *les humeurs.* || *Par anal.* Faire sortir, écouler : *Pratiquer un canal pour* ÉVACUER *l'eau d'un fossé.* || Faire sortir en masse ceux qui sont dans un endroit : ÉVACUER *la garnison d'une place, les malades d'un hôpital.* || *Par extens.* Quitter en masse un endroit : ÉVACUER *une salle, une forteresse.*

— Dans le langage mystique, Anéantir, annuler : *C'eût été affaiblir et* ÉVACUER *la vertu miraculeuse de la Croix.* (Fénelon.)

— ***Évacué, e,*** part. pass. du verbe *Evacuer.*

— *Substantiv.* Pendant la Grande Guerre, Habitant de la zone de combat contraint de quitter son domicile.

— ***S'évacuer,*** v. pr. Au sens passif, Etre évacué.

ÉVADER [*dé*] v. intr. (du lat. *evadere,* s'échapper). S'échapper furtivement : *Il est temps d'*ÉVADER. (Corneille.) ; et *au fig.* Echapper à un embarras : *Il ne vous reste plus aucune défaite, aucun subterfuge, aucun moyen d'*ÉVADER. (Bossuet.)

— ***Evadé, e,*** part. pass. du verbe *Evader.*

— *Substantiv.* Prisonnier de guerre qui s'est évadé : *La médaille des* ÉVADÉS.

— ***S'évader,*** v. pr. S'enfuir, se sauver : *Forçat qui* s'ÉVADE *du bagne.*

— *Fam.* Se retirer furtivement.

— *Fig.* Se tirer d'embarras :

Traître, tu crois par là peut-être *t'évader.*

|| Se dissiper : MOLIÈRE.

Je vois votre maison, et ma frayeur *s'évade.*
MOLIÈRE.

— SYN. **S'évader, s'échapper, s'enfuir,** etc. V. ÉCHAPPER (S').

Évadés (MÉDAILLE DES), décoration française instituée en 1926, et destinée à commémorer les actes ou les tentatives d'évasion accomplis par les prisonniers de guerre au cours des hostilités 1914-1918 sur l'un quelconque des théâtres d'opérations de la Grande Guerre. L'attribution de la médaille entraîne la remise de la Croix de guerre 1914-1918 ou de la Croix de guerre des T. O. E., suivant le cas. Cette médaille, en bronze, est suspendue à un ruban vert coupé longitudinalement d'une raie médiane orange et de deux filets de même couleur.

Médaille des Evadés.

ÉVADISME [*dissm'*] n. m. (de *Eve* et *Adam*). Nom d'une religion fondée par Ganneau. V. MAPAH.

ÉVADISTE [*disst'*] n. m. Sectateur de l'évadisme.

ÉVADNÉ. Myth. gr. Fille d'Iphys, et femme de Capanée. Quand son mari eut été foudroyé par Zeus au siège de Thèbes, elle ne voulut pas lui survivre. Elle se jeta sur le bûcher où l'on consumait son cadavre.

ÉVAGATION [*gha-si-on*] n. f. (du lat. *e,* hors de, et *vagari,* vaguer). Ascét. Distraction de l'esprit qui le détourne des objets auxquels il devrait s'attacher.

ÉVAGINATION [*ji, si-on*] n. f. (du préfixe *é,* hors de, et du lat. *vagina,* gaine). Sortie d'une gaine.

ÉVAGINULÉ [*ji*], **E** adj. (du préfixe privat. *é,* et du lat. *vaginula,* petite gaine). Bot. Qui est privé de gaine.

ÉVAGORAS Ier, roi de Salamine, dans l'île de Chypre, mort en 374 av. J.-C. Sa famille, fort ancienne, avait longtemps occupé le trône, mais fut dépossédée par un Phénicien. Vers 411, Evagoras reconquit son royaume sur le tyran Abdémon. Il fortifia Salamine, créa une puissante marine et s'appuya sur les Grecs contre les Perses. Après Aigos-Potamos, il accueillit les débris de l'escadre athénienne, aida Conon à reconstituer une flotte, et contribua à la victoire de Cnide ; aussi Athènes l'honora du droit de cité (396). Evagoras étendit son royaume, occupa presque toute l'île de Chypre. Menacé par les Perses, il s'allia au roi d'Egypte Acoris, reçut des secours d'Athènes et réussit à prendre Tyr et à soulever la Cilicie. Mais, après le traité d'Antalcidas (387), Evagoras fut battu par une flotte et une armée perses ; il prolongea la résistance dans Salamine, grâce à la rivalité de Tiribaze et d'Oronte, et obtint enfin une paix honorable (379). En 374 il fut assassiné, ainsi que son fils aîné, par un eunuque. Isocrate a composé un pompeux éloge d'Evagoras, adressé à **Nicoclès,** fils et successeur de ce prince. — **Evagoras II,** autre fils du précédent, succéda à Nicoclès. Chassé par Pnytagoras, il se réfugia auprès du roi de Perse, qui le nomma satrape à Sidon, puis le destitua. Il retourna à Chypre, où il fut pris et mis à mort.

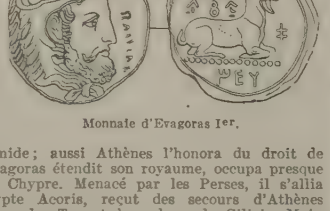

Monnaie d'Evagoras Ier.

ÉVAGRE ou ÉVAGRIUS le Scolastique, historien grec, né à Epiphanie de Syrie vers 536. Avocat à Antioche, il fut nommé questeur par l'empereur Tibère II, et préfet par l'empereur Maurice. Il a composé une *Histoire ecclésiastique* en six livres, qui continue les histoires de Socrate, Sozomène et Théodoret ; c'est un document essentiel pour l'histoire religieuse des Ve et VIe siècles.

ÉVAGRE de Pont, moine et théologien grec, né en 345, mort en 399. Il adopta les opinions d'Origène, et fut le précurseur de Pélage. Parmi ses ouvrages, on peut citer : *le Moine ou De la vie pratique ; le Gnostique ou De ceux qui ont mérité d'arriver à la science.*

ÉVALTONNER [*to-né*] **(S')** v. pr. (du préfixe privat. *é,* et de l'anc. franç. *valeton,* petit valet). S'émanciper : *M. de Breteuil a commencé à* s'ÉVALTONNER. (D'Argenson.) || S'évertuer. (Vx.)

ÉVALUABLE adj. Qui peut être évalué : *Quantité* ÉVALUABLE.

ÉVALUATEUR n. m. Ce qui sert à déterminer la valeur des choses : *Le métal est toujours pris pour* ÉVALUATEUR *commun des produits.* (Proudhon.)

ÉVALUATION [*si-on*] n. f. (de *évaluer*). Action d'évaluer : *Faire l'*ÉVALUATION *des marchandises.* || Calcul par lequel on cherche en unités d'une autre espèce les valeurs exprimées par une espèce d'unité : *Le peu d'unité dans les mesures met continuellement dans la nécessité de faire des* ÉVALUATIONS. (Condillac.)

ÉVALUER [*lu-é*] v. tr. (du préfixe privat. *é,* et de l'anc. franç. *value,* valeur). Apprécier, estimer la valeur de : ÉVALUER *une propriété, une perte, la population d'une contrée.* || Fixer approximativement : *On* A ÉVALUÉ *à quelques secondes la durée de ce phénomène.*

— ***S'évaluer,*** v. pr. Au sens passif, Etre évalué.

— SYN. **Évaluer, apprécier, estimer,** etc. V. APPRÉCIER.

ÉVALVE adj. (du préfixe privat. *é,* et de *valve*). Bot. Qui est dépourvu de valves : *Péricarpe* ÉVALVE.

ÉVANDRE, prince du Latium qu'il passait pour avoir civilisé. Fils de Mercure et d'une nymphe, il quitta l'Arcadie, à la suite d'une émeute. Il s'établit dans le Latium, environ soixante ans avant la guerre de Troie, bâtit au pied de l'Aventin la ville de Pallantée, introduisit dans le pays des cultes nouveaux, l'alphabet, l'agriculture. Dans *l'Enéide,* il s'allie à Enée contre les Latins et lui confie son fils.

ÉVANESCENCE [*nèss-sanss*] n. f. (de *évanescent*). Qualité de ce qui s'évanouit, s'efface. (Peu us.)

ÉVANESCENT [*nèss-san*], **E** adj. (du lat. *evanescens,* qui disparaît par degrés.) Bot. Se dit du nectaire, qui finit par disparaître quand le fruit se développe.

ÉVANGÉLIAIRE [*jé-li-èr'*] n. m. Livre contenant les évangiles de toutes les messes de l'année.

— ENCYCL. Certaines reliures d'*évangéliaires,* pendant la période byzantine et romane, sont de véritables œuvres d'orfèvrerie, ornées de pierreries, de cabochons, de filigranes. Le texte est calligraphié avec art et rehaussé de miniatures. L'évangéliaire d'Aix-la-Chapelle est le plus célèbre.

Évangéliaire de Reims, célèbre manuscrit de la bibliothèque de Reims. Il avait été donné en 1574 au trésor de la cathédrale de Reims par le cardinal Charles de Lorraine. Une tradition peu sûre veut qu'il ait servi au serment des rois de France, lors de leur sacre, et il en a reçu le nom de *Texte du sacre.* Il se compose de deux parties : l'une en caractères cyrilliques du XIe ou XIIe siècle, l'autre en caractères glagolitiques de la fin du XIVe. Charles IV l'avait donné, au XIVe siècle, au monastère bénédictin slave de Vyshegrad fondé par lui. On l'a attribué à saint Jérôme et à saint Procope. En 1842, Sylvestre en a publié un fac-similé sur cuivre ; en 1889, Louis Léger en a donné une belle édition photographique.

ÉVANGÉLIES [*lî*] n. f. pl. (gr. *euaggelia ;* de *eu,* bien, et *aggélion,* message, nouvelle). Antiq. gr. Fête célébrée à l'occasion d'une bonne nouvelle. || Au sens chrétien, La bonne nouvelle, la parole de Jésus-Christ ; d'où *évangile.*

Évangéline, poème de Longfellow (1847). La scène se passe au XVIIIe siècle, lors de la cession aux Anglais de l'Acadie, colonie française, et de la transportation en masse de tous les habitants de ce territoire. Evangéline, séparée de son fiancé et devenue sœur de charité, ne le retrouve qu'après de nombreuses années, au moment où il va mourir. Idylle romanesque, dans laquelle l'auteur décrit avec une inspiration sincère la nature acadienne.

ÉVANGÉLIQUE [*lik'*] adj. Relatif à l'Evangile, contenu dans l'Evangile : *Doctrine* ÉVANGÉLIQUE. *Parabole* ÉVANGÉLIQUE. || Conforme aux préceptes de l'Evangile : *Tout clergé pauvre est* ÉVANGÉLIQUE. (V. Hugo.)

— Hist. relig. Qui appartient à la religion réformée. || Se dit particulièrement d'une Eglise formée en Allemagne par la fusion du culte luthérien et du culte calviniste.

— Substantiv. : *Les* ÉVANGÉLIQUES.

ÉVANGÉLIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière évangélique : *Vivre* ÉVANGÉLIQUEMENT.

ÉVANGÉLISATEUR n. m. (de *évangéliser*). Qui prêche l'évangile, et particulièrement parmi les populations non chrétiennes : *Saint Paul fut le grand* ÉVANGÉLISATEUR *des gentils.*

ÉVANGÉLISATION [*si-on*] n. f. Action d'évangéliser ; résultat de cette action : *Travailler à l'*ÉVANGÉLISATION *d'un pays.*

ÉVANGÉLISER [*zé*] v. tr. Prêcher l'évangile à : EVANGÉLISER *les nations infidèles.*

— Dr. anc. *Evangéliser un sac,* Vérifier une procédure.

ÉVANGÉLISME [*lissm'*] n. m. Fête de l'Annonciation, chez les Grecs. || Doctrines de l'Eglise évangélique.

ÉVANGÉLISTE [*lisst'*] n. m. Auteur de l'un des Evangiles canoniques : *Les* ÉVANGÉLISTES *sont : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, et saint Jean.* || Se dit pour PRÉDICATEUR, dans les Livres saints.

— Fig. : *Je me contentais de connaître la vérité, sans m'en rendre l'*ÉVANGÉLISTE. (Mlle de Scudéry.)

— Dans certaines Eglises protestantes, prédicateurs laïcs. (Ils peuvent être chargés, par délégation renouvelable, d'exercer la totalité des fonctions pastorales.)

— Dr. anc. Conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès, pendant que le rapporteur lisait les pièces. || Celui qui, dans une compagnie, était nommé pour surveiller un scrutin.

— *Par plaisant.* Nom que l'on a donné à de petits marchands forains établis au coin des rues de Paris, et dont la principale industrie consistait à indiquer des adresses aux passants.

— ENCYCL. Exégèse. V. ÉVANGILE.

— Iconogr. Les monuments primitifs du christianisme représentent assez fréquemment le Christ placé sur un monticule d'où s'échappent quatre cours d'eau, symboles des quatre *évangélistes* dont les enseignements se sont répandus sur toute la terre. Les évangélistes eux-mêmes furent désignés, dans la suite, par quatre signes emblématiques : un jeune homme (saint Matthieu), un lion (saint Marc), un taureau (saint Luc), et un aigle (saint Jean) ; c'est à l'*Apocalypse* de saint Jean, qui en a puisé lui-même l'idée dans Ezéchiel, que le symbolisme chrétien emprunta ces quatre figures. Ces figures symboliques sont souvent rapprochées des images mêmes des évangélistes ; par exemple, dans les mosaïques de Saint-Vital, à Ravenne.

Plusieurs peintres modernes ont retracé isolément les animaux symboliques des évangélistes ; entre autres, Jules Romain, dans un tableau qui appartient au musée de Vienne, et le Titien, dont la peinture a été gravée par A. Viviani dans la *Pinacothèque de Venise,* publiée par Zanotto. Jordaëns a représenté ensemble les quatre évangélistes (Louvre). Saint Jean, vêtu de blanc, occupe le milieu du tableau. (V. planche *Beaux-Arts LV.*)

Évangéliste (L'), roman d'Alphonse Daudet (1883), pénétrante étude de psychologie où l'auteur nous montre une jeune protestante, Eline Ebsen, d'imagination vive et sensible, que l'idée de la mort, suggérée par Mme Autheman, fondatrice et présidente de l'Œuvre des dames évangélistes, fait passer de l'indifférence religieuse au trouble puis à l'exaltation fervente et au sacrifice de toutes les affections terrestres, même celle de sa mère, dont elle se sépare. Unité de composition et sobriété de style sont les deux grandes qualités de ce roman où la profondeur psychologique ajoute à la vie du drame.

ÉVANGILE n. m. (lat. *evangelium ;* gr. *euaggelion,* bonne nouvelle ; de *eu,* bien, et *aggellein,* annoncer). Loi et doctrine de Jésus-Christ.

— Ensemble des livres qui contiennent la loi et la doctrine de Jésus-Christ (s'écrit en ce sens avec une majuscule) : *Il n'y a point de vérité morale ou politique qui ne soit en germe dans un verset de l'*EVANGILE. (Lamartine.) || Chacun des livres où sont consignées la vie, la doctrine et la loi de Jésus-Christ (se dit particulièrement des quatre livres canoniques) : *L'*EVANGILE *de saint Jean* ou *selon saint Jean. Les quatre* EVANGILES.

— *Par extens.* Doctrine religieuse nouvelle.

— *Fig.* Code, loi sacrée, règle immuable : *La religion des courtisans est toute, pour ainsi dire, sur le visage du maître : c'est là leur loi et leur* EVANGILE. (Massillon.)

— Archéol. *Petit Evangile,* Amulette contenant des passages de l'Evangile, en usage chez les Grecs chrétiens. || *Evangile de saint Jean,* Sachet renfermant les premiers mots de cet évangile et qu'on portait, au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle, pendu au cou ou dans une ceinture, comme préservatif notamment contre le tonnerre.

— Dr. anc. Vérification d'une procédure.

— Hist. relig. *Evangile éternel,* Révélation qui, d'après les adeptes de certaines sectes, doit succéder à l'Evangile de Jésus-Christ. || *Ministre de l'évangile,* Titre que prennent les pasteurs de l'Eglise réformée.

— Liturg. Passage des Evangiles que le prêtre lit pendant la messe ; moment de la messe où le prêtre lit ce passage. || *Lire l'évangile, Donner l'évangile à quelqu'un,* Se disent du prêtre qui lit un évangile en plaçant le bout de son étole sur la tête de celui qui est l'objet de cette cérémonie. || *Côté de l'évangile,* Côté gauche de l'autel par rapport aux assistants. (S'oppose à : *Côté de l'épître.*)

— Loc. FAM. *Croire une chose comme l'Evangile,* Y croire pleinement. || *Cela est vrai comme mot d'Evangile, Cela est mot, parole d'Evangile,* C'est chose certaine. || *Evangile du jour,* Le sujet de conversation général : *Voilà, ma chère bonne, l'*EVANGILE *du jour.* (Mme de Sévigné.)

— ENCYCL. I. THÉOLOGIE et EXÉGÈSE. 1° *Evangiles canoniques.* On appelle ainsi les quatre Evangiles que l'Eglise catholique regarde comme inspirés de Dieu, et qu'elle a placés dans le canon des Livres saints. Ce sont les Evangiles selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, V. ces noms.

Selon une tradition rapportée par Papias (vers 150), l'apôtre saint Matthieu aurait écrit son Evangile en araméen. Ce texte primitif n'a laissé aucune trace. Il est remplacé pour nous par une traduction grecque aussi ancienne que l'original. L'Evangile de saint Matthieu, destiné à prouver que Jésus est le messie, a pu être écrit aux environs de 60.

L'Evangile selon saint Marc a pour auteur un disciple de saint Paul et de saint Pierre. Plus bref que celui de Matthieu, il est aussi plus vivant, et montre avec force que Jésus est le Fils de Dieu. Rédigé en grec, il date des années 60-70.

Saint Luc, disciple de saint Paul, déclare lui-même connaître des récits antérieurs de la vie du Christ et les utiliser, afin de mettre dans un cadre meilleur ce qu'il a appris. Son Evangile, rédigé avec un réel souci du style et de la précision, est l'œuvre d'un esprit cultivé, qui veut faire connaître aux Grecs les sublimes enseignements de Jésus. Il date lui aussi des années 60-70.

On donne souvent à ces trois premiers Evangiles le nom commun de *synoptiques,* parce qu'ils racontent à peu près exactement les mêmes faits, rapportent les mêmes discours, et cela presque dans les mêmes termes. L'existence de ressemblances aussi considérables entre ces trois textes pose un problème (la « question synoptique ») que l'on n'a pas encore résolu de manière satisfaisante.

Très différent des autres est l'Evangile selon saint Jean, qui a pour auteur l'apôtre de ce nom, fils de Zébédée et frère de Jacques. Cet Evangile, écrit à la fin du Ier siècle (vers 90) par l'apôtre vieilli, est à la fois un complément aux synoptiques qu'il connaît certainement, et un témoignage sur la nature divine du Sauveur, en qui, dès la première page, il montre le Verbe de Dieu. Saint Jean, très préoccupé de répondre aux erreurs qui se répandaient de son temps, leur oppose ce qu'il a vu et entendu du Verbe de Dieu : il a réalisé de la sorte un ouvrage unique en son genre, et d'une incomparable valeur historique et théologique.

L'Eglise catholique n'a jamais cessé d'admettre l'*authenticité* des quatre Evangiles canoniques. Dès la fin du IIe siècle, saint Irénée connaissait l'Evangile « tétramorphe », c'est-à-dire la quadruple forme revêtue par l'Evangile unique. Avant lui, Papias (vers 150) citait les noms des Evangélistes. Auparavant, Clément de Rome et Ignace d'Antioche (vers 100-110) citaient des passages des Evangiles. De l'authenticité découle presque nécessairement l'*historicité*. L'étude approfondie des Evangiles montre d'ailleurs que ce sont des livres de bonne foi et des œuvres d'une transparente sincérité. On peut sans crainte utiliser leurs témoignages sur la vie de Jésus.

Toutefois, surtout depuis le début du XIXe siècle, la critique indépendante s'est efforcée de ruiner la valeur reconnue aux Evangiles. Beaucoup se sont attaqués aux récits qu'ils racontent, spécialement aux récits de miracles, en les déclarant invraisemblables (Paulus, Baur, Strauss, Renan). Plus tard, on a attaché plus d'importance au problème littéraire : on a posé la question synoptique de manière à refuser aux personnages désignés par la tradition la paternité des Evangiles, on a surtout nié l'authenticité du IVe Evangile (Loisy). Tout récemment, on a enfin nié l'existence historique de Jésus, et refusé tout crédit au témoignage des Evangiles (Diew, Smith, Couchoud). Les divers systèmes élaborés par la critique rationaliste se heurtent les uns après les autres à d'insurmontables obstacles ; ils obligent sans doute les catholiques à des études plus minutieuses, mais ces études semblent prouver en définitive, la solidité de leurs positions ;

2° *Evangiles apocryphes*. En dehors des Evangiles canoniques, un grand nombre d'écrits ont porté le titre d'Evangiles : l'Eglise les a rejetés de son canon. On peut les répartir en deux groupes. Les premiers, aujourd'hui perdus, avaient été composés par les hérétiques des premiers siècles. Les principaux sont : l'*Evangile des Hébreux* ou *des Nazaréens*, l'*Evangile des ébionites*, l'*Evangile des Douze*, l'*Evangile des Egyptiens*, etc. Les seconds sont des produits de l'imagination populaire essayant de suppléer au silence gardé par les auteurs sacrés sur différentes époques de la vie de Jésus-Christ. On peut citer, parmi eux, le *Protévangile de saint Jacques*, l'*Evangile de saint Thomas*, qui racontent la vie de la Sainte Vierge et l'enfance de Jésus, et l'*Evangile de Nicodème* sur la mort du Christ et sa descente aux enfers.

II. Liturgie. A peine les *Evangiles* furent-ils écrits et publiés, que la lecture en fut introduite dans la liturgie. C'est ce qu'attestent les écrivains ecclésiastiques les plus anciens. Dans le principe, cette lecture était confiée à un clerc revêtu de l'ordre de lecteur. Bientôt, elle fut réservée aux diacres. La lecture des premiers versets de l'Evangile de saint Jean, à la fin de la messe, n'est obligatoire que depuis le XVe siècle.

III. Histoire religieuse. *Evangile éternel*. Après 1250, une grande émotion se produisit en Italie et en France, à la nouvelle de l'apparition d'un livre qui contenait, disait-on, l'exposé d'une révélation nouvelle, faite par l'Esprit saint à l'Eglise, sous le nom d'*Evangile éternel*. Ces bruits étaient propagés surtout dans les couvents de l'ordre de Saint-François, par les disciples de Joachim de Flore. Ils enseignaient que, le règne du Christ ayant pris fin en 1200, celui du Saint-Esprit venait de commencer. L'*Evangile éternel* n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il fut condamné dès 1255, et Jean de Parme, général des franciscains, fut déposé pour en avoir favorisé la publication.

Évangiles (d'Otfried), l'œuvre la plus importante de la littérature haut-allemande ancienne, écrite par le moine Otfried de Wissembourg, vers le milieu du IXe siècle. C'est une histoire de Jésus-Christ composée en vers, d'après les quatre Evangiles. Le poème a une très grande valeur au point de vue littéraire, prosodique et linguistique.

ÉVANIDE adj. (lat. *evanidus*). Paléogr. Presque effacé.

ÉVANIDINERVÉ ou **ÉVANINERVÉ, E** adj. (de *évanide*, et du lat. *nervus*, nerf). Se dit des plantes dont les nervures sont presque effacées.

ÉVANIE [*nî*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des évaniidés, comprenant des formes à long corselet, à très petit abdomen latéralement comprimé, à vastes ailes. (Les évanies sont parasites des blattes ; elles pondent dans les oothèques de ces orthoptères, et leurs larves dévorent les œufs ; les évanies vivent ordinairement dans les maisons ; quelques espèces sont propres aux régions chaudes du globe ; une d'entre elles, *evania appendigaster*, se trouve dans le midi de la France.)

ÉVANIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, comprenant les genres *évanie, hyptie, fœne, pélécine, monomaque*, etc.

ÉVANOUIR (S') v. pr. (lat. *evanescere*). Disparaître sans laisser de trace : *Fantôme, Voleur qui* s'ÉVANOUIT. *Vaisseau qui* s'ÉVANOUIT *à l'horizon.* || *Par extens.* Perdre connaissance, tomber en syncope : *Henri III* s'ÉVANOUISSAIT *à la vue d'un chat.* (H. de Balzac.)

— *Pop.* S'enfuir. || Mourir.

— *Fig.* Se dissiper, cesser d'être, mourir : *Gloire, Bonheur qui* s'ÉVANOUIT *comme un songe.* || Etre annihilé, effacé : *Les systèmes* s'ÉVANOUISSENT *devant les faits.* (Chateaubriand). || Faire place à : *En Brutus, le père* s'ÉVANOUIT *devant le magistrat.*

> ...*S'évanouit* ce bruit que fut la Grande Armée.
> V. Hugo.
>
> Le masque tombe, l'homme reste
> Et le héros *s'évanouit.*
> J.-B. Rousseau.

— Algèb. Se disait d'une quantité que certaines opérations éliminaient d'une équation : *L'une des inconnues* s'ÉVANOUIT. || Syn. de s'ÉLIMINER.

— Rem. Il y a ellipse du pronom personnel dans *laisser évanouir, faire évanouir :* LAISSER ÉVANOUIR *une femme. Un peu de bon sens* FAIT ÉVANOUIR *beaucoup d'esprit.*

— ***Évanoui, e,*** part. pass. du verbe *S'évanouir* (au propre et au fig.) : *Ombre* ÉVANOUIE. *Femme* ÉVANOUIE. *Gloire* ÉVANOUIE. *Heures délicieuses et trop tôt* ÉVANOUIES. (Renan.)

> Les vieux enfers éteints des dieux *évanouis.*
> V. Hugo.

ÉVANOUISSANT [*san*], **E** adj. Algèbr. Qui est éliminé, devient nul : *Quantités* ÉVANOUISSANTES. (Vx.)

ÉVANOUISSEMENT [*man*] n. m. (de *s'évanouir*). Action de s'évanouir, de disparaître sans laisser de trace (au propre et au fig.) : *L'*ÉVANOUISSEMENT *d'une ombre. L'*ÉVANOUISSEMENT *de ses espérances.*

— *Par extens.* Action de perdre connaissance : *Etre sujet aux* ÉVANOUISSEMENTS.

— Algèb. Disparition d'une quantité amenée par certains artifices de calcul : *L'*ÉVANOUISSEMENT *d'une inconnue.*

— Radiotechn. *Evanouissement des signaux radio-électriques* (en angl. *fading-effect*), Nom sous lequel on désigne les irrégularités qui se produisent dans la réception des postes travaillant sur des ondes de 100 à 200 m. et se traduisant par une diminution ou même une disparition passagère des signaux. (Ce phénomène est généralement suivi, surtout la nuit, par une réception intense. La cause en est inconnue mais l'hypothèse la plus généralement admise est celle-ci : l'évanouissement des signaux serait provoqué par les variations du pouvoir réflecteur de la couche conductrice de la haute atmosphère ou par les variations de forme de la surface des couches réfléchissantes.)

— Encycl. Pathol. V. SYNCOPE.

EVANS (Oliver), mécanicien américain, né à Newport en 1755, mort à New-York en 1819 ; inventeur du cardage mécanique (1777), des élévateurs-transporteurs pour meuneries (1779), etc. Il a publié : *le Guide du constructeur de moulins* (1797), et *le Guide du constructeur mécanicien* (1805).

EVANS (sir George DE LACY), général anglais, né à Moig (Irlande) en 1787, mort à Londres en 1870. Enseigne en 1806, il rejoignit Wellington en Espagne en 1810, se signala à Vittoria ; devenu lieutenant-colonel, il fut envoyé aux Etats-Unis, et combattit à Bladensburg (1814), à Washington, à Baltimore et à la Nouvelle-Orléans. Il rejoignit enfin Wellington en Belgique (1815), et se distingua à Waterloo. Sir Evans fut élu ensuite à la Chambre des communes comme partisan de la réforme. En 1835, il accepta le commandement de la légion levée en Angleterre par le gouvernement espagnol pour combattre don Carlos. En 1846, il rentra au Parlement, et, après avoir combattu à l'Alma et à Inkermann, il reprit son siège de député et fit une vigoureuse opposition au gouvernement de lord Derby.

EVANS (Marie-Anne). Biogr. V. ELIOT (George).

EVANS (sir John). archéologue, numismate et géologue anglais, né à Britwell Court (Buckinghamshire) en 1823, mort à Berckhamsted en 1908. Il fut nommé en 1875 président de la Société géologique et de la Société numismatique de Londres, et, en 1885, président de la Société des antiquaires de Londres. Il fut élu en 1887 membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France. On peut citer, parmi ses nombreux travaux : *the Coins of the ancient Britons* (1864) ; *the Ancient Stone* (1872) [trad. en franç. par W. Battier, 1878] ; *the Ancient bronze* (1881) [trad. par Battier, 1882].

EVANS (sir Arthur John), archéologue et voyageur anglais, né à Nash Mills (Hertford) [1851-1941], fils de sir John Evans. Il entreprit des recherches savantes dans les contrées du Nord, chez les Finnois et les Lapons, et, en 1875, dans la Dalmatie et aux Balkans. Il envoya au *Manchester Guardian* des correspondances qui devinrent le volume *Through Bosnia and Herzegovina* (1876), où il soutenait la cause des insurgés contre la domination turque. Emprisonné en 1882 par le gouvernement autrichien, comme complice des insurgés, il fut ensuite expulsé du territoire et se retira à Oxford, où il devint directeur de l'Ashmolean Museum. Il entreprit alors des recherches archéologiques en Sicile et dans la Grande-Grèce, et publia : *the Horsemen of Tarentum* (1889) ; *Syracusan medallions and their engravers* (1892) ; *Cretan pictographs and præphoenician scriptures* (1895) ; *the Mycenæan tree and pillar cult and its Mediterranean relations* (1901), puis inaugura, à partir de 1900, des fouilles extrêmement fructueuses en Crête, à Cnossos, qui l'amenèrent aux publications suivantes (en dehors de nombreux articles et rapports sur ces découvertes) : *the Prehistoric tombs of Cnossos* (1906) ; *Scripta Minoa, I* (1909) ; *the Palace of Minos at Cnossos* (1921) ; et s'est intéressé à nouveau (1916, 1919) aux problèmes de l'Adriatique, à propos des Yougoslaves et de leurs rapports avec l'Italie.

EVANS (Robley DUNGLISON), amiral américain, né à Floyd County (Virginie) en 1846, mort à New-York en 1912. Pendant la guerre de Sécession, il prit du service dans la flotte du Nord (1863), et fut blessé à l'attaque du fort Fisher. Rétabli, il fut promu lieutenant à moins de vingt ans, puis navigua dans toutes les mers du globe, prenant part notamment, en 1870, aux opérations dirigées sur la côte de Corée et, en 1891, dans les eaux chiliennes. En 1898, lors des hostilités hispano-américaines devant Cuba, il contribua au blocus de l'escadre Cervera dans le port de Santiago, puis à sa destruction. Promu contre-amiral, Evans se signala depuis comme un des partisans les plus ardents de l'expansion maritime des Etats-Unis.

EVANSITE [*sit'*] n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium.

EVANSON (Edouard), pasteur et théologien anglais, né à Warrington en 1731, mort à Colford en 1805. Ses opinions religieuses, peu conformes à l'enseignement protestant officiel, l'obligèrent à résigner ses fonctions. Il a écrit un *Examen des doctrines de la Trinité et de l'Incarnation* (1772).

EVANSTON, ville des Etats-Unis (Illinois, comté de Cook), sur le lac Michigan ; 37.300 hab. Université du Nord.

EVANSVILLE, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-lieu du comté de Vanderburgh, sur l'Ohio ; 102.250 hab. Point terminus du canal de Wabash-Erié. Céréales, et viande de porc. Fabriques et manufactures. Importantes mines de houille aux environs.

ÉVAPORABLE adj. Susceptible de s'évaporer ou d'être évaporé : *Liquide* ÉVAPORABLE.

ÉVAPORATEUR n. m. Appareil à feu continu, sorte d'étuve qu'on emploie pour la dessiccation de divers produits (fruits, légumes, pulpes, lait, etc.). V. DESSICCATION.

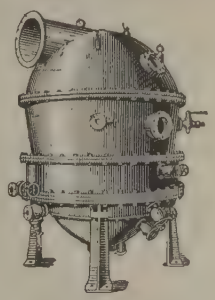

Evaporateur industriel.

ÉVAPORATIF, IVE adj. Qui fait évaporer : *Procédés* ÉVAPORATIFS. (Peu us.)

ÉVAPORATION [*si-on*] n. f. (de *évaporer*). Physiq. Résolution d'un liquide en vapeur, sans ébullition du liquide.

— *Fig.* Dissipation d'esprit : *Vous êtes d'une agitation, d'une* ÉVAPORATION, *qui ne me permettent pas de compter sur vous.* (Mlle de Lespinasse.)

— Bot. et Méd. V. TRANSPIRATION.

— Encycl. *L'évaporation* d'un liquide a lieu à toutes les températures et sous toutes les pressions ; c'est une production lente de vapeur, tandis que l'ébullition est le passage rapide et tumultueux de l'état liquide à l'état de vapeur. L'évaporation naturelle enlève annuellement aux cours d'eau, à la mer, une masse d'eau qui paraît sensiblement la même que celle qui leur est restituée par la pluie ; c'est l'*évaporation spontanée à l'air libre*, qui est utilisée dans l'extraction du sel marin. Cette évaporation est d'autant plus active : 1° que la surface du liquide est plus grande ; 2° que la température du liquide à évaporer et de l'air environnant est plus élevée ; 3° que l'air est plus sec et plus rapidement renouvelé. Toute évaporation a pour conséquence un abaissement de température pour le liquide qui s'évapore ; c'est sur ce phénomène qu'est fondé l'emploi des *alcarazas* pour rafraîchir l'eau et celui des machines à glace Carré avec lesquelles on fait les carafes frappées. Le froid produit par l'évaporation de certains liquides est souvent considérable ; on l'utilise quelquefois pour la liquéfaction des gaz ; c'est sur la loi du refroidissement par évaporation qu'est basée la théorie du *psychromètre*.

L'évaporation artificielle comprend : l'évaporation par courant d'air forcé, l'évaporation à l'air libre à l'aide d'un foyer, l'évaporation par la vapeur et enfin l'évaporation dans le vide à double et triple effet, fonctionnant à basse température.

ÉVAPORATOIRE adj. et n. Propre à l'évaporation : *Appareil* ÉVAPORATOIRE. *Se servir d'un* ÉVAPORATOIRE.

ÉVAPORER [*ré*] v. tr. (lat. *evaporare ;* de *vapor*, vapeur). Résoudre en vapeur : EVAPORER *un liquide.*

— *Fig.* Répandre : EVAPORER *sa bile. Elle* ÉVAPORAIT *ce qui lui restait d'ennui, dans une espèce de cri fauve.* (A. Daudet.)

— *Pop.* Voler adroitement : EVAPORER *une montre.*

— ***Évaporé, e,*** part. pass. du verbe *Evaporer*. Dissipé par l'évaporation ; et *au fig.* Dissipé comme quelque chose qui s'évapore : *Soupirs* ÉVAPORÉS. (Corneille.) — *Par extens.* en parlant des personnes, Qui a un caractère léger, qui se dissipe en choses vaines : *Il veut être folâtre,* ÉVAPORÉ. (Boileau.)

— Substantiv. : *Quel* ÉVAPORÉ *que cet enfant !*

— Syn. **Evaporé, écervelé, étourdi,** etc. V. ÉCERVELÉ.

— ***S'évaporer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir évaporé. Se résoudre en vapeur : *L'esprit-de-vin* S'ÉVAPORE *facilement ; et au fig.* Maigrir rapidement : *Je* M'ÉVAPORE *comme du bois sec et enflammé.* (Voltaire.) || *Par extens.* S'exhaler en fluides, en parfums :

> Voici venir le temps où vibrant sur sa tige
> Chaque fleur *s'évapore* ainsi qu'un encensoir.
> Baudelaire.

|| S'exhaler, se dissiper, se perdre : *Sa colère* S'ÉVAPORE *en menaces. Au milieu des jeux et des assemblées où l'âme* S'ÉVAPORE *ordinairement.* (Fléchier.) *La plaisanterie de société est une mousse légère qui* S'ÉVAPORE *sur la scène.* (Diderot.) || Disparaître : *Dès qu'il a de l'argent, son amour* S'ÉVAPORE. (Regnard.) || Devenir dissipé, léger de conduite : *Jeune personne qui commence à* S'ÉVAPORER. || *Pop.* S'enfuir rapidement.

ÉVAPOREUSE n. f. Techn. Machine employée dans les stéarineries pour opérer la prompte ébullition de la matière destinée à la fabrication des bougies. (C'est une caisse métallique oblongue que traverse dans toute sa longueur un serpentin dans lequel circule un courant de vapeur.)

ÉVAPORIMÈTRE n. m. (de *évaporer*, et du gr. *métron*, mesure). Instrument servant à mesurer le pouvoir évaporant de l'atmosphère.

— Encycl. Parmi les *évaporimètres*, les uns, comme celui de Piche, mesurent le volume d'eau évaporée en un temps donné, par une surface de papier buvard constamment humectée ; d'autres, comme la *balance enregistrante*, déterminent le poids d'eau évaporée par une surface déterminée quelconque.

EVARIC. Biogr. V. EURIC.

ÉVARISTE (saint), pape et martyr, né à Bethléem, élu vers l'an 97, mort vers 105. Il succéda au pape saint Clément. Il divisa Rome en paroisses, répartit entre ces paroisses les prêtres et les diacres, défendit les mariages clandestins, et ordonna que chaque évêque fût entouré de sept diacres, chaque fois qu'il prêcherait. Il souffrit le martyre sous Trajan. — Fête le 26 octobre.

EVARNITSKY (Dimitri Ivanovitch), historien russe, né dans la Russie méridionale en 1857. Professeur, il servit dans le Turkestan et devint plus tard conservateur à Ekaterinoslav. Evarnitsky a écrit une *Histoire des Zaporogues* (1892), un *Guide dans l'Asie centrale* (1893).

ÉVARRONNAGE n. m. Opération qui consiste à extraire les larves de l'hypoderme du bœuf.

ÉVASEMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui est évasé; orifice ou sommet élargi: *L'*ÉVASEMENT *des tromblons empêchait toute justesse du tir.*

— Fortif. Disposition particulière donnée à certains fossés d'une place et qui consistait à les élargir à l'une de leurs extrémités. || *Evasement d'une embrasure, d'un créneau.* Son ouverture la plus large.

— Artill. Dégradation que produit le tir à la bouche de la pièce.

ÉVASER [*zé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *vase*). Elargir à l'orifice, à l'ouverture: EVASER *un trou, un tuyau.*

— Artill. Elargir accidentellement l'orifice de la bouche, de la chambre ou de la lumière d'une pièce: *Le tir* ÉVASE *les canons.*

— ***S'évaser,*** v. pr. Au sens passif, Etre évasé.

ÉVASIF, IVE adj. (du lat. *evasus,* évadé). Qui n'est pas catégorique ; qui sert à éluder : *Faire une réponse* ÉVASIVE. *Employer des moyens* ÉVASIFS. *Ses nouvelles manières froides et* ÉVASIVES. (M. Proust.)

— ANTON. **Catégorique, direct, positif.**

ÉVASION n. f. (lat. *evasio;* de *evadere,* s'évader). Action de s'évader, de s'échapper : *On s'intéresse toujours aux histoires d'*ÉVASION *et d'emprisonnement.* (P. de Saint-Victor.) EVASION *de capitaux.*

— *Fig.* Moyen, argument évasif: *Point d'*ÉVASION, *monsieur!* (Beaumarchais.) *Laisser toujours une porte ouverte à l'*ÉVASION. (Chateaubriand.)

— ENCYCL. Dr. pén. L'*évasion* de détenus est prévue par les art. 237 à 247 du Code pénal, qui punissent de peines savamment graduées: 1° les conducteurs ou gardiens qui, par négligence ou connivence, laissent évader leur prisonnier; 2° les tiers qui procurent ou facilitent l'évasion ; 3° le détenu lui-même qui s'évade ou tente de s'évader par bris de prison ou par violence.

— Dr. intern. L'*évasion* de prisonniers de guerre constitue un acte de résistance et d'hostilité que le capteur est en droit d'empêcher par la force ; mais le fait de s'évader n'est pas un acte entraînant contre l'évadé repris ultérieurement des sanctions autres que des sanctions disciplinaires. L'évadé repris pourra seulement être soumis à des mesures spéciales de surveillance.

— *Evasions célèbres.* Parmi les évasions dont l'histoire a gardé le souvenir, signalons, dans les temps modernes: celles de Benvenuto Cellini, du château Saint-Ange (1537) ; de Charles de Guise, du château de Tours (1591) ; de Grotius, enfermé au château de Lœvenstein (1621) ; de Marie de Médicis, prisonnière à Blois (1619) ; du duc de Beaufort au château de Vincennes (1648) ; du cardinal de Retz, retenu au château de Nantes (1654) ; de l'abbé-comte de Bucquoy, évadé de For-l'Evêque (1704), puis de la Bastille (1709) ; du baron Frédéric de Trenck, de la forteresse de Glatz (1746) ; de Casanova, des Plombs de Venise (1755) ; de Latude, de la Bastille (1750, 1756 et 1765) ; du comte de Moré, du château de Pierre-Encize (1775) ; de l'amiral anglais Sidney Smith, de la prison du Temple (1797) ; du comte de Lavalette, de la Conciergerie (1815) ; du prince Louis-Napoléon Bonaparte, du fort de Ham (1846) ; du général Garibaldi, gardé à vue dans l'île de Caprera (1867) ; de Bazaine, du fort de l'île Sainte-Marguerite (1874). Pendant la Grande Guerre, les évasions des prisonniers ont été nombreuses, et en France il a été créé une décoration spéciale pour les récompenser.

ÉVASIVEMENT [*man*] adv. D'une façon évasive : *Répondre* ÉVASIVEMENT.

— ANTON. **Catégoriquement.**

ÉVASURE n. f. Techn. Ouverture plus ou moins grande d'un orifice.

ÉVAUX-LES-BAINS, ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 43 kil. d'Aubusson, non loin du Cher ; 2.003 hab. Ch. de f. Orléans. Sources thermales sulfatées sodiques, déjà connues des Romains ; établissement pour la thérapeutique des maladies nerveuses et rhumatismales. Ruines romaines, église du XVIe siècle avec clocher du XIIIe. — Le canton a 9 comm., et 8.275 hab.

ÉVAX, naturaliste latin, du Ier siècle de notre ère, du temps de Tibère. Il a composé, sous le titre de : *De nominibus et virtutibus lapidum qui in artem medicinæ recipiuntur,* un ouvrage sur les pierres précieuses, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque d'Oxford.

ÉVAX [*vakss*] n. m. Genre de plantes de la famille des composées, comprenant des herbes petites, annuelles ou vivaces, qui croissent dans le midi et l'ouest de l'Europe et dans l'Amérique du Nord.

ÈVE, nom propre de la première femme. D'après la Genèse (II, v), Adam, placé par Dieu dans le paradis terrestre, était seul. Dieu lui envoya un profond sommeil, pendant lequel il forma la femme avec une de ses côtes. En la voyant, Adam s'écria : « Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair ! »

Séduite par le serpent, la femme cueillit le fruit défendu et entraîna Adam dans sa faute. Condamnée par Dieu à enfanter dans la douleur et à subir la domination de l'homme, elle fut chassée avec son époux du paradis terrestre. Adam et Eve eurent trois fils: Caïn, Abel et Seth, et plusieurs filles. Les rabbins ont ajouté au récit biblique un grand nombre de légendes, que les Arabes ont recueillies et amplifiées. Saint Epiphane signale, parmi les livres apocryphes, un *Evangile d'Eve.* Près de La Mecque, les musulmans montrent une grotte où Eve aurait rendu le dernier soupir.

— REM. *Fille d'Eve,* et parfois simplem. *Eve,* est devenu synonyme de femme frivole, curieuse, coquette, etc., portée à tromper, et aussi qu'on trompe aisément: *Les* FILLES D'EVE *adorent la parure.* (A. France.)

— *Adjectiv.* Qui se laisse facilement tenter: *Les amoureux ne croient pas les femmes aussi* EVES *qu'elles le sont.* (A. Houssaye.)

— LOC. FAM. *Ne connaître quelqu'un ni d'Eve ni d'Adam,* Ne pas le connaître du tout.

— Hist. relig. *Mère d'Eve,* Titre que les buttlériens donnent à la fondatrice de leur secte.

— Iconogr. La scène de la *Création d'Eve* figure notamment sur un bas-relief du portail de la Sainte-Chapelle et sur une des peintures de Michel-Ange à la Chapelle Sixtine. La *Tentation d'Eve* a été retracée par une foule d'artistes ; il nous suffira de citer ici la tapisserie flamande attribuée à Van Orley, les tableaux du Tintoret (galerie de San-Donato) ; du Guide (Dijon) ; de l'Albane (Bruxelles) ; les statues d'E.-B. Stephens (1855) ; d'*Eve hésitant,* par Macdowell ; un groupe d'A.-H. Debay ; le *Berceau primitif,* représentant Eve, assise, tenant sur ses genoux ses deux enfants (musée d'Angers). Un tableau de Lucas Cranach (Offices) montre *Eve nue,* tenant à la main le fruit de la science. A. Wiertz a peint *Eve éprouvant la première inquiétude après le péché* (1839). Une statue d'*Eve après le péché* a été envoyée de Rome, en 1869, par Delaplanche.

Eve naissante, d'après Paul Dubois.

Beaucoup d'artistes ont représenté *Adam et Eve chassés du paradis terrestre;* il nous suffira de citer une peinture des Loges, exécutée par J. Romain, d'après un carton de Raphaël ; des tableaux de Pontormo (Offices), du chevalier d'Arpino (Louvre), de Salviati, *Adam et Eve s'éloignant avec effroi de l'arbre de la science* (Louvre), du Dominiquin, où l'on voit Dieu reprochant aux deux coupables leur désobéissance (Louvre). Rappelons enfin *Eve tentée pendant son sommeil,* tableau du sculpteur Clésinger (1859), et *Eve naissante,* statue par Paul Dubois. (V. planche *Beaux-Arts LVI.*)

ÈVE (Antoine-François), dit **Maillot** et souvent **Demaillot** ou **Desmaillot,** acteur et auteur dramatique français, né à Dôle en 1747, mort à Paris en 1814. Soldat, il déserta, devint acteur à Amsterdam, puis revint en France, se signala sous la Révolution comme un ardent jacobin, et fut persécuté sous le Consulat et sous l'Empire. Il a écrit une dizaine de pièces, notamment : *Mme Angot ou la Poissarde parvenue* (1797) ; *le Repentir de Mme Angot* (1799) ; *Dernières folies de Mme Angot* (1803). On lui doit aussi : *Tableau historique des prisons d'Etat en France sous le règne de Buonaparte,* en prose et en vers.

ÉVÊCHÉ n. m. Territoire soumis à l'autorité d'un évêque : *L'*ÉVÊCHÉ *de Paris fut longtemps suffragant de l'archevêché de Sens.* || Titre ou dignité d'évêque : *Aspirer à l'*ÉVÊCHÉ. || Ville où est la résidence de l'évêque : *Dijon, Orléans sont des* ÉVÊCHÉS. || Palais épiscopal : *Loger à l'*ÉVÊCHÉ. V. ARCHEVÊCHÉ.

ÉVÊCHÉS (LES **TROIS**), ancien « gouvernement » français, comprenant les domaines temporels des évêques de Metz, Toul et Verdun, conquis sur le Saint-Empire par Henri II, en 1552, et officiellement reconnus à la France par la paix de Westphalie (1648). Les Trois-Evêchés eurent, jusqu'en 1790, une administration particulière comme pays « réputés étrangers ». Leurs habitants étaient appelés *Evéchois, oise.*

ÉVECTION [*vèk-si-on*] n. f. (lat. *evectio*). Astr. Inégalité périodique dans le mouvement de la lune, produite par l'action du soleil.

— Antiq. rom. Droit que pouvait seul conférer l'empereur ou quelque grand dignitaire, et qui autorisait une personne à exiger partout, gratuitement, des chevaux de relais et le logement : *Il n'est pas de firman portant la signature du Grand Seigneur lui-même qui vous fasse accorder une hospitalité comparable à celle qui était due au porteur de lettres d'*ÉVECTION. (Fr. Michel.)

— ENCYCL. Astron. La lune décrit autour de la terre une ellipse dont la terre occupe un des foyers, et le mouvement qu'elle accomplit se trouve compliqué par un grand nombre d'inégalités périodiques. La distinction de ces effets, la détermination de leurs périodes et de leurs amplitudes furent l'objet de la plus haute sagacité des astronomes. Une inégalité en longitude, dont la période est de trente et un jours et demi, peut écarter la lune de 1°16′ de part et d'autre de la position qu'elle occuperait sur son ellipse. Découverte par Ptolémée, cette inégalité périodique a reçu le nom de *évection.*

EVEGICO, comm. de la Colombie (départ. d'Antioquia) ; 5.000 hab.

ÉVEIL [*vèy'*] n. m. (substantif verbal de *éveiller*). Action d'éveiller quelqu'un, de s'éveiller. (Vieilli au sens propre.) || *Fig.* Action de sortir de son repos, de son engourdissement : EVEIL *de la nature, des sens.* || Excitation à se mettre en garde, alarme : *Donner l'*ÉVEIL *à la police.* || Avis donné à quelqu'un sur une chose à laquelle il ne pensait pas : *C'est mon père qui m'en a donné l'*ÉVEIL. || Attention, défiance où se tient une personne avertie : *Etre en* ÉVEIL.

ÉVEILLABLE [*vè-yabl'*] adj. *Fig.* Qu'on peut éveiller : *Susceptibilité facilement* ÉVEILLABLE.

ÉVEILLER [*vé-yé*] v. tr. (du lat. *evigilare,* s'éveiller). Tirer du sommeil : EVEILLER *un dormeur.*

— *Fig.* Rendre plus actif, exciter, stimuler, susciter, provoquer : *Tout indolent qu'il est, l'ambition l'a* ÉVEILLÉ. EVEILLER *l'attention.* EVEILLER *la jalousie, le remords, les soupçons. L'art d'enseigner n'est que l'art d'*ÉVEILLER *la curiosité.* (A. France.) || Tirer du repos ou d'un état d'indifférence : EVEILLER *la nature, les échos endormis.*

Il faut que sa douceur flatte, chatouille, *éveille.*
BOILEAU.

|| Tirer de l'oubli, faire renaître :

Eveillons au hasard les échos de ta vie.
MUSSET.

|| Tirer de l'illusion : *Il est temps que tu t'*ÉVEILLES. (Racine.)

— *Eveiller le poil,* Redresser le poil des peaux et le rétablir dans sa position naturelle, après que certaines opérations l'ont plus ou moins froissé, couché, entortillé.

— PROV. **Il ne faut pas éveiller le chat qui dort,** Il ne faut pas réveiller une fâcheuse affaire qui est assoupie.

— ***Éveillé, e,*** part. pass. du verbe *Éveiller.*

— *Fig.* Dont l'esprit est en éveil ; gai, vif, alerte : *Les petites de Valençais qui sont fort* ÉVEILLÉES. (Mme de Sévigné.) *Esprit* ÉVEILLÉ.

— *Mine éveillée,* Mine qui annonce de la vivacité, de l'espièglerie. || *Etre éveillé comme une potée de souris,* Etre fort vif, fort remuant. || Avisé, soigneux : *Gens* ÉVEILLÉS *et alertes sur tout ce qu'ils croient leur convenir.* (La Bruyère.) || Gaillard, leste : *Faire des contes* ÉVEILLÉS.

— Substantiv. : *Quel* ÉVEILLÉ *que votre petit garçon!*

— Techn. Se dit d'une pierre meulière qui présente des inégalités naturelles.

— ANTON. **Appesanti, assoupi, endormi.**

— ***S'éveiller,*** v. pr. Au sens passif, Devenir éveillé, cesser de dormir.

— *Par extens.* Sortir de son engourdissement : *Il n'est pas mauvais que le peuple* S'ÉVEILLE *de temps en temps.* (De Retz.)

— *Fig.* Prendre naissance, être excité, provoqué : *Le désir de savoir* S'ÉVEILLE *avec la raison.* (L. Figuier.)

— SYN. **Éveiller, réveiller.** Dans le langage courant, les deux mots se confondent; toutefois l'on peut dire que *réveiller* signifie plus particulièrement d'une part : *éveiller* une seconde fois, et *au fig.,* exciter de nouveau ; de l'autre *éveiller* avec effort, malgré une certaine résistance, ou encore *éveiller* brusquement, d'une façon violente et inattendue.

— ANTON. **Assoupir, endormir.**

ÉVEILLEUR [*vè-yeur*] n. m. Celui qui éveille (Peu us.) :

Toi qui...
Fus l'*éveilleur* de mon premier enthousiasme.
Ed. ROSTAND.

Réduit à lui seul, l'esprit critique n'est pas un ÉVEILLEUR *d'idées.* (Pasteur.)

ÉVEILLURE [*vè-yur'*] n. f. Nom donné parfois aux inégalités naturelles, trous et cavités qui se trouvent dans certaines pierres meulières.

EVELLIN (François-Jean-Marie-Auguste), philosophe français, né à Nantes en 1836, mort à Paris en 1910. Professeur de philosophie, puis inspecteur de l'Académie de Paris et membre de l'Institut. Principaux ouvrages : *Infini et Quantité, étude sur le concept de l'infini en philosophie et dans les sciences ; la Raison pure et les Antinomies* (1907). Evellin se prononce contre l'infinitisme, qu'il déclare incompatible avec la réalité.

EVELYN (John), mémorialiste et polygraphe anglais, né et mort à Wooton (comté de Surrey) [1620-1706]. Soldat, il défendit la cause de Charles Ier, puis voyagea sur le continent, et fut, sous Charles II, membre du conseil de commerce et l'un des fondateurs de la Société royale (1663). On lui doit de nombreux ouvrages sur des sujets très divers : *Sculptura, ou l'Histoire de la chalcographie* (1662) ; *Sylva ou Discours sur les essences forestières* (1664) ; *Mundus muliebris* (1690) ; *Numismata ou Discours sur les médailles* (1697) ; etc. Il a également laissé un très intéressant journal (*Diary*) tenu de 1641 à 1706, journal exact et détaillé, qui nous donne une idée fort nette de la vie anglaise sous les derniers Stuarts et Guillaume III, et qui contient de précieux renseignements sur l'Italie, la France et la Hollande au milieu du XVIIe siècle.

EVELYNE, petite planète, N° 503, découverte par Dugan en 1903.

ÉVÉMÉRISME [*rissm'*] n. m. Philos. V. ÉVHÉMÉRISME.

ÉVÉMÉRISTE [*risst'*] n. m. Philos. V. ÉVHÉMÉRISTE.

ÉVÉNEMENT [*vè-ne-man ;* la seconde syllabe, marquée d'un accent aigu, se prononce néanmoins ouverte] n. m. (du lat. *evenire,* advenir). Issue, résultat :

On ne devrait jamais s'affliger par avance;
L'*événement,* souvent, confond la prévoyance.
REGNARD.

|| Fait historique important : *Notre Révolution a fourni en quinze ans les* ÉVÉNEMENTS *de plusieurs siècles accumulés.* (Lacretelle.) || Fait, incident : *Les petits et les grands* ÉVÉNEMENTS *de la vie.*

— Dr. *Événement d'une condition,* Sa réalisation.

— Littér. Dénouement :

Chaque mot, chaque vers, court à l'*événement.*
BOILEAU.

— LOC. DIV. *A tout événement,* Quoi qu'il puisse arriver, à tout hasard. || *Faire événement,* Surexciter l'attention de façon inoubliable.

— SYN. **Événement, accident, aventure.** V. ACCIDENT.

Événement (L'), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1847 sous l'inspiration de Victor Hugo. Suspendu à cause des articles virulents de Charles Hugo, il reparut sous le titre de l'*Avènement du peuple,* qui dura jusqu'au coup d'Etat de 1851. — Un autre *Événement* fut fondé en 1872 par Ed. Magnier et Dumont, ancien administrateur du *Figaro.* Magnier en resta directeur jusqu'en 1896, et eut pour successeurs Descubes, Frœmer, Israels.

EVENEPOEL (Henri-Jacques-Edouard), peintre belge, né à Nice en 1872, mort à Paris en 1899. Il étudia la peinture à Bruxelles, puis à l'Ecole des beaux-arts de Paris, où il devint, en 1893, élève de Gustave Moreau. Il se fit remarquer par un dessin très ample et par le *gras* de la facture qui distingue l'école flamande. Il débuta au Salon des Champs-Elysées avec un *Portrait de Mme B.;* puis il envoya au Champ-de-Mars, en 1895, un tableau : *la Poupée.* Il exposa en 1896 : *Enfant au berceau, Ouvrière revenant du travail;* en 1897, *le Caveau du Soleil-d'Or au quartier Latin, Ouvrier de la Seine, Tombée du jour sur les quais de la Seine;* en 1898, *le Café d'Harcourt;* en 1899, *Fête aux Invalides, Du Moulin-Rouge aux Folies-Bergère, le Marchand de volailles.*

EVÉNÈTE, graveur monétaire syracusain (fin du Ve siècle à 345 av. J.-C.). Il est l'auteur des fameuses pièces d'or au type d'Héraklès étouffant le lion de Némée, et de certains des décadrachmes de Syracuse, datant de 400 av. J.-C., qui sont les chefs-d'œuvre de l'art monétaire.

Evening News (THE) [*les Nouvelles du Soir*], journal quotidien, fondé en 1881 et publié à Londres comme libéral. Après des débuts difficiles jusqu'en 1894, il devint, sous la direction des frères Harmsworth, le premier des journaux conservateurs du soir à un sou publiés à Londres. Il met en vente, entre 10 heures du matin et 6 heures et demie du soir, six éditions chaque jour, sauf le dimanche, le jour de Noël et le vendredi saint.

Evening Standard (THE) [*le Drapeau du Soir*], grand journal de Londres ; fondé en 1827 pour combattre l'émancipation politique des catholiques, il se distingua par son

caractère littéraire. Il eut à partir de 1857 une édition du matin, *the Standard*, qui disparut en 1915. Par contre, l'édition du soir continua à prospérer, et absorba plusieurs feuilles fort estimées : *le Globe*, la *Pall Mall Gazette*, la *Westminster Gazette* et la *Saint-James' Gazette*.

ÉVÉNOR, peintre grec du Vᵉ siècle av. J.-C. Père et maître de l'illustre Parrhasios. — Sculpteur attique (milieu VIᵉ s. av. J.-C.), dont la signature a été retrouvée sur trois bases archaïques de l'Acropole. — Médecin grec (IVᵉ s. av. J.-C.), de l'école dogmatique, gynécologue, auteur d'ouvrages perdus.

ÉVENT [*van*] n. m. (de *éventer*). Exposition au grand air : *Mettre une cargaison à l'*ÉVENT. || *Donner de l'évent à une pièce de vin*, Y pratiquer une petite ouverture pour que l'air pénètre. || Altération causée par l'exposition au grand air : *Vin, Lard qui sent l'*ÉVENT.

— Fig. *Avoir la tête à l'évent*, Etre très étourdi. || *Tête à l'évent*, Personne étourdie, légère.

— Comm. *Mesurer sans évent*, Mesurer sans laisser de vide, faire bonne mesure.

— Milit. Petite ouverture, destinée généralement à laisser passer la flamme d'une amorce qui doit enflammer une charge de poudre. || *Déboucher l'évent d'une fusée*, Pratiquer à l'aide du débouchoir un trou dans le tube en plomb portant la composition fusante. || *Régler l'évent*, Déterminer le point auquel l'évent doit être percé. || Autref., Différence, appelée depuis *vent*, qui, dans les armes où le projectile n'est pas forcé, doit exister entre son diamètre et celui de l'âme. || Dans la mitrailleuse Hotchkiss trous obturés à volonté par un bouchon et qui permettent de régler le régulateur. || Quelquef. Légère fissure qui, par suite d'un défaut de fabrication, se manifeste, lors des tirs d'épreuve, dans une bouche à feu ou le canon d'une arme portative.

— Techn. Nom donné aux conduits que les fondeurs ménagent dans les moules, et qui, aboutissant à l'extérieur, permettent le dégagement de l'air et des gaz lors de la coulée d'une pièce. (On dit aussi CHEMINÉE.) || Nom donné aux ouvertures pratiquées dans une meule de charbon de bois pour en régler la combustion. || Plâtre éventé et par cela même ayant perdu la majeure partie de ses qualités. || Opération consistant à donner de l'air à une étoffe sortant du bain de teinture, et aussi aux soies afin de lisser les flottes.

— Zool. Ouverture du nez, simple ou double, chez les cétacés.

— ENCYCL. Zool. Les *évents* sont situés plus ou moins en arrière sur le sommet de la face, et conduisent directement aux fosses nasales. C'est par les évents que les baleines rejettent de la vapeur d'eau (et non de l'eau, comme on l'a cru longtemps), qui se condense en une colonne. Les baleines ont deux évents séparés. L'ouverture est unique et en forme de croissant chez les dauphins, les hypéroodons, les cachalots, etc.

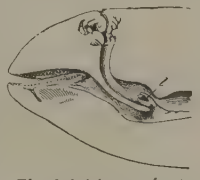

Tête de baleine : *e*, évent; *l*, larynx.

EVENT [*i-vènt'*] n. m. Mot anglais signifiant *événement*, et le plus souvent précédé de l'adj. *great* (grand) : *Le great* EVENT (le grand événement) *de la saison*.

ÉVENTABLE [*van*] adj. Que l'on peut éventer; qui peut s'éventer. (Peu us.)

ÉVENTAGE [*van*] n. m. Action d'exposer à l'air les peaux destinées au chamoisage.

— Opération qui consiste à étendre sur le sol les mauvaises herbes enlevées par le ratissage, afin de les faire sécher pour les brûler ensuite.

ÉVENTAIL [*van-tay'*] n. m. (de *éventer*). Sorte de petit écran portatif, monté sur des lames très minces, qu'on peut déployer, à volonté, pour agiter l'air autour de son visage. || Ecran de feuilles tressées, d'étoffe, etc., servant au même usage, mais ne se repliant pas. || Objet quelconque, servant au même usage : *Se faire un* ÉVENTAIL *avec un journal*.

— *Par anal.* Objet qui se déploie en forme d'éventail : *Les* ÉVENTAILS *verts des fougères s'ouvrent sous le soleil, qui les colore sans les flétrir.* (Taine.)

— Fig. :

...Le soleil mourant...
Ferme les branches d'or de son rouge *éventail*.
DE HEREDIA.

— Arboric. et Hortic. Forme qu'on donne aux arbres d'avenue, par élagage, et qui consiste en ce que la cime de l'arbre, très étendue dans le sens de l'allée, est, au contraire, très étroite dans le sens transversal. || Forme particulière donnée aux arbres fruitiers en espalier, et dans laquelle les ramifications principales divergent comme les lames d'un éventail. (Très en vogue autrefois, c'est une forme peu employée aujourd'hui.) V. ESPALIER. || Treillage en bois ou en fil de fer disposé en éventail.

— Bot. *Palmier en éventail*, Espèce de palmier nain cultivé comme plante d'appartement.

— Constr. *Croisée en éventail*, Croisée dont la partie supérieure est en éventail. || *Cintre en éventail*, Cintre léger dont les poutres sont disposées comme les lames d'un éventail ouvert. (S'emploie sur les rivières où la circulation doit être assurée pendant la construction d'un pont.)

— Cost. *Eventail de corset*, Points de soie disposés en palme pour arrêter les baleines.

— Géol. *Pli en éventail*, Pli dont les flancs forment un angle ouvert et dont le noyau se trouve par suite écrasé. || *Plis en éventail*, Se dit d'une chaîne dont les plis sont déversés en sens inverse, de part et d'autre d'un axe. (Les cas cités sont rares et discutables.)

— Jeux. Faux mélange d'un jeu de cartes.

— Mar. *Voiles à éventail*, Celles dont les laizes, taillées en pointe, viennent toutes aboutir au point d'écoute. || *Mettre ses voiles en éventail*, Passer les écoutes du taillevent et de la misaine d'une embarcation, l'une à bâbord, l'autre à tribord, pour éviter qu'elles se masquent mutuellement quand on est grand largue ou vent arrière.

— Pyrotechn. Pièce composée de fusées fixées sur une planche en forme de secteur de cercle, de manière que les jets imitent la disposition des brins d'un éventail.

— Techn. Ecran que l'émailleur place devant sa lampe pour ne point être incommodé par la chaleur. || Ensemble de plusieurs fers articulés par leur base, et qui servent à soutenir la capote d'une voiture couverte.

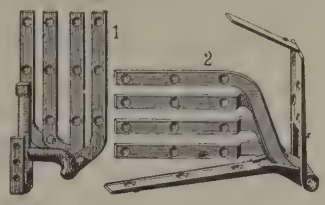

Eventails de voiture : 1. Pour capote mobile, douille carrée; 2. Pour capote fixe, à charnière coudée.

— Zooph. *Eventail de mer*, Nom vulgaire donné à plusieurs polypiers du genre gorgone, à cause de leur forme.

— LOC. DIV. *Eventail à bourrique*, Bâton, gourdin. || *Choses qui se disent derrière l'éventail*, Propos légers que les femmes chuchotent derrière l'éventail. || *Retourner son éventail*, Renoncer aux plaisirs de l'amour.

— ENCYCL. Archéol. L'antiquité n'a pas connu l'*éventail* pliant. Le *ripis* des Grecques et le *flabellum* des Romaines étaient des feuilles de lotus ou des plumes de paon fixées à un manche plus ou moins orné. Les plumes de paon continuèrent à garnir les éventails au moyen âge; on en fit également de parchemin, à cette époque; on les portait suspendus à la ceinture par une chaînette d'or; le manche était de métal précieux, d'ivoire ou d'ébène. L'éventail pliant apparaît vers la fin du XVIᵉ siècle. On en fit en vélin garnis de dentelles, ornés d'un miroir et de pierres précieuses, à feuilles d'ivoire comme celui de Diane de Poitiers, en nacre de perles avec pierres précieuses comme celui de Louise de Lorraine, etc. Abraham Bosse, au commencement du XVIIᵉ siècle, a dessiné de beaux modèles d'éventails. Plus tard, Boucher et Lancret décorèrent de fines pastorales les éventails du XVIIIᵉ siècle. L'éventail a suivi, depuis, l'évolution générale des styles; au musée de Cluny, l'éventail de l'impératrice Joséphine est orné d'attributs guerriers entourant un médaillon représentant Bonaparte couronné par la Victoire et l'Abondance.

— Techn. Un *éventail* se compose de deux parties : la *feuille*, et la *monture*. La feuille est faite de deux morceaux de papier collés l'un contre l'autre, et que l'on double parfois d'une peau de chevreau dite *cabretille, peau de poulet, de cygne, vélin*, etc. La monture, appelée *bois* ou *pied*, est en bois, ivoire, nacre, etc. Elle est faite de petites baguettes mobiles à l'une de leurs extrémités, la *tête*, et pouvant tourner autour d'un axe horizontal, la *rivure*. Les baguettes deviennent des *brins* au delà de la tête, et leur ensemble forme la *gorge*. Les baguettes flexibles qui portent la feuille sont les *flèches*, et les deux branches extérieures se disent *maîtres-brins;* ils protègent la feuille lorsque l'éventail est fermé.

On appelle *éventail brisé* celui dans lequel les flèches, au lieu d'être réunies par la feuille, sont indépendantes les unes des autres et réunies par un ruban à leur partie supérieure. Les brins et flèches, dans ce cas, sont faits de plumes d'autruche et autres.

ÉVENTAILLÉ [*van-ta-yé*], **E** adj. Disposé en éventail.

ÉVENTAILLERIE [*van-taye-rî*] n. f. Industrie ou commerce des éventails.

ÉVENTAILLEUSE [*van-ta-yeuz'*] n. f. Ouvrière qui fait les éventails de corsets.

ÉVENTAILLIER [*van-ta-yé*] n. m. Marchand d'éventails.

ÉVENTAILLISTE [*van-ta-yisst'*] n. Ouvrier, ouvrière en éventails; fabricant d'éventails. || Peintre d'éventails.

Eventaire (XVIᵉ s.).

ÉVENTAIRE [*van-tèr'*] n. m. (de *éventer*). Sorte de plateau que certains marchands ambulants portent devant eux et où ils étalent leur marchandise : *Un* ÉVENTAIRE *de bouquetière*.

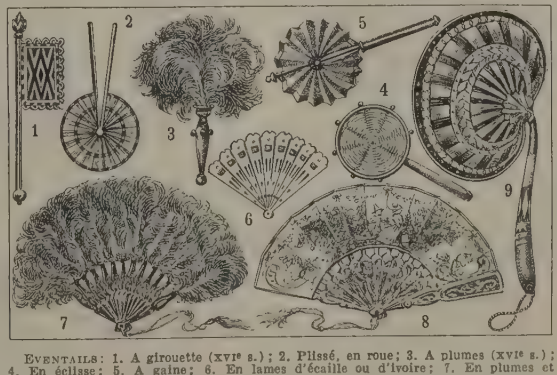

EVENTAILS : 1. A girouette (XVIᵉ s.); 2. Plissé, en roue; 3. A plumes (XVIᵉ s.); 4. En écliss; 5. A gaine; 6. En lames d'écaille ou d'ivoire; 7. En plumes et écaille (moderne); 8. Peint (moderne); 9. Indien.

ÉVENTE [*vant'*] n. f. Casier où l'on met les chandelles après leur fabrication. (Vx.)

ÉVENTEMENT [*van, man*] n. m. Action d'éventer; état de ce qui est éventé : *L'*ÉVENTEMENT *du vin*.

ÉVENTER [*van-té*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *vent*). Exposer au vent, à l'air : EVENTER *des habits, des meubles*. || Donner du vent, de l'air à : *Les princes d'Asie ont des gens qui les* ÉVENTENT *pendant leurs repas*. || Altérer par le contact de l'air : EVENTER *des parfums, du vin*.

— *Par extens.* Flairer les émanations qu'apporte le vent : EVENTER *la voie. Un chien vint sur l'herbe* ÉVENTER *les traces de ses pas.* (La Fontaine.)

— *Fig.* Flairer, découvrir, et par suite empêcher les effets de : EVENTER *un complot, un secret*.

L'artifice est trop lourd pour ne pas l'*éventer*.
CORNEILLE.

— Fam. *Eventer la mine*, ou *la mèche*, Pénétrer un secret dessein, l'annihiler (comme des soldats éventent, découvrent, annihilent une mine ennemie).

— Arboric. *Eventer un œil*, Tailler la branche très près de cet œil.

— Constr. *Eventer une pierre, une pièce de bois*, L'écarter du mur avec une corde, pendant qu'on la hisse, pour éviter qu'elle ne s'y heurte.

— Econ. rur. *Eventer du grain*, Le remuer pour qu'il ne s'échauffe pas.

— Mar. *Eventer une voile*, L'orienter de façon qu'elle reçoive le vent. || *Eventer la quille*, Abattre le vaisseau en carène jusqu'à ce que la quille vienne au-dessus de l'eau. || Dans l'argot des marins, *Eventer un perroquet de fougue*, Mourir.

— Milit. *Eventer une mine*, Découvrir, soit un fourneau établi par l'adversaire, soit le conducteur, électrique ou pyrotechnique, disposé pour y mettre le feu, et en détruire l'effet possible.

— Min. Pénétrer, pratiquer une ouverture dans : EVENTER *le tuf, une carrière*.

— Techn. *Eventer les étoffes*, Les battre pour renouveler les surfaces en contact avec l'air lors de la teinture, afin de développer les réactions dans lesquelles l'oxygène intervient.

— Vénér. Sentir, percevoir l'odeur de : EVENTER *la voie*. || *Eventer un piège*, Lui enlever une odeur qui pourrait éloigner l'animal qu'on veut prendre.

— Intransitiv. : *Lorsque le loup veut sortir du bois, il s'arrête sur la lisière,* ÉVENTE *de tous côtés.* (Buffon.)

— Manèg. Avoir l'habitude de lever le nez en l'air : *Lorsqu'un cheval* ÉVENTE, *on lui met des branches hardies pour le ramener*.

— ***Éventé, e,*** part. pass. du verbe *Éventer* (au propre et au fig.) : ÉVENTÉ *par un large éventail. Vin* ÉVENTÉ. *Mine* ÉVENTÉE. *Complot* ÉVENTÉ.

— *Par extens.* Evaporé, inconsidéré, léger : *Une tête* ÉVENTÉE. *Des airs* ÉVENTÉS. *Ce sont les propos d'un homme* ÉVENTÉ.

— Substantiv. : *C'est une* ÉVENTÉE.

— SYN. **Éventé, écervelé, étourdi**, etc. V. ÉCERVELÉ.

— ***S'éventer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rafraîchir en agitant l'air autour de soi : S'ÉVENTER *avec son mouchoir*.

— Au sens passif, S'altérer par l'exposition à l'air : *Le vin aigrit lorsqu'il* S'ÉVENTE; et *au fig.*, Etre évaporé, découvert : *Le secret* S'EST ÉVENTÉ.

ÉVENTEUR [*van*], **EUSE** n. Personne qui évente.

ÉVENTIF [*van*], **IVE** adj. Syn. anc. de ÉVENTUEL.

ÉVENTILER [*van-ti-lé*] v. tr. Dr. Syn. de VENTILER.

ÉVENTILLER [*van-ti-yé*] v. intr. (du lat. *eventilare*, exposer au vent). Se dit d'un faucon qui bat des ailes en se soutenant dans l'air à la même place.

ÉVENTION [*van-si-on*] n. f. Outil de lapidaire pour fixer le bâton à cimenter les pierres précieuses.

ÉVENTIONNER [*van-si-o-né*] v. intr. Monter et descendre l'évention pour poser le ciment qui maintient la pierre précieuse pendant la taille et le polissage.

ÉVENTOIR [*van*] n. m. Grossier éventail en osier tressé, pour activer le feu des fourneaux de cuisine.

Eventoir.

ÉVENTRATION [*van, si-on*] n. f. (rad. *éventrer*). Chir. Solution de continuité de la paroi musculaire de l'abdomen par écartement des faisceaux, laissant la peau seule pour contenir les viscères. || Hernie abdominale, qui se produit par cette solution de continuité. || Plaie de l'abdomen, donnant issue à une portion des viscères.

ÉVENTRER [*van-tré*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *ventre*). Ouvrir le ventre de : EVENTRER *un bœuf*. || *Par anal.* Défoncer, ouvrir largement : EVENTRER *une porte, un tonneau, un sac, un pâté*.

— Pop. *Eventrer une négresse*, Déboucher une bouteille.

— Mar. *Eventrer une voile*. La fendre dans un danger pressant, quand on n'a pas le temps ou la possibilité de la carguer.

— ***S'éventrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'ouvrir le ventre.

— Au sens passif, Devenir éventré, ouvert : *Sac qui* S'ÉVENTRE *en tombant*.

ÉVENTUALITÉ [*van*] n. f. Caractère de ce qui est éventuel : *L'*ÉVENTUALITÉ *d'une clause, d'une condition*. || Fait éventuel : *Parer à toutes les* ÉVENTUALITÉS.

ÉVENTUEL [*van*], **ELLE** adj. (du lat. *eventus*, événement). Qui dépend d'un événement incertain : *Bénéfices* ÉVENTUELS.

— *Substantiv.* et au masc. Cas éventuel : *Calculer l'*ÉVENTUEL. || Portion variable qui s'ajoute aux traitements, aux émoluments de quelqu'un.

— ANTON. **Essentiel, permanent** et **immanent, fixe, certain**.

ÉVENTUELLEMENT [*van-tu-è-le-man*] adv. D'une façon éventuelle.

ÉVENTURE [*van*] n. f. Fente ou crevasse que présentent certains canons de fusil défectueux, après l'épreuve.

EVENUS. Géogr. anc. Petit fleuve côtier de la Grèce (Etolie), se jetant dans le golfe de Corinthe. (Le centaure Nessus fut tué sur ses bords par Hercule.) Aujourd., le *Fidari*.

EVENUS, de Paros, poète et sophiste du Vᵉ siècle av. J.-C. Moraliste mondain, il se distinguait par sa grâce et son esprit. Il reste de lui une vingtaine de vers.

EVENWOOD, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham) ; 4.000 hab.

ÉVÊQUE [*vèk'*] n. m. (lat. *episcopus ;* du gr. *épiskopos*, surveillant). Dignitaire de l'Église, qui possède la plénitude du sacerdoce et qui a régulièrement la direction spirituelle d'un diocèse : *Nommer, Sacrer un* ÉVÊQUE. || *Évêque des évêques*, L'évêque de Rome, le pape. || *Évêque assistant*, Nom par lequel on désigne certains évêques qui font partie des congrégations romaines. || *Cardinal-évêque*, Un des sept cardinaux de l'ordre des évêques titulaires des sept évêchés suburbicaires. || *Évêque in partibus infidelium* ou, par abréviation, *Évêque in partibus*, Celui qui est promu à un évêché situé dans les pays infidèles. (Leur origine paraît dater du VIIᵉ siècle. Les musulmans s'emparèrent alors de plusieurs villes d'Orient et d'Afrique. On continua à y nommer des évêques qui ne pouvaient y exercer leurs fonctions, et résidaient dans les pays catholiques.) || *Évêque métropolitain*, Evêque qui a son siège dans une métropole. || *Évêque commendataire*, Celui qui tenait un *évêché* en commende.

— Cuis. *Bonnet d'évêque*. V. BONNET.

— Minér. *Pierre d'évêque*, Sorte de quartz améthyste.

— Mines. *Bonnet d'évêque*. V. BONNET.

— Ornithol. Nom qui sert aux oiseliers à désigner divers oiseaux à cause de leur coloration : le tangara évêque est le *tangara episcopus* de la Guyane ; l'évêque du Brésil est le *guiraca cyanea*, et l'évêque de la Louisiane est le *guiraca cœrulea*.

— Théâtr. *Bonnet d'évêque*, Petite loge du cintre, ayant la forme d'une mitre d'évêque.

— LOC. FAM. *Devenir d'évêque meunier*, Passer d'une condition brillante à une très inférieure. || *Disputer de la chape à l'évêque*. V. CHAPE. || *Un chien regarde bien un évêque*. V. CHIEN. || *Etre tout évêque d'Avranches*, Avoir l'air ahuri (par allusion à Huet, évêque d'Avranches, qui avait l'air distrait et préoccupé).

— PROV. **Crosse de bois, évêque d'or ; crosse d'or, évêque de bois**, Evêques pauvres, excellents évêques ; évêques riches, méchants évêques.

— ENCYCL. Théol. et Dr. canon. Le nom d'*évêque*, appliqué aux chefs des Eglises, est très ancien, puisqu'on le trouve employé dans les Actes des Apôtres et les Epîtres de saint Paul. Il signifie « inspecteur », et, dans quelques cités grecques, avait été usité pour désigner les fonctionnaires chargés d'un contrôle. Au Iᵉʳ siècle, le nom de *prêtre* était souvent synonyme de celui d'évêque. Dès le IIᵉ siècle, la distinction du vocabulaire est clairement établie.

Costume d'évêque : 1. Au XIIᵉ siècle ; 2. Au XXᵉ siècle.

Les théologiens distinguent, dans la puissance épiscopale, le pouvoir d'*ordre*, conféré à l'évêque par son sacre, et le pouvoir de *juridiction*, qui lui vient à la suite de l'institution canonique donnée par Rome. En vertu du premier, l'évêque confère l'ordre et la confirmation. En vertu du second, il gouverne la portion du peuple chrétien qui lui est confiée. Témoins de la tradition et successeurs des apôtres, les évêques siègent dans les conciles généraux, et, sous la présidence du pape ou de ses légats, concourent aux définitions de foi et à la confection des lois générales. Dans leurs diocèses respectifs, ils surveillent l'enseignement de la doctrine catholique.

Le droit canonique impose à l'évêque la résidence dans son diocèse, la visite de son diocèse au moins tous les trois ans, le voyage *ad limina apostolorum* (au seuil des apôtres), c'est-à-dire à Rome, dans l'année qui suit son sacre, et, dans la suite, tous les quatre ans.

Actuellement, les évêques de France sont nommés directement par le pape, sur le rapport de la Congrégation des affaires extraordinaires ; mais le gouvernement français est informé du nom des candidats proposés, et il peut les écarter. Quand l'évêque est nommé, il faut que, dans l'espace de six mois, il se fasse sacrer par trois évêques, dont un consécrateur et deux assistants. Les ornements distinctifs qu'il reçoit à son sacre sont la *crosse*, l'*anneau*, la *croix pectorale*, et la *mitre*. V. *Supplément*.

Discipline protestante. — L'épiscopat existe dans plusieurs des Eglises de la Réforme. Il faut le noter d'abord dans l'Eglise anglicane, qu'on nomme aussi « épiscopale ». Au-dessus des *diacres* et des *prêtres*, il y a les *évêques*, qui ont seuls le droit d'ordonner, de confirmer et d'exercer la discipline et la juridiction spirituelle. En Angleterre, ils sont nommés par les ministres de la couronne ; on a soin de les choisir parmi les trois grandes écoles théologiques qui se partagent le clergé anglican. Les évêques des pays où l'Eglise anglicane n'est pas unie à l'Etat sont nommés par le synode du diocèse, quelquefois sous réserve de la confirmation du synode général. En Irlande, ce sont de grands seigneurs ; aux colonies et aux Etats-Unis, leur position est plus modeste. Aux Etats-Unis, l'évêque le plus ancien en charge exerce une sorte de primauté. Certaines fractions des méthodistes, les Eglises calvinistes de Hongrie, ont conservé l'épiscopat.

Les Eglises luthériennes d'Allemagne, de France, ont conservé à la tête de leurs diocèses un dignitaire que l'on nomme, suivant les pays, inspecteur ecclésiastique, surintendant, doyen, senior, et qui correspond à l'ancien évêque. Ses pouvoirs sont très limités par l'autorité représentative des consistoires. Les Eglises luthériennes du Nord (Suède, Norvège, Danemark, Russie) ont conservé le régime épiscopal, presque sans nulle intrusion de l'élément laïque ou représentatif. En Suède, l'archevêque d'Upsal n'a point de juridiction sur les simples évêques : il n'est qu'un *primus inter pares*.

ÉVÊQUE (FONTAINE L'), célèbre source vauclusienne du département du Var (comm. de Bauduen) située à quelques kilomètres au sud du Verdon où une partie de ses eaux se perdent. Son débit important (4 m³ au minimum) doit être utilisé pour l'alimentation de Marseille en eau potable, et l'irrigation des départements du Var et des Bouches-du-Rhône.

ÉVERBEEK, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. d'Ath), sur un affluent de la Dendre ; 2.025 hab. Briqueteries, corderies, taillanderies, fabrique de chicorée, brasserie.

ÉVERBERG, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain) ; 1.800 hab. Bois et prairies. Agriculture, sylviculture, huileries. Son existence remonte à 1160 au moins.

EVERDINGEN (Albert *ou* Allart **Van**), peintre hollandais, né et mort à Alkmaar (1621-1675). Après avoir peint des sites montagneux, il passa en Norvège où il esquissa des tableaux saisissants de vérité et d'étrange poésie. De retour dans sa patrie, il utilisa ses souvenirs dans une quantité de tableaux représentant des torrents, des sapinières, de l'eau écumante bondissant parmi les rochers. Son *Paysage* du Louvre, son *Paysage en Norvège* du musée d'Amsterdam, sa *Colline boisée* du musée Vander-Hoop, font bien connaître ses solides qualités. Everdingen est encore célèbre par ses eaux-fortes. — Ses deux frères, CÉSAR et JEAN, étaient aussi peintres.

Everdingen.

ÉVERDUMER [*vèr-du-mé*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *verd*). Art culin. Tirer une liqueur verte de certains légumes (épinards, oseille, etc.).

— Confis. *Everdumer des fruits*, Leur donner artificiellement une couleur verte, pour la confiserie.

EVERE-LEZ-BRUXELLES, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), non loin de la Senne ; 8.100 hab. Agriculture, horticulture, culture du *witloof* ou chicorée de Bruxelles.

EVEREST (George), colonel anglais (1790-1866), chargé de 1823 à 1843 d'effectuer des relevés géodésiques dans l'Inde. V. EVEREST (*mont*).

EVEREST (MONT), sommet montagneux culminant de l'Asie et du globe entier, dominant par 8.845 m. d'alt., entre le Népal (Empire anglais des Indes) et le Tibet, un des plus importants massifs de l'Himalaya central, contenant d'énormes glaciers (de Rongbuk, etc.). L'Everest, qu'on a longtemps confondu avec le Gaurisankar situé plus à l'ouest et beaucoup moins élevé, a été mesuré pour la première fois en 1855 par le colonel Everest, qui lui a donné son nom. De 1921 à 1924, trois expéditions anglaises ont tenté, sans succès, d'en faire la conquête. Du moins les alpinistes Mallory et Irvine, qui ont peut-être atteint le sommet, ont-ils sûrement été suivis jusqu'à la base de la pyramide finale, à 500 m. environ du culmen et à l'altitude de 8.600 m. Le récit de ces tentatives a été publié en anglais et traduit en français (*A la conquête du mont Everest*, 1923 ; *A l'assaut du mont Everest*, 1924 ; *la Dernière Expédition au mont Everest*, 1927). V. *Supplément*.

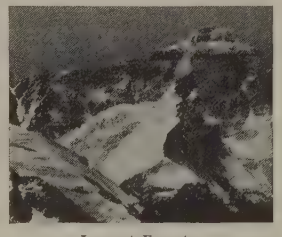

Le mont Everest.

EVERETT, ville des Etats-Unis (Massachusetts, comté de Middlesex), sur le Malden River, près de son confluent avec le Mystic ; 42.000 hab.

EVERETT (Alexandre Hill), diplomate et publiciste américain, né à Boston en 1792, mort à Canton en 1847. Il fut avocat à Boston, puis chargé de missions diplomatiques à La Haye, en Espagne, à Cuba, en Chine. On a de lui : *l'Europe* (1822) ; *Nouvelles idées sur la population* (1823), traduit en français par Ferry (1826).

EVERETT (Edward), homme d'Etat, écrivain et orateur américain, né à Dorchester (Massachusetts) en 1794, mort à Boston en 1865. En 1818, il se rendit en Angleterre et vécut dans l'intimité des grands écrivains de l'époque. A son retour, il dirigea la *North American Review*. C'est en 1824 qu'il commença la série de ses discours publics, qui l'ont placé au premier rang des orateurs américains. En 1834, il fut élu gouverneur du Massachusetts, honneur qui lui fut trois fois dévolu. Il organisa l'instruction publique. En 1840, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Angleterre. En 1852, le président Fillmore le choisit pour ministre des affaires étrangères. La France et l'Angleterre ayant proposé un traité pour garantir à perpétuité Cuba à l'Espagne, Everett déclina la proposition (1853). Elu sénateur au Congrès, pour le Massachusetts, il démissionna en 1854 pour raison de santé.

EVERGEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Gand) ; 9.200 hab. Fabriques de toiles, étoffes de lin et coton, huileries ; scieries.

ÉVERGÈTE [*vèr'*] adj. (du gr. *euergétès*, bienfaisant ; de *eu*, bien, et *ergon*, œuvre). Hist. gr. Titre de *bienfaiteur*, souvent décerné par décret aux personnes qui avaient rendu service à l'Etat ou qu'on voulait honorer. || Surnom de plusieurs rois grecs d'Egypte ou de Syrie.

EVERGLADES [*vèr'-gled'*] n. f. pl. Nom donné aux terrains très bas, moitié marécages et moitié eau, de la plaine côtière de la Floride sur l'Atlantique. (Les tentatives faites pour drainer une partie de cette région et la gagner à l'agriculture n'ont pas eu grand succès, si douce est la pente et si lent l'écoulement après la pluie.)

EVERGREENITE [*vèr'-grî-nit'*] n. f. (de *Evergreen Mine*, nom de lieu). Pétrogr. Roche grenue, composée de wollastonite et de diopside, englobés par du microcline et du quartz. (Cette roche contient des minerais de cuivre : érubescite, chalcopyrite.)

EVERLASTING [*è-vèr'-lass-tin'gh'*] n. m. (en angl. *qui dure toujours*). Tissu uni, ras, teint en pièce, chaîne et trame de laine. (Syn. LASTING.)

ÉVERNATE [*vèr'*] n. m. Sel dérivant de l'acide évernique.

EVERNIE [*vèr'-nê*] ou **EVERNIA** [*è-vèr'*] n. f. Genre de lichens, tribu des parméliées, comprenant une vingtaine d'espèces des régions tempérées.

ÉVERNINATE [*vèr'*] n. m. Sel dérivant de l'acide évernique.

ÉVERNINE [*vèr'*] n. m. Sucre extrait des lichens *evernia prunastri*.

ÉVERNINIQUE [*vèr', nik'*] adj. Se dit d'un acide $C^9H^{10}O^4$, obtenu en traitant l'acide évernique par les alcalis.

ÉVERNIQUE [*vèr'-nik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{17}H^{16}O^7$, qui se trouve dans les lichens *evernia prunastri*.

ÉVERRER [*vé-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *ver*). Art vétér. Enlever le petit nerf qui se trouve sous la langue des chiens, et que l'on prenait jadis pour un ver occasionnant la rage : EVERRER *un chien, la langue d'un chien*. (On écrit aussi ÉVÉRER.)

ÉVERS (Charles-Joseph, baron), général belge, né à Bruxelles en 1773, mort en 1818. Après avoir pris part à la révolte contre l'Autriche en 1790, il passa dans l'armée française et fit les campagnes de la République et de l'Empire. Pris par les Russes en 1812 et libéré en 1814, il entra au service des Pays-Bas comme lieutenant général. Il commandait la cavalerie néerlandaise à Waterloo, et mourut gouverneur de Namur.

EVERS (Franz), poète lyrique et dramatique, publiciste allemand, né à Winsen-sur-la-Luhe en 1871 ; a écrit des poèmes lyriques qui ont eu quelque succès et qui étaient pleins de promesses. Le principal de ses recueils lyriques est *Poèmes royaux* (1894). Ses pièces de théâtre ont été moins bien accueillies.

ÉVERSIF [*vèr'*], **IVE** adj. (du lat. *eversus*, renversé). Subversif, qui renverse : *Doctrines* ÉVERSIVES. (Peu us.)

ÉVERSION [*vèr'-si-on*] n. f. (lat. *eversio*). Renversement, ruine : *L'*ÉVERSION *des vieilles institutions*. (Peu us.)

— Pathol. Renversement d'une muqueuse au niveau d'un orifice naturel où elle forme un bourrelet débordant. (Les éversions les plus communes sont celle de la muqueuse palpébrale [ectropion] et celle de la muqueuse du col utérin dans les métrites cervicales.)

ÉVERSITE [*vèr'*] n. f. Explosif moderne, à base d'acide picrique. (On l'a employé en Italie.)

EVERT (Alexis Ermolaevitch), général russe, né en 1857. Il servit durant la guerre russo-turque (1877-1878) prit part à la guerre russo-japonaise (1904-1905). Lors de la Grande Guerre, il commanda une armée russe au sud-est de la Pologne, et battit les Autrichiens commandés par Dankl, en août-septembre 1914, puis il commanda en chef les armées du centre (1915-1916), et dirigea la retraite sur le Niémen. Il résigna son commandement en mars 1917.

ÉVERTUER [*vèr'-tu-é*] (**S'**) v. pr. (du préfixe *é*, et de *vertu*, force, puissance). Faire des efforts, prendre de la peine : *Allons, qu'on* S'ÉVERTUE. (Racine.) *Elle part, elle* S'ÉVERTUE. (La Fontaine.)

Dieu veut que l'on travaille et que l'on *s'évertue*.
VOLTAIRE.

|| *S'évertuer à*, Prendre une grande peine pour. Boileau dit de la rime :

Lorsqu'à bien chercher longtemps on *s'évertue*.

EVESHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Worcester), sur l'Avon, affl. du Severn, au croisement de plusieurs lignes de chemin de fer ; 8.700 hab. Industrie du cuir (chaussures). Ruines d'une abbaye commencée au VIIIᵉ siècle. Bataille de 1265 entre Simon de Montfort, comte de Leicester, qui y fut tué, et Edouard Iᵉʳ.

ÉVÉSIA [*é-vé*] ou **ACONTIAS** n. m. Genre de reptiles sauriens voisins des scinques, comprenant des formes cylindriques, allongées, à queue arrondie et pointue, et dont les quatre membres sont réduits à des stylets très courts. (Les évésias ressemblent à de petits orvets. On en connaît plusieurs espèces d'Afrique, de Madagascar et de l'Inde.)

EVEUX [*veû*], **EUSE** adj. (de *eve* anc. forme de *eau*). Humide, marécageux. (Vx.)

— *Substantiv.* et au masc. Terrain qui devient boueux à la moindre pluie. (Dialectal.)

ÉVHÉMÈRE, mythographe grec, né probablement à Messène, dans le Péloponnèse. Il vivait sous Cassandre, qui régna de 311 à 298. Son grand ouvrage, aujourd'hui perdu, était intitulé *Histoire sacrée*. Il nous est connu par les *Institutions divines* de Lactance, qui ne le connaissait lui-même que par la traduction latine d'Ennius. Evhémère y racontait que, dans un voyage le long des côtes de l'Arabie et de l'Inde, il avait découvert l'île de *Panchaïa*, où les inscriptions d'un temple lui avaient révélé les origines des dieux et des cultes : les dieux avaient été des hommes, que la crainte ou l'admiration de leurs semblables avaient fait placer en dehors et au-dessus de l'humanité.

Son ouvrage rentre dans la catégorie du roman géographique ; l'île de Panchaïa est imaginaire. Il contient plus de fantaisie que de critique et de philosophie véritable.

ÉVHÉMÉRISME [*rissm'*] n. m. Système philosophique d'Evhémère, d'après lequel les personnages mythologiques sont considérés comme des êtres humains divinisés par les peuples : *L'exégèse protestante fut d'abord le pur* ÉVHÉMÉRISME. (Renan.)

— Encycl. Combattu par les hommes attachés aux cultes traditionnels, l'*évhémérisme* eut pourtant quelque succès. L'ouvrage d'Evhémère fut traduit en latin par le poète Ennius. Plus tard, Platon de Byblos, Bérose, Diodore de Sicile, Lucien, imitèrent son procédé en l'appliquant aux divinités de l'Orient : Baal, Melkarth, Astarté, Chammuz, qui devinrent sous leur plume de simples dynasties royales. Les Pères de l'Eglise, notamment saint Augustin, Lactance, Arnobe, firent grand usage d'un livre qui leur servait à montrer la vanité du paganisme. Grâce à eux, Evhémère a obtenu une gloire qui paraît être peu proportionnée avec son mérite véritable. L'évhémérisme, en tant que système général d'interprétation, n'a jamais été entièrement abandonné. Au XVIIe siècle, Bochart reconnaissait dans Saturne les traits de Noé, et dans Jupiter, Neptune et Pluton, ceux de Sem, Cham et Japhet. Au XVIIIe siècle, l'abbé Banier, dans un livre qui a été très lu (*la Mythologie et la Fable expliquées par l'histoire*), reconstruisait d'après la même idée l'histoire des temps primitifs de la Grèce. Bien que généralement écarté, de nos jours, par la mythologie comparée, l'évhémérisme fut encore défendu, dans une certaine mesure, par Herbert Spencer.

ÉVHÉMÉRISTE [*rist'*] n. et adj. Partisan de l'évhémérisme.

ÉVIADE n. f. (gr. *euias, ados;* de *euoi!* cri des bacchantes). Nom grec des bacchantes. (On écrit aussi ÉVHIADE.)

ÉVIAN-LES-BAINS, ch.-lieu de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 10 kil. de Thonon, sur la rive méridionale du lac Léman; 3.526 hab. (*Evianais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Une des plus importantes stations thermales et climatiques françaises, dont les eaux bicarbonatées sodiques, très faiblement minéralisées, sont utilisées dans le traitement des maladies des reins, du foie et de la vessie, et universellement réputées comme eau de table. — Le canton a 14 comm., et 13.220 hab.

ÉVICTION [*vik-si-on*] n. f. (lat. *evictio;* de *evictus*, évincé). Dr. Dépossession d'un bien acquis de bonne foi : *Le vendeur est garant de l'*ÉVICTION *que l'acquéreur peut souffrir.*

— *Par extens.* Dépossession en général : *La société nous évince; eh bien, je prends acte de l'*ÉVICTION. (Proudhon.)

— Encycl. Dr. Il y a *éviction* lorsque l'acheteur n'est pas maintenu dans les droits que le vendeur a dû lui transférer. On donnait, en droit romain, au mot « éviction » un sens plus restreint : l'acheteur était évincé lorsque la chose lui était enlevée par suite d'une décision judiciaire.

Il peut y avoir éviction, en dehors du cas où le vendeur n'est pas propriétaire de la chose vendue, dans les cas suivants : 1° l'acheteur paye ou délaisse sur la poursuite d'un créancier hypothécaire; 2° l'acheteur est dépouillé de la chose vendue par l'accomplissement d'une condition résolutoire qui affectait la propriété de cette chose; 3° l'acheteur, ayant omis de remplir les formalités de la transcription, est primé par un nouvel acheteur qui a rempli ces formalités.

Le vendeur est tenu à la garantie indépendamment de toute stipulation. Il n'est pas tenu de l'éviction qui a sa cause dans des faits postérieurs à la vente, à moins que ces faits ne lui soient imputables. Le vendeur doit à l'acheteur évincé totalement : 1° la restitution du prix; 2° des dommages et intérêts (C. civ., art. 1630). Il peut être convenu que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie.

L'éviction partielle donne lieu, au profit de l'acheteur, à un recours en garantie, si faible que soit la portion pour laquelle elle a lieu; l'acheteur sera indemnisé proportionnellement à la perte éprouvée. Mais, si la partie évincée est de telle importance que l'acquéreur n'eût pas acheté s'il avait connu la situation, il pourra, s'il le préfère, faire résilier la vente (C. civ., art. 1636, 1637, 1638).

La loi du 30 juin 1926 sur la *propriété commerciale* (v. ce mot) prévoit que le locataire commerçant auquel le propriétaire refuse de relouer, à l'expiration du bail, a droit en principe à une indemnité, dite « d'éviction », pour le préjudice qui lui est ainsi causé.

— Dr. rom. L'*éviction* était le fait, pour l'acquéreur d'une chose, d'en être privé par un jugement. L'acheteur évincé (vaincu en justice) avait des actions en garantie contre le vendeur.

— Dr. angl. En Irlande, le mot *éviction* désigne l'expulsion par autorité de justice d'un bien occupé à titre de fermage. Les grands domaines y sont divisés en un nombre considérable de petites fermes; et les landlords qui ne sont pas payés ont recours à cette procédure, qui ne s'applique pas sans résistance, sinon sans troubles. En vertu du *Land Act* de 1881, le propriétaire ne peut expulser son tenancier sans lui faire une signification (*notice to quit*) par suite de laquelle celui-ci bénéficie d'un délai d'un an.

ÉVIDAGE n. m. Action d'évider.

ÉVIDEMENT [*man*] n. m. Action d'évider; état de ce qui est évidé : *L'*ÉVIDEMENT *d'un vase.*

— Chir. Opération qui consiste à enlever les parties intérieures d'un os malade, en touchant le moins possible au périoste.

— Mar. Rétrécissement des formes d'un navire dans la partie immergée, ayant pour but d'obtenir des lignes d'eau d'une grande finesse.

— Techn. Refouillement pratiqué dans une pierre de taille. || Partie de pierre abattue entre deux faces qui se touchent, afin d'y tailler des claveaux, des crossettes. || Opération par laquelle les charpentiers et les menuisiers enlèvent une portion de pièce de bois pour y pratiquer des moulures. || Enlèvement de matière pratiqué dans beaucoup de pièces (métal ou bois) afin de les rendre plus légères ou de faciliter le fonctionnement d'un mécanisme.

— Trav. publ. *Pont à évidement*, Pont constitué par deux arcs distincts en maçonnerie ordinaire, laissant entre eux un intervalle, et supportant un tablier horizontal en béton armé recouvrant le vide qui les sépare (pont des Amidonniers, à Toulouse).

ÉVIDEMMENT [*da-man*] adv. D'une manière évidente; certainement.

ÉVIDENCE [*danss*] n. f. (lat. *evidentia;* de *evidens*, évident). Caractère de ce qui est évident, clarté que présente la vérité à l'esprit : *L'*ÉVIDENCE *d'un axiome.* || Condition, situation qui rend une chose particulièrement visible : *Mettre en* ÉVIDENCE *les défauts. la mauvaise foi de quelqu'un. Mettre des marchandises en* ÉVIDENCE *dans des vitrines.* || *Se mettre en évidence* (en parlant d'une personne), Se placer, se poser de manière à attirer sur soi l'attention.

— *Dernière évidence*, Evidence absolue.

— Logiq. *Evidence intuitive*, Celle que l'esprit perçoit avant toute réflexion. || *Evidence de raison*, Celle à laquelle on arrive par le raisonnement. || *Evidence de fait*, Celle qui résulte des faits patents, indépendamment de toute théorie. || *Evidence des sens* ou *Evidence sensible*, Certitude exclusive de tout doute, donnée par le témoignage des sens.

— Loc. div. *Se rendre à l'évidence*, Reconnaître une chose dont l'existence ou la vérité apparaît indubitable. || *Se refuser à l'évidence, Aller contre l'évidence*, Persister à contester ce que tous perçoivent comme indubitable.

— Anton. **Improbabilité, incertitude, doute, obscurité.**

— Encycl. Philos. L'*évidence* a été considérée par Descartes comme le critérium de la vérité : elle n'appartenait, d'après lui, qu'aux notions claires et distinctes, auxquelles on parvient par l'analyse des idées complexes, à ce que les *Règles pour la direction de l'esprit* appellent des « natures simples ». Pour Renouvier, l'évidence ne peut, en aucune façon, être le critère de la vérité. Nous croyons une proposition évidente quand nous ne pouvons concevoir la contradiction, et quand les idées que nous exprimons par elle sont tellement d'accord avec nos tendances, nos préjugés, nos connaissances antérieures et nos hypothèses, que, sans aucun effort, nous leur attribuons une pleine valeur objective. Juger une proposition évidente et avoir la certitude de sa vérité n'est pas cependant la même chose : on peut se juger certain de la vérité d'un jugement (tout en faisant erreur parfois sur sa valeur objective) après une longue série de déductions bien faites, mais qui ont convaincu sans rendre la vérité évidente. L'évidence suppose donc une clarté exceptionnelle en chacun des éléments et des rapports qui entrent dans la synthèse mentale dont on proclame évidente la valeur objective.

ÉVIDENT [*dan*], **E** adj. (lat. *evidens;* du préfixe *e*, et de *videre*, voir; qui ressort à la vue). Qui est d'une certitude facile à saisir et ne laisse aucun doute à l'esprit : *Vérité* ÉVIDENTE. || Qui est en position d'être vu ou connu : *Les fautes du prince sont bien plus* ÉVIDENTES *que celles des particuliers.* (Maxime orientale.)

— *Substantiv.* et au masc. : *C'est puérilité que de nier l'*ÉVIDENT.

— Syn. **Évident, assuré, authentique, certain, constant, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr.** V. SÛR. — **Evident, clair, manifeste**, etc. V. CLAIR.

— Anton. **Douteux, improbable, incertain, faux, discutable, obscur.**

ÉVIDER [*dé*] v. tr. (du préfixe *é*, et de *vider*). Creuser intérieurement; tailler à jour, canneler : ÉVIDER *une pierre pour en faire une auge.* ÉVIDER *le dossier d'une chaise, la lame d'une épée.* || Echancrer : ÉVIDER *le collet d'une robe.*

— Archit. Sculpter à jour les pierres formant l'ornement d'une façade d'édifice.

— Chir. *Evider un os*, Pratiquer son évidement.

— Mar. *Evider la carène*, Lui donner des formes très fines dans les œuvres vives.

— Techn. Pratiquer l'évidement sur une pièce de métal ou de bois.

— ***Évidé, e,*** part. pass. du verbe *Evider.*

— Archit. *Escalier évidé*, Escalier tournant, dont les marches, non soutenues à l'intérieur, décrivent une ligne spirale.

— Blas. Se dit d'une pièce percée à jour et qui laisse voir l'émail du champ. (Syn. VIDÉ.)

— ***S'évider,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir évidé.

ÉVIDEUR n. m. Ouvrier qui évide les aiguilles à coudre.

ÉVIDOIR n. m. Outil pour évider.

ÉVIDURE n. f. Creux d'un objet évidé : *Une* ÉVIDURE *trop profonde.*

ÉVIER [*vi-é*] n. m. (de *eve* anc. forme de *eau*). Table de pierre taillée en bassin et percée d'un trou, sur laquelle on lave la vaisselle. || Petit canal par lequel s'écoulent les eaux d'une cuisine.

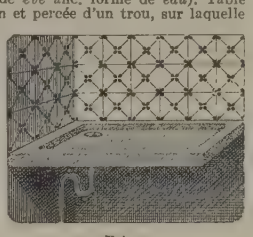

Evier.

— Constr. Canal en pierres sèches, servant d'égout dans une cour ou dans une allée.

— Encycl. Econ. dom. L'*évier* est, en général, fait d'une pierre rectangulaire, creusée intérieurement et scellée dans les murs d'un angle de cuisine; on en fait aussi en fonte émaillée, en céramique, voire en planches de bois munies d'un rebord et recouvertes d'une feuille de zinc. L'évier est percé d'un trou généralement grillagé, en communication avec un tuyau de vidange par un siphon. Au-dessus de la pierre est installé un robinet à eau.

L'évier doit être nettoyé avec le plus grand soin; après un lavage à grande eau et un frottage à la brosse de chiendent, on verse quelques gouttes de térébenthine dans le tuyau de vidange, afin de le désinfecter.

ÉVIGTOKITE n. f. Fluorure hydraté naturel d'aluminium et de calcium.

EVILMERODACH ou mieux **ANILMARDOUK**, roi de Babylone, fils et successeur (vers 562 av. J.-C.) de Nabuchodonosor II. Il rendit la liberté à Joachin, roi de Juda, prisonnier depuis trente-sept ans. Il fut assassiné par son beau-frère Nergal-Shar-Outsour, qui s'empara du trône (560).

ÉVINCEMENT [*man*] n. m. Action d'évincer; état de celui qui est évincé.

ÉVINCER [*sé*] v. tr. (lat. *evincere;* du préfixe *e*, et de *vincere*, vaincre. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il évinça. Nous évinçons.*) Dr. Déposséder juridiquement : ÉVINCER *un possesseur de bonne foi.*

— *Par extens.* Eloigner, écarter, déposséder par intrigue : ÉVINCER *plusieurs membres d'une assemblée.* ÉVINCER *un concurrent.*

— ***S'évincer,*** v. pr. Avec réciprocité, S'exclure l'un l'autre : *Des concurrents qui cherchent à s'*ÉVINCER.

ÉVIN-MALMAISON, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 36 kil. de Béthune; 3.419 hab. Houillères.

EVÎNO n. m. Nom indigène d'un arbre du Gabon (*vitex pachyphylla*).

— Encycl. Abondant dans les peuplements alluvionnaires, voisins de la côte, ainsi que dans les dépressions marécageuses, l'*evino* fournit un bois gris jaunâtre, tendre, léger, très facile à travailler, assez semblable au teck ou au noyer et qui trouve des utilisations intéressantes dans la menuiserie, l'ébénisterie. On peut l'utiliser aussi pour la charpente, le wagonnage, le charronnage, la batellerie, les frises de parquet, la boisserie, la tournerie, la chaiserie. La forme souvent irrégulière de ses billes rend difficile son emploi en déroulage.

ÉVIOS [*oss*] adj. m. (gr. *euios;* de *euoi!* cri des bacchantes). Mythol. gr. Surnom de Dionysos.

EVIPPA [*é*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des lycosidés, comprenant des araignées propres à la région désertique de l'ancien monde. (Les *evippa*, dont on connaît un grand nombre d'espèces, sont d'assez grande taille, pâles, variés de brun, couverts d'un duvet gris ou blanchâtre en rapport avec la teinte du sol sur lequel ils courent avec une étonnante vélocité.)

ÉVIPPÉ. Myth. gr. Fille de Tyrimmas, roi d'Epire. Elle fut aimée d'Ulysse, et eut de lui un fils, Euryale, qu'elle envoya plus tard à Ithaque, où Pénélope poussa Ulysse à le tuer.

ÉVIRATION [*si-on*] n. f. (de *évirer*). Castration d'un homme. || Perte prématurée des facultés sexuelles, chez l'homme.

ÉVIRER [*ré*] v. tr. (lat. *evirare;* du préfixe privat. *e*, et de *vir*, mâle). Rendre eunuque, châtrer (en parlant d'un homme).

— ***Éviré, e,*** part. pass. du verbe *Évirer.*

— Blas. Se dit d'un animal (cheval, lion, etc.) figuré, sur le blason, privé de la marque de son sexe.

ÉVIRES, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 16 kil. d'Annecy, sur le plateau des Bornes; 930 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

EVISA, ch.-lieu de cant. de la Corse, arrond. et à 37 kil. d'Ajaccio, près du fleuve Porto, non loin de la forêt d'Aïtone; 850 hab. Site réputé. — Le canton a 6 comm., et 3.200 hab.

ÉVISCÉRATION [*viss-sé, si-on*] n. f. (de *éviscérer*). Chir. Issue des viscères à travers une solution de continuité de la paroi. || Extirpation des viscères.

ÉVISCÉRER [*viss-sé-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *é*, et de *viscère*. — Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant un *e* muet, excepté au fut. et au condit. : *J'éviscère. Tu éviscéreras. J'éviscérerais.*) Enlever les entrailles de : ÉVISCÉRER *un cadavre.*

ÉVITABLE adj. Qui peut être évité : *Malheur facilement* ÉVITABLE.

— Anton. **Inévitable, inéluctable, fatal.**

ÉVITAGE n. m. Action d'éviter à l'ancre, pendant un mouillage ou pendant une évolution. || Espace nécessaire pour permettre à un navire d'éviter, soit qu'il fasse tête sur l'ancre, soit qu'il abatte en appareillant. || Point, dans une rivière, où un navire a suffisamment de place pour éviter : *Pour mouiller avec flot, il faut aller à l'*ÉVITAGE. || Caps d'un navire mouillé sur rade : *Les courants de cette baie sont si étranges que chaque navire a un* ÉVITAGE *différent.*

— Encycl. Quand un navire mouille sur une rade, il est rare qu'il arrive debout au vent, et que le courant soit nul quand il mouille; mais, même dans ce cas, la vitesse restante donnera au navire, quand l'ancre sera au fond, une position telle qu'il évitera forcément, pour raidir sa chaîne, en culant dans une direction opposée au vent. Il en sera de même, à plus forte raison, s'il y a du courant ou qu'on mouille en travers au vent. Dans toutes ces conditions, le bâtiment évite, et, quand on prend un mouillage, il faut s'assurer que le navire aura assez de place pour tourner et faire tête sur l'ancre, sans rencontrer des dangers, des bas-fonds ou d'autres navires. Dans une rivière, on ne peut mouiller avec courant de l'arrière; il faut, alors, aller à un point déterminé appelé l'*évitage*, où l'on tourne, en mettant l'avant dans la berge, ou par tout autre moyen.

ÉVITÉE n. f. Mar. Syn. de ÉVITAGE.

ÉVITEMENT [*man*] n. m. Action d'éviter (une voiture). [Peu us.]

— Chem. de f. *Voie d'évitement*, Voie aménagée à côté d'une voie principale, et greffée sur cette dernière, pour permettre le garage, le croisement ou le dépassement des trains circulant sur la ligne. || *Gare d'évitement*, Gare qui comporte une telle voie, pour le croisement des trains.

ÉVITE-MOLETTES n. m. pl. Min. Dispositif destiné à empêcher les cages d'extraction de monter jusqu'aux poulies ou molettes qui surmontent le chevalement, en cas d'incident de manœuvre.

ÉVITER [*té*] v. tr. (lat. *evitare;* de *e*, hors de, et *vitare*, éviter). Echapper ou s'efforcer d'échapper à : ÉVITER *une voiture, un obstacle, un danger, une dépense, une querelle, les importuns, les débauchés.* || S'abstenir, se garder de : ÉVITER *une sottise.* ÉVITER *de se prononcer.*

La vertu la plus rare *évite* les hasards.
CORNEILLE.

— Intransitiv. *Eviter à quelque chose,* Tâcher de ne pas en être atteint. (Vx.)

— Mar. Se dit d'un navire qui exécute un mouvement de rotation sur ses ancres, au changement de vent ou de marée. || *Eviter au vent,* Présenter l'avant au point d'où vient le vent. || *Eviter à la marée,* Changer de cap et présenter la proue au flot ou au jusant. || *Eviter sous voiles,*

Forcer le navire, à l'aide des voiles, à opérer son évolution soit sur un bord, soit sur l'autre.

— GRAMM. Quand ce verbe est suivi de la conjonction *que*, le verbe de la proposition complétive peut toujours être accompagné de *ne* sans qu'il y ait négation formelle dans la pensée. L'emploi de *ne* est même obligatoire si *éviter* est pris affirmativement : ÉVITEZ *qu'il* NE *vous parle.*

— REM. C'est par abus qu'on emploie *Eviter à* dans le sens de *épargner à.* Il ne faut pas dire, comme on a fait : *Les sots nous évitent bien des sottises en les faisant avant nous,* mais : *Les sots nous* ÉPARGNENT *bien des sottises en...*

— ***Évité, e,*** part. pass. du verbe *Éviter.*

— Mar. *Navire évité,* Navire qui a achevé son évitage.

— ***S'éviter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se soustraire à soi-même :

> Il craint d'être à soi-même, et songe à *s'éviter.*
> BOILEAU.

— Avec réciprocité, Se fuir mutuellement.

— Au sens passif, Etre évité.

— SYN. **Eviter, éluder, fuir.** V. ÉLUDER.

— ANTON. **Chercher, rechercher.** — **Aborder, s'approcher de, courir après.**

EVKÂF n. m. pl. En Turquie, Biens consacrés aux mosquées. V. HABOUS et WAKOUF. || Sing. : VAKF.

ÉVOCABLE adj. Qui peut être évoqué : *Démon* ÉVOCABLE. *Cause* ÉVOCABLE.

— Dr. Qui peut être évoqué par un tribunal : *Affaire* ÉVOCABLE.

ÉVOCATEUR, TRICE adj. Qui évoque les esprits : *Médium* ÉVOCATEUR. || Qui a la propriété d'évoquer : *Le style de Chateaubriand est très* ÉVOCATEUR.

— Substantiv. : *Un* ÉVOCATEUR *de démons.*

EVOCATI n. m. pl. Antiq. rom. Soldats, ordinairement vétérans, qui répondaient volontairement à l'appel d'un général. || Sing. : EVOCATUS [*tuss*].

— ENCYCL. Les *evocati* recevaient une solde plus forte et pouvaient se retirer la campagne finie. Auguste en fit un corps permanent attaché à sa personne.

ÉVOCATION [*si-on*] n. f. (lat. *evocatio*). Action d'évoquer, de faire apparaître par des sortilèges : *Les pratiques* de l'ÉVOCATION *ont reparu avec le spiritisme.* || Action de rappeler une chose oubliée : *L'*ÉVOCATION *de nos souvenirs.*

— Antiq. rom. Cérémonie religieuse que pratiquaient les Romains pour engager les dieux du pays qu'ils allaient combattre à abandonner le territoire ennemi. || Appel que les Romains faisaient à leurs alliés en cas de péril.

— Dr. Droit, pour un tribunal supérieur, de se saisir d'une affaire de la compétence d'un tribunal inférieur. || Acte par lequel le roi déclarait se réserver la connaissance d'une cause.

— ENCYCL. Dr. L'*évocation* n'était pas admise en droit romain. Dans l'ancienne France, on distinguait les *évocations de grâce* et les *évocations de justice.* Les premières étaient accordées par le roi à certaines personnes comme marque de protection ou pour diverses autres causes. Elles furent abolies par la loi du 24 août 1790.

Les évocations de justice étaient fondées sur ce que l'une des parties avait un parent ou un allié dans le tribunal où son affaire était portée. Elles forment, depuis la loi du 27 ventôse an VIII, et d'après notre code de procédure civile, le cas de *renvoi pour suspicion légitime.*

On réserve aujourd'hui le terme d'*évocation* à la faculté donnée à un tribunal supérieur de s'emparer d'une affaire de la compétence d'un tribunal inférieur et de statuer en premier et dernier ressort (C. proc. civ., art. 473).

Le pouvoir d'évoquer appartient à tout tribunal prononçant sur l'appel d'un jugement rendu par un tribunal inférieur. On peut donc considérer le droit d'évocation comme une extension de l'effet dévolutif de l'appel. Deux conditions sont requises : 1° qu'il y ait infirmation d'un jugement rendu au cours du procès par le tribunal du premier degré ; 2° que l'affaire soit en état d'être jugée, c'est-à-dire que les parties aient présenté déjà leurs conclusions sur le fond du droit.

En matière criminelle, l'évocation existe sous deux formes. C'est d'abord le droit conféré aux cours d'appel de se substituer aux juges et aux magistrats saisis dans les poursuites commencées par eux, ou même de s'attribuer, sur l'appel effectué, la connaissance des poursuites non encore entamées (C. instr. crim., art. 235). En second lieu, lorsqu'un tribunal d'appel annule un jugement pour omission de formes, il doit, en matière correctionnelle, statuer sur le fond (C. instr. crim., art. 215).

— Superst. Action de faire venir à soi les dieux, les démons, ou les ombres des morts. On emploie également ce terme dans le sens de formule de prière. Il s'agit des adjurations par lesquelles les Anciens invitaient les dieux tutélaires à sortir d'une ville qu'ils assiégeaient, et à se transporter parmi eux. Les Romains étaient très attachés à ces pratiques. Aussi tenaient-ils secrets le nom des dieux qui protégeaient les cités. Dans l'antiquité classique, l'art d'évoquer les ombres constituait une profession, et des temples étaient consacrés à la consultation des morts. Il existait aussi une autre forme d'évocation des êtres de l'au-delà. Son rituel comprenait d'horribles particularités. On en trouvera quelques descriptions dans Lucain [*De Bello civico,* liv. VI] V. NÉCROMANCIE. Les doctrines plus modernes du *spiritisme,* propagées surtout par Allan Kardec, n'exigent pas des conditions aussi compliquées, mais admettent que l'évocation des esprits défunts ne peut être faite que par des *médiums.* Ces esprits pourraient venir animer des objets (vêtements, meubles, crayons...) et même des substances n'existant pas auparavant.

Évocations, trois grandes « esquisses symphoniques » pour orchestre et chœurs, composées par Albert Roussel à la suite d'un voyage dans l'Inde (1911).

ÉVOCATOIRE adj. Dr. Qui donne lieu à une évocation : *Cause* ÉVOCATOIRE. || *Cédule évocatoire,* Acte par lequel on demandait au conseil privé l'évocation d'un procès.

EVODE ou **VOSY** (saint), en latin *Evodius,* 7e évêque du Puy, vers le milieu du VIe siècle. C'est lui qui transféra au Puy le siège de l'évêché, auparavant à Ruessium. — Fête le 11 et 12 novembre.

ÉVODIE [*dî*] ou **EVODIA** n. f. Genre de rutacées comprenant des arbres ou arbrisseaux, au nombre de trente espèces, à feuilles opposées, à fleurs terminales, de la région tropicale de l'Asie, de la Polynésie et de Madagascar.

— ENCYCL. L'*évodie* fournit un bois que les artisans d'Extrême-Orient utilisent pour des travaux de menuiserie ; mais il est recherché aussi comme bois tinctorial ; on en extrait une couleur jaune. Son écorce jouit de propriétés antidysentériques. Les fruits de l'*evodia rutæcarpa* du Japon [*gosju-ju*] ont une grande réputation comme purgatifs et sudorifiques.

ÉVOÉ ! ou **ÉVOHÉ** ! (en gr. *euoi*) interj. Cri des bacchantes en l'honneur de Dionysos (Bacchus).

ÉVOLAGE n. m. Aménagements successifs d'une terre en étang et en prairie ou en céréales.

— Pêch. Dans l'Ain, Temps pendant lequel les étangs se trouvent remplis d'eau.

ÉVOLAGISTE [*jisst'*] n. m. Qui est propriétaire d'un évolage, ou en a la jouissance.

ÉVOLÈNE, bourg de la Suisse (canton du Valais), sur la Borgne, affluent du Rhône ; 1.200 hab. Station climatique d'été. Elevage de bétail.

ÉVOLUBILITÉ n. f. Biol. Propriété que possède toute matière vivante qui assimile, de manifester les actes nutritifs par des changements de forme, de structure et, jusqu'à l'état adulte, de masse.

ÉVOLUER [*lu-é*] v. intr. (lat. *evolvere ;* du préfixe *e.* et de *volvere,* rouler). Art milit. Exécuter des évolutions : *Régiments qui* ÉVOLUENT.

— Dans le langage ordinaire, Manœuvrer en tournant sur soi-même : *Faire* ÉVOLUER *un cheval.* || Faire une suite de mouvements habiles : *Le Nabab* ÉVOLUAIT *tranquillement à travers cette serre mondaine.* (A. Daudet) ; et *au fig.* Passer par des phases progressives : *L'humanité* ÉVOLUE *sans cesse d'une forme à une autre forme.* (E. Pelletan.)

— Mar. Accomplir un mouvement au moyen de la barre et du moteur (voile ou vapeur) pour changer de cap. || En parlant d'une escadre, Exécuter des mouvements tactiques pour changer de formation.

ÉVOLUEUR n. m. (de *évoluer*). Appareil pour activer la rotation des navires. (Vx.)

ÉVOLUTIF, IVE adj. (lat. *evolutum,* supin de *evolvere,* évoluer). Qui est susceptible de transformations progressives ; qui procure ces transformations : *Existence* ÉVOLUTIVE. *Force* ÉVOLUTIVE *des institutions.*

— Qui a rapport aux évolutions d'un navire, d'une armée.

ÉVOLUTION [*si-on*] n. f. (lat. *evolutio*). Art milit. Ensemble de mouvements exécutés par une troupe pour passer d'une formation à une autre.

— *Par extens.* Mouvements divers et coordonnés : *Les* ÉVOLUTIONS *d'un acrobate, d'un cheval de manège, d'une armée, d'un navire, d'une escadre,* etc.

— *Fam.* Mouvements fréquents, non motivés : *Les enfants se livrent à des* ÉVOLUTIONS *incessantes.*

— *Fig.* Changement, transformation : *Tout se meut, tout change et tout est* ÉVOLUTION *incessante dans la société.* (Proudhon.) || Série de transformations progressives, développement : *L'*ÉVOLUTION *des sciences.* || Série de faits coordonnés constituant une époque : EVOLUTION *historique, philosophique, artistique.*

— Astron. Mouvement de translation d'un astre autour d'un autre : *La terre fait son* ÉVOLUTION *autour du soleil en 365 jours environ.* (On dit plus ordinairement RÉVOLUTION.)

— Biol. *Théorie de l'évolution,* Théorie d'après laquelle les organismes qui vivent aujourd'hui descendent des organismes d'autrefois, par une série de transformations ininterrompues. || *Evolution spécifique* ou *Evolution des espèces,* Transformation de l'espèce sous l'influence des facteurs de l'évolution et de la transmission, à la descendance, des caractères nouveaux. || *Evolution individuelle,* Série des transformations que subit l'individu depuis l'œuf ou la spore jusqu'à l'âge adulte, et qui répète, plus ou moins clairement, la suite des modifications subies par l'espèce à laquelle il appartient. V. ONTOGÉNÈSE. || *Evolution régressive,* Régression ou disparition de certains organes devenus inutiles et simplification de la structure, principalement sous l'influence du parasitisme. || *Evolution cyclique,* Modifications observées surtout chez les individus unicellulaires, et par suite de laquelle ils passent par différentes formes avant de revenir à leur état primitif.

— Littér. *Théorie de l'évolution des genres,* Application à la littérature de la théorie darwinienne. (Elle consiste à considérer chaque genre littéraire comme un être vivant qui naît, se développe et meurt, ou se transforme en un autre genre. Elle a été soutenue par Ferdinand Brunetière.)

— Musiq. Renversement qui porte le dessus à la basse et réciproquement, sans qu'il y ait dissonance.

— Philos. V. ÉVOLUTIONNISME.

— ENCYCL. Art milit. L'*évolution* différait de la manœuvre, en ce sens qu'elle s'exécutait indépendamment de tout but tactique et des conditions du terrain, uniquement par l'application de prescriptions réglementaires.

Le terme « évolution » ne s'appliquait d'ailleurs qu'aux mouvements d'une troupe d'une certaine importance. C'est à la suite de ce qu'on appelait les « écoles » de compagnie et de bataillon dans l'infanterie, d'escadron dans la cavalerie, de batterie attelée dans l'artillerie, que venaient les évolutions de régiment, de brigade, de division, dites aussi *évolutions de ligne.* Depuis 1875-1876, ce terme a disparu des règlements et a fait place aux « écoles ».

— Mar. Dans la marine de guerre, le mot *évolution* est réservé à la manœuvre d'escadre consistant à changer de position par des mouvements réguliers et coordonnés faits à un signal et à un moment parfaitement déterminés. (On ne doit pas confondre l'évolution avec la *formation.*)

— Biol. De tout temps, certains philosophes ont admis que les êtres vivants descendent d'êtres disparus, par une *évolution naturelle,* sans l'intervention d'une puissance divine et mystérieuse. Néanmoins, la théorie contraire, qui suppose l'action créatrice et défend, en conséquence, la fixité immuable de l'espèce, a dominé les sciences biologiques jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. (Cuvier.) C'est seulement avec Buffon, Gœthe et Lamarck surtout, puis Geoffroy Saint-Hilaire et enfin Darwin que cette théorie s'établit sur des bases, en apparence très solides, et a réussi à conquérir l'opinion de la plupart des naturalistes, en provoquant une ardeur de recherche qui a été des plus profitables pour les sciences de la vie.

Toutefois, les deux grands fondateurs de la théorie de l'évolution, Lamark et Darwin, se sont basés, pour édifier leur système, sur des principes différents. Lamarck a soutenu que ce sont les changements des circonstances du milieu qui modifient les organismes, de manière à ce qu'ils s'adaptent, le plus complètement possible, à ces changements, ceux qui ne s'y adaptent pas disparaissant nécessairement ; et, en second lieu, que les caractères ainsi acquis par l'adaptation, sont héréditaires et se transmettent à la descendance. C'est par l'usage que ces caractères se fixent et se développent, en créant les organes appropriés, tandis que le non-usage (désuétude) réduit ou supprime les organes devenus inutiles (organes rudimentaires). Darwin, au contraire, a supposé que les variations sont originellement fortuites et ne se produisent pas directement sous l'influence du milieu, mais que, dans ces variations, appelées aujourd'hui *mutations,* la lutte pour la vie intervient de manière à faire survivre, par une *sélection naturelle* ou *sexuelle,* les mieux adaptés aux circonstances données ; les autres, les inaptes, soit qu'ils succombent aux conditions de l'ambiance, soit qu'ils ne puissent pas se reproduire, disparaissent, et leur espèce s'éteint.

Malgré quelques perfectionnements introduits dans le jeu des facteurs de l'évolution, les deux écoles de Lamarck et de Darwin restent en présence avec des chances presque égales, attendu que si, d'un côté, les mutations de de Vries mettent sous nos yeux le changement brusque invoqué par Darwin, de l'autre ces mutations n'apparaissent que comme des sommations de modifications légères introduites dans un organisme par les conditions extérieures, de telle sorte que, comme le soutiennent les lamarckiens, c'est toujours le milieu qui reste le facteur primaire de l'évolution. La théorie de Weismann, qui pousse à l'extrême les idées de Darwin, n'est pas soutenable pour cette raison que, si aucun caractère acquis par adaptation au milieu n'était héréditaire, la variété et le perfectionnement des êtres qui ont vécu et qui vivent encore à la surface de la terre seraient totalement incompréhensibles. Il est cependant certain aussi que la sélection intervient parmi les êtres, mais seulement après coup et comme pour sanctionner les résultats favorables de l'adaptation.

La loi de Serres et de F. Muller, ou loi biogénétique fondamentale, d'après laquelle le développement de l'individu depuis l'œuf reproduit, en la condensant, l'histoire de son espèce, est l'une des bases de la théorie de l'évolution, attendu qu'elle permet, en comparant les phases embryonnaires à la série des êtres disparus, de retracer, d'une façon au moins approximative, la généalogie des espèces et de montrer ainsi que c'est bien par une série de transformations graduelles qu'ont apparu les espèces aujourd'hui vivantes. Haeckel a voulu utiliser ainsi l'embryologie et la paléontologie pour dresser le tableau généalogique des grands embranchements et de l'homme lui-même, mais cette tentative, vu l'insuffisance des documents réunis et les lacunes inévitables de la paléontologie, n'a abouti qu'à une histoire trop hypothétique pour qu'elle puisse servir de base utile aux recherches présentes. D'ailleurs, les principes mêmes de l'évolution sont actuellement battus en brèche parce que, jusqu'ici, les naturalistes n'ont pas eu, sous les yeux, l'effet visible des différents facteurs invoqués.

— Géol. *Evolution du globe.* On sait que Cuvier a longtemps fait régner en géologie la théorie des cataclysmes généraux (*Discours sur les révolutions du globe*). L'idée des cataclysmes, des créations successives résultait de connaissances géologiques incomplètes. On sait, maintenant, que les terrains qui constituent la partie sédimentaire du globe se sont succédé sans interruption, et l'on s'en aperçoit bien par l'extrême difficulté qui se présente quelquefois pour assigner un âge à une formation. En effet, alors qu'en tel endroit un dépôt cessait de se produire, indiquant en ce point un changement de régime, en tel autre rien de semblable ne se produisait, les formations continuant à augmenter sans discontinuité. Jamais il ne s'est donc produit d'arrêt dans la progression des dépôts *partout en même temps ;* les limites, dans les âges des terrains, sont donc très difficiles à établir sur l'ensemble du globe.

On a pensé ensuite que la Terre avait subi une lente évolution. Les granits, gneiss et autres roches métamorphiques représentaient l'ancienne écorce de consolidation du globe d'abord fondu. On avait cru voir dans la succession des époques géologiques la preuve d'une évolution progressive avec refroidissement ; le climat très chaud qui régnait en Europe à l'époque carbonifère était un argument très employé ; cette évolution du globe était corrélative de l'évolution de la vie.

Or, nous savons actuellement que les roches métamorphiques représentent d'anciens sédiments marins ou continentaux, transformés, très analogues au moment de leur dépôt à ceux qui se forment actuellement ; nous connaissons en particulier, dans les régions australes, des glaciations (cambriennes, dévoniennes), antérieures et même contemporaines de l'époque carbonifère. On est amené à admettre la *constance approximative de la température moyenne du globe,* depuis les époques géologiques les plus reculées, avec des périodes plus chaudes et d'autres plus froides.

La découverte de certains animaux marins très anciens (cambrien) tout à fait analogues aux animaux actuels fait admettre également la *constance approximative de la salure des océans.*

Enfin, il n'y a pas non plus évolution progressive dans le phénomène volcanique. Il y a des périodes de paroxysme volcanique et des périodes de calme.

S'il y a évolution du globe, elle est tellement lente que les périodes géologiques (plusieurs centaines de millions d'années) ne sont pas assez longues pour la mettre en évidence.

La vie du globe apparaît plutôt comme une sorte de rythme, composée d'une série de cycles de durée d'ailleurs inégale.

Évolution de l'humanité, par Henri Berr. V. HUMANITÉ.

Évolution des genres dans l'histoire de la littérature (L'), par F. Brunetière (1890). Cet ouvrage devait comprendre quatre volumes. Le premier volume, qui sert d'Introduction, est consacré à *l'Evolution de la critique en France, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours.* Brunetière

distingue neuf phases : 1° de Du Bellay à Malherbe, la critique analyse les causes de l'impression que produisent les chefs-d'œuvre antiques ; 2° de Malherbe à Boileau, elle transforme ces causes en règles ; 3° avec Boileau, elle fonde les règles en nature et en raison ; 4° querelle des anciens et des modernes ; 5° retour au dogmatisme classique avec Voltaire ; 6° Mme de Staël et Chateaubriand introduisent la notion de beautés nouvelles ; 7° Villemain étudie la littérature comme expression de la société ; 8° Sainte-Beuve fait de la critique une étude de psychologie et de physiologie individuelles ; 9° Taine veut en faire une science.

Évolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle (L') par F. Brunetière [1894]. Fidèle à sa thèse de l'évolution, Brunetière s'attache moins à caractériser les poètes qu'à déterminer les transformations que la poésie a subies au cours du XIXe siècle (émancipation du *moi* par le romantisme ; transformation du lyrisme par le roman ; renaissance du naturalisme ; etc.). Cette systématisation semble parfois trop rigoureuse, mais ne peut atténuer la fermeté du plan, la netteté des vues, la rigueur des déductions.

Évolution créatrice (L'), par Henri Bergson (1907). L'auteur de ce livre célèbre se déclare évolutionniste, mais il l'est dans un tout autre sens que Herbert Spencer.

L'évolution classique est une doctrine d'ordre déterministe et mécaniste. L'évolutionnisme de Bergson est indéterministe et antimécaniste. Le donné, d'après l'auteur, c'est la durée pure, saisie par intuition, devenir exclusivement qualitatif, qui va d'hétérogène en hétérogène, sans repasser jamais par les mêmes états et en produisant toujours du nouveau. Il est l'élan vital (frère de la *volonté* de Schopenhauer), puissance dynamique et imprévisible orientée dans un sens que notre instinct pressent, plus que notre intelligence ne le comprend. Qu'on se représente un obus plein lui-même de petits obus qui en renfermeraient d'autres à leur tour, et que ces obus éclatent les uns après les autres produisant chacun son sillon original : voilà l'image de l'évolution créatrice. Partant de là, Bergson s'efforce d'interpréter les résultats les plus généraux des sciences, notamment le principe de Carnot. Il croit trouver aussi le moyen de rendre une valeur aux formules de la philosophie spiritualiste. C'est ainsi qu'il maintient non seulement la liberté qui est le dernier mot de sa doctrine, mais encore les oppositions classiques de l'homme et de l'animal, de l'intelligence et de l'instinct, de l'esprit et du corps. Mais tout cela prend, dans sa philosophie, un sens nouveau et inattendu.

ÉVOLUTIONNAIRE [*si-o-nèr'*] adj. Art milit. Qui a rapport aux évolutions : *Théorie* ÉVOLUTIONNAIRE. || Qui fait exécuter des évolutions : *Officier* ÉVOLUTIONNAIRE. (Vx.)

— Biol. Qui a rapport à la doctrine du transformisme.

— *Substantiv.* et au masc. Biol. et Philos. Partisan de la doctrine de l'évolution. (Peu us.)

ÉVOLUTIONNER [*si-o-né*] v. intr. Faire des évolutions militaires. (On dit plutôt ÉVOLUER.)

— *Fig.* Parcourir la série de ses transformations. (Peu us.)

ÉVOLUTIONNISME [*si-o-nissm'*] n. m. Biol. Doctrine de l'évolution.

— Philos. Système de l'évolution.

— ENCYCL. On entend par ce mot les systèmes philosophiques ou scientifiques fondés sur l'idée d'évolution. La notion d'évolution se définit d'une façon très générale par le passage d'une forme à une autre forme. C'est une notion très ancienne à laquelle la philosophie et la science du XIXe siècle ont attaché un sens beaucoup plus limité et plus précis.

Les premières philosophies grecques, concevant le développement du monde à la façon de celui d'un vivant (*hylozoïsme*) dérivaient la multiplicité des formes d'une forme unique ou d'un nombre limité de formes, l'eau, l'air, ou les quatre éléments d'Empédocle. Le système d'Aristote lui-même est une sorte d'*évolutionnisme* qui veut montrer dans les êtres le passage de la matière pure à la perfection de la pensée. Il y a déjà dans ces philosophies l'une des idées dominantes de tout évolutionnisme : celle de la continuité des formes dans l'univers.

L'évolutionnisme moderne est lié au développement des idées naturalistes, — mécanistes et déterministes, — qui ont trouvé appui dans la science expérimentale. Le naturalisme ancien n'avait pu prendre une allure bien définie, à cause de l'indétermination du terme de « matière », qui signifie simplement pour les anciens l'objet du devenir. L'évolutionnisme est devenu une doctrine à la fois plus hardie et plus précise, quand, dans la pensée moderne, on fut arrivé à la notion d'une matière comme chose étendue et douée de masse, et qu'on eut séparé l'idée de matière et celle de force. De là l'effort, qui apparaît pour la première fois nettement dans le *Système de la nature* du baron d'Holbach, pour tout dériver de la matière et du mouvement et montrer « une progression ininterrompue, une chaîne perpétuelle de combinaisons et de groupements, dont il résulte que les êtres ne diffèrent entre eux que par la variété de leurs matières élémentaires et des proportions de ces mêmes éléments ». La plus complète expression de ce mécanisme a été donnée par le philosophe anglais Herbert Spencer, dont le système se résume dans l'idée d'un passage incessant d'un état incohérent, indéfini et homogène, à un état cohérent, défini, hétérogène : différenciation et intégration des éléments dans des agrégats de plus en plus vastes et complexes. Spencer est ainsi parti de l'idée purement mécanique de la concentration ou condensation de la matière, s'accompagnant de la dissipation ou rayonnement du mouvement ; mais il y joint l'idée d'organisation, qui est plutôt d'origine biologique. Il veut faire « l'histoire complète » du monde, avec « tout son passé et son avenir », en montrant l'univers sous la forme absolument indéterminée et homogène de la nébuleuse, passant à des systèmes comme le système solaire avec ses planètes et leurs satellites séparés du soleil, puis la terre se différenciant en liquides, solides, enveloppés d'une atmosphère, puis les masses vivantes se formant et se diversifiant.

Cette conception toute philosophique a eu au XIXe siècle un très grand succès, parce que, d'une part, elle a paru reprendre et envelopper l'idée de *progrès*, mise en valeur par le XVIIIe siècle, et que surtout elle se juxtaposait à un mouvement scientifique exactement contemporain, mais beaucoup plus limité, le *transformisme*. Lamarck et Darwin tendaient à établir la mutabilité des types animaux et végétaux sous l'influence des circonstances, du milieu, de l'hérédité. Il y avait là une théorie, de portée scientifique précise, — explication des différenciations chez les vivants, — très différente au fond, par sa prudence d'observation, du système philosophique d'un Spencer, mais qui représentait les mêmes idées de transformation et de continuité des formes ; la théorie scientifique de Darwin traduisait aussi la volonté déterministe d'une explication du complexe par des conditions définies plus simples. Aussi, quoique Darwin n'ait pas employé le terme d'évolution, ce mot lui a été appliqué avec le succès des théories évolutionnistes, et il a pris ici la signification plus restreinte de transformation d'une espèce vivante en une autre. Il faut bien dire aussi que cette application de l'idée d'évolution à l'histoire des espèces conduisait à l'une des positions les plus importantes de la science et de la philosophie moderne : expliquer le passage des formes biologiques les unes aux autres, ce que n'avaient osé même les anciens, comme Lucrèce, qui ont préparé le déterminisme moderne, mais affirmaient seulement la production par la terre d'espèces déterminées.

Il s'en est suivi, à la fois par l'influence de Spencer et de Darwin, des systèmes qui ont surtout insisté sur les origines de l'homme, comme chez Haeckel, ou les origines de la pensée, comme chez Büchner, ou qui, comme Spencer lui-même, ont voulu rendre compte de tout le développement psychologique ou moral de l'homme.

Spencer a ramené toute la vie psychologique au phénomène élémentaire du choc nerveux : une onde de mouvement moléculaire qui passe à travers un appareil nerveux facilite le passage ultérieur d'une onde semblable. Mais les connexions qui s'établissent ainsi entre les éléments nerveux répondent aux relations des phénomènes externes : cela rend compte de la valeur de nos adaptations mentales, et de la signification objective des principes de la pensée ; cela explique aussi l'accumulation des habitudes sous la forme de l'expérience, où se résument non seulement la vie de l'individu, mais celle de l'humanité et de toutes les espèces d'où elle dérive : l'innéité des formes de la pensée chez l'individu a sa raison dans cette expérience héréditaire. On s'explique enfin par l'agglomération des chocs nerveux la sensation, avec toute sa variété, et son indifférence, ou son caractère pénible ou agréable suivant les résistances ou l'adaptation organiques. La morale devait prendre aussi, dans le même système, le caractère d'une objectivité toute scientifique. La vie sociale fait sortir de l'égoïsme un altruisme qui se fixe par l'hérédité et prédomine de plus en plus. La conduite humaine est commandée par l'adaptation : le progrès moral se fait nécessairement par l'adaptation de la vie à ses lois constitutives, et l'accord entre l'intérêt individuel et l'intérêt de tous se réalisera par une sorte de loi naturelle, la coopération progressive entre les individus.

A cet évolutionnisme inspiré du mécanisme scientifique se sont opposées, non seulement les doctrines à tendance spiritualiste et idéaliste, mais même une philosophie pour laquelle le terme d'évolution reste essentiel, tout en repoussant les tendances mécanistes des philosophes précédents, celle de Bergson. Cette philosophie, se plaçant au centre même de l'évolution — la vie — voit le phénomène fondamental dans une impulsion créatrice, l'élan vital, sorte de courant analogue à l'effort conscient. Elle restitue le premier rang à la spontanéité.

ÉVOLUTIONNISTE [*si-o-nisst'*] n. Biol. et Philos. Partisan de l'évolutionnisme.

— *Adjectiv.* Relatif à ce système : *Morale* ÉVOLUTIONNISTE.

— ENCYCL. Biol. Les partisans de l'évolutionnisme se sont longtemps partagés en deux écoles : l'une, celle des spermatistes, plaçait dans le spermatozoïde l'*homonculus*, auquel la femelle ne faisait qu'apporter les substances nutritives nécessaires à son développement ; l'autre, celle des ovistes, supposait que l'homonculus est dans l'ovule, et que la liqueur séminale mâle ne fait que lui apporter l'excitation propre à produire son développement.

EVOLVULUS [*luss*] n. m. (du lat. *evolvere*, se dérouler). Genre de convolvulacées, comprenant de petites plantes herbacées, dont on connaît plus de quatre-vingts espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents.

ÉVONYME n. m. Chim. Syn. de ÉVONYMINE.

ÉVONYMINE n. f. Extrait alcoolique de l'*evonymus atropurpureus*. (C'est un corps brun soluble dans l'eau, employé comme purgatif et cholagogue.)

ÉVONYMITE n. f. Chim. Sucre isomère de la *mannite*, existant dans le cambium du *fusain d'Europe*.

EVONYMUS [*muss*] n. m. Bot. Nom scientifique du fusain.

ÉVOQUER [*ké*] v. tr. (lat. *evocare ;* du préfixe *e*, et de *vocare*, appeler). Faire apparaître par des prières, des incantations, des sortilèges : ÉVOQUER *les âmes des morts.* || Appeler à son aide par la prière : ÉVOQUER *Dieu.*

— *Par extens.* Faire apparaître, rappeler au souvenir : ÉVOQUER *le passé.*

Je sais l'art d'*évoquer* les minutes heureuses.
BAUDELAIRE.

|| Citer, apostropher, interpeller d'une manière oratoire : ÉVOQUER *les mânes de ses aïeux.*

— Dr. Se réserver le jugement de : ÉVOQUER *une affaire.*

— SYN. **Evoquer, appeler, invoquer.**

— ANTON. **Chasser, conjurer, exorciser** (en parlant des démons).

EVORA, ville du Portugal méridional, ch.-lieu du district de même nom, sur le Xarrama, affluent du Sado ; 22.000 hab. Archevêché, fabriques de toiles, de chapellerie, de quincaillerie. Orangers, figuiers, vignobles. Huiles, céréales, laines. Aux environs, carrières de marbre.

En 1832, dom Miguel, fuyant devant dom Pedro, chercha un refuge dans Evora. Dom Pedro l'y suivit et l'y força à signer son bannissement à perpétuité.

EVOTOMYS [*é, miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comptant une trentaine d'espèces répandues sur l'hémisphère boréal et dont trois sont européennes. (Les *evotomys* sont des campagnols de taille médiocre, ordinairement roux ou d'un blond doré. L'*evotomys rutilus*, commun dans tout le nord de l'ancien monde, ne l'est pas moins au Canada.)

ÉVRAN, ch.-lieu de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kil. de Dinan, sur le canal d'Ille-et-Rance ; 1.630 hab. Tannerie ; sablières. — Le canton a 7 comm., et 7.915 hab.

ÉVRARD (Guillaume), né à Langres, mort en 1444, recteur du collège de Navarre (1429). Il prit parti pour les Anglais et prêcha à Rouen, où il devint chanoine et doyen du chapitre, contre Jeanne d'Arc, qu'il traita de magicienne. Il prit part au traité d'Arras, en 1435, en qualité d'envoyé des Anglais.

ÉVRARD (Simone), maîtresse de Marat, née à Tournus (Saône-et-Loire) en 1764, morte à Paris en 1824. C'est en 1790 que commença sa liaison avec le révolutionnaire, de vingt ans plus âgé qu'elle, et c'est des deniers de son amie que celui-ci fonda *l'Ami du peuple*. Elle arriva trop tard pour sauver Marat, quand il fut frappé par Charlotte Corday. Arrêtée et emprisonnée avec Albertine Marat en l'an II, puis en l'an IX à propos de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, elle mourut dans la misère.

ÈVRE, rivière du Maine, affluent gauche de la Loire, qui baigne Beaupréau. Cours, 91 kil.

ÉVRECY, ch.-lieu de cant. du Calvados, arrond. et à 12 kil. de Caen ; au bord du vallon de la Guigne ; 430 hab. Ancienne châtellenie de l'évêché de Bayeux, belle église du XIIIe siècle avec chœur du XVe. — Le canton a 28 comm., et 6.920 hab.

ÉVREMOND (saint), en latin *Evermondus*, mort vers 720. Il était d'une famille noble de Bayeux. Il quitta la cour du roi Thierry III, se retira du monde et fonda le monastère de Fontenay-sur-Orne (diocèse de Sées), dont il fut abbé. — Fête le 10 juin.

ÉVREUX, ch.-lieu du départ. de l'Eure, sur un vallon de l'Iton qui s'y divise en plusieurs bras, à 108 kil. de Paris ; 20.436 hab. (*Ebroïciens, ennes*). Ch. de f. Etat. Evêché, suffragant de Rouen. Commerce de céréales, fabriques de quincaillerie et petite métallurgie. Patrie du savant moine Guillaume d'Evreux (XIIIe s.) et du ministre girondin Buzot (1760-1794).

— *Histoire.* Aux portes d'Evreux, le « Vieil-Evreux » représente, semble-t-il, la cité primitive des Gaulois Aulerques Eburovices, la *Mediolanum Aulercorum* des Romains. La ville médiévale s'est construite un peu plus loin autour de l'abbaye de Saint-Taurin, fondée au VIIe siècle, ruinée par les Normands, rebâtie par le duc Richard II de Normandie en 1026. Son église Saint-Taurin, sur crypte renfermant le tombeau mérovingien du saint, est romane avec chœur refait aux XIVe-XVe siècles. Le duc de Normandie constitua pour un de ses fils Evreux en comté qui fut cédé à la France en 1198 et donné en apanage par Philippe le Bel à son frère Louis, de qui Evreux possède les armoiries.

Armes d'Evreux.

Louis fut la tige des comtes d'Evreux dont le plus célèbre fut son petit-fils Charles II le Mauvais, roi de Navarre, adversaire de la France. Cédé de nouveau au roi par le fils du Mauvais, Charles III, en 1404, le comté resta au domaine royal jusqu'en 1642, sauf une légère interruption (1569-1584) en faveur du duc d'Alençon, frère de Charles IX. En 1642, Louis XIII échangea Evreux contre Sedan avec le duc de Bouillon dont les descendants le conservèrent jusqu'à la Révolution.

Outre l'église Saint-Taurin, Evreux possède une cathédrale d'époques diverses (piliers et arcades de la nef du XIe siècle, en beau roman, triforium, fenêtres hautes et voûtes du XIIIe siècle, transept du XVe, chœur du XIVe, portail et tours de la Renaissance, avec de beaux vitraux [depuis le XIIIe s.] et de magnifiques boiseries [XVIe s.]). Le cloître du XVe siècle, construit par le cardinal de La Balue, est en partie mutilé. Le palais épiscopal fortifié à mâchicoulis sur les anciens fossés de la ville est aussi du XVe siècle. On remarque encore le beffroi de la ville ou tour de la Grosse Horloge, carrée puis octogonale de 41 m., avec charpente de bois et cloche de 1406 ; les restes de l'abbaye de Saint-Sauveur, fondée en 1060, dont les bâtiments claustraux datent du XVIe siècle, et beaucoup de maisons (plusieurs en bois) des XVe et XVIe siècles.

— L'arrondissement a 14 cant., 292 comm., 136.000 hab. Le canton Nord a 25 comm., et 10.100 hab. ; le canton Sud, 22 comm., et 18.775 hab.

ÉVRILLAGE [*vri-yaj'*] n. m. Action de priver une vigne de ses vrilles.

ÉVRON, ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. et à 33 kil. de Laval ; 3.257 hab. (*Evronais, aises*). Ch. de f. Etat. Eglise des XIe et XIIIe siècles ; chapelle Saint-Crépin (XIIe s.). Halles en bois du XVe siècle. — Le canton a 11 comm., et 9.920 hab.

EVRY-PETIT-BOURG, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 4 kil. de Corbeil ; 1.195 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur la Seine. Construction de matériel de chemins de fer.

ÉVULSIF, IVE adj. (du lat. *evulsus*, arraché). Qui est propre à arracher : *Effort* ÉVULSIF.

ÉVULSION n. f. (lat. *evulsio*). Chir. Extraction, arrachement : *Pratiquer l'*ÉVULSION *d'une esquille.*

EVZONE n. m. (en gr. *belle ceinture*). En Grèce, Soldat de l'infanterie légère, vêtu de la fustanelle nationale.

EWALD (Jean), poète danois, né et mort à Copenhague (1743-1781). Infirme de bonne heure, il souffrit longtemps de la misère, malgré le succès de sa cantate pour les funérailles de Frédéric V (1766). C'est seulement après 1777 qu'il trouva les ressources nécessaires pour vivre à Copenhague. On a de lui, outre diverses œuvres poétiques, des pièces de théâtre : *Adam et Eve* (1769), *Rolf Krage* (1770), *la Mort de Balder* (1773), *les Pêcheurs* (1780). De la dernière, mise en musique par Hartmann, les Danois ont tiré leur chant national. Son autobiographie est un des chefs-d'œuvre de la prose danoise.

EWALD (Georg Heinrich August), orientaliste allemand, né et mort à Gœttingue (1803-1875). Il publia, en 1827, sa *Grammaire critique de la langue hébraïque*, puis, de 1831 à 1833, une *Grammaire complète de la langue hébraïque* et une *Grammaire arabe*. Ses derniers ouvrages : *Histoire du peuple d'Israël* (1864), *les Livres du Nouveau Testament*

expliqués (1872), *la Théologie de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1874) sont conçus dans un esprit ouvertement hostile à la doctrine et à la tradition catholiques. Ewald protesta constamment contre l'annexion du Hanovre à la Prusse. Elu député au Parlement, il ne cessa de lutter contre Bismarck, et blâma les procédés du gouvernement allemand envers l'Alsace-Lorraine.

EWALD (Hermann Frederik), romancier danois, né à Copenhague en 1821, mort à Fredensborg en 1908. D'abord cultivateur dans le Jutland, puis arpenteur dans le Slesvig, il se livra ensuite exclusivement aux lettres, et écrivit d'intéressants romans de mœurs et d'histoire : *la Jeunesse de Waldemar Krone* (1860) ; *la Famille Nordby* (1862) ; *Johannes Falk* (1865) ; *les Suédois à Kronborg* (1867) ; *Ce qu'Ellen voulait* (1869) ; *Agathe* (1873) ; *Knud Gyldenstjerne* (1875) ; *Niels Brahe* (1877) ; *Anna Hardenberg* (1880) ; *Niels Ebbesen* (1880) ; *Clara Bille* (1892).

EWBANK (Thomas), mécanicien américain, né en Angleterre, près de Durham, en 1792, mort à New-York en 1870. Il passa aux Etats-Unis en 1819, et s'occupa de la fabrication de tubes métalliques. Outre de très nombreux travaux, on lui doit la publication d'ouvrages importants, parmi lesquels : *Aperçu descriptif et historique des machines hydrauliques* (1845) ; *Pensées sur la matière et la force* (1858) ; etc.

EWELL, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), sur la rivière Hogsmill ; 4.150 hab.

EWING (Thomas), homme d'Etat et jurisconsulte américain, né à West-Liberty (Virginie) en 1789, mort à Lancaster (Ohio) en 1871. Appelé au Sénat en 1831, Ewing demanda l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombia, devint ministre des finances sous le président Harrison (1840-1841) et de l'intérieur sous le président Taylor (1849). Après la mort de ce dernier (1850), Ewing rentra au Sénat fédéral. Pendant la guerre civile, il se prononça pour les fédéraux.

EWING (Juliana Horatia GATTY, dame), femme de lettres anglaise, née en 1842, morte en 1885, auteur d'une série de charmants récits pour enfants, parmi lesquels : *le Pays des joujoux perdus* (1869), *Jackanapes* (1884), *Jan du Moulin, les Mémoires de Mme Overtheway*, et *l'Histoire d'une courte vie* (1885).

EX, préfixe issu de la prépos. lat. *ex*, signifiant *hors de*. (Reste tel qu'il est ou se modifie en E, EC, EF, ES, suivant la lettre initiale du mot auquel il est préfixe. — Marque en général l'extraction.) V. É.

— Particule qui se place devant un nom, auquel on l'unit par un trait d'union, pour exprimer ce que fut et ce qu'a cessé d'être une personne, un groupe de personnes : *Un* EX-*ministre. L'*EX-*empire chinois.*

EX. abréviation de EXEMPLE.

ex abrupto, loc. adv. (mots lat.) Brusquement, sans préparation : *Entrer en matière* EX ABRUPTO. || On dit aussi, mais moins bien AB ABRUPTO.

EXACERBATION [*ègh-za-sèr', si-on*] n. f. (de *exacerber*). Pathol. Exagération passagère des symptômes d'une maladie.

EXACERBER [*ègh-za-sèr'-bé*] v. tr. (lat. *exacerbare*). Rendre acerbe, pousser à un haut degré d'irritation.

EXACT [*ègh-zakt*, d'autres prononcent *è-gza* au masc.], **E** adj. (lat. *exactus ;* de *ex*, hors, et *actus*, part. pass. de *agere*, pousser : poussé jusqu'au bout, accompli). En parlant des choses, Achevé, parfait : *Une* EXACTE *police.* (Fénelon). *Une* EXACTE *probité.* (La Bruyère.) || Rigoureusement conforme à la règle, à la vérité : *Calcul* EXACT. *Copie* EXACTE. || Strict : *Garder une diète* EXACTE.

— En parlant des personnes, Soucieux du parfait, consciencieux, minutieux, ponctuel : *Auteur* EXACT *et scrupuleux.* (La Bruyère.) *Historien, traducteur* EXACT. *Employé* EXACT. *Etre* EXACT *à un rendez-vous. Soyez* EXACT *à payer vos dettes.*

— *Sciences exactes*, Mathématiques et sciences qui reposent sur le calcul.

— Substantiv. : *Il n'y a aucune incompatibilité entre l'*EXACT *et le poétique.* (V. Hugo.)

— SYN. **Exact, correct.** V. CORRECT.

EXACTEMENT [*ègh-zak-te-man*] adv. D'une manière exacte : *Régler* EXACTEMENT *un compte. Observer* EXACTEMENT *une règle, un régime.* || Hermétiquement, sans laisser aucun vide : *Il importe de boucher le vin très* EXACTEMENT

EXACTESSE, EXACTETÉ n. f. Syn. anc. de EXACTITUDE.

EXACTEUR [*ègh-zak*] n. m. (du lat. *exactum*, supin de *exigere*, pousser jusqu'au bout, exiger). Celui qui exige ce qui lui est dû : *Un maître, sévère* EXACTEUR *de ses droits.* (Bourdaloue). || Celui qui exigeait les impôts : *Des bergers qui payent à un* EXACTEUR *la moitié des gages chétifs qu'ils reçoivent de leurs maîtres.* (Voltaire.) || Fonctionnaire qui extorque abusivement l'argent des contribuables.

— Antiq rom. Agent chargé d'opérer le recouvrement des créances particulières, des legs faits à l'empereur, de l'impôt pour le compte de l'Etat, d'une province, d'une cité. || Fonctionnaire chargé de surveiller la fabrication des monnaies. || Agent qui veillait aux travaux publics, à l'exécution de certaines peines.

EXACTION [*ègh-zak-si-on*] n. f. (lat. *exactio*). Action de celui qui poursuit le recouvrement de ce qui est dû : *Réprimer la dureté dans l'*EXACTION *du prêt.* (Rollin.) [Vx.] || Moyen injuste ou impitoyable de rançonner les gens : *Les juifs, enrichis par leurs* EXACTIONS, *étaient pillés par les princes.* (Montesquieu.) || Acte d'un fonctionnaire qui fait payer plus qu'il n'est dû, ou même ce qui n'est pas dû : *Chacun réclame contre l'*EXACTION *violente des traitants.* (La Rochefoucauld.)

EXACTIONNER [*ègh-zak-si-o-né*] v. intr. Commettre des exactions.

EXACTITUDE [*ègh-zak*] n. f. Caractère de ce qui est achevé, parfait, juste, vrai, précis : *L'*EXACTITUDE *d'un calcul, d'un raisonnement, d'un fait. Il n'a manqué à Térence que d'être moins froid : quelle pureté, quelle* EXACTITUDE, *quelle politesse !* (La Bruyère.) || Souci du fini, minutie, conscience, ponctualité : *Philanthe a de l'*EXACTITUDE *sur son devoir.* (La Bruyère.) *L'*EXACTITUDE *qu'on avait à garder les petites choses.* (Bossuet.) *Il faut avoir de l'*EXACTITUDE *dans les affaires.*

— ALLUS. HIST. **L'exactitude est la politesse des rois,** Mot attribué à Louis XVIII, et d'une application constante lorsqu'il s'agit de ponctualité.

— SYN. **Exactitude, attention, soin, vigilance. — Ponctualité.** V. ATTENTION.

— ANTON. **Inexactitude, infidélité, incorrection.**

EXAÈDRE n. m. Orthogr. peu us. de HEXAÈDRE.

ex æquo, mots lat. signif. *à titre, à mérite égal* (Employés surtout en parlant de concurrents dans un examen, une course, etc.)

EXAERDE, auj. **Eksaerde,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Saint-Nicolas), près de la Durme ; 5.140 hab. Toiles. Huileries. Fabriques de tourteaux et de tabacs ; brasseries.

EXAGÉRANT [*ègh-za-jé-ran*], **E** adj. Qui exagère, a l'habitude d'exagérer : *Tertullien, plus* EXAGÉRANT *que saint Cyprien...* (Fénelon.)

EXAGÉRATEUR [*ègh-za-jé*], **TRICE** n. et adj. Qui exagère.

EXAGÉRATIF [*ègh*], **IVE** adj. Qui est empreint d'exagération : *Expression* EXAGÉRATIVE. *Toutes les passions sont* EXAGÉRATIVES. (Chamfort.)

EXAGÉRATION [*ègh-za-jé, si-on*] n. f. Action d'exagérer : *Tomber dans l'*EXAGÉRATION. *L'*EXAGÉRATION *du langage, des proportions, des dépenses.* || Action, parole, écrit empreint d'exagération : *Les amusantes* EXAGÉRATIONS *de Tartarin.* || *Par extens.* Développement excessif : *L'*EXAGÉRATION *de l'embonpoint.*

— Rhétor. Figure de pensée qui consiste à mettre à la place d'une idée une idée plus générale.

— ANTON. **Adoucissement, euphémisme, atténuation litote.**

EXAGÉRÉMENT [*ègh-za, man*] adv. D'une façon exagérée, à l'excès.

EXAGÉRER [*ègh-za-jé-ré*] v. tr. (du lat. *exaggerare*, amonceler ; de *ex*, et *aggerare*, faire un monceau de terre. — Se conjugue comme *accélérer.*) Dépasser la mesure, la vérité dans ses paroles, ses pensées, ses actes ; outrer : *Chacun* EXAGÈRE *ses biens, ses maux.* (De Ségur.) EXAGÉRER *l'inconstance des choses humaines.* EXAGÉRER *le danger.* EXAGÉRER *ses gestes, ses démarches.* EXAGÉRER *la bienfaisance.*

— Porter au plus haut point, faire ressortir : *Ne pouvant assez vous* EXAGÉRER *les avantages que toutes les provinces du royaume...* (Colbert.)

— Absolum. : *Aimer à* EXAGÉRER.

— ***Exagéré, e,*** part. pass. du verbe *Exagérer.* Qui est outré, au delà de la mesure : *Expression* EXAGÉRÉE. || Qui exagère : *Personne* EXAGÉRÉE.

— Substantiv. : *Toute opinion a ses* EXAGÉRÉS.

— N. m. Ce qui est exagéré : *Quelle différence mettez-vous donc entre le romanesque et l'*EXAGÉRÉ ? (Diderot.)

— ***S'exagérer,*** v. pr. Au sens réfléchi : S'EXAGÉRER *le danger. L'autorité qui* S'EXAGÈRE *se diminue.* (E. de Girardin.).

— Au sens passif, Etre exagéré.

EXAGÉREUR [*ègh-za*], **EUSE** n. Qui exagère. (Peu us.)

EXAGONE [*ègh-za*] n. m. Orthogr. peu us. de HEXAGONE.

EXAKESTIDAS, graveur monétaire sicilien de la fin du ve siècle av. J.-C., auteur des monnaies de Camarina.

EXALBUMINÉ [*ègh-zal*], **E** adj. Bot. Se dit des graines ou des embryons dépourvus d'albumen.

EXALGINE [*ègh-zal*] n. f. Nom donné en pharmacie au méthylacétanilide de formule $C^6H^5{\cdot}N(CH^3)CO{\cdot}CH^3$. (C'est un corps blanc soluble dans l'eau. Analgésique plus actif, mais antithermique plus faible que l'antipyrine. Employée dans les névralgies, les rhumatismes, la sciatique, les douleurs fulgurantes, on l'administre à doses faibles au début : deux cachets de $0^{gr},15$ dans les vingt-quatre heures ; son action doit être surveillée.) || Syn. MÉTHYLACÉTANILIDE.

EXALTABLE [*ègh-zal*] adj. Qui est propre à s'exalter : *Ame* EXALTABLE.

EXALTANT [*ègh-zal-tan*], **E** adj. Qui exalte : *Les lectures* EXALTANTES *sont un danger.*

EXALTATION [*ègh-zal, si-on*] n. f. (de *exalter*). Action de hausser, de porter en haut, de dresser : *L'*EXALTATION *d'un mât.* (Vx.)

— *Fig.* Action d'élever, de porter à un plus haut degré de mérite, de gloire : *Se consacrer à l'*EXALTATION *de la vertu ne prouve pas qu'on soit vertueux.* || Elévation d'un sentiment de l'âme à un haut degré : *L'*EXALTATION *du sentiment religieux. Je fis de si prodigieux efforts d'*EXALTATION *que j'en tombai malade.* (Voltaire.) || Surexcitation de l'esprit : *L'*EXALTATION *des malades. L'*EXALTATION *poétique.*

— *Particulièrem.* Redoublement d'activité dans les fonctions des organes des sens : *Le café produit une* EXALTATION *passagère.*

— Astrol. Dignité planétaire, qui accentue, en bien ou en mal, selon sa nature, les présages fournis par une planète dans l'interprétation d'un horoscope. (Saturne est en exaltation dans la Balance, Jupiter dans le Cancer, Mars dans le Capricorne, le Soleil dans le Bélier, Vénus dans les Poissons, Mercure dans la Vierge, et la Lune dans le Taureau.)

— Chim. anc. Vaporisation : *L'*EXALTATION *du soufre.*

— Dr. can. Promotion à la dignité pontificale.

— *Exaltation de la sainte croix,* Fête de l'Eglise (14 sept.), en mémoire d'une cérémonie qui eut lieu à Jérusalem, en l'honneur de la vraie croix, sous Héraclius.

— Pathol. *Exaltation des microbes.* V. la partie *encycl.*

— ANT. **Calme, flegme, sang-froid, modération, pondération.**

— ENCYCL. Psychol. L'*exaltation* est un état moral qui ressemble à l'enthousiasme, mais avec quelque chose de plus morbide et de moins fugace. Elle est le contraire de la réflexion calme ; elle est caractérisée, au point de vue intellectuel, par la précipitation des idées qui se succèdent tumultueusement, sans lien logique sérieux. En d'autres termes, c'est l'imagination qui prédomine dans cet état. Cette réduction de la vie intellectuelle au jeu spontané des images est consécutive à un développement excessif de l'émotion. L'homme exalté peut faire de grandes choses ; mais l'emportement qui le meut est souvent momentané. Chronique, l'exaltation est un état pathologique dangereux.

— Liturg. L'*exaltation de la sainte croix* a été instituée pour honorer le recouvrement de la vraie croix, laissée à Jérusalem par sainte Hélène, et dont Chosroès II, roi de Perse, s'était emparé. Héraclius contraignit Siroès, fils de Chosroès, à lui demander la paix, et à lui rendre la vraie croix. Héraclius rapporta la précieuse relique à Jérusalem (628) ; et c'est ce souvenir que rappelle l'Eglise.

— Pathol. L'*exaltation des microbes* est un accroissement de virulence des microbes par leur passage à travers plusieurs organismes vivants. Une infection est plus grave au bout d'un certain temps qu'à ses débuts, parce que la virulence des microbes s'est exaltée en passant d'un organisme à un autre. On réalise expérimentalement l'exaltation de virulence des microbes en inoculant successivement une série d'animaux en commençant par les moins réfractaires. On obtient ainsi des cultures de microbes qui, inoculés, finissent par tuer des sujets qui eussent résisté à l'inoculation du même virus non exalté.

EXALTER [*ègh-zal-té*] v tr. (du lat. *exaltare*, hausser, élever). Porter en haut, dresser, ériger : EXALTER *un obélisque.* (Vx.)

— *Fig.* Porter très haut : EXALTER *les vertus d'un héros, la valeur des ennemis.* || Célébrer, glorifier : EXALTER *le Seigneur.* || Elever jusqu'à l'enthousiasme : EXALTER *les esprits.* EXALTER *les espérances. La lecture des poètes* EXALTE *l'imagination ;* — et absolum. : *Lectures propres à* EXALTER.

— *Particulièrem.* Rendre plus actif, plus puissant : EXALTER *la force attractive d'un aimant. L'amour* EXALTE *tout ce qu'il y a dans nos âmes de noble et de délicat.* (J. Simon.)

... Par des vers enchanteurs *exaltait* ses plaisirs.
VOLTAIRE.

— Chim. anc. Volatiliser : EXALTER *du soufre, des sels.*

— Méd. *Exalter une culture microbienne,* Lui fournir un terrain plus favorable à son développement.

— ***Exalté, e,*** part. pass. du verbe *Exalter* : *Gloire* EXALTÉE. *Esprits* EXALTÉS. — *Tête exaltée,* Personne ardente, passionnée. || Qui est porté à son plus haut degré : *L'honneur, c'est la conscience* EXALTÉE. (A. de Vigny.)

— *Substantiv.* Personne ardente, passionnée : *Tout parti a ses* EXALTÉS.

— ***S'exalter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se vanter soi-même.

— Avec réciprocité, Se louer les uns les autres.

— Au sens passif, Etre, devenir exalté : *Son âme fière* S'EXALTAIT *chaque jour davantage.* — *Particulièrem.* Devenir plus actif, plus vif : *La peur de l'enfer* S'EXALTAIT *en moi jusqu'à la folie.* (P. Bourget.)

Une fête *s'exalte* en la feuillée éteinte.
MALLARMÉ.

EXAMEN [*ègh-za-min*] n. m. (mot lat. désignant proprem. l'aiguille de la balance, dont la position indique l'équilibre de l'appareil). Action de peser. (Vx.) || Action d'examiner minutieusement : *Après mûr* EXAMEN. *Soumettre à l'*EXAMEN *les livres d'un négociant. L'*EXAMEN *des actes du gouvernement ne saurait être un délit.*

— Epreuve que subit un candidat : *Passer, Subir un* EXAMEN.

— Dr. Instruction à l'audience, en matière criminelle. || Partie de la procédure criminelle, qui comprend le réquisitoire, l'interrogatoire de l'accusé, et l'audition des témoins.

— Instr. publ. *Commission d'examen,* Ensemble des examinateurs chargés de faire subir les diverses épreuves aux candidats.

— Philos. *Liberté d'examen, Libre examen, Droit d'examen,* Principe qui consiste à admettre que tout homme peut, en conscience, ne croire que ce que sa raison individuelle juge vrai, sans être tenu d'accepter, surtout en religion, les décisions d'aucune autorité.

— Relig. *Examen de conscience.* V. CONSCIENCE. || *Examen particulier,* Forme spéciale de l'examen de conscience, qui consiste à faire porter l'interrogatoire de la conscience sur un point déterminé, sur un défaut unique.

— Théâtr. *Commission d'examen,* Commission chargée de lire les pièces et d'autoriser leur représentation.

EXAMINABLE [*ègh-za*] adj. Que l'on peut examiner : *Toute assertion est* EXAMINABLE.

EXAMINATEUR [*ègh-za*], **TRICE** n. Celui, celle qui observe minutieusement : *Ces curieux* EXAMINATEURS *des coutumes reçues.* (Pascal.) *On a des* EXAMINATEURS *en proportion qu'on est élevé.* (Saint-Evremont.) || Personne chargée d'examiner des candidats : *Répondre aux questions d'une* EXAMINATRICE.

EXAMINATION [*ègh-za, si-on*] n. f. Action d'examiner. (Vx.)

EXAMINER [*ègh-za, né*] v. tr. (lat. *examinare*). Observer attentivement, minutieusement : EXAMINER *un lieu, des offres, des livres, une affaire, une question.* EXAMINER *une personne avec insistance.*

— Faire subir une épreuve à : EXAMINER *des conscrits, des candidats.*

— ***S'examiner,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'étudier soi-même : *Quand un homme* S'EXAMINE, *quelle satisfaction pour lui de trouver qu'il a le cœur juste !* (Montesquieu.) || Théol. Faire l'examen de sa conscience.

— Avec réciprocité, Se considérer l'un l'autre : *Vous savez avec quelle rapidité deux femmes* S'EXAMINENT. (H. de Balzac.)

— Au sens passif, Etre examiné.

— SYN. **Examiner, considérer,** etc. V. CONSIDÉRER.

EXANTHALITE [*ègh-zan*] n. f. Chim. Syn. de MIRABILITE.

EXANTHALOSE [*ègh-zan*] n. f. Sulfate hydraté naturel de sodium. (Variété de mirabilite.)

EXANTHÉMATEUX [*ègh-zan, teû*], **EUSE** adj. Pathol. Qui tient de l'exanthème ; qui a rapport à l'exanthème : *Eruption* EXANTHÉMATEUSE. (On dit aussi EXANTHÉMATIQUE.)

— *Fièvres exanthémateuses* (ou *exanthématiques*), Fièvres éruptives, fièvres accompagnées d'éruption.

EXANTHÉMATOLOGIE [*ègh-zan, jî*] n. f. (de *exanthème*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la médecine,

traitant des exanthèmes, et, plus généralement, des éruptions cutanées.

EXANTHÈME [*ègh-zan*] n. m. (gr. *exanthéma*, efflorescence; de *ex*, hors, et *anthein*, fleurir). Méd. Eruption cutanée. (On l'oppose à ÉNANTHÈME.) *L'érythème est une forme de l'*EXANTHÈME.

— ENCYCL. Méd. L'*exanthème*, comme l'érythème, est déterminé par un trouble vaso-moteur. Parmi les exanthèmes, il faut ranger les éruptions de la rougeole, la roséole, la scarlatine, l'érysipèle et les éruptions ou *rashs* qui se montrent au cours de diverses infections, et notamment de la variole. D'où le nom de « fièvres exanthématiques », que l'on donnait à quelques-unes de ces maladies. On ne saurait, bien entendu, traiter l'exanthème isolément.

On a donné encore le nom d'exanthème aux éruptions secondaires de la syphilis.

EXANTHÈSE [*ègh-zan*] n. f. Bot. Syn. de EFFLORESCENCE.

EXANTLATION [*ègh-zan, si-on*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et *antlein*, puiser). Physiq. Rejet, par le moyen d'une pompe, de l'air ou de l'eau que renferme un récipient. (Peu us.)

EXAQUE [*ègh-zak*] ou **EXACUM** [*ègh-za-kom'*] n. m. Genre de plantes de la famille des gentianées, comprenant vingt espèces, qui croissent, pour la plupart, dans l'Asie tropicale. (Plusieurs sont cultivées en serre tempérée.)

EXARCHAT [*ègh-zar-ka*] n. m. (de *exarque*). Province gouvernée par un exarque. || Dignité d'exarque.

— ENCYCL. Le mot *exarchat* désigne les deux gouvernements militaires que les empereurs byzantins constituèrent vers la fin du VIe siècle, en Italie et en Afrique. Dans un sens plus restreint, ce terme désigne la province de l'Italie byzantine, directement administrée par l'exarque, c'est-à-dire la région de Ravenne, et c'est dans ce sens que le mot demeura en usage jusqu'au XIIe siècle. — Mais, c'est dans sa signification première qu'il convient surtout d'étudier le terme.

Dans les provinces occidentales de l'ancien Empire romain, reconquises par Justinien, l'empereur avait rétabli l'organisation administrative romaine. Mais, de bonne heure, la nécessité de les protéger contre les envahisseurs avait hâté l'évolution qui tendait, dans tout l'Empire, à transformer en gouvernements militaires les anciennes provinces romaines. La transformation définitive s'accomplit sous le règne de l'empereur Maurice. Depuis qu'en 569 les Lombards avaient envahi l'Italie, leurs conquêtes avaient causé des groupements nouveaux de territoires; en Afrique, les incursions berbères ne troublaient pas moins le pays. Remanier les circonscriptions administratives, pour leur donner plus de cohésion et de force défensive, et mettre à la tête de l'administration reconstituée un fonctionnaire militaire, chargé essentiellement d'assurer la défense, tel fut le but de l'empereur. De là naquirent les exarchats. Le premier exarque d'Italie connu apparaît en 584; le premier exarque d'Afrique, en 591.

Sans doute, l'administration civile ne disparut ni en Afrique ni en Italie; mais les exarques prirent très vite le pas sur les préfets du prétoire, et au-dessous d'eux la même évolution s'accomplit dans la hiérarchie. Dès la fin du Ve siècle, l'Italie comme l'Afrique apparaissent partagées en grands gouvernements militaires, qui bientôt prendront le nom de *duchés*. Partout, le *duc* y prend le pas sur l'ancien gouverneur civil, de même que dans les villes le *tribun*, chef militaire, remplace les magistrats municipaux. Par là, l'histoire des exarchats d'Afrique et d'Italie éclaire l'histoire de la grande réforme qui renouvela, au VIIe siècle, l'organisation administrative de l'empire d'Orient et créa le régime des *thèmes*.

Bien des causes, cependant, allaient ébranler la solidité des institutions établies par Maurice: soulèvement des gouverneurs aspirant à se rendre indépendants, mécontentement et insurrections des populations, querelles religieuses qui font naître une agitation dangereuse et rendent plus puissante la confiance dans l'Eglise, toutes ces causes préparèrent le terrain aux envahisseurs. L'exarchat d'Afrique, envahi une première fois par les Arabes en 647, succomba en 709 par la chute de Septem. L'exarchat d'Italie, sans cesse en butte aux attaques des Lombards, succomba en 751 sous les coups d'Astolf. L'intervention des rois francs, appelés par les papes, porta le dernier coup à la domination byzantine, en donnant à l'Eglise romaine (754) la plus grande partie des possessions impériales.

EXARQUE [*ègh-zark*] n. m. (lat. *exarchus*; gr. *exarchos*). Celui qui commandait, en Italie ou en Afrique, pour les empereurs de Constantinople.

— Relig. Titre porté par le chef spirituel de l'Eglise nationale bulgare.

— ENCYCL. Ce titre qui, à la fin du IVe siècle, désigne le préfet commandant une *ala* ou un *numerus*, finit par être, à la fin du VIe siècle, réservé à des personnages investis d'un grand commandement militaire; et, spécialement, il désigne les gouverneurs militaires mis par Maurice à la tête de l'Afrique et de l'Italie. Représentant direct de l'empereur, revêtu de la haute dignité de patrice, l'*exarque* y fut un véritable vice-roi. Au commandement en chef des troupes, à la direction de la diplomatie, il joignit une autorité fort étendue sur l'administration civile, un droit de surveillance sur les affaires ecclésiastiques et en particulier sur les élections pontificales.

Le titre d'exarque se rencontre aussi dans la hiérarchie ecclésiastique. Il semble désigner à partir du Ve siècle, un dignitaire inférieur au patriarche, mais supérieur aux métropolitains. Plus tard, le titre fut fréquemment concédé, et un assez grand nombre de métropolitains portent le titre d'ἔξαρχος καὶ ὑπέρτιμος.

— Relig. Depuis la fin de l'indépendance nationale, l'Eglise bulgare, jadis autocéphale, était soumise à l'autorité du patriarche grec de Constantinople. Les Eglises bulgares eurent beaucoup à souffrir de cette domination étrangère, et, lors de la renaissance de la nationalité bulgare, au XIXe siècle, elles ne cessèrent de réclamer la constitution d'une communauté autonome. Satisfaction leur fut donnée, en 1870, par la création d'un exarchat bulgare, qui gouverne, au point de vue spirituel, tous les Bulgares de la péninsule balkanique.

EXARTÉRITE [*ègh-zar*] n. f. (du préfixe *ex*, et de *artère*). Méd. Inflammation de la tunique externe des artères.

EXARTHRÈME n. m. Chir. Syn. de LUXATION.

EXARTHROSE [*ègh-zar*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et *arthron*, articulation). Chir. Déplacement des articulations, luxation.

EXARTICULÉ [*ègh-zar*], **E** adj. (du préfixe privat. *ex*, et de *articulé*). Hist. nat. Qui n'a pas d'articulations visibles.

EXASPÉRANT [*ègh-zass, ran*], **E** adj. Qui exaspère.

EXASPÉRATION [*ègh-zass, si-on*] n. f. (lat. *exasperatio*). Action d'exaspérer. || Etat d'une personne exaspérée; état de violente irritation : *L'*EXASPÉRATION *est à son comble.* — Extrême aggravation : *L'*EXASPÉRATION *d'une maladie. La fureur est l'*EXASPÉRATION *de la colère.*

EXASPÉRER [*ègh-zass, ré*] v. tr. (du lat. *exasperare*, irriter; formé du préfixe *ex*, et de *asper*, âpre. — Se conjugue comme *accélérer*.) Irriter, aigrir extrêmement : *Tout* EXASPÈRE *les neurasthéniques. Injustice qui* EXASPÈRE. || Aggraver extrêmement; rendre plus intense : EXASPÉRER *le mal, la douleur.*

— ***S'exaspérer***, v. pr. Au sens passif, Etre, devenir irrité à l'excès : *Malade qui* S'EXASPÈRE. || Etre, devenir plus âpre : *Mal qui* S'EXASPÈRE.

— ANTON. **Calmer.**

EXAUCEMENT [*ègh-zô-se-man*] n. m. Action d'exaucer.

EXAUCER [*ègh-zô-sé*] v. tr. (doublet du verbe EXHAUSSER, proprem. Elever à soi en tirant d'en bas [du préfixe lat. *ex*, et du lat. *altiare* de *altus*, haut]; d'où, *au fig.* : Elever à soi des prières, les accueillir. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'exauçai. Nous exauçons.*) Ecouter favorablement quelqu'un : *Si j'ai gardé l'iniquité au fond de mon cœur, le Seigneur ne m'*EXAUCERA *pas.* (Saci.) || Accueillir favorablement un vœu, une prière : EXAUCER *les vœux de quelqu'un.*

— ANTON. **Rejeter, repousser.**

EXAUCTORATION [*ègh-zôk-to, si-on*] n. f. (lat. *exauctoratio*). Hist. Licenciement des soldats, chez les Romains.

EXAUDET (Joseph), violoniste français, né à Rouen en 1710, mort à Paris en 1763. Il a publié un recueil de six

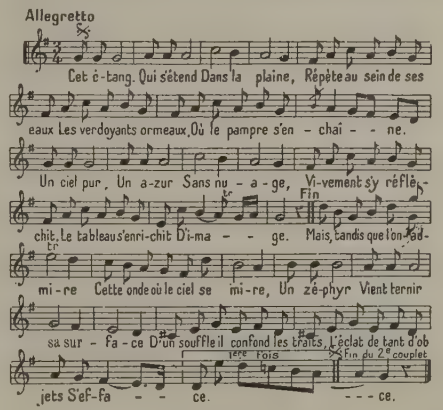

Menuet d'Exaudet.

sonates pour violon et basse. Mais il est connu surtout par le célèbre menuet qui porte son nom.

EXAUDI (mot lat. signif. *exaucer*), premier mot de l'introït de la messe du cinquième dimanche après Pâques. (On dit quelquefois : *le dimanche de l'*EXAUDI.)

EXAUGURATION [*ègh-zô, si-on*] n. f. (lat. *exauguratio*). Antiq. Cérémonie accomplie par les augures pour annuler la consécration d'un temple ou d'un autel.

EXC. abréviation de *Excellence* (ministre, ambassadeur).

EXCALCÉATION [*èkss-kal-sé-a-si-on*] n. f. (du lat. *excalceare*, déchausser). Antiq. hébr. Cérémonie dans laquelle une veuve déchaussait son beau-frère, en signe de mépris, lorsqu'il avait refusé de l'épouser selon les prescriptions de la loi.

EXCARNER [*èkss-kar-né*] v. tr. (du lat. *ex*, hors de, et *caro, carnis*, chair). Anat. Détacher les chairs qui entourent un organe.

ex cathedra loc. adv. (mots lat. qui signifient *du haut de la chaire*). Théol. Officiellement, en vertu de l'autorité didactique que l'on tient de son titre : *Enseigner, Parler* EX CATHEDRA. (Se dit particulièrement du pape parlant comme chef de l'Eglise universelle.)

— ENCYCL. Le concile du Vatican a défini en 1870 les conditions dans lesquelles le pape parle *ex cathedra*, c'est-à-dire d'une manière infaillible.

De cette définition, il résulte : 1° que, le pape est infaillible quand il impose, comme étant de foi, à la croyance de l'Eglise universelle, un dogme ou un article de morale; 2° que ce n'est pas le consentement de l'Eglise qui rend irréformables les décisions rendues par le pape parlant *ex cathedra;* 3° que le pape, lorsqu'il s'exprime en tant que docteur privé, ne jouit pas de l'infaillibilité.

EXCAVATEUR [*èkss-ka*] n. m. (de *excaver*). Techn. Appareil mécanique servant à creuser une fouille.

— Chir. Sorte de lithotriteur.

— ENCYCL. Trav. publ. L'*excavateur* imaginé par Couvreux, est une sorte de drague travaillant à sec. Il est monté sur un truc portant la machine à vapeur motrice. On l'emploie pour les travaux de terrassement importants, comme le creusement d'un canal, d'une tranchée de chemin de fer. On en construit de diverses formes, suivant le but auquel on les destine : travaux dans les terrains sablonneux, les argiles compactes, les sols rocheux et pierreux; le principe reste le même.

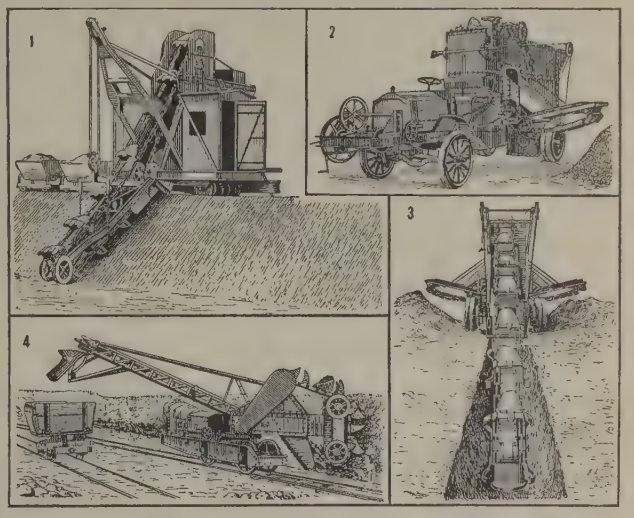

EXCAVATEURS : 1. Pour fouilles; 2. Automobile pour tranchées; 3. Le même au travail (système Legrand); 4. Petit excavateur pivotant sur chariot, pour chantiers de terrassement.

On construit aujourd'hui des excavateurs légers montés sur « chenilles », permettant l'exécution rapide et économique de tranchées étroites de 0^m^,50 à 3 m. de profondeur pour canalisations diverses.

EXCAVATION [*èkss, si-on*] n. f. Action d'excaver; résultat de cette action : *L'*EXCAVATION *d'un puits. Tomber dans une* EXCAVATION. || Creux quelconque : *Les cavernes sont des* EXCAVATIONS *naturelles. Pierre remplie d'*EXCAVATIONS.

— ENCYCL. Dr. Les *excavations* faites dans les rues ou places sont des dégradations de la voie publique. Compromettant la sûreté de la circulation, elles peuvent être interdites par arrêté municipal, et elles doivent toujours être éclairées la nuit. Le Code pénal sanctionne ces dispositions par l'amende et la prison; si des accidents ont été causés par des excavations, leur auteur est passible d'amende ou de prison, suivant que les blessures ou la mort ont atteint des personnes, ou frappé des animaux ou bestiaux appartenant à autrui.

EXCAVER [*èkss-ka-vé*] v. tr. (lat. *excavare;* du préfixe *ex*, et de *cavus*, creux, cave). Creuser dans la terre : EXCAVER *le sol.* EXCAVER *une grotte, un tunnel.*

EXCÉCAIRE [*èk-sé-kèr'*] n. m. ou **EXCÉCARIE** [*èk-sé-ka-rî*] n. f. (lat. *excæcaria;* de *excæcare*, aveugler). Genre d'euphorbiacées comprenant une trentaine d'espèces.

— ENCYCL. Les *excécaires* sont des arbres et des arbrisseaux de l'Asie et de l'Amérique tropicales. Quand on incise ces plantes, il s'écoule de l'incision un latex irritant, qui leur a fait donner le nom d'*arbres aveuglants*. Une espèce américaine a les graines recouvertes d'une matière grasse, d'où son nom de *gluttier à suif*. L'*excécaire agalloche* fournit un bon bois pour allumettes.

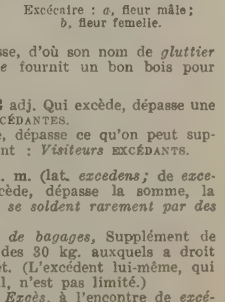

Excécaire : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle.

EXCÉDANT [*èk-sé-dan*], **E** adj. Qui excède, dépasse une certaine limite : *Sommes* EXCÉDANTES.

— *Par extens.* Qui excède, dépasse ce qu'on peut supporter, importune extrêmement : *Visiteurs* EXCÉDANTS.

EXCÉDENT [*èk-sé-dan*] n. m. (lat. *excedens;* de *excedere*, dépasser). Ce qui excède, dépasse la somme, la quantité fixée : *Les budgets se soldent rarement par des* EXCÉDENTS *de recettes.*

— Chem. de f. *Excédent de bagages*, Supplément de poids au delà de la limite des 30 kg. auxquels a droit tout voyageur muni de billet. (L'excédent lui-même, qui fait l'objet d'un tarif spécial, n'est pas limité.)

— SYN. **Excédent, excès.** *Excès*, à l'encontre de *excédent*, ne s'emploie que pour désigner des choses, des quantités abstraites, et non plus concrètes. On ne dira pas : *Un* EXCÈS, mais : *un* EXCÉDENT *de bagages.* On dira de même : *L'*EXCÉDENT *des dépenses sur les recettes;* mais par contre on dira : *Un* EXCÈS *de dépenses.*

— ANTON. **Déficit, débet, manque.**

EXCÉDER [*èk-sé-dé*] v. tr. (lat *excedere;* de *ex*, hors de, et *cedere*, aller. — Se conjugue comme *accélérer*.) Dépasser un certain niveau : *Maison, Arbre qui* EXCÈDE *les autres en hauteur.* || Dépasser en nombre, en quantité, la

limite fixée : *Le prix* EXCÈDE *l'estimation. Celui-là est pauvre dont la dépense* EXCÈDE *la recette.* (La Bruyère.) || Outrepasser : EXCÉDER *ses pouvoirs, ses forces.* || Dépasser la limite de ce que quelqu'un peut supporter ; fatiguer à l'excès : EXCÉDER *son cheval. Cette course m'a* EXCÉDÉ ; et *par extens.* Importuner extrêmement :

Je ne sais ce que j'ai, tout m'*excède* aujourd'hui.
GRESSET.

— *Excéder quelqu'un de plaisirs,* Fatiguer quelqu'un à force de plaisirs. || *Excéder quelqu'un de coups,* Le battre outrageusement.

— ***S'excéder,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se fatiguer volontairement à l'excès : S'EXCÉDER *de jeûnes, de veilles. Le cheval* S'EXCÈDE *et même meurt, pour mieux obéir.* (Buffon.)

— Au sens passif, Etre, devenir fatigué à l'excès : S'EXCÉDER *de débauches.*

EXCELLEMMENT [*èk-sé-la-man*] adv. D'une manière excellente. || Par excellence, à un degré éminent : *Qui n'est pas contre eux est* EXCELLEMMENT *pour eux.* (Pascal.)

EXCELLENCE [*èk-sé-lanss*] n. f. (lat. *excellentia*). Degré éminent d'une personne ou d'une chose dans son genre : *L'*EXCELLENCE *d'un ouvrier, d'un travail. L'approbation affermit et fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre* EXCELLENCE. (Nicole.)

— Titre donné aux ambassadeurs, aux ministres, etc. (Dans ce cas, prend une majuscule). *S'il plaît à Votre* EXCELLENCE. [On écrit souvent en abrégé S. Exc., ou mieux S. E., ou V. Exc., pour : *Son Excellence, Votre Excellence.*] || Fam. *Donner de l'Excellence à quelqu'un,* Lui donner le titre d'Excellence en lui parlant ou en lui écrivant. || Fam. *Son inutile Excellence,* Nom que les Américains donnent plaisamment à leur vice-président.

— *Prix d'excellence,* Prix décerné dans les établissements scolaires à l'élève qui s'est le plus distingué dans l'ensemble des matières enseignées.

— *Par excellence,* loc. adv., Au plus haut point, dans toute la force et la vérité des termes : *La vertu est si difficile que nous l'avons appelée « la Vertu », c'est-à-dire la force* PAR EXCELLENCE. (Lacordaire.) *On a appelé Salomon le Sage* PAR EXCELLENCE. || Proprement, d'une manière spéciale, exacte : *C'est* PAR EXCELLENCE *que saint Paul est appelé « l'Apôtre ». « Chapeau » se dit* PAR EXCELLENCE *du chapeau de cardinal.*

Excellence Eugène Rougon (SON), roman d'Emile Zola (1876). C'est le sixième tome de la série des *Rougon-Macquart.* L'action se passe sous le second Empire ; le héros, Eugène Rougon, ministre de Napoléon III, offre un type marqué d'ambitieux arriviste, toujours prêt à adopter les attitudes les plus contradictoires. La plus grande partie du livre se passe en scènes de mœurs, qui dépeignent la cour impériale, la haute société de l'époque, et les intrigues de la bande d'aventuriers que traîne à sa suite Eugène Rougon.

EXCELLENT [*èk-sè-lan*], **E** adj. (lat. *excellens ; de excellere,* exceller). Qui excelle, est dans son genre à un degré éminent : *Un* EXCELLENT *peintre. D'*EXCELLENTS *orateurs. Un* EXCELLENT *mari. Une* EXCELLENTE *comédie. Une* EXCELLENTE *plaisanterie. Un mets, un vin* EXCELLENT. *Les plus* EXCELLENTES *choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes.* (Molière.)

— *Fam.* Qui a très bon cœur : *C'est un homme* EXCELLENT. || Singulier, bizarre : *Je vous trouve* EXCELLENT, *vous ! En vérité, voilà qui est* EXCELLENT.

— Qualification appliquée, dans certaines formules, à de hauts personnages : *Très grand et très* EXCELLENT *seigneur et roi.*

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui excelle : *Dans la poésie, l'*EXCELLENT *seul est utile.* (Villemain.)

— ANTON. **Abominable, déplorable, détestable, exécrable, misérable, pitoyable.** — **Médiocre,** etc.

EXCELLENTISSIME [*èk-sé-lan*] adj. (lat. *excellentissimus,* superlatif de *excellens,* excellent). Tout à fait excellent : *Un vin* EXCELLENTISSIME.

— Qualification appliquée autrefois aux sénateurs de Venise : EXCELLENTISSIMES *seigneurs.*

EXCELLER [*èk-sè-lé*] v. intr. (lat. *excellere*). Etre dans son genre à un degré éminent : *Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il* EXCELLE. (La Bruyère.)

— *Exceller à.* Etre très habile :

Il *excelle à* conduire un char dans la carrière.
RACINE.

*Sa fortune fut d'*EXCELLER AU *billard.* (Saint-Simon.)

EXCELSIOR mot lat., comparatif d'*excelsus,* et signif. *plus haut, plus élevé,* au propre comme au fig. — Quoique le mot soit, en latin, un adjectif masc., on l'emploie en français, le plus souvent, comme si c'était un adverbe : *Adopter la devise* EXCELSIOR. — C'est le titre d'un poème célèbre de W. Longfellow, qui a contribué à répandre cet emploi.

Excelsior, journal quotidien illustré fondé à Paris en 1910.

EXCENTRATION [*èk-san-tra-si-on*] n. f. Mécan. Déplacement d'un centre.

EXCENTRER [*èk-san-tré*] v. tr. Mécan. Déplacer l'axe d'une pièce qu'on veut tourner.

— ***Excentré, e,*** part. pass. du verbe *Excentrer.*

— Géom. Se dit d'une courbe dont l'excentricité n'est pas nulle : *Le cercle est une ellipse qui n'est pas* EXCENTRÉE.

EXCENTRICITÉ [*èk-san*] n. f. (de *excentrique*). Etat de ce qui est situé loin du centre : *L'*EXCENTRICITÉ *de certains quartiers d'une ville.*

— *Fig.* Manière d'être, d'agir en dehors des habitudes reçues ; bizarrerie de caractère : *On a fait à tort aux Anglais une réputation d'*EXCENTRICITÉ. || Acte qui révèle ce caractère : *Commettre des* EXCENTRICITÉS.

— Artill. Déviation de l'axe de l'âme d'une bouche à feu.

— Astron. *Excentricité de l'orbite d'une planète,* Excentricité de l'ellipse que la planète décrit autour du soleil.

— Bot. *Excentricité des couches ligneuses,* Etat d'un arbre dans lequel la moelle n'occupe pas la partie centrale du bois.

— Géom. *Excentricité d'une conique,* Rapport, que l'on désigne par *e,* entre la distance de ses foyers et la longueur du grand axe : *L'*EXCENTRICITÉ *de la parabole est égale à l'unité.*

— ENCYCL. Astron. Primitivement, on admettait que la terre fût le centre des cercles décrits par les planètes ; mais bientôt, l'approximation fut meilleure, en supposant à la terre une position excentrique dans l'orbite toujours circulaire. *L'excentricité* de l'orbite était alors le rapport de la distance de la terre au centre, au diamètre de l'orbite circulaire. Après l'hypothèse du soleil central, de Copernic, l'excentricité fut définie d'une manière analogue, mais en prenant la distance du soleil au centre de l'orbite. Après la découverte des lois de Képler, l'excentricité fut définie : « rapport au demi-grand axe de l'orbite, de la distance du soleil au centre de l'ellipse décrite » ; même définition pour les orbites de satellites, en les rapportant non au soleil, mais à la planète autour de laquelle ils tournent.

L'excentricité est, avec la longitude périhélie, le dernier élément indispensable pour achever de préciser la nature d'une orbite.

Les excentricités des orbites des grosses planètes sont les suivantes :

Mercure	0,2056048	Jupiter	0,0482519
Vénus	0,0068433	Saturne	0,0560713
La Terre	0,0167711	Uranus	0,0463414
Mars	0,0932611	Neptune	0,0089646

Pour les petites planètes, les excentricités peuvent être beaucoup plus considérables, atteindre 0,45, servant de lien et de transition entre les planètes et les comètes périodiques dont les excentricités affectent toutes les valeurs, à partir de 0,40 ; quant aux excentricités des satellites, elles sont en général très faibles, la plus forte de beaucoup, égale à 0,166, étant celle de Phébé, neuvième satellite de Saturne.

Il faut citer, au point de vue des inégalités séculaires, le rôle important joué par la forte excentricité de Mercure, qui produit un effet plus sensible dans l'inégalité séculaire du périhélie ; enfin, ces inégalités font songer à cette question si essentielle de la stabilité du système planétaire. Or, les planètes décrivant des orbites peu excentriques et peu inclinées les unes sur les autres, toutes dans le même sens, Laplace a pu montrer que les inclinaisons mutuelles et les excentricités resteront toujours petites, comprises entre des limites assignables, assez étroites : ainsi, l'excentricité de Mercure n'ira pas toujours en croissant et dépassera peu sa valeur actuelle ; l'excentricité que l'orbite terrestre décrit atteindra son minimum dans 24.000 ans, sera croissante ensuite pour atteindre le triple de sa valeur actuelle et décroître après. C'est en quoi consiste la stabilité du système solaire.

EXCENTRIQUE [*èk-san-trik*] adj. (du préfixe *ex,* et de *centre*). Situé loin du centre : *Les quartiers* EXCENTRIQUES *de Paris.*

— *Fig.* Qui est en dehors des habitudes reçues ; bizarre, singulier : *Modes* EXCENTRIQUES. *Conduite* EXCENTRIQUE *Femmes* EXCENTRIQUES.

— Substantiv. *Les* EXCENTRIQUES. *C'est une* EXCENTRIQUE.

— Bot. *Ovaire excentrique,* Celui qui n'occupe pas le centre de la fleur, étant situé sur le bord du réceptacle. || *Embryon excentrique,* Celui qui est entièrement renfermé dans le périsperme, dont il n'occupe cependant pas le centre. || *Couches excentriques,* Couches ligneuses qui n'ont pas pour centre commun la moelle de l'arbre.

— Mathém. Se dit des cercles qui n'ont pas le même centre. || *Anomalie* ou *angle excentrique,* Nom que l'on donne à l'angle φ lorsque l'on représente une ellipse dont les axes sont $2a$ et $2b$ par les équations : $x = a \cos \varphi$, $y = b \sin \varphi$.

— Physiq. *Choc excentrique,* Celui qui se produit entre des corps qui ne se meuvent pas suivant la ligne joignant leurs centres de gravité.

EXCENTRIQUE [*èk-san-trik'*] n. m. Astron. anc. Cercle excentrique à la terre, imaginé par les anciens astronomes pour expliquer l'inégalité de distance des planètes qu'ils supposaient tourner autour de la terre.

— Artill. Pièce de certains affûts de campagne qui fait partie du système de pointage.

— Mécan. Dispositif destiné à transformer un mouvement circulaire en un mouvement rectiligne, à l'aide d'une bielle reliée à un collier qui reçoit un mouvement de va-et-vient, produit par un disque excentré et calé sur l'arbre tournant. (L'excentrique imprime au collier un mouvement alternatif de va-et-vient utilisé pour la commande des tiroirs des machines à vapeur.)

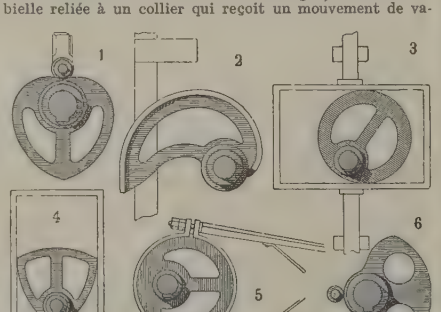

EXCENTRIQUES : 1. En cœur ; 2. A développement ; 3. A cadre ; 4. En triangle ; 5. Circulaire ; 6. A mouvement uniforme.

— Techn. Mandrin dont les tourneurs se servent pour faire varier le centre de la pièce qu'ils exécutent, sans l'enlever du tour.

— ANTON. **Concentrique, homocentrique.**

— ENCYCL. Mécan. *L'excentrique circulaire,* utilisé pour faire mouvoir les appareils de distribution d'une machine à vapeur, joue le rôle d'une manivelle reliée par une bielle à la tige recevant le mouvement alternatif. *L'excentrique à galet,* mobile autour d'un axe, agit sur une seule pièce oscillante munie d'un galet, que l'organe repousse continuellement. La meilleure courbe du profil à donner à cet excentrique est celle de la spirale d'Archimède. *L'excentrique en cœur* transmet à la tige un mouvement uniforme, le mouvement de rotation étant supposé tel ; le profil est encore une spirale d'Archimède, un peu modifiée. *L'excentrique à cadre* agit sur un cadre rectangulaire remplaçant les galets dans la tige ; son profil est circulaire, et l'organe tourne autour d'un point très proche de sa circonférence. *L'excentrique triangulaire,* sorte de triangle équilatéral dont les côtés sont des arcs de cercle, tourne dans un cadre autour d'un des sommets du triangle. Avec cet excentrique, les changements successifs ont lieu sans variations brusques, et, par suite, sans chocs.

— Artill. *L'excentrique* est une plaque métallique susceptible de tourner autour d'un axe et d'être fixée, au moyen d'une cheville, dans deux positions différentes. L'excentrique porte deux têtes inégalement éloignées du centre. Suivant que l'une ou l'autre sert de point d'appui au tonnerre du canon, l'axe de celui-ci est plus ou moins incliné sur l'horizontale.

EXCENTRIQUEMENT [*èk-san, ke-man*] adv. D'une façon excentrique, hors du centre : *Cercle tournant* EXCENTRIQUEMENT *autour d'un des points de sa surface.*

— *Fig.* D'une façon singulière, bizarre : *Etre* EXCENTRIQUEMENT *vêtu.*

EXCEPTÉ [*èk-ssèp'*] prép. Hormis, à l'exception de. V. EXCEPTER.

EXCEPTER [*èk-sèp'-té*] v. tr. (du lat. *exceptare,* fréquentatif de *excipere* [supin *exceptum*], qui est formé de *ex,* hors, et *cipere,* pour *capere,* prendre). *Proprem.* Prendre en enlevant ; et par suite Mettre dehors, ne pas comprendre dans : *On* A EXCEPTÉ *les chefs, de l'amnistie accordée. La politesse* EXCEPTE *toujours celui à qui l'on parle.* (Diderot.)

— ***Excepté, e,*** part. pass. du verbe *Excepter.*

— GRAMM. *Excepté* placé devant un nom a joué longtemps et joue encore, en général du moins, le rôle d'une préposition, signifiant *hormis, à l'exception de,* et par conséquent il demeure invariable : *Tous les habitants,* EXCEPTÉ *les femmes.* — Placé après un substantif, il conserve sa nature propre, et reste variable : *Tous les habitants, les femmes* EXCEPTÉES. Il en va de même pour *supposé, vu, approuvé, ouï, passé, compris, y compris, non compris,* etc. — Les locutions conjonctives formées avec *excepté* ou avec ces divers participes sont toujours invariables.

— *Excepté que,* Si ce n'est que, à cela près que : *Œufs d'un brun verdâtre uniforme,* EXCEPTÉ QUE *le brun domine au gros bout.* (Buffon.)

— PROV. **Qui dit tout, n'excepte rien.**

EXCEPTION [*èk-sèp'-si-on*] n. f. Action d'excepter : *Voilà qui est sans* EXCEPTION *d'âge, de sexe, de qualité.* (Pascal.) || Ce qui est excepté, hors de la loi commune : EXCEPTION *à la règle. Un auteur modeste est une* EXCEPTION.

— Dr. Moyen de défense qui, sans combattre directement l'action du demandeur et sans en discuter le mérite au fond, tend simplement soit à faire différer l'examen et la solution du procès, soit à critiquer la forme dans laquelle il a été procédé.

— LOC. DIV. *D'exception,* Qui est en dehors du droit commun : *Mesure, Loi, Tribunal* D'EXCEPTION. || *A l'exception de,* Excepté, hormis. || *Faire exception,* Sortir de la règle commune : *Tous les enfants jouent, lui seul* FAIT EXCEPTION. — *Faire une exception,* Excepter quelqu'un ou quelque chose de la règle.

— PROV. **Toute règle a ses exceptions, Il n'y a pas de règle sans exception,** Il n'est pas de principe absolu et applicable à tous les cas. || **L'exception confirme la règle,** Cela même qui est reconnu comme exception constate une règle puisque, sans la règle, point d'exception.

— ANTON. **Règle, principe.**

— ENCYCL. Dr. rom. *L'exception* était un moyen de défense dans la procédure formulaire. Il était fondé sur un fait accessoire, par exemple le dol, destiné à paralyser la demande. Il s'opposait à la défense *ipso jure,* qui consistait à nier la prétention du demandeur.

— Dr. act. Les *exceptions,* dites aussi *fins de non-recevoir,* constituent un des incidents d'une procédure. Le Code de procédure civile énumère cinq catégories d'exceptions : 1° l'exception tirée de l'obligation imposée à l'étranger demandeur, de donner la caution spéciale ordinairement désignée sous le nom de *cautio judicatum solvi* (art. 166 et 167) ; 2° les *renvois* ou les *exceptions déclinatoires* (art. 168 et suiv.), qui tendent à empêcher l'affaire d'être plaidée devant le tribunal actuellement saisi ; 3° les *nullités de procédure* qui rendent irrecevable à poursuivre celle-ci tant qu'elle n'aura pas été régularisée ; 4° les *exceptions dilatoires,* par lesquelles on demande simplement un délai avant de plaider ; 5° l'exception de *communication de pièces,* par laquelle on écarte une demande tant que les pièces qui l'appuient ne vous ont pas été communiquées.

Ainsi comprises, les *exceptions* s'opposent aux *défenses,* qui roulent sur le fond du procès. Cependant, le mot *exception* s'emploie parfois dans un sens large, comme synonyme de *défense.*

EXCEPTIONNEL [*èk-sèp-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Qui a rapport à une exception : *Des lois* EXCEPTIONNELLES. *Une clause* EXCEPTIONNELLE. || Qui fait exception, est hors de l'ordinaire : *Un talent* EXCEPTIONNEL. *Un homme* EXCEPTIONNEL.

— ANTON. **Normal, régulier.**

EXCEPTIONNELLEMENT [*èk-sèp'-si-o-nè-le-man*] adv. Par exception. D'une manière exceptionnelle.

exceptis excipiendis, mots lat. signif. *En exceptant ce qu'il faut excepter.*

excerpta (mot lat. signif. *extraits*). Titre donné à beaucoup d'œuvres dans l'antiquité latine, au moyen âge, ou même dans les temps modernes.

EXCÈS [*èk-sè*] n. m. (lat. *excessus ;* de *excedere,* excéder). Ce qui dépasse une quantité ; différence en plus, d'une quantité sur une autre : *L'*EXCÈS *d'un nombre sur un autre.*

— Ce qui dépasse la mesure : EXCÈS *de travail, de plaisirs.* EXCÈS *de rigueur, de pouvoir, d'indulgence, de colère. Soyez sobre et tempérant : sachez finir où l'*EXCÈS *commence.* (Raspail.) — *Fam.* Repas où l'on dépasse la stricte tempérance : *Amis qui font ensemble un petit* EXCÈS.

— *Aller à l'excès, jusqu'à l'excès,* Outre mesure, à l'extrême : *Ses débordements* ALLÈRENT À L'EXCÈS. (Bossuet.)

— Dr. *Excès de pouvoir,* Acte qui est en dehors ou au delà des attributions légales de celui qui l'accomplit.

— Au plur. Violences, cruautés : *Il prévit à quels* EXCÈS *ils se porteraient.* (Bossuet.) || Débauches, dérèglements : *Elles* [vos passions] *vous punissent toujours des* EXCÈS *qu'elles vous font commettre.* (J.-J. Rousseau.)

— PROV. **L'excès en tout est un défaut,** Il y a en tout des bornes qu'il ne faut pas dépasser.

— SYN. **Excès, excédent.** V. EXCÉDENT.

— ANTON. **Défaut, déficit, manque.**

— ENCYCL. Dr. *Excès de pouvoir.* En matière judiciaire, quand un tribunal prend une décision qui n'est de la compétence d'aucune juridiction, on dit qu'il y a *excès de pouvoir,* et cette irrégularité donne ouverture à un recours en cassation. C'est particulièrement dans le domaine du contentieux administratif que la théorie de *l'excès de pouvoir,* donnant lieu à l'annulation par le Conseil d'Etat des actes administratifs irréguliers, a pris son développement le plus considérable.

A l'heure actuelle, sauf de rares exceptions, tout administré lésé dans son intérêt par un acte administratif entaché de vice de forme, d'incompétence, de détournement de pouvoir, de violation de la loi, peut en obtenir sans frais l'annulation par le Conseil d'Etat. Il lui suffit de rédiger lui-même sa requête sur timbre, et de la déposer dans les deux mois au secrétariat du Conseil ou à la préfecture de son département après l'avoir fait enregistrer en débet. Point n'est besoin du ministère d'avocat. Ainsi, par le moyen du recours pour excès de pouvoir, le Conseil d'Etat exerce un contrôle général sur la régularité du fonctionnement de toute l'administration française.

EXCESSIF [*èk-sè-sif*], **IVE** adj. Qui excède la mesure ordinaire : *Un froid* EXCESSIF. *Une rigueur* EXCESSIVE || Qui pousse les choses à l'excès : *Les femmes sont* EXCESSIVES.

— *Excessif à* (suivi d'un infinitif) [Vx.] :

... Corrigeant partout la nature
Excessive à payer ses soins avec usure.
LA FONTAINE.

— SYN. **Excessif, démesuré, énorme,** etc. V. DÉMESURÉ.

EXCESSIVEMENT [*èk-sè-si-ve-man*] adv. Avec excès, en passant la mesure. (Se prend souvent, à tort, dans le sens de *beaucoup, très, extrêmement;* il doit toujours marquer un *excès* critiquable.)

EXCESSIVETÉ [*èk-sè-si*] n. f. Qualité de ce qui est excessif. (Peu us.)

excidat illa dies !... (*Périsse la mémoire de ce jour*), mots tirés des *Silves* de Stace (5, 2, 88). — Cette parole s'applique aux événements funestes dont on voudrait effacer la mémoire.

EXCIDEUIL, ch.-lieu de cant. de la Dordogne, arrond. et à 30 kil. de Périgueux, sur la Loue, affl. de l'Isle ; 1.610 hab. (*Excideuillais, aises*). Ch. de f. Orléans. Vieilles maisons. Château ruiné, mais encore imposant, des Talleyrand-Périgord (XIVe-XVIe s.). — Le canton a 14 comm., et 8.650 hab.

EXCIPER [*èk'-si-pé*] v. intr. (du lat. *excipere,* tirer de, excepter). En terme de jurisprudence, Tirer de quelque chose une exception, un moyen préjudiciel, une fin de non-recevoir : EXCIPER *de l'autorité de la chose jugée.* || S'appuyer, s'autoriser : EXCIPER *d'une quittance.*

EXCIPIENT [*èk-si-pi-an*], **E** adj. (du lat. *excipiens,* recevant). Pharm. Se dit d'une substance inactive ou peu active par elle-même, à laquelle on incorpore une substance médicamenteuse.

— *Substantiv.* et au masc. : *L'eau, l'alcool, le sucre, l'huile, la glycérine, la vaseline sont les* EXCIPIENTS *les plus usuels.*

EXCIPULACÉES [*èk-si, sé*] n. f. pl. Famille de champignons imparfaits du groupe des sphéropsidées, caractérisés par des périthèces en disque, généralement noirs.

EXCIPULITES [*èk-si, tèss*] n. m. Genre de champignons fossiles qui se rencontrent sur des feuilles de fougères (*pecopteris*) du terrain houiller supérieur de Saint-Etienne (*callipteris*) et du terrain permien d'Autun.

EXCIPULUM [*èk-si, lom'*] n. m. (du lat. *excipere,* recevoir). Organe qui, dans les lichens, reçoit et contient immédiatement la lame proligère et le nucléus.

EXCISE [*èk-siz'*] n. f. (mot angl., altér. du mot ACCISE). Impôt établi en Angleterre sur certains articles de consommation fabriqués à l'intérieur. || Bureau où l'on perçoit cet impôt.

— ENCYCL. La taxe de l'*excise* fut organisée par le Long Parlement, en 1643. Cette taxe d'abord temporaire acquit promptement un caractère permanent. L'excise est, en Angleterre, ce que les contributions indirectes sont en France. D'abord, elle pesa sur tous les objets de consommation les plus usuels : le vin, la bière, le sel, les liqueurs, même le pain et la viande ; mais, peu à peu, notamment depuis 1815, l'excise se restreignit aux spiritueux, à la drêche, au houblon, au savon, au sucre indigène, aux patentes de distillateurs et de détaillants.

EXCISER [*èk-si-zé*] v. tr. (du lat. *excidere,* couper). Chir. Enlever avec un instrument tranchant : EXCISER *une loupe.*

EXCISION [*èk-si*] n. f. (de *exciser*). Chir. Ablation opérée à l'aide d'un instrument tranchant : *Faire l'*EXCISION *d'une verrue.*

EXCITABILITÉ [*èk-si*] n f. (de *excitable*). Faculté qu'ont les corps vivants d'entrer en action, sous l'influence d'une cause stimulante : *L'*EXCITABILITÉ *est la propriété fondamentale des tissus vivants.*

EXCITABLE [*èk-si*] adj. (de *exciter*). Susceptible d'être excité : *Organes* EXCITABLES.

EXCITANT [*èk-si-tan*], **E** adj. Qui excite, stimule l'organisme : *Le café est* EXCITANT.

— *Fig.* Qui excite, stimule, exalte l'âme : *Des paroles* EXCITANTES. || *Fam.* Qui émeut les sens : *Spectacle* EXCITANT.

— Théol. *Grâce excitante,* Qui excite la volonté, sans la déterminer.

— *Substantiv.* et au masc. Substance propre à augmenter l'activité des phénomènes vitaux : *Les* EXCITANTS *agissent sur la neurilité et la contractilité.* (Les excitants, ou stimulants, sont dits généraux lorsqu'ils affectent tous les organes ou fonctions, et locaux lorsque leur action ne s'exerce que sur un ou deux organes. On donne plus particulièrement le nom d'excitants aux agents qui exercent leur action sur le tube digestif : *aromates, épices.*)

EXCITATEUR [*èk-si*], **TRICE** adj. Qui excite : *Causes* EXCITATRICES.

— Substantiv. : *Le goût, qui a pour* EXCITATEURS *l'appétit, la faim et la soif, est la base de plusieurs opérations.* (Brillat-Savarin.) || Personne qui excite, suscite, stimule : *Un* EXCITATEUR *de troubles. Une* EXCITATRICE *de débauche.*

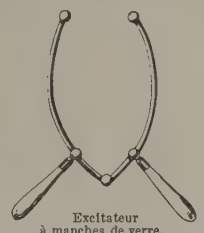
Excitateur à manches de verre.

— Liturg. Celle qui, dans un couvent de femmes, éveille les autres religieuses.

EXCITATEUR [*èk-si*] n. m. Electr. Pièce conductrice munie de manettes isolées, au moyen de laquelle on fait communiquer deux points à un potentiel différent pour en égaliser le niveau par une décharge. || Machine électrique secondaire envoyant du courant dans l'inducteur d'un alternateur. || *Excitateur micrométrique,* Excitateur dont on peut rapprocher les extrémités des deux branches conductrices au moyen d'une vis micrométrique, afin de régler la distance explosive. || *Excitateur universel,* Appareil imaginé par Henley, en 1799, pour produire des étincelles capables de fondre des fils métalliques, des feuilles d'or, d'argent, d'étain, tuer des animaux, enflammer des corps combustibles, etc.

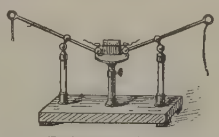
Excitateur universel.

— Méd. Instrument recueillant l'électricité des machines statiques ou à courants induits et l'amenant en un point déterminé du corps. (Il affecte des formes multiples : pointe, boule, plaque, aiguille, balai métallique, sonde. — On ne donne pas le nom d'*excitateurs* aux électrodes amenant les courants continus.)

EXCITATIF [*èk-si*], **IVE** adj. Qui est propre à exciter : *Moyens* EXCITATIFS.

EXCITATION [*èk-si, si-on*] n. f. Action d'exciter l'organisme ; résultat de cette action : *L'*EXCITATION *des sens.*

— *Fig.* Action d'activer les mouvements de l'âme, de l'esprit : *L'*EXCITATION *à la révolte, à la soumission, au travail.* || Résultat de cette action : *L'*EXCITATION *des esprits est au comble. L'*EXCITATION *de l'esprit augmente la sensibilité.* (P.-J. Proudhon.)

— Biol. *Excitation fonctionnelle,* Mise en activité d'une cellule vivante, soit par des agents extérieurs (chaleur, lumière, électricité, agents chimiques), soit par l'arrivée de l'influx nerveux provenant d'un neurone avec lequel la cellule considérée est en connexion. (L'excitation fonctionnelle est accompagnée d'assimilation fonctionnelle. Par conséquent, plus une cellule ou un organe est souvent excité, plus il se développe, au moins dans les parties qui répondent à la nature de l'excitant. Il convient, toutefois, que cette excitation soit rythmée, c'est-à-dire discontinue, car autrement l'accumulation des déchets de fonctionnement dans la cellule ou l'organe entraînerait leur dégénérescence. C'est à l'excitation fonctionnelle que W. Roux attribue le rôle essentiel dans la différenciation histologique, la structure et les fonctions des organes et, par suite, dans la formation des espèces.)

— Dr. Délit consistant à pousser quelqu'un à faire quelque chose de nuisible à lui-même ou à la société. V. MINEUR.

— Physiol. *Excitation latente,* Espace de temps très court qui s'écoule entre le moment où un muscle reçoit une excitation naturelle (influx nerveux) ou artificielle (électricité) et celui où il commence à se contracter.

— Physiq. Production d'un flux magnétique dans une machine ou appareil électrique. || *Excitation de l'arc voltaïque,* Action de faire jaillir l'arc voltaïque entre deux électrodes voisines.

— Radiotechn. *Excitation des antennes,* Procédé employé pour provoquer l'ébranlement d'une antenne radiotélégraphique d'émission.

— ENCYCL. Phys. L'*excitation* est produite par la circulation d'un courant électrique dans des bobines, dites inductrices, entourant la masse de fer dans laquelle il s'agit de produire le flux magnétique. Une machine électrique est dite : *à excitation séparée* ou *indépendante,* lorsque l'enroulement inducteur est alimenté par une source indépendante de la machine ; *à excitation en série,* lorsque l'enroulement est parcouru par le courant produit par la machine ; *à excitation en dérivation,* ou *shunt,* lorsque l'enroulement est parcouru par une partie seulement du courant produit par la machine ; *à excitation composée,* ou *compound,* lorsque l'excitation est assurée par deux enroulements dont l'un est parcouru par le courant de la machine et l'autre par une partie seulement de ce courant ou par une source indépendante.

— Radiotechn. L'*excitation d'une antenne* est *directe* lorsque l'étincelle éclate directement dans l'antenne qu'elle excite ; *indirecte,* si elle est obtenue par induction (système Tesla ou Oudin) ; l'excitation *par choc* s'obtient par la production d'une série d'étincelles très courtes (étincelles éteintes, fractionnées), au lieu d'une étincelle unique ; ces étincelles donnent naissance à des oscillations libres dans un circuit primaire très amorti. La durée du courant d'excitation est minime, comparée à celle du courant excité résultant.

EXCITATOIRE [*èk-si*] adj. Chancell. rom. Qui excite à faire quelque chose : *Des lettres* EXCITATOIRES *arrivèrent de Rome.*

EXCITATRICE [*èk-si*] n. f. Nom donné à une machine fournissant le courant envoyé dans les électro-aimants d'une machine dynamo-électrique (dynamo à courant continu ou alternateur) pour produire le champ magnétique de cette machine. (Le type de l'excitatrice varie avec les circonstances ; quelquefois, elle fait corps avec la machine principale [machine auto-excitatrice de Gramme] ; d'autres fois, elle est séparée et consiste en une dynamo de petite dimension.)

EXCITEMENT [*èk-si, man*] n. m. Physiol. Réveil, reprise des fonctions d'un organe et en particulier de l'activité cérébrale après une période de repos.

EXCITER [*èk-si-té*] v. tr. (du lat. *excitare,* proprem. faire sortir d'un état, d'un lieu). Mettre en action, provoquer, faire naître (au point de vue physique, matériel) : EXCITER *les larmes.* EXCITER *le rire.* EXCITER *la soif, la faim.* EXCITER *le tumulte, le désordre.* EXCITER *la tempête ;* et au fig. : *Ces paroles* EXCITÈRENT *une véritable tempête.* || Activer l'action de : *Le café* EXCITE *le système nerveux.*

— Mettre en action, provoquer, faire naître (au point de vue moral, intellectuel) : EXCITER *l'admiration, la crainte, la joie, l'indignation.* EXCITER *des amis à la vertu, à l'indulgence, à la pitié, au travail. Tout m'*EXCITE *à m'adonner à la poésie.* || Activer l'action de, stimuler : *L'intempérance* EXCITE *les passions. La nouveauté* EXCITE *l'esprit. Le succès* EXCITE *le talent.* EXCITER *le courage des soldats.* || Irriter : EXCITER *une personne contre une autre.* EXCITER *un animal.* || *Fam.* Emouvoir les sens.

— ***S'exciter,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'animer, s'encourager soi-même.

— Avec réciprocité, S'animer, se stimuler l'un l'autre.

— Au sens passif, Etre activé : *On ne pense point que nos volontés* S'EXCITENT *en nous en conséquence de nos dispositions intérieures.* (Malebranche.) ; et au fig. : *Quelle effroyable tempête* S'EST EXCITÉE *de nos jours, touchant la grâce.* (Bossuet.)

— SYN. **Exciter, aiguillonner, animer.** V. AIGUILLONNER.

— ANTON. **Amortir, apaiser, assoupir, calmer, éteindre, retenir.** — **Empêcher, comprimer, détourner, étouffer, prévenir, réprimer.**

EXCITEUR [*èk-si*], **EUSE** n. et adj. *Fam.* Qui excite.

EXCITO-MOTEUR, TRICE adj. Physiol. Qui produit l'excitation motrice des muscles, ou qui se rapporte à cette excitation motrice : *Nerfs* EXCITO-MOTEURS.

EXCITO-SÉCRÉTOIRE adj. Se dit des nerfs qui excitent les sécrétions glandulaires.

EXCLAMATIF [*èkss*], **IVE** adj. (de *s'exclamer*). Qui marque l'exclamation : *Point* EXCLAMATIF. *Phrase* EXCLAMATIVE.

EXCLAMATION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *exclamatio*). Cri subit de douleur, de surprise, d'indignation, d'admiration, etc. : *Pousser une* EXCLAMATION *de joie.*

— *Point d'exclamation,* Point figuré ainsi (!) et qu'on place après une exclamation : *Hélas !*

— ENCYCL. Littér. L'*exclamation* est une figure de rhétorique par laquelle l'orateur ou le poète, cédant à un vif mouvement de surprise, d'admiration, de crainte, de joie, de fureur, etc., traduit brusquement sa pensée. Ainsi, Racine met cette exclamation dans la bouche d'Andromaque (acte III) :

O cendres d'un époux! ô Troyens! ô mon père!
O mon fils, que tes jours coûtent cher à ta mère!

Et Bossuet, en parlant de la mort de la duchesse d'Orléans : « O vanité! ô néant! ô mortels ignorants de leur destinée! » — Sous le nom grec d'*épiphonème,* les rhéteurs ont distingué une exclamation qui renferme une maxime ou une réflexion exprimée d'une manière vive et précise, et qui est comme la conclusion naturelle d'un récit ou d'un raisonnement. Ainsi, Virgile, après avoir dépeint tout ce que la colère suggéra à Junon contre Enée, s'écrie : « *Tantæne animis cœlestibus iræ!* Tant de ressentiment peut-il entrer dans l'âme des dieux! » Le fameux vers du *Lutrin,* qui en est l'imitation :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots!

est, lui aussi, par conséquent, un épiphonème.

EXCLAMATIVEMENT [*èkss, man*] adv. D'une manière exclamative. || A la façon d'une exclamation : *Substantif pris* EXCLAMATIVEMENT.

EXCLAMER (S') [*èkss, mé*] v. pr. (lat. *exclamare ;* de *ex,* hors de, et *clamare,* crier). S'écrier, pousser des cris de joie, de douleur, etc. ; plus particulièrem., d'admiration : *Le roi avait affaire à un homme qui savait répondre,* S'EXCLAMER, *admirer.* (Saint-Simon.) [Ce n'est que par assimilation avec *s'écrier,* que l'anc. verbe intransitif EXCLAMER est devenu *s'exclamer.*]

EXCLURE [*èkss*] v. tr. (lat. *excludere ;* du préfixe *ex,* et de *claudere,* fermer. — Se conjugue comme *conclure.*) Mettre dehors, retrancher, écarter, repousser : EXCLURE *un indigne.* EXCLURE *un candidat. Il* [l'empereur Julien] EXCLUT *les chrétiens non seulement des honneurs, mais des études.* (Bossuet.)

— *Fig.* Rejeter ; repousser comme incompatible : *La prudence* EXCLUT *la témérité, mais non le courage. La dissimulation* EXCLUT *l'amitié. Ne pouvant concevoir le rapport de deux vérités opposées, ils s'attachent à l'une et* EXCLUENT *l'autre.* (Pascal.)

— *Exclure de,* Empêcher de : *Je ne prétends pas vous* EXCLURE *d'écrire pour vos affaires.* (Bossuet.) [Vx.]

— ***Exclu, e,*** part. pass. du verbe *Exclure* (au propre et au fig.) [Jusqu'au XVIIIe siècle, on a dit aussi EXCLUS, E.]

— ***S'exclure,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se retirer volontairement.

— Avec réciprocité, S'écarter, se repousser mutuellement : *Prétendants qui ne cherchent qu'à* S'EXCLURE ; et *au fig.* Se rejeter, se repousser comme incompatibles : *La critique et l'esthétique ne* S'EXCLUENT *pas.* (Renan.) *Gentilhomme et instruit, ces deux qualités semblent* S'EXCLURE. (Taine.)

— ANTON. **Comprendre, comporter, contenir, embrasser, inclure, renfermer.** — **Admettre, recevoir.**

EXCLUSIF [*èkss*], **IVE** adj. (de *exclure*). Qui exclut une autre chose comme incompatible : *Droit* EXCLUSIF *de tout autre droit.* || Qui appartient par privilège spécial : *Un profit, un droit* EXCLUSIF. *La gourmandise est l'apanage* EXCLUSIF *de l'homme.* (Brillat-Savarin.) *Les monuments originaux de notre histoire ont été jusqu'ici le patrimoine* EXCLUSIF *des savants.* (A. Thierry.)

— Qui jouit de privilèges spéciaux : *Une compagnie*

EXCLUSIVE *y exerçait ses droits.* (Raynal.) || Qui exclut tout partage : *L'amour est* EXCLUSIF *par essence.* || Qui s'attache à une seule chose, repousse, exclut tout ce qui est contraire à ses goûts ou à ses opinions : *Esprit, Caractère, Patriotisme* EXCLUSIF. *C'est un homme* EXCLUSIF *dans ses idées.*

— Comm. *Article exclusif,* Spécialité de la maison, qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

— Polit. *Voix exclusive,* Pouvoir d'exclure d'avance certains candidats présentés à une élection : *Il y a eu des souverains qui ont eu* VOIX EXCLUSIVE *dans l'élection des papes.*

— *Substantiv.* et au masc. Comm. Nom donné au régime commercial autrefois en vigueur dans les possessions françaises.

— ENCYCL. Comm. Le commerce avec les colonies ne fut jamais libre sous l'ancien régime. A l'origine, il faisait l'objet d'un monopole conféré à des compagnies privilégiées, et qui, plus tard, fut supprimé ou limité : le commerce avec les colonies devint, dès lors, accessible à tous les Français, mais resta interdit aux étrangers. — Toutefois, à la fin de l'ancienne monarchie, les navires étrangers furent autorisés à fréquenter certains ports des Antilles, à y introduire certaines denrées indispensables à l'alimentation des habitants, à en exporter les sirops et tafias. Ce régime, dit de l'*exclusif mitigé,* fut consacré par l'arrêt du 30 août 1784.

EXCLUSION [*èkss*] n. f. Action d'exclure : *Proposer l'*EXCLUSION *d'un candidat. Croyant que l'aveu de l'une* [vérité] *enferme l'*EXCLUSION *de l'autre.* (Pascal.)

— *A l'exclusion de,* En excluant, à l'exception de : *Il hérita,* À L'EXCLUSION DES *autres.*

— *Fig.* Action d'exclure comme incompatible.

— Chirurg. Opération chirurgicale par laquelle on dérive le courant des matériaux digestifs de façon à laisser en dehors du trajet un organe, qui cependant demeure en place.

— Dr. Interdiction de l'exercice d'un droit : *L'*EXCLUSION *de la tutelle frappe les condamnés à une peine afflictive ou infamante.*

— Mathém. *Méthode d'exclusion.* Syn. de MÉTHODE D'ÉLIMINATION. (Peu us.)

— Milit. *Exclusion du service militaire.* V. *Encycl.*

— Phys. *Principe d'exclusion.* V. *Supplément.*

— ENCYCL. Milit. Sont exclus de l'armée, mais mis, d'une part, pour le temps de service actif et, d'autre part, en cas de mobilisation, à la disposition des départements de la guerre et des colonies, conformément à la loi du 1er avril 1923 sur le recrutement de l'armée : 1° les individus condamnés à une peine criminelle ; 2° ceux qui, ont été condamnés à une peine correctionnelle de deux ans de prison et au-dessus, avec interdiction de tout ou partie de l'exercice de leurs droits civiques, civils ou de famille ; 3° les relégués collectifs ou individuels ; 4° les individus condamnés à l'étranger pour un crime ou délit puni par la loi pénale française d'une peine criminelle ou de deux années au moins d'emprisonnement ; 5° les individus condamnés à trois mois d'emprisonnement au moins pour provocation à l'insoumission et à la désertion ; 6° les individus qui ont été l'objet de deux ou plusieurs condamnations, dont la durée totale est de trois mois au moins, pour diffamation ou injure envers les armées ou pour provocation de militaires à la désobéissance.

Certains individus, sans être qualifiés d'*exclus,* sont, de par l'art. 5 de la même loi, incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, sauf décision contraire du ministre de la guerre, après enquête sur leur conduite depuis leur sortie de prison. Ce sont : 1° les individus reconnus coupables de crimes et condamnés seulement à l'emprisonnement par application de l'art. 463 du Code pénal ; 2° ceux qui ont été condamnés correctionnellement à six mois d'emprisonnement au moins pour coups, blessures et violences contre les enfants ; 3° ceux qui ont été condamnés en correctionnelle à un mois d'emprisonnement pour outrage public à la pudeur, délit de vol, escroquerie, abus de confiance, attentat aux mœurs ; 4° ceux qui ont été condamnés pour avoir fait le métier de souteneur ; 5° ceux qui ont été l'objet de deux ou plusieurs condamnations d'au moins trois mois pour le délit de filouterie d'aliments. Il n'est tenu compte des condamnations prononcées à l'étranger qu'après constatation, par le tribunal correctionnel du domicile du condamné, de la régularité et de la légalité de ces condamnations.

Les hommes détenus au moment de l'appel de leur classe ne sont incorporés qu'après l'expiration de leur peine, mais pour la durée totale du service prescrit par la loi. Enfin, les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux condamnés pour des faits politiques ou connexes à des faits politiques.

EXCLUSIVEMENT [*èkss, man*] adv. En excluant ; uniquement : EXCLUSIVEMENT *à toute autre chose. S'occuper* EXCLUSIVEMENT *de ses propres affaires.* || En exceptant, non compris : *Lisez depuis le chapitre premier jusqu'au vingtième* EXCLUSIVEMENT.

— ANTON. Inclusivement.

EXCLUSIVISME [*èkss, vissm'*] n. m. Esprit d'exclusion.

EXCLUSIVISTE [*èkss, visst'*] n. Qui est exclusif par système, de parti pris.

— Adjectiv. : *Historien* EXCLUSIVISTE. (Peu us.)

EXCLUSIVITÉ [*èkss*] n. f. Qualité de ce qui est exclusif. || Propriété exclusive : *Avoir l'*EXCLUSIVITÉ *d'une vente, d'un spectacle.*

EXCOGITATION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *excogitatio ;* du préfixe *ex,* et de *cogitare,* penser). Effort de réflexion. (Peu us.)

ex commodo, mots lat. signif. *A loisir ; à son aise.*

EXCOMMUNICATION [*èkss-ko-mu, si-on*] n. f. (de *excommunier*). Dr. can. Censure ecclésiastique qui retranche de la communion de l'Eglise : *Lancer, Fulminer une* EXCOMMUNICATION.

— ENCYCL. Théol. juive. *L'excommunication,* d'après la doctrine rabbinique, comporte plusieurs degrés. Le premier, *nesifa,* correspond à ce que nous appelons la censure ; le second se nomme *niddoui* (étymologiquement : *écarter*). C'est l'excommunication mineure. Si le coupable ne s'amende pas, le *niddoui* se change en *hérém* (retranchement). Celui qui avait encouru le *niddoui* ne pouvait avoir de relations qu'avec les membres de sa famille et de sa domesticité ; il devait se conformer à toutes les règles de deuil. Ayant encouru le *hérém,* il ne devait avoir de rapport avec aucun de ses coreligionnaires. Une autre forme d'excommunication est désignée par le terme de *schamtha.* L'étymologie n'en est pas certaine : de *shamann* (détruire), ou de *scham mitah* (là est la mort). L'excommunication relève aussi bien de la tradition rabbanite que de la tradition caraïte. Le grand réformateur Mendelsohn éleva, au XVIIIe siècle, une protestation contre tout droit d'exclusion communautaire. Cependant, en Orient, les rabbins l'appliquèrent jusqu'à une époque très rapprochée de nous. C'est ainsi qu'en 1854 ils prononcèrent l'anathème contre les écoles juives que les israélites français y avaient fondées. Toute forme d'excommunication fut interdite aux Juifs de Russie, sous le règne de Pierre III. Le plus illustre des israélites excommuniés est, comme on le sait, Spinoza.

— Théol. cathol. Il y a deux sortes d'excommunication. L'*excommunication* majeure prive celui qui l'a encourue des sacrements, des prières publiques de l'Eglise, des bénéfices et des charges ecclésiastiques, enfin de la sépulture en terre bénite. Il est défendu d'avoir des rapports avec les excommuniés *dénoncés,* c'est-à-dire ceux dont les noms ont été publiés solennellement. L'*excommunication mineure* prive seulement du droit de recevoir les sacrements et d'être pourvu de quelque bénéfice.

On distingue encore l'excommunication *latæ sententiæ* et l'excommunication *ferendæ sententiæ.* La première est encourue par le seul fait d'avoir commis telle ou telle faute désignée par les canons. La seconde n'a son effet qu'après la sentence rendue contre le coupable. Destinée à sauvegarder la communauté chrétienne par le retranchement d'un membre scandaleux, l'excommunication a aussi pour but de corriger le coupable : elle n'est donc pas définitive, et le pécheur repentant peut toujours être absous.

— Hist. Les souverains français dont les noms suivent ont été excommuniés : Robert (998), pour avoir épousé Berthe de Blois, mère de sa filleule ; Philippe Ier (1094), pour avoir enlevé et épousé Bertrade d'Anjou ; Louis VII (1140), pour n'avoir pas reconnu l'élection à l'archevêché de Bourges de P. de La Châtre ; Philippe Auguste (1200), pour avoir répudié Ingeburge et épousé Agnès de Méranie ; Philippe le Bel (1303), à la suite de ses démêlés avec la papauté ; Louis XII (1512), après ses victoires en Italie ; Henri III (1588), après l'assassinat de Louis II de Lorraine, cardinal de Guise ; Henri IV (1585), pour son abjuration ; Napoléon Ier (1809), pour s'être approprié les Etats du pape.

— Théol. protest. L'*excommunication* est une mesure disciplinaire qui est encore en usage dans les Eglises réformées où le dogme calviniste est en vigueur. Elle a pour but non seulement d'inviter le coupable à la repentance, mais aussi de dégager l'Eglise d'une solidarité compromettante. Elle a ses conséquences non dans l'ordre civil, mais dans l'ordre religieux (exclusion de la cène, devoir de remettre aux parrain et marraine l'éducation religieuse des enfants, privation de la bénédiction nuptiale).

Excommunication de Robert le Pieux (L'), tableau de Jean-Paul Laurens (1875 ; musées nationaux). Robert de France, après avoir tenu sur les fonts baptismaux un enfant de Berthe, veuve du comte de Blois, épousa cette comtesse malgré la parenté religieuse qu'il avait ainsi contractée avec elle. De ce chef, il fut excommunié. J.-P. Laurens a retracé vigoureusement cette scène. La sentence vient d'être prononcée et le légat du pape s'éloigne. Les deux époux demeurent frappés de stupeur, seuls en face d'un cierge renversé qui fume longuement. Composition d'un grand effet dramatique. (V. planche *Beaux-Arts LVI.*)

EXCOMMUNIER [*èkss-ko-mu-ni-é*] v. tr. (lat. *excommunicare ;* du préfixe *ex,* hors de, et de *communicare,* communiquer. — Se conjugue comme *prier.*) Dr. can. Retrancher de la communion de l'Eglise : *Si quelqu'un se révolte contre l'Eglise et qu'il la scandalise par ses crimes ou par ses erreurs, on doit, en l'*EXCOMMUNIANT, *le retrancher du corps de l'Eglise en général.* (Bossuet.)

— *Par extens.* Rejeter, mettre dehors : *L'homme de parti* EXCOMMUNIERAIT *volontiers les trois quarts d'une nation pour l'épurer.* (De Ségur.)

— ***Excommunié, e,*** part. pass. du verbe *Excommunier.*

— Substantiv. : *Il n'était pas permis aux* EXCOMMUNIÉS *d'entrer dans les églises.* || *Par extens.* Personne sans foi, sans religion. || *Fam.* Personne mal habillée ou de mauvaise mine : *Etre fait comme un* EXCOMMUNIÉ.

— ***S'excommunier,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se retrancher soi-même de la communion des fidèles ou de la pratique des sacrements.

— Avec réciprocité, Se frapper l'un l'autre d'excommunication : *On a vu des papes et des antipapes* S'EXCOMMUNIER *mutuellement.*

EXCOMPTE, ESCOMPTER, anciennes orthographes de ESCOMPTE, ESCOMPTER.

ex consensu, loc. lat. signif. *Du consentement,* c'est-à-dire avec l'assentiment de la personne à qui l'on s'adresse ou de qui l'on parle.

EXCORIATION [*èkss, si-on*] n. f. (de *excorier*). Chir. Ecorchure, plaie légère de la peau.

— ENCYCL. Une *excoriation* légère se répare aisément par cicatrisation spontanée. Il ne faut cependant jamais oublier que la moindre excoriation peut être la porte d'entrée d'une infection microbienne (suppuration, lymphangite, abcès) ; elle doit être lavée et pansée avec des substances antiseptiques, ou au moins aseptiques (eau bouillie). Le mieux est de toucher la plaie à la teinture d'iode. Les papiers et taffetas gommés ou enduits de substances agglutinantes sont très loin, en général, de présenter à cet égard la sécurité nécessaire.

EXCORIER [*èkss, ri-é*] v. tr. (lat. *excoriare ;* du préfixe *ex,* et de *corium,* cuir. — Se conjugue comme *prier.*) Chir. Ecorcher superficiellement : *Coup qui a* EXCORIÉ *la peau.*

— ***S'excorier,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se faire à soi-même une écorchure légère.

— Au sens passif, Etre excorié.

EXCORPORATION [*èkss, si-on*] n. f. (du préfixe privat. *ex,* et de *corporation*). Acte par lequel un évêque déclare qu'un prêtre ne fait plus partie de son diocèse.

EXCORTICATION [*èkss, si-on*] n. f. (de *excortiquer*). Syn. peu us. de DÉCORTICATION.

EXCORTIQUER [*èkss-kor-ti-ké*] v. tr. (du lat. *ex,* hors de, et *cortex, icis,* écorce). Enlever l'écorce d'un arbre, les enveloppes dures d'une graine : EXCORTIQUER *un chêne ;* EXCORTIQUER *du riz.* (Syn. DÉCORTIQUER.)

EXCRÉMENT [*èkss, man*] n. m. (lat. *excrementum ;* de *excretum,* supin de *excernere,* séparer). Matière excrétée du corps de l'homme ou des animaux, par l'effet d'une évacuation naturelle : *Les matières fécales, l'urine, la sueur sont des* EXCRÉMENTS.

— *Fig.* Rebut, objet vil : EXCRÉMENT *de la nature.*

Va-t'en, chétif insecte, *excrément* de la terre.
LA FONTAINE.

Mais toi, pauvre homme, *excrément* de collège.
VOLTAIRE.

EXCRÉMENTATION [*èkss, man, si-on*] n. f. Méd. Action d'évacuer les excréments : EXCRÉMENTATION *laborieuse.*

EXCRÉMENTEUX [*èkss, man-teû*], **EUSE** adj. Méd. Qui contient un excrément.

EXCRÉMENTIEL [*èkss, man-si-èl*], **ELLE, EXCRÉMENTITIEL** [*èkss, man-ti-si-èl*], **ELLE** adj. Qui tient, est de la nature des excréments : *Sécrétion* EXCRÉMENTIELLE. *Matières* EXCRÉMENTIELLES.

EXCRÉMENTO-RÉCRÉMENTITIEL [*èkss, man-to, manti-si-èl*], **ELLE** adj. Se dit des humeurs ou des liquides organiques en partie résorbés et en partie rejetés, comme la bile.

EXCRESCENCE [*èkss-kré-sanss'*] n. f. V. EXCROISSANCE.

EXCRETA [*èkss-kré-ta*] n. m. pl. (mot lat. ; de *excretus* part. pass. de *excernere,* trier, séparer). Physiol. Substances de déchet, rejetées hors de l'organisme.

— ENCYCL. Les *excreta* ne sont pas seulement représentés par l'acide carbonique expiré, l'urine, les matières fécales, la sueur, la matière sébacée ; toute glande qui possède un canal excréteur produit des excreta ; telles sont les glandes muqueuses nasales, pharyngiennes et bronchiques, les glandes salivaires, gastriques, intestinales, vaginales, urétrales, lacrymales, mammaires, le foie et le pancréas, car leurs produits sont rejetés soit directement, soit indirectement au dehors, et bien qu'une partie de ces produits puisse être résorbée (ferments), le reste constitue des déchets de fonctionnement qui doivent finalement être éliminés, sous une forme ou sous une autre.

EXCRÉTER [*èkss*] v. tr. (de *excretum,* supin de *excernere,* trier, séparer). Physiol. Evacuer par excrétion.

EXCRÉTEUR [*èkss*], **TRICE** adj. Physiol. Qui sert aux excrétions : *Organes* EXCRÉTEURS. || *Conduit excréteur,* Conduit par lequel une glande déverse le liquide qu'elle a excrété.

— Bot. *Poils excréteurs des plantes,* Poils terminés par une extrémité glanduleuse, visqueuse, pouvant être brûlante, comme dans l'ortie et certaines labiées.

EXCRÉTINE [*èkss*] n. f. Composé de formule $C^{20}H^{38}O$, fondant à 95°, retiré des excréments de l'homme et des animaux.

EXCRÉTION [*èkss-kré-si-on*] n. f. (lat. *excretio*). Physiol. Opération par laquelle les produits élaborés par une glande sont rejetés hors de cette glande. || La substance rejetée : *L'urine, la sueur sont des* EXCRÉTIONS.

— Bot. V. SÉCRÉTION.

— ENCYCL. Physiol. Il ne faut pas confondre l'*excrétion* avec les excreta qui sont les produits rejetés hors de l'organisme. Le phénomène de l'excrétion est limité à la glande elle-même, dont les cellules élaborent des substances qui, lorsqu'elles sont produites en quantité suffisante, ou bien transsudent à travers la paroi ou bien rompent cette paroi et tombent dans le canal excréteur. Là, elles s'accumulent et, poussées par la *vis a tergo* ou quelquefois par la contraction des muscles lisses du canal, sont expulsées soit dans une cavité naturelle du corps (glandes digestives), soit à l'extérieur (glandes sudoripares, glandes sébacées, etc.). Excrétion est donc synonyme de sécrétion externe, par opposition à la sécrétion interne dont les produits sont résorbés et tombent dans la circulation générale.

EXCRÉTOIRE [*èkss*] adj. Physiol. Syn. de EXCRÉTEUR.

EXCROISSANCE [*èkss-kroi-sanss*] n. f. Tumeur qui vient sur quelques parties du corps de l'animal, comme les *verrues,* les *polypes,* les *loupes.*

— Bot. Développement parasite dans quelque partie d'une plante. (Les excroissances proviennent, le plus souvent, de lésions ou d'amputations des végétaux ; en général elles sont nuisibles, et peuvent être réduites ou supprimées. Dans certains cas, cependant (V. BROUSSINS), elles augmentent la valeur de l'arbre et l'on peut chercher à les provoquer artificiellement.)

EXCRU [*èkss-kru*], **E** adj. Sylvic. Se dit d'un arbre isolé, qui croît hors des forêts, mais sur un sol qui en dépend.

EXCRUCIER [*èkss, si-é*] v. tr. (lat. *excruciare.* — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous excruciions. Que vous excruciiez*). Tourmenter cruellement (au propre et au fig.). [Peu us.]

EXCUBITEUR n. m. (du lat. *excubitor,* veilleur). Soldat de la garde des empereurs de Byzance.

— ENCYCL. Les *excubiteurs* auraient été créés vers la fin du Ve siècle pour remplacer les troupes de parade qui étaient devenues les *scholaires* et les *domestiques.* Leur chef, appelé au VIe siècle *comte des excubiteurs,* au Xe siècle *domestique des excubiteurs,* prenait rang parmi les stratèges des grandes provinces, avant le préfet de la ville.

EXCURRENT [*èkss-ku-ran*], **E** adj. (du lat. *excurrere,* courir hors de). Se dit des tiges et des troncs continus jusqu'au sommet, comme chez les pins.

EXCURSION [*èkss*] n. f. (lat. *excursio ;* de *ex,* hors de, et *currere,* courir). Course, voyage, tournée : EXCURSION *en Italie, à la campagne, dans la montagne. Faire une* EXCURSION *scientifique.* || Quelquef. Irruption à main armée en pays étranger ennemi : *Après mainte* EXCURSION *sur leur territoire.*

— *Fig.* Digression : *Faire une* EXCURSION *hors du sujet traité.*

— Astron. Marche apparente d'une planète qui s'éloigne de l'équateur. || *Cercles d'excursion,* Cercles parallèles à

Ezéchiel, par Michel-Ange.

L'Enlèvement d'Europe, par P. Véronèse.

Les Quatre Évangélistes, par Jordaens.

L'Impératrice Eugénie et ses dames d'honneur, par Winterhalter.

La Bataille d'Eylau, par Gros.

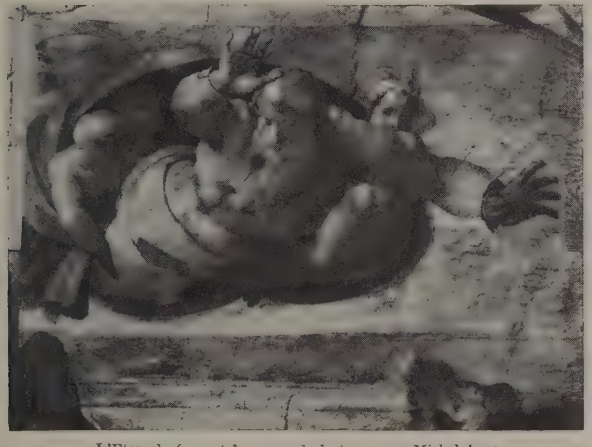

L'Eternel séparant les eaux de la terre, par Michel-Ange.

Réunion des États Généraux à Versailles, par Couder.

Les Exilés de Tibère, par Barrias.

L'Etang, par Daubigny.

(Photos *Braqi, Anderson, Giraudon, Archives photographiques, Neurdein, Lévy frères.*)

La Tentation d'Eve, tapisserie, d'après Van Orley.

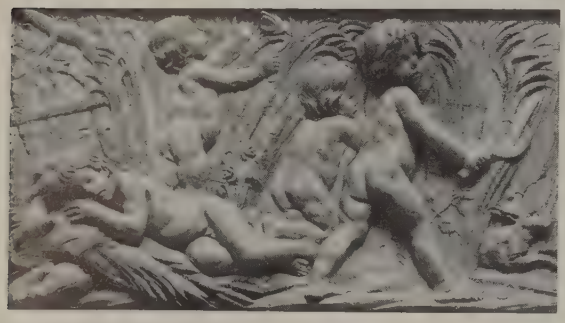

L'Eté, par Bouchardon.

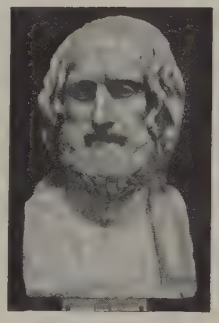

Euripide (antique).

La Vision d'Ezechiel, par Raphaël.

L'Exode, prise de Saint-Quentin, par Tattegrain.

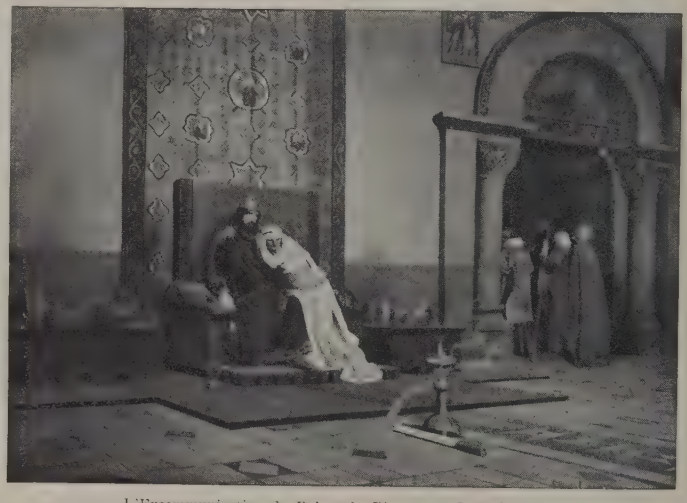

L'Excommunication de Robert le Pieux, par J.-P. Laurens.

L'Eté,
par Claude Monet.

Une exécution à Tanger,
par H. Regnault.

Le Coup de l'étrier,
par Meissonier.

(Photos *Giraudon, Alinari, Brogi, Freuler, Braun, Neurdein.*)

l'équateur, qui limitent les excursions des planètes au N. et au S. de ce grand cercle : *Les* CERCLES D'EXCURSION *de la terre s'appellent tropiques.*

— Philol. Syn. de EXCURSUS.

— ANTON. **Incursion.**

EXCURSIONNISME [*èkss, si-o-nissm'*] n. m. Passion des excursions.

EXCURSIONNISTE [*èkss, si-o-nisst'*] n. et adj. Se dit de qui fait une excursion (ou de plaisir ou scientifique).

EXCURSUS [*èkss-kur-suss*] n. m. (mot lat. ; de *excurrere*, courir au dehors). Dissertation en forme de digression, à l'occasion d'un passage d'un auteur ancien.

EXCURVÉ [*èkss-kur*], **E** adj. Courbé de dedans en dehors.

EXCUSABILITÉ [*èkss*] n. f. Caractère de ce qui est excusable.

EXCUSABLE [*èkss*] adj. Qui peut être excusé, qui mérite l'indulgence : *Criminel* EXCUSABLE. *Faute* EXCUSABLE.

— Dr. *Crime* ou *délit excusable*, Crime ou délit dont l'auteur bénéficie d'une excuse légale.

EXCUSABLEMENT [*èkss, man*] adv. D'une manière excusable : *Qui est infidèle à soi-même l'est* EXCUSABLEMENT *à son maître.* (Montaigne.) [Peu us.]

EXCUSATION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *excusatio*). Dr. Motif légal invoqué pour être dispensé d'une charge imposée par la loi. (Peu us.)

EXCUSE [*èkss*] n. f. (de *excuser*). Raison alléguée pour se disculper ou pour disculper quelqu'un ; circonstance propre à disculper : *Fournir une* EXCUSE. *Mauvaise* EXCUSE. EXCUSE *valable.* || Prétexte : *Je lui sers d'*EXCUSE *pour ne plus voir ses amies.* (Mme de Sévigné.)

— *Faire excuse*, Demander pardon, par politesse : *Je lui* FIS EXCUSE *d'avoir mal pris son sentiment.* (Pascal.) || S'emploie aussi pour contredire poliment, s'en excuser : *Je vous* FAIS EXCUSE, *il n'a pas dit cela.* — *Faites excuse*, Excusez l'impolitesse, la contradiction. || Fam. *Demander excuse*, Demander pardon.

— Fausse épée dont la lame n'est pas de fer, mais de baleine.

— Au plur. Témoignage de regret d'avoir offensé quelqu'un : *Faire des* EXCUSES. *Exiger des* EXCUSES. *De plates* EXCUSES. || Simple terme de politesse, pour engager à l'indulgence, quand on a manqué à quelque petit devoir : *J'ai fait mes* EXCUSES *à* Mme *de Coulanges.* (Mme de Sévigné.) *Je vous fais mes* EXCUSES. *de vous écrire sur un tel papier.* || *Recevoir les excuses*, Se déclarer satisfait.

— Dr. Cause de dispense de certaines charges : tutelle (C. civ., art. 427 et suiv.), service du jury (C. instr. crim., art. 397), obligation de témoigner en justice (C. instr. crim., art 81), etc.

— Dr. pén. *Excuses légales*, Circonstances qui, sans effacer l'infraction, ni même la culpabilité de l'agent, ont, par la volonté de la loi, l'effet d'atténuer la peine (*excuses atténuantes*) ou même d'en exempter le coupable (*excuses absolutoires*).

EXCUSER [*èkss, zé*] v. tr. (du lat. *excusare*, mettre hors de cause). Disculper quelqu'un d'une faute ; atténuer la faute : EXCUSER *un coupable. Ne viens point m'*EXCUSER *l'action de cette infidèle.* (Molière.) || Admettre les raisons que quelqu'un allègue pour se disculper :

Je vous *excusai* fort sur votre intention.
MOLIÈRE.

*Vous m'*EXCUSEREZ *sur l'humaine faiblesse.* (Molière.) || Pardonner, tolérer : EXCUSER *une faute, un oubli, une erreur.* || Accepter les motifs allégués : *Je vous* EXCUSE. EXCUSEZ-*moi de ne pas aller dîner chez vous.* || Servir d'excuse (avec un nom de chose pour sujet) : *Cette lettre, Cette circonstance m'*EXCUSE. *Rien ne vous peut* EXCUSER.

— ALLUS. LITTÉR. :

Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le grec,

vers de Molière, dans *les Femmes savantes*. V. GREC.

— LOC. FAM. *Excusez du peu !* Exprime comiquement qu'une chose paraît exorbitante.

— *Absolum.* Être indulgent :

...Va, vient, fait les honneurs, la priant d'*excuser*...
LA FONTAINE.

— Dr. Reconnaître digne d'excuse : *La loi* EXCUSE *l'homicide commis en repoussant pendant le jour l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances.*

— ***S'excuser***, v. pr. Au sens réfléchi, Donner des raisons pour se disculper : *Chercher à* S'EXCUSER. || Donner des raisons pour se dispenser de : S'EXCUSER *d'aller à la campagne. Lorsque Mendose le voulut mener chez elle, il trouvait toujours quelque prétexte pour s'en* EXCUSER. (Le Sage.) || Faire agréer des excuses. || *S'excuser sur*, Rejeter la faute sur : S'EXCUSER SUR *quelqu'un.* S'EXCUSER SUR *sa mauvaise santé.*

— PROV. **Qui s'excuse s'accuse**, Chercher à se justifier avant d'être accusé, c'est se reconnaître coupable.

— Avec réciprocité, Se donner l'un à l'autre des raisons pour se disculper.

— Au sens passif, Être excusé, toléré :

Une telle action ne saurait *s'excuser.*
MOLIÈRE.

— ANTON. **Accuser, aggraver, charger, inculper, reprocher.**

EXCUSEUR [*èkss-ku*], **EUSE** n. Personne qui excuse. (Vx.)

EXDERMOPTOSIS [*èkss, ziss*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, *derma*, peau, et *ptosis*, chute). Hypertrophie des glandes sébacées, qui se rencontre autour des organes génitaux, et qui est très difficile à différencier d'une syphilide.

ex dono, loc. lat. signif. *D'un don.* Formule par laquelle on marque qu'un objet, dans une collection, provient d'un cadeau, d'une libéralité. (On la fait suivre du nom du donateur.)

— *Substantiv.*, au masc. et invar. : *Un, Des* EX-DONO. (S'écrit alors avec un trait d'union.)

EXE ou **EX** (lat. *Isca*), fleuve côtier de la Grande-Bretagne, qui arrose les comtés anglais de Somerset et de Devon, traverse Tiverton et Exeter, et finit dans la Manche à *Exmouth.* Cours, 80 kil.

EXÉA-DOUMERC (Antoine-*Achille*, comte D'), général français, né à Narbonne en 1807, mort près de Lunel-Vieil (Hérault) en 1902. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie, il prit part à l'expédition de Morée, puis passa aux chasseurs à pied lors de leur création et en commanda le 10e bataillon. Commandant à l'Isly (1844), colonel en 1846, brigadier en 1852, divisionnaire en 1864, il commanda en 1870 une division du 13e corps (Vinoy), avec laquelle il revint de Mézières à Paris. Pendant le Siège, il se distingua à Champigny à la tête du 8e corps de la 2e armée, ce qui lui valut d'être maintenu en activité sans limite d'âge.

EXEAT [*ègh'-zé-at'*] n. m. (mot lat. qui signifie *qu'il sorte*). Dr. canon. Permission donnée à un prêtre par son évêque d'aller exercer dans un autre diocèse.

— *Par extens.* Permis de sortie délivré à un élève dans un collège, à un malade dans un hôpital, à un lecteur dans une bibliothèque, etc.

— Fig. *Donner son exeat à quelqu'un*, Lui donner son congé. || Plur. *Des* EXEAT ou EXEATS.

EXÉCRABILITÉ [*ègh-zé*] n. f. Défaut de ce qui est exécrable.

EXÉCRABLE [*ègh-zé*] adj. Qu'on doit exécrer : *Crime, Criminel* EXÉCRABLE. || Accompagné d'imprécations : *Un serment* EXÉCRABLE. (Vx.)

— *Par exagér.* Très mauvais : *Un dîner* EXÉCRABLE. *Des vers* EXÉCRABLES.

— SYN. **Exécrable, abominable, détestable.** V. ABOMINABLE.

— ANTON. **Excellent, inappréciable, incomparable, parfait, merveilleux.**

EXÉCRABLEMENT [*ègh-zé, man*] adv. D'une manière exécrable : *Se conduire* EXÉCRABLEMENT. || *Par exagér.* Extrêmement mal : *Écrire* EXÉCRABLEMENT.

EXÉCRATION [*ègh-zé, si-on*] n. f. (de *exécrer*). Imprécation, serment accompagné de malédictions : *La royauté fut abolie avec des* EXÉCRATIONS *horribles contre ceux qui entreprendraient de la rétablir.* (Bossuet.) || Action d'exécrer ; sentiment d'horreur extrême : *L'homme avare doit être en* EXÉCRATION. (Bossuet.) || Personne ou chose exécrable : *Cet homme est l'*EXÉCRATION *du genre humain.*

— Liturg. Perte de consécration, retour d'un objet consacré à l'état d'objet profane : L'EXÉCRATION *d'une église.*

— ANTON. **Bénédiction.**

EXÉCRATOIRE [*ègh-zé*] adj. Liturg. Qui a rapport à l'exécration.

EXÉCRER [*ègh-zé-kré ;* souvent *ek-sé-kré*] v. tr. (lat. *execrari ;* du préfixe privat. *ex*, et de *sacer*, sacré. — Se conjugue comme *accélérer.*) Proprem., Ecarter par des imprécations, maudire. || Avoir en exécration, en horreur : *Bossuet* EXÉCRAIT *les comédiens.* (J. Janin.) || *Par exagér.* Avoir en extrême aversion : *Femme qui* EXÈCRE *l'odeur du tabac.*

— ***S'exécrer***, v. pr. Avec réciprocité, Avoir une haine violente l'un pour l'autre.

— SYN. **Exécrer, abhorrer, détester, haïr.** V. ABHORRER.

— ANTON. **Adorer, bénir, chérir, idolâtrer, raffoler de.**

EXÉCUTABLE [*ègh-zé*] adj. Qui peut être exécuté, réalisé : *Ce qui vaut le mieux dans la théorie n'est pas toujours* EXÉCUTABLE *dans la pratique.* (Ch. Nodier.)

— ANTON. **Inexécutable.**

EXÉCUTANT [*ègh-zé-ku-tan*], **E** n. Musicien qui exécute une partie vocale ou instrumentale dans un concert.

EXÉCUTER [*ègh-zé-ku-té*] v. tr. (du lat. *exsecutum*, supin de *exsequi*, poursuivre jusqu'au bout). Donner suite à, effectuer, réaliser : EXÉCUTER *des projets, des promesses.* EXÉCUTER *des évolutions ;* et *absolum.* :

Ne faut-il que délibérer,
La cour en conseillers foisonne ;
Est-il besoin d'*exécuter.*
On ne rencontre plus personne.
LA FONTAINE.

|| Faire, en parlant d'un ouvrage : EXÉCUTER *un canal, un tableau, un monument.* || Rendre, interpréter, en parlant d'une œuvre musicale : EXÉCUTER *une partition, un ballet.*

— *Par extens.* Donner suite à un jugement, mettre à mort : EXÉCUTER *un criminel.* || Par anal. *Exécuter quelqu'un*, Le discréditer, le perdre de réputation.

— *Exécuter militairement une ville*, La livrer au pillage pour en contraindre les habitants à faire ce qu'on exige d'eux.

— Bours. *Exécuter un vendeur, un acheteur*, Décider son *exécution.* V. ce mot.

— Jeux. *Exécuter un joueur*, Déclarer indigne de jouer désormais le joueur qui triche ou ne tient pas ses engagements.

— Dr. *Exécuter un débiteur, les meubles d'un débiteur*, Saisir ses meubles, les faire vendre par autorité de justice.

— ***S'exécuter***, v. pr. Se résoudre à une chose : S'EXÉCUTER *de bonne grâce. Nous attendons toujours, pour* NOUS EXÉCUTER, *l'instant où nous sommes forcés par les circonstances.* (Mirabeau.)

— Au sens réfléchi, Vendre ses biens pour éviter une saisie : *Il* S'EST EXÉCUTÉ *lui-même pour prévenir les poursuites.*

— Au sens passif, Être exécuté : *L'édit du prince* S'EXÉCUTE. (La Fontaine.)

— SYN. **Exécuter, accomplir, effectuer, réaliser.** V. ACCOMPLIR.

— ANTON. **Commander, ordonner,** etc. — **Négliger, omettre.**

EXÉCUTEUR [*ègh-zé*], **TRICE** n. Personne qui exécute : *L'*EXÉCUTEUR *d'un arrêt.*

— *Exécuteur des hautes œuvres, des arrêts criminels*, ou simplem. *Exécuteur*, Fonctionnaire, vulgairement appelé *bourreau* et qui a pour mission de procéder aux exécutions capitales. V. BOURREAU.

— *Exécuteur, Exécutrice testamentaire*, Personne qu'un testateur charge de l'exécution de son testament.

— *Adjectiv.* Exécutif : *La puissance* EXÉCUTRICE. (Montesquieu.) [Vx.]

— ENCYCL. Dr. *Exécuteur testamentaire.* Un testateur peut nommer un ou plusieurs exécuteurs testamentaires. L'exécuteur testamentaire est libre de refuser ce mandat ; mais, s'il l'accepte, il doit satisfaire à toutes ses obligations. C'est un mandat gratuit ; cependant, le testateur peut faire à l'exécuteur testamentaire un legs modique, désigné sous le nom de « diamant ».

Le testateur ne peut confier l'exécution de son testament qu'à une personne capable. Ainsi, la femme mariée ne peut accepter l'exécution testamentaire qu'avec le consentement de son mari. Le mineur, même émancipé, ne peut l'accepter.

L'exécuteur n'est qu'un dépositaire, qui reçoit les meubles à la charge d'en rendre compte ; il possède au nom et au bénéfice des héritiers. Il doit faire apposer les scellés s'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents, et faire dresser inventaire ; provoquer la vente du mobilier à défaut d'argent suffisant pour acquitter les legs ; enfin, à l'expiration de l'année du décès du testateur, rendre compte de sa gestion.

S'il n'y a pas d'héritier à réserve, le testateur peut charger l'exécuteur testamentaire de vendre les immeubles sans formalités judiciaires, de réaliser et de liquider l'actif. Il n'est procédé au payement des legs qu'avec la participation des héritiers intéressés à les contester.

Les frais faits par l'exécuteur testamentaire pour l'apposition des scellés, l'inventaire, le compte et les autres frais relatif à ses fonctions, sont à la charge de la succession.

EXÉCUTIF [*ègh-zé*], **IVE** adj. Relatif à l'exécution des lois : *Pouvoir* EXÉCUTIF. || Relatif à l'exécution d'une œuvre : *Les procédés* EXÉCUTIFS *des peintres de telle école.*

— *Substantiv.* et au masc. *L'exécutif*, Le pouvoir exécutif.

— ANTON. **Judiciaire, législatif** (en parlant des pouvoirs).

— ENCYCL. Politiq. V. POUVOIR.

EXÉCUTION [*ègh-zé, si-on*] n. f. Action d'exécuter, d'effectuer, de réaliser : EXÉCUTION *d'un acte, d'un contrat.* EXÉCUTION *de la loi.* || Action de faire en parlant d'un ouvrage : EXÉCUTION *d'un canal, d'un projet de monument.* || Action, manière de rendre son idée, d'en réaliser l'expression : *Le mérite le plus général des ouvrages de peinture, de sculpture et de poésie est dans l'*EXÉCUTION. (Marmontel.) || Action, manière d'interpréter certaines œuvres d'art : *L'*EXÉCUTION *d'un morceau de musique, d'un concert, d'un ballet, d'un pas de danse.* || Action d'exécuter un mouvement.

— *Exécution capitale*, ou simplem. *Exécution*, Action de mettre à mort un condamné. || *Exécution militaire*, Peine de mort subie par la voie des armes, de la main des soldats, et aussi, Rigueurs exercées sur un pays par un vainqueur qui veut le rançonner. || *Par anal.* Action de discréditer quelqu'un, de le perdre de réputation : *C'était une* EXÉCUTION *bien méritée.*

— Bours. Vente ou achat de titres aux dépens d'un spéculateur défaillant. V. la partie *encycl.*

— Dr. Accomplissement d'une obligation, d'un jugement. || *Exécution parée*, Celle qui peut avoir lieu en vertu d'un acte, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux tribunaux. || *Exécution provisoire*, Celle que les juges de première instance autorisent quelquefois, nonobstant opposition ou appel contre le jugement qui la prononce. || *Saisie-exécution*, Saisie des meubles d'un débiteur au nom de son créancier, qui en poursuit la vente à son profit.

— Mar. *Signal d'exécution*, Signal fait par un chef d'escadre pour indiquer le moment précis d'une évolution, d'une manœuvre. || *Plan d'exécution*, Plan des diverses parties d'un navire.

— Milit. Sonnerie de trompette ou de clairon, indiquant qu'il faut commencer un exercice, un mouvement qui viennent d'être expliqués. || *Exécution d'une bouche à feu*, Série des opérations que comportent le chargement, le pointage et le tir d'une pièce d'artillerie, par le peloton de servants chargés de la servir. || *Commandement d'exécution*, Celui qui détermine le mouvement à exécuter. (Dans un commandement il y a le commandement préparatoire : *En joue* [ou *joue !*] et le commandement d'exécution : *feu ! En avant* [préparation] *marche !* [exécution].) Philos. V. *Supplément.*

— LOC. DIV. *Mettre à exécution*, Exécuter : METTRE *un projet* À EXÉCUTION. || *Être en voie, en cours d'exécution.* Se disent d'une chose dont l'exécution est commencée : *Travaux* EN COURS D'EXÉCUTION. || *Homme d'exécution*, Homme qui exécute résolument ce qu'il a conçu.

— ENCYCL. Bours. Un agent de change *exécute* son client lorsque celui-ci ne peut ni se faire reporter ni lever ou livrer les titres (suivant qu'il est acheteur ou vendeur). Le syndic avisé ordonne que les effets seront rachetés (ou revendus) officiellement aux frais de la partie en défaut.

— Dr. civ. En procédure civile, l'*exécution* forcée *des jugements* se poursuit, à l'aide de la grosse du jugement, ordinairement sur les biens, par la voie des saisies. Un commandement doit précéder de vingt-quatre heures la saisie mobilière, et de trente jours la saisie immobilière.

L'*exécution provisoire* des jugements, nonobstant opposition ou appel, est admise tantôt par la loi, comme pour les ordonnances de référé, tantôt par les juges sur la demande des parties. L'article 135 (C. proc. civ.) indique les cas où elle est possible, et ceux où elle peut être ordonnée avec ou sans caution. Les actes qui emportent *exécution parée* sont les actes authentiques, à la condition qu'ils soient revêtus de la formule exécutoire ordonnant aux officiers de justice d'y tenir la main.

— Dr. pén. *Exécution capitale.* — Le mode normal d'*exécution* de la *peine de mort* est en France la décapitation par le moyen de la guillotine. La fusillade n'est plus aujourd'hui, en temps de paix, employée que pour ceux qui ont commis un crime exclusivement militaire. L'exécution a lieu publiquement ; mais, depuis longtemps, on cherche en fait à limiter cette publicité.

— Milit. L'*exécution* de tout jugement d'un tribunal militaire portant condamnation à une peine infamante donne lieu à une parade où sont représentés, par un détachement, tous les corps de la garnison. Tous les jeunes soldats doivent, en outre, y assister, ainsi que le corps tout entier dont le condamné fait partie. Ce dernier est amené par un détachement. (Pour le cas où ce jugement prononce la peine de la dégradation militaire, v. DÉGRADATION.) Les condamnés à la peine des travaux publics étaient amenés à la parade, revêtus de l'habillement des détenus ; dans cette tenue ils entendaient la lecture du jugement, et passaient devant le front des troupes.

L'*exécution à mort* doit avoir lieu en présence de toutes les troupes de la garnison. Le piquet d'exécution, commandé par un adjudant, est composé de quatre sergents, quatre caporaux et quatre soldats désignés par le major

de la garnison, d'après un tour de service régulier, en commençant par les plus anciens. Un cinquième soldat est désigner pour bander les yeux du condamné, et un cinquième sergent pour donner le coup de grâce. Après l'exécution, les troupes défilent devant le corps.

— Mus. *L'exécution* représente et comprend l'action collective de tous les artistes qui coopèrent à l'interprétation d'une œuvre musicale. S'il s'agit d'une œuvre scénique on appellera « interprétation » ce qui s'applique aux acteurs chargés des rôles, et l'exécution se rapportera à ce qui concerne l'orchestre et les chœurs ; mais s'il s'agit d'une œuvre de concert, le mot « exécution » s'étend à tous les artistes qui y concourent.

Exécution à Tanger (UNE), tableau par H. Regnault, musée du Louvre. (V. planche *Beaux-Arts LVI.*)

EXÉCUTOIRE [*ègh-zé*] adj. (lat. *executorius*). Qui doit, légalement, être exécuté : *Les lois sont* EXÉCUTOIRES *en vertu de la promulgation qui en est faite.* || *Titre exécutoire,* ou substantiv. et au masc. *Exécutoire,* Mandement par lequel un juge taxe les frais et donne pouvoir d'en exiger le payement. || *Formule exécutoire,* Formule suivant les jugements et les actes notariés, et qui invite tous les représentants de la force publique à prêter main-forte à l'exécution de ces actes.

EXÉCUTOIREMENT [*ègh-zé, man*] adv. D'une manière exécutoire.

EXÉCUTORIAL [*ègh-zé*], **E, AUX** adj. Relatif à une exécution de justice.

EXÈDRE [*ègh-zèdr'*] n. f. (gr. *exedra ;* du préfixe *ex,* et de *hedra,* siège). Antiq. Salle de conversation munie de sièges, dans les riches maisons et dans certains monuments publics. || Edifice indépendant, qui servait de reposoir public dans les promenades. || Volière.

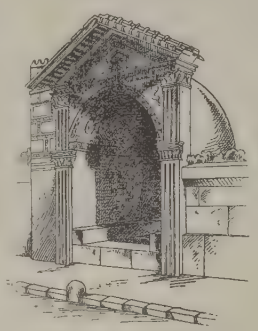

Exèdre de la voie des Tombeaux, à Pompéi.

— ENCYCL. Primitivement, le mot désigna un siège placé à l'extérieur, ou même simplement un siège ; plus tard, une salle de conversation munie de sièges. Dans les maisons, l'*exèdre* était ordinairement la pièce principale, au fond du péristyle. Parmi les monuments publics, les gymnases surtout en étaient pourvus, et les palestres (ainsi à Délos). En Grèce, comme à Rome, on donnait aussi le nom d'*exedra* à des édifices indépendants, demi-circulaires et ouverts d'un côté, qui servaient d'abris ou de lieux de réunion. La plus remarquable est celle d'Hérode Atticus, à Olympie. On en visite plusieurs à Pompéi.

EXÉGÈSE [*ègh-zé*] n. f. (du gr. *exègèsis*). Explication d'un texte grammatical, historique, juridique, etc. || *Exégèse biblique,* Interprétation des Livres saints.

— ENCYCL. L'*exégèse* de la Bible est pratiquée différemment par les catholiques, les juifs, les protestants et les rationalistes. Les catholiques regardent le texte biblique comme inspiré de Dieu, et ils pensent qu'il doit être interprété suivant le sentiment de l'Eglise et le consentement des Pères. Les juifs s'efforcent de rester fidèles aux traditions de l'ancienne Synagogue. Chez les protestants, on peut signaler deux courants : l'un qui tend à sauvegarder la notion de l'inspiration ; l'autre qui atténue le caractère surnaturel des deux Testaments, et les interprète comme des livres humains. Ce dernier courant rejoint le rationalisme pur.

EXÉGÈTE [*ègh-zé*] n. m. (du gr. *èxègètès,* interprète). Antiq. gr. Interprète officiel des rites, des coutumes sacrées, des oracles. || Interprète libre des oracles, des prodiges, des songes. || Professeur. || « Cicerone » pour les étrangers. (A l'époque romaine, on disait plutôt PÉRIÉGÈTE.)

— Philol. Scoliaste, commentateur des grands écrivains, surtout à l'époque alexandrine. || Commentateur des textes de la Bible.

EXÉGÉTIQUE [*ègh-zé-jé-tik'*] adj. (gr. *èxègètikos*). Philol. Qui appartient à l'exégèse : *Commentaire* EXÉGÉTIQUE. *Notes* EXÉGÉTIQUES. *Science* EXÉGÉTIQUE. || *Méthode exégétique,* Méthode de critique historique fondée sur l'interprétation des textes.

exegi monumentum ære perennius, mots lat. signif. : *J'ai achevé un monument plus durable que l'airain.* Premier vers de la trentième et dernière ode du IIIe livre des *Odes* d'Horace. Le poète, terminant le recueil de ses trois premiers livres, promet à son œuvre l'immortalité. (Souvent, on cite seuls les deux premiers mots.)

EXÉKIAS, artiste attique de la première moitié du Ve siècle av. J.-C., qui a signé, comme potier et comme peintre, plusieurs chefs-d'œuvre : coupes et amphores (par exemple le vase du Vatican, qui représente Achille et Ajax jouant aux dés).

EXEL, auj. **Eksel,** comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Maeseyck), dans la Campine, près du Dommel, tributaire de la Meuse ; 2.225 hab. Huileries, cigares.

EXELISSA [*ègh-zé*] n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cérithiidés, comprenant de petites coquilles fossiles dans les terrains jurassiques.

EXELMANS (Remi-Joseph-Isidore, comte), maréchal et pair de France, né à Bar-le-Duc en 1775, mort à Paris en 1852. Engagé volontaire en 1791, il devint rapidement officier de cavalerie et se distingua en Italie. Colonel à Austerlitz (1805), général de brigade à Eylau (1807), Murat l'emmena en Espagne comme chef d'état-major (1808). Pris peu après par les Anglais, il s'évada en 1811 et Murat, roi de Naples, le reprit comme grand écuyer. Rentré en France en 1812, général de division après la Moskowa et grièvement blessé à Vilna, il prit encore part aux campagnes de 1813 et 1814. Comte sous la première Restauration, puis traduit devant un conseil de guerre pour avoir félicité Murat, il fut acquitté (1815). Pair de France pendant les Cent-Jours, il chargea à Ligny et livra le dernier combat de la campagne à Rocquencourt, près de Versailles. Exilé ensuite en Allemagne, et rentré en France en 1819, il resta sans emploi jusqu'en 1828. Après 1830, Exelmans défendit, à la Chambre des pairs, la mémoire de Ney. Grand chancelier de la Légion d'honneur en 1849, maréchal de France en 1851, il mourut d'une chute de cheval.

Maréchal Exelmans.

EXELMANS (Joseph-Maurice), amiral français, fils du précédent, né en 1816, mort en 1875. Aide de camp de Napoléon III en 1855, contre-amiral en 1864, il prit en 1870 une part active à la défense de Strasbourg. Vice-amiral en 1874, puis préfet maritime à Rochefort, il mourut, comme son père, d'un accident de cheval.

EXEMPLAIRE [*ègh-zan-plèr'*] adj. Qui peut servir d'exemple, de modèle :

Il faut mettre le poids d'une vie *exemplaire*
Dans les corrections qu'aux autres on veut faire.
MOLIÈRE.

|| Qui peut servir de leçon : *Châtiment* EXEMPLAIRE.
— Logiq. *Idée exemplaire,* Type idéal d'une chose.

EXEMPLAIRE [*ègh-zan-plèr'*] n. m. (lat. *exemplarium ;* de *exemplum,* exemple). Modèle à suivre : EXEMPLAIRE *de vertu, de chasteté.* (Vx.) || Archétype : *L'univers, selon Platon, est un* EXEMPLAIRE *de la Divinité.* (Buffon.)
— Chacun des objets formés à l'aide d'un type unique reproduit : *Un* EXEMPLAIRE *d'un ouvrage, d'une gravure.* || *Par anal.* Chacun des échantillons d'une même espèce, d'une même catégorie : *Un bel* EXEMPLAIRE *d'une plante, d'un insecte, d'un coquillage.*

EXEMPLAIREMENT [*ègh-zan-plè-re-man*] adv. De manière à servir de modèle : *Vivre* EXEMPLAIREMENT. || De manière à servir de leçon : *Le peuple chrétien châtié si* EXEMPLAIREMENT *par la justice du ciel.* (Guez de Balzac.)

EXEMPLARITÉ [*ègh-zan*] n. f. Caractère de ce qui est exemplaire. (Peu us.)

EXEMPLE [*ègh-zanpl'*] n. m., et autref. du fém. (lat. *exemplum*). Ce qui peut être imité, en parlant d'une chose ou d'une personne : *De bons, de mauvais* EXEMPLES. *La leçon des* EXEMPLES *vaut mieux que celle des préceptes.* (La Rochefoucauld.)

Les *exemples* vivants sont d'un autre pouvoir.
CORNEILLE.

Vous avez notre mère en *exemple* à vos yeux.
MOLIÈRE.

|| Ce qui peut servir de modèle : *Il est notre* EXEMPLE *à tous.*

L'*exemple* de ma mort les fortifiera mieux.
CORNEILLE.

|| Ce qui peut servir de leçon, d'avertissement : *Il servit d'*EXEMPLE *à la sévère jalousie de Dieu.* (Bossuet.) *Quel* EXEMPLE *terrible ne suis-je pas pour les rois !* (Fénelon.)
— Fait antérieur considéré par rapport à ce dont il s'agit, à ce qui est en question : *On a maints* EXEMPLES *de la chose. L'histoire fournit peu d'*EXEMPLES *de désintéressement. Impiété sans* EXEMPLE. || Fait, preuve à l'appui d'une assertion : *Les* EXEMPLES *sont souvent indispensables pour se faire bien entendre.* || Texte, passage d'un auteur, cité à l'appui d'une règle, d'une remarque, d'une définition : *Les* EXEMPLES *expliquent la règle comme une vignette éclaire le texte.*
— Calligr. Modèle d'après lequel l'élève qui apprend à écrire s'exerce à former ses lettres : *Un cahier d'*EXEMPLES.
— Rhétor. Argumentation qui se fonde sur des exemples, des faits analogues à celui qu'on veut prouver.
— LOC. DIV. *Sans exemple,* Non encore vu. || *En exemple, Pour exemple,* Comme modèle à suivre. || *D'exemple,* En donnant l'exemple : *Prêcher* D'EXEMPLE. — *Servir d'exemple,* Être pris pour exemple. Être une leçon, un avertissement : *Que son malheur vous* SERVE D'EXEMPLE. || *Faire un exemple,* Punir quelqu'un pour apprendre à d'autres à quoi les mêmes fautes les exposent. || *Donner l'exemple,* Agir de façon à servir de modèle.
— REM. *Exemple* s'employait autref. suivi de QUE : *Il y a des* EXEMPLES QUE *le peuple a montré plus de générosité...* (Vx.)
— *Par exemple* loc. adv., ou elliptiquement *Exemple,* Pour confirmer par un exemple : *Certains hommes passent leur vie à amuser les autres ;* PAR EXEMPLE : *les comédiens.*
— *Interjectiv.* S'emploie pour exprimer la surprise, pour infirmer ce dont il s'agit : *Ah !* PAR EXEMPLE, *je ne m'attendais pas à cela ! Moi, l'épouser !...* PAR EXEMPLE !
— *A l'exemple de,* loc. prépos. En imitant l'exemple de : A L'EXEMPLE DES *grands, les petits méprisent ceux qui sont au-dessous d'eux.*

exempli gratia, loc. lat. signif. *Par exemple.* (En abrégé *e. g.*) On dit aussi, dans le même sens, *verbi gratia.*

exemplum, ut talpa (c'est-à-dire *Comme la taupe, par exemple*), mots lat. que La Fontaine a insérés dans la première fable du XIIe livre, *les Compagnons d'Ulysse,* et qui sont devenus après lui une sorte de locution proverbiale.
Fr. Dübner explique cette expression en disant que cette *taupe* n'est rien autre chose que la locution si fréquemment employée dans les cours professés en latin : *Exemplum ut* A(*fferam*) L(*oco*) P(*lurimorum*) A(*liorum*). Cette locution signifie : Pour opposer un exemple qui tienne lieu de beaucoup d'autres. Écrite en abrégé : *Ex. ut a. l. p. a.,* et lue *ut alpa,* elle sonnait comme *ut talpa.* Cette hypothèse, fort ingénieuse, a été démentie par Saint-Marc Girardin, qui fait de ces trois mots latins un souvenir d'un dialogue de Gelli, écrivain italien du XVIe siècle, qui raconte la métamorphose des compagnons d'Ulysse, en y faisant figurer et parler la taupe.

EXEMPT [*ègh-zan*], **E** adj. (lat. *exemptus ;* de *eximere,* enlever, tirer dehors). Non assujetti à, affranchi de : *Être* EXEMPT *d'impôts, du service militaire. Nul n'est* EXEMPT *de la mort.* || Non sujet à, Qui n'éprouve pas : EXEMPT *de haine, d'ambition.* || Garanti, préservé de : EXEMPT *de soucis, de reproche ;* et en parlant des choses : *Ouvrage non* EXEMPT *de défauts. Conduite tout à fait* EXEMPTE *de blâme.*
— ANTON. **Assujetti, astreint, contraint, obligé, sujet, susceptible ; doué, muni, nanti, plein, rempli.**

EXEMPT [*ègh-zan*] n. m. (de *exempt* adj.). Officier qui, dans certains corps, commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants, et qui était exempt du service ordinaire : *Les* EXEMPTS *portaient un petit bâton de commandement.* || Ancien officier de police qui commandait une escouade de gardes de la maréchaussée ; bas officier de police, en général : *Être arrêté par un* EXEMPT.
— Dr. can. Clerc qui n'était point soumis à la juridiction de l'évêque diocésain, mais relevait d'un autre supérieur ecclésiastique.

EXEMPTER [*ègh-zan-té*] v. tr. Rendre exempt, affranchir de : EXEMPTER *quelqu'un du service militaire.* || Garantir, préserver : *L'hygiène* EXEMPTE *l'homme de beaucoup de maux.*
— ***Exempté, e,*** part. pass. du verbe *Exempter.*
— Substantiv. : *Les* EXEMPTÉS *de service.*
— ***S'exempter,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'affranchir : S'EXEMPTER *de remplir un devoir.* || Se dispenser de : S'EXEMPTER *d'une corvée.*
— ANTON. **Assujettir, astreindre, contraindre, obliger, soumettre.**

EXEMPTION [*ègh-zanp-si-on*] n. f. (lat. *exemptio ;* de *eximere*). Privilège qui exempte, affranchit de : *Les lettres de noblesse avaient pour but principal l'*EXEMPTION *des impôts.* (Mme de Staël.) || Se dit particulièrem. de la dispense du service militaire : *La loi prévoit les cas d'*EXEMPTION.
— Billet de satisfaction donné dans les écoles et qui sert à l'élève pour se racheter d'une punition, ou obtenir une faveur particulière.
— Dr. anc. *Exemption de procédure,* Droit de récuser son juge, dans certains cas prévus par la loi.
— Dr. can. Acte par lequel le pape affranchit une communauté ou une personne de la juridiction de l'évêque diocésain.
— SYN. **Exemption, dispense, immunité.** V. DISPENSE.
— ENCYCL. Dr. can. L'*exemption* est l'immunité ecclésiastique qui soustrait une personne ou une institution à la juridiction de l'ordinaire, un évêché par exemple au métropolitain ; c'était le cas en France au XIe siècle pour Le Puy ; c'était encore le cas en Allemagne, avant la Guerre, pour certains évêchés (Metz, Strasbourg, Osnabruck, etc.) ; c'est le cas de Ciudad-Real, en Espagne. Les universités jouissaient de l'exemption. C'est surtout aux établissements monastiques que s'est appliquée l'exemption. Le plus ancien exemple en est Bobbio (628). La constitution de grands ordres religieux a favorisé le développement de l'exemption, qui s'est multipliée aux temps de la réforme du XIe siècle.
Les jurisconsultes français sous l'ancienne monarchie ont lutté énergiquement contre l'exemption ; ni le gallicanisme, ni, en Allemagne, le joséphisme ne pouvaient lui être favorables.
— Milit. L'*exemption du service militaire* ne doit pas être confondue avec la *dispense.* Celle-ci n'est toujours que partielle, tandis que l'exemption est totale et absolue. Aussi la loi ne prononce-t-elle l'exemption que pour les jeunes gens reconnus par le conseil de revision impropres, en raison de leurs infirmités, à tout service armé ou auxiliaire. Ils sont portés sur la septième partie des listes du recrutement cantonal de la classe, listes définitivement arrêtées et signées par le conseil de revision ainsi que par les maires des communes intéressées.
La loi prévoit en outre des exemptions dites *d'appel,* qui exemptent définitivement ou conditionnellement certaines personnes des périodes d'instruction auxquelles sont astreints les hommes des réserves.
Dans cette catégorie figurent d'abord les titulaires de certaines fonctions et emplois, qui sont autorisés à ne pas rejoindre immédiatement en cas de mobilisation. Puis viennent les membres du Parlement, qui sont exemptés des périodes d'instruction quand elles ont lieu au cours des sessions. En outre, tout réserviste ayant fait une durée de service supérieure au temps prescrit par la loi bénéficie de certaines dispenses.

EXENCÉPHALE [*ègh-zan-sé-fal'*] n. m. et adj. (du préfixe *ex,* et de *encéphale*). Se dit des monstres dont l'encéphale est placé, au moins en partie, hors du crâne.

EXENCÉPHALIE [*ègh-zan-sé-fa-lî*] n. f. Conformation des exencéphales.

EXENTÉRATION [*ègh-zan, si-on*] n. f. (du lat. *ex,* hors de, et du gr. *entéron,* intestin). Enlèvement des intestins, dans les autopsies ou les embryotomies. || Syn. de ÉVISCÉRATION.

EXEQUATUR [*ègh-zé-koua-tur'*] n. m. invar. (mot lat. signif. *Qu'on exécute*). Procéd. Ordre ou permission d'exécuter : *Signer des* EXEQUATUR. || Formule qui rend exécutoire une sentence rendue en pays étranger. || Formule qui rend exécutoire une sentence rendue par arbitres.
— Dr. intern. V. la partie *encycl.*
— ENCYCL. Dr. intern. Le mot *exequatur* désigne, d'abord, le consentement de l'Etat à ce qu'un jugement étranger ait sur son territoire la force exécutoire.
Il signifie, en second lieu, la permission qu'un gouvernement délivre au consul d'un Etat étranger pour qu'il puisse exercer ses fonctions. Suivant les pays, l'exequatur est demandé au ministre des affaires étrangères par l'agent diplomatique du pays qui a nommé le consul, ou, à défaut d'agent diplomatique, par le consul général ; il est, en général, conféré par une ordonnance du chef de l'Etat. Les règles varient suivant les pays, pour l'entérinement des lettres d'exequatur : en France, ces lettres sont lues à une audience publique du tribunal du lieu de la résidence du consul. Le refus de l'exequatur doit être motivé et prouvé. Si le gouvernement local et celui du consul viennent à changer, un nouvel exequatur doit être délivré.
— Procéd. L'*exequatur* d'une sentence arbitrale est donné par une ordonnance du premier président de la cour

d'appel. Il ne peut être refusé si la sentence a été régulièrement rendue en la forme et porte bien sur les points soumis à l'arbitrage. L'appel seul en serait possible.

EXERÇANT [*ègh-zèr'-san*], **E** adj. Qui exerce, qui pratique : *Médecins* EXERÇANTS.

EXERCER [*ègh-zèr-sé*] v. tr. (du lat. *exercere*, contenir, mettre à l'épreuve. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'exerçai, Nous exerçons.*) Dresser, façonner, développer : EXERCER *des soldats, un cheval, son goût, sa mémoire.* || Mettre à l'épreuve : EXERCER *la sagacité, la patience, la philosophie de quelqu'un.* || Mettre en jeu, en action ; donner cours à : EXERCER *l'hospitalité.* EXERCER *son autorité.* EXERCER *sa critique sur ses amis mêmes. Elle* EXERCE *la vertu de libéralité.* (Mme de Sévigné.) EXERCER *des brigandages, une pression, une puissante attraction, une active surveillance.* || Influer sur : *Orateur qui* EXERCE *une grande action sur le peuple. L'action que la lumière* EXERCE *sur les plantes.* || Mettre en action, faire valoir : EXERCER *son droit.* || Mettre en pratique : EXERCER *un état.* EXERCER *la médecine.* EXERCER *une charge, une fonction ;* et absolum. : *Avocat, médecin qui n'*EXERCE *plus.* || Remplir les obligations attachées à un emploi : EXERCER *sa charge.*

— Dr. Agir en vertu de : EXERCER *les droits de son débiteur.*

— Fin. Soumettre certaines industries à la visite des employés de la régie, en vue de la perception des impôts indirects : EXERCER *les débitants de boissons.*

— ***Exercé, e,*** part. pass. du verbe *Exercer.*

— Qui a acquis par l'exercice une certaine habileté : *Un œil* EXERCÉ.

— ***S'exercer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se dresser, se former par la pratique : S'EXERCER *à l'escrime, à la poésie.* || Former à soi : *S'*EXERCER *la main, l'intelligence.*

— *Fig.* :

Vois si ma patience a de quoi *s'exercer.*
ROTROU.

|| *Par extens.* Se mettre en action, en jeu contre :

Mais que vos yeux sur moi *se sont* bien *exercés.*
RACINE.

— Au sens passif, Etre mis en action, à l'épreuve, en pratique : *Leur critique* S'EXERCE *sur tous. Une telle charge ne pourrait* S'EXERCER *sans fatigue. La fraude ne* S'EXERCE *pas impunément, aujourd'hui.*

EXERCICE [*ègh-zèr-siss*] n. m. (lat. *exercitium*). Action d'exercer, de dresser, ou de s'exercer, se dresser par un travail répété : *Que de choses ne s'apprennent que par un long travail, par un* EXERCICE *assidu ! L'*EXERCICE *des facultés de l'âme. Faire des* EXERCICES.

— Action de se donner du mouvement : *Le défaut d'*EXERCICE *est nuisible à la santé.*

D'un utile appétit munissez-vous d'avance,
Sans lui vous gémirez au sein de l'abondance.
Il est un moyen sûr d'acquérir ce trésor :
L'*exercice,* messieurs, et l'*exercice* encor.
BERCHOUX.

— *Par extens.* Peine, embarras : *Il donne de l'*EXERCICE, *bien de l'*EXERCICE *à ses gens.*

— Action de mettre en jeu, en action : *L'*EXERCICE *de l'autorité se manifeste souvent trop tard.* || Action de mettre en action, de faire valoir : EXERCICE *d'un privilège, d'un droit.* || Action de mettre en usage, en pratique : *L'*EXERCICE *de toutes les vertus ;* et particulièrem. *Remplir tous ses* EXERCICES, Toutes les pratiques de la dévotion. || Action de pratiquer un art, une industrie, de remplir une fonction : *Renoncer à l'*EXERCICE *de ses fonctions. Ne pas renoncer à l'*EXERCICE *de la médecine ;* et *par extens.* Fonctions qu'on remplit à son tour : *C'est son année d'*EXERCICE.

— Travaux intellectuels auxquels on se livre en commun : EXERCICES *académiques.* || Devoirs donnés aux élèves pour les dresser, les façonner, sur quelque point particulier. || Le livre qui contient ces devoirs : EXERCICES *sur les participes. Prendre l'*EXERCICE *à la page 28.*

— Loc. DIV. *En exercice,* En activité, en fonction. || *Faire de l'exercice,* Donner du mouvement à ses membres, marcher. || *Collège, Etablissement de plein exercice,* Collège, Etablissement qui possède un enseignement complet : *Ecole de médecine et de pharmacie* DE PLEIN EXERCICE.

— Art milit. Action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux manœuvres militaires. || *Exercice à la prussienne,* Exercice introduit au XVIIIe siècle dans les armées prussiennes, et adopté ensuite par d'autres Etats.

— Fin. Période pendant laquelle sont exécutées les recettes et les dépenses d'un budget. || Vérifications accomplies par les employés de la régie chez certains industriels et commerçants pour garantir l'exécution des obligations et formalités imposées par les lois et règlements. (L'*exercice* peut avoir pour objet un intérêt fiscal : droits frappant les débitants de boissons, les distillateurs, brasseurs, marchands de cartes à jouer, etc. ; ou un contrôle spécial : vérification des poids et mesures.)

— Hist. *Exercices publics,* Discussions publiques qui avaient lieu dans les écoles de théologie, de droit, etc.

— Mar. Apprentissage des spécialités du métier de marin et en particulier du fusil et de l'artillerie. || *Exercice type,* Exercice modèle qu'on emploie autant que possible à toutes les pièces pour manœuvrer partout avec ensemble et de la même façon.

— Mus. Recueil de traits destinés à l'étude du chant ou des instruments. || Concert d'élèves, ayant pour but l'exécution de la musique d'ensemble.

— ANTON. **Inaction, repos.**

— ENCYCL. Hyg. L'*exercice physique* est un ensemble de mouvements physiologiques qui, pendant l'enfance et l'adolescence, contribuent au développement harmonieux du corps, et, à tout âge, activent les combustions organiques et l'élimination des déchets. L'exercice ne comporte pas, comme le sport, un élément d'émulation, qui ne rend celui-ci réellement praticable qu'avec un entraînement bien réglé et dans des conditions physiques parfaites.

L'exercice est indispensable à tout âge et utile dans beaucoup de maladies (obésité, arthritisme, etc.). Il se composera le plus possible de mouvements naturels (marche, saut, course, grimper, natation) et sera fait de préférence en plein air. Les jeux de plein air, pourvu que l'élément compétition y soit restreint, constituent de bons exercices, mais seulement pour les bien portants.

— Enseign. Les écoles de médecine et de pharmacie dites *de plein exercice* peuvent admettre les étudiants à prendre leurs inscriptions et à subir tous leurs examens devant elles. Mais elles ne peuvent délivrer le diplôme de docteur en médecine ni celui de pharmacien. Il n'y a plus que deux écoles de ce genre (Nantes et Rennes).

— Fin. Tandis que le budget embrasse les recettes et dépenses à effectuer pendant une année « budgétaire » finissant, par ex., le 31 décembre, l'exercice peut se prolonger au delà du 31 décembre. En effet, si « sont seuls considérés comme appartenant à un exercice les services faits et les droits acquis à l'Etat et à ses créanciers pendant l'année qui donne son nom audit exercice », il est nécessaire d'accorder un délai complémentaire pour achever le payement des dépenses ou le recouvrement des recettes. L'exercice financier se prolonge pour l'Etat jusqu'au 31 mars pour la liquidation et l'ordonnancement des sommes dues aux créanciers ; jusqu'au 30 avril pour le payement des dépenses, la liquidation et le recouvrement des droits acquis par l'Etat ; pour le département, jusqu'au 31 janvier (liquidation et mandatement des dépenses), et dernier jour de février (liquidation et recouvrement des recettes et payement des dépenses) ; pour les communes et établissements de bienfaisance, jusqu'au 15 mars (ordonnancement), et 31 mars (recouvrements et payements) ; pour les colonies (service local) jusqu'au 20 mai (liquidation et mandatement) et 31 mai (payements).

— Milit. Longtemps on a employé le terme *exercice* dans l'infanterie, les troupes à cheval se servant plutôt de celui de *manœuvre.* Ou encore, on qualifiait d' « exercice » les séances consacrées à l'instruction individuelle ou élémentaire. Aujourd'hui, ces distinctions ne sont pas toujours observées. Ainsi, par exemple, les exercices d'application du service en campagne comportent les études les plus variées et les plus élevées sur la carte ou sur le terrain. En réalité, le mot « exercice » s'applique à peu près à tout, sauf aux opérations des grands corps de troupes toujours qualifiées de *manœuvres.* (Ce dernier terme a été conservé aussi pour les exercices de l'artillerie, comme les manœuvres de force, les manœuvres à pied, etc.)

Exercices spirituels de saint Ignace. Ce livre a été écrit en espagnol par le fondateur de la Compagnie de Jésus et traduit en latin par le P. Frusius (1548), dont le texte constitue la *Vulgate.* Cet ouvrage est, avant tout, une méthode mise à la disposition d'un directeur de conscience, qui les adapte aux besoins des retraitants. Son but premier est le choix d'un état de vie et la réforme de l'état de vie ; mais il peut être accommodé à d'autres buts spirituels. Les *Exercices* constituent une méthode d'ascèse pleine de pénétration et de sagesse.

EXERCISEUR [*ègh-zer'-si-zeur*] n. m. (angl. *exerciser*). Extenseur élastique pour l'assouplissement des membres.

EXERCITANT [*ègh-zèr-si-tan*], **E** n. Personne qui fait l'exercice de la retraite spirituelle.

EXERCITATION [*ègh-zèr'-si-ta-si-on*] n. f. (lat. *exercitatio ;* de *exercitare,* exercer). Exercice. (Vx.) || Exercice de rhétorique ; dissertation critique.

EXERCITOIRE [*ègh-zèr'-si*] adj. Mar. *Action exercitoire,* Action qui existe entre le capitaine d'un navire et l'armateur, en vertu du contrat qui les lie.

EXÉRÈSE [*ègh-zé*] n. f. (gr. *exairésis ;* de *exairein,* retirer). Chir. Opération par laquelle on extrait ou l'on retranche du corps humain ce qui lui est étranger, superflu ou nuisible. (Les plaies par exérèse sont celles avec perte de substance.)

EXERGUE [*ègh-zèrgh'*] n. f. (du gr. *ex,* hors de, et *ergon,* œuvre ; proprem. « place réservée hors de l'œuvre »). Partie inférieure du champ d'une monnaie ou d'une médaille, au-dessous du sujet. || Sigles, mots ou figures gravés au bas du champ, dans la partie appelée « exergue ».

— ENCYCL. L'*exergue* se trouve séparée du reste du type par une ligne ou par la direction différente donnée à l'inscription ou au sujet qui l'occupe. Généralement, c'est à l'exergue que l'on trouve la date de la frappe, le nom de l'atelier, ou la signature du graveur du coin.

EXERT [*ègh-zèr'*], **E** adj. (du lat. *exertus,* tiré dehors). Bot. Saillant, qui dépasse les parties environnantes : *Etamines* EXERTES.

EXERTION [*ègh'-zèr'-si-on*] n. f. (angl. *exertion*). Exercice, effort : *Une grande* EXERTION *des muscles est suivie du malaise, de la fatigue.* (Darwin.)

EXETER (*Isca Dumnoniorum* des Romains), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), ch.-lieu du comté de Devon, sur l'*Exe ;* 66.000 hab. Port relié à la mer par un canal. Fabriques de gants, papeteries, brasseries. Fonderies. Vieille cité ; hôtel de ville du XVe siècle, cathédrale intéressante (XIIe-XIVe siècles). Château en ruine de Rougemont datant d'avant la conquête normande. Exeter, jadis capitale du royaume de Wessex, était une cité maritime ; son évêché date du XIe siècle. Ce fut le quartier général des royalistes dans l'ouest de l'Angleterre pendant la guerre entre Charles Ier et le Parlement. Au début du XVIIIe siècle, centre de la fabrication des lainages.

EXETER (Henry COURTENAY, comte DE DEVON, marquis D'), homme d'Etat anglais, né vers 1496, mort à Londres en 1538. Petit-fils, par sa mère, d'Edouard IV, il fut traité avec bonté par son cousin Henri VIII. Il prit part, en 1513, à une campagne navale contre la France. Il accompagna Henry VIII au camp du Drap d'or, et devint, en 1525, constable de Windsor et marquis d'Exeter. Il aida le roi à obtenir le divorce avec Catherine d'Aragon, et contribua à la répression du *Pèlerinage de grâce.* Mais il s'attira la haine de Thomas Cromwell, fut impliqué dans le mouvement suscité par le cardinal Reginal Pole, et fut décapité.

exeunt, exit, mots lat. signif. : *Ils sortent, Il sort,* et qui sont quelquefois employés, dans les pièces de théâtre, pour indiquer la sortie d'un ou de plusieurs personnages.

EXFODIATION [*èkss-fo, si-on*] n. f. (du lat. *ex,* hors de, et *fodere,* fouiller). Action de creuser le sol. (Peu us.)

EXFŒTATION [*èkss, si-on*] n. f. (du lat. *ex,* hors de, et *fœtare,* féconder). Méd. Grossesse extra-utérine.

EXFOLIATIF [*èkss*], **IVE** adj. Chir. Qui détermine ou active l'exfoliation.

EXFOLIATION [*èkss, si-on*] n. f. Action d'exfolier, de détacher par lames minces et superficielles : *L'*EXFOLIATION *des ardoises.*

— *Fig.* Perte progressive, dépérissement : *Avec l'âge, il se fait comme une* EXFOLIATION *dans la partie morale et intellectuelle du cerveau.* (J. Joubert.)

— Bot. Chute de l'écorce d'un arbre par minces couches : *L'*EXFOLIATION *de l'écorce du platane est rapide.*

— Méd. Séparation des parties mortes qui se détachent d'un os, d'un tendon, etc., sous forme de petites lames.

EXFOLIER [*èkss, li-é*] v. tr. (lat. *exfoliare ;* de *ex,* hors de, et *folium,* feuille. — Se conjugue comme *prier.*) Détacher par lames minces et superficielles : EXFOLIER *une roche, des ardoises.*

— Bot. Ecorcer par lames minces : *La croissance du tronc des arbres en* EXFOLIE *la surface.*

— Chir. Détruire progressivement par la chute de lames minces : *La nécrose* EXFOLIE *les os.*

— ***S'exfolier,*** v. pr. Etre, devenir exfolié : *Ce rocher est un granit tendre qui* S'EXFOLIE. (B. de Saint-Pierre.)

EXHALAISON [*ègh-za-lè-zon*] n. f. Gaz ou odeur qui s'exhale : EXHALAISON *agréable, fétide, méphitique.*

EXHALANT [*ègh-za-lan*], **E** adj. Anat. Qui opère l'exhalation : *Tissus* EXHALANTS.

— *Fig.* Qui se propage, qui se manifeste au dehors : *Passions* EXHALANTES. (Peu us.)

EXHALATION [*ègh-za, si-on*] n. f. Action d'exhaler.

— Bot. Evaporation à la surface des organes. V. TRANSPIRATION.

— Chim. S'est dit pour évaporation.

— Physiol. Evaporation lente et continue qui se produit à la surface de la peau et au niveau des poumons : *Plus les animaux sont simplement organisés, plus l'*EXHALATION *joue chez eux un rôle considérable.*

— ANTON. **Inhalation.**

EXHALATOIRE [*ègh-za*] adj. Qui a rapport à l'exhalation. (Peu us.)

— N. f. Appareil destiné à favoriser l'évaporation de l'eau dans les salines.

EXHALER [*ègh-za-lé*] v. tr. (lat. *exhalare ;* de *ex,* hors de, et *halare,* souffler). Pousser hors de soi, dégager des vapeurs, des odeurs : *L'acide sulfhydrique* EXHALE *une odeur fétide. Ruisseaux qui* EXHALENT *une odeur nauséabonde.*

— *Fig.* Laisser échapper, émettre : EXHALER *des plaintes, des soupirs.*

Et son âme *exhalait* un soupir amoureux.
RÉGNIER.

Nos deux cœurs *exhalant* leur tendresse paisible.
VERLAINE

|| Exprimer, donner libre cours à : EXHALER *sa rage, sa colère, sa douleur.* || *Par extens.* Produire une sensation de : EXHALER *un parfum de vertu.*

— ***S'exhaler,*** v. pr. Au sens passif, Etre exhalé (au propre et au fig.) : *Une odeur fétide* S'EXHALE *de ce vase. L'amour est comme les liqueurs spiritueuses : moins il* S'EXHALE, *plus il acquiert de force.* (Duclos.) *La civilisation* S'EXHALE *de l'art comme le parfum de la fleur.* (V. Hugo.) || Se dissiper, s'évaporer :

Un reste de chaleur tout prêt à *s'exhaler.*
RACINE.

— *S'exhaler en,* Manifester ses sentiments par, s'emporter : S'EXHALER EN *plaintes,* EN *menaces.*

EXHAURE [*ègh-zôr'*] n. f. (du lat. *exhaurire,* épuiser). Epuisement des eaux qui suintent dans les mines et se réunissent dans le puisard.

EXHAUSSEMENT [*ègh-zô-se-man*] n. m. Constr. Action d'exhausser ; état de ce qui est exhaussé : *L'*EXHAUSSEMENT *d'un mur.*

— Artill. Pièce adaptée à certains affûts, pour en augmenter la hauteur de genouillère.

— Trav. publ. *Remous d'exhaussement,* Remous causé par un barrage établi sur un cours d'eau, et se manifestant par un reflux de l'eau vers l'amont.

EXHAUSSER [*ègh-zô-sé*] v. tr. (anciennement ESHAUCIER ; de *es,* et *haucier,* hausser). Augmenter en hauteur, rendre plus élevé : EXHAUSSER *un mur trop bas. Chercher à* EXHAUSSER *sa taille.*

— *Fig.* Elever en dignité : *Ces titres pompeux dont les hommes tâchent d'*EXHAUSSER *leur bassesse.* (Massillon.)

— ***S'exhausser,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.,* S'élever à un plus haut rang.

— Au sens passif, Etre exhaussé ; devenir plus haut : *Constructions qui* S'EXHAUSSENT *rapidement.*

— SYN. **Exhausser, élever, enlever,** etc. V. ÉLEVER.

EXHAUSTEUR [*ègh-zoss-teur*] n. m. Appareil à exhaustion, et spécialem., Elévateur d'essence inventé par Weymann, aspirant l'essence dans le réservoir d'une voiture automobile pour remplir une nourrice de faible capacité alimentant le carburateur par simple gravité. (Le nom de cet appareil est souvent appliqué à toute la catégorie d'appareils du même genre.)

EXHAUSTIF [*ègh-zôss*], **IVE** adj. Qui épuise, qui enlève à un terrain les éléments productifs. V. *Supplément.*

EXHAUSTION [*ègh-zôss-ti-on*] n. f. (lat. *exhaustio ;* de *exhaurire,* épuiser). Action d'épuiser un gaz, un liquide contenu dans un récipient. || *Fig.* Action de prendre, d'user entièrement : *Avec une démagogie ardente, l'impôt progressif pouvait arriver du premier pas à l'*EXHAUSTION *totale de la rente.* (Proudhon.) *Le caractère de l'homme est la conscience, et celui de la conscience une perpétuelle* EXHAUSTION, *un détachement sans repos et sans exception de tout ce qui y paraît.* (Valéry.)

— Logiq. Enumération de tous les cas possibles dans une question.

— Mar. *Pompe d'exhaustion,* Pompe employée sur les navires à vapeur pour enlever de la chaudière l'eau chargée de sels marins et calcaires.

— Mathém. *Méthode d'exhaustion,* Manière de prouver que deux grandeurs sont égales, en montrant que leur différence est plus petite que toute quantité assignable.

— ENCYCL. Philos. et Mathém. On appelle *méthode d'exhaustion* la méthode appliquée aux sciences mathématiques et à la philosophie par les anciens et, pour la première fois, dit-on, par Archimède. Elle consiste à épuiser successivement, par la pensée, les intervalles en nombre

indéfini qui séparent un terme d'un autre, soit dans l'ordre réel, soit dans l'ordre logique. Par exemple, on déduit par exhaustion la théorie des lignes courbes et celle des figures rectilignes, en épuisant par un effort graduel de la pensée les intervalles innombrables qui séparent une courbe d'avec une certaine figure, laquelle, moyennant une variation déterminée d'un de ses éléments, se rapproche de plus en plus de la courbe et tend à se confondre avec elle.

EXHÉMIE [*ègh-sé-mî*] n. f. (du gr. *ex*, hors de, et *haima*, sang). Pathol. Sang qui stagne dans une partie quelconque du corps et qui, par suite, ne participe plus à la circulation.

EXHÉRÉDATION [*ègh-zé, si-on*] n. f. Action d'exhéréder : état d'une personne exhérédée : *Menacer son fils de* L'EXHÉRÉDATION.

— ENCYCL. Dans le droit romain, on appelait *exhérédation* l'acte par lequel un citoyen excluait son héritier de son hérédité. La jurisprudence exigea que l'exhérédation fût expresse. A l'égard des fils, elle devait être nominative ; à l'égard des filles et des petits-fils, elle pouvait être collective. La prétérition d'un héritier sien, même posthume ou né depuis l'institution, entraînait la rupture du testament. Postérieurement, la jurisprudence du tribunal des centumvirs donna au fils exhérédé, exclu sans motif valable, le moyen de faire rescinder le testament comme contraire au devoir de la piété paternelle (*officium pietatis*) ; ce fut la *querela inofficiosi testamenti*. Les juges appréciaient, à l'origine, si l'exhérédation était injuste. Plus tard, on détermina quatorze cas d'exhérédation. Mais la *querela inofficiosi testamenti* n'était accordée qu'aux enfants exhérédés n'ayant pas reçu le quart au moins de la portion qui leur serait revenue *ab intestat*. Ce quart était la portion appelée *légitime*. Plus tard, la légitime des enfants fut d'un tiers si le défunt laissait quatre enfants au moins ; de la moitié, lorsqu'ils étaient cinq ou un plus grand nombre.

La pratique coutumière emprunta cette institution au droit romain et à la jurisprudence des pays de droit écrit. Elle avait pour effet de dépouiller un successible, soit de l'intégralité de la succession, soit des biens disponibles seulement. Dans le premier cas, une déclaration formelle fondée sur une juste cause et exprimée dans un testament, un acte notarié, ou devant le juge, était nécessaire. Dans le second cas, au contraire, l'exclusion des biens disponibles pouvait avoir lieu sans motifs. Cependant, à la fin du XVIe siècle, la jurisprudence annula, pour sauvegarder les intérêts de la famille, les dispositions inspirées non par le désir de gratifier le bénéficiaire mais par la haine ou la colère contre l'héritier. Le décret du 9 fructidor an II abolit l'exhérédation.

Aujourd'hui, tant que les parents ne dépassent pas la quotité disponible, leur droit de disposition est absolu. Quant à la réserve, le Code n'admet pas de cause d'exhérédation qui puisse la faire perdre aux héritiers y ayant droit ; mais, il exclut de l'hérédité, comme indignes, certaines personnes.

EXHÉRÉDER [*ègh-zé, dé*] v. tr. (lat. *exhæredare ;* du préfixe privat. *ex*, et de *hæres, edis*, héritier. — Se conjugue comme *accélérer*.) Dr. Déshériter : *Il n'est plus permis aux parents d'*EXHÉRÉDER *leurs enfants.*

— *Par extens.* Priver d'avantages dont les autres jouissent : *Il est des professions que l'injustice de la société a complètement* EXHÉRÉDÉES.

— ***Exhérédé, e,*** part. pass. du verbe *Exhéréder.*

— Substantiv. : *A Rome, les* EXHÉRÉDÉS *pouvaient attaquer le testament.*

— ***S'exhéréder,*** v. pr. Au sens passif, Etre exhérédé : *En France, les enfants ne peuvent plus* S'EXHÉRÉDER.

— SYN. **Exhéréder, déshériter.** V. DÉSHÉRITER.

EXHIBER [*ègh-zi-bé*] v. tr. (lat. *exhibere ;* de *ex*, hors de, et *habere*, avoir). Dr. Produire en justice : EXHIBER *ses titres, des livres de commerce.* || Dans le langage ordinaire, Montrer, présenter : EXHIBER *son passeport. Nous* EXHIBÂMES *aussitôt nos denrées.* (Le Sage.)

— *Fig.* Faire étalage de : EXHIBER *son savoir.*

— ***S'exhiber,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se montrer, se mettre en vue soi-même.

— Au sens passif (au propre et au fig.), Etre exhibé, montré, étalé.

— ANTON. **Cacher, dissimuler.**

EXHIBITEUR [*ègh-zi*], **TRICE** n. et adj. Qui exhibe.

EXHIBITION [*ègh-zi, si-on*] n. f. (de *exhiber*). Dr. Action de produire en justice : *Faire l'*EXHIBITION *des pièces de son contrat.*

— Dans le langage ordinaire, Action de faire voir, de présenter : *Faire l'*EXHIBITION *de tout ce qu'on a dans ses poches.* || Réunion et présentation au public dans un même lieu de personnes, d'animaux ou de choses : EXHIBITION *de sauvages, d'animaux féroces, de tableaux.* || En Angleterre, syn. de EXPOSITION : *La grande* EXHIBITION *de Londres.*

— *Fig.* Etalage : *Faire une pompeuse* EXHIBITION *de son savoir.*

EXHIBITIONNISME [*ègh-zi, nism'*] n. m. Impulsion morbide à se dévêtir et à exhiber ses organes génitaux.

— ENCYCL. L'*exhibitionnisme*, plus fréquent chez l'homme que chez la femme, s'observe, de préférence, chez les psychopathes dont l'instinct sexuel n'est pas suffisamment satisfait. Dans les cas graves, il est accompagné d'angoisse. Toutefois, il peut se rencontrer à l'état de simple perversion, chez les érotiques avérés.

EXHIBITIONNISTE [*ègh-zi, si-o-nisst'*] n. m. Pathol. Individu atteint de maladie mentale (folie, manie, etc.) qui impulsivement fait montre de ses organes génitaux en public.

EXHIBITOIRE [*ègh-zi*] adj. Dr. Qui a rapport à l'exhibition : *Mesure, Formalité* EXHIBITOIRE.

EXHILARANT [*ègh-zi, ran*], **E** adj. (lat. *exhilarans ;* du préfixe *ex*, et de *hilaris*, gai). Qui porte à l'hilarité : *Propos* EXHILARANT.

— Chim. *Gaz exhilarant*, Ancien nom du protoxyde d'azote.

— *Substantiv.* et au masc. Aliment, boisson qui provoque la gaieté : *Le café est un* EXHILARANT.

EXHORRIZE [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *rhiza*, racine). Bot. Se dit des végétaux dont les racines sont déjà développées dans la graine.

EXHORTATEUR [*ègh-zor*] n. m. (de *exhorter*). Hist. relig. Ministre de la religion mennonite en Prusse.

EXHORTATIF [*ègh-zor*], **IVE** adj. Qui contient une exhortation : *Discours* EXHORTATIF.

EXHORTATION [*ègh-zor, si-on*] n. f. (lat. *exhortatio*). Discours, paroles en vue d'exhorter : *Etre touché par les* EXHORTATIONS *d'une mère.* || Discours pieux, petit sermon : *Les* EXHORTATIONS *d'un curé à ses paroissiens.*

— *Fig.* Encouragement, motif déterminant : *Sa mort est pour nous une* EXHORTATION *à bien vivre.* (Fléchier.)

— Rhétor. Figure qui consiste à exciter, par des mouvements oratoires, des sentiments déterminés.

EXHORTATOIRE [*ègh-zor*] adj. Qui contient une exhortation. (Peu us.)

EXHORTER [*ègh-zor-té*] v. tr. (lat. *exhortari ;* du préfixe *ex*, et de *hortari*, exciter, exhorter). Exciter, encourager, porter à, par des paroles : EXHORTER *les soldats avant la bataille.* EXHORTER *quelqu'un au repentir, à la patience, à bien agir.* || *Par extens.* Servir d'incitation : *La brièveté de la vie nous* EXHORTE *au mépris des richesses.*

— REM. On dit *exhorter* À, avec l'infinitif. On a dit *exhorter* DE (infinitif), ou *exhorter* QUE (subjonctif).

— ***S'exhorter,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Alors l'homme ferme* S'EXHORTE *et se résout.* (Diderot.) *L'âme qui prie* S'EXHORTE *au bien.* (Proudhon.)

— Avec réciprocité : *Ils* S'EXHORTENT *mutuellement à mal faire.*

— ANTON. **Détourner, dissuader.**

EXHUMATION [*ègh-zu, si-on*] n. f. Action d'exhumer (au propre et au fig.) : *Procéder à l'*EXHUMATION *d'un corps.* EXHUMATION *de titres, de vieux parchemins, d'anciens souvenirs.*

— ENCYCL. Dr. *Exhumations sur la demande de la famille.* L'*exhumation* en vue du transport dans un autre lieu, doit être autorisée, à Paris, par le préfet de police, dans les départements, par le maire.

Exhumations par mesure administrative. — L'Administration peut faire procéder à l'exhumation lorsque l'inhumation a été opérée sans autorisation ou sans observer les règles de salubrité, ou dans un lieu non destiné aux ensevelissements ; ou encore en cas de translation d'un cimetière, pour faire inhumer les cadavres dans le nouveau lieu de sépulture.

Exhumations par autorité de justice. — En vue de rechercher les traces d'un crime, le procureur de la République, le juge d'instruction et les officiers de police judiciaire ont le droit d'ordonner une exhumation.

Exhumations illicites. — Les exhumations non autorisées peuvent tomber sous l'application de l'article 360 du Code pénal, qui prévoit et réprime toute violation de tombeaux ou de sépultures, ou constituer une contravention à l'article 17 du décret du 23 prairial an XII, en vertu duquel les autorités locales sont chargées de maintenir l'exécution des lois et règlements qui prohibent les exhumations non autorisées.

EXHUMER [*ègh-zu-mé*] v. tr. (lat. *exhumare ;* du préfixe *ex*, et de *humus*, terre). Tirer de la terre, de la sépulture : EXHUMER *un cadavre.*

— *Fig.* Tirer de l'oubli, rappeler : EXHUMER *de vieux titres, d'anciens souvenirs, un nom oublié.*

— SYN. **Exhumer, déterrer.** V. DÉTERRER.

— ANTON. **Inhumer.**

EXHYMÉNINE n. f. Bot. Syn. de EXINE.

EXIDEUIL, comm. de la Charente, arrond. et à 17 kil. de Confolens, sur la Vienne ; 1.245 hab. (*Exideuillois, oises*). Ch. de f. Orléans. Papeteries.

EXIDIE [*ègh-zi-dî*] n. f. Genre de champignons, de la famille des trémellacées, dont l'appareil reproducteur gélatineux affecte la forme d'une coupe pédicellée ou d'un disque sessile et que l'on rencontre sur le bois mort.

EXIGEANT [*ègh-zi-jan*], **E** adj. Qui exige beaucoup : *Créancier* EXIGEANT. *Professeur* EXIGEANT. || Qui a l'habitude d'exiger beaucoup de soins, d'attentions, etc. : *Personne fort* EXIGEANTE.

— ANTON. **Accommodant, facile, maniable, traitable.**

EXIGENCE [*ègh-zi-janss'*] n. f. (lat. *exigentia*). Action d'exiger : *Refuser de se soumettre aux* EXIGENCES *de quelqu'un.* || Ce qui est exigé : *Répondre aux* EXIGENCES. || Caractère de celui qui est exigeant : *Rien ne peut satisfaire l'*EXIGENCE *de certaines personnes.*

— *Par extens.* Occurrence qui oblige : *Selon l'*EXIGENCE *des cas, du temps, des affaires.*

EXIGER [*ègh-zi-jé*] v. tr. (lat. *exigere.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'exigeai. Nous exigeons.*) Demander comme chose due : EXIGER *l'impôt, le silence, la soumission, l'accomplissement d'une promesse, le respect, le payement d'une dette.* || Demander, réclamer au delà de son droit, de la justice : *Usurier qui* EXIGE *d'énormes intérêts.* || Imposer par la force : EXIGER *que quelqu'un fasse quelque chose.* EXIGER *des prisonniers, des prestations en nature.*

— *Fig.* Réclamer, nécessiter : *Ce qu'*EXIGE *l'honneur, la nature, les circonstances, la gloire, la fonction. Santé qui* EXIGE *des soins constants. Vie qui* EXIGE *de forts revenus.*

— ***S'exiger,*** v. pr. Au sens passif, Etre exigé.

— ANTON. **Dispenser, exempter.**

EXIGEUR [*ègh-zi*], **EUSE** n. Qui exige. (Peu us.)

EXIGIBILITÉ [*ègh-zi*] n. f. Caractère de ce qui est exigible : *L'*EXIGIBILITÉ *d'une dette commence au jour de l'échéance.*

EXIGIBLE [*ègh-zi*] adj. Qui peut être exigé : *L'impôt n'est* EXIGIBLE *qu'après la répartition.*

EXIGU [*ègh-zi*], **Ë** adj. (lat. *exiguus*). Trop petit, insuffisant : *Revenu* EXIGU. *Chambre* EXIGUË.

— SYN. **Exigu, petit.** *Exigu* ajoute à l'idée de petitesse celle d'insuffisance.

— ANTON. **Démesuré, énorme, exubérant, gigantesque, grandiose, immense, vaste.**

EXIGUÏTÉ [*ègh-zi*] n. f. (lat. *exiguitas*). Caractère de ce qui est exigu : *L'*EXIGUÏTÉ *d'un logement, des ressources.*

EXIL [*ègh-zil*] n. m. (lat. *exsilium*). Expulsion de quelqu'un hors de sa patrie :

L'exil me délivra des plus séditieux.
RACINE.

Oh! n'exilons personne!... Oh! l'*exil* est impie!
V. HUGO.

|| Obligation de vivre hors d'un lieu quelconque ou dans un lieu quelconque : *Etre en* EXIL *dans ses propres terres.* || *Par anal.* Séjour hors de sa patrie : *Victor Hugo passa dix-huit ans en* EXIL. *L'*EXIL *brillant d'un ambassadeur a ses ennuis aussi bien que sa dignité.* (De Broglie.) ; et *au fig.* Tout séjour désagréable, pénible, à charge : *Pour les vrais Parisiens, tout autre lieu que Paris est un lieu d'*EXIL.

— *Par extens.* Lieu où réside l'exilé : *Revenir de son* EXIL. || Poétiq. Retraite loin des hommes :

Seigneur, c'est un *exil* que mes pleurs vous demandent.
RACINE.

— Astrol. Débilité planétaire.

— Dr. *Loi d'exil.* V. *Supplément.*

— Mystic. Vie mortelle, par opposition au Ciel, patrie des Elus.

— ENCYCL. Astrol. Les sept planètes qui concourent à la formation de l'horoscope sont dites *en exil* quand elles se trouvent situées dans le signe zodiacal opposé à celui où elles ont leur trône diurne ou nocturne. Par le fait de cette débilité, les indications fournies par l'interprétation de l'horoscope se trouvent affaiblies ou éloignées ; l'exil est un présage de retard ; c'est parfois un signe d'événements se passant au loin, ou ayant une cause lointaine, ou encore devant survenir en voyage ou hors du pays natal.

EXILARCHAT [*ègh-zi, ka*] n. m. Hist. Dignité, pouvoir de l'exilarque : *L'*EXILARCHAT *était devenu héréditaire dans la maison de Bostanoï.* (H. Graetz.)

EXILARQUE [*ègh-zi-lark'*] n. m. (de *exil*, et du gr. *arkhein*, commander). Hist. Chef politique des Juifs établis en Babylonie après la Dispersion.

— ENCYCL. Après la Dispersion, les Juifs fondèrent en Babylonie des colonies qui devinrent rapidement florissantes, et furent dirigées au moins à partir du règne des Parthes par un *exilarque* (prince de l'exil). Ce haut fonctionnaire représentait le judaïsme babylonien auprès du gouvernement, et recueillait les impôts dus par les communautés à la caisse de l'Etat. Il jouissait d'honneurs, et d'un revenu considérable que lui fournissait la communauté. L'exilarque perdit graduellement de son importance ; Al-Mamoum, en 813, refusa de le reconnaître, et, dès lors, il ne posséda plus ni caractère officiel, ni autorité politique.

EXILER [*ègh-zi-lé*] v. tr. (de *exil*). Bannir de sa patrie : EXILER *un condamné politique.* || *Par extens.* Bannir de sa présence ; éloigner d'un lieu déterminé : *Louis XIV* EXILA *Fénelon.* (Mme de Staël.) || Reléguer dans un lieu déterminé. || Obliger, déterminer à s'éloigner :

Les oiseaux que l'hiver *exile*
Reviendront avec le printemps.
BÉRANGER.

— *Fig.* Effacer par l'indifférence ou l'oubli : EXILER *des souvenirs, des soupçons.*

— ***Exilé, e,*** part. pass. du verbe *Exiler.*

— *Substantiv.* Personne qui vit en exil : L'EXILÉ, *partout, est seul.* (Lamennais.)

— ***S'exiler,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'expatrier. || *Par extens.* Se retirer, se mettre à l'écart.

— Au sens passif, et *au fig.*, Etre exilé, expulsé ; disparaître :

L'amour du bien commun de tous les cœurs *s'exile.*
C. DELAVIGNE.

— SYN. **Exiler, bannir, proscrire.** V. BANNIR.

Exilés de Tibère (LES), tableau de Félix Barrias (1851 ; musées nationaux, Paris). Des patriciens romains, exilés par Tibère, passant au large de l'île de Caprée, appellent les Furies sur la tête du tyran. (V. planche *Beaux-Arts LV.*)

EXILI (Gilles) [*Nicolo* EGIDI ou EGGIDIO, dit], alchimiste italien du XVIIe siècle. Il était gentilhomme, et attaché à la reine Christine de Suède qu'il accompagna en France. Suspect à la police de Le Tellier, il fut enfermé pendant trois mois à la Bastille (février-mai 1663), puis élargi et embarqué pour l'Angleterre. Une légende fait de lui, à Rome, l'empoisonneur attitré d'Olympia Maidalchina, l'amie du pape Innocent X ; à la Bastille, le maître de Godin de Sainte-Croix, qui était l'amant de la marquise de Brinvilliers. Le seul document italien le concernant est une lettre du 28 mai 1681, dans laquelle il annonce à la reine Christine son mariage avec une cousine du duc de Modène.

EXILIEN, ENNE adj. (du lat. *exsilium*, exil). Hist. eccléS. Qui a rapport à l'exil du peuple juif à Babylone : *La pensée israélite à l'époque* EXILIENNE. (Dufourcq.) [On dit aussi EXILIQUE.]

EXILLES, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur la Doire Ripaire ; 2.000 hab. Le château fort, qui domine la ville de près de 300 m. (1.166 m. d'altitude), barre le col du Mont-Genèvre. Le maréchal de Belle-Isle fut tué en essayant de l'emporter en 1747 ; démoli par les Français en 1799, il a été reconstruit en 1825. La voie ferrée de Modane y franchit les défilés par un tunnel de 1.767 m.

EXILLON [*ègh-zi-yon*] n. m. Pièce mobile du palier d'un moulin à vent.

EXIMENIÇ (Francesch), théologien et moraliste catalan, né vers 1349, probablement à Girone où il semble qu'il ait pris aussi l'habit de Saint-François, mort à Perpignan en 1409. Reçu maître en théologie à Toulouse, il résida d'abord à Barcelone. Il y écrivit, à la demande du roi Pierre IV le Cérémonieux, sous le titre de *el Crestià* (*le Chrétien*), une encyclopédie religieuse en treize livres, la plus importante de ses œuvres. Il ne la termina qu'à Valence où il fit aussi un long séjour et où il rencontra l'illustre frère prêcheur saint Vincent Ferrier. Nommé évêque d'Elne par Benoît XIII, il mourut peu après. Les principaux de ses autres ouvrages en catalan sont : le *Llibre dels angels ;* le *Llibre de les dones ;* la *Vida de Jesucrist*, traduite en français à la fin du XVe siècle. D'autres œuvres de lui sont en latin. C'est un des prosateurs les plus vigoureux que compte l'ancienne littérature catalane.

EXIMENO (don Antonio), jésuite espagnol, professeur de mathématiques à l'école militaire de Ségovie, né à Valence en 1729, mort en 1808 à Rome, où il s'était retiré après la dissolution de son ordre. Il a publié en espagnol : *Histoire militaire de l'Espagne* (1769) ; *Manuel de l'artilleur* (1772) ; une nouvelle musicale à la manière de *Don Quichotte : Don Lazarillo Viscarde ;* et en italien : *De l'origine ou des règles de la musique, avec l'histoire de ses progrès, de sa décadence et de sa renaissance* (1774), ouvrage qui a le plus fait pour sa réputation et où l'on trouve le germe des théories wagnériennes, etc.

EXIMER [*ègh-zi-mé*] v. tr. (lat. *eximere*). Dr. Affranchir, décharger d'une obligation.

EXIN (en polonais **Kcyn**), ville de Pologne (voïvodie de Poznan), sur un affluent ou de la Netze ; 3.560 hab. Poterie et tuilerie. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

EXINANITION [*ègh-si, si-on*] n. f. (lat. *exinanitio ;* du préfixe *ex*, et de *inanis*, vide). Méd. Inanition extrême.

EXINE [*ègh-zin'*] n. f. (du gr. *exô*, en dehors). Couche externe, cutinisée et inégalement épaissie (pointes et crêtes, pores et plis) du grain de pollen.

EXINSCRIT [*ègh-zin-scrit*], **E** adj. Géom. Se dit d'un cercle qui est tangent à un côté d'un triangle et aux prolongements des deux autres.

EXISTANT [*ègh-ziss-tan*], **E** adj. Qui existe, qui vit : *Il faut créer des femmes très supérieures aux hommes* EXISTANTS. (M. Prévost.) || Qui est réel : *Les traités* EXISTANTS. || N. m. : *L'*EXISTANT *et le possible.*

EXISTENCE [*ègh-ziss-tanss*] n. f. (lat. *existentia*). Le fait d'exister ; état de ce qui est : *L'*EXISTENCE *des êtres et des choses. Prouver l'*EXISTENCE *d'un complot.* || Le fait de durer : *La Restauration n'a pas eu une longue* EXISTENCE. || La vie même : *Donner, Recevoir, Perdre l'*EXISTENCE. || La manière de vivre, la condition : *Traîner une* EXISTENCE *misérable.* EXISTENCE *obscure.* || *Moyens d'existence,* Ressources que l'on a pour vivre. || Les êtres vivants : *Tout ce qui a vécu est l'aliment nécessaire de nouvelles* EXISTENCES. (A. France.)

— Comm. *Existence en magasin,* La quantité de marchandises qui est en magasin.

— ANTON. **Néant, mort, non-être.**

— ENCYCL. Philos. L'*existence* est la qualité commune à toutes les choses. Mais on a distingué l'existence *par soi* de l'existence *par autre chose* et *en autre chose,* autrement dit, l'existence des substances et l'existence des phénomènes. Le réalisme affirme l'existence de choses en soi : l'*Un* de Parménide, les *Idées* de Platon, la *Substance* de Descartes et de Spinoza, le *Noumène* de Kant, l'*Inconnaissable* de H. Spencer. Le phénoménisme nie l'existence de tout ce qui n'est pas représenté ou représentable. Dire des « choses en soi », des noumènes, qu'ils existent, c'est leur accorder vainement un attribut qui, d'après Kant lui-même, ne convient aux choses qu'autant qu'elles se soumettent aux conditions de la représentation en général. V. IDÉALISME.

— Biol. *Lutte pour l'existence.* Darwin a désigné sous ce nom (*struggle for life*) le conflit qui existe nécessairement entre les espèces, ou les individus, pour la nourriture, l'espace, la lumière, la reproduction, et il en fait le facteur essentiel de la sélection naturelle ou persistance du plus apte. La lutte pour l'existence serait mieux appelée *concurrence vitale,* puisque, chez la plupart des espèces animales et toutes les espèces végétales, il n'y a pas lutte à proprement parler, mais seulement utilisation, plus ou moins habile et parfaite, des circonstances du milieu.

EXISTENTIALISME n. m. Doctrine philosophique selon laquelle l'existence précède et crée perpétuellement l'essence.

— ENCYCL. *Philos.* Ce terme, employé pour la première fois par Heidegger (*Sein und Zeit,* 1927), désigne la forme qu'a prise de nos jours une tendance que l'on voit apparaître à diverses époques de l'histoire par réaction contre les philosophies rationalistes. D'après Heidegger et Jean-Paul Sartre cette philosophie a pour objet l'existence humaine prise dans sa totalité, celle d'un individu engagé dans le monde et dans la société ; abandonnant tout principe universel, l'existentialisme s'efforce de résoudre, par la seule considération de cette existence individuelle, les problèmes de l'origine, de l'essence et de la signification de la vie humaine ; cette signification ne repose pas sur la nature humaine prise en elle-même, car l'homme, tendant toujours vers l'avenir, n'est par lui-même que vide et néant ; mais toujours aussi, il est engagé dans telle situation présente et actuelle, et c'est cet engagement de fait qui crée pour lui les valeurs qui donnent à sa vie un sens ; ainsi découvre-t-il sa propre essence. — La doctrine de Gabriel Marcel et de Kierkegaard est un existentialisme chrétien qui fait intervenir, parmi les données immédiates, le mystère de la conversion, sentie comme une expérience certaine. V. *Supplément.*

EXISTENTIALISTE adj. Qui se rapporte à l'existentialisme.

— *Substantiv.* Partisan de cette doctrine.

EXISTENTIALITÉ n. f. Philos. Qualité de ce qui existe.

EXISTENTIEL adj. Relatif à l'existence. || *Philosophie existentielle,* voir EXISTENTIALISME.

EXISTER [*ègh-ziss-té*] v. intr. (lat. *existere ;* du préfixe *ex*, et *sistere*, être établi, posé). Avoir l'être, être : *Tout ce qui* EXISTE *paraît* EXISTER *nécessairement, puisqu'il* EXISTE. (Voltaire.) || Etre en réalité : *Rien n'*EXISTE *de tout ce qu'on nous a enseigné à respecter.* (P. Loti.) || Vivre, durer, subsister : *J'agirai ainsi tant que j'*EXISTERAI. *Monument qui n'*EXISTE *plus. Une nation ne peut* EXISTER *sans lois.* || Vivre de la vie organique : *On* EXISTE *avant de savoir qu'on* EXISTE. (Alletz.) || Vivre réellement, d'une façon qui mérite d'être vécue : *Ce n'est pas* EXISTER *que n'*EXISTER *que pour soi.*

— *Impersonnellem.* Etre, se trouver : IL EXISTE *quelque chose de plus pur que la vertu, c'est l'innocence.* (G. Sand.)

EXITÈLE [*ègh-zi*] n. f. Oxyde naturel d'antimoine.

EX LIBRIS [*èks'-li-briss*] mots lat. qui signifient littéralement *des livres, d'entre les livres, faisant partie des livres.* On les fait suivre du nom du propriétaire des ouvrages. Très souvent, ils entrent dans la composition d'une vignette artistique (appelée elle-même *ex libris* [n. m.]) rappelant la profession du possesseur, un trait de son caractère ou de son existence, reproduisant ses armes parlantes ou autres : *Un* EX LIBRIS *gravé à l'eau-forte.*

— ENCYCL. Jadis, la première préoccupation des dessinateurs d'*ex libris* a été de mettre en valeur un blason, aussi parlant qu'un nom, pour les intéressés et leurs amis. Cette exigence d'une clientèle titrée ne laissait pas une marge considérable aux fantaisies et à l'inspiration personnelles ; aussi voit-on toujours les mêmes formules revenir : blason affronté de lions, de chimères, soutenus par des amours, ou simplement accompagnés de motifs décoratifs peu variés. Au XVIIe siècle, les ex libris ont été peu nombreux, et pour la plupart non signés ; jusque vers 1650, ils sont héraldiques et de style classique ; dans la seconde moitié du siècle, leurs dimensions se rétrécissent, les supports apparaissent non plus sur un tertre gazonné, mais souvent sur une console de moins en moins sévère. Au XVIIIe siècle, des graveurs spirituels ont su créer, dans ces limites, de véritables petites œuvres d'art. On cite le maître Ollivault, qui travailla à Rennes, Paris et Strasbourg, et dont chaque production est remarquable par la grâce, la légèreté, le charme ; l'ex libris de M. de Fontenay, par Moreau le Jeune ; de Ferragut, par Choffard ; de Valori, par François Boucher ; de Juilly, par Chalmandrier ; de Courvoisin, par Collin de Nancy ; de Mailly de Château-Renaud, par Eisen ; de La Rochefoucauld-Bayers, par A. de Saint-Aubin. Depuis les préoccupations intellectuelles se sont étendues de l'aristocratie à la bourgeoisie et au peuple, l'ex libris a suivi une évolution parallèle ; les nouveaux bibliophiles, privés de la ressource du blason, ont voulu que l'ex libris fût un symbole parlant de leurs goûts, qu'il résumât l'essentiel de leur personnalité dans quelques centimètres carrés de papier. L'ex libris devint de la sorte beaucoup moins restrictif et présenta aux artistes un champ ouvert au travail de l'imagination. Parmi les ex libris les plus célèbres du XIXe siècle, celui des Goncourt par Gavarni, celui de Samuel Pozzi par Manet sont de remarquables œuvres d'art. Par ailleurs, les moyens de reproduction se sont multipliés ; à l'ancienne gravure sur cuivre, au burin et à l'eau-forte, et à la gravure sur bois, sont venus s'ajouter la photogravure, le trait, le simili, la lithographie. Parmi les dessinateurs modernes d'ex libris, citons Bouvenne, Courboin, A. Robida, Bernard Naudin, Guy Arnoux, Vibert, Lepère, Giraldon, Gusman, Willette, Belville, Jonas, Auriol, Lebedeff, etc.

Ex libris des frères Goncourt.

EXMES [*èm'*], ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 17 kil. d'Argentan, près des sources de la Dives ; 480 hab. (*Exmois, oises*). L'ancien *Oximum* romain, ville forte au moyen âge (vestiges des remparts et du château) fut plusieurs fois assiégé par les Anglais pendant la guerre de Cent ans, et fut démantelé par Henri IV. Eglise, dont certaines parties remontent au XIIe siècle. — Le canton a 13 comm., et 3.900 hab.

EXMOOR, petit pays de landes et de marécages, presque désert, dans le sud-ouest de l'Angleterre, au-dessus de la rive sud du canal de Bristol.

EXMOUTH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Devon), sur la Manche, à l'embouchure de *l'Exe ;* 13.600 hab. Port de pêche ; bains de mer. Dentelles.

EXMOUTH (Edward PELLEW, vicomte), amiral anglais, né à Douvres en 1757, mort à Teignmouth, près d'Exeter, en 1833. Il entra dans la marine en 1770, prit part à la guerre contre les Etats-Unis et se distingua au combat du lac Champlain (1776). Capitaine en 1780, il reçut le commandement de la frégate *Nymphe,* avec laquelle il captura la frégate française *Cléopâtre.* Ce fait d'armes lui valut le titre de « chevalier ». En 1795, il sauva l'équipage du transport *Dutton,* jeté sur les rochers de Plymouth, et reçut les titres de « bourgeois de Plymouth » et de « baronet » (1796). En 1802, sir E. Pellew fut envoyé à la Chambre des communes par Dunstable et se rangea parmi les partisans de Pitt. En 1803, il fut promu contre-amiral et commanda en chef les forces navales aux Indes. En 1810 il fut à la tête de la flotte de la mer du Nord, puis de la flotte de la Méditerranée en 1811. En 1814, sir Edward fut créé pair d'Angleterre, avec le titre de « baron ». De concert avec l'amiral hollandais Van der Capellan, il somma le dey d'Alger de rendre la liberté aux habitants des îles Ioniennes, et, sur son refus, bombarda Alger et délivra les esclaves européens, près de douze cents. A son retour en Angleterre, lord Exmouth fut créé vicomte et nommé, en 1817, commandant militaire de Plymouth et vice-amiral.

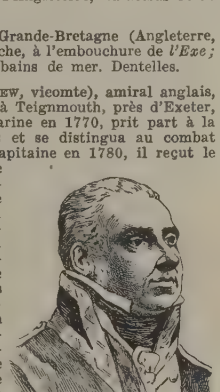

Exmouth.

EXNER (François), philosophe autrichien, né à Vienne en 1802, mort à Padoue en 1853. Pédagogue de l'école de Herbart et hostile à Hegel, il fut, en 1848, ministre de l'instruction publique, et réorganisa les études dans une partie de l'Autriche. Parmi ses écrits, nous citerons : *Ueber Nominalismus und Realismus* (1841) ; *die Psychologie der hegelschen Schule* (1842) ; *Ueber Leibnizens Universalwissenschaft* (1843) ; *die Lehre von der Einheit des Denkens und Seins* (1845).

EXNER (Jean-Jules), peintre danois, né et mort à Copenhague (1825-1910) ; auteur de scènes de mœurs des pays scandinaves, spirituellement composées et d'une grande vérité documentaire.

ex nihilo nihil loc. lat. signif. : *De rien, rien.* Célèbre aphorisme résumant la philosophie de Lucrèce et d'Epicure, mais emprunté à un vers de Perse (*Satires* III, 84), qui commence par *De nihilo nihil* (Rien ne vient de rien), c'est-à-dire : Rien n'a été tiré de rien, rien n'a été créé, mais tout ce qui existe existait déjà en quelque manière de toute éternité.

EXNING, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Suffolk) ; 3.700 hab.

EXO mot gr. signif. *en dehors,* et employé en français comme préfixe.

EXOASCÉES [*ègh-zo-a-sé*] n. f. pl. Famille de champignons parasites du groupe des ascomycètes, et dont le type est l'exoasque déformant.

EXOASQUE [*égh-zo-assk'*] ou **EXOASCUS** [*ass-kuss*] n. m. Genre de champignons de l'ordre des ascomycètes, de la famille des exoascées, vivant en parasites sur diverses plantes.

— ENCYCL. L'espèce la plus connue est l'*exoasque déformant,* qui attaque les feuilles et les jeunes pousses de pêcher, produisant ainsi la maladie appelée *cloque.* Une autre espèce attaque les jeunes fruits du prunier.

EXOBASIDE [*ègh-zo*] ou **EXOBASIDIUM** [*di-om'*] n. m. Genre de champignons basidiomycètes, type de la famille des exobasidiées, vivant en parasites sur les feuilles de certaines plantes (vigne, noyer, thé, rhododendron, myrtille, etc.).

EXOBASIDIÉES [*ègh-zo, di-é*] n. f. pl. Famille de champignons parasites, dont le type est le genre *exobaside.*

EXOCARDIAQUE [*ègh-zo, di-ak'*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et de *cardiaque*). Méd. Se dit de tout bruit du cœur qui se produit hors de sa cavité.

EXOCARPUS [*ègh-zo-kar-puss*] n. m. Genre de plantes de la famille des santalacées, comprenant une douzaine d'espèces d'arbustes ou arbres de l'Océanie.

Exocentre.

EXOCENTRE [*ègh-zo-santr'*] ou **EXOCENTRUS** [*ègh-zo-sin-truss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes cérambycidés, comprenant de petites formes courtes et trapues, rousses ou grises, hérissées de poils plus ou moins serrés, surtout répartis dans l'ancien monde. (Une espèce vit dans le midi de la France, sur les ormes, les chênes et les tilleuls.)

EXOCET [*ègh-zo-sè*] ou **EXOCŒTUS** [*ègh-zo-sé-tuss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des scombrésocidés, comprenant des formes de taille médiocre, assez allongées, avec les nageoires pectorales démesurément développées en forme d'ailes.

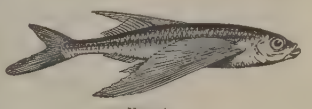

Exocet.

— ENCYCL. Les *exocets* ou *poissons volants,* dont on connaît une cinquantaine d'espèces, vivent par troupes nombreuses à la surface des mers chaudes, et s'élancent dans l'air où ils se soutiennent pendant quelques secondes, essayant ainsi d'échapper aux autres poissons qui les chassent. Le plus commun est l'hirondelle de mer (*exocœtus volitans*) gris bleuâtre avec le ventre argenté, et qui atteint 45 cm. de long : il est assez commun dans la Méditerranée. D'autres poissons volants appartiennent au genre *dactyloptère.*

EXOCHOMUS [*ègh-zo-ko-muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant des coccinelles très globuleuses et élargies, de taille médiocre, noir brillant avec taches réniformes rouges, et qui vivent surtout sur les conifères. (On connaît une vingtaine d'espèces d'*exochomus,* répandues sur le globe ; six habitent l'Europe.

Exochomus.

EXOCHORION [*ègh-zo-ko*] n. m. (du gr. *exo,* en dehors, et de *chorion*). Anat. Chorion extérieur ou chorion proprement dit.

EXODE [*ègh-zod*] n. m. (lat. *exodium ;* gr. *exodion*). Partie d'une tragédie grecque, qui suivait immédiatement le dernier chœur et contenait le dénouement. || Hymne ou chanson qui se chantait à la fin du repas. || Petite pièce, dans le genre de la farce, qui se jouait après une pièce de longue haleine, chez les Romains.

— ENCYCL. Dans la tragédie grecque, l'*exode* (ἔξοδιον) était la partie qui venait après le dernier chant lyrique du chœur. Ce mot prit en latin (*exodium, exodium scenium*) un sens différent : il désigna une petite pièce bouffonne qui se jouait sur le théâtre après les tragédies. Ces farces furent d'abord des *saturæ* perfectionnées, puis des *atellanes* ou des *mimes.* Les particuliers faisaient quelquefois venir chez eux les acteurs ou bouffons des *exodes* (*exodiarii*) pour jouer pendant les repas.

EXODE [*ègh-zod*] n. m. (lat. *exodus ;* du gr. *exodos,* sortie). Emigration en masse d'un peuple : *Moïse conduisit l'*EXODE *des Hébreux.*

Exode (L'). *Saint-Quentin pris d'assaut, 29 août 1557,* tableau de Francis Tattegrain. Cette peinture, destinée à l'hôtel de ville de Saint-Quentin, a obtenu la médaille d'honneur au Salon de 1899. Elle représente la fuite des vieillards, des femmes et des enfants après la prise de la ville par les troupes espagnoles. (V. planche *Beaux-Arts LVI.*)

Exode (en hébreu *Schemoth*), second livre du Pentateuque, qui contient l'histoire de la sortie d'Egypte. L'*Exode* se divise en trois parties. La première (I, XII, 36) rappelle la vocation de Moïse et les plaies d'Egypte. La seconde (XII, 37, XVIII) raconte la sortie d'Egypte. La

troisième (XIX-XL) décrit la promulgation de la loi sur le Sinaï. Ce livre a été regardé comme l'œuvre de Moïse par les traditions juive et chrétienne. Les critiques rationalistes en font une composition beaucoup plus récente.

EXODERME [*ègh-zo-dèrm'*] n. m. (du gr. *exô*, en dehors, et de *derme*). Syn. de ECTODERME.

EXODERMIQUE [*ègh-zo, mik'*] adj. Qui se rapporte à l'exoderme.

EXODIAIRE [*ègh-zo-di-èr'*] n. m. (lat. *exodiarius*). Antiq. rom. Acteur qui jouait dans un exode ou farce.

EXODIQUE [*ègh-zo-dik*] adj. Physiol. Se dit des fibres nerveuses centrifuges de l'arc réflexe.

EXOÉNERGÉTIQUE [*ègh-zo-é-nèr'-jé-tik*] adj. Se dit d'une réaction qui dégage de l'énergie.

EXOGAME [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, hors de, et *gamos*, mariage). Qui se marie hors de la famille ou de la tribu.

EXOGAMIE [*ègh-zo-gha-mî*] n. f. (de *exogame*). Anthrop. Mariage entre sujets non directement parents.

— ENCYCL. Dans l'humanité primitive, tous les individus appartenant à un même clan ou à une même tribu étaient considérés comme les fils et les filles d'un même père, représenté symboliquement par le *Totem*. C'est pourquoi les hommes et les femmes d'un même clan ne devaient pas se marier entre eux et étaient obligés de chercher leur conjoint dans un clan étranger. Telle est la véritable *exogamie*, qui a subsisté et qui subsiste encore dans les pays civilisés où le mariage entre frères et sœurs demeure interdit. Mais le fait n'est cependant pas général ; ainsi les Pharaons et les Incas ne pratiquaient pas l'exogamie. L'origine de la prescription exogamique doit être très probablement cherchée dans les inconvénients sanitaires des unions entre consanguins, et c'est sans doute à la même cause qu'il faut attribuer la prohibition universelle de l'inceste, bien que cette prohibition ait revêtu des formes plus ou moins symboliques.

EXOGÈNE [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *génos*, origine). Qui provient du dehors.

— Bot. Se dit (par opposition à *endogène*) d'un organe ou d'un élément anatomique qui prend naissance à l'extérieur de l'organe ou de l'élément qui l'engendre.

— Pétrogr. Syn. de ÉNALLOGÈNE.

EXOGLOSSE [*ègh-zo*] ou **EXOGLOSSUM** [*som'*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des cyprinidés, comprenant de petites formes épaisses, allongées, couvertes de fines écailles, avec la tête nue, et dont la bouche, sans dents, est garnie de barbillons. (On en compte environ six espèces, propres aux eaux douces de l'Amérique du Nord.)

EXOGNATHIE [*ègh-zogh-na-tî*] n. f. (du gr. *exô*, en dehors, et *gnathos*, mâchoire). Anthrop. Prédominance dans le développement de l'une des mâchoires qui se projette en avant. V. PROGNATHISME.

EXOGYNE [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *gunê*, femelle). Bot. Dont le pistil est saillant en dehors de la fleur.

EXOGYRE [*ègh-zo*] ou **EXOGYRA** n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches de la famille des ostréidés, dont la coquille est inéquivalve et munie de crochets spiraux et recourbés latéralement. (Nombreuses espèces, ordinairement très abondantes dans les terrains jurassiques et crétacés. Telle l'*exogyra virgula* de certaines couches du jurassique supérieur dites couches *virguliennes* pour cette raison.)

Exogyre.

EXOINE [*ègh-zoin'*] n. f. (du préfixe *ex*, et du bas lat. *sonnia*, empêchement). Dr. anc. Certificat de médecin, marquant l'impossibilité où est un malade de remplir telle ou telle fonction. || Excuse légale pour se dispenser de paraître en justice.

— Dr. féod. Excuse adressée par un vassal à son seigneur pour se dispenser de lui rendre en personne foi et hommage.

— *Mettre en exoine de son corps*, Mettre en danger de mort par des voies de fait. (On disait aussi EXOINER DE SON CORPS.)

— *Adjectiv.* Absent.

EXOINER [*ègh-zoi-né*] v. tr. Dr. anc. Dispenser sur la présentation d'une exoine : EXOINER *un témoin, un avocat.*

— *Exoiner de son corps.* V. EXOINE.

— ***S'exoiner,*** v. pr. Se faire dispenser par exoine.

EXOINEUR [*ègh*] n. m. (de *exoiner*). Dr. anc. Fondé de pouvoir exprès qui affirmait sous serment les causes d'excuse de celui qui ne pouvait comparaître en personne.

Exomias.

EXOMIAS [*ègh-zo-mi-ass*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, comprenant de petits charançons luisants, roux ou brun fauve, avec les antennes et les pattes jaunes. (On connaît quelques espèces d'*exomias* propres aux régions montagneuses de l'Europe.)

EXOMIDE [*ègh-zo*] n. f. (gr. *exômis, idos ;* de *exô*, en dehors, et *ômos*, épaule). Antiq. Tunique ou manteau ouvert ou fermé, mais dégageant toujours l'épaule droite, et que portaient les travailleurs, esclaves, artisans, soldats et marins.

Exomide.

EXOMOLOGÈSE [*ègh-zo*] n. m. (du gr. *exomologèsis*, aveu). Hist. ecclés. Confession publique, pratiquée dans la primitive Eglise.

EXOMORPHE adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *morphê*, forme). Géol. Se dit des actions métamorphiques exercées au contact ou au voisinage du granite : EXOMORPHE *s'oppose à endomorphe.*

EXOMORPHISME [*ègh-zo, fissm'*] n. m. Pétrogr. Ensemble des modifications subies par les roches au contact d'un magma éruptif. (Elles consistent dans la formation de nouveaux minéraux, dont la nature dépend de la composition initiale de la roche modifiée, et des apports du magma.)

EXOMPHALE [*ègh-zon-fal'*] n. f. et autref. masc. (du gr. *exô*, en dehors, et *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale. (On dit aussi EXOMPHALOCÈLE.)

EXONASTE [*ègh-zo-nasst'*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *nastos*, foulé). Bot. Se dit d'un ovule dont la courbure ou la réflexion, en le supposant horizontal, a eu lieu vers l'intérieur, par suite d'un maximum de croissance le long de sa face externe.

EXONDANCE [*ègh-zo-danss'*] n. f. (du lat. *exundare*, déborder). Quantité excessive. (Peu us.)

EXONDATION [*ègh-zon, si-on*] n. f. (de *s'exonder*). Action de l'eau qui se retire du sol qu'elle avait inondé.

EXONDEMENT [*ègh-zon, man*] n. m. Syn. peu us. de EXONDATION.

EXONDER [*ègh-zon-dé*] **(S')** v. pr. (du lat. *ex*, hors de, et *unda*, onde). Se découvrir, en parlant d'un lieu précédemment inondé : *Après les débordements de rivières, la terre ne* S'EXONDE *que lentement.*

— ***Exondé, e,*** part. pass. du verbe *S'exonder.*

— Bot. Qui s'élève hors de l'eau, ou dont l'eau se retire.

EXONÉRATION [*ègh-zo, si-on*] n. f. (lat. *exoneratio*). Action d'exonérer : *Demander une* EXONÉRATION *d'impôts.* || Autref., Dispense du service militaire, moyennant une contribution versée à l'Etat : *L'*EXONÉRATION *fut abolie par la loi du 1er février 1868.*

— Méd. Evacuation alvine.

EXONÉRER [*ègh-zo, ré*] v. tr. (du lat. *exonerare*, décharger ; mot formé de *ex*, hors, et *onus, eris*, fardeau. — Se conjugue comme *accélérer.*) Décharger, dispenser totalement ou en partie d'une charge, d'une obligation ; affranchir de certaines taxes : EXONÉRER *du service militaire les fils de veuves.* EXONÉRER *certains contribuables.* EXONÉRER *des marchandises.*

— *Fig.* Affranchir de : EXONÉRER *un coupable de toute responsabilité.*

— ***S'exonérer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se soustraire à une charge, une obligation : S'EXONÉRER *d'une dette, du service militaire ; et au fig. :* S'EXONÉRER *du moindre scrupule.*

EXOPHTALME [*ègh-zof'-talm'*] ou **EXOPHTALMUS** [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant des charançons propres aux régions chaudes de l'Amérique et aux Antilles.

EXOPHTALMIE [*ègh-zof-tal-mî*] n. f. (du gr. *exô*, en dehors, et *ophtalmos*, œil). Méd. Saillie de l'œil hors de l'orbite. (On dit aussi EXORBITIS.)

— ENCYCL. L'*exophtalmie* est le plus généralement causée par un abcès ou une tumeur du fond de l'orbite, repoussant l'œil en avant. Elle peut également dériver de la maladie de Basedow ou goitre exophtalmique (V. GOITRE). Elle provoque parfois la luxation de l'œil, des douleurs et des troubles de la vue, surtout la diplopie et la myopie. Le traitement consiste à réduire la luxation, s'il y a lieu, à combattre l'hypertrophie de la thyroïde, et à s'attaquer, si possible, à la tumeur causale.

On nomme *exophtalmie pulsatile* une exophtalmie qui s'accompagne de pulsations visibles et perceptibles au toucher, de thrill analogue à celui que l'on perçoit au niveau des anévrismes, et de bruits de souffle.

EXOPHTALMIQUE [*ègh-zof, mik'*] adj. Chir. Qui se rapporte à l'exophtalmie, qui la produit : *Goitre* EXOPHTALMIQUE.

EXOPLASMIQUE [*ègh-zo-plass-mik'*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *plasma* de *plassein*, donner une forme). Biol. Se dit des substances produites par la cellule, extérieurement à elle. (Ce sont des substances de déchets de fonctionnement qui servent à réunir les cellules entre elles et à consolider les tissus. On peut les considérer comme des éléments de soutien.)

EXOPODITE [*ègh-zo*] n. m. (du gr. *exô*, en dehors, et *pous, podos*, pied). Une des divisions des appendices des crustacés. (L'exopodite est la branche externe du membre typique bifurqué.)

EXORABLE [*ègh-zo*] adj. (lat. *exorabilis ;* du préfixe *ex*, et de *orare*, prier). Qui se laisse fléchir par les prières : *Vainqueur* EXORABLE. (Peu us.)

— *Fig.* Qui peut changer en bien : *Rendre le destin* EXORABLE.

— ANTON. Inexorable.

EXORATION [*ègh-zo, si-on*] n. f. (du lat. *exoratum*, supin de *exorare*, supplier). Supplication tendant à rendre exorable. (Peu us.)

EXORBITAMMENT [*ègh-zor, ta-man*] adv. D'une façon exorbitante.

EXORBITANCE [*ègh-zor, tanss*] n. f. Caractère de ce qui est exorbitant : *L'*EXORBITANCE *des prétentions d'un vendeur.* || Chose, prétention exorbitante : *Les* EXORBITANCES *des partis vainqueurs provoquent les réactions.*

EXORBITANT [*ègh-zor, tan*], **E** adj. (du préfixe *ex*, et de *orbite*). Qui sort des justes bornes : *Demander un prix* EXORBITANT. || Qui blesse la règle, la raison : *Action* EXORBITANTE. *Soutenir des propositions* EXORBITANTES.

— *Exorbitant de*, Qui sort des limites de : *Privilège* EXORBITANT DU *droit commun.* (VX.)

— SYN. Exorbitant, démesuré, immodéré, etc. V. DÉMESURÉ.

— ANTON. Modéré, raisonnable, suffisant.

EXORBITIS [*ègh-zor, tiss*] ou **EXORBITISME** [*tissm'*] n. m. Méd. V. EXOPHTALMIE.

EXORCISATION [*ègh-zor-si-za-si-on*] n. f. Action d'exorciser. (Peu us.)

EXORCISER [*ègh-zor-si-zé*] v. tr. (lat. *exorcisare ;* gr. *exorkizein ;* de *ex*, hors, et *orkos*, serment). Conjurer, chasser les démons par des prières. || Soumettre à des exorcismes, délivrer du démon : EXORCISER *un possédé, une chambre hantée.*

— *Par anal.* Chasser par des prières, en parlant d'êtres ou de choses nuisibles : EXORCISER *la grêle, la tempête.* || Soustraire à l'influence du démon, en parlant d'un objet qu'on veut consacrer à un usage religieux : EXORCISER *du sel, de l'eau, de l'huile, du feu.*

— *Fig.* Soustraire à une influence, presser fortement quelqu'un par des raisons, des exhortations : *On l'*A *tant prêché, tant* EXORCISÉ, *qu'à la fin il s'est rendu.*

EXORCISEUR [*ègh-zor-si*], **EUSE** n. Qui exorcise.

EXORCISME [*ègh-zor-sissm*] n. m. (lat. *exorcismus ;* gr. *exorkismos*). Cérémonies, prières pour exorciser : *Faire des* EXORCISMES *sur un possédé, sur un catéchumène.* || Prières pour conjurer des êtres ou des objets malfaisants : *Faire des* EXORCISMES *contre la grêle, etc.* || Prières pour soustraire à l'influence du démon des objets que l'on veut consacrer au culte : *Faire des* EXORCISMES *sur le sel.*

— ENCYCL. Théol. cath. La pratique de l'*exorcisme* a pour fondement la croyance à l'empire des démons dans le monde, et la foi dans les pouvoirs que Jésus-Christ a donnés à ses disciples contre les puissances de l'enfer. On distingue les *exorcismes ordinaires* et les *exorcismes extraordinaires.* Les premiers font partie de la liturgie du baptême. Les seconds ont pour but la délivrance d'un possédé. Ils comprennent des prières, des adjurations, des signes de croix. Aucun exorcisme extraordinaire ne peut être fait aujourd'hui sans la permission de l'évêque.

— Théol. protest. L'*exorcisme*, maintenu par Luther dans la liturgie du baptême, fut conservé par la plupart des ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise luthérienne. Combattu par les calvinistes, il disparut peu à peu de la pratique luthérienne.

EXORCISTE [*ègh-zor-sisst*] n. m. Personne qui exorcise, qui conjure le démon. || Clerc qui a reçu le troisième ordre mineur et dont les fonctions étaient de chasser les démons.

Exorciste (IXe s.).

— Hist. relig. Juif qui chassait les démons par des prières attribuées à Salomon.

— ENCYCL. L'ordre d'*exorciste* est reçu le troisième, après ceux de portier et de lecteur. A partir du IVe siècle, les exorcistes sont cités fréquemment dans l'histoire ecclésiastique. Ils avaient pour mission spéciale de calmer les énergumènes et de délivrer les possédés. Aujourd'hui, l'ordre d'exorciste est conféré par l'évêque, avec les autres ordres mineurs, aux clercs qui se préparent dans les séminaires, à recevoir le sacerdoce, mais il n'est jamais exercé par eux. Lorsqu'un cas de possession est signalé, l'évêque du diocèse ordonne une enquête et, s'il juge qu'il y a lieu de procéder à l'exorcisme, il délègue un prêtre à cet effet.

EXORDE [*ègh-zord'*] n. m. (lat. *exordium ;* du préfixe *ex*, et de *ordiri*, commencer). Première partie d'un discours oratoire.

— *Par extens.* Entrée en matière, début, premières paroles ; précautions que l'on prend avant d'aborder son sujet.

— *Exorde ex abrupto*, Brusque entrée en matière. || Brusque début en quelque genre que ce soit : *Il commença par lui donner un soufflet ; cela s'appelle en rhétorique un* EXORDE EX ABRUPTO.

— ANTON. Péroraison.

— ENCYCL. L'*exorde* ayant pour objet de préparer les auditeurs à écouter favorablement celui qui leur parle et de leur donner une idée sommaire de la matière du discours, l'orateur doit s'appliquer à fixer l'*attention* de son auditoire et à lui inspirer de la *bienveillance* pour sa personne et pour la cause qu'il défend. L'exorde doit être court, et tiré du fond même du sujet. Les rhéteurs ont distingué différentes sortes d'exorde ; les plus remarquables sont l'*exorde insinuant* et l'*exorde véhément* ou *ex abrupto*. Le premier consiste à disposer favorablement les auditeurs, au moyen de précautions oratoires, à détruire leurs préventions, à affaiblir les raisons d'un adversaire puissant et redoutable. On peut citer, comme modèles d'*exorde par insinuation*, celui du discours de Cicéron *Sur la loi agraire* contre Rullus, celui du plaidoyer pour Milon, celui de l'avocat de Sèze pour Louis XVI, etc. L'*exorde véhément* ou *ex abrupto* s'emploie, exceptionnellement d'ailleurs, dans des circonstances où l'auditoire, fortement ému par de grands intérêts, par des passions brûlantes, se plaît à voir l'orateur entrer brusquement en matière. On cite comme le plus beau modèle en ce genre l'exorde du premier discours de Cicéron contre Catilina. On distinguait aussi l'*exorde simple* ou *tempéré*, où l'orateur aborde son sujet sans détour ni préambule : ainsi le discours d'Agrippine à Néron au quatrième acte de *Britannicus ;* l'*exorde pompeux*, caractérisé par l'élévation et la gravité du ton : l'exorde de l'oraison funèbre d'Henriette de France par Bossuet peut être cité comme type. Dans l'éloquence moderne, les discours qui comportent des exordes développés sont les discours académiques et les oraisons funèbres.

ex ore parvulorum veritas (loc. lat. signif. *La vérité sort de la bouche des enfants*), L'enfant ne sait pas mentir. (Cet adage est souvent cité sous sa forme française.)

EXORHIZE [*ègh-zo*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *rhiza*, racine). Se dit, par opposition à *endorhize*, de toutes les plantes vasculaires (c'est le plus grand nombre) chez lesquelles la radicule de l'embryon est exogène par rapport à la tigelle, sur la base de laquelle elle insère la sienne.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor, vers de Virgile signif. : *Qu'un vengeur naisse un jour de ma cendre.* Imprécation de Didon abandonnée et mourante (*Enéide*, IV, 625). Dans la pensée du poète, ce vengeur futur est Annibal, le plus terrible ennemi des Romains.

ex oriente lux (*De l'Orient vient la lumière*), aphorisme latin d'une vérité matérielle incontestable, puisque le soleil se lève à l'Orient ; mais on le cite presque toujours par métaphore. Il signifie alors que de l'Orient nous est venue une grande lumière religieuse.

EXOSMOMÈTRE [*ègh-zoss*] n. m. (de *exosmose*, et du gr. *métron*, mesure). Physiq. Instrument qui sert à rendre sensibles les phénomènes de l'exosmose.

EXOSMOSE [*ègh-zoss*] n. f. (du gr. *exô*, en dehors, et *ôsmos*, impulsion). Physiq. Nom donné au courant de l'intérieur vers l'extérieur, qui s'établit à travers une membrane séparant des liquides de différente densité.

— ANTON. **Endosmose.**

— ENCYCL. *L'exosmose* est le phénomène inverse de l'endosmose ; c'est une action qui s'exerce entre deux liquides placés de chaque côté d'une membrane osmotique produisant un courant de sens inverse à celui auquel donne lieu la différence de pression osmotique des liquides. Il peut être attribué à une filtration provenant d'une différence de pression hydrostatique.

Les systèmes dans lesquels la membrane est *semi-perméable* sont parcourus par des courants d'exosmose nuls.

EXOSMOTIQUE [*ègh-zoss, tik'*] adj. Physiq. Qui concerne l'exosmose.

EXOSPLÉNOPEXIE [*ègh-zoss, pèk-siˆ*] n. f. (du gr. *exô*, hors de, *splèn*, rate, et *pèxis*, fixation). Fixation chirurgicale de la rate hors de la cavité abdominale pour en provoquer le sphacèle.

EXOSPORE [*ègh-zoss*] n. m. (du gr. *exô*, en dehors, et *spora*, semence). Bot. Se dit surtout de la couche externe cutinisée de la membrane d'une spore. (Se dit aussi d'une spore exogène.) || Syn. ÉPISPORE.

EXOSPORÉ [*ègh-zoss*], **E** adj. (de *exospore*). Bot. Se dit d'un végétal qui a des spores exogènes, par exemple d'un basidiomycète.

— N. f. pl. Division des myxomycètes, qui ont les spores à l'extérieur du réceptacle.

EXOSQUELETTE [*ègh-zoss-ke-lètˆ*] n. m. (du gr. *exô*, en dehors, et de *squelette*). Biol. Squelette extérieur des animaux invertébrés (carapaces des insectes, coquilles des mollusques, etc.) || Ensemble des productions épidermiques des vertébrés (poils, plumes, ongles, sabots, écailles, carapace des chéloniens, du pangolin, etc.)

EXOSTÈME [*ègh-zoss-tèm'*] n. m. Genre de rubiacées renfermant des arbres ou des arbrisseaux à fleurs blanches ou rosées, dont on connaît une vingtaine d'espèces des régions tropicales américaines. (L'espèce la plus remarquable est le *faux quinquina*, dont l'écorce est amère et fébrifuge, mais ne renferme pas de quinine.)

Exostème.

EXOSTOME [*ègh-zoss-tom'*] n. m. (du gr. *exô*, en dehors, et *stoma*, bouche). Bot. Ouverture que ménage, au sommet de l'ovule, la primine, couche externe de son tégument.

EXOSTOSE [*ègh-zoss-tôz'*] n. f. (gr. *exostôsis ;* de *exô*, hors de, et *ostoun*, os). Pathol. Tumeur résultant de l'hypertrophie localisée d'un os.

— Bot. Se dit de protubérances ligneuses qui se rencontrent sur les branches ou la tige des arbres. (On les appelle aussi LOUPES ou MADRURES.)

— ENCYCL. Pathol. L'*exostose* est une hypertrophie de nature variable, selon que l'os s'hypertrophie aux dépens de toute sa substance, de son périoste, du tissu cellulaire ou cartilagineux voisin. Les rayons X permettent parfois la détermination de la nature des exostoses, et ils en révèlent souvent d'insoupçonnées et d'inoffensives. L'os prend parfois, dans ces tumeurs, une consistance extrêmement dure (*exostoses éburnées*). Si l'exostose se constitue aux extrémités de l'os, elle est dite *épiphysaire*. Tous les os du squelette en peuvent être atteints. Les causes sont diverses : la goutte, la syphilis, la sénilité, les traumatismes en produisent selon les individus. Quant au traitement, il est celui des causes, et l'on arrive souvent à l'opération chirurgicale.

EXOSTOSER [*ègh-zoss-to-zé*] **(S')** v. pr. Etre atteint d'exostose, en parlant d'un os : *Fémur qui* S'EXOSTOSE.

EXOSTRA [*ègh-zoss*] n. m. (mot gr.). Art milit. anc. Sorte de pont ou plate-forme en bois qui, d'une tour mobile, s'abaissait sur les murailles d'une ville assiégée, pour permettre aux assaillants de se jeter sur les remparts.

EXOTÉRIQUE [*ègh-zo, rikˆ*] adj. (du gr. *exôtérikos*, extérieur). Philos. Se disait de certains disciples qui attendaient d'être initiés, de certaines doctrines superficielles, et de certains ouvrages d'une forme populaire. (S'oppose à ÉSOTÉRIQUE.)

— Occult. Par opposition à la science *ésotérique*, Se dit de l'enseignement qu'il est permis de divulguer à tout le monde.

EXOTÉRISME [*rissm'*] n. m. Enseignement partiel d'une doctrine occulte qu'il est permis de divulguer aux profanes. (S'oppose à ÉSOTÉRIQUE.)

EXOTHÈQUE [*ègh-zo-tèkˆ*] n. f. (du gr. *exô*, en dehors, et *thèkê*, loge). Bot. La plus externe des deux couches que Purkinje distinguait dans la paroi d'une anthère.

EXOTHERME [*ègh-zo-tèrm'*] adj. Chim. Syn. de EXOTHERMIQUE.

EXOTHERMIQUE [*ègh-zo-tèr'-mikˆ*] adj. (du gr. *exô*, en dehors, et *thermos*, chaleur). Qui dégage de la chaleur : *Combinaison* EXOTHERMIQUE. (On dit aussi EXOTHERME.)

EXOTHYMOPEXIE [*ègh-zo-ti-mo-pèk-siˆ*] n. f. (du gr. *exô*, hors de, *thumos*, thymus, et *pèxis*, fixation). Fixation chirurgicale du thymus dans la région sus-sternale, pour remédier aux compressions qu'il provoque dans certains cas.

EXOTHYROPEXIE [*ègh-zo-ti-ro-pèk-siˆ*] n. f. (du gr. *exô*, au dehors, *thuréos*, bouclier, et *pèxis*, action de fixer). Opération ayant pour but de provoquer le sphacèle du corps thyroïde en l'attirant au dehors après incision de la peau et le maintenant ainsi pendant quelques jours.

EXOTIQUE [*ègh-zo-tikˆ*] adj. (gr. *exôtikos ;* de *exô*, en dehors). Qui a été transporté des pays étrangers ; qui n'est pas sur son sol naturel : *Oiseaux, Fleurs* EXOTIQUES. || *Par extens.* Qui appartient aux pays étrangers : *Modes, Littérature, Mœurs* EXOTIQUES.

— *Substantiv.* et au fém. Sorcière, chez les Grecs modernes.

— ANTON. **Indigène, national, local.**

EXOTIQUEMENT [*ègh-zo-ti-ke-man*] adv. D'une façon exotique.

EXOTISME [*ègh-zo-tissm'*] n. m. Caractère de ce qui est exotique. || Ensemble des choses ayant ce même caractère (par opposition aux gens et aux productions nationales). || Goût des choses exotiques.

EXOTOXINE [*ègh-zo-tok-sin'*] n. f. (du gr. *exô*, en dehors, et de *toxine*). Chim. biol. Substance excrétée par les microbes et qui diffuse dans le milieu extérieur. (Elle peut être un déchet de fonctionnement ou un ferment, mais accuse, en général, une toxicité moins grande que l'*endotoxine*.)

EXOUDUN, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 24 kil. de Niort, sur la Sèvre Niortaise ; 1.035 hab. Tramways départementaux des Deux-Sèvres. Fontaine bouillonnante, résurgence de la Sèvre. Tumuli préhistoriques.

EXPANDEUR [*èkss*] n. m. (du lat. *expandere*, étendre). Pièce métallique qui rend solidaires de la fourche avant le guidon et le tube de direction, dans certaines bicyclettes, motocyclettes, etc.

EXPANSIBILITÉ [*èkss*] n. f. (de *expansible*). Caractère de ce qui est expansible.

EXPANSIBLE [*èkss*] adj. (du lat. *expansus*, étendu). Physiq. Susceptible de croître en volume : *Les gaz sont très* EXPANSIBLES.

— ANTON. **Compressible, coercible.**

EXPANSIF [*èkss*], **IVE** adj. (du lat. *expansus*, étendu). Physiq. Syn. peu us. d'EXPANSIBLE.

— *Fig.* Qui aime à se communiquer, à s'épancher : *Ame, Bonté* EXPANSIVE. *Les natures peu* EXPANSIVES *sont presque toujours celles qui sentent avec le plus de profondeur.* (Renan.)

— Techn. *Ciment expansif.* V. *Supplément.*

— ANTON. **Concentré, discret, sournois, défiant, serré.**

EXPANSION n. f. (lat. *expensio ;* de *expandere*, déployer). Dilatation d'un corps. Développement en volume ou en surface : *Tous les corps entrent plus ou moins en* EXPANSION *sous l'influence du calorique.* || Objet qui s'étend : *Le lac inférieur de Constance n'est qu'une* EXPANSION *du Rhin sur des prairies noyées.* (Chateaubriand.)

— *Par extens.* Propagation, diffusion : *La civilisation est une force d'*EXPANSION. || *Expansion coloniale,* Tendance à s'agrandir par des colonies.

— *Fig.* Epanchement des pensées, des sentiments, effusion : *Rien n'est doux comme l'*EXPANSION *des natures habituellement fermées.* (J. Sandeau.)

— Anat. Développement ou annexes de certains organes : EXPANSION *fibreuse.*

— Balist. V. la partie *encycl.*

— Bot. Prolongement de certaines parties : EXPANSION *d'une feuille.*

— Mécan. V. la partie *encycl.*

— Physiq. *Expansion des gaz.* V. DILATATION.

— ENCYCL. Mécan. La vapeur possède la propriété, pendant sa détente, de remplir l'espace dans lequel elle se trouve enfermée, en produisant dans cet espace une pression inversement proportionnelle à l'augmentation de volume qu'elle acquiert.

On utilise cette propriété dans les machines à vapeur. Une machine est dite à simple, double, triple ou quadruple *expansion* suivant que l'organe moteur est constitué par un simple (double, triple, quadruple) jeu de cylindres destinés à absorber en une seule fois (dans le premier cas), en deux, trois, quatre phases successives (dans les autres), la totalité de la détente de la vapeur avant de rejeter celle-ci dans l'atmosphère. Les locomotives sont généralement à simple ou double (compound) expansion ; ce sont les machines fixes qui sont à triple et quadruple expansion.

— Balist. C'est l'*expansion* des gaz qui détermine l'impulsion donnée, soit aux projectiles lancés par les armes à feu, soit, pour une part, aux éclats de ceux de ces projectiles qui sont creux et remplis d'une substance explosive. La force d'expansion d'un explosif est d'autant plus grande qu'une masse donnée de cet explosif fournit une plus grande quantité de gaz, qu'il les produit plus rapidement et à une plus haute température.

On a donné le nom de *balles d'expansion* aux anciennes balles évidées à l'arrière, dont le forcement se produisait par l'expansion que déterminait dans ces balles l'introduction des gaz de la poudre dans leur cavité postérieure. Le même nom a été donné aux balles de plomb entourées d'une chemise d'acier, nickel, etc., quand cette chemise est disposée de façon qu'à travers une ouverture ménagée à sa pointe le plomb puisse sortir par expansion au moment où la balle se trouve arrêtée par un corps quelconque dans lequel elle a pénétré ; ces balles ont pris communément le nom, d'ailleurs impropre, d'*explosives* ou *dum-dum.*

EXPANSIONNISME [*èkss, nissm'*] n. m. Système qui préconise l'expansion. || Tendance à l'expansion territoriale. (On dit aujourd. IMPÉRIALISME.)

EXPANSIONNISTE [*èkss, nisst'*] n. Favorable à l'expansion. || Syn. IMPÉRIALISTE.

EXPANSIVITÉ [*èkss*] n. f. Caractère expansif.

EXPATRIATION [*èkss, si-on*] n. f. Action d'expatrier ou de s'expatrier. || Etat d'une personne expatriée.

— Dr. intern. Syn. de ÉMIGRATION.

EXPATRIER [*èkss, tri-é*] v. tr. (du lat. *ex*, hors de, et *patria*, patrie. — Se conjugue comme *prier.*) Expulser ou envoyer loin de la patrie : EXPATRIER *des conspirateurs à l'étranger, aux colonies.*

— ***S'expatrier,*** v. pr. Au sens réfléchi, Quitter volontairement sa patrie. Subir l'exil : *Aristide dut* S'EXPATRIER *sous le coup d'une sentence d'ostracisme.*

EXPECTANCE [*èkss-pèk-tanss'*] n. f. (de *expectant*). Attente d'une chose possible ; expectative : *Des capitaux en* EXPECTANCE *de placement.* (Peu us.)

EXPECTANT [*èkss-pèk-tan*], **E** adj. (lat. *exspectans ;* de *exspectare*, attendre). Qui attend pour agir : *Un politique* EXPECTANT. *Attitude* EXPECTANTE. || *Médecine* EXPECTANTE, Qui attend que la nature agisse, pour la seconder. || Qui attend la vacance d'un titre, d'un emploi ou d'un bénéfice ecclésiastique auquel il peut prétendre : *Officier* EXPECTANT.

— Substantiv. : *L'expectant,* Celui qui attend pour agir.

— Hortic. *Œil expectant,* Œil latent.

EXPECTANTISME [*èkss-pèk, tissm'*] n. m. Nom ironique par lequel on a désigné la circonspection des partisans de la médecine expectante.

EXPECTATEUR [*èkss*], **TRICE** n. Se dit de la personne qui attend, qui est en expectative. (Peu us.)

EXPECTATIF [*èkss*], **IVE** adj. (lat. *exspectativus ;* de *exspectare*, attendre). Qui donne droit d'attendre, d'espérer : *Lettres* EXPECTATIVES. || Qui est en espérance : *Une fortune* EXPECTATIVE.

— Chancell. rom. *Grâces expectatives,* Grâces que la cour de Rome promettait par des lettres expectatives.

EXPECTATION [*èkss-pèk, si-on*] n. f. (lat. *exspectatio*). Attente d'une chose : *L'*EXPECTATION *du public a été heureusement terminée.* (Bossuet.) [Vx.]

— Méd. Méthode qui consiste à observer le cours d'une maladie en n'utilisant contre elle que des moyens hygiéniques. (L'expectation laisse agir les défenses naturelles sans chercher à les modifier ou à les contrarier.) || Syn. MÉTHODE EXPECTANTE.

EXPECTATIVE [*èkss-pèk*] n. f. (de *expectatif*). Attente fondée sur des promesses, des probabilités : *L'*EXPECTATIVE *d'un héritage. Vivre dans une continuelle* EXPECTATIVE. || Action d'une personne qui attend pour agir, se décider : *La conduite du duc d'Orléans ne fut qu'une* EXPECTATIVE. (Lamartine.)

— *Droit d'expectative,* ou simplem. *Expectative,* Droit éventuel : *Avoir l'*EXPECTATIVE *de la première place vacante.* || Droit de survivance : *Avoir le* DROIT D'EXPECTATIVE *des biens ou* L'EXPECTATIVE *sur les biens de son mari.*

— *En expectative,* En attente d'une chose que l'on croit probable : *Etre* EN EXPECTATIVE. || En espérance : *C'est quelque chose que d'être riche* EN EXPECTATIVE.

— Dr. can. Bref du pape, assurant un droit éventuel sur un bénéfice pour le temps où il serait vacant.

— Enseign. ecclés. Thèse soutenue par un écolier en théologie, qui voulait s'exercer avant la dispute en règle, appelée *vespérie.*

EXPECTORANT [*èkss-pèk-to-ran*], **E** adj. Qui facilite l'expectoration : *Tisane* EXPECTORANTE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* EXPECTORANT.

— ENCYCL. Les *expectorants* se divisent en *stimulants* et *nauséeux.* Parmi les premiers, on utilise surtout l'aunée, les baumes, les térébenthines, la gomme ammoniaque, le goudron et les bourgeons de sapin. Les seconds, qui à fortes doses peuvent provoquer des vomissements, sont l'ipéca, le kermès, l'émétique.

EXPECTORATION [*èkss-pèk, si-on*] n. f. (de *expectorer*). Méd. Opération par laquelle les excrétions de l'appareil respiratoire sont repoussées au delà de la glotte et rejetées au dehors (expuition). || Produit de cette opération. || Syn. CRACHAT.

— Chancell. rom. Promulgation du nom d'un cardinal nommé *in petto* par le pape.

EXPECTORER [*èkss-pèk, ré*] v. tr. (lat. *expectorare ;* de *ex*, hors de, et *pectus, oris*, poitrine). Rejeter des voies respiratoires : EXPECTORER *des glaires.*

— *Fig. et fam.* Enoncer, prononcer : EXPECTORER *des sentences.*

— Dr. can. Proclamer cardinal *par expectoration.*

— ***S'expectorer,*** v. pr. *Au fig.* Parler à cœur ouvert. (Vx.)

— Au sens passif, Etre expectoré.

EXPÉDIENCE [*èkss, di-anss*] n. f. Qualité de ce qui est expédient.

EXPÉDIENT [*èkss, di-an*], **E** adj. (lat. *expediens ;* de *expedire*, être utile, proprem. « tirer le pied hors », dégager ; de *ex*, hors, et *pes, pedis*, pied). Qui dégage, qui est à propos, utile, convenable (ne s'emploie guère qu'avec la forme impersonnelle) : IL EST *plus* EXPÉDIENT *de consulter de bouche que par écrit.* (D'Ablancourt.)

EXPÉDIENT [*èkss, di-an*] n. m. (de *expédient* adj.) Moyen de dégager, moyen d'arriver à ses fins, ou de se tirer d'embarras : *Génie fertile en* EXPÉDIENTS. (Fénelon.) *Les* EXPÉDIENTS *pour passer doucement par-dessus la loi.* (Molière.) *Un bon* EXPÉDIENT *suffit.*

Le trop d'*expédients* peut gâter une affaire.
LA FONTAINE.

|| Ressource extrême et banale : *La mort est un* EXPÉDIENT *commode pour les romanciers dans l'embarras.* (Saint-Marc Girardin.) || *Ce n'est qu'un expédient,* Ce n'est qu'une ressource momentanée.

— Dr. anc. Conciliation, transaction : *Juger par expédient,* Confirmer par un jugement l'accord intervenu entre les parties. || *Jugement d'expédient,* Jugement rendu d'accord entre les parties, après un simulacre de procès.

— Au plur. Moyens extrêmes pour parer à des nécessités immédiates, pour se procurer de l'argent : *Etre réduit aux* EXPÉDIENTS, *En être aux* EXPÉDIENTS. || *Vivre d'expédients,* Etre obligé de recourir à des moyens bizarres, indélicats, voire illicites.

EXPÉDIER [*èkss, di-é*] v. tr. (du lat. *expedire*, dégager, débarrasser. — Se conjugue comme *prier.*) Sans sens défavorable, Dégager, terminer les affaires qui concernent quelqu'un, en finir avec lui : *Le juge qui prendra quelque chose de l'une des personnes à condition de l'*EXPÉDIER *la première, pêchera-t-il?* (Pascal.) *Il est là embarrassé à* EXPÉDIER *quelques malades.* (Molière.) || Terminer une chose, en finir avec : EXPÉDIER *son courrier, un contrat, sa besogne.*

— Avec sens défavorable : Terminer, en finir hâtivement avec quelqu'un, s'en débarrasser, congédier : *Si vous pensiez m'*EXPÉDIER *en me contant merveilles de votre santé.* (Mme de Sévigné.) *Des gens brusques, inquiets, oisifs, suffisants... qui vous* EXPÉDIENT *en peu de paroles.* (La Bruyère.) *Quel importun!... Je vais l'*EXPÉDIER ; et *par exagér.* Mettre à mal, ruiner, achever, tuer : *Ses partenaires au poker ont eu vite fait de l'*EXPÉDIER.

C'est le coup, scélérat, par où tu m'*expédies.*
MOLIÈRE.

|| *C'est de la meilleure foi du monde qu'il* [le médecin] *vous* EXPÉDIERA. (Molière.) || En finir hâtivement avec quelque chose : EXPÉDIER *ses devoirs, son dîner.*

— *Par anal.* Dire rapidement : EXPÉDIER *ses prières, ses péchés.*

— *Par exagér.* Mettre à mal, dissiper, anéantir : EXPÉDIER *sa fortune, son patrimoine, ses provisions.*

— *Par extens.* Faire partir pour une destination quelconque : EXPÉDIER *du renfort, un reporter, un explorateur.* EXPÉDIER *une lettre, un paquet, une automobile, des marchandises, un train.*

— Dr. Faire, Délivrer copie conforme de : EXPÉDIER *un contrat.*

— ***Expédié, e,*** part. pass. du verbe *Expédier.*

— Calligr. Courant, facile à la main et permettant d'écrire rapidement : *Une écriture* EXPÉDIÉE. *Le genre* EXPÉDIÉ *est le plus pratique.*

— Topogr. *Un lever expédié,* Fait rapidement sur le terrain, sans instruments de précision.

— ANTON. **À main posée.**

— *Substantiv.* et au fém. : *Avoir une belle* EXPÉDIÉE.

— ***S'expédier,*** v. pr. Au sens réciproque, S'expédier l'un l'autre : *Deux duellistes qui* S'EXPÉDIENT *dans l'autre monde.*

—ᵗAu sens passif, Etre expédié.

EXPÉDIT (saint), martyr qui fut mis à mort dans une ville d'Arménie nommée Melitine ou Melitane, avec d'autres chrétiens. Son nom est signalé dans les divers martyrologes, en particulier dans le martyrologe hiéronymien. — Sa fête et celle de ses compagnons de martyre est fixée au 19 avril.

Une controverse s'est élevée, au sujet de ce bienheureux. On honore en quelques pays un saint Expédit, comme accordant *sans retard* les demandes qui lui sont faites : certains écrivains de l'école critique soutiennent que la croyance en l'efficacité immédiate de son intercession est née d'un simple calembour dont son nom est devenu l'occasion. Un bollandiste, le P. Delehaye, écrit même que le saint Expédit vénéré aujourd'hui n'est pas le même que celui du martyrologe hiéronymien, et que d'ailleurs l'inscription de celui-ci, dans ce martyrologe, ne serait pas une raison suffisante pour légitimer son culte, le martyrologe hiéronymien contenant des noms que l'Eglise n'a jamais proposés à la vénération des fidèles. Les autres critiques blâment seulement la forme qu'a prise la dévotion à saint Expédit. L'autorité de l'Eglise n'est point intervenue dans cette querelle.

EXPÉDITEUR [*èkss*], **TRICE** n. Qui expédie, qui fait l'envoi : *L'*EXPÉDITEUR *d'une lettre, d'un paquet.* || Intermédiaire qui fait l'expédition des marchandises pour le compte d'autres négociants.

— Adjectiv. : *Maison, Gare* EXPÉDITRICE.

— Comm. Celui qui expédie des marchandises de nature quelconque.

EXPÉDITIF [*èkss*], **IVE** adj. (de *expédier*). Qui expédie promptement, fait beaucoup de besogne en peu de temps : *Un ouvrier, Un juge* EXPÉDITIF. || Qui permet de faire beaucoup de besogne en peu de temps : *Employer des procédés* EXPÉDITIFS.

— ANTON. **Lent, traînant, traînard.**

EXPÉDITION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *expeditio*). Action d'en finir avec, d'achever ; exécution, diligence : *L'*EXPÉDITION *d'une affaire, du courrier, d'un contrat.* || *Chose de prompte expédition,* De prompte exécution. || *Homme d'expédition,* Qui termine promptement une affaire.

— *Par extens.* Action de faire partir quelqu'un ou quelque chose pour une destination : *L'*EXPÉDITION *de troupes, de médecins, de savants. L'*EXPÉDITION *d'une lettre, d'une dépêche, de marchandises.* || Objet expédié : *Des* EXPÉDITIONS *encore en route.*

— Action de partir ; voyage, excursion, mission : *Une petite, une lointaine* EXPÉDITION. *Le succès, Le résultat d'une* EXPÉDITION. EXPÉDITION *au pôle Nord;* et *ironiq.* Equipée : *C'est une belle* EXPÉDITION *que vous avez faite là !*

— Art milit. Entreprise militaire généralement faite loin du pays : EXPÉDITION *coloniale.*

— Chancell. rom. *Expéditions en cour de Rome,* Affaires que des agents négociaient auprès de cette cour, au nom des évêques et des fidèles.

— Dr. Copie conforme à l'original : *Les notaires ont seuls le droit de délivrer des* EXPÉDITIONS *des actes dont ils possèdent les minutes.* EXPÉDITION *des actes de l'état-civil.* || *Expédition exécutoire,* Copie qui a été soumise aux formalités requises pour qu'elle soit valable en justice.

— Econ. polit. *Commerce d'expédition,* Commerce de transit des marchandises expédiées de l'étranger.

— Fin. *Droit d'expédition,* Droit perçu au profit du Trésor, sur les expéditions concernant les boissons et alcools, sels, sucres, allumettes, bougies et vinaigres.

— Mar. Mission confiée à des navires de guerre agissant en commun. || *Port d'expédition,* Port d'où partent les navires de commerce chargés.

— Rhétor. Figure par laquelle on concentre sur un seul point toute la puissance du raisonnement.

— ENCYCL. Milit. Ce qui différencie surtout l'*expédition* de la guerre ou campagne proprement dite, c'est qu'elle a un but relativement restreint, que les troupes qui l'exécutent, devant agir isolément, emportent avec elles ou se procurent elles-mêmes tout ce qui leur est nécessaire pendant la durée de leurs opérations. Quand un pays entreprend une expédition — comme l'expédition du Mexique, du Tonkin, de Madagascar — les troupes qui en sont chargées constituent un *corps expéditionnaire.* Quand, au contraire, une armée organise une expédition pour tenter un coup de main, détruire un pont, enlever un convoi, se saisir d'une position, etc., elle confie cette tâche à une *colonne,* ou même à un simple détachement.

EXPÉDITIONNAIRE [*èkss, si-o-nèr'*] adj. Qui fait l'expédition, l'envoi : *Le commerçant* EXPÉDITIONNAIRE. || Qui se charge des expéditions pour le compte d'autrui : *Une maison* EXPÉDITIONNAIRE.

— Admin. *Commis expéditionnaire,* Commis qui fait l'expédition, la copie des actes administratifs.

— Admin. ecclés. *Notaire, Banquier expéditionnaire,* Officiers chargés de solliciter à Rome des brefs en faveur des Eglises et des particuliers.

— Art milit. Qui fait partie d'une expédition, qui est envoyé en expédition : *Un corps, Une armée* EXPÉDITIONNAIRE.

— *Substantiv.* (avec les différents sens) : *L'*EXPÉDITIONNAIRE *d'un ballot. Les* EXPÉDITIONNAIRES *du Ministère.*

EXPÉDITIVEMENT [*èkss, man*] adv. D'une manière expéditive : *Mener* EXPÉDITIVEMENT *une affaire.*

expende Hannibalem, mots lat. signif. *Pèse Annibal,* et qui sont le commencement d'un vers de Juvénal (*Satires,* X, 147) : *Pèse Annibal ; combien de livres de cendres trouveras-tu dans ce grand capitaine?* Cette expression se cite pour marquer la fragilité de toute espèce de grandeur humaine.

EXPENSILATION [*èks-pan, si-on*] n. f. (du lat. *expensilatio,* action de porter en compte la somme payée). Dr. rom. Contrat formaliste et de droit strict qui se formait au moyen d'inscriptions sur le livre de comptes du citoyen romain (*codex accepti et depensi*).

EXPÉRIENCE [*èkss, ri-anss*] n. f. (lat. *experientia ;* de *experire,* éprouver). Action d'éprouver. Essai, épreuve : *La théorie ne vaut pas l'*EXPÉRIENCE. *Devenir sage par* EXPÉRIENCE. *Multiplier les* EXPÉRIENCES.

Je ne vous en croirai qu'après l'*expérience.*
CORNEILLE.

|| Connaissance d'une chose, acquise par un long usage, par l'observation : *L'*EXPÉRIENCE *du monde. L'*EXPÉRIENCE *de la politique.* || Connaissance des choses et des personnes en général acquise par une longue pratique, etc. : *Avoir peu, beaucoup d'*EXPÉRIENCE. *Une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'*EXPÉRIENCE, *les a forcés de le croire.* (Bossuet.)

Je m'en reposerai sur votre *expérience.*
RACINE.

— *Particulièrem.* Essais, opérations effectuées pour démontrer ou vérifier quelque chose : *Des* EXPÉRIENCES *de chimie, de physique, de tir.* || Essai tenté sur un objet pour en vérifier la nature et les propriétés : *Faire l'*EXPÉRIENCE *d'un poison.*

— *Par extens.* Essai pratique, vérification : *Une* EXPÉRIENCE *de mobilisation des troupes.* || Par anal. *Tenter une expérience sur quelqu'un,* Lui faire subir telle ou telle épreuve pour vérifier ce qu'on croit savoir, ou pour savoir ce qu'on veut savoir à son sujet.

— Art milit. *Commissions d'expériences,* Commissions instituées pour l'étude du tir des armes à feu.

— Philos. Information qui résulte de l'exercice de nos fonctions sensorielles ou intellectuelles, s'appliquant à des données ou faits. || Fait de provoquer ou de modifier, ou de produire un phénomène, afin de l'observer.

— PROV. **Expérience passe science,** Les connaissances pratiques acquises par l'usage sont plus sûres que celles qui sont de pure théorie.

— SYN. **Expérience, épreuve, essai.** V. ÉPREUVE.

— ANTON. **Inexpérience.**

— ENCYCL. Philos. Le mot *expérience* a, en philosophie, deux sens : 1) D'un point de vue, qui intéresse à la fois la critique de la connaissance et la logique, *expérience* s'oppose à *spéculation a priori.* C'est proprement la connaissance que nous prenons des faits. Mais il s'agit de savoir comment se construit l'expérience, et si elle se réduit ou non à des données étrangères à l'esprit.

Il est certain que l'expérience suppose la perception et la mémoire, c'est-à-dire ce que nous avons éprouvé ou vécu. Mais pour les uns, les *empiristes,* elle serait exclusivement faite de ces données, et aurait ainsi un caractère direct et immédiat. Pour les autres, les *rationalistes,* elle impliquerait des formes mentales qui y entreraient comme élément, si bien qu'il n'y aurait expérience que par l'activité mentale. L'empirisme ne tient pas compte de faits indiscutables : que l'expérience a un caractère objectif, tandis que les données sont subjectives, ce qui ne peut résulter que d'un travail de confrontation et d'organisation, commencé par la pensée courante, achevé par la pensée scientifique et philosophique ;

2) D'un autre point de vue, qui intéresse uniquement la logique, *expérience* s'oppose à *observation simple des phénomènes naturels,* par l'intervention active qui organise la production du fait et choisit les circonstances. (En ce sens, on dit *une expérience,* ou encore on emploie le mot *expérimentation.*)

Expérience religieuse (L'). *Essai de psychologie descriptive,* par William James. Titre anglais : *the Varieties of religious Experience* (1902). L'auteur étudie la religion comme fait intérieur, psychologique, et l'apprécie non pas d'après son origine, mais par ses résultats pratiques. Dans la première partie : *les Faits,* il analyse le sentiment mystique de la réalité invisible, de la présence divine, dont il trouve le principe à la fois dans l'optimisme et dans le pessimisme des maux de l'existence. La conversion a pour effet d'unifier la vie intérieure ; le rôle du moi subliminal ou subconscient y est prépondérant ; explication qui n'exclut en rien l'intervention directe de Dieu. Dans la seconde partie : *les Fruits,* W. James décrit la sainteté et ses manifestations. Il insiste en terminant sur la valeur « pragmatique » du sentiment religieux. La religion est essentiellement une expérience individuelle : elle est pour chacun le sentiment « que les parties supérieures de son moi font partie de *quelque chose de plus grand* que lui, qui agit en dehors de lui et peut lui venir en aide ».

EXPÉRIMENTABLE [*èkss, man*] adj. Qui peut être expérimenté.

EXPÉRIMENTAL [*èkss, man*], **E, AUX** adj. (du lat. *experimentum,* essai). Qui est fondé sur l'expérience, qui peut servir d'expérience : *Science* EXPÉRIMENTALE. *Faits* EXPÉRIMENTAUX. || Etabli sur les faits, et non sur une théorie abstraite : *La grammaire est la physique* EXPÉRIMENTALE *des langues.* (Rivarol.)

— ENCYCL. Log. Le terme *expérimental* est relatif aux deux sens du mot « expérience ». Il s'applique ainsi : 1° à ce qui résulte de l'expérience ou s'établit par elle ; 2° à ce qui se fait par expérimentation. Le terme de science expérimentale signifie la science qui s'établit par le contrôle des faits, ou bien, en un sens plus étroit, celle qui utilise l'expérimentation. On a proposé, pour éviter l'équivoque, d'employer pour le premier sens le mot « expérientiel ».

EXPÉRIMENTALEMENT [*èkss, man-ta, man*] adv. D'une manière expérimentale : *Fait prouvé* EXPÉRIMENTALEMENT.

EXPÉRIMENTALISME [*èkss, man-ta-lissm'*] n. m. (de *expérimental*). Système scientifique fondé sur l'expérience.

EXPÉRIMENTALISTE [*èkss, man-ta-lisst'*] n. et adj. (de *expérimental*). Qui établit ses études sur l'expérience.

EXPÉRIMENTATEUR [*èkss, man*], **TRICE** n. et adj. Qui se livre à des expériences pour spécifier ou démontrer quelque chose : *L'observateur écoute la nature quand elle parle, l'*EXPÉRIMENTATEUR *l'interroge et la force à parler. Intelligence* EXPÉRIMENTATRICE.

EXPÉRIMENTATION [*èkss, man-ta-si-on*] n. f. Action d'expérimenter, de faire des expériences scientifiques : *Habileté d'*EXPÉRIMENTATION.

— Log. Emploi systématique de l'expérience en vue de vérifier ou de démontrer la vérité d'une théorie. Production ou modification des phénomènes en vue de leur observation.

— ENCYCL. Philos. L'emploi systématique des expériences est caractéristique des sciences modernes. A peu près ignorée des anciens, préparée par les recherches des alchimistes, l'*expérimentation* a fait la puissance et le développement rapide des sciences de la nature. Elle se distingue de l'observation des faits naturels en ce qu'elle dispose les conditions du fait en raison d'une idée ou hypothèse dont on veut suivre les conséquences, ou bien qu'elle organise méthodiquement des séries de faits par variation d'éléments définis, ou qu'elle réalise des ensembles de circonstances bien déterminées pour établir la mesure d'un phénomène. La valeur et la puissance de l'expérimentation viennent d'abord de ce qu'elle réalise des conditions meilleures d'observation, en mettant le phénomène à l'échelle de nos moyens, en le produisant au moment voulu, et autant de fois qu'il est nécessaire, ensuite et surtout de ce qu'elle a créé des séries de phénomènes dans lesquelles la variation continue d'un élément donne des éléments très sûrs de comparaison ; par suite, en raison de ces variations, et aussi grâce aux déterminations très précises que permet la technique des expériences, aidée de toute la science acquise, elle réalise une analyse de plus en plus poussée du phénomène.

La théorie de l'expérimentation a été commencée par Bacon et poursuivie par les logiciens ou savants modernes, notamment Whewell, Stuart Mill, Claude Bernard, A. Comte. On a souvent parlé au sujet de Bacon et de Stuart Mill des méthodes d'expérimentation ; ce sont plutôt des méthodes de discussion applicables aussi bien à l'observation des faits naturels. V. INDUCTION.

EXPÉRIMENTER [*èkss, té*] v. tr. (lat. *experimentare*). Eprouver, vérifier par des expériences : EXPÉRIMENTER *un gaz, un remède, un nouvel appareil.*

— *Absolum.* Effectuer des expériences, dans les sciences d'observation.

— *Par extens.* Apprendre par expérience : *On devient plus indulgent à mesure qu'on* EXPÉRIMENTE *la vie.*

— ***Expérimenté, e,*** part. pass. du verbe *Expérimenter.* Justifié, appuyé par l'expérience : *Méthode* EXPÉRIMENTÉE *par maints médecins.* || Instruit par l'expérience : *Un général, Un médecin* EXPÉRIMENTÉ.

— ANTON. **Inexpérimenté, inexercé, neuf, nouveau, novice.**

EXPERT [*èkss-pèr'*], **E** adj. (du lat. *expertus,* qui a éprouvé ; de *experiri*). Versé dans la connaissance d'une chose par la pratique : *Ouvrier* EXPERT. *Arbitre* EXPERT *sur tous les cas.* (La Fontaine.) *Le cœur est* EXPERT *en tromperies.* (Chateaubriand.)

— *Substantiv.* et au masc. Personne apte à juger de quelque chose, connaisseur :

Bien ou mal, je le laisse à juger aux *experts.*
LA FONTAINE.

— Dr. Technicien désigné par un tribunal pour éclairer celui-ci sur une question exigeant des connaissances spéciales et intéressant un procès.

— Fr.-maçonn. Officier d'une loge, venant au septième et dernier rang dans les lumières et chargé de s'assurer de la qualité des visiteurs en leur demandant le mot d'ordre.

— *A dire d'experts,* Suivant le dire des experts ; et *au fig.* D'une manière définitive ; sans réserve : *Calomnier* À DIRE D'EXPERTS. (Beaumarchais.)

— ANTON. **Commençant, novice. — Inexercé, inexpérimenté, inhabile.**

— ENCYCL. Dr. V. EXPERTISE.

EXPERT (Norbert-Isidore-*Henry*), musicien archéologue français, né à Bordeaux en 1863, mort à Tourrettes-sur-Loup (Alpes-Maritimes) en 1952. Professeur à l'école Niedermeyer, où il avait été élève de C. Franck et de Gigout et à l'Ecole des hautes études sociales, il abandonna la composition pour les travaux d'érudition et publia le *Corpus* de l'art musical franco-flamand des XVᵉ et XVIᵉ siècles, qui comprend l'édition en partition des *Maîtres musiciens de la Renaissance française,* et reproduit avec des commentaires historiques et critiques des œuvres d'Orlando de Lassus, de Goudimel, Claude Le Jeune, Janequin, Costeley, Michel de Menehou, etc. Ce *Corpus* démontre que l'harmonie et la polyphonie sont l'œuvre des musiciens français, qui les ont portées au plus haut degré de perfection avant l'Italie. Expert a fondé la Société d'études musicales et de concerts historiques, et la société chorale « la Chanterie de la Renaissance ». Nommé bibliothécaire adjoint du Conservatoire de Paris en 1909, il a remplacé en 1920, comme bibliothécaire, J. Tiersot.

EXPERTEMENT adv. D'une manière experte.

EXPERTISE [*èkss-pèr'*] n. f. (de *expert*). Autref., Qualité de celui qui est expert en quelque chose : *Une* EXPERTISE *bellique.* (Montaigne.) || Visite et opération d'experts : *Faire une* EXPERTISE. || Rapport d'experts : *Attaquer une* EXPERTISE.

— Dr. Procédure tendant à éclairer un tribunal par l'avis de techniciens qu'il désigne, relativement à des points qui intéressent le litige et qui exigent des connaissances spéciales.

— ENCYCL. *Expertise devant les tribunaux civils.* L'*expertise* est légalement obligatoire dans un grand nombre d'instances civiles (partages judiciaires), commerciales (avaries à des objets transportés), et pénales (fraudes alimentaires).

L'expertise est ordonnée par un jugement qui désigne les objets à examiner, les experts nommés, et un juge commissaire pour recevoir le serment des experts. Il y a trois experts, chaque partie en nommant un et le tribunal un troisième. Cependant, les parties peuvent consentir à ce qu'il n'y ait qu'un expert, et cette dernière règle est admise devant les tribunaux de commerce. Aux opérations des experts les parties assistent, avec droit de faire leurs observations. Les experts rédigent ensuite un rapport, où ils ne doivent formuler qu'un seul avis, à la pluralité des voix. Ce rapport est déposé au greffe, puis lu à l'audience ; mais il ne lie pas les juges.

Expertise en matière criminelle. — Le Code d'instruction criminelle n'a consacré à l'expertise que deux dispositions dont le développement de l'institution, à l'époque contemporaine, a souligné l'insuffisance. Des lois ultérieures ont amorcé une réforme souvent demandée en introduisant pour certains délits un système plus perfectionné d'*expertise contradictoire*, spécialement en matière de fraude dans la vente des marchandises.

Expertise légale en matière de douanes. — En cas de soupçon de fausse déclaration sur l'espèce, l'origine, la qualité des produits soumis aux droits de douane, des échantillons sont remis aux commissaires experts attachés au ministère du commerce et auxquels sont adjoints deux négociants ou fabricants comme arbitres. Si ces deux arbitres tombent d'accord, leur décision est définitive; sinon, le comité d'expertise joue le rôle de tiers arbitre et décide en dernier ressort. La même procédure est suivie pour les expertises relatives à la valeur des marchandises soumises à ce mode de taxation.

Expertise en matière administrative. — Les tribunaux administratifs ont toute latitude pour prescrire une expertise, sauf dans quelques matières spéciales. Devant les conseils de préfecture, l'expertise est réglée par les art. 13 et suiv. de la loi du 22 juillet 1889.

— Admin. Dans l'Administration des chemins de fer et Compagnies de transport, l'*expertise* est une formalité judiciaire ou arbitrale (expertise amiable) à laquelle ont recours à l'arrivée le destinataire et le transporteur, en cas de conflit, au sujet de l'état des marchandises.

EXPERTISER [*èkss-pèr', zé*] v. tr. (de *expertise*). Faire l'expertise de : EXPERTISER *un dommage.*

— ***S'expertiser,*** v. pr. Au sens passif, Etre expertisé.

experto crede Roberto, c'est-à-dire : *Croyez en Robert, qui le sait par expérience.* Second hémistiche d'un vers d'un poème macaronique (1586) d'Antonius Arena. (Ce Robert est le personnage qui parle.) — Se rappelle pour dire : *Crois-en ma propre expérience.*

EXPHORÉTIQUE [*èkss-fo, tik'*] adj. (du gr. *ex*, hors de, et *phorein*, porter). Méd. Qui provoque la sécrétion de la sueur. (On dit mieux DIAPHORÉTIQUE.)

EXPIABLE [*èkss*] adj. (lat. *expiabilis*). Qui peut être expié : *Crime* EXPIABLE.

EXPIAT n. m. Hist. Syn. de CAGOT.

EXPIATEUR [*èkss*], **TRICE** adj. Propre à expier : *Puisse la cruauté du destin s'épuiser sur moi seul, victime* EXPIATRICE *pour toute ma famille.* (Diderot.)

— Antiq. Prêtre qui faisait subir la cérémonie de l'expiation.

— Mythol. Se disait d'un grand nombre de divinités, et particulièrement de Jupiter : *Jupiter* EXPIATEUR.

EXPIATION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *expiatio*). Action par laquelle on expie; Châtiment considéré comme une compensation du délit : *L'*EXPIATION *d'une faute.* || *L'expiation suprême,* La peine capitale.

— Relig. Cérémonies publiques destinées à apaiser la colère du ciel. || *Fête de l'expiation* ou *des expiations,* Quatrième des fêtes établies par Moïse.

— ENCYCL. Théol. et Hist. relig. D'après la doctrine catholique, l'*expiation* est la satisfaction offerte à Dieu par le coupable, en réparation de sa faute. Nous devons à Dieu deux sortes d'expiations : la première comme hommes, pour le péché originel, la seconde comme individus, pour nos fautes personnelles. Le Fils de Dieu, en s'incarnant et en souffrant pour nous, a pris sur lui notre dette et l'a acquittée. Toutefois, pour que cette expiation soit réellement efficace pour nous, chaque pécheur doit travailler à son propre salut en unissant ses souffrances et ses peines à celles de Jésus-Christ.

L'idée de l'expiation n'est pas spécifiquement chrétienne. On la retrouve dans presque toutes les religions qui ont voulu apaiser la justice de Dieu par des *sacrifices.* Les Juifs, en particulier, célébraient tous les ans une fête spéciale appelée la « fête de l'expiation ». D'après le *Lévitique* (XXIII, 27-33), les rites principaux de cette fête étaient l'entrée du grand prêtre dans le Saint des Saints, l'aspersion du peuple avec le sang d'une victime, et l'envoi au désert d'un bouc (bouc émissaire) que l'on avait chargé des péchés du peuple. Aujourd'hui, les Juifs célèbrent encore la fête de l'expiation, qu'ils appellent *Yom Kippourim.*

Dans les anciens cultes, l'expiation prenait souvent la forme du sacrifice humain. Chez les Grecs et les Romains, elle était accomplie par des aspersions d'eau lustrale.

Expiation (L'), célèbre poème de Victor Hugo, dans *les Châtiments,* daté de Jersey, 30 novembre 1852. Selon le poète, Napoléon a commis un crime : le 18-Brumaire. Il doit être puni. Cette punition, est-ce la retraite de Russie, Waterloo, Sainte-Hélène? Non. C'est le 2-Décembre. Dans sa tombe des Invalides, Napoléon se réveille et voit une bande d'aventuriers souiller son nom et sa gloire. Le récit de la bataille de Waterloo est une des plus magnifiques visions de V. Hugo.

EXPIATOIRE [*èkss*] adj. (lat. *expiatorius*). Ce qui sert à expier : *Victime* EXPIATOIRE. *La messe est un sacrifice* EXPIATOIRE ; et *par anal. : Peine, Remords* EXPIATOIRES. || Qui est consacré à perpétuer le souvenir d'un crime que l'on veut expier : *Une chapelle* EXPIATOIRE.

— *Autel expiatoire,* Celui sur lequel on offrait des sacrifices expiatoires ; et au fig. : *Waterloo fut l'*AUTEL EXPIATOIRE *qui nous rendit la liberté.* (Proudhon.)

EXPIER [*èkss-pi-é*] v. tr. (lat. *expiare;* du préfixe *ex,* et de *piare,* satisfaire, apaiser. — Se conjugue comme *prier.*) Purifier par un sacrifice, une cérémonie religieuse : *Rends-moi mon sérail comme je l'ai laissé, mais commence par l'*EXPIER. (Montesquieu.) [Vx.] || Réparer, racheter, se laver de : EXPIER *ses péchés par la pénitence.* EXPIER *des torts par le repentir.* EXPIER *un tel forfait est impossible;* et *absolum.* : EXPIER, *c'est se réhabiliter.* || Subir la peine de : EXPIER *une erreur, une imprudence.*

— ***S'expier,*** v. pr. Au sens passif, Etre expié, racheté, lavé. || Etre puni, châtié : *Toute faute devrait* S'EXPIER.

EXPILATION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *expilatio;* de *expilare,* dépouiller, littéralem. « arracher le poil »). Dr. anc. Spoliation frauduleuse; soustraction, détournement de biens. || *Expilation d'hérédité,* Soustraction totale ou partielle de biens d'une succession non encore appréhendée par l'héritier.

— ENCYCL. Dr. rom. La poursuite criminelle organisée par Marc-Aurèle sous le nom de *crimen expilatæ hereditatis* était dirigée contre quiconque s'emparait sans droit de tout ou partie d'une hérédité jacente. La poursuite ne pouvait être dirigée ni contre la femme, ni contre des cohéritiers. Le jugement entraînait infamie, la restitution des effets enlevés, et condamnation à une peine afflictive. Ces règles ont passé dans l'ancien droit français.

EXPILLY (Claude), sieur DE LA POËPE, magistrat français, né à Voïron en 1561, mort à Grenoble en 1636. Il fut avocat au parlement de Grenoble. Ses plaidoyers ridicules sont farcis de citations et d'érudition pédantesque. Attaché au parti dit *des politiques,* il se rallia à la cause d'Henri IV, devint procureur général à la cour des comptes du Dauphiné, puis, en 1616, président du parlement de Grenoble. Outre le recueil de ses plaidoyers et les *Poèmes de messire Claude Expilly* (1596-1624), on lui doit une *Histoire du chevalier Bayard,* et enfin une *Orthographe française suivant la prononciation de notre langue* (1618).

EXPILLY (l'abbé Jean-Joseph D'), géographe français, né à Saint-Rémi (Provence) en 1719, mort en Italie en 1793. Il est l'auteur d'utiles travaux géographiques, dont le principal est un *Dictionnaire* (inachevé) *géographique, historique et politique des Gaules et de la France* (1762-1770).

EXPILLY (Louis-Alexandre), évêque constitutionnel français, né et mort à Brest (1742-1794). Recteur de Saint-Martin de Morlaix, il fut député du clergé de Saint-Pol-de-Léon aux états généraux de 1789. A l'Assemblée nationale, il présida le comité qui élabora la Constitution civile du clergé, prêta serment dès le premier jour (27 déc. 1790), fut élu évêque du Finistère, et, le premier des prélats constitutionnels, sacré par Tayllerand à l'Oratoire de Paris, le 24 février 1791. Lié avec les girondins, il signa l'*Appel* aux départements de l'Ouest contre la Convention, et fut arrêté et guillotiné le 22 mai 1794.

EXPILLY (Jean-Charles-Marie), littérateur et administrateur français, né à Salon en 1814, mort à Tain en 1886. Après avoir beaucoup voyagé, il fut commissaire adjoint de l'émigration au Havre (1866), puis commissaire à Marseille (1868). Il a écrit des romans : *l'Epée de Damocles* (1843), *Grande dame et lorette* (1854), *la Cabra d'or* (1864), *les Aventures du capitaine Cayol* (1866); des souvenirs de voyages : *le Brésil tel qu'il est* (1862), *les Femmes et les Mœurs du Brésil* (1864); et, sous le pseudonyme de CLAUDE DE LA POËPE : *la Politique du Paraguay* (1869).

EXPIRANT [*èkss, ran*], **E** adj. (de *expirer*). Qui expire, se meurt : *Un malade* EXPIRANT. || Par anal. : *Une flamme* EXPIRANTE.

— Fig. : *La patrie, La liberté* EXPIRANTE.

EXPIRATEUR [*èkss*] adj. m. Anat. Qui concourt à produire l'expiration : *Muscles* EXPIRATEURS.

EXPIRATION [*èkss, si-on*] n. f. (de *expirer*). Physiol. Opération par laquelle l'air, qui a été inspiré et vicié par les échanges gazeux qui se font au niveau des alvéoles pulmonaires, est expulsé au dehors. V. RESPIRATION.

— *Fig.* Fin d'un temps, d'un terme convenu, d'une fonction : *L'*EXPIRATION *d'un bail, d'un mandat de député.* || Fin d'une durée quelconque : *A l'*EXPIRATION *de l'année.* || Action de mourir; moment où l'on meurt. (Peu us.)

— Techn. Mouvement par lequel un soufflet évacue l'air qu'il contenait.

EXPIRER [*èkss, ré*] v. tr. (lat. *exspirare;* de *ex,* hors de, et *spirare,* souffler). Physiol. Expulser, par une contraction de la poitrine : EXPIRER *l'air contenu dans les poumons.*

— Absolum. : *L'estomac aspire et* EXPIRE, *absorbe et exhale.* (Raspail.) || *Par anal.* Se dit des végétaux qui restituent à l'air les éléments empruntés.

— *Intransitiv.* Exhaler le dernier soupir, mourir : *Le malade* A EXPIRÉ *ce matin. Le traître* EST EXPIRÉ. (Racine.) (En ce sens *expirer* prend de préférence aujourd'hui l'auxiliaire AVOIR.) || *Par anal.* Aller en s'évanouissant, en s'affaiblissant : *Lueur, Voix qui* EXPIRENT. *Des flots qui* EXPIRENT *sur la grève.*

— *Fig.* Cesser d'exister, disparaître, prendre fin : *L'Etat* EXPIRE. *Notre liberté* EXPIRE. *Aujourd'hui la résistance* EXPIRE. (Michelet.) *Ma colère* EXPIRE. || Arriver à son terme : *Bail, Trêve qui* EXPIRE. || Avoir certaines limites : *L'empire de la loi* EXPIRE *devant la conscience.* (Franck.)

EXPLANATION [*èkss, si-on*] n. f. Ling. Syn. peu us. de EXPLICATION.

EXPLÉTIF [*èkss*], **IVE** adj. (lat. *expletivus;* de *explere,* remplir). Se dit d'un terme qui n'est pas nécessaire au sens de la phrase et sert seulement à lui donner une certaine tournure ou une certaine énergie.

— *Substantiv.* et au masc. : *Faire un fréquent usage des* EXPLÉTIFS.

— ENCYCL. Les mots *explétifs* sont employés en général pour donner à la phrase une allure plus vivante, plus familière : *Prends-*MOI *le bon parti.* (Boileau.) *Prenez-*MOI *ce mouchoir.* (Molière.) *On* VOUS *l'assomme.* (La Fontaine.) *Ah!* POUR *de l'esprit elle en a.* (Molière.)

Il y a beaucoup d'analogie entre les mots *explétifs* et les *pléonasmes.*

EXPLÉTION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *expletio*). Usage des explétifs.

EXPLÉTIVEMENT [*èkss, man*] adv. D'une manière explétive : *Mot employé* EXPLÉTIVEMENT.

EXPLICABILITÉ [*èkss*] n. f. Caractère de ce qui est explicable.

EXPLICABLE [*èkss*] adj. (lat. *explicabilis*). Qui peut être expliqué : *Phénomène qui n'est pas* EXPLICABLE. || Qui peut être justifié : *Conduite parfaitement* EXPLICABLE.

EXPLICATEUR [*èkss*], **TRICE** n. et adj. (lat. *explicator*). Personne ou chose qui explique : *L'*EXPLICATEUR *d'un musée. Des notes* EXPLICATRICES. (Peu us.)

EXPLICATIF [*èkss*], **IVE** adj. (lat. *explicativus*). Qui a pour objet d'expliquer : *Une note* EXPLICATIVE. || Dont la nature, le but est d'expliquer : *La philosophie est essentiellement* EXPLICATIVE. (Mesnard.)

— Gramm. *Complément explicatif,* Mot qui développe le sens du nom sans en changer la signification : *Le fer,* MÉTAL PRÉCIEUX, *est tiré de la terre.*

EXPLICATION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *explicatio;* de *explicare,* déplier). Développement : *L'*EXPLICATION *d'un germe.* (Vx.)

— *Fig.* Développement destiné à éclairer, faire comprendre : *L'*EXPLICATION *d'une énigme, d'un oracle, d'un problème, d'un nom. Les* EXPLICATIONS *d'un professeur.* || Ce qui rend raison de, fait connaître la cause de, justifie, motive : *Entre un phénomène et l'*EXPLICATION *d'un phénomène, il y a loin.* (P. Leroux.) *L'*EXPLICATION *des éclipses. L'*EXPLICATION *d'un fait. L'*EXPLICATION *de sa conduite, de son désordre, de son trouble.* || Enseignement, démonstration : EXPLICATION *d'une doctrine.* — *Particulièrem.* Traduction orale : *Après la récitation, vient l'*EXPLICATION *des auteurs.*

— *Par extens.* Eclaircissement de la conduite : *Exiger une* EXPLICATION. || *Avoir une explication avec quelqu'un,* Lui demander compte de sa conduite.

Explications des maximes des saints sur la vie intérieure, par Fénelon. V. MAXIMES.

EXPLICIT [*èkss, sit'*] n. m. (abréviation du lat. *explicitus,* déployé, terminé; est pour : EXPLICITUS EST *liber* [Le livre est fini]). Fin d'un ouvrage : *De l'incipit à l'*EXPLICIT.

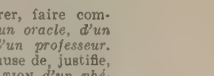

D'un manuscrit du XIIe siècle.

EXPLICITATION [*èkss, si-on*] n. f. Action de rendre explicite. (Peu us.)

EXPLICITE [*èkss*] adj. (lat. *explicitus,* pour *explicatus;* de *explicare,* déployer). Déployé, formulé, énoncé complètement : *Clause* EXPLICITE. || Clair, formel : *Texte, Réponse bien* EXPLICITE. *Fait des plus* EXPLICITES. || Dont on se rend nettement compte : *Préférences* EXPLICITES.

— *Croyance explicite,* Croyance dont on a fait profession déclarée.

— Algèbr. *Fonction explicite.* V. FONCTION.

— Gramm. *Proposition explicite,* Proposition qui contient expressément tous les éléments qui la constituent, comme celle-ci : LA TERRE EST RONDE.

— ANTON. **Implicite.**

EXPLICITÉ [*èkss, si*] n. f. Caractère de ce qui est explicite : *L'*EXPLICITÉ *d'une clause.*

EXPLICITEMENT [*èkss. man*] adv. D'une manière explicite, formelle et nette : *Une clause* EXPLICITEMENT *formulée.*

EXPLICITER [*èkss, té*] v. tr. Rendre explicite, éclaircir : EXPLICITER *des textes.* (Peu us.)

EXPLIQUER [*èkss, ké*] v. tr. (du lat. *explicare,* développer, déployer : de *ex,* hors de, et *plicare,* ployer). Déployer, développer (au propre). [Vx.]

— *Fig.* Développer, éclaircir, faire connaître, faire comprendre : EXPLIQUER *une énigme, un oracle, un mystère.* EXPLIQUER *sa pensée, ses projets, ses secrets sentiments.*

Je vous veux, devant elle, *expliquer* sa naissance.
RACINE.

EXPLIQUER *le jeu d'une machine.* EXPLIQUER *un problème.* EXPLIQUER *un texte, un passage, un auteur.* || Faire connaître la cause de, rendre raison de, motiver, justifier : EXPLIQUER *un phénomène. Les principes* EXPLIQUENT *les faits. L'attraction* EXPLIQUE *la chute des corps.* EXPLIQUER *sa conduite, son étonnement, son trouble, le désordre de sa toilette, pourquoi on a fait une chose.* || Enseigner, démontrer : EXPLIQUER *une doctrine.* EXPLIQUER *les éléments d'Euclide.* || *Particulièrem.* Traduire oralement : EXPLIQUER *du grec, de l'anglais.*

Quoiqu'il n'ait que neuf ans il *explique* Tacite.
V. HUGO.

— ***Expliqué, e,*** part. pass. du verbe *Expliquer.*

— En terme de grav., Qui paraît plus ou moins distinctement : *Les fonds d'un paysage doivent être moins* EXPLIQUÉS *que simplement indiqués.*

— ***S'expliquer,*** v. pr. *Au fig.* Déclarer sa pensée, ses sentiments :

Laissez-le *s'expliquer* sur tout ce qui le touche.
RACINE.

|| Parler nettement : *Rustre qui ne sait pas* S'EXPLIQUER. || Donner ou recevoir des éclaircissements sur : S'EXPLIQUER *avec quelqu'un.* || *S'expliquer d'une chose,* En parler : *Il n'était pas le seul qui* S'EXPLIQUÂT *d'un tel dessein.* (Bossuet.)

— Au sens réfléchi, et *au fig.,* Eclaircir à soi-même : *Je ne* M'EXPLIQUE *pas l'Evangile au profit du despotisme, mais au profit du malheur.* (Chateaubriand.)

— Au sens passif, et *proprem.,* Etre déployé, développé : *Des fleurs, des feuilles qui* S'EXPLIQUENT. (Vx.)

— *Fig.* Etre exposé, manifesté; et en général, Etre éclairci, devenir intelligible : *La chose* S'EXPLIQUE. *Passage, Problème, Texte qui* S'EXPLIQUE *facilement. Auteur qui* S'EXPLIQUE *peu aisément.*

— SYN. **Expliquer, développer, éclairer.** V. DÉVELOPPER.

EXPLIQUEUR [*èkss, keur*], **EUSE** n. Personne qui explique : *Un* EXPLIQUEUR *d'énigmes.*

EXPLOIT [*èkss-ploi*] n. m. (de *exploiter*). Développement d'activité, de courage à la guerre; action d'éclat : *Les* EXPLOITS *du Cid. Les* EXPLOITS *des Poilus.* || *Par extens.* Action mémorable : *Les* EXPLOITS *d'un règne paisible.* (Boileau.) || *Exploits galants,* Succès en amour.

— Par plaisant. : *Les* EXPLOITS *d'un chasseur.* || *Ironiquem.* Action inconsidérée : *Oui, vantez-vous ; un bel* EXPLOIT, *que vous avez fait là !*

— Dr. Acte (ajournement, saisie, assignation, etc.) signifié par huissier. || *Souffler un exploit,* Ne pas en remettre copie, tout en certifiant sur l'original que la copie a été remise.

— ALLUS. LITTÉR. **Ses rides sur son front ont gravé ses exploits,** vers de Corneille dans le *Cid* (I, 1). Racine, dans ses *Plaideurs,* a fait une parodie spirituelle de ce vers. L'Intimé dit de son père, qui était sergent (sorte d'huissier, au XVIIe siècle) :

Il gagnait en un jour plus qu'un autre en six mois;
Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits.

— Syn. **Exploit, prouesse.** *Exploit* ne s'applique guère qu'aux actions des grands capitaines ; *prouesse* (proprem. Action d'un preux, d'un vaillant vassal) se peut appliquer à toute action qui marque de la vaillance, de la hardiesse, du courage, ou même simplement une grande habileté particulière.

— Encycl. Proc. civ. Les *exploits* peuvent intervenir dans des circonstances très diverses, notamment pour assigner un plaideur à comparaître en justice, pour signifier à une partie les conclusions d'une autre ou l'exercice d'une voie de recours, pour la poursuite des procédures relatives à l'exécution forcée d'une convention ou d'un jugement.

On considère comme communes aux exploits de toute nature les règles que le Code de procédure civile (art. 61 à 68) formule à propos des exploits d'ajournement ou d'assignation.

Tout exploit est rédigé en original et en copie. L'original reste aux mains de la partie agissante ou requérante, pour faire foi de l'injonction qu'elle a fait adresser au défendeur ; la copie, reproduction exacte et textuelle de l'original, est remise au défendeur, soit en personne, soit à son domicile, ou à défaut, au procureur de la République, et, dans ces deux derniers cas, sous enveloppe toujours fermée.

EXPLOITABILITÉ [*èkss*] n. f. Qualité de ce qui est exploitable : *L'*exploitabilité *d'une carrière.*

— Sylvic. Qualité d'un arbre parvenu à un tel état que son propriétaire a tout intérêt à l'exploiter plutôt qu'à le laisser vieillir.

EXPLOITABLE [*èkss*] adj. Qui peut être exploité avec profit : *Des terres, Des mines* exploitables. *Une industrie* exploitable.

— *Fig.* Qu'on peut exploiter, abuser : *Un homme crédule est facilement* exploitable.

— Dr. Qui peut être saisi et vendu par la justice à la suite d'une signification par exploit. (Vx.)

— Eaux et for. *Bois exploitable,* Bois dont les arbres ont atteint les dimensions convenables pour pouvoir être abattus.

— Anton. **Inexploitable.**

EXPLOITANT [*èkss, tan*], **E** adj. Qui se livre à une exploitation industrielle, commerciale, agricole, etc. : *Une compagnie* exploitante. || Qui exploite, abuse : *La classe* exploitante *et la classe exploitée.*

— Substantiv. : *Les* exploitants *et les exploités.*

— Dr. Qui signifie des exploits, qui a le droit de les signifier : *Un huissier* exploitant.

EXPLOITATION [*èkss, si-on*] n. f. Action d'exploiter (au propre) : *L'*exploitation *d'une mine, d'une terre, d'une forêt. L'*exploitation *d'un théâtre, d'un casino, d'un dancing;* et *au fig.: L'*exploitation *des ouvriers par les entrepreneurs. L'*exploitation *du faible par le fort. Assez longtemps il avait couvert d'or cette* exploitation *hypocrite.* (A. Daudet.)

— *Par extens.* Lieu où l'on exploite, Terres que l'on exploite : *Visiter son* exploitation. *Avoir de nombreux appareils sur son* exploitation. || *Chemin, Matériel, etc., d'exploitation,* Chemin, Matériel, etc., servant à une exploitation.

— *Exploitation foncière,* Exploitation directe d'un fonds, d'un immeuble.

— Chem. de f. V. la partie *encycl.*

— Econ. rur. *Chemin d'exploitation,* Chemin créé pour les besoins d'une exploitation rurale

— Encycl. Agric. On nomme *exploitation agricole* l'ensemble des terres cultivées par une seule personne ou une collectivité. Il y a plusieurs modes d'exploitation : le *faire valoir direct* (propriétaire et exploitant se confondant en une seule personne), le *métayage* basé sur le partage des produits, et le *fermage,* résultat d'un contrat dit *bail à ferme,* par lequel l'exploitant (fermier) assume la tâche et les risques de l'exploitation moyennant une redevance. On est convenu de considérer comme petites exploitations celles qui représentent une superficie inférieure à 10 ha, — moyennes exploitations, entre 10 et 40 ha, — et grandes exploitations, celles dont la superficie dépasse 40 ha. Suivant la région où elles sont situées, les exploitations agricoles fournissent des résultats très différents : elles sont, en effet, sous la dépendance de la nature du sol, du climat, de l'importance des capitaux investis qui naturellement conditionnent les méthodes d'exploitation (main-d'œuvre, machines), des débouchés, etc. ; aussi est-ce à l'exploitant à examiner avec soin ces différentes considérations avant de commencer son entreprise. Son habileté se manifestera non seulement par la connaissance de tous les facteurs susceptibles de contribuer au meilleur rendement de l'exploitation, mais encore à la mise en pratique des méthodes les plus rationnelles de culture.

— Chem. de f. Le service de l'*exploitation* est celui qui est chargé d'organiser et d'assurer le trafic commercial, les transports de toute nature, le mouvement des trains, le service des gares, l'étude et l'application des tarifs, les relations avec le public et la clientèle, etc.

Il a à sa tête un directeur ou un ingénieur en chef de l'exploitation, secondés par un certain nombre d'agents supérieurs qui leur sont adjoints, et il comprend un certain nombre de subdivisions, variable avec les réseaux, telles que : services techniques, services commerciaux, services actifs et du mouvement, service du personnel, etc.

Dans l'ensemble du réseau, le service est généralement réparti en un certain nombre de circonscriptions ou arrondissements, à la tête desquels sont placés des ingénieurs ou inspecteurs principaux, chefs d'arrondissements, et chefs de service.

Ceux-ci disposent, à leur tour, de contrôleurs et d'inspecteurs chargés de fonctions ou de subdivisions comprenant un ensemble de gares, stations, haltes, points d'arrêt, embranchements, etc.

Le personnel subalterne comprend des chefs de gare, de station, et des employés de différents grades et titres en rapport avec leurs fonctions.

Le personnel des agents des trains est rattaché au service de l'exploitation, dirigé par un chef de service et réparti sur l'ensemble du réseau sous les ordres d'agents locaux, dirigeants ou subalternes, selon l'importance des postes.

Le petit personnel comprend : chefs de manœuvres, chefs d'équipes, pointeurs, facteurs, hommes d'équipe, receveurs, aiguilleurs, etc.

L'*exploitation technique* comprend l'ensemble des mesures destinées à assurer le fonctionnement de tout le service dans les meilleures conditions de sécurité et d'économie pratique pour le réseau.

L'exploitation technique a donc pour but de codifier la signification et l'usage des signaux, de déterminer et d'appliquer les principes d'exploitation rationnelle des moyens et des ressources du réseau.

— Eaux et for. L'*exploitation forestière* comporte l'ensemble des travaux concernant l'abatage des arbres précédé ou non de l'ébranchage, le billonnage des grumes, et quelquefois aussi l'équarrissage et le débitage sur coupe, en sciages et merrains, l'abatage des taillis, le façonnage des perches de taillis et des cimes des arbres de futaie en vue d'obtenir des bois de chauffage ou d'industrie, l'écorçage des taillis de chêne pour avoir le tan, et toutes autres opérations d'extraction des produits forestiers.

— Fin. *Exploitations industrielles de l'Etat.* On comprend sous le titre de *Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'Etat* des recettes qui n'affectent pas en apparence le caractère d'un impôt, parce qu'elles représentent la valeur d'une marchandise livrée ou le prix d'un service rendu. Les principales exploitations d'Etat sont : la fabrication des *monnaies et médailles,* exécutée en régie administrative sous l'autorité du ministre des finances ; l'*Imprimerie nationale,* qui a le monopole de certaines impressions destinées aux ministères et administrations ; l'exploitation en régie des *journaux officiels;* l'exploitation du réseau des *Chemins de fer de l'Etat* et de certains chemins de fer en régie ; l'exploitation des *Postes, télégraphes et téléphones,* constituant un important budget annexe ; le monopole de la fabrication et de la vente des *tabacs;* le monopole de la fabrication et de la vente des *allumettes;* la fabrication et la vente des *poudres à feu* (poudres de guerre, de chasse, de mine). Depuis la loi du 10 août 1926, le produit du monopole des tabacs fait partie de la dotation de la Caisse autonome de gestion des Bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique.

— Min. V. Mines.

EXPLOITER [*èkss, té*] v. tr. (bas lat. *explicitare;* de *explicare,* déployer). Déployer son activité dans... ; faire valoir à son profit : Exploiter *une mine, un brevet, un théâtre.*

— *Fig.* Tirer parti de : *Le talent est un bien précieux qu'il faut* exploiter, *non gaspiller. C'est une mine d'or que cette idée, entre des mains qui sauront* l'exploiter. (J.-J. Rousseau.) || Tirer profit de ; abuser de : Exploiter *les naïfs.* Exploiter *ses ouvriers, le travail d'autrui.* Exploiter *la crédulité publique.* || *Exploiter un emploi, une place,* Tirer d'un emploi des profits illicites. || *Par extens.* Soumettre à des exactions, voler : *Voleurs qui* exploitent *les grands chemins;* et absolum. : *Nous nous mîmes à* exploiter *sur les grands chemins.* (Le Sage.)

— Dr. Assigner, sommer par exploit : Exploiter *sa partie.* || Rédiger et signifier des exploits.

— Féod. *Exploiter un fief,* Se saisir des produits d'un fief dont le tenancier n'a pas rempli ses obligations féodales.

— *Intransitiv.* Accomplir une tâche. || Déployer son activité (dans la guerre) : *Vous avez bien* exploité, Vous avez fait de belle besogne ! (Vx. Et ne s'emploie plus, aujourd., que par ironie.)

— ***Exploité, e,*** part. pass. du verbe *Exploiter* (au propre et au fig.).

— Substantiv. : *Vaut-il mieux être l'*exploité, *ou l'exploitant ?*

— ***S'exploiter,*** v. pr. Avec réciprocité, Chercher son profit aux dépens l'un de l'autre.

— Au sens passif, Etre exploité (au propre et au fig.).

EXPLOITEUR [*èkss*], **EUSE** adj. et n. Celui, celle qui exploite. (au propre et au fig.) : *Ingénieurs* exploiteurs *d'une mine. La police traque les* exploiteuses *de mineures.*

EXPLORABLE [*èkss*] adj. Qui peut être exploré : *Pays* explorables.

EXPLORATEUR [*èkss*], **TRICE** adj. Qui explore, fait un voyage de découverte : *Des savants* explorateurs. || Qui a pour but une exploration : *Une expédition* exploratrice.

— *Par extens.* Qui sert à un examen, à une étude : *On a perfectionné les moyens* explorateurs *du fond de la mer.*

— *Fig.* Qui se livre à des recherches : *Les philosophes* explorateurs.

— Chir. Qui sert à reconnaître l'état de certaines parties : *Ponction* exploratrice. || *Trocart explorateur,* ou substantiv. *Explorateur,* Trocart conformé de manière à ramener une parcelle des matières contenues dans l'organe qu'on explore. || *Substantiv.* et au masc. Instrument destiné à explorer le canal de l'urètre, notamment en ce qui concerne la conservation de son calibre.

— Milit. *Appareil explorateur,* Appareil imaginé pour examiner l'intérieur des armes à feu ou des projectiles creux en cours de fabrication. (Il se compose en principe d'un miroir incliné à 45° sur lequel se réfléchit l'image de la paroi qu'on éclaire avec une lampe électrique à incandescence et qu'on observe à l'aide d'une lentille grossissante.)

— *Substantiv.* Qui fait un voyage d'exploration : *Les* explorateurs *des régions polaires.*

— Art milit. anc. Soldat envoyé à la découverte de l'ennemi, batteur d'estrade.

— Electr. *Explorateur du champ magnétique,* Appareil servant à déterminer la force d'attraction d'un aimant et à donner la représentation graphique des lignes de force du champ magnétique. || *Explorateur de fil,* Appareil portatif servant à constater les effets d'induction des fils télégraphiques les uns sur les autres.

— Méd. Appareil électrique servant à la recherche des corps étrangers, métalliques, dans le corps humain. (Parmi ces appareils il faut citer l'explorateur-extracteur de Trouvé, l'explorateur microtéléphonique de Chardin et l'électro-vibreur de Bergonié.)

— *Fig.* Qui se livre à une étude particulière : *Les* explorateurs *des champs de la science.*

EXPLORATIF [*èkss*], **IVE** adj. Qui a pour but une exploration : *Expédition* exploratrice.

EXPLORATION [*èkss, si-on*] n. f. Action d'explorer une contrée, une localité : Exploration *du continent africain, des mers polaires, d'une caverne à ossements.*

— Art milit. *Service d'exploration,* Service de l'armée qui a pour but de rechercher l'ennemi et de prendre contact avec lui.

— Méd. Ensemble des moyens employés pour arriver à connaître exactement l'état des parties malades : Exploration *par la palpation, la percussion, l'auscultation, le sondage, l'endoscopie, les rayons X, etc.*

— Trav. publ. et Min. *Exploration du sol,* Opération consistant en creusement, puits et sondages, dans le dessein de connaître la nature du terrain sur lequel on doit construire, ou dans lequel on cherche des minerais, du pétrole, etc.

— Encycl. Géogr. On ne peut guère dire qu'il y ait eu de véritables voyages d'*exploration* avant le XIXe siècle. Jusqu'alors, les voyageurs avaient été bien plutôt de simples touristes, parfois très intelligents et très curieux, mais ne s'attachant pas de manière exclusive à l'étude des pays qu'ils visitaient. Il en a été autrement au XIXe siècle, c'est pourquoi on a vu en lui le « siècle de l'exploration ». Mais celle-ci affecte des formes très différentes. Tantôt un voyageur isolé et de médiocre instruction scientifique traverse un pays dans un sens déterminé en tâchant de bien voir et de recueillir auprès des indigènes le plus d'informations possibles (tel René Caillé) ; tantôt un petit groupe de voyageurs s'efforce, en suivant simultanément des itinéraires différents à travers un même pays, de recueillir des informations précises se recoupant, se complétant et se contrôlant les unes les autres (Denham, Oudney et Clapperton, etc.). Avec le développement des connaissances géographiques et scientifiques, on a demandé davantage aux voyageurs : des relevés topographiques, des collections d'histoire naturelle, des vocabulaires linguistiques, etc. (Nachtigal, pour l'Allemagne, Livingstone en Angleterre, Duveyrier en France, sont des voyageurs de ce type). Actuellement, les véritables explorations se font sous la forme de missions nombreuses, où chaque spécialiste a un rôle particulier bien déterminé, où la photographie, le phonographe et le cinématographe tiennent leur place ; dans leur programme figure la sociologie à côté de la géographie, des sciences exactes, et de la linguistique, comme aussi les questions économiques. L'exploration française du Mékong dirigée par Doudart de Lagrée, la mission Foureau-Lamy à travers le Sahara, les plus récentes expéditions polaires et les missions successives de l'Everest marquent l'évolution et le développement de cette forme d'exploration, la plus récente, à laquelle les reconnaissances effectuées en avion apportent de très précieux compléments d'information. Certaines explorations ont été purement économiques ; telle naguère la mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, dirigée par Henri Brenier ; etc.

— Méd. L'*exploration,* qui confine à l'art si difficile du diagnostic, ne peut être exacte qu'en s'appuyant sur toutes les sciences. L'exploration électrique se fait par l'explorateur de ce nom ou par l'examen faradique et galvanique des nerfs et des muscles qui y doivent réagir d'une façon connue ; l'exploration interne, vaginale ou rectale, qui, en dehors de l'usage d'instruments spéciaux, se fait souvent avec le doigt, a reçu le nom de *toucher,* et c'est la perception tactile qui renseigne alors le médecin. L'*auscultation* et la *percussion* sont des moyens d'exploration fondés : le premier, sur les perceptions auditives ; le second, sur les perceptions auditives et tactiles. V. ophtalmoscopie, endoscopie.

— Milit. Le *service d'exploration* dispose aujourd'hui de trois armes : l'aéronautique, la cavalerie, le service de renseignements, dont les actions conjuguées permettent d'obtenir le rendement maximum. L'aéronautique, l'aviation en particulier, découvre au loin l'ennemi, mais ne conserve pas son contact. La cavalerie indépendante possède un moindre rayon d'action, et sa vitesse d'exploration est également moindre ; mais, le contact une fois pris, elle le maintient ; en outre, elle peut entamer la bataille en attendant que le gros des forces soit en mesure d'intervenir. L'exploration est permanente ; elle se poursuit jusque sur le champ de bataille.

EXPLORATIVEMENT [*èkss, man*] adv. En explorant.

EXPLORER [*èkss, ré*] v. tr. (lat. *explorare*). Parcourir, visiter une contrée, un lieu, en l'étudiant avec soin : Explorer *l'Afrique, les mers, un souterrain, la campagne.*

— *Fig.* Examiner, étudier, sonder : Explorer *du regard.* Explorer *des documents inédits.* Explorons *les sciences négligées.* (Fourier.) Explorer *des terrains.*

— Chir. Sonder une plaie ; étudier l'état des tissus intérieurs.

— ***S'explorer,*** v. pr. Au sens passif, Etre exploré.

EXPLOSER [*èkss, zé*] v. intr. (de *explosion*). Faire explosion : *La dynamite* explose *facilement.*

EXPLOSEUR [*èkss*] n. m. (du lat. *explosum,* supin de *explodere,* exploser). Appareil servant à enflammer à distance les fourneaux de mines, au moyen d'un courant électrique. || Appareil destiné à expérimenter des explosifs.

— Encycl. Parmi les différents types d'*exploseurs,* citons : le *coup-de-poing Bréguet* qui utilise le courant induit que provoquent la séparation brusque et la remise en place de l'armature d'un puissant aimant. L'*exploseur magnéto-électrique de Deprez* dans lequel, au lieu d'utiliser le courant engendré directement sur les bobines d'un électro-aimant, on lance le courant produit dans le fil d'une bobine de Ruhmkorff et l'on fait usage du fil induit pour produire l'étincelle.

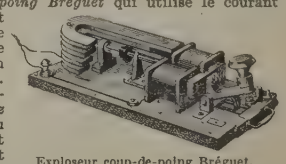

Exploseur coup-de-poing Bréguet.

Les *exploseurs Siemens* qui sont constitués par de petites dynamos faisant rougir un fil de platine qui communique le feu à l'amorce.

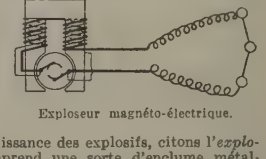

Exploseur magnéto-électrique.

Parmi les exploseurs destinés à essayer la puissance des explosifs, citons l'*exploseur Whinery* qui comprend une sorte d'enclume métallique, dont la face supérieure est percée d'un alvéole dans lequel on loge une quantité déterminée de la matière

explosive à essayer. On la fait détoner après l'avoir recouverte d'un marteau pivotant dont le manche porte un index que l'explosion soulève tout en déplaçant un curseur mobile sur une tige verticale. La hauteur atteinte par ce curseur indique la puissance explosive de la matière.

EXPLOSIBLE [*èkss*] adj. Qui peut faire explosion : *Toute arme à feu est* EXPLOSIBLE. || Qui peut causer une explosion par un développement de gaz : *Toute matière qui produit un gaz est plus ou moins* EXPLOSIBLE.
— *Projectile explosible,* Projectile rempli d'un explosif qui le fait éclater en morceaux.
— Substantiv. : *Un* EXPLOSIBLE. (Vx.)
— ANTON. **Inexplosible.**

EXPLOSIF [*èkss*], **IVE** adj. Qui est relatif à l'explosion, qui en a le caractère : *Des bruits* EXPLOSIFS. *La nature* EXPLOSIVE *du coton-poudre.* || Explosible, susceptible de faire explosion : *Mélange* EXPLOSIF. *Balle* EXPLOSIVE.
— Gramm. *Consonnes explosives,* ou substantiv. *Explosives,* Celles que la bouche émet en s'ouvrant brusquement, ce qui détermine une sorte d'explosion de l'air. (Les explosives sont *p, b, t, d, k,* et, devant A, O, U, *c* et *g.*)
— *Substantiv.* et au masc. Corps susceptible de faire explosion : *Manier des* EXPLOSIFS. — Par abrév. de *Obus explosif,* Obus chargé d'une forte dose d'explosif, destiné à agir sur les obstacles : *Envoyer un* EXPLOSIF. || *Explosifs de sûreté,* Explosifs à basse température d'explosion pour les mines grisouteuses, composés le plus souvent d'azotate d'ammonium.

— ENCYCL. Les explosifs sont des substances pures ou mélangées, susceptibles de produire en un temps très court un dégagement d'énergie considérable dans un espace limité. En général, ils fournissent, par une brusque réaction exothermique, un grand volume de gaz que la chaleur dégagée porte à haute température. L'expansion des gaz produit alors des effets mécaniques puissants.

La réaction d'explosion, amorcée en un point de l'explosif, se propage de proche en proche dans toute sa masse. De cette vitesse de propagation (on dit aussi *vivacité*) dépendent, dans une large mesure, les modes d'action de l'explosif. Lorsque cette vitesse reste comprise entre quelques millimètres et quelques centaines de mètres par seconde, l'explosif *déflagre ;* au contraire, si la réaction se propage au sein de l'explosif avec des vitesses de plusieurs kilomètres par seconde (phénomène d'onde explosive), on dit qu'il y a *détonation.*

Les autres caractéristiques principales des explosifs sont : 1° la quantité de chaleur dégagée par l'explosion, qui détermine l'énergie ou *potentiel* de l'explosif (on la mesure dans la bombe calorimétrique) ; 2° la pression des gaz après l'explosion, que l'on détermine par l'écrasement d'un cylindre de métal (*crusher*) ou grâce au quartz piézoélectrique ; 3° la sensibilité aux différentes excitations : étincelle, échauffement, choc, etc.

Dans la pratique, une substance explosive doit être de préférence solide, de densité élevée pour avoir une grande puissance sous un faible volume, être chimiquement stable afin de ne pas donner lieu à des explosions intempestives, se décomposer régulièrement pour fournir les résultats prévus, brûler à l'air sans éclater, ne pas s'altérer et ne pas former avec les métaux des dérivés dangereux.

On classe les explosifs en deux catégories principales : 1° Les *explosifs propulsifs* ou *poudres,* dont la vitesse de décomposition est relativement lente ; le dégagement gazeux est alors progressif, et les gaz fournissent une poussée continue plutôt qu'un choc. Ils servent au chargement des cartouches et des gargousses d'artillerie. On peut citer parmi eux l'ancienne *poudre noire,* mélange de nitrate de potassium, de charbon et de soufre, les *pyroxyles* ou *poudres sans fumée,* gelées colloïdales de nitrates de cellulose, additionnés souvent de nitroglycérine (*balistite* italienne et *cordite* anglaise). Ils sont également utilisés dans les cordeaux fusants, comme le *cordeau Bickford,* qui brûle à raison de 11 millimètres par seconde ;

2° Les *explosifs brisants,* caractérisés au contraire par une grande vitesse de décomposition et agissant par choc. On les emploie dans les travaux publics, les mines, le chargement des obus, bombes, grenades, etc. Les plus importants d'entre eux sont les *explosifs chloratés* ou *cheddites* (chlorates ou perchlorates alcalins mélangés de paraffines ou de nitrocellulose) ; la *nitroglycérine,* qui, incorporée à une substance solide inerte, forme la *dynamite ;* les dérivés nitrés des composés benzéniques, comme le trinitrophénol ou acide picrique (*mélinite*), le trinitrotoluène (*tolite* ou *T.N.T.*), le trinitroxylène (*xylite*), etc. ; les *panclastites,* mélanges de peroxyde d'azote liquide et d'essence ; les *explosifs à l'air liquide,* formés de charbon de bois imprégné d'oxygène liquide, qui se désamorçent rapidement par évaporation en cas de raté.

La détonation de tous ces explosifs est généralement provoquée par une amorce au fulminate de mercure ou à l'azoture de plomb. Ces substances, très sensibles au choc, déterminent une onde explosive qui entraîne aussitôt la décomposition des autres explosifs.

On doit enfin citer les *explosifs nucléaires* employés dans la bombe atomique. Ils sont formés de corps fissibles (uranium 235 ou plutonium) donnant lieu à une réaction en chaîne. V. ATOME.

— Législ. La loi frappe de peines sévères, calquées sur celles de l'incendie volontaire, la destruction ou tentative de destruction volontaire, totale ou partielle, par l'effet d'une mine ou de toute substance explosive, d'objets mobiliers ou immobiliers, ainsi que le dépôt, dans une intention criminelle, sur une voie publique ou privée, d'un engin explosif (C. pén., art. 435, complété par la loi du 2 avr. 1892), et d'autres peines moins sévères, quoique encore assez rigoureuses, « tout individu, fabricant ou détenteur, sans autorisation et sans motifs légitimes,... d'un explosif quelconque, quelle que soit sa composition ».

EXPLOSION [*èkss, zi-on*] n. f. (lat. *explosum,* supin, de *explodere,* chasser avec violence). Action d'éclater violemment : *L'*EXPLOSION *d'une torpille.*
— *Par anal.* Emission soudaine et bruyante : *Une* EXPLOSION *de cris, de menaces, de bravos.*
— *Fig.* Action d'éclater violemment, soudainement : *Voltaire, c'est la mine ; Mirabeau, c'est l'*EXPLOSION. (V. Hugo.) *L'*EXPLOSION *d'un complot, de la colère, de l'indignation.*
— Méd. Invasion subite et inattendue de certains symptômes pathologiques.
— Min. *Explosions dans les mines.* V. GRISOU, MINE.
— Techn. *Moteur à explosion,* Moteur alimenté par la combustion rapide d'un mélange préparé d'air et de gaz ou de vapeurs combustibles (essence, pétrole, alcool, etc.). V. MOTEUR.

EXPLOSIONNER [*èkss, zi-o-né*] v. intr. Faire explosion. (On dit mieux EXPLOSER.)

EXPOLIATEUR [*èkss*], **TRICE** n. S'est dit pour SPOLIATEUR, TRICE.

EXPOLIATION [*èkss, si-on*] n. f. S'est dit pour SPOLIATION.
— Hortic. Suppression des parties mortes d'un végétal.

EXPOLIER [*èkss*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) S'est dit pour SPOLIER.
— Hortic. Débarrasser des parties mortes : EXPOLIER *un arbuste.*

EXPOLITION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *expolitio ;* de *expolire,* polir). Rhétor. Figure qui consiste dans la reproduction de la même idée, pour la graver mieux dans l'esprit des auditeurs, ou pour lui donner une expression plus énergique.

EXPONCTION [*èkss-ponk-si-on*] n. f. (du préfixe *ex,* et de *ponction*). Paléogr. Manière de supprimer usitée dans les manuscrits, et qui consistait à entourer de points ou à marquer d'un point le mot ou les mots à annuler.
— ENCYCL. Prou, dans son *Manuel de Paléographie,* a dit : « Un point placé au-dessous d'une lettre indique que cette lettre a été écrite par erreur et qu'elle doit être supprimée. Ce système de suppression, appelé *exponction,* était déjà en usage au Ve siècle. Plus rarement, les points sont placés au-dessus des lettres à supprimer. »

EXPONCTUER [*èkss, tu-é*] v. tr. (du préfixe *ex,* et du lat. *punctum,* point). Paléogr. Marquer d'un point, en dessus ou en dessous, pour annuler.

EXPONENTIEL [*èkss, nan-si-èl'*], **ELLE** adj. (du lat. *exponens,* exposant ; de *ex,* hors de, et *ponere,* mettre). Algèbr. Qui a un exposant variable, indéterminé ou inconnu. || *Fonction exponentielle,* Expression de la forme a^x, où a est une constante et x un exposant variable. || *Equation exponentielle,* Equation qui contient des quantités exponentielles. || *Calcul exponentiel,* Ensemble des calculs relatifs aux quantités exponentielles. || *Courbe exponentielle,* Courbe dont l'équation est exponentielle.
— *Substantiv.* et au fém. Quantité exponentielle : *Une* EXPONENTIELLE.
— ENCYCL. *Fonction exponentielle.* La fonction *exponentielle* a^x est la première des *transcendantes* simples ; elle a pour inverse la fonction *logarithmique ;* les fonctions *circulaires* directes, sin x, cos x, tang x, cotang x en sont formées.

La fonction a^x est continue si a est positif.

On peut l'écrire $e^{x \log a}$, e indiquant la base du système des logarithmes népériens ; il en résulte que les exponentielles composées ont toujours la forme $e^{f(x)}$. Toutes les dérivées de e^x sont égales à e^x ; il en résulte, en appliquant la formule de Mac-Laurin :

$$e^x = 1 + \frac{x}{1} + \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^3}{1.2.3} + \dots$$

Exposants imaginaires. — Si l'on suppose l'exposant imaginaire, on a, en partant de la définition de e^x

$$e^{ix} = 1 - \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^4}{1.2.3.4} - \frac{x^6}{1.2.3.4.5.6} + \dots$$

$$+ i\left(\frac{x}{1} - \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{x^5}{1.2.3.4.5} \dots\right).$$

La partie réelle de ce développement est celui de cos x, et le coefficient de i le développement de sin x. Il en résulte :

$$e^{ix} = \cos x + i \sin x.$$

Cette formule permet d'assimiler les règles relatives aux exposants imaginaires à celles qui se rapportent aux exposants réels.

EXPONSE n. f. (du lat. *ex,* hors de, et *sponsum,* chose promise). Dr. anc. Déguerpissement, abandon.

EXPORTABLE [*èkss*] adj. Qui peut être exporté : *Des marchandises* EXPORTABLES.

EXPORTATEUR [*èkss*], **TRICE** n. Personne qui fait le commerce d'exportation.
— Adjectiv. : *Négociant* EXPORTATEUR.

EXPORTATION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *exportatio*). Action de transporter à l'étranger des produits nationaux : *Favoriser l'*EXPORTATION. || Ces produits eux-mêmes : *Hangar réservé aux* EXPORTATIONS.
— Fig. : *L'*EXPORTATION *des idées.*
— ANTON. **Importation.**
— ENCYCL. Fin. Pendant longtemps les Etats ont frappé de droits élevés les marchandises à la sortie, pour éviter l'appauvrissement du pays par l'*exportation.*

Une loi du 4 avril 1926 a institué une taxe sur les affaires d'exportation ; la matière a été codifiée par un décret du 28 décembre 1926. L'impôt qui frappe les personnes opérant en France comme agents ou employés de personnes non établies en France est basé sur le chiffre d'affaires déterminé par le montant des ventes définitivement réalisées. Toutefois, pour les ventes faites à des prix conclus franco destination hors de France, la taxe n'est perçue que sur les prix des marchandises rendues frontière ou port français, c'est-à-dire à l'exclusion de tous frais grevant la marchandise hors des frontières françaises. Le taux, fixé par décret pour chaque catégorie de marchandises, est en principe de 1,30 p. 100 sans décimes ; il peut être porté dans certains cas à 3 p. 100 et même à 12 p. 100 pour les objets de luxe, antiquités, curiosités, ameublements, tableaux, etc. Sont exonérés : les produits à destination de l'Algérie, des colonies, des pays de protectorat et de mandat ; les objets déclarés pour l'entrepôt, l'admission temporaire normale, le transit, le transbordement, ou constitués en dépôt ; les marchandises et emballages admis au bénéfice du retour ; les objets exportés destinés à apurer des acquits-à-caution levés, à l'entrée en France, par des importateurs pour les produits ou matières exempts de droits de douane et importés sous le régime de la soumission cautionnée.

Des décrets, soumis à la ratification du Parlement, peuvent, provisoirement en cas d'urgence, assujettir à des droits d'exportation les produits du sol et de l'industrie nationale.

EXPORTER [*èkss, té*] v. tr. (lat. *exportare ;* de *ex,* hors, et *portare,* porter). Transporter des produits nationaux à l'étranger : EXPORTER *des vins, des toiles.*
— ***S'exporter,*** v. pr. Au sens passif, Etre exporté.
— ANTON. **Importer** et **réimporter.**

EXPORTEUR n. m. Se dit parfois pour EXPORTATEUR.

EXPOSANT [*èkss, zan*], **E** adj. (de *exposer*). Qui expose, fait admettre ses œuvres ou ses produits dans une exposition publique : *Les artistes, Les industriels* EXPOSANTS.
— Substantiv. : *Les* EXPOSANTS.
— Dr. Personne qui énonce ses prétentions dans une requête judiciaire ou administrative : *L'*EXPOSANTE *et son conseil.*
— N. m. Algèbr. Nombre qui indique la puissance à laquelle est élevée une quantité, et que l'on écrit à droite et un peu au-dessus de cette quantité. V. PUISSANCE.
— Mar. Volume de la partie du navire lège, qui s'immerge quand on le charge.
— ENCYCL. Mathém. V. EXPONENTIEL, PUISSANCE.

EXPOSÉ [*èkss, zé*] n. m. (de *exposer*). Développement explicatif : *L'*EXPOSÉ *d'une doctrine. Faire l'*EXPOSÉ *des faits, des voies et moyens.* || Compte rendu : EXPOSÉ *net et succinct.*

EXPOSER [*èkss, zé*] v. tr. (lat. *exponere ;* du préfixe *ex,* hors de, et de *ponere,* poser). Mettre en vue, présenter aux regards. || Dans un étalage : EXPOSER *des marchandises, des jouets.* — Dans une exposition publique : EXPOSER *des tableaux, des machines, des bestiaux.* || *Par anal.* Placer, orienter d'un certain côté : EXPOSER *une façade au midi.* || Faire subir la peine de l'exposition : EXPOSER *un criminel.* (Vx.)
— *Par extens.* Placer, soumettre à l'influence, à l'action de : EXPOSER *du linge, des plantes au soleil.* || Mettre en butte à, faire courir le risque de : EXPOSER *quelqu'un à un danger, à la mort.* EXPOSER *sa vie inutilement.* EXPOSER *des troupes, des soldats à la rigueur du froid.*
— *Fig.* Mettre en vue, en évidence ; expliquer, développer : EXPOSER *des faits, des théories, ses idées, le sujet d'un roman.*

Ce qu'on ne doit pas voir, qu'un récit nous l'*expose.*
BOILEAU.

|| Soumettre à un risque : EXPOSER *sa réputation à la calomnie.* EXPOSER *sa fortune pour un ami.*
— Particulièrem. *Exposer un enfant,* Le porter, l'abandonner dans un lieu désert (chez les anciens). L'abandonner dans un lieu public (chez les modernes). || *Exposer de la monnaie,* La mettre en circulation.
— Liturg. *Exposer le saint sacrement, Exposer des reliques,* Les placer à la vue des fidèles pour les offrir à leur vénération.
— ***S'exposer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre soi-même en butte à, courir le risque de (au propre et au fig.) : S'EXPOSER *à la mort, aux hasards, à la haine, à un refus. Il vaut mieux* S'EXPOSER *à l'ingratitude, que de manquer aux misérables.* (Vauvenargues.) || Absolum. *S'exposer,* Exposer sa vie :

Les uns à *s'exposer* trouvent mille délices ;
Moi, j'en trouve à me conserver.
MOLIÈRE.

— Au sens passif, Etre exposé (au propre et au fig.).

EXPOSEUR [*èkss*], **EUSE** n. et adj. Qui expose ou qui explique. (Peu us.)

EXPOSITEUR [*èkss*], **TRICE** n. et adj. Syn. de EXPOSANT. || Personne qui expose un enfant.
— *Expositeur de fausse monnaie,* Celui qui la mettait en circulation. (Vx.)

EXPOSITIF [*èkss*], **IVE** adj. Qui expose, qui explique.

EXPOSITION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *expositio*). Action d'exposer, de présenter aux regards : EXPOSITION *de marchandises, de produits. L'*EXPOSITION *d'un mort sur un lit de parade.* || Action d'exposer solennellement aux yeux du public des objets de diverses natures rassemblés dans un lieu spécial : EXPOSITION *d'agriculture, d'horticulture.* || *Exposition universelle,* Exposition où sont admis les produits de tous les pays. || Endroit où se font ces exhibitions : *Entrer à l'*EXPOSITION.
— *Par extens.* Orientation, situation : *L'*EXPOSITION *au midi est indispensable pour une serre chaude. Cette maison est dans une belle* EXPOSITION. || Manière dont un tableau, etc., reçoit le jour, la lumière. || Le fait d'être soumis à l'influence, à l'action de : *L'*EXPOSITION *à un danger, au froid.*
— *Fig.* Action d'exposer, d'expliquer, de faire développer : *Faire l'*EXPOSITION *d'un fait, d'une cause, d'une doctrine.*
— Dr. pén. *Exposition publique,* Peine accessoire qui consistait, pour les condamnés aux travaux forcés et à la réclusion, à demeurer, durant une heure, exposés aux regards du peuple sur la place publique. (Cette peine infamante, résidu des peines plus anciennes, du pilori et du carcan, a été abolie par le décret du 12 avril 1848.) || *Exposition d'un enfant,* Abandon d'un enfant dans un lieu public. V. la partie *encycl.*
— Littér. Partie, début d'une œuvre littéraire, dans laquelle on expose le sujet : *L'*EXPOSITION *doit être claire.*
— Liturg. Cérémonie qui consiste à montrer aux fidèles ce qu'on veut offrir à leur vénération : EXPOSITION *du saint sacrement.*
— Mus. Partie de la composition d'une fugue où l'on expose d'abord le sujet, la réponse, le contre-sujet. || D'une manière générale, Enonciation d'un thème fondamental.
— ENCYCL. Agric. Quand les plantes doivent être cultivées en espalier ou sur un sol incliné, l'*exposition* joue un rôle important. Il faut, en effet, les soustraire aux vents dominants, et leur permettre de recevoir le plus possible de lumière et de chaleur. En général, l'exposition à l'E. est fraîche et sèche ; l'exposition au S. est la plus lumineuse et la plus chaude ; l'exposition à l'O., chaude et humide ; l'exposition au N. est la plus froide, la plus tardive, et aussi la plus humide, mais les gelées y sont moins redoutables.

Cette question de l'exposition joue un rôle important

également dans la grande culture : en effet, les vignes par exemple qui sont exposées face au soleil levant, comme celles de la côte d'Or, bénéficient largement de la chaleur solaire.

— Dr. *Exposition d'enfants ou d'incapables.* Le Code pénal frappe « ceux qui auront exposé ou fait exposer, délaissé ou fait délaisser un enfant ou un incapable, hors d'état de se protéger eux-mêmes, à raison de leur état physique ou mental » de peines graduées d'après : 1° le caractère solitaire ou non solitaire du lieu où le fait a été commis ; 2° les conséquences plus ou moins dommageables qui en sont résultées pour l'enfant ou l'incapable ; 3° les rapports qui unissent le coupable à cet enfant ou cet incapable.

— Littér. Dans la division rationnelle du drame en *exposition*, nœud, dénouement, l'exposition est la partie préliminaire destinée à exposer les faits dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence de l'œuvre, à indiquer le sujet, le temps et le lieu de l'action, à présenter les personnages. Dans les tragédies grecques, les expositions étaient quelquefois lyriques et narratives (*les Perses* ou *les Suppliantes* d'Eschyle) ; le plus souvent dramatiques, c'est-à-dire en action et en dialogues (*Œdipe roi*). L'emploi des prologues, où le sujet était raconté avant la pièce, dans un récit détaché, permit à Euripide et aux comiques latins d'exposer leur sujet avec plus de facilité. Dans le théâtre français classique, l'exposition se trouve de nouveau placée dans la pièce elle-même, à son début. La longueur en est fort variable : elle se termine au premier acte dans *l'Avare ;* au second dans *Tartufe, les Femmes savantes, Horace ;* au troisième, dans *le Cid* et *Polyeucte.* Il faut de longues expositions à Corneille, tandis que pour Racine il suffit, le plus souvent, de quelques scènes.

— Econ. polit. Les *expositions* sont régionales, nationales, ou internationales. Elles sont spéciales ou universelles, selon qu'elles comprennent une seule industrie ou quelques industries liées entre elles par un lien de solidarité et de connexité très étroit, ou qu'au contraire l'ensemble des industries de toute nature et de toute importance s'y trouve représenté.

L'utilité des expositions est incontestable, car elles donnent la publicité la plus large à toutes les industries, et sont le meilleur mode de vulgarisation scientifique.

La première exposition industrielle ne date que du XVIIIe siècle. Elle eut lieu à Prague en 1791. Elle donna l'idée à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur du Directoire, de créer « une exposition publique annuelle des produits de l'industrie française », pour exciter l'émulation des industriels français, et tenter de concurrencer l'industrie étrangère.

Cette première exposition eut lieu au Champ-de-Mars, pendant les jours complémentaires de l'an VI. Elle réunit 110 exposants. Les guerres qui eurent lieu de 1798 à 1801 empêchèrent la réalisation complète du programme de 1798, et la seconde exposition ne put avoir lieu qu'en l'an IX. Le 13 ventôse, Bonaparte décréta que cette seconde exposition serait ouverte, pendant les jours complémentaires de l'an IX, dans la cour du Louvre. Cette fois, le nombre des exposants fut de 229. L'année suivante, nouvelle exposition au même endroit, à laquelle prirent part 540 exposants. Malgré cette augmentation du nombre des industriels dont les produits furent présentés au public, les deux expositions de 1801 et 1802 ne réussirent qu'imparfaitement, et l'idée d'une exposition annuelle fut abandonnée.

En 1806, Napoléon Ier organisa une nouvelle exposition industrielle, sur l'esplanade des Invalides, et 1.422 exposants s'y rendirent ; puis survinrent de nouvelles guerres, et, jusqu'à la Restauration, il n'y eut plus rien.

La Restauration fit trois expositions, toutes trois dans la cour du Louvre, en 1819, 1823, 1827. La dernière surtout fut brillante, bien que le nombre des exposants ne fût pas de beaucoup supérieur à celui des précédentes (1.662 en 1819, 1.642 en 1823, 1.695 en 1827). Mais la grande industrie commençait à se développer, grâce aux perfectionnements de la machine à vapeur.

Sous le règne de Louis-Philippe, les expositions prirent une extension de plus en plus grande, et l'on dut leur accorder plus d'espace. En 1834, les 2.477 exposants se trouvaient trop à l'étroit sur la place de la Concorde ; aussi, en 1839, l'exposition eut-elle lieu aux Champs-Elysées, où elle réunit 3.281 industriels.

Ce fut au même endroit que les 3.960 exposants de 1844 furent appelés à présenter leurs produits au public et qu'eut lieu sous la deuxième République, l'exposition de 1849, qui réunit 4.532 exposants.

A mesure que les expositions augmentaient en surface, il fallait également en accroître la durée. Alors que celles de 1798, 1801, 1802 ne restaient ouvertes qu'une semaine, celle de 1806 durait vingt-quatre jours, celles de la Restauration et de Louis-Philippe trente-cinq, cinquante, puis soixante jours ; et enfin, celle de 1849 ne fermait ses portes qu'après six mois écoulés, durée qui, depuis, resta celle de toutes les expositions importantes.

Jusqu'alors les seuls produits de l'industrie française figuraient dans les expositions, et de même les autres pays de l'Europe n'organisaient que des expositions nationales. On ne pouvait ainsi faire la comparaison des progrès industriels de chaque nation par rapport aux autres. On commençait d'ailleurs à comprendre, en France, que l'idée de lutte qui avait présidé à la création de l'exposition en 1798 n'avait plus raison d'exister, qu'il devenait nécessaire de mettre en parallèle les produits et la manière de faire de toutes les nations et de vulgariser le plus possible tous les procédés de fabrication afin de stimuler la concurrence.

Malheureusement, les événements politiques de 1850 empêchèrent que cette nouvelle et meilleure conception des besoins de l'industrie fût appliquée en France, et c'est l'Angleterre qui la première, en 1851, ouvrit une exposition universelle et internationale.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES ET INTERNATIONALES

Exposition de Londres en 1851. — Organisée par la Société royale des arts, des manufactures et du commerce à Hyde Park, dans le Palais de Cristal, édifié pour la circonstance. La superficie occupée par les constructions était de 73.150 m². Il y eut 17.000 exposants, 6 millions de visiteurs.

Exposition de Paris en 1855. — Organisée par l'Etat, installée au palais de l'Industrie, dans les Champs-Elysées, cette exposition occupait une superficie de 168.000 m², dont 99.000 en constructions. Il y eut 23.954 exposants, 5.160.000 visiteurs. Les dépenses s'élevèrent à 11 millions 500.000 francs, que l'Etat dut supporter presque entièrement, la recette n'ayant donné que 3.200.000 francs.

Exposition de Londres en 1862. — Organisée par la Société royale des arts, comme celle de 1851, elle mettait une superficie de 125.400 m² à la disposition des 27.500 exposants. Les recettes, qui s'élevèrent à 11.490.000 francs, excédèrent de 20.000 francs seulement les dépenses.

Exposition de Paris en 1867. — Elle fut installée au Champ-de-Mars, auquel on ajouta l'île de Billancourt. La superficie totale fut ainsi de 687.000 m² ; 42.217 exposants se donnèrent rendez-vous dans cette exposition, où plus de 11 millions de visiteurs affluèrent. La recette totale, y compris la subvention de 8 millions de l'Etat, et la subvention égale de la Ville de Paris, s'éleva à 26.257.000 francs, tandis que la dépense ne fut que de 23.440.000 francs.

Exposition de Vienne en 1873. — Organisée au Prater, par le gouvernement autrichien, cette exposition occupait une superficie de 1.834.000 m², pour 42.000 exposants. Elle était construite avec un luxe inusité et coûtait 58 millions de francs. Visitée par 7.255.000 personnes, elle ne fit que 10.640.000 francs de recette, et l'Etat autrichien eut à supporter une perte sèche de 48 millions.

Exposition de Philadelphie en 1876. — Ce fut une entreprise privée, mais patronnée et subventionnée par le gouvernement fédéral américain. La superficie totale était de 1.150.000 m². Cette exposition réunissait 27.000 exposants, et fut visitée par 10.165.000 curieux.

Exposition de Paris en 1878. — Elle eut un succès énorme, mais des résultats financiers déplorables. Ce fut le gouvernement qui se chargea de tout, et l'évaluation des dépenses, qui se montait à 35.313.000 francs, fut dépassée de 20 millions. La Ville de Paris offrit une subvention de 6 millions, mais la recette ne fut que de 17.685.196 francs, en sorte que le Trésor eut à solder un déficit de 37.704.764 francs. C'est pour cette exposition que fut édifié le palais du Trocadéro, avec ses magnifiques cascades et jardins, dont le coût total fut de 13.600.000 francs. Cette exposition, qui réunissait 52.835 exposants, occupait une superficie de plus de 800.000 m², et compta 16.100.000 visiteurs.

Exposition de Sydney en 1879.

Exposition de Melbourne en 1880.

Exposition d'Amsterdam en 1883.

Exposition d'Anvers en 1885.

Exposition de la Nouvelle-Orléans 1885-1886.

Exposition de Barcelone en 1888.

Exposition de Copenhague en 1888.

Exposition de Bruxelles en 1888.

Exposition de Paris en 1889. — Le succès de curiosité qu'a provoqué cette exposition a été sans précédent. Occupant une superficie de 958.572 m², elle réunissait une foule d'attractions, et l'on estime qu'elle fut visitée par près de 33 millions de personnes. On y remarquait surtout la Galerie des Machines et le Dôme central, véritables merveilles de construction métallique ; la Tour de 300 m., construite entièrement en fer par l'ingénieur Eiffel ; les Fontaines lumineuses de l'ingénieur Bechmann. Il y eut 55.486 exposants industriels, et 5.110 exposants pour les beaux-arts. Les résultats financiers furent relativement satisfaisants. Les dépenses s'élevèrent à 56.500.000 francs environ, et les recettes, y compris les subventions de l'Etat et de la Ville de Paris, à 53 millions de francs.

Exposition de Chicago en 1893. — Les Américains voulurent rivaliser avec la France. Une loi fédérale du 25 avril 1890 prescrivit l'ouverture, à Chicago, d'une exposition universelle en commémoration du centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Cette exposition eut assez de succès, et reçut 27.477.212 visiteurs.

Exposition de Bruxelles en 1897.

Exposition de Paris en 1900 — Les dépenses ont été évaluées par la commission supérieure à la somme de 100 millions de francs, à la couverture de laquelle furent affectés : une subvention de 20 millions de la Ville de Paris, une contribution de 60 millions de l'Etat, les produits des entrées, des concessions, recettes diverses, et revente des matériaux. Occupant le même emplacement que celle de 1889 avec, en outre, le quai de la Conférence, le terrain où s'élevait le palais de l'Industrie et les terrains avoisinant l'avenue d'Antin et le cours la Reine, soit une superficie de 108 ha., une annexe à Vincennes lui fut adjointe, autour du lac Daumesnil, soit encore 112 ha. en plus. Parmi les constructions remarquables, il faut citer le *pont Alexandre-III*, le *Grand Palais des beaux-arts*, le *Petit Palais ;* au Champ-de-Mars, le palais où fut méthodiquement classée la plus grande partie des produits de l'industrie et des instruments et procédés généraux des sciences et des arts, de l'éducation et de l'enseignement, puis une *salle des Fêtes* d'une décoration parfaite, aujourd'hui disparue. Les nations étrangères conviées à la grande fête internationale avaient construit, en bordure de la rive gauche de la Seine (rue des Nations) une série de pavillons rappelant comme architecture les plus beaux de leurs monuments. Une reconstitution du Paris du moyen âge fut aussi exécutée d'après les dessins de Robida. La colline du Trocadéro offrit des échantillons de l'architecture de tous les pays coloniaux (France et étranger).

Exposition internationale de Glasgow en 1901.

Exposition de Hanoï en 1902. — Cette exposition universelle, réunissant les produits industriels de la métropole, des colonies françaises et principalement de l'Indochine, et ceux des autres pays d'extrême Orient, a marqué une date importante dans l'histoire du développement de cette colonie. Elle a coïncidé avec l'achèvement des premiers grands travaux exécutés en Indochine, et a consacré la réalisation de l'unité indochinoise.

Exposition de Saint-Louis en 1904. — De toutes les expositions universelles, celle de Saint-Louis a été la plus colossale. Elle couvrait une superficie de 470 ha., superficie double de celle de l'Exposition de Chicago, en 1893, plus que triple de celle de l'Exposition parisienne de 1900. Elle a coûté environ 250 millions de francs.

Elle a coïncidé avec le centenaire d'un événement qui a eu la plus grande portée dans la formation territoriale des Etats-Unis : l'acquisition de la Louisiane ; ce fut la *Louisiana Purchase Exposition.*

Exposition de Liége en 1905. — L'exposition universelle et internationale de Liége a été organisée dans le dessein de célébrer le 75e anniversaire de l'indépendance nationale belge. D'une superficie de 80 ha., sans compter une annexe de 20 ha., l'exposition comptait plus de quatre-vingts palais ou pavillons ; 30 pays étaient représentés ; le nombre des exposants était de près de 15.000.

Exposition de Milan en 1906. — Sa superficie était de 980.000 m², dont 300.000 environ couverts par des constructions.

Exposition des arts décoratifs, à Paris (1925). — Installée sur l'esplanade des Invalides, le cours la Reine, le cours Albert-Ier, le quai d'Orsay, elle n'était pas universelle, car elle n'admit à figurer dans ses stands ou pavillons que des objets ou matières présentant un mérite artistique. Tous les frais ont été gagés par une émission de bons souscrits par la France entière, et par une avance de la Ville de Paris. A côté des pavillons étrangers et coloniaux figuraient des reconstitutions de maisons provinciales (le Village français) d'un charmant effet. Cette exposition reçut plus de 16 millions de visiteurs.

Exposition de Barcelone en 1929. — Installée dans le parc de Montjuich, elle occupait une superficie de 118 ha. Elle comprenait trois sections principales : artistique, industrielle, sportive.

Exposition de Bruxelles en 1935. — Installée dans le faubourg de Laeken, elle couvrait 150 ha. Citons le palais de l'Art ancien, la reconstitution du vieux Bruxelles.

Exposition de Paris (art et technique) *en 1937* dont subsistent le Palais de Chaillot (Trocadéro remanié) et les musées d'art moderne du quai de New-York.

Exposition de New-York en 1939.

Exposition de San Francisco en 1939.

A côté de ces grandes manifestations universelles et internationales, fréquentes sont aussi les expositions consacrées plus particulièrement à une branche de l'activité humaine (arts, commerce et industrie). Citons, entre autres, l'*Exposition coloniale de Marseille* (1906), l'*Exposition de la houille blanche et du tourisme* à Grenoble (1925), l'*Exposition coloniale de Vincennes* (1931).

Depuis la Guerre, on a utilisé une forme nouvelle d'expositions. Plutôt que d'attendre les visiteurs, les exposants vont les solliciter chez eux, et c'est ainsi qu'ont été réalisées les *expositions ambulantes.* La première en date est l'*exposition française de 1921* qui, installée dans des wagons de chemin de fer, parcourut tout le Canada. La réplique de 1923, *exposition canadienne en France*, ne pouvant emprunter le même mode de locomotion, fut installée dans un train de voitures automobiles, et parcourut toute la France, puis s'installa durant quelque temps à Paris. Expositions ambulantes encore que la croisière du navire italien *la Trinacria*, qui évolua en Méditerranée (1923), et celle du cargo français *Belle-France*, qui, en 1924, visita tous les ports du Centre-Amérique.

Exposition universelle de 1900 (MÉDAILLE DES OUVRIERS DE L'), créée pour récompenser les ouvriers et contremaîtres qui collaborèrent plus de six mois aux travaux de cette exposition. Le ruban est tricolore, à rayures en diagonale. V. les planches DÉCORATIONS.

Exposition du système du monde, par Laplace. Cet ouvrage parut en 1797. L'auteur y traite des *Mouvements apparents des corps célestes*, des *Mouvements réels des corps célestes*, des *Lois du mouvement*, de la *Théorie de la pesanteur universelle.* Il donne, en outre, un *Précis de l'histoire de l'astronomie.* Cet ouvrage ouvrit à Laplace les portes de l'Académie française. Traité de mécanique céleste débarrassé de tout l'attirail des formules incompréhensibles aux profanes, il est néanmoins d'une admirable précision scientifique.

EXPOSITOIRE [*èkss*] adj. Destiné à exposer : *Syllogisme* EXPOSITOIRE. (VX.)

EXPOSOMÈTRE [*èkss*] n. m. (de *exposer*, et du gr. *métron*, mesure). Appareil destiné à indiquer la durée de pose nécessaire pour l'obtention d'une photographie. (Il comporte essentiellement un actinomètre ou un photomètre, dont les indications sont interprétées au moyen d'un calculateur automatique.)

EXPRÈS [*èkss-près*], **ESSE** [*ès*] adj. (du lat. *expressus*, serré). Précis, net, formel, positif : *Un ordre* EXPRÈS. *Une fin* EXPRESSE, *un dessein formé.* (Bossuet.) *Les impôts... établis avec l'*EXPRÈS *consentement du peuple et de ses représentants.* (J.-J. Rousseau.) *Qui s'exprime en termes* EXPRÈS.

— Philos. *Idées expresses*, Terme scolastique employé pour désigner les idées élaborées par l'imagination ou la réflexion. V. ESPÈCE.

— *Substantiv.* et au masc. Messager chargé d'une mission précise et déterminée : *Envoyer un* EXPRÈS. || Message rapide.

— Employé des P. T. T., non commissionné, qui porte les dépêches en dehors de la circonscription gratuite d'un bureau télégraphique.

EXPRÈS [*èkss-près*] adv. (de *exprès* adj.). Dans une intention spéciale, à dessein : *Sortir* EXPRÈS *pour voir quelqu'un. Se blesser* EXPRÈS.

— Fam. *Fait exprès*, Evénement qui arrive juste à point pour contrarier : *Par un* FAIT EXPRÈS, *on ne rencontre jamais ceux qu'on a besoin de voir.* || *C'est comme un fait exprès*, C'est une coïncidence qu'on dirait préparée. || *Etre fait exprès pour*, Avoir justement les qualités requises pour : *Homme qui semble* FAIT EXPRÈS POUR *commander.* || *C'est exprès*, C'est à dessein que j'agis ainsi.

EXPRESS [*èkss-près*] n. m. et adj. (mot angl.). *Train express*, ou plus communément *Express*, Train de voyageurs à vitesse accélérée, ne s'arrêtant que dans les gares importantes du parcours, et dont l'horaire est étudié pour assurer, si possible, dans le minimum de temps, les principales correspondances. (Les trains-postes ont des horaires comparables, et seuls les trains dits « rapides » réalisent des moyennes supérieures entre les gares extrêmes ou les rares arrêts du parcours.)

— Trav. publ. Type de perforatrice à air comprimé.

EXPRESSÉMENT [*èkss-pré-sé-man*] adv. (de *exprès* adv.). En termes exprès : *La théorie du droit divin dit* EXPRESSÉMENT *que le monarque n'est responsable qu'envers Dieu.* (Proudhon.)

EXPRESSIF [*èkss-près-sif*], **IVE** adj. (du lat. *expressus*, exprimé). Qui exprime énergiquement ce qu'on veut dire : *Elle est si riche, si* EXPRESSIVE, *si pittoresque, la langue des arts et métiers.* (Fr. Coppée.) || Qui manifeste vivement le sentiment, l'intention : *Un regard* EXPRESSIF.

— *Orgue expressif*, Ancien nom de l'harmonium.

EXPRESSION [*èkss-prè-si-on*] n. f. (lat. *expressio;* de *exprimere,* exprimer). Action d'exprimer le suc, le jus en pressant : *C'est par l'*EXPRESSION *que l'on obtient les huiles, le vin, le cidre.* (Pour le vin, on dit plutôt PRESSURAGE.)

— *Fig.* Manifestation extérieure, traduction par le geste, la physionomie, l'accent, la parole, etc. : *L'*EXPRESSION *du mépris, de la joie, de la douleur.* || Manifestation, représentation, personnification : *Les religions sont ainsi l'*EXPRESSION *la plus pure et la plus complète de la nature humaine.* (Renan.) *V. Hugo est la plus haute* EXPRESSION *de la poésie romantique.* (Littré.) || *Particulièrem.* Forme de langage, traduction de la pensée : *La force de l'*EXPRESSION *est en raison de l'énergie de la pensée.* (De Levis.)

— Faculté de manifester vivement ce qu'on sent : *Peintre qui excelle par l'*EXPRESSION. *Chanter, Danser avec* EXPRESSION. || Manière qui traduit vivement un sentiment, une pensée : *Têtes, Peintres d'*EXPRESSION.

— LOC. DIV. *Au-dessus* ou *Au delà de toute expression,* Inexprimable. || *Réduire à sa plus simple expression,* Réduire à son plus petit volume ; et *au fig.* Réduire à l'état le plus misérable. || *Expression toute faite,* Expression banale.

— Math. *Expression algébrique,* Ensemble de lettres et de nombres liés les uns aux autres par des signes d'opérations algébriques. (S'emploie dans le sens de « formule algébrique » : $4\pi R^2$ *est l'*EXPRESSION *de la surface d'une sphère.*) || *Réduire une fraction à sa plus simple expression,* Trouver une fraction égale à la fraction donnée et ayant ses termes le plus simples possible.

— Mus. *Signes d'expression,* Signes qui règlent l'exécution pour donner à certains passages une physionomie particulière. || *Boîte d'expression de l'orgue,* Compartiment, formé de lames de bois mobiles dites « jalousies », enfermant un certain nombre de jeux et que l'organiste peut ouvrir ou fermer à son gré, pour accroître ou diminuer l'intensité des sons. Dans l'harmonium, Registre servant à faire des nuances et réglant à volonté l'entrée de l'air dans le sommier suivant la pression des pédales.

— Physiol. *Expression des émotions,* Ensemble des manifestations par lesquelles les émotions se traduisent extérieurement.

— SYN. **Expression, mot, terme.** Ces mots se prennent souvent l'un pour l'autre. Toutefois, si *expression* exprime plus particulièrement le tour, la manière dont est rendue la pensée, *mot* s'applique plus spécialement au son, à l'assemblage des syllabes par lequel se manifeste simplement la pensée, et *terme* marque la signification précise, exacte, particulière, d'une personne, d'une idée, d'une chose.

— ENCYCL. Algèbr. On nomme en général *expression algébrique* l'indication d'opérations qu'il faudrait effectuer sur des grandeurs données ou inconnues, ou sur leurs mesures, pour en déduire une grandeur dépendant d'elles, ou sa mesure.

L'expression est entière, rationnelle, si les termes qui la composent sont entiers, rationnels.

Une expression algébrique qui ne contient ni le signe de l'addition ni celui de la soustraction est un *monôme.*

— Physiol. *Expression des émotions.* Elle est le résultat des impressions ou des perceptions transmises soit aux muscles striés, soit au système nerveux de la vie végétative, agissant sur les muscles lisses des vaisseaux, des glandes, etc. Elle se traduit par la rougeur, la pâleur, l'agitation, les cris, la contraction de certains muscles du visage, l'horripilation de la peau, les larmes, les sueurs, l'émission d'urine ou de matières fécales. Elle extériorise ainsi la série des émotions, agréables ou pénibles, que nous éprouvons : la joie et le plaisir, la douleur, la surprise, la peur, la colère, la haine, la jalousie, etc.

Expressions de la physionomie. — La physionomie est un caractère permanent de l'individu ; les *expressions,* au contraire, résultat de la contraction physiologique des muscles de face, modifient les traits du visage, chez le même individu, suivant les états de l'âme et les émotions internes.

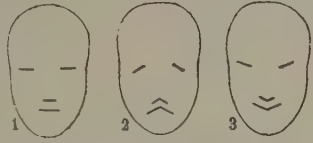

Expressions du visage humain formées de simples lignes (d'après Humbert de Superville) : 1. Calme ; 2. Tristesse ; 3. Gaieté.

Les muscles de la face, sauf ceux qui servent à la mastication, c'est-à-dire qui meuvent la mâchoire inférieure, sont donc les muscles de l'expression. On les divise en trois groupes :

1er groupe : muscles de la partie supérieure de la face (front, sourcils, paupières, racine du nez). Ce sont : le frontal (muscle de l'*attention*), le pyramidal (muscle de la *menace*), le sourcilier (muscle de la *douleur*), et l'orbiculaire des paupières. Ce dernier comprend plusieurs faisceaux distincts : l'orbiculaire palpébral, qui, associé au triangulaire des lèvres, donne l'expression du *dédain,* du *mépris;* l'orbiculaire orbitaire, supérieur (muscle de la *réflexion*) et inférieur (muscle du *rire franc et vrai*) ;

2e groupe : muscles de la région moyenne de la face. Ce sont le grand zygomatique (muscle du *rire*), les petit zygomatique et releveur commun externe (muscles du *pleurer*), l'élévateur commun interne (muscle du *sanglot*), et enfin le transverse du nez (muscle de la *lubricité*) ;

3e groupe : muscles de la partie inférieure de la face. Ce sont le triangulaire des lèvres (muscle du *mépris*), l'orbiculaire des lèvres, qui imprime une légère *grimace* plutôt qu'une expression réelle, et enfin le peaucier du cou [risorius de Santorini] (muscle du *rictus,* du *rire forcé, menaçant* ou du *ricanement*).

Le jeu simultané de plusieurs muscles donne à la face certaines *expressions composées.* Ainsi, la contraction *synergique* du frontal et du grand zygomatique produit l'*attention* et le *rire* comme cela arrive au spectacle ; ou, au contraire, l'*attention* et le *mépris* si c'est le triangulaire des lèvres qui se contracte synergiquement avec le premier. Par contre, il y a certaines combinaisons impossibles : *attention* et *réflexion, gaieté* et *dégoût.*

— Mus. *L'expression,* en musique, est la qualité d'émouvoir, de communiquer à l'auditeur l'agitation dont l'âme du virtuose est animée pendant l'exécution d'un morceau. L'auteur le plus inspiré ne saurait multiplier tous les signes nécessaires à l'expression qu'il désire ; c'est à l'exécutant de les comprendre, de les deviner s'il le faut.

C'est surtout à partir du XVIIIe siècle que les compositeurs ont pris l'habitude de noter en marge du texte musical des indications plus ou moins précises touchant l'interprétation. Celle-ci est d'ailleurs étroitement liée aux ressources de la virtuosité et au contrôle que l'exécutant possède de son jeu. Dans son *Traité de l'expression musicale,* Mathis Lussy a cherché à coordonner ce qu'il appelle les *lois* de l'expression musicale. Mais ce qu'on appelle en musique le sentiment, l'expression, l'âme, la passion, est en réalité chose absolument personnelle à l'artiste, et ne saurait être régi de façon ou d'autre.

Essentiellement, et en ce qui touche la réalisation musicale de l'inspiration, l'expression doit s'entendre des relations de la pensée et du langage spécifique du son qui la traduit, des procédés, conscients ou non, ou si l'on veut de la « symbolique » du génie, pour se rendre intelligible : figures mélodiques ou rythmiques, harmonies, tonalités, etc., depuis les contrepoints subtils des maîtres de la Renaissance, jusqu'à la polyphonie moderne. La critique contemporaine a poussé en ce sens fort loin l'analyse. Et on lira notamment avec curiosité la pénétrante étude d'A. Pirro sur *l'Esthétique de J.-S. Bach,* qui est un des chefs-d'œuvre du genre.

— Techn. L'*expression* se pratique à froid ou à chaud. On place la substance sur un carré de toile (étamine), en rapprochant parallèlement deux des bords du carré, roulant ces bords l'un sur l'autre et tordant en sens contraire les deux extrémités du tube ainsi formé, après les avoir fermées. Pour opérer sur de grandes quantités, on enferme la substance à exprimer dans un tissu de crin et on la soumet à l'action d'une presse à main ou d'une presse hydraulique.

Expression des émotions chez l'homme et les animaux (L'), par Ch. Darwin (1872). L'ouvrage étudie les différents modes de l'expression chez l'homme et les animaux, du point de vue transformiste. Les expressions des émotions s'expliquent par trois principes : 1° *le principe de l'association des habitudes utiles,* le plus important : les mouvements habituellement utiles tendent à se reproduire, sans aucune utilité, quand l'état d'esprit correspondant se reproduit (bras tendus en avant pour se protéger contre une chute, sourcils froncés pour éviter l'éclat du soleil, etc.) ; 2° *le principe de l'antithèse :* l'habitude de faire certains mouvements utiles fait exécuter les mouvements opposés dans des états d'esprit inverses (exemple, chez le chien l'attitude de la soumission : tête et queue basses, échine voûtée, poils rabattus, est l'antithèse de son attitude de combat) ; 3° *le principe de l'action involontaire du système nerveux :* cette action est soustraite à la volonté (tremblement, relâchement des intestins, etc.).

EXPRESSIONNISME n. m. Tendance artistique et littéraire née dans les premières années du XXe siècle, et qui, par réaction contre l'impressionnisme, vise, non plus à reproduire l'impression faite par le monde extérieur, mais à trouver un mode d'expression des sensations.

— ENCYCL. L'*expressionnisme* est une forme d'art qui a succédé à l'impressionnisme et s'est développée surtout en Allemagne. L'impressionnisme visait à reproduire aussi fidèlement que possible les impressions reçues par l'artiste ; l'expressionniste se donne pour mission de transposer, selon ses moyens personnels, le choc émotif, la sensation perçue, l'image que notre esprit se forme des choses, opération toute subjective, liée au mode de sentir de l'auteur de l'œuvre d'art.

En peinture le procédé est réalisé par la simplification des formes, par des plaques de couleurs, par le tracé des contours, qui acquiert un rôle prépondérant. C'est surtout l'école appelée *Le Pont* qui s'est adonnée à ce genre. Parmi ses adeptes on trouve Heckel, Nolde, Kokoshka. La sculpture et l'architecture, avec Archipenko surtout, poursuivent la réalisation d'une technique expressionniste, la première surtout, la seconde ayant à compter avec les nécessités pratiques de la vie.

L'expressionnisme a conquis le théâtre (Georg Kaiser, Carl Sternheim). La mise en scène fait fi de la réalité. Elle veut ravir le spectateur à lui-même ; elle multiplie les accessoires évocateurs : escaliers, échafaudages, contrastes lumineux. Les acteurs se haussent au plan extatique des pièces : ils recourent à des effets de voix et de gestes ; ils scandent la phrase suivant un rythme personnel. En musique l'expressionnisme a produit surtout la polyphonie compliquée.

La poésie a payé un large tribut à l'expressionnisme. Chez les fervents de l'école, les objets, les hommes, les actes sont présentés non comme ils existent, mais comme éléments de l'auteur, qui renonce à la rigueur de la logique et aux lois de la stylistique. Telle poésie lyrique est un balbutiement. Les principaux auteurs qu'a touchés l'expressionnisme sont Th. Daübler, Fr. Werfel, Lothar Shreyer et Lasker-Schüler. Quelques hommes de valeur ont tiré de ce mouvement ce qu'il pouvait donner : tels Franz Wersel, Kasimir Edschmid, René Schickelé, Fritz von Unruh. Sous le titre *Crépuscule de l'humanité,* K. Pinthus a publié en 1918 une anthologie des expressionnistes allemands. La revue expressionniste la plus répandue a été *Der Sturm,* paraissant à Berlin sous la direction de Herwarth Walden. V. *Supplément.*

EXPRESSIVEMENT adv. D'une manière expressive.

EXPRESSIVITÉ [*èkss*] n. f. Caractère de ce qui est expressif.

EXPRESS-RIFLE n. m. (mot angl.). Carabine de 15 mm. et au-dessous, à balle légère, creuse, explosive, très fortement chargée, de trajectoire très tendue.

EXPRIMABLE [*èkss*] adj. Qui peut être exprimé, rendu : *Toute pensée n'est pas* EXPRIMABLE.

EXPRIMER v. tr. (du lat. *exprimere,* proprem. presser hors). Extraire le suc, le jus en pressant : EXPRIMER *le jus d'un citron.* EXPRIMER *l'eau d'un maillot de bain.*

— *Fig.* Manifester, traduire au dehors par le geste, la physionomie, la parole, etc. : EXPRIMER *sa douleur par des cris, son repentir par des larmes, sa joie par des gambades. Qui pourrait* EXPRIMER *ce que je sens si bien?* || Représenter, figurer sous une forme sensible : *Le mal est plus facile à* EXPRIMER *que le bien, l'enfer que le paradis.* (Renan.) || Reproduire : *Dans tout le cours de sa vie, elle a* EXPRIMÉ *ce parfait original* [la femme forte décrite par David]. (Fléchier.)

— ***S'exprimer,*** v. pr. Se faire comprendre par la parole : S'EXPRIMER *difficilement.* S'EXPRIMER *avec élégance. Une âme candide pouvait seule* S'EXPRIMER *dans un langage si simple.* (A. France.)

— Au sens passif, Être exprimé (au propre et au fig.) : *L'huile* S'EXPRIME *de l'olive. Bonheur qui ne saurait* S'EXPRIMER.

ex professo (express. lat. signif. *Ouvertement,* en homme *qui fait profession d'une chose*). En exposant d'une manière doctorale : *Parler* EX PROFESSO. || Exposer avec compétence, ou encore Exposer un sujet d'une manière complète, approfondie, et non en passant : *Traiter une question* EX PROFESSO.

EXPROMISSION [*èkss, mi-si-on*] n. f. (lat. *expromissio*). Dr. rom. Substitution de débiteurs, dans laquelle le nouveau débiteur s'engage sans s'être préalablement entendu avec celui qu'il remplace.

EXPROPRIATEUR [*èkss*], **TRICE** n. et adj. Qui exproprie.

EXPROPRIATION [*èkss, si-on*] n. f. Action de déposséder légalement quelqu'un de la propriété d'un bien. || *Expropriation forcée,* Expropriation par saisie des biens d'un débiteur. || *Expropriation pour cause d'utilité publique,* V. la partie *encycl.* || *Jury d'expropriation,* Jury chargé de fixer l'indemnité due à l'exproprié. (Il a été remplacé par une commission arbitrale d'évaluation [décret-loi du 8 août 1935].)

— ENCYCL. Dr. L'*expropriation* pour cause d'utilité publique apporte au principe de la propriété une dérogation en vertu de laquelle un propriétaire peut être dépossédé de son bien au profit de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics, des compagnies de chemins de fer, pour un motif d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité. L'expropriation peut être aussi prononcée pour cause d'insalubrité et pour extension des villes.

L'expropriation doit être précédée d'une déclaration d'utilité publique prononcée par une loi ou un décret ou un arrêté préfectoral après enquête. L'indemnité à payer au propriétaire, à l'usufruitier et aux titulaires de droits réels sur l'immeuble, est fixée à l'amiable ou bien par la commission arbitrale d'évaluation, d'après les offres de l'Administration et les demandes des intéressés.

Il existe dans chaque département une commission arbitrale d'évaluation qui remplace l'ancien jury d'expropriation. Cette commission est composée de cinq membres : un magistrat, président, désigné, au début de chaque année, par le premier président de la cour d'appel, le directeur départemental des Domaines ou son délégué, et trois autres personnes à choisir par le premier président de la cour d'appel : un fonctionnaire, un notaire et un contribuable. Les intéressés assistent à la discussion ou s'y font représenter. Puis, une décision de la commission, prise à la majorité, fixe une indemnité spéciale pour chaque catégorie d'intéressés. A l'égard des immeubles dont l'expropriation est poursuivie pour cause de plus-value, la commission statue successivement sur l'indemnité due pour la plus-value dépassant 15 p. 100 et sur l'indemnité éventuelle d'expropriation. L'indemnité ne peut être inférieure aux offres de l'Administration, ni supérieure à la demande des intéressés.

Les décisions de la commission arbitrale d'évaluation sont exécutoires : elles peuvent, dans un délai de quinze jours, être frappées d'appel devant le tribunal civil ; l'appel n'est pas suspensif.

Les indemnités, fixées à l'amiable ou par la commission, doivent être acquittées entre les mains des ayants droit préalablement à la prise de possession des immeubles. Si les ayants droit refusent de toucher l'indemnité, celle-ci fait l'objet d'offres réelles suivies de consignation avant la prise de possession. L'indemnité est également consignée s'il existe des inscriptions hypothécaires sur l'immeuble, ou tout autre obstacle au payement. Lorsque des immeubles expropriés restent disponibles après l'exécution des travaux, l'Administration peut autoriser les propriétaires à en demander la remise moyennant un prix fixé à l'amiable ou par la commission.

Un décret peut déclarer l'urgence de la prise de possession des terrains non bâtis ; dans ce cas et après consignation d'une somme fixée par le tribunal, la prise de possession précède l'indemnité, à la fixation de laquelle il est ultérieurement procédé d'après les règles ordinaires d'expropriation.

Tous les actes faits en vertu des lois de l'expropriation sont visés pour timbre, et enregistrés gratuitement.

EXPROPRIER [*èkss, pri-é*] v. tr. (du lat. *ex,* hors de, et *proprius,* appartenant en propre. — Se conjugue comme *prier.*) Déposséder quelqu'un de sa propriété par voie légale : EXPROPRIER *un débiteur.* || *Exproprier quelqu'un pour cause d'utilité publique,* Le déposséder de sa propriété en vue d'un intérêt public et moyennant une indemnité : *Les propriétaires qu'on* EXPROPRIE *en sont parfois bien aises.*

— ***Exproprié, e,*** part. pass. du verbe *Exproprier.* Qui a été dépossédé de ses biens.

— Par extens. *Maison expropriée,* Maison dont le propriétaire a été exproprié.

— Substantiv. : *Indemnité due aux* EXPROPRIÉS.

EXPUGNABLE [*èkss-pugh*] adj. (lat. *expugnabilis ;* de *expugnare,* prendre d'assaut). Qui peut être pris d'assaut ou de vive force : *Forteresse* EXPUGNABLE. (Peu us.)

— ANTON. **Inexpugnable, imprenable.**

EXPUITION [*èkss-pu-i-si-on*] n. f. (du lat. *expuitio,* crachement). Physiol. Action d'expulser, hors de la bouche, les substances et particulièrement les liquides qui s'y trouvent en abondance, comme la salive. (L'expuition est aussi le dernier terme de l'expectoration.)

EXPULSER [*èkss, sé*] v. tr. (du lat. *expulsare* fréquentatif de *expellere,* supin *expulsum,* chasser). Chasser quelqu'un avec violence du lieu où il était établi : EXPULSER *un espion, un propriétaire.* || Exclure, éliminer, renvoyer : EXPULSER *un interrupteur d'une réunion.* || Evacuer, faire évacuer : EXPULSER *les humeurs ;* et *au fig. :* EXPULSER *un vice, une mauvaise habitude.*

— Méd. Evacuer, faire sortir : EXPULSER *le mucus des bronches.*

— ***S'expulser,*** v. pr. Au sens passif et *au fig.,* Etre expulsé : *Une mauvaise habitude ne* S'EXPULSE *pas aisément.*

EXPULSEUR [*èkss*], **TRICE** adj. Qui expulse : *Action* EXPULTRICE. (Peu us.)

EXPULSIF [*èkss*], **IVE** adj. Qui aide à expulser, qui pousse au dehors : *Bandage* EXPULSIF. || *Douleurs expulsives*, Douleurs qui accompagnent les contractions par lesquelles l'utérus expulse le fœtus.

EXPULSION [*èkss*] n. f. (lat. *expulsio*). Action d'expulser : *L'*EXPULSION *des étrangers.* || Exclusion, renvoi : *L'*EXPULSION *d'un élève d'un collège.*

— Action juridique par laquelle on contraint un locataire à vider les lieux qu'il occupe.

— Méd. Evacuation : *L'*EXPULSION *des urines.*

— ENCYCL. Dr. intern. Dès que le séjour d'un étranger devient un danger ou une menace pour l'Etat qui l'a reçu, il peut être expulsé. Les formes de l'*expulsion* varient suivant les pays : en France, pour les étrangers munis d'une autorisation de séjour, elle a lieu en vertu d'un arrêté du ministre de l'intérieur, ou même du préfet, dans les départements frontière, et l'étranger n'a aucune garantie contre la mesure dont il est l'objet. Les étrangers séjournant en France sans titre régulier peuvent être « refoulés », c'est-à-dire recevoir l'ordre de quitter le pays.

Un Etat peut aussi expulser ses nationaux, en ce sens qu'il peut les condamner au bannissement. Dans les pays hors chrétienté, les consuls ont le droit d'expulser du territoire ceux de leurs nationaux qui se conduisent mal ; le consul ne peut exercer ce droit vis-à-vis des sujets des nations étrangères placés sous sa protection, à moins que la nation intéressée ne le lui ait reconnu expressément.

Ce qu'on vient de dire ne s'applique qu'en temps de paix. En temps de guerre, chaque Etat belligérant peut expulser en masse les sujets de son adversaire établis sur son territoire, ou les réunir dans des camps dits « de concentration » : c'est une mesure de sûreté parfaitement licite.

Expulsion (L') *ou la Sortie du paradis terrestre,* fresque exécutée dans une des loges du Vatican, par Jules

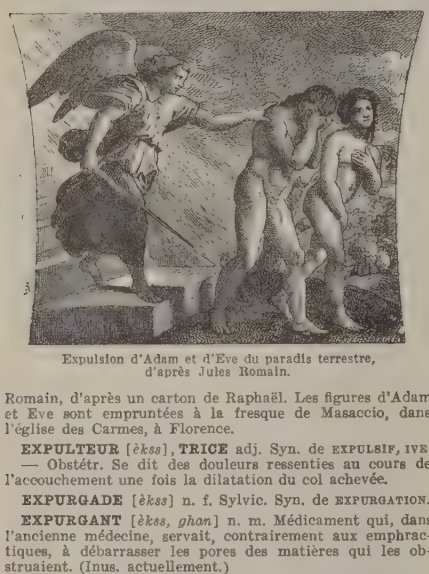

Expulsion d'Adam et d'Eve du paradis terrestre, d'après Jules Romain.

Romain, d'après un carton de Raphaël. Les figures d'Adam et Eve sont empruntées à la fresque de Masaccio, dans l'église des Carmes, à Florence.

EXPULTEUR [*èkss*], **TRICE** adj. Syn. de EXPULSIF, IVE.

— Obstétr. Se dit des douleurs ressenties au cours de l'accouchement une fois la dilatation du col achevée.

EXPURGADE [*èkss*] n. f. Sylvic. Syn. de EXPURGATION.

EXPURGANT [*èkss, ghan*] n. m. Médicament qui, dans l'ancienne médecine, servait, contrairement aux emphractiques, à débarrasser les pores des matières qui les obstruaient. (Inus. actuellement.)

EXPURGATION [*èkss, si-on*] n. f. Action d'expurger un livre.

— Sylvic. Action de couper dans une futaie les arbres qui gênent le développement des autres. (On dit aussi EXPURGADE.)

EXPURGATOIRE [*èkss*] adj. *Index expurgatoire,* Catalogue des livres prohibés par l'Eglise jusqu'à ce qu'ils aient été expurgés.

EXPURGER [*èkss, jé*] v. tr. (lat. *expurgare ;* du préfixe *ex,* et de *purgare,* purger. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *J'expurgeai. Nous expurgeons.*) Epurer un livre soit au point de vue de la décence, soit au point de vue de la religion : EXPURGER *un ouvrage, une édition.*

— ***S'expurger,*** v. pr. Au sens passif, Etre expurgé.

EXQUIS [*èkss-ki*], **E** adj. (du lat. *exquisitus,* cherché avec soin). Anciennement, Recherché, raffiné : *Des supplices plus* EXQUIS. (Bossuet.) || Aujourd. Recherché, choisi parmi ce qu'il y a de plus délicat pour le goût : *Des mets, Des vins, Des fruits* EXQUIS ; et *par extens.* Qui produit sur les sens la plus délicate impression ; excellent, délicieux, rare : *Un parfum, Des sons* EXQUIS. *Une taille, Une beauté* EXQUISE. *D'*EXQUISES *peintures.*

La maison de la ville et les meubles *exquis.*
LA FONTAINE.

— *Fig.* Qui est d'une délicatesse, d'une finesse, d'un charme particuliers : *Jugement, Goût* EXQUIS. *Conversation qui donne d'*EXQUISES *jouissances. Livre plein de pensées* EXQUISES. *Ecrivain, Peintre* EXQUIS. *Homme d'une* EXQUISE *nature.*

— SYN. **Exquis, délectable, délicat,** etc. V. DÉLECTABLE.

— ANTON. **Détestable, exécrable, insipide, grossier.**

EXQUISÉMENT adv. D'une manière exquise.

EXQUISITÉ [*èkss-ki*] n. f. Qualité de ce qui est exquis.

EXSANGUE [*èk-sangh'*] adj. (lat. *exsanguis ;* du préfixe privat. *ex,* et de *sanguis,* sang). Pathol. Qui n'a que peu de sang ; qui a perdu beaucoup de sang : *Blessé* EXSANGUE. || D'une pâleur qui indique l'anémie : *Pâleur* EXSANGUE.

— *Fig.* Dépourvu de vie, de vigueur : *Roman* EXSANGUE.

— ANTON. **Pléthorique, sanguin, apoplectique.**

EXSANGUINATION n. f. Soustraction du sang d'un sujet pour le remplacer par un sang étranger.

EXSCRÉATION [*èkss-kré-a-si-on*] n. f. (lat. *exscreatio*). Crachement produit par une expiration forcée, sans toux.

Exsecrabilis, bulle publiée par Pie II, à Mantoue, le 18 janvier 1459. Elle défend, sous peine d'excommunication, d'en appeler d'une décision pontificale à un futur concile œcuménique.

EXSERT [*èk-sèr'*], **E** adj. (lat. *exsertus*) ou **EXSERTILE** (de *exsert*). Qui fait saillie au dehors. (Se dit surtout des étamines, des styles plus longs que leurs enveloppes.)

EXSERTION [*èk-sèr'-si-on*] n. f. Hist. nat. Etat de ce qui est exsert.

EXSICCATA [*èk-si-ka*] n. m. pl. (mot lat. qui signifie *choses desséchées*). Nom donné aux plantes desséchées pour être incorporées à l'herbier.

EXSICCATEUR n. m. Chim. Syn. de DESSICCATEUR.

EXSICCATION n. f. Chim. Syn. de DESSICCATION.

EXSPUITION n. f. Physiol. V. EXPUITION.

EXSTIPULÉ [*èkss-ti*], **E** adj. Bot. Se dit d'une plante ou d'une feuille dépourvue de stipule.

EXSTROPHIE [*èkss-tro-fi*] n. f. (du gr. *ex,* hors de, et *strophê,* renversement). Vice de conformation d'un organe qui se présente retourné, sa face interne devenant externe. (On dit aussi EXTROVERSION.)

— ENCYCL. L'*exstrophie* de la vessie est le plus fréquent de ces défauts de développement. La paroi abdominale manque au-dessus du pubis, ainsi que la paroi antérieure de la vessie, et l'on aperçoit le fond de celle-ci. Quoique non incompatible avec la vie, cette infirmité grave exige le port d'appareils compliqués, ou des opérations chirurgicales dont le succès demeure aléatoire.

EXSUCCION [*èk-suk-si-on*] n. f. (du préfixe *ex,* et de *succion*). Action d'extraire par la succion.

EXSUDANT [*èk-su-dan*], **E** adj. Qui provoque l'exsudation : *Potion* EXSUDANTE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* EXSUDANT.

EXSUDAT [*èk-su-da*] n. m. (du lat. *ex,* hors, et *sudare,* suer). Physiol. et Pathol. Liquide séreux, muqueux ou fibrineux qui transsude des tissus enflammés.

— *Exsudat diphtérique,* V. DIPHTÉRIE.

— Bot. Liquides suintant organiquement, ou accidentellement d'un végétal.

EXSUDATIF, IVE adj. Méd. *Diathèse exsudative,* Diathèse caractérisée par des processus d'exsudation exagérés au niveau des muqueuses et par la séborrhée.

— *Substantiv.* Personne qui présente cette diathèse : *Soigner un* EXSUDATIF.

— ENCYCL. Cette diathèse a été isolée, en 1905, par Czerny, qui l'avait étudiée chez les enfants. Ses élèves, et en 1925 Niemann, ont complété ces recherches.

Elle se montre déjà accusée chez les nourrissons ; ceux qui en sont atteints affectent deux types : dans le premier, l'enfant est gros et gras, mais ses téguments sont décolorés et ses muscles flasques ; dans le second, l'enfant présente, dès la naissance, un poids inférieur à la normale : il est maigre, dépourvu de pannicule adipeux, et reste malingre en dépit d'une bonne hygiène alimentaire. Quel que soit, d'ailleurs, le type de l'enfant, les symptômes restent les mêmes ; ils affectent d'une part, la peau : eczéma des nourrissons, intertrigo rebelle, strophulus, prurigo ; d'autre part, les muqueuses : catarrhe rhino-pharyngien, bronchite récidivante, asthme bronchique et faux croup, diarrhée muqueuse, vulvite et balanite ; en outre, grande instabilité du système nerveux. Chez les grandes personnes, qui ont manifesté, dès leur jeunesse, plusieurs des troubles précédents, les symptômes sont plus réduits, mais plus expressifs : à la nubilité, elles ont fait de l'eczéma séborrhéique, et font encore de la séborrhée ; elles mouchent, toussent « gras » et crachent beaucoup, et sont sujettes à des crises d'entérite muco-membraneuse et à la gastro-succorrhée ; enfin, ce sont des hypertoniques, très sensibles aux émotions, qui déclenchent d'ordinaire, chez elles, des poussées marquées d'exsudation.

Le traitement indiqué par Czerny et ses élèves est le suivant : chez le nourrisson, dès qu'apparaissent les premières manifestations de la diathèse, limiter la quantité de lait à ce qui est nécessaire pour couvrir strictement les besoins plastiques et énergétiques ; diminuer la durée des tetées, mais non leur nombre, et, si l'enfant est élevé au biberon avec du lait de vache, veiller à ce que celui-ci ne soit pas trop riche en beurre, et s'abstenir de le sucrer ; aussitôt que possible, abandonner le régime lacté exclusif et lui substituer des bouillies de farineux et des soupes aux légumes passés ; plus tard, utiliser les purées de légumes verts et des marmelades de fruits non sucrées. Chez l'adolescent et l'adulte, éviter le lait, les crèmes, les œufs, les pâtisseries, et restreindre les boissons.

EXSUDATION [*èk-su, si-on*] n. f. (lat. *exsudatio*). Physiol. et Pathol. Formation des exsudats. (Elle est normale et pathologique : normale, quand elle ne produit que la quantité d'exsudat nécessaire à lubrifier les tissus, comme dans les bourses séreuses ; pathologique, quand les exsudats deviennent trop abondants par suite de l'inflammation des tissus qui les produisent.)

— *Par anal.* Extravasation quelconque ; matière extravasée : EXSUDATION *du miel.*

— Bot. Nom donné, en physiologie végétale, à toute émission de liquide à l'extérieur du corps de la plante, soit à travers une membrane mince et perméable, soit par l'ouverture d'un stomate aquifère. (Parfois, les liquides exsudés ont un pouvoir digestif.)

EXSUDER [*èk-su-dé*] v. intr. (lat. *exsudare ;* du préfixe *ex,* et de *sudare,* suer). Sortir par exsudation : *Le sang* EXSUDE *quelquefois par les pores.*

— *Transitiv.* Emettre par exsudation. || Emettre à travers ses parois, laisser suinter : *Arbre qui* EXSUDE *de la résine.*

EXSUFFLATION [*èk-su-fla-si*] n. f. (lat. *exsufflare,* de *ex,* hors de, et *sufflare,* souffler). Action de chasser en soufflant.

EXSUPERANTIUS. Biogr. V. EXUPÉRANTIUS.

Exsurge Domine, bulle publiée, le 16 juin 1520, à Saint-Pierre de Rome, par Léon X. Elle condamne quarante et une propositions de Luther comme « hérétiques et scandaleuses ». Luther la brûla publiquement à Wittenberg, le 10 décembre 1520. (La bulle *Exsurge Domine* fut rédigée par Pietro Accolti, dit « le cardinal d'Ancône ».)

EXTANT [*èkss-tan*], **E** adj. (du lat. *extans* ou *exstans*). Dr. Qui existe en nature : *Les effets* EXTANTS *de la succession.*

EXTASE [*èkss-tâz'*] n. f. (du gr. *ekstasis,* proprem. transport ; de *ex,* hors, et *stasis,* base, fondement). Ravissement de l'âme, qui la soustrait au sentiment des choses sensibles : *Les* EXTASES *de sainte Thérèse. Tomber en* EXTASE. *Etre ravi en* EXTASE.

— *Par anal.* Ravissement de joie, d'admiration, causé par une personne ou une chose, et qui absorbe tout autre sentiment : *L'*EXTASE *d'une mère devant son enfant. L'*EXTASE *devant un paysage, un chef-d'œuvre.*

Dans le ravissement d'une *extase* profonde.
TH. GAUTIER.

— Pathol. Etat mental qui s'observe dans les psychoses et qui est caractérisé par la fixité du regard, dénonçant une intense contemplation interne, l'immobilité et la perte de la sensibilité. (On l'observe chez les hystériques et les mystiques. Elle est l'expression la plus marquée de la perte du sentiment du réel. — On la traite par la psychothérapie.)

— ENCYCL. Philos. et Théol. L'*extase* est un état dans lequel l'individu est transporté ou *ravi* hors de lui-même (de là le nom de « ravissement » qui lui est quelquefois donné). L'extatique ne sent plus rien de son propre corps et paraît vivre uniquement dans l'image qui l'occupe et l'absorbe.

L'extase que les médecins décrivent est une névrose, qui se produit surtout chez les hystériques.

De cette forme physiologique, il faut distinguer l'état particulier, que nous avons défini, et dont les théologiens marquent ainsi le caractère : les fonctions des sens et les opérations de l'intelligence sont suspendues ; l'âme s'unit directement à Dieu d'une manière très intime, et goûte une joie céleste. Saint Paul, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse et d'autres saints ont joui de pareilles faveurs. Toutefois, ce n'est pas l'extase qui prouve la sainteté ; c'est la sainteté qui peut permettre de conclure au caractère divin de l'extase.

Benoît XIV distingue : l'extase naturelle, l'extase diabolique et l'extase divine. La première se reconnaît à la lassitude, à la tristesse qui l'accompagnent ; la seconde au désordre et à l'indécence des mouvements, à la perte de tout souvenir et à la fréquence des crises ; la troisième à ce fait qu'elle est précédée et suivie de sentiments d'admiration, d'amour, d'exaltation et de joie.

Les néo-platoniciens voyaient dans l'extase le but de la philosophie. Pour Plotin et ses disciples, l'extase est un anéantissement de la personnalité dans lequel l'âme s'identifie avec l'essence divine. Les anciens docteurs de l'Inde prétendaient que, parvenu à l'extase, l'homme exerçait sur la nature un pouvoir souverain.

EXTASIER [*èkss, zi-é*] v. tr. (de *extase.* — Se conjugue comme *prier.*) Ravir en extase : *Le matin esprit peut* EXTASIER, *s'il faut ainsi parler, et ravir l'entendement.* (François de Sales.) [Vx.]

— ***Extasié, e,*** part. pass. du verbe *Extasier,* Plongé dans l'état d'extase.

— ***S'extasier,*** v. pr. Tomber dans l'extase, manifester son ravissement, son admiration : *Il n'y a pas là de quoi* S'EXTASIER. *On* S'EXTASIE *sur les vallées de la Suisse.* (Chateaubriand.)

Chaque vers qu'il entend le fait *s'extasier.*
BOILEAU.

EXTATIQUE [*èkss, tik'*] adj. Qui tient de l'extase : *Insensibilité* EXTATIQUE. *Vision* EXTATIQUE. || Qui exprime l'extase : *Un regard* EXTATIQUE.

— *Par anal.* Profond, exalté : *Une admiration, Une joie* EXTATIQUE.

— *Substantiv.* Qui tombe souvent en extase : *Un, Une* EXTATIQUE.

EXTEMPORANÉ [*èkss-tan*], **E** adj. (du lat. *extemporaneus,* improvisé). Pharm. Préparé et administré sur-le-champ.

— ANTON. **Officinal.**

EXTEMPORANÉITÉ [*èkss-tan*] n. f. Caractère de ce qui est extemporané. || Grande présence d'esprit qui permet de trouver des solutions soudaines aux difficultés imprévues. (Peu us.)

EXTEMPORANÉMENT [*èkss-tan*] adv. (rad. *extemporané*). Pharm. Sur-le-champ, pour être administré sans délai : *Les préparations éthérées doivent être faites* EXTEMPORANÉMENT. (Cadet.)

EXTENSEUR [*èkss-tan*] adj. m. Qui sert à produire une extension : *Un appareil* EXTENSEUR.

— Anat. Qui sert à l'extension : *Les muscles* EXTENSEURS *du bras.*

— *Substantiv.* et au masc. Muscle extenseur : *L'*EXTENSEUR *de la jambe. Le long* EXTENSEUR *des orteils. Les deux* EXTENSEURS *du pouce.*

— Gymn. Appareil consistant en une bande ou des lanières de caoutchouc qu'on allonge en exerçant une traction alternative ou simultanée des bras.

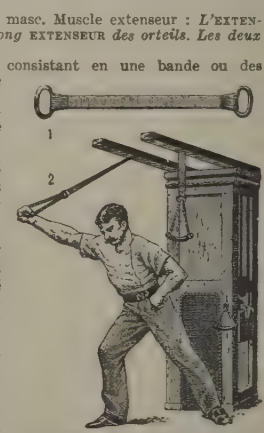

EXTENSEURS : 1. Lanière simple ; 2. Appareil pour mouvements combinés.

— Techn. Appareil dont on se sert pour élargir les manchettes en caoutchouc de certains vêtements (scaphandriers).

EXTENSIBILITÉ [*èkss-tan*] n. f. (de *extensible*). Propriété d'être extensible : L'EXTENSIBILITÉ *du caoutchouc, des muscles.*

EXTENSIBLE [*èkss-tan*] adj. (de *extension*). Qui peut être étendu : *Les métaux sont* EXTENSIBLES *à divers degrés.*

— ANTON. **Inextensible.**

EXTENSIF [*èkss-tan*], **IVE** adj. (lat. *extensivus ;* de *extensum* supin de *extendere,* étendre). Qui produit l'extension : *Une force* EXTENSIVE. V. *Supplément.*

— Agric. *Culture extensive,* Celle qui s'applique à un terrain de grande étendue, et qui exige peu de capitaux : *La culture pastorale est une* CULTURE EXTENSIVE.

— Gramm. Qui est pris par extension, en développant le sens propre : *Un sens* EXTENSIF.

— Logiq. Qui s'applique à un plus ou moins grand nombre d'objets : *Signification* EXTENSIVE. (En un autre sens, *extensif* s'oppose à *intensif*, et désigne les grandeurs de la forme, de l'étendue ou susceptibles, comme l'étendue, de résulter de l'addition de grandeurs du même type.)

EXTENSILE [*èkss-tan*] adj. (de *extension*). Qui est susceptible de s'étendre. (Syn. peu us. de EXTENSIBLE.)

EXTENSION [*èkss-tan*] n. f. (lat. *extensio;* de *extendere,* étendre). Action d'étendre ou de s'étendre : *L'*EXTENSION *d'une plaque de métal s'opère au marteau ou au laminoir. L'*EXTENSION *des muscles.* || Etendue, dimension : *Donner de l'*EXTENSION *à... Avoir trop d'*EXTENSION.

— *Par anal.* Action de porter plus loin, de reculer les limites de : *L'*EXTENSION *de l'octroi de Paris.*

— *Fig.* Action d'accroître ou de s'accroître, d'avoir une portée plus générale : EXTENSION *d'autorité, d'influence. Donner à une clause de contrat plus d'*EXTENSION. *Mot qui prend chaque jour plus d'*EXTENSION.

— Chir. Relâchement d'un tendon, produit par quelque effort qu'il a subi. || Distension, traction mécanique opérée sur une partie luxée ou fracturée, que l'on veut ramener dans sa position naturelle. || *Extension continue,* Traction qui s'exerce d'une façon constante sur un membre lésé, pour produire le relâchement musculaire et réduire le chevauchement des os dans certaines fractures. || *Contre-extension,* Effort exercé en sens inverse de l'extension pour empêcher le corps de céder à celle-ci.

— Gramm. Action d'étendre par analogie la signification d'un mot : *C'est par* EXTENSION *qu'on dit : les dents d'un peigne.*

— Logiq. Propriété d'un terme de s'étendre à plus ou moins d'objets : *L'attribut a plus d'*EXTENSION *que le sujet. Le terme de christianisme a plus d'*EXTENSION *que celui de catholicisme.*

— Musiq. Développement du petit doigt, qui permet de faire certaines notes élevées sur la chanterelle, sans déplacement du poignet. || Faculté de développer les doigts, dans l'exécution instrumentale.

— ENCYCL. Logiq. L'*extension* est la sphère plus ou moins grande des êtres ou des espèces auxquels s'applique un attribut. La pensée organisant spontanément les choses en classes, d'après leurs caractères communs, on forme les classes les plus étendues en éliminant de plus en plus de caractères. Aussi dit-on que plus l'*extension* croît, plus la *compréhension* diminue.

EXTENSIVITÉ [*èkss-tan*] n. f. Philos. Propriété de ce qui est étendu.

extenso (in) loc. lat. V. IN EXTENSO.

EXTENTE [*èkss-tant'*] n. f. (du mot anc. *estende* qui signifiait étendue, longueur). Expertise, évaluation.

— ENCYCL. Dans les îles de Jersey et de Guernesey, on désignait sous le nom d'*extente* un état des revenus du domaine royal et autres droits appartenant à la Couronne, dressé au moyen de dépositions faites sous serment. On compte, pour Jersey, cinq extentes rédigées en 1274, 1331, 1511, 1607 et 1660. (On trouve aussi le mot *extante,* avec le même sens, dans des textes de la Suisse romande.)

EXTÉNUATION [*èkss, si-on*] n. f. (de *exténuer*). Extrême affaiblissement des forces physiques : *Tomber dans une grande* EXTÉNUATION.

— Rhétor. Figure qui consiste à adoucir la pensée par l'expression. (Vx.)

EXTÉNUER [*èkss, nu-é*] v. tr. (lat. *extenuare;* du préfixe *ex,* et de *tenuis,* léger). Rendre ténu ; et *au fig.* Amoindrir : EXTÉNUER *les bienfaits de quelqu'un, l'horreur d'une action.* (Vx.) || Amaigrir extrêmement : EXTÉNUER *son corps par le jeûne.*

— *Par extens.* Epuiser : *Un travail trop prolongé* EXTÉNUE *le corps.*

— Rhétor. Adoucir l'expression de sa pensée : *Exagérer ou* EXTÉNUER. (Corneille.) [Vx.]

— ***Exténué, e,*** part. pass. du verbe *Exténuer.* Rendu ténu : *Visage, Membre* EXTÉNUÉ. (Vx.) ; et *au fig.* Amoindri :

Mais cette même grâce en moi *exténuée.*
CORNEILLE.

|| Epuisé : EXTÉNUÉ *par le jeûne, par le travail.*

— ***S'exténuer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir ténu ; et *au fig.* Devenir moindre : *Ardeur qui* S'EXTÉNUE. (Vx.)

— *Par extens.* Devenir exténué, amaigri, épuisé de fatigue : *Il* S'EXTÉNUE *à force de veiller.*

EXTÉRIEUR [*èkss*], **E** adj. (lat. *exterior*). Qui est en dehors d'un corps, en dehors de l'homme : *Une cour, Une façade* EXTÉRIEURE. *Le monde* EXTÉRIEUR. *Les choses* EXTÉRIEURES *n'ont de valeur que par les sentiments humains auxquels elles correspondent.* (Renan.) || *Le culte extérieur,* Celui qui est opposé au culte que l'âme rend intérieurement à Dieu : *Dieu ne se paye ni du bruit des lèvres, ni de la posture du corps, ni des cérémonies* EXTÉRIEURES. (Fénelon.) || Qui a rapport aux pays étrangers : *La politique* EXTÉRIEURE.

— Bot. *Embryon extérieur,* Embryon situé à la surface du périsperme. || *Côté extérieur d'une fleur,* Celui qui est le plus éloigné de l'axe. (On dit plutôt ANTÉRIEUR dans ce cas.)

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est en dehors : *L'*EXTÉRIEUR *d'une ville.* || Les pays étrangers : *Nos relations avec l'*EXTÉRIEUR. || Ce qui semble au dehors, est tourné vers le dehors : *L'*EXTÉRIEUR *d'un mur, d'une maison.*

— *Par extens.* Les dehors d'une personne, son apparence physique : *Personne d'un agréable* EXTÉRIEUR. || Tenue, manières : EXTÉRIEUR *négligé.*

— Cinématogr. *Les extérieurs,* Parties du film prises en dehors du studio.

— Mathém. *Extérieur et intérieur d'une courbe et d'une surface.* V. la partie *encycl.* || *Angle extérieur d'un triangle, d'un polygone,* Angle formé par un côté du triangle ou du polygone avec le prolongement du côté adjacent.

— Vétér. Branche de l'art vétérinaire, qui a pour objet l'étude raisonnée du cheval au point de vue de ses aptitudes mécaniques que révèlent sa conformation, ses proportions, son allure, etc. : *Les élèves de l'Ecole d'Alfort suivent un cours d'*EXTÉRIEUR.

— SYN. **Extérieur, apparence, dehors.** V. APPARENCE.

— ANTON. Intérieur.

— ENCYCL. Math. Toute courbe plane tracée sur un plan partage ce plan en deux régions. L'une de ces régions est dite *extérieure* à la courbe, l'autre *intérieure.* Si la courbe a pour équation $f(x.y) = 0$, les deux régions du plan sont caractérisées par le signe que prend $f(x.y)$, lorsqu'on remplace les coordonnées courantes par les coordonnées d'un point quelconque pris dans l'une des régions ; pour tous les points d'une région on a $f(x.y) > 0$, pour tous les points de la courbe $f(x.y) = 0$, pour les points de la seconde région $f(x.y) < 0$.

On définit d'une façon analogue les points intérieurs et extérieurs d'une surface $f(x.y.z.) = 0$.

EXTÉRIEUREMENT [*èkss, man*] adv. A l'extérieur : *On construit un garage* EXTÉRIEUREMENT. || Dans la partie extérieure, tournée vers le dehors : *Fruit très beau* EXTÉRIEUREMENT *et pourri à l'intérieur.*

— *Par extens.* Par l'extérieur, par l'apparence physique ; et *au fig.* En apparence : *Etre un honnête homme* EXTÉRIEUREMENT.

EXTÉRIORATION [*èkss, si-on*] n. f. (de *extérieur*). Action de reporter au dehors ce qui se fait au dedans. (Peu us.)

EXTÉRIORER [*èkss, ré*] v. tr. Syn. peu us. de EXTÉRIORISER.

EXTÉRIORISATION [*èkss, si-on*] n. f. (de *extérioriser*). Action d'extérioriser : *L'*EXTÉRIORISATION *des sensations.*

— Métapsych. *Extériorisation de la sensibilité,* Extension de la sensibilité hors du sujet lui-même, et transport de cette sensibilité sur d'autres personnes ou sur des objets inanimés.

— ENCYCL. Métapsych. Vers 1890, au moment de la grande vogue de l'hypnotisme, le colonel de Rochas décrivit, sous le nom d'*extériorisation de la sensibilité,* un phénomène qu'il prétendait réaliser sur des sujets mis en état d'hypnose : la sensibilité des sujets se trouvait projetée hors de leur corps, de telle sorte que si lui, Rochas, s'approchait avec un couteau et piquait, dans l'espace, à une certaine distance d'eux, les sujets poussaient des cris de douleur. Mieux : Rochas disait pouvoir s'emparer de la sensibilité ainsi extériorisée et la fixer dans un objet quelconque, par exemple un verre d'eau : s'il piquait l'eau, le sujet affirmait sentir le coup de couteau. C'était une réalisation du vieil envoûtement. Ces expériences, malheureusement, ont toujours été faites sans aucun contrôle scientifique, et il est nettement établi aujourd'hui que l'opérateur exécutait simplement un phénomène de suggestion.

EXTÉRIORISER [*èkss, zé*] v. tr. (de *extérieur*). Reporter ou imaginer en dehors de soi-même ce qu'on voit, ce qu'on éprouve en dedans. V. *Supplément.*

— Psychol. Placer à l'extérieur l'objet intérieur dont on perçoit l'image. (Dans les hallucinations visuelles, le malade extériorise, hors de lui, comme réelle, une image qui n'existe qu'en lui.)

— Sc. occult. Transférer la sensibilité ou la motricité d'un sujet sur un autre objet.

EXTÉRIORISTE [*èkss, risst'*] n. m. Equivalent du mot « empiriste » ; il désigne ceux qui enseignent que nos idées sont toutes inspirées à notre esprit par l'action des choses extérieures.

EXTÉRIORITÉ [*èkss*] n. f. Philos. Etat, qualité de ce qui est extérieur.

— ENCYCL. Philos. L'*extériorité* du monde, par opposition au *moi,* soulève une double question : l'une de psychologie, l'autre de métaphysique. Les êtres nous apparaissent comme des groupes de qualités étroitement liées les unes aux autres, existant à tel ou tel point de l'espace et indépendamment de l'esprit qui les perçoit. Or ces êtres ne sont connus que par l'intermédiaire des sensations qu'ils déterminent en nous ; comment des états subjectifs, internes, peuvent-ils arriver à nous donner la représentation d'objets *extérieurs* auxquels nous attribuons une existence distincte de la nôtre? La physique moderne, en montrant la relativité des sensations, le caractère tout subjectif des qualités des corps, a posé plus nettement encore le problème psychologique de l'extériorité. Quant au problème métaphysique de l'extériorité, il peut se formuler ainsi : « Existe-t-il des choses en soi en dehors des états de conscience? et que sont-elles? » Questions auxquelles l'*idéalisme,* le *réalisme,* le *phénoménisme* donnent des réponses différentes.

EXTERMINANT [*èkss-tèr'*], **E** adj. Qui extermine.

EXTERMINATEUR [*èkss-tèr'*], **TRICE** adj. Qui extermine ; qui sert à exterminer : *Un conquérant* EXTERMINATEUR. *Le chat* EXTERMINATEUR. (La Fontaine.) *Fléau* EXTERMINATEUR. *Le glaive* EXTERMINATEUR.

— Relig. *Ange exterminateur,* Ange chargé, d'après la Bible, de tuer les premiers-nés des Egyptiens.

— Substantiv. : *Un* EXTERMINATEUR *de peuples;* et au fig. : *Un* EXTERMINATEUR *d'abus.*

EXTERMINATION [*èkss-tèr, si-on*] n. f. (de *exterminer*). Action d'exterminer ; résultat de cette action : L'EXTERMINATION *d'un peuple;* et au fig. : *L'*EXTERMINATION *des vices.*

— *Guerre d'extermination,* Qui tend à l'entière destruction de l'ennemi : *Rome et Carthage se firent une* GUERRE D'EXTERMINATION.

EXTERMINEMENT [*èkss-tèr', man*] n. m. Action d'exterminer. (Peu us.)

EXTERMINER [*èkss-tèr', né*] v. tr. (lat. *exterminare ;* de *ex,* et de *terminus,* limite ; d'où *chasser, bannir*). Chasser hors des limites : *Jusqu'à ce qu'il vous* EXTERMINE *de cette terre.* (De Saci.) [Vx.] || Anéantir, massacrer jusqu'au dernier ou en très grande partie : EXTERMINER *un peuple;* et au fig. : *Je ne me crois pas le droit de tuer un homme; mais je me sens le devoir d'*EXTERMINER *le mal.* (V. Hugo.)

— ***Exterminé, e,*** part. pass. du verbe *Exterminer.* Anéanti, détruit (au propre et au fig.).

— ***S'exterminer,*** v. pr. S'épuiser à : S'EXTERMINER *à la couture.* (Peu us.)

— Avec réciprocité, S'entre-tuer, s'entre-détruire :

Et l'on *s'exterminait,* ma foi, comme on pouvait.
V. HUGO.

— SYN. **Exterminer, anéantir, détruire.**

EXTERNAT [*èkss-tèr'-na*] n. m. Système d'éducation par lequel les élèves ne fréquentent que les cours de l'école et habitent chez eux : *L'*EXTERNAT *a ses avantages et ses infériorités.* || Fonction d'externe dans un hôpital : *Concourir pour l'*EXTERNAT. || Maison d'éducation où l'on ne reçoit que des élèves externes : *Ouvrir un* EXTERNAT.

— ANT. Internat.

EXTERNE [*èkss-tèrn*] adj. (lat. *externus*). Qui vient du dehors ou qui est au dehors : *Causes* EXTERNES *d'une maladie.*

— Qui n'habite pas là où il suit les cours, où il travaille : *Les élèves* EXTERNES *d'un lycée.*

— Anat. Situé à l'opposite de l'intérieur du corps : *La face* EXTERNE *du bras, de la jambe.*

— Géom. *Angle externe,* Angle formé par deux lignes coupées par une sécante, et situé à l'extérieur de ces lignes. V. ALTERNE.

— Littér. *Histoire externe,* Etude des sources, des documents appelés à servir à l'histoire proprement dite, à l'histoire interne : HISTOIRE EXTERNE *du droit.*

— Méd. *Pathologie externe,* Partie de la médecine qui s'occupe des affections externes.

— *Substantiv.* Elève qui suit les cours d'une école, sans y coucher et sans y prendre ses repas : *Les* EXTERNES *d'une école, d'un lycée.* || *Particulièrem.* Elève en médecine, qui assiste les *internes* dans le service des hôpitaux : *Les* EXTERNES *de l'hôpital Cochin. Externe des hôpitaux,* Etudiant en médecine attaché à un service hospitalier, mais ne restant pas à l'hôpital en dehors des heures de service.

EXTERRITORIALITÉ [*èkss-té-ri*] n. f. (du préfixe privat. *ex,* et de *territorial*). Immunité de droit public, qui exempte certaines personnes du pouvoir de juridiction de l'Etat sur le territoire duquel elles se trouvent. (Ces personnes sont, en quelque sorte, censées n'avoir pas quitté le territoire de l'Etat dont elles dépendent.)

— ENCYCL. Les personnes qui jouissent de l'*exterritorialité* sont de nature très diverse. Ce sont : 1° les chefs d'Etats (y compris le pape), ainsi que leur épouse et leur suite, c'est-à-dire les fonctionnaires et les serviteurs qui les accompagnent ; 2° les agents diplomatiques, les membres de leur famille et le personnel officiel qui les accompagne ; 3° les consuls en pays hors chrétienté. V. CAPITULATIONS.

Ce ne sont pas là les seuls cas d'exterritorialité. Il faut reconnaître le même privilège à certaines commissions, aux délégués de la Société des Nations, aux armées en territoire occupé, aux vaisseaux d'Etat et aux navires de guerre, aux juges de la Cour de La Haye. L'exterritorialité ne s'applique pas seulement à certaines personnes ; elle existe aussi pour certaines choses : on ne peut y pénétrer ou s'en emparer sans une autorisation expresse ou précise de ceux qui les détiennent. Il en est ainsi de la résidence du souverain étranger, de l'hôtel, du mobilier, des carrosses de l'agent diplomatique, des navires de guerre, du navire, quel qu'il soit, qui porte un souverain étranger, du palais du pape et des bâtiments habités par sa suite, ainsi que du territoire que lui a concédé et reconnu l'Italie en 1929.

EXTINCTEUR [*èkss*], **TRICE** adj. (de *extinctif*). Qui sert à éteindre les incendies : *Grenades* EXTINCTRICES. *Appareils* EXTINCTEURS.

— *Substantiv.* et au masc. : EXTINCTEUR *automatique.*

— ENCYCL. L'emploi de plus en plus général des produits inflammables (hydrocarbures) a multiplié les dangers d'incendie. Aussi devenait-il nécessaire de prendre des précautions spéciales pour combattre rapidement les incendies. C'est ainsi qu'on a imaginé divers appareils dits *extincteurs.* Ces appareils, dont il existe un assez grand nombre de types, renferment en principe une mixture igni-

EXTINCTEURS : 1. Knock-out; 2. Pyrene; 3. Verax; 4. Harden; 5. Stop-fire; 6. Sagaz; 7. Grenade Labbé.

fuge ; les uns — ce sont les plus simples — consistent en des récipients de verre (grenades) que l'on jette sur le feu et qui se brisent en libérant leur contenu. (Ces grenades sont cependant fragiles et d'un transport délicat.) D'autres extincteurs sont construits en métal ; on leur donne en général une forme cylindrique. Suspendus à portée de la main dans les locaux où l'on peut redouter le feu, dans les voitures automobiles, il suffit de les décrocher et de les retourner pour en faire jaillir le produit extincteur. Certains modèles de grande contenance sont agencés pour être portés à dos (à la manière des pulvérisateurs), ou même sur roues.

Le système d'expulsion du produit extincteur est variable : tantôt, le récipient comporte un réservoir dont le contenu est chassé au moment opportun à l'aide d'une pompe ; tantôt, le récipient est à deux compartiments et le retournement brusque de l'appareil opère automatiquement le mélange des substances, mélange qui donne naissance au produit ignifuge (liquide, mousse). Certains dispositifs

d'extincteurs sont automatiques. S'il vient à se produire dans le lieu où ils sont placés (réservoir, magasin, cave, etc.) un commencement d'incendie, la chaleur provoque la fusion d'un disque qui retenait les produits extincteurs ou s'opposait à leur mélange.

EXTINCTIF [*èkss*], **IVE** adj. (lat. *extinctum*, supin de *extinguere*, éteindre). Qui éteint. (Peu us.)

EXTINCTION [*èkss-tink-sion*] n. f. (lat. *extinctio*). Action d'éteindre ce qui était allumé, de refroidir ce qui était incandescent : *L'*EXTINCTION *d'un incendie. L'*EXTINCTION *du fer chaud dans l'eau.*

— *Par extens.* Affaiblissement, cessation d'une activité : *L'*EXTINCTION *de la voix, de la vue. L'*EXTINCTION *des forces vitales.*

La morne *extinction* de l'haleine et du bruit.
V. HUGO.

‖ Destruction ; cessation d'existence : *L'*EXTINCTION *d'une race, d'une famille.*

— *Fig.* Anéantissement, suppression, cessation : *L'*EXTINCTION *de la misère. L'*EXTINCTION *d'un droit, d'une dette. L'*EXTINCTION *de l'hérésie. L'amour de Dieu ne parvient jamais à l'entière* EXTINCTION *de l'amour-propre.* (Bossuet.)

— Fam. *Jusqu'à extinction, Jusqu'à extinction de chaleur naturelle,* Jusqu'à l'épuisement des forces.

— Chim. *Extinction de la chaux,* Hydratation de la chaux ; action de la délayer dans l'eau. ‖ *Extinction du mercure,* Trituration de ce métal, action de le réduire en une poudre noire en le traitant avec certains liquides.

— Dr. Cessation du droit de poursuite : *L'*EXTINCTION *d'un crime résulte en particulier de la prescription.* ‖ *Extinction des bougies et des feux,* Moment où s'éteignent les trois bougies allumées dans une vente aux enchères, et où la dernière enchère devient ainsi définitive. V. ENCHÈRE.

— Milit. *Extinction des feux,* Batterie ou sonnerie mili-

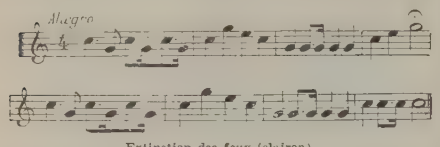

Extinction des feux (clairon).

taire, faite le soir pour marquer l'heure où toute lumière doit être éteinte dans les chambrées des soldats.

— Pharm. L'*extinction* ou *étonnement* est une opération qui consiste à plonger certaines substances médicales dans l'eau froide, après les avoir fait rougir au feu. (On doune également le nom d'extinction à l'extrême division du mercure mélangé à l'axonge dans la pommade mercurielle : il n'y reste aucun globule de mercure visible à l'œil nu.)

EXTINGUIBLE [*èkss, ghu-ibl'*] adj. (lat. *exstinguibilis ;* de *exstinguere,* éteindre). Qui peut être éteint : *Feu* EXTINGUIBLE. ‖ Qui peut être soulagé : *Soif* EXTINGUIBLE.
— ANTON. Inextinguible.

EXTIRPABLE [*èkss*] adj. Qui peut être extirpé : *Loupe* EXTIRPABLE.
— ANTON. Inextirpable.

EXTIRPAGE [*èkss*] n. m. Labour superficiel exécuté avec l'extirpateur, pour couper les plantes adventices.

EXTIRPATEUR [*èkss*], **TRICE** n. Qui extirpe : *Un* EXTIRPATEUR *de cors ;* et au fig. : *Un* EXTIRPATEUR *d'hérésies, de vices, d'abus.*

EXTIRPATEUR [*èkss*] n. m. Instrument dont on se sert pour extirper, arracher les herbes, et pour effectuer des labours superficiels légers : *Le propre de l'*EXTIRPATEUR *est d'ameublir le terrain et de le sarcler.*

— ENCYCL. Les *extirpateurs,* appelés encore *déchaumeurs, scarificateurs,* etc., sont constitués par un cadre monté sur roues et portant des traverses, auxquelles sont fixées des tiges métalliques portant chacune un petit soc plat et très tranchant, qui coupe et déracine les mauvaises herbes.

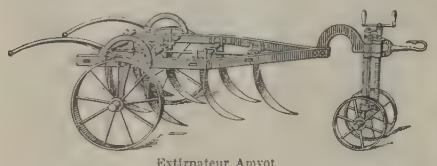
Extirpateur Amyot.

EXTIRPATION [*èkss-tir-pa-si-on*] n. f. Action d'extirper (au propre et au fig.).
— *Fig.* Destruction radicale : *L'*EXTIRPATION *d'une hérésie.*

EXTIRPER [*èkss, pé*] v. tr. (lat. *exstirpare ;* de *ex,* hors, et *stirps,* souche, racine). Agric. Arracher avec la racine : EXTIRPER *du chiendent, des souches.*
— Chir. Faire l'extirpation de.
— *Par extens.* Anéantir, détruire radicalement : EXTIRPER *une race ;* et *au fig. :* EXTIRPER *l'erreur, les préjugés, les abus.*
— SYN. Extirper, déraciner. V. DÉRACINER.

EXTISPICE [*èkss-tiss-piss'*] n. m. (lat. *exstispex, icis ;* de *exta,* entrailles, et *aspicere,* examiner). Antiq. Prêtre qui cherchait à découvrir la volonté des dieux par l'inspection des entrailles des victimes immolées dans les sacrifices. (Pratique à la fois étrusco-latine et hellénique. En grec, l'équivalent, peu employé, est SPLANCHNOSCOPE.)

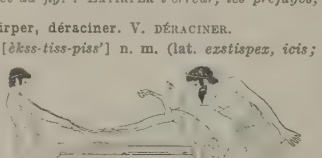
Extispice (peinture de vase antique).

EXTISPICINE [*èkss, tiss-pi*] n. f. Divination pratiquée par les extispices. (On dit aussi EXTISPICISME.)

EXTISPICIUM [*si-om'*] n. m. (mot latin). Antiq. Instrument destiné à fouiller dans les entrailles des victimes.

EXTORQUER [*èkss, ké*] v. tr. (lat. *extorquere ;* de *ex,* hors, et *torquere,* tordre). Arracher, obtenir par force, violence, menace, etc. : EXTORQUER *de l'argent, une signature, le consentement de quelqu'un.*

— Par extens. : *Grotius* A EXTORQUÉ *de son temps une réputation qu'il était bien loin de mériter.* (Voltaire.)

EXTORQUEUR [*èkss*], **EUSE** n. Personne qui extorque.

EXTORSION [*èkss*] n. f. (lat. *extorsio ;* de *extorsum* supin de *extorquere,* extorquer). Action d'extorquer : *Commettre des* EXTORSIONS. ‖ Autref., Torsion.

— Dr. Infraction qui consiste à arracher par la violence soit la signature ou la remise d'un titre quelconque emportant obligation, disposition ou décharge, soit la remise de fonds ou valeurs.

— ENCYCL. Dr. L'*extorsion* proprement dite est visée par l'article 400 du C. pén., qui punit des travaux forcés à temps « quiconque aura extorqué par *force, violence ou contrainte* la signature ou la remise d'un écrit, d'un acte, d'un titre, d'une pièce quelconque contenant ou opérant obligation, disposition ou décharge ». L'extortion, à l'aide de la menace, écrite ou verbale, de révélations ou d'imputations diffamatoires, frappée de peines correctionnelles en vertu de l'alinéa 2 ajouté à l'article 400 du C. pén. par la loi du 13 mai 1863, est plus volontiers désignée sous le nom de *chantage* (v. ce mot).

EXTORSIONNAIRE [*èkss, si-o-nèr'*] adj. Coupable d'extorsion. ‖ Qui a le caractère de l'extorsion.

EXTRA [*èkss-tra*] (mot lat. signif. *au dehors*). Préfixe qui entre dans la composition de beaucoup de mots et exprime l'extériorité : EXTRA*dos.* ‖ Placé devant un adjectif, il lui donne souvent la valeur d'un superlatif : EXTRA-*fin.*

EXTRA [*èkss*] n. m. invar. (même étymol. que pour *extra* préfixe). Ce qui est en dehors des habitudes courantes ; dépense, régal, hors de l'ordinaire : *Faire des* EXTRA. ‖ Relatif à l'extra : *Un plat d'*EXTRA.

— Service accidentel qui se fait les dimanches ou dans un moment de presse : *Faire un* EXTRA. ‖ Personne qui fait ce service : *Le samedi soir et le dimanche matin, les coiffeurs prennent des* EXTRA.

— Dr. *Audience d'extra,* Audience tenue pendant les vacances.

— *Adjectiv.* De qualité supérieure : *Un vin* EXTRA.

— Pyrotechn. *Poudre extra,* Variété de la *poudre gîante* (v. ce mot). ‖ *Dynamite extra,* Variété de dynamite, qui contient 48,4 p. 100 de nitroglycérine avec 34,5 p. 100 de nitrate d'ammoniaque, 5 p. 100 de nitrate de soude, 1,6 de coton nitré, 9 p. 100 de farine de seigle, 1 p. 100 de soude et 0,5 p. 100 d'ocre.

EXTRA-AXILLAIRE [*ak-sil-lèr'*] adj. Bot. Se dit des organes qui naissent hors de l'aisselle de la feuille : *Bourgeons, Rameaux, Fleurs* EXTRA-AXILLAIRES.

EXTRA-BUDGÉTAIRE [*tèr'*] adj. Non compris dans le budget annuel de l'Etat.

EXTRA-CAPSULAIRE [*lèr'*] adj. Anat. Qui a son siège en dehors des capsules articulaires : *Épanchement* EXTRA-CAPSULAIRE.

EXTRACELLULAIRE adj. Biol. Extérieur à la cellule.

EXTRA-CONJUGAL, E, AUX adj. En dehors des liens, des devoirs conjugaux : *Des plaisirs* EXTRA-CONJUGAUX.

EXTRA-COURANT n. m. Courant qui se produit au moment où l'on ouvre ou ferme un circuit parcouru par un courant électrique, et qui se manifeste par des étincelles.

— ENCYCL. Toute variation dans l'intensité d'un courant traversant un circuit provoque dans celui-ci un courant d'induction qui se superpose au courant principal et tend à apporter un changement dans ce courant, suivant la loi de Lenz. Ce phénomène s'appelle *self-induction,* et le courant en résultant *extra-courant.*

L'extra-courant est utilisé, en médecine, pour produire certaines actions physiologiques ; on l'obtient, dans ce cas, au moyen de piles et de bobines de Ruhmkorff.

EXTRA-CRANIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Méd. Qui a son siège en dehors du crâne : *Névralgie* EXTRA-CRANIENNE.

EXTRACTEUR [*èkss*] n. m. (de *extraire*). Qui pratique une extraction : *Un habile* EXTRACTEUR *de dents.*

— Apic. Appareil destiné à séparer le miel de la cire.

— Chim. Appareil au moyen duquel on épuise certaines substances dans des liquides très volatils, sans perte de matières. V. DIGESTEUR.

— Chir. Instrument dont on se sert pour extraire de la vessie ou d'un autre organe les corps étrangers autres que les calculs.

— Milit. Dispositif de la culasse mobile d'une arme à feu (fusil, fusil-mitrailleur, mitrailleuse, canon), qui permet d'extraire l'étui vide d'une cartouche aussitôt le coup parti.

— Techn. Appareil employé dans les usines de gaz d'éclairage pour aspirer le gaz. ‖ Aspirateur d'acide carbonique. V. la partie *encycl.* ‖ Appareil de dévasement, monté sur un bateau, et qui par succion fonctionne comme les dragues dites *suceuses.*

— ENCYCL. Apic. Les rayons désoperculés sont débarrassés du miel qu'ils contiennent, par le passage à l'*extracteur.* Celui-ci, application de la force centrifuge, est constitué par un récipient cylindrique, dans lequel sont disposés des cadres métalliques qui reçoivent les rayons et auxquels on imprime un mouvement rapide de rotation par le moyen d'une manivelle.

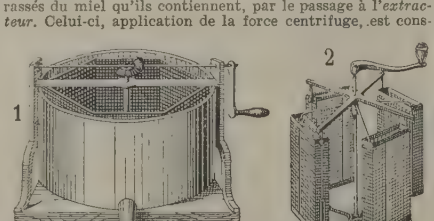

EXTRACTEURS : 1. Extracteur Faure ; 2. Détail d'un extracteur à renversement (apic.).

— Techn. L'*extracteur* ou *exhausteur* s'emploie principalement dans les usines à gaz d'éclairage. Il a pour but de détruire, en les supprimant, certaines résistances occasionnées par le passage du gaz dans les *barillets,* les *condenseurs,* les *laveurs* et les *épurateurs.* De plus, il doit, en soulevant la cloche du gazomètre, vaincre la pression occasionnée par le poids de cet appareil.

L'extracteur aspire le gaz au fur et à mesure de sa production ; il annihile la pression existant dans les cornues, tout en refoulant le gaz jusque sous le gazomètre.

On donne également le nom d'*extracteur,* dans les fabriques de céruse, à un appareil qui sert à aspirer l'acide carbonique produit, en l'envoyant dans les récipients contenant en dissolution des sels de plomb, afin de transformer ces derniers en carbonate.

EXTRACTIBLE [*èkss*] adj. Qui peut être extrait.

EXTRACTIF [*èkss*], **IVE** adj. (du lat. *extractum* supin de *extrahere,* extraire). Qui est extrait de. ‖ Qui sert à extraire.

— Econ. polit. Qui a rapport aux divers produits qu'on peut tirer de la terre à l'état brut : *Industrie* EXTRACTIVE.

— Gramm. Qui marque extraction : *Particule* EXTRACTIVE. É *est* EXTRACTIF *dans éliminer, et* EX *dans* EXTIRPER.

— Œnol. *Matières extractives.* V. EXTRAIT.

— Techn. Qui sert à l'extraction : *Machines* EXTRACTIVES.

— *Substantiv.* et au masc. Pharm. anc. Principe extrait des plantes et des animaux, qui était autrefois considéré comme un corps défini. (C'est, en réalité, un mélange de composition variant avec la plante dont il est retiré. Il constitue la base des *extraits.*)

EXTRACTION [*èkss, si-on*] n. f. (lat. *extractio ;* de *extrahere,* tirer hors de). Action d'extraire, de tirer hors de : *L'*EXTRACTION *d'un clou, de l'or d'une mine, d'une dent. L'*EXTRACTION *des cadavres ensevelis par un éboulement.* ‖ Action de tirer quelqu'un d'un lieu où on l'a enfermé : EXTRACTION *d'un prisonnier.*

— *Fig.* Origine : *Une noble, Une basse* EXTRACTION.

— Apic. Opération qui a pour but de séparer le miel de la cire.

— Chir. Opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou avec des instruments convenables, soit un corps étranger qui s'y est introduit accidentellement ou développé contre nature, soit une partie qui cause des douleurs ou nuit à une fonction importante, comme une dent gâtée ou un cristallin devenu opaque : *L'*EXTRACTION *d'une balle. L'*EXTRACTION *du cristallin, de la pierre, du fœtus, d'une dent.*

— Mar. Opération consistant à désaturer l'eau des chaudières, ou à enlever les matières déposées par l'eau pendant la chauffe.

— Mathém. *Extraction des racines,* Opération par laquelle on cherche la racine d'un nombre ou d'une expression algébrique. ‖ *Extraction des entiers contenus dans un nombre fractionnaire,* Opération par laquelle on cherche le nombre entier contenu dans un nombre fractionnaire.

— Min. Transport des produits depuis les galeries de roulage jusqu'au jour.

— Pharm. Action de faire un extrait. (Opération par laquelle on isole une substance du corps qui la contient.)

— ENCYCL. Apic. Le procédé employé pour l'*extraction* du miel des ruches à rayons fixes consiste à briser les rayons et à les jeter sur un tamis à travers lequel le miel passe pour tomber dans un récipient placé au-dessous. Avec les ruches à cadres mobiles on emploie un appareil appelé *extracteur.* Ce mode opératoire permet de conserver les rayons intacts, ce qui donne, pour la récolte suivante, une économie importante, les abeilles consommant une grande quantité de miel pour la sécrétion de la cire.

— Chir. *Extraction des dents.* Cette opération, rendue parfois difficile par l'incurvation des racines ou par la destruction de la couronne, était pratiquée autrefois, non sans douleur, à l'aide de la clef de Garengeot, à peu près exclusivement. Aujourd'hui l'insensibilisation, notamment par les injections sous-muqueuses de cocaïne, est fréquemment mise en usage dans ce cas. Les outils employés sont les daviers droits ou courbes, dont on construit des modèles appropriés à chaque sorte de dent. Les dernières molaires s'extrayent avec des leviers coudés dits *langues-de-carpe.*

— Mar. Sur les chaudières à moyenne pression, quand on chauffait à l'eau de mer, l'évaporation déterminait une saturation de l'eau qui entraînait des dépôts de sels capables de causer, à un moment donné, la déchirure des tubes ou même une explosion.

L'*extraction* avait pour but, tout en assurant une bonne alimentation, de rejeter à la mer l'eau saturée pour que le salinomètre ne dépassât pas 2 ou 2,5 de concentration. Avec les chaudières modernes, l'extraction n'a plus pour but que de faire disparaître les dépôts terreux ; et même, dans certaines chaudières, telles que la Belleville, un déjecteur purge l'eau avant qu'elle ne soit envoyée dans la chambre à eau pour se transformer en vapeur. Les organes nécessaires à cette opération s'appellent *robinet d'extraction, pompe d'extraction, tuyau d'extraction,* etc.

EXTRADER [*èkss-tra-dé*] v. tr. (du lat. *ex,* hors de, et *tradere,* livrer). Dr. intern. En parlant d'un gouvernement, Livrer un condamné ou un prévenu réfugié sur son territoire à un autre gouvernement auquel il appartient de le faire juger.

— ***Extradé, e,*** part. pass. du verbe *Extrader.*

— *Substantiv.* Personne soumise à l'extradition.

EXTRADITION [*èkss, si-on*] n. f. (du lat. *ex,* hors de, et *traditio,* action de livrer). Action de livrer une personne accusée de crime, au gouvernement étranger dont elle dépend et qui la réclame : *Demander, obtenir l'*EXTRADITION. *Faire une convention d'*EXTRADITION.

— *Par extens.* Remise des pièces conservées au greffe d'un tribunal.

— ENCYCL. Dr. intern. Avant la loi du 10 mars 1927, l'*extradition,* en France, était uniquement réglementée par des traités et par des actes du pouvoir exécutif. La loi du 10 mars 1927 a eu pour objet principal de créer l'unité du droit d'extradition et d'en réglementer la procédure.

Cette loi détermine les personnes qui peuvent être

extradées, les infractions qui peuvent donner lieu à extradition, les territoires sur lesquels ces infractions doivent être commises pour être retenues.

La loi détermine également le régime de la détention préventive et les règles de l'instruction et de la défense. Quand la cour d'appel se prononce contre l'extradition, celle-ci ne peut être accordée ; si elle s'y déclare favorable, le gouvernement conserve la faculté de l'accorder ou non. Si, dans le délai d'un mois après notification du décret d'extradition à la puissance requérante, l'extradition n'a pas eu lieu, l'extradé doit être remis en liberté ; il ne peut plus être réclamé pour la même cause.

La loi détermine enfin les effets de l'extradition, quelques procédures accessoires permettant, hors de l'extradition proprement dite, la collaboration des Etats dans l'œuvre de répression.

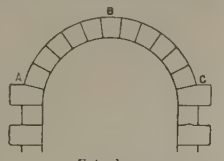

Extrados :
A, B, C. Ligne courbe formée par l'extrados de la voûte.

EXTRADOS [*èkss, dô*] n. m. (du lat. *extra*, hors de, et de *dos*). Archit. Surface convexe et extérieure d'une voûte, par opposition à la surface concave et intérieure de cette voûte, que l'on appelle *intrados*. || *Extrados parallèle*, Celui dont la courbe est concentrique à celle de l'intrados. || *Extrados de niveau* ou *horizontal*, Celui qui termine la voûte par un plan horizontal. || *Extrados en chape*, Celui qui forme un ou plusieurs plans inclinés.

EXTRADOSSER [*èkss, dô-sé*] v. tr. Tailler l'extrados de : EXTRADOSSER *une voûte*.

— ***Extradossé, e,*** part. pass. du verbe *Extradosser*.

— Archit. *Voûte extradossée*, Voûte qui a un extrados.

EXTRA-EUROPÉEN [*pé-in*], **ENNE** adj. Situé hors de l'Europe. || Relatif aux pays situés hors de l'Europe.

EXTRA-FIN, E adj. D'une qualité très supérieure à la qualité dite « fine » : *Chocolat* EXTRA-FIN.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est extra-fin.

EXTRAFOLIACÉ ou **EXTRAFOLIÉ, E** adj. Bot. Se dit des organes qui naissent en dehors des feuilles.

EXTRAFOLIAIRE [*li-èr'*] adj. Bot. Qui est sous la feuille.

EXTRA-FORT [*for'*], **E** adj. Marchandise d'une qualité très supérieure à la qualité dite « forte ».

— Coutur. Ruban spécial utilisé à la confection de ceintures pour jupes féminines.

— *Substantiv.* et au masc. Sorte de ganse dont on borde les ourlets.

EXTRAGRAMMATICAL, E, AUX adj. Qui est en dehors des cadres de la grammaire : *Un phénomène* EXTRAGRAMMATICAL.

EXTRA-HUMAIN [*min*], **E** adj. En dehors de l'humanité : *Une origine* EXTRA-HUMAINE.

EXTRAIRE [*èkss-trèr'*] adj. (du lat. *extrarius*, extérieur). Bot. Qui est extérieur : *Embryon* EXTRAIRE *des graminées*.

EXTRAIRE [*èkss-trèr'*] v. tr. (lat. *extrahere;* de *ex*, hors de, et *trahere*, tirer. — Se conjugue comme *traire*.) Tirer hors de : EXTRAIRE *de l'or d'une mine, du linge d'une malle.* EXTRAIRE *une dent.* || Tirer de, Séparer de (en parlant des substances).

— *Par anal.* Faire sortir : EXTRAIRE *un condamné de sa prison.*

— *Par extens.* Faire un extrait : EXTRAIRE *des phrases d'un livre.*

— Chim. Isoler, séparer d'un composé : EXTRAIRE *le sucre de la betterave.*

— Chir. Retirer (en parlant d'un corps étranger, d'un organe malade) : EXTRAIRE *une épine, une dent.*

— Comm. Faire le relevé, le résumé, l'état d'un livre de commerce : EXTRAIRE *le journal.*

— Dr. *Extraire une cause,* En faire le sommaire.

— Mathém. *Extraire la racine carrée, la racine cubique d'un nombre,* En chercher la racine carrée, la racine cubique. || *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire,* Chercher combien de fois l'unité est contenue dans ce nombre.

— ***S'extraire,*** v. pr. Au sens passif, Etre extrait.

EXTRAIT [*èkss-trè*] n. m. (de *extraire*). Passage tiré d'un livre : *Faire des* EXTRAITS *d'un auteur.* || Abrégé, sommaire : *Combien de lectures inutiles dont nous serions dispensés par de bons* EXTRAITS ! (D'Alembert.)

— *Fig.* Raccourci, objet en petit : *Un pygmée, un* EXTRAIT *d'homme comme vous.* (Regnard.)

— Chim. et Pharm. Substance isolée d'une autre, avec laquelle elle était mêlée ou combinée : EXTRAIT *de quinquina.* || *Extrait de Saturne,* Sous-acétate de plomb dissous, puis évaporé à consistance de sirop. || *Extrait de Mars,* Tartrate de potassium et de fer dissous dans l'alcool. || *Extrait catholique* ou *panchymagogue,* Pilules d'extraits d'aloès, d'ellébore noir, de coloquinte, de scammonée, de jalap, de séné et de poudre diarrhodon.

— Comm. Etat résumé d'un livre : *Faire l'*EXTRAIT *d'un journal.* || Projet de compte expédié par un négociant à son correspondant ou par un commissionnaire à son commettant.

— Dr. Résumé sommaire des énonciations contenues dans un acte public, par opposition à l'expédition, qui est une copie littérale *in extenso* d'une pièce : *L'*EXTRAIT *doit être certifié conforme.*

— Jeux. Au loto, Numéro unique sorti sur une ligne. || Dans les loteries, Numéro unique sur lequel on avait fait une mise et qui est sorti.

— Œnol. *Extrait sec du vin,* Substances solubles (acides, sels, gommes, matières colorantes, etc.), que le raisin a abandonnées pendant la fermentation et que le vin tient en dissolution.

— Techn. Nom servant, en général, à désigner certains produits, d'origine animale ou végétale, qui renferment sous un volume restreint les principes utiles des matières premières servant à fournir ces produits.

— SYN. **Extrait, abrégé, analyse, précis, raccourci, résumé, sommaire.** V. ABRÉGÉ.

— ENCYCL. Pharm. Les *extraits* sont des médicaments officinaux résultant de l'évaporation, jusqu'à consistance fluide, molle, ferme ou sèche d'un suc ou d'une solution obtenue en traitant par un véhicule vaporisable une substance végétale ou animale. Le véhicule est généralement l'eau ou l'alcool, quelquefois l'éther, le vin, ou tout autre liquide, ce qui a fait classer les extraits en *aqueux* ou *hydroliques, alcooliques, vineux* ou *œnoliques, acétiques* et *éthérés*.

Pour obtenir les liquides qui doivent être évaporés et fournir les extraits, on peut : 1° recueillir, par expression, le suc de la plante ou du fruit ; on opère ainsi pour les extraits préparés avec des *sucs de fruits* (connus encore sous le nom de *robs*) et avec des *sucs de plantes dépurés* ou *non dépurés ;* 2° épuiser les substances à froid par macération ou à chaud par infusion ; 3° recourir à la lixiviation à froid ou à chaud par distillation continue. L'évaporation de ces liquides demande les plus grands soins ; l'évaporation dans le vide donne les meilleurs produits. On a conseillé également la concentration des liquides par congélation répétée, séparation des glaçons formés, évaporation finale dans le vide.

Les *extraits fluides,* comme ceux de la pharmacopée américaine, correspondent à leur poids de la plante employée. On épuise, par exemple, un kilogramme de celle-ci par un liquide, l'alcool en général, et l'on évapore la solution obtenue jusqu'à obtention d'un kilogramme.

On prépare aujourd'hui des extraits spéciaux qui ont reçu le nom d'*extraits* ou d'*extraits physiologiques végétaux* (Perrot et Goris) et qui sont obtenus à l'aide de *plantes stabilisées,* c'est-à-dire soumises dès la cueillette à l'action des vapeurs chaudes d'alcool et desséchées dans un courant d'air tiède ; elles conservent ainsi la composition chimique de l'état frais, les ferments modificateurs ayant été détruits.

— Œnol. Les matières extractives (*extrait sec*) contribuent à donner au vin sa couleur, son arome, son goût : les matières tanniques et les colorants lui procurent le corps et l'astringence, les sels augmentent sa saveur, les substances mucilagineuses le rendent plus velouté, les acides lui fournissent la fraîcheur de goût, etc. C'est de l'ensemble de ces substances que dépend la qualité d'un vin. En moyenne et pour les vins faiblement alcooliques, le poids de l'extrait sec est d'environ 12 à 15 grammes par litre ; pour les vins titrant plus de 8 p. 100 d'alcool, le poids de l'extrait est le plus souvent supérieur à un nombre de grammes double du chiffre exprimant le titre. Ainsi, les vins titrant 10 p. 100 d'alcool donnent de 20 à 25 grammes d'extrait par litre. Le dosage de l'extrait sec s'opère soit par dessiccation à l'air libre, dans une étuve de Gay-Lussac ou dans le vide, soit encore par le procédé de la densité.

— Techn. Les *extraits tannants, colorants, extraits de viande,* etc., tendent de plus en plus à se substituer aux matières premières dont ils proviennent. Pour préparer industriellement les extraits, on cherche à dissoudre dans un liquide spécial le principe recherché. Ceux de ces liquides le plus communément employés sont, par ordre de fréquence : l'eau, l'alcool et l'éther. Lorsque les principes utiles sont dissous, on les amène au volume le plus faible possible ; on les concentre. Cette concentration s'opère soit au moyen de la chaleur, soit à l'air libre, soit par le vide, procédé qui permet de conserver sans altération ultérieure les extraits d'origine organique, éminemment putrescibles.

EXTRAJUDICIAIRE [*si-èr'*] adj. Dr. Fait en dehors de l'instance et des formes judiciaires : *Acte* EXTRAJUDICIAIRE.

EXTRAJUDICIAIREMENT [*si-è-re-man*] adv. Dr. En dehors de l'instance, des formes judiciaires : *Citer quelqu'un* EXTRAJUDICIAIREMENT.

EXTRA-LÉGAL, E, AUX adj. En dehors de la légalité : *Employer des moyens* EXTRA-LÉGAUX.

EXTRA-LÉGALEMENT [*man*] adv. D'une manière extra-légale.

EXTRA-LIBÉRIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Bot. Qui est en dehors du liber.

EXTRALITE [*èkss*] n. f. Explosif qui contient 50 parties de nitrate d'ammoniaque, 5 de carbonate d'ammoniaque, 10 d'hydrocarbures liquides, 5 d'hydrocarbures solides et 50 de chlorate de zinc.

EXTRA-MUROS [*rôss*] adv. (mots lat. signif. *en dehors des murs*). Hors de l'enceinte de la ville : *Habiter* EXTRA-MUROS.

— *Adjectiv.* Qui est ou se fait en dehors de la ville : *Quartier* EXTRA-MUROS.

— ANTON. Intra-muros.

EXTRANÉITÉ [*èkss*] n. f. (du lat. *extraneus*, étranger). Qualité d'étranger : *Exciper de son* EXTRANÉITÉ *pour ne pas faire de service militaire.*

EXTRAORDINAIRE [*nèr'*] adj. En dehors de l'usage, de la règle ordinaire : *Dépenses* EXTRAORDINAIRES. *Un temps* EXTRAORDINAIRE *pour la saison.* || Choquant, grotesque, bizarre : *Un costume* EXTRAORDINAIRE. *C'est un personnage* EXTRAORDINAIRE. || Etrange, surnaturel : *Le besoin de croire à quelque chose d'*EXTRAORDINAIRE *est inné dans l'homme.* (Renan.)

— *Par extens.* Qui dépasse de beaucoup le niveau ordinaire des choses, des personnes : *Un talent, un succès, un homme, un écrivain* EXTRAORDINAIRE.

— Admin. *Conseillers d'Etat en service extraordinaire,* Hauts fonctionnaires de certaines administrations centrales, appelés à participer aux délibérations du Conseil d'Etat en raison de leur compétence particulière et de la nature des affaires en discussion.

— Dr. intern. *Ambassadeur extraordinaire,* ou *Envoyé extraordinaire,* Celui qui est envoyé par un gouvernement pour négocier une affaire particulière et importante, ou pour assister à une cérémonie solennelle (par exemple, le sacre ou les funérailles d'un souverain).

— Fin. *Budget extraordinaire,* Destiné à pourvoir, en dehors des cadres du budget ordinaire et au moyen des ressources spéciales, aux dépenses exceptionnelles de l'Etat. (Il peut se justifier en cas de guerre ou de crise, mais non en temps normal ; il a existé en France à diverses reprises, notamment depuis la Guerre, et a disparu en 1922.) || *Crédits extraordinaires,* Crédits destinés à faire face, en cours d'exercice budgétaire, à des dépenses non prévues et entièrement nouvelles. || *Centimes extraordinaires,* Ajoutés au principal réel ou fictif de certains impôts, et perçus au profit des collectivités locales pour gager les dépenses exceptionnelles, notamment les emprunts.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est en dehors de la règle habituelle : *Le goût de l'*EXTRAORDINAIRE *est le caractère de la médiocrité.* (Diderot.) *Rien, dans la vie, n'exige plus d'attention que les choses qui paraissent naturelles ; on se défie toujours assez de l'*EXTRAORDINAIRE. (Balzac.) || Dépenses, frais hors de l'ordinaire : *Je ne veux pas que vous fassiez pour moi de l'*EXTRAORDINAIRE.

— Admin. anc. *Extraordinaire des guerres,* Dépenses de guerre acquittées à l'aide d'impôts spéciaux et non par le Trésor royal. || *Contrôleurs de l'extraordinaire,* Contrôleurs spéciaux de l'impôt destiné aux mêmes dépenses.

— *Timbres à l'extraordinaire,* Empreinte apposée par les agents de l'Enregistrement sur les papiers (factures, quittances) qui sont présentés avant d'en faire usage.

— Dr. anc. *Règlement à l'extraordinaire,* Application à un procès des règles de la procédure criminelle inquisitoriale, lesquelles contrastaient avec celles de la procédure ordinaire suivie en matière civile.

— Dr. can. Autorité ecclésiastique autre que l'évêque diocésain : *S'adresser à l'*EXTRAORDINAIRE.

— Féod. Revenu casuel d'une seigneurie.

— Mathém. *Point singulier extraordinaire,* Point singulier d'une courbe où passent plus de deux branches réelles ou imaginaires de la courbe.

— SYN. **Extraordinaire, bizarre, étrange, singulier.** V. BIZARRE.

— ANTON. **Banal, commun, habituel, ordinaire, vulgaire.**

EXTRAORDINAIREMENT [*nè-re-man*] adv. En dehors de l'ordinaire : *Courrier expédié* EXTRAORDINAIREMENT. || Extrêmement : *Etre* EXTRAORDINAIREMENT *content.*

EXTRA-ORGANIQUE [*nik'*] adj. Physiol. Qui est en dehors des organes.

EXTRAPARLEMENTAIRE [*man-tèr'*] adj. En dehors de l'action directe du Parlement : *Commission* EXTRAPARLEMENTAIRE.

EXTRAPASSER [*sé*] v. tr. V. STRAPASSER.

EXTRA-PERSONNEL, ELLE adj. Philos. Qui est en dehors de notre personne.

EXTRAPOLATION [*èkss, si-on*] n. f. (formé d'après *interpolation*). Mathém. Problème généralement indéterminé, qui consiste à former une fonction qui prenne des valeurs données à l'avance pour des valeurs correspondantes attribuées aux variables.

— ENCYCL. Ce problème se pose quand on veut découvrir une loi générale connaissant seulement un nombre limité de résultats d'expériences. Quand on a formé une fonction par *extrapolation,* on peut s'en servir pour calculer les valeurs de cette fonction pour des valeurs de la variable comprises entre les valeurs extrêmes qui ont servi à former la fonction : on dit alors qu'on *interpole ;* si l'on s'en sert pour des valeurs non comprises entre les valeurs extrêmes, on dit qu'on *extrapole.* Ces problèmes sont surtout employés pour caractériser des résultats obtenus en physique. V. INTERPOLATION.

EXTRAPOLER v. intr. Pratiquer l'extrapolation.

EXTRA-RÉGLEMENTAIRE [*man-tèr'*] adj. Qui est en dehors des règlements.

EXTRARÉSISTANCE [*ziss-tanss*] n. f. Electr. Phénomène que l'on observe quand on met un câble isolé en communication avec une pile électrique. (Le galvanomètre dévie tout d'abord violemment, pour revenir à bref délai à une déviation fixe.)

EXTRA-STATUTAIRE [*tèr'*] adj. Qui est en dehors des statuts.

EXTRA-SUPERFIN [*pèr'*], **E** adj. D'une qualité supérieure à la qualité dite « superfine ».

EXTRASYSTOLE [*siss*] n. f. Méd. Systole qui survient immédiatement après une systole normale, et, par conséquent, avant le moment physiologique où elle doit régulièrement se produire. (Elle est suivie, par compensation, d'une pause plus longue que la pause normale et s'accompagne d'une sensation de choc, plus ou moins fort, et quelquefois d'une angoisse momentanée. L'extrasystole peut porter sur le cœur tout entier ou sur les ventricules ou sur les oreillettes. Elle est rarement le signe d'une affection organique du cœur et paraît plutôt dépendre d'une excitation anormale du sympathique ou du système nerveux intra-cardiaque. On l'observe surtout chez les névropathes, les personnes qui souffrent de l'estomac ou qui abusent du tabac ou de la digitale. La quinine et spécialement la quinidine, autre principe actif du quinquina, paraît actuellement le remède le plus actif contre les extrasystoles.)

EXTRA-TERRESTRE [*tè-rèsstr'*] adj. En dehors de la terre : *Origine* EXTRA-TERRESTRE.

EXTRA-THORACIQUE [*sik'*] adj. Anat. Qui se trouve hors de la cavité thoracique.

EXTRA-UTÉRIN, E adj. Méd. Qui est en dehors de l'utérus. || *Grossesse extra-utérine,* Grossesse qui se développe ailleurs que dans l'utérus (le plus souvent dans la trompe).

EXTRAVAGAMMENT [*ga-man*] adv. D'une manière extravagante.

EXTRAVAGANCE [*èkss, ghanss'*] n. f. (de *extravagant*). Caractère de ce qui est extravagant ou d'une personne extravagante : *L'*EXTRAVAGANCE *d'un projet. L'orgueil pousse ses desseins jusqu'à l'*EXTRAVAGANCE. (Bossuet.)

...Après un peu d'absence
On le retrouve encor plus plein d'*extravagance.*
MOLIÈRE.

|| Parole ou action extravagante : *Faire, Dire mille* EXTRAVAGANCES.

— ANTON. **Sagesse, prudence, raison.**

EXTRAVAGANT [*èkss, gan*], **E** adj. (lat. *extravagans*). Qui extravague : *Une femme* EXTRAVAGANTE. *La fortune est si* EXTRAVAGANTE *qu'il n'y a rien qu'on ne puisse attendre de son caprice.* (Mme de Sévigné.) || Bizarre, singulier, étrange : *Combien la rage de dire des choses nouvelles a fait dire de choses* EXTRAVAGANTES ! (Voltaire.)

— Substantiv. : *Ma foi, les* EXTRAVAGANTS *ne vont guère loin sans vous ennuyer.* (Molière.) *Quelle* EXTRAVAGANTE !

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est bizarre, singulier : *L'*EXTRAVAGANT *vaut mieux que le plat.* (Voltaire.)

— Dr. can. *Substantiv.* et au fém. Nom donné aux constitutions des papes rassemblées après les *Clémentines*, et restées hors de ce recueil.

— SYN. **Extravagant, fou, insensé.**

— ANTON. **Sage, prudent, raisonnable.** — **Modéré, réservé, retenu.**

— ENCYCL. Dr. can. Au début du XIVe siècle, le *Corpus juris canonici* se trouvait constitué par le recueil formé au XIIe siècle par Gratien et appelé le *Décret de Gratien*, auquel s'étaient ajoutés les cinq livres des *Décrétales* de Grégoire IX, le *Sexte* (ou VIe livre) constitué par les *Décrétales* de Boniface VIII, les *Clémentines* de Clément V ; on appela *Extravagantes* (c'est-à-dire : en dehors du Corpus) les recueils formés par des juristes des décrétales de Jean XXII, et de celles de divers papes (*extravagantes communes*). Elles rentrèrent officiellement, au XVIe siècle, dans le *Corpus juris canonici*.

EXTRAVAGUER [*èkss, ghé*] v. intr. (lat. scolast. *extravagari ;* de *vagus*, errant). S'égarer hors du chemin. S'égarer hors du sens commun : *Douleur qui fait* EXTRAVAGUER. *C'est* EXTRAVAGUER *que de chercher l'évidence partout.* (Condillac.)

— ***S'extravaguer,*** v. pr. Se laisser aller à des digressions : *C'est pour cela que je* ME SUIS EXTRAVAGUÉE, *comme vous voyez.* (Mme de Sévigné.)

EXTRAVASATION [*za-si-on*] ou **EXTRAVASION** [*èkstra-va-zi-on*] n. f. Epanchement du sang, des humeurs, etc., à travers les tissus.

EXTRAVASER v. tr. (du lat. *extra*, en dehors, et *vas*, vaisseau, vase). Epancher hors de ses vaisseaux, produire l'extravasation de : *Un choc violent* EXTRAVASE *du sang.*

— ***S'extravaser,*** v. pr. Au sens passif, Devenir extravasé. || Se dit du sang qui s'épanche hors des vaisseaux, d'un liquide qui se répand au dehors : *Sang, Vin qui* S'EXTRAVASE. *La gomme* S'EXTRAVASE *à la partie de la branche rompue ou écorchée.* (La Quintinie.)

EXTRAVASION [*èkss, zi-on*] n. f. Pathol. Syn. de EXTRAVASATION.

EXTRAVERSION [*vèr'*] n. f. (du préfixe *extra*, et de *version*). Chim. Opération qui rend sensibles les qualités acides ou salines d'un composé. (Peu us.)

— Psychan. V. *Supplément.*

EXTRA-VERTÉBRÉ, E adj. Zool. Se dit des articulés dont le test a été assimilé à des vertèbres externes.

EXTRÊME [*èkss*] adj. (du lat. *extremus*, le plus en dehors). Qui est tout à fait au bout, tout à la fin : *L'*EXTRÊME *frontière. S'asseoir à l'*EXTRÊME *gauche d'un banc. Je vois mon heure* EXTRÊME *qui se prépare.* (J.-J. Rousseau.) || Qui est au degré le plus intense : *Un froid, Une chaleur* EXTRÊME. *Des souffrances* EXTRÊMES. *L'*EXTRÊME *science et l'*EXTRÊME *ignorance se touchent par l'*EXTRÊME *naïveté.* (V. Hugo.) || Qui est à la dernière limite, et, par suite, Excessif, outré : *Les civilisations* EXTRÊMES. *L'*EXTRÊME *indulgence* || Violent, hasardeux : *Prendre le parti* EXTRÊME. *Moyens, Remèdes* EXTRÊMES.

— *Par extens.* Opposé : *Il y a toujours quelque rapport entre les choses les plus* EXTRÊMES.

— En parlant des personnes, Qui pousse les choses à la dernière limite, qui ne sait se modérer : *Les femmes sont* EXTRÊMES. (La Bruyère.)

— Polit. *Extrême droite.* V. DROITE. || *Extrême gauche.* V. GAUCHE.

— *Substantiv.* et au masc. La dernière limite des choses : *Quand on veut pousser les vertus jusqu'aux* EXTRÊMES. (Pascal.) *Les caractères vigoureux se reposent dans l'*EXTRÊME. (Chamfort.) || L'opposé, le contraire : *Passer d'un* EXTRÊME *à l'autre.* || Dernière extrémité : *Etre réduit à l'*EXTRÊME. || *Les extrêmes,* Parti violent : *Les* EXTRÊMES *sont fâcheux.* (Retz.)

— *A l'extrême,* Au delà de toute mesure : *Pousser les choses à* L'EXTRÊME.

— Mathém. *Les extrêmes,* Le premier et le dernier termes dans une proportion : *Dans toute proportion le produit des* EXTRÊMES *est égal au produit des moyens.* || *Partager une droite en moyenne et* EXTRÊME *raison.* V. RAISON.

— PROV. **Les extrêmes se touchent,** Les choses les plus opposées ont des points de contact, ou bien : conduisent au même résultat.

— ANTON. **Moyen, modéré.**

EXTRÊMEMENT [*èkss, man*] adv. (de *extrême*). Au dernier point : *L'archevêque de Cambrai était* EXTRÊMEMENT *mal.* (Saint-Simon.) || Très, beaucoup : *Etre* EXTRÊMEMENT *vertueux, indulgent, riche.*

EXTRÊME-ONCTION [*onk-si-on*] n. f. Théol. Sacrement que l'Eglise catholique administre aux malades en danger de mort, par l'application des saintes huiles sur diverses parties du corps, et qui a pour but de soulager le malade corporellement et spirituellement.

— Argot des joueurs. V. VIATIQUE.

— ENCYCL. Théol. *L'extrême-onction* est un sacrement institué par Jésus-Christ pour la sanctification et pour le soulagement corporel des malades. La nature et les effets en sont indiqués dans l'*Epître* de saint Jacques (v. 14) : « Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et que ceux-ci prient sur lui, en lui faisant des onctions au nom du Seigneur. Cette prière de la foi sauvera le malade. » Ce sacrement a pour matière les onctions que le prêtre fait avec l'*huile des infirmes* sur les principaux organes des sens.

Le prêtre oint les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds. En cas de nécessité le prêtre se contente de faire une seule onction sur le front. Chaque onction est accompagnée d'une prière, par laquelle le prêtre demande à Dieu la rémission des péchés que le malade a commis par celui des sens dont il oint l'organe.

Bien que l'Eglise ne considère pas l'extrême-onction comme absolument nécessaire pour le salut, elle fait aux fidèles dangereusement malades un devoir de la recevoir.

EXTRÊME ORIENT, appellation géographique sous laquelle on groupe l'ensemble des pays de l'Asie orientale (Chine, Japon, Indochine, etc.) et des archipels de la Malaïsie.

EXTRÊME-ORIENT (RÉPUBLIQUE DE L'), république indépendante de la partie orientale de la Sibérie, comprenant la Transbaïkalie et la province de l'Amour ; 1 million de km² environ, peuplés de 2.340.000 hab. Cap. *Tchita.* Fondée en 1920, elle a fusionné dès 1922 avec la R. F. S. S. de Russie.

EXTRÉMISER [*èkss,zé*] v. tr. Donner l'extrême-onction.

EXTRÉMISME [*èkss, missm'*] n. m. Tendance à adopter les idées extrémistes, ou à prendre les décisions extrêmes : *L'*EXTRÉMISME *en politique, en sciences.*

EXTRÉMISTE [*èkss, misst'*] n. et adj. Qui pousse une doctrine jusqu'à ses limites extrêmes. || Qui est favorable aux idées ou aux opinions extrêmes. || *Particulièrem.* Dans les groupements révolutionnaires, Partisan de mesures extrêmes. (Syn. MAXIMALISTE.)

EXTRÉMITÉ [*èkss*] n. f. (lat. *extremitas*). Partie extrême, le bout, la fin : *L'*EXTRÉMITÉ *d'un bâton, d'une ligne. L'*EXTRÉMITÉ *d'un champ, d'un département.* || *Aux extrémités du monde,* Très loin.

— *Par extens.* La dernière limite qu'on peut atteindre : *Parvenu à l'*EXTRÉMITÉ *de sa course, l'homme jette un triste regard en arrière ;* et *particulièrem.* La dernière limite dans le temps ; le dernier moment : *Il ne faut pas attendre à l'*EXTRÉMITÉ *pour agir.* || Les derniers moments, le terme de la vie : *Malade à l'*EXTRÉMITÉ, *à toute* EXTRÉMITÉ.

— *Fig.* Degré extrême, dernière limite : *L'*EXTRÉMITÉ *d'un besoin. L'*EXTRÉMITÉ *de vos misères.* (Massillon.) *Garnison réduite à l'*EXTRÉMITÉ. *Vous verrez dans une seule vie toutes les* EXTRÉMITÉS *des choses humaines.* (Bossuet.) *Etre réduit à la dernière* EXTRÉMITÉ. || Excès, parti extrême : *S'emporter à une* EXTRÉMITÉ. *C'est quelquefois un plaisir de passer d'une* EXTRÉMITÉ *à l'autre.* (Mme de Sévigné.) *Pousser les choses à l'*EXTRÉMITÉ.

> La parfaite raison fuit toute *extrémité,*
> Et veut que l'on soit sage avec sobriété.
> MOLIÈRE.

|| Excès, violences : *Se porter aux dernières* EXTRÉMITÉS *contre quelqu'un.* || *Pousser à l'extrémité* ou *aux extrémités,* Réduire quelqu'un à un parti désespéré ; ou bien, simplement, Pousser à bout, mettre quelqu'un hors de soi.

— Anat. Bras ou jambe : EXTRÉMITÉS *thoraciques, pectorales* ou *supérieures.* EXTRÉMITÉS *pelviennes, dorsales* ou *inférieures.* || Pied ou main : *Dans l'agonie, le froid commence par les* EXTRÉMITÉS.

— SYN. **Extrémité, bout, fin.** V. BOUT.

EXTRINSÉCISME [*èkss, sissm'*] n. m. Théol. Système d'apologétique qui consiste à démontrer les propositions religieuses à l'aide d'arguments extrinsèques.

EXTRINSÉCISTE [*èkss, sisst'*] n. m. et adj. Qui a rapport à l'extrinsécisme, ou le pratique.

EXTRINSÈQUE [*èkss, sèk'*] adj. (du lat. *extrinsecus*, du dehors). Qui vient du dehors, ne dépend pas du fond intime d'une chose : *Maladie provenant de causes* EXTRINSÈQUES. *Objet qui n'a qu'une valeur* EXTRINSÈQUE. || *Arguments extrinsèques,* Ceux qui ne sont pas tirés du fond même du sujet.

— Numism. *Valeur extrinsèque,* Valeur légale d'une monnaie, indépendante du poids, de la valeur réelle.

— SYN. **Extrinsèque, extérieur, externe.**

— ANTON. **Intrinsèque.**

EXTRINSÈQUEMENT [*èkss, ke-man*] adv. D'une manière extrinsèque.

EXTRORSE [*èkss-trorss*] adj. (lat. *extroreum*). Bot. Se dit, par opposition à *introrse,* des anthères qui s'ouvrent vers l'extérieur de la fleur (renoncule, iris).

EXTROSPECTION n. f. (du lat. *extra,* en dehors, et *specio,* je vois ; sur le modèle d'*introspection*). Psych. Méthode d'observation psychologique qui s'attache aux phénomènes du monde extérieur, par opposition à l'introspection ou observation interne : *Suivant les moments et les besoins, nous faisons d'une manière plus exclusive de l'introspection ou de l'*EXTROSPECTION. (A. Binet.)

EXTROVERSE [*èkss-tro-vèrss*] adj. et n. f. Bot. Se dit d'une étamine tournée vers l'extérieur de la fleur.

EXTROVERSION [*èkss-tro-vèr'*] n. f. Méd. Renversement en dehors, d'un organe creux. || Syn. de EXSTROPHIE.

EXTRUDAGE [*èkss*] n. m. (du lat. *extrudere,* pousser dehors). Procédé de fabrication de barres métalliques profilées, qui consiste à obliger le métal à s'écouler sous des pressions très élevées, comme une matière plastique, à travers une *filière,* ayant pour section le profil à obtenir.

EXTRUSIF [*èkss*] adj. Pétrogr. Syn. de EFFUSIF.

EXTRUSION [*èkss*] n. f. (du lat. *extrudere,* pousser dehors). Action de passer au dehors ; expulsion.

— Géol. *Extrusions visqueuses,* Nom donné par Lacroix aux sorties de laves acides, très peu fluides, qui s'échappent d'un appareil volcanique, sous la forme de dôme ou d'aiguille, comme il l'a constaté à la Montagne Pelée.

EXTUMESCENCE [*èkss-tu-mè-sanss*] n. f. (du lat. *extumescere,* s'enfler). Méd. Enflure, tuméfaction : EXTUMESCENCE *de la langue.*

EXUBÉRAMMENT [*ègh-zu, ra-man*] adv. D'une manière exubérante. (Peu us.)

EXUBÉRANCE [*ègh-zu, ranss*] n. f. (lat. *exuberantia*). Abondance, intensité excessive : *L'*EXUBÉRANCE *du sang, de la bile, de la sève ;* et au fig. EXUBÉRANCE *d'idées, d'images, de mots.*

EXUBÉRANT [*ègh-zu, ran*], **E** adj. (lat. *exuberans*). Abondant, développé à l'excès : *Une sève* EXUBÉRANTE. *Des formes, Une végétation* EXUBÉRANTES. *Ecrivain d'une fécondité* EXUBÉRANTE. || Qui manifeste ses sentiments par d'excessives démonstrations extérieures : *Les enfants sont* EXUBÉRANTS.

EXUBÉRATION [*ègh-zu, si-on*] n. f. (de *exubérer*). Action d'exubérer. (Peu us.)

EXUBÈRE [*ègh-zu*] adj. (du préfixe *ex,* et du lat. *uber,* sein). Se dit d'un enfant qui ne prend plus le sein, qui est sevré. (Peu us.)

EXUBÉRER [*ègh-zu, ré*] v. intr. (du lat. *exuberare,* produire en abondance. — Se conjugue comme *accélérer.*) Etre exubérant.

EXULCÉRANT [*ègh-zul-sé-ran*], **E** adj. (de *exulcérer*). Qui détermine des ulcérations : *Des poisons* EXULCÉRANTS. (On dit aussi EXULCÉRATIF, IVE.)

EXULCÉRATION [*ègh-zul-sé, si-on*] n. f. (de *exulcérer*). Méd. Ulcération superficielle, peu profonde.

EXULCÉRER [*ègh-zul-sé-ré*] v. tr. (lat. *exulcerare.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Ulcérer superficiellement : *Les substances caustiques* EXULCÈRENT *la peau.*

— *Absolum.* et au fig. Piquer, froisser, aigrir : *Les diatribes sont moins faites pour* EXULCÉRER *qu'une épigramme fine et mordante.* (Voltaire.)

— ***S'exulcérer,*** v. pr. Au sens passif, Etre exulcéré.

EXULTATION [*ègh-zul, si-on*] n. f. (lat. *exsultatio ;* de *exsultare,* exulter). Action d'exulter ; transport d'allégresse : *Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans l'*EXULTATION. (Bible.) — [Us. surtout dans le langage mystique, qui lui-même emploie plus souvent *joie* ou *allégresse.*]

— ANTON. **Abattement, accablement, consternation, découragement, prostration, stupéfaction, stupeur.**

EXULTER [*ègh-zul-té*] v. intr. (lat. *exsultare ;* du préfixe *ex,* et de *saltare,* sauter). Eprouver une vive joie : *L'étranger* EXULTERAIT *de nos discordes.*

EXULTET [*ègh-zul'-tètt*] (mot lat. qui signif. *Qu'il se réjouisse*), premier mot d'une hymne qu'on chante après la bénédiction du cierge pascal, et qu'on désigne par ce mot.

Exultet (XIIe s.).

— ENCYCL. On appelait ainsi, autrefois, le rouleau de parchemin sur lequel était écrit l'*exultet.* Ce rouleau, très long, était souvent orné de miniatures, que le peuple pouvait contempler pendant le chant de l'hymne, car les miniatures étaient en sens inverse du texte.

EXUMA ou **GRANDE EXUMA,** une des Lucayes anglaises ; 3.500 hab. Culture du coton ; salines. — Un peu au S.-E., la **Petite Exuma** est beaucoup moins étendue.

ex ungue leonem, loc. lat. signif. : *On reconnaît le lion à la griffe.* Au fig., On reconnaît à certains traits la main d'un grand artiste.

EXUPERANTIUS (Julius), écrivain du IVe ou du Ve siècle apr. J.-C., auteur d'une histoire, d'après Salluste, de la première guerre civile jusqu'à la mort de Sertorius.

EXUPERANTIUS, fonctionnaire romain, né à Poitiers, mort à Arles en 424 ; quelquefois confondu avec le précédent. Préfet des Gaules, il rétablit l'ordre en Armorique, en chassa les Goths, et fut massacré à Arles par les soldats révoltés. Il avait composé des ouvrages de jurisprudence.

EXUPÈRE (saint), premier évêque de Bayeux, à la fin du IVe siècle. Ses reliques, transportées à Corbeil au moment de l'invasion des Normands (850), y sont demeurées et il est devenu le patron de l'église, sous le nom de saint SPIRE. Son culte, très populaire avant la Révolution, a été autorisé par Célestin III, en 1196, et Grégoire XV en 1621. On conserve un plat d'argent donné par lui à son église de Bayeux. — Fête le Ier août.

EXUPÈRE (saint), évêque de Toulouse, mort vers 411. Il vécut à Rome avant son épiscopat. Il acheva l'église de Toulouse et y transporta les reliques de saint Saturnin. Saint Jérôme lui dédia son *Commentaire sur Zacharie* et le proposait en modèle. Dans une lettre de 405 Innocent Ier répondit à ses questions sur des points de discipline et sur les livres canoniques. Fête le 28 septembre.

EXUSTION [*ègh-zuss-ti-on*] n. f. (lat. *exustio ;* de *exustum* supin de *exurere,* brûler). Chir. Action de brûler, de cautériser : *L'*EXUSTION *d'une tumeur, d'une plaie.*

EXUTOIRE [*ègh-zu*] n. f. (du lat. *exutus,* débarrassé). Méd. Ulcération établie et entretenue artificiellement pour maintenir une suppuration permanente considérée comme un moyen de dépuration de l'organisme malade.

— *Fig.* Issue par où peut s'écouler quelque chose qui gêne, moyen de s'en débarrasser : *La prison, le bagne, la guillotine sont les* EXUTOIRES *de la société.*

— Archit. Ouverture pratiquée dans une voûte à ciel ouvert, ou Tube qu'on y dispose pour faciliter l'écoulement des eaux.

— ENCYCL. Comme provocateurs d'*exutoires,* on employait, autrefois, les cautères, les moxas et les sétons. Ces procédés brutaux avaient l'inconvénient d'entretenir les infections et d'affaiblir le patient. Ils sont, aujourd'hui, abandonnés et on les a remplacés par la simple révulsion au moyen des sinapismes ou des ventouses. Cependant, l'abcès de fixation de Fochier, qui vise, par l'injection d'une substance aseptique irritante, comme l'essence de térébenthine, à produire du pus collecté, peut être considéré comme la forme actuelle de l'exutoire, dont il n'a, du reste, qu'une partie des inconvénients et sur lequel il possède l'avantage d'aboutir en quelques jours et de produire une réaction leucocytaire, plus courte, mais plus intense.

— Art vétér. Assez couramment employée autrefois en thérapeutique vétérinaire, la pratique des *exutoires* est aujourd'hui d'un emploi très restreint.

EXUVIABILITÉ [*ègh-zu*] n. f. (de *exuviable*). Faculté de muer.

EXUVIABLE [*ègh-zu*] adj. (de *exuvie*). Se dit des animaux qui changent de peau.

EXUVIE [*ègh-zu-vi*] n. f. (du lat. *exuviæ,* dépouille). Vieille peau rejetée par une larve d'insecte pendant la période d'accroissement ou de mue.

EXVOLUTÉ [*èkss*] adj. Se dit du développement centrifuge de la fructification des champignons.

EX-VOTO [*èkss*] n. m. invar. (mots lat. qui signif. *en conséquence d'un vœu*). Tableau, figure ou objet quelconque, suspendu dans une église ou dans quelque lieu vénéré,

à la suite d'un vœu ou en mémoire d'une grâce obtenue : *Suspendre des* EX-VOTO *dans une chapelle.* (La formule latine qui accompagne ces dons est *Ex voto suscepto* [d'après un vœu par lequel on s'est engagé] ; mais elle est ordinairement abrégée en : E. V. S.) || *Par dénigr.* Se dit d'une mauvaise peinture religieuse.

— ENCYCL. Dans les temples de l'antiquité les guerriers venaient déposer leurs armes après le combat, les athlètes leurs couronnes et leurs trépieds, les femmes leur chevelure, et les malades guéris, des membres en terre cuite.

Le christianisme multiplia et diversifia les *ex-voto ;* les autels de la Vierge, plus que tous les autres, en furent ornés. Tantôt c'étaient des verrières, au bas desquelles les donateurs se faisaient représenter agenouillés et tenant leur offrande à la main ; d'autres fois, c'étaient des plaques commémoratives d'une grâce obtenue. Beaucoup d'offrandes proviennent des marins : petits navires, tableaux représentant grossièrement des naufrages. Ailleurs, ce sont des bras ou des jambes de cire, des béquilles, etc.

EYAD ou **IYÂD BEN MOUSSA,** cadi de la ville de Ceuta, né dans cette ville en 1083, mort à Marrakech en 1159, Il avait acquis une grande réputation de sainteté, et il contribua à défendre Ceuta attaquée par Abd el-Moumen. Ce prince l'envoya en disgrâce comme cadi des tribus nomades de la province de Tadla, mais il revint à Ceuta quand les habitants eurent massacré leur gouverneur. Il a écrit une célèbre biographie de Mahomet, intitulée *ech Chifâ.*

EYÂD ou **IYÂD** (Ibn Nasr-Allah), chef berbère, nommé aussi **Abdad,** qui vécut au milieu du XIIe siècle. Quand les musulmans voulurent soumettre Sicca-Venerea, il arma une troupe de vagabonds avec laquelle il les défit. Son fils régna après lui, mais il ne tarda pas à se soumettre à Abd el-Moumen (554 de l'hégire).

EYB (Albert VON), écrivain allemand, né au château de Sommersdorf (Franconie) en 1420, mort à Eichstædt en 1475. Il a écrit, entre autres, *Margarita poetica* (1472).

EYBAR. Géogr. V. EIBAR.

EYBESFELD (baron Conrad D'), homme politique autrichien, né en 1831, mort à Gratz en 1898. Membre de la Chambre des députés, puis de la Chambre des seigneurs, il se montra partisan du fédéralisme et défendit avec chaleur les aspirations nationalistes des Tchèques. Eybesfeld fut ministre de l'instruction publique et des cultes dans le cabinet Taaffe, de 1880 à 1885.

EYBLER (Joseph D'), compositeur autrichien, né à Schwechat, près de Vienne, en 1764, mort à Vienne en 1846. Il devint professeur des archiducs et archiduchesses, puis maître de la chapelle impériale jusqu'en 1833, époque où il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Il avait été lié d'amitié avec Haydn et Mozart. Parmi ses œuvres religieuses, on compte trente-deux messes, de nombreux motets, deux oratorios : *les Quatre fins de l'homme,* et *les Bergers à la crèche.* Eybler a écrit, en outre : *l'Epée enchantée,* opéra représenté au théâtre de Leopoldstadt ; *la Mère des Gracques,* ballet-pantomime ; de la musique symphonique, et de la musique de chambre.

EYBURIE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 21 kil. de Tulle ; 1.240 hab. Ruines du château du Verdier.

EYCHENNE (Gaston), peintre et graveur français, né en 1873, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1902. Il a laissé des eaux-fortes en couleurs, représentant le plus souvent des animaux et des fleurs, rappelant les productions japonaises : *le Papillon jaune, Jeune fille vêtue de noir, Anémones, Une carpe.*

EYCK (les **Van**), terme sous lequel on désigne communément deux peintres flamands du début du XVe siècle, portant les prénoms de Hubert et de Jean, comme étant deux frères et comme étant les auteurs du retable de *l'Agneau Mystique,* conservé en l'église Saint-Bavon à Gand. V. AGNEAU MYSTIQUE.

Des recherches récentes ont permis d'établir que le rôle joué par Hubert dans cette entreprise et son existence elle-même doivent être regardés comme une légende. Celle-ci est résumée dans un quatrain latin inscrit sur le cadre du polyptyque. Hubert y est cité comme le plus éminent artiste de son époque et son frère comme étant le second après lui. Cette inscription, postérieure de deux siècles à l'achèvement du tableau (vers 1432), contredit toutefois les documents les plus anciens. Ceux-ci ne citent jamais que le seul nom de Jean van Eyck, connu seulement par son prénom de *Johannes* ou sous l'appellation *Jean de Bruges.* Le nom de Hubert van Eyck, à l'origine, ne se rencontre nulle part.

Les poètes humanistes de la seconde moitié du XVIe siècle et du début du XVIIe ont contribué, par leurs écrits, à créer et à développer la légende des deux frères, auxquels ils ont même joint une sœur, nommée *Marguerite,* en lui attribuant également un rôle d'artiste. L'existence de cette sœur ne repose, non plus, sur aucun document sérieux.

Dans la réalité, *Johannes* van Eyck eut un frère nommé *Lambert,* qui survécut à l'illustre artiste après avoir été employé à la cour de Philippe le Bon, sans qu'on puisse établir quelles fonctions ou quel métier il exerçait.

— Jean **Van Eyck** [quelquefois désigné sous le nom de *Jean de Bruges*]. On suppose qu'il naquit entre 1370 et 1380. Il était « peintre et varlet de chambre » du batailleur évêque de Liége, Jean de Bavière. On sait qu'il travailla à La Haye d'octobre 1422 à septembre 1424. En 1425 il est à Bruges à la cour de Philippe le Bon, avec le titre de « peintre et varlet de chambre » du duc. En 1426, il est chargé de mission. En 1428, il escorte l'ambassade du duc de Bourgogne en Espagne, ambassade qui devait aboutir au mariage de Philippe le Bon avec Isabelle, infante d'Espagne. Van Eyck fit le portrait de la princesse (perdu) et parcourut presque toute l'Espagne. Son voyage dura quinze mois. A son retour en Flandre, il agença et compléta, à la demande et aux frais du riche bourgeois de Gand, Judocus Vyd, divers panneaux qui constituent actuellement le célèbre polyptyque de l'Agneau et dont plusieurs avaient sans doute été peints pendant son séjour en Hollande. Il termina l'œuvre en peignant, sur deux panneaux des volets extérieurs, le portrait du mécène et celui de sa femme, Elisabeth Borluut. Avant que le tableau n'eût quitté son atelier, Philippe le Bon et le magistrat de Bruges vinrent successivement l'admirer. L'exposition publique eut lieu à Gand vers 1432 ou 1433.

En 1434, Philippe le Bon fut le parrain d'un enfant de son peintre ; les faveurs du duc pour la famille de Jean Van Eyck se poursuivirent d'ailleurs au delà de la mort de celui-ci, survenue en 1440. Entre 1432 et 1440, on connaît de Jean Van Eyck un certain nombre d'œuvres datées. Plusieurs ont encore leur cadre primitif, la signature du maître : *Johannes Van Eyck,* avec sa devise : *Als ik kan* (Comme je peux). La plupart de ces œuvres sont des représentations de la Vierge et de Jésus, la *Vierge glorieuse adorée par le chanoine Van der Pale* (Bruges), et l'exquise *Vierge glorieuse adorée par le chancelier Rolin* (Louvre). Citons encore les deux *Saint François recevant les stigmates,* dont l'un est à la pinacothèque de Turin, l'autre dans la collection Johnson à Philadelphie ; la *Vierge au donateur,* à Dresde ; la *Vierge à l'enfant,* à l'institut Staedel de Francfort. Jean Van Eyck fut encore un incomparable peintre de portraits. Les plus célèbres sont le *portrait d'Arnolfini et de sa femme* (National Gallery), et l'*Homme à l'œillet* du musée de Berlin.

Jean Van Eyck n'est pas l'inventeur de la peinture à l'huile : celle-ci était connue, mais n'avait pas jusque là été utilisée dans la peinture de chevalet. C'est une erreur de croire que le maître de Bruges se servit exclusivement de ce procédé. Mais il a créé l'art flamand. Réalité, profondeur, perfection du dessin, opulence de la matière, tout est déjà dans ces figures. Sa compréhension du paysage ne le cède en rien de celle qu'il a de la construction des personnages ou de l'ambiance d'un intérieur. C'est vraiment un art nouveau qui est né avec lui.

EYCKENS. Biogr. V. EYKENS.

EYDTKUHNEN, ville de Lituanie (U. R. S. S., district de Gumbinnen) ; 6.000 hab. Allemande jusqu'en 1945, elle était une station frontière avec la Russie, puis depuis 1919 avec la Lituanie. Centre de transit.

EYE (August VON), historien et critique allemand, né à Fürstenau (Hanovre) en 1825, mort à Nordhausen en 1894. Il fut nommé, en 1853, conservateur du Musée germanique de Nuremberg. En 1879, il émigra au Brésil. Ses principaux ouvrages sont : *l'Art et la Vie à l'époque préhistorique* (1854) ; *Galerie des chefs-d'œuvre de la sculpture sur bois de l'ancienne Allemagne* (1858) ; *Vie et Influence d'Albert Dürer* (1860).

EYEMOUTH, ville et port de commerce de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Berwick), sur la mer du Nord, à l'embouchure du petit fleuve côtier *Eye ;* 2.700 hab. Cabotage ; pêche active.

EYGALIÈRES, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 32 kil. d'Arles, au N. des Alpilles, près d'une branche du Canal des Alpilles ; 1.170 hab. Ch. de f. des Bouches-du-Rhône. Exploitation de meulière.

EYGENBILSEN ou **EIGENBILSEN,** comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Tongres) ; 1.400 hab. Commerce de fruits et de bestiaux.

EYGUIÈRES [*è-ghi-èr'*], ch.-lieu de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 36 kil. d'Arles, à la lisière nord de la Crau au pied des Alpilles ; 2.020 hab. Ch. de f. des Bouches-du-Rhône. — Le canton a 7 comm., et 7.150 hab.

EYGURANDE [*è-ghu*], ch.-lieu de cant. de la Corrèze, arrond. et à 20 kil. d'Ussel ; 960 hab. Importante gare de bifurcation (à Eygurande-Merlines) du ch. de f. Orléans : lignes Paris-Montluçon-l'Auvergne-Le Mont-Dore, et Clermont-Bordeaux. — Le canton a 10 comm., et 5.260 hab.

EYKEN (Jean-Albert VAN), musicien néerlandais, né à Amersfoort en 1822, mort à Elberfeld en 1868. Il fut organiste à Amsterdam, à Rotterdam et à l'église réformée d'Elberfeld. On a de lui de nombreuses compositions pour orgue, une sonate pour piano et violon, un quatuor pour piano et cordes, des chants pour quatre voix d'hommes, des *lieder,* et la musique du drame hollandais intitulé *Lucifer.*

EYKENS ou **EYCKENS** (Pierre), dit **le Vieux,** peintre flamand, né à Anvers en 1599, mort à Malines en 1649. Il peignit *Elie enlevé dans un char de feu,* pour un couvent, et, pour la chapelle des fripiers à la cathédrale d'Anvers : *Sainte Catherine disputant contre les docteurs païens.* Puis vinrent successivement *la Cène,* pour l'église Saint-André de Malines, et deux épisodes de la vie de saint François Xavier pour le couvent des jésuites de cette même ville. Il fut directeur élu de l'académie d'Anvers. Eykens est un dessinateur correct, qui composait avec originalité. Son coloris est plein de vigueur.

EYKENS (Jean-Simon), musicien belge, né et mort à Anvers (1812-1891). On lui doit des opéras-comiques représentés à Liége et à Anvers, une grande cantate, qui fut exécutée à l'occasion des fêtes de Rubens, des chœurs et des scènes musicales. Il a publié deux messes, plusieurs morceaux religieux, et de nombreuses compositions pour le piano et pour le chant.

EYLAU (en allemand **Deutsch-Eylau;** en polonais **Ilawa**), ville de Pologne, district de Marienwerder, sur le lac Geserick ; 10.000 hab. Scierie et construction de machines. Commerce de blé et produits agricoles. Château du XIVe siècle. Eylau faisait partie de la Prusse-Orientale avant 1919. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

EYLAU (en allemand **Preussisch-Eylau**), auj. **Bagratianovsk,** ville d'Allemagne (ex-Prusse-Orientale, à la Pologne depuis 1945) ; 3.750 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabrique de draps et de feutre, tanneries. Commerce de chevaux et de bestiaux. Victoire des Français sur les Russes et les Prussiens (7 et 8 février 1807).

Eylau (BATAILLE D'). En décembre 1806, la Grande Armée établit ses quartiers en Pologne, près de la Vistule. Benningsen résolut de l'y surprendre. Napoléon, prévenu, alla à sa rencontre. Benningsen battit alors en retraite. L'Empereur le poursuivit, l'atteignit à Eylau et le força d'y accepter la bataille (7 févr. 1807). La neige couvrait d'une épaisse couche l'immense plaine gelée, où 125.000 hommes (72.000 Russes, 53.000 Français) étaient en présence. Napoléon mit Augereau à droite, Soult à gauche dans Eylau. Lui-même, au centre, s'établit avec sa garde dans le cimetière. La cavalerie de Murat était en réserve. A l'extrême droite, Davout devait tourner la gauche des Russes rangés sur deux lignes très rapprochées, couvertes en avant par quatre cents canons. Les Français n'en avaient que trois cents. La bataille commença par un duel d'artillerie qui dura toute la matinée et décima les deux armées, aussi impassibles l'une que l'autre. Vers midi, le canon de Davout se fit entendre, annonçant que le maréchal exécutait le mouvement prescrit. C'était le moment attendu par Napoléon. Il lança Augereau sur le centre ennemi. Les colonnes françaises, mitraillées, reculent. Augereau est grièvement blessé. La cavalerie russe sabre les assaillants. Mais Murat accourt avec quatre-vingts escadrons ; il troue les deux lignes ennemies, et vient se heurter à une batterie russe formidable. Pendant ce temps, la première ligne ennemie s'est reformée : Lepic, à la tête de ses grenadiers à cheval, la fauche sur le terrain ; quatre mille Russes avancés jusqu'au cimetière sont détruits. Vers quatre heures, Ney, qu'on croyait perdu, arrive et entre en ligne. Alors, Benningsen, découragé, abandonne à Napoléon ce funèbre champ de bataille, où gisent sur la neige rougie quarante mille hommes, dont dix mille Français.

Eylau (CHAMP DE BATAILLE D'), chef-d'œuvre de Gros (1808) [Louvre] ; composition habilement ordonnée. Parmi les généraux qui escortent Napoléon, on distingue, à gauche, Berthier, Bessières, Caulaincourt ; à droite, Soult, Davout, et Murat. (V. planche *Beaux-Arts LV.*)

EYLERT (Rulemann Friedrich), théologien protestant allemand, né à Hamm en 1770, mort à Potsdam en 1852. Il fut, sous Frédéric-Guillaume III, prédicateur de la cour à Potsdam. En 1818, il fut nommé évêque de Sack et membre du conseil d'Etat. Il a laissé des *Mémoires,* publiés en 1846.

EYMA (Louis-Xavier), journaliste et littérateur français, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1816, mort à Paris en 1876. Il quitta, en 1846, l'administration de la marine pour les lettres. Après la chute de l'Empire, il entra au *Figaro,* où il combattit la République, puis fonda le *Nouvelliste* et entra à la *Patrie.* Outre de nombreux romans, on lui doit d'intéressantes études de mœurs et de voyages : *les Femmes du nouveau monde* (1853) ; *les Peaux-Rouges* (1854) ; *les Peaux-Noires* (1856) ; *Scènes de mœurs et de voyages dans le nouveau monde* (1860) ; *la République américaine* (1861) ; *la Vie dans le nouveau monde* (1862) ; etc.

EYMAR (Ange-Marie, comte D'), littérateur et homme politique français, né à Forcalquier en 1747, mort à Genève en 1803. Député aux Etats généraux, en 1789, il fit voter pour J.-J. Rousseau les honneurs du Panthéon. Sous le Directoire, il devint ambassadeur à Turin, puis préfet du Léman. On lui doit : *Opinion sur la suppression des ordres religieux* (1790) ; *Amusements de ma solitude. Mélanges de poésie* (1802) ; etc.

EYMAR (Claude), moraliste français, né à Marseille en 1748, mort à Bellegarde (Gard) en 1822. Fervent admirateur de J.-J. Rousseau, il composa des écrits sur le célèbre philosophe et ses œuvres.

EYMERIC ou **EMERIC** (Nicolas), canoniste espagnol, né et mort à Gerone (1320-1399). Entré chez les dominicains, il fut nommé inquisiteur général d'Aragon par Innocent VI (1356), et poursuivit avec rigueur les hérétiques de l'Aragon. Eymeric a écrit plusieurs livres de piété et de théologie, entre autres le *Directoire des inquisiteurs,* où il explique l'origine, les droits et les procédés de l'Inquisition.

EYMET [*è-mè*], ch.-lieu de cant. de la Dordogne, arrond. et à 23 kil. de Bergerac, sur le Drot, affl. de la Garonne ; 1.758 hab. (*Eymetins, ines*). Ch. de f. Orléans Bastide construite en 1271 sur un plan géométrique. — Le canton a 14 comm., et 4.535 hab.

EYMOUTIERS [*ti-é*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 38 kil. de Limoges, sur la Vienne ; 3.635 hab. Ch. de f. Orléans. Tanneries ; biscuiteries. La ville s'est formée autour d'une abbaye dont l'église, aujourd'hui paroissiale, est romane (XIe s.) et ogivale (XVe s.) pour parties, avec de beaux vitraux et un trésor de reliquaires célèbres. — Le canton a 12 comm., et 12.350 hab.

EYNAC (Laurent), homme politique français, né au Monastier (Haute-Loire) en 1886. Député de la Haute-Loire en 1914, il fut mobilisé dans l'aviation et revint à la Chambre en 1919, devint cette année même commissaire aux essences. Sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique dans le cabinet Briand (16 janvier 1921), il conserva ses fonctions dans les cabinets Poincaré (1922-1924), Herriot (1924-1925), Painlevé (1925), Briand (1925-1926). Réélu en 1924, puis en 1928 dans la 2e circonscription du Puy, il fut, cette même année, le premier ministre de l'air.

EYNARD (Jean-Gabriel), philhellène français, né à Lyon en 1776, mort à Genève en 1863. Ayant pris une part active à la défense de Lyon en 1793, il dut se réfugier à Genève. Puis il fonda à Gênes une maison de commerce qui prospéra, s'enrichit encore par ses opérations financières pour la reine d'Etrurie, et fut chargé de rétablir les finances de Toscane. De retour à Genève, il s'enflamma pour l'indépendance hellénique, fonda des comités, contracta des emprunts, ouvrit des souscriptions, expédia armes et vivres, et aida à la conclusion de la triple alliance de Londres. Eynard aida ensuite la Grèce libre à s'organiser, lui avança de l'argent (1829). Il contribua à lui faire donner pour roi Othon de Bavière. Eynard est l'auteur de *Lettres et Documents officiels relatifs aux divers événements de Grèce* (1831).

EYNE, auj. **Eine,** comm. de la Belgique (Flandre-Orientale), sur l'Escaut ; 3.850 hab. Filatures ; tissage de lin et de coton ; huilerie ; biscuiterie.

EYNESSE, comm. de la Gironde, arrond. et à 32 kil. de Libourne, sur la Dordogne ; 610 hab. Vins rouges et blancs.

EYNHOUEDTS ou **EYNHOVECK** (Romualdus *ou* Rombaut), graveur flamand, né à Anvers en 1613, mort vers 1680. Il a gravé à l'eau-forte, d'une pointe résolue et fine. On cite de lui, d'après Rubens : *la Paix et la Félicité d'un Etat ; Jésus sortant du tombeau ;* une *Adoration des rois.*

EYNSHAM, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Oxford) ; 4.000 hab. Papeterie.

EYOUB-ENSARI (ABOU), un des « compagnons » du prophète Mahomet, sur lequel les musulmans ont bâti quantité de légendes. Porte-étendard de Mahomet et du calife Moawiya, il fut tué devant Constantinople ; il prédit, avant de mourir, qu'un prince musulman s'emparerait, dans la suite, de cette ville et honorerait son tombeau. Quand Mohammed II s'en fut rendu maître (1453), un *sheïkh* lui dit qu'il savait où se trouvait la sépulture d'Eyoub ; Mohammed II fit faire des fouilles en cet endroit, d'où jaillit une source d'eau vive, et y trouva le tombeau ; il ceignit le glaive de l'empire dans ce lieu, où il fit élever une mosquée. Jadis, les souverains osmanlis allaient ceindre le glaive dans cette mosquée ; c'était la cérémonie du *taklid*.

EYRA [*è*] n. m. Genre de félidés du nouveau monde, le *felis eyra* qui vit du Mexique au Paraguay.

— ENCYCL. L'*eyra* a la tête petite et ronde, la robe soyeuse, orangée, blanchâtre en dessous, sans taches ni bandes ; il est très sanguinaire, vit par paires dans la brousse autour des habitations ; il fait de grands ravages dans les basses-cours. Sa longueur totale du museau à la pointe de la queue ne dépasse pas 1 m. V. la fig. CHATS.

EYRAGUES [*è-ragh'*], comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 26 kil. d'Arles dans la Petite Crau ; 1.745 hab. Eglise fortifiée (XIe s.) Commerce des primeurs.

EYRANS, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kil. de Blaye, au-dessus du Butet ; 550 hab. Ch. de f. de Saint-Ciers-sur-Gironde à Saint-André-de-Cubzac. Vins rouges.

EYRE (sir Vincent), général anglais, né à Portsdown, près de Portsmouth, en 1811, mort à Aix-les-Bains en 1881. Entré dans l'artillerie du Bengale en 1828, il fut blessé au siège de Caboul en 1841, et fait prisonnier par les Afghans. Délivré, il rentra dans l'Inde en 1853 et se distingua en réprimant la grande mutinerie. En 1871, il organisa à Boulogne un comité anglais de la Croix-Rouge.

EYRE (Edward-John), explorateur et administrateur anglais, né à Hornsea (Yorkshire) en 1815, mort à Tavistock en 1901. Il se rendit en Australie en 1833, et découvrit en 1840 le lac qui porte son nom. Nommé, en récompense, dans l'administration coloniale, il réprima en 1846, à la Jamaïque, une insurrection de nègres avec une telle rigueur qu'il fut traduit devant une commission, mais il fut acquitté.

EYRE [*èr'*] (LAC D'), lac d'Australie, au centre du continent dans sa partie la plus déprimée (par 21 m. d'alt. seulement) et au milieu d'un désert pierreux ; 10.000 km² d'eaux salées. Porte le nom de l'explorateur *Eyre*, qui le découvrit en 1840.

EYRIA (PÉNINSULE D'), presqu'île montagneuse de l'Australie méridionale, entre le golfe de Spencer et la grande Baie australienne. Bon pays d'élevage.

EYRIÈS (Jean-Baptiste-Benoît), géographe et écrivain français, né à Marseille en 1767, mort à Graville-Sainte-Honorine (près du Havre) en 1846. Il voyagea dans les diverses parties du monde, se fixa à Paris en 1805 et y prit une part active au mouvement scientifique de l'époque. Il fut un des fondateurs de la Société de géographie et devint, en 1839, membre libre de l'Académie des inscriptions. Ce fut surtout un bon vulgarisateur, qui traduisit nombre de relations intéressantes, soit de l'anglais, soit de l'allemand.

EYSDEN, auj. **Eisden,** comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Tongres), sur le canal de Bois-le-Duc à Maestricht (Pays-Bas) ; 2.700 hab. Charbonnages. Elevage ; fruits.

EYSINES, comm. de la Gironde, arrond. et à 7 kil. de Bordeaux, près de la Jalle de Blanquefort ; 3.199 hab. Ch. de f. de Bordeaux à Lacanau. Commerce de primeurs ; fabrique de cordes harmoniques. Vins rouges corsés, d'un bouquet assez agréable.

EYSSADE [*é-i-sad'*] n. f. Agric. Sorte de pioche en usage en Provence.

EYSTEIN, rois norvégiens. — **Eystein Magnusson,** mort en 1123, régna à partir de 1103. — **Eystein Haraldsson,** mort en 1157. Proclamé roi en 1142, il fut abandonné par ses partisans et assassiné.

EYSTEIN ASGRIMSSON, scalde islandais, mort en 1361. Moine augustin, il eut de nombreux démêlés avec les autorités ecclésiastiques et laïques. Excommunié par Gyrd, évêque de Skalholt, il écrivit contre lui une chanson satirique. Son œuvre principale est *Lilja* (le Lis), poème sur la Rédemption.

EYTLANDITE [*é-it*] n. f. Niobate naturel. (Variété de samarskite.)

EYVIND FINNSSON, surnommé **Skaldaspiller,** scalde norvégien, né vers 915, mort vers 990 ; il devint le conseiller de son parent Hakon le Bon, puis servit ses cousins Harald Grafeld et Hakonjarl. Mêlé de près aux luttes de l'époque, il les chanta dans deux poèmes : *Hàkonarmàl* et *Haleygjatal*, qui sont d'utiles sources pour l'histoire de ce temps.

EYZIES [*è-zi*] (LES) ou **LES EYZIES-DE-TAYAC,** comm. de la Dordogne, arrond. et à 22 kil. de Sarlat, au confluent de la Vézère et de la Beune ; 995 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines d'un château fort du moyen âge, et surtout cavernes habitées par l'homme préhistorique aux flancs des collines rocheuses qui dominent la Vézère. Là se trouvent les célèbres grottes de Cro-Magnon, la Mouthe, de Laugerie-Haute et de Laugerie-Basse, des Combarelles, de Font-de-Gaume, etc., où ont été faites de si importantes découvertes paléontologiques, et relevées de si remarquables peintures rupestres quaternaires qu'elles font des Eyzies « une sorte de capitale préhistorique ».

Les premières découvertes faites aux Eyzies par Lartet, Christy et de Vibraye datent de 1862. Puis furent explorés l'abri de Cro-Magnon (1868), les gisements de Moustier et de la Madeleine, la grotte de la Mouthe (1895), les grottes de Font-de-Gaume et des Combarelles avec leurs admirables peintures (1901). Ces peintures, qui représentent des bisons, des chevaux, des mammouths, des rennes, sont en ocre rouge et en noir.

On a également trouvé en 1910 de remarquables sculptures paléolithiques, notamment une frise représentant des chevaux, à l'abri du Cap-Blanc.

Dans les ruines de l'ancien château des Eyzies a été aménagé un intéressant musée préhistorique.

EYZING (Michaël VON) ou **EYZINGER** ou **AITSINGER,** diplomate, conseiller et historiographe de Maximilien II et de Rodolphe II, et dont on ignore les dates de naissance et de mort (avant 1596). L'un des représentants de Ferdinand Ier au concile de Trente en 1563, il fut mêlé aux affaires de Belgique sous le duc d'Albe, et il a donné sur l'histoire de ce pays de 1559 à 1587 : *Novus de Leone Belgico Liber* (Cologne, 1588 ; nouvelle édition jusqu'en 1596 [s. l., vers 1597] ; Supplément jusqu'en 1606). On lui doit encore entre autres ouvrages : *Pentaplus regnorum mundi* (Anvers, 1579) ; *Iconographia regum Francorum* (Cologne, 1587) ; *Thesaurus principum hac ætate in Europa viventium* et *Thesauri principum... paralipomena* (Cologne, 1590-1592).

EYZIN-PINET, comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kil. de Vienne, sur la Gère ; 997 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Chapeaux de paille ; minoteries.

EZCARAY, ville d'Espagne (prov. de Logroño), sur l'Oja, affluent de l'Ebre ; 2.450 hab. Mines de cuivre et de zinc. Fonderie de fer ; filatures de laine.

EZDÉMUR, général turc, né en Circassie, mort à Dawarouwa, en Nubie, en 1559. Il était officier dans l'Yémen, quand, en 1547, le beylerbey Ouwaïs fut massacré par ses soldats ; Ezdémur parvint à réprimer cette sédition et s'empara de Sanaa. En 1549, il fut nommé beylerbey du Yémen, et poussa le sultan Selim à entreprendre la conquête de l'Abyssinie.

EZE ou **EZA,** comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 9 kil. de Nice ; 910 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vieux bourg sur un rocher dominant la mer.

EZÉCHIAS [*ki-ass*], roi de Juda, fils et successeur d'Achaz (725-698). Sage et pieux, il suivit, dès son avènement, les conseils des prophètes Isaïe et Michée. Il fit prospérer le commerce et l'agriculture, fortifia Jérusalem, la pourvut d'eau potable, remplit le trésor royal et s'occupa aussi d'orner le temple. Après avoir renversé les idoles auxquelles avait sacrifié son père, il célébra la fête de Pâques avec une grande magnificence et rendit son ancienne dignité au culte du vrai Dieu. Par son ordre, des hommes instruits recueillirent les différents monuments de la littérature nationale (*Prov.*, XXV, 1). Ayant tenté de secouer le joug de l'Assyrie, il dut céder au nombre et livrer les trésors du temple. L'intervention miraculeuse du prophète Isaïe le sauva d'une maladie mortelle, et il célébra sa délivrance dans un cantique (*Is.*, XXXVIII, 9-21). A la mort de Sargon, roi d'Assyrie, il se révolta contre son successeur, Sennachérib, avec le secours du roi d'Egypte. Ezéchias mourut en paix, après un règne de vingt-neuf ans.

EZÉCHIEL [*ki-èl*], un des quatre grands prophètes hébreux (VIe s. av. J.-C.). Transporté par Nabuchodonosor à Babylone, en 598, il se fixa à Tell-Abib, sur les bords du fleuve Chobar. L'an 595 av. J.-C. il fut appelé au ministère prophétique, et l'exerça pendant plus de vingt-deux ans.

Ézéchiel (LIVRE D'). C'est le recueil des prophéties d'Ezéchiel. Il était regardé comme sacré par les Juifs, et l'Eglise l'a inscrit au canon des livres inspirés. Ces prophéties se divisent en deux parties. Dans la première (I-XXXII), le prophète cherche à inspirer à ses concitoyens le repentir de leurs fautes et à les prémunir contre la fausse croyance qu'ils mettaient dans l'Egypte. Dans la seconde partie (XXXIII-XLVIII), postérieure à la chute de Jérusalem, Ezéchiel console les captifs par la promesse de la délivrance et l'annonce du règne du Messie. Plusieurs de ses visions surprennent le lecteur par leur grandeur, en particulier celle de la Résurrection (XXXVII). Un grand nombre des descriptions du prophète sont empruntées aux monuments de la Chaldée.

Ézéchiel (LA VISION D'), tableau de Raphaël (palais Pitti, Florence). Le Créateur, entouré des animaux symboliques des Evangélistes, apparaît sur les nuages, les bras ouverts, le visage terrible. Des *Visions d'Ezéchiel* ont été peintes par B. Naldini (fresque du couvent de San-Marco, à Florence), F. Collantes (Madrid), Laemlein (Exposition de Bruxelles, 1852), Barrias, Goerée, etc. Michel Ange, Nicolas de Bruyn et Rembrandt (1655) ont fait des gravures sur le même sujet. (V. planches *Beaux-Arts LV* et *LVI*.)

ÉZÉCHIEL, poète juif d'Alexandrie, au IIe siècle de notre ère. Il écrivit en vers grecs *la Sortie d'Egypte*, tragédie dont il nous reste des fragments traduits en français par Magnin et par Séguier de Saint-Brisson (1846).

ÉZÉCHIEL ou **ÉZÉGUIEL,** astronome arménien, né vers 673, mort en 727 de notre ère. Il voyagea dans la Grèce et la Syrie, et fonda, à son retour, vers 710, dans sa patrie, une école très florissante.

ÉZÉCHIÉLISTE [*ki-é-list'*] n. m. (du nom du prophète *Ezéchiel*). Hist. relig. Sectateur de Jacques Brothers, qui prêcha en Angleterre vers la fin du XVIIIe siècle. Il avait, disait-il, pour mission de ramener les juifs en Palestine.

ÉZENGATSI (Jean), surnommé **Blouz** (*l'Azuré*), écrivain arménien, mort en 1326. Il a laissé : *Traité des mouvements des corps célestes* (1792) ; *Poésies sacrées et profanes*, et *Explication de la grammaire*.

EZETA (Carlos), général américain, né en 1853, mort à Matazar (Mexique) en 1903. Il remplaça en 1891 le général Menendez comme président du Salvador mais, renversé en 1894, il s'enfuit aux Etats-Unis.

EZIDA, temple du dieu babylonien Nabo, à Borsippa.

EZNIG, théologien et écrivain arménien, né vers 397, mort en 478. Il devint évêque de Pacrevant. Dans son principal ouvrage, intitulé *Destruction des restes des païens et de la religion des Perses*, il réfute, dans un style vraiment classique, les doctrines religieuses des Perses, la philosophie grecque, le manichéisme.

EZOVI ou **EZOPEO** (Joseph), poète hébreu du XVIe siècle, né à Perpignan. Auteur d'un poème : *le Vase d'argent* (1531), dont Mercier a donné une traduction latine (1559).

EZPELETA Y VEYRE DE GALDEANO (José), général espagnol, né à Pampelune en 1740, mort à Madrid en 1823. Gouverneur de Cuba (1785-1789), vice-roi de la Nouvelle-Grenade (1789-1797), où il fonda le premier journal. Il devint lieutenant général de Catalogne en 1797, et l'était lors de l'invasion française (1808). Envoyé prisonnier en France, il fut après sa libération nommé vice-roi de Navarre, en 1814.

EZRAËL. Hist. sainte. V. AZRAËL.

ÉZY-SUR-EURE, comm. de l'Eure, arrond. et à 26 kil. d'Evreux, sur l'Eure ; 1.850 hab. Ch. de f. Etat. Fabriques de peignes, cartons, instruments de musique, machines. Pèlerinage à la chapelle souterraine de Saint-Germain-la-Truite.

EZZ. Hist. V. IZZ.

EZZELINS, famille germano-italienne ou gibeline, qui joua un rôle capital dans les démêlés du sacerdoce et de l'empire. **Ezzelino Ier** était un chevalier allemand qui s'établit en Italie en même temps que la dynastie impériale des Hohenstaufen, et en reçut le château de *Romano* (d'où le nom de sa famille : EZZELINS DE ROMANO). — **Ezzelino II,** petit-fils du précédent, mort vers 1180, se mit, contrairement aux traditions de sa maison, au service de la ligue guelfe contre les empereurs. — **Ezzelino III,** fils du précédent, podestat de Vicence, fut chassé de cette ville en 1194. Il y rentra avec le secours des gibelins, s'y maintint par la protection de l'empereur Othon IV, puis abdiqua en 1215, et mourut moine en 1235. — **Ezzelino IV,** fils aîné du précédent, fut le plus illustre des Ezzelins. Devenu podestat de Vicence par l'abdication de son père, il appela Frédéric II en Italie en 1236 et devint le plus terrible ennemi de la papauté. En 1237, il s'empare de Padoue, où il établit sa capitale, et, après la victoire de Corte-Nuova, il fait la conquête de tout le nord-est de l'Italie, qu'il désole, ce qui lui vaut le surnom de *Féroce*. Excommunié en 1252 par le pape Alexandre IV, traqué comme une bête fauve, repoussé de Mantoue (1256), chassé de Padoue, il remporte sur les confédérés, commandés par l'archevêque de Ravenne, en 1258, la victoire de Torricella. En 1259, il se ligue avec les Milanais pour conquérir la Lombardie, mais, vaincu et fait prisonnier à Cassano, il se laisse mourir de faim. — Albéric **de Romano,** frère du précédent, pris à San-Zenone, en 1260, par les révolutionnaires, fut massacré avec toute la famille des Ezzelins.

F (*effe* ou *fe*) n. f. ou m. (Le genre des lettres *f, h, l, m, n, r, s,* est discuté, toutes les autres étant du masculin. Les uns, pensant à la prononciation *effe, ache, elle, emme, enne, erre, esse* qui est de consonance féminine, les font du féminin, les autres, considérant ces lettres comme un signe neutre, les font du masculin. Il en résulte naturellement une modification de l'article qui précède : les premiers disent *l'F allemande,* les autres *l'F latin*). Sixième lettre et quatrième consonne de l'alphabet latin et des langues néo-latines et germaniques : F *majuscule.*

F se prononce toujours et conserve sa valeur propre au commencement et au milieu des mots. A la fin des mots, *F* est souvent nul et a parfois la valeur du *v.*

— Paléogr. *F* nous vient de l'hiératique égyptien par l'intermédiaire du *vau* sémitique et phénicien. Le *vau* a fourni au grec à la fois l'*u* (*upsilon*) et une aspiration demeurée dans quelques alphabets du grec occidental; sa ressemblance avec un *gamma* redoublé l'a fait nommer par les grammairiens grecs *digamma.* Ce signe qui, en étrusque, était un *v,* fut adopté par l'alphabet latin pour indiquer le son actuel, assez semblable à l'aspirée du *p* représentée chez les Grecs par un *phi.* Les alphabets modernes dérivés directement du grec, comme le slave, n'ont pas ce caractère emprunté par les alphabets occidentaux à celui des Romains.

Il est notable, cependant, que, dans beaucoup de cas, *F* latin est redevenu une simple aspiration (*filius,* en français *fils,* = *hijo* en espagnol). Dans l'histoire graphique de la lettre *F,* que présentent en raccourci les tableaux ci-contre, on remarquera la ressemblance que cette lettre offre parfois avec un *E* dans la capitale romaine, la transformation de la majuscule en minuscule, la ressemblance de ce caractère avec la lettre S dans diverses écritures. On peut noter qu'en typographie *ff, fi, fl* se fondent généralement en un seul caractère. Le sigle **ff** dont les juristes se servaient pour désigner le *Digeste* ou les *Pandectes,* n'est en réalité qu'une déformation du π (*pi*) grec.

— Abrév. Dans les écrits ecclésiastiques, F. signifie *frère :* F. Bernard, *frère Bernard;* M. T. C. F., *mes très chers frères.* || Chez les francs-maçons, T. ·. C. ·. F. ·. se lit *Très cher frère.* || F, accompagné d'une salamandre, désigne le nom de François Ier. || Dans le commerce, F. ou fr. se lit *franc;* F^co, *franco;* Fl. ou Fs., *florins.* || Dans les ordonnances et prescriptions médicales, F. est une abréviation pour *fiat,* Soit fait; F. S. A., *fiat secundum artem,* Soit fait selon la formule. || En anglais, F. représente souvent *fellow,* agrégé, associé, membre; F. R. S., *fellow of the royal society,* agrégé de la Société royale. || F. s'imprimait avec un fer chaud sur le front des esclaves fugitifs et signifiait *fugitivus.* De même, en France, T. F. signifiait *travaux forcés.* || Dans la magie, F symbolisait l'immortalité, la science et l'espérance. || En typographie,

DÉRIVATION DE L'F LATIN

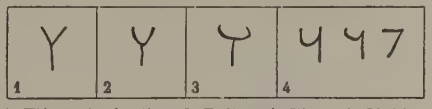

1. Hiéroglyphe égyptien; 2. Ecriture sinaïtique; 3. Sémitique septentr.; 4. Phénicien.

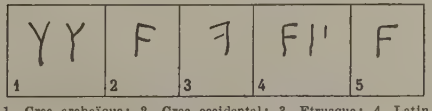

1. Grec archaïque; 2. Grec occidental; 3. Etrusque; 4. Latin archaïque; 5. Latin classique.

ÉVOLUTION DE L'F CAPITAL AU MOYEN ÂGE

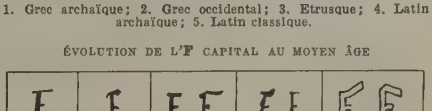

1. Capitale carrée IVe s.; 2. Capit. IVe s.; 3. Rustique Ve s.; 4. Onciale IVe-VIe s.; 5. Inscriptions VIe-VIIe s.

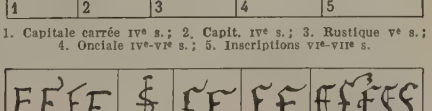

1. Ecriture caroline IXe-XIe s.; 2. Capitale de charte XIe s.; 3. Ecriture XIIe s.; 4. Gothique XIIIe s.; 5. XIVe-XVe s.

ÉVOLUTION DE L'F CURSIF ET MINUSCULE

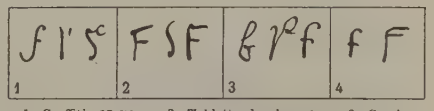

1. Graffiti Ier-IIe s.; 2. Tablette de cire IIe s.; 3. Cursive Ve-VIIe s.; 4. Semi-onciale VIe s.

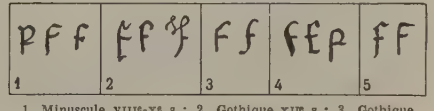

1. Minuscule VIIIe-Xe s.; 2. Gothique XIIe s.; 3. Gothique XIIIe s.; 4. Gothique XIVe s.; 5. Gothique XVe s.

ÉCRITURES DITES NATIONALES

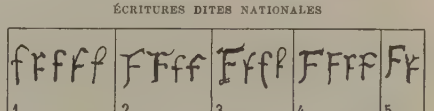

1. Mérovingienne; 2. Lombardique; 3. Visigothique; 4. Irlandaise; 5. Anglo-saxonne.

ÉCRITURES MODERNES

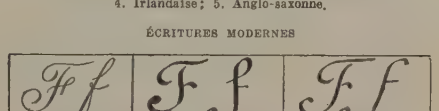

1° signifie *folio*. || Enfin, *f* est employé comme abréviation d'un juron (*foutre !*) : *Parler par* B (bougre !) *et* F (foutre !).

Les *b*, les *f* voltigeaient sur son bec.
Et les nonnains crurent qu'il parlait grec.
GRESSET.

— Dr. Dans les livres de jurisprudence, ff désigne les Pandectes de Justinien.

— Epigr. Dans les inscriptions et sur les monnaies romaines, F est employé 1° dans les noms propres : F, *Fabius* et les gentilices et tribus, *Fabia;* 2° F signifie *facere*, faire, à toutes ses formes ; *feriæ*, fêtes ; *filius*, fils ; *fastus*, jour faste ; *functus*, enterré, etc. ; FC, *facere curavit*, a fait faire ; FBM, *filio* ou *filiæ bene merenti ;* FD, *fecit dedicavitque*, a fait et consacré, et aussi *filio dulcissimo ;* FDS, *fecerunt de suo*, ont fait à leurs frais ; FE, *februarius, feliciter, fecit ;* FF, *felix, fidelis*, heureux, fidèle ; F, FL, *flamen ;* F. IVS, *fieri jussit*, a fait faire ; FR, *frater*, frère ; Fr.D. ou S., *fronte dextra* ou *sinistra*, sur le devant à droite ou à gauche ; FR, FRVM, blé ; etc.

— Milit. On désignait par la lettre F, additionnée de certains indices, les différentes espèces de poudre à fusil employées avant l'adoption de la poudre sans fumée. Ainsi F_1 et F_2 désignaient les deux sortes de poudre noire successivement réglementaires pour le fusil modèle 1874 (fusil Gras). L'initiale F_2 s'appliquait à la poudre noire pour le fusil de la marine modèle 1878 (fusil Kropatscheck).

— Musiq. Dans la notation alphabétique, sixième note de la gamme diatonique, équivalant au *fa*. Premier son dont on fit usage comme clef : *Clef de* F (*fa*). V. FA. La lettre *f* signifie *forte ; ff* veut dire *fortissimo ; fff* exprime le dernier degré de force ; *fp* signifie *forte piano*. || Les Allemands et les Anglais désignent le *fa* par *f*.

— Numér. Comme signe, F représente le sixième rang ; la sixième feuille, en typographie ; la sixième lettre nundinale ; la sixième dominicale, dans le calendrier ecclésiastique, et le vendredi dans les calendriers des anciens rituels. || Employé comme signe numérique au moyen âge, F valait 40 ; ou, surmonté d'un trait horizontal ($\bar{F}$), 40.000.

— Numism. Sur les monnaies, F désignait autrefois l'hôtel des monnaies de la ville d'Angers.

— GRAMM. La consonne *f* du français est définie par les phonéticiens une *continue labio-dentale sourde*. F est, en effet, un phonème qu'on peut prolonger — d'où la qualification de *continue* ou *spirante* — et qui est produit lorsque la lèvre inférieure s'applique légèrement contre l'extrémité des dents supérieures, d'où le nom de *labio-dentale*. F est une consonne *sourde*, c'est-à-dire non accompagnée de vibrations glottales. La consonne *sonore* correspondante est le *v*. F (comme le *v*) peut être *bilabial*, c'est-à-dire produit par un souffle passant entre les deux lèvres, sans point d'appui sur les dents ; mais *f* bilabial est un phonème rare, et instable.

La consonne f dans les langues indo-européennes. — F n'existait pas dans la langue commune indo-européenne. On ne le trouve ni en sanskrit, ni dans le grec ancien. Dans les langues où on le rencontre, il résulte de la transformation d'anciennes explosives aspirées *ph, bh, dh :* sanskrit *bhârami*, lat. *fero ;* sanskrit *dhâman*, lat. *facio ;* etc. Le *phi* grec, correspondant aujourd'hui à notre *f*, était, à l'époque antique, un *p* aspiré. En allemand, *f* (écrit *f* ou *v*) dérive généralement d'un *p* à l'initiale et d'un *b* : *Fuss*, lat. *pes ; Vater*, lat. *pater ; schliefer*, lat. *lubricus*. En russe, *f* est, dans les mots tirés du grec, le représentant d'un *th : Feodor* = Theodôros.

La consonne f dans les langues romanes. — F initial du latin a subsisté sans changement dans presque toutes les langues romanes, sauf en espagnol (devant une voyelle autre que *u*) ; lat. *filius*, ital. *figlio*, franç. *fils*, roumain *fiu*, engadin *fil*, espagn. *hijo*. — *h* = *f* latin se rencontre aussi en gascon, en moldave et en macédonien. A l'intérieur ou à la fin des mots, en français, *f* provient de *p, b* ou *v* surtout : *caput*, chef ; *sebum*, suif ; *navem*, nef.

F. Chim. Symbole du *fluor*.

F/8, F/n. Photogr. V. FOYER.

FA n. m. (première syllabe du mot *famuli* au second vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste). Mus. Quatrième degré de la gamme de *do*. || Ton dont cette note est la tonique : *Chanter en* FA. || Signe qui la représente. || *Clef de fa*, Clef dont l'usage remonte au Xe siècle, et autrefois représentée par la lettre F ; se figure aujourd'hui par un C retourné suivi de deux points, et qui indique que la note placée sur la ligne passant entre les deux points est un *fa* : *La* CLEF DE FA *se plaçait autrefois sur la troisième ligne de la portée ; on ne l'emploie plus guère que sur la quatrième.* (La clef de *fa* sert à écrire les parties de basses vocales ou instrumentales.)

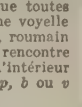
Clef de fa.

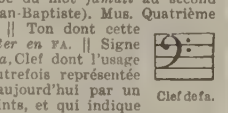
Fa sous les trois clefs.

FAA DI BRUNO (François), savant italien, né à Alexandrie en 1825. Il fut officier d'état-major dans l'armée sarde, prit le grade de docteur ès sciences à Paris et devint professeur de mathématiques à l'université de Turin. Outre des mémoires, on lui doit, entre autres ouvrages : *Théorie générale de l'élimination* (1859) ; *Traité élémentaire du calcul des erreurs* (1869) ; *Théorie des formes binaires* (1875) ; etc.

FAABORG, île du Danemark (prov. de Fionie), sur le Petit Belt ; 4.600 hab. Port. Fonderies de fer.

FAAL n. m. Sc. occult. Recueil d'observations astrologiques que l'on consultait dans des circonstances graves.

FAAM ou **FAHAM** n. m. Orchidée épiphyte qui croît à l'île Maurice et à la Réunion, et dont les feuilles, riches en *coumarine*, servent à préparer une infusion théiforme aromatique, calmante et diaphorétique, dite « thé de Bourbon ».

FAASSEN (Pieter Jacobus, surnommé **Rosier**), acteur et auteur dramatique hollandais, né à La Haye en 1833. Il joua quatre ans au Vaudeville français à Amsterdam, puis fut successivement attaché aux troupes hollandaises d'Amsterdam, de La Haye et enfin de Rotterdam, où il se fixa. Comme auteur dramatique, outre de nombreuses traductions de l'allemand et surtout du français, il a écrit : *la Grève, l'Ordre militaire de Guillaume, la Vie de César, Le Marchand d'antiquités, Rester chez soi*, et surtout *la Marguerite noire* et *Anne Mie*. Il a composé en français le libretto d'un opéra : *le Capitaine noir*.

FABA n. m. Nom scientifique du genre *fève*. (Le genre *faba*, créé par Tournefort, est souvent considéré comme un syn. de VICIA [*vesce*].)

Fabagelle.

FABAGELLE n. f. Nom vulgaire du *tygophyllum fabago*, plante vivace, à feuilles opposées, assez épaisses, dont les fleurs sont d'un rouge orangé à la base et blanches au sommet. (La fabagelle a une odeur forte, une saveur âcre et amère ; elle était considérée comme astringente, vermifuge et vulnéraire.)

FABALAIRE [*lèr'*] n. m. Filet en forme de nasse, qui porte comme appât un morceau d'étoffe imitant un hareng, et qu'on emploie pour la pêche du congre et autres poissons de mer voraces.

FABANOMANCIE [*si*] n. f. (du lat. *faba*, fève, et du gr. *manteia*, divination). Opération de magie par laquelle les sorciers prétendaient, au moyen de fèves, savoir si une maison est hantée par les esprits malins, et les en chasser.

FABARIES [*ri*] n. f. pl. (du lat. *faba*, fève). Antiq. rom. Sacrifices qui se faisaient à Rome sur le mont Cœlius, le 1er juin, en l'honneur de Carna, femme de Janus, et qui consistaient en lard et gâteaux de farine de fèves.

FABAS ou plutôt **FAVAS** (Jean II DE), gouverneur d'Albret, mort en 1614. Catholique, il s'enrôla parmi les réformés, défendit sans succès Mont-de-Marsan (1569), puis se fit calviniste (1576) et se montra dès lors un des plus ardents champions d'Henri de Navarre. Il prit La Réole, se distingua à Coutras, et suivit le prince en Normandie. Celui-ci, devenu roi, récompensa Fabas en le nommant gouverneur du pays d'Albret et du Condomois. — Son fils, JEAN III, mort à Castets en 1654, chef protestant, joua un rôle considérable de 1619 à 1622, comme membre des assemblées des réformés de France.

FABBRICA Curone, comm. d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie), sur le *Curone*, affl. du Pô ; 2.580 hab.

FABBRICA di Roma, comm. d'Italie (prov. de Rome) ; 2.700 hab.

FABBRICO, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Reggio), sur le Tassone, affl. de la Secchia ; 4.600 hab.

FABBRIZZI (Luigi CINZIO). Biogr. V. FABRIZI.

FABBRONI (Jean-V.-M.). Biogr. V. FABRONI.

FABER (Jean) ou **FABRE**, jurisconsulte français, né à Montbron (diocèse d'Angoulême), mort à Angoulême en 1840. Il professa à Montpellier et fut sénéchal de La Rochefoucault (Angoumois). On a dit à tort qu'il avait été chancelier de France. Ses ouvrages, qui se font remarquer par leur précision, eurent une grande autorité. On lui doit deux traités : *Breviarium in Justiniani imperatoris Codicem* (Paris, 1480, 1545 ; Lyon, 1594) ; *Commentarii in Institutiones Justinianeas* (Venise, 1488 ; Lyon, 1593), écrit vers 1828 et portant sur le droit coutumier.

FABER (Jean), nom et prénom portés au XVIe siècle par trois savants ecclésiastiques. Le premier, né vers 1470 à Augsbourg, où il fut prieur du couvent dominicain et d'où la Réformation le chassa, mort en 1530, fut lié avec Érasme. — Le second, dit aussi FABRI, né à Leutteirch (Souabe) en 1478, mort à Vienne en 1541, prêtre séculier, fut archevêque de Vienne (1531) et combattit vigoureusement le luthéranisme, notamment dans son *Malleus in haeresim Lutheranem* (1524). — Le troisième, né à Heilbronn vers 1504, dominicain et prédicateur à Augsbourg, où il mourut en 1558, fut aussi un adversaire des luthériens.

FABER (Petrus), *Pierre du Faur de Saint-Jorry*, jurisconsulte et écrivain français, né et mort à Toulouse (1540-1600). Il étudia le droit sous Cujas. Conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes, il prit d'abord parti pour la Ligue, mais se rallia à Henri IV, qui le nomma premier président au parlement de Toulouse. On consulte encore son *Agnosticon sive De re athletica* (1592).

FABER (le P. Frederic-William), prêtre et écrivain catholique anglais, né à Calverley en 1814, mort à Londres en 1863. Recteur anglican de la paroisse d'Elton, il se convertit à la religion catholique en 1845, et fonda la congrégation de Saint-Wilfrid qui fusionna en 1848 avec l'Oratoire. Il fonda (1849) l'oratoire de Londres. Ses principaux ouvrages traduits en français sont : *Tout pour Jésus, Bethléem, le Pied de la Croix, le Créateur et la Créature*.

FABER (Jean-Lothaire DE), industriel allemand, né et mort à Stein, près de Nuremberg (1817-1896). Faber succéda à son père dans la direction de la fabrique de crayons que son aïeul Gaspard Faber avait fondée à Nuremberg. Il a imaginé les *crayons polygrades*.

FABER (Ernst), sinologue allemand, né à Cobourg en 1839, mort à Taintau (Chine) en 1899, missionnaire de la Société rhénane en Chine, auteur de différents travaux sur la Chine dont le plus utile est : *the Chinese Theory of music* (1873).

FABER DU FAUR (Otto), peintre allemand, né à Ludwigsburg en 1828, mort à Munich en 1901. Fils d'un général wurtembergeois, il prit les leçons d'Yvon, étudia les œuvres d'Horace Vernet et se renferma dans la peinture militaire. Parmi ses œuvres les plus connues, il faut citer : *la Bataille de Champigny, la Bataille de Sedan ;* le *Panorama de la bataille de Wœrth*, à Hambourg. Faber du Faur a composé de nombreux tableaux ou dessins se rattachant à la légende napoléonienne.

FABERT (Abraham), seigneur DE MOULINS, imprimeur français, né et mort à Metz (vers 1560-1638). En 1591, il organisa une levée d'hommes et de canons, qu'il mena à Verdun au secours d'Henri IV. En 1595, il fut nommé imprimeur-juré ordinaire de la ville de Metz et commissaire ordinaire de l'artillerie des gouvernements de Metz, Toul et Verdun. Il devint, en 1610, maître-échevin de la ville de Metz.

FABERT (Abraham DE), maréchal de France, fils du précédent, un des plus grands hommes de guerre du XVIIe siècle, né à Metz en 1599, mort à Sedan en 1662. Grâce à la protection du duc d'Epernon, Fabert, à peine âgé de quatorze ans, entra comme cadet dans une des compagnies des gardes-françaises en garnison à Metz, et devint, en 1627, major du régiment de Rambures. Il prit part à plusieurs sièges, où il se distingua par son esprit d'initiative et son courage. Fait prisonnier en 1634 sous les murs de Thionville, il fut mis en liberté, sur l'intervention personnelle du roi. Aide de camp de La Valette, en 1635, il se distingua lors de la retraite de Mayence, puis passa en Flandre, où il assiégea Landrecies et La Capelle (1637), suivit de nouveau La Valette en Italie où il battit l'avant-garde de don Francisco de Mellos, revint en Flandre, où son habileté amena la prise d'Arras (1640). Très loyal, Fabert refusa d'entrer dans la conspiration de Cinq-Mars. Gouverneur de Sedan, en 1642, il acheva de fortifier cette place. Lieutenant général en 1651, Fabert dirigea, en 1654, le siège de Stenay, à l'occasion duquel il inventa les *parallèles* et les *cavaliers de tranchée*. C'est en 1650 que le vaillant soldat reçut le bâton de maréchal de France.

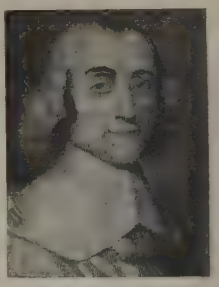
Maréchal A. de Fabert.

Excellent administrateur, Fabert s'efforça de restaurer l'agriculture et le commerce dans la Champagne ravagée par la guerre. A peine installé à Sedan, il y organisa la fabrication des draps fins. En 1661, Louis XIV lui offrit le grand cordon du Saint-Esprit, qu'il refusa comme n'ayant que deux quartiers de noblesse au lieu de quatre.

En 1841, une statue, due au ciseau d'Etex, a été élevée à Metz, au maréchal de Fabert. Sur son piédestal ont été gravées les célèbres paroles du héros : « *Si, pour empêcher qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir de l'ennemi, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma famille et mon bien, je ne balancerais pas un instant à le faire.* »

FABERT (Louis, marquis DE), fils du maréchal, né en 1631, mort en 1669. Colonel du régiment de Lorraine, il accompagna le duc de Beaufort dans son expédition à Candie, où il fut tué.

FABERT (François-Abraham DE), frère du maréchal, né et mort à Metz (1663). Il servit d'abord dans l'armée et se distingua dans plusieurs sièges (Montauban, La Rochelle, Nancy), puis se retira dans sa ville natale dont il devint échevin en 1659.

FABIA (GENS), très ancienne famille patricienne de Rome, issue, prétendait-elle, d'Hercule et d'Evandre. Elle disait tirer son nom de la fève (*faba*), dont elle aurait introduit la culture en Italie. Ce nom apparaît lors de la guerre de Rome contre Véies (479 av. J.-C.), dont les Fabius se chargèrent seuls. Au nombre de 306 et accompagnés de 4.000 clients, ils se fortifièrent sur les bords de la Cremère. Après deux ans de succès et de revers, ils tombèrent dans une embuscade et périrent tous. Un seul, resté à Rome à cause de son jeune âge, perpétua la race, qui dura jusqu'au milieu du IIe siècle et compta un grand nombre d'hommes illustres. V. FABIUS.

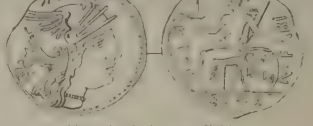
Monnaie de la gens Fabia.

Fabian Society (*Association Fabienne*), association socialiste anglaise, fondée à Londres en 1884. Son action, par sa prudence (son nom est dérivé de celui de Fabius *Cunctator*, Fabius le Temporiseur) a contrasté dès le début avec celle d'organismes tels que la *Democratic Federation*, qui représentaient la tendance marxiste. La clé de voûte de la doctrine fabienne est non la notion de la *plus-value* capitaliste, mais celle de la *rente :* l'Etat, les municipalités auront pour mission de restituer à la collectivité, par la gestion directe des services d'intérêt public, cette valeur socialement créée. La *Fabian Society* compte ou a compté parmi ses membres des écrivains illustres : G. Bernard Shaw, H. G. Wells, etc., des économistes comme Sydney Webb, Oliver Lodge, etc. Son action sur les pouvoirs publics a été considérable.

Fabiana (ACTIO) [ou *action Fabienne*]. Dr. rom. Nom donné à une action prétorienne qui était donnée au patron dans le même but que l'action *calvisiana*, mais au cas où l'affranchi laissait un testament. (On a dit aussi ACTIO FAVIANA.)

FABIANE n. f. Genre de solanées renfermant des arbrisseaux de l'Amérique du Sud au nombre de onze espèces, qui ont un aspect de bruyère. (Les fleurs, blanches, isolées, terminales, ressemblent aux fleurs de tabac. On cultive parfois comme plantes d'appartement la fabiane imbriquée ou *pichi*.)

FABIANINE n. f. Alcaloïde retiré du pichi (*fabiana imbricata*) et auquel on attribue l'action de cette plante dans le traitement des maladies des voies urinaires et du foie.

FABIANUS (Papirius), rhéteur et moraliste du Ier siècle. Comme philosophe, il appartient à une école dont Sénèque fut le disciple

FABIÉ (François), professeur et poète français, né à Durenque (Aveyron) en 1846, mort à La Valette-du-Var en 1928. Élève de l'école de Cluny, il entra dans l'enseignement secondaire, et fut de 1899 à 1908 directeur de

l'école Colbert. On lui doit des à-propos et des comédies en vers, notamment *le Moulin de Roupeyrac*, en quatre actes (1879) ; mais c'est surtout comme poète, qu'il s'est fait connaître et a acquis sa notoriété. Nous citerons de lui : *la Poésie des bêtes* (1879) ; *la Nouvelle Poésie des bêtes* (1881) ; *le Clocher* (1887) ; *la Bonne Terre* (1889) ; *Voix rustiques* (1892) ; *Vers la maison* (1899) ; *Par les vieux chemins* (1904) ; *Ronces et Lierres* (1912) ; *les Paysans et la Guerre* (1921). Il se plaît à décrire les paysages et la vie du Rouergue, son pays natal, qu'il a chanté avec des accents doux et puissants.

FABIEN (saint), pape et martyr, élu en 236, mort en 250. Il succéda à saint Antère, et partagea la ville de Rome en sept régions pour le soin des pauvres. Il fut martyrisé pendant la persécution de Dèce. — Fête le 20 janvier.

FABIENS [*bi-in*], nom donné aux représentants de la *gens Fabia* en 477 av. J.-C.

FABIENS [*bi-in*] n. m. pl. (de *Fabius* nom propre). Antiq. rom. Un des ordres de prêtres qui composaient le collège des luperques.

FABIOLA ou FABIA, illustre chrétienne, de la *gens Fabia*, morte vers 400 apr. J.-C. Elle vendit, après la mort de son époux, tout ce qu'elle possédait et en employa le prix au soulagement des pauvres. Après un voyage dans les provinces d'Orient, elle revint à Rome, puis se retira à Ostie où elle fonda, en 380, le premier hôpital qui ait existé en Italie.

Fabiola *ou l'Eglise des Catacombes*, roman du cardinal anglais Wiseman (1854). C'est une étude de la société chrétienne au début du IVe siècle. Une intrigue se mêle habilement à l'archéologie, animant cette reconstitution. Fabiola, l'héroïne, élevée dans le paganisme par son père, le patricien Fabius, est entourée de mauvais païens, dont la conduite lui inspire le mépris de ce culte national pour lequel elle avait de l'indifférence ; certains de ses parents, des amis ou même une esclave achèvent de la conquérir au christianisme par leurs vertus et leur courage.

Fabiola, tableau de Henner (1885). C'est une simple tête de jeune fille, aux yeux noirs et aux cheveux blonds ; un pur profil, translucide comme un ivoire pâle, sous une capuche rouge écarlate.

FABISME [*bissm'*] ou **FAVISME** [*vissm'*] n. m. (du lat. *faba*, fève). Méd. Maladie rare, due à l'ingestion d'une substance nuisible contenue dans les fleurs et les fruits de la fève. (Elle est caractérisée par des troubles digestifs, la coloration jaune de la peau, de l'asthénie nerveuse et de l'hémoglobinurie ; elle peut, à la longue, entraîner la mort. Le traitement est la suppression complète de l'emploi de la fève dans l'alimentation.)

FABIUS Vibulanus (Quintus), consul en 487 et 482. Il vainquit les Volsques et les Eques et mécontenta les soldats en déposant le butin dans le trésor public. Il périt dans une nouvelle guerre contre les Volsques, en 480.

FABIUS Vibulanus (Caius), général romain, frère du précédent. Questeur, puis consul ; après s'être opposé à la loi agraire proposée par les tribuns, il s'y rallia en 479. Mal vu des patriciens, il quitta Rome avec toute sa famille, après avoir obtenu de se charger seul de la guerre contre Véies. Il périt avec tous les siens en 477.

FABIUS Vibulanus (Marcus), frère des deux précédents, consul en 483 et 480. Il lutta courageusement contre les Volsques et périt dans la guerre contre Véies, en 479.

FABIUS Vibulanus (Quintus), fils du précédent. Il survécut seul de sa famille au désastre de la Crémère et fut la souche des diverses branches de la *gens Fabia*. Consul en 467, 465 et 459, il remporta des victoires sur les Volsques et les Sabins, et finit par faire partie du décemvirat, où il fut le complice des violences d'Appius Claudius. Il mourut en exil.

FABIUS Vibulanus (Numerius), fils du précédent, consul en 421. Il obtint l'ovation pour ses succès sur les Eques. La proposition qu'il fit adopter d'attacher, en temps de guerre, deux nouveaux questeurs aux consuls, entraîna l'accession des plébéiens à la questure.

FABIUS Ambustus (Marcus), consul en 360, 356, 354, dictateur en 351. Il triompha après avoir battu les Herniques, les Falisques, les Tarquiniens et les Tiburtes.

FABIUS Maximus (Rullianus), fils du précédent, cinq fois consul et deux fois dictateur. Encore tout jeune, en 325, pendant la guerre samnite, le dictateur Papirius Cursor le choisit comme maître de la cavalerie. Il remporta une éclatante victoire en l'absence de celui-ci, qui lui avait défendu de livrer bataille. Les menaces de l'armée, les supplications du peuple et du vieux Fabius empêchèrent le dictateur de faire périr le jeune vainqueur. Consul avec Decius Mus, il battit en 295, à Sentinum, les Samnites, les Etrusques et les Gaulois, et reçut les honneurs du triomphe. Le premier des Fabius, il reçut le surnom de « Très grand » (*Maximus*).

FABIUS Maximus Gurges (Quintus), fils du précédent, cinq fois consul. Il dut son surnom de **Gurges** à une gloutonnerie dont il se corrigea. Son imprudence le fit battre par les Samnites. Son père obtint de le servir comme lieutenant, rétablit les affaires, et valut le triomphe à son fils. Il fit encore la guerre avec succès aux Samnites et aux Lucaniens en 276, alla en ambassade près de Ptolémée, et mourut en réprimant une révolte des Etrusques.

FABIUS Maximus Verrucosus (Quintus), surnommé **Cunctator** (*le Temporiseur*), né vers 275 av. J.-C., mort en 203, petit-fils du précédent. Consul en 233, il triompha de la Ligurie, s'opposa aux lois agraires du tribun Flaminius et fut envoyé, en 218, à Carthage pour demander raison de l'agression contre Sagonte, cause de la seconde guerre punique. Prodictateur après le désastre de Trasimène, il arrêta les progrès d'Annibal par la tactique prudente qui lui valut son surnom. Toute l'habileté d'Annibal échoua, en effet, devant ce parti pris. Mais les Romains étaient humiliés de cette temporisation. Aussi le peuple conféra-t-il des pouvoirs égaux à son lieutenant Minucius. La défaite de celui-ci ramena l'opinion en faveur du Temporiseur. La bataille de Cannes vint encore lui donner raison (216). Encore plusieurs fois consul, il s'empara de Tarente à l'aide d'un traître, et les Tarentais furent cruellement punis de leur défection. Il s'opposa au projet de Scipion de tenter une descente en Afrique. L'événement devait lui donner tort ; mais il mourut avant de l'avoir vu s'accomplir.

FABIUS Maximus (Quintus), fils du précédent, reprit sur Annibal la ville d'Arpi (213 av. J.-C.). Pendant son consulat, son père s'étant présenté devant lui à cheval, il lui fit mettre pied à terre. Le vieillard obéit en disant : « J'ai voulu voir, mon fils, si vous saviez être consul. »

FABIUS Maximus Æmilianus, fils de Paul-Emile, le vainqueur de Persée, et fils adoptif du précédent. Il servit en Macédoine sous son père, devint préteur en Sicile (149-148), et consul en 145. En Espagne il battit deux fois Viriathe. Il fut le protecteur et l'élève de l'historien Polybe.

FABIUS Maximus Allobrogicus (Quintus), fils du précédent, consul en 121. Il triompha des Allobroges et des Arvernes, et, pour ce fait, on lui permit d'élever un arc de triomphe sur la voie Sacrée.

FABIUS Pictor (Caius). Il est le premier patricien romain qui s'adonna à la peinture. Il avait décoré le temple du Salut, voué en 307 par Bibulus, vainqueur des Samnites, de peintures qui furent anéanties par un incendie sous le règne de Claude.

FABIUS Numerius Pictor, fils du précédent, consul en 266. Il battit les Sassanites, les Sallentiniens et les Messaniens. Il fit partie d'une ambassade envoyée vers Ptolémée Philadelphe, en 276.

FABIUS PICTOR (Quintus), contemporain de la deuxième guerre punique, un des plus anciens historiens latins. Son ouvrage, qu'il publia en grec, s'étendait depuis Enée jusqu'aux premières années de la deuxième guerre punique. Nous n'en avons conservé que des fragments. Polybe et Denys d'Halicarnasse l'ont consulté, mais avec des réserves. C'est également une des sources de Tite-Live et de Pline l'Ancien. Postérieurement, l'ouvrage fut traduit en latin.

FABIUS (Arnoldus Nicolaas Jacobus), écrivain hollandais, né à Goor en 1855. Elevé à l'Académie royale militaire, lieutenant d'artillerie à Naarden, puis capitaine à Amsterdam, il a écrit sous le pseudonyme de F. A. Bius des romans et nouvelles : *Marie Hudde, Dans les chaînes de la grandeur, la Fille du commandant ;* des ouvrages dramatiques : *les Jours critiques,* en collaboration avec Justus van Maurik ; *le Ruban,* et *le Noble Sport,* en collaboration avec Reyding. Il a aussi donné des études critiques, historiques, militaires.

FABLE n. f. (du lat. *fabula,* proprem. récit). Sujet d'entretien (Ne s'emploie plus qu'en mauvaise part) : *Etre la* FABLE *du public. Un prince sera la* FABLE *de toute l'Europe, et lui seul n'en saura rien.* (Pascal.)

— Récit, fiction mythologique : *Les* FABLES *de l'antiquité païenne. La religion des Grecs était pleine de* FABLES *apportées de l'Orient.* || La mythologie même, *Les dieux de la* FABLE (avec un F majuscule).

La *Fable* offre à l'esprit mille agréments divers.
BOILEAU.

— *Par extens.* Récit faux, imaginaire : *Le nombre des* FABLES *accumulées sur les personnages historiques est toujours en raison de leur célébrité.* (Renan.) || Nouvelle, allégation mensongère : *Un conteur de* FABLES. (La Bruyère.) *On fait, à propos de tout, courir mille* FABLES *absurdes.*

— Littér. Sujet, canevas, ensemble des faits qui constituent l'action d'une œuvre littéraire : *Si bien écrit que soit un roman, il est mauvais s'il pèche du côté de la* FABLE. || Apologue, récit allégorique d'où l'on tire une moralité : *Les* FABLES *d'Esope, de Phèdre, de La Fontaine, de Florian.*

— Antiq. rom. Pièce dramatique : FABLES *atellanes.*

— SYN. **Fable, conte, nouvelle,** etc.

— ANTON. **Histoire, récit, vérité.**

— ENCYCL. Littér. La *fable* est un genre commun à toutes les littératures ; c'est un produit spontané de l'imagination. Elle consiste en un récit fictif, destiné à mettre en lumière une idée abstraite.

Des deux éléments qui la composent, l'enseignement moral est le but, et la fiction n'est que le moyen. Aucun des deux éléments ne doit être sacrifié à l'autre. La Fontaine dit excellemment que la moralité est l'âme de la fable, et que le récit en est le corps.

En fait, il a librement interprété la règle qu'il formule si bien. Certaines de ses fables sont dénuées de morale, et n'en comportent guère ; ce sont, à proprement parler, des tableaux, des contes, des nouvelles.

La fable antique, grecque et latine, beaucoup plus simple, plus courte que la fable moderne, ne se laisse pas détourner de son but moral. On connaît la formule invariable qui conclut tous les récits ésopiques : « *Cette fable montre que...* ». Phèdre professe que « tout ce que l'on demande aux fables, c'est de corriger les erreurs des hommes ».

Les origines de la fable se perdent dans l'antiquité la plus reculée. Les fables dites *indiennes,* popularisées par la traduction arabe qui en fut donnée au VIIIe siècle de notre ère, remontent, par l'intermédiaire d'une version en langue pehlvi, à un original sanskrit, le *Pantchatantra* (les Cinq livres), œuvre de Vichnou Sarma, brahmane qui l'aurait composé pour l'éducation de deux jeunes princes. On ne sait à quelle époque vivait ce vieil auteur. Quant à Pilpay et à Lokmân (v. ces mots), ce sont des personnages fictifs. On trouve dans les fables indiennes un vif sentiment de la nature, le goût de la rêverie et du merveilleux.

Les Grecs citaient comme le fondateur de la fable Esope, esclave phrygien ou thrace, vivant au VIe siècle av. J.-C. Ses récits auraient été une des premières formes de la prose grecque. Mais, bien antérieurement, nous trouvons dans Hésiode (VIIIe s.) un petit chef-d'œuvre de précision et de vigueur (*l'Epervier et le Rossignol*). Stésichore (VIIe s.) avait aussi composé une fable : *l'Aigle et le Renard.* Il est probable que les thèmes d'Esope se transmirent pendant un certain temps en dehors de l'écriture. On sait que Socrate, dans sa prison, avait entrepris de les mettre en vers. Le texte des 358 fables ésopiques ne nous est parvenu qu'à travers plusieurs remaniements. La fable d'Esope, qui met en scène des animaux, se recommande par la brièveté et la précision du récit, par la justesse de l'observation et l'heureuse adaptation de la morale à l'apologue.

Des fables d'Esope furent traduites en vers iambiques par Babrios (date inconnue : IIe s. av. ou IIIe s. ap. J.-C.), dont l'œuvre, perdue au moyen âge, a été en partie retrouvée, en 1843, au couvent du mont Athos. Au IXe siècle de l'ère chrétienne, un certain *Ignatius magister* composa, avec les fables de Babrios, des quatrains, que seul connut La Fontaine.

Chez les Latins, jusqu'à Phèdre, la fable était restée comme flottante, et n'était pas considérée comme un genre littéraire. C'est ainsi que nous trouvons, chez le poète Horace, diverses fables, sur lesquelles il appuie ses théories. Telles sont : *les Deux rats* (Sat. II, 5e, 8), *la Belette* (Ep. I, 7e, 29), *le Cerf* (Ep. I, 10e, 34). Un peu plus tard, sous l'empereur Auguste, un de ses affranchis, C. Julius Phædrus ou Phæder, Phèdre, essaya d'acclimater à Rome les fables ésopiques. C'est un Esope plus littéraire, plus artiste, qui veut charmer son lecteur par la variété de son style : « *Dictorum sensus ut delectet varietas* ». Son recueil de fables se compose de cinq livres en iambiques trimètres. C'est, le plus souvent, une amère satire où l'auteur s'érige en justicier. Son influence, nulle dans l'antiquité et au moyen âge, fut grande au XVIe et au XVIIe siècle. Esope, au contraire, fut si populaire au moyen âge qu'on donna le nom d'*Ysopets* (petits Esopes) à tous les recueils de fables, par exemple celui de Marie de France (XIIe s.). Le goût si vif de cette époque pour l'allégorie, comme aussi pour la satire, inspira plus d'une jolie fable aux auteurs des *bestiaires* et des *fableaux,* mais surtout il provoqua l'éclosion de cette épopée héroï-comique qui s'appelle le *Roman de Renart,* œuvre collective, à laquelle ont collaboré diverses nations et diverses époques.

A la Renaissance, divers humanistes s'appliquent à rimer l'œuvre d'Esope, soit en latin, soit en français, tels l'Italien Abstemius et le Français Gilbert Cousin, qui ont écrit des fables en prose latine. De leur côté, Guillaume Guéroult, Guillaume Haudant, d'autres encore, en ont écrit en vers français. Quelques écrivains du XVIe ont composé des fables d'une grande valeur. Citons Marot (fables du lion et du rat), Bonaventure Desperriers (comparaison des Alquemistes à la bonne femme qui portoit une potée de laict au marché), Régnier (le loup, la lionne et le mulet. Satire III). Mais ce sont Marot et Régnier, et aussi Rabelais, qui sont les véritables précurseurs de La Fontaine. Celui-ci a tellement éclipsé ses devanciers et ses imitateurs, qu'on est tenté de le nommer seul. Cependant, en dehors de lui et de Fénelon, la fable fut cultivée, au XVIIe siècle, par Benserade, Perrault, Sénecé, etc., et, au siècle suivant, non seulement par Florian, dont le mérite doit être mis à part, mais par Lamotte (1719), Richer (1729), l'abbé Aubert (1756), Le Bailly (1784), le duc de Nivernais (1796). Entre les mains de ces auteurs, elle est devenue un genre très raffiné sous son apparente simplicité : une forme de l'épigramme. Telles sont aussi, au siècle suivant, les fables d'Arnault (1834), Lachambaudie (1839), Viennet (1843). Réagissant contre cette tendance, certains fabulistes au XIXe siècle se sont préoccupés de rapprocher le genre, des intelligences enfantines. Ratisbonne a été, dans cette voie, jusqu'à refaire certaines fables de La Fontaine. V. COMÉDIE ENFANTINE. De notre temps, Franc-Nohain a composé des fables d'un tour humoristique. La fable a été cultivée aussi avec succès à l'étranger : en Angleterre, par Gay, Johnson, Moore ; en Allemagne, par Lessing, Gellert, Hagedorn, Lichtwer, Pfeffel ; en Hollande, par Jacob Katz ; en Espagne, par Jean Ruiz, archiprêtre de Hita, par D. Thomas de Yriarte, Samaniego ; en Italie, par Pignotti ; en Russie, par Bogdanowitch et Jean Krilov, etc. Elle y a reçu, suivant les cas, une forme plus simple, ou plus populaire, ou plus philosophique qu'en France.

La Fable et la Vérité, par Marillier (frontispice des fables de Dorat).

— Iconogr. D'ordinaire, les artistes représentent *la Fable* sous la figure d'une femme magnifiquement habillée, avec un masque à la main ou quelquefois même sur le visage.

Les diverses éditions illustrées de La Fontaine et de Florian offrent des représentations allégoriques de *la Fable ;* nous citerons, entre autres, deux compositions, de Marillier, une pour les fables de La Fontaine, qui représente *la Fable ornant de fleurs la Vérité ;* une autre pour les fables de Dorat, représentant *la Fable et la Vérité.*

Fables de Marie de France. Ces fables, au nombre de 103, ont été écrites en Angleterre à la fin du XIIe siècle. Elles sont traduites d'un recueil anglais attribué à tort au roi Alfred, traduit lui-même d'un recueil latin comprenant les fables de Phèdre. Le récit est impersonnel et sec, mais les moralités généreuses et touchantes. Marie y prêche aux grands la justice et la bonté, aux petits une chrétienne résignation. Ces fables ont été publiées par J.-B. Roquefort (Paris, 1820) et par K. Warnke (Halle, 1898).

Fables de La Fontaine. Les livres I à VI de ces *Fables* parurent en 1668 ; les livres VII et VIII en 1678 ; les livres IX à XI en 1679 ; le livre XII en 1694. La différence entre le recueil paru en 1668 et les livres publiés en 1678-1679 est assez grande ; et La Fontaine l'a indiquée lui-même dans la préface du recueil de 1678. Bien qu'il transforme, en 1668, les fables sèches de ses modèles, Esope, Babrius, Phèdre, etc., et s'attache à leur donner le pittoresque et la vie, il reste cependant fidèle à une certaine concision. Dans les fables écrites à partir de 1678, où son principal modèle est le légendaire et prolixe Pilpay, le

sujet moral de la fable n'est plus pour lui qu'un prétexte à dérouler devant nous « une ample comédie à cent actes divers ». Même il oublie, à l'occasion, les actes de la comédie, pour faire de ses fables une méditation et parfois une confession lyrique. C'est par là que La Fontaine, qui n'inventa à peu près aucun de ses sujets, fut un fabuliste très original. Son succès fut d'ailleurs tout de suite très grand.

Fables de La Fontaine (Essai sur les), par H. Taine (1853), ouvrage qui, remanié et développé, reparut en 1860 sous le titre de *La Fontaine et ses fables*. Ce fut une thèse de doctorat. Une préface expose brièvement la théorie générale de l'auteur, cet *Essai sur La Fontaine* n'en étant qu'une application particulière. Il considère l'homme comme un animal d'espèce supérieure, « qui produit des philosophies et des poèmes de la même façon que les vers à soie font leurs cocons, et les abeilles leurs ruches », et il prétend appliquer au fabuliste la méthode de l'histoire naturelle. Le système est fort discutable, et son application à La Fontaine manifestement arbitraire ou fausse. Mais le livre reste vivant et suggestif par son mouvement, son pittoresque, sa vie.

Fables de Fénelon. Composées pour instruire le jeune duc de Bourgogne en l'amusant, ces fables, autant qu'un échantillon gracieux de l'imagination et de la finesse de Fénelon, sont un modèle de la méthode aimable et sûre qu'il suivait. Plus tard, il apprendra au jeune prince l'histoire dans les *Dialogues des morts*, et la politique dans le *Télémaque*. Pour lui insinuer quelque sage maxime, il commence par l'intéresser aux aventures naïves d'un mouton, d'un lapin ou d'un chat. Dans les pièces comme *la Médaille et son revers*, *le Rossignol et la Fauvette*, *le Jeune Bacchus et le Faune*, l'allusion est si transparente que le jeune prince semble entrer en scène lui-même.

Fables de Florian (1792), gracieuses fables qui assurent à leur auteur le premier rang, mais assez loin, après La Fontaine; elles charment par l'esprit, par leur tour élégant, et plaisent par une saine morale. Elles sont l'œuvre d'un homme de goût qui, venant après La Fontaine, a eu la sagesse de ne pas viser au génie. Citons: *le Grillon, la Carpe et les Carpillons; le Château de cartes; l'Aveugle et le Paralytique; le Lapin et la Sarcelle*, etc.

Fables de Viennet (1843-1865). Une intention politique se révèle dans presque toutes ces fables. Ce fabuliste est peintre de caractère et peintre de mœurs; mais il s'inspire aussi d'Esope et de Phèdre. sans que l'on retrouve dans ses œuvres ni la puissance de l'un, ni l'ingéniosité de l'autre (*les Deux chiens; l'Exagération; le Chat et le Cuisinier; le Hérisson et la Tortue; le Blaireau et le Renard*; etc.).

FABLIAU [*bli-yo*] n. m. (de *fable;* la forme *fableau* préconisée par Gaston Paris, n'a pas prévalu, et l'on est revenu à l'ancienne forme). Récit en vers, de courte dimension, destiné à égayer.

— Encycl. Le plus ancien spécimen du genre (*Richeut*) est de 1159; les plus récents, du milieu du XIVe siècle. Dans cet intervalle, il en a été écrit un très grand nombre, dont la plus grande partie est perdue; il nous en reste cent cinquante environ. Beaucoup de ces petits récits sont fort scabreux : les infortunes conjugales d'un vilain ou d'un bourgeois, les mésaventures amoureuses d'un moine ou d'un *prouvoire*, les mille artifices par lesquels la perfidie féminine triomphe du sexe fort; tels sont les thèmes les plus habituels. Ils sont traités avec une trivialité de style, une grossièreté de ton, qui touche parfois au cynisme. L'intention satirique y est à peine sensible. Quoiqu'on ait souvent soutenu le contraire, l'esprit populaire n'y prend point sa revanche des inégalités sociales, et les faibles n'y sont point non plus bafoués, humiliés devant les forts. Les travers de chaque classe y sont peints en traits rapides et précis, mais nullement cruels; les fabliaux sont, comme le disent les auteurs eux-mêmes, des « bourdes », bonnes à être récitées après boire pour dilater la rate et faciliter la digestion. Ce sont ces qualités de bonne humeur et de naturel, jointes à la minutieuse peinture des mœurs populaires, qui constituent le principal attrait de ces petits récits. Il en a été publié deux recueils: l'un (qui contient beaucoup de pièces étrangères au genre) par Barbazan et Méon en 1808 (4 vol. in-8°), l'autre par A. de Montaiglon et G. Raynaud (1872-1890).

FABLIER [*bli-é*] n. m. Recueil de fables, d'apologues: *Acheter un* FABLIER. || Auteur de fables: *M. de Bouillon disait de La Fontaine : « C'est un* FABLIER », *pour dire que ses fables naissaient d'elles-mêmes dans son cerveau.* (D'Olivet.) *La Fontaine, c'est un arbre de plus dans le bois : le* FABLIER. (V. Hugo.)

FABRE (Jean-Claude), oratorien français, né à Paris en 1668, mort à Montmorency en 1753. Il professa la philosophie et la théologie dans sa congrégation, qu'il quitta de 1709 à 1715. Laborieux, mais esprit peu critique, il a écrit des traductions de Virgile (1721) et de Phèdre (1728); une utile *Table de l'Histoire universelle* de J.-A. de Thou (1734); une continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury, qui en forme les t. XXIII-XXXV (1727-1738); etc.

FABRE (Pierre), chirurgien français, né à Tarascon en 1716, mort vers 1791. Il fut membre de la Société académique des chirurgiens de Paris. Il faut citer, parmi ses nombreux ouvrages : *Traité des maladies vénériennes* (1758); *Essai sur divers points de physiologie, de pathologie et de thérapeutique* (1770); *Recherches sur les vrais principes de l'art de guérir* (1790).

FABRE (Jean), protestant français célèbre par son amour filial, né à Nîmes en 1727, mort en 1797. Il prit volontairement la place de son père condamné aux galères pour cause de religion. Il fut gracié au bout de six ans.

FABRE (Jean-Antoine), ingénieur français, né à Saint-André (Basses-Alpes) en 1748, mort en 1834. Il fut nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées. Fabre a exécuté de nombreux travaux de canalisation et publié entre autres écrits: *Essai sur la théorie des torrents et des rivières* (1797); *Traité complet sur la théorie et la pratique du nivellement* (1812).

FABRE (Denis), dit **de l'Hérault**, conventionnel, né à Montpellier, tué à l'armée des Pyrénées à la fin de 1793. Conseiller à la Cour des aides avant 1789, il fut envoyé à la Convention par l'Hérault, siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. La Convention le délégua à l'armée des Pyrénées, que commandait le général Dagobert. Il enleva aux Espagnols deux places, Thuir et Sainte-Colombe, et fut tué près de Port-Vendres. La Convention lui décerna les honneurs du Panthéon (1794).

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire Fabre, dit), poète dramatique et homme politique français, né à Carcassonne en 1750, mort à Paris, sur l'échafaud, en 1794. Il avait ajouté à son nom celui d'une *églantine* d'or qu'il avait gagnée aux Jeux floraux. Après une jeunesse orageuse, il courut le monde comme acteur et, en 1787, se rendit à Paris. Sa carrière dramatique fut courte, mais féconde. En sept ans, il composa dix-sept pièces, dont la meilleure et la plus célèbre est *le Philinte de Molière ou la Suite du Misanthrope* (1790), où l'auteur poussait au noir le personnage de Philinte. Fabre d'Eglantine ne manque point d'imagination, de verve, ni même d'esprit; mais il est un médiocre écrivain, et il abuse de la prédication. Il a laissé des *Œuvres diverses*, notamment des chansons dans le goût champêtre du temps; entre autres, la chanson si connue : *Il pleut, il pleut, bergère!* Il avait accueilli avec enthousiasme la Révolution. Ami de Danton et de Camille Desmoulins, il joua un grand rôle dans le club des Cordeliers. Député de Paris à la Convention, il vota la mort du roi. Il réalisa la substitution du calendrier républicain au calendrier grégorien, et c'est à lui qu'on doit la nomenclature des mois et des jours. V. CALENDRIER. Suspect de modérantisme aux yeux de Robespierre, il fut guillotiné le même jour que Danton et Camille Desmoulins.

Fabre d'Eglantine.

FABRE de l'Aude (comte Jean-Pierre), sénateur et pair de France, né à Carcassonne en 1755, mort du choléra à Paris en 1832. Avocat au parlement de Toulouse, il fut nommé procureur général syndic de son département et commissaire du roi près le tribunal de Carcassonne, en 1791. Pendant la Terreur, il quitta la France et n'y rentra qu'après le 9 Thermidor. Représentant de l'Aude au Conseil des cinq-cents, il se rallia à Bonaparte, fut nommé d'abord au Tribunat, puis au Sénat avec le titre de comte en 1807. Il vota cependant la déchéance de Napoléon en 1814, et fut créé pair de France par Louis XVIII. Napoléon lui conserva cette dignité au retour de l'île d'Elbe, mais, pour cette raison, Louis XVIII restauré pour la seconde fois la lui retira, et ne la lui rendit qu'en 1819.

FABRE (François-Xavier-Pascal, baron), peintre français, né et mort à Montpellier (1766-1837). Élève de Louis David, il remporta le grand prix en 1787, séjourna trente-sept ans à Rome, puis à Florence, où l'on prétend qu'il épousa secrètement la comtesse d'Albany. Revenu à Montpellier, Fabre laissa au musée de cette ville qui depuis porte son nom une précieuse collection de trois cent trente tableaux et d'objets d'art. Parmi ses peintures, on cite : *la Mort de Milon de Crotone; Suzanne entre les deux vieillards; la Mort de Philopœmen.*

FABRE D'OLIVET (Antoine), polygraphe français, né à Ganges (Hérault) en 1768, mort à Paris en 1825. Il publia des ouvrages variés, où la bizarrerie des idées s'alliait à une érudition réelle. Il faut citer de préférence ses ouvrages philosophiques : *De l'état social de l'homme* (1822), et ses ouvrages philologiques : *les Vers dorés de Pythagore* (1813); *la Langue hébraïque restituée* (1816). On a de lui des œuvres dramatiques : *le Quatorze-Juillet* (1790); *Toulon soumis* (1794); *Caïn*, traduit de Byron (1832); etc. Il a été une sorte de précurseur des félibres. Il a publié, en 1803, sous le titre *le Troubadour, poésies occitaniques du XIIIe siècle*, toute une série de poésies languedociennes qui le classent parmi les meilleurs poètes en langue d'oc du commencement du XIXe siècle.

FABRE (Marie-Joseph-Victorin), littérateur français, né à Jaujac (Ardèche) en 1785, mort à Paris en 1831. A dix-neuf ans, il débutait par un *Eloge de Boileau*, qui fut couronné par l'Académie; il ne cessa d'être un lauréat de concours académiques. Il écrivit des poèmes: *Discours en vers sur les voyages* (1807); *la Mort de Henri IV* (1808); *les Embellissements de Paris* (1811); des *Eloges de Boileau* (1805), de *Pierre Corneille* (1808), de *La Bruyère* (1810), de *Montaigne* (1811); un *Tableau littéraire du XVIIIe siècle* (1810); etc. En 1829, il fonda *la Tribune*, journal qui devint, en 1830, l'organe de l'opinion républicaine modérée. — Son frère, Jean-Raymond-Auguste, poète et publiciste, né à Jaujac (Ardèche) en 1792, mort à Paris en 1839, publia d'abord un poème en douze chants: *la Calédonie*, et fit recevoir à l'Odéon, en 1825, une tragédie, *Irène ou l'Héroïne de Souli*, que la Censure interdit. En 1829, il coopéra à la fondation de *la Tribune*, dont il garda la direction jusqu'à sa mort. Il faut citer encore de lui: l'*Histoire du siège de Missolonghi* (1826); *la Révolution de 1830 et le Véritable Parti républicain* (1833).

FABRE (Antoine-François-Hippolyte), médecin français, né à Marseille en 1797, mort à Paris en 1853. Il fonda à Paris *la Lancette française* (ou *Gazette des hôpitaux*), qui a fêté en 1927 le centième anniversaire de sa fondation. A côté de travaux médicaux, il a publié deux satires en vers : *l'Orfilaïde*, et *la Némésis médicale*.

FABRE (Louis), agronome français, né à Carpentras en 1806, mort en 1874. Il dirigea longtemps la ferme-école de Vaucluse, et publia, entre autres ouvrages estimés: *Principes d'agriculture appliqués aux contrées méridionales de la France* (1861); *Manuel de l'éleveur de vers à soie et de vers à bourre de soie* (1861); *Cours élémentaire d'agriculture pratique* (1861-1867); *le Bon Jardinier du midi de la France* (1865); etc.

FABRE D'ENVIEU (Jules), écrivain ecclésiastique, né à Labruguière (Tarn) en 1821, mort à Saint-Martory (Haute-Garonne) en 1901. Entré dans les ordres, après des missions à Innsbruck et à Dublin, il enseigna l'histoire sainte à la Faculté de théologie de la Sorbonne (1868-1885), puis fut nommé chanoine de Saint-Denis. Il a écrit : *Défense de l'ontologisme* (1862); *Cours de philosophie* (1865-1866); *les Origines de la terre et de l'homme, d'après la Bible et d'après la science* (1873); *le Livre du prophète Daniel*, traduction et commentaire (1888-1890); *Méthode pour apprendre le dictionnaire de la langue grecque et les mots primitifs de plusieurs autres langues anciennes et modernes* (1870); *le Dictionnaire allemand enseigné par l'analyse étymologique des noms propres* (1885).

FABRE (Jean-Henri), entomologiste français, né à Saint-Léons (Aveyron) en 1823, mort à Sérignan (Vaucluse) en 1915. Auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation, parmi lesquels nous citerons : *la Science élémentaire, Lectures courantes* (1862-1865); *Histoire de la Bûche, récits sur la vie des plantes* (1866); *Notions préliminaires de physique* (1867-1870); *le Livre d'histoires, récits scientifiques de l'oncle Paul à ses neveux* (1868); *les Ravageurs, récits de l'oncle Paul sur les insectes nuisibles* (1870); *Astronomie élémentaire* (1872); *les Auxiliaires, récits sur les animaux utiles* (1873); *Lectures scientifiques : Zoologie* (1873), *Botanique* (1874); *les Serviteurs, récits sur les animaux domestiques* (1875); *la Plante* (1875); *l'Industrie* (1875); *Cours complet d'enseignement littéraire et scientifique* (1876). Mais il s'est fait connaître surtout par ses patientes observations sur le monde des insectes qu'il a décrit en un style pittoresque et coloré dans ses *Souvenirs entomologiques* (1879-1889). On lui a décerné le titre de « Virgile des insectes ».

J.-H. Fabre.

FABRE (Ferdinand), romancier français, né à Bédarieux (Hérault) en 1827, mort à Paris en 1898. Il entra au séminaire de Montpellier qu'il quitta pour se rendre à Paris, où il publia un recueil de poésies : *les Feuilles de lierre* (1853); puis il écrivit son premier roman : *les Courbezon* (1862), qui lui valut les éloges de Sainte-Beuve et fut couronné par l'Académie. A partir de ce moment, il publia un grand nombre d'œuvres, récits champêtres pleins de saveur, scènes de la vie cléricale, écrites sans parti pris, avec une absolue sincérité. Ferdinand Fabre avait été nommé, en 1883, conservateur à la bibliothèque Mazarine. Outre les ouvrages mentionnés, on lui doit : *Julien Savignac* (1863); *le Chevrier* (1868); *l'Abbé Tigrane* (1873); *le Marquis de Pierrerue* (1874), qui, remanié par l'auteur, reparut en 1881 sous le titre de : *Un illuminé; la Petite Mère* (1877), ouvrage remanié et publié à nouveau en 1887 avec le titre de *Madame Fuster; Mon oncle Célestin* (1881); *Lucifer* (1884); *Toussaint Galabru* (1887); *l'Abbé Roitelet* (1890); *Sylviane* (1892). Citons encore : *le Roman d'un peintre* (1878), sur J.-P. Laurens; *l'Hospitalière*, drame rustique en cinq actes (1880), et *Ma vocation* (1889), intéressante autobiographie. Son monument, dû au sculpteur Marqueste, a été inauguré au jardin du Luxembourg, à Paris, en 1903.

F. Fabre. — Cl. Benque.

FABRE (Hector), diplomate et publiciste canadien, né en 1834, mort à Versailles en 1910. Directeur et fondateur de journaux, il fut élu en 1874 sénateur au Parlement fédéral. En 1882, il fut nommé commissaire général du Canada en France, et favorisa comme tel l'émigration vers les provinces orientales de son pays où la population d'origine franco-canadienne est en majorité. Nul ne plaida mieux que lui en faveur de l'étroite solidarité d'aspirations et d'intérêts qui unit la vieille France et sa colonie d'autrefois.

FABRE (Amant-*Joseph*), professeur et homme politique né à Rodez en 1842, mort à Cannes en 1916. D'abord professeur en province, agrégé de philosophie (1867), professeur au lycée de Caen (1868), suspendu pour ses opinions (1873), il devint maître de conférences (1881) à l'Ecole supérieure de Sèvres. Député de Rodez (1881-1885), puis sénateur (1894-1903) de l'Aveyron, il fut l'auteur d'une proposition de loi interdisant tout mandat électif et tout emploi aux membres des familles ayant régné en France (1883), et, d'autre part, de celle qui instituait une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc (1884). Il a écrit : *Cours de philosophie* (1870); *Jeanne d'Arc libératrice de la France* (1882); *Procès et Condamnation de Jeanne d'Arc* (1884); *Procès et Réhabilitation de Jeanne d'Arc* (1884); *Jeanne d'Arc*, drame historique (1890); *le Mois de Jeanne d'Arc* (1892); *Jésus*, mystère (1892); *la Pensée antique* (1902); *les Neuf ans d'un sénateur* (1903); *la Pensée chrétienne* (1905); *la Pensée moderne* (1908); *les Pères de la Révolution* (1910). On lui doit encore des traductions de *la Chanson de Roland* (1901) et de *l'Imitation* (1906).

FABRE DES ESSARTS (Léonce-Eugène-Joseph), littérateur français, né à Aouste (Drôme) en 1848, mort à Versailles en 1917. Il fit paraître deux recueils de poésies de forme parnassienne : *Humanité*, et *la Chanson des couleurs* (1889). Il évolua peu à peu vers la philosophie gnostique et il écrivit un livre intitulé: *l'Arbre gnostique* (1899), dans lequel il se faisait le patriarche de cette renaissance religieuse. Il a également interprété en vers français les *Eglogues* de Virgile (1902).

FABRE (Paul), historien français, né à Saint-Etienne en 1859, mort à Versailles en 1899. Sorti de l'Ecole normale supérieure en 1882, il devint membre de l'Ecole française de Rome et y prépara une édition du *Liber censuum* de l'Eglise romaine. Ses thèses : *Etudes sur le « Liber censuum » de l'Eglise romaine* et *De patrimonio*

Ecclesiæ romanæ usque ad ætatem Carolinorum (Lille, 1892) en mirent en lumière l'importance. Professeur à la faculté des lettres de Lille (1886-1892), attaché à la direction de l'Ecole de Rome (1895-1897), maître de conférences suppléant à l'Ecole normale (1897), bibliothécaire de l'Institut (1898), historien de grand avenir enlevé prématurément, il a publié, outre de nombreux travaux d'érudition : *le Vatican, les Papes et la Civilisation* (1895), avec G. Goyau et A. Pératé.

FABRE (Gabriel), compositeur de musique français, né à Lyon en 1863, mort en 1921. Il fut élève, au Conservatoire de Paris, de Duprato et de Guiraud. Sa personnalité s'est surtout affirmée dans ses interprétations musicales des poètes contemporains : *l'Orgue* (1889), et *l'Archet* (1894), de Charles Cros, les *Sonatines sentimentales* de Camille Mauclair, la *Complainte de l'oubli des morts* de Jules Laforgue, *les Chants de Bretagne* (1900) sur des poèmes de Moréas, Ajalbert, Le Cardonnel, P. Fort, T. Klingsor, et surtout les chansons de Maeterlinck : *la Chanson de Mélisande* (1893) ; *Et s'il revenait un jour* (1898) ; *Quand l'amant sortit*. On lui doit également *les Poèmes de jade*, traduits du chinois par Judith Gautier, et quelques œuvres pour le piano : *le Colloque sentimental*, d'après Verlaine, et *le Paysage breton*, d'après Stuart Merrill.

FABRE (Emile), auteur dramatique français, né à Metz en 1870, mort à Paris en 1955. Fils d'un régisseur de théâtre, il fit ses études à Marseille, et entra d'abord dans le commerce, puis dans le journalisme. Il débuta au théâtre en 1894, avec une pièce en cinq actes : *Comme ils sont tous ;* en 1895 il fit jouer *l'Argent*, qui forma le dernier spectacle du Théâtre-Libre, et en 1897, *le Bien d'autrui*. Après une large esquisse de la vie antique dans *Timon d'Athènes* (Marseille, 1899), Fabre donna *la Vie publique* (1901) et *les Ventres dorés* (1905), vigoureuses satires du monde de la politique et de la finance, remarquables par le mouvement et la largeur des peintures. On peut y rattacher *les Sauterelles* (1909), critique de l'administration coloniale. D'ailleurs les préoccupations de satire sociale se retrouvent dans les œuvres mêmes qui ont pour principal sujet des tragédies familiales : *la Maison d'argile* (1907) ; *les Vainqueurs* (1908) ; *Un grand bourgeois* (1914) ; *la Maison sous l'orage* (1920). Fabre a en outre adapté à la scène deux romans de Balzac : *la Rabouilleuse* (1903) et *César Birotteau* (1911). De 1913 à 1936 E. Fabre fut administrateur de la Comédie-Française.

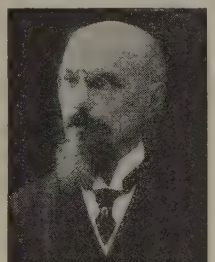

E. Fabre. — Cl. Manuel.

FABRECOULIER [*li-é*] n. m. Bot. Nom vulgaire du micocoulier, dans le midi de la France. (On dit aussi FABRÈGUE, FABREGUIER ou FALABREGUIER.)

FABRÈGUES, comm. de l'Hérault, arrond. et à 9 kil. de Montpellier ; 1.325 hab. Ch. de f. Midi.

FABRÈGUES (Joseph-Sylvain), missionnaire français, né à Montpellier en 1872, mort en voyage dans le transsibérien en 1928. Entré chez les lazaristes en 1890, il fut dès 1896 envoyé dans le Tche-li. Mis à la tête du district de Pao-ting en 1905, il devint en 1910 vicaire apostolique du Tche-li central et en 1923 coadjuteur de l'évêque de Pékin. Il y rendit d'éminents services à la cause de l'évangélisation catholique, et à celle de l'influence française.

FABRETTI (Raphaël), antiquaire italien, né à Urbin (Etats de l'Eglise) en 1618, mort à Rome en 1700. Il devint conservateur des archives du château Saint-Ange. On lui doit de bons ouvrages d'archéologie : *De aquis et aquæductibus veteris Romæ* (1680) ; *Syntagma de columna Trajana* (1683), et *Inscriptionum antiquarum Descriptio* (1699) ; etc.

FABREZAN, comm. de l'Aude, arrond. et à 32 kil. de Narbonne, sur l'Orbieu, au pied de la montagne d'Alaric ; 1.303 hab. (*Fabrezanais, aises*). Ch. de f. départementaux de l'Aude. — Un canal d'irrigation de l'Aude est dit *canal de Fabrezan*.

FABRI (Jean) ou **LE FÈVRE,** évêque de Chartres, né à Paris vers 1320, mort à Avignon en 1390. Conseiller du roi Charles V et ami du pape Clément VII, chargé par Charles VI, en 1381, de négocier la paix avec les Bretons, il fut pendant sept ans (1381-1388) chancelier de Louis d'Anjou, roi de Sicile. Auteur d'un *Journal* de 1380 à 1388.

FABRI (Jean), imprimeur du XVe siècle, né à Langres. Il fonda, en 1474, le premier établissement typographique qu'ait possédé Turin.

FABRI (Pierre LEFÈVRE, dit), écrivain français, né à Rouen au XVe siècle, mort vers 1520 à Merey (Eure), dont il était curé. Il a écrit notamment deux ouvrages recherchés des bibliophiles : *Traicté en l'honneur de Dieu et de sa Mère* (1514) ; *Grant et vray art de pleine rhétorique* (1534 ; réimprimé en 1889-1890 par la Société des bibliophiles normands), dans lequel il a réuni nombre de recettes littéraires.

FABRI (Christophe), dit **Libertet,** réformateur, né à Vienne (Dauphiné) en 1508, mort à Neuchâtel (Suisse) en 1588. Ami de Farel, il interrompit ses études de médecine pour l'aider à prêcher les idées nouvelles, et contribua pour la plus large part au succès de la Réforme à Neuchâtel. Il y exerça les fonctions pastorales en 1532, et de nouveau en 1545 jusqu'à sa mort. Dans l'intervalle, il avait rempli une mission à Thonon pendant dix ans.

FABRI (Honoré), savant jésuite, né au Grand-Abergement vers 1607, mort à Rome en 1688 où il était devenu théologien de la Sacrée Pénitencerie, après avoir professé à Lyon la philosophie et les mathématiques. Auteur d'ouvrages sur les matières les plus variées, défenseur du quinquina, adversaire malheureux de Huygens et de Galilée, d'où le surnom de « avocat des causes perdues », il combattit les *Provinciales*, et revendiqua à tort la priorité de l'invention de la circulation du sang.

FABRI (Friedrich), théologien allemand, né à Schweinfurt en 1821, mort à Würtzbourg en 1891. Directeur de la Société des missions rhénanes de Barmen (1857-1884), professeur à l'université de Bonn (1889-1891), il écrivit : *Briefe gegen den Materialismus* (1856) ; *Staat und Kirche* (1872) ; *Wie Weiter* (1887), à propos du Kulturkampf, et prit une part active au mouvement colonial par ses livres : *Bedarf Deutschland der Kolonien?* (1884) ; *Fünf Jahre deutscher Kolonialpolitik* (1889).

FABRIANO (Francesco DI GENTILE DA), peintre italien de l'école ombrienne, né à Fabriano vers 1370, mort à Rome en 1427. Il travailla à Gubbio, Urbin, Pérouse, Orvieto, Florence, Sienne, Rome et Venise. En 1417, il peignit pour la cathédrale d'Orvieto une *Madone*. En 1423, il exécuta pour l'église de la Sainte-Trinité, à Florence, une *Adoration des rois Mages*. Mais son chef-d'œuvre, d'après Vasari, fut le rétable d'autel de la Vierge, qu'il peignit, en 1425, dans l'église de Saint-Nicolas, et dont il n'existe plus aujourd'hui que deux fragments. Il peignit à Venise *la Victoire navale des Vénitiens sur Frédéric Barberousse en 1177*. A Rome, il exécuta quelques-unes des décorations de l'église de Saint-Jean de Latran. Il peignit à fresque, sur la tombe du cardinal Adimari, à Sainte-Marie-Nouvelle, une *Madone à l'Enfant avec saint Benoît et saint Joseph*, œuvre qui excita l'admiration de Michel-Ange et lui fit dire que le style de l'artiste était comme son nom : *« gentile »*. Par la délicatesse de son pinceau, par le fini de son coloris, Fabriano occupe un rang éminent parmi les peintres de son époque. On voit de lui au Louvre une *Présentation au Temple*, tableau avec prédelles.

Gentilis de fabriano pinx

FABRICANT [*kan*], **E** n. (de *fabriquer*). Qui fabrique : *Un* FABRICANT *de drap.*

— Adjectiv. : *Des industriels* FABRICANTS.

— ENCYCL. L'article 632 du Code de commerce répute commerçant le *fabricant* ou manufacturier. Comme tout commerçant, le fabricant apporte dans son entreprise un capital qu'il se propose de faire fructifier en l'augmentant des bénéfices réalisés sur la vente de ses produits. Il ne le peut qu'autant que ses prix de vente dépassent ses *prix de revient*, lesquels ont nécessairement à tenir compte de l'intérêt et de l'amortissement du capital, ainsi que des frais généraux. Les fabricants doivent donc minutieusement calculer leur prix de revient pour connaître le prix de vente minimum qui s'imposera à eux. Pour rendre leur industrie prospère, ils doivent s'efforcer de réduire ce prix de revient dans la mesure où il est compressible. Tel est le but de la *taylorisation* et de la *rationalisation*. V. ces mots.

FABRICATEUR, TRICE n. (lat. *fabricator*). Qui fabrique (En mauv. part) : *Un* FABRICATEUR *de fausse monnaie ;* et au fig. : *Un* FABRICATEUR *de fausses nouvelles.*

— *Par extens.* Créateur, inventeur. || *Fabricateur souverain ou suprême,* Le créateur de l'univers, Dieu :

Le fabricateur souverain
Nous créa besaciers, tous de même manière.
LA FONTAINE.

FABRICATION [*si-on*] n. f. (lat. *fabricatio*). Action ou art de fabriquer. || Ensemble des opérations ou traitements que doit subir une matière première pour devenir utilisable.

— *Par extens.* En mauv. part : FABRICATION *de fausse monnaie, d'un faux testament ;* et *au fig. :* FABRICATION *de fausses nouvelles.*

— ENCYCL. Techn. La *fabrication* d'objets, si simples qu'ils soient, exige, pour être économique, une organisation rationnelle. Longtemps on laissa au hasard, ou à l'expérience des ouvriers, le soin de cette organisation. Chacun travaillait suivant des routines locales ou des méthodes personnelles aujourd'hui insuffisantes. Le développement de la grande industrie, dû aux progrès du machinisme, la diffusion des machines-outils, l'élargissement des marchés internationaux et des débouchés, la concurrence des nations rivales, montrèrent la nécessité d'une organisation sérieuse des fabrications pour arriver à une production à la fois plus intense et plus économique. A la suite des travaux remarquables de l'Américain Taylor qui, comprenant l'importance capitale des questions de temps, consacra de nombreuses études à leur amélioration (taylorisation), l'industrie mécanique se transforma, et il n'est presque plus d'industries aujourd'hui qui ne se soient adaptées aux grandes lois de l'organisation scientifique.

On distingue deux sortes de fabrication :

La *fabrication unitaire*, où l'on se propose de construire un très petit nombre d'objets et où par suite on ne peut entreprendre de grosses dépenses de préparation ;

La *fabrication en série*, où l'on se propose de construire de nombreux objets identiques.

Dans la fabrication unitaire, on confie à des ouvriers expérimentés la fabrication de chaque pièce d'un outil, et c'est alors l'habileté et la conscience professionnelles qui sont les principaux éléments de mise au point dans l'organisation du travail : car les prix de revient demeurent toujours élevés. Ce mode de fabrication est le seul possible pour la construction des outillages spéciaux.

Le but que l'on se propose dans la fabrication en série est de profiter du grand nombre d'objets à fabriquer pour abaisser le prix de revient de ces objets en simplifiant les phases de la fabrication.

Sauf pour certaines fabrications, très spéciales, où la matière mise en œuvre est d'un prix très élevé, l'élément prépondérant du prix de revient est encore la dépense de main-d'œuvre ; mais on arrive à diminuer cette dépense par une réduction du *temps de fabrication* de chaque pièce, et par la *réduction du taux horaire* par l'emploi d'ouvriers non professionnels (manœuvres spécialisés) ou d'ouvrières.

La *réduction des temps* est une œuvre complexe qui exige beaucoup de science et une grande expérience des machines et des hommes. Le temps total comprenant d'une part les *temps d'usinage*, d'autre part les *temps morts : temps de montage* et *de manutention*, cette réduction doit s'opérer en trois phases :

1° La *réduction des temps d'usinage*, par l'emploi d'outils spéciaux (aciers à coupe rapide) permettant de grands débits, et par l'emploi de machines puissantes ;

2° La *réduction des temps de montage*, par l'emploi d'appareils permettant des montages et démontages rapides des pièces à usiner sur les machines où elles doivent subir une opération, et par l'utilisation, chaque fois qu'elle est possible, de machines automatiques ;

3° La *réduction des temps de manutention*, par l'emploi des transporteurs mécaniques ou par la réalisation des chaînes de fabrication réalisant une continuité de travail sur les pièces à usiner. V. TRAVAIL (*travail à la chaîne*).

La main-d'œuvre employée étant de valeur médiocre, on doit alors lui donner des moyens de vérification simples et robustes ne demandant pas de lecture (V. VÉRIFICATEURS, FER À CHEVAL, TAMPON), et pour éviter des travaux inutiles faire exécuter un contrôle des fabrications après chaque série d'opérations. V. CONTRÔLE.

La mise en œuvre de ces méthodes d'organisation exige un personnel technique très expérimenté, auquel sera dévolu le soin de fixer la marche des opérations, l'étude des montages ou des machines spéciales à construire, le réglage et la mise au point des appareillages. Ces frais généraux sont largement compensés par les gains ainsi réalisés, et l'on peut dire que seule la diffusion des méthodes de travail en série a permis de construire aux prix actuels des machines aussi complexes que les automobiles, les motocyclettes et les appareils ménagers, et d'assurer l'interchangeabilité des pièces de ces machines détériorées par usure ou par accident.

De ces méthodes de travail on peut tout attendre : aussi bien une diminution du prix de la vie, qu'une amélioration des conditions générales de l'existence. Malheureusement, quelques grandes industries telles que le bâtiment et l'agriculture y sont encore rebelles, et de longues années seront encore nécessaires avant que les *méthodes de fabrication* soient appliquées partout avec la même rigueur et la même minutie que dans l'industrie mécanique.

— Dr. En dehors des monopoles que les Etats se réservent dans un but fiscal ou de sécurité publique, le droit de *fabrication* appartient à tout le monde, sauf les privilèges résultant des *brevets d'invention*. V. ce mot.

FABRICE ou **FABRIZIO d'Acquapendente** (Jérôme), anatomiste et chirurgien italien, né à Acquapendente en 1537, mort à Padoue en 1619. Elève de Fallope, il lui succéda en 1562, à Padoue, dans la chaire d'anatomie. Il ne se borna pas à l'étude de l'anatomie descriptive, mais il sut tenir compte des données de l'anatomie comparée et de la physiologie. On lui doit la découverte des valvules des veines. Ses *Opera omnia* ont été publiés en 1687.

FABRICE DE HILDEN (Guillaume), chirurgien allemand, né à Hilden, près de Cologne, en 1560, mort à Berne en 1634. Observateur sagace et consciencieux, il fit de l'anatomie la base principale de la médecine et de la chirurgie.

FABRICE (Frédéric-Ernest), diplomate hessois, né en 1683, mort en 1750. Attaché à la personne de Christian-Auguste de Holstein, il fut envoyé auprès de Charles XII à Bender, et écrivit à Christian-Auguste et au baron de Gœrtz des lettres, publiées depuis sous ce titre : *Anecdotes du séjour du roi à Bender ou Lettres du baron de Fabrice* (1760), puis passa au service de Georges de Hanovre qu'il suivit en Angleterre.

FABRICE (Georges-Frédéric-Alfred VON), général allemand, né à Quesnoy-sur-Deule en 1818, mort à Dresde en 1891. Il prit part, en 1866, à la guerre austro-prussienne, comme chef d'état-major du prince Albert de Saxe, et après Sadowa devint ministre de la guerre du royaume de Saxe, dont il réorganisa l'armée sur le modèle prussien. En 1870-1871, après l'armistice, il commanda le corps d'occupation (févr.-juin 1871). Général de cavalerie en 1872, il reprit le ministère de la guerre, fut chargé, en 1882, des affaires étrangères, et fait comte en 1884.

FABRICIE [*si*] ou **FABRICIA** [*si*] n. f. Genre d'annélides polychètes tubicoles, famille des serpulidés, qui possèdent une paire d'yeux, un segment anal et une paire d'otocystes au premier segment en arrière de la bouche.

FABRICIE [*si*] n. f. Bot. Syn. de LAVANDULE.

FABRICIEN [*si-in*], **ENNE** adj. (de *fabrique*). Relatif aux fabriques des paroisses : *L'administration* FABRICIENNE.

— *Substantiv.* et au masc. Membre de la fabrique d'une paroisse : *Les marguilliers sont pris parmi les* FABRICIENS. (On dit quelquefois FABRICIER.)

FABRICIUS (Caius), surnommé **Luscinus** à cause de ses petits yeux, consul l'an 282 av. J.-C. Il est resté comme l'un des types de la simplicité et du désintéressement des vieux Romains. Sa grandeur d'âme brilla surtout dans la guerre contre Pyrrhus. Les Romains ayant été vaincus par suite de la surprise que leur causèrent les éléphants qu'ils voyaient pour la première fois, Fabricius fut envoyé vers Pyrrhus pour traiter de la rançon des prisonniers. Le roi tenta vainement de se l'attacher par des présents. Fabricius n'accepta rien. Il voulut alors éprouver son courage et fit tout à coup paraître devant lui un éléphant qui balançait sa trompe au-dessus de sa tête : « Votre éléphant, dit Fabricius avec calme, ne m'étonne pas plus, aujourd'hui, que votre or ne m'a tenté hier. » Pyrrhus, plein d'admiration pour un tel homme, lui offrit vainement un quart de son royaume. Plus tard, Fabricius fut mis à la tête d'une armée. Le médecin de Pyrrhus lui offrit d'empoisonner son roi moyennant une récompense. Fabricius avertit généreusement le roi : « Je reconnais Fabricius, s'écria Pyrrhus ; il serait plus facile de détourner le soleil de son cours, que ce Romain du sentier de la justice et de l'honneur ! » Censeur en 277, il se montra d'une extrême rigidité, et mourut sans laisser aucun bien. Le sénat maria sa fille aux frais du public, et Fabricius fut, contre tous les usages, enterré dans la ville.

FABRICIUS (Werner), organiste et compositeur allemand, né à Itzehoe (Holstein) en 1633, mort à Leipzig en 1679. Il fut nommé, en 1656, organiste de l'église Saint-Thomas de Leipzig. On connaît de lui notamment un recueil intitulé *Delicix harmonicæ*, contenant soixante-cinq pavanes, allemandes, courantes, etc., à cinq parties ; un autre recueil d'*Airs spirituels*, à quatre et huit voix, avec divers instruments, et des ouvrages didactiques.

FABRICIUS (John-Albert), théologien protestant, philologue et bibliographe, né à Leipzig en 1668, mort à Hambourg en 1736. En 1699 il devint professeur d'éloquence et de morale à Hambourg, et de 1708 à 1711, recteur du Johanneum. Il est le fondateur de l'histoire littéraire classique. Outre des éditions de Sextus Empiricus (1718), de Dion Cassius (terminée et complétée par son gendre, 1750-1752), des livres d'exégèse, des traités théologiques, il a publié des ouvrages de bibliographie critique sur les auteurs grecs et latins : *Bibliotheca latina* (1607),

Bibliotheca græca (1705-1728) qui, dans les nouvelles éditions données par Ernesti (1773-1774) pour la première et par Harles (1790-1809 ; table très médiocre en 1838), demeurent le modèle et la base des études de ce genre. Sa *Bibliographia antiquaria* (1713 ; 3e édition en 1760) est également utile. On lui doit aussi une *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis* (1734-1736) ; une *Bibliotheca ecclesiastica* (1712) ; etc. Son gendre Reimarus a écrit : *Commentarius de vita et scriptis J. A. Fabricii* (1737).

FABRICIUS (Jean-Chrétien), entomologiste danois, né à Tondern en 1745, mort à Kiel en 1808. Disciple de Linné, il étudia l'histoire naturelle et la médecine, fut professeur à l'université de Kiel. Fabricius, outre ses travaux d'entomologie descriptive, publia plusieurs ouvrages sur la classification des insectes.

FABRIQUE [*brik'*] n. f. (du lat. *fabrica*, action de construire). Établissement où l'on fabrique : *Une* FABRIQUE *de chaussures ;* et au fig. : *Une* FABRIQUE *de cancans, de fausses nouvelles.* || Fabrication : *Cela est de mauvaise* FABRIQUE. *Soie de bonne* FABRIQUE ; et au fig. : *Ce sont pures inventions de sa* FABRIQUE. *Fanfaron qui débite des prouesses de sa* FABRIQUE.

— Fam. *Ces deux hommes sont de même fabrique,* Ils ne valent pas mieux l'un que l'autre.

— Archit. Construction ayant pour décoration principale la disposition et l'appareillage des matériaux employés.

— Comm. *Prix de fabrique,* Prix auquel le fabricant vend ses produits au commerce. || *Marque de fabrique.* V. MARQUE. || *Dessin de fabrique,* Modèle donné aux ouvriers qui fabriquent des tissus façonnés.

— Dr. admin. Avant la séparation des Eglises et de l'Etat, Ensemble des personnes nommées officiellement pour administrer les biens d'une paroisse, ou Ensemble des biens et revenus d'une église.

— Peint. Construction quelconque servant à l'ornement d'un paysage : *Les* FABRIQUES *de Claude Lorrain.*

— ENCYCL. Techn. Une *fabrique* a pour objet de transformer les matières premières, déjà préparées, en produits manufacturés susceptibles d'être livrés au commerce. Dans une usine, au contraire, au sortir de son extraction on traite la matière première et on la prépare pour les besoins de la fabrication ; cependant, il arrive que dans une usine la préparation suffit à rendre cette matière immédiatement utilisable.

La fabrique est installée généralement à proximité d'un chemin de fer, d'un cours d'eau, ce qui lui permet de recevoir à moins de frais la matière première, d'expédier les objets fabriqués par elle, et d'avoir une main-d'œuvre peu onéreuse. V. FABRICATION.

— Dr. admin. A l'origine, les *fabriques* étaient composées de membres du clergé (*marguilliers*) qui dressaient la liste des pauvres. Les *fabriciens* furent ensuite des laïques élus par les paroissiens, avec un *bureau des marguilliers.* Supprimées lors de la Révolution, les fabriques furent rétablies, comme établissements civils, par le Premier consul. Un décret du 30 décembre 1809 les organisa. Elles comprenaient un *conseil de fabrique,* assemblée délibérante, et un *bureau des marguilliers,* organe d'exécution. A l'exception du curé et du maire, membres de droit, les *fabriciens* étaient d'abord nommés par l'évêque et le préfet, puis se recrutaient par élection, avec renouvellement par moitié tous les trois ans. Le *bureau des marguilliers,* composé du curé et de trois membres élus par le conseil, exécutait les décisions prises dans les quatre sessions du conseil. La loi du 5 avril 1884, art. 136, obligeait les communes à pourvoir, en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique, aux grosses réparations des églises et presbytères s'ils leur appartenaient ; elles devaient aussi loger le curé, ou lui servir une indemnité de logement. Une loi du 26 janvier 1892 soumit les fabriques aux règles de comptabilité des établissements publics, en même temps que les consistoires protestants et les communautés israélites.

La loi du 9 décembre 1905, relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, supprima les fabriques et leur substitua des *associations cultuelles.* Les biens des anciennes fabriques devaient être dévolus à ces associations, mais, comme elles ne furent pas constituées, ils furent attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance ; certains d'entre eux ont toutefois fait retour à l'Etat, ou, grevés d'une affectation charitable, ont été remis à des établissements publics ou d'utilité publique dont la destination était conforme à celle de ces biens. Des actions en reprise ou revendication pour inexécution des charges furent exercées par les familles des donateurs.

FABRIQUER [*ké*] v. tr. (lat. *fabricare*). Transformer les matières premières en séries d'objets utilisables et qu'on livre par grande quantité au commerce : *Aujourd'hui l'on* FABRIQUE *plus d'objets par les procédés mécaniques que par la main-d'œuvre.*

— *Par anal.* Préparer, faire : FABRIQUER *des gâteaux, des tartes ;* et Pop. : *Que* FABRIQUEZ-*vous là ?* || Créer : *Le ciel...*

Pour différents emplois nous *fabrique* en naissant.
MOLIÈRE.

— *Par extens.* En mauvaise part, Confectionner : FABRIQUER *de la fausse monnaie, un testament, un passeport ;* et au fig. : FABRIQUER *des mensonges, des calomnies.*

— ***Se fabriquer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Robinson* SE FABRIQUA *un parapluie.*

— Au sens passif, Etre fabriqué.

FABRIS (Salvator), maître d'armes italien, né à Bologne en 1554, mort vers 1630. Il parcourut l'Espagne, la France et l'Allemagne, et passa, en 1590, en Danemark, où il publia, en 1606, son traité d'escrime du roi Christian IV. Cet ouvrage, édité à Copenhague, est un cours pratique d'escrime en cent quatre-vingt-dix exemples. Le titre est : *De lo scherma, ovvero Scienza d'arma.*

FABRIS (Giuseppe DE'), sculpteur italien, né à Noventa-di-Piave (Vénétie) en 1790, mort à Rome en 1860. On lui doit un groupe colossal de *Milon de Crotone attaqué par un lion,* le *monument du cardinal Fontana,* dans l'église Saint-Charles, à Rome ; le *monument de la comtesse Mallerio ;* le *Génie assis,* sur *le monument de Canova,* dans l'église des Frari, à Venise, etc.

FABRIS (Antonio), médailleur italien, né à Udine en 1792, mort à Venise en 1865. Il vint s'établir à Florence vers 1823. Son œuvre la plus admirée fut la médaille frappée pour la consécration de l'église de Possagno, dont les dessins sont dus à Canova. Ses œuvres les plus connues sont : la *médaille d'inauguration de l'académie de Borgo-San-Sepolcro* (1838) ; une *médaille de Dante,* enfin, plusieurs médailles de peintres et de poètes, et une réduction des fameuses portes du Baptistère de Florence, par Ghiberti.

FABRITIUS (Carel *ou* Karel), peintre hollandais, né à Haarlem vers 1624, mort à Delft en 1654. Sa vie est peu connue et ses œuvres sont rares. Elles ont été longtemps attribuées à Rembrandt, dont il avait été l'élève. Les principales sont : *Abraham de Hotte,* portrait (1640), le *Chardonneret* (1654), la *Sentinelle* (1654) [musée Schwerin]. — On a souvent confondu ce peintre avec *Bernard* FABRITIUS, peintre hollandais du XVIIe siècle, dont les œuvres trahissent l'influence de Rembrandt.

FABRITIUS (Ludvig), voyageur, fils d'un médecin de Leyde réfugié pour cause de religion au Brésil, né à Oranien en 1648, mort à Stockholm en 1729. Après avoir servi dans l'armée russe, il entra au service de la Suède (1677), et fut chargé par Charles XI de nouer des relations commerciales avec l'Orient, pour attirer à Narva le commerce de la soie. Il fit plusieurs voyages en Perse, et réussit à amener à Stockholm (1697) des marchands de soie arméniens et persans. L'obligation de franchir le territoire russe empêcha le gouvernement suédois de donner suite à son projet.

FABRIZI (Aloise Cinzio DE'), médecin vénitien, mort vers 1526, auteur d'un recueil de contes en vers, très rare : *Livre de l'origine des proverbes populaires* (1526). Cet ouvrage, inspiré de Masuccio, Boccace, le Pogge, est très licencieux et contient de violentes attaques contre le clergé et contre les femmes.

FABRIZIA, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro), aux sources de l'Alaro ; 4.020 hab.

FABRO, comm. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse), sur la Chiana, affl. du Tibre ; 2.325 hab.

FABRONI (Angelo), biographe italien, né à Marradi (Toscane) en 1732, mort à Pise en 1803. Prêtre apprécié de la cour pontificale pour une *Vie du pape Clément XII,* écrite en un latin élégant, il vécut surtout à Florence, où le grand-duc Léopold le nomma prieur de la basilique Laurentienne et prévéditeur de l'université de Pise, et où il publia, de 1778 à 1803, son grand ouvrage en 14 vol. : *Vitæ Italorum doctrina excellentium qui sæculis XVII et XVIII floruerunt ;* plus tard, son *Historia Lycæi Pisani.* Il créa et dirigea une sorte de compilation littéraire : *Giornale dei letterati,* en 102 tomes.

FABRONI ou **FABBRONI** (Jean-Valentin-Mathias), savant et ingénieur italien, né et mort à Florence (1752-1822). Collaborateur et ami de Fontana, il lui succéda comme directeur du cabinet de physique du grand-duc, fut chargé d'importantes fonctions scientifiques, et nommé par Napoléon Ier directeur des travaux des ponts et chaussées pour les départements au-delà des Alpes. On lui doit la route du Mont-Genèvre et les premiers travaux de celle de la Corniche. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur la chimie, l'agriculture, la botanique, etc.

FABRONIE [*nî*] n. f. Genre de mousses de la famille des bryacées, que l'on rencontre dans les régions tempérées de l'Europe, de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Australie.

FABROT (Charles-Annibal), jurisconsulte français, né à Aix en 1580, mort à Paris en 1659. Il fut professeur de droit à l'université d'Aix. On lui doit la publication des *Basiliques* (1647), une édition des *Institutes* (1638-1654), des dissertations de droit romain, etc.

FABRY (Jacques-Joseph), homme politique belge, né et mort à Liége (1722-1798). Il avait adopté les idées des Encyclopédistes. Bourgmestre de Liége en 1789, il ne parvint pas à maintenir sa popularité, fut obligé de fuir, rentra avec Dumouriez et les Français, et fut nommé président de l'administration provisoire. En 1793, Fabry dut s'exiler en France, où il fut dénoncé à la Convention comme un partisan des girondins. Mais il put se soustraire à l'accusation, et il alla finir ses jours dans sa ville natale.

FABRY (Charles), physicien français, né à Marseille en 1867, mort à Paris en 1945. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1885-1887). Agrégé des sciences physiques (1889), il fut successivement professeur aux lycées de Nevers, Bordeaux, Marseille, et enfin au lycée Saint-Louis à Paris (1893). En 1892, il avait soutenu sa thèse du doctorat ès sciences. En 1894, il était nommé maître de conférences, puis professeur de physique industrielle à la faculté des sciences de Marseille. En 1921, il devenait professeur à la Sorbonne et directeur de l'Institut d'optique.

Charles Fabry. — Cl. Manuel.

Les travaux de Ch. Fabry se rapportent presque exclusivement à l'optique, et, plus particulièrement, à la spectroscopie, à la photométrie et aux applications des interférences. Outre de nombreuses notes et mémoires, il a publié à part : *les Piles électriques* (1899) ; *Leçons élémentaires d'acoustique et d'optique* (1898) ; *Applications des interférences lumineuses* (1923) ; *la Lumière monochromatique, sa production et son emploi en optique pratique* (1923) ; *Leçons d'optique physiologique professées à l'Institut d'optique* (autogr.) [1923] ; *Leçons de photométrie professées à l'Institut d'optique* (autogr.) [1924] ; *Recommandations pour la lunetterie* (1925) ; *Physique et Astrophysique* (1935) ; etc. Ch. Fabry fut nommé en 1927 membre de l'Académie des sciences en remplacement de Daniel Berthelot, décédé.

FABULAIRE [*lèr'*] ou **FABULARIA** n. f. Paléont. Genre de foraminifères, famille des miliolidés, aux loges remplies de matière calcaire criblée de canaux. (Fossiles dans l'éocène.)

FABULATION n. f. (du lat. *fabula,* fable). Littér. Figure par laquelle on donne comme réel et sérieux ce qui est imaginaire. || Disposition de la fable, de l'action d'une composition littéraire (Syn. de AFFABULATION, en ce sens) : *Une agréable, Une savante* FABULATION. V. *Supplément.*

FABULETTE [*lèt'*] n. f. Conte, historiette.

FABULEUSEMENT [*ze-man*] adv. D'une manière fabuleuse, étonnante : *Etre* FABULEUSEMENT *riche.*

FABULEUX [*leû*], **EUSE** adj. (lat. *fabulosus*). Qui appartient à la fable, à la mythologie. || Feint, imaginaire : *Des personnages, Des récits* FABULEUX.

— *Par extens.* Prodigieux, étonnant, qui passe toute croyance, extraordinaire : *Accomplir des exploits* FABULEUX. *Demander des prix* FABULEUX.

— Hist. *Temps fabuleux,* Nom donné au premier âge des peuples grecs.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est fabuleux ; genre fabuleux : *Le* FABULEUX *de jadis est devenu le commun d'aujourd'hui.*

— ANTON. **Certain, exact, historique, réel, vrai.**

— ENCYCL. L'expression « *temps fabuleux* » est peu satisfaisante ; elle laisserait croire qu'il y a une coupure assez nette entre la période légendaire et la période historique, qu'on faisait autrefois commencer au VIIIe siècle av. J.-C. Il n'en est rien : les récits sur les Pélasges, les Lélèges, les Argonautes, les héros de Troie ou de Thèbes recouvrent quelques faits réels, noyés dans les enjolivements ; les personnages nommés ne sont pas tous mythiques. Par contre, l'histoire de Sparte aux premiers siècles, celle d'Athènes jusqu'aux Pisistratides, et même aux guerres médiques, contiennent bien des traits romanesques. La critique des textes et l'archéologie s'efforcent de distinguer le vrai et la fiction, et remarquent qu'au cours des temps la seconde s'efface progressivement devant l'autre.

FABULINUS, divinité à laquelle les Romains offraient un sacrifice dès que les enfants commençaient à parler.

FABULISTE [*lisst'*] n. m. Auteur d'un recueil de fables : *Le poète comique s'attache aux ridicules, le* FABULISTE *s'adresse davantage aux vices.* (Chamfort.)

— ENCYCL. V. FABLE.

FABULOSITÉ n. f. Caractère de ce qui est fabuleux. || Disposition de l'esprit aux compositions fabuleuses : *La* FABULOSITÉ *des poètes.* (J. Le Maire.) [VX.]

FABVIER (Charles-Nicolas, baron), général, pair de France, né à Pont-à-Mousson en 1782, mort à Paris en 1855. Lieutenant d'artillerie, il fit la campagne d'Austerlitz. En 1807, il suivit en Perse le général Gardanne, ministre plénipotentiaire, près du chah, et fonda l'arsenal d'Ispahan. En 1811, il partit pour le Portugal, comme aide de camp de Marmont. Blessé, en 1812, aux Arapiles, il reçut la mission de rendre compte à Napoléon qu'il rencontra devant la Moskova ; puis, sa mission remplie, il se jeta dans la mêlée, et eut le pied fracassé à Borodino. Il reçut alors le grade de chef d'escadrons et celui de colonel à Dresde (1813). En 1814, Fabvier concourut à la défense de Paris. Rallié à la royauté, il lui resta fidèle pendant les Cent-Jours ; mais, sous la seconde Restauration, les iniquités du parti ultra-royaliste firent de lui un libéral, ami de La Fayette et du général Foy. Mis en demi-solde à la suite de son procès avec le général Canuel (1817), condamné en police correctionnelle (1819), il complota contre les Bourbons, passa en Espagne et essaya de faire échouer l'expédition française (1823). Il mit alors son épée au service de l'indépendance hellénique et défendit Athènes contre Rechid pacha (1827). Après la révolution de Juillet, Fabvier devint maréchal de camp et commandant de la place de Paris, lieutenant général en 1839 et inspecteur général de l'infanterie. Elevé à la pairie en 1845, mis à la retraite après 1848, Fabvier alla réorganiser l'armée danoise. Il revint en France pour représenter la Meurthe à l'Assemblée législative. La Grèce lui a élevé une statue à Athènes.

Fabvier.

FABYAN ou **FABIAN** (Robert), chroniqueur anglais, né à Essex vers 1450, mort à Cornhill en 1513. Sa *Concordance of histories,* écrite en prose, est fondée sur les œuvres de Bède, de G. de Monmouth, de William de Malmesbury, etc. Elle va des exploits fabuleux de Brutus dans la Grande-Bretagne jusqu'au règne de Henri VII d'Angleterre. Cette *Concordance,* qui n'est guère qu'une compilation faite sans discernement, fut publiée après la mort de l'auteur (1516).

FAÇADE n. f. (ital. *facciata*). Archit. Chacun des côtés extérieurs d'un édifice. (Se dit plus particulièrement de la face principale.)

— *Fam.* Côté antérieur, devant, visage : *Allons, tourne-toi ; montre-nous ta* FAÇADE. || *Faire sa façade,* Se farder. || *Démolir la façade à quelqu'un,* Lui donner des coups dans la figure.

— *Fig.* Extérieur, apparence : *Tout son luxe n'est que* FAÇADE.

— ANTON. **Arrière-corps, derrière, chevet (d'une église), dos.**

— ENCYCL. Archit. La décoration architecturale d'une *façade* devrait dépendre uniquement, comme on l'a fait en France au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, des rapports entre les dispositions intérieures et la décoration. Les charmants hôtels de l'époque de Louis XV se relient curieusement au moyen âge par le rationalisme du plan et de la façade.

— Ameubl. Dans le langage de l'ameublement, ce mot désigne la face d'un meuble, et particulièrement quand celui-ci affecte une forme architecturale. Certains meubles de la Renaissance présentent, en réduction, de véritables *façades* architecturales : deux ordres de colonnes superposées que surmontent un fronton coupé ou brisé le plus souvent.

— Admin. *Façade et hauteur des maisons.* Le maire

a la faculté de réglementer la construction des *façades* et la hauteur des maisons. Il a le droit d'interdire, sous peine d'amende et de démolition, l'emploi de matériaux présentant des dangers d'incendie ou de chute, notamment des « pans de bois ». Sauf pour l'alignement et la hauteur, le propriétaire ne peut être contraint à construire la façade sur un plan imposé, par exemple pour le nombre et la disposition des ouvertures, ni à recrépir ou badigeonner périodiquement les maisons et murs en bordure des voies ou places publiques. Cependant à Paris (décret 26 mars 1852) et dans quelques villes, les façades doivent, sous peine d'amende, être, à la demande de l'autorité municipale, repeintes, grattées ou badigeonnées tous les dix ans au moins. Le maire a qualité pour ordonner la démolition ou réparation des murs et bâtiments en bordure des voies publiques s'ils menacent ruine et compromettent la sécurité (loi du 21 juin 1898, art. 3) ; les travaux peuvent être exécutés d'office en cas de péril imminent, et après expertise. A Paris, l'initiative de ces mesures appartient au préfet de la Seine.

Un arrêté municipal peut limiter la hauteur des maisons et des cheminées, eu égard à la largeur des rues ou à l'hygiène, même si les bâtiments ne donnent pas sur la voie publique. A Paris, la hauteur des bâtiments et des étages (notamment rez-de-chaussée et étage immédiatement au-dessus, sous-sols) est réglementée d'après l'étendue des espaces libres, rues, voies publiques, cours et courettes. Toutes ces prescriptions sont sanctionnées par des amendes prononcées par le tribunal de simple police ou par le conseil de préfecture qui peuvent, dans certains cas, ordonner la démolition des ouvrages édifiés en contravention.

Facanappa, personnage de la comédie vénitienne : sorte de Prudhomme qu'on reconnaît à son nez de perroquet, surmonté d'une énorme paire de lunettes vertes.

FACATATIVA, ville de Colombie (Cundinamarca), sur le ch. de f. de Bogota à Girardot ; 11.000 hab. Ch.-lieu de département ; ancienne place des Zipas.

FACCHINA (Jean-D.), mosaïste italien, né à Séquals, près d'Udine (Italie), en 1826, mort à Paris en 1903. Venu très jeune en France, il collabora avec Charles Garnier pour la décoration du plafond de l'avant-foyer de l'Opéra, décora des parties de l'Opéra-Comique, des Menus-plaisirs, de l'Hôtel de Ville de Paris, de Notre-Dame de Lourdes, par assemblage d'émaux coloriés dans leur masse à l'aide d'oxydes métalliques.

FACCHINO [*fak-ki-no*] n. m. (mot ital.) Nom donné, en Italie, aux commissionnaires ou portefaix. || Statue populaire, à Rome, représentant un portefaix, et qui donnait la réplique à celles de Pasquin et de Marforio. || Plur. *Des* FACCHINI.

FACCIO (Franco), chef d'orchestre et compositeur italien, né à Vérone en 1841, mort à l'hospice d'aliénés de Monza en 1891. Professeur de contrepoint et de fugue au conservatoire de Milan, puis chef d'orchestre à la Scala, il fut atteint d'aliénation mentale au moment où il venait d'être nommé directeur au conservatoire de Parme. On lui doit deux opéras : *Profughi Fiamminghi, Amleto ;* deux recueils de mélodies vocales, des récitatifs pour l'adaptation italienne du *Freischütz* de Weber, un « mystère » : *Sorelle d'Italia,* écrit en société avec Arrigo Boïto, et une *symphonie en fa majeur.*

FACCIOLATI (Jacopo), lexicographe italien, né à Torreglia, près de Padoue en 1682, mort dans cette dernière ville en 1769. Il fit ses études au séminaire de Padoue, dont il fut nommé directeur en 1707. Il prépara, avec son élève Forcellini, de nouvelles éditions du *Dictionarium undecim linguarum* (1718), de Calepino, du *Thesaurus Ciceronianus,* de Mario Rizzoli (1734), et prit part à l'élaboration du *Totius latinitatis Lexicon.*

FACE [*fass'*] n. f. (lat. *facies*). Partie antérieure de la tête ; visage. (Usité surtout dans le style élevé ou familier, et dans le langage médical) : *Dieu détourne sa* FACE *du pécheur. Se voiler la* FACE. *Une* FACE *rougeaude, glabre, réjouie.*

— Par anal : *La* FACE *du lion.*

— *Par extens.* Les tempes : *Avoir les* FACES *dégarnies.* || Les cheveux, et *particulièrem.* les faux cheveux, qui couvrent les tempes : *Il portait des* FACES. (E. Sue.) [Vx.]

— Partie antérieure du corps par laquelle on se présente : *Se faire voir de* FACE.

— Partie antérieure d'une chose ; le front, le devant, la façade : *La* FACE *d'une maison.*

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la *face.*
BOILEAU.

|| Côté quelconque, chacune des parties extérieures : *La* FACE *postérieure du crâne. Les* FACES *du cristal. Les* FACES *latérales d'un édifice.* || Surface, superficie : *La* FACE *mobile de la mer.* (Buffon.) || Aspect : *Changer la* FACE *d'une ville.*

— *Fig.* Aspect, point de vue, manière d'être, état : *Changer la* FACE *des choses. Toutes les affaires ont deux* FACES. (Beaumarchais.) *Considérer le devoir sous toutes ses* FACES.

Ma fortune va prendre une *face* nouvelle.
RACINE.

Ils ont changé la FACE *de la chrétienté.* (Pascal.)

— Archit. Bande, membre plat, moulure plate : *Les* FACES *de l'architrave.*

— Argot. Monnaie. || *Avoir des faces,* Avoir de l'argent.

— Art milit. Elément de certaines formations tactiques antérieures à la Grande Guerre : *La formation en carré comportait quatre* FACES. || Morceau de cuir ou anneau de métal auquel sont suspendus des pendants, vers le milieu du ceinturon. || *Face !* Commandement de faire face, de se présenter de front : FACE *à tel point !*

— Bx-arts. Longueur du visage humain, servant d'unité de mesure : *On divise ordinairement la hauteur du corps en dix parties égales, que l'on appelle* FACES *en terme d'art.* (Buffon.)

— Bot. Côté de la feuille, de la fleur, de l'anthère, de la loge ovarienne, de la graine, etc., qui est porté vers l'intérieur ou le haut. (La « face » est opposée au « dos » ; on précise souvent en disant : *face ventrale.*)

— Eaux et for. Côté d'un baliveau, sur lequel on applique l'empreinte du marteau.

— Fortif. *Face d'ouvrage,* ou simplem. *Face,* Elément du tracé dont les crêtes ont une direction générale sensiblement parallèle au front. || *Faces d'un bastion,* Les lunettes qui forment le saillant.

— Géom. Chacun des polygones plans qui limitent un polyèdre ou un corps solide ; les deux plans qui forment un dièdre.

— Hippol. Syn. de CHANFREIN. || *Belle face,* Marque blanche très grande occupant presque toute la partie antérieure de la tête du cheval et s'étendant jusqu'aux yeux, et même au delà. (Cette dénomination devrait être remplacée par celle de : *face blanche.*)

— Jeux. Première carte découverte par le banquier, au jeu de bassette.

— Mus. Chacune des combinaisons que peut fournir un même accord, en lui donnant successivement pour ton chacune des notes qui le constituent. (Ainsi, l'accord *do, mi, sol* a trois faces : *do, mi, sol ; mi, sol, do ; sol, do, mi.*) || *Plates faces d'un buffet d'orgue,* Parties planes situées entre les tourelles de la montre.

— Numism. Côté d'une monnaie, qui porte l'effigie du souverain, ou l'image personnifiant soit l'autorité, soit la ville au nom de laquelle la monnaie a été émise. (Syn. DROIT ou AVERS.) [Au moyen âge, ce terme s'opposait à celui de *pile,* désignant le côté appliqué sur l'enclume au moment de la frappe.] || *Jouer à pile ou face,* Jouer à deviner de quel côté tombera une pièce de monnaie que l'on jette en l'air ; et *au fig.* S'en rapporter au hasard pour décider une chose : *Jouer la question* À PILE OU FACE.

— Techn. Surface travaillante d'une meule de moulin : *Repiquer la* FACE *de la meule courante.* || Biseau d'échoppe. || *Etoffe à double face,* ou substantiv. et au fém. *Double-face,* Tissu de laine ou de soie qui ne présente pas d'envers. (Les *doubles-faces* en laine genre molleton s'emploient de préférence dans la confection des manteaux de dames. Généralement un côté se présente *uni,* l'autre *quadrillé* et de *couleur différente.*) || *Face de pignon,* Chacun des plans qui terminent l'épaisseur d'un pignon, dans un ouvrage d'horlogerie. || En menuis., *Faces plates,* Parties latérales d'un meuble, qui ne présentent pas de saillies.

— Loc. DIV. *Avoir deux, plusieurs faces ; Etre à deux, à plusieurs faces,* Etre un homme double, sujet à changer selon ses intérêts. || *Faire face à,* Avoir le visage, le devant tourné du côté de : *Il faut* FAIRE FACE À *celui qui vous parle. Maison qui* FAIT FACE À *la mer ;* et *au fig.* Faire front, s'opposer à : FAIRE FACE AU *danger.* — Pourvoir à : *Etre en état de* FAIRE FACE À *ses affaires,* AUX *besoins de sa famille.* || *Jeter à la face de,* Reprocher en face à quelqu'un. || *Face de carême.* V. CARÊME. || *Face de réprouvé,* Qui a quelque chose de sinistre. || *Se voiler la face,* Se couvrir le visage en signe de honte ou de deuil. || *Perdre sa face,* Perdre son honneur, sa dignité : *Je* PERDRAIS MA FACE *si un cousin s'en allait de chez moi sans prendre quelque chose.* (Huc.). || *Sauver la face,* Garder sa dignité, se donner l'apparence d'être vainqueur, même et surtout quand on est battu. (Ces deux expressions sont empruntées à la langue chinoise.)

— Loc. ADV. *En face,* Par devant ; fixement : *Regarder quelqu'un* EN FACE. || En présence de la personne : *Une louange* EN FACE *fait souvent rougir.* || Hardiment, sans crainte : *Regarder le danger, la mort* EN FACE. || *De face,* Du côté où l'on voit la face, le devant : *Se présenter* DE FACE. *Regarder un monument* DE FACE. || *Face à face,* Vis à vis l'un de l'autre : *Se regarder, Se rencontrer, Se trouver* FACE À FACE.

— Loc. PRÉPOS. *En face de,* Vis-à-vis : *Sa maison est* EN FACE DE *la mienne. Se marier en face de l'Eglise,* Se marier devant l'Eglise, religieusement. || *A la face de,* A la vue, en présence de : A LA FACE DES *autels.* A LA FACE DU *ciel et* DE *la terre.* A LA FACE DU *soleil.*

— SYN. **Face, figure, visage.** L'emploi de *visage* et de *figure* est plus ordinaire que celui de *face,* et les deux mots s'emploient souvent l'un pour l'autre. Toutefois, le *visage* c'est plus particulièrement la *face humaine,* la partie antérieure de la tête *chez l'homme,* et sa surface même ; la *figure,* c'en est la forme, les traits. Celle-ci présente surtout plus ou moins d'agrément ; celui-là plus ou moins d'expression : c'est, comme on l'a dit, « le miroir de l'âme ».

— ENCYCL. Anat. La forme générale de la *face* est déterminée par celle du front, des maxillaires (mâchoires, menton) et des os malaires (pommettes). Légèrement convexe chez l'homme, elle devient, chez certains animaux, proéminente et allongée en avant (prognathisme).

A la face se trouvent réunis tous les organes sensoriels : yeux, oreilles, nez (sens de l'odorat et entrée des voies respiratoires), la bouche (sens du goût, orifice d'entrée du tube digestif et organe de la voix). Les parties molles qui closent la cavité buccale sont, latéralement, les joues et, en avant, les lèvres.

On compte dans la face quatorze os, treize pour la mâchoire supérieure et le maxillaire inférieur. L'expression de la physionomie est sous la dépendance des muscles de la face, qui sont presque tous des muscles peauciers, et dont le nombre est considérable.

La bouche et les lèvres sont, après les yeux, les parties du visage qui ont le plus de mouvement et d'expression.

Le système pileux de la face prend le nom de *barbe* et contribue pour une bonne part à donner à l'homme sa physionomie.

Face-à-main.

Presque toutes les artères de la face viennent de la faciale, branche de la carotide externe. Deux rameaux viennent de l'artère ophtalmique : ce sont les palpébrales supérieure et inférieure. Les différents muscles de la face sont innervés par le nerf facial.

FACE-À-MAIN n. m. Binocle à manche. || Plur. *Des* FACES-À-MAIN.

FACELINA [*sé*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes nudibranches, type de la famille des facelinidés. (Ces animaux ont un corps grêle, pourvu de tentacules allongés et de rhinophores perfoliés ; l'anus et les orifices génitaux sont placés sur le côté droit. Quelques espèces seulement vivent dans les mers de l'Europe.)

FACELLITE n. f. Silicate naturel d'aluminium et de potassium.

FACER [*sé*] v. intr. (de *face.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je façai, Nous façons.*) Faire face à : *Cabinet qui* FACE *à l'avenue.* (La Fontaine.) (Vx.)

— Jeux. A la bassette, Amener la carte sur laquelle on a mis son argent.

FACÉTIE [*sé-sî*] n. f. (lat. *facetia ;* de *facetus,* plaisant). Bouffonnerie, acte, parole ou écrit qui a quelque chose de bouffon : *Dire des* FACÉTIES. *Un recueil de* FACÉTIES.

— SYN. **Facétie, bouffonnerie, plaisanterie.** V. BOUFFONNERIE.

— ENCYCL. Toutes les littératures possèdent des recueils plus ou moins spirituels, mais généralement très copieux, de ces bons mots, anecdotes burlesques et aventures joyeuses. Une énumération complète est impossible. Bornons-nous à citer les recueils les plus célèbres : *les Facéties de Pogge* (1450) ; *l'Evangile des quenouilles* (1493) ; *les Facéties et Bons mots du curé Arlotte* (en ital. ; XVe s.) ; le *Cymbalum mundi* et les *Nouvelles récréations et joyeux devis,* de Bonaventure Desperriers (1537) ; *les Baliverneries d'Eutrapel* (1548) ; *les Facétieuses nuits du seigneur Strapparole ; le Moyen de parvenir,* de Béroalde de Verville (1610), et enfin les innombrables recueils du XVIIe siècle, parus sous les noms de Bruscambille, de Turlupin, de Tabarin, etc. Ajoutons-y les *Galipettes* de Galipaux, qui ont amusé nos contemporains.

Facéties (en lat. *Liber facetiarum*), recueil de contes composé par Poggio Bracciolini de 1438 jusque vers 1452. Dans cet ouvrage, l'auteur a voulu montrer que le latin peut servir à dire des choses frivoles. Ce sont des anecdotes souvent obscènes, des mots d'esprit, des prodiges, des bons tours (parfois cruels). Le ton en est souvent satirique, et l'auteur attaque ses adversaires : Filelfo, le cardinal Angelotto, les Vénitiens, la Curie, les prêtres. Il en existe une traduction française, attribuée à Guillaume Tardif, et une moderne, de 1878.

FACÉTIEUSEMENT [*sé-si, ze-man*] adv. D'une façon facétieuse.

FACÉTIEUSETÉ [*sé-si, ze*] n. f. Humeur facétieuse : *Mais je t'ennuie avec mon incorrigible et plate* FACÉTIEUSETÉ. (G. Sand.)

FACÉTIEUX [*sé-si-eû*], **EUSE** adj. (lat. *facetus*). Qui est porté à la facétie : *Un homme, Un esprit* FACÉTIEUX. || Qui a le caractère de la facétie : *Des histoires, Des allusions* FACÉTIEUSES.

— *Substantiv.* Personne facétieuse. Genre facétieux.

— ANTON. **Austère, grave, sérieux, sévère.**

Facétieuses nuits du seigneur Strapparole (LES), recueil italien de contes, nouvelles et énigmes, que l'auteur, Strapparola, suppose racontés par une société de dames et de gentilshommes réunis dans l'île de Murano pendant le carnaval. Certains de ces contes sont empruntés à la tradition orale populaire, d'autres à Boccace, Morlini, et aux *Royaux de France.* Les premières éditions sont de 1550 et 1553. Ces contes ont été traduits en français par Louveau et Larivey. Molière, dans *l'Ecole des femmes,* et La Fontaine dans ses *Contes,* s'en sont inspirés.

FACETTE n. f. (de *face*). Petite face : *Les* FACETTES *d'un diamant. Les yeux d'une mouche sont taillés en une multitude de* FACETTES.

— Fig. : *Vous regardez les biens par la* FACETTE *la plus désagréable.* (Mme de Sévigné.) || *Homme à facettes,* Homme qui présente des aspects divers. || *Style à facettes,* Style entrecoupé de traits brillants, comme le diamant l'est de facettes.

— Géol. *Cailloux à facettes,* Cailloux usés et polis par l'action du sable et du vent dans les déserts. (Généralement, le nombre des faces est de trois [*Dreikanter*] ; il est quelquefois plus grand quand les cailloux se sont déplacés. On connaît des cailloux à facettes dans certaines formations géologiques.)

FACETTER [*sè-té*] v. tr. Tailler à facettes un diamant, une pierre précieuse : FACETTER *un grenat.*

FÂCHER [*châ*] v. tr. (pour FASCHER ; du lat. pop. *fastidicare,* causer du dégoût.) Dégoûter. (Vx.) || Chagriner, irriter : *Sa trahison me* FÂCHE. (Th. Corneille.) *Votre refus l'a* FÂCHÉ. *Ce désordre me* FÂCHE. (Corneille.) || Indisposer, causer du dépit : *Qui aime trop les chevaux et les chiens* FÂCHE *les femmes.* (V. Hugo.)

— Fam. *Soit dit sans vous fâcher,* Sorte d'excuse qui marque qu'on a parlé ou qu'on va parler librement, mais sans intention de blesser.

— Impersonnellem. *Il me fâche, il te fâche de,* Il m'est, il t'est profondément pénible de :

Il te fâche en ces lieux d'abandonner ta proie.
RACINE.

ou bien, Je m'afflige, tu t'affliges de : IL ME FÂCHE *fort* DE *quitter mes amis.*

— PROV. **S'il se fâche, il aura deux peines,** La peine de se fâcher, et la peine de se calmer.

— *Fâché, e,* part. pass. du verbe *Fâcher.*

— SYN. **Fâché, affligé, attristé, contristé, mortifié, mécontent.** V. AFFLIGER.

— *Se fâcher,* v. pr. Au sens passif, Devenir dépité, prendre de l'humeur :

« Mais on entend les gens au moins sans *se fâcher.*
— Moi, je veux *me fâcher* et ne veux point entendre. »
MOLIÈRE.

|| S'affliger, devenir affligé : *Ne* VOUS FÂCHEZ *point tant.* (Molière.) || S'irriter ; et *par extens.* Se brouiller avec quelqu'un : *Ils* SE SONT FÂCHÉS *pour des niaiseries.*

— Fam. *Se fâcher rouge, tout rouge,* Se fâcher très fort.

FÂCHER (ÉL-). Géogr. V. EL-FÂCHER.

FÂCHERIE [*ri*] n. f. (de *fâcher*). Etat d'une personne fâchée. Peine profonde. (Vx.) || Dépit, déplaisir : *Les grands et les petits ont mêmes accidents, mêmes* FÂCHERIES *et mêmes passions.* (Pascal.) || Brouille : *Entre amoureux,* FÂCHERIES *et raccommodements se suivent.*

— SYN. **Fâcherie, bouderie, humeur.** V. BOUDERIE.

FACHES-THUMESNIL, comm. du Nord, arrond. et à 6 kil. de Lille ; 7.875 hab. Ch. de f. Nord. Chaux.

FÂCHEUSEMENT [*ze-man*] adv. D'une manière fâcheuse.

FÂCHEUX [*chеû*], **EUSE** adj. (de *fâcher*). Pénible, difficile : *Chemin, passage* FÂCHEUX. *Cheval* FÂCHEUX *à ferrer ;* et au fig. *Homme fâcheux à ferrer,* Homme dont on a peine à venir à bout. || Pénible, difficile à supporter : *De* FÂCHEUSES *nouvelles.* FÂCHEUSES *aventures.* || Pénible, difficile à supporter, en parlant des personnes. Peu traitable,

difficile à satisfaire, rigoureux, cruel : *Un caractère* FÂCHEUX. *Après ces bienheureux jours, Rome eut des maîtres* FÂCHEUX. (Bossuet.) || Importun, ennuyeux :

Que tous ces jeunes fous me paraissent *fâcheux!*
MOLIÈRE.

|| Pénible, qui annonce de mauvaises dispositions : *Un air, un visage, des regards* FÂCHEUX.

— *Substantiv.* et au masc. Personne importune : *Les* FÂCHEUX *sont légion.* || Ce qui est fâcheux ; le côté regrettable : *Le* FÂCHEUX *est que, pour faire bien, il faut faire lentement.*

— ANTON. **Avantageux, favorable, heureux, propice, salutaire.**

Fâcheux (LES), comédie-ballet de Molière, en trois actes et en vers, représentée au château de Vaux devant le roi, le 17 août 1661, et à Paris, au Palais-Royal, le 4 novembre. Le surintendant Fouquet avait commandé cette pièce, qui fut « conçue, faite, apprise et représentée en quinze jours ». *Les Fâcheux* sont un amusant spécimen de comédie à tiroir. Eraste, qui attend sa maîtresse Orphise, est importuné par une série de « fâcheux » : un valet trop complaisant, un marquis ridicule, un danseur, un duelliste, un joueur de piquet, deux précieuses, un chasseur, un pédant, l'amusant Caritidès, un inventeur enthousiaste et besogneux, etc.

La musique des entrées de ballet et de l'ouverture était due à un Beauchamp ; seule une courante fut écrite par Lully. Le ballet de Beauchamp est d'un certain intérêt musical.

FACHODA, localité du Soudan anglo-égyptien, sur le Nil Blanc. Elle devint sous le règne du khédive Ismaïl, le chef-lieu de la province de Fachoda (Soudan égyptien), tomba en 1881 aux mains des Derviches, puis fut abandonnée par eux et occupée le 10 juillet 1898 par l'expédition française du commandant Marchand ; de là résulta entre la France et l'Angleterre une grande tension diplomatique, les Chillouks de la contrée s'étant placés sous le protectorat de notre pays. L'évacuation de Fachoda, le 11 décembre 1898, sur l'ordre du gouvernement français, mit fin à cette tension ; et les Anglais ayant occupé le poste à leur tour substituèrent à son nom celui de KODOK.

La *province* soudano-égyptienne *de Fachoda* s'étendait sur toute la vallée du Nil Blanc, depuis le lac Nô jusqu'au Senaar ; c'est aujourd'hui la *province du Haut-Nil* du Soudan anglo-égyptien.

FACIAL, E, AUX adj. (de *facies*). Qui appartient à la face : *Nerf* FACIAL (ou substantiv : *le facial*).

— Physiol. *Angle facial*, Angle formé par la rencontre de deux lignes hypothétiques, l'une presque verticale qui passe par les incisives supérieures et par le point le plus saillant du front, l'autre horizontale qui va du conduit auditif aux mêmes dents : *L'angle* FACIAL *est peu ouvert chez les races sauvages.* V. ANGLE.

— ENCYCL. Anat. Le *facial* ou *nerf facial* prend naissance dans la fossette latérale du bulbe par deux racines : l'une supérieure, grosse ou motrice ; l'autre inférieure, petite ou sensitive, située entre la précédente et le nerf auditif, et connue sous le nom de *nerf intermédiaire de Wrisberg ;* toutes deux se réunissent au ganglion génículé en arrière de l'hiatus de Fallope. Il occupe successivement la cavité cranienne et le conduit auditif interne, l'aqueduc de Fallope, la glande parotide.

Au niveau de l'hiatus de Fallope, le nerf facial donne un filet qui, sous le nom de *corde du tympan*, passe dans la caisse de l'oreille moyenne et va se réunir au nerf lingual. Il fournit, en sortant du crâne, par le trou stylo-mastoïdien, des rameaux nombreux et, dans la parotide, se divise en deux branches : *la branche temporo-faciale* et la *branche cervico-faciale.*

Le nerf facial anime tous les muscles peauciers du corps placés au-dessus de la clavicule. Lorsqu'il est paralysé, le côté malade est dépourvu d'expression, parce que les muscles qu'il anime ne peuvent plus se contracter.

Artère faciale. Cette artère naît de la partie antérieure de la carotide externe, au-dessus de l'artère linguale, et s'étend à presque toutes les parties de la face.

Veine faciale. Née sur le sommet du front, par un grand nombre de racines, cette veine reçoit toutes les veines externes de la face et se jette dans la jugulaire interne.

— Pathol. *Névralgie faciale, Paralysie faciale.* V. les mots NÉVRALGIE et PARALYSIE.

FACIENDAIRE [*si-an-dèr*] n. m. (de *faciende*). Agent ; homme d'affaires. (Vx.)

FACIENDE [*si-and'*] n. f. (ital. *facende ;* du lat. *facienda*, ce qu'on doit faire). Affaire. || Cabale, intrigue : *Gens de* FACIENDE *et de manège.* (Saint-Simon.) [Vx.]

FACIES [*si-ès*] n. m. (lat. *facies*). Aspect du visage : *Le* FACIES *d'un malade.* FACIES *pâle, bouffi.* || Hist. nat. Aspect en général ; apparence extérieure : *Le* FACIES *d'une plante. Le blaireau commun a un* FACIES *qui rappelle assez celui de l'ours.* (D'Orbigny.) — Ce mot, a passé de l'histoire naturelle dans d'autres sciences ; on dit couramment : *Les armures du temps de Louis XIV ont un* FACIES *particulier*, etc.

— Bot. Aspect général, le port, l'ensemble d'une plante.

— Géol. Aspect du terrain. || Terme pétrographique pour désigner des variétés de structure et de composition minéralogique d'un type de roche.

— Méd. Expression du visage dans les maladies.

— ENCYCL. Géol. Le *facies* ou aspect de terrain est la « somme des caractères lithologiques et paléontologiques que présente un dépôt en un point déterminé » (Gressly, 1838). Cette notion de facies a une importance capitale dans la stratigraphie moderne.

Il est constant, en effet, que les dépôts de même âge, constituant un étage ou un sous-étage, n'aient pas partout le même faciès. Le crétacé n'a le facies « craie » que dans le nord de l'Europe ; le carbonifèrien n'a pas partout le facies de « couches à charbon ».

L'étude de la modification des facies des dépôts d'un même âge, d'un même étage, a tout d'abord concentré l'attention des géologues. Un exemple classique a été fourni par Hébert (1860), qui a montré que le gypse du bassin de Paris changeait de facies au sud de la Marne et passait à une formation rigoureusement synchronique : le calcaire de Champigny.

Haug (1907) a cherché ensuite à établir les lois de répartition des facies appartenant à un même étage, et a dessiné des zones isopiques, dont la connaissance est très importante ; car ce sont des zones de l'écorce terrestre où les conditions de sédimentation ont été les mêmes pendant toute une période.

Enfin, l'on a reconnu que la plupart des fossiles dits « caractéristiques » d'un étage, sont en réalité des fossiles de facies, n'indiquant pas d'une façon absolue l'âge d'une couche, mais donnant des renseignements précieux sur les conditions de sa sédimentation (position par rapport au littoral, profondeur, température, salinité, etc.).

Beaucoup de noms d'étages, qui avaient été multipliés à tort, sont en réalité des noms de facies, plus ou moins locaux. On est convenu de conserver parmi ces multiples noms de facies le nom le plus ancien s'appliquant à un dépôt marin. Dans la moyenne partie des cas, on est obligé de conserver le nom le plus ancien s'appliquant à un dépôt continental et d'avoir ainsi une double nomenclature (ex. : moscovien = westphalien ; ouralien = stéphanien), parce qu'on n'arrive pas à établir le synchronisme rigoureusement exact des facies marins et continentaux.

— Méd. Les modifications de l'aspect du visage dépendent surtout de l'action du sympathique troublé par des altérations morbides profondes. On distingue plusieurs *facies* caractéristiques de diverses maladies : le facies *bouffi*, dans les œdèmes ; le facies *vultueux*, caractérisé par la congestion et la rougeur du visage ; le facies *grippé*, symptomatique des affections du tube digestif et du péritoine, avec teint pâle, traits rapetissés, muscles contractés ; le facies *hippocratique*, avec yeux enfoncés et hagards, tempes creuses, teint plombé, peau sèche, etc., qui s'observe dans les maladies chroniques graves, comme la tuberculose et le cancer, et, parfois, dans les formes malignes des infections aiguës. La nature du facies donne au médecin des indications souvent utiles pour le diagnostic et le pronostic.

FACILE adj. (lat. *facilis ;* de *facere*, faire). En parlant des choses, Qu'on peut faire sans difficulté ; qui n'offre aucune peine, aucune gêne : *Travail, devoir* FACILE. *Chemin, accès* FACILE. *Chose* FACILE *à voir, à comprendre. Mets* FACILE *à digérer. Il est plus* FACILE *d'être bon pour tout le monde que pour quelqu'un.* (A. Dumas fils.) || *Facile à dire!* Sorte de reproche qu'on adresse à qui conseille ce qu'il ne ferait probablement pas. || *Cheval facile au montoir*, Qui se laisse monter sans peine.

— *Par extens.* Qui semble fait sans difficulté ; qui est naturel, libre, dégagé : *Démarche, gestes, poses* FACILES. || *Vers faciles*, Vers qui coulent de source, ne sentent point le travail. || Qui naît, qui se manifeste librement, spontanément : *Rire, larmes* FACILES.

— En parlant des personnes et des choses, Qui fait sans difficulté, qui produit sans peine : *Génie, esprit, talent* FACILE. *Une plume, Un crayon, Un burin* FACILE. || Qui se prête sans peine à ; qui est malléable, complaisant, traitable, commode : *De véritables gens de bien* FACILES *à recevoir les impressions qu'on veut leur donner.* (La Bruyère.)

Sa *facile* bonté sur son front répandue.
RACINE.

D'une mère *facile* affectez l'indulgence.
RACINE.

Un homme, Un caractère FACILE. *Il* [Le Tellier] *connaissait les deux visages de la justice : l'un* FACILE *dans le premier abord, l'autre sévère et impitoyable quand il faut conclure.* (Bossuet.) || *Facile à vivre*, Se dit d'une personne à l'humeur commode.

— *Par extens.* en parlant des personnes seules, Mou, débonnaire, faible : *Un mari* FACILE ; — *et spécialem.* en mauv. part, *Femme facile*, Femme dont on obtient aisément les faveurs.

— *Substantiv.* et au masc. *Le* FACILE *d'une chose.*

— SYN. **Facile, aisé.** V. AISÉ.

— ANTON. **Ardu, difficile, difficultueux, dur, inabordable, inaccessible, inexécutable, infaisable, insurmontable, laborieux, malaisé, pénible, rude, scabreux, surhumain.**

FACILEMENT [*man*] adv. (de *facile*). Avec facilité ; d'une manière facile : *Chacun oublie* FACILEMENT *les services qu'on lui a rendus. Vers qui coulent* FACILEMENT.

facilis descensus Averno, mots lat. signif. : *La descente vers l'Averne est facile*, partie d'un vers de Virgile (*En.*, VI, 126). Les vers qui suivent complètent le sens : *mais revenir en arrière et, s'échappant, remonter vers les espaces supérieurs, là est la difficulté, là est l'effort*, c'est-à-dire il est facile de descendre aux enfers (l'Averne étant un lac où l'on plaçait l'entrée des enfers), mais il est malaisé d'en sortir. L'on applique cette citation à une personne commençant avec succès une entreprise dont l'issue est problématique.

FACILITATION [*ta-si*] n. f. Action de faciliter. (Vx.)

FACILITÉ n. f. (lat. *facilitas*). Qualité de ce qui se fait sans peine : FACILITÉ *d'un travail, d'un devoir, d'un chemin, d'un projet, d'un texte.* || *Par extens.* Qualité de ce qui semble fait sans peine ; aisance, naturel : *Vers, style d'une grande* FACILITÉ.

— Qualité de ce qui rend facile une chose ; commodité, occasion : FACILITÉS *de savoir.* FACILITÉS *de transport.* || *Par extens.* Concessions, arrangements : *Les* FACILITÉS *que nous apportons pour...* (Pascal.) *Vous apportez toutes les* FACILITÉS *possibles à l'union.* (Bossuet.) *Accorder des* FACILITÉS *de payement.*

— En parlant des personnes, Faculté de faire quelque chose sans peine : *Avoir une grande* FACILITÉ *d'élocution.* FACILITÉ *à comprendre. Tant il a de* FACILITÉ *dans l'esprit.* (Mme de Sévigné.) || Faculté de se prêter à ; condescendance, complaisance, indulgence : *Homme d'une grande* FACILITÉ *en affaires.* || *Par extens.* Manque de fermeté, complaisance excessive : *C'est votre* FACILITÉ *qui est cause de ce désordre.* (Bossuet.) || *Spécialem.* en parlant des femmes. Défaut de retenue dans les mœurs : *Elle est d'une étrange* FACILITÉ.

— REM. *Facilité de, Facilité à.* La première locution indique la possibilité qui est laissée de faire une chose sans peine ; la seconde marque une aptitude naturelle. *Avoir une grande facilité de travailler*, c'est avoir le temps, les livres, les maîtres nécessaires pour bien travailler ; *Avoir une grande facilité à travailler*, c'est avoir de l'intelligence, de la mémoire, etc.

— ANTON. **Difficulté.**

FACILITER [*té*] v. tr. (de *facilité*). Rendre facile : FACILITER *un travail, une entreprise.* FACILITER *à quelqu'un l'accès d'une carrière. On* FACILITE *les devoirs en leur associant l'agrément.* (Gresset.)

— ***Facilité, e,*** part. pass. du verbe *Faciliter.*

FACINO CANE (Boniface, dit), condottiere italien, né à Casale-Monferrato (Piémont), d'une famille gibeline, vers 1360, mort à Pavie en 1412. Soldat du duc de Milan, Jean-Galéas Visconti, il en reçut les seigneuries de Castagnole (Montferrat et San-Martino). A la mort de Visconti, quoique nominalement au service de ses fils, Jean-Marie et Philippe-Marie, il se rendit peu à peu indépendant de fait, enlevant Alexandrie (1404), Plaisance (1406), Pavie, etc. Sa veuve, Béatrice Lascaris, épousa Philippe-Marie Visconti, qui, plus tard, la fit décapiter.

Facino Cane, titre d'une étude d'Honoré de Balzac, mais qui n'a aucun rapport avec le condottiere piémontais de même nom.

facio ut des (mots lat. signif. *Je fais pour que tu donnes*). Dr. rom. On désignait par ces mots l'hypothèse dans laquelle une personne avait accompli un certain fait en vue d'obtenir d'une autre personne une certaine dation.

facio ut facias (mots lat. signif. *Je fais pour que tu fasses*). Dr. rom. Cette hypothèse, comme celle désignée par les mots *facio ut des*, était un cas de *contrat innomé.*

FACIT, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Lancashire) ; 2.500 hab. Mines de houille. Centre cotonnier important.

facit indignatio versum, mots lat. signif. : *L'indignation fait jaillir le vers*, Expression de Juvénal (*Satires*, I, 79), qui signifie que l'indignation suffit à inspirer la verve et l'éloquence.

FAÇON n. f. (lat. *factio*). Action de faire, de donner une forme à : *Il substitue à la véritable idée des choses un fantôme de sa* FAÇON. (Bossuet.) *Chacun se forge un idéal à sa* FAÇON. *Les uns ne voulaient pas de Dieu, les autres nous en donnaient un de leur* FAÇON. (Massillon.) *Ce sont vers de ma* FAÇON. *Je vais te servir un plat de ma* FAÇON (te jouer un bon tour). (Molière.) || Ouvrage de l'artisan, main-d'œuvre, travail : *La* FAÇON *vaut souvent mieux que la matière. La* FAÇON *d'un habit, d'un meuble. Payer tant pour la* FAÇON. || Apprêts que l'on fait subir à une chose : *Donner aux morues les* FAÇONS *nécessaires à leur conservation.*

— Forme, apparence extérieure d'une chose ou d'une personne ; tournure, manières : *Robe, Plat, Maison qui a bonne* FAÇON. *Personne qui a des* FAÇONS *désagréables.*

— *Par extens.* Forme apparente, ce qui n'a plus que l'apparence de : *Une* FAÇON *de bel esprit. C'était une* FAÇON *de revanche.* (A. Hermant.)

— Manière d'agir, de se comporter ; conduite, procédés, moyens : FAÇON *de faire, d'agir, de parler, de plaisanter. D'habiles, de hardies* FAÇONS. *Dire hautement sa* FAÇON *de penser.*

La *façon* de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
CORNEILLE.

Gronder quelqu'un de belle FAÇON. *La* FAÇON *d'écrire, de peindre. Peintre qui abandonne sa première* FAÇON. *Imiter la* FAÇON *d'un poète en vue.* || Soin, attention : *Cela ne mérite pas qu'on y apporte tant de* FAÇONS. || *Il y faut plus de façon*, Cela exige plus d'effort. || Politesses, démonstrations cérémonieuses : *Faut-il tant de* FAÇONS *pour dire oui ou non?* (Dancourt.)

A force de *façons* il assomme le monde.
MOLIÈRE.

— Admin. anc. *Façon de compte*, Somme que le roi allouait à un comptable pour la reddition de ses comptes.

— Agric. Travaux se rapportant à la préparation ou à l'entretien des terres : labour, hersage, binage, etc.

— Mar. Rétrécissement, à l'avant et surtout à l'arrière du maître bau, des parties immergées de la carène : FAÇONS-*arrière.* FAÇONS-*avant.* || Forme générale de la carène. || *Ligne* ou *Lisse des façons*, Ligne idéale passant par l'extrémité de toutes les varangues.

— Techn. Ornements accessoires qu'on fait à un ouvrage : *Meuble trop chargé de sculptures et de* FAÇONS. || Ornement broché à l'extrémité des coins des bas. || Imitation : *Un meuble en* FAÇON *d'ébène. Un châle* FAÇON *cachemire.*

— LOC. DIV. *De toute façon*, En quelque manière que ce soit ; quoi qu'il arrive. || *A façon*, En donnant ou recevant la matière, En faisant exécuter ou exécutant la main-d'œuvre : *Donner un ouvrage à* FAÇON. — *Tailleur à façon*, Tailleur à qui l'on fournit l'étoffe et qui n'a à sa charge que la main-d'œuvre et les menues fournitures. || *A ma façon, A la façon, A sa façon*, etc., Comme je puis ou je sais, Comme tu peux ou tu sais, etc. || *En bonne façon*, Bien conditionné, suivant les règles. || *Venu à sa dernière façon*, Qui est achevé. || *S'en donner de la bonne façon*, Bien manger, faire grande dépense, etc. — *En donner de la bonne façon à quelqu'un*, Le maltraiter en paroles ou en action. || *C'est une façon de parler*, Ce que je dis, Ce qu'il dit ne doit pas se prendre à la lettre. (On dit aussi *par façon*, et elliptiquem. *façon de : Je lui dis,* FAÇON DE *rire, que...*) || *Façon d'être*, Manière de se conduire. || *De la façon*, Ainsi, de cette manière : *Se voir traiter* DE LA FAÇON !... || *Sans façon*, Familièrement, sans cérémonie : *En user* SANS FAÇON. — Sans apparat, sans grands préparatifs : *Un dîner* SANS FAÇON. *Recevoir quelqu'un* SANS FAÇON.

— *Adjectiv.* Qui ne fait pas de façons : *Un homme* SANS FAÇON. || *N'avoir ni mine ni façon*, Etre sans grâce. || *En quelque façon*, En quelque manière, pour ainsi dire. || *En aucune façon*, De nulle manière ; point du tout. (Anciennem., on disait dans ce sens : *En face du monde.*) || *En toutes façons*, A tous égards. || Fam. *Payer la façon de*, Supporter les conséquences de.

— LOC. CONJ. *De façon que, De telle façon que*, En sorte que, à cause de quoi : *La nuit vint,* DE FAÇON QUE *je fus contraint de me retirer. Il faut vivre* DE FAÇON QU'*on ne fasse tort à personne.*

— LOC. PRÉPOS. *De façon à*, De manière à. || *A la façon de*, Comme, à la manière de : *Peindre* À LA FAÇON DE *Rubens.*

— SYN. **Façon, manière.** Au sing., et dans le langage courant, ces deux mots s'emploient l'un pour l'autre. — Au plur., *manières* a un sens plus général que *façons*, car il s'applique aussi bien à ce qui est empreint de grandeur qu'à ce qui est entaché de politesses minutieuses. Aussi

Saint-Simon a-t-il écrit : *Barbezieux avait les* MANIÈRES *d'un grand seigneur, et les* FAÇONS *les plus polies.*

FACONDE n. f. (lat. *facundia*). Facilité à parler d'abondance. (Vx.) || Fécondité (en mauv. part), incontinence de paroles : *La* FACONDE *d'un charlatan.*

FAÇONNAGE [*so-naj'*] n. m. Techn. Art ou action de façonner.

— Sylvic. Opération par laquelle on transforme les arbres abattus en produits commerciaux (découpage des troncs en billes ; des branches en bois de chauffage, en charbonnette, en lattes pour fabrication de cercles, etc ; des brindilles en fagots et bourrées).

FAÇONNEMENT [*so-ne-man*] n. m. Action de façonner ; résultat de cette action.

FAÇONNER [*so-né*] v. tr. (de *façon*). Donner une forme, une façon particulière à : FAÇONNER *un bloc de marbre, un tronc d'arbre.* || Faire des ornements à : FAÇONNER *un coffret, une robe.*

— *Fig.* Former le cœur, l'esprit de quelqu'un : *Les voyages* FAÇONNENT *la jeunesse. L'étude des lettres est une occasion perpétuelle de* FAÇONNER *les jeunes gens à l'exactitude.* (C. Martha.) *Cette même religion* FAÇONNE *aussi l'âme humaine.* (F. de Coulanges.) || Former aux habitudes du monde : *C'est un petit sauvage ;* FAÇONNEZ-*nous-le vite.* || Disposer, accoutumer : FAÇONNER *à la discipline.*

— Agric. Donner une façon culturale (labour, hersage, roulage, etc.) : FAÇONNER *une terre pour l'ensemencer.*

— *Intransitiv.* Faire des façons : *A quoi bon* FAÇONNER *là-dessus?* (La Rochefoucauld.) [Vx.]

— ***Façonné, e,*** part. pass. du verbe *Façonner* (au propre et au fig.).

— *Substantiv.* et au masc. Techn. Nom générique de tous les tissus dont le croisement produit des dessins quelconques : *Les brochés et les damassés appartiennent à la classe des* FAÇONNÉS. || Armure ou croisement servant à obtenir ces tissus.

— ***Se façonner,*** v. pr. Au sens passif, Etre façonné (au propre et au fig.) : *Bois qui* SE FAÇONNE *facilement. Le cœur* SE FAÇONNE *par l'expérience de la vie. Pauline* SE FAÇONNERA *en écrivant ce que vous pensez.* (Mme de Sévigné.)

FAÇONNERIE [*so-ne-rî*] n. f. Manière de façonner une étoffe, un cuir.

FAÇONNIER [*so-ni-é*], **ÈRE** adj. (de *façon*). Qui fait des façons ; cérémonieux, maniéré : *Maîtresse de maison trop* FAÇONNIÈRE.

— Substantiv. : *Elle est... la plus grande* FAÇONNIÈRE du monde. (Molière.)

— Techn. Qui façonne, qui donne la façon à des tissus ou à d'autres ouvrages : *Un ouvrier* FAÇONNIER. || *Ouvrier façonnier,* Qui travaille à façon.

— ANTON. **Naturel, rond, sans façon, simple.**

FAC-SIMILAIRE [*fak, lèr'*] adj. Qui tient du fac-similé : *Copie* FAC-SIMILAIRE.

FAC-SIMILÉ [*fak*] n. m. (du lat. *facere,* faire, et *simile,* chose semblable). Copie, reproduction, imitation exacte d'une écriture, d'un dessin, d'un tableau, etc. || Pl. *Des* FAC-SIMILÉS.

— Les *fac-similés* d'écriture peuvent s'obtenir au moyen de l'autographie ou du décalcage. Mais on utilise de préférence, aujourd'hui, les procédés photo-mécaniques de reproduction (phototypie, photolithographie, photogravure).

Fac-similé de la couverture des fascicules du « Nouveau Larousse illustré ».

FAC-SIMILER [*lé*] v. tr. Reproduire au moyen d'un fac-similé : FAC-SIMILER *un bordereau.*

FACTAGE n. m. Transport de colis, de marchandises, au domicile ou au dépôt de consignation : *Payer les frais de* FACTAGE. || Entreprise qui se charge de ce transport. || Distribution des lettres et dépêches à domicile.

— ENCYCL. On nomme généralement *factage* le transport entre la gare et le domicile de l'expéditeur, d'une part, et du destinataire, d'autre part, des marchandises expédiées par chemin de fer en grande vitesse.

Ce transport prend le nom de *camionnage* lorsque les marchandises sont expédiées en petite vitesse.

Le cahier des charges des compagnies de chemins de fer français impose à ces dernières le factage des marchandises à l'arrivée, dans certaines conditions, mais non au départ. En fait, il a lieu généralement dans les deux cas, pour les localités importantes.

Le factage donne lieu, au profit de la compagnie, à une rémunération fixée ou homologuée par le ministre, et à une augmentation, appropriée aux principaux cas, des délais de transport.

Le factage des lettres ou colis postaux est organisé, en France, par l'Etat lui-même, qui utilise, pour les grandes distances, les trains de chemins de fer de toutes catégories, y compris des trains spéciaux dits « trains-poste ».

L'ensemble du courrier est transporté dans des wagons spéciaux aménagés pour le service de tri, classement, etc., pendant le trajet, et dénommés « wagons-poste », ou dans des compartiments réservés, à titre provisoire, pour cet usage.

Les paquebots, les avions commerciaux, sont également utilisés par le courrier, ce qui constitue, notamment pour l'aviation marchande, une source notable et permanente de bénéfices.

Sur les faibles distances, ou dans des cas spéciaux, l'Etat a recours à des voitures ou services particuliers de toutes catégories, dénommés communément « courriers » et qui acheminent les lettres ou colis jusqu'aux bureaux locaux où les agents de l'Administration, appelés *facteurs,* les reprennent pour en effectuer la distribution à domicile.

FACTEUR n. m. (du lat. *factor,* celui qui fait ; de *facere,* faire). Qui fait, qui produit.

— *Fig.* Agent qui concourt à un résultat : *Le travail et le capital sont les deux* FACTEURS *de la richesse publique.*

— *Spécialem.* Fabricant d'instruments de musique, et *particulièrem.* d'orgues, de pianos, de harpes, etc. (Les fabricants de violons, de violoncelles, etc., s'appellent plutôt LUTHIERS.)

— Admin. Employé de la Poste, qui porte les lettres, les journaux, etc., à domicile.

— Chem. de f. Homme d'équipe ou agent chargé de la manutention, dans les services de grande vitesse. || *Facteur enregistrant,* Agent chargé, dans une gare de faible importance, du service d'enregistrement, recettes, etc., correspondant à l'expédition ou réception des marchandises et de tout ou partie des services des bagages et des voyageurs.

— Comm. Agent d'un marchand pour l'achat ou pour la vente : *Jacques Cœur avait trois cents* FACTEURS *en Italie et dans le Levant.* (Voltaire.) *Je n'aime pas qu'un même peuple soit à la fois le dominateur et le* FACTEUR *de l'univers.* (Montesquieu.) || Agent d'un bureau de messageries de chemins de fer, chargé de transporter les colis des bureaux au domicile du destinataire, ou *vice versa.* || *Facteur aux halles.* V. la partie *encycl.*

— Biol. *Facteurs de l'évolution,* Facteurs qui interviennent pour varier les espèces, soit en fixant une variation acquise avantageuse, soit en éliminant les variations désavantageuses.

— Electr. *Facteur de puissance,* Rapport de la puissance réellement dépensée dans un circuit parcouru par un courant alternatif, à la puissance apparente consommée dans ce circuit. (Dans le cas de courants alternatifs sinusoïdaux, le facteur de puissance est égal au cosinus de l'angle de *déphasage.* V. ce mot.) || *Facteur d'utilisation,* Rapport de la quantité d'énergie électrique consommée dans un circuit pendant un certain temps, à la quantité qui aurait été consommée si la puissance maximum enregistrée pendant ce temps était restée constante.

— Mathém. Chacun des termes d'un produit à effectuer : *Dans un produit de plusieurs* FACTEURS, *on peut intervertir l'ordre des facteurs sans changer la valeur du produit.* || *Facteur intégrant,* V. MULTIPLICATEUR.

— ENCYCL. Admin. Les *facteurs,* sous-agents des postes et des télégraphes, se divisent en facteurs des postes et facteurs des télégraphes.

La première catégorie comprend les *facteurs de ville,* les *facteurs locaux,* les *facteurs ruraux,* les *facteurs-receveurs.* Les *facteurs de ville* sont chargés du relevage des boîtes et de la distribution des correspondances à domicile dans les villes sièges de recettes composées. Ils participent aussi au service intérieur des bureaux, au tri, au timbrage des correspondances. Dans les bureaux comptant au moins cinq facteurs de ville, l'un d'eux, le *facteur-chef,* participe au service, et contrôle ses collègues. Les *facteurs locaux* desservent les communes sièges de recettes simples. Les *facteurs ruraux* recueillent et distribuent les correspondances dans les communes où il n'existe ni recette des postes ni facteur-receveur. Les *facteurs-receveurs* ou *facteurs-boîtiers* sont chargés, indépendamment de la distribution à domicile, de la gestion des établissements postaux dans les localités peu importantes. Ils tiennent bureau ouvert dans l'intervalle de leurs tournées, et sont parfois assistés par des facteurs ordinaires.

FACTEURS : 1. De ville ; 2. Rural ; 3. Télégraphiste.

Quant aux *facteurs des télégraphes* ou *facteurs-télégraphistes,* ils se divisent en *facteurs adultes* qui sont *commissionnés,* et en *jeunes facteurs distributeurs* qui sont auxiliaires. Les uns et les autres distribuent les télégrammes à domicile, ou sont chargés de certains travaux manuels dans l'intérieur des bureaux télégraphiques. Il y a enfin des *facteurs cyclistes,* pour les postes et pour les télégraphes.

— Comm. *Facteurs aux halles.* Nom donné à des agents spécialement chargés d'effectuer la vente en gros, à la criée, des denrées alimentaires apportées dans les halles et marchés publics. (A Paris, les facteurs aux halles sont admis par le tribunal de commerce ; en province, l'institution de facteurs des halles et marchés est du ressort de l'autorité municipale.)

— Biol. On distingue deux sortes de *facteurs de l'évolution :* 1° les facteurs *primaires,* agissant directement sur l'organisme, comme la pesanteur, la lumière, la chaleur, les radiations cosmiques, l'eau, la composition chimique du milieu, l'état de dispersion de la matière, etc. ; 2° les facteurs *secondaires,* qui président à la direction des variations : la sélection naturelle et sexuelle ou survivance du plus apte, la ségrégation et la dispersion géographique, etc.

FACTEUR-BOÎTIER n. m. Post. V. FACTEUR.

FACTEUR-RECEVEUR n. m. Post. V. FACTEUR.

FACTEUR-TÉLÉGRAPHISTE n. m. Post. et Tél. V. FACTEUR.

FACTICE adj. (lat. *facticius ;* de *facere,* faire). Qui n'est pas de création naturelle : *Des rochers* FACTICES. *Nous buvons parfois du lait et du vin* FACTICES.

— Fig. : *Une gaieté, Un enthousiasme* FACTICE. *Des goûts, Des besoins* FACTICES. *Ai-je réussi à faire disparaître cet être* FACTICE : *l'auteur?* (Vigny.)

— Philos. *Idées factices,* Dans le langage de Descartes, Idées élaborées par l'esprit, par opposition aux idées *innées* et *adventices.*

— Rel. *Recueil factice,* Réunion, sous même reliure, de divers opuscules.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est factice : *Une révolution est un retour du* FACTICE *au réel.* (V. Hugo.)

— Techn. *Matière factice,* ou substantiv. et au masc. *Factice,* Matière ressemblant au caoutchouc, obtenue en chauffant des huiles siccatives avec du soufre (*factice brun*) ou du chlorure de soufre (*factice blanc*) : *Les* FACTICES *sont employés en mélanges.* || Syn. HUILE VULCANISÉE.

— ANTON. **Naturel, vrai.**

FACTICEMENT [*man*] adv. D'une manière factice. (Peu us.)

FACTICITÉ n. f. Caractère de ce qui est factice : *Les fruits dans des verdures grêles ont des* FACTICITÉS *de pierreries.* (A. Daudet.)

FACTIEUSEMENT [*fak-si, man*] adv. D'une manière factieuse.

FACTIEUX [*si-eû*], **EUSE** adj. (du lat. *factiosus,* proprem. qui fait, qui entreprend ; de *facere,* faire). Qui fait partie d'une faction. || Qui fomente des troubles : *Des citoyens* FACTIEUX. || Entaché de l'esprit de faction, de sédition : *Caractère, Projet* FACTIEUX. *Des paroles* FACTIEUSES.

— *Substantiv.* et au masc. : *Ce sont des* FACTIEUX.

FACTION [*fak-si-on*] n. f. (lat. *factio ;* de *facere,* faire). Du XIVe au XVIe siècle, syn. de FABRICATION : FACTION *est operacion par laquelle on œuvre en matière dehors si comme doler ou forger.* (Oresme.) FACTION *de testaments.* (Michel de L'Hospital.) || Action de guerre : *En toute cette* FACTION, *nous ne perdîmes que quatre fantassins.* (Boyvin de Villars.)

— Antiq. rom. V. la partie *encycl.*

— Milit. Service de surveillance dont est chargé un militaire nommé *factionnaire, sentinelle* ou *vedette : Etre en* FACTION. || *Relever un soldat de sa faction,* Le remplacer par un autre.

— *Par anal.* Attente prolongée, guet : *Jaloux en* FACTION. *Amoureux en* FACTION. *Voleur en* FACTION.

— Polit. Parti de gens unis pour une action politique violente : *Il n'est point de* FACTION *qui n'ait ses énergumènes.* (Voltaire.)

— Syn. **Faction, brigue, cabale,** etc. V. BRIGUE.

— ENCYCL. Antiq. rom. On appelait *factions* les différentes troupes qui, dans les jeux du cirque, se disputaient le succès, et par suite leurs partisans respectifs. Les *factions* se distinguaient par les couleurs. Les *verts* et les *blancs* prirent la prépondérance. Chaque faction possédait toute une administration, ses écuries propres, un personnel nombreux, ses finances. Les Romains apportaient une passion extraordinaire à soutenir telle ou telle faction. Mais c'est à Constantinople qu'elle atteignit son apogée. Souvent des émeutes parties du cirque ensanglantèrent la ville. La plus terrible est celle qui éclata sous Justinien, en 532, et est connue sous le nom de *Nika.* Une multitude d'édifices, parmi lesquels Sainte-Sophie, furent incendiés. Plus de trente mille personnes périrent, et Justinien ne dut de conserver son trône qu'à la fermeté de Théodora et de Bélisaire.

— Milit. L'institution de la *faction* avec *relève* régulière, au bout d'un temps déterminé, de l'homme placé en faction, ne remonte qu'au temps de Louis XIV. La durée de la faction est habituellement de deux heures ; mais elle peut être réduite à une heure quand la rigueur de la saison, ou d'autres circonstances, rendent le service trop pénible. En campagne, la durée de la faction est d'une heure.

FACTIONNAIRE [*fak-si-o-nèr'*] n. m. Soldat en faction. V. SENTINELLE.

FACTITIF, IVE adj. (lat. *factitare,* fréquentatif de *facere,* faire). Qui indique que le sujet du verbe fait faire l'action : *La conjugaison sémitique a une voix* FACTITIVE.

FACTORAGE n. m. Se dit quelquefois pour FACTAGE.

FACTORAT [*ra*] n. m. Fonctions d'un facteur du commerce.

FACTORERIE [*rî*] n. f. (anciennem. FACTORIE ; de *facteur*). Bureau des agents, ou magasin d'une compagnie de commerce en pays étranger.

— ENCYCL. D'abord simple établissement créé en pays lointain pour le commerce d'échange, la *factorerie* se transforma par la suite en une petite ville indépendante, dont les habitants s'administraient selon les usages de leur propre pays. Il n'y a plus actuellement — sauf dans les « concessions » européennes de certaines villes chinoises — de factoreries de ce genre.

FACTORIELLE n. f. (de *facteur*). Algèbr. Produit dont les facteurs sont en progression arithmétique.

— ENCYCL. Algèbr. Arbogast et, après lui, Kramp, ont adopté le mot *factorielle* pour désigner tout produit dont les facteurs sont en progression arithmétique. Ce produit est de la forme :

$$a(a+r)(a+2r)(a+3r)\dots[a+(m-1)r],$$

et s'écrit souvent pour abréger : $a^{m/r}$.

Dans la formule $a^{m/r}$, a, qui désigne le facteur élémentaire, s'appelle la base ; m, qui désigne le nombre des facteurs, s'appelle l'exposant ; et r, qui indique la différence de deux facteurs consécutifs, se nomme l'accroissement.

On montre que toute factorielle à exposant binôme, de la forme $a^{m+n/r}$, est le produit de deux factorielles monômes.

La factorielle obtenue en formant le produit des premiers nombres 1. 2. 3... m se représente par $m!$

Binôme des factorielles, — En différentiant m fois de suite deux membres de l'identité

$$x^{a+b} = x^a . x^b$$

on obtient, après simplification, la formule :

$$(a+b)\ (a+b-1)...(a+b-m+1) = a(a-1)...(a-m+1)$$
$$+ \frac{m}{1} a\,(a-1)...\,(a-m+2)\ b$$
$$+ \frac{m\,(m-1)}{1.2} a\,(a-1)...\,(a-m+3)\ b\,(b-1) + ...$$
$$+ b\,(b-1)...\,(b-m+1)$$

que l'on appelle *binôme des factorielles.*

FACTORIER [*ri-é*] n. m. Directeur, agent d'une factorerie.

FACTOTUM [*tom'*] n. m. (du lat. *fac,* fais, et *totum,* tout). Qui s'occupe un peu de tout dans une maison : *Vous l'avez établi trésorier, secrétaire, espèce de* FACTOTUM. (Beaumarchais.) || *Ironiquem.* Qui se mêle de tout : *Se donner des airs de* FACTOTUM. || Plur. *Des* FACTOTUMS.

FACTUM [*tom'*] n. m. (du lat. *factum,* chose faite). Mémoire qui expose les faits d'un procès.

— *Par extens.* Mémoire publié pour attaquer ou pour se défendre : *Je conseille à Beaumarchais de faire jouer ses* FACTUMS, *si son Barbier ne réussit pas.* (Voltaire.)

Factums (de Furetière), nom donné à une série de pamphlets publiés par Furetière en 1685 et 1686 contre l'Académie qui l'avait exclu de son sein pour l'avoir devancée dans l'élaboration d'un dictionnaire. Dans ces pièces, le satirique raille la frivolité, l'insuffisance, la paresse, l'avidité de ses confrères, et fait la chronique scandaleuse de la docte compagnie.

FACTURATION [*si-on*] n. f. Action d'établir une facture. || Service où l'on dresse les factures.

FACTURE n. f. (lat. *factura*). Note détaillée des marchandises. || *Prix de facture,* Prix auquel le marchand a acheté la marchandise en fabrique : *Les commerçants disent souvent aux naïfs qu'ils vendent au* PRIX DE FACTURE, *sans aucun bénéfice.*

— ENCYCL. Les acquits donnés sur une *facture* sont soumis au droit de timbre-quittance. Les factures signées à la fois par le vendeur et par l'acheteur constituent un contrat soumis aux mêmes règles que la vente, au point de vue du timbre et de l'enregistrement.

FACTURE n. f. (lat. *factura*). Bx-arts et Littér. Exécution, manière dont une chose est faite : *Des vers d'une bonne* FACTURE. *Peintre dont la* FACTURE *est celle d'un écolier.* || *Couplet de facture,* Couplet qui présente de grandes difficultés vaincues, à cause de la rareté des rimes adoptées, de leur redoublement, etc.

— Musiq. Construction des instruments de musique, spécialement des instruments à clavier, à vent, à percussion, et des harpes : *La* FACTURE *des orgues, des pianos, des flûtes, est une des supériorités de l'industrie française.* || *Morceau de facture,* Morceau de musique qui offre des difficultés d'exécution.

— ENCYCL. Musiq. La *facture* est la manière plus ou moins habile, plus ou moins scientifique, d'écrire un morceau de musique, en ce qui concerne sa construction, la façon dont ses divers épisodes sont présentés et reliés entre eux.

FACTURER [*ré*] v. tr. (de *facture*). Fabriquer. (Vx.) || Dresser sur facture le détail des marchandises livrées.

FACTURIER [*ri-é*] n. m. Fabricant. (Vx.) || Livre des factures. || Employé chargé de dresser les factures.

— Théâtr. *Bon, mauvais facturier,* Qui sait bien ou mal construire une pièce : *Scribe était un bon* FACTURIER.

FACULE n. f. (du lat. *facula,* petite torche). Partie du disque du soleil, plus brillante que celles qui l'entourent.

— ENCYCL. Astron. Le disque du soleil est loin de présenter un éclat uniforme; on distingue, sur certains points de sa surface, des plages plus brillantes, dites *facules,* aux formes très capricieuses, et qui s'étendent sur d'immenses espaces. Les facules sont fréquemment associées aux *taches* sombres, autour desquelles on les voit se ramifier en tous sens. Dans tous les cas elles sont plus particulièrement visibles vers les bords du disque, où leur éclat tranche vivement sur celui de ces portions du globe, qui sont assombries par l'absorption due aux couches gazeuses l'environnant. Ce fait semble indiquer que les facules ont une épaisseur notable, ou se tiennent à un niveau élevé : ainsi leur éclat serait peu atténué par la plus faible épaisseur à travers laquelle elles sont observées. V. SOLEIL.

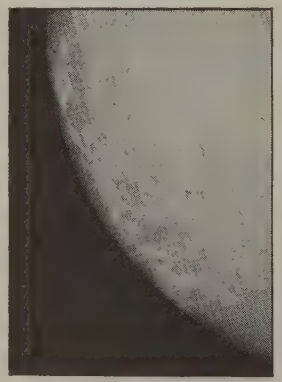

Facules, au bord du soleil.

FACULTATAIRE [*tèr'*] n. (de *faculté*). Celui qui obtient des droits d'une compagnie, sans être ni membre ni actionnaire.

FACULTATIF, IVE adj. (du lat. *facultas,* faculté). Qui accorde une faculté, un droit : *Bref* FACULTATIF. || *Par extens.* Qu'on a la faculté de faire ou de ne pas faire : *Un droit est* FACULTATIF *par sa nature : en use qui veut.*

— Chem. de f. *Train, Itinéraire facultatif,* Train ou Itinéraire tracé sur l'horaire et le graphique de la marche des trains mais qui n'est utilisé que selon les besoins du service, en fonction par exemple, de l'intensité du trafic. (La mise en marche d'un train facultatif peut ainsi se faire, à la gare de départ, sans autre formalité, à la simple diligence des services locaux.)

— *Arrêt facultatif, halte facultative,* Arrêt, halte où un train, un tramway, etc., ne s'arrête que si un voyageur le demande.

— ANTON. **Forcé, obligatoire, obligé, exigé, nécessaire.**

FACULTATIVEMENT [*man*] adv. D'une manière facultative.

— ANTON. **Obligatoirement.**

FACULTATULE n. f. Intelligence, jugeotte : *Noter les faits selon sa* FACULTATULE. (Vx.)

FACULTÉ n. f. (lat. *facultas;* de *facilis,* qui fait ou se fait sans peine). Puissance physique ou morale : *La* FACULTÉ *de sentir, de penser, de vouloir. Une* FACULTÉ *aboutit toujours, chez nous, à la volonté de l'exercer.* (P. Bourget.) || Pouvoir d'agir de certaine façon : *Avoir la* FACULTÉ *de choisir, de se retirer, de parler.*

— *Par anal.* Vertu, propriété : *L'aimant a la* FACULTÉ *d'attirer le fer.*

— *Par extens.* Liberté d'agir, soit naturelle, soit concédée : *Le fisc nous accorde la* FACULTÉ *de respirer, moyennant finance.*

— Bot. *Faculté germinative,* Se dit d'une graine qui est encore vivante et capable de germer. Pour reconnaître si un lot de graines a conservé cette faculté, on en met cent dans des conditions naturelles de chaleur et d'humidité, et l'on compte le nombre de celles qui germent, pour établir le pourcentage. (Certaines graines huileuses perdent en quelques mois ou un an leur faculté germinative; d'autres, plutôt riches en amidon, peuvent la conserver des dizaines d'années. Le blé de momie, à l'inverse de ce qu'on a prétendu, est incapable de germer.)

— Comm. Marché aux termes duquel le vendeur ou l'acheteur se donnent à l'un ou à l'autre faculté de livrer ou prendre une quantité de marchandises supérieure à celle qui est fixée dans le contrat, et aux mêmes conditions.

— Dr. Possibilité d'exercer un droit : FACULTÉ *de rachat.*

— Au plur. Dr. mar. Nom générique donné à tout ce qui constitue le chargement du navire, par opposition au mot *corps,* qui désigne le navire lui-même et tous ses accessoires. || *Assurance sur facultés,* Assurance maritime couvrant les marchandises.

— Enseign. Dans une université, corps de professeurs dont les cours se rapportent à une même matière générale : *La* FACULTÉ *des lettres, des sciences, de droit, de médecine.* || *Absolum.* (avec une majuscule), Faculté de médecine; et *par extens.* les médecins : *Consulter la* FACULTÉ.

— Féod. *Faculté de retenue,* Droit que les seigneurs féodaux et censuels avaient de retenir pour eux les biens vendus dans leur mouvance ou leur censive, en remboursant l'acquéreur du prix principal de la vente, frais et loyaux coûts.

— N. f. pl. Aptitudes, dispositions : *Les* FACULTÉS *intellectuelles d'un écolier.* || Biens, ressources personnelles : *Dépenser selon ses* FACULTÉS.

— ENCYCL. Philos. *Facultés de l'âme.* Les psychologues de l'école éclectique ont cru pouvoir distinguer dans l'âme humaine des *facultés* séparables qu'ils ont considérées comme de véritables organes psychologiques. Ils en comptaient trois : la sensibilité, l'intelligence, et l'activité. Ils croyaient souvent avoir suffisamment expliqué les phénomènes psychologiques parce qu'ils avaient montré que l'un relevait de la sensibilité, l'autre de l'intelligence, le troisième de l'activité. Aujourd'hui, les psychologues emploient encore ces trois termes parce qu'il est commode de considérer l'esprit plus spécialement dans ses fonctions intellectuelles, dans ses dispositions sensibles et dans ses réactions actives. Mais aucune distinction réelle ne correspond à ces divisions.

— Hist. des instit. Ce terme désigna d'abord une science, une branche de l'enseignement, puis au XIIIe siècle la corporation des professeurs chargés de cet enseignement. La *faculté de décret,* à Paris, par exemple, est l'ensemble des maîtres qui professent le droit canon. Dans chaque université médiévale on rencontre plusieurs facultés. Mais toutes ne comprenaient pas les quatre facultés : des droits, des arts, de théologie, et de médecine. L'université de Toulouse paraît avoir eu les quatre. A partir de 1421, l'université de droit à Montpellier comprit trois facultés : la faculté de droit civil, la faculté de décret, et la faculté de théologie.

— Instr. publ. *Facultés de l'Etat.* Les facultés sont des corps de professeurs nommés par l'Etat pour donner l'enseignement supérieur dans les différents ordres de connaissances et pour conférer les grades et titres correspondant à leur enseignement. V. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Les différentes branches de l'enseignement supérieur sont le droit, la médecine et la pharmacie, les sciences et les lettres. La réunion des corps de facultés d'un même ressort académique forme une *université* (loi du 10 juillet 1896). V. UNIVERSITÉ. Certaines universités ne possèdent pas tous les types d'enseignement. Celle de Strasbourg, seule, a conservé, à côté des autres facultés, des facultés de théologie catholique et de théologie protestante.

Le corps enseignant des facultés se compose de professeurs titulaires, de professeurs sans chaire, de chargés de cours, et de maîtres de conférences. Les professeurs doivent être docteurs; ils sont nommés par décret sur présentation du conseil de la faculté et de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique. Les chargés de cours et les maîtres de conférences sont choisis par le ministre sur une liste de propositions dressée par le comité consultatif de l'enseignement supérieur. Dans les facultés de droit, de médecine et de pharmacie, à côté des professeurs titulaires enseignent des agrégés qui sont recrutés par concours, sont nommés pour dix ans (droit) ou pour neuf ans (médecine) et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions.

La matière et la forme de l'enseignement des facultés sont appropriées aux différents auditoires auxquels il s'adresse. Les cours publics sont destinés à faire connaître les résultats de la science. Les cours fermés, les conférences et les exercices pratiques sont réservés aux étudiants et ils ont pour but à la fois leur formation professionnelle et leur initiation aux méthodes de la recherche scientifique.

La série des grades que les facultés confèrent au nom de l'Etat varie un peu d'un type à l'autre de l'enseignement supérieur. Les facultés des sciences et les facultés des lettres confèrent le *baccalauréat* qui est proprement la sanction des études secondaires, la *licence* qui est la réunion de plusieurs *certificats d'études supérieures* (trois pour les sciences, quatre pour les lettres), et le *doctorat* à la suite de la soutenance de deux thèses imprimées. Les candidats aux fonctions de l'enseignement secondaire doivent justifier d'une *licence d'enseignement* qui est composée obligatoirement de groupes déterminés de certificats correspondant aux mentions suivantes : mathématiques, physique, sciences naturelles, philosophie, lettres, histoire, langues vivantes. Le doctorat ès sciences comporte trois mentions : mathématiques, sciences physiques, et sciences naturelles.

Les facultés de droit confèrent le baccalauréat après deux années d'études, la licence à la fin de la troisième année, et, à la suite de la soutenance d'une thèse imprimée, le doctorat qui comporte l'une des deux mentions suivantes : sciences juridiques, ou sciences politiques et économiques.

La reconstitution des universités (1896) a été suivie d'un renouvellement de l'enseignement des facultés, qui s'inspirait des exigences de l'esprit scientifique. C'est alors qu'à la série traditionnelle des grades on a ajouté, après la licence, des *diplômes d'études supérieures* (trois pour les sciences, quatre pour les lettres et le droit), qui sont destinés à attester l'aptitude aux recherches approfondies et la possession des méthodes de la science. Ils sont délivrés après des épreuves diverses dont la principale est pour les lettres et les sciences la discussion d'un mémoire. On exige un diplôme d'études supérieures des aspirants aux agrégations de l'enseignement secondaire; on en demande deux aux candidats au doctorat en droit.

Les facultés délivrent en outre des diplômes et des certificats d'*université* comme sanction des études spéciales que chaque université peut organiser pour des besoins particuliers. Le nombre et la nature de ces diplômes varient d'une université à l'autre.

Les facultés de médecine confèrent le *doctorat en médecine* et le *diplôme de chirurgien-dentiste* après cinq années d'études, et le *diplôme de sage-femme* après deux années d'études. Les facultés de pharmacie délivrent le *diplôme de pharmacien* après cinq années d'études, le *diplôme supérieur de pharmacien* après soutenance d'une thèse, et le *diplôme d'herboriste.* Les étudiants en médecine et en pharmacie qui suivent les cours d'une école de plein exercice doivent subir leurs derniers examens devant une faculté.

Facultés libres. — Tout Français âgé de vingt-cinq ans, ainsi que les associations formées légalement dans un but d'enseignement supérieur, peuvent ouvrir des cours ou des facultés d'enseignement supérieur (Lois du 12 juillet 1875 et du 18 mars 1880). Pour l'enseignement de la médecine et de la pharmacie, il faut justifier en outre des conditions requises pour l'exercice des professions de médecin et de pharmacien. Les membres de l'enseignement supérieur libre sont justiciables du conseil académique et du conseil supérieur de l'instruction publique.

Les établissements libres d'enseignement supérieur, à condition de compter dans leur personnel autant de docteurs que les plus petites facultés de l'Etat, peuvent prendre le nom de *facultés libres.* L'appellation d'*université* leur est interdite. La collation des grades est réservée aux facultés de l'Etat.

Les groupes les plus complets de facultés libres sont ceux de Paris (*Institut catholique*) et de Lille. Il y a aussi des facultés libres à Angers, à Lyon, à Toulouse, et une faculté de droit à Marseille.

Facultés actives et morales de l'homme (PHILOSOPHIE DES). C'est le dernier ouvrage de Dugald Steward (1753-1828). [Edimbourg, 1828; trad. franç. par le Dr Léon Simon, Paris, 1834.] Le principal objet de ce traité est « d'établir une ligne de démarcation bien tranchée entre les principes actifs qui prennent naissance dans la nature intellectuelle de l'homme et ceux qui, par une impulsion aveugle et instinctive, le poussent vers une fin déterminée ». Parmi les principes instinctifs, l'auteur compte les appétits, les désirs, les affections. Les principes « rationnels ou déterminants » sont l'amour de soi, et ce qu'il appelle « la faculté morale »; cette dernière est, suivant lui, un principe primitif de notre nature qui ne peut se résoudre dans aucun autre. Cette recherche est complétée par plusieurs chapitres sur la religion naturelle, la science du bonheur et la science du devoir.

Facultés de l'âme (TRAITÉ DES), par Adolphe Garnier (1852). D'après cet ouvrage, l'âme humaine a des facultés distinctes les unes des autres : l'intelligence, la sensibilité et la volonté sont moins des facultés que des groupes de facultés, que Garnier analyse. Cette manière d'envisager la psychologie passait pour plausible il y a soixante ans. Elle n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique, mais l'ouvrage était remarquable par la finesse de l'analyse.

FACUNDUS, évêque d'Hermiane en Afrique au VIe s. Pendant la querelle des Trois Chapitres, il refusa de se soumettre à l'édit de Justinien, approuvé en 547 par le pape Vigile. Rentré en Afrique il prit part au concile de 550 qui excommunia Vigile. Il dut se cacher pour échapper aux recherches, et il écrivit encore en 571 en faveur des Trois Chapitres.

FAÇURE ou **FASSURE** n. f. Nom donné par les ouvriers tisseurs à la partie de l'étoffe comprise entre le rouleau de devant, ou *ensouple enrouleuse,* et la dernière duite tissée.

FADA, oasis principale de l'Ennedi (Afrique-Equatoriale française, territ. du Tchad).

FADA n. m. (mot provençal). Dans le Midi, Simple d'esprit (proprem., touché des fées).

FADAGE n. m. Argot. Partage d'un vol, butin.

FADAISE [*dèz'*] n. f. (provenç. *fadeza;* du lat. *fatuus,* insipide, sot, fat). Niaiserie, platitude, chose inutile : *C'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes* FADAISES. (La Bruyère.) *C'est bien pour dire des* FADAISES *que je dis tout cela.* (Mme de Sévigné.) || Bagatelle, plaisanterie : *Laissons la* FADAISE, *et parlons sérieusement.*

FADARD [*dar'*] n. m. et adj. *Pop.* Elégant.

FADASSE adj. (péjoratif de *fade*). Qui est plein de fadeur : *Sauce* FADASSE. *Un goût* FADASSE. *Un teint* FADASSE.

FADD, ville de Hongrie (comitat de Tolna), sur le Danube; 5.250 hab.

FADE adj. (du lat. *vapidus*, évaporé). Insipide, sans saveur : *Un mets* FADE. || *Par anal.* Qui manque d'animation, de vie : *Des traits* FADES. *Un teint* FADE. *Des cheveux d'un blond* FADE.

— *Par extens.* Affadi, pris de dégoût : *Avoir le cœur* FADE.

— *Fig.* Qui n'a rien de piquant; insipide, insignifiant : *Compliments* FADES. *Il faut toujours épicer de son mieux le ragoût si* FADE *de la vie.* (P. Loti.) *Un caractère bien* FADE *est celui de n'en avoir aucun.* (La Bruyère.) *Comparaisons* FADES. (Molière.) || Insipide, ennuyeux, rebutant :

Tout ce qu'on dit de trop est *fade* et rebutant.
BOILEAU.

Caressante sans être FADE. (Mme de Sévigné.)

— Substantiv. : *C'était un grand* FADE, *blondin, assez bien fait.* (J.-J. Rousseau.)

— Syn. **Fade, insipide.** Au propre, ce qui est *insipide* n'a point du tout de saveur; ce qui est *fade* a un goût, mais un goût désagréable parce que plat, ce qui est pire que de n'en point avoir. Au figuré, il en va de même, sauf toutefois en matière littéraire, où *insipide* prend une valeur péjorative plus forte que *fade*.

— Anton. **Épicé, piquant, relevé, sapide, savoureux.**

FADE ou **FAD** n. m. Argot. Part de vol. || *Carmer son fade,* Payer sa part. || *Toucher son fade,* Toucher son prêt. || *Avoir son fade,* Subir sa peine.

— Argot typogr. Suffisance. || *Avoir son fade,* Etre fadé.

FADEIEV (Alexandre), romancier russe, né en 1901. Considéré comme l'un des principaux chefs de la littérature prolétarienne en U.R.S.S., il est l'auteur de *la Défaite* (1927), *le Dernier des Udegayans* (1928). Son influence n'a fait que s'accroître après la publication de *la Jeune Garde* (1945).

FADER v. tr. (de *fade*). Rendre fade. || Se faner. (Vx.)

FADER [*dé*] v. tr. (du provenç. *fada*, fée). Argot. Partager. *Fader quelqu'un,* Lui donner une large part.

— Intransitiv. *Fader chérot,* Coûter cher.

— ***Fadé, e,*** part. pass. du verbe *Fader.* Qui a son compte (de blessures, de coups, de vin, etc.).

FADET [*dè*], **ETTE** adj. (dimin. de *fade*). Un peu fade : *Poire* FADETTE.

FADET [*dè*], **ETTE** n. (abrév. de *farfadet*). Nom donné en certaines régions aux sorciers.

Fadette (La Petite), roman de George Sand (1848). Landry et Sylvinet sont deux bessons. Le premier aime la fille d'une « sorcière », la petite Fadette, comme on la nomme, une enfant réputée pour sa malice et son humeur fantasque, mais chez laquelle il a découvert, en causant une fois avec elle, beaucoup de cœur, de sens et d'esprit, une candeur d'âme charmante. Landry cache avec soin son amour. Mais Sylvinet vient par un hasard à en surprendre le secret. D'ailleurs, le père des deux jumeaux suscite toutes sortes d'obstacles aux projets de Landry. Pourtant, quand la Fadette fait un héritage, force est bien au bonhomme de la donner à son fils. Nulle part George Sand n'a plus heureusement accordé l'art avec la nature, concilié la réalité avec la poésie. Rien de frais, de naïf, de délicatement passionné comme l'innocente idylle des deux enfants; rien de gracieux comme les paysages rustiques qui en sont le cadre.

FADEUR n. f. (de *fade*). Caractère de ce qui est fade : *La* FADEUR *d'un mets.*

— *Fig.* Caractère de ce qui manque de piquant, d'attrait : *Son visage était de la dernière* FADEUR. (Hamilton.) *Je suis lasse à mourir de la* FADEUR *des nouvelles.* (Mme de Sévigné.) *La* FADEUR *de la conversation.* || Discours, écrits, compliments fades : *Débiter des* FADEURS.

— Syn. **Fadeur, fadaise.** Au propre, la *fadaise* est la chose fade; la *fadeur* est la qualité abstraite de cette chose. Au figuré, si les deux mots se confondent souvent, le sens de *fadeur* semble plus particulièrement restreint à ce qui manque de piquant, de sel, d'esprit.

— Anton. Sapidité, saveur, montant.

FADHL ou **FAZL BEN RABÎ** (Aboul-Abbâs), vizir des deux califes abbassides Hâroûn et Amîn, né dans la première moitié du VIIIe siècle de J.-C., mort en 824. Il fut l'un des principaux auteurs de la chute des barmécides.

FADHL IBN MERWÂN (Aboul-Abbâs el), vizir du calife abbasside Motassem, né dans la seconde moitié du VIIIe siècle de l'ère chrétienne, mort en 864 apr. J.-C. Né de parents chrétiens, il se convertit à l'islamisme et fut chargé de l'éducation de Motassem, qui lui confia plus tard le vizirat (833 apr. J.-C.); concussionnaire, il fut destitué en 836, et le calife confisqua ses biens. Il avait écrit un ouvrage intitulé : *El-Mous hahidat-wal-akhbar.*

FADHL IBN YAHYA, frère de lait et vizir du calife abbasside Haroun al-Raschid, né en 765 apr. J.-C., mort à Rakka en 823. Le calife, mécontent de son caractère altier, lui retira la charge de vizir, mais lui confia le gouvernement du Khorassan et l'éducation de son fils Amin. Quand les barmécidès eurent été mis au ban du califat, Fadhl ibn Yahya fut jeté en prison, ainsi que tous les membres de sa famille, et il y mourut.

FADI n. m. Cérémonie malgache, analogue au *tabou,* rendant inviolable et sacré l'objet auquel il s'applique.

FADIÉIEV (Rostilav Andrélévitch), général et écrivain russe, né en 1824, mort à Odessa en 1884. Il prit part aux campagnes du Caucase, à la défense de Sébastopol, et, pendant la guerre turco-russe, combattit en Serbie et au Monténégro. Panslaviste et partisan de l'autocratie, il a publié notamment : *la Puissance militaire de la Russie* (1868); *Mon opinion sur la question d'Orient* (1870); *Soixante années de guerre au Caucase* (1860); *Lettres du Caucase* (1865); *Lettres sur l'état actuel de la Russie* (1881).

FADING [*fé-din'-gh*] n. m. (mot angl.). Radiotechn. V. Évanouissement.

FADO n. m. (mot portug. qui veut dire *destin;* lat. *fatum*). Chant portugais très caractéristique, et dont les paroles sont le plus souvent une invocation au destin : *Les chanteurs de* FADOS *s'accompagnent de la guitare.*

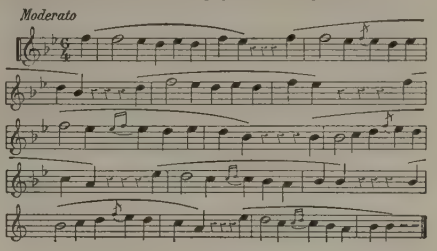

Fado.

FADRIQUE (don) ou **Frédéric,** prince de Castille, né vers 1334, mort à Séville en 1358. Fils naturel d'Alphonse XI et d'Eléonore de Guzman sa favorite, et frère de Pierre le Cruel, il se joignit à la rébellion des grands de Castille contre ce dernier. Rentré en grâce, il conduisit vaillamment plusieurs expéditions contre les Maures, sur les frontières de Murcie. Mais, lors d'un nouveau soulèvement de la Castille, en 1358, Pierre le Cruel, soupçonnant Fadrique de connivence, le fit assassiner.

FADRUISZ ou **FADSWISZ** (Jean), sculpteur hongrois, né à Pozsony en 1858, mort à Budapest en 1903. Cet artiste s'est rendu célèbre par le monument de *Marie-Thérèse* érigé à Presbourg. Il remporta un grand prix à l'Exposition universelle de 1900 (Paris), où il avait envoyé une statue équestre : *Matthias Corvin,* et un *Christ en croix,* œuvres énergiques et d'un style élevé.

FADYÉNIE n. f. Genre de fougères polypodiées, dont une espèce (*fadyenia prolifera*), originaire des Antilles, est cultivée en serre chaude.

FAED (Thomas), peintre écossais, né à Burley-Mill en 1826, mort à Londres en 1900. En 1849, il fut nommé membre associé de l'Académie royale d'Ecosse. Citons, parmi ses tableaux : *Walter Scott avec ses amis à Abbotsford,* popularisé par la gravure; *Dimanche dans les grands bois* (1859); *De Davon à Sunset* (1861); *Education d'un enfant* (1863); *Père et Mère* (1864). En 1864 Faed fut nommé membre de l'académie royale de Londres, et membre d'honneur de l'académie de Vienne en 1875. — Son frère aîné John fut également peintre de genre; son frère James s'adonna à la gravure.

FAEDIS, comm. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), sur la Molina, affl. de l'Isonzo; 5.075 hab.

FAEMUND (lac), lac de Norvège, dans la préfecture de Hedemark. C'est, avec le Mjœsen, le plus grand lac de la Norvège (superficie, 204 km²); il s'écoule dans le lac Wéner par une rivière qui prend successivement les noms de *Tijsvil elf* et de *Klar elf.*

fænum habet in cornu, mots lat. signif. : *Il a du foin à la corne.* Horace (*Satires,* I, 4, 33) assimile plaisamment les satiriques à ces bœufs dangereux que l'on coiffe de foin ou de paille pour mettre en garde les passants. (S'applique aux personnes que l'on doit éviter.)

FAENZA, ville d'Italie (Emilie, prov. de Ravenne), sur le Lamone; 41.900 hab. Ch.-lieu de circondario. Evêché du IIIe siècle, suffragant de Bologne. Filatures et tissages de soie. La ville est l'antique *Faventia* où Sylla défit Carbon et les Italiens. Elle appartint à Galeotto Manfredi dont le palais est devenu le palais communal, puis au pape Jules II qui la céda aux Vénitiens en 1509. Elle fut prise par Bonaparte en 1797. La cathédrale San-Costenzo et l'église de la Commenda possèdent des fresques du XVIe siècle. Patrie de Torricelli. Aux environs, sources thermales, soufrières, et carrières d'albâtre.

— Encycl. Art décor. C'est du nom de cette ville qu'est dérivé celui de la *faïence.* On fabriqua de la faïence à *Faenza* dès le milieu du XIVe siècle, et jusqu'à la fin du XVIIIe. Au XVIe siècle, les ateliers de cette ville produisirent des plats qui ressemblent à ceux d'Urbino. La finesse transparente de la pâte, l'émail brillant, les arabesques en couleur tendre sur fond coloré en bleu ou en jaune, ou alternativement en bleu et jaune, sans reflets métalliques cependant, sont les traits caractéristiques de la fabrication de Faenza, ainsi que quelquefois un camaïeu bleu clair sur bleu soutenu, et, dans les peintures, la présence du rouge. Le motif décoratif essentiel est un mascaron au crâne pointu et dont la barbe en rinceaux d'acanthe sert de point de départ aux arabesques florales. Faenza produisit des cargaisons de carreaux émaillés, d'assiettes, plats, coupes basses, godronnées et festonnées, drageoirs, etc., que ses navires allaient porter jusqu'à Rouen même.

FAERŒR. V. Féroë.

FAERNE (Gabriele), poète latin, né à Crémone vers 1520, mort à Rome en 1561. Auteur d'un recueil de fables latines : *Centum fabulæ ex antiquis auctoribus selectæ* (1564), dont l'élégance du style rappelle Phèdre. Ces fables ont été souvent réimprimées sous le titre de *Phædrus alter;* une des meilleures et des plus récentes éditions est celle de Paris (1820). Perrault les a traduites en vers (1699).

FAËS (Pieter Van der), peintre allemand, plus connu sous le nom de **chevalier Lely.** V. Lely.

FÆSULÆ. Géogr. anc. Ville d'Italie. V. Fiesoles.

FAETO, comm. d'Italie (Apulie, prov. de Foggia), à la source du Celone, affl. du Candelaro; 3.220 hab.

FAFELU, E adj. Dodu : *Cette petite infante éveillée et* FAFELUE. (Mme de Sévigné.) [Vx.] || Espiègle.

FAFETONE n. m. Aigrette soyeuse de la *calotropis gigantea,* plante du Sénégal, avec laquelle on fabrique des tissus légers.

FAFF, comm. de Portugal (Entre-Douro-et-Minho, district de Braga); 4.000 hab. Tissus, draps.

FAFFE n. f. Argot. Syn. de FAFIOT.

FAFIAU [*fi-ô*] n. m. Fer en billette ou fer plat.

FAFIO n. m. Chaussure, cousue ou clouée, pour enfant, depuis le premier âge jusqu'à cinq ans.

FAFIOT [*fi-ô*] n. m. Argot. Papier, paperasse. || Livret. || Billet. — *Fafiot garaté,* Billet de banque (du nom de *Garat,* qui figurait sur les billets de banque). — *Fafiot mâle,* Billet de mille francs. *Fafiot femelle,* Billet de cinq cents francs. *Fafiot en bas âge,* Billet de cinquante francs. || *Fafiot à parer,* Certificat. || *Fafiot à piper,* Mandat d'amener. || *Fafiot à sec,* Passeport régulier. || *Fafiot à roulotter,* Papier à cigarettes. || Souliers d'occasion.

FAFIOTER [*té*] v. intr. (de *fafiot*). Argot. Paperasser.

FAFIOTEUR n. m. (de *fafiot*). Argot. Papetier. || Ecrivain. || Paperassier. || Banquier. || Savetier.

FAFNER ou **FAFNIR.** Myth. scand. Dragon qui est tué par Sigurd et dont l'histoire est contée dans le *Fafnismal.*

FAGAGNA, comm. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine); 5.860 hab.

FAGAN (Christophe-Barthélemy), auteur dramatique, né et mort à Paris (1702-1755). Il écrivit des pièces en vers et en prose qui attestent un réel talent, et dont plusieurs eurent un vif succès. Parmi ses comédies jouées au Théâtre-Français, nous citerons : *la Pupille* (1734); *l'Etourderie* (1751); *les Originaux* (1753). Il en fit jouer d'autres au Théâtre-Italien, et écrivit avec Panard des farces pour le théâtre de la Foire, notamment : *Isabelle grosse par erreur.*

FAGARA ou **FAGARE** n. m. Fruit du fagarier.

FAGARAS ou **FOGARAS,** ville de Roumanie (Transylvanie), sur l'Alt; 20.700 hab. Ch.-lieu de cercle. Evêché grec-uni. Vieille forteresse. Défaite des Hongrois par les Russes en 1849, des Roumains par les Allemands (29 sept.-4 oct. 1916).

FAGARIER [*ri-é*] n. m. (de *fagar,* nom arabe de l'espèce type). Genre d'arbrisseaux, de la famille des rutacées. V. zanthoxylum.

FAGE (René), érudit, né à Tulle en 1848, mort à Neuilly-sur-Seine en 1929. Il fut d'abord avocat à la cour de Limoges et devint bâtonnier, puis il se livra presque exclusivement à son goût de l'érudition. Président de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, il fut nommé en 1925 correspondant de l'Académie des inscriptions. Directeur avec Alfred Leroux des *Archives historiques de la Marche et du Limousin,* il a donné de nombreux mémoires sur le passé historique, artistique et littéraire de son pays. Citons : *Excursions limousines* (1880-1883); *les Œuvres de Baluze* (1882-1883); *Lettres inédites de Baluze à Melon du Verdier* (1883); *le Vieux Tulle* (1885-1888); *le Diocèse de la Corrèze pendant la Révolution* (1889); *les Etats de la vicomté de Turenne* (1894; 2 vol.); *Dictionnaire des médecins du Limousin jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (1895); *la Vie à Tulle au XVIIe et au XVIIIe siècle* (1901); *les Confréries de pénitents à Tulle* (1905); *la Rue, à Tulle, pendant la Révolution* (1907); *le Clocher limousin à l'époque romane* (1908); *le Collège d'Ussel* (1909); *la Cathédrale de Limoges* (1913); *la Propriété rurale en Bas Limousin pendant le moyen âge* (1917); *Tableau économique de Tulle dans la seconde moitié du XVIe siècle* (1925).

FAGEL (Gaspard), homme d'Etat hollandais, né à Haarlem en 1629, mort à La Haye en 1688. Il remplaça, en 1672, Jean de Witt assassiné par la populace, comme conseiller-pensionnaire de Hollande. Il se dévoua tout entier à la fortune de Guillaume d'Orange, contribua à faire déclarer l'hérédité du stathoudérat dans sa famille et prépara son avènement au trône d'Angleterre. Il participa à la signature de la paix de Nimègue et fut un des plus redoutables ennemis de Louis XIV. — Plusieurs membres de la famille de Fagel servirent honorablement leur pays. — Son neveu, François, né à Nimègue en 1645, mort à l'Ecluse en 1718, tant comme général des Etats-Généraux que comme feld-maréchal de l'empire, se distingua contre la France à Fleurus, Ramillies, Malplaquet, etc. — Henri, né en 1765, mort en 1834, fut ministre, et allia les Provinces-Unies, pendant la Révolution, avec la Russie et l'Angleterre contre la France. Exilé avec les princes d'Orange, il revint avec eux en 1813. — Robert, né en 1772, mort en 1856, se distingua dans les campagnes de 1793 et 1794 contre la France. Après 1814, il devint ministre des Pays-Bas à Paris.

FAGEL (Léon), sculpteur français, né à Valenciennes en 1851, mort à Cousolre (Nord) en 1913. Il suivit à Paris les leçons de Cavelier, et remporta le prix de Rome en 1879. Il fut mis hors concours après le Salon de 1883, où il avait envoyé un groupe en plâtre : *le Martyre de saint Denis.* Fagel est l'auteur de la *Statue de Dupleix,* érigée à Landrecies (1888); du *Monument de Wattignies* (1892); du *Tombeau de Fache* (1896); du *Monument de Louis Veuillot* à Paris (1899); d'une statue de *Chevreul,* d'une autre de *Talma,* d'un buste de *Carpeaux,* de bas-reliefs pour l'église de Montmartre.

FAGÉLIE [*lî*] n. f. Genre d'arbrisseaux volubiles, de la famille des légumineuses et de la tribu des phaséolées, exhalant une odeur très forte, et dont l'espèce unique croît au cap de Bonne-Espérance. (C'est le *fagelia bituminosa* cultivé en orangerie.)

FAGERET, comm. de Roumanie (district de Arad); 2.200 hab.

FAGET DE BAURE (Jacques-Joseph, baron), magistrat et historien français, né à Orthez en 1755, mort à Paris en 1817. A dix-neuf ans, il fut avocat général au parlement de Pau. Vers 1809, grâce à son beau-frère Daru, il fut nommé rapporteur du conseil du contentieux de la maison de Napoléon Ier. De 1810 à 1817, il fut membre du Corps législatif puis de la Chambre des députés. En 1811, il devint président de chambre à la cour impériale de Paris. Il signa, en 1814, l'acte qui rappelait en France les Bourbons, et pendant les Cent-Jours fit opposition à Napoléon. En 1815, il fut vice-président de la Chambre des députés. On a de lui : *Histoire du canal du Languedoc* (1805), et *Essai historique sur le Béarn* (1818).

FAGGIUOLA (Uguccione della), chef gibelin, seigneur de Pise, mort près de Padoue en 1319. A la tête de quelques aventuriers, il se battit pour les gibelins, secourut Pise,

en prit la souveraineté en 1813, conquit Lucques l'année suivante, et battit, en 1815, les Florentins à Montecatini, où fut tué Pierre, comte d'Eboli, frère du roi de Naples Robert d'Anjou. Mais Faggiuola était un despote. Il se rendit odieux aux Pisans, qui le chassèrent de leur ville (1316). Réfugié auprès de Can Grande de La Scala, seigneur de Vérone, placé par lui à la tête de ses troupes, il alla mourir au siège de Padoue.

FAGGOT (Jacques), économiste suédois, né à Vendel (Upland) en 1699, mort à Stockholm en 1777. Il indiqua des procédés nouveaux pour la fabrication de l'alun et du salpêtre, fit lever les cartes des provinces, introduisit d'utiles réformes dans la régie des domaines de la couronne, etc. On a de lui divers ouvrages.

FAGINE n. f. (du lat. *fagus*, hêtre). Huile volatile, extraite par distillation des faînes.

FAGIUOLI (Giovan-Battista), auteur comique italien, né et mort à Florence (1660-1742). Il vécut à la cour du grand-duc de Toscane, recherchant avant tout son bien-être, et connut une grande vogue en son temps. Outre des vers assez fades, *Rimes plaisantes* (1733-1734), il a écrit une vingtaine de comédies (Lucques, 1734), dont la plus connue est le *Sigisbée désolé* (1708, probablement); elles sont peu originales, mais ne manquent pas de vivacité et de savoir-faire.

FAGIUS (Paul), de son vrai nom **Buechlein,** théologien réformé hébraïsant, né à Rheinzabern (Palatinat) en 1504, mort à Cambridge en 1549. Il fonda, vers 1539, une imprimerie hébraïque. En 1549, il se rendit en Angleterre; Cranmer venait de le faire nommer professeur d'hébreu à Cambridge, quand il mourut. Il a publié: une édition avec traduction, du traité *Pirké aboth* (1541); une traduction avec commentaire du *Targum d'Onkelos sur le Pentateuque* (1546); etc.

FAGNAN (Edmond), orientaliste français, né à Liége (Belgique) en 1846, mort à Alger en 1931. Après avoir étudié l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le sanskrit, le persan et le turc, Fagnan fut attaché, en 1873, à la rédaction du catalogue des manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale et collabora, sous la direction de de Slane, à la *Collection des historiens orientaux des Croisades*. En 1884, il fut chargé d'un cours à l'Ecole supérieure (depuis Faculté) des lettres d'Alger, pour les littératures arabe et persane. Fagnan a collaboré à plusieurs revues spéciales; il a publié, en outre : *le Livre de la Félicité par Mâcir ed-Din ben-Kosrau* (texte persan et trad., 1886); *Concordances du Manuel de droit de Sidi Khalil* (1889); *Histoire des Almohades, d'après Abd el-Wahid el-Mevra Kichi* (1893); *l'Afrique septentrionale au XIIe siècle* (1900).

FAGNANI (Giuseppe), peintre portraitiste italien, né à Naples en 1819, mort à New-York en 1873. Il a représenté divers personnages illustres: la *princesse de Capoue*, le *duc d'Albe*, le président *Taylor*, *Richard Cobden* (National Gallery) et une série de neuf muses (Metropolitan Art Museum de New-York).

FAGNANO Alto, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. d'Aquila-degli-Abruzzi), sur l'Aterno, affl. de la Pescara; 2.455 hab.

FAGNANO Castello, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza), à la source du Coscile; 5.970 hab.

FAGNANO Olona, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), près de l'*Olona;* 4.390 hab. Soieries.

FAGNANO DEI FAGNANI (comte Jules-César DE), marquis DE TOSCHI et DE SANT-HONORIO, mathématicien italien, né à Sinigaglia en 1682, mort en 1766. Il fut nommé, à seize ans, membre de l'académie des Arcades. Ses ouvrages, qui avaient paru dans les recueils scientifiques italiens et dans les *Actes* de Leipzig, ont été réunis et publiés par lui sous ce titre: *Produzioni matematiche* (1750). On trouve dans cet ouvrage d'importants aperçus sur différents points de l'analyse transcendante.

Ce fut lui qui montra, par exemple, qu'un arc quelconque étant pris sur une ellipse à partir d'un de ses sommets, on peut trouver sur la même ellipse, à partir d'un de ses sommets placés sur l'autre axe, un arc dont la différence avec le premier soit rectifiable. Ces recherches forment le point de départ de la théorie des fonctions elliptiques, qu'Euler a reproduite en rendant hommage à la sagacité du premier inventeur. C'est encore Fagnano qui montra le premier que l'intégrale qui exprime l'arc de la lemniscate possède des propriétés analogues à celle de l'intégrale qui représente un arc de cercle; etc. — Jean-François **de Toschi e Fagnano,** archidiacre de Sinigaglia, fils du précédent, a aussi publié d'intéresssants mémoires sur la géométrie et l'analyse mathématique dans les *Acta eruditorum de Leipzig* (1774-1776).

FAGNE [*gn* mll.] n. f. Mot emprunté au dialecte wallon et signifiant proprement *fange*. Il désigne, surtout dans la région des Ardennes, un petit marais situé sur la table d'un plateau ou sur le sommet d'une montagne. (Il se retrouve, modifié, dans une foule de noms géographiques : FAGNON, FAGNIÈRES, FAING, etc.)

FAGNES, HAUTES-FAGNES, ou encore **FANGES,** plateau des Ardennes, aux bas-fonds argileux, humides et froids, situé dans le Luxembourg belge, au S.-O. du culmen de la Belgique (Botrange, 692 m.). Pays de landes, parsemé de petits étangs et ne produisant guère que de la tourbe.

FAGNIEZ (Gustave), historien français, né à Paris en 1842, mort à Meudon en 1927. Elève de l'Ecole des chartes (1864-1867), puis de l'Ecole des hautes études (1868-1872) où plus tard (1879) il suppléa G. Monod, directeur quelque temps avec celui-ci de la *Revue historique*, archiviste aux Archives nationales, l'un des fondateurs de la Société de l'histoire de Paris (1874), il a été, par son érudition et son esprit critique, l'un des maîtres de l'histoire économique en France. Ses ouvrages sur Richelieu, qui lui ont valu le grand prix Gobert (*la Mission du P. Joseph à Ratisbonne*, 1885; *Richelieu et l'Allemagne*, 1891; *le P. Joseph et Richelieu*, 1893-1894), ont montré que l'Eminence grise fut non seulement un agent zélé du cardinal, mais encore un inspirateur aux vues personnelles, un conseiller directeur. Citons encore : *Etudes sur l'industrie et sur la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècle* (1877); *l'Economie sociale de la France sous Henri IV* (1897; 2e éd., 1905); *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce* (1898-1900); *la Condition des commerçants étrangers en France au commencement du XVIIe siècle* (1908); *Fancan et Richelieu* (1911); *Auguste Longnon* (1911); *la Politique de Vergennes et la Diplomatie de Breteuil* (1922). Il avait succédé, à l'Académie des sciences morales et politiques, en 1901, au duc de Broglie.

FAGON (Guy-Crescent), médecin et premier botaniste français, né et mort à Paris (1638-1718). Il fut premier médecin de Louis XIV, directeur du jardin botanique du roi (actuellement Jardin des Plantes), et membre honoraire de l'Académie des sciences; non seulement il voyagea en France à ses frais pour enrichir ses collections de plantes, mais il suggéra à Louis XIV l'idée d'envoyer des voyageurs dans les pays étrangers. Il est l'auteur d'une thèse hardie dans laquelle il soutint la théorie de la circulation du sang (1664).

FAGONIE [*nî*] n. f. (de *Fagon*, nom propre). Genre de plantes, de la famille des zygophyllacées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent sur tout le globe. (Les fagonies sont des plantes vivaces, à fleurs généralement pourpres ou violacées, plus rarement jaunâtres.)

Fagonie : *a*, coupe de la fleur.

FAGOPYRIQUE adj. Relatif au fagopyrisme.

FAGOPYRISME [*rissm'*] n. m. (du lat. *fagopyrum*, nom lat. du sarrasin). Affection éruptive qui se manifeste chez les bestiaux (moutons principalement) qui ont mangé du sarrasin en fleur.

— ENCYCL. Le *fagopyrisme* frappe généralement les troupeaux auxquels on fait pâturer les champs de sarrasin (*fagopyrum*), surtout quand ces plantes commencent à porter des graines. La lumière solaire ou diffuse, l'air, la pigmentation de la peau ont une influence prédisposante sur l'évolution de la maladie.

L'affection est caractérisée par une inflammation et une éruption pustuleuse des parties du corps dépourvues de laine, et des muqueuses. Le traitement consiste à supprimer l'alimentation avec le sarrasin, et à tenir les malades à l'abri des rayons solaires.

FAGOPYRUM [*rom'*] n. m. Nom botanique du sarrasin ou blé noir. (Il y en a deux espèces, cultivées dans les régions tempérées : le *fagopyrum esculentum* ou blé noir, bon pour l'alimentation des hommes, et le *fagopyrum tataricum*, utilisé pour le bétail.)

FAGOT [*go*] n. m. (ital. *fagotto* rattaché au gr. *phakelos*). Faisceau de menu bois, de branches à brûler. || *L'âme d'un fagot*, L'intérieur fait de menu bois. || *Le parement d'un fagot*, Les branches formant enveloppe.

— *Par anal.* Assemblage d'objets, paquet: *J'ai reçu un* FAGOT *de lettres des Lavardins.* (Mme de Sévigné.)

— *Fam.* Elève de l'Ecole forestière.

— *Pop.* Paquet de hardes, de linge. || Camarade. (A rapprocher de *branche, vieille branche.*)

— Archéol. Nom donné, au XVIIe siècle, au basson, qui se démontait en se brisant en deux parties formant fagot.

— Argot. Ancien forçat, sous la surveillance de la police.

— Comm. Paquet de plumes d'autruche tel qu'il arrive des pays d'origine.

— Jeux. *Les Fagots* ou *l'Impair*, Jeu de plein air, qui permet un grand nombre de joueurs. (Les joueurs, classés deux par deux, forment des groupes que l'on nomme *les fagots*. Deux autres joueurs sont le chasseur et le lièvre. Au signal donné, le lièvre court pour échapper au chasseur qui le poursuit, et, pour cela, il tourne autour du cercle que forment les fagots. Il est interdit au chasseur de pénétrer dans ce cercle, tandis que le lièvre peut y entrer et tourner autour des fagots pour lui échapper. Il peut aussi s'arrêter et se joindre à l'un des fagots : mais à ce moment, comme on ne doit jamais être trois dans un fagot, l'un des deux autres joueurs doit partir aussitôt et devenir le lièvre. Le lièvre qui est pris devient chasseur.)

— Mar. *En fagots*, Se dit des embarcations légères et des futailles démontées, et dont les diverses pièces, numérotées avec soin, sont réunies en faisceau.

— Milit. *Fagot de sape*, Sorte de fascine traversée par un piquet et qui, dans l'exécution de la sape pleine, servait à boucher les interstices entre les gabions.

— LOC. DIV. *Fagot d'épines*, Personne ou chose qu'on ne sait par quel bout prendre : *Il y a des difficultés à tout; ce monde-ci n'est qu'un* FAGOT D'ÉPINES. (Voltaire.) || *Etre fait, Etre habillé comme un fagot*, Etre mal bâti, ou mal habillé. || *Sentir le fagot*, En parlant d'un homme, Etre soupçonné d'hérésie, d'impiété (parce qu'on brûlait autrefois les hérétiques). || *Compter des fagots pour des cotrets*, Compter une chose pour une autre. || Par jeux de mots, *Conter, Débiter des fagots*, Raconter des bourdes, faire des contes; dire des niaiseries : *Que pourrions-nous conter si nous ne* CONTIONS DES FAGOTS? (Mme de Sévigné.) *Tant que vous ne cesserez de nous* CONTER DES FAGOTS. (Voltaire.) [Selon d'autres, l'expression viendrait de *contes fagotés*, contes arrangés.] || *Châtrer un fagot*, En ôter quelques bâtons. || *Prendre l'air d'un fagot*, Se chauffer à sa flamme. || *Brûler le fagot*, Aller boire au cabaret (et s'y chauffer). || *De derrière les fagots*, Se dit de quelque chose de très bon, par allusion au vin que l'on met à la cave derrière les fagots pour l'y laisser vieillir.

— PROV. **Il y a fagots et fagots,** Il y a bien de la différence entre personnes ou choses qui semblent semblables. (Proverbe tiré du *Médecin malgré lui*, de Molière, où Sganarelle dit cela au propre (act. Ier, 6): *Je les vends cent dix sous le cent* [les fagots]... *Vous en pourrez trouver autre part à moins :* IL Y A FAGOTS ET FAGOTS; *mais, pour ceux que je fais...*) || **Il y a bien de la différence entre une femme et un fagot,** Se dit pour donner à entendre qu'on parle de choses très différentes.

FAGOTAGE n. m. Action de mettre du bois en fagots. || Bois propre à être mis en fagots : *Il n'y a que du* FAGOTAGE *dans ce bois.*

— *Fig.* Action d'arranger les choses grossièrement : *Il eût fallu faire un* FAGOTAGE *de réconciliation.* (Mme de Sévigné.) || Etat d'une personne vêtue sans élégance, sans goût.

FAGOTAILLE [*tay'*] n. f. Chaussée d'étang, faite intérieurement au moyen de fascines ou de fagots empilés en talus.

FAGOTEMENT [*man*] n. m. Syn. de FAGOTAGE.

FAGOTER v. tr. Mettre en fagots : FAGOTER *du bois.*

— *Fig.* et *fam.* Disposer sans art, d'une façon grossière, et *particulièrem.* Habiller sans goût, sans grâce : *Qui vous* A FAGOTÉ *comme cela?* (Molière.) V. AFFUBLER. || Arranger, un conte, un mensonge : *Ils m'*ONT FAGOTÉ *cent histoires invraisemblables.* (Littré.) — *Par extens.* Arranger, tramer : *Qu'est-ce qu'ils* FAGOTENT *encore?*

— *Intransitiv.* Pêch. Rouler des fagots le long d'un étang pour faire descendre le poisson.

— ***Fagoté, e,*** part. pass. du verbe *Fagoter* (au propre et au fig.): *Personne fagotée,* Habillée sans goût.

— ***Se fagoter,*** v. pr. Au sens passif, Etre fagoté (au propre et au fig.).

— Au sens réfléchi, et *fam.*, Se vêtir sans goût.

FAGOTEUR, EUSE n. Qui fait des fagots.

— *Fig.* Qui travaille grossièrement : FAGOTEUR *de romans.* || Diseur de fagots, de sornettes.

FAGOTIA n. m. Genre de mollusques pulmonés de la famille des mélanidés, voisins des *melanopsis* qu'ils remplacent dans le bassin du Danube.

FAGOTIN n. m. Petit fagot. (Se dit particulièrem. des fagots de bois léger et refendu, dont on se sert pour l'allumage d'un foyer de cuisinière, de locomotive, etc.).

FAGOTIN, nom du singe de Jean Brioché (v. MARIONNETTE), qui fut tué d'un coup d'épée par Cyrano de Bergerac. (Ce nom [tiré de *fagoter*] fut donné, jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle, aux autres singes que tous les joueurs de marionnettes du temps, à l'imitation de Brioché, avaient pour compagnons.)

— Par allusion au singe Fagotin, Homme qui fait le plaisant, le bouffon : *Quel* FAGOTIN!

FAGOTINES [*tin'*] n. f. pl. Petites parties de soie préparées par des particuliers qui élèvent des vers à soie.

FAGOTTO n. m. (mot ital. qui signif. *basson*). Mus. Mot qui, dans les partitions, désigne les passages qui doivent être exécutés par le basson. (L'équivalent allemand est FAGOTT.) || Plur. *Des* FAGOTTI.

FAGOUE n. f. Nom du *thymus* chez les animaux. (Syn. de RIS DE VEAU.) || Pancréas du porc.

FAGRÉE n. f. Genre de loganiacées, comprenant une trentaine d'espèces d'arbres à fleurs en cymes souvent grandes et belles, originaires des Indes orientales, de la Malaisie, de l'Australie. (On cultive dans les serres le *fagræa zeylanica* à fleurs jaunes et quelques autres espèces pour l'ampleur de leurs fleurs.)

FAGUENAS [*ghe-na*] n. m. (provenç. *faganas*). Odeur fétide et nauséabonde qu'exhale un corps malpropre ou échauffé : *Cela sent le* FAGUENAS.

FAGUET (Emile), critique français, né à La Roche-sur-Yon en 1847, mort à Paris en 1916. Elève de l'Ecole normale, docteur ès lettres en 1883, fut suppléant à la Faculté des lettres de Paris (1890), et professeur en titre de poésie française (1897); il devint en 1900 membre de l'Académie française. Il a collaboré à de nombreux journaux et périodiques, entre autres au *Journal des Débats*, où il a remplacé Jules Lemaître (1896). Très érudit, écrivain plein de verve, à la libre allure, il est tour à tour un brillant et spirituel chroniqueur, un critique ingénieux, fin, subtil à l'excès. Il s'est intéressé surtout à la critique des idées. On lui doit : *la Tragédie française au XVIe siècle* (1883), thèse; *les Grands maîtres du XVIIe siècle* (1885); *Corneille* (1885); *Dix-septième siècle. Etudes littéraires et dramatiques* (1885); *Dix-neuvième siècle* (1887); *La Fontaine* (1889); *Dix-huitième siècle* (1890); *Politiques et Moralistes du XIXe siècle* (1891); *Seizième siècle, études littéraires* (1894); *Voltaire* (1894); *Flaubert* (1899); *Questions politiques* (1899); *Histoire de la littérature française* (1900). *Problèmes politiques du temps présent* (1901); *la Politique comparée de Voltaire, Rousseau et Montesquieu; le Libéralisme* (1902); *André Chénier; Propos littéraires* (1902-1909); *Propos de théâtre* (1903-1905); *En lisant Nietzsche; Simplification simple de l'orthographe; Pour qu'on lise Platon* (1905); *l'Anticléricalisme* (1906); *le Culte de l'incompétence* (1910); *les Préjugés nécessaires* (1911); *Rousseau penseur* (1912); *l'Art de lire* (1912); *Balzac* (1913).

E. Faguet. — Cl. Manuel.

FAGUETTE [*ghèt'*] n. f. Petit fagot.

FAGUIBINE, grande nappe lacustre de l'Afrique-Occidentale française (Soudan), appartenant au groupe de lacs et de marécages situés à l'ouest de Tombouctou, aux confins du Sahara et du Soudan; elle communique avec le Niger par l'intermédiaire du lac Télé. Découverte par la colonne Joffre, en 1894.

FAGUS [*ghuss*] n. m. Nom latin du hêtre, d'où dérivent les noms vulgaires *foile, fou, farteau, foyard.*

FAGUS (Georges FAILLET, dit), poète français né à Bruxelles de parents français en 1872, mort accidentellement à Paris en 1933. Il a occupé un emploi à la préfecture de la Seine. D'abord anarchiste, il a évolué en politique jusqu'au royalisme intégral, et, en religion, jusqu'au catholicisme le plus ardent. Poète savoureux, pittoresque, dont la foi naïve, la verve populaire et forte rappelle les poètes du moyen âge,

il a publié : *Testament de ma vie première* (1898) ; *la Danse macabre* (1920) ; *la Guirlande à l'épousée* (1921) ; *Frère Tranquille* (1923). Chroniqueur à l'occasion (*les Ephémères*, 1925), il a publié encore : *Politique de l'Histoire de France* (1910) ; *Essai sur Shakespeare* (1923).

FAHAM [*am'*] Bot. V. FAAM.

FA-HAOTONG n. m. Grande trompette chinoise, employée dans les cérémonies funèbres.

FAHAVALOS, tribus pillardes et à peu près nomades de Madagascar, vivant dans les districts marécageux et forestiers de l'ouest, dont les incursions sur le plateau de l'Imerina étaient fréquentes avant la conquête française et dans les premiers temps de celle-ci. Elles sont maintenant assagies et fixées au sol.

Fahie (MÉTHODE DE). Télégr. Méthode de localisation d'une perte sur un câble sous-marin, dans laquelle on laisse tel quel le défaut et l'on cherche à équilibrer momentanément le courant naturel en envoyant le courant d'une pile de sens contraire à celui du défaut, de manière à faire l'essai normal par le pont de Wheatstone au moment où ne circule plus aucun courant sur le câble.

FA-HIEN, moine et pèlerin bouddhiste chinois, auteur du *Fo-kouo-ki* (traduit par Rémusat, Beal et Giles) ; visita l'Inde (399-414) qu'il atteignit par Khotan, Kachgar et le Cachemire, et revint par mer. Sa relation de voyage est un des documents les plus importants que l'on possède sur l'Inde ancienne.

FAHLCRANTZ (Karl-Johan), peintre suédois, né à Stora (diocèse de Stora-Tuna) en 1774, mort à Stockholm en 1861. Il apprit lui-même son art, s'attacha à la peinture du paysage, et reproduisit avec autant de vérité que de poésie la nature septentrionale. Professeur à l'académie de Stockholm (1815), il a laissé des peintures romantiques disséminées dans tous les musées d'Europe.

FAHLCRANTZ (Christian-Eric), théologien et poète suédois, frère du précédent, né à Stora-Tuna en 1790, mort en 1866, évêque de Vesterös. Ses ouvrages principaux sont : *l'Arche de Noé* (1825-1826), poème satirique ; *Ansgarius* (1846) ; *Alliances évangéliques* (1847). De 1839 à 1852, il publia, avec Knœs et Almquist, le *Journal ecclésiastique*. — Un troisième frère, Axel-Magnus **Fahlcrantz,** né en 1780, mort en 1854, s'est acquis une juste réputation par ses sculptures ornementales.

FAHLERZ [*lèrss*] n. m. Nom générique des cuivres gris. (Ce sont des sulfo-antimoniures et des sulfo-arséniures. Ces minerais sont souvent argentifères.) V. PANABASE, SCHWARTZITE ou SPANIOLITE, TENNANTITE, etc.

FAHLUN. Géogr. V. FALUN.

FAHLUNITE n. f. (de *Fahlun*, ville de Suède). Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium que l'on trouve dans le granit et le gneiss. (Provient de l'altération de la cordiérite.)

— *Fahlunite dure.* C'est une variété de cordiérite.

FAHRBACH (Joseph), flûtiste, chef d'orchestre et compositeur autrichien, né et mort à Vienne (1804-1885). Sa musique de danse est célèbre. Il a publié en outre un nombre incalculable de compositions pour plusieurs flûtes : fantaisies, pots-pourris, transcriptions d'opéras, etc. On lui doit aussi une *Méthode de hautbois.*

FAHRBACH (Philippe), compositeur et chef d'orchestre autrichien, fils du précédent, né à Vienne en 1843, mort à Budapest en 1894. Après avoir suppléé son père, il dirigea lui-même un orchestre à Vienne, puis fut « kapellmeister » du régiment Baron-Ajroli, et, en 1872, alla habiter Pest. Ses compositions de danses s'élèvent à plus de trois cents. Le nom des deux Fahrbach est devenu, en Autriche et en Hongrie, aussi populaire que celui de Strauss.

FAHRENHEIT (Gabriel-Daniel), physicien allemand, né à Dantzig en 1686, mort en Hollande en 1736. Il a publié différents mémoires (dans les *Transactions philosophiques* de Londres et dans les *Acta eruditorum* de Leipzig) sur la température d'ébullition de divers liquides, sur la congélation de l'eau dans le vide, etc. ; mais il est surtout connu par l'invention de l'*aréomètre* et du *thermomètre* qui portent son nom. (V. THERMOMÈTRE.)

FAHRKUNST [pr. allem. *koun'st*] n. m. (mot allem.). Echelle mécanique, automotrice, employée autrefois dans certaines mines pour la remontée des ouvriers.

FAHS, vaste plaine de la Tunisie, voisine du massif de Zaghouan. Elle est fertile et parsemée de ruines romaines attestant son ancienne prospérité. Un chemin de fer la relie à Tunis.

FAIBLAGE [*fè*] n. m. (de *faible*). Numism. Infériorité de poids constatée, d'une monnaie. (La *tolérance* ou le *remède* est, par contre, la limite de l'écart admissible entre le poids droit et le poids réel.)

FAIBLARD [*fè-blar'*], **E** adj. *Pop.* Très faible.

FAIBLE [*fèbl'*] adj. (du lat. *flebilis*, déplorable, misérable ; de *flere*, pleurer). Déplorable. Qui manque de ; n'atteint pas à un degré suffisant de... Qui manque de vigueur physique : *Corps, Homme* FAIBLE. || *L'âge faible,* L'enfance. || Qui manque de solidité, de résistance : *Corde, Bâton, Ruban trop* FAIBLES. || *Avoir la tête faible,* Facile à étourdir. || Qui manque de puissance, de ressources : *Prince, Etat, Place, Armée* FAIBLE. || Qui manque d'énergie, d'intensité, d'activité, de mordant : FAIBLE *vue.* FAIBLE *voix.* FAIBLE *son.* FAIBLE *odeur.* FAIBLE *brise. Acides* FAIBLES. *Vin, Café, Liqueurs* FAIBLES. || Qui manque d'étendue, de développement, de grosseur, de grandeur : *Une* FAIBLE *somme. Un* FAIBLE *nombre. Un* FAIBLE *mur. Une* FAIBLE *quantité. Une* FAIBLE *différence.*

— *Fig.* Qui n'atteint pas à un degré suffisant d'importance, d'efficacité : *Le côté* FAIBLE *d'une chose, d'un développement, d'une doctrine.* FAIBLE *témoignage.* FAIBLE *recommandation.*

Do si *faibles* sujets troublent cette grande âme !
CORNEILLE.

|| Qui n'atteint pas à un degré suffisant de vigueur, d'énergie morale : FAIBLE *de caractère.* FAIBLE *dans le malheur, dans la souffrance.* || Qui cède facilement à la passion, se laisse séduire : *Elle a été* FAIBLE. || Qui n'atteint pas à un degré suffisant de capacité intellectuelle : *Esprit, Raison, Intelligence* FAIBLE. || Qui n'atteint pas à un degré suffisant de vivacité, d'énergie (en parlant du style d'un écrivain, etc.) : *Ecrivain, Ouvrage* FAIBLE. FAIBLE *peinture.* || Qui manque de savoir : FAIBLE *en mathématiques.*

— Loc. prov. **Avoir les reins trop faibles,** N'avoir pas la capacité, le pouvoir d'agir avec succès dans tel cas.

— Métriq. Se dit d'un pied ou d'un mètre (groupe de deux pieds) sur lequel ne tombe pas le temps marqué, celui sur lequel on bat la mesure.

— Monn. *Monnaie faible,* Monnaie qui n'a pas le poids, le titre légal.

— Mus. *Temps faible.* V. MESURE.

— *Substantiv.* et au masc. Personne dépourvue de vigueur, de ressources matérielles ou morales : *Malheur aux* FAIBLES ! || Point le moins solide, le moins résistant : *Le* FAIBLE *d'une place, d'une solive.*

— *Fig.* Côté faible ou vulnérable d'une chose, d'une personne : *Le fort et le* FAIBLE *d'une cause, d'une doctrine. Le plus grand* FAIBLE *des hommes, c'est l'amour qu'ils ont pour la vie.* (Molière.) *Le jeu est son* FAIBLE. || Penchant, préférence : *Avoir un* FAIBLE *pour quelqu'un. Mon* FAIBLE *est étrange pour vous.* (Molière.)

— Escr. *Faible d'une épée,* Environ le tiers de la lame à partir de son extrémité.

— Loc. adv. *Du fort au faible, Le fort et le faible, Le fort portant le faible,* En moyenne, tout compensé.

— Syn. **Faible, affaibli.** V. AFFAIBLI.

— **Faible, débile, fragile,** etc. V. DÉBILE.

— Anton. **Énergique, ferme, formidable, fort, insurmontable, invincible, irrésistible, puissant, redoutable, robuste, solide, valide, vigoureux.**

FAIBLEMENT [*fè, man*] adv. D'une manière faible : *Résister* FAIBLEMENT *à l'ennemi.*

— *Fig.* A un faible degré : *Résister* FAIBLEMENT *à la séduction. Un livre* FAIBLEMENT *écrit.*

— Anton. **Énergiquement, fortement, puissamment, solidement, vigoureusement.**

FAIBLESSE [*fè-bless'*] n. f. (de *faible*). Manque de vigueur physique : FAIBLESSE *de constitution. La force des femmes est dans leur* FAIBLESSE. (Fontenelle.) || Perte subite des forces ; évanouissement, défaillance : *Tomber en* FAIBLESSE. || Manque de solidité, de résistance : *La* FAIBLESSE *d'un lien, d'un pont.* || Manque de puissance, de ressources : *La* FAIBLESSE *d'une place, d'une armée.* || Manque d'énergie, d'intensité, de mordant : FAIBLESSE *de la voix, du vent, d'une odeur, d'une liqueur.* || Manque d'étendue, de grosseur, de grandeur : FAIBLESSE *d'une somme, d'un nombre, d'une quantité, d'une différence.*

— *Fig.* Manque d'importance, d'efficacité : *La* FAIBLESSE *d'un raisonnement, d'un système.* || Manque de vigueur, d'énergie morale : FAIBLESSE *d'âme.* FAIBLESSE *de caractère. La* FAIBLESSE *encourage à de nouvelles exigences.* (Lamartine.) || Disposition à faillir, action de faillir : *C'est une* FAIBLESSE *inséparable de l'humanité. Les gens qui n'eurent point de* FAIBLESSES *sont terribles.* (A. France.) — Préférence, penchant : *Avoir une* FAIBLESSE *pour...* ☙ Incapacité de résistance aux passions, et particulièrem. à l'amour. *Domptez-vous vos* FAIBLESSES ? (Boileau.) *Femme célèbre par ses* FAIBLESSES. (Marmontel.) *Trop souvent l'histoire des* FAIBLESSES *des femmes est aussi l'histoire des lâchetés des hommes.* (V. Hugo.) || Manque de capacité intellectuelle : FAIBLESSE *d'esprit. La* FAIBLESSE *d'un écrivain, d'un ouvrage.* — Manque de savoir : *Elève d'une grande* FAIBLESSE *en histoire.*

— Techn. *En faiblesse,* En terme de chamoiseur, Se dit des peaux quand, sur la fin de l'habillage, elles sont hors d'eau et commencent à gonfler par le moyen de l'huile introduite dans les pores.

— Typogr. En parlant d'un tirage d'impression, Partie d'impression qui est inférieure à la tonalité générale.

— Anton. **Énergie, fermeté, force, puissance, solidité, vigueur.**

FAIBLET [*fè-blè*], **ETTE** adj. Un peu faible. (Vx.)

FAIBLIR [*fè*] v. intr. (de *faible*). Perdre de sa vigueur, de sa solidité, de sa résistance, de son intensité, etc. ; et *au fig.* Perdre de son efficacité, de son importance, de sa capacité intellectuelle, de sa vigueur morale : *Raisonnement, Doctrine qui* FAIBLIT. *Intelligence, Mémoire qui* FAIBLIT. *Caractère qui* FAIBLIT. *Son courage a trop vite* FAIBLI. *Souffrir n'est rien ; il n'y a qu'un seul mal pour l'homme : c'est de* FAIBLIR. (J. Simon.)

FAIBLISSANT [*fè-bli-san*], **E** adj. Qui faiblit : *Voix* FAIBLISSANTE.

FAIBLISSEUR [*fè-bli*] adj. (de *faible*). *Bain faiblisseur,* Bain servant à diminuer l'intensité d'une image photographique. V. AFFAIBLISSEUR.

FAÏÇAL Ier, FAÏSSAL, FAYÇAL ou **FEYÇAL,** roi d'Irak, né à Taïf près de La Mecque en 1883, mort à Berne en 1933. Troisième fils du chérif Husseïn ; prit le titre de roi du Hedjaz en 1916 ; il combattit, pendant la Grande Guerre, les troupes turques d'Arabie et germano-turques de Syrie. Etabli à Damas par les Anglais comme roi de Syrie en mars 1920, il se montra hostile à la France, qui le dépossèda en juillet après qu'il eût été battu près de Baalbek par le général Gouraud. Les Anglais le replacèrent à Bagdad comme roi d'Irak ou de Mésopotamie ; il fut désigné à ce titre par le conseil d'Etat provisoire choisi par eux en août 1921. Il eut à faire face à des difficultés intérieures provenant notamment de l'établissement de la conscription imposée par ses conseillers britanniques, et des incursions des Ouahhabites dont le chef Ibn Saoud avait chassé son père, le roi Husseïn, de La Mecque en fin 1925.

FAÏÇAL II, roi d'Irak, né à Bagdad en 1935, succéda en 1939 à son père Ghazi Ier.

FAICCHIO, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent), sur un affluent du Volturno ; 3.330 hab.

FAIDE [*fèd'*] ou **FAIDA** n. f. (de l'allem. *fehde,* querelle). C'est le droit pour la victime d'un dommage de causer à l'auteur de celui-ci un autre dommage, comme de nos jours il y a lieu à représailles entre nations. (La faide était en vigueur dans les coutumes germaniques où elle entraînait une guerre de famille à famille, car, les parents étant responsables les uns des autres, la famille de l'auteur du délit se trouvait en état de guerre avec celle de la victime. — Les guerres privées du moyen âge rappellent la faide germanique, car elles n'ont pas lieu d'individu à individu mais de famille à famille.)

FAIDER (Charles-Jean-Baptiste-Florian), jurisconsulte et homme d'Etat belge, né à Trieste en 1811, mort à Bruxelles en 1893. Il prit, en 1852, le portefeuille de la justice, qu'il garda jusqu'en mars 1855. Procureur général en 1870, Faider a pris sa retraite en 1886. Il a publié un grand nombre d'articles et d'ouvrages : *Coup d'œil historique sur les institutions provinciales et communales en Belgique* (1834) ; *De la personnification civile des associations religieuses* (1840) ; *Etude sur les constitutions nationales* (1842) ; *Etudes sur la constitution belge de 1831* (1871-1885) ; *Histoire des institutions politiques de la Belgique* (1875) ; etc.

FAID'HERBE (Lucas), sculpteur sur ivoire, né et mort à Malines (1617-1697). Dans l'atelier même de Rubens, il sculpta sur ivoire des figures et des bas-reliefs qui, pour la vigueur d'exécution et le style de la composition, se ressentent fortement de l'influence du grand peintre. Ses bas-reliefs sont à plusieurs plans, en manière de tableaux. Des œuvres de cet habile ivoirier se trouvent dans plusieurs collections publiques ou privées de Malines et d'autres villes de Belgique ; la collection d'ivoires du roi de Bavière comporte de très beaux ouvrages de Lucas Faid'herbe.

FAIDHERBE (Louis-Léon-César), général français, né à Lille en 1818, mort à Paris en 1889. Sorti de l'Ecole polytechnique dans le génie, sa carrière se déroula d'abord en Algérie. Nommé chef de bataillon en 1854 et gouverneur du Sénégal, il se consacra à l'organisation de cette vieille possession française, entreprit une série d'expéditions heureuses, et conquit tous les territoires des deux rives du Sénégal, la Casamance et le Cayor. En même temps, il dirigea l'expédition du Fouta-Djalon et du bas Niger, et multiplia les travaux d'utilité publique : port de Dakar, embellissement de Saint-Louis, construction d'hôpitaux, de casernes et d'écoles, etc. Lieutenant-colonel en 1855, colonel en 1858, Faidherbe quitta le Sénégal en 1861. Il y revint en 1863 après sa promotion au généralat ; mais, deux ans plus tard, des raisons de santé le ramenèrent en Algérie. Pendant la guerre de 1870, maintenu à Bône par le gouvernement impérial, il offrit, après Sedan, ses services à Gambetta, qui le nomma général de division et lui donna le commandement de l'armée du Nord, forte de quarante-cinq mille hommes.

Faidherbe. — Cl. Carjat.

Faidherbe disciplina ces troupes inexpérimentées, et, après les avoir aguerries, il gagna les victoires de Pont-Noyelles (8 déc.) et de Bapaume (4 janv. 1871) sur l'armée de Manteuffel. Après la malheureuse journée de Saint-Quentin (19 janv.), il se replia en bon ordre et se mit à l'abri derrière les places fortes du Nord. Elu député par le Nord en 1871, il démissionna. Le gouvernement le chargea d'une mission scientifique dans la haute Egypte. En 1879, il fut élu sénateur du Nord. Mais, atteint de paralysie, le glorieux soldat ne put assister que rarement aux séances. Il avait été nommé grand chancelier de la Légion d'honneur (1880), et élu membre de l'Académie des inscriptions (1884). Outre son livre sur la *Campagne de l'armée du Nord* (1871), il a publié de nombreux travaux de géographie, d'ethnographie et de linguistique, parmi lesquels : *l'Avenir du Sahara et du Soudan* (1863) ; *les Dolmens d'Afrique* (1873) ; *Epigraphie phénicienne* (1873) ; *le Zénaga des tribus sénégalaises* (1877) ; *Langues sénégalaises* (1887) ; *le Sénégal* (1889) ; etc. Les Chambres lui votèrent des funérailles aux frais de l'Etat. Des statues lui ont été élevées à Lille, à Saint-Quentin, à Bapaume, à Saint-Louis du Sénégal.

FAIDIT (Gaucelme), troubadour provençal (fin du XIIe et commencem. du XIIIe s.). Né à Uzerche, dans le Limousin, client de Boniface III de Montferrat, qu'il suivit à la croisade de 1202, et de Richard Cœur de Lion (sur la mort duquel il composa un *planh* célèbre). Il nous reste de lui une cinquantaine de chansons d'amour ou tensons et quelques sirventes, dont plusieurs contiennent d'éloquentes exhortations à prendre la croix.

FAIDIT [*fè-dit*] n. m. (du bas lat. *faiditus*, proscrit). Nom appliqué aux albigeois, notamment par Pierre des Vaux de Cernay et par l'auteur de la *Chanson de la Croisade.*

FAÏENCE [*fa-yanss'*] n. f. (de *Faenza*, ville d'Italie rendue célèbre au XVe siècle par ses produits céramiques ; ou bien, pour la même raison, de *Fayence*, bourg de Provence). Poterie à pâte opaque, à cassure terreuse et perméable, colorée ou blanche, recouverte d'un émail opaque ou bien transparent, blanc ou coloré selon les cas et qui rend la faïence imperméable aux liquides : *Assiettes de* FAÏENCE.

— Elliptiq. : *Manger dans de la* FAÏENCE. || *Se regarder en chiens de faïence.* V. CHIEN.

— Encycl. Il y a trois types de *faïence* nettement différents : 1° la *poterie vernissée*, de couleur jaune rougeâtre recouverte d'un vernis transparent ; 2° la *faïence commune* ou *stannifère*, dont la pâte, colorée, est recouverte d'un émail opaque généralement blanc ; 3° la *faïence fine, terre de pipe, cailloutage*, à pâte blanche émaillée avec une glaçure transparente.

La pâte de la *poterie vernissée* est formée d'argile, de marne (argile calcaire ferrugineuse) et de sable ; rayable par le fer. Le vernis est transparent, parfois coloré, et généralement formé par un silicate de plomb. Tels sont les marmites, poêlons, jattes, écuelles et autres objets domestiques, ainsi que certaines poteries décoratives employées en architecture.

La fabrication des pièces se fait au tour ou par moulage ; la cuisson est souvent double ; la première donne le *biscuit*, non émaillé, qu'on émaille et qu'on recuit une deuxième fois à 900°-950°. Parfois on émaille également les pièces crues et on cuit en une seule fois à 950°.

La faïence commune ou *stannifère* est une faïence dont la pâte est analogue à celle des poteries vernissées, mais préparée avec des matières plus choisies ; la marne est

parfois remplacée par de la craie. La couleur de la pâte est masquée par un émail constitué par un silicoaluminate de plomb, de sodium et de potassium ou de calcium, rendu opaque et blanc par de l'oxyde d'étain, d'où son nom d'émail stannifère (*stannicum*, étain). La fabrication de cette faïence comprend : 1° le façonnage des pièces, soit par le procédé du tournage de la pâte plastique, soit par celui du coulage de la pâte liquide, ou barbotine, dans des moules en plâtre ; 2° la cuisson des pièces crues et non émaillées vers 900°, ce qui donne le *biscuit* de faïence ; 3° l'émaillage par trempage, arrosage ou pulvérisation ou au pinceau ; 4° la décoration, exécutée à la main, sur la surface de l'émail cru au moyen de pinceaux et de couleurs vitrifiables ; 5° la cuisson vers 950°-980° du biscuit émaillé et décoré. Le décor ainsi exécuté est appelé décor au grand feu parce qu'il est cuit à la température du grand feu de l'émail. Les faïences de Nevers, de Rouen, entre autres, sont décorées au grand feu. Un autre type de fabrication consiste à émailler le biscuit en blanc et à le cuire sans décor, puis, sur cet émail blanc et cuit, on exécute le décor au moyen de couleurs plus fusibles et on recuit à un feu inférieur dit *feu de réverbère ;* c'est ce procédé qui fut employé à Marseille et à Strasbourg.

L'émail stannifère dont il vient d'être question est généralement obtenu par la fusion, dans un four spécial, d'un mélange de calcine (oxyde double de plomb et d'étain), de sable quartzeux, kaolinique et feldspathique de Decize, de minium, de carbonate de soude et de sel marin. On peut remplacer la calcine par une quantité calculée de minium et d'oxyde d'étain.

Voici deux bons types d'émaux, l'un alcalin dit « des poêliers », l'autre calcaire, avec et sans calcine, employé à Sèvres.

	I	II	III
	—	—	—
Calcine (1 d'étain, 3 de plomb)..	44	40	»
Minium	2	15,80	45,20
Sable de Decize, près de Nevers..	44	»	»
Sel marin	8	»	»
Carbonate de soude	2	»	»
Sable quartzeux	»	30,64	30,64
Craie	»	5,65	5,65
Kaolin	»	19,34	19,34
Oxyde d'étain	»	»	10,00

Le mélange des matières est fondu et coulé dans l'eau froide pour le pulvériser, puis il est finement broyé dans l'eau jusqu'à l'obtention d'une bouillie claire qui constitue le bain d'émail auquel on ajoute souvent du sel ou du vinaigre pour éviter la prise en masse ou *plombage*.

Les fours employés autrefois pour la cuisson de la faïence stannifère étaient rectangulaires et chauffés au bois ; ils ont été remplacés presque partout par des fours ronds ou des moufles chauffés au bois, à la houille ou au gaz.

L'Orient a connu la faïence plusieurs siècles avant l'Europe. On a contesté l'existence de faïences égyptiennes, mais il est généralement admis que, dès le VIIIe siècle, il a été produit en Asie de véritables faïences à émail stannifère. Transmis aux Arabes, le secret de cette fabrication passa par ceux-ci en Sicile, dans les Baléares et en Espagne. Venise, au contact constant avec l'Orient, fabriqua, dès le IXe siècle, de la demi-majolique, et ce nom de majolique (de *Majorica*, île des Baléares, sous la domination musulmane) donné par les Italiens à la faïence émaillée, témoigne de l'origine orientale de celle-ci. Les noms de villes et d'artistes liés à l'histoire de la faïence commune, sorte de poterie émaillée (émail primitivement à base de plomb, puis à base d'étain), à pâte tendre plus ou moins blanche, rayable, à cassure peu nette, et auxquels nous renvoyons le lecteur, sont, pour le XVe siècle : Faenza, la plus ancienne des manufactures italiennes ; Gubbio, reflets nacrés ; Florence, statuaire émaillée de Della Robbia ; Delft ; Manises au style hispano-arabe ; maestro Giorgio Andreoli.

Pour le XVIe siècle, en Italie, Urbino avec ses arabesques en blanc et jaune ; Castel-Durante, Deruta, Naples, Pesaro (invention, par Lanfranco, de la dorure sur faïence), Venise, Caffaggiolo, La Fruta, Faenza ; en France, Rouen (avec Abaquesne), Nevers, les découvertes de Bernard Palissy ; en Allemagne, Nuremberg (avec Hirschvogel, le Palissy allemand) ; en Espagne, Talavera ; en Hollande, Delft.

Pour le XVIIe siècle : en Italie, Faenza, Naples, La Fruta, puis Savone (plats sonores, dont les formes imitent celles de l'orfèvrerie) ; en France, Rouen (avec Nicolas Poirel, Louis Poterat, les Guillibeaux), Nevers (style italien, puis persan, avec les Conrads), Paris (Claude Révérend), Saint-Cloud (Chicaneau) ; en Hollande, Delft ; en Angleterre, Lambeth et Stoke-upon-Trent (avec les Elers et Atsburg).

Pour le XVIIIe siècle, en Italie, Faenza, Naples, la Fruta, et Gênes qui imite la production de Savone au siècle précédent ; en France, Rouen (avec Pierre Chapelle), Sinceny, Strasbourg (avec les Hannong), Moustiers (avec Obry), Marseille (avec Savy et Clérissy), Niederwiller (avec les Cyffle), Sarreguemines, Aprey (avec Ollivier), Bellevue (avec les Bayard et Boyer), Lille (avec Boussemaert) ; en Hollande, Delft ; en Espagne, Talavera et Alcora ; en Angleterre, Leeds (avec Copeland).

La basse température de cuisson de la faïence a permis de réaliser pour son décor une palette d'émaux riches, souples, variés, et cette cause est à la base des merveilles décoratives des Persans, des Mauresques, des Italiens, de Bernard Palissy, des artistes de Nevers, de Marseille, de Rome, et de notre contemporain André Metthey.

La concurrence écrasante de la faïence fine anglaise et de la porcelaine avait amené à la fin du XVIIIe siècle une décadence complète de la faïence stannifère ; mais à la suite des essais de rénovation entrepris dès 1860 à Sèvres, repris et achevés récemment et à la suite des efforts répétés des artistes et des céramistes contemporains, la faïence stannifère a été renouvelée et jouit d'une vogue toujours accrue.

La *faïence fine* est une poterie à pâte blanche, opaque, poreuse, dure, recouverte d'un émail transparent et généralement incolore. La pâte est très siliceuse et comprend trois sortes d'éléments : la silice qui forme le corps de la masse ; un élément plastique argileux ou kaolinique ; un élément fusible feldspathique ou calcaire. Il y a trois types de faïence fine : *la terre de pipe*, type le plus ancien, qui est un mélange d'argile, de silex et de craie ou de fritte alcaline ; le *cailloutage* composé d'argile et de silex, sans élément fusible ; la *faïence fine feldspathique* formée d'un mélange de silex, d'argile, de kaolin, et d'un minéral fusible comme le feldspath ou le feldspath quartzeux décomposé (cornish-stone, cornwall-stone). Certaines variétés de faïence fine sont appelées selon leur aspect ou leur dureté : terre de fer, granite, demi-porcelaine, porcelaine opaque, faïence sanitaire, etc. Les matières premières, qui doivent donner des produits aussi blancs que possible à la cuisson, sont broyées ou délayées séparément dans l'eau en quantités connues et mesurées d'après la densité des barbotines obtenues ; puis on prend des volumes déterminés de chaque barbotine et on les mélange pour obtenir une barbotine unique de pâte de faïence fine. Cette méthode, très employée en faïencerie, évite les pesées. La barbotine de pâte peut être employée telle quelle ou filtrée au filtre-presse en vue de sa transformation en pâte plastique. Le façonnage se fait, selon le type de pièce à obtenir, par tournage, ébauchage, calibrage, moulage, coulage, pressage. La cuisson est double : la première entre 1.200° et 1.280°, donne le biscuit de faïence fine, puis ce biscuit reçoit généralement un décor imprimé et fixé par une légère cuisson. Les pièces ainsi préparées sont trempées dans un bain d'émail spécial et recuites vers 1.100°. Ce second feu vitrifie l'émail et le décor apparaît au travers de l'émail incolore (décor sous-émail ou sous-glaçure). On peut également employer des émaux colorés ou exécuter sur l'émail des décors au moyen de couleurs vitrifiables. L'émail est préparé dans des fours à fusion. C'est en général un borosilicate de plomb, d'aluminium, de calcium, de potassium et de sodium. Il existe aussi des émaux sans plomb. Cette sorte d'émail est préparée dans des fours à fusion où l'on introduit le mélange de sable, de feldspath, de minium, de borax, de kaolin, de craie. Ce mélange fondu constitue la *fritte* qu'on coule dans l'eau froide pour la pulvériser, puis qu'on broie ensuite dans des broyeurs avec de l'eau et un *rajout* de kaolin et de sable.

Voici quelques types de pâtes de faïences fines, d'après A. Granger :

	I	II	III	IV
	—	—	—	—
Argile plastique	60	37	40	40
Kaolin	5	37	30	15
Silex	20	26	12	30
Cornish stone	»	»	»	15
Feldspath	5	»	18	»
Craie	10	»	»	»

Formule d'émail plombeux et non plombeux :

	I	II
	—	—
Fritte :		
Feldspath	12	140
Kaolin	10	»
Silex	10	50,4
Craie	15	50
Borax crist.	25	95,5
Minium	20,3	»
Email :		
Fritte	70,4	269
Kaolin	7,2	7,8
Silex	22,4	»

La cuisson de la faïence fine se fait dans de grands fours ronds à flammes directes ou renversées, chauffés au charbon, ou bien dans des fours tunnels à production continue et intensive, et les pièces sont toujours cuites dans des cazettes sauf dans certains fours continus où les flammes ne pénètrent pas.

La faïence fine a été connue en France vers la fin du XVIe siècle ; les faïences en fer, dites de Henri II ou d'Oiron (v. ce mot), sont de véritables faïences fines. Les Anglais, au XVIIIe siècle, ressuscitèrent cet art, pour l'appliquer surtout à la fabrication des objets d'usage courant. En 1720, les Atsburg et Th. Benson corrigèrent, par l'addition de silex et de feldspath à la pâte de faïence la couleur terreuse de celle-ci ; il ne fut plus nécessaire d'avoir recours à un émail opaque ; un vernis vitro-plombique donna une glaçure transparente. Josiah Wedgwood, vers 1760, perfectionna encore cette fabrication qui connut une grande vogue sur le continent, sous le nom de faïence anglaise, porcelaine opaque, terre de pipe, cailloutage, ou lithocérame. La transparence du vernis vitro-plombique permit de procéder au décor par application, avant de poser la glaçure. Les successeurs de Wedgwood furent, en Angleterre, Copeland et Minton ; Creil et Montereau ont souvent réussi à leur faire une victorieuse concurrence. Au XIXe siècle, les grands noms de faïenciers sont Avisseau et Pull, continuateurs de Bernard Palissy, Deck, Boulanger, Gaidan, Optat Millet, Jean Ulysse de Blois, Parvillée, Loebnitz, Haviland, Tortat, Doulton, Maw, etc. Vers le milieu du XVIIe siècle, la manufacture d'Awasa, au Japon, produisit de remarquables faïences à décor de teintes neutres cernées par un trait doré ; l'Awaji, généralement jaune et à craquelures, est du même genre que l'Awasa. V. SATSUMA.

Les principaux centres actuels de fabrication de faïence fine sont en France : dans le Nord, en Lorraine, à Montereau, à Choisy-le-Roi, dans le Centre, le Sud-Ouest ; à l'étranger on en trouve de très importants en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Extrême-Orient et surtout en Angleterre où, depuis les travaux de Wedgwood, cette industrie s'est magnifiquement développée grâce à des conditions locales favorables tant au point de vue des matières premières que du combustible et de la main-d'œuvre. La supériorité de la faïence fine sur la faïence stannifère au point de vue des usages domestiques réside dans son prix modique et sa solidité. Les faïences, tant fines que stannifères ou vernissées, présentent parfois le défaut de la *tressaillure* ou de l'*écaillage*, constitué par de fines craquelures ou des soulèvements d'émail dus au désaccord de dilatation de celui-ci avec la pâte. Ce désaccord est d'ailleurs utilisé et créé volontairement pour obtenir les faïences dites *craquelées*. Au point de vue technique et artistique, la tendance actuelle fait apparaître le souci de créer des formes décoratives par elles-mêmes, sans effet se surajoutant, purement ornemental, à la beauté résultant d'une forte volonté de style respectueux de la matière, alliée à une impeccable réalisation technique. La réalisation de la faïencerie de table a été facilitée par les progrès accomplis dans le coulage de la pâte liquide à l'intérieur des moules, et a obtenu le même succès que la faïencerie décorative. A l'impression à la roulette et aux filets faits sur le tour, à l'émaillage à la main, s'ajoute, depuis 1909, la technique du pochoir ; l'émail appliqué à l'aérographe permet d'obtenir une grande netteté des contours et plus de régularité dans la gamme des dégradés. Associée, par les ustensiles de cuisine et les services de table, à la vie de tous les foyers, la faïence moderne joue un rôle très important au point de vue de la diffusion du goût. Parmi les principaux faïenciers d'aujourd'hui, il convient de citer, pour la France, Massoul et Avenard, les frères Adnet, Claude Lévy, Robj, Guino, Quillevic, etc.

FAÏENCÉ [*fa-yan*], **E** adj. Qui imite la faïence.

FAÏENCERIE [*fa-yan-se-rî*] n. f. Fabrique de faïences : *Monter une* FAÏENCERIE. || Ouvrage, marchandise de faïence : *La* FAÏENCERIE *de Rouen jouit d'une certaine réputation.* || Commerce de ces objets : *S'enrichir dans la* FAÏENCERIE.

FAÏENCIER [*fa-yan-si-é*], **ÈRE** n. Qui fabrique ou vend de la faïence, et plus particulièrem. la faïence d'emploi courant : *Le* FAÏENCIER *d'art se nomme mieux « céramiste ».*

— *Adjectiv.* Relatif à la faïence : *Un ouvrier* FAÏENCIER. *L'industrie* FAÏENCIÈRE.

— ENCYCL. Les *faïenciers*, en tant que fabricants de faïences, ne formèrent point en France corporation. Mais en 1659 les marchands verriers ajoutèrent à leur titre celui de faïenciers, et en 1705 ils s'unirent les patenostriers.

FAÏ-FO, ville de l'Indochine française (Annam, prov. de Quang-nam), petit port d'estuaire communiquant avec la baie de Tourane ; au XVIe et au XVIIe siècle, principal centre commercial de l'Annam, fréquenté par les Chinois, les Européens et les Japonais.

FAIGUET DE VILLENEUVE (Joachim), économiste français, né à Moncontour (Côtes-du-Nord) en 1703, mort en 1780 à Châlons-sur-Marne où il était trésorier du bureau des finances. Il inventa des fours de campagne, et écrivit notamment : *l'Economie politique* (1763) ; *Légitimité de l'usure légale* (1770) ; *Mémoires politiques sur la conduite des finances* (1770).

FAILLANCE [*fa-yans'*] n. f. (de *faillir*). Manque : *Par* FAILLANCE *de cœur et défaut de génie.* (Chateaubriand.)

FAILLE [*fay'*] n. f. (holland. *falie*). Techn. Etoffe de soie à gros grain, fabriquée avec une chaîne en soie et une trame le plus souvent en soie, quelquefois en coton glacé. (Le fil de trame est toujours plus gros que le fil de chaîne, ce qui constitue des côtes.) || Mantille faite avec cette étoffe, ou quelquefois en laine noire.

— Pêch. Sorte de filet en usage en Provence.

FAILLE [*fay'*] n. f. (mot wallon). Géol. Cassure produite par les contractions de refroidissement de l'écorce terrestre, et présentant sur ses bords un déplacement des couches, dit *rejet*. (On distingue la *lèvre soulevée* et la *lèvre abaissée*, des deux côtés du plan de faille.) || *Faille complexe*, Grande faille qui se décompose en une série de petites failles déterminant chacune un rejet particulier. || *Faille horizontale.* V. NAPPE DE CHARRIAGE. || *Faille du Midi*, Nom donné à la grande faille (approximativement horizontale) qui fait chevaucher du dévonien sur du carbonifère, dans les bassins houillers du nord de la France.

— Mines. Fente dans un filon.

— ENCYCL. Géol. La *faille* est dite *verticale* quand le plan de faille est vertical, *oblique* quand le plan est

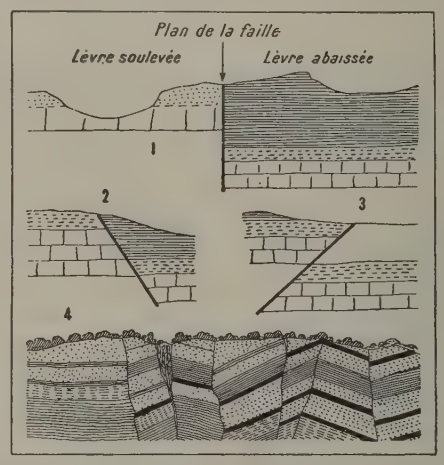

FAILLES : 1. Verticale ; 2. Oblique normale ; 3. Oblique inverse ; 4. A rejets multiples (grès et houille).

incliné ; dans ce cas on distingue les failles *normales*, quand le plan de faille est incliné vers la lèvre abaissée ; les failles *inverses* quand ce plan est incliné, de façon à surplomber la lèvre abaissée.

La faille géologique ne coïncide pas nécessairement avec une dénivellation topographique, et il y a une grande différence entre les deux termes, l'un géologique (*faille*), l'autre géographique (*falaise*, ou mieux *cuesta*).

Les lèvres, ou murs, des failles peuvent être très rapprochées ; mais elles sont souvent séparées par des masses de débris (*brèches de faille, brèches de friction, brèches de dislocation, mylonites*) présentant parfois des traces indubitables de frottements.

D'autres fois, les failles peuvent avoir été remplies par des minéraux cristallisés (veines métallifères) ou par des roches éruptives (*dykes*).

Les failles se suivent généralement sur de grandes distances, et les plus importantes sont marquées sur les cartes géologiques. Elles se terminent soit brusquement au croisement d'une autre faille, soit progressivement en passant à une flexure monoclinale.

Les failles sont rarement isolées ; elles sont généralement associées en groupes, où les failles sont verticales, normales ou obliques, avec des rejets divers. Parfois, elles se déplacent l'une l'autre.

L'étude détaillée des failles a le plus grand intérêt pour la recherche des gisements miniers et houillers.

FAILLI [*fa-yi*] n. (ital. *fallito*). V. FAILLIR.

FAILLIBILITÉ [*fa-yi*] n. f. Possibilité de faillir, de tomber soit en faute, soit dans l'erreur : *La* FAILLIBILITÉ *existe chez le plus sage.*

— ANTON. Infaillibilité.

FAILLIBLE [*fa-yibl'*] adj. Sujet à faillir, à tomber soit en faute, soit dans l'erreur : *Tout pouvoir humain est* FAILLIBLE. (Guizot.)
— ANT. **Infaillible.**

FAILLIR [*fa-yir*] v. intr. (du lat. *fallere*, tromper, faire défaut. — N'est guère usité qu'à l'inf. ; au pass. déf. : *Je faillis, nous faillîmes ;* au futur : *Je faudrai* ou *je faillirai ;* au cond. : *Je faudrais* ou *je faillirais*, et aux temps composés : *J'ai failli*, etc. Part. prés. : *Faillant*. Part. pass. : *Failli, e*. Du présent, seule la 3e pers. s'emploie encore : *Le cœur lui faut*). Manquer le but. (VX.) || Faire faute, manquer : *Le cœur me* FAUT. (Molière.) *La mémoire lui* A FAILLI.

Le pouvoir lui *faillit*, mais non pas la hardiesse.
DESPORTES.

|| Céder, tomber, prendre fin : *Edifice qui* A FAILLI *par la base. Le jour commence à* FAILLIR.
— Se tromper, tomber soit en faute, soit dans l'erreur :

Qu'une âme généreuse a de peine à *faillir !*
CORNEILLE.

Les plus malins, les plus doctes sont sujets eux-mêmes à FAILLIR.
— Etre sur le point de, manquer de : *J'*AI FAILLI *tomber.*
— Comm. Faire faillite.
— *Faillir à*, Manquer à : FAILLIR *à son devoir.* || Manquer de retenue : *Fille qui* A FAILLI.
— Prov. **Au bout de l'aune faut le drap**, Tout finit par s'épuiser.
— ***Failli, e***, part. pass. du verbe *Faillir*. Qui n'a pas réussi : *Affaire* FAILLIE. (VX.) || Se dit du commerçant qui a fait faillite : *Un commerçant* FAILLI.
— Art vétér. *Tendon failli*, Se dit chez le cheval, d'un tendon appliqué contre le canon et présentant un profil oblique. (Il n'est plus en ligne droite avec les muscles fléchisseurs, ce qui leur fait perdre une partie de leur puissance.)
— Blas. Syn. de ROMPU (en parlant du chevron).
— Mar. *Failli gars*, Mauvais matelot, mauvais novice.
— Pop. *Failli chien*, Propre à rien.
— LOC. DIV. *Jouer à coup faillant* ou *failli*, Jouer à la place du premier des joueurs qui manque. (Se dit au volant et à la paume.) || *A jour faillant*, A la chute du jour. — *A jour failli*, Après la chute du jour. || *Failli de cœur, Cœur failli*, Cœur lâche. (VX.)
— Substantiv. : *Un* FAILLI *ne peut être ni tuteur ni curateur.*
— ENCYCL. Dr. comm. Le *failli* n'est ni électeur ni éligible aux assemblées politiques ni aux corps élus par les commerçants (tribunaux et chambres de commerce, conseil de prud'hommes, chambres consultatives des arts et manufactures).
Il ne peut être ni juré, ni agent de change, ni courtier privilégié. L'article 613 du Code de commerce lui interdit l'entrée de la Bourse, et le décret du 16 janvier 1808 n'admet pas sa signature à l'escompte de la Banque de France. Enfin, il ne peut porter ni la Légion d'honneur, ni la Médaille militaire, ni même des ordres étrangers.
Ces incapacités subsistent en principe jusqu'à la réhabilitation. V. RÉHABILITATION. Toutefois, la loi du 21 mars 1908 limite à trois ans la durée pendant laquelle le failli est rayé des listes électorales.

FAILLITE [*fa-yit'*] n. f. (de *faillir*). Action ou état d'un commerçant qui dépose son bilan et cesse ses payements : *Faire* FAILLITE, *Etre en* FAILLITE. *Le syndic d'une* FAILLITE.
— Fig. *La* FAILLITE *de la science.* (Brunetière.)
— ALLUS. LITTÉR. **Enfin, nous avons fait faillite,** Réclame célèbre de Dunan-Mousseux. (On y fait allusion pour exprimer que quelqu'un tire parti et même se vante d'un échec peu honorable.)
— SYN. **Faillite, banqueroute.** V. BANQUEROUTE.
— ENCYCL. Dr. comm. *Généralités.* — La *faillite* est spéciale aux commerçants. Si un non-commerçant tombe au-dessous de ses affaires, on le dit en *déconfiture*, et celle-ci n'entraîne aucun dessaisissement ni aucune liquidation collective de ses biens.
La faillite est régie par les articles 437 à 614 du Code de commerce, modifiés par une loi du 28 mai 1838. Depuis lors, une loi du 4 mars 1889 a substitué à la faillite, pour le débiteur de bonne foi qui en fait la demande, la *liquidation judiciaire*, mesure plus douce, qui ne le dessaisit pas de ses biens. V. LIQUIDATION JUDICIAIRE. Enfin, une loi transitoire du 2 juillet 1919, applicable pendant les trois ans ayant suivi la ratification des traités de paix, a organisé, sous le nom de *règlement transactionnel*, un régime encore plus atténué, en faveur des commerçants hors d'état de faire face à leurs engagements pour cause générale de guerre.
Déclaration de faillite. — Elle suppose, chez le failli, l'état, au moins virtuel, de *cessation de payements*. Cet état est consacré par un *jugement déclaratif de faillite*, rendu par le tribunal de commerce du domicile du failli, et prononcé, soit sur déclaration du failli (obligatoire pour lui, en même temps que le dépôt de son bilan, dans les quinze jours de la cessation de payements), soit à la requête d'un créancier, soit d'office. Le jugement fixe la date de cessation des payements (qui est la date d'*ouverture de la faillite*). Il nomme un juge commissaire, et un ou plusieurs syndics provisoires. Il est publié par voie d'affiche et d'extraits dans les journaux des lieux où exerçait le failli, ainsi qu'au supplément du *Journal officiel*.
Sous l'autorisation du juge-commissaire, les syndics ont la faculté d'exiger la livraison des marchandises en payant au vendeur le prix convenu entre lui et le failli.
S'ils n'en usent pas, l'inexécution du marché oblige le vendeur à reverser à la masse les acomptes par lui reçus, ainsi que toutes avances faites pour fret, commission, ou autres frais et à payer les sommes dues pour les mêmes causes. Cette inexécution peut donner lieu, au profit du vendeur, à dommages-intérêts.
Effets de la déclaration de faillite. — Le jugement déclaratif de faillite dessaisit le failli de l'administration de ses biens, au profit de la masse de ses créanciers, constituée en une sorte de personne morale temporaire, représentée par le ou les *syndics*, et pourvue d'une hypothèque légale générale. Tous les créanciers chirographaires étant ainsi représentés par le syndic, leur droit de poursuite individuelle est suspendu. En même temps, toutes les créances contre le failli deviennent immédiatement exigibles par déchéance du terme ; enfin, le failli est frappé de diverses incapacités.
La loi du 20 mars 1928 a spécialement réglé la situation des vendeurs de marchandises, en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de l'acheteur.
De plus, le jugement rétroagit dans le passé. La période qui le précède, depuis la cessation de payements, et même, s'il en est ainsi décidé, depuis les dix jours antérieurs, est qualifiée de « période suspecte ». Les actes passés par le failli pendant cette période sont, quelques-uns nuls de droit, d'autres annulables, à raison d'une présomption de fraude contre les créanciers.
Personnel de la faillite. — Administrent la faillite : 1° le juge-commissaire, chargé d'en diriger et d'en accélérer les opérations ; 2° le ou les syndics, administrateurs et liquidateurs des biens du failli, pour le compte de la masse et de ce dernier. V. SYNDIC ; 3° les contrôleurs, facultativement élus par les créanciers avec une mission de surveillance.
Procédure préparatoire de la solution. — Elle comprend à la fois les mesures relatives à la personne du failli (secours alimentaires ; arrestation éventuelle) et les mesures concernant ses biens (apposition des scellés, inventaires, recouvrements, actes conservatoires, etc.) ; elle prend fin par la vérification et l'affirmation des créances, qui fixent la composition de la masse des créanciers. La vérification se fait sur un bordereau indicatif des sommes réclamées, que les créanciers remettent au greffe (production de titres). Elle a lieu sur l'affirmation du créancier, faite devant le juge-commissaire, que la créance est sincère et véritable. Elle se fait contradictoirement entre le syndic et chaque créancier, en l'assemblée générale de ceux-ci, sous la présidence du juge-commissaire.
Diverses solutions possibles. — La *faillite* peut aboutir soit au *concordat*, sorte de remise partielle et proportionnelle des dettes du failli (V. CONCORDAT), soit à l'*union*, liquidation des biens du failli pour le payement des créanciers au marc le franc (V. UNION), soit à la *clôture pour insuffisance d'actif*, qui est prononcée judiciairement quand cet actif est trop faible pour faire face aux opérations de la faillite.
Le failli n'est relevé de ses incapacités que par la réhabilitation.

FAILLY (Pierre-Louis-Charles DE), général français, né à Rozoy-sur-Serre (Aisne) en 1810, mort à Compiègne en 1892. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie, il était colonel en 1851. Général de brigade en 1854 et envoyé en Crimée, il revint général de division. Napoléon III se l'attacha comme aide de camp. Pendant la guerre d'Italie, le général de Failly, commandant d'une division du 4e corps en 1859, prit part aux batailles de Magenta et de Solférino. En 1867, il commanda le corps expéditionnaire chargé de défendre les Etats pontificaux contre les garibaldiens, et le fusil Chassepot, récemment inventé, fut expérimenté à la bataille de Mentana. De Failly en fit connaître les résultats dans cette phrase : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille », qui rendit le général impopulaire dans le parti libéral. Il reçut en récompense le titre de sénateur (1868). Au début de la guerre de 1870, commandant à Bitche le 5e corps, il resta, le 6 août, immobile entre les deux champs de bataille de Spickeren et de Wœrth. Maintenu dans son commandement, il se laissa surprendre à Beaumont, où son corps d'armée fut presque cerné par les Bavarois. Prisonnier deux jours après à Sedan, mis en disponibilité à la paix, il a laissé une courte brochure de justification : *Campagne de 1870. Opérations et marche du 5e corps* (1871).

FAILSWORTH, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 16.900 hab. Filatures, quincaillerie, fabrication de lainages. Faubourg de Manchester.

FAIM [*fin*] n. f. (lat. *fames*). Besoin de manger : *Avoir* FAIM. || Misère : *La* FAIM *est la honte des hontes pour une société.* (E. Bergerat.) || Famine :

Le peuple à qui la *faim* se faisait déjà craindre...
RACINE.

— *Fig.* Désir ardent : *Avoir* FAIM *de gloire, de richesses, d'honneurs. C'est une* FAIM *insatiable d'avoir et de posséder.* (La Bruyère.) || En bonne part : *Ceux qui ont* FAIM *de la justice.* (Bossuet.)
— LOC. DIV. *Faim canine, Faim de loup*, Très grande faim. || Par exagér. : *Mourir de faim*, Avoir grand'faim, manquer des choses nécessaires : *Partout le peuple ne demande qu'à ne pas* MOURIR DE FAIM *pour vivre en repos.* (B. Constant.) || *Mourir de faim auprès de son argent*, Se refuser le nécessaire par avarice. || *Crier la faim* ou *à la faim*, Etre pressé de manger. || *Etourdir la grosse faim*, La calmer en mangeant quelque peu. || *Avoir faim de*, Avoir envie de. || *Marier la faim et la soif*, Marier deux personnes aussi pauvres l'une que l'autre.
— PROV. **La faim chasse (ou fait sortir) le loup du bois**, La nécessité nous contraint à des démarches, à des actes que nous n'aurions jamais faits sans cela.
— ALLUS. LITTÉR. **La faim, l'occasion, l'herbe tendre**, etc. V. ANIMAUX (*Animaux malades de la peste* [*les*].)
— SYN. **Faim, appétit.** V. APPÉTIT.
— ANTON. **Anorexie, dysorexie, inappétence.**
— ENCYCL. L'appauvrissement du milieu intérieur en substances nutritives retentit sur toutes les cellules et surtout sur les cellules nerveuses, provoquant une sensation diffuse, sans localisation spéciale, qui exprime le besoin de manger, de reconstituer les réserves nutritives circulantes, et qu'on appelle la *faim*. La faim est donc un besoin périodique qui se reproduit à des intervalles d'autant plus rapprochés que l'activité tissulaire est plus grande. C'est pourquoi les jeunes, les enfants, les femmes grosses, les femelles pleines des mammifères, les convalescents de maladies graves, les personnes qui dépensent beaucoup de force musculaire, etc., mangent plus que les vieillards, dont les échanges sont diminués et l'activité réduite. Chez l'homme, la faim se fait généralement sentir deux à trois fois par jour, mais on la confond souvent avec l'*appétit*, qui est un besoin artificiellement provoqué et que suffit à faire naître la vue, l'odeur et même le souvenir de mets savoureux. La production de la faim est, dans une certaine mesure, réglée par l'habitude, car, en réalité, il faut que la perte de poids atteigne, chez l'adulte, aux environs de 1.000 grammes, avant que le besoin de manger, la faim, se fasse sentir d'une manière impérieuse, angoissante et irrésistible. L'ingestion d'aliments, c'est-à-dire de substances nutritives, même si elles sont en petite quantité, calme presque immédiatement la faim, et cette sédation prouve que le système nerveux agit pour modifier la sensation générale avant que les matières élaborées dans le tube digestif aient réellement pu passer dans la circulation générale et parvenir aux tissus divers de l'organisme. Du reste, les moyens employés pour tromper la faim : coca, éther, alcool, opium, n'agissent, en définitive, que comme paralysants du système nerveux ; les toxines bactériennes, la fièvre, agissent de la même manière. C'est donc bien du système nerveux que part l'appel à la nourriture, que représente la faim.
Quant aux perversions de la faim : pica, malacia, anorexie, boulimie, elles dépendent aussi, presque toujours, d'un trouble du système nerveux central.
— Art vétér. La *faim* exagérée physiologiquement, c'est-à-dire par privation de manger, peut déterminer un état de faiblesse allant à la syncope. Chez les animaux, cette cause de syncope est rare. || Syn. FRINGALE.

FAIM. Myth. anc. Divinité allégorique, personnification de la famine, dont il ne nous reste aucune représentation plastique. Hésiode la dit fille de la Nuit. Virgile, dans le VIe livre de l'*Enéide*, la montre aux portes des Enfers, avec d'autres divinités malfaisantes. Ovide, dans ses *Métamorphoses* (livre VIII), fait une description pittoresque et réaliste de la Faim, dont il place la résidence dans les déserts de Scythie.

FAIM-VALLE n. f. (de *faim* et du bas-breton *gwall*, mauvais ; poitevin *faimgalle*, altéré en *fringale*). Grande faim, faim « canine ».
— Art vétér. et Méd. Terme vétérinaire, employé quelquefois en médecine, pour désigner une faim paroxystique et angoissante, survenant à intervalles plus ou moins éloignés, et que l'on considère comme une manifestation de l'épilepsie.

FAIM-VALLIER [*va-li-é*] n. m. (de *faim-valle*). Se dit d'un homme qui a un grand appétit.

FAIN (Pierre), sculpteur français du début du XVIe siècle, né probablement à Rouen. Il travailla en 1501, pour le cardinal Georges d'Amboise, au palais archiépiscopal de Rouen, puis au château abbatial de Saint-Ouen pour l'abbé Etienne Boyer, enfin, à partir de 1507, au château de Gaillon, où il décora la chapelle haute, le grand escalier, et le grand portail (aujourd'hui à l'Ecole des beaux-arts).

FAIN (Agathon-Jean-François, baron), secrétaire et historien de Napoléon Ier, né et mort à Paris (1778-1837). Attaché au secrétariat général du comité de Salut public, du Directoire et du Consulat, il devint, en 1806, secrétaire archiviste particulier de l'Empereur, qu'il accompagna dans toutes ses campagnes jusqu'à Waterloo. Louis-Philippe le nomma (1830) premier secrétaire du cabinet, et, à plusieurs reprises, intendant de la liste civile. Le département du Loiret l'élut député en 1834. Il a laissé une série d'ouvrages du plus haut intérêt documentaire : *Manuscrit de l'an III* (1794-1795), *contenant les premières transactions de l'Europe avec la République française* (1828) ; *Manuscrit de 1812, contenant le précis des événements de cette année pour servir à l'histoire de Napoléon ; Manuscrit de 1813, contenant, etc.* (1824) ; *Manuscrit de 1814, contenant l'histoire des six derniers mois du règne de Napoléon* (1823).

FAINE [*fèn'*] n. f. (lat. pop. *fagina ;* de *fagus*, hêtre). Fruit comestible du hêtre.
— ENCYCL. Par sa structure, la *faine* ressemble à la châtaigne, mais elle est triangulaire, et plus petite. Son amande est blanche, riche en corps gras. La faine est comestible pour l'homme ; les porcs et la volaille en sont avides ; on la récolte en octobre pour en extraire une bonne huile de table.

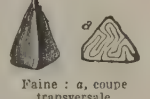

Faine : *a*, coupe transversale.

FAINÉANT [*fè-né-an*], **E** adj. (de *fai* ancien impératif de *faire*, et de *néant*). Qui ne fait rien, ne veut pas travailler : *Un écolier* FAINÉANT.
— Substantiv. : *Il y a encore des* FAINÉANTS ; *il n'y en a plus qui se vantent de l'être.* (H. Rigault.)
— Hist. *Rois fainéants*, Nom donné aux derniers rois mérovingiens, qui ne font rien par eux-mêmes et abandonnent les soins du gouvernement aux maires du palais depuis Thierry III (675) jusqu'à Childéric III (751).
— SYN. **Fainéant, paresseux.** V. FAINÉANTISE.
— ANTON. **Actif, diligent, infatigable, laborieux, pionnier, travailleur.**

FAINÉANTER [*fè, té*] v. intr. Faire le fainéant.

FAINÉANTISE [*fè*] n. f. Vice du fainéant : *La quantité de fêtes était pour le peuple, selon l'abbé de Saint-Pierre, l'aliment de la* FAINÉANTISE *et du vice.* (D'Alembert.)
— SYN. **Fainéantise, paresse.** La *fainéantise* est, en quelque sorte, la *paresse* en action : c'est l'action de ne rien faire. La *paresse* n'est proprement que la répugnance, la lenteur à faire, à agir.
— ANTON. **Diligence.** — **Activité, ardeur, zèle.**

FAINÉE [*fè-né*] n. f. Récolte des faines.

FAINS-LES-SOURCES, comm. de la Meuse, arrond. et à 3 kil. de Bar-le-Duc, sur le canal de la Marne au Rhin ; 2.000 hab. Ch. de f. Est. Asile d'aliénés.

FAIRBAIRN (William), ingénieur anglais, né à Cold-Stream (Ecosse) en 1789, mort en 1874. Il inventa des procédés mécaniques, relatifs au métier à tisser. Il a construit les premiers navires en fer, puis les premiers ponts métalliques tubulaires. Il rédigea des travaux scientifiques.

FAIRBANKS, ville de l'Alaska, 5.000 hab. environ. Université ; Ecole supérieure des mines. Centre de voies aériennes et terminus du chemin de fer et de la route de l'Alaska.

FAIRE v. tr. (lat. *facere*. — *Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font. Je faisais, nous faisions. Je fis, nous fîmes. Je ferai, nous ferons. Je ferais, nous ferions. Fais, faisons, faites. Que je fasse, que nous fassions. Que je fisse, que nous fissions. Faisant, Fait, e.*) Faire s'employait et s'emploie encore aujourd'hui, avec

le sens d'un autre verbe déjà exprimé et dont on veut éviter la répétition :

Je le poursuis partout comme un chien *fait* sa proie.
BOILEAU.

Quand je vois vivre entre eux les hommes comme ils *font*.
MOLIÈRE.

Nos neveux mentiront comme *ont fait* nos ancêtres.
VOLTAIRE.

Il travaille plus que vous ne FAITES.

Aujourd'hui cet emploi est restreint aux verbes intransitifs.

— GRAMM. Faire se joignait plus généralement à divers substantifs qui lui servaient de compléments pour marquer un mode d'action, et formait avec eux une sorte de locution verbale, un rapport que nous exprimons aujourd'hui avec des verbes plus précis et plus appropriés : FAIRE COMBAT. FAIRE RAILLERIE. FAIRE RÉGAL. FAIRE REPAS. *J'aurai soin qu'on soupe plus tôt, pour ne pas vous* FAIRE MALADES. (Molière) ; etc.

— Faire s'emploie encore aujourd'hui devant maints substantifs, non précédés de l'article, avec lesquels il forme une véritable locution que l'on trouvera à l'article consacré à ce substantif, quand le sens réclame une explication : FAIRE DON. FAIRE TORT. FAIRE DÉFENSE. FAIRE ÉPOQUE, etc.

— Principaux sens de FAIRE : Créer, mettre au jour : *Dieu* FAIT *bien ce qu'il* FAIT. (La Fontaine.) FAIRE *quelque chose de rien.*

Donc Dieu *fit* l'univers ; l'univers *fit* le mal.
V. HUGO.

FAIRE *un enfant.* || *Faire un enfant à une femme,* La rendre enceinte.

— *Par anal.* Sécréter certaines matières : FAIRE *ses dents.* FAIRE *du sucre.*

— *Par extens.* Excréter, évacuer : AI-*je bien* FAIT *de la bile?* (Molière.) FAIRE *du sang, des glaires.* || *Faire de l'eau,* Uriner. — *Faire ses besoins,* Aller à la selle.

— Absolum. : FAIRE *dans sa culotte.*

— Créer, façonner, construire, transformer : FAIRE *du pain, un habit, un meuble, de la toile, des confitures, de la porcelaine, une machine, une maison, un pont, une route. L'oiseau* FAIT *son nid.* FAIRE *d'une école un musée.*

— Par anal. : FAIRE *une tragédie, un roman, un tableau, une statue, une fresque.* FAIRE *d'un roman une comédie.*

— *Fig.* Créer ; mener à une certaine manière d'être, à un certain état : FAIRE *un roi.* FAIRE *quelqu'un son héritier.*

J'*ai fait* des souverains, et n'ai point voulu l'être.
VOLTAIRE.

FAIRE *un évêque.* FAIRE *ses enfants catholiques.* FAIRE *son fils médecin.* FAIRE *un chevalier de la Légion d'honneur.* FAIRE *d'un roi un captif. J'*AI FAIT *des malheureux.* (Racine.) *La raison* FAIT *des philosophes, et la gloire* FAIT *des héros ; la seule vertu* FAIT *des sages.* (Vauvenargues.) *C'est sa fortune qui la* FAIT *belle. La France* A FAIT *la France.* (Michelet.) *Il n'y a que les grandes passions qui* FASSENT *les grandes nations.* (Carnot.) || Façonner, dresser, accoutumer à : FAIRE *un orateur.* FAIRE *de bons disciples. Il faut* FAIRE *les enfants à la fatigue.* || Façonner un faux personnage, contrefaire : FAIRE *le mort, la bête, le jocrisse, l'insensé, le fanfaron, le généreux, le magnifique. En* FAISANT *le docteur et le prophète aussi bien que le soldat et le capitaine.* (Bossuet.) ; et *particulièrem.* Jouer, représenter au théâtre : FAIRE *les amoureux ; Mme de Caylus* FAIT *Esther.* (Mme de Sévigné.)

— Commettre, accomplir, effectuer, exécuter : FAIRE *une faute, une erreur, une sottise, une mauvaise action, une bonne action.* FAIRE *du bruit.* FAIRE *silence.* FAIRE *des politesses, des compliments, des réprimandes,* FAIRE *des affaires.* FAIRE *des merveilles.* FAIRE *ses études, ses humanités, son droit, son stage, son service militaire.* FAIRE *le guet.* FAIRE *le quart.* FAIRE *ce qu'ordonne la loi.* FAIRE *sa besogne.* FAIRE *la manœuvre, une corvée, des exercices.* FAIRE *des kilomètres.* FAIRE *des visites.* FAIRE *des gestes, des grimaces.* FAIRE *des progrès. Aussitôt qu'il l'a pu* FAIRE, *il l'*A FAIT. *Que diable allait-il* FAIRE *dans cette galère?* (Molière.) *Vivre sans rien* FAIRE *est honteux aujourd'hui. Homme à tout* FAIRE. *Ce que* FAISAIT *autrefois l'hérédité, le sang, les usages séculaires, il faut le* FAIRE *de nos jours par l'éducation.* (Renan.)

— Fig. : FAIRE *un retour sur soi-même.*

— *Par extens.* Accomplir, observer, pratiquer, célébrer : FAIRE *la volonté de Dieu.* FAIRE *diète.* FAIRE *pénitence.* FAIRE *maigre.* FAIRE *une fête.* FAIRE *la Saint-Jean.* FAIRE *le lundi.* || En parlant des choses, Former, décrire : *Chemin qui* FAIT *un coude.*

— Arranger, disposer, mettre en état : FAIRE *l'appartement, le lit, les couvertures.* FAIRE *ses ongles, sa barbe.*

— Causer, occasionner, déterminer : FAIRE *du bien, du mal, de la peine, du chagrin.* FAIRE *du dommage, une blessure, du dégât.* FAIRE *injure,* FAIRE *violence.* FAIRE *tort.* FAIRE *offense.* FAIRE *l'admiration des siens.* FAIRE *de l'effet. Cela lui* A FAIT *du bien.* || *Faire la pluie et le beau temps,* Régler tout à sa guise.

— *Par extens.* En parlant des choses, Constituer essentiellement : *La richesse ne* FAIT *pas le bonheur. L'union* FAIT *la force. L'habit ne* FAIT *pas le moine. La crainte* FAIT *presque toute notre religion.* (Massillon.)

Ma retraite et mon âge *ont fait* ma sûreté.
VOLTAIRE.

|| Produire un certain effet, toucher : *Cela ne lui* FAIT *ni chaud ni froid ;* et absolum. *Rien ne lui* FAIT. || Composer, former ensemble : *Deux moitiés* FONT *un entier.*

— Donner, procurer, fournir, accorder : FAIRE *une pension, des rentes à quelqu'un.* FAIRE *un cadeau ;* et *par extens.* FAIRE *des explications.* (La Bruyère.) FAIRE *l'aveu de ses fautes.* FAIRE *grâce à.*

— Se pourvoir de, s'approvisionner de, gagner, acquérir : FAIRE *des amis, des protecteurs.* FAIRE *des provisions, des vivres.* FAIRE *de l'argent.* FAIRE *argent de tout ;* et en parlant des choses : *Locomotive qui* FAIT *de l'eau. Navire qui* FAIT *du charbon.*

— Éprouver un effet (en bonne ou mauvaise part) : FAIRE *une maladie.* FAIRE *naufrage.* FAIRE *dix mois de prison.* FAIRE *fortune.* FAIRE *faillite.* FAIRE *un rêve enchanteur.*

— *Fam.* Estimer, évaluer : *Combien* FAITES-VOUS *ce tableau?* || Dire, publier, donner pour : FAIRE *des contes. On le* FAISAIT *mort, riche, pauvre. On le* FAIT *l'inventeur des arts. On le* FAIT *meilleur qu'il n'est.* || Débiter, prononcer : FAIRE *une conférence, un discours.*

— *Pop.* Voler : FAIRE *une montre.* || *Faire une femme, Faire un homme,* Faire une conquête galante. || *Faire sa Sophie,* Se donner des airs de sagesse, Poser. || Jouer, en parlant d'une consommation : FAIRE *un bock en cinq secs.*

— FAIRE, devant un infinitif complément, Déterminer, provoquer l'exécution, l'accomplissement de : FAIRE BÂTIR *une maison.* FAIRE FUIR *un prisonnier.* || En parlant des choses, Etre la cause, le motif déterminant : *L'opium* FAIT DORMIR. *La chaleur* FAIT BOIRE. || *Faire faire,* Donner à faire, charger quelqu'un de faire. || *Faire savoir,* Amorcer, rendre public, connu.

— Agric. Semer, récolter, cultiver : FAIRE *de la betterave.*

— Argot des casernes, et Pop., *Faire suisse,* S'isoler pour manger ou boire.

— Argot des théâtr. Soutenir : *C'est le chef de claque et la presse qui* FONT *bien des pièces.* || *Faire feu,* Accompagner chaque phrase d'un coup de talon. || *Faire de la toile,* S'embrouiller. — *Faire de la toile fine,* Paraphraser le texte, pour donner au souffleur le temps de remettre l'acteur en bonne route. — *Faire du canevas,* Rester court. — *Faire une salle,* La remplir de spectateurs dont la sympathie est acquise d'avance. || *Faire la roue,* Appuyer fortement sur les *r.* (Syn. RONFLER.) || *Faire le service.* V. SERVICE. || *Faire du titre.* V. TITRE.

— Boucher. Tuer et parer : FAIRE *un veau, un mouton.*

— Bours. Atteindre le taux de : *La Rente* FAIT « *tant* ».

— Chass. *Faire balle,* Se dit du plomb qui, au lieu de s'éparpiller, se concentre sur une surface peu étendue.

— Comm. S'occuper de la vente de : FAIRE *les cuirs, les laines.* — On dit aussi, trivialement : FAIRE DANS *les cuirs,* etc. || Offrir au prix de : FAIRE *un cheval mille francs.*

— Escr. *Faire des armes,* S'exercer à l'escrime.

— Fauconn. *Faire l'oiseau,* Dresser le faucon de vol.

— Gramm. Prendre certaine forme, se terminer d'une certaine façon : *Cheval* FAIT, *au pluriel, chevaux.* — Pour la différence entre *Affaire* et *A faire,* V. AFFAIRE.

— Jeux. Au jeu de cartes, *Faire les cartes,* Les mélanger avant de les distribuer. *Absolum.* Donner les cartes : *C'est à vous de* FAIRE. || *Faire une levée,* Prendre une carte jouée par l'adversaire. || *Faire tant de points,* Gagner tant de points. || *Faire le point,* A l'écarté et au piquet, réussir plus de levées que son adversaire. || *Faire le jeu* ou *faire la partie d'un joueur,* Le favoriser. || Au jeu de billard, *Faire un point,* Réussir un carambolage. || A l'ancien jeu, *Faire* signifiait Placer sa bille dans la blouse.

— Mar. Ce verbe entre dans la formation d'une foule d'expressions maritimes : FAIRE *le Nord, le Sud,* Avoir le cap au N., au S. || *Faire le point,* Déterminer la position du navire. || *Faire le plus près,* Naviguer sous cette allure. || *Faire voile,* Etre en route pour une destination quelconque : *Il* FAISAIT VOILE *pour l'Amérique.* || *Faire dégrat,* Changer de lieu de pêche (à Terre-Neuve). || *Faire escale,* S'arrêter aux différents ports de chargement ou de ravitaillement. || *Faire pavois,* Pavoiser. (Vx.) || *Faire honneur à un danger, à une roche,* S'en éloigner. || *Faire gouverner,* Surveiller la façon dont l'homme de barre dirige le navire. || *Faire la parensane,* Prendre les dispositions d'appareillage. (Vx.) || *Faire pendre,* Laisser l'ancre pendre verticalement au-dessus de l'endroit où l'on veut la mouiller. || *Faire petites voiles,* Marcher doucement à la voile. || *Le courant fait 1, 2 nœuds,...* A une vitesse de 1, 2 nœuds,... || *Faire son quart,* Remplir son service de quart. || *Faire servir,* Quitter la panne et remettre en route. || *Faire eau,* Avoir une déchirure, une voie d'eau. || *Faire feu,* Agir pour faire partir un coup de canon, de fusil, etc.

— Sports. *Faire de la boxe, de la course à pied, du saut,* Pratiquer la boxe, la course à pied, le saut.

— Vénер. *Faire sa tête,* Se dit d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil qui, après avoir mis bas, se décèle dans un buisson en attendant que le nouveau bois repousse. || *Faire tête,* Se dit de l'animal qui se retourne contre les chiens et se défend.

— *Intransitiv.* Agir : FAIRE *bien,* FAIRE *mal. Laisser* FAIRE *quelqu'un.* FAITES *vite.*

Ayez soin que tous deux *fassent* en gens de cœur.
CORNEILLE.

— *Par extens.* Finir, terminer : FAITES. *On n'aurait jamais* FAIT *si l'on voulait tout dire. Faites donc,* formule de politesse adressée à une personne qui s'excuse. || Participer à : FAIRE *de moitié avec quelqu'un.* || Simuler : FAIRE *comme si tout allait bien.* || En parlant des choses, Avoir de l'influence, importer : *L'argent* FAIT *sur lui plus que tout. Dans les révolutions un nom* FAIT *plus qu'une armée.* (Chateaubriand.) || Produire un effet bon ou mauvais : *Ces deux choses* FONT *bien ensemble. L'or* FAIT *bien avec le vert ;* et pop. : *Manteau qui* FAIT *riche.* || Avec le sens de Etre : FAIRE *bon mari.* FAIRE *le sujet des entretiens.*

— LOC. DIV. *Faire à,* Agir dans le sens de, être utile à :

Même si cela *fait à* votre allégement.
MOLIÈRE.

|| *C'est à faire à,* Il ne reste plus qu'à :

Et *c'est à faire* enfin à mourir après lui.
CORNEILLE.

— Tout ce que je risque est de : C'EST À FAIRE À *perdre vingt francs.* || *Faire de,* Agir comme, jouer le rôle de :

Il *fait de* l'insensible afin de mieux surprendre.
CORNEILLE.

|| *Faire pour, Faire contre,* Agir à l'avantage, au désavantage de :

Qu'il *fasse* autant *pour* soi comme je *fais pour* lui.
CORNEILLE.

|| *Faire que,* suivi d'un verbe à l'indicatif, Etre cause que : *Le passage du Granique* FIT QU'*Alexandre se* RENDIT *maître des colonies grecques.* (Montesquieu.) — Suivi d'un verbe au subjonctif, il signifie Tâcher que, agir de façon que, s'arranger de manière à : FAITES QUE *je ne vous* ATTENDE *pas.* (On dit, dans le même sens, FAIRE EN SORTE QUE.) || *N'en faire qu'à sa volonté, qu'à sa tête,* N'écouter que ses désirs, ses penchants ; n'obéir qu'à ses propres inspirations. || *Ne faire que,* Etre sans cesse occupé à : NE FAIRE QUE *jaser.* — Se borner à, se contenter de : NE FAIRE QUE *passer sans s'arrêter.* || *Ne faire que, Ne faire que de,* Venir à peine de : *Ne pressez si fort la cadence. Je* NE FAIS QUE *sortir de maladie.* (Molière.) *Il* NE FAIT QUE D'*arriver.* || *Faire tout,* Etre chargé de tout ; être décisif, avoir une influence exclusive : *L'argent* FAIT TOUT. || *Faire bien les choses,* Faire complètement, largement ce qu'on fait ; ne pas lésiner, ne rien ménager. || *Faire de quelque chose des choux et des raves.* V. CHOU. || *Faire ses choux gras de quelque chose,* Y trouver grand profit. || *Faire quelque chose de quelqu'un,* Le dégrossir et l'affiner, lui faire réaliser des progrès quant à l'éducation, à l'instruction, etc. || *Faire court,* Abréger. || *Faire terme,* Tenir tête à. || *Faire d'une mouche un éléphant,* Grossir énormément une chose sans importance. || *Faire de nécessité vertu,* Se plier de bonne grâce à ce qu'on ne peut éviter. || *Faire des siennes,* Faire des folies, des fredaines, des sottises. || *Se laisser faire,* Ne pas se défendre. || *Faire la pluie et le beau temps,* Régler tout à sa guise. || *Faire son chemin,* Réussir. || *Faire le bec à quelqu'un,* L'instruire de tout ce qu'il doit dire ou répondre. || *C'est un homme à tout faire,* Capable de tout. || *Ne faire œuvre de ses dix doigts,* Rester complètement oisif. || *Faire maison nette,* Renvoyer tous ses domestiques. || *Faire quelque chose pour quelqu'un,* Le suppléer, ou lui rendre service, lui être utile en quelque chose. || *Faire tant, Faire si bien que ; Faire tant et si bien que,* Déployer tant d'efforts, faire tant de choses qu'enfin on arrive à : *Il* FIT TANT ET SI BIEN QU'*il réussit à...* || *A tant faire que...,* Lorsqu'on va jusqu'à faire, lorsqu'on se décide ou prend le soin, la peine de faire cela... : A TANT FAIRE QUE *de choisir, encore faut-il avoir ce qu'il y a de mieux.* (Th. Leclercq.) [Ne pas dire : *tant qu'à faire* qui est incorrect.] || *N'en rien faire, N'en vouloir rien faire,* Ne pas faire la chose dont il s'agit, s'en bien garder. || *N'avoir que faire,* Faire très peu de cas, ne se soucier aucunement, n'avoir nul besoin d'une personne ou d'une chose. || *Avoir fort à faire,* Avoir beaucoup à travailler. || *Avoir assez à faire de,* suivi d'un infinitif, Etre assez occupé à, avoir assez de mal pour. || *A faire,* suivi d'un substantif, Propre à faire, de nature à exciter : *Une misère* À FAIRE PITIÉ. || *Faire son,* Se donner pour, agir comme : *Aujourd'hui, pour être considéré, on est forcé de* FAIRE SON *petit cynique.* (H. Lavedan.) || *Faire sa tête,* Bouder. || Fam. *Il ne faut pas me la faire* (On ajoute parfois *à l'oseille*), Il ne faut pas chercher à me tromper, à m'en conter. || Pop. *Savoir y faire,* Etre adroit, débrouillard.

— *Impersonnellem.* S'emploie avec un substantif ou un adjectif dans le sens du verbe Etre : IL FAIT *jour, nuit, beau.* IL FAIT *cher vivre, aujourd'hui.*

Qu'*il fera* dangereux rencontrer sa colère!
CORNEILLE.

Il ne *fait* pas bien sûr, à vous le trancher net.
D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait.
MOLIÈRE.

— LOC. PROV. **Faire d'une pierre deux coups.** V. COUP.

— PROV. **Qui bien fera, bien trouvera,** Qui fera son devoir en recevra la récompense. || **Fais ce que dois, advienne que pourra.** V. DEVOIR. || **Fais ce que tu fais,** Traduction du proverbe latin *Age quod agis,* Occupe-toi exclusivement de ce que tu as entrepris. || **On ne peut faire qu'en faisant,** Les choses demandent du temps pour être bien faites. || **Maison faite, et femme à faire,** Acheter une maison bâtie, épouser une jeune fille susceptible d'être formée, dressée. || **Le bon oiseau se fait de lui-même,** Un bon naturel n'a que faire de l'éducation. || **Comme il te fait, fais-lui,** Rendez-lui la pareille. || **L'occasion fait le larron.** V. OCCASION. || **Paris ne s'est pas fait en un jour,** Rien ne se peut faire sans le temps voulu.

— ***Fait, e,*** part. pass. du verbe *Faire.* Créé, formé, effectué, accompli, etc. || Terminé, fini : *Affaire* FAITE. *Tout compte* FAIT. || Qui a acquis tout son développement, formé : *Jeune homme* FAIT, *Jeune fille* FAITE. *Vin qui n'est pas assez* FAIT. || Bien ou mal conformé : *Personne mal* FAITE, *bien* FAITE.

— *Par extens.* Bien ou mal vêtu : *Je suis toujours dehors,* FAITE *comme un loup-garou.*

— *Fig.* Qui a une certaine nature, une certaine manière d'être : *Cœur, Esprit, Caractère bien* FAIT, *mal* FAIT. || Apte à, propre à : *Mal* FAIT *pour les affaires, pour l'enseignement.* || Destiné à : *Les citoyens sont* FAITS *pour obéir aux lois.* || Accoutumé à : *Peu* FAIT *à la fatigue.* || Consacré par l'usage : *Phrase toute* FAITE. || Convenu, fixé : *Prix* FAIT.

— LOC. DIV. *Etre fait pour,* Etre destiné à par sa nature : *On n'aime rien, et pourtant, on* ÉTAIT FAIT POUR *tout aimer.* (P. Loti.) || *Fait à peindre, Fait au tour, Fait au moule,* Parfaitement fait, bien conformé. || *Fait à plaisir,* Inventé, controuvé : *Un conte* FAIT À PLAISIR. || *A prix fait,* A un prix convenu. || *C'est fait, C'est une affaire faite,* Cela est terminé, conclu. || *C'en est fait,* Tout est fini, il n'y a plus à y revenir, la chose est consommée. || *C'est fait de, C'en est fait de,* Cette personne, cette chose est perdue, anéantie sans ressource, sans espoir. || *C'est bien fait,* C'est une chose méritée. || *Cela est bien fait pour moi,* Cela n'arrive qu'à moi. || *Qu'il soit fait,* ou elliptiquem. *Soit fait,* Que cela soit fait ainsi. || *Ce qui est fait est fait,* Ne revenons pas sur le passé. || *Ce qui est fait n'est pas à faire,* Mieux vaut terminer une besogne que de la laisser pour plus tard ; ou, Il est inutile de se préoccuper de ce qui est déjà fait, comme s'il était encore possible de le faire autrement. || *Ce n'est ni fait ni à faire,* C'est très mal exécuté. || *Comme le voilà fait!* Se dit de quelqu'un dont la mise est en désordre. || *Locution toute faite,* Locution dont la forme, fixée par l'usage, ne saurait être changée ; banalité : « *Avoir à cœur* » *est une* LOCUTION TOUTE FAITE.

— Mar. *Vent fait, Temps fait,* Vent, Temps qui paraît fixe, non susceptible de variations prochaines. || *Flot, Jusant fait,* Flot, Jusant qui a atteint sa vitesse moyenne. || *Mer faite,* Etat de la mer, quand les lames s'y succèdent fortes, régulières et qu'elles ont atteint une hauteur en rapport avec la force du vent régnant.

— GRAMM. Le participe *fait* suivi d'un infinitif est invariable, parce que l'usage s'est établi de considérer *faire* comme formant, avec l'infinitif placé immédiatement après lui, une locution verbale indivisible. Ainsi, l'on écrit : *Les dépêches qu'on* A FAIT PARVENIR, bien que, dans cet exemple, il soit impossible de considérer *que* comme régime direct de *parvenir.*

— ***Se faire,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se créer : *Nous ne* NOUS SOMMES *pas* FAITS *nous-mêmes.* || Se mettre en une certaine manière d'être : SE FAIRE *beau ; et au fig.* Se donner tel ou tel état : SE FAIRE *avocat, professeur.* || Se donner pour : SE FAIRE *plus pauvre qu'on n'est.* || *Se faire à,* Se former à : SE FAIRE À *la fatigue,* AU *climat.*

— Avec réciprocité, Se donner : SE FAIRE *des compliments.*

— Au sens passif, Etre créé, produit, formé, effectué,

exécuté, disposé, dressé, etc. (au propre et au fig.) || Arriver à son plein développement (en parlant des personnes et des choses) : *Cette jeune fille* SE FAIT. *Ce fromage* SE FERA ; et au fig. : *Son style* SE FAIT. || Devenir : *Tu* TE FAIS *vieux.* || Se prêter à la forme voulue (en parlant des choses) : *Habits, Chaussures qui* SE FERONT.

— Mar. *Le courant se fait,* Quand il commence à se faire sentir. || *Le vent se fait,* Quand il prend de la force. || *La mer se fait,* Quand la lame se creuse et se régularise.

— *S'en faire,* Faire une dépense de : *Je m'*EN SUIS FAIT *vingt francs, pour mes vingt francs.* || Pop. *S'en faire* (s.-ent. *de la bile* ou *des cheveux blancs*). Se faire du mauvais sang, se tourmenter : *Faut pas* S'EN FAIRE.

— *Impersonnellem.* Se produire, arriver : IL SE FAIT *que... Comment* SE FAIT-IL *que...?* || Commencer à être : IL SE FAIT *tard,* IL SE FAIT *nuit.*

— *Substantiv.* et au masc. Action, pouvoir de faire : *Le promettre n'est pas le* FAIRE.

— Littér. et Bx-arts. Genre, manière de faire d'un écrivain, d'un artiste ; son mode d'exécution : *Des* FAIRE *tout différents. Le* FAIRE *de Victor Hugo, de Raphaël, de Michel-Ange.*

— ALLUS. HIST. **Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi?** Adalbert, comte de Périgord, avait usurpé les titres de comte de Poitiers et de Tours. Hugues Capet lui fait demander par un messager : « Qui t'a fait comte? » — « Qui t'a fait roi? », répondit Adalbert. Cette phrase légendaire caractérise avec beaucoup de justesse les rapports des premiers Capétiens avec les grands possesseurs de fiefs.

— **Laissez faire, laissez passer,** Maxime des économistes du XVIIIe siècle. V. LAISSER.

— **Je fais la guerre,** Mot du président Clemenceau en 1917 au moment où la guerre exigeait tous les efforts.

— ALLUS. LITTÉR. :

Que vouliez-vous qu'il *fît* contre trois?

Vers de Corneille, dans *Horace.* V. MOURIR.

— **Qu'allait-il faire dans cette galère?** V. GALÈRE.

— ANTON. Défaire.

FAIRE-LE-FAUT [*fèr, fô*] n. m. (de *faire, le,* et *faut*). Chose qu'il faut faire ou subir. (Vx.)

FAIRE-PART ou **FAIRE PART** [*fèr-par*] n. m. invar. *Fam.* Lettre de faire part : *Envoyer un* FAIRE-PART. V. PART.

FAIRE-VALOIR [*fèr*] n. m. invar. Action de faire produire des revenus à un bien-fonds, à un capital. || *Faire-valoir direct,* Mode d'exploitation agricole où le propriétaire lui-même est l'exploitant (par opposition à *fermage* ou à *colonat*).

FAIRFAX (Edouard), poète anglais, né près de Leeds vers 1580, mort à Fewston en 1635. Il est connu par une traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, publiée sous le titre de *Godefroy de Bouillon* (1600), qui fut hautement appréciée par Dryden et Waller. Fairfax écrivit également, en 1621, un *Discours sur la sorcellerie* (publié en 1859), et quelques églogues.

FAIRFAX (lord Thomas), général anglais, né à Denton (Yorkshire) en 1611, mort à Bilbrough, près d'York, en 1671. Il joua un rôle important dans les guerres civiles du règne de Charles Ier. Général de cavalerie sous le commandement de son père, il contribua à la victoire des parlementaires de Marston-Moor (1644), fut blessé à la prise d'York, commanda en chef l'armée parlementaire (1645) avec Cromwell pour lieutenant, écrasa Charles Ier à la bataille de Naseby et le contraignit de s'enfuir en Ecosse. Bien qu'appartenant à la faction militaire, il tenta de s'opposer à l'exécution du roi. Membre du conseil et général des troupes en Angleterre et en Irlande, il écrasa, en cette qualité, les *niveleurs,* à Burford. A la Restauration, il fut l'un des délégués qui se rendirent à La Haye pour inviter Charles II à reprendre la couronne ; mais, choqué des excès et du libertinage de la cour, il se retira bientôt dans ses domaines.

Th. Fairfax.

FAIRFIELD, ville des Etats-Unis (Connecticut), sur le détroit de Long-Island ; 11.475 hab. Ch.-lieu de comté. Lieu de villégiature. — Aux environs, port de Black-Rock, un des plus beaux du Connecticut.

— Bourg de l'Etat d'Iowa, sur le Cedar River ; 6.000 hab. Ch.-lieu de comté.

FAIRFIELDITE [*fèr'-fil*] n. f. (de *Fairfield,* nom géogr.) Phosphate hydraté naturel de manganèse et de calcium, en cristaux lamellaires ou fibreux du système clinorhombique.

FAIR-OAKS, localité des Etats-Unis (Virginie), à 11 kil. de Richmond. Victoire des confédérés sur les fédéraux pendant la guerre de Sécession (1862).

FAIR PLAY [*fèr-plé*] n. m. (mots angl.). Sports. Franc jeu, jeu loyal.

FAIR-TRADE [*fèr-trèd'*] n. m. (de l'angl. *fair,* équitable, et *trade,* commerce). Doctrine économique qui a été opposée, en Angleterre, au *free-trade* (libre-échange).

— ENCYCL. Le *fair-trade* proteste contre l'application des principes du libre-échange aux pays qui n'accordent pas des avantages strictement équivalents ; il réclame une complète réciprocité dans les rapports commerciaux. Il a pour lui, en Grande-Bretagne, ceux que lèse le libre-échange, principalement les agriculteurs, sacrifiés aux industriels et aux commerçants.

FAISABLE [*fe-zabl'*] adj. Qu'on peut faire, qui est possible : *Je le ferai, si c'est* FAISABLE. || Qu'on peut faire, qu'autorise la justice, l'équité : *Cela est très* FAISABLE.

FAISAN [*fe-zan*] n. m. (du lat. *phasianus,* et du gr. *phasianos,* dérivé de *Phasis,* le Phase, fleuve de la Colchide d'où cet oiseau aurait été apporté en Occident par les compagnons de Jason. — La femelle est appelée FAISANE ou FAISANDE). Ornith. Genre d'oiseau de l'ordre des gallinacés, qui a pour type le faisan commun. || *Faisan bâtard,* Produit du croisement de l'espèce du coq et de celle du faisan. || *Faisan bruyant,* Nom vulgaire du tétras. || *Faisan coquard,* Se dit des faisanes ayant cessé de pondre et qui arrivent à ressembler à des mâles. || *Faisan cornu,* Nom vulgaire du tragopan. || *Faisan couronné,* Nom vulgaire du goura. || *Faisan de Carassou,* Nom vulgaire du hocco. || *Faisan huppé de Cayenne,* Nom vulgaire de l'hoazin. || *Faisan de mer,* Nom vulgaire du canard-pilet. || *Faisan de montagne,* Nom vulgaire du petit tétras. || *Faisan-paon,* Nom vulgaire de l'éperonnier. || *Faisan verdâtre de Cayenne,* Nom vulgaire du marail ou pénélope. || *Faisan argus.* V. ARGUS.

— Adjectiv. : *Coq* FAISAN.

— Ichtyol. *Faisan d'eau,* Turbot, dont la chair est, parmi les poissons, aussi estimée que celle du faisan parmi les oiseaux.

— Argot. Celui qui vend à vil prix des marchandises achetées à crédit ; commerçant malhonnête.

— ENCYCL. Ornith. Sous le nom de *faisans* l'on entend, en général, tous les oiseaux qui font partie de la famille des *phasianidés.* Les faisans proprement dits (*phasianus*) sont des gallinacés d'assez grande taille, différant assez peu des coqs par les caractères zoologiques, mais ayant en général la tête complètement emplumée, et privée de caroncules. Cependant, les faisans oreillards (*crossoptilon*), les *lobiophasis* et autres en possèdent ; les grandes plumes de la queue des mâles sont, le plus souvent, arquées et étagées, et elles atteignent jusqu'à 2 m. de long chez le magnifique faisan vénéré (*phasianus Reevesi*), du nord de la Chine. De nombreuses espèces de faisans vivent dans l'Asie orientale : Chine, Sibérie, Tibet.

Les faisans se font remarquer par leur livrée éclatante chez les mâles ; les teintes les plus tranchées, les reflets métalliques dorés ou cuivreux sont la règle ; les femelles

FAISANS : 1. Ordinaire (mâle et femelle) ; 2. Vénéré.

sont ordinairement de couleur plus foncée que les mâles, et leur queue n'atteint jamais les proportions extraordinaires qui caractérisent ces derniers. Ces gallinacés vivent ordinairement par couples dans les régions montagneuses, et se plaisent dans les prairies ou les jungles, à proximité des forêts ; ils vivent et nichent à terre, sont autant granivores qu'insectivores, et perchent la nuit.

— Art culin. On doit avoir soin de ne plumer le faisan qu'au moment de le cuire : il est reconnu qu'il se parfume dans sa plume.

Faisan rôti. — Le faisan ne doit pas avoir plus de dix-huit mois. Le vider, en mettant de côté le foie, auquel on aura enlevé le fiel ; flamber, essuyer, barder ou piquer de fins lardons : si on le pique, il faudra ensuite l'envelopper d'un papier beurré. Faire rôtir à feu clair, trente-cinq ou quarante minutes, en arrosant de beurre fondu. Un peu avant la fin, débarder ou enlever le papier, afin que l'animal se dore au feu. Faire vivement sauter au beurre le foie qu'on a mis de côté ; l'écraser en y mélangeant du beurre frais et le jus d'un citron ; saler un peu, poivrer beaucoup. Etendre cette pâte sur de petites tranches de pain grillées ; placer ces rôties au fond d'un plat, et mettre le faisan par-dessus.

Timbale de faisan à la Montglas. — Piler au mortier 250 gr. de chair crue de faisan, ajouter 150 gr. de panade à la farine de riz, du sel, des épices, et bien malaxer ; ajouter deux jaunes d'œufs, et triturer encore pour obtenir une pâte homogène que l'on passe au tamis grossier. Beurrer légèrement un moule uni à timbale, et garnir l'intérieur d'une couche de la farce. Remplir le centre d'un fumet froid de faisan garni de rognons de coqs, truffes, champignons taillés en julienne. Etendre dessus le reste de la farce ; en fixer les bords, faire un petit trou au milieu et faire pocher la timbale au bain-marie pendant une heure. La renverser sur un plat rond, égoutter la graisse, lever la timbale et décorer le dessus avec une truffe épluchée. Servir très chaud.

— Hist. Le *Vœu du faisan.* En 1454, après la prise de Constantinople par les Turcs, quand le pape et l'empereur eurent convié les chrétiens à une croisade nouvelle, Philippe le Bon réunit à Lille les barons bourguignons et flamands dans un festin magnifique, agrémenté et coupé d'intermèdes et de représentations variés. A la fin du repas, le roi d'armes Toison d'Or présenta au duc un « faisan vif et aorné d'ung très riche collier d'or très richement garni de pierreries et de perles » ; c'était l'usage alors de présenter aux princes « le paon ou quelque aultre oyseau noble pour faire veuz utiles et valables ». Philippe et les chevaliers présents firent vœu à Dieu, à la Vierge, aux dames et au faisan, d'aller exterminer les Turcs ; mais les complications de la politique et l'hostilité de Charles VII réduisirent à néant ce projet de croisade.

FAISANCE [*fe-zanss'*] n. f. (de *faire*). S'est dit pour Confection, façon.

— *Faisance-valoir,* Se dit de l'action de faire valoir une terre arable. || *Par extens.* Domaine qu'on fait valoir. (Vx.)

— Au plur. Redevances d'un fermier en sus du prix du bail : *S'assurer les* FAISANCES.

FAISANDAGE [*fe*] n. m. Action de faisander.

FAISANDE [*fe*] n. f. Se dit en quelques régions pour FAISANE.

FAISANDEAU [*fe-zan-dô*] n. m. (diminutif de *faisan*). Jeune faisan.

FAISANDER [*fe-zan-dé*] v. tr. (de *faisan*). Donner au gibier, en le gardant quelque temps, un fumet que le faisan prend en se mortifiant. (Se dit aussi de toute viande qu'il est utile de garder avant de l'apprêter : FAISANDER *un lièvre, un bifteck.*)

— ***Faisandé, e,*** part. pass. du verbe *Faisander* : *Viande* FAISANDÉE.

— ***Se faisander,*** v. pr. Au sens passif. Devenir faisandé. Avec suppression du pronom : *Laisser* FAISANDER *un lièvre.*

— *Pop.* Devenir vieux.

FAISANDERIE [*fe-zan-de-rî*] n. f. Lieu où l'on élève des faisans.

— ENCYCL. Les *faisanderies* sont destinées à l'approvisionnement en faisandeaux, des chasses gardées. On les installe sur un terrain parsemé de buissons épais, entouré de clôture en grillage métallique s'élevant à 2 m. Il faut un demi-hectare par cent oiseaux d'élevage. Les oiseaux reproducteurs (un mâle pour quatre ou cinq femelles) sont placés dans des parquets où a lieu la pariade. Les œufs recueillis chaque jour sont soumis à l'incubation (naturelle ou artificielle). Cette incubation dure 24 jours en moyenne. On nourrit les jeunes avec des œufs de fourmis, des larves de mouches, des œufs durs, du pain, du chènevis. Après la mue, les jeunes faisandeaux peuvent être lâchés dans les lieux à repeupler.

FAISANDIER [*fe-zan-di-é*], **ÈRE** n. Qui tient une faisanderie.

— *Adjectiv.* Relatif aux faisans : *Beaucoup de parcs sont dotés d'une population* FAISANDIÈRE.

FAISANE [*fe-zan'*] ou **FAISANDE** n. f. La femelle du faisan.

— Adjectiv. : *Poule* FAISANE ou FAISANDE.

FAISANS (ILE DES) ou **de la Conférence,** au milieu de la Bidassoa, où fut conclu le traité des Pyrénées, en 1659. Elle appartient moitié à la France, moitié à l'Espagne.

FAISANS (Léon), médecin français, né à Pau en 1851, mort à Paris en 1922. Interne lauréat des hôpitaux, il présenta en 1882 une thèse remarquable sur les hémorragies cutanées liées à des affections du système nerveux, et devint médecin des hôpitaux et membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique.

FAISANT [*fe-zan*], **E** adj. Qui fait, qui agit. (Vx.)

FAISCEAU [*fè-sô*] n. m. (du bas lat. *fascellus,* diminutif de *fascis,* botte, paquet). Réunion de plusieurs choses liées ensemble dans le sens de leur longueur : *Un* FAISCEAU *de verges, de cannes, de piquets.*

— *Fig.* Personnes, choses dont la réunion compose un ensemble solide et puissant : *Un* FAISCEAU *de patriotes. La civilisation, c'est le* FAISCEAU *de toutes les libertés.* (E. de Girardin). *Un* FAISCEAU *d'arguments.*

— Anat. Groupe de fibres ou de nerfs juxtaposés dans le sens de leur longueur : FAISCEAU *fibreux, nerveux.*

— Archit. *Colonne en faisceau,* Colonne formée par la juxtaposition de plusieurs colonnettes.

— Art milit. V. la partie *encycl.*

— Artill. Ensemble des *plans de tir* des canons d'une batterie, lorsque les plans de tir des 2e, 3e et 4e pièces sont définis par rapport à la 1re appelée *pièce directrice.* (Le faisceau peut être *parallèle, convergent* ou *divergent.* Le faisceau parallèle convient à une batterie en surveillance ; le faisceau convergent ou divergent s'adapte au front de l'objectif à battre.)

— Bot. Nom que l'on donne, en botanique, aux cordons vasculaires ou fibreux qui parcourent les organes des plantes supérieures, servant à la circulation des liquides ou au soutien du corps.

— Chem. de f. *Faisceau de voies,* Ensemble de voies ferrées groupées de façon sensiblement parallèle et réunies par des aiguillages ou branchements à leur extrémité pour constituer l'image d'un faisceau, d'un fuseau, d'un éventail, etc. (Un pareil faisceau de voies sert au triage des wagons, et à la formation des trains de marchandises par direction ou destination.)

— Math. *Faisceau de droites* (*de plans*), Ensemble de droites (de plans) qui passent par un point (une droite) fixe.

— Mécan. *Faisceau tubulaire,* Ensemble des tubes d'une chaudière tubulaire à vapeur, d'un condenseur ou d'un échangeur thermique quelconque.

— Physiq. *Faisceaux lumineux,* Réunion de rayons lumineux partis du même point et bornés à un espace déterminé. || *Faisceaux aimantés,* Groupe de petits aimants que l'on assemble pour multiplier leur puissance.

Faisceau de licteur.

— Techn. Réunion d'ardoises de formes et de dimensions irrégulières.

— ENCYCL. Antiq. rom. On nommait *faisceau* un assemblage de baguettes liées par des courroies de cuir et que les licteurs portaient devant certains magistrats romains. Sous les rois et dans les premiers temps de la république, une hache était placée au milieu. Publicola la fit supprimer, sauf pour les dictateurs. Douze licteurs précédaient les consuls avec les faisceaux. Le dictateur en avait vingt-quatre ; les préteurs, deux à la ville et six en campagne. Les questeurs n'y avaient droit que dans les provinces. Consuls, préteurs et questeurs reprenaient la hache à la guerre et dans les provinces. Lorsqu'un magistrat inférieur croisait un magistrat supérieur, il abaissait les faisceaux devant lui, d'où l'expression *submittere fasces,* qui signifie reconnaître la supériorité de quelqu'un. Pendant les funérailles des magistrats, on les portait renversés, et quelquefois brisés.

— Bx-arts. Les *faisceaux consulaires* ont été fréquemment employés comme motif décoratif dans les trophées héroïques du style Louis XIV, et surtout à l'époque de la Révolution, jusqu'au Consulat, seuls ou entourés d'une couronne de lauriers.

— Milit. Le *faisceau* est la réunion de plusieurs fusils disposés de façon à se maintenir debout par leur appui mutuel. Pour *former les faisceaux*, on a, selon les progrès de l'armement, entre-croisé successivement les coudes des baïonnettes fixées au fusil, puis les croisières des baïonnettes, et enfin les quillons spéciaux placés tout exprès au-dessus de l'embouchoir. On peut ainsi former les faisceaux sans baïonnettes, ce qui les rend moins visibles. — Pour *rompre les faisceaux*, il suffit de dégager les quillons en soulevant légèrement l'ensemble des armes.

Faisceau.

— Physiq. *Faisceaux aimantés.* Coulomb forma des faisceaux de 2, 3, 4,..., 16 lames d'acier ; il constata que la force magnétique du faisceau n'est pas proportionnelle au nombre des lames qui le composent : ce résultat provient de ce que les barreaux réagissent magnétiquement les uns sur les autres.

Si l'on recourbe un faisceau magnétique en fer à cheval, on produit un aimant très usité. V. AIMANT.

FAISELEUX [*fè-ze-leû*] n. m. Ouvrier chargé de débarrasser de leurs décombres les carrières d'ardoises.

FAISEUR [*fe*], **EUSE** n. (de *faire*). Qui fait quelque chose par profession ou d'une façon habituelle : *Une* FAISEUSE *de dentelles. Les Chinois passent pour les plus anciens* FAISEURS *d'almanachs.* (Voltaire.) FAISEUR *de conquêtes.* FAISEUR *d'horoscopes, de mariages. Un* FAISEUR *de romans.* || *Bon faiseur, Bonne faiseuse,* Chef d'un établissement réputé par le bon goût de ses produits : *Chapeau qui vient de chez le* BON FAISEUR. || *Absolum.* Personne qui travaille habituellement pour le compte de quelqu'un : *Éditeur qui a ses* FAISEURS *attitrés.*

— En mauv. part : *Un* FAISEUR *de systèmes. Un* FAISEUR *de remontrances, de protestations.* || Intrigant, hâbleur : *Le monde est aux* FAISEURS. || *Faiseur, Faiseuse d'embarras.* V. EMBARRAS.

— PROV. **Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs,** Ceux qui parlent le plus sont ceux qui agissent ordinairement le moins.

— *Faiseurs de services,* Nom donné sous le Consulat et au début du XIXe siècle aux hommes d'affaires, munitionnaires ou financiers, qui se chargeaient des fournitures pour l'Etat ou lui faisaient des avances d'argent, et dont Ouvrard a été le type le plus représentatif.

— Milit. *Faiseur de montres,* Nom donné autrefois à certains commissaires militaires chargés de l'exécution périodique des *montres,* c'est-à-dire des constatations d'effectif des troupes.

— Typogr. *Faiseur d'épreuves,* Nom donné, dans les imprimeries importantes, à l'ouvrier qui est spécialement chargé de tirer les épreuves. (On dit aussi IMPRIMEUR ou PRESSIER.)

— *Substantiv.* et au fém. : *Faiseuse d'anges,* Avorteuse. || Femme qui, faute de soins, laisse souvent mourir les nourrissons dont elle est chargée.

FAISIBLE adj. Syn. anc. de FAISABLE.

FAISONNAT [*fè-so-na*] ou **FAISSONNAT** n. m. Nom donné (dans le sud-ouest de la France) à des fagots composés de brindilles à l'intérieur et de gros morceaux à l'extérieur.

FAISSE [*fèss'*] n. f. (lat. *fascia*). Cordon d'osier tressé, dont on entoure les ouvrages de vannerie pour leur donner de la solidité.

FAISSELLE [*fè-sel'*] n. f. (lat. *fiscella*). Récipient à parois perforées dans lequel on fait égoutter les fromages. || Table sur laquelle, en Normandie, on presse le marc de pommes pour le faire égoutter.

FAISSER [*fè-sé*] v. tr. Garnir de faisses.

FAISSERIE [*fè-se-rî*] n. f. (de *faisse*). Ouvrage de vannerie à jour, à claire-voie.

FAISSIER [*fè-si-é*] n. m. (de *faisse*). Vannier qui fait les ouvrages à jour.

FAIT [*fè*] n. m. (lat. *factum ;* de *facere,* faire). Action de faire : *Les* FAITS *valent mieux que les discours. L'intention est réputée pour le* FAIT. || Manière d'agir propre à quelqu'un :

Tout son *fait,* croyez-moi, n'est rien qu'hypocrisie.
MOLIÈRE.

— *Par anal.* Ce qui convient à quelqu'un :

L'ami du genre humain n'est point du tout mon *fait.*
MOLIÈRE.

Le mariage n'est pas mon FAIT. || En mauv. part, *Donner son fait à quelqu'un.* V. LOC. DIV.

— *Par extens.* Ce qui revient à quelqu'un, sa part :

Son *fait,* dit-on, consiste en des pierres de prix.
LA FONTAINE.

et *par exagér.* Bien, fortune : *Bienheureux qui a son* FAIT *bien placé !* (Molière.)

— Chose faite, action : *On lui impute des* FAITS *graves. Les* FAITS *n'ont nullement répondu aux promesses.* — Au plur. Exploits : *Des* FAITS *immortels.* (Racine.) *Un brillant* FAIT *de guerre. Des* FAITS *incomparables.*

— Ce qui est effectivement, réellement : *Question de* FAIT *et non de droit. Roi de nom plutôt que de* FAIT. *C'est un* FAIT *constant.* || Ce qui est en question, cas spécial : *Poser le* FAIT. *Venir au* FAIT. *Ne pas s'écarter du* FAIT. || Matière, événement : *Les* FAITS *historiques.* || Chose constatée, reconnue certaine : *Tenir pour un* FAIT. *Regarder comme un* FAIT. *Les* FAITS *scientifiques. Les* FAITS *psychologiques.*

— Dr. *Possession de fait,* Possession réelle, effective. || *Fait de charge,* Acte ou omission imputable à un officier public agissant comme tel. || *Fait pertinent,* Celui qui a rapport avec le procès. || *Faits admissibles,* Ceux qui peuvent être admis comme preuve. || *Faits et articles,* Faits articulés par le demandeur et sur lesquels est interrogée la partie adverse.

— Littér. *Faits-Paris,* Titre que les journaux parisiens donnaient à la chronique des événements, des nouvelles du jour. || *Faits divers,* Rubrique sous laquelle les journaux publient les accidents, suicides, menus scandales, etc.

— LOC. DIV. *De fait,* Qui existe effectivement. || *Fait d'armes,* Exploit militaire. || *Fait de guerre,* Evénement militaire. || *Faits et gestes,* Grandes actions : *Les* FAITS ET GESTES *des chevaliers du moyen âge.* — *Fam.* Actions en général : *Les journaux publient les* FAITS ET GESTES *d'un tas de gens peu intéressants.* || *Fait accompli,* Fait sur lequel il n'y a plus à revenir. || *Voies de fait,* Violences physiques auxquelles on se porte contre quelqu'un. || *Rareté, Beauté du fait,* Singularité de la chose. || *Convenir de ses faits,* S'entendre sur ce que l'on a l'intention de faire. || *Prendre quelqu'un sur le fait,* Le surprendre en flagrant délit. — Saisir dans le vif, rendre avec une grande vérité : *Gil Blas, c'est la nature humaine* PRISE SUR LE FAIT. (J. Janin.) || *Prendre fait et cause pour quelqu'un,* Se ranger de son parti, en prendre la défense. || *Au fait et au prendre,* Au moment décisif : *Quand c'est venu* AU FAIT ET AU PRENDRE, *je n'ai point trouvé l'affaire aussi avantageuse qu'elle paraissait.* (Racine.) || *Mettre, Poser en fait,* Avancer comme certain. || *Le fait est que, Il est de fait que, C'est un fait, Cela est un fait,* Se disent pour affirmer la vérité, la certitude de ce qu'on dit. || *Etre sûr de son fait,* Etre plein d'assurance, de confiance en soi ou dans ce qu'on dit ou fait. || *Etre au fait, Mettre quelqu'un au fait de quelque chose,* Etre initié, Initier quelqu'un à quelque chose. || *Au fait,* Tout bien considéré. || *Aller au fait,* Aller à l'essentiel. || *Donner, Dire à quelqu'un son fait,* Le mettre à la raison ; lui dire nettement ce qu'on pense de lui. || *C'est un fait exprès.* V. EXPRÈS.

— LOC. ADV. *Tout à fait,* Entièrement, absolument. || *De fait, Au fait, Par le fait,* En réalité, effectivement. || *Si fait,* Mais oui, oui bien.

— *En fait de,* loc. prépos. Quant à, sous le rapport de : *Passé maître* EN FAIT DE *tromperie.* (La Fontaine.) EN FAIT DE *souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes.* (Renan.)

— PROV. **L'intention est réputée pour le fait,** L'intention compte comme si elle avait été mise à exécution.

— ENCYCL. Dr. On dit que la « faute » d'un officier public ou ministériel (tel qu'un notaire, avoué, huissier, agent de change) constitue un *fait de charge* quand elle a été accomplie dans l'exercice légal ou forcé de ses fonctions. Les dommages-intérêts que peuvent réclamer les clients victimes d'une telle faute sont alors garantis par un privilège sur le cautionnement déposé, à son entrée en charge, par l'officier ministériel (art. 2102, n° 7, C. civ.).

— Polit. *Faits accomplis.* Cette expression, qui désigne des événements sur lesquels il n'y a plus à revenir, a été employée pour la première fois peut-être par Odilon Barrot, dans la séance de la Chambre du 24 juin 1836 : « Nous avions, dit-il, accepté les *faits accomplis,* c'est-à-dire que, sans renoncer à nos convictions, sans abandonner notre religion politique,... nous avions consenti à ne pas renouveler vainement des questions sur lesquelles nous ne pouvions espérer, quant à présent, une solution conforme à nos convictions. »

Faits et Dits mémorables, Compilation historique de Valère-Maxime, dont il reste neuf livres sur dix. C'est un recueil de paroles et d'actes mémorables d'hommes de divers temps et de différentes nations, classés par vertus et par vices, sans aucune critique. Le style est d'un pur rhéteur. Ses intentions sont d'un moraliste, mais sans aucune vue générale. Il est du reste utile, bien qu'on ne doive pas accepter sans contrôle les renseignements qu'on en peut tirer, par la multitude de petits faits qu'il contient.

Faits et Bonnes mœurs du sage roi Charles V (LE LIVRE DES), par Christine de Pisan. C'est un panégyrique de Charles V, composé en 1403, à l'instigation de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, frère du roi défunt. Le plan de ce livre, pour lequel Christine a pu puiser aux documents officiels et consulter des personnes ayant vécu dans l'intimité de son héros, est dicté par des préoccupations morales. Son caractère pédantesque s'affirme par l'abus des réminiscences classiques, de la rhétorique, et le français, plutôt pénible, est calqué sur un latin sous-jacent.

FAÎTAGE [*fè-taj'*] n. m. (de *faîte*). Constr. Pièce de bois horizontale qui porte la partie supérieure des chevrons d'une charpente. V. CHARPENTE. || Feuille de plomb ou suite de tuiles semi-circulaires, que l'on met au haut d'un toit pour le protéger. || *Faîtage double* ou *Sous-faîte,* Pièce de bois horizontale au-dessous du faîte et liée à celui-ci. — Chem. de f. *Faîtage d'un wagon,* Partie supérieure du toit d'un wagon, souvent aménagée pour permettre l'aération de l'intérieur du compartiment.

— Dr. féod. Droit que chaque propriétaire payait au seigneur en posant le faîte de sa maison. || Droit accordé, en certains lieux, aux habitants de prendre dans les bois du seigneur une pièce de bois pour servir de faîte à leur maison.

— ENCYCL. Constr. Le *faîtage* est formé par l'arête supérieure du toit. Il assure le repos et l'appui immédiat des chevrons supportant la couverture. Dans les combles en bois, le faîtage s'assemble à tenon et mortaise avec le haut du poinçon. Dans les charpentes en fer, il est établi par des fers à simple ou double T.

FAITARD [*fè-tar'*], **E** adj. Qui tarde à faire quelque chose, lent. (Vx.)

FAITARDISE [*fè*] n. f. Lenteur, paresse. (Vx.)

FAIT-DIVERSIER [*fè, vèr-si-é*] n. m. Reporter chargé, dans un journal, de recueillir et de rédiger les faits divers. || Plur. *Des* FAIT-DIVERSIERS.

FAÎTE [*fèt'*] n. m. (anc. haut allem. *firste ;* allem. mod. *first,* influencé par le lat. *fastigium,* même sens). Partie la plus élevée d'un édifice : *Monter sur le* FAÎTE *d'une maison, d'une tour.* || Sommet, cime : *Le* FAÎTE *d'un arbre.*

— *Fig.* Le plus haut degré : *Le* FAÎTE *des grandeurs.*

— Antiq. rom. Ornement que l'on plaçait sur le comble d'une maison ou d'un monument, et qui consistait, le plus souvent, en une statue ou un trophée.

— Chem. de f. *Galerie de faîte,* Dans les travaux de construction d'un tunnel, Galerie initiale forée en avant du chantier, en tête et à la partie supérieure du profil du tunnel, et destinée à être élargie ultérieurement pour constituer l'extrados de la voûte et permettre la mise en place de la maçonnerie.

— Comm. Côté d'une étoffe opposé à la lisière.

— Constr. Terme désignant tantôt la pièce de charpente ou poutre faîtière, sur laquelle s'appuient les chevrons à la partie supérieure d'un comble, tantôt l'angle supérieur formé par le toit. || *Ligne de faîte* ou *de couronnement,* Ligne suivant laquelle se coupent les deux plans du comble.

— Electr. *Circuit des faîtes,* La partie du circuit d'un paratonnerre qui s'étend au-dessus des habitations protégées.

— Géogr. *Ligne de faîte,* Crête d'une chaîne, déterminant le partage des eaux entre ses deux versants.

— Géol. *Faîte ancien,* Reste d'une très vieille chaîne de montagnes, antérieure au cambrien, qui s'observe sur le bord méridional du plateau de la Sibérie centrale et qui montre dans l'amphithéâtre d'Irkoutsk une ligne de rebroussement très nette.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et monté sur le *faîte,* il aspire à descendre.

Vers du *Cinna* de Corneille. V. ASPIRER.

— SYN. **Faîte, cime, combte, sommet.** V. CIME.

— ANTON. **Base, fond, fondation, fondement, pied, piédestal.**

FAÎTEAU [*fè-tô*] n. m. Ornement en métal ou en poterie, qui décore les parties supérieures d'une charpente.

FAÎTERIES [*fè-te-rî*] n. f. pl. Moules de formes diverses, dont font usage les carreleurs.

FAITHFULL (miss Emily), femme publiciste anglaise, née à Headley en 1835, morte à Manchester en 1895. Promotrice du mouvement féministe, elle installa à Londres, en 1860, une imprimerie où elle n'employa que des femmes, dédia à la reine Victoria un ouvrage sorti de ses presses, et reçut le brevet de « imprimeur de la reine ».

FAITHORNE (William), **le Vieux,** peintre et graveur anglais, né et mort à Londres (vers 1616-1691). Il avait reçu les leçons du peintre Peake lorsque, exilé sous Cromwell pour refus de serment, il passa en France et se perfectionna sous la direction de Philippe de Champaigne et de Nanteuil. De retour dans son pays (1650), il peignit de remarquables portraits et exécuta des gravures estimées d'après Van Dyck, Vouet, etc. On doit aussi à Faithorne un *Traité sur l'art de la gravure* (1662). — Son fils, William **Faithorne,** dit *le Jeune,* né à Londres en 1656, mort en 1686, grava avec succès à la manière noire d'après Hannemann, Clostermann, etc.

FAÎTIÈRE [*fè*] n. f. (de *faîte*). Tuile courbe dont on recouvre le faîtage d'un toit. || Sorte de lucarne ouverte pour éclairer l'espace qui est sous le comble.

— Mar. Toiture en planches qu'on établit sur un navire en construction, sur un vieux bâtiment servant de bagne ou de magasin flottant.

— Techn. Perche horizontale assemblée à l'extrémité d'autres perches verticales, et qui soutient une toile de tente dans toute sa longueur. || Nom donné quelquefois à la panne du faîtage.

— Adjectiv. : *Tuile, Lucarne* FAÎTIÈRE.

— ENCYCL. Constr. La *faîtière* est la tuile demi-cylindrique qui recouvre le faîtage et le met à l'abri des intempéries. Chaque faîtière est réunie, à celle qui la précède ou la suit, par un enduit de plâtre ; elle repose sur les tuiles plates du toit, auxquelles elle est reliée, au moyen d'un solin en plâtre, de manière à empêcher toute infiltration d'eau et préserver ainsi le faîtage.

Tuiles faîtières.

FAÎTIÈRE [*fè*] n. f. Moll. Nom vulgaire d'une coquille bivalve, la grande tridacne, dont les valves servent de bénitiers dans beaucoup d'églises : *La* FAÎTIÈRE *présente par une face un cœur ouvert.* (V. de Bomare.)

FAITISTE [*fè-tisst'*] n. m. (de *faire*). En vx franç., Agent, exécuteur. || Poète, auteur. (On disait aussi FAITITRE, FACTISTE, FATISTE.)

FAIT-TOUT [*fè-tou*] n. m. invar. Pot de terre, de fonte, etc., sans manche, mais avec anses ou oreilles et couvercle, et servant à différents usages en cuisine.

Fait-tout.

FAIVRE (Abel), peintre et dessinateur français, né à Lyon (1867-1945). Il suivit les cours de Jules Lefebvre, Benjamin Constant, et travailla avec Renoir. Ses caricatures, cruellement poussées vers un certain type de laideur bizarre, contrastent avec ses portraits, d'une facture délicate et recherchée. Ses principales œuvres picturales sont : *la Vierge aux enfants* (1898) ; *la Femme à l'éventail* (1901) ; *le Bol de lait, l'Enfant au livre* (1906). Caricaturiste, il collabora au *Journal,* au *Rire.* Ses types de médecins, de femmes mûres, sont d'une cruauté bouffonne. Ses caricatures de la Guerre ou ses affiches ont atteint parfois un haut degré d'ironie vengeresse.

FAIX [*fè*] n. m. (du lat. *fascis,* proprem. *faisceau*). Charge, fardeau pénible à supporter : *Déménageur courbé sous le* FAIX.

— Fig. : *Le* FAIX *des années, des douleurs, des impôts.*

— Archit. Tassement dans une maison récemment construite.

— Comm. Mesure de houille usitée à Saint-Etienne.

— Dr. for. *Faix à col,* Délit du maraudeur qu'on saisit alors qu'il est encore nanti du bois qu'il a dérobé dans les forêts de l'Etat.

— Mar. Ralingue de têtière. || *Rabans de faix,* Rabans d'envergure. || *Ralingue de faix d'une tente,* Cordage cousu au milieu d'une tente et sur lequel on agit pour la raidir avant de la déployer. || *Faix de pont,* Partie de

pont surchargée par des poids lourds et renforcée par des épontilles. || *Voile en faix*, Voile chargée par la brise.
— Méd. Fœtus et ses annexes contenus dans l'utérus. || *Arrière-faix*, Le placenta ou délivre.
— Techn. Bloc d'ardoise de forme cubique, destiné à être fendu.
— SYN. **Faix, charge, fardeau.** V. CHARGE.

FAIZABAD ou **FYZABAD**, ville de l'Inde (Provinces Unies), sur la Gogra, affluent gauche du Gange ; 65.700 hab. Ch.-lieu d'une division peuplée de 6.900.000 h. Commerce très actif qui porte surtout sur le froment, le riz et autres grains. Fondée en 1732, elle fut, jusqu'en 1775, la capitale de l'Aoudh. Aux environs, ruines de l'antique Ayodhia.

FAÏZABAD, ville de l'Afghanistan, capitale du Badakchân (Turkestan afghan), sur le Koktcha, sous-affluent de l'Amou-Daria par le Douvan. Fonderie de fer. Aux environs, mines de rubis dits *balais*.

FAJARDO, ville des Etats-Unis, dans l'île de Porto-Rico ; 8.700 hab.

FAJSZ, ville de Hongrie (comitat de Pest), sur un des bras du Danube ; 5.200 hab.

FAKENHAM, paroisse de la Grande-Bretagne (comté de Norfolk), sur le Wensum ; 3.180 hab. Centre agricole. Commerce de grains.

FAKHI ou **F'KHI** n. m. (mot arabe). Lettré arabe versé dans la connaissance du Coran, de ses commentaires et des œuvres des jurisconsultes. || *Par extens.* Ecrivain, Secrétaire.

FAKHR ED-DIN ou **FAKHRU 'D-DÎN**, surnom arabe très employé, qui signifie « Gloire de la religion ». (La forme IFTIKHÂR ED-DIN a le même sens.)

FAKHR ED-DAULÈH (Ali), fils de Rokn ed-Daulèh, prince de la dynastie iranienne des Bouïdes, né dans la première moitié du xᵉ siècle de notre ère, mort à Tabrik en 997.

FAKHR ED-DIN, Fakkardin ou **Facardin**, né en 1584, mort en 1635. Il succéda à son père comme grand émir des Druses sous la tutelle de sa mère, l'énergique et habile Setnesep. En 1606, il participa à la lutte du Liban, du Taurus et de la Perse contre le sultan Ahmed Iᵉʳ. Battu à Ouroudj-Owai, grâce à sa mère il fit sa paix avec le sultan, et se rendit petit à petit indépendant. Soupçonné de professer en secret le christianisme, il visita Florence, était ouvertement l'allié du pape, du roi d'Espagne et du grand-duc de Toscane. En 1634, Mourad IV résolut de le soumettre : abandonné par les princes chrétiens, Fakhr ed-Din, après quelques succès, fut vaincu à Çafed (ou Safad) et pris. Son petit-fils Melhem ayant battu l'armée ottomane, pillé Tyr, Beyrouth, Saint-Jean-d'Acre, Fakhr ed-Din fut décapité à Constantinople (1635).

FAKHR ED-DIN-BENAKÉTI ou **BINAKITI**, historien et poète persan, né dans la seconde moitié du xiiiᵉ siècle à Benaket ou Tashkend, mort en 730 de l'hégire (1329 de J.-C.). Auteur d'une chronique générale, de la création à l'an 717 de l'hégire (1317 de J.-C.).

FAKHR ED-DIN-YOUSSOUF, émir musulman, né dans la seconde moitié du xiiᵉ siècle. Il ne put empêcher la prise de Damiette par les « Francs » de la 6ᵉ croisade (1247). Atabek (tuteur) et général du dernier sultan ayoubite Toûrân châh, il se fit battre et tuer sous Mansourah (1250), lors de la 7ᵉ croisade commandée par Saint Louis.

FAKHR ED-DIN-RÂZI, connu sous le nom d'**Ibn al-Khatib** (*Fils du prédicateur*), imâm et jurisconsulte musulman de la secte de Shâfé'i, né à Reï, dans l'Irâk-el-Adjem, entre 543 et 545 de l'hégire (1149-1151 de J.-C.), mort à Hérat en 606 de l'hégire (1210 de J.-C.). Ses principaux ouvrages sont : un *Traité des fondements de la religion* et un *Traité de métaphysique*.

FAKIR n. m. (de l'arabe *fakîr*, pauvre). Nom donné, dans l'Inde, aux ascètes mendiants de toutes sectes : musulmans, çivaïtes, vichnouïtes, etc., qui cherchent à acquérir la sainteté par la contemplation et les mortifications. (On écrit aussi FAQUIR.)

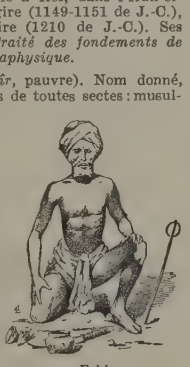
Fakir.

— ENCYCL. Les *fakirs* vivent de la charité publique, passent leur vie sans travailler, sans famille, sans asile, n'ayant pour vêtement qu'un lambeau d'étoffe autour des reins.

Les fakirs musulmans de la Perse et de l'Inde sont, en réalité, des derviches mendiants, extrêmement sobres, menant une vie errante, et sollicitant les aumônes par des dissertations théologiques des poésies et des contes.

Les pratiques du *yoga*, très vieille discipline d'ascétisme hindou, forment l'essentiel du fakirisme. V. FAKIRISME.

FAKIRISME n. m. Ensemble des phénomènes, prétendument mystérieux, et attribués à un pouvoir surnaturel, que produisent les fakirs.

— ENCYCL. Le *fakirisme* est connu, depuis le xviiiᵉ siècle, par les récits des voyageurs et des missionnaires. A la fin du siècle dernier, il était un peu oublié, quand parurent, sur les scènes des grandes villes de l'Europe, des individus prétendant disposer des secrets de la mystérieuse Asie et accomplissant, devant le public, des prodiges qui paraissaient inexplicables par la science actuelle.

Ces prodiges, exécutés par les fakirs tant de l'Occident que de l'Orient ont été répartis par l'écrivain P. Heuzé en trois groupes : 1° action du fakir sur lui-même : catalepsie, immobilité, insensibilité, invulnérabilité, suspension des mouvements de la vie (enterrement) ; 2° action du fakir sur d'autres êtres vivants : accélération de la croissance des animaux (expérience des œufs de poisson) ou des végétaux (la plante qui pousse) ; 3° action du fakir sur la matière : mise en mouvement d'objets à distance, eau qui bout toute seule, dématérialisation, corde qu'on jette en l'air et qui ne retombe pas, etc. A en croire les fakirs, tous ces phénomènes résulteraient d'une espèce de force d'ordre supérieur, acquise à la suite d'une longue et pénible initiation.

La critique scientifique ne s'est pas laissé prendre aux déclarations des fakirs. Déjà les anciens observateurs suspectaient beaucoup de jonglerie dans les prodiges du fakirisme hindou. Dès que celui-ci apparut en Europe, les illusionnistes les plus célèbres : Donato, Dickson, Pickmann et d'autres, s'offrirent à reproduire ces prodiges, intégralement et sans l'assistance d'aucune force mystérieuse. Des savants eux-mêmes se mêlèrent de l'affaire, et durent mettre en doute les prétendus miracles du fakirisme occidental. Le journaliste Paul Heuzé a réussi à reproduire les phénomènes du premier groupe, prouvant ainsi que ces soi-disant prodiges peuvent être accomplis par tout le monde avec un peu de sang-froid et de courage, et que, par conséquent, les extraordinaires phénomènes du fakirisme ne sont, le plus souvent, que de banales jongleries.

FALABA, ville anglaise de l'Afrique occidentale (Sierra-Leone) ; 6.000 hab. environ. Capitale du Soulimania.

FALABRÉGUIER [*ghi-é*] n. m. Bot. Syn. de FABRECOULIER.

FALACA n. f. (de l'arabe *falàka*, mot emprunté par le turc). En Turquie, Pièce de bois munie d'une corde, à l'aide de laquelle on serre les jambes d'un condamné pour lui donner la bastonnade sur la plante des pieds. (Ce mot désigne également le supplice de la bastonnade. Sous l'ancien régime, l'aga commandant en chef des janissaires était toujours accompagné de soldats portant la *falaca*, quand il allait en tournée d'inspection dans la capitale.)

FALACADJI n. m. En Turquie, Soldat chargé de porter la *falaca*. (On donnait le nom de *falacadji-agha* à l'officier chargé de présider à la bastonnade. Il y avait un *falacadji* de service pour faire partie du cortège du grand vizir et faire exécuter sur-le-champ ses arrêts.)

FALACHAS. Ethnol. V. FALASCHAS.

FALAGRIE [*ghrî*] n. f. ou **FALAGRIA** n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, tribu des myrmédoniinés, comprenant de petites formes élégantes. (Le *falagria obscura*, brun avec les pattes jaunes, est très commun en Europe.)

FALAISE [*lèz'*] n. f. (anc. haut allem. *felisa ;* de l'allem. mod. *felsen*, roche). Terres ou roches escarpées qui bordent la mer : *Les* FALAISES *des côtes normandes*.
— ENCYCL. Les *falaises* se forment toutes les fois que le littoral battu par les vagues est constitué par des roches dures (granites, calcaires, craie, etc.). Certaines falaises, en particulier celles constituées par de la craie, sont susceptibles de s'ébouler sous l'action des vagues se servant des silex comme de bélier. Par suite de ce recul, des vallons qui aboutissaient autrefois à la mer deviennent suspendus.

Falaises d'Etretat (l'aiguille et la Porte d'aval). — Cl. Neurdein.

Le recul de certaines falaises est très notable : les falaises de Normandie perdent, annuellement, 25 à 30 cm. L'île d'Helgoland a diminué des trois quarts depuis cinq siècles, et les habitants ont dû, pour atténuer la rapidité de cet écroulement continu, faire ébouler eux-mêmes, par la mine, certaines parties déjà menacées, pour constituer un brise-lames provisoire. Cette dégradation des rivages à falaises est compensée par le dépôt, sur les côtes plates et dans les baies, des matériaux qui proviennent de ces falaises.

— On a désigné aussi sous ce nom des escarpements situés à l'intérieur des continents et dus à l'érosion par les eaux fluviales et de ruissellement. (Ex. : Falaise de l'Ile-de-France. — Pour éviter l'ambiguïté, on a proposé de remplacer le mot de *falaise*, pris dans ce sens, par celui de CUESTA.)

FALAISE, ch.-lieu de cant. du Calvados, arrond. et à 34 kil. de Caen, sur l'Ante, affl. de la Dive ; 5.590 hab. (*Falaisiens, ennes*). Ch. de f. Etat. Fonderie de cuivre et tissage de coton ; marché agricole et foire (foire célèbre de Guibray, du 10 au 25 août). — Le canton Nord a 27 comm., et 9.930 hab. ; le canton Sud, 8 comm., et 5.760 hab.

Histoire. — Falaise fut au xᵉ siècle la capitale du comté de l'Hiémois ; Robert le Magnifique en fit sa résidence préférée ; ainsi suppose-t-on, avec vraisemblance, que son fils Guillaume le Conquérant y naquit. Le château perché sur la colline qui domine la ville date de cette époque ; son énorme donjon carré, très imposant, est du xiᵉ siècle, et ses fortifications du xiiᵉ. Philippe Auguste enleva la ville en 1204, mais les Anglais la reprirent en 1418 et lord Talbot en fut gouverneur ; c'est lui qui ajouta au château la tour ronde et les parties du xvᵉ siècle. Falaise fut reprise par Charles VII en 1450 et Henri IV dut en faire le siège contre la Ligue en 1590. Outre le château, Falaise possède l'église romane de Saint-Gervais (1134), l'église de la Trinité (xiiiᵉ, xvᵉ et xviᵉ s.), et de vieilles maisons. Les environs sont charmants, particulièrement le Mont-Myrrha et ses rochers, et la Brèche du Diable, au fond de laquelle courent les eaux du Laizon. Patrie de Vauquelin de La Fresnaye.

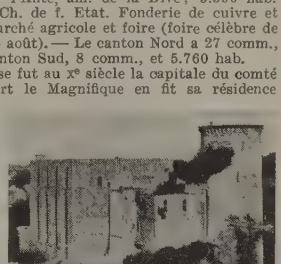
Château de Falaise. — Cl. Neurdein.

Les bombardements et les combats de 1944 ont détruit presque complètement la ville.

Falaise (L'HÉROÏNE DE), vocable sous lequel Mézeray, faute d'avoir su son nom, désigne une jeune fille tuée en 1591 à la défense de Falaise alors occupée par les Ligueurs et attaquée par Henri IV. Elle se fit tuer avec son fiancé La Chesnaye. Elle voulut partager ses périls et le ramena au combat, un jour qu'il lui proposait de fuir afin de la dérober au péril commun. « L'un et l'autre combattirent avec tant de courage qu'Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvât la vie, s'il était possible ; mais, La Chesnaye ayant été tué d'un coup de mousquet, la jeune fille refusa quartier et continua de combattre jusqu'à ce que, se sentant blessée à mort, elle s'approcha du corps de son fiancé pour mêler son sang avec le sien, et mourut en le tenant embrassé. »

FALAISER [*lê-zé*] v. intr. Mar. Se dit de la mer qui vient se briser contre les falaises.

FALAISIEN [*lê-zi-in*], **ENNE**, habitant ou natif de Falaise.
— *Adjectiv.* Qui se rapporte à Falaise ou à ses habitants : *Légende* FALAISIENNE.

FALARIQUE [*rik'*] n. f. (lat. *falarica*). Antiq. Arme de jet en forme de flèche, qui servait à la guerre et à la chasse.
— ENCYCL. Un perfectionnement fit de la *falarique* une arme incendiaire : la partie carrée d'où sortait le fer fut entourée d'étoupe et enduite de poix. Se fixant dans les armes de l'adversaire, elle forçait celui-ci à les abandonner pour n'être pas brûlé, et à s'offrir à découvert. La falarique pouvait être lancée à la main ou à l'aide de machines. On l'employa aussi pour mettre le feu aux ouvrages en bois. Les falariques furent en usage de l'antiquité classique à la fin du moyen âge ; on en fit encore usage au xviᵉ siècle, dans les combats navals surtout. Les compositions incendiaires étaient à base de salpêtre et de soufre, de goudron et de poix, de pétrole et de camphre.

Falarique.

FALASCHAS ou **FALASYANS**, peuple d'Abyssinie, aujourd'hui soumis aux Amharas au milieu desquels ils vivent disséminés au nombre d'environ 250.000 âmes.

Les Falaschas, quoique de teint brun-rouge, ont des traits sémitiques, et se prétendent juifs issus de la tribu de Lévi. Ils pratiquent le culte israélite et ont des synagogues surmontées d'un pot de terre rouge. Petits artisans, mais surtout agriculteurs, ils dédaignent le commerce.

FALATEUF (Jean-*Oscar*), avocat français, né et mort à Paris (1831-1900). Avocat à la cour de Paris, il se plaça rapidement au premier rang par sa parole élégante et sobre, et devint bâtonnier de 1882 à 1884. Défenseur des idées monarchiques et religieuses, il plaida dans un grand nombre de procès criminels, civils, politiques et de presse, notamment pour les congrégations lors de leur expulsion, et il fut, en 1899, l'avocat de Déroulède devant la Haute-Cour.

FALBAIRE DE QUINGEY (Charles-Georges FENOUILLOT DE), auteur dramatique français, né à Salins en 1727, mort à Sainte-Menehould en 1800. Il fut inspecteur général des salines de l'Est. On lui doit des pièces médiocres, dont l'une, *Deux avares* (1770), fut applaudie, surtout pour la musique de Grétry.

FALBALA n. m. Volant, bande d'étoffe plissée, dont on orne les robes et les rideaux : *Robes, Rideaux à* FALBALAS. (Se dit encore par dénigrement pour désigner des ornements prétentieux et de mauvais goût.)
— ENCYCL. Ameubl. Bande d'étoffe plissée, une sorte de petit volant au bas d'une draperie, primitivement, le *falbala* fut un agrément du costume, où il apparut en 1692. Dès 1694, il était appliqué en décoration intérieure ; on en fit un très copieux usage jusqu'à la fin du xviiiᵉ siècle.

FALBALASSER [*la-sé*] v. tr. Charger, orner de falbalas.
— ***Falbalassé, e***, part. pass. du verbe *Falbalasser*.
— *Substantiv.* et au masc. : *Leurs petites mines paraissent perdues dans le nuage des gazes, le bouillonné des fanfreluches, le* FALBALASSÉ *du linon*. (E. et J. de Goncourt.)

FALCADE, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Bellune), sur le Cordevole, affl. de la Piave, au milieu des Alpes Dolomites ; 2.980 hab.

FALCADE n. f. (de *falquer*). Manèg. Sorte de courbette, dans laquelle le cheval plie les jambes très bas, en coulant lorsqu'on l'arrête. (On dit aussi FALQUE.)

FALCAIRE [*kèr'*] n. f. (du lat. *falx, cis*, faux). Art milit. anc. Epée en forme de faux.

FALCANDO ou **FALCANO** (Hughes), historien sicilien, né probablement en Normandie, mort vers 1200. Il passa la plus grande partie de sa vie en Sicile. Il a écrit, en latin, l'histoire des événements arrivés dans ce pays de 1146 à 1169, sous Guillaume Iᵉʳ, surnommé *le Mauvais*, et Guillaume II.

FALCES, ville d'Espagne (Navarre), sur l'Arga, sous-affluent de l'Ebre par l'Aragon ; 3.200 hab. Huileries, distilleries. Vin dit « rancio de Peralta ».

FALCIDIE [*dî*] n. f. Dr. rom. Portion du quart de l'hérédité réservée à l'héritier testamentaire à l'encontre des légataires.
— Adjectiv. : *Quarte* FALCIDIE. V. QUARTE.

FALCIFOLIÉ, E adj. (du lat. *falx, cis*, faux, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de faux.

FALCIFORME adj. (du lat. *falx, cis*, faux, et de *forme*). Qui est en forme de faux.
— Anat. *Ligament falciforme*, Ligament qui soutient le foie. (Il contient la veine ombilicale.)
— Zool. Se dit des épines, des éperons : *Les tibias postérieurs de certains insectes se prolongent en une sorte d'éperon ou lame* FALCIFORME.

FALCINELLE ou **FALCINELLUS** [*luss*] n. m. Sous-genre d'ibis, comprenant des formes élancées, à long bec arqué, à pattes moyennes.

Falcinelle.

— ENCYCL. Les *falcinelles* sont des ibis à plumage bronzé. Quatre espèces : une européenne, et trois américaines. Le *plegadis falcinellus*, répandu dans tout l'ancien monde, atteint 0m,70 de long, est brun-roux à reflets verdâtres, vit dans les marais par bandes, et vole en troupes qui forment des chaînes ondulées.

FALCINELLE n. m. Genre de paradisier avec un bec long, arqué, une queue longue et étagée. (On en connaît quatre espèces de la Nouvelle-Guinée.)

FALCIU, bourg de Roumanie (Moldavie), sur le Pruth ; 840 hab. Cette localité a donné son nom à l'ancien *cercle de Falciu*, ch.-lieu *Husi*. — Aux environs, défaite de Pierre le Grand par les Turcs (1711).

FALCK (Niels Nicolaus), jurisconsulte et historien danois, né à Emmerlef, près de Vesterhavet (Slesvig), en 1784, mort à Kiel en 1850. Attaché à la chancellerie du Slesvig-Holstein (1810), professeur de droit à l'université de Kiel (1814), il publia plusieurs ouvrages importants : *Manuel du droit privé du Slesvig-Holstein* (1825-1840), etc. Représentant de l'université de Kiel aux états du Slesvig-Holstein, président de ces états (1835-1836), il y défendit les idées libérales. Il protesta contre l'incorporation du Slesvig au Danemark (1846), puis, après la proclamation de la Constitution de 1848, se retira de la vie publique.

FALCKE (*Henri*-Théodore-Oscar), pianiste français, né à Paris en 1866. Lauréat du Conservatoire, Falcke s'est fait applaudir à Paris et à l'étranger. Il a publié diverses œuvres, parmi lesquelles il faut signaler un recueil d'enseignement intitulé *l'Ecole des arpèges*.

FALCKENBERG (Richard), philosophe allemand, né à Magdebourg en 1851, mort à Iéna en 1920. Disciple des philosophes Fortlage, Eucken, et surtout de Lotze, il enseigna à l'université d'Iéna, et devint en 1889 professeur titulaire à celle d'Erlangen. Ses principaux ouvrages sont : *le Caractère intelligible ; critique de la doctrine kantienne de la liberté* (1879) ; *Histoire sommaire de la philosophie moderne et contemporaine* (1886 ; 4e éd. en 1902) ; *Hermann Lotze, sa biographie, ses lettres et son enseignement philosophique* (1901-1905), dans la collection de Frommann : *Ecrivains classiques de la philosophie*, dont il prit la direction en 1896. Il dirigea depuis 1901 la *Revue de philosophie et de critique philosophique*, fondée en 1837 par le jeune Fichte, et destinée à soutenir une philosophie chrétienne contre le panthéisme de Hegel.

FALCKENSKJOLD (Seneca Otto), général danois, né à Slagelsee en 1738, mort à Lausanne en 1820. Après avoir servi dans les armées française et russe, il fut rappelé par Struensee qui le nomma colonel de la garde royale, l'employa à diverses missions diplomatiques et l'associa à son œuvre de réforme. Entraîné dans la chute du ministre (1772), il fut emprisonné, exilé en France, puis en Suisse. Il a laissé des *Mémoires* (1826).

FALCO n. m. (mot lat.). Nom scientifique des oiseaux du genre *faucon*.

FALCON (CAP), cap d'Algérie (départ. d'Oran), qui ferme à l'O. le golfe méditerranéen d'Oran.

FALCON, autrefois *Coro*, Etat de la république de Venezuela, peuplé de 140.000 hab. Ch.-lieu *Coro*.

FALCON (Q. Sosius), consul romain en 193 apr. J.-C. Les prétoriens, soulevés contre Pertinax qui voulait rétablir la discipline, le proclamèrent empereur. Pertinax réprima la révolte, mais Falcon, qui n'y avait pas pris une part ostensible, put se retirer dans ses domaines.

FALCON ou **FAUCON**, moine de Tournus, à la fin du XIe siècle. Il a laissé une *Chronique de Tournus* qui comprend les actes apocryphes de saint Valérien, la vie de saint Philibert, et l'histoire de l'abbaye de 875 à 1087.

FALCON (Marie-Cornélie), cantatrice dramatique française, née et morte à Paris (1812-1897). A quinze ans, elle était admise au Conservatoire, où elle obtenait le premier prix de vocalisation et les deux premiers prix de chant et d'opéra. Elle débuta avec éclat à l'Opéra, en 1832, dans Alice, de *Robert le Diable*. Sa beauté, la qualité de sa voix, un rare talent de cantatrice, firent sensation. Après avoir joué le rôle de doña Anna de *Don Juan*, elle créa les rôles principaux de *Gustave III*, de *la Juive* (Rachel), des *Huguenots* (Valentine), de *Stradella*, dans lesquels elle apparut comme tragédienne lyrique de premier ordre. Un soir, devant le public, Mlle Falcon resta sans voix. On crut à une maladie. On conseilla à la jeune artiste un voyage en Italie. Après une absence de dix-huit mois, elle reparut à l'Opéra, dans une représentation à son bénéfice. Mais sa voix était définitivement perdue. Son nom est resté attaché à l'emploi qu'elle a tenu pendant sa courte carrière de cinq ans. Elle se maria par la suite, et devint Mme Malançon.

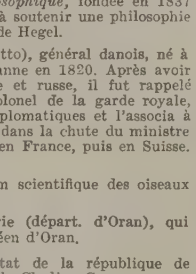

Falcon.

FALCONARA Marittima, comm. d'Italie (Marches, prov. d'Ancône), près de la mer Adriatique ; 8.230 hab.

FALCONBRIDGE (Alexandre), voyageur et médecin anglais du XVIIIe siècle, mort à Sierra-Leone en 1792. Après avoir fait plusieurs traversées sur des bâtiments négriers, il publia un *Précis de la traite des nègres sur la côte d'Afrique* (1789), dans lequel il exposa les actes de barbarie commis dans cet odieux trafic. — Sa femme, ANNA-MARIA l'accompagna dans divers voyages, et fit paraître : *Deux voyages à Sierra-Leone* (1793).

FALCONE (Aniello), peintre italien, né à Naples en 1600, mort en France en 1665. Elève de Ribera, il s'attacha à peindre des batailles. Forcé de quitter Naples pour avoir pris part à l'insurrection de Masaniello, il se retira en France. Il était surnommé *l'Oracolo delle bataglie*. Falcone forma un assez grand nombre d'élèves, dont l'un, Salvator Rosa, devait le surpasser.

On voit de cet artiste deux toiles au musée du Prado de Madrid, et une au Louvre, datée de 1631. Il a aussi gravé une vingtaine de planches.

FALCONELLE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des laniidés, comprenant des pies-grièches australiennes, dont on connaît deux espèces. (Les falconelles ou *falcunculus* tiennent le milieu entre les pies-grièches et les mésanges ; leur plumage est de couleur assez foncée. La falconelle à casque ou *falcunculus frontatus* est le type du genre.)

Falconelle.

FALCONER (William), poète écossais, né à Edimbourg en 1732, mort en 1769. Simple matelot, il fut remarqué par son compatriote le poète Campbell, qui l'aida à s'instruire et le poussa à écrire des poèmes sur la mer. Il faut retenir de lui *le Naufrage*, poème dramatique en trois chants (1762). Protégé par le duc d'York, il entra dans la marine royale. Falconer périt dans un naufrage, laissant outre *le Naufrage*, diverses poésies, une satire politique dirigée contre Churchill, et un *Dictionnaire universel de marine* (1769).

FALCONER (Hugh), naturaliste anglais, né en 1808, mort à Londres en 1865. Il publia des travaux sur la paléontologie, et fut nommé, en 1832, directeur du Jardin botanique de Sarahampour. Il fit l'exploration géologique des monts Siwalik, et continua ses travaux dans l'Afghanistan et le Kashmir, puis revint en Angleterre en 1842. Cinq ans après, il était nommé directeur du Jardin botanique à Calcutta. Son principal ouvrage est la *Fauna antiqua Sivalensis*.

FALCONET, nom d'une illustre famille de médecins dont le premier en date, Charles **Falconet**, fut médecin de Marguerite de Valois (1614) et mourut à Roanne en 1641. — Son fils André **Falconet**, né à Roanne en 1612, mort à Lyon en 1691, docteur de la faculté de Montpellier, docteur en droit en 1641, fut conseiller-médecin ordinaire de Louis XIV et premier médecin de Christine de France, fille d'Henri IV ; c'est un des principaux correspondants de Gui Patin. — Noël **Falconet**, fils d'André, né à Lyon en 1644, mort à Paris en 1734, docteur de la faculté de Montpellier, fut médecin consultant du roi. — Camille **Falconet**, fils du précédent, né à Lyon en 1671, mort à Paris en 1762, docteur d'Avignon, puis de Paris, médecin consultant du roi, fut en même temps membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et bibliophile. Il avait formé une bibliothèque de cinquante mille volumes, qu'il laissait consulter aux travailleurs, et dont onze mille furent légués par lui à la Bibliothèque royale (aujourd'hui Bibliothèque Nationale).

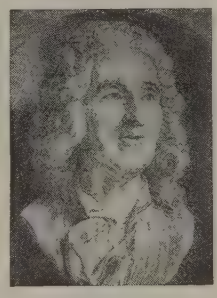

Camille Falconet.

FALCONET (*Etienne*-Maurice), statuaire français, né et mort à Paris (1716-1791). Il reçut les leçons de Lemoyne. Ses premières œuvres furent *Milon de Crotone* (1745, et comme morceau de réception à l'Académie 1754), *Pygmalion, la Baigneuse* (au Louvre), et *l'Amour menaçant*. Il donna ensuite, dans un genre plus grave : *le Christ agonisant* et une *Annonciation*, pour l'église Saint-Roch ; des statues de *Moïse*, de *David* et de *Saint Ambroise*. L'impératrice Catherine II appela Falconet à Saint-Pétersbourg, où elle lui confia aussitôt l'exécution de la *Statue équestre de Pierre le Grand*, travail immense, dont il se délassait par des œuvres moins absorbantes, telles que sa délicieuse statue de *l'Hiver*. Après son retour en France, il s'adonna à la littérature, et publia la traduction des trois livres de Pline sur les arts. Un des écrits les plus estimés de Falconet est son étude *Sur le bas-relief*. Le musée d'Angers conserve de lui un buste du médecin du roi, *Camille Falconet*.

E.-M. Falconet.

FALCONET (Françoise-Cécile DE CHAUMONT, dame), poète et bel esprit du XVIIIe siècle, née à Nancy en 1738, morte à Paris en 1819. Elle se maria en secondes noces avec le jurisconsulte Ambroise Falconet. Son salon était renommé. Ses poésies, ses pièces de théâtre offrent peu d'intérêt. Parmi ces dernières, on peut citer : *la Folle enchère* (1771), *l'Heureuse rencontre* (1771), *Amour à Tempé* (1773). Mais son esprit, sa grâce, le charme de son accueil étaient incomparables.

FALCONET (Marie-Anne), née COLLOT, femme statuaire, née à Paris en 1748, morte à Morimont, près de Nancy, en 1821. Elève d'Etienne Falconet, elle l'accompagna en Russie, devint membre de l'académie de Saint-Pétersbourg, et épousa le fils de son maître, le peintre Pierre-Etienne Falconet. Elle retourna à Paris en 1779, puis fut appelée en 1782 à La Haye, où elle exécuta les bustes du prince Guillaume d'Orange et de la princesse sa femme. Pendant la Révolution, elle se réfugia à Morimont, où elle mourut.

FALCONET (Pierre-Etienne), peintre français, mari de la précédente et fils d'Etienne Falconet. Il habita longtemps l'Angleterre, où il se fit connaître comme décorateur et comme portraitiste entre 1766 et 1773. A ce moment, il retourna en France ; puis il épousa l'élève de son père, Marie-Anne Collot. Les dates de sa naissance et de sa mort sont inconnues.

FALCONETTO (Jean-Marie), peintre et architecte italien, né à Vérone en 1458, mort à Padoue en 1534. Elève de son père, il étudia d'abord la peinture, travailla avec Melozzo aux décorations de l'église Saint-Nazaire, puis se tourna vers l'étude de l'architecture. Ne trouvant pas de travaux à exécuter à Vérone, dont Vénitiens et Allemands se disputaient la possession, il se fixa à Padoue, où il acquit la protection de Pierre Bembo, et put donner bientôt des preuves multiples d'un talent des plus distingués. Il y éleva la magnifique chapelle de Saint-Antoine, les portes de Saint-Jean (1528) et de Savonarole (1530), la *Rotonde* de Padoue et le palais Giustiniani (1528), regardé comme son chef-d'œuvre. Parmi ses peintures, nous citerons : *le Christ au tombeau, la Madone entre saint Augustin et saint Joseph*, dans des églises de Vérone, et les fresques de l'église Saint-Nazaire-et-Saint-Celse.

FALCONIA (Proba). V. PROBA.

FALCONIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, dite aussi des accipitridés, comprenant la plupart des formes diurnes, comme les aigles, les milans, les faucons et les buses.

— ENCYCL. Les *falconidés* se subdivisent en sept tribus : *polyborinés, buténoninés, aquilinés, falconinés, milvinés, accipitridés, circinés*. Ils sont les plus grands des rapaces (après les vautours) ; leurs ailes ne sont que rarement arrondies. Ils se nourrissent en général de proies vivantes, font des nids grossiers (aires), et se tiennent le plus souvent dans les lieux escarpés, les montagnes ou les plaines boisées. Répandus sur tout le globe.

FALCONIERI (sainte **Julienne**). V. JULIENNE.

FALCONIERI (Octave), antiquaire et prélat romain, né et mort à Rome (1646-vers 1676). Il a composé plusieurs dissertations d'archéologie, que Grævius et Gronovius ont insérées dans leur recueil ; un recueil d'*Inscriptiones athleticæ* (Rome, 1688), etc. Il donna aussi la première édition de la *Roma antica* de Nardini (Rome, 1666), augmentée d'un discours sur la pyramide de Cestius.

FALCONINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, qui renferme les faucons proprement dits (*falco*), les hobereaux (*hypotriorchys*), les crécerelles (*tinnunculus*), les harpagus, les hiérax et les lophotes.

FALCONNET (Ernest-Marie-Pierre-Claude), magistrat et écrivain français, né à Thionville (Moselle) en 1815, mort à Paris en 1891. Président de chambre à la cour d'appel de Paris, puis conseiller à la Cour de cassation (1875-1890), il a publié : *De la moralisation des classes industrielles* (1836) ; *De l'influence du barreau de Paris sur nos libertés* (1837) ; *De l'influence de la magistrature sur la direction de l'élément social* (1853). On lui doit une édition des *Œuvres de d'Agueseau* (1865), et des traductions d'auteurs grecs.

FALCOZ (Aymar), dit en lat. **Falconeus** ou **Falco**, chanoine de Saint-Antoine en Viennois, né vers 1493, mort en 1544 à Saint-Antoine (Isère) qu'il gouverna dans des temps difficiles. Il a laissé entre autres ouvrages : *Antonianæ historiæ compendium* (1534), histoire de son ordre, à laquelle la destruction presque complète des archives de Saint-Antoine a donné une grande importance.

FALCULAIRE [*lèr'*] adj. (du lat. *falcula*, petite faux). Qui est en forme de faux.

FALCULIE [*lî*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des eulabétidés, voisins des sturnidés, comprenant une forme élégante, de taille moyenne, à long bec fin recourbé, et qui habite Madagascar. (C'est la *falculia palliata.*)

FALCUNCULUS [*kon-ku-luss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *falconelle*.

FALE n. f. (lat. *fala*). Antiq. rom. Tour en bois d'où l'on lançait des projectiles sur une ville assiégée. || Tours bâties sur la *spina* du cirque, probablement pour des combats simulés.

Fale (d'après des bas-reliefs en terre cuite du musée du Louvre.)

FALE [*fal'*] ou **FALLE** n. f. Nom vulgaire du jabot des oiseaux de basse-cour, et particulièrement de celui du pigeon.

FALÉMÉ, rivière de l'Afrique-Occidentale française (Sénégal), faite de torrents nés dans les contreforts nord du Fouta-Djalon, et finissant dans le Sénégal (rive gauche) un peu en amont de Bakel. Cours, 600 kil. environ.

FALENSKI (Félicien), littérateur polonais, né et mort à Varsovie (1825-1910). Outre des traductions et plusieurs romans et pièces de théâtre, il a laissé des poésies : *Fleurs et Epines* (1856) ; *Au-dessus des tombeaux* (1870) ; *Echos des montagnes* (1871) ; un poème : *Cannes* (1869) ; et de petites pièces satiriques.

FALÈRE n. f. (mot catalan signif. *activité*). Nom vulgaire donné à une maladie des moutons, dans le Roussillon. (Cette maladie, encore peu connue, est probablement une affection paludéenne ; elle n'atteint que les moutons mis à la pâture au bord de la mer. Elle est caractérisée par des vertiges, et aboutit rapidement à la mort de l'animal.)

FALÉRIES (en lat. *Falerium, Faleria, Æquum Faliscum*). Géogr. anc. Ville d'Italie (Étrurie), près de Véies et à 40 kil. de Rome. Cette ville fut fondée par les Sicules, conquise par les Pélasges, puis, des siècles après, par les Etrusques, et enfin par les Romains en 394 av. J.-C. C'est à cette date que se place l'anecdote, racontée par Tite-Live et Plutarque, du maître d'école qui amena comme otages à Camille les enfants de Faléries et se vit honteusement livré aux sévices de ses élèves par le général romain. Elle devint par la suite colonie romaine. Ses habitants étaient les *Falisques*. Aujourd'hui *Fallari* ou *Civita-Castellana*.

FALERNA (antique *Falernum*), bourg d'Italie (prov. de Catanzaro), près de la mer Tyrrhénienne ; 3.000 hab.

FALERNE n. m. Antiq. rom. Vin renommé de l'Italie ancienne. || On donne également ce nom au vin récolté actuellement aux environs de Naples.

— ENCYCL. Les vignobles qui produisaient le *falerne* antique étaient situés dans la Campanie (*Ager Falernus*) et se divisaient en plusieurs crus ; le *massique* et le *faustin* étaient les plus renommés. Le falerne était un vin âpre et très spiritueux quand il était jeune, mais possédant, lorsqu'on le buvait dix ans après sa récolte, un bouquet et un parfum qui en faisaient un vin très généreux.

Le falerne actuel est un vin parfumé, de couleur pâle et possédant un agréable goût de fruit.

FALERO (Luis FALERO DE CANDELARESE, duc DE LA BRANZANO), ingénieur et peintre espagnol, né à Grenade en 1851, mort à Londres en 1896. Ses découvertes ont aidé à l'application de l'électricité. Comme peintre il débuta en 1870. Ses œuvres : *la Planète de Vénus, la Prière à Isis, Vision de Faust, l'Etoile double,* furent popularisées par des reproductions.

FALERONE, comm. d'Italie (Marches, prov. d'Ascoli) ; 4.475 hab.

FALEZLEZ [*lèz-lèz*] n. m. Espèce de jusquiame (*hyoscyamus Falezlez*). [Elle servit aux Touareg à empoisonner la mission Flatters.]

FALGUIÈRE (Jean-*Alexandre*-Joseph), sculpteur et peintre français, né à Toulouse en 1831, mort à Paris en 1900. Elève de Jouffroy, il fut grand prix de Rome en 1859. De Rome, il envoya le *Vainqueur au combat de coqs*, bronze (Salon de 1864), souple et forte statue d'adolescent, puis *Tarcisius* (marbre), le petit martyr chrétien (1867). Une *Ophélie* (1869), un *Pierre Corneille* destiné à la Comédie-Française (1872), une *Danseuse égyptienne* (1873), et un *Saint Vincent de Paul* destiné au Panthéon (1879), accusèrent ses dons de brillant réaliste. Il rechercha ensuite les compositions groupées ou les figures à grande échelle, et, désormais, il alla toujours plus avant dans cette voie : depuis *la Suisse accueillant l'armée française* (bronze, 1874), jusqu'à l'énorme *Triomphe de la République*, qui a couronné (à l'état de maquette) l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, de 1881 à 1886 ; depuis le *Cardinal Lavigerie*, que la France a inauguré à Biskra en 1900, jusqu'à l'énorme ébauche de *la Liberté*. C'est encore à cette veine de savoureux réalisme qu'il faut rattacher la série des *Diane* de Falguière (1887 et 1891), sa *Femme au Paon*, sa fameuse *Danseuse* (1896) qui parut en général une erreur. Mais il prenait bientôt sa revanche avec son *Poète monté sur Pégase* (1897), et son *La Rochejaquelein*. Ses nombreux bustes montrent qu'il savait au besoin serrer le modèle. Citons aussi : *Lamartine* (1876), *Eve* (1880), *l'Asie* (1883), *Gambetta* (1884), *Bacchantes* (1886), monuments de *Courbet* (1890), de *La Fayette*, de *Bizet*. Comme peintre, Falguière a exposé des morceaux très solides et colorés : les *Lutteurs* (1875), *Eventail et Poignard*, l'*Incendiaire*, panneau décoratif. Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts depuis 1882, Falguière entra à l'Académie des Beaux-Arts en 1882.

Falguière.

FALIER (Vitale), doge de Venise de 1084 à 1096, successeur de Dominique Silvio, déposé par le peuple pour avoir laissé détruire la flotte vénitienne par le Normand Robert Guiscard. Il fit un traité avec Alexis Comnène, empereur de Constantinople, qui lui conféra le titre de protosébaste. Ayant retrouvé le corps de saint Marc l'Evangéliste, il obtint du pape des indulgences pour les pèlerins qui viendraient assister aux fêtes de ce saint, et créa la fameuse foire de Saint-Marc, longtemps un des premiers marchés du monde.

FALIER (Ordelafo), doge de Venise de 1102 à 1117, successeur de Vitale Micheli. En 1102, il envoya une flotte de cent voiles en Palestine au secours des croisés. En 1110, il défit les Padouans, qui avaient envahi le territoire vénitien. Des incendies et une inondation ayant détruit plus de la moitié de Venise, des palais de marbre remplacèrent grâce à lui les maisons de bois. En 1115, Falier assiégea la ville de Zara, en Dalmatie, qui s'était donnée aux Hongrois, la reprit et battit Etienne II, roi de Hongrie. Au cours d'une nouvelle campagne contre Etienne, il fut tué dans un combat près de Zara (1117).

FALIER (Angelo), procurateur de Venise au XIIIe siècle. Ce fut lui qui fit échouer la proposition du doge Pietro Ziani tendant à transporter à Constantinople le siège de l'Etat afin d'asseoir plus complètement la domination des Vénitiens sur le commerce de l'Europe et de l'Asie.

FALIER (Marino), désigné généralement, mais à tort, sous les noms de **Faliero** ou **Falieri**, doge de Venise, né en 1274, élu le 11 septembre 1354, et décapité six mois après, en avril 1355. Capitaine des galères de Constantinople, qui escortaient les riches convois de marchandises, puis gouverneur de Nègrepont et de Candie, à diverses reprises ambassadeur de la République, il avait eu le commandement en chef des troupes vénitiennes au siège de Zara et s'y était fait remarquer. Il doit sa célébrité surtout à sa fin tragique. De jeunes patriciens, à la tête desquels se trouvait un certain Michele Steno, s'étant introduits à l'aide de fausses clefs dans le palais ducal, avaient tracé sur les murs des inscriptions déshonorantes pour la dogaresse, beaucoup plus jeune que son mari, et, dans les armoiries peintes du doge, ils avaient ajouté une corne au bonnet ducal, ce qui lui en faisait deux, le bonnet ducal en ayant déjà une. Traduits devant le tribunal des Quarante, ils avaient été acquittés, sauf Steno, condamné à quelques jours de prison, et à un an d'exil. Pour se venger, dit-on, de cet affront, Marino Falier, s'abouchant avec les meneurs de la populace vénitienne, le patron de bateau Isarello et le maître-maçon Calendario, conçut le projet de faire massacrer toutes les familles patriciennes de Venise, et de substituer au gouvernement aristocratique de la République un gouvernement démocratique.

Le complot fut découvert et vite réprimé. Isarello, Calendario et une vingtaine de leurs complices furent pendus le long de la façade du palais, et le doge décapité le lendemain. Cette exécution dramatique eut lieu sur le grand escalier du palais des Doges. Byron et Casimir Delavigne ont mis les aventures de Marino Falier au théâtre.

Faliero (MARINO), drame en cinq actes, en vers, de lord Byron. Cette pièce fut écrite en 1820, dans le cadre même de Venise, où se déroule le drame. L'action est très simple, sans grands effets dramatiques, sans profondes études de caractères non plus que de passions. — Casimir Delavigne a repris le sujet dans une tragédie représentée en 1829, et où il a suivi, comme Byron, la version de l'historien Sanudo. — L'histoire du doge octogénaire a été traitée une fois encore par A. C. Swinburne, en 1885, à la manière d'un drame élisabéthain. — Le conte d'Hoffmann, intitulé *Marino Faliero* (1821), fut inspiré à l'auteur par un tableau de Kalbe.

Faliero (EXÉCUTION DE MARINO), tableau d'Eugène Delacroix ; composition dramatique, d'une grande richesse de mise en scène (1829). — Le même sujet a été représenté par Robert Fleury qui a représenté Marino Faliero au moment où il descend le grand escalier pour se rendre au supplice.

FALIGOULE, FARIGOULE ou **FRIGOULE** n. f. Noms vulgaires du serpolet, en Provence.

FALISOLLE, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Namur), sur la Biesme ; 3.150 hab. Gros charbonnages ; carrières de moellons, d'argile plastique, de sable. Fonderies, scieries de bois, tuileries.

FALISQUE [*lissk'*], habitant ou natif de Faléries.

— Adjectiv. : *L'armée* FALISQUE.

— Littér. lat. *Vers falisques*, Vers latins, assez rarement employés, composés de quatre pieds, dont les trois premiers sont des dactyles et le quatrième un ïambe (brève et longue) ou un pyrrhique (deux brèves). [On écrit aussi, à tort, PHALISQUE.]

FALIZE (Joseph-*Lucien*), orfèvre français, né et mort à Paris (1842-1897). Fils d'un dessinateur et bijoutier habile, il devint l'héritier des joailliers de la Couronne de France. Il a enrichi l'orfèvrerie d'ouvrages remarquables et s'attacha surtout à la résurrection de l'émail de basse-taille dont il retrouva les procédés perdus. Archéologue érudit, il a écrit une série de *Lettres de monsieur Josse*, un magistral rapport sur *l'Orfèvrerie en 1889*, et *le Livre des bijoux*, resté inachevé.

FALK ou **FALCK** (Jean-Pierre), médecin suédois, né à Broddetorp en 1733, suicidé à Kazan en 1773. Professeur au Jardin botanique de Saint-Pétersbourg, il participa depuis 1768 à une mission d'histoire naturelle et de géographie. Laxman a publié son *Mémoire pour servir à la connaissance topographique de l'empire russe* (1784-1786).

FALK (Jean-Daniel) ou **Johannes von der Ostsee** (*Jean de la mer Baltique*), poète satirique allemand, né et mort à Dantzig (1768-1826). Après un court séjour à Berlin, il se fixa à Weimar (1797), où il se lia avec Wieland et Gœthe. Ses principaux ouvrages sont : *Prometheus* (Prométhée) ; *Satires* (1800) ; *Vie et Voyages merveilleux de Jean de la mer Baltique* (1805), et *Gœthe conté par son entourage*, œuvre posthume (1832).

FALK (Adalbert), magistrat et homme d'Etat allemand, né à Metschkau (Silésie) en 1827, mort à Hamm en 1900. Il entra en 1847 dans la magistrature et poursuivit avec distinction une double carrière judiciaire et parlementaire qui le conduisit à être nommé, en 1872, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques. Il devint en cette qualité l'auxiliaire et l'instrument de Bismarck dans le *Kulturkampf* et attacha son nom au vote des « lois de mai » contre le clergé catholique. En 1878 se produisit dans cette lutte religieuse une détente à la suite de laquelle Falk donna sa démission (1879).

FALKE (Johannes), historien allemand, né à Ratzebourg en 1823, mort à Dresde en 1876. Précepteur à Munich, attaché au Musée germanique de Nuremberg, il a fait des travaux sur l'histoire commerciale et économique de l'Allemagne : *Histoire du développement de la civilisation allemande* (1854-1859) ; *Histoire du commerce allemand* (1859-1860) ; *la Hanse* (1862) ; etc.

FALKE (Jacob VON), littérateur allemand, frère du précédent, né à Ratzebourg en 1825, mort à Lovrana, près d'Abbazia, en 1897. Il devint directeur du musée impérial et royal des beaux-arts et de l'industrie de Vienne. Il a écrit : *Histoire des costumes du moyen âge* (1861) ; *les Costumes et les Modes de l'Allemagne* (1862) ; *l'Art à la maison* (1871) ; *Histoire du costume chez les peuples civilisés* (1882) ; *l'Esthétique dans l'art industriel* (1883) ; *Histoire du goût au moyen âge* (1893).

FALKE (Max), homme politique, né et mort à Budapest (1828-1908). Entré à seize ans dans la carrière des lettres comme rédacteur de l'*Eletkepék*, plus tard du *Pesti Naplo* (1852), du *Wanderer* (1856), il fut très mêlé au mouvement national hongrois, et jeté en prison (1861) ; appelé (1867-1868) à donner des leçons de littérature hongroise à l'impératrice Elisabeth, il devint directeur du *Pester Lloyd* (1868), membre du Parlement hongrois (1869), il y devint un des chefs du parti libéral. Il fut longtemps rapporteur des affaires étrangères à la Délégation, puis président de la commission du budget. On lui doit : *le Comte Széchényi et son temps* (1868) ; *Souvenirs sur l'impératrice Elisabeth* (1898) ; *Tableaux et portraits* (1901), les deux premiers en allemand, le dernier en hongrois, etc.

FALKE (Gustav), auteur allemand, né à Lubeck en 1853, mort à Hambourg en 1916. Professeur de musique à Hambourg, il débuta dans les lettres par la poésie. Son premier recueil lyrique : *Mynheer der Tod* (1891), est teinté de naturalisme. Il est plus idéaliste, gracieux, simple et harmonieux dans les poèmes qui suivirent et où émergent : *Danse et Recueillement* (1893) ; *Nouveau voyage* (1897), et un poème en bas-allemand : *Une poignée de pommes* (1906). Il est également auteur de romans estimés.

FALKENBERG, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie), sur la Steinau, affl. de l'Oder ; 2.110 hab. Ch.-lieu de district.

FALKENBERG. Géogr. V. FAULQUEMONT.

FALKENBURG, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), sur la Drage, affl. de la Netze ; 4.375 hab. Draperies.

FALKENHAUSEN (Philipp *Ludwig*, baron VON), général allemand, né à Guben en 1844, mort à Görlitz en 1936. Il fit comme lieutenant les campagnes de 1866 et de 1870-1871, commanda comme général le 13e régiment wurtembergeois (1899-1902). Il reprit du service en 1914, fut chargé de la défense des côtes (1916), puis succéda à von Bissing comme gouverneur de la Belgique (mars 1917-novembre 1918) où il a laissé de tristes souvenirs. Il a écrit entre autres ouvrages : *Der grosse Krieg der Jetztzeit* (Berlin, 1909) ; *Flankenbewegung und Massenheer* (Berlin, 1911) ; *Kriegführung und Wissenschaft* (Berlin, 1913).

FALKENHAYN (Erich VON), général allemand, né à Burg-Belchau en 1861, mort à Potsdam en 1922. Ministre de la guerre en 1914, il remplaça von Moltke après la perte par celui-ci de la première bataille de la Marne, à la tête de l'état-major général sur le front occidental. C'est en cette qualité qu'il fit décider la bataille de Verdun de 1916, laquelle se solda encore par un échec pour l'Allemagne. Relevé de ses fonctions en novembre 1916 au bénéfice de Hindenburg, il fut mis à la tête de la IXe armée austro-allemande qui, dans le groupe d'armées de Mackensen, envahit la Roumanie en 1917. Il commanda ensuite l'armée turque de Palestine, sans parvenir à atteindre l'objectif logique de cette armée : le canal de Suez. Il a écrit d'intéressants *Souvenirs* sur son rôle dans l'état-major général, de 1914 à 1916.

Falkenhayn.

FALKENSTEIN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau) ; 9.520 hab. Mines de fer et d'étain.

FALKENSTEIN, bourg d'Autriche (Basse-Autriche) ; 915 hab. Vignoble renommé.

FALKENSTEIN (Jean-Paul, baron VON), ministre saxon, né à Pegau (Saxe) en 1801, mort à Dresde en 1882. Il fut nommé, en 1844, ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1848, et fit preuve d'un réel mérite et d'un certain libéralisme. En 1853, il entra, en qualité de ministre de l'instruction publique, dans le cabinet Beust. Après la guerre de 1866, il devint président du conseil des ministres, et, en 1871, il prit sa retraite et ne conserva que le ministère de la maison royale.

FALKIRK, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Stirling), près de l'estuaire du Forth ; 33.500 hab. Centre agricole et industriel ; marché aux chevaux. Tanneries, brasseries, fonderies. Deux batailles se livrèrent sous ses murs : en 1298, Edouard Ier battit les Ecossais commandés par Wallace, en 1746, victoire de l'armée jacobite sur l'armée royale. — Mines considérables aux environs.

FALKLAND, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Fife), sur l'Eden ; 2.400 hab. Château royal ancien. Tissage de lin.

FALKLAND (ÎLES) ou **MALOUINES**, archipel de l'Atlantique sud, au large des côtes orientales de l'Amérique méridionale (Argentine), occupé par l'Angleterre ; 2.500 hab., sur 19.400 km². Ch.-lieu *Port-Stanley*.

L'archipel des Falkland est composé d'environ 200 îlots et écueils et de deux grandes terres très découpées (Falkland-Est et Falkland-Ouest), séparées par le *détroit de Falkland* et dont le culmen atteint 703 m. Le climat est doux et pluvieux ; excellents pâturages avec bœufs, chevaux et moutons. Visité en 1690 par Strong, et colonisé en 1763 par des Malouins qu'y conduisit Bougainville (de là le nom d'*îles Malouines*) et que les Espagnols expulsèrent dès 1765, l'archipel est devenu anglais en 1771. Dans ses eaux eut lieu (8 décembre 1914) la défaite d'une flotte allemande. (V. art. suiv.)

Falkland (BATAILLE NAVALE DES ÎLES). Le 8 décembre 1914, l'escadre allemande du Pacifique, aux ordres de von Spee, ayant franchi le détroit de Magellan après avoir vaincu l'amiral Craddock à Coronel, paraissait en vue des îles Falkland. La veille, la division anglaise du vice-amiral Sturdee, expédiée secrètement à sa poursuite, y était arrivée et charbonnait en rade de Port-Stanley. Elle comprenait les grands croiseurs de bataille *Invincible* et *Inflexible*, le *Carnarvon*, le *Cornwall*, le *Kent* et le *Bristol* qu'avait ralliés le seul navire échappé au désastre de Coronel, le *Glasgow*. Dès qu'il vit déboucher la division Sturdee, von Spee comprit que la fuite seule pouvait le sauver. Ce fut en vain. Rejoints dans le nord de Port-Stanley, le soir même, le *Scharnhorst*, battant pavillon amiral allemand, et le *Gneisenau*, autre grand croiseur, étaient coulés à 4 h. 16 et 6 h. 2 du soir par les deux croiseurs de bataille anglais. Les croiseurs légers fuyaient dans le sud ; poursuivis, le *Nürnberg* par le *Kent* qui forçait sa vitesse, le *Leipzig* par le *Glasgow*, ils recevaient tous deux le coup de grâce, l'un à 7 h. 26, l'autre à 9 h. 15. Les charbonniers de l'escadre allemande avaient été capturés par le *Bristol*. Seul, de l'escadre allemande, un croiseur échappa, le *Dresden*, qui fut coulé bas par les Anglais à Juan Fernandez.

FALKLAND (Lucius CARY, vicomte), homme d'Etat anglais, né à Burford (comté d'Oxford) en 1610, tué à

Newbury en 1643. Son rôle fut singulier pendant la révolution d'Angleterre. Il entra dans la carrière politique en 1639, fut du Court Parlement (1640) et du Long (1641), défendit d'abord la Réforme ; puis tout à coup, sans motifs connus, il embrassa la cause royale. Charles Ier accueillit le transfuge, et le nomma secrétaire d'Etat. A l'ouverture des hostilités, il joua un rôle actif dans l'armée royale, et fut tué à la bataille de Newbury.

FALKNER (Thomas), voyageur anglais, né à Manchester au début du XVIIIe siècle, mort en 1780. Converti, à Buenos-Aires, par les jésuites, il entra dans leur ordre, se consacra à l'œuvre des missions et passa quarante années en Patagonie. Sa description de ces pays parut en anglais en 1774 et fut traduite en français : *Description des terres Magellaniques et des pays adjacents* (1788).

FALKNOV-NAD-OHRJI (naguère **Falkenau**), ville de Tchécoslovaquie, sur l'Eger ; 10.850 hab. Industrie textile, verreries.

FALKŒPING, ville de Suède (district de Skaraborg), non loin du lac Wener ; 6.250 hab. En 1389, victoire de Marguerite de Valdemar sur Albert de Suède.

FALLA (Manuel DE), compositeur espagnol, né à Cadix en 1876, mort à Alta Gracia, près de Cordoba (Argentine) en 1946. Elève de Pedrell, il composa *la Vie brève*, opéra qui obtient le prix de l'Académie royale en 1905. A son arrivée à Paris, séduit par la technique française, il commence par réorchestrer *la Vie brève*. Il écrit *Trois mélodies* sur des paroles de Th. Gautier et *Quatre pièces espagnoles* pour piano. *La Vie brève* est représentée pour la première fois à Nice (1913), puis à l'Opéra-Comique (janvier 1914). Falla rentre alors à Madrid, où il achève les *Sept chansons populaires espagnoles* (chant et piano) et les *Nuits dans les Jardins d'Espagne* (piano et orchestre). La période brillante continue avec l'*Amour sorcier*, sorte de pantomime, d'abord (Madrid, 1915), devenue ballet ensuite (Paris, 1925) ; le *Tricorne*, ballet (Londres, 1919 ; Paris, 1920) ; *la Fantasia Bætica* (piano, 1919), *les Tréteaux de Maître Pierre*, adaptation musicale et scénique d'un chapitre du *Quichotte* (1920 ; Opéra-Comique, 1928). Cette période aboutit au *Concerto* pour clavecin ou piano et quelques instruments (1926). Le *Concerto* décèle une nouvelle évolution orientée à la fois vers une sorte de mysticisme, d'une part, et de néo-classicisme de l'autre. La personnalité du compositeur semble vouloir s'effacer sous la trame d'une matière musicale plus européenne peut-être qu'ibérienne. Avec Falla, la musique espagnole a achevé de se placer au premier rang parmi les écoles contemporaines.

FALLACE [*lass'*] n. f. (lat. *fallacia*). Disposition à tromper : *La ruse et la* FALLACE. (Régnier.) (Vx.)

FALLACIEUX [*si-eû*], **EUSE** adj. (lat. *fallaciosus ;* de *fallax*, trompeur). Faux, qui cherche à égarer, à nuire : *Homme, Esprit* FALLACIEUX. *Arguments* FALLACIEUX.

— SYN. **Fallacieux, trompeur.** Une personne trompeuse cherche surtout à donner une fausse apparence d'elle, sans qu'il y ait nécessairement dessein de nuire.

— ANTON. **Droit, franc, rond, sincère, véridique.**

FALLADA (Hans), romancier allemand, né à Greifswald en Mecklembourg, mort à Berlin (1893-1947). On lui doit de nombreux romans où il excelle à rendre la vie des humbles et la prolétarisation des petits bourgeois : *Nous avions un enfant* (1934), *Loup parmi les loups* (1937), *Vieux Cœur en voyage*, etc.

FALLE n. m. (de l'arabe *fals*, « obole » ?). Petite monnaie de cuivre qui avait cours, au XVIIe siècle, en Egypte.

FALLÉNIE [*nî*] n. f. ou **FALLENIA** [*lé*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des némestrinidés, comprenant des mouches floricoles. (Le *fallenia fasciata*, noir, avec la tête jaunâtre et les yeux dorés, habite les régions méditerranéennes.)

FALLERON, petit fleuve côtier des départ. de la Vendée et de la Loire-Inférieure, qui arrose Machecoul et finit dans la baie de Bourgneuf. Cours, 45 kil.

FALLERON, comm. de la Vendée, arrond. et à 48 kil. des Sables-d'Olonne, sur le fleuve côtier du même nom ; 1.130 hab.

FALL-ET-MHEER, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Tongres) ; 1.500 hab. Briqueteries.

FALLETTI (Girolamo), écrivain italien, né à Trino (Montferrat), mort à Padoue en 1564. Il alla à Ferrare, au service du duc Hercule II, et fut chargé d'ambassades auprès de Charles-Quint et de Jules III. Il a composé en latin des *Discours*, une *Généalogie des Este* (jusqu'en 1300), et une relation de la guerre des Français contre Charles-Quint dans les Pays-Bas (*De bello Sicambrico*, 1542).

FALLIÈRES (Clément-*Armand*), avocat et homme politique français, né et mort à Mézin (Lot-et-Garonne) [1841-1931]. Député républicain de Lot-et-Garonne de 1876 à 1890, il fut sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (1880), puis ministre de l'intérieur dans le cabinet Duclerc (1882-1883), ministre de l'intérieur et président du conseil (1883), ministre de l'instruction publique dans le cabinet Ferry (1883-1885), de l'intérieur dans le cabinet Rouvier (1887), de la justice dans le cabinet Tirard (1887-1888), de l'instruction publique dans le cabinet Tirard (1889-1890), enfin de la justice dans le cabinet Freycinet (1890-1892). Sénateur de Lot-et-Garonne depuis 1890, président du Sénat en 1899, il devint président de la République de 1906 à 1913. Sa présidence fut marquée par la première application de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, malgré l'opposition constante de Rome, par la clôture de l'affaire Dreyfus en 1906, à la suite de l'arrêt de la Cour de cassation qui annulait le jugement du conseil de guerre de Rennes, par de nombreuses grèves et mouvements sociaux, particulièrement dans le Midi viticole. A l'extérieur, la question qui se posa avec le plus d'insistance fut celle du Maroc, que la conférence d'Algésiras (1906) avait pensé régler, mais qui ne cessa de s'envenimer par le fait d'incidents provoqués par l'Allemagne, et ne fut résolue que par la convention franco-allemande du 4 novembre 1911.

Fallières. — Cl. Manuel.

FALLIN n. m. Etoffe de laine de fabrication anglaise, qui servait anciennement, dans quelques parties de la France, à la confection des vêtements. (On l'appelait aussi FERLIN.)

FALLMERAYER (Jacob-Philippe), historien et voyageur allemand, né à Tschœtsch, près de Brixen (Tyrol), en 1790, mort à Munich en 1861. Après avoir servi contre Napoléon Ier dans l'armée bavaroise, puis professé à Augsbourg, Fallmerayer parcourut, de 1831 à 1834, l'Egypte, la Syrie et la Grèce. En 1840 et 1847, il entreprit en Orient deux autres voyages. Rentré en Allemagne, il fut envoyé à l'Assemblée nationale de Francfort ; plus tard, il se fixa à Munich, et s'y occupa exclusivement de travaux historiques et géographiques.

FALLOIR v. impers. (autre forme de FAILLIR ; du lat. *fallere*, manquer. — *Il faut, Il fallait. Il fallut. Il faudra. Il faudrait. Qu'il faille. Qu'il fallût. Fallu.*) Manquer (Ne s'emploie plus en ce sens que sous la forme pronominale *S'en falloir*) : IL S'EN FAUT *de beaucoup, de peu. Le compte n'est pas juste ;* IL S'EN FAUT *de tant.*

— Faire besoin, être nécessaire, obligatoire : IL *me* FAUT *de l'argent.* IL FAUT *de la patience.* IL FAUT *que vous partiez aujourd'hui.* IL FAUT *vous marier cette année.* IL *ne* FAUT *pas se mettre en colère. La véritable éloquence consiste à dire ce qu'*IL FAUT *et à ne dire que ce qu'*IL FAUT. (La Rochefoucauld.)

— GRAMM. Quand le verbe à l'infinitif qui devrait suivre le verbe *falloir* est précédemment exprimé à un autre temps, on peut le sous-entendre après *falloir : Quand on ne dit que ce qu'*IL FAUT, *on parle peu et on parle bien.* (Christine de Suède.)

— Etre un besoin pour : IL FAUT *des romans aux peuples corrompus.* (J.-J. Rousseau.)

> Le génie a besoin de liberté pour vivre :
> *Il faut* un large verre à l'homme qui s'enivre.
> BARBIER.

— Quelquefois, dans le style badin, on emploie le verbe sans pronom :

> *Faut* d'la vertu ; pas trop n'en *faut*,
> L'excès en tout est un défaut.
> MONVEL.

— LOC. DIV. *Faut-il, Fallait-il !* S'emploient comme exclamations pour exprimer le regret, l'étonnement : FAUT-IL *voir tant de plats valets arriver aux honneurs !* || *Si faut-il, Encore faut-il que,* Il est nécessaire malgré tout : SI FAUT-IL *qu'il parle nettement.* || *Il faut que,* suivi d'un subjonctif, signifie quelquefois : Il est à présumer que, il y a apparence que : IL FAUT QUE *certaines personnes soient ensorcelées !* || *S'il faut, S'il fallait que,* S'il arrive par hasard que ; s'il pouvait se faire que : *Jour de Dieu ! je l'étranglerais de mes propres mains,* S'IL FALLAIT QU'*elle forlignât de l'honnêteté de sa mère !* (Molière.) || *Il faut voir, Il faudra voir,* Attendons d'être renseignés, édifiés. || *Il faut voir ! Il fallait voir !* Exclamations qui expriment la curiosité, l'étonnement, l'admiration, un sentiment énergique : *Les candidats promettent monts et merveilles,* IL FAUT VOIR ! *On les battit* IL FAUT VOIR ! *Nous avons été reçus,* IL FAUT VOIR ! || *Comme il faut,* Comme il convient que la chose soit : *Une épigramme tournée* COMME IL FAUT ; et *adjectiv.* Qui a les manières des gens bien élevés : *Un homme, Une femme* COMME IL FAUT. || *Tant s'en faut,* Il s'en faut, il s'en manque de beaucoup. || *Tant s'en faut qu'au contraire,* Au contraire : *Vous demandez si cette femme est jolie ?...* TANT S'EN FAUT QU'AU CONTRAIRE. (Cette dernière locution est très familière et ne s'emploie guère qu'ironiquement.) || *Ne pas s'en falloir l'épaisseur d'un cheveu,* S'en falloir très peu ; être presque réalisé.

— Fam. *Faire le faut.* V. FAIRE-LE-FAUT.

— GRAMM. *S'en falloir,* soit précédé de *ne*, soit pris interrogativement, soit modifié par *peu*, quand il est suivi de la conjonction *que*, appelle un *ne* devant le verbe suivant : IL NE S'EN FALLUT *guère* QUE *Napoléon* NE *fût vainqueur à Waterloo. Il* S'EN FALLUT *de* PEU QU'*il* NE *tombât.* || Après *il faut que*, on met toujours le verbe suivant au subjonctif : IL FAUT *en tout* QUE *nous* PRENIONS *patience.*

— ***Fallu,*** part. pass. du verbe *Falloir.* (Ne s'emploie que dans les temps composés du verbe.)

— GRAMM. Ce participe est toujours invariable. Lorsqu'il se trouve précédé d'un pronom qui semble être un complément direct, cette apparence est trompeuse, puisqu'un verbe impersonnel n'a jamais de complément direct. Quand on dit : *Les sommes* QU'*il nous* A FALLU, *que* est le sujet réel de *a fallu ;* c'est la détermination précise du sujet vague *il.*

FALLOPE ou **FALLOPIO** (Gabriel), anatomiste et chirurgien italien, né à Modène en 1523, mort à Padoue en 1562. Il fut élève d'André Vesale à Padoue, et le remplaça bientôt dans la chaire d'anatomie et de chirurgie. Le premier, il donna des notions précises sur le développement des os et de l'ostéologie du crâne en particulier. Il décrivit l'oreille interne, l'aqueduc de Fallope, qui livre passage dans le rocher à une portion du facial ; le ligament de Fallope, inséré d'une part à l'épine iliaque antéro-supérieure et, d'autre part, à l'épine du pubis, et la trompe de Fallope, qui conduit les ovules de l'ovaire à l'utérus.

FALLOUARD (Pierre-Jean-Michel), compositeur et musicographe français, né et mort à Honfleur (1805-1865). Il a publié, en dehors de diverses compositions destinées principalement aux musiques militaires : *Notices, Biographies et Variétés musicales* (1855), et *les Musiciens normands,* esquisse comprenant les noms des musiciens normands les plus célèbres du XIe au XIXe siècle (1859).

FALLOUX (Frédéric-Alfred-Pierre, comte DE), homme politique français, né à Angers en 1811, mort à Paris en 1886. Député royaliste de Segré en 1846, puis à l'Assemblée constituante de 1848, il devint ministre de l'instruction publique et déposa, en faveur de la liberté de l'enseignement, le projet de loi qui, voté en 1850, a gardé le nom de *loi Falloux.* Réélu à la Législative, il reprit son portefeuille dans le ministère Odilon Barrot. Mais, après la chute du cabinet (1849), il se prononça contre la politique de l'Elysée. Arrêté lors du coup d'Etat de 1851, il quitta la politique. En 1856, de Falloux avait été admis à l'Académie française en remplacement du comte Molé. Il se signala aussi, à cette époque, comme un des plus ardents champions du parti catholique libéral. A l'Assemblée nationale de 1871, il joua un rôle actif dans la tentative de fusion des deux branches de la maison de France. Abandonné par les légitimistes, il finit par adhérer au septennat. Il a écrit : *le Parti catholique* (1856) ; *Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres* (1860) ; *Question italienne* (1860) ; *Questions monarchiques* (1873) ; *Augustin Cochin* (1874) ; *De la contre-révolution* (1878) ; *l'Evêque d'Orléans* (1879) ; *Etudes et souvenirs* (1885) ; *Mémoires d'un royaliste,* publiés après sa mort (1888).

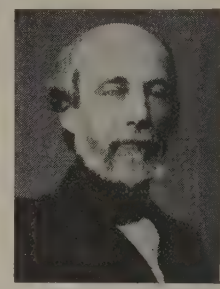

Falloux. — Cl. Pierre Petit.

Falloux (LOI). La loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement est souvent désignée sous le nom de « loi Falloux », du nom du ministre de l'instruction publique qui en avait déposé le projet. Cette loi, votée après deux mois de débats, établissait la liberté de l'enseignement.

Elle a été modifiée dans son esprit et ses dispositions : 1° par les lois des 28 mars 1882 et 30 octobre 1886 relatives à l'enseignement primaire, qui ont laïcisé l'enseignement public ; 2° par l'article 14 de la loi du 1er juillet 1901 et l'article unique de la loi du 4 décembre 1902, et enfin par la loi du 7 juillet 1904, qui ont restreint et finalement supprimé l'enseignement congréganiste.

FALLOUX DU COUDRAY (Alfred-Frédéric-Pierre DE), cardinal, frère du précédent, né à Angers en 1815, mort à Frascati en 1884. Après avoir été auditeur de rote, il reçut le chapeau de cardinal en 1877.

FALL-RIVER, ville des Etats-Unis (Massachusetts), à l'embouchure du Taunton dans la baie de Narragansett ; 115.000 hab. Port de commerce. Filatures de coton, construction de machines, fabriques de bougies. Cette ville doit son nom à la rivière *Fall*, émissaire du lac Watappa.

FALLTRANK n. m. (de l'allem. *fallen*, tomber, et *trank*, boisson ; proprem. « boisson pour les chutes »). Nom germanique des plantes vulnéraires, en particulier de l'*arnica.*

FALLUE [*lû*] n. f. Dans l'ouest de la France, la Manche en particulier, Brioche grossière.

FALMOUTH, ville et port de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cornouailles), à l'embouchure du *Fal* dans la Manche ; 13.500 hab. L'estuaire du Fal se prolonge dans les terres par des sous-estuaires (Tregony et Truro) ; son entrée est défendue par le fort de Saint-Mawes et le vieux château de Pendennis.

FALMOUTH, ville et port de la Jamaïque (Antilles anglaises) ; 5.000 hab. environ. Commerce actif.

FALOT [*lo*] n. m. (ital. *falo*). Lanterne de grande dimension : *Allumer, Porter un* FALOT.

— Chem. de f. Grosse lanterne que l'on place à l'avant de la locomotive ou à l'arrière du dernier wagon d'un train.

— Mar. Fanal de poupe. (Se dit aussi d'un fanal portatif.)

— Milit. *Falot de ronde,* Lanterne portée par le soldat accompagnant l'officier ou sous-officier faisant une ronde. (Lorsqu'une ronde se présente à une sentinelle isolée, celle-ci l'arrête par le cri de : *Halte-là ! qui vive ?* La réponse reçue, la sentinelle crie : *Avance au ralliement !* cri complété, dans les anciens règlements, par celui de : *Halte au falot !* pour arrêter le porteur du falot et ne laisser avancer que l'officier ou sous-officier de ronde.)

— ENCYCL. L'usage du *falot* remonte au moyen âge ; ce fut d'abord une carcasse en fer ou de bois recouverte de toile blanche ; plus tard, on employa le fer-blanc. Au XVe siècle, le guet, dans les villes du Nord, se servait de falots ; on en allumait pour activer la nuit les travaux d'utilité publique dans les villes, et dans les camps pour les besoins de la guerre. Au XVIe siècle, les troubles civils firent que l'on ordonna aux habitants des villes d'éclairer leurs maisons et les carrefours à l'aide de falots. On s'en servait pour accompagner la nuit le saint sacrement. Dans les marches de nuit, des cavaliers porte-falots devaient garnir les avenues latérales à leur branchement avec la route suivie pour empêcher les corps de se séparer, etc. Le guet en faisait usage. Au XVIIe siècle, ceux-ci étaient encore en honneur dans les résidences royales. De grandeurs variables et de façon plus ou moins soignée, les falots furent quelquefois d'un prix assez élevé. On appela « falots » les hommes d'un certain abbé Laudati de Caraffa qui, en 1662, obtint la permission d'établir dans Paris un service de porte-flambeaux. Enrégimentés par l'Administration, les falots subsistèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime ; porteurs de lanternes numérotées, ils accompagnaient jusqu'à son logis le passant attardé, grimpaient avec lui les étages, et souvent fournissaient encore l'amadou, les allumettes, le briquet nécessaires. Attachés à la police, ils furent souvent pour elle de très utiles auxiliaires.

Falot.

FALOT [*lo*], **E** adj. (peut-être de l'anglais *fellow*, compagnon. — Rabelais traduit par *goud fallot* l'expression anglaise *good fellow*, bon compagnon). Coquin, drôle. (Vx.) || Plaisant, comique, drôle : *Un récit, Un tour* FALOT.

> Un bon couplet, chez ce peuple *falot,*
> De tout mérite est l'infaillible lot.
> VOLTAIRE.

|| Effacé, un peu ridicule : *Un être* FALOT. || Effacé, terne : *Ouvrage* FALOT.

— *Substantiv.* Drôle, coquin : *Vous êtes de plaisants* FALOTS. (Vx.)

FALOTEMENT adv. Drôlement. (Vx.)

FALOTERIE [*ri*] n. f. Acte de falot. (Vx.)

FALOTIER [*ti-é*] n. m. Homme chargé d'allumer ou de porter des falots. (Vx.)

FALOURDE n. f. (origine douteuse). Fagot à deux liens, formé de bûches de pin ou de bouleau écorcé et fendu : *Entre certains ouvrages, il y a la différence d'une* FALOURDE *à une voie de bois.* (Chamfort.) || *Falourde de hart,* Fagot de douze ou quinze longs morceaux de bois, garni dans l'intérieur de harts, de liens de trains de bois.

— Argot. Syn. de FAGOT. || *Falourde engourdie,* Cadavre.

— Ornith. Nom vulgaire de la *farlouse.*

FALQUE n. f. Manèg. Syn. de FALCADE.

— Mar. V. FARGUES.

FALQUÉ [*ké*], **E** adj. (lat. *falcatus*). Recourbé, infléchi en forme de faux. (Se dit principalement des ailes des oiseaux et des insectes, du bec des oiseaux.) : *Le martinet a les ailes* FALQUÉES.

1. Aile falquée (*attacus*)
2. Bec falqué (*ibis*).

FALQUER [*ké*] v. intr. (de l'ital. *falcare,* proprem. « se courber en forme de faux »). Exécuter des falques ou falcades, en parlant du cheval au moment où on l'arrête.

FALQUET [*kè*] n. m. (ital. *falchetto*). Variété de faucon appelée aussi HOBEREAU.

FALRET (Jean-Pierre), médecin français, né et mort à Marcilhac (Lot) [1794-1870]. Docteur en 1819, il se consacra exclusivement à l'étude des maladies mentales, sous la direction d'Esquirol; il entra à l'Académie de médecine en 1823, et devint médecin de la Salpêtrière en 1831.

FALSE BAY, baie de la colonie du Cap, séparée de la ville du Cap par la presqu'île du Cap-de-Bonne-Espérance. — A Simon's-Town, port militaire, chantiers, arsenal; à Kalk Bay, bains de mer.

FALSEN (Enevold DE), homme politique et littérateur norvégien, né à Copenhague en 1755, mort à Christiania en 1808. Il devint président de la cour d'Aggershuus, membre du gouvernement intérimaire (1807). En même temps, il se faisait connaître par des articles de journaux, des chants patriotiques, des pièces de théâtre (*Salvini, les Drôles de cousins*); il se suicida en 1808.

FALSEN (Christian-Magnus), homme d'Etat et écrivain norvégien, fils du précédent, né et mort à Oslo (1782-1830). En 1814, il fut un des auteurs du projet de loi fondamentale voté par l'Assemblée d'Eiswold. Il devint procureur général (1822-1825), grand bailli de Bergen, président de la cour suprême (1827). On lui doit plusieurs ouvrages politiques.

FALSET, ville d'Espagne (Aragon, prov. de Tarragone), sur le versant méridional de la sierra de Almenar; 5.250 hab. Distilleries. Vins rouges du cru du Prieuré (*del Priorato*) qui est le nom de la principale vallée de la sierra de Almenar.

FALSIFIABLE adj. Qu'on peut falsifier : *Ecriture* FALSIFIABLE. *Denrées* FALSIFIABLES.

FALSIFICATEUR, TRICE n. Qui falsifie : *Un* FALSIFICATEUR *de titres, d'écritures.*

— Adjectiv. : *Comptable* FALSIFICATEUR.

FALSIFICATION [*si-on*] n. f. Action de falsifier. Etat de la chose falsifiée : FALSIFICATION *des vins, des monnaies.* || *Par anal.* : FALSIFICATION *d'un texte;* et *par extens.* Altération des faits : *J'ai été obligé à cette* FALSIFICATION. (Corneille.)

— Compt. Altération des écritures (en vue d'en tirer profit) : *Les* FALSIFICATIONS *d'écritures comptables sont sévèrement punies par la loi.*

— Dr. En droit, la falsification est, soit l'altération d'une pièce en vue de tromper un contractant ou le juge (la falsification de pièces constitue alors ce qu'on appelle un *faux matériel*), soit l'altération d'une marchandise, dans le dessein de tromper un tiers (il y a alors *fraude commerciale*). V. la partie *encycl.*, et FAUX, FRAUDE.

— ENCYCL. Hyg. alim. D'une manière générale, il n'est guère de denrée qui ne puisse être, de la part de peu scrupuleux vendeurs, l'objet de quelque *falsification.* C'est précisément pour combattre un tel usage qu'a été institué au ministère de l'agriculture, un Service de la répression des fraudes. V. FRAUDE.

Ces pratiques frauduleuses s'étendent surtout aux produits de consommation (aliments) et engrais. En ce qui concerne ceux-ci, l'acheteur peut soumettre un échantillon de ses achats aux laboratoires spéciaux; mais le consommateur qui fait emplette d'une denrée falsifiée n'a pas la même ressource. Assurément, la loi contre les fraudes oblige les commerçants à étiqueter les produits qu'ils vendent, de manière à donner toute garantie sinon de qualité au moins d'authenticité à l'acheteur; mais il est des commerçants malhonnêtes contre lesquels on ne saurait trop se mettre en garde. Nous signalerons ici plus spécialement les falsifications qui peuvent porter sur les substances alimentaires. Souvent, l'acheteur pourra les déceler lui-même assez facilement; les indications que nous donnons lui permettront à tout le moins de s'abstenir quand il aura des doutes sur la qualité de la marchandise qu'on lui offre sans garantie.

Viandes de boucherie. — La falsification la plus redoutable est la mise en vente de viande soustraite à l'inspection sanitaire et dont l'altération n'est connue que du vendeur; aucun signe objectif appréciable ne peut la déceler. Une autre falsification est la substitution de viande de cheval ou d'âne à celle de bœuf, difficile à découvrir quand les viandes sont cuites.

Volailles et gibiers. — Modification des caractères d'âge par la rupture du sternum des vieilles volailles, lavage des gibiers trop avancés avec des solutions antiseptiques, etc.

Poissons, crustacés et mollusques. — Peu de fraudes; cependant, coloration artificielle des ouïes des poissons avariés; masquage du mauvais goût des crustacés tardivement cuits ou gâtés, par des épices fortes; enfin, fabrication fréquente d'escargots artificiels avec des lanières de poumon ou de foie fortement assaisonnées.

Conserves animales et charcuteries. — Les conserves sont plus souvent adultérées par l'addition de déchets de viande de basse qualité, substitution de foie de porc, de mouton, de bœuf, au foie gras, de chair de cheval ou de bœuf dans les pâtés de viande ou de gibier; addition de bœuf au porc dans le saucisson de Lyon, de déchets avariés et cuits dans les saucissons cuits du commerce; adjonction d'amidon, de fécule, de mie de pain, à la chair à saucisses, au fromage d'Italie, de colle de poisson aux gelées d'enrobage; substitution des huiles de mauvais goût aux huiles d'olive fines dans les conserves à l'huile, de la chair du crabe à celle du homard dans les conserves de homard, etc. En ce qui concerne spécialement les mets préparés par la charcuterie, l'acheteur a toujours le droit d'exiger du vendeur la garantie de pureté et l'absence de toute denrée étrangère.

Légumes et herbes. — Peu de fraudes, sauf pour les herbes cuites (épinards, oseille), auxquelles on ajoute parfois des plantes quelconques dont certaines peuvent être nocives.

Légumes, fruits secs et conserves de légumes. — On ne rencontre guère que le mouillage, pour les légumes et fruits secs. Pour les conserves de légumes, les falsifications sont plus nombreuses; par exemple, reverdissage par les sels de cuivre et adjonction d'antiseptiques divers; adjonction de pulpes étrangères et coloration artificielle pour les conserves de tomates; substitution de la pomme de terre séchée et traitée par la noix de galle ou le tanin et un sel de fer pour les conserves de truffes, etc.

Pain, pâtes et pâtisseries. — Les fraudes principales sont : pour le pain, addition d'un excès d'eau, de substances minérales destinées à augmenter son poids et sa blancheur (alun, sulfate de cuivre); pour les pâtes, addition de fécule et de couleurs artificielles; pour les pâtisseries, remplacement du beurre fin par de la vaseline, du beurre de coco ou de la margarine.

Lait, œufs, fromages. — Pour le *lait,* écrémage et mouillage, addition de conservateurs ou d'antiseptiques, de colorants toxiques. Pour les *fromages,* substitution au beurre de graisses animales inférieures, addition de fécules ou de farines de mauvaise qualité. Pour les *œufs,* altération primitive des œufs durs, coloration de la coquille avec des matières toxiques, œufs artificiels cuits faits de toute pièce.

Corps gras. — Pour le *beurre,* proportion trop forte de caséine et d'eau, addition de colorants toxiques, de matières étrangères et d'antiseptiques. Pour l'*oléomargarine,* substitution aux suifs frais et sains de suifs piqués, altérés, traités par des huiles végétales et additionnés de colorants. — Pour l'*huile d'olive,* addition d'huiles d'arachide et d'œillette.

Sucres et matières sucrées. — Fraudes très nombreuses; les principales sont : pour le sucre en pain, addition d'amidon, de plâtre; pour le sucre en poudre, addition de plâtre, farine, craie, etc.; pour le miel, addition de glucose, de mélasse, de gélatine, de gomme (on fabrique même du miel artificiel); pour les sirops, substitution du glucose au sucre de canne; de même pour les confitures, avec adjonction de mucilages et de gélatine; en outre, matières colorantes toxiques. Fréquemment, substitution de *bouquets artificiels* aux jus de fruits naturels. Pour les bonbons et sucreries : couleurs toxiques, falsification du sucre d'enrobage (pralines et dragées), addition de colle de poisson et de gélatine (boules de gomme, pâte de jujube, etc.).

Epices et condiments. — Les épices en poudre sont falsifiées par addition de matières inertes ou âcres, peu ou pas alimentaires; la cannelle, la muscade, le macis, le clou de girofle et la vanille sont surtout fraudés par épuisement; les moutardes, par addition de fécules et d'essence d'ail de synthèse. Le vinaigre est adultéré par addition d'acide sulfurique ou chlorhydrique, présence de sels minéraux toxiques. Quant au poivre en grains, il ne reconnaît guère que l'addition de graines étrangères.

Alcaloïdes alimentaires. — Les fraudes sont : pour le café en grains, grains artificiels faits avec des farines torréfiées et moulées; pour le café en poudre, marcs de café épuisés et desséchés, addition de chicorée, de poudre de glands et de figues torréfiés; pour le thé, emploi de feuilles desséchées de saule, de peuplier, de platane, colorants artificiels; pour la fève de cacao, même poudre que pour le café en grains; pour le chocolat, emploi de poudres de cacao, de baratté de beurre, addition de farine et de fécule, de graisses végétales et de matières aromatiques inférieures (baume du Pérou), etc.

FALSIFIER [*fi-é*] v. tr. (lat. *falsificare;* de *falsus,* faux, et *facere,* faire. — Se conjugue comme *prier.*) Frelater, altérer, en parlant d'une substance : FALSIFIER *du vin, du lait.* || *Par anal.* Dénaturer, altérer, contrefaire : FALSIFIER *un texte, une signature.* || *Falsifier la monnaie,* L'altérer quant à sa valeur intrinsèque.

— Manèg. *Falsifier les allures d'un cheval,* Les changer de bien en mal.

— ***Se falsifier,*** v. pr. Au sens passif, Subir une falsification : *Tout ce qui se boit et se mange pourrait* SE FALSIFIER.

FALSTAFF (sir John), nom sous lequel est désigné sir John Fastolf, fameux capitaine anglais de la guerre de Cent ans, né et mort à Caister-Castle (vers 1378-1459). En 1415, il se distingua à la bataille d'Azincourt, devint successivement gouverneur de Condé-sur-Noireau (1417), gouverneur de la Bastille (1420), grand maître d'hôtel du duc de Bedford, sénéchal de Normandie (1422), lieutenant du roi, régent en Normandie, gouverneur du Maine et de l'Anjou (1423). Son plus grand succès fut la fameuse *Journée des harengs,* bataille livrée aux environs d'Orléans. A la bataille de Patay (1429) Talbot fut pris, et Falstaff dut se retirer sur Corbeil. D'après Monstrelet, on l'aurait accusé de ne pas avoir secouru son collègue, d'avoir fui honteusement. D'après d'autres sources, Falstaff avait commandé une manœuvre qui, mal comprise et mal exécutée, avait entraîné le désastre. Cette dernière version semble être la bonne. Sa disgrâce ne fut pas de longue durée. En 1432, le duc de Bedford l'envoya comme ambassadeur au concile de Bâle; et, deux ans après, il représenta l'Angleterre au congrès d'Arras. De 1436 à 1440, il guerroya en Normandie; ce furent ses dernières expéditions. Ensuite, il retourna en Angleterre et se retira à Caister-Castle, où il fonda un collège dont il entretenait les écoliers à ses frais.

Falstaff (Sir John), nom donné par Shakespeare à un personnage qu'il a mis en scène dans les deux parties de *Henry IV* et dans *les Joyeuses commères de Windsor,* mais qui diffère passablement de son original. Le Falstaff de Shakespeare est poltron, ivrogne, vantard, menteur, voleur, et, malgré sa corpulence et sa face rubiconde, il croit pouvoir faire des conquêtes. Il résume tous les vices et toutes les débauches, mais il est présenté sous un jour si franc qu'on ne peut le mépriser qu'en riant de son infamie. Falstaff joue auprès du prince Hal, le futur Henry V, le même rôle que Panurge auprès du fils de Gargantua. Comme Figaro, il a réponse à tout. Qu'un danger le menace, qu'on le trouble dans son bien-être, une saillie vive, dictée par la présence d'esprit la plus sûre d'elle-même, pare aussitôt l'attaque portée au vieil épicurien.

Falstaff, comédie lyrique en trois actes et six tableaux, livret de Arrigo Boïto, musique de Verdi, représentée sur le théâtre de la Scala de Milan, le 9 février 1893, et à Paris en avril 1894. La pièce est, en réalité, un opéra tout à fait bouffe, avec un dénouement carnavalesque. Le compositeur a essayé de renouveler sa manière par l'imitation des maîtres allemands, avec des scènes qui s'enchaînent les unes aux autres et qui ne laissent place à aucun morceau proprement dit.

— On connaît trois autres opéras sous le même titre : 1° *Falstaff,* opéra italien, musique de Salieri, représenté à Vienne en 1798; 2° *Falstaff,* opéra anglais, musique de William Balfe, joué à Londres en 1838; 3° enfin, *Falstaff,* opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Georges et de Leuven, musique d'Adolphe Adam, donné au Théâtre-Lyrique le 18 janvier 1856.

FALSTER ou **LAALAND-FALSTER,** île du Danemark, dans la Baltique, au sud de Seeland; 52.000 hab., sur 509 km². Ch.-lieu *Nykœbing.* Cette île très fertile produit des céréales et des fruits (pommes); on y élève le gros bétail. Victoire danoise sur les Suédois en 1657.

FALSTERBO, cap de la Scandinavie, marquant l'extrémité sud-ouest de la Suède sur le Sund, qu'il semble fermer. — Le village homonyme a 1.700 hab.

FALTES n. f. pl. Archéol. Au XVe et au XVIe siècle, Nom donné aux lames articulées constituant la partie inférieure des cuirasses dépourvues de *braconnière,* et ne gênant pas les mouvements du corps.

FALTICENI, ville de Roumanie (Moldavie), près d'un affluent droit du Siretu; 8.650 hab. Ch.-lieu du départ. de Suceava. Industrie du verre; commerce de bétail.

FALUA n. f. Bateau à voiles, employé pour le cabotage en Portugal.

FALUCHE n. f. Béret des étudiants.

FALUDI (François), jésuite et poète hongrois, né à Németujvar en 1704, mort à Rohone en 1779. Il fut directeur de l'imprimerie des jésuites à Nagy-Szombat. Il a écrit des poésies lyriques d'une forme très pure, des œuvres morales et philosophiques d'un tour original, et des drames : *Constantin Porphyrogénète* et *César en Egypte,* qui furent joués dans les écoles.

FALUN n. m. (mot tourangeau). Géol. Dépôt marin, composé de sable et d'une quantité prodigieuse de débris de coquilles et de polypiers : *Les* FALUNS *sont souvent employés comme amendement.*

— Comm. *Diamants de falun,* Verroteries faites de tubes de verre qu'on plonge dans un alliage de plomb et d'étain.

— ENCYCL. Les principaux *faluns* se trouvent dans le miocène (d'où le nom de *falunien*).

Les *faluns de Touraine* sont d'âge helvétien, on y a trouvé quelques mammifères (*mastodon, dinotherium,* etc.) et une riche faune de mollusques (*murex subincrassatus, pecten substriatus, arca turonica,* etc.); on y distingue deux faciès : le pontilevien, très littoral, et le savignéen, un peu plus profond.

Les *faluns de l'Anjou et de la Bretagne* sont un peu postérieurs (probablement étage sahélien).

Les *faluns du Bordelais,* également très riches, appartiennent à plusieurs étages de l'oligocène supérieur et du miocène inférieur (aquitanien, burdigalien, helvétien); mais leur stratigraphie est délicate et un peu confuse. Vers le S.-E., dans l'Agenais et l'Armagnac, les faluns du Bordelais, marins, passent à des calcaires et à des mollasses d'origine lagunaire ou lacustre.

— Agric. Le *falun* ou sable coquillier calcaire renferme 50 à 70 p. 100 de carbonate de chaux, 15 à 25 p. 100 de sable, un peu d'argile et d'oxyde de fer. On l'utilise comme amendement calcaire en Touraine, en Anjou, en Bretagne et en Normandie.

FALUN, ville de Suède, ch.-lieu de la prov. de Kopparberg, près du lac de Run; 13.350 hab. La contrée, aride et désolée, contient d'abondantes mines de cuivre qui font l'importance de la ville. (On écrit à tort *Fahlun.*)

FALUNAGE n. m. Action de faluner des terres pour les amender. || Exploitation du falun.

FALUNER [*né*] v. tr. Répandre du falun sur un champ : FALUNER *un sol siliceux.*

FALUNEUR, EUSE n. Econ. rur. Ouvrier agricole, chargé de répandre sur une terre le falun.

— Adjectiv. : *Ouvrier* FALUNEUR.

FALUNIEN [*ni-in*] adj. et n. m. Géol. Nom donné jadis par d'Orbigny à ce qu'on désigne actuellement sous le nom de miocène.

FALUNIÈRE n. f. Carrière d'où l'on tire du falun pour amender les terres.

FALZ (Raimund), orfèvre et graveur en médailles, né à Stockholm en 1668, mort à Berlin en 1703. Il fit un séjour à Paris, au cours duquel Louis XIV lui servit une pension. La Kunstkammer de Berlin possède de très beaux portraits-médaillons en ivoire signés de Raimund Falz. Il composa beaucoup de bas-reliefs destinés à l'ornementation des meubles d'art appelés « cabinets ».

FALZAR n. m. Argot. Pantalon.

FAMA, petite planète, N° 408, découverte par Max Wolf en 1895.

FAMA n. m. (abrév. de *fagama*, signif. chef en malinké). Nom donné à certains chefs indigènes, dans l'Afrique-Occidentale française.

FAMAGOUSTE ou **MANKOSTA**, bourgade et port de l'île de Chypre, sur la côte orientale ; 6.100 hab. Ch.-lieu de district. Dans cette ville, fondée vers le VIIIe siècle de notre ère, Guy de Lusignan fut couronné roi de Chypre et de Jérusalem en 1191. Prise par les Génois en 1372, puis vénitienne en 1489, Famagouste tomba en 1571 au pouvoir des Turcs, après un siège de dix mois. Les vainqueurs la saccagèrent ; depuis lors, elle ne s'est pas relevée de sa chute. Aujourd'hui, son port est ensablé, et ses magnifiques églises ogivales (la cathédrale) et ses remparts sont en ruine.

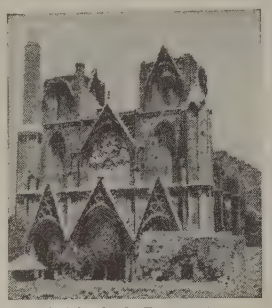

Cathédrale de Famagouste.
Cl. Cyprus.

FAMAILLA, départ. de la République argentine (prov. de Tucuman) ; 40.000 hab. Ch.-lieu *Lules*.

FAMARS (lat. *Fanum Martis*), comm. du Nord, arrond. et à 5 kil. de Valenciennes, près de l'Escaut ; 880 hab. Ch. de f. Nord. Restes d'une forteresse gallo-romaine, et château du XVIIe siècle. Eglise des XVe et XVIe siècles.

FAMATINA (SIERRA DE), chaîne montagneuse de la République argentine (prov. de la Rioja et de San-Juan), culminant à 6.020 m. au *nevado de Famatina*. Mines d'argent et d'or ; bismuth. — Elle donne son nom à un département de la prov. de la Rioja, peuplé de 7.000 hab., dont le ch.-lieu est *Famatina*.

FAMATINITE n. f. (de *Famatina*, nom de montagnes de la République argentine). Sulfo-antimoniure naturel de cuivre dont la formule est Cu^3SbS^4, isomorphe de l'*énargite*.

Fama volat, mots lat. signif. : *La renommée vole*. C'est ainsi que l'on exprime, d'après Virgile (*Enéide*, III, 121), la rapidité avec laquelle une nouvelle se répand.

FAMBRI (Paulo), écrivain italien, né et mort à Venise (1827-1897). Soldat, ingénieur, homme politique, il a dirigé la *Stampa* de Turin, et laissé de nombreux écrits (drames, vers, articles), assez superficiels, peu corrects, mais remplis de vivacité.

FAMÉ, E adj. (du lat. *fama*, bruit public, réputation). Qui a telle ou telle réputation : *Bien, Mal* FAMÉ.

FAMECK, comm. de la Moselle, arrond. et à 10 kil. de Thionville-Ouest ; 2.961 hab.

FAMÉLIQUE [*lik'*] adj. (lat. *famelicus* ; de *fames*, faim). Tourmenté par la faim : *Un mendiant, Un ventre* FAMÉLIQUE. *Poète, Auteur* FAMÉLIQUE.

— Substantiv. *Branças, pauvre de lui-même, et d'ailleurs panier percé, était un* FAMÉLIQUE *qu'on ne pouvait rassasier.* (Saint-Simon.)

FAMENNE, petit pays de Belgique (Luxembourg-et-Namur), entre le Condroz et l'Ardenne ; ch.-lieu *Marche-en-Famenne*.

FAMENNIEN adj. et n. m. (de *Famenne*, en Belgique). Géol. Nom donné par Gosselet (1880) à l'étage terminal du système dévonien.

— ENCYCL. Il est constitué dans la localité-type par des schistes et des psammites, dépôts relativement profonds, avec *Spirifer Verneuilli* ; déjà, dans le Brabant, il a un caractère plus littoral (bancs à végétaux et *holoptychius*).

Dans toute l'Angleterre du Nord et une partie de l'Amérique du Nord, il est à l'état de formations continentales (vieux grès rouges et formations équivalentes).

FAMEUSEMENT [*ze-man*] adv. *Fam.* D'une manière fameuse, extrêmement : *Pâté* FAMEUSEMENT *bon*.

FAMEUX [*meû*], **EUSE** adj. (lat. *famosus* ; de *fama*, bruit public, réputation). Qui a une grande réputation, bonne ou mauvaise : *Héros* FAMEUX. *Assassin* FAMEUX. *Un* FAMEUX *cabaret*.

— *Fam.* Supérieur, remarquable en son genre : *Un vin, Un dîner* FAMEUX. *Un* FAMEUX *imbécile. Recevoir un* FAMEUX *soufflet*.

— *Substantiv.* et au masc. *Fam.* Ce qui est supérieur, remarquable : *Boire du* FAMEUX.

— SYN. **Fameux, célèbre, illustre, renommé.** V. CÉLÈBRE.

— ANTON. **Ignoré, inconnu, obscur, oublié.**

FAMILIÆ EMPTOR. Dr. rom. Nom par lequel on désignait la personne à laquelle un citoyen, voulant faire son testament, mancipait son patrimoine, non pour qu'elle le gardât à sa mort, mais pour qu'elle le remît aux personnes désignées par le disposant.

FAMILIÆ ERCISCUNDÆ (ACTIO). Dr. rom. Action en partage, donnée dans le cas où l'indivision provenait d'une hérédité à laquelle plusieurs personnes étaient appelées en commun.

— ENCYCL. La formule de l'action, comme celle des autres actions *divisoires*, contenait une partie essentielle appelée *adjudicatio*, donnant au juge le pouvoir d'attribuer à chacun des copropriétaires une part divise de la chose dont celui-ci devenait propriétaire exclusif.

FAMILIAL, E, AUX adj. Relatif à la famille : *Bonheur* FAMILIAL. *Réunion* FAMILIALE.

— Méd. *Maladie familiale*, Se dit des maladies qui frappent plusieurs enfants d'une même lignée, sans changer de forme ni de nature et qui apparaissent sensiblement aux mêmes époques de la vie chez les ascendants et chez les descendants. (On considère la maladie familiale comme une manifestation de l'hérédité homochrone de Darwin, en vertu de laquelle un certain trouble se montre, au même moment de l'évolution corporelle, sans que ce trouble dépende d'un accident intra-utérin ou d'une infection acquise.)

FAMILIARISER [*zé*] v. tr. (du lat. *familiaris*, familier). Rendre quelqu'un familier ; accoutumer, habituer à : FAMILIARISER *quelqu'un aux usages du monde*. || Apprivoiser.

— Rendre quelque chose accessible, d'un usage ordinaire, facile : *Il n'y a rien de si farouche qu'on ne puisse* FAMILIARISER *avec un peu de soin.* (Hamilton.) [Vx.]

— ***Se familiariser***, v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre quelque chose familier ; s'accoutumer, s'habituer volontairement à : *Il* SE *faut* FAMILIARISER *avec son néant.* (Bossuet.) SE FAMILIARISER *rapidement avec une langue, avec un auteur, avec le danger*.

— Au sens passif, Devenir familiarisé, entrer dans l'intimité de quelqu'un ou admettre quelqu'un dans son intimité : *Il* SE FAMILIARISE *vite*. || Devenir familier, sans façon : *Ne* VOUS FAMILIARISEZ *pas trop ; souvenez-vous toujours du personnage de mère, de sœur aînée, de religieuse.* (Mme de Maintenon.) *Celui qui* SE FAMILIARISE *perd la supériorité que lui donnait son air sérieux.* (Voltaire.)

FAMILIARITÉ n. f. (lat. *familiaritas*). Grande intimité : *Les plus honnêtes gens qu'il savait bien choisir pour les admettre dans sa* FAMILIARITÉ. (Fénelon.) || Façons familières, exemptes de gêne : *La* FAMILIARITÉ *plaît, même sans bonté ; avec la bonté, elle enchante.* (J. Joubert.) || Manières trop libres : *Prendre des* FAMILIARITÉS *avec quelqu'un ; et particulièrem.* Privautés qu'on se permet avec une femme. || Manière de parler, d'écrire, qui a le ton simple et aisé de la conversation : *La* FAMILIARITÉ *du style*. || Expression un peu trop familière : *L'éloquent Bossuet voulait bien rayer quelques* FAMILIARITÉS *échappées à son génie.* (Voltaire.)

— Habitude, connaissance parfaite d'une chose, qui s'acquiert par l'usage, l'expérience : *La peinture et la sculpture demandent, pour être comprises, une longue* FAMILIARITÉ *avec tout ce qui est élevé et grand.* (Montégut.)

— PROV. **La familiarité engendre le mépris**, Pour conserver le respect auquel on a droit, il faut éviter de se familiariser à l'excès.

— ANTON. **Arrogance, dignité, fierté, gravité, raideur, réserve, suffisance, morgue, froideur sauvagerie.**

FAMILIER [*li-é*], **ÈRE** adj. (lat. *familiaris*). Qui est de la famille ; relatif à la famille : *Lares* FAMILIERS, *Esprit, Génie* FAMILIER. || Qui vit dans l'intimité de quelqu'un : *Mes plus* FAMILIERS *amis.* (La Bruyère.) || Qui a des manières libres, sans contrainte : *Douce,* FAMILIÈRE, *agréable autant que ferme.* (Bossuet.) || Qui a des manières trop libres : *Une personne* FAMILIÈRE. || Qui est fait sans contrainte : *Prendre un ton, un air* FAMILIER. || *Animal familier*, Animal qui vit familièrement avec une personne.

— Ordinaire, habituel, usité : *Des exercices* FAMILIERS. || Connu : *Voix* FAMILIÈRE *à notre oreille. Auteur qui nous est* FAMILIER. || Avec quoi l'on se familiarise :

L'accoutumance ainsi nous rend tout *familier*.
LA FONTAINE.

Il est FAMILIER *avec les écrivains anglais*.

— En parlant du style, Simple, peu élevé, dépourvu d'ornements : *Je veux un sublime si* FAMILIER, *si doux et si simple, que chacun soit d'abord tenté de croire qu'il l'aurait trouvé sans peine.* (Fénelon.)

— *Dieux familiers*, Les dieux lares des anciens. || *Dieu, esprit, démon, génie familiers*, Etre surnaturels, divinités, que les anciens croyaient attachés au foyer de chaque famille pour le protéger, ou à une personne pour veiller sur elle et l'inspirer.

— *Substantiv.* Qui vit dans l'intimité de : *Un* FAMILIER *des grands.* || *Par extens.* Habitué d'une maison, ami d'une personne. || Qui affecte la familiarité : *Faire le* FAMILIER *avec quelqu'un*.

— Le style familier : *On ne distinguait pas assez les bornes qui séparent le* FAMILIER, *du simple.* (Voltaire.)

— Hist. Au moyen âge, Conseiller intime du roi. || Dans l'Inquisition espagnole, Officiers chargés d'arrêter les prisonniers.

— *Substantiv.* et au masc. Littér. Genre, style familier : *Le grand art, ce me semble, est de passer du* FAMILIER *à l'héroïque.* (Sainte-Beuve.)

— ANTON. **Arrogant, digne, fier, grave, raide, réservé, suffisant.** — **Farouche** ou **effarouché, inapprivoisable, inapprivoisé, insociable, sauvage.**

FAMILIÈREMENT [*man*] adv. D'une façon familière : *Vivre* FAMILIÈREMENT *avec quelqu'un.* || En style, en langage familier : *Exprimer* FAMILIÈREMENT *de grandes choses n'appartient qu'aux grandes âmes.* (E. Laboulaye.)

FAMILISTÈRE [*liss-tèr'*] n. m. (de *famille*, et d'une désinence empruntée à *monastère*). Etablissement où plusieurs familles vivent en commun, d'après le système de Fourier.

— ENCYCL. Le plus important des *familistères* est celui fondé par Godin-Lemaire en 1859, à Guise (Aisne). On fabrique à Guise des poêles et des fourneaux de fonte.

Le familistère de Guise est une société en commandite simple, dans laquelle la répartition des bénéfices se fait sur les bases suivantes, après que certains prélèvements ont été effectués : 75 p. 100 sont attribués conjointement au capital et au travail, et 25 p. 100 au « *talent* ». Outre la participation aux bénéfices, le familistère a organisé d'une façon complète la mutualité (vieillesse, maladie). Les ouvriers sont devenus, en 1902, seuls propriétaires de l'établissement.

FAMILLE [*miy'*] n. f. (du lat. *familia*, ensemble des habitants de la maison). Ensemble de ceux qui vivent sous un même toit : *Le gouvernement de la* FAMILLE. || Ensemble des personnes issues d'un même sang :

J'ai vu trancher les jours de ma *famille* entière.
RACINE.

|| Le père, la mère et les enfants : FAMILLE *nombreuse*. || Les enfants seulement : *Etre chargé de* FAMILLE.

— Race, maison : *La* FAMILLE *des Guises*.

— *Par extens.* Association de personnes ayant la même origine ou les mêmes intérêts : *La* FAMILLE *humaine*. || Se dit des religieux d'un même ordre ou du même monastère, des philosophes de la même école, etc. || Catégorie de personnes ou de choses : *La* FAMILLE *des hypocrites est immense. Les arts sont de la même* FAMILLE *que la poésie*.

— Antiq. *Famille publique*, Ensemble des esclaves romains attachés à un service public : *Chaque région de Rome possédait une* FAMILLE PUBLIQUE. || *Famille de gladiateurs*, Troupe de gladiateurs exploités par un même laniste.

— Au moyen âge, Ensemble des vassaux d'un suzerain. — Aujourd., En Italie, Personnes attachées au service d'un grand : *La* FAMILLE *d'un cardinal*.

— Gramm. *Famille de mots*, Mots issus d'une racine commune.

— Hist. *Famille régnante*, Celle dont un membre gouverne l'Etat. || *Pacte de famille*, Traité conclu par droit héréditaire le 15 août 1761 entre les Bourbons de France et d'Espagne, par lequel ils se garantissaient réciproquement leurs Etats ; les Bourbons de Parme et ceux des Deux-Siciles y adhérèrent.

— Hist. nat. V. la partie *encycl*.

— LOC. DIV. *Sainte Famille*, Joseph, la Vierge et l'enfant Jésus. — Tableau qui représente ces personnages : *Les* SAINTES FAMILLES *de Raphaël, de Murillo*. || *Père, Mère de famille*, Personne mariée qui a des enfants. || *Chef de famille*, Le père ou le plus âgé des mâles de la famille ; le plus âgé de la ligne directe, lorsqu'il y a des branches collatérales. || *Soutien de famille*, Fils qui soutient sa famille. || *Fils, Enfant de famille*, Jeune homme qui est encore sous l'autorité de ses parents. — Fils d'une famille riche ou considérée. || *Conseil de famille*, Conseil de parents, légalement institué pour veiller aux intérêts d'un mineur ou d'un interdit. || *Air de famille*, Type particulier, traits communs aux membres d'une même famille ; et *par extens.* et *au fig.* Ressemblance marquée : *Toutes les colonies anglaises avaient entre elles, à l'époque de leur naissance, un grand* AIR DE FAMILLE. (De Tocqueville.)

— ALLUS. LITTÉR. :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa *famille*?

Vers de l'opéra de *Lucile*, paroles de Marmontel, musique de Grétry. Dans l'application, ce vers s'emploie presque toujours d'une manière ironique et plaisante.

— SYN. **Famille, maison.** D'une façon générale, on peut dire que *famille* est préférable quand on veut évoquer l'idée de personnes du même sang, vivant côte à côte, et *maison* lorsque l'on considère ces personnes et leur descendance se succédant dans les temps en se transmettant leurs privilèges, leurs haines, etc. ; mais il n'y a pas de règle absolue.

— ENCYCL. Sociol. Fondement nécessaire de la société, car elle est, selon l'expression d'Aug. Comte, « l'école éternelle de la vie collective », la *famille* est le premier besoin de l'homme. Deux éléments essentiels, toujours reconnus par les législations, mais diversement compris, la constituent : d'une part, l'union de l'homme et de la femme ; de l'autre, l'autorité des parents sur les enfants, et surtout le pouvoir paternel.

L'histoire nous fait connaître plusieurs types de famille profondément distincts. Les principaux sont : 1° la famille reposant sur *le mariage par groupes*, qui existe, par exemple, chez les indigènes d'Australie ; ce régime comporte l'interdiction du mariage à l'intérieur du clan et l'obligation de ne se marier qu'à l'intérieur de la tribu (plusieurs clans différents pouvant appartenir à une même tribu) ; 2° la *polyandrie*, union d'une seule femme avec plusieurs maris simultanés : elle est pratiquée, actuellement encore, au Tibet ; 3° la *polygamie*, qui donne à l'homme plusieurs épouses simultanément : elle existe encore chez les musulmans et beaucoup de peuples de l'Orient, et, en Amérique, chez les Mormons ; 4° la *monogamie*, qui est l'union d'un seul homme et d'une seule femme. — La condition de la femme, chez les différents peuples, a varié selon leur conception du mariage : c'est la monogamie qui lui a toujours donné le plus de dignité et d'indépendance.

Egypte. — En Egypte, la famille, née, comme ailleurs, du morcellement des clans primitifs devenus sédentaires, semble avoir gardé plus longtemps et plus profondément que partout ailleurs le souvenir de ses origines premières. Si l'autorité, en effet, y appartient avant tout au père, qui la transmet après lui à son fils aîné, avec la charge d'assurer, comme lui-même, le culte des ancêtres, elle appartient aussi dans une large mesure à la femme « légitime », celle-ci ayant toujours bénéficié en Egypte d'une situation privilégiée, qu'elle devait à l'importance du rôle joué par la mère à l'époque matriarcale, et qui faisait véritablement d'elle l'égale de son mari. V. FEMME. De même, si le fils aîné héritait des attributions religieuses et du pouvoir du père, l'héritage proprement dit, sauf dispositions testamentaires contraires, revenait de droit à la fille aînée ; on comprend, dans ces conditions, que les enfants, ainsi pris, si l'on peut dire, entre les deux filiations paternelle et utérine, aient constitué, avec le père et la mère, un ensemble particulièrement solide, dont une hiérarchie très fortement organisée maintenait à tout instant l'unité. Mais cette hiérarchie était fondée en même temps par une affection mutuelle très vive. « J'ai été aimé par mon père, loué par ma mère, chéri par mes frères et sœurs » ; cette phrase, que l'on rencontre sans cesse sur les stèles funéraires, n'est pas une simple formule, et le grand nombre des groupes en ronde bosse et des bas-reliefs où l'on voit l'Egyptien enlacé par sa femme et ses enfants, suffirait déjà à nous prouver qu'elle correspondait bien à une réalité.

Dans toutes les classes de la société égyptienne, la famille présente ainsi un caractère de très grande intimité. Cette intimité — et la solidarité qui unit entre eux tous les membres de la famille — n'était même pas interrompue par la mort ; on trouve parfois dans les exemplaires du *Livre des morts*, que le défunt emportait avec lui dans la tombe, un chapitre spécialement destiné à permettre la réunion de la famille dans l'autre monde.

Orient classique. — Chez les Sumériens et les Babyloniens, la famille, fortement constituée, était une monogamie tempérée par un concubinage légal. Le père avait des droits étendus sur tous ses membres, même celui de les mettre en servage pour dettes, et tous travaillaient pour lui ; les fils mariés restaient le plus souvent dans la maison paternelle jusqu'à la mort du chef de la famille.

Chez les Assyriens, où la répudiation de la femme semble n'avoir été soumise à aucune restriction, on pratiquait la loi du lévirat. Cette loi était aussi en usage chez les Hittites, qui admettaient, outre le concubinage légal, la

bigamie, à condition que la seconde épouse résidât dans un pays différent.

La législation patriarcale des Hébreux recommandait le mariage de l'homme dans sa famille et sa parenté ; mais, après l'établissement des Israélites en Canaan, cette prescription fut moins rigoureusement observée ; toutefois, une jeune fille héritière d'un bien patrimonial était obligée de se marier dans sa tribu, ou de renoncer à son héritage. La polygamie se répandit dans la haute classe, et les premiers rois de Juda en donnèrent l'exemple. Dans la famille, l'autorité paternelle était quasi absolue : le sacrifice d'Abraham, celui de Jephté, l'offrande d'enfants à Moloch, en sont des preuves évidentes.

Grèce. — La Grèce antique a connu deux sortes de famille : 1° au sens large, le *génos* est la réunion, en principe, des personnes issues par les mâles d'un ancêtre commun ; mais il comprend en outre les fils adoptifs, les femmes étrangères introduites par le mariage, et même les esclaves. Il y a entre eux tous des liens essentiellement religieux : foyer commun ; devoirs des descendants envers les ancêtres, vivants ou morts ; solidarité, qui, à l'époque primitive, se manifeste notamment par le droit et le devoir de vengeance familiale. Le *génos* a son nom propre, rappelant le fondateur mythique, ses cultes et, dans les premiers siècles, ses biens administrés par son chef, l'*archôn*. Il est la forme première de la société, et les groupements de *génê* ont produit la cité. Il s'est maintenu longtemps comme corporation politique et religieuse, mais, pour le surplus, il s'est désagrégé tôt, au profit de la famille simple ; 2° la famille simple, étroite, l'*oikos*, se compose de ceux qui ont la même habitation ; on y trouve le chef ou *kyrios*, qui jouit d'une autorité moins absolue que l'*archôn*, mais qui a la liberté de tester. Les liens de famille étaient plus lâches en Grèce que chez nous ; les garçons étaient plus prisés que les filles : abandonnés d'abord aux femmes, ils avaient, devenus grands, une vie bien plus indépendante.

Rome. Byzance. — La famille romaine était constituée selon le type patriarcal, car elle avait pour fondement essentiel la *patria potestas*, puissance reconnue sur les enfants par le droit civil au *pater familias*. Elle comprenait l'ensemble des personnes soumises à cette puissance : les enfants d'abord, naturels ou adoptifs, la femme lorsqu'elle était *in manu*, les petits-enfants nés d'un fils ; les petits-enfants nés des filles appartenaient à la famille de leur père. Mais la famille ne s'arrête pas à ce premier cercle : elle comprend aussi les *agnats* et les *gentiles*, qui descendent théoriquement d'un ancêtre commun par les mâles. Cette parenté dite *agnatio*, s'oppose à la parenté par le sang ou *cognatio* qui prit une grande importance dans la famille et finit par supplanter complètement le lien civil et artificiel de l'*agnatio* dans les lois de Justinien.

— Le droit byzantin a transformé profondément la vieille conception de la famille, telle qu'elle existait dans le droit romain. La législation de Justinien a fait de la femme l'égale de l'homme ; elle lui donna droit à la succession du mari, indépendamment du droit des enfants à l'héritage. De même, dans les relations entre le père et les enfants, l'antique rigueur de la *patria potestas* s'atténua, et le droit naturel du fils à l'héritage du père fut proclamé. Ainsi, dans les relations de la famille s'introduit, surtout sous l'influence du christianisme, un grand esprit de douceur, avec un vif sentiment de la dignité personnelle. A partir du VIIIe siècle, la femme a dans la famille byzantine une très grande place.

— Dr. actuel. La législation de la *famille* repose sur l'institution du *mariage*. Dans l'ancien droit, cette législation consacrait deux principes fondamentaux : l'indissolubilité du mariage, admise sous l'influence de l'Eglise ; l'autorité de l'homme, chef du ménage, sur sa femme et sur les enfants. L'évolution du droit, au cours des XIXe et XXe siècles, a amené l'affaiblissement de ces deux caractères, sous la poussée d'une part des idées individualistes d'affranchissement de la personnalité humaine, et d'autre part des idées socialistes, qui tendent à augmenter dans la société le rôle de l'Etat, au détriment de celui de la famille. Les législations des pays civilisés conservent à la base de leur droit privé l'institution de la famille, fondée sur le mariage : mais elles présentent entre elles de grandes différences soit au point de vue de l'indissolubilité du mariage, soit au point de vue de la puissance maritale, soit au point de vue de la situation des enfants naturels ; soit enfin au point de vue des droits successoraux.

La législation moderne se caractérise par une intervention de plus en plus grande de l'Etat dans les rapports de *famille*.

Le Code civil ne contient pas de titre consacré officiellement à la famille, mais plusieurs de ses articles y font allusion. En particulier, le mot « famille » a été introduit dans plusieurs de ceux-ci par la loi du 22 septembre 1942. Ainsi, aux termes de l'article 213, la fonction de chef de famille appartient au mari qui, à ce titre, doit assurer, avec la femme, la direction morale et matérielle de la famille (v. FEMME).

En dehors du Code civil, des mesures ont été prises en vue de protéger les familles fortes, jugées utiles à la nation. En vue de lutter contre la diminution des mariages et la baisse de la natalité, un important décret-loi, connu sous le nom de *Code de la famille*, a été édicté le 29 juillet 1939. De son côté, le gouvernement dit de l'Etat français a publié, de 1940 à 1944, plusieurs ordonnances en faveur de la famille, dont certaines ont été maintenues ou reprises, ainsi celles sur la protection maternelle et infantile, sur les associations familiales, sur la prime à la première naissance. D'autre part, la notion d'abandon de famille a été très élargie par une loi de 1942 (v. ABANDON).

Familles nombreuses. — Depuis la Seconde Guerre mondiale, le législateur a pris des mesures nombreuses et diverses en faveur des parents qui élèvent plusieurs enfants.

L'*assistance à la famille* a été instituée par un décret-loi du 29 juillet 1939 complété ensuite par plusieurs lois et par l'ordonnance du 2 août 1945. Tout chef de famille ayant à sa charge un ou plusieurs enfants peut, s'il ne dispose pas de ressources suffisantes pour les élever, recevoir l'« assistance à la famille », au titre des enfants à sa charge.

Les lois des 14 août 1940 et 18 juin 1941 ont institué une *carte nationale de priorité*, qui est attribuée à certaines mères de famille ainsi qu'aux femmes enceintes à partir du quatrième mois de la grossesse. Cette carte donne à la titulaire se présentant en personne certains droits de priorité.

D'autre part, les contribuables qui ont des enfants à leur charge obtiennent des déductions d'impôts. Enfin, sur les tarifs des transports en commun, des réductions sont accordées aux membres des familles nombreuses. (V. ENFANT, PATERNITÉ, RECONNAISSANCE, SUCCESSION, FEMME, MARIAGE, FILIATION, PUISSANCE PATERNELLE.)

— Dr. pén. *Abandon de famille.* V. ABANDON.

Conseil de famille. — V. CONSEIL et TUTELLE.

Allocations familiales. — V. ALLOCATION.

— Céram. Dans le langage de la céramique, le mot famille est synonyme de *groupe*. On l'emploie surtout en matière de classification d'objets d'extrême Orient : Chine, Japon, Inde, Perse. La prédominance d'une nuance ou d'un motif ornemental fournit l'élément distinctif de la famille. Les trois principales sont la famille chrysanthémo-pœnienne : bleu, rouge rouille, or mat pour la Chine et le Japon, rouge et or pour la Perse ; la famille rose carminée : Chine, Japon, Perse ; la famille verte (Chine), avec prédominance de tulipes en Perse, et, aux Indes, de petites feuilles et fleurettes disposées symétriquement, formant, sur les fonds, des découpures légères mais très fournies. Ces types fixes résultent d'une organisation singulière du travail, où chaque décorateur, dans les limites d'un patron séculaire transmis intact, de génération en génération, et qu'il transmettra de même à ses successeurs, cultive un genre dont il lui est interdit de sortir.

— Hist. *Société des familles.* C'est après la dispersion de la Société des droits de l'homme à la suite de l'insurrection d'avril 1834, que Barbès, Blanqui et Martin Bernard fondèrent, en juin 1835, une nouvelle société secrète, dite « des familles ». Une « famille » était un groupe de cinq initiés, réunis chaque mois auprès de leur chef. Ils devaient se munir d'armes, et se tenir prêts à tout appel. La société se recrutait parmi les ouvriers, les commerçants et les militaires. Les révélations du procès de Fieschi amenèrent l'arrestation de Blanqui et de Barbès et la condamnation de quarante-trois membres (août 1836). Quand, à sa sortie de prison, Barbès voulut reconstituer la société, l'impossibilité d'en éliminer les éléments extrémistes l'amena à fonder une nouvelle société : celle des « saisons ».

— Hist. nat. En histoire naturelle, on entend par *famille* une division systématique de l'ordre ou du sous-ordre, qui renferme les genres. Ainsi, la famille des canidés comprend les genres chien, loup, chacal, etc. La famille est la quatrième division du règne, la première étant l'*embranchement*, la seconde la *classe*, la troisième l'*ordre*. Ainsi, le chien domestique appartient à l'embranchement des vertébrés, classe des mammifères, ordre des carnivores, famille des canidés, genre chien. On divise quelquefois la famille en sous-familles ou tribus.

Les noms de familles prennent en zoologie la désinence *idés*, les tribus ou sous-familles la désinence *inés*. Les noms de familles sont du masculin pluriel.

— Iconogr. Parmi les diverses représentations relatives à la *famille*, on peut citer : *la Famille malheureuse*, tableau de Mlle Mayer, continué par Prud'hon, et celui de Tassaert, exposé au Salon de 1850, acheté par l'Etat.

A. Van de Velde a peint *la Famille du pâtre* (Louvre) ; Horemans, *la Famille du cordonnier* et *la Famille du tailleur* (musée des Offices) ; Karel de Moor Van Slingelandt, une *Famille hollandaise* (Louvre) ; Eugène Delacroix, une *Famille arabe* (1855). *Famille paysanne*, tableau de Le Nain (Louvre), a pour sujet un repas de paysans ; œuvre grave et puissante, d'une modération voulue de coloris, et remarquable par le dessin large et plein de caractère, un modelé vigoureux, et la distribution de la lumière ; *la Famille*, tableau de Lhermitte, représentant un groupe de paysans (1908), est une des toiles les plus caractéristiques de ce peintre. V. pl. *Beaux-Arts LVII et LVIII*.

Parmi les compositions historiques, nous citerons : une *Famille livrée aux bêtes du cirque, sous Néron*, groupe, par Maindron (1836).

Famille (Sainte). Il est peu de sujets que les artistes aient retracés plus fréquemment que celui de *la Sainte Famille*. D'ordinaire, la composition comprend trois figures : la Vierge-mère, l'enfant Jésus, et saint Joseph le père nourricier ; mais, souvent aussi, à côté de ces personnages, se placent d'autres membres de la famille de Jésus : le petit saint Jean, sa mère Elisabeth ; Anne, mère de Marie ; etc.

C'est l'école italienne qui a produit le plus grand nombre de *Saintes Familles*. Citons celles d'Andrea del Sarto (Florence), de Raphaël (Louvre, Londres, Munich, Leningrad), du Corrège (Parme et Florence), de Michel-Ange (Florence), de Fra Bartolomeo (au palais Pitti, à l'Académie de Florence), d'Annibal Carrache (Louvre, Ermitage, musée de Naples), de L. Carrache (Ermitage), du Dominiquin (Louvre), de L. Giordano (Madrid et Naples), du Guerchin (Ermitage), du Parmesan (Louvre, musées de Florence, Naples, Madrid, Bruxelles), du Pérugin (Louvre), du Titien (Louvre, Dresde, Florence, Madrid, Rome), de Paul Véronèse (Louvre, musées de Florence, Munich, Bruxelles, Leningrad), de Léonard de Vinci (Louvre, musée de Madrid, etc.).

De l'école espagnole, Murillo est celui qui a peint le plus souvent *la Sainte Famille*. Il y a des tableaux de lui sur ce sujet au Louvre, au musée de Madrid, à la National Gallery, à l'Ermitage.

De l'école flamande citons Rubens : *la Sainte Famille*. (V. pl. *Beaux-Arts LVII.*)

Famille (PACTE DE), traité conclu le 15 août 1761 par Choiseul entre les rois de France et d'Espagne. Don Philippe de Parme et Ferdinand de Naples y adhérèrent. Ainsi s'unissaient les Bourbons de Versailles, d'Italie et de Madrid. Ce traité ne fut que la consécration officielle d'alliances conclues antérieurement. Les quatre Etats se garantirent leurs territoires, en quelque partie du monde qu'ils fussent placés, et ils ne pouvaient, les uns ou les autres, négocier ou traiter si ce n'est d'un consentement unanime. Il s'agissait de lutter contre la puissance maritime de l'Angleterre. Le premier essai, marqué par la participation de l'Espagne dès 1762 à la guerre de Sept ans, fut malheureux. L'Espagne, en 1763, dut céder la Floride à l'Angleterre, et obtint en compensation, de la France, la Louisiane. Le pacte cependant fut maintenu. Il facilita la participation de l'Espagne, aux côtés de la France, dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Il existait encore en 1789.

Famille (FRÈRES DE LA **Sainte-**), congrégation fondée en 1835, dans le diocèse de Belley. Son système pédagogique est celui des écoles chrétiennes.

Famille (SŒURS DE LA **Sainte-**). Ce nom est porté en France par plusieurs congrégations de femmes vouées à l'enseignement. Les principales sont celles de Villefranche, de Besançon, de Lyon et d'Amiens. Une congrégation de religieuses enseignantes, appelées *sœurs de la Sainte-Famille de Nazareth*, a sa maison mère au Plan (Haute-Garonne).

Médaille de la famille française.

Famille française (MÉDAILLE DE LA), créée en 1920 et décernée par le ministre de l'hygiène aux mères françaises qui ont dignement élevé de nombreux enfants : en bronze pour cinq enfants légitimes simultanément vivants ; en argent pour huit ; en vermeil pour dix. Elle est suspendue à un ruban partagé en trois bandes verticales d'égale largeur et alternativement rouge, verte et rouge.

Famille Benoîton (LA), comédie en cinq actes, de V. Sardou (1865). Satire amusante et légère, où l'auteur a mis en scène une famille de bourgeois enrichis, chez lesquels l'argent et le luxe ont étouffé tout bon sentiment. On fait parfois allusion à Mme Benoîton, qui n'apparaît jamais sur la scène parce qu'elle est toujours sortie.

FAMILLEUREUX, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), sur la Sennette ; 2.400 hab. Atelier de constructions industrielles et fonderie de fer, gobeleterie, bonneteries.

FAMILLEUX [*mi-yeû*], **EUSE** adj. (de l'anc. verbe *fameiller*, avoir faim ; du bas lat. *fameculare*). Fauconn. Se dit d'un faucon qui a constamment besoin de manger, ce qui indique un excellent oiseau pour le vol.

FAMILLISME [*mi-yissm'*] n. m. Amour de la famille, une des quatre passions cardinales, dans le système de Fourier.

FAMILLISTES [*mi-yisst'*] n. m. pl. (de *famille*). Membres de deux sectes du XVIe s. : l'une anglaise, l'autre américaine, qui prirent le nom de *familles d'amour*.

FAMIN (Pierre-Noël), physicien et poète français, né et mort à Paris (1740-1830). D'abord curé de Sannois, il devint ensuite précepteur des fils du duc d'Orléans. Outre des ouvrages sur la physique, on lui doit : *le Mariage impromptu*, vaudeville (1775) ; *l'Obligeant maladroit*, comédie (1793) ; *Mes opuscules*, et *Amusements littéraires* (1820).

FAMIN (Stanislas-Marie-*César*), diplomate et littérateur, né à Marseille en 1799, mort à Saint-Sébastien en 1853. Il remplit plusieurs postes en Italie, à Port-au-Prince, à Lisbonne, à Londres et à Pétersbourg, fut consul de France à Jassy (1852), puis à Saint-Sébastien (1853). Ses principaux ouvrages sont : *Peintures, bronzes et statues érotiques formant la collection du Cabinet secret du musée de Naples* (1832) ; *Histoire des invasions des Sarrasins en Italie du VIIe au XIe siècle* (1843), inachevée ; *Histoire de la rivalité et du protectorat des Eglises chrétiennes en Orient* (1853). Famin a rédigé dans *l'Univers pittoresque* les parties relatives à la Colombie et à la Guyane (1837), à la Crimée, Circassie et Géorgie (1838), au Chili, Paraguay, Uruguay, Buenos-Aires (1840).

FAMIN (Pierre-Paul), général français, né et mort à Paris (1855-1922). Elève de Saint-Cyr (1874-1876). Lieutenant d'infanterie de marine au Sénégal, il fit la colonne du Cayor (1882-1883) et établit la carte de cette province. Capitaine, il fit colonne au Cambodge (1886). Comme chef de bataillon, il participa à la délimitation et aux levers de la frontière entre la Chine et le Tonkin (1891-1894) ; commanda dans le haut Tonkin le territoire de Cao-Bang, la colonne de pacification de Kouang Houyen (1892) et, sous les ordres du colonel Galliéni, une colonne contre les pirates chinois de Loung-Lat (1894). Lieutenant-colonel, il commanda en Crète les troupes débarquées (1897). A l'armée coloniale, détachée du ministère de la marine en 1900, il donna une organisation très puissante, et en fut le premier directeur au ministère de la guerre, comme colonel, puis brigadier et divisionnaire, de 1901 à 1910 et en 1914-1917.

FAMINE n. f. (du lat. *fames*, faim). Grande disette d'aliments dans une contrée : *Il y eut disette ; après, vint la* FAMINE. (Vaugelas.)

— *Crier famine*, Se plaindre de sa détresse. || *Crier famine sur un tas de blé*, Se lamenter alors qu'on est dans l'abondance. || *Prendre quelqu'un par la famine*, Le soumettre en lui retranchant les subsides.

— SYN. **Famine, disette.** V. DISETTE.

— ANTON. **Abondance.**

— ENCYCL. La cause la plus générale de la *famine* est l'insuffisance des récoltes alimentaires, due à des gelées, inondations, sécheresses. Les chemins de fer, la navigation, l'abaissement des barrières douanières ont contribué à écarter les risques de famine dans les pays civilisés.

L'histoire mentionne d'innombrables famines, depuis l'époque des Ptolémées, en Egypte, jusqu'aux temps modernes. En France, les chroniqueurs du moyen âge les enregistrent minutieusement. Sous Louis XIV, il y eut des disettes. Avec le règne de Louis XVI commença, en 1775, une série de troubles dus à des famines réelles ou prétendues, qui ne cessèrent qu'en 1796. Les années 1810 et 1811 sous Napoléon Ier, 1816 sous Louis XVIII, furent également des années de disette, marquées par des désordres. En 1847, année de la dernière famine qui ait sévi en France, il y eut à réprimer des émeutes provoquées par la panique.

Au XIXe s. le fléau sévit encore, notamment en Arabie (300.000 morts en 1868), en Chine (1877, 1887 et 1906), dans l'Inde. Dans cette péninsule surpeuplée, qu'une récolte déficitaire suffit à éprouver, la famine frappe huit fois dans le siècle : en 1876, cinq millions d'indigènes périssent, faute de secours ; en dernier lieu (1899-1901), sur 50 millions d'affamés, le gouvernement britannique n'en peut secourir que 10 p. 100, et 3 p. 100 des affamés périssent. La même proportion est atteinte en Russie en 1921, malgré les secours considérables apportés par l'Amérique et l'Europe.

Famine (PACTE DE), nom donné par analogie avec le

pacte de famille aux manœuvres que l'esprit populaire attribuait aux gouvernants, ministres, etc., au temps de Louis XV, afin de faire renchérir les subsistances.

Dès le XVIe siècle des magasins publics de grains avaient été établis. Au XVIIIe siècle, la grosse préoccupation de la royauté fut d'assurer en blé le ravitaillement de Paris. On l'accusa de réaliser en cet office des bénéfices.

Ce fut surtout à propos du contrôleur général de L'Averdy qu'il fut question d'un véritable pacte de famine, qui aurait été formé entre un groupe de traitants et le roi lui-même.

L'Averdy voulant que quarante mille setiers de blé fussent constamment tenus à la disposition de l'administration, un sieur Malisset lui proposa, pour éviter les frais excessifs de l'emmagasinage, de renouveler les approvisionnements à ses risques et périls : l'affaire fut conclue ; Malisset se vit assurer un traitement de 30.000 livres durant douze ans (1765). Mais il signa avec ses cautions un acte de partage, et la pièce tomba aux mains d'un certain Le Prévôt de Beaumont, qui crut y voir le texte d'un *pacte de famine* conclu entre le contrôleur général et d'indignes spéculateurs. Le Prévôt, soupçonné de vouloir publier des libelles contre le gouvernement, fut arrêté, et retenu en prison durant vingt ans. Il écrivit au roi pour lui dénoncer des ministres comme Choiseul et des intendants des finances. En fait, Malisset et ses associés ne firent point de bonnes affaires.

Devenu libre en 1789, il dénonça à nouveau le soi-disant Pacte, et vint devant le tribunal révolutionnaire accuser encore L'Averdy, quand celui-ci y fut traduit.

Il se peut que diverses concussions aient été commises par des agents inférieurs. Mais le « pacte de famine » n'est qu'une légende populaire.

FAMINTZINE (Alexandre Sergiewitch), compositeur et musicographe russe, né à Kaluga en 1841, mort à Ligovo en 1896. Il fut, de 1865 à 1872, professeur d'histoire de la musique au conservatoire de Saint-Pétersbourg et, plus tard, secrétaire de la Société russe de musique. On lui doit deux opéras : *Sardanapale* (1875), et *Uriel Acosta* (1883), une *Rapsodie russe* pour orchestre, deux quatuors pour instruments à corde, et une collection intéressante de chants populaires russes. Il fut en outre critique musical de divers journaux.

FAMIS [*miss*] n. m. Etoffe de Smyrne, dans la texture de laquelle il entre des fils dorés.

FAMOSITÉ [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est fameux. (En mauvaise part.)

FAN n. m. Nom vulgaire du hêtre commun.

FANA n. m. Argot militaire. Abréviation de *fanatique*, qui fait beaucoup de zèle.

FANAGE n. m. (de *faner*). Action de faner, ou Ensemble des opérations par lesquelles on transforme le fourrage en foin sec.

— Encycl. Les fourrages verts renferment de 75 à 85 p. 100 de leur poids d'eau ; par le *fanage* cette proportion est réduite à 15 ou 16 p. 100. En général, la perte d'humidité est obtenue par exposition du fourrage au soleil ou du moins à l'air chaud.

Le fanage doit être conduit de manière à conserver au fourrage le maximum de valeur nutritive, en soustrayant le plus possible celui-ci à l'action des pluies ou des rosées, et en évitant les pertes d'organes divers qui se détachent au cours des manipulations.

En principe, pour faner, on étale l'herbe coupée sur le sol dès que la rosée est évaporée ; pendant la journée, on retourne le fourrage une ou deux fois en le soulevant ; le soir, on réunit en petits tas ou meulons. Le lendemain, les tas sont écartés, le fourrage est retourné, et l'on confectionne des tas plus volumineux. Ces opérations aboutissent à la réunion en gros tas, de 500 à 800 et 1.000 kg., dans lesquels le fourrage fermente légèrement, achève de sécher et s'assouplit.

On fane à la main avec la fourche et le râteau, ou mécaniquement à l'aide de la faneuse, du râteau à cheval, du râteau-faneur.

On assure aussi la dessiccation des fourrages au moyen de siccateurs formés par des supports divers sur lesquels le fourrage est placé lorsqu'il est légèrement ressuyé.

Après le fanage, le foin est bottelé ou comprimé sur place avant la rentrée ; le plus souvent, il est conservé en vrac.

1.000 kg. de fourrage vert donnent de 220 à 280 kg. de foin sec.

FANAGE n. m. (de *fane*). Ensemble des fanes d'une plante.

FANAISON [*nè-zon*] n. f. Syn. de FENAISON.

FANAL n. m. (ital. *fanale ;* du gr. *phanos*, flambeau). Grosse lanterne dans laquelle on allume une bougie ou quelquefois une mèche alimentée par un réservoir d'huile : *Allumer, Eteindre des* FANAUX.

— *Fig.* Ce qui éclaire, ce qui guide. (Peu us.) V. FLAMBEAU.

— *Pop.* Ventre : *N'avoir rien dans le* FANAL.

— Archéol. *Fanal de cimetière*, Colonne creuse portant un fanal pendant la nuit. V. LANTERNE DES MORTS.

— Mar. Nom donné aux lanternes ou feux employés à bord des navires et pour l'éclairage des côtes. || *Fanaux de côté* ou *de position*, Feux vert à tribord et rouge à babord servant à indiquer, la nuit, quel bord présente le navire. || *Fanal de combat*, Lanterne destinée à éclairer les batteries. || *Fanaux de signaux*, Lanternes hissées en tête des mâts pour faire des signaux d'un navire à un autre.

— Chem. de f. Falot de locomotive.

— Encycl. Archéol. Le mot *fanal* désignait, même au XVIIIe siècle, comme *falot*, toute espèce de lanterne ; on appelait couramment *fanaux* les feux de côtes, le nom de *phare* étant plutôt réservé à ceux des mers du Levant. Les fanaux des anciens navires variaient de nombre et de puissance, suivant l'importance de ceux-ci ; les vaisseaux amiraux et les galères capitanes en portaient trois. Pris absolument, le « fanal » était le feu de poupe ; hissé à la tête du mât de la galère capitane, il remplaçait de nuit le pavillon comme insigne du commandement. On peut voir des modèles des fanaux du XVIe siècle, grandes lanternes en bois sculpté et doré, avec vitres de cristal et coupoles de cuivre, à l'*Armeria* de Madrid.

Fixé au bout d'un long manche, le fanal précède, dans les cortèges orientaux, les personnages de marque. Cette mode s'introduisait en France au XVIIe siècle. Certains de

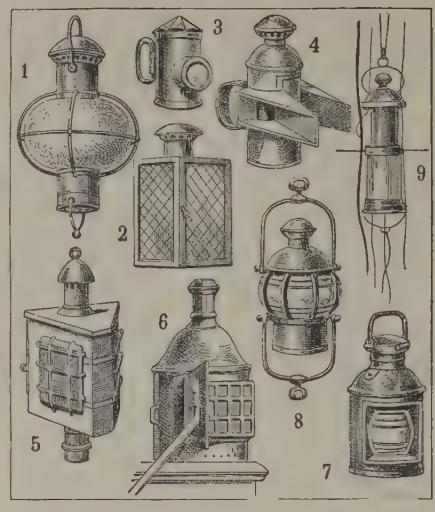

FANAUX : 1. Rond (dit *verrine*) ; 2. De consigne ; 3. Sourd ; 4. Vert, blanc, rouge (dit *ratière*) ; 5. D'embarcation ; 6. De côté ou de position ; 7. De côté (dit de *route*) ; 8. Blanc (dit *de signaux*) ; 9. Electrique (de signaux).

ces appareils sont précieusement ornés. Les lanternes publiques ont quelquefois été désignées sous le nom de « fanaux », ainsi que les lanternes de carrosses et de chaises à porteurs.

FANANDEL n. m. Argot. Ami, camarade. || *Grands fanandels*, Société de gens sans aveu, fondée à Paris en 1816.

FANANO, comm d'Italie (Emilie, prov. de Modène), sur le Leo, affl. du Pô ; 5.260 hab.

FANAR, FANARIOTES. V. PHANAR, PHANARIOTES.

FANATIQUE [*tik'*] adj. (lat. *fanaticus ;* de *fanum*, lieu consacré, temple). Qui se croit inspiré. (Vx.) || Qui est emporté par un zèle outré pour la religion, pour telle ou telle chose : *Un prédicateur* FANATIQUE. *Etre* FANATIQUE *d'une doctrine, de liberté, d'égalité ;* et *par anal.* Qui s'engoue de : *Un admirateur* FANATIQUE *des anciens, de Shakespeare.* || Inspiré par un zèle outré pour la religion, pour telle ou telle chose : *Un zèle* FANATIQUE. *Des opinions* FANATIQUES. *Une rage* FANATIQUE.

— Substantiv. : *Les philosophes sont les médecins des âmes dont les* FANATIQUES *sont les empoisonneurs.* (Voltaire.) *Des* FANATIQUES *d'autorité. Les* FANATIQUES *de Baudelaire, de Marcel Proust.*

— Antiq. Nom sous lequel on désignait, à Rome, les prêtres de Bellone qui, à certains jours, parcouraient la ville, vêtus de noir, armés de haches, au bruit des trompettes et des tambourins. (On les voyait aussi danser nus, et se lacérant eux-mêmes avec un glaive. Par extension, ce nom fut donné aux prêtres de la *Grande Mère*, et à tous ceux qui se livraient à des pratiques semblables. De là vient le terme de *fanatiques*, appliqué à tous les exaltés d'une idée religieuse, politique ou sociale.)

— Hist. relig. Nom donné à diverses sectes plus ou moins mystiques d'Allemagne, d'Angleterre et des Pays-Bas : anabaptistes, quakers, disciples de V. Weigel et de Jacob Boehme.

— Jeux. A l'hombre, Réunion des quatre valets dans la même main.

FANATIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière fanatique.

FANATISER [*zé*] v. tr. Rendre fanatique : *Il suffit, pour* FANATISER *les gens, de parler à leurs passions.*

— *Intransitiv.* Agir en fanatique. (Vx.)

FANATISEUR [*zeur*], **EUSE** n. Personne qui fanatise.

FANATISME [*tissm'*] n. m. (de *fanatique*). Zèle outré qui pousse à employer la violence pour le triomphe d'une doctrine religieuse ; violence, cruauté, intolérance employées au service d'une cause quelconque ; attachement passionné pour un homme, une chose, une idée : FANATISME *politique.* FANATISME *artistique.*

— Encycl. Par son étymologie même, le mot *fanatisme* désigne le délire sacré des prêtres de certaines divinités telles que Cybèle et Bellone, qui lacéraient eux-mêmes leur chair et laissaient couler leur sang. Il désigne, par extension, les formes extrêmes de l'exaltation et de l'intolérance religieuses, et, plus généralement encore, l'attachement passionné à une doctrine quelconque, à un parti, à un homme. Comme n'importe quelle passion outrée, le fanatisme supprime ou domine tout autre sentiment : le fanatisme n'hésite pas davantage à se sacrifier lui-même, qu'à détruire ou à persécuter autrui.

FANCELLI (Luca), architecte italien, né à Settignano en 1430, mort à Milan en 1503. Elève de Brunelleschi, il fournit les plans de plusieurs édifices élevés à Florence, et acheva le chœur de Santa-Annunziata, vécut ensuite tantôt à Mantoue, tantôt à Florence, tantôt à Milan.

FANCELLI (Jacopo-Antonio), sculpteur italien, né et mort à Rome (1619-1671). Elève et collaborateur de Bernin. Il exécuta, entre autres morceaux, la statue colossale du *Nil*, pour la fontaine de la place Navone.

FANCHETTE n. f. Art culin. Entremets plus volumineux que la *fanchonnette*, mais préparé de manière identique. (Il est composé d'une crème cuite dont on garnit un moule déjà foncé d'une pâte feuilletée, et sur le dessus duquel on rapporte de la pâte à meringue. On parfume au café, au cacao, etc.)

FANCHON n. f. (diminutif villageois du nom de *Françoise*). Foulard, mouchoir, plié en triangle, que les femmes portent sur la tête et nouent sous le menton : *Se coiffer d'une* FANCHON.

Fanchon.

— *Par extens.* Petite coiffure de femme, faite en chenille bouclée et tressée, ou en dentelle.

Fanchon. La chanson de *Fanchon* fut longtemps populaire. Il ne faut pas confondre son héroïne avec la célèbre Fanchon la Vielleuse. On ignore le nom de l'auteur des paroles de *Fanchon*, de même qu'on ignore celui du musicien. L'air, simple et d'un rythme franc, n'est autre chose qu'un pont-neuf en vogue à l'époque où fut écrite la chanson, et, d'après la forme de l'une et de l'autre, on peut estimer qu'ils datent tous deux de la fin du XVIIIe siècle.

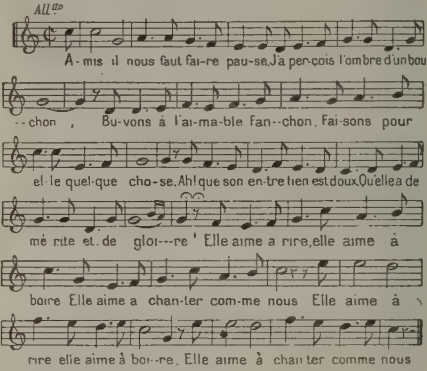

FANCHON LA VIELLEUSE (Françoise CHEMIN, femme MÉNART, dite), physionomie foraine très connue des Parisiens vers la fin du XVIIIe siècle. Elle était d'origine savoyarde, et naquit en 1737. — Ce type populaire a inspiré les pièces suivantes : *Fanchon la Vielleuse*, comédie-vaudeville en trois actes, par Bouilly et Joseph Pain (Vaudeville, 1800) ; *Fanchon la Vielleuse*, vaudeville en un acte, par René Perin (Jeunes-Elèves) ; *la Vielleuse du Boulevard*, mélodie en trois actes, par Hector Chaussier (1803) ; *Fanchon la Vielleuse de retour dans ses montagnes*, comédie en trois actes, par Aude et Servières (1803) ; *les Trois Fanchons ou Cela ne finira pas*, un acte mêlé de danses, par Bonet et Joie fils (1803) ; *Fanchon toute seule ou un Moment d'humeur*, vaudeville en un acte, par L. Conet (1803) ; *Un trait de Fanchon la Vielleuse*, comédie anecdotique en un acte, par Th. D* (1804) ; *la Petite Revue lyonnaise ou Fanchon la Vielleuse à Lyon*, comédie-vaudeville en un acte, par E. Dupaty (1811) ; *la Fanchonnette*. V. FANCHONNETTE [*la*] ; *la Fille de Fanchon la Vielleuse*, opérette en quatres actes, paroles d'Armand Liorat, W. Busnach et Fortuny, musique de Louis Varney (1891).

FANCHONNETTE [*cho-nèt'*] n. f. Art culin. Sorte de pâtisserie.

— Encycl. Art culin. Les *fanchonnettes* sont des tartelettes à la crème surmontées de petites meringues. On garnit de petits moules à tartelettes avec du feuilletage très mince ; on les emplit de crème et on leur fait prendre couleur au four modéré. Après les avoir laissé refroidir, on masque la crème avec du blanc d'œuf et du sucre, et l'on pose en couronne de petites meringues ; on saupoudre de sucre et l'on glace près du four jusqu'à ce que les meringues aient pris une couleur rougeâtre.

Fanchonnette (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Leuven et de Saint-Georges, musique de Clapisson, représenté au Théâtre-Lyrique le 1er mars 1856. Le point de départ du livret n'est autre que l'histoire de la célèbre Fanchon la Vielleuse. La musique constitue l'une des meilleures partitions de Clapisson.

FANDANGO n. m. Danse espagnole d'un caractère voluptueux, qui se danse sur un rythme entraînant à trois

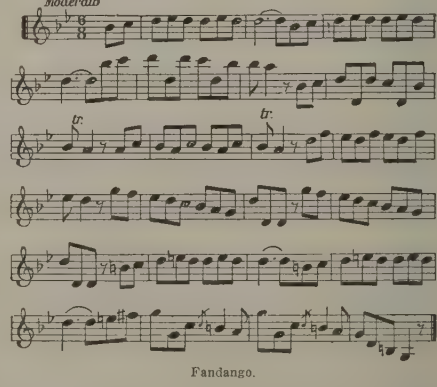

Fandango.

temps ou à 6/8, avec accompagnement de guitare et de castagnettes.

— Encycl. Le *fandango* est généralement dansé par un couple seul, et son mouvement rapide, le bruit des castagnettes, l'agitation des bras, les trépidations des danseurs, lui donnent un caractère d'animation plein d'originalité. On en trouve un spécimen à 3/4 dans le ballet de *Don Juan* de Gluck, et dans *les Goyescas* de Granados. Le *Caprice espagnol* pour orchestre, de Rimsky-Korsakoff, se termine par un *Fandango asturiano*.

FANDOUFLE ou **FONDOUFLE** n. f. Nom que donnent les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* à une arme de jet dont se servaient les Wendes au VIIIe siècle.

FANE n. f. (origine incertaine ; peut-être de *faner*). Feuillage tombé de l'arbre ; débris de feuilles ou d'herbes ramassés pour servir de litière. || Tiges sèches ou vertes, autres que les plantes fourragères (betterave, pomme de terre, salsifis) : FANE *et feuille, c'est la même chose.* (La Quintinie.) || Enveloppe foliacée des fleurs des anémones et des renoncules.

FANE, comm. de Norvège (préfect. de Hordaland), sur le fjord homonyme ; 5.000 hab. Port de pêche.

FANE, famille anglaise, qui a fourni plusieurs hommes politiques. Le plus marquant est JOHN, 11e comte de Westmoreland, né en 1784, mort en 1859, qui fut aide de camp de Wellington à l'armée de Portugal (1808), fit la campagne de France, puis représenta le Royaume-Uni auprès des cours de Berlin et de Vienne et se montra fin diplomate. Il a écrit des *Mémoires* sur les campagnes de Wellington en Espagne et en Portugal (1820) et sur les opérations des armées alliées sous Schwarzenberg et Blücher (1822). D'autre part, il a composé des opéras, des cantates, etc.

FANÉGADA n. f. Mesure agraire usitée en Espagne, et qui équivaut, en général, à 48a,336, mais varie selon les pays. (A Valence, la fanégada ne vaut que 6a,92.)

FANELLI (Francesco), sculpteur, fondeur et ornemaniste florentin, né à Florence en 1593, mort à Paris en 1665. Il exécuta à Gênes, avant 1610, deux amours en bronze, d'après Paggi ou Orsolino, qui ornent encore l'autel de Santa-Maria della Neve. Après cette date, il est en Angleterre, où il reçoit le titre de sculpteur du roi. Il exécuta en 1640 le buste du prince Charles, et il existe de lui, en Angleterre, de nombreuses sculptures monumentales, à la bibliothèque d'Oxford, au château de Windsor, à l'abbaye de Westminster, à la cathédrale de Gloucester, au château de Hampton Court. La finesse de sa technique est remarquable surtout dans l'exécution des draperies de ses bustes. En 1642, il alla se fixer à Paris. Une série d'eaux-fortes, éditée en 1661, est consacrée à la reproduction de fontaines par Fanelli, dont on connaît encore une série de *Fontaines et Jets d'eau dessinés d'après les plus beaux lieux d'Italie,* et une de *Dessins de grottes.*

FANELLI (Virgilio), ciseleur florentin, né à Florence en 1604, mort à Tolède en 1680. L'ambassadeur de Philippe IV, roi d'Espagne, le choisit à Florence, en 1646, pour exécuter un grand lustre destiné au panthéon de l'Escurial. Ce lustre est à vingt-quatre branches, dont plusieurs sont soutenues par des anges ; les quatre Evangélistes et un nœud de serpents entrelacés forment la partie inférieure. En 1655, Fanelli se rendit à Tolède où l'exécution du trône de la Vierge du sanctuaire lui demanda dix-neuf années de travail. La statue d'argent de saint Ferdinand, les ornements de bronze du maître-autel et un crucifix des Capucins de Tolède sont encore à citer.

FANELLI (François), archéologue italien de la première moitié du XVIIIe siècle, né à Venise. Il a publié : *Atene attica, descritta da' suoi principi* (1707), où l'on trouve des détails curieux sur Athènes depuis la conquête turque.

FANER [*né*] v. tr. (pour FENER ; du lat. *fœnum,* foin). Retourner plusieurs fois l'herbe fauchée d'un pré, pour la faire sécher.

— *Par extens.* Flétrir, dessécher, ternir : *Le soleil* FANE *les fleurs. La lumière* FANE *les couleurs ;* et au fig. : *L'excès des plaisirs* FANE *la beauté des femmes.*

— ***Fané, e,*** part. pass. du verbe *Faner : Une femme* FANÉE, Une femme dont le teint est fané.

— ***Se faner,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir fané (au propre et au fig.).

FANEUR, EUSE n. Qui fane l'herbe fauchée.

FANEUSE n. f. (de *faner*). Machine qui sert à retourner l'herbe fauchée, pour la faire sécher. V. FANAGE.

— ENCYCL. La *faneuse* se compose essentiellement d'une série de fourches articulées sur les croisillons qui les portent, pourvues de dents d'acier et animées d'un mouvement circulaire continu (modèles français et anglais), ou de

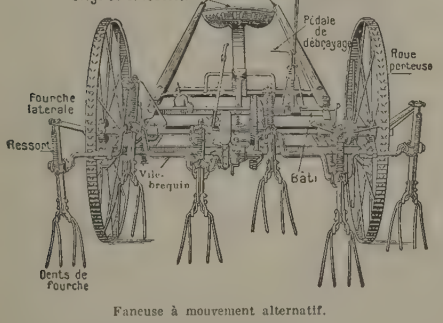

Faneuse à mouvement alternatif.

mouvements alternatifs (modèles américains). Dans le cas du mouvement circulaire, les fourches, en rasant la surface du sol, soulèvent les herbes fauchées ou les projettent en l'air, selon que leur action est plus ou moins vigoureuse, et selon qu'elles tournent dans le sens de progression de la faneuse, ou qu'elles tournent en sens inverse. Afin d'éviter les ruptures, on monte les fourches sur des ressorts susceptibles de céder en rencontrant un obstacle. La distance des dents au sol peut être modifiée à volonté. Avec des engrenages qui embrayent sur l'essieu des roues porteuses, on règle à volonté le sens de la rotation. Dans le cas des mouvements alternatifs, les faneuses fonctionnent de bas en haut et d'avant en arrière, de la même façon que les fourches ordinaires maniées par un homme.

Le travail que la faneuse accomplit équivaut, dans le même temps, à celui de dix-huit à vingt ouvriers. Toutefois,

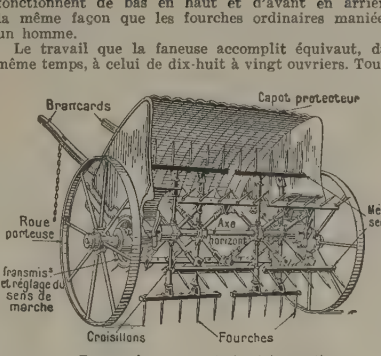

Faneuse à mouvement circulaire continu.

on ne doit l'employer qu'avec prudence, par suite de la très grande énergie de son action, et son usage n'est guère possible que dans les grandes prairies.

FANFAN n. m. et f. (redoublement de la dernière syllabe de *enfant*). *Fam.* Petit enfant. || Nom tendre et enfantin que l'on donne quelquefois aux grandes personnes :

Oui, ma pauvre *fanfan,* pouponne de mon âme.
MOLIÈRE.

Fanfan la Tulipe, chanson populaire d'Emile Debraux. Fanfan est un type de soldat français aimant le vin, les femmes et la gloire. *Fanfan la Tulipe* est une sorte de

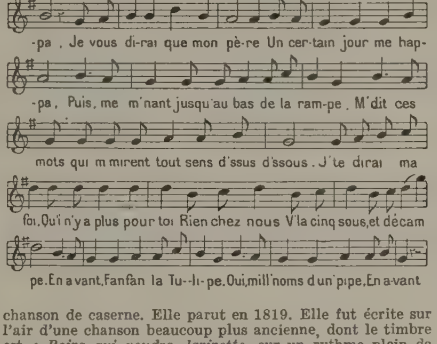

chanson de caserne. Elle parut en 1819. Elle fut écrite sur l'air d'une chanson beaucoup plus ancienne, dont le timbre est : *Boira qui voudra, lariette,* sur un rythme plein de franchise et de gaieté. La chanson a huit couplets.

La chanson de *Fanfan la Tulipe* a engendré plusieurs pièces de théâtre dont son personnage formait le héros. Ce fut d'abord un gentil vaudeville, représenté à la Gaîté avec succès ; puis, en 1858, un drame de Paul Meurice, joué à l'Ambigu, et enfin une opérette militaire de Louis Varney, donnée aux Folies-Dramatiques en 1882.

FANFANI (Pietro), écrivain italien, né à Pistoia en 1815, mort à Florence en 1880. Il fut bibliothécaire de la Marucelliana de Florence, et dirigea plusieurs périodiques littéraires et linguistiques. Esprit vif, mais trop facile, il a beaucoup écrit : *Observations au nouveau vocabulaire de la Crusca* (1849) ; *Vocabulaire de la langue italienne* (1855) ; *Vocabulaire de l'usage toscan* (1863) ; et un roman, *Cecco d'Ascoli* (1870).

FANFARE n. f. (onomatopée). Air militaire court, cadencé, exécuté par des trompettes, des clairons. || Air de chasse qu'on sonne sur le cor.

— *Par extens.* Orchestre ne comprenant que des instruments métalliques à embouchure, et des instruments de percussion, et différant en cela des harmonies. || Société civile ou militaire formant cet orchestre.

— *Fig.* Démonstration bruyante de menace, de satisfaction, etc. : *Le roi méprisa ces superbes* FANFARES. (Mézeray.) *Voilà ton demi-cent d'aiguilles que tu me donnas hier avec tant de* FANFARE. (Molière.) || Manifestation quelconque, triomphante, exaltée : FANFARE *de la plaine émaillée et ravie.* (V. Hugo.)

— ENCYCL. Musiq. Les instruments qui composent une *fanfare* sont les suivants : bugles et petits bugles, trompettes, cornets, cors, altos, barytons, trombones, basses et contrebasses, tambour (caisse claire et caisse roulante), auxquels on joint parfois la famille des saxophones. La grosse caisse et les cymbales ne font pas partie intégrante d'une fanfare, mais elles en complètent heureusement l'instrumentation. Une fanfare complète comprend environ quarante-cinq à cinquante exécutants. On peut en constituer de beaucoup plus restreintes, en modifiant la distribution des instruments.

Le mot « fanfare » tire son origine des onomatopées qui imitaient, au XVIe siècle notamment, les sonneries de trompettes : « fan, fan fan feyne, fa, ri ra, ri ra ».

— Vénér. En vénerie, les *fanfares* sont des sonneries de trompes de chasse, tenant les veneurs au courant des diverses péripéties du laisser-courre, et leur indiquant le genre de la bête de meute.

On appelle aussi « fanfares » certaines sonneries de fantaisie, comme la *Condé,* la *Chantilly,* la *Dampierre,* etc.

— *Reliures à la fanfare.* Les reliures de cette sorte sont désignées sous le nom de « fanfares » ou de reliures à la fanfare, depuis le jour où Charles Nodier ayant demandé à Thouvenin, vers 1850, de lui relier un ouvrage intitulé *les Fanfares et courvées abbadesques des Roules-Bontemps de la Haute et Basse-Cocaigne* (Chambéry, 1516), l'artiste s'inspira littéralement des compartiments et des rinceaux de feuillage qui caractérisent les reliures de la fin du XVIe siècle.

FANFARER [*ré*] v. tr. Signaler par des fanfares : *L'on ne cessa pas, lorsque les troupes commencèrent à paraistre, de* FANFARER *les signals.* (Sully.) || Célébrer par des fanfares : FANFARER *un succès, une victoire.* (VX.)

— *Absolum.* Sonner la fanfare ; et *par extens.* Faire le fanfaron.

FANFARIN n. m. (corrupt. de *franc filin*). Mar. anc. Terme générique, désignant les apparaux et cordages servant à un abatage en carène.

FANFARISTE [*risst'*] n. et adj. Musicien faisant partie d'une fanfare.

FANFARON, ONNE adj. et n. (espagn. *fanfarron*). Qui fait le brave, vante ses exploits réels ou supposés : *Une lèvre supérieure qui se porte en avant dénote un homme* FANFARON *et stupide.* (Lavater.)

Mais qui pourrait souffrir un âne *fanfaron?*
LA FONTAINE.

— Substantiv. : *Les* FANFARONS *sont rarement braves, et les braves sont rarement* FANFARONS. (Christine de Suède.)

— *Par extens.* Personne qui se vante d'être ce qu'elle n'est pas ou qui exagère en paroles ce qu'elle est réellement : *Le* FANFARON *travaille à ce qu'on dise de lui qu'il a bien fait.* (La Bruyère.) *Un grand* FANFARON *de vices.*

— ALLUS. LITTÉR. **Fanfaron de crimes,** Epithète dont Louis XIV, si l'on en croit Saint-Simon (et son assertion est sujette à caution), aurait défini le caractère de son neveu Philippe d'Orléans (plus tard Régent).

FANFARONNADE [*ro-nad'*] n. f. (de *fanfaron*). Action, parole de fanfaron.

FANFARONNER [*ro-né*] v. intr. Faire des fanfaronnades : *Villars n'avait jamais cessé... de* FANFARONNER *avec une effronterie qui ne lui avait jamais manqué.* (Saint-Simon.)

FANFARONNERIE [*ro-ne-rî*] n. f. Caractère du fanfaron ; habitude de faire le fanfaron : *C'est pure* FANFARONNERIE. (Molière.)

Fanfreluche.

FANFRE ou **FANFRÉ** n. m. Ichtyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi PILOTE (v. ce mot).

FANFRELUCHE et plus anciennem. **FARFELUQUE** n. f. (bas lat. et ital. *fanfaluca,* dérive du gr. *pompholux,* bulle d'air). Chose légère, sans consistance. || Ornement brillant, mais sans goût, sans valeur.

— Archéol. Garniture découpée, passementerie ou broderie pour les coiffures, les robes et les manteaux, tels que les découpures en feuilles de houblon, à la mode en Flandre du XIVe au XVIe siècle. Les grands hennins et les atours à cornes du XVe siècle portaient de ces fanfreluches en bandes déchiquetées qui retombaient jusqu'à terre.

FANFRELUCHER [*ché*] v. tr. Orner de fanfreluches.

— *Intransitiv.* S'amuser de fanfreluches, de bagatelles. (VX.)

FANGE [*fanj'*] n. f. (anc. franç. *fanc,* d'origine douteuse). Vase, boue, immondice : *La* FANGE *d'un ruisseau.*

Jamais vos jeunes pas n'ont touché notre *fange.*
V. HUGO.

— *Fig.* Ce qui souille comme la fange. || Basse extraction ; condition sociale tout à fait inférieure : *Etre né dans la* FANGE. || Bassesse de caractère : *Il est des âmes pétries de* FANGE. || Vie de débauche : *Vivre dans la* FANGE. || Accusations honteuses, insultes grossières : *Couvrir de* FANGE *un honnête homme.*

— SYN. **Fange, boue, bourbe,** etc. V. BOUE.

FANGEUX [*jeû*], **EUSE** adj. Plein de fange : *Ruisseau, Chemin* FANGEUX.

— Fig. : *O* FANGEUSE *grandeur!* (Baudelaire.)

FANGO-FANGO n. m. Flûte nasale en bambou, fermée aux deux extrémités, et en usage aux îles Marquises et Fidji.

FANIEZ (Alexandrine-Louise), dame GASSE, actrice française, née à Cambrai en 1745, morte à Paris en 1821. Elle débuta en 1764, à la Comédie-Française, où elle devint chef d'emploi en 1766, et demeura jusqu'en 1786. Ses principales créations sont : Betzy, d'*Eugénie ;* Dorine, de *la Feinte par amour ;* Finette, de *l'Anglomane ;* etc.

FANION n. m. (de *fanon*). Milit. Petit drapeau qu'on emploie à différents usages, mais qui n'a pas le caractère de symbole national attaché au drapeau.

— ENCYCL. On trouve le *fanion* mentionné pour la première fois dans l'ordonnance rendue par Louis XI, en 1469, pour organiser un corps de seize mille francs-archers, noyau de l'infanterie nationale. Il est dit que chacun des quatre capitaines généraux ferait porter devant lui un *fanion blanc.* C'était un *fanion de commandement.*

Il en existe aujourd'hui toute une série de ce genre dans l'armée française, affectés aux officiers généraux, derrière lesquels ils sont portés par un sous-officier ou un brigadier de leur escorte, afin d'indiquer à tous l'endroit où ils se trouvent. Le fanion est planté devant la porte du quartier général, quand le titulaire est chez lui ; et, la nuit, il y est remplacé par une lanterne dont le verre reproduit, dans une certaine mesure, les couleurs du fanion. A ces fanions de commandement se rattachent les fanions indicateurs de certains corps ou services : sections de munitions, hôpitaux, postes, télégraphes, arbitres, etc. Toutefois, depuis la Grande Guerre, et dans le but d'échapper aux investigations de l'espionnage ennemi ou de ses reconnaissances, on évite le plus possible d'arborer les signes distinctifs des différentes formations ou commandements.

Enfin, il faut encore mentionner :

Les *fanions d'ambulance,* à croix rouge sur fond blanc et de forme rectangulaire, qu'en vertu de la Convention de Genève toutes les voitures d'ambulance doivent porter en même temps qu'un fanion tricolore ;

Les *fanions de tir*, rectangulaires et entièrement rouges, qui servent à interdire l'accès des champs de tir pendant les exercices, et aux marqueurs pour signaler les coups ;

Les *fanions ou panneaux de signalisation*, les uns carrés, les autres en forme d'éventail, pour le service de la télégraphie optique régimentaire (v. PANNEAU) ;

Les *fanions d'alignement*, fanions distinctifs affectés aux bataillons d'un même régiment ; ils ne sont plus réglementaires.

FANIR v. intr. (autre forme de *faner*). Perdre sa fraîcheur, se faner. (Vx.).

FANJEAUX, ch.-lieu de cant. de l'Aude, arrond. et à 28 kil. de Carcassonne ; 980 hab. Tramways de l'Aude. Il devrait son nom à un ancien temple de Jupiter (*Fanum Jovis*) ; à 2 kil., se trouvait la célèbre abbaye de Prouille, premier monastère de religieuses, fondé par saint Dominique en 1206. — Le canton a 16 comm., et 6.900 hab.

FANNA, comm. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 3.000 hab. Filatures de soie.

FANNIA n. m. Genre d'insectes diptères, famille des anthomyiidés, comprenant des petites mouches domestiques ou floricoles. (Les *fannia scalaris* et *canicularis* volent à l'ombre des arbres, près des maisons. Leurs larves vivent normalement dans les matières en décomposition, et on les trouve souvent dans les fromages. Elles peuvent provoquer des myiases chez l'homme et les animaux.)

FANNIA (GENS), famille plébéienne de Rome connue depuis le IIe siècle av. notre ère. Les principaux membres sont : Caius **Fannius Strabon**, consul en 161 av. J.-C. Auteur des plus anciennes lois somptuaires à Rome (loi *Fannia* sur les dépenses de table) ; — Caius **Fannius**, cousin du précédent, consul en 122, et qui fit la guerre en Afrique et en Espagne. Disciple de Panétius et attaché à la doctrine stoïcienne, il était bon orateur et avait composé des *Annales* estimées, aujourd'hui perdues ; — Lucius **Fannius**, qui abandonna, en 84, l'armée qu'il commandait, pour passer du côté de Mithridate, alla en Espagne négocier une alliance entre ce prince et Sertorius, puis, revenu dans le Pont, entraîna Mithridate à sa troisième guerre contre les Romains ; — Caius **Fannius**, tribun du peuple en 59, préteur en 55. Il s'opposa à la loi agraire proposée par César, suivit le parti de Pompée et devint préteur en Sicile (49) ; **Fannius Cépion** qui conspira contre Auguste en 22 av. J.-C. et, trahi par un esclave, fut mis à mort. — **Fannius Quadratus**, poète médiocre, médisant et jaloux, ennemi d'Horace ; — Caius **Fannius**, historien et orateur de mérite, ami de Pline le Jeune. Il avait laissé inachevé un ouvrage sur les victimes de Néron, intitulé : *Exitus occisorum aut relegatorum a Nerone*, dont il ne reste que des fragments.

FANNIA (Ier siècle de notre ère), fille de Pætus Thrasea et d'Arria, deuxième femme d'Helvidius Priscus, célèbre par sa force de caractère.

FANNIEN [*ni-in*] adj. (de *Fannius*, nom propre). *Papyrus fannien*, Espèce de papier d'Egypte, d'environ 0m,30 de large.

FANNIÈRE (François-Auguste *et* François-Joseph), ciseleurs français, nés à Longwy (Moselle), le premier en 1818 (mort à Paris en 1900), le second en 1822 (mort à Paris en 1897). Petits-fils du célèbre ciseleur Fauconnier, ils ont presque toujours travaillé aux mêmes œuvres. Auguste, l'aîné, avait été l'élève de Drolling et de l'Ecole des beaux-arts. Leur burin fut recherché par Froment-Meurice, Oudot, Christofle, pour leurs belles pièces d'argenterie, et même par Lepage-Moutier, pour les armes de luxe.

FANNING (ILES), archipel anglais de l'océan Pacifique, en Polynésie, formé d'une quinzaine d'îlots madréporiques ; 250 hab. Terres rocailleuses et peu fertiles, importantes par leur situation au cœur du Pacifique. En 1861, les Anglais y fondèrent l'établissement d'*English Point*. En 1888, ils étendirent l'annexion à tout le groupe où touche (à Fanning) le câble entre Sydney et Vancouver.

Fanny, roman d'Ernest Feydeau (1858). Roger est l'amant d'une femme mariée, Fanny. Pendant plusieurs années, rien ne trouble leur liaison. Mais il prend un jour au jeune homme la fantaisie de connaître le mari de sa maîtresse. Dès lors, une jalousie toute physique le torture. En vain Fanny lui jure qu'elle n'appartiendra plus à son mari : il ne la croit pas, et il en vient jusqu'à s'enjamber, un soir, le balcon de sa maison, à l'épier derrière une fenêtre. Témoin des caresses qu'échangent les deux époux, Roger ne revoit Fanny que pour lui jeter son mépris à la face. Ce livre, par la liberté de certains tableaux, fit grand bruit. Il est l'œuvre d'un analyste pénétrant et d'un « ardent artiste ». Mais il n'est pas exempt de rhétorique.

FANO, ville d'Italie (Marches, prov. d'Urbino-e-Pesaro), sur l'Adriatique, près des bouches du Métaure ; 28.600 hab. Filatures et tissages de soie, port de pêche. C'est l'antique *Fanum Fortunæ* construit pour rappeler la victoire du Métaure remportée dans les environs par les Romains sur Asdrubal en 207. Auguste en fit une colonie sous le nom de *Colonia Julia Fanestris* et y éleva un arc de triomphe que Constantin restaura et qui est toujours debout. Evêché dès le Ier siècle, dépendant du Saint-Siège, Fano possède d'admirables églises : la cathédrale San Fortunato, ogivale, fresques du Dominiquin ; Saint-Augustin, avec des tableaux du Guerchin ; Santa Croce et Santa Maria Nuova, décorées toutes deux par Giovanni Santi, père de Raphaël ; Saint-Paterne et Saint-Pierre, décorées par le Guerchin, Viviani et le Guide. Le collège Folfi a également de belles œuvres d'art.

FANO ou **OTHONOI**, île grecque de la mer Ionienne, dépendance et au N.-O. de Corfou ; 500 hab.

FANO (Salvador), médecin hollandais naturalisé français, né à Amsterdam en 1824, mort à Paris en 1895. Docteur en 1851, agrégé en 1857, il ouvrit une clinique libre, d'où sont sortis ses principaux travaux. Il a laissé : *Recherches sur la contusion du cerveau* (1851) ; *Des tumeurs de la voûte palatine et du voile du palais* (1857) ; *Traité pratique des maladies des yeux* (1866) ; *Traité élémentaire de chirurgie* (1868).

FANŒ, île danoise de la mer du Nord, près de la côte occidentale du Jutland ; 2.950 hab. Bains de mer.

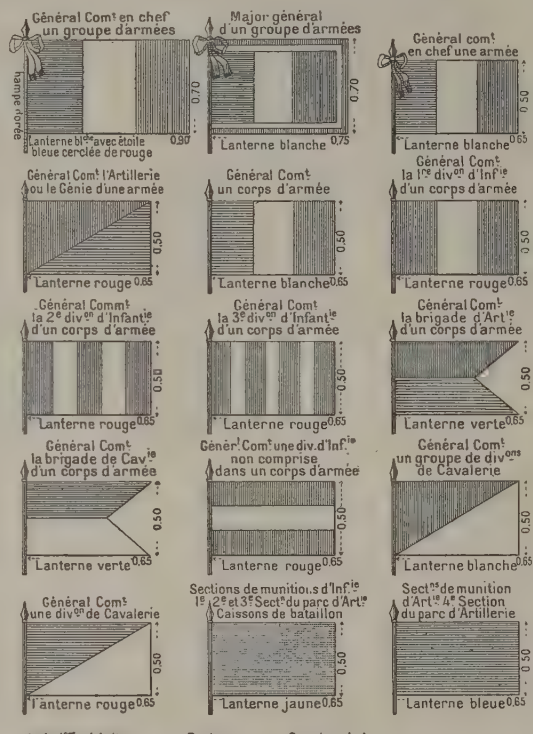

Fanions de commandement et de service.

FANOIR n. m. Cône à claire-voie, sur lequel on étale le foin coupé, pour qu'il sèche plus vite. (On dit aussi SICCATEUR.)

FANOLI (Michele), peintre et lithographe italien, né à Cittadella, près de Venise, en 1807, mort à Milan en 1876. Il a gravé, d'après Canova, Landelle, Jalabert, etc. En 1860, il fut appelé à Milan pour y fonder une école de lithographie.

FANON n. m. (de l'anc. haut allem. *fano*, pièce d'étoffe). Petit drapeau, fanion. (Vx. en ce sens.)

— Blas. Figure héraldique, à l'image du petit manipule liturgique des prêtres et des diacres officiants. (Le fanon héraldique diffère du fanon liturgique en ce que celui-ci pend au bras gauche de l'officiant, tandis que le premier est représenté comme pendant au bras droit.)

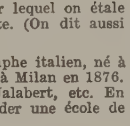
De gueules au dextrochère d'or vêtu d'un fanon de sinople.

— Chir. anc. Coussinet fait d'une baguette flexible, entourée de paille et de toile, servant à maintenir les membres dans le pansement des fractures. || *Faux fanon*, Morceau de toile plié plusieurs fois et placé entre le fanon et le membre malade.

— Chir. *Drap fanon* ou *porte-attelles*, Pièce de linge dans laquelle on enroule les attelles, et qui fait deux à trois fois le tour du membre malade.

— Hist. nat. Replis membraneux ou cutanés du cou de divers mammifères ruminants, comme le taureau, ou des reptiles sauriens. || Lames cornées qui garnissent la bouche des cétacés, comme les baleines. || Touffe de poils ou de crins que les chevaux ont derrière le boulet. || Expansions de la peau qui pendent sous le cou de certains oiseaux, comme le dindon.

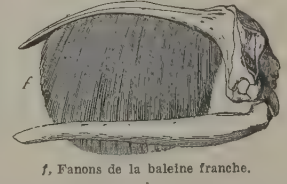
f, Fanons de la baleine franche.

— Liturg. Pièce d'étoffe que le prêtre porte au bras gauche, et qu'on appelle ordinairement MANIPULE. || Chacune des bandes qui pendent par derrière, de la mitre d'un évêque. || Chacune des bandes pendantes d'une bannière d'église.

— Mar. Nom que l'on donnait autrefois au fond et au coin inférieur d'une voile qui flotte au vent comme une bannière, lorsque la voile est carguée.

— ENCYCL. Hist. nat. Les *fanons* des baleines sont de longues lames cornées, fibreuses, effilées ou frangées, rangées transversalement comme les dents d'un peigne, et reposant par leur base sur une membrane très vasculaire de 2 cm. d'épaisseur, qui leur fournit les matériaux de leur nutrition et qui recouvre la voûte du palais, de manière à former de chaque côté deux rangées. Ces fanons, dont la longueur va en augmentant vers le milieu de la rangée, font office de crible pour retenir, quand la baleine ferme la bouche, les petits animaux marins engloutis, et laisser s'écouler l'eau de la mer. La substance élastique de ces fanons est très estimée dans le commerce, sous le nom de « baleine ». Leur nombre varie de trois cents à mille. Très développés chez les vraies baleines, les fanons sont courts chez les rorquals.

FANON (du tamoul *panam*, pièce d'argent), monnaie des Etablissements français de l'Inde ; elle vaut 1/8e de roupie. || *Fanon d'or*, Monnaie frappée à Pondichéry, au XVIIIe siècle, au type de la fleur de lis.

FANS. Ethnogr. Nom indigène de la race M'fang. V. PAHOUINS.

FANSA ou encore **FANSE** n. f. Ferme ou chaumière chinoise en Mandchourie.

FANSAGA (Côme, chevalier), architecte et sculpteur italien, né à Clusone, près de Bergame, en 1591, mort à Naples en 1678. Il fut chargé de construire, à Rome, la façade de l'église Santo-Spirito de' Napoletani. Appelé bientôt après à Naples, il s'y fixa et y éleva un grand nombre de monuments, parmi lesquels le cloître et le grand réfectoire de San-Severino, les façades de la Sapienza, de Sainte-Thérèse *degli Scalzi*, de Saint-François Xavier, la porte principale et le grand escalier du palais Mutolana, la fontaine de Medina, la plus belle de Naples, bien qu'elle soit surchargée d'ornements bizarres ; les deux obélisques ou aiguilles de Saint-Janvier et de Saint-Dominique. Fansaga fonda à Naples une école qui s'abandonna à tous les dérèglements de l'imagination.

FANSHAWE (sir Richard), poète et diplomate anglais, né à Ware-Park (Hertford) en 1608, mort à Madrid en 1666. Il fut secrétaire d'ambassade en Espagne. A la guerre civile, il embrassa la cause royale et occupa divers emplois. Prisonnier à Worcester, il rejoignit Charles II à Bréda, à la mort de Cromwell. Après la Restauration, il fut nommé maître des requêtes et chargé de missions politiques en Espagne et en Portugal. Il négocia le mariage du roi Charles avec l'infante Catherine de Portugal. On lui doit des traductions, des poèmes, et des *Lettres diplomatiques et Négociations*. — Sa femme, Anne HARRISON, lady **Fanshawe**, née en 1625, morte en 1680, écrivit des *Mémoires* avec des extraits de la correspondance de son mari.

FANSHAWE (Catherine-Maria), poétesse anglaise, née en 1765, morte à Londres en 1834. Elle a écrit de nombreuses pièces de circonstance, d'une facture singulièrement habile, et est célèbre par une *Enigme* (en vers) *sur la lettre H*, souvent attribuée à Byron.

FANT (Erik-Michael), historien suédois, né à Eskilstuna en 1754, mort à Upsal en 1817. Professeur d'histoire à Upsal (1781), il fut nommé pasteur à Alunda (1788), membre du consistoire ecclésiastique, et remplit les plus hautes fonctions universitaires. Il a laissé un grand nombre de livres et de dissertations sur l'histoire suédoise, et surtout *Scriptores rerum suecicarum medii ævi* (1818-1828).

FANTABOSSE n. m. Argot milit. Corruption de FANTASSIN.

FANTAISIE [*tè-zî*] n. f. (du gr. *phantasia*, vision, image, puis : imagination capricieuse). Faculté imaginative : *L'homme passe comme les vaines images que la* FANTAISIE *forme en elle-même dans l'illusion de nos songes.* (Bossuet.) || Faculté pensante ; Esprit, idée, et par suite Tête :

Il passe pour un saint dans votre *fantaisie*.
MOLIÈRE.

|| *Mettre en fantaisie*, Mettre en tête. || *Tomber en fantaisie*, Venir à l'esprit. || *Par fantaisie*, En idée, en pensée. (Vx.)

— Idée, pensée, qui a quelque chose de capricieux ou de libre : *C'est de la* FANTAISIE, *qu'un tel raisonnement.* || Désir bizarre, fantasque ou passager ; caprice, boutade : *Le désordre et les* FANTAISIES *font plus de pauvres que les vrais besoins.* (J.-J. Rousseau.) || Goût particulier, prédilection personnelle : *L'homme aime à se gouverner à sa* FANTAISIE. (A. Garnier.) *Agir par* FANTAISIE. || Caprice amoureux : *Son amour n'était qu'une* FANTAISIE.

— *De fantaisie*, Où l'imagination joue le rôle principal : *Portrait de* FANTAISIE. *Œuvre de* FANTAISIE. *Nom de* FANTAISIE. || Qui n'est pas selon la règle, la commune mesure : *Epaulettes, Epée de* FANTAISIE. || *Objets de fantaisie*, Objets qui n'appartiennent pas à un genre déterminé. || *Pain de fantaisie*, Pain de luxe qui ne se vend pas au poids.

— LOC. FAM. *Se passer la fantaisie d'une chose*, Satisfaire le désir qu'on en a.

— Filat. Nom donné aux filés qui proviennent de bourres ou déchets de soie, traités par le procédé de la cuite au savon. (En sortant de ce bain, la soie est blanche, et possède un beau brillant. Quelquefois, on la file directement ; souvent, aussi, on la carde après l'avoir coupée de la longueur voulue, puis on la file.)

— Imprim. Nom générique des caractères d'imprimerie autres que le *romain* et l'*italique*, et dont la nomenclature est innombrable. || Ornements divers d'un volume (vignettes, culs-de-lampe notamment).

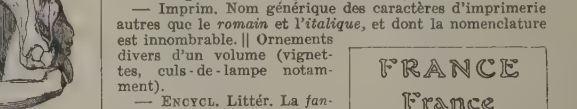

Fantaisie (Auriol champlevé), majuscules et minuscules.

— ENCYCL. Littér. La *fantaisie* en littérature, comme dans l'art, consiste dans le libre jeu de l'imagination, hors du réel et du possible. Son exercice n'est pas sans danger : poussée trop loin, elle verse dans l'extravagance ; en outre, elle risque de tarir les sources véritables de l'inspiration, quand elle se réduit à n'avoir d'autre but qu'elle-même. Mais, d'ordinaire, la fantaisie, servie par une légèreté spirituelle, une grâce ailée et souriante, ouvre des horizons pleins d'un imprévu charmant et, parfois même, d'une cocasserie amusante. Aristophane en Grèce, Shakespeare en Angleterre, ont répandu dans leurs œuvres une abondante fantaisie.

En France, la littérature fantaisiste qui groupe, sous des formes diverses, des noms tels que Rabelais au XVIe siècle,

Saint-Amant au XVIIe, Marivaux au XVIIIe, s'est surtout épanouie depuis le romantisme, avec le théâtre de Musset, le *théâtre en liberté* de V. Hugo. La fantaisie circule dans l'œuvre de Th. Gautier, et anime presque entièrement celle de Th. de Banville. Il faut rappeler aussi que le premier organe des Parnassiens fut la *Revue fantaisiste*. De nos jours, il s'est constitué une véritable *école fantaisiste*, qui rassemble des poètes comme R. Ponchon, Franc-Nohain, G. Fourest, J.-P. Toulet, J.-Marc Bernard, Jean Pellerin, et, le plus agréable d'entre eux, Tristan Derème.

— Impr. La *lettre de fantaisie* a été introduite en 1822 dans la typographie française par un imprimeur anglais nommé Smith. Le romantisme en fit un abondant usage. Tout ce que l'imagination la plus débridée peut suggérer d'arrangements bizarres, la lettre de fantaisie l'accepte et le contient. Pinard et Dallut, vers 1825, essayèrent d'améliorer ce caractère qui sévit aujourd'hui encore, principalement dans le prospectus, le programme, l'en-tête de lettre.

— Musiq. Pièce musicale dans laquelle le compositeur, se soustrayant à toute espèce de forme arrêtée, se laisse simplement entraîner à toute la *fantaisie* de son imagination. Le nom de fantaisie a été donné primitivement par les compositeurs du XVIe siècle à des compositions en style fugué analogues au *ricercar*. Lorsque la fugue a pris une forme plus arrêtée, la fantaisie lui a été opposée en tant qu'ayant un caractère libre. Elle s'oppose également en ce sens au type classique de la sonate, telle la *Fantaisie* en ut mineur de Mozart. On appelle, de nos jours, « fantaisie » des arrangements ou des variations sur des airs empruntés à un opéra ou à quelque autre ouvrage.

Fantaisies-Parisiennes (THÉÂTRE DES). Ancien théâtre de Paris, fondé en 1865 et situé boulevard des Italiens, sur l'emplacement où fut construit plus tard le théâtre des Nouveautés. On y jouait l'opéra-comique. En 1869, les Fantaisies-Parisiennes allèrent s'installer à l'Athénée, rue Scribe.

FANTAISISTE [*tè-zist'*] adj. et n. Se dit d'un écrivain ou artiste qui n'obéit qu'aux caprices de son imagination. || Se dit aussi d'une œuvre, d'un travail quelconque, où une large place est faite à la fantaisie : *Peinture, drame* FANTAISISTE.

FANTASCOPE [*tass-kop'*] n. m. (du gr. *phantasma*, fantôme, et *skopein*, regarder). Sorte de lanterne magique, inventée par Robertson qui l'exhiba en 1798 à Paris, dans son théâtre des Soirées-Fantastiques. V. la planche CINÉMATOGRAPHE.

FANTASIA [*zi-a*] n. f. (mot ital.). Divertissement équestre de cavaliers arabes.

— Fam. *C'est de la fantasia*, Ce n'est pas sérieux.

— *Fig.* Œuvre mouvementée et brillante : *Une* FANTASIA *littéraire*.

— ENCYCL. Les *fantasias* sont des sortes d'exercices militaires exécutés dans les fêtes arabes par des cavaliers armés qui rivalisent d'adresse et d'audace, en lançant leurs chevaux à toute vitesse, déchargeant et rechargeant leurs armes dans toutes les positions imaginables, ou les lançant en l'air pour les rattraper au vol, tout en poussant de grands cris et de bruyantes acclamations.

Fantasia au Maroc (UNE), tableau d'Eugène Delacroix, d'une facture à la fois fine, large et ferme. — Eugène Fromentin a peint aussi une *Fantasia arabe* (Collection Chauchard, Louvre.) [V. pl. *Beaux-Arts LVII.*]

FANTASIASTES n. m. pl. Nom donné à la secte monophysite des *aphtartodocètes*, au début du VIe siècle, parce qu'ils niaient que le Christ eût été soumis autrement qu'en apparence aux besoins et aux souffrances de la vie corporelle. (On les appelle aussi GAÏNITES, du nom de *Gaïen*, patriarche d'Alexandrie, un de leurs chefs.)

FANTASIER [*zi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Imaginer selon sa fantaisie ; fatiguer l'imagination. (Vx.)

Sans me *fantasier* le cerveau de souci.
RÉGNIER.

Fantasio, comédie en deux actes, en prose, écrite par Alfred de Musset en 1833 (Il avait vingt-trois ans) ; jouée à la Comédie-Française le 18 août 1866. — Fantasio, jeune bourgeois de Munich, explique à ses amis qu'à force d'analyser son plaisir, il a perdu toute illusion, et s'ennuie. Passe un enterrement : c'est celui de Saint-Jean, le bouffon du roi de Bavière. Pour échapper à ses créanciers, Fantasio imagine de prendre la place du défunt. Entré au palais, il assiste aux préparatifs du mariage d'Elsbeth, fille du roi, avec le grotesque prince de Mantoue, qui arrive incognito et fait passer son aide de camp pour lui-même. Elsbeth est bien triste ; Fantasio la surprend versant des larmes. Il s'esquive ; un moment après l'on apprend que la perruque du pseudo-prince de Mantoue s'est enlevée dans les airs. C'est Fantasio qui, armé d'un hameçon, a fait cette plaisanterie. Le vrai prince de Mantoue se révèle et, blessé dans la personne de son représentant, déclare la guerre au roi : le mariage est rompu. Fantasio, emprisonné pour son escapade, reçoit la visite de la princesse, qui lui fait un riche cadeau, et lui rend la clef des champs. Vive et étincelante, cette pièce est une fantaisie pleine de charme et de poésie.

FANTASMAGORIE [*tass-ma-go-rî*] n. f. (du gr. *phantasma*, fantôme, et *agoreuein*, parler). Art de faire apparaître des spectres, des fantômes, par des illusions d'optique : *La* FANTASMAGORIE *est née à la fin du XVIIe siècle.* || *Par anal.* Effet produit par une scène plus ou moins effrayante, soit réelle soit décrite dans un ouvrage.

— ENCYCL. La *fantasmagorie* consiste à produire dans l'obscurité, sur une toile transparente, au moyen d'appareils de projection dissimulés, des figures lumineuses généralement macabres ou diaboliques. Le physicien Robertson, qui fit le premier de la fantasmagorie, avait su en augmenter le côté mystérieux par les accessoires et la mise en scène. Ses séances, en germinal an VI (mars-avril 1798) au Pavillon de l'Echiquier (théâtre des Soirées-Fantastiques) eurent à Paris un énorme retentissement, et les journaux de l'époque firent des articles très curieux sur ce spectacle, qui paraissait miraculeux. Robertson transféra ensuite sa fantasmagorie à l'ancien couvent des Capucins, près de la place Vendôme. Les spectateurs, après avoir suivi de longs corridors peu éclairés, entraient dans la salle tendue de noir où se faisaient les apparitions. L'effet produit était impressionnant, augmenté comme il l'était par des bruits lointains de cloches, de chaînes, de tonnerre, par des dégagements de fumées, etc.

FANTASMAGORIQUE [*tass-ma-go-rik'*] adj. Relatif à la fantasmagorie : *Appareil* FANTASMAGORIQUE. || *Par extens.* Qui a quelque chose de fantastique : *Une série* FANTASMAGORIQUE *de monstrueux événements.*

FANTASMAGORIQUEMENT [*tass-ma, ke-man*] adv. D'une manière fantasmagorique.

FANTASMASCOPE [*tass-mass-kop'*] ou **FANTASMATOSCOPE** [*tass-ma-toss-kop'*] n. m. Appareil servant à faire apparaître des images fantasmagoriques.

FANTASMATIQUE [*tass-ma-tik'*] adj. (de *fantasme*). Qui tient de la vision, du fantôme. (Vx.)

FANTASME [*tassm'*] n. m. (gr. *phantasma*). Hallucination ; chimère qu'on se forme dans l'esprit : *Les* FANTASMES *de l'imagination.* (Gerson.) *Les* FANTASMES *de l'ivresse.* (Jules Bois.)

— Méd. Hallucination visuelle.

— Sc. occ. Syn. de FANTÔME.

FANTASMOGÉNIE [*nî*] n. f. (du gr. *phantasma*, fantôme, et *gennân*, engendrer). Production réelle ou truquée de fantômes. || Perception d'un fantôme.

FANTASQUE [*tassk'*] adj. (doublet de *fantastique*). Sujet à des fantaisies, à des caprices : *Un homme, Une femme* FANTASQUE. || Bizarre, extraordinaire : *Une idée, Un costume* FANTASQUE, *Des décisions si* FANTASQUES *et si peu chrétiennes.* (Pascal.)

— Substantiv. : *Pour contenter les* FANTASQUES. (Saint-Simon.)

— N. m. Ce qui est fantasque ; le genre fantasque.

FANTASQUEMENT [*tass-ke-man*] adv. D'une manière fantasque. (Peu us.)

FANTASSIN n. m. (de l'ital. *fantaccino*, jeune soldat à pied). Soldat d'infanterie. (Terme employé d'abord pour désigner les hommes à pied autres que les archers ou arbalétriers, qui ne figuraient dans les armées qu'à titre de serviteurs des cavaliers. D'où une signification dépréciative qui resta longtemps attachée à ce mot.)

FANTASTIQUE [*tass-tik'*] adj. (gr. *phantastikos*). Créé par l'imagination, la fantaisie : *Une vision* FANTASTIQUE. *Des projets* FANTASTIQUES. *Persée, Bacchus et d'autres personnages* FANTASTIQUES. (Voltaire.) || En dehors de la réalité (avec sens défavorable) ; Bizarre, chimérique : *Esprit* FANTASTIQUE. *Desseins* FANTASTIQUES. || Qui n'a pour règle que la fantaisie : *Les jeux d'une imagination* FANTASTIQUE. || *Fam.* Incroyable, extravagant : *Un luxe* FANTASTIQUE.

— Littér. *Contes fantastiques*, Contes où l'on introduit des fantômes, des revenants, des êtres fantastiques.

— Musiq. Se dit d'un genre de musique où le compositeur s'est, à dessein, affranchi des règles ordinaires.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui n'existe que dans l'imagination ; le genre fantastique : *Le* FANTASTIQUE *n'a pas de motifs et ne s'explique pas.* (Th. Gautier.)

— SYN. **Fantastique, chimérique, imaginaire.** V. CHIMÉRIQUE.

— ANTON. **Réel.**

— ENCYCL. Littér. Le *fantastique* se manifeste, en littérature, surtout dans des compositions courtes, comme les contes, les nouvelles, les ballades. Ce genre littéraire est venu d'Allemagne en France vers 1830, bien qu'on puisse en trouver des traces chez les poètes et les écrivains de tous les temps et de tous les pays. Mais c'est à partir de la publication, en français, des *Contes fantastiques* d'Hoffmann, que l'on voit surgir en France des imitations plus ou moins heureuses de ces évocations et de ces rêves, où la réalité se mêle aux plus extraordinaires et aux plus invraisemblables conceptions. Edgar Poe procède de la même manière, sauf qu'avec lui la réalité persiste au milieu du rêve, et les situations les plus étranges ont toujours pour cadre une atmosphère palpable. Charles Nodier s'est essayé avec quelque succès dans le genre fantastique, mais c'est Gérard de Nerval et Baudelaire qui, d'instinct, ont le mieux imité Hoffmann et Poe. En dehors de ces productions, le fantastique purement poétique a créé d'autres chefs-d'œuvre d'une invention plus sereine comme *la Revue nocturne*, de Zedlitz ; *les Deux archers* et *la Ballade de la nonne*, de Victor Hugo ; la *Lénore*, de Bürger ; *le Roi des aulnes*, de Gœthe ; etc.

FANTASTIQUEMENT [*tass-ti-ke-man*] adv. D'une manière fantastique.

FANTASTIQUER [*tass-ti-ké*] v. intr. Imaginer selon sa fantaisie. (Peu us.)

FANTI n. m. Dialecte du groupe éburnéo-dahoméen, parlé par les Fantis, le long de la côte de Guinée.

FANTI (Manfredo), général italien, né à Carpi, près de Modène, en 1808, mort à Florence en 1865. Officier du génie, compromis dans les mouvements libéraux et nationaux de 1831. Quelque temps en prison dans le Tyrol, puis réfugié en France, il va en Espagne en 1835. En 1848, la révolution lombarde l'appelle à Milan, où il est nommé major général ; il ne tarde pas à entrer dans l'armée piémontaise, commande une brigade à Novare (1849) et, en 1855, dans l'expédition de Crimée ; en 1859, une division à Magenta et à Solférino ; puis, commandant les troupes de la Ligue de l'Italie centrale (Toscane, Parme, Modène, Romagne), il aide à préparer l'union de ces États au Piémont. Ministre de la guerre dans le cabinet Cavour du 20 juin 1860, il est à la tête de la division qui, marchant sur Naples pour mettre fin à la dictature garibaldienne, pénètre dans l'Etat pontifical. Il se retire du ministère (12 juin 1861), après la mort de Cavour, est nommé sénateur et chef du grand commandement de Florence.

FANTIN DES ODOARDS (Antoine-Etienne-Nicolas), publiciste et historien français, né à Pont-de-Beauvoisin (Dauphiné) en 1738, mort à Paris en 1820. Chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, il adopta les idées de la Révolution, et fut néanmoins emprisonné sous la Terreur. Relevé de ses vœux par Pie VII, il se maria en 1802. On lui doit des ouvrages historiques facilement écrits, mais dépourvus de sens critique.

FANTIN DES ODOARDS (Louis-Florimond), général français, neveu du précédent, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1778, mort à Paris en 1866. Il devint général pendant la guerre d'Espagne (1823), et a laissé d'intéressants mémoires.

FANTIN-LATOUR (Théodore), peintre français, né à Metz en 1805, mort à Paris en 1875. Il suivit les cours de l'école de dessin de Grenoble. Il exposa en 1842 une *Vierge lisant*, en 1844 et en 1865 des portraits, et en 1866 un *Christ en croix*. C'était un artiste de talent, dont la qualité dominante était la grâce.

FANTIN-LATOUR (Ignace-Henri-Joseph-Théodore), peintre français, fils du précédent, né à Grenoble (Isère) en 1836, mort à Buré (Orne) en 1904. Elève de son père, puis de Lecoq de Boisbaudran, et enfin de Courbet. Fantin-Latour, qui tient à la fois de Chardin et de Delacroix, des Hollandais et des romantiques, s'est fait connaître par des portraits, par des natures mortes, par des scènes intimes. Citons, parmi ses œuvres : *la Lecture* (1863) ; et, en 1864, une *Scène du Tannhäuser ; l'Hommage à Delacroix*, et *le Toast* (1865), deux tableaux où sont groupés des portraits de littérateurs et d'artistes connus ; le portrait de *Manet* (1867) ; *le Lever* (1869) ; un *Atelier aux Batignolles* (1870) [musée du Louvre] ; *Coin de table* (1872). Vinrent ensuite : portraits de *M. et de Mme Edwin Edwards* (1875) ; *l'Anniversaire* (1876). De 1878 à 1883, il expose des portraits et aussi des pastels, des lithographies, des peintures, dont il demande souvent l'inspiration à Schumann, Berlioz ou Wagner. En 1884, *l'Etude*. En 1885, *Autour du piano ;* et le portrait de *M. Adolphe Jullien*, en 1887 ; en 1888, *l'Or du Rhin, la Damnation de Faust*, huit lithographies destinées à illustrer l'*Hector Berlioz* d'Adolphe Jullien. Depuis lors, il ne cessa point de fixer sur la toile quelques-uns de ses rêves favoris : nuits, songes, paysages enchantés que peuplent des héros, sans parler de la série toujours accrue de ses natures mortes et de ses bouquets d'œillets.

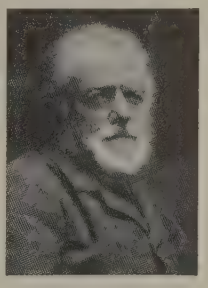

Ignace Fantin-Latour.
Cl. Dornac.

FANTINE n. f. Fée bienfaisante, dans les traditions populaires des vallées vaudoises.

FANTINE n. f. Filat. Chevalet de la machine appelée *dévidoir*, pour dévider directement la soie des cocons.

Fantine, personnage des *Misérables*, de Victor Hugo. Fantine est une jolie ouvrière qui fait une faute. Congédiée de l'atelier, elle est obligée de se prostituer pour vivre et nourrir son enfant. En définissant cette figure si touchante, V. Hugo a repris un de ses thèmes favoris : la réhabilitation de la fille de joie par l'amour maternel.

FANTIS, nègres de la Côte de l'Or (Guinée), qui appartiennent au même groupe que les Achantis, dont ils parlent la langue.

— ENCYCL. Refoulés sur le littoral par les Achantis, les *Fantis*, qui présentent un type nègre relativement élevé, tirent une partie de leurs ressources de la pêche. Ils font le transit entre les comptoirs de la côte et les navires.

FANTOCCINO [*to-tchi-no*] n. m. (mot ital. diminutif de *fantoccio*, poupée). Marionnette articulée. || Pl. *Des* FANTOCCINI. V. FANTOCHE.

FANTOCHE n. m. (de l'ital. *fantoccio*, poupée). Marionnette articulée, que l'on meut à l'aide de fils.

— *Fig.* Individu qui ne saurait être pris au sérieux.

— ENCYCL. Différent du *pupazzo*, marionnette qui n'a que la tête et les mains en bois ou en carton, le corps étant une poche en étoffe à l'intérieur de laquelle on passe la main, de façon que le médius et le pouce simulent les bras, tandis que l'index fait mouvoir la tête, le *fantoche*, qui est le *fantoccino* italien, est une poupée de bois ou de carton, suspendue à des fils que tient l'opérateur placé au-dessus de la scène. La tête de ces marionnettes est ordinairement de carton ; leur buste et leurs cuisses sont de bois ; leurs bras, de corde ; les mains, les jambes et le cou, de plomb, ce qui leur permet d'obéir à la moindre impulsion sans perdre leur centre de gravité. Du sommet de leur tête sort une petite tringle de fer, qui permet de les transporter aisément d'un point à un autre de la scène. Un autre procédé consiste à établir sur le plancher de la scène des rainures, dans lesquelles s'emboîte le support de chaque marionnette ; des contrepoids ou un machiniste placé sous le théâtre dirigent ces supports et font jouer les fils. Dubos vit représenter en Italie de grands opéras par une troupe de marionnettes de 1^m^,30 de haut, que l'on appelait *bamboccie*. La voix du musicien qui chantait pour elles sortait par une ouverture pratiquée sous le plancher de la scène. Après les marionnettes enfantines de Séraphin, nous rappellerons les

Fantoches.

marionnettes si artistiques de Holden, celles de Signoret et Bouchor et celles de Podrecca dénommées les *Piccoli*, hautes d'environ 1 m. Toutes ces marionnettes appartiennent à la catégorie des *fantoches*, tandis que les guignols appartiennent à celle des *pupazzi*.

FANTOMAL, E, AUX adj. Qui a l'aspect d'un fantôme.

FANTOMATIQUE [*tik'*] adj. Qui tient de l'apparition, du fantôme : *La messe du Sabbat et ses rits* FANTOMATIQUES. (Jules Bois.) *Presque* FANTOMATIQUE *parmi le floconnement obscur des oliviers.* (P. Bourget.) [Ce mot a remplacé FANTASMATIQUE.]

FANTÔME n. m. (du gr. *phantasma*, impression, image ; vision vaine). Apparition, image, simulacre d'une personne : *Les* FANTÔMES *ne se montrent qu'à ceux qui doivent les voir.* (Alex. Dumas.)

— *Fam.* Homme, Femme très maigre : *Ce n'est plus qu'un* FANTÔME.

— *Fig.* Chimère que se forme l'esprit, création bizarre de l'imagination : *Notre imagination est pleine de* FANTÔMES *dangereux.* (Massillon.) *Cet homme se forme des* FANTÔMES *pour les combattre.* || Vaine apparence : *Un* FANTÔME *de roi. Ce* FANTÔME *d'honneur.* (Pascal.)

Estimer le *fantôme* autant que la personne.
MOLIÈRE.

Que ce *fantôme* allé qu'on nomme le bonheur.
VOLTAIRE.

— S'est dit, pour EFFIGIE, d'un homme condamné à mort.

— Méd. Mannequin dont on se sert dans les cours, pour démontrer certaines opérations chirurgicales.

— Sc. occ. Apparition sous la forme d'un être réel, d'une imagination de l'esprit ou d'un être immatériel tel que l'âme d'un défunt. (Toutes les mythologies et les légendes de tous pays sont pleines d'histoires de fantômes. La suggestion établie au préalable par le magicien, le désir ou l'idée fixe de revoir un être cher, la fatigue ou l'excitation de l'esprit, l'influence de nombreuses substances, etc., rendent facile et fréquente l'illusion de voir de telles apparitions. Les fantômes sont presque toujours d'aspect effrayant ou lugubre, leur venue nocturne, etc. Les anciens considéraient comme un préservatif contre eux un bouquet d'orties et de millefeuilles tenu à la main.)

Fantôme magnétique.

— Physiq. *Fantôme (circuit).* V. CIRCUIT. || *Fantôme magnétique,* Dessin des lignes de force d'un champ magnétique obtenu en saupoudrant, avec de la limaille de fer, une surface non magnétique placée dans le champ de l'aimant. || *Fantôme électrique,* Schéma des lignes de force obtenu en saupoudrant d'une substance conductrice un plan, non conducteur, situé dans le champ électrique.

— ALLUS. HIST. **Fantôme de Brutus.** César mort, ses meurtriers se retirèrent en Macédoine. Une apparition visita Brutus dans sa tente et lui dit : « Je suis ton mauvais génie ; tu me reverras à Philippes. » La nuit qui précéda la bataille de ce nom, le même fantôme apparut ; le lendemain, la liberté romaine expirait dans les plaines de Philippes, et Brutus se perçait de son épée. (Plutarque.)

FANTÔME n. m. Nom vulgaire de plusieurs insectes orthoptères, appartenant aux genres mante et phasme.

FANTON ou **FENTON** n. m. (de *fente*). Fer aplati en verge carrée, qui sert de chaîne aux tuyaux de cheminée. || Morceau de bois taillé en cheville. || Ferrure reliant la maçonnerie d'un mur au chambranle d'une cheminée. || Morceau de fer avec lequel on façonne une clef de porte, de meuble. || Tringle de fer reliant les poutrelles d'un plancher.

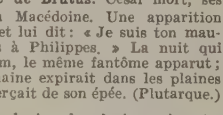
A, A. Fantons de plancher.

— N. m. pl. Tringles de fer en botte, pesant de 25 à 50 kilogrammes.

FANTONI (Giovanni), poète italien, né et mort à Fivizzano (1755-1807). Membre de l'Arcadie, sous le nom de *Labindo*, il avait hérité, dit-il, du souffle gibelin, et écrivit un *Eloge funèbre de Marie-Thérèse* (1784), et cinq *Odes* en l'honneur du roi de Naples venu en Toscane (1785). Plus tard, il se convertit aux idées révolutionnaires et écrit l'ode *le Fanatisme* (1791), contre les prêtres et les rois ; il servit même dans les armées de la Révolution, sous les ordres de Joubert et de Masséna. Dans ses vers (*Epodes* et *Epîtres*, *Poème géorgique* [1788], *Bucolique*), il a imité Horace et Virgile.

FANTUCCI ou **FANTUZZI** (le comte Marc), archéologue italien, né à Ravenne en 1740, mort à Pesaro en 1806. Il présenta, pour améliorer les finances et l'hygiène de Ravenne, un remarquable mémoire au pape Clément XIV. A la suite d'une épidémie, il fit dessécher les marais. Tous les ouvrages et mémoires du comte Fantucci ont rapport aux intérêts de sa patrie.

FANTUZZI, ancienne famille italienne, originaire de Bologne : Giovanni **Fantuzzi,** dit *le Vieux,* jurisconsulte, mort en 1391. [Il professa avec distinction le droit à Bologne, et remplit plusieurs missions importantes. Il a laissé des consultations et des commentaires qui sont restés manuscrits] ; — Giovanni-Battista **Fantuzzi,** docteur en philosophie et en médecine, qui composa un ouvrage sur la philosophie péripatéticienne (1536) ; — Gasparo **Fantuzzi,** littérateur, mort en 1532, lequel cultiva la poésie latine. [Plusieurs lettres de lui en latin ont été publiées avec celles de son ami, Jean-Antoine Flaminio (1744).] ; — Giovanni **Fantuzzi,** dit *le Jeune,* mort à Bologne en 1646. [Il professa la philosophie à l'université de cette ville, et fut du nombre des magistrats appelés à Bologne les *anciens*] ; — Paolo-Emilio **Fantuzzi,** poète et sénateur, mort en 1661. [Il fut membre de l'académie *de' Gelati* de Bologne. On a de lui un *Recueil de poésies lyriques* (1647)] ; — Giovanni **Fantuzzi,** littérateur du XVIIIe siècle. [Il a publié un important ouvrage sur l'histoire littéraire de l'Italie (1781-1794).

FANU, E adj. Qui a beaucoup de fane, beaucoup de feuilles : *Légume, Blé* FANU.

FANUCCI (Jean-Baptiste), historien italien, né et mort à Pise (1756-1834). Il devint professeur de droit maritime en 1800, fut exilé de Toscane lors du rétablissement du grand-duc ; rentré dans sa patrie, il écrivit divers ouvrages historiques.

FANUM [*nom'*] n. m. (mot lat.) Antiq. rom. Terrain consacré au culte d'une divinité par certaines prières et cérémonies. || Temple en général. [Ce mot entre dans un grand nombre de noms géographiques.]

FANUM FORTUNÆ. Géogr. anc. V. FANO.

FANURE n. f. (de *faner*). Etat de ce qui est fané : *Cette* FANURE *particulière aux garçons de restaurants de nuit, aux comédiens et aux filles.* (A. Daudet.)

FAÔ, localité de l'Irak ou Mésopotamie d'ancien mandat britannique, en Irak-Arabi, sur la « branche de Faô » du delta du Chatt el-Arab à son arrivée dans le golfe Persique. Forteresse défendant l'accès du Chatt el-Arab, à 75 kil. en aval de Bassora. Station de câble sous-marin. Prise le 8 novembre 1914 par les Anglo-Indiens.

FAON [*fan*] n. m. (lat. pop. *feto ;* de *fetus,* petit d'animal). Petit des animaux du genre cerf (biche, daim, chevrette, etc.).

Faon de cerf.

FAONNER [*fa-né*] v. intr. (de *faon*). Mettre bas (en parlant des biches, chevrettes, etc.) : *Biche qui vient de* FAONNER.

FAOU [*fou*] **(LE),** ch.-lieu de cant. du Finistère, arrond. et à 19 kil. de Châteaulin, au fond de la rade de Brest ; 1.110 hab. Vieilles maisons ; halle ancienne. Important commerce de légumes. Pèlerinage de Notre-Dame-de-Tout-Remède, dans la paroisse de Rumengol (église du XVIe s. avec de riches sculptures). — Le canton a 5 comm., et 6.805 hab.

FAOUËT (LE), ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 40 kil. de Pontivy ; 3.760 hab. Ch. de f. Morbihan. Eglise des XVe-XVIe siècles ; vieilles halles. Aux environs, chapelles Saint-Fiacre (beau jubé et vitraux de la Renaissance) et Sainte-Barbe (XVe-XVIe s.). — Le canton a 6 comm., et 19.575 hab.

FAPESMO n. m. Terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un mode indirect de la première figure du syllogisme.

— ENCYCL. Dans ce syllogisme, la majeure est universelle affirmative (*a*), la mineure universelle négative (*e*), et la conclusion particulière négative (*o*). La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode direct de la première figure *ferio ;* la lettre *m,* que cette réduction doit se faire par transposition des deux prémisses (*mutare,* changer) ; la lettre *p,* que la mineure doit être convertie par accident, la lettre *s,* que la mineure doit être convertie simplement. En *fapesmo* l'on dira, par exemple : « Ceux qui sont contents tiennent à la vie. Or, nul malheureux n'est content ; donc, il y a des gens tenant à la vie qui ne sont pas malheureux. » V. SYLLOGISME.

FAQUIN [*kin*] n. m. (de l'ital. *facchino,* portefaix). Mannequin de bois ou de paille qui servait de but aux cavaliers, lorsqu'ils s'exerçaient à la lance. || Valet de place qui remplaçait quelquefois ce mannequin. || Valet en général. || Portefaix. (Sens vieillis.)

— *Fig.* Homme de rien ; homme méprisable, arrogant, bas :

Venger l'humble vertu, de la richesse altière,
Et l'honnête homme à pied, du *faquin* en litière.
BOILEAU.

Les FAQUINS *qui poursuivent la mémoire de Bayle ne méritent que le mépris et le silence.* (Voltaire.)

FAQUINERIE [*ki, rî*] n. f. Caractère, action de faquin. (On dit aussi FAQUINISME n. m.).

FAQUIR n. m. V. FAKIR.

FAR n. m. Nom vulgaire, notamment dans le Finistère, d'une sorte de flan fait avec de la farine, du lait et des œufs.

FARA d'Adda, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame), sur l'*Adda ;* 4.135 hab.

FARA Novarese, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 2.560 hab.

FARA Sabina, comm. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 4.360 hab.

FARA San-Martino, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti), sur le Verde, affl. du Sangro. 2.260 hab.

FARA Vicentina, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence) ; 4.200 hab.

FARABEUF (Louis-Hubert), médecin français, né à Bannost (Seine-et-Marne) en 1841, mort à Beton-Bazoches (Seine-et-Marne) en 1910. Il fut nommé, en 1886, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine en 1897. Professeur original, anatomiste consommé, dessinateur de grand talent, il rénova l'enseignement de l'anatomie et de la médecine opératoire et doit être considéré comme le maître et l'animateur de toute l'école chirurgicale française de l'heure actuelle. Sa statue a été érigée dans la cour de l'école pratique de la Faculté de médecine de Paris. Il faut citer de lui : *Précis de manuel opératoire* (1898) ; *Introduction à l'étude clinique et à la pratique des accouchements,* en collaboration avec Henri Varnier (1891).

Farabeuf (OPÉRATION DE). Obstétr. Ischio-pubiotomie. Opération destinée à agrandir momentanément les bassins obliques ovalaires pour permettre l'accouchement normal.

FARABI (Aboul **AL-**), philosophe musulman, originaire de la région de Farab (Turkestan), mort à Damas l'an 339 de l'hégire (950 de J.-C.). Tout jeune encore, il partit pour Bagdad alors foyer de la philosophie et de la science grecques, où il étudia sous la direction de professeurs chrétiens. Il s'établit ensuite en Syrie.

Les travaux d'Al-Farabi sont d'une importance considérable, et il est le plus grand des philosophes musulmans avant Avicenne, dont il fut le maître. Commentateur d'Aristote et d'autres auteurs grecs, il créa lui-même un système philosophique. En psychologie et en métaphysique, il rédigea une série de traités sur l'Intelligence et l'Intelligible, sur l'Ame et ses facultés, sur l'Unité, le Temps, la Substance, le Vide, l'Espace et la Mesure. En dehors de la philosophie Al-Farabi embrassait tout un cycle de sciences ; il était considéré comme bon mathématicien, comme médecin, comme éminent musicien. Compositeur lui-même, il écrivit un important traité sur la théorie de la musique orientale.

FARAD n. m. (de *Faraday* nom propre). Phys. Unité pratique de capacité électrique.

— ENCYCL. Le *farad* est la capacité d'un condensateur dont le potentiel s'accroît de 1 volt pour une charge de 1 coulomb. Le farad vaut 10^{-9} unité C. G. S. de capacité. Cette capacité est très grande, aussi se sert-on, dans la pratique, du *microfarad* (millionième de farad) dont on peut construire des étalons.

FARADAY (Michael), chimiste et physicien anglais, né à Newington-Butts, près de Londres, en 1791, mort à Hampton Court en 1867. Faraday suivit les leçons de Davy ; celui-ci le fit nommer aide-préparateur (1813) et l'emmena faire un voyage en France et en Italie.

Les belles recherches de Faraday sur l'électricité et le magnétisme datent de 1821. C'est à cette époque que, renversant l'expérience d'Œrsted, il constata l'action exercée par un aimant fixe sur un courant mobile et entreprit dès lors, concurremment avec Ampère, les beaux travaux qui ont constitué la théorie de l'électromagnétisme. Un peu plus tard, il énonça le fameux principe appelé depuis *principe de Faraday,* et qui constitue la loi principale de l'électrolyse. En 1832, il découvrit les phénomènes d'induction produits dans un circuit métallique par un courant, par un aimant ou par la terre. Il émit alors une théorie nouvelle de l'électrisation par influence. Il rejette complètement l'idée de l'action à distance du corps influençant sur le corps influencé, et suppose que la transmission se fait par l'intermédiaire de l'air ou même de l'éther.

Faraday.

Les deux dernières découvertes de Faraday sont celle de l'action exercée par l'aimant sur la lumière polarisée, et celle du diamagnétisme. Elles datent de 1845.

On lui doit aussi la liquéfaction des gaz acide carbonique, protoxyde d'azote, chlore, etc.

Ses nombreux écrits ont successivement paru, depuis 1831, dans les *Transactions philosophiques,* sous le titre de : *Recherches expérimentales sur l'électricité ;* ils ont été réunis depuis et forment 3 volumes (1839, 1844 et 1855). Sa biographie a été publiée en anglais, par J. Tyndall, son ami et son émule, sous ce titre : *Faraday as a discoverer.* Moigno a donné, dans ses *Mondes,* une traduction de cette intéressante étude.

FARADIQUE adj. Qui se rapporte aux théories de Faraday sur l'électricité. || Se dit des courants d'induction : *Courant* FARADIQUE.

FARADISATION [*si-on*] n. f. (de *Faraday,* nom propre). Electrisation médicale et thérapeutique par les courants induits ou interrompus.

— ENCYCL. Cette appellation est due à Duchenne de Boulogne. La *faradisation* agit surtout sur la contractilité musculaire et l'excitabilité nerveuse. On utilise cette propriété dans les paralysies nerveuses et musculaires, et l'on peut ainsi, souvent, faire mouvoir un membre que la volonté est impuissante à remuer. La faradisation réussit surtout dans les paralysies par lésion centrale (hémorragie cérébrale) : dans les lésions périphériques, nerf sectionné, traumatisme violent, il y a parfois dégénérescence, et le muscle ne réagit plus, ne se contracte plus par la faradisation. La faradisation, trop longtemps prolongée, finit par provoquer l'atrophie musculaire.

FARAFRAH, oasis du désert Libyque, relevant de la prov. égyptienne de Minieh (Haute-Egypte) et ayant environ 1.000 hab. Ch.-lieu *El-Kasr* (le Château) ou *Farafrah.* Dattes, millet, excellentes olives. C'est la *To-ahaou* (la terre des Bœufs) des temps pharaoniques, la *Trinythis* de l'époque gréco-romaine.

FARAH, ville d'Afghanistan, sur le *Farah roud ;* 5.000 hab. environ. Nœud de routes menant à Sistan, à Hérat, à Kandahar. Cette ville, en décadence, est *Phra* ou *Phrada* de la Drangiane antique.

FARAHABAD, localité de la Perse septentrionale (Mazandéran), non loin de la mer Caspienne dans la plaine arrosée par le Tedjen ; environ 1.000 hab. adonnés à la pêche. Ce fut au XVIIe siècle une ville florissante, où Abbas Ier se fit construire un magnifique palais et mourut en 1628.

FARAH ROUD, fleuve intérieur du plateau de l'Iran arrosant l'Afghanistan occidental. Il naît sur le versant sud du Séfid-Koh, entre en plaine vers Farah et finit dans la partie nord du Hamoun-i-Helmand. Cours, environ 450 kil.

FARAIS [*rè*] n. m. Filet pour la pêche du corail. || Ficelle avec laquelle on le fabrique.

FARAISON [*rè-zon*] n. f. S'emploie parfois comme syn. de FARAISON.

FARAMAN, étang et plage de la Camargue (départ. des Bouches-du-Rhône), à 10 kil. à l'O. de l'embouchure du Grand Rhône ; côte basse, et en recul constant (15 m. par an).

FARAMÉE n. f. ou **FARAMIER** [*mi-é*] n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, comprenant quatre-vingt-dix espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. On en cultive quelques-unes, en serre, pour la beauté de leurs petites fleurs blanches.

FARANDAS, évêque d'Hermeane en Afrique, théologien du VIe siècle. Il prit sous le règne de Justinien une part active à la querelle des Trois chapitres, et défendit vigoureusement, dans un traité en douze livres, publié en 548, l'orthodoxie chalcédonienne contre l'empereur. Obligé de fuir Constantinople, il continua la lutte contre le pape Vigile et contre Justinien ; en 571, il publiait, dans le même esprit, un autre pamphlet (*Contra Mocianum*).

FARANDOLE n. f. (prov. *farandolo*). Danse d'origine provençale, que les danseurs exécutent en se tenant par la main, sur une longue file.

— ENCYCL. La *farandole* se danse sur un air à deux-quatre ou à six-huit, avec accompagnement de fifre ou de galoubet et de tambourin. Les danseurs et danseuses suivent le rythme de la musique et essayent de former avec exactitude les figures commandées par celui qui sert de guide (danse en rond, spirale, arcade, etc.). || Nom donné à la musique sur laquelle on exécute cette danse.

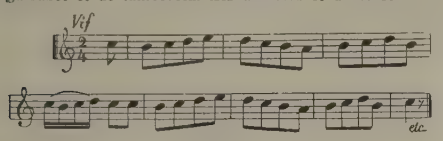

Farandole.

FARANDOLER v. intr. Danser la farandole.

FARANDOLEUR, EUSE n. et adj. Se dit des personnes qui font partie d'une farandole. || Aux Antilles françaises, on trouve ce mot comme syn. de FANFARON et de FARAUD.

FARATI n. m. Pêch. Entrée d'une madrague.

FARAUD [*rô*], **E** n. et adj. (de *fier*). Se dit d'une personne du commun endimanchée, fière de ses habits : *Vous voilà bien* FARAUDE ! *Un* FARAUD.

FARAUDER [*rô-dé*] v. intr. Faire le faraud.

FARAVELLI (Luigi), vice-amiral italien, né à Stradella en 1852, mort à Rome en 1914. Entré dans la marine, en 1870, il exerçait le commandement du cuirassé *Morosini* dans les eaux crétoises lorsque fut décidé, en 1897, le débarquement dans la baie de la Sude, des forces internationales. Il montra dans ces circonstances beaucoup d'humanité à l'égard des insurgés chrétiens. Vice-amiral en 1908, il comptait parmi les chefs les plus réputés de la marine italienne, lorsque s'ouvrirent les hostilités avec la Turquie. Placé à la tête de la deuxième escadre, il reçut la mission de débarquer à Tripoli ; il entamait, le 3 et le 4 octobre 1911, le bombardement des forts qui protégeaient la rade, et, le 5, les canons turcs ayant été réduits au silence, le débarquement italien pouvait s'effectuer. Lorsque mourut l'amiral Aubry, commandant en chef des forces navales italiennes, l'amiral Faravelli fut appelé à lui succéder ; la maladie l'obligea à quitter son commandement. Sénateur du royaume en 1912, il était, à sa mort, président du conseil supérieur de la marine.

FARBAUTA. Myth. scand. Géant, époux de Laufeia, père de Loke ; c'est le principe du mal.

FARBOVANO, bourg de la république soviétique socialiste d'Ukraine [U. R. S. S.], (gouv. de Poltava), sur le Soupoï, affluent du Dniéper ; 2.500 hab.

FARCE n. f. (lat. pop. *farsa ;* de *farcire,* remplir). Viandes hachées et épicées, ou hachis d'herbes cuites, qu'on met dans l'intérieur d'une volaille, d'un poisson, d'un légume.

— Au moyen âge, pièce comique (ainsi appelée par comparaison avec un mets farci, parce que ces pièces furent primitivement intercalées, comme intermèdes, dans la représentation des mystères). || *Par extens.* Bouffonnerie, pièce de théâtre d'un comique bas, grossier : *Molière commença par composer des* FARCES. || Comique bas et grossier : *La comédie de Plaute tombe parfois dans la* FARCE.

— *Par extens.* Action, parole burlesque ; grosse plaisanterie ; tour plaisant : *Que diable est-ce que cette belle* FARCE *qu'on me fait jouer ?* (Hamilton.)

Quelle *farce,* dit-il, vont jouer ces gens-là ?
LA FONTAINE.

Dire des FARCES. *Faire une* FARCE *à quelqu'un.* || Actions légères, conduite déréglée : *Jeune homme qui fait ses* FARCES !... (Gavarni.)

— *Adjectiv.* et *pop.* Drôle, plaisant, qui prête à rire : *Ma chère, les hommes c'est* FARCE. (Gavarni.)

— ALLUS. HIST. **Baissez le rideau, la farce est jouée,** Paroles que quelques biographes prêtent à Rabelais mourant. (C'est le *Plaudite, acta est fabula,* des Latins, et aussi le *E finita la commedia,* des Italiens, à la fin des comédies.) On raconte d'ailleurs qu'Auguste dit aux courtisans qui entouraient son lit de mort : « N'ai-je pas bien joué mon rôle ? — Oui, dirent-ils. — Eh bien donc, *applaudissez* » [*plaudite*].

— ENCYCL. Littér. La *farce* est, avec le sermon joyeux et la sotie, la principale forme du théâtre comique au moyen âge ; elle se distingue au reste de la sotie, uniquement en ce que celle-ci était jouée par les « sots », et contenait ordinairement des allusions politiques. La farce, au contraire, a pour unique but d'exciter le rire par des plaisanteries sans amertume : les sujets sont de simples anecdotes, des faits de la vie courante, des scènes de carrefour ou de ménage, où n'apparaît aucun souci de nouer une intrigue ou de peindre des caractères. Les farces ne sont donc que des tableaux dialogués, ce qui ne veut pas dire, au reste, que les unes soient sorties des autres. Des deux côtés la plaisanterie est lourde, parfois ordurière, et l'esprit y est souvent remplacé par de grossiers jeux de mots ou des échanges de horions ; mais la langue en est vive, variée et pittoresque. Les personnages qui en font les frais sont des avocats retors (comme dans *Patelin,* le seul chef-d'œuvre du genre), des pleutres fanfarons, des ivrognes, et surtout des maris trompés, bernés ou tyrannisés : un des thèmes les plus fréquents est en effet l'inépuisable malice des femmes, bavardes, coquettes, acariâtres ou dépensières ; la revanche du mari est au reste le sujet de quelques-unes des farces les plus réussies (*le Cuvier, la Cornette*).

La plus ancienne farce connue, *le Garçon et l'Aveugle,* est de la deuxième moitié du XIIIe siècle ; mais la plupart des autres (au nombre d'une centaine environ) ne sont que du XVe et du XVIe. Le genre en effet ne disparut pas à la Renaissance ; on jouait des farces à l'hôtel de Bourgogne, sous Henri IV et Louis XIII ; c'est par des farces que Molière a préludé à ses chefs-d'œuvre, et Dancourt et Le Sage ne dédaignèrent pas, au siècle suivant, d'en écrire quelques-unes pour les « théâtres de la Foire ». Les textes sont rassemblés dans les recueils (dont aucun n'est complet) de Leroux de Lincy et F. Michel (1839 ; 4 vol.), Viollet-le-Duc (*Ancien théâtre français,* t. I-III ; 1854), Ed. Fournier (*le Théâtre français avant la Renaissance ;* 1872). Des traductions ou adaptations à la scène ont été tentées récemment par Gassies des Brulies et F. Klein.

— Art culin. En cuisine, on compte un grand nombre de *farces,* qui utilisent suivant le cas la chair des poissons, la viande des animaux de boucherie, le porc, le gibier, ou simplement des légumes. Les farces de poisson ou farces maigres sont obtenues en pilant au mortier la chair crue du poisson, avec crème, beurre, œufs, farine et épices. Parfois, la farine est remplacée par de la mie de pain trempée dans du lait.

La farce maigre peut se composer uniquement de légumes, persil, épinards, oseille, échalotes, champignons hachés très finement et passés au beurre ; on laisse refroidir, on sale, on poivre, et l'on ajoute des jaunes d'œufs. Cette farce est excellente pour farcir certains légumes, tels que tomates, aubergines, artichauts, etc.

La farce *à papillotes* s'obtient de la manière suivante : après avoir haché finement 200 grammes de lard avec des champignons, des échalotes et une pointe d'ail, on mêle à ce hachis 100 grammes de beurre, une cuillerée d'huile d'olive ; on fait revenir pendant cinq minutes, à feu doux ; on ajoute alors du persil haché, du sel et du poivre. Cette farce sert pour côtelettes, langues et papillotes.

La farce classique *au gras* se fait avec des parures de veau, n'ayant ni peau ni nerfs, du lard maigre, du jambon (encore avec de la chair à saucisse, de la chair de volaille, du ris de veau, du foie de poulet, etc.), quelques champignons, des échalotes, du persil, une pointe d'ail ; le tout haché finement, passé au beurre ; après quoi, l'on ajoute quelques jaunes d'œufs, du sel et du poivre.

Toutes ces farces peuvent être améliorées encore en y ajoutant des truffes hachées.

FARCEL [*sèl*] n. m. Poids en usage dans l'Arabie, principalement pour le commerce du café, et variant de 9^kg^,25 à 13^kg^,288, suivant les localités.

FARCER [*sé*] v. intr. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il farça. Nous farçons.*) *Pop.* Plaisanter, faire des farces.

FARCEUR [*seur*], **EUSE** n. Qui joue, représente des farces. (VX.) || Qui fait rire par ses propos, par ses bouffonneries : *Un bon* FARCEUR *peut amuser un moment.*

— *Par extens.* Personne qui fait ou dit des farces, n'agit ou ne parle pas sérieusement : *Ne le crois pas, c'est un* FARCEUR. || Personne qui fait des farces, qui a une conduite déréglée : *Se ruiner pour une* FARCEUSE.

— *Adjectiv.* Qui dit ou fait des farces : *Un homme grave est très* FARCEUR *quand il s'y met.*

FARCHER v. intr. Argot. *Farcher dans le pot.* Tomber dans le piège.

FARCIENNES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), sur la Sambre ; 10.500 hab. Houille ; ateliers de constructions, fonderie, fabrique de clous, d'instruments aratoires et de pots en fer.

FARCIN [*sin*] n. m. (lat. *farciminum*). Maladie contagieuse d'origine microbienne qui frappe le cheval, l'âne et le mulet. (C'est une des formes cliniques de l'infection morveuse, dans laquelle les lésions apparentes sont localisées à la peau.)

— ENCYCL. Le *farcin du bœuf* est une maladie qui ressemble au farcin du cheval, mais qui est causée par un microbe différent : un *streptothrix,* voisin du parasite qui produit l'*actinomycose.* La maladie siège aux membres et est caractérisée par un engorgement avec épaississement de la peau et souvent formation d'abcès. Le traitement consiste à ouvrir et à curetter les abcès, mais les lésions sont si profondes qu'il est préférable d'abattre le malade.

La *lymphangite épizootique* ou *farcin d'Afrique* sévissait surtout, avant 1914, sur les mulets et les chevaux d'Afrique. Elle est due à un *cryptocoque* (v. ce mot).

Cette maladie est apparue en France avec l'introduction des chevaux du nord de l'Afrique et du Maroc. Les lésions apparaissent en un point quelconque du corps, là où existe une plaie.

En général, la guérison des localisations siégeant à la tête, à l'encolure ou sur le tronc est obtenue assez facilement ; celles survenant au niveau des membres, postérieurs surtout, sont plus rebelles.

Le traitement curatif comprend des moyens chirurgicaux, des moyens médicaux (*chimiothérapie, leucocytothérapie* et *antigénothérapie*).

Le traitement prophylactique est surtout basé sur l'isolement et la désinfection.

Le *farcin du cheval* se traduit par l'apparition sur la peau d'engorgements en forme de traînées plus ou moins sinueuses que l'on appelle *cordes de farcin.* Ces cordes se développent le long des vaisseaux lymphatiques, à la face interne de la cuisse, vers les flancs, sur les côtés de la poitrine et de l'encolure, etc. En certains points du parcours des cordes se trouvent des renflements de la grosseur d'une noisette ou d'une noix, appelés *boutons de farcin.* Ces boutons s'ouvrent, s'ulcèrent, donnent des *chancres* qui laissent s'échapper un liquide jaunâtre, huileux, parfois strié de sang. Le diagnostic est assuré à l'aide d'une injection révélatrice de *malléine.* Le farcin du cheval est une maladie reconnue contagieuse par la législation sanitaire qui prescrit l'abatage des animaux atteints. L'homme peut contracter une maladie presque toujours mortelle à l'occasion d'une blessure ou d'une écorchure.

FARCINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui a le farcin. || Qui tient du farcin.

FARCINIÈRE [*si*] n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de potentille (*potentilla verna*).

FARCINOSE n. f. (de *farcin*). Nom donné à certaines ulcérations produites par le farcin.

FARCIR [*sir*] v. tr. (du lat. *farcire,* engraisser). Garnir de farce : FARCIR *un poulet, des concombres.*

— *Par extens.* Emplir, bourrer, surcharger : FARCIR *son estomac de sucreries.* FARCIR *un enfant de latin.*

— ***Farci, e,*** part. pass. du verbe *Farcir.*

— Art milit. *Gabion farci.* V. GABION.

— Littér. *Pièces farcies.* On appelait ainsi, au moyen âge, des pièces de vers où le latin se mêle au français. Elles sont, pour la plupart, de caractère badin ou satirique. || *Epîtres farcies.* V. ÉPÎTRES.

— ***Se farcir,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.,* Farcir à soi : SE FARCIR *la tête d'idées romanesques.*

— Au sens passif, Etre farci.

FARCISSURE n. f. Action de farcir. || Ce dont une chose est farcie.

FARCOT (Joseph-Jean-Chrysostome), économiste français, né à Senlis en 1744, mort à Paris en 1815. Pour détruire l'usure, il avait eu l'idée d'établir des bureaux de prêt dans les quartiers pauvres, institution qui ne put se maintenir. Ses ouvrages principaux sont : *Questions constitutionnelles sur le commerce et l'industrie* (1790) ; *Discussion relative à l'influence du gouvernement sur les arts et le commerce* (1808) ; *Mémoires sur les moyens d'encourager les découvertes utiles* (1819).

FARCOT (Marie-Joseph-Denis), ingénieur français, né à Paris en 1798, mort à Saint-Ouen (Seine) en 1875. Fils du précédent, il fonda à Paris, en 1823, une importante maison de fabrication de machines à vapeur, qui fut transférée à Saint-Ouen en 1847. En 1844, il avait déjà reçu une médaille d'or pour une machine à vapeur à détente variable, inventée et employée par lui depuis 1839. Il obtint, en 1855, à l'Exposition universelle (Paris), la grande médaille d'honneur, pour la section des machines à vapeur. On lui doit de nombreuses inventions, parmi lesquelles son système de distribution de vapeur à détente variable, un régulateur compensateur à cônes de friction, le générateur à chauffage méthodique par gradation, etc.

— Son fils, *Joseph-Jean-Léon* **Farcot,** né à Paris en 1824, mort à Saint-Ouen en 1908, ingénieur, sortit, en 1845, de l'Ecole centrale, et s'associa de bonne heure aux travaux de son père. On lui doit un grand nombre d'améliorations de détail dans les procédés de fabrication des machines à vapeur, ainsi que dans l'outillage. Citons son invention d'un régulateur isochrone à bras et bielles croisés, un générateur à faisceau de tubes et foyer mobiles, réunissant à la fois les systèmes tubulaire et cylindrique ; enfin, et surtout, son servo-moteur ou « moteur asservi », qui permet de diriger avec précision les effets des moteurs les plus puissants. J.-J.-L. Farcot fut élu en 1879 président de la Société des ingénieurs civils de France. Il a publié : *le Servomoteur ou moteur asservi* (1873).

FARCOT (Paul-Martial-Joseph), né à Paris en 1850, fils du précédent, sortit en 1873 de l'Ecole centrale. Il a réalisé des pompes centrifuges à grand rendement, à canal circulaire colimaçon et les a appliquées aux irrigations de la Basse-Egypte. Il a permis l'alimentation de la province du Behara par le canal du Kathatbè, puisant au Nil un volume d'eau égal à la Seine à l'étiage à Paris.

FARCY (Jean-Georges), littérateur français, né et mort à Paris (1800-1830). Elève de l'Ecole normale, il en sortit lorsqu'elle fut licenciée en 1822, publia, en 1825, une partie des *Eléments de philosophie de l'esprit humain* de Dugald-Stewart. Lors de la révolution de 1830, il se joignit aux insurgés et fut mortellement frappé d'une balle à l'attaque du Louvre (29 juill.). Des poésies et des morceaux de prose de Farcy ont été réunis par ses amis, dans un volume intitulé *Reliquiæ* (1831), d'un stoïcisme triste et résigné.

FARCY (Eugène), marin et homme politique français, né à Passy en 1830, mort à Paris en 1910. Eugène Farcy était célèbre par son invention d'une canonnière : la *canonnière Farcy,* construite dans les ateliers Claparède, à Saint-Denis, sur l'ordre de Napoléon III, affût flottant mesurant 15 m. de long sur 4 m. 60 de large, calant 1 m. de tirant d'eau, pouvait ainsi passer au-dessus des chapelets de torpilles dormantes disposées pour atteindre les gros bâtiments. Très populaire parmi les Parisiens, il fut élu député à l'Assemblée nationale : il avait pris sa retraite comme capitaine de frégate.

FARD [*far*] n. m. (de *farder*). Composition de différentes couleurs, qu'on applique sur la peau pour en rehausser l'éclat, ou masquer les défauts : *Mettre du* FARD.

Les *fards* ne peuvent faire
Que l'on échappe au temps, cet insigne larron.
LA FONTAINE.

— *Fig.* Déguisement, dehors spécieux, feinte : *Parler sans* FARD. *Un courage factice et mal assuré n'est, en réalité, que le* FARD *de la peur.* (Ch. Nodier.) || *Particulièrem.* Faux ornements de style :

Soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans *fard.*
BOILEAU.

— Pop. *Piquer un fard,* Rougir.

— ENCYCL. On distingue les *fards blancs,* à base de talc et de craie, falsifiés souvent par l'oxyde de zinc et la céruse ; les *fards rouges* (rouge végétal extrait du carthame ; fard vermillon, formé de cinabre en poudre) ; les fards à base de noir de fumée, qui portent les noms de *noir indien,* de *henné,* de *pyrommée,* etc.

Le plus employé des fards est le rouge, qui fournit de l'éclat aux pommettes ; mais les exigences de la mode ont conduit les femmes coquettes à user de tout un arsenal de produits divers pour « peindre et orner » leur visage, rehausser la couleur de leurs lèvres, en rectifier le dessin, aviver l'éclat des yeux, etc.

Il existe des fards pour la scène et pour la ville.

Les fards provoquent parfois des éruptions, et altèrent souvent la souplesse de la peau.

FARD [*far'*] n. m. Mar. V. PHARE.

FARDAGE n. m. Action de farder.

— *Pop.* Tromperie commerciale, qui consiste à couvrir des produits avariés ou de seconde qualité par des produits de choix.

FARDAGE n. m. Impress. sur étoffe. Défaut qu'offre la partie blanche d'une étoffe, qui se trouve légèrement colorée par le passage, sur cette partie, du rouleau imprimeur.

FARDAGE n. m. (de *farde*). Mar. Plan de bois disposé sur le fond de la cale pour préserver les marchandises des suintements de la carène. || Objets encombrants du gréement. || Ensemble des mâts, voiles, cordages offrant de la prise au vent : *Par coup de vent au mouillage, il faut diminuer son* FARDAGE *le plus possible.* || Gréement lourd et encombrant.

FARDE n. f. (de l'arabe *farda*, demi-charge du chameau). Comm. Nom sous lequel on désigne un ballot, de poids variable, servant à expédier en Europe certaines matières premières exotiques (cannelle de Ceylan, séné de la Palthe, etc.). || Balle de café moka, pesant 185 kg.

— Fardeau, paquet, bagage : *Une* FARDE *de papiers. Une* FARDE *de tabac.* (Vx.) || Dans le Nord, Liasse de papiers, de dossiers.

FARDEAU [*dô*] n. m. (origine douteuse ; peut-être apparenté avec *hardes*). Ce qui pèse lourdement. || Au point de vue physique : *Porter un* FARDEAU *sur ses épaules ;* et *par extens.*, au point de vue matériel : *C'est un lourd* FARDEAU *que de tels impôts. Ils soutinrent le* FARDEAU *de tant de guerres.* (Bossuet.)

— *Fig.* Au point de vue moral : *Le* FARDEAU *du gouvernement, des affaires. S'étant déchargé du* FARDEAU *de son scrupule.* (Pascal.)

Le crime d'une mère est un pesant *fardeau.*
RACINE.

— Poétiq. *Fardeau des ans,* Vieillesse. || *Fardeau de la terre,* Homme, race d'hommes inutiles ou nuisibles.

— Comm. Réunion de plusieurs colis en un seul.

— Méd. Ancien nom de l'arrière-faix.

— Min. Terres, roches, qui menacent de s'ébouler.

— Techn. Charge d'eau et d'orge que contient une cuve à brasser.

— SYN. **Fardeau, charge, faix.** V. CHARGE.

FARDEL n. m. Unité de compte employée en Allemagne dans le commerce des draps, et qui contient 45 pièces de 22 à 24 aunes chacune.

FARDELER [*lé*] v. tr. (de *fardeau*. — Se conjugue comme *appeler.*) Mettre en paquet : FARDELER *du linge.*

FARDELLA (Michelangelo), franciscain et philosophe italien, né à Trépani en 1660, mort à Naples en 1718. Ayant étudié à Paris la philosophie cartésienne, il l'enseigna à son retour en Italie, et en accentua les tendances idéalistes. Ses principaux ouvrages sont, outre des opuscules en faveur du cartésianisme : *Universæ philosophiæ systema* (1691) ; *Universæ usualis mathematicæ theoria* (1691).

FARDEMENT [*man*] n. m. Action de farder ; son résultat.

FARDER [*dé*] v. tr. (origine douteuse). Mettre du fard sur : FARDER *le visage d'un acteur.*

— *Fig.* Donner un faux lustre, parer d'ornements faux : FARDER *ses sentiments, la vérité.* || *Farder sa marchandise,* Au propre, La présenter par ses beaux côtés pour séduire les acheteurs ; et *au fig.*, Chercher à faire illusion : *Vous ne* FARDEZ *point* VOTRE MARCHANDISE, *vous êtes honnête homme.* (Voltaire.) || Déguiser, dissimuler :

Je vous estime trop pour vouloir rien *farder.*
CORNEILLE.

— ***Fardé, e,*** part. pass. du verbe *Farder* (au propre et au fig.).

— ***Se farder,*** v. pr. Au sens réfléchi, Enduire de fard (au propre et au fig.) : SE FARDER *le visage.*

On a beau *se farder* aux yeux de l'univers.
BOILEAU.

— Au sens passif, Etre, devenir fardé (au propre et au fig.).

— ALLUS. LITTÉR. :

. . . . . Avec la liberté
D'un soldat qui sait mal *farder* la vérité,

Réponse de Burrhus à Agrippine, dans le *Britannicus* de Racine. Ces mots annoncent une franchise sans ménagements.

FARDER [*dé*] v. intr. (de *fardeau*). Peser de tout son poids sur : *Une charge qui* FARDE. || S'affaisser sous son propre poids : *Un mur qui* FARDE.

— Mar. Etablir, en parlant d'une voile : *Cette voile* FARDE ou FARGUE *bien,* Elle a une coupe convenable qui la fait bien établir.

— Navig. fluv. *Farder sous un bateau,* S'en approcher de trop près en naviguant.

FARDER v. tr. (de *farde*). Elever des fardes ou fargues. (Syn. de FARGUER.)

FARDES n. f. pl. Mar. V. FARGUES.

FARDEUR, EUSE n. Personne qui farde la marchandise.

FARDIER [*di-é*] n. m. (de *fardeau*). Voiture à roues très basses, solidement construite, qui sert au transport de charges très lourdes, telles que gros troncs d'arbres, pierres de taille, blocs de marbre, etc.

— Nom donné au chariot à vapeur inventé par l'ingénieur Cugnot qui le destinait à remplacer les attelages de l'artillerie de campagne. L'impossibilité de diriger convenablement ce premier échantillon de voiture *automobile* ne permit pas d'atteindre ce résultat. (V. planche AUTOMOBILE.)

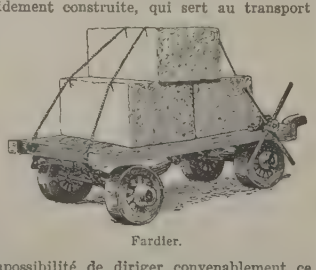

Fardier.

FARDULFE, poète latin, d'origine lombarde, mort en 807. Il mérita la faveur de Charlemagne en lui découvrant un complot tramé contre lui, et fut nommé abbé de Saint-Denis.

FARE n. f. Pêche générale que les pêcheurs faisaient le jour de leur fête, vers le mois de mai, dans le XVIIIe siècle, et qui fut interdite parce qu'elle dépeuplait les rivières.

— Techn. Nom générique, dans plusieurs localités de l'Ouest, des réservoirs qui occupent habituellement le pourtour d'une saline et qui constituent le compartiment de la série des chauffoirs.

FARE ou **FARE-LES-OLIVIERS** (LA), comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 21 kil. d'Aix ; 1.150 hab. Lignite.

FARE ou **BURGONDOFARA** (sainte), née vers 595, morte en 657. Son père, un des principaux leudes de Théodebert II, roi d'Austrasie, lui construisit un monastère à Evoriacum, qui prit d'elle le nom de *Faremoutiers.* Saint Faron, évêque de Meaux, et saint Cagnoald, évêque de Laon, étaient ses frères. Jonas, moine de Bobbio, mort en 663, a raconté sa vie à la suite de celle de saint Columban. — Fête le 3 avril et le 7 décembre.

FAREC [*rèk'*] n. m. Racine provenant d'une *bauhinie* d'Abyssinie (*bauhinia acuminata*), et qui est réputée comme vermifuge et carminative.

FAREHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Hampshire), sur la Manche ; 10.025 hab. Tanneries et quincailleries.

FAREINISME [*rè-nissm'*] n. m. Secte des fareinistes.

FAREINISTE [*rè-nisst'*] n. m. Membre d'une secte janséniste, fondée à la fin du XVIIIe siècle.

— ENCYCL. Les *fareinistes* tirent leur nom du village de *Fareins* (Ain), où ils furent fondés vers 1776 par les deux frères Claude et François Bonjour, curé et vicaire. C'étaient des jansénistes convulsionnaires, qui tombèrent dans le possibilisme du frère Augustin. A des rigueurs de pénitence et d'austérités se mêlaient chez eux un singulier relâchement de mœurs et des vices. Les frères Bonjour furent arrêtés (1789) puis exilés (1800). La secte persista dans Fareins et aux environs à travers le XIXe siècle, n'ayant presque plus de dogmes ni de pratiques de culte, mais ayant conservé la rigidité janséniste.

FAREINS, comm. de l'Ain, arrond. et à 54 kil. de Bourg, sur la Saône ; 950 hab. Tramways de l'Ain. Château construit par Androuët du Cerceau.

FAREL (Guillaume), réformateur français, né au village des *Farels*, près de Gap, en 1489, mort à Neuchâtel (Suisse) en 1565. D'une famille très catholique, il connut à Paris Lefèvre d'Etaples, qui l'amena à la Réforme. A Bâle, il se lia avec Œcolampade. En 1532, il se tourna vers Genève. C'est lui qui décida Calvin à s'y fixer.

En 1538, exilé de Genève avec Calvin, il se retira à Neuchâtel. Il était, depuis la mort d'Œcolampade, le chef des réformés. Mais il tint à s'effacer devant Calvin. Occupé particulièrement de Neuchâtel, il continua ses efforts dans le Jura et dans les environs de Metz. Ses principaux ouvrages sont : *la Manière et fasson qu'on tient en baillant le saint baptesme,* etc. (1533) ; *le Glaive de la parolle* (1550) ; *Du vray usage de la Croix* (1560). Il a laissé beaucoup de lettres, dont un certain nombre ont été publiées par Herminjard.

Farel.

FAREMOUTIERS [*ti-é*], comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 39 kil. de Melun, près du Grand Morin ; 905 hab. Ch. de f. Est. Abbaye de bénédictines, fondée en 616 par sainte Fare (caves voûtées, XIIe s.).

FARESKOR, ville d'Egypte (Basse-Egypte, prov. de Dakalyeh), entre le Nil de Damiette et le lac Menzaleh ; 7.000 hab. environ. Ch.-lieu de district.

FARET (Nicolas), écrivain et moraliste français, né à Bourg en Bresse vers 1596, mort à Paris en 1646. Il se fit d'abord connaître comme avocat et comme poète dans sa ville natale. Il se rendit à Paris, où, protégé par Boisrobert, il devint secrétaire d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, auquel il dédia son livre *Des vertus nécessaires à un prince pour bien gouverner ses sujets* (1623), puis gentilhomme de la chambre de Monsieur (1626). Il publia, en 1627, le *Recueil de lettres nouvelles,* et, en 1630, *l'Honnête homme ou l'Art de plaire à la cour,* qui eut un grand succès. Il contribua à la fondation de l'Académie française, dont il rédigea les statuts (1634). En 1643, il fut nommé conseiller secrétaire du roi. Parce que son nom rimait avec *cabaret,* les poètes de son temps lui ont fait une réputation d'ivrognerie tout à fait injustifiée.

FAREWELL (en danois **Farvel**), cap formant l'extrémité sud du Groenland dans une petite île à l'entrée méridionale du détroit de Davis. — Cap de la Nouvelle-Zélande, à l'extrémité nord-ouest de l'île méridionale, sur le détroit de Cook.

FARFADET [*dè*] n. m. (du prov. mod. *farfadet*, altération de *fadet*, dérivé de *fado*, fée). Lutin, esprit follet, taquin et malicieux mais non méchant.

FARFARIA, partie septentrionale de la dépression (située en Algérie, dans le sud du départ. de Constantine) dont le chott Melghir occupe le fond. Nombre de petits ouadi descendus du massif de l'Aurès (oued el-Arab, oued Mahana, etc.) s'y perdent avant d'atteindre le chott. Inondée pendant l'hiver, la Farfaria se dessèche dès le début du printemps.

FARFOUILLER [*fou-yé*] v. intr. (particule *far*, d'origine inconnue, et *fouiller ;* napolitain *farfogliare*, bredouiller, et espagnol *farfullar*, bégayer, et agir à la hâte). *Pop.* Fouiller en mettant tout sens dessus dessous : FARFOUILLER *dans un tiroir.*

... Dans tous les livres *farfouille*
Sans avoir pu jamais s'instruire.
VOLTAIRE.

— *Transitiv.* : FARFOUILLER *un tiroir.*

FARFOUILLEUR [*yeur*], **EUSE** n. et adj. Se dit d'une personne qui aime à farfouiller.

FARGARD [*gar'*] n. m. Nom donné à chacune des divisions ou chapitres de l'*Avesta.*

FARGEAU (SAINT). V. FERJEUX.

FARGHANI (Mohammed ben Kathir **al**), astronome arabe, né à Farab (Sogdiane), mort vers 820 apr. J.-C. Il revisa les *Tables astronomiques* de Ptolémée, et écrivit un *Livre des mouvements célestes et de la science des étoiles.*

FARGIS (Madeleine DE SILLY-ROCHEPOT, dame DU), morte à Louvain en 1639. De vie galante, elle n'en épousa pas moins du Fargis d'Angennes, ambassadeur en Espagne. Elle devint dame d'honneur de Marie de Médicis, et intrigua contre Richelieu. La victoire du cardinal la contraignit à l'exil. Des Pays-Bas, elle continua ses menées ; sa correspondance fut interceptée, déchiffrée, et elle fut condamnée à mort par contumace (1631).

FARGITE n. f. Zéolithe sodique, silicate hydraté d'aluminium et de sodium. (Variété de mésotype.)

FARGNIERS [*far-ni-é*], comm. de l'Aisne, arrond. et à 23 kil. de Laon, sur le canal Crozat ; 3.750 hab. Détruite au cours de la Grande Guerre.

FARGO, ville des Etats-Unis (Dakota du Nord), sur la Rivière Rouge du Nord ; 15.580 hab. Ch.-lieu de comté.

FARGUE (Léon-Paul), écrivain français, né et mort à Paris (1898-1947). Il a célébré Paris dans ses poèmes en prose comme dans ses souvenirs de *Piéton de Paris* (1939). Il est aussi l'auteur de *Sous la lampe* (1930), *Espaces* (1929), *Haute Solitude* (1940), *Lanterne magique* (1944), etc.

FARGUEIL (Anaïs), actrice française, née à Toulouse en 1819, morte à Paris en 1896. Elle joua d'abord à l'Opéra-Comique ; puis, sa voix s'étant brisée à la suite d'une maladie, elle entra au Vaudeville en 1836. Elle y créa *les Filles de marbre, le Mariage d'Olympe, Nos intimes,* etc. Elle créa également *Patrie* à la Porte-Saint-Martin (1869).

FARGUER [*ghé*] v. tr. Mar. anc. Elever des fargues sur le plat-bord d'un navire ou sur les hunes sans bastingages, pour cacher à l'ennemi les hommes du pont pendant un combat : FARGUER *le plat-bord.* FARGUER *les hunes.* (On dit aussi FARDER.)

FARGUES [*fargh'*] n. f. plur. (altération de FALQUE, dérivé de l'espagn. *falca*, même sens). Nom donné aux petits bordages s'élevant au-dessus des plats-bords des

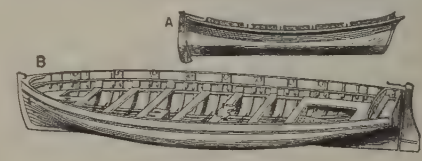

FARGUES : A. Bateau provençal ; B. Canot de l'Etat.

embarcations et dans lesquels sont percées les dames de nage des avirons. || *Fargues volantes,* Fargues démontables qu'on peut mettre en place pour exhausser les bords des embarcations. || Mar. anc. *Fargues de sabords,* Bordages minces servant à rendre étanches les sabords en cas de mauvais temps. (On dit aussi FALQUES.)

FARGUES (Balthasar DE), aventurier français, exécuté à Abbeville en 1665. Employé aux vivres, puis major dans le régiment de Bellebrune pendant la Fronde, il prit le parti de Condé, s'empara en 1658 de Hesdin, qu'il vendit à don Juan d'Autriche et conserva après en avoir touché le prix ; il s'y rendit indépendant. Il fut amnistié en 1659 et se retira dans le Hurepoix. Quelques années plus tard, en 1665, l'attention de Louis XIV fut attirée fortuitement sur lui : il fut arrêté pour prévarication, jugé par une commission, et pendu le 21 mars.

FARGUES (Jean-Joseph MEALLET, comte DE), homme politique français, né à Vodables en 1777, mort à Lyon en 1818. Il émigra en 1791 et servit dans l'armée de Condé jusqu'en 1801 ; rentré en France sous l'Empire, il fut nommé administrateur des hôpitaux de Lyon. En 1813, il servit d'intermédiaire entre le maire de Lyon et le comte d'Artois. Révoqué par Napoléon Ier, il fut nommé maire de Lyon par Louis XVIII, fut élu député, et laissa le gouvernement réprimer violemment les émeutes lyonnaises. Il a essayé de se disculper dans une brochure intitulée : *la Vérité sur les événements de Lyon.*

FARGUES, comm. de la Gironde, arrond. et à 11 kil. de Langon ; 775 hab. Cette commune, située dans le pays de Sauternes, fournit des vins blancs estimés et des vins rouges délicats et parfumés.

FARIA (Manoel Severin DE), historien portugais, né à Lisbonne en 1583, mort à Evora en 1655. Il fut chanoine et chantre à la cathédrale d'Evora et l'un des plus savants numismates de son temps. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont une *Vie de Camoëns* (1624).

FARIA (Joseph Custodi DE), magnétiseur, né à Goa (Indes orientales) vers 1755, mort à Paris en 1819. Il comptait un brahmane parmi ses ancêtres. Il entra dans les ordres à Rome, puis se rendit à Paris lors de la Révolution, se mêla activement au mouvement, et acquit une assez grande réputation comme magnétiseur. C'est lui qu'Alexandre Dumas a mis en scène dans *Monte-Cristo,* et qu'il fait mourir au château d'If.

FARIA Y SOUZA (Manoel DE), historien et poète portugais, né à Caravella en 1590, mort à Madrid en 1649. Il passa en Espagne en 1631, fit un séjour de quatre ans à Rome et revint à Madrid, où il se consacra entièrement aux lettres. Il est connu comme poète pour ses *Noches claras* et ses *Rimas varias.* Il a écrit sur les *Lusiades* des commentaires estimés, qui firent grand bruit et attirèrent

même l'attention du Saint-Office. Son œuvre maîtresse est son *Histoire du Portugal et de ses colonies d'Afrique et d'Asie* (1666-1681).

FARIAU (*Charles*-Eugène-Frédéric), général français, né et mort à Paris (1830-1903). Blessé à l'assaut de Sébastopol, lieutenant-colonel en 1871, colonel en 1875, général en 1885, Fariau a eu sa page glorieuse en 1870. Etant major au 9e de ligne, il prit le commandement d'un bataillon du 29e de marche, avec lequel il défendit Neuvilles-aux-Bois, près d'Orléans, contre un régiment, deux escadrons et douze canons. L'ennemi dut battre en retraite, laissant 500 hommes sur le terrain, dont 150 tués.

FARIBAULT, ville des Etats-Unis (Minnesota), sur le Cannon River, affl. du Mississipi ; 11.100 hab. Ch.-lieu de comté.

FARIBOLE n. f. (autref. FARIBOURDE, d'origine douteuse). Propos sans valeur, chose vaine et frivole : *Conter des* FARIBOLES. *Hé ! ventrebleu, madame, quittons la* FARIBOLE. (Molière.)

FARIDKÔT, ville de l'Inde (Pendjab), au milieu de la plaine sablonneuse située sur la rive gauche du Sutledj, affl. de l'Indus. Ch.-lieu d'une principauté sikh homonyme, enclavée dans la province de Lahore et peuplée de 131.000 hab.

FARIDONDAINE [*dèn'*] n. f. (*faridondaine, faridondé, faridondon* ont été probablement formés par une sorte d'onomatopée). Refrain d'un grand nombre de chansons populaires.

FARIDPOUR, ville de l'Inde (présid. du Bengale, division de Dacca), sur une dérivation du Gange inférieur ; 13.190 hab. Ch.-lieu de district.

FARIGLIANO (en lat. *Farilianum*), ville d'Italie (Piémont, prov. de Mondovi), sur le Tanaro ; 2.945 hab. Eglise romane bâtie sur les substructions d'un temple antique. Ruines d'un château du XVIe siècle.

FARIGOULE n. f. Bot. V. FALIGOULE.

FARILA, ville de Suède (gouv. de Helsingland), sur le Ljusne-Elf qui se jette dans le golfe de Botnie ; 4.500 hab.

FARILLON [*ri-yon*] n. m. (déformation de *pharillon*). Foyer qu'on allume la nuit, sur un bateau de pêche, pour attirer le poisson.

Farillon.

FARIN (François), historien français, né et mort à Rouen (1604-1675). Attaché comme prêtre habitué et organiste à Saint-Godard de Rouen, il a écrit : *la Normandie chrétienne ou Histoire des archevesques de Rouen qui sont au catalogue des saints* (1659) ; *Histoire de la ville de Rouen* (1668).

FARINA (Carlo), violoniste italien, né à Mantoue vers la fin du XVIe siècle. Il se fixa à Dresde, et fut, dit-on, l'un des premiers compositeurs qui écrivirent pour le violon. Il a publié cinq volumes (1626-1628), contenant des pavanes, branles, gaillardes, *mascherate, arie francese, volte, balletti, sonate* et *canzoni*.

FARINA (Pier-Francesco), peintre d'ornements de l'école bolonaise de la seconde moitié du XVIIe siècle. Auteur notamment des travaux de décoration de plusieurs églises de Bologne et du palais de Carlsruhe.

FARINA (Giovanni-Maria), chimiste et négociant italien, né à Crana (Italie, prov. de Novare), en 1685, mort à Cologne en 1766. Il était l'aîné de trois frères avec lesquels il alla se fixer à Cologne, auprès d'un parent nommé Feminis, qui les intéressa à ses affaires. Ils entreprirent le commerce des denrées exotiques et la fabrication d'une eau de senteur, alors connue sous les noms de *acqua de regina* ou d'*eau admirable*, et dont ils auraient tenu la recette d'un moine d'Orient. Le nom des Farina doit sa célébrité à cette eau, qui a pris depuis longtemps le nom d'*eau de Cologne*. V. COLOGNE (*eau de*).

FARINA (Achille), peintre et céramiste italien, né et mort à Faenza (1804-1879). Il se fit connaître d'abord comme peintre d'histoire. Ce ne fut qu'à partir de 1868 qu'il s'occupa de céramique. Il commença par des imitations d'ouvrages du XVIe siècle qui donnèrent le change à plusieurs conservateurs de musées. En 1872, il fonda une manufacture où il collabora avec quelques artistes de talent. Cette manufacture ferma ses portes en 1877. Parmi les majoliques de Farina, les rouges sur fond clair sont particulièrement remarquables, ainsi que celles qu'il a décorées de portraits à l'imitation des vieux maîtres. — Son fils, Ludovic **Farina**, prit la suite de son atelier où il exécuta de nombreuses pièces décoratives bleu sur bleu, et à reflets métalliques.

FARINA (Salvatore), romancier italien, né à Sorso (Sardaigne) en 1846, mort à Milan en 1918. Il a écrit de nombreux romans, d'un sentimentalisme idyllique, où il décrit la petite bourgeoisie, et qui valent par la justesse et la netteté de l'observation morale ; il est simple, mais manque d'art et de souffle. Citons parmi ses romans : *Cœur et Blason* (1864) ; *Deux amours* (1869) ; *Un secret* (1869) ; *Fruits défendus* (1872) ; *Valet de pique* (1874) ; *Mon fils* (1879-1882) ; *Pour les beaux yeux de la gloire* (1887) ; *Jusqu'à la mort* (1902) ; etc.

FARINACCI (Prospero) [en lat. **Farinacius**], jurisconsulte italien, né et mort à Rome (1554-1618). Après avoir fait fortune à Rome comme avocat, il devint procureur fiscal, conseiller de la sacrée consulte sous Clément VIII et procureur général fiscal de la chambre apostolique sous Paul V. Sévère magistrat dans l'application des peines, il fut lui-même accusé d'un crime contre les mœurs. Il dut sa grâce auprès de Clément VIII à l'intervention du cardinal Salviati. Ses ouvrages, publiés à Anvers en 1620 et qui constituent un savant répertoire, ont fait autorité en Italie jusqu'au XVIIIe siècle.

FARINACÉ, E adj. Qui a la nature de la farine ou qui en a l'apparence : *Substances* FARINACÉES. (Peu us.)

FARINAGE n. m. Droit payé au meunier pour le blé moulu.

FARINATI (Paolo), peintre italien, né à Vérone vers 1524, mort en 1606. Il séjourna d'abord à Venise, puis devint élève de Jules Romain à Rome, et travailla dans les diverses capitales de l'Italie. — Son fils, Horace **Farinati**, né à Vérone, mort après 1599, fut peintre et graveur (la *Descente du Saint-Esprit*, à l'église San-Spirito de Vérone).

FARINDOLA, bourg d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo) ; 3.620 hab.

FARINE n. f. (lat. *farina* ; de *far*, blé). Matière pulvérulente, résultant du broiement du grain des céréales et de quelques autres espèces de grains : FARINE *de froment, de seigle, de maïs.* FARINE *de moutarde, de lin.*

— *Fleur de farine*, Farine de froment très pure et de très belle qualité. || *Folle farine*, Farine si ténue que le moindre souffle la disperse : *Les murs des moulins sont couverts de* FOLLE FARINE. || *Farine jaune*, Farine de maïs. || *Farine lactée*, Poudre blanche obtenue en évaporant dans le vide du lait additionné de pain fortement chauffé et de sucre, le tout finement broyé : *Délayée dans l'eau sucrée, la* FARINE LACTÉE *est un bon aliment pour les enfants en bas âge.*

— *Farine animale*, Poudre de viande desséchée provenant de l'équarrissage d'animaux et qui, stérilisée, peut être utilisée pour l'alimentation des chiens, porcs, poules.

— *Farine de bois*, Nom sous lequel un médecin allemand avait préconisé, en 1878, comme produit alimentaire, de la poudre de bois de hêtre, lavée et desséchée. (Avec une addition de mucilage de graines de lin, de levain et de farine de froment, on obtenait une sorte de pain comestible pour les chiens et les porcs.)

— *Fig.* Faux ornements (par allusion à la farine dont les bouffons dans les farces, comme aujourd'hui les clowns dans les cirques, se couvraient le visage) :

> Ses bons mots ont besoin de *farine* et de plâtre.
> BOILEAU.

— Minér. *Farine fossile*. V. la partie *encycl.*

— Peint. *Donner dans la farine*, Peindre avec des couleurs claires et fades.

— Techn. *Farine minérale*, Minerai réduit en poudre très fine.

— LOC. PROV. **De la même farine.** V. EJUSDEM FARINÆ. || **Reprocher à quelqu'un la farine**, Lui reprocher d'être d'une famille de meuniers, d'être de basse extraction :

> On ne la verrait point, vantant son origine,
> A son triste mari *reprocher sa farine*.
> BOILEAU.

— PROV. **D'un sac à charbon ne peut sortir blanche farine**, Il ne faut attendre de chacun que ce qui est conforme à sa nature, à sa condition.

— ENCYCL. Chim. Les *farines* fournies par les céréales et les légumineuses jouent un grand rôle dans l'alimentation de l'homme et des animaux ; leurs propriétés nutritives sont sensiblement proportionnelles à leur teneur en substances azotées ; elles sont, en général, constituées par des matières organiques azotées (gluten, albumine, fibrine, caséine, légumine), par des matières organiques non azotées (amidon, dextrine, glucose, cellulose), des substances grasses et des sels (phosphate, sels alcalins).

La farine de froment, la plus employée, se présente sous la forme d'une poudre blanche légèrement jaunâtre, d'une odeur et d'une saveur particulières, douce au toucher, adhérente au doigt, se pelotonnant sous la main par compression. L'addition de son volume d'eau fournit une pâte liante et homogène ; sa composition moyenne est de : 60 à 75 p. 100 d'amidon, 9 à 14 p. 100 de gluten sec, 8 à 12 p. 100 d'eau, 4 à 8 p. 100 de glucose, 3 à 4 p. 100 de dextrine et 1 p. 100 au plus de cendres, ces teneurs variant selon le degré de mouture et de blutage.

Aleuromètre.

Pour apprécier la valeur boulangère d'une farine, celle-ci est délayée sous un courant d'eau : l'amidon est entraîné mécaniquement, le gluten restant sous forme élastique. Ce gluten humide est enfermé dans un *aleuromètre*, sorte de cylindre à piston, chauffé à 150° au bain d'huile ; le gluten, en se chauffant, se dilate et soulève le piston. Une graduation sur la tige de celui-ci permet d'évaluer l'augmentation du volume ; un bon gluten se dilate de 4 à 5 fois son volume.

La farine est sujette à diverses altérations : sables introduits par les meules, graines étrangères laissées au criblage (nielle, ivraie), altérations par l'humidité (les farines se conservent au maximum un an dans un lieu sec ; pour de longs voyages, il faut les étuver avant de les enfermer dans des caisses étanches). Souvent, elle contient des cryptogames (ergot du seigle, carie, rouille), des bactéries, des insectes, des vers.

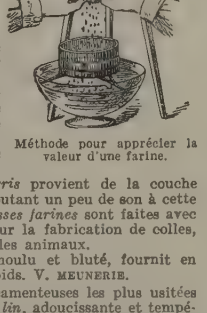
Méthode pour apprécier la valeur d'une farine.

— Meun. On distingue en meunerie diverses qualités de *farines*. La première ou *fleur* est fournie par la mouture de la partie centrale du périsperme du grain de blé. Le *gruau blanc* est le produit de la partie entourant ce périsperme. En le mélangeant avec la fleur, on obtient le pain de meilleure qualité. Le *gruau gris* provient de la couche plus extérieure du grain. En ajoutant un peu de son à cette farine, on a le pain bis. Les *basses farines* sont faites avec des criblures ; on les utilise pour la fabrication de colles, et la production du pain pour les animaux.

Un blé de bonne qualité, moulu et bluté, fournit en farine 75 à 78 p. 100 de son poids. V. MEUNERIE.

— Pharm. Les *farines* médicamenteuses les plus usitées sont les suivantes : la *farine de lin*, adoucissante et tempérante ; elle est très employée pour la préparation des cataplasmes. Elle fait l'objet d'un commerce important ; aussi est-elle parfois falsifiée par addition de matières étrangères, ou avec des tourteaux privés de l'huile. Elle ne doit être employée que récemment préparée ; rancie, elle cause des érythèmes.

La *farine de moutarde* sert comme rubéfiant et révulsif en sinapismes, en cataplasmes sinapisés et en pédiluves sinapisés. Déshuilée, elle contient un pourcentage d'essence supérieur à celui de la farine ordinaire. Cette essence ne préexiste pas dans la graine, elle se forme par action de la myrosine sur le myronate de potasse au contact de l'eau. Comme la farine de lin elle doit être conservée à l'abri de l'humidité.

Les *farines émollientes*, mélange à poids égaux de farines de lin, de seigle et d'orge, étaient employées autrefois pour cataplasmes émollients.

Les *farines résolutives*, servant aussi à la préparation de cataplasmes, étaient formées d'un mélange à parties égales de farines de fenugrec, de fèves, d'orobe et de lupin.

— Minér. *Farine fossile*. C'est le nom vulgaire de trois substances différentes : 1° Variété pulvérulente et cotonneuse de carbonate de chaux, qui recouvre assez souvent les parois de cassures du calcaire grossier des environs de Paris ; 2° Substance formée de débris siliceux de diatomées : c'est le *tripoli* ou farine fossile siliceuse. (On doit le classer avec l'opale ou silice hydratée) ; 3° Variété d'une argile smectique de Chine, qui contient une certaine proportion de matières organiques.

Farines (JOURNÉE DES). Le 5 janvier 1591, Henri IV tenta de s'emparer de Paris par un stratagème. Un certain nombre d'officiers et de soldats déterminés se présentèrent, déguisés en marchands de grain et conduisant des charrettes à la porte Saint-Denis. Ils devaient, à peine entrés, se rendre maîtres du corps de garde et embarrasser la porte jusqu'à l'arrivée des troupes cachées dans un pli de terrain près de là. La ruse fut éventée, et l'abandon du siège suivit de près cette tentative, appelée dans l'histoire *journée des Farines*.

Farines (GUERRE DES). On appelle de ce nom les troubles auxquels donna lieu en 1775 l'édit de Turgot sur la liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume (13 septembre 1774). La récolte de 1774 étant médiocre, l'opinion s'alarma, le prix de la livre de pain ayant monté à trois sous un quart. On cria au monopole et à l'accaparement. Des troubles éclatèrent à Dijon, en 1775, puis à Pontoise, et dans l'Ile-de-France. Des bandes d'émeutiers, ouvriers agricoles affamés, contrebandiers, voleurs, etc., après avoir coulé des bateaux chargés de blé sur la Seine, pillèrent les dépôts de farine de Versailles et pénétrèrent dans les cours du château. Le mouvement gagna Paris. La police laissa faire. Turgot agit alors avec vigueur : il fit révoquer les responsables puis, avec vingt-cinq mille hommes, occupa les routes et les postes de Paris, arrêta quelques émeutiers et assura la circulation des grains. La justice prévôtale avait été substituée au Parlement suspect pour juger les criminels. Il semble bien que l'énergie du ministre fut indispensable pour mettre fin à un mouvement que les adversaires des réformes avaient favorisé. L'affaire demeure obscure, les dossiers ayant été supprimés.

FARINE (Pierre-Joseph, vicomte), général français, né à Damprichard (Doubs) en 1770, mort à Santeny (Seine-et-Oise) en 1833. Il prit du service en 1791, et fit les guerres de l'Empire. Sa conduite à Dantzig le fit nommer général de brigade (1813). A Waterloo, Farine fut blessé à la tête et eut trois chevaux tués sous lui. La Restauration le nomma inspecteur de la cavalerie (1821) et lui conféra le titre de vicomte, puis le mit en disponibilité.

FARINE (Charles), magistrat et écrivain français, né à Lyon en 1818, mort à Bordeaux vers 1883. Entré dans la magistrature en 1848, il devint conseiller à Alger (1863), puis à Bordeaux (1870-1882). Il a publié : *Benjamin Franklin* (1847) ; *Histoire des Croisades* (1853) ; *A travers la Kabylie* (1865) ; *Deux pirates au XVIe siècle* (1868) ; *Kabyles et Kroumirs* (1882) ; et, sous le pseudonyme de RENÉ DE MONT-LOUIS, des volumes pour les enfants.

FARINELLE [*nèl'*] n. f. Bot. Syn. de FARINIER.

FARINELLI, connu sous le nom de **Carlo Broschi**, chanteur italien, né à Naples en 1705, mort à Bologne en 1782. Castrat doué d'une voix admirable, Farinelli débuta à Rome, à peine âgé de dix-sept ans, et obtint des triomphes inouïs dans toute l'Italie, à Vienne, où l'empereur Charles VI aimait à l'accompagner au clavecin. En 1734, il se rendit en Angleterre et, de là, en Espagne, où il demeura vingt-cinq ans. Le roi Philippe V, en proie à une incurable mélancolie, laissait péricliter les affaires de l'Etat. La reine voulut essayer, sur l'esprit de son époux, du pouvoir de la musique, qu'il adorait, et lui fit entendre Farinelli. Le prince, enthousiasmé, voulut s'attacher l'artiste, le retint près de lui et lui dut sa guérison. Farinelli devint le favori de Philippe et, après sa mort, celui de son fils Ferdinand VI, qui était atteint du même mal et qu'il sauva de la même façon. S'il ne fut pas leur premier ministre, comme on l'a dit, il n'en fut pas moins mêlé de très près à la politique. Il retourna en Italie et finit ses jours aux environs de Bologne, dans un palais magnifique. L'existence extraordinaire de Carlo Broschi a été portée sur la scène à diverses reprises ; entre autres, au théâtre du Palais-Royal, dans un vaudeville intitulé *Farinelli*, et à l'Opéra-Comique dans *la Part du Diable*.

FARINER v. tr. Art culin. Saupoudrer de farine : FARINER *le poisson avant de le faire frire.*

— *Intransitiv.* Produire une poussière semblable à la farine : *Une plante, Une dartre qui* FARINE.

— ***Fariné, e***, part pass. du verbe *Fariner*.

— Par compar. *Tableau fariné*, Tableau blafard.

FARINET [*nè*] n. m. Dé à jouer marqué sur une seule face.

FARINET [*nè*] n. m. Nom vulgaire du *mérule mou*, champignon de la famille des polyporées, formant des croûtes blanchâtres ou rose-chair, plissées, sur le bois des arbres de la famille des conifères. || Syn. de FARINIER.

FARINEUX [*neû*], **EUSE** adj. (lat. *farinosus*). Qui contient de la farine ou de la fécule. || *Par anal.* Qui ressemble à de la farine : *Une poudre* FARINEUSE. || *Par extens.* Couvert ou qui semble couvert de farine ou d'une substance ressemblant à de la farine : *Habits* FARINEUX *Feuilles* FARINEUSES. *Peau* FARINEUSE.

— Pathol. *Dartre farineuse*, Dartre qui s'exfolie en petites parcelles semblables à de la farine.

— Peint. Se dit des couleurs grises et fades.

— Sculpt. *Figure farineuse*, Figure qui n'est pas sortie nette du moule.

— *Substantiv.* et au masc. Légume farineux (graines de céréales, pommes de terre, etc.) : *Les* FARINEUX *engraissent.*

— ENCYCL. Econ. agr. On désigne sous le nom de *farineux* diverses plantes légumineuses qui ne sont pas des graminées. Tels sont les pois, les haricots, les lentilles, les fèves et les féveroles, etc. Ces légumineuses constituent les aliments végétaux les plus riches en azote, par conséquent les plus nutritifs.

FARINGDON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Berks), non loin de l'Isis (bras de la Tamise), dans la belle vallée de White-Horse ; 8.500 hab. Houblonnières ; grand commerce de porcs. Manoir de *Faringdon-House.*

FARINI (Luigi-Carlo), homme politique et écrivain italien, né à Russi (prov. de Ravenne) en 1812, mort à Quarto-al-Mare, près de Nervi, en 1866. Médecin après des études à Bologne, il se donna tout entier au mouvement libéral et national, prenant part, d'abord dès 1831, à plusieurs agitations insurrectionnelles, puis, en mai 1848, comme sous-secrétaire d'Etat, à Rome, dans le ministère Mamiani. Après la réaction de 1849, réfugié à Turin où, naturalisé, il fonda le journal *le Piémont*, fut élu député, reçut le portefeuille de l'instruction publique dans le ministère d'Azeglio (1850). Les mouvements de 1859 firent de lui le dictateur élu de l'Emilie (Romagne, Parme, Modène) dont il prépara et assura l'union au Piémont. Ministre de l'intérieur dans le nouveau cabinet Cavour (21 juin 1860), il exerça à Naples, après la réunion au Piémont de l'Italie méridionale, les fonctions de lieutenant général du roi (9 nov. 1860-7 janv. 1861) ; enfin, il prit la présidence du ministère le 8 décembre 1862 ; une grave maladie mentale l'obligea à se retirer (24 mars 1863). La Chambre lui assigna un don national de 200.000 livres, et une pension de 25.000 livres. On a de lui trois ouvrages (*lo Stato romano, dall' anno 1815 al 1850 ; Storia d'Italia, dal 1814 ; Storia d'Italia, narrata al popolo italiano*), de quelque intérêt documentaire, mais de caractère très subjectif.

FARINI d'Olmo, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Plaisance), sur la Nure, affl. du Pô ; 6.100 hab.

FARINIER [*ni-é*], **ÈRE** n. Personne qui fait moudre le grain en gros et fait le commerce des farines.

— N. m. Bot. Nom vulgaire du clitopile orcelle, champignon comestible qui répand une odeur prononcée de farine. (On l'appelle aussi FARINELLE, FARINET, MEUNIER.)

— N. f. Ancien nom du coffre qui reçoit la farine au sortir de la meule. || Huche où l'on garde la farine.

FARINITE n. f. Argile ferrugineuse.

FARINO-GLUTINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui contient une farine composée d'amidon et d'un tissu cellulaire glutineux.

FARINULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Se dit des substances qui contiennent une farine dépourvue de gluten.

FARIO n. m. (mot lat.). Nom spécifique de la truite commune (*trutta fario*). V. TRUITE.

FARJAT (Benoît), graveur français, né à Lyon en 1646, mort à Rome vers 1720. Il se rendit dans cette ville avec son maître Guillaume Château, y épousa la fille du célèbre Bolognese, et s'y fixa. Cet artiste a laissé un grand nombre d'estampes, notamment *la Communion de saint Jérôme*, d'après le Dominiquin ; *la Vierge et l'enfant Jésus* d'après Albano ; *le Mariage de sainte Catherine* et *la Tentation de saint Antoine*, d'après Annibal Carrache.

FARJEON (Benjamin Leopold), romancier anglais, né à Londres en 1838, mort en 1903. Il partit à dix-sept ans pour l'Australie, y travailla dans les mines, puis s'installa en Nouvelle-Zélande et s'y adonna au journalisme et à la littérature. Le succès de son roman *Grif* (1866) fut tel que Ch. Dickens réussit à persuader Farjeon de rentrer en Angleterre. Cette œuvre fut suivie de *Brin d'herbe, Josué Marvel, Devlin le barbier, le Mystère du courrier royal* (1902), ainsi que nombreux récits dont les épisodes se déroulent en général en Australie.

FARLATI (le P. Daniel), historien et jésuite illyrien, né à Saint-Daniel (Frioul) en 1690, mort à Padoue en 1773. Il aida le P. Riceputi dans la composition d'une histoire de l'Illyrie, et, après la mort de ce jésuite (1742), il resta seul chargé de ce grand ouvrage, qui parut sous le titre : *Illyricum sacrum* (1750-1775). On a aussi du P. Farlati *De artis criticæ inscitia antiquitati objecta* (1777).

FARLÈDE (LA), comm. du Var, arrond. et à 12 kil. de Toulon, près du Gapeau ; 1.050 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FARLEY (James-Lewis), économiste et écrivain anglais, né à Dublin en 1823, mort à Londres en 1885. Outre des articles dans le *Daily News*, il a publié divers ouvrages sur la question d'Orient, notamment : *la Décadence de la Turquie : Une solution de la question d'Orient* (1875) ; *Chrétiens et Turcs* (1876) ; *l'Egypte, Chypre et la Turquie d'Asie* (1878), et *la Nouvelle Bulgarie* (1880).

FARLOUSE [*louz'*] n. f. Nom vulgaire d'un petit passereau de France, dit aussi *pipi des prés.*

FARMAN [*mann'*] (Henri), aviateur et constructeur d'avions, né à Paris en 1874. D'abord champion de France de bicyclette, il s'adonna ensuite à l'automobile, gagna la course Paris-Vienne. Devenu pilote aviateur, il effectua le 13 janvier 1908, sur un biplan Voisin, le premier kilomètre en circuit fermé, gagnant le prix Deutsch-Archdeacon. Le 30 octobre 1908, il fit le premier vol de ville à ville de Bouy à Reims. Comme constructeur, il dota l'aviation française de plusieurs types d'appareils militaires et commerciaux, dont le type « Goliath » qui fut un de nos premiers appareils de transport et détint longtemps le record de durée de vol.

FARMAN (Maurice), aviateur et constructeur d'avions, frère du précédent, né à Paris en 1877. D'abord champion de France cycliste en 1895, il prit part avec succès à plusieurs courses d'automobiles et créa vers 1910 un type d'avion biplan qui permit à Eugène Renaux d'atterrir sur le puy de Dôme. Son appareil armait un grand nombre de nos escadrilles au début de la Grande Guerre, date à laquelle il s'associa avec son frère Henri.

FARMER (John), musicien anglais, de la seconde moitié du XVIe siècle. Il a publié un recueil de madrigaux à quatre voix (1599) et un petit traité intitulé : *Diverses manières de faire les canons à deux parties sur le plain-chant* (1591). Thomas Morley a inséré quelques-unes de ses compositions dans son fameux recueil : *le Triomphe d'Oriane*, à la louange de la reine Elisabeth.

FARMER (Thomas), compositeur et hautboïste anglais, mort avant 1695. Il fut nommé bachelier en musique à Cambridge, en 1684. On connaît de lui deux recueils d'airs à quatre parties. Plusieurs chansons à plusieurs parties de Farmer ont été insérées dans deux collections intitulées *Theater of musick* et *Treasury of musick*. Le compositeur Purcell a écrit une élégie sur sa mort.

FARMER (Richard), philologue et critique anglais, né à Leicester en 1735, mort à Cambridge en 1797. Ce qui a fondé sa réputation comme critique, c'est un *Essai sur l'érudition de Shakespeare* (1767), dans lequel il démontre que la connaissance qu'a eue Shakespeare des classiques fut acquise dans des traductions anglaises dont le dramaturge a reproduit les erreurs et les contresens.

Farmer (AFFAIBLISSEUR DE), mélange instable de deux solutions d'hyposulfite de soude et de ferricyanure de potassium employé à l'affaiblissement des images photographiques, ainsi nommé du nom du technicien qui en a proposé l'emploi.

FARNABY (Gilles), musicien anglais, né à Trury dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut reçu, en 1592, bachelier en musique à l'université d'Oxford. Il était fort habile joueur d'épinette et de virginale. Il existe une vingtaine de ses compositions dans le célèbre *Virginal book* de la reine Elisabeth. Farnaby publia en 1598 : *Chansonnettes à quatre voix, avec un air à huit parties.*

FARNBOROUGH, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hamps), sur le canal de Basingstoke ; 12.500 hab. Tombeaux de l'empereur Napoléon III, de l'impératrice Eugénie et du prince impérial. Importante exposition aéronautique annuelle en plein air. Aux environs, académie militaire de Sandhurst.

FARNESE, bourg d'Italie (prov. de Rome), sur un affluent de la Fiora ; 2.920 hab.

FARNÈSE, nom d'une famille princière d'Italie, qui joua un grand rôle dès le XIIe siècle. Elle possédait alors le château de Farneto, près d'Orvieto, dans les Etats de l'Eglise. Le pape Alexandre Farnèse (Paul III) institua à titre héréditaire les duchés de Parme et de Plaisance en faveur de son fils naturel Pierre-Louis Farnèse (1545). De 1545 à 1731, les Farnèses furent les ducs souverains de Parme. Ils possédèrent à Rome le palais Farnèse bâti par Paul III, remarquable en particulier par les collections d'art qu'il contenait, et la villa Farnésine, que décora Raphaël. Les membres les plus célèbres de cette famille sont :

Farnèse (Pierre-Louis), né à Rome en 1503, mort à Plaisance en 1547, fils naturel, mais légitimé, de Paul III, pour qui furent fondés les duchés de Parme et de Plaisance. Pierre-Louis établit une citadelle à Plaisance, et signala son gouvernement par des actes de tyrannie. Méprisé et haï de ses sujets, il fut assassiné en 1547. Plaisance fut livrée à Ferdinand de Gonzague, gouverneur espagnol de Milan.

Farnèse (Octave), fils du précédent, né à Rome en 1520, mort à Parme en 1586. A la mort de son père, il put s'emparer de Parme, mais il ne put reprendre Plaisance, qu'il ne recouvra que plus tard, grâce au pape Jules III. Il avait épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles Quint.

Farnèse (Alexandre), fils du précédent, remarquable homme de guerre et diplomate, né à Rome en 1545, mort à l'abbaye de Saint-Waast, près d'Arras, en 1592. Lorsque sa mère Marguerite fut nommée gouverneur des Pays-Bas, il la suivit à Bruxelles, puis parut à la cour de Philippe II. En 1571, il se distingua à la bataille de Lépante. Gouverneur général des Pays-Bas à la mort de don Juan d'Autriche (1578), il réussit à rétablir l'autorité du roi d'Espagne dans les provinces du Sud. Son plus bel exploit militaire fut la prise d'Anvers (1583-1585). Il fut moins heureux dans le Nord, où il échoua par suite de l'appui donné à la Hollande et à la Zélande par la reine d'Angleterre. Envoyé en France au secours des catholiques par Philippe II qui voulait établir reine sa fille Isabelle-Claire, il força Henri IV à lever le siège de Paris en 1590 et celui de Rouen en 1592. Il mourut des suites d'une blessure reçue devant Caudebec. Il avait régné absent sur le duché de Parme.

Alexandre Farnèse.

Farnèse (Ranuce Ier), fils et successeur du précédent, né en 1569, mort à Parme en 1622. Son gouvernement despotique lui attira un grand nombre d'ennemis parmi la noblesse dont il prévint l'hostilité en faisant arrêter et punir de mort les chefs (1612). Il fit jeter en prison son fils naturel Octave, et le laissa mourir misérablement. Ranuce Farnèse était un lettré et un artiste. Il embellit Parme de plusieurs monuments.

Farnèse (Edouard Ier), fils et successeur du précédent, né et mort à Parme (1612-1646).

Farnèse (Ranuce II), fils et successeur du précédent, né et mort à Parme (1630-1694). Il perdit Castro, qui lui fut enlevé par Innocent X.

Farnèse (François), fils et successeur du précédent, né et mort à Parme (1678-1727). Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, il se déclara feudataire de l'Eglise ; malgré cette déclaration, les Impériaux violèrent, en plusieurs occasions, le territoire du duché de Parme. Comme François Farnèse n'avait pas d'enfants, il fut convenu après de longues négociations entre l'Angleterre, la France, l'Autriche et l'Espagne, que l'héritage de la maison Farnèse passerait au fils aîné de sa nièce Elisabeth Farnèse, mariée à Philippe V, roi d'Espagne (1731).

Farnèse (Antoine), frère et successeur du précédent, né et mort à Parme (1679-1731). Il n'avait pas d'enfants, et sa succession passa entre les mains de l'infant don Carlos (Charles Ier de Parme, plus tard Charles III d'Espagne).

Farnèse (Elisabeth), reine d'Espagne. V. ELISABETH.

Farnèse (PALAIS), célèbre palais de Rome, situé sur la rive gauche du Tibre. Il a été commencé par le cardinal Alexandre Farnèse (plus tard Paul III), sur les plans d'Antonio da Sangallo le jeune (1530), continué après 1546 sous la direction de Michel-Ange, et achevé en 1580 par Gia-

Le palais Farnèse, façade postérieure. — Cl. Alinari.

como della Porta. Propriété des Bourbons de Naples, il a été loué en 1874, et depuis acquis, par le gouvernement français pour y installer l'ambassade. En 1875, l'Ecole archéologique de Rome y a été établie au second étage. Le vestibule et les portiques de la cour sont de Sangallo ; l'étage supérieur et sa corniche, de Michel-Ange. Importantes fresques d'Augustin et d'Annibal Carrache.

Farnèse (VILLA) ou **Farnésine** (LA), villa située sur la rive droite du Tibre, à Rome. Elevée vers 1508-1511, d'après les dessins de Balthasar Peruzzi pour le banquier Auguste Chigi, achetée en 1580 par le cardinal Alexandre Farnèse, elle passa, en 1731, aux rois de Naples, dont le

La villa Farnèse. — Cl. Alinari.

dernier, François II, la loua en 1861 pour quatre-vingt-dix-neuf ans aux ducs de Ripalda. La Farnésine est célèbre par ses peintures : *Histoire de Psyché*, série de douze compositions peintes par les élèves de Raphaël d'après ses dessins ; *Galatée*, fresque de Raphaël ; fresques de Peruzzi, de Sébastien del Piombo ; etc.

FARNÉSIE n. f. Bot. Syn. de VACHÉLIE.

FARNETA (CHARTREUSE DE), fondée en 1338 près de Lucques. Prospère encore au XVIIIe siècle, elle fut abandonnée pendant les guerres de la Révolution. Napoléon Ier la donna à la famille Bacciochi, qui exploita en cultures d'oliviers les terrains qui en dépendaient.

Après leur expulsion de France en 1903, les chartreux achetèrent la chartreuse de Farneta, restaurèrent magnifiquement les bâtiments grâce aux carrières voisines de marbre de Carrare, et firent de Farneta le centre du gouvernement de l'ordre, avec le nom de *Grande-Chartreuse.*

FARNHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), sur la Wey ; 12.000 hab. Houblonnières ; marchés importants.

FARNIENTE [*ni-in-té*] n. m. (mot ital. ; de *far*, faire, et *niente*, rien). Douce, voluptueuse oisiveté : *Pour n'être point paresseuse de profession, personne n'est plus touché que moi du* FARNIENTE *des Italiens.* (Mme de Sévigné.)

FARNWORTH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 28.000 hab. Grand centre cotonnier (filatures et tissages). Fonderies de fer et de cuivre, quincaillerie, etc.

FARO n. m. (mot belge du dialecte wallon). Sorte de bière qui se fabrique dans les environs de Bruxelles.

— ENCYCL. Le *faro* est composé de malt d'orge, auquel on ajoute, en parties égales, du froment. C'est donc une bière fromentacée, comme le *lambick* et la *bière de mars.* Dans la fabrication du faro, le froment employé n'est jamais soumis à la germination. La dessiccation du malt d'orge fortement germée a lieu lentement, et n'est jamais poussée jusqu'à la torréfaction. En cet état, le malt d'orge est mélangé au froment, et le tout est soumis à une mouture large, puis on verse dans la *cuve-matière.*

FARO, ville de Portugal, ch.-lieu du district de son nom, sur l'Atlantique, à l'embouchure du Valfermoso ; 18.000 hab. Evêché. Port de commerce dans une rade vaste, mais peu profonde. Commerce d'exportation : vins, huile, fruits secs, poissons, liège. Reliée à Lisbonne par chemin de fer. Vieux château et cathédrale de la Renaissance.

Le *district de Faro*, correspondant à l'ancienne prov. d'Algarve, compte 300.760 hab.

FARO (CAP DEL), cap de Sicile, à l'extrémité nord-est de l'île et à l'entrée du détroit ou phare de Messine.

FARÖ ou **FAARÖ**, petite île de Suède, sur la mer Baltique, au nord-est de l'île de Gotland; 1.520 hab. Chaux; élevage; chasse au phoque.

FAROCHON (Jean-Baptiste-Eugène), graveur en médailles et statuaire français, né et mort à Paris (1812-1871), élève de David d'Angers. Il obtint le prix de Rome pour la gravure en médailles en 1835. En 1841, il exposa au Salon une médaille sous le titre de *Liberté, Ordre public.* L'année suivante, Farochon exécuta la *médaille de Louis-Philippe*, puis les *médailles de prix* qui lui avaient été commandées par les Académies de Paris, le *jeton de présence* pour l'Imprimerie nationale, et une série de bustes d'hommes illustres : *Casimir Delavigne, Ingres, Boltz, Eugène Sue, Robert Fleury, Mme Stoltz*, etc. En sculpture, Farochon a produit *la Justice* et *l'Intégrité*, qui décorent le palais de justice de Châlons-sur-Marne; *Saint Jean-Baptiste* et les bronzes de la porte de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, où sont représentés les *Douze apôtres; Jean-Jacques Rousseau*, le *général Hoche* et la *Nymphe* du nouveau Louvre; les statues du prophète *Isaïe* et du Pape *saint Léon*, et *la Vierge et l'enfant Jésus, Sainte Elisabeth, Saint Jean-Baptiste*, statues en pierre. Il fut nommé, en 1863, professeur de gravure en médailles à l'Ecole des beaux-arts.

FARON (MONT), montagne calcaire du départ. du Var, dominant Toulon au N. (560 m. d'alt.).

FARON ou **BURGONDOFARON** (saint), évêque de Meaux, né vers 592, mort en 672. Référendaire de Dagobert, il quitta le monde de l'aveu de sa femme Blidechilde, et, sur le conseil de sa sœur, sainte Fare, devint vers 627 évêque de Meaux, où il fonda plusieurs monastères. — Fête le 28 octobre.

FARON (Joseph), général français, né à Brest en 1819, mort à Paris en 1881. Sous-lieutenant dans l'infanterie de marine en 1840, il était général de brigade en 1868. En 1870, il fut placé à la tête d'une brigade du 13e corps. Il échappa au désastre de Sedan, et reçut le commandement d'une division de l'armée de Paris, qui conserva ses armes après la capitulation, prit part à l'affaire du 18 mars, et fit ensuite partie de l'armée de Versailles sous le commandement du général Vinoy. Après la guerre, le général Faron fut inspecteur général des troupes de la marine (1876).

FÄR-ÖR ou **FÆR-ŒER**, nom danois des îles *Féroé*. V. FÉROÉ.

FAROUCH ou **FAROUCHE** n. m. (mot provençal). Nom vulgaire du *trèfle incarnat*.

— ENCYCL. Le *farouch* ou *trèfle incarnat* est une espèce de trèfle à tige et à feuilles plus ou moins velues, à fleurs incarnat, disposées en épis oblongs. Il en existe une variété tardive, à fleurs blanchâtres. On le sème à la volée (fin août-commencement de septembre), sur des terres à fond argileux, mais bien saines, qui viennent généralement de porter une céréale, et qu'on ameublit avec la herse ou le scarificateur. Le trèfle incarnat est fauché quand ses fleurs commencent à s'épanouir (du commencement de mai à la fin de juin, suivant que la variété est précoce ou tardive). A ce moment, la plante, dont la hauteur moyenne est de 75 cm., constitue un excellent fourrage vert.

FAROUCHE adj. (lat. pop. *feroticus*; de *ferox*, fier, farouche). Sauvage, non apprivoisé, qui fuit à l'approche de l'homme (en parlant des animaux) : *Une bête* FAROUCHE. || *Par anal.* Qui craint, qui évite le contact de ses semblables (en parlant des hommes) : *Un enfant* FAROUCHE.

— *Fig.* Cruel, barbare comme une bête sauvage : *Un tyran* FAROUCHE. || Peu sociable, rude : *Fier, et même un peu* FAROUCHE. (Racine.) *Esprit, cœur* FAROUCHE. || *Une femme qui n'est pas farouche*, Se dit d'une femme qui se laisse courtiser.

— Qui est poussé jusqu'à un emportement sauvage : *Haine* FAROUCHE. || Qui exprime un caractère sombre et sauvage : *Des regards* FAROUCHES. *Airs* FAROUCHES. || Qui a une rudesse sauvage (en parlant des lieux) :

Par les vagues jeté sur cette île *farouche*.
A. CHÉNIER.

FAROUK (EL-) [de l'arabe *faraka*, couper en deux]. Surnom donné par Mahomet à Omar qui, voyant un musulman refuser de se conformer à la sentence d'un *cadi*, lui coupa la tête. (Il indiquerait qu'Omar coupait aussi bien les têtes, qu'il résolvait les questions juridiques.)

FAROUK, roi d'Egypte. Né au Caire en 1920, il succéda en 1936 à son père Fouad Ier, épousa en 1938 Farida Zulfikar Fevzire Hanem dont il se sépara en 1948. V. *Supplément*.

FARQUHAR (George), auteur dramatique anglais, né à Londonderry en 1678, mort à Londres en 1707. Il fut d'abord acteur. Ses comédies sont : *l'Amour et une bouteille* (1699); *le Couple fidèle* (1700); *Sir Harry Wildair* (1701); *l'Inconstant* (1703); *la Diligence* (1704); *les Rivaux jumeaux* (1705); *le Sergent recruteur* (1706); *le Stratagème des petits maîtres* (1707). D'une verve spirituelle dans le dialogue, avec moins de grossièreté que ses contemporains, mais aussi peu de moralité, Farquhar construit habilement ses intrigues. Il est, avec Wicherley et Congreve, un des meilleurs auteurs comiques de son temps.

FARR (William), statisticien et écrivain anglais, né à Kenley (Shropshire) en 1809, mort à Londres en 1883. On lui doit de nombreux travaux sur la santé publique, les causes de la mort, l'*income tax*, etc., et sur les tables qui servent aux assurances sur la vie.

FARRA d'Alpago, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise), sur un affl. de la Piave; 3.040 hab.

FARRA di Soligo, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise); 6.440 hab.

FARRAGO n. m. (mot lat. signif. *amas*). Mélange de différentes espèces de grains, que l'on donne aux bestiaux.
— *Fig.* Mélange confus de choses disparates. (Peu us.)

FARRAGUT (David Glasgow), premier amiral de la marine des Etats-Unis, né près de Knoxville (Tennessee) en 1801, mort à Portsmouth (New-Hampshire) en 1870. Entré dans la marine à l'âge de neuf ans, il prit part à la guerre contre l'Angleterre (1812), et participa à la bataille de Valparaiso (1814). Pendant la guerre de Sécession, il fut chargé par les Nordistes de faire rentrer dans l'obéissance La Nouvelle Orléans : il s'empara de la ville après cinq jours de bombardement. Nommé contre-amiral en 1864, il remporta dans la baie de Mobile une victoire retentissante. Il fut nommé amiral en 1867.

FARRAKABAD ou **FARRUKHABAD**, ville de l'Inde (Provinces-Unies), près du Gange; 56.600 hab. Ville fortifiée. Céréales et tabac. Soie et coton.

FARRAR (Frédéric-William), théologien protestant et philologue anglais, chapelain de la reine Victoria, né à Bombay en 1831, mort à Canterbury en 1903. Après un livre sur la vie de collège, *Eric or Littleby little* (1858), il se livra à des études sur la science du langage et publia *Origin of language* (1860); *Chapters on language* (1865); etc. Il publia, en 1874, une *Vie du Christ*, dirigée contre celle de Renan. Dans un volume de sermons, *Eternal hope* (1878), il se prononça contre l'éternité des peines. En 1890, il devint chapelain de la Chambre des communes, et en 1895 doyen de Canterbury.

FARRE (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), général français, né à Valence (Drôme) en 1816, mort à Paris en 1887. Sorti de l'Ecole polytechnique dans le génie, il servit en Algérie, puis commanda le génie du corps expéditionnaire à Rome. Général de brigade en 1870, il fut, pendant la guerre, chef d'état-major de Bourbaki, puis de Faidherbe à l'armée du Nord, devint général de division au titre auxiliaire, et se distingua aux batailles de Pont-Noyelles, Bapaume et Saint-Quentin. La commission de revision des grades le remit général de brigade. Ministre de la guerre dans les cabinets Freycinet et Ferry en 1880 et 1881, il organisa l'expédition de Tunisie, supprima les tambours et institua les capitaines montés. En 1880, il avait été élu sénateur inamovible.

FARRÉAGE n. m. (du lat. *far*, blé). Anc. cout. Droit féodal en usage surtout en Bresse, et consistant en une retenue de 4 à 5 mesures de blé au profit du métayer pour indemniser le maréchal ferrant de son travail.

FARREN (Elisabeth), comtesse DE DERBY, actrice anglaise, née à Cork en 1759, morte à Knowsley-Park (comté de Lancastre) en 1829. Fille d'un chirurgien et apothicaire, elle débuta en province, puis joua à Londres de 1773 à 1797. Elle épousa alors le comte de Derby. Lawrence a peint son portrait.

FARRENC (Jacques-Hippolyte-Aristide), compositeur, musicographe et éditeur français, né à Marseille en 1794, mort à Paris en 1865. Il publia le *Trésor des pianistes*, collection annotée, en dix-sept volumes, des œuvres choisies des maîtres de tous les pays et de toutes les époques, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe. Il collabora à la rédaction de la *Biographie universelle des Musiciens* de Fétis.

FARRENC (Jeanne-Louise DUMONT, dame), femme du précédent, pianiste et compositeur française, née et morte à Paris (1804-1875). Elle était fille du statuaire Dumont et fut professeur de piano au Conservatoire de 1842 à 1871. On lui doit diverses œuvres de musique de chambre. En outre elle termina, après la mort de son mari, la publication du *Trésor des pianistes*. — Sa fille, VICTORINE-LOUISE, pianiste et compositeur, née et morte à Paris (1826-1859). Premier prix de piano en 1844, elle publia des romances, pièces de piano, motets.

FARRERAS (le P. Pedro Pascal), moine et musicien espagnol, né à Badalona en 1775, mort en 1849. Il acquit une habileté qui lui fit confier la direction de l'école de musique du couvent de la Merci, à Barcelone, d'où sortirent un grand nombre d'artistes réputés.

FARRÈRE (Frédéric-Charles BARGONE, dit **Claude**), marin et littérateur français, né à Lyon en 1876. Entré à l'Ecole navale en 1894, enseigne de vaisseau en 1899, lieutenant de vaisseau en 1906. D'abord embarqué sur le *Bouvet*, puis sur l'*Amiral-Aube*, le lieutenant de vaisseau Bargone passa en décembre 1916 à la disposition du ministre de la guerre, et fut affecté à l'artillerie d'assaut. Il fut nommé capitaine de corvette en février 1918, et mis à la retraite en 1919. Romancier, Claude Farrère a publié des œuvres d'une invention dramatique et pittoresque, où l'exotisme tient une grande place. Ses principales sont : *Fumée d'opium* (1904), *les Civilisés* (1905), *l'Homme qui assassina* (1906), *la Bataille* (1909), son œuvre la plus saisissante, *les Petites Alliées* (1911), *Thomas l'Agnelet* (1913), *Dix-sept histoires de marins* (1914), *les Hommes nouveaux* (1923), *Combats et Batailles sur mer* (en collaboration avec Chack, 1925), *l'Autre Côté* (1928), *la Marche funèbre* (1929), *le Chef* (1930), *Sillages* (1936), *l'Homme seul* (1942), *la Sonate héroïque* (1947), *la Sonate tragique* (1950), *la Sonate à la mer* (1952), *Mon ami Pierre Loüys* (1953) et *Souvenirs* (1954) [Académie française, 1935].

Cl. Farrère. — Cl. Manuel.

FARRISITE n. f. (de *Farris See*, nom d'un lac de Norvège). Pétrogr. Roche filonienne compacte, composée essentiellement de barkévicite, de diopside, de lépidomélane, d'olivine, de magnétite, d'une petite quantité de feldspath et de feldspathoïde, ce dernier étant transformé en zéolithe.

FARRO n. m. (mot espagn.). Art culin. Potage espagnol, qui se fait avec de l'avoine cuite dans du bouillon gras ou maigre, ou dans un lait d'amandes.

FARROUKHSIYAR, empereur de l'Hindoustan, de la dynastie des Grands Mogols, né en 1686 ou 1687. Il succéda en 1713 à son oncle Djahandar-Chah, petit-fils d'Aurangzeb, qu'il fit étrangler. Il fut déposé, puis massacré, en 1719, après un règne agité par les compétitions de ses parents et les révoltes de ses officiers.

FARS ou **FARSISTAN**, province de la Perse méridionale, baignée au S. et à l'O. par le golfe Persique. Grand comme environ un quart de la France, le Fars est constitué par une zone littorale, le gharmsir ou Detchistan, au climat chaud et insalubre, et par un plateau montagneux, le serdsir ou Serhad, « la région froide », dont l'altitude dépasse 2.000 m. au N. de Chiraz. Il est arrosé par le roud Hillah (ou Sefid) et le Mand, tributaires du golfe Persique, et par les tributaires de dépressions salines, tel le lac Niriz où finit le Kour. Il produit du riz, des dattes, des olives, du vin, du tabac et fabrique des cotonnades. Population clairsemée, probablement d'un demi-million d'hab. Capitale : *Chiraz*. Autres villes : Lar, Niriz. La côte forme un district administratif dictinct, avec Bouchir, Bender-Abbas. Ce pays d'où sont sortis les anciens *Perses* et Cyrus conserve les ruines de Persépolis, de Pasargade, etc.; plus tard, il subit tour à tour le joug des Macédoniens, des Séleucides et des Parthes, et fut affranchi par les Sassanides; les successeurs de Gengis khan l'occupèrent au XIVe siècle.

FARSA n. f. (mot ital. signif. *farce*). En Italie, Petit opéra en un acte, généralement du genre bouffe.

— ENCYCL. Au temps où l'opéra sérieux régnait en maître en Italie, les ouvrages de genre gai ou bouffon, qu'ils fussent en un, deux ou trois actes, toujours d'ailleurs de proportions modestes, prenaient la qualification d'*intermezzi*, tels *la Serva padrona* et *il Maestro di musica* de Pergolèse, *la Finta cameriera* de Latilla, etc. Plus tard, et lorsque le véritable opéra bouffe eut pris droit de cité avec tous ses développements, l'on donna ce nom de *farse* aux ouvrages de petites proportions, et il se trouva que des artistes comme Cimarosa, Paisiello, Salieri, ne dédaignèrent pas d'en composer. Rossini a écrit en ce genre cinq partitions, notamment : *la Cambiale di matrimonio*, et Donizetti sept, dont *la Lettera anonima*, *Una Follia*, etc.

FARSEROTI, peuplade de bergers de l'Albanie.

— ENCYCL. Les *Farseroti* forment, avec les *Caragouni*, le groupe des *Aramouni* ou Roumains albanais. Ce groupe parle un dialecte roumain, et paraît originaire de la Valachie. Les femmes se tatouent une croix sur le front. Tandis que les Caragouni mènent une vie sédentaire dans les montagnes, les Farseroti sont pasteurs et nomades.

FARSÉTIE [*si*] n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles couvertes de poils blancs, à fleurs blanches, jaunes ou rouges, à fruit orbiculaire très aplati, rappelant celui des lunaires. (Il comprend une vingtaine d'espèces, principalement des régions méditerranéennes.)

FARSETTI (Philippe), antiquaire italien, né et mort à Venise (1703-1774). Il fit mouler les chefs-d'œuvre de la sculpture, copier les tableaux les plus remarquables des grands maîtres, y joignit des bronzes précieux, etc., et forma une magnifique collection, décrite par Lastesio, dans une *Lettre à l'académie de Cortone* (1764).

FARSHÛ, ville d'Egypte (Haute-Egypte, prov. de Keneh); 12.000 hab. environ. Ch.-lieu de district.

FARSI n. m. Philol. Syn. de PARSI.

FARSISTAN. V. FARS.

FARSLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding); 6.100 hab.

FART [*far'*] n. m. Corps gras dont on imprègne le patin du ski, pour éviter l'adhérence de la neige.

FARTER v. t. Enduire de fart.

FARTHING n. m. (mot angl.). Métrol. Monnaie anglaise, en cuivre, valant le quart d'un penny.

FARULLI (Georges-Ange), historien italien, né vers 1650, mort à Florence en 1728. Il entra dans l'ordre des camaldules, à Florence. On a de lui de nombreux ouvrages sur l'histoire ecclésiastique et l'hagiographie. Nous citerons, notamment : *Storia chronologica del nobile et antico monastero degli Angioli di Firenze dell' ordine camaldolese* (1700); *Annali e Memorie dell' antica e nobile città di S. Sepolcro* (1713); etc.

D'argent à la fasce de gueules.

FAR-WEST [*ou-èst*] (*Lointain Ouest*), dénomination américaine, ancienne, des territoires qui s'étendaient à l'O. de la vallée du Mississipi jusqu'aux montagnes Rocheuses.

— LE FAR-WEST CANADIEN est plutôt appelé le *Nord-Ouest*.

FÂS. Géogr. V. FEZ.

FASA, vieille ville de Perse (Farsistan); 4.000 hab. environ. Etoffes brodées. C'est l'ancienne *Pasargade*.

Parti contre-fascé de six pièces de gueules et d'or.

FASANO, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Bari), proche de l'Adriatique; 19.500 hab. — Aux environs, ruines de l'antique *Gnatia*, colonie grecque.

FASCE [*fass'*] n. f. (du lat. *fascia*, bande). Archit. Bande, partie plate des architraves, archivoltes, chambranles, etc.

— Blas. Pièce héraldique honorable, qui est une bande horizontale dont la largeur ne doit jamais excéder le tiers de l'écu et qui en occupe le milieu.

FASCÉ [*fa-sé*], **E** adj. Se dit de l'écu divisé en quatre, six ou huit parties égales d'émaux alternés. (Quand le fascé est divisé par un trait de parti, tranché ou taillé, on a le *contre-fascé*.)

FASCEAUX [*fa-sô*] n. m. pl. Pêch. Savates garnies de pierres, dont on se sert pour caler le soc du chalut.

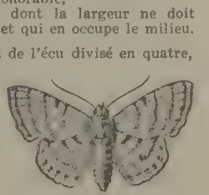
Fascelline.

FASCELLINE [*fa-sèl*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères géométrines, comprenant des phalènes robustes, à ailes larges et entières. (Le *fascellina Ceylonica*, de Ceylan, est verdâtre rayé de brun. La chenille, rouge et noire, vit sur le cannelier.)

FASCE-PAL n. f. Réunion de la fasce et d'une moitié du pal, posée soit en chef, soit en pointe, et d'un émail unique.

D'argent à la fasce-pal de gueules.

FASCH (Jean-Frédéric), musicien allemand, né à Buttelstadt en 1688, mort à Zerbst en 1758. On connaît de lui deux opéras, dont une *Bérénice*, plusieurs *Passions*, quarante-deux ouvertures et symphonies pour l'orchestre, des messes, motets, oratorios, deux cantates d'église et des concertos pour divers instruments. Il fut maître de chapelle et compositeur du comte Morzini en Bohême, et un des contemporains les plus remarquables de Bach qui le tenait en haute estime. — Son fils, CHARLES-FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN, né à Zerbst en 1736, mort à Berlin en 1800, devint, aux côtés de Philippe-Emmanuel Bach, claveciniste du roi de Prusse Frédéric II. C'est alors qu'il fonda à Berlin la société devenue célèbre sous le nom d'Académie de chant (*Singakademie*), qu'il dirigea et pour laquelle il écrivit des morceaux à plusieurs voix. On connaît de lui un opéra, *Vasco de Gama* (1792), une messe à seize voix, des cantates spirituelles à quatre voix et instruments, des compositions pour le clavecin ainsi que des canons qui dénotent une extrême habileté de facture.

FASCI [*fa-chi*] n. m. pl. (plur. de l'ital. *fascio*, faisceau), ou, plus exactement, *Fasci dei lavoratori* (Faisceaux des travailleurs), Groupements d'ouvriers agricoles et d'ouvriers mineurs, constitués en Sicile à la suite de l'agitation provoquée, en 1893, par des discussions sur l'insuffisance des salaires et l'abus du travail des enfants dans les mines. Puis, le député socialiste de Felice-Giuffrida créa les *fasci des villes et bourgades*, relevant des Comités provinciaux et du Comité directeur de Palerme ; et l'on précisa les revendications dans un programme de revision des fermages et d'attribution de terres, par l'Etat, à des collectivités agricoles. Le ministère de Crispi (déc. 1893) réprima le mouvement par la proclamation de l'état de siège et par la dissolution des *fasci* : 50.000 hommes furent envoyés en Sicile, des tribunaux militaires condamnèrent sévèrement les chefs de l'agitation : de Felice, Barbato, etc.

FASCIA [*fass-si*] n. m. (mot lat. signif. *bande*). Histol. Terme employé pour désigner des formations aponévrotiques, des toiles tantôt fibreuses, tantôt celluleuses, qui recouvrent ou enveloppent des muscles ou des régions.

— ENCYCL. Le *fascia superficialis* est une couche de tissu conjonctif dense, qui double la peau à sa face profonde. Le *fascia transversalis* est la doublure fibreuse du péritoine. Entre le péritoine et le *fascia transversalis*, Velpeau a décrit le *fascia propria*.

Quelquefois, le mot *fascia* est synonyme de APONÉVROSE. Le *fascia iliaca* est l'enveloppe cellulo-fibreuse du muscle psoas-iliaque. Le *fascia lata* désigne l'aponévrose qui entoure le muscle de la cuisse ; il prend, dans sa partie supérieure, le nom de *fascia cribriformis*.

FASCIAL [*fass-si*], **E, AUX** adj. Anat. Qui se rapporte à un fascia : *Expansion* FASCIALE.

FASCIATION [*fass-si-a-si-on*] n. f. (du lat. *fascia*, bandelette). Bot. Phénomène tératologique dans lequel les tiges, les rameaux, les pétioles et les pédoncules deviennent aplatis. (On est parvenu à fixer dans quelques végétaux d'ornement ces formes insolites ; telle est, entre autres, la belle espèce d'amarante vulgairement appelée *passe-velours*, et qu'on trouve souvent dans les jardins.)

FASCICULAIRE [*fass-si, lèr'*] adj. (du lat. *fasciculus*, petit faisceau). Bot. Syn. de FASCICULÉ. || Se dit, en outre, des réservoirs cellulo-vasculaires, remplis de suc propre, comme ceux de l'écorce des apocynées.

— Anat. Qui a rapport aux faisceaux musculaires.

FASCICULATION [*fass-si, si-on*] n. f. Anat. Disposition en fascicules, en faisceaux : *La* FASCICULATION *des muscles du larynx*.

FASCICULE [*fass-si*] n. m. (du lat. *fasciculus*, petit faisceau). Quantité d'herbes ou de plantes qu'on peut porter sous le bras.

— Hist. nat. Petit faisceau, houppe de poils. (S'emploie indifféremment pour les animaux et les plantes. Les *fascicules unguéaux* des araignées sont des brosses de poils situées immédiatement au-dessous des griffes.)

f, Fascicule (araignée).

— Librair. Cahier ou groupe de cahiers d'un ouvrage publié par fragments successifs.

— Milit. *Fascicule de mobilisation*. Feuille ajoutée au livret individuel d'un homme quittant le service actif, et qui renferme les indications et ordres de route nécessaires en cas de mobilisation.

FASCICULÉ [*fass-si*], **E** adj. Hist. nat. Réuni en fascicule, en touffe ou faisceau (En parlant des poils, des épines, des écailles, etc.).

— Méd. *Tumeur fasciculée*, Tumeur constituée en grande partie par des fibres.

FASCICULIPORE [*fass-si*] n. f. Zool. Genre de bryozoaires cyclostomates, aux colonies disposées à l'extrémité de branches cylindriques. (Fossiles du jurassique au tertiaire.)

FASCICULITE [*fass-si*] n. f. Substance minérale, appartenant au genre amphibole. (Variété de hornblende.)

FASCIE [*fass-si*] n. f. (du lat. *fascia*, bande). Techn. Planchette verticale, collée dans les boîtes d'harmonie et sur laquelle reposent les tables des violons et des autres instruments du même genre. (On dit plus ordinairement ÉCLISSE.)

— Bot. Tige ou rameau affecté de fasciation.

— Moll. Bande colorée ornant certaines coquilles.

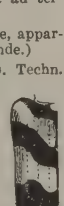

Elytre fascié.

FASCIÉ [*fass-si*], **E** adj. (du lat. *fascia*, bandelette). Zool. Qui porte des bandes droites ou ondulées, mais transversales : *Les élytres* FASCIÉS *des clytes*.

— Bot. Déformé par fasciation.

FASCINAGE [*fass-si*] n. m. Action de faire des fascines. || Ouvrage fait avec des fascines.

— Ponts et ch. Opération consistant à empiler des fascines le long des rives d'un cours d'eau de manière à former un revêtement destiné à empêcher la corrosion des rives par le flot. (Le *fascinage* est aussi utilisé dans les terrains mous ou marécageux comme fondations soit d'ouvrages d'art, soit de routes, en particulier en Hollande.)

— Milit. Confection des fascines, claies, gabions, saucissons, qu'on utilise dans les travaux du génie : *Faire du* FASCINAGE. || Les objets confectionnés eux-mêmes : *Garnir de* FASCINAGES *un revêtement*. || Lieu où l'on confectionne ces objets : *Aller au* FASCINAGE.

FASCINANT [*fass-si-nan*], **E** adj. Qui fascine.

FASCINATEUR [*fass-si*], **TRICE** adj. Qui fascine : *Un regard* FASCINATEUR.

FASCINATION [*fass-si, si-on*] n. f. Action de fasciner ; son résultat. || Ensorcellement, enchantement, portant plus spécialement sur la vue, qui est immobilisée et disposée à admettre comme réelles des apparences imaginaires. Un point brillant, un spectacle horrible ou d'un intérêt exceptionnel, produisent une telle action sur le regard. (Les croyances populaires ont attribué le même pouvoir à certains animaux [dragon, basilic, serpent, etc.].)

— *Fig.* Charme irrésistible, prestige qui éblouit : *La* FASCINATION *du pouvoir. Tant la* FASCINATION *du monde obscurcit leurs yeux.* (Massillon.)

FASCINE [*fass-sin'*] n. f. (du lat. *fascina*, fagot). Milit. et Ponts et ch. Long fagot, fait de branchages réunis par des harts en bois ou en fil de fer, et que l'on emploie dans les travaux de fascinage.

— Série de planches disposées en chicane pour faire ruisseler l'eau dans certaines installations.

Fascine.

— ENCYCL. Milit. On distinguait : les *fascines à tracer*, servant à marquer sur le sol le tracé d'un ouvrage ; les *fascines de couronnement*, placées au-dessus d'un revêtement en gabions pour lui donner la hauteur nécessaire ; les *fascines de siège*, employées pour les revêtements des batteries ; les *petites fascines*, appelées aussi *fagots de sape* ; les *fascines goudronnées*, enduites de poix et de suif, employées comme artifices incendiaires ou d'éclairage.

FASCINER [*fass-si-né*] v. tr. (lat. *fascinare* ; de *fascinum*, charme). Captiver par la puissance du regard : *Le serpent* FASCINE *sa proie*.

— *Fig.* Charmer, éblouir, tromper : *Le charme qui le* FASCINAIT *tombe tout d'un coup.* (Massillon.) *Un homme adroit peut* FASCINER *les yeux des simples.* (J.-J. Rousseau.)

— ***Fasciné, e,*** part. pass. du verbe *Fasciner* (au propre et au fig.) :

. . . . . Il eût cru voir ramper
Un serpent *fasciné* par l'œil d'une colombe.
V. HUGO.

Corneille plus grand que Lucain est FASCINÉ *par Lucain.* (V. Hugo.)

— ***Se fasciner,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Illusions dont Osiandre fascinait les autres et* SE FASCINAIT *lui-même.* (Bossuet.)

— Au sens passif, Etre fasciné.

FASCINER [*fass-si-né*] v. tr. Garnir de fascines.

FASCINEUR n. m. Ouvrier exécutant des travaux de fascinage.

FASCINUS, divinité latine, protectrice de l'enfance. On suspendait son image au cou des enfants pour les préserver des maléfices. On l'attachait aussi devant le char des triomphateurs pour les garantir de l'orgueil, ainsi que de l'envie d'autrui. Le culte de Fascinus était confié aux vestales.

FASCIO [*fa-chi-o*] n. m. (mot ital. signif. *faisceau*). En Italie, Ligue d'action politique ou d'action sociale.

— ENCYCL. En 1917, des sénateurs et des députés formèrent, en dehors des partis, un *fascio*, pour réagir contre les extrémistes perturbateurs et contre l'inertie du gouvernement, et firent surgir des *fasci* provinciaux et communaux, unis par un sentiment national et un désir d'ordre. Des préoccupations électorales ruinèrent cet essai. L'idée fut reprise et réalisée par Benito Mussolini, dans le *fascisme* (v. ce mot).

FASCIOLA [*fass-si*] n. f. Nom scientifique du genre de vers trématodes dont la grande douve du foie est l'une des espèces les plus connues.

FASCIOLARIA [*fass-si*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des fasciolariidés.

Fasciolaria.

— ENCYCL. Les *fasciolaria* sont des animaux lents. On les trouve, à l'état fossile, depuis le crétacé. Ils vivent dans presque toutes les mers du globe. L'animal a un pied subquadrangulaire, des tentacules courts, et des yeux portés sur un renflement situé à la base externe des tentacules. La coquille est imperforée, fusiforme, solide, lisse ou ornée de côtes onduleuses, avec une ouverture oblongue fermée par un opercule ovalaire.

FASCIOLARIIDÉS [*fass-si*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches comprenant des animaux marins caractérisés par la brièveté de leur pied, leur radule à dent médiane étroite et à dents latérales larges pourvues de très nombreuses cuspides. Les principaux genres de cette famille sont les *fusus*, les *clavella*, les *fasciolaria*, les *latirus*.)

FASCIOLE [*fass-si*] n. f. Zool. Nom donné aux bandes sinueuses qui marquent la surface du test chez les oursins.

— ENCYCL. Chez les oursins irréguliers on remarque des bandes sinueuses, ressemblant à des rubans, qui parcourent la surface du test, et qui sont couvertes d'un semis de très fins tubercules, portant de très petits piquants spéciaux, dits *clavules*. Leur parcours est varié selon les espèces d'oursins, et forme des dessins comparables à une bandelette ondulée et flexueuse de velours. Elles sont riches en terminaisons nerveuses, mais leur rôle est douteux.

FASCIPORE ou **FASCIPORA** [*fass-si*] n. f. Paléont. Genre de bryozoaires, type de la famille des *fasciporidés*, et dont les colonies présentent des faisceaux isolés à l'extrémité des branches. (Fossiles dans les terrains crétacés.)

FASCISME [*fa-sissm'* ou *fa-chissm'*] n. m. (ital. *fascismo* ; de *fascio*, faisceau). Système politique, de caractère nationaliste, antisocialiste, antiparlementaire, instauré en Italie de 1922 à 1945 par Benito Mussolini.

— ENCYCL. Le *fascisme* apparut dans le premier *Fascio di combattimenti*, créé à Milan, le 23 mars 1919, par Benito Mussolini, qui groupa autour de lui des compagnons de guerre. De ces anciens combattants le *fascio* exprima la déception des résultats incomplets (pour l'Italie) de la Grande Guerre, l'indignation contre les démagogues socialistes qui injuriaient et menaçaient les soldats d'hier, et, d'autre part, déchaînaient une crise politique et sociale (troubles agraires de Sicile 1919-1920 ; occupation violente, par des ouvriers, de plusieurs centaines d'usines). Le gouvernement fut rendu responsable, par sa faiblesse et son incapacité, de ces humiliations, de ces violences. Le *fascio* se passionna d'abord pour la question de Fiume, seconda les « légionnaires » d'Annunzio, les anciens *arditi*, jusqu'au traité de Rapallo (12 nov. 1920). Bientôt, ne comprenant encore que 2.000 combattants, mais anciens officiers et soldats, étudiants ou même ouvriers et paysans résolus, il se dressa contre la terreur bolchevique : l'assassinat à Bologne — par des socialistes — de l'avocat Giordani, officier mutilé (21 nov. 1920), le décida à engager, devant la passivité gouvernementale, une lutte sans merci contre les extrémistes, en faisant appel aux masses populaires comme à la bourgeoisie, dont le concours lui permit de se constituer en parti puissant au Congrès de Rome de 1921. Le Congrès fasciste de Naples, dans lequel Mussolini fit entendre des menaces, se termina brusquement (25 oct. 1922) : deux colonnes de « Chemises noires » se dirigèrent sur Rome (28 oct.). Le ministère Facta proclama l'état de siège ; mais le roi refusa de consacrer les mesures prises, et, devant l'inanité de toute combinaison parlementaire, fit appel à Mussolini pour constituer un gouvernement. L'ordre, un moment troublé par des bagarres, était déjà rétabli quand, le 30 octobre, Mussolini prit le pouvoir ; le 31, l'armée fasciste défila triomphalement dans Rome.

A la base de ce gouvernement, le pouvoir personnel de Mussolini fut mis en œuvre par l'organisation du parti fasciste, singulièrement accru, formant la milice des Chemises noires dite « milice volontaire de sécurité nationale » (M. V. S. N.), comprenant les *principi* (première ligne) et *triari* (réserves), divisée (depuis 1923) en escouades, manipules, centuries, cohortes, légions, que commandent des officiers nommés par le roi, et déclarée, en août 1924, une des forces de l'Etat. En 1928, la deuxième levée fasciste fit entrer dans la milice 80.000 *avanguardistes*, prêtant ce serment solennel : « Je jure d'obéir, sans les discuter, aux ordres du « Duce » et de servir de toutes mes forces, et même de mon sang, la cause de la révolution fasciste. »

Ce régime répondait-il à une doctrine, telle qu'ont essayé de l'établir le professeur Gentile et le garde des sceaux Rossi ? Il suffit, ici, de rappeler que Mussolini ne considère la liberté que comme « une catégorie philosophique et morale », et affecte le mépris des principes de 1789, dont l'application n'a abouti, en Italie, qu'à une succession de gouvernements de politiciens abdiquant dans les périodes de crises, la fonction essentielle de l'Etat.

Mussolini conserva quelque temps la Chambre de 1922. Mais la loi électorale de 1923 permit, en avril 1924, de constituer une Chambre aux deux tiers fasciste : elle détruisit ce qui restait d'opposition, par la déchéance de ceux de ses membres qui, après l'assassinat impuni du député socialiste Matteoti, se retirèrent du Parlement et formèrent le groupe dit « de l'Aventin ». La ruine du parlementarisme s'acheva par la loi électorale de 1928, qui créa un Parlement corporatif, soumis à l'agrément du parti et sans autorité législative. De cette « fonction législative » le pouvoir exécutif s'empara par les lois successives qui lui donnèrent le droit d'amender la législation existante. En principe — le fascisme étant monarchiste, — c'est le roi qui exerçait le pouvoir exécutif. Mais une loi du 24 décembre 1925 consacrait l'autorité du premier ministre, du Duce, et, d'autre part, à côté ou en face des ministres s'élevait le Grand Conseil fasciste, qui rédigeait les projets de lois, approuvait préalablement les décrets, était même investi d'un pouvoir électoral extraordinaire, choisissant les députés sur les listes de candidats présentées par les corporations.

Une administration fortement centralisée ajoutait à cette puissance du fascisme, avec les préfets pour premiers agents, avec dans la plupart des villes les *podestats* remplaçant les maires élus. Toute organisation, pouvant menacer l'autorité du gouvernement, disparut ; la loi du 31 décembre 1925 supprima, de fait, la liberté de la presse ; les associations ou groupements suspects, comme la franc-maçonnerie, durent se dissoudre sous l'effet de la loi du 26 novembre 1925 ; et, même, à la suite d'un conflit avec le Vatican, en fin mars 1928, le conseil des ministres décida que « aucune formation, aucune organisation de jeunesses italiennes ne serait désormais tolérée en dehors des organisations fascistes des pupilles et des avant-gardes ».

De ce pouvoir absolu, le fascisme prétendait ne vouloir se servir que pour rétablir la discipline et assurer, dans l'ordre, la renaissance du travail : *Disciplina e Lavoro*. Et ce travail, il entendait le mettre à l'abri de tout désordre en en réglant le fonctionnement : d'où la loi du 3 avril 1926 et le décret royal du 1er juillet 1926, fondus depuis dans la Charte du Travail (30 avril 1927), « document fondamental de la révolution fasciste », qui établit la subordination de l'individu à la nation, le devoir social du travail, la solidarité des employeurs et employés, fixe l'organisation des syndicats, supprime le droit de grève, et, pour les employeurs, le droit au lock-out, — et qui, d'autre part, s'opposait au marxisme, proclamant l'intérêt vital de l'initiative privée, l'Etat n'intervenant que pour assurer l'ordre, imposer l'arbitrage par ses « magistrats du travail ». Cette discipline donna certains résultats : il n'y eut plus de grèves, plus de lock-out ; par la suite, un labeur intense eut pour effet une renaissance économique, une extension remarquable du commerce italien ; le relèvement progressif de la lire amena, il est vrai, une crise économique, et il fallut s'arrêter sur la voie de la revalorisation totale, la stabilisation de la lire s'effectuant, en décembre 1927, au taux de $92^{1},46$ pour une livre sterling, puis de 90^{1} en octobre 1936.

Les réalisations concrètes ont été remarquables : l'agriculture encouragée a vu son rendement notablement amélioré ; l'Italie, quand la récolte est bonne, produit désormais le blé qu'elle consomme. D'importants travaux publics ont été exécutés ; l'assèchement des marais Pontins a donné naissance à de nouveaux champs et des villes nouvelles : Sabaudia (1933), Pontinia (1935).

Enfin, le fascisme se proposait une rénovation morale ; et, faisant appel aux souvenirs antiques, il entendit faire de la milice le noyau modèle de la nation, animé d'un ardent patriotisme, dont « l'italianité » se manifestait dans le serment fasciste, dans le goût et le respect de l'uniforme, le salut à la romaine, etc. D'où une exaltation, parfois excessive, du sentiment national, caractérisé par des desseins affirmés d'expansion coloniale et une politique extérieure militante, visant surtout à la maîtrise de l'Adriatique et à un développement d'influence dans les Balkans, — ou se risquant à une attitude hostile envers la France, et même affectant d'être au-dessus des conventions de la Société des Nations. « La révolution fasciste, a dit Mussolini, fera la Grande Italie de toute façon, en tout lieu, contre n'importe qui. »

Cette tension de toutes les énergies n'excluait pas toute disposition conciliante : l'Italie fasciste conclut avec le Saint-Siège les accords de Latran (11 février 1929) qui résolurent la question romaine ; elle se rapprocha de la France par l'accord du 7 janvier 1935. Mais elle conquit l'Ethiopie (octobre 1935-mai 1936) malgré l'opposition de la Société des Nations et les sanctions économiques qui lui furent appliquées, et resserra depuis ses relations avec l'Allemagne.

Lorsque éclata la Seconde Guerre mondiale, l'Italie fasciste garda d'abord une neutralité attentiste. Mais après la victoire allemande sur la France, elle se rangea définitivement aux côtés du vainqueur probable. La défaite de l'Axe fut fatale au fascisme.

FASCISTE [*fa-sisst'* ou *fa-chisst'*] n. m. (ital. *fascista*). Membre du fascio. *Par ext.* Adepte du fascisme.
— Adjectiv. : *L'Etat et la société* FASCISTES.

FASÉOLE n. f. (lat. *faseolus*). Bot. Syn. de HARICOT et de FÉVEROLLE.

FASERKIESEL n. m. Minér. Variété très compacte de *sillimanite*, avec laquelle on a fabriqué jadis des outils. || Syn. de FIBROLITE.

FASEYER ou **FASÉIER** v. intr. Mar. En parlant d'une voile, Battre légèrement, lorsque, pendant une manœuvre, elle ne reçoit plus bien le vent. (On écrit aussi et l'on prononce FASIER.)

FASHION [*fa-zi-on*, et en angl. *fè-cheun'*] n. f. (mot angl. dérivé du vieux franç. *faction*, pour *façon* ; du latin *factio*, façon). Mode, ton et manières du beau monde. || Société élégante : *La* FASHION *parisienne*.

FASHIONABLE [*fa-zi-onabl'* ; en angl. *fè-cheu-nèbl'*] adj. Relatif à la fashion, qui appartient à la fashion : *Pour être* FASHIONABLE, *il faut jouir du repos sans avoir passé par le travail.* (Balzac.)
— Substantiv. : *Un jeune* FASHIONABLE.

FASHIONABLEMENT [*man*] adv. D'une manière fashionable. (Peu us.)

FASI, E adj. Originaire de Fez (en marocain) ; relatif à Fez : *Des contes* FASIS.

FASIBITIKITE n. f. (de *Fasibitika* nom de lieu dans l'île de Madagascar). Pétrogr. Nom donné par A. Lacroix à un granite très sodique, composé de quartz, d'albite, d'ægyrine en aiguilles, de riebeckite et accessoirement d'eudialyte et de zircon. (La caractéristique principale de cette roche est son hétérogénéité.)

FASIEMENT [*zi-man*] n. m. Mar. *Fasiement d'une voile*, Petits battements d'une voile qui se dégonfle et commence à battre.

FASIN [*zin*] n. m. Mélange de cendre, de terre et de brindilles, dont on couvre le fourneau d'une forge.

FASINITE n. f. (de *Fasina* nom de lieu dans l'île de Madagascar). Pétrogr. Nom donné par A. Lacroix à une syénite néphélinique mélanocrate, constituée essentiellement par de l'augite titanifère et de la néphéline ; la titanomagnétite, l'olivine, la biotite, l'anorthose, l'apatite sont des éléments accessoires.

FASOLO (Bernardin), peintre italien, né à Pavie dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Elève de son père, Lorenzo Fasolo, puis de Léonard de Vinci. On voit de lui au Louvre une *Vierge assise sur son trône*, et à Berlin une *Sainte Famille*.

FASOOK ou **FASKOOK** [*fas-kouk'*] n. m. Nom marocain d'une plante qui, pensait-on, fournissait la fausse gomme ammoniaque de Tanger. (C'est peut-être le *ferula orientalis* ; en tout cas, c'est une résine dépilatoire.)

FASQUE [*fassk'*] n. f. Tas de blé en gerbe, dans les champs. (Dialectal.)

FASS n. m. Ancienne mesure de capacité, usitée dans la Prusse-Rhénane, le Brunswick et plusieurs autres pays et variant suivant les localités et les matières qui étaient mesurées.

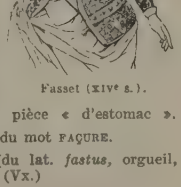
Fasset (XIVe s.).

FASSA (VAL), vallée supérieure de l'Avisio, affl. de l'Adige, dans les Alpes Cadoriques, qui forme un district de la province italienne de Trente. Ch-lieu *Canezza*.

FASSAÏTE n. f. (de *Fassa* nom géogr.) Variété de pyroxène du genre augite, qu'on trouve dans un calcaire métamorphique du Tyrol.

FASSET [*fa-sè*] n. m. Corsage de femme, du XIVe siècle, ouvert par devant, et complété par la pièce « d'estomac ».

FASSURE n. f. Autre orthogr. du mot FAÇURE.

FASTE [*fasst'*] n. m. sing. (du lat. *fastus*, orgueil, luxe). Orgueil, vaine ostentation. (VX.)

On ne voit pas chez eux ce *faste* insupportable.
MOLIÈRE.

|| Etalage de magnificence (en bonne ou en mauv. part) : *Le* FASTE *de la cour de France. N'estimer les hommes que par un certain extérieur qui ne brille que par le* FASTE *et la splendeur.* (Bourdaloue.)
— *Fig.* Etalage d'une chose par ostentation :

De ses grands mots le *faste* pédantesque.
BOILEAU.

Toujours un peu de *faste* entre parmi les pleurs.
LA FONTAINE.

— ANTON. **Pauvreté, mesquinerie, nudité, simplicité.**

FASTE [*fasst'*] adj. (lat. *fastus* ; de *fas*, ce qui est permis). Antiq. rom. Jours où il était permis de rendre la justice. || Jours où il était permis de se livrer à certains actes publics ou privés : *Les jours* FASTES *et les jours néfastes.*
— *Substantiv.* et au masc. plur. Tables ou livres sur lesquels les anciens Romains marquaient les jours d'audience, de fête, d'assemblées publiques, de jeux, etc. || *Fastes consulaires*, Tables où sont rangés, par ordre chronologique, les noms des consuls, des dictateurs, des censeurs, et les triomphes décernés. || *Fastes pontificaux*, Tables où étaient inscrits les jours fastes et les jours néfastes. || *Fastes capitolins*, Fastes officiels rédigés sur l'initiative d'Auguste.
— *Par extens.* Histoire, annales, récits mémorables : *Les* FASTES *de notre marine.* || Monument quelconque, destiné à perpétuer un souvenir ; ce souvenir lui-même : *Inscrire son nom dans les* FASTES *de la gloire.*
— SYN. **Fastes, annales, archives,** etc. V. ANNALES.
— ENCYCL. Les Romains désignaient sous le nom de *fastes* des documents de deux sortes : les *fastes calendaires* et les *fastes* ou *listes de magistrats.*

Fastes (LES), poème d'Ovide, composé de l'an 3 à l'an 8 de notre ère. — Ovide a prétendu, dans ce poème, s'élever au-dessus du ton léger de ses œuvres antérieures, et, comme Virgile dans les *Géorgiques* et l'*Enéide*, faire une œuvre nationale. Il prend chaque mois de l'année et dans le mois chaque jour, mentionne les phénomènes célestes et les fêtes, raconte l'origine de ces fêtes, décrit minutieusement les cérémonies auxquelles elles donnent lieu. Astronomie, rites, traditions locales, usages, superstitions, tout cela est exposé avec une incroyable abondance d'érudition qui fait du poème une source précieuse pour l'archéologie. La valeur littéraire est inférieure : Ovide, incrédule, spirituel et galant, n'a pas toujours, dans le ton, la gravité convenable. L'ouvrage devait contenir autant de chants que l'année a de mois ; mais, seuls, les six premiers mois ont été traités. Ovide avait primitivement dédié son poème à Auguste ; après la mort de l'empereur, il remania l'œuvre, pour le mettre sous le patronage de Germanicus dont il espérait qu'il l'aiderait à revenir en Italie, d'où il avait été exilé sur les bords de la mer Noire.

FASTENRATH (Johannes), écrivain allemand, né à Remscheid en 1839, mort à Cologne en 1908. Eminent hispanisant, il a contribué à faire connaître en Allemagne l'histoire et la littérature espagnoles. On lui doit notamment : *Accents d'Andalousie* (1866) ; *Calderon en Espagne* (1869) ; *les Douze Alphonses de Castille* (1887).

FASTIDIEUSEMENT [*fass, man*] adv. D'une manière fastidieuse : *Pérorer* FASTIDIEUSEMENT.

FASTIDIEUX [*fass, di-eû*], **EUSE** adj. (lat. *fastidiosus* ; de *fastidium*, proprem. dégoût de la nourriture). Ce qui provoque le dégoût : *Nourriture* FASTIDIEUSE. || *Fig.* Ce qui fatigue, rebute par l'uniformité, etc. : *Lecture* FASTIDIEUSE. *Usage* FASTIDIEUX. *Un* FASTIDIEUX *personnage.*
— SYN. **Fastidieux, dégoûtant.** V. DÉGOÛTANT.
— ANTON. **Amusant, divertissant, plaisant, récréatif.**

FASTIER [*fass-ti-é*] n. m. Bateau servant à la pêche nocturne de l'anchois, et muni à l'avant d'un farillon.

FASTIGIAIRE [*fass-ti-ji-èr'*] n. f. Bot. Syn. de FURCELLAIRE.

FASTIGIÉ [*fass-ti*], **E** adj. (lat. *fastigiatus* ; de *fastigium*, faîte). Se dit des tiges, des rameaux et des inflorescences qui sont dressés et serrés, formant une pyramide étroite et élancée : *Le peuplier pyramidal est* FASTIGIÉ.

FASTIGIELLA [*fas, ji-èl'*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des cérithidés. Leur coquille perforée est pourvue de nombreux tours de spire ornés de stries spirales. Ces animaux habitent la mer des Antilles. (On les connaît, à l'état fossile, dans l'éocène du Bassin de Paris.)

FASTIGIUM [*fass, ji-om'*] n. m. (mot lat.) Antiq. rom. Faîte d'une construction et, en particulier, fronton d'un temple, orné de figures et d'acrotères.
— Méd. Désigne parfois le point culminant d'une maladie.

FASTIQUE [*fass-tik'*] adj. Qui a du faste : *Un moment où la parole serait si regardée et si* FASTIQUE. (Lacordaire.)

FASTIQUEMENT [*fass-ti-ke-man*] adv. D'une manière fastique ; avec faste.

FASTOUL (Baude), trouvère du XIIIe siècle, né à Arras. On n'a de lui qu'une pièce de vers : le *Congié*, dans laquelle, au moment d'entrer dans une léproserie, il fait ses adieux à ses compatriotes et à ses bienfaiteurs.

FASTOV, bourg de la République soviétique socialiste d'Ukraine (gouv. de Kiev [U. R. S. S.]), sur l'Inava, affl. de l'Irpen ; 10.000 hab. environ, juifs surtout. Nœud ferroviaire important.

FASTRADE, troisième femme de Charlemagne, morte à Francfort-sur-le-Main en 794. Elle était fille d'un comte franc, Raoul ; Charles l'épousa à Worms, en 783. Eginhard la dit cruelle, et la rend responsable de la révolte de Pépin le Bossu en 792. Celui-ci fut condamné à mort ; mais Charles se borna à l'enfermer au monastère de Prum. Fastrade fut enterrée à Saint-Alban de Mayence. Elle laissa deux filles : Théodrade, plus tard abbesse d'Argenteuil, et Hiltrude.

FASTUEUSEMENT [*fass, ze-man*] adv. D'une manière fastueuse.

FASTUEUX [*fass-tu-eû*], **EUSE** adj. (de *faste*). Qui aime le faste (en mauv. part) : *Homme* FASTUEUX. *Cour* FASTUEUSE. (Bossuet.) || Qui est fait avec faste : *Toilette* FASTUEUSE.

— *Fig.* Qui s'étale comme fait le faste, avec ostentation : *Des éloges* FASTUEUX. (Boileau.) *Une vaine et* FASTUEUSE *érudition.* (La Bruyère.)
— ANTON. **Pauvre, mesquin, modeste, nu, simple, discret.**

FAT [*fat'*] n. (lat. *fatuus*, insipide, sot). Sot, niais. (VX.)

Il n'est pas jusqu'au *fat* qui lui sert de garçon.
MOLIÈRE.

|| Coquin, traître, homme méprisable (VX.) :

Il faut que de ce *fat* j'arrête les complots.
MOLIÈRE.

|| Personnage suffisant, vaniteux, outrecuidant : *Un* FAT *est celui que les sots croient un homme de mérite ; un sot est celui qui n'a même pas assez de mérite pour être* FAT (La Bruyère.) || Individu sot et impertinent : *Le* FAT *est entre l'impertinent et le sot ; il est composé de l'un et de l'autre.* (La Bruyère.)
— *Adjectiv.* Sot (VX.) :

Mais suis-je pas bien *fat* de vouloir raisonner!
MOLIÈRE.

|| Suffisant, vaniteux : *Il a tort d'être* FAT, *mais il a raison d'être beau.* (Marivaux.) [Se dit particulièrem. de qui a des prétentions auprès des femmes.]
— REM. *Fat* ne s'emploie qu'au masculin ; cependant, Chateaubriand a dit : *Une émigration* FATE.

FATAL, E, ALS adj. (lat. *fatalis* ; de *fatum*, destin). Fixé irrévocablement par le sort : *Les décrets* FATALS *de la destinée.* || Qui porte avec soi une destinée irrévocable : *Le cheveu* FATAL *de Nisus.* || *Par extens.* Qui entraîne inévitablement la ruine, funeste : *Une* FATALE *erreur. Un métier* FATAL. *Une* FATALE *ambition. L'orgueil est toujours l'écueil* FATAL *de toutes les vertus.* (Massillon.)
— Poétiquem. *Le moment fatal*, Celui marqué par le destin. (Désigne aussi un moment qui doit avoir une conséquence importante.) || *Moment, jour, terme fatal, heure fatale*, Moment de la mort. || *Homme fatal, Femme fatale*, Personnage qui cause de grands malheurs, et qui semble envoyé par le destin.
— Comm. *Terme fatal*, Terme après lequel tout délai expire.
— Myth. *Livre fatal*, Livre sibyllin, recueil de prédictions. || *Déesses fatales*, Parques, qui sont les ministres du destin. || *Barque fatale*, Barque de Caron. || *Urne fatale*, Urne du destin.
— SYN. **Fatal, funeste.** Si *fatal* a le sens de *funeste*, ce n'est que secondairement. Encore s'en distingue-t-il par l'idée de fatalité qu'il contient toujours et qui n'entre pas forcément dans *funeste.*

FATALEMENT [*man*] adv. (de *fatal*). Par une destinée inévitable : *Il est des hommes qui semblent* FATALEMENT *voués au malheur. Il s'est trouvé* FATALEMENT *engagé dans cette affaire.* (Molière.)

FATALISER [*zé*] v. tr. Rendre fatal, marquer d'un caractère fatal. (Peu us.)

FATALISME [*lissm'*] n. m. (de *fatal*). Doctrine qui considère tous les événements comme irrévocablement fixés à l'avance par une cause unique et surnaturelle.
— ENCYCL. Le *fatalisme* est un système philosophique essentiellement métaphysique ou religieux. Il faut le distinguer du déterminisme, qui est une doctrine psychologique attribuant les actes volontaires de l'homme à des causes multiples et naturelles.

Toutefois, on a conservé dans le langage scientifique le nom de fatalisme à certaines formes spéciales du déterminisme dépouillées de tout caractère métaphysique ou religieux. Par exemple, on appelle *fatalisme social* la doctrine d'après laquelle les individus même associés ne peuvent rien sur le cours de certains faits sociaux ; et *fatalisme physiologique* la transmission héréditaire de certaines maladies ou de certaines tares physiques, ou encore l'évolution inéluctable d'un mal incurable.

Parmi les doctrines religieuses et métaphysiques, on peut distinguer le *fatalisme vulgaire* et le *fatalisme philosophique.* Comme exemples du premier, on peut citer celui des anciens Grecs et celui des musulmans. Ils se ressemblent par cette croyance que tous les événements importants de notre vie se produisent sous l'empire d'une absolue nécessité et, quoi que nous fassions, ne peuvent manquer d'arriver... Ce fatalisme, si brutal en apparence, supprime non l'existence mais les effets de la liberté : il peut faire d'Œdipe le meurtrier de son père, mais il ne peut pas faire qu'il veuille l'être.

Le *fatalisme philosophique* est *panthéiste* ou *théiste.* Le fatalisme panthéiste (celui, par exemple, des stoïciens et de Spinoza) croit à la détermination universelle parce que tout, d'après lui, dérive nécessairement de la nature de Dieu. Le fatalisme théiste se réclame de la prescience divine. Certains partisans de la prescience divine, par exemple Leibniz, prétendent échapper à la nécessité de conclure au fatalisme en disant que Dieu, parce qu'il est en dehors et au-dessus du temps, ne prévoit pas l'avenir, mais le voit.

FATALISTE [*lisst'*] adj. Relatif au fatalisme : *Doctrine* FATALISTE. || Qui est partisan du fatalisme : *Les musulmans sont* FATALISTES.
— *Substantiv.* et au masc. Partisan du fatalisme : *Il n'y a pas de* FATALISTE *absolu, même à Constantinople.* (Bastiat.)

FATALITÉ n. f. (lat. *fatalitas*). Destin, force occulte qui règle d'avance et d'une façon irrévocable tous les événements ; destinée inévitable. || Concours de circonstances imprévues et inévitables ; le plus souvent, Adversité inévitable : *Par quelle horrible* FATALITÉ *les frères sont-ils dispersés et les méchants réunis!* (Voltaire.)
— ENCYCL. Mythol. et Philos. L'idée de la *fatalité* a joué un rôle important dans la religion et la poésie des anciens. Elle était personnifiée par diverses divinités allégoriques : *Moira* ou les *Moirai*, *Aisa*, les *Erinnyes*, *Anagkè*, *Némésis*, chez les Grecs ; *Fatum*, les *Parques* ou la *Fortune*, chez les Romains. Sous l'empire de cette croyance à la fatalité se sont formées les vieilles légendes où s'affirmait le triomphe du Destin, comme la légende des Atrides, celle d'Œdipe ou celle de Crésus. Dès la fin du Ve siècle, avec Euripide, Thucydide et les philosophes, tend à prévaloir une conception nouvelle de la vie. La poésie et l'histoire deviennent tout humaines ; l'homme y agit librement, et n'est plus responsable que de ses propres actes. Repoussée

ou épurée par les esprits cultivés, la vieille conception du Destin continua de vivre obscurément dans l'âme des foules. C'est elle qui, quelquefois encore, fait attribuer « à la fatalité » certaines coïncidences, une suite de malheurs, un hasard fâcheux. V. HASARD.

— SYN. **Fatalité, destin, destinée**, etc. V. DESTINÉE.

FATA MORGANA n. f. (mots ital. qui signif. *fée Morgane*) OU CHÂTEAU DE LA FÉE MORGANE. Météorol. Mirage produit par un phénomène de réfraction qu'on observe souvent sur les côtes de la Calabre et dans le détroit de Messine, avec une ampleur très remarquable.

— ENCYCL. Ce phénomène a lieu, dans les matinées tranquilles, quand la mer est dans le calme le plus parfait et que le soleil, se levant derrière les montagnes de la Calabre, frappe sur la surface unie de la Méditerranée sous un angle de 45°. On aperçoit alors, amplifiés outre mesure, les objets placés sur la côte sicilienne, dans le rayon d'ombre projeté par les montagnes de Messine. On voit se dessiner sur ce tableau, comme sur la feuille blanche de la chambre obscure, de gigantesques figures d'hommes et de chevaux. Quelquefois, l'atmosphère est tellement saturée de vapeurs, que ces objets sont entourés d'une teinte colorée. Toutefois, ce magnifique spectacle dure peu de temps.

FAT-CHAN, ville chinoise de la prov. de Kouang-tong, sur le Si-kiang ; 500.000 hab.

FATEHPOUR, ville de l'Inde (Provinces-Unies, division d'Agra), au milieu de la plaine du Doab ; 15.000 hab. Ch.-lieu d'un district agricole.

FATEHPOUR-SIKRI, site de ruines de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest, district d'Agra), sur les hauteurs qui dominent la Banganga, affluent de la Djemma (bassin du Gange). Cette cité, que créa de toutes pièces, en 1560, l'empereur Akbar, et qui fut pendant onze ans la capitale de l'empire mogol, fut délaissée pour Agra dès 1584.

FATÉJ, ville de l'**U. R. S. S.** (république soviétique socialiste d'Ukraine, gouv. de Koursk), sur l'Oussoja, affluent du Seim ; 6.000 hab.

FATHACH [*ch* allem. dur] n. m. Gramm. Nom d'un des points-voyelles de l'hébreu, correspondant à l'*a* bref français. (Il se figure par un trait horizontal placé sous la consonne. Le *fathach furtif* est un *a* encore plus bref, qui ne se trouve que sous certaines gutturales, à la fin d'un mot.) [On dit aussi FATACH ou, mieux encore, PETÂCH.]

FATHOM [*fa-zhom'*] n. m. Toise anglaise, équivalant à 6 pieds ou 2 yards, soit $1^{m},8288$.

FATIDIQUE [*dik'*] adj. (lat. *fatidicus;* de *fatum*, destin, et *dicere*, dire). Qui révèle les arrêts du destin : *Le vol* FATIDIQUE *des oiseaux.* (Ne pas confondre avec *fatal.*)

— Sc. occult. *Cercles fatidiques,* Tableaux imaginés par les faiseurs d'horoscopes qui prétendent appliquer leurs procédés artificiels sur les données de l'astrologie. Ils contiennent les éléments — arcanes et symboles— d'après lesquels on détermine le présage. On compte sept cercles fatidiques. Chaque cercle a 78 symboles. Le lecteur curieux trouvera la reproduction de ces tableaux, selon les sept planètes, dans l'*Histoire de la Magie*, par P. Christian. Il est à peine besoin d'ajouter que les cercles fatidiques appartiennent au domaine de la fantaisie.

FATIDIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière fatidique.

FATIGABLE adj. Qu'on peut fatiguer : *On dirait que le bœuf n'est pas* FATIGABLE.

— ANTON. **Infatigable.**

FATIGANT [*ghan*], **E** adj. Qui fatigue le corps ou l'esprit : *Marche* FATIGANTE. *Travail* FATIGANT. *Lecture* FATIGANTE.

FATIGUE [*tigh'*] n. f. (de *fatiguer*). Physiol. et Méd. Sensation pénible que l'on éprouve après tout travail, physique ou mental, prolongé et intense : *Le bain tiède enlève la* FATIGUE. (La fatigue est l'inhibition partielle ou totale d'un organe dont l'activité a été trop grande, pendant un temps donné, pour que les déchets de cette activité aient pu être éliminés, dans le même temps, de l'organe dans le milieu intérieur de l'organisme.) || Travail pénible : *On se fait une* FATIGUE *des délices de votre banquet* [la communion]. (Massillon.) *S'épargner la* FATIGUE *d'un long voyage.*

— Elliptiquem. *La fatigue de la marche, du cheval*, etc., La fatigue que causent la marche, les mouvements du cheval, etc.

— Mar. Nom donné aux corvées des ports imposées autrefois aux forçats, telles que : embarquement du charbon, manœuvres de cabestan. || *Fatigue d'un navire,* Déliaison des membrures causée par le mauvais temps.

— LOC. DIV. *Homme de fatigue,* Capable de supporter un travail pénible. || *Cheval de fatigue,* Qu'on emploie aux travaux les plus rudes. || *Habit de fatigue,* Que l'on met pour travailler, voyager, etc. || *Tomber de fatigue,* Se soutenir péniblement.

— Techn. Effort supporté par l'unité de section d'un corps soumis à des forces extérieures. || *Fatigue d'un matériau* (du fer, par exemple), Modifications moléculaires, sous des efforts excessifs ou répétés, et annonçant la rupture de la pièce. || *Formule de fatigue,* Formule donnant, dans chaque cas, la fatigue d'une fibre quelconque d'un corps prismatique, en fonction des efforts extérieurs, de la section du prisme et de la position de la fibre envisagée. || *Essai de fatigue,* Essai ayant pour but de faire subir à des produits (métallurgiques notamment) un grand nombre d'efforts relativement faibles, afin de voir comment ils se comportent à ce mode de sollicitation. V. la partie *encycl.* || *Equation de fatigue.* V. FLEXION.

— ANTON. **Délassement, repos.**

— ENCYCL. Physiol. Tout organe qui fonctionne produit des déchets de fonctionnement que W. Preyer a appelés *ponogènes,* c'est-à-dire : qui engendrent la fatigue. Or, les ponogènes sont des substances qui, sans être réellement toxiques, ont la propriété de gêner le fonctionnement, et d'autant plus que leur taux est plus élevé dans l'organe considéré. Si l'on étudie les contractions d'un muscle, on s'aperçoit bientôt, surtout si elles sont énergiques et fréquentes, que la courbe des contractions s'abaisse peu à peu et finit par s'arrêter : c'est le signe de la fatigue du muscle. Quand ce muscle fatigué a été mis au repos pendant un temps suffisant, c'est-à-dire pendant le temps voulu pour qu'il élimine, dans le milieu intérieur, les ponogènes qu'il avait accumulés pendant son fonctionnement, la fatigue disparaît et le muscle, sous l'influence d'une excitation, se contracte de nouveau normalement.

Les conséquences de la fatigue sont très importantes. Un organe qui fonctionne beaucoup augmente de masse vivante, s'hypertrophie, et plus sa masse vivante est considérable, plus il devient résistant à la fatigue. C'est le principe de l'*entraînement.* D'un autre côté, l'activité intense d'un organe et, par conséquent, son hypertrophie, est limitée par la fatigue, de telle sorte qu'il existe un balancement entre le fonctionnement des divers organes pour que l'un ne se développe pas, d'une manière exagérée, au détriment de tous les autres, ce qui pourrait mettre la vie de l'organisme en danger.

La fatigue locale disparaît par le simple repos, mais, quand elle est poussée trop loin, elle peut rendre l'organe douloureux et exige alors un plus long repos. Cette fatigue douloureuse est, quelquefois, désignée sous le nom de « courbature ». C'est que les ponogènes, sans être toxiques par eux-mêmes, n'en finissent pas moins, en inhibant le fonctionnement des cellules, par mettre celles-ci en état de destruction, et par créer des lésions qui aboutissent au *surmenage.*

Ce qui est vrai d'un organe l'est de l'organisme tout entier. Quand tous les organes ont fonctionné pendant un certain temps, il arrive un moment où le milieu intérieur est saturé à son tour de ponogènes, et il y a inhibition d'un certain nombre d'organes et particulièrement de ceux qui mettent l'organisme total en rapport avec le monde extérieur, et c'est cet état qu'on appelle *sommeil.*

La fatigue peut être encore provoquée, comme le sommeil, et à l'aide du même mécanisme, par divers poisons et les toxines bactériennes.

— Métall. La question de la *fatigue* des métaux est aujourd'hui encore assez mystérieuse, et aucune théorie ne semble encore donner une idée exacte du phénomène. Il y a fort longtemps que l'on a remarqué que des efforts très inférieurs à ceux qui produisent la rupture ordinairement, pouvaient, par leur répétition, entraîner la destruction du métal, mais ce n'est qu'en 1860 que Whöler, Baker, Bauschinger entreprirent les premières recherches sérieuses. Ces recherches conduisirent à la théorie erronée de la « cristallisation » du métal. D'après Bauschinger, sous l'influence des efforts alternés, le métal cristallisait, puis finissait par se briser suivant les plans de clivage. La métallographie microscopique prouva ultérieurement l'inexactitude de cette théorie. Aujourd'hui, plusieurs thèses sont en présence. L'une, basée sur les théories modernes du métal solide amorphe et des bandes de glissement, explique la rupture par l'expulsion, d'entre les surfaces de glissement des cristaux, du métal amorphe que la répétition des efforts y a accumulé. Cette théorie explique de nombreux phénomènes et en particulier le dégagement de chaleur qui accompagne toujours la répétition d'efforts. Enfin, le docteur Merrils, par une expérimentation différente, lui permettant d'examiner la matière en cours de transformation, est arrivé à une théorie tout autre. Le processus de la rupture par fatigue serait, d'après lui, un affaiblissement constant du métal jusqu'à ce que la résistance à la rupture soit inférieure à la charge appliquée. Le métal, une fois sa limite élastique dépassée, accumulerait la charge qui lui est appliquée jusqu'à ce qu'elle soit suffisante pour déterminer la rupture. La question en est à ce point d'arrêt. Dans la pratique de la résistance des matériaux, on se contente de prendre, dans les cas assez fréquents d'efforts répétés, comme charge pratique du corps employé, une valeur fixée par l'expérience ou par des décrets ministériels, nettement inférieure à la charge pratique normale.

FATIGUER [*ghé*] v. tr. (lat. *fatigare*). Rendre las, accabler par un pénible travail : FATIGUER *son cheval par un train précipité.* || Affecter désagréablement par une action pénible ou prolongée : *Le soleil* FATIGUE *la vue. Une alimentation trop abondante* FATIGUE *l'estomac. La monotonie* FATIGUE *l'esprit.* || Importuner, accabler : FATIGUER *un ministre de ses sollicitations.* FATIGUER *quelqu'un de questions.*

— *Par extens.* Harceler, tenir constamment en haleine : FATIGUER *l'ennemi par des escarmouches répétées.*

— *Par anal.* Agiter, tourmenter :

> ... La rame inutile
> *Fatigue* vainement une mer immobile.
> RACINE.

|| Epuiser : FATIGUER *un champ, un terrain.*

— Fam. *Fatiguer une salade,* La tourner et retourner longuement après l'avoir assaisonnée.

— Mar. *La mer fatigue le navire,* Elle le secoue beaucoup et gêne sa marche. || *La voilure fatigue le navire,* Il y a trop de voiles pour le temps qu'il fait. || *Fatiguer le gréement,* Lui imposer un effort trop grand.

— *Intransitiv.* Faire une grande dépense de force : *Plus les troupes* FATIGUAIENT, *plus il semblait qu'elles redoublassent de vigueur.* (Racine.) ; et par extens. : *Une poutre qui* FATIGUAIT *beaucoup rompit.* — Mar. *Un navire* FATIGUE *à la mer lorsque ses liaisons travaillent.* || *Un pont fatigue,* Quand il fléchit. || *Une vergue fatigue,* Quand elle est trop étarquée et qu'elle se courbe. || *Vaisseau qui fatigue,* Vaisseau qui est fortement tourmenté par les lames.

— ***Fatigué, e,*** part. pass. du verbe *Fatiguer.* Las, accablé, affecté péniblement. || Importuné, dégoûté, las de. || Tourmenté, harcelé :

> Encor tout *fatigués* par la vague marine.
> BAUDELAIRE.
>
> *Fatigué* de mourir dans un trop long supplice.
> MUSSET.

— *Fam.* Défraîchi, usé : *Chapeau, Habit* FATIGUÉ. || *Voix fatiguée,* Voix qui a perdu sa facilité et sa fraîcheur.

— Agric. Se dit des terres dont la fertilité a diminué par suite de l'abondance des récoltes, des arbres qui donnent moins de fruits, des plantes qui ont souffert, etc.

— Mar. *Navire fatigué,* Navire délié par le mauvais temps.

— Techn. Se dit des outils du batteur d'or qui sont devenus trop secs et trop cassants pour qu'on puisse continuer à s'en servir : *Quand un outil est* FATIGUÉ, *on le revivifie par le planage.*

— ***Se fatiguer,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE FATIGUER *volontairement par mille occupations.*

— Au sens passif, Etre, devenir fatigué : *Il* SE FATIGUE *vite, tant il est de santé fragile.* || Etre, devenir dégoûté de : *On* SE FATIGUE *même du plaisir.*

— ANTON. **Défatiguer, délasser, reposer. Amuser,** etc.

FATIHA n. f. (mot arabe signifiant *Celle qui ouvre* [le Coran], ou bien *commencement*). Première sourate ou chapitre du livre sacré des musulmans et leur prière quotidienne : « Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux. — 1. Louange à Dieu, maître de l'univers ; — 2. Le clément, le miséricordieux ; — 3. Souverain au jour de la rétribution ; — 4. C'est toi que nous adorons, c'est toi dont nous implorons le secours ; — 5. Dirige-nous dans le sentier droit ; — 6. Dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits ; — 7. Non pas de ceux qui ont encouru ta colère, ni de ceux qui s'égarent.

FATIMA. V. FATMA.

FATIMA, village du Portugal (Santarem), à 100 kil. au nord de Lisbonne ; 2.500 h. La Vierge y apparut à trois jeunes enfants, en septembre 1917.

FATIMITES, dynastie africaine, qui tire son nom de *Fatima* et qui s'étend sur les ruines de la puissance des Aghlabites de Kairouan et des Edrisides du Maghreb.

— ENCYCL. Au Xe siècle, les Berbères chiites croyaient que, depuis Ali, douze imans avaient régné, et que le douzième reparaîtrait un jour pour faire triompher la doctrine. Un *madhi* (envoyé, précurseur) devait le précéder et lui faciliter la tâche. Ce rôle fut rempli par un certain Obéïd-Allah, qui se disait descendant d'Ali et de Fatima. Il parvint, en s'appuyant sur la grande tribu berbère des Ketama, à soumettre le Maghreb, l'Ifrikya (Tunisie) et la Sicile. Il fonda Mehdia, dont il fit sa capitale (916) et, à sa mort, toute l'Afrique du Nord obéissait aux Fatimites, à l'exception de l'Egypte. La conquête de ce dernier pays fut l'œuvre de Moëzz, qui y construisit la citadelle d'El-Kahira (Le Caire), en 969, où il vint bientôt s'établir. L'empire des Fatimites comprenait alors l'Egypte, la Syrie jusqu'à Damas, l'Afrique du Nord, Malte, la Sardaigne, la Sicile et quelques autres îles de la Méditerranée.

Le calife avait laissé la Tunisie à Bologgine ben Ziri, fondateur de la dynastie berbère des Zirides, dont le royaume devait rester sous la dépendance des souverains du Caire. Bientôt ces princes vassaux persécutèrent les chiites et, rompant avec les Fatimites, se soumirent aux califes de Bagdad. Pour se venger, le Fatimite Mostancer lança sur l'Afrique du Nord des hordes d'Arabes qui ravagèrent le pays à partir de 1053. La Tunisie et le Maghreb n'en furent pas moins perdus pour les califes du Caire, qui ne réussirent pas davantage à maintenir leur autorité en Syrie et en Grèce. En 1070, Le Caire fut pillé par les milices turques, et sa bibliothèque détruite.

La décadence du califat fatimite fut retardée par la prospérité économique qui marqua les dernières années du règne de Mostancer et par la victoire d'Ascalon, remportée sur les croisés (1099), puis l'Egypte se replia sur elle-même et ne se mêla plus aux événements de Syrie ; les califes fatimites laissèrent même les pirates normands de Sicile piller Damiette ; le sultan de Syrie, Nour ed-Din, envoya en Egypte le général Salah ed-Din, qui deviendra vizir suprême et laissera seulement au calife fatimite Adid li-Din Allah (1160-1171) l'autorité spirituelle. Bientôt, l'Egypte reconnut l'autorité des Abbassides, et le dernier des Fatimites mourut sans se douter que, depuis quelques jours, il n'était plus calife (1171).

Les Fatimites avaient régné deux cent soixante-deux ans, dont deux cents ans en Egypte. Salah ed-Din se proclama indépendant, à la mort de Nour ed-Din. Avec lui allait commencer la dynastie des Ayoubites.

FATIO DE DUILLER (Nicolas), géomètre, né à Bâle en 1664, mort en Angleterre, dans le comté de Worcester, en 1753. Il n'avait pas encore dix-huit ans qu'il soumettait à Cassini une théorie de la terre et une hypothèse pour expliquer la forme de l'anneau de Saturne. A vingt-quatre ans, il était membre de la Société royale de Londres, et nul doute que notre Académie des sciences ne lui eût ouvert ses portes beaucoup plus tôt s'il avait consenti à abjurer le protestantisme. Il étudia la question de la dilatation et du resserrement de la prunelle, celle de la lumière zodiacale, etc.

Fatio se fit le défenseur des camisards des Cévennes, réfugiés à Londres. Il se posa ensuite en thaumaturge et en prophète, et se fit fort de ressusciter un mort. La police fut obligée d'intervenir. Fatio fut arrêté et condamné au pilori, avec deux autres fanatiques. Une fois libre, Fatio fit un voyage en Asie pour convertir les musulmans ; mais il renonça bientôt à ses tentatives de réforme religieuse, et il retourna en Angleterre.

FATMA ou **FATIMA**, fille du prophète Mahomet et de Khadidja, née à La Mecque en 606. Elle épousa son cousin Ali et en eut trois enfants : Hassan, Housseïn et Moshin. Les musulmans chiites n'admettent comme véritables successeurs du Prophète que la descendance d'Ali et de Fatima.

FATOUVILLE (NOLANT DE), magistrat et auteur dramatique français du XVIIe siècle, conseiller au parlement de Rouen. Il a donné au Théâtre italien (de 1682 à 1692), des comédies ou des farces en trois actes, dont la plus remarquable est *Arlequin Grapignan ou Arlequin procureur* (1684), qui eut un franc succès. Gherardi a publié dans son *Théâtre italien* (1700) les quinze pièces de cet auteur.

FATRAS [*tra*] n. m. (origine douteuse). Amas confus de choses : *Un* FATRAS *de paperasses.*

— Fig. : *Un* FATRAS *de sottises. Compilation qui n'est qu'un* FATRAS. || *Particulièrem.* Style incohérent, obscur : *Son style est clair et vigoureux ; c'est le grand ennemi du* FATRAS. (Voltaire.) *Le* FATRAS *des pédants.*

FATRASIE [*zî*] n. f. (de *fatras*) Au moyen âge, Petite composition poétique, formée de dictons, de proverbes, de phrases sans suite, où se dissimulaient des allusions hardies aux hommes et choses du jour.

— ENCYCL. Les *fatrasies* sont analogues aux « amphigouris » que Panard et Collé composaient, au XVIIIe siècle, sur les airs à la mode.

FATRASSER [*tra-sé*] v. intr. (de *fatras*). S'occuper à des niaiseries. (Vx.)

FATRASSERIE [*tra-se-rî*] n. f. (de *fatras*). Amas, recueil de niaiseries, d'inutilités : *De quoi donc, dit-il, servent tant de* FATRASSERIES *de papiers?* (Rabelais.) [Vx.]

FATRASSIER [*tra-si-é*], **ÈRE** n. et adj. *Fam.* Qui fatrasse. (On disait aussi FATRASSEUR, EUSE.) [Vx.]

FATSAH ou **FATSCH**, ville maritime et port de la Turquie, en Anatolie (vilayet d'Ordou), sur la mer Noire, à l'embouchure de la rivière de son nom ; 4.000 hab. Commerce avec la Crimée.

FATSIE [*tsi*] n. f. Genre d'araliacées, comprenant des plantes à feuilles palmatifides, à corolles imbriquées ou valvaires. (Le type de ce genre est l'*aralia Japonica*, qui est souvent cultivé dans les jardins d'Europe. On compte trois espèces de *fatsia* originaires du Japon et de l'Amérique boréale.)

Fatsie : *a*, fleur.

FATUA, FATUUS. Mythol. V. FAUNA, et FAUNUS.

FATUAIRE [*tu-èr'*] n. m. (du lat. *fatum*, destin). Antiq. Enthousiaste qui se croyait inspiré et annonçait l'avenir.

FATUISME [*tuissm'*] n. m. Habitude de fatuité. (Peu us.)

FATUITÉ n. f. (lat. *fatuitas*). Sottise. (Vx.) || Sorte d'aliénation mentale. (Vx.) || Caractère de fat ; sotte suffisance : *La* FATUITÉ *dédommage du défaut de cœur.* (Vauvenargues.) || Actes, paroles qu'inspire la fatuité : *Il n'y a sortes de* FATUITÉS *qu'on ne lui passe.* (La Bruyère.)

FATUM [*tom'*] n. m. (mot lat. signifiant *destin*). Fatalité : *Le* FATUM *des anciens.* V. DESTIN.

FATWA ou **FATUA**, ville de l'Inde (Bihar-et-Orissa, district de Patna), sur le Gange, au confluent du Pounpoun ; 74.800 hab. Centre industriel ; marchés importants (cotonnades) à l'occasion des fêtes religieuses, qui attirent de nombreux pèlerins.

FAU [*fa-ou*] n. m. (mot du dialecte languedocien ; lat. *fagus*). Nom dialectal du *hêtre*.

FAUBERT [*fô-bèr'*] n. m. (du holland. *zwabber*, nettoyer). Mar. Balai de fils de caret, disposés autour d'un erseau formant poignée et servant à assécher les ponts. || *Donner un coup de faubert haut et bas*, Assécher partout et nettoyer avec le faubert.

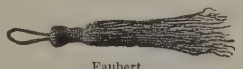

Faubert.

FAUBERTER [*fô-bèr-té*] v. tr. Mar. Nettoyer ou éponger au moyen du faubert : FAUBERTER *le pont.* (On dit aussi FAUBERDER.)

FAUBERTEUR [*fô-bèr'*] n. m. Mar. Homme employé à fauberter. (On dit aussi FAUBERDEUR.)

Faublas (AMOURS DU CHEVALIER DE), roman célèbre de Louvet de Couvray, paru en dix-neuf parties, de 1787 à 1790. C'est le poème des mauvaises mœurs au XVIIIe siècle. Vingt personnages et cinq ou six intrigues s'y mêlent. Le héros, Faublas, est un joli garçon de seize ans, bien tourné, spirituel, galant et hardi, à qui les aventures amoureuses ne peuvent manquer. Trois femmes de caractères différents : la marquise de B... qui l'initie à l'amour, la comtesse de Lignoles capricieuse et passionnée, Sophie de Pontis qui représente l'amour pur et naïf, se trouvent liées à son existence. Il les aime toutes les trois et finit par épouser la dernière, non sans avoir, chemin faisant, satisfait bien d'autres caprices. Dans cet ouvrage longtemps célèbre, on trouve plus d'esprit que d'observation, et plus de volupté que d'amour. Mais il plut par ses imaginations folles et légères.

FAUBONNE [*fô*] n. f. Art culin. Espèce de potage.

— ENCYCL. Le *potage à la Faubonne* est un bouillon de haricots dans lequel on fait cuire, outre le bouquet habituel, des oignons, des carottes, un cœur de laitue ; au moment de servir, on met dans la soupière trois décilitres de crème, des jaunes d'œufs, sel, poivre, cerfeuil, et l'on verse le bouillon petit à petit pour lier.

FAUBOURG [*fô-bour'*] n. m. (altérat. de l'anc. franç. *forsbourg* ; du lat. *foris*, hors de, et *burgum*, bourg). Partie d'une ville située en dehors de l'enceinte. || Nom qu'ont conservé certaines rues ou certains quartiers extérieurs : *Le* FAUBOURG *Saint-Antoine. Le* FAUBOURG *Saint-Germain.* || *Le noble faubourg*, Le faubourg Saint-Germain, à Paris, où beaucoup de familles nobles ont leurs hôtels.

— Par extens. *Les faubourgs*, La population ouvrière des faubourgs.

— Pop. *Faubourg souffrant*, Nom que le peuple parisien donnait facétieusement au quartier Saint-Marceau, à Paris, par une double allusion aux fabriques d'allumettes soufrées qui y étaient établies et à la misère des habitants de ce quartier.

— ENCYCL. Hist. espagn. La *révolte du Faubourg* éclata à Cordoue, vers 815 ou 816, contre la tyrannie du calife El-Hakem. Vaincus, les Cordouans furent exposés pendant trois jours à toutes les fureurs des soldats du calife, puis chassés de leur ville. Quinze mille d'entre eux passèrent en Crète, où ils fondèrent une république indépendante (826). D'autres s'établirent à Fez, dans le quartier dit « des Andalous ».

FAUBOURGEOIS [*fô, joi*], **E** n. et adj. Se disait, sous la Révolution, pour FAUBOURIEN, ENNE.

FAUBOURIEN [*fô, ri-in*], **ENNE** n. Qui habite un faubourg, et particulièrem. un faubourg populaire.

— *Adjectiv.* Relatif aux faubourgs, à leurs habitants : *Avoir l'accent* FAUBOURIEN.

FAUCARD [*fô-kar*] n. m. (de *faucher*). Sorte de faux munie d'un long manche, ou encore système de faux articulées, pour couper les herbes dans les rivières et étangs : *Le* FAUCARD *est ordinairement actionné par un moteur, et monté sur un bateau plat.*

FAUCARDAGE [*fô*] ou **FAUCARDEMENT** [*fô, man*] n. m. Action de faucarder.

FAUCARDER [*fô-kar-dé*] v. tr. Couper avec le faucard.

FAUCARDEUR n. m. Bateau spécial muni d'un faucard mécanique.

FAUCCI (Charles), graveur italien, né et mort à Florence (1729-1784). Il reçut les leçons de Carlo Gregori, puis alla se fixer à Londres, où il exécuta un grand nombre d'estampes pour Boydell. On cite, parmi ses meilleures gravures : *le Couronnement de la Vierge*, d'après Rubens ; une *Naissance de la Vierge ; l'Adoration des bergers*, d'après Cortone ; *le Martyre de saint André*, d'après C. Dolce. — Son frère, Raymond **Faucci**, a collaboré à ses planches.

FAUCHABLE [*fô*] adj. Qui peut être fauché.

FAUCHAGE [*fô*] n. m. Action de faucher : *Le* FAUCHAGE *des prairies, des céréales.*

— Artill. Mécanisme de tir (une pièce étant pointée) destiné à battre méthodiquement une zone de terrain de part et d'autre de la direction initiale. (Les mitrailleuses de l'infanterie ont également un dispositif qui leur permet de faire du *fauchage.*)

— ENCYCL. Agric. Le *fauchage* des plantes fourragères doit avoir lieu lorsque les fourrages renferment le maximum de matières utiles ; les herbes jeunes sont plus nutritives que les herbes âgées ; c'est généralement un peu avant la pleine floraison que se présente le meilleur état. On coupe plus tôt les fourrages destinés à la consommation en vert ; on attend davantage quand il s'agit de transformer le fourrage en foin, afin de faciliter la dessiccation.

On fauche de bonne heure lorsque les fourrages sont envahis par les mauvaises herbes, afin d'empêcher la formation des graines, ou lorsque, étant versés, ils risquent de se détériorer.

Le fauchage des céréales est effectué au moment de la maturité ; il vaut mieux couper prématurément, pour éviter les pertes de grains.

Le fauchage est encore exécuté à la main, à l'aide de la faucille, de la faux ou de la sape ; mais on utilise de plus en plus les moyens mécaniques : faucheuse, moissonneuse-javeleuse, moissonneuse-lieuse.

Par le fauchage à la main, on obtient des andains, ou des javelles ; la faucheuse donne des andains, la moissonneuse ordinaire des javelles, la moissonneuse-lieuse des gerbes.

FAUCHAILLES [*fô-chây'*] n. f. pl. (de *faucher*). Epoque de la fauchaison.

FAUCHAISON [*fô-chè-zon*] n. f. Temps où l'on fauche les prairies : *Dans les pays où les prairies naturelles sont nombreuses, des ouvriers se louent pour toute la période de la* FAUCHAISON. (Syn. FAUCHAGE.)

FAUCHANTS [*fô-chan*] n. m. pl. Argot. Ciseaux.

FAUCHARD [*fô-char'*] n. m. (de *faux*). Archéol. Arme d'hast du fantassin, en usage surtout du XIIIe au XVe siècle. (D'une longueur de hampe de 8 à 12 pieds, il avait un large fer à tranchant convexe, au dos orné d'une pointe ou d'un crochet. Il resta en usage comme arme de rempart jusqu'au XVIIIe siècle. || Syn. FAUSSART.

— Agric. Serpe à deux tranchants opposés l'un à l'autre, en forme de double croissant, et munie d'un long manche, que l'on emploie pour couper les branches d'un arbre.

FAUCHARDS : 1. XIVe s. ; 2. De 1580.

FAUCHE [*fôch'*] n. f. (de *faucher*). Le temps ou le produit du fauchage. || Largeur du coup de faux. || *Prairie de fauche*, Prairie destinée à être fauchée (par opposition à *pâturage*).

FAUCHE (Hippolyte), orientaliste français, né à Auxerre en 1797, mort à Juilly (Seine-et-Marne) en 1869. Il se donna pour but de vulgariser en France la connaissance des grands poèmes de l'Inde. Outre des ouvrages purement littéraires, tels que *Panthéon* (1842), poème théologique en cinq chants, et *la Sœur Gabrielle* (1844), roman, on lui doit les traductions des ouvrages suivants : *la Gita Govinda* (1850) ; *le Ramâyana* (1854-1859) ; *le Mahabharata* (1863) ; les *Centuries* de Bhartrihari et la *Pantchacika* de Tchaura (1852) ; *Œuvres complètes de Kalidasa* (1859-1860) ; la *Mritchtchhakatya*, le *Sisoupâla-Vadha* (1861-1863) ; etc.

FAUCHE-BOREL (Louis), agent secret de Louis XVIII, né et mort à Neuchâtel (Suisse) [1762-1829]. Il a raconté sa vie aventureuse dans des *Mémoires*, publiés en 1828. Imprimeur à Neuchâtel, mais dévoré d'ambition et aimant l'intrigue pour elle-même, il servit d'agent de liaison entre l'armée de Condé et la France. Il approcha notamment Pichegru, Moreau, Barras, et se vanta de faire la contre-révolution avec l'aide de celui-ci. Plusieurs fois emprisonné, mais libéré sur la demande de la Prusse, comme sujet prussien, il n'obtint de la Restauration aucune récompense de son dévouement, et, dans un accès de désespoir ou de fièvre chaude, il se suicida.

FAUCHÉE [*fô*] n. f. Genre d'algues rouges rhodymeniacées, comprenant des algues à fronde grasse, charnue. (Espèces de la Méditerranée et des parties chaudes de l'Atlantique.)

FAUCHÉE [*fô*] n. f. (de *faucher*). Quantité d'herbe qu'un faucheur peut couper dans une journée ou avant d'affiler à nouveau sa faux. || Largeur du coup de faux.

FAUCHER [*fô-ché*] v. tr. (lat. pop. *falcare* ; de *falx*, faux). Couper avec une faux : FAUCHER *de l'avoine.* FAUCHER *un pré.*

— *Fig.* Abattre, supprimer, détruire :

Et ce qu'il *a fauché* du troupeau des humains.
MUSSET.

FAUCHER *les abus.*

— LOC. PROV. *Faucher l'herbe sous les pieds de* ou *à quelqu'un.* Le supplanter.

— Argot. Guillotiner. || *Faucher le colas*, Couper le cou. || *Faucher le grand pré*, Ramer sur les galères ; et *par extens.* Etre condamné au bagne. || *Faucher quelqu'un*, Le ruiner.

— *Intransitiv.* Se dit d'un cheval qui traîne en demi-cercle une des jambes de devant. — Se dit aussi d'une personne qui marche à peu près de la même façon. || Balancer la queue de billard en la déplaçant latéralement. || Imprimer à une pièce d'artillerie, à une mitrailleuse, un mouvement de va-et-vient horizontal, de manière à couvrir un terrain de projectiles : *Tirer en* FAUCHANT.

— Techn. Tisser rapidement, en laissant la toile molle, lâche et inégale.

FAUCHER (Jean), pasteur et théologien protestant français, né à Uzès dans la deuxième moitié du XVIe siècle, mort à Nîmes en 1628. Il exerça les fonctions pastorales en diverses localités et finalement à Uzès et à Nîmes, où il professa en même temps la théologie. Lorsque, en 1622, le duc de Rohan conseilla aux protestants de déposer les armes, Faucher s'y opposa vivement. On a de lui : *la Véronique* (1625), dirigée contre le jésuite Véron ; *Zacharie ou la Sainteté du mariage* (1627) ; etc.

FAUCHER (César *et* Constantin), généraux français, frères jumeaux, nés à La Réole (Gironde) en 1759, fusillés à Bordeaux en 1815. D'abord officiers de dragons, ils quittèrent l'armée pour la toge d'avocat dès 1780. Ralliés à la Révolution, ils furent élus à des charges municipales à La Réole, mais partirent comme capitaines dans le corps des volontaires en 1792. Blessés en Vendée, ils furent l'un et l'autre promus généraux. Ayant pris la défense des députés girondins, ils échappèrent une première fois à la mort. Plus tard, la maladie les força à quitter l'armée. Ils s'occupèrent de commerce, mais reprirent du service en 1814 ; un général anglais les fit condamner à mort, mais Marmont obtint leur grâce. En 1815, accusés d'avoir insulté le drapeau blanc, ils furent condamnés à mort à Bordeaux par le conseil de guerre, sans trouver un avocat.

Les frères Faucher. (Médaille.)

FAUCHER (Léon), journaliste, économiste et homme politique français, né à Limoges en 1804, mort à Marseille en 1854. Député de la Marne en 1846, membre de l'Assemblée constituante, ministre des travaux publics en 1848, réélu à la Législative et ministre de l'intérieur en 1851, il rentra dans la vie privée après le 2-Décembre ; il reprit ses travaux de finances et d'économie politique, et concourut, avec son beau-frère Wolowski, à la fondation du Crédit foncier. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1849. Il a publié deux volumes d'*Etudes sur l'Angleterre* (1837) ; *le Droit au travail* (1848) ; etc.

FAUCHÈRE [*fô*] n. f. (provenç. *falquiero*). Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur tenir lieu de croupière.

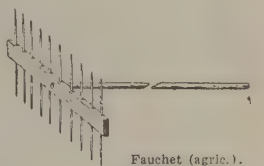

Fauchet (agric.).

FAUCHET [*fô-chè*] n. m. (de *faucher*). Agric. Râteau à dents de bois, qui sert à ramasser les foins ou à séparer la paille du blé battu. || Petite serpe en forme de croissant, qui sert à faire des fagots. || Dans les fabriques de papier à la main, Sorte de râteau employé pour remuer et mélanger la pâte dans la cuve.

— Archéol. Serpe ou faucille pour la taille des arbres, du XIVe au XVe siècle.

— Ornith. Un des noms vulgaires du *pinson.*

FAUCHET (Claude), magistrat et érudit français, né et mort à Paris (1530-1601). Président de chambre à la cour des Monnaies (1569), dont il devint, en 1581, premier président. Il publia divers travaux qui lui valurent, sous Henri IV, le titre d'historiographe de France. Les principaux sont : *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et roman ; les Antiquités gauloises et françoises...* (1599-1602), son principal ouvrage (nouvelle édition augmentée en 1611 sous le titre : *les Antiquités et histoires gauloises et françoises*) ; *Origine des dignitez et magistrats de France* (1600) ; *Traité des libertez de l'Eglise gallicane* (1608).

FAUCHET (Claude), évêque et conventionnel français, né à Dornes (Nièvre) en 1744, décapité en 1793. Prêtre à Saint-Roch, puis grand vicaire de l'archevêque de Bourges, il s'avéra, même dans ses sermons, comme un partisan des réformes. Il prit part à la prise de la Bastille. Evêque constitutionnel du Calvados, député à l'Assemblée législative puis à la Convention, il attaqua violemment le trône, mais ne vota que le bannissement de Louis XVI ; il se prononça contre le mariage des prêtres et pour la liberté des cultes. Au 31 mai 1792, il se rangea du côté des girondins. Il fut envoyé au tribunal révolutionnaire pour avoir facilité l'entrée de Charlotte Corday à une séance de la Convention et le meurtre de Marat. Condamné à mort, il fut exécuté en même temps que les girondins le 31 octobre 1793. Il a laissé de nombreux sermons, oraisons funèbres et discours. Il avait fondé un journal : *la Bouche de fer.*

FAUCHETTE [*fô-chèt'*] n. f. (de *faux*). Serpe pour couper les arbustes bordant les plates-bandes. || Petite serpe pour faire les fagots.

FAUCHEUR [*fô*], **EUSE** n. Agric. Celui, celle qui fauche l'herbe des prairies : *Une troupe de* FAUCHEURS.

— *Par extens.* Qui abat, supprime : FAUCHEUR *d'hommes, de têtes.*

— Entom. Nom vulgaire des arachnides de l'ordre des phalangides, ainsi appelés à cause de leurs longues

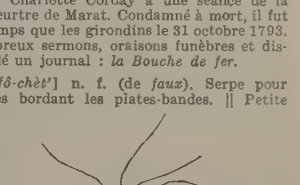

Faucheur.

pattes qui semblent faucher. V. PHALANGIDE. (On dit aussi FAUCHEUX.)

— Hist. Soldat polonais qui avait pour arme une faux.

— Ichtyol. Nom vulgaire de l'*alopias vulpes*.

— N. f. Jeux. Variété de baccara à un seul tableau, où les risques de perte sont plus considérables pour le banquier.

— Absolum. *La Faucheuse*, la Mort.

— ENCYCL. Hist. *Faucheurs polonais*. Ces soldats improvisés furent enrégimentés par Kosciuszko, après le second partage de la Pologne (1793). C'est dans le palatinat de Cracovie qu'apparaissent pour la première fois ces *faucheurs*. Ils se distinguèrent à la bataille de Raclawice (1794), où Kosciuszko vainquit les Russes. Ils reparurent encore en 1831, en 1848 et en 1863, formant le gros des bandes d'insurgés.

Faucheur polonais.

Faucheurs (LES), peinture décorative d'Henri Martin, pour le Capitole de Toulouse (1903); vision lumineuse de prospérité rurale. (V. pl. *Beaux-Arts LVII.*)

FAUCHEUSE n. f. Machine servant à faucher.

— ENCYCL. Agric. La *faucheuse* est constituée par un bâti métallique supporté par deux roues, et comprenant, outre le système d'engrenages actionné par l'essieu des roues, un siège pour le conducteur, un timon d'attelage et des leviers de manœuvre. L'organe de coupe est une lame dentelée qui va et vient dans une gaine métallique (porte-lame) sur laquelle sont montés les doigts qui divisent la récolte en petites touffes et que termine un sabot muni d'une roulette. Une garniture en bois, dite « planche à andains », adaptée au sabot extérieur dispose le fourrage coupé, en andains, pour que les animaux ne le piétinent pas au train suivant. Au repos, le porte-lame est relevé contre le bâti.

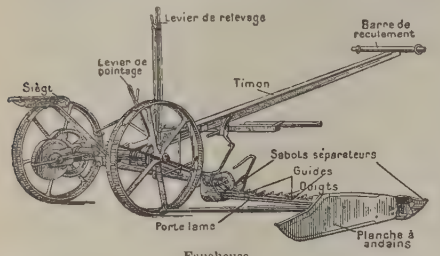

Faucheuse.

FAUCHIER (Joseph), faïencier français, né à Peyruis (Basses-Alpes) en 1681, mort à Marseille en 1751. Anne Clérissy, veuve du faïencier Etienne Héraud, le fit, en 1711, par son testament, directeur de la manufacture du faubourg Saint-Lazare. En 1732 il fonda sa propre fabrique. Il est considéré comme le plus éminent maître de la faïence de grand feu marseillaise; le musée céramique de Sèvres conserve de lui un crucifix à socles multicolores, et le musée de Limoges une grande coupe bleue. — En 1744, son neveu et fils adoptif, Joseph **Fauchier**, plus souvent désigné sous le nom de JOSEPH II, devint son collaborateur, et son successeur en 1745. Elu en 1778, en qualité d'associé, à l'Académie d'art de Marseille, il eut pour successeur son fils, JEAN-FRANÇOIS-MARIUS, connu jusqu'en 1795, et de la direction de qui date la décadence de la célèbre fabrique Fauchier. Les œuvres de Joseph II se distinguent à peine de celles de son oncle, sous les ordres de qui il travailla de 1744 à 1751.

FAUCHILLE (*Paul*-Auguste-Joseph), juriste français, né à Loos-lez-Lille (Nord) en 1858, mort à Fontenay-aux-Roses en 1926. Docteur en droit, il fut maître de conférences à la Faculté de droit de Paris. Il fonda la *Revue générale de droit international public*, et devint rédacteur en chef de la *Jurisprudence générale Dalloz*. Il a publié : *Du blocus maritime. Etude de droit international et de droit comparé* (1882); *la Question juive en France sous le premier Empire* (1884); *la Diplomatie française et la Ligue des neutres de 1780 [1776-1783]* (1893); *le Domaine aérien et le Régime juridique des aérostats* (1901); *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814); Louis Fruchart dit « Louis XVII »* (1905). Il a revisé et mis au courant le *Manuel de droit international public* de Bonfils, dont la huitième édition (1921-1926) en quatre volumes est devenue le *Traité de droit international public*, œuvre véritablement personnelle. Il était membre de l'Institut de droit international, et fondateur de l'Institut des hautes études internationales, de Paris.

FAUCHOIS (René), auteur dramatique français, né à Rouen en 1882. D'abord acteur, il joua au théâtre Sarah-Bernhardt, puis en tournée, avec Mounet-Sully. Il fit représenter en 1902 un *Louis XVII* en cinq actes, puis donna en 1905 *l'Exode*, drame moderne. Mais il s'est surtout fait connaître en portant à la scène des « Vies » de personnages illustres : *Beethoven* (1909); *Rossini; Mozart* (1925); *Jean-Bart;* il évoqua Bonaparte dans *Rivoli* (1911). On lui doit aussi des comédies et des tragédies : *le Singe qui parle* (1926); *Mademoiselle Jockey* (1927); *la Dame aux gants verts* (1934); *Rêves d'amour* (1943); *Madame Bovary* (1951); etc., ainsi que le livret de *Pénélope*, musique de G. Fauré.

Fauchon (vers 1300).

FAUCHON [*fô*] n. m. (de *faux* n. f.). Archéol. Coutelas ou épée en usage du XIIIe au XVe siècle, à large lame droite et à un tranchant placé suivant le contour le plus long.

— Agric. Sorte de faux voisine de la sape. || Faux garnie d'un râteau pour soutenir les herbes coupées.

FAUCHOT [*fô-cho*] n. m. Nom vulgaire de la *buse*. (Dialectal.)

FAUCHURE [*fô*] n. f. Action de faucher : *Le pré valait-il la* FAUCHURE? (Piron.)

FAUCIGNY, ancien pays de Savoie, comprenant principalement la vallée de l'Arve (départ. de la Haute-Savoie, arrond. de Bonneville). Ses habitants sont dits *Faucignerans, annes*. Baronnie constituée au XIe siècle autour du château de Faucigny, et appartenant depuis 1234 aux princes de la maison de Savoie. Après avoir obéi aux princes de Genevois-Nemours, elle fut réunie en 1659 au duché de Savoie.

FAUCIGNY-LUCINGE (Louis-Charles-Amédée, comte DE), homme politique français, né à La Motte-en-Bresse (Ain) en 1755, mort à Londres en 1801. Lieutenant-colonel au régiment de Normandie, il fut élu député suppléant de la noblesse (1789). Il siégea à l'extrême-droite et émigra après la séparation de l'Assemblée constituante.

Faucille.

FAUCILLAGE [*fôsi-yaj'*] n. m. Action de couper les céréales avec la faucille.

FAUCILLE [*fô-siy'*] n. f. (lat. *falcicula*). Agric. Instrument consistant en une lame d'acier courbée en demi-cercle et emmanchée dans une poignée en bois, dont on se sert pour couper les herbes et les céréales. (Les faucilles sont à lame unie, ou à lame dentée en scie.)

— Fig. *Mettre la faucille dans la maison d'autrui*, Empiéter sur les fonctions, le métier d'autrui.

— Ironiq. *Droit comme une faucille*, Tortu, contrefait.

— Ornith. Plume arquée de la queue du coq.

— Pêch. Instrument pour tirer le poisson du sable.

— Zool. Nom donné par les anciens auteurs à un papillon nocturne d'Europe (*drepana falcataria*), dont la chenille vit sur les trembles, les peupliers, les bouleaux.

Faucille.

FAUCILLE (COL DE LA), col du Jura, dans le départ. de l'Ain, suivi par la route de Gex (Ain) à Saint-Claude (Jura); alt., 1.323 m.

FAUCILLER [*fô-siyé*] v. tr. Couper avec la faucille : FAUCILLER *du blé*.

FAUCILLES [*fô-siy'*] (MONTS), basses collines unissant les Vosges au plateau de Langres et constituant en fait une dépression et une voie de passage entre la Lorraine et la Bourgogne. Altit., 504 m. environ.

FAUCILLETTE [*fô-si-yèt'*] n. f. Nom vulgaire du *martinet noir*.

FAUCILLEUR [*fô-si-yeur*] n. m. Ouvrier agricole qui coupe les céréales avec une faucille.

FAUCILLON [*fô-si-yon*] n. m. Petite faucille pour couper les menus bois. — *Bois à faucillon*, Menu bois que l'on coupe avec le faucillon. || Petite lime qui sert à terminer et à évider le panneton de la clef, pour permettre le passage des gardes de la serrure. || Crochet que forme parfois l'extrémité d'un rouet de serrure.

FAUCOGNEY-ET-LA-MER, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 23 kil. de Lure, au confluent du Breuchin et du Bulletin; 920 hab. Ch. de f. vicinaux. Tour du XIe siècle. Ancien fief dépendant de la Lorraine. Minerais de plomb et cobalt. — Le canton a 16 comm., et 8.335 hab.

FAUCON [*fô*] n. m. (lat. *falco*). Ornith. Genre d'oiseaux rapaces, type de la tribu des falconinés, comprenant des formes robustes, à bec court et crochu, avec dent saillante, à ailes aiguës. (Le petit porte le nom de *fauconneau*.)

Faucon.

— Artill. anc. Pièce d'artillerie en usage aux XVIe et XVIIe siècles, d'un poids moyen de 400 kg., lançant des boulets de 500 à 530 gr.

— ENCYCL. Ornith. Les *faucons* sont les plus rapides voiliers et les plus parfaits des rapaces. On en connaît quarante espèces, réparties sur le globe, sans compter celles contenues dans les sous-genres gerfaut et lanier. L'espèce la plus répandue est le faucon pèlerin (*falco peregrinus*), qui se trouve en Europe et dans l'Asie moyenne jusqu'en Chine. Elle est remplacée dans l'Inde par le *falco calidus*. Le *falco orientalis* s'étend de la Sibérie, par le Japon, jusqu'en Amérique du Nord. En Amérique centrale, c'est le faucon des canards (*falco anatum*), etc. En fauconnerie, on confondait sous le nom de « faucon », aussi bien le pèlerin que les autres espèces asiatiques, et même des races brunes de gerfauts, c'est-à-dire tous les oiseaux de leurre et de proie. On appelait *alètes* les faucons de l'Amérique du Sud et des îles des Antilles, le *falco cœrulescens*.

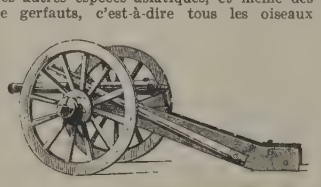
Faucon.

— Artill. anc. Le calibre du *faucon* varia beaucoup, puisque, à vingt années de distance, on signale des faucons de 50 kg. et d'autres de 600. Vers 1550, le poids moyen du faucon était de 700 kg.; il lançait un boulet de 800 gr. environ. Dans les six calibres de France, sous Henri II, le faucon est mentionné comme une pièce portant un boulet de 2 livres. En 1698, il ne semble plus exister de différence entre *faucon* et *fauconneau* : ce sont de petites pièces, dont le boulet pèse de 300 gr. à 1 kg.

D'argent au faucon de pourpre, au naturel.

— Blas. La figure du *faucon* est souvent reproduite sur les écus; quand elle est sans ornements ou accessoires, le faucon est dit *au naturel*. Autrement, le faucon est représenté *chaperonné* quand il est coiffé du chaperon, *longé* s'il porte aux pattes ses vervelles ou ses liens, *perché* quand il est posé sur une branche ou sur son bloc, *grilleté* quand il porte ses sonnettes soit aux pattes, soit au cou.

Faucon (CHASSE AU), tableau de Fromentin (1863), d'un coloris éclatant et vigoureux (musée du Louvre). [V. planche *Beaux-Arts LVIII.*]

Faucon-Blanc (ORDRE DU) ou **de la Vigilance**, ordre de chevalerie, fondé en 1732 par Ernest-Auguste, duc de Saxe, pour récompenser les services rendus dans les fonctions publiques. L'ordre cessa d'être conféré de 1795 à 1815, mais Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar, le restaura, et les statuts furent modifiés en 1840, 1864, 1870, 1873, 1878. Trois classes. Le ruban est rouge foncé.

Ordre du Faucon blanc.

FAUCON ou **FALCON** (Nicolas), chanoine prémontré de Poitiers au XIVe siècle. C'est à lui que le prince arménien Hethou ou Haytmon, entré dans l'ordre en 1304 et retiré à Poitiers où il mourut vers 1308, dicta en français sa *Fleur des histoires d'Orient*. Faucon la mit ensuite en latin.

FAUCON (Pierre-Joseph-Maurice FAULCON, dit), érudit français, né à Arlanc (Puy-de-Dôme) en 1858, mort à Escolore (Puy-de-Dôme) en 1907. Sorti de l'Ecole des chartes avec une thèse sur *Clément VI et la Guerre de Cent ans*, il fut membre de l'Ecole de Rome (1880-1882), et prépara l'édition des *Registres de Boniface VIII*, continuée par Thomas et Digard. Il a donné, complétées et remises au point, les leçons de Charles Blanc sur *l'Histoire de la Renaissance artistique en Italie* (1889). Quelques ouvrages, notamment : *Histoire de la domination française dans le Milanais de 1389 à 1450* (1882); *les Arts à la cour des papes d'Avignon sous Clément VI et Jean XXII* (1884); *la Librairie des papes d'Avignon* (1885-1887; t. I-II), lui promettaient une belle carrière d'érudit quand la maladie l'immobilisa, lui causant des souffrances dont l'écho se retrouve dans ses vers : *Italie, la Voie étroite* (1889).

FAUCONBERG (Thomas), dit **le Bâtard de Fauconberg**, capitaine anglais, fils naturel de sir William Newill, comte de Kent. Il aida le comte de Warwick à restaurer Henri VI et poursuivit Edouard IV. La cause de Warwick perdue, le Bâtard, vaincu à Sandwick, s'enfuit à Southampton, où il fut pris. Bientôt transféré au château de Middleham, dans le Yorkshire, il fut mis à mort en septembre 1471.

FAUCONNEAU [*fô-ko-nô*] n. m. Jeune faucon.

— Artill. anc. Petite pièce d'artillerie, diminutif du *faucon*, en usage du XVIe au XVIIIe siècle, et dont le calibre n'a jamais été très régulier. (Dans les six calibres de France, en vigueur sous Henri II, le fauconneau est signalé comme une pièce portant boulet de 1 livre. Le poids moyen de cette pièce, au XVIe siècle, était de 800 kg.) || Aux XVIe et XVIIe siècles, sorte de grue actionnée par un treuil et un câble à poulies, destinée à lever les fardeaux.

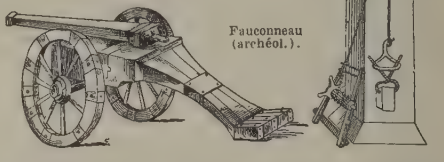
Fauconneau (archéol.).

— Techn. Machine à élever les fardeaux, constituée par une charpente supportant à son sommet une pièce de bois horizontale, portant une poulie à chacune de ses extrémités, et pouvant osciller en son milieu autour d'un axe.

FAUCONNER [*fô-ko-né*] v. intr. Manèg. Monter à cheval du pied droit, comme les fauconniers, qui portaient l'oiseau sur le poing droit. (On dit aussi MONTER EN FAUCONNIER.)

FAUCONNERIE [*fô-ko-ne-rî*] n. f. Art de dresser les oiseaux de proie destinés à la chasse : *La* FAUCONNERIE *fut très en honneur au moyen âge.* || Chasse au faucon. || Lieu où l'on élève les faucons.

— ENCYCL. La *fauconnerie*, très ancienne, était déjà connue en Asie au Ve siècle avant l'ère chrétienne. Introduite en France sous les Mérovingiens, elle a atteint son apogée sous Louis XIII. Elle est encore en honneur chez les Orientaux. L'officier chargé de la surintendance de la fauconnerie royale portait le nom de *grand fauconnier*.

La fauconnerie royale, partie importante de la maison du roi, comprenait, outre le grand fauconnier, une nombreuse suite d'hommes et de chevaux. On distinguait la *fauconnerie de haut vol* et celle de *bas vol*. Pour la première, on employait les gerfauts, laniers, faucons et émerillons; la seconde utilisait les autours et éperviers.

Fauconnier (XIVe s.).

Cette science a une terminologie spéciale et compliquée : les instruments de dressage et les drogues abondent. Il ne suffit pas au fauconnier de savoir dresser un faucon, il doit savoir : s'il est *niais*, c'est-à-dire pris au nid; s'il est *branchier*, ou capable de se brancher sans voler encore; s'il est *passager* ou *pèlerin*,

c'est-à-dire capturé au moment de la migration; *hagard*, ou âgé de plus d'un an. Le dressage et les soins à donner varient suivant l'âge et l'espèce.

Le faucon se porte sur le poing droit, la tête couverte d'un chaperon. Dès qu'apparaît une proie, le fauconnier enlève le chaperon, lève et baisse alternativement le poing. Le faucon prend son vol en rasant la terre, puis s'élève peu à peu en décrivant des cercles, jusqu'au moment où il voit la proie; il la poursuit alors sans relâche, la harcèle du bec et des serres jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée; les chiens de chasse s'en emparent, et le faucon revient alors sur le poing du chasseur, qui le récompense en lui donnant le *leurre*.

FAUCONNIER [*fô-ko-ni-é*] n. m. (de *faucon*). Celui qui dresse, qui gouverne, qui fait voler les oiseaux de proie pour la chasse: *Tamerlan avait à son service vingt mille* FAUCONNIERS. (E. Blaze.)

— Hist. *Grand fauconnier*, Officier de la cour, ayant autorité sur toute la fauconnerie, du XVe siècle à la Révolution.

— Manèg. *Monter en fauconnier*. Syn. de FAUCONNER.

— ENCYCL. V. FAUCONNERIE.

Armoiries du grand fauconnier.

FAUCONNIER (Laurence), peintre sur verre, née et morte à Bourges (1502-1567). Une verrière datée 1544 et signée de sa main est dans l'église Saint-Bonnet, à Bourges. Vers la même époque, elle exécuta pour l'église d'Ecouen deux peintures sur verre représentant la vie de la Vierge.

FAUCONNIER (Benoît-Constant), pianiste et compositeur belge, né à Fontaine-l'Evêque en 1816, mort à Thuin en 1898. On lui doit divers didactiques, des cantates, de la musique religieuse, et un opéra-comique, *la Pagode* (Opéra-Comique, 1859).

FAUCONNIÈRE [*fô-ko-ni-èr'*] n. f. Gibecière que portaient les fauconniers. || *Par extens.* Sac plié en deux et pendu à l'arçon de la selle, pour porter de menues hardes.

— ENCYCL. La *fauconnière* contenait les instruments, les drogues, les engins utiles pour la chasse au faucon. Le fauconnier portait cette gibecière ordinairement pendue à sa ceinture. A partir du XVIIe siècle, on la voit plutôt passée en écharpe; à cette époque, le mot prend un sens plus large et s'applique à toute sacoche en cuir qui s'accrochait à l'arçon de la selle.

FAUCRE [*fôkr'*] n. m. (du VX français *fautre*, et non point du lat. *fulcrum*, appui). Archéol. Support à charnière vissé sur le côté droit de la cuirasse, un peu au-dessous du sein, et qui servait à soutenir la lance couchée en arrêt.

— ENCYCL. L'origine du *faucre* est dans la garniture feutrée (*fautre*) qu'avant le XVe siècle on portait à la

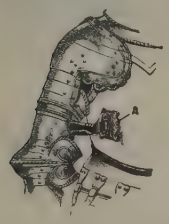

A. Faucre de guerre (1560).

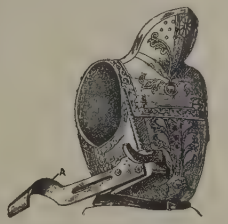

A. Faucre de joute (XVIe s.).

poignée de la lance pour l'empêcher de glisser sous le bras, tandis qu'on en allégeait le poids par une boucle de courroie dépendant de l'épaule droite. C'est une mauvaise lecture du mot *fautre*, dans les manuscrits, qui a fait inventer le mot moderne *faucre*, vers la fin du règne de Louis XIV. Le faucre apparaît au XVe siècle, et disparaît sous Louis XIII avec l'usage de la lance.

FAUDAGE [*fô*] n. m. Action de fauder une étoffe. || Marque appliquée sur les étoffes pliées et appointées.

FAUDE [*fôd'*] ou **FAULDE** [*fôld'*] n. m. (de *fauder*). Aire où l'on fait le charbon de bois.

FAUDE [*fôd'*] ou **FAUDIÈRE** [*fô*] n. f. (de l'anc. haut allem. *faldan*, plier). Vieux mot qui désignait, au moyen âge et plus tard, tant la partie du corps comprenant le bassin et le séant, que la partie du costume descendant de la taille à mi-cuisse.

— ENCYCL. On appelait *chaise en manière de faude* le siège façonné en creux à l'empreinte de la partie du corps qui s'y appliquait. Aux XIVe et XVe siècles, on entendait par faude, et plutôt « faudière » la grande braconnière ou jupe de mailles qui continuait la cuirasse.

Faudière (XIVe s.).

FAUDER [*fô*] v. tr. (de l'anc. haut allem. *faldan*, plier). Plier une pièce d'étoffe en double dans sa longueur, de manière que les lisières se touchent. || La marquer avec de la soie, lorsqu'elle est ainsi appointée.

FAUDET [*fô-dè*] n. m. (de *fauder*). Grille de bois posée sur la perche à lainer et sur laquelle on place l'étoffe au fur et à mesure qu'elle est lainée.

FAUDEUR [*fô*] n. m. Ouvrier qui faude les étoffes.

FAUDIÈRE n. f. Archéol. V. FAUDE.

FAUFIL ou **FAUFILE** [*fô*] n. m. Fil qu'on emploie pour faufiler. || Point de bâti très allongé servant de tracé à l'exécution de la couture définitive.

FAUFILAGE [*fô*] n. m. Assemblage à faux frais (provisoire) du bordage intérieur d'un navire en construction.

— Cout. Syn. de FAUFIL.

FAUFILER [*fô, lé*] v. tr. (jadis FORSFILER; de *fors*, et *filer*, proprem. passer un fil en dehors de la couture à faire). Coudre provisoirement à longs points avant la couture définitive: FAUFILER *un corsage*.

— *Fig.* Introduire adroitement: FAUFILER *quelqu'un dans une société*.

— *Intransitiv.* Faire société avec: FAUFILER *avec de grands personnages*. (Vx.)

— ***Se faufiler***, v. pr. Au sens réfléchi, et au *fig.*, S'insinuer adroitement (par un mouvement analogue à celui du fil quand on faufile), Se glisser: SE FAUFILER *dans une réunion*. || Se glisser à travers: SE FAUFILER *au milieu des voitures*. || Se glisser auprès, faire société avec: SE FAUFILER *auprès des grands*.

FAUFILURE [*fô*] n. f. (de *faufiler*). Couture provisoire à points espacés.

FAUGÈRE (Armand-Prosper), écrivain français, né à Bergerac en 1810, mort à Paris en 1887. En 1842, il remporta un prix à l'Académie pour son *Eloge de Blaise Pascal*. Après le rapport de Victor Cousin à l'Académie française: « De la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal », il étudie le manuscrit autographe de Pascal, et, en 1844 donne, sous le titre de: *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal, publiés pour la première fois conformément aux manuscrits originaux*, une édition que l'on peut regarder comme la véritable édition princeps des *Pensées*, jusque-là défigurées et arrangées. En 1854, il révéla au public les *Mémoires de Mme Roland*, puis les *Ecrits inédits de Saint-Simon* (1881-1883).

FAUGLIA, ville d'Italie (Toscane, prov. de Pise), sur la Tavola, affl. de l'Isola, dans le val di Tora; 4.700 hab.

FAUJAS DE SAINT-FOND (Barthélemy), géologue français, né à Montélimar en 1741, mort à Saint-Fond (Isère) en 1819. Buffon le fit nommer, en 1778, adjoint aux travaux du Jardin du roi, et en 1785 commissaire royal pour les mines et carrières. Faujas devint professeur titulaire au Muséum en 1793.

FAUJASIA [*fô*] n. f. (de *Faujas* nom propre). Paléont. Genre d'oursins, famille des cassidulidés, fossiles dans le crétacé supérieur.

FAUJASITE [*fô*] n. f. (de *Faujas* nom propre). Zéolithe sodico-calcique: silicate hydraté naturel d'aluminium, de sodium et de calcium.

FAULCON DE LA PARISIÈRE (Marie-Félix), littérateur et homme politique français, né et mort à Poitiers (1758-1843). Conseiller au présidial de Toulouse, il fut député à la Constituante, se retira après les massacres de Septembre, et, suspect, dut se cacher près de Poitiers. Elu au Conseil des Cinq-Cents, il approuva le 18-Brumaire et fit, à deux reprises, partie du Corps législatif. Il avait été nommé membre correspondant de l'Institut. Il a laissé, en vers et en prose: *Pot-pourri national pour servir à l'histoire de la Révolution* (1790); *le Robespierrisme; Fruits de la solitude et du malheur* (1796); *Mélanges législatifs, historiques et politiques, pendant la rédaction de la Constitution de l'an III* (1801); etc.

FAULCONNIER (Pierre-Mathieu), historien français, né et mort à Dunkerque (1650-1735). Il fut grand bailli de Dunkerque depuis 1676 et président de la chambre de commerce (1720). Il a publié une *Description historique de Dunkerque* (1730), et a fondé la Bibliothèque de cette ville.

FAULHORN, montagne de Suisse (canton de Berne), entre la vallée de Grindelwald et le lac de Brienz; alt. 2.683 m. Beau panorama sur les Alpes bernoises.

FAULKNER (William), romancier américain, né à New Albany (Mississippi) en 1897. Ecrivain original et fort, auteur d'histoires sombres: *le Bruit et la Fureur* (1929), *Tandis que j'agonise* (1930), *Sanctuaire* (1931), *Pylône* (1935), *Absalom! Absalom!* (1936), *les Palmiers sauvages* et *Gambit du Cavalier* (1951), *l'Intrus* (1952), etc. (Prix Nobel, 1949.)

FAULQUEMONT, ch.-lieu de cant. de la Moselle, arrond. et à 23 kil. de Boulay, sur la Nied; 1.144 hab. Hôtel de ville à arcades (XVe s.). Ancienne seigneurie érigée en marquisat en 1629 pour Elisée de Haraucourt. Charbonnages. — Le canton a 32 comm., et 11.000 hab.

FAULTRAGE n. m. Féod. V. FAUTRAGE.

FAULX n. f. Ancienne orthogr. de FAUX.

FAULX, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur); 1.360 hab. Château féodal reconstruit au XIXe siècle.

FAUMONT, comm. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Douai; 1.230 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Partiellement détruite en 1914.

FAUNA, femme ou fille de Faunus, dieu indigène des Latins, vénérée sous le nom de *Bona Dea*. Fille ou petite-fille de Picus, elle rendait des oracles aux femmes, comme Faunus aux hommes. Elle devint la patronne des dames romaines, qui célébraient son culte pendant la nuit. Elle fut confondue avec Cybèle.

FAUNALIES [*fô, lî*] n. f. pl. Fêtes champêtres en l'honneur du dieu latin Faunus. Elles étaient célébrées deux fois par an: au printemps et aux nones de décembre. On offrait au dieu du vin, de l'encens, une brebis ou un chevreau.

FAUNE [*fôn'*] n. f. (de *faune* nom mythol.). Zool. Ensemble des animaux d'une région déterminée: *La* FAUNE *africaine*. || Ouvrage sur les animaux d'une région.

— Agric. Sorte de greffe en fûte, à plusieurs yeux. (Dialectal.)

— ENCYCL. Zool. L'étude des *faunes* qui se répartissent à la surface du globe constitue la géographie zoologique (ou zoogéographie).

Expliquer une faune, ce n'est pas seulement en marquer les limites et donner la nomenclature des espèces qui la composent, c'est surtout rechercher l'origine des caractères généraux communs à ces espèces.

Pour l'explication des *caractères fauniques*, qui sont l'ensemble des particularités de formes et d'habitudes que présentent les animaux les plus caractéristiques d'une contrée, le milieu présent suffit le plus souvent. C'est ainsi que les animaux *coureurs* seront particulièrement accommodés aux steppes, les animaux *grimpeurs* aux forêts. La teinte et la longueur du pelage sont sous la dépendance du milieu. Mais, pour expliquer l'existence même des espèces, il faut faire appel à l'histoire géologique de la contrée, aux rapports qu'elle a pu entretenir avec les contrées voisines.

Les principales régions fauniques sont:

1° A l'extrême nord du globe, la région *polaire*, au delà de la lisière des forêts boréales, très pauvre en mammifères terrestres (ours blancs, renards bleus, bœufs musqués, rennes), mais remarquable par ses mammifères marins (phoques et morses, narvals, baleines) et riche surtout par ses nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques (manchots, pétrels, pingouins, eiders, etc.);

2° La région *paléarctique*, qui comprend, dans l'ancien monde, les terres situées entre le cercle polaire et les déserts africains ou asiatiques. Elle est caractérisée par l'absence, d'ailleurs récente, des grands mammifères, et la présence au contraire prédominante des carnivores, grands et petits, dont les représentants les plus remarquables constituent la faune sauvage de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale (lions, hyènes, chacals, tigres). La zone paléarctique est aussi la patrie de nos principaux animaux domestiques: le cheval et le chameau;

3° La région *néarctique*, qui comprend l'Amérique du Nord, jusqu'au Mexique, et est analogue, dans son ensemble, à la région paléarctique. Il faut y noter, cependant, la présence de nombreuses familles de chauves-souris, et le nombre plus considérable des reptiles;

4° La région *tropicale* de l'Afrique ou *éthiopienne*, qui se relie, par Madagascar, à la faune *orientale* comprenant les péninsules de l'Asie, et réunit de nombreuses espèces de grands mammifères (éléphants, rhinocéros, hippopotames, etc.), de carnivores (lions, hyènes, panthères) et de singes à queue non prenante. Les lémuriens sont communs à Madagascar, et dans la partie méridionale de l'Asie;

5° Plus petite de type est, en général, la faune *néotropicale* de l'Amérique du Sud. Les grands carnassiers sont absents, remplacés par des espèces de taille moindre (jaguar, couguar). Sont surtout nombreux les singes à queue prenante, les chéiroptères, les rongeurs, les édentés, les crocodiliens et les serpents de grande dimension (boa constrictor, anaconda) ou venimeux (élaps et craspédocéphales);

6° Enfin, l'Australie doit à son isolement d'avoir conservé une faune particulière: didelphes, ornithodelphes, oiseaux chanteurs (perroquets, oiseaux de paradis), sauriens spéciaux (molochs, chlamydosaures).

Faune dansant. (Musée de Naples.)

Faune à l'enfant. (Louvre.)

FAUNE [*fôn'*] n. m. (lat. *faunus*). Nom donné à des divinités champêtres, chez les Latins.

— ENCYCL. Mythol. Les *faunes*, créés à l'image de Pan, divinité grecque, étaient de petits dieux bienveillants, protecteurs des troupeaux. On se les figurait velus, cornus, avec des pieds de chèvre et les oreilles mobiles. Ils personnifiaient la fécondité de la nature. Leur influence enrichissait la ferme, mais leur vue donnait la mort.

— Iconogr. Les anciens ont souvent représenté par la peinture et la sculpture ces *faunes*, si populaires en Italie: *Faune faisant danser le petit Bacchus*, bas-relief de la villa Albani; *Nymphe et faune berçant le petit Bacchus*, dans le van mystique, d'où pend une guirlande de pampres et de raisins; *Faune contemplant la mort de Penthée, déchiré par les bacchantes* (Galerie Giustiniana); *Trois faunes et deux bacchantes conduisant un éléphant sur lequel est lié un Indien prisonnier* (musée Pio Clementino); *Groupe de faunes*, dans le bas-relief de *Bacchus et Ariane* (musée Pio Clementino, et musée du Louvre, sarcophage en marbre de Paros); le *Faune dansant*, bronze, au musée de Naples; le *Faune jouant des crotales*, marbre, au musée de Florence, le *Faune à l'enfant* (Louvre).

Chez les modernes, il convient de citer le *Faune dansant*, bronze, par Lequesne, jardin du Luxembourg (1852), et celui plus récent de Dardé.

FAUNESSE [*fô*] n. f. Mythol. lat. Nymphe qui avait les mœurs et la figure des faunes, et qui s'alliait à eux.

FAUNEUSE [*fô*] n. f. Nom que porte, à Bruxelles, l'ouvrière dentellière chargée de faire les jours des fleurs.

FAUNIAQUE [*fô-ni-ak'*] ou **FAUNIEN** [*fô-ni-in*], **ENNE** adj. Qui tient de Faunus ou des faunes: *Figure* FAUNIAQUE ou FAUNIENNE.

FAUNILLON [*ni-yon*], **ONNE** n. (de *faune*). Petit faune mâle, ou femelle.

FAUNIQUE [*fô-nik'*] adj. Relatif à la faune: *Les grandes régions* FAUNIQUES *du globe*.

FAUNUS [*fô-nuss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des mélaniidés. (Leur coquille est très allongée, subulée, solide, avec une ouverture fortement échancrée en avant, fermée par un opercule paucispiré. Les faunus vivent dans les rivières de Ceylan et des îles Philippines. Ils sont connus, à l'état fossile, dans l'éocène.)

FAUNUS, dieu essentiellement italique, identifié à tort au *Pan* des Grecs, dont on disait qu'Evandre avait apporté le culte dans le Latium. C'est, avant tout, une divinité champêtre. Il donne la fécondité aux troupeaux, et les garde contre les loups. Il personnifiait la force génératrice. Il était aussi prophétique. La tradition rattache à Faunus la poésie primitive de l'Italie, qui a souvent un caractère magique, et l'invention du vers saturnien. Son culte se célébrait surtout dans les campagnes. Faunus se rattache aussi, par sa légende, aux origines de la civilisation romaine. Fils de Picus, petit-fils de Saturne, et

troisième roi d'Italie, il aurait introduit le culte des dieux et l'agriculture. Sous le nom de *Lupercus*, il était adoré au Palatin dans le sanctuaire appelé *Lupercal*, et les *lupercalia* étaient célébrées en son honneur. Il eut un temple dans l'île du Tibre. On représentait ce dieu à la manière de Pan, de Silène ou de Marsyas, ou sous les traits d'un homme barbu, portant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une corne à boire, couronné de feuillage, nu avec une peau de bête passant de l'épaule gauche au côté droit.

Faunus statuette de bronze.

FAUPERDRIEU, FAUPERDRIEUX [*fô-pèr-dri-eû*] ou **FAUPERDRIER** [*fô-per-dri-é*] n. m. (de l'anc. franç. *fauc*, faucon, et de *perdrix*). Busard des marais, qui chasse la perdrix.

FAUQUE [*fôk'*] n. f. Planche à coulisses, qui sépare en compartiments les mises du savonnier. — Pêch. Planches que les pêcheurs ajustent à coulisses, autour de leurs bateaux, pour empêcher les lames d'y pénétrer. V. FALQUE et FARGUES.

FAUQUE DE JONQUIÈRES (Jean-Philippe-Ernest DE), marin et savant français, né à Carpentras en 1820, mort à Mouans-Sartoux, près de Grasse, en 1901. Il entra dans la marine en 1835, devint vice-amiral en 1879, et fut mis à la retraite en 1885. Chef d'état-major de l'amiral La Grandière, il avait organisé la première expédition en Cochinchine. Directeur du matériel de la flotte au ministère de la marine et directeur du Dépôt des cartes et plans, il fut élu, en 1884, membre libre de l'Académie des sciences. On lui doit : *Mélanges de géométrie pure* (1856) ; *Théorèmes fondamentaux sur les séries de courbes et de surfaces d'ordre quelconque* (1865) ; *Recherches sur les séries ou systèmes de courbes et de surfaces algébriques d'ordre quelconque* (1866) ; etc. — Son fils MARIE-PIERRE-EUGÈNE, né à Grasse en 1850, mort à Paris en 1919, servit sous les ordres de l'amiral Courbet, se distingua pendant la guerre du Tonkin, et devint vice-amiral.

FAUQUEMBERGUES, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 22 kil. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 860 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Eglise du XIIIe siècle à belle flèche dentelée. Patrie du musicien Monsigny. — Le canton a 18 comm., et 10.240 hab.

FAUQUES ou **FALQUES** (Marianne-Agnès PILLEMENT, dame DE), femme auteur française, née à Avignon vers 1728, morte à Paris en 1773. Mariée d'abord avec l'agent de change Fauques, qui fut pendu pour crime de faux, puis avec le mousquetaire Clermont-Blètre, qui l'abandonna, elle se rendit à Londres, où elle devint maîtresse de français de l'orientaliste sir William Jones, puis elle retourna vivre à Paris, sous les noms de « comtesse de Clermont » ou « de Vaucluse ». Elle mourut en tombant ou en se jetant par la fenêtre de sa maison. Elle a écrit des ouvrages d'une grâce précieuse : *le Triomphe de l'amitié* (1750) ; *Abassaï* (1753) ; *Conte du sérail* (1753). On lui a attribué deux pamphlets : *l'Histoire de Mme la marquise de Pompadour* (1759) et *les Zélindiens* (1762).

FAUQUEZ (LES), famille française de faïenciers du XVIIIe siècle : Pierre-Joseph **Fauquez** avait, en 1740, une manufacture à Tournai ; en 1741, il fonda une succursale à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), qui devint bientôt le centre principal sous la direction de Pierre-François-Joseph **Fauquez**, Pierre-Joseph étant mort en 1741. En 1773 le fils de Pierre-François-Joseph, JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, succéda lui-même à son père et conserva la direction de la faïencerie familiale jusqu'en 1793. Quelques ouvrages des Fauquez, fortement marqués par l'influence de Strasbourg, sont conservés au musée de Hambourg et au Musée céramique de Sèvres.

FAUR, auteur dramatique et littérateur français, né vers 1755, mort vers 1815. Il composa des comédies en vers et en prose, des livrets d'opéras-comiques, des drames, dont l'un, *Montrose et Amélie* (1783), eut un vif succès, etc. Mais celui de ses ouvrages qui a fait le plus de bruit est : *la Vie privée du maréchal de Richelieu* (1790), où l'on trouve des anecdotes piquantes, destinées à faire scandale.

FAURE (en lat. **Faber**) [Jean], jurisconsulte français, né à Roussines à une date incertaine, mort à Angoulême vers 1340. On lui doit : *In institutiones Justinianeas Commentarii* (1448 ; 1593), qui contiennent d'importantes recherches sur le droit coutumier, et *Breviarium in Justiniani imperatoris codicem* (1545).

FAURE (Pierre-Joseph-Denis-Guillaume), homme politique français, né et mort au Havre (1726-1818). Avocat, député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, il proposa de constituer une haute cour pour juger Louis XVI. Il protesta contre la journée du 31 mai 1793, fut décrété d'accusation mais put se dérober aux poursuites ; il revint siéger à la Convention après la chute de Robespierre, et reprit sa robe d'avocat au Havre. On lui doit : *Réflexions d'un citoyen sur la marine* (1759) ; *Parallèle de la France et de l'Angleterre* (1779) ; etc.

FAURE (Louis-Joseph), dit **de la Seine,** magistrat et parlementaire français, fils du précédent, né au Havre en 1760, mort à Paris en 1837. Avocat (1780), substitut de l'accusateur public au tribunal criminel (1791), puis au tribunal extraordinaire (1793), membre du conseil des Cinq-Cents (1799), au Tribunat (1800), conseiller d'Etat (1807), député (1824-1827), membre de la Cour de cassation depuis 1828, il eut part à la rédaction du Code civil et du Code pénal.

FAURE (Pascal-Joseph), jurisconsulte et homme politique français, né à Remollon (Hautes-Alpes) en 1799, mort à Gap en 1864. Pendant la Restauration, il fit partie de l'opposition libérale. Député sous la monarchie de Juillet, il fit adopter, en 1833, un amendement relatif aux circonstances atténuantes en matière criminelle. Après 1848, il vota à l'Assemblée constituante avec le parti républicain modéré, et, sous la Législative, il fit partie de la majorité. Après le coup d'Etat du 2-Décembre, il se rallia au gouvernement de Napoléon III.

FAURE (Eugène), peintre français, né à Seyssinet, près de Grenoble, en 1822, mort à Bourg-Saint-Andéol en 1879. Il avait d'abord étudié la sculpture dans l'atelier de David d'Angers, puis dans celui de Rude. Il se décida pour la peinture et débuta, en 1847, par un *Paysage* qui figure au musée de Grenoble. Citons de lui : *les Premiers pas de l'Amour* (1861 ; au musée de Grenoble) ; *la Confidence*, scène de mœurs grecques (1863) ; *Eve*, un de ses meilleurs tableaux (1864) ; *Vénus appelant les colombes pour les attacher à son char* (1865) ; *Chloé portant un chevreau* (1869) ; *Italienne* (1870) ; *Daphnis et Chloé conduisant leurs troupeaux* (1873) ; la *Source* (1878), figure d'un beau caractère et rappelant l'*Eve* de 1864. Faure excellait dans les portraits de femmes.

FAURE (Constance-*Caroline* LEFEBVRE, dame), chanteuse scénique française, née à Paris en 1828, morte en 1905. Elle obtint au Conservatoire, en 1849, les deux premiers prix de chant et d'opéra-comique, et fut aussitôt engagée à l'Opéra-Comique, où elle fit de brillantes créations. Vers 1862, peu après avoir épousé le chanteur Faure, elle fit, au Théâtre-Lyrique, une assez courte apparition, puis renonça à la scène.

FAURE (Jean-Baptiste), chanteur français, né à Moulins en 1830, mort à Paris en 1914 ; fut d'abord enfant de chœur, et commença son éducation musicale à la maîtrise de la Madeleine, sous la direction du maître de chapelle Trévaux. Sorti du Conservatoire avec les deux premiers prix de chant et d'opéra-comique, il débuta avec succès à l'Opéra-Comique, en 1852, dans *Galatée*, et y fit diverses créations, notamment en 1856 dans *Manon Lescaut*, d'Auber. Ses deux créations dans *Quentin Durward* et surtout dans *le Pardon de Ploërmel* firent apprécier chez lui, avec une émission de voix franche et naturelle, une rare ampleur de style. C'est alors qu'il fut engagé à l'Opéra, où il débuta en 1861, dans *Pierre de Médicis*, de Poniatowski, et où il déploya dans les rôles du répertoire un talent de premier ordre. Ce ne fut pour lui, pendant quinze ans, qu'une suite de triomphes : *Don Juan, les Huguenots, l'Africaine, Hamlet, Faust, la Mule de Pedro, la Coupe de Thulé* et *Jeanne d'Arc*, etc. Comme compositeur, il a publié trois recueils de mélodies, dont quelques-unes, comme *les Rameaux, le Crucifix, Les myrtes sont flétris*, etc., ont obtenu d'énormes succès. On lui doit aussi : *la Voix et le Chant*, un excellent traité pratique. Faure avait été placé, en 1857, à la tête d'une classe de chant au Conservatoire, mais il ne l'a conservée que peu de temps.

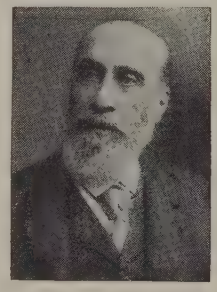

J.-B. Faure. — Cl. P. Petit.

FAURE (François-*Félix*), président de la République française, né et mort à Paris (1841-1899). Négociant au Havre et, depuis 1881, député républicain modéré de la Seine-Inférieure, il devint sous-secrétaire d'Etat des colonies dans le cabinet Ferry (1882-1885), puis dans le cabinet Tirard (1888), vice-président de la Chambre (1893), et ministre de la marine dans le cabinet Dupuy (1894). A la démission de Casimir-Perier, il devint président de la République. Il constitua cinq ministères : les cabinets Ribot (1895), Bourgeois (1895), Méline (1896), Brisson (1898) et Charles Dupuy (1898). Sous sa présidence fut affermie officiellement l'alliance franco-russe à Cronstadt (1897), et le domaine colonial s'accrut par la conquête de Madagascar. Très populaire par son activité et son prestige, il expira subitement à l'Elysée, emporté par une hémorragie cérébrale. On a de lui : *Le Havre en 1878* (1879) et *les Budgets contemporains* (1887).

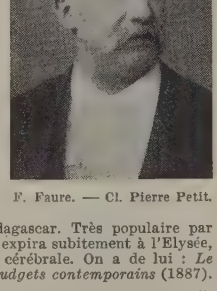

F. Faure. — Cl. Pierre Petit.

FAURE (Emile-Louis-*Maurice*), homme politique et littérateur français, né et mort à Saillans (Drôme) [1850-1919]. Député radical de la Drôme depuis 1885, vice-président de la Chambre de 1898 à 1902, sénateur de la Drôme depuis cette date, ministre de l'instruction publique dans le deuxième cabinet Briand (1910-1911), propagateur des idées de décentralisation littéraire et artistique, il fonda, à Paris, la société méridionale *la Cigale*. Il a été l'un des plus ardents défenseurs de la renaissance de la langue d'oc. Il a publié : *Un félibre romantique, M. Félix Gras* (1878).

FAURE (André-Bertrand-Pierre-*Fernand*), homme politique et économiste, né à Ribérac (Dordogne) en 1853, mort à Paris en 1929. Avocat, chargé (1884) du cours d'économie politique à la faculté de droit de Bordeaux, député de la Gironde (1885-1889), professeur de législation financière à la Faculté de droit de Paris (1892), directeur général de l'Enregistrement (1896-1901), directeur du cabinet du ministre des finances (1921), sénateur en 1924, il a écrit notamment : *Essai historique sur le préteur romain* (1878) ; *Eléments de statistique* (1906). Il prit en 1901 la direction de la *Revue politique et parlementaire*.

FAURE (Sébastien), anarchiste français, né à Saint-Etienne en 1858. D'une famille de négociants, il fit de brillantes études dans un collège tenu par les jésuites, et entra au noviciat de Clermont-Ferrand. A la mort de son père, en 1880, il abandonna le noviciat, se fit agent d'assurances à Bordeaux, puis remisier à la Bourse de Paris. Devenu partisan des doctrines anarchistes, il alla faire un peu partout des conférences dont la violence le fit emprisonner. En mars 1892, il avait fondé à Marseille le journal *l'Agitation*. Sorti de prison, il reprit sa propagande anarchiste (déc. 1893). Il fonda *le Libertaire* en 1895, et devint ensuite directeur du *Journal du peuple*. Il a écrit : *la Douleur universelle* (1895) ; *Mon communisme* (1921).

FAURE (Jean-Louis), chirurgien français, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) en 1863, m. à Saint-Emilion (Gironde) en 1944, professeur de clinique gynécologique à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine (1924), président du Congrès de chirurgie (1926), président de la Société de chirurgie, membre de l'Académie des sciences (1934). Auteur de nombreux travaux chirurgicaux consacrés surtout à la gynécologie (*l'Hystérectomie ; Traité de gynécologie*, en collaboration avec Siredey ; *le Cancer de l'utérus*, etc.), et initiateur de techniques nouvelles, il a écrit un admirable livre sur *l'Ame du chirurgien* et un volume sur *Claude Bernard*.

FAURE (Auguste-*Gabriel*), littérateur français, né à Tournon (Ardèche) en 1877. Après divers volumes de vers et de prose, dont un sur *la Liberté de la presse*, il a publié des romans : *la Dernière Journée de Sapphô* (1901) ; *la Route de volupté* (1904) ; *l'Amour sous les lauriers-roses* (1905) ; *les Amants enchaînés* (1910), et des recueils d'essais qui sont des promenades littéraires à travers les villes de France et d'Italie : *Heures d'Italie* (1910-1911-1913) ; *Paysages littéraires* (1917-1918) ; *Pèlerinages passionnés* (1919-1922) ; *la Vallée du Rhône* (1923) ; *Ames et décors romanesques* (1925) ; *le Bel Eté* (1926) ; *Amours romantiques* (1927) ; *Heures romanesques* (1928) ; *les Rencontres italiennes* (1929) ; *Au pays de saint François d'Assise* (1936), *Œuvres* (édition définitive 1937-1942), *Mes Alyscamps* (1943), *Promenades latines* (1947), *Flâneries* (1953).

FAURÉ (*Gabriel*-Urbain), compositeur français, né à Pamiers en 1845, mort à Paris en 1924. Elève de l'école Niedermeyer, il travailla sous la direction de Dietrich et de Saint-Saëns. Nommé, en 1866, organiste de l'église Saint-Sauveur à Rennes, il revenait à Paris en 1870 et occupait le poste d'organiste accompagnateur à Notre-Dame de Clignancourt. Après l'armistice, il devint titulaire d'une classe à l'école Niedermeyer, puis organiste à Saint-Honoré-d'Eylau, organiste-accompagnateur à Saint-Sulpice et, en 1877, maître de chapelle à la Madeleine où il remplaça Théodore Dubois. Il succédait en 1892 à Guiraud comme inspecteur des beaux-arts et en 1896 à Massenet comme professeur de composition au Conservatoire. La même année il quittait la maîtrise de la Madeleine pour monter au grand orgue. Promu, au départ de Théodore Dubois, en 1905, directeur du Conservatoire, il occupait ce poste jusqu'en 1920. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1909. Les mélodies de Fauré constituent une des parties les plus importantes de son œuvre, et ont avant tout contribué à répandre son nom. Parmi les plus notoires on peut citer : *Après un rêve, Au bord de l'eau* (vers 1865), *Nell, Automne* (vers 1880), *Poème d'un jour* (1881), *les Berceaux, le Secret* (1882), *les Roses d'Ispahan* (1884), *Clair de lune* (1887), *Au cimetière* (1889) ; six mélodies, dites de Venise (1890), le recueil de *la Bonne chanson*, sur le poème de Verlaine (1891) ; *le Parfum impérissable* (1897) ; *Prison, Soir* (vers 1900) ; *Dans la forêt de Septembre* (1903) ; les recueils de la *Chanson d'Eve* (1907) et du *Jardin clos* (1916), d'après les poèmes de Van Lerberghe ; de *Mirages* (1919) et de *l'Horizon chimérique* (1922) ; *les Pleurs d'or* ; les chœurs : *Cantique de Racine, les Djinns, Madrigal* (1884) ; *Pavane* (1887) ; *le Ruisseau ; la Naissance de Vénus ;* des motets pour soli ou chœurs ; une *Messe* à deux voix de femmes ; le *Requiem* (1887-1888). Pour le piano Fauré a écrit une série de nocturnes, des barcarolles, neuf préludes, des valses-caprices, des impromptus, le *Thème et variations* (1897), des *Pièces brèves*, les six pièces pour piano à quatre mains de *Dolly*. Sa musique de chambre comprend notamment les deux *quatuors en ut* et *en sol mineur* pour piano et cordes (1879 et 1886) ; les deux *quintettes* (1906 et 1921) ; le *Trio* (1923), le *Quatuor* à cordes (1924) ; un *Concerto* pour violon et orchestre (inédit) ; la *Ballade* pour piano et orchestre (1881) ; l'*Elégie* pour piano et violoncelle ; diverses pièces pour violoncelle et orchestre ou piano ; deux *Sonates* pour piano et violon (1876 et 1917) et deux *Sonates* pour piano et violoncelle (1918, 1922). Enfin, au théâtre Fauré a donné les musiques de scène pour *Caligula* d'A. Dumas ; pour *Shylock* d'Haraucourt (le *nocturne* est célèbre) ; pour *le Voile du bonheur* de G. Clemenceau ; pour *Pelléas et Mélisande, Masques et Bergamasques* (1920) ; les tragédies lyriques de *Prométhée* (Béziers 1900) ; *Pénélope*, représentée pour la première fois à Monte-Carlo en 1913, et qui est un des plus purs chefs-d'œuvre du drame lyrique français de ce temps.

G. Fauré. — Cl. Manuel.

A côté de Debussy, Fauré a joué un rôle dans l'émancipation de la musique française, qu'il a aidée au lendemain de la crise wagnérienne à reprendre conscience d'elle-même. L'art de Fauré offre l'exemple d'une incomparable évolution qui s'est poursuivie jusque dans ses dernières œuvres. Par son équilibre, sa clarté, sa sensibilité originale et pénétrante qui s'exprime simplement, sa grâce unie à la force exempte de mièvrerie, ce sens subtil des plus délicates affinités sonores qui illumine ses mirages harmoniques, qui assouplit la musique à toutes les nuances du texte ou du mot sans que sa logique ou son eurythmie en soient atteints, le génie de Fauré renouvelle la tradition des grands classiques français à la manière de Couperin et de Rameau.

FAURE-BIGUET (Paul-Vincent), général français, né à Crest (Drôme) en 1838, mort à Lugano en 1919. Sorti de Saint-Cyr en 1858 dans l'infanterie de marine, il prit part aux expéditions du Mexique et de Cochinchine. Passé dans l'infanterie de ligne, il fit avec le 119e la campagne de 1870 dans l'armée de Paris. Chef de cabinet du général Thibaudin ministre de la guerre, en 1883, général de

brigade en 1889, il devint commandant du 16e corps d'armée à Montpellier en 1898, et gouverneur militaire de Paris de 1901 à 1903.

FAURIEL (Claude), érudit et critique français, né à Saint-Etienne en 1772, mort à Paris en 1844. Officier, puis secrétaire particulier de Fouché au ministère de la police, il renonça à ce poste par fierté républicaine (1802), pour se consacrer entièrement à l'étude. En 1830 on créa pour lui à la Faculté des lettres une chaire de langues et littératures de l'Europe méridionale, et il fut, en 1836, élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Erudit d'une curiosité universelle et d'une exactitude rare à son époque, il fut, a dit Renan, l'un des hommes du XIXe siècle « qui ont mis en circulation le plus d'idées, inauguré le plus de branches d'études ». Il ne publia lui-même qu'un petit nombre d'ouvrages : un recueil de *Chants populaires de la Grèce moderne* (1824-1825) ; une *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains* (1836) ; une édition de l'*Histoire de la Croisade contre les albigeois* (1837). Après sa mort, J. Mohl publia deux ouvrages extraits de ses notes de cours : *Histoire de la poésie provençale* (1847) ; *Dante et les origines de la langue et de la littérature italiennes* (1854).

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Jules-François-Paul), numismate français, associé de l'Académie des inscriptions (1786), président du parlement d'Aix, né et mort dans cette ville (1718-1798). Ami de Vauvenargues, lié avec tous les érudits de l'époque, il forma une belle collection de livres, de médailles et d'antiquités. Il a laissé : *Mémoires sur les monnaies et les monuments des anciens Marseillais* (1771), et la partie numismatique de l'*Histoire de Provence* de Papon (1778-1784).

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Alexandre-Jules-Antoine), archéologue français, fils du précédent, né et mort à Aix (1750-1819). Président à mortier au parlement de Provence, maire d'Aix, membre du Corps législatif (1809-1814), associé libre de l'Académie des inscriptions (1815), il a écrit : *Notice sur les lieux où les Cimbres et les Teutons ont été défaits par Marius* (1814) ; *Mémoire sur l'état des lettres et des arts, et sur les mœurs et usages suivis en Provence dans le XVIe siècle* (1814) ; etc.

FAURRADE [*fô-rad'*] n. f. Enceinte de filets dans laquelle le poisson se trouve pris quand la marée se retire.

FAUSÉRITE [*fô*] n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésium et de manganèse.

FAUSSAIRE [*fô-sèr'*] n. (lat. *falsarius*). Qui commet un faux :

Ne connaîtrais-tu pas quelque honnête *faussaire*?
RACINE.

— *Fig.* Qui altère la vérité :

Si vous ne m'abusez, si vous n'êtes *faussaires*.
CORNEILLE.

FAUSSANT [*fô-san*], **E** adj. Qui se fausse facilement (en parlant d'une lame d'acier).

FAUSSART n. m. Archéol. Syn. de FAUCHARD.

FAUSSE-FENTE [*fô-se-fant'*] n. f. Nom donné aux produits sciés de bouleau, peuplier, aulne, hêtre et pins divers utilisés en boisselleric pour la construction de récipients qui n'exigent pas une étanchéité absolue et peuvent contenir des matières pâteuses ou sèches (beurre, farine, graines, etc.).

FAUSSEMENT [*fô-se-man*] adv. (de *faux*). D'une manière fausse : *Etre* FAUSSEMENT *accusé de vol.*

FAUSSEMENT [*fô-se-man*] n. m. Action de fausser.

— Dr. féod. Action de *fausser* le jugement, c'est-à-dire de déclarer qu'il a été faussement rendu.

— ENCYCL. Dr. féod. Le *faussement de jugement* ou *appel de faux jugement* était une voie de recours contre les jugements. On peut y voir une application primitive et grossière de l'idée qui a fait créer la prise à partie. V. PRISE. La voie ouverte était le duel judiciaire. On pouvait fausser la cour entière ou seulement un des juges. Toutefois, nul ne pouvait fausser le jugement de son seigneur, sous peine de félonie. Si le fausseur était vaincu, il était condamné à une amende, et, à défaut de payement, mis en prison. Plus tard, on admit le *faussement sans mauvais cas*, n'entraînant pas le combat judiciaire, lorsqu'on se plaignait d'une erreur du juge, sans employer à son égard de terme offensant ; ce genre d'appel devint la règle générale. Saint Louis, voulant supprimer le duel, ordonna que le faussement du jugement aurait toujours lieu sans combat.

FAUSSER [*fô-sé*] v. tr. (du lat. pop. *falsare*, altérer, falsifier). Rendre faux, altérer, pervertir : FAUSSER *la conscience, la vérité.* || Altérer, dénaturer : FAUSSER *le sens d'une loi, d'un texte.* || Rendre vain, enfreindre, violer : FAUSSER *la promesse faite, la parole donnée ;* et par extens. *Fausser compagnie à quelqu'un*, Le quitter, ou Ne pas se rendre au rendez-vous accepté.

— Rendre faux, détruire la justesse, l'exactitude de : FAUSSER *le jugement d'un enfant.* FAUSSER *la voix de quelqu'un ;* et par extens. *Fausser une note, un passage*, Les chanter, les jouer à faux.

— Rendre faux, déformer, courber un corps solide de façon à ce qu'il ne puisse se redresser : FAUSSER *une clef, une serrure, une épée, une cuirasse.*

— Dr. féod. *Fausser le jugement*, Déclarer qu'un jugement a été « faussement et méchamment rendu ». V. FAUSSEMENT (à la partie *encycl.*).

— Jeux. *Fausser la coupe*, Se dit de tous les moyens employés par les tricheurs pour éviter une coupe régulière aux jeux de cartes.

— *Intransitiv.* Chanter ou jouer faux : *Ténor qui* A FAUSSÉ.

— ***Se fausser***, v. pr. Au sens passif, Etre, devenir altéré, déformé : *Vérité qui* SE FAUSSE. *Promesses qui* SE FAUSSENT. *Lame qui* SE FAUSSE.

FAUSSE-ROUTE n. f. Chir. Accident qui se produit lorsque l'on sonde un canal, et qui consiste en ce que la sonde déprime la muqueuse et parfois traverse les parois. (On l'observe surtout dans le cathétérisme de l'urètre.)

FAUSSET [*fô-sè*] n. m. (de *faux*). Voix appelée vulgairement « voix de tête », qui imite la voix de femme ou d'enfant : *Chanter en* FAUSSET, *d'une voix de* FAUSSET. || Musicien, chanteur qui a une voix de ce genre :

Et Gorillon la basse, et Grandin le *fausset*.
BOILEAU.

— ENCYCL. On appelle *fausset* la voix de tête, qui, dans les sons élevés, peut succéder à la voix de poitrine. Chez les femmes, ce changement de registre est à peine perceptible. La voix de fausset est particulièrement aisée chez les ténors légers, on la rencontre plus rarement chez les barytons, et chez les basses ; mais celles-ci n'ont presque jamais à en faire usage. Les Italiens en usent fréquemment. La voix de fausset n'a ni la même vigueur que la voix de poitrine, ni sa pleine sonorité.

FAUSSET [*fô-sè*] ou **FOSSET** [*fo-sè*] n. m. Petite cheville de bois pour boucher le trou fait à un tonneau avec un foret : *Mettre un* FAUSSET. *Tirer au* FAUSSET. || Bec d'une plume à écrire, se terminant en pointe effilée.

FAUSSETÉ [*fôs'-té*] n. f. Caractère de ce qui est faux : *La* FAUSSETÉ *d'une nouvelle. La* FAUSSETÉ *d'une signature, d'un acte.* || Caractère de celui qui est faux : *La* FAUSSETÉ *est une imposture naturelle.* (Vauvenargues.) || Chose fausse : *Ne dire que des* FAUSSETÉS.

— ANTON. **Exactitude, justesse, réalité, sincérité, véracité, véridicité, vérité.**

FAUSSETIER [*fô-se-ti-é*] n. m. Lapidaire qui ne travaille que les pièces fausses.

FAUSSEUR [*fô-seur*], **EUSE** n. et adj. Celui qui attaquait un jugement en arguant de la mauvaise foi des juges. || Celui, celle qui viole un serment. (VX.)

FAUSSURE [*fô-sur'*] n. f. Endroit où un objet est faussé.

— Archéol. Endroit où une tour commence à s'épater ; et peut-être Ensemble des trous des mâchicoulis.

— Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir.

FAUST. Des témoignages historiques permettent d'affirmer qu'il a existé un Faust, né à Knittlingen vers 1480, mort à Staufen-en-Brisgau vers 1540. La légende s'empara de bonne heure de ce personnage, et en fit le héros d'aventures merveilleuses dont on trouve la première version écrite dans un recueil anonyme, paru en 1587, à Francfort-sur-le-Mein, chez le libraire Spies. Dans ce *Livre populaire*, comme on l'appelle, Faust, assoiffé de plaisir et aussi de science, vend son âme au démon, qui s'engage, en retour, à le servir pendant vingt-quatre ans. Le diable lui procure toutes sortes de voluptés, l'initie à la science occulte, et lui confère le pouvoir d'accomplir des miracles. De la fameuse Hélène, reine de Sparte, il a un fils, Justus Faustus ; il finit par périr misérablement, mis en pièces par le démon. Le *Livre populaire* eut de nombreuses éditions, et fut l'objet de divers remaniements qui visent à amuser ou à édifier le lecteur.

La légende de Faust fut aussi l'objet de pièces dramatiques et de poèmes, dus à Marlowe, Lessing, Gœthe, Klinger, Lenau, etc., qui donnèrent à l'insignifiante histoire un sens profond.

Faust (LA TRAGIQUE HISTOIRE DU DOCTEUR), drame anglais de Marlowe (1588). Faust, dans cette pièce, n'est pas, comme dans celle de Gœthe, un vieillard dégoûté de tout : c'est un homme jeune, qui jouit avec délice de tous les plaisirs achetés au prix de sa damnation. Le personnage de Méphistophélès est d'une grande beauté. Cet ange déchu est une créature humaine, admirablement tragique, qui porte dans ses yeux, ainsi que le Satan de Milton, le regret du ciel. Marlowe a craint d'amoindrir son Faust en lui prêtant l'inquiétude de la femme ; nulle figure féminine ne traverse l'action. La mort de Faust est la plus belle scène de ce drame. Ce damné attend l'heure fatale, en proie au repentir, mais il est trop tard : Méphistophélès ne lui fera pas grâce. Nous assistons au désespoir d'une âme immortelle, qui se voit près de souffrir éternellement.

Faust, drame allemand de Gœthe, en deux parties. C'est l'œuvre la plus puissante que la légende ait inspirée. Le poète commença en 1773 à jeter sur le papier les premiers linéaments de son drame, qui fut achevé en 1832. En 1790, Gœthe fit paraître un *Fragment* qui comprenait à peu près la moitié de la première partie. Puis il compléta ce *Fragment*, et publia en 1808 la première partie de son drame, qui désormais ne fut plus remaniée. Dans cette première partie, de beaucoup la plus accessible à la moyenne des lecteurs, Gœthe a mêlé des souvenirs personnels aux données légendaires. Son Faust se donne au démon par désir de savoir et soif de jouir. Il séduit l'innocente Marguerite, qu'il abandonne ensuite. La malheureuse, réduite au désespoir, tue son enfant et est condamnée à mort. Elle expire entre les bras de Faust ; mais, déclare une voix céleste, elle est sauvée par son repentir.

Ce drame de passion, qu'on appelle d'ordinaire *Tragédie de Marguerite*, n'est d'ailleurs qu'un simple épisode. Le nœud de l'action est un pari engagé entre Méphistophélès, qui se fait fort de ravaler Faust au niveau de la brute, et le Seigneur, qui affirme que Faust sera capable, par ses seules forces, de triompher de la tentation. Dès lors, Faust devient représentatif de l'humanité tout entière, qui « erre tant qu'elle agit », mais qui doit agir pour réaliser l'idéal perçu par sa conscience.

C'est cette idée qui, surtout, est le ressort de l'action de la seconde partie. Cette partie offre des points obscurs exposant les conceptions de Gœthe, mais d'un haut intérêt par cela même. L'épisode d'Hélène est le passage le plus brillant de *Faust*, qui reste un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain par la profondeur de la pensée et la beauté de la poésie.

Faust, roman allemand de Klinger (1791). Faisant de Faust l'inventeur de l'imprimerie, Klinger nous le montre d'abord aux prises avec les difficultés de la morale et de la théologie, puis, déçu par ses tentatives pour satisfaire son esprit et son cœur, décidé à évoquer Satan. C'est Léviathan, envoyé par Satan, qui répond à l'appel. Le pacte est conclu. Faust constate, à travers l'Europe entière, que ni les femmes, ni les prêtres, ni les juges, ni les princes ne résistent aux séductions de l'or ou de la volupté. Lassé des voyages et dégoûté de l'homme, il retourne en Allemagne, où il retrouve les siens dans le malheur. Alors il demande à Léviathan de le descendre aux enfers. Roman étrange, où perce, à côté d'un pessimisme général, le mécontentement causé par l'état social du temps.

Faust, opéra allemand en deux actes, musique de Spohr, représenté à Francfort en 1818 avec un succès éclatant. Cette partition fut considérée en Allemagne comme classique jusqu'à l'apparition du *Faust* de Gounod.

Faust, poème épico-dramatique allemand de Lenau (1836). Faust est à la recherche des secrets de la création. Il ne les trouve nulle part : ni à l'amphithéâtre d'anatomie, ni dans les laboratoires de chimie, ni dans le mystère des forêts. Survient Méphistophélès, à qui Faust vend son âme pour peu que ses fantaisies soient satisfaites. De nombreuses aventures le laissent dégoûté et lassé. Il se précipite alors du haut d'un rocher. Méphistophélès emporte son âme. L'œuvre, à la fois lyrique et épique, sentimentale et philosophique, de Lenau, manque de pensée ; mais elle contient d'émouvants passages.

Faust, scènes du poème de Gœthe mises en musique par R. Schumann qui y travailla toute sa vie, de 1830 à 1856. Elle comporte l'orchestre, des soli et surtout des chœurs importants et particulièrement bien traités. L'œuvre qui suit de très près le texte de Gœthe est divisée en trois parties. Il y a lieu de signaler particulièrement *la Prière de Marguerite, le Lever du soleil, la Mort de Faust* et surtout la *Scène mystique* qui occupe toute la troisième partie de l'ouvrage ; la traduction française est de Bussine jeune.

Faust (LA DAMNATION DE). V. DAMNATION.

Faust, opéra français en cinq actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Charles Gounod, représenté à Paris, au Théâtre-Lyrique, le 19 mars 1859, et ensuite à l'Opéra, le 4 mars 1869. Les librettistes ont pris leur sujet dans le premier *Faust* de Gœthe. C'est, d'abord, la chambre du vieux docteur Faust, transformé et rajeuni tout à coup par Méphistophélès qui lui montre Marguerite à son rouet. Au second acte, nous voyons la kermesse, la sortie de l'église, la scène de Méphistophélès avec les buveurs, Faust abordant Marguerite. Le troisième nous fait assister, dans le jardin de Marguerite, à la scène de la séduction. Au quatrième, le retour des soldats revenant de la guerre, la sérénade de Méphistophélès, l'épisode du duel terminé par la mort de Valentin, puis la grande scène de l'église. Enfin, au cinquième, dont le dénouement a été diversement modifié, la scène de la prison, la nuit de Walpurgis et l'apothéose de Marguerite.

Dans la version de cette pièce que l'on joue en Allemagne on a adopté le nom de *Margaretha*.

Partition. — *Faust* est, au point de vue théâtral, une des œuvres capitales de la musique dramatique française au XIXe siècle. Le relief des harmonies, la frappante vérité de la diction, la forme neuve de la phrase mélodique, la sobriété savoureuse de l'orchestre, la poésie de certains épisodes (la scène du jardin), la vigueur de certains tableaux (le duel de Faust et de Valentin, la scène de l'église), la couleur et l'originalité de certains incidents (la kermesse, la ronde du *Veau d'or*, la sérénade), tout cela donne à l'œuvre un caractère exceptionnel, tellement insolite, à l'origine, que le public ne comprit pas tout d'abord.

Il faut louer surtout, dans cette musique, avec l'abondance et la grâce, la fraîcheur de l'inspiration, le sentiment à la fois poétique et passionné, l'incomparable élégance de la forme. Chaque morceau offre une phrase ordinairement courte, mais d'une vérité d'expression forte et ingénieuse. Parmi ceux qui sont le plus restés dans la mémoire, nous citerons : *Salut, ô mon dernier matin ! ; Salut, demeure chaste et pure ! ;* la ronde du *Veau d'or ;* la ballade *Il était un roi de Thulé ;* le *chœur des soldats ;* l'air des *Bijoux ;* le quatuor ; la scène de la fenêtre *Laisse-moi contempler ton visage ;* le duo *O nuit d'amour ;* la *Valse ; Faites-lui mes aveux ; Anges purs, anges radieux ;* etc.

Faust Symphonie, œuvre symphonique de Franz Liszt en trois parties : Faust, Gretchen, Méphistophélès. L'œuvre fut composée en 1854 ; Liszt y ajouta en 1857 un chœur final pour voix d'hommes (*Chorus mysticus*) et dirigea son œuvre la même année à Weimar. Cette symphonie, parmi les pièces les plus importantes de Liszt, est d'une couleur harmonique très particulière, entièrement fondée sur l'accord de quinte augmentée.

Faust (LE PETIT), opérette bouffe française en trois actes et quinze tableaux, paroles d'Hector Crémieux et A. Jaime, musique d'Hervé (1869). C'est une parodie, poussée à la charge, de *Faust*.

Faust (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES DE). L'œuvre de Gœthe a eu sur les arts une répercussion au moins aussi grande que sur les lettres, notamment à l'époque romantique. En 1810, Pierre de Cornélius dessina et grava douze planches dans lesquelles il a essayé de reproduire les types créés par Gœthe. Delacroix a illustré de dix-sept lithographies admirables d'originalité et de verve la traduction française d'Albert Stapfer, publiée en 1828. La légende de Faust est encore le sujet de toute une série de tableaux d'Ary Scheffer : *Faust dans son cabinet* (1831) ; *Faust apercevant Marguerite pour la première fois ; Faust et Marguerite dans le jardin ; Faust et Méphistophélès.* Une des plus belles œuvres de Henri Leys (Bruxelles, 1854) a pour titre *Faust et Wagner ou la Promenade hors les murs.* Citons encore le *Faust* de J.-P. Laurens (1885), et la *Rencontre de Faust et Marguerite*, de James Tissot.

FAUST (Bernard-Christophe), médecin allemand, né à Rotenbourg (Hesse) en 1755, mort à Bückeburg en 1842. Il a laissé : *De la direction à donner à l'instinct du sexe pour rendre les hommes meilleurs et plus heureux* (1791) ; *Projet d'un catéchisme de santé* (1792) ; *Sur un vêtement libre, uniforme et national à l'usage des enfants* (1793).

FAUSTA (Flavia Maximiana), impératrice romaine, née en 289, morte en 327. Fille de Maximien Hercule et d'Eutropia, sœur de Maxence, elle devint, en 307, la seconde femme de Constantin, dont elle eut plusieurs enfants. Douée de tous les charmes de l'esprit et du corps, Fausta se laissa entraîner aux intrigues politiques et au dérèglement. Elle causa par sa trahison la mort de son père, dont elle avait d'abord encouragé les projets contre Constantin. Accusée d'adultère, elle fut condamnée à mort et périt étouffée dans un bain chaud.

Fausta.
(Médaillon de bronze.)

FAUSTE (saint) [en lat. **Faustus**], évêque de Riez, né dans la Grande-Bretagne vers 400, mort à Riez après 485. D'abord avocat, il devint moine

puis abbé de Lérins (433). Evêque en 452, il combattit les ariens et fut exilé par Euric, roi des Wisigoths (de 477 à 484). Il est un des représentants les plus éminents de la doctrine semi-pélagienne, d'après laquelle la liberté de l'homme et la grâce divine s'unissent pour collaborer à des fins communes. Il l'exposa au synode d'Arles (471) qui la sanctionna, puis dans son ouvrage capital *De Gratia Dei et humanæ mentis arbitrio*.

FAUSTIN (saint), 5e évêque de Lyon vers 254. Il n'est connu que par les listes épiscopales et par la lettre 68 de saint Cyprien au pape saint Etienne, qui fait mention de son zèle à combattre le novatianisme que soutenait l'évêque d'Arles Marcien.

— Un autre *saint* FAUSTIN fut martyrisé à Brescia vers l'an 120 avec son frère Jovite. — Fête le 15 février.

FAUSTIN Ier, empereur d'Haïti. V. SOULOUQUE.

Faustin (ORDRE DE **Saint-**), ordre militaire, fondé à Haïti par l'empereur nègre Faustin Ier (Soulouque), en 1849, concurremment avec un ordre de la « Légion d'honneur pour le mérite civil » et qui disparut avec l'éphémère empire.

FAUSTINE (Annia Galeria), impératrice romaine, fille d'Annius Verus, préfet de Rome, née l'an 104, morte en 141 apr. J.-C. Elle épousa Antonin le Pieux et lui donna deux fils et deux filles. On a incriminé, mais sans preuves sérieuses, sa conduite et sa moralité. Lorsqu'Antonin écrit à Fronton, son maître : « J'aimerais mieux vivre avec elle sur les routes de Gyare, que sans elle dans le palais », il ne parle pas en mari débonnaire et résigné. A sa mort, il la mit au rang des déesses, fonda en son honneur de nouvelles institutions alimentaires, et, à la mort d'Antonin, le sénat consacra à tous deux un temple dont l'église *San-Lorenzo in Miranda* offre encore de magnifiques débris. Faustine était d'une grande beauté, comme le montrent ses bustes et ses médailles.

Buste de l'impératrice Faustine, femme d'Antonin; trouvé à El-Djem.

FAUSTINE (Annia), impératrice romaine, née à Rome en 125, morte en 175 au bourg d'Halale, au pied du Taurus. Fille de la précédente et d'Antonin le Pieux, elle épousa Marc Aurèle et eut de lui sept ou dix enfants. Elle l'accompagna dans tous ses voyages, même dans la guerre de Germanie, où les soldats lui donnèrent le surnom de *Mère des camps*. Sur des monnaies, son nom n'est accompagné que des mots : Concorde, Joie, Fécondité, Pudeur. Après sa mort, le sénat ordonna que, dans le temple de Vénus à Rome, une statue lui fût érigée, où les fiancés viendraient offrir des sacrifices. D'autre part, les historiens postérieurs lui prêtent les plus infâmes débauches, lui donnent pour amant Lucius Verus, la font tremper dans la révolte de Cassius contre Marc Aurèle. Peut-être faut-il voir dans ces accusations la conséquence de la haine qui s'attacha plus tard à son fils Commode, dit, très à tort, fils d'un gladiateur.

FAUSTINE (Annia), impératrice romaine, née vers l'an 200. Belle, de mœurs pures, elle épousa Pomponius Bassus, gouverneur de la Murcie, homme d'une probité éprouvée. Mais elle eut le malheur de plaire à **Elagabal**, qui fit périr son mari et dont elle devint la troisième femme, vers 221, pour être abandonnée au bout de quelques semaines.

FAUSTINE (Maxima), troisième femme de Constance II, mère de Flavia Maxima Constantia, qui épousa l'empereur Gratien.

FAUSTINIEN, ENNE adj. (rad. *Faustine*, n. pr.). Hist. Qui a rapport à l'impératrice Faustine. — *Les jeunes Faustiniennes*, caisses de secours pour la jeunesse des deux sexes, créées par l'empereur Antonin pour honorer la mémoire de sa femme Faustine. — *Les nouvelles Faustiniennes*, institution analogue fondée par Marc-Aurèle après la mort de la seconde Faustine.

FAUSTINUS, prêtre du IVe siècle, qui composa trois opuscules, parfaitement orthodoxes.

FAUSTULUS, gardien des troupeaux de Numitor, et époux d'Acca Laurentia. Ce fut lui qui découvrit Romulus et Remus exposés après leur naissance, et les apporta à sa femme pour qu'elle les nourrît et en prît soin. Il avait une statue dans le temple de Romulus.

FAUSTUS, moine d'Agaune ou Saint-Maurice en Valais, au début du VIe siècle, et disciple de saint Séverin. On a mis sous son nom *la Vie de saint Séverin*, qui est un faux du IXe siècle, publié dans les *Acta sanctorum* au t. I de février.

Faustulus. (Médaille d'argent.)

FAUSTUS (saint), né vers 516, mort à Rome vers 607. Confié à l'âge de sept ans à saint Benoît, il devint moine au Mont-Cassin, accompagna en Gaule saint Maur pour la fondation de Glanfeuil, depuis Saint-Maur-sur-Loire (Maine-et-Loire) [543] et y demeura plus de quarante ans. Il revint alors à Rome et écrivit une *Vie de saint Maur*. — Fête le 15 février.

FAUSTUS de Byzance, historien arménien, né à Byzance, comme l'indique son surnom de **Bouzantatzi**, vers 318, mort vers 395. Il écrivit en grec une histoire d'Arménie de 344 à 392, qui nous est parvenue dans une traduction en arménien, sous le titre de *Bibliothèque historique de Faustus de Byzance*. La forme est un peu lourde, mais le fond reste précieux pour la connaissance de l'Arménie au Ve siècle (deux éditions modernes : à Constantinople, 1730, et Venise, 1832).

FAUTE [*fôt'*] n. f. (lat. pop. *fallita*; de *fallere*, faillir). Manque, défaut, pénurie : *Avoir* FAUTE *de tout.*

Las! les autres agneaux n'ont *faute* de pâture!
DU BELLAY.

Je n'ai ni *faute* d'yeux ni *faute* de courage.
CORNEILLE.

— Erreur ou maladresse, manquement contre (d'une façon générale) : *Les plus expérimentés dans les affaires font des* FAUTES *capitales.* (Bossuet.) || Manquement contre le devoir, une règle morale : *Une* FAUTE *grave. Commettre une* FAUTE *envers quelqu'un, envers sa patrie.* — *Jeune fille qui a fait une faute*, Qui s'est laissé séduire. || Manquement contre les règles d'un art, d'une science, etc. : FAUTE *de grammaire, de goût, de style, de dessin.* || Culpabilité : *La* FAUTE *en est à l'Etat. Il n'y a pas de ma* FAUTE.

— Dr. Acte ou omission portant préjudice au droit d'autrui, mais sans la volonté de nuire, caractéristique du dol.

— Jeux. A tous les jeux, Infraction aux règles établies.

— Techn. Crevasse survenue dans un tuyau de plomb.

— Loc. div. *Faute de*, Par l'absence, le manque de : FAUTE DE *combattants.* — Par défaut de : *L'esprit devient paralytique comme le corps,* FAUTE D'*exercice.* (Mme Necker). FAUTE D'*attention, on commet force sottises.* (On disait aussi autrefois *à faute de.*) || *En faute*, Se dit de quelqu'un qui commet une erreur, qui manque à un devoir : *Trouver, Prendre quelqu'un* EN FAUTE. || *Sans faute*, Sans faiblir, immanquablement. || *Faire faute*, Manquer : *Bien des gens, quand ils meurent, ne* FONT FAUTE *à personne.* || *Se faire faute*, Se priver, s'abstenir : *L'avare* SE FAIT FAUTE *de tout.* || *Ne pas se faire faute de*, Ne pas manquer de : NE PAS SE FAIRE FAUTE DE *profiter d'une occasion.* — *Ne pas se faire faute d'une chose*, En user sans ménagement, sans réserve.

— ALLUS. LITTÉR. **La faute en est aux dieux, Qui la firent si belle**, vers passés en proverbe et empruntés à un élégant madrigal de Jean de Lingendes :

Si c'est un crime de l'aimer
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle;
La faute en est aux dieux
Qui la firent si belle.
Et non pas à mes yeux.

— ALLUS. HIST. **C'est plus qu'un crime, c'est une faute.** V. CRIME. || **C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau.** V. VOLTAIRE.

— PROV. **Qui fait la faute la boit**, C'est à celui qui commet une faute d'en supporter les conséquences.

— ENCYCL. Typogr. *Faute d'impression.* V. COQUILLE.

— Dr. rom. La *faute* est un acte ou une omission portant un préjudice au droit d'autrui, mais sans la volonté de nuire, caractéristique du dol (*culpa in committendo* et *culpa in omittendo*). Dans le droit de Justinien l'on distingue la *culpa lata* ou faute lourde, et la *culpa levis* (légère). La faute grossière ou faute lourde (*culpa lata*) a été assimilée au dol. La faute s'appréciait ordinairement sur la diligence moyenne d'un bon administrateur (d'où le nom de *culpa in abstracto* donné par les interprètes); mais, par suite de certaines considérations, on a fini par n'exiger de quelques obligés que la diligence qu'ils apportent à leurs propres affaires (*culpa in concreto*). Les débiteurs qui rendent un service gratuit ne sont généralement tenus que de la *culpa lata;* cependant, les mandataires, tuteurs, curateurs, répondent de la *culpa levis*.

— Anc. dr. franç. Les anciens jurisconsultes avaient élaboré une théorie qui présentait trois degrés de *fautes : faute lourde, légère,* et *très légère.* Le débiteur n'était tenu que de la faute lourde, quand le contrat intervenait dans le seul intérêt du créancier; de la faute légère, quand il intéressait le créancier et le débiteur; de la faute très légère, quand il ne concernait que sa propre utilité. Cette doctrine, que le droit romain n'avait pas connue, fut combattue déjà, à l'époque de l'ancien droit. Doneau, Le Brun, soutinrent qu'il n'y avait que deux degrés de faute, la diligence du débiteur devant se mesurer tantôt sur le soin qu'un homme attentif montre ordinairement, tantôt sur celui que le débiteur lui-même apporte à ses propres affaires.

— Dr. civ. On doit distinguer, aujourd'hui encore, la faute délictuelle et la faute contractuelle. La première ne suppose l'existence d'aucun lien de droit antérieur entre celui qui l'a commise et la personne lésée; elle donne lieu à la responsabilité, édictée par les articles 1382 et suivants du Code civil. V. RESPONSABILITÉ. La seconde consiste dans un manquement, imputable au débiteur, dans l'exécution de l'obligation, assumée par lui en vertu d'un contrat. Bien que l'on ait parfois cherché à assimiler ces deux fautes, on peut relever entre elles les différences suivantes :

La faute délictuelle doit être prouvée par la victime, à la charge de celui à qui elle réclame des dommages-intérêts; au contraire le débiteur qui n'exécute pas son obligation est présumé en faute et doit des dommages-intérêts, à moins qu'il ne prouve que son inexécution est due à un cas fortuit ou de force majeure.

Toute faute délictuelle même très légère entraîne la responsabilité de son auteur; au contraire, en matière contractuelle, des distinctions doivent être faites.

La faute délictuelle emporte obligation de réparer tout le préjudice direct, causé par elle; la faute contractuelle n'emporte réparation que du préjudice qui a pu être prévu lors du contrat, sauf dans le cas où la faute est intentionnelle (dol).

Faute de l'abbé Mouret (LA), par Emile Zola (cinquième livre des « Rougon-Macquart »; 1875). Epuisé par l'exaltation mystique, l'abbé Mouret tombe foudroyé par une fièvre cérébrale. Quand il revient à la vie, son éducation religieuse, sa piété, sa vertu, tout s'en est allé du coup. Et, trouvant Albine près de lui, Albine rayonnante de jeunesse et d'amour, dans ce jardin enchanté du Paradou, dont les eaux, les prés, les arbres exhalent de toute part une haleine de sève féconde, il s'abandonne aux caresses de la jeune fille. Bientôt, le passé vient, avec le remords, ressaisir son âme. Il quitte Albine. Rentré au presbytère, il se débat misérablement contre les assauts de la chair. Enfin, il retourne au Paradou. Mais il ne peut maintenant que verser des pleurs. Toute tentation s'est éteinte. Il tombe à genoux et remercie Dieu. Dans ce roman, on trouve des morceaux remarquables, notamment la description du Paradou.

FAUTEAU [*fô-tô*] n. m. Machine de guerre du moyen âge, analogue au bélier et servant aux mêmes usages.

FAUTER [*fô*] v. intr. *Pop.* Commettre une faute. (Vx.) || Se laisser séduire (en parlant d'une femme) : *Si l'occasion de* FAUTER *ne s'était pas présentée, Elisa n'aurait pas été au-devant.* (E. et J. de Goncourt.)

FAUTEUIL [*fô-teuy*] n. m. (pour FAUDESTEUIL; de l'anc. haut allem. *faldan*, plier, et *stuhl*, siège : proprem. « siège pliant »). Grand siège à dossier et à bras. || *Fauteuil à bascule.* Syn. de ROCKING-CHAIR. (On l'appelle aussi, quand il est considéré comme appareil destiné à faire faire de l'exercice à ceux qui ne peuvent quitter leur chambre, *fauteuil de poste* et *trémoussoir.*)

— Siège d'académicien : *Le* FAUTEUIL *académique est un lit de repos, où le bel esprit sommeille.* (Fontenelle.)

— Fig. *Briguer un fauteuil à l'Académie*, Une place d'académicien. || Siège de président, d'une grande assemblée : *Occuper le* FAUTEUIL.

— *Quarante et unième fauteuil*, Siège imaginaire que l'opinion publique attribue à des écrivains qui auraient dû faire partie de l'Académie française. V. QUARANTE ET UNIÈME.

— Méd. *Fauteuil à spéculum*, Fauteuil avec porte-jambes employé par les médecins gynécologues. || *Fauteuil de malades*, Fauteuil à roulettes, servant au transport des personnes qui ne peuvent se mouvoir.

— ENCYCL. Ameubl. Les Egyptiens ont eu des *fauteuils* ornés d'incrustation d'ivoire, et dont le fond était tressé; des pieds de lions, de gazelles ou de taureaux forment les pieds; les bras sont formés de têtes d'oies du Nil, ou de bouquetins.

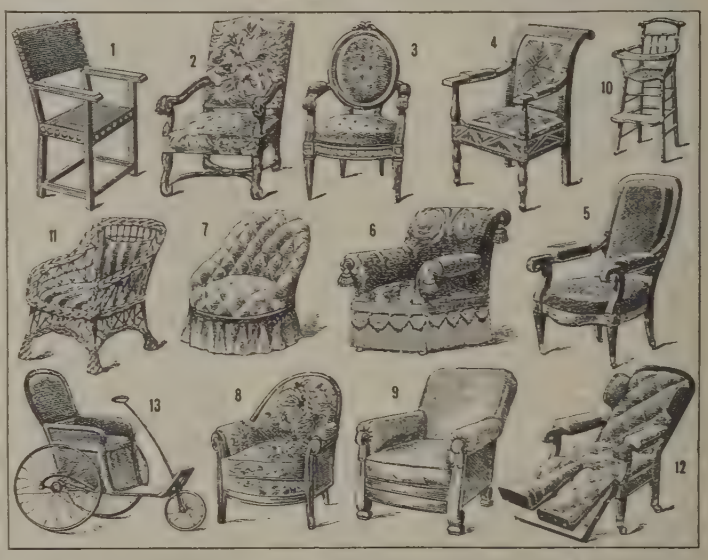

FAUTEUILS : 1. A tenailles (XVIe s.); 2. Du XVIIe siècle; 3. Du XVIIIe siècle; 4. Empire; 5. Voltaire; 6. En étoffe (moderne); 7. Crapaud; 8, 9. Fauteuils modernes; 10. D'enfant; 11. En osier; 12. De malade; 13. Roulant pour malade.

En Grèce et à Rome, le *thronos* et le *solium* sont des fauteuils à côtés pleins et à dossier rectangulaire très élevé et très large; ils sont garnis de coussins et accompagnés d'un tabouret mobile; peu en usage dans la vie domestique, le fauteuil est le siège d'apparat des dieux et des rois. Pendant la période romano-byzantine, les formes ne sont qu'à peine dégagées et découpées; les montants et les pieds sont cylindriques le plus souvent, quadrangulaires parfois, fréquemment terminés en boule; les côtés, les bras et le dos sont quelquefois évidés en arcades à plein cintre reposant sur des colonnettes; le siège est garni de coussins.

Le fauteuil gothique présente des formes architecturales, et toutes les caractéristiques du style ogival; le dossier, élevé, se surmonte d'un dais à fines dentelles de bois, pinacles, clochetons et nervures; des matières précieuses remplacent souvent le bois.

A l'époque de la Renaissance, le fauteuil se dégage des formes architecturales, et l'arabesque fait son apparition dans l'ornementation sculptée. Les balustres, les colonnes torses, l'entrejambe dégagé, maintenu par des croisillons, les bras plus déliés, les membres ornés d'éléments empruntés aux âges classiques, fixent peu à peu la conception du meuble sans cesse plus confortable du XVIIe siècle; l'étoffe, après le cuir, garnit le siège, largement ouvert, et le dossier; le bois prend fonction d'encadrement et de support des garnitures rembourrées; la dorure apparaît.

La Sainte Famille, par Rubens.

La Sainte Famille, par Murillo.

La Sainte Famille, par Raphaël.

Les Faucheurs, par H. Martin.

Famille paysanne, par Louis Le Nain.

Le Faux Pas, par Watteau.

Fantasia, par Delacroix.

Torse de jeune femme au soleil, par Renoir.

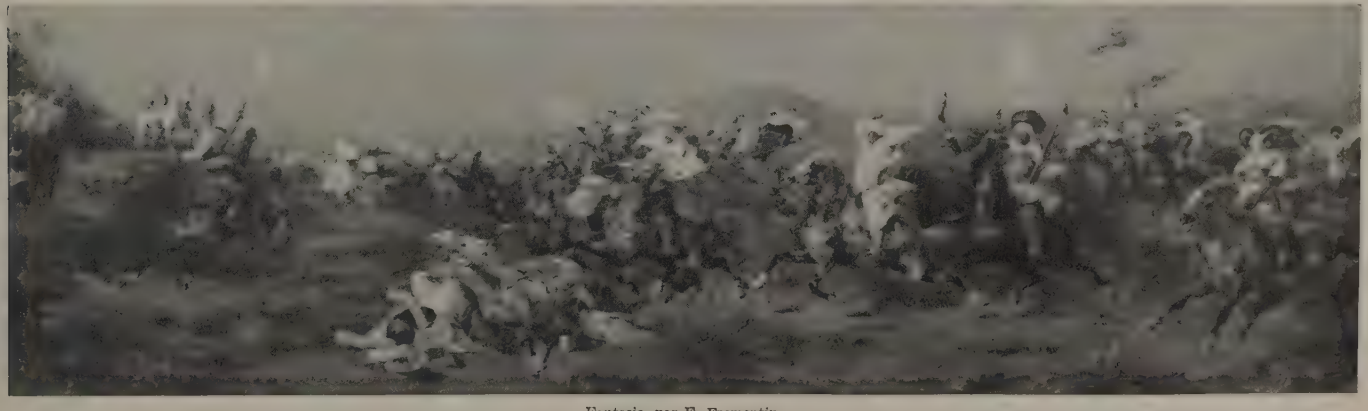

Fantasia, par E. Fromentin.

(Photos *Giraudon, Neurdein, Braun, Larousse.*)

Faust et Marguerite, par A. Scheffer.

Rencontre de Faust et de Marguerite, par J. Tissot.

Une Famille malheureuse, par Tassaert.

Chasse au faucon en Algérie, par E. Fromentin.

Faust assis, par J.-P. Laurens.

Fécondité, par Jordaëns.

Femmes d'Alger dans leur appartement, par Delacroix.

Femme se chauffant, par A. Besnard.

La Femme hydropique, par Gérard Dov.

Femmes souliotes, par A. Scheffer.

(Photos *Brogi, Neurdein, Giraudon, Alinari.*)

Le fauteuil Louis XV a les pieds en S ; le dossier est en forme violonnée, et la garniture qu'il encadre se cintre et se creuse ; il s'adorne de coquilles et de rocailles. Le fauteuil Louis XVI a les pieds droits, à cannelures longitudinales et parallèles ; le dossier, souvent ovale, est accoté de deux colonnettes appelées balustres et surmontées de la pomme de pin ; les garnitures sont en tapisserie de Beauvais ou d'Aubusson, à sujets pastoraux, ou en lampas à tons doux, à bandes ou à fleurettes. Sheraton crée en Angleterre un style Louis XVI plus froid, plus rectiligne, mais plus solide d'assiette, formant transition entre le Louis XVI proprement dit et le style Empire où l'acajou prend la sévérité des formes romaines ; des annelets de bronze doré mat se mêlent au bois ; les garnitures, en vert sur fonds foncés, sont à couronnes de laurier ou de chêne. Le XIXe siècle s'inspire des styles précédents. Sous Louis-Philippe, le souci du confortable donne lieu à la création de formes amples, puis l'étoffe empiète sur les bois jusqu'à les dissimuler parfois ; c'est le triomphe des capitonnages, des passementeries, des glands, des franges. Le fauteuil moderne, d'un rigorisme délicat, veut s'apparenter à la sobre architecture du béton armé ; il ne cherche plus à plaire par une ornementation souvent inutile, mais par la mesure, l'équilibre des masses, le confortable ; la forme basse, en baquet, domine ; le dossier et les côtés sont pleins, épousant la forme du corps. Des étoffes forment la garniture.

Les fauteuils *à la capucine*, en usage au XVIIIe siècle, sont caractérisés par l'application de la paille au dossier et au siège. Les sièges cannés font leur apparition en France, introduits par les Hollandais en 1729. Le fauteuil *de commodité* était, à la même époque, un fauteuil à dossier mobile que l'on inclinait à volonté, le siège bien rembourré s'accompagnait d'une petite table à compartiments, maintenue par une branche d'acier sur le côté du meuble. Le fauteuil *à poches*, le *confessionnal*, le fauteuil *à oreilles*, la *bergère*, composent la famille des fauteuils de veille.

— Hist. *Droit au fauteuil.* Le roi et la reine avaient droit à un fauteuil à bras, les enfants de France à un fauteuil à dos sans bras, les princes du sang et les ducs et pairs n'avaient qu'un tabouret.

— Le *droit de fauteuil* était une somme perçue sur les troupes des places de guerre pour l'entretien de fauteuils dans le corps de garde des officiers. Il fut supprimé en 1750.

FAUTEUR [*fô*], **TRICE** n. (lat. *fautor ;* de *fautum* supin de *favere*, favoriser). Qui favorise, soutient : *Sans biens, sans emploi, sans* FAUTEUR. (J.-J. Rousseau.) *On cherche un* FAUTEUR *de ses goûts.* (Vauvenargues.) || *Par extens.* Qui fait naître : [Soleil]... FAUTEUR *de fantômes joyeux.* (P. Valéry.)

— En mauv. part : FAUTEUR *de troubles, de désordres, de conspirations.*

FAUTIF [*fô*], **IVE** adj. (de *faute*). Sujet à faillir : *Notre mémoire à tous est* FAUTIVE. *La foi humaine est toujours* FAUTIVE *et douteuse.* (Bossuet.) || En faute : *Un enfant* FAUTIF. || Plein de fautes, erroné, incorrect : *Rien n'est si* FAUTIF *que ces lois qui redressent les fautes.* (Pascal.) *Citation* FAUTIVE. *Calcul* FAUTIF. *Ouvrage écrit d'une manière* FAUTIVE.

— Numism. Se dit des monnaies ou médailles dont les inscriptions contiennent une ou plusieurs fautes, ou dont la fabrication a des défauts.

— Techn. Se dit d'une pièce de bois qui a quelque défaut, ou qui n'est pas carrée.

— ANTON. **Correct, exact. — Réel, sincère, véridique, véritable, vrai.**

FAUTIVEMENT [*fô, man*] adv. D'une manière fautive.

FAUTRAGE ou **FAULTRAGE** [*fô-traj'*] n. m. (de *faux* ou *faucher*). Dr. féod. *Droit de fautrage* ou *de préage*, Redevance sur les prés, que le vassal payait au seigneur, soit en nature, soit en argent.

FAUTRE n. m. Techn. V. FEUTRE.

FAUVE adj. (du rad. german. *falw*, allem. mod. *falb*). Roux ou roussâtre : *Poil* FAUVE. *Lueur* FAUVE. || *Bêtes fauves.* V. BÊTE.

— *Substantiv.* et au masc. Couleur fauve : *Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du* FAUVE *au blanc.* || Bête fauve : *Il y a du* FAUVE *dans cette forêt.* || *Les grands fauves*, et absolum. *Les fauves*, Les animaux féroces de couleur plus ou moins fauve : tigres, lions, etc.

— *Fig.* Surnom donné au début du XXe siècle à des peintres indépendants et d'avant-garde.

— Zootechn. *Fauve de Bretagne*, Race très ancienne de chiens connue dès le moyen âge, caractérisée par une robe fauve rougeâtre sans poil noir. (Ce chien est à peu près disparu aujourd'hui ; mais on fait remonter à sa souche l'origine de quelques races, telles le *griffon courant vendéen.*) || *Fauve de Bourgogne*, Lapin d'apparence massive, de couleur fauve uniforme avec des taches blanches autour des yeux, sous la tête et sous le ventre. (C'est un lapin rustique venant vite et bien.)

— ENCYCL. Bx-arts. En France, on a appelé *fauves* un groupe de peintres réunis pour la première fois au Salon des Artistes Indépendants de 1907, dans une salle que les critiques surnommèrent *la cage centrale.* Le *fauvisme*, qui fut une tendance plutôt qu'une doctrine, a exercé une forte influence sur la plupart des peintres ayant cherché leur voie en dehors des enseignements de l'Ecole. Le point de départ du fauvisme pourrait être trouvé dans les ouvrages du Van Gogh de la période dite arlésienne. L'esprit de synthèse, en réaction contre l'analyse impressionniste, caractérise déjà le fauvisme précédant de peu le cubisme, auquel plusieurs adhérèrent aussitôt. Les fauves se plurent à juxtaposer des tons purs qui commencèrent par heurter les habitudes du public à peine accoutumé aux harmonies opalines chères à Claude Monet ; ils réagirent également contre la fluidité d'atmosphère recherchée par leurs aînés, et cernèrent volontiers d'un trait noir le contour des objets ; ils proclamèrent leur volonté de faire des tableaux composés selon un choix personnel, point nécessairement conforme aux lois du naturalisme visuel auxquelles ils substituèrent, souveraines, celles du naturalisme intellectuel qui les incitèrent à peindre, notamment, des ciels jaune-citron et des arbres rouge vif. Le trait dominant, c'est le goût de la véhémence, auquel d'ailleurs renoncèrent bientôt plusieurs peintres de ce groupe éphémère. Parmi ceux-ci furent : Henri Matisse, Othon Friesz, Manguin, Girieud, André Derain, Georges Rouault, Maurice de Vlaminck, Chabaud, Van Dongen, Braque, Delaunay, André Lhote, Raoul Dufy, Metzinger, Albert Marquet, Eugène de Mathan, Verhoeven, Tobeen, etc. Une exposition rétrospective du fauvisme a eu lieu à Paris en 1927.

FAUVÉ n. m. Dans l'ouest de la France, Mauvaise terre jaunâtre ayant peu d'épaisseur et caillouteuse.

FAUVEAU [*fô-vô*] n. m. Bœuf de couleur fauve. || Se donne souvent comme nom à un bœuf de couleur fauve.

FAUVEAU (Mlle Félicie DE), femme sculpteur, née à Florence, de parents français, en 1799, morte en 1886. Elle a exposé au Salon de 1827 : *l'Abbé* (sujet tiré de Walter Scott) et *Christine et Monaldeschi*, deux groupes qui lui valurent une deuxième médaille. En 1842, elle envoya *Saint Georges terrassant le dragon ; le Martyre de sainte Dorothée*, deux groupes de bronze, et une *Judith montrant au peuple la tête d'Holopherne ;* en 1852, *Sainte Geneviève*, marbre ; le *monument de Dante*, représentant la fin tragique de *Paolo Malatesta* et de *Francesca di Rimini ;* enfin, *le Combat de Jarnac et de La Châteigneraie*, bas-relief. Mlle de Fauveau se rattache par son style à l'école romantique.

Fauvel (ROMAN DE). L'adjectif *fauve* avait pris, au moyen âge, un sens défavorable : une ânesse fauve symbolisait la méchanceté et la trahison. Cet animal fut individualisé sous le nom de *Fauvel*, et de nombreuses peintures représentaient les diverses classes de la société le chevauchant ou l'étrillant. Le roman dont nous parlons est une sorte de commentaire de ces peintures. Il fut écrit en 1310-1314 par un notaire de la chancellerie royale, Gervais du Bus, très clérical, donc très hostile à la politique de son maître, mais assez indépendant pour censurer amèrement les abus de l'Eglise. Ce roman a été publié par A. Langfors pour la Société des anciens textes français (Paris, 1914-19, in-8°).

FAUVEL (Antoine-Sulpice), médecin français, né et mort à Paris (1813-1884). Chargé, en 1847, d'aller suivre en Orient le développement du choléra, il remplit en même temps les fonctions de professeur à l'Ecole de Constantinople.

FAUVEL (Pierre-Charles-Henri), médecin français, né à Amiens en 1830, mort à Paris en 1895. Interne de Velpeau à Lariboisière, il convainquit de tromperie Vriès, dit le Docteur noir, qui prétendait guérir le cancer.

FAUVELET DU TOC (Antoine), érudit français du XVIIe siècle. Il fut commis du secrétaire d'Etat Guénégaud, puis secrétaire des finances de Monsieur, frère de Louis XIV, dont sa mère, morte en 1658, avait été sous-gouvernante. Son livre le plus important s'intitule *Histoire des secrétaires d'Etat, contenant l'origine et les progrès de leurs charges, etc.* (1668).

FAUVERIE n. f. Ménagerie pour fauves. Section des fauves dans un jardin zoologique.

FAUVETTE [*fô-vèt'*] n. f. (de *fauve*). Nom sous lequel on entend, d'une façon générale, la plupart des passereaux dentirostres de la famille des sylviidés, et plus particulièrement ceux appartenant au genre *sylvia.*

Fauvette à tête noire.

— *Fig. et fam.* Chanteuse agréable. || *Avoir un gosier de fauvette*, Chanter agréablement.

— ENCYCL. Ornith. Les *fauvettes* sont de petits oiseaux chanteurs, ordinairement gris ou verdâtre, parfois variés de brun, dont les trente espèces sont répandues dans les régions tempérées. Vivant dans les taillis, dans les jardins, elles se nourrissent surtout d'insectes. Les plus communes sont la fauvette à tête noire (*sylvia atricapilla*) et la fauvette des jardins (*sylvia borin*). Les fauvettes babillardes, les fauvettes des buissons, des roseaux appartiennent à d'autres genres.

Fauvette du Temple (LA), opérette en trois actes, paroles de Paul Burani et Humbert, musique d'André Messager (Folies-Dramatiques, 1885). Le livret met en scène les aventures fantaisistes d'une jeune fleuriste, que les habitants du quartier ont surnommée la Fauvette du Temple à cause de sa jolie voix et qui suit son fiancé en Algérie où l'envoie la conscription. La musique est gracieuse et spirituelle.

FAUVILLE-EN-CAUX, ch.-lieu de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 30 kil. du Havre, sur le plateau de Caux ; 1.235 hab. Important marché agricole ; nœud de grandes routes, d'où le dicton : *On y entre comme à Fauville.* — Le canton a 18 comm., et 6.825 hab.

FAUVILLERS, comm. de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Bastogne), près de la Sure, affl. de la Moselle ; 1.200 hab. Ardoisières, carrières de pierres de taille. Scieries de bois.

FAUVISME n. m. *Fam.* Système des peintres appelés *fauves.* || Caractère de leur peinture.

FAUX [*fô*] n. f. (lat. *falx*). Lame d'acier légèrement recourbée, fixée à un long manche, qui sert à couper l'herbe, les céréales, etc. V. la partie *encycl.*

— *Poétiquem.* L'un des attributs du Temps et de la Mort :

Sur les ruines de Palmyre,
Saturne a promené sa *faux.*
LEBRUN.

— Anat. Nom donné à certains replis membraneux qui ont la forme d'une faux. || *Faux du cerveau*, Grand repli de la dure-mère qui s'étend d'une extrémité à l'autre du crâne, sur la ligne médiane. || *Faux du cervelet*, Lame triangulaire de la dure-mère, qui se termine au trou occipital. || *Grande faux du péritoine, Faux de la veine ombilicale*, Repli du péritoine, qui est soutenu par la veine ombilicale, et qui s'étend du nombril à la face intérieure du foie. || *Petite faux du péritoine*, Ligament du foie et repli du péritoine, soulevé par les artères ombilicales.

— Armur. *Canon en fer de faux*, S'est dit d'un canon de fusil tordu, dans la composition duquel entrait de vieux fer. (L'expression a été abusivement étendue aux canons à rubans en fer et acier.)

— Art milit. *Faux de guerre*, Arme d'hast en usage au moyen âge, composée d'une lame de faux montée au bout d'une longue hampe, dans le prolongement l'une de l'autre.

— Pêch. Espèce de filet monté sur deux quenouilles ou petites perches.

— Techn. Dans les papeteries, Outil au moyen duquel on partage les chiffons en petits fragments. (On dit aussi DÉROMPOIR.) || Sorte de couteau de tanneur à deux manches.

— ENCYCL. Agric. La *faux* simple se compose d'une lame d'acier d'environ 60 cm. de longueur, large de 6 à 7 cm. au talon, et allant en s'amincissant vers la pointe. Courbée légèrement, cette lame est renforcée à sa partie dorsale, et légèrement bombée ; un anneau et un coin

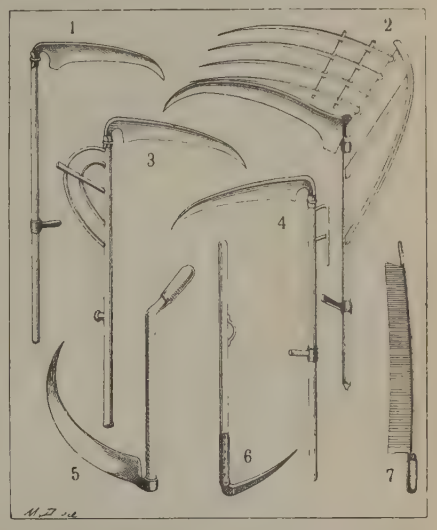

FAUX : 1. Champenoise ; 2. Armée ou fauchon ; 3. A ployon ; 4. Picarde ; 5. Flamande ou sape ; 6. Crochet de la faux flamande ; 7. De corroyeur.

servent à la fixer au manche, terminé ou non en béquille, mais pourvu à sa partie médiane d'une poignée. A l'aide de cet instrument, le faucheur abat à chaque course de son bras une portion de pré de 1m,80 de long sur 0m,15 à 0m,30 de profondeur. Quand la faux perd de son tranchant, l'ouvrier l'aiguise à l'aide d'une pierre, qu'il porte dans un coffin contenant de l'eau et suspendu à sa ceinture ; si le taillant est perdu, il faut battre le tranchant de la lame sur une enclumette avec un marteau plat. La *faux à râteau* est le même instrument pourvu d'un dispositif formé par des baguettes de bois et qui retient les tiges coupées ; on l'utilise pour la coupe des avoines. On l'appelle aussi *faux armée* ou *fauchon.*

— Archéol. L'usage des lames de *faux*, à la guerre, est très ancien. Les Assyriens semblent avoir été les premiers à se servir de chars dont les roues avaient leurs jantes hérissées de faux. La faux de guerre diffère du fauchart par la direction de son tranchant, toujours concave. Cette arme d'hast, en usage au moyen âge parmi les gens de pied, servait à trancher les jarrets des chevaux ; on ne semble pas l'avoir employée plus tard que le XVe siècle ; cependant, en Allemagne, pendant la guerre des paysans, on avait interdit aux forgerons de transformer les faux en armes. Il existe à l'arsenal de Vienne, en Autriche, des faux de guerre dont le fer seul mesure 5 pieds de long. Un type de faux de guerre demeura en usage jusqu'au XVIIIe siècle pour repousser les assauts.

Faux de guerre.

— Sc. occult. La *faux de Saturne* est une expression de la philosophie hermétique. Les commentateurs des alchimistes donnent plusieurs explications de ce symbole. D'après Delaulnaye, ce serait l'emblème de la destruction universelle des corps, opérée par la putréfaction. C'est pourquoi la fable rapporte que Saturne aurait dévoré ses enfants. Jupiter, seul, qui est le germe fécond, échappa à la mort.

FAUX [*fô*], **FAUSSE** [*fôss'*] adj. (lat. *falsus*). En parlant des choses, Contraire à la vérité, à la réalité : FAUX *bruit.* FAUSSE *nouvelle.* FAUX *serment.* FAUX *témoignage. Cela est complètement* FAUX. *Un* FAUX *soupçon.* || Contraire à ce qui semble la vérité : FAUX *système.* FAUSSE *doctrine.* FAUSSE *opinion.* || Qui n'a qu'une trompeuse apparence, une trompeuse ressemblance avec : FAUSSE *fenêtre.* FAUSSE *porte.* FAUX *croup.* FAUSSE *clef.* FAUX *nez.* FAUSSE *gloire.* FAUSSE *grandeur.* FAUSSES *espérances.* FAUSSE *science. Une* FAUSSE *abondance* (de style) *cache souvent une affreuse disette.* (Fréron.) || Qui est simulé : FAUSSE *alerte.* FAUSSE *attaque.* FAUSSE *sortie.*

— Qui manque de rectitude, de justesse, de base : *Esprit, jugement* FAUX. FAUSSE *interprétation. Voix* FAUSSE. *Accompagnement* FAUX. FAUSSES *mesures, prévisions, espérances.* || Qui manque d'exactitude : FAUX *pas,* FAUX *mouvement.* FAUX *poids.* FAUX *calcul. Vers* FAUX. FAUSSE *mesure.* || Qui est équivoque : FAUSSE *situation.*

— En parlant des personnes, Qui n'est pas ce qu'il semble être : *Un* FAUX *Néron. Le* FAUX *Démétrius. Un* FAUX *monnayeur. Un* FAUX *prophète.* || Qui affecte des sentiments trompeurs :

Il est de *faux* dévots ainsi que de *faux* braves.
MOLIÈRE.

— Pop. *Fausse couche*, Avorton, individu sans énergie. || Perte séminale involontaire.

— Algèbr. et Arithm. *Règle de fausse position,* Méthode de solution des problèmes, consistant à faire sur la valeur de l'inconnue des hypothèses successives dont on vérifie la fausseté, et à supposer ensuite que la différence entre le nombre essayé et le nombre cherché est proportionnelle à l'écart présenté par deux résultats qui devraient être égaux d'après les conditions du problème. (La règle de fausse position n'est autre chose que la théorie de la méthode élémentaire d'interpolation.)

— Arachn. *Faux scorpions,* Nom donné aux représentants de l'ordre des chernètes.

— Arboric. *Fausse coupe,* Branche coupée trop en bec de flûte, forme qui empêche le recouvrement de la plaie par l'écorce, et cause presque toujours l'avortement du bouton placé au-dessous, et quelquefois la mort de la branche. || *Faux bois,* Branches menues qui ne peuvent ni servir d'ornement ni donner des fruits.

— Archit. *Fausse alette,* Pied-droit en arrière-corps, qui porte une arcade ou une plate-bande. || *Faux attique,* Amortissement sans fenêtre, ayant à peu près les proportions d'un attique. || *Fausse aire,* Matériaux grossiers avec lesquels on remplit l'intervalle entre les solives qui portent l'aire. || *Fausse arcade,* Renfoncement cintré. || *Faux plancher, Faux plafond,* Plafond fait au-dessous du plafond principal. || *Faux comble,* Partie supérieure d'un comble brisé. || *Faux chevêtre,* Pièce de bois plus faible que le chevêtre. || *Faux limon,* Pièce de charpente destinée à recevoir les bouts des marches dans les escaliers en pans de bois. || *Fausse coupe,* Assemblage qui n'est ni à l'équerre ni à l'onglet ; coupe à contresens.

— Art vétér. *Faux nez, Faux museau.* Syn. de BOUQUET.

— Bot. *Faux acacia,* Nom vulgaire du robinier commun. || *Faux acore* ou *Faux iris,* Nom vulgaire de l'iris des marais. || *Fausse angusture.* V. ANGUSTURE. || *Faux aubier,* Second aubier, qui se trouve accidentellement séparé de l'aubier ordinaire par une couche de bon bois. || *Faux brésillet,* Nom vulgaire de la comocladie. || *Faux calament,* Nom vulgaire de l'iris des marais. || *Faux ciste,* Turnère à fleur de ciste. || *Faux cumin,* Graine de nielle romaine. || *Faux cytise,* Nom vulgaire de l'anthyllide barbe-de-Jupiter. || *Fausse digitale,* Dracocéphale de la Virginie. || *Faux ellébore,* Nom donné aux diverses espèces d'ellébore, autres que l'ellébore oriental. || *Fausse étamine,* Etamine réduite au filet (staminode).

— Comm. *Faux emploi,* Emploi d'une somme portée à tort en dépense.

— Dr. Altéré, falsifié, supposé : *Un acte* FAUX. *Un titre* FAUX. *Une signature* FAUSSE. FAUSSE *monnaie.*

— Entom. *Fausses ailes.* V. CUILLERONS. || *Faux bombyx,* Tribu de lépidoptères nocturnes, renfermant des genres qui ressemblent aux bombyx, tels que les arcties, les callimorphes, les lithosies et quelques teignes. || *Faux puceron,* Nom vulgaire de quelques insectes du genre psylle.

— Féod. *Faux aveu,* Déclaration d'un vassal qui prétendait relever d'un seigneur autre que son seigneur légitime.

— Fortif. du XIXe siècle. *Fausse braie,* Seconde enceinte extérieure d'un corps de place, et dont le terre-plein était au niveau du chemin couvert.

— Jeux. *Fausse queue,* Au billard, Coup de queue porté à faux et qui glisse sur la bille. || *Fausses cartes.* V. CARTE.

— Littér. et Bx-arts, Qui n'est pas naturel, qui contraste avec la réalité ou avec le vrai artistique : *Des tons* FAUX. *Un style* FAUX.

— Mar. Se dit de certaines manœuvres ou pièces de bois destinées à en renforcer d'autres du même nom : FAUSSE *amure.* FAUSSE *balancine.* || *Fausse batterie,* Mantelets de sabords peints pour simuler une batterie. (Mar. anc.) || *Faux point,* Ralingue de renfort du point. || *A faux frais.* Syn. de PROVISOIRE : *Amarrage à* FAUX FRAIS. || *Faux-foc,* Foc qui s'amure entre le grand et le petit foc sur le bout-dehors de beaupré. || *Faux-point,* Pont situé au-dessous de l'entrepont. || *Fausse risée,* Risée de vent qui refuse, qui ne suit pas la direction des autres risées. || *Faux-côté,* Avoir un faux-côté, pour un navire, c'est avoir un bord inégal à l'autre.

— Méd. *Faux croup.* V. LARYNGITE STRIDULEUSE. || *Fausse couche.* V. AVORTEMENT.

— Milit. *Fausse botte,* Nom donné à la garniture en cuir qui formait la partie inférieure du pantalon, dite « basane », en usage jusqu'en 1914 dans les troupes à cheval. || *Fausse balle,* Balle en carton mince ou en celluloïd qui complète la cartouche de tir à blanc et lui donne la forme et les dimensions d'une vraie.

— Minér. *Faux albâtre,* Albâtre gypseux. || *Fausse améthyste,* Spath fluor cubique, de couleur violette. || *Fausse chrysolite,* Quartz hyalin de couleur jaune verdâtre. || *Faux lapis,* Email bleu qu'on tire du cobalt.

— Musiq. *Fausse corde,* Corde qui n'est pas montée au ton. || *Corde fausse,* Corde qui manque essentiellement de justesse, qui ne peut fournir le son qu'elle est appelée à donner. || *Note fausse,* Note juste en elle-même, mais émise hors de son lieu. || *Fausse note,* Note qui manque essentiellement de justesse. || *Fausse relation,* Succession, dans deux parties différentes, de deux notes placées à la distance d'un demi-ton chromatique, comme ci-contre. (Ce procédé est interdit en raison de sa dureté et de la difficulté d'exécution qu'il présente.) || *Fausse relation enharmonique.* Relation entre deux cordes qui font, à un ton d'intervalle, le rapport qui existe entre le dièse de l'inférieure et le bémol de la supérieure. || *Fausse relation de triton,* Nom que les anciens contrepointistes donnaient au rapport du *si* au *fa,* dans l'enchaînement de l'accord de la sous-dominante à celui de la dominante.

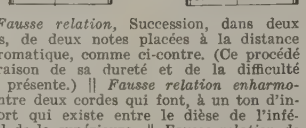

ou, s'il s'agit de l'octave :

— Sc. occult. V. la partie *encycl.*

— Techn. *Faux entrait,* Pièce de bois posée et assemblée horizontalement dans un comble ayant pour objet soit de maintenir l'écartement des arbalétriers, lorsque le comble est à deux égouts de grande hauteur, soit de recevoir les solives d'un faux plancher dans un comble à la Mansard. || *Fausse coupe,* Assemblage à tenon et à mortaise, dans lequel la pièce de bois qui porte la mortaise est délardée ou déversée par rapport à l'autre pièce portant le tenon. Pièce d'étoffe restant d'une grande pièce et insuffisante pour faire un vêtement donné. || *Faux corps,* Chez les tisseurs, Réunion de maillons dont les mailles sont fixées à une tringle immobile, placée à environ 0m,20 du corps et sur le derrière, afin de dégager les tenues. || *Faux coup,* Nom donné par les tisseurs à tout frappement irrégulier du cylindre contre la planchette d'aiguille, à toute duite passée dans une fausse levée. || *Faux bouton,* Outil de galochier, destiné à produire sur le cuir la forme d'un bouton simulé. — *Fausse boutonnière,* Outil de galochier, servant à imprimer dans le cuir l'empreinte d'une boutonnière feinte.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est contraire à la vérité : *Etre dans le* FAUX. *Plaider le* FAUX *pour savoir le vrai.* || Ce qui n'est pas naturel, vraisemblable :

Le *faux* est toujours fade, ennuyeux, languissant.
BOILEAU.

— Comm. Imitation en matière commune de matières précieuses : *Parure en* FAUX.

— Dr. Altération, imitation d'un acte, d'une pièce, d'une signature : FAUX *en écritures publiques, en écritures privées.* || *Faux incident,* Action en faux intentée dans le cours d'une procédure. || *Faux principal,* Imputation de faux faite non incidemment. || *S'inscrire en faux,* Attaquer une pièce comme fausse. — Dans le langage ordinaire, Déclarer qu'une chose est fausse, la nier. || *Faux matériel,* Faux commis par la falsification matérielle d'une pièce ou d'une signature. || *Faux intellectuel,* Faux commis par altération du sens, de la portée, des dispositions d'un acte.

— Loc. DIV. Le mot *faux* entre dans un grand nombre de locutions qu'on trouve soit plus haut, soit au mot principal (comme par exemple à BOND, PAS, ROUTE, SAUNIER, etc. s'il s'agit des mots *Faux bond, Faux pas,* etc.).

— Loc. ADV. *A faux,* Sans raison, à tort : *Accuser quelqu'un* À FAUX. || *Porter à faux,* Se dit en mécan. et en archit. de pièces ou parties de pièces maintenues en équilibre par une force extérieure lorsque leur centre de gravité se projette en dehors du polygone de sustentation. — *Fig.* Manquer le but : *Le sacrifice qui* PORTE À FAUX *est encore le sacrifice.* (V. Hugo.) || *Porte à faux,* n. m. Disposition d'objets qui semblent n'être pas d'aplomb ou pas soutenus : *Théâtre dont les premières loges sont en* PORTE À FAUX.

— *Adverbialem.* D'une manière fausse : *Jouer, chanter* FAUX.

— GRAMM. *Faux* change parfois de signification, selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs : par exemple en musique, ne pas confondre un *faux accord* avec un *accord faux.*

— ANTON. **Exact, historique, fidèle, loyal, positif, réel, sérieux, sincère, véritable, vrai, certain, authentique, avéré, constant, évident, incontestable, incontesté, indubitable, irrécusable, irréfragable, manifeste, notoire, officiel, patent, véridique.**

— ENCYCL. Dr. pénal. On peut, en un sens large, englober sous le nom de *faux* toutes les infractions qui supposent une altération de vérité, la fausse monnaie, par exemple ; mais, de plus en plus, on réserve le terme de faux pour désigner l'altération de vérité commise dans un écrit, le *faux en écritures* qui, suivant les cas, consiste soit à falsifier physiquement une écriture ou une signature (*faux matériel*), soit à donner dans un acte une version volontairement inexacte des dispositions ou constatations qu'il a pour objet de relater (*faux intellectuel*).

Le faux en écritures est, en principe, considéré comme un crime dont la peine varie suivant qu'il est commis en écritures publiques ou de commerce ou en écritures privées et, au premier cas, suivant qu'il est ou non commis par un officier public dans l'exercice de ses fonctions (C. pén., art. 145 et suiv.).

Par exception ne sont frappés que de peines correctionnelles certains faux commis dans les passeports, permis de chasse, feuilles de route et certificats (C. pén., art. 153 et suiv.).

L'usage de faux est, en règle générale, puni comme le faux lui-même.

Faux incident civil. — Lorsque la question de faux s'élève au cours d'un procès pendant devant la juridiction civile, elle constitue ce que le Code de procédure nomme le *faux incident civil* (C. proc., art. 214 et suiv.) et donne ouverture à une procédure qu'on désigne dans l'usage, par sa formalité première, du nom d'*inscription de faux.*

Cette procédure, compliquée et coûteuse, permet de faire devant le tribunal civil la preuve de la fausseté d'une pièce produite par un adversaire à l'appui de sa prétention. Elle n'est nécessaire que si l'acte argué de faux est un acte authentique ou un acte sous seing privé déjà vérifié en justice.

Fausse Agnès (LA) *ou le Poète campagnard,* comédie en trois actes et en prose, de Destouches. M. Des Mazures, « le plus bel esprit du Poitou », d'ailleurs crédule et sot, recherche en mariage Angélique de Vieuxbois, qui lui préfère le jeune et beau gentilhomme Léandre. Pour échapper à son prétendant, Angélique fait la niaise, la « fausse Agnès », et manœuvre si bien qu'elle finit par épouser celui qu'elle aime. La pièce est fine et amusante.

Fausse Ambassade (DISCOURS SUR LA), un des plus célèbres discours de Démosthène, prononcé à Athènes en 343 av. J.-C. Eschine et Démosthène avaient fait partie des ambassades qui, en 346, avaient été chargées de négocier la paix avec Philippe de Macédoine. Dès l'année suivante, d'abord par l'organe de Timarque, puis directement, Démosthène entreprit de démontrer que son adversaire avait compromis les intérêts d'Athènes par sa vénalité. Dans son discours, il rappelle d'abord quels sont les devoirs d'un ambassadeur ; il prouve ensuite qu'Eschine a manqué à tous ces devoirs ; enfin, il engage les Athéniens à ne pas ménager les traîtres. Eschine se défendit habilement, par un discours *Sur l'ambassade,* qui nous est également parvenu, et il fut absous à trente voix de majorité.

Fausse Magie (LA), opéra-comique en deux actes et en vers, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représenté à la Comédie-Italienne le 1er février 1775. Malgré la musique de Grétry, qui est charmante, l'ouvrage fut hué à la première représentation, mais après avoir subi quelques remaniements se maintint durant de longues années au répertoire.

Fausses Confidences (LES), comédie en trois actes et en prose, de Marivaux, représentée en 1737 au Théâtre-Italien. Dorante, jeune homme bien né, mais sans fortune, se fait agréer en qualité d'intendant par Araminte, jeune et riche veuve. Grâce à son tact, à sa discrétion, à l'artifice de son valet Dubois, Dorante gagne la confiance, puis l'estime, enfin l'amour de sa maîtresse, qui en arrive à épouser, le soir, celui qu'elle a vu pour la première fois le matin. Araminte, tendre et enjouée, si pleine de bon sens spirituel et d'indulgente expérience, est une des plus charmantes créations de Marivaux. A ses côtés, Mme Argante est un type excellent de mère ridicule et vaine, et M. Remi, l'oncle de Dorante, personnifie la vulgarité de l'esprit bourgeois.

Faux Bonshommes (LES), comédie en quatre actes, en prose, par Th. Barrière et Capendu (1856). L'intrigue, d'un intérêt secondaire, ne sert aux auteurs que de prétexte pour peindre quelques types de « faux bonshommes », bourgeois vaniteux, égoïstes ou cupides, sous d'honnêtes dehors. L'étroitesse de l'observation et le parti pris trop marqué sont les défauts de cette pièce qui, accueillie chaleureusement, a aujourd'hui beaucoup vieilli. Le succès de cette comédie incita les mêmes auteurs à lui donner un pendant : *les Fausses bonnes femmes* (1858), œuvre de valeur moindre.

Faux Ménages (LES), drame en quatre actes, en vers, d'Edouard Pailleron (Comédie-Française, 1869). Le jeune Armand prétend épouser une femme au passé équivoque, avec laquelle il vit depuis quelque temps. Il en est empêché par un personnage d'abord mystérieux, qui a lui aussi un faux ménage, et qui, se révélant ensuite le propre père d'Armand, veut mettre son fils en garde contre les dangers d'une telle union. Cette œuvre, d'une brillante facture, semble être une protestation contre les réhabilitations trop faciles dont *la Dame aux camélias* avait porté la mode à la scène.

FAUX-BOURDON n. m. Une des plus anciennes formes de la polyphonie vocale, en usage dans les chants d'église, surtout à partir du XVIe siècle. || Pl. *Des* FAUX-BOURDONS.

— ENCYCL. Le *faux-bourdon* qui semble avoir fait son apparition en Angleterre au XIIIe siècle est une sorte de contrepoint note contre note, généralement à trois parties marchant diatoniquement. Il se compose d'un chant confié au ténor, puis d'une seconde partie marchant parallèlement à la tierce supérieure de ce chant et qui commence et finit sur la quinte ; enfin d'une troisième partie à la tierce inférieure de ce même chant, commençant et finissant sur l'unisson. Ainsi :

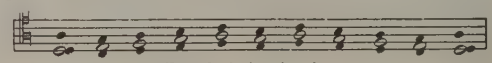

Exemple de faux-bourdon.

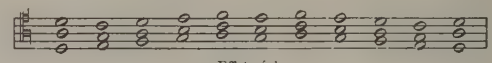

Effet réel.

Comme cette troisième partie est toujours confiée au soprano, elle sonne une octave plus haut qu'elle n'est écrite. (Voir, dans l'exemple ci-dessus, l'effet réel produit par l'exécution.)

Cette troisième partie, étant la plus aiguë, fait en réalité le chant ; la partie intermédiaire (le ténor) accompagne à la quarte, et la partie grave à la sixte. La conclusion, en consonance parfaite, se compose de l'octave et de la quinte. Quelquefois, l'une des parties est fleurie d'une ligature accusant la cadence. La suite de tierces et de quartes qu'engendre cette harmonie la rend assez barbare. L'usage des faux-bourdons s'est maintenu dans les maîtrises jusqu'à nos jours pour l'accomplissement de la psalmodie ; mais les innovations harmoniques l'ont considérablement modifié avec le temps.

On trouve notamment au XVe siècle en Angleterre des faux-bourdons par adjonction au chant donné de la quinte, de l'octave et de la douzième. Depuis le XVIIe siècle on désigne aussi sous le nom de faux-bourdon la psalmodie liturgique à l'unisson dont la cadence prend la forme d'un contrepoint à trois ou quatre parties.

FAUX-DU-CORPS n. m. Partie où le corps s'amincit entre la poitrine et les hanches. (Peu us.)

FAUX-FUYANT n. m. (altérat. de *fors-fuyant ;* de *fors* et *fuir*). Chemin détourné pour s'en aller sans être aperçu ; petit sentier dans les bois pour les gens de pied. || Plur. *Des* FAUX-FUYANTS.

— *Fig.* Moyen détourné de se tirer d'embarras :

Ce subtil *faux-fuyant* mérite qu'on le loue.
MOLIÈRE.

FAUX-LA-MONTAGNE, comm. de la Creuse, arrond. et à 39 kil. d'Aubusson, au-dessus de la Feuillade, aff. de la Vienne ; 1.250 hab. Eglise du XIIIe siècle, ancienne chapelle des Templiers. Pierre branlante du Dorat.

FAUX-MARCHER n. m. (pour FOR-MARCHER ; de *fors* et *marcher*). Vénер. Se dit de l'allure de la biche qui biaise en marchant, ou du cerf après qu'il a mis bas son bois.

FAUX-MONNAYEUR n. m. V. MONNAYEUR.

FAUX-QUARTIER n. m. Art. vétér. Quartier dont la corne est inégale, fendillée, raboteuse, désunie sur une zone plus ou moins étendue, offrant des sillons, quelquefois des plaques cornées qui se chevauchent ou poussent l'une sur l'autre.

— ENCYCL. La production du *faux-quartier* est due à la destruction ou à l'absence d'une des parties sécrétrices de la corne.

Le plus souvent, le faux-quartier est accidentel ; il peut être déterminé par la fourbure, les javarts, les fistules ou les ulcères de la couronne et, le plus fréquemment, par la mauvaise ferrure.

Le traitement principal consiste dans l'application d'un fer à planche, et en pansements antiseptiques.

FAUX-SAUNAGE, FAUX-SAUNIER n. m. V. SAUNAGE, SAUNIER.

FAUX-TAMPON n. m. Chem. de f. Partie creuse et fixe, dans laquelle se déplace le tampon qui est lui-même poussé par un ressort placé à l'intérieur du châssis. (Le faux-tampon guide la tige du tampon et limite sa course vers le véhicule.)

FAUX-TITRE n. m. Impr. Celui qui précède le grand

titre ou frontispice, et ne comprend que le titre de l'ouvrage sans nom d'auteur ni d'éditeur.

FAUX-VISAGE n. m. Masque complet, de carton peint ou recouvert d'étoffe, que l'on portait soit pour sortir, soit la nuit pour abriter la face recouverte de pommade ou de fard.

FAVARA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 21.600 hab. Importantes soufrières.

FAVARD DE LANGLADE (Guillaume-Jean, baron), jurisconsulte et homme politique français, né à Saint-Floret (Puy-de-Dôme) en 1762, mort à Paris en 1831. Avocat au parlement de Paris (1785-1792), puis commissaire national près le tribunal d'Issoire, il devint membre du conseil des Cinq-Cents, du Tribunat, du Corps législatif, de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, de celle des députés de 1815 à sa mort, conseiller d'Etat en 1817, et enfin, en 1828, président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation, dont il était membre depuis 1809. Il fut nommé baron de l'Empire (1811). Il prit une part active à la rédaction des codes, dont il a donné des éditions annotées. On lui doit : *Répertoire de la législation du notariat* (1807 ; 2e édit. 1829) ; *Manuel pour l'ouverture et le partage des successions* (1811) ; *Traité des privilèges et hypothèques* (1812) ; *Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale et administrative* (1823-1824) ; etc.

FAVARGER (René), pianiste et compositeur français, né vers 1815, mort à Etretat en 1868. Il a publié un assez grand nombre de morceaux de genre pour le piano, qui obtinrent du succès, en France, en Allemagne et surtout en Angleterre, où il avait fini par se fixer.

FAVARGER (Philippe), avocat et publiciste suisse, né dans l'Etat de New-York en 1847, mort à Neuchâtel en 1927. Avocat à Neuchâtel, il fut avec Philippe Godet un des chefs du parti libéral suisse. Il combattit dans la presse la Constitution de 1874 qu'il jugeait trop centralisatrice et se rangea dans la minorité romande. Il a laissé divers écrits historiques sur l'histoire de Neuchâtel.

FAVARO Veneto, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Venise) ; 4.925 hab.

FAVART [*var'*] n. m. Au moyen âge, Nom générique de toutes les armes d'hast à fer large et plat, que battaient les favres.

FAVART (Charles-Simon), auteur dramatique français, né à Paris en 1710, mort à Belleville en 1792. Il a joui, pendant un demi-siècle, d'une vogue immense. Il a porté à l'apogée le vaudeville dramatique, et a créé la comédie musicale. Fils d'un pâtissier, et pâtissier lui-même, il commença de travailler pour le théâtre de la Foire en 1732 ; mais c'est de 1740 à 1763 environ qu'il composa ses meilleures comédies, et qu'il créa vraiment l'opéra-comique. On peut citer de lui : *la Chercheuse d'esprit* (1741) ; *les Trois sultanes* (1761) ; *Annette et Lubin* (1762) ; *la Fée Urgèle* (1765) ; *l'Anglais à Bordeaux* (1763) ; etc. Entre temps, il avait épousé l'actrice Marie Duronceray, dirigé le théâtre de Maurice de Saxe, à l'armée des Flandres, puis s'était exilé à Strasbourg, afin d'esquiver une lettre de cachet. Protégé de Mme de Pompadour, il devint le fournisseur habituel du théâtre des Cabinets ; puis il prit la direction du théâtre de l'Opéra-Comique ; et enfin, en 1781, il donna son nom au théâtre construit pour les comédiens italiens, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul. *Les mémoires et la correspondance de Charles-Simon Favart* ont été rédigés et publiés en 1809 par son petit-fils, Antoine-Pierre-Charles.

Ch.-S. Favart.
Gravure de C.-A. Liffret.

FAVART (Marie-Justine-Benoîte DURONCERAY, Mme), cantatrice française, née à Avignon en 1727, morte à Belleville en 1772. Elle débuta à Paris, à la foire Saint-Laurent, en 1745, avec le titre de « première danseuse du roi de Pologne » et épousa la même année l'acteur Favart. Petite et assez mal faite, elle chantait avec esprit, dansait assez bien et se montrait délicieuse dans les travestis. Engagée, avec son mari, dans la troupe de théâtre que le maréchal de Saxe emmenait en Flandre, elle devint la maîtresse du maréchal, en fut désespérée, et combina bientôt une évasion romanesque (1747). Le maréchal se vengea des Favart avec des procédés d'homme de loi et de policier. Quand il fut mort (1750), Mme Favart reparut avec éclat au Théâtre-Italien. Elle eut le mérite d'introduire au théâtre la vérité du costume, dans ses rôles de soubrettes et de paysannes. Elle avait su grouper un cercle d'amis distingués, qui se réunissaient dans sa propriété de Belleville, près de Paris.

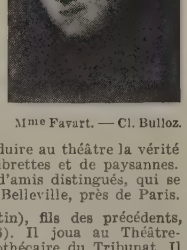

Mme Favart. — Cl. Bulloz.

FAVART (Charles-Nicolas-Justin), fils des précédents, né et mort à Paris (1749-1806). Il joua au Théâtre-Italien ; en 1796, il devint bibliothécaire du Tribunat. Il a laissé des poésies fugitives, des opéras-comiques et des comédies.

FAVART (Pierrette-Ignace PINGAUD, dite **Maria**), actrice française, fille adoptive d'Antoine-Pierre-Charles Favart, fils de Charles-Nicolas, née à Beaune en 1833, morte à Paris en 1908. En sortant du Conservatoire, elle entra à la Comédie-Française (1848), alla créer *Mignon* au Vaudeville (1851), puis revint au Français, où elle fut sociétaire en 1854. Douée d'un charme élégiaque, elle parut avec un égal succès dans le répertoire ancien et moderne. Vers 1877, elle prit l'emploi des premiers rôles marqués. En 1880, elle donna sa démission, puis parcourut la province et l'étranger.

FAVART D'HERBIGNY (Nicolas-Remi), général français, né à Reims en 1735, mort à Paris en 1800. Il entra dans le génie en 1756, se distingua au siège de Belle-Isle (1761) et obtint les honneurs de la guerre. Plus tard, il adopta les idées de la Révolution, comprima en 1792 par sa prudence et son courage l'insurrection de Neuf-Brisach, et mit en état de défense les places de l'Alsace. — Christophe-Elisabeth **Favart d'Herbigny**, frère du précédent, né à Reims en 1725, mort chanoine de cette ville en 1793, est l'auteur d'un *Dictionnaire d'histoire naturelle des testacés*.

FAVÉ (Ildephonse), général français, né à Dreux en 1812, mort à Paris en 1894. Elève de l'Ecole polytechnique, il y revint comme professeur d'art militaire (1854). Officier d'ordonnance de Napoléon III, général de brigade en 1865, il prit part, en 1870, à la défense de Paris. Elu, en 1876, membre libre de l'Académie des sciences, on lui doit des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Nouveau système de défense des places fortes* (1841) ; *Histoire de l'artillerie* (1845-1847) ; *Histoire des progrès de l'artillerie* (1862), rédigée d'après des notes de Napoléon III ; *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie* (1862-1872), complétant l'ouvrage commencé sous le même titre par Louis-Napoléon.

FAVÉ (*Louis*-Eugène-Napoléon), ingénieur-hydrographe français, fils du précédent, né et mort à Paris (1853-1922). On lui doit de nombreux levés et cartes hydrographiques. Il est l'inventeur d'un marégraphe. Membre de l'Académie des sciences (1918).

FAVELLE n. f. (du lat. *favere*, protéger). Conceptacle des algues de la tribu des céramiées, appelé aussi *cystocarpe*.

FAVELLIDIE [*di*] n. f. (dimin. de *favelle*). Fruit conceptaculaire des algues de la tribu des cryptonémées.

FAVELOTTE n. f. (dimin. du lat. *faba*, fève). Nom vulgaire de la *fève de marais*.

FAVÉOLE n. f. (du lat. *favus*, rayon de miel). Hist. nat. Petite cellule.

FAVÉOLÉ, E adj. (de *favéole*). Hist. nat. Se dit des cellules ou des organes à parois minces et adossés les uns contre les autres.

FAVEREAU (Jacques), poète et jurisconsulte français, né à Cognac en 1590, mort en 1638. Il fut avocat, puis conseiller à la cour des aides, à Paris. On a de lui : *Mercurius redivivus* (1613), recueil d'épigrammes ; *la France consolée, épithalame pour les noces de Louis XIII* (1615), et deux poèmes. On lui attribue une violente satire contre Richelieu : *le Gouvernement présent ou Eloge de Son Eminence* (1638), écrit également connu sous le nom de *Milliade*.

FAVERGES, ch.-lieu de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 25 kil. d'Annecy ; 2.700 hab. (*Favergeois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Ancien bourg romain (*Casuaria*). Marché agricole important ; usines de soieries. Aux environs, ruines de l'abbaye de Tamié. — Le canton a 10 comm., et 6.300 hab.

FAVERIE [*rî*] n. f. Au moyen âge, Art du favre (forgeron, taillandier). || Travaux de ferronnerie. || Atelier où travaillait le favre.

FAVERNEY, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 15 kil. de Vesoul, près de la Lanterne ; 1.179 hab. (*Favernois, ennes*). Ch. de f. Est. Fabrique de chaux. Ancienne abbaye de Bénédictines, fondée par sainte Gude au VIIIe siècle, dont il reste la belle église des XIIIe et XIVe siècles encore garnie de pierres tombales.

FAVEROLE n. f. Bot. Syn. de FÉVEROLE.

Faverolles (RACE DE), catégorie de gallinacées tirant son nom d'une commune d'Eure-et-Loir. Elle est obtenue par croisement entre les races cochinchinoise, brahmapoutra, dorking, et la race de Houdan, et elle est très appréciée pour sa rusticité, sa précocité et son volume.

Coq et poules de Faverolles.

C'est une des premières races de France pour la production des poulets et pour la qualité de sa chair. (On dit communément : *Un, Une* FAVEROLLES, pour : *Un coq, Une poule de* FAVEROLLES.)

FAVERSHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur la mer du Nord ; 14.500 hab. Port de Cantorbéry, dont elle est en quelque sorte le faubourg. Construction de bateaux ; parcs à huitres.

favete linguis, mots lat. signif. : *Gardez un silence religieux*. Commencement d'un vers d'Horace (*Odes*, III, 1, 2). Le poète demande qu'on fasse religieusement silence pour écouter les vérités morales qu'il va énoncer. Il emprunte la formule qu'adressait aux assistants celui qui allait célébrer une cérémonie religieuse. Euphémisme pour dire : *Faites silence, taisez-vous*. — *Favete lingua* ou *linguis*, ou *Favete ore*, signifie proprement « favoriser de la langue, de la bouche », c'est-à-dire prononcer des paroles de bon augure, et, par un curieux changement de sens, « éviter les paroles de mauvais augure, garder un silence religieux ». Le mot grec *euphémein* a un sens analogue.

FAVEUR n. f. (lat. *favor* ; de *favere*, favoriser). Disposition à traiter quelqu'un avec une bienveillance spéciale, à accorder une préférence : *Implorer, obtenir la* FAVEUR *de quelqu'un. Donner sa* FAVEUR *à quelqu'un. Ma* FAVEUR *fait ta gloire.* (Corneille.) *La* FAVEUR *du prince n'exclut pas le mérite et ne le suppose pas.* (La Bruyère.) || *Par extens.* Indulgence (par opposition à rigueur) : *Les juges l'ont traité avec* FAVEUR.

— Crédit qu'on a auprès de quelqu'un : *Etre en* FAVEUR, *en grande* FAVEUR.

Déjà de ma *faveur* on adore le bruit.
RACINE.

Il y a des gens à qui la FAVEUR *arrive comme un accident ; ils en sont les premiers surpris et consternés.* (La Bruyère.) || *Trouver faveur auprès de quelqu'un*, Etre bien accueilli. || *Prendre faveur* (en parlant des choses), Gagner en crédit, en vogue : *Cette opinion* PREND FAVEUR.

— Marque exceptionnelle de bienveillance, d'amitié : *Les* FAVEURS *de la Fortune. Combler quelqu'un de* FAVEURS. *Ne demander que la seule* FAVEUR *de vivre dans la retraite. Pour obtenir les* FAVEURS *du roi on le flatte.* (Fénelon.)

— *Lettres de faveur*, Lettre de recommandation. (Vx.) || *Homme de faveur, Gens de faveur*, Personnes qui ne doivent leur situation qu'à la faveur. || *Tour de faveur*, Privilège par lequel on passe avant son tour.

— Comm. *Jour de faveur*, Jour de délai accordé aux négociants pour le payement de leurs billets, après l'échéance : *On accordait autrefois dix* JOURS DE FAVEUR.

— Mod. Petit ruban de soie souple uni, ayant un centimètre de largeur : *Une* FAVEUR *rose.*

— Théâtr. *Tour de faveur*, Passe-droit par lequel une pièce de théâtre est jouée antérieurement à d'autres reçues avant elle. || *Billet, Entrée de faveur*, Billet gratuit pour une représentation.

— Loc. DIV. *En faveur de*, Par considération pour : *Nous excusons des années de vanité* EN FAVEUR DE *quelques jours de pénitence.* (Fléchier.) — A l'avantage de : *Raisons qui militent* EN FAVEUR DE *quelqu'un.* || *A la faveur de* (et anciennem. *Sous la faveur de*), Grâce à : *S'avancer sans être vu,* À LA FAVEUR DES *ténèbres.*

— N. f. pl. Marques d'amour qu'une femme donne à un homme : *Une femme oublie d'un homme qu'elle n'aime plus jusqu'aux* FAVEURS *qu'il a reçues d'elle.* (La Bruyère.) || *Les dernières faveurs*, Le plus complet abandon d'une femme à celui qu'elle aime. || Fam. *Faveurs de Vénus, Faveurs cuisantes*, Suites fâcheuses d'un commerce hasardeux avec les femmes.

— SYN. **Faveur, amitié, bienfait, grâce, bon office, plaisir, service. V.** AMITIÉ.

— ANTON. **Antipathie, défaveur, disgrâce, malveillance, prévention.**

— ENCYCL. Mod. La *faveur* est d'abord une pièce détachée du costume des femmes, qui en favorisaient dans les tournois les champions de leur choix ; c'est la même chose que la *manche honorable*. C'était souvent une écharpe, qui se transforma, dans les carrousels, en simple ruban. Et le nom en est demeuré à d'étroits rubans.

Ce petit ruban de soie, léger et étroit, dont on se sert aujourd'hui pour nouer de menus paquets ou enjoliver de délicats ouvrages, fut, au XVIIe siècle, fort employé dans les travaux de broderie.

FAVEUX [*veû*], **EUSE, FAVIQUE** [*vik'*] adj. (du lat. *favus*, rayon de miel). Méd. Qui a rapport au favus.

FAVIE [*vî*] ou **FAVIA** n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires madréporaires, type d'une tribu dite des faviacés, comprenant des polypiers massifs, à calices ovales, à épithèque celluleuse. (Ils sont fossiles depuis le jurassique.)

FAVIER (Jean-Louis), né à Toulouse vers 1711, mort à Paris en 1784. Fils d'un syndic général des Etats du Languedoc, il succéda à son père dans sa charge, qu'il quitta pour l'administration. Agent de la diplomatie secrète de Louis XV, il intrigua contre Choiseul, fut désavoué par le roi, et mis à la Bastille, jusqu'à l'avènement de Louis XVI. Il composa plusieurs pamphlets, dont l'un, les *Conjectures raisonnées*, fut réimprimé en 1793, sous le titre *Politique de tous les cabinets de l'Europe*. Il préconisait l'alliance prussienne et l'entente avec la Pologne et la Turquie contre la Russie.

FAVIER (Alphonse), évêque français, né à Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or) en 1837, mort à Pékin en 1905. Il fit ses études au séminaire de Dijon, puis entra chez les lazaristes et partit pour la Chine (1862). Il y passa toute son existence et fut l'auxiliaire dévoué des ministres français en Chine. En 1871, au lendemain des massacres de Tien-Tsin, il força le gouvernement chinois à accorder à la France les réparations qui lui étaient dues. Elevé au siège épiscopal de Pékin en 1899, après avoir été coadjuteur (1897), il eut, en 1901, à soutenir avec trente marins un siège de deux mois contre les Boxers.

Mgr. Favier.

FAVIÈRES (Etienne-Guillaume-François DE), auteur dramatique et poète, né et mort à Paris (1755-1837). Conseiller au parlement de Paris avant la Révolution, il écrivit ensuite des poésies et des pièces de théâtre. Outre un poème, *Montfort* (1789) et des *Poésies diverses* (1837), nous citerons : *Aline, reine de Golconde*, musique de Berton (1803), qui eut un vif succès, et *l'Aimable vieillard*, comédie jouée en 1801.

FAVIFORME adj. (du lat. *favus*, rayon de miel, et *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'alvéoles.

FAVIGNANA (antique *Ægusa*), petite île italienne, une des Egades, près de la côte de Sicile (prov. de Trapani) ; 5.825 hab. Pêcheries de thon et d'anchois.

FAVILA, second roi des Asturies, mort en 739. Il succéda, en 737, à son père, Pelayo le Conquistador, et périt à la chasse, étouffé par un ours qu'il avait blessé.

FAVILLÉE n. f. Bot. Genre de gastéromycètes, caractérisés par un péridium claviforme. (On les rencontre à la Nouvelle Hollande.)

FAVISME [*vissm'*] n. m. Nom donné à une intoxication alimentaire attribuée à l'ingestion de fèves gâtées ou altérées par des parasites.

FAVISSES n. f. pl. (lat. *favissæ*). Caves où l'on enfouissait, près des temples, pour les soustraire à la profanation, les images des dieux tombés en vétusté, les objets sacrés hors d'usage, les *ex-voto* qui encombraient les temples.

— Encycl. Le mot désignait, d'après Festus, et c'est peut-être le sens primitif, des citernes à conserver l'eau près des temples. On a trouvé dans tous les pays grecs des dépôts de ce genre. Les *favisses* du Capitole sont les plus célèbres et furent longtemps les seules connues. On en a découvert, au commencement du XIXe siècle, sous l'église San-Alessandro, à Fiesole, et plus récemment à Ancarano di Norcia et à Curium en Chypre.

FAVOLE ou **FAVOLUS** [*luss*] n. m. Genre de champignons, de la famille des polyporées, mais présentant des caractères de transition qui le rapprochent des agaricinées. (Une seule espèce croît en Europe ; les autres poussent dans les régions tropicales, sur les troncs d'arbres.)

FAVONIUS. Myth. Un des noms de *Zéphire.*

FAVORABLE adj. (du lat. *favorabilis,* digne d'être favorisé, en faveur). Qui attire, qui mérite la faveur. (Vx.)

De David à ses yeux le nom est *favorable.*
RACINE.

|| Disposé en faveur de quelqu'un : *Etre* FAVORABLE *à quelqu'un.* FAVORABLE *interprète de ses moindres désirs.* (Bossuet.) || Qui est en faveur, à l'avantage de : *Avoir de quelqu'un une opinion* FAVORABLE. *Exposer un fait sous un jour* FAVORABLE. *Vents* FAVORABLES. *Occasion* FAVORABLE. *Le système religieux finit toujours par être plus* FAVORABLE *au pouvoir qu'à la liberté.* (Guizot.)

Prêtant à leurs discours des couleurs *favorables.*
RACINE.

— Syn. **Favorable, propice.** *Propice* est plus fort que *favorable:* il entre dans ce mot une idée de précipitation qui n'entre pas dans favorable.

FAVORABLEMENT [*man*] adv. Avec faveur.

FAVORI, ITE adj. (ital. *favorito ;* lat. *favor*). Qui est l'objet d'une faveur, d'une bienveillance spéciale : *Un secrétaire* FAVORI. *Le livre* FAVORI. (La Fontaine.) *Lecture* FAVORITE. *Le ridicule est l'arme* FAVORITE *des Français.* (Raynal.)

— Jeux. *Couleur favorite,* ou substantiv. *Favorite,* Couleur qui, dans certains jeux de cartes, a l'avantage sur les autres en cas de concurrence.

— Turf. *Cheval favori,* Celui que l'on croit généralement devoir gagner la course. || Substantiv. : *Jouer les* FAVORIS.

— *Substantiv.* Personne qui jouit particulièrement de la faveur de quelqu'un : *Enfant qui est le* FAVORI *de sa mère.* || Personne qui est l'objet d'une bienveillance spéciale : *Auteur qui est le* FAVORI *du public.* || Personne qui jouit exclusivement de certains dons particuliers : *C'est l'avilissement et la bassesse qui font les* FAVORIS *de la fortune.* (Massillon.) || Se dit absolument de qui jouit exclusivement des bonnes grâces du prince : *Un* FAVORI *heureux n'est plein que de lui-même.* (Bossuet.)

— N. m. Coupe de barbe constituée par une touffe de poils qui encadre chaque côté de la figure à l'exclusion du menton : *Porter des* FAVORIS. (Cette coupe de barbe fut portée en France au XIXe siècle par les magistrats, les officiers de marine ; les maîtres d'hôtel la conservèrent jusqu'en 1914.)

Favoris.

— N. f. Maîtresse d'un roi.

— Carross. *Favorites,* Nom donné autrefois, à Paris, à une sorte d'omnibus, les premiers mis en service.

— Cost. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, Ajustement dans la toilette des femmes : deux boucles de cheveux formant sur le front un croissant renversé.

— Encycl. Hist. Le *favori* est celui qui a su capter la faveur d'un prince et prendre de l'ascendant sur sa volonté, le plus souvent par la flatterie. L'abus qu'il fait ordinairement de son influence pour accroître ses richesses et augmenter son pouvoir personnel, l'insolence d'un orgueil qui tend de plus en plus à dominer ont eu pour résultat que les favoris les plus célèbres ont trouvé presque tous une fin violente ou misérable. Dans les temps anciens, on peut citer : Aman, favori d'Assuérus, que perdit son insolence envers la reine Esther ; Héphestion, favori d'Alexandre ; Séjan, favori de Tibère, condamné par le sénat pour avoir voulu se substituer à l'empereur ; l'eunuque Eutrope, favori d'Arcadius, brisé par l'impératrice Eudoxie ; en France : Hugues de Beauvais, favori et comte du roi Robert, assassiné par ordre de la reine Constance en 1108 ; les frères de Garlande sous Louis VI ; Pierre de La Broce, chirurgien de Louis IX, favori de Philippe le Hardi, pendu à Montfaucon (1278) ; Enguerrand de Marigny, favori de Philippe le Bel, et pendu en 1315 ; Pierre de Giac, sous Charles VII ; sous Henri III, les mignons, Joyeuse, d'Epernon ; sous Louis XIII, Concini, maréchal d'Ancre, assassiné en 1617, et de Luynes ; en Angleterre : Pierre de Gaveston, favori d'Edouard II, décapité en 1315 ; le cardinal Wolsey, favori de Henry VIII ; les comtes d'Essex et de Leicester, favoris d'Elisabeth ; Buckingham, type du favori grand seigneur, sous Jacques Ier et Charles Ier ; Monaldeschi, favori de Christine de Suède ; en Espagne : le duc de Lerme, sous Philippe III ; Olivarès, sous Philippe IV ; Manuel Godoy, sous Charles IV.

La *favorite* est la maîtresse qui jouit plus spécialement de la faveur du prince et qui, par là même, exerce quelque influence sur les événements et les hommes. Frédégonde fut une sorte de favorite avant d'être épouse de Chilpéric. Parmi les favorites dont l'action en France s'est fait le plus sentir, nous nommerons : Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII ; sous François Ier, Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant ; Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes ; Diane de Poitiers, maîtresse d'Henri II ; Gabrielle d'Estrées, Henriette d'Entraigues, sous Henri IV ; Mme de Montespan, la duchesse de Fontanges, sous Louis XIV ; sous Louis XV, la duchesse de Châteauroux, la marquise de Pompadour et Mme du Barry. Sous Louis XVIII, Mme du Cayla, maîtresse platonique du roi, eut sur les affaires une influence incontestable.

Favorite (LA), château voisin de Mantoue, près duquel Bonaparte vainquit les Autrichiens de Provera, le 16 janvier 1797. Cette victoire amena la capitulation de Mantoue, où était enfermé Wurmser.

Favorite (LA), palais construit, en 1725, près de Baden-Baden (grand-duché de Bade), par Sibylle, veuve du margrave Louis-Guillaume.

Favorite (LA), opéra en quatre actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Waëz (et Scribe), musique de Donizetti (Opéra, 1840).

Le sujet en est tiré d'un drame de Baculard d'Arnaud : *le Comte de Comminges,* représenté en 1790. La scène se passe en Castille en 1340. Un jeune seigneur, Fernand, est épris de la belle Léonore de Guzman et l'épouse, ignorant qu'elle est la favorite du roi de Castille Alphonse XI. Lorsqu'il apprend son déshonneur, Fernand brise son épée, renonce à ses titres et va cacher sa douleur dans un cloître. Léonore l'y rejoint, se justifie et meurt pardonnée.

La partition qui est une des plus célèbres de Donizetti est demeurée longtemps au répertoire des grandes scènes lyriques. Parmi les pages les plus remarquables on peut citer la romance *Un ange, une femme inconnue ;* les airs *Jardins de l'Alcazar ; Léonore, mon amour brave ; Pour tant d'amour, ne soyez pas ingrate ; O mon Fernand ;* la cavatine *Ange si pur ;* et le duo final *Viens, je cède éperdu.*

FAVORINUS [*nuss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes nudibranches, type de la famille des favorinidés. (Leur corps est grêle, allongé, avec des tentacules longs et des rhinophores renflés à leur sommet ; leur coloration variable est ordinairement café au lait avec un revêtement blanc opaque. Ces animaux sont communs dans la Méditerranée.)

FAVORISER [*zé*] v. tr. (du lat. *favor,* faveur). Traiter avec faveur, avec une bienveillance spéciale : FAVORISER *les gens de bien.* || Aider à, contribuer au développement de : FAVORISER *la licence.* FAVORISER *les lettres, le commerce.* || Seconder, aider, être favorable à (en parlant des choses) : *Le temps nous* FAVORISE.

Ce lieu le *favorise* et je vous y retiens.
RACINE.

— *Favoriser de,* Gratifier, accorder la faveur de : FAVORISER *quelqu'un d'un regard.*

— ***Favorisé, e,*** part. pass. du verbe *Favoriser.*

— Substantiv. : *Aux plus* FAVORISÉS *il manque toujours quelque avantage.* (Mme E. de Girardin.)

FAVORITISME [*tissm'*] n. m. Abus de la faveur. || Abus du crédit des favoris.

FAVORY (André), peintre français, né et mort à Paris (1889-1937). Elève des écoles chrétiennes, puis du lycée Janson-de-Sailly, il commença, dès 1907, sans avoir eu de maîtres, par exposer au Salon des Indépendants, auquel il prit régulièrement part jusqu'en 1914. En 1912, il put entrer à l'Académie Jullian où il eut pour professeurs Marcel Baschet et Henri Roger, mais ses premières œuvres furent exécutées sous l'influence des cubistes et des fauves. Auteur de nombreux paysages du Quercy et de la Provence, on le considère surtout comme excellent peintre de nus. Un éclatant et frais coloris, où les rouges et les bleus purs dominent, caractérise sa manière, ainsi qu'une rigueur élégante de composition, parfois quasi-géométrique, en réaction contre le naturalisme objectif des impressionnistes, la fantaisie japonaise des mises en page chères au groupe des néo-impressionnistes. Des œuvres d'André Favory se trouvent au musée du Luxembourg, aux musées de Grenoble, Le Havre, Bruxelles, Riga, Moscou, Stockholm, Philadelphie, et dans la plupart des grandes collections particulières. Parmi ses principales œuvres : *Portrait de Mme Denise S...* (collection Supervielle) ; *l'Après-midi en Quercy* (1920) ; *Nu renversé* (collection Lemercier, 1921) ; *le Crystal-Palace d'Anvers* (collection de Champeaux, 1923) ; *Femme se coiffant* (collection Kapferer, 1924) ; *la Tonnelle* (collection Galilée, 1925) ; *Portrait de Maurice Martin du Gard* (1926) ; *Femme à l'ombrelle* (collection Manaud, 1927) ; *la Femme à la rose* (1928).

FAVOSITES [*tèss*] n. m. Paléont. Genre de coralliaires, type de la famille des favositidés, aux polypiers massifs formés de tubes prismatiques, généralement hexagonaux. (Très répandus dans les terrains primaires, surtout dans le silurien et le dévonien.)

FAVOSITIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de coralliaires, aux polypiers massifs ou branchus, formés d'éléments prismatiques perforés latéralement et divisés par des cloisons ou tables. (De là, le nom de tabulés qu'on donne au groupe exclusivement paléozoïque qui comprend cette famille.)

FAVOUETTE n. f. Nom vulgaire de la *gesse tubéreuse.*

FAVRAS (Thomas DE MAHY, marquis DE), né à Blois en 1744, mort à Paris en 1790. Après avoir servi pendant la guerre de Sept ans et épousé la fille d'une princesse d'Anhalt, il organisa une légion patriotique en faveur des Hollandais contre la Prusse (1787). Lors des journées des 5 et 6 octobre, Favrás proposa au ministre Saint-Priest un plan de résistance ; puis, quand la famille royale eut été ramenée à Paris, il projeta de la faire évader : il emprunta, dans ce dessein, deux millions, sous la garantie du comte de Provence. Dénoncé, par des complices subalternes, à la police municipale, il fut arrêté, et le bruit courut qu'il avait résolu de lever 30.000 hommes, de faire assassiner Bailly et La Fayette et d'affamer Paris. Traduit devant le Châtelet, il y conserva une attitude très ferme, ne compromit ni le roi ni son frère, et fut pendu en place de Grève le 19 février 1790, aux applaudissements de la foule. — Sa femme, Victoire-Hedwige-Caroline, princesse d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, née à Stewenswaard en 1749, morte à Eger en 1841, fille légitime du prince Charles-Louis d'Anhalt, fut arrêtée avec lui en 1790 ; elle émigra à Bruxelles, puis à Prague.

FAVRAY ou **FAURAY** (le chevalier Antoine DE), peintre français, né à Bagnolet, près de Paris, en 1706 ; il vivait encore en 1789. Elève de Jean-François de Troy le fils, il fut pensionnaire à l'Académie de France et entra à l'Académie de peinture en 1762. Il passa la majeure partie de sa vie dans l'île de Malte. Le Louvre a de lui un petit tableau : *Dames de Malte qui se rendent visite.*

FAVRE ou **FABRE** n. m. (du lat. *faber,* forgeron). Autres formes du mot *fèvre,* nom des ouvriers en métal. (Au XIIIe siècle, la rue *des Fabres,* à Marseille, était celle des corporations d'armuriers.)

FAVRE (Pierre), théologien jésuite, né près de Genève en 1506, mort à Rome en 1546. Après avoir gardé les troupeaux, il fut reçu au collège Sainte-Barbe, à Paris. Il y connut saint Ignace, et fut l'un des sept premiers jésuites en 1534. Le pape Paul III le nomma professeur de théologie à Rome et l'envoya au concile de Trente en qualité de théologien.

FAVRE (Antoine), dit **le président Faber,** jurisconsulte, né à Bourg en Bresse en 1557, mort à Chambéry en 1624. Il fit son droit à Turin et publia, à vingt-trois ans, les premiers livres des *Conjecturarum juris civilis libri,* dont la hardiesse étonna Cujas. Ses œuvres ont été réunies à Lyon (1658-1681), et sont : *Jurisprudentia Papinianea* (inachevé) ; *Rationalia in Pandectas* (1604-1659-1663) ; *De erroribus pragmaticorum et interpretum juris* (1598) ; *Conjecturarum juris civilis* (1661) ; *Codex fabrianus definitionum* (1610-1673), recueil raisonné d'arrêts du sénat de Chambéry. Il a écrit des poésies, des ouvrages de morale et de religion. Il eut pour fils le grammairien Vaugelas.

FAVRE (Jean-Baptiste), abbé et littérateur languedocien, né à Sommières (Gard) en 1727, mort à Celeneuve (Hérault) en 1783. Ses œuvres, un peu scatologiques parfois, mais pleines de bonne humeur, sont encore populaires dans le Midi, notamment *lou Sermoun de moussu Sistre* (le Sermon de M. Sistre). *lou Siège de Cadaroussa* (le Siège de Caderousse), poème héroï-comique en trois chants, où est pittoresquement évoqué le souvenir d'Avignon au temps des vice-légats et deux pièces de théâtre à couplets de vaudeville : *lou Tresor de Substancioun* (le Trésor de Substantion), comédie, et l'*Opéra d'Aubais.* Un conte de longue haleine, *Istoria de Jan l'an pres* (Histoire de Jean l'ont pris), en prose languedocienne, dont Jules Troubat a publié une fidèle traduction française (1877). Les félibres considèrent l'abbé Favre comme un de leurs précurseurs.

FAVRE (Claude). V. VAUGELAS.

FAVRE (Guillaume), littérateur français, connu sous les noms de **Favre-Cayla** et de **Favre-Bertrand,** né à Marseille en 1770, mort à Genève en 1851. Il fut administrateur des établissements publics de Genève. Il dut quelque notoriété à la croisade qu'il entreprit, sous l'influence de Mme de Staël et de Schlegel, en faveur des idées romantiques, et il s'enthousiasma, en 1827, pour la cause des Hellènes. On a de lui : *Mélanges d'histoire littéraire,* réunis par Adler (1856).

FAVRE (Adolphe), littérateur et poète français, né à Lille (Nord) en 1808, mort à Paris en 1886. Il a beaucoup écrit pour le théâtre. Il fut le premier qui demanda la rentrée en France des cendres de Napoléon Ier. On peut citer, parmi ses œuvres : *le Colonel Chabert,* drame en cinq actes ; *l'Orfèvre du pont au change,* cinq actes ; *Tristapatte et Durafié,* vaudeville en un acte (1875) ; *les Lettres d'or* (1885) ; etc.

FAVRE (Gabriel-Claude-*Jules*), homme politique et avocat français, né à Lyon en 1809, mort à Versailles en 1880. Ardent républicain, il fut élu en 1848 représentant du peuple par le département du Rhône, et accepta le sous-secrétariat d'Etat des affaires étrangères, mais ne tarda pas à se démettre (2 juin 1948). Il se fit remarquer par son éloquence à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative (mai 1849), où il combattit sans relâche la politique de l'Elysée, s'efforçant d'organiser la résistance au Coup d'Etat (déc. 1851). Bâtonnier en 1860, défenseur d'Orsini en 1858, député de la Seine en 1863, membre ardent de l'opposition à l'Empire, il devint, après le 4 septembre 1870, vice-président du gouvernement de la Défense nationale et ministre des affaires étrangères. Il fut envoyé, le 8 février 1871, par six départements, à l'Assemblée nationale, confirmé par Thiers dans son ministère et chargé de négocier le traité de Francfort. Après 1871, il ne sortit plus guère de la demi-retraite qu'il s'imposa désormais que pour soutenir par ses discours, dans des circonstances graves, le gouvernement de Thiers, combattre le gouvernement de l'*Ordre moral* (1873-1875), puis le gouvernement du 16-Mai (1877). Il siégea au Sénat comme représentant du Rhône, depuis 1876. — Il faisait partie de l'Académie française depuis 1868.

J. Favre. — Cl. Pierre Petit.

FAVRE (*Pierre*-Etienne-Lazare), orientaliste français, né à Janville (Eure-et-Loir) en 1812, mort à Paris en 1887. Entré dans les ordres en 1838, en 1842 au séminaire des Missions étrangères, d'où il fut envoyé la même année à Pinang, puis à Malacca, il resta plus de treize ans dans cette presqu'île. L'état de sa santé l'obligea, en 1857, à rentrer définitivement en France. Une parfaite connaissance de la langue malaise lui permit de faire en 1860 un cours libre de malais à l'Ecole des langues orientales vivantes. En 1862, il y devint chargé de cours, en 1864 professeur titulaire de malais et de javanais. Il institua le premier en France l'étude comparée des langues malayo-polynésiennes. Ses principaux ouvrages sont : *Grammaire javanaise* (1865) ; *Dictionnaire javanais-français* (1870) ; *Dictionnaire malais-français* (1875) ; *Grammaire de la langue malaise* (1876) ; *Dictionnaire français-malais* (1880) ; *An account of the wild tribes inhabiting the Malayan Peninsula...* (1865) ; etc.

FAVRE (Pierre-Antoine), chimiste français, né à Lyon en 1813, mort à Marseille en 1880. Élève de Péligot, il fut attaché au laboratoire d'Andral, puis se livra à des recherches de chimie physiologique, avec le concours du docteur Jecker. Préparateur de Péligot au Conservatoire des arts et métiers, il inventa, avec Silbermann, le calorimètre classique qui porte leur nom. Après avoir rempli les fonctions de professeur agrégé près la faculté de médecine de Paris, Favre fut nommé professeur de chimie à la faculté des sciences de Marseille, puis doyen de la même faculté, et professeur à l'Ecole de médecine. L'Académie des sciences lui décerna le prix Lacaze, et enfin le nomma correspondant (1879).

FAVRE (Louis-Antoine), publiciste français, né à Lyon en 1824. Secrétaire du duc Pasquier (1849-1862), chef du cabinet du président de l'Assemblée nationale (1875), archiviste puis bibliothécaire en chef du Sénat (1896), il a écrit : *Etienne-Denis Pasquier, souvenirs* (1869) ; *le Luxembourg, récits et confidences sur un vieux palais* (1885).

FAVRE (Louis), ingénieur suisse, d'abord simple ouvrier charpentier, puis entrepreneur de travaux publics, né à Chêne-Bourg, près de Genève, en 1826, mort en 1879. C'est lui qui entreprit et mena à bonne fin le percement du tunnel du mont Cenis. Il commença ensuite le percement du Saint-Gothard, mais mourut d'apoplexie dans le tunnel même, avant de voir son œuvre terminée.

FAVRE (Camille), officier et écrivain suisse, né et mort à Genève (1845-1914). Après avoir suivi en France les cours de l'Ecole des chartes, il entra dans l'armée suisse avec laquelle, en 1870, il fut mobilisé pour la garde des frontières. Il commanda plus tard une brigade et fit des voyages d'érudition en Asie Mineure. Il a laissé une thèse sur *Jean de Bueil et le Jouvencel* (1867) et une *Histoire des passages du Haut-Valais entre le Simplon et le mont Rose*.

FAVRIA, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin) ; 2.430 hab. Vignobles.

FAVULARIA n. f. Genre de plantes fossiles, contenant les sigillaires à écorce subéreuse cannelée à la surface interne, et présentant à l'extérieur des cicatrices foliaires contiguës, comme chez la *favularia elegans*. (Houiller moyen ; beaucoup plus rare dans le terrain houiller supérieur.)

FAVUS [*vuss*] n. m. (mot lat. signif. *rayon de miel*). Pathol. Teigne due à un champignon (*achorion Schœnleini*).

— ENCYCL. Le *favus* est caractérisé par l'apparition sur le cuir chevelu de croûtes ou *godets*, de coloration jaune soufre et d'odeur de souris, formant des plaques sur lesquelles les cheveux deviennent ternes, décolorés et tombent. Le favus du cuir chevelu conduit rapidement à une *alopécie cicatricielle* plus ou moins étendue, où persistent çà et là quelques cheveux crépus.

Le favus existe également sur la peau glabre, où il se présente sous forme de taches arrondies rouges, squameuses.

Le favus est contagieux ; il se développe surtout chez les enfants de cinq à quatorze ans. Relativement rare en France, le favus est fréquent en Algérie, en Italie, en Roumanie.

Le traitement consiste à faire tomber les croûtes avec des pansements humides, à pratiquer l'épilation aux rayons X ou à la pince, et à faire des badigeonnages quotidiens avec de la teinture d'iode diluée.

— Art vétér. Le *favus* ou *teigne faveuse*, assez rare chez le chien, est produit par *l'oospora canina* ou par un champignon du genre *achorion*. Contagieuse surtout pour les sujets de l'espèce canine, cette teigne, comme les autres, peut se transmettre à l'homme. Le chien est quelquefois contaminé par des rats ou des souris faviques.

FAVYN (André), avocat et érudit de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle. De sa vie, on sait seulement qu'il était Parisien et avocat au Parlement. Il a écrit : *Histoire de Navarre* (1612) ; *Traité des premiers offices de la couronne de France* (1613) ; *Théâtre d'honneur et de chevalerie* (1620). Il a été l'un des premiers à dire que les Mérovingiens ne firent qu'établir les charges qui étaient en honneur chez les Romains.

FAWCETT (John), musicien anglais, né et mort à Bolton-le-Moors (1789-1867). Il était cordonnier, et se livra tard à la pratique de l'art. On connaît de lui trois recueils d'hymnes et psaumes : *la Voix de l'Harmonie, la Harpe de Sion*, et *le Triomphe de Miriam*, et qui sont encore populaires dans le Lancashire. Il arrangea l'accompagnement d'une collection de psaumes recueillie par Joseph Hart et publiée par celui-ci, en 1840, sous le titre de *Mélodie divine*. Fawcett est encore l'auteur d'un oratorio, intitulé *le Paradis*, publié en 1853. — Son troisième fils, JOHN (1824-1857), s'adonna également à la musique, et fut organiste à Bolton et à Londres.

FAWCETT (Henry), économiste anglais, né à Salisbury en 1833, mort à Cambridge en 1884. Il perdit la vue à l'âge de vingt ans (1853), à la suite d'un accident de chasse. Sa femme lui servit de secrétaire. Tout jeune, il publia un *Manuel d'économie politique*, et ses premiers travaux lui valurent d'être nommé professeur d'économie politique à l'université de Cambridge. Plus tard, il publia : *Essais et Discours* (1867) ; *le Paupérisme, ses causes et ses remèdes* (1871) ; *le Libre-échange et la Protection* (1872) ; *Essai sur la position de l'ouvrier anglais ; Travail et Salaires* (1884). Fawcett se range à la suite de Smith, de Ricardo et de Stuart Mill. Député de Brighton, il devint ministre des postes (1881-1884), et signala son administration par des réformes pratiques : il fit une large place aux femmes dans les bureaux, et réorganisa les caisses d'épargne postales. — Sa femme, Miss MILLICENT GARRETT, née à Aldeburgh (Suffolk) en 1847, fut une active féministe.

FAWKES (Guy), officier catholique anglais, un des chefs de la *Conspiration des poudres*, né à York en 1570, mort à Westminster en 1606. Affilié au complot catholique qui avait pour but de faire sauter le Parlement, il fut arrêté au moment où il allait mettre le feu aux poudres. Livré aux tortures, il refusa de nommer ses complices, fut condamné à mort, et subit son supplice avec courage. Cette conspiration a laissé en Angleterre un souvenir et une haine durables contre les catholiques.

FAWKES (Francis), poète anglais, né à Warmsworth, près de Doncaster, en 1721, mort en 1777. Il est l'auteur de quelques pièces de vers fort agréables, telles que *le Pichet brun, le Parc de Bramham, la Chasse à la perdrix*. Mais il est surtout réputé comme traducteur des poètes grecs de l'Anthologie, d'Anacréon, de Théocrite et de Sapho.

FAX n. m. Techn. Syn. de FAY.

FAXÖ, ville de Danemark (bailliage de Prestö), dans l'île de Seeland ; 3.500 hab. Ch.-lieu de district. Pierre à chaux.

FAY [*fè*] n. m. Division d'un bloc d'ardoise en un certain nombre de quartiers.

FAY (LE), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 38 kil. de Louhans ; 1.160 hab.

FAY (Etienne), chanteur et compositeur français, né à Tours en 1770, mort à Versailles en 1845. Il se rendit à Paris, où il tint l'emploi de ténor, au théâtre Louvois, au théâtre Favart (1792), au théâtre Feydeau (1795), puis au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles ; il fit une courte apparition à l'Opéra-Comique en 1819. Il a fait représenter plusieurs opéras-comiques : *Flora, les Rendez-vous espagnols, Julie ou le Pot de fleurs*, etc.

FAY (Jeanne ROUSSELOIS, dame), cantatrice française, femme du précédent, née en 1781. Elle débuta, en 1797, au théâtre Feydeau, sous le nom de Mme Bachelier, puis parut sur la scène du théâtre Favart. Ayant épousé Etienne Fay, elle voyagea avec lui, revint à Paris en 1818, reparut au théâtre Feydeau, et, de là, passa à l'Académie royale de musique, où elle se fit applaudir dans *la Vestale, Iphigénie en Aulide*, etc.

FAY (Andréas), patriote et écrivain hongrois, né à Kohany en 1786, mort à Pest en 1866. Il prit une part active, avec Szechenyi, au mouvement de réforme en matière d'économie sociale et fut le créateur de la première caisse d'épargne en Hongrie (1840). Parmi ses nombreuses productions, où il a peint avec optimisme la vie de son temps, il y a lieu de mentionner *la Famille Beltaky* (1832), qui a été le premier roman social hongrois ; *le Docteur Javor* (1855), et plus de six cents *Fables*, dont le premier recueil a paru en 1820 et qui ont été traduites en plusieurs langues.

FAY (Joseph), peintre allemand, né à Cologne en 1813, mort à Dusseldorf en 1875. Elève de l'académie de Dusseldorf, il suivit ensuite les leçons de P. Delaroche à Paris, et décora de fresques la salle du conseil d'Elberfeld.

FAY (Charles-Alexandre), général et écrivain français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) en 1827, mort à Villers-sur-Mer en 1903. Officier d'état-major, il servit en Algérie, en Crimée, prit part comme lieutenant-colonel à la guerre de 1870, fut attaché à l'état-major général du ministre de la guerre. Général de brigade en 1879, il devint divisionnaire en 1885, commandant du 11e corps d'armée (1890), et fut mis à la retraite en 1892. Il publia divers ouvrages militaires dont le plus connu est le *Journal d'un officier de l'armée du Rhin* (1871).

FAYA, oasis principale du Berkou (A.-E. F., colonie du Tchad). Ch.-lieu de cercle. Poste T. S. F. Nœud de routes de caravanes vers le Caire, vers le Fezzan, vers le lac Tchad, vers Abécher. Occupé par le colonel Largeau en même temps qu'Aïn Galaka, en 1913.

FAYAÏTE n. f. Roche éruptive appartenant à la famille des syénites éléolitiques, et au type granitoïde de cette famille.

FAYAL, île volcanique de l'océan Atlantique, dans le groupe portugais des Açores ; 23.000 hab. Ch.-lieu *Horta*.

FAYALITE n. f. (de *Fayal*, nom géogr.). Silicate naturel d'aluminium, de manganèse et de fer. (C'est une variété de péridot.)

FAYARD [*fa-iar*] ou **FOYARD** [*fo-iar*] n. m. (lat. *fagus*). Nom vulgaire du *hêtre*.

FAYARD (Ennemond-Dominique-Nicolas), magistrat et historien français, né à Saint-Vallier (Drôme) en 1816, mort après 1902. D'abord avocat, il devint vice-président du tribunal civil de Lyon (1857), puis conseiller à la cour d'appel de cette ville (1864). On lui doit : *Histoire administrative de l'œuvre des enfants trouvés, abandonnés et orphelins de Lyon* (1859) ; *Etudes sur les anciennes juridictions lyonnaises* (1867) ; *Aperçu historique sur le parlement de Paris* (1876-1878, 3 vol.) ; *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs* (1888) ; etc.

FAY-AUX-LOGES, comm. du Loiret, arrond. et à 19 kil. d'Orléans, sur le canal d'Orléans ; 1.480 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières.

FAY-DE-BRETAGNE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 47 kil. de Châteaubriant ; 2.249 hab. Ch. de f. Etat. Minoteries.

FAYÇAL. V. FAÏÇAL.

FAYDENIE n. f. Genre de plantes de la famille des fougères. (On en connaît une seule espèce, de petite taille, la *faydenie prolifère*, de Cuba, employée comme bordure dans les serres chaudes.)

FAY D'HERBE ou **FAYDHERBE** (Lucas), statuaire et architecte belge, né et mort à Malines (1617-1697). Ses œuvres les plus remarquables sont l'église de Notre-Dame d'Hanswyck et l'église du collège des jésuites, à Malines. Ses statues, ses bas-reliefs, ses mausolées ornent les principales villes de la Belgique. On cite surtout une *Fontaine* représentant un triton et des naïades, d'après Rubens ; le *Maître-autel* de l'église de Saint-Rombaut, à Malines ; *Saint Joseph et l'enfant Jésus*, à Bruxelles.

FAYDIT (Pierre-Valentin), théologien et critique français, né et mort à Riom (1640-1709). Entré dans la congrégation de l'Oratoire, il dut la quitter en 1671, après la publication de son traité *De l'esprit humain*, trop cartésien au gré de ses supérieurs. *Altération du dogme catholique par la philosophie d'Aristote* lui valut une longue détention à Saint-Lazare (1696). Les *Mémoires* de Tillemont, les *Sermons* de Bossuet, le *Télémaque* de Fénelon furent l'objet de ses attaques. Enfin, interné à Riom, il composa un ouvrage sur *Virgile, Homère et le style poétique de l'Ecriture sainte* (1705-1710).

FAYE ou **FAYE-D'ANJOU**, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 21 kil. d'Angers ; 1.030 hab. Ch. de f. Etat. Vignobles renommés (vins blancs).

FAYE (Jacques), seigneur D'ESPEISSES, homme d'Etat et magistrat français, né à Paris en 1543, mort à Senlis en 1590. Il était conseiller au parlement de Paris quand le duc d'Anjou, devenu « le roy élu de Pologne », se l'attacha en qualité de maître des requêtes. Ce fut lui que le prince envoya à sa mère, la reine Catherine de Médicis, à la nouvelle de la mort de Charles IX, pour lui remettre des lettres l'instituant officiellement régente de France en attendant son retour. Il retourna en Pologne pour essayer vainement d'y sauvegarder les droits d'Henri III, qui le récompensa par la place de maître des requêtes au conseil d'Etat. Il n'eut pas, du reste, de plus fidèle serviteur pendant les orages de la Ligue. Il présida le Parlement, lorsque celui-ci se réunit à Tours. Après l'assassinat du dernier Valois, Faye, catholique sincère et gallican, se rallia au légitime héritier du trône, et prit une part distinguée, aux côtés d'Henri IV, au siège de Paris.

FAYE (Andreas), écrivain norvégien, né à Bragernes en 1802, mort à Sande en 1869. Pasteur directeur du collège d'Arendal, nommé député en 1842, il a laissé de nombreux ouvrages : *Légendes norvégiennes* (1833), *Charles XII en Norvège* (1868) ; etc.

FAYE (*Hervé*-Auguste-Etienne-Albans), astronome français, né à Saint-Benoît-du-Sault (Indre) en 1814, mort à Paris en 1902. Sorti de l'Ecole polytechnique, Arago l'attira vers l'astronomie et le fit entrer à l'Observatoire. Il découvrit, en 1843, une nouvelle comète périodique, la quatrième, dont il calcula les éléments et qui a conservé son nom. Membre de l'Académie des sciences (1847).

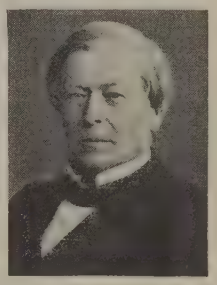

H. Faye.

Professeur de géodésie à l'Ecole polytechnique de 1848 à 1854, puis recteur de l'Académie de Nancy, professeur d'astronomie à la faculté des sciences de cette ville, il fut nommé, en 1876, président du bureau des longitudes. Il fit partie, comme ministre de l'instruction publique, du ministère de Rochebouët. Parmi ses ouvrages, citons : la *Parallaxe d'une étoile de la grande Ourse ;* la *Construction d'un nouveau collimateur* (1846) ; *l'Anneau de Saturne* (1848) ; *les Déclinaisons absolues* (1850) ; *la Formation des nuages ; la Formation de la grêle ; les Taches du soleil ; Sur l'origine du monde : théories cosmogoniques des anciens et des modernes* (1854-1885) ; *Sur les tempêtes : théories et discussions nouvelles* (1887) ; Les vues fondamentales de Faye en astronomie ont fortement ébranlé le système cosmogonique de Laplace.

FAYE (Etienne-Léopold), avocat et homme politique français, né à Marmande en 1828, mort à Birac (Lot-et-Garonne) en 1900. Député de Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (1876), depuis sénateur de Lot-et-Garonne en 1879, il fut ministre de l'instruction publique en 1887 et ministre de l'agriculture en 1889.

FAYENCE [*fa-yanss'*], **FAYENCERIE** [*fa-yan-se-rî*] n. f. ; **FAYENCIER** [*fa-yan-si-é*] n. m. V. FAÏENCE, etc.

FAYENCE (en lat. *Faventia*), ch.-lieu de cant. du Var, arrond. et à 21 kil. de Draguignan, près de la Camandre ; 1.240 hab. Ch. de f. de la Provence. Cultures florales. Fayence fut au XVIIe siècle un centre de céramique très actif. — Le canton a 8 comm., et 5.840 hab.

FAYET (Jean-Jacques), évêque d'Orléans, né à Mende en 1786, mort à Paris en 1849. Missionnaire et prédicateur, il devint vicaire général de Rouen (1832-1840), curé de Saint-Roch à Paris (1841-1842), évêque d'Orléans (1842), membre de l'Assemblée nationale (1849).

FAYETTE (LA). Biogr. V. LA FAYETTE.

FAYETTEVILLE, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), sur la rivière du Cap-Fear ; 8.900 hab. Ch.-lieu de comté. — Ville des Etats-Unis (Etat d'Arkansas) ; 5.300 hab. Université. Sources minérales.

FAYL-BILLOT. V. FAYS-BILLOT.

FAYOL [*fa-iol'*] et plus souvent **FAYOT** [*fa-iô*] n. m. (lat. *phaseolus*). *Fam.* Haricot sec.

— Adj. *Fam.* Travailleur, Empressé.

— Pop. *Doubler le cap Fayot*, En être réduit à ne plus manger que des haricots, faute d'autres vivres.

— Argot mar. *Par dénigr.* Rengagé de la marine.

FAYOL (Henri), ingénieur et administrateur français, né à Constantinople en 1841, mort à Paris en 1925. Après avoir dirigé la Société de Commentry-Fourchambault, il résuma les principes de son expérience des affaires dans son ouvrage : *Administration générale et industrielle* (1916). La doctrine connue sous le nom de *fayolisme* enseigne les règles et les méthodes qui doivent guider les chefs d'entreprise dans l'administration de leurs établissements. L'organisation préconisée par Fayol repose non sur la division des *fonctions* comme dans le système de Taylor, mais sur la division des *services*. A la tête de chacun des services se trouve un chef ayant autorité exclusive sur l'ensemble des subordonnés, dont chacun a, dans le domaine qui lui est assigné, pleins pouvoirs sur ceux qui sont sous ses ordres. La base de cette organisation est donc l'unité de commandement et l'unité de direction. Les opérations auxquelles donnent lieu les entreprises peuvent se répartir en cinq groupes : 1° opérations

Fayol. — Cl. Pierre Petit.

techniques ; 2° opérations commerciales ; 3° opérations financières ; 4° opérations de sécurité ; 5° opérations de comptabilité. Fayol a exposé ses vues dans l'*Incapacité industrielle de l'Etat : les P. T. T.* (1921). On lui doit, en outre, l'*Enseignement technique supérieur* (1918), et diverses études techniques ou administratives publiées notamment dans le *Bulletin de la Société de l'industrie minérale*.

FAYOLIA [*fa-io*] n. m. (de *Fayol* nom du géologue qui l'a trouvé). Nom donné parfois à des fossiles qui seraient des œufs de squales paléozoïques.

FAYOLISME [*i-o-lissm'*] n. m. Théorie de l'ingénieur Fayol.

FAYOLLE (François-Joseph-Marie), poète et compilateur, né et mort à Paris (1774-1852). On lui doit quelques ouvrages médiocres, entre autres : *les Quatre saisons du Parnasse* (1805-1809), compilation intéressante ; *Dictionnaire historique des musiciens*, avec Choron (1810-1812) ; *Acanthologie ou Dictionnaire d'épigrammes* (1817). — Son cousin, Paul-Antoine **Fayolle,** né à Paris en 1778, mort fou à Charenton en 1828, se signala par son exaltation bonapartiste, et fut compromis dans plusieurs affaires politiques sous la Restauration. On a de lui : *Journée du mont Saint-Jean* (1818) ; etc.

FAYOLLE (Marie-*Emile*), maréchal de France, né au Puy en 1852, mort à Paris en 1928. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'arme de l'artillerie en 1875, officier supérieur en 1895, Fayolle était en 1904 professeur de tactique d'artillerie à l'Ecole supérieure de guerre. Atteint par la limite d'âge comme général de brigade, la Grande Guerre le remit, en août 1914, à la tête d'une division de réserve avec laquelle il se distingua dans la défense du Grand Couronné de Nancy. En 1915 il commandait le 32e corps d'armée. Commandant de la VIe armée en 1916, il prit une part prépondérante à la bataille de la Somme. En 1917, dans l'offensive d'avril, il commandait la Ire armée, maintenue en réserve. Après Caporetto, en novembre de la même année, il était envoyé avec six divisions françaises en renfort de nos alliés en Italie, d'où on le rappelait en 1918, lors de l'offensive allemande du 23 mars, pour lui donner le commandement du groupe d'armées de réserve (G. A. R.) chargé d'assurer la liaison à hauteur d'Amiens entre Français et Britanniques. En juin, toujours à la tête du G. A. R., Fayolle lançait dans le flanc de l'ennemi la contre-attaque Mangin de la « bataille du Matz », qui sauvait Compiègne, et, à partir de juillet, il concourait à la phase offensive de la « bataille de France » qui aboutissait à la libération du territoire national et à la capitulation de l'armée allemande. Maréchal de France en 1921, Fayolle fut ensuite, pendant un temps très bref, délégué à la Commission du désarmement de la Société des Nations.

E. Fayolle. — Cl. Waléry.

FAYOT n. m. Argot. V. FAYOL.

FAYOT (Alfred-Charles-Frédéric), littérateur français, né à Paris en 1797, mort près de Montmorency en 1864. Il quitta, en 1828, les Affaires étrangères pour se consacrer au journalisme et à la littérature. Parmi ses ouvrages, en partie anonymes, nous citerons : *Histoire de France, depuis 1793 jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe* (1830), suite à Anquetil ; *Histoire de Pologne, depuis son origine jusqu'en 1831* (1831-1832 ; 2 vol.) ; *Précis historique sur le duc de Reichstadt* (1832) ; *l'Art de la cuisine française au XIXe siècle*, avec Carême (1833 ; 2 vol.) ; *les Classiques de la table* (1844).

FAYOÛM (EL) [forme arabe du nom égyptien *Phiaoumâ, Pi-iaoumâ*, en copte *Ph-iôm*, qui signifiait la Mer, le Lac]. Province d'Egypte (Haute-Egypte), à l'ouest du Nil, peuplée de 552.000 hab., sur une superficie de 1.734 km². Capitale *Fayoûm* ou *Médinet el-Fayoûm* (52.860 h.).

Le Fayoûm est une dépression elliptique creusée dans le désert Libyque et descendant à 43 m. au-dessous de la Méditerranée. Le fond en est rempli par un lac long de plus de 40 kil., le Birkèt el-Kéroun, qui couvrait jadis le Fayoûm presque entier (v. MŒRIS [*lac*]). Le Nil de l'Ouest (Bahr Yousouf) y débouche dans une sorte de réservoir moitié naturel, moitié artificiel, le *Taskim el-Moyah*, d'où ses eaux ressortent par des canaux et des rigoles qui, répandus en éventail sur la campagne, fertilisent le versant oriental et méridional du Birkèt el-Kéroun. En régularisant l'entrée et la sortie des eaux du Nil dans le Birkèt el-Kéroun, les rois égyptiens de la XIIe dynastie gagnèrent une longue bande de terrain, sur laquelle l'un d'eux, Amenemhât III, bâtit le monument gigantesque où les voyageurs grecs virent plus tard la pyramide de Mœris. Sous les Césars romains, le Fayoûm, détaché du nome héracléopolitain, forma un nome spécial, le Crocodilopolite ou l'Arsinoïte, avec Crocodilopolis pour capitale. Sa population était une des plus riches, des plus civilisées et des plus lettrées de l'Egypte ; dans les ruines de ses maisons ont été découverts de nombreux et précieux manuscrits de poètes et d'orateurs grecs. Encore prospère sous la domination arabe, le Fayoûm entra, au XVIe siècle, dès le début de l'époque turque, dans une période de misère d'où il ne sortit qu'au temps de Méhémet-Ali. Alors le pays, irrigué sagement, redevint un des cantons les plus riches de l'Egypte.

FAYPOULT DE MAISONCELLE (Guillaume-Charles), diplomate et ministre français, né et mort à Paris (1752-1817). Officier du génie, puis chef de division sous les ministres Roland et Garat, et ministre des finances à l'avènement du Directoire (1795), il fut ministre de la France à Gênes, puis préfet de l'Escaut en 1800. Le roi Joseph en fit un ministre de la guerre, puis un ministre des finances à Madrid. Napoléon Ier, pendant les Cent-Jours, lui confia la préfecture du département de Saône-et-Loire, qu'il essaya de défendre contre l'invasion.

FAY-SUR-LIGNON, anciennement **Fay-le-Froid,** ch.-lieu de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 29 kil. du Puy, près du Lignon-Vellave, sur un plateau élevé au nord du Mézenc ; 980 hab. — Le canton a 6 comm., et 6.200 hab.

FAYS-BILLOT, ch.-lieu de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 25 kil. de Langres ; 1.442 hab. Ecole nationale d'osiériculture et de vannerie. — Le canton a 24 comm., et 8.350 hab. (On dit aujourd'hui FAYL-BILLOT.)

FAYSSÉ [*fè-sé*] n. m. Nom vulgaire, dans l'est de la France, d'un champignon comestible de la famille des agaricinées, la *russule alutacée* dite aussi *bise rouge*.

FAYT-LEZ-MANAGE, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi) ; 5.500 hab. Houille, fonderies, corderie, briqueterie, brasserie.

FAZEKAS (Michel), poète hongrois, né à Debreczin en 1766, mort en 1828. Dans ses poèmes il prend la défense des serfs, et sa petite composition intitulée *Ludas Matyi* (1815) est, dans la poésie hongroise, la première attaque dirigée contre les privilèges de la noblesse.

FAZIO (Bartolomeo), écrivain italien, né à La Spezia, mort à Naples en 1457. En 1444, il alla à Naples et devint l'historiographe du roi Alphonse. Outre quatre invectives contre son adversaire l'humaniste Valla (1446), et la traduction latine d'une nouvelle de Boccace, il écrivit : *De viris illustribus* (1456), biographie aride de ses contemporains ; et *De rebus gestis ab Alphonso rege* (publié en 1560).

FAZIO DEGLI UBERTI, poète italien, né à Florence, mort à Vérone après 1368. Son attachement au parti gibelin le fit bannir de sa patrie. Il a publié des sonnets, des *canzonette*. Dans son poème *il Ditto mondo*, il entreprend la description du monde connu à son époque. Il s'inspire de Dante.

FAZL-BEG, poète turc, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mort en 1810. Elevé par les soins du sultan Abd ul-Hamid Ier, il devint gouverneur de Rhodes sous Sélim III et ensuite *khodjah* (conseiller) au *Divan* (ministère de la Porte ottomane). Il a écrit un poème intitulé : *Zénan-Nameh* (Livre des femmes), traduit en français par Decourdemanche en 1879.

FAZL-MOUSTAPHA PACHA. Biogr. V. MOUSTAPHA-FAZL PACHA.

FAZLI (Kara), poète turc, né à Constantinople vers la fin du XVe siècle, mort en 1562-1563. Il fut attaché à la secrétairerie du Divan, sous les trois sultans Mohammed, Moustapha et Sélim. On a de lui un *Divan* et un poème célèbre : *la Rose et le Rossignol*.

FAZOGL ou **FAZOKL,** province de l'ancien Soudan égyptien, comprise entre le Sennaar au N., le Nil Bleu à l'E. et le Nil Blanc à l'O. Conquise en 1821, sous Méhémet-Ali, par son fils Ismaïl pacha, et perdue pendant la rébellion mahdiste, elle fait aujourd'hui partie du Soudan anglo-égyptien.

FAZY (Jean-Jacques, dit **James**), homme d'Etat et publiciste suisse, d'origine française, né et mort à Genève (1796-1878). Il séjourna longtemps en France où il s'affilia au carbonarisme. Il fonda, en 1826, le *Journal de Genève*. De retour à Paris, il attaqua avec vigueur le régime de Charles X. En 1830, il signa la protestation des journalistes, puis combattit la candidature du duc d'Orléans au trône, et, sous Louis-Philippe, il se rangea dans l'opposition. Plusieurs fois condamné, il revint définitivement à Genève en 1837 et continua, dans la *Revue de Genève*, son opposition au Conseil d'Etat conservateur. Député au Grand Conseil, lorsque, en 1846, se fonda la ligue du Sonderbund il fit de vains efforts pour déterminer le Grand Conseil à voter la guerre fédérale. Puis il fut le promoteur de la Révolution de 1846 qui renversa, à Genève, les conservateurs remplacés par des radicaux, et le principal auteur de la Constitution démocratique acceptée par le peuple le 7 juin 1847. Il demeura le chef du gouvernement pendant de nombreuses années, jusqu'en 1864.

Député de Genève à la Diète constituante, il contribua à la rédaction de la Constitution fédérale de 1848, et prit part, en 1858, aux négociations qui aboutirent à la renonciation du roi de Prusse à ses droits sur Neuchâtel. V. *Supplément*.

Fê.

Fe, Symbole chimique du *fer*.

FÊ n. m. Dix-septième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant tantôt à *f*, tantôt à *p*. (Comme signe de numération, *fê* ou *pê* vaut 80.)

FEA (Carlo), archéologue italien, né à Pigna (Piémont), en 1753, mort à Rome en 1834. Entré dans les ordres, il devint bibliothécaire du prince Chigi, et commissaire des antiquités à Rome, et poursuivit les fouilles commencées par l'Administration française. Il a publié une traduction italienne de l'*Histoire de l'Art* de Winckelmann (1783-1786) ; *l'Integrità del Panteon* (1807) ; *Descrizione di Roma* (1821) ; etc.

FÉAGE [*fé-aj'*] n. m. (de *fief*). Dr. féod. Contrat d'inféodation. || Chose inféodée ou héritage tenu en fief.

FÉAL, E, AUX adj. (de *foi*). Loyal, fidèle : *Roland, Du Guesclin, Bayard étaient de* FÉAUX *chevaliers.* (Chateaubriand.) [Ce mot faisait autrefois partie de la formule d'introduction des lettres royaux : *A nos amés et* FÉAUX *conseillers, gens tenant cours et parlements.*]

— *Substantiv.* Partisan dévoué : *Les* FÉAUX *du socialisme.*

FEARNLEY (Thomas), paysagiste norvégien, né à Frédérikshald en 1802, mort à Munich en 1842. Citons, parmi ses œuvres : *Vue du Marum-Elf ; Vue de Norvège ; le Glacier de Grindelwald, Vue de la cascade de Labro, près de Kongsberg ;* etc.

FEATHERSTONE, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 14.750 hab.

FEATHER-WEIGHT [prononc. angl. *fé-zeur-ouèt'*] n. m. (en angl. *poids plume*). Turf. Cheval qui a le plus léger poids à porter, dans une course handicap.

FÉAUTÉ n. f. (de *féal*). Serment de fidélité prêté par le vassal à son seigneur : *Serment de* FÉAUTÉ *et hommage.* (Vx.)

— ENCYCL. Hist. des institutions. Tandis que pour l'hommage le vassal s'agenouille devant son seigneur, lui mettant les mains dans les mains pour prêter son serment, pour la *féauté* il se tient debout, la main sur l'Evangile ou sur les reliques ; l'hommage se rend directement au seigneur, pour la féauté il se peut faire remplacer par son sénéchal. La féauté embrasse l'ensemble des devoirs du vassal envers son seigneur. Dans certaines coutumes, on applique aussi le mot de féauté au serment de fidélité prêté par le roturier. En Lorraine, le mot s'applique aussi au corps des échevins qui exercent la juridiction dans une seigneurie. — Féauté s'est dit aussi dans un sens général, pour désigner un engagement pris.

FEBIS, comm. de Roumanie (district de Temis) ; 2.100 hab. Sources salées.

FÉBRICITANT [*si-tan*], **E** adj. (de *fébriciter*). Pathol Qui a la fièvre : *Un homme* FÉBRICITANT.

— Substantiv. : *Un* FÉBRICITANT.

Dans les *fébricitants* il n'est rien qui ne pèche.
LA FONTAINE.

FÉBRICITER [*té*] v. intr. (lat. *febricitare ;* de *febris,* fièvre). Avoir la fièvre :

Et cet auguste pouls n'a plus *fébricité !*
Ed. ROSTAND.

FÉBRICULE n. f. (lat. *febricula* dimin. de *febris,* fièvre). Fièvre légère ne dépassant pas 38°, mesurée dans le rectum.

FÉBRIFUGE adj. (du lat. *febris,* fièvre, et *fugare,* mettre en fuite). Méd. Médicament ayant la propriété de prévenir ou de couper les accès de fièvre intermittente et dont l'administration provoque une action particulièrement antipériodique comme le quinquina, les sels de quinine : *Un médicament, Une substance* FÉBRIFUGE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Les* FÉBRIFUGES.

— Pharm. *Fébrifuge français,* Mélange à parties égales de gentiane, de camomille et d'écorce de chêne.

— ENCYCL. Le véritable *fébrifuge* agit sur l'hématozoaire circulant dans le sang, qu'il détruit et dont il arrête par suite la production de toxines, et en intervenant secondairement sur la thermogénèse. Le principal fébrifuge est le quinquina et surtout son principe actif, la quinine et ses sels. Comme fébrifuge, on a beaucoup recours, aujourd'hui, aux préparations arsenicales, qui paraissent aussi détruire les hématozoaires circulants.

On comprend encore, sous le nom de fébrifuges, certaines substances, comme l'antipyrine, le pyramidon, la phénacétine, etc., qui exercent directement leur action sur le système nerveux et les centres de la thermogénèse. Elles n'ont pas de propriétés microbicides et ont une influence dépressive, quand on en use inconsidérément, sur le système neuro-végétatif et le cœur. On appelle plus ordinairement ces dernières *antipyrétiques* ou *antithermiques.*

FÉBRIGÈNE [*jèn'*] adj. (du lat. *febris,* fièvre, et du gr. *génos,* naissance). Qui engendre la fièvre.

FÉBRILE adj. (lat. *febrilis*). Qui accuse de la fièvre : *Un pouls* FÉBRILE. || Qui tient de la fièvre : *Mouvements* FÉBRILES.

— Fig. : *Une impatience* FÉBRILE.

FÉBRILEMENT [*man*] adv. D'une manière fébrile.

FÉBRILITÉ n. f. Caractère de ce qui est fébrile.

FÉBRONIEN adj. et n. Sectateur de Febronius ou Hontheim.

FEBRONIUS. Biogr. V. HONTHEIM.

FÉBRUAL, E. Surnom de Pluton et de Junon.

FÉBRUALES n. f. pl. (du lat. *februarius,* février). Ant. rom. Fêtes des morts, qui se célébraient au mois de février.

— ENCYCL. Les *fébruales* avaient été, dit-on, instituées par Numa. Ces cérémonies se faisaient pendant la nuit, emblème du tombeau, à la lueur des torches. Tous les autres temples étaient fermés pendant ce temps. Aucun mariage ne se célébrait ; on n'entendait le son d'aucun des instruments de musique en usage dans le culte.

FEBRUUS. Antiq. rom. Personnification divine du mois de février, identifié avec Dispater ou avec Pluton. (Le mois de février était le mois des morts et aussi, étant le dernier de l'année, un mois de purifications. Aussi Februus devint-il le dieu des purifications. Les principales de celles-ci étaient les *lupercales,* les *quirinales* et les *terminalia* [v. ces mots].)

FEBVRE ou **FÈVRE** (Michel), nom sous lequel un religieux capucin, le P. Justinien de Tours, a écrit plusieurs ouvrages et notamment : *Etat présent de la Turquie* (1674) et *Théâtre de la Turquie* (1682), récit de ses missions en Asie Mineure.

FEBVRE (Alexandre-*Frédéric*), comédien français, né et mort à Paris (1835-1916). Il débuta au Havre, et joua à Paris dans divers théâtres, dont l'Odéon et le Vaudeville, avant d'entrer à la Comédie-Française en 1866. Sociétaire en 1867, il montra, surtout dans l'interprétation des rôles du nouveau répertoire, une rare intelligence, et une grande souplesse de talent. Nous citerons, parmi ses principales créations : Clarkson de *l'Etrangère,* Kobus de *l'Ami Fritz,* Bourdon des *Corbeaux,* etc. Après sa retraite en 1894, Febvre fit une grande tournée dans les principaux pays de l'Europe. Il a publié : *Album de la Comédie-Française* (1880) ; *Au bord de la scène* (1889) ; *l'Héritage de Mme Naudin* (1893) ; *le Journal d'un comédien* (1896) ; *la Clef des champs* (1899).

FEBVRIER (Jacques), faïencier français, né à Tournai en 1668, mort à Lille en 1729. Il eut à Tournai une manufacture, mais fut invité par le Conseil de Lille, en 1696, à venir s'établir dans cette ville, où il s'associa avec le peintre Jean Bossu. Deux autels portatifs signés du nom de Febvrier sont conservés au Musée céramique de Sèvres ; d'une matière très fine et très blanche, ils sont décorés à l'imitation de Rouen et de Delft.

FÉCAL, E, AUX adj. Qui a rapport aux fèces : *Substances* FÉCALES. *Résidus* FÉCAUX.

— *Matières fécales,* Excréments de l'homme. V. FÈCES.

FÉCALOÏDE [*lo-id'*] adj. (de *fécal,* et du gr. *eidos,* apparence). Se dit des vomissements qui surviennent dans l'obstruction intestinale et qui contiennent des matières fécales.

FÉCAMP (lat. *Fiscamnum*), ch.-lieu de cant. et port de la Seine-Maritime, arrond. et à 41 kil. du Havre, sur la Manche, à l'embouchure du Valmont ; 16.876 hab.

(*Fécampois, oises*). Ch. de f. Etat. Filatures et tissages de coton, constructions navales, imprimeries, fabrication de la liqueur dite bénédictine de Fécamp.

Histoire. — La ville, très ancienne (camp protohistorique du Canada et cimetière gallo-romain), est une ville de vallée, étendue en longueur entre les falaises qui bordent le Valmont. Au moyen âge, une abbaye bénédictine, la Trinité, y fut fondée. Il en reste l'église Notre-Dame, dans le style gothique primitif de la fin du XIIe siècle, avec de nombreuses additions du XIVe siècle, le dortoir des moines du XIIIe siècle, et la salle capitulaire du XIVe siècle. On y voit encore l'église Saint-Etienne (XVIe s.) et la chapelle du Salut (XIIIe s.) qui domine la vallée sur une falaise de 100 m. de haut. Cette abbaye, fondée par sainte Waninge au VIIe siècle, fut détruite par les Normands, reconstruite et fortifiée par Guillaume Longue-Epée, et la ville joua un rôle important pendant les guerres de Religion où elle fut une des places de la Ligue. Sa prospérité actuelle date de Vauban qui créa le port. C'est le premier port de pêche de France pour la morue et le hareng ; on y fait, en outre, un important trafic avec l'Angleterre et la Norvège. Plage très fréquentée. — Le canton a 12 comm., et 24.440 hab.

Fécamp (CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE). Cette chronique (219-1253), attribuée à un moine de l'abbaye nommé Pierre, contient quelques faits intéressants sur la Normandie et Fécamp aux Xe, XIe et XIIe siècles.

FÉCATION [*si-on*] n. f. (de *fèces*). Chim. anc. Séparation des fèces.

FÉCER [*sé*] v. intr. (de *fèces*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O.) Former de la lie.

FÈCES [*fèss'*] n. f. pl. (du lat. *fæx, fæcis*, lie). Chim. Sédiment qu'on trouve au fond d'un liquide trouble, après l'avoir laissé reposer, ou qui se dépose dans une liqueur qui vient de fermenter.

— Physiol. Excréments solides de l'homme : *Les* FÈCES *normales sont consistantes sans dureté, gluantes à la surface.* (Raspail.)

— ENCYCL. Physiol. Les *fèces* ont une couleur ordinairement brune ; leur odeur provient souvent d'un dégagement d'hydrogène sulfuré en même temps que d'un certain nombre de produits volatils tels que du phénol, de l'indol, certains acides gras. Elles sont constituées par des substances alimentaires insolubles dans les sucs digestifs et qui ont résisté aux fermentations, comme les tendons, la nucléine, les sels insolubles, la cellulose, etc. On y rencontre les produits de sécrétion du tube digestif, comme la bile, et les produits de desquamation des cellules intestinales. Leur examen décèle les vices de nutrition, les fonctionnements défectueux de certains organes de l'appareil digestif, les ulcérations et tumeurs (sang), la présence de parasites, etc.

FÉCHAIN, comm. du Nord, arrond. et à 17 kil. de Douai, sur la Sensée ; 1.180 hab. Détruite pendant la Grande Guerre.

FÉCHELLE n. f. Art culin. V. FAISSELLE.

FECHENHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau), sur le Main ; 6.500 hab. Fabrique de produits chimiques.

FECHNER (Gustave-Théodore), philosophe allemand, né à Gross-Särchen en 1801, mort à Leipzig en 1887. Professeur à l'université de Leipzig en 1833. Il enseigna que Dieu est au monde comme l'âme est au corps, que les âmes individuelles sont des parties de l'âme divine, que la matière se réduit à des centres de forces. La correspondance entre le physique et le psychique s'exprime dans la loi célèbre qu'il a empruntée au physiologiste Weber : « La sensation est égale au logarithme de l'excitation. » Les principaux ouvrages de Fechner sont : *Eléments de psychophysique* (1860) ; *Théorie physique et philosophique des atomes* (1855) ; *Nanna ou l'Ame des plantes* (1848).

FECHNER (Jean), peintre allemand, né à Berlin en 1860, mort à Schreiberhan en 1931. Il a peint des portraits d'allure simple et véridique : *Guillaume Raabe* (musée de Brunswick) ; *le Général comte Kirchbach* (Galerie nationale de Berlin) ; *Rodolphe Virchow.*

FECHT, rivière d'Alsace, affl. droit de l'Ill, formée, près de Munster, de deux ruisseaux qui descendent des Vosges ; elle arrose Turckheim, et envoie vers l'E. un bras, le Logelbach, traverser Colmar. Cours, 50 kil.

FECHT (Jean), théologien protestant allemand, né à Salzbourg en 1636, mort à Rostock en 1716. Prédicateur à la cour de Durlach, il professa la théologie à Rostock. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels *Compendium universæ theologiæ asceticæ et polemicæ* (1744).

FECHTER (Charles-Albert), acteur français, né à Paris en 1823, mort à New-York en 1879. Il débuta, en 1845, à la Comédie-Française, puis joua à Berlin, au Vaudeville, et à Londres (1847). On le vit ensuite à l'Ambigu, au Théâtre-Historique, à la Porte-Saint-Martin, au Vaudeville, où sa création d'Armand Duval, dans *la Dame aux camélias* (1852), mit le comble à sa réputation. Après avoir été directeur de la scène de l'Odéon et directeur du Lyceum à Londres, il se rendit aux Etats-Unis (1870). Il fit jouer *Noir et Blanc*, drame en collaboration avec Collins (1869).

FÉCIAL, E, AUX adj. Qui appartient aux féciaux : *Le droit* FÉCIAL.

Féciaux, d'après une monnaie d'or rappelant l'alliance de Rome et de Gabies.

FÉCIAUX [*si-ô*] n. m. pl. (du lat. *fetiales* ou *fecialis*). Prêtres dont la fonction était de demander satisfaction au nom du peuple romain, de faire les déclarations de guerre, de conclure les traités de paix, etc. (On écrit aussi FÉTIAUX et au sing. FÉTIAL.) || Sing. FÉCIAL.

— ENCYCL. Formalistes, les Romains tenaient à ne faire de guerres et à ne signer de traités que par des voies irréprochables au point de vue du droit et de la religion. Le collège des *féciaux* était consacré à cet emploi. Quand un conflit survenait entre Rome et un autre peuple, les féciaux examinaient d'où venait la provocation. Si le tort était du côté des Romains, le coupable était livré à l'étranger. Dans le cas contraire, deux ou quatre féciaux allaient demander réparation. S'ils ne l'obtenaient, ils donnaient à l'étranger trente jours de réflexion ; après quoi, ils revenaient, et, si la guerre était décidée, lançaient un javelot par-dessus la frontière ennemie, puis, pénétrant jusqu'au forum de la capitale, ils prononçaient la formule de guerre. Quand les guerres furent devenues trop lointaines, une colonne, placée hors de l'enceinte, près du temple de Bellone, symbolisa toute frontière étrangère, et les féciaux lançaient leur javelot par-dessus. Un traité de paix ou d'alliance n'était valable que conclu avec leur concours. La plupart des peuples italiques avaient des féciaux.

FÉCOND [*kon*], **E** adj. (lat. *fecundus ;* du gr. *phuô*, je fais naître). Propre à la reproduction de l'espèce : *Les négresses sont très* FÉCONDES.

— *Par anal.* Qui a une grande puissance productive ; qui produit beaucoup : *Arbre* FÉCOND. *Terre* FÉCONDE. *Source* FÉCONDE. *Mine* FÉCONDE ; et au fig. : *Sujet* FÉCOND. *O* FÉCONDE *paresse !* (Baudelaire.) *L'ennui est* FÉCOND *en mauvais conseils.* (J. Janin.) *Ecrivain* FÉCOND.

— *Par extens.* Qui rend fertile : *Chaleur, Pluie* FÉCONDE.

— Min. Se dit d'un gisement dont les filons sont abondants et riches.

— SYN. **Fécond, fertile.** Si l'on employait toujours dans son sens propre le mot *fécond*, il y entrerait non plus seulement, comme dans *fertile*, une simple idée de production abondante, mais encore l'idée de la puissance, de la faculté, de la vertu productive. Et c'est pourquoi l'on dit avec raison une *femme féconde*, un *esprit fécond*, etc. (Si l'on peut dire un *esprit fertile en expédients, en ressources*, c'est qu'il s'agit moins d'évoquer la puissance productive que la chose même produite avec une certaine abondance.)

— ANTON. **Aride, improducteur, improductif, infécond, infertile, ingrat, stérile.** — **Bréhaigne, impuissant.**

FÉCONDABLE adj. Qui peut être fécondé.

FÉCONDANCE [*dans*] n. f. Aptitude à féconder, vertu fécondante : *La nature a donné aux femelles la fécondité, aux mâles la* FÉCONDANCE. (F. Cuvier.)

FÉCONDANT [*dan*], **E** adj. Qui féconde ou fertilise, qui donne ou développe les germes reproducteurs : *La poussière* FÉCONDANTE *des fleurs. Engrais* FÉCONDANTS.

FÉCONDATEUR, TRICE n. et adj. Qui a la puissance de féconder.

FÉCONDATION [*si-on*] n. f. (de *féconder*). Action de féconder, de transformer en un œuf capable de développement un élément sexuel mûr : *La* FÉCONDATION *des fleurs s'opère par l'introduction du pollen dans le pistil et de là dans l'ovaire.* || Son résultat.

— Fig. : *Rêverie, c'est* FÉCONDATION. (V. Hugo.)

— ENCYCL. Biol. et Physiol. Par *fécondation*, il faut entendre la fusion de l'élément mâle : gamète mâle, anthérozoïde ou spermatozoïde, et de l'élément femelle : gamète femelle, oosphère ou ovule. Dans la reproduction agame il n'y a pas fécondation, puisque l'élément reproducteur (spore) peut reproduire l'être dont il provient sans l'intervention d'aucun autre élément.

Les gamètes mâles et les gamètes femelles sont généralement portés par des individus différents, dits respectivement mâles et femelles. Le rapprochement de ces deux individus n'est pas la fécondation, mais seulement la condition de la fécondation : le mâle portant, d'une manière ou d'une autre, le spermatozoïde au contact de l'ovule. Cependant, dans un certain nombre d'espèces, un même individu (hermaphrodite) est simultanément porteur de gamètes mâles et de gamètes femelles, mais ces gamètes ne mûrissent pas en même temps, de telle sorte que l'individu ne peut pas féconder ses propres ovules avec ses propres spermatozoïdes. Même chez les fleurs hermaphrodites, ce sont souvent les insectes qui viennent apporter le pollen d'une autre plante de même espèce, pour que la fécondation ait lieu.

Au cours de leur formation, les gamètes subissent diverses modifications qui constituent la *maturation* et qui ont pour effet de transformer la cellule germinale en une cellule incomplète qui ne peut vivre par elle-même bien longtemps, ni, par conséquent, se développer en un individu nouveau. Les expériences de Loeb et Y. Delage ont montré que le rôle du spermatozoïde dans la fécondation est d'ordre physico-chimique et qu'il n'apporte, en somme, à l'ovule, en outre des constituants du patrimoine héréditaire, que des catalyseurs excitant le développement. Ainsi les gamètes sont des cellules incomplètes, qui ne sont complétées que par l'adjonction d'une autre substance qui est celle du gamète opposé. Il y a, entre les gamètes mâles et les gamètes femelles, une grande différence : ceux-ci sont toujours plus volumineux à cause des réserves nutritives qu'ils renferment, et immobiles ; ceux-là sont, au contraire, très mobiles et très petits, car ils se réduisent à un noyau qui est la tête et à un flagellum ou queue, qui assure leur mobilité. Mais quelles que soient les dimensions respectives de l'ovule et du spermatozoïde, un seul spermatozoïde suffit à la fécondation.

Il existe cependant des cas où plusieurs spermatozoïdes peuvent féconder un même ovule, mais ce sont des cas exceptionnels et monstrueux. V. POLYSPERMIE.

La fusion du gamète mâle et du gamète femelle transforme l'ovule, cellule incomplète, en œuf, cellule complète, de laquelle part tout le développement qui aboutit à la reproduction d'un nouvel individu capable d'engendrer de nouveaux gamètes de son sexe et, par conséquent, de se reproduire. C'est donc cette fusion qui est le phénomène essentiel de la fécondation.

Quelques animaux échappent aux lois ordinaires de la fécondation. Ainsi l'abeille reine produit des ovules qui sont fécondés au passage et donnent des femelles et des ouvrières, et des ovules non fécondés qui cependant se développent et donnent des mâles. De même, dans les espèces parthénogénétiques, certains ovules sont fécondés et d'autres non, et tous se développent néanmoins en individus viables. V. PARTHÉNOGENÈSE.

Fécondation artificielle. — La *fécondation artificielle* consiste à provoquer la fécondation de l'ovule en dehors des conditions naturelles. Ce sont Loeb et Y. Delage qui ont, les premiers, réalisé cette fécondation, sans l'intervention de spermatozoïdes, en utilisant des concentrations salines qui agissent sur les ovules vierges comme catalyseurs capables d'exciter le développement. Les pisciculteurs procèdent à une fécondation artificielle quand, après avoir recueilli la laitance du poisson mâle, ils s'en servent pour féconder le frai des poissons femelles de la même espèce. Sous l'inspiration de J. Coste, ce procédé a beaucoup servi à la multiplication des poissons utiles.

La fécondation artificielle des plantes est une opération fort délicate. Les anthères sont coupées avant la déhiscence, quelquefois avant l'épanouissement de la fleur. On isole ensuite la fleur soigneusement, par des sacs ou des cloches de verre. Le moment venu, on désencapuchonne la fleur et l'on frotte doucement le stigmate avec plusieurs anthères de la fleur fécondante. La fécondation de la vanille ne se fait jamais qu'artificiellement.

La fécondation artificielle a permis de créer diverses variétés nouvelles de blé ; en viticulture, elle a permis d'obtenir des hybrides plus ou moins résistants, et enfin c'est grâce à elle que l'horticulture obtient chaque jour des variétés nouvelles de fleurs.

La fécondation artificielle semble avoir été pratiquée, pour la première fois, dans l'espèce humaine, par J. Hunter ; elle a été, depuis, recommandée par Gigon (1871) et par J. Gérard (1885), dans les cas où la stérilité résulte d'un vice de conformation des organes de la femme, faisant obstacle à la pénétration des spermatozoïdes dans l'utérus. Elle est utilisée chez les animaux dans un but économique et prophylactique (V. INSÉMINATION).

— Bot. L'étude des phénomènes intimes de la *fécondation* a conduit, principalement pour les angiospermes, à des découvertes capitales. On sait que le sac embryonnaire, dans l'ovule définitivement constitué, possède typiquement huit noyaux : à la partie supérieure, au voisinage du micropyle, il y a trois noyaux, dont un est l'*oosphère* et les autres sont les *synergides ;* à l'extrémité opposée du sac embryonnaire, trois autres noyaux constituent les *antipodes ;* enfin, vers le centre, deux noyaux qui le plus souvent se fusionnent sont le ou les *noyaux secondaires du sac embryonnaire.* Lorsque le tube pollinique arrive au contact du micropyle, son extrémité se gélifie et les *deux noyaux mâles* ou *anthérozoïdes* sont en liberté dans le sac embryonnaire. Un de ces noyaux arrive au contact de l'oosphère, se fusionne avec elle pour constituer l'*œuf*, dont les cloisonnements rapides vont bientôt donner une petite plante ; l'autre noyau générateur va se fusionner avec les noyaux secondaires du sac embryonnaire pour former ensuite par des cloisonnements répétés l'*albumen*, qui doit servir à nourrir la petite plantule dans son développement. Il y a donc chez les angiospermes une *double fécondation*, aboutissant à la formation d'un *œuf-embryon* et d'un *œuf-albumen*. Les cas de *xénie* (v. ce mot) peuvent être interprétés comme vérifiant expérimentalement la double fécondation. Les autres noyaux du sac embryonnaire peuvent être accidentellement fécondés ; il y a dans ce cas *polyembryonie*, c'est-à-dire plusieurs embryons dans le sac embryonnaire (mimosa, dompte-venin, etc.). On a signalé un cas, dans le *naïas*, où les deux noyaux générateurs ayant fécondé l'oosphère plus une synergide, il n'y a pas eu formation d'albumen.

La découverte de la double fécondation est due à Nawaschine (1898) et à Guignard (1899). Il existe un petit nombre d'angiospermes où l'embryon se développe parthénogénétiquement sans fécondation (antennaire, alchemille thalictrum) ; de même, l'*albumen* peut être parthénogénétique. Il n'existe pas de double fécondation chez les gymnospermes ; dans ce groupe, la division du sac embryonnaire est poussée beaucoup plus loin que chez les angiospermes, et aboutit à la formation d'un tissu spécial : l'*endosperme*. A la surface de l'endosperme se différencient, en nombre variable, un petit nombre d'archégones ou *corpuscules* contenant chacun une petite oosphère capable de se développer en plantule après la fécondation.

Chez les phanérogames angiospermes, le grain de pollen, tombé sur le stigmate, y germe et donne un tube pollinique qui s'enfonce dans le stigmate, suit le tissu conducteur du style, atteint le micropyle d'un ovule, qu'il franchit, dissocie le sommet du nucelle et vient placer son extrémité au contact de l'oosphère.

Si le micropyle est la voie ordinaire de pénétration du tube pollinique, il peut aussi pénétrer à travers le tégument de l'ovule, au niveau de la chalaze.

Chez les phanérogames gymnospermes, le grain de pollen tombe directement dans la chambre pollinique qui occupe le sommet du nucelle, et le tube pollinique engage finalement son extrémité dans le col d'un corpuscule, de manière à atteindre l'oosphère correspondante.

Chez les cryptogames, la *fécondation* résulte souvent de l'union d'un anthérozoïde mobile avec une oosphère immobile (cryptogames vasculaires, muscinées, beaucoup d'algues) ; mais l'anthérozoïde peut être immobile (floridées), ou l'élément fécondateur être représenté par une partie du protoplasma extravasé d'une cellule mâle (péronosporées).

FÉCONDEMENT [*man*] adv. D'une manière féconde.

FÉCONDER [*dé*] v. tr. (lat. *fecundare*). Rendre fécond : *La plupart des poissons ne* FÉCONDENT *leurs œufs qu'après la ponte.*

— *Par extens.* Rendre fertile, productif : *C'est la pluie et la chaleur qui* FÉCONDENT *la terre.* (Descartes.)

— Fig. : *La méditation* FÉCONDE *l'esprit.* (Littré.)

FÉCONDITÉ n. f. (lat. *fecunditas*). Caractère, qualité de ce qui est fécond : *La* FÉCONDITÉ *des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent ces espèces.* (Toussenel.)

— *Par anal.* Fertilité : *La* FÉCONDITÉ *de la terre.*

— Fig. : *La* FÉCONDITÉ *de l'esprit, de l'imagination, d'un écrivain.*

— ANTON. **Aridité, infécondité, infertilité, stérilité.** — **Agénésie, astysie, bréhaigneté, impuissance, stéirose.**

— ENCYCL. Biol. La *fécondité* est la règle des espèces vivantes, puisque autrement elles eussent disparu. Mais la fécondité n'est pas la même dans toutes les espèces. Certaines produisent un très grand nombre de descendants, comme les poissons ; d'autres, un très petit nombre, comme la plupart des grands mammifères. Cette différence paraît dépendre du mode de développement et des circonstances extérieures, mais ne semble pas en rapport, chez les êtres sexués, avec la taille des individus.

La fécondité existe indéfinie entre individus appartenant à la même espèce ; elle n'existe pas entre individus appartenant à des espèces différentes ; cependant, quand ces espèces sont très voisines, elles peuvent être fécondes

à la première génération seulement, donnant naissance à des hybrides inféconds (mulets), et, exceptionnellement, indéfiniment féconds, comme les hybrides de lièvre et de lapin, ou léporides.

C'est sur le fait de l'infécondité des espèces différentes qu'était autrefois établi le critérium de l'espèce : des individus féconds entre eux appartenaient à la même espèce, et des individus inféconds à des espèces différentes. Mais les recherches expérimentales ont montré que ce critérium n'est pas infaillible et on l'a abandonné, du moins quand il s'agit d'espèces critiques ou mal définies.

Fécondité (LA), tableau de Jordaens, au musée de Bruxelles, représentant un groupe de nymphes et de satyres. Œuvre puissante et plantureuse, d'un coloris solide.

Fécondité, roman ou plutôt poème symbolique d'Emile Zola, le premier volume d'une sorte de tétralogie intitulée *les Quatre évangiles*. L'auteur y retrace les conséquences funestes de la restriction des naissances et glorifie les familles nombreuses (1899).

FÉCULAGE n. m. Action d'ajouter de la fécule à une denrée alimentaire. V. FRAUDE.

FÉCULE n. f. (lat. *fæcula*). Partie pulvérulente farineuse des graines et de certaines racines.

— ENCYCL. Amidon et *fécule* sont une même substance, qui existe dans presque toutes les parties des végétaux (racines, tubercules, tiges, feuilles, fruits, graines). Mais on a adopté plus particulièrement le nom de *fécule* pour désigner l'amidon des organes souterrains (tubercules, racines), en réservant celui d'*amidon* pour le produit industriel tiré des graines (blé, riz, maïs). On retire industriellement la fécule des pommes de terre. V. FÉCULERIE.

En outre de ses emplois culinaires, la fécule de pomme de terre est utile à la pharmacie sous forme de cataplasmes émollients dans certaines dermatoses. On en fait encore usage dans l'industrie comme désincrustant mécanique de chaudières, pour transformer en boues liquides faciles à évacuer les croûtes dures qui adhèrent le long des tôles, et qui proviennent de la distillation d'eaux salines ou impures. A l'état de pureté, la fécule est insoluble dans l'eau froide, l'alcool, l'éther, mais elle se dissout en apparence dans l'eau chaude, en formant un empois. Elle se transforme par hydrolyse en dextrine et en glucose.

Parmi les fécules alimentaires composées, on peut citer l'*arrow-root*, le *dictamia*, le *kaffa*, le *sagou*, le *salep*, le *tapioca*, etc.

Il y a aussi des fécules médicinales, employées en thérapeutique comme résolutifs ou décongestionnants : fécule de pomme de terre, d'arum, de belladone, de brione, de ciguë, de jusquiame, de pivoine.

FÉCULENCE [*lanss'*] n. f. (lat. *fæculentia*). Etat des substances qui contiennent de la fécule : *La* FÉCULENCE *des lentilles, des haricots.* || Etat des liqueurs qui sont chargées de lie, de sédiment.

FÉCULENT [*lan*], **E** adj. (lat. *fæculentus*). Qui contient de la fécule ; qui est composé de fécule : *Graines* FÉCULENTES. *Aliment* FÉCULENT. || Qui dépose une lie, un sédiment : *Liquide* FÉCULENT.

— *Substantiv.* et au masc. Légume qui contient de la fécule : *La pomme de terre est un* FÉCULENT.

FÉCULER [*lé*] v. tr. Réduire en fécule : FÉCULER *des pommes de terre.* || Ajouter de la fécule à une denrée alimentaire : FÉCULER *du saucisson.*

— ***Féculé, e,*** part. pass. du verbe *Féculer : Charcuterie frauduleusement* FÉCULÉE.

FÉCULERIE [*ri*] n. f. Fabrication de fécule ; endroit où l'on fabrique de la fécule.

— ENCYCL. La fabrication de la fécule, pour laquelle on emploie la pomme de terre, comprend plusieurs opérations successives.

Le *lavage* s'effectue le plus souvent au moyen de laveurs mécaniques, constitués par des tambours à claire-voie, doués d'un mouvement continu de rotation et plongeant en partie dans des bassins remplis d'eau que l'on peut renouveler. Puis l'*épierrage*, qui vient ensuite, se produit dans une sorte d'auge à moitié remplie d'eau, dans laquelle un agitateur horizontal à bras remue constamment les pommes de terre, de manière à faire tomber au fond les pierres attachées aux tubercules. Ensuite les pommes de terre subissent le *râpage* sur des cylindres (*cylindres dévorateurs*) dont la surface extérieure est munie de dents aiguës sur lesquelles viennent se déchirer les pommes de terre, tandis qu'une eau courante entraîne les pulpes produites ; puis celles-ci subissent le *tamisage*.

Au sortir des tamis, la fécule se dépose soit dans des citernes cimentées, soit dans des cuves, soit dans de simples tonneaux dont on a enlevé l'un des fonds, soit encore sur des tables ou plans inclinés munis de rebords. Les fécules sont enfin soumises à la dessication.

FÉCULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Qui contient de la fécule.

FÉCULIER [*li-é*] n. m. et adj. Qui fabrique de la fécule. (On dit moins bien FÉCULISTE.)

FÉCULISTE n. et adj. V. FÉCULIER.

FÉCULITE n. f. Substance pulvérulente, formant le principe immédiat de certains végétaux.

FÉCULOÏDE adj. (de *fécule,* et du gr. *eidos,* aspect). Qui ressemble à la fécule.

FÉCULOMÈTRE n. m. (de *fécule,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument destiné à l'essai des fécules.

FEDCHENKO (Alexis Pavlovitch), naturaliste et explorateur russe, né à Irkoutsk en 1844, mort au mont Blanc en 1873. Il visita le Turkestan et poussa jusqu'à Samarkande et au désert de Karakoroum. Le récit de ses voyages a été publié à Pétersbourg en 1873.

FEDDAN n. m. Mesure agraire usitée en Egypte et chez les Arabes, et qui équivaut à un peu plus de 58 ares.

FEDDERSEN (Berend-Wilhelm), physicien allemand, né en 1832, mort à Leipzig en 1918 ; prouva expérimentalement, en 1861, à l'aide d'un miroir tournant projetant l'étincelle de décharge sur une plaque photographique, l'existence des oscillations électriques lors de la décharge d'un condensateur.

FEDELE (Alexandra ou Cassandra), dame italienne célèbre par son savoir et son esprit, née et morte à Venise (1465-1558). Admirée par le Politien, elle fut célèbre à Venise et dans toute l'Italie, et écrivit des *Epistolæ et Orationes* (1589). Veuve du médecin Giammaria Mapelli, elle se retira dans un couvent de Venise.

FEDELI (COMICI) [*les Comédiens fidèles*] n. m. pl. Troupe d'artistes italiens qui se constitua en 1605 pour continuer la tradition des *Comici gelosi,* dispersés à la mort d'Isabelle Andreini.

— ENCYCL. Le fils d'Isabelle Andreini, Jean-Baptiste Andreini, déjà acteur sous le nom de LELIO, fut le fondateur, le directeur et l'un des auteurs des *fedeli.* Plusieurs anciens *gelosi* en firent partie. Les principaux sujets furent Virginia Ramponi, Giovanni-Paolo Fabri, dit *Flaminio ;* Nicolo Barbieri, à la scène *Beltrameda Milano ;* Domenico Bruni, le premier amoureux ; Girolamo Gavarini, qui jouait les capitans ; Diana Ponti, qui tenait les rôles d'amoureuses. En 1607, les *fedeli* eurent à Milan un grand succès avec *Maddalena lasciva e penitente,* et, en 1618, *Adamo,* pièce d'Andreini, dédiée à Marie de Médicis. Cette reine appela la troupe à Paris, où elle demeura jusqu'en 1618, donnant ses représentations tantôt à la cour, tantôt à l'hôtel de Bourgogne, par entente avec les comédiens français. De 1621 à 1623, nous les retrouvons en France, et durant cette période Andreini fit jouer et imprimer cinq pièces de sa façon. Après un court voyage au delà des Alpes, la compagnie revint à Paris en 1624-1625, puis se fixa en Italie, où Beltrame devint l'associé d'Andreini ; il tenait les emplois de *Sganarelles* et de *Scapins,* ayant modernisé les *Brighellas.* La troupe se sépara en 1652. Elle avait poursuivi les traditions de la *Commedia dell' arte.*

FEDER (Johann Georg Heinrich), philosophe allemand, né à Schornweisbach, près de Bayreuth, en 1740, mort à Hanovre en 1821. En 1765, professeur au gymnase de Cobourg, puis, en 1768, à l'université de Gœttingue, on lui confia en 1797 la direction du gymnase de Hanovre. A partir de 1811, il vécut dans la retraite. Se rattachant à la philosophie de Locke, et hostile aux recherches de Kant, il se fit connaître surtout par des manuels de style clair et populaires, tels que le *Compendium de logique et de métaphysique* (1769) ; *De l'espace ou De la causalité ou Examen de la philosophie de Kant* (1787) ; *la Volonté humaine* (1779-1793).

FÉDÉRAL, E, AUX adj. (du lat. *fœdus, eris,* alliance). Qui appartient, qui a rapport à une fédération d'Etats : *Les troupes* FÉDÉRALES. *La Constitution* FÉDÉRALE *de la Suisse.*

— *Tir fédéral,* Tir que, chaque année, la Suisse organise au chef-lieu d'un de ses vingt-deux cantons.

— *Substantiv.* et au masc. Nom donné : 1° aux Américains des Etats-Unis (Etats du Nord) qui, dans la guerre de Sécession, combattaient pour le maintien de l'Union fédérale et l'abolition de l'esclavage : *Une grande bataille fut livrée sur le Potomac entre* FÉDÉRAUX *et Confédérés* (les Fédéraux étaient appelés aussi *Nordistes*) ; 2° aux combattants alliés de l'Etat d'Orange et de la république du Transvaal dans leur guerre défensive contre l'Angleterre en 1900.

FÉDÉRALISER [*zé*] v. tr. Organiser en fédération : *Pendant la première Révolution, on essaya de* FÉDÉRALISER *la France.*

— ***Fédéralisé, e,*** part. pass. du verbe *Fédéraliser.*

— ***Se fédéraliser,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Etats qui* SE FÉDÉRALISENT.

FÉDÉRALISME [*lissm'*] n. m. (de *fédérer*). Système politique, dans lequel plusieurs Etats ou cités indépendantes consentent à sacrifier, dans un intérêt commun, une partie de leur souveraineté, pour établir au-dessus de tous un pouvoir suprême.

— ENCYCL. Polit. L'antiquité nous offre plusieurs exemples du *fédéralisme ;* les temps modernes l'ont vu reparaître en de nombreuses combinaisons : les unes éphémères, d'autres appelées à une brillante prospérité.

L'indépendance relative de l'Etat dans l'Etat, réclamée par les fédéralistes, peut avoir pour conséquence la lutte entre les fractions d'une même unité politique ; alors se trouve compromis le principe fédéraliste : « Un pour tous, tous pour un. » Cette solidarité, assez facile à établir entre de petits territoires voisins (à moins qu'ils n'aient, comme les cités grecques de l'antiquité, des traditions inconciliables), s'institue difficilement entre de vastes Etats. En général, on peut dire que le sentiment de leur insécurité est le mobile qui pousse les petits Etats à se grouper ; l'indépendance conquise ou le danger passé, la fédération risque de se désagréger. C'est l'histoire des villes italiennes du moyen âge, de l'ancienne Confédération germanique, de la Pacification de Gand pour les Pays-Bas. Seule, en Europe, la Suisse semble avoir retiré du fédéralisme de véritables avantages ; mais, ces résultats, elle les doit à sa situation géographique entre trois pays : Italie, France, Allemagne, qui s'équilibrent mutuellement. De l'autre côté de l'Atlantique, un seul pays a pu naître, prospérer et grandir sous le régime fédératif : l'Union américaine ; mais elle n'a pas de voisins qui menacent son existence. Aux Etats-Unis comme en Suisse l'Etat fédéral admet un gouvernement unique, un pouvoir central, une diplomatie commune aux Etats associés.

Evolution de l'idée fédéraliste depuis la Seconde Guerre mondiale. V. FÉDÉRALISME au *Supplément.*

— Dr. intern. L'Etat fédéral est un organisme central, indépendant, ayant ses rouages propres, qui absorbe, au point de vue du droit international, tous les Etats particuliers qui le constituent. Dans ce système, plusieurs Etats particuliers sont soumis à un gouvernement central unique, par un lien constitutionnel qui détermine les droits et les devoirs respectifs de l'organe central et des Etats particuliers associés. En général, le pouvoir fédéral exerce en partie la souveraineté intérieure, et dispose à cet effet d'une force coercitive pour faire exécuter ses décisions. Au point de vue extérieur, l'organe fédéral a seul et exclusivement la jouissance et l'exercice de la souveraineté et des relations extérieures. Les principaux Etats fédéraux sont aujourd'hui les Etats-Unis, la Suisse. V. ETAT, CONFÉDÉRATION.

— Hist. Pendant la Révolution française, un mouvement fédéraliste naquit au lendemain du 31 mai 1793, lorsqu'il apparut, dans certains départements, que les députés subissaient la pression des sections parisiennes et ne pouvaient plus délibérer librement. Il se développa dans l'Ouest sous l'influence des députés girondins ; mais la Convention en eut rapidement raison, et la proclamation de la Constitution de 1793 ainsi que la conscience du danger extérieur rallièrent au pouvoir central les départements un instant hésitants. En 1871, la Commune de Paris voulait donner à la République la forme d'une libre fédération de municipalités autonomes.

FÉDÉRALISTE [*lisst'*] adj. Relatif au fédéralisme : *Aux tendances* FÉDÉRALISTES, *les montagnards opposaient la République « une et indivisible ».*

— *Substantiv.* Partisan du fédéralisme.

FÉDÉRATIF, IVE adj. (du lat. *fœderatus,* allié). Qui appartient au fédéralisme : *Les Etats-Unis d'Amérique ont une Constitution* FÉDÉRATIVE.

FÉDÉRATION [*si-on*] n. f. (de *fédérer*). Polit. Union de plusieurs Etats particuliers en un Etat collectif.

— *Par extens.* Union de sociétés qui s'allient dans un but commun : FÉDÉRATIONS *ouvrières.*

— Hist. Pendant la Révolution, l'une des associations formées pour lutter contre les ennemis de la liberté. || *Fête de la Fédération,* Fête nationale organisée le 14 juillet 1790 par l'Assemblée constituante, sur la proposition de la municipalité de Paris. || L'un des groupes d'enrôlés volontaires qui se formèrent pendant les Cent-Jours.

— ENCYCL. Hist. Sous la Révolution, la *fédération* fut un mouvement national dont l'initiative appartint aux provinces. Ce fut d'abord une alliance défensive des Bretons contre les parlements royalistes, dès novembre 1789. Puis, après quelques « fédérations » organisées pour la défense des campagnes pillées par des bandes de brigands, les communes des différentes provinces s'unirent dans un élan

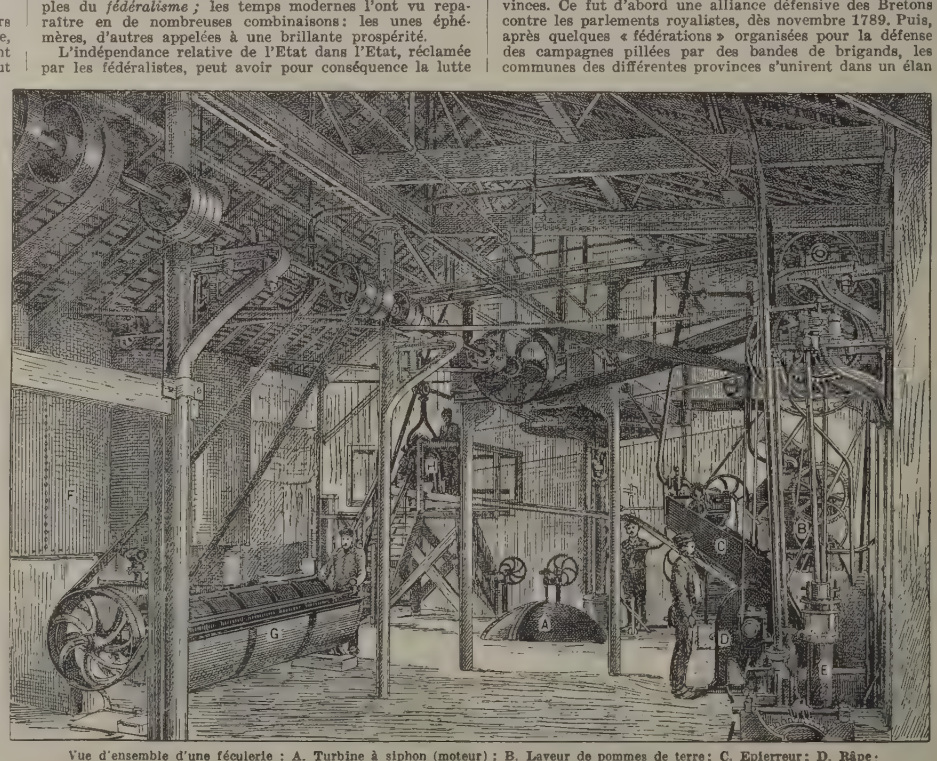

Vue d'ensemble d'une féculerie : A. Turbine à siphon (moteur) ; B. Laveur de pommes de terre ; C. Epierreur ; D. Râpe ; E. Pompe ; F. Cuves à dégraisser ; G. Tamis ; H. Presse à pulpe.

spontané afin d'abjurer toute distinction de province à province. Ce mouvement des fédérations est donc l'opposé du mouvement fédéraliste. V. FÉDÉRALISME.

Des fêtes furent célébrées, en 1790, dans plusieurs grandes villes du royaume pour affirmer le nouveau lien très étroit qui devait réunir les Français dans un même amour de la Constitution, en faisant disparaître tous les particularismes économiques, administratifs ou juridiques.

La plus mémorable de ces fêtes fut donnée au Champ-de-Mars de Paris, le 14 juillet 1790. Une messe fut célébrée par Talleyrand, évêque d'Autun ; La Fayette, à la tête de la garde nationale, prêta serment de fidélité à la Constitution, ainsi que le roi et la famille royale. L'enthousiasme était général, et l'on put croire à la réconciliation entre toutes les parties de la population.

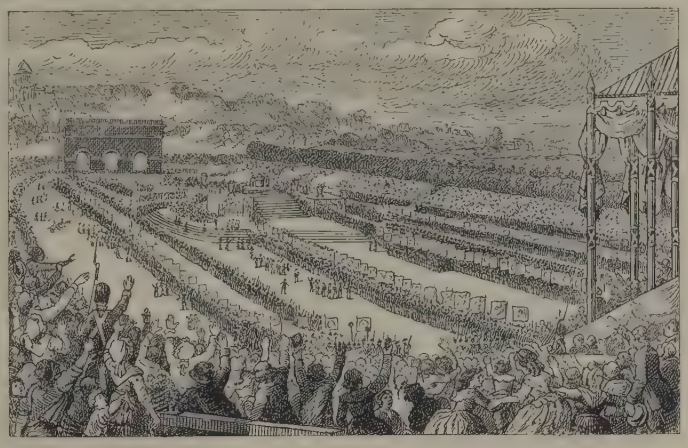

Fête de la Fédération (14 juillet 1790), d'après un dessin de Monnet, peintre du roi.

— Iconogr. La *Fédération* du 14 juillet 1790 a été rappelée dans divers tableaux. Les plus connus sont ceux de Hubert Robert (1790) et de Couder (1844). Un dessin de Monnet a été popularisé par la gravure.

— Législ. industr. *Fédérations ouvrières.* Les syndicats d'une même région ou d'une même industrie peuvent avoir des intérêts communs ; pour la défense de ces intérêts, les syndicats ont le droit de se constituer en *unions* ou *fédérations* ouvrières. (Loi du 21 mars 1884). La loi du 12 mars 1920 a donné aux unions la personnalité civile et la même capacité qu'aux syndicats.

Toutefois, la loi de 1884, même après cette large extension, ne contient aucune disposition autorisant expressément la constitution des groupements composés eux-mêmes d'un certain nombre d'unions de syndicats. La Confédération générale du Travail n'en a pas moins été constituée en 1895, et le jugement du tribunal correctionnel de la Seine du 13 janvier 1921 qui l'a dissoute, jugement qui d'ailleurs est resté sans effet, a établi sa décision sur de tout autres motifs.

— Philos. *Fédération internationale des sociétés de philosophie.* V. *Supplément.*

FÉDÉRER [*ré*] v. tr. (lat *fœderare ;* de *fœdus*, alliance, — Se conjugue comme *accélérer.*) Former en confédération : FÉDÉRER *de petits États.*

— ***Fédéré, e,*** part. pass. du verbe *Fédérer.* Qui fait partie d'une fédération.

— *Cités fédérées* (*civitates fœderatæ*), Nom donné aux cités italiennes unies à Rome par un traité d'alliance qui, en même temps, les plaçait sous sa dépendance (*fœdus non æquum*). [Ces cités conservaient leur gouvernement et leurs lois, mais ne pouvaient faire la guerre pour leur propre compte, et devaient à Rome des secours en troupes, en argent, blé, vaisseaux, etc., déterminés par les clauses du traité. Une classe privilégiée de ces *civitates fœderatæ* était celle des cités jouissant du *jus Latii.*]

— *Substantiv.* et au masc. pl. Membres d'une confédération. || Représentants envoyés à la fête de la Fédération de 1790. || Engagés volontaires de 1815. || Insurgés parisiens de la Commune de 1871. || *Mur des Fédérés,* au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, Mur contre lequel ont été fusillés les insurgés de la Commune en 1871.

— ***Se fédérer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se former en confédération.

FEDERERZ n. f. Minér. Sulfoantimoniure naturel de plomb. || Syn. de PLUMOSITE.

FEDERICI (Dom Placide), bénédictin italien, né à Gênes en 1739, mort en 1785. Il a composé une histoire du monastère de Pomposa (1781).

FEDERICI (le P. Dominique-Marie), dominicain italien, né à Vérone en 1739, mort à Trévise en 1808. Il a publié l'*Histoire des Frères Joyeux* (1787), et des *Mémoires* (1803) sur l'invention de l'imprimerie, qu'il prétend avoir été connue en Italie avant Gutenberg.

FEDERICI (Camillo, de son vrai nom **Giovanbattista Viassolo**), auteur dramatique italien, né près de Mondovi en 1749, mort à Milan en 1802. Il écrivit une soixantaine de comédies et des drames et tragédies, inspirés de Diderot et de Mercier. Ses *Œuvres dramatiques* ont été publiées à Turin en 1793.

FEDERICI (Vincenzo), compositeur dramatique italien, né à Pesaro en 1764, mort à Milan en 1826. Il devint accompagnateur au théâtre italien de Londres, pour lequel il fut appelé à écrire plusieurs opéras. De retour en Italie, il fit jouer un certain nombre d'ouvrages à Milan et à Turin, entre autres *Ifigenia in Aulide.* Il donna en 1812 au Théâtre-Italien de Paris *la Locandiera scaltra,* qui obtint un brillant succès. Au conservatoire de Milan, il avait été nommé professeur puis censeur.

FEDERIGHI (Antonio), dessinateur ornemaniste et sculpteur de l'école de Sienne à la fin du XVe siècle, né en 1431, mort en 1498, dont la haute réputation repose sur le dessin et une partie de l'exécution du fameux pavé de la cathédrale de Sienne, incomparable nielle de marbre.

FEDI (Pio), sculpteur italien, né à Viterbe en 1815, mort à Florence en 1892. D'abord apprenti orfèvre à Florence, il alla à Rome où il produisit quelques-unes de ses œuvres les plus renommées : *le Christ secourant les malades. Saint Sébastien, Cléopâtre.* On lui doit les statues d'*André Cesalpino* et de *Niccolo Pisano* (1846), un groupe d'après une scène du *Purgatoire* de Dante (1849), le groupe colossal de *Pierre Torrigiano et ses fils* (1856), et surtout *le Rapt de Polyxène,* qui se trouve à Florence, dans la Loggia des Lanzi.

FÉDIE [*dî*] n. f. Genre de valérianacées, comprenant une espèce de petite herbe grêle à inflorescence remarquable, car les rameaux deviennent, après l'anthèse, durs et épais. (Elle croît autour du bassin méditerranéen. Elle est souvent cultivée en orangerie ; c'est la *fedia cornu d'abondance.*)

FEDJEDJ (EL-), partie orientale du chott el-Djérid (Tunisie), séparée de ce chott proprement dit par la péninsule du Nefzaoua, et du golfe de Gabès par le seuil d'Oudref.

FEDJ-M'ZALA, comm. mixte d'Algérie, départ. et arrond. de Constantine, sur l'oued Bou-Salah ; 66.880 hab.

FEDKOVITCH (Ossip), poète ruthène, né en Bukovine en 1814, mort à Lvov en 1888. On lui doit des chants de soldats, d'une remarquable qualité de forme, et des récits en prose, très appréciés de Tourguenev. On l'a appelé « le rossignol de Bukovine ».

FÉDON n. m. Jeune baudet (dans l'ouest de la France).

FÉDOR ou **FÉODOR,** forme russe de THÉODORE.

FÉDOR Ier Ivanovitch, tsar de Russie, né en 1557, mort en 1598. Il succéda en 1584 à son père Ivan IV. Faible et maladif il laissa son beau-frère, Boris Godounov, gouverner à sa place. Avec lui finit la dynastie de Rurik. Sous le règne de ce prince, l'Eglise russe obtint du patriarche de Constantinople d'avoir son patriarche particulier.

FÉDOR II, tsar de Russie, fils de Boris Godounov. Il succéda à son père en 1605 ; mais il fut assassiné l'année même de son avènement, et le premier des faux Démétrius fut proclamé tsar à sa place.

FÉDOR III Alexéiévitch, tsar de Russie, né en 1657, mort en 1682. Il succéda à son père, Alexis Mikhaïlovitch, en 1676. Sous lui, les modes d'Occident apparurent à la cour ; il fonda l'Académie slavo-gréco-latine de Moscou, le premier collège de forme européenne qu'ait possédé la Russie. Son acte essentiel fut la destruction des registres de préséance (*miestnitchestvo*), qui divisaient la noblesse et entravaient le pouvoir tsarien. Il mourut sans enfant, laissant le trône à ses frères Ivan et Pierre, plus tard Pierre le Grand.

Fédor III, d'après une peinture du XVIIe siècle.

Fédora, drame en quatre actes, en prose, de V. Sardou (1882) ; c'est l'histoire d'une femme, la princesse Fédora, qui, désirant se venger d'un homme, Loris, qui a tué son fiancé Wladimir, tâche à se faire aimer de lui et se prend à son propre piège. Mais elle a auparavant dénoncé le frère de Loris, comme anarchiste, à la police russe ; elle se tue pour échapper à la colère de celui qu'elle aime. Cette pièce, bien conduite, est d'un pathétique violent qui sent le mélodrame.

FEDOTOV (Paul Andrevitch), peintre russe, né à Moscou en 1815, mort fou en 1852. Il obtint son premier succès avec : *Réception du grand-duc Michel dans le régiment finlandais de la garde, en 1837.* Il se consacra ensuite à l'étude de la vie bourgeoise et sociale : *la Cour du major, le Lendemain d'un jour de noce, Magasin de modes.*

FÉE [*fé*] n. f. (du lat. pop. *Fata* pour *Fatua,* déesse protectrice des champs). Être fantastique, du sexe féminin, doué d'un pouvoir surnaturel : *Bonne* FÉE. *Méchante* FÉE. *On a banni les démons et les* FÉES. (Voltaire.)

— *Par extens.* Femme remarquable par la grâce, l'esprit, la bonté : *La femme est une* FÉE *bienfaisante.* (A. Karr.)

— *Vieille fée, Fée Carabosse,* Vieille femme revêche, d'aspect rébarbatif.

— *Conte de fées,* Conte dans lequel les fées interviennent. — Chose fantastique, vaine chimère : *C'est un pur* CONTE DE FÉES. || *Ouvrage de fée,* Travail d'une perfection extrême. || *Travailler comme une fée,* Merveilleusement. || *Doigts de fée,* Se dit de doigts (féminins) qui exécutent des travaux d'adresse. || *Pays des fées, Château de fées,* Pays, château enchanté, merveilleux, imaginaire. || *Cheminée* ou *Colonne des fées.* V. CHEMINÉE.

— *Adj.* Enchanté : *Arbre fée ; fontaine fée.*

— ENCYCL. Chez la plupart des peuples, on rencontre la croyance à des êtres surnaturels qui se mêlent à la vie des hommes, président à leur naissance pour les « douer » plus ou moins heureusement, et leur font sentir au cours de l'existence l'action de leur bienfaisance ou de leur malfaisance : hathors égyptiennes, moires ou parques grecques, devenues les *Tria fata* d'Ausone, nornes, trolls, elfes, kobolds scandinaves et germaniques, etc. Les *fées,* bien qu'on ait dérivé leur nom de *Fata,* semblent plutôt appartenir au monde celtique, d'où elles se sont répandues dans les autres pays et surtout en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Allemagne. C'est dans les cycles d'Arthur et de la Table ronde que les Mélusine, les Viviane, les Morgane, les Urgèle jouent le grand rôle. Sous l'influence des croyances chrétiennes, les fées, en dépit de leur origine païenne, se sont plus ou moins christianisées ; on les voit recommander aux chevaliers le respect des observances de l'Eglise, et elles-mêmes se montrent parfois attachées aux pratiques chrétiennes. Boiardo, l'Arioste, Spenser, Shakespeare, le Tasse ont fait appel aux fées pour animer leurs inventions poétiques, et Cervantes leur a donné quelque place dans son *Don Quichotte.* Perrault et ses imitateurs : Mme d'Aulnoy, Mme de Beaumont, etc., ont aidé à les populariser. Elles vivent encore dans l'âme populaire, et dans certaines de nos provinces, en Bretagne notamment, la croyance n'est pas perdue à leur existence et à leur puissance. Un érudit américain Wentz (1909), par un amalgame des traditions celtiques sur la survie et des idées du spiritisme et du psychisme contemporain, a prétendu leur assurer une réalité scientifique, comme au fameux royaume de Féerie l'île d'Avalon.

Fée aux miettes (LA), conte fantastique de Charles Nodier (1832). Cette histoire est censée racontée par le jeune charpentier Michel, pensionnaire de l'hôpital des Lunatiques, de Glasgow. Il a été aimé d'une petite naine, très vieille, mais proprette et très savante, surnommée *la Fée aux miettes,* parce que les écoliers lui faisaient l'aumône des débris de leurs déjeuners. Il a fini par l'aimer à son tour et par l'épouser. Pour le récompenser d'avoir préféré une sagesse supérieure aux avantages périssables, elle s'est révélée à lui dans toute sa beauté comme la divine Balkis, qui fut, il y a quelque trois mille ans, la reine de Saba. Mais il a dû se séparer d'elle jusqu'à ce qu'il ait trouvé *la mandragore qui chante,* et il la cherche vainement. Une raillerie spirituelle et légère, des inventions capricieuses et d'un charme étrange, un style vivant et net font le mérite de *la Fée aux miettes.*

Fées (LA REINE DES), poème de Spenser. V. REINE.

FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire), érudit et naturaliste français, né à Ardentes (Indre) en 1789, mort à Paris en 1874. Il fit des études sur les plantes citées par les anciens (Virgile, Théocrite, Pline). Professeur de botanique à l'université de Strasbourg, il a publié : *la Flore de Virgile* (1822) ; *Essai sur les cryptogames des écorces exotiques médicinales* (1824) ; *Commentaires sur la botanique et la matière médicale de Pline* (1833) ; *Mémoire sur la famille des fougères* (1844-1866), principalement celles de Bresse. Il fut pendant trente-cinq ans professeur à la faculté de médecine de Strasbourg.

FEEDER [*fi-deur'*] n. m. (mot angl. signif. *alimentateur*). Dans une distribution électrique, Nom donné à chacun des câbles d'alimentation partant directement de la machine et venant aboutir en divers points de la ligne principale, sans qu'on prenne aucune dérivation sur leur parcours. || *Par extens.,* le mot s'emploie dans les mêmes conditions dans les distributions de gaz, de vapeur, etc.

FÉER [*fé-é*] v. tr. Rendre fée : douer d'un pouvoir surnaturel : *Je vous* FÉE *et vous* REFÉE (Formule des anciens contes.)

— ***Féé, féée*** (contracté en *fée*), part. pass. du verbe *Féer.* Enchanté, magique : *La clef du petit cabinet de Barbe-Bleue était* FÉE.

FEER (Henri-Léon), orientaliste français, né à Rouen en 1830, mort à Paris en 1902. Il a professé le tibétain et le mongol à l'Ecole des langues orientales de Paris et au Collège de France, et il a été attaché à la Bibliothèque nationale. Citons, parmi ses ouvrages : *les Ruines de Ninive* (1864) ; *Textes tirés du « Kandjour »* (1866-1867) ; *la Puissance et la Civilisation mongoles au XIIIe siècle* (1867) ; *Etudes bouddhiques* (1871-1875, 1881-1885), dans le *Journal asiatique ; Cent légendes* d'après les textes sanskrits et tibétains (1881-1885) [*Avadânaçataka*] ; *le Thibet : pays, peuple et religion* (1886).

FEER-HERZOG (Charles), industriel et homme politique suisse, né à Rixheim (Alsace) en 1820, mort à Aarau en 1880. Il fut nommé, en 1852, membre du Grand Conseil, qu'il présida à diverses reprises. De 1865 à sa mort, il représenta la Suisse aux conférences de l'union monétaire latine. On a de lui : *Unification monétaire internationale* (1869) ; *la France et ses alliés monétaires* (1870) ; etc.

FÉERIE [*fé-rî*] n. f. (de *fée*). Mag. Art, pouvoir des fées : *La* FÉERIE *est essentiellement manichéenne.* (Th. Gautier.) || Monde fantastique, merveilleux, des fées : *Le domaine de la* FÉERIE.

— *Par extens.* Ce qui est d'une merveilleuse beauté : *Paysage qui est une véritable* FÉERIE.

— Théâtr. Pièce dramatique basée sur la magie, sur le merveilleux.

— ENCYCL. Théâtr. La *féerie* théâtrale serait un spectacle non seulement merveilleux, mais enchanteur, si elle réalisait parfaitement l'union de la poésie, de la musique, de la danse, du décor et de la mise en scène, dans un ensemble harmonieux et délicat. Shakespeare dans *la Tempête* et *le Songe d'une nuit d'été,* Gozzi dans *la Princesse de Chine,* etc., nous ont donné des modèles de ce genre de féeries. Les opéras de Quinault, mis en musique par Lulli, n'étaient autre chose que des féeries, dont il empruntait les sujets soit à la mythologie grecque, soit aux poèmes héroïques du Tasse, de l'Arioste ou autres ; voyez *Hermione, Proserpine, Persée, Bellérophon, Thésée, Roland, Armide, Amadis de Gaule,* etc. *Andromède* et *la Toison d'or,* de Pierre Corneille, sont de véritables féeries, de même que la *Psyché* qu'il fit avec Molière et Quinault et dont Lulli écrivit la musique.

La musique convient si bien à la féerie et se marie si bien avec elle que le répertoire lyrique en contient un grand nombre. Outre les ouvrages de Quinault et de Lulli, on peut signaler, à l'Opéra : *Castor et Pollux* et *Zoroastre* de Rameau, *Aline reine de Golconde* de Monsigny, *Alceste, Orphée, Armide* de Gluck, *Aladin ou la Lampe merveilleuse* de Nicolo, *le Lac des Fées* d'Auber, même *Faust* de Gounod, qui sont de vraies féeries. De même, à l'Opéra-Comique, *Zémire et Azor* de Grétry, *Cendrillon* de Nicolo,

la Clochette d'Herold, *le Cheval de bronze* d'Auber, *la Fée aux roses* d'Halévy, *les Amours du diable* de Grisar, *Cendrillon* de Massenet. *La Flûte enchantée* de Mozart, *Obéron* de Weber, sont aussi des féeries, de même que *Hänsel et Gretel* de Humperdinck, et l'on sait le chef-d'œuvre que Mendelssohn a écrit pour *le Songe d'une nuit d'été*.

Parmi les féeries du répertoire lyrique moderne nous citerons : *les Contes d'Hoffmann*, d'Offenbach ; *Griselidis*, de Massenet ; *Ariane et Barbe Bleue*, de Dukas ; *l'Enfant et les sortilèges*, de Ravel ; *Kitège*, de Rimsky-Korsakoff ; *la Forêt bleue*, d'Aubert.

Les féeries populaires de l'époque moderne sont principalement destinées aux enfants.

Parmi celles qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *la Biche au bois*, *les Pilules du diable*, *les Sept châteaux du diable*, *le Pied de mouton*, *la Poule aux œufs d'or*, *Cendrillon*, *la Poudre de Perlinpinpin*, *le Petit Poucet*, etc. Toutes ces pièces valent surtout par le déploiement du spectacle. La féerie prend un caractère plus poétique avec le *Peter Pan*, de l'auteur anglais J. M. Barrie, ou *l'Oiseau bleu* de Mæterlinck.

FÉERIQUE [*fé-rik'*] adj. Qui appartient au monde des fées : *Palais* FÉERIQUE. || Qui tient de la féerie : *Pièce* FÉERIQUE. || *Fig.* Merveilleux : *Paysage* FÉERIQUE.

— Théâtr. Se dit des spectacles où l'on représente des féeries : *Pièce* FÉERIQUE *en vingt tableaux.*

FÉERIQUEMENT [*fé-ri-ke-man*] adv. D'une manière féerique. || Admirablement, merveilleusement.

FÈFRE (saint). V. FIACRE.

FÉGARITE n. f. Pathol. Nom donné à une stomatite ulcéro-membraneuse qui sévit en épidémie à Madrid et à Tolède, en 1810.

FÉGATELLE [*tèl'*] n. f. Genre d'hépatiques, voisin du genre marchantie, qui croissent à terre dans les lieux humides.

FEGERSHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 8 kil. d'Erstein, sur l'Andlau ; 1.635 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine.

FÉGRÉAC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 60 kil. de Châteaubriant, près de la Vilaine ; 2.002 hab.

FEHER-GYARMAT, comm. de Hongrie (comitat de Szarolcs), entre le Szamos et la Tisza ; 4.200 hab.

FÉHI n. m. Espèce de bananier de Tahiti, dont le fruit rouge est comestible surtout à l'état cuit.

FEHLING (Hermann), chimiste allemand, né à Lubeck en 1812, mort à Stuttgart en 1885. Professeur de chimie à l'école polytechnique de Stuttgart en 1839, il ne résigna ces fonctions que vers 1880. Il s'est occupé de chimie industrielle ; on lui doit des travaux sur les salines, la boulangerie, le tannage. Mais il est connu surtout par sa découverte de la liqueur cupro-potassique dite *liqueur de Fehling*. Il a publié une nouvelle édition du *Vocabulaire manuel de chimie* et collaboré au *Traité de chimie organique* de Kolbe.

Fehling (LIQUEUR DE), liqueur cupro-potassique (du nom du chimiste son inventeur). La liqueur de Fehling est employée dans les laboratoires pour le dosage du glucose. Voici le mode de préparation : Dissoudre $34^{gr},65$ de sulfate de cuivre cristallisé et pur dans 200 cm^3 d'eau, et verser cette solution peu à peu, en agitant, dans 480 cm^3 d'une lessive de soude de densité 1,14, contenant 173 grammes de sel de Seignette. Etendre la solution à 1 litre. Un centimètre cube de cette liqueur est réduit par $0^{gr},005$ de glucose.

FEHRBELLIN, bourg d'Allemagne (Prusse, Brandebourg) ; 1.600 hab. Victoire de l'électeur de Brandebourg sur les Suédois (1675).

FEHRENBACH (Constantin), homme politique allemand, né à Wellendengen (Bade) en 1852, mort à Berlin en 1926. Il traversa le séminaire et le barreau avant d'entrer dans la vie politique et de devenir à la Chambre badoise (1901), puis au Reichstag (1903), l'un des leaders du parti catholique. Son rôle grandit à la suite de la Guerre. Président du Reichstag en 1918 et, après, de la première Assemblée nationale de Weimar, il fut chargé en juin 1920 par le président Ebert de former un ministère de coalition centriste, mais dut démissionner dès l'année suivante (mai) à la suite de l'ultimatum de Londres au sujet de la dette de guerre allemande.

FEHRMAN (Daniel), graveur suédois, né à Stockholm en 1710, mort en 1780. Elève d'Hedlinger, il fut attaché à la Monnaie de Stockholm et devint graveur du roi. Cet artiste a laissé un grand nombre de médailles, de sceaux, de jetons.

FEI (Alexandre), dit **del Barbiere**, peintre italien, né à Florence en 1543, mort à la fin du XVIe siècle. Ses œuvres sont bien dessinées, enrichies de belles architectures (*la Flagellation*, à Santa-Croce, et le *Miracle de saint Dominique*, au cloître de Sainte-Marie Nouvelle, à Florence, fresques ; un *Atelier d'orfèvrerie* à Florence, une *Madone* à Santo-Petro in Gattolino, une *Annonciation* à San-Nicolo, tableaux à l'huile).

FEIGNIES, comm. du Nord, arrond. et à 20 kil. d'Avesnes, sur la Flamenne ; 4.900 hab. Ch. de f. Nord : dernière station française sur la ligne de Bruxelles. Moulins ; colza, poteries.

FEIL (Charles), chimiste et industriel français, né à Paris en 1824, mort à Choisy-le-Roi (Seine) en 1887. Il a fabriqué de grandes lentilles en *flint* et en *crown*, qui permirent de construire des télescopes d'une grandeur et d'une puissance jusqu'alors inconnues. C'est ainsi qu'il réalisa la lentille du télescope gigantesque du mont Hamilton, en Californie. Cette lentille mesure 91 cm. de diamètre. Il parvint, en outre, à reproduire des minéraux : rubis, émeraude, saphir, etc. Il découvrit, enfin, les moyens de fabriquer des émaux inaltérables des plus brillants, etc.

FEILDING, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Nord, prov. de Wellington) ; 3.500 hab. Centre d'un district agricole et pastoral.

FEILLENS, comm. de l'Ain, arrond. et à 30 kil. de Bourg, non loin de la Saône ; 2.135 hab. (*Feillendits, ites*). Tramways de l'Ain. Grand marché de volailles de la Bresse.

FEILLET (Alphonse), littérateur français, né à La Ferté-Macé (Orne) en 1824, mort à Paris en 1872. D'abord professeur d'histoire à Paris, il fonda, en 1856, un cours d'éducation pour les jeunes filles. Son principal ouvrage, qui est très estimé, est *la Misère au temps de la Fronde* (1862).

FEIN (Edouard), juriste allemand, né à Brunswick en 1813, mort près d'Eisleben en 1858. Professeur de droit romain à Zurich (1844), à Iéna (1845), à Tubingue (1852), il a publié : *Kollation* (1842) ; *Recht der Kodizille*, formant les t. XLIV-XLV des *Erläuterungen der Pandekten* de Gluck (1851-1853).

FEINDRE [*findr'*] v. tr. (du lat. *fingere*, façonner, puis façonner la vérité, feindre. — Se conjugue comme *craindre*). Simuler pour tromper : FEINDRE *la gaieté, l'effroi, une grande tristesse ;* et absolum. : *C'est qu'ils ont l'art de* FEINDRE. (Molière.) || Donner comme vrai, imaginer :

Le roi, pour vous tromper, *feignait* cet hyménée.
RACINE.

— *Feindre à* ou *de*, Hésiter à : *Nous* FEIGNIONS *à vous aborder*. (Molière.) [Vx.] || *Feindre de*, Faire semblant de : *Horace* FEIGNIT DE *s'enfuir pour séparer les trois Curiaces blessés*. (On a aussi employé *feindre* suivi de l'infinitif sans préposition : *Il* FEIGNIT *vouloir gravir*. [La Fontaine.]) || *Feindre que*, Supposer que : *Je ne pouvais* FEINDRE QUE *je n'avais aucun corps*. (Descartes.) || *Feindre à quelqu'un que*, Rapporter faussement que :

Euphorbe *vous a feint que* je m'étais noyé.
CORNEILLE.

— Manèg. Boiter légèrement et d'une façon presque invisible. || Se disait aussi d'une personne.

— SYN. **Feindre, dissimuler.** *Feindre*, c'est présenter une simple apparence ; *dissimuler*, c'est cacher ce qui existe réellement.

— ***Feint*** [*fin*], **e**, part. pass. du verbe *Feindre* : FEINTE *amitié*. FEINTES *larmes*.

— Archit. Se dit d'une partie postiche : *Une porte, Une fenêtre, Une colonne* FEINTE.

— SYN. **Feint, fabuleux, faux.**

— ***Se feindre***, v. pr. Au sens réfléchi, Se donner pour ce qu'on n'est pas :

Tu *te feins* criminel pour te justifier.
RACINE.

— Au sens passif, Etre feint, imaginé : *Et parce que cela ne* SE *peut même pas* FEINDRE. (Descartes.)

FEINGS, comm. de l'Orne, arrond. et à 46 kil. d'Alençon ; 350 hab. Ch. de f. Etat. Eaux minérales ferrugineuses de Brochard, et ruines de la célèbre chartreuse de Val-Dieu.

FEINS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 24 kil. de Rennes, près de l'étang du Boulet, d'où sort l'Ille ; 910 hab.

FEINT [*fin*] n. m. Peinture imitant exactement des moulures, des marbres, etc.

FEINTE [*fint'*] n. f. Action de feindre : *Parler sans* FEINTE. *C'est pure* FEINTE *de sa part.*

Veulent-ils m'éblouir par une *feinte* vaine?
RACINE.

— Anciennem., Fiction, invention de poète :

En ces sortes de *feinte*, il faut instruire et plaire.
LA FONTAINE.

— Escr. Simulation d'un coup qui trompe l'adversaire et lui fait porter sa défense sur un point qu'on n'a pas l'intention d'attaquer.

— Ichtyol. Nom spécifique d'une alose. V. FINTE.

— Imprim. Défaut provenant d'un manque d'encrage. (La feinte se manifeste sur la feuille imprimée par un espace plus ou moins étendu sur lequel les caractères n'ont laissé qu'une empreinte grise.)

— Jeux. Au whist, Sorte de ruse consistant à jouer une carte inférieure, tandis qu'on en a une supérieure, afin de tromper son adversaire sur la valeur de son jeu.

— Manèg. Défaut du cheval qui feint, qui boite très légèrement.

— Musiq. Altération d'une note, d'un intervalle par un bémol ou un dièse accidentels. || Terme employé jusqu'au XIXe siècle pour désigner les touches des dièses dans les claviers.

— Prestidig. Manœuvre ayant pour but d'égarer l'esprit critique des spectateurs, et qui consiste soit à faire une première fois la véritable opération naturelle à titre d'indication et une seconde fois les mêmes gestes avec, en outre, une passe ou manœuvre ignorée du public ; soit à faire une première fois une opération suspecte, à montrer au public qui proteste que l'on n'a rien fait que de naturel, et, à la faveur de cette opération, à faire la prise, le dépôt ou l'échange que l'on voulait.

— Techn. Place où la trame manque, dans une pièce d'étoffe.

— SYN. **Feinte, mensonge.** La *feinte*, c'est en somme surtout l'action de donner une fausse apparence à quelque chose de réel ; le *mensonge*, c'est le fait de créer quelque chose qui est contraire à la vérité, à la réalité, qui n'existe donc pas.

FEINTIER [*fin-ti-é*] n. m. Espèce de filet ayant la forme d'une truble de grande dimension et dont on se sert pour prendre les aloses feintes.

FEINTISE [*fin*] n. f. Action de feindre : *Parler sans* FEINTISE. (Vx.)

FEIRA, ville de Portugal (district d'Aveiro), non loin de l'Atlantique ; 2.400 hab. Papeterie.

FEISTENBERGER (André), sculpteur allemand, né à Kitzenbuhnel en 1647, mort à Munich en 1736. Fils et élève de Bénédict Feistenberger, également sculpteur, il était, dès 1676, sculpteur de la cour de Bavière. Il passa plus tard au service de la cour de Cologne, et, en 1679, à Munich, épousa la fille du sculpteur Mathias Schürzer. Il sculpta sur bois, pierre, marbre et ivoire, et ses œuvres décorent encore de nombreux monuments religieux et civils, à Munich, où est son tombeau, dans la Frauenkirche.

FEITAMA (Sijbrand), auteur dramatique hollandais, né et mort à Amsterdam (1694-1758). Il fit représenter avec succès une tragédie, *Fabricius* (1720) ; un drame allégorique, *le Triomphe de l'allégorie et de la peinture ;* puis il fit des traductions en vers de *la Henriade*, de *Télémaque*, et de plusieurs tragédies françaises. On a reproché à cet auteur d'avoir, par son respect exagéré des règles de la grammaire et de la versification, exercé une influence fâcheuse sur la poésie de son temps.

FEITH (Rhijnvis), poète hollandais, né et mort à Zwolle (1753-1824). Il devint bourgmestre de sa ville natale, et membre du collège de l'amirauté. On a de lui des tragédies : *Thirza* (1784) ; *Johanna Gray* (1791) ; *Inès de Castro* (1793) ; des poésies lyriques : *Odes et Poésies diverses* (1796-1800) ; des poèmes : *le Tombeau* (1792) ; *la Vieillesse* (1802). Influencée par Klopstock, Young, Ossian et le *Werther* de Gœthe, sa poésie se plaît dans une sentimentalité nuageuse, désespérée et lugubre. Parmi ses ouvrages en prose, nous citerons un roman, *Ferdinand et Constantin* (1785).

FEIZI ou **FEYAZI** (Aboul Feiz-Hindi, plus connu sous le nom de), poète et écrivain indien, né à Agra en 1547, mort en 1595. Le grand mogol Akbar lui donna le titre de « Roi des poètes » et le chargea d'élever ses enfants. Outre la traduction du *Mahabharata* et du *Lilavati*, on a de lui cinq poèmes composés à l'imitation de ceux de Nizami, un *Divan*, contenant dix-huit mille vers ; *Mevarid al Kelim* (Réservoir de sentences) ; *Merkez-el-advar* (le Centre des cercles), où l'on trouve de curieux renseignements sur ses travaux littéraires.

FEJER (Georges), historien hongrois, né à Keozthely en 1766, mort à Pest en 1851. Il fut professeur de dogmatique à Stahlweissembourg (1802-1804), puis à l'Université de Pest. Il en devint le directeur en 1824 et le resta jusqu'à sa mort. Auteur de nombreux ouvrages, il a attaché son nom à la composition d'un grand recueil de textes relatifs à l'histoire de la Hongrie : le *Codex diplomaticus Hungariæ*, en 43 volumes (1829-1844).

FEJERVARY (Geza, baron DE), homme d'Etat hongrois, né à Josefstadt en 1833, mort à Vienne en 1914. Entré dans la vie militaire (1851), il y parcourut une carrière que couronna en 1884 le grade de feld-maréchal-lieutenant. Depuis 1872, alors qu'il était colonel, il s'était spécialisé dans l'organisation de la landwehr hongroise, dont il était devenu le ministre en 1884. Il le resta jusqu'en 1903, et donna sa démission pour ne pas céder aux instances du parti nationaliste qui voulait rendre l'armée hongroise entièrement indépendante de l'armée commune de la monarchie. Cette question amena une crise de régime au cours de laquelle le baron Fejervary fut chargé de former deux cabinets d'une durée éphémère (juin à sept. 1905, oct. 1905 à avril 1906).

FEKETCHEGY (*la Montagne noire*), bourg de Yougoslavie, dans le banat de Novisad (cercle de Belgrade) ; environ 6.000 hab. Combats des Hongrois contre les Autrichiens (1849).

FEKETE (Jean DE GALANTHA), général hongrois, né en 1740, mort à Foth en 1803. Fekete est un des rares écrivains hongrois qui aient écrit des vers français. Il échangea une correspondance avec Voltaire dont il traduisit *la Pucelle* en hongrois, et adressa plusieurs pièces de vers à Napoléon.

FEKETE-NEGRUTZI (Jean), théologien et homme politique roumain, né à Sucutard, en Transylvanie, en 1817, mort en 1888. Professeur à Blaj, il fut délégué, en 1863, à la Diète transylvanienne de Sibin (Hermannstadt) et, de là, envoyé au sénat de Vienne. En 1868, il fut candidat au siège métropolitain. Ses œuvres ont, pour la plupart, un caractère didactique et scolaire.

FEL (Marie), cantatrice française, née à Bordeaux en 1713, morte à Paris en 1794. Douée d'une beauté rare et d'une voix délicieuse, excellente musicienne, elle fit ses débuts à l'Opéra en 1734, et ne prit sa retraite qu'en 1759. Elle était une des interprètes favorites de Rameau et créa notamment le rôle de l'Amour dans *Castor et Pollux*. Son portrait, par Quentin de La Tour, est au musée de Saint-Quentin.

Mlle Fel, par La Tour.

FELANIA [*fé*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes, famille des ungulinidés, comprenant des coquilles régulières arrondies, aplaties. (Les *felania* sont propres à l'Afrique occidentale ; elles vivent dans les sables littoraux. L'espèce type est la *felania diaphana*, du Sénégal ; c'est le *félan* d'Adanson.)

FELANITX, ville d'Espagne (Baléares, île de Majorque) ; 13.000 hab. Distilleries ; fours à chaux.

FELAPTON n. m. Terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la troisième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure universelle affirmative (*a*), et la conclusion particulière négative (*o*). [La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode de la première figure *ferio*, la lettre *p* que cette réduction doit se faire en convertissant la mineure par accident — Exemple de syllogisme en *felapton* : Nul homme ne peut se quitter soi-même. Or tout homme est ennemi de soi-même. Donc, il y a des ennemis qu'on ne saurait quitter. V. SYLLOGISME.]

FÉLAT [*la*] n. m. Nom vulgaire du *congre*, sur le littoral méditerranéen français.

FÉLATIER [*ti-é*] n. m. Ouvrier verrier, qui tire le verre avec la fêle. (On dit aussi, par corruption, FÉRATIER.)

FELDBERG, sommet le plus élevé du Taunus oriental, au N. du Mein (880 m.). — Montagne de la Forêt-Noire, dans le pays de Bade (1.493 m.).

FELDER (le P. Hilarin), capucin, en religion le **P. Hilarin de Lucerne**, né à Eich en 1867. Entré chez les capucins en 1886, il devint en 1894 professeur à l'université de Fribourg (Suisse). On lui doit une importante *Histoire des études dans l'ordre de Saint-François jusque*

vers la moitié du XIIIe siècle (1904 ; trad. en français par le P. Eusèbe, 1908).

FELDKIRCH, comm. du Haut-Rhin, arrond. et à 10 kil. de Guebwiller ; sur l'Ill, aff. du Rhin ; 590 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Pépinières, mines de potasse.

FELDKIRCH, ville d'Autriche, ch.-lieu de district du Vorarlberg ; 13.000 hab. Industries locales. Filatures de coton et de soie, distilleries et brasseries. — Aux environs, station de sports d'hiver de Reutte.

FELDMAN (Wilhelm), critique littéraire et homme politique polonais, né à Zbaraz en 1868, mort à Cracovie en 1919. Il a collaboré à divers journaux radicaux et socialistes. Pendant la Grande Guerre, il s'est dévoué à la politique « activiste », qu'il a préconisée notamment en 1915, dans un ouvrage intitulé *l'Allemagne, la Pologne et le danger russe*. Sa connaissance des milieux israélites, dont il sortait, lui a permis de peindre avec réalisme le prolétariat juif dans *les Jugements de Dieu* (1899) et *le Thaumaturge* (1901). Critique littéraire de premier ordre, il a exercé une forte influence par la revue *Krytyka*, dont il fut le rédacteur, et par un grand ouvrage en quatre volumes : *la Littérature polonaise contemporaine*. Il s'est converti au catholicisme à la fin de sa vie.

FELDMANN (Léopold), auteur comique allemand, né à Munich en 1801, mort à Vienne en 1882. Employé de commerce, il publia des articles satiriques, puis se voua à la littérature. Il a publié ses principales poésies sous le titre de *Comédies allemandes originales* (1845-1852 et 1855-1857).

FELD-MARÉCHAL n. m. Déformation du mot allemand *feldmarschall*, composé de *feld*, champ, et *marschall*, maréchal. || Pl. *Des* FELD-MARÉCHAUX.

— ENCYCL. Le titre de *feldmarschall*, en allemand, comme celui de *fieldmarshall* en anglais, désignait primitivement un officier de cavalerie qui dirigeait les troupes en campagne : c'était le *maréchal de camp* français. Plus tard, le titre de *feldmarschall* fut appliqué en Allemagne, comme celui de *fieldmarshall* en Angleterre, à la désignation du grade le plus élevé dans la hiérarchie militaire.

FELDSBERG, comm. d'Autriche (Basse-Autriche), aux confins de la Moravie ; 3.400 habitants. Château.

FELDSPATH [*fèld'-spat'*] n. m. (de l'allem. *feld*, champ, et de *spath*). Nom donné à tout un groupe de silicates naturels d'aluminium et d'un métal comme le sodium, le potassium et le calcium. (Ces minéraux jouent un rôle capital dans la constitution d'un très grand nombre de roches primitives et éruptives.) || *Feldspath aventurine*, Variété de feldspath orthose, à reflets dorés. || *Feldspath nacré*, Variété de feldspath que l'on trouve dans l'île de Ceylan et que l'on appelle aussi ARGENTINE, ŒIL DE POISSON, PIERRE DE LUNE. || *Feldspath vert*, Que l'on appelle aussi PIERRE DES AMAZONES, et VERT CÉLADON. || *Feldspath argiliforme*, Kaolin.

— ENCYCL. Les différentes espèces de *feldspaths* constituent une famille minéralogique, que de Lapparent a divisée en deux genres : le genre des *feldspaths* proprement dits ou *feldspathides*, et celui des *feldspathoïdes*.

Parmi les feldspathides, citons : l'*orthose*, de formule $K^2Al^2Si^6O^{16}$, qui cristallise dans le système monoclinique ; le *microcline* et la série des plagioclases comprenant l'*albite*, l'*oligoclase*, le *labrador* et l'*anorthite*, tous tricliniques.

Les feldspathoïdes se rencontrent particulièrement dans les roches éruptives récentes. Leur composition est assez variable. L'amphigène ou *leucite* est potassique ; la *néphéline* est sodico-potassique ; la *haüyne* est sodico-calcique ; la *noséane* est sodique, ainsi que la *sodalite*, qui contient en outre, un peu de chlore. L'outremer ou *lapis-lazuli* est sodico-calcique, avec fer et chlore ; le *triphane* ou spodumène et le pétalite sont lithinifères ; la *milarite* est calcico-potassique et hydratée.

Le feldspath constitue, avec le quartz et le mica, les éléments cristallins du granit ; il se distingue en cristaux plus ou moins gros dans le porphyre ; il existe aussi à l'état amorphe et forme ainsi la pâte d'une foule de roches éruptives.

FELDSPATHIFORME [*fèld'-spa*] adj. (de *feldspath* et *forme*). Se dit des minéraux qui ont l'apparence du feldspath.

FELDSPATHIQUE [*fèld'spa-tik'*] adj. Qui contient du feldspath.

FELDSPATHISATION [*fèld'-spa-ti-za-si-on*] n. f. Pétrogr. Formation de feldspaths par action métamorphique du magma éruptif sur les roches qui se trouvent à son contact immédiat.

FÊLE ou **FELLE** n. f. (lat. *fistula*). Barre de fer creuse pour souffler le verre.

FELEKI (Abou-Nizam-Mohammed), poète persan, né à Shamakhi, dans le Shirvan, mort en 577 de l'hégire (1181 de J.-C.). Il étudia la poésie et l'astrologie ; il reçut une pension du roi du Shirvan, Minoutchehr. Il a composé un *Divan* et un ouvrage astrologique, nommé *Ahkamel-Noudjoum*.

FÊLER [*lé*] v. tr. (origine douteuse). Fendre sans qu'il y ait disjonction des parties : FÊLER *un verre, une cloche.*

— ***Fêlé, e,*** part. pass. du verbe *Fêler* : *Vase* FÊLÉ.

— *Par extens.* Se dit d'un son mat, semblable à celui que rend par la percussion un objet fêlé : *Un son* FÊLÉ. *Une voix* FÊLÉE.

— *Fig.* Se dit d'un cerveau, d'une intelligence altérés par une sorte de légère folie : *Avoir le cerveau, le timbre un peu* FÊLÉS. *La tête de Bonnet me paraît un peu* FÊLÉE. (Voltaire.) || Se dit d'une âme malade : *Moi, mon âme est* FÊLÉE. (Baudelaire.)

— PROV. **Les pots fêlés sont ceux qui durent le plus**, Se dit de ceux qui, d'une santé délicate, se soignent plus et mieux que les autres.

— ***Se fêler,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir fêlé (au propre et au fig.).

FÉLETZ (Charles-Marie DORIMOND, abbé DE), critique français, membre de l'Académie française, né à Gumond (Corrèze), en 1767, mort à Paris en 1850. Il fut arrêté pendant la Révolution et, après le 18-Brumaire, entra au *Journal des Débats*, que venaient de fonder les frères Bertin, ses condisciples. Avec Geoffroy, Dussault, Hoffmann, il soutint obstinément les classiques contre les romantiques. Ses articles étaient signés A. Il fut conservateur de la bibliothèque Mazarine, et inspecteur de l'Académie de Paris (1820). Nous avons de lui : *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature* (1828) ; puis un second recueil, *Jugements historiques et littéraires* (1840).

FELFEL n. m. Nom vulgaire du piment employé en Afrique.

FELGENHAUER (Paul), visionnaire, né à Putschwitz (Bohême) en 1593, mort après 1660. Après avoir rempli à Wittenberg les fonctions de diacre, il se crut illuminé et se mit à publier ses opinions singulières sur la date de la création et de la fin du monde (au plus tard 1765) ; les polémiques qu'il rencontra, les persécutions dont il était menacé l'obligèrent de fuir à Amsterdam (1623). Revenu en Allemagne, il fut mis en prison à Syke (1657), et, une fois libéré, se retira à Hambourg (1659), où il mourut.

FÉLIBIEN (André), sieur DES AVAUX et DE JAVERCY, architecte et historiographe français, né à Chartres en 1619, mort à Paris en 1695. Secrétaire du marquis de Mareuil, ambassadeur à Rome (1647), il prit dans cette ville le goût des arts. Revenu en France, il devint historiographe des bâtiments, secrétaire de l'Académie d'architecture (1671) et garde du cabinet des Antiques (1673). Il a composé un grand nombre de volumes sur la peinture, la sculpture et l'architecture : *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* (1666-1688), ouvrage un peu prolixe, mais de première importance pour l'histoire de l'art français ; *Conférences de l'Académie de peinture* (1669) ; *Description sommaire du château de Versailles* (1674) ; *Principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent*, avec un *Dictionnaire des termes propres* (1676-1690) ; *Description des tableaux, statues et bustes des maisons royales* (1677) ; etc.

A. Félibien.

Outre leur valeur documentaire, ses travaux reflètent, en matière d'art, l'opinion de l'Académie royale, dont Félibien fut longtemps le rédacteur attitré.

FÉLIBIEN (Jean-François), architecte français, fils du précédent, né vers 1658, mort à Paris en 1733. Secrétaire de l'Académie d'architecture, trésorier de l'Académie des inscriptions, il publia des ouvrages superficiels dont : *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes* (1687).

FÉLIBIEN (dom Michel), fils d'André Félibien, né à Chartres en 1665, mort à Paris en 1719. Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, il a écrit l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys* (1706) et, sur la demande de Bignon, prévôt des marchands, l'*Histoire de la ville de Paris* que compléta et publia Dom Lobineau (1725 ; 5 vol.) ; une *Vie de Mme d'Humières, réformatrice de l'abbaye de Mouchy* (1711). Il a laissé une *Vie de saint Anselme* demeurée inédite.

FÉLIBRE n. m. (pour l'étym., v. FÉLIBRIGE). Poète ou prosateur en langue d'oc. || Membre d'une association félibréenne et, d'une manière générale, toute personne qui, par ses œuvres ou son concours, seconde la renaissance littéraire entreprise par le félibrige.

— ENCYCL. On confond parfois à tort *félibre* et *cigalier* : les cigaliers sont des Méridionaux qui, sans accepter d'école, sont groupés à Paris au nom du souvenir du pays natal ; les félibres forment, au contraire, une véritable école littéraire, ayant pour principal but la culture des dialectes provinciaux du Midi.

FÉLIBRÉE n. f. (en provenç. *felibrejado*). Réunion du banquet de félibres. V. ESTELLE (*Sainte-*).

FÉLIBRÉEN [*bré-in*], **ENNE** adj. Relatif aux félibres, à la poésie provençale : *Le mouvement* FÉLIBRÉEN. *La littérature* FÉLIBRÉENNE.

FÉLIBRESSE n. f. Poétesse provençale ; dame qui écrit en langue d'oc.

— ENCYCL. Parmi les principales *félibresses* contemporaines, on peut citer : Mme Rose-Anaïs Roumanille, Mme d'Arbaud, Antoniette de Beaucaire, Léontine Goïrand, Alexandrine Brémond, Lazarine de Manosque. Une félibresse est élue reine du félibrige par le consistoire.

FÉLIBRIGE n. m. (v. l'étym. à l'*encycl.*). Nom donné à l'école littéraire constituée en Provence, au milieu du XIXe siècle, pour le maintien et l'épuration de la langue provençale et des divers dialectes de la langue d'oc, ainsi que pour la conservation des caractères originaux de la littérature, de l'art et des coutumes du midi de la France.

— ENCYCL. Constitué officiellement le 21 mai 1854, le *félibrige* n'a été que la continuation d'une série d'œuvres qui, depuis les troubadours, n'ont cessé de perpétuer l'usage littéraire de la langue d'oc. Ce qui le caractérise, c'est le groupement de tous les efforts, antérieurement isolés, pour replacer la langue provençale au rang de langue littéraire.

La cigale, insigne des félibres.

L'organisateur de cette renaissance fut Roumanille. Le premier, il en formula avec précision le programme : il préconisait l'épuration des dialectes, l'usage de l'orthographe phonétique, l'ennoblissement de la langue par l'élévation des sujets traités. En 1852, il appliqua ses principes dans une œuvre collective, *li Prouvençalo* (« les Provençales »), à laquelle avaient collaboré Mistral, Aubanel, Crousillat, Gaut, Castil-Blaze, A. Mathieu. Peu après, les congrès d'Arles (1852) et d'Aix (1853) affirmèrent la vitalité de la langue provençale et la nécessité de la sauver de l'abâtardissement en rénovant l'œuvre littéraire des troubadours. Pour marquer leur volonté de se rattacher à la tradition, les poètes de la jeune école prennent d'abord le nom de *troubaires* (trouveurs). Mais on y substitue bientôt le nom de *félibres*, d'où sont dérivés *félibrige* et *felibrejado* (félibrée, réunion de félibres). C'est dans la célèbre réunion tenue le 21 mai 1854 au château de Fonségugne, près d'Avignon, par sept jeunes poètes, Th. Aubanel, J. Brunet, A. Mathieu, F. Mistral, J. Roumanille, A. Tavan et P. Giéra, que ce nom fut adopté, en même temps que le premier statut de la nouvelle école. Il plut par sa rareté, et peut-être un peu aussi par son obscurité. Mistral l'avait recueilli dans une vieille poésie où la Vierge Marie raconte qu'elle a trouvé un jour son fils dans le temple « parmi les sept *félibres* de la loi » (*emé li sét felibre de la léi*) ; et il donnait à ce mot dans ce morceau le sens de « docteur de la Loi ». On a rattaché ce vocable à un mot de la basse latinité, *felibres* ou *fellebris*, qui désigne un « nourrisson qui vit encore de lait », et auquel on a pu faire signifier, par extension, « nourrisson des Muses ». (A Jeanroy a proposé une autre étymologie. Il tirerait félibre de l'espagnol *feligres*, fidèle d'une paroisse, dérivé lui-même du latin *filius Ecclesiæ*, fils de l'Eglise.)

Tous les poètes écrivant en langue d'oc adoptèrent les vues du félibrige. Tous les ans l'*Armana prouvençau* vulgarisait leurs œuvres en prose et en vers. En 1859, Mistral publiait son poème de *Mirèio* que l'Académie couronna. Roumanille, en même temps, prodiguait son inépuisable verve en des contes pleins d'humour : *lis Oubreto* (« les Œuvrettes »). Aubanel, peu après, faisait paraître son admirable poème d'amour, *la Miougrano entreduberto* (« la Grenade entr'ouverte »). De simples paysans, comme Alphonse Tavan, se mêlaient au concert des grands félibres. A. Mathieu chantait l'amour et la vie facile dans sa *Farandoulo* (« la Farandole ») ; Crousillat publiait sa *Bresco* (« le Rayon de miel ») ; Roumieux, « joyeux et galéjaïre », lançait les chansons de la *Rempelado* (« le Rappel »), et l'Irlandais William Bonaparte-Wyse publiait *li Parpaioun blu* (« les Papillons bleus »).

En 1866, au moment où Mistral fait paraître *Calendau* (« Calendal »), poème de la Provence héroïque, la propagande félibréenne a conquis tout le domaine de la langue d'oc. Des Catalans comme Victor Balaguer se joignent aux félibres et fraternisent avec eux dans la fête de Saint-Rémy (1869). Le félibrige agrandi se donne en 1876 un nouveau statut : le territoire de la langue d'oc est divisé en quatre *maintenances* (Provence, Languedoc, Aquitaine, Catalogne) placées sous l'autorité d'un *consistoire* de cinquante *majoraux* (maîtres) présidé par le *Capoulié* (chef).

A Paris, il se forme des associations de lettrés et d'artistes originaires du Midi. C'est d'abord *la Cigale* (1876) ; puis *le Félibrige de Paris* (1879), plus spécialement consacré à la culture des dialectes du Midi. Ces sociétés organisent alors en commun des fêtes félibréennes, comme celles de Sceaux, des pèlerinages littéraires dans le Midi, et de grandioses manifestations au théâtre antique d'Orange.

Les fondateurs du félibrige ont eu des continuateurs de talent. Le plus brillant écrivain de la seconde génération est Félix Gras que son premier poème *li Carbonnié* (« les Charbonniers ») plaça dès 1876 au rang des maîtres. Dans l'œuvre de restauration que poursuivent toutes les provinces du Midi, l'apport de chacune se distingue par quelque marque propre. Ainsi le groupe languedocien s'est de bonne heure signalé par le goût de l'érudition : *la Revue des Langues romanes*, qui fut créée à Montpellier (1869), a contribué à la renaissance des dialectes méridionaux en la fondant sur des bases scientifiques. Entre 1877 et 1895 les poètes de l'*Ecole Marseillaise* (A. Marin, V. Bernard) ont travaillé avec succès à épurer le dialecte marseillais et à créer une poésie de la Provence méditerranéenne.

Entre temps, des divisions agitaient le félibrige. Une école dissidente se forma avec N. Peyrat, l'historien des Albigeois, A. Fourès et le parnassien X. de Ricard qui, au nom de la patrie romane, préconisaient le fédéralisme dans l'almanach *la Lauseta* (l'Alouette, 1875-1885). Reprenant leur œuvre, deux félibres parisiens, Amouretti et Ch. Maurras, fondèrent une école parisienne distincte du Félibrige de Paris (1895). Mais ces tendances politiques furent combattues par de nombreux félibres qui voulaient s'en tenir à des revendications d'ordre littéraire.

Aujourd'hui, le temps des grands enthousiasmes et des grandes œuvres semble passé. Mais le félibrige n'en reste pas moins vivant et continue sa propagande par ses journaux et par ses fêtes. Considérée dans l'ensemble, son action a été incontestablement féconde et bienfaisante. Il a défendu contre la tendance à l'uniformité les caractères particuliers des provinces françaises, et il a suscité une littérature qui abonde en œuvres belles ou intéressantes. Les lacunes qu'on est forcé d'y reconnaître s'expliquent par les conditions où elle s'est développée. Si par exemple les félibres ont peu produit pour le théâtre, c'est sans doute qu'ils en ont été détournés par la difficulté de trouver des interprètes. Et s'ils ont délaissé les thèmes de la haute poésie philosophique, c'est peut-être faute d'une tradition et d'un vocabulaire approprié, mais c'est aussi pour rester à la portée de la foule. Pour les mêmes raisons les prosateurs se sont bornés à décrire et à raconter ; mais il est vrai qu'ils y ont excellé. Au surplus, la littérature provençale a exercé une influence heureuse sur la littérature proprement française, grâce aux productions où des écrivains méridionaux, tels qu'A. Daudet et P. Arène, ont introduit l'esprit, la couleur et des expressions savoureuses du Midi. Et cet enrichissement des lettres françaises n'est pas le moindre des services qu'il faut mettre à l'actif du félibrige.

FELICE (Fortunato Bartolomeo DE), littérateur italien, né à Rome en 1723, mort à Yverdon (Suisse) en 1789. Il professa la physique à l'université de Naples. Contraint de s'enfuir d'Italie, il embrassa le protestantisme à Berne, et alla établir une imprimerie à Yverdon. On a de lui principalement : *l'Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines* (1770-1780 ; 48 vol. de texte, et 10 de planches), ouvrage considérable, dans lequel il refondit la *Grande Encyclopédie* de Diderot.

FELICE (Guillaume DE), théologien et historien protestant, né à Ottersberg en 1803, mort à Lausanne en 1871. Il fut pasteur à Bolbec (1828), et, en 1838, fut appelé à la chaire de morale et d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Montauban. Son ouvrage le plus important est l'*Histoire des protestants de France* (1850-1880).

Felice-Guiffrida (Giuseppe de), homme politique italien, né à Catane en 1859. « Grand entraîneur d'hommes », dit de lui Giolitti. Réfugié à Malte en 1892, pour échapper à la peine de treize mois de prison, il fut élu député par Catane et Paterno, et organisa, en 1893, en Sicile, les *fasci di lavoratori* (v. ce mot), dont l'agitation fut violemment réprimée. Successivement réélu, depuis, non seulement par Catane ou Paterno, mais même par Rome, directeur du journal l'*Unione*, syndic de Catane, où il tenta, en 1903, une expérience socialiste de boulangerie municipale, il exerça longtemps une action surtout locale qu'arrêta l'avènement du fascisme. Il a publié *Maffia i diliquenza in Sicilia* (1900).

Félicie.

Felicia, petite planète, N° 294, découverte par Charlois en 1890.

félicie [*si*] n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant cinquante espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance et en Ethiopie.

— Encycl. La *félicie délicate* (*felicia tenella*) est une petite plante annuelle, rameuse, étalée, pubescente, à feuilles aiguës, linéaires, d'un vert pâle ; ses fleurs sont disposées en capitules solitaires terminaux, longuement pédonculés, jaunes au centre, d'un blanc lilas à la circonférence. Originaire du cap de Bonne-Espérance, cette plante est cultivée dans les jardins d'Europe.

félicien [*si-in*], **enne** n. et adj. Qui a rapport à l'hérésie de Félix d'Urgel. || Celui qui partage cette hérésie.

Félicien (saint), martyr sous Dioclétien. Il fût arrêté à Rome, avec son frère Primus, et martyrisé à Nomentum après avoir été exposé aux bêtes. Fête le 9 juin. — Un autre saint du même nom fut martyrisé à Marseille. Fête le 21 juillet. — Un autre, évêque de Foligno vers l'an 200, fut martyrisé sous le règne de Decius (250). Fête le 24 janvier.

Félicienne (sainte), en lat. *Feliciana*, martyre à Tomes, dans le Pont, avec les saints Paul et Cyriaque, à une date inconnue. — Fête le 20 juin.

Félicissime (saint), martyr à Carthage en 250. Il aida le prêtre Rogatien à gouverner l'Eglise de Carthage pendant la persécution de Decius, et confessa la foi. — Fête le 26 octobre.

félicitaire [*tèr'*] n. m. Membre de l'ordre de la Félicité.

félicitation [*ta-si-on*] n. f. (de *féliciter*). Action de féliciter ; compliment : *Ecrire une lettre de* félicitation. *Recevoir de nombreuses* félicitations.

— Syn. **Félicitation, congratulation.** V. congratulation.

— Anton. **Condoléance.**

félicité [*si-té*] n. f. (lat. *felicitas ;* de *felix*, heureux). Grand bonheur : Félicité *est l'état permanent, du moins pour quelque temps, d'une âme contente ; et cet état est bien rare.* (Voltaire.)

— Bonheur, avantage quelconque : *Je m'élève aujourd'hui au-dessus de toutes les* félicités *humaines.* (Fléchier.) *Il y a des* félicités *inutiles et des malheurs auxquels on tient.* (L. Gozlan.)

— Syn. **Félicité, béatitude, bien-être, bonheur, plaisir, prospérité.**

— Anton. **Calamité, infortune, malheur, misère, peine, revers, ruine, tourment.**

Félicité, petite planète, N° 109, découverte par C.-H.-F. Peters en 1869. (On l'appelle aussi Felicitas.)

Félicité (ordre de la). L'ordre des félicitaires aurait été créé en 1743 et aurait eu pour grand maître et fondateur le frère de Chambonnet, personnage réel ou fictif. L'ordre des félicitaires serait devenu l'ordre de la Félicité en 1745, et aurait donné naissance à la société des chevaliers et chevalières de l'Ancre ; associations de débauche, qui empruntaient leur langage au vocabulaire nautique, exigeaient une initiation mystérieuse, et admettaient une hiérarchie. Il est possible que formules et statuts soient le produit de l'imagination de publicistes du XVIIIe siècle.

Les ouvrages publiés sur cet ordre : *Formulaire du cérémonial en usage dans l'ordre de la Félicité* (1745) ; *l'Anthropophile ou Secret et Mystères de l'ordre de la Félicité* (Arctopolis, 1746) ; *l'Ordre hermaphrodite* (1748), sont anonymes, comme tant de publications licencieuses de ce temps. *Le Dictionnaire de l'ordre de la Félicité* joint au *Formulaire* est attribué à l'avocat Jacques Fleury, auteur de *chansons maçonnes*, littérateur fort libre, qui fut l'émule de Piron, de Vadé et de Lattaignant.

Félicité (sainte), martyre de Rome (IIe s.). Restée veuve avec sept fils, elle fut arrêtée comme chrétienne avec ses enfants. Ceux-ci moururent courageusement en présence de leur mère qui fut exécutée quatre mois après eux. La date de son martyr est incertaine. — Fête le 23 novembre.

Félicité (sainte), martyre africaine en 203, sous le règne d'Alexandre Sévère. Malgré son état de grossesse, elle fut arrêtée, comme chrétienne, avec une noble matrone appelée Perpétue et trois autres fidèles nommés Révocat, Saturnin et Secondule. Avant d'être livrée aux bêtes, elle écrivit le récit de ses souffrances et de ses visions. Les restes de son tombeau ont été récemment retrouvés. — Fête le 7 mars.

féliciter [*té*] v. tr. (du lat. *felicitare*, rendre heureux ; de *felix, icis*, heureux). Rendre heureux. (Vx.) || Complimenter sur un événement heureux ou sur une chose qui fait honneur : Féliciter *quelqu'un de ses succès.* — On a dit aussi : Féliciter *quelqu'un sur son mariage.*

— ***Se féliciter***, v. pr. Au sens réfléchi, S'applaudir de, s'estimer heureux de : *Les peuples* se féliciteront *d'avoir un roi qui lui ressemble.* (Massillon.)

— Avec réciprocité, Se complimenter mutuellement.

félidés [*dé*] n. m. pl. (du lat. *felis*, chat). Famille de mammifères carnassiers, comprenant tous les chats, les guépards et les lynx.

— Encycl. Les *félidés* sont les plus puissants et les plus parfaits des carnassiers, les plus souples et les mieux armés. Leurs dents sont vigoureuses, leurs griffes encore plus robustes ; c'est avec elles qu'ils tuent les animaux qui leur servent de proie, soit en leur brisant les vertèbres cervicales, soit en leur cassant les reins. Répandus surtout dans les régions chaudes, les félidés ne font défaut que dans les Antilles, la Nouvelle-Guinée, l'Australie et l'Islande. Leurs nombreux représentants fossiles, tertiaires et quaternaires, étaient encore plus grands que les lions et les tigres actuels : ainsi, le *felis spelæa* ou lion des cavernes et le *machairodus cultridens*, pareil à un tigre gigantesque. Les seuls félidés que l'on ait pu apprivoiser sont les guépards ; le seul domestiqué est le chat domestique, avec ses hybrides de chats asiatiques.

La distribution des félidés sur le globe est la suivante : en Europe, chat commun (*felis catus*) et lynx ; en Afrique, lion, léopard ou panthère, guépard, serval, chats ganté, cafre, botté et doré ; en Asie, lion, tigre, panthère, once, chats à taches et à bandes et chat unicolore, chaus, manoul et espèces voisines, lynx ; en Amérique, lynx, puma, ocelot, jaguar, chati, chats des pampas, chats pajeros, colocolo, eyra, jaguarundi.

felin n. m. Ancien poids employé par les orfèvres et dans les hôtels des monnaies pour peser les flans. (Sa valeur était de 7 grains et un cinquième.) || Au moyen âge et en Angleterre, Division du denier esterlin. (1 denier vaut 2 mailles, 1 maille vaut 2 felins. — Le felin pesait 0gr,33 ou 0gr,38.)

félin n. m. (de l'angl. *flowing*, coulant). Ancien bâtiment : *Le* félin *est un petit navire appelé par d'autres « philin » ou « flouin ».* (Jal.)

félin, e adj. (lat. *felinus ;* de *felis*, chat). Qui appartient au genre des chats : *La race* félin. || Qui tient du chat : *La souplesse* félin.

— *Fig.* Qui est d'une douceur perfide : *Une caresse* félin. || Souple, gracieux : *Une grâce toute* félin.

— *Substantiv.* et au masc. Tout animal carnassier appartenant à la famille des félidés.

— N. m. pl. S'emploie dans le langage courant comme synonyme de félidés.

félinité n. f. Caractère félin, qui a la souplesse et la ruse du chat.

Felino, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Parme) ; 5.860 hab.

Felinski (Aloïs), poète polonais, né en Volhynie en 1771, mort à Krzemieniec en 1820. Directeur du célèbre lycée de Krzemieniec, admirateur de la littérature française, il traduisit *l'Homme des champs* de Delille. Il se fit connaître par une tragédie, *Barbe Radziwill* (1811), qui est un excellent spécimen du genre pseudo-classique.

Felinski (Sigismond-Félix), évêque et patriote polonais, né à Varsovie en 1824, mort en 1870. Nommé archevêque de Varsovie (1862) et conseiller d'Etat, il s'efforça souvent, mais rarement avec succès, d'obtenir du gouvernement russe la grâce des patriotes déportés en Sibérie. Il fut lui-même arrêté, en 1863, et enfermé assez longtemps dans la forteresse de Jaroslaw. — Sa mère, la marquise Eve **Felinska**, née en Lituanie en 1793, morte en Volhynie en 1859, fut déportée quelques années en Sibérie. Elle a écrit, outre des romans, les *Souvenirs d'un voyage en Sibérie et d'un séjour à Bérézow.*

félir v. intr. (du lat. *felis*, chat). Faire entendre le sifflement et le crachement particuliers aux chats en colère.

felis [*fé-liss*] n. m. (mot lat.). Nom scientifique du genre *chat*. V. chat.

Feliu y Codina (José), auteur dramatique espagnol, né à Barcelone en 1845, mort à Madrid en 1897. Il a écrit en catalan un grand nombre de pièces, quelques *zarzuelas* et quelques romans. Parmi ses pièces on doit citer : *les Jeunes étrangers, le Flocon d'or, le Pâtre* (1878) ; *l'Arc de saint Martin, Chez la somnambule*, et surtout *la Filla del Marxants* (1875), en collaboration avec Soler. Feliu contribua puissamment à relever le théâtre catalan ; il montra dès le début un goût particulier pour l'étude des mœurs locales et provinciales. Il est également l'auteur de trois drames, écrits en castillan, et qui obtinrent un grand succès : *la Dolores* (1892) ; *Miel de la Alcarria* (1895), et *Maria del Carmen* (1896), cette dernière traduite en français sous le titre de *Dans les jardins de Murcie*. Ces trois drames, en vers, peignent, avec une rare richesse de coloris, les mœurs de l'Aragon, de l'Alcarria, et de Murcie.

felix culpa! (*Heureuse faute !*) paroles transportées d'une homélie de saint Augustin dans l'hymne *Exultet jam angelica turba cælorum*, qui se chante le samedi saint, pendant la bénédiction du cierge pascal : *O felix culpa, quæ talem ac tantum meruit habere redemptorem !* (« Heureuse faute, qui a mérité un si grand rédempteur ! »)

(Saint Augustin appelle une *heureuse faute* le péché originel, qui a valu aux hommes la gloire d'être rachetés par le Fils de Dieu.)

felix qui potuit rerum cognoscere causas, vers de Virgile (*Géorgiques*, II, 489), qui signifie : *Heureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses.* Virgile pense à Lucrèce. Mais on fait de ce vers une application plus générale à ceux dont l'esprit vigoureux pénètre les secrets de la nature, et s'élève ainsi au-dessus des superstitions du vulgaire.

Felix (Antonius), affranchi de Claude, proconsul de Judée vers l'an 53 apr. J.-C. Il délivra la Judée des brigands et des faux messies. Ce fut lui qui fit emprisonner saint Paul. Accusé devant l'empereur par ses administrés, il fut sauvé par le crédit de son frère, l'affranchi Pallas.

Felix, proconsul de Judée sous l'empereur Decius. Il persécuta les chrétiens et fit même périr son beau-frère, qui avait reçu le baptême.

Félix, gouverneur d'Arménie, père de Pauline, un des principaux personnages de *Polyeucte*, tragédie de P. Corneille. Félix est le type du fonctionnaire timide. Il a marié sa fille non à Sévère, chevalier romain, qu'elle aimait, mais à Polyeucte, homme influent. Quand celui-ci se fait chrétien, Félix le fait mettre à mort par crainte d'irriter l'empereur Decius, dont Sévère est devenu le favori. Malgré sa conversion trop brusque à la fin de la pièce, Félix reste un personnage méprisable.

Félix de Nole (saint), né en Syrie vers 200, mort vers 260. Ordonné prêtre par Maxime, évêque de Nole, il eut à souffrir de la persécution de Decius. Il échappa cependant aux derniers supplices et mourut en paix dans la retraite. — Fête le 14 janvier.

Félix Ier (saint), pape, Romain de naissance, élu en 269, mort en 274. Il condamna l'hérétique Paul de Samosate, et fut martyrisé sous Aurélien. — Fête le 30 mai.

Félix II (saint), pape de 355 à 358, mort à Porto en 365. Archidiacre de l'Eglise de Rome, il occupa le Saint Siège pendant l'exil du pape Libère (355-358). Il est regardé comme antipape par un grand nombre d'historiens. Son tombeau fut retrouvé en 1582. L'inscription qui y est gravée lui donne le titre de martyr. — Fête le 29 juillet.

Félix III (saint), pape, Romain de naissance, élu en 483, mort en 492. Il rejeta l'*hénotique* ou édit d'union de l'empereur Zénon, et excommunia le patriarche de Constantinople, Acace. Il encouragea les chrétiens d'Afrique persécutés par Hunéric, roi des Vandales. Avant d'entrer dans les ordres, Félix avait été marié ; il fut le bisaïeul de saint Grégoire le Grand. — Fête le 25 février.

Félix IV (saint), pape élu en 526, né à Bénévent, mort en 530. Il construisit à Rome l'église des Saints-Côme-et-Damien, et condamna le *semi-pélagianisme*. — Fête le 30 janvier.

Félix V, antipape. V. Savoie (*Amédée VIII de*).

Félix d'Urgel, évêque, né en Espagne vers 750, mort à Lyon en 816. Il gouvernait l'évêché d'Urgel depuis 779 lorsque, en 791, consulté par Elipand, archevêque de Tolède, il soutint que Jésus-Christ n'est que le Fils adoptif de Dieu. Cette doctrine trouva des adhérents, qui reçurent le nom d'*adoptiens* ou de *féliciens*. Condamné au concile de Ratisbonne, Félix se rétracta et fut rendu à son église. Mais il recommença à propager sa doctrine et fut de nouveau condamné, à Francfort (794), à Rome et à Aix-la-Chapelle (799). Il fut déposé, et mourut impénitent.

Félix de Valois (saint), fils de Raoul de Valois, né en 1127, mort en 1212. Il se retira dans un ermitage à Cerfroid, près de Meaux, où saint Jean de Matha vint le rejoindre. En 1197, les deux solitaires obtinrent d'Innocent III l'autorisation de fonder, sous le nom de *Trinitaires*, un ordre religieux qui avait pour but le rachat des chrétiens captifs des Maures. — Fête le 20 novembre.

Félix de Cantalice (saint), né à Cantalice en 1513, mort à Rome en 1587. Entré dans l'ordre des capucins, il remplit durant quarante ans, à Rome, l'office de quêteur avec une piété joyeuse qui le rendit populaire. Il fut canonisé, en 1712, par Clément XI. — Fête le 18 mai.

Félix, surnommé **Pratensis**, hébraïsant italien, né à Prato, mort à Rome en 1557. Il apprit les langues orientales sous la direction de son père, qui était rabbin ; après la mort de celui-ci, il se convertit au catholicisme et entra dans l'ordre de Saint-Augustin. On a de lui : *Psalterium ex hebræo translatum* (1515) ; *Biblia sacra hebræa, cum utraque Masora et Targum* (1518).

Félix (Félix Tassy, dit), chirurgien français, mort en 1703. C'est lui qui opéra Louis XIV de sa fistule, le 21 novembre 1687.

Félix (Charles), sculpteur sur bois, né et mort à Nancy (1698-1766). Ce fut lui qui sculpta, en 1728, les armoiries de la ville qui ornent les bancs de l'église de Notre-Dame de Nancy.

Félix (*Félix* Cellerier, dit), artiste dramatique, né à Alexandrie (Italie) en 1807, mort à Paris en 1870. Il fut, au Vaudeville, un des artistes les plus aimés du public. La création de Desgenais, dans *les Filles de marbre* (1853), consacra sa réputation.

Félix (le P. Célestin-Joseph), prédicateur de l'ordre des jésuites, né à Neuville-sur-Escaut (Nord) en 1810, mort à Lille en 1891. Entré chez les jésuites en 1837, il fut chargé, en 1853, des conférences de Notre-Dame. Il y exposa les *Vérités fondamentales de la religion* puis les *Progrès* accomplis par le christianisme. Ses discours sont travaillés, et composés avec art. Mais le caractère distinctif de sa parole est la rigueur du raisonnement : il parle à l'esprit plutôt qu'à l'imagination ou au cœur. Après 1870 le P. Félix fut supérieur des maisons de son ordre, à Nancy, à Lille et à Paris.

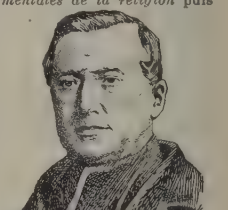
Le P. Félix.

Félix (Elisa-*Rachel*), tragédienne française. V. Rachel.

Félix (Jacob), médecin et hygiéniste roumain, né à Horchitz (Bohême), en 1832. Nommé professeur d'hygiène à l'école nationale de médecine de Bucarest (1860), il réorganisa, en collaboration avec le Dr Davilla, le service sanitaire de la Roumanie. Pendant la guerre russo-turque (1877-1878), il fut chargé de l'organisation des hôpitaux militaires. En 1880, il fut nommé membre de l'Académie roumaine.

Felix Bulla, chef de brigands du IIe siècle de notre ère, qui ravagea l'Italie et fut assez puissant pour résister longtemps aux forces envoyées contre lui par Septime-Sévère. Livré par sa maîtresse, il fut jeté en proie aux bêtes du cirque.

Felix Flavius, poète africain de la deuxième moitié du Ve siècle de notre ère. L'*Anthologie latine* contient de lui cinq petites poésies.

Felix Minucius, apologiste chrétien. V. Minucius Felix.

Felixdorf, comm. d'Autriche (Basse-Autriche, district de Wiener-Neustadt), sur la Fischa, affl. du Danube ; 2.200 hab.

FELIXSTOWE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Suffolk) ; 11.700 hab.

FÉLIZET (Georges-Marie), chirurgien français, né à Elbeuf en 1844, mort à Paris en 1908. On lui doit des recherches anatomiques et expérimentales sur les fractures du crâne, les hernies inguinales de l'enfance, le flambage des plaies, la suture des tendons, etc. Pendant la guerre de 1870, chargé de transmettre un ordre à Bazaine, il traversa à la nage la Moselle sous les coups de fusil à la fois des Allemands et des Français.

FELIZZANO (en lat. *Felicianum*), ville d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie), sur le Tanaro ; 3.120 hab.

FELL (John), théologien protestant anglais, né à Longworth en 1625, mort en 1686. Etudiant, il prit les armes pour Charles Ier ; puis il entra dans les ordres et ne cessa de célébrer le culte anglican pendant le Protectorat. A l'avènement de Charles II, il fut nommé chapelain du roi ; il devint, en 1675, évêque d'Oxford. On a de lui notamment *the Interest of England stated* (1659) ; *Saint Clement's two epistles to the Corinthians* (1677). On lui doit, en outre, des éditions critiques d'Aratus (1672) et de saint Cyprien (1682).

FELL (John), théologien protestant anglais, né à Cockermouth (Cumberland) en 1735, mort à Londres en 1797. Après avoir été pasteur dissident à Thaxted (Essex), il fut professeur au séminaire de Homerton. Il a publié : *Demoniacs, an inquiry into the heathen and scripture doctrine of demons* (1779) ; etc.

FELLAH [*fèl'-la*] n. m. (mot arabe signif. laboureur). Paysan, journalier, ouvrier égyptien : *Le* FELLAH, *en général, a une taille avantageuse.* || Esclave à pied d'un mameluk.

— ENCYCL. Les *fellahin* ou *fellahs* constituent, avec les coptes, les basses classes, artisans et agriculteurs, de l'Egypte moderne. Ethnographiquement, ils représentent la descendance à peine altérée des anciens habitants, dont ils ont conservé le type physique traditionnel, le genre d'habitation (maisons basses, mal éclairées, de brique crue ou de pisé) et les procédés primitifs de culture.

Par extension, le nom de *fellah* est aujourd'hui appliqué aux paysans indigènes des Etats musulmans riverains de la Méditerranée, dont les premiers ne sont pas de race pure, dont les seconds sont des Berbères. En effet, les conditions de vie des fellahs syriens et libanais, algériens et marocains sont identiques à celles des fellahs de l'Egypte.

FELLATA. Ethnogr. Nom donné aux Peuls par les Kanouri du Bornou et appliqué dans tout le Soudan oriental aux membres de cet important groupe ethnique de l'Afrique noire.

Les Mandingues les nomment *Foula*, les Haoussas *Fellani*, les Arabes *Foullan* et les Ononfs *Foulbé* (au singulier *Foul* ou *Poul*). Cette dernière appellation est la véritable, mais a été altérée par les Français en *Peul*. Ce nom a prévalu ; il désigne aujourd'hui les membres des divers groupes foulbé du Soudan occidental et central jusqu'au Tchad. V. PEUL.

FELLATE n. m. Sel de l'acide fellique.

FELLBACH, bourg d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Neckar), au pied du Kappelberg et des vignobles donnant le cru de Lammlerwein ; 4.300 hab.

FELLE n. f. Techn. V. FÊLE.

FELLENBERG (Philippe-Emmanuel DE), agronome et philanthrope suisse, né à Berne en 1771, mort à Hofwil en 1844. Ayant constaté dans des voyages la condition misérable des paysans, il résolut d'y remédier en combinant l'éducation professionnelle avec l'instruction. Dans ce but, il créa plusieurs écoles à Hofwil, près de Berne, et il appliqua à l'agriculture et à l'industrie les machines et les instruments perfectionnés. Fellenberg a publié : *Vue sur l'agriculture de la Suisse et les moyens de la perfectionner* (1808) ; *Feuilles d'Hofwil* (1809-1813), recueil périodique.

FELLER (François-Xavier DE), prêtre et polémiste, né à Bruxelles en 1735, mort à Ratisbonne en 1802. Devenu jésuite (1754), à Tournai, il professa d'abord les humanités à Liége, la théologie à Luxembourg et à Tyrnau (Hongrie). Après la suppression de la Compagnie, il dirigea avec succès (1774-1794) le *Journal historique et littéraire*, et rédigea des ouvrages de controverse contre les réformes de Joseph II ; deux ouvrages surtout ont donné de la notoriété à son nom : le *Catéchisme philosophique* (1773), et le *Dictionnaire historique* (1781-1784), souvent réédité sous le titre de *Biographie universelle* (dernière édit. 1856).

FELLERIES, comm. du Nord, arrond. et à 8 kil. d'Avesnes ; 1.650 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, filatures de laine, boisssellerie.

FELLERING, comm. du Haut-Rhin, arr. et à 35 kil. de Thann, canton de Saint-Amarin, dans les Vosges, sur la Thur, affluent gauche de l'Ill ; 1.555 hab.

FELLETIN, ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 10 kil. d'Aubusson, dans une situation pittoresque au-dessus des gorges de la Creuse ; 3.050 hab. (*Felletinois, oises*). Ch. de f. Orléans. Filatures de laine et manufacture de tapis. Eglise du XVe siècle avec flèche de pierre ; au cimetière, lanterne des morts octogonale du XIIIe siècle. Dolmens, vestiges préhistoriques à la Cabane de César. — Le canton a 9 comm., et 9.315 hab.

Felletin, qui eut dès le XIVe siècle des manufactures de draps assez importantes, est surtout connu par ses tapisseries. Celles-ci que l'on nomme parfois « tapisseries d'Auvergne », sont moins appréciées que celles des Gobelins, de Beauvais, d'Aubusson, des Flandres. Elles jouèrent cependant un grand rôle dans l'ameublement du midi de la France pendant tout le XVIe et le XVIIe siècle, et, encore aujourd'hui la bande brune dont, en vertu d'une ordonnance de 1742, Felletin est assujetti à entourer ses produits, est souvent tout ce qui permet de faire la différence entre le felletin et l'aubusson.

FELLHAMMER, bourg d'Allemagne (Prusse, Silésie, cercle de Breslau) ; 4.850 hab.

FELLIN ou **FERLIN** n. m. Archéol. Tissu léger de laine qui se fabriquait en Angleterre du XVIe au XVIIIe siècle, et qui ne s'employait guère que comme doublure.

FELLIN ou **VILJANDI**, ville d'Estonie, ch.-lieu du district homonyme, sur le *lac Fellin* ; 10.850 hab. de langue estonienne. — Le *district de Fellin* a 77.000 hab.

FELLING, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham) ; 26.150 hab.

FELLINGSBRO, ville de Suède (prov. d'Orebro) ; 7.500 hab. Forges.

FELLIQUE adj. Se dit d'un acide qui se forme dans le dédoublement de l'acide glycocholique et de l'acide taurocholique de la bile humaine.

FELLOW [prononc. angl. *fè-lô*] n. m. (mot angl. signif. *compagnon*). Dans les universités anglaises, Membre d'une corporation jouissant des revenus attachés à un collège.

— ENCYCL. Les *fellows* sont les membres d'une sorte de corporation jouissant des revenus d'un collège. Le choix des bénéficiaires est réglé d'après les dispositions arrêtées par les auteurs des fondations et d'après les statuts des collèges. En principe, les allocations sont accordées pour la vie. Elles sont généralement réservées à des membres du clergé attachés aux paroisses des universités.

FELLOWES (Robert), philosophe et publiciste anglais, né à Norfolk en 1771, mort en 1847. Entré dans le clergé protestant en 1795, il s'éloigna des doctrines de l'Eglise établie. Il fut un des fondateurs de l'université de Londres. Parmi ses écrits, nous citerons : *a Picture of christian philosophy* (1798) ; *Morality united with policy* (1800) ; *Religion whitout cant* (1801) ; *the Religion of the universe* (1836).

FELLOWS (Charles), voyageur et archéologue anglais, né à Nottingham en 1799, mort à Londres en 1860. Il parcourut une grande partie de l'Asie Mineure. En Lycie, il découvrit les ruines de Xanthe et de Tlos, publia : *Journal écrit pendant une excursion dans l'Asie Mineure* (1839), puis *Relation des découvertes faites en Lycie* ou *Journal d'une seconde excursion dans l'Asie Mineure* (1841). En vertu d'un firman obtenu de la Porte, il rapporta des marbres et des sculptures qui sont au British Museum. On a encore de lui : *les Marbres de Xanthe, leur acquisition et leur transport en Angleterre* (1843) ; *Description du trophée monumental ionique découvert à Xanthe* (1848) ; *Voyages et Recherches en Asie Mineure* (1852) ; et *les Monnaies de l'ancienne Lycie avant le règne d'Alexandre*, suivies d'un *Essai sur la date des monuments lyciens qui se trouvent au British Museum* (1855).

FELLTHAM ou **FELTHAM** (Owen), écrivain anglais, né vers 1602, mort à Great Billing en 1668. Il est surtout connu par un recueil d'essais : *Resolves, divine, morall, politicall* (1620), dont il publia la première édition à dix-huit ans et qui obtint un succès considérable.

FÉLON, ONNE adj. (origine douteuse). Féod. Déloyal envers son seigneur : *Vassal* FÉLON. || *Par extens.* Déloyal, traître : *Chevalier* FÉLON. *Cœur* FÉLON. *Et j'ignorais son naturel* FÉLON. (Voltaire.)

— Substantiv. : *Ne me répondez pas,* FÉLONNE ; *j'ai de quoi vous confondre.* (Le Sage.)

— ANTON. Féal, fidèle, loyal.

FELON (Joseph), peintre, sculpteur, pastelliste et lithographe français, né à Bordeaux en 1818, mort en 1896. Ses premières peintures sont : *la Vierge au sphinx* (1841) ; *la Mort de Mgr Affre* (1849). Il a exécuté, pour la décoration du nouveau Louvre, six tympans d'arcades représentant *la Vérité, l'Histoire, la Justice, la Fermeté, la Prudence* et *la Force*. On lui doit aussi des cartons pour les verrières de l'église Sainte-Perpétue, à Nîmes. Parmi ses morceaux de sculpture nous citerons : *Gerson*, pour la Sorbonne (1874) ; le *buste de Napoléon* (1875) ; *le Baiser du matin, la Prudence*, bas-reliefs (1880) ; *l'Heure du repos* (1881) ; *le baron Gros* (1887).

FELONICA, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue), sur le Pô ; 3.300 hab.

FÉLONIE [*nî*] n. f. (de *félon*). Féod. Trahison d'un vassal envers son seigneur. || Manquement à la foi jurée. || Acte de déloyauté.

— ENCYCL. Ce mot, qui n'apparaît point dans les documents très anciens, désigne particulièrement l'injure grave faite par le vassal à son suzerain. Sous le titre de *félonie* l'on rangeait le refus d'hommage et de service militaire, l'infraction aux règlements de la cour du suzerain, l'atteinte portée à son honneur ou à sa vie, le préjudice causé à ses biens. La peine appliquée était la commise ou retrait du fief, temporairement ou d'une façon définitive, suivant la gravité de l'offense.

FELOUPES ou **FOULOUPES**, peuplade vivant sur la côte marécageuse de la Sénégambie, vers l'embouchure de la Casamance.

— ENCYCL. Les *Feloupes*, du groupe guinéen des Diola, sont de grands Nègres, très laids, très noirs, à cheveux fortement crépus. Ils se taillent en pointe les dents de la mâchoire supérieure. Ils se livrent à l'agriculture et à la pêche, et sont groupés en villages indépendants les uns des autres, souvent en guerre.

FELOUQUE [*louk'*] n. f. (de l'espagn. *faluca*, dérivé de l'arabe *foulk*, navire). Petit bâtiment ayant presque la forme d'une galère, gréée d'une ou deux voiles latines avec des mâts inclinés sur l'avant.

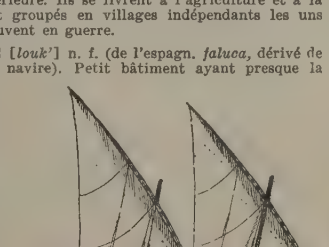

Felouque.

— ENCYCL. Les *felouques* servaient autrefois aux pirates barbaresques, elles étaient rapides et marchaient aussi bien à la voile qu'à l'aviron. Les felouques étaient rarement pontées ; elles avaient deux mâts légèrement inclinés sur l'avant, portant des voiles dans le genre de celles des tartanes. Ce genre de bateaux a disparu dans les dimensions d'autrefois ; quelques barques à voiles latines portent encore ce nom.

FELS n. m. Nom de la monnaie de bronze en usage chez les Arabes depuis le moyen âge et jusqu'à notre époque. (Ce terme est dérivé du mot *follis*, qui désignait chez les Romains un sac de monnaie, et à l'époque byzantine la monnaie même.) || Plur. FELOUS. (Ce pluriel, au sud du Sahara, désigne la monnaie d'argent.)

FELS (Jean-Michel), pédagogue suisse, né et mort à Saint-Gall (1761-1833). Curé de Saint-Gall et doyen du chapitre, il fut inspecteur de l'instruction publique. On a pu l'appeler « le Réformateur de l'enseignement en Suisse ». Son principal ouvrage est intitulé : *Améliorations à introduire dans les écoles de filles* (1791).

FELSINA, nom ancien de *Bologne*.

FELSING (Jacob), graveur allemand, né et mort à Darmstadt (1802-1883). A vingt ans, il alla habiter Milan et ensuite Florence, où il grava *le Christ au mont des Oliviers* d'après Carlo Dolci, ouvrage qui lui valut le grand prix de l'académie de Milan et le titre de professeur à l'académie de Florence. Après un séjour de dix années en Italie, il revint à Darmstadt, où il exécuta un grand nombre de travaux. — Son frère, Jean-Henri **Felsing**, né à Darmstadt en 1800, également connu comme graveur, est mort en 1875.

FELSINOTHERIUM [*té-ri-om'*] n. m. Genre de mammifères de la famille des halicoridés, comptant deux espèces fossiles dans le tertiaire pliocène du midi de la France et de l'Italie. (Les *felsinotherium* étaient des grands animaux marins, se rapprochant des dugongs actuels et surtout des *halitherium*. L'espèce type est le *felsinotherium Foresti*.)

FELSITE n. f. Pétrogr. Nom servant à désigner une pâte volcanique cryptocristalline ou sphérolitique, composée essentiellement de quartz, d'orthose et de verre.

FELSITIQUE [*tik'*] adj. Qui a rapport aux felsites, qui en présente certains caractères : *Texture* FELSITIQUE.

FELSOBANYITE n. f. Sulfate hydraté naturel d'aluminium. (Variété de webstérite.)

FELSODACITE [*sit'*] n. f. Variété d'andésite quartzifère, avec aspect porphyroïde.

FELSŒ-BANYA (en roumain **Bania de Sus**), ville de Roumanie (district de Satmar) cédée à la Hongrie en 1940 ; 4.420 hab. Mines de cuivre, d'argent et d'or.

FELSŒ-ŒR, ville de Hongrie (comitat d'Eisenbourg), sur la Pinka, affl. du Raab ; 3.470 hab. Ch.-lieu de district. Coutellerie.

FELSOPHYRE [*fir'*] n. m. Pétrogr. Nom pétrographique servant à désigner les porphyres et les porphyres quartziques, dont la pâte est cryptocristalline (felsitique).

FELTHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex) ; 6.400 hab. Colonie correctionnelle de jeunes détenus.

FELTIN (Mgr Maurice), prélat français, né à Delle (territoire de Belfort) en 1883. Il fut nommé évêque de Troyes en 1927, archevêque de Sens en 1932 et transféré en 1935 à Bordeaux, où il se consacra à la direction de son archidiocèse et multiplia les œuvres d'action catholique. Nommé en août 1949 archevêque de Paris pour succéder au cardinal Suhard, il fut intronisé dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 8 octobre 1949. V. *Supplément*.

FELTON (John), officier irlandais, né à Sudbury (comté de Suffolk) vers 1595, exécuté à Londres en 1628. Lieutenant dans l'armée anglaise envoyée au secours de La Rochelle, il assassina par fanatisme en 1628, à Portsmouth, le duc de Buckingham.

FELTON (Cornelius Conway), professeur et littérateur américain, né à Newbury (Massachusetts) en 1807, mort en Pennsylvanie en 1862. Professeur à Harvard, il se fit connaître comme un excellent helléniste.

FELTRE, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Bellune), au confluent du Stizzone et de la Colmeda, affl. de la Piave ; 19.200 hab. Ch.-lieu de circondario. Evêché de 579, uni au siège de Bellune depuis 1818, suffragant de Vérone. Composée d'une ville haute ancienne (belle place, *Piazza Maggiore*, bordée de palais) et d'une ville basse, longue et neuve, Feltre occupe une importante position stratégique au pied des Alpes Cadoriques. Elle fut érigée en duché par Napoléon Ier pour le général Clarke. Prise en 1917 par les Autrichiens après Caporetto, elle fut reconquise par le général Diaz le 31 octobre 1918, au lendemain de la victoire de Vittorio-Veneto.

FELTRE (Vittorino DA). V. VITTORINO (*de' Rambaldoni da Feltre*).

FELTRE (CLARKE, duc DE). V. CLARKE.

FELTRE (Alphonse CLARKE, comte DE), musicien français, né et mort à Paris (1806-1850), troisième fils du général duc de Feltre. Sous-lieutenant au régiment des cuirassiers de Berry, il donna sa démission en 1829 afin de se livrer à son goût pour la musique. Il publia un certain nombre d'œuvres pour piano, plusieurs recueils de valses, des rondeaux, des airs variés, des mélodies, puis écrivit quelques opéras, dont un seul, *le Fils du prince*, fut représenté (Opéra-Comique, 1834).

FELTRINO (Andrea), peintre florentin, mort vers 1550. Elève de Rosselli, puis de Morto da Feltro, il prit, à partir de ce moment, son nom de Feltrino, sous lequel il est connu comme peintre d'ornements et de « grotesques ».

FELTRO (Morto DA), peintre italien, né à Feltre, mort vers 1519. Il remit en honneur à Venise la peinture d'ornements et de « grotesques », et travailla, notamment avec Giorgione, à la décoration extérieure du *Fondaco dei Tedeschi*. Malgré sa réputation, il quitta la peinture pour la carrière des armes, et alla se faire tuer dans un combat, près de Zara.

FELTSZTYNSKI (Sébastien DE), musicographe polonais, né à la fin du XVe siècle, mort vers 1550. Il fut, en 1518, nommé professeur à l'université de Cracovie, où il s'occupa particulièrement de la musique et du chant choral. Il publia en latin plusieurs traités sur la musique.

FÉLU (Charles), peintre belge, né et mort à Anvers

(1820-1900). Frappé d'une cruelle infirmité (il était né sans bras), Félu avait su acquérir une grande adresse pour peindre avec le pied. Il a laissé des portraits estimés.

FÊLURE n. f. Fente d'une chose fêlée : *La* FÊLURE *d'une vitre.*

— *Fig.* Blessure morale : *Trop de ménages ont une* FÊLURE. || Léger dérangement du cerveau :

...Grâce au ciel, ma tête est sans *fêlure.*
LA FONTAINE.

FELUY, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), sur la Samme, affl. de la Sennette; 2.800 hab. Carrières et scieries de pierre bleue dite « petit granit ».

FELZE n. f. (mot ital.). Dans les gondoles vénitiennes, sorte de capot amovible qui forme la cabine centrale abritant les passagers.

FEMELIN, E adj. (de *femelle*). Se dit d'une variété de la race bovine du Jura (classification de A. Sanson).

— ENCYCL. Cette race bovine, d'ensemble fin, autrefois très répandue dans les vallées de la Haute-Saône, du Doubs et de leurs affluents, ne compte aujourd'hui que très peu de représentants, car elle est concurrencée par la race montbéliarde.

FEMELLE [*mèl'*] n. f. (lat. *femella*, dimin. de *femina*, femme). Animal du sexe féminin : *Une* FEMELLE *féconde.*

— *Fam.* Femme (en mauvaise part) : *C'est une adroite* FEMELLE.

— Dans le style juridique : *Dans plusieurs coutumes, les mâles excluent les* FEMELLES *de l'hérédité.*

— Comm. *Femelle*, Plume d'autruche femelle, de moindre valeur que celles du mâle.

— Mar. Syn. de FEMELOT.

— Techn. Morceau de fer scellé dans le mur, et creusé pour recevoir le pivot d'un vantail de porte.

— PROV. **Les effets sont des mâles, les promesses sont des femelles**, On ne peut se fier aux promesses, seuls sont sûrs les effets, les actes.

— Adjectiv. : *Une perdrix* FEMELLE. || Qui est du sexe féminin : *Les héritiers mâles et* FEMELLES. || Fam. *L'espèce femelle, Le peuple femelle*, Les femmes.

— Bot. Se dit des fleurs ou des organes des fleurs qui reçoivent le pollen et reproduisent le fruit. || Se dit des plantes qui portent exclusivement des fleurs femelles.

— Féod. *Duché femelle*, Duché dont les femmes peuvent hériter.

— Mar. *Penture femelle*. Syn. de FEMELOT.

— Techn. Partie creusée d'un outil ou d'un instrument qui en reçoit une autre appelée branche mâle : *Pièce* FEMELLE *d'un assemblage. La branche* FEMELLE *d'un forceps.*

— ANTON. **Mâle.**

FEMELOT [*lo*] n. m. (de *femelle*). Mar. *Femelot ou Conassière*, Piton fixé par une pièce à deux branches sur l'étambot arrière ou sur un mât, et servant de logement soit à l'aiguillot du gouvernail, soit au vit de mulet d'une vergue. V. FERRURE. || Petit cylindre de bois fixé sur la ligne de loch pour recevoir l'aiguillot qui termine la patte-d'oie grâce à laquelle le bateau de loch se tient verticalement dans l'eau. (Instrument ancien.) V. LOCH.

FÉMINÉITÉ n. f. Caractère distinctif, naturel, particulier à la femme : *L'incontestable beauté de quelques-unes, dans la primeur de la* FÉMINÉITÉ. Baudelaire.) [VX.]

FÉMINIFLORE adj. (du lat. *femina*, femelle, et *flos, oris*, fleur). Bot. Se dit du capitule et du disque des composées, quand ils ne renferment que des fleurs femelles.

FÉMINIFORME adj. (du lat. *femina*, femme, et de *forme*). Qui a la forme d'une femme. || Gramm. Qui a la désinence du féminin.

FÉMININ, E adj. (lat. *femininus;* de *femina*, femme, et femelle). Qui est de la nature de la femme, ou de la femelle; qui les caractérise : *Le sexe* FÉMININ. || Qui est propre ou habituel à la femme : *Grâce* FÉMININE. *La force de caractère est un des charmes qui séduisent le plus les cœurs vraiment* FÉMININS. (Stendhal.) || Qui tient de la femme : *Il a une voix* FÉMININE.

— Gramm. Qui a la forme attribuée grammaticalement aux noms désignant des êtres femelles ou considérés comme tels, et aux qualificatifs de ces noms : *Un nom, un pronom, un adjectif* FÉMININ. *Poule, pierre, armoire sont des noms* FÉMININS. || *Genre féminin*, Le genre de ces noms et de ces qualificatifs; et substantiv. *Le féminin.* || Genre féminin. *Féminin réel*, Genre des noms qui désignent des femmes ou des femelles. || *Féminin de convention*, Genre des noms qui désignent des objets dépourvus de sexe, mais que l'usage a classés parmi les noms féminins. || *E féminin*, Ancien nom de l'E muet. V. GENRE.

— Littér. *L'éternel féminin*, Conception de Gœthe, dans la seconde partie du *Faust*. V. la partie *encycl.*

— Métriq. *Rime féminine*, Que termine une syllabe muette. || *Vers féminins*, A rime féminine.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est propre à la femme.

— ANTON. **Masculin, mâle, viril, neutre, épicène.**

— ENCYCL. Littér. L'*Eternel féminin* (*das Ewig-Weibliche*) *nous entraîne en haut.* Un des vers qui terminent la seconde partie du *Faust* de Gœthe. D'après l'événement suprême vers lequel converge le drame, à savoir le salut de Faust, l'*Eternel féminin* serait le rachat de l'homme par l'amour et peut-être le triomphe de la femme à travers les âges.

FÉMINISATION [*si-on*] n. f. Action de féminiser; résultat de cette action : *L'art grec consiste dans la* FÉMINISATION *de toutes les vertus et de toutes les beautés.* (Toussenel.)

FÉMINISER [*sé*] v. tr. (du lat. *femina*, femme). Donner le type féminin : *Avant le christianisme, on ne* FÉMINISAIT *pas les dieux ou les héros que l'on voulait faire séduisants.* (Th. Gautier.) || Rendre efféminé : FÉMINISER *sa manière.*

— Gramm. Attribuer le genre féminin à : *L'usage a* FÉMINISÉ *les mots affaire, épigramme, étude.*

— ***Féminisé, e,*** part. pass. du verbe *Féminiser.* Qui a pris le type féminin; qui s'est efféminé : *Les vulgarisateurs sont, en général, des esprits* FÉMINISÉS. (Proudhon.)

— Gramm. Que l'on a fait féminin : *Nom masculin* FÉMINISÉ *par l'usage.*

— ***Se féminiser,*** v. pr. Au sens passif, Devenir plus féminin, plus doux. || Devenir efféminé.

FÉMINISME [*nissm'*] n. m. (de *femme*). Charme, séduction propre de la femme. (Vieilli en ce sens, et remplacé par FÉMINITÉ.)

— Physiol. Etat d'un individu du sexe masculin présentant des caractères de féminité plus ou moins marqués.

— Sociol. Doctrine favorable à l'égalité naturelle des deux sexes. || Mouvement d'idées tendant à permettre à la femme d'exercer son activité sociale, économique, politique dans les mêmes conditions que l'homme : *L'éternel* FÉMINISME *est contemporain de l'éternel* FÉMININ. (L. Muhlfeld.)

— ENCYCL. Physiol. Dans le *féminisme*, les modifications morphologiques qui rapprochent, plus ou moins, l'homme de la femme, appartiennent au cadre des caractères sexuels secondaires : développement des seins et des hanches, absence de barbe, finesse de la peau, etc. Ces modifications créent, au point de vue psychique, non seulement une tendance à l'homosexualité, mais encore des dispositions pour les occupations, les métiers et les goûts féminins. On attribue généralement cet état à l'absence ou à l'insuffisance des sécrétions internes testiculaires; en effet, l'atrophie des organes génitaux masculins est presque de règle dans le féminisme.

— Sociol. Des tendances féministes se sont manifestées à toutes les époques et dans toutes les sociétés. Préparé par les philosophes et les femmes de lettres du XVIIIe siècle, le mouvement féministe apparaît sous la Révolution. En 1791, Olympe de Gouges écrivit la fameuse *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.* Les saint-simoniens, les fouriéristes firent de l'émancipation féminine un article essentiel de leur programme. Lors de la révolution de 1848 de petits groupes de femmes essayèrent de réaliser ces idées. Des clubs féminins apparurent. Une femme se présenta aux élections de 1849. Sous la troisième République, la question fut reprise, mais vainement encore. En 1880 et 1885, l'inscription sur les listes électorales fut requise par un certain nombre de femmes. A plusieurs reprises depuis lors, des parlementaires avaient déposé des propositions de loi tendant à donner aux femmes le vote législatif ou municipal (proposition Buisson 1909 et 1913; proposition Flandin 1914 et 1918). Certaines de ces propositions avaient été acceptées par la Chambre des députés, mais avaient été rejetées ensuite par le Sénat, en particulier en 1922 et en 1935.

Les théories féministes ont, au XIXe siècle et au XXe siècle, triomphé dans maint pays des deux mondes. En Suède, dès 1862, des femmes ont obtenu le suffrage municipal; en 1919, l'accès au Parlement. En Angleterre, les femmes ont été pourvues du suffrage municipal en 1869, puis de l'électorat et de l'éligibilité aux conseils des bourgs et comtés, enfin en mars 1918, du suffrage politique. Aux Etats-Unis, divers Etats de l'Union ont accordé aux femmes l'égalité publique, jusqu'au moment où, le 20 août 1920, le suffrage féminin est devenu loi fédérale. En Australasie (Nouvelle-Zélande 1899, Australie 1903) les femmes ont obtenu presque sans lutte tous les droits politiques. Il en fut de même en Finlande (1907), et en Norvège (1908). Après la guerre, la plupart des pays de l'Europe centrale ont accordé aux femmes le suffrage politique. Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, en 1919; Russie en 1917, Pologne en 1918, Hollande en 1919, Belgique en 1920, Danemark en 1915, Irlande en 1918. En France, le mouvement féministe aboutit, en 1944, à l'octroi des droits politiques aux femmes et, en 1946, à leur accession à la magistrature, une des rares professions où elles n'avaient pas encore pu entrer; les juridictions électives les avaient déjà accueillies : les conseils de prud'hommes, en 1908, et les tribunaux de commerce, en 1931.

Au point de vue social, la plupart des législations étrangères nous ont précédé dans la voie de l'émancipation juridique de la femme mariée. Certaines ont supprimé et l'autorité maritale et l'incapacité de la femme mariée (pays anglo-saxons, U. R. S. S.); d'autres n'ont fait disparaître que l'incapacité de la femme, conservant au mari un certain pouvoir de direction sur celle-ci et sur la famille (Allemagne, Suisse, Roumanie). En France, on s'en tint d'abord à des réformes partielles, telles que la loi de 1907 relative au libre salaire de la femme mariée, et ce n'est qu'en 1938 que la loi supprime la puissance maritale et accorde à la femme mariée le plein exercice de sa capacité civile. V. FEMME (Dr.).

FÉMINISTE [*nisst'*] adj. (de *féminisme*). Qui concerne la femme, les revendications féminines : *La question* FÉMINISTE. *Le mouvement* FÉMINISTE. || Qui adhère au féminisme : *Le groupe* FÉMINISTE. *Un écrivain* FÉMINISTE; et substantiv. : *Un* FÉMINISTE. *Une* FÉMINISTE.

FÉMINITÉ n. f. Caractère particulier, distinctif de la femme.

FEMME [*fam'*] n. f. (lat. *femina*). Personne du sexe féminin : *Aimer la compagnie des* FEMMES. *La plupart des* FEMMES *n'ont guère de principes, elles se conduisent par le cœur.* (La Bruyère.) *Prendre* FEMME. || *Collectivem.* Ensemble des personnes du sexe féminin :

Elle flotte, elle hésite, en un mot elle est *femme.*
RACINE.

Que le cœur d'une *femme* est mal connu de nous!
MOLIÈRE.

Les FEMMES *ont plus de courage qu'on ne croit.* (Voltaire.) *La faiblesse de la* FEMME *fait souvent sa force.*

— Epouse, compagne de l'homme : *C'était la* FEMME *prudente qui est donnée proprement par le Seigneur.* (Bossuet.) || Personne qui n'est plus fille. || Personne qui est nubile : *La voilà bientôt* FEMME.

— Personne du sexe féminin, attachée au service d'une autre personne : *Princesse entourée de ses* FEMMES.

— Dr. *Femme commune*, Femme mariée sous le régime de la communauté. || *Femme d'épée, Femme de robe*, Se disait pour Femme appartenant à la noblesse d'épée, de robe.

— Mamm. *Femme marine*, Nom donné vulgairement aux dugongs ou aux lamantins dans lesquels le peuple avait cru voir des sirènes.

— LOC. DIV. *Femme de journée*, Femme employée pour un travail payé à la journée. || *Femme de chambre*, Femme attachée au service d'une personne du sexe féminin. || *Femme de charge*, Femme de confiance attachée à la direction d'une maison. || *Femme de ménage*, Femme qui vient faire pendant un temps déterminé le ménage de quelqu'un. || *Femme de lettres*, Femme auteur. || *Maîtresse femme*, Femme qui excelle à diriger une maison, des affaires, etc. || *La femme*, suivi d'un nom propre, Terme dont on se sert familièrement devant un nom propre pour désigner une femme mariée, de condition vulgaire : LA FEMME *Dupont.* || *Femme publique*, Prostituée. || *Femme de mauvaise vie, Femme perdue*, Femme qui se livre à la débauche. || *Bonne femme*, Femme qui a bon cœur; femme sans prétention. — Vieille femme, femme d'un âge très avancé. — Femme du peuple, de la campagne, quel que soit son âge. || *Conte de bonne femme*, Conte dépourvu de toute vraisemblance, et semblable à ceux que raconte une vieille ignorante. || *Remède de bonne femme*, Remède populaire tel que ceux que connaissent les vieilles femmes. || *Prendre femme*, Se marier. || *Cherchez la femme.* V. CHERCHER.

— PROV. et LOC. PROV. **Qui femme a guerre a**, Pas de paix possible dans un ménage. || **Le diable bat sa femme et marie sa fille**, Se dit lorsqu'il fait du soleil et qu'il tombe de l'eau en même temps. || **Ce que femme veut, Dieu le veut**, Les femmes en viennent toujours à leurs fins. || **Prendre maison faite et femme à faire**, Acheter une maison toute bâtie et épouser une femme dont on pourra soi-même former le caractère.

— ALLUS. LITTÉR. 1° **La femme de César ne doit pas même être soupçonnée.** Une nuit que les femmes célébraient les mystères de la Bonne Déesse, interdits aux hommes, Clodius s'introduisit sous des habillements de femme jusque dans les appartements de Pompeia, femme de César, qu'il aimait. Surpris, il fut mis en jugement comme profanateur des saints mystères. César, appelé en témoignage, répondit qu'il n'avait aucune connaissance des faits qu'on imputait à l'accusé. Comme on lui demandait alors pourquoi il avait depuis répudié sa femme : « *C'est*, répondit-il, *que la femme de César ne doit pas même être soupçonnée.* » On fait à ces mots de fréquentes allusions, pour donner à entendre que certaines personnes ou certains actes ne doivent pas être entachés du plus léger soupçon.

— 2° **Souvent femme varie.** V. VARIUM ET MUTABILE SEMPER.

— 3° **Et je sais même sur ce fait, Bon nombre d'hommes qui sont femmes**, Vers de la fable de La Fontaine : *la Femme et le Secret* (VIII, 6) :

Rien ne pèse tant qu'un secret :
Le porter loin est difficile aux dames;
Et je sais même sur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Par ces deux derniers vers on fait allusion à certain défaut naturel chez la femme, mais dont beaucoup d'hommes ne sont pas exempts.

— 4° **Oh! n'insultez jamais une femme qui tombe!** célèbre vers de V. Hugo, par lequel débute la quatorzième pièce des *Chants du crépuscule*, une des premières protestations de l'auteur des *Misérables* en faveur des femmes déchues.

— 5° **Femme forte.** V. FORT.

— *Adjectiv.* Qui possède à un haut degré le caractère, les habitudes, les mœurs de la femme : *Quand la femme vraiment* FEMME *avance dans la vie, toutes ses grâces émigrent du corps à l'esprit.* (G. Sand.) || Se dit d'un homme qui a les faiblesses des femmes : *Un monarque inviolable peut être impunément enfant, décrépit,* FEMME, *ou fou.* (Cormenin.)

— Fig. *L'Académie est* FEMME, *et, par conséquent, il ne faut pas avoir une confiance aveugle dans ses dispositions.* (T. Delord.)

— ENCYCL. Anat. Les différences anatomiques entre l'homme et la *femme* apparaissent surtout au moment de la puberté, qui développe, chez cette dernière, les seins et les hanches. En dehors de ces caractères sexuels secondaires et de la disposition spéciale de ses organes génito-urinaires, la femme présente certaines particularités anatomiques : les os sont moins gros par rapport à leur longueur, le crâne est moins volumineux et la matière cérébrale moins dense; la partie lombaire de la colonne vertébrale est plus longue par rapport aux membres inférieurs plus courts; le bassin est beaucoup plus large et son diamètre transverse dépasse celui des épaules, à l'inverse de ce qui se passe chez l'homme, et le trou sus-pubien est triangulaire et non ovalaire; le fémur s'articule plus obliquement sur le bassin, ce qui tend à rapprocher les genoux et donne à la marche une allure hanchée. Les muscles sont moins volumineux, sauf aux cuisses destinées à porter le poids du fœtus et de ses annexes quand la femme est enceinte; leurs tendons sont plus minces. Un tissu cellulaire et adipeux abondant recouvre cette musculature et donne à la femme des formes plus arrondies. Plus rentrés que chez l'homme, les hypocondres contribuent, avec le développement des hanches et l'allongement de la colonne vertébrale, à produire une taille plus longue et plus mince. Enfin, la peau, plus fine, est privée de poils, sauf au crâne, aux aisselles et au pubis. Ces différences morphologiques, qui s'accentuent à la puberté, s'atténuent en partie après la ménopause.

— Physiol. La physiologie de la *femme* se distingue assez sensiblement de celle de l'homme, parce qu'elle est dominée par l'effet des hormones que sécrètent ses glandes génitales. Sa respiration est thoracique et non abdominale, d'où une hématose moins active. D'ailleurs, ses globules rouges sont moins riches en hémoglobine, et son foie en fer. Ses fonctions digestives sont analogues à celles de l'homme, mais elle est plus souvent aérophage et constipée. Quant à son système nerveux, il est d'une extrême fragilité et le déséquilibre neuro-végétatif est fréquent chez elle; aussi réagit-elle violemment aux plus faibles impressions. Ses organes des sens sont, en général, inférieurs à ceux de l'homme; elle distingue moins bien les couleurs, surtout les couleurs vives, et a une acuité visuelle plus faible. Son goût et son olfaction sont moins développés, ce qui fait qu'elle est plutôt une friande qu'une gourmande; en revanche, son ouïe est très fine et son tact, parfois extrêmement délicat, ce qui tient en partie à la finesse de sa peau.

— Pathol. La *femme* est exposée aux mêmes maladies que l'homme, mais elle présente, en outre, un certain nombre d'affections spéciales qui dépendent de ses organes génitaux : affections des ovaires, des trompes, de l'utérus, etc. D'ailleurs, en raison de l'influence qu'exercent, sur son organisme tout entier, ses sécrétions génitales, la plupart des maladies offrent, chez elle, de la puberté

à la ménopause, des caractères particuliers, qui en modifient l'allure et la gravité. Toute affection de ses organes génitaux internes retentit sur son état général, et toute maladie générale peut retentir sur son fonctionnement génital, comme on s'en rend compte par les aménorrhées et les dysménorrhées qui se produisent alors. Comme sa physiologie, la pathologie de la femme est donc dominée, bien plus que chez l'homme, par son sexe.

— Hyg. En dehors des soins spéciaux qu'exigent ses périodes cataméniales, ses grossesses, ses lactations, l'approche de la nubilité et du retour d'âge, elle doit veiller à l'extrême propreté de ses organes génitaux, sans abuser pourtant des injections antiseptiques qui ont un effet parfois irritant ou anticonceptionnel. En outre, il lui convient de ne pas se retenir et d'éviter la constipation, qui peut entraîner des déviations et la ptose utérines.

— Psychol. La fillette n'a pas une psychologie très différenciée de celle du garçonnet; de même, celle de la vieille femme et du vieillard tendent à se rapprocher, abstraction faite des habitudes acquises. Mais, entre les approches de la puberté et la fin de la ménopause, cette psychologie est très dissemblable de celle de l'homme, et c'est ce qui nous rend la *femme* incompréhensible, et réciproquement. *Tota mulier in utero*, affirmaient les anciens. Et, en effet, la femme est dominée par sa psychosexualité: d'où son émotivité et son impulsivité, qui sont les traits principaux de son caractère et que la plus forte éducation ne parvient pas toujours à corriger.

Un autre élément essentiel de la mentalité féminine est la tendance à rapporter les choses à soi, et c'est de celle-ci, ce qui peut paraître paradoxal, que dérivent les plus éminentes qualités de la femme: amour maternel, dévouement, charité, abnégation. Ses passions violentes, l'amour, la haine et la jalousie, sont en rapport avec sa sexualité, que commande la fonction reproductrice et maternelle.

Les nouvelles conditions sociales imposées aux femmes n'ont pas encore sensiblement changé leur psychologie. Toutefois, la formule qu'elles aiment à citer « vivre sa vie », semble indiquer que leur égoïsme s'affirme dans le sens unique de leur personnalité, sans déborder au bénéfice indirect de l'entourage.

— Hist. CONDITION DE LA FEMME. *Egypte.* — Bien que l'Egypte ait dû passer de très bonne heure du régime utérin au régime paternel, le souvenir de la société matriarcale primitive ne s'y est jamais perdu tout à fait, et c'est lui sans doute qui explique l'importance du rôle qu'on voit la *femme* y jouer dès les plus anciennes époques. Non seulement les pharaons, le plus souvent, tenaient de leurs épouses, qui étaient en même temps leurs sœurs, leurs droits à la couronne, mais leurs sujets chez lesquels les mariages consanguins, au surplus, étaient également très en faveur assuraient, semble-t-il, à leurs femmes une situation tout à fait privilégiée. Même l'entretien d'un harem, institution à laquelle ne s'attachait, d'ailleurs, aucune idée d'immoralité, n'empêchait pas l'Egyptien d'être légalement monogame, en ce sens qu'il ne possédait qu'une épouse légitime, soigneusement distinguée des concubines par l'appellation de *nbt-pr*, c'est-à-dire *maîtresse de la maison*. Ce titre lui conférait, entre autres privilèges, celui d'être traitée avec les plus grands égards par son mari, et de vivre avec celui-ci sur le pied d'une égalité parfaite. La femme égyptienne était la gardienne du foyer familial, et prenait sa part, en cette qualité, du culte rendu aux ancêtres : la dignité dont elle était revêtue lui imposait l'obligation d'être irréprochable. C'est pourquoi, s'il faut en croire le témoignage de Diodore (I, 78), l'adultère était puni de terribles châtiments, tels que l'ablation du nez.

Grèce. — La *femme grecque* reste toujours en tutelle; veuve, il peut lui arriver d'être soumise à son fils. Dans sa jeunesse, elle vit avec les servantes, illettrée d'ordinaire comme elles. On la marie sans la consulter. Après son mariage, elle est surveillée par des magistrats; ses adultères sont impitoyablement et obligatoirement punis. Le gynécée n'est pas un harem; la femme n'y est pas recluse, mais en fait elle sort peu. Elle vaque aux travaux de la maison, se pare aussi, mais pour elle-même, car il n'y a pas de réunions mondaines réunissant les deux sexes. Seule a une situation en vue l'*hétaïre*, compagne illégitime, plus cultivée, plus libre de mouvements.

Rome. — Dans l'ancien droit romain, la condition juridique de la femme mariée varie suivant qu'elle est mariée avec ou sans *manus*. Dans le mariage *cum manu* la femme est placée sous la puissance de son mari et a les mêmes droits que ses enfants (*loco filiæ*). Dans le mariage *sine manu*, la femme reste dans sa famille d'origine, et si elle est *sui juris*, reste maîtresse de ses biens sous le contrôle de son tuteur. La tutelle des femmes étant tombée en décadence et la *manus* ayant disparu, les femmes devinrent à Rome tout à fait indépendantes. Elles restèrent cependant frappées de l'incapacité de s'engager pour autrui et pour leur mari. V. INTERCESSIO.

— Anc. dr. franç. Chez les Gaulois la *femme* était sous la puissance de son mari, qui avait sur elle le droit de vie et de mort et qui pouvait la répudier. En droit germanique, la constitution de la famille avait pour résultat de soumettre la femme à une tutelle perpétuelle. Fille, elle était placée sous l'autorité de son père, ou *mundium;* une fois mariée elle tombait sous le *mundium* de son mari. L'influence des idées chrétiennes améliora la condition de la femme. En posant le principe de l'égalité des deux sexes, le christianisme a contribué, dans la sphère du droit privé, à l'émancipation progressive des femmes non mariées. Quant à la femme mariée, elle tombe, dans l'ancien droit comme de nos jours, sous la puissance de son mari. Cependant la constitution du régime féodal contraria l'influence du christianisme. On reconnut à la femme le droit de posséder des fiefs lorsque cette tenure devint héréditaire. Mais ses droits successoraux furent limités par le *droit d'aînesse* en ligne directe et le *privilège de masculinité* en ligne collatérale. D'autre part, sous l'influence des idées aristocratiques et nobiliaires qui tendaient à la conservation des biens dans la famille, le droit coutumier exclut les filles dotées de la succession de leur père et mère ou les autorise à y renoncer dans leur contrat de mariage. En abolissant les droits féodaux, le droit intermédiaire supprima les privilèges des mâles, et la loi du 17 ventôse an II consacra l'égalité des deux sexes en matière successorale. Mais la Révolution n'a pas fait disparaître l'incapacité de la femme, en droit public. Celle-ci a subsisté à travers tout l'ancien droit. La femme est écartée des fonctions publiques. La coutume l'exclut de la succession à la couronne. Ce principe, dit improprement principe de la *loi salique*, a été adopté par plusieurs Etats de l'Europe.

— Dr. Le Code civil, dans son texte primitif, consacrait la puissance maritale et l'incapacité de la femme mariée. L'ancien article 213 stipulait : « Le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari ». De ce principe de la puissance maritale ainsi consacré, les articles 215 et suivants déduisaient l'incapacité juridique de la femme mariée. Dans l'esprit des rédacteurs du Code, deux idées fondamentales servaient de base à cette incapacité : d'une part, la nécessité de la cohésion de la famille; d'autre part, la nécessité de protéger la femme considérée comme un être faible.

De l'obligation d'obéissance imposée à la femme et de la puissance maritale, on faisait découler le droit pour le mari de contrôler la vie et l'activité personnelle de sa femme. Ainsi celle-ci ne pouvait se déplacer, entreprendre des études, sans l'autorisation de son mari; elle voyait ses relations, sa correspondance même tomber sous le contrôle du mari, limité cependant par le pouvoir d'appréciation des tribunaux.

Une série d'atténuations furent apportées, au cours du XIXe siècle, par le législateur ou par la jurisprudence, à ce régime. Plusieurs lois, notamment, avaient amélioré la situation de la femme exerçant une profession séparée qui, sous le régime du Code civil, pouvait voir ses salaires touchés et dépensés par le mari.

Malgré ces atténuations, les principes du Code subsistaient, et l'incapacité de la femme était encore aggravée par l'organisation des régimes matrimoniaux qui donnent, en général, presque tous les pouvoirs au mari, notamment le régime de communauté. Cependant, en pratique, les règles du Code s'appliquaient sans trop de difficultés : l'autorité maritale n'avait généralement rien d'une omnipotence tyrannique et les femmes françaises jouissaient d'une grande liberté. Pourtant, vers la fin du XIXe siècle et le commencement du XXe, les principes posés par le Code civil firent l'objet de critiques de plus en plus vives, la principale étant qu'ils ne concordaient plus avec l'état de nos mœurs.

Finalement, l'incapacité de la femme mariée a été supprimée par la loi du 18 février 1938, qui a aboli également l'obligation d'obéissance de la femme envers son mari. Cette réforme a été confirmée et complétée par la loi du 22 septembre 1942.

La loi reconnaît à la femme un rôle dans la direction de la famille : « La femme concourt avec le mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille, à pourvoir à son entretien, à élever les enfants et à préparer leur établissement. » Le mari peut donner mandat à sa femme de le représenter dans l'exercice des pouvoirs que le contrat de mariage lui attribue. En outre, en vertu du mandat domestique, la femme fait valablement, sans que son mari lui en ait donné expressément mandat, tous les actes qui intéressent la vie de famille (achats de denrées, de vêtements, etc.). Elle peut exercer toute profession, à moins que le mari ne s'y oppose, et, si cette opposition n'est pas justifiée par l'intérêt de la famille, elle peut être autorisée par justice à passer outre. La femme remplace le mari dans sa fonction de chef de famille si celui-ci est hors d'état de manifester sa volonté en raison de son incapacité, de son absence, ou de toute autre cause. Désormais, la femme mariée a le libre gouvernement de sa personne et de ses intérêts personnels, mais le mari reste « chef de la famille » : sur le plan moral, il assure la direction du ménage, et, sur le plan juridique, il garde un pouvoir de décision en ce qui concerne les intérêts communs des époux et de la famille.

En ce qui concerne son patrimoine, la femme mariée a le plein exercice de sa capacité civile. Elle peut accomplir seule tous les actes juridiques, non seulement ceux qui sont relatifs à ses droits de famille, mais tous ceux relatifs aux biens dont elle a la propriété ou l'administration. En principe, l'exercice de cette capacité n'est limité que par le contrat de mariage et la loi. Cependant, en pratique, la capacité de la femme est limitée par l'obligation qui lui est faite de respecter les pouvoirs du mari comme chef de la communauté (v. ce mot). En effet, le régime matrimonial légal n'ayant pas encore été modifié, le mari garde tous les pouvoirs qu'il avait antérieurement, et il en résulte beaucoup d'incertitudes qui poussent les hommes d'affaires à la prudence et les incite même à exiger comme auparavant l'autorisation maritale.

Femme ouvrière. — Beaucoup de dispositions du Code du travail et des lois ouvrières visent spécialement les femmes.

Les art. 71 et suiv. du livre II renferment des dispositions spéciales relatives à l'hygiène et à la sécurité des femmes.

Salaire. — Depuis la loi du 13 juillet 1907, la femme mariée, quel que soit son régime matrimonial, a le droit de toucher seule les salaires qu'elle a gagnés, et d'en disposer librement. La femme doit, dans une mesure équitable, participer aux frais du ménage.

Assistance aux femmes en couche. — La loi du 17 juin 1913 (modifiée par celles du 2 décembre 1917 et du 4 janvier 1928) a établi des mesures de protection en faveur des femmes en état de gestation, afin de leur assurer le repos et l'aide pécuniaire qui peuvent leur être nécessaires.

La suspension du travail pendant douze semaines à l'occasion de l'accouchement ne peut être une cause de rupture du contrat de travail. Ce délai est porté à quinze semaines en cas de maladie résultant de la grossesse ou des couches et rendant impossible la reprise du travail (L. 4 janv. 1928).

— Hist. milit. *Femmes guerrières.* Outre que certaines *femmes* célèbres se sont distinguées à la guerre, comme Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette, tandis que nombre d'autres ont combattu sous l'habit masculin (les sœurs Fernig, Thérèse Figueur, etc.), il y a eu plusieurs exemples de troupes entièrement féminines régulièrement organisées. On doit citer, notamment, d'abord les tribus d'amazones de l'antiquité, puis celles du Dahomey qui ont disparu lors de la conquête de ce pays par la France, le corps de femmes entretenu dans l'Inde par le roi du Deccan, le bataillon qui formait la garde particulière du roi de Siam.

— Hist. relig. *Les saintes femmes.* Les commentateurs appellent ainsi un groupe de pieuses femmes qui, d'après le récit évangélique, accompagnaient Jésus et l'assistaient de leurs biens. C'étaient Marie, sœur de Marthe et de Lazare; une autre Marie, femme de Cléophas et mère de saint Jacques le Mineur; Salomé, épouse de Zébédée et mère des apôtres Jacques et Jean; Suzanne; Jeanne, mariée à Chuza, intendant d'Hérode, et plusieurs autres. Après avoir assisté à la mort de Jésus, les saintes femmes visitèrent son tombeau, le matin de Pâques, et annoncèrent aux Apôtres sa résurrection.

— Iconogr. Les anciens n'ont guère vu dans la *femme* que la beauté matérielle. Mais ses formes délicates ont été rendues avec perfection par les sculpteurs Phidias, Polyclète, Praxitèle, ou par les peintres Zeuxis, Parrhasius, Apelle, Pausias, Aétion. Dans les œuvres d'art du moyen âge, exécutées sous l'empire d'un rigorisme excessif, la femme n'apparaît point avec sa supériorité plastique. Pourtant, les *imagiers* de la période gothique donnèrent à leurs anges, et quelquefois même à leurs saintes, une beauté de visage évidemment inspirée par le modèle vivant. Avec la Renaissance, peintres et sculpteurs revinrent à la beauté des formes. En la personne de Madeleine, par exemple, la courtisane prit place dans les tableaux religieux. *La Femme adultère* elle-même, absoute par Jésus, inspira de nombreuses compositions; nous rappellerons celles de Bronzino, de Lorenzo Lotto (Louvre), du Garofalo (Ermitage), du Titien (Belvédère), du Tintoret (Dresde), de Paul Véronèse (Belvédère, musées de Madrid et de Munich), de Sébastien del Piombo (Berlin), de Manfredi (Bruxelles), de L. Cranach (musées de Naples, de Dresde et de Munich), de Rembrandt (National Gallery), de Poussin (Louvre), de Signol (Luxembourg).

Un sujet tout à fait grave, qui a été retracé bien souvent aussi, c'est la venue au sépulcre de Marie-Madeleine, Marie-Marthe et Marie Cléophas. On intitule ordinairement cette scène : *les Saintes femmes au tombeau.*

La femme, envisagée dans la vie réelle, a fourni aux artistes le sujet d'innombrables tableaux.

Parmi les plus célèbres, citons : la *Femme hydropique*, tableau de Gérard Dov (au Louvre); *la Femme au bain* (*Bethsabée*), de Rembrandt; *la Femme au manchon*, de Mme Vigée-Lebrun (Louvre); *la Femme au soleil*, par Renoir; *la Femme aux cerises*, par Manet; la *Femme se chauffant*, par A. Besnard; la *Femme en rouge*, par Dannat (V. planches *Beaux-Arts LVII-LIX*), et le marbre de Clésinger : *Femme piquée par un serpent* (1847).

Femme adultère (LA), épisode de l'Evangile de saint Jean (VIII, 3-13). V. QUI SINE PECCATO EST.

Femmes d'Alger (LES), un des chefs-d'œuvre d'Eug. Delacroix [1834] (Louvre); intérieur d'un harem, peint avec une vigueur de ton remarquable. (V. planche *Beaux-Arts LVIII.*)

Femmes souliotes (LES), tableau d'Ary Scheffer (Louvre). Voyant leurs maris défaits par les troupes d'Ali, pacha de Janina, les vaillantes filles de la Grèce prennent le parti de se précipiter du haut des rochers [1834]. (V. planche *Beaux-Arts LVIII.*)

Femmes artistes (UNION DES). Cette société a été fondée, en 1881, par Mme Léon Bertaux, statuaire. Son but est d'exposer chaque année, en dehors du Salon, les œuvres les plus remarquables des femmes peintres, dessinateurs, graveurs et sculpteurs, qui en font partie, et de prendre la défense de leurs intérêts. L'association a fait, en 1882, dans la salle du Cercle des arts libéraux, sa première exposition.

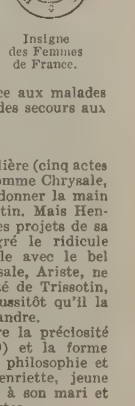

Insigne des Femmes de France.

Femmes de France (UNION DES), fondée le 22 juin 1882 pour donner l'assistance aux malades et blessés en temps de guerre, et accorder des secours aux victimes des désastres publics.

ŒUVRES LITTÉRAIRES

Femmes savantes (LES), comédie de Molière (cinq actes en vers; 1672). Philaminte, femme du bonhomme Chrysale, entichée de la science et des savants, veut donner la main de sa jeune fille Henriette au pédant Trissotin. Mais Henriette aime le jeune Clitandre et repousse les projets de sa mère. Elle succomberait néanmoins, malgré le ridicule dont se couvre Trissotin dans une querelle avec le bel esprit Vadius, son ami, si le frère de Chrysale, Ariste, ne démasquait, par une ruse habile, la cupidité de Trissotin, qui ne recherche que la dot et disparaît aussitôt qu'il la croit perdue. Henriette épousera donc Clitandre.

La pièce est une attaque à la fois contre la préciosité raillée dans *les Précieuses ridicules* (1659) et la forme nouvelle qu'elle avait prise : le goût de la philosophie et des sciences. L'idéal de Molière c'est Henriette, jeune fille intelligente mais qui s'intéressera plus à son mari et à son ménage qu'à la grammaire et à Descartes.

Femme de trente ans (LA), roman célèbre, mais non des meilleurs, de Balzac (1842). Julie, femme du colonel d'Aiglemont, a résisté à l'amour de lord Grenville, qui donne sa vie pour sauver l'honneur de la jeune femme. Mais elle se lie avec le jeune diplomate Charles de Vandenesse. De leurs amours coupables naît un enfant qui périt tragiquement, tué par la fille légitime de d'Aiglemont. A la fin du roman, Julie est témoin des dérèglements de la plus jeune de ses filles avec le fils de Charles de Vandenesse dont elle est la fille adultérine. Julie en meurt de douleur. Cette intrigue embrouillée et mélodramatique est des plus invraisemblables.

Femme (LA), étude philosophique et sociale, par E. Michelet (1859). Ce livre fait suite à *l'Amour*. Il reproduit le même mélange de physiologie et de mysticisme. Michelet traite la femme tantôt comme une déesse, que l'on adore, tantôt comme une malade, que l'on entoure des soins les plus tendres. L'idée dominante de l'œuvre, c'est de rapprocher les deux sexes trop souvent séparés soit par une éducation mal entendue, soit par les conventions sociales. Michelet a pour objet supérieur de restaurer le mariage, considéré comme l'intime union de deux êtres différents mais qui se complètent. On trouve dans le livre ce que la sensibilité et l'imagination, chez Michelet, ont de fiévreux, d'halluciné, de trépidant. Mais on y trouve aussi toutes les qualités du poète.

Femme de Claude (LA), pièce en trois actes, en prose, de Dumas fils (1873). Césarine, la femme de Claude, plusieurs fois coupable et toujours pardonnée, s'apprête à vendre au louche Castagnac le secret d'une invention de

son mari, qui la tue d'un coup de fusil. Quoique vigoureuse et pathétique, cette œuvre, assez invraisemblable dans son sujet, déconcerte en outre par un mélange de comédie, de mélodrame et de symbolisme qui fait des personnages moins des individus réels que des entités : Césarine, « la Bête » ; Castagnac, l'Argent ; Claude, le Devoir.

Femme au XVIIIe siècle (LA), par Ed. et J. de Goncourt (1874). Les auteurs nous montrent successivement la femme du monde, la bourgeoise, la femme du peuple. Dès son enfance, la femme du monde reçoit une éducation artificielle. Mariée sans qu'on la consulte, elle est encouragée de toute part à la dissipation, et son mari lui-même la tient quitte de tout devoir. Trop frivole pour aimer, elle passe d'un amant à un autre, par curiosité. La bourgeoise, élevée en général dans sa famille, se marie d'ordinaire à l'homme de son choix, est vraiment épouse et mère. La femme du peuple, enfin, « n'est femme que par le sexe, est peuple avant d'être femme », exception faite pour les actrices et les courtisanes, que la plus haute société du temps traite en égales. A part, sont dépeintes les femmes qui tiennent salon : Mme de Tencin, Mme de Lambert, Mme du Deffant, etc. Ce livre compte parmi les meilleurs des Goncourt, soit pour l'exactitude historique, soit pour la vivacité pittoresque des tableaux.

Femmes collantes (LES), comédie en cinq actes, de Léon Gandillot (1886). Au milieu d'amusantes péripéties, on assiste aux efforts du trop galant notaire Badinois, désireux de convoler en justes noces, pour se débarrasser d'une triple liaison avec une horizontale, une veuve et une femme de chambre. Il finit par les repasser à un pauvre diable, Campluchard, qui vient d'hériter de trois millions.

Femme nue (LA), pièce en quatre actes, de Henry Bataille (1908). Un peintre, grisé par la gloire, dédaigne et abandonne, pour épouser une riche princesse, la compagne dévouée et aimante de ses débuts. Cette œuvre, dont Bataille semble avoir puisé l'inspiration dans l'histoire d'un musicien célèbre, est animée d'un pathétique douloureux.

Femme sensible. La romance si connue sous le nom de *Femme sensible* est tirée d'un opéra de Méhul, *Ariodant*. Placée dans la bouche d'un barde, elle ouvrait le second

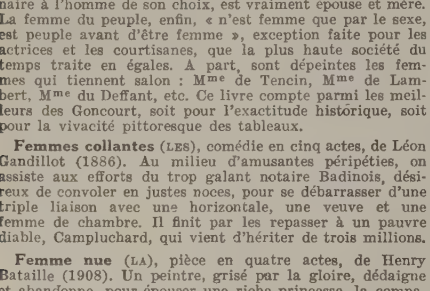

acte de l'ouvrage, où elle formait comme une sorte de hors-d'œuvre épisodique, sans lien avec l'action proprement dite. Chantée par un artiste de grand talent, Batiste, remise en honneur par Faure, elle fit pendant un demi-siècle la fortune des concerts et des salons, pour prendre place ensuite dans toutes les anthologies musicales.

FEMMELETTE [*fa-me-lèt'*] n. f. (dimin. de femme). Petite femme ; faible femme ; femme ignorante : *La moindre* FEMMELETTE *de ce temps-là* [le XVIIe s.] *vaut mieux pour le langage que les Jean-Jacques, les Diderot, les d'Alembert.* (P.-L. Courier.)

— *Par extens.* Homme mou, efféminé : *C'est une véritable* FEMMELETTE. (L'ancienne langue avait le masculin FEMMELET, Homme efféminé, qu'on rencontre encore au XVIIIe s.)

FÉMORAL, E, AUX adj. (lat. *femoralis*). Anat. Qui tient au fémur, à la cuisse ; qui a rapport à la cuisse : *Artère* FÉMORALE. || *Hernie fémorale.* Syn. de HERNIE CRURALE. || *Artère fémorale,* Artère principale de la cuisse, continuant l'iliaque externe. (Une de ses branches, l'*artère fémorale profonde,* irrigue la partie postérieure de la cuisse.) Syn. ARTÈRE CRURALE. || *Veine fémorale,* Veine qui accompagne l'artère fémorale.

— *Substantiv.* et au masc. ou fém. plur. Ancien vêtement qui ressemblait à nos caleçons : *Porter des* FÉMORAUX ou FÉMORALES.

— N. m. Entom. Partie de la patte des insectes.

FÉMORO (dérivé du lat. *femur, oris*, cuisse), préfixe qui se met devant divers noms de muscles, de nerfs ou de vaisseaux communs à la cuisse ou au fémur et à une autre partie : *Nerf* FÉMORO-*cutané.*

FÉMUR n. m. (du lat. *femur*, cuisse). Os de la cuisse, le plus fort de tous les os du corps.

— Archit. Partie d'un triglyphe, qui se trouve entre les cannelures.

— Zool. Chez les arachnides et les insectes, troisième article de la patte, le premier étant la hanche et le second le trochanter.

— ENCYCL. Anat. Le *fémur* constitue le premier segment du squelette du membre abdominal. Le corps de l'os est prismatique triangulaire. A son extrémité supérieure, le fémur s'articule avec l'os iliaque par une tête arrondie (articulation coxo-fémorale ou de la hanche). La tête est portée par un long col (col du fémur). A l'union du corps et du col, sont les deux trochanters. A l'extrémité inférieure, le fémur présente deux condyles, qui roulent sur les cavités glénoïdes du tibia. Le point d'ossification de cette extrémité se montre à la fin du neuvième mois de la vie intra-utérine. C'est là un point de repère au point de vue médico-légal.

F. Fémur : 1. Chez les coléoptères ; 2. Chez les araignées.

— Pathol. Les articulations que le *fémur* présente à ses deux extrémités sont souvent envahies par la tuberculose. Les solides ligaments qui unissent la tête du fémur à la cavité cotyloïde rendent les luxations de la hanche assez rares. La réduction en est pénible. Les luxations du genou sont aussi peu fréquentes. On observe plus souvent des fractures du fémur. Les fractures du corps étaient autrefois considérées comme très graves et difficiles à guérir en bonne situation. Les deux fragments de l'os brisé, attirés par les épaisses masses musculaires de la cuisse, chevauchaient l'un sur l'autre et formaient un angle plus ou moins ouvert. Aujourd'hui, on arrive à obtenir la réunion dans l'axe et de bons résultats fonctionnels, grâce à l'extension continue pratiquée pendant plusieurs semaines. Les fractures du col du fémur, qui se produisent surtout chez les vieillards et à la suite de traumatismes souvent minimes, ont toujours un pronostic très sérieux. La consolidation est très lente, et des complications pulmonaires interviennent parfois, causées par l'alitement prolongé.

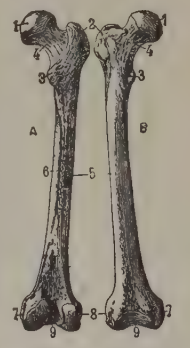

Fémur (A, face postérieure ; B, face antérieure) : 1. Tête du fémur ; 2. Grand trochanter ; 3. Petit trochanter ; 4. Col anatomique ; 5. Corps du fémur ; 6. Ligne âpre ; 7. Condyle interne ; 8. Condyle externe ; 9. Poulie.

FÉMY, nom d'une famille de musiciens belges, dont le membre le plus connu est François **Fémy,** qui fit représenter à Anvers un opéra-comique intitulé *les Trois hussards* (1813), puis un opéra allemand, *der Raugraf,* à Francfort-sur-le-Main. On lui doit également des symphonies, des quatuors, des duos, etc.

FEN [*fèn'*] n. m. Monnaie chinoise, valant la centième partie du taël. || Unité de poids usitée dans le même pays, et qui équivaut à 0gr,378.

FENAGE n. m. (du lat. *fenum,* foin). Redevance féodale sur les foins.

FENAIN, comm. du Nord, arrond. et à 17 kil. de Douai ; 5.320 hab. Ch. de f. Nord.

FENAISON [*nè-zon*] n. f. (du lat. *fenum,* foin, proprem. « le produit de la terre »). Agric. Récolte des foins ; époque où se fait cette récolte : *Commencer la* FENAISON. || Dessiccation, sur le pré même, des foins que l'on a coupés : *Pour que la* FENAISON *soit bonne et prompte, il faut un temps sec et chaud.* (Dans cette dernière acception, on emploie de préférence le mot *fanage.*) [On dit aussi FANAISON.] V. FOIN.

Fenaison en Auvergne (LA), tableau de Rosa Bonheur (1855). Jolie composition ; animaux peints de main de maître.

FENAROLI (Fedele), musicien italien, né à Lanciano en 1730, mort à Naples en 1818. Il écrivit quelques messes, deux *Miserere,* un *Requiem,* et des motets. Mais il se distingua surtout dans l'enseignement. On lui doit un livre élémentaire intitulé *Regole per i principianti di cembalo,* suivi d'une série de basses chiffrées à réaliser.

FENASSE [*na-se*] n. f. Débris végétaux que le foin laisse sur le plancher des fenils. (C'est une économie mal entendue que d'employer les fenasses à l'ensemencement des prairies, car, ainsi fait, le semis est impur et forcément incomplet.)

FENASSIER [*na-si-é*] n. m. (de *fenasse*). Ouvrier qui fait les provisions de fourrage, et les dépose dans les écuries.

FENCHÈNE n. m. Hydrocarbure terpénique de formule $C^{10}H^{16}$ bouillant vers 157° obtenu à partir des chlorures de fenchyle ou par déshydratation de l'isofenchol. (Il conduit à l'acétate d'isofenchyle par action de l'acide acétique en présence d'acide sulfurique.) || Syn. FENÈNE.

FENCHOL [*fin*] n. m. Alcool terpénique de formule $C^{10}H^{18}O$ isomère du bornéol.

— ENCYCL. Il existe deux *fenchols* optiquement actifs fondant à 45°, bouillant à 201°, obtenus par hydrogénation des fenchones droite et gauche. (Il y a inversion du pouvoir rotatoire pendant la réduction.) || Syn. FENOL, ALCOOL FENCHYLIQUE, ALCOOL FÉNYLIQUE.

L'*isofenchol* s'obtient comme l'isobornéol, à partir de son acétate préparé par acétylation du fenchène.

FENCHOLIQUE [*fin, lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{10}H^{18}O^2$ fondant à 19°, bouillant à 152° sous une pression de 17 mm. de mercure, isomère de l'acide campholique et obtenu par fusion alcaline de la fenchone.

FENCHONE [*fin*] n. f. Cétone terpénique de formule $C^{10}H^{16}O$ bouillant à 193° dont la variété *dextrogyre* se rencontre dans l'essence de fenouil et la variété *lévogyre* dans l'essence de thuya. (La fenchone, isomère du camphre, lui est très comparable par ses propriétés. Elle conduit par réduction aux fenchols, semblables aux bornéols. Les alcalis fondus la transforment en *acide fencholique.*)

FENCHYLE [*fin*] n. m. Radical monovalent de formule $C^{10}H^{17}$ dérivé du fenchol par suppression de l'oxhydryle.

— Les *chlorures de fenchyle* $C^{10}H^{17}Cl$ s'obtiennent par action du perchlorure de phosphore sur les fenchols, ou par addition d'acide chlorhydrique sur le fenchène.

FENCHYLIQUE [*fin, lik'*] adj. *Alcool fenchylique.* Syn. de FENCHOL.

FENDAGE [*fan*] n. m. Action de fendre. (Les bûcherons utilisent pour le fendage du bois, c'est-à-dire pour la division des rondins en quartiers, des coins en bois ou en fer présentant la forme de prismes triangulaires sur lesquels ils frappent une masse. Mais on réalise aussi le fendage du bois à l'aide de machines dont il existe deux types principaux suivant que le bois doit être refendu dans le sens vertical ou horizontal.)

FENDANT [*fan-dan'*], **E** n. (de *fendre*). Qui fend par l'épée ; batailleur, fanfaron :

Depuis les plus chétifs jusques aux plus *fendants.*
RÉGNIER.

|| *Faire le fendant,* Prendre des airs arrogants.

— Adjectiv. : *Des airs* FENDANTS. *Une moue* FENDANTE.

— Escr. Coup de tranchant, donné de haut en bas.

— Hist. Les « fendants » (en angl. *crackers*) étaient les membres de la garnison anglaise de Calais, peu nombreux surtout au XVe et au XVIe siècle, mais très entreprenants.

— Vitic. Variété de chasselas cultivé en Suisse, dans le canton de Vaud, et qui donne de bon vin blanc, ainsi nommé car il se fend sous la dent. (On en connaît plusieurs variétés : *fendant roux, fendant vert, fendant rose.*)

FENDANTE [*fan*] n. f. Lime rectangulaire mince, taillée seulement sur les bords.

FENDEREAU [*fan-de-rô*] ou **FENDEROT** [*ro*] n. m. (de *fendre*). Archéol. Large couteau de cuisine servant à dépecer les grandes pièces. || Couteau de vénerie, du genre dit « à défaire ». (Mot employé au XVe et au XVIe siècle.) [On écrivait aussi FANDEREAU.]

FENDERIE [*fan-de-rî*] n. f. Action de fendre le fer ou le bois. || Machine pour les fendre. || Lieu où on les fend.

— ENCYCL. Archéol. Ce terme désignait, du XVIe au XVIIIe siècle, les machines destinées à diviser en baguettes une lame de fer, et l'usine où s'exécutait le travail.

FENDEUR [*fan*] n. m. Ouvrier qui fend le fer, le bois, l'ardoise, etc. || Qui dégrossit le diamant plat et travaille les pierres précieuses déparées par de légers défauts.

— Fam. *Fendeur de naseaux,* Bravache, fanfaron. (VX.)

— ENCYCL. Hist. Le nom de *fendeurs de naseaux* donné aux quarante-cinq gentilshommes attachés à la personne d'Henri III vient de la fanfaronnade de ces jeunes seigneurs qui parlaient de fendre les naseaux à leurs ennemis.

FENDEUSE [*fan-deuz'*] n. f. Ouvrière qui fend les roues de montre ou de pendule. || Machine qui sert à fendre le bois. (On dit mieux FENDOIR.)

FENDI (Peter Franz), peintre, graveur et lithographe autrichien, né et mort à Vienne (1796-1842). Il fut dessinateur du cabinet des antiquités de la cour et peignit

La fenaison en Auvergne, d'après Rosa Bonheur.

divers tableaux d'histoire : *l'Archiduc Ferdinand et Philippine Welser* (1824) ; *Eginhard et Emma.*

FENDILLE [*fan-diy'*] n. f. Petite fente qui se produit dans le fer quand on le forge.

FENDILLEMENT [*fan-di-ye-man*] n. m. Action de fendiller ou de se fendiller : *Le* FENDILLEMENT *du bois.*

FENDILLER [*fan-di-yé*] v. tr. Produire de petites fentes, des gerçures dans : *Le froid* FENDILLE *certains bois.*

— ***Se fendiller,*** v. pr. Au sens passif, Etre sillonné de petites fentes.

FENDIS [*fan-di*] n. m. (de *fendre*). Ardoise brute, non taillée.

FENDOIR [*fan*] n. m. Nom commun à divers outils

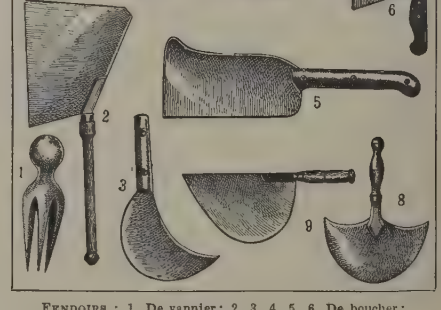

FENDOIRS : 1. De vannier ; 2, 3, 4, 5, 6. De boucher ; 7, 8, 9. De charcutier.

qui servent à fendre, employés dans un grand nombre d'industries.

FENDRE [*fandr'*] v. tr. (lat. *findere*). Séparer dans le sens de la longueur : FENDRE *du bois.* || Produire des fentes, des crevasses dans : *La gelée* FEND *les pierres.*

— *Par extens.* Traverser les parties d'une masse : FENDRE *la foule, les flots, les airs.*

Je *fendrai* l'air du front et de mes seins altiers.
VIGNY.

— LOC. DIV. *Geler à pierre fendre,* Geler très fort, ce qui fend réellement les pierres quand l'eau les a pénétrées. || *Fendre l'air,* Avancer très vite.

— Fig. *Fendre la tête à quelqu'un,* L'incommoder par un grand bruit : *Il nous* FEND LA TÊTE. *Ma* TÊTE SE FEND. || *Fendre le cœur,* Exciter un sentiment très vif de compassion. || *Fendre la pierre, le marbre,* Exciter la pitié dans les cœurs les plus durs. || Argot milit. *Fendre l'oreille,* Réformer, mettre à la retraite (allusion à l'opération consistant à fendre l'oreille aux chevaux de cavalerie réformés).

— LOC. PROV. **Fendre un cheveu en quatre.** V. CHEVEU.

— *Intransitiv.* et fig. : *La tête me* FEND, *Le cœur me* FEND.

— ***Fendu, e,*** part. pass. du verbe *Fendre : Bois* FENDU. *Pierre* FENDUE. || *Découpé* (en parlant des yeux ou de la bouche) : *Des yeux* FENDUS *en amande. Une bouche* FENDUE *jusqu'aux oreilles.* || Se dit également des naseaux du cheval : *Jument qui a les naseaux bien* FENDUS.

— *Etre bien fendu,* Avoir les jambes et les cuisses longues et droites ; avoir un grand écartement de jambes.

— Jeux. *Margot la fendue,* Situation d'un jan dans lequel toutes les flèches d'une couleur sont occupées, et toutes les autres vides. || Table échancrée, où l'on jouait autrefois à la bassette et au pharaon.

— ***Se fendre,*** v. pr. Au sens passif : *Bois qui* SE FEND *très difficilement. Mur qui* S'EST FENDU *en plusieurs endroits.*

— Fam. *Se fendre de,* Se livrer à quelque libéralité : SE FENDRE *d'un billet de mille francs.* SE FENDRE *d'une tournée.*

— Escr. Porter vivement la jambe droite en avant, pour attaquer, en laissant le pied gauche à sa place. (Dans l'escrime à la baïonnette, c'est, au contraire, le pied gauche qui se porte en avant.) Dans l'escrime ancienne on se fendait indifféremment de la jambe droite ou de la jambe gauche.

FENDUE n. f. Galerie de mine inclinée dans la couche de minerai, pour les gisements d'inclinaison moyenne.

FÉNELON (Bertrand DE SALIGNAC OU SALAGNAC, seigneur DE **La Mothe-**), capitaine et diplomate français, né à une date incertaine, mort à Bordeaux en 1599. Sa carrière militaire ne consiste que dans sa présence parmi les assiégés de Metz (1552) et dans le cortège qui accompagna Henri II pendant la campagne de Flandre, terminée par la victoire de Rentz (1554). Il écrivit la relation de ces deux événements. Ambassadeur en Angleterre, il parvint à détacher la cour anglaise de l'alliance protestante. Sa *Correspondance diplomatique,* publiée par Furton Cooper (1838-1840), est du plus haut intérêt.

FÉNELON (François DE SALIGNAC DE **La Mothe-**), prélat français, né au château de Fénelon, dans le Périgord, en 1651, mort à Cambrai en 1715. Il appartenait à une famille illustre dans les armes et dans la diplomatie. Après un séjour à l'université de Cahors, il se rendit à Paris, à quinze ans, entra à Saint-Sulpice, y fit sa théologie et y reçut les ordres à vingt-quatre ans. La carrière de Fénelon a d'abord été celle d'un prêtre, animé d'une foi profonde et qui se voue avec ardeur aux œuvres de son ministère. Il eut l'esprit de son temps, c'est-à-dire une intolérance sincère, dans son rôle de supérieur de la congrégation des Nouvelles Converties (protestantes converties) ou de missionnaire en Poitou et Saintonge au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. Mais il a été un admirable directeur de conscience dans les très nombreuses lettres de direction qui nous sont restées, un remarquable évêque dans l'archevêché de Cambrai où, nommé en 1695, il résida après sa disgrâce, en 1700.

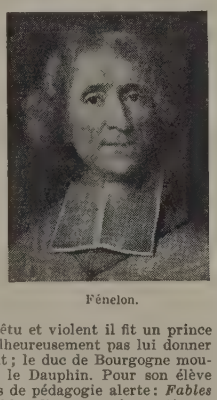
Fénelon.

Deux événements expliquent en grande partie sa réputation, sa chute et son œuvre littéraire. En 1689 il fut nommé précepteur du duc de Bourgogne. Il s'applique à sa tâche avec une sorte de génie dans le maniement des âmes. D'un prince têtu et violent il fit un prince docile et dévot ; il ne put malheureusement pas lui donner l'intelligence qui lui manquait ; le duc de Bourgogne mourut d'ailleurs en 1711, après le Dauphin. Pour son élève Fénelon composa des ouvrages de pédagogie alerte : *Fables* en prose d'une couleur aimable, d'une morale pratique ; *Dialogue des morts,* où la politique s'allie à la morale, et surtout ce *Télémaque* qui fut publié sans son aveu, en 1699. A travers des fictions aimables et la grâce d'un style qui nous semble aujourd'hui bien artificielle, Fénelon y donnait au duc des leçons morales et surtout des leçons politiques qui parurent une critique peu respectueuse du règne de Louis XIV. Le livre consomma la disgrâce que la querelle du quiétisme avait décidée.

Le quiétisme était une doctrine mystique prêchée par une Mme Guyon. Elle enseignait que la meilleure piété était d'aimer Dieu, dans une sorte d'abandon total, sans même le prier, comme un enfant aime sa mère. Les actes de la religion devenaient presque indifférents. Fénelon, d'âme très mystique, s'éprit de la doctrine et soutint Mme Guyon. Bossuet, lui, jugeait la doctrine très dangereuse ; il la combattit âprement. Il y eut d'abord un essai de conciliation (conférences d'Issy), mais il n'aboutit pas. Il y eut un échange d'opuscules et traités violents (*Explication des Maximes des saints* de Fénelon, 1697 ; *Relation sur le quiétisme* de Bossuet, *Réponse* de Fénelon, etc.). On a discuté à perte de vue sur les droits ou les torts réciproques des deux grands évêques dans cette querelle. Quoi qu'il en soit, Fénelon fut vaincu, condamné par le pape, exilé dans son diocèse. Il se soumit avec simplicité et vécut en vrai « pasteur » de ses fidèles jusqu'à sa mort.

Outre les ouvrages cités il a écrit des *Sermons* qui ont une simplicité généreuse, des traités théologiques (*Traité de l'existence et des attributs de Dieu,* 1712) ; un *Traité de l'éducation des filles* (1687) où la part faite à la culture de l'intelligence nous semble médiocre, mais qui était hardi pour l'époque ; des *Dialogues sur l'éloquence,* ouvrage de jeunesse, publié seulement en 1718 ; un certain nombre d'ouvrages politiques (*Mémoires concernant la guerre de la succession d'Espagne ; Examens de conscience sur les devoirs de la royauté ; Lettre à Louis XIV,* vers 1695 ; cette dernière, très généreuse et très hardie, n'a sans doute jamais été envoyée). Membre de l'Académie française depuis 1693, Fénelon écrivit enfin, peu avant sa mort, la *Lettre sur les occupations de l'Académie française,* où il expose, avec un goût très fin et une sensibilité littéraire délicate et neuve, ses idées sur un projet de grammaire, de rhétorique, etc., et, dans la fameuse querelle, prend poliment le parti des anciens contre les modernes.

Fénelon n'a pas eu la forte éloquence, ni même l'autorité souveraine, ni l'obstination de Bossuet ; mais que l'on considère le grand seigneur, l'évêque, le docteur, le politique, l'écrivain, tout nous charme irrésistiblement en lui : il est tout intelligence, grâce et séduction. « Ce grand homme maigre, bien fait, avec un grand nez et des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent » (Saint-Simon) posséda des qualités assez peu communes à cette époque : il fut tendre, sensible, libéral ; il eut des inquiétudes d'esprit et des besoins de cœur jusqu'alors inconnus, et il les a traduits en un langage infiniment délicat et insinuant. Par la pensée et par le style, Fénelon ouvre un âge nouveau.

Fénelon (MONUMENT DE), par David d'Angers, dans la cathédrale de Cambrai. Élevé en 1826, pour remplacer le tombeau de l'illustre archevêque, détruit pendant la Révolution, ce monument se compose d'une statue de marbre représentant Fénelon à demi couché sur la pierre du tombeau. Le devant du stylobate est orné de trois bas-reliefs de marbre, dont les sujets sont : *Fénelon instruisant le duc de Bourgogne ; Fénelon ramenant à de pauvres paysans leur vache égarée ; Fénelon pansant les prisonniers espagnols.*

Autre statue en bronze de Fénelon, par Lanno, érigée à Périgueux (1840). Joseph Vivien a peint un portrait en buste du prélat, qui se voit au musée de Munich.

FÉNELON (Gabriel-Jacques DE SALIGNAC, marquis DE **La Mothe-**), homme de guerre et diplomate, neveu de l'archevêque de Cambrai, né à La Mothe-Fénelon en 1688, tué à la bataille de Raucoux en 1746. Il fut ambassadeur en Hollande en 1724, puis au congrès de Soissons. Il a écrit des *Mémoires* diplomatiques sur ses missions.

FÉNELON (François-Louis DE SALIGNAC, marquis DE **La Mothe-**), littérateur français, fils du précédent, né en 1722, mort au château d'Aschères, près de Toury, en 1767. Il devint lieutenant général (1762), gouverneur de la Martinique (1763). On a de lui une tragédie intitulée *Alexandre* (1761), et une *Nouvelle histoire de messire F. de Salignac de La Mothe-Fénelon, archevêque de Cambrai* (1747).

FÉNELON (Jean-Baptiste DE SALIGNAC DE **La Mothe-**), petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, né à Saint-Jean-d'Estissac en 1714, guillotiné à Paris en 1794. Après avoir été aumônier de la reine Marie Leczinska, il se retira dans son prieuré de Saint-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire), donna la liberté à tous ses serfs, construisit à ses frais la route de Saint-Sernin à Couches-les-Mines, et créa l'industrie houillère dans le pays. A Paris, il entretint de ses deniers l'œuvre des « Petits Savoyards ». Il avait été arrêté comme suspect.

FÉNÉLONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Propre à Fénelon : *Style* FÉNELONIEN. || Digne d'un Fénelon : *Charité, Grâce* FÉNELONIENNE.

FÉNÉLONISTE [*nisst'*] n. m. Admirateur de Fénelon. Partisan du Quiétisme, doctrine que soutint Fénelon.

FENÈNE n. m. Chim. Syn. de FENCHÈNE.

FÉNEROTET [*tè*] n. m. Nom vulgaire de la *menthe pouliot.*

FENESTELLA [*nèss*] n. f. (mot ital. qui signif. *petite fenêtre*). Archit. Petite niche pratiquée dans le mur d'enceinte d'un chœur d'église, pour recevoir la piscine.

FENESTELLA, historien latin du temps d'Auguste et de Tibère. Il avait composé des *Annales,* et, comme Varron, les résuma lui-même. Il jouit, auprès de ses successeurs, d'une très grande autorité. Il a fourni nombre de renseignements sur la vie, les mœurs et le droit romains, soit qu'il ait traité ces points dans ses *Annales,* soit qu'il leur ait consacré un ouvrage spécial.

FENESTELLE [*nèss*] ou **FENESTELLA** [*fé-nèss-tèl-la*] n. f. Paléont. Genre de bryozoaires, famille des fenestellidés, comprenant des colonies disposées en entonnoir et en éventail. (Nombreuses espèces depuis le silurien jusqu'au permien, abondantes surtout dans le carbonifère.)

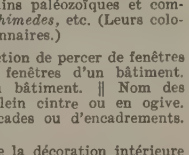
Fenestelle.

FÉNESTELLIDÉS [*nèss*] n. m. pl. Paléont. Famille de bryozoaires du groupe des cryptostomates, localisés dans les terrains paléozoïques et comprenant les genres *fenestella, archimedes,* etc. (Leurs colonies ressemblent à certains alcyonnaires.)

FENESTRAGE [*nèss*] n. m. Action de percer de fenêtres un bâtiment. || Ensemble des fenêtres d'un bâtiment. || Disposition des fenêtres d'un bâtiment. || Nom des arcades, des encadrements en plein cintre ou en ogive. || Niches ayant les formes d'arcades ou d'encadrements. (On écrit aussi FENÊTRAGE.)

— ENCYCL. Dans le langage de la décoration intérieure on entend par *fenestrage* la façon dont les fenêtres d'un appartement ou d'une chambre sont réparties ; on appelle également fenestrage la réunion de divers éléments dont se compose la fenêtre : boiseries, châssis, vitraux ou vitres, etc. — En orfèvrerie, au moyen âge, le *fenestrage* constitua un ornement en manière de fenêtres, formant arcade cintrée ou ogivale, garnie d'orbes, lobes, formettes ou petits meneaux. A l'époque de la Renaissance, les fenestrages disparaissent de l'argenterie, pour faire place aux niches et aux arcades.

FENESTRATION [*nèss-tra-si-on*] n. f. (du lat. *fenestra,* fenêtre). Archéol. Ouverture percée dans un plein, ou orbevoie la simulant.

Fenestration (XIVe s.).

FENESTRELLE, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), dans la vallée supérieure du Clusone, affl. du Pô ; 1.500 hab. Ville fortifiée par Louis XIV en 1696 et par les ducs de Savoie ; elle commande un passage des Alpes. La citadelle servit de prison à Xavier de Maistre.

FENESTRELLE [*nèss*] n. f. (dimin. du lat. *fenestra,* fenêtre). Bot. Nom vulgaire de la girofiée cocardeau, que l'on cultive fréquemment en pots, sur les fenêtres. || Genre de sphériacées, à périthèces agrégés, que l'on rencontre sur les rameaux de l'aune, du saule, etc.

— Archit. Petite fenêtre. (Peu us.)

FENESTRER [*nèss-tré*] v. tr. (du lat. *fenestra,* fenêtre). Archéol. Ajourer une surface pleine en y pratiquant des ouvertures ou fenestrations.

— ***Fenestré, e,*** part. pass. du verbe *Fenestrer.* Percé, parsemé de crevasses, de petits trous.

— Pétrogr. Qualificatif d'une microstructure provenant de la serpentinisation d'une amphibole suivant ses clivages prismatiques.

FENESTRIER [*nèss-tri-é*], **ÈRE** adj. (du lat. *fenestra,* fenêtre). Qui fait des fenêtres : *Ouvrier* FENESTRIER. || Qui a des fenêtres : *Maison* FENESTRIÈRE. || Qui aime à regarder par la fenêtre (Vx.) :

Fille *fenestrière* et trottière,
Rarement bonne ménagère.

FENÊTRAGE n. m. Archit. Syn. de FENESTRAGE.

FÉNÉTRANGE (en allem. **Finstingen**), ch.-lieu de cant. de la Moselle, arrond. et à 17 kil. de Sarrebourg, sur la Sarre, au milieu du pays des étangs lorrains et des forêts. Ancienne place forte du moyen âge, dont il reste la Porte-d'en-Haut, les ruines du château, la chapelle sépulcrale (XIIIe s.) des princes de Croy et l'église du XVe siècle (vitraux anciens et sépultures) ; 940 hab. — Le canton a 21 comm., et 8.785 hab.

FENÊTRE n. f. (lat. *fenestra*). Ouverture ménagée dans un mur pour laisser pénétrer à l'intérieur le jour et l'air : FENÊTRE *gothique.* || Châssis vitré, qui ferme l'ouverture de la fenêtre : *Remettre des carreaux à une* FENÊTRE.

— Pop. *Faire la fenêtre,* Se dit d'une femme qui, de sa fenêtre, attire les hommes par des signes. || *Boucher une fenêtre à quelqu'un,* Lui donner un coup de poing sur l'œil. || *Mettre la tête à la fenêtre,* Etre guillotiné.

— Anat. Nom donné à deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan : *La* FENÊTRE *ronde ; la* FENÊTRE *ovale.*

— Archéol. *Faire fenêtre,* Mettre les bannières et blasons des chevaliers tenants des tournois aux fenêtres des maisons placées au voisinage de la lice. (Le placement en était dirigé par les hérauts d'armes qui menaient le cortège des poursuivants d'armes et des demoiselles chargées de distribuer les prix.) || *Cheveux taillés en fenêtre,* Mode de porter les cheveux, au XVe et au XVIe siècle, coupés courts sur le front, et retombant par ailleurs jusqu'au bas du visage qu'ils encadraient. || Ouverture (taillade ou crevé) de vêtement. || Ouverture dans le talon d'une lame d'épée, etc. (L'expression *vendre à fenêtre ouverte* rappelle l'usage des marchands de rabattre le vantail inférieur de leur fenêtre, ou étal, pour y vendre leurs marchandises.)

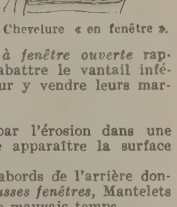
Chevelure « en fenêtre ».

— Archit. V. la partie *encycl.*

— Géol. Ouverture ménagée par l'érosion dans une nappe de recouvrement qui laisse apparaître la surface d'une nappe inférieure.

— Mar. anc. Nom spécial des sabords de l'arrière donnant du jour aux chambres. || *Fausses fenêtres,* Mantelets voiants dont on se servait en cas de mauvais temps.

— Techn. Ouverture pratiquée dans la platine d'une montre ou d'une horloge. || Espace blanc laissé dans un acte pour être rempli ultérieurement.

— Trav. publ. Débouché à flanc de montagne des galeries d'attaque d'un tunnel, perpendiculaires à l'axe de l'ouvrage et qui servent à l'accès des travailleurs et surtout à l'évacuation des déblais.

— Typogr. V. *Supplément.*

— LOC. DIV. *Jeter par la fenêtre,* Dissiper, dépenser follement. || *Entrer, Rentrer, Revenir par la fenêtre,* Faire une chose malgré une volonté adverse :

Qu'on lui ferme la porte au nez,
Il [le naturel] *reviendra par les fenêtres.*
LA FONTAINE.

Le père ouvre la porte au matériel époux,
Mais toujours l'Idéal *entra par la fenêtre.*
A. DE MUSSET.

— *Ouvrir une fenêtre sur... :* Donner des aperçus nouveaux sur...

— LOC. PROV. **Il faut passer par là ou par la fenêtre.** C'est une chose absolument inévitable. || *Par plaisant.* (en parlant d'un fanfaron) : *Il est homme à jeter la maison* PAR LES FENÊTRES.

— ENCYCL. Archéol. La *fenêtre,* considérée en tant que baie plus ou moins décorée, servant à l'éclairage et à l'aération de l'habitation, appartient au domaine de l'architecture. Mais le même mot, par assimilation, dès le XIIe siècle, a désigné l'ensemble des garnitures destinées à clore ces baies, et ces garnitures jouent un rôle important en matière de décoration intérieure. Jusque vers le milieu du XVe siècle, dans les maisons particulières, ces

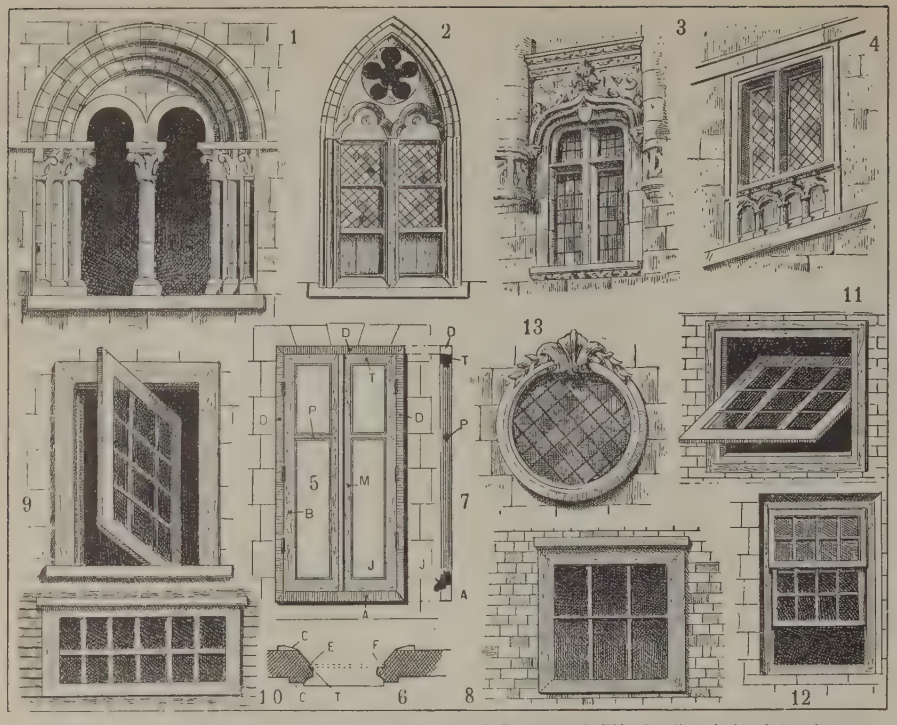

FENÊTRES : 1. Romane, géminée; 2. Gothique; 3. Renaissance; 4. Rampante; 5. Élévation d'une fenêtre à deux battants; 6. Plan; 7. Coupe (A, appui; B, battant de noix; M, battant de meneau; D, dormants; C, chambranle; E, ébrasement; F, feuillure; T, J, traverses; P, petit bois); 8. Dormante; 9. Pivotante; 10. Gisante; 11. Basculante; 12. A guillotine; 13. Œil-de-bœuf.

garnitures furent des espèces de volets qui, bouchant complètement les baies laissées vides entre les meneaux, obstruaient le jour ou ne lui livraient passage qu'à travers des découpures de petites dimensions et plus ou moins ornées. Dans les églises, les fenêtres étaient à réseaux avec roses et trèfles et garnies de vitraux. Au XVe siècle, ces fenêtres se compliquent : on y trouve des meneaux cruciformes, et elles sont encadrées de cariatides. Dans l'habitation privée les vitraux ne pouvaient, en raison de leur poids et de leur prix, qu'être sertis dans un châssis dormant, non mobile, au-dessus des croisées. Cette disposition se retrouve au XVIe siècle encore dans nombre de maisons, complétée par des châssis de toile huilée ou gommée, et translucide. Dès le XVe siècle, cependant, on avait commencé à substituer à la toile le papier, moins solide mais plus transparent. Durant toute la première moitié du XVIe siècle, la fenêtre garnie de vitraux continue d'être rare; à partir de 1550, elle devient progressivement d'un usage plus général, sans cesser de constituer un luxe suffisamment coûteux. Sous le règne de Louis XIII, dans la plupart des demeures royales les châssis de papier alternaient encore avec les vitres. L'ère moderne de la fenêtre commence avec la seconde moitié du XVIIe siècle; le verre blanc se substitue au vitrail peint. Les fenêtres à petits carreaux, telles qu'on les faisait au temps du Grand Roi, sont demeurées en usage, presque sans changement, jusque vers la moitié du XIXe siècle. Les progrès réalisés en verrerie ont permis, depuis, d'avoir recours à des vitres garnissant d'un seul morceau tout un vantail.

— Archit. et Techn. Les différentes parties que peut comprendre une fenêtre sont : le *linteau* placé sous l'*arc de décharge*, l'*allège*, mur bas sur lequel elle repose, le *meneau cruciforme*, le *tableau*, l'*ébrasement*. Elle est fermée par un *cadre* généralement rectangulaire, divisé ou non par de petites traverses ou *petits bois*, en un certain nombre de compartiments que bouchent des vitres.

Les types de fenêtres sont nombreux; parmi eux, nous citerons : la *fenêtre dormante* ou *à verre dormant*, dont les battants ne s'ouvrent pas; la *fenêtre atticurgue*, plus étroite en haut qu'en bas; la *fenêtre rampante*, placée en talus et ne donnant qu'un jour de servitude; la *fenêtre gisante* ou *mezzanine*, beaucoup plus large que haute; la *fenêtre rustique*, ayant pour chambranles les passes de refend; la *fenêtre feinte*, figurée à l'extérieur par une peinture; la *fausse fenêtre*, dont l'ébrasement est bouché par de la maçonnerie et qui n'a que les tableaux; la *fenêtre à guillotine*, qui comporte deux châssis dont un seul ou les deux peuvent glisser dans des rainures de façon à se superposer lorsqu'on veut ouvrir; la *fenêtre glissante* ou *roulante*, dans laquelle le châssis peut glisser ou rouler horizontalement pour s'ouvrir ou se fermer; la *fenêtre basculante*, dont le battant est mobile autour d'un axe horizontal, comme la *fenêtre à tabatière;* la *fenêtre pivotante*, qui tourne autour d'un axe vertical; la *fenêtre à deux ouvrants* (ou à deux battants), la plus employée, dont les montants portent une gorge servant à enclaver les fiches et dont la traverse inférieure est taillée de manière à rejeter l'eau pluviale; la *fenêtre à croisée*, divisée en quatre compartiments par une croix de pierre; la *fenêtre à l'italienne*, partagée en trois compartiments par des colonnettes supportant les retombées d'un cintre.

Les fenêtres se font en bois, en acier ou en fonte; leurs ferrures comprennent quatre ou huit équerres, deux, quatre ou six fiches à nœuds, une crémone ou une espagnolette fermant en même temps les deux battants.

— Dr. Un propriétaire ne peut, sans le consentement de son voisin, pratiquer dans le mur mitoyen aucune *fenêtre* ou ouverture. Il a au contraire le droit de pratiquer dans le mur non mitoyen des jours ou fenêtres à fer maillé et verre dormant, à certaines conditions indiquées dans les articles 675 à 677 du Code civil.

On ne peut avoir des fenêtres donnant des vues droites ou de côté sur l'héritage clos ou non clos du voisin, s'il n'existe certaines distances entre le mur où on les pratique et cet héritage. (C. civ., art. 678 à 680.) V. BALCON.

Il est défendu de jeter par les fenêtres ouvrant sur la voie publique ou d'exposer sur leur rebord des choses de nature à nuire par leur chute ou par des exhalaisons insalubres. (C. pén., art. 471.)

Le jet de pierres, de corps durs ou d'immondices contre les fenêtres d'autrui constitue une contravention, mais il y a délit lorsque les vitres de la fenêtre ont été brisées.

— Anat. *Fenêtres du tympan*, Deux orifices, garnis chacun d'une fine membrane, mettent en communication la caisse tympanique et l'oreille interne : l'une, la *fenêtre ovale*, fait passer les sons de la série des osselets dans le vestibule interne; l'autre, la *fenêtre ronde*, fait passer les vibrations de l'air de la caisse tympanique dans le liquide de la rampe du limaçon.

FENÊTRER [*tré*] v. tr. (lat. *fenestrare*). Archit. *Fenêtrer une construction*, Y ménager des fenêtres, et les munir de châssis fixes ou mobiles avec la vitrerie nécessaire.

— ***Fenêtré, e,*** part. pass. du verbe *Fenêtrer*.

— Anat. Se dit des lamelles de tissu élastique percées de trous.

— Bot. Se dit des feuilles percées à jour, comme celle de l'*ouvirandra fenestralis*.

— Chir. Se dit des emplâtres, des compresses, des attelles, dans lesquels on a pratiqué de petites ouvertures.

FENÊTRIER, ÈRE adj. et n. V. FENESTRIER.

FENEU, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 10 kil. d'Angers, près de la Mayenne; 1.190 hab. Fontaine ferrugineuse.

FENG-HOUANG-TCHENG, localité de la Chine septentrionale (prov. de Mandchourie), sur un affluent du Yalou. Ce fut, en mai 1904, une des principales étapes de l'armée japonaise du général Kuroki.

FEN HO, rivière de la Chine septentrionale (prov. du Chan-si). Elle coule du N. au S. puis, après un coude brusque, vers l'O., se jette dans le fleuve Jaune. Cours, 800 kil.

FÉNIAN, et en angl. **FENIAN** [*fé-ni-an'*] n. m. Nom que se sont donné les membres d'une association révolutionnaire irlandaise, dont le but était d'affranchir l'Irlande de la domination anglaise.

— ENCYCL. Le mot *fenian* aurait pour origine le vieux mot irlandais *fianna* qui était appliqué à une caste de guerriers. Parmi les députés irlandais admis au Parlement britannique après l'émancipation des catholiques (1829) s'était constitué un corps d'irréductibles, décidés à obtenir par la force une liberté qui n'avait pu être acquise constitutionnellement. Smith O'Brien fut le chef de cette faction (Sinn Fein), le reste du parti demeurant conduit par O'Connell. Un premier mouvement insurrectionnel échoua en 1848, mais les principaux meneurs passèrent en Amérique où ils firent une propagande active et fructueuse parmi les descendants des Irlandais qui avaient quitté l'Irlande lors de la « Grande Famine ». Les fénians tentèrent d'abord une invasion du Canada (1866). Il y eut ensuite en Irlande même une stérile tentative de soulèvement. Une série d'attentats (assaut de la forteresse de Chester, explosion de la prison de Clerkenwell) émurent cependant l'opinion britannique et convainquirent Gladstone de la nécessité d'un large plan de réforme, dont la réalisation s'échelonna de 1869 à 1873. Le mouvement sembla dès lors vouloir s'apaiser. L'attentat de Phœnix Park, à Dublin, qui coûta la vie à Cavendish et à Burke, respectivement secrétaire et sous-secrétaire pour l'Irlande, montra que l'action d'exaltés était pourtant toujours à craindre (1882). Dans la suite, le fénianisme donna naissance à deux nouvelles ligues : les « Invincibles » et la « Ligue agraire ». Michael Davitt, O'Donovan Rossa se distinguèrent parmi les agitateurs. Après l'échec de la politique du *home rule* préconisée par Gladstone, l'effervescence a continué jusqu'après la Grande Guerre. V. IRLANDE.

FÉNIAN, E adj. Hist. angl. Relatif aux fénians : *Conspiration* FÉNIANE.

— Chim. *Feu fénian*, Nom donné à une composition très inflammable, qui n'est qu'une dissolution de phosphore dans le sulfure de carbone. (Cette dénomination vient de ce que, en 1866, on saisit à Liverpool une assez grande quantité de ce liquide, qu'on crut avoir été préparé par les fénians irlandais.)

FÉNIANISME [*nissm'*] n. m. Association, doctrine des fénians.

FENIER [*ni-é*] n. m. Dans le centre de la France, Grosse meule de foin.

FENIÈRE n. f. Syn. de FENIL.

FENIL [*nil* ou *ni*] n. m. (lat. *fœnile;* de *fœnum*, foin). Lieu pour serrer les foins.

— ENCYCL. Econ. rur. Quand le *fenil* n'est pas isolé et que, par nécessité, on a dû le placer au-dessus de l'étable ou de l'écurie, le plancher doit en être joint à rainures et languettes, afin d'éviter autant que possible la pénétration des gaz venus du logement des animaux. En général, une trappe fait communiquer le fenil avec le local où l'on prépare les rations alimentaires du bétail. Un bon fenil doit être pourvu d'ouvertures spacieuses, qui en rendent l'aération et le remplissage faciles.

FENIN (Pierre DE), sire DE GRINCOURT, chroniqueur français, mort à Arras en 1506. Sa *Chronique* relate les faits relatifs à la rivalité des armagnacs et des bourguignons depuis le meurtre du duc d'Orléans (1407) jusqu'en 1427.

FENIOUX, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 24 kil. de Niort; 1.300 hab. Ruines du château de Brusson.

FENLAK, ville de Roumanie (district de Temis), près de la Muros; 3.000 hab.

FENN (John), antiquaire anglais, né à Norwich en 1739, mort à Finningham (Suffolk) en 1794. Il fut shériff du comté de Norfolk. Son ouvrage le plus important est un curieux recueil avec notes, de : *Lettres originales écrites sous les règnes de Henri VI, d'Edouard IV et de Richard III, par des personnes de distinction* (1789), dont le 5e volume a paru après sa mort.

FENNEC [*fèn'-nèk'*] n. m. (arabe *fennek*). Genre de canidés africains remarquables par leur petite taille, par leur tête ronde, leur museau fin et pointu et leurs oreilles énormes.

Fennec.

— ENCYCL. Le *fennec* (*fennecus zerda*) ou renard du Sahara est couleur de sable en dessus et a le ventre blanc; il mesure 40 cm. de long, dont 17 pour la queue, ronde et fourrée. Il est nocturne et passe le jour dans de longs terriers; il se nourrit de petits animaux, oiseaux, reptiles, insectes. Ce gracieux canidé s'apprivoise aisément, mais ne s'acclimate pas en Europe.

FENNER DE FENNEBERG (Daniel), révolutionnaire autrichien, né à Trente (Tyrol) en 1820, mort à Brégenz en 1863. Officier, il donna sa démission en 1843, et quitta l'Autriche. En 1848, il revint à Vienne, où il prit une part active à la révolution, puis commanda les insurgés du Palatinat (1849). Forcé de fuir, il passa en Amérique, où il dirigea une revue, mais il fut en 1858 ramené par une maladie mentale en Europe, où il bénéficia d'une amnistie.

FENNOMANE [*fèn-no*] adj. Se dit en Finlande d'un parti national finnois opposé à l'influence suédoise.

— *Substantiv.* et au masc. Membre de ce parti.

— ENCYCL. Au début du XIXe siècle, ce nom désigna un groupe d'hommes qui rêvaient d'accomplir l'unification de la Finlande par la fusion de ses diverses nationalités. Depuis 1820, il s'est appliqué aux partisans exclusifs de la langue et de la nationalité finnoises. Surtout littéraire à l'origine avec R. Van Becker, G. Renvall, Z. Topélius, Lönnrot, M. A. Castrèn, le mouvement fennomane affirma de bonne heure des tendances politiques et sociales. Ce fut seulement en 1844-1846 que J. V. Snellmann formula définitivement, dans le journal *Saima*, les doctrines fennomanes, basées sur le principe des nationalités, et la nécessité de soustraire la masse de la population finnoise à l'influence de la culture suédoise demeurée dominante. Appuyé sur le clergé et les paysans, possédant depuis 1877 la majorité à la diète, le parti fennomane exerçait sur les affaires une influence croissante. Vers la fin du XIXe siècle, toutefois, il se divisa en parti *vieux-fennomane*, conservateur en religion et en politique, et en parti *jeune-fennomane*, non moins intransigeant en matière linguistique, mais plus libéral en politique et disposé à collaborer avec le parti suédois (*suécoman*). Depuis que la Finlande a recouvré son indépendance (1917), de nouvelles classifications de partis se sont établies, mais la lutte linguistique demeure ardente entre l'élément suédois et le nationalisme finnois.

Fenocchio, type ou masque de la comédie italienne, qui date de 1560. C'est une espèce de valet fripon, qui s'emploie volontiers dans les intrigues amoureuses. Il est souvent en rivalité avec Arlequin.

FENOL n. m. Chim. Syn. de FENCHOL.

FÉNOLONE n. f. Syn. de FÉNONE.

FÉNONE n. f. Camphre de l'essence de fenouil qui communique à celle-ci sa saveur amère. (Elle existe sous deux modifications optiques : droite et gauche.) || Syn. FENCHONE, FÉNOLONE.

FENOUIL [*nouy'*] n. m. (lat. *fœniculum*). Genre de plantes, de la famille des ombellifères. || Syn. ANETH DOUX.

— ENCYCL. Bot. Les *fenouils* sont des herbes, ordinairement vivaces, des régions tempérées de l'ancien monde,

à feuilles découpées en divisions presque linéaires, à fleurs jaunes sans involucre ni involucelle, à fruits ornés de côtes épaisses, à peu près égales. Le fenouil commun (*fæniculum officinale*), haut de 1m,50, est une plante médicinale très

Fenouil de Florence.

Fenouil : *a*, fleur ; *b*, fruit.

aromatique, dont la racine est diurétique ; les semences, apéritives et carminatives comme celles de l'anis, entrent dans la composition de l'anisette, de la chartreuse, etc. Le fenouil doux ou de Florence (*fæniculum dulce*) est une plante annuelle basse et trapue, dont la base des pétioles forme une sorte de pomme, de saveur aromatique et sucrée, peu usitée en France, très consommée en Italie, où on la mange crue, à l'état jeune, comme hors-d'œuvre (*caroselli*) ou cuite (*finocchio*).

FENOUILLET [*nou-yè*] n. m. ou **FENOUILLETTE** [*nou-yèt'*] n. f. Pomme grise, petite, qui a le goût du fenouil.

FENOUILLET ou **FENOILLET** (Pierre DE), évêque de Montpellier, né à Annecy vers 1580, mort à Paris en 1652. Il fut nommé en 1607 à l'évêché de Montpellier. En 1635, il fut envoyé à Rome pour y défendre la nullité du mariage de Gaston d'Orléans. Il prononça les oraisons funèbres d'Henri IV (1610) et de Louis XIII (1643).

FENOUILLETTE [*nou-yèt'*] n. f. Comm. Eau-de-vie distillée avec de la graine de fenouil. V. ESPRIT.

— Arboric. Syn. de FENOUILLET.

FENOUILLOT (Jean), publiciste français, né à Salins en 1748, mort à Besançon en 1826. Avocat à Besançon, il émigra en Suisse, et devint un agent royaliste des plus actifs. Rentré en France en 1802, il fut avocat à Lyon, puis conseiller à la cour de Besançon.

FENOUILLOT DE FALBAIRE. Biogr. V. FALBAIRE.

FENOUX (*Jacques*-Marie), acteur français, né au Havre en 1870, mort à La Seyne-sur-Mer en 1930. En 1893, il obtint au Conservatoire les deux premiers prix de tragédie et de comédie. Engagé aussitôt à l'Odéon, il y débuta dans *Vercingétorix*, et entra en 1895 à la Comédie-Française, où il débuta dans Oreste d'*Andromaque*. Sociétaire en 1906, il s'est signalé par des créations importantes.

Fenris, le grand loup de la mythologie scandinave, l'un des trois enfants de Loke et d'Angerboda. Les Ases précipitèrent Hel dans le pays des brouillards, et le serpent dans les abîmes de la mer. Quand au petit loup Fenris, ils le gardèrent dans le Walhalla. Il était déjà si féroce que le dieu Tyr seul osait lui donner à manger. Après plusieurs tentatives infructueuses, les Ases parvinrent à lier Fenris avec un lien magique fabriqué par les nains noirs, le *gleipner*. Un jour, il sèmera la terreur et la destruction, et anéantira Odin lui-même. On a voulu voir dans ce loup Fenris un symbole du feu dévorant destiné à détruire le monde.

FENS (proprem. *marais*), plaines basses de l'Angleterre orientale, autour de l'estuaire du Wash. Sur 3.000 km² environ, elles constituent une sorte de Hollande anglaise, humide, tourbeuse, sillonnée en tous sens de digues et de canaux, et de mieux en mieux cultivée depuis le début du XVIIe siècle.

Fensal, demeure de la déesse Frigg, symbole de la Terre, d'après la mythologie scandinave.

FEN-TCHÉOU, ville de la Chine (prov. du Chan-si), dans une plaine fertile, non loin de la rivière *Fen*.

FENTE [*fant'*] n. f. (de *fendre*). Division, séparation, ouverture dans le sens de la longueur : *Se faire une* FENTE *à la tête. Regarder par la* FENTE *de la porte.* || Excavation : *Les* FENTES *perpendiculaires du globe.* (Buffon.)

— Anat. Ouverture étroite et profonde dans l'épaisseur d'un os : *La* FENTE *sphénoïdale.* || *Grande fente cérébrale de Bichat*, Espace qui circonscrit le cerveau en arrière et en bas. || *Fente orbitaire.* V. ORBITE. || *Fente vulvaire.* V. VULVE.

— Arbor. *Greffe en fente.* V. GREFFE.

— Art vétér. Gerçure située dans les plis des paturons du cheval.

— Chem. de f. *Rail à fente*, Se dit parfois d'un rail comportant dans son profil une gorge pour le passage du boudin et la protection de celui-ci contre les déformations du pavage ou de l'empierrement de la chaussée dans laquelle il est placé. (On le désigne aussi sous le nom de *rail à gorge* ou *rail type Broca.*)

— Chir. Fracture légère et incomplète du crâne.

— Dr. anc. Division de la succession entre la ligne paternelle et la ligne maternelle.

— Escr. Action de se fendre. (V. la planche ESCRIME.)

— Milit. Dans les armes à verrou tirant coup par coup, Ouverture longitudinale qui livre passage au levier de manœuvre de la culasse mobile. || *Fente inférieure*, Fente de la culasse mobile où se loge la tête de la gâchette. || *Fente latérale*, Fente où se loge la saillie de la vis éjecteur. || *Fente transversale*, Fente réunissant les deux premières l'une à l'autre, et où se loge la vis éjecteur au cours des mouvements de rotation de la culasse mobile.

— Min. Intervalle vide, qu'on rencontre souvent à côté des filons.

— Sylvic. *Bois de fente*, Celui qu'on débite en le fendant pour faire des douves pour tonneau, des échalas, des lattes ou autres pièces de bois découpées selon la direction des fibres.

— ENCYCL. Dr. franç. anc. Dans les pays de coutume, la succession aux propres se résume, d'après le droit définitif dans la *fente* ou division en deux parts : l'une venant du père ou de la famille paternelle, l'autre venant de la mère ou de la famille maternelle ; chaque masse retourne d'où elle vient. La loi du 17 nivôse an II décida qu'à défaut de descendant la succession se diviserait en deux parts égales, l'une pour la ligne paternelle, l'autre pour la ligne maternelle, et que s'il y avait lieu cette fente serait suivie de *refente*. Le système de la fente a été consacré par le Code civil.

FENTOIR [*fan*] n. m. Couperet de boucher, très large et en métal.

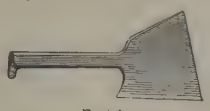

Fentoir.

Fenton (EXPLOSIF), poudre composée de chlorate de potasse, de sucre et de prussiate jaune de potasse.

FENTON n. m. Techn. V. FANTON.

FENTON, ville de la Grande-Bretagne (comté de Stafford) ; 22.000 hab. Ateliers de construction pour chemins de fer ; fabriques de porcelaines et de faïences.

FENTON (Elijab), poète anglais, né à Shelton (Staffordshire) en 1683, mort en 1730. Il collabora avec Pope à la traduction en vers de l'*Odyssée*. Ses *Poésies* (1717), odes, épîtres, élégies sont estimables, sans plus. Sa tragédie de *Marianne* (1723) eut un immense succès. Il a traduit, encore, divers poètes latins, et rédigé une *Vie de Milton* (1727).

Fenugrec : *a*, fleur.

FENUGREC [*ghrèk*] n. m. (lat. *fænugræcum* ; de *fænum*, foin, et *græcum*, grec). Nom vulgaire d'une plante du genre *trigonelle*, famille des légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Le *fenugrec* (*trigonella fænum græcum*) est une herbe, très odorante après dessiccation, à feuilles composées de cinq folioles pennées ; sa longue gousse renferme des graines comprimées. Ces graines, jaunâtres, de forme presque carrée, répandent une odeur assez agréable quand on les écrase. Elles ont cependant une saveur amère. Riches en mucilage, elles entrent dans les farines résolutives. Les Arabes les utilisent comme aphrodisiaque.

FÉNUSE ou **FENUSA** n. m. Genre d'insectes hyménoptères tenthrédinidés comprenant des blennocampides dont les larves minent les feuilles des érables, des peupliers ou des chênes.

FENWICK (Charles), homme politique anglais, né à Cramlington (Northumberland) en 1850. Fils d'un ouvrier mineur, il travaillait lui-même dans la mine quand il fut élu député de la circonscription de Wansbeck, qu'il ne cessa de représenter. De 1890 à 1894, il a été secrétaire parlementaire aux congrès des Trade Unions. Il appartenait au parti libéral.

FÉNYLIQUE (ALCOOL). Syn. de FENCHOLIQUE.

FEO (Francesco), compositeur italien, né à Naples vers 1685, mort après 1740. Il fut élève de Gizzi et de Pitoni. Il donna son premier opéra, *Amor tirannico*, à Naples, en 1713, et, dix ans après, *Siface, re di Numidia*. Il fit représenter ensuite à Rome *Ipermestra* (1726) ; *Andromaca* (1730) et *Arsace* (1731), puis revint à Naples, où il prit la direction de l'école de chant qu'avait fondée son maître Gizzi. Feo écrivit de nombreuses œuvres de musique religieuse, entre autres : un oratorio intitulé *la Destruction de l'armée des Chananéens*.

FÉODAL, E, AUX adj. (bas lat. *feodalis* ; de *feudum*, ou *feodum*, fief). Relatif à un fief : *Château* FÉODAL. *Droits* FÉODAUX. || Relatif à la féodalité : *Le régime* FÉODAL. *Les institutions* FÉODALES. || *Les temps féodaux*, Les temps où la féodalité était en vigueur. || *Par dénigr.* Qui rappelle la féodalité, en a le caractère : *Les tyrans* FÉODAUX. (Voltaire.) *Le bât* FÉODAL. (Béranger.)

FÉODALEMENT [*man*] adv. En vertu du droit féodal : *Le duc de Rohan saisit* FÉODALEMENT *la terre de Guéméné.* (Saint-Simon.)

FÉODALISATION [*za-si-on*] n. f. Action de soumettre au régime féodal.

FÉODALISER [*zé*] v. tr. Soumettre au régime féodal : FÉODALISER *un peuple.*

FÉODALISME [*lissm'*] n. m. Système féodal.

FÉODALISTE [*lisst'*] adj. Partisan du régime féodal : *Ecrivain* FÉODALISTE. || Relatif aux partisans de ce régime : *Doctrines* FÉODALISTES.

FÉODALITÉ n. f. (de *féodal*). Ensemble des lois et coutumes qui régirent l'ordre politique et social pendant le moyen âge, et qui avaient pour base la constitution du fief. || Qualité de fief : La FÉODALITÉ *d'un domaine.* || Foi et hommage que le vassal devait à son seigneur : *La* FÉODALITÉ *ne se prescrivait pas.* || Toute organisation qui rappelle l'organisation du régime féodal : *La* FÉODALITÉ *financière.*

— Par extens. : *La* FÉODALITÉ *industrielle existe.* (Proudhon.)

— ENCYCL. Hist. et Dr. anc. On a donné le nom de *féodalité* au régime politique et social qui caractérise l'Occident chrétien au moyen âge.

La féodalité a ses racines dans des institutions antérieures, et principalement dans la *recommandation* et le *bénéfice*. La *recommandation* créait un rapport personnel entre deux hommes libres, par lequel l'un d'eux, *vassalus* (vassal), s'engageait envers l'autre, le *senior* (seigneur ou suzerain). Le besoin de protection poussait à solliciter cette assistance : ainsi se créait un lien personnel. Le *bénéfice* était une concession de terre, faite à la charge de certains services : ainsi se créait un lien territorial. D'abord viagers, les bénéfices devinrent ensuite héréditaires, et, combinés avec la recommandation, constituèrent les *fiefs*. Les bénéfices étaient très souvent associés à des fonctions qui devinrent elles aussi héréditaires. Aussi les titres des dignitaires carolingiens, ducs, comtes, etc., furent ceux des principaux membres de la hiérarchie féodale. L'appropriation des fonctions publiques au bénéfice des fonctionnaires féodalisés explique l'origine des grandes seigneuries féodales. Leurs titulaires acquirent par des concessions d'*immunités* l'exercice des droits régaliens, ou bien se les arrogèrent. En sorte que le régime féodal mit aux mains des seigneurs des droits de deux sortes : *droits féodaux*, conséquence des concessions territoriales, *droits seigneuriaux*, provenant de l'appropriation des pouvoirs politiques. La royauté ne conserva qu'un droit théorique ; la souveraineté, vidée de son contenu, n'eut plus de prise directe. Le roi n'est guère alors en fait que le *suzerain général de la mouvance.*

Nous citerons, parmi les Etats féodaux qui se forment ainsi en France à partir du Xe siècle : les duchés de Normandie, Bourgogne et Aquitaine ; les comtés de Flandre, Champagne, Bretagne, Anjou, Provence, Toulouse, Viennois ; les vicomtés de Limoges, de Carcassonne. En même temps, on vit se constituer de très nombreuses petites seigneuries (châtellenies, vicomtés, vidamés, etc.) dont l'étendue territoriale était beaucoup moindre et les droits politiques plus limités. L'Eglise avait reçu des rois de nombreuses immunités : des seigneuries ecclésiastiques naquirent donc à côté des grands fiefs. Des seigneuries grandes et petites dépendaient de nombreux vassaux, qui avaient eux-mêmes des arrière-vassaux, de sorte que les terres étaient à peu près toutes englobées, ainsi que les personnes, dans ce réseau des liens féodaux ; il n'y avait en dehors que les alleux (V. ALLEU). Les communes elles-mêmes, devenues plus ou moins autonomes, occupèrent une place dans la société féodale.

Le contrat par lequel on entrait en possession d'un fief, appelé *contrat d'inféodation*, comprenait obligatoirement une double formalité : de la part du vassal, l'*hommage* et la *foi*, suivis de l'*aveu* et du *dénombrement* ; de la part du suzerain, l'*investiture*.

Le devoir essentiel du vassal envers le suzerain était le service militaire, *ost et chevauchée*, qui était lié au droit de guerre privée. En second lieu, le vassal devait le service de justice ou *de cour*, qui consistait à venir siéger à la cour de justice du seigneur et à se soumettre au jugement de cette cour. Le vassal devait aussi conseil à son seigneur, lorsque celui-ci le requérait. Enfin, dans certains cas, le seigneur exigeait de lui des secours en argent, ou *aides*. Le suzerain, de son côté, devait défendre le vassal contre ses ennemis et le maintenir dans son fief. La violation de ces obligations avait pour sanction la perte de la suzeraineté ou la confiscation (commise) du fief. V. FIEF.

Comme propriétaire ou possesseur du sol, le seigneur exerce sur les habitants de la seigneurie des droits variés.

A ce titre, le seigneur publie des ordonnances ou *bans*, rend la justice (*haute* ou *basse*), bat monnaie, fait la guerre, lève des impôts (*taille*, *péages*, taxes de toutes sortes, *banalités*, etc.), exerce les droits de chasse et de pêche. De ces droits trop exclusivement au profit des seigneurs naît un régime d'exploitation et d'oppression. Mais il faut remarquer que seuls les fiefs les plus importants étaient des fiefs *avec seigneurie*. Bien plus nombreux étaient les fiefs *sans seigneurie*, qui ne donnaient au possesseur aucun pouvoir administratif, judiciaire ou financier.

Cependant, peu à peu, diverses causes devaient progressivement modifier et ruiner le régime féodal. Ce fut d'abord le mouvement communal : les villes, dès la fin du XIe siècle, obtinrent des seigneurs des chartes de franchises qui limitaient à leur profit les pouvoirs seigneuriaux. Les guerres privées, déjà moins barbares depuis l'institution de la *chevalerie*, furent rendues moins fréquentes par la *paix de Dieu*, la *trêve de Dieu*, l'*asseurement* et la *quarantaine le roi*.

Enfin, la décadence politique de la féodalité fut due surtout aux progrès de la royauté qui parvint à restaurer les droits souverains, sans d'ailleurs chercher à détruire les institutions féodales elles-mêmes. La renaissance des études de droit romain et l'ingéniosité des légistes servirent les rois dans cette entreprise. Ils s'attaquèrent, dès le XIIIe siècle, aux juridictions seigneuriales dont ils limitèrent la compétence en imaginant la *prévention* et les *cas royaux* ; puis, l'institution de l'appel fit des justices seigneuriales les subalternes des justices royales. Au point de vue fiscal, Philippe le Bel et ses fils interdirent aux seigneurs de percevoir de nouvelles taxes sans autorisation, et restreignirent le droit de battre monnaie. Charles VII décida que le roi seul avait le droit de lever des gens de guerre. Louis XI fit beaucoup pour abaisser la féodalité politique ; Richelieu acheva son œuvre. Par contre, les privilèges sociaux de la noblesse féodale et même quelques restes de leur ancienne seigneurie persistèrent encore jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et ne disparurent qu'à la Révolution. L'abolition du régime féodal fut proclamée dans la nuit du 4 août 1789. Après des distinctions faites par la Constituante et l'Assemblée législative, la Convention abolit tout droit ancien, alors même qu'il eût été réellement le prix ou la condition d'une concession de terre (17 juill. 1793).

FÉODATAIRE [*tèr'*] n. m. Syn. anc. de FEUDATAIRE.

FÉODISTE [*disst'*] n. m. Syn. de FEUDISTE.

FÉODOR. Biogr. V. FÉDOR.

FÉODOROVNA. Biogr. V. EUDOXIE.

FÉODOSIA. Géogr. V. CAFFA.

FER [*fèr*] n. m. (lat. *ferrum*). Métal d'un gris bleuâtre, ductile, malléable, servant à maints usages dans l'industrie.

— *Par extens.* Instrument en fer : *Le* FER *de la charrue. Le* FER *est mieux employé à cultiver la terre qu'à percer des poitrines.* || Pointe en fer qui est au bout de certains objets : *Le* FER *d'une lance.* || Arme meurtrière, épée, poignard :

Le *fer* ne produit pas de si puissants effets.
RACINE.

— Se dit, par catachrèse, d'un autre métal servant au même usage : *Des* FERS *d'or. Cheval qui porte des* FERS *d'argent.*

— Agric. *Cheptel de fer,* Concession à bail des bestiaux d'une métairie, à la charge d'en restituer une quantité ou une valeur égale à l'expiration du bail.

— Bot. *Bois de fer,* Nom donné dans le commerce à des bois très durs fournis par différents arbres exotiques (*robinier* de la Guyane, *rhamnus* des Antilles, *sideroxylon* de Maurice, *cesalpinia* du Brésil, etc.).

— Céram. *Terre de fer,* Sorte de faïence particulièrement résistante.

— Chass. Plumes rouges qui forment un demi-cercle sur le ventre du perdreau.

— Chem. de f. Chemin de roulement proprement dit de la voie, c'est-à-dire les rails eux-mêmes et leurs menus matériaux d'assemblage : éclisses, boulons, etc. V. RAIL.

— Constr. *Fer d'amortissement,* Aiguille de fer entée sur un poinçon pour tenir certains objets servant de couronnement.

— Dr. *Fer ardent* ou *Fer chaud,* Epreuve judiciaire qui consistait à saisir une barre de fer, à mettre la main dans un gantelet ou à marcher sur des socs de charrue, tous rougis au feu, sans être brûlé, pour prouver son innocence. (L'Eglise en interdit l'usage dès le XIIe siècle.)

— Escr. La lame d'un fleuret ou d'une épée. || *Par extens.* Le fleuret, l'épée ou le sabre : *Croiser le* FER.

— Fortif. *Fer à cheval,* Ouvrage extérieur de fortification, ayant la forme d'un demi-cercle.

— Hist. *Armoire de fer.* V. ARMOIRE. || *Ordre du fer d'or et du fer d'argent,* Association de gentilshommes formée en 1414 (éteinte en 1434) par Jean, duc de Bourbon, et dont les membres s'engageaient à combattre à outrance pour l'honneur des dames. (Ils portaient pour insigne, à la jambe gauche, un fer de prisonnier, d'or pour les chevaliers, d'argent pour les écuyers.)

— Hortic. Nom désignant deux pentes douces, semi-circulaires, adossées l'une à l'autre.

— Jeux. Passe sous laquelle on faisait autrefois rouler la bille du billard. || *Avoir du fer, Donner du fer,* Se disaient du joueur qui était gêné par une des branches de la passe.

— Maréch. *Fer à cheval,* Demi-cercle de fer dont on garnit la corne des pieds des chevaux. || *Fer couvert,* Fer à cheval à branches très larges. || *Fer à l'anglaise,* Fer qui couvre beaucoup le pied de l'animal. || *Fer à glace,* Fer garni de clous qui mordent sur la glace. || *Fer à pantoufle,* Fer à cheval qui a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors et qui s'amincit du côté de la corne. || *Fer à la turque,* Fer dont la branche intérieure est courte, étroite, épaisse et taillée en talus sur le bord extérieur. || *Fer à planche,* Fer dont les branches sont réunies au moyen d'une traverse. || *Fer à la florentine,* Fer fixé au pied, sans pinçon, et dépassant la pince. || *Fer de bœuf,* Ferrure usitée pour les pieds des bœufs.

— Mar. *Fer à calfat,* Ciseau du calfat. || *Fer de gaffe,* Croc terminant le manche de la gaffe. || *Etre sur le fer,* Etre amarré sur une ou plusieurs ancres. (Vx.)

— Mar. anc. Grosse ancre de galère du XVe au XVIIIe siècle. || Dans la langue des galères : *Serper le fer* signifiait Lever l'ancre.

— Méc. *Fer à T, double T, en U,* etc. (On dit parfois un T, un double T, etc.) : Barres de fer profilées en forme de T, d'I, d'U, etc. || *Fer Zévaès,* Fer profilé en forme de W.

— Méd. *Fer dyalisé,* Hydrate de fer colloïdal, usité en thérapeutique, et qui n'a pas la saveur désagréable des autres préparations ferrugineuses. || *Fer réduit,* Préparation constituée par du fer métallique, extrêmement divisé, obtenu en réduisant du sesquioxyde de fer pur par de l'hydrogène pur. (C'est une poudre grise, très fine, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides dilués, prescrite dans les états chlorotiques ou anémiques.)

— Métall. V. la partie *encycl.* || *Fer oligiste,* Hématite rouge. || *Fer spathique,* Minerai carbonaté contenant du protoxyde de manganèse. || *Fer-blanc.* V. ce mot. || *Fer galvanisé.* V. GALVANISATION. || *Fer battu,* Fer travaillé au marteau sur l'enclume. || *Fer fondu,* Fer provenant de la fabrication au creuset.

— Minér. *Fer météorique,* Combinaison de fer, nickel, chrome, cobalt, etc., que l'on trouve dans les météorites. || *Fer natif,* Se trouve en cristaux appartenant au système cubique. (On le rencontre au Groenland, sous forme de gros blocs à l'intérieur du basalte. Il peut contenir du carbone.) || *Fer arsénical,* Syn. de MISPICKEL. || *Fer carbonaté,* Variété argileuse de sidérose. || *Fer spathique,* Syn. de SIDÉROSE. || *Fer chromé,* Syn. de CHROMITE. || *Fer limoneux,* Syn. de LIMONITE. || *Fer titané,* Oxyde naturel de titane et de fer. Syn. de ILMÉNITE. || *Fer des marais,* Dépôt ferrugineux, parfois véritable minerai, dû à la réduction du sesquioxyde de fer (Fe^2O^3) en protoxyde de fer (FeO) puis à sa transformation en carbonate (CO^3Fe) ou en hydrate ferreux ou limonite [$Fe^2(OH^6)$]. (L'action d'une diatomée [*gallionella ferruginea*] paraît importante dans ce processus.) || *Gypse fer de lance,* Nom vulgaire d'une variété de gypse cristallisé.

— Mod. Petite pièce de toile qui sert de doublure aux épaulettes d'une chemise d'homme.

— Numism. On désignait ainsi, au moyen âge, soit le coin monétaire, soit le poinçon qui servait à le fabriquer.

— Outill. *Fer à cheval.* V. la partie *encycl.*

— Techn. Nom donné à de très nombreux outils ou ustensiles en fonte, fer, acier, cuivre, etc. || *Fer à gaufres, à oublies,* etc. Ustensiles dans lesquels on coule pour la faire cuire de la pâte à gaufres, à oublies, etc. || *Fer à friser,* Ustensile à friser les cheveux, la barbe. || *Fer à tuyauter,* Instrument à l'usage des blanchisseuses pour tuyauter des garnitures de lingerie. || *Fer à repasser, à glacer,* Plaque de fonte que l'on promène chaude sur du linge pour le repasser, le lisser, etc. || Nom donné à des outils de calfat, cimentier, bitumier, etc., servant à lisser, à égaliser du mortier, du ciment, etc. || Lame d'acier qui constitue la partie coupante d'un rabot. || Nom donné à des outils de fondeur en caractères typographiques, qui, placés à l'intérieur de rabots en fonte servent à donner l'œil aux filets. || Outil à l'usage du relieur pour polir à chaud. || *Fer à dorer, Petit fer,* Fleuron en métal (acier, cuivre) au moyen duquel on décore les reliures. || *Fer à souder,* Outil utilisé à la fusion de la soudure, dans les soudures par métal d'apport. (Beaucoup de ces *fers,* qui doivent produire leur effet à chaud [fers à friser, à repasser, à souder, etc.], sont conçus pour être chauffés électriquement.

— LOC. DIV. *Cela ne tient ni à fer ni à clou,* Cela est mal attaché ; et au fig. *Cette affaire ne tient ni à fer ni à clou,* N'est pas solidement faite. || *Il userait du fer, Il digérerait le fer,* Se dit de personnes qui usent vite et beaucoup, de personnes qui digèrent bien et tout. || *De fer,* Très robuste, très résistant : *Un homme, Un corps* DE FER ; et *au fig.* Très dur, rigoureux : *Un joug* DE FER. *Ciel* DE FER. (Bossuet.)

> Le sort, dit le vieillard, n'est pas toujours *de fer.*
> A. CHÉNIER.

|| *Une volonté de fer,* Inflexible. || *Cœur de fer, Discipline de fer,* Dur, rigide, impitoyable. || *Tête de fer,* Personne infatigable, Personne d'une grande opiniâtreté. || *C'est une barre de fer,* Personne intraitable, inébranlable. || *Main de fer dans un gant de velours,* Volonté inflexible sous les apparences de la douceur. || *Age, Siècle de fer,* Le siècle de violences, d'injustices, de malheurs, d'ignorance, après les âges d'or et d'argent, selon la mythologie antique. || Toute époque malheureuse, en général :

> O le bon temps, que ce *siècle de fer!*
> VOLTAIRE.

|| *Âge du fer,* Epoque historique où l'on commença à se servir d'ustensiles de fer, après s'être servi du cuivre et de la pierre, même pour la fabrication des armes. || *Prendre du fer,* Absorber comme médicaments des substances ferrugineuses. || *Croiser le fer,* Se battre en duel. || *Se battre à fer émoulu,* Avec des armes affilées. || *Battre le fer,* Faire des armes ; et *au fig.* Se livrer assidûment à quelque occupation. || *Battre le fer quand il est chaud,* Poursuivre avec ardeur une affaire qui se présente sous des auspices favorables. || Fig. *Mettre les fers au feu.* Commencer à s'occuper d'une chose avec ardeur. || *Employer le fer et le feu,* Employer à la fois les instruments tranchants et les caustiques, dans une opération chirurgicale ; et *au fig.* Employer toute espèce de moyens violents pour arriver à un but. || *Porter le fer et la flamme dans un pays,* Le ravager par le meurtre et l'incendie. || *Tomber, Rouler les quatre fers en l'air,* Se disent d'un cheval qui tombe sur le dos, et *par extens.* d'une personne qui tombe à la renverse. || *Ne pas valoir les quatre fers d'un chien,* Ne valoir absolument rien, les chiens ne portant pas de fers. || *En fer à cheval,* En demi-ovale : *Table* EN FER À CHEVAL, Table demi-circulaire ou demi-ovale.

— N. m. pl. Chirurg. Nom vulgaire du forceps.

— Constr. Barres de fer servant d'armature au ciment.

— Législ. Chaînes, menottes : *Mettre les* FERS *aux mains, aux pieds d'un criminel.* || Se dit particulièrem. d'une peine militaire : *Marins mis aux* FERS. || *Jeter dans les fers,* Mettre en prison ; et *par extens.* Esclavage, état d'oppression : *Il n'y a de liberté durable que pour ceux dont le temps a usé les* FERS. (Chateaubriand.) || *Spécialem.* Esclavage amoureux : *Donner, Porter des* FERS.

— SYN. **Fers, chaînes, liens.** V. CHAÎNES.

— ENCYCL. Chim. et Métall. Le *fer* est un des métaux les plus communs ; il se trouve partout, ou presque partout. Ce sont les Etats-Unis qui, grâce à leurs importants gisements du Minnesota, sont, de beaucoup, le pays le plus important des producteurs de minerai de fer. Après eux vient, depuis la fin de la Grande Guerre, la France, qui doit sa seconde place à la réintégration de la Lorraine annexée, à l'amélioration du marché sidérurgique national et à l'accroissement de l'extraction dans les bassins normand, angevin et breton. Viennent ensuite la Grande-Bretagne et l'Allemagne. V. *Supplément.*

Les transformations du minerai de fer exigent des quantités considérables de combustible. Aussi la position des grands centres métallurgiques dépend-elle de plus en plus de la situation des mines de houille qui leur fournissent le charbon et le coke dont ils ont besoin. L'utilisation de la houille blanche et le transport de la force électrique à longue distance tendent d'ailleurs à modifier maintenant cette situation.

Le fer est employé surtout sous forme d'aciers et de fontes, plus rarement à l'état de fer pur et de fer puddlé.

Propriétés physiques. — Le fer pur est un métal gris-blanc, très tenace et malléable ; densité : 7,9 ; point de fusion : 1.535° ; point d'ébullition 3000° ; poids atomique : 55,84 ; conductibilité électrique : $7{,}5\times10^{-6}$ à 20° ; conductibilité thermique : 0,154 ; chaleur spécifique 0,1098 de 17 à 100° ; dilatation à $0°=1.120\times10^{-5}$; charge de rupture 30 kg.mm² ; allongement : 40 p. 100. Propriétés magnétiques très élevées, d'autant plus que le métal est plus pur et mieux recuit.

Propriétés chimiques. — Le fer est facilement attaqué par les agents atmosphériques et donne lieu à la *rouille ;* c'est là un phénomène surtout électrolytique, provoqué par l'eau et l'oxygène, fortement activé par la présence de gaz carbonique ; la rouille est un hydroxyde poreux, qui laisse la corrosion se poursuivre en profondeur. Préalablement immergé dans certains réactifs comme l'acide chromique, les chromates, les alcalis, le fer devient passif et ne rouille plus, grâce à la formation d'une pellicule isolante d'oxyde magnétique hydraté. Le fer a deux valences : il forme des sels ferreux comme $FeCl^2{\cdot}4H^2O$, $SO^4Fe{\cdot}7H^2O$ (vitriol vert) et des sels ferriques comme $FeCl^3$, $(SO^4)^3Fe^2$; le sulfate ferreux est très utilisé en agriculture et en teinture. Enfin, il existe trois oxydes de fer : l'oxyde ferrique Fe^2O^3 (colcotar ou rouge de Venise, employé comme pâte à polir) obtenu par calcination du sulfate ferreux ; l'oxyde magnétique Fe^3O^4, réalisé par réaction du gaz carbonique ou de la vapeur d'eau sur le fer ; le protoxyde FeO, noir, obtenu en traitant les autres oxydes à température élevée en présence de CO et de CO^2. V. ROUILLE.

Minerais. — Les plus abondants sont les carbonates (sidéroses) et surtout les oxydes (magnétites, limonites, hématites) ; les premiers reviennent aux seconds par un simple grillage ; en France, le minerai essentiel est la minette phosphoreuse lorraine, hématite brune, $2Fe^2O^3$, $3H^2O$.

Métallurgie du fer. — La connaissance du fer remonte à la plus haute antiquité. On fabriquait autrefois le fer à partir du minerai dans les foyers catalans, ou bien on affinait la fonte au bas foyer. A l'heure actuelle, on fabrique de la fonte au haut fourneau à partir du minerai ; puis cette fonte est, soit utilisée pour elle-même, soit transformée en fers du commerce par le procédé du puddlage, ou en aciers par l'une des méthodes du convertisseur, du four à sole, du four à creuset ou du four électrique. On fabrique quelquefois du fer pur par voie électrolytique ou par aluminothermie ; enfin, parfois, l'on revient de l'acier à la fonte dite synthétique.

La *fonte* est essentiellement un alliage de fer et de carbone (2,5 à 5 p. 100), contenant en plus du soufre, du phosphore, du silicium et du manganèse ; les fontes spéciales renferment en outre d'autres métaux : nickel, chrome, etc. (v. FONTE) ; celles à hautes teneurs en ces éléments spéciaux prennent le nom de *ferros.*

Les *aciers* sont des alliages moins carburés (0 à 1,5 p. 100 de carbone), avec les mêmes impuretés, en teneur moindre toutefois ; on distingue aussi les aciers spéciaux. V. ACIER.

Les *fers du commerce* sont obtenus au four à puddler ; c'est un four à réverbère où l'on place la fonte liquide, et l'on oxyde le carbone par un courant d'air, grâce à la présence de scories ferrugineuses : le bain se décarbure et ce faisant, sa température de fusion s'élève ; il arrive un moment, où, la température devenant insuffisante, le fer se sépare à l'état de masses pâteuses (*loupes*) que l'on retire et cingle sous un pilon pour en exprimer le plus possible de scories ; le produit obtenu est particulièrement favorable au forgeage et pour les soudures. Cette fabrication tend d'ailleurs à disparaître devant la concurrence des aciéries.

Le *fer électrolytique* est obtenu dans des solutions de sels ferreux, entre anodes solubles de fonte ou d'acier, et cathodes de fer sur lesquelles se forme le dépôt ; on obtient un métal de très haute pureté, mais dur et fort fragile en raison de l'occlusion de gaz de l'électrolyse ; on chasse ces gaz par un recuit convenable, et le métal redevient malléable, avec des propriétés magnétiques particulièrement intéressantes ; la corrosion ne l'atteint que faiblement, en raison de sa pureté. Il est employé dans la construction des induits de moteurs ou de transformateurs.

Le *fer aluminothermique* provient de la réaction de l'aluminium en poudre sur l'oxyde de fer, ces deux produits étant bien mélangés au préalable ; la réaction, amorcée par un ruban de magnésium, est extrêmement violente et permet de réaliser des températures dépassant 2.500° (soudure des joints de rails pour lignes électriques) ; on obtient du fer pur et de l'alumine.

Le *fer de Suède* est dépourvu complètement de soufre grâce à l'emploi de bois (au lieu de charbon) lors de sa métallurgie.

— Maréchal. Le *fer* est approprié à la forme du pied des animaux, et se fixe à l'aide de clous à tête : un fer à cheval est une lame de fer recourbée, percée de trous (étampures), où viennent se loger les têtes des clous ; il comprend une *pince,* des *mamelles,* des *quartiers* et des *éponges ;* les mamelles et les quartiers forment les *branches* du fer ;

FERS : 1. Fer à cheval (romain) ; 2. Fer à cheval (moderne) ; 3. Fer à bœuf ; 4. Fer à repasser ordinaire ; 5, 6. Fers à glacer ; 7. Fer à repasser de tailleur (*carreau*) ; 8. Fer à repasser à chauffage intérieur ; 9. Fer à repasser électrique ; 10. Fer de rabot ; 11, 12. Fers de guillaume ; 13. Fer pour machine à moulurer ; 14. Fers de bouvet ; 15. Fer de colombe ; 16. Fer à tuyauter ; 17. Fer à friser ; 18. Fer de mégissier ; 19, 20, 21, 22. Fers à découper (pour cuirs, étoffes, etc.) ; 23. Fer à découper (pour carton) ; 24. Petit fer (de relieur) ; 25, 26, 27, 28. Fers de cordonnier ; 29. Fer de calfat ; 30. Fer à souder ordinaire ; 31. Fer à souder à gaz ; 32. Fer à souder électrique ; 33, 34. Fers calibres d'ajusteur ; 35. Profils des fers de construction (A, en U ; B, à T ; C, à double T ; D, cornière ; E, plat ; F, mi-plat ; G, carré ; H, rond ; I, demi-rond).

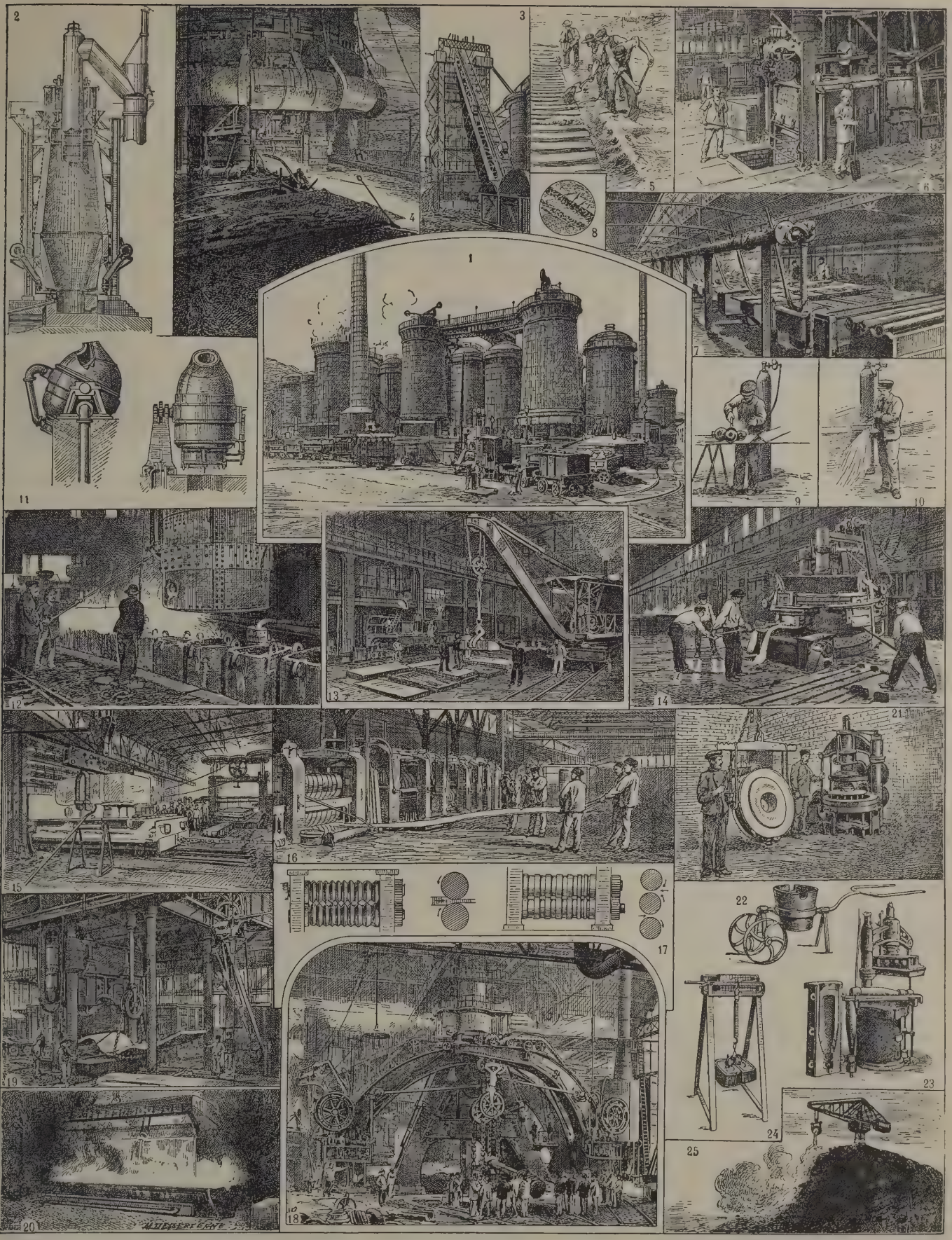

FER, ACIER, FONTE : 1. Hauts fourneaux; 2. Coupe d'un haut fourneau; 3. Chargement automatique; 4. La coulée de la fonte; 5. Ouvriers traçant dans le sable le chemin de la coulée; 6. Four à puddler le fer; 7. Fabrication du fer par électrolyse; 8. Coupe (micrographique) d'un fer électrolytique; 9. Soudure autogène; 10. Découpage du métal par flamme acétylénique; 11. Convertisseur Bessemer; 12. La coulée de l'acier liquide dans les lingotières; 13. Batterie de fours Martin, démoulage des lingots; 14. Four Héroult; coulée du métal; 15. Sortie du four d'un lingot pour le laminage; 16. Barre métallique sortant d'un laminoir; 17. Trains de laminoirs et coupes; 18. Marteau-pilon à vapeur de 100 tonnes, du Creusot; 19. Presse à forger et à gabarier; 20. Trempe d'une plaque d'acier par immersion dans l'huile; 21. Fabrication des roues de wagon; 22. Brouette pour transfert de la fonte; 23. Machine à mouler les obus; 24. Mesure de la résistance de la fonte par cisaillement; 25. Evacuation des scories sur un crassier.

quand l'extrémité des branches est relevée en talon, on l'appelle *crampon*. Tandis que les fers des membres antérieurs sont à peu près de forme ronde et ne comportent pas de crampons, ceux destinés aux membres postérieurs sont plus allongés et ils portent généralement un *pinçon*, qui se rabat sur le sabot et donne de la solidité.

Le fer du bœuf est une plaque dont on munit un seul des onglons, ou tous les deux.

— Archéol. Si les Romains ignorèrent la ferrure à clous, ils inventèrent du moins la solea ou hipposandale, chaussure en fer du sabot destinée aux chevaux blessés du pied, et leur permettant de guérir en marchant au pas à la suite des colonnes. Le fer à clous apparaît pour la première fois, et simultanément, sur les documents figurés byzantins et latins, au IXe siècle. Du IXe jusqu'au XIIe siècle, le fer à clous est peu en usage; au XIIe il devient la règle; au XIVe siècle la ferrure est légère, étroite, ondulée, avec étampures allongées et clous en clé de violon; puis apparaissent les étampures carrées, les clous en tronc de pyramide et à grain d'orge, l'ajusture, les pinçons, etc., de fers non ondulés, plus larges et plus lourds.

Aux Indes, en Chine et au Japon, la ferrure à clous fut inconnue jusqu'au XVIIIe siècle.

— Outill. Pour éviter aux ouvriers chargés de l'usinage la lecture délicate d'un instrument de mesure à dimensions variables tel qu'un pied à coulisse ou un palmer, et pour éliminer les erreurs dues à l'appréciation personnelle d'une lecture de vernier, on utilise, pour vérifier les dimensions des pièces mâles des ajustages, des *vérificateurs* appelés *fers à cheval*. Ces fers à cheval, à une ou deux fourches, comportent deux parties d'ouvertures différentes, l'écart entre les deux dimensions étant déterminé d'après la nature de l'assemblage à réaliser. V. TOLÉRANCE, JEU. L'ouvrier, au cours du travail, présente le côté maximum, et cesse l'usinage lorsque celui-ci passe sans que le côté minimum puisse passer. On est alors certain que la dimension vérifiée est dans la limite de tolérance fixée.

— Phot. *Procédés aux sels de fer*. Un très grand nombre de procédés photographiques ont pour base l'action de la lumière sur les sels *ferriques*, qu'elle transforme en sels ferreux, surtout en présence de substances organiques. Les procédés dits « au platine » doivent être rangés parmi les procédés aux sels de fer. V. PLATINOTYPIE.

— Physiol. Le *fer* est un constituant normal de presque tous les tissus de l'homme et des animaux supérieurs; il est surtout abondant dans les globules rouges du sang, où il se présente sous forme d'*hémoglobine* qui sert aux échanges gazeux. Le foie et la rate sont également riches en fer, le premier accumulant le fer provenant des aliments, la seconde et peut-être aussi la moelle rouge des os, transformant ce fer en hémoglobine qui se fixe sur certaines cellules, pour en faire des hématies. Le fer de l'organisme, dont la qualité totale est estimée à environ 3 grammes pour un adulte moyen, est emprunté à l'alimentation. Pendant la vie intra-utérine, il s'accumule, sous forme de réserves, dans le foie du fœtus, qui en dispose, après la naissance, pour parer aux besoins de l'hématopoïèse, le lait étant dépourvu de fer. Si l'adulte n'absorbe pas, avec ses aliments, une quantité de fer suffisante, quantité que l'on peut fixer à 0gr,03 à 0gr,05 par jour, il devient anémique, ses tissus se décolorent par suite de l'insuffisance des nouvelles formations d'hémoglobine et d'hématies. A noter que le fer alimentaire n'est pas totalement absorbé; c'est le cas du fer contenu dans le sang (boudin), tandis que le fer contenu dans le jaune d'œuf (hématogène) paraît être, au contraire, totalement assimilé.

— Législ. crim. *Peine des fers*. La peine des fers est une peine criminelle qui a été substituée à l'ancienne peine « des galères » par le Code pénal de 1791, et qui est devenue, dans le système du Code pénal de 1810, la « peine des travaux forcés ». Son nom lui venait de ce que les condamnés traînaient « à l'un des pieds un boulet attaché avec une chaîne de fer ».

— Arts décor. *Arts du fer*. Le fer n'a été connu qu'après le bronze, en raison de sa difficulté d'extraction. Les armes et les armures des héros de *l'Iliade* sont d'airain, et lorsque le mot « fer » figure dans ce poème, il y est invariablement suivi d'une épithète qui signifie « difficile à travailler ». Homère mentionne la trempe. Le fer figurait parmi les métaux précieux dans les trésors des rois. Les légendes chinoises attribuent à l'empereur Fou-hi (3.000 ans av. Jésus-Christ) l'invention du fer. La Gaule, à l'époque chrétienne, était très riche en fer. Le moyen âge est la grande époque du fer. Le travail du marteau produit de multiples œuvres d'une superbe allure ornementale. De magnifiques fers ouvragés ornent les portes des églises. Les serrures, les heurtoirs, les clefs, les armures, les lanternes, les landiers, les pincettes, les pelles, sont souvent de merveilleuses œuvres d'art. Le fer entre également dans la bijouterie la plus fine. Vers le XVIe siècle apparaît le fer ciselé. L'Allemagne excelle dans les arts du fer, et les ateliers d'Augsbourg sont célèbres dans le monde entier. L'armurerie crée une véritable orfèvrerie du fer. Thomas Ruckert, en 1574, exécute en fer le trône de Rodolphe II. Pour la France, la grille de la galerie d'Apollon, au Louvre, peut donner une idée de ce qu'y était l'art du fer à cette époque. Le repoussé fournit de belles plaques dont les sujets sont empruntés aux estampes des ornemanistes du temps. Les ustensiles les plus vulgaires sont en fer travaillé. Les coffrets en fer peint succèdent aux coffrets en fer gravé. L'ornementation, au XVIIe siècle, consiste en reliefs rapportés. Le fer, à partir de Louis XIV, sort de l'ameublement; les rampes, les grilles, les ustensiles de cheminées restent seuls tributaires. Au XVIIIe siècle, Jean Lamour fabriqua les superbes grilles de la place Stanislas à Nancy, et Louis XVI, en compagnie du serrurier Gamain, forgea de fort belles clefs et serrures marquées de deux L couronnées. A Paris, on cite encore la rampe de la chaire de l'église Saint-Roch, la balustrade du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois, et la grille du Palais. La fonte de fer, au commencement du XIXe siècle, devint à la mode; il convient de mentionner les beaux ouvrages de fer forgé signés Favier, Bergue, Boncart, Zulvaga. Le luxe à bon marché de la fonte, avec ses ornements lourds, pastichés du passé, continue à envahir le domaine du fer, et celui aussi du bois, du cuivre, du bronze. Mais le renouveau du fer est dessiné par l'initiative d'un petit nombre de ferronniers-créateurs; il a été favorisé par les progrès de la science (fers de qualité supérieure, permettant d'atteindre à des finesses d'expression auxquelles les maîtres d'autrefois ne pouvaient prétendre; procédés chimiques facilitant la soudure autogène et la production de patines variées; meilleure entente des alliages), et les arts du fer trouvent de plus en plus leur emploi dans la grande comme dans la petite décoration, de la porte monumentale et de la cage d'ascenseur aux poignées de tiroirs, aux plaques de propreté, à l'espagnolette, à la grille d'appartement et au heurtoir. Sont à citer parmi les ferronniers d'art, Emile Robert, Edgar Brandt, Szabo, les frères Capon et les frères Nics, Subes, Malclès, Gigou, etc.

FER n. m. (peut-être de l'anc. franç. *fuerre*, feurre). *Fer en meubles*, Fournitures nécessaires pour garnir les meubles (laine, crin, etc.) : *Marchand de literie et de* FER EN MEUBLES. (On écrit quelquefois FAIRE.)

FER (ÎLE DE), la plus petite des îles Canaries, à l'extrême sud-ouest de l'archipel; 6.500 hab. environ. Ch.-lieu *Valverde*. Forêt de pins. C'est par l'île de Fer qu'au XVIIIe siècle presque toutes les nations de l'Europe faisaient passer le premier méridien.

FER (Nicolas DE), graveur et géographe français, né en 1646, mort en 1720. Il est l'auteur de nombreuses cartes géographiques et d'une *Introduction à la géographie* (1708); etc.

FÉRA, FÉRAT ou **FERRAT** [*fé-ra*] n. f. Nom vulgaire d'un poisson, *coregonus fera*, de la famille des salmonidés.

— ENCYCL. La *féra* est difficile à distinguer du lavaret et de la gravenche. C'est un grand poisson atteignant 50 cm. de longueur, à dos bleu verdâtre, flancs jaunâtres, ventre argenté. Elle a son habitat essentiel dans le lac Léman où on la pêche pendant la belle saison; elle fréquente alors les eaux superficielles.

Féra.

FER-À-CHEVAL n. m. Bot. Nom vulgaire du genre *hippocrépide*. || Plur. *Des* FERS-À-CHEVAL.

— Mamm. Nom donné à deux grandes chauves-souris de l'ancien monde. (Le grand fer-à-cheval est le rhinolophe unifer ou *rhinolophus ferrum-equinum* dont l'envergure atteint 0m,33; le petit fer-à-cheval ou rhinolophe bifer est le *rhinolophus hipposideros*, ayant une envergure de 0m,23.)

FERÆ [*fé-ré*] n. f. pl. (mot. lat. signif. « bêtes fauves »). Nom scientifique donné par Linné à l'ordre des carnassiers.

FÉRAL ou **FERIEU** n. m. Archéol. Vase de cuisine, en terre ou en métal.

FERALIA [*fé*] n. m. pl. (mot lat.). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur des morts, qui se célébraient du 13 au 21 février.

— ENCYCL. On offrait aux morts des fleurs, des fruits, des grains de sel. Pendant ces jours, tous les autres cultes chômaient, et les affaires vaquaient. Le terme propre pour désigner ces fêtes est *parentalia*. *Feralia* est un terme populaire. Plus tard, on se servit du mot *genialia*, et des jeux, dits *ludi genialici*, furent célébrés à leur occasion.

FÉRAMINE n. f. Ancien nom vulgaire de la pyrite commune ou pyrite jaune, dont les mineurs se servaient, au lieu de silex, pour obtenir du feu.

FERANDINI (Giovanni), musicien italien, né à Venise au commencement du XVIIIe siècle, mort à Munich en 1793. Il se fit connaître d'abord comme hautboïste, puis devint maître de chapelle du prince-électeur Charles-Albert, qui fut empereur sous le nom de Charles VII et pour qui il écrivit plusieurs opéras. Ferandini était aussi excellent chanteur.

FÉRAT (Jules-Descartes), peintre et dessinateur français, né à Ham (Somme) en 1829. Elève de Léon Cogniet, il a illustré les *Chansons* de Béranger, les *Merveilles de l'industrie* de Figuier, les *Grandes usines* de Turgan.

FÉRATIER n. m. Industr. V. FÉLATIER.

FÉRAUD (Jean-François), jésuite et lexicographe français, correspondant de l'Institut, né et mort à Marseille (1725-1807). Il a laissé : *Nouveau dictionnaire des sciences et des arts* (1753), livre qui a contribué à faire admettre plus tard les termes scientifiques dans les dictionnaires; *Dictionnaire grammatical de la langue française* (1761), où se trouvent résumées les observations des premiers grammairiens français; *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788).

FÉRAUD ou **FERRAUD** (Jean), conventionnel français, né à Arreau (Hautes-Pyrénées) en 1764, assassiné à Paris en 1795. Envoyé à la Convention par les Hautes-Pyrénées, il vota la mort du roi sans appel ni sursis. En mission tour à tour aux armées des Pyrénées, du Nord, du Rhin et Moselle, il y fit preuve d'une grande bravoure. A la Convention, après avoir tenté de sauver les girondins, il se prononça contre Robespierre, et fut adjoint à Barras au 9-Thermidor.

Le 1er prairial an III il fut massacré devant la porte de la Convention qu'il défendait contre l'émeute jacobine. Sa tête, portée au bout d'une pique, fut saluée par Boissy d'Anglas, qui présidait. La Convention lui fit des obsèques solennelles.

FÉRAUD (Laurent-Charles), diplomate français, né à Nice en 1829, mort à Tanger en 1888. Attaché comme interprète à l'armée, puis au gouverneur de l'Algérie (1845-1878), il avait acquis une connaissance de l'Afrique du Nord qui lui permit de rendre d'éminents services d'abord comme consul général à Tripoli (1878-1884) puis comme ministre de France à Tanger (1884-1888).

FÉRAUD (Eugène-Jean-Baptiste), général français, né à Constantine en 1862, mort à Paris en 1941. Engagé volontaire en 1880, il entra à l'école de cavalerie de Saumur et en sortit sous-lieutenant en 1883. Capitaine en 1894, chef d'escadrons en 1904, colonel en 1912, il partit en cette qualité en campagne le 2 août 1914. Promu général de brigade à la fin de l'année et général de division en 1917, il fut mis à la tête du 1er corps de cavalerie, avec lequel, en 1918, il a contribué à colmater le front britannique au Kemmel et le front français sur l'Aisne (2e bataille de la Marne) rompus par les offensives allemandes. Commandant de la cavalerie d'Algérie après la guerre, il fut ensuite nommé inspecteur général de la cavalerie, membre de la commission mixte des travaux publics jusqu'à son passage au cadre de réserve en 1924. Le général Féraud avait été promu grand officier de la Légion d'honneur en 1920.

FÉRAUD-GIRAUD (Louis-Joseph-Delphin), magistrat français, né à Marseille en 1819, mort à Paris en 1908. Avocat à Marseille, conseiller à la Cour de cassation (1878-1894), il a publié un traité *De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie* (1858); *Etats et Souverains* (1895), et divers ouvrages de droit administratif ou commercial.

FÉRAUDY (Marie-*Maurice* DE), acteur français, né en 1859 à Joinville-le-Pont où son père commandait l'École militaire de gymnastique, mort à Paris en 1932. Premier prix de comédie au Conservatoire (1880), il entra à la Comédie-Française et fut sociétaire en 1887. Son jeu plein de finesse et de gaieté, mais capable aussi d'atteindre à une grande puissance d'émotion, s'est affirmé, dans de nombreuses créations, telles que *le Député de Bombignac*, *L'amour brode*, *Cabotins*, *les Affaires sont les affaires* où il s'est placé au premier rang, *le Torrent*, *l'Autre danger*, *Blanchette*, *Notre jeunesse*, *Paraître*, *Poliche*, *Primerose*. Professeur au Conservatoire, Féraudy a aussi écrit un recueil de vers : *Fleurs émues* (1896), et fait représenter, soit seul, soit en collaboration, quelques pièces : *l'Ecole des vieux* (1901); *Gontran s'amuse* (1901); *Leurs amants* (1902); *Passe et manque* (1903); *Brichanteau* (1905).

Maurice de Féraudy.
Cl. Du Guy.

FÉRAULT [*rô*] adj. *Liais férault*, Espèce de pierre poreuse et rougeâtre qui se trouve sous le liais. (On écrit aussi FÉRAUD.)

FÉRAZDAK (Aboû-Firâs-Hammân-ibn-Ghaleb-ibn-Sasa, surnommé **EL**), poète arabe, né un peu après l'hégire, et mort à Bassora en l'année 110, soit 728 apr. J.-C. Il vécut surtout à la cour des Omeyades de Damas. Ses démêlés avec le poète Djérîr sont restés célèbres.

FERBER (Jean-Jacques), minéralogiste suédois, né à Karlskrona en 1743, mort à Berne en 1790. Après avoir visité l'Allemagne, la France, l'Angleterre, etc., Ferber accepta une chaire de physique et d'histoire naturelle à Mittau (1774). Il fut attaché à l'académie de Berlin (1786), et composa un grand nombre d'ouvrages et de mémoires, qui ont contribué aux progrès de la géographie physique du globe.

FERBER (Ferdinand), officier et aviateur français, né à Lyon en 1862, mort à Boulogne-sur-Mer en 1909. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie, il fut attaché à l'école d'aérostation de Chalais-Meudon, puis quitta l'armée en 1906 pour se livrer au sport de l'aviation dont il fut un des précurseurs et plus ardents pionniers. Après avoir expérimenté des planeurs, il se lança dans l'aéroplane à moteur. Il prit part à de nombreux meetings d'aviation sous le pseudonyme de DE RUE, et parvenait à couvrir une trentaine de kilomètres, en 1909, à Reims. Il se tuait peu après à Boulogne-sur-Mer, au cours d'un essai.

FER-BLANC n. m. Tôle fine d'acier doux recouverte d'étain. V. ÉTAMAGE.

— ENCYCL. Le *fer-blanc* sert à la fabrication d'un grand nombre d'objets usuels et à la confection des boîtes de conserves alimentaires. Le décapage de la tôle a constitué pendant longtemps une sorte de secret, et rendu la France tributaire, pour le fer-blanc, de l'Allemagne d'abord et de l'Angleterre ensuite. Ce fut Réaumur qui, en 1710, révéla aux industriels français que le « secret qui est la base du travail du fer-blanc, se réduit à décrasser la tôle dans des eaux acides, et que le fin du secret est de la décrasser dans les eaux qui coûtent le moins ».

Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud, d'après Raffet.

L'emploi du fer-blanc dans le mobilier remonte, en France, au moins au XVe siècle, et il tint sa place à la cour de Louis XIV. Il servit beaucoup à former des ferrures de coffres, des chandeliers, puis des plats, assiettes, lampes, lanternes, abat-jour, etc.

FERBLANTERIE [*fèr, ri*] n. f. Métier, commerce, boutique de ferblantier.

— Argot milit. Ensemble de décorations. (On dit aussi BATTERIE DE CUISINE.)

FERBLANTIER [*ti-é*] n. m. Celui qui fabrique ou vend des objets en fer-blanc.

— *Fig.* Officier du commissariat de la marine, à cause de la couleur blanche des galons et des boutons : *Encore un* FERBLANTIER *nommé sous-chef!* (Guy de Maupassant.)

— Adjectiv. : *Marchand* FERBLANTIER.

Jeton de l'ancienne corporation des ferblantiers.

FER-CARBONYLE n. m. Chim. Combinaison de fer et d'oxyde de carbone : $Fe(CO)^6$, liquide jaune paille, distillant à 102°.

FERCHARD, nom commun à plusieurs rois d'Ecosse au VIIe siècle et dont l'existence paraît légendaire.

FER-CHAUD n. m. Méd. Ancien nom du cautère. || Nom vulgaire du *pyrosis* des dyspeptiques. || Plur. *Des* FERS-CHAUDS.

FER-CHROME n. m. Métall. Syn. de FERRO-CHROME.

Fer-de-lance.

FER-DE-LANCE n. m. Erpét. Nom vulgaire du bothrops lancéolé (*lachesis lanceolatus*) des Antilles. || Plur. *Des* FERS-DE-LANCE.

— Mamm. Nom vulgaire des trois espèces de chauves-souris du genre *phyllostome* habitant le Brésil et le Pérou.

FERDINAND (saint). V. FERDINAND III (Espagne).

ALLEMAGNE

FERDINAND Ier, empereur germanique, frère puîné de Charles Quint, né à Alcala de Hénarès (Espagne) en 1503, mort à Vienne en 1564. Son frère lui abandonna, à titre de possessions héréditaires, les duchés d'Autriche, de Styrie, de Carniole, de Tyrol et l'Alsace. Ferdinand devint roi de Bohême et de Hongrie en 1526 après la mort de son beau-frère Louis II, tué à Mohacz, mais eut à lutter contre un prétendant, Zapolya. Il fut élu roi des Romains en 1531, et, après l'abdication de son frère, empereur germanique en 1558. A partir de 1552, il eut une politique habile et tolérante à l'égard des protestants, et négocia la paix religieuse d'Augsbourg (1555). Il fut le chef de la branche cadette de la maison des Habsbourg et le fondateur de la monarchie autrichienne. Sous son règne commença la longue lutte de l'Autriche contre les Turcs.

FERDINAND II, empereur germanique, petit-fils du précédent, né à Gratz en 1578, mort à Vienne en 1637. Roi de Bohême en 1617, de Hongrie en 1618, il fut couronné empereur l'année suivante. Elève des jésuites, il fut leur instrument dans la Contre-Réforme ; il s'attacha, pendant toute sa vie, à extirper le protestantisme. En 1618, la noblesse de Bohême se révolta ; ce fut le commencement de la guerre de Trente ans. Vainqueur de l'Electeur palatin Frédéric V, que les Bohémiens avaient choisi pour roi, et de l'Union évangélique, Ferdinand II fit occuper toute l'Allemagne du Sud, et se tourna ensuite contre les protestants de l'Allemagne du Nord. Il eût désiré établir dans toute l'Allemagne l'absolutisme qui régnait dans ses Etats héréditaires, et fortifier l'autorité impériale. Wallenstein créa l'armée impériale, vainquit le roi de Danemark et menaça les côtes de la Baltique. Ferdinand II publia alors son fameux *Edit de restitution* (1629), qui ordonnait la restitution de tous les bénéfices enlevés à l'Eglise catholique depuis 1552. Mais Richelieu détermina Gustave-Adolphe à venir au secours de ses coreligionnaires désunis et divisés (1630 et 1631). Le roi de Suède écrasa les Impériaux à Leipzig (1631) et à Lützen (1632), où il perdit la vie. Ferdinand II ne put pas vaincre la coalition de la France, de la Suède et des protestants allemands, bien que l'assassinat de Wallenstein (1634) l'eût rendu maître de sa puissante armée. Il mourut sans avoir vu la fin de la guerre, qui devait être fatale à ses ambitions.

FERDINAND III, empereur germanique, fils du précédent, né à Gratz en 1608, mort à Vienne en 1657. Il devint roi de Hongrie en 1625, et de Bohême en 1627, roi des Romains en 1636, et succéda à son père en 1637. Il se montra plus conciliant, surtout après les défaites que les généraux français et suédois firent subir à ses troupes. Après de longues négociations, la paix fut arrêtée par les traités de Westphalie (1648) qui portaient atteinte à la puissance impériale. Ferdinand III réalisa quelques améliorations administratives, mais se laissa trop guider par des ministres médiocres.

FERDINAND IV, roi des Romains, fils aîné de Ferdinand III, né et mort à Vienne (1633-1654). Couronné comme roi de Bohême (1646) et de Hongrie (1647), il fut élu en 1653 roi des Romains par la Diète de Ratisbonne. Il aurait dû épouser l'infante Marie-Thérèse, mais Louis XIV lui fut préféré.

FERDINAND (Charles-Joseph), archiduc d'Autriche-Este, né à Milan en 1781, mort à Gmunden en 1850. Il reçut, à l'âge de vingt-quatre ans, le commandement d'une armée de 80.000 hommes, à la tête de laquelle il envahit la Bavière, sous les ordres de Mack, au début de la campagne de 1805. Il réussit à ne pas être personnellement compris dans la capitulation d'Ulm, et à gagner avec une division de cavalerie la Bohême, dont il dirigea jusqu'à la bataille d'Austerlitz la défense contre les Bavarois. En 1809 il commanda le corps opposé en Galicie aux Polonais de Poniatowski, mais fut refoulé en Hongrie après avoir un moment occupé Varsovie. En 1815 il devint le chef de l'armée autrichienne de réserve assemblée sur le Rhin. Gouverneur général de la Hongrie en 1816 et de la Galicie en 1830, il quitta le service après les agitations qui troublèrent cette province en 1846 et alla vivre en Italie.

FERDINAND Ier, empereur d'Autriche, né à Vienne en 1793, mort à Prague en 1875. Il était le fils aîné issu du second mariage de l'empereur François Ier. Faible de santé et d'esprit, il passa sa jeunesse à voyager, fut couronné en 1830 comme roi de Hongrie, épousa en 1831 une fille de Victor-Emmanuel de Sardaigne, dont il n'eut pas d'enfants, et devint en 1835 empereur d'Autriche à la mort de son père. Il n'eut aucune part au gouvernement, que Metternich continua d'exercer en son nom. Surpris par la révolution de 1848, il s'enfuit d'abord à Innsbrück, avec la famille impériale, revint dans sa capitale (août) et dut l'abandonner de nouveau après les journées d'octobre pour se réfugier à Olmütz. Le sentiment de son insuffisance le détermina à céder aux instances qui lui étaient adressées, et à abdiquer en faveur de son neveu François-Joseph (2 déc. 1848). Il s'établit ensuite à Prague. Il devait survivre vingt-sept ans encore à l'abandon de sa souveraineté.

FERDINAND Ier, II, III, IV, rois de Bohême. V. FERDINAND Ier, II, III, IV, empereurs germaniques et rois des Romains.

BULGARIE

FERDINAND (Maximilien-Charles-Léopold-Marie DE SAXE-COBOURG), roi de Bulgarie, né à Vienne (1861-1948), fils du prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha et de la princesse Marie-Clémentine d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Simple lieutenant de réserve dans la cavalerie autrichienne, il fut après l'abdication d'Alexandre de Battenberg, élu prince de Bulgarie par le *Sobranié* (7 juillet 1887). Il se rendit presque aussitôt à Sofia où, secrètement appuyé par l'Autriche et l'Angleterre, il brava, avec son premier ministre Stamboulov, l'opposition de la Russie, qui empêcha longtemps les puissances de le reconnaître. En 1893, il épousa Marie-Louise de Bourbon-Parme, et ce mariage avec une princesse catholique indisposa encore davantage la Russie. Mais bientôt la mort du tsar Alexandre III et l'assassinat de Stamboulov (1895), chef du parti antirusse, amenèrent une détente entre Saint-Pétersbourg et Sofia. Pour se concilier la bienveillance du nouveau tsar Nicolas II, et malgré l'excommunication pontificale, Ferdinand fit donner le baptême orthodoxe, en février 1896, à son fils aîné le prince Boris. Immédiatement, il fut reconnu par la Russie, dont les autres puissances suivirent l'exemple.

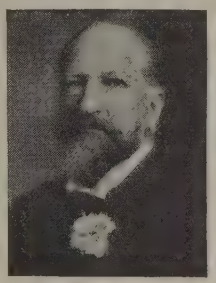
Ferdinand de Bulgarie.
Cl. Trampus.

Sa situation une fois consolidée, il se prit à rêver, dans un esprit de pur égoïsme dynastique, la formation d'une union balkanique où il jouerait un rôle dominant. En juillet 1908, la révolution éclatait en Turquie. Peu après, l'Autriche annexait la Bosnie-Herzégovine. Ferdinand en profita pour rompre ses anciens liens de vassalité vis-à-vis du Sultan et, le 6 octobre 1908, il se proclama tsar des Bulgares. L'année suivante, il obtenait la reconnaissance du royaume de Bulgarie par les puissances. Les embarras de la Turquie en guerre avec l'Italie lui fournirent bientôt une occasion nouvelle de pousser l'exécution de ses plans, et il conclut en mars 1912 un traité secret avec la Serbie. Les communs succès de la guerre balkanique engagée au mois d'octobre suivant ne mirent pas un terme à ses appétits. En 1913, il se tourna brusquement, traîtreusement et sans déclaration de guerre, contre la Serbie, eut pour châtiment d'irrémédiables défaites où son trône faillit sombrer ; abandonné par l'Allemagne qui avait encouragé secrètement sa félonie, il dut son salut à la France, à l'Angleterre et à la Russie. Les Alliés, deux ans plus tard, devaient être récompensés par l'ingratitude de leur protégé : ce fut la politique personnelle du roi Ferdinand qui engagea la Bulgarie, en octobre 1915, du côté des Empires centraux. Quand il vit l'effondrement du front bulgare, quand les acclamations dont était saluée la république paysanne proclamée par les soldats en débandade lui firent craindre la ruine de sa dynastie, ce prince perfide abdiqua en faveur de son fils Boris (octobre 1918).

ESPAGNE

FERDINAND Ier le Grand, roi de Castille, de Léon et des Asturies, mort à Léon en 1065. Second fils de Sanche III, roi de Navarre, qui avait érigé en royaume la Castille, conquise sur Bermude III, roi de Léon et des Asturies (1032). Il avait épousé doña Sancha, sœur de ce dernier prince, qui, après la mort de Sanche III, tenta de lui reprendre ce pays, mais qui fut vaincu et tué (1037) et ne laissa pas de postérité. Ferdinand, roi pieux et énergique, réunit alors sous sa domination les trois royaumes de Castille, de Léon et des Asturies, confirma, en les améliorant, les anciennes lois des Goths (assemblée de Coyanza, 1050), enleva à son frère Garcia IV la partie de la Navarre située au sud de l'Ebre (1054), puis, profitant du démembrement du califat de Cordoue, fit aux Maures une rude guerre, leur enleva Lamego, Viseu, Coïmbre, Salamanque (1058) et soumit à sa suzeraineté les émirs de Saragosse et de Tolède. Candidat malheureux à la couronne impériale, il fut le véritable précurseur des grands rois de la monarchie castillane. A sa mort, ses Etats furent partagés entre ses trois fils. Sous son règne naquit le héros légendaire de la Castille, le *Cid Campeador*.

FERDINAND II, roi de Léon, mort à Benavente (prov. de Zamora) en 1188. Second fils d'Alfonse VII, roi de Castille et de Léon, il hérita de ce dernier Etat (1157), mais gouverna longtemps l'autre comme régent, pendant l'orageuse minorité de son neveu Alphonse VIII, fils de Sanche III (1158). Le roi de Portugal, Alfonse Ier, dont il avait répudié la fille, l'ayant attaqué, il le vainquit et le fit prisonnier. Il combattit aussi les Navarrais et les Maures, et créa l'ordre monastique et militaire de Saint-Jacques de Compostelle (1175).

FERDINAND III ou **SAINT FERDINAND,** roi de Castille et de Léon, né en 1199, mort à Séville en 1252. Fils d'Alfonse IX, roi de Léon, il recueillit, dès 1217, grâce à l'énergique appui de sa mère, Bérengère, fille aînée d'Alphonse VIII de Castille, l'héritage de son oncle Henri Ier, roi de Castille, que son père lui disputa vainement. Ce dernier voulut ensuite le priver de sa propre succession, mais Ferdinand réunit, après lui, le Léon à la Castille (1230), et, dès lors, les deux Etats ne furent plus séparés. Il se rendit surtout célèbre par ses conquêtes sur les Maures, qu'il refoula juqu'au sud de l'Espagne, leur enleva Cordoue (1236), le royaume de Murcie (1242), Jaen (1245), Séville (1248), et réduisit le roi de Grenade à l'état de vassal. Il se montra généreux envers l'Eglise, sévère envers les hérétiques, les juifs et les musulmans. Il fut canonisé en 1671.

— Fête le 30 mai.

— Iconogr. Au musée du Louvre existe un tableau du Greco que l'on a pensé, pendant longtemps, être le portrait de saint Ferdinand ; on tend à croire aujourd'hui que c'est celui de Saint Louis. (V. planche *Beaux-Arts LIX.*)

FERDINAND IV, dit **l'Ajourné,** roi de Castille et de Léon, né à Séville en 1285, mort à Jaen en 1312. Succédant, en 1295, à son père, Sanche IV, il eut une minorité très orageuse, et les difficultés intérieures et extérieures ne cessèrent qu'en 1302. Il reprit, en 1305, la guerre contre les Maures, échoua devant Algésiras, mais s'empara de Gibraltar. On raconte que deux seigneurs, du nom de Carvajal, qu'il fit périr injustement, l'auraient ajourné à trente jours devant Dieu, et qu'il serait mort au bout de ce terme. De là le surnom qu'il porte dans l'histoire.

FERDINAND Ier, dit **le Juste et l'Honnête,** roi d'Aragon et de Sicile, né entre 1373 et 1380, mort à Igualada (prov. de Barcelone) en 1416. Second fils de Jean Ier, roi de Castille, il fut, après la mort de son frère aîné Henri III, régent de ce royaume pendant la minorité de son neveu Jean II, et combattit les Maures avec succès. Appelé, en 1412, grâce aux droits qu'il tenait de sa mère, aux trônes d'Aragon et de Sicile (compromis de Caspe), il triompha de ses compétiteurs dans ces deux Etats, qu'il gouverna avec autant d'habileté que d'énergie. Il exerça une grande influence en Italie et en Allemagne, et, lors du concile de Constance, s'efforça de contribuer au rétablissement de la paix de l'Eglise, en renonçant à l'obédience de Benoît XIII, dont l'obstination perpétuait le grand schisme.

FERDINAND II le Catholique, roi d'Aragon et de Sicile, roi Ferdinand V de Castille et Ferdinand III de Naples, né à Soz en 1452, mort à Madrigalejo en 1516. Fils de Jean II, roi d'Aragon, et de Jeanne Enriquez, sa seconde femme, il épousa en 1469 l'infante Isabelle, sœur de Henri IV, roi de Castille, et put, quand ce prince fut mort (1474), se rendre maître de ce royaume et le garder, au détriment de l'infante Jeanne, fille de Henri, dont la légitimité était contestée et dont les prétentions furent en vain soutenues par le roi de Portugal, son fiancé (1474-1476). Il succéda à son père en 1479, et, gouvernant conjointement avec Isabelle, rendit effective la réunion des deux principales monarchies ibériques, principe de l'unité espagnole. Il fut l'organisateur de la *Sainte-Hermandad* (1476), milice qui contribua puissamment à réprimer le brigandage ; il organisa également l'Inquisition (1480), qui fit bientôt régner la terreur religieuse en Espagne. Il augmenta l'autorité royale en réunissant à la couronne les trois puissants ordres militaires de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava, et en exerçant un contrôle efficace sur les villes. La guerre contre les Maures, qu'il reprit en 1481 et qu'il soutint pendant dix ans, aboutit à la conquête de Grenade (1491) et à la destruction du dernier Etat musulman d'Espagne. L'année suivante, Christophe Colomb découvrait le nouveau monde pour le compte des rois *catholiques* (c'est-à-dire de Ferdinand et d'Isabelle, à qui ce titre fut décerné par le pape Innocent VIII). D'autre part, Ferdinand proscrivait les juifs (1492) et persécutait les Maures (1499) au mépris des traités. Politique astucieux et tenace, il empêcha la France (qui en 1492 lui avait rendu la Cerdagne et le Roussillon) d'établir sa domination en Italie, et suscita, en 1495, la coalition qui fit perdre à Charles VIII le royaume de Naples ; plus tard, après avoir partagé cet Etat avec Louis XII, il le prit pour lui tout entier (1504) ; enfin, il fut l'âme de la *Sainte-Ligue* (1509) et contribua puissamment à la ruine de la cause française dans le Milanais. Les guerres d'Italie lui permirent, en outre, de se jeter sur la Navarre, qu'il conquit presque tout entière (1512). Il avait aussi étendu sa domination sur la côte septentrionale d'Afrique, grâce à d'heureuses expéditions dans les Etats barbaresques (1505, 1508, 1509). Devenu veuf en 1504, il avait dû céder la Castille à son gendre Philippe d'Autriche, et, en 1506, à son petit-fils don Carlos (plus tard Charles Quint). A la mort de Philippe, secondé par son favori Ximenez, archevêque de Tolède, il s'empara de la régence dans le royaume de Castille. Il souhaitait avoir des enfants de sa seconde femme (Germaine de Foix) pour déshériter don Carlos. Il mourut au milieu de grands préparatifs de guerre contre François Ier qui, par la victoire de Marignan (1515), venait de reconquérir le Milanais. Charles Ier (Charles Quint) lui succéda.

Ferdinand V.

FERDINAND VI, roi d'Espagne, né à Madrid en 1712, mort à Villaviciosa de Odon en 1759. Il succéda à son père, Philippe V, le 10 août 1746, conclut en 1748 la paix d'Aix-la-Chapelle qui mit fin à la guerre de Succession d'Autriche, et eut un règne paisible. Il trouva en La Ensenada un habile ministre, dont il ne sut pas apprécier les talents. Il vécut dominé par sa femme, distrait de sa mélancolie habituelle par le chanteur Farinelli, et mourut, fou, quelques mois après la mort de la reine.

FERDINAND VII, roi d'Espagne, né à Saint-Ildefonse en 1784, mort à Madrid en 1833. Borné, faux et cruel, on le vit dès 1807 conspirer contre le ministre de son père, Godoï. En mars 1808, l'émeute d'Aranjuez le fit roi, mais

déjà les troupes de Napoléon, commandées par Murat, occupaient Madrid. L'empereur manda la famille royale d'Espagne à Bayonne, obtint l'abdication de Charles IV, obligea Ferdinand à signer la sienne et l'envoya prisonnier à Valençay. Renvoyé en Espagne à la fin de 1813, Ferdinand VII renversa la constitution libérale que l'Espagne s'était donnée pendant son absence, et persécuta ses adversaires avec acharnement. Les colonies d'Amérique se soulevèrent, l'armée de Cadix s'insurgea. Il dut, en 1820, rétablir la Constitution. Restauré en 1823, comme souverain absolu, par les armes françaises, il passa le reste de sa vie à lutter contre la droite de son parti : les apostoliques. Il abrogea la loi salique introduite en Espagne par Philippe V, et laissa le trône à sa fille Isabelle II, au détriment de son frère Charles, comte de Molina, qui fit valoir ses droits les armes à la main.

Ordre de Saint-Ferdinand.

Ferdinand (ORDRE MILITAIRE DE **Saint-**), ordre militaire espagnol institué par les cortès pendant la guerre de l'Indépendance contre Napoléon Ier (août 1811) et confirmé par Ferdinand VII en 1815. Cinq classes. Ruban rouge, liséré orange.

ITALIE

FERDINAND Ier (en ital. **Ferrante**), roi de Naples (1423-1494). Fils naturel d'Alphonse V le Grand, roi d'Aragon et de Sicile, qui avait réuni sous sa domination le royaume de Naples, et qui lui légua ce dernier Etat dont le Saint-Siège était suzerain, il fut d'abord combattu par le pape Calixte III, qui argua de sa bâtardise pour contester ses droits (1458). Pie II lui donna l'investiture (nov. 1458) et le soutint contre la maison d'Anjou, qui, représentée par Jean de Calabre (fils du roi René), revendiqua le trône de Naples (1460), l'emporta d'abord à la bataille du Sarno, mais vit ses prétentions à jamais ruinées par la défaite de Troja (1462). Ferdinand Ier eut ensuite à lutter contre les grands, puis contre les Turcs qui prirent Otrante en 1480 (et en furent chassés l'année suivante). Il introduisit l'imprimerie à Naples (1474), protégea avec sollicitude les arts, les lettres et le commerce, mais se fit détester pour sa perfidie et sa cruauté. Il mourut au moment où Charles VIII, héritier de la maison d'Anjou, préparait sa chute.

FERDINAND II, roi de Naples, né et mort dans cette ville (1467-1496). Petit-fils de Ferdinand Ier et fils d'Alphonse II, il devint roi par l'abdication de son père, fort impopulaire, au moment où les Français, sous Charles VIII, pénétraient dans le royaume (1495). Battu à San-Germano par Louis d'Armagnac, trahi par Trivulce, il dut s'enfuir en Sicile. Mais la coalition de Venise (1496) ayant peu après obligé Charles VIII à quitter l'Italie, il rentra bientôt dans ses Etats avec l'armée espagnole de Gonzalve de Cordoue, reprit possession de Naples, força Gilbert de Montpensier à capituler, mais mourut subitement et sans héritier, à peine rétabli sur le trône.

FERDINAND III, roi de Naples. V. FERDINAND II *le Catholique*.

FERDINAND, duc de Parme, né et mort à Parme (1751-1802). Petit-fils de Philippe V, roi d'Espagne, il succéda dans le duché de Parme à l'infant don Philippe, son père, en 1765. Elève du philosophe français Condillac, il résista à la cour de Rome, expulsa les jésuites et abolit l'Inquisition. Entraîné plus tard un moment par sa femme, Marie-Amélie de Lorraine-Autriche, dans la coalition contre la France, il acheta la paix de Bonaparte en 1796, mais ne put, en 1801, empêcher la France de lui imposer l'échange de Parme contre la Toscane érigée en royaume d'Etrurie, échange qui n'était pas encore effectué lorsqu'il mourut en 1802.

FERDINAND Ier, roi des Deux-Siciles, né et mort à Naples (1751-1825). Troisième fils de Charles VII de Bourbon, il devint, sous le nom de Ferdinand IV, roi de Naples en 1759, quand son père fut appelé au trône d'Espagne (sous le nom de Charles III). Son règne, bienfaisant sous le ministère de Tanucci, ne fut plus, après la disgrâce de cet homme d'Etat (1777), qu'une série de calamités pour ses sujets. D'un caractère faible, Ferdinand se laissa gouverner par sa femme, Marie-Caroline d'Autriche, influencée elle-même par le ministre favori Acton. C'est elle qui le fit entrer une première fois dans la coalition contre la France (1793), puis violer le traité de 1796 et marcher sur Rome, occupée par les Français, qui le refoulèrent et entrèrent à Naples pendant que lui-même s'enfuyait en Sicile (1799). La République parthénopéenne n'ayant duré que quelques mois, les Anglais le ramenèrent bientôt dans sa capitale. Réduit à une paix onéreuse et humiliante par le Premier consul (1801), il reprit les armes pendant que Napoléon combattait les Austro-Russes à Austerlitz (1805). Napoléon déclara que les Bourbons de Naples avaient cessé de régner, et attribua à son frère Joseph (1806) leurs Etats. Ferdinand s'enfuit en Sicile, à Palerme, où il put défier les menaces de Joseph, puis de Murat, grâce aux Anglais, qui l'obligèrent à éloigner Marie-Caroline (1811) et à donner à ses sujets une constitution. Rentré à Naples en 1815, il redevint roi absolu, réunit ses deux Etats en un seul qui fut appelé royaume des Deux-Siciles et prit dès lors le nom de Ferdinand Ier (1815). L'insurrection de 1820, dirigée par le général Pépé, le contraignit de promettre une nouvelle constitution. Mais, peu après, s'étant rendu, sous prétexte de la défendre, au congrès de Laibach, il provoqua l'intervention de la Sainte-Alliance dans ses Etats, qu'occupa, en 1821, une armée autrichienne. C'est grâce à cette protection que le vieux roi put mourir sur le trône.

Ferdinand et du Mérite (ORDRE DE **Saint**), institué par le roi des Deux-Siciles Ferdinand Ier, en 1800, supprimé par Joseph-Napoléon en 1807, puis rétabli en 1815, après la restauration des Bourbons sur le trône des Deux-Siciles. Il était destiné à récompenser les services éminents rendus à l'Etat et à la personne du souverain. Il comprenait des grands-croix (vingt-quatre), des commandeurs et des chevaliers. A la décoration qui en constituait l'insigne pouvait être ajoutée une pension. Le gouvernement italien considère cet ordre comme aboli depuis 1860, époque de la chute du royaume des Deux-Siciles.

FERDINAND II, roi des Deux-Siciles, né à Palerme en 1810, mort à Caserte en 1859. Fils de François Ier, à qui il succéda en 1830, il eut presque constamment à combattre des tentatives révolutionnaires, qu'il réprima, d'abord avec une certaine indulgence, peut-être sous l'influence de sa première femme, Marie-Christine de Savoie (morte en 1836), mais ensuite avec une cruelle rigueur, sur les conseils, dit-on, de sa seconde femme, l'Autrichienne Marie-Thérèse (exécution des frères Bandina à Rovito, juill. 1844). Mais il ne put résister au mouvement de 1848 : un parlement sicilien proclama sa déchéance (13 avril), et il ne se maintint à Naples qu'en accordant, dès janvier, une constitution, et en envoyant des troupes et une escadre contre l'Autriche. Mais les divisions des libéraux lui permirent de ne pas appliquer la constitution, et le refus de Pie IX de faire la guerre à l'Autriche l'encouragea à rappeler ses troupes ; bientôt, il reprit Messine, après un bombardement qui lui valut le nom de *Re Bomba* (fin septembre 1848), puis Palerme (mai 1849). Son royaume fut le refuge des souverains italiens dépossédés que l'Autriche s'apprêtait à rétablir. Le gouvernement napolitain reprit son caractère absolutiste. Toutefois, il lui fallut encore réprimer un complot qui visait à la proclamation d'un descendant de Murat, et Ferdinand II fut même l'objet de l'attentat, sans effet d'ailleurs, du soldat Agesilao Milano (1856). Suspectant, dès lors, ses propres troupes, il ne se rassura un peu, dans ses dernières années, qu'en les remplaçant, en grande partie, par des régiments suisses.

FERDINAND (Marie-Albert-Amédée), duc de Gênes, né à Florence en 1822, mort à Turin en 1855. Second fils de Charles-Albert, roi de Sardaigne, et frère de Victor-Emmanuel II, premier roi d'Italie, il prit part, à la tête d'une division, à la guerre contre l'Autriche, en 1848 et 1849, se fit remarquer par sa bravoure aux batailles de Custozza et de Novare, et, après la paix, s'occupa très activement de la réorganisation de l'artillerie. — Sa fille, la princesse MARGUERITE, née en 1851, épousa, en 1868, le prince royal Humbert, son cousin (qui devint roi d'Italie en 1878).

FERDINAND Ier et **FERDINAND II**, grands-ducs de Toscane. V. MÉDICIS.

FERDINAND III, grand-duc de Toscane, archiduc d'Autriche, né et mort à Florence (1769-1824). Le grand-duc Léopold, dont il était le second fils, ayant été appelé au trône impérial germanique, il lui succéda. Pendant les premières guerres de la Révolution, il s'efforça, malgré les menaces de l'Angleterre, de rester dans la neutralité, ce qui lui valut de n'être pas trop maltraité par Bonaparte, en 1796. Mais s'étant, plus tard, laissé entraîné dans la seconde coalition, il fut chassé de ses Etats par les Français (1799), put, il est vrai, y rentrer quelques mois après, mais en fut de nouveau dépouillé après Marengo par le traité de Lunéville (1801). Il obtint en compensation la principauté de Salzbourg (1803), qu'il échangea, grâce au traité de Presbourg (1805), contre le grand-duché de Wurtzbourg. Les événements de 1814 lui rendirent la Toscane, où il s'abstint de toute réaction violente.

FERDINAND IV DE LORRAINE-AUTRICHE, grand-duc de Toscane, né à Florence en 1835, mort à Salzbourg en 1907. L'abdication de son père, le grand-duc Léopold II (21 juillet 1859), chassé par l'insurrection du 27 avril, ne lui donna pas la Toscane, qui s'était unie « à la monarchie constitutionnelle de Victor-Emmanuel ». Il protesta en vain, de Dresde (26 mars 1860), contre cette annexion. Et, désormais, sa vie s'écoula soit dans sa villa des bords du lac de Constance, soit à Salzbourg. De son deuxième mariage avec Alice de Bourbon-Parme (1868), il eut plusieurs enfants, dont deux ont acquis une certaine notoriété : la princesse Louise (v. ce nom), qui, mariée au prince de Saxe (devenu, en 1904, le roi Frédéric-Auguste III), abandonna la cour de Dresde, puis épousa, en 1907, le musicien Toselli ; et l'archiduc Léopold, qui, renonçant à tous les honneurs pour épouser une artiste, a vécu en Suisse sous le nom de Léopold Wölfling.

PORTUGAL

FERDINAND Ier, roi de Portugal, né à Coïmbre en 1345, mort à Lisbonne en 1383. Fils et successeur de Pierre le Justicier (1367), il n'eut aucune des qualités de son père. Allié aux Anglais, il passa la plus grande partie de son règne à guerroyer contre Henri II le Magnifique, roi de Castille, et son successeur Jean Ier, qu'il voulait supplanter, et qui, trois fois, le contraignirent à la paix. Il avait épousé Léonore Tellez de Menenes.

FERDINAND DE PORTUGAL, dit **le saint Infant**, né à Santarem en 1402, mort à Fez en 1443. Sixième fils du roi Jean Ier et grand maître de l'ordre d'Aviz, il prit part, en 1437, à l'expédition que son frère, l'infant dom Henri, dirigea contre Tanger, et qui échoua. Ferdinand, laissé comme otage, fut livré au roi de Fez, qui, ne pouvant obtenir la reddition de Ceuta, lui fit subir jusqu'à sa mort toutes les rigueurs de l'esclavage. Son corps fut plus tard rapporté et enseveli avec honneur à Lisbonne. L'infant fut béatifié en 1470.

FERDINAND, duc de Bragance, né en 1403, mort à Villa-Viciosa en 1478. Il était fils du premier duc de Bragance, Alphonse, fils naturel du roi de Portugal Jean Ier. Il fit avec éclat la campagne de Tanger, comme connétable, sous dom Henri, en 1437, commanda plus tard la place de Ceuta (1445), prit part aux croisades d'Alphonse V sur les côtes barbaresques, et gouverna, en 1471, le Portugal au nom de ce souverain.

FERDINAND II (Auguste-François-Antoine) de Saxe-Cobourg-Saalfeld-Kohary, roi de Portugal, né à Vienne en 1816, mort à Lisbonne en 1885. Il épousa en 1836 la reine de Portugal Marie II, gouverna le royaume après la mort de sa femme, pendant la minorité de son fils Pierre V, refusa en 1870 le trône d'Espagne, et, marié à la cantatrice Elisa Hensler, ne s'occupa plus que de beaux-arts.

ROUMANIE

FERDINAND Ier DE HOHENZOLLERN (Victor-Albert-Meinrad), roi de Roumanie, né à Sigmaringen (Prusse) en 1865, mort à Sinaïa en 1927, deuxième fils du prince Léopold de Hohenzollern et d'Antonia, née infante de Portugal. Il fit ses études universitaires à Tübingen et à Leipzig, et ses études militaires à Cassel. En 1889, son oncle, Charles Ier, roi de Roumanie, qui était sans enfants, l'appela auprès de lui et le désigna comme son héritier présomptif. Ferdinand épousa, en 1893, Marie de Saxe-Cobourg, fille du duc d'Edimbourg, princesse royale de Grande-Bretagne et d'Irlande. Il joua pendant vingt ans un rôle effacé, franchissant un à un tous les grades militaires et s'initiant à tous les détails du gouvernement. Deux mois après le commencement de la Grande Guerre, Charles Ier mourait. Devenu roi de Roumanie (11 octobre 1914), Ferdinand, encouragé par la reine Marie, résista, malgré ses attaches de famille, aux sollicitations pressantes des Empires centraux, et ne voulut prendre pour guide que les intérêts de son peuple. Au moment choisi par lui, dans l'été de 1916, la Roumanie conclut un traité d'alliance avec la Triple Entente. Il fit face avec une constance héroïque aux tragiques épreuves causées par les trahisons et la défection finale de la Russie. Sous son commandement, l'armée roumaine se couvrit de gloire à Oituz, à Marasti et à Marasesti. Réfugié à Jassy avec son gouvernement, il y attendit pendant deux ans, sans renoncer, la réalisation de la « Grande Roumanie ».

Ferdinand de Roumanie. Cl. Chusseau-Flaviens.

Après la guerre, Ferdinand Ier n'eut d'autre ambition, à l'extérieur, que de maintenir l'amitié de son pays avec les puissances alliées, particulièrement avec la France, et de collaborer à la consolidation de la paix. A l'intérieur, il se donna pour tâche de régler les problèmes nationaux et sociaux dans un large esprit de justice. Il fut le premier à préconiser la réforme agraire. Il donna lui-même l'exemple en proposant l'expropriation des domaines de la couronne en faveur des paysans.

Ses dernières années furent assombries par des chagrins domestiques. La reine Marie lui avait donné cinq enfants : le prince Carol (1893), la princesse Elisabeth (1894), mariée au prince Georges de Grèce, la princesse Marie (1900), mariée au roi Alexandre de Yougoslavie, le prince Nicolas (1903), la princesse Ileana (1909). Son fils aîné, le prince Carol, qu'il chérissait tendrement, fut écarté de la succession au trône, le 4 janvier 1926, par une décision de l'Assemblée nationale et Ferdinand Ier en mourant laissa le trône à son petit-fils Michel, né en 1921. Mais en 1930 la loi de 1926 fut abolie et Carol monta sur le trône sous le nom de Charles II. V. CHARLES II.

PERSONNAGES DIVERS

FERDINAND de Cordoue, savant espagnol, né à Cordoue en 1420, mort au commencement du XVIe siècle. Il réunit une variété de connaissances si extraordinaire, qu'il fut regardé comme un prodige et même comme un sorcier ou comme l'Antechrist lui-même. On a de lui, entre autres ouvrages, des commentaires sur l'*Apocalypse* et sur l'*Almageste* de Ptolémée.

FERDINAND de Talavera, théologien espagnol, né à Talavera de la Reina, près de Tolède, en 1428, mort à Grenade en 1507. D'humble naissance, il put, grâce à un parent plus fortuné, faire ses études à l'université de Salamanque où il devint (1463) professeur de morale. Il entra (1465) chez les hiéronymites de San-Leonardo de Alba-de-Torres, et devint confesseur d'Isabelle la Catholique, sur laquelle il eut beaucoup d'influence. Il ne fut pas favorable aux projets de Christophe Colomb. Evêque d'Avila (1483), archevêque de Grenade (1492), il travailla à la conversion des Morisques. Il a écrit plusieurs ouvrages de piété.

FERDINAND, archevêque de Cologne, prince-évêque de Liége et de Munster, né à Munich en 1577, mort à Arnsberg en 1650. Fils de Guillaume V, duc de Bavière, et coadjuteur de son oncle, Ernest de Bavière, dès 1596, il lui succéda, en 1612, dans l'archevêché de Cologne, ainsi que dans les évêchés de Liége, Munster et Hildesheim. Il occupa aussi, à partir de 1618, le siège épiscopal de Paderborn. Il soutint la maison d'Autriche pendant la guerre de Trente ans, et eut de grandes difficultés avec ses sujets, avec les Suédois et les Hessois, avec les Français et les Hollandais. Il ne recouvra pleinement son autorité qu'après la paix de Westphalie (1648).

FERDINAND D'AUTRICHE, dit **le Cardinal-Infant**, cardinal espagnol, gouverneur des Pays-Bas, né à Madrid en 1609, mort à Bruxelles en 1641. Troisième fils du roi Philippe III, il devint archevêque de Tolède, puis vice-roi de Catalogne, et fut nommé, en 1633, gouverneur des Pays-Bas catholiques ; il repoussa, en 1635, l'invasion franco-hollandaise, pénétra, l'année suivante, en France jusqu'à Corbie, puis dut reculer, défendit longtemps les Flandres, mais ne put empêcher, à partir de 1640, Richelieu de conquérir la plus grande partie de l'Artois.

FERDINAND (Louis ELLE). Biogr. V. ELLE.

Ferdinand le Noceur, comédie en quatre actes, par Léon Godillot, jouée au théâtre Déjazet le 19 décembre 1890. Fourageot, un incorrigible fêtard, ne veut marier sa fille Paulette qu'à un jeune homme absolument vertueux, et il songe à son secrétaire, le sage Ferdinand. Il envoie Ferdinand à Beaugency pour faire la cour à sa fille. Là, le bruit se répand que Ferdinand est un noceur. Aussitôt, il est recherché et relancé par toutes les femmes. Après de divertissants quiproquos, il finit par épouser Paulette, séduite par son prestige de viveur.

FERDINANDEA (ÎLE), plus connue sous le nom d'**île Julia**, roche éruptive qui surgit dans la mer Méditerranée au mois de juin 1831, à environ 56 kil. de la côte sud-ouest de la Sicile. Elle disparut quelques mois plus tard. A sa place existe un dangereux écueil.

FERDINANDUSE n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbres ou des arbustes grimpants, à fleurs blanches, roses ou verdâtres, réunies en grappes. (On en connaît quatorze espèces, des Antilles et des régions chaudes de l'Amérique du Sud.)

FERDOUSI (Aboul-Kassim MANSOUR ou HASSAN, surnommé), poète persan, né à Shadab, près de Thous (933 de J.-C.), mort à Thous (1021 ou 1025). Il se rendit de bonne heure à Ghazna, où régnait Mahmoud, qui lui confia le soin d'écrire l'histoire légendaire de la Perse; il lui promit une pièce d'or par vers. Quand son poème, *le Livre des rois* (*Chah Nahmeh*), qui contenait soixante mille vers, fut terminé, Ferdousi le présenta au sultan, qui ordonna de lui compter une pièce d'argent par vers; le poète écrivit contre Mahmoud une satire violente, puis se retira à Thous, où il mourut dans la misère, juste à l'instant où Mahmoud, pris de remords tardifs, lui envoyait les soixante mille pièces d'or promises. *Le Livre des rois*, écrit dans une langue volontairement archaïque, a été publié et traduit en français par Jules Mohl; c'est l'ouvrage le plus important de la littérature persane.

FERDRUPT, comm. des Vosges, arrond. et à 40 kil. S.-E. d'Epinal, sur la Moselle; 1.085 hab. Ch. de f. Est. Tissages de coton.

FÈRE (du lat. *ferre*, porter), suffixe signifiant *qui porte*.

FÈRE (LA), ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 20 kil. de Laon, au confluent de la Serre et de l'Oise; 2.476 hab. (*Laférois, oises*). Ch. de f. Nord. Place de guerre, arsenal construit en 1616. La ville résista victorieusement aux Alliés en 1815; en 1870, elle dut capituler après avoir été investie et bombardée. Occupée par l'ennemi du 3 septembre 1914 au 10 octobre 1918, elle forma un élément essentiel de la *ligne Hindenburg*. — Le canton a 27 comm., et 27.800 hab.

Fère (CANAL DE LA), petit canal du département de l'Aisne, qui fait communiquer le canal latéral à la Somme avec le canal de l'Oise à la Sambre; 4 kil.

FÉRÉ (Charles-Octave MOGETA, dit **Octave**), littérateur français, né à Tours en 1815, mort à Paris en 1875. Romancier d'une extrême fécondité, mais d'un style médiocrement littéraire, il a écrit, souvent en collaboration avec Saint-Yves, de nombreux romans : *les Chevaliers errants* (1856); *les Mystères du Louvre* (1860); *les Buveurs d'absinthe* (1865); *les Chevaliers d'aventures* (1865); *le Docteur Vampire* (1871); *les Forçats de la vie parisienne* (1872); etc.

FÉRÉ (Charles-Samson), médecin français, né à Auffay (Seine-Inférieure) en 1852, mort à Paris en 1907. Élève de Charcot, il a fait une étude spéciale des maladies du système nerveux et est devenu médecin de l'hospice de Bicêtre. On lui doit des ouvrages estimés et notamment : *Sensation et Mouvement* (1887); *Traité élémentaire d'anatomie médicale du système nerveux* (1886); *Dégénérescence et Criminalité* (1888); *Epilepsie* (1892); *Pathologie des émotions* (1892); *l'Instinct sexuel, évolution et dissolution* (1900); etc.

FÈRE-CHAMPENOISE, ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 37 kil. d'Epernay; au centre de la Champagne Pouilleuse; 2.141 hab. Ch. de f. Est. L'église a une tour du XIIIe siècle et un chœur du XVe. Le 25 mars 1814, défaite de l'armée française par les Alliés. Les 8 et 10 septembre 1914, furieuse bataille où le 11e corps français recula d'abord devant la garde prussienne, puis réoccupa la ville. — Le canton a 19 comm., et 6.160 hab.

FEREDJ [prononc. égypt. *Farag*] (El-Mélek el-Nâser) [1399-1412], deuxième sultan de la dynastie des mameluks tcherkesses. Monté sur le trône d'Egypte à treize ans, il résista victorieusement à une attaque des Turcs puis des Mongols et arriva jusqu'à Damas. Les intrigues de ses émirs conduits par Cheikh el-Mouaïyad le forcèrent à rentrer au Caire, puis dans une nouvelle campagne il fut fait prisonnier à Damas, détrôné et mis à mort.

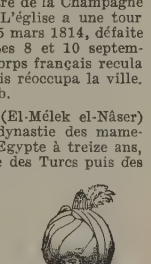
A. Ferèdjè.

FERÈDJÈ n. m. Chez les Turcs et les Kurdes : 1° Vêtement de dessus à collet et à manches longues en drap, garni de fourrure, qui était porté l'hiver par les grands personnages. (On en faisait de plus légers pour l'été.); 2° Long manteau sans taille que les femmes mettaient par-dessus leur costume. (En Egypte, on l'appelle *fereghié*.)

FEREDJIK, nom turc de *Ferré*. V. FERRÉ.

FÈRE-EN-TARDENOIS, ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. de Château-Thierry, sur l'Ourcq; 2.140 hab. (*Férois, oises*). Ch. de f. Est. Ce chef-lieu de l'ancien pays de Tardenois fut le théâtre de violents combats le 9 septembre 1914 (retraite de von Kluck), les 28-29 mai 1918 (troisième bataille de l'Aisne) et le 28 juillet suivant (deuxième bataille de la Marne). — Le canton a 24 comm., et 8.875 hab.

FÉREL, comm. du Morbihan, arrond. et à 35 kil. de Vannes; 1.805 hab.

FERENTARII [*fé-rin*] n. m. pl. Fantassins romains des troupes légères (*levis armatura*), qui engageaient l'action en lançant des traits à la main. (Des cavaliers chargés d'un service analogue étaient appelés *equites ferentarii*.) || Sing. FERENTARIUS.

FERENTINO, ville d'Italie (prov. de Rome); 16.475 hab. Evêché fondé en 320, dépendant du Saint-Siège. C'est l'antique *Ferentinum*, capitale de la fédération des cités du Latium. Murs cyclopéens.

FÉRÉOL (Louis SECOND, dit), chanteur français, né en 1795, mort à Orléans en 1870. Il avait été élève de l'école de Saint-Cyr. Il débuta à l'Opéra-Comique en 1818, dans l'emploi des trials, et y fit plusieurs créations. Excellent comédien, il entra en 1838 à la Renaissance, où il créa avec succès le rôle de don Guritan dans le *Ruy Blas* de Victor Hugo.

FÉRET [*rè*] n. m. Techn. V. FERRET.

FÉRÈTE n. f. Nom donné par quelques auteurs à l'épée des Francs, qui, dit-on, était de fer non trempé.

FÉRÉTRIEN [*tri-in*] adj. (lat. *feretrius*; de *ferire*, frapper). Mythol. lat. Qui frappe. (Surnom de Jupiter, à qui l'on consacrait les dépouilles opimes.)

FERETRUM [*fé-ré-trom'*] n. m. (mot lat. : de *ferre*, porter). Antiq. rom. Lit sur lequel on portait les morts. || Civière sur laquelle on portait les images des morts dans les funérailles, et les dépouilles dans les triomphes.

FERFAY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kil. de Béthune; 1.415 hab. Ch. de f. Nord. Grosse exploitation houillère.

FERG (Franz-Paul), peintre de genre allemand, né à Vienne en 1689, mort à Londres en 1740. Il a peint des paysages dans le goût de Pœlenbourg, des marines et des scènes de genre dans la manière d'Ostade. Le musée de Dresde a de lui six tableaux, le musée de Vienne deux grandes foires; d'autres tableaux de Ferg se voient à Brunswick, Schwérin.

FERGANIEN [*ni-in*] n. et adj. (de *Ferghana*, nom géogr.). Géol. Nom donné par Romanoski (1880) à des conglomérats et des marnes qu'il rapportait au crétacé; ces couches sont d'âge nummulitique (lutétien et bartonien).

FERGHANA, région de l'ancien Turkestan russe, partagée administrativement entre les Etats de l'Union soviétique d'**Uzbekistan**, de **Tadjikistan** et de **Kirghizie**. Villes principales : *Margelan* et *Ferghana* en *Uzbékistan*.

Le nom de *Ferghana* demeure toujours appliqué à la vallée supérieure du Syr-Daria, conquise par les tzars en 1876. Celle-ci, large au plus de 100 kil., est encadrée par de grandioses murailles de rochers dont les crêtes et les cols dépassent de plus de 3.000 m. son niveau même (monts du Ferghana au nord, chaîne de l'Alaï au sud); elle est loin d'être partout fertile, mais se partage en cantons où poussent les céréales, et en cantons désertiques servant de pâturages aux troupeaux des Kirghizes, voire en districts envahis par des dunes et des sables mouvants au milieu desquels on rencontre parfois des efflorescences salines.

FERGOLA (Nicolas), géomètre italien, né et mort à Naples (1752-1824). Il professa les mathématiques à Naples, où il fut membre de l'Académie des sciences. On a de lui : *Prelezioni sui principii matematici della filosofia naturale del Newton* (1792); *l'Arte euristica* (1811); *Trattato delle sezioni coniche* (1817); etc.

FERGUS, nom de rois d'Ecosse des IVe, Ve et VIIIe siècles, sur la vie desquels on ne sait rien de précis. L'un d'eux, **Fergus Mor**, à la tête d'une bande d'émigrants irlandais, s'établit à la fin du Ve siècle dans le comté d'Argyll et fonda le royaume de Dalriada.

FERGUSITE n. f. (de *Fergus*, nom de lieu [Etats-Unis]). Pétrogr. Syénite leucitique, dont la leucite est transformée en néphéline et orthose.

FERGUSON (James), astronome écossais, né à Keith (Ecosse) en 1710, mort à Londres en 1776. Il fut berger jusqu'à l'âge de quatorze ans, et, en 1763, fut reçu membre de la Société royale. Ses mémoires sont insérés dans les *Philosophical Transactions* (1746 à 1776). Parmi ceux qu'il a publiés à part, citons : *Astronomie expliquée d'après les principes d'Isaac Newton* (1756); *Leçons sur divers sujets de mécanique, d'hydrostatique, d'hydraulique, de pneumatique et d'optique* (1776); *Traité de perspective* (1775).

FERGUSON (Adam), philosophe et historien écossais, né à Logierait (Perthshire) en 1723, mort à Saint-Andrews en 1816. Il fut nommé en 1759 professeur à l'université d'Edimbourg. Son premier ouvrage, *Essai sur la société civile*, parut en 1767 et obtint un grand succès. Il voyagea avec le comte de Chesterfield en 1778, fit partie de la légation envoyée en Amérique pour traiter avec le congrès et réconcilier les deux puissances. De retour en Ecosse, il se consacra à son grand ouvrage : *History of the progress and termination of the roman republic* (1783).

FERGUSON (Samuel), poète et archéologue irlandais, né à Belfast en 1810, mort en 1886. Il fut avocat au barreau irlandais, s'occupa d'antiquités celtiques, contribua à la fondation d'un musée d'antiquités, et collabora à de nombreuses revues, dont le *Blackwood's Magazine*. C'est dans cette publication que parut son meilleur poème : *Comment on forgea l'ancre* (1831), et son ouvrage burlesque en prose : *le Père Tom et le Pape* (1838). Ferguson fut l'un des promoteurs du mouvement de la renaissance celtique. Ses poèmes furent réunis, en 1865, sous le titre de *Lais du Gael occidental*. En 1872 parut son *Congal*, poème épique. En 1880, une seconde série de *Poèmes*. Ses contes en prose ont été groupés dans le recueil (posthume) des *Veillées irlandaises* (*Hibernian Nights' Entertainments;* 1887). Son principal ouvrage d'archéologie traite des *Inscriptions oghamiques en Irlande, Ecosse et Pays de Galles*.

FERGUSONITE n. f. Niobate naturel trouvé en Suède et au Groenland, dans lequel on a découvert du cérium, de l'yttrium, de l'uranium, du fer et du calcium.

FERGUSSON (Robert), poète écossais, né à Edimbourg en 1750, mort fou en 1774. Ses poèmes, publiés dans le *Weekly Magazine*, le rendirent célèbre. Remarquables par leur verve et leur rythme, les poésies de Fergusson, composées en dialecte écossais, sont parmi les meilleures que l'on puisse trouver avant celles de Robert Burns, son disciple et admirateur.

FERGUSSON (sir William), chirurgien et anatomiste anglais, né en 1808, mort en 1877. Il s'acquit comme chirurgien du King's College de Londres la réputation d'un savant professeur et d'un praticien habile; devenu chirurgien extraordinaire de la reine, il fut créé baronnet en 1865.

FERGUSSON (James), voyageur et archéologue anglais, né à Ayr (Ecosse) en 1808, mort à Londres en 1886. Après s'être livré au commerce en Hollande et dans l'Inde, où il s'adonna à des études artistiques et archéologiques, il voyagea dans l'Inde, la Chine, l'Europe et l'Asie, puis publia différents ouvrages : *Description des temples de l'Inde* (1845); *l'Architecture ancienne de l'Hindoustan* (1847); *Essai sur la topographie de Jérusalem antique* (1847), qui le firent élire membre de la Société royale de Londres. On lui doit encore : *Histoire des styles dans l'architecture moderne* (1862); *Histoire de l'architecture ancienne et moderne* (1865); etc.

FERGUSSON (James), homme politique et administrateur anglais, né à Edimbourg en 1832, mort dans le tremblement de terre de la Jamaïque en 1907. Il fut successivement secrétaire d'Etat pour les Indes (1866), secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (1867), sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1886), et postmaster general (1891). De 1868 à 1885 il fut gouverneur de diverses colonies, et de 1885 à 1906 membre du Parlement.

FERGUSSON (sir Charles), officier et homme d'Etat britannique, né à Edimbourg en 1865. Servit comme général pendant la guerre du Soudan où il fut blessé. Commandant pendant la Grande Guerre le 2e corps d'armée anglais, qui s'empara de la cote 60, puis le 17e corps d'armée. Gouverneur militaire du territoire allemand occupé en 1918-1919. Nommé ensuite gouverneur général de la Nouvelle-Zélande.

FERHAD PACHA, général ottoman, mort à Constantinople en 1596. Le sultan Mourad khan III lui donna la charge de *kiahya*, officier chargé de l'approvisionnement de la capitale, puis le nomma, en 1581, grand vizir à la place de Sinan pacha. Mourad lui donna ensuite le commandement de l'armée destinée à attaquer la Perse, et, à son retour, lui confia de nouveau le grand vizirat, puis le destitua et confisqua tous ses biens. Mohammed III, successeur de Mourad III, le mit à la tête d'une armée qui devait opérer au nord du Danube; Ferhad s'empara de Nicopolis, mais ne tarda pas à être battu. Rappelé à Constantinople, il fut accusé de trahison et condamné à mort.

FERIA n. f. (mot espagnol). Fête foraine.

FÉRIABLE adj. (de *férier*). Qu'on doit fêter, chômer : *Maint jour* FÉRIABLE. (La Fontaine.)

FÉRIAL, E, AUX adj. Liturg. Qui concerne la férie : *Office* FÉRIAL.

FERIANA, bourg du sud de la Tunisie, situé au nord de Gafsa, sur la route de Tébessa, entre les ruines antiques de *Thelepte* (Medinet el-Kedima) et *Scillium* (Kasrin).

FERICH (Georges), écrivain, né et mort à Raguse (1739-1820). Professeur, puis vicaire à Raguse, il a laissé d'intéressants ouvrages, écrits en latin et en serbo-croate, sur la Dalmatie, ainsi qu'une traduction latine de nombreux chants populaires serbes.

FÉRIDJI n. m. Tissu grossier de poil de chameau feutré, que les Arabes d'Algérie et de Tunisie emploient pour leurs tentes.

FÉRIDOUN ou **AFÉRIDOUN** (en zend *Thraêtaona*), fils d'Athwya, septième roi légendaire de Perse, de la dynastie pichdadienne; il fut le second prêtre du Haoma et renversa le tyran Zohak (Azhi-Dahaka). Féridoun maria ses trois fils aux filles du roi Yemen, et leur distribua ses Etats, donnant à Airya la Perse, à Tour le pays des Turcs, et à Selm l'Europe. Il eut pour successeur Manusouihar.

FÉRIDOUN IBN AHMED EL-TEWKI (Ahmed), secrétaire d'Etat à la chancellerie impériale, mort en 991 de l'hégire (1583 de J.-C.). Il épousa en 1582 une princesse de la famille impériale, mais est surtout connu pour avoir réuni, sous le nom de *Mounsheat es Selatin* (Correspondances des sultans), les lettres, *firmans* et *bouyouroulous* des sultans osmanlis. On trouve dans cet ouvrage, qui fut dédié au sultan Mourad III, des renseignements très précieux pour l'histoire de la Turquie.

FÉRIE [*rî*] n. f. (lat. *feria*). Antiq. rom. Jour pendant lequel il était prescrit de cesser tout travail.

— Liturg. Terme dont se sert l'Eglise pour désigner les différents jours de la semaine, du lundi, 2e férie, au vendredi, 6e férie. || *Féries majeures*, Nom donné aux trois derniers jours de la semaine sainte, aux deux jours qui suivent Pâques, aux deux qui suivent la Pentecôte, et au lundi des Rogations. || *Faire l'office de la férie*, Célébrer l'office du jour.

— *Par extens.* Jour de vacances, de repos : *C'est l'oisiveté de la* FÉRIE, *qui les conduit au cabaret.* (Voltaire.)

— ENCYCL. Antiq. rom. Les *féries* étaient des jours consacrés aux dieux. On les célébrait par des jeux, des sacrifices, des repas en commun. On les chômait, sauf le cas d'urgence et de sages exceptions prévues par les pontifes. Les féries marquaient ordinairement un achèvement ou un commencement : semailles, récolte, vendange, fiançailles, prise de toge virile, anniversaires de naissance ou de mort. Plus tard, elles rappelèrent surtout de grands anniversaires historiques. Le jour de férie était un jour de purification.

On distinguait : les féries *privées* de la *gens*, de la famille, des individus, des collèges; elles comprenaient les *nundines*, qui revenaient tous les neuf jours, et où les gens de la campagne venaient à Rome pour faire leurs achats et prendre connaissance des lois; les féries *publiques*, divisées en *statives* ou fixes (agonales, carmentales, lupercales, etc.); *conceptives*, dont la date était fixée chaque année (latines, sémentives, paganales, compitales, etc.); *impératives* ou extraordinaires et décrétées par les magistrats. On attribuait leur institution à Numa.

On appelait *féries latines* des cérémonies célébrées sur le mont Albain par les villes de la Confédération latine, en l'honneur de *Jupiter Latial*. Cette Confédération disparut au IVe siècle av. J.-C., mais les féries durèrent environ jusqu'à l'an 400 de notre ère. Tous les magistrats de Rome y assistaient.

FÉRIÉ, E adj. Se dit d'un jour de repos considéré comme une fête religieuse ou civile.

— ANTON. **Ouvrable, ouvrier.**

— ENCYCL. Les jours fériés ou fêtes légales en France sont : les dimanches, le 1er janvier, le lundi de Pâques, le 1er mai (fête du travail), l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet (fête nationale), l'Assomption, la Toussaint, le 11 novembre (fête de la Victoire), et la Noël.

Ces jours-là les administrations de l'Etat, la Bourse et les tribunaux sont fermés; aucune signification judiciaire ne peut être faite, aucune condamnation ne peut être exécutée; les effets de commerce dont l'échéance tombe un jour férié ne doivent être payés que le lendemain.

— Relig. Les jours reconnus *fériés* par l'Eglise catholique, outre le dimanche, sont appelés *fêtes d'obligation*. V. FÊTE.

FÉRIER [*ri-é*] v. tr. (de *férie*. — Se conjugue comme *prier*). Célébrer, chômer comme jour de fête.

FÉRIN, E adj. (lat. *ferinus;* de *fera*, bête sauvage). Qui est propre aux bêtes sauvages : *Mœurs* FÉRINES. *Regards* FÉRINS. (Peu us.)

— Méd. *Toux férine*, Toux saccadée, quinteuse, opiniâtre.

FERINO (Pierre-Marie-Barthélemy, comte), général français, né à Caravaggia (Piémont) en 1747, mort à Paris en 1816. Entré au service de la France en 1789, général de division en 1793, il se distingua à Lindau, à Bregenz, au pont de Huningue. Sénateur en 1805, il reçut ensuite le gouvernement d'Anvers et le titre de comte. Ayant voté la déchéance de Napoléon, Louis XVIII le nomma à la Chambre des pairs.

FERIO, terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la première figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure particulière affirmative (*i*) et la conclusion particulière négative (*o*). Exemple : « Le juste n'est pas envieux. — Il y a des hommes justes. — Donc, il y a des hommes qui ne sont pas envieux. » V. SYLLOGISME.

FÉRIR v. tr. (lat. *ferire*). Frapper : FÉRIR *de l'épée*. (Vieux verbe qui ne s'emploie plus qu'au part. pass. *Féru, e.*) Frappé par, pris par, épris de : *Cheval qui a le tendon* FÉRU, Cheval qui a le tendon blessé par un coup. FÉRU, FÉRUE *d'amour*. FÉRU *qu'il était de méchante folie*. (P.-L. Courier.) FÉRU *de romans;* — ou dans l'expression *Sans coup férir*, Sans user de violence, sans se battre ; et *au fig.* Sans difficulté, sans encombre : *Réussir une affaire* SANS COUP FÉRIR.

— Mar. anc. Se dit quelquefois pour *Enverguer*. || S'est dit aussi pour *Aborder, Arriver, Atterrir*. || *Férir de proue à terre*, Echouer debout à la plage par l'avant.

FERISHTA (Mohammed-Kassim-Hindoushah, surnommé), historien musulman, né à Asterabad, dans le Mazanderan persan, vers 1550 de J.-C., mort après 1626. Il écrivit une histoire de l'Inde, compilation consciencieusement faite, qui traite de l'histoire de la Péninsule, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque de l'auteur.

FERISON, terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la troisième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure particulière affirmative (*i*) et la conclusion particulière négative (*o*). La lettre *f* indique que ce mode se ramène au mode de la première figure *ferio*, la lettre *s* que cette réduction doit se faire par conversion simple de la mineure. Exemple de syllogisme en *ferison* : « Nulle sottise n'est éloquente. — Or il y a des sottises qu'on applaudit. — Donc, il y a des choses qu'on applaudit et qui ne sont pas éloquentes. » V. SYLLOGISME.

FERJEUX, FARGEAU ou **FERRUTIEN** (saint) [en lat. *Ferrutius*], martyr vers 211. V. FERRÉOL.

FERKÁ n. f. Au Maghreb, Fraction de tribu.

FERLA, comm. d'Italie, île de Sicile (prov. de Syracuse), sur l'Anapo ; 5.075 hab.

FERLAGE n. m. Action de ferler une voile. || *Rabans de ferlage*, Cordelettes qui servent à ferler.

FERLAND (Jean-Baptiste), historien catholique franco-canadien, né en 1805, mort en 1865. Auteur d'une *Histoire du Canada* en 2 vol. (1861-1865) qui comprend seulement la période du régime français. Complément et contre-partie de la grande *Histoire* de F.-X. Garneau (v. ce nom), cet ouvrage est conçu dans un esprit très différent. L'abbé Ferland a écrit non l'histoire du peuple canadien, mais celle de l'Eglise canadienne, et selon l'esprit qui présida à son établissement. Pour l'auteur, le Canada est une « colonie catholique » fondée par la France et que son organisation religieuse a sauvée.

FERLAND (Albert), poète franco-canadien, né et mort à Montréal (1872-1943). Avec une vision très aiguë et une sensibilité très personnelle, il a décrit en beaux vers, harmonieux et pensifs, les horizons de son pays. En quelques lignes sobres, il donne la vision nette de la campagne canadienne. Sa versification est souple et ferme. Il connaît l'art de suggérer, et « chez lui l'image est tout enveloppée de rêverie » (R. Gautheron).

FERLER v. tr. (angl. *to furl*). Relever une voile pli par pli, sur la vergue, après l'avoir carguée, et l'attacher au moyen de rabans qui entourent la voile et la vergue, ou de jarretières. (Ce mot s'emploie surtout pour les voiles carrées ; pour les focs et les voiles auriques, on dit mieux SERRER.)

Voile ferlée.

— ***Se ferler,*** v. pr. Au sens passif, Etre ferlé.

— ANTON. Déferler.

FERLET [*fèr'-lè*] n. m. Instrument en bois, en forme de T, dont se servent les ouvriers papetiers, pour placer les feuilles humides sur l'étendoir.

FERLIN [*fèr'*] n. m. Comm. V. FALLIN.

— Métrol. Très ancienne monnaie, dont la valeur courante était d'un quart de denier. || Ancienne mesure agraire française, équivalant à 33 ares environ.

FERLO, pays désertique du Sénégal intérieur (Afrique-Occidentale française), au sol argilo-sablonneux, compris entre le Sénégal et la Gambie.

FERLONE ou **FERLONI** (Severino Antonio), prêtre et écrivain italien, né dans les Etats de l'Eglise en 1741, mort à Milan en 1813. Napoléon Ier l'attacha, en qualité de théologien, au conseil privé du vice-roi d'Italie. Ferloni composa alors de nombreux écrits destinés à justifier la politique de l'Empereur à l'égard de l'Eglise, et en particulier un ouvrage sur *l'Autorité de l'Eglise*, qui fut mis à l'index.

FERLUCHE [*fèr'*] ou **FRELUCHE** n. f. Archéol. Agrément de passementerie en forme de houppe, sortant d'un bouton, d'une ganse, etc. || On le disait aussi des fils qui volent dans l'air en été, et des choses frivoles, comme FANFRELUCHE.

FERLUS (François), bénédictin et littérateur français, né à Castelnaudary en 1748, mort à Sorrèze en 1812. Il adopta les principes de la Révolution, prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et fonda le collège de Sorrèze. Lors de la création de l'Institut, il fut nommé membre correspondant de la classe des sciences morales. Il a écrit : *De l'influence que doit avoir la Révolution sur l'éducation de la jeunesse* (1790) ; *Projet d'éducation nationale présenté à l'Assemblée nationale* (1791) ; des drames, livrets d'opéras, etc.

FERMAGE [*fèr'-maj'*] n. m. (de *ferme*). Mode de fairevaloir d'une propriété agricole, par lequel le propriétaire cède l'exploitation à un fermier, moyennant une redevance (appelée elle-même *fermage*) et pour un temps fixés par le bail à ferme : *Payer son* FERMAGE. || Etendue de terrain comprise dans un bail.

— ENCYCL. V. FERME.

FERMAIL [*may'*] n. m. (de *fermer*). Nom générique d'un objet d'orfèvrerie (boucle, agrafe, fermoir, etc.) servant à tenir quelque chose fermé. || Plur. *Des* FERMAUX.

— ENCYCL. Le *fermail* était, au moyen âge, une agrafe qui retenait sur la poitrine les deux pans du manteau. C'est un bijou de forme ronde, ovale, ou, plus souvent, losangée, orné d'émaux, de cabochons, de filigranes ; au XIVe siècle, des figures d'animaux, aigle, griffon, cerf, tourterelle, y prennent place. Au XVe siècle, chiffres, lettres entrelacées

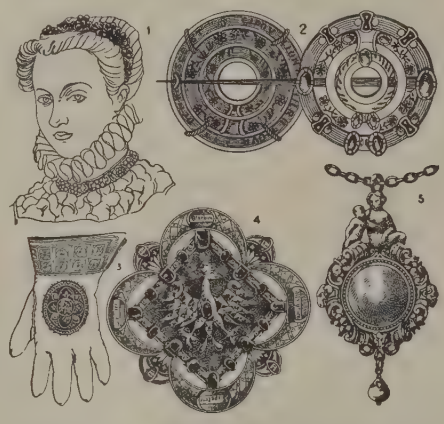

FERMAUX : 1. Fermail de coiffure (XVIe s.) ; 2. Fermail (agrafe, XIIIe s.) ; 3. Fermail de gant d'évêque (XVIe s.) ; 4. Fermail de chape (XVIe s.) ; 5. Fermail médaillon (XIVe s.).

et même portraits. Certains sont de véritables joyaux ; c'étaient des objets de grand prix et de haut luxe. Le fermail désigna également le fermoir de livre. Presque toutes les reliures en furent munies, au temps où, par le fait même de leur rareté, les livres étaient sujets à de nombreux voyages et suivaient, dans leurs fréquents déplacements, leurs possesseurs. Il n'y a plus aujourd'hui que les livres liturgiques et les livres de messe qui portent encore des fermoirs. Les fermaux anciens sont d'or ou d'argent, ciselés, gravés, émaillés, représentant parfois des sujets assez compliqués, rehaussés de pierres fines ou de camées.

FERMAILLÉ [*ma-yé*], **E** adj. Blas. Qui porte des fermaux.

FERMAILLET [*ma-yè*] n. m. (dimin. de *fermail*). Petit fermail. || Chaîne d'or à fermail, que les dames portaient jadis dans leur coiffure.

FERMAILLIER [*ma-yé*] n. m. Artisan qui fabriquait les fermaux, ou marchand qui en vendait. (Il y avait des fermailliers d'étain et fermailliers de laiton, les fermaux d'or et d'argent étant besogne d'orfèvre.)

FERMANAGH, comté de l'Irlande du Nord (Ulster), peuplé de 58.000 hab. Carrières de grès et de calcaire. Ch.-lieu *Enniskillen*.

FERMANT [*man*], **E** adj. Qu'on ferme, qu'on peut fermer : *Armoire* FERMANTE. || *A portes fermantes*, Quand on ferme les portes : *Rentrer à* PORTES FERMANTES. || *A jour fermant, A nuit fermante*, A la fin du jour, A la nuit tombante. (Vx.)

— *Substantiv.* et au masc. Volet disposé pour couvrir une peinture ou un miroir : *Tableau à* FERMANTS.

FERMANVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 21 kil. de Cherbourg, sur la côte dominant la mer au cap Lévi ; 1.080 hab. Ch. de f. Normands.

FERMAT (Pierre DE), mathématicien français, né à Beaumont-de-Lomagne en 1601, mort à Castres en 1665. Il devint conseiller au parlement de Toulouse (1631). Au milieu des devoirs de sa charge, il sut se créer des occupations littéraires, et se mit à étudier les mathématiques avec passion. Pascal le nomme *le premier homme du monde*, et avoue qu'il ne peut pas toujours le suivre dans ses recherches. Fermat publiait rarement ses découvertes, et négligeait même d'en écrire les démonstrations. Il en résulte qu'un grand nombre de ses travaux ont été perdus. Les trois plus hautes autorités, d'Alembert, Lagrange et Laplace, lui font honneur de la première idée du calcul différentiel. Des lettres de Fermat, de 1636, prouvent qu'il savait représenter les courbes par des équations, antérieurement à la publication de la géométrie de Descartes. Enfin, Laplace pense que Fermat doit partager avec Pascal l'honneur de l'invention du calcul des probabilités. Les principaux écrits de Fermat ont été publiés par son fils Samuel, à Toulouse, en 1679, sous le titre de : *Varia opera mathematica*. Son fils avait déjà réimprimé, en 1670, l'édition gréco-latine du *Diophante* de Bachet de Méziriac en y insérant les notes que son père avait écrites en marge de son exemplaire et le *Doctrinæ analyticæ inventum novum* rédigé par le P. de Billy sur les lettres que lui avait adressées Fermat. En 1843, le gouvernement obtint des Chambres un crédit pour la réimpression de ses œuvres ; mais ce projet n'eut pas de suite. Brassine en a donné les parties les plus importantes dans les *Précis des œuvres mathématiques de Pierre Fermat* (1853). L'Académie des sciences a récemment repris le projet d'une publication intégrale des œuvres de Fermat et de sa correspondance.

P. Fermat.

Fermat (THÉORÈME DE). Théorème des plus importants de la théorie des nombres et qui peut s'énoncer ainsi : *L'expression* $A^{p-1}-1$ *dans laquelle* p *est un nombre premier ne divisant pas* A *est divisible par* p.

FERMAT (Samuel DE), fils du précédent, né à Toulouse en 1632, mort en 1690. Avocat, puis conseiller au parlement, il consacra ses loisirs aux lettres. On lui doit une bonne édition du *Diophante* de Bachet (1670), une édition des principaux écrits de son père (1679), une traduction des *Traités de la chasse* d'Arrien et d'Oppien (1680).

FERME [*fèrm'*] adj. (lat. *firmus*). Solide, fixe, stable : *Un terrain* FERME. || Qui ne tremble, ne vacille pas : *Marcher d'un pas* FERME. *Agir d'une main* FERME. *Etre* FERME *sur ses jambes*. || Résistant, compact : *Le poisson de mer a la chair plus* FERME *que le poisson de rivière*. || Vigoureux, fort : *Constitution très* FERME. (Fontenelle.)

— *Terre ferme*, Continent : *Aborder en* TERRE FERME.

— *Substantiv.* et au masc. *Le ferme*, Le sol consistant. || *De pied ferme*, Sans reculer, sans bouger ; résolument, courageusement : *Attendre l'ennemi* DE PIED FERME. — *Conversion de pied ferme*, Celle qui se fait autour d'un pivot fixe.

— *Fig.* Solide, assuré : *Parler d'un ton* FERME. || Qui ne faiblit pas, constant, inébranlable : *Faire une réponse* FERME.

Vous paraissiez plus *ferme* en vos intentions.
CORNEILLE.

— *Par extens.* Qui ne se laisse pas abattre, intimider : *Cœur, Ame* FERME. *Toutes les âmes nobles sont* FERMES. (Voltaire.)

— *Substantiv.* et au masc. Bours. Opération à terme dans laquelle acheteurs et vendeurs sont également et définitivement engagés, contrairement à ce qui se passe dans les opérations à primes où l'on peut résilier en abandonnant une somme convenue : *Dans tout le feu des reports, des fin courant, des primes, des* FERMES. (Balzac.) || *Adverbialem.* Par achat ou vente ferme : *On appelle report sur prime une opération par laquelle on achète* FERME, *fin courant, des effets qu'on revend à prime fin prochain*. (Proudhon.)

— Chem. de f. *Tarif ferme* ou *forfaitaire*, Tarif établi une fois pour toutes, pour une catégorie de marchandises déterminée, entre deux points, deux grands centres généralement, désignés à l'avance.

— Manèg. On dit qu'un cheval *saute de ferme à ferme*, quand il saute dans la même place. || *Cavalier ferme sur ses étriers*, Cavalier qui se tient bien en selle.

— Jeux. A la paume, *Avoir le coup ferme*, Pousser la balle avec vigueur.

— *Adverbialem.* Solidement, sans fléchir : *Un clou qui tient* FERME. *Tenir* FERME *contre l'ennemi;* et au fig. : *Tenons-nous* FERME *dans l'espérance*. (Bossuet.) || Beaucoup, fortement : *Frappez* FERME, *criez plus* FERME *encore, c'est le moyen d'arriver*. || *Fig.* Sans se laisser ébranler dans son assurance : *Soutenir* FERME *un gros mensonge. Croire fort et* FERME *aux esprits*.

— *Interjectiv.* S'emploie pour exciter, encourager : *Allons! ferme!* FERME !

Allons! ferme! Poussez, mes bons amis de cour.
MOLIÈRE.

|| Commandement dans certaines manœuvres d'artillerie : *Dressez la pièce :* FERME !

— SYN. **Ferme, constant, inébranlable**, etc. V. CONSTANT.

— ANTON. **Chancelant, ébranlé, flageolant, tremblant, vacillant.** — **Mou, souple.** — **Défaillant, faible, pusillanime.**

FERME n. f. (substantif verbal de *fermer*). Constr. Assemblage des pièces de bois qui portent le faîte d'un comble. || *Demi-ferme d'arêtier*, Moitié de la ferme d'un comble qui est placée dans le plan de l'arêtier. || *Demi-*

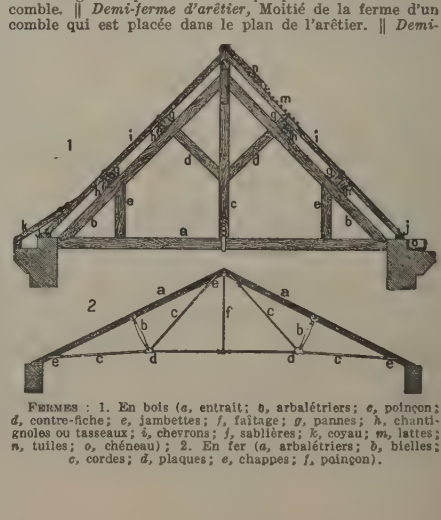

FERMES : 1. En bois (*a*, entrait ; *b*, arbalétriers ; *c*, poinçon ; *d*, contre-fiche ; *e*, jambettes ; *f*, faîtage ; *g*, pannes ; *h*, chantignoles ou tasseaux ; *i*, chevrons ; *j*, sablières ; *k*, coyau ; *m*, lattes ; *n*, tuiles ; *o*, chéneau) ; 2. En fer (*a*, arbalétriers ; *b*, bielles ; *c*, cordes ; *d*, plaques ; *e*, chappes ; *f*, poinçon).

ferme de croupe, Moitié de la ferme d'un comble placée dans le milieu de la croupe. || *Ferme brisée,* Ferme d'un comble en mansarde.

— Chem. de f. Poutres cintrées, transversales ou longitudinales, destinées à soutenir et à renforcer le ciel du foyer d'une chaudière et dont la consolidation est particulièrement difficile à réaliser.

— Théâtr. Décor monté sur châssis, qui s'élève des dessous et se tient rigide sans être soutenu sur les côtés: *Les décors isolés sont des* FERMES.

— ENCYCL. Constr. Une *ferme,* en bois, en fer ou en fonte, comprend des pièces inclinées (*arbalétriers*) suivant la pente du toit, une pièce verticale (*poinçon*) s'assemblant par sa partie supérieure au sommet des arbalétriers, une pièce horizontale (*entrait* ou *tirant*) reliant les parties inférieures des arbalétriers et s'assemblant de bas en haut avec le poinçon, le *faîtage,* qui repose sur la tête du poinçon, deux *contre-fiches,* reportant sur le poinçon la pression exercée sur les arbalétriers par les *pannes,* sur lesquelles sont disposés les *chevrons,* qui supportent la couverture. Lorsque la portée est considérable et les arbalétriers de grande longueur, on soulage ces derniers à l'aide d'une pièce horizontale (*entrait retroussé* ou *faux entrait*), on renforce alors les angles formés par les arbalétriers et par le faux entrait, au moyen d'*aisseliers* ou *esseliers* que l'on remplace parfois par de fortes équerres en fer.

De petites pièces de bois, les *chantignoles* ou *échantignoles,* taillées en triangle et clouées sur les arbalétriers, empêchent les pannes de glisser sur ceux-ci.

Dans les fermes métalliques, les pièces sont assemblées par boulons et rivets.

FERME n. f. (du bas lat. *firma,* convention; de *firmus,* ferme, convenu). Econ. rur. Contrat par lequel un propriétaire abandonne à quelqu'un, moyennant une rente ou un loyer, la jouissance d'un bien mobilier: *Donner à* FERME *un domaine. Prendre la* FERME *d'un domaine.* || Domaine, exploitation rurale louée à ferme: *Exploiter une* FERME. || Habitation d'un fermier: *Incendier une* FERME.

— *Ferme-modèle* ou *Ferme-école,* Exploitation agricole dans laquelle on forme de jeunes agriculteurs à la pratique raisonnée de leur art.

— Fin. anc. Perception de divers impôts, concédée autrefois par le gouvernement à certains individus, à certaines compagnies: *La* FERME *du sel.* || *Ferme des jeux,* Droit concédé à quelqu'un par l'autorité, moyennant rétribution, d'ouvrir, de tenir des maisons de jeu.

— Jeux. Jeu qui se joue avec six dés marqués d'un seul côté de 1 à 6, et dans lequel le grand coup, qui est de 20 points, porte le nom de *ferme.* || Jeu de cartes. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Agric. Il est nécessaire que les divers bâtiments d'une *ferme* soient assez rapprochés les uns des autres, pour que, de son habitation particulière, le fermier puisse facilement exercer la surveillance; toutefois, ils doivent rester séparés, pour pouvoir être transformés ou agrandis si besoin, et surtout, en cas d'incendie, afin de n'offrir au fléau qu'un champ vite circonscrit.

On dispose donc chaque bâtiment dans la situation qui lui convient le mieux: l'écurie s'ouvrant face au midi, la

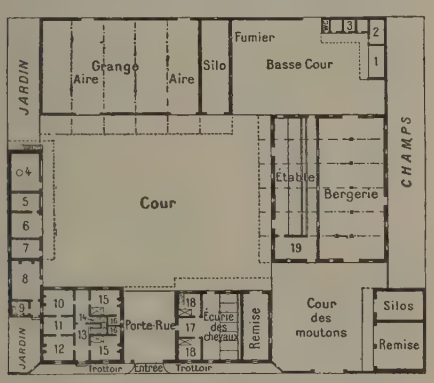

Plan général d'une ferme de moyenne importance.

vacherie face à l'E. ou à l'O., la bergerie au S. ou au N.; fenil, magasin à fourrages et laiterie sont, autant que possible, éloignées du clapier, de la porcherie et des étables, qui laissent toujours échapper plus ou moins de mauvaises odeurs. Les granges et hangars sont construits là où il est possible aux voitures et instruments aratoires de circuler commodément. A proximité des étables, on établit la plate-forme à fumier avec sa fosse à purin. Une propreté minutieuse doit régner partout: un puits ou une fontaine doit fournir l'eau en abondance.

— *Fermes-écoles.* V. ÉCOLE.

— Fin. *Ferme générale.* Les impôts furent affermés dès l'époque romaine, et l'administration monarchique adopta partout, en Europe, ce mode de perception, en ne l'appliquant toutefois qu'aux taxes indirectes, durant les derniers siècles. D'un système de fermes et de sous-fermes organisé par provinces et subdivisions de provinces, Sully était passé au groupement des taxes similaires, et, par voie d'enchères, avait adjugé les taxes en bloc, tantôt à un seul traitant ou financier, tantôt à une compagnie. Colbert s'efforça de réduire le nombre des fermiers, les uns étant des *traitants* qui prenaient un impôt en totalité, les autres des *partisans,* qui ne prenaient un impôt qu'en part. Il réunit en une seule adjudication les fermes ayant pour objet les droits de douane, et, dès lors, on ne compta plus que quelques grandes fermes groupées sous le nom de *fermes unies,* celle des cinq grosses fermes (Paris et le centre de la France), celle des douanes ou traites, celle des aides ou droits sur les boissons, celle des gabelles ou droit sur le sel, et enfin les gabelles du Languedoc. A part, étaient rangées dix-huit petites fermes locales.

La puissance des fermiers généraux date surtout du ministère de Fleury au lendemain de l'aventure de Law, d'essais infructueux de régie et d'un bail, extraordinairement avantageux pour eux, conclu en 1726 avec Carlier, prête-nom de quarante fermiers généraux, à la suite d'enchères illusoires. Le renouvellement devait avoir lieu tous les six ans. Les courtisans en profitaient: le roi Louis XV lui-même finit par avoir plusieurs parts de fermier général. On prétendait qu'ainsi le contrôle de l'Etat était rendu plus facile. C'était ce qu'on appelait les *croupes,* ou part d'intérêt accordée par les fermiers généraux aux gens ayant contribué à fournir le très gros cautionnement exigé d'eux. D'abord au nombre de quarante, ils furent soixante en 1755, mais se virent ramener au chiffre primitif, en 1780. Ils apportaient chacun à la société un capital de 1.560.000 livres, et étaient pourvus d'un brevet du roi; ils n'intervenaient dans les baux que comme caution du prête-nom, mais celui-ci leur cédait tous ses droits, en retour d'un payement de 4.000 livres. La ferme versait au Trésor un cautionnement de 90 millions de livres et ouvrait à l'Etat un compte courant; elle le créditait du prix de bail, et le débitait des payements qu'elle faisait en son nom. Jusqu'en 1755, elle put sous-affermer les impôts par généralités et eut ainsi deux cent cinquante sous-fermes; mais, à partir de cette époque, elle dut régir elle-même tous les droits qu'elle affermait.

Le système de la ferme procurait à l'Etat des avances considérables, mais il avait l'inconvénient de faire dépendre le chiffre d'un bail de l'habileté ou des exigences du contrôleur général. Les prix d'adjudication s'élevèrent jusqu'à tripler en un siècle. C'étaient les aides, les gabelles et le tabac qui rapportaient le plus; venaient ensuite les droits de contrôle et les douanes. Le chiffre des baux conclus au XVIIIe siècle alla en progressant, au fur et à mesure que se développait la puissance économique du royaume.

Au point de vue technique, l'organisation des fermiers généraux marque un réel progrès en matière de perception et de comptabilité, et l'administration des contributions indirectes s'est inspirée de leurs règlements. Ils avaient des départements spéciaux pour le personnel, le contentieux, les retraites, la comptabilité, la correspondance; ils avaient des chefs de bureau, sous-chefs et commis, le tout sous la surveillance d'un conseil d'administration de six à vingt d'entre eux. Ils avaient des *tourneurs* ou inspecteurs généraux, pour faire des *tournées* en province et vérifier la gestion de leurs agents. Dans chaque généralité ils entretenaient des directeurs qui commandaient à des employés, toute une armée de fonctionnaires dotés d'importants privilèges, protégés par des règlements rigoureux, mais soumis, en revanche, à une discipline inflexible.

La ferme comporta de nombreux abus. Les financiers, en pressurant les contribuables, réalisèrent parfois des fortunes prodigieuses, comme Samuel Bernard, Pâris de Montmartel, Bouret, ou Beaujon, et scandalisèrent la cour et la ville par leur train de vie. On oublia ceux d'entre eux qui demeurèrent des administrateurs probes et éclairés; par exemple, les Helvétius, les Borda, ou les Lavoisier. L'institution des *croupes,* signalée au public au temps du contrôleur général Terray, contribua à discréditer la ferme générale; mais, ce qui devait la perdre, c'était le caractère vexatoire de ses impôts, la rigueur d'une législation édictant des peines hors de proportion avec le dommage causé, et un système de taxes si élevées qu'elles encourageaient la contrebande. Il avait fallu jusqu'à vingt-trois mille agents pour arrêter celle du sel.

Les philosophes et les économistes du XVIIIe siècle ont attaqué la ferme générale et l'âpreté de ses recouvrements. Turgot et Necker ont commencé de la réformer: le premier a supprimé le pot-de-vin attribué au contrôleur général, prohibé les *croupes,* et mis en régie quelques monopoles; le second a confié la perception des aides et des droits domaniaux à deux administrations dépendant de l'Etat. La Constituante devait supprimer la ferme, devenue extrêmement impopulaire à cause de son caractère arbitraire, et critiquée dans les Cahiers présentés aux états généraux.

— *Bail à ferme.* V. BAIL.

— Jeux. La *ferme* se joue avec cinquante-deux cartes. La ferme peut être mise aux enchères, ou donnée à tour de rôle. On convient d'un enjeu, qui est le prix de la ferme, le fermier donne ensuite une carte à chaque joueur, et ne s'en donne point à lui-même. Chaque joueur, interrogé tour à tour, peut demander une ou plusieurs cartes, que le fermier lui donne en les prenant sous le talon.

Le jeu consiste à faire seize, comme nombre de points. Les figures comptent pour dix, et les as pour un.

Tous ceux qui ont plus de seize payent au fermier autant de jetons qu'ils ont de points au-dessus de seize. Ceux qui ont moins de seize font coup nul. Celui qui a seize prend tout. Pour rendre le jeu plus difficile, on supprime les huit et les six, à l'exception du six de cœur, appelé *le brillant,* qui, à point égal, donne la victoire au joueur qui le possède.

Ferme de la vallée (LA), tableau de John Constable, à la National Gallery, une des œuvres les plus fraîches et les plus charmantes du célèbre paysagiste anglais. (V. planche *Beaux-Arts LIX.*)

Fermes (HÔTEL DES), à Paris. Une vaste cour, communiquant de la rue du Louvre, n° 15, à la rue du Bouloi, n° 24, occupée surtout par le commerce, garde l'emplacement d'une demeure historique qui ouvrait sur les rues de Grenelle-Saint-Honoré (J.-J.-Rousseau) et du Bouloi. Acquise, en 1573, par Françoise d'Orléans, veuve de Louis de Bourbon, prince de Condé, elle fut vendue par son fils, Charles de Soissons, au duc de Montpensier (1605) qui la céda au duc de Bellegarde (1612). Celui-ci l'embellit et la vendit au chancelier Séguier (1634) qui y réunit chaque semaine l'Académie française, aux séances de laquelle Louis XIV et Christine de Suède tinrent à assister. En 1673, l'Académie ayant été transférée au Louvre, l'hôtel fut acquis par les fermiers généraux, qui y tinrent leurs réunions et y eurent leurs bureaux, tandis que ceux de la douane s'établissaient sur les jardins. On l'appela dès lors « hôtel des Fermes ». Maison d'arrêt sous la Révolution, elle devint ensuite le siège des Messageries Laffitte et Caillard. Comte y eut son théâtre en 1820. Une partie des bâtiments est occupée par l'imprimerie Paul Dupont; le reste a été démoli et reconstruit de 1888 à 1890.

FERME-BOURSE [*fèr*] n. m. invar. Fermoir qui clôt une bourse.

FERME-IMPOSTE [*fèr'*] n. m. invar. Appareil qui permet à l'imposte d'une porte, d'une fenêtre, de se fermer automatiquement.

FERMEMENT [*fèr'-me-man*] adv. D'une manière ferme: *S'appuyer* FERMEMENT.

— Fig.: *Soutenir ses opinions* FERMEMENT.

FERMENT [*fèr-man*] n. m. (lat. *fermentum;* de *fervere,* bouillir). Catalyseur naturel et organique, ayant la propriété de hâter les réactions chimiques sans y prendre part lui-même.

— *Fig.* Ce qui excite ou entretient: *Un* FERMENT *de haines, de discordes. Les vertus qui n'attendaient pour éclore que le* FERMENT *de l'adversité.* (J.-J. Rousseau.)

— Hist. relig. Fragment d'hostie consacrée, qu'un évêque envoyait jadis aux prêtres de son diocèse en signe de communion.

— ENCYCL. On distinguait autrefois les *ferments solubles* sécrétés par les cellules glandulaires, des ferments *figurés,* représentés par des micro-organismes du genre des levures et des bactéries. Mais cette distinction est aujourd'hui abandonnée, pour cette raison que tout ferment (enzyme, zymase ou diastase) est nécessairement produit par des cellules vivantes, qu'elles soient tissulaires ou bactériennes.

Les ferments sont des catalyseurs, c'est-à-dire des substances hâtant des réactions chimiques qui, en leur absence, exigeraient un temps plus long, une température plus élevée, des bases ou des acides forts, toutes conditions incompatibles avec la persistance de la matière vivante. Les ferments représentent donc des agents élaborés par le protoplasma vivant pour transformer la matière brute en matière utilisable par l'assimilation; ce sont des déchets utiles de l'assimilation, qui agissent, à doses très faibles, sans se détruire sensiblement eux-mêmes. Leur constitution propre les rapproche des protéides et explique ce fait singulier qu'ils sont insensibles au froid, mais très sensibles à la chaleur, aux anesthésiques et aux poisons coagulants, comme le sublimé.

D'après l'action qu'ils exercent, on les groupe en: *hydrolases,* qui dédoublent, par fixation d'eau, les molécules complexes; *coagulases,* qui transforment en *gels* les sols colloïdaux; *oxydases,* qui sont des transporteurs de l'oxygène libre sur les corps oxydables; *catalases,* qui disloquent les molécules complexes sans fixation d'eau. Beaucoup de ferments sont à action réversible, c'est-à-dire que, après avoir disloqué un corps par hydrolyse, ils sont capables, dans certaines circonstances, de les reconstituer par déshydratation (ferments *déshydratants*); les ferments *réducteurs* ne sont que des oxydases à actions réversibles.

— Thérap. En pharmacie, on distingue les *ferments protéolytiques,* c'est-à-dire solubilisant les albuminoïdes (*pepsine, papaïne*); les *ferments saccharifiants,* liquéfiant les amidons, dont le type est la *diastase,* la *pancréatine;* les *ferments* dédoublant les *glucosides,* tels que l'*émulsine,* la *myrosine.*

Les *ferments organisés* sont des micro-organismes (moisissures, bactéries, levures), qui agissent par leurs produits de sécrétion et provoquent les *fermentations vitales:* la *levure de bière* dédouble, par son invertine, le saccharose en glucose et lévulose; le glucose est à son tour transformé en alcool et gaz carbonique par le *saccharomyces.*

Les *ferments lactiques* qui transforment le lactose en acide lactique capable de précipiter la caséine du lait peuvent être ingérés sous forme de cultures liquides (bouillons), ou solides (laits caillés divers, yogourth, etc.), ou de comprimés obtenus avec des cultures; ils modifient favorablement la flore intestinale, au cours de certaines entérites.

— On désigne sous le nom de *ferment métallique* un élément minéral amené à l'état colloïdal, soit par action chimique, soit par action électrique. De tels colloïdes jouissent à peu près des mêmes propriétés catalytiques que les ferments naturels et sont utilisés, en thérapeutique, pour provoquer des réactions de défense contre les infections et augmenter ainsi, pour l'organisme malade, les chances de guérison. Le *collargol* est un exemple de colloïde d'argent préparé par voie chimique, et l'*électrargol,* un exemple de colloïde d'argent préparé par voie électrique.

— V. FERMENTATION.

FERMENTABLE [*fèr-man*] adj. Qui peut entrer en fermentation.

FERMENTAIRE [*fèr'-man-tèr'*] n. et adj. Par opposition à *azymite,* Membre d'une secte de chrétiens grecs qui, dans la consécration, se servent de pain fait avec du levain.

FERMENTANT [*fèr-man-tan*], **E** adj. Qui fermente.

FERMENTATIF [*fèr-man*], **IVE** adj. Qui produit la fermentation.

FERMENTATION [*fèr'-man-ta-si-on*] n. f. (lat. *fermentatio*). Mouvement d'effervescence: *La* FERMENTATION *des humeurs.* (VX.) || Transformation que subissent les matières organiques lorsqu'elles sont placées dans des conditions déterminées, et mises en présence d'un agent spécifique (*ferment*), et qui se traduit par une oxygénation, une hydratation, etc.: *La* FERMENTATION *des liquides sucrés donne de l'alcool.*

— *Fig.* Agitation, sourde effervescence des esprits: *La* FERMENTATION *est aussi forte dans les provinces qu'à Paris.* (Voltaire.) *La plupart des grands hommes apparaissent au milieu des grandes* FERMENTATIONS *populaires.* (V. Hugo.)

— SYN. **Fermentation, ébullition, effervescence.**

— ENCYCL. Chim. biol. Presque tous les phénomènes de la vie sont liés à des *fermentations,* soit que la matière vivante les produise comme déchets de son assimilation, soit que ces déchets s'utilisent pour rendre les éléments du milieu nutritif assimilables. La digestion tout entière est le résultat de fermentations rendant absorbables, puis assimilables, les aliments qui sont, par rapport à l'organisme, des corps étrangers. De même, l'hématose est une fermentation produite par une oxydase, le fer hémoglobinique, etc.

Beaucoup de cellules sont des agents de fermentation, parce qu'elles produisent, dans leur protoplasma, des ferments qui diffusent dans le milieu. Tel est le cas des cellules bactériennes. Mais celles-ci produisent des ferments correspondant à leur nature et, si elles vivent dans le corps d'un hôte, ces ferments déterminent des fermentations différentes de celles que produisent les ferments normaux de l'être infecté. On appelle donc *anormales* ces sortes de fermentations morbides. On les observe, le plus souvent, dans le tube digestif qui, par son rôle, est particulièrement prédisposé à l'invasion des microbes pathogènes. Mais, dans les infections, ces fermentations anormales peuvent avoir lieu au niveau de tous les tissus lésés: muqueuses, séreuses, tissu musculaire, tissu glandulaire, etc., et c'est à la résorption des produits nocifs de ces fermentations que sont dus les symptômes généraux des maladies infectieuses.

— Chim. Les *fermentations* sont des réactions chimiques provoquées par des êtres vivants (*ferments*). Le type en est la fermentation alcoolique qui consiste en le dédoublement des sucres en alcool et gaz carbonique suivant l'équation :

$$\underset{\text{glucose}}{C^6H^{12}O^6} = \underset{\text{alcool}}{2\,C^2H^6O} + \underset{\text{gaz carbonique}}{2\,CO^2}$$

Cette réaction qui dégage de la chaleur est généralement produite par des *levures*, organismes microscopiques déjà entrevus par Leeuwenhœck vers 1680 et que Schwann, de Cagniard-Latour vers 1835, définirent les premiers comme des champignons. La plus connue est la levure de bière (*saccharomyces cerevisiæ*) ; la pellicule du raisin porte des ferments (*saccharomyces ellipsoideus, pastorianus*) découverts par Pasteur et qui déterminent la formation du vin. Il existe de nombreuses autres espèces, chacune semblant influer sur le bouquet du liquide alcoolique.

La levure peut être *aérobie* ou *anaérobie*. En présence d'air, au contact d'un liquide sucré, le végétal se reproduit aux dépens du sucre sans former d'alcool. Au contraire dans une atmosphère privée d'air, elle se développe peu et agit en ferment.

Les frères Büchner ont montré en 1890 que la levure n'agit que par des *diastases* ou *enzymes* qu'elle sécrète, ces diastases provoquant la fermentation en l'absence de toute cellule vivante. Ce sont des substances de composition encore inconnue qui jouent ainsi le rôle de catalyseurs dans ces réactions. Les principales diastases sécrétées par la levure sont la *zymase* qui dédouble le glucose, et l'*invertine* ou *sucrase* qui hydrolyse le saccharose. Les diastases sont appelées aussi *ferments solubles* ou *non figurés*, par opposition aux *ferments figurés* qui sont les organismes vivants.

La fermentation alcoolique s'accompagne de réactions secondaires portant sur 4 p. 100 environ du sucre mis en œuvre. Pasteur puis de nombreux savants ont décelé la présence, en dehors de l'alcool, de glycérine, d'acide succinique, d'alcools supérieurs (fusel), d'acide acétique, etc.

Parmi les autres fermentations, citons :

La *fermentation acétique*, par laquelle le micrococque du vinaigre (*micrococcus aceti*) change l'alcool éthylique en acide acétique, les *fermentations nitreuse* et *nitrique* qui transforment par des actions microbiennes les sels ammoniacaux contenus dans le sol en nitrates. Ce sont des oxydations par l'oxygène de l'air ;

La *fermentation ammoniacale*, dans laquelle l'urée est hydratée par le *micrococcus ureæ* en carbonate d'ammoniaque ;

La *fermentation lactique*, dédoublement par le bacille lactique du sucre de lait ;

La *fermentation gallique*, hydratation et dédoublement du tanin en acide gallique et glucose sous l'influence de moisissures (*penicillium glaucum*, etc.) ;

La *fermentation butyrique*, produite aux dépens du glucose ou de l'acide lactique par le *bacille amylobacter*.

FERMENTER [*fèr'-man-té*] v. tr. (lat. *fermentare*). Mettre dans un état de fermentation. (Vx.)

— *Intransitiv.* Etre, Entrer en fermentation : *Pâte Moût qui commence à* FERMENTER ; et au fig. *Cœur où* FERMENTENT *les passions. Un sentiment de malaise inexprimable commença donc à* FERMENTER *dans tous les jeunes cœurs.* (Musset.)

— ***Fermenté, e,*** part. pass. du verbe *Fermenter*. *Boissons fermentées*, Nom générique des boissons provenant de la fermentation alcoolique de jus sucrés (vin, bière, cidre, hydromel, etc.).

FERMENTESCIBILITÉ [*fèr'-man-tèss-si*] n. f. Qualité de ce qui est fermentescible.

FERMENTESCIBLE [*fèr'-man-tèss-sibl'*] adj. Qui est susceptible d'entrer en fermentation : *Presque tout ce qui est alimentaire est* FERMENTESCIBLE. (Brillat-Savarin.)

FERME-PORTE [*fèr*] n. m. invar. Appareil à ressort que l'on tend en ouvrant une porte et qui la referme automatiquement en se détendant.

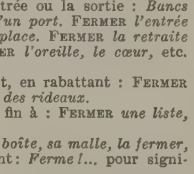

Ferme-porte.

FERMER [*fèr'-mé*] v. tr. (du lat. *firmare*, rendre fixe). Rendre ferme. (Vx.) || Rendre ferme, fixer, de manière à boucher l'entrée, l'ouverture : FERMER *une porte, une chambre, une maison, un tiroir, un verrou, un volet.* || Clore ce qui était ouvert : FERMEZ *donc la porte.* FERMEZ *l'armoire, les malles, le robinet.* FERMER *le temple,* FERMER *la boutique.* || Rapprocher les deux parties écartées de : FERMER *un livre, une plaie.* FERMER *la bouche, les paupières* (et par extens. *les yeux*), *la main.* || Enclore : FERMER *un jardin au moyen de planches. Des parois de granit* FERMAIENT *cette fosse immense.* (P. Loti.) || Obstruer, empêcher le passage, l'entrée ou la sortie : *Bancs de sable qui* FERMENT *l'entrée d'un port.* FERMER *l'entrée du pont.* FERMER *l'accès de la place.* FERMER *la retraite aux ennemis ;* et au fig. : FERMER *l'oreille, le cœur,* etc. V. LOC. DIV.

— *Par extens.* Clore en pliant, en rabattant : FERMER *une lettre, un livre, des ciseaux, des rideaux.*

— *Fig.* Clore, arrêter, mettre fin à : FERMER *une liste, un scrutin, une discussion.*

— Pop. *Fermer son plomb, sa boîte, sa malle, la fermer,* Se taire. || On dit elliptiquement : *Ferme !...* pour signifier : Tais-toi !

— Chem. de f. *Fermer la voie,* Interdire la circulation d'un train sur la voie et la pénétration sur cette dernière à partir d'un point choisi. (La voie peut être fermée à l'aide d'un simple signal [mécanique ou fait à la main par un agent désigné à cet effet] ou interceptée matériellement par un dispositif mécanique approprié.)

— Electr. *Fermer un circuit,* Etablir une communication conductrice et continue permettant le passage d'un courant dans ce circuit. || *Fermer un interrupteur,* Manœuvrer cet interrupteur de manière à permettre le passage du courant.

— Hist. ecclés. *Fermer la bouche.* Se dit d'une cérémonie par laquelle le pape pose les doigts sur la bouche d'un cardinal nouvellement préconisé, pour signifier qu'il n'a pas encore voix délibérative.

— Jeux. Aux dominos, *Fermer le jeu,* Poser des dominos qui ne permettent pas à l'adversaire de continuer à jouer.

— Mar. *Fermer la voilure,* La brasser au vent. || *Fermer un port de commerce,* Mettre l'embargo sur les navires qui s'y trouvent, empêcher d'y faire des opérations commerciales ou d'y séjourner : *En Chine, une partie des ports* SONT *encore* FERMÉS *aux Européens.* || Barrer l'entrée d'un port au moyen de chaînes ou d'estacades. || Pilot. et Navig. *Fermer un objet par un autre,* Réduire l'angle que font ces deux objets et se rapprocher de leur alignement. — Voir suivant un alignement : FERMEZ *un peu le clocher par le sémaphore. On* A FERMÉ *l'île par le phare S 45° O.*

— Techn. Continuer d'étendre l'or ou l'argent sous le marteau. || *Fermer une voûte,* Poser la clef de voûte.

— LOC. DIV. *Fermer sa porte,* Refuser de recevoir : FERMER SA PORTE *aux importuns.* — *Fermer la porte au nez de quelqu'un,* Refuser brutalement de le recevoir. || *Fermer la porte à,* Empêcher l'accès, arrêter le développement de : FERMER LA PORTE *aux abus.* || *Fermer ses portes à l'ennemi,* En parlant d'une ville, Décider de résister. || *Fermer sa bourse à quelqu'un,* Refuser de lui donner, de continuer à lui donner de l'argent. || *Fermer l'œil, les yeux, la paupière,* S'endormir. — Mourir. — Faire semblant de ne pas voir : FERMER LES YEUX *sur les fautes de ses enfants.* S'obstiner dans son ignorance, ne pas se rendre à l'évidence : *Quiconque est possédé de l'esprit de système* FERME LES YEUX *à la vérité.* (Chateaubriand.) || *Fermer les yeux de quelqu'un, à quelqu'un,* L'assister à ses derniers moments. — Empêcher quelqu'un de voir les choses telles qu'elles sont. || *Fermer l'oreille,* Faire semblant de ne pas entendre, se montrer sourd : FERMER L'OREILLE *aux conseils de ses amis.* || *Fermer la bouche à,* Réduire au silence, soit par autorité, soit par des moyens de persuasion ou de corruption : FERMER LA BOUCHE AUX *médisants.*

Oh ! l'on s'efforce en vain de *me fermer la bouche !*
RACINE.

|| *Fermer le cœur, l'âme,* Rendre insensible, inaccessible à un sentiment sympathique. || *Fermer son cœur à,* Cesser toute affection pour : *Il* FERMA *à notre mère l'Eglise* SON CŒUR *brcton.* (Loti.) || *Fermer boutique,* Cesser son commerce, soit volontairement, soit par suite de mauvaises affaires. || *Fermer une plaie, une blessure,* La cicatriser ; et *au fig.* Calmer, apaiser : FERMER LES BLESSURES *d'une province. Il fallait du temps pour* FERMER LES PLAIES *de la Livonie.* (Voltaire.) || *Fermer la parenthèse,* Mettre le signe qui indique qu'elle est terminée ; et *au fig.* Terminer une digression ; revenir à son sujet. || *Fermer la marche, l'escorte,* Marcher le dernier, les derniers : *Un gros de cavaliers qui* FERMAIENT L'ESCORTE. (Th. Gautier.)

— *Intransitiv.* Servir à fermer ; être fermé : *Porte qui* FERME *bien. Bureaux qui* FERMENT *à seize heures.* || *La rente a fermé à « tant »,* Elle était à tel taux lorsque la Bourse a fermé.

— Manèg. En parlant d'un cheval, Terminer une figure d'une manière complète. || Se dit également du travail exécuté entièrement sur deux pistes.

— ***Fermé, e,*** part. pass. du verbe *Fermer*. Fixé, clos, enclos, obstrué, inaccessible.

— *Fig.* Bouché, obstrué, clos : *Dans son indifférence pour la nature humaine, tout cela lui* [à Pitt] *resta* FERMÉ. (Michelet.) || Insensible à, inaccessible à : *Cœur* FERMÉ *aux bons sentiments. Esprit* FERMÉ *à certaines conceptions.*

Ah ! qu'à ces vains regrets ton âme soit *fermée !*
LAMARTINE.

|| *Salon fermé, Maison fermée,* Compagnie dans laquelle il est difficile de s'introduire.

— Blas. *Couronne fermée* (ou *close*), Couronne surmontée d'ornements se réunissant au-dessus de la tête, et qui est l'attribut de la puissance impériale ou royale.

— Gramm. *E fermé,* Ainsi appelé parce qu'il se prononce la bouche presque fermée, comme dans *bonté cocher, assez.*

— Mar. *Rade, Baie, Port fermés,* Rade, Baie, Port protégés par la configuration de la côte ou par des travaux d'art. || *Port fermé,* Port condamné pour la navigation.

— Philos. *Morale fermée.* V. *Supplément.*

— Techn. *Carde fermée,* Celle dont les dents sont trop rapprochées.

— Vén. *Pinces fermées,* Pinces que les gros cerfs tiennent serrées l'une contre l'autre, quand ils vont d'assurance.

— LOC. DIV. *Avoir la main fermée,* Etre très parcimonieux. || *Frapper à main fermée,* Frapper très fort. || *Dormir à poings fermés,* Dormir très profondément. || *Livre fermé,* Chose, science à laquelle on ne comprend rien : *Les mathématiques sont pour moi* LIVRE FERMÉ. || *Les yeux fermés,* Avec pleine confiance, sans examen : *Signer un acte* LES YEUX FERMÉS. — Avec certitude : *Pouvoir aller dans un endroit* LES YEUX FERMÉS. || *A la nuit fermée,* Lorsqu'il fait complètement nuit.

— PROV. **Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée,** Il faut prendre un parti dans un sens ou dans un autre ; il ne faut pas vouloir à la fois des choses contradictoires. (Ce proverbe, emprunté au *Grondeur* de Brueys, est devenu le titre d'une pièce de Musset.)

— *Substantiv.* et au masc. Terrain compris entre des haies.

— ***Se fermer,*** v. pr. Prendre la ferme résolution de : *Le roi* S'ÉTAIT FERMÉ *à n'accorder plus de survivances.* (Saint-Simon.) [Vx.]

— Au sens passif, Etre, devenir fermé. || Se cicatriser (au propre et au fig.).

— *Fig.* Devenir insensible, inaccessible à : *Dans le malheur persévérant, le cœur* SE FERME, *s'endurcit. Sa capacité naturelle...* SE FERMAIT *naturellement aux notions vagues, compliquées, fausses.* (Taine.)

— SYN. **Fermer, clore.** V. CLORE.

— ANTON. **Entrebâiller, entr'ouvrir, ouvrir.**

FERMERSLEBEN, bourg d'Allemagne (Saxe prussienne, cercle de Magdebourg) ; 4.250 hab.

FERMETÉ n. f. (lat. *firmitas ;* de *firmus*, ferme). Etat de ce qui est ferme, fixe, solide, consistant, compact : *La* FERMETÉ *d'un pilotis, d'un pont. La* FERMETÉ *des os, des chairs.*

— *Par extens.* Force, vigueur : *La* FERMETÉ *du bras, des reins.* || Assurance, sûreté des mouvements : *Chirurgien qui a de la* FERMETÉ *dans la main.*

— *Fig.* Fixité : *La* FERMETÉ *des cours.* || Vigueur : *La* FERMETÉ *du style.* || Hardiesse, assurance : *Répondre avec* FERMETÉ. || Constance, énergie morale : *La* FERMETÉ *dans le malheur n'est pas une vertu rare.* (Voltaire.)

Mais votre *fermeté* tient un peu du barbare.
CORNEILLE.

— Bours. Tendance du marché lorsque les demandes sont supérieures aux offres et que les cours montent.

— Littér. et Bx-arts. Précision, vigueur dans l'expression ou dans l'exécution : *La* FERMETÉ *du style, du dessin.*

— ANTON. **Mollesse, souplesse, faiblesse, pusillanimité, défaillance.**

FERMETTE [*mèt'*] n. f. (de *fermer*). Constr. Ferme de faux comble ou de lucarne. V. *Supplément.*

— Archit. hydraul. Ferme qui soutient un barrage mobile sur un cours d'eau.

— ENCYCL. Archit. hydraul. *Barrage à fermettes mobiles.* On nomme ainsi un système d'écluse simple, formé d'un grand nombre de fermettes ; elles ont une forme trapézoïdale, sont en fer et reposent par leur plus grande base sur un grillage en bois ou en fer enchâssé dans une rainure ménagée transversalement au radier. Les fermettes ont une position verticale et sont parallèles au fil de l'eau ; on les manœuvre au moyen de chaînes de traction et, pour ouvrir le barrage, on commence par enlever les *aiguilles* qui sont intercalées entre les fermettes, en les sortant progressivement. Puis on procède à l'abaissement successif des fermettes, qui se couchent dans le lit du cours d'eau.

FERMETURE n. f. Action de fermer : *Ordonner la* FERMETURE *d'un établissement.* || Ce qui sert à fermer : *Une* FERMETURE *solide.*

— Comptab. *Fermeture d'un compte,* Opération comptable qui consiste à porter du côté le plus faible comme sommes le solde débiteur ou créditeur du compte.

— Confect. Dispositif permettant de relier à volonté les parties écartées d'un vêtement. (Ces *fermetures* se font avec des boutons, des agrafes, des pressions, des cordons, etc.)

— Mar. Bordages, appelés aussi *estraques,* compris entre deux préceintes consécutives. || *Faire la fermeture,* Opération consistant à boucher l'ouverture ménagée dans les navires en bois pour le passage des pièces de bois qu'on transporte comme fret, ou pour faciliter le travail de la construction du navire.

— Techn. Clôture mobile en bois, ou en fer, appliquée aux devantures des boutiques. (On distingue : la *fermeture à lames de tôle* et la *fermeture à feuilles de tôle ondulée.*) || *Fermeture de cheminée,* Tablier en tôle fermant l'entrée d'une cheminée. || *Fermeture de menuiserie,* Ensemble des châssis, dormants, etc., d'une fenêtre ou d'une porte. || *Fermeture éclair* (nom déposé), Système de fermeture composé de deux rubans bordés d'une crémaillère dont les dents s'engrènent au moyen d'un curseur.

— ANTON. **Ouverture.**

FERMI (Enrico), physicien italien, né à Rome en 1901, mort à Chicago en 1954 ; il préconisa l'emploi des neutrons pour la désintégration des atomes. Il fut le réalisateur de la première pile à uranium. Prix Nobel 1938. V. *Supplément.*

FERMIER [*mi-é*], **ÈRE** n. Qui tient une ferme, qui exploite, moyennant une rente payée au propriétaire, une propriété agricole. || *Fermier partiaire,* Celui qui loue des terres à condition d'abandonner au propriétaire une partie des fruits.

— Jeux. Le banquier, au jeu de la ferme. || *Fermier sans dot,* Variété du jeu de la ferme. (Les jetons payés pour tous les points dépassant le nombre seize, au lieu d'être versés au fermier, sont mis dans le panier pour grossir l'enjeu. Si personne ne fait seize, le montant des enjeux appartient à celui qui, dans les points inférieurs à seize, s'approche le plus de ce nombre. Le fermier sans dot n'a aucun enjeu à verser avant de donner.)

— *Adjectiv.* Relatif aux fermes, qui se trouve ordinairement dans les fermes : *Exploitation* FERMIÈRE. *Une pompe* FERMIÈRE.

— ENCYCL. Hist. *Fermiers généraux.* Sous l'ancien régime, on désignait sous le nom de *fermiers généraux* les *traitants* qui obtenaient, par adjudication, le droit de percevoir divers impôts, moyennant le versement d'une somme fixe au Trésor ; la différence entre le prix d'adjudication et le montant de l'impôt constituait le bénéfice des fermiers généraux, qui, en 1789, étaient au nombre de 51. Les plus célèbres furent Samuel Bernard, La Popelinière, Beaujon, qui réalisèrent des fortunes prodigieuses, Helvétius, Lavoisier, qui furent de bons administrateurs. Les fermiers généraux furent supprimés par la Constituante. V. FERME.

FERMIGNANO, comm. d'Italie (Marches, prov. de Pesaro e Urbino), sur le Metaure ; 3.790 hab.

FERMO, ville d'Italie (Marches, prov. d'Ascoli Piceno), sur la Tenna, près de l'Adriatique ; 23.000 hab. Ch.-lieu de circondario. Papeteries et soieries. C'est l'antique *Fermum Picenum,* évêché vers 250, archevêché depuis 1589, d'abord ville des Sabins, puis colonie romaine depuis le IIIe siècle av. J.-C. Patrie du grand écrivain chrétien Lactance et du tyran Galéas Sforza.

FERMOIR n. m. (de *fermer*). Attache, agrafe en métal, qui sert à tenir fermé un livre, un portefeuille, un portemonnaie, un collier, un bracelet, etc.

— ENCYCL. Archéol. En bijouterie, la fonction du *fermoir* est de réunir et de fixer l'une à l'autre les deux extrémités d'un bracelet, d'un collier, d'une ceinture, etc. L'art égyptien a produit de curieux fermoirs, formés notamment d'un verrou. L'art oriental supprime souvent les fermoirs, qu'il remplace par des faisceaux de fils de soie que l'on noue. Tous les genres de fermoirs ont été connus des anciens

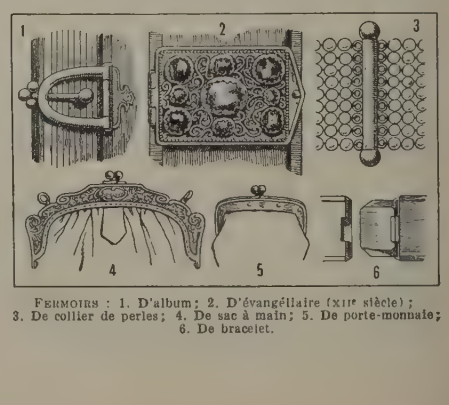

FERMOIRS : 1. D'album ; 2. D'évangéliaire (XIIe siècle) ; 3. De collier de perles ; 4. De sac à main ; 5. De porte-monnaie ; 6. De bracelet.

Grecs et Romains. Au moyen âge, les escarcelles, les aumônières, etc., ont le plus souvent des fermoirs de métal gravé ou ciselé, parfois enrichi de pierreries, ou en forme de demi-cercle, et jouant sur deux rivets aux deux extrémités. Les fermoirs modernes des sacs à main de dame sont également de riches œuvres de tabletterie, voire d'orfèvrerie.

FERMOIR [*fèr*] n. m. (pour *formoir*). Outil de fer avec lequel les bourreliers tracent des raies pointées sur les bandes de cuir. || Outil de menuiserie, pour faire des entailles et des mortaises. || Ciseau de sculpteur, pour ébaucher.

FERMOR (Guillaume, comte), général russe, né à Pskov en 1704, mort aux environs de Smolensk en 1771. Il se signala dans les guerres contre les Turcs, commanda en 1758 contre la Prusse et reçut, en récompense de sa conduite, le titre de comte.

FERMOSELLE, ville d'Espagne (prov. de Zamora), dans un défilé remarquable, près du confluent du Tormes et du Douro ; 5.600 hab. La proximité de la frontière portugaise en fait le siège d'un commerce assez actif de fruits, vins et huiles.

FERMOY, ville de l'Etat libre d'Irlande (Munster, comté de Cork), sur le Blackwater, près de la baie de Youghal ; 7.300 hab. Fonderie, quincaillerie. Commerce de produits agricoles ; marchés. Bains de mer.

FERMURE n. f. (de *fermer*). Navig. fluv. Perche qui sert à attacher un train de bois au rivage.

FERNAMBOUC. Géogr. Orthogr. anc. de PERNAMBOUC.

FERNAN GONZALEZ, comte de Castille, né et mort à Burgos (910-970). Vainqueur des Arabes il essaya de s'affranchir de l'autorité du roi de Léon. Attiré traîtreusement à Pampelune, il y fut incarcéré, puis mis en liberté grâce à sa femme. Il est célèbre dans la poésie héroïque.

FERNAN NUÑEZ (duc DE), diplomate espagnol, né à Madrid en 1778, mort à Paris en 1821. Il fut incarcéré en 1807 comme complice du complot de l'Escurial. Nommé grand veneur par Joseph Bonaparte, il ne tarda pas à passer à la cause nationale. En 1814 il devint un des plus farouches partisans du régime absolu. Ferdinand VII le fit duc et l'envoya représenter l'Espagne à Londres, puis à Paris (1817).

FERNAND (saint), en lat. *Ferdinandus*, évêque de Cajazzo, en Italie, au IXe siècle. Originaire d'Espagne, il fut évêque soit de 1023 à 1024, soit en 1050, et mourut à Albiniano, où une église lui fut dédiée. — Fête le 22 juin.

FERNAND ou **PHERNAND** (Charles FRENAND, dit), bénédictin, né à Bruges dans la première moitié du XVe siècle, mort au Mans en 1517. Entré, vers 1492, dans l'ordre de Saint-Benoît à Chezal-Benoît, il fut ordonné diacre et se livra à la prédication. Parmi ses nombreux ouvrages, le plus important est *Speculum disciplinæ monasticæ* (1515). — Jean **Fernand**, son frère, né à Bruges au XVe s., mort après 1494, écrivit une *Vie de saint Sulpice*.

FERNANDÈS (Juan), voyageur portugais du XVe siècle, le premier Portugais qui ait pénétré dans l'intérieur de l'Afrique à l'E. du rio do Ouro (1446).

FERNANDÈS (Mattheus), architecte portugais, mort en 1515. Il éleva divers monuments à Santarem, fut un des architectes du monastère d'Alcobaça, du couvent de dominicains fondé par Jean Ier à Batalha, près de Santarem, qui lui doit une partie de sa riche décoration.

FERNANDÈS ou **FERDINAND** (Valentin), imprimeur et traducteur allemand, qui vivait à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Il alla s'établir à Lisbonne, où il imprima *Vita Christi* (1495), les lettres de *Cataldus Siculus* (1500), chef-d'œuvre typographique, et traduisit en portugais la relation de Marco Polo, sous le titre de *Marco Polo, olivro de Nycolao Veneto* (1502).

FERNANDÈS-VILLARÉAL (Manoel), écrivain portugais, né à Lisbonne, mort en 1652. Il fut consul du Portugal à Paris, puis retourna dans sa ville natale, où il fut arrêté par l'Inquisition sous l'inculpation de judaïsme et exécuté. On a de lui : *el Político Christianismo* (1641), traduit en français par Chatonnière de Grenailles (1643) ; *el Principe vendido*, ouvrage curieux dans lequel il a cherché à expliquer les raisons qui firent retenir captif en Allemagne le frère du roi Jean IV.

FERNANDEZ (Lucas), auteur dramatique espagnol, né à Salamanque dans la seconde moitié du XVe siècle. On a de lui six compositions dramatiques, publiées sous le titre de *Farsas y Eglogas* (1514), qui dépeignent en un langage dialectal savoureux les aventures amoureuses de paysans.

FERNANDEZ (Juan), pilote espagnol, mort en 1576. Il navigua au long des côtes occidentales de l'Amérique du Sud et y découvrit plusieurs îles, entre autres *Juan-Fernandez*. V. ce mot.

FERNANDEZ (Diego), capitaine et historien espagnol du XVIe siècle, né à Palencia, dans le royaume de Léon, vers 1520, mort à Séville vers 1581. Nommé en 1555 historiographe du Pérou, il publia à son retour en Espagne sa *Primera y segunda parte de la historia del Perú* (1571).

FERNÁNDEZ DE AVELLANEDA (Alonso), pseudonyme sous lequel fut publiée une *Suite* médiocre à la première partie du *Don Quichotte* de Cervantes (1614). On l'a attribué, entre autres, au dominicain Luis Aliaga. V. DON QUICHOTTE.

FERNANDEZ (François), peintre et graveur espagnol, né à Madrid en 1605, mort en 1646. Il devint un habile artiste sous la direction de Vicente Carducho, s'adonna avec un égal talent à la peinture d'histoire et au portrait. On cite, parmi ses ouvrages : *Saint Joachim, Sainte Anne*, les *Obsèques de saint François de Paule*, tableaux qui se trouvent dans le couvent de la Victoria, à Madrid. Fernandez a exécuté un grand nombre d'eaux-fortes des *Dialogos de la Pintura* de Carducho (1633).

FERNANDEZ GUERRA Y ORBE (Aureliano), auteur dramatique et historien espagnol, né à Grenade en 1817, mort à Madrid en 1894. Parmi ses œuvres dramatiques qui ont obtenu le plus de succès, nous citerons : *la Fille de Cervantes, Alonso Cano, la Tour de l'Or* (1842) ; *la Grande Dame* (1854). Comme historien, il a publié : *Itinéraire de l'Espagne romaine* (1862) ; *la Munda de Pompée* (1866) ; *le Roi don Pèdre de Castille* (1868) ; *Don Rodrigo y la Cava* (1877) ; *Chute et Ruine de l'empire wisigoth d'Espagne* (1888).

FERNANDEZ DURO (Cesáreo), historien espagnol, né à Zamora en 1830, mort en 1908, auteur d'une remarquable *Histoire de la flotte espagnole depuis la réunion des royaumes de Castille et d'Aragon* (1895-1903).

FERNANDEZ Y GONZALEZ (Manuel), romancier espagnol, né à Séville en 1830, mort à Madrid en 1888. Il débuta dans les lettres par des poésies, puis des recueils de chroniques et de légendes qui ressuscitaient les vieux héros espagnols : le Cid, don Juan, les Infants de Lara, don Carlos, Alvaro de Luna, et les présentaient dans un cadre semi-historique et semi-romanesque. Quelques-uns de ses romans : *Men Rodriguez de Sanabria, Don Juan Tenorio* (1851) ; *Martin Gil* (1854) ; *le Cuisinier du roi* (1857) ; *les Sept infants de Lara* (1862), rappellent la manière d'Alexandre Dumas père. On a aussi de lui quelques drames, dont le *Cid Rodrigo de Vivar* (1858).

FERNANDÉZIE [*zi*] n. f. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, au nombre de quinze espèces, qui habitent l'Amérique tropicale.

FERNANDO DE NORONHA ou **FERNAO DE NORONHA**, petite île volcanique de l'Atlantique méridional, dépendance du Brésil ; 2.000 hab. Pénitencier brésilien. Doit son nom à son découvreur (1503).

FERNANDO PÔ (en portug. **Fernão do Poo**), île espagnole de la côte occidentale d'Afrique, dans le golfe de Biafra, au fond du golfe de Guinée ; environ 21.000 hab., sur 2.100 km². Ch.-lieu *Santa-Isabel*.

L'île est montagneuse (alt. max. 2.850 m. au pic Clarence) et couverte de belles forêts, aux essences variées ; le sol des vallées, très fertile et bien arrosé, mais le climat est peu salubre : aussi, la population est-elle presque exclusivement composée de Nègres indigènes ou *Boubis*.

Découverte à la fin du XVe siècle (entre 1469 et 1486) par le Portugais Fernão do Poo, l'île est espagnole depuis 1774. Les troupes allemandes du Cameroun, passées en 1916 en Guinée espagnole, furent internées à Fernando Pô jusqu'à la paix.

FERNAN-NUÑEZ, ville d'Espagne (prov. de Cordoue) ; 8.300 hab. Ancien château. Poteries, savon.

FERNAN-VAZ, grande lagune formée par l'Atlantique sur la côte du Gabon (Afrique Equatoriale Française) au sud du cap Lopez. La plaine basse, marécageuse et couverte de forêts qui l'entoure est traversée par le Bembo, qui finit dans le *Fernan-Vaz*.

FERNAU (Sébastien-François DAXENBERGER, dit **Charles**), poète et homme politique allemand, né à Munich en 1809, mort en 1878. Fils d'un chaudronnier, il étudia le droit à Gœttingue et à Berlin, et devint conseiller au ministère d'Etat et au ministère des affaires étrangères. Outre des *Contes*, des *Fables*, des *Légendes*, Fernau a publié des œuvres de faible valeur et peu lues de nos jours.

FERNDALE, ville de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Glamorgan) ; 18.200 hab. Houille. Quincaillerie.

FERNEBO, ville de Suède (prov. de Westeras), sur le Dal occidental ; 6.200 hab.

FERNEL (Jean), médecin français, né à Clermont-en-Beauvaisis en 1497, mort à Paris en 1558. Docteur à Paris en 1530, il commença à professer dès 1534, et acquit une grande réputation. En même temps qu'à la médecine, il s'adonna à l'étude d'autres sciences, en particulier des mathématiques et de l'astronomie ; il tenta de trouver la longueur du degré du méridien en mesurant la hauteur méridienne du soleil, et en cherchant la distance qui sépare Paris d'Amiens. Au point de vue médical, Fernel, qui fut certainement un des plus grands médecins du XVIe siècle, reçut le nom de **Galien moderne**. Il guérit Diane de Poitiers d'une maladie grave, et devint médecin d'Henri II. On lui doit, en mathématiques, un traité *De proportionibus*, en deux livres. Sur l'astronomie, il a laissé deux ouvrages, ayant pour titre : *Monalosphærium*, et *Cosmotheoria*. Il faut citer, parmi ses ouvrages de médecine : *Medicina universa* (1567) ; *Therapeutices universalis libri septem* (1571) ; etc.

FERNEY-VOLTAIRE, ch.-lieu de cant. de l'Ain, arrond. et à 10 kil. de Gex, sur la frontière, et à 3ki1,5 de la rive du lac Léman ; 1.100 hab. Tramways de l'Ain. C'est un véritable faubourg français de Genève.

Ferney. Château de Voltaire.

Horlogerie et taille de pierres précieuses. Doit sa célébrité à Voltaire qui acheta cette terre et y résida de 1758 à 1778. Le château, très simple, contient quelques meubles et un portrait de Voltaire par La Tour. — Le canton a 9 comm., et 4.200 hab.

FERNIG (Félicité *et* Théophile), héroïnes des guerres de la Révolution, nées l'une en 1770, l'autre en 1775. Elles vivaient à Mortagne (Nord). Quand la guerre fut déclarée à l'Autriche, les villages voisins de la frontière résolurent de se défendre eux-mêmes. Félicité et Théophile se mêlèrent aux volontaires, à l'insu de leur père. La Convention leur envoya des chevaux et des armes d'honneur. Elles firent avec Dumouriez les campagnes de Valmy et Jemappes ; dans ce dernier combat, Félicité sauva la vie à un officier belge, Wan der Walen, qui l'épousa plus tard. Pleines de confiance dans leur général, elles l'avaient suivi dans sa trahison, puis elles démissionnèrent ; mais la Convention refusa de reconnaître leur bonne foi. Dénuées de ressources, elles se réfugièrent en Belgique. Félicité tenait un bureau de loteries, sa sœur parcourait les foires, vendant des objets de toilette. Le mariage de l'aînée (17 août 1798) termina cette vie d'épreuves. Les deux sœurs vécurent ensemble à Bruxelles, la cadette refusant de se marier. Théophile, dont il reste des lettres et quelques poésies, mourut en 1818 ; sa sœur, en 1841. Leur frère, protégé par Louis-Philippe, fut nommé, en 1830, général de brigade.

FERNKORN (Antoine-Dominique), sculpteur et fondeur allemand, né à Erfurt en 1813, mort près de Vienne en 1878. Elève de Stiglmayer, puis de Schwanthaler (1836-1840), il commença à se faire connaître par un groupe : *Saint Georges à cheval luttant contre le Dragon*. Son œuvre capitale est la statue colossale de l'*archiduc Charles, vainqueur d'Aspern*, qui fut inaugurée sur une des places de Vienne en 1860. Il produisit ensuite successivement : un buste colossal de *Radetzky* ; la statue en bronze du *prince Eugène* (1864) ; une statue en marbre du poète *Fréd. Ileffel* ; le monument de *Ressel*, l'inventeur de l'hélice à vapeur, à Vienne (1866).

FERNO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 2.095 hab.

FERNOW (Charles-Louis), critique et archéologue allemand, né à Blumenhagen (Poméranie prussienne) en 1763, mort à Weimar en 1808. Il devint professeur à l'université d'Iéna, puis, en 1804, bibliothécaire de la duchesse de Weimar. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes romaines* (1806-1808) ; *Vie de l'artiste Carstens* (1806) ; *Vie de l'Arioste* (1809).

FERNS, village de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, comté de Wexford), sur le Bann, affl. du Slaney. Evêché catholique et évêché anglican. Ancienne capitale du royaume de Leinster.

FÉROCE [*ross'*] adj. (du lat. *ferox*, fier, farouche, dur). D'une fierté farouche, brutale : *L'on parle d'une région où les vieillards sont galants, polis et civils, les jeunes gens au contraire durs,* FÉROCES, *sans mœurs ni politesse.* (La Bruyère.) *J'avais autrefois un frère janséniste ; ses mœurs* FÉROCES *me dégoûtèrent du parti.* (Voltaire.) (Vx.)

— Sauvage et sanguinaire (en parlant des animaux) : *Dans presque tous les animaux sauvages, le mâle devient plus ou moins* FÉROCE *lorsqu'il cherche à s'accoupler.* (Buffon.) || *Par anal.* Sanguinaire, barbare (en parlant des hommes) : *Les hommes sensibles ne sauraient être* FÉROCES. (B. Constant.) || Qui annonce la cruauté : *Un air* FÉROCE. *Des regards* FÉROCES. || *Par extens.* Exagéré, déréglé :

Je hais l'honneur *féroce* et la vertu chagrine.
BOURSAULT.

— Fam. *Une faim féroce*, Une faim prête à tout dévorer. || *Il n'est pas féroce*, Il n'est pas très capable.

— Substantiv. : *C'est un* FÉROCE, C'est un homme qui ne transige pas avec le devoir.

— ANTON. **Apprivoisé, bénin, doux, inoffensif, timide.**

FÉROCEMENT [*se-man*] adv. D'une manière féroce.

FÉROCISER [*si-zé*] v. tr. (de *féroce*). Rendre féroce : FÉROCISER *les instincts du cœur.* (Lamartine.) [Peu us.]

FÉROCITÉ [*si*] n. f. (lat. *ferocitas*). Fierté farouche : *Il garde au milieu de son amour la* FÉROCITÉ *de sa nation.* (Racine.) || Mœurs dures, brusques : *C'eût été une* FÉROCITÉ *que d'y manquer.* (Mme de Sévigné.) *J'avais adouci la* FÉROCITÉ *de Toureil.* (Mme de Staël.) (Vx.)

— Naturel d'un animal féroce : *Rien ne peut dompter la* FÉROCITÉ *de certains animaux.* || *Par anal.* Caractère féroce, cruel (en parlant des hommes) : *La* FÉROCITÉ *est le cynisme du cœur.* || Acte de férocité : *Ces arts... font que les autres nations nous pardonnent nos* FÉROCITÉS *et nos folies.* (Voltaire.)

— SYN. **Férocité, barbarie, cruauté, inhumanité.** V. BARBARIE.

— ANTON. **Bénignité, douceur, innocuité, timidité.**

FÉROCOSSE ou **FÉROGOSSE** n. m. Nom, à Madagascar, d'un chou-palmiste, dont on mange le bourgeon terminal.

FÉROÉ (en danois **Fær œer**), archipel danois perdu dans la mer du Nord, à 350 kil. N. de l'Ecosse, à 400 kil.

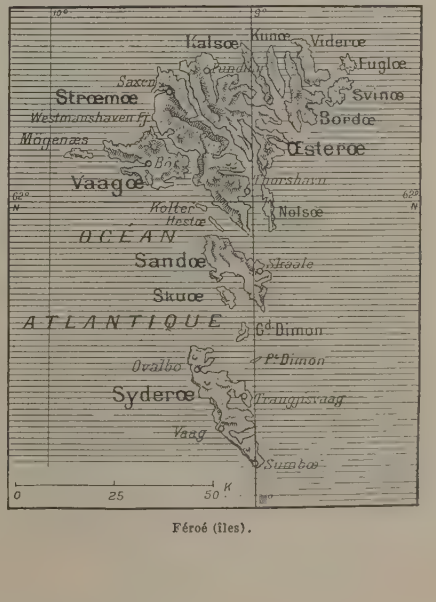

Féroé (îles).

S.-E. de l'Islande, à 600 kil. O. de la Norvège ; 30.000 hab. sur 1.399 km². Capit. *Thorshavn*, dans l'île Strœmœ.

Entièrement volcaniques et surgies de la mer en puissants basaltes prismatiques semblables à ceux du nord de l'Islande, ces îles sont au nombre de 22 (dont 5 inhabitées), et comprennent en outre une quantité d'écueils. Réchauffées par le Gulf-Stream, elles ont des hivers tièdes, des étés frais, une moyenne annuelle presque constante ; mais elles sont enveloppées de brumes, battues par les vents et les pluies. Il n'y a pas un seul arbre capable de résister à l'ouragan. Par contre, d'abondants pâturages nourrissent des bœufs, des chevaux et des moutons. On cultive l'orge et le seigle, on pratique la pêche, et on recueille le duvet des oiseaux arctiques.

FÉROÉLITE n. f. Minér. Syn. de MÉSOLE. (C'est une variété de *thomysonite*.)

FÉROLE n. f. Genre de plantes de la famille des urticacées, dont l'unique espèce croît en Guyane. (Son bois, connu dans le commerce sous le nom de *bois marbré, bois satiné* et *bois faroïé*, est fort recherché par l'ébénisterie, car il présente des marbrures d'un bel effet sur fond rouge.)

FEROLETO ANTICO, bourg d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 2.540 hab. Vins estimés.

FÉRON (Firmin-Eloi), peintre français, né à Paris en 1802, mort à Conflans en 1876. Il fut élève de Gros. Prix de Rome en 1825 sur le sujet de *Pythias et Damon*, il revint à Paris en 1832 et travailla pour les galeries de Versailles, où l'on voit de lui : *la Bataille d'Arsur, la Prise de Rhodes, l'Entrée de Charles VIII à Naples, la Bataille de Fornoue, le Duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville en juillet 1830*.

FÉRON (Emile), homme politique belge, né à Bruxelles en 1841. Fondateur de la « Libre pensée » et de la « Ligue de l'Enseignement », il fut élu député de Bruxelles en 1880, échoua en 1884, fut réélu en 1892, siégea à la Constituante, succomba de nouveau en 1894, et fut réélu en 1900.

FERONIA [*fé*] n. m. Genre de rutacées, comprenant une seule espèce.

— ENCYCL. Le *feronia elephantum* est un arbre de 10 à 15 m. de haut, à tige épaisse, à feuilles composées-imparipennées, de deux paires de folioles coriaces, très voisin des *citrus* et des *ægle*. Répandue dans l'Inde, en Cochinchine, cette plante reçoit de nombreux usages ; le fruit, sphérique, à pulpe épaisse, se mange cru ; on en fait aussi une gelée rafraîchissante ou une boisson analogue à notre limonade ; les feuilles sont employées dans les dysenteries ; elles sécrètent une essence à odeur d'anis, qui les fait employer comme stomachiques. Le bois, dur, à grain fin, sert dans de nombreux travaux de construction.

FERONIA, petite planète, N° 72, découverte par Peters et Safford en 1861.

FÉRONIE [*nî*] n. f. ou **FERONIA** [*fé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères dont les noms scientifiques sont *pterostichus, lagarus, pœcilus, abax, percus, cataedromus, molops*, etc. (Les féronies sont répandues dans toutes les régions du globe, surtout dans les régions froides et tempérées ou montagneuses. Ce sont des insectes glabres, luisants, souvent métalliques, terrestres et carnassiers.)

FÉRONIES : 1. Cylindrica ; 2. Striola.

FÉRONIE, divinité sabine et latine, dont le culte public disparut après les guerres puniques. Ses prêtres célébraient chaque année une fête durant laquelle ils marchaient pieds nus sur des charbons ardents sans en ressentir aucun mal.

Monnaie du siècle d'Auguste, représentant Féronie.

FÉRONIENS [*ni-in*] n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant les formes vulgairement nommées *féronies*.

FÉROUHER n. m. (mot persan forme moderne du VX persan *fravarti*, issu lui-même du zend *fravarshi*). Nom donné dans la religion avestique aux innombrables esprits qui y jouent un rôle analogue à celui des génies romains (*genii*) et de nos anges gardiens. (On a écrit aussi FERVER.)

FÉROUX (Christophe-Léon), économiste français, né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1730, mort à Paris en 1803. Il entra dans l'ordre des bernardins et devint prieur de Fontaine-Jean et abbé de Châlis. Ces établissements étant riches en possessions territoriales, il fut amené à s'occuper des questions agricoles : il introduisit d'utiles réformes dans les méthodes de culture et publia, en 1784, sous le voile de l'anonyme, les *Vues d'un solitaire patriote*, préconisant le morcellement des grandes propriétés et le développement des associations privées. Il rentra dans la vie civile et dirigea différents travaux de reboisement et d'assainissement dans les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

FEROZEPORE ou **FEROZEPUR**, ville de l'Inde (Pendjab, division de Jalandhar), sur le Sutlej, affluent de l'Indus ; 54.300 hab. Entrepôt de transit, commerce de coton. Le Sutlej y devient navigable. Ancienne forteresse, formidable sous la domination des Sikhs. — Aux environs, champ de bataille où combattirent, durant deux jours, en 1845, Sikhs et Anglais.

Ferozesha (BATAILLE DE), près d'Agra (Hindoustan), victoire des Anglais sur les Sikhs, le 22 décembre 1845. Cette bataille brisa définitivement la puissance des Sikhs.

FERQUES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 17 kil. de Boulogne ; 1.140 hab. Chapelle du XIIIe siècle. Restes de l'abbaye de Beaulieu. Houillère du bassin d'Hardinghen.

FERRABOSCO (Alphonse), compositeur italien, né à Bologne en 1525, mort à Turin en 1588. Généralement connu en Angleterre sous le nom de **Master Alfonso**, fils de Domenico Ferrabosco, maître de chapelle à Bologne, membre de la chapelle du pape, auteur de madrigaux et de motets. Alfonso Ferrabosco émigra vers l'âge de vingt-cinq ans en Angleterre et y demeura plusieurs années au service de la reine Elisabeth. Il retourna une première fois en Italie, revint en Angleterre, mais s'en éloigna définitivement vers 1578 et entra au service du duc de Savoie, mais il laissait ses deux fils, que la reine refusa de laisser partir. On lui doit deux livres de *Madrigaux*, dont un certain nombre ont été publiés dans la collection « Musica transalpina ».

FERRABOSCO (Alphonse), compositeur d'origine italienne, fils du précédent, né à Greenwich vers 1578, mort en 1627 ou 1628. Ferrabosco fut l'ami du poète Ben Johnson et mit en musique les divertissements ou « masques » de cet écrivain, dont la cour d'Angleterre était très friande. On a de lui : *le Masque de la reine de beauté ; le Masque pour le mariage de lord Haddington ; le Masque de la reine ; Obéron, prince des fées ; le Masque irlandais à la cour ; Mercure vengé ; le Retour de l'âge d'or*, et plusieurs autres, ainsi que quelques madrigaux et un recueil intitulé : *Leçons pour une, deux et trois violes*. Ferrabosco a été le plus remarquable des musiciens italiens qui ont vécu en Angleterre au XVIe siècle.

FERRACINO (Barthélemy), mécanicien italien, né et mort à Solagna, près de Bassano (1692-1777). Scieur de long, il se signala par son génie inventif. Outre des machines ingénieuses, on lui doit, entre autres travaux : l'horloge de Saint-Marc, à Venise ; le pont de bois sur la Brenta, à Bassano ; la voûte de la grande salle de Padoue ; une machine hydraulique pour préserver la ville de Trente des inondations (1749). Cet artisan de génie ne put jamais apprendre à lire.

FERRADE [*fè-rad'*] n. f. Action de marquer les bœufs ou les chevaux avec un fer rouge. || Fête célébrée à cette occasion en Provence, surtout à Arles et en Camargue.

FERRADO n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité usitée dans les provinces du nord de l'Espagne, et valant : à La Corogne, 16^lit^,746, et au Ferrol 17^lit^,074.

FERRAGE [*fè-raj'*] n. m. (de *ferrer*). Action de garnir un objet avec du fer ou du cuivre : *Le* FERRAGE *d'une roue*. || Traitement consistant à déposer électrolytiquement une mince couche de fer sur une pièce. || Action de ferrer un cheval. || Action de mettre les fers à un condamné. (On dit aujourd. FERREMENT.) || Action de garnir de métal l'extrémité des lacets.

— *Par extens.* Fer dont un objet est garni : *N'épargner ni le bois ni le* FERRAGE.

— Admin. milit. *Masse de ferrage*, Masse qu'on alloue, dans les régiments montés, pour la ferrure des chevaux.

— Monn. Droit perçu autrefois par les graveurs pour la fourniture des coins.

— Pêch. Action de ferrer.

FERRAILLE [*fè-ray'*] n. f. (de *fer*). Débris de pièces en fer, fonte ou acier ; vieux fers hors d'usage : *Bruit de* FERRAILLE.

— *Pop.* Monnaie de billon.

— Argot. *Faire crosser sa ferraille*, Faire sonner son argent. || *Ferraille doranchée*, Bijouterie en doublé.

FERRAILLER [*fè-ra-yé*] v. intr. (de *ferraille*). Frapper l'une contre l'autre des lames de sabres ou d'épées. || Se battre au sabre ou à l'épée (en parlant particulièrem. des spadassins) :

> Tant mieux, c'est où je brille et j'aime à *ferrailler*.
> REGNARD.

|| *Par anal.* Tirer l'épée contre, se battre avec : *Il laisse à une nation belliqueuse, comme la française, le soin de* FERRAILLER *envers et contre tous*. (D'Alembert.)

— Escr. Prendre des parades inutiles et embrouiller le jeu de l'adversaire. || Mal tirer à l'escrime.

— *Fig.* S'escrimer en paroles, disputer : *Me voilà, comme Ajax,* FERRAILLANT *dans l'obscurité*. (Voltaire.) *C'est toujours un spectacle misérable que de voir* FERRAILLER *les amours-propres*. (V. Hugo.)

— Techn. Garnir les banches des barres de fer qui doivent armer le ciment.

FERRAILLEUR [*fè-ra-yeur*], **EUSE** n. Marchand, marchande de ferraille : *La corporation des* FERRAILLEURS *avait pour patrons saint Sébastien et saint Roch*.

— Bretteur, duelliste ; et au fém. : *Nous avons aujourd'hui des* FERRAILLEUSES.

— *Fig.* Personne disputeuse : *Beaumarchais était un* FERRAILLEUR, *et souvent cherchait noise*. (P.-L. Courier.)

— Techn. Ouvrier qui dispose les fers, dans les constructions en ciment armé.

FERRALS-LES-CORBIÈRES, comm. de l'Aude, arrond. et à 27 kil. de Narbonne, sur l'Orbieu ; 1.240 hab.

FERRAN Y CLUA (Jaime), médecin et biologiste espagnol, né à Corbera de Ebro (Tarragone) en 1852, mort à Barcelone en 1929. Professeur à la faculté de médecine de Barcelone, il découvrit en 1884 un vaccin contre le choléra, tenta le premier, en 1887, l'immunisation contre le typhus, et fut un initiateur dans la notion des mutations du bacille de Koch et la préservation antituberculeuse par voie biologique.

FERRAND ou **FERDINAND DE PORTUGAL**, comte de Flandre, mort à Douai en 1233. Fils de Sanche Ier, roi de Portugal, il épousa, en 1211, grâce à Philippe Auguste, Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille du comte Baudouin IX. En retour, Ferrand céda au roi de France Aire et Saint-Omer (1212) et le reconnut comme son suzerain. Plus tard, il s'allia avec Jean sans Terre et Otton IV. Philippe Auguste fut victorieux à Bouvines (1214). Fait prisonnier, Ferrand fut promené dans Paris. L'Orléanais Guillaume Guiart, dans sa *Branche des royaux lignages*, rapporte ces vers moqueurs, populaires dans le Paris d'alors :

> Ainsi s'en va lié en fer
> Li quens *Ferrant* en son enfer
> Li auferrant de fer ferré,
> Emportent *Ferrant* enferré.

Philippe mit son prisonnier dans la tour du Louvre. La comtesse Jeanne accourut, fit la paix, mais n'obtint pas la délivrance du prisonnier. Chassée par un soulèvement populaire, elle vint se réfugier auprès de Philippe Auguste, et traita avec lui en 1225 : Ferrand était mis en liberté moyennant 50.000 livres, la cession de Lille, de Douai et de l'Ecluse et le renouvellement du serment de vasselage des seigneurs et des bourgeois de Flandre. De retour dans son comté, Ferrand gouverna en paix ; c'est lui qui donna à Gand son organisation municipale.

FERRAND (David), poète normand, né à Rouen vers 1590, mort en 1660 dans cette ville, où il était imprimeur et libraire. Son principal ouvrage : *la Muse normande ou Recueil de plusieurs ouvrages facétieux en langue purinique ou gros normand* (1625-1653) contient des pièces pleines de gaieté, de curieux détails de mœurs. On lui doit encore : *les Vérités plaisantes ou le Monde au naturel* (1641) ; *les Evritins de la Muse normande* (1657) ; etc.

FERRAND (Jacques-Philippe), peintre émailleur français, né en 1653, mort à Paris en 1732. Il se forma lui-même à peindre sur émail et excella dans son métier. Elu membre de l'Académie royale en 1690, il a laissé un curieux traité sur *l'Art du feu ou la Manière de peindre sur émail* (Paris 1723).

FERRAND (Anne DE BELLINZANI, la présidente), épistolière française, née vers 1657, morte à Paris en 1740. Elle épousa Michel Ferrand, plus tard président de la première chambre des requêtes. Ayant conçu, avant son mariage, un vif amour pour le baron Louis-Nicolas Le Tonnelier de Breteuil, elle lui écrivit des *lettres* dont l'ensemble forme une des correspondances les plus passionnées du temps. Séparée d'avec son mari, elle fut quelque temps exilée à l'abbaye de Leau-Notre-Dame, revint à Paris en 1691, et termina ses jours dans la retraite. Elle a laissé l'*Histoire des amours de Cléante et de Bélise avec le recueil de ses lettres* (1691), roman autobiographique. — Son fils, Antoine **Ferrand**, né en 1678, mort à Paris en 1719, conseiller à la cour des aides, commensal du Temple, se distingua dans l'épigramme et la poésie légère.

FERRAND (Jacques), général français, né à Ormoy (Haute-Saône) en 1746, mort à Armance en 1804. Entré dans l'armée en 1766, colonel en 1791, il se distingua au siège de Lille en 1792. Général de division à la tête de l'armée du Nord, il prit Mons en 1794. Elu, en 1797, représentant de la Haute-Saône aux Cinq-Cents, il ne cessa de voter pour Pichegru et fut exclu de l'Assemblée au 18-Fructidor. Il vécut, dès lors, dans la retraite.

FERRAND (Antoine-François-Claude, comte), homme d'Etat et historien français, né et mort à Paris (1751-1825). Issu d'une vieille famille parlementaire, il entra à dix-sept ans, comme conseiller au parlement de Paris. Emigré dès 1789, il rentra en France en 1800, s'occupa de littérature. Il intervint dès les premiers jours d'avril 1814 en faveur des Bourbons, fut créé comte, directeur des postes, ministre intérimaire de la marine, et conseilla « la ligne droite », c'est-à-dire la politique ultra. Pair de France en 1815, nommé par le roi à l'Académie française lors de la réorganisation du 21 janvier 1816, et atteint de cécité, il rédigea ses *Mémoires* (1897). Outre des tragédies composées avant la Révolution, un *Esprit de l'histoire*, un *Eloge de Madame Elisabeth*, il a publié une *Théorie des révolutions* et une *Histoire des démembrements de la Pologne*.

FERRAND (Marie-Louis), général français, né à Besançon en 1753, mort à Porto Hincado (Saint-Domingue) en 1807. Il combattit en Amérique sous Rochambeau. Emprisonné sous la Terreur, il reçut ensuite le commandement d'une brigade dans les armées des Ardennes et de Sambre-et-Meuse. Il suivit Leclerc à Saint-Domingue, et, après la mort de celui-ci, reçut le gouvernement de la partie française de l'île (1802). Assiégé en 1803, par Dessalines, dans la capitale, il réussit à le repousser ; mais, en 1807, enveloppé par les Noirs insurgés, il préféra la mort à la reddition, et se brûla la cervelle.

FERRAND (Jacques-Olivier-Claude), auteur dramatique français, né à Saint-Paul-sur-Rille, près de Pont-Audemer (Normandie), mort à Rouen en 1809. D'abord marchand de coton, il se fit improvisateur populaire dans les carrefours, et écrivit, de 1792 à 1804, cinquante-huit pièces de théâtre dont la meilleure est *le Savetier de Péronne*, comédie.

FERRAND (Joseph), administrateur français, né à Libourne en 1827, mort à Amiens en 1903. Préfet de divers départements de 1860 à 1877, puis inspecteur général de l'instruction primaire (1877), correspondant de l'Académie des sciences morales, il a publié notamment : *De la propriété communale en France et de sa mise en valeur* (1859) ; *les Institutions administratives en France et à l'étranger* (1879) ; *la Réforme municipale en France et en Italie* (1881) ; *les Pays libres, leur organisation et leur éducation, d'après la législation comparée* (1884) ; *Organisation municipale de Paris* (1887).

FERRAND DE LA CAUSSADE (Jean-Henri BÉCAYS), général français, né à La Caussade (Lot-et-Garonne) en 1736, mort à La Planchette (Seine) en 1805. Après s'être distingué pendant la guerre de Sept ans, il devint général en 1792. A Jemappes, il commanda l'aile gauche. Général de division en 1793 et gouverneur de Valenciennes, il s'illustra dans la défense de cette place qu'il ne rendit qu'après trois mois de la plus énergique résistance. Préfet de la Meuse-Inférieure en 1800-1801, il a publié, en 1805, un *Précis de la défense de Valenciennes*.

FERRANDAIS, E n. et adj. Nom d'une race de bovidés robustes et rustiques que l'on élève surtout dans le Puy-de-Dôme où elle est bien adaptée.

FERRANDIER [*fè-ran-dié*], **ÈRE** n. Celui, celle qui ferre le chanvre.

FERRANDIL [*fé-ran*] n. m. Cépage à maturité tardive, cultivé dans le département de la Haute-Garonne.

FERRANDINA, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Potenza), sur le Basento ; 6.920 hab.

FERRANDINE [*fé-ran*] n. f. (de *Ferrand*, nom d'un industriel lyonnais). Techn. Tissu de soie tramé laine, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles. (La ferrandine diffère du poult de soie par sa chaîne, qui est de soie, et sa trame, qui est de laine. On nommait aussi cette étoffe *burail*. Au XVIIIe siècle, on se mit à faire des ferrandines à trame de poil de chèvre, de fil ou de coton.)

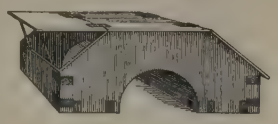

Ferrandine (archéol.).

— Archéol. Coffre double, se plaçant sur le dos d'un mulet, servant dans les armées à serrer la vaisselle ou les provisions, et pouvant servir de table.

FERRANDINIER [*fè-ran-di-ni-é*] n. m. Fabricant de ferrandine.

FERRANT [*fè-ran*] adj. et n. m. (de *fer*; proprem. *gris de fer*). Se disait, au moyen âge, des chevaux de poil gris clair et d'un cheval de cette robe : *Cheval* FERRANT. *Poil* FERRANT. *Un* FERRANT *pommelé*. || *Par extens.* Grisonnant.

FERRANT [*fè-ran*] adj. m. (de *ferrer*). Qui ferre les chevaux : *Des maréchaux* FERRANTS.

FERRANTI (Jérôme), charlatan italien, né au XVIIe siècle à Orvieto, d'où il prit le surnom d'**Orviétan,** se rendit à Paris, s'établit sur le Pont-Neuf et y vendit, comme une panacée, une drogue, devenue fameuse sous le nom d'*orviétan*, avec laquelle il fit sa fortune.

FERRANTI (Marc-Aurèle ZANI DE), poète et guitariste italien, né et mort à Bologne (1802-1878). Virtuose sur son instrument, Ferranti se fit applaudir en 1820 à Paris, Hambourg, Londres, Bruxelles. On a en outre de lui quelques pièces de vers ; entre autres, la traduction italienne des douze plus belles *Méditations* de Lamartine, et une ode sur *la Mort de Marie Malibran* (1836).

FERRAR (Nicolas), théologien et réformateur anglais, né en 1592, mort en 1637. Il fonda en 1625, à Little Gidding, une communauté protestante fonctionnant comme un monastère, où il transporta certaines pratiques de la discipline romaine. Ce groupement fut dispersé par les Parlementaires en 1647.

FERRARA (Francesco), économiste italien, né à Palerme en 1810, mort à Venise en 1900. Elu, en 1848, membre du gouvernement provisoire, il fut en 1849 nommé professeur d'économie politique à Turin. Suspendu en 1858 pour ses idées libérales, il alla professer à Pavie puis rentra en Sicile en 1860 et occupa la chaire d'économie politique de Palerme. Il fut ministre des finances dans le cabinet Ratazzi. Parmi ses ouvrages, citons : *l'Economie politique chez les anciens ; Importance de l'économie politique* (1849-1850). Il a dirigé la Collection désignée sous le nom de « Bibliothèque de l'économiste » (1850-1868). Ferrara a émis des théories neuves et hardies, par exemple la théorie de la *mesure de la valeur* qu'il place dans le *coût de production*.

FERRARE (en lat. *Ferrara*), ville d'Italie (Emilie), sur les ramifications du Pô ; 106.800 hab. (*Ferrarais, aises*), ch.-lieu de province et de circondario. Archevêché depuis 1735, ancien évêché depuis le VIIe siècle par transfert de Vaghinza ; université libre. Ferrare est une ville fortifiée qui commande le passage du Pô, bien que le bras principal du fleuve passe plus au nord.

Histoire. — Ferrare ne date que du Ve siècle. Elle a, comme Venise, pour origine un refuge des habitants du nord de l'Italie fuyant devant Attila. A partir du Xe siècle la famille féodale d'Este y joua un rôle important ; elle finit par s'emparer de la ville, et la fit ériger en duché en 1471. Les Estes, dont la plupart furent de redoutables tyrans, cédèrent Ferrare au début du XVIIe siècle au pape Clément VIII qui l'incorpora au domaine pontifical. Les Français s'en emparèrent en 1796. Rendue au pape en 1815, elle resta occupée par les Autrichiens jusqu'en 1859, puis fut réunie au royaume d'Italie. Ses princes des XVe et XVIe siècles, notamment Alphonse Ier et Alphonse II, ont protégé les artistes et fait de la cour de Ferrare une des plus brillantes de l'Italie. L'Arioste y naquit et y vécut, le Tasse y fut fêté avant d'y être emprisonné, le Garofalo y fonda une école de peinture.

Les principaux monuments de Ferrare sont la cathédrale Saint-Paul (façade du XIIe s., chœur du XVe s., nefs du XVIIe s., œuvres du Garofalo et du Guerchin), les églises Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Dominique et Saint-François sont toutes du XVe siècle et somptueusement décorées ; le Campo Santo est également du XVe siècle. Le château du moyen âge, flanqué de tours, où se sont passés les terribles drames qui ensanglantèrent la famille d'Este, le palais dei Diamanti (XV-XVIIe s.), ainsi appelé de son revêtement de marbres taillés à facettes et qui renferme la riche galerie de peinture, le palais Schifanoja (XIVe s.), la maison de l'Arioste et l'hôpital Sainte-Anne qui servit de prison au Tasse, sont, avec une riche bibliothèque, les autres monuments importants de Ferrare.

La ville a des tissages de soie ; elle est le grand marché agricole d'une province fertile, bien que les divagations du Pô la menacent souvent d'inondation et que certaines parties mal asséchées soient malsaines. On y cultive les céréales, le vin et le mûrier. La province a 2.640 km², peuplés de 312.500 hab.

Ferrare fut un centre de majolique italienne, au XVIe siècle. La protection d'Alphonse d'Este, et probablement sa collaboration effective, furent assurées à ses ateliers. Le décor consiste en arabesques sur fond blanc laiteux. Selon Picolpasso, les blancs de Ferrare étaient remarquables ; le trait du décor était noir, l'ombre bleue, et le sujet lui-même jaune. Les marques de la majolique de Ferrare ne sont pas connues. A la fin du XVe siècle, sous l'influence des Flamands, Ferrare devint également un centre de tapisserie.

Ferrare (CONCILE DE). Le 1er janvier 1438, le pape Eugène IV transféra à Ferrare le concile qui se tenait à Bâle. L'assemblée s'ouvrit le 8 janvier ; elle s'occupa surtout de l'union des Eglises latine et grecque. Après seize sessions, le concile fut transféré à Florence, le 16 février 1439.

FERRARE. Biogr. V. ESTE.

FERRARE (Renée de France, duchesse DE). V. RENÉE.

FERRARE (Anne D'ESTE ou DE), fille d'Hercule II, duc de Ferrare et de Modène, et de Renée de France, née à Ferrare en 1531, morte à Paris en 1607. En 1548, elle épousa François, duc d'Aumale, fils de Claude de Lorraine, et qui devint duc de Guise (1550). Trois ans après l'assassinat de son mari (1563), elle se remaria avec Jacques de Savoie, duc de Nemours. De son premier mariage elle eut, entre autres fils, Henri de Guise, surnommé *le Balafré*, et le duc de Mayenne ; et du second, Charles-Emmanuel, duc de Nemours, et Henri, marquis de Saint-Sorlin, qui prit le titre de duc de Nemours en 1595, à la mort de son frère.

FERRARI (Gaudenzio), peintre, sculpteur et architecte milanais, élève de Léonard de Vinci, né à Valdugia di Valsesia (Milanais) en 1484, mort à Milan en 1546. Il exécuta en 1504 la décoration de la chapelle della Pietà del Sacro Monte di Varallo. Raphaël, venu à Rome pour peindre au Vatican la *Dispute du saint sacrement* et le *Parnasse*, associa Ferrari à son travail. Ferrari adopta la manière de Raphaël. En 1510, il revint à Milan, auprès de Vinci. A Varallo, dans l'église Sainte-Marguerite, il exécuta une suite considérable de fresques tirées du Nouveau Testament, et, pour les franciscains, à l'église du Sacro Monte, les fresques représentant *le Calvaire*. Appelé à Rome par Raphaël (1516), il l'aida à décorer les salons Borgia ; puis il peignit avec lui, à la Farnésine, l'*Histoire de Psyché*. Après la mort du Sanzio, il termina avec Pierino del Vaga et Jules Romain les décorations de la salle Constantin. Il revint à Varallo en 1523, et inaugura, au sanctuaire du Sacro Monte, sa seconde manière, qui rappelle le Pérugin, par une série de statues moulées et de peintures à fresque. Une foule d'élèves vinrent se grouper autour de Ferrari ; ainsi fut fondée la seconde école milanaise.

On voit de lui : *Saint Paul en méditation* (1543), à l'église Santa-Maria delle Grazie ; *le Martyre de sainte Catherine*, au musée Brera, à Milan ; la grande fresque du *Concert des anges*, à Notre-Dame de Saronno (1535). A Rome, on trouve de lui, au musée du Capitole : une *Femme adultère*, une *Madone*, etc.

FERRARI (Bartholomeo), fondateur de l'ordre des barnabites, né et mort à Milan (1497-1544). En 1530, avec deux de ses amis, Antoine Zaccharia et Jacques Morigia, il fonda l'ordre des *clercs réguliers de Saint-Paul* ou *barnabites*, et une congrégation de religieuses appelées *angéliques*.

FERRARI, FERREO ou **FERREI** (Louis), mathématicien italien, né et mort à Bologne (1522-1565), élève de Cardan. Le cardinal Hercule Gonzague lui confia le soin de lever la carte de l'Etat de Milan. Il y travailla pendant huit ans ; mais la maladie le força d'abandonner son travail. On connaît de Ferrari deux épigrammes ; l'une en grec, qui précède le poème des *Heures* de Noël Conti, et l'autre en latin, à la fin du IVe livre de *l'Ane*, du même auteur. Ferrari trouva, avec Cardan, la démonstration de la formule de résolution des équations du troisième degré, que Tartaglia leur avait communiquée sous forme d'énigme. Il résolut, aussi, l'équation du quatrième degré.

FERRARI (François-Bernardin), archéologue et professeur italien, né et mort à Milan (1576-1669). Il recueillit à l'étranger les livres et les manuscrits qui formèrent la bibliothèque Ambrosienne. Ses principaux ouvrages sont : *De antiquo ecclesiasticarum epistolarum genere* (Milan, 1612) ; *De ritu sacrarum Ecclesiæ catholicæ concionum* (Milan, 1618) ; *De veterum acclamationibus et plausu* (Milan, 1627).

FERRARI (J.-B.), moine italien, né en 1583, mort en 1654. Son magnifique ouvrage, intitulé : *Hesperides sive Malorum aureorum cultura et usus* (*les Hespérides ou Traité de la culture et des usages des oranges*) [1646] est un des meilleurs qui existent sur les orangers et les citronniers.

FERRARI (Benedetto), poète et compositeur italien, né à Reggio en 1597, mort à Modène en 1681. Ferrari se fit d'abord connaître comme virtuose sur le théorbe. Il vécut quelque temps à Venise où il travailla pour le théâtre, à Modène, puis à Vienne où il fit représenter un certain nombre d'opéras. Rappelé à Modène en 1653, puis congédié en 1662, il y revint à l'avènement de François II en 1674, comme maître de chapelle de la cour. Son opéra *Andromède*, joué à Venise en 1637 au théâtre San Cassiano, fut le premier ouvrage de ce genre représenté sur une scène publique. Il fut suivi d'*Adone* et *Armide*. Il a publié à Venise trois volumes de musique variée pour voix.

FERRARI (Jean-André DE), peintre italien, né à Gênes en 1599, mort en 1669. Elève de Bernard Castello, puis de Bernard Strozzi. On cite de lui : *la Crèche* (cathédrale de Gênes) ; *la Nativité de la Vierge* (église de Voltri) ; etc.

FERRARI (Octave), archéologue italien, né à Milan en 1607, mort à Padoue en 1682. Neveu de François Bernardin Ferrari, il professa au collège Ambrosien, puis à l'université de Padoue, et devint historiographe de Milan. Ses principaux ouvrages sont : *De re vestiaria* (Padoue, 1642) ; *Origines linguæ italicæ* (Padoue, 1676) ; etc.

FERRARI (Lorenzo), dit **l'abbé Ferrari,** peintre italien, né et mort à Gênes (1680-1744). On a de lui des fresques, des peintures à l'huile et des camaïeux, genre dans lequel il excellait.

FERRARI (Pierre), ingénieur italien, né à Spolète en 1753, mort à Naples en 1825. Ingénieur en chef du département du Trasimène, pendant la domination française, il exécuta des travaux d'utilité publique, fit des études pour le desséchement des lacs de Trasimène et de Fusin, et les plans d'un canal destiné à joindre la Méditerranée à l'Adriatique. Il a publié : *De l'ouverture d'un canal navigable qui, de la mer Adriatique, en traversant l'Italie, déboucherait par deux endroits dans la Méditerranée* (1825).

FERRARI (Jacques-Godefroi), musicien italien, né à Roveredo en 1759, mort à Londres en 1842, fut élève de Latilla et de Paisiello. Il parcourut l'Italie, puis se rendit en France et devint accompagnateur de la reine Marie-Antoinette, puis claveciniste au théâtre Feydeau. Il fit jouer sans succès au théâtre Montansier un opéra intitulé : *les Evénements imprévus*, et se fixa comme professeur de chant à Londres, où il resta plus de trente ans. Là, il fit jouer quelques opéras italiens et deux ballets. Il a publié : un *Traité de chant*, des romances françaises et italiennes, enfin, un volume de Mémoires (*Aneddoti sulla vita di Giacomo Gotifredo Ferrari*, 1830), qui contient des détails pleins d'intérêt sur les grands artistes de son temps.

FERRARI (Luigi), sculpteur italien, né et mort à Venise (1810-1894), élève de son père Bartolomeo. Il a exécuté beaucoup de groupes, de statues et de bas-reliefs de grande dimension. Il fut nommé, en 1851, professeur de sculpture à l'académie de Venise. Ses œuvres se recommandent par la vigueur du modelé. On cite : *Vierge* (1827) ; *Laocoon* (1837) ; *David triomphant de Goliath ; la Résignation chrétienne*, bas-relief ; *la Résurrection du Christ ; la Mélancolie ; Endymion* ; etc.

FERRARI (Joseph), philosophe italien, né à Milan en 1812, mort à Rome en 1876. En 1839, il publia en français *Vico et l'Italie*. Reçu docteur, il fut nommé, en 1842, suppléant de Bautain à la faculté des lettres de Strasbourg. Dénoncé pour ses idées, il fut révoqué. Nommé, en 1848, au collège de Bourges, il fut suspendu l'année suivante pour un discours contre l'expédition de Rome. Rentré en Italie en 1859, il fut élu député et combattit la politique unitaire de Cavour. Quelques semaines avant sa mort, il fut fait sénateur. Il a écrit notamment une remarquable *Histoire des révolutions d'Italie* (1858).

FERRARI (Paolo), auteur dramatique italien, né à Modène en 1822, mort à Milan en 1889. Il a écrit des comédies historiques populaires, ou à thèse (ce sont les plus nombreuses). Son inspiration, c'est la moralité. Il étudie des problèmes moraux ordinaires, et leur donne les solutions du bon sens. Il y a chez lui de la chaleur, et des caractères fortement étudiés ; mais il manque de simplicité, il complique trop et abuse du métier. Voici ses principales pièces : *Goldoni et ses seize comédies nouvelles* (1851), la meilleure, parce que la plus simple, de ses comédies ; *la Satire et Parini* (1854-1856) ; *Prose* (1858) ; *la Femme et le Sceptique* (1864) ; *le Duel* (1868) ; *Causes et Effets* (1871) ; *le Ridicule* (1872) ; *le Suicide* (1875) ; *Deux dames* (1877). Son *Théâtre choisi* a été publié en 1890.

FERRARI (Carlotta), femme poète et compositrice italienne, née à Lodi en 1837, morte à Bologne en 1907. Elle se livra à l'enseignement, tout en publiant des poèmes dont le succès fut considérable (*Dante Alighieri, Lotario, Roma, la Battaglia di Custozza, Saffo al sonno, l'Eco dell' anima in morte di C. Cavour, Alla luna*, etc.), et de nombreuses mélodies vocales. On connaît d'elle trois opéras fort bien accueillis, dont elle écrivit le poème et la musique : *Ugo* (1857) ; *Sofia* (1866), et *Eleonora d'Arborea* (1871). On lui doit aussi une Messe solennelle (1868), une Messe de *Requiem*, etc.

FERRARI (Emilio), poète espagnol, né à Valladolid en 1852, mort en 1907. On a de lui un recueil intitulé : *Poemas vulgares* (1851), où l'on reconnaît l'influence de son compatriote Nuñez de Arce.

FERRARI (Gabrielle), pianiste et compositrice française, née et morte à Paris (1855-1921). Elève de Niceti Serrao, professeur au conservatoire de Naples, puis de Gounod, de Th. Dubois et de Le Bor, elle s'est fait connaître de bonne heure par ses œuvres, mélodies ou pièces de piano, d'une inspiration délicate. Au théâtre, elle a donné *le Cobzar ;* a écrit en collaboration avec Hélène Vacaresco et Paul Milliet (Opéra, 1912) un opéra-comique, *Dernier amour*.

FERRARI (Severino), poète et érudit italien, né à San Pietro Capofiume (Bologne) en 1856, mort à Colle Gigliato (Pistoia) en 1905. Il fut le disciple préféré de Carducci, et sa poésie ressemble parfois à celle de son maître ; dans son poème satirique *le Magicien* (1884), il attaque ceux que Carducci combattait. Peu à peu sa personnalité s'affirme : il chante sa famille, son pays natal, les amis de sa jeunesse. Mais son recueil, *Printemps florentin* (1900) ne vaut pas le précédent, *Mai* (1893). Ses *Vers* ont été publiés en 1906. En collaboration avec Carducci, il a donné une excellente édition des Poésies de Pétrarque.

FERRARIE [*rî*] n. f. (de *Ferrari*, botaniste ital.). Genre d'iridacées, comprenant des plantes à rhizome tubéreux, à feuilles ensiformes, épaisses, à tige simple ou rameuse.

— ENCYCL. Les fleurs de la *ferrarie* sont très belles, mais durent peu. Ce genre comprend six espèces de l'Afrique australe, dont deux sont cultivées dans les serres des régions tempérées, où on les multiplie facilement de caïeux, qu'on détache quand les feuilles sont desséchées. La *ferrarie ondulée*, du cap de Bonne-Espérance, a ses feuilles d'un beau vert, ponctué de rouge et de brun ; les fleurs sont d'un pourpre foncé. Les rhizomes fournissent une résine âcre, douée de propriétés cathartiques.

Ferrarie.

FERRARIS (Joseph, comte DE), feld-maréchal autrichien, né à Lunéville en 1726, d'une famille piémontaise, mort à Vienne en 1814. Il se distingua dans la guerre de Sept ans et, plus tard, dans la campagne de 1793 contre la France. Il a dressé une carte de Belgique, sur le modèle de celles de Cassini. Fut vice-président du Conseil aulique et élevé, en 1807, à la dignité de feld-maréchal.

FERRARIS (Amalia), danseuse italienne, née à Voghera vers 1825, morte à Florence en 1904. Elle débuta, en 1844, à la Scala de Milan. Engagée au San Carlo de Naples, au Regio de Turin, au Carlo Felice de Gênes, elle s'y fit applaudir, ainsi qu'à Londres et à Vienne, à Sinigaglia, à Florence, à Vérone, à Mantoue, à Trente. En 1856, appelée à l'Opéra de Paris, elle y resta jusqu'en 1862.

FERRARIS (Galileo), né à Livorno Vercellese (Piémont) en 1847, mort à Turin en 1897. Il fut professeur de physique à l'Ecole supérieure de guerre et occupa la chaire de physique technologique à l'Ecole des ingénieurs de

Turin pendant près de vingt ans. Il a fondé en Italie, en 1866, la première école supérieure électrotechnique qui porte son nom. Ferraris est surtout connu par sa découverte (1885) du *champ magnétique tournant*, qui fut l'origine des moteurs asynchrones à courants polyphasés.

FERRARIS (Maggiorino), économiste et homme politique italien, né à Acqui en 1856, mort en 1929. D'origine piémontaise, il se consacra à l'étude des problèmes économiques et financiers, sur lesquels il publia notamment : *il Problema della circolazione costacea in Italia*, et *le Convenzioni marittime*. Député de la quatrième circonscription d'Alexandrie (1886), il fut constamment réélu jusqu'à son entrée au Sénat. Il contribua au vote des traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche et combattit les cabinets di Rudini et Giolitti. Il fut ministre des postes et télégraphes dans le ministère Crispi (1893-1896). Il fut un des directeurs de la *Nuova Antologia*.

FERRARY (Désiré-Maurice), sculpteur français, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1852, mort à Neuilly-sur-Seine en 1904. Il entra, en 1871, à l'Ecole des beaux-arts, dans la classe de Cavelier, et obtint, en 1882, le grand prix de Rome. Il exposa un *Belluaire agaçant une panthère*, en bronze (1880) ; *Angélique et Roger*, bas-relief en plâtre (1885) ; *Mercure* (1886 ; musée de Tours) ; bustes de *Léon Cogniet* et de *Méhul* (Institut) ; etc. Dans la suite, l'artiste s'est surtout adonné à la statuette polychrome.

FERRASSE [*fè-rass'*] n. f. Cadre où le miroitier fixe les glaces pour les travailler. || Coffre en tôle, où l'on fait recuire le verre. || Porte de ce coffre.

FERRAT (Jean-Baptiste) et son frère (Louis), faïenciers à Moustiers (Basses-Alpes) dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils imitèrent, dans leur manufacture, les décors à fleurs de Marseille et de Strasbourg. Une coupe de leur fabrication, signée *Ferrat Moustiers*, est conservée au Musée céramique de Sèvres.

FERRAT (CAP), cap situé dans le départ. des Alpes-Maritimes, entre les rades de Villefranche et de Beaulieu. Phare. Site pittoresque.

FERRATA (Ercole), sculpteur italien, né à Peisotto, près du lac de Côme, vers 1614 ou, selon d'autres, en 1630, mort à Rome en 1685. Elève de l'Algarde, il collabora avec Bernin à l'exécution de la fameuse chaire de Saint-Pierre. En 1677, il amena de Rome à Florence pour Cosme III de Toscane trois antiques célèbres : la *Vénus de Médicis*, les *Lutteurs*, et le *Rémouleur*. Ses œuvres ne sont pas exemptes de maniérisme.

FERRATA (Dominique), cardinal italien et secrétaire d'Etat, né à Gradoli (prov. de Viterbe) en 1847, mort à Rome en 1914. Professeur, d'abord au Séminaire romain, puis au Séminaire de la Propagande, il fut avocat devant la congrégation des Rites, dans des procès de béatification et de canonisation (Jeanne d'Arc). En 1879, attaché à la Secrétairerie d'Etat et bientôt nommé auditeur de la nonciature à Paris, il revint à Rome en 1882, comme sous-secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires. En 1885, nonce à Bruxelles, il contribua activement à la reprise des relations, rompues depuis six ans, entre le gouvernement belge et le Saint-Siège, et s'occupa, en même temps, envoyé trois fois en mission, d'achever les négociations qui rétablirent la paix entre la Confédération helvétique et le Vatican. En 1891, il fut nommé nonce à Paris, au moment où Léon XIII préconisait la politique de ralliement à la république. Rentré à Rome en 1896, créé cardinal, il fut nommé successivement préfet de différentes congrégations. A son avènement, le pape Benoît XV le désigna comme secrétaire d'Etat (3 sept. 1914), mais il mourut cinq semaines après. Ses *Mémoires*, publiés en 1921, sont d'un vif intérêt.

FERRATE [*fè-rat'*] n. m. Chim. Sel qui se produit lorsqu'on met en présence du sesquioxyde de fer Fe^2O^3 et un alcali concentré. (Ce sel provient d'un *acide ferrique* FeO^4H^2, non isolé jusqu'à ce jour, et dont l'anhydride correspondant FeO^3, non connu à l'état libre, est appelé *anhydride ferrique*. (Le ferrate de potassium FeO^4K^2 est assez stable à l'état solide. Il est isomorphe du sulfate et du manganate de potassium.)

FERRATIER n. m. Techn. V. FERRETIER.

FERRATINE n. f. Dérivé ferrique de l'albumine, préparé à l'aide du foie de porc, ou, artificiellement, par traitement spécial de l'albumine d'œuf par un sel de fer. (Poudre jaunâtre, inodore, insipide, soluble dans l'eau, employée dans le traitement de la chlorose, de l'anémie et de l'anorexie.) || Syn. ALBUMINATE DE FER.

FERRAZ (Marin), professeur et philosophe français, né à Ceyzérieu en 1820, mort à Cannes en 1898. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Il occupa de 1862 à 1879 la chaire de philosophie à la faculté des lettres de Lyon. Citons parmi ses principaux ouvrages la *Psychologie de saint Augustin* (1862) ; sa *Philosophie du devoir* (1869) ; *Nos devoirs et nos droits* (1880) ; *Traditionalisme et Ultramontanisme* (1880) ; *Spiritualisme et Libéralisme* (1887).

FERRAZZANO, bourg d'Italie (Molise, prov. de Campo Basso) ; 2.460 hab. Sources minérales.

FERRE [*fèr'*] n. f. Pince pour façonner le goulot des bouteilles de verre. || Poussière qui se détache des objets de fer ou d'acier que l'on émousse.

FERRÉ (LE), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 19 kil. de Fougères ; 980 hab. Carrières.

FERRÉ (en turc **Feredjik**), ville et port de commerce de Grèce, nome du Rhodope, sur la Maritza, non loin de l'Archipel ; 4.370 hab. Successivement turque et bulgare, avant de devenir grecque en 1920. — Sources thermales aux environs.

FERRÉ (LE **Grand**), paysan du village de Rivecourt (Oise), qui se distingua, comme lieutenant du capitaine Guillaume l'Aloue, au cours de la jacquerie du Beauvaisis et dans la lutte contre les Anglais, en 1358. C'était un géant d'une force herculéenne. Il défendit avec vaillance le château de Longueil, que les Anglais de Creil avaient essayé de surprendre. Le chroniqueur Jean de Venette raconte que, armé de sa lourde hache, il abattit à lui seul quatre-vingt-cinq de ses agresseurs. Etant tombé malade à Rivecourt, les Anglais crurent le surprendre et l'assommer dans son lit. Il se leva à la hâte et, de sa bonne hache, tua cinq d'entre eux. Une statue a été érigée au Grand Ferré sur la place de Longueil-Sainte-Marie (Oise).

FERRÉ (Charles-Théophile), membre de la Commune, né à Paris en 1845, fusillé à Satory en 1871. Il se signala sur la fin de l'Empire par son exaltation révolutionnaire, prit part à l'insurrection du 18 mars 1871, fut élu membre de la Commune dans le XVIIIe arrondissement, et devint membre du Comité de sûreté générale, substitut du procureur de la Commune, Rigault, puis délégué à la préfecture de police (14-24 mai). Après l'entrée des troupes de Versailles, il prit part à la résistance, ainsi qu'à l'exécution des otages, puis se cacha. Arrêté en juin, il fut traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort le 2 septembre, et fusillé avec Rossel.

FERREBOUC (François), notaire de l'Université de Paris, un des greffiers qui tinrent les écritures du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc en 1456. Il était établi à Paris depuis 1452. C'était un des amis de Robert Gaquin.

FERREIN (Antoine), médecin et anatomiste français, né près d'Agen en 1693, mort en 1769. Docteur à Montpellier, il alla enseigner la chirurgie et l'anatomie à Marseille et à Paris, devint premier médecin de l'armée française en Italie, professeur au Collège de France, et membre de l'Académie des sciences.

On a décrit sous le nom de *ligament de Ferrein* un des faisceaux ligamenteux de l'articulation temporo-maxillaire.

FERREIRA, ville de Portugal (district de Beja), dans les plaines du Campo de Beja ; 9.000 hab. Château fort.

FERREIRA (Antonio), un des poètes classiques de Portugal, né à Lisbonne en 1528, mort de la peste dans cette ville en 1569. Comme poète, il aimait à s'inspirer de l'antiquité, et il mérita le surnom d'**Horace portugais** ; il a composé des élégies, des épîtres très remarquables. Dans ses sonnets, il imite Pétrarque. Son rôle, comme auteur dramatique, est encore plus notable. On lui doit une tragédie avec chœurs, sur le moule antique : *Inez de Castro*, et *le Jaloux*, une des premières comédies de caractère de la Renaissance.

FERREIRA (Antonio), chirurgien portugais, né à Lisbonne en 1626, mort en 1679. Il se fit remarquer par son dévouement dans l'épidémie de peste de Tanger, et, de retour à Lisbonne, devint chirurgien du roi.

FERREIRA (Manoel), missionnaire portugais, né à Lisbonne en 1631, mort à Macao en 1699. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus en 1647, et partit, en 1658, pour le Tonkin. Emprisonné pendant une persécution (1684), il parvint à recouvrer sa liberté et rentra en Europe. Il est l'auteur de *Notices sur la persécution de Cochinchine* (Lisbonne, 1700) et d'un *Dictionnaire portugais-annamite*.

FERREIRA (Alexandre), jurisconsulte et historien portugais, né à Oporto en 1644, mort à Lisbonne en 1737. Administrateur de sa ville natale en 1708, il devint conseiller royal en 1715, puis ambassadeur à Madrid en 1726. On a de lui : *Alegacion juridica* (1704), justification des prétentions de l'archiduc Charles III à la couronne d'Espagne ; *Memorias o Noticias da celebre ordem dos Templarios*, histoire des Templiers publiée en 1735.

FERREIRA (Alexandre-Rodriguez), voyageur et naturaliste portugais, né à Bahia (Brésil) en 1756, mort à Lisbonne en 1815. De 1783 à 1792, il explora scientifiquement l'intérieur du Brésil (l'île de Marajo, le Mato-Grosso, etc.) ; à son retour en Europe, il devint administrateur du Cabinet royal d'histoire naturelle et du Jardin botanique de Lisbonne. Du « Humboldt brésilien », comme on le surnomma, les manuscrits sont malheureusement perdus, et l'on ne possède que quelques opuscules.

FERREIRA DE VERA (Alvaro), généalogiste portugais, né à Lisbonne vers le commencement du XVIIe siècle. Son œuvre principale est : *Origine de la noblesse politique, des blasons, charges et titres* (1631).

FERREMENT [*fè-re-man*] n. m. (de *ferrer*). Actíon de river les fers d'un prisonnier. (Vx.) || Objet, garniture en fer : *Les* FERREMENTS *d'un coffre*.

— Constr. Collier de gouttières.

— N. m. pl. Garnitures de fer qui entrent dans la construction d'un bâtiment.

FERREMENTE [*fè-re-mant'*] n. f. Mar. Syn. de FERREMENTS.

FERRE-MULE adj. invar. Qui « ferre la mule », fait des profits illicites : *Un serviteur malin, menteur et* FERRE-MULE. (Le Sage.) *Des marchands* FERRE-MULE. V. FERRER.

FERRÉOL (saint), né à Athènes, martyr à Besançon vers 211. Saint Irénée l'ordonna prêtre et l'envoya, avec son frère Ferjeux ou Fargeau, prêcher l'évangile dans la Séquanie (depuis Franche-Comté). Arrêtés sous Caracalla par ordre du préfet Claudius, ils furent décapités. Leurs corps furent retrouvés, en 370, par l'évêque saint Agnan. — Fête le 16 juin. Fête de l'invention, le 5 septembre.

FERRÉOL (saint), tribun des armées impériales à Vienne en Dauphiné ; il fut converti par saint Julien, martyrisé en 304. On l'appelle aussi FORGET.

FERRÉOL (Tonance), homme d'Etat gallo-romain, né au château de Trévidon (Rouergue) vers 420, mort vers 490. Il fut préfet des Gaules, entraîna les Gaulois à se joindre à Aétius contre les Huns, sauva la ville d'Arles en persuadant à Thorismond, roi des Goths, d'en lever le siège. Il avait réuni une magnifique bibliothèque.

FERRÉOL (saint), évêque de Limoges où il est né vers 520, mort vers 591. En 579, il apaisa la rébellion de Limoges soulevée contre le roi Chilpéric Ier, répara l'église de Saint-Martin de Brive incendiée dans l'invasion de Gondebaud en 581, assista au deuxième concile de Mâcon (585) et au troisième de Clermont (588). — Fête le 18 septembre.

FERRER [*fè-ré*] v. tr. Garnir de fer, d'une pointe, d'un bout de fer : FERRER *une porte, une pique, un bâton*. FERRER *des souliers avec des clous*.

— Fam. *Ferrer les cigales*, Perdre son temps.

— *Fig.* Dominer, commander : *Ne te laisse pas* FERRER.

— Comm. Appliquer une marque en plomb sur des marchandises, pour indiquer qu'elles ont été visitées à la douane. (On dit mieux PLOMBER.)

— Pêch. *Ferrer un poisson*, Donner un coup sec sur la ligne pour que l'hameçon s'enfonce dans les chairs du poisson qui mord.

— Techn. Clouer des fers aux pieds d'une bête de somme : FERRER *un cheval*. || *Ferrer à glace*, Avec des fers cramponnés, qui ne glissent pas sur la glace. || *Ferrer les lacets*, En garnir les extrémités de fer ou de cuivre. || *Ferrer une étoffe*, La marquer à l'aide d'un timbre sec. || *Ferrer le chanvre, le lin*, En briser la partie ligneuse sur un fer mousse.

— LOC. PROV. Fig. **Ferrer la mule**, Faire des profits illicites. (Cette locution vient probablement de ce qu'un serviteur de Vespasien, pendant un voyage de son maître, fit ferrer sans nécessité une mule de l'empereur pour donner à un solliciteur, qui avait payé ce service, le temps de présenter un placet. L'empereur, informé de ce marché, voulut, dit-on, partager avec le muletier. [Suétone, *Vespasien* XXIII].)

— ***Ferré, e,*** part. pass. du verbe *Ferrer* : *Bâton* FERRÉ. *Souliers* FERRÉS. *Cheval* FERRÉ. || *Chemin ferré*, Chemin empierré.

— Fig. *Etre ferré à glace*, ou absolum. *Etre ferré sur un sujet*, Le posséder solidement, sans broncher.

— LOC. FAM. *Avoir la bouche ou la gueule ferrée*, Avaler quelque chose de très chaud, sans en souffrir ; et *au fig.* Etre impudent dans ses discours : *La* GUEULE FERRÉE *des imposteurs*. (Saint-Simon). || *Il avalerait des charrettes ferrées*, Se dit d'un gros mangeur. || *Style ferré*, Style dur.

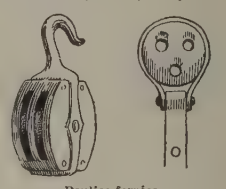

Poulies ferrées.

— Mar. *Poulie ferrée*, Poulie dont l'estrope est en fer.

— Méd. *Eau ferrée*, Eau dans laquelle on a plongé un fer rouge, ou qu'on a versée bouillante sur du fer rouillé, ou dans laquelle on a fait dissoudre des substances ferrugineuses, ou laissé séjourner du fer.

— Trav. publ. *Chemin ferré, Route ferrée*, Chemin, Route dont la forme est faite de pierres dures brisées ; chemin non pavé, constitué par du macadam. || *Voie ferrée*, Chemin de fer. || *Pierres ferrées*, Pierres qui présentent des petites zones ou bandes très dures dans la hauteur de leur banc.

— ANTON. **Déferrer.**

FERRER (Jayme), cosmographe catalan de la fin du XVe siècle. Quand, après la découverte du Nouveau-Monde, une contestation éclata entre Jean II de Portugal et Ferdinand et Isabelle d'Espagne au sujet de la limite de leurs possessions respectives. Jayme traça, à 370 lieues à l'O. des îles du Cap-Vert, la ligne de démarcation qui partageait le monde entre le Portugal et l'Espagne (traité de Tordesillas, 7 juin 1494).

FERRER (Bartholomeo), et non **Ferrelo**, navigateur espagnol du XVIe siècle. Il explora la côte occidentale de la Californie en 1543, après la mort de Juan-Rodrigo Cabrillo, de l'expédition duquel il était le premier pilote.

FERRER (Mateo), organiste, chef d'orchestre et compositeur espagnol, né et mort à Barcelone (1788-1864). Il fut l'un des plus grands contrepointistes de son temps. Organiste à la cathédrale de Barcelone, il s'est révélé au théâtre comme un chef d'orchestre de premier ordre.

FERRER DEL RIO (Antonio), historien espagnol, né à Madrid en 1814, mort aux bains del Molar en 1872. Bibliothécaire du ministère de *fomento* et membre de l'académie espagnole. Son meilleur ouvrage est son *Histoire du règne de Charles III* (Madrid, 1856 ; 4 vol. in-8°).

FERRER GUARDIA (Francisco), révolutionnaire espagnol, né à Abella en 1859, exécuté à Barcelone en 1909. Employé dans les chemins de fer de 1875 à 1885, il rejoignit à Paris en 1886 l'agitateur Ruiz Zorilla, et revint en 1901 en Espagne pour ouvrir un Institut révolutionnaire. En juillet 1909, il prit part à l'insurrection de Barcelone et fut condamné à mort et fusillé. Son exécution causa une grande émotion et amena la chute du cabinet Maura.

FERRERAS GARCIA (Jean DE), historien espagnol, né à La Bañeza (Léon) en 1652, mort à Madrid en 1735. Entré dans les ordres, il acquit renom de grand prédicateur et devint bibliothécaire de Philippe V. Il a laissé une *Histoire d'Espagne* jusqu'en 1589, traduite en français par d'Hermilly (1751).

FERRERE (en lat. *Ferraria Astensium*), ville d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie) ; 2.165 hab. Ruines d'un château du moyen âge. Vignobles.

FERRÈRE (Philippe), jurisconsulte français, né à Tarbes en 1767, mort à Bordeaux en 1815. Avocat au parlement de Bordeaux, il reprit, en 1795, sa carrière interrompue par la Terreur, et refusa de faire partie du Tribunat. Ses principaux plaidoyers ont été publiés dans *le Barreau français* (1820).

FERRERI (Zaccaria), poète italien, né à Vicence vers 1460, mort à Rome vers 1530. Il fut abbé chez les bénédictins, et joua un rôle important au concile de Pise (1511). Parmi ses poèmes latins de mètre et de caractère médiéval, pleins de mysticisme et d'images bibliques, le plus important est le *Lugdunense somnium* (1513), voyage fantastique imité de *la Divine comédie*, où il expose ses idées morales et politiques.

FERRERI (Andrea), sculpteur et peintre italien, né à Milan en 1673, mort à Ferrare en 1744. Il reçut à Bologne les leçons de Giuseppe Mazza, puis alla se fixer pour toujours à Ferrare (1722). Ferreri est surtout connu comme sculpteur et comme stucateur (statue de *Notre-Dame de Mont-Carmel*, à Bologne ; *la Vigilance ;* une *Vierge* en marbre ; etc.).

FERRERIE [*fè-re-ri*] n. f. Commerce des fers : *S'enrichir dans la* FERRERIE. || Gros ouvrages de fer : *Acheter de la* FERRERIE.

FERRERO (Edward), général américain, né à Grenade en 1831, mort en 1899. Fils d'un maître de danse italien, lui-même professeur de danse à l'école de Westpoint, il

s'engagea en 1861 dans l'armée fédérale. Après s'être distingué dans différents engagements, il fut mis à la tête d'une brigade de l'armée du Potomac. Vainqueur à la bataille de l'Antietam, il défendit ensuite Louisville et seconda les opérations de Grant contre Petersburg.

FERRERO (Guglielmo), historien et sociologue italien, né à Portici en 1871, mort à Genève en 1942. Elève, à Turin, de Cesare Lombroso, dont il devint le gendre, il se fit connaître comme criminaliste, publiant, avec Lombroso, *la Donna delinquente* (1893); avec Sighele, les *Cronachi criminali italiane* (1896); comme journaliste [son pamphlet *il Fenomeno Crispi e la Crisi italiana* (1894) lui vaut deux mois de prison], enfin, comme sociologue à tendances marxistes, par ses études sur l'organisation des sociétés européennes (*Europa giovine; studi e viaggi nei paesi del Nord* (1897); *il Militarismo : dieci conferenze* (1898). Un autre G. Ferrero apparaît en 1913, condamnant, dans son *Fra i due mundi* la civilisation de quantité : capitaliste et industrielle, inférieure à la civilisation de qualité, qu'a déjà exaltée son essai *Du monde gréco-latin au monde nouveau* (1912). En 1914, par ses discours dans des meetings, ses articles du *Secolo* (réunis dans sa *Guerra europea*, 1915), il prend nettement parti pour la France contre l'Allemagne. Sa renommée repose sur son grand ouvrage *Grandeur et décadence de Rome*, publié en six volumes, de 1901 à 1910, traduit en français (*la Conquête, Jules César, la Fin d'une aristocratie, Antoine et Cléopâtre, la République d'Auguste, Auguste et le Grand Empire*), terminé, en 1921, par *la Ruine de la civilisation antique*. Ses critiques lui reprochent de vouloir expliquer tous les événements par l'évolution économique et sociale de Rome, et de se laisser entraîner à un fatalisme qui semble rejoindre une ancienne philosophie de l'histoire, appelant Destin ce que Bossuet nomme Providence. La hardiesse des hypothèses, la vie des portraits, l'évocation des foules, le style pittoresque fait souvent d'un « vocabulaire d'actualité » expliquent le succès de cette œuvre. G. Ferrero a poursuivi sa tâche de sociologue en étudiant les événements contemporains dans *la Vecchia Europa e la Nuova* (1918); *la Tragedia della pace, di Versailles alla Ruhr* (1923); *Da Fiume a Roma, Storia di quatro anni* (1919-1923); *Discorsi ai sordi* (1925).

Guglielmo Ferrero.

FERRET [*fè-ré*] n. m. (de *fer*). Outil de verrier, servant à prendre le verre en fusion. || Petit bout (en métal, pierre précieuse, etc.) d'une aiguillette, d'un lacet.

— Minér. Noyau dur dans les pierres. || Nom vulgaire de l'hématite rouge, appelée aussi *ferret d'Espagne*.

— Encycl. Archéol. Suivant que les aiguillettes devaient être nouées ou lacées, les *ferrets* en étaient triples, doubles ou simples. En usage du XIIe au XVIIe siècle, les ferrets ont toutes les formes; ceux du modèle le plus ordinaire soit en fuseau allongé ou en fil d'or, d'argent, rehaussés d'émail, terminés par des perles, etc.

Ferrets : 1. Ferret à armer (XVe s.); 2. Ferret (XVIe s.).

FERRET, nom de deux vallées, l'une suisse, l'autre italienne, qui se font suite au pied oriental du mont Blanc, d'Orsières (Suisse) à Courmayeur (Italie), et que réunissent deux cols, le Grand et le Petit Ferret, à 2.536 et 2.498 m. d'altitude.

FERRETI (Nicolas), grammairien italien, mort en 1523. Il ouvrit à Venise une école de grammaire, qui acquit une grande célébrité. Son principal ouvrage a pour titre : *Eloquentiæ linguæ latinæ servanda in epistolis et orationibus componendis præcepta* (1495). — Jules **Ferreti,** son fils, né à Ravenne en 1480, mort en 1547, suivit la carrière du droit et devint gouverneur de la Pouille sous Charles-Quint. On a de lui : *Concilia et tractatus varii* (1562); *De re et disciplina militari* (1575); *De jure et re navali* (1579).

FERRETI (Jean-Baptiste), archéologue et bénédictin italien, né à Vicenze en 1639, mort en 1682, on ne sait où, comme il se rendait en France à l'appel de Louis XIV, qui voulait en faire son historiographe. Il appartenait à l'ordre des bénédictins du Mont-Cassin. Il a publié : *Musæ lapidariæ antiquorum in marmoribus carmina, etc.* (Vérone, 1672), recueil d'inscriptions en vers.

FERRETI (Giovanni Domenico) ou **Domenico d'Imola,** peintre italien, né à Florence en 1692, mort après 1750. Ses tableaux à l'huile les plus connus sont : *le Martyre de saint Barthélemy* et *la Translation du corps de saint Guide,* à Pise; *la Conception de la Vierge, l'Adoration des Mages,* à Florence. Il excella dans la fresque. Mentionnons à Florence, *le Martyre de saint Etienne;* à Pistoia, les peintures qui décorent la voûte de l'église Saint-Philippe; à Sienne, *les Travaux d'Hercule, les Saisons, les Arts libéraux,* etc., du palais Sansedoni.

FERRETIER [*fè-re-ti-é*] n. m. Marteau pour forger les fers des chevaux. (On dit aussi FERRATIER et FERTIER.)

— Comm. Marchand de ferraille.

Ferretiers : 1. Ordinaire; 2. A tête ovale.

FERRETO, historien italien, né à Vicence un peu avant 1300, mort en 1335. C'est un des précurseurs de la Renaissance. On a de lui des poésies, dont des éloges de Can Grande della Scala et de Dante, et une *Historia* en sept livres, de 1250 à 1318.

FERRETTE (en allem. **Pfirt**), ch.-lieu de cant. du Haut-Rhin, arrond. et à 20 kil. d'Altkirch, sur le dernier contrefort du Jura; 445 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Château ruiné d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la plaine d'Alsace et sur la Suisse. — Le canton a 31 comm., et 11.355 hab.

Histoire. — Ch.-lieu d'un comté célèbre, démembrement du vaste comté de Bar-le-Duc et Montbéliard, fondé en 1105 par Frédéric, fils de Thierry II, comte de Bar et Montbéliard, neveu du pape Calixte II et frère de Renaud, comte de Bar, de Thierry, comte de Montbéliard, et du cardinal Etienne de Bar, évêque de Metz. Frédéric hérita par mariage du fameux comté d'Eguisheim et régna sur Altkirch, Belfort, Thann, Délémont, Massevaux, Cernay, etc. Le comté passa en 1324 à Albert II, duc d'Autriche, qui transféra la capitale à Ensisheim. Toutes ces possessions furent cédées à la France en 1648, et le comté de Ferrette fut attribué, sans les droits souverains, à Mazarin. Sa famille le conserva jusqu'à la Révolution.

FERRETTE ou **FERRÈTE** [*fè-rèt'*] n. f. Cout. anc. Genre de communauté entre époux du *comté de Ferrette* (Haut-Rhin actuel).

— Encycl. D'après cette coutume, très ancienne, en cas de décès sans enfants, de l'un des époux, les immeubles apportés en mariage retournaient au plus proche parent, mais les apports mobiliers, acquêts, conquêts, etc., faisaient masse, et le conjoint survivant en gardait, si c'était le mari, les deux tiers, si c'était la femme un tiers, avec 60 livres à titre de don nuptial, sauf stipulations contenues dans le contrat de mariage. L'édit de la Cour de cassation du 6 juillet 1835 a reconnu force de loi à cette coutume, qui du comté de Ferrette s'était répandue dans toute la haute Alsace.

FERRETTI ou **FERRET** (Emile), jurisconsulte italien, né à Castelfranco en 1489, mort à Avignon en 1552. Il fut, très jeune, secrétaire de Léon X. En 1528, il accompagna le marquis de Montferrat dans l'expédition de Naples. Fait prisonnier par les Espagnols, il dut payer une rançon, passa en France, enseigna le droit à Valence, puis devint conseiller au parlement de Paris. François Ier le chargea de négociations avec les Vénitiens et les Florentins, et le marquis de Montferrat l'envoya auprès de Charles-Quint. Quelque temps après, il se démit de sa charge de conseiller au parlement, remplit pour le roi de France une mission à Florence, puis se rendit à Avignon, où il professa, et devint conseiller au parlement du Dauphiné. Ses œuvres complètes ont été publiées à Lyon (1553).

FERRETTI (Giovanni), compositeur italien, né à Venise vers 1540. Il a publié à Venise, de 1567 à 1588, cinq recueils de *Canzoni alla napoletana a cinque voci,* et deux recueils de chansons du même genre à six voix, qui eurent plusieurs éditions, ainsi qu'un recueil de madrigaux à cinq voix.

FERRETTO [*fè-rè-to*] n. m. Géol. Nom donné au produit d'altération de cailloutis quaternaires. || Syn. DILUVIUM ROUGE.

FERREUR [*fè-reur*] adj. et n. m. Ouvrier qui ferre les chevaux, les bœufs. || Celui qui pose les ferrets, les ferrures.

FERREUX [*fè-reû*], **EUSE** adj. (lat. *ferrosus;* de *ferrum,* fer). Chim. et Minér. Qui contient du fer : *Minerais* FERREUX.

— Encycl. Les composés *ferreux* sont ceux pour lesquels le fer a la valence 2. L'oxyde de fer, au minimum d'oxydation, s'appelle l'*oxyde ferreux.* (Sa formule est FeO. Il possède la fonction basique et les sels qui en dérivent s'appellent des *sels ferreux;* parmi eux, nous nommerons : le *sulfate ferreux,* SO^4Fe, et le *chlorure ferreux,* $FeCl^2$.)

FERREY (Benjamin), architecte anglais, né à Christchurch en 1810, mort à Londres en 1880. Il fut élève d'Auguste Pugin, et seconda de ses efforts le retour vers l'architecture gothique. Parmi ses travaux, nous citerons : l'église de Saint-Etienne, à Westminster; les agrandissements qu'il a apportés aux palais épiscopaux de Wells, de Cuddesden (comté d'Oxford). On lui doit, en outre : *les Antiquités de l'église du Christ à Oxford* (1834).

FERRI (Ciro), peintre, architecte et graveur italien, né et mort à Rome (1634-1689). Elève de Pierre de Cortone, il s'appropria si bien son style, qu'il est quelquefois difficile de distinguer leurs ouvrages. Il termina les peintures du palais Pitti, commencées par Cortone. On cite de lui : à Rome, *Sainte Martine, Saint Ambroise,* l'*Histoire de Cyrus,* et surtout sa coupole de Saint-Agnès; à Florence, *le Christ sur la croix, Alexandre lisant Homère;* à Milan, *Saint Augustin;* à Cortone, *Saint Louis évêque, Saint Louis roi;* à Sienne, *Sainte Thérèse;* etc.

FERRI (Luigi), philosophe italien, né à Bologne en 1826, mort à Rome en 1895. Il suivit à Paris son père, qui était peintre décorateur, et entra à l'Ecole normale supérieure en 1847. De 1850 à 1855, il enseigna la philosophie dans les collèges de Chalon, Evreux, Dieppe, Blois et Toulouse. Il rentra alors en Italie, fut nommé professeur à Annecy (1856) et devint plus tard professeur de philosophie et d'histoire à l'université de Rome (1871). En 1883, il fut élu membre correspondant de l'Institut de France. Il a défendu un spiritualisme qui tient le milieu entre l'éclectisme français et le néo-platonisme de Rosmini. Ses principaux ouvrages sont : *il Genio d'Aristotele* (1866); *Studii su Leonardo da Vinci* (1871); *la Psicologia di Pietro Pomponazzi* (1877); et, en français, deux livres très estimés : *Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie au XIXe siècle* (1869); *la Psychologie de l'association depuis Hobbes jusqu'à nos jours* (1883).

FERRI (Enrico), criminaliste et homme politique italien, né à San Benedetto Po (prov. de Mantoue) en 1856, mort à Rome en 1929. Elève d'Ellero et de Lombroso, connu de bonne heure par une thèse retentissante, *la Negazione del libero arbitrio* (1879) et par ses *Nuovi orizzonti del diritto e della procedura penale,* il professe successivement dans les universités de Turin (1881), de Sienne (1882-1886), de Pise (1890-1893). En 1905 il est appelé, à Rome, à la chaire de droit pénal et à la direction de l'école d'application de droit criminel, créée, sur son initiative, en 1912. Mais Ferri est surtout connu des masses comme écrivain et orateur socialiste. D'abord député radical de San-Benedetto (1906), il adhère à l'orthodoxie marxiste (sept. 1893); et il est un des chefs les plus intransigeants du parti, bientôt chargé de la direction de l'organe socialiste l'*Avanti* (1898), et, à la Chambre, organisant l'*obstructionnisme* contre Rudini et Pelloux. Mais il évolue à son tour, vote en faveur de la guerre de Libye, et ne tarde pas à rompre avec l'orthodoxie révolutionnaire qui, au congrès de 1912, triomphe avec B. Mussolini. Lors de la Grande Guerre, il adopta une attitude neutraliste. Comme bien des socialistes désabusés, il finit par adhérer au fascisme.

FERRICALCITE [*fè-ri*] n. f. Minér. Syn. de CÉRÉRITE.

FERRICO (du lat. *ferrum,* fer). Chim. Préfixe qui indique la présence d'un sel ferrique dans certains composés : *Sel* FERRICO-*ammoniaque.*

FERRICUM [*kom'*] n. m. (de *fer*). Nom qui a été donné autrefois au radical hypothétique des sels ferriques. (Ex. : *Chlorure de* FERRICUM ou *chlorure ferrique* Fe^2Cl^6.)

FERRICYANHYDRIQUE [*drik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $Fe^2(CN)^{12}H^6$, peu stable, obtenu à l'état de solution et dont dérivent les ferricyanures. Poison.

FERRICYANOGÈNE n. m. Radical $Fe(CN)^6$, trivalent des ferricyanures et de l'acide ferricyanhydrique.

FERRICYANURE n. m. Sel de l'acide ferricyanhydrique.

— Encycl. Le *ferricyanure* de potassium $Fe(CN)^6K^3$ ou prussiate rouge s'obtient par oxydation du ferrocyanure au moyen du chlore. Il forme des cristaux rouges solubles dans l'eau. Il possède des propriétés oxydantes.

Les ferricyanures sont, comme les ferrocyanures, des sels complexes dans lesquels le fer, comme le cyanogène, est dissimulé. Ils donnent au contact de la solution d'un sel ferreux un précipité bleu de ferricyanure ferreux appelé *bleu de Turnbull* qui, voisin du bleu de Prusse, ne lui est pas identique. On utilise cette propriété pour la préparation des papiers photographiques à fond bleu. Le papier est imprégné de ferricyanure de potassium et de chlorure ferrique. On l'expose à la lumière sous un négatif photographique ou sous un dessin tracé sur du papier calque. Le sel ferrique est réduit dans les parties insolées; un simple lavage à l'eau développe le bleu de Turnbull. Le sel ferrique subsistant dans les parties cachées ne donne aucune coloration. Le dessin paraît donc en blanc sur fond bleu.

FERRIDES [*rid'*] n. m. pl. (du lat. *ferrum,* fer, et du gr. *eidos,* aspect). Chim. Se dit quelquefois de l'ensemble des corps simples ayant pour type le fer.

FERRIÉ [*fè-ri-é*] n. m. Nom vulgaire donné au *bolet blafard* et au *bolet Satan.*

FERRIÉ (Gustave-Auguste), savant et général français, né à Saint-Michel (Savoie) en 1868, mort à Paris en 1932. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1889 dans l'arme du génie, il était capitaine en 1897, colonel en 1915, général de brigade en 1919. Spécialisé dans le service des transmissions télégraphiques, il a apporté des perfectionnements notoires à la télégraphie sans fil et a, de ce fait, rendu des services éminents pendant la Guerre. Inspecteur des services de la télégraphie militaire et des transmissions après la Guerre. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1922 dans la section de géographie et navigation en remplacement de Grandidier.

Gal Ferrié. — Cl. Manuel.

FERRIER (Arnaud DU), jurisconsulte français, né à Toulouse vers 1508, mort à Paris en 1585. Il étudia le droit d'abord en France, puis à Padoue où il fut reçu docteur à vingt-deux ans. Il professa à Bourges, puis à Toulouse, devint conseiller au parlement de cette ville (1543), puis président de la chambre des enquêtes, à Paris (1555). Représentant du roi au concile de Trente (1562), il se montra hostile à la cour de Rome, et dut se retirer à Venise, où il occupa le poste d'ambassadeur jusqu'en 1582. Rallié au protestantisme, il devint chancelier du roi de Navarre.

FERRIER (Jérémie), pasteur protestant français, né à Milhaud vers 1570, mort à Paris en 1626. Il fut pasteur à Nîmes. Dans ses thèses inaugurales, il soutint que le pape était l'Antechrist. Mais, en 1611, il parut se rapprocher des catholiques. Le synode de Privas le suspendit. En 1613, il se déclara pour les catholiques, et accepta une place d'assesseur au présidial. Des troubles éclatèrent dans Nîmes, à cette occasion. Ferrier se transporta à Paris et abjura entre les mains du cardinal Duperron. Il réfuta ses anciennes thèses dans son livre *De l'Antechrist et de ses marques* (1615). Il publia encore une défense de la politique de Richelieu.

FERRIER (Pierre), médailleur genevois, né en 1779, mort en 1821, auteur de nombreuses médailles, parmi lesquelles on cite celles à l'effigie de Bonaparte (1796 et 1802), de l'ambassadeur de France S.-A. Adet (1794), et une médaille pour le prix de musique (1794).

FERRIER (Susan Edmonstone), romancière écossaise, née et morte à Edimbourg (1782-1854). On a d'elle trois romans, publiés sous le voile de l'anonyme : *Mariage* (1818); *l'Héritage* (1824); et *Destinée* (1831).

FERRIER (James Frederick), philosophe écossais, né à Edimbourg en 1808, mort en 1864. Il était l'oncle de Miss Susan Ferrier et le beau-frère de Wilson, dit « Christopher North ». Professeur d'histoire en 1842 à l'université d'Edimbourg, puis de philosophie à celle de Saint-Andrews (1845), J. F. Ferrier, très lié avec William Hamilton, rédigea à partir de 1840 de nombreux articles. Dans ses *Instituts de métaphysique* (1854), il s'efforce d'établir un système d'idéalisme au moyen d'une série de propositions démontrées à la manière d'Euclide. Sa doctrine, notablement différente de celles de Kant ou de Hegel, présente de grandes affinités avec Berkeley. On a publié également ses *Conférences sur la Philosophie*

grecque (1866), qui constituent une lumineuse introduction à cette étude.

FERRIER (Paul), auteur dramatique français, né à Montpellier en 1843, mort à Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher) en 1920. D'abord avocat, il débuta au théâtre, en 1868, avec un acte en vers : *la Revanche d'Iris*. Depuis, il a fait représenter un grand nombre de vaudevilles, de comédies, d'opéras-comiques, de drames lyriques. Parmi ses livrets, nous citerons : *les Mousquetaires au couvent* (1880) ; *Tabarin* (1885) ; *Joséphine vendue par ses sœurs* (1886) ; *Calendal* (1894) ; *la Dot de Brigitte* (1895) ; *la Catalane*, avec Tiercelin (1907). Parmi ses pièces : *la Belle-mère* (1898) ; *Yvonic*, avec Mlle J. Ferrier (1913).

FERRIER (sir David), médecin et physiologiste anglais, né à Aberdeen (Écosse) en 1843, mort à Londres en 1928. Ses travaux ont presque exclusivement porté sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie nerveuses. Son livre le plus connu a pour titre : *les Fonctions du cerveau*, et a été traduit en français par H. de Varigny. Il a créé le journal *the Brain*.

FERRIER (*Gabriel*-Joseph-Marie-Augustin), peintre français, né à Nîmes en 1847, mort à Paris en 1914. Élève de Pils, Lecoq de Boisbaudran et E. Hébert, il obtint le prix de Rome en 1872. Dès ses débuts, il fit preuve d'un talent agréable dans : *Improvisateur de la Grande-Grèce* (1872) ; *l'Enlèvement de Ganymède* (1875). En 1878, il exposa une *Sainte Agnès martyre*, aujourd'hui au musée de Rouen. Il envoya aux Salons : *Scène de l'Inquisition en Espagne* (1879) ; *Salammbô* (1880) ; *le Printemps*, panneau décoratif ; *les Fumeurs de kiff* (1887) ; *Spes invicta manet* (1895) ; le plafond du foyer du théâtre de Nîmes, et des portraits. En 1906, il remplaça Jules Breton à l'Académie des beaux-arts.

FERRIER DU CHÂTELET (Pierre-Joseph DE), général français, né à Bavilliers, près de Belfort, en 1739, mort à Luxeuil en 1828. Mousquetaire en 1754, il prit part aux guerres de Hanovre (1759-1763) et de Corse (1769). Maréchal de camp en 1788, Ferrier adhéra au mouvement de 1789. Lieutenant général en 1792, il réprima les troubles du comtat Venaissin, puis reçut le commandement de l'armée de la Moselle (juill. 1793) ; mais, le mois suivant, il démissionna et rentra dans la vie privée.

FERRIÈRE n. f. Sac de cuir renfermant les outils d'un maréchal ferrant ou d'un serrurier.

— Archéol. Fiasque usitée du XVIe au XVIIIe siècle, de forme lenticulaire, en cuir, en terre ou en métal, qu'une courroie permet de suspendre. (Panurge portait une ferrière de cuir bouilli de Tours, pleine de vin, qu'il appelait son *vade-mecum*.) || On donnait le même nom à une sacoche à provisions ou à ustensiles.

Ferrière (XVIe s.).

FERRIÈRE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon, aux sources du Yon ; 2.020 hab. Tramways de la Vendée.

FERRIÈRE (Claude DE), jurisconsulte français, né à Paris en 1639, mort à Reims en 1715. D'abord pourvu d'une chaire de droit à Paris, Claude de Ferrière alla ensuite professer à Reims, où il fut placé à la tête de la faculté. On lui doit, notamment : *Jurisprudence du Digeste* (1677-1688) ; *Commentaires sur la coutume de Paris* (1679) ; *Corps et compilation de tous les commentateurs sur la coutume de Paris* (1685-1692) ; *Institutes de Justinien* (1692). — Son fils, Claude-Joseph **de Ferrière**, né à Paris vers 1680, mort en 1750, fut nommé, en 1703, professeur à la Faculté de droit de Paris, dont il devint le doyen. Il a complété et refondu la plupart des œuvres de son père, en les accompagnant de notes et de commentaires. Nous citerons : *Histoire du droit romain* (1718-1726) ; *Institutes de Justinien, de Claude de Ferrière* (1721) ; *Dictionnaire de droit et de pratique* (1734) ; etc.

FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (LA), comm. de l'Orne, arrond et à 46 kil. d'Argentan, près du rocher des Brulées ; 1.050 hab.

FERRIÈRE-EN-PARTHENAY (LA), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 14 kil. de Parthenay, sur la Vandelogne ; 940 hab. Ch. de f. Etat.

FERRIÈRE-LA-GRANDE, comm. du Nord, arrond. et à 18 kil. d'Avesnes, sur la Solre ; 4.030 hab. Ch. de f. Nord. Carrières et forges. — A 1 kil., **Ferrière-la-Petite** ; 915 hab.

FERRIÈRES ou **FERRIÈRES-EN-BRAY**, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 80 kil. S.-E. de Dieppe, près de l'Epte et de Gournay ; 1.350 hab. Fromageries.

FERRIÈRES ou **FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS**, ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 13 kil. de Montargis, sur la Cléry, affl. du Loing ; 1.350 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul (des XIIIe et XIVe s.), qui possède une intéressante rotonde octogonale du XIIIe siècle, et une tour des XIIe et XVe siècles. C'est l'église d'une abbaye célèbre fondée au VIIe siècle et dont il reste différents bâtiments. Traces d'anciennes arènes. — Le canton a 17 comm., et 9.105 hab.

FERRIÈRES ou **FERRIÈRES-EN-BRIE**, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 24 kil. de Meaux ; 740 hab. Eglise du XIIIe siècle. Château où furent tenues, les 19 et 20 septembre 1870, entre Jules Favre et Bismarck, des conférences, sans résultat, en vue de l'armistice.

FERRIÈRES, comm. de Belgique (Liége, arrond. admin. de Huy), sur un affluent de l'Ourthe (bassin de la Meuse) ; 1.300 hab. Minerai de fer. Fabrique d'instruments aratoires. Taillanderies. Scieries de bois.

FERRIÈRES de Marsay (Charles-Elie, marquis DE), homme politique français, né à Poitiers en 1741, mort à Marsay en 1804. Il fut élu, en 1789, député de la noblesse par la sénéchaussée de Saumur. Il s'opposa à la réunion des trois ordres, protesta contre l'arrestation du roi ; après la session, il se retira dans la vie privée. Ses principaux écrits sont les suivants : *De la Constitution qui convient aux Français* (1789) ; *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution* (1798).

FERRIÈRES-SAUVEBŒUF (Louis-François, comte DE), agent politique français, né au moulin d'Arnac en 1762, assassiné à Montmort (Marne) en 1814. Il quitta l'armée pour remplir des missions diplomatiques en Orient (1782-1789). Ardent jacobin, il n'en fut pas moins emprisonné pour avoir fait mettre en liberté des détenus. Schérer, auprès duquel il avait été chargé d'une mission secrète dont il ne put justifier, le fit emprisonner (1799). Il s'évada et vécut après le 18-Brumaire dans la retraite, au pays de sa femme, où il fut assassiné en plein jour par un inconnu. On a de lui : *Mémoires historiques, politiques et géographiques des voyages du comte de Ferrières-Sauvebœuf faits en Turquie, en Perse, et en Arabie depuis 1782 jusqu'en 1789* (1790 ; 2 vol.) et *Résumé de plusieurs lettres écrites du Temple au citoyen Merlin* (1799), outre des brochures de circonstance.

FERRIÈRES-SUR-SICHON, comm. de l'Allier, arrond. et à 25 kil. de Vichy, dans une gorge des Bois-Noirs ; 1.170 hab. Ch. de f. économiques. Grotte de fées ; ruines du château de Montgilbert (XIe s.).

FERRIFÈRE adj. (du lat. *ferrum, ferri*, fer, et *ferre*, porter). Qui contient du fer.

FERRIPYRINE n. f. Combinaison d'antipyrine et de chlorure ferrique renfermant 64 p. 100 d'antipyrine. (Poudre rouge-orangé soluble dans l'eau, employée surtout à l'extérieur comme astringent et hémostatique, à l'intérieur comme ferrugineux et astringent.) || Syn. FERROPYRINE.

FERRIQUE [*rik'*] adj. Se dit des composés pour lesquels le fer a la valence 3 : *Oxyde* FERRIQUE. *Sel* FERRIQUE. || *Anhydride* et *Acide ferrique*, Composés non isolés jusqu'à ce jour. V. FERRATE.

FERRISULFATE n. m. Sel de l'acide ferrisulfurique.

FERRISULFURIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $Fe^2O^3.4SO^3.9H^2O$, qui se forme par fixation à molécules égales de l'acide sulfurique sur le sulfate ferrique.

FERRITE n. m. Fer pur de la variété allotropique dite *α*, stable au-dessus de 700°, ayant la propriété d'être magnétique et de ne pas dissoudre le carbone.

FERRO préfixe indiquant la présence du fer dans un alliage.

— N. m. Tout alliage de fer et d'un autre métal (ferro-aluminium, ferrochrome, ferromanganèse, etc.). [Ces *ferros* sont employés pour la plupart en métallurgie et apportent dans les fontes et aciers spéciaux l'élément métallique qu'ils contiennent à côté du fer.]

— Photogr. Abréviation familière par laquelle on désigne le papier au ferroprussiate, et les tirages obtenus sur ce papier.

FERRO-ALUMINIUM n. m. Alliage de fer et d'aluminium.

FERRO-ARSÉNIFÈRE adj. Qui contient du fer et de l'arsenic.

FERROCALCITE n. f. Minér. Carbonate naturel de calcium, renfermant une certaine quantité de fer.

FERROCÉRIUM n. m. Comm. Alliage de fer et de cérium donnant des étincelles au choc et qui a remplacé le silex, dans les briquets de poche. (On écrit aussi FERRICÉRIUM.)

FERROCHLORE n. m. Mélange d'hypochlorite et de perchlorure de fer doué de propriétés bactéricides énergiques.

FERROCHROME n. m. Métall. Alliage de chromite et de chrome pour la fabrication des aciers très durs et que l'on prépare au four électrique : *Le* FERROCHROME *contient 60 à 70 p. 100 de chrome.*

FERROCOBALTITE n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de fer et de cobalt. (Variété de mispickel.)

FERROCOLUMBITE [*fèr, lon*] n. f. Tantaloniobate naturel de fer. || Syn. de TANTALITE.

FERROCYANE n. m. Chim. Syn. de CYANURE DE FER SIMPLE.

FERROCYANHYDRATE n. m. Chim. Syn. de FERROCYANURE. (Peu us.)

FERROCYANHYDRIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $Fe(CN)^6H^4$ découvert par Poret en 1814 et que l'on obtient en traitant le ferrocyanure de baryum par l'acide sulfurique.

— ENCYCL. L'acide *ferrocyanhydrique* forme de petites aiguilles blanches solubles dans l'alcool et l'eau, donnant avec l'éther une combinaison $Fe(CN)^6H^4$, $2C^4H^{10}O$. Il absorbe l'oxygène de l'air à froid et surtout à chaud en donnant de l'acide cyanhydrique et du bleu de Prusse.

FERROCYANIDE n. m. Chim. Syn. de SESQUICYANURE DE FER.

FERROCYANIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide appelé aussi CYANURE FERROSO-FERRIQUE.

FERROCYANOGÈNE n. m. Radical tétravalent $Fe(CN)^6$ des ferrocyanures et de l'acide ferrocyanhydrique.

FERROCYANURE n. m. Sel dérivé de l'acide ferrocyanhydrique $Fe(CN)^6H^4$.

— ENCYCL. Le plus courant des *ferrocyanures* est le ferrocyanure de potassium $Fe(CN)^6K^4$ appelé aussi prussiate jaune. On l'obtient dans l'industrie en chauffant des matières organiques azotées (déchets de cuir, de corne, etc.) avec du carbonate de potassium en présence de fer. Il constitue également un sous-produit de la fabrication du gaz d'éclairage. Dans ces deux modes de formation il se produit, intermédiairement, un cyanure qui se transforme très aisément, en milieu alcalin et en présence d'un composé de fer, en ferrocyanure. Le passage inverse du ferrocyanure au cyanure s'effectue facilement.

Les ferrocyanures sont des sels complexes dans lesquels le fer ni le cyanogène ne donnent les réactions habituelles. Ainsi, au contraire des cyanures, ils sont peu toxiques. On admet que dans les ferrocyanures existe le complexe $Fe(CN)^6$ jouant le rôle d'un radical acide tétravalent.

Les solutions de ferrocyanures donnent avec les sels ferriques un précipité de ferrocyanure ferrique qui est le bleu de Prusse. Cet essai, caractéristique des sels ferriques, permet aussi de déceler les cyanures grâce à leur facile transformation en ferrocyanures.

Le ferrocyanure de potassium constitue de gros cristaux jaunes solubles dans l'eau. Il est oxydé par l'eau de chlore en ferricyanure.

FERROFERRITE n. f. Minér. Syn. de MAGNÉTITE.

FERROGALLIQUE [*lik'*] adj. Photogr. Se dit d'un papier photographique aux sels de fer, qui se développe à l'acide gallique. (Ce papier employé à la reproduction des calques industriels, donne des images à traits violacés sur un fond rarement très pur ; la couche sensible est à base de sels ferriques ; l'image est développée dans une solution d'acide gallique, ou à l'eau pure quand, moyennant certaines précautions, l'acide gallique est étendu en poudre sur la couche sensible.)

FERROGÉLATINOGRAPHIE [*fi*] n. f. Procédé de reproduction des calques à un petit nombre d'exemplaires en traits noirs (ou de toute autre couleur) sur fond blanc.

— ENCYCL. Après le tirage sous le calque d'une copie sur papier au *ferroprussiate* [v. ce mot], celle-ci est appliquée sans lavage intermédiaire sur une couche de gélatine renfermant un sel ferreux ; après quelques secondes de contact, cette gélatine peut être utilisée comme planche d'impression aux encres grasses.

FERROILMÉNITE [*ro-il*] n. f. Niobate naturel de fer.

FERROL DEL CAUDILLO (LE), ville d'Espagne (prov. de La Corogne), au N. d'une baie profonde commandée par un étroit goulet fortement défendu ; 36.000 hab. L'arsenal, fondé par Charles III, couvre près de 10 ha. Magnifique port de guerre, dont les Anglais tentèrent vainement de s'emparer en 1800. Le maréchal Soult réduisit la ville à capituler, en 1809. Patrie du général Franco.

FERROLITE n. f. Pétrogr. Terme géologique désignant certaines roches constituées par des minerais de fer.

FERROMAGNÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un corps pour lequel la perméabilité magnétique est supérieure à 1 (le fer, le nickel, le cobalt sont dans ce cas ainsi qu'un certain nombre d'alliages). V. PERMÉABILITÉ.

FERROMAGNÉTISME [*tissm'*] n. m. Propriété des substances ferromagnétiques.

FERROMANGANÈSE n. m. Alliage de fer et de manganèse.

FERROMANGANÉSIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. Qui contient du fer et du manganèse. (On dit aussi FERROMANGANÉSIFÈRE.)

FERRON n. m. Marchand de fer en barres. (Peu us.) || Marchand de menus objets de fer ou de cuivre. (Dialectal.)

FERRON (Théophile-Adrien), général français, né à Pré-Saint-Evroult (Eure-et-Loir) en 1830, mort à Lyon en 1894. Sorti de l'École polytechnique dans le génie, il se distingua à Malakof et prit part, en 1871, au second siège de Paris. Général de division en 1886, il fut ministre de la guerre dans le cabinet Rouvier (1887) et révoqua le général Boulanger de son commandement du 13e corps. En quittant le ministère, il prit le commandement d'une division ; puis, en 1889, il fut mis à la tête du 18e corps d'armée. Membre du conseil supérieur de la guerre et inspecteur d'armée, il mourut d'un accident de cheval au cours d'une inspection. On lui doit : *Considérations sur le système défensif de la France* (1873) ; *Considérations sur le système défensif de Paris* (1873) ; *Instruction sommaire sur le combat* (1883) ; etc.

FERRO-NICKEL n. m. Métall. Alliage de fer et de nickel susceptible d'un beau poli, facilement laminable.

FERRONNAYS (**LA**). Biogr. V. LA FERRONAYS.

FERRONNERIE [*ro-ne-rî*] n. f. Fabrique de gros ouvrages de fer ou de cuivre. || Menus objets de fer ou de cuivre, fabriqués par les cloutiers.

— ENCYCL. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ce mot s'appliqua uniquement aux petits ouvrages en fer que les cloutiers avaient le droit de fabriquer et de vendre. Il désigne aujourd'hui l'ensemble des arts du fer.

Ferronnerie (RUE DE LA), vieille rue de Paris, située dans le quartier des Halles, anciennement habitée par des marchands de ferraille (*ferrons*). Henri IV y fut assassiné par Ravaillac, en face du n° 11 (14 mai 1610).

FERRONNIER [*ro-ni-é*], **ÈRE** n. (de *ferron*). Qui fait le commerce de la ferronnerie.

FERRONNIÈRE [*ro-ni-èr'*] n. f. Chaîne ceignant le front et retenue en son milieu par un joyau (comme dans le portrait de *la Belle Ferronnière*, par Léonard de Vinci).

FERRONNIÈRE (LA **Belle**), une des maîtresses de François Ier, sur laquelle on n'a que des renseignements contradictoires. Femme d'un bourgeois ou d'un avocat au parlement, nommé Ferron, elle aurait été séduite par François Ier. La légende rapporte que le mari, pour se venger, aurait volontairement contracté la syphilis, afin que son infidèle épouse la communiquât, à son insu, au roi. Elle mourut vers 1540.

Ferronnière (LA **Belle**), titre sous lequel on a longtemps désigné un tableau de Léonard de Vinci (Louvre). C'est à tort ; car, à l'époque où Vinci vint en France, la Belle Ferronnière était morte. On suppose que ce portrait est celui de Lucrezia Crivelli, la maîtresse de Ludovic le More, et qu'il a été exécuté vers 1483. (V. planche *Beaux-Arts LIX*.)

FERROPLUMBITE [*plon-bit'*] n. m. Minér. Oxyde naturel de fer, plomb et manganèse.

FERROPRUSSIATE n. m. (de *fer* et de *prussiate*). Cyanure double de potassium et de fer.

— Photogr. *Papier au ferroprussiate*, Papier sensible, obtenu en enduisant une feuille de papier avec un mélange de ferricyanure de potassium et d'un sel ferrique (citrate, tartrate, etc.) [La lumière forme une image constituée par du bleu de Prusse, le fixage étant effectué par simple lavage à l'eau. Ce papier est utilisé surtout pour la reproduction des calques ; les copies ainsi obtenues sont à traits blancs sur fond bleu.]

FERROPYRINE n. f. Chim. Syn. de FERRIPYRINE.

FERROSILICITE n. f. Métall. Silicate de fer qui se rencontre dans certaines météorites.

FERROSILICIUM n. m. Alliage de fer et de silicium employé pour incorporer le silicium dans les fontes et aciers ou pour confectionner des récipients inattaquables aux acides.

FERROSO (du lat. *ferrosus*, ferreux). Chim. Préfixe qui indique la présence de l'oxyde ferreux dans un corps : FERROSO-*barytique*, FERROSO-*calcique*, FERROSO-*plombique*, etc.

FERROSOMATOSE n. f. Préparation de somatose et de fer, en combinaison organique, contenant 2 p. 100 de fer. (Dépourvue de la saveur astringente des préparations ferrugineuses, elle convient principalement aux chlorotiques dont elle augmente le poids du corps et élève la teneur du sang en hémoglobine.)

FERROSTIBIANE n. f. Antimoniate hydraté naturel de manganèse, fer, magnésie et chaux.

FERROSUM [*zom'*] n. f. Chim. Se disait du radical des sels ferreux.

FERROTANTALITE n. f. Minér. Syn. de TANTALITE.

FERROTELLURITE n. f. Minér. Tellurate de fer.

FERROTIER [*fè-ro-ti-é*] n. m. Ouvrier verrier.

FERROTITANITE n. f. Minér. Syn. de SCHORLOMITE.

FERROTUNGSTÈNE n. m. Minér. Fonte spéciale au tungstène. Syn. de TAMMITE.

FERROTYPIE [*pî*] n. f. Procédé photographique employé autrefois par les photographes forains pour la production rapide d'une image positive. (La couche sensible était une émulsion au collodion coulée sur tôle recouverte d'un vernis noir ; ces plaques de tôle vernie [*plaques ferrotypiques*] sont encore utilisées au glaçage des épreuves photographiques sur papier.)

FERROTYPIQUE [*pik'*] adj. Qui concerne la ferrotypie : *Epreuve* FERROTYPIQUE.

FERROVIAIRE [*vi-èr'*] adj. (ital. *ferroviario ;* de *ferrovia*, voie ferrée). [Néologisme.] Relatif aux voies ferrées, à leur exploitation, etc.

FERROZON n. m. Vanadate de fer vanté comme convoyeur d'oxygène dans l'organisme.

FERRUCCI (Andrea), sculpteur et architecte toscan, né à Fiesole, mort à Florence en 1525. Ses ouvrages sont remarquables par la grâce des formes, par la naïveté et la vérité de l'expression (*Massilio Ficino*, au dôme de Florence ; *Saint André apôtre ; Saint Jérôme respecté par le lion ;* la *Mule adorant le saint sacrement ;* les *fonts* baptismaux de Pistoia ; le *mausolée d'Antonio Strozzi*, à Sainte-Marie-Nouvelle, œuvre inachevée, que terminèrent ses élèves Silvio Casini et Tommaso Boscoli).

FERRUCCI (Francesco), dit **del Tadda,** sculpteur italien, né à Fiesole ou à Florence (1497-1585). Le surnom de *del Tadda*, sous lequel se firent également connaître ses fils ROMOLO et JEAN-BAPTISTE, provenait sans doute du patronyme du grand-père de Francesco : *Taddeo di Simone*. Ferrucci inventa un procédé de trempe des outils d'acier propre à conférer à ceux-ci la capacité de tailler le porphyre. Il travailla à Fiesole, Florence, Carrare, Lorette, et aussi pour Naples, Pise et Rome. Ce fut sur la demande de Cosme Ier, et conseillé par lui, qu'il s'efforça de retrouver le procédé de trempe, depuis longtemps perdu, qui lui valut la meilleure part de sa réputation. Pour la cour du Palazzo Vecchio, à Florence, Ferrucci exécuta en 1555, d'après Vasari, un puits en porphyre orné de l'Amour au dauphin de Verrocchio ; en 1576, sa propre dalle funéraire, en porphyre également (Fiesole). Il est aussi l'auteur du socle du *Persée* de Benvenuto Cellini.

FERRUGINEUX [*fè-ru-ji-neû*], **EUSE** adj. (du lat. *ferrugo, inis*, rouille de fer). Qui renferme du fer à l'état métallique ou à l'état d'oxyde : *Roches* FERRUGINEUSES. *Eaux* FERRUGINEUSES. *Les médicaments* FERRUGINEUX, et substantiv. : *Les* FERRUGINEUX.

— ENCYCL. Thérap. Les composés *ferrugineux* seraient tous également efficaces en raison des modifications auxquelles ils sont soumis dans l'estomac et l'intestin. Ils augmentent le nombre des hématies et leur richesse en hémoglobine ; ils ont une action spécifique dans les états anémiques (chlorose, anémies post-hémorragiques), ou ceux consécutifs à des affections graves (convalescents palustres, syphilitiques, saturnins). Ils sont incompatibles avec beaucoup d'autres médicaments : tanin et substances renfermant du tanin (cannelle, quinquina, etc.), alcalis et carbonates.

Les ferrugineux sont insolubles ou solubles. A la première catégorie appartiennent le *fer métallique* (limaille-fer réduit) ; le *carbonate ferreux* (pilules de Bland, de Vallet), l'*oxyde de fer hydraté*, l'*oxalate ferreux* (Hayem), le *pyrophosphate citro-ammoniacal*. Dans les ferrugineux solubles qui peuvent être donnés en pilules, solutions, (sirops, vins, etc.), on range le *protochlorure*, le *perchlorure*, l'*iodure ferreux*, le *citrate de fer*, le *lactate de fer*, le *tartrate ferrico-potassique*, la *ferropyrine*.

Ces préparations réussissent très différemment, suivant chaque tempérament. Pour combattre la constipation que produisent les ferrugineux, il est bon de leur associer des correctifs (laxatifs, etc.).

Eaux ferrugineuses. — Ce sont celles où le fer domine les autres éléments. Leur goût est ordinairement styptique et elles laissent à l'air déposer un précipité ocreux. Elles peuvent être froides ou chaudes ; les plus connues sont les suivantes :

1° **Ferrugineuses simples.** — A. Carbonatées ou crénatées.

a) Françaises. Bussang (froides). Carbonate de fer.
— Contrexéville (froides). Bicarbonate de fer.
— Forges (froides). Bicarbonate et crénate.
— Lamalou (source Capus) [chaudes 35°]. Carbonate.
— Luxeuil (source Grand-Bain) [chaudes 52°]. Bicarbonate.
— Orezza (froides). Carbonate de protoxyde de fer.
— Renlaigue (froides). Bicarbonate de fer.
— Rennes-les-Bains (chaudes 40° à 50°). Bicarbonate de fer.

b) Etrangères. Pyrmont (froides). Bicarbonate de fer.
— Saint-Moritz (froides). Carbonate de fer.
— Spa (froides). Carbonate de fer.

B. Sulfatées (sulfate de fer ; très styptiques).

a) Françaises. Passy-Auteuil (froides). Sulfate de fer.
b) Etrangères. Parad (froides). Sulfate de fer.

2° **Ferrugineuses mixtes.**

Ferroculvreuses. Saint-Christan. Sulfate de fer.
Arsénico-ferrugineuses. Levico. Sulfate de fer et acide arsénieux.
— Roncegno. Sulfate de fer et acide arsénieux.

Les eaux ferrugineuses semblent agir non pas par la quantité de fer qu'elles contiennent, mais par le régime spécial (tonique, hydrothérapique) qui accompagne leur administration.

FERRUGINOSITÉ [*fé-ru-ji, zi-té*] n. f. Qualité de ce qui est ferrugineux.

FERRURE [*fè-rur'*] n. f. Techn. Action ou manière de ferrer les chevaux, ânes, mulets, bœufs. || Les fers d'une bête de somme, d'un cheval. || Garniture de fer que l'on fixe sur une porte, une croisée, une caisse, etc., pour la consolider.

— Archéol. S'entendait anciennement de toute garniture de métal, que ce fût fer, or ou argent, qui s'appliquait sur les ceintures, harnais, valises, coffres, etc.

— Mar. Ensemble des aiguillots, femelots et armatures d'un gouvernail. || *Ferrure d'un pivot*, Armature en fer du pivot, destinée à empêcher l'usure. || *Ferrure à branches*, Ferrure mobile d'un gouvernail de fortune.

— ENCYCL. Il existe deux principaux modes de *ferrure :* la *ferrure à la française* et la *ferrure à l'anglaise*. L'un et l'autre comprennent la *ferrure à chaud* et la *ferrure à froid*.

Dans le procédé français, le pied de l'animal est maintenu par un aide, le *teneur de pied*, qui pendant toute l'opération maintient la jambe et le pied à ferrer absolument immobiles, sans qu'il en résulte pour l'animal une trop grande fatigue ou une torsion douloureuse du membre. C'est dans ces conditions que le maréchal ferrant, ayant sous la main ses divers outils : *brochoir* ou *mailloche, boutoir, rogne-pied, tricoises, râpe* et *repoussoir*, procède à la ferrure.

Dans le procédé anglais, le maréchal ferrant soutient lui-même la jambe de l'animal, soit entre ses cuisses, soit dans le pli de l'aine, suivant qu'il s'occupe de la ferrure du bipède antérieur ou du bipède postérieur. Quant aux opérations, elles sont les mêmes dans les deux procédés. Le maréchal commence par rogner la corne, devenue trop longue, ce qui s'appelle parer le pied ; puis il forge le fer, en lui donnant, par le martelage, la forme du pied (*tournure, ajusture*). Il broche alors les clous, c'est-à-dire qu'à travers les trous ménagés dans le fer (*étampures*) il les fait pénétrer dans la corne, de telle manière qu'ils doivent en ressortir à la même hauteur. Les *tricoises* servent à couper entre leurs mors les tiges ou pointes de ces clous, au ras de la paroi de la corne ; elles aident en outre à soutenir par leurs mors fermés, et à river en quelque sorte les parties tranchées des clous, à l'extérieur de la corne, pendant qu'en même temps l'opérateur frappe sur la tête de chaque clou avec le brochoir. La râpe vient en dernier lieu pour régulariser la rivure ainsi exécutée.

La *ferrure à chaud*, consistant à appliquer le fer chaud sur la sole du pied, permet de mettre ce fer en contact plus immédiat avec le pied ; les inégalités de la corne qui brûle disparaissent complètement.

La *ferrure à froid*, c'est-à-dire l'application du fer froid au pied de l'animal, si elle évite les brûlures possibles de la sole, ne donne pas un contact aussi régulier entre celle-ci et le fer.

La *ferrure orthopédique* remédie aux défectuosités et aux maladies du pied lui-même, ainsi qu'aux défauts d'aplomb et à leurs conséquences.

La *ferrure chirurgicale* sert pour faciliter l'application des pansements sur le pied ou le membre à la suite des opérations.

Ferrures à glace. — On distingue deux sortes de ferrure à glace :

1° *Ferrure contre les glissades*, qui prévient les glissades par la forme ou la nature du fer ou par l'adjonction au fer d'une matière molle, élastique, etc. ;

2° *Ferrure à glace proprement dite*, qui empêche le glissement par l'adjonction au fer de saillies métalliques ou crampons.

Ferrure du bœuf. — Ce fer est une plaque mince ayant la forme exacte de la surface plantaire. Le fer de l'onglon externe et celui de l'onglon interne sont identiques. Parfois, l'on ne ferre que l'onglon externe.

— Art décor. Dès le XIVe siècle, les *ferrures* jouèrent un rôle considérable dans la décoration des portes, des meubles et des coffres, ici sous forme de pentures, là sous forme de serrures, de charnières ornées, de rinceaux, de fausses pentures. Au XVe siècle, la sculpture se substitue à cette ornementation métallique. Les ferrures des portes, des fenêtres, des objets mobiliers, ne sont pas forcément en fer ; une ferrure peut être en cuivre doré comme en tout autre métal. Au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, on a donné le nom de ferrures aux armatures qui servaient à monter les vitraux, et aux verges qui les consolidaient.

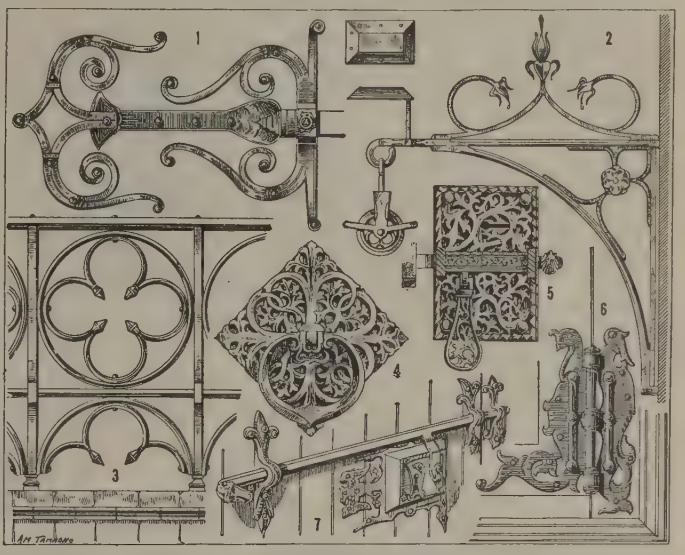

FERRURES : 1. Pentures du XIIe siècle (cathédrale de Sélestat) ; 2. Potence à poulie (Moulins, XVe s.) ; 3. Grille à compartiments (Gand) ; 4. Anneau de tirage (Saint-Pierre de Strasbourg) ; 5. Serrure d'une grille de Saint-Sernin de Toulouse ; 6. Charnière équerre de la fin du XVe siècle ; 7. Verrou à serrure (église de Savigny-en-terre-pleine).

FERRUS (Guillaume-Marie-André), médecin français, né à Château-Queyras, près de Briançon (Hautes-Alpes) en 1784, mort à Paris en 1861. Après avoir été chirurgien dans la garde impériale, il se consacra à l'étude des maladies mentales. Assistant de Pinel en 1818 à la Salpêtrière, il fut nommé, en 1826, médecin en chef de Bicêtre, et, en 1835, inspecteur général des établissements d'aliénés ; c'est en partie grâce à son influence que fut promulguée la loi du 30 juillet 1838 sur les aliénés.

FERRY (Paul), théologien protestant français, né et mort à Metz (1591-1669). Le *Catéchisme général de la réformation de la religion* (1654) est son ouvrage principal. Bossuet en publia une réfutation. Ferry travailla, en vain, à la fusion des Eglises réformée et luthérienne. Il eut avec Bossuet, sur la réunion des protestants et des catholiques, une longue correspondance (1666-1667), qui n'aboutit à aucun résultat.

FERRY (Claude-Joseph), homme politique et savant français, né à Raon-l'Etape (Vosges) en 1756, mort à Liancourt en 1845. Professeur à l'Ecole du génie de Mézières avant la Révolution, il fut envoyé à la Convention par le département des Ardennes (1792), vota la mort de Louis XVI, fut envoyé en mission dans les départements, prit part avec Monge à l'organisation de la défense nationale, exerça les fonctions d'examinateur à l'Ecole polytechnique, s'en démit à l'époque du Consulat, et, après d'importants voyages scientifiques, les reprit en 1812. Mais il fut destitué en 1814.

FERRY (Eugène-Louis-Gabriel DE BELLEMARE, connu sous le nom de **Gabriel**), littérateur français, né à Grenoble en 1809, mort en mer en 1852. Fils d'un négociant, il passa sept ans au Mexique, revint en France, publia dans la *Revue des Deux Mondes* des récits et des études de mœurs fort remarquables, et périt en mer, dans l'incendie de l'*Amazone*, en se rendant en Californie. Ses principaux ouvrages, publiés en volumes après sa mort, sont : *Costal l'Indien* (1852) ; *le Coureur des bois* (1853) ; plusieurs fois réédité ; *la Chasse aux Cosaques* (1854) ; *Scènes de la vie mexicaine* (1854) ; *le Capitaine Pillavidas* (1856) ; *Scènes de la vie sauvage au Mexique* (1856) ; *le Vicomte de Châteaubrun* (1856) ; *Scènes de la vie militaire au Mexique* (1857) ; *les Squatters, la Clairière du bois des Hogues* (1858) ; *les Révolutions du Mexique* (1864) ; etc. — Son fils, Gabriel DE BELLEMARE, dit **Gabriel Ferry,** né à Paris en 1846, a composé des pièces de théâtre : *les Sauvages du Vésinet* (1874) ; *la Duchesse de Mantoue*, avec Th. Barrière. Puis il publia : *les Dernières années d'Alexandre Dumas* (1883) ; *Balzac et ses amies* (1888) ; et plusieurs romans : *les Deux maris de Marthe* (1884) ; *Cap de fer* (1889) ; *les Exploits de César* (1889) ; *les Exploits de Martin* (1890) ; *les Prouesses de Martin Robert* (1890).

FERRY (*Jules*-François-Camille), homme d'Etat français, né à Saint-Dié en 1832, mort à Paris en 1893. Avocat, opposant à l'Empire, député de la Seine en 1869, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre plénipotentiaire en Grèce en 1872, il se démit de ses fonctions et vint lutter contre le gouvernement de l'Ordre moral et celui du 16-Mai. Ministre de l'instruction publique dans le cabinet Waddington (1879), il travailla dès lors avec activité et succès à réorganiser l'Université, fit, à la suite d'une longue et retentissante campagne, prescrire par les décrets du 29 mars 1880 la dissolution des congrégations non autorisées, et devint président du Conseil (23 sept. 1880). A ce titre, il entreprit la réalisation d'une politique coloniale dont le premier effet fut la conquête de la Tunisie. Ecarté pendant quelques mois des affaires, il reprit en 1882 le portefeuille de l'instruction publique et fit voter la loi prescrivant la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'instruction primaire.

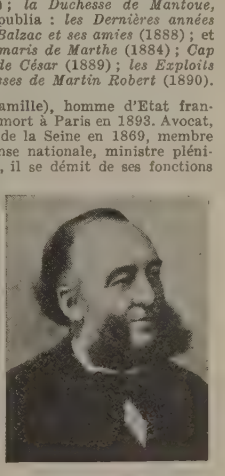

J. Ferry. — Cl. V. Franck.

Ministre des affaires étrangères et président du Conseil en 1883, il reprit l'exécution de ses plans coloniaux et engagea la France dans les campagnes du Tonkin et de Madagascar, qui le rendirent alors impopulaire. Un échec de nos troupes à Lang-Son provoqua sa chute. Non réélu député de Saint-Dié en 1889, il fut élu sénateur des Vosges en 1891, et il venait d'être élu président du Sénat lorsqu'il mourut inopinément. Un recueil important de ses discours a été publié après sa mort. — Son frère, *Charles*-Emile-Léon, né à Saint-Dié en 1834, mort à Paris en 1909, soutint sa politique à la Chambre et au Sénat, et renonça à son siège au Luxembourg pour permettre à Jules Ferry de rentrer au Parlement (1891). Il fut député de Saint-Dié de 1893 à 1902. — Son neveu Abel, né en 1881, élu député (1909), sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le cabinet Viviani (juin 1914), mourut à Paris en 1918, des suites de la blessure qu'il reçut quelques jours auparavant, étant en mission au front, à Vauxaillon.

Ferry (monument de Jules) [au jardin des Tuileries, à Paris], œuvre du sculpteur Michel et de l'architecte Cl. Blondel (1910). Un autre s'élève à Saint-Dié.

FERRY (Charles), physicien français né et mort à Paris (1865-1935). Il a créé la pile qui porte son nom et a inventé de nombreux appareils de physique. V. PILE.

FERRY (Nicolas). Biogr. V. Bébé.

FERRY-BOAT [*fè-ré-bôt'*] n. m. (de l'angl. *ferry*, passage, et *boat*, bateau). Bateau porte-trains. || Plur. *Des* FERRY-BOATS.

— Encycl. Lorsqu'il s'agit de mettre en communication les extrémités de deux lignes de chemins de fer s'arrêtant sur chacune des deux rives opposées d'un cours d'eau, le *ferry-boat* est d'un emploi fréquent. C'est un vaste bateau (à aubes ou à hélice), dont le plancher porte de bout en bout une ou plusieurs voies qu'on peut faire raccorder avec les voies de terre ferme. L'embarquement et le débarquement se font à l'aide de dispositifs appropriés. Le passage des wagons d'un continent à l'autre évite les pertes de temps, les transbordements de marchandises, et permet aux voyageurs d'effectuer le voyage sans quitter leurs compartiments.

Pendant la guerre de 1914-1918 des ferry-boats avaient été installés entre la France et l'Angleterre. Un service régulier, inauguré en octobre 1936, relie Douvres à Dunkerque.

FERRY-HILL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham); 10.200 hab. Hauts fourneaux et métallurgie.

FERRYVILLE, ville de la Tunisie septentrionale, sur le lac de Bizerte; 4.675 hab. Là se trouve l'arsenal maritime de Sidi-Abdallah.

FERSE [*fèrss'*] n. f. Laize de toile à voiles.

FERSEN (Frederik Axel, comte de), homme politique suédois, né et mort à Stockholm (1719-1794). Issu d'une famille livonienne d'origine écossaise, il servit dans l'armée française, rentra, en 1750, dans l'armée suédoise, et mena de front une carrière militaire et une carrière politique : feld-maréchal, chef du parti des Chapeaux, il fut un des plus ardents défenseurs des privilèges de la noblesse contre le pouvoir royal. Après le coup d'Etat de Gustave III (1772), il rentra dans l'opposition, et fut emprisonné pendant plusieurs mois en 1789, perdant peu à peu son influence. On a de lui des *Ecrits historiques* (1867-1872).

FERSEN (Hans Axel, comte de), maréchal de Suède, fils du précédent, né et mort à Stockholm (1755-1810). Officier de dragons de la garde suédoise, il devint, en 1779, colonel du régiment français de Royal-Bavière, et se distingua pendant la campagne d'Amérique comme aide de camp du général Rochambeau. Colonel propriétaire du régiment de Royal-Suédois en France, il conquit tous les grades en Suède, devint maréchal du royaume, et membre du gouvernement. Très en faveur à la cour de Versailles, où il séjourna longtemps, il avait voué une sorte de culte à Marie-Antoinette. Lors de la fuite à Varennes (1791), déguisé en cocher, il conduisit les fugitifs jusqu'à Bondy. Après l'arrestation du roi, il s'enfuit en Belgique. Rentré en Suède, il demeura en faveur jusqu'en 1807, fut alors disgracié, et n'en condamna pas moins la révolution de 1809. Très impopulaire, il fut accusé d'avoir empoisonné le prince Christian-Auguste, et, comme il présidait aux funérailles, le peuple se souleva et le massacra.

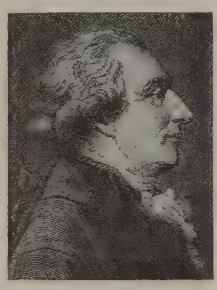
Hans Axel, comte de Fersen.

FERSTEL (Henri, baron de), architecte autrichien, né à Vienne en 1828, mort à Grinzing, près de Vienne, en 1883. On cite de lui un *palais Renaissance* pour l'archiduc Louis-Victor, des *églises* à Brunn et à Schœnau, le *Musée autrichien*, une *villa* pour l'archiduc Charles-Louis à Reicheneu, l'*université* de Vienne.

FERT [*fèrt'*], mot qui accompagne la devise de la maison de Savoie. (On a voulu voir dans ce mot, ajouté par Amédée VI au collier de l'ordre de l'Annonciade, fondé par lui en l'honneur des quinze joies de N.-D., de simples initiales de mots les plus variés: *Frappez, Entrez, Rompez Tout*, ou *Fœdere Et Religione Tenemus*, et surtout *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, qui rappellerait un triomphe sur les Turcs, d'Amédée V à Rhodes. Mais ce prince n'a jamais été là-bas. Sans doute il faut adopter le sens le plus simple: *Fert*, Il supporte; pour marquer la volonté des chevaliers de l'ordre, de tout supporter en l'honneur de la Vierge.)

FERTE n. f. Longue perche dont se sert le paysan breton pour franchir les obstacles.

FERTÉ n. f. (du lat. *firmitas*, solidité). S'est dit pour *fermeté*. (Vieux mot conservé à la tête de plusieurs noms de villes, jadis places de guerre, longtemps appelées *firmitates* [fermetés], d'où FERTÉS : *La Ferté-Milon* [La Forteresse de Milon].)

FERTÉ-ALAIS (La), ch.-lieu de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kil. de Corbeil, sur l'Essonne; 1.067 hab. (*Fertois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Eglise du XIIe siècle. Carrières de grès. — Le canton a 19 comm., et 9.805 hab.

FERTÉ-BERNARD (La), ch.-lieu de cant. de la Sarthe, arrond. et à 31 kil. de Mamers; 5.384 hab. (*Fertois, oises*). Ch. de f. Etat. Fabriques de toile et cotonnades. Ville essentiellement médiévale, devant son nom à ses premiers seigneurs, les Bernard, qui remontent au XIe siècle. La famille s'étant éteinte au XIVe siècle, la forteresse appartint au roi René, puis aux Guises, et elle fut assiégée par Henri IV. Belle église des XVe et XVIe s. (Notre-Dame des Marais). Le chœur, par la richesse de sa décoration intérieure et extérieure, est un des types les plus parfaits de l'architecture de la Renaissance : il a été construit de 1500 à 1596 par Gouin, de la Borde, et les frères Viet. Une porte du XVe siècle flanquée de deux tours a été transformée en hôtel de ville. Restes de l'enceinte, et vieilles maisons. — Le canton a 13 comm., et 10.680 hab.

FERTÉ-CHEVRESIS (La), comm. de l'Aisne, arrond. et à 26 kil. de Saint-Quentin; 1.010 hab. Ch. de f. Nord. Occupée par l'ennemi jusqu'à la fin d'octobre 1918, elle a été partiellement détruite.

FERTÉ-FRÊNEL (La), ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 45 kil. d'Argentan; 500 hab. (*Fertois, oises*). Ch. de f. Etat. Mégalithes. Ruines du château dit de Guillaume le Conquérant. Quincaillerie. — Le canton a 15 comm., et 5.085 hab.

FERTÉ-GAUCHER (La), ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 28 kil. de Provins, sur le Grand Morin; 2.050 hab. Ch. de f. Est. Métallurgie, corderies, imprimeries, moulins, commerce de grains et de farines. Eglise Saint-Martin (XIIIe-XVIe s.). Combats durant la bataille de la Marne (7 sept. 1914). — Le canton a 19 comm., et 9.990 hab.

FERTÉ-IMBAULT (La), comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 20 kil. de Romorantin, en Sologne, sur la Sauldre; 1.125 hab. Ch. de f. du Blanc à Argent. Beau château du XVIIe siècle.

FERTÉ-LOUPIÈRE (La), comm. de l'Yonne, arrond. et à 32 kil. N.-O. d'Auxerre; 930 hab. Ancien château fort des Courtenay, restes de remparts avec fossés, ruines du château, église des XIIIe et XVe siècles.

FERTÉ-MACÉ (La), ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 42 kil. d'Alençon; 5.082 hab. (*Fertois, oises*). Ch. de f. Tissage de coton, rubans, brasseries. — Le canton a 9 comm., et 10.000 hab.

FERTÉ-MILON (La), comm. de l'Aisne, arrond. de Château-Thierry; 1.560 hab. Ch. de f. Est et Nord. Carrières, briqueteries. Restes (belle façade) d'un château construit par Louis d'Orléans (1400-1406). Eglises Notre-Dame (XIIe et XVIe s.) et Saint-Nicolas (XVIe s.); vitraux de la Renaissance. Statue de Jean Racine (né à La Ferté-Milon en 1639), par David d'Angers. Située dans l'aire de la bataille de la Marne (début de sept. 1914), cette ville vit s'arrêter, le 28 mai 1918, l'offensive de l'ennemi, dont les lignes demeurèrent dans son voisinage jusqu'au 18 juillet. Elle a été partiellement détruite.

FERTÉ-SAINT-AUBIN (La), ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 19 kil. d'Orléans, sur le Cosson; 3.931 hab. (*Fertois, oises*). Ch. de f. Orléans. Seigneurie, érigée en duché-pairie en 1665 par le maréchal Henri de Sennectère, duc de La Ferté. Château du XVIIe siècle, par Mansard; église en partie du XIIIe siècle. — Le canton a 6 comm., et 8.200 hab.

FERTÉ-SOUS-JOUARRE (La), ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 20 kil. de Meaux, sur la Marne; 4.710 hab. (*Fertois, oises*). Ch. de f. Est. Pierre meulière. Moulins. Centre actif de la Réforme et siège d'une importante communauté protestante jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Occupée par l'ennemi durant quelques jours au début de septembre 1914, puis voisine du front depuis la fin de mai jusqu'au début d'août 1918, cette ville a subi des dommages considérables. — Le canton a 19 comm., et 14.550 hab.

FERTÉ-VIDAME (La), ch.-lieu de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 38 kil. de Dreux; 830 hab. (*Fertois, oises*). Ch. de f. Etat. Fontaine ferrugineuse. L'église, du XVIIe siècle, renferme le tombeau des ducs de Saint-Simon. Château construit en 1845 sur l'ordre de Louis-Philippe. — Le canton a 7 comm., et 2.540 hab.

FERTIAULT (François), littérateur français, né à Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire) en 1814, mort à Paris en 1915. Employé de commerce, il employa ses loisirs à composer des poésies et des écrits divers : *le Dix-neuvième siècle* (1840), satires, avec Eug. Nus; *Histoire pittoresque et anecdotique de la danse* (1854); *le Poème des larmes* (1858), et *les Voix amies* (1864), poème en collaboration avec sa femme; *les Amoureux du livre* (1877); *le Berger du Béage* (1880); *les Légendes du livre* (1886); *Comment j'aime mes livres* (1891); *Croquis d'après nature* (1893); *Dictionnaire du langage populaire verduno-chalonnais* (1896); etc.

FERTIER n. m. Maréch. Syn. de FERRETIER.

FERTILE adj. (lat. *fertilis*; de *ferre*, porter). Qui produit beaucoup : *Des terres* FERTILES. || *Par extens.* Se dit d'une période de temps pendant laquelle la terre produit beaucoup : *Une année* FERTILE.

— *Fig.* : FERTILE *en ressources. Temps* FERTILE *en miracles.*

Notre siècle est *fertile* en sots admirateurs.
BOILEAU.

Nul roi ne fut jamais plus *fertile* en bons mots.
VOLTAIRE.

|| *Esprit fertile*, D'une riche imagination. || *Sujet fertile*, Matière riche, abondante.

— Syn. **Fertile, fécond.** V. FÉCOND.

— Anton. **Aride, improductif, inculte, infécond, infertile, infructueux, ingrat, stérile.**

FERTILEMENT [*man*] adv. D'une manière fertile. (Peu us.)

FERTILISABLE adj. Qui peut être fertilisé : *Terre* FERTILISABLE.

FERTILISANT [*zan*], **E** adj. Qui fertilise : *Le fumier peut perdre, dans sa fermentation, beaucoup de principes* FERTILISANTS.

FERTILISATION [*za-si-on*] n. f. Action de fertiliser.

FERTILISER [*zé*] v. tr. Rendre fertile : FERTILISER *le sol.*

— ***Fertilisé, e,*** part. pass. du verbe *Fertiliser.*

— ***Se fertiliser,*** v. pr. Au sens passif, Devenir fertile.

— Anton. **Stériliser.**

FERTILITÉ n. f. (lat. *fertilitas*). Qualité de ce qui est fertile : *La* FERTILITÉ *d'un pays donne, avec l'aisance, la mollesse.* (Montesquieu.)

— *Fig.* : FERTILITÉ *d'esprit, d'imagination.*

— Anton. **Aridité, infécondité, infertilité, infructuosité, stérilité.**

— Encycl. Agric. La *fertilité* d'une terre dépend de sa constitution physique, de ses propriétés chimiques et biologiques. Au point de vue absolu, la constitution physique est favorable lorsque la terre est perméable à l'air et à l'eau, mais ces propriétés se trouvent considérablement modifiées par le climat; chaque sol doit donc être considéré dans son milieu propre. La composition chimique des terres influe sur leur fertilité: une terre fertile renferme une quantité déterminée des divers éléments nécessaires à la nutrition des plantes; ces éléments sont sous une forme assimilable, ou ils peuvent être rendus assimilables par suite de propriétés convenables : réaction du sol favorable, humidité suffisante, etc. On admet qu'une teneur moyenne de 1 p. 1.000 en azote et en acide phosphorique, 2 à 3 p. 1.000 de potasse, 3 à 5 p. 100 de chaux correspond à une bonne fertilité; comme ces quantités se rapportent au total décelé à l'analyse par des réactifs assez violents, la fertilité n'est certaine que si les éléments indiqués sont ou deviennent assimilables; les amendements et les engrais sont employés pour corriger ou compléter le sol. Ils ont entre eux une action réciproque.

Du point de vue biologique, la fertilité d'une terre résulte de la présence et de l'activité d'un certain nombre de bactéries, notamment de celles qui assurent la fixation de l'azote ou la transformation des substances azotées (ferments fixateurs divers, ferments ammonisants, nitreux, nitriques).

FERTÖ (lac). V. NEUSIEDL (*lac*).

FERT-SZENT-MIKLOS, ville de Hongrie (comitat de Soprony), près du lac de Neusiedl; 2.800 hab.

FERTOIS (le), ancien pays français du Maine, compris dans l'arrond. de Mamers (départ. de la Sarthe), groupé autour de La Ferté-Bernard.

FERTOIS [*toi*], **E**, habitant ou natif d'une des villes portant le nom de La Ferté : *Les* FERTOIS.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte à l'une de ces villes ou à ses habitants : *Population* FERTOISE.

FERTON (Charles), officier et naturaliste français, né à Chierry (Aisne) en 1856, mort à Bonifacio en 1921. Elève de l'Ecole polytechnique, sous-lieutenant d'artillerie en 1879, il se consacra entièrement à partir de 1895 aux études biologiques. Des changements de garnison lui avaient permis des observations variées. C'est surtout le monde des hyménoptères (abeilles, osmies, mégachiles, guêpes, polistes, sphex, ammophiles, pompiles, etc.) qui l'intéresse et fait l'objet de ses études. Observateur patient et d'une rigoureuse exactitude, mais peu soucieux de renommée, Ferton n'a publié de son vivant que des *Notes détachées* (1901-1921). La plus grande partie de ces notes ont été réunies par Etienne Rabaud et François Picard sous le titre de *la Vie des abeilles et des guêpes* (1923).

FÉRU, E part. pass. du verbe *Férir.*

FÉRULATE n. m. Sel de l'acide férulique.

FÉRULE n. f. (lat. *ferula*). Palette de bois ou de cuir, au bout aplati et élargi, avec laquelle on frappait dans la main des écoliers en faute; coup appliqué avec la férule : *Donner la* FÉRULE *à un écolier.*

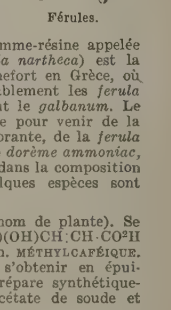
Férules.

— *Fig.* Direction sévère, autorité : *Etre sous la* FÉRULE *de quelqu'un. Lorsque j'étudiais le latin sous la* FÉRULE *des écoles publiques.* (Diderot.) || *Tenir la férule*, Régenter. || Critique, réprimande : *Nous aimons à voir ceux qui jugent composer à leur tour et venir tendre aux* FÉRULES *ces doigts qui ont cinglé de si bons coups.* (Th. Gautier.)

FÉRULE n. f. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, comprenant quatre-vingts espèces des régions méditerranéennes chaudes.

— Encycl. Les *férules* sont de grandes herbes à feuilles décomposées en segments souvent assez larges, et à fleurs jaunes. La *ferula assa fœtida*, de la Perse et de l'Inde, fournit la gomme-résine appelée *assa fœtida*. La férule narthèce (*ferula narthece*) est la férule des anciens, retrouvée par Tournefort en Grèce, où elle est très commune. Ce sont probablement les *ferula galbaniflua* et *rubescens* qui fournissent le *galbanum*. Le *sagapenum* ou *gomme séraphique* passe pour venir de la *ferula persica*, et l'*opoponax*, résine odorante, de la *ferula Hooshe*. Une plante d'un genre voisin, le *dorème ammoniac*, fournit la gomme ammoniaque, entrant dans la composition de l'emplâtre diachylon gommé. Quelques espèces sont cultivées pour leur feuillage élégant.

FÉRULIQUE [*lik'*] adj. (de *férule* nom de plante). Se dit d'un acide de formule $C^9H^3(OCH^3)(OH)CH{:}CH{\cdot}CO^2H$ contenu dans la férule *assa fœtida*. || Syn. MÉTHYLCAFÉIQUE.

— Encycl. L'*acide férulique* peut s'obtenir en épuisant par l'alcool l'assa fœtida. Il se prépare synthétiquement en traitant la vanilline par l'acétate de soude et l'anhydride acétique.

FÉRUSSAC (Jean-Baptiste-Louis d'Audebard, baron de), naturaliste français, né à Clairac (Lot-et-Garonne) en 1745, mort en 1815. Il émigra en 1791, commanda l'artillerie de l'avant-garde du corps de Condé, rentra en France en 1801, et s'occupa d'histoire naturelle. On a de lui : *Essai d'une méthode conchyliologique* (1802); *Histoire générale et particulière des mollusques terrestres et*

fluviatiles, ouvrage continué et publié par son fils ANDRÉ-FRANÇOIS (1819-1832).

FERUSSACIA [*fé*] n. m. (de *Férussac*, nom propre). Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type d'une famille dite des ferussaciidés.

— ENCYCL. L'animal, pourvu d'un pore muqueux caudal, est logé dans une coquille cornée, transparente, brillante, de forme cylindrique oblongue avec une ouverture très allongée ; la columelle n'est pas tronquée à sa base. Les *ferussacias* vivent dans la mousse, au pied des arbres ; les espèces, assez nombreuses, sont caractéristiques des régions circaméditerranéennes ; elles habitent également quelques îles de l'Atlantique (Madère, Canaries) et l'on en connaît, à l'état fossile, à partir de l'éocène.

Fervaal, action dramatique en trois actes et un prologue, paroles et musique de Vincent d'Indy (théâtre de la Monnaie de Bruxelles, 1897 ; Paris, Opéra-Comique, 1898). C'est un épisode de la lutte entre les Sarrasins et les Celtes des Cévennes. Fervaal, chargé de défendre la patrie celte, doit, pour triompher, ignorer l'amour de la femme. Séduit par la reine sarrasine Guilhen, il est vaincu, et expire dans une sorte d'apothéose.

Le livret a été écrit par le musicien lui-même, en une sorte de prose rythmée. La partition est remarquable par la fermeté, l'élévation, la maîtrise du style et de l'expression orchestrale.

FERVACQUES (Guillaume DE HAUTEMER, comte DE), maréchal de France, né à Fervacques (Calvados) vers 1538, mort en 1613. Il se distingua aux batailles de Renty (1554), Saint-Quentin (1557), Gravelines (1558), Dreux (1562), Saint-Denis (1567), et assista au siège de Saint-Lô (1575). Il reprit, en 1581, le Cambrésis aux Espagnols, et servit ensuite Henri IV. La terre de Grancey fut érigée pour lui en duché-pairie (1611).

FERVEMMENT [*va-man*] adv. Avec ferveur. (Peu us.)

FERVENT [*van*], **E** adj. (lat. *fervens*, part. prés. de *fervere*, bouillonner). Qui a une vive ardeur : *Cet amour prompt, fervent, constant.* (Bourdaloue.) [VX.] || Qui a de la ferveur : *Chrétien* FERVENT. *Prière* FERVENTE.

— *Par extens.* Ardent, enthousiaste : *Républicain* FERVENT. *Disciples* FERVENTS. *Adorateurs* FERVENTS.

— ANTON. **Froid, tiède.**

FERVER [*fèr'-vèr'*] n. m. Myth. parse. Syn. de FEROUHER.

FERVESTU ou **FERVESTI** [*vèss*] n. m. (de *fer* et *vêtir*). Homme d'armes portant le haubert ou la broigne. (Expression courante jusqu'au XIVe S. ; on disait aussi FERARMÉ. Le verbe *fervestir* signifiait « armer d'un haubert ».)

fervet opus, mot lat. signif. *le travail bouillonne*. Expression employée par Virgile (*Géorgiques*, IV, 169), pour peindre l'activité des abeilles, et que l'on cite pour exprimer l'activité fiévreuse apportée à l'exécution de quelque tâche pressée.

FERVEUR n. f. (du lat. *fervor*, chaleur). Zèle ardent pour les choses de piété, de charité : *Se livrant avec* FERVEURS *de la charité la plus consommée.* (Bourdaloue.) *La résignation dans la souffrance est un effort plus difficile et plus rare que la* FERVEUR *dans la dévotion.* (B. Constant.)

— *Par extens.* Zèle extrême, enthousiasme pour : *Je le trouvai dans la* FERVEUR *des hautes connaissances.* (J.-J. Rousseau.)

— PROV. **Ferveur de novice ne dure pas longtemps.**

FERVILLE (Louis-Basile VEAUCORBEILLE, dit), acteur français, né à Rochefort en 1783, mort à Paris en 1864. Après avoir joué longtemps en province, il débuta au Gymnase en 1823, joua à l'Odéon, au Vaudeville, et revint au Gymnase, où il resta jusqu'à sa retraite en 1863. Il excellait dans les pères nobles.

FERWERDERADEEL, commune des Pays-Bas (Frise, arrond. de Leuwarden), près de la mer du Nord ; 8.400 hab.

Féry (PILE). V. PILE.

FESAPO (on dit aussi à tort FESPAMO), terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la quatrième figure. V. FAPESMO.

FESCA (Frédéric-Ernest), compositeur allemand, né à Magdebourg en 1789, mort à Carlsruhe en 1826. Maître des concerts du grand-duc de Bade à Carlsruhe, c'est dans cette ville que Fesca écrivit la plupart de ses compositions, opéras, psaumes, musique de chambre ou musique symphonique. Il a été aussi un remarquable violoniste. — Son fils, ALEXANDER-ERNST (1820-1849), s'est fait connaître également comme pianiste et compositeur.

FESCELLE ou **FESSELLE** [*fè-sèl'*] n. f. Autre orthographe de FAISSELLE.

FESCENNIE (en lat. *Fescennium*). Géogr. anc. Ville de l'Etrurie, au nord de Faléries.

FESCENNIN [*fèss-sé-nin*], **E**, habitant ou natif de Fescennie : *Les* FESCENNINS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Antiquité* FESCENNINE.

— Littér. Se dit d'un genre de poésie que les Romains empruntèrent peut-être aux habitants de Fescennie : *Vers* FESCENNINS.

— ENCYCL. Littér. lat. *Vers fescennins*. On appelait de ce nom une poésie grossière et rustique, dont le nom venait de ce qu'ils avaient pris naissance dans la ville de Fescennium. Les vers fescennins étaient, dans l'origine, un échange d'injures rustiques. Virgile nous parle (*Géorgiques*, II, 385) « des vers grossiers et du rire effréné des laboureurs italiens ». Horace dit en substance (*Epîtres*, II, 1, 139 et suiv.) que les laboureurs d'autrefois, après la moisson, répandaient en vers dialogués leurs outrages rustiques, et que la licence diffamatoire de ces propos devint telle qu'on dut porter une loi contre ceux qui attaqueraient les particuliers. Cette loi existe : c'est la *loi des XII tables*, et Cicéron nous a conservé le texte auquel Horace fait allusion.

Aux approches de l'ère chrétienne, les vers fescennins sont devenus un genre littéraire. Nous en connaissons d'Octave, nous en possédons d'Ausone et de Claudien. On les chantait aux noces, et, de leur origine, ils avaient gardé quelque chose de cette grossièreté qui, encore au siècle d'Auguste, plaisait tant aux Romains les plus distingués (cf. Horace, *Satires*, I, 5, sur le voyage à Brindes), et dont, plus tard, se plaint Ausone.

FESCH ou **FÆSCH**, famille de Bâle, à laquelle appartiennent plusieurs personnages distingués. Les principaux sont les suivants : Remi **Fesch**, jurisconsulte et antiquaire, né à Bâle en 1595, mort dans cette ville en 1667. Sa collection de manuscrits rares et de monnaies fut léguée à l'académie de Bâle ; — Sébastien **Fesch**, jurisconsulte et antiquaire, neveu du précédent, né à Bâle en 1647, mort en 1712. Il fut dans sa ville natale professeur de droit civil et canon, syndic et secrétaire de la ville. Il a laissé de nombreux travaux ; — Boniface **Fesch**, frère du précédent, jurisconsulte et philosophe, né et mort à Bâle (1651-1713). Il occupa les chaires de rhétorique, de morale et de droit, et a laissé de nombreuses dissertations ; — Jean-Rodolphe **Fesch**, né à Bâle en 1669, mort en 1751. Le margrave de Bade se l'attacha à titre de conseiller, et il fut le chargé d'affaires de ce prince à Paris ; — Jean-Rodolphe **Fesch**, né à Bâle en 1664, mort à Dresde en 1742. Il entra au service de l'électeur de Saxe comme ingénieur et architecte et a laissé de nombreux ouvrages, dont : *Dictionnaire de l'ingénieur de la guerre, de l'artillerie et de la marine* (1735) ; — Georges-Rodolphe **Fesch**, fils du précédent, né à Bâle en 1710, mort à Dresde en 1787. Il devint directeur des fortifications de Dresde. Il a laissé de nombreux ouvrages militaires et historiques, notamment : *Histoire de la guerre de la Succession d'Autriche de 1740 à 1748* (1787) ; — Jean-Louis **Fesch**, oncle du précédent, né à Bâle en 1697, mort à Paris en 1778, jurisconsulte, et portraitiste en particulier de l'acteur anglais Garrick.

FESCH (Joseph), cardinal et archevêque de Lyon, né à Ajaccio en 1763, mort à Rome en 1839. Fils d'un officier suisse au service de Gênes et de Marie Pietra Santa, mère de Lætitia Bonaparte, il était l'oncle de Napoléon Ier. Il fut archidiacre et prévôt du chapitre d'Ajaccio. Commissaire des vivres à l'armée d'Italie pendant la Révolution, il reprit l'habit ecclésiastique en 1800, fut nommé archevêque de Lyon en 1802, puis cardinal. Sénateur, grand aumônier, il présida le concile de 1811, tenta de s'entremettre entre le pape et l'empereur, et se retira à Rome avec sa sœur après la chute de l'Empire, refusant sa démission d'archevêque de Lyon. C'est à cette ville qu'il légua la plus grande partie de ses collections de tableaux et autres œuvres d'art.

Fesch. — Lith. de Delpech.

FESCHES-LE-CHÂTEL, comm. du Doubs, arrond. et à 9 kil. de Montbéliard, sur l'Allaine et sur le canal du Rhône au Rhin ; 2.395 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Métallurgie.

FESHN, ville d'Egypte (Haute-Egypte, prov. de Minieh), sur le Nil ; 9.000 hab. Ch.-lieu de district. Culture de la canne à sucre.

FESLE n. f. Techn. V. FÊLE.

FESOUR [*fe-zour*] ou **FESSOUR** [*fè-sour*] n. m. Pelle et bêche des sauniers.

FESSADE n. f. Syn. de FESSÉE.

FESSARD (Etienne), graveur français, né et mort à Paris (1714-1777). Il reçut des leçons de Jeaurat et devint agréé de l'Académie de peinture. Parmi ses estampes, citons : *la Fête flamande*, d'après Rubens, et *Herminie cachée sous les armes de Clorinde*.

FESSE [*fèss'*] n. f. (du lat. *fissa*, fém. de *fissus*, fendu ; de *findere*, fendre). Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme et de certains animaux : *Un singe assis sur ses* FESSES. || *Donner sur les fesses*, Donner le fouet.

— Fig. et pop. *N'y aller que d'une fesse*, Faire mollement une chose. || *Avoir chaud aux fesses*, Avoir une chaude alarme. || *En avoir dans les fesses*, Subir une perte, un désavantage. || *S'en battre les fesses*, S'en moquer.

— Anat. animale. Région du membre postérieur des animaux, comprenant le bord postérieur de la cuisse, depuis l'origine de la queue jusqu'à la naissance de la corde du jarret. (On appelle *pointe* ou *angle de la fesse* la saillie correspondant à la tubérosité de l'ischion. Elle peut être volumineuse ou maigre, longue ou courte, suivant la race ou les individus. Cette région est appelée *culotte* en terme de boucherie.)

— Mar. Parties arrondies de l'arrière des anciens navires en bois à arrière saillant.

— ENCYCL. Anat. V. FESSIER.

FESSE-CAHIER n. m. (de *fesser* et *cahier*). *Fam.* Copiste qui gagne misérablement sa vie en faisant des écritures. || Plur. *Des* FESSE-CAHIERS.

FESSÉE [*fè-sé*] n. f. Coups sur les fesses : *Donner, Recevoir une* FESSÉE.

FESSE-MAILLE n. m. invar. Syn. peu us. de PINCE-MAILLE.

FESSE-MATHIEU n. m. (origine douteuse. — Selon Noël du Fail : « Comme qui diroit batteur de saint Mathieu qu'on croit avoir esté changeur » ; selon d'autres, corruption de l'ancienne expression : *Feste-mathieu*, Qui fête saint Mathieu ; dont saint Mathieu, qui avant sa conversion fut publicain, changeur, est le patron.) || Avare ; usurier. || Plur. *Des* FESSE-MATHIEUX.

FESSE-PINTE n. m. invar. *Pop.* Buveur intrépide, ivrogne.

FESSER [*fé-sé*] v. tr. Frapper sur les fesses : FESSER *un enfant*. || *Par extens.* Châtier :

Messieurs les Sots, je dois en bon chrétien
Vous *fesser* tous, car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

|| *Se faire fesser*, S'exposer aux traitements les plus pénibles, les plus humiliants.

— *Pop.* Expédier vivement quelque chose : *Nous les eûdâmes à* FESSER *les meilleurs vins.* (Le Sage.) || *Fesser le cahier*, Faire des copies, des « rôles » à la hâte.

— Techn. Battre sur un billot le fil de laiton destiné à la fabrication des épingles.

— ***Se fesser***, v. pr. Au sens réfléchi, Se donner le fouet à soi-même.

FESSEUR [*fè-seur'*], **EUSE** n. Qui fesse, qui aime à fesser.

— Adjectiv. *Frère fesseur*, Celui qui, chez les jésuites, était chargé de fesser publiquement les écoliers.

— Techn. Ouvrier qui fesse les fils de laiton.

FESSIER [*fè-si-é*], **ÈRE** adj. Qui appartient aux fesses. (S'applique aux muscles, aux artères et aux nerfs de la région supérieure et postérieure du membre inférieur.)

— *Substantiv.* et au masc. La région fessière :

Le nez sur les carreaux, et le *fessier* au vent.
RÉGNIER.

— ENCYCL. Anat. Les muscles de la fesse, superposés au nombre de trois de chaque côté, sont connus sous les noms de *grand, moyen* et *petit fessier*. Ces muscles extenseurs du membre inférieur sur le tronc ont pris, chez l'homme, une importance considérable, en rapport avec la station bipède. Ils forment la saillie de la fesse. Le bord inférieur de la région est indiqué par un sillon presque transversal, le *pli fessier*, bien étudié surtout au point de vue de l'anatomie artistique.

L'*artère fessière*, qui est une branche de l'artère hypogastrique, et les *nerfs fessiers* sortent du bassin par la grande échancrure sciatique. Les nerfs sont au nombre de deux, dénommés *supérieur* et *inférieur*. V. HOMME.

FESSLER (Ignace-Aurélien), historien hongrois, né à Zurndorf en 1756, mort à Saint-Pétersbourg en 1839. Il entra d'abord (1773) dans l'ordre des capucins, dont il fut chassé en 1781, fut professeur de langues orientales à Lemberg, se convertit en 1791 au protestantisme, et vint en 1796 s'établir à Berlin, où il prit une part active au mouvement maçonnique. Après Iéna, il perdit le petit emploi qui le faisait vivre, et, en 1809, il fut appelé à Saint-Pétersbourg pour y enseigner les langues orientales. Accusé d'athéisme il fut privé de sa place (1811), fut envoyé en province, mais pour peu de temps, et rappelé à Saint-Pétersbourg, où il présida jusqu'à sa mort le consistoire luthérien. Il a laissé, outre une autobiographie, quelques romans historiques, et une *Histoire de Hongrie* en 10 volumes (1810-1825).

FESSOIR n. m. Agric. V. FOSSOIR.

FESSONIE ou **FESSORIE** (du lat. *fessus*, las), déesse des voyageurs fatigués et des gens de guerre, dans la mythologie romaine.

FESSOU [*fè-sou*] n. m. Houe triangulaire dont on se sert pour biner la vigne. (Dialectal.) || Syn. FOUSSEUX.

FESSU [*fè-su*], **E** adj. Qui a de grosses fesses : *Un homme* FESSU.

FESSY (Alexandre-Charles), musicien français, né et mort à Paris (1804-1856). Il obtint, au Conservatoire, un premier prix de piano en 1821 et le premier prix d'orgue en 1826. Peu de temps après, il était nommé organiste à l'église de l'Assomption, à Saint-Roch, puis chef d'orchestre aux concerts Vivienne, à l'Hippodrome et au théâtre du Cirque national. Il a écrit surtout pour les féeries ou les drames militaires représentés au Cirque.

FESTA (Costanzo), compositeur italien, mort à Rome en 1545. Il fit partie, dès 1517, du collège des chapelains-chantres de la chapelle pontificale. Il n'a publié, de ses nombreuses compositions, qu'un livre de madrigaux à trois voix, un de motets à trois voix et des litanies. La plupart de ses œuvres sont conservées en manuscrit dans les archives de la chapelle pontificale, ainsi qu'à Saint-Pierre du Vatican. Le *Te Deum* de Festa est célèbre, et se chante encore au Vatican dans les circonstances solennelles. Festa est un des premiers compositeurs de madrigaux dans le style « a capella ».

FESTA (Giuseppe Maria), musicien italien, né à Trani en 1771, mort à Naples en 1839. Il fut chef d'orchestre du théâtre San Carlo de Naples, de la chapelle Palatine et de la musique particulière du roi. Il a publié, entre autres, trois recueils de duos de violons et deux recueils de quatuors.

FESTAL n. m. Alliage de fer, cobalt, chrome, carbone et nickel inoxydable, s'usinant très facilement à chaud et à froid, employé à la fabrication des garnitures d'appareils sanitaires.

FESTE [*fèsst'*] n. f. (mot allem. signif. *forteresse indépendante*). Ouvrage de fortification d'une grande étendue, compris soit dans une ligne de forts, soit dans un groupe fortifié.

FESTEAU (Louis), chansonnier français, né à Paris en 1798, mort en 1869. Il cultiva surtout la chanson politique, exaltant les sentiments républicains dans ses recueils : *les Ephémères* (1834) ; *Chansons et Musique* (1838) ; *les Egrillardes* (1842) ; *Chansons nouvelles* (1848) ; et *les Roturières* (1859). La musique en est médiocre.

FESTENBERG, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Silésie) ; 2.315 hab.

FESTETICS, famille noble de Hongrie, originaire de Keszthely, qui avait reçu la dignité comtale en 1766, la dignité princière en 1911, et dans laquelle les cadets portent le nom de comtes FESTETICS DE TOLNA. Elle a fourni à la monarchie austro-hongroise un grand nombre de généraux, d'administrateurs et de diplomates. La famille est maintenant éteinte dans les mâles.

FESTIN [*fèss*] n. m. (ital. *festino*). Repas d'apparat, repas somptueux : FESTIN *de noces. Les* FESTINS *des rois.*

Voilà commencement de chère et de *festin.*
LA FONTAINE.

Ne dites pas : la vie est un joyeux *festin.*
MORÉAS.

— PROV. **Il n'est festin que de gens chiches**, Quand les gens parcimonieux font tant que de se mettre en dépense, ils font les choses avec munificence.

Festin de l'Araignée (LE), ballet en un acte d'Albert Roussel, donné pour la première fois au Théâtre des Arts, en 1913, repris à l'Opéra-Comique en 1923, et dont la

musique fraîche et colorée accompagne une série de petits drames, qui illustrent la vie et la mort des insectes, au milieu du calme de la nature.

Festin de Balthazar (LE), tableau, un des chefs-d'œuvre de Rembrandt (Londres). Assis à une table, autour de laquelle sont groupés les convives vêtus avec une somptueuse bizarrerie, Balthazar, coiffé d'un grand bonnet hollandais, se retourne pour lire sur la muraille les mots menaçants. — F. Bol, le Tintoret, B. West ont également traité ce sujet.

Festin de Pierre (LE). Théâtr. V. DON JUAN.

festina lente, mots lat. signif. : *Hâtez-vous lentement.* Traduction d'un adage grec, cité souvent par l'empereur Auguste et qui signifie : Allez lentement pour arriver plus vite à un travail bien fait. Boileau a dit de même : *Hâtez-vous lentement.*

FESTINATION [*fèss, si-on*] n. f. (du lat. *festinare,* se hâter). Symptôme de la maladie de Parkinson, qui consiste en une accélération de la marche pour éviter la chute en avant.

FESTINER [*fèss, né*] v. tr. Fêter quelqu'un en lui offrant un festin : *C'est ainsi que vous* FESTINEZ *les dames en mon absence.* (Molière.) [Vx.]

— *Intransitiv.* Faire festin, Se réjouir :

Il vient: l'on *festine,* l'on mange.
LA FONTAINE.

FESTINIOG, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Merioneth), au fond de la vallée de Maentwrog ; 22.000 hab. (avec Port-Madoc). Ardoisières et mines de cuivre.

FESTINO. Terme conventionnel de l'ancienne scolastique désignant un syllogisme de la deuxième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure particulière affirmative (*i*) et la conclusion particulière (*o*). La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode de la première figure *ferio,* la lettre *s* que cette réduction doit se faire par conversion simple de la majeure.

Ex. : Le juste n'est pas envieux. Or quelque savant est envieux. Donc quelque savant n'est pas juste.

FESTIVAL [*fèss*], **E, ALS** adj. (du lat. *festivus,* de fête). *Lettres festivales,* Lettres que les évêques de la primitive Eglise s'écrivaient à l'occasion des fêtes.

FESTIVAL [*fèss*] n. m. (du lat. *festivus,* de fête ; le mot *festival,* qui existait en ancien français, nous est revenu d'Angleterre dans son sens musical). Grande fête musicale instituée périodiquement par imitation de celles qui se sont données d'abord en Allemagne et en Angleterre. || A signifié Fête, solennité, réjouissance.

— ENCYCL. Dans les pays germaniques ou anglo-saxons, les festivals de musique, dont l'origine ne paraît pas remonter plus haut que le XVIIIe siècle, d'abord organisés en vue d'une circonstance particulière, se produisirent ensuite à dates fixes, chaque grande ville en devenant le siège à son tour. Parmi les premiers grands festivals allemands, il faut signaler celui de Vienne (1811) en l'honneur de Haydn, celui de Munich (1835) en l'honneur du roi de Bavière, celui de Mayence (1837) pour l'inauguration de la statue de Gutenberg, celui de Bonn (1845) pour l'inauguration du monument de Beethoven, etc. Les festivals périodiques sont organisés par de vastes associations musicales. Le plus ancien, le plus grand festival du Bas-Rhin, fondé en 1823, a lieu tour à tour à Dusseldorf, à Aix-la-Chapelle et à Cologne. Le festival du Rhin moyen se tient alternativement à Mayence, à Cologne, à Mannheim, etc. ; le festival de l'Association générale des musiciens allemands, à Hanovre, à Brême et à Wiesbaden. Le festival silésien se célèbre soit à Hirschberg, soit à Breslau, soit à Gœrlitz. On en a connu d'autres encore : le festival westphalien, le festival du *Deutscher Sängerbund,* etc. Les associations musicales des villes fédérées se réunissent chaque année dans la ville élue, groupant, sous la baguette d'un des premiers chefs d'orchestre de l'Allemagne, parfois près d'un millier d'exécutants. Le festival dure généralement trois ou quatre jours, souvent avec deux séances le même jour.

Les festivals anglais, irréguliers eux aussi au début, ne diffèrent guère des festivals allemands par leur organisation. Sans parler de ceux qu'organisa d'abord Hændel, on eut des festivals à Cambridge (1744), à Leeds (1767), à Birmingham, à Beverley, à Norwich, à Oxford, à Manchester, à Sheffield, à Derby, à Winchester, à Salisbury, à Liverpool, à York, etc.

Aujourd'hui encore, certaines villes, telles que Leeds, Birmingham, Brighton, Edimbourg, donnent régulièrement chaque année un festival. Mais la renommée s'attache surtout au festival triennal dont Liverpool, Norwich et Bristol sont le siège à tour de rôle, et au festival des trois chœurs, qui remonte à l'année 1724, et qui se donne à Gloucester, à Worcester, à Hereford. Il y a aussi le festival gallois, qui se tient tantôt à Birkenhead, tantôt à Conway, tantôt à Carnarvon. Les festivals anglais ont un caractère plus manifestement religieux que les festivals allemands. — Le terme de *festival* est appliqué aussi à des concerts de gala spécialement consacrés à un compositeur, ainsi qu'à des foyers périodiques de musique, d'art dramatique ou de cinéma, qui se trouvent dans des lieux déterminés, en France comme à l'étranger. V. *Supplément.*

FESTIVITÉ [*fèss*] n. f. (du lat. *festivus,* de fête). Caractère de fête.

FESTOIEMENT [*fèss, man*] n. m. Action de festoyer.

FESTON [*fèss*] n. m. (ital. *festone*). Guirlande, faisceau de fleurs, de feuilles, de petites branches entremêlées : *Les montagnes voisines étaient couvertes de pampre vert qui tombait en* FESTONS. (Fénelon.)

— N. m. pl. *Pop.* Zigzags que fait un ivrogne en marchant.

— Archit. Ornement architectural en forme de festons.

— Géol. Nom donné aux ondulations du bord frontal d'une nappe de charriage.

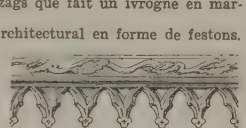

Festons (archit.).

— Techn. Draperie retroussée en petits flots croisés, pour cacher le haut d'un rideau ou d'une tenture. || Broderie imitant des festons ; découpure à dents aiguës ou courbes, sur les bords d'un vêtement ou d'une pièce de lingerie : *Faire des* FESTONS *à un jupon, à un mouchoir.* || *Feston de rose,* Feston qui figure non pas le contour d'une dent, mais une dent pleine.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ce ne sont que *festons,* ce ne sont qu'astragales,

Vers de Boileau. V. ASTRAGALE.

— ENCYCL. Ornement d'architecture très ancien, mais que le moyen âge ignora et qui ne fit son apparition chez nous qu'au XVIe siècle, le *feston* entremêle des fleurs et des fruits suspendus en guirlandes. — Les festons des housses ou des rideaux sont des découpures ou des broderies. Maints jolis meubles du XVIIIe siècle sont ornés de festons de bronze doré, ainsi que les lustres et les tapisseries.

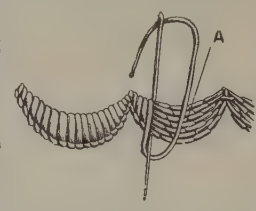

Point de feston (broder.) : A. Bourre.

— Coutur. Le *point de feston* rentre dans la série des points d'ornement ; c'est un point de broderie que les lingères emploient couramment pour l'exécution des beaux trousseaux, linge de corps, linge de maison. Le point de feston est un *point bouclé* qui se forme en piquant l'aiguille devant soi et en *laissant le fil sous l'aiguille* pour former bouclette quand on tire l'aiguillée. Pour faire une bordure festonnée, il faut : 1° tracer le feston ; 2° bourrer en suivant le dessin ; 3° faire le point de feston proprement dit ; 4° découper au ras de la bouclette. V. BRODERIE.

FESTONNER [*fèss-to-né*] v. tr. Orner de festons. || Découper en festons : FESTONNER *des mouchoirs.* || Border d'un dessus de broderie en festons.

— *Intransitiv.* Pop. Décrire des zigzags en marchant.

— ***Festonné, e,*** part. pass. du verbe *Festonner.* || *Ourlet festonné,* Ourlet cousu de manière à former des petites dents arrondies, sans pour cela être brodé de points de feston.

— ***Se festonner,*** v. pr. Au sens passif, Etre festonné, se garnir de festons.

FESTOYANT [*fèss-toi-ian*], **E,** ou **FÊTOYANT** [*toi-ian*], **E** n. Personne qui festoie.

FESTOYER [*fèss-toi-ié*] v. tr. (de *feste,* anc. forme de FÊTE. — Se conjugue comme *aboyer.*) Recevoir avec empressement, Fêter quelqu'un par un festin : FESTOYER *un ami.*

— *Intransitiv.* Faire bombance.

— ***Festoyé, e,*** part. pass. du verbe *Festoyer :*

La belle enfin chaque jour *festoyée.*
VOLTAIRE.

FESTUBERT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kil. de Béthune, sur le canal d'Aire à La Bassée ; 728 hab. (1.350 en 1914). Le village, détruit par la Guerre, a été le théâtre de terribles combats ; les Britanniques s'en emparèrent le 23 mai 1915, mais ils y perdirent 7.000 hommes. Ils y remportèrent une nouvelle victoire le 12 juillet 1918.

FESTUCA n. f. Bot. Nom scientifique du genre fétuque.

FESTUCÉ [*fèss-tu*], **E** adj. (du lat. *festuca,* fétuque). Qui ressemble ou se rapporte à la fétuque.

FESTUCÉES [*fèss-tu-sé*] n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *fétuque.*

FESTUS [*fèss-tuss*] (Porcius), procurateur de Judée après Félix. C'est lui qui, en présence d'Hérode Agrippa II et de Bérénice, entendit la cause de saint Paul, qu'il envoya à Rome. Il mourut en 62.

FESTUS (Sextus Pompeius), grammairien latin de la fin du IIe siècle de notre ère. Il avait composé, sous le titre de *De significatione verborum,* une sorte de dictionnaire précieux pour la connaissance des antiquités romaines, de la langue latine et de la mythologie, qui est un abrégé du traité de Verrius Flaccus, *De verborum significatu,* lequel ne nous est point parvenu. D'ailleurs, de l'ouvrage de Festus nous n'avons que la deuxième moitié, et encore très mutilée.

FÉSULES. Géogr. anc. V. FIESOLE.

FET, comm. de Norvège (prov. d'Akershus) ; 3.800 hab.

FET (Athanase Athanasiévitch), de son vrai nom **Chenchine,** poète russe, né dans le gouvernement d'Orel en 1820, mort à Moscou en 1892. Outre des traductions, on lui doit des poésies lyriques originales : *le Panthéon lyrique* (1840) ; *Poésies* (1854, 1863) ; *Feux du soir* (1891). Il a laissé également deux volumes de *Souvenirs* (1890, 1893).

FÊTARD [*tar'*], **E** adj. (de *fête*). Qui se passe en plaisirs : *Une vie oiseuse et* FÊTARDE. (Vx.)

— *Substantiv.* et au masc. Qui fait la fête ; viveur : *Je ne connais rien de plus vide qu'une conversation de* FÊTARDS. (Fr. Sarcey.)

FÊTE n. f. (lat. *festum*). Solennité religieuse commémorative : *La* FÊTE *de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, de l'Ascension. La* FÊTE *de saint Laurent, de saint Jean-Baptiste.* || *Fête carillonnée,* Chacune des grandes fêtes de l'Eglise, annoncée la veille par le son des cloches. || *Fête fériée* ou *chômée,* Celle qui entraîne suspension de travail. || *Fêtes mobiles,* Fêtes chrétiennes qui ne reviennent pas tous les ans au même jour, étant fixées d'après Pâques dont l'époque varie. || *Fête double,* Celle où les antiennes se chantent en entier avant et après chaque psaume. || *Fête d'obligation,* Fête qu'on est tenu d'observer. || *Fête des morts,* Solennité célébrée le 2 novembre, pour le repos des âmes du purgatoire.

— Jour consacré à la mémoire d'un saint considéré comme le patron d'un pays, d'une association, ou des personnes qui ont reçu son nom comme nom de baptême ; réjouissances auxquelles on se livre à l'occasion de ce jour : *Une* FÊTE *de village* (ou FÊTE PATRONALE). *Souhaiter la* FÊTE *à quelqu'un.*

— Solennité commémorative, Réjouissances publiques en l'honneur d'un fait mémorable.

— Festin, bal, etc., offert par un grand personnage, une ville, un particulier : *M. Martel vous donna une* FÊTE *dans son vaisseau.* (Mme de Sévigné.) || Réjouissances familiales ou amicales : *Habits de* FÊTE.

— *Fig.* Joie, plaisir : *La peinture donne à l'âme les* FÊTES *les plus royales.* (E. Montégut.) || *La nature est en fête,* La nature est riante.

— Hist. littér. *Fête des fous, Fête de l'Âne,* Fêtes burlesques du moyen âge. V. FOU.

— LOC. DIV. *Souhaiter les bonnes fêtes,* Complimenter quelqu'un à l'approche d'une des grandes fêtes de l'Eglise. || *La fête d'une personne,* Le jour de la fête du saint dont elle a reçu le nom au baptême ; et *par extens.* Le jour anniversaire de sa naissance. || *Air de fête,* Air gai ; visage riant, enjoué. || *Faire fête à quelqu'un,* L'accueillir avec grand empressement. — *Faire fête à quelque chose,* En jouir vivement. — *Faire fête d'une chose à quelqu'un,* La lui faire espérer. || *Se faire une fête de quelque chose,* Se promettre beaucoup de plaisir de... || *Se donner une fête,* Se divertir aux dépens de quelqu'un. || *Se faire de fête,* S'introduire dans une fête sans être invité ; Se mêler d'une affaire sans raison aucune : *Il entre dans le secret des familles ; ... il prévient, il s'offre, il* SE FAIT DE FÊTE *; il faut l'admettre.* (La Bruyère.) || *Ne s'être jamais vu ou N'avoir jamais été à pareille fête,* Ne jamais avoir rien vu de si extraordinaire, ou N'avoir jamais rencontré pareille occasion. || *Faire la fête,* S'amuser, se livrer au plaisir.

— LOC. PROV. **Il n'est pas tous les jours fête,** On ne peut tous les jours se donner du bon temps, avoir la même chance. || **Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain,** Se dit quand on propose de continuer le lendemain la fête du jour. || **Deviner les fêtes quand elles sont venues,** Annoncer comme nouvelle une chose connue de tout le monde.

— ENCYCL. Hist. On trouve des *fêtes* chez tous les peuples. En Grèce, elles avaient un caractère essentiellement religieux, et étaient consacrées aux héros (Héraklès, Castor et Pollux), aux dieux agricoles (dionysies, lénées, anthestéries à Bacchus, éleusinies à Cérès), aux dieux protecteurs de la cité (panathénées à Athènes, en l'honneur de Minerve). Quatre grandes fêtes nationales : les jeux Olympiques, Pythiques, Isthmiques, Néméens, donnaient aux Grecs le sentiment de l'unité de race.

A Rome, chaque famille avait ses fêtes en l'honneur des dieux du foyer : lares, mânes et pénates. Les fêtes des collèges en étaient une extension, un collège n'étant qu'un groupement d'individus réunis pour honorer plus particulièrement une divinité spéciale. Les fêtes publiques, célébrées par l'Etat, avaient un caractère politique très marqué ; elles étaient consacrées aux lares de l'Etat, Romulus et Rémus ; aux dieux protecteurs Janus, Jupiter, Mars et Quirinus ; plus tard, aux empereurs divinisés par l'apothéose. Les lupercales ou fêtes de Pan et les fêtes de Dea Dia et de Mars étaient célébrées par des collèges de prêtres spéciaux. Les fêtes rustiques, très populaires, étaient de véritables fêtes nationales : en avril, *cerealia,* fêtes de Cérès ; en mai, *ambarvalia,* qui donnaient lieu à une procession dans les champs ; en décembre, *saturnalia ;* en février, *terminalia,* consacrées au dieu Terme, gardien des propriétés.

Les fêtes tenaient une grande place dans la vie de l'ancienne France. Les fêtes religieuses tout d'abord : Noël, Pâques, etc., qui prenaient parfois figure de spectacle et qui ont donné naissance en effet au théâtre français. Elles prenaient parfois aussi un caractère populaire, comme celle de la Gargouille à Rouen, de la Tarasque à Tarascon, etc., qui célébraient la victoire d'un saint sur un dragon ; les processions comme celles des Pénitents à Perpignan, et la course du cheval de saint Victor à Marseille, offraient un mélange de profane et de sacré. La fête de l'Ane, la fête des Fous et la fête des Innocents, étaient d'une liberté qui dégénéra en scandale. Les fêtes des corporations, les ducasses, kermesses, roumérages et pardons, étaient aussi des fêtes religieuses.

D'autres fêtes populaires n'avaient plus ce caractère religieux : plantation des mais, feux de la Saint-Jean, réjouissances du carnaval. Le carnaval comprenait : la promenade du bœuf gras, les charivaris et la chevauchée de l'âne. Des sociétés bourgeoises comme les Cornards de Rouen et d'Evreux, et la Mère-Folle de Dijon, jouaient un rôle dans l'organisation des réjouissances.

On célébrait par des fêtes la mémoire d'événements locaux : Dieppe, par les *mistouries,* une défaite des Anglais en 1443 ; Orléans, par la procession du 8 mai, sa délivrance par Jeanne d'Arc ; etc.

Les tournois, les carrousels, les courses de bagues, les behourds, les entrées royales ou seigneuriales donnaient lieu à des réjouissances qui attiraient la foule.

Les fêtes de cour ne prirent un caractère particulier qu'avec les Valois. François Ier, Catherine de Médicis, Henri III donnèrent de grandes fêtes où les souvenirs de l'antiquité, la féerie, les représentations scéniques et les danses se mêlaient avec art. L'éclat en fut surpassé par celui des fêtes de Louis XIV, que Molière et Quinault rehaussaient par leurs représentations dramatiques.

La Révolution institua des fêtes nationales : celle de la Fédération (14 juillet 1790) fut une des plus brillantes. Les fêtes par lesquelles on voulut satisfaire au goût des réjouissances et remplacer les fêtes anciennes, religieuses ou autres : fête des Victoires, fête de l'Etre suprême, fête des Epoux, fête de l'Agriculture, fête de la Bienfaisance, n'eurent, surtout en province, qu'un succès passager. Le gouvernement impérial restaura quelques-unes des fêtes anciennes, comme le Bœuf gras. La fête de l'Empereur, le 15 août, comme la fête du Roi, donna lieu à des réjouissances publiques. La troisième République a établi la fête du 14 juillet, de Jeanne d'Arc (dimanche qui suit le 8 mai), du 11 novembre (anniversaire de l'armistice).

— Relig. cathol. 1° *Les fêtes en général.* Dès les temps apostoliques, les chrétiens célébrèrent par des *fêtes* le souvenir des grands mystères de la vie de Jésus-Christ.

Parmi les fêtes, les unes forment un cycle annuel qui rappelle les principaux événements de l'histoire de Jésus-Christ ; les autres sont destinées à honorer l'anniversaire de la mort d'un saint ou d'une sainte. Toutes ne sont pas du même *degré.* On distingue les *fêtes doubles de 1re* ou *de 2e classe,* les *doubles majeures,* les *doubles mineures,* les *semi-doubles* et les *simples.* Les fêtes se divisent encore en *fêtes de précepte* et en *fêtes de dévotion.* Les premières comportent les mêmes obligations que les dimanches ; les secondes sont seulement recommandées à la piété des fidèles. En France, les fêtes de précepte sont au nombre de quatre : Noël, l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint. Enfin, le calendrier liturgique renferme des fêtes *fixes* et des fêtes *mobiles.* Les premières reviennent chaque

année à la même date ; les secondes suivent les variations de la fête de Pâques.

— Relig. grecq. L'Eglise grecque célèbre les principales solennités de l'année liturgique dans le même ordre que l'Eglise latine. Elle a quelques *fêtes* qui lui appartiennent en propre, comme le dimanche de l'orthodoxie, et elle honore beaucoup de saints qu'ignore l'Eglise latine.

— Relig. hébraïq. L'année religieuse commence chez les juifs au mois de *Nisan* (mars-avril), qui correspond à l'équinoxe de printemps. C'est à cette époque que se célèbre la Pâque (de pessah qui signifie *passer*), qui dure huit jours. Elle a été instituée en souvenir du passage de la servitude en Egypte à la liberté, par le peuple israélite. Une semaine de semaines (50 jours) après le commencement de la pâque est célébrée la *fête de Schabonoth* (semaines), ou la Pentecôte, le 6 du mois de *Sivan* (mai-juin). Elle est destinée à commémorer le don de la Loi à Israël, sur le mont Sinaï. L'année civile commence au mois de *Tischri* (septembre-octobre), qui correspond à l'équinoxe d'automne. *Rosch ha-Schana* (commencement de l'année) est fêté le 1er et le 2 de Tischri. On donne encore à cette fête le nom de *Jour du Souvenir* ou *Jour du Jugement*, c'est-à-dire de l'examen que l'israélite doit faire de ses actes, et de *Jour de la Trompette* (*Schofar*) dont les appels incitent le pécheur à revenir à la vie morale et religieuse. Le 10 de ce même mois est célébré le *Yom Kippour* (Jour du Pardon). Le Jour du Jugement est relié au Jour du Pardon par les jours dits de pénitence, qui font de Rosch ha-Schana et du Kippour, pour ainsi dire une seule fête. Vient ensuite, du 15 au 22 Tischri, la fête des *Souccoth* (tentes, ou tabernacles), en souvenir des tentes sous lesquelles s'abritèrent les Israélites dans le désert, après leur sortie d'Egypte. Elle dure huit jours, avec quatre jours de demi-fête. Au septième jour, on procède à la cérémonie du *Loulab* (branche de palmier) qui est processionnellement porté autour de l'autel avec le rouleau de la Loi. Le 23 Tischri, jour qui termine la fête des Tentes, on achève la lecture de la Loi, et l'on recommence à nouveau. Pâque, Pentecôte et Fête des Tentes sont désignées sous le nom d'*anniversaires de joie*.

Le 25 Kislev (novembre-décembre), fête de la Dédicace du Temple (*Hanouka*). Elle se célèbre pendant huit jours par des illuminations à la synagogue et à domicile. Elle commémore les victoires des Macchabées sur Antiochus Epiphane, roi de Syrie. C'est une fête ouvrable. La fête de *Pourim* (Sorts) est fixée au 14 et au 15 du mois d'Adar (février-mars). Elle est précédée d'un jour de jeûne, non obligatoire. Elle rappelle l'intervention de la reine Esther qui sauva les Israélites de l'extermination projetée par Aman, favori d'Assuérus.

La semaine se termine par un jour de fête, le *Sabbath*. C'est le jour de repos et celui de la sanctification.

— Relig. musulm. Les *fêtes* des musulmans sont, pour la plupart, des anniversaires d'événements de leur histoire religieuse. Les principales fêtes musulmanes sont : le *nouvel an* ou *Naurouz* célébré en Perse le 1er de moharram. Le dixième jour de ce mois tombe l'*Achoûra*, grande fête, surtout chez les Chiites ; le *mawlid* ou *mouloud*, nativité de Mahomet, le 12 du mois de rabî Ier ; la *leïlat el-raghaïb*, ou « nuit de l'annonciation », pendant laquelle la mère de Mahomet sentit sa grossesse ; la *leïlat el-miradj*, nuit de l'ascension de Mahomet au ciel ; la *leïlat el-baraa*, au mois de shaban ; c'est durant cette nuit que Dieu examine toutes les actions des hommes. Le mois de ramadhân est pour ainsi dire le carême des musulmans ; durant ses trente jours, les fidèles ne doivent prendre aucun aliment, ni boire, ni fumer, tant que le soleil est au-dessus de l'horizon ; mais ces privations cessent pendant la nuit. Le dernier jour se nomme *Îd* (*Aïd*) *el-Fitr* ou *Îd el-Seghîr*, fête de la rupture du jeûne. Enfin, *Îd* (ou *Aïd*) *el-Qorbân* « fête des sacrifices », appelée aussi *Îd el-kebîr* « la grande fête » (en Algérie : « fête du mouton »), a lieu le 10 du mois de dhoul-hiddja, jour où ont lieu les sacrifices des pèlerins à Minâ, la vallée sacrée de La Mecque.

— Dr. *Fêtes légales*. Les jours fériés légaux sont : 1° les dimanches (loi du 18 germinal an X, art. 57) ; — 2° l'Ascension ; 3° l'Assomption ; 4° la Toussaint ; 5° Noël (arrêté du 20 germinal an X) ; — 6° le 1er janvier (avis du Conseil d'Etat, 20 mars 1810) ; — 7° le 14 juillet (loi du 7 juillet 1880) ; — 8° le lundi de Pâques ; 9° le lundi de la Pentecôte (loi du 8 mars 1886) ; — 10° le 11 novembre (loi du 24 octobre 1922).

Les notaires peuvent, les jours fériés, recevoir les actes volontaires, mais non les inventaires, procès-verbaux, protêts, etc.

Les bureaux des receveurs de l'enregistrement et ceux des conservateurs des hypothèques doivent être fermés les jours fériés (loi du 9 germinal an X).

Les tribunaux, sauf les justices de paix, vaquent les jours fériés ; les actes de procédure sont suspendus, et une permission du président du tribunal est nécessaire pour qu'un exploit soit donné ou une assignation en référé.

Si l'échéance d'une lettre de change ou de tout autre effet est à un jour férié, l'effet est payable le premier jour ouvrable qui suit. (C. comm., art. 134). Le protêt est fait le second jour ouvrable qui suit (art. 162).

Une série de lois (lois du 23 décembre 1904, du 13 juillet 1905, du 20 décembre 1906, du 29 octobre 1909, du 7 juillet 1925) a en outre décidé que le payement ne pourrait être exigé, ni le protêt dressé, le lendemain du jour férié si celui-ci tombe un dimanche ou un vendredi, ni la veille de ce jour s'il tombe un mardi. Il en est de même le 2 novembre, si le 1er novembre tombe un lundi. L'échéance est alors reportée au premier jour ouvrable qui suit.

Les condamnations ne peuvent être exécutées les dimanches et fêtes, mais la saisie-revendication peut être autorisée en raison de son caractère urgent.

— Iconogr. Parmi les représentations artistiques de *fêtes*, citons la *Fête de village* ou *Fête flamande*, chef-d'œuvre de David Teniers (Louvre) [1652]. Des tableaux de Teniers, sur ce sujet, se voient aux musées de Vienne, de Dresde et de l'Ermitage. (V. planche *Beaux-Arts LIX*.) Rubens a peint une Fête de village ou *Kermesse* (Louvre). Le musée de Vienne possède des *Fêtes de village* (peintes par Brueghel le Vieux, par Fréd. Van Valkenburg [1595], par D. Ryckaert [1648]. On voit une *Fête de village* de C. Bega, au musée de l'Ermitage ; de D. Calvaert, au musée de Naples ; de Van Ostade, à Besançon ; de David Wilkie, à la National Gallery ; de Jean Steen, de Claude Lorrain, de Pater et de Bonaventure de Bar, au Louvre.

— Parmi les compositions plus récentes, nous citerons : une peinture de Gudin (1834) qui représente le *Départ pour la fête du Lido* ; une *Fête de village en Belgique*, par H. Dillens (1836) ; une *Fête de village aux environs de Paris*, par Demay (1846) ; *une Fête villageoise*, composition pleine de détails comiques, par Biard (1857). V. KERMESSE.

Fêtes de Cérès (LES), *ou Fêtes de Déméter*, comédie d'Aristophane, jouée à Athènes en 411. La pièce est dirigée contre Euripide. Celui-ci s'inquiète de la haine qu'il a inspirée aux femmes. Pour déjouer leurs complots, il obtient que son beau-père Mnésiloque se déguise en femme et se mêle aux Athéniennes réunies pour les fêtes de Déméter. Mais Mnésiloque est découvert, arrêté et confié à la garde d'un archer scythe. Euripide cherche à délivrer le prisonnier. Il imagine vainement, pour cela, divers déguisements grotesques. Enfin, il s'aperçoit que l'archer est galant ; on réussit par ce moyen à éloigner le geôlier, et Mnésiloque s'évade. Euripide obtient son pardon en promettant de ne plus médire des femmes. D'un bout à l'autre, les *Fêtes de Déméter* sont une amusante parodie du théâtre d'Euripide.

Fêtes galantes, recueil de poésies, par Paul Verlaine (1869). Verlaine commença par subir la discipline du Parnasse, et ses deux premiers volumes de vers, *les Fêtes galantes*, comme *les Poèmes saturniens*, parus en 1867, en portent la trace manifeste. Mais, ici, il s'inspire moins de Leconte de Lisle et de Baudelaire que de Banville. Ces « fêtes galantes » se donnent dans la Cythère de Watteau. Le poète s'y amuse à des fantaisies légères et précieuses souvent charmantes (*Mandoline, Clair de lune*, etc.). Quelques pièces laissent déjà pressentir le nouveau Verlaine, qui n'aura plus rien de commun avec les parnassiens, et pour lequel la poésie sera quelque chose de tout personnel, de tout intime, une effusion spontanée.

Fête d'Alexandre (LA), oratorio profane que composa Hændel en 1735 sur un arrangement du poème de Dryden et qui fut exécuté au Covent Garden de Londres le 19 février 1736. C'est l'une des œuvres les plus colorées de Hændel.

FÊTE-DIEU ou **FÊTE DU SAINT SACREMENT** n. f. Fête en l'honneur de l'Eucharistie. || Plur. *Des* FÊTES-DIEU.

— ENCYCL. Instituée en 1264 par Urbain IV pour honorer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la *Fête-Dieu* fut étendue à toute l'Eglise par Clément V, en 1311. Elle est fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. En France, la solennité en est renvoyée au dimanche suivant.

FÊTER [*té*] v. tr. Chômer, célébrer la fête de : FÊTER *un saint*. FÊTER *Pâques, Noël, la Pentecôte, l'Armistice*. || Souhaiter la fête à quelqu'un.

— *Par extens.* Accueillir avec empressement, faire fête à : FÊTER *un explorateur à son retour*. || Fam. *Fêter la bouteille*, Aimer à boire.

— LOC. PROV. **C'est un saint qu'on ne fête plus,** Se dit d'un homme qui a perdu toute influence, tout crédit.

— ***Fêté, e,*** part. pass. du verbe *Fêter*. Chômé : *Fête* FÊTÉE. || Accueilli avec empressement : *Celui-ci, furieux de me voir* FÊTÉ *dans mon infortune*. (J.-J. Rousseau.)

FÊTEUR, EUSE n. Qui célèbre une fête : *Nous étions une dizaine de* FÊTEURS *dans le bac qui traversait la Creuse*. (A. Theuriet.) || *Par abus.* Qui fait la fête. (On dit mieux FÊTARD, E.)

FETH-ALI, chah de Perse, de la dynastie des Kadjars, né en 1771, mort en 1834. Il succéda à son oncle Aga Mohammed, fondateur de la dynastie, en 1797. Son règne ne fut pas heureux ; les Russes lui enlevèrent la Géorgie en 1803, et menacèrent l'Azerbaïdjan. Feth-Ali rechercha l'alliance de Napoléon Ier, mais fut sacrifié au traité de Tilsitt (1807). En 1821, il déclara la guerre à la Turquie ; mais, après des opérations indécises, le *statu quo* fut rétabli. Feth-Ali crut pouvoir profiter des troubles qui suivirent l'avènement de Nicolas Ier, mais ses troupes furent écrasées par Paskievitch, et le chah dut céder au tsar, en 1828, toute l'Arménie jusqu'à l'Araxe. Il laissa le trône à son petit-fils Mohammed.

FETI (Domenico), peintre de l'école romaine, né à Rome en 1589, mort à Venise en 1624 ; il imita Jules Romain, et l'égala quelquefois : *la Multiplication réelle* (à Mantoue) ; *l'Apôtre saint Paul* (à Munich) ; *la Madeleine* (à Rome) ; *la Fuite en Egypte* (à Vienne) ; *Néron, l'Ange gardien,* et *la Mélancolie* (au Louvre).

FÉTIAL n. m. V. FÉCIAL.

FÉTICHE n. m. (du portug. *feitiço*, objet fée, maléfice ; du lat. *factitius*, qui provient d'une fabrication, non naturel). Objet matériel ou animal que les Nègres et les sauvages vénèrent comme une idole : *Les Syriens s'abstenaient de poisson, parce que les poissons avaient été leurs* FÉTICHES. (B. Constant.) || En Afrique, Cérémonie religieuse pour rendre favorable une entreprise ou un voyage : *Faire un grand* FÉTICHE.

— Objet auquel les personnes superstitieuses, et particulièrement les joueurs, attribuent une heureuse influence.

— *Fig.* Personne pour laquelle on a une sorte de culte.

— Adjectiv. : *Pierre* FÉTICHE.

FÉTICHES : 1. De la Côte d'Ivoire ; 2. D'Assyrie ; 3. Des îles Marquises ; 4. Dahoméen.

— ENCYCL. Dans l'usage ordinaire, on désigne par le terme de *fétiche* tout objet naturel ou artificiel dont les peuplades sauvages se servent pour des usages superstitieux, et auquel elles décernent des hommages divins.

Il n'existe aucune règle pour déterminer le genre ou le nombre des *fétiches*. Toutes les substances paraissent propres à les composer : animaux, métaux, pierres, coquillages, morceaux de bois peints ou sculptés, poils d'animaux, cendres de plantes, os ou chair de cadavre calcinés. Ce dernier fétiche est particulièrement estimé chez les M'Pongué. Le fétiche peut être soit national, soit local, soit privé. En outre de celui qui est le génie tutélaire d'un individu, les Nègres en prennent beaucoup d'autres pour des fins particulières. Il y a des *cases fétiches ;* ce sont les maisons où habitent les féticheurs.

FÉTICHEUR n. m. Ministre du culte des fétiches. Il fabrique et vend les idoles et tout objet qui servira de fétiche. Il fait l'office de prêtre et de médecin. Il existe également des femmes *fétichesses*.

— ENCYCL. Le *féticheur*, aux yeux des non-civilisés, a des pouvoirs redoutables. En Afrique, il est initié à de grands mystères. Grâce à eux, il lui est possible de guérir ou de provoquer la maladie. En réalité, le féticheur connaît la vertu des plantes, et il sait utiliser leurs poisons. Pour devenir fétichesse, il faut subir toute une préparation. Pendant plusieurs semaines, elle doit vivre en compagnie du Démon. On l'affuble de rubans, de clochettes, on peint, en diverses couleurs, ses bras, ses jambes, son visage et sa poitrine. Elle est artificiellement plongée dans l'extase, et elle doit passer par des états de surexcitation, jusqu'à ce qu'elle soit possédée. Il serait trop long de décrire les curieux procédés de son initiation. Disons seulement qu'elle acquiert la double vue magnétique, et qu'elle devine et prophétise.

FÉTICHISME n. m. Culte, adoration des fétiches : *Le* FÉTICHISME *a été antérieur à toute loi positive*. (B. Constant.)

— *Fig.* Vénération profonde, outrée, superstitieuse : *Le* FÉTICHISME *du passé*.

— ENCYCL. Le *fétichisme* a évidemment pour base le sentiment religieux, mais il en constitue la forme la moins développée. L'intelligence de ceux qui pratiquent ce culte confond le divin et la matière. Il arrive que le sentiment religieux, étant un peu plus évolué, l'idée se dégage de l'objet matériel qui en reste seulement le symbole. Toutefois, le symbole conserve encore, pour le sauvage, une force et une sainteté intrinsèques. En somme le fétichisme consiste dans l'adoration des objets, connus sous le nom de fétiches, considérés comme les représentations de la Divinité et des êtres invisibles, ou même comme étant eux-mêmes la Divinité ou les esprits surnaturels. Il s'agit dans ce culte de se rendre tutélaires des forces mystérieuses ; si le fétiche ne réalise pas cet effet, il est battu. On dit *faire fétiche* pour sacrifier, *boire fétiche* pour confirmer un serment, alors on boit un breuvage. Dans toutes les circonstances de la vie, les sauvages font intervenir les fétiches : naissance, mariage, connaissance de l'avenir, etc. Les princes fêtent l'anniversaire de leur couronnement par un jour de fêtes, qui est le *jour fétiche*. Le fétichisme comportait des sacrifices humains. Ils ont cessé, en présence de l'influence des peuples civilisés.

Il faut bien noter que des coutumes fétichistes sont restées chez les peuples très développés, un peu partout. Les Arabes musulmans, quoique monothéistes fervents, portent des amulettes fétiches. Et il n'y a qu'à regarder autour de soi, pour constater que les pratiques superstitieuses se sont perpétuées, soit par conviction, soit par habitude, sans conséquence d'ailleurs. V. *Supplément*.

FÉTICHISTE [*chisst'*] adj. Relatif au fétichisme : *Culte* FÉTICHISTE. || Qui pratique le fétichisme : *L'homme a été* FÉTICHISTE *d'abord*.

— Substantiv. : *Les* FÉTICHISTES.

FÉTIDE adj. (lat. *fœtidus*). Qui a une odeur forte et répugnante : *Emanations, Exhalaisons* FÉTIDES. || *Fig.* Immonde, répugnant : *Un* FÉTIDE *apostat*. (V. Hugo.)

— ANTON. **Fragrant, odorant, odoriférant, suave.**

FÉTIDITÉ n. f. Caractère, état de ce qui est fétide : *La* FÉTIDITÉ *d'une odeur*.

FÉTIS (François-Joseph), compositeur et musicographe belge, né à Mons en 1784, mort à Bruxelles en 1871. Il alla, de 1800 à 1803, compléter son éducation musicale au Conservatoire de Paris, où il fut l'élève de Rey, de Boieldieu et de Pradher. En 1821 et en 1827 bibliothécaire, puis professeur de contrepoint et fugue au Conservatoire ; il fonda la *Revue musicale*. En 1832, Fétis fut nommé directeur du conservatoire de Bruxelles et maître de la chapelle royale. Il devint membre de l'Académie royale des beaux-arts de Belgique.

Comme compositeur, Fétis montra plus de science que d'inspiration. Il a donné à l'Opéra-Comique : *l'Amant et le Mari* (1820) ; *les Sœurs jumelles* (1823) ; *Marie Stuart en Ecosse* (1823) ; *le Bourgeois de Reims* (1824) ; *la Vieille* (1826) ; *le Mannequin de Bergame* (1832).

Son œuvre historique et didactique est, en revanche, du plus haut intérêt. Nous citerons : *Méthode élémentaire et abrégée d'harmonie et accompagnement* (1824) ; *Traité de la fugue et du contrepoint* (1825) ; *Traité de l'accompagnement de la partition* (1829) ; *Curiosités historiques* (1830) ; *la Musique mise à la portée de tout le monde* (1830) ; mais son ouvrage capital est la *Biographie universelle des musiciens* et *Biographie générale de la musique* (1834 et 1860-1865), à laquelle Pougin a ajouté un Supplément en deux volumes, *Manuel des jeunes compositeurs, des chefs de musique militaire et des directeurs d'orchestre* (1837) ; *Méthode des méthodes de piano* (1837) ; *Esquisse de l'histoire de l'harmonie* (1840) ; *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie* (1844) ; *Mémoire sur l'harmonie simultanée chez les Grecs et chez les Romains* (1858) ; *Histoire générale de la musique depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, que la mort ne lui permit pas d'achever ; etc.

— Sa femme Adélaïde-Louise-Catherine ROBERT, née à Paris en 1792, morte à Boisfort en 1866, a donné une traduction française de l'*Histoire de la musique* de Stafford (1832).

FÉTIS (Edouard-Louis-François), bibliothécaire et écrivain belge, fils du précédent, né à Bouvignes en 1812, mort à Bruxelles en 1909. Il prit la direction de la *Revue musicale*, de 1832 à 1835, devint ensuite conservateur

de la bibliothèque royale de Bruxelles et membre de l'Académie de Belgique. Il a publié : *Légende de saint Hubert* (1846) ; *Description des richesses artistiques de Bruxelles* (1847) ; *les Musiciens belges* (1848). Il a tenu, à Bruxelles, un cours d'esthétique des beaux-arts.

FÉTIS (Adolphe-Louis-Eugène), musicien belge, frère du précédent, né et mort à Paris (1820-1873). Élève du conservatoire de Bruxelles, puis, à Paris, d'Henri Herz et d'Halévy, il enseigna en Belgique, puis se fixa à Paris. Il a écrit divers morceaux pour piano ou chant, et une opérette : *le Major Schlagmann* (1856).

FETOUA n. m. (de l'arabe *fetwâ*, décision juridique). Décision du *calife*, du *mufti* ou du *cadi*, généralement écrite, qui supplée au silence des livres de loi, ou qui tranche un cas douteux.

— ENCYCL. Les *fetouas* de droit public sont demandés par le gouvernement, et ceux de droit privé par les particuliers ; ils n'invoquent jamais de considérants et se bornent à répondre par quelques mots, souvent même par : « cela se peut », « cela est impossible ». Les décisions du mufti sont universellement respectées, et on a vu des sultans descendre du trône quand un fetoua les déclarait indignes de régner. Autrefois, c'était le *cheïkh ul-Islam* qui, à Constantinople, rendait les fetouas : elles lui étaient presque toujours suggérées par des juristes parfaitement au courant de toutes les questions de droit musulman.

FÊTOYER v. tr. et intr. Se disait pour FESTOYER avant l'admission de ce dernier mot par l'Académie [1877]. V. FESTOYER.

FETTBOL [*fèt'*] n. m. Silicate hydraté naturel de peroxyde de fer. (Variété de nontronite.)

FETTERESSO, paroisse de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Kincardine), arrosée par les rivières Cowrie et Carron ; 5.700 hab. Camp romain.

FETTSTEIN n. m. Minér. Syn. de ÉLÉOLITE.

FÉTU n. m. (du lat. *festuca*, brin). Brin de paille : *Vivre d'un* FÉTU. || Autref., Cérémonie au cours de laquelle on jetait loin de soi un fétu, pour signifier qu'on renonçait à une foi promise.

— LOC. DIV. *Tirer au court fétu*, Tirer à la courte paille. || *Rompre le fétu avec quelqu'un*, Se brouiller avec lui. || *Se soucier d'une chose comme d'un fétu*, Ne pas s'en soucier du tout. || *Ne pas donner un fétu d'une chose*, N'en pas faire le moindre cas. || Pop. *Cogne-fétu*, Homme qui se donne beaucoup de mal pour n'obtenir aucun résultat.

— Dr. crim. anc. Barre de fer avec laquelle l'exécuteur rouait les criminels.

FÉTU (Anastasic), médecin et botaniste roumain, né à Musata en 1816, mort à Iassy en 1886. En 1872, il fut élu membre de l'Académie roumaine. Il est le fondateur du jardin des plantes d'Iassy (1870) et de l'hôpital pour les enfants.

FÉTUQUE [*tuk'*] n. f. (du lat. *festuca*, fétu, brin de paille). Genre de graminées, type de la tribu des festucées.

— ENCYCL. Le genre *fétuque*, voisin des bromes et des pâturins, renferme des plantes généralement vivaces, formant des touffes cespiteuses, à feuilles radicales très fines, à tige presque nue, terminée par une panicule étalée de petites fleurs verdâtres. Etudié dans son acception la plus large, il comprend une centaine d'espèces, disséminées dans toutes les régions du globe, et surtout dans les régions tempérées. Elles semblent affectionner particulièrement le séjour des pelouses, les coteaux arides et secs, les pâturages ou les bois montagneux. Elles sont plus rares dans les prairies basses ou au bord des eaux. Les fétuques jouent un rôle considérable en agriculture ; elles forment, en quelque sorte, la base des pâturages naturels, et quelques-unes servent, mélangées il est vrai à d'autres plantes, à établir des prairies artificielles. Leurs principales variétés agricoles sont : la *fétuque des prés* (sous-variété : *fétuque élevée*), la *fétuque hétérophyle*, la *fétuque ovine* (sous-variétés : *fétuque durette* et *fétuque à feuilles menues*), la *fétuque traçante* ou *fétuque rouge*, la *fétuque flottante* et la *fétuque roseau*.

Fétuque ovine : *a*, épillet grossi.

FEU n. m. (du lat. *focus*, foyer). Dégagement simultané de chaleur et de lumière produit par la combustion du bois, du charbon, et de certains autres corps : *C'est Prométhée, qui, selon la Fable, aurait enseigné aux hommes l'usage du* FEU. || Matière allumée qui chauffe, qui cuit, qui éclaire : *Les nymphes avaient eu soin d'allumer un grand* FEU *de bois de cèdre.* (Fénelon.) *Voilà un bon* FEU *de cheminée. Le* FEU *du fourneau n'est pas assez vif. C'est l'heure de l'extinction des* FEUX (des lumières). || Incendie : *Les pompiers se sont enfin rendus maîtres du* FEU.

Feu (XVIIe s.).

— *Par extens.* Cheminée : *Logement qui n'a pas de chambre à* FEU. — *Le coin du feu*, Un des deux côtés de la cheminée. || Ménage, foyer, famille : *La population de Clamart, s'élevait, en 1709, à deux cent cinquante-quatre* FEUX. (Dulaure.) || Unité conventionnelle pour la répartition de l'impôt : *Impôt réparti par* FEUX. V. FOUAGE.

— *Par anal.* Météore lumineux ; étoile, astre quelconque : *Les* FEUX *du firmament ;* et *par extens.* Vif éclat : *Les* FEUX *d'un diamant. Le* FEU *des regards.*

— Décharge d'une ou de plusieurs armes, dans lesquelles un projectile est lancé par la combustion de la poudre : *Faire* FEU. *Tel qui affronte le* FEU *du canon hésite à traverser un fleuve à la nage.* (E. de Girardin.)

— Inflammation, chaleur intérieure : *Le* FEU *de la fièvre. Avoir la bouche en* FEU. || Saveur brûlante des boissons alcooliques : *Rhum qui a du* FEU. || *Eau de feu*, Eau-de-vie, chez certains sauvages.

— Poét. Chaleur extrême : *Les* FEUX *de l'été.*

— *Fig.* Ardeur, véhémence, fougue : *Le* FEU *de la colère, de l'imagination. Travailler avec* FEU. || Inspiration : *Le* FEU *du génie.* || Ardeur amoureuse : *Les* FEUX *de l'amour.*

Et les *feux* mal couverts n'en éclatent que mieux.
RACINE.

|| Agitation vive, révolution : *Toute l'Europe est en* FEU. (Mme de Sévigné.) || Force destructive : *La langue du détracteur est un* FEU *dévorant.* (Massillon.)

— Archéol. Assemblage des ustensiles qui font la garniture du foyer.

— Art culin. *Grillade au feu d'enfer*, Viande saupoudrée de beaucoup de poivre et grillée devant un feu ardent. || *Coup de feu*, Feu ardent que l'on ménage pour achever une cuisson. — Se dit aussi de la détérioration que subit un mets soumis à une chaleur trop vive : *Rôti qui a reçu un* COUP DE FEU. — Moment où un cuisinier est en train de cuire. V. LOC. DIV.

— Art milit. *Arme à feu, Bouche à feu.* V. ARME, BOUCHE. || *Feu*, Décharge d'une arme à feu. || *Feu à commandement*, Celui où tous les détails du chargement de l'arme étaient commandés et exécutés successivement. || *Feu à volonté*, Celui dans lequel le soldat continuait de recharger et décharger son arme à volonté. || *Feu rapide*, Celui dans lequel le soldat cherchait à tirer aussi vite que possible tout en rechargeant coup par coup. || *Feu à répétition*, Celui où le soldat doit faire usage des cartouches contenues dans le magasin ou le chargeur de son arme. || *Feu de salve*, Feu exécuté au commandement et à la fois par tous les hommes d'une troupe disposée en ordre compact. || *Feu de tirailleurs*, Feu exécuté à volonté par des soldats déployés en tirailleurs. || *Feu par rafale !* Commandement pour le tir de la mitrailleuse ou du fusil mitrailleur. (Ce tir est exécuté par rafales de sept à huit cartouches.) — *Feu coup par coup !* Commandement pour le tir coup par coup du fusil mitrailleur. || *Commencez le feu !* Commandement prescrivant l'ouverture du feu pour le fusil, le mousqueton et le fusil mitrailleur. || *Feu !* Commandement prescrivant l'ouverture du feu pour la mitrailleuse. || *Halte au feu !* Commandement interrompant le tir d'une arme automatique, tout en la maintenant en état de reprendre instantanément

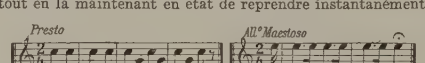

Commencez le feu ! Cessez le feu !

le tir. || *Cessez le feu !* Commandement ordonnant de décharger une arme pour arrêter le tir ou pour changer l'arme de position ou d'objectif. || *Feu en retraite*, Feu exécuté par une batterie qui se retire en combattant. — *Feu à la prolonge*, Dispositif qui permettait aux pièces de se mouvoir, tout en restant prêtes à faire feu. || *Feu direct*, Celui qui est dirigé sur un but visible. — *Feu indirect*, Celui qui est dirigé sur un but invisible. || *Feux de guerre*, Exercices de tir exécutés dans des conditions aussi semblables que possible à celles qui se présentent à la guerre. || *Feux croisés*, Feux partant de différentes directions pour se concentrer sur la même position. || *Feu de files*, Décharges successives faites par chacune des rangées des soldats d'une compagnie, d'un bataillon. || *Entre deux feux*, Se dit d'un corps de troupe assailli des deux côtés à la fois. || *Eteindre le feu de l'ennemi*, Démonter ses batteries à coups de canon. || *Faire feu*, Décharger une arme à feu. || *Faire long feu*, Se dit d'une arme qui part difficilement et lentement. || *Faire faux feu*, Se dit d'une arme à feu lorsque l'amorce brûle lentement, sans communiquer le feu à la charge. || *Coup de feu*, Coup d'une arme à feu. Toute blessure occasionnée par les armes à feu. || Absolum. *Le feu*, Le combat. || *Voir le feu, Aller au feu*, Assister à une bataille. || *Recevoir le baptême du feu*, Aller au feu pour la première fois. || *Commencez le feu ! Cessez le feu !* Commandements et sonneries autrefois usités dans l'infanterie pour indiquer aux tirailleurs le moment où ils doivent commencer ou cesser de tirer. || *Place au feu et à la chandelle*, Formule par laquelle on exprimait, sur les anciens billets de logement, le droit qu'avaient les soldats logés chez l'habitant d'être éclairés et de faire cuire leurs aliments. || *Exercice ou école à feu*, Exercice de tir.

— Art vétér. Syn. de RAFLE. || *Feu Saint-Antoine*, Maladie des brebis, caractérisée par une éruption de boutons. — *Feu ou Mal rouge*, Maladie des brebis, caractérisée par une rougeur répandue sur toute la surface de la peau. || *Marques de feu*, Taches roussâtres qui se produisent sur la peau de certains animaux. || *Couteau à feu*, Lame rougie au feu avec laquelle on cautérise une tumeur qu'on veut résoudre. || *Donner le feu à un cheval*, Lui appliquer le couteau à feu. — *Mettre à un cheval le feu sous le ventre*, Brûler ses poils follets sous le ventre. || *Feux liquides*, Topiques composés de poudre de cantharide ou d'euphorbe, etc., avec lesquels on fait des frictions cutanées pour obtenir un effet révulsif ou fondant. || *Feu anglais, Feu français, Feu parisien*, Sortes de *feux liquides* à composition plus ou moins variée. || *Feu d'herbe*, Espèce d'éruption qui se manifeste particulièrement chez les vaches.

— Astrol. *Feux élémentaires*, Feux plus purs que le feu terrestre et qui, suivant la croyance des anciens, existaient aux régions célestes.

— Céram. Nature chimique de l'atmosphère interne d'un four en cuisson : FEU *oxydant ;* FEU *réducteur.* (Syn. CUISSON.)

— Chem. de f. Signal constitué par une lumière blanche ou colorée (feu rouge, vert, orangé, etc.), fixe ou intermittente (feu clignotant), destiné à attirer l'attention du mécanicien et à traduire un ordre ou une indication à respecter, pour la marche et la sécurité de son convoi ou de ceux qu'il peut croiser ou rencontrer sur son parcours.

— Chim. industr. *Feu de sable, de cendres, de limaille de fer*, Bain-marie dans lequel le vaisseau contenant les substances à chauffer est entouré complètement de tous côtés de sable, de cendres, de limaille de fer. || *Feu de fusion*, Celui que l'on obtient en entourant le creuset de charbons incandescents. || *Feu de roue*, Celui qu'on dispose autour du creuset que l'on veut chauffer. || *Feu olympique*, Feu de soleil dont les rayons sont concentrés avec des verres. || *Feu de suppression*, Charbons enflammés dont on couvre entièrement le creuset ou le vaisseau que l'on veut chauffer. || *Feu de digestion*, Chaleur que l'on produit à l'aide du fumier dont on entoure l'objet à chauffer. (On dit aussi VENTRE DE CHEVAL.) || *Feu nu*, Celui qui est en contact direct avec le récipient que l'on veut chauffer.

— Chir. Fer chauffé qu'on applique sur une partie du corps pour y produire une escarre : *Appliquer le* FEU *sur une plaie.* || *Feu potentiel*, Caustique qui agit comme le fer rouge. V. CAUTÉRISATION. || *Bouton de feu*, Fer en forme de bouton, qui sert à certaines cautérisations. || *Pointes de feu*, Cautérisation ponctuée qui s'emploie pour produire une rubéfaction et non une cautérisation. (Les pointes de feu se font aujourd'hui avec le thermocautère ou le galvanocautère.)

— Circulat. rout. Tout signal constitué par une lumière et qui est destiné à modifier l'allure d'un véhicule rapide (automobile, cycle.) [Le mode de signalisation par feux est utilisé également pour régler la circulation des véhicules dans les grandes villes.]

— Dr. Bougies qui servent à déterminer la durée du temps pendant lequel on peut surenchérir.

— Dr. crim. anc. *Supplice du feu*, ou simplem. *Feu* Supplice qui consistait à livrer les condamnés aux flammes. || *Brûler à petit feu*, Brûler lentement un condamné pour rendre le supplice plus horrible : *Michel Servet* FUT BRÛLÉ *À PETIT* FEU. || *Epreuve du feu*, Epreuve judiciaire consistant à faire porter au prévenu une barre de fer rouge, et à le condamner si le feu produisait une plaie dont il restât des traces après un certain nombre de jours.

— Eaux et for. *A feux croissants*, Se dit d'un mode de prélèvement de bois par les usagers, dans lequel ce prélèvement s'accroît avec le nombre des usagers.

— Géol. *Feu central*, Feu qui, dans le système de certains géologues anciens, occuperait le centre de la terre. V. CHALEUR INTERNE.

— Jeux. *Faire le feu*, Faire gagner ou perdre quelque grand coup. (Se dit surtout au lansquenet) : *Le premier roi* FERA LE FEU.

— Liturg. *Feu nouveau*, Feu qu'on allume et qu'on bénit le samedi saint.

— Maçonn. Un *feu*, c'est une santé ; *faire feu*, c'est boire.

— Manèg. *Avoir du feu*, Se dit d'un cheval vif et ardent, et *par extens.* d'un littérateur ou d'un artiste qui a de la fougue, d'un jeune homme ardent.

— Mar. Phare, fanal allumé sur une côte pour guider les navigateurs : FEU *fixe.* FEU *tournant.* FEU *à éclats.* FEU *à éclipse.* || *Feux d'un navire*, Fanaux réglementaires que porte un navire à la mer. || *Les feux sont clairs*, Les fanaux de côté éclairent bien. || *Feux de position*, Feux rouge, vert, et blancs, portés par les navires en marche pour indiquer leur position ou leurs manœuvres. || *Feu de mouillage*, Feu blanc qu'un navire mouillé sur une rade doit porter à l'avant pour indiquer sa présence. || *Feux de tête de mâts*, Feux blancs que les vapeurs en route portent en tête de chaque mât, celui de l'arrière étant plus élevé que celui de l'avant, et qui servent à indiquer la direction suivie par le bâtiment. || *Porter le feu*, Se disait autrefois du vaisseau-amiral, qui, la nuit, porte tous ses fanaux allumés, pour guider le reste de la flotte. || *Faux feu*, Signal fait avec des amorces de poudre. || *Feu de conserve*, Artifice pour signaux lumineux, qui brûle lentement. (On l'appelle aussi MOINE.) || *Feu Coston*, Artifice brûlant lentement avec des couleurs variées, qui permet de faire des signaux de nuit. || Navire en vue pendant la nuit : *On aperçoit trois* FEUX *devant.* || *Bateau-feu*, Ponton portant un feu et servant de phare. || Foyer de chaudière à vapeur : *Chaudière à six* FEUX. || *Pousser* ou *Activer les feux*, Augmenter la chauffe pour accroître la vitesse. || *Pousser les feux au fond des grilles*, Diminuer la chauffe pendant l'arrêt des machines. || *Laisser tomber les feux*, Ne plus mettre de charbon, la quantité de combustible étant suffisante pour le temps que la machine a encore à tourner || *Donner le feu à un bâtiment*, En chauffer les parties sur lesquelles on veut appliquer du goudron.

— Métall. Bas fourneau, où s'opère la réduction du métal. || *Feu catalan*, Bas fourneau en forme de renardière. || *Mise à feu, Mise hors feu*, Expressions indiquant l'allumage ou l'extinction d'un haut fourneau.

— Météor. *Feu Saint-Elme*, Petite aigrette lumineuse qui se montre quelquefois à l'extrémité des vergues et des mâts des navires ou aux filaments des cordages, ou sur des pointes élevées, et qui est due à l'électricité atmosphérique. || *Feu follet*, Flamme légère et fugitive, produite par les émanations de phosphure d'hydrogène spontanément inflammable, qui se dégage des endroits marécageux et des lieux, tels que les cimetières, où des matières animales se décomposent.

— Min. *Coup de feu*, Flambée de grisou.

— Pathol. *Feu volage*, Rougeur à la face et au cou, qui se montre surtout chez les enfants, et chez les femmes hystériques ou mal réglées. || *Feu Saint-Antoine.* V. la part. *encycl.* (On a dit aussi FEU SACRÉ.) || *Feu de dents*, Eruption de la face, qui se produit chez les enfants durant leur première dentition.

— Pêch. *Pêche à feu.* V. la partie *encycl.*

— Pyrotechn. Nom générique des compositions employées par les artificiers : FEU *blanc.* FEU *vert.* || *Feu d'artifice*, Mélange de nitre ou de poudre à canon, avec de la limaille de fer, de cuivre, de zinc, de la résine, du noir de fumée, du lycopode, etc., qui, en explosant, produit de belles étincelles de diverses couleurs. — Ensemble des pièces d'artifice que l'on tire dans les fêtes publiques. || *Feu de Bengale.* V. BENGALE. || *Feux pyriques*, Pièces fixes combinées avec des pièces tournantes. || *Feu grégeois*, v. la partie *encycl.* || *Feux de terre*, Pièces d'artifice qui brûlent fixées près du sol. || *Feu chinois*, Imitation des feux d'artifice à l'aide de transparents. — On appelle de même une composition de pulvérin,

POTS A FEU : 1. Fixe ; 2. Pour retraite aux flambeaux ; 3. Pièce d'artifice.

salpêtre, soufre, charbon et fonte de fer. || *Lance à feu,* Tube rempli d'une composition fusante dont on se sert pour allumer une pièce d'artifice, et qu'on a longtemps employée pour mettre le feu aux canons. || *Pot à feu,* Vase rempli de matières combustibles, utilisé dans les fêtes. || *Coupe de feu,* Ensemble des pièces que l'on brûle en même temps.

— Techn. *Boîte à feu,* Partie de la chaudière située immédiatement après la grille et l'autel et dans laquelle circulent la flamme et les gaz chauds qui proviennent de la combustion. || *Coup de feu,* Echauffement subit et exagéré. — Détérioration des tôles d'une chaudière à vapeur, par suite de cet échauffement. || *Pompe à feu,* S'est dit longtemps pour MACHINE À VAPEUR. — S'emploie encore pour désigner une pompe fonctionnant au moyen de la vapeur. Syn. de POMPE À INCENDIE. || *Premier, Second* ou *Troisième feu,* Dans les verreries, on indique ainsi les divers degrés de l'avancement du travail du verre. || *Feu d'atteinte,* Feu ardent que l'on produit dans le four dès le commencement de la cuisson du verre peint. || *Faïence à grand feu,* Faïence peinte, cuite à une très haute température qui fait pénétrer profondément les couleurs. || *Donner le premier, le second feu à une étoffe,* La tremper pour la première ou la seconde fois dans une cuve de teinture bouillante.

— Théâtr. Allocation que reçoivent certains acteurs, en sus de leurs appointements fixes, chaque fois qu'ils paraissent en public. || Gratification que les directeurs de théâtre donnent aux artistes et même aux employés, pour tout service extraordinaire. (Cette dénomination vient d'une allocation en bougies faite jadis aux acteurs.)

— Théol. *Feu de l'enfer,* Tourments des damnés, qui sont causés par des feux inextinguibles, selon la doctrine catholique. || *Feu du purgatoire,* Peines temporaires des âmes du purgatoire. || *Le feu impur,* Les passions sensuelles.

— Loc. div. *Le dieu du feu,* Vulcain. || *Faire du feu d'une chose,* La brûler. || Fig. *Faire trop grand feu du bois de quelqu'un,* User indiscrètement de ce qui lui appartient. || *Feu de cheminée,* Embrasement de la suie accumulée dans un conduit de cheminée. || Fig. *Feu de paille,* Sentiment ou mouvement vif d'abord, mais qui ne dure pas : *Amour qui ne fut qu'un* FEU DE PAILLE. — Trouble passager : *Cette sédition ne fut qu'un* FEU DE PAILLE. || *Feux de joie,* Feux allumés en plein air, en signe de réjouissance ; et *au fig.* :

> Le présent n'est qu'un *feu de joie*
> Qui s'écroule à peine amassé.
>
> SULLY PRUDHOMME.

|| *Faire les feux,* Faire des feux de joie. (Vx.) || *Feu de la Saint-Jean,* Feu de joie allumé le jour de la fête de saint Jean. || Fig. *Feu de file,* Suite d'attaques ou de manifestations qui se produisent successivement et sans interruption. (On dit aussi FEU ROULANT : *Un* FEU ROULANT *de sarcasmes, d'épigrammes.*) — Argot milit. Opération de longue durée (v. plus loin) ; et au fig. *Ne pas s'embrouiller dans les feux de file,* Savoir être indépendant. || *Etre entre deux feux,* Etre exposé, attaqué de deux côtés (au propre et au fig.). || Fig. *Feu d'artifice,* Saillies, verve étincelante, Succession rapide de mots, d'idées, d'expressions brillantes : *Une fois la verve de Rivarol excitée, le* FEU D'ARTIFICE *ne cessait pas.* (Sainte-Beuve.) || *Feu sacré,* Enthousiasme ou ardeur qui a quelque chose d'inspiré : *Pour être poète, il faut avoir le* FEU SACRÉ. || *Feu du ciel,* Foudre. || *Coup de feu,* Action vive du feu ; et au fig. : *Etre dans le coup de feu,* Etre au plus ardent moment du travail : *Commerçant qui est dans son* COUP DE FEU. — Se dit également pour commencement d'ivresse : *Poivrot qui a un* COUP DE FEU. || *Feu d'enfer,* Feu très ardent. || *Feu du rasoir,* Sensation de chaleur que l'on éprouve au visage après avoir été rasé. || *Couleur feu,* Nuance de rouge ardent : *Un ruban* COULEUR FEU. || *Crier au feu,* Pour demander du secours dans un incendie. — Fig. *Jeter des cris de feu,* Pousser des cris désespérés comme dans un incendie. || *On y court comme au feu,* On s'y rend avec empressement. || Fig. *Le feu est à ces marchandises,* Chacun se presse d'en acheter. || Fig. *Le feu n'est pas à la maison,* Nous avons le temps. || Fig. *Le feu dans la maison.* Se dit pour marquer l'agitation, le désordre : *Sa nièce arrivant, c'est* LE FEU DANS LA MAISON. (G. de Nerval.) || *Couper le feu, Faire la part du feu,* Faire un vide, un abatis autour d'un incendie, pour empêcher le feu de se communiquer de proche en proche ; et *au fig.* Abandonner quelque chose pour sauver le reste. || *Attiser, Souffler le feu,* L'activer en y amenant de l'air, en soufflant dessus ; et *au fig.* Activer une conflagration morale. || *Mettre le feu aux poudres, aux étoupes,* Exciter la discorde, déterminer un mouvement impétueux. || *N'y voir que du feu,* Etre ébloui, N'y rien comprendre. || *Faire feu,* Produire des étincelles par le choc : *La porcelaine* FAIT FEU *comme le silex.* || *Faire long feu,* Traîner en longueur, ne pas réussir (comme une arme qui part difficilement) : *Projet qui* A FAIT LONG FEU. — *Ne pas faire long feu,* Ne pas durer longtemps : *Un héritage, aux mains d'un prodigue,* NE FAIT PAS LONG FEU. || *Faire feu des quatre pieds,* Se dit d'un cheval qui galope sur le pavé et dont les fers font jaillir des étincelles ; et *au fig.* Faire tous ses efforts pour réussir. || Pop. *Péter du feu,* Exécuter avec rapidité et empressement un ordre, une mission, etc. || Fig. *Prendre feu,* S'emporter, s'émouvoir, devenir amoureux. || *Mettre à quelqu'un le feu sous le ventre,* Le presser vivement, l'exciter. (V. rubr. Art vétér.) || Fam. *Avoir le feu au derrière,* Etre très pressé, très agité. || *Jeter son feu, tout son feu,* Obéir aveuglément à ses premiers instincts, et s'apaiser ensuite subitement. — Donner dans un premier ouvrage tout ce dont on est capable, et ne plus rien faire de bon ensuite : *Auteur qui* A JETÉ SON FEU *dans son premier roman.* || *Jeter feu et flamme,* S'emporter violemment. || *Jeter de l'huile sur le feu,* Exciter, par ses paroles ou par ses actes. || Fig. *Employer le fer et le feu,* Par allusion aux incisions, amputations et cautérisations chirurgicales, Recourir à des mesures très violentes. || *Mettre à feu et à sang,* Saccager, ravager complètement. || Fig. *Se jeter au feu pour quelqu'un,* Faire tout pour prouver son affection. || Fig. *Mettre le feu dans les affaires de quelqu'un,* Poursuivre vigoureusement quelqu'un dont les affaires sont en mauvais état. || *Mettre sa main au feu que...,* Soutenir, affirmer une chose avec une entière conviction. || *Craindre comme le feu,* Redouter extrêmement. || *Jouer avec le feu,* Prendre à la légère les choses les plus graves, les plus dangereuses. || *N'avoir ni feu ni lieu,* N'avoir pas de domicile. || Fig. *Faire feu qui dure,* Ménager son bien, sa santé. || *Etre tout feu, Etre de feu, tout de feu,* Etre bouillant, plein d'ardeur ; être rempli de zèle, d'activité pour quelque chose. || *C'est le feu et l'eau,* Se dit de deux personnes ou de deux choses diamétralement opposées.

— Loc. adv. *En feu,* Incendié, embrasé. — Brûlant, échauffé : *Avoir l'estomac* EN FEU ; et *au fig.* Ardent, animé, enflammé. || *Mettre en feu,* Incendier ; et *au fig.* Agiter, Jeter dans le trouble, dans le désordre. || *A petit feu,* Sur un feu très doux, peu actif. — *Faire mourir quelqu'un à petit feu,* Altérer la santé de quelqu'un par les inquiétudes, les chagrins continuels qu'on lui cause.

— Prov. **Il n'y a pas de fumée sans feu,** Pas d'effet sans cause. || **Il n'est feu que de bois vert,** On n'a jamais tant d'ardeur que lorsqu'on est jeune.

— Allus. hist. **Feu sacré,** Feu que les vestales étaient chargées d'entretenir à Rome sur l'autel de la déesse Vesta. V. VESTALE.

— Encycl. Art milit. La *conduite du feu* est la façon de se servir, devant l'ennemi, du feu d'une troupe, pour tirer le meilleur parti possible des armes et des approvisionnements en munitions dont elle dispose. C'est donc l'art d'employer à propos les différents genres de feu : par rafales ou coup par coup.

Les *feux de rang* ou *feux par rang* étaient employés à l'époque où l'infanterie se formait sur six rangs et plus. Le premier rang tirait et se reportait derrière les autres pour recharger ses armes, puis le deuxième rang faisait de même, et ainsi de suite. Plus tard, on mit l'infanterie sur quatre rangs, dont les deux premiers étaient à genou et qui tiraient alternativement deux par deux ; puis on adopta la formation sur trois rangs où, dans certains cas, les hommes du troisième rang chargeaient les armes et les passaient à ceux des deux premiers.

Jadis, on appelait *feu de deux rangs* celui communément dénommé *feu de file* et dans lequel les deux hommes d'une même file tiraient simultanément, chaque file faisant feu l'une après l'autre ; et l'on qualifiait de *feu oblique* celui dans lequel une troupe ne tirait pas perpendiculairement à son front.

Feu grégeois. — On appela ainsi une composition incendiaire en usage au moyen âge, et dont l'invention paraît remonter au VIIe siècle. Avant sa découverte, on employait, et cela de toute antiquité, des matières combustibles dans les sièges. On lançait sur les habitations et les ouvrages des projectiles incendiaires, falariques, brandons allumés, charbons ardents, masses enflammées de poix, de résine, etc. Mais aucun engin ne pouvait fournir les effets du *feu grégeois,* « masse d'artifice formée de salpêtre, de soufre, de résine et d'autres matières combustibles aisément fusibles » (Berthelot), et qui avait l'avantage d'adhérer aux objets et de les brûler sans que l'eau pût l'éteindre ; on ne pouvait l'étouffer que sous de la terre mouillée ou du sable. C'est en 673 que le secret de cette composition fut livré aux Byzantins par un transfuge des Arabes, Callinicus d'Héliopolis. Dès lors, son emploi se répandit, surtout dans les guerres navales. Les perfectionnements empiriques qu'on y apporta amenèrent la découverte de la force propulsive des fusées, et, au XIVe siècle, celle de la poudre à canon. Mais jamais le feu grégeois ne servit comme explosif. Les diverses recettes de sa fabrication se trouvent dans quantité d'ouvrages du moyen âge et du XVIe siècle, dus tant aux compilateurs européens qu'arabes et chinois. On en a beaucoup exagéré la force et l'énergie destructives. On disait *feu grégeois, feu liquide, feu marin, feu artificiel, feu romaïque, feu médique.*

— Astrol. Les astrologues ayant établi que tel signe du zodiaque a une analogie avec tel élément, comme les douze signes zodiacaux comprennent la nature des quatre éléments, ils en affectèrent trois à chaque élément : le bélier, le lion et le sagittaire sont les *signes de feu.*

— Mar. et Navig. On désigne sous le nom de *feux* les appareils lumineux, disposés, pour assurer la sécurité de la navigation, sur les côtes, à l'entrée des ports, sur les extrémités des jetées, etc., et dont une étude plus complète sera faite au mot PHARE. Il faut y joindre le *bateau-feu,* destiné à éclairer la nuit les approches d'un banc ou d'un passage dangereux. C'est un ponton en métal, de 300 à 350 tonneaux mouillé par l'avant au moyen de deux fortes ancres. Un mât, fortement assujetti au moyen de haubans et d'étais, porte l'appareil d'éclairage ou *feu,* qu'on allume chaque soir. On place des bateaux-feu sur les bancs où il serait absolument impossible de construire un phare, et aussi dans les endroits où le fond subit des variations nécessitant le déplacement du feu qui signale le danger.

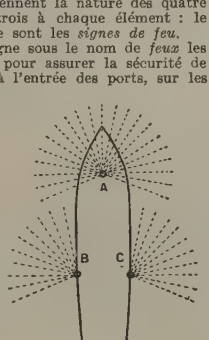

Feux réglementaires d'un navire à vapeur : A. Feu blanc ; B. Feu rouge ; C. Feu vert.

On nomme également *feux* les signaux lumineux que les navires doivent porter la nuit lorsqu'ils sont en mer, afin d'indiquer aux autres bâtiments leur route, leur position, la nature de leurs opérations, et d'éviter ainsi les abordages. Suivant une entente internationale, ces feux sont les mêmes dans toutes les marines ; ils doivent être allumés et clairs du coucher au lever du soleil, même s'il fait encore jour ou s'il ne fait plus nuit. Ces feux sont blancs ou colorés ; la signification de chacun résulte de la place qu'il occupe sur le navire ; cette place, ainsi que le rayon de visibilité ou *portée* de chaque feu, sont déterminés par un règlement très explicite (en France, de février 1897). Le navire qui fait simultanément usage de ses voiles et de sa machine doit être regardé comme *vapeur.*

Voici quelques-uns des feux fixes obligatoires pour les voiliers de 20 tonneaux et au-dessus et pour les vapeurs de 40 tonneaux et au-dessus :

1° Le *voilier* en marche porte à tribord un feu vert, et à bâbord un feu rouge. (Chacun de ces feux est visible de deux milles) ;

2° Le *vapeur* en marche porte les deux feux ci-dessus plus un feu blanc, brillant, placé sur le mât de misaine ou en avant de ce mât, à 6 m. au moins au-dessus du plat-bord. (Ce feu est visible de cinq milles. Le vapeur *peut* porter un second feu blanc, dans le plan et à la distance de 4^m^,57 du premier, le feu inférieur étant sur l'avant du supérieur) ;

3° Le navire (voilier ou vapeur) au mouillage porte (s'il a moins de 45^m^,72 de longueur) un feu blanc, visible de un mille et sur tout l'horizon, et qui est placé à 6^m^,10 au plus au-dessus du plat-bord. (Un navire plus long porte ce feu à l'avant à la hauteur de 12^m^,19 au plus, et en outre, à l'arrière, un feu semblable, placé à moins de 4^m^,57 plus bas que le premier. Le navire échoué dans un chenal porte ce ou ces feux plus, à la place où se met le feu blanc d'un vapeur, deux feux rouges, superposés. Ces feux rouges ainsi placés, avec les deux feux de côté, vert et rouge, indiquent que le navire non mouillé, ni échoué, n'est pas maître de sa manœuvre.)

Les navires de moins de 40 et de 20 tonneaux, les embarcations, bateaux-pilotes, bateaux de pêche montrent dans les mêmes circonstances des feux analogues. Toutefois, les bateaux de trop faible tonnage pour porter des feux fixes font usage de fanaux à verres colorés, que l'on montre, en cas de besoin, du bord voulu. V. FANAL.

Indépendamment des feux dont il vient d'être question, les navigateurs et les postes sémaphoriques font usage, pour les signaux de nuit, de deux feux blancs ou colorés dont la disposition varie suivant les signaux à faire et est indiquée selon le cas, par les *codes de signaux* ou par les *règlements* particuliers de chaque port. Les signaux de marée, notamment, se font de nuit au moyen de feux.

Feu d'artillerie. — A bord des anciens navires, l'exécution des *feux* avait une très grande importance, les pièces étant en batterie. Aussi avait-on réglementé les feux en feux de batterie, de bordée, de division, de section, d'escouade, feu de file, feu à volonté, feu convergent. Aujourd'hui, le feu de l'artillerie est dirigé d'après des principes tout différents. La conduite du tir à bord d'un navire moderne comporte deux organismes distincts : le *poste central,* où un officier exécute tous les calculs nécessaires suivant la route, la distance du but, la force du vent, l'état hygrométrique de l'air, etc., et donne à toute l'artillerie du bord la hausse et la dérive ; le *poste de tir,* où l'officier directeur de tir, aidé d'un appareil appelé *fire-director* (v. ce mot), utilise les données qui lui sont transmises du poste central, et exécute le feu suivant les circonstances du combat. Le poste central est dans les fonds du bâtiment, à l'abri des projectiles ; le poste de tir est au contraire dans une tourelle au sommet d'un mât, de façon à voir tout l'horizon.

— Pathol. *Feu Saint-Antoine.* Cette expression ne désigne pas aujourd'hui une affection définie. Les épidémies ainsi désignées autrefois étaient probablement dues à une intoxication par le seigle ergoté. Cet ergotisme était caractérisé notamment par des gangrènes.

— Pêch. Pour la pêche à *feu,* qui se pratique en certains endroits, on place sur l'avant d'un bateau une sorte de réchaud (*jarillon*) dans lequel on enflamme un corps combustible qui donne en brûlant une vive lueur. Les poissons, attirés des profondeurs par cette clarté inusitée, viennent jusqu'à fleur d'eau, où le pêcheur les prend soit avec des filets à main, soit avec des harpons ou des foènes.

— Techn. La conduite du *feu* dans une machine à vapeur a une très grande importance pour le chauffeur ; il doit en effet obtenir une pression constante avec une dépense très réduite de combustible ; il doit en somme connaître à fond la conduite des feux. Cette conduite consiste, après l'*allumage,* à avoir une couche de charbon bien régulière dans le foyer ; le charbon étant cassé en menus morceaux, l'épaisseur de cette couche ne doit pas dépasser 15 cm. ; sa surface doit être uniformément enflammée et brillante, ce qui s'obtiendra avec un bon tirage, avec des grilles non encrassées, qui laissent bien passer l'air. Les feux sont bien conduits, quand la fumée sort claire et sans flammes.

On tend de plus en plus aujourd'hui à réaliser, au moyen de *foyers mécaniques,* une conduite entièrement automatique des feux. On réalise ainsi une régularité de combustion très favorable au rendement, et les chauffeurs n'ont plus qu'un rôle de surveillance et de réglage des appareils. V. FOYER.

— Relig. *Culte du feu.* Le culte du *feu* suivit de près celui du soleil. La difficulté de se procurer rapidement du feu, avant la découverte du briquet, provoqua le besoin d'un feu toujours allumé et donna toute son importance au *foyer,* national ou domestique.

Il ne semble pas que les Egyptiens aient jamais rendu au feu un culte véritable, analogue à celui que lui rendaient les Perses par exemple. Toutefois, s'ils n'ont pas divinisé le feu à proprement parler, on peut dire que leur religion basée sur le culte du soleil (*Râ*), n'en était pas moins une religion du feu. Par ailleurs, le feu, en Egypte comme en tous pays, était lié à la double idée de pureté et de résurrection, et jouait à ce titre un rôle très important dans le culte des dieux et dans celui des morts ; il y avait même, à certaines dates déterminées, des fêtes spéciales du feu ; nous savons, par exemple, grâce aux contrats passés par le prince Hepzefi avec les prêtres de la nécropole de Siout, que, sous la deuxième dynastie (2.000 ans environ av. J.-C.), trois de ces fêtes étaient respectivement célébrées : l'une, la nuit de la nouvelle année ; la seconde, le jour de celle-ci ; la troisième, enfin, qui portait le nom de fête *Uag,* le dix-huitième jour du mois de Thot.

Orient ancien. — Les Indo-Iraniens préhistoriques adoraient le *feu ;* de ce culte il subsiste des traces dans la plupart des rites qui consacrent les événements de la vie indienne. Le foyer sert à la fois pour la cuisine, pour les oblations aux dieux, pour la protection contre les mauvais esprits. Trois fois par jour, le brahmane et sa femme récitent des prières auprès de ce feu domestique, et y versent du beurre fondu. Le foyer ne doit jamais s'éteindre.

Les plus anciennes parties de l'*Avesta,* comme le *Rigvéda,* attestent des croyances communes : l'existence dans le ciel et dans le cœur humain d'un principe igné ; la communication entre le ciel et la terre par la lumière solaire, l'éclair, la pluie ; inversement, la communication entre l'homme et le ciel par la flamme sacrificielle. Parmi les dieux védiques, Agni est le feu lui-même ; Indra le guerrier qui délivre le feu et les eaux du ciel, les faisant tomber sur la terre pour la rendre féconde. Malgré la réforme de Zoroastre, les religions de l'Iran conservèrent un culte de la lumière, et la plupart des termes psychologiques indiens attestent la survivance d'un prestige sans égal accordé au principe igné, qui se manifeste de maintes façons dans la nature et dans l'activité humaine. Le

sacrifice brahmanique utilise une oblation inflammable : le *soma* (*haoma* avestique).

Chez les Perses achéménides, dont le grand dieu était Ahouramazda, on entretenait en l'honneur de cette divinité des feux perpétuels sur des autels qui existent encore aujourd'hui en divers lieux. On utilisait aussi de petits autels portatifs. Les uns et les autres sont représentés sur des monuments figurés, notamment des intailles. Ce culte s'est perpétué et se maintient encore de nos jours chez les Parsis.

Les Israélites n'adoraient pas le feu, mais ils entretenaient avec un soin jaloux le feu destiné à brûler les holocaustes et que leurs traditions sacrées rapportaient avoir été allumé miraculeusement.

Grèce et Rome. — Les Grecs ont vénéré dans Héphaistos (devenu le Vulcain des Romains) les effets utiles ou destructeurs du *feu* dans la vie cosmique ; dans Prométhée, l'ingéniosité à s'en servir pour le progrès de la civilisation humaine ; dans Hestia (Vesta chez les Romains), la flamme instrument du sacrifice et condition primordiale de l'habitation. Ainsi le feu ne s'éteignait jamais sur l'autel familial, et à Rome les vestales avaient le devoir, rigoureusement sanctionné, de l'entretenir perpétuellement dans le temple de Vesta.

Pays slaves. — Le culte du *feu* a été certainement pratiqué par les Slaves païens, et il a laissé plus d'une survivance. On sait par des instructions ecclésiastiques du XIe et du XIIe siècle que le peuple russe se prosternait devant le feu. La plupart des tribus slaves semblent avoir honoré cet élément sous le nom de *Svarojitch*, c'est-à-dire fils de *Svarog*, dieu du soleil.

Chine. — La mythologie chinoise connaît un dieu du *feu*, qui est aussi le dieu des laboureurs (Chen-noug, dieu du feu des défrichements). Anciennement, les Chinois rallumaient le feu, chaque saison, avec des bois d'une essence en rapport avec la saison nouvelle. La principale de ces cérémonies avait lieu au printemps et était précédée par une période dite du *manger froid*, où il était interdit d'allumer aucun feu. Le feu et les fumigations étaient employés à titre de lustration dans différentes cérémonies religieuses. Le feu, considéré comme l'un des *cinq éléments* constitutifs du monde, correspond au Sud, à l'Été et à la couleur rouge considérée comme faste.

Japon. — Le *feu* est honoré au Japon sous le nom du dieu Atago, protecteur des villages contre les incendies rendus si fréquents et si dangereux par l'architecture en bois. Atago est un avatar de la déesse Izanami et de son dernier enfant, Kagu-tsuchi, dont la naissance provoqua la mort de sa mère. Une cérémonie où l'on marchait sur le feu (sorte d'ordalie) se pratiquait les 8-9 avril et 16-17 septembre dans le temple d'*Ontake*, près de Tokyô.

Amérique ancienne. — Chez les Incas, outre le Soleil, qui était le dieu suprême, le feu était adoré sous le nom de *Nina*. Chaque année, lors de la grande fête du Soleil, qui se célébrait au solstice d'été (21 ou 22 juin), le feu sacré (*mosoc nina*) était allumé par le grand prêtre, et confié aux vierges du Soleil, qui devaient l'entretenir dans leur cloître.

— L'Eglise romaine et l'Eglise grecque entourent de cérémonies particulières la bénédiction du *feu nouveau*, qui se fait le samedi saint.

Miracle du feu sacré. — Aux fêtes de Pâques de l'année 1101, à Jérusalem, le *feu* destiné à allumer les cierges se serait spontanément embrasé sur l'autel du Saint-Sépulcre, au témoignage de Foucher de Chartres.

— Phys. V. CHALEUR, et COMBUSTION.

— Superst. D'après les croyances populaires, certains esprits apparaîtraient sous la forme d'une flamme ; les esprits du *feu* habiteraient les régions sublunaires. Du grand nombre de fictions, relatives aux esprits du feu, l'une des plus généralement répandue est la fiction des *feux follets*. Il ne faut, d'ailleurs, pas les confondre avec le follet, esprit serviteur de la maison. Les feux follets, *ignes fatui* de l'antiquité, se manifestent la nuit, par une flamme bleuâtre, surtout dans les lieux humides. Pour les gens de la campagne, ce sont des lutins malfaisants. On s'imaginait voir les âmes d'excommuniés ou de criminels, condamnés à errer en ce bas monde jusqu'au jugement dernier. Les feux follets voltigent sur les tombes où se trouvent des trésors. Ils se montrent, sous le nom de *feux de saint Elme* sur les mâts des navires, après une tempête. Les anciens les appelaient *Castor* et *Pollux*. Les anciens, encore, voyaient dans la chevelure de certains mortels des feux ; c'était le signe de la présence divine. Il est assez curieux de constater que, d'après la loi du couvre-feu édictée par Guillaume le Conquérant, il était permis aux feux follets, qu'on désignait sous le nom de *Guillaume de Wisp*, de faire briller leur lumière cérulénne. Dans la tradition paracelsique, les esprits de feu se nommaient *Salamandres*. V. ce mot.

— Iconogr. Les anciens avaient divinisé le *feu* en la personne de Vulcain. V. VULCAIN. — Les modernes, dans les représentations allégoriques qu'ils ont faites des éléments, ont souvent adopté ce même dieu comme personnification du feu. Une des plus célèbres compositions de ce genre est celle qui fait partie de la suite des *Quatre éléments* que l'Albane peignit pour le cardinal de Savoie, et qui figurent aujourd'hui au musée de Turin. — Comme *emblème du feu*, les artistes du moyen âge avaient adopté la salamandre.

Feu (LE) [*il Fuoco*], roman de G. d'Annunzio (1900), traduit en français par G. Hérelle (1901). Une tragédienne, la Foscarina, qui aime Stelio Effrena, poète et musicien, s'efface devant une rivale plus jeune qui doit être l'animatrice de Stelio et va jouer à l'étranger pour y gagner l'argent qui servira à celui-ci à réaliser ses rêves d'art. Le sujet de ce roman, qui est une espèce d'autobiographie, est assez déplaisant ; mais comme toutes les œuvres de d'Annunzio, il vaut par la forme prestigieuse et la splendeur des images.

FEU (TERRE DE). V. TERRE DE FEU.

FEU, E adj. (du lat. pop. *fatutus*, qui a accompli son destin [*fatum*]). Défunt, décédé depuis peu : *Ma* FEUE *mère.* FEU ou FEUE *ma mère.*

— GRAMM. Placé avant l'article ou un déterminatif quelconque, ou encore devant un nom propre, *feu* était traité comme adverbe et toujours invariable : FEU *la reine Christine d'Espagne.* FEU *mon père ;* FEU *ma tante.* FEU *Marie-Stuart.* Placé après l'article il restait adjectif et s'accordait : *La* FEUE *reine, les* FEUS *rois.* L'accord est possible aujourd'hui dans tous les cas.

FEUANG ou **FUANG** n. m. Petite monnaie d'argent, autrefois en usage au Siam, et valant la huitième partie du *tical.*

FEUARDENT (François), prédicateur et controversiste de l'ordre des Frères mineurs observants, né à Coutances en 1539, mort à Paris en 1610. Son éloquence et son habileté dans la controverse étaient fort admirées par ses contemporains. Docteur en théologie (1576), il devint gardien du grand couvent de Paris. Ligueur ardent, il se signala par la violence de ses invectives, contre Henri III, puis contre Henri IV. Après l'abjuration de ce dernier, il s'exila momentanément. Outre des éditions estimables de saint Ildephonse (1576), de saint Irénée et des commentaires de l'Ecriture (1596), il a écrit notamment : *les Entremangeries ministrales* (1601) ; *Theomachia calvinistica* (1604) ; et une *Histoire de la fondation de l'église et abbaïe du Mont-Saint-Michel* (1604).

FEU-ARDENT n. m. Bot. Nom vulgaire de la bryone.

FEUCHÈRE (Jean-Jacques), statuaire français, né et mort à Paris (1807-1852). Il fut élève de Cortot. On cite de lui : *la Nymphe à la coquille, Judith en prières, David*, et des compositions agréables d'art industriel. — Son père, dont on ignore les lieu et date de naissance et de mort, avait été, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, un des fondeurs les plus estimés ; on trouve de ses œuvres au musée du Louvre et dans la Collection Wallace à Londres.

FEUCHÈRES (baron DE), général français, né et mort à Paris (1785-1857). Il fit les campagnes de 1806 et 1807, la guerre d'Espagne de 1808 à 1814, et prit part à l'expédition d'Alger en 1830. Général de division en 1843, président du comité d'état-major, il légua à l'armée une somme dont les intérêts sont distribués chaque année à des enfants de troupe méritants.

FEUCHÈRES (Sophie DAW ou DAWES, baronne DE), aventurière anglaise, née à Saint-Helen (île de Wight) en 1795, morte à Londres en 1840. De très humble origine, elle devint la maîtresse du duc de Bourbon-Condé, se maria pour masquer sa liaison, se sépara de son mari et fut chassée de la cour. Elle se fit donner les domaines de Boissy et de Saint-Leu et la forêt d'Enghien, par le prince qui, en 1829, signait un testament où elle figurait pour une somme de 2 millions de francs et 8 millions de propriétés, le reste de la fortune devant appartenir au duc d'Aumale. Le matin du 27 août 1830, le prince fut trouvé pendu à l'espagnolette de sa fenêtre. Les d'Orléans soutinrent la baronne, accusée d'avoir contribué à cette mort. Le testament fut attaqué, mais sans succès. La baronne se réfugia en Angleterre, où elle mourut.

FEUCHTERSLEBEN (Ernest, baron DE), médecin autrichien, né et mort à Vienne (1806-1849). Après de pénibles débuts dans la pratique médicale, il se fit une brillante réputation de professeur ; en 1848, il était doyen de la Faculté de Vienne, lorsque la révolution éclata ; il donna sa démission, et mourut l'année suivante, d'épuisement et de chagrin. Parmi ses ouvrages, mentionnons l'*Hygiène de l'âme* (1839), souvent rééditée et traduite.

FEUCHTWANGEN, ville d'Allemagne (Bavière, Moyenne-Franconie), sur la Sulzach ; 2.400 hab. Ch.-lieu de district.

FEUDATAIRE [*tèr'*] n. et adj. (lat. du moyen âge *feudatarius ;* de *feodum*, fief). Féod. Possesseur d'un fief, vassal : *Les grands* FEUDATAIRES. *Le comte de Flandre était* FEUDATAIRE *de la couronne.*

— ANTON. **Seigneur, suzerain.**

FEUDENHEIM, bourg d'Allemagne (Bade, cercle de Mannheim), près du Neckar ; 4.500 hab.

FEUDISTE [*disst'*] n. m. (lat. du moyen âge *feudista ;* de *feodum*, fief). Homme versé dans l'étude du droit féodal.

— ENCYCL. Les *feudistes* constituent, parmi les anciens jurisconsultes français, une école à part, connue sous le nom d'*école feudiste et coutumière*. Les feudistes ont en quelque sorte codifié le droit féodal. L'école feudiste et coutumière joua, au XVIe siècle, un rôle important dans le développement du droit national français. Elle eut pour fondateur Charles Dumoulin qui, le premier, étudia juridiquement la société féodale. Son rival d'Argentré s'efforça de donner au droit féodal et coutumier la prédominance sur le droit romain. Citons encore : Guy Coquille, René Choppin, Antoine Loysel, Loyseau, Ricard, Basnage, Duplessis, Lebrun, le président Bouhier, Chabrol, Pasquier (1529-1615) et de Laurière (1600-1683). Enfin, Henrion de Pansey, qui se rattache à l'école de Dumoulin, a résumé l'ouvrage de ce jurisconsulte sur les fiefs, en le conférant avec ceux des autres feudistes.

FEUERBACH, bourg d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Neckar), sur le *Feuerbach ;* 9.100 hab. Fabriques de tricots de coton, de machines et de produits chimiques.

FEUERBACH (Paul Johann Anselm VON), criminaliste né à Hainichen, près d'Iéna, en 1775, mort à Francfort-sur-le-Main en 1833. Tour à tour professeur à Iéna (1799), à Kiel (1802), à Landshut (1804), il prit, comme conseiller aulique, une part considérable à la réforme judiciaire en Bavière. Il fit abolir la torture. Il est l'auteur du code pénal bavarois (1813) et, avec Arétin et Gönner, du code Maximilien. Il se mêla au mouvement national de 1813 et 1814, notamment par son écrit : *Uber deutsche Freiheit* (1814), et fut nommé (1817) président de la cour d'appel d'Anspach. Il est en droit criminel l'un des représentants de la doctrine de la relativité et l'auteur de la théorie de la contrainte psychologique. Il a écrit notamment : *Anti-Hobbes* (1798) ; *Revision der Grundsätze und Grundbegriff des positiven peinlichen Rechts* (1799) ; *Lehrbuch des gemeinen in Deutschland geltenden peinlichen Rechts* (1801 ; souvent réimprimé) ; *Geschwornengerichte* (1813) ; *Kaspar Hauser* (1832).

FEUERBACH (Anselm), archéologue allemand, fils aîné du précédent, né à Hainichen en 1798 mort à Fribourg-en-Brisgau en 1851, où il professa la philologie ; acquit une grande réputation par son ouvrage sur l'*Apollon du Vatican* (Nuremberg, 1833). La plus grande partie de ses œuvres a été publiée après sa mort, sous le titre d'*Œuvres posthumes* (Brunswick, 1853).

FEUERBACH (Karl Wilhelm), mathématicien allemand, frère du précédent, né à Iéna en 1800, mort à Erlangen en 1834 ; fut professeur de mathématiques à Erlangen et a publié : *Propriétés de quelques points remarquables du triangle équilatéral* (1822) ; *Principes de la recherche analytique des pyramides triangulaires* (1827). On désigne quelquefois sous le nom de *théorème de Feuerbach* la condition analytique pour que quatre points soient sur un même cercle.

FEUERBACH (Edouard August), frère des précédents, né à Iéna en 1808, mort à Erlangen en 1843, où il enseignait le droit à l'université. Il a écrit : *die Lex salica* (1831).

FEUERBACH (Louis Andréas), philosophe allemand, frère des précédents, né à Landshut en 1804, mort à Rechenberg en 1872. D'abord hégélien, il changea d'opinion à la suite de ses travaux historiques sur la philosophie moderne de Bacon à Spinoza et sur Bayle. Son *Essence du Christianisme* (1841) montre que le seul objet de la religion c'est l'homme, et que le dieu n'est que l'idéal d'un peuple. V. *Supplément.*

FEUERBACH (Friedrich), orientaliste et savant allemand, frère des précédents, né à Munich en 1806, mort à Nuremberg en 1880. Il apprit à Paris les langues orientales, l'espagnol, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Theanthropos ou l'Homme-Dieu* (1838) ; *la Religion de l'avenir* (1843-1847) ; *Pensées et Faits* (1862).

FEUERBACH (Anselme), peintre allemand, né à Spire en 1829, mort à Venise en 1880. Elève de Couture, puis des Vénitiens, il a produit des œuvres d'une inspiration noble et émouvante : *Hafiz à la fontaine ; la Mort de l'Arétin ; le Dante à Ravenne* (Carlsruhe) ; *Iphigénie en Tauride* (Stuttgart) ; *la Chute des Titans* (académie de Vienne). De 1873 à 1876, il fut professeur à l'académie de Vienne.

FEUERBLENDE n. f. Minér. Syn. de PYROSTILPNITE.

FEUERTHALEN, comm. de Suisse (canton de Zurich), sur le Rhin, vis-à-vis de Schaffhouse ; 2.500 hab.

FEUGAROLLES, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 25 kil. de Nérac, sur le canal latéral à la Garonne, et près de la Baïse ; 1.040 hab. Ch. de f. Midi.

FEUGÈRE (Léon-Jacques), littérateur français, né à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) en 1810, mort à Paris en 1858. Professeur de rhétorique, puis censeur, il écrit un *Eloge de Montyon*, et, ensuite, une étude sur *Etienne de La Boëtie* (1845). Nous citerons encore ses *Etudes* sur Etienne Pasquier, Henri Estienne, Mlle de Gournay et Agrippa d'Aubigné (1848-1855) ; *Etude sur la vie et les travaux de Du Cange* (1852) ; *Caractères et Portraits littéraires du XVIe siècle* (1859) ; enfin, *les Femmes poètes au XVIe siècle* (1860). Il a, de plus, édité, avec introduction et notes, les *Œuvres complètes de La Boëtie* (1846) ; les *Œuvres choisies d'Etienne Pasquier* (1849) ; la *Précellence du langage français* de Henri Estienne (1850), et la *Conformité du langage français avec le grec*, par le même (1853). — Son fils, Gaston **Feugère**, né à Paris en 1836, mort en 1890, a laissé différents ouvrages de littérature et d'histoire : *Erasme, étude sur sa vie et ses ouvrages* (1874). — Son neveu, Anatole **Feugère**, né à Poitiers en 1843, mort en 1877, a écrit : *Bourdaloue, sa prédication et son temps* (1874).

FEUGUERAY (Guillaume DE), seigneur DE LA HAYE, théologien protestant français, né et mort à Rouen (vers le milieu du XVIe siècle-vers 1613). Il fut de 1575 à 1579 professeur de théologie à Leyde. Il a publié un recueil pratique de citations bibliques : *Prophetiæ et apostolicæ, id est totius divinæ ac canonicæ Scripturæ thesaurus* (1574).

FEUILLADE (LA). Biogr. V. LA FEUILLADE.

FEUILLAGE [*feu-yaj'*] n. m. Toutes les feuilles d'un arbre : *Le* FEUILLAGE *du cyprès s'élève en pyramide.* || Branches coupées, chargées de feuilles.

— Archit. Genre d'ornementation de corniches, de chapiteaux, etc., formé par des imitations de feuilles.

— ENCYCL. Art décor. Le *feuillage* a, de tout temps, joué un grand rôle dans le domaine de la décoration intérieure. Nos ancêtres parsemaient de feuillages frais, ou d'herbe, le sol de leurs chambres, en guise de tapis. Des rameaux sur les murs tenaient lieu de tapisserie. Ce mode primitif de décoration n'était pas encore, au XVIe siècle, complètement tombé en désuétude. L'intérieur des cheminées, jusqu'à cette époque où l'on commença de les fermer à l'aide de volets, était bourré d'une garniture verdoyante. Et l'herbe, dans le même temps, céda la place au parquet et aux fleurs qui elles-mêmes s'effacèrent, plus tard, devant le tapis. Sous forme d'ornement peint ou sculpté, le feuillage n'a jamais cessé depuis de s'adapter à la parure du meuble et de l'habitation.

FEUILLAGÉ [*feu-ya*], **E** adj. Garni de feuillage. || Travaillé en forme de feuillage.

FEUILLAGISTE [*feu-ya-jist'*] n. et adj. Qui fait le feuillage dans les fleurs artificielles.

FEUILLAISON [*feu-yai-zon*] n. f. Phénomène par lequel un végétal se couvre de nouvelles feuilles. || Époque à laquelle a lieu ce phénomène.

— ENCYCL. C'est l'accroissement de la chaleur qui détermine la *feuillaison*. Suivant que le printemps est plus ou moins précoce, l'atmosphère plus ou moins humide, l'époque en est avancée ou retardée. Elle n'est d'ailleurs point uniforme pour tous les végétaux, et l'on observe à cet égard d'énormes différences. Un fait, cependant, qui est commun à presque toutes les espèces végétales, c'est que les bourgeons supérieurs de chaque branche se développent les premiers.

Feuillantine.

FEUILLANTINE [*feu-yan*] n. f. (fém. de *feuillant*). Religieuse bernardine de l'étroite observance.

— ENCYCL. Hist. relig. Les *feuillantines* ou *feuillantes* étaient des religieuses instituées par J. de La Barrière. Approuvées par Sixte-Quint, leur premier couvent, établi à Montesquiou en 1588, fut transféré à Toulouse en 1599. Anne d'Autriche fit venir à Paris, en 1622, une colonie de feuillantines, et les établit dans le faubourg Saint-Jacques. La Révolution les supprima. (C'est dans une maison de ce couvent [12, impasse des Feuillantines] que V. Hugo passa auprès de sa mère une partie

de son enfance [1808-1813] et que fut arrêté en 1809 le général Lahorie compromis dans la conspiration du général Moreau.) Les feuillantines portaient une robe de laine blanche et un voile noir.

FEUILLANTINE [*feu-yan*] n. f. Pâtisserie feuilletée.
— ENCYCL. On détaille l'abaisse de pâte, avec la pointe d'un couteau, en tranches de 5 cm. sur 2, on humecte le dessus avec du blanc d'œuf, on le saupoudre de gros sucre, et l'on fait cuire au four modéré.

FEUILLANTISME [*feu-yan-tissm'*] n. m. Terme de mépris par lequel on désignait vers 1791 les doctrines du club des feuillants.

FEUILLANTS [*feu-yan*] n. m. pl. Religieux de l'ordre de Cîteaux, réformés en 1577 par Jean de La Barrière, abbé du *monastère de Feuillant* (diocèse de Rieux).
— ENCYCL. Le pape Sixte-Quint exempta les *feuillants* de la juridiction de Cîteaux, et les constitua en ordre indépendant (1588). Leur règle fut plusieurs fois adoucie, notamment en 1615. Elle leur imposait l'abstinence perpétuelle, des jeûnes nombreux, le chant des matines. Ils portaient une robe blanche, avec un capuchon, sans scapulaire. Ils furent appelés à Paris en 1587 par Henri III qui les installa dans un terrain compris entre la rue Saint-Honoré actuelle et la terrasse des Tuileries qui a gardé leur nom. Ils comptaient vingt-quatre maisons en France. En 1791, les feuillants furent dissous et dispersés. L'Assemblée constituante depuis son retour à Paris, l'Assemblée législative, la Convention avant son transfert aux Tuileries, occupèrent une partie des bâtiments du monastère des feuillants.

Feuillant.

Feuillants (CLUB DES). Installé dans le monastère de ce nom, à Paris (v. l'art. précéd.) en 1791, il se composait de membres du club breton (ou Société des amis de la Révolution), organisé à Versailles en 1789, en vue de faire respecter le gouvernement constitutionnel. Il continua son œuvre, défendant en même temps le roi et la Constitution, attaqué d'abord par les royalistes purs, ensuite par les jacobins qui en accusèrent les membres de modérantisme. Ce club resta toujours fermé à la foule; une cotisation de 4 louis d'or était nécessaire pour y pénétrer. On y entendit tour à tour Mirabeau, Clermont-Tonnerre, La Fayette, André Chénier et maints autres qui furent victimes du mouvement dont ils avaient favorisé la naissance sans pouvoir le diriger.

FEUILLARD [*feu-yar*] n. m. Menues branches d'arbres garnies de leurs feuilles, que l'on fait sécher pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver. (On dit aussi FEUILLERIN.)
— Autref., Voleur qui se cachait dans les bois.
— Mar. Bordages très minces, qui servent à fermer un navire bas sur l'eau.
— Techn. Branches de saule ou de châtaignier, qui, fendues en deux, servent à la fabrication des cercles de tonneaux. || Nom donné généralement aux métaux en feuilles. || Bande mince et étroite de fer que l'on emploie pour consolider les angles d'ouvrages en bois. || Lame de fer ou d'acier employée pour fabriquer des scies.
— Adjectiv. : *Fer* FEUILLARD.
— ENCYCL. Econ. rur. Le *feuillard* est fourni par les feuilles et ramilles de certains arbres, notamment de ceux qui sont exploités par émonde, en haie vive ou en taillis. Les taillis de chêne soumis à l'écorçage fournissent aussi un bon feuillard. La culture des saules de petites dimensions sur les terrains humides, celle du baguenaudier et de la coronille sur les terrains secs et celle du mûrier en haies vives peuvent aussi donner du feuillard estimé. Les feuilles vertes sont plus nutritives que les feuilles ayant jauni accidentellement. Le hêtre fournit, comme le chêne, le charme et l'orme champêtre, une grande quantité de feuilles. Le feuillage des frênes, des bouleaux et des mûriers est recherché. Celui des résineux a une valeur nutritive moindre que celui des essences feuillues. Certains feuillages tels que ceux des cytises, du buis, du fusain, du nerprun, de la bourdaine, du vernis du Japon, du laurier-rose et du laurier-cerise sont dangereux pour les animaux; celui de l'if est vénéneux.

La feuille dans la décoration : 1. D'ornement (égyptien); 2. D'acanthe épineuse (grecque); 3. D'acanthe molle (romain); 4. De chardon (gothique); 5. De vigne vierge (gothique); 6. De lierre; 7. De vigne; 8. De marronnier (moderne); 9. De persil (XVIIIe s.); 10. D'olivier (moderne); 11. De chêne; 12. De laurier.

FEUILLE [*feuy'*] n. f. (lat. *folium*). Bot. Partie terminale des végétaux, ordinairement mince et plate, et le plus souvent de couleur verte. || *Feuille carpellaire*, Nom donné aux feuilles modifiées qui composent l'ovaire. (Syn. de CARPELLE.) || *Feuille composée*, Celle qui comprend plusieurs folioles réunies à un pétiole commun. || *Feuilles florales*, Bractées ayant acquis un développement exceptionnel, qui leur donne l'apparence des feuilles proprement dites. || *Feuilles primordiales*, Premières feuilles qui existent déjà dans la gemmule de l'embryon, et dont la forme diffère souvent de celle des feuilles qui doivent succéder

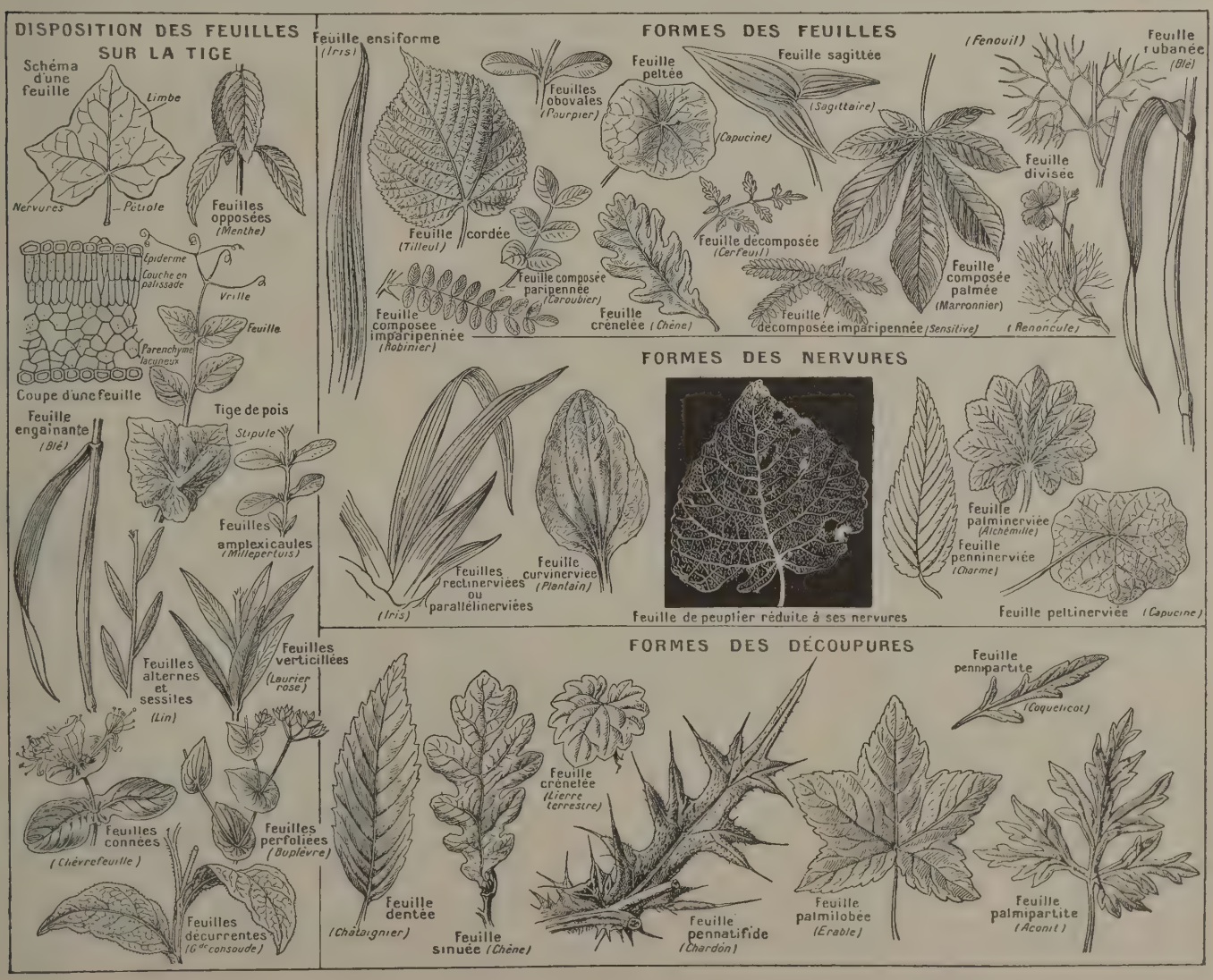

FEUILLE.

à celles-ci. || *Feuilles séminales.* Syn. de COTYLÉDONS. || *Feuille simple,* Celle qui n'est formée que d'une foliole. || *Feuilles supplémentaires.* Syn. de STIPULES. || *Feuille morte,* Feuille qui se détache de l'arbre à l'automne.

— *Par extens.* Pétale, chacune des divisions de la corolle d'une fleur : *Une* FEUILLE *de rose.*

— *Fig.* Objet large, plat et plus ou moins mince : *Une* FEUILLE *de papier, de carton. Une* FEUILLE *de tôle.*

— *Par extens.* Journal, gazette : *Lire les* FEUILLES *politiques.* || Papier sur lequel sont consignées des notes, des observations : *La* FEUILLE *d'audience doit énoncer les noms et qualités des juges qui siègent à chaque audience.*

— Admin. *Feuille d'avis,* Formule destinée à être insérée dans toute dépêche postale et qu'on revêt, s'il y a lieu, de certaines indications se rapportant au contenu de la dépêche. || *Feuille de présence,* Feuille ou formule destinée à être émargée par des personnes dont on veut constater la présence dans un bureau, dans une réunion, etc.

Feuille de journée, Feuille récapitulative usitée dans certaines administrations, notamment dans les établissements de la marine, pour constater les dépenses de main-d'œuvre et d'emploi des matières premières.

— Anat. *Feuille de figuier,* Sillons profonds creusés pour l'artère méningée moyenne, à la surface interne de l'os pariétal.

— Archit. *Feuilles d'acanthe,* Ornement en forme de feuilles d'acanthe, usité dans le chapiteau corinthien et le composite. || *Feuilles d'angles,* Sculptées aux coins des cadres et des plafonds. || *Feuilles d'eau,* Simples et ondées, surtout usitées dans les ouvrages de serrurerie. || *Feuilles de laurier,* Ornement du chapiteau corinthien, partagé par bouquets de trois feuilles. || *Feuille d'olivier,* Ornement du chapiteau corinthien. || *Feuilles de persil,* Ornement du chapiteau corinthien, découpé plus menu que les feuilles d'acanthe. || *Feuilles de refend,* Celles dont les bords sont découpés comme l'acanthe et le persil. || *Feuilles de fougère,* Dessin que présentent un grand nombre de balustrades de la fin du XVe siècle. — Se dit aussi de certaine disposition des lames de parquet. || *Feuilles incisées,* Découpées par des incisions aiguës et étroites. || *Feuilles laciniées,* Allongées irrégulièrement. || *Feuilles lyrées,* Dont la partie supérieure du disque est entière, tandis que l'inférieure se divise en lobes qui vont en décroissant. || *Feuilles runcinées,* Bordées de dents semblables à une scie. || *Feuilles lobées,* Divisées en plusieurs lobes. || *Feuilles frisées,* Recourbées aux extrémités. || *Feuilles pinnatifides,* Divisées en segments semblables à des ailes.

D'argent à la feuille de scie en bande d'azur.

— Blas. *Feuille de scie,* Barre ou bande dentelée d'un seul côté.

— Bours. Liste des noms des maisons de coulisse composant un des trois groupes du terme, du comptant et de la rente. V. COULISSE.

— Chem. de f. *Feuille de marche,* Feuille imprimée remise au chef de train ou au mécanicien pour lui préciser l'horaire et les détails de sa marche et recevoir toutes les inscriptions de contrôle ou de passage en cours de route.

— Chir. Parties mortes qui se détachent d'un os.

— Comm. Extrait ou duplicata des registres de voiture. || *Décharger la feuille,* Y mentionner à chaque article la remise au destinataire.

— Hist. *Feuille des bénéfices,* Quand le concordat de 1516 eut permis au roi de disposer des bénéfices ecclésiastiques, on en dressa une liste qui fut la *feuille des bénéfices,* confiée généralement au grand aumônier.

— Impr. Ensemble de toutes les pages contenues dans un format donné. (On dit feuille *in-plano* quand la feuille est tirée recto, ou recto et verso ; *in-folio,* quand elle est tirée sur quatre pages ; *in-4°,* sur huit pages ; *in-8°,* sur seize pages ; *in-12,* sur vingt-quatre pages ; *in-16,* sur trente-deux pages ; *in-18,* sur trente-six pages ; etc.) || *Feuille de mise,* Feuille de mise en train. || *Feuille en blanc,* Celle qui n'est imprimée que d'un côté. || *Feuille en retiration,* Celle qui est imprimée au recto et au verso. || *Feuille de décharge,* Feuille de papier spongieux que l'on passe pour enlever l'excès d'encre. || *Feuille de passe,* Nom donné aux feuilles que l'on met en supplément (dans la proportion généralement de 3 à 5 p. 100). || *Lever la feuille,* Recevoir la feuille imprimée, au sortir de la machine. || *Bonne feuille,* Feuille d'un tirage définitif.

— Mar. *Feuille de doublage,* Planche mince de laiton servant à doubler la carène des navires en bois. || *Feuilles d'armement des maîtres chargés,* Pièces comptables ne formant pas registre et sur lesquelles sont portés les objets de matériel à la charge des maîtres chargés. || *Feuille de panneau,* Chacun des deux battants du panneau qui ferme l'écoutille. || *Feuilles* ou *Vaigres bretonnes,* Bordages intérieurs situés entre ponts et sabords, et plus épais que les bordages ordinaires.

— Milit. *Feuille de route* ou *Feuille de déplacement,* Pièce remise aux militaires voyageant pour le service, soit isolément, soit en groupe. (Délivrées par des sous-intendants militaires ou leurs suppléants, les feuilles de route indiquent la composition du corps ou détachement, le nom, grade, etc., du militaire isolé, l'itinéraire à suivre, les allocations attribuées, etc., et donnent au titulaire le droit à certaines indemnités. Elles peuvent être, dans certaines circonstances, remplacées par différents titres qui confèrent les mêmes droits : *ordre d'appel individuel* en cas de convocation pour les manœuvres, *ordre de mobilisation* pour les officiers, etc.) || *Feuille de journées,* Pièce établie dans les corps de troupes pour constater le nombre des journées de présence effective des officiers, hommes de troupe, chevaux, etc., et justifier le montant de la solde ou des vivres. || *Feuille de prêt,* Pièce que chaque commandant d'unité établit tous les dix jours pour se faire payer, par le trésorier du corps, le montant de la solde et des vivres qui reviennent à sa troupe.

— Pêch. Nom que l'on donne aux alevins de cyprinidés (carpe, tanche, gardon, etc.) qui servent au repeuplement des étangs et rivières.

— Sylvic. Chacune des années de croissance du bois, depuis la dernière coupe : *Ce taillis est à sa dixième* FEUILLE.

— Techn. Lame de scie. || Bande d'étoffe, de parchemin ou de papier, qui est fixée sur les brins de l'éventail. || Carreau de verre, que l'on place dans un cadre ou un châssis. || Extrémité d'une cuiller ou d'une fourchette où l'on grave les armes ou le nom du propriétaire. || Petite lame de métal, qu'on place sous une pierre fausse pour la faire ressortir. || *Feuilles de foie,* Nom que les bouchers donnent aux lobes du foie des animaux. || *Feuilles à dos,* Feuilles représentées demi-pliées dans un ouvrage de broderie. || Sorte de couperet à l'usage des charcutiers et des bouchers. || Large et mince lame de bois précieux, employée

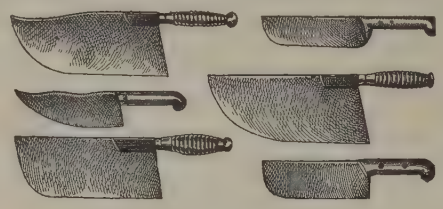

Feuilles de charcutiers et de bouchers.

par les ébénistes dans le placage des meubles. || Lames qui forment un parquet. || Assemblage de menuiserie faisant partie des contrevents ou de la fermeture en bois d'une boutique.

— LOC. DIV. *Feuille volante* ou simplement *Feuille,* Feuille détachée d'un cahier, d'un livre. — Ecrit imprimé sur une feuille détachée. || *Feuille de chou,* Mauvais tabac. — Journal sans valeur, sans importance. || *Feuille d'émargement,* Feuille que signent les fonctionnaires pour recevoir leurs appointements. || *Feuille de vigne,* Ornement en feuille de vigne qui, dans les statues, cache le sexe. || *Chute des feuilles,* Phénomène qui a généralement lieu en automne ; époque où ce phénomène a lieu. || *Trembler comme la feuille,* Avoir grand'peur. || Fam. *Voir la feuille à l'envers,* Se coucher sous un arbre dans les bois. — Se livrer dans les bois aux plaisirs de l'amour. || *Tomber en feuille morte,* Se dit d'un avion qui, atteint dans ses forces vives, tombe en tournoyant sur lui-même.

— ENCYCL. Bot. La *feuille* est un appendice de la tige, de couleur ordinairement verte, de forme aplatie, ayant une symétrie bilatérale et une croissance limitée.

On appelle *nœud* de la tige la zone transversale qui correspond à l'insertion d'une ou plusieurs feuilles. Le mode de répartition des feuilles à la surface de la tige est soumis, dans chaque espèce, à une loi déterminée. Les feuilles sont dites *solitaires, éparses* ou *alternes,* quand chaque nœud en porte une seule ; *opposées,* quand il en porte deux, placées l'une en face de l'autre ; *verticillées,* quand, au nombre de plus de deux, elles forment autour de chaque nœud une sorte de couronne circulaire ou verticille. V. PHYLLOTAXIE.

La partie essentielle de la feuille est le *limbe,* région plate, qui est souvent attachée à la tige par une partie grêle ou *pétiole* (vulgairement *queue*) ; parfois, la base de la feuille, pétiolée ou non, se dilate en une *gaine,* qui enveloppe plus ou moins complètement la tige ; de part et d'autre de l'insertion de la feuille sur la tige, se trouvent souvent deux petites lames foliacées ou *stipules.* Une feuille réduite au limbe est dite *sessile.*

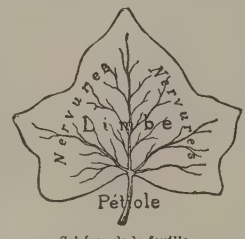

Schéma de la feuille.

Le contour du limbe peut être uni (feuilles *entières*) ou porter soit des dents aiguës, petites et nombreuses (feuilles *dentées*), soit des lobes arrondis, grands et peu nombreux (feuilles *lobées*) ; la disposition des lobes peut être *pennée* (chêne) ou *palmée* (érable), suivant que les lobes forment deux rangs symétriques, ou divergent en éventail. Si les échancrures qui séparent les lobes divisent le limbe en portions séparées ou *folioles,* la feuille devient *composée, composée-pennée* (robinia) ou *composée-palmée* (marronnier d'Inde).

Les parties résistantes du limbe ou *nervures,* qu'on peut isoler par une macération prolongée, sont disposées dans chaque espèce suivant une loi déterminée : on peut observer soit une nervure principale ou *côte,* ramifiée latéralement (*nervation pennée*), soit plusieurs nervures principales divergentes à partir du sommet du pétiole (*nervation palmée*), ou parallèles (*nervation parallèle*), ou rayonnant autour d'un centre qui correspond au point d'insertion du pétiole sur la face intérieure du limbe (*nervation peltée*), etc.

Le pétiole de la feuille est protégé par un épiderme qui continue celui de la tige. L'épiderme du limbe, percé de stomates surtout ou même exclusivement à la face inférieure, recouvre un *mésophylle* chargé de chlorophylle. Parfois *homogène,* le mésophylle est souvent aussi *hétérogène.*

La structure de la feuille rappelle celle de la tige, cette dernière pouvant être considérée comme la « résultante » des structures des feuilles auxquelles elle sert de support ; les méristèles des diverses feuilles, en se juxtaposant dans la tige, y forment les divers secteurs de la stèle totale.

Les conditions réalisées par le milieu extérieur exercent une notable influence sur la structure de la feuille : c'est ainsi que l'action du milieu aquatique fait disparaître les stomates, réduit la cutinisation de l'épiderme, y provoque la formation de la chlorophylle, favorise le développement des lacunes dans le mésophylle et y réduit les tissus vasculaires et de soutien.

Ebauchant son développement dans le bourgeon, la feuille l'achève après l'épanouissement de cet organe. Sa durée est d'ailleurs limitée : dans les arbres à *feuilles caduques,* toutes les feuilles se détachent et tombent à l'automne qui suit l'épanouissement des bourgeons, et les branches sont entièrement dénudées en hiver ; dans les arbres à *feuilles persistantes,* ou arbres verts, elles durent plusieurs étés, et la plante reste chargée de feuilles, même en hiver.

La feuille est, normalement, le siège d'une respiration, d'une assimilation chlorophyllienne et d'une transpiration actives ; la sève brute, apportée par les faisceaux des nervures et répandue dans le mésophylle, y est transformée en une sève élaborée que reprend le liber pour la distribuer dans tout le corps de la plante : telles sont les fonctions essentielles de la feuille. Sans parler des phénomènes de mouvement dont elle peut être le siège, elle peut s'adapter aussi à des fonctions très diverses : défense (épines de *robinia,* de *berberis*), protection (écailles des bourgeons), réserve nourricière (écailles de bulbes), fixation (vrilles des papilionacées), capture des proies (feuilles de *drosera,* de dionée, *ascidies* des sarracénies, des népenthes), etc. Mais la plus importante de ces adaptations secondaires est celle par laquelle la feuille se consacre à la formation des corps reproducteurs (feuilles sporangifères des cryptogames vasculaires, pièces florales des phanérogames). V. la planche PLANTE.

— Bx-arts. L'architecture emploie les *feuilles* comme ornement dans les chapiteaux, dans les entablements, dans les moulures des piédestaux, et dans une multitude de parties de monuments. La *feuille de vigne,* employée par la sculpture pour cacher la nudité, est une invention de la statuaire moderne ; elle date du XVIIIe siècle.

— Econ. rur. Les *feuilles* de plusieurs arbres peuvent fournir un excellent fourrage pour les animaux domestiques. La valeur nutritive des feuilles varie non seulement avec les espèces, mais aussi avec l'organe et l'époque de l'année. V. FEUILLARD. Les feuilles de mûrier constituent la nourriture à peu près exclusive du ver à soie ; on peut aussi les donner aux animaux domestiques, qui les consommeront fraîches ou desséchées.

Feuilles d'automne (LES), recueil de poésies, publié par Victor Hugo en 1831. Dans sa *Préface,* Victor Hugo définit fort bien lui-même le caractère de son œuvre : « Ce n'est point là de la poésie de tumulte et de bruit ; ce sont des vers sereins et paisibles, des vers comme tout le monde en fait ou en rêve, des vers de la famille, du foyer domestique, de la vie privée, des vers de l'intérieur de l'âme. » Dans la première pièce du recueil, il explique très heureusement son inspiration quand il dit :

> Tout souffle, tout rayon...
> Fait reluire et vibrer mon âme de cristal.
> Mon âme aux mille voix que le Dieu que j'adore
> Mit au centre de tout comme un écho sonore.

A citer, parmi les plus belles pièces du recueil : *Ce siècle avait deux ans...* ; *Rêverie d'un passant à propos d'un roi* ; *Que t'importe, mon cœur...* ; *Ce qu'on entend sur la montagne* ; *A un voyageur* ; *O mes lettres d'amour!...* ; *Où donc est le bonheur?* ; *Souvenirs d'enfance* ; *Pour les pauvres* ; *Soleils couchants* ; *la Prière pour tous* ; et enfin l'admirable pièce : *Lorsque l'enfant paraît..,* qui est un chef-d'œuvre de sentiment et de poésie. Hugo a écrit des œuvres d'une pensée plus forte et d'une imagination plus éclatante : il n'en a point écrit d'une forme et d'une inspiration plus pures.

Feuilles d'herbes (LES), recueil de vers du poète américain Walt Whitman (1855). A dire vrai, ces vers sont plutôt des lignes de prose de longueur fort variable (entre quatre et trente mots), et le rythme en est assez difficile à saisir. Mais le livre est l'histoire de toute une existence. L'écrivain y apparaît avec son indépendance démocratique presque libertaire, son amour païen du corps humain. Tumultueux, parfois obscène, W. Whitman a choqué nombre de ses compatriotes par son matérialisme bruyant ; mais il reste bien Américain par son respect des forces collectives et de la foule au travail. Les *Leaves of grass* ont été traduites en français par Léon Bazalgette.

Feuilles détachées, par E. Renan (1892). Ce volume de mélanges fait comme une suite aux *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.* Si quelques-uns des morceaux qu'il contient sont un peu légers, il y en a d'autres sur les sujets les plus graves, notamment quelques essais de philosophie, et surtout un *Examen de conscience,* sorte de bilan philosophique, écrit en 1888, par lequel se termine le volume. Parmi les articles importants, signalons encore les *Portraits de saint Paul, Réponse au discours de réception à l'Académie française de M. J. Claretie, Conférence pour la propagation de la langue française, Henri-Frédéric Amiel, la Double prière, Emma Kosilis,* etc.

FEUILLÉ [*feu-yé*], **E** adj. Garni de feuilles : *Rameaux, Bosquets* FEUILLÉS.

— Archit. *Colonne feuillée,* Colonne ornée de feuilles sculptées.

— Blas. Se dit des plantes dont les feuilles sont d'un émail particulier, des fleurs et des fruits qui ont des feuilles contre leur ordinaire.

De gueules à une rose d'argent tigée et feuillée de sinople.

— *Substantiv.* et au masc. Manière de rendre, dans le dessin, le feuillage des arbres, selon leur essence : *Le* FEUILLÉ *est une partie importante de l'art du paysagiste.* || *Cahier de feuillé,* Cahier représentant des feuillages et que l'on met entre les mains de ceux qui apprennent à dessiner.

— SYN. **Feuillé, feuillu, touffu.** *Arbre feuillé,* Qui a des feuilles. *Arbre feuillu,* Qui a beaucoup de feuilles. *Arbre touffu,* Dont les feuilles sont nombreuses, groupées et serrées au point qu'elles forment un abri ; Qui a beaucoup de branches ou de branchettes.

FEUILLE-DE-MYRTE n. f. Instrument de chirurgie en forme de feuille de myrte et dont on se servait pour nettoyer le bord des plaies et des ulcères. || Pl. *Des* FEUILLES-DE-MYRTE.

FEUILLE-DE-SAUGE n. f. Chir. Sorte de bistouri.

— Techn. Petite lime de forme oblongue très allongée et coupant sur ses deux longs côtés, qui sert à fendre la tête des vis et à travailler les parties creuses peu ouvertes. || Une des pièces d'une serrure. || Pl. *Des* FEUILLES-DE-SAUGE.

FEUILLES-DE-SAUGE : 1. De chirurgien ; 2. De serrurier.

FEUILLÉE (LA), comm. du Finistère, arrond. et à 34 kil. de Châteaulin, près du mont Saint-Michel-d'Arée (391 m.) ; 1.226 hab. Ch. de f. départementaux du Finistère. Eglise gothique. Mines de plomb.

FEUILLÉE [*feu-yé*] n. f. Feuillage d'un ou de plusieurs arbres : *Danser sous la* FEUILLÉE. || Abri formé de branches garnies. || Récolte des feuilles des arbres ou des plantes : *Faire la* FEUILLÉE *pour les vers à soie, pour les bestiaux.*

— Milit. Tranchée ou fosse destinée à servir temporairement de latrines aux troupes en campagne.

— Techn. Longueur de chaîne comprise entre la tablée et les lames du métier à tisser. (On dit aussi MÉDÉE.)

Feuillée (JEU DE LA). V. JEU.

FEUILLE-MORTE adj. invar. Qui est de la couleur jaune brun des feuilles sèches : *Des passements* FEUILLE-MORTE.

— *Substantiv.* et au masc. Couleur feuille-morte : *Choisir comme nuance le* FEUILLE-MORTE.

Feuille-morte du chêne.

FEUILLE-MORTE n. f. Entom. Nom vulgaire d'un papillon lasiocampide (*gastropacha quercifolia*) dont la chenille vit sur les arbres fruitiers, les pruneliers, etc. (La couleur du papillon, rousse ou brune, la disposition des ailes au repos, lui ont fait donner le nom de *bombyx feuille-morte.*) || Nom vulgaire d'un papillon voisin du précédent, le *dendrolimus pini*, dont la chenille est nuisible aux pins.

FEUILLER [*feu-yé*] v. intr. Pousser des feuilles : *Arbres qui ont commencé à* FEUILLER.

— Peint. Représenter, imiter le feuillage en peinture : *C'est un rare talent que celui de bien* FEUILLER.

— Techn. *Feuiller une planche,* Y pratiquer une feuillure. || *Feuiller le fourneau à charbon de bois,* Le couvrir d'une couche de feuilles vertes.

— *Substantiv.* et au masc. : *Son* FEUILLER *est léger et de bon goût.*

— ***Se feuiller,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être garni de feuilles.

FEUILLERET [*feu-ye-rè*] n. m. Sorte de rabot de menuisier ou de parqueteur, à l'aide duquel ces ouvriers

FEUILLERETS : 1, 2. De parqueteur; 3. Ordinaire; 4. D'ébéniste, à joue mobile.

poussent une feuillure de porte ou de fenêtre, d'un plancher, etc. (Il sert également aux ébénistes pour pousser certaines moulures de formes diverses.)

FEUILLET [*feu-yè*] n. m. (dimin. de *feuille*). Partie d'une feuille de papier pliée une ou plusieurs fois sur elle-même : *Registre de cent* FEUILLETS. *Tourner un* FEUILLET. *Sauter un* FEUILLET.

— Biol. *Feuillets embryonnaires,* Couches de cellules constituant l'embryon des animaux.

— Bot. Chacune des membranes qui forment l'écorce d'un arbre; nom donné par quelques auteurs au liber. || Chacune des lames qui garnissent le dessous du chapeau des agarics.

— Géol. Subdivision d'une couche de terrain.

— Mamm. Troisième cavité de l'estomac des ruminants.

— Mar. Planche mince, qu'on fixe en travers des courbes pour construire ou réparer un bateau. || *Feuillet de sabord,* Planche endentée du sabord.

— Phys. V. la partie *encycl.*

— Techn. Planche mince pour les panneaux de menuiserie. || Rouleau de laine préparée pour être filée. || Scie tournante des tonneliers. || Scie à deux lames minces pour former les dents des peignes.

— Typogr. Syn. de FEUILLE (recto et verso). [Si le feuillet doit se coudre ou se coller dans un volume, c'est un *onglet.*]

— Zool. Expansion plane et membraneuse : *La marmotte a, comme le loir, deux* FEUILLETS *graisseux.* (Buffon.)

— ENCYCL. Les *feuillets* sont des sciages minces destinés à l'ébénisterie et au placage. Leur épaisseur varie de 4 à 25 mm., et leur longueur de 2 à 3 m. On les vend au mètre carré. Depuis quelque temps, on utilise surtout des feuillets très minces obtenus par tranchage ou par déroulage; ces feuillets ont de grands débouchés dans la fabrication du contreplaqué.

— Embryol. *Feuillets embryonnaires.* Chez les animaux complexes, pluricellulaires, la segmentation de l'œuf donne naissance à des cellules qui revêtent, peu à peu, la forme d'une *gastrula,* laquelle est composée de trois feuillets : l'*ectoderme* à l'extérieur, l'*endoderme* à l'intérieur et, entre les deux, le *mésoderme,* qui, lui-même, est formé de deux lames entre lesquelles se trouve la cavité générale du corps ou *cœlome.* Ces trois feuillets embryonnaires sont constants chez les animaux pluricellulaires, ou *métazoaires,* et, non seulement ils sont constants, mais encore ils donnent chacun naissance aux mêmes tissus et aux mêmes organes : l'ectoderme fournit l'épiderme de l'adulte, les glandes qui en dépendent, les éléments sensoriels et le système nerveux; le mésoderme, les muscles, le tissu conjonctif et ses dépendances, le sang, et le squelette des vertébrés; enfin, l'endoderme, l'épithélium digestif et les glandes qui en dérivent.

Certains animaux ont passé pour ne présenter que deux feuillets embryonnaires figurés par une grosse cellule entourée d'une enveloppe de cellules plates, et on les avait considérés comme des formes de passage entre protozoaires et métazoaires, d'où le nom qu'on leur donnait de *mésozoaires,* dont les dicyémides étaient les représentants.

— Phys. *Feuillet magnétique.* On nomme ainsi un aimant lamellaire dont les faces ont des densités magnétiques égales et de signes contraires; un circuit fermé parcouru par un courant peut être assimilé à un feuillet magnétique; on peut encore définir un feuillet magnétique : l'ensemble de deux surfaces aimantées, infiniment voisines, pour lesquelles l'intensité d'aimantation est, en tous les points, normale à la surface; la puissance du feuillet en un point, c'est le produit constant de l'intensité d'aimantation par la distance des deux faces parallèles du feuillet.

FEUILLET (Octave), romancier et auteur dramatique français, né à Saint-Lô (Manche) en 1821, mort à Paris en 1890. Les plus importantes de ses œuvres sont : au théâtre, *le Pour et le Contre* (1853); *Péril en la demeure* (1855); *le Village* (1856); *Dalila* (1857); *le Cheveu blanc* (1860); *Montjoie* (1863); *le Sphinx* (1874); *la Partie de dames* (1884); *Chamillac* (1886); en fait de romans *la Petite comtesse* (1857); *le Roman d'un jeune homme pauvre* (1858); *Histoire de Sybille* (1862); *Monsieur de Camors* (1867); *Julia de Trécœur* (1872); *Histoire d'une Parisienne* (1881); *la Morte* (1886). Son théâtre a peu d'originalité. Mais, dans le roman, Octave Feuillet fut, pendant trente ans, le représentant d'un genre qui résista au réalisme et au naturalisme. Certes, il y a chez Feuillet beaucoup de factice et de convenu. Son « idéalisme » est souvent artificiel. Néanmoins, il a mis dans la plupart de ses romans toute la dose de réalisme compatible avec les milieux qu'il peint et pour lesquels il écrit. Il a laissé du « monde », où il prend toujours ses sujets et ses figures, maints tableaux d'une observation très délicate, et, parfois, d'une très exacte réalité; tel ce type de la jeune femme nerveuse et fantasque, que plusieurs de ses romans nous présentent avec des nuances diverses; notamment, *la Petite comtesse* et *Julia de Trécœur.* Son style a de la vigueur et du rythme. — Sa femme et cousine, Valérie-Marie-Elvire DUBOIS, née à Saint-Lô (Manche) en 1832, morte à Paris en 1906, outre deux volumes de Mémoires : *Quelques années de ma vie* (1894), suivis de *Souvenirs et Correspondances* (1896), a écrit des romans délicats, de style élégant et d'observation aimable : *la Filleule de Monseigneur* (1898); *Une divorcée* (1899); *la Jeunesse d'une marquise* (1901); *le Vœu de Béatrice* (1901); *Petite Régine* (1903).

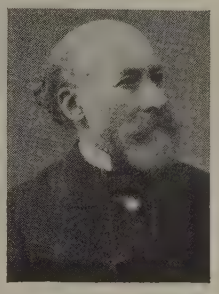

O. Feuillet. — Cl. Pirou.

FEUILLET DE CONCHES (baron Félix-Sébastien), né et mort à Paris (1798-1887). Employé au ministère des affaires étrangères, il devint maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, et fut mis à la retraite comme directeur du protocole en 1874. Il avait formé une collection d'autographes d'une authenticité parfois douteuse. Il a publié : *Méditations métaphysiques et Correspondance de Malebranche avec de Mairan* (1848); *Léopold Robert, sa vie, ses œuvres et sa correspondance* (1849); *Causeries d'un curieux* (1862-1868); *Lettres inédites de Michel Montaigne et de quelques autres personnages, etc.* (1863); *Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Elisabeth, lettres et documents inédits* (1864-1873); *Souvenirs de jeunesse* (1877); *Histoire de l'école anglaise de peinture jusques et y compris sir Thomas Lawrence et ses émules* (1883); *les Salons de conversation au XVIIIe siècle* (1883); etc.

FEUILLETAGE [*feuy'-taj'*] n. m. (de *Feuillet,* nom d'un chef-pâtissier de la maison de Condé). Action de feuilleter de la pâte : *Le* FEUILLETAGE *est une partie très difficile de la pâtisserie.* (Cussy.) || Pâtisserie feuilletée : *Aimer, Ne pas aimer le* FEUILLETAGE.

— ENCYCL. Pour le *feuilletage,* on emploie les proportions suivantes : 500 gr. de farine fine, 500 gr. de beurre fin, 10 gr. de sel et 3 dl. d'eau. On place en tas la farine sur la table; on fait le puits (ou la fontaine) et l'on met le sel puis l'eau, et l'on délaye vivement pour obtenir une pâte lisse et mollette. On laisse reposer celle-ci dix minutes. On l'abaisse avec le rouleau, on la ploie, l'abaisse encore une fois. On pétrit le beurre de façon qu'il soit de même consistance que la pâte, puis on l'étend sur celle-ci dont on replie les bords. Saupoudrer de farine, et laisser reposer un quart d'heure. Abaisser à nouveau avec le rouleau, sous forme de bande longue d'environ 80 cm.; échancrer la pâte en trois parties en appuyant avec le rouleau; saupoudrer de farine et reployer en trois parties, la tourner d'un demi-tour sur elle-même pour l'allonger en sens inverse, opération qu'il faut répéter cinq ou six fois en laissant chaque fois reposer la pâte pendant un quart d'heure.

FEUILLETER [*feuy'-té*] v. tr. (de *feuillet.* — Double le *t* devant un *e* muet : *Je feuillette. Tu feuilletteras.*) Tourner les feuillets : FEUILLETER *un livre, un registre.* || Lire avec soin, étudier : FEUILLETER *assidûment les écrivains grecs. On* FEUILLETTE *jour et nuit les Oraisons funèbres de Bossuet.* (Chateaubriand.) || Lire négligemment et à la hâte : FEUILLETER *des volumes.*

— *Fig.* Se livrer à l'étude de :

Feuilletez à loisir tous les siècles passés.
BOILEAU.

Il est sain de toujours *feuilleter* la nature.
V. HUGO.

— Techn. *Feuilleter de la pâte,* La pétrir avec du beurre, à l'eau froide, de façon qu'elle lève et se sépare en petites feuilles très minces.

— ***Feuilleté, e,*** part. pass. du verbe *Feuilleter.*

— Entom. Se dit des antennes des insectes, quand chaque article présente une lame latérale mince et allongée.

— Géol. *Roche feuilletée,* Roche qui se divise par lames. || *Argiles feuilletées,* Argiles contenant généralement un peu de sable et se débitant en lames très minces. (Elles constituent un terme de passage vers les schistes. — Syn. SHALLES, mot angl.)

— Substantiv. et au masc. Etat de la pâte feuilletée : *Un* FEUILLETÉ *léger.*

— ***Se feuilleter,*** v. pr. Au sens passif, Etre feuilleté.

— Techn. Se lever par plaques minces.

FEUILLETIS [*feuy'-tî*] n. m. Endroit où l'ardoise est tendre et facile à diviser. || Angle d'un diamant ou d'une autre pierre fine taillée.

FEUILLETISER [*feuy'-ti-zé*] v. tr. Faire un feuilletis (dans une pierre précieuse).

FEUILLETON [*feuy'*] n. m. Article de littérature, de science, de critique, etc., inséré au bas d'un journal : *Etre chargé du* FEUILLETON *dramatique.* || Roman qui paraît par fragments à cette même place. || Petite feuille collée par une de ses arêtes sur une partie d'une carte ou d'un plan.

— Politiq. *Feuilleton de pétitions,* Note imprimée qu'on distribue aux membres de l'Assemblée et qui contient les noms des pétitionnaires et l'objet de leur demande.

— Typogr. Nom donné quelquefois au petit cahier de 8 pages format in-12, composé du tiers de la feuille imprimée. || Article qui dans un journal occupe la partie inférieure de la page sous un filet (à la manière du roman-feuilleton quotidien) : *Lire le* FEUILLETON *théâtral.*

— ENCYCL. C'est sous le Consulat et avec l'abbé Geoffroy que naquit le *feuilleton.* Jusque-là, les notices littéraires étaient insérées dans le corps du journal. En installant sa critique dramatique au « rez-de-chaussée » du *Journal des Débats,* Geoffroy attira par cette nouveauté l'attention des lecteurs. Tous les journaux voulurent alors avoir le leur, et la vogue du feuilleton devint telle, que le journal semblait vide le jour où il manquait; on combla le vide par le roman-feuilleton, rendu illustre par la verve ou l'invention dramatique d'Eugène Sue, d'Alexandre Dumas père, et de leurs successeurs : Ponson du Terrail, Xavier de Montépin, Emile Richebourg, Paul Saunière, Jules Mary, etc. Le roman-feuilleton, qui amuse le lecteur, joue un grand rôle surtout dans la presse populaire.

Le succès du cinématographe a conduit les feuilletonistes à une adaptation nouvelle du roman-feuilleton : le *feuilleton-cinéma,* divisé en *épisodes* dont les scènes sont projetées sur l'écran au fur et à mesure de leur publication dans le journal. (*Les mystères de New-York* furent le premier *feuilleton-cinéma* paru en France, en 1915.)

FEUILLETONISER [*zé*] v. intr. *Fam.* Composer des feuilletons pour les journaux.

FEUILLETONISTE [*feuy'-to-nisst'*] n. et adj. Qui fait des feuilletons, des romans-feuilletons, dans les journaux : *Les* FEUILLETONISTES *sont presque tous des poètes découragés.* (Mme E. de Girardin.)

FEUILLETTE [*feu-yètt'*] n. f. Métrol. Petite mesure pour les liqueurs qui était usitée dans certaines provinces, et valait $0^{hl},466$. || Futaille qui vaut généralement la moitié de la pièce et dont la contenance varie de 114 à 136 litres. V. FÛT.

FEUILLETTE [*feu-yètt'*] n. f. Petite feuille d'arbre.

— Techn. Nom de parcelles des feuilles de cotonnier qu'on sépare par les battages de la partie textile.

FEUILLETTEMENT [*feu-yèt'-man*] n. m. Action de feuilleter.

FEUILLEUX [*feu-yeû*], **EUSE** adj. S'est dit pour FEUILLU :

Et les oiseaux perchés en leurs *feuilleux* séjours.
RÉGNIER.

FEUILLIE (LA), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 63 kil. de Dieppe, près de l'Andelle; 1.000 hab. Minerai de fer.

FEUILLINE [*feu-yinn'*] n. f. Chim. Principe amer brun contenu dans les graines de la *fevillea cordifolia.*

FEUILLIR [*feu-yir*] v. intr. Se couvrir de feuilles : *Arbres qui* FEUILLISSENT *tard.* (Peu us.)

FEUILLISTE [*feu-yist'*] n. m. Artiste ou artisan qui peint les feuilles des éventails.

FEUILLISTE [*feu-yist'*] n. m. (de *feuille*). Syn. de FOLLICULAIRE : *Tous les insectes, les moustiques, les cousins, les critiques, les maringouins, les envieux, les* FEUILLISTES, *les libraires, les censeurs et tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres.* (Beaumarchais.)

FEUILLU [*feu-yu*], **E** adj. Garni, fourni de feuilles.

— Sylvic. Se dit des arbres qui ont des feuilles à limbe développé, caduques, tels que le chêne, l'orme, le frêne, etc., par opposition aux arbres résineux, dont les feuilles sont en aiguille, et persistantes.

— *Substantiv.* Les arbres pourvus de feuilles caduques, par opposition aux résineux.

— *Fig.* Touffu, redondant : *Style trop* FEUILLU.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est garni de feuilles, dans les tableaux. || Partie de l'art qui consiste à représenter des arbres feuillus. || Absolum. *Le feuillu,* Ensemble des arbres, des bois qui sont feuillus.

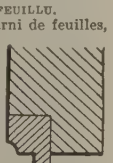

Feuillure.

— SYN. **Feuillu, feuillé.** V. FEUILLÉ.

FEUILLURE [*feu-yur'*] n. f. Entaille pratiquée longitudinalement dans une porte, une fenêtre, etc., pour recevoir une saillie qui doit s'y loger.

— Impr. Nom donné aux rainures qui se trouvent aux deux extrémités de la barre intérieure des châssis et dans lesquelles se logent les pointures lors de l'évolution du cylindre. || Entaille à mi-fer faite à la barre inférieure des ramettes de certains châssis.

— Mar. anc. Partie creusée autour du sabord pour recevoir le mantelet quand le sabord est baissé.

FEULEMENT n. m. Cri du tigre.

FEULER v. intr. Crier (en parlant du tigre, du chat).

FEUQUIÈRE [*ki-èr'*] n. f. Sorte d'étrier de bois, placé à la selle des bêtes de somme.

FEUQUIÈRES, comm. de l'Oise, arrond. et à 31 kil. de Beauvais; 1.040 hab. Ch. de f. Nord.

FEUQUIÈRES (Isaac-Manassès DE PAS, marquis DE), général et diplomate français, né à Saumur en 1590, mort à Thionville en 1640. Il entra au service à treize ans, assista au siège de LA ROCHELLE (1628) et fut nommé maréchal de camp en 1629. Envoyé comme ambassadeur en

Allemagne (1633-1634), il parvint à resserrer l'alliance entre la France, la Suède et les princes protestants. Lieutenant général en 1637, il fut, deux ans plus tard, blessé mortellement devant Thionville.

FEUQUIÈRES (Isaac DE PAS DE), fils aîné du précédent, né à Paris en 1618, mort à Madrid en 1688. Il fut successivement ambassadeur en Allemagne (1672), en Suède, et enfin à Madrid.

FEUQUIÈRES (Antoine DE PAS, marquis DE), fils du précédent, né et mort à Paris (1648-1711). Se signala par ses hautes capacités militaires, fut nommé lieutenant général en 1693, et rentra dans la vie privée après la paix de Ryswick (1697). Il a laissé des *Mémoires* très estimés sur l'art de la guerre.

FEUQUIÈRES-EN-VIMEU, comm. de la Somme, arrond. et à 15 kil. d'Abbeville, sur le *plateau de Vimeu;* 1.950 hab. Ch. de f. Nord.

FEURE (Georges DE), peintre décorateur français, né et mort à Paris (1868-1928). Il s'est adonné à toutes les branches de l'art décoratif, et il a créé des tapisseries comme *la Fée Caprice*, exposée en 1896, des porcelaines et des vitraux. Quelques-uns de ses sièges sont des chefs-d'œuvre d'harmonie et de souplesse; il s'y montre le continuateur des ébénistes du XVIIIe siècle. Il est en outre l'auteur de nombreuses illustrations.

FEURRE, FOERRE ou **FOARRE, FOUARRE** n. m. (goth. *fodr;* de l'allem. mod. *futter,* fourrage). Paille de toute sorte de blé : *Une gerbe de* FEURRE; et au fig. : *Ne pourrissez pas comme un âne illettré sur le* FEURRE *de l'école.* (V. Hugo.) || Paille longue servant à rempailler les chaises, ou à couvrir les maisons à toit de chaume.

— PROV. ANC. **Faire la barbe de feurre à Dieu,** Frauder dans le payement de la dîme, en donnant une gerbe de paille sans grain, ou une chose quelconque sans valeur.

FEURRIER [*feu-ri-é*] n. m. (de *feurre*). Fourrageur, fourrier. (Vx.)

FEURS (en lat. *Forum Segusiavorum*), ch.-lieu de cant. de la Loire, arrond. et à 23 kil. de Montbrison, près de la Loire; 5.157 hab. (*Foréziens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. Cette vieille cité gallo-romaine a donné son nom au *Forez*. La fondation de Montbrison par les comtes du Forez au XVe siècle lui a fait perdre son importance; elle fut ravagée en 1562 et 1570 par les protestants. Toutefois, elle fut pendant deux ans (1793-1795) le ch.-lieu du département de la Loire. Nombreux vestiges gallo-romains. Source minérale bicarbonatée ferrugineuse. — Le canton a 18 comm., et 17.385 hab.

FEUTIER [*ti-é*] n. m. (de *feu*). Celui qui, dans une vaste habitation, est chargé du chauffage : *Le* FEUTIER *d'un ministère.* (Vx.)

FEUTRABLE adj. Qui peut être feutré: *Laine* FEUTRABLE.

FEUTRAGE n. m. Opération qui consiste à confectionner du feutre avec des poils de divers animaux, simplement par le foulage, sans filage ni tissage. || Transformation par l'usage d'une étoffe quelconque en feutre : *Le* FEUTRAGE *d'un tricot sous les bras.*

— ENCYCL. On emploie des poils de castor, de loutre, de chameau, de lièvre, de lapin, et des laines de cachemire, de vigogne et d'agneau. Les opérations de *feutrage* sont : le *sécrétage* qui consiste à imbiber les poils sur la peau même, d'une composition qui les fait crisper; l'*arçonnage,* qui divise la masse des poils arrachés au moyen d'un archet suspendu au-dessus d'une claie d'osier : les poils sont mélangés intimement, en même temps que les poussières et les corps étrangers sont expulsés; le *feutrage :* les poils sont placés par lots séparés par du papier sur une toile écrue ou *feutrière,* légèrement humectée. La feutrière est repliée, maniée en tous sens pour que les poils s'entrelacent; le *foulage,* qui se fait à plusieurs reprises en trempant la matière dans un bain de lie de vin presque bouillante. On extrait les poils qui n'ont pas pris, et l'on développe le duvet à l'extérieur au moyen d'une brosse à carde ou *carrelet.*

FEUTRANT [*tran*], **E** adj. Qui peut opérer le feutrage : *Les propriétés* FEUTRANTES *de la laine.*

FEUTRE n. m. (bas lat. *filtrum,* d'origine germanique). Etoffe obtenue par le feutrage qui servait autrefois presque uniquement à faire des chapeaux, mais qui s'emploie aujourd'hui également pour des tapis, des semelles de chaussures, des étoffes imperméables : FEUTRE *de poil de lapin, de castor, de lièvre. Semelle de* FEUTRE.

— *Par extens.* Chapeau de feutre : *Se coiffer d'un* FEUTRE *noir.* || *Feutre verni,* Feutre croisé recouvert d'une huile siccative et verni par ponçages successifs. || *Drap-feutre,* Sorte de drap épais que l'on emploie en carrosserie, et qui est utilisé également comme filtre. || *Tissu-feutre,* Mélange de pâte à papier, de bouillies de farines végétales ou animales avec de l'huile de lin, du caoutchouc en dissolution et que l'on utilise pour la fabrication de tentures murales.

— Mar. Etoffe grossière, matelas d'étoupes enduites de goudron, qu'on place sur les surfaces de jonction de deux pièces réunies par un écart.

— Milit. Morceau de cuir formant doublage de certaines pièces du harnachement pour empêcher le frottement, sur le corps du cheval, de boucles susceptibles de le blesser. || Petit morceau de cuir cousu à l'extrémité de la bretelle du fusil, pour empêcher le frottement, sur le bois, du bouton de cuivre qui ferme cette bretelle.

— Sauner. Dans les marais salants, Tapis végétal qui revêt le fond des tables.

— Techn. Bourre qu'emploient les selliers pour rembourrer les selles. || Morceau de drap sur lequel on étend le papier sortant de la forme. (En ce cas on dit aussi FAUTRE, FLÔTRE ou FLOUTRE.)

— ENCYCL. Techn. Le *feutre* est fait de poil ou de laine d'animal; le plus estimé se fabrique avec le poil de castor. Les poils de lièvre ou de lapin donnent des feutres de moins bonne qualité; quant aux laines d'agneau et aux poils de chameau, le feutre obtenu avec ces matières est de qualité inférieure.

Le feutre sert principalement à la fabrication des chapeaux d'homme et de femme; on l'utilise également pour faire des chaussures, filtres, bourres pour les fusils de chasse. Le drap-feutre dont on garnit l'intérieur des voitures, et dont on fait également des tapis, est obtenu par un feutrage énergique de la laine en nappes et un foulage prolongé du tissu achevé. V. FEUTRAGE.

FEUTREMENT [*man*] n. m. Action ou manière de feutrer le poil ou la laine. || Chez les bourreliers et selliers, Action de garnir un collier, une selle, de bourre ou de feutre.

FEUTRER [*tré*] v. tr. Agglomérer des poils, de la laine, etc., pour en constituer une étoffe appelée *feutre.* || Garnir de feutre.

— ***Feutré, e,*** part. pass. du verbe *Feutrer : Etoffe* FEUTRÉE. || Garni de feutre : *Cloison* FEUTRÉE.

— Fig. *Pas feutrés,* Pas silencieux, comme faits avec des chaussures garnies de feutre.

FEUTRIER [*tri-é*], **ÈRE** adj. Se dit de certains poils ou laines propres à la fabrication du feutre. (On dit aussi FEUTRANT, E.) || Se dit encore d'un industriel ou ouvrier qui fabrique le feutre : *Ouvrier* FEUTRIER.

— *Substantiv.* et au masc. Industriel, ouvrier qui fabrique le feutre.

— *Substantiv.* et au fém. Morceau de toile forte, sur laquelle le chapelier étale les poils dont il veut faire un chapeau.

FEUTRIER (Jean-François-Hyacinthe), évêque de Beauvais, né et mort à Paris (1785-1830). Secrétaire général de la grande aumônerie, puis curé de la Madeleine, il devint évêque de Beauvais et pair de France en 1825. Ministre des affaires ecclésiastiques (1828) dans le cabinet Martignac, il prépara les ordonnances royales du 16 juin 1828, qui incorporaient les petits séminaires à l'Université, et excluaient les jésuites de leur direction. Cette mesure souleva les protestations de tous les évêques de France. Après la chute du ministère Martignac, il se consacra au gouvernement de son diocèse. Il a laissé deux *Panégyriques* de Jeanne d'Arc, et les *Oraisons funèbres* du duc de Berry et de la duchesse douairière d'Orléans.

FEUTRY (Amé-Ambroise-Joseph), poète français, né et mort à Lille (1720-1789). Avocat à Douai, il devint conseiller du roi, maire de Châtillon-sur-Loing. Il se pendit dans un accès de démence. Ses meilleurs poèmes sont : *le Temple de la Mort* (1753), récit d'un songe infernal; *les Tombeaux* (1755) et *les Ruines* (1767), méditations en vers sur la mort. Imitateur de Pope, et surtout d'Young, Feutry se plaît dans l'élégie funèbre et dans les inventions horribles. Son style est enflé et déclamatoire. Parmi ses autres productions, citons : *Mémoires de la cour d'Auguste* (1754-1759); *Recueil de poésies fugitives* (1760); *Robinson Crusoé* (1766); *Supplément à l'art du serrurier,* trad. du hollandais de Jos Botterman (1781). On a prétendu que le véritable auteur de ce *Supplément* n'était autre que Louis XVI, qui était passionné pour la serrurerie.

FÉVAL (*Paul*-Henri-Corentin), romancier et auteur dramatique français, né à Rennes en 1817, mort à Paris en 1887. Commis chez un banquier, puis correcteur au *Nouvelliste,* il y fit paraître ses premiers écrits, qui attirèrent sur lui l'attention du directeur de la *Revue de Paris. Le Club des phoques,* qu'il écrivit pour cette revue, fut suivi, en 1843, du *Loup blanc,* puis, l'année suivante, des *Mystères de Londres,* qui parurent dans le *Courrier français* avec un immense succès. Sa production fut fort abondante. En 1858, il donna son œuvre la plus célèbre : *le Bossu.* Sur la fin de sa vie, devenu fervent catholique, il consacra plusieurs années à retrancher de ses livres tout ce qui offrait trace de ses anciennes opinions de libre penseur. Ce labeur acharné, joint à des revers de fortune, atteignit sa raison et sa vie. Parmi ses nombreux romans, nous citerons : *Un drôle de corps; la Fée des grèves* (1851); *le Tueur de tigres* (1854); *le Poisson d'or* (1863); *la Première aventure de Corentin Quimper* (1876); *l'Hôtel Carnavalet* (1877); etc.; pour le théâtre, outre *le Bossu : les Puritains d'Ecosse, Belles de nuit; le Capitaine Fantôme;* etc. Doué d'une puissante imagination, Paul Féval est un conteur habile, qui plaît, émeut, attache, malgré de nombreuses négligences de style.

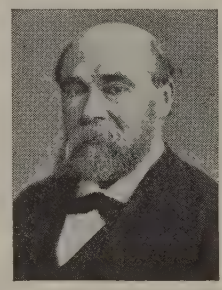

P. Féval.

FÉVAL fils (Paul), romancier français, fils du précédent, né et mort à Paris (1860-1933). Il a publié des *Nouvelles* (1890) et des romans; entre autres : *la Trombe de fer* (1890); *le Dernier Laird* (1890); *le Fils de Lagardère* (1893), avec Dorsay; *les Jumeaux de Nevers* (1895), avec le même; *Histoire d'outre-tombe* (1903-1904); *les Amours du docteur* (1904); *les Bandits de Londres* (1905); *le Fils d'Artagnan* (1914); etc. On lui doit aussi des drames : *Chantepie* (1896), etc.

FÈVE n. f. (lat. *faba*). Bot. Plante potagère, de la famille des légumineuses papilionacées.

— *Par extens.* Nom donné à beaucoup de graines qui ont à peu près la même forme que celle de la fève vraie : *Fève du Bengale,* Graine du myrobalan citrin. || *Fève de Calabar,* Graine du *physostigma venenosum,* grande liane originaire du Calabar. || *Fève de Carthagène,* Graine d'*hippocratea grandiflora,* arbre des côtes de la mer des Antilles. || *Fève de cochon* ou *de porc,* Graine de la jusquiame noire. || *Fève d'Egypte,* Graine de *nelumbo speciosa.* || *Fève de Malac* ou *Malacca,* Graine de l'acajou à pomme. || *Fève de Saint-Ignace* ou de l'*Inde,* Graine de *strychnos Ignatii,* des Philippines. || *Fève tonka,* Graine cylindrique et ridée (*coumarouna odorata*) de la Guyane, qui renferme de la coumarine.

Fève : *a,* fleur; *b,* graine.

— *Gâteau de la fève,* Gâteau que l'on mange le jour des Rois et dans lequel est cachée une fève. || *Roi de la fève,* Celui à qui échoit la fève cachée dans le gâteau. V. EPIPHANIE.

— *Fête des fèves,* Fête que célèbrent chaque année les nègres d'Alger.

— *Tabac à la fève,* Tabac aromatisé avec la *fève tonka.*

— Art vétér. Gonflement du palais, chez le cheval. (Syn. de LAMPAS.) || *Germe de fève,* Marque noire qui se montre au creux des coins, chez le cheval, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à sept ou huit ans.

— LOC. PROV. **Donner un pois pour une fève,** Donner peu pour obtenir davantage. || **Rendre fève pour pois,** Rendre largement la pareille à quelqu'un.

— ENCYCL. Bot. La *fève* (*vicia faba* ou *faba vulgaris*) est une plante annuelle, haute parfois de 1 m., dont les feuilles, composées-pennées, comprennent de deux à quatre paires de folioles et terminent leur pétiole par une pointe sétacée; les fleurs, grandes et de couleur blanche ou violette, avec une tache noire sur chaque aile, sont groupées en grappes et fournissent des gousses sessiles, grosses et courtes, noires à maturité, qui contiennent de deux à cinq graines volumineuses, aplaties, à testa jaune rougeâtre, avec un hile noir et allongé. La fève paraît originaire des rives méridionales de la mer Caspienne. Elle a été cultivée depuis les temps préhistoriques en Europe, Egypte, Arabie, etc., pour ses graines alimentaires très riches en légumine, que les Romains appréciaient fort, et qu'on emploie volontiers pour l'engraissage des bestiaux. La plus grande partie des fèves actuellement consommées vient d'Egypte; la culture de ce légume, qui aime surtout les terres franches, un peu fortes et bien fumées, réussit fort bien dans les marais de la Saintonge, de la Vendée, de l'Anjou. On en distingue deux variétés principales : la fève de marais (*faba major*), à grosses graines, et la féverole (*faba minor*).

— Art culin. Les *fèves* constituent un aliment nourrissant, mais venteux et de digestion difficile; elles augmentent, dit-on, la difficulté de respirer, resserrent le ventre et produisent des obstructions. Les fèves destinées à la cuisine doivent être fraîchement cueillies. A Paris, on n'aime guère que les fèves de marais, récoltées en juin; elles sont d'une agréable amertume. Les autres, appréciées ailleurs, sont surtout : la julienne, la naine hâtive ou fève à châssis, l'anglaise de Windsor très répandue dans le Midi, et la verte de Chine, dont les gousses restent vertes même lorsqu'elles sont mûres, et qui a le triple avantage d'être très précoce, de qualité excellente, avec des cosses longues très bien remplies. On fait, avec les fèves, d'excellentes purées, des potages savoureux.

— Pharmacol. La *fève de Calabar,* insipide et inodore, contient plusieurs alcaloïdes dont le plus important est l'ésérine ou physostigmine, douée d'action myotique, la calabarine douée d'action tétanique, et la génésérine d'où dériveraient toutes les autres bases qu'on a pu isoler. Quelquefois utilisée en poudre contre la chorée, l'épilepsie, la fève de Calabar a été aussi employée dans les convulsions de l'enfance et pour combattre l'empoisonnement par la strychnine.

Fève de Calabar : *a,* graine.

La *fève de Saint-Ignace* a une saveur extrêmement amère et des propriétés toxiques plus prononcées que celles de la noix vomique (*strychnos nux vomica*) dont elle a les mêmes usages excitants. Elle contient deux alcaloïdes : la brucine et la strychnine, combinés à l'acide igasurique : elle s'emploie sous forme de poudre, cachets, et de teinture composée connue sous le nom de *gouttes amères de Baumé.* Dans l'industrie, elle sert surtout à préparer la strychnine.

La *fève tonka* possède une saveur douce et agréable; son odeur aromatique de mélilot et de vanille est due à la coumarine qu'elle renferme. Ce principe odorant a été très recherché en parfumerie; il est retiré aujourd'hui du *liatris odoratissima,* spontané dans l'Amérique du Nord.

FÈVE n. f. Entom. Nom donné à quelques chrysalides, notamment à celle du ver à soie.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de buccin. || *Fève marine,* Opercule d'une coquille du genre sabot, à laquelle on attribuait jadis des vertus médicinales.

FÉVEROLE n. f. (dimin. de *fève*). Nom vulgaire d'une variété de fève. (On dit aussi FAVEROLE.)

— ENCYCL. La *féverole* (*faba minor*) se distingue de la *fève* par une tige plus élevée, à ramifications plus abondantes, et des siliques moins volumineuses. La féverole d'hiver se sème à fin septembre ou au début d'octobre; la féverole de printemps (féverole de Picardie, féverole de Lorraine), en février ou au commencement de mars. L'une ou l'autre variété se plaît dans une terre forte, fertile, bien fumée (mais la fumure est plus encore destinée à la céréale qui suivra), préparée enfin par plusieurs labours. On sème à raison de 120 litres de semences à l'hectare, sous les raies du dernier labour, ou bien en employant le semoir. De toute manière, on dispose les lignes d'ensemencement à 35 cm. d'intervalle, et sur chaque ligne on espace les semences d'environ 10 cm. La récolte est opérée de la même manière ou à peu près que celle des céréales (avec la faucille ou la faux) quand les cosses des siliques les plus proches du sol prennent une teinte noirâtre (août, commencement de septembre). Les graines de féverole sont très nutritives; on les emploie dans l'alimentation de l'homme et des animaux.

Févier : *a,* fleur.

FÉVIER [*vi-é*] n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses. || *Gros févier,* Nom donné parfois au *gymnodatus Canadensis.*

— Encycl. Les *féviers* (*gleditschia*) ont souvent leur tronc et leurs branches couvertes de fortes épines, constituées par des rameaux modifiés ; leurs feuilles sont composées-pennées ; leur gousse est plane, comprimée, coriace, indéhiscente ou tardivement bivalve, et remplie d'un tissu pulpeux, à saveur douceâtre d'abord, puis astringente. On en connaît quatre ou cinq espèces de l'Amérique du Nord, de l'Asie tempérée ou subtropicale et des montagnes de l'Afrique tropicale, dont la plus connue est le févier à trois épines (*gleditschia triacanthos*), haut de 15 à 20 m., terminé par une tête large et arrondie, originaire du Canada. On l'emploie dans les parcs comme ornemental.

FÉVILLÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées. (On écrit aussi FEUILLÉE et FEUILLEA.)

— Encycl. Les *févillées* sont des arbustes grimpants, à fleurs dioïques, dont le fruit est une grosse baie cortiquée, contenant un petit nombre de grosses graines à embryon riche en huile, fixées au centre du fruit sur une colonne libre, épaisse et triangulaire. On en connaît six à sept espèces de l'Amérique tropicale, parmi lesquelles la *fevillea cordifolia*, qui fournit la « noix de serpent », médicament célèbre aux Antilles.

Févillée : *a*, fleur; *b*, fruit.

FEVIN (Antoine), musicien qui vivait à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. On ne sait rien de sa vie. La plupart le disent Français et né à Orléans, certains musiciens espagnols le revendiquent comme un des leurs. Les œuvres qui restent de lui, messes à deux, quatre et cinq voix, dont l'une a été publiée par Expert dans la Collection des Maîtres-musiciens de la Renaissance, motets à quatre voix, lamentations, *Magnificat*, chansons françaises, etc., révèlent un musicien érudit, écrivant avec élégance.

FÈVRE (Justin-Louis-Pierre), écrivain ecclésiastique français, né à Riaucourt (Haute-Marne) en 1829, mort à Saint-Dizier en 1907. Outre de nombreuses traductions, la publication des *Œuvres latines* de Bellarmin, il a continué l'*Histoire de l'Eglise* de l'abbé Darras: les tomes XXXV à XLIV sont de lui.

FÈVRE n. m. (du lat. *faber*, forgeron ; même origine que *fabre* et *favre*). Ouvrier qui travaillait les métaux. (Vx.) ‖ Ouvrier préposé à l'entretien des chaudières d'évaporation, dans une saline.

FEVRET (Charles), jurisconsulte français, né à Semur-en-Auxois en 1583, mort à Dijon en 1661. Fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne, il fut avocat à Dijon ; il refusa les sièges de conseiller, de président et de procureur général qui lui furent offerts ; Henri II, prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, le choisit pour conseiller et intendant ordinaire. Dans son *Traité de l'abus*, il étudie les origines et le développement de la juridiction ecclésiastique, dont il critique l'extension et fixe rigoureusement les limites. Le *Traité de l'abus* fut accueilli avec hostilité par le clergé, qui essaya vainement de le faire condamner comme entaché de fausseté par les parlements de Paris et de Dijon. Hauteserre en a réfuté les théories, dans son *Ecclesiasticæ jurisdictionis vindiciæ, adversus Caroli Fevretti et aliorum tractatus « De abusu »* (1670).

FEVRET DE FONTETTE (Charles-Marie), magistrat et littérateur français, arrière-petit-fils de Charles Fevret, né et mort à Dijon (1710-1772). Conseiller au parlement de Dijon, il devint directeur de l'Académie de cette ville et membre associé de l'Académie des inscriptions. Pendant quinze ans, il travailla à une nouvelle édition très augmentée de la *Bibliothèque de la France* du P. Lelong. Il en publia, en 1770, le premier volume, et mourut avant la publication du deuxième, qui fut terminé par Barbeau-Labruyère.

FEVRET DE SAINT-MESMIN (Charles-Balthasar-Julien), dessinateur et antiquaire français, né et mort à Dijon (1770-1852). Ancien officier des gardes-françaises, rentré en France après la Restauration, nommé en 1817 conservateur du musée de Dijon, il sauva de la destruction deux magnifiques rétables de l'ancienne Chartreuse, rétablit le puits de Moïse et contribua à la restauration des tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, que l'on voit au musée de cette ville.

FÉVRIER [*vri-é*] n. m. (lat. *februarius* ou *febrarius*). Second mois de l'année grégorienne.

— Encycl. C'était primitivement le 12e mois de l'année romaine, mois des morts et des lustrations (lupercales). Il a vingt-huit jours, vingt-neuf dans les années bissextiles, dont le millésime est divisible par 4, sauf pour les années de siècle dont le millésime est divisible par 400. V. ANNÉE. Dans le calendrier républicain il est partagé entre ventôse et pluviôse.

— Agric. Les travaux agricoles de *février*, encore qu'ils soient bien souvent interrompus par le mauvais temps, n'en sont pas moins assez importants. *Aux champs*, l'on achève de préparer les terres qui vont être ensemencées ; on herse les céréales d'hiver et l'on commence à semer les céréales de printemps, puis le pois gris, la féverole, le pavot, le tabac ; on met en place les racines porte-graines des betteraves, carottes, navets ; on taille les arbres fruitiers de plein vent ; on nettoie les prés, et l'on procède à l'épandage des composts, phosphates, fumiers, etc. *Aux vignes*, on taille, on laboure. *Au jardin*, on achève les labours, on émonde, taille et échenille les arbres ; on sème (en terre bien exposée) chicorée sauvage, salsifis, scorsonère, carotte hâtive, oignons, poireau, persil, cerfeuil, etc. ; on plante pommes de terre hâtives, choux ; on repique sous châssis les laitues. C'est encore en février que l'on commence à mettre en place les fleurs bisannuelles semées au printemps précédent, et que l'on sème sur couche et sous châssis les plantes annuelles qui fleuriront au printemps (achyranthe, asclépiade, aster vivace, balisier, bégonia, réséda, rose trémière, verveine, thlaspis, etc.). Vers la fin du mois, l'anémone, l'adonide, le pied-d'alouette, la primevère, les griffes de renoncule peuvent être mis en pleine terre.

Février.
D'après le Grand Calendrier et Compost des Bergers (fin du XVIe s.).

Février 1848 (Révolution de). Le ministère Guizot ayant, en 1847, rejeté les propositions relatives à une extension du droit de suffrage, l'opposition imagina, pour imposer cette réforme, la campagne des banquets. Un de ces banquets avait été organisé à Paris, dans le XIIe arrondissement, pour le 22 février. Le préfet de police l'interdit. La foule se porta en masse vers l'endroit où il devait avoir lieu, et, pendant la nuit, des barricades s'élevèrent, des postes furent attaqués, et la garde nationale prit parti pour le peuple. Sur ce, Guizot donna sa démission ; le comte Molé fut chargé de former un ministère plus libéral. Tout rentra dans l'ordre, mais à dix heures du soir, boulevard des Capucines, devant le Ministère des affaires étrangères, un coup de pistolet fut tiré des rangs de la foule. Aussitôt, le bataillon d'infanterie qui gardait l'hôtel riposta par une fusillade bien nourrie. Le pavé, en un instant, fut couvert de morts et de blessés. Le 24 février au matin, Paris tout entier était soulevé. Le maréchal Bugeaud essaya de lutter, mais les ordres qu'il recevait étaient contradictoires ; pendant ce temps, les soldats fraternisaient avec le peuple. La garde nationale se montrait hostile au roi. Louis-Philippe abdiqua en faveur de son petit-fils le comte de Paris, puis il se hâta, avec la reine et les princes, de gagner Honfleur, pour passer de là en Angleterre.

Au moment où, à la Chambre des députés, en présence du jeune comte de Paris, accompagné de la duchesse d'Orléans sa mère, et de son oncle le duc de Nemours, l'on délibérait sur la régence et la transmission des pouvoirs, les insurgés mêlés aux gardes nationaux envahirent la salle aux cris de : « Vive la République ! A bas les députés ! » Ledru-Rollin et Lamartine proposèrent l'établissement d'un gouvernement provisoire, nommé par le peuple. Pendant ce temps, à l'Hôtel de Ville, on organisait un autre gouvernement provisoire : tous les deux fusionnèrent. Les membres du premier se nommaient Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Dupont de l'Eure, Marie, Garnier-Pagès et Crémieux ; ceux du second, Louis Blanc, Marrast, Flocon, et l'ouvrier Albert. Ils siégèrent à l'Hôtel de Ville. La république démocratique prenait ainsi la place de la monarchie constitutionnelle. En même temps, le suffrage universel était proclamé.

La duchesse d'Orléans et son fils purent quitter la Chambre en toute sécurité ; ils se réfugièrent en Allemagne.

Février 1934 (journée du 6), manifestation antiparlementaire provoquée par les scandales de l'affaire Stavisky. Sa répression sanglante amena la chute du ministère Daladier.

FÉVRIER (Victor-Louis-François), général français, né et mort à Grenoble (1823-1908). Sorti de Saint-Cyr il fut, comme capitaine de zouaves, blessé en Crimée (1855), puis se distingua en Italie à Solférino. En 1870, il combattit à Forbach, Rezonville, Gravelotte. Grand chancelier de la Légion d'honneur en 1889, il se démit de ses fonctions en 1895.

FÉVRIER (Henry), musicien français, né à Paris en 1875. Elève de Messager, Fauré, Leroux et Massenet, il a fait jouer avec succès *le Roi aveugle* (Opéra-comique, 1906) ; *Monna Vanna* (Opéra, 1909) ; *Agnès, dame galante* (Bouffes, 1912) ; *Carmosine* (Gaîté-Lyrique, 1913) ; *Aphrodite* (musique de scène, Renaissance, 1914) ; *Gismonda* (Opéra-Comique, 1919). V. *Supplément*.

FEXHE-SLINS, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liège) ; 1.100 hab. Fabrique de chapeaux.

FEYDEAU (Mathieu), théologien français, né à Paris en 1616, mort à Bourges en 1694. Intimement lié avec les chefs du parti janséniste, il refusa de souscrire à la condamnation d'Arnauld, et se retira à Meaux (1657), puis fut relégué à Cahors. Curé de Vitry en 1669 et, en 1676, théologal du chapitre de Beauvais, il fut, en 1685, interné à Bourges, où il mourut. Il a laissé deux volumes de *Méditations* (1649, 1673), et un *Catéchisme de la grâce* (1650).

FEYDEAU (*Ernest*-Aimé), écrivain français, né et mort à Paris (1821-1873). Il débuta par un recueil de vers : *les Nationales* (1844), puis se livra à des opérations de Bourse. Revenu aux lettres, il publia une *Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens* (1857-1861), et des romans. Celui qui fit sa réputation est un roman réaliste, *Fanny* (1858). Parmi ses autres romans, nous citerons : *Daniel* (1859) ; *Catherine d'Overmeire* (1860) ; *Sylvie* (1861) ; *Monsieur de Saint-Bertrand* (1863) ; *le Mari de la danseuse* (1863) ; *le Secret du bonheur* (1864) ; *la Comtesse de Chalis* (1867), une de ses meilleures œuvres ; *le Lion devenu vieux* (1872) ; etc. Citons encore de lui : *Alger* (1862) ; *Du luxe des femmes* (1866) ; *l'Allemagne en 1871* (1872) ; *Mémoires d'un coulissier* (1873) ; *l'Art de plaire* (1873) ; *Théophile Gautier* (1874) ; etc.

FEYDEAU (Georges), auteur dramatique français, fils du précédent, né à Paris en 1862, mort à Rueil en 1921. Il débuta par des monologues et des piécettes, et obtint son premier grand succès avec *le Tailleur pour dames* (1887). Depuis, seul ou en collaboration, principalement avec Desvallières, il donna des vaudevilles adroitement charpentés et d'une folle bouffonnerie : *la Lycéenne* (1887) ; *les Fiancés de Loches* (1888) ; *l'Affaire Edouard* (1889) ; *le Mariage de Barillon* (1890) ; *Monsieur chasse* (1892) ; *Champignol malgré lui* (1892) ; *le Système Ribadier* (1892) ; *Un fil à la patte* (1894) ; *l'Hôtel du libre-échange* (1894) ; *le Dindon* (1896) ; *la Dame de chez Maxim* (1899). Dans la suite, Feydeau parut évoluer vers une forme de comédie plus fine, avec *la Main passe* (1904), *le Bourgeon* (1906), mais il revint au gros vaudeville avec *la Puce à l'oreille* (1907), *Occupe-toi d'Amélie !* (1908). Puis il donna une série de pièces en un acte, où il obtient des effets de drôlerie irrésistible par la seule présentation de types pris dans la vie courante : *On purge bébé* (1910) ; *Mais n'te promène donc pas toute nue !* (1912) ; *Hortense a dit : « J'm'en fous »* (1916). C'est là qu'il convient peut-être de chercher le meilleur Feydeau.

G. Feydeau. — Cl. Benque.

Feydeau (théâtre), anciennement *théâtre de Monsieur*, qui fut célèbre à Paris pendant la période révolutionnaire. Créé en 1788 par Léonard Autié, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, et le violoniste Viotti, le théâtre de Monsieur donna d'abord ses représentations dans une salle du palais des Tuileries. En 1791, il se transporta rue Feydeau. En 1801, les artistes du théâtre Feydeau se réunirent à ceux du théâtre Favart et formèrent la troupe de l'Opéra-Comique, qui joua à la salle Feydeau jusqu'en 1829.

FEYEN (Jacques-Eugène), peintre français, né à Bey-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle) en 1815, mort à Paris en 1908. Elève de Paul Delaroche. De 1845 à 1866, il exposa des *portraits* ; des figures nues : *la Fable et la Vérité* (1861) ; *Psyché évanouie* (1863) ; *Léda* (1864). Toutefois, c'est dans la peinture de genre qu'il devait trouver sa véritable voie. On remarqua ainsi de lui : le *Dîner chez un pêcheur ; les Régates de Cancale ; les Pêcheuses cancalaises ; le Jeu de quilles à Cancale ; la Toilette des Cancalaises*.

FEYEN-PERRIN (François-Nicolas-Augustin), peintre français, frère du précédent, né à Bey-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle) en 1826, mort à Paris en 1888. Il fut élève de son frère. Le premier tableau qui appela sur lui l'attention fut *la Grève* (1864). Le *Retour de la pêche aux huîtres* prit place au musée du Luxembourg. Citons encore : *Femmes de l'île de Batz ; Naufrage de l' « Evening Star »* (Angers) ; *Cancalaises à la source ; Retour du marché ; Nymphe ; Faneuse* ; etc.

FEYERABEND, famille allemande de Francfort-sur-le-Main, mais originaire de Hall en Souabe, qui a produit au XVIe siècle, plusieurs hommes distingués. Citons Johan **Feyerabend**, graveur sur bois vers 1580 ; — Hieronymus **Feyerabend**, libraire vers 1568 ; — Christoph **Feyerabend**, lequel publia une traduction allemande des *Commentaires de César* (1565). — Le plus célèbre de tous est Siegmund **Feyerabend**, fils d'un peintre, né à Heidelberg en 1528, mort à Francfort en 1590. [Il fut à la fois peintre, graveur et libraire, et publia de fort belles éditions.] — Son fils, Karl-Siegmund, né à Francfort en 1579, mort à Boll (Wurtemberg) en 1609, lui succéda et laissa s'éteindre la firme.

FEYJOO Y MONTENEGRO (François-Benoît-Jérôme), critique espagnol, bénédictin, prieur du monastère de Saint-Vincent d'Oviedo, né à Compostelle en 1701, mort au couvent d'Oviedo en 1764. Il étudia, en même temps que les lettres, la médecine, les mathématiques, la philosophie. Il joignait à une mémoire prodigieuse une intelligence pénétrante et un esprit judicieux et profond. Il a attaqué, avec érudition et science, les abus, les préjugés et les travers de toutes les classes de sa nation, dans deux ouvrages : *Teatro critico universal* (1726-1739), traduit en partie en français par d'Hermilly (1742) ; *Cartas eruditas y curiosas* (1742) complément du précédent et formant avec lui une encyclopédie de près de deux cents articles.

FEYLER (Fernand-Louis-Adolphe), officier et écrivain militaire suisse, né et mort à Lausanne (1863-1931). D'une famille d'origine alsacienne, il servit dans l'infanterie jusqu'au grade de colonel et fut professeur à l'école militaire de Zurich. Ses ouvrages, pour la plupart consacrés à la Grande Guerre, jouissent d'une grande notoriété. Les principaux sont : *Avant-propos stratégique, la manœuvre morale* (1915), *les Campagnes de Serbie 1914 et 1915, la Campagne de Macédoine, 1915-1916 et 1917-1918* (publiés de 1920 à 1926), *la Suisse stratégique et la Guerre européenne* (1924).

Fez.

FEYROUZ. Biogr. V. Firouz.

FEYZIN, comm. de l'Isère, arrond. et à 17 kil. de Vienne, près du Rhône, dans la grande banlieue de Lyon ; 1.950 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de produits chimiques ; horticulture.

FEZ [*fèz*] n. m. (du nom de la ville du Maroc qui fabrique ce genre de coiffure). Calotte tronconique de laine généralement rouge, munie ou non d'un gland, et qui fut longtemps la coiffure obligatoire des Turcs.

Fez, Fès ou **Fâs**, une des capitales du Maroc français, sur l'oued *Fâs*, affluent gauche du Sebou ; 179.000 hab. (*Fâsi*, autref. *Fezzan*). Cette ville, située à peu près au centre de la dépression qui sépare le Rif de l'Atlas, au milieu d'une région arrosée et fertile, est la résidence ordinaire du sultan, le ch.-lieu d'une région militaire, et le centre du Maroc septentrional. Elle se compose de deux villes distinctes, ayant chacune son enceinte : Fâs el-Bali, le vieux Fez, la plus peuplée, avec les deux principales mosquées de Fez (Moulay-Idris et Karaouïn, siège de l'ancienne université de Fez), et Fâs el-Djedid, Fez-le-Neuf, occupé surtout par le Dar el-Makhzen, comprenant l'ensemble des palais du sultan ; au S.-E. se trouve le Mellah ou ville juive. Fez, qui est située au croisement des deux grandes routes historiques du Maroc, est desservie par les deux chemins de fer de Casablanca à Oudjda et de Tanger à Fez ; c'est un centre commercial très actif, dont les travaux de tissage et de broderie, les cuirs, les poteries, les vases émaillés, les armes damasquinées, sont estimés. C'était, au moyen âge, une ville beaucoup plus peuplée, la plus importante du Maroc.

Vue générale de Fez.

Fezensac, ancien petit pays de Gascogne (départ. du Gers), situé au N.-O. d'Auch (cant. de Vic-Fezensac et de Montesquiou). Capit. *Vic-Fezensac*. Comté dès le début du IXe siècle, il forma par démembrement, en 960, le comté d'Armagnac auquel il fut réuni en 1140.

Fezensac. Biogr. V. Montesquiou.

Fezensaguet, ancien petit pays du Bas-Armagnac, faisant partie de la Lomagne (départ. du Gers). Capit. *Mauzevin*.

Fezzan, région saharienne qui s'étend du 24° au 28° parallèle, entre la Tripolitaine, au nord, et les régions septentrionales de l'A.-O. F. et de l'A.-E. F., au sud. Cette région de plateaux désertiques, de dunes et d'oasis disposées au loin autour de Mourzouk, a 31.500 sédentaires et 10.300 pasteurs nomades de race noire et de langue arabe en majorité (*Fezzani*). Ch.-lieu *Mourzouk*. Occupé par les Italiens de 1929 à 1942, le Fezzan a été provisoirement rattaché à la Direction des Territoires du Sud de l'Algérie en 1943. Le 9 novembre 1949, la commission politique des Nations unies a voté une résolution prévoyant que la Libye (Tripolitaine, Cyrénaïque et Fezzan) formerait un Etat indépendant à partir du 10 janvier 1952.

Fezzan, e [*zann'*], habitant ou natif du Fezzan.

— Anc. nom des habitants ou natifs de Fez.

— *Adjectiv.* Qui appartient à cette oasis, ou à cette ville ou à leurs habitants : *L'industrie* fezzane.

F. F. I. (*Forces françaises de l'intérieur*). Unités combattantes qui prirent part à la lutte sur le territoire métropolitain occupé par les Allemands de 1940 à 1944.

F. F. L. (*Forces françaises libres*). Unités combattantes qui, après la conclusion de l'armistice de 1940, continuèrent la lutte aux côtés des Alliés.

Fi interj. Sert à exprimer le dégoût, la désapprobation : Fi! *que c'est mauvais.* Fi! *monsieur, c'est très mal.*

— *Fi de,* Sert à exprimer le dédain : Fi de *la célébrité, s'il faut courir après elle!* (Chateaubriand.) || *Faire fi de,* Dédaigner : *Les générations nouvelles ont toujours* fait fi des *générations qui les précédaient.* (Girardin.)

Fi ou **Fil** [*fi*] n. m. Art vétér. Syn. de fic.

Fiabesque [*bèssk'*] adj. (de l'ital. *fiaba*, fable). Littér. Se dit de sortes de féeries italiennes, dont le sujet est généralement emprunté aux contes de fées.

— Encycl. C'est principalement Carlo Gozzi qui a mis à la mode, en Italie, le genre *fiabesque*. Il a tiré presque tous ses sujets d'un recueil de contes et de légendes populaires : *lo Cunto delli cunti,* assez semblable au *Cabinet des fées* en France. Sous le titre de *Théâtre fiabesque de Carlo Gozzi,* A. Royer a traduit en français cinq de ces amusantes féeries vénitiennes : *le Corbeau, le Roi cerf, Turandot, la Zobéide, l'Oiselet vert.* On cite encore : *l'Amour des trois oranges, la Dame serpent, le Monstre bleu turquin.*

Fiable adj. A qui l'on peut se fier. (Vx.)

Fiac, comm. du Tarn, arrond. et à 33 kil. de Castres ; 900 hab. Ch. de f. Midi.

Fiacchi (Luigi), poète italien, plus connu sous le nom de **Clasio,** né à Scarperia (Toscane) en 1754, mort à Florence en 1825. Il fut prêtre et enseigna au séminaire et aux écoles léopoldines. Son œuvre la plus connue est un recueil de fables, simples et faciles (54 dans l'édition de 1795, 100 dans celle de 1807).

Fiacre.

Fiacre n. m. (de *Saint-Fiacre,* parce qu'on louait tout d'abord ces voitures à l'hôtel Saint-Fiacre, à Paris). Voiture de louage, que l'on prenait à la course et à l'heure : *Un sot qui a un moment d'esprit étonne et scandalise, comme des chevaux de* fiacre *au galop.* (Chamfort.) || Le cocher de fiacre : *Il a recours à un* fiacre *de ses amis.* (Diderot.)

— *Comme un fiacre,* Très mal : *Chanter, Jouer, etc.,* comme un fiacre. || *Quel fiacre!* Quel maladroit! (Vx.)

— Pathol. *Mal de Saint-Fiacre,* Ancien nom de divers maux, comme flux de ventre, hémorroïdes, etc., dont on guérissait, disait-on, par l'intercession de saint Fiacre.

— Encycl. Mœurs et cout. Le *fiacre* est une voiture de louage, dite aussi *voiture de place,* que, dans les villes d'une certaine importance, les particuliers utilisent pour faire des courses, moyennant une rétribution dont le taux est imposé par l'administration municipale. Les premières voitures de louage remontent à l'année 1640, époque à laquelle elles firent leur apparition à Paris, mises en circulation par un industriel du nom de Sauvage.

Les progrès de la locomotion automobile ont fait abandonner peu à peu les fiacres pour les voitures de place automobiles (taxis).

Fiacre ou **Fèvre** (saint), ermite, frère de sainte Syre, né vers 610, mort vers 670. D'après les traditions de Meaux, originaire d'Ecosse ou d'Irlande, Fiacre vint en Gaule ; là, accueilli par saint Faron, évêque de Meaux, il serait resté durant de longues années dans une petite cabane de bois au lieu où s'élevèrent plus tard le monastère et le village de Breuil. Saint Fiacre était, avant la Révolution, l'un des saints les plus populaires de la France. Il est le patron des jardiniers. On l'invoquait pour plusieurs maladies, notamment pour les hémorroïdes, vulgairement appelées *mal de Saint-Fiacre.* — Fête le 30 août.

Fiacrée [*kré*] n. f. Ce qui remplit un fiacre ; plein un fiacre : *Une* fiacrée *de bourgeois de village.* (Dancourt.)

Fialetti (Odoardo), peintre et graveur italien, né à Bologne en 1573, mort à Venise en 1638. Il fut un disciple du Tintoret. Il est surtout connu comme graveur, et a publié aussi un important recueil des costumes des ordres religieux de son temps.

Fialiniste [*nisst'*] n. m. Membre d'une secte de la fin du XVIIIe siècle.

— Encycl. La secte, qui se rattache plus ou moins aux béguins du XIIIe siècle et aux fareinistes des frères Bonjour, a pour auteur *Fialin,* curé de Marcilly-le-Châtel (Loire) et grand-oncle de Persigny. Fialin persuada ses paroissiens de la prochaine venue d'Elie, et les entraîna en 1794 à la rencontre du prophète, abandonnant leurs biens et leurs occupations, pour aller fonder à Jérusalem la *République de Jésus-Christ,* sans roi et sans prêtres. Recherché et peut-être arrêté à Paris, où il était venu assister à la naissance du Messie conçu par une certaine Claudine Dauphau, il se maria, tint un cabaret à Bercy, et fut exilé à Nantes en 1806.

Fiamignano, commune d'Italie (Abruzzes, prov. d'Aquila) ; 4.040 hab.

Fiammetta, roman composé par Boccace vers 1343. Fiammetta raconte son amour pour Pamphile et son désespoir lorsque l'infidèle quitte Naples et l'abandonne. Il y a dans ce roman une foule de jolis détails psychologiques ; malheureusement, l'auteur abuse de la mythologie, et sa prose est parfois lourde. C'est l'histoire de ses propres amours avec Maria d'Aquino, fille naturelle du roi de Naples, que Boccace a contée ici, mais en changeant les rôles, car c'est lui qui fut abandonné de Maria.

Fiammette [*fi-a-mèt'*] n. f. (de l'ital. *fiammetta,* petite flamme). Couleur rouge imitant la flamme.

— Adjectiv. : *Des bas de soie* fiammette. (Ch. Sorel.)

Fianarantsoa, ville de Madagascar, dans la partie méridionale du massif central ; 14.630 hab. Ch.-lieu de la province homonyme ou du Betsiléo, Fianarantsoa est le lieu d'un grand marché ; elle est reliée par automobiles à Tananarive, et par voie ferrée (170 kil.) à Mananjary, le port le plus voisin, sur l'océan Indien.

Fiançailles [*say'*] n. f. pl. (de *fiancer*). Promesse mutuelle de mariage, faite avec certaine solennité.

— Encycl. Dr. can. Les anciens canonistes distinguaient les *fiançailles par parole de présent* et celles *par parole de futur.* Les premières constituaient de véritables mariages clandestins ; elles furent abolies par le concile de Trente. Les secondes étaient définies : « une promesse que deux personnes de sexe différent se font de se prendre pour mari et femme ». Aucune loi ecclésiastique ne déterminait d'une manière précise la forme des fiançailles. L'Eglise exigeait seulement, pour leur validité, qu'elles fussent contractées librement et à l'âge légitime, c'est-à-dire après sept ans révolus. — Aux fiançailles se rattachait un empêchement de mariage connu sous le nom d'empêchement *d'honnêteté publique.*

— Relig. Les *fiançailles,* dans le droit canonique de l'Eglise latine, n'ont de valeur juridique que lorsqu'elles sont constatées par un écrit signé des deux parties et du curé ou de deux témoins. Mais leur rupture ne peut donner lieu qu'à une réparation de dommages. — L'Eglise grecque regarde comme adultère celui qui épouse une jeune fille déjà fiancée à un autre, si ce dernier est encore vivant.

— Hist. des institutions. — *Grèce.* — A l'époque classique, et en diverses cités, existe un acte dit *engyésis,* qui, à Athènes, remonte probablement plus haut que Solon, et par lequel le *kyrios,* qui a autorité sur la fille, donne celle-ci à celui qui va devenir son mari. Certains considèrent que c'est le premier acte du mariage lui-même ; d'autres y voient un simple contrat de *fiançailles.* Le futur stipule du *kyrios* la tradition de la pupille. On connaît mal les formalités d'usage, qui avaient lieu devant témoins.

Rome. — Les *fiançailles* ou promesses de mariage (*sponsalia*) étaient conclues, à l'origine, entre les futurs époux et leurs parents. Dans le droit classique, il n'y eut plus de forme spéciale, mais on ne pouvait contracter de nouvelles fiançailles sans avoir rompu les précédentes. Celui qui rompait des fiançailles sans motif perdait les *arrhæ sponsaliciæ,* ou cadeaux de fiançailles.

— Dr. franç. anc. Les *fiançailles* ou promesse de mariage, d'usage constant, semble-t-il, dans l'ancien droit romain, étaient accompagnées au Bas-Empire de la remise d'arrhes, d'un anneau, scellées d'un baiser (*osculo interveniente*). — En droit germanique, les fiançailles consistaient, comme chez beaucoup de peuples primitifs, dans l'achat de la femme à son père, forme qui avait succédé à un procédé plus rudimentaire, le rapt. Mais cet achat avait fini par n'être plus que fictif. Le mari remettait, à titre symbolique, une faible somme aux parents de la femme. C'est ainsi que Clovis épousa Clotilde. — A ces notions, le droit canonique, qui régit l'institution du mariage à compter du Xe siècle, substitua une conception nouvelle des fiançailles. Celles-ci consistent dans la promesse synallagmatique et solennelle que se font deux personnes, de se marier ensemble. Les canonistes l'appellent *sponsalia de futuro.* On les oppose au mariage, qui est la promesse de se prendre immédiatement pour mari et femme et qui est appelée *sponsalia de presenti* ou *per verba de presenti.* Les fiançailles entraînaient un empêchement au mariage entre chaque fiancé et les proches parents de l'autre. L'obligation de s'épouser qui en résultait pour les fiancés était ramenée à exécution par la voie de la censure ecclésiastique. Mais la jurisprudence des parlements rejeta cette pratique et n'autorisa l'official qu'à déclarer les fiançailles dissoutes et à infliger au fiancé coupable une légère pénitence. Toutefois, l'autre fiancé pouvait s'adresser au juge séculier pour obtenir des dommages-intérêts.

— Dr. act. D'après la jurisprudence, une promesse de mariage est nulle ainsi que toute clause pénale stipulée en vue d'en assurer l'exécution. Mais des dommages-intérêts peuvent être alloués en vertu de l'art. 1382 du Code civil, pour réparer le préjudice matériel ou moral dont le fiancé est l'auteur en se retirant sans motif raisonnable.

Fiance [*anss'*] n. f. (de *fier* [*sé*]). Etat de l'âme qui se fie ; confiance. (Vx.)

Fiancé, e, part. pass. du verbe *Fiancer.* V. ce mot.

Fiancée [*sé*] n. f. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de grande noctuelle, le *catocala sponsa,* beau papillon gris avec les ailes inférieures écarlates, largement bordées et marquées de noir. (Sa chenille vit en mai-juin sur le chêne.) || Nom vulgaire d'une autre espèce de noctuelle, l'*agrotis pronuba,* papillon d'un gris brun, les ailes inférieures jaunes bordées de brun. (Sa chenille vit sur les plantes basses, au printemps.)

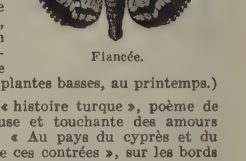

Fiancée.

Fiancée d'Abydos (la), « histoire turque », poème de lord Byron, peinture gracieuse et touchante des amours de Selim et Zuleika (1813). « Au pays du cyprès et du myrte, symbole des actions de ces contrées », sur les bords de l'Hellespont, furent élevés deux enfants. Tous deux fuient pour échapper au pacha Giaffir, qui veut les désunir. Ils se réfugient dans une grotte, où les assassins envoyés par le pacha les découvrent. Sélim tue les assassins, mais une balle perdue l'atteint mortellement. Zuleika meurt de désespoir sur son corps. Parmi tous les poèmes de Byron dont l'action se déroule en Grèce, il n'y en a pas de plus exact ni de plus gracieux.

Fiancée de Corinthe (la), célèbre ballade de Gœthe. Une jeune fille est frustrée du fiancé qui lui était promis, parce que sa mère, devenue chrétienne, l'a consacrée à Dieu ; mais elle sort de son tombeau pour s'unir à lui dans une nuit d'amour qui coûte la vie à celui qu'elle aime. Légende de vampire combinée avec l'antagonisme des rigueurs de la religion chrétienne et de la liberté du paganisme. A l'originalité du thème, cette ballade joint la beauté précise de la forme et la magie d'un rythme savant.

Fiancée de Lammermoor (la), un des romans les plus populaires de Walter Scott (1819). La scène se passe en Ecosse vers le milieu du XVIIe siècle. Issus de deux familles ennemies, les Ashton et les Ravenswood, Lucie et Edgar se sont fiancés, à l'insu des parents de Lucie. Ces derniers imposent à la jeune fille un époux, qui est poignardé le jour même du mariage. Lucie devient folle et meurt au bout de quelques années sans avoir recouvré la raison. Edgar, que le père de Lucie a provoqué en duel, va au rendez-vous fixé, mais il s'enlise dans les sables mouvants et y trouve la mort. Sur ce sujet, Donizetti a écrit le bel opéra de *Lucie de Lammermoor.* V. Lucie.

Fiancée de Messine (la), ou *les Frères ennemis,* tragédie en cinq tableaux, en vers, mêlée de chœurs, par Schiller. Don Manuel et don César, fils de doña Isabelle, princesse de Messine, se haïssent d'instinct. Cependant, dès leur rencontre, au premier tableau, ils se réconcilient ; mais la fatalité veut que leur haine renaisse de leur commun amour incestueux pour Béatrice, leur sœur, qu'ils ne connaissent pas comme telle. Ignorant ce secret, César surprend Manuel dans les bras de Béatrice : il se croit trahi, et le tue. Mais ensuite le meurtrier reconnaît son erreur et la déplore. Malgré les supplications de sa mère et de sa sœur, il se condamne lui-même et meurt. Par l'introduction du chœur dans sa tragédie et par l'idée de la fatalité qui préside à tous les événements, Schiller a tenté d'imiter l'art grec, sans y réussir parfaitement. Du moins a-t-il créé une tragédie de noble inspiration et d'une étincelante beauté lyrique. La *Thébaïde,* et *Œdipe-Roi,* réunis dans une même pièce, voilà la *Fiancée* de Schiller.

Fiancée vendue (la), opéra-comique en trois actes, musique de Smétana, paroles de Sabina (1868). La pièce raconte le mariage d'un jeune paysan morave abandonné de ses parents qui finit en feignant de vendre sa fiancée au « marieur » par obtenir leur consentement ; c'est une paysannerie des plus réussies. Elle est considérée par les tchèques comme leur chef-d'œuvre national. Elle a été représentée à Paris en 1928 à l'Opéra-Comique dans une traduction de D. Muller.

Fiancée du Tsar (la), opéra en trois actes de Rimsky-Korsakov, représenté à Moscou en 1899. C'est l'un des opéras les plus connus du compositeur et l'un des plus purement lyriques.

Fiancés (LES) [*i Promessi sposi*], roman de Manzoni (1827). Deux jeunes villageois, Renzo et Lucia, voient leur mariage empêché par la tyrannie d'un hobereau espagnol, don Rodrigo, qui s'est mis en tête d'enlever Lucia; après bien des péripéties, qui sont l'occasion de descriptions célèbres (la révolte des Milanais causée par la famine, la peste de 1630), les deux fiancés pourront enfin se marier, grâce à la protection d'un moine intelligent et énergique, le père Cristoforo. Ce roman marque une date dans la littérature italienne : la fine analyse des caractères et la beauté des descriptions en font une œuvre attachante, malgré certaines longueurs. Pour l'écrire, Manzoni, qui n'était pas Toscan, a employé la langue toscane parlée à son époque, et il a ainsi donné une solution pratique à cet irritant problème de la langue italienne, qui se posait depuis des siècles. Il a introduit en Italie le genre du roman historique, et par là même il est considéré comme le chef du romantisme italien. Enfin, bien que la scène se passe au XVIIe siècle, cette peinture des malheurs du peuple italien sous la domination étrangère a contribué puissamment à créer l'état d'esprit du *Risorgimento*.

FIANCER [*sé*] v. tr. (du VX mot *fiance*, engagement; dérivé de *fier*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je fiançai. Nous fiançons.*) Promettre, s'engager (VX.) || Promettre solennellement en mariage : FIANCER *sa fille à son neveu.* || Faire la cérémonie des fiançailles.

— ***Fiancé, e,*** part. pass. du verbe *Fiancer*.

— *Substantiv.* Celui, celle qui se sont promis réciproquement de s'épouser : *Le* FIANCÉ, *La* FIANCÉE.

— ***Se fiancer,*** v. pr. Au sens réfléchi, et avec réciprocité, S'unir volontairement par une promesse de mariage.

— Au sens passif, Devenir fiancé :

> Quand l'étourdi dut, en face d'Eglise,
> *Se fiancer* à ma petite Lise.
>
> VOLTAIRE.

— LOC. PROV. **Tel fiance qui n'épouse pas,** Les fiançailles n'engagent pas aussi sûrement que le mariage.

FIANONA, ville et port d'Italie (Istrie, prov. de Trieste), sur le golfe de Quarnero; 6.135 hab. Châtaigneraie.

FIARNAUDS [*nô*] n. m. pl. Nom donné aux novices de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. (En Palestine, tandis que les *polans* étaient ceux qui là-bas naissaient de parents chrétiens, les *fiarnauds* étaient ceux qui venaient d'au delà des mers. D'où est venu le terme adopté par les johannites.)

FIASCO [*ass-ko*] n. m. (mot ital. signif. *bouteille*). Mesure de capacité pour les liquides, qui était employée dans certaines parties de l'Italie, notamment à Florence, où elle valait 2^lit,0809 pour l'huile, 2^lit,2792 pour le vin. || Plur. *Des* FIASCHI.

FIASCO [*ass-ko*] n. m. *Fam.* Echec complet, en quelque genre que ce soit : *Un, Des* FIASCOS. *Faire* FIASCO.

FIASELLA (Domenico), dit **le Sarzana,** peintre italien, né à Sarzane en 1589, mort à Gênes en 1669. Il étudia d'abord sous la direction de Paggi, puis se rendit à Rome, où il travailla avec le Passignano et le chevalier d'Arpino. Les églises de Gênes renferment de nombreuses toiles de cet artiste, qui compta parmi ses élèves son neveu Giovanni-Battista **Fiasella.**

Fiasque.

FIASQUE [*assk'*] n. f. (ital. *fiasco*). Bouteille à col long et à panse large clissée, en usage en Italie.

FIASTRA, commune d'Italie (Marches, prov. de Macerata), sur la *Fiastra;* 1.940 hab.

FIAT [*fi-at'*] interj. (mot lat. qui signifie *soit fait*, et qui est le subj. de *fieri*, être fait, devenir). *Fam.* Soit; j'y consens; que cela soit ainsi : *Vous le voulez?* FIAT. V. *Supplément.*

fiat lux, mots lat. signif. : *Que la lumière soit.* Allusion à la parole créatrice de la Genèse (I, 3) : « Dieu dit : *Que la lumière soit, et la lumière fut.* » Elle est devenue la devise de toute grande découverte, qui fait, en quelque sorte, passer une chose de la nuit au jour, du néant à l'être.

fiat voluntas tua, mots lat. signif. : *Que votre volonté soit faite.* Paroles tirées de l'*Oraison dominicale,* et qu'on emploie en manière d'acquiescement résigné.

FIBER [*bèr*] n. m. (mot lat. signif. *castor*). Mamm. Nom scientifique des rongeurs du genre *ondatra.* || Nom spécifique du castor commun (*castor fiber*). V. CASTOR.

FIBICH (Zdenko), compositeur tchèque, né à Sheborjicich en 1850, mort à Prague en 1900. Elève du conservatoire de Leipzig, il devint, en 1876, deuxième chef d'orchestre au Théâtre national de Prague et, deux ans après directeur du chœur de l'église russe, et fit partie de l'académie François-Joseph pour les arts et les sciences.

Il est considéré comme un des compositeurs tchèques les plus remarquables. Il a fait représenter plusieurs opéras : *Bukowin* (1870); *Blanik* (1881); *la Fiancée de Messine* (1884), et une trilogie, *Hippodamie : la Demande de Pélops* (1890), *les Fils de Tantale* (1891), et *la Mort d'Hippodamie* (1891). On lui doit également la musique de deux mélodrames : *la Vengeance des fleurs, le Porteur d'eau;* des poèmes symphoniques, des ouvertures, trois symphonies, et de la musique de chambre.

FIBIGER (Ilia-Marie), femme de lettres danoise, née à Copenhague en 1817, morte à Œsterbro en 1867. Elle a laissé différentes pièces de théâtre : *Trois drames* (1857); *les Contrastes* (1860); des *Poésies posthumes* (1867). — Plus connue est sa sœur MATHILDE, née à Copenhague en 1830, morte à Aarhus en 1872. Elle ne cessa d'écrire en faveur de l'émancipation de son sexe. Ses principaux ouvrages sont : *les Douze lettres de Clara-Rafael* (1851), qui soulevèrent de vives polémiques; *Une visite* (1851); etc.

FIBIGER (Jean-Henri-Tauber), poète danois, né à Nykjöbing en 1821, mort à Falster en 1897. Sa poésie, curieuse des problèmes de la pensée, s'apparente à celle de Paludan-Muller, mais n'en a pas l'éclat. On lui doit des drames bibliques, *la Fille de Jephté* (1849); *Jean-Baptiste* (1857).

FIBIGER (Johannes), médecin danois, né à Silkeborg en 1867, mort à Copenhague en 1928. Ses travaux sur le cancer lui valurent, en 1926, le prix Nobel.

FIBONACCI. V. LÉONARD DE PISE.

FIBRANNE (mieux que **FIBRANE**) n. f. Nom qui désigne divers textiles artificiels ou synthétiques dont les fibres sont courtes (5 à 15 cm.) et associées par torsion. (La fibranne s'oppose à la *rayonne,* formée de fibres continues.)

FIBRATION [*si-on*] n. f. (de *fibre*). Disposition des fibres dans les organes foliacés.

FIBRAURÉE [*bro-ré*] n. f. Genre de ménispermacées, comprenant deux espèces de plantes à tiges grimpantes, de l'Afrique tropicale et de l'Asie orientale. (Le type du genre, la *fibraurea tinctoria,* fournit une matière colorante jaune, employée en teinture; sa racine est diurétique.)

FIBRE n. f. (lat. *fibra*). Histol. Nom donné à des filaments déliés dans les chairs, et de natures diverses : FIBRE *musculaire, élastique, nerveuse.* || *Par extens.* Fibres du cœur : *Je suis le premier... qui ait donné à la muse, au lieu d'une lyre à sept cordes, les* FIBRES *mêmes du cœur de l'homme.* (Lamartine.) *Les femmes ont dans la tête une case de moins, et dans le cœur une* FIBRE *de plus.* (Chamfort.) || Filament des végétaux. V. la partie *encycl.*

— Fig. : *Ce qui arrache les moindres* FIBRES *de la doctrine de Pélage.* (Bossuet.) || Disposition à s'irriter, s'émouvoir : *Personne qui a la* FIBRE *délicate, sensible, chatouilleuse.* || Aptitude à : *Avoir la* FIBRE *de la musique.*

— Mécan. Volume engendré par un élément de surface infiniment petit de la section transversale d'un prisme, quand il se déplace parallèlement à la courbe décrite par le centre de gravité de la section qui engendre le prisme.

— Techn. *Fibre de bois,* ou simplement *fibre,* Bois découpé en lanières minces, que l'on utilise pour l'emballage de divers objets ou comme armature de certains agglomérés. (On dit aussi LAINE DE BOIS.) || *Fibres textiles.* V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Histol. Les *fibres* sont des éléments anatomiques de signification très différente, n'ayant entre eux d'autre caractère commun que leur aspect filamenteux. On en distingue plusieurs sortes :

1° Les fibres conjonctives et les fibres élastiques qui font partie du tissu conjonctif et sont formées par la substance amorphe que sécrète la cellule conjonctive; la fibre élastique a une structure spéciale qui tend à la rapprocher, moins le noyau, de la fibre musculaire lisse;

2° Les fibres musculaires affectent deux formes : la forme striée, et la forme lisse; dans la première, il existe une différenciation longitudinale, dont les segments alternatifs ont une réfringence différente et qui changent respectivement de forme au moment de la contraction. Ces fibres striées constituent une sorte d'ergastoplasma de la cellule musculaire qui englobe un très grand nombre de ces fibres et dont le noyau est placé à la périphérie, en contiguïté avec une des terminaisons nerveuses de la plaque motrice. La fibre lisse est une cellule musculaire complète, à noyau allongé et présentant une différenciation moins marquée du cytoplasma. Les fibres du muscle cardiaque tiennent le milieu entre les fibres striées et les fibres lisses; elles ne sont pas groupées en cellules définies, présentent une striation visible, et possèdent un noyau central;

3° Les fibres nerveuses ne sont autre chose que les axones ou les prolongements protoplasmiques des neurones, entourés ou non d'une gaine, renfermant ou non de la myéline. Les fibres de Remak sont les mêmes éléments nerveux du système sympathique.

— Bot. On appelle *fibre,* en histologie végétale, une cellule allongée, ordinairement fusiforme, dont le protoplasme s'est épuisé en donnant une épaisseur considérable à la membrane cellulosique qui s'est, en même temps, plus ou moins lignifiée. Les fibres sont des éléments de soutien; ce sont elles qui fournissent les matières textiles extraites du lin, du chanvre, de l'agave, du *phormium tenax,* etc.

— Mécan. La théorie générale de la résistance des matériaux repose sur l'étude de la manière dont les *fibres* se comportent lorsqu'on les soumet à des forces qui les tendent, les compriment, les fléchissent ou les tordent. On nomme « fibre moyenne » ou « neutre » celle qui contient les centres de gravité de toutes les sections. Les autres fibres qui composent le corps sont appelées fibres élémentaires.

Dans le cas de la flexion plane, sous l'action d'une force quelconque, les fibres s'allongent ou se raccourcissent proportionnellement à leurs distances à l'axe d'équilibre ou à la fibre neutre, qui n'est, elle, ni tendue ni comprimée. On démontre que, dans chaque section, la résistance de la pièce fléchie dépend du moment d'inertie de la section par rapport à un axe perpendiculaire au plan de flexion et passant par son centre de gravité.

Lorsqu'on a à tenir compte de la résistance des bois, il faut toujours distinguer le cas des efforts s'exerçant parallèlement aux *fibres,* de celui où ils s'exercent perpendiculairement aux fibres; dans ce dernier cas l'on adopte souvent comme charge de sécurité le septième des charges de sécurité adoptées lorsque les efforts s'exercent suivant les fibres. Le sens des fibres constitue ce qu'on appelle le *fil* du bois. Les bois qui ont des fibres tordues (fibres torses) et tressées sont dits bois ronceux. Ce défaut est fréquent chez les chênes de taillis sous futaie, les ormes des routes et des avenues, les frênes et les peupliers. Il provient de ce que l'arbre a crû sur de vieilles souches, ou bien de ce qu'il a été périodiquement émondé ou élagué. C'est dans la portion haute du fût et au niveau de l'intersection des anciennes branches que l'on trouve du bois ronceux, lequel donne des marbrures qui ont des dessins bizarres et variés, recherchés en ébénisterie.

— On désigne sous le nom générique de *fibre textile* toute substance filamenteuse susceptible de fournir des fils continus. A ce point de vue, le nombre des substances qui sont dans ce cas est considérable; mais, en réalité, très peu reçoivent des applications. Suivant leur origine, on divise les fibres textiles en trois classes, savoir : 1° les fibres d'origine minérale; 2° les fibres d'origine végétale; 3° les fibres d'origine animale. L'amiante est le seul représentant des fibres minérales. Les fibres végétales sont : le coton, le lin, le chanvre, l'aloès, le *phormium tenax* ou lin de la Nouvelle-Zélande, jute ou chanvre du Bengale, l'agave, le sisal, l'abaca, etc. Enfin, les fibres d'origine animale sont : le poil, la laine et la soie.

— On appelle *fibre vulcanisée* une substance dérivée de la cellulose. On en fabrique trois variétés : une dure, comme l'ébonite, une demi-dure, et une troisième flexible comme le cuir. Comme on peut la raboter, la laminer, la fibre vulcanisée s'emploie dans la fabrication d'un nombre considérable de pièces utilisées dans l'industrie, comme les *bobines,* les *galets,* les *coussinets,* les *navettes,* les *isolants électriques.* Les variétés flexibles s'utilisent pour les applications hydrauliques, pour les joints et les clapets à la place du caoutchouc et du cuir, pour l'imitation du cuir, dans les malles, etc. Pour la fabriquer, on emploie des fibres végétales moulues qu'on traite par des agents puissants et qu'on comprime à une énorme pression. On obtient des plaques ou feuilles dont l'épaisseur varie de 1/10e de mm. jusqu'à 33 mm., et de couleur rouge, grise ou noire suivant les colorants ajoutés.

FIBRE-CELLULE n. f. Histol. Fibre musculaire lisse. || Plur. *Des* FIBRES-CELLULES.

— ENCYCL. Histol. La *fibre-cellule* ou fibre musculaire lisse est une véritable cellule, munie, en son centre, d'un noyau allongé et dont le protoplasma est formé de fibrilles contractiles, homogènes et parallèles dans le sens de la longueur, présentant une striation plus faible mais analogue à celle de la fibre striée; de même que cette dernière, elle se raccourcit pendant la contraction. La fibre-cellule dérive du mésoderme et forme l'appareil musculaire des viscères, lequel est soustrait à l'action de la volonté et n'obéit qu'aux excitations parties du système nerveux autonome ou sympathique.

FIBREUX [*breû*], **EUSE** adj. Formé d'une réunion de fibres; de la nature des fibres : *Tissu* FIBREUX. *Racine* FIBREUSE.

— Méd. *Corps fibreux,* Nom donné aux tumeurs utérines formées de tissu conjonctif et de tissu musculaire lisse. V. FIBROMYOME.

— Minér. Dont la structure ou la cassure présentent des fibres longitudinales.

— Histol. *Tissu fibreux.* Le tissu fibreux est un tissu conjonctif formé de faisceaux de fibrilles conjonctives, non différenciées, ni élastiques. Il constitue les tendons, les ligaments articulaires, les périostes, les aponévroses d'enveloppe et les membranes fibreuses des reins, des testicules, les fibrocartilages et, en partie, les tuniques vasculaires.

FIBRILLAIRE [*bri-lèr'*] adj. (de *fibrille*). Qui se compose de filaments très déliés.

— Biol. *Théorie fibrillaire.* Théorie de Kupffer, d'après laquelle le protoplasma serait formé de fibrilles individualisées, permanentes et entrelacées en réseau. Ce sont ces fibrilles qui, d'après Flemming, constituent la partie active du protoplasma, le réseau n'étant qu'une apparence due au réactif; les fibrilles sont isolées et contractiles. L'ensemble de ces fibrilles est appelé *mitome* par cet auteur.

FIBRILLAIRE [*bri-lèr'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Mycélium filamenteux de champignons.

— ENCYCL. Bot. Ces productions se rencontrent généralement dans les endroits humides et obscurs (caves, vieilles poutres). Les filaments ténus qui les constituent peuvent se grouper en cordons enchevêtrés qui atteignent parfois 1 m. de longueur et plus, en plaques minces ou en petits tubercules globuleux. Le mot *fibrillaire* ne désigne donc pas un genre de champignons, mais un mode spécial de végétation dû à des conditions extérieures particulières, et qui peut se présenter pour divers genres.

FIBRILLATION [*bri-la*] n. f. Méd. *Fibrillation* ou *fibrillation auriculaire.* Contraction fibrillaire superficielle du myocarde, se produisant au niveau des oreillettes. Elle reste sans effet sur la cavité auriculaire, mais elle équivaut cliniquement à la paralysie de l'oreillette et entraîne, en conséquence, l'arythmie du ventricule. La fibrillation auriculaire précède parfois l'asystolie.

FIBRILLE [*bril'*] n. f. Anat. Petite fibre. || *Fibrille conjonctive,* Filament non élastique du tissu conjonctif. || *Fibrille striée,* Fibrille à strie transversale constitutive de la fibre musculaire.

— Bot. Nom donné à certains organes d'une extrême ténuité, notamment aux dernières ramifications des racines et aux filaments déliés qui naissent de la fronde ou thalle des lichens.

— ENCYCL. Anat. V. FIBRE, CONJONCTIF, et MUSCLE.

FIBRILLEUX [*bri-leû*], **EUSE** adj. Hist. nat. Qui se compose de fibrilles : *Tissu* FIBRILLEUX. (On dit aussi FIBRILLÉ, E.)

FIBRINE n. f. (de *fibre*). Chim. biol. Globuline que l'on rencontre dans le sang, la lymphe, les exsudats, les muscles, etc.

— ENCYCL. La *fibrine* renferme, en outre de l'azote, du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, du soufre, du phosphore, du calcium et du magnésium; elle est soluble dans une solution de chlorure de sodium, et se coagule en présence des acides. C'est une substance blanche que l'on retire du sang par battage et qui, desséchée, ressemble à la corne.

La fibrine n'existe pas dans le sang vivant; elle n'y apparaît qu'au moment de la coagulation qu'elle-même détermine; elle paraît alors provenir du dédoublement du fibrinogène, par un mécanisme très compliqué. Les leucocytes et les globulins sécrètent un ferment : le *fibrinferment* ou plasmase ou thrombine, qui dédouble effectivement le *fibrinogène* en donnant de la fibrine; mais ce fibrin-ferment du sang circulant est un proferment : il est inactif. Pour l'activer, il faut l'intervention des sels de calcium, qui, eux-mêmes, ne peuvent agir que sous l'influence de deux substances : le thrombogène, issu du foie, et la thrombokinase, sortie des leucocytes. C'est la combinaison de ces deux substances avec les sels calciques qui produit le fibrin-ferment, lequel, dédoublant le fibrinogène, donne la fibrine, et, cette dernière étant insoluble dans le sang extravasé, précipite en réseaux entraînant dans leurs mailles les globules rouges, et détermine ainsi la coagulation du sang.

La fibrine, en tant que produit de dislocation du fibrinogène, augmente de proportion dans le sang à la suite de la fatigue, du surmenage, de la fièvre.

FIBRINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui a rapport à la fibrine : *Caillot* FIBRINEUX.

FIBRIN-FERMENT [*man*] n. m. Chim. biol. Ferment sécrété par les leucocytes et les hématoblastes ou

globulins et qui se rencontre dans le sang, la lymphe, les exsudats fibrineux, etc. (Il contribue au dédoublement du fibrinogène et à la formation de la fibrine.)

FIBRINO-DIAGNOSTIC n. m. Méd. Application faite, pour la première fois par Hayem, au diagnostic des phlegmasies, du principe qui veut que la fibrine augmente dans le sang par l'effet même de la fièvre. (Ce fibrino-diagnostic consiste à examiner le réseau fibrineux dans une goutte de sang. Il est positif quand le réticulum est abondant [pneumonie] ; il est négatif quand ce réticulum est faible ou absent [affections typhiques].)

FIBRINOGÈNE n. m. Chim. biol. Matière albuminoïde contenue dans le sang, dédoublable, sous l'influence d'un ferment, en fibrine insoluble et fibrinoglobuline soluble (coagulation du sang).

FIBRINOGLOBULINE n. f. Albuminoïde du sang caillé. V. FIBRINOGÈNE.

FIBRINOLYSE n. f. Chim. biol. Dissolution ou lyse de la fibrine (*gel*) sous l'influence soit des ferments digestifs, soit des ferments microbiens, soit de solutions faibles de chlorures ou d'iodures alcalins.

FIBRINO-PLASTIQUE (SUBSTANCE) adj. Chim. biol. Se dit d'une paraglobuline que l'on trouve dans le sérum et les éléments figurés du sang, sans rôle apparent. (On l'a également trouvée dans le pus.)

FIBRINURIE n. f. (de *fibrine*, et du gr. *ouron*, urine). Méd. Elimination de fibrine par le rein, sans hématurie. (Par suite, les urines coagulent spontanément, soit dans le rein lui-même, ce qui est exceptionnel ; soit dans la vessie et les urines sont remplies de caillots fibrineux, soit enfin dans le vase aussitôt après la miction.)

FIBRISOIE [*soî*] n. f. (de *fibre*). Nom donné par Frémy aux fibres des plantes textiles débarrassées par un rouissage chimique de la vasculose, de la pectose et de la cutose qui les cimentaient. (La fibrisoie est de la cellulose pure.)

FIBROCARTILAGE n. m. Histol. Tissu fibreux dense, contenant des corps cellulaires du type cartilagineux, et qui constitue certains organes du corps, notamment des articulations.

FIBROCARTILAGINEUX [*ji-neû*], **EUSE** adj. Qui a rapport au fibrocartilage.

FIBROCHONDROME n. m. Chondrome dans la structure duquel il entre une certaine proportion de tissu fibreux.

FIBROCIMENT n. m. (marque déposée). Constr. Matériau constitué par un mélange de ciment et de fibre d'amiante.

— ENCYCL. Réduit en plaques minces, plates ou ondulées, ce matériau léger, résistant aux intempéries, incombustible, est utilisé pour de nombreuses constructions légères. Il est en outre mauvais conducteur de la chaleur (coefficient de conductibilité du liège 0 ; celui du fer 100 ; fibrociment 13,9 ; ardoise 46,4).

FIBROFERRITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de fer, qui se présente en masses fibreuses jaunes.

FIBROÏDE adj. (de *fibre*, et du gr. *eidos*, aspect). Histol. Qui a l'apparence ou la constitution des fibres.

— Anat. Se dit de toute substance homogène striée longitudinalement, mais non décomposable en fibres.

— *Substantiv.* et au masc. Tumeur analogue au fibrome.

FIBROÏNE n. f. Chim. Substance albuminoïde homogène et transparente qui constitue en partie la soie du cocon des insectes séricigènes.

FIBROKYSTIQUE adj. Pathol. Se dit des tumeurs fibreuses présentant des kystes. (On a écrit quelquefois FIBROCYSTIQUE.)

FIBROLAMINAIRE [*nèr'*] adj. Qui est fibreux dans un sens et laminaire dans l'autre.

FIBROLITE n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium, très abondant dans les gneiss métamorphiques. (Variété compacte de sillimanite.)

FIBROLYSINE n. f. Pharmacol. Composé obtenu par la combinaison de thiosinamine (11,6) et de salicylate de soude (8), et dont le soluté aqueux à 1 p. 15 est, après stérilisation, usité en injections hypodermiques dans le traitement des affections tabétiques.

FIBROME n. m. (de *fibre*, et du suffixe *ome* indiquant le gonflement). Pathol. Tumeur constituée par un tissu fibreux. || Syn. CORPS FIBREUX.

— ENCYCL. Les *fibromes*, constitués par une substance fondamentale fasciculée, au milieu de laquelle sont disposées des cellules plasmatiques, forment des tumeurs dures, parfois très volumineuses, ordinairement non douloureuses. Elles ne sont pas malignes, et ne se généralisent pas comme le cancer. On peut les rencontrer dans toutes les régions, mais surtout là où se trouvent des tissus fibreux (aponévroses, tendons, périoste, etc.). Les fibromes de la peau portent les noms de *chéloïde*, *molluscum*, *papillome*. On donne souvent le nom de fibromes à des tumeurs de l'utérus qui sont en réalité des *fibromyomes*.

FIBROMUQUEUX [*keû*], **EUSE** adj. Histol. Se dit des membranes qui sont formées par la superposition d'une muqueuse à une trame fibreuse.

FIBROMYOME n. m. (de *fibrome* ; du gr. *mus*, muscle, et du suffixe *ome* indiquant le gonflement). Pathol. Tumeur formée à la fois de tissu fibreux, comme les fibromes, et de tissu musculaire, comme les myomes.

— ENCYCL. Les *fibromyomes* les plus communs sont ceux de l'utérus. Pouvant atteindre de très grandes proportions, et étant le plus souvent multiples, ils donnent lieu à quelques accidents dont les plus importants sont les hémorragies (ménorragies) et les phénomènes de compression. Ils peuvent en outre compliquer l'accouchement. Le seul traitement des fibromes (qui souvent rétrocèdent, diminuent et même disparaissent au moment de la ménopause) est leur destruction ou leur ablation. La destruction s'opère au moyen du radium ou des rayons X.

FIBROPLASTIQUE [*plass-tik'*] adj. Histol. Se dit des éléments cellulaires, comme ceux du tissu conjonctif, qui peuvent produire des fibres.

— Pathol. *Tumeur fibroplastique*, Variété de sarcome qui se développe surtout dans la dure-mère et dans le tissu lamineux des différentes parties du corps.

FIBROSCHISTEUX, EUSE adj. Qui se compose de plaques composées de fibres entre-croisées.

FIBROSE n. f. Chim. Nom donné par Frémy à la substance des fibres ligneuses. (Ce n'est qu'une variété de cellulose.)

FIBROSÉREUX [*reû*], **EUSE** adj. Histol. Qui est formé d'une membrane séreuse superposée à une membrane fibreuse et qu'on observe dans les *capsules articulaires*.

FIBROSPONGES [*sponj'*] n. f. pl. Zool. V. SPONGIAIRES.

FIBROVASCULAIRE [*vass, lèr'*] adj. Histol. Se dit des faisceaux fibreux formés par la réunion d'un certain nombre de fibres et de vaisseaux.

FIBULATION [*si-on*] n. f. (du lat. *fibula*, agrafe). Ancienne opération chirurgicale, qui consistait à réunir, à l'aide d'une agrafe, les deux lèvres d'une plaie.

FIBULATORES [*rèss*] n. m. pl. Nom donné par quelques auteurs au groupe des préhenseurs ou perroquets dont les pattes ont deux doigts en avant et deux en arrière.

FIBULE n. f. (du lat. *fibula*, agrafe, boucle). Antiq. Agrafe de métal qui servait à attacher les deux parties d'un vêtement. || Sorte d'anneau d'infibulation que portaient les comédiens et les athlètes. || Liens de fer, chevilles des poutres ; celles qui fixaient le fer à la hampe du pilum.

— ENCYCL. Archéol. Les *fibules* remontent à une haute antiquité. On en a trouvé à Mycènes ; on en a rencontré en France dès le XIIIe siècle avant l'ère chrétienne, et, dès l'âge du bronze, on en connaît des formes variées : en archet de violon, à arc simple, à arc crénelé, serpentins. Les hommes s'en servaient pour retenir sur le haut de la poitrine les extrémités de la chlamyde ou du pallium, pour fixer sur l'épaule droite les coins du manteau italique (*paludamentum*) ou du *sagum* gaulois. Les femmes s'en servaient pour attacher sur la poitrine les bouts du voile dont elles se couvraient, pour retenir sur chaque épaule le bord supérieur du *peplos*, pour maintenir les manches fendues de la tunique. La fibule antique se composait d'une épingle de longueur variable selon son usage, fixée par un ressort ou une charnière à une pièce métallique diversement ornée.

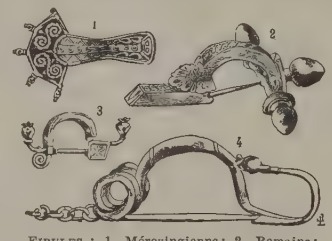

FIBULES : 1. Mérovingienne ; 2. Romaine ; 3. Etrusque ; 4. Gauloise.

FIBULE ou **FIBULA** n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes voisins des cérithes et fossiles dans les terrains secondaires.

FIC n. m. (du lat. *ficus*, figue). Art vétér. Espèce de grosse verrue ou excroissance qui se produit sur diverses parties du corps, particulièrement sur les mamelles chez la vache et la jument, et sur le chanfrein chez le cheval. (On appelle aussi *fics* ou *fics à la fourchette* les végétations qui se produisent sur la sole du pied du cheval affecté de *crapaud*.) [On disait autrefois FI.]

— ENCYCL. Les *fics* sont très tenaces et pullulent avec une grande facilité. La cautérisation avec l'acide azotique est très délicate à appliquer. Un des meilleurs moyens d'en avoir raison, c'est de faire dans l'épaisseur des fics, au moyen de la seringue de Pravaz, des injections d'acide acétique ou d'acide lactique.

FICAIRE [*kèr'*] n. f. (du lat. *ficus*, figue). Genre de renonculacées.

— ENCYCL. La *ficaire* (*ficaria ranunculoïdes*), appelée encore *petite éclaire*, *herbe aux hémorroïdes*, est une petite herbe vivace, habitant surtout les bois humides et les lieux couverts de toute l'Europe. Elle épanouit au premier printemps ses fleurs jaunes, assez semblables à celles des renoncules mais comptant trois sépales et six à neuf pétales ; ses courtes racines se renflent en forme de figue allongée. Les ficaires vivant dans les lieux éclairés produisent des graines ; celles des localités ombragées se multiplient par leurs tubercules radicaux et par des bulbilles axillaires.

Ficaire.

Les feuilles de la ficaire peuvent être mangées cuites à la façon des épinards ; jeter la première eau. La racine en infusion ou décoction est employée contre les hémorroïdes.

FICAREZZI, comm. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 3.830 hab. Port de pêche.

FICARINE n. f. Chim. Glucoside extrait de la racine de *ficaire*. (C'est un corps jaune à saveur sucrée, puis amère, soluble dans l'eau et l'alcool. On l'emploie en solution contre les hémorroïdes.)

FICARIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide volatil âcre extrait de la racine de ficaire et qui semble exister dans toutes les renonculacées.

FICAROLO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo), sur le Pô ; 4.390 hab.

FICARRA, comm. d'Italie (île de Sicile, prov. de Messine) ; 2.930 hab.

Ficcheto, type de valet niais, dans la comédie italienne du XVIe siècle.

FICÉ [*sé*], **E** adj. (du lat. *ficus*, figuier). Qui ressemble au figuier.

FICELAGE [*se-laj'*] n. m. Action de ficeler ; résultat de cette action : *Procéder au* FICELAGE. *Un* FICELAGE *bien fait.*

FICELER [*se-lé*] v. tr. (de *ficelle*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je ficelle. Tu ficelleras.*) Attacher avec des ficelles : FICELER *un paquet, une malle, un carton.*

— *Fam., et en mauv. part.* Arranger, habiller : *Qui donc vous* A FICELÉ *ainsi ?*

— ANTON. Déficeler.

— ***Se ficeler,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir ficelé.

— Au sens réfléchi, et *fam.*, S'arranger, s'habiller : *Il met deux heures à* SE FICELER.

FICELEUR [*se*], **EUSE** n. Qui ficelle les paquets, les envois quelconques.

FICELIER [*li-é*] ou **FICELLIER** n. m. (de *ficelle*. Dévidoir pour la ficelle.

— *Fam.* Individu qui emploie des moyens retors. || Acteur qui emploie des « ficelles », pour forcer les applaudissements.

FICELLE [*sèl'*] n. f. (lat. pop. *filicella* ; de *filum*, fil). Cordelette mince en fil de chanvre, de lin, de coton, etc., pour lier, retenir, etc. V. *Supplément.*

— *Fig.* Moyens secrets, artifices, ruses : *Connaître toutes les* FICELLES. || N. f. et adj. Qui emploie des procédés retors, indélicats : *C'est une fameuse* FICELLE ! *Un intendant un peu* FICELLE.

— Argot milit. Galon d'officier : *Attendre sa quatrième* FICELLE.

— Manèg. Cheval de complexion faible et d'allure défectueuse. (Syn. de CLAQUETTE.)

— Théâtr. Moyen usé et rebattu dont on se sert pour amener un effet. (Par allusion aux *ficelles* qui manœuvrent les marionnettes.) || Syn. de FIL.

— Trav. fém. *Dentelle* ou *Broderie, à la ficelle*, Dentelle, ou broderie, exécutée avec de la ficelle tressée ou nouée.

— LOC. DIV. *Tenir les ficelles*, Faire agir les autres sans être vu (comme celui qui fait mouvoir des marionnettes). || *On voit la ficelle*, On voit l'artifice caché. || *Rôti à la ficelle*, Rôti à la hâte et sans les ustensiles nécessaires. || *Déménager à la ficelle*, Déménager ses meubles par la fenêtre ; s'en aller sans payer. || *Dormir à la ficelle.* V. CORDE.

— ENCYCL. Techn. La fabrication de la *ficelle* de chanvre ou de lin (à la main ou à la machine) exige quatre opérations. La première consiste à peigner le lin ou le chanvre. Avec la filasse ainsi obtenue, le cordier file le *fil de caret ;* il s'aide pour cela d'un rouet, qui, en tournant, tord progressivement cette filasse que l'ouvrier tient à la main et dont il laisse glisser peu à peu les fibres les unes sur les autres, tout en s'éloignant du rouet. Le fil de caret obtenu, le cordier le *commet*. Enfin, il *apprête* la ficelle, en l'enduisant d'une substance qui la met pour longtemps à l'abri de l'humidité. Parfois, aussi, il l'*étrille*, c'est-à-dire la polit à sec.

Dans la fabrication mécanique, on soumet plusieurs fils toronnés à l'action du métier à retordre, ou encore on câble ces fils sur une sorte de banc à broches ; dans ce dernier cas, on a la *ficelle câblée*. On distingue différentes sortes de ficelles, suivant la substance employée à leur fabrication (chanvre, lin, coton, soie, papier) ou suivant le mode de fabrication : *ficelle à bourse*, de trois torons câblés ; *capitone*, de fils plus gros ; *dreux*, à neuf fils ; *ficelle à fouet* ou *fouet* (n. m.), de torons câblés ; ficelle d'*arcade, ligne, lignerolle, chevillère*, etc.

FICELLERIE [*sè-le-rî*] n. f. Fabrique de ficelle. || Dépôt, magasin de ficelle.

FICELLIER n. m. V. FICELIER.

FICHAGE n. m. Action de ficher le mortier.

FICHAISE [*chèz'*] n. f. *Pop.* Pauvre objet, chose sans valeur ; niaiserie : *Laissez toutes ces* FICHAISES. *Quelles* FICHAISES *me contez-vous là ?*

FICHANT [*chan*], **E** adj. (de *ficher*). Milit. Se dit de la ligne de feu qui, partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion voisin : *Le feu* FICHANT *rencontre un point et s'y arrête ; le feu rasant insulte plusieurs points successivement.*

— *Pop.* Ennuyeux, désagréable, contrariant : *Un contretemps* FICHANT.

FICHARD [*char*] n. m. *Fam. et en mauv. part.* Auteur de fiches de délation. || Partisan du système des fiches de délation. (Ce mot fut créé lorsque le général André, ministre de la guerre, fut accusé de faire intervenir, dans l'avancement des officiers, des notes politiques et religieuses, consignées sur des fiches.)

FICHE n. f. (de *ficher*). Petit morceau de bois, de métal, etc., taillé en pointe et destiné à être enfoncé : *Une* FICHE *en fer.* FICHE *rivée.* || Quantité dont un objet a été enfoncé en terre : *Pieu qui a plus d'un mètre de* FICHE.

— *Par extens.* Marque fixée sur quelque chose : *Mettre une* FICHE *sur un paquet.* || Feuillet isolé, souvent collé sur carton, et sur lequel on inscrit un nom, un document, des renseignements, susceptibles de classement ultérieur : *Les* FICHES *d'un cercle, d'une académie, d'une bibliothèque ;* FICHES *sanitaire, anthropométrique.*

— Bours. Feuille de papier fort destinée à inscrire pendant la bourse les ordres du spéculateur à son agent. || Engagements échangés entre maisons pour chaque affaire négociée, avant la bourse du lendemain. Ils mentionnent la quantité, la valeur, le cours, la coupure, le sens de l'opération.

— Electr. Pièce destinée à être engagée dans un alvéole de forme appropriée, pour établir un ou plusieurs contacts, en particulier pour couper le courant d'allumage des moteurs d'automobiles.

— Jeux. Rondelle ou rectangle d'os ou d'ivoire, servant de marque ou de monnaie à certains jeux de cartes : *Jouer au whist à un franc la* FICHE. || *Fiche de consolation*, Fiche qu'on donne, dans certains jeux, au perdant comme dédommagement ; et *au fig.* Ce qui sert de dédommagement à une perte.

— Milit. *Fiche de pointage*, Tige qu'on plante en terre pour jalonner la direction du but, dans certains cas de pointage indirect des bouches à feu. || *Fiche de campement*,

Piquet pour marquer les lignes d'un camp. || *Fiches de diagnostic,* Rectangles de carton qui font partie du matériel d'ambulance et que les médecins attachent aux vêtements des blessés qu'ils ont examinés et pansés, après y avoir porté les indications nécessaires. (Il y a des fiches blanches et des fiches rouges: celles-ci indiquent que le

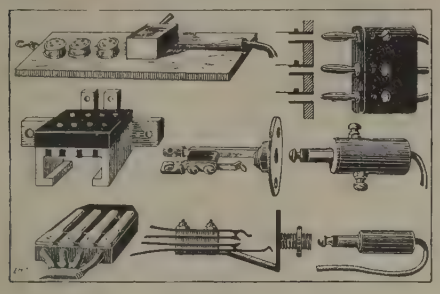

Fiches (électr.).

blessé est évacuable, celles-là qu'il ne l'est pas.) || *Fiches de mobilisation,* Nom donné à différents tableaux préparés en temps de paix et donnant diverses indications nécessaires à l'exécution de la mobilisation.

— Musiq. Cheville de fer, autour de laquelle on enroule une corde d'instrument (piano, clavecin, harpe, etc.).

— Pêch. Nom donné à chacune des perches que l'on enfonce dans le fond d'une rivière (étang ou lac) pour y amarrer un bateau de pêche. || Ustensile (de fer ou de bois) que les pêcheurs fixent dans le sol ou sur le bord d'un bateau pour soutenir la canne au-dessus de l'eau.

— Phys. Petite bande de métal, de verre ou d'autre matière, sur laquelle on dispose les objets que l'on veut examiner au microscope.

— Techn. Pièce de cuivre ou de bois dont les menuisiers se servent pour leurs assemblages, et qui est formée de deux ailes unies par une rivure. || Petit morceau de métal servant de penture: FICHES *de portes, de fenêtres, d'armoires.* FICHES *à gonds.* || *Fiche à bouton,* Tringlette de fer avec tête en forme de bouton réunissant les deux parties dont l'ensemble forme une charnière. || *Fiche à dents,* Outil constitué par une lame dont les arêtes sont découpées en scie et qui sert aux paveurs à enfoncer le sable entre les pavés, aux maçons à pousser du mortier sous les pierres ou dans les joints. || *Fiche à nœud,* Celle qui se désaccouple lorsqu'on retire la broche. || *Fiche à vase,* Celle qui se désaccouple lorsqu'on soulève le vantail. || *Fiche à hélice,* La même que la précédente, mais qui s'élève lorsqu'on ouvre, pour éviter les tapis. || Sorte de longue et grosse aiguille ayant une tête en forme d'anneau, qu'emploient les géomètres et les arpenteurs lorsqu'ils mesurent un terrain. || *Fiche plombée,* Tige de fer munie un peu au-dessus de sa pointe d'une petite masse de plomb qui sert, lorsqu'on procède au chaînage d'une route, etc., à la faire tomber verticalement à chaque chaînée. || *Fiche à barrages,* Tige de fer munie d'un crochet à sa partie supérieure afin de recevoir une corde tendue sur un certain nombre de fiches semblables, pour barrer une rue, des travaux, etc.

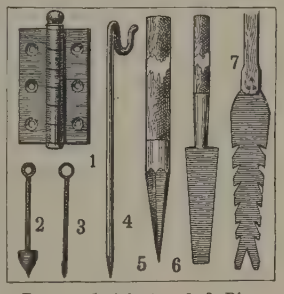

FICHES : 1. A bouton; 2, 3. D'arpenteur; 4. A barrages; 5. De batelier; 6. De paveur; 7. De maçon.

— ENCYCL. Electr. La *fiche* ordinaire se compose d'une tête et d'un corps, ces deux parties étant isolées électriquement l'une de l'autre; l'emploi de fiches est très pratique pour les courants de basse fréquence; lorsqu'elles sont utilisées dans les connexions de courants haute fréquence, elles réclament un isolement plus soigné, d'où leurs formes particulières; on donne à certaines fiches multiples des formes spéciales afin d'éviter toute fausse manœuvre ou prévenir l'établissement de contacts dangereux, susceptibles de causer des courts-circuits, de détériorer des appareils, etc.

FICHE-ÉCHALAS n. m. invar. Appareil qui s'adapte au pied, et avec lequel on enfonce les échalas dans le sol.

Fiche-échalas.

FICHER [*ché*] v. tr. (lat. *figere;* supin *fixum*). Faire entrer par la pointe, enfoncer : FICHER *un clou dans le mur.* FICHER *des pieux en terre.* || *Fig.* Fixer, arrêter sur : *Il y* FICHE *ses yeux.* (Malherbe). || Fixer, intercaler : *Nous* FICHONS *quelquefois de l'italien dans nos lettres.* (Mme de Sévigné.)

— *Fam. et par euphémisme* (pour éviter l'emploi d'un mot grossier). Mettre, jeter : FICHER *quelqu'un à la porte.* FICHER *son chapeau à terre.* || Donner, appliquer : FICHER *des coups à quelqu'un.*

— Constr. Introduire, au moyen de la *fiche,* du mortier dans les joints des pierres.

— LOC. DIV. Pop. *Ficher dedans,* Tromper; emprisonner. || *Ficher le camp,* S'échapper, se sauver, s'en aller. || *Je t'en fiche!* Allons donc! ce n'est pas cela du tout. || *On t'en fichera!* On t'en donnera encore! pour que tu ne sois pas satisfait. || *Ne pas en ficher un clou* (et par corruption : *un coup*), Etre d'une extrême paresse.

— ***Fiché, e,*** part. pass. du verbe *Ficher* (au propre et au fig.) : *Clous* FICHÉS *dans le mur. Il avait les yeux* FICHÉS *contre terre.* (Racine.)

Les yeux *fichés* au ciel, ils [les poètes] s'en vont en rêvant.
Th. GAUTIER.

— Blas. Se dit du pal, de la croix, dont la partie inférieure est effilée en pointe. (Pour la croix, on dit aussi AU PIED FICHÉ.)

D'argent à trois pals fichés de gueules.

— ***Fichu, e,*** autre part. pass. du verbe *Ficher* (employé fam. et par euphémisme). Jeté : *Des papiers* FICHUS *dans un coin.* || Mis, poussé: *Un valet* FICHU *à la porte.* || Ruiné, perdu sans ressource: *Argent* FICHU. *Santé* FICHUE. || Fâcheux, détestable, insupportable: *Une* FICHUE *position. Un* FICHU *caractère. L'esprit* FICHU *de Mlle du Plessis.* (Mme de Sévigné.) || Mal fait, ridicule : *Un* FICHU *compliment.* || *Fichu comme quatre sous,* Etre très mal fait ou très mal habillé.

— *Fichu de,* Capable de: *N'être pas* FICHU DE *gagner sa vie.*

— ***Se ficher,*** v. pr. *Fam.* Se mettre : SE FICHER *une idée dans la cervelle.* || Se moquer de : SE FICHER *du monde.* || *Je m'en fiche,* Cela m'est absolument égal. || Se jeter, tomber : SE FICHER *par terre, à l'eau,* SE FICHER *les quatre fers en l'air.*

— Avec réciprocité, S'appliquer mutuellement : SE FICHER *des coups, des soufflets, des coups de fusil.*

— Au sens passif, Etre fixé, enfoncé.

— REM. Signalons par acquit de conscience l'infinitif populaire *fiche* au lieu de FICHER : *Va te faire* FICHE. *Tu vas te* FICHE *dedans.*

FICHERON n. m. Cheville de fer carrée à tige dentée, dont la tête est percée d'un trou.

FICHET [*chè*] n. m. Techn. Pointe crochue des dents des cardes. || Petite fiche que l'on insère à moitié dans les volumes d'une bibliothèque et qui porte le numéro du volume. || Morceau d'ivoire qu'on met dans les trous d'un trictrac.

— Archéol. Au XVIIe siècle, Morceau de papier pointu servant à cacheter une lettre.

FICHET (Guillaume), docteur en Sorbonne, né au Petit-Bornand en 1433, mort à Rome vers 1480. Il était recteur de l'Université de Paris pendant la guerre de la Ligue du bien public. Ayant fait venir de Mayence à Paris les imprimeurs Ulrich Gering, Michel Krantz et Martin Friburger, Fichet, secondé par son ami Jean de la Pierre, installa dans la Sorbonne même le premier atelier typographique, où furent imprimés en 1470 ses *Lettres* et ses trois livres de *Rhétorique.* Il accompagna ensuite en Italie le cardinal Bessarion (1471) et fut nommé camérier par Sixte IV; il allait être élevé au cardinalat, lorsqu'il mourut.

FICHET (Alexandre), hagiographe français, né au Petit-Bornand (Haute-Savoie) en 1588, mort à Chambéry en 1659. Après avoir professé à Lyon, il se livra à la prédication et aux recherches historiques. Outre plusieurs *Vies de saints* et des *Extraits des saints Pères* (1615), il a publié une *Bibliothèque universelle des sciences* (1649), catalogue des écrivains de tous les temps.

FICHEUR ou **FICHEUX** [*cheû*] n. m. Ouvrier qui fiche les pierres, les briques, introduit le mortier dans les joints.

FICHIER [*fi-chi-é*] n. m. Collection de fiches. || Boîte ou meuble destiné à classer les fiches.

FICHOIR n. m. Morceau de bois fendu, qui sert à fixer sur une corde tendue du linge, des estampes ou des papiers. (On dit aussi ÉPINGLE.)

FICHON n. m. (de *ficher*). Sorte de stylet.

FICHOT (Michel-Charles), dessinateur et lithographe français, né à Troyes (Aube) en 1817, mort à Paris en 1903. Il exposa à partir de 1841 un grand nombre de dessins et de lithographies et prit une grande part à l'illustration du *Magasin pittoresque,* de l'*Illustration,* et de nombreux ouvrages, tels que le *Voyage archéologique dans le département de l'Aube,* le *Voyage archéologique en Champagne,* les *Monuments de Seine-et-Marne.*

FICHTE (Johann Gottlieb), philosophe allemand, né à Rammenau (Lusace) en 1762, mort à Berlin en 1814. Il resta plusieurs années en Suisse comme précepteur; c'est alors qu'il étudia la philosophie de Kant. En 1791, passant à Kœnigsberg, il présenta à Kant sa dissertation : *Critique de toute révélation,* qu'il publia en 1792. Il se maria en 1793 à Zurich avec une nièce de Klopstock. Deux écrits, dans lesquels il prenait la défense de Rousseau et de la Révolution française, lui firent alors la réputation d'un démocrate. Il n'en fut pas moins appelé, en 1794, à l'université d'Iéna dans la chaire de philosophie. Sa doctrine, issue de la philosophie de Kant, est celle de l'idéalisme absolu. Fichte n'admet d'autre réalité que celle du *moi.* Le moi est infini puisqu'il se pose lui-même, et que tous les objets qu'il connaît sont relatifs à lui. Pourtant ces objets sont pour lui une limite, et il y a une contradiction entre l'essence du moi qui est illimité, et le moi connaissant qui est limité. Cette contradiction est levée par l'action morale, où s'affirment l'indépendance et le caractère absolu du moi, pour qui les objets de la nature ne sont plus que des instruments de sa réalisation progressive.

Fitche développa ce système dans ses cours, puis dans une série d'ouvrages : *Doctrine de la science* (1794); *Principes fondamentaux de la science* (1795); *Principes de droit naturel* (1796); *Système de morale* (1798); *Destination de l'homme* (1800); *Méthode pour la vie bienheureuse* (1806). En 1799, accusé d'athéisme, il donna sa démission et se rendit à Berlin, où il fit des conférences. En 1808, après l'occupation de la Prusse par les troupes françaises, il lança ses fameux *Discours à la nation allemande* où il souhaitait une régénération de l'Allemagne par une éducation nouvelle. Il fut professeur aux universités d'Erlangen en 1805, de Kœnigsberg en 1806, et premier recteur de l'université de Berlin en 1811.

FICHTE (Immanuel Hermann DE), philosophe allemand, fils du grand philosophe Johann Gottlieb Fichte, né à Iéna en 1797, mort à Stuttgart en 1879. Il professa (1840) à l'université de Bonn, puis à celle de Tubingue (1842), fut annobli, et prit sa retraite à Stuttgart en 1867. Déiste convaincu, il soutint la théorie de l'existence de Dieu dans l'homme et au-dessus de l'homme. Dans un but d'entente et de conciliation, il provoqua des réunions périodiques des philosophes allemands, dont la première eut lieu à Gotha en 1847. Il publia les *Œuvres complètes de Jean-Gottlieb Fichte* (1845-1846), puis *Vie et Correspondance littéraire de J.-G. Fichte* (1862), et il fit connaître les théories de son père dans : *Contributions à la caractéristique de la philosophie moderne* (1829). Enfin, il publia, à partir de 1837, pour soutenir ses propres conceptions, la *Revue de philosophie et de théologie spéculative.*

FICHTELGEBIRGE (*montagnes des Pins*), massif montagneux et boisé de l'Allemagne moyenne, en Franconie (Bavière), dont les granits, les gneiss et les basaltes s'élèvent à 1.053 m. au *Schneeberg* ou mont des Neiges. C'est un des principaux « châteaux d'eau » de l'Europe centrale, d'où sortent le Mein (vers le Rhin), la Saale, l'Elster et l'Eger (vers l'Elbe), la Naab (vers le Danube). Mines de fer, de cuivre, d'étain, etc.

FICHTÉLITE n. f. Carbure d'hydrogène de formule $(C^6H^8)^n$, fondant à 46°, rencontré à côté de *rétène* dans la tourbe de pins fossiles.

FICHTNER (Charles), acteur allemand, né à Cobourg en 1805, mort à Gastein en 1873. Il fut attaché, de 1824 à 1865, au théâtre de Vienne, où il excella dans les jeunes premiers et les grands rôles de la comédie et de la tragédie. — Sa femme, Elisabeth KOBERWEIN, fut une des actrices les plus estimées du théâtre de la Cour, à Vienne.

FICHTRE interj. (atténuation probable de *foutre,* sous l'influence de *ficher*). *Fam.* Marque l'étonnement, l'admiration, la douleur : FICHTRE! *je ne l'aurais pas cru.* FICHTRE! *je me suis fait mal.*

FICHTREMENT [*man*] adv. (de *fichtre*). *Fam.* Extrêmement: *Un rata* FICHTREMENT *bon.*

FICHU n. m. (origine inconnue). Accessoire ou garniture de la toilette, consistant en une pointe d'étoffe souple (lainage, soie, dentelle) que les femmes se drapent sur les épaules. || *Fichu Marie-Antoinette,* Pièce de dentelle ou de soie de forme triangulaire, qui posée sur les épaules est croisée sur la poitrine et dont les extrémités sont nouées à la taille.

Fichu (XVIIIe s.).

— ENCYCL. L'emploi du mot en ce sens remonte au début du XVIIIe siècle. Le *fichu,* qui s'employait surtout en déshabillé, se distinguait de la steenkerke, qui était carrée, par sa forme triangulaire. Il se faisait en toile, en batiste, en mousseline, en dentelle, en soie, en broderie. Quand on y ajouta vers 1770 un coqueluchon tenu droit sur les épaules par une garniture d'apprêt, ce fut le *monte-au-ciel* ou le *parlement.*

FICHU, E, part. pass. fam. du verbe *Ficher.* V. FICHER.

FICHÛMENT [*man*] adv. *Fam.* D'une manière fichue.

FICHURE n. f. (de *fiche*). Archéol. Bossette, tête de clou.

— ENCYCL. Les *fichures* de harnais étaient de toutes formes et de toutes tailles; on en a de beaux exemples dans les plaques d'acier damasquiné qui recouvrent le harnais de velours noir habillant, à l'Armeria de Madrid, le cheval d'un infant d'Espagne. Elles ont été exécutées par Luce Piccinino, de Milan, vers 1572.

Fichures de harnais (XVIe s.).

FICHÛRE n. f. Sorte de foène. || Pêche à la foène, chez les Provençaux.

FICIFORME adj. (du lat. *ficus,* figue, et de *forme*). En forme de figue : *Excroissance* FICIFORME.

FICIMIA n. f. Genre de serpents non venimeux, de la famille des colubridés, comptant trois espèces propres à l'Amérique centrale. (Ce sont de petites couleuvres à museau pointu et à tête non distincte du cou; leur livrée, très variable, passe du brun olivâtre au jaunâtre.)

FICIN (Marsile), en ital. **Marsilio Ficino,** humaniste italien, né à Figline (Toscane) en 1433, mort à Careggi (Florence) en 1499. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à développer le platonisme en Italie, par son enseignement à l'Académie florentine, et par ses œuvres: *Institutiones platonicæ* (1456); *Theologia platonica seu De immortalitate animorum* (terminée en 1478), sa traduction de Platon, achevée vers 1477. Après avoir été un admirateur de Savonarole, il l'abandonna quand celui-ci fut attaqué et écrivit une invective contre « l'hypocrite de Ferrare ». Ses œuvres ont été imprimées à Florence (1499) et à Bâle (1561).

FICINIE [*ni*] n. f. Bot. Genre de cypéracées, comprenant des plantes à chaumes simples, à épis multiflores. (On en connaît plus de quarante espèces, originaires de l'Afrique australe.)

FICINITE [*si*] n. f. (de *Ficinus,* nom propre). Minér. Phosphate naturel qui est une variété de triplite.

FICK (Henri), économiste allemand, né à Cassel (Westphalie) en 1822, mort à Hottingen, près de Zurich, en 1895. Il fut professeur d'économie politique à l'université de Zurich (1864). Ses principaux ouvrages sont : *le Droit international de change au point de vue des échéances* (1872); *les Tendances unitaires du droit suisse dans la question des chemins de fer* (1874); *Sommaire critique de la législation du commerce et du change en Suisse* (1874).

FICK (Adolphe), médecin allemand, né à Cassel en 1829, mort à Blankenberghe en 1901. Il professa d'abord la physiologie à Zurich, puis à Wurzbourg à partir de 1868. Il s'est occupé de physique médicale et aussi de philosophie médicale.

FICK (August), philologue allemand, né à Petershagen (Westphalie) en 1833, mort à Hildesheim en 1916. Il fut professeur de philologie comparée à l'université de Gœttingue. On lui doit : *Dictionnaire de la langue aryenne primitive* (1868), devenu *Dictionnaire comparé des langues aryennes* (1870); *les Noms de personnes grecs* (1874); *l'Ancienne unité de langue des Aryens d'Europe* (1875);

« l'Odyssée » et « l'Iliade » d'Homère examinées au point de vue de leurs origines et reconstituées (1885-1893).

FICKER (Julius), historien allemand, né à Paderborn (Westphalie) en 1826, mort à Innsbruck en 1902. Il fut professeur d'histoire à l'université d'Innsbruck (1852), puis professeur de droit allemand (1863-1879), et membre de l'académie de Vienne (1865). Réputé comme diplomatiste et comme historien du droit, il a publié entre autres ouvrages : *Ueber die Entstehung des Sachsenspiegels* (1859) ; *Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens* (1868-1874 ; 4 vol.) ; *Acta imperii selecta* (1870) et *Regesta imperii 1198-1272* (1878-1882), deux recueils tirés des papiers de Böhmer. Il a défendu contre Sybel le point de vue de la Grande Allemagne en histoire.

FICOÏDE n. f. (du lat. *ficus*, figue, et du gr. *eidos*, forme). Genre de plantes, de la famille des mésembryanthémacées ou ficoïdées.

— Encycl. Les *ficoïdes* (*mesembryanthemum*) sont des plantes grasses, ordinairement petites, herbacées ou ligneuses, dont les feuilles ont souvent des formes bizarres. Leurs fleurs sont assez grandes, roses, rouges ou purpurines ; le fruit est une capsule à plusieurs valves, très hygrométriques. On en connaît plus de trois cents espèces, la plupart de l'Afrique australe, dont quelques-unes sont cultivées pour l'ornement. La ficoïde glaciale (*mesembryanthemum cristallinum*), herbe annuelle du Cap et des Canaries, est couverte de petites glandes transparentes offrant l'aspect du givre. Certaines espèces ont des feuilles ou des fruits comestibles ; d'autres passent pour narcotiques ou diurétiques ; quelques-unes fournissent des sels alcalins, employés par la verrerie.

Ficoïde.

FICOÏDÉ, E adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ficoïde.

FICQUELMONT (Charles-Louis, comte de), homme d'Etat et général autrichien, né à Dieuze (Moselle) en 1777, mort à Venise en 1857. Fils d'un émigré, il servit contre la France dans l'armée autrichienne, puis entra dans la diplomatie et représenta l'Autriche à Pétersbourg. Feld-maréchal lieutenant en 1830, ministre d'Etat en 1840, il devint, en 1848, ministre des affaires étrangères ; mais, très impopulaire, il dut, dès le 4 mai, donner sa démission. Après sa mort, on a publié de lui *Pensées et Réflexions morales et politiques*.

FICQUET (Etienne), graveur français de portraits, né et mort à Paris (1719-1794). Il s'est attaché surtout à reproduire les célébrités littéraires du XVIIe et du XVIIIe siècle.

FICTICE (lat. *fictitia*) [action]. Dr. rom. Action dont l'*intentio* contenait une fiction. (C'était un moyen employé par le préteur pour étendre la protection de la loi à un cas où l'une des conditions légales de l'action faisait défaut ; il délivrait la formule comme si cette condition existait. Ainsi, le préteur supposait accompli un fait qui ne l'était pas, l'usucapion, par exemple, dans l'action *publicienne*.)

FICTIF, IVE adj. (lat. *fictus*). Feint, imaginaire ; qui n'a rien de réel : *Valeur* fictive. || *Entrepôts fictifs*. V. entrepôt.

— Encycl. Fin. Une valeur est *fictive* lorsqu'elle n'existe que par supposition ou convention. Ainsi le billet de banque n'a de valeur que parce que l'on sait qu'il est en principe remboursable en or et parce qu'en attendant, la loi du 5 août 1914 l'assimile à une monnaie légale.

En comptabilité, l'on désigne par *actif fictif* tous les comptes de frais non amortis ou soldés figurant au bilan. De même, le *passif fictif* est le capital personnel de l'exploitant qui, en sa qualité de commerçant, se doit ce passif à lui-même.

Distribuer des *dividendes fictifs*, c'est répartir entre les actionnaires d'une société des bénéfices imaginaires, aux dépens du capital. Cette distribution, faite de mauvaise foi par les administrateurs ou gérants d'une société, est assimilée à l'escroquerie.

FICTION [*fik-si-on*] n. f. (lat. *fictio ;* de *fingere*, feindre). Invention fabuleuse : *Poème rempli de belles* fictions. *Celui qui ajouterait des* fictions *aux batailles d'Arbelles et de Pharsale glacerait le lecteur au lieu de l'échauffer.* (Voltaire.)

— *Par extens.* Ce qui n'a qu'une valeur, qu'une réalité de convention : *L'or et l'argent sont une richesse de* fiction *ou de signe.* (Montesquieu.) || Mensonge, dissimulation : *Tout ce discours n'était que* fiction. (Corneille.) *La jeunesse est...*

Sans peur, sans *fiction*, et libre en ses propos.
Régnier.

— Dr. *Fiction légale, Fiction de droit*, Procédé de technique juridique par lequel la loi suppose l'existence d'un fait non réel pour en faire le fondement d'un droit : *Par une* fiction légale, *l'enfant simplement conçu est, dans certains cas, considéré comme né.*

— Anton. **Réalité.**

Fiction et Vérité, par Gœthe. V. Poésie et Vérité.

FICTIONNAIRE [*ksi-o-nèr'*] adj. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit* fictionnaire.

FICTIVEMENT [*man*] adv. Par fiction : *Les grands du monde ne sont tels que* fictivement.

FICUS [*kuss*] n. m. Nom scientifique du genre *figuier*.

FIDARIS, FIDERI ou **PHIDARIS**, petit fleuve côtier de Grèce qui descend des monts de l'Etolie, arrose le départ. d'Acarnanie-et-Etolie et finit dans le golfe de Patras. Cours sinueux d'environ 75 kil. C'est l'ancien *Evenos*.

FIDDICHOW, ville de Prusse (cercle de Stettin), port fluvial sur l'Oder ; 2.720 hab.

FIDE suffixe (du lat. *findere*, diviser) employé en botanique pour indiquer des organes fendus. (La feuille fendue se dit *palmatifide* si sa nervation est palmée ; *pennatifide*, si sa nervation est pennée, etc.)

FIDÉEN [*dé-in*], **ENNE**, habitant ou natif de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) : *Les* Fidéens.

— Adjectiv. : *Population* fidéenne.

FIDÉICOMMIS [*ko-mi*] n. m. (du lat. *fideicommissum*, ce qui est commis à la bonne foi). Dr. Disposition par laquelle, en gratifiant une personne, on la charge de rendre l'objet donné ou légué à un tiers, que l'on gratifie en second ordre.

— Encycl. Dr. rom. Le *fidéicommis* était une libéralité de dernière volonté, mise à la charge d'une personne déjà gratifiée dans un testament ou un codicille, sous la forme d'une simple prière sans valeur juridique à l'origine. Le disposant s'en remettait à la bonne foi du *fiduciaire* pour faire parvenir la libéralité au fidéicommissaire, qui n'avait aucune action pour le contraindre. On recourait aux fidéicommis pour se soustraire aux formes rigoureuses des institutions et des legs, ou pour éluder des incapacités. Auguste permit au fidéicommissaire de s'adresser aux consuls pour obtenir l'exécution du *fidéicommis*. Claude créa deux préteurs spéciaux (*prætores fideicommissarii*) pour connaître des affaires relatives à cette exécution. Mais, en rendant les fidéicommis obligatoires, on les soumit aux lois restrictives de la faculté de tester. On distinguait : 1° le *fidéicommis particulier*, ayant pour objet un ou plusieurs biens déterminés (soumis à des formes moins rigoureuses que le legs, il s'en rapprocha de plus en plus, et se confondit avec lui sous Justinien) ; 2° le *fidéicommis universel*, portant sur la totalité ou sur une partie aliquote d'une hérédité. Les créances et les dettes de la succession restaient fixées sur la tête de l'héritier grevé de restitution : le sénatus-consulte Trébellien puis le sénatus-consulte Pégasien réglèrent la participation du fidéi-commissaire.

— Dr. franç. Les *fidéicommis*, soit purs et simples, soit à terme, soit conditionnels, sont admis dans le droit français, pourvu qu'ils ne présentent aucun des caractères qui les feraient ressembler à une substitution prohibée. V. substitution.

FIDÉICOMMISSAIRE [*ko-mi-sèr'*] n. m. Dr. Bénéficiaire réel d'une libéralité laissée à une autre personne par fidéicommis.

— Adjectiv. : *Héritier* fidéicommissaire. || Dans le droit romain, *Préteur fidéicommissaire*, Magistrat chargé de veiller à l'exécution des fidéicommis.

FIDÉICOMMISSER [*ko-mi-sé*] v. intr. Faire un fidéicommis.

FIDÉISME [*issm'*] n. m. (du lat. *fides*, foi). Théol. cathol. Système philosophique qui attribue la connaissance des premières vérités non à la raison, mais à la révélation divine ou à la foi.

— Théol. protest. Système suivant lequel il suffit, pour être sauvé, d'avoir la foi en Dieu. || Syn. symbolo-fidéisme.

— Encycl. Théol. cathol. Le *fidéisme* a eu surtout pour représentants l'abbé Bautain, Bonnetty et le P. Ventura. Bautain part d'un fait. D'après lui, il est historiquement prouvé, par l'impuissance des écoles philosophiques, que la raison humaine ne peut, par elle-même, parvenir à la découverte de ce qu'il appelle les *vérités-principes*. Où donc prendre ces vérités ? Dans l'enseignement de Dieu. Pour construire l'édifice des vérités nécessaires, ce n'est donc pas l'impuissante raison qu'il faut mettre à la base, c'est la foi. La raison travaillera ensuite sur les principes donnés par la foi ; elle les éclairera, et en tirera toutes les conséquences qui y sont contenues.

Le *fidéisme* fut condamné par le concile du Vatican : « L'Eglise catholique a toujours tenu et elle tient qu'il y a deux ordres de connaissance, qui se distinguent l'un de l'autre par l'origine et aussi par l'objet : par l'origine, car la connaissance vient dans l'un de la raison naturelle, dans l'autre de la loi divine ; par l'objet, car outre les vérités auxquelles la raison naturelle peut atteindre, il est proposé à notre croyance des mystères, cachés en Dieu, qui ne peuvent être connus que par une révélation céleste » (Session III. *Constitution sur la foi*, ch. iv).

L'Eglise enseigne donc, contre le fidéisme, que, dans l'ordre des principes *naturels*, la raison est capable d'arriver, par ses propres forces, à la connaissance de la vérité.

FIDÉISTE [*isst'*] n. m. et adj. (du lat. *fides*, foi). Se dit de celui qui met la foi avant la raison.

FIDÉJUSSEUR n. m. (lat. *fidejussor ;* de *fides*, foi, et *jussor*, celui qui ordonne). Dr. rom. Celui qui s'engage comme caution dans la forme de la fidéjussion.

FIDÉJUSSION [*ju-si-on*] n. f. (de *fidejusseur*). Dr. rom. Caution, garantie.

— Encycl. Dr. rom. La *fidéjussion* était l'un des modes d'*adpromissio*, c'est-à-dire de cautionnement contracté *verbis*, en la forme d'une stipulation. Ce mode avait été imaginé par la pratique, à la fin du VIe siècle de Rome ou au commencement du VIIe, pour éviter quelques-uns des inconvénients de la *sponsio* et de la *fidepromissio*. Il résultait, dans ce cas, de la forme de l'interrogation que la caution donnait en quelque sorte un ordre au créancier (*jussum*) et qu'elle assumait par là la responsabilité du crédit que le créancier allait faire au débiteur principal.

FIDÉJUSSOIRE adj. Dr. rom. Qui a rapport à la fidéjussion : *Engagement* fidéjussoire.

FIDÈLE adj. (lat. *fidelis ;* de *fides*, foi). En parlant des personnes, En qui l'on peut avoir foi, Qui tient ses engagements, ses promesses : *Le plus lent à promettre est souvent le plus* fidèle *à tenir. Sujet* fidèle. *Le seul allié constamment* fidèle *est un trésor bien rempli.* (De Bonald.) *Messager, Guide* fidèle. *Mari* fidèle. *Un homme est plus* fidèle *au secret d'autrui qu'au sien propre.* (La Bruyère.) || Qui est persévérant, constant, attaché à : *Etre* fidèle *à ses opinions, à ses habitudes. Ami* fidèle. *Serviteur* fidèle *à ses maîtres.* || Scrupuleux, sincère, vrai : *Historien* fidèle. Fidèle *témoin.* Fidèle *en ses paroles.* (Bossuet.) || Probe : *Commis, Caissier, Domestique* fidèle.

— En parlant des choses, En quoi on peut avoir foi. Exact, véridique, sûr : *Mémoire* fidèle. Fidèle *récit. Traduction* fidèle. *Preuve* fidèle. (Molière.)

— Hist. *Très Fidèle*, Titre accordé en 1748 par Benoît XIV à Jean V et à ses successeurs rois de Portugal. || Titre donné par les rois de Naples à leur capitale, depuis 1558.

— Relig. Qui a la foi, la vraie foi ; qui appartient à l'Eglise.

— Substantiv. : *L'assemblée des* fidèles.

— *Par extens.* Personne pleine d'attachement à une autre : *C'est mon* fidèle. *Venez, mes* fidèles.

— Anton. **Déloyal, félon, inconstant, infidèle, parjure, perfide, prévaricateur, traître.**

FIDÈLE (saint). V. Sigmaringen.

FIDÈLEMENT [*man*] adv. Avec fidélité : *Garder* fidèlement *un secret. Rendez* fidèlement *le dépôt qu'on vous aura confié.* (Fénelon.) || Avec exactitude : *Traduire* fidèlement *un texte. Interpréter* fidèlement *un rôle.*

FIDELI (Hercule **Salomone da Sesso**, dit), nommé encore **Ercole de Pesaro**, ou **Ercole de Sesso**, orfèvre italien. C'était un juif converti, né à Sesso en 1465, mort à Ferrare en 1519. Il entra en 1487 au service de la cour de Ferrare. Il est souvent question de lui dans les lettres d'Isabelle d'Este. En 1495, il reçut une correction quasi mortelle, pour avoir calomnié ses anciens coreligionnaires. Il doit sa principale célébrité aux somptueuses armes qui sortirent de son atelier, et qui comptent parmi les plus brillantes productions de la Renaissance. La plus belle de ces pièces est la magnifique épée de César Borgia, dite « la reine des épées », qui se trouve à Rome chez les comtes Gaetani, et dont le fourreau est à Londres, au musée Victoria-and-Albert ; elle fut exécutée entre 1493 et 1498, et est signée *Opus Herc.* Sur la lame est gravée, en or, l'histoire de Jules César. Une épée d'Hercule Fideli, signée *Opus Herculis*, est au musée des Invalides, à Paris ; une autre, signée *Fideli*, est à l'arsenal de Berlin.

Fidelio, opéra en trois actes, paroles de Sonnleithner, musique de Beethoven, représenté à Vienne, sur le théâtre An der Wien, le 20 novembre 1805. Florestan, époux de Léonore, est enfermé comme prisonnier d'Etat dans une forteresse dont son ennemi, Pizarre, est le gouverneur. Léonore, déguisée en homme, s'introduit dans la forteresse, sous le nom de Fidelio ; et quand Pizarre, qui s'est décidé à assassiner son prisonnier, va pour s'élancer sur Florestan le poignard à la main, Fidelio le fait reculer en lui présentant le canon d'un pistolet. L'arrivée du ministre, qui reconnaît dans la victime son ami Florestan, et fait arrêter le gouverneur, constitue le dénouement.

Sur ce drame assez vulgaire mais où la musique peut s'inspirer de sentiments héroïques, Beethoven a composé un chef-d'œuvre où presque tout serait à signaler.

Beethoven n'a pas écrit moins de quatre ouvertures pour *Fidelio*. Les trois premières, toutes trois en *ut majeur*, sont connues sous le titre commun de « Ouverture de *Léonore* » (nos 1, 2 et 3). Celle qui porte le n° 1 ne paraît pas avoir jamais servi pour l'opéra ; le n° 2 est celle qu'on entendit à la première représentation, en 1805 ; le n° 3, composé pour la reprise de 1806, est la plus célèbre et la plus parfaite ; enfin, la quatrième, en *mi majeur*, qui a pris le nom d'ouverture de *Fidelio*, est celle qu'on a définitivement adoptée comme préface à l'ouvrage, bien qu'elle ne s'y rattache en aucune façon.

FIDÉLISSIME adj. Très fidèle. (Titre des rois de Navarre.)

FIDÉLITÉ n. f. (lat. *fidelitas ;* de *fides*, foi). En parlant des personnes, Exactitude à remplir ses engagements, à tenir ses promesses :

...Hélas ! Me gardes-tu
Cette *fidélité*, la première vertu ?
Voltaire.

La fidélité *à ses alliés. Jurer* fidélité *à quelqu'un. Cette* fidélité *qu'il garde à ses serviteurs.* (Bossuet.) *La* fidélité *d'un mari. Oh ! ce n'est point légèrement qu'on a donné tant d'importance à la* fidélité *des femmes !* (Beaumarchais.) || Attachement, constance, persévérance : *La* fidélité *d'un ami, d'un serviteur ;* et par extens. : *La* fidélité *du chien.* || Probité : *La* fidélité *d'un caissier.*

— En parlant des choses, Exactitude, vérité : *La* fidélité *d'un récit, d'une traduction, d'un témoignage.*

— *Fidélité de la mémoire*, Exactitude du souvenir.

— Physiq. V. *Supplément.*

— Syn. **Fidélité, constance.** V. constance.

— Anton. **Déloyauté, félonie, forfaiture, parjure, perfidie, prévarication ; inconstance, infidélité, légèreté, trahison.**

— Encycl. Iconogr. Deux mains l'une dans l'autre sont l'emblème ordinaire de la *fidélité*. La tourterelle est souvent donnée pour attribut à la fidélité. Une clef, un sceau, un cœur se rencontrent aussi parmi ses attributs. Les artistes du moyen âge ont souvent représenté sur les tombeaux un chien couché aux pieds de deux époux, symbole de leur fidélité conjugale.

Ordre badois de la Fidélité.

Fidélité (ordre de la), ordre badois, institué en 1715 par Charles-Guillaume, margrave de Bade, remanié en 1803 et 1840. C'est le premier ordre du grand-duché réservé aux souverains et hauts dignitaires. Une seule classe. Ruban jaune orangé à bordure gris clair.

Parmi les ordres du même nom aujourd'hui disparus, citons encore : l'ordre fondé en 1672 par Christian V, roi de Danemark et dont l'insigne était une croix blanche avec ruban blanc et rouge ; un autre, établi le 14 janvier 1701 par Frédéric III, électeur de Brandebourg et roi de Prusse ; l'insigne était une croix d'or émaillée de bleu avec l'aigle de Prusse noir et les lettres F. R. (*Fredericus Rex*) ; le ruban était orange.

Fidélité (décorations françaises de la). Louis XVIII décerna, le 17 mai 1815, aux volontaires de l'Ecole de droit de Paris qui étaient venus le joindre à Gand une médaille d'argent à son effigie et portant dans une couronne de chêne le mot « Fidélité ». Le ruban était rayé verticalement bleu et blanc.

Par ordonnance du 5 février 1816, une décoration fut également accordée à la garde nationale de Paris. Elle consistait en une étoile à cinq pointes portant d'un côté la tête de Louis XVIII et la devise de « Fidélité—Dévouement », et de l'autre côté une fleur de lis avec les dates 12 avril et 3 mai 1814, 19 mars et 8 juillet 1815 ; elle était reliée à la couronne royale par une fleur de lis, et suspendue à un ruban bleu et blanc. Le brevet, sur

parchemin, était orné d'attributs militaires. V. planches en couleurs DÉCORATIONS.

— Enfin, la loi du 3 juillet 1922 a créé une *médaille de la Fidélité française* qui est décernée aux Alsaciens et Lorrains des deux sexes emprisonnés ou exilés par les Allemands à cause de leur attachement à la France. Une agrafe porte l'inscription « Fidélité ». Une étoile en métal indique chaque année de prison ou d'exil. Le ruban est bleu, blanc, rouge.

FIDELIUM [*dé-li-om'*] n. m. (mot lat.). *Passer par un fidelium*, Accomplir en bloc plusieurs obligations, s'acquitter légèrement de ce dont on est chargé. (Cette locution viendrait de ce que *fidelium* est le dernier mot de la dernière oraison de la messe pour les morts, oraison que les curés, assurait-on, disaient en bloc pour les défunts qui payaient séparément.)

FIDENAS, surnom latin, dérivé de la ville de *Fidènes* et donné à plusieurs personnages consulaires des familles Sergia et Servilia.

FIDÉNATE, habitant, natif de Fidènes : *Les* FIDÉNATES. — Adjectiv. : *Population* FIDÉNATE.

FIDÈNES (en lat. *Fidenæ* ou *Fidena*). Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le pays des Sabins. Colonie étrusque sous les Véiens, puis colonie albaine sous Latinus-Silvius, roi d'Albe, elle fut soumise aux Romains dès le temps de Romulus. Les Romains la saccagèrent, pour punir les Fidénates de s'être révoltés contre eux, et les Barbares la détruisirent par la suite de fond en comble. La ferme de Castel-Giubileo, sur le Tibre, occupe l'emplacement de sa citadelle.

FIDEPROMISSIO. Dr. rom. Nom donné à l'un des modes d'*adpromissio*, c'est-à-dire de cautionnement contracté *verbis*. (A l'origine, la forme de la *sponsio* était réservée aux citoyens. Plus tard, lorsque les pérégrins purent contracter *verbis* dans la forme *fidepromittis, fidepromitto*, cette même forme devint applicable aux engagements accessoires. La *fidepromissio* fut accessible aux citoyens comme aux pérégrins.)

FIDERIS, village de Suisse (canton des Grisons), dans le Prättigau ; 400 hab. Eaux ferrugineuses.

FIDES [*dèss*], petite planète, N° 37, découverte par Luther en 1855.

FIDIBUS [*buss*] n. m. Argot. Bande de papier tordu, servant à allumer une pipe.

FIDIUS, dieu sabin qui présidait aux serments, et qu'on appelait aussi SANCUS.

FIDJI, en anglais **FIJI** ou **VITI** (ILES), archipel de la Polynésie, composé de quelques terres importantes (Viti-Levu, Vanna-Levu) et d'îles et d'îlots pour la plupart inhabités ; 18.360 km² de superficie (y compris Rotumah), peuplés de 157.000 hab. (*Fidjien, enne.*) Capitale *Suva*.

Des deux cent cinquante îles dont se compose l'archipel des Fidji, les plus importantes, celles de l'Ouest, semblent d'origine volcanique, tandis que les autres sont des atolls madréporiques. Ce sont des terres fertiles, parsemées de volcans éteints et d'où jaillissent des geysers ; elles sont secouées par de fréquents tremblements de terre et produisent, grâce au travail des indigènes fidjiens et de la main-d'œuvre indienne, du sucre, du coprah, des bananes, etc. On en tire aussi des nacres et des perles. La situation de l'archipel sur la route directe de Sidney d'Australie à San-Francisco lui donne une réelle importance. Levuka, la première capitale (dans l'île d'Ovalau), et Suva, la capitale actuelle (1.740 hab.), résidence du gouverneur des Fidji haut commissaire du Pacifique occidental (dans l'île de Viti-Levu), sont les principales agglomérations de l'archipel, dont les grandes îles possèdent de nombreuses routes, un chemin de fer à voie étroite de 193 kil. (Viti-Levu) et des stations de T. S. F. Des câbles rattachent les Fidji au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. C'est une importante base stratégique. Les Américains y débarquèrent le 16 octobre 1942.

Découvert dès le XVIe siècle par Tasman, visité au XVIIIe siècle par Cook, l'archipel des Fidji fut annexé en 1874 par l'Angleterre, qui l'a soumis au régime des colonies de la couronne.

FIDONIE [*nî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrinés, famille des fidoniidés, comprenant des phalènes de taille moyenne, jaunes ou fauves, tachées de brun.

Fidonie.

— ENCYCL. Une espèce commune en France est l'*amaturga atomaria*, jaune varié de brun ; sa chenille vit sur les scabieuses, les genêts, etc. La chenille du *bupalus piniarius*, verte avec des lignes dorsales blanches et une latérale jaune, vit sur les pins et les sapins.

FIDONIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères comprenant les genres *fidonie, bupalus, ematurga, lythria*, etc.

FIDUCIA, petite planète, N° 380, découverte par Charlois en 1894.

FIDUCIAIRE [*si-èr'*] adj. (lat. *fiduciarius ;* de *fiducia*, confiance). Dr. Qui est chargé d'un fidéicommis, ou grevé de fiducie : *Héritier* FIDUCIAIRE. || Qui contient une clause de fiducie : *Contrat* FIDUCIAIRE. *Legs* FIDUCIAIRE.

— Comm. Se dit des valeurs fictives, fondées seulement sur la confiance accordée à celui qui les émet : *Titres* FIDUCIAIRES. || *Monnaie fiduciaire*, Billet de banque, jeton. || *Circulation fiduciaire*, Circulation du papier, des billets de banque.

— Dr. rom. *Père fiduciaire*, Citoyen auquel un père faisait une vente fictive de son fils, en vue de l'émancipation de celui-ci.

— *Substantiv.* Personne chargée d'un fidéicommis ou grevée de fiducie.

— ENCYCL. Comm. La monnaie *fiduciaire* est celle qui circule pour une valeur supérieure à sa valeur intrinsèque. Les sous de bronze, les jetons de bronze d'aluminium, sont des monnaies fiduciaires, et par excellence les billets de banque, dont la valeur repose sur le crédit.

FIDUCIAIREMENT [*si-è, man*] adv. (de *fiduciaire*). D'une manière fiduciaire : *Léguer* FIDUCIAIREMENT *une somme*.

FIDUCIE [*si*] n. f. (du lat. *fiducia*, confiance). Opération juridique qui consiste dans le transfert d'un bien à une personne, à charge pour celle-ci de le rendre après un temps convenu et à des conditions déterminées.

— ENCYCL. Dr. rom. La *fiducie* était un contrat de bonne foi consistant dans une *datio* accompagnée de la convention de rendre la chose à celui qui en a transféré la propriété. Ce contrat avait les plus larges applications au début de l'époque classique : il servait à réaliser l'adoption, l'émancipation, la donation par personne interposée, à donner une sûreté réelle au créancier, etc. Elle disparut sans doute avec la *mancipatio*.

— Dr. mod. On désigne plus spécialement sous le nom de *fiducie* la disposition par laquelle on charge une personne (*fiduciaire*) de l'administration d'un héritage ou de biens légués, à charge de les restituer, après un temps donné, au véritable légataire.

Le fiduciaire n'est pas un gratifié ; à la différence de ce qui a lieu dans le fidéicommis ordinaire, ce n'est qu'un intermédiaire chargé d'administrer les biens et qui doit les restituer à leur bénéficiaire véritable. Il ne fait pas les fruits siens, et il doit rendre compte de sa gestion. En soi, la fiducie est parfaitement valable. Mais elle n'est le plus souvent usitée que pour masquer soit une *substitution prohibée*, soit une donation à un incapable (V. INTERPOSITION DE PERSONNE). Elle est alors illicite.

FIDUCIEL, ELLE adj. (du lat. *fiducia*, confiance). Techn. Se dit, dans certains arts, des lignes ou points d'après lesquels on se guide pour déterminer les autres.

— Horlog. *Pendule fiduciel*, Pendule étalon à l'aide duquel les horlogers règlent le mouvement des horloges et montres qu'ils fabriquent.

fidus Achates, mots lat. signif. : *le fidèle Achate.* Expression de Virgile (*Enéide*) en parlant d'Achate, le plus fidèle des compagnons d'Enée. On l'emploie, mais le plus souvent ironiquement, pour désigner un ami intime.

FIE [*fî*] n. f. Nom vulgaire de l'*epicea*. || Syn. FUVE.

FIEDLÉRITE n. f. Minér. Oxychlorure hydraté naturel de plomb.

FIEF [*fi-èf*] n. m. (bas lat. *feodum, feudum*, d'origine german. ; de l'anc. haut allem. *fehu*, troupeau). Dr. féod. Terre ou autre bien qu'un vassal tenait d'un seigneur.

— *Fief abandonné*, Nom donné au fief quand les droits auxquels il était sujet, comme ceux de relief, de quint ou autres, avaient été convertis en redevances annuelles. || *Fief abrégé, Fief restreint*, Fief pour lequel les services sont limités et restreints. || *Fief en argent*, Somme d'argent qu'un seigneur assignait à titre de fief sur son trésor, jusqu'à ce qu'il pût l'assigner sur quelque terre. || *Fief-arrière* ou *Arrière-fief*, Fief relevant d'un autre fief mouvant d'un fief supérieur. || *Fief aumône* ou *Aumône fieffée*, Fief donné à une église à titre d'aumône pour quelque fondation pieuse. || *Fief banneret* ou *de bannière*, Fief de chevalier banneret astreint à se rendre au commandement du seigneur, en armes, avec sa bannière et suffisamment accompagné. || *Fief censuel*, Héritage tenu à cens et improprement appelé fief. || *Fief de chevalier, Fief de haubert*, Fief qui ne pouvait être possédé que par un chevalier. || *Fief corporel*, Fief consistant en domaines réels, fonds ou maisons. || *Fief de corps*, Fief lige comportant service militaire personnel. || *Fief de danger*, Fief dont le vassal était exposé à la commise, s'il en prenait possession avant d'avoir prêté foi et hommage. || *Fief de dignité*, Fief auquel étaient attachés les titres de prince, duc, marquis, comte, vicomte, baron, etc. (Les fiefs de ce genre étaient indivisibles de leur nature et revenaient en entier à l'aîné de la famille, sauf à celui-ci à indemniser ses puînés.) || *Fief dominant*, Fief dont un autre relevait immédiatement. V. plus loin FIEF SERVANT. || *Fief franc* ou *Franc-fief*. V. FRANC-FIEF. || *Fief incorporel* ou *Fief en l'air*, Fief auquel n'était attaché ni un fonds, ni un domaine, et qui ne consistait qu'en droits incorporels. (On l'opposait au fief corporel.) || *Fief lige*, Fief pour lequel le vassal, en prêtant foi et hommage à son seigneur dominant, s'engageait à le servir envers et contre tous et obligeait tous ses biens. (Le possesseur d'un pareil fief s'appelait *vassal lige* ou *homme lige*. Le fief lige était opposé au fief simple.) || *Fief mouvant*, Se disait d'un fief qui relevait d'un autre fief. — *Fief mouvant d'un autre*, Fief relevant d'un autre. || *Fief noble*, Fief auquel était attachée la haute, moyenne et basse justice, ou dont un autre fief était mouvant. || *Fief parager*, Portion d'un fief tenu en parage. || *Fief plain* ou *plein*, Fief mouvant d'un autre fief directement et sans intermédiaire. || *Fief de reprise*, Héritage allodial et noble acquis par un seigneur, puis repris en fief par l'aliénateur. || *Fief royal*, Fiel concédé par le roi avec titre de dignité, comme les principautés, duchés, marquisats, comtés, baronnies. || *Fief servant*, Fief relevant d'un autre fief dit *fief dominant*. || *Fief simple*, Fief pour lequel l'hommage n'est pas lige.

— *Par extens.* Bien propre, possession exclusive : *Le* FIEF *de l'Eglise, c'est la conscience humaine.* (C. Dollfus.) *Un* FIEF *électoral.*

— ENCYCL. Dr. féod. On appelait *fief* un mode de tenure résultant d'une concession faite par une personne noble à une autre, à charge de certains services. Primitivement, le mot désignait cette concession elle-même, et plus tard, on l'appliqua à la chose concédée. Ce mode de tenure pouvait avoir pour objet non seulement une terre, mais des biens quelconques, corporels ou incorporels. A partir du XIIe siècle, on réserva le nom de « fief » aux tenures nobles, afin de les distinguer des *censives*, ou tenures roturières. La concession du fief se faisait par le contrat d'inféodation, lequel nécessitait certaines formalités. V. FÉODALITÉ.

Le fief, tenure caractéristique du régime féodal, impliquait une obligation essentielle pour le vassal : le service militaire ; d'où il résultait qu'un fief ne pouvait être concédé à une personne incapable de remplir ce service, par exemple à une femme, à un non-noble, à un dignitaire ecclésiastique. Cependant, des ordonnances de 1273 et 1275, renouvelées au XIVe siècle, permirent aux roturiers de tenir un fief, en payant le droit de *franc-fief*. Quant aux églises et abbayes, elles purent aussi recevoir des fiefs en fournissant au suzerain un chevalier qui acquittait à leur place l'obligation du service militaire.

Une autre obligation du vassal était de maintenir le fief dans l'état où il était lors de l'investiture, afin de pouvoir, le cas échéant, le restituer : il en découlait la défense de l'aliéner ou de le démembrer. De là, en cas de vente ou diminution du fief, des droits à payer au suzerain. Celui-ci conservait sur le fief concédé un *droit éminent* qui jouait parfois de façon à aboutir à une *reprise*, par exemple lorsque la *félonie* du vassal provoquait la *commise* du fief.

Inaliénables et viagers aux débuts du droit féodal, les fiefs devinrent ensuite aliénables et transmissibles.

L'hérédité des fiefs fut la première établie et, au cours du XIe siècle, devint la règle générale. L'héritier désigné par la coutume recueillait le fief, mais il lui fallait une nouvelle investiture et il devait s'acquitter d'un droit de *relief* ou *rachat*. Le droit d'aînesse assurait l'indivisibilité du fief. Plus tard, on admit en certaines régions la tenure en *parage*, auquel cas l'aîné seul remplissait le devoir d'hommage pour la totalité du fief. Lorsque l'héritier était une fille, le seigneur pouvait lui imposer le mariage ; lorsque c'était un mineur, il avait la *garde seigneuriale*, ou encore le service féodal était assuré par le moyen d'un baillistre.

Le fief devint aussi aliénable avec l'autorisation du seigneur : ce droit était nettement reconnu, au XIIIe siècle. Mais, au cas de vente, le seigneur percevait un droit de *quint* ou de *lods et ventes*, et, au cas d'aliénation à titre gratuit, un droit de *relief*. De plus, il pouvait écarter l'acquéreur en lui remboursant le prix (*retrait féodal*). De bonne heure on avait admis la sous-inféodation.

FIEFFAL, E, AUX adj. Relatif aux fiefs, || *Juridiction fieffale*, Celle du seigneur féodal sur l'étendue de sa terre.

FIEFFANT [*fan*], **E** n. Qui donnait une terre à fief.

FIEFFATAIRE [*tèr'*] n. Personne qui prend à fief un héritage rural, c'est-à-dire à charge de rente foncière.

FIEFFE n. m. Autref., dans certaines régions de l'ouest de la France, Vente dont le prix, au lieu d'être payé comptant, était une rente perpétuelle et foncière.

FIEFFER [*fé*] v. tr. Dr. féod. Donner en fief.

— *Fieffer un domaine*, Le donner à titre de fief. || Pourvoir quelqu'un d'un fief : FIEFFER *un noble, un roturier.* || Aujourd., en Normandie, Vendre contre une rente perpétuelle ou foncière : *A vendre ou à* FIEFFER *de gré à gré dix boutiques.*

— *Fieffé, e,* part. pass. du verbe *Fieffer*. Pourvu d'un fief : *Sergent* FIEFFÉ.

— *Fig.* Qui fait en quelque sorte son fief d'un défaut et le porte au suprême degré : *Un ivrogne* FIEFFÉ. *Un* FIEFFÉ *menteur. Un bourru* FIEFFÉ. (Molière.)

Il a su qu'en ce monde on voit certains savants
Qui sont, ainsi que vous, de *fieffés* ignorants.
VOLTAIRE.

FIEF-SAUVIN (LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 23 kil. de Cholet, près de l'Evre ; 1.335 hab. Tissage de toiles.

FIÉGARD, FLÉGART ou **FLÉGARD** [*ghar'*] n. m. Dr. cout. On appelait ainsi les places, rues, impasses, rivières, etc., communes aux habitants d'une ville, aux membres d'une communauté. (C'est un mot particulier aux coutumes d'Artois.)

FIEGENSCHUH, capitaine français d'infanterie coloniale, né en 1869, tué à la Kadja (A.-E. F.) en 1910. A pris une part importante à la conquête du Ouadaï. Blessé le 1er juin 1909 devant Abécher, où le lieutenant Bourreau, son second, entrait le lendemain. Massacré par traîtrise, avec tout son détachement après une défense héroïque, le 4 janvier 1910, au passage de l'ouadi Kadja (frontière nord-ouest du Massalit).

FIEL [*fi-èl*] n. m. (lat. *fel*). Sécrétion externe du foie. || Syn. de BILE.

— *Fiel de bœuf*, Nom donné généralement à la bile du bœuf. (Elle trouve son emploi soit chez les dégraisseurs, pour faire disparaître les taches des étoffes, soit chez les enlumineurs et les peintres, pour donner du brillant aux couleurs, soit encore en thérapeutique, comme cholagogue et excito-moteur intestinal, dans diverses affections hépatiques.)

— *Fig.* Amertume des sentiments. Douleur amère :

Me nourrissant de *fiel*, de larmes abreuvée.
RACINE.

Il sait avaler le FIEL *de la vérité, celui qui a beaucoup lutté et beaucoup souffert.* (G. Sand.) || Animosité, haine, humeur caustique : *Discours pleins de* FIEL. *Leur style est mêlé de* FIEL *et d'absinthe.* (La Bruyère.)

— Bot. *Fiel de terre*, Nom vulgaire de la fumeterre et de la petite centaurée, à cause de leur saveur amère.

— Techn. *Fiel de verre*, Ecume non vitrifiable qui se sépare des matières en fusion destinées à la fabrication du verre, et qui monte à la surface.

— ALLUS. LITTÉR. :

Tant de *fiel* entre-t-il dans l'âme des dévots!

Vers du *Lutrin* de Boileau. V. TANTÆNE ANIMIS...

— ENCYCL. Physiol. V. BILE.

FIELD [*fi-èld*] ou **FJELD** n. m. Mot scandinave signifiant *montagne* et terminant, comme suffixe, la plupart des noms propres des montagnes de la Norvège. (Ex. : *L'Ymesfield.*) || Plur. FIELDE : *Les* LANGE FIELDE.

Field (THE), grand journal hebdomadaire anglais. Il fut fondé (1er janv. 1853) par les éditeurs Bradbury et Evans, et son premier directeur fut Mark Lemon. Le texte embrasse tout ce qui concerne la vie à la campagne, la chasse, la pêche, les sports, etc. Une section est réservée aux voyages, une autre aux livres et aux beaux-arts. A J.-H. Walsh succédèrent comme rédacteurs en chef F. Toms puis (1900) William Senior.

FIELD (Richard), théologien protestant anglais, né à Hemel-Hampstead en 1561, mort à Windsor en 1616. Il devint chapelain d'Elisabeth et de Jacques Ier, chanoine de Windsor en 1604, et doyen de Gloucester en 1609. On a de lui un ouvrage estimé : *the Book of the Church* (1606).

FIELD (Nathaniel), auteur dramatique et acteur anglais, né et mort à Londres (1587-1633). Il a écrit deux comédies pleines de verve : *La femme est une girouette* (1612), et *Amende honorable aux dames* (1618), ainsi qu'une tragédie avec Ph. Massinger : *le Fatal héritage* (1632).

FIELD (John), pianiste et compositeur irlandais, né à Dublin en 1782, mort à Moscou en 1837. Sa réputation s'est faite surtout par ses nocturnes, genre de composition dont il a été l'inventeur, et où Chopin a pu trouver modèle. On lui doit aussi quelques morceaux de divers genres. Élève de Clément, il suivit son maître à Paris, puis se rendit à Saint-Pétersbourg où il fit un long séjour. Il revint à Londres en 1832. Sa mauvaise santé le contraignit à s'aliter à Naples d'où on le ramena à Moscou.

John Field.

FIELD (David Dudley), jurisconsulte américain, né à Haddam (Connecticut) en 1805, mort à New-York en 1894. Avocat à New-York depuis 1828, il eut la plus grande part dans la rédaction du code de procédure de 1847, dans la préparation et la rédaction des code civil, code pénal et code politique de l'Etat de New-York, qui furent en partie adoptés par vingt-trois autres Etats et aux Indes britanniques. En 1867, Field présenta un plan de revision du droit international, qui eut un grand retentissement : il fut publié sous le titre *Outlines of an international code* (1873) et traduit en français par A. Rolin (1891).

FIELD (Cyrus West), industriel américain, frère du précédent, né à Stockbridge (Massachusetts) en 1819, mort à Ardsley, près de New-York, en 1892. Grand fabricant de papier, il s'est fait un nom par l'activité qu'il déploya et les grandes qualités d'administrateur dont il fit preuve en établissant le premier câble sous-marin qui ait relié l'Amérique à l'ancien continent (1853-1866). Il continua à s'intéresser aux entreprises de télégraphie sous-marine, et organisa encore, en 1871, la pose du câble entre San-Francisco et les îles Sandwich.

FIELD (Eugène), journaliste et poète américain, né à Saint-Louis en 1850, mort à Chicago en 1895. Ses meilleurs articles furent publiés par un journal de Chicago sous la rubrique « Dièses et Bémols ». Field est surtout connu en tant que poète de l'enfance, par son recueil *Tambour et Trompette* (1892). Son récit des *Amours d'un bibliomane* est caractéristique de sa verve humoristique.

FIELD MICHAEL, pseudonyme collectif de deux femmes poètes anglaises, Miss Katharine H. BRADLEY, morte en 1914, et sa nièce, Miss Edith COOPER, morte en 1913. Sauf deux tragédies à sujet classique, *Callirrhoé* (1884), et *Brutus Ultor* (1887), leurs autres œuvres dramatiques s'inspirent de l'histoire d'Angleterre ou d'Ecosse : *la Belle Rosamonde* (1884) ; *la Tragédie du Père* (1885) ; *William Rufus* (1886) ; *Canut le Grand* (1887) ; *Mary la tragique* (1890) ; *Au nom du Temps* (publié en 1919). Moins ambitieuses, mais plus agréables peut-être, sont les poésies lyriques des deux collaboratrices : *Il y a longtemps* (1889) ; *Vision et Chanson* (1892) ; *Sous la ramée* (1893) ; *Miel sauvage* (1908) ; *Adoration* (1912) ; *Arbres mystiques* (1913).

FIELDING (Henry), auteur dramatique, romancier et publiciste anglais, né à Sharpham-Park, près de Glastonbury, dans le Somersetshire, en 1707, mort à Lisbonne en 1754. Il descendait de famille noble. Eduqué au collège d'Eton, il alla à Leyde faire son droit, puis de retour à Londres, se mit à écrire pour gagner son pain. De 1728 à 1737, il fit jouer vingt-trois comédies ou farces, parmi lesquelles on peut retenir : *l'Amour sous plusieurs masques* (1728) ; *le Petit-Maître du temple* (1730) ; *Enlèvement sur enlèvement* (1730) ; *Don Quichotte en Angleterre* (1734). Ses parodies des mœurs littéraires du temps révèlent un humour plus personnel ; par exemple, dans la *Farce de l'auteur* (1730) — ou dans *Tom Pouce* (1730), qui ridiculise les dramaturges contemporains — amplifiée et intitulée *la Tragédie des tragédies* (en 1731) ; ou encore dans *la Tragédie de Covent-Garden* (1733). En 1734, Fielding épousa une riche héritière, Miss Charlotte Cradock, qui sera le prototype de son « Amélie » et de sa « Sophie ». Il se retire à East-Stour, où il dissipe en un an la fortune de sa femme, revient à Londres en 1736 et y monte un théâtre. Il y fait jouer avec succès son *Pasquin, Satire dramatique de notre temps*, et *les Annales historiques de 1736*, où le ministre Walpole est vivement satirisé. Le gouvernement s'émeut, et par une loi de 1737 crée une censure préventive et limite à deux le nombre des théâtres autorisés.

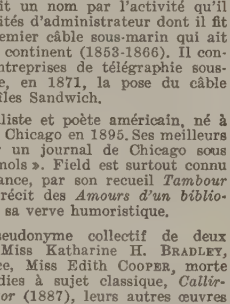

H. Fielding.

Fielding se détourne alors de la scène ; il se fait inscrire au barreau, plaide, et devient journaliste. Sa verve satirique cependant se donne carrière aux dépens de Richardson, auteur de *Pamela*, que Fielding caricature dans un récit parodique : *les Aventures de Joseph Andrews* (1742). Notre auteur a trouvé sa voie désormais. Ses trois volumes de *Mélanges* (1743), contiennent, entre autres œuvres, un roman satirique : *Vie de Jonathan Wild le Grand*. Fielding crée et dirige en même temps deux journaux favorables au gouvernement et adversaires du Prétendant : *le Véritable patriote* (1745) et le *Journal jacobin*. En récompense, il est nommé juge du comté de Middlesex et de Westminster, fonctions qu'il exerça en toute conscience. Il a décrit en réaliste le monde de la pègre dans l'*Histoire de Tom Jones, enfant trouvé* (1749), son chef-d'œuvre. Deux ans plus tard, il donnait *Amélie* (1751). L'état précaire de sa santé l'induisit à chercher un climat plus doux au Portugal, où il mourut, en 1754, laissant en manuscrit le récit de son *Voyage à Lisbonne*. Fielding réagit contre le sentimentalisme de Richardson en décrivant avec verve, et parfois avec crudité, le dévergondage de la société anglaise de son époque. Son réalisme ignore toute bienséance, mais n'a rien d'immoral. Ses personnages sont extraordinairement vivants, sa pénétration psychologique est aussi exacte que profonde.

FIELDING (sir John), jurisconsulte anglais, mort à Londres en 1780. Frère d'Henry Fielding, qu'il remplaça en 1754 dans son siège de juge à Westminster ; il était aveugle de naissance. Il aida à multiplier les établissements de charité, et est surtout célèbre par la guerre qu'il fit aux voleurs de Londres. Parmi les ouvrages qu'il a écrits, citons : *Plan for preventing robberies within 20 miles of London* (1755) ; *Account of the origin and effects of a police set on foots in 1753 by the duke of Newcastle* (1758). Quant à la *Brief description of the cities of London and Westminster* (1776), il l'a désavouée dans les journaux.

FIELDING (Sarah), femme de lettres anglaise, sœur des précédents, née à East-Stour (Dorset) en 1710, morte à Bath en 1768. Elle a publié : *les Aventures de David Simple* (1744) ; *la Gouvernante* (1749) ; *Histoire de la comtesse de Delwyn* (1759). Elle a traduit en anglais les *Mémorables* et l'*Apologie* de Xénophon (1762).

FIELDING (Anthony Copley Vandyke), aquarelliste, né à Londres en 1787, mort à Brighton en 1855. Les tableaux de lui qui obtinrent le plus de succès furent ses scènes du South-Downs et ses marines ou vues des côtes anglaises.

FIELDITE [*fil*] n. f. Sulfure complexe naturel d'arsenic, d'antimoine, de cuivre et de zinc, renfermant en outre de l'argent, du fer, etc. || Variété de cuivre gris antimonial, ou panabase.

FIELDS (James-Thomas), poète et publiciste américain, né à Portsmouth (New-Hampshire) en 1820, mort à Boston en 1881. Outre une édition des *Œuvres de Quincey*, il a publié trois recueils de vers, de 1849 à 1873. Il prit en 1861 la direction de l'*Atlantic Monthly*, et a publié des souvenirs littéraires sous le titre de *Journées d'hier avec des auteurs*.

FIELDSMAN [*fildss-man'*] ou **FIELDER** [*fil'-dèr'*] n. m. (mot angl. signif. *homme du champ*). Au base-ball et au cricket, Joueur qui se tient sur le champ, pour arrêter les balles.

FIELD-SPANIEL [*fild-span'yel*] n. m. (mot angl.). Petit épagneul différent du cocker mais de même origine. (Il s'en distingue nettement par sa tête plus longue, ses oreilles plantées très bas, son corps plus long et plus bas sur pattes. Le poil est plat ou légèrement ondulé, noir de jais et luisant.)

FIELD-TRIAL [*fild-trayal*] n. m. (mot angl. signif. *épreuve dans un champ*). Mise à l'épreuve d'un chien de chasse, qu'on lâche, dans un terrain clos, à la découverte ou à la poursuite du gibier qu'il chasse habituellement.

FIELLEUX [*fi-è-leû*], **EUSE** adj. Qui tient du fiel ; qui est amer comme le fiel.

FIENNES, terre du départ. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne) qui formait une des douze baronnies du comté de Guines. Elle a été le berceau d'une famille connue depuis le XIe siècle et qui a compté parmi ses membres le connétable de France Robert de Fiennes. La nièce et héritière de celui-ci, Mahaud de Châtillon, porta la terre de Fiennes dans la maison de Luxembourg. Elle passa ensuite aux comtes d'Egmont et, plus tard, à la famille d'Etampes-Valençay.

FIENNES (Robert, dit **Moreau de**), connétable de France (1356), après Gautier de Brienne. Il lutta contre les Anglais, auxquels il enleva Auxerre (1360), contre le roi de Navarre Charles le Mauvais, et contre les bandes de routiers, qu'il écrasa en Bourgogne et dans le Midi (1361-1364). En 1370 il se démit de sa charge de connétable, que son grand âge ne lui permettait plus d'exercer activement, en faveur de Bertrand Du Guesclin, et mourut vers 1382 ou 1385.

FIENNES (William), lord SAYE AND SELE, homme d'Etat anglais, né et mort à Broughton (comté d'Oxford) [1582-1662]. Pendant les dernières années de Jacques Ier, il se fit remarquer à la Chambre des lords parmi les membres les plus résolus de l'opposition, et prit une place importante dans le Long Parlement. Pendant le Protectorat, il se retira des affaires publiques. Lors de la restauration de Charles II, il fut nommé lord du sceau privé et chambellan. On a de lui, outre des discours prononcés au Parlement, des écrits surtout dirigés contre les quakers.

FIENNES (Nathaniel), homme politique anglais, fils du précédent, né à Broughton (comté d'Oxford) en 1608, mort à Newton-Tony (comté de Wilt) en 1669. Il fut nommé membre du Parlement en 1640, se signala par son aversion contre le gouvernement monarchique, fut mis à la tête d'un régiment de cavalerie, puis reçut le commandement de la ville de Bristol. Ayant rendu au prince Rupert cette place qui se trouvait sans défense (1643), il passa en jugement, et ne parvint à sauver sa tête que grâce au crédit de son père. Plus tard, il prit parti pour Cromwell, qui le nomma membre du conseil, lord du sceau privé (1655), et membre de la Chambre haute. Après la restauration des Stuarts, il vécut dans la retraite.

FIENNES (Jean-Baptiste DE), orientaliste et diplomate français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1669, mort à Paris en 1744. Drogman à Alexandrie et au Caire, professeur d'arabe au Collège de France (1714), secrétaire-interprète du roi (1718), il se rendit en 1729 à Tripoli, où il négocia un traité avantageux pour la France. — Son fils, **Jean-Baptiste Hélin de Fiennes**, né à Saint-Germain-en-Laye en 1710, mort en 1767, étudia les langues orientales à Constantinople, devint, en 1740, professeur de langues orientales au collège Louis-le-Grand, puis secrétaire-interprète du roi (1746) et professeur d'arabe au Collège de France (1746). Il fut chargé de deux missions : l'une à Tunis (1742), l'autre à Tripoli (1751).

FIENTE [*fi-ant'*] n. f. (bas lat. *femita ;* de *fimus*, fumier). Excréments de certains animaux : FIENTE *de loup. Les* FIENTES *de pigeon et de poule forment un engrais très actif.*

FIENTER [*fi-an-té*] v. intr. (de *fiente*). En parlant des animaux, Faire ses excréments.

— *Transitiv.* Fumer avec de la fiente : FIENTER *la terre.*

FIENTERON [*fi-an*] n. m. (de *fiente*). Valet chargé de nettoyer les étables. || Homme qui ramasse les ordures çà et là.

FIENTEUX [*fi-an-teû*], **EUSE** adj. Couvert de fiente : *Etable* FIENTEUSE.

FIER [*fi-èr*], **ÈRE** adj. (du lat. *ferus*, sauvage, farouche). Anciennem., Sauvage : *L'animal le plus* FIER. (Boileau.) || Farouche :

Des *fiers* Domitius l'humeur triste et sauvage.
RACINE.

|| Fougueux, violent : *Un* FIER *Aquilon.* (Fénelon.)

— Aujourd., En mauvaise part. Orgueilleux, altier, arrogant :

Est-ce là, dira-t-il, cette *fière* Hermione?
RACINE.

|| Qui s'enorgueillit, tire vanité de : FIER *de sa fortune, de ses succès, de ses aïeux.*

— En bonne part, Qui a des sentiments pleins de noblesse, de dignité : *Les nuances sont si délicates qu'esprit* FIER *est un blâme, âme* FIÈRE *est une louange.* (Voltaire.) || Qui est inspiré par la fierté du caractère, ou qui la dénote : *Une réponse, Une démarche* FIÈRE. *Un regard* FIER.

— *Fam.* Audacieux : *Quel* FIER *poète ! Voilà un* FIER *peintre !* || Fort, grand, fameux : *Un* FIER *soufflet. Un* FIER *menteur.*

— Chass. Difficile à approcher : *Perdrix* FIÈRE.

— Manèg. Se dit d'un cheval, lorsqu'il est d'une allure dégagée, vive, gracieuse. || Se dit aussi d'un cheval qui, à la moindre parole qu'on lui adresse, pointe les oreilles, lève la tête et se redresse vivement.

— Techn. Se dit du marbre et des pierres qui sont difficiles à travailler à cause de leur grande dureté.

— LOC. DIV. *Etre fier comme un Ecossais*, Avoir beaucoup d'orgueil. || *Fier comme Artaban*, Plein de morgue. V. ARTABAN.

— Substantiv. : *Faire le fier*, Montrer de la fierté (le plus souvent mal à propos).

— SYN. **Fier, altier, dédaigneux, hautain**, etc. V. ALTIER.

— ANTON. **Affable, familier, humble, modeste, simple.**

FIER [*fi-é*] v. tr. (lat. pop. *fidare ;* de *fidus*, fidèle. — Se conjugue comme *prier.*) Confier, livrer avec confiance : FIER *sa vie, son honneur, son secret à son ami.* FIER *son argent à un dissipateur.* (VX.)

— ***Se fier,*** v. pr. Mettre sa confiance : *Il ne faut jamais* SE FIER *à ceux qui manquent de probité, quels que soient leurs talents.* (Washington.) [On a dit *Se fier en.*] || *Se fier sur quelqu'un*, Avoir foi en lui. — *Se fier sur quelque chose*, Fonder sa confiance sur cette chose. || *Fiez-vous-y*, Croyez-le ; Comptez là-dessus. — *Ne vous y fiez pas*, Ne vous figurez pas cela. || *Ne pas se fier à ses yeux, à ses oreilles*, Ne pas croire ce qu'on voit, ce qu'on entend.

— SYN. **Se confier.** V. CONFIER (SE).

— ANTON. **Se défier, se méfier, suspecter, douter de.**

FIER [*fi-èr*], riv. de Haute-Savoie, affl. gauche du Rhône, née dans le massif des Aravis et célèbre par ses défilés étroits et notamment par les gorges qu'elle forme près de Lovagny (gorges du Fier). Principaux affluents : le Thiou et le Chéran. Cours, 66 kil.

FIER (DÉPARTEMENT DU), circonscription administrative de la fin du Premier Empire (1814-1815), formé de deux arrondissements de l'ancien département du Mont-Blanc (Savoie) et d'une partie de celui du Léman (territoire de Genève). Ch.-lieu *Genève.*

FIER-À-BRAS [*fiè-ra-bra*] n. m. (origine douteuse ; peut-être du lat. *ferrea brachia*, bras de fer, ou de *fera brachia*, bras vaillants.) — Les formes du vieux français sont FIERBRAS et FIEREBRACHE.) *Fam.* Fanfaron, matamore :

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le *fier-à-bras.*
Th. CORNEILLE.

|| Plur. *Des* FIER-À-BRAS OU FIERS-À-BRAS.

Fierabras, chanson de geste française de la fin du XIIe siècle, en 6.000 alexandrins rimés ; une de celles dont le succès fut le plus durable. Le duel entre Olivier et le géant sarrasin Fierabras et la conversion de celui-ci n'en forment qu'un épisode. Le sujet principal est la reconquête des reliques de la Passion, dont Fierabras s'était emparé après avoir pris Rome. Cette chanson, comme plusieurs autres (v. FLOOVANT, et PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE), se chantait à la foire du Lendit, à Saint-Denis, à l'occasion de laquelle ces reliques étaient exposées dans la basilique. Elle a été publiée en 1860 par A. Kroeber et G. Servois.

Fierabras (BAUME DE). Ce baume, sans cesse invoqué par Don Quichotte, et qui avait, dit-on, la vertu de guérir toutes les blessures, doit son nom à un chirurgien charlatan du XVIe siècle, maître Hervé Fierabras, qui demeurait à Rouen ; il avait le titre de docteur-médecin. En 1550, il publia la *Méthode briefve et facile de garder la santé, d'éviter la maladie, avec aucuns secrets de l'âme, non encore mis en lumière.* Ce petit livre eut une telle vogue, que Cervantes put, un siècle plus tard, en avoir connaissance. Il fut réimprimé en 1647.

FIERASFER [*fi-èr'-ass-fèr'*] n. m. (mot lat.). Genre de poissons marins, famille des ophididés, comprenant de petites formes allongées, comprimées, terminées en pointe et dépourvues de nageoires pelviennes, la dorsale et l'anale contournant le corps.

— ENCYCL. Les *fierasfer* habitent les mers chaudes. Pourtant, une espèce (*fierasfer imberbis*) vit en Méditerranée, à l'intérieur des holothuries, où elle trouve refuge contre ses ennemis. Elle est jaunâtre, variée de rose et de vert, avec le ventre blanchâtre. Sa longueur ne dépasse pas 15 cm. (On l'appelle aussi AURIN.) V. DONZELLE.

FIÈREMENT [*man*] adv. Avec arrogance. || Avec dignité, noblesse, courage : *Répondre, S'avancer* FIÈREMENT.

— Littér. et Bx-arts. Avec hardiesse, vigueur : *Tableau* FIÈREMENT *touché, Ouvrage* FIÈREMENT *écrit.*

— *Fam.* Beaucoup, grandement : *Etre* FIÈREMENT *habile.*

FIERENS-GEVAERT (Hippolyte), écrivain et critique d'art belge, né à Bruxelles en 1870, mort à Liége en 1926. Son premier *Essai sur l'art contemporain* parut en 1896 et fut suivi d'un autre essai sur les grands courants moraux et intellectuels du XIXe siècle : *la Tristesse contemporaine* (1899), puis d'un *Essai sur Bruges* (1901), et d'une

étude sur *l'Hôtel de Ville de Paris* (1902). Après avoir publié un roman : *le Tocsin* (1903), il est revenu à la critique d'art et a donné de *Nouveaux essais sur l'art contemporain*, des livres sur *Van Dyck* et sur *Jordaens* (1905), *la Renaissance septentrionale dans les Flandres* (1906), *Figures et Sites de Belgique* (1907) ; *la Peinture en Belgique* (1908-1911) ; *la Peinture au Musée ancien de Bruxelles* (1914) ; *l'Art belge ancien et moderne* (1923) ; *la Peinture à Bruges* (1923). Mais son principal ouvrage est l'*Histoire de la peinture flamande des origines à la fin du XVe siècle*, 3 vol. in-4°, en partie posthume, et édité par son fils Paul FIÉRENS, lui-même littérateur et critique d'art. Conservateur des musées royaux de Belgique, H. Fiérens-Gevaert était en outre professeur d'histoire de l'art à l'université de Liége.

FIERICH (François Xavier), juriste polonais, né à Cracovie en 1860, mort à Varsovie en 1928. Docteur en droit en 1883, il poursuivit ses études à Berlin et fut reçu agrégé à l'université de Cracovie, où il devint en 1896 professeur de procédure civile. Recteur, membre de l'Académie des sciences polonaise, il écrivit, en allemand et en polonais, une série de travaux sur le droit civil, le droit commercial et la procédure. Le gouvernement polonais l'appela, en 1919, à présider la « Commission de codification » créée en vue d'unifier la législation du nouvel Etat.

FIERLIAGE [*fi-èr'*] n. m. Action de remplir exactement les tonneaux dans les salines.

FIÉROT [*rô*] adj. (de *fier*). Particulièrement fat, orgueilleux.

— Substantiv. : *Faire le* FIÉROT.

FIERTABLE [*fi-èr'*] adj. (de *fierte*). Cout. anc. *Crime fiertable*, Crime susceptible de pardon. (Tous les ans, à la procession de l'Ascension, à Rouen, un criminel, condamné à mort, portait la châsse ou *fierte* de saint Romain, et obtenait la rémission de ses méfaits. Ce privilège, accordé à Rouen par Dagobert en souvenir de l'évêque qui avait délivré le pays d'un dragon, *la Gargouille*, dura jusqu'en 1790. Les crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide prémédité n'étaient pas *fiertables*.)

FIERTE [*fi-èrt'*] n. f. (pour *fiertre ;* du lat. *feretrum*, brancard). Archéol. Châsse, cercueil reliquaire. (Le mot, surtout en usage dans le nord de la France, en Normandie et en Angleterre, s'applique particulièrement à la châsse de l'archevêque de Rouen saint Romain. L'église de Rouen avait le privilège de délivrer un condamné à mort, à condition pour lui de « lever la fierte », c'est-à-dire de la porter pendant la procession, qui se faisait encore au XVIIIe siècle.)

Fierte de saint Eleuthère, à Tournay (XIIIe s.).

FIERTÉ [*fi-èr'*] n. f. (lat. *feritas*). Anciennem., Humeur implacable, farouche : *Nourrie... dans une* FIERTÉ *brutale*. (Fénelon.) || Fougue, violence : *Le cheval d'Antiope, malgré sa* FIERTÉ, *frémit et recule*. (Fénelon.)

— Aujourd., En mauv. part. Caractère de ce qui est hautain, arrogant, méprisant :

Et n'ayant rien de grand qu'une sotte *fierté*.
BOILEAU.

|| FIERTÉ *des manières, vice des sots*. (Boileau.)

— En bonne part, Noblesse de sentiments, dignité, hauteur de courage : FIERTÉ *du cœur, vertu des honnêtes gens*. (Boileau.) *Il avait la* FIERTÉ *de ne rien vouloir de moi*. (Fénelon.) *La* FIERTÉ *de la réponse, de la démarche*. || Etat d'âme d'une femme qui résiste à l'amour (VX.) :

Contre un amant qui plaît pourquoi tant de *fierté* ?
RACINE.

— Archit. Force et solidité dans la construction d'un édifice : *Le dorique grec a de la* FIERTÉ.

— BX-ARTS. Fermeté, hardiesse, vigueur d'exécution : *On a dit la* FIERTÉ *du pinceau, pour signifier des touches libres et hardies*. (Voltaire.)

— Au plur. Actes de fierté.

— ANTON. **Affabilité, familiarité, humilité, modestie, simplicité.**

FIERTÉ [*fi-èr'*], **E** adj. (forme picarde *ferté, ferreté*, en anc. franç. « découpé à jour » ; de *ferret* ou *fer*). Blas. Se dit de la baleine lorsqu'elle a les fanons, les ailerons et la queue de gueules. (Peu us.)

FIERTON [*fi-èr'*] n. m. (du saxon *feorthung*, quart). Poids équivalant à 1/6 de la livre, ou à 1/4 du marc. (Il pesait 61^gr,19.)

— ENCYCL. En Flandre et en Allemagne, les chartes du XIe au XIVe siècle mentionnent des redevances payables en marcs et en *fiertons* d'argent. Au XIIIe siècle, le fierton est employé dans les hôtels des monnaies pour la vérification des espèces. Le fierton est aussi une monnaie, analogue au *farthing* anglais, valant le quart d'un denier.

FIERTONNEUR [*fi-èr-to-neur*] n. m. (de *fierton*). Ancien officier des monnaies, institué par Philippe le Bel en 1214, pour s'assurer du poids exact des flans et des espèces.

FIERVENDE [*èr-vand'*] n. f. Métall. Partie d'un four à cuve, qu'on appelle plus généralement POITRINE.

FIESCHI (Giuseppe), conspirateur, né à Murato (Corse) en 1790, exécuté à Paris en 1836. Engagé à seize ans dans l'armée napolitaine, il trahit à deux reprises Murat, roi de Naples, au profit des Autrichiens. Après s'être évadé à Marseille, et rendu de nouveau en Corse, où il fut condamné pour vol et escroquerie, il s'échappa, réussit à se cacher, sous un faux nom, et, sur le point d'être repris par la police, le 28 juillet 1835, fit éclater sa « machine infernale » au moment où Louis-Philippe et sa suite se rendaient à la Bastille pour célébrer l'anniversaire de la révolution de Juillet. Il y eut de nombreuses victimes, dont le maréchal Mortier : Fieschi lui-même fut blessé. Les princes ne furent pas atteints. La cour des pairs condamna Fieschi et ses complices à être décapités.

FIESCO. Biogr. V. FIESQUE.

FIESOLE, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence), sur un affl. de l'Arno ; 10.600 hab. C'est l'antique *Fæsulæ*, dont il reste d'importants murs étrusques, fort réguliers, et les ruines d'un théâtre. Evêché du Ier siècle, suffragant de Florence, Fiesole a une cathédrale en forme de basilique, commencée en 1028, terminée au XIVe siècle, décorée en partie par le Pérugin. La ville est surtout célèbre par le peintre religieux Fra Angelico (Giovanni da Fiesole) qui y vécut dans le couvent de San Dominico. Tout proche, le couvent *Badia di Fiesole*, construit par Brunelleschi, mais qui conserve des parties du XIIe siècle, a servi de siège à l'académie de Laurent de Médicis et de résidence à Pic de La Mirandole. Le palais Prétorio du XIIIe siècle sert de musée d'antiquités.

FIESOLE (*Fra Beato, Fra Angelico*, Fra Giovanni DA), peintre italien, né à Vicchio, en Toscane, en 1387, mort à Rome en 1455. En 1407, il prit l'habit de dominicain à Fiesole, près de Florence, d'où son surnom. D'après une tradition, il commença à peindre des miniatures sous la direction d'un frère de son couvent ; il garda toujours dans ses peintures le goût des belles couleurs de l'enluminure : ses rouges et ses bleus sont vifs et clairs. Vers 1409, forcé par les guerres civiles de quitter sa retraite, il eut l'occasion d'étudier les œuvres de Giotto, à Assise, et se mit à peindre en détrempe. Doué d'une piété ardente, d'une simplicité et d'une candeur qui lui valurent le nom de **Fra Angelico** (*Frère Angélique*), il fit rayonner dans ses compositions la grâce exquise, le mysticisme et la ferveur qu'il portait en lui.

Fra Angelico da Fiesole.

L'œuvre de l'Angelico se voit dans les villes qu'il a habitées : à Cortone, de 1409 à 1418 ; à Fiesole, de 1418 à 1436 ; à Florence, de 1436 à 1445, et enfin à Rome où il passa les dix dernières années de sa vie de 1445 à 1455. A Cortone, il peignit les fresques du couvent de Saint-Dominique, qui ont péri presque entièrement. Dans l'église du Gésu, il y a trois belles peintures : une *Annonciation*, et deux prédelles (*Scènes de la vie de la Vierge* et *de saint Dominique*). Fra Angelico a aussi peint, pour Saint-Dominique de Pérouse, un tableau en plusieurs parties, très détérioré aujourd'hui, qu'on peut voir à la pinacothèque de la ville. En 1418, l'évêque de Fiesole ayant autorisé la rentrée des dominicains, Fra Angelico s'enferma dix-huit années au couvent fondé par Dominici. Il faut rapporter à cette période les *reliquaires* du couvent Saint-Marc (le petit *Couronnement de la Vierge*, *la Madone de l'étoile* et *l'Adoration des Mages*) ; etc., sans parler des peintures du couvent même de Fiesole : *l'Annonciation* (aujourd. à Madrid) et les deux *Couronnement de la Vierge* (Paris et Florence). Au couvent de Saint-Marc, à Florence, Fra Angelico peignit, d'un style encore élargi et épuré, un admirable *Calvaire*, un *Couronnement de la Vierge par Jésus-Christ*, etc., sans parler de la décoration multiple des cellules ; et enfin une *Descente de croix*, qui est un de ses chefs-d'œuvre. Appelé à Rome par Eugène IV, puis par Nicolas V, il peignit pour ces deux papes deux chapelles : l'une dite du Saint-Sacrement, l'autre dite de Nicolas-V, où se sent l'influence antique, dans les scènes de la *Vie de saint Laurent*. Il fut enterré dans l'église de la Minerve, à Rome.

FIESQUE (en ital. **Fiesco**, et au plur. **Fieschi**), famille génoise, une des quatre grandes maisons patriciennes de la République. Durant le XIIIe siècle, ils soutinrent le parti aristocratique et gibelin contre les Spinola et les Doria, qui s'appuyaient sur les guelfes et le parti plébéien. Deux papes (Innocent IV et Adrien V), trente cardinaux, un grand nombre de prélats, des généraux, des amiraux et des personnages remarquables sont sortis de cette famille. Les principaux membres en sont : LUCA, mort en 1336. Cardinal en 1300, il délivra Boniface VIII des mains de Guillaume de Nogaret et de Scierra Colonna ; — LUIGI, mort à Rome en 1423. Cardinal en 1384, il fut un des électeurs de Boniface IX, puis légat en Romagne et en Sicile sous Martin V ; — CATHARINA, née et morte à Gênes (1447-1510), veuve de Giuliano Adorno. V. CATHERINE DE GÊNES (sainte) ; — BARTOLOMEO, qui fut la cause d'une insurrection à Gênes. Louis XII, roi de France, étant intervenu, Gênes s'étant donnée à la France en 1499, réoccupa la ville (1507) ; — NICOLA, né à Gênes en 1456, mort à Rome en 1524, évêque de Toulon (1484, puis 1515-1524), de Fréjus (1494-1502), d'Agde (1488), cardinal (1503), archevêque d'Embrun, puis de Ravenne ; — Giovanni-Luigi **Fiesco**, comte DE LAVAGNA, patricien génois, né et mort à Gênes (1523-1547), dont l'histoire a été popularisée par le cardinal de Retz, son admirateur. Il ambitionna de rendre à sa famille la suprématie politique qu'elle avait perdue, et de renverser André Doria du pouvoir. Avec l'appui tantôt de François Ier, tantôt du duc de Parme, il rassembla à Gênes un grand nombre de mercenaires, sous prétexte d'équiper des galères. Le complot éclata en 1547. Les conjurés étaient déjà maîtres des points importants de la ville et du port, lorsque Giovanni-Luigi Fiesco, en se rendant à sa galère, tomba à la mer et se noya. Privés de leur chef, les conjurés se dispersèrent. La puissance des Fiesques fut à jamais anéantie. — Une branche de cette famille, établie en France, s'y éteignit en 1708. Elle portait le titre de comte de Lavagne.

Fiesque (LA CONJURATION DE), tragédie que Schiller a tirée du livre du cardinal de Retz sur le même sujet. Il valut à l'auteur le titre de citoyen français, sous le nom de **Gille**. Schiller introduit dans la donnée historique une intrigue d'amour fort compliquée, et modifie quelques données historiques. Il a mis en plein relief Fiesque, conspirateur de grand style, et Verrina, ferme républicain. Le drame de Schiller n'est plus aussi révolutionnaire que ses *Brigands* : moins politique, et plus moral.

FIESSO Umbertiano, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo) ; 5.160 hab.

FIESTAUX [*fi-èss-tô*] n. m. pl. Dans les houillères, Dégagement de grisou dans une galerie.

FIEUX [*fi-eû*] n. m. (forme normande de *fils*). Fils, enfant : *Mon* FIEUX. (VX.)

Biaux chires leups, n'écoutez mie
Mère tenchent chen *fieux* qui crie.
LA FONTAINE.

— Hist. relig. *Les bons fieux*, Communauté de tertiaires réguliers de Saint-François, fondée en 1615 à Armentières, par Henri Pringuet, pour diriger un asile d'aliénés.

FIEUZAL (Marie-Louis), médecin français, né à Cahors en 1836, mort à Paris en 1888. Il fut médecin en chef de l'hôpital des Quinze-Vingts. On lui doit la fondation du journal *la Clinique des Quinze-Vingts*. Il a encore publié : *Clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts* (1876), *Hygiène de la vue dans les écoles* (1886). On lui doit la formule d'un verre de lunettes de teinte particulière (verre Fieuzal) tirant sur le marron jaune foncé.

FIÉVÉE (Joseph), écrivain français, né et mort à Paris (1767-1839). Il fut d'abord ouvrier-typographe, puis rédacteur à la *Chronique de Paris*, dirigée par Condorcet. Plus tard, il collabora au *Mercure* et à la *Gazette de France*, où il manifesta des idées conservatrices. Nommé directeur du *Journal des Débats* au commencement de l'Empire, destitué peu après par Napoléon Ier, il devint ensuite maître des requêtes, conseiller d'Etat, et préfet de la Nièvre. Sous la Restauration, Fiévée collabora à des journaux royalistes. Citons de lui : *les Rigueurs du cloître*, opéra-comique (1792) ; *Sur la nécessité d'une religion* (1795) ; *la Dot de Suzette* (1798), très joli roman qui eut un vif succès ; *Lettres sur l'Angleterre* (1802).

FIÈVRE n. f. (lat. *febris*). Pathol. génér. Syndrome de défense, caractérisé par l'élévation anormale de la température du corps, l'accélération du rythme cardiaque et respiratoire, la diminution des sécrétions et la sécheresse de la peau, l'agitation et parfois le délire. || *Fièvre aphteuse*. V. APHTEUSE. || *Fièvre bilieuse hématurique*, Maladie du foie, dans les pays chauds, caractérisée par la fréquence des hémorragies qui surviennent pendant son cours. || *Fièvre cérébrale*, Toute fièvre dans laquelle se produisent des troubles cérébraux, et, plus particulièrement, la méningite. || *Fièvre continue*, Fièvre dans laquelle la température du corps reste uniformément élevée. || *Fièvre de lait*, Elévation de température qui suit parfois l'accouchement et qui est due à une infection puerpérale légère et non à la montée du lait. || *Fièvre de Malte*, dite encore *Fièvre méditerranéenne, ondulante*, Maladie infectieuse à rechutes, observée dans le bassin de la Méditerranée et due au *micrococcus Melitensis*, qui serait transmis aux hommes par les chèvres. || *Fièvre de trois jours*, Maladie infectieuse à évolution brève, observée surtout dans les Balkans, et dont l'agent pathogène est transmis à l'homme par la piqûre d'un diptère, le *phlebotomus Papatacci*. (On l'appelle encore *Fièvre à papatacci, Fièvre de Volhynie.*) || *Fièvre des armées, des hôpitaux*. Syn. de TYPHUS. || *Fièvres éruptives*, Nom générique des maladies fébriles s'accompagnant d'une éruption cutanée (scarlatine, rougeole, rubéole, variole, varicelle). || *Fièvre hectique*, Etat de cachexie avec grandes variations de température. || *Fièvre herpétique*, Fièvre de peu de durée, qui s'accompagne d'herpès labial et buccal. || *Fièvre intermittente, maremmatique, palustre, paludéenne, à quinquina, tellurique, rémittente*. Syn. de PALUDISME. || *Fièvre jaune*, Fièvre épidémique caractérisée par la coloration jaune des téguments. V. JAUNE. || *Fièvre larvée*, Paludisme léger chez les enfants. || *Fièvre miliaire*, La suette miliaire. || *Fièvre muqueuse*, Nom donné autrefois aux fièvres typhoïdes peu graves, et souvent aux fièvres *paratyphoïdes* (v. ce mot) qui n'étaient pas encore individualisées. || *Fièvre ortiée*. Syn. de URTICAIRE. || *Fièvre ourlienne*. Syn. de OREILLONS. || *Fièvre pétéchiale*, Fièvre accompagnée de taches rougeâtres des téguments. || *Fièvre quarte*, Fièvre intermittente revenant tous les quatre jours. || *Fièvre récurrente*. V. TYPHUS RÉCURRENT. || *Fièvre traumatique*, Fièvre causée par un traumatisme et attribuable soit au choc nerveux, soit à la résorption des tissus contus. || *Fièvre typhoïde*. V. TYPHOÏDE. || *Fièvre urineuse*, Fièvre due à la rétention d'urine ou à son infiltration. || *Fièvre des foins* (ou *Asthme, Rhume des foins*), Affection qui se manifeste généralement au moment de la floraison des foins (d'où son nom), et qui se caractérise par du coryza abondant et des crises d'asthme.

— *Fig.* Ardeur, surexcitation : *La* FIÈVRE *des passions. Calmer la* FIÈVRE *des esprits. Quand ma* FIÈVRE *d'espérance fut un peu calmée.* (Mme de Staël.) || Frisson, réaction, trouble :

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la *fièvre*.
LA FONTAINE.

Cela donne la FIÈVRE, *rien que d'y penser*. || Agitation maladive, manie, crise : *La* FIÈVRE *des cartes postales a remplacé pendant un temps la* FIÈVRE *des timbres-poste. Ne craignant point de redire, après les impies, que c'étaient* [les Croisades] *des* FIÈVRES *du temps*. (Guez de Balzac.)

La *fièvre* de l'espace et des tièdes rivages.
MAUPASSANT.

— Art vétér. *Fièvre vitulaire*, Fièvre propre aux vaches, après la parturition. || *Fièvre du Texas*. V. PIROPLASMOSE. || *Fièvre charbonneuse* ou *Charbon bactéridien*, Maladie épizootique, transmissible à l'homme, déterminée par un microbe aérobie, le *bacillus anthracis* ou *bactéridie charbonneuse*. V. CHARBON.

— LOC. DIV. *Fièvre de cheval*, Fièvre violente. || *Sentir la fièvre*, Avoir une odeur âcre et douceureuse à la fois, comme celle qu'exhalent certains fiévreux. || *Que la fièvre te serre !* Imprécation vieillie.

— LOC. PROV. **Tomber de fièvre en chaud mal**, Tomber d'un mal dans un pire. || **Fièvre de renard, qui se guérit en mangeant une poule**, Appétit de convalescent.

— ALLUS. LITTÉR. **Allez vous coucher, vous avez la fièvre**, Conseil ironique donné à Basile dans *le Barbier de Séville* (III, 11).

— ENCYCL. Méd. La *fièvre* a pour effet d'augmenter les combustions intra-organiques et, par conséquent, d'activer

la destruction des déchets de fonctionnement accumulés et des toxines bactériennes. C'est pourquoi l'on distingue deux sortes de fièvres : les fièvres *dyscrasiques*, produites par l'accumulation de déchets endogènes, fièvre de fatigue et de surmenage, fièvre de la goutte, fièvre digestive, fièvre de lait, etc., causée par la suractivité de certains organes, muscles, viscères, glandes, dont les déchets de fonctionnement n'ont pu être éliminés assez rapidement ; et les fièvres *infectieuses*, provoquées par les toxines bactériennes. Dans les deux cas, le mécanisme de la fièvre est le même : les substances nocives, circulant dans le sang, vont irriter les centres de la thermogénèse, placés dans le mésocéphale, et détruisent ainsi la *régulation thermique* qui, normalement, grâce à la vaso-dilatation périphérique, à la respiration cutanée et à la sudation, maintient constante la température centrale de l'homme. Le déréglement de la régulation thermique annule, pour ainsi dire, ces moyens naturels de défense contre l'élévation de notre température ; mais, il a, d'autre part, pour conséquence, d'augmenter les oxydations intra-organiques dans une proportion considérable, ce qui se traduit par la disparition des réserves adipeuses et l'amaigrissement prononcé du malade. Mais les substances ainsi détruites n'apparaissent généralement pas tout de suite dans les urines, qui sont d'habitude rares et foncées pendant la période fébrile. C'est pourquoi ce n'est guère qu'au moment de la défervescence que les urines deviennent abondantes et très chargées en matériaux solides, urée et phosphates notamment, et que s'accentue la perte de poids subie par le patient.

Dans la fièvre, la température varie de 38° jusqu'à 43°, 44° et même 45°. Ce dernier état n'est supporté que pendant quelques heures, la mort étant fatale par destruction du tissu nerveux, au bout de 24, 36, 48 heures au plus.

Au point de vue de l'allure, on classe les fièvres en : *continues, rémittentes,* et *intermittentes*. Dans les premières, la température se maintient presque au même niveau pendant toute sa durée, pour se terminer brusquement ou en *lysis ;* dans les secondes, il y a des séries d'accès fébriles, se répétant à intervalles rapprochés, pendant lesquels la température ne revient pas à la normale ; dans les dernières enfin, l'accès fébrile ne réapparaît qu'à des intervalles parfois très longs, pendant lesquels la température revient à la normale.

Au point de vue de l'évolution, on distingue la période *de croissance*, pendant laquelle la fièvre monte progressivement ; la période *d'état*, pendant laquelle la fièvre se maintient à peu près au même niveau ; la période *de décroît* ou *de défervescence*, pendant laquelle la fièvre tombe parfois brusquement en quelques heures, parfois beaucoup plus lentement en quelques jours ou même quelques semaines. Souvent, et principalement dans les infections aiguës, la défervescence est suivie d'une période d'hypothermie pendant laquelle la température peut tomber à 36° et même au-dessous. L'hypothermie est d'ailleurs un des signes les plus sûrs de la convalescence vraie.

La température se mesure à l'aide d'un thermomètre spécial, dit « thermomètre médical », que l'on place sous l'aisselle ou, mieux, dans le rectum. Sous l'aisselle, en effet, le thermomètre est exposé à des changements de position qui altèrent l'ascension de la colonne mercurielle, et le chiffre qu'il donne est inférieur, en moyenne, de cinq dixièmes de degré, à la température rectale. Dans tous les cas, le thermomètre doit rester en position jusqu'à ce que la température ne monte plus, ce qui exige, au moins cinq à six minutes dans le rectum.

L'élévation de la température n'est pas le seul signe de la fièvre. A son début, elle est souvent accompagnée de frissons, qui indiquent la lutte que la régulation thermique soutient pour maintenir constante la température du corps. Ses autres signes : malaises, maux de tête, douleurs musculaires, anorexie, sécheresse de la bouche et de la peau, diminution des sécrétions, agitation, délire, etc., sont les manifestations de l'atteinte portée aux centres nerveux par les poisons endogènes et exogènes. Aux signes précédents, il faut ajouter la soif et l'oligurie, qui sont, dans une certaine mesure, solidaires l'une de l'autre. Aussi ne faut-il pas craindre de donner abondamment à boire aux fiévreux : boissons fraîches, acidulées, légèrement sucrées, thé très léger, mais pas de boissons alcooliques.

La fièvre, étant un procédé de défense, ne doit être combattue que si elle est prolongée et trop élevée, car elle risque alors d'épuiser la résistance du malade. Pour la combattre, nous disposons de trois moyens : 1° ceux qui s'attaquent à la cause : quinine et arsenicaux, qui détruisent l'hématozoaire et les autres protozoaires pathogènes ; l'iode, dans la tuberculose et les mycoses ; les sérums et vaccins spécifiques et la protéinothérapie, dans les autres infections ; 2° ceux qui s'attaquent aux centres nerveux pour en modérer l'excitation : antithermiques et antipyrétiques ; 3° enfin, ceux qui s'attaquent à la température elle-même pour la diminuer en refroidissant la périphérie du corps : bains tièdes ou refroidis, drap mouillé, enveloppements froids. Ces derniers ont eu, à un moment, une grande vogue ; ils sont aujourd'hui un peu délaissés, et à tort, attendu que leurs effets, toniques et diurétiques, sont de beaucoup préférables à ceux des antipyrétiques et des antithermiques qui sont des dépresseurs cardio-vasculaires et nerveux.

— Pour les différentes fièvres, voir à leurs noms.

— La *fièvre des foins* (*hay fever* des Anglais) apparaît, chez les personnes prédisposées, au mois de mai ou au début de l'automne ; elle ne donne pas, malgré son nom, d'élévation de température. Le malade est pris brusquement de démangeaisons dans l'intérieur du nez, d'éternuements, et d'un écoulement nasal presque aqueux très abondant. La lumière, la chaleur augmentent ces troubles divers, tandis que l'obscurité semble les atténuer. Souvent l'on note aussi une oppression avec expectoration abondante, indiquant que la muqueuse bronchique est atteinte. On attribue la fièvre des foins à l'irritation produite par le pollen des fleurs ; mais il y a en outre une prédisposition nerveuse individuelle, due souvent à une hypertrophie des cornets. Le traitement ne donne pas toujours un résultat appréciable avant cinq à six semaines, qui est le temps normal de la maladie. Cependant, les attouchements de la muqueuse nasale à la cocaïne, la cautérisation ou la résection des cornets sont à conseiller. On donnera aussi du bromure ou du valérianate d'ammoniaque.

— Art vétér. La *fièvre vitulaire* (encore appelée *collapsus du part*, *fièvre puerpérale*) est une maladie générale grave, à évolution rapide, caractérisée par l'asthénie, l'abolition des sens, l'hyperthermie, et qui apparaît ordinairement à la suite de la parturition, surtout chez les vaches bien nourries et en bon état. On a observé des manifestations identiques, mais beaucoup plus rares, chez la brebis et la chèvre. Les causes de la maladie sont encore mal connues. Les symptômes apparaissent brusquement vingt-quatre à quarante-huit heures après le part. L'animal titube, chancelle sur ses membres, et reste couché. La complication la plus fréquente et la plus grave est la *pneumonie par corps étrangers*, qui est due à de fausses déglutitions et qui amène inévitablement la mort. D'autres complications peuvent se montrer, après guérison de la maladie : *paraplégie, monoplégie, gangrène des extrémités.*

Actuellement, les anciens traitements sont remplacés par le *traitement d'Evers*, qui consiste en l'insufflation d'air dans chaque trayon préalablement vidé par la mulsion.

FIÈVRE, déesse allégorique protectrice contre la maladie, honorée dans l'ancienne Rome.

FIÉVREUSEMENT [*man*] adv. D'une manière fiévreuse : *Un ton bref et* FIÉVREUSEMENT *saccadé.*

FIÉVREUX [*vreû*], **EUSE** adj. Qui cause la fièvre : *Le voisinage des rivières est* FIÉVREUX. || Causé par la fièvre : *Chaleur* FIÉVREUSE. || Sujet à la fièvre : *Tempérament* FIÉVREUX. || Qui dénote la fièvre : *Pouls* FIÉVREUX.

— *Fig.* Ardent, tourmenté : *Une imagination* FIÉVREUSE. *L'ardeur* FIÉVREUSE *des jouissances.* (Volney.)

— *Substantiv.* Qui a la fièvre : *Un* FIÉVREUX.

FIÉVROTTE n. f. *Fam.* Petite fièvre bénigne.

FIFE (COMTÉ DE), ou **FIFESHIRE**, comté de l'Ecosse orientale, riverain de la mer du Nord, entre les estuaires du Forth et du Tay ; 276.260 hab. Plaines fertiles ; mines de houille et de fer ; grand cabotage. Ch.-lieu *Cupar-Fife.*

FIFE (Alexandre-William-George DUFF, duc DE), beau-frère du roi d'Angleterre George V, né en 1849, mort à Assouan (Haute-Egypte) en 1912. Il appartenait à une vieille famille écossaise de souche bourgeoise. Le duc de Fife, alors vicomte Mac Duff, représenta aux Communes, comme député libéral, la circonscription de Moray-et-Nairn, et remplit les fonctions de lord lieutenant du comté d'Elgin. Il brilla à la cour de la reine Victoria et épousa en 1889 la princesse Louise, fille aînée du prince de Galles, plus tard Edouard VII. Deux filles, Alexandra et Maud, sont nées de cette union ; la première, née en 1891, a épousé en 1913 Arthur II, duc de Connaught.

FIFI n. m. (corrupt. probable de *fils-fils*). Petit terme d'amitié qui se dit aux enfants, aux oiseaux.

— Fam. *Etre le fifi de quelqu'un*, Etre son préféré.

FIFI n. m. Vidangeur, boueur. (Vx.) || Costume de carnaval. || La personne qui porte ce costume.

FIFILLE [*fiy'*] n. f. (de *fille*). *Fam.* Fillette.

FIFOTE n. f. Nom que les pêcheurs normands donnent à l'étoile de mer.

FIFRE n. m. (allem. *pfeife*). Instrument de musique à vent et en bois, qui ressemble à la petite flûte, et qui a le son aigu et perçant : *Jouer du* FIFRE. *Marcher au son du* FIFRE *et du tambour.*

— Celui qui joue du fifre.

— LOC. PROV. **Etre neuf comme un fifre**, Etre très novice.

— ENCYCL. Le *fifre* est originaire de Suisse et fut employé pour la première fois, dans l'armée française, lors de l'institution des légions par François Ier, en 1534. Chaque *bande* de ces légions avait quatre tambours et deux fifres. L'usage des fifres s'est conservé en France jusqu'à Louis XVI ; ils reparurent ensuite dans la garde impériale sous le premier Empire et dans les Cent-Suisses pendant la Restauration. Mais ils finirent par disparaître en cédant la place au clairon. Ils ont persisté beaucoup plus longtemps dans l'armée allemande, et ils existent encore dans l'armée anglaise où ils accompagnent le tambour.

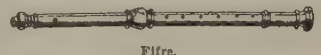

Fifre.

Le fifre est percé de six trous ; il est sans clefs. Il comprend deux octaves, ordinairement dans le ton de *ré*. Comme demi-tons, on n'utilise guère que ceux qui sont fournis par le *do dièse*, le *sol dièse*, et le *ré dièse*.

Fifre (LE), tableau de Manet, au musée du Louvre, une des meilleures toiles du peintre, représentant un enfant de troupe espagnol. V. Planche *Beaux-Arts LIX.*

FIFRELIN ou **FIFERLIN** n. m. (de l'allem. *pfifferling*, petit champignon des bois). Chose sans valeur ; moins que rien : *Cela ne vaut pas un* FIFRELIN.

FIFRER [*fré*] v. tr. Jouer avec le fifre : FIFRER *un air.* || Annoncer en jouant du fifre : *La guerre* ÉTANT FIFRÉE. (Scarron.)

— *Intransitiv.* Jouer du fifre : *Ne pas savoir* FIFRER.

FIGALE n. m. Petit bateau à voile et à rames, de la mer des Indes, peu élevé au-dessus de l'eau, ayant une teugue à l'arrière et un mât au centre.

Figaro.

FIGALO (CAP), petit cap d'Algérie, à 50 kil. O. d'Oran.

FIGARI, comm. de la Corse, arrond. et à 43 kil. de Sartène, près de la *baie de Figari ;* 1.580 hab. Tour du XIIIe siècle.

FIGARO n. m. Barbier malicieux. || Valet rusé et peu scrupuleux (par allusion au personnage de Beaumarchais).

Figaro, type créé par Beaumarchais dans sa trilogie dramatique, composée du *Barbier de Séville* (1775), du *Mariage de Figaro* (1784), et de la *Mère coupable* (1792). Il y a, à vrai dire, trois Figaro assez différents. Celui du *Barbier* est une manière de valet de comédie, vif, sémillant, spirituel, dupant les sots, mariant l'ingénue Rosine avec le brillant Almaviva à la barbe du vieux tuteur Bartolo. Celui du *Mariage* est toujours entreprenant ; mais, moins gai, il lutte pour son bonheur compromis, il maudit les injustices sociales, annonce la Révolution. Celui de *la Mère coupable* (aujourd'hui oubliée) est devenu sensible et déclamatoire.

Figaro (LE MARIAGE DE). Théâtr. V. MARIAGE DE FIGARO. — Mus. V. NOCES DE FIGARO.

Figaro (LE), journal satirique, spirituel, batailleur, fondé à Paris en 1825 par Maurice Alhoy, et qui fut tué par les procès. Le nouveau *Figaro*, fondé par de Villemessant, parut le 2 avril 1854 et fut d'abord hebdomadaire, puis bihebdomadaire. Son succès fut rapide. Cette feuille, à la fois agressive et littéraire, mondaine, compta parmi ses rédacteurs la plupart des chroniqueurs célèbres de l'époque. En 1866, *le Figaro* devint quotidien, et en 1867 politique. Les articles qu'y publia Rochefort contre le pouvoir mirent en péril le journal, qui dut se séparer du célèbre pamphlétaire. Après la guerre 1870-1871, Villemessant fit du *Figaro* un journal essentiellement monarchique. A sa mort (1879), Francis Magnard, F. de Rodays et Périvier en devinrent les directeurs. *Le Figaro*, tout en restant l'organe des idées conservatrices, religieuses et mondaines, perdit son caractère agressif. Au début du XXe siècle, *le Figaro* occupa une place importante dans la presse littéraire et mondaine. Il prit part aux luttes politiques, avec son directeur Calmette qui, en juin 1914, eut une fin tragique. Il passa ensuite sous la direction d'Alfred Capus (avec la collaboration de Flers) et sous celle de François Coty. Il perdit alors l'article de son titre et s'appela désormais *Figaro.*

FIGEAC, ch.-lieu d'arrond. du Lot, à 77 kil. de Cahors, sur le Célé ; 6.601 hab. (*Figeacois, oises*). Ch. de f. Orléans. Bâti en amphithéâtre sur les pentes du puy Sainte-Marie, Figeac doit son origine à un lieu de refuge fondé par une abbaye au XIe siècle. Il devint rapidement une ville importante, notamment aux XIIe et XIVe siècles ; de nombreuses maisons de cette époque subsistent encore. Eglises Saint-Sauveur (XIe-XIVe s.) et Notre-Dame du Puy (XIIe et XIIIe s.), Patrie de Champollion. — L'arrondissement a 8 cant., 118 comm., et 57.050 hab. Le canton Est a 12 comm., et 8.475 hab. ; le canton Ouest, 10 comm., et 7.000 hab.

Armes de Figeac.

FIGEMENT [*je-man*] n. m. Action d'un corps qui se fige. || Etat de ce qui est figé : *Le* FIGEMENT *est toujours produit par un froid relatif.*

FIGER [*jé*] v. tr. (pour *fegier ;* lat. pop. *fidicare*, de *fidicum*, foie ; proprem., *faire ressembler au foie.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous figeons. Il figea.*) Congeler, épaissir, condenser par le froid : *L'air froid* FIGE *la graisse des viandes.*

— ***Figé, e,*** part. pass. du verbe *Figer* : *Huiles* FIGÉES. || *Fig.* Glacé, froid : *Pour* FIGÉES, *elles* [mes lettres] *ne le sont pas.* (Mme de Sévigné.)

— ***Se figer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être figé : *Le beurre fondu* SE FIGE.

— *Fam.* Avoir froid, s'engourdir.

— *Par exagér.* Se dit du sang dont une émotion violente semble suspendre le cours dans les veines :

Oh ! vous me faites peur, et tout mon sang *se fige.*
MOLIÈRE.

Tout le sang d'Albertus *se figea* d'épouvante.
Th. GAUTIER.

— ANTON. **Fondre, liquéfier.**

FIGÈRE [*jèr'*] n. f. Avic. Maladie des dindonneaux.

FIGHT [*faït'*] n. m. (mot angl. signif. *Se battre*). Boxe. Combat.

FIGHTER [*faï-teur*] n. m. (mot angl. ; de *fight*). En boxe, Boxeur de profession, pugiliste.

FIGHTING [*fa-ï-tingh*] n. m. (mot angl. ; de *fight*, signif. combat, rixe). Boxe, Combat de près.

FIGITE [*jit'*] ou **FIGITES** [*ji-tès*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des cynipidés, comprenant de petits cynips parasites à abdomen ovale arrondi en dessus, tranchant en dessous. (*Le figites scutellaris*, commun en France, noir, à pattes rousses, vit à l'état de larve dans la pupe de la mouche domestique, ou dans celle d'une mouche à viande.)

FIGLINE Val d'Arno, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence), sur l'Arno ; 12.300 hab. Importantes fabriques de chapeaux de paille. Station paléontologique.

FIGLIUCCI (Vincenzo), en lat. *Filliuccius*, jésuite italien, né à Sienne en 1566, mort à Rome en 1622. Recteur de Sienne, il devint ensuite professeur de théologie morale au Collège romain. Ses *Morales quæstiones* (Lyon, 1623-1625 ; 3 vol.) sont l'un des ouvrages où Pascal a puisé pour ses *Provinciales.*

FIGNARD ou **FIGNE** n. m. *Pop.* Syn. de TROUFIGNARD.

FIGNOLAGE [*gn* mll.,] n. m. Action de fignoler. || Manière de peindre, où il y a trop de recherche.

FIGNOLE [*gn* mll.] adj. *Pop.* Joli : *Une* FIGNOLE *gosseline.* (Richepin.)

FIGNOLER [*gn* mll., *é*] v. intr. (de *fin*, au sens de subtil, recherché. — On disait jadis FINIOLER.) Raffiner en quelque chose : *Qui* FIGNOLE *veut briller.*

— *Transitiv.* Arranger avec soin, minutie : FIGNOLER *sa toilette.*

FIGNOLEUR [*gn* mll.], **EUSE** n. Qui fignole, qui raffine.

FIGUE [*figh'*] n. f. (lat. *ficus*). Bot. Fruit du figuier ordinaire. || *Figue d'été, Figue-fleur, Première figue,* Figue qui ne mûrit pas à l'automne mais qui, arrêtée dans son développement pendant l'hiver, mûrit l'été suivant.

— Se dit aussi, improprement, de beaucoup d'autres fruits : *Figue banane,* Fruit du *musa sapientium ; Figue de Barbarie,* Fruit des *opuntia ; Figue caque,* Fruit du *diospyros kaki ; Figue d'enfer,* Grand pignon d'Inde, fruit du *jatropha curcas.* V. FIGUIER.

— Fam. *Faire la figue à,* Faire un geste de moquerie à

quelqu'un en montrant le bout du pouce entre l'index et le médius. — Railler, se moquer de : FAIRE LA FIGUE à *tous ses ennemis.* (Les Milanais, dit-on, s'étant révoltés contre l'empereur Frédéric Barberousse, avaient chassé ignominieusement l'impératrice sa femme, juchée à rebours sur une vieille mule nommée *Tacor.* Frédéric, les ayant vaincus et subjugués, tira d'eux une vengeance éclatante : il fit mettre une *figue* au fondement de sa mule, et les Milanais prisonniers furent contraints d'arracher publiquement cette figue avec les dents à peine d'être pendus et étranglés sur-le-champ. Rappeler la chose aux Milanais par moquerie, fut dit : *leur faire la figue.*)

Une autre explication de cette expression et du geste qui l'accompagne est que c'est une allusion obscène à la ressemblance qui existe entre une figue entr'ouverte et la vulve, le mot italien *fica* ayant ces deux sens.

— *Moitié figue moitié raisin,* Moitié de gré moitié de force. Moitié bien moitié mal. (On prétend que les Corinthiens s'avisèrent autrefois de mêler des figues aux raisins qu'ils expédiaient à Venise, ce qui aurait donné lieu à cette locution.)

— Sauner. Dans les marais salants, Nom donné aux fragments de feuilles sèches qui souillent le sel.

— ENCYCL. Bot. Le fruit du figuier ordinaire (*ficus carica*) est un sycone, réceptacle charnu et creux d'une inflorescence portant à sa surface interne de nombreux petits fruits, et s'ouvrant par l'*œil* au sommet.

Les *figues* sont consommées fraîches ou sèches, et constituent un aliment agréable et rafraîchissant.

FIGUEIRA da Foz, ville de Portugal (district de Coïmbre), à l'embouchure du Mondego ; 8.000 hab. Port de commerce. Pêche, sel, huile, vins, fruits.

FIGUEIRA (Guilhem), poète provençal, né à Toulouse vers la fin du XIIe siècle. Ses œuvres, qui s'échelonnent entre 1225 et 1250 environ, se composent d'une dizaine de pièces. La plus connue est une virulente diatribe contre Rome. Les œuvres complètes de Figueira ont été publiées par E. Levy (Berlin, 1880, in-8°).

FIGUEIRA (Jacques), navigateur portugais du début du XVIe siècle. Il aborda en 1508 à Sumatra, en prit possession au nom d'Emmanuel le Fortuné, et y établit quelques comptoirs.

FIGUEIRA (Louis), jésuite et missionnaire portugais, né à Almodavar en 1573, tué à l'embouchure de l'Amazone en 1643. Il avait été envoyé en mission au Brésil dès 1607. On a de lui une grammaire de la langue brésilienne : *Arte da gramatica da lingua Brasilica* (1621 et 1687).

FIGUEIRO, ville de Portugal (district de Leiria), sur l'Aiso ; 3.600 hab. Vins excellents. Forges.

FIGUERAS. Géogr. V. FIGUIÈRES.

FIGUERAS Y MORAGAS (Estanislao), homme politique espagnol, né à Barcelone en 1819, mort à Madrid en 1882. Avocat, puis député aux Cortès, il s'attacha au parti républicain. Après la révolution de 1868, il combattit énergiquement le rétablissement de la monarchie, fit une incessante opposition au gouvernement d'Amédée de Savoie, occupa la présidence de la République après l'abdication du roi (1873) et rentra dans la vie privée au retour d'Alphonse XII.

FIGUERIE [*ghe-ri*] n. f. Lieu planté de figuiers.

FIGUEROA (Gomez SUAREZ DE). V. SUAREZ.

FIGUEROA (Lope DE), général espagnol, né et mort à Valladolid (1520-1595). Il se distingua dans la répression de l'insurrection des Maures d'Andalousie (1562) et contribua au gain de la bataille de Lépante (1571).

FIGUEROA (Francisco DE), poète espagnol, né et mort à Alcala de Hénarès (1540-1620). Il suivit pendant une partie de sa vie la carrière militaire, et composa à la manière italienne des pastorales et des comédies. Il fut le premier à employer en espagnol le vers blanc, importé d'Italie. Ses œuvres ont été publiées à Lisbonne (1626).

FIGUEROA (Lorenzo SUAREZ DE), duc DE FERIA, diplomate espagnol, né à Malines en 1559, mort à Naples en 1607. Il fut ambassadeur à Paris et soutint la Ligue contre Henri IV. Après la victoire du roi, il fut nommé gouverneur de Catalogne, puis vice-roi de Naples.

FIGUEROA (Garcia DE SILVA). V. SILVA.

FIGUEROA (Cristobal SUAREZ DE), poète et littérateur espagnol, né à Valladolid vers 1586, mort en 1650. Il remplit différentes fonctions dans les possessions de l'Espagne en Italie. On a de lui une traduction en vers castillans du *Pastor Fido,* de Guarini (1609) ; *la Constante Amaryllis* (1609), composition romanesque en vers et en prose, traduite en français ; *l'Espagne défendue,* poème épique (1612) ; *le Passager* (1617), ouvrage philosophique, composé de dix dialogues sur divers sujets.

FIGUEROA (Gomez SUAREZ DE), duc DE FERIA, diplomate espagnol, né à Guadalajara en 1587, mort à Munich en 1634. Vice-roi de Valence, ambassadeur à Rome, puis à Paris, enfin gouverneur de Milan, il leva en 1633 une armée de 12.000 hommes qu'il mena en Allemagne au secours de Brisach.

FIGUEROA (Francisco ACUÑA DE). V. ACUÑA.

FIGUEROA (José ALCORTA), écrivain et homme d'Etat argentin, né à Cordoba (République argentine) vers 1863. Député, gouverneur de sa province d'origine dont il avait su réorganiser les finances, sénateur, puis vice-président de la République en 1904, il fut appelé, aux termes de la Constitution, à prendre la présidence en 1906, à la mort de Manuel Quintana.

FIGUEROLA (Laureano), économiste espagnol, né à Calaf, près de Barcelone en 1826, mort à Madrid en 1903. Professeur d'économie politique à l'université de Barcelone, député aux Cortès de 1854, il professa ensuite le droit commercial à l'université de Madrid. Il soutint ardemment les idées libre-échangistes au congrès de Bruxelles de 1856. Il fut ministre des finances après la chute de la reine Isabelle (1868), puis en 1870 pendant la régence du maréchal Serrano. Après le coup d'Etat du 3 janvier 1874, Serrano rappela Figuerola au ministère des finances. Il abandonna la politique en 1881. On lui doit notamment : *la Reforma arancelaria de 1869* (1879) ; *el Socialismo en Suiza y Francia* (1894), et divers articles et discours.

FIGUEUR (Marie-Thérèse), femme-soldat, né à Talmay (Côte-d'Or) en 1774, morte à Issy (Seine) en 1861. Orpheline à neuf ans, elle s'enrôla en 1793 dans l'armée républicaine. Sous le nom de **Sans-Gêne,** que lui avaient valu ses manières frustes et la liberté de son langage, elle prit part au siège de Toulon, et fit, avec le 15e dragons, les campagnes d'Espagne et d'Italie. Elle fut à Austerlitz et fit les campagnes de l'Empire. Après Waterloo, elle quitta l'armée, se maria et, son mari mort, vécut à Issy, à l'hospice des Petits-Ménages. Très aimée de ses compagnons d'armes, qui admiraient son courage et sa gaieté, le surnom de *Sans-Gêne* lui convient mieux qu'à la maréchale Lefebvre.

FIGUIER [*ghi-é*] n. m. Bot. Genre d'arbres, de la famille des urticacées, tribu des artocarpées, originaires des régions chaudes du globe.

— Hist. rom. *Figuier ruminal,* Figuier sauvage qui croissait au milieu du forum et sous lequel, disait-on, Romulus et Rémus avaient été trouvés suçant les mamelles d'une louve : de là le nom de ruminal, de *rumen,* mamelle.

— Zool. Nom, aujourd'hui tombé en désuétude, sous lequel les anciens auteurs réunissaient en un même genre toutes sortes de petits oiseaux appartenant aussi bien au groupe des becs-fins qu'à celui des souimangas.

— ENCYCL. Bot. Les *figuiers* sont des arbres ou arbrisseaux, quelquefois grimpants, souvent lactescents, à boismou, dont les feuilles, ordinairement alternes, sont pourvues de larges stipules. Leurs fleurs unisexuées sont distribuées à la surface interne d'un réceptacle globuleux ouvert à son sommet (*œil*) ; c'est ce réceptacle (*sycone*) qui, après la fécondation, se renfle en une masse gorgée de matières sucrées : la *figue.*

Figuier : *a,* coupe d'une figue ; *b,* un des fruits séparé.

On en connaît plus de sept cent cinquante espèces, habitant toutes les régions chaudes. La plus célèbre est le figuier ordinaire ou de la Carie (*ficus carica*), originaire de l'Orient. Il s'accommode d'un sol pierreux et aride, et préfère l'exposition au midi. On le multiplie par rejetons, marcottes ou boutures. Comme il arrive chaque année que certaines figues (*figues-fleurs*) ne mûrissent pas et, se conservant pendant l'hiver, n'atteignent leur maturité qu'à l'été suivant, l'arbre donne ordinairement deux récoltes. En Algérie, les Kabyles suspendent aux branches du figuier cultivé de petites figues qui proviennent d'un figuier sauvage (*ficus caprificus*) et sont infestées par un moucheron (*blastophaga psenes*), dont l'action hâte la maturation et augmente la qualité des fruits : c'est la *caprification.*

La figue constitue un aliment très usité dans le nord de l'Afrique. En pharmacie, les figues sont considérées comme émollientes et laxatives et font partie des *quatre fruits pectoraux.* Il y en a de nombreuses variétés, cultivées dans l'Europe méridionale et en Afrique et qui diffèrent par leur forme, leur taille, leur couleur, l'époque de leur maturité. On consomme les figues fraîches ou sèches. En Algérie, les figues servent à la préparation d'une eau-de-vie de figues sèches (*araki*).

Le figuier des pagodes (*ficus religiosa*) et le figuier des banians (*ficus indica*) sont remarquables par leurs racines aériennes, qui se fixent au sol et constituent autant de piliers soutenant les grosses branches horizontales. L'un et l'autre, sous l'irritation provoquée par la piqûre d'un hémiptère (*coccus lacca*) fournissent une gomme laque. Le *latex* du *ficus elastica,* vulgairement « caoutchouc », plante répandue dans les appartements, contient du caoutchouc : c'est cette espèce qui fournit la plus grande partie du caoutchouc de l'Inde.

Le *figuier de Barbarie* est l'*opuntia vulgaris ;* le *figuier d'Adam* est un bananier (*musa sapientium*).

— Paléont. végét. Les *figuiers* semblent apparaître dans l'infra-crétacé d'Amérique. Pendant les époques crétacée et tertiaire, et même pendant le quaternaire, ce genre avait une distribution plus étendue que de nos jours. Certaines espèces, comme le *ficus carica,* ont été rencontrées dans les tufs quaternaires de La Celle, près de Paris.

FIGUIER (Guillaume-*Louis*), écrivain et vulgarisateur français, né à Montpellier en 1819, mort à Paris en 1894. Docteur en médecine en 1841, professeur à l'école de pharmacie de Montpellier (1846), puis à celle de Paris, il entreprit une série d'expériences physiologiques destinées à combattre les idées de Claude Bernard. Il échoua, et abandonna l'expérimentation. Mais il se rendit populaire par ses livres de vulgarisation scientifique : *Exposition et Histoire des principales découvertes scientifiques modernes* (1851-1858) ; *l'Alchimie et les Alchimistes* (1854) ; *Les Grandes inventions anciennes et modernes* (1861) ; *Histoire du merveilleux dans les temps modernes* (1859-1862) ; *le Savant du foyer* (1862) ; *la Terre avant le déluge* (1862) ; *la Terre et les Mers* (1863) ; *Histoire des plantes* (1864) ; *la Vie et les mœurs des animaux* (1865) ; *Vie des savants illustres, depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle* (1865) ; *les Merveilles de la Science* (1867-1869) ; *Tableau de la nature* (1862-1871) ; *les Merveilles de l'industrie* (1873-1876) ; *Scènes et tableaux de la nature* (1879) ; *les Aérostats* (1881) ; *les Nouvelles conquêtes de la Science* (1883-1885) ; *Connais-toi toi-même,* notions de physiologie (1878) ; *les Mystères de la Science* (1887). Ses articles ont composé, à partir de 1856, la série intitulée l'*Année scientifique et industrielle ou Exposé annuel des travaux, etc.,* précieux inventaire.

L. Figuier. — Cl. Nadar.

FIGUIÈRES (en espagn. **Figueras**), ville d'Espagne (Catalogne, prov. de Gerone) ; 13.000 hab. Fabriques de tissus ; distilleries. Mines de fer. Cette ville, où se fait chaque année la procession de la Tramontana, vers Notre-Dame de Requesens, garde la route du Perthus. Elle fut prise plusieurs fois par les Français.

FIGUIG [*ghu-igh*], oasis saharienne du Maroc sud-oriental et de la frontière du territoire algérien, près de l'oued Zousfana ; 15.000 hab. environ (Berbères et juifs) en plusieurs villages fortifiés (ksour), dont le principal est Zenaga. Belles palmeraies. Figuig, que le traité de 1845 avait attribuée au Maroc, a souvent été le point de départ d'incursions de pillards marocains en pays français. Zenaga a été bombardé par les Français en juin 1903.

FIGULE ou **FIGULUS** [*luss*] n. m. (du lat. *figulus,* potier). Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des lucanidés, comprenant de petites formes trapues, brillantes, rousses ou brunes, habitant les régions tropicales de l'ancien monde ; toutes vivent dans le bois pourri.

FIGULIN, E adj. (lat. *figulinus*). Se dit : 1° de ce qui est relatif aux potiers et à la poterie : *Signes* FIGULINS ; 2° des terres que l'on peut pétrir et qui peuvent servir à la fabrication des poteries : *Argile* FIGULINE.

— ENCYCL. L'argile *figuline* ou terre glaise est une variété d'argile plastique moins compacte, plus friable, se délayant plus facilement dans l'eau ; elle contient généralement un peu de calcaire, et sert à la fabrication des tuiles et poteries.

FIGULINE n. f. (du lat. *figulus,* potier). *Rustiques figulines,* Poteries émaillées offrant des figures d'animaux (serpents, batraciens, etc.) et de fruits en relief : *Les* RUSTIQUES FIGULINES *de Bernard Palissy.*

Figuline.

— ENCYCL. Ce mot ne se rencontre presque pas dans notre ancien langage, si ce n'est sous la plume de Bernard Palissy, grand savant pour son temps et écrivain remarquable, et qui prit le titre d' « architecteur et ynventeur des grosses *figulines* de Monseigneur le Connestable » et, plus tard, celui d' « ynventeur des rustiques figulines des rois de France ». Ce mot est d'ailleurs resté intimement lié aux productions de Palissy.

FIGULUS (C. Marcius), général romain, consul en 162 et en 156 av. J.-C. Il s'empara de Delminium, en Illyrie, capitale des Dalmates. — C. Marcius **Figulus,** arrière-petit-fils du précédent, seconda Cicéron contre Catilina et devint consul.

FIGULUS (P. Nigidius), mort en 44 av. J.-C. Il fut sénateur, préteur en 59, suivit le parti de Pompée, et mourut en exil. Il adopta les idées pythagoriciennes ; il avait composé les traités : *De animalibus, De auguriis, De ventis,* etc., dont il reste quelques fragments.

FIGURABILITÉ n. f. Philos. Propriété qu'ont tous les corps d'avoir ou de recevoir une figure : *Les propriétés essentielles de la matière sont l'étendue, l'impénétrabilité, la* FIGURABILITÉ *et l'inertie.* (Virey.)

FIGURABLE adj. Qui peut être figuré, représenté.

FIGURANT [*ran*], **E** adj. Théol. Qui représente quelque chose sous forme symbolique. || Syn. FIGURATIF, IVE.

— *Substantiv.* Artiste qui, au théâtre, paraît dans les actions scéniques mais ne contribue à l'action que par sa présence ou par quelques gestes et exclamations : *Le rêve du* FIGURANT, *c'est de devenir acteur quelque jour.* (Ourry.) || Celui qui figure dans un acte judiciaire ou commercial.

— *Fig.* Personne dont le rôle est tout décoratif.

FIGURATIF, IVE adj. (du lat. *figurativus,* figuré). Qui est la figure, la représentation d'une chose. || *Carte figurative, Plan, Dessin figuratif,* Carte, Plan, Dessin qui représente une ville, une propriété, un endroit ou une chose quelconque avec leur forme réelle, et non pas seulement en plan ou par des lignes de convention. — Substantiv. : *Un* FIGURATIF.

— *Ecriture figurative,* Ecriture qui représente la figure même des objets.

— Qui représente par figure, par symbole : *Pour montrer que l'Ancien Testament n'est que* FIGURATIF. (Pascal.) *Les points* FIGURATIFS *de nombres imaginaires.*

— Dr. *Confrontation figurative,* Acte qui a lieu quand, le témoin ne pouvant se présenter, on fait usage de sa déposition, que l'on communique à l'accusé.

— Gramm. *Syllabe, Lettre figurative,* ou substantiv. *Figurative,* Syllabe, Lettre qui est le signe d'une espèce de mots, d'un cas, d'un temps, d'un mode, etc. : « *Ment* » *est en général la* SYLLABE FIGURATIVE *des adverbes français. S est la* FIGURATIVE *du pluriel français.*

— Littér. *Poésies figuratives,* Pièces de vers figurant, par la disposition des mètres adoptés, divers objets matériels. (On dit aussi POÉSIES FIGURÉES.)

— Théol. Qui représente quelque chose, comme une figure ou un symbole.

— Substantiv. *Les figuratifs, Les figuratives,* Signes servant à figurer quelque chose sous une forme symbolique.

FIGURATION [*si-on*] n. f. (de *figuratif*). Action de figurer quelque chose sous une forme visible. || Figure particulière d'un minerai. || Tout le personnel des figurants dans un théâtre.

FIGURATIVEMENT [*man*] adv. En retraçant la figure

d'un objet : *Plan représentant* FIGURATIVEMENT *une ville.* || En exprimant quelque chose d'une façon allégorique, symbolique : *Tous les mystères de la nouvelle loi sont compris* FIGURATIVEMENT *dans l'ancienne.*

FIGURE n. f. (du lat. *figura,* forme ; de *fingere,* former). Forme visible d'un corps : *Pas de corps sans* FIGURE. *Minerve cachée sous la* FIGURE *de Mentor. Ne conservant que la* FIGURE *d'homme.* (Racine.) || *Par extens.* Forme visible, représentée par le dessin, etc. : *Des* FIGURES *d'animaux.* FIGURE *académique.*

— Forme du visage humain :

...Cheveux de qui la vaste enflure
Des visages humains offusque la *figure.*
MOLIÈRE.

|| Visage, expression du visage : *Jolie* FIGURE. FIGURE *aimable.* FIGURE *maussade.*

— *Fig.* Air, mine, contenance :

Vous faites là, ma nièce, une étrange *figure.*
MOLIÈRE.

|| Situation, rôle, personnage qu'on joue : *Faire* FIGURE, *bonne* FIGURE *dans le monde,* Y jouer un rôle important, y tenir sa place.

Chacun fait ici-bas la *figure* qu'il peut.
MOLIÈRE.

Le corps avec l'esprit *fait figure,* mon frère.
MOLIÈRE.

On sait qu'auprès du roi je *fais* quelque *figure.*
MOLIÈRE.

|| Personnalité remarquable, type : *Les travaux de Képler et ses malheurs en ont fait une des plus grandes* FIGURES *du XVIIe siècle.* (L. Figuier.)

— Symbole, image allégorique : *L'agneau pascal était une* FIGURE *de l'eucharistie.* || Image, métaphore. V. plus loin.

— LOC. DIV. *Faire triste figure,* Avoir sombre mine ; *et au fig.* Etre dans une piètre situation. || *Figure d'accident.* Figure effarée. || *Figure de papier mâché,* Figure pâle et fatiguée. || *Avoir une figure comme le cul d'un pauvre homme,* Avoir une grosse figure rouge. || *Chevalier de la Triste Figure,* Titre que prend Don Quichotte.

— Archéol. *Figure d'avant,* Représentation d'une figure humaine, d'un personnage, d'un dieu, ou de quelque créature fantastique, qui était fixée à l'avant des anciens navires, sous le beaupré, et qui rappelait souvent l'origine du nom porté par le bâtiment. (Les figures d'avant, momentanément supprimées par le décret de 1785, n'ont disparu qu'avec la marine à voiles, vers 1850. Un cuirassé, le *Brennus* [1890] a porté pendant quelques années une figure d'avant représentant un chef gaulois casqué. C'est sans doute le dernier exemple d'un ornement semblable.)

— Archit. *Figure d'un bâtiment,* Dessin représentant les contours de l'édifice.

— Bx-arts. Image, représentation de l'homme ou de la femme, quelquefois d'un animal : *Peintre qui ne sait pas faire la* FIGURE. || *Demi-figure,* Celle qui ne représente le corps que jusqu'à la ceinture.

— Chorégr. Les diverses lignes décrites dans une danse. || *Figure de ballet,* Position respective des danseurs dans les évolutions qu'ils exécutent. V. CONTREDANSE, QUADRILLE.

— Escr. Ensemble de différentes positions du corps, du bras ou de l'épée.

— Géom. et Dessin. Ensemble de points, de lignes, de surfaces, de volumes ; ligne ou réunion de lignes tracées sur une surface plane pour faire la démonstration d'un théorème, donner la solution d'un problème, faciliter l'explication d'un texte écrit : *La* FIGURE *sert à fixer plus aisément, et d'une manière moins vague, les parties de l'espace.* (D'Alembert.)

— Gramm. et Rhétor. Modification des mots dans leur emploi ou leur signification pour donner plus de grâce, de vivacité, de force au discours. || *Figures de mots,* Celles qui consistent à étendre ou à détourner le sens propre des mots, à intervertir l'ordre de construction, ou à grouper les mots d'une certaine façon pour produire un effet : *L'hyperbate, la syllepse, l'inversion, l'anacoluthe, etc. sont des* FIGURES DE MOTS. || *Figures de pensées,* Celles qui consistent en certains tours de pensée indépendants de l'expression : *L'apostrophe, l'ironie, l'exclamation, l'interrogation, etc., sont des* FIGURES DE PENSÉES.

— Jeux. Carte sur laquelle est représenté un personnage : roi, dame ou valet.

— Logiq. Formes du syllogisme, résultant de la place du moyen terme dans les prémisses. V. SYLLOGISME.

— Musiq. Assemblage de notes résultant de la décomposition d'une note longue en plusieurs notes de moindre valeur. || Groupe de notes formant un des éléments constitutifs d'un motif.

— Physiq. *Figures acoustiques* ou *Figures de Lissajous.* Figures réalisées par Lissajous en utilisant la persistance des sensations visuelles et qui permettent d'étudier les mouvements vibratoires, de les rendre visibles à un nombreux auditoire, et, en particulier, de comparer les sons donnés par deux instruments en utilisant des procédés purement optiques. || *Figures de Lichtenberg,* Figures que l'on fait apparaître à la suite d'une électrisation spéciale sur un gâteau de résine analogue à celui que l'on utilise pour les électrophores.

— Rel. *Figure plate,* Planche, de dessin ou autre, qui n'est pas plus grande que le texte du livre, et qui, par conséquent, n'a pas besoin d'être pliée.

— Sports. Exercice de patinage, de carrousel équestre, etc.

— Techn. Nom que l'on donne, dans l'industrie des tissus, à tout effet complet produit par la disposition totale d'un croisement, soit sur la carte, soit sur l'étoffe. (On dit aussi RÉPÉTITION.)

— SYN. **Figure, face, visage, tête.** V. FACE. — **Effigie, image, portrait.** V. EFFIGIE. — **Configuration, conformation,** etc. V. CONFIGURATION.

— ENCYCL. Gramm. et Rhétor. On désigne sous le nom de *figure* (en gr. σχῆμα) une manière de parler plus vive que le langage ordinaire, et destinée soit à rendre sensible l'idée au moyen d'une image, d'une comparaison, soit à frapper davantage l'attention par sa justesse ou son originalité. La poésie fait des figures un usage plus étendu que la prose.

Les figures se rapportent aux mots ou aux pensées. Parmi les figures de mots, on distingue celles qui se rapportent à la partie matérielle du mot, c'est-à-dire aux changements qui arrivent aux lettres dont les sons se composent. C'est ce qu'on appelle *figures de diction.* Quand les figures de mots ont rapport à la construction grammaticale, on les désigne sous le nom de *figures de construction.* On désigne sous le nom de *tropes* les figures de mots qui ont rapport au changement de signification d'un mot.

Les principales altérations qui constituent les figures de diction sont : la prothèse, l'épenthèse, la paragoge, l'aphérèse, la syncope, l'apocope, la métathèse, la diérèse, la synérèse, la crase.

Les principales figures de construction sont désignées sous les noms d'ellipse, de zeugma, de synthèse ou syllepse, d'hyperbate ou inversion, de conjonction, de disjonction, de pléonasme, d'imitation, d'attraction, de répétition, d'opposition. Les figures de mots appelées *tropes* sont : la métaphore, l'allégorie, l'allusion, l'ironie, le sarcasme, la catachrèse, l'hypallage, la synecdoque, la métonymie, l'euphémisme, l'antonomase, la métalepse, l'antiphrase, etc.

Les figures de pensées sont : l'antithèse, l'apostrophe, l'exclamation, l'épiphonème, l'interrogation, la subjection, la communication, l'énumération, la concession, la gradation, la suspension, la réticence, l'interruption, l'obsécration, la périphrase, l'hyperbole, la litote, l'exténuation, la prétérition, la prosopopée, l'hypotypose, etc.

— Bx-arts. Le mot *figure* désigne dans les arts du dessin la représentation non pas seulement du visage, mais de la personne humaine tout entière, ou des êtres de pure imagination, tels que les sphinx, les centaures, dans la représentation desquels on fait entrer généralement l'une des parties du corps humain.

La tête est l'unité qui sert à mesurer les figures ; cette mesure est donnée par la moyenne des proportions dans la structure humaine. Elle est de huit têtes pour l'homme, de sept pour la femme, et de six pour l'enfant.

La figure est la première des cinq catégories que comprennent les arts plastiques, et qui sont : la *figure,* les *animaux,* le *paysage,* la *nature morte,* et l'*ornementation.* C'est celle dont l'étude est réputée la plus difficile.

— Art décor. Toutes sortes d'ustensiles, en dehors des meubles, peuvent être décorés de *figures,* notamment les aiguières et les flambeaux. A partir du XVIIe siècle, le mot figure se généralise pour désigner des bustes, statues ou statuettes, de formes, de dimensions et de matières extrêmement variées, et concourant à la décoration des intérieurs. Au XVIIIe siècle, les figures de saxe et de biscuit furent surtout à la mode ; au XIXe siècle, les figures de bronze, moins fragiles, connurent la même faveur, et l'usage, de nos jours, n'en a pas été aboli. On en pourrait citer qui sont dues aux plus grands artistes de ce temps.

FIGURÉMENT [*man*] adv. D'une manière figurée : *Parler* FIGURÉMENT.

FIGURER [*ré*] v. tr. (lat. *figurare*). Donner une certaine forme à : *Ce n'est point à l'argile à juger du temps qu'on emploie à la* FIGURER. (Rollin.) [VX.] || Représenter par le dessin, la peinture, la sculpture, etc. : FIGURER *une Minerve en cire.* FIGURER *sur un mur des persiennes.* || Représenter par un signe de convention : *Sur les cartes géographiques on* FIGURE *souvent les évêchés par une croix.* || Représenter un être abstrait : *On* FIGURE *la Justice, la Fortune, avec un bandeau sur les yeux.* || Offrir l'image, la figure de : *Le cou élevé du cygne et sa poitrine relevée et arrondie semblent* FIGURER *la proue d'un navire fendant l'onde.* (Buffon.)

— *Fig.* Représenter, offrir à l'esprit, à l'imagination : *Une vieille tante qui vous* FIGURE *tous les hommes comme des diables.* (Molière.) *Ce Dieu...*

N'est point tel que l'erreur le *figure* à vos yeux.
RACINE.

|| Symboliser, représenter allégoriquement : *On* FIGURE *souvent l'éternité par un serpent qui se mord la queue.* || Exprimer par métaphore, allégorie (ne s'emploie guère ainsi qu'au participe passé).

— Intransitiv. *Savoir* FIGURER *dans une danse. Vases qui* FIGURENT *bien sur une cheminée.* || Etre en montre, servir de décor : *Domestique laissé là pour* FIGURER. *Vases qui ne sont là que pour* FIGURER. || Se trouver dans, Etre pour sa part dans : FIGURER *sur une liste.* FIGURER *dans une pièce. En 1788, il* [Danton] FIGURAIT *déjà dans les émeutes.* (Taine.) || Faire figure, se montrer à son avantage : *Pour* FIGURER *dans le monde, l'argent seul est indispensable.* || *Figurer avec,* Jouer son personnage, son rôle, à côté de ; Etre le pendant de : *Se mettre proche de lui* [d'un grand] *en une posture trop libre,* FIGURER AVEC *lui, le dos appuyé à une cheminée.* (La Bruyère.)

— Théâtr. Faire le métier de figurant : *Plusieurs célébrités théâtrales ont commencé par* FIGURER *sur des scènes de dernier ordre.*

— ***Figuré, e,*** part. pass. du verbe *Figurer.* Représenté par des signes, par des figures : *L'écriture n'est qu'une parole* FIGURÉE. || *Monuments figurés,* Ceux où sont représentés en sculpture ou en dessin des hommes, des animaux, etc. || Symbolisé, représenté allégoriquement : *La patience est souvent* FIGURÉE *par l'indolence.* || Se dit d'un mot détourné du sens propre ; du style, du discours dans lequel il entre des figures de mots ou de pensées : *Le style de la Bible est un style* FIGURÉ.

Ce style *figuré* dont on fait vanité.
MOLIÈRE.

— Substantiv. : *Le* FIGURÉ *s'emploie souvent pour rendre moins choquante ou moins dure l'expression d'un sentiment, d'une idée.*

— *Figuré du terrain,* Représentation des accidents du terrain sur les cartes topographiques, au moyen de courbes, de hachures ou de teintes variées et conventionnelles.

— Ameubl. S'appliquait autrefois aux étoffes, tissus, cuirs et peaux décorés de figures, pour les distinguer de ceux qui étaient unis, et même au bois sculpté, à la céramique et aux cristaux : *Cinq grands gobelets de cristal* FIGURÉ.

— Anat. *Elément figuré,* Elément qui affecte une forme propre, visible au microscope, par opposition aux éléments amorphes. || *Ferment figuré,* Agent vivant de certaines fermentations, par opposition aux diastases qui sont des ferments non figurés. (Se dit des microbes.)

— Archéol. *Monuments figurés,* Ceux où sont reproduits, en bas-relief, peinture ou gravure, des hommes et des animaux, et *par extens.* ces reproductions elles-mêmes.

— Arithm. *Nombres figurés,* Suite de nombres formés suivant une certaine loi. V. NOMBRE.

— Blas. Se dit de toute pièce qui porte une figure humaine. (C'est ainsi que le *soleil* est *figuré,* c'est-à-dire représenté d'or avec un visage humain, tandis que l'*ombre de soleil* n'est jamais représentée avec ces attributs.)

— Chorégr. *Danse figurée,* Celle qui est composée d'un certain nombre de figures. || Danse où l'on quitte la main.

— Diplom. *Copie figurée,* Celle qui imite un original et en reproduit les dispositions même matérielles. (Elle a parfois servi, dans le haut moyen âge, à dissimuler des altérations ou des interpolations.)

— Gramm. Se dit d'un mot détourné du sens propre ; du style, du discours, du langage, dans lequel il entre des figures de mots ou de pensées : *L'usage de mots pris dans un sens* FIGURÉ *est commun dans toutes les langues.* (D'Alembert.)

— Minér. *Pierres figurées,* Pierres sur lesquelles se trouvent empreintes naturellement des figures de plantes, d'animaux, ou autres.

— Mus. *Musique figurée,* Composition mesurée et contrepointée, par opposition à plain-chant. || *Trait figuré,* Trait dans lequel on fait passer, par une marche diatonique, d'autres notes que celles de l'accord actuel. || *Harmonie figurée,* Celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord. || *Basse figurée,* Basse dont les notes portant accord sont subdivisées en plusieurs autres notes de moindre valeur. || *Contrepoint figuré.* Syn. de CONTREPOINT FLEURI, par opposition à la première espèce de contrepoint « note contre note ».

— ANTON. **Propre** (en parlant du sens).

— ENCYCL. Art milit. L'*ennemi figuré* est le parti adverse représenté, dans les manœuvres à double action, par de petits corps de troupes qui, conventionnellement, correspondent à des unités plus fortes : par exemple une compagnie, à un bataillon. C'est un système intermédiaire entre celui de l'ennemi supposé, où l'on opère contre un adversaire fictif, et celui où l'ennemi est formé d'unités comptées réellement pour ce qu'elles sont.

— ***Se figurer,*** v. pr. Au sens passif, Etre figuré, représenté : *Il est des objets, des choses qui ne* SE FIGURENT *pas facilement par des mots.*

— *Fig.* S'imaginer, se mettre dans la tête, croire : *N'allez pas* VOUS FIGURER *qu'en étendant vos facultés vous étendez vos forces.* (J.-J. Rousseau.)

— Au sens réfléchi, Se représenter à soi-même quelque chose par l'imagination : *Elle* SE FIGURAIT *sous de riantes couleurs son séjour dans une ville de Flandre.* (A. France.)

— SYN. **Se figurer, s'imaginer, imaginer, se représenter, croire.**

FIGURINE n. f. (ital. *figurina*). Petite figure en terre cuite, en bronze, etc. : FIGURINE *de Tanagra.*

— Bx-arts. Figure de très petite dimension : *Les* FIGURINES *d'un paysage. Des* FIGURINES *en terre cuite.*

— ENCYCL. Ce mot désigne les petites statuettes d'ivoire et de porcelaine, et plus particulièrement les petites figures de l'antiquité ou de la Renaissance. Le XVIIIe siècle a produit des quantités de délicieuses figurines. Devenu aujourd'hui courant, l'usage de ce mot ne remonte pas au delà de 1760. Les figurines de Saxe et de Sèvres sont parmi les plus réputées, ainsi que celles de l'ancienne Manufacture impériale de Saint-Pétersbourg, des manufactures de Popoff, Gardner, Miklachevsky, reproduisant, avec beaucoup de pittoresque, de nombreux types populaires.

FIGURISME [*rissm'*] n. m. Théol. Opinion de ceux qui considèrent l'Ancien Testament comme l'expression figurée du Nouveau.

FIGURISTE [*risst'*] n. m. Mouleur de figures en plâtre.

— Théol. Partisan du figurisme.

FIL n. m. (lat. *filum*). Techn. Brin long et délié d'une matière textile (chanvre, lin, soie, coton, etc.). || Réunion de ces brins tordus et filés : FIL *de coton, de soie.* || *Par anal.* Métal transformé par l'étirage en un brin long et menu, souple et flexible, de longueur indéterminée mais de très faible section (généralement circulaire). || Métal ou autre matière étiré en forme de fil : FIL *de laiton.*

— *Fig.* Série, succession continue, dont l'interruption met fin à une existence physique ou morale. (Par allusion à la Fable qui mettait dans la main des Parques le fil de la vie des hommes pour le dévider puis le couper) : *Le* FIL *de la vie, des jours, de la destinée. Le long* FIL *importun d'une trop longue vie.* (H. de Régnier.) || Courant, suite, liaison, enchaînement : *Perdre le* FIL *d'une affaire. Suivre le* FIL *des idées. Interrompre le* FIL *d'un discours.* || Nom des cordons servant à faire mouvoir les marionnettes : *Pantin dont on tire les* FILS. || Moyen secret d'action ou d'influence (par allusion aux fils cachés qui servent à manœuvrer les marionnettes) : *Tenir tous les* FILS *d'une affaire, d'une conspiration.*

— Blas. Nom donné au lambel par quelques auteurs, et seulement à la traverse de cette pièce par quelques autres.

— Bot. *Fil d'araignée,* Joubarbe des Alpes. || *Fil de mer,* Nom vulgaire du varech filamenteux.

— Constr. Petites veines que l'on rencontre dans le marbre et certaines pierres. || *Fil à plomb,* Masse de métal, ordinairement de plomb, attachée à l'extrémité d'un fil, et servant à vérifier l'aplomb d'objets ou d'ouvrages de charpente, de maçonnerie, etc. : *La direction du* FIL *à* PLOMB *en un lieu déterminé s'appelle la verticale du lieu.*

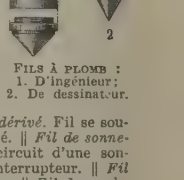

FILS À PLOMB : 1. D'ingénieur ; 2. De dessinateur.

— Electr. et Télégr. électr. *Fil de ligne télégraphique,* Fil de fer galvanisé ou de bronze dans lequel passent les courants télégraphiques. || *Fil nu,* Fil de cuivre non isolé. || *Fil à enveloppe isolante* ou *Fil isolé,* Fil métallique recouvert d'un tissu de fil de soie, de coton, ou d'une couche de guttapercha. || *Fil à ligature,* Fil de fer galvanisé ou de cuivre, pour opérer une ligature entre deux fils de ligne. || *Fil omnibus,* Nom donné au fil qui dessert plusieurs stations sur son parcours. || *Fil dérivé.* Fil se soudant à deux points d'un circuit déjà fermé. || *Fil de sonnerie,* Conducteur métallique fermant le circuit d'une sonnerie dans lequel il y a une pile et un interrupteur. || *Fil téléphonique,* Fil d'un circuit de téléphone. || *Fil de garde,* Fil tendu au-dessus d'une ligne de transport d'énergie et relié à la terre pour protéger cette ligne contre les surtensions et les coups de foudre. || *Fil neutre,* Fil relié au point neutre d'une machine génératrice à courant triphasé. || *Fil d'antenne,* Conducteur constituant un collecteur

d'ondes électromagnétiques. (On utilise généralement, à cet effet, un câble accusant une surface assez grande.) || *Fil de terre*, Conducteur assurant la liaison électrique entre l'appareil télégraphique ou radio-électrique et la terre. || *Fil neutre*, Fil qui, dans certains réseaux de distribution d'énergie électrique, reste constamment au même potentiel que le sol. (Ce conducteur sert éventuellement de fil d'équilibrage ; en principe, il n'y circule aucun courant.) || *Fil de Wollaston*, Fil de platine, très fin, argenté, employé comme électrodes dans quelques détecteurs électrolytiques, et comme conducteurs dans les bolomètres.

— Mar. *Fil de caret*, Fil en chanvre, blanc ou goudronné, qui prend son nom des carets sur lesquels on l'enroule. || *Fil de marque*, Fil de caret de couleur ou blanc (marque de l'Etat) intercalé dans un filin pour indiquer sa provenance. || *Mettre une voile sur fils*, Larguer les jarretières et les remplacer par des fils de caret, afin de pouvoir établir la voilure sans envoyer des hommes sur les vergues. || *Passer un fil de goudron* ou *de peinture sur un objet quelconque*, En mettre sur cet objet une couche aussi légère que possible.

— Méd. V. la partie *encycl.*

— Milit. V. la partie *encycl.*

— Minér. Direction qu'ont suivie les molécules d'un cristal pendant sa formation, et qui se trahit par une apparence fibreuse.

— Pêch. *Fil de pitte*, Fil que l'on fait avec des fibres d'aloès, de yucca, ou avec d'autres matières, et dont se servent les pêcheurs.

— Techn. *Fil plat*, Fil formé de deux ou trois brins à peine tors. || *Fil retors, câblé*, Fil formé de trois ou six brins plus ou moins tors. || *Toile de fil*, Toile de lin ou de chanvre (par opposition à la toile de coton). || *Faux fil*. V. FAUFIL. || *Fil droit* ou *Fil fixe*, Fil qui, fortement tendu dans le tissage des gazes, se trouve toujours en dessous de la trame. || *Fil d'Ecosse*, Fil de coton rond, imitant le grain du cordonnet et le brillant de la soie. || *Fil à gants*, Fil très fort, sorte de cordonnet, qui sert à coudre les gants. || *Fil à lier*, Fil d'archal avec lequel on tient réunies les pièces que l'on veut braser. || *Fil à moule*, Fil de laiton avec lequel on fait le corps des épingles. || *Fil couteau*, Lame métallique extrêmement fine sur laquelle on sertit des pierres précieuses appelées *illusions* à cause de leur petitesse. || *Fil de pennes*, Fil qui reste attaché aux ensouples des tisserands, après qu'ils ont levé la toile. || *Fil pers* ou *à marquer*, Fil teint avec l'indigo. || *Fil vergé*, Fil ayant diverses couleurs. || *Fil de remise*, Fil très fin, à trois brins, avec lequel on fait les mailles des lices dans lesquelles sont passés les fils de la chaîne. || *Fil de tour*, Fil de chaîne qui, dans la confection des tissus, exécute un croisement alternatif de droite à gauche et de gauche à droite, en passant en dessous du fil droit. || *Fil de Turquie*, Poil de chèvre filé. (On l'appelle aussi LAINE DE CHEVRON.) || *Fil à gorre*, Ficelle fortement câblée à l'usage des emballeurs. || *Fil de pignon*, Dans l'horlogerie, Fil d'acier cannelé en forme de pignon. || *Fil de plain*, Fil provenant du chanvre le plus fort, dans les fabriques de lacets. || *Fil sans poids*, Fil très léger employé dans la fabrication de la batiste. || *Fil à pointe* ou *Fil normand*, Fil de fer non recuit, chez les treillageurs. || *Fil à coudre*, Fil de fer recuit. || *Fil jaspé*, Fil retors dans lequel chacun des fils simples qui le compose a une couleur différente ou est constitué par une matière différente : FIL *jaspé noir et blanc, jaspé laine et coton*. || *Fil gazé*, Fil simple ou retors ou câblé dont le duvet a disparu par un gazage. || *Fil chiné*, Fil teint qui présente sur sa surface des teintes différentes et dégradées obtenues par impression superficielle. || *Fil mouliné*, Formé par la réunion de plusieurs fils simples tordus faiblement ensemble : FIL *mouliné cinq bouts, douze bouts*. || *Fil ombré*, Fil teint à fond, qui prend les teintes décroissantes fondues entre elles. || *Fil surfilé*, Fil qui a subi une torsion supérieure à celle que pouvait supporter la matière. || *Fil sous-filé*, Fil qui a subi une torsion insuffisante pour celle que pourrait supporter la matière. || *Fil double spun*, Fil simple qui a subi une torsion supplémentaire pour lui donner une résistance presque égale à celle du fil retors.

— Théâtr. Nom donné par les machinistes aux cordes qui servent à la manœuvre des décors. (On dit aussi FICELLE.) (Le mot « corde » est proscrit du vocabulaire des machinistes, comme étant de mauvais augure.)

— LOC. DIV. *Fil de l'eau*, Direction naturelle de l'eau courante ; et au fig. *Aller contre le fil de l'eau*, Poursuivre une entreprise à laquelle les circonstances ne sont pas favorables. || Tranchant d'un instrument coupant : *Le* FIL *d'un rasoir*. || *Passer au fil de l'épée*, Tuer avec l'épée ou, par élargissement du sens, avec une arme quelconque : *Les Romains faisaient* PASSER AU FIL DE L'ÉPÉE *des villes et des armées entières*. (De Bonald.) || *Le fil du bois*, La direction que suivent les fibres ligneuses. || *Bois de fil*, Bois employé de manière que la direction des fibres soit dans le sens de la longueur de l'ouvrage. || *Le fil de la viande*, La direction que suivent les fibres musculaires. || *Droit fil*, Sens des fils d'une étoffe. — Adverbial. *De droit fil*, Dans le sens des fils d'une étoffe : et *au fig.* Directement, sans hésiter. || *Fil de la Vierge* ou *Fil Notre-Dame*. V. la partie *encycl.* || Fig. *Le fil d'Ariane*, Ce qui sert à guider, diriger. (Par allusion au fil que donna Ariane à Thésée pour se diriger dans le Labyrinthe.) || *Fil en quatre* ou *en trois*, Eau-de-vie très spiritueuse. || *De fil en aiguille*, Insensiblement, petit à petit, de propos en propos. || *Finesse cousue de fil blanc*, Plaisanterie, farce grossièrement combinée, dont on voit le secret comme on verrait le fil blanc avec lequel on aurait cousu une étoffe noire. || *Avoir le fil*, en parlant d'un instrument tranchant, Etre aiguisé ; et *au fig.*, Etre très fin, très rusé. || *Langue qui a le fil*, Langue bien aiguisée, surtout pour la médisance. || *Ne tenir qu'à un fil*, Se dit de ce dont la durée, le succès, dépend de la moindre chose : *Notre vie* NE TIENT QU'À UN FIL. || *Donner du fil à retordre*, Susciter des tribulations, tourmenter, causer des embarras. || Fig. *Il y a un fil de manqué*, Il y a quelque chose qui cloche. || Fam. *N'avoir pas inventé le fil à couper le beurre*, N'être pas malin. || Pop. *Ne plus avoir de fil sur la bobine*, Etre chauve. || *Tremper du fil dans l'eau*, Pêcher maladroitement. || *N'avoir pas un fil de sec*, Etre tout trempé soit par suite de la chaleur, ou de pluie, soit par suite d'émotion.

— ENCYCL. Filat. Les *fils*, de laine, de lin, de coton, de chanvre, de soie, sont constitués par le groupement de filaments de longueur variable, qu'une torsion convenable réunit. Ils sont destinés soit au tissage, soit à la couture. Les premiers se subdivisent en *fils de chaîne* présentant une grande résistance, que l'on obtient en augmentant leur torsion, et en *fils de trame*, qui, au contraire, sont *floches* ou peu tordus. Quelquefois, vu le genre de travail auquel sont destinés ces fils, on donne à ceux-ci une torsion intermédiaire, ce qui les fait appeler *fils demi-chaîne*. Souvent, aussi, on est obligé, pour augmenter la résistance de la chaîne, de retordre deux fils ensemble. On a ainsi les *fils retors*, tandis que les autres se nomment *fils simples*.

Parmi la seconde classification, il faut distinguer les *fils câblés*, spécialement usités pour la couture, et les *fils moulinés*, plus employés dans la fabrication des objets de bonneterie.

Un numérotage ou *titre* indique la grosseur de chaque sorte, en même temps que le poids et la longueur correspondants.

Les fils de soie sont obtenus par simple réunion de fils de cocons, et ils portent, dans ce cas, le nom de *fils grèges*. Lorsque ces derniers sont assemblés en nombre plus ou moins considérable et subissent l'opération du retordage, ils s'appellent *organsins*, *trames* ou *poils*, suivant que la torsion à laquelle ils sont soumis est plus ou moins grande.

— Méd. Les *fils à ligatures* sont des objets de pansement destinés à faire des sutures ou des ligatures chirurgicales. Tantôt ils sont d'*origine organique* (fils de lin, de soie, catgut, crin de Florence, tendon de renne) ; tantôt, d'*origine inorganique* (fils d'argent, de fer, de bronze, d'aluminium) ; et les uns, résorbables, servent pour les sutures profondes (catgut), les autres, non résorbables, pour les sutures superficielles (crin de Florence, fils de soie, d'argent). De diamètre variable suivant les besoins, leur emploi est conditionné par la détermination de leurs coefficients physiques et par leur parfaite asepsie.

— Milit. *Réseaux de fil de fer*. L'importance de cet engin de défense accessoire s'est révélée complètement pendant la Grande Guerre. On établit en avant des ouvrages que l'on veut défendre des réseaux de fil barbelé, maintenus par des piquets, de façon à retenir l'assaillant sous le feu du défenseur. On a utilisé pour détruire ces réseaux successivement des cisailles à main, des pétards de mélinite, des chalumeaux à acétylène, des lance-flammes, l'artillerie de campagne légère ou lourde, l'artillerie de tranchée, et finalement des chars de combat qui seuls sont parvenus à ouvrir des brèches facilement praticables à l'infanterie assaillante.

— Techn. Les *fils métalliques* sont obtenus par étirage, qui s'exécute dans des usines spéciales appelées *tréfileries*. Un grand nombre d'industries font usage de *fils métalliques*, pour les transmissions de manœuvre d'appareils de voie de chemin de fer, de signalisation, commandes d'organes de toutes sortes sur le matériel fixe ou roulant, pour la consolidation de poteaux, pylones, etc. (fils d'ancrage), comme collecteur ou support de collecteur de courant électrique (fil de trolley, de contact, fil caténaire), comme organe de transmission télégraphique ou téléphonique (fil de cuivre) ou de signalisation (fil de ligne, fil de retour, fil de commande, etc.). L'emploi de ce dispositif sous forme de fil nu, de câble tréfilé, torsadé, armé, etc., est multiple et ne cesse de se développer sous toutes les formes, dans les installations modernes de chemins de fer.

Les *fils de fer* et *d'acier* servent à fabriquer des clous, grillages, ressorts, câbles, peignes de tissage et de cardage, fleurs artificielles, aiguilles, câbles de mines et de marine, cordes d'instruments de musique, etc.

Les *fils de cuivre* et *de laiton* s'utilisent dans la fabrication des épingles, toiles métalliques, garde-feu, écrans, clous de tapissier, etc.

Les *fils de zinc* servent pour les grillages, clôtures, attaches, etc.

Les *fils de platine* ne s'emploient guère qu'en orfèvrerie, dans les laboratoires et pour faire des couples thermo-électriques.

Les *fils de magnésium* sont utilisés dans certaines lampes en photographie et pour l'allumage des mélanges aluminothermiques.

Les *fils d'or* et *d'argent* sont destinés aux besoins de la passementerie, de la bijouterie pour confectionner des objets en *filigrane*.

Le *fil machine* est le fil d'acier fabriqué dans les dernières passes du laminage à chaud, avant tréfilage ; le diamètre de ce fil ne descend guère au-dessous de 5 mm. Le *fil de quartz* ou *de verre* est utilisé dans les appareils de mesure, car il n'a pas de résidu de torsion.

— Télégr. Le *fil de fer* employé en France par la télégraphie a 3 ou 4 mm. de diamètre ; on ne l'utilise plus que dans la construction des lignes de faible longueur.

Le *fil de cuivre* est plus couramment employé pour la construction des lignes télégraphiques, téléphoniques ou de transport de force : la faible résistance électrique du cuivre permet l'utilisation de fils de diamètre réduit, là où le service exigerait des lignes en fil de fer d'un diamètre exagéré ; les appuis sont également moins chargés ; on a augmenté leur ténacité, soit en employant du cuivre électrolytique, étiré à forte trempe et transformé en cuivre dur, soit en traitant le cuivre par certains réducteurs (phosphore, chrome, silicium), qui débarrassent le métal de ses impuretés ; les diamètres courants sont : $2^{mm},5$ et 3 mm. Pour la construction des réseaux téléphoniques, on emploie des fils de bronze de 11/10es et 15/10es de mm.

Le *fil bimétallique* est composé de fer et de cuivre, afin de réunir dans un même conducteur les avantages des deux métaux : ténacité et conductibilité. Ce fil bimétallique est surtout utilisé dans les cas particuliers exigeant une résistance mécanique élevée du conducteur (pays de montagne, neige, verglas) ; on a également essayé l'emploi de fils d'aluminium, plus léger et moins cher que le cuivre, mais ses inconvénients surpassent ses avantages.

— Zool. Les *fils de la Vierge* (échappés, croyait l'imagination populaire, du fuseau de Marie) qui couvrent de leurs flocons blancs et soyeux les herbes des champs, à l'automne, sont produits par diverses araignées. La plupart du temps, ce sont de jeunes araignées qui dardent ces fils dans la direction du vent et s'en servent comme d'un appareil de sustentation pour se transporter au loin. C'est ce phénomène que l'on a appelé le *vol des araignées*. Certaines *thomises* dardent ainsi non pas un fil, mais tout un faisceau argenté, qui s'envole dans l'air en entraînant l'animal avec lui. De véritables migrations d'araignées ont ainsi lieu à l'automne.

Fil des araignées. — Les fils produits par les araignées sont de plusieurs sortes. Les uns sont cotonneux, adhérents, et sont lancés par les fusules du cribellum sous forme d'un jet gommeux qui est cardé à mesure par le calamistrum, organe des pattes postérieures. Ce sont ceux-là qu'on appelle les « fils calamistrés » et qui diffèrent des grands fils simples par lesquels sont suspendues les toiles, et dits « fils suspenseurs ». Les fils calamistrés, destinés à retenir les proies, occupent les intervalles de ceux-ci. Ainsi, chez les uloborides orbitélaires, d'après E. Simon, les fils suspenseurs, ceux du cadre et des rayons, sont simples ; les cercles seuls sont calamistrés : ils remplacent les fils à globules des argiopidés, etc.

FILABLE adj. Qui peut être filé : *Matières* FILABLES.

FILADELFIA, commune d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro), près de la mer ; 8.290 hab.

Filadière.

FILADIÈRE n. f. (mot d'origine provençale). Petite embarcation à fond plat, pointue de l'avant et de l'arrière, en usage sur certaines rivières du Nord et sur la Garonne.

FIL-A-FIL n. m. Tissu de laine chiné gris, très solide, spécial pour costume tailleur et pour les vêtements d'homme.

FILAGE [*laj'*] n. m. Techn. Transformation des fibres textiles en fils parfaits. || Ouvrage du fileur. || Dans les manufactures de tabac, Action de filer les rôles. || Chez les peintres en bâtiment, Action de tracer ou de tirer des filets. || Chez les camionneurs, Action de descendre un tonneau dans une cave au moyen de cordages.

— Archit. Action de filer une moulure.

— Jeux. Substitution frauduleuse d'une carte à une autre.

— Mar. *Filage de l'huile*, Opération consistant à répandre de l'huile sur la mer dans le but de la calmer quand elle est trop violente.

— Métall. Opération métallurgique consistant à comprimer à chaud un lingot dans une presse et à fabriquer un fil ou un profilé par poussée du métal à travers une filière percée dans le fond de la presse. (Cette opération permet d'éviter toutes les passes de laminage et tréfilage en passant directement du lingot au profilé fini. On fabrique aussi de cette façon des tubes en filant le métal dans une filière autour d'un mandrin central. C'est également par ce procédé qu'on enrobe de plomb les câbles téléphoniques.)

— Prestidigit. Opération par laquelle on remplace une carte par une autre sans que le public s'en rende compte. (Dans le *filage dessus*, la carte tenue entre deux doigts de la main droite est placée sur le paquet tenu de l'autre main qui s'éloigne aussitôt, laissant la seconde carte entre deux autres doigts de la main droite ; dans le *filage dessous*, la carte à échanger est mise sous le paquet, et une autre prise de la même main. Le filage se fait aussi avec des pièces, des anneaux.)

— ENCYCL. Techn. V. FILATURE.

— Mar. Le *filage de l'huile* a pour but de créer autour du navire à la cape, par grosse mer, une surface calme le protégeant contre l'embarquement des lames. On emploie pour cet usage des sacs remplis d'étoupes préalablement imbibées d'huile, tenus à la surface de l'eau hors du navire, du côté du vent, au moyen d'un cartahu fixé à l'extrémité d'un mâtereau. L'huile file petit à petit, et les pellicules minces qui se répandent à la surface de la mer transforment instantanément les lames les plus violentes en ondulations de houle, dont l'effet est insignifiant sur le navire. — Le filage de l'huile s'effectue ordinairement à la cape, mais peut aussi, quoique plus difficilement, être employé à d'autres allures. Le principe à observer, c'est que le bâtiment reste abrité au centre de la tache d'huile.

FILAGOR n. m. ou **FILAGORE** n. f. Ficelle dont se servent les artificiers pour former la gorge des cartouches. || Anciennem., Corde à l'usage des emballeurs.

FILAIN, comm. de l'Aisne, arrond. et à 21 kil. de Soissons, entre l'Ailette et le chemin des Dames ; 110 hab. Théâtre de combats le 26 octobre 1917 (bataille de la Malmaison), le 27 mai et en fin septembre 1918. Cette localité a été totalement détruite.

FILAIRE [*lèr'*] adj. Biol. Se dit d'une substance différenciée du protoplasma, et qui se présente sous forme de filaments de consistance assez ferme, constituant un réseau à mailles très fines, entre lesquelles existe un liquide hyalin. (Pour Heitzmann, la partie filaire est le vrai protoplasma, vivant et actif, la partie hyaline étant inerte. Au contraire, Leydig voit dans la substance hyaline, qu'il appelle *hyaloplasma*, la partie vivante et active, tandis que la substance filaire qu'il appelle *spongioplasma*, serait inerte.)

FILAIRE [*lèr'*] n. m. ou f. (du lat. *filum*, fil). Genre de vers nématodes, type de la famille des filariidés, comprenant des animaux longs et fins comme des fils et que l'on appelle vulgairement *dragonneaux*.

— ENCYCL. Les plus connues de ces *filaires* sont : 1° le « ver de Médine ou de Guinée » qui cause chez l'homme une maladie grave dans les contrées tropicales de l'ancien monde et au Brésil (*filariose*). La femelle a parfois plus d'un mètre de longueur ; elle est remplie d'embryons. Elle forme des abcès sous-cutanés. Il faut extraire le ver sans le rompre ; 2° la filaire du sang de l'homme, parasite très redoutable pour l'homme. La femelle, de la grosseur d'un cheveu environ, vit dans les vaisseaux lymphatiques. C'est elle qui cause l'*elephantiasis* des Arabes ; 3° la filaire de Loa habite sous la conjonctive des Nègres, au Congo notamment et au Gabon. Chez ces filariidés, il y a toujours un hôte intermédiaire, du moins chez les espèces dont le développement est connu.

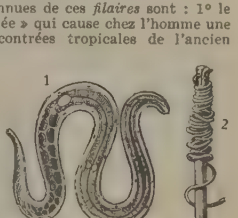

Filaire : 1, Larve ; 2, Filaire enroulée.

— Art vétér. Rare en Europe, la *filaire cruelle* vit à l'état adulte dans les cavités droites du cœur et l'artère

pulmonaire du chien. Lorsque les parasites sont nombreux ils déterminent des symptômes graves. La prophylaxie et la thérapeutique sont également pauvres.

FILALI n. m. (mot arabe). Cuir de mouton tanné, souple, le plus souvent rouge, rarement jaune, dont le « maroquin » du Maroc est la variété la plus anciennement connue en Europe. (De l'Inde à la Guinée, il sert à la confection de toutes les chaussures arabes, de gibecières, sachets, courroies, harnachements, coussins. Ces objets reçoivent souvent des broderies de couleur, de fil d'or ou d'argent, parfois très artistiques.)

FILAMENT [*man*] n. m. (lat. *filamentum*). Brin long et délié ; fibre ou matière qui a cette forme : *Les* FILAMENTS *d'une écorce. Les* FILAMENTS *nerveux. Les* FILAMENTS *de l'amiante.*

— Anat. *Filament axile*, Cylindre-axe ou axone des neurones. || *Filaments spermatiques*, Les spermatozoïdes.

— Electr. Dans les ampoules électriques, fil fin conducteur, rendu incandescent par le passage du courant.

— ENCYCL. Electr. Le *filament* est constitué par un fil conducteur extrêmement fin, monté sur un support isolant au sein d'une ampoule de verre vide d'air ou contenant un gaz inerte. Echauffé par le courant, il devient lumineux ; comme le meilleur rendement s'obtient en portant ce filament à la plus haute température possible, on doit le préparer avec les substances les plus réfractaires ; d'abord en charbon de bois de bambou, on le constitue aujourd'hui presque exclusivement de tantale, et surtout de tungstène (filament métallique).

Dans les lampes de T. S. F. à faible consommation, le filament est recouvert d'une couche de thorium ou d'oxydes de métaux alcalino-terreux (baryum, strontium), qui, doués d'un grand pouvoir émetteur d'électrons, permettent l'emploi de faibles courants de chauffage.

FILAMENTEUX [*man-teû*], **EUSE** adj. Bot. Qui est composé de filaments ; qui est de la nature des filaments : *Viande* FILAMENTEUSE.

— Anat. *Membrane* ou *Tunique filamenteuse* ou *caduque*, Membrane utérine expulsée après la gestation.

FILANDERIE [*rî*] n. f. Lieu où se réunissent dans certaines campagnes les femmes pour filer à la quenouille.

FILANDIER [*di-é*], **ÈRE** n. et adj. Dont le métier est de filer, qui file ordinairement : *Un habile* FILANDIER.

— Poétiq. *Sœurs filandières* (La Fontaine.), ou substantiv. *Filandières*, Les Parques qui, suivant la Fable, filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes.

FILANDRE n. f. (pour FILANDE ; de *filer*). Fibrille menue et longue, qui se trouve dans une viande coriace. || Fibre longue et déliée dans les végétaux. || Fil de la Vierge.

— Art vétér. Fibre charnue qui, se formant sur une plaie, en empêche la cicatrisation.

— Helminth. Ver que l'on rencontre dans le gésier, le foie ou les poumons des oiseaux de vol. || Maladie occasionnée par ces vers.

— Mar. Herbe marine qui s'attache à la carène des vaisseaux.

— Techn. Chez les boyaudiers, Filament qui, lors du dégraissage, se détache des boyaux et qui est employé pour nouer et réunir ensemble ces boyaux. || Chez les fabricants de glaces, Défauts de vitrification se traduisant par des taches blanchâtres dans la masse du verre. || Veine de matière plus tendre qui divise le marbre.

FILANDREUX [*dreû*], **EUSE** adj. Rempli de filandres : *Viande* FILANDREUSE. *Marbre* FILANDREUX.

— *Fig.* Enchevêtré, long, confus : *Discours* FILANDREUX. *Orateur* FILANDREUX.

FILANGIERI (Gaetano), publiciste et jurisconsulte italien, né et mort à Naples (1752-1788). Il se distingua au barreau et soutint les réformes apportées par Tanucci, ministre de Charles III, à l'administration de la justice. Sa *Science de la législation* (1780-1785) se caractérise par une interprétation philosophique de l'histoire. Filangieri s'y montre le disciple de Rousseau (*Contrat social*) et des physiocrates. Gallois a fait une traduction française de cet ouvrage, avec commentaires de Benjamin Constant.

FILANGIERI (Charles), prince de Satriano, général napolitain, né à Cava dei Tirreni (Salerne) en 1784, mort à Portici en 1867, fils du précédent. La réaction royaliste de 1799 le força à se rendre à Paris, où il fut admis au Prytanée. Capitaine à Austerlitz, il entra ensuite dans l'armée napolitaine, et se distingua dans les guerres d'Espagne. Aide de camp de Murat, il servit en Italie de 1813 à 1815. Pendant la courte période constitutionnelle de 1820, Filangieri louvoya entre la cour et la Constitution. Disgracié, il ne rentra en faveur qu'en 1831, sous Ferdinand II, qui lui confia la direction de l'artillerie et du génie. En 1848-1849, il réprima l'insurrection de Sicile et fut nommé vice-roi de l'île. Rentré, en 1855, dans la vie privée, Filangieri fut appelé, peu après l'avènement de François II, au poste de premier ministre (1859). Il hésita devant les réformes profondes nécessaires au salut du royaume de Naples, et tomba du pouvoir en 1860.

FILANT [*lan*], **E** adj. Qui file, qui coule doucement, sans se diviser : *Une liqueur* FILANTE.

— ENCYCL. Astron. *Etoiles filantes*. V. ÉTOILE.

FILANZANE n. m. Sorte de chaise légère, suspendue à deux barres que soutiennent sur leurs épaules quatre porteurs, et qui sert au transport des voyageurs, surtout à Madagascar.

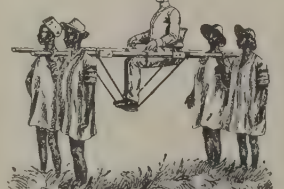

Filanzane.

FILAO n. m. Bot. Syn. de CASUARINE.

FILARDEAU [*dô*] n. m. Jeune brochet.

— Sylvic. Jeune arbre bien droit et élancé.

FILARDEUX [*deû*], **EUSE** adj. (corrupt. de *filandreux*). Se dit des pierres et des marbres qui ont des veines de matière plus tendre.

FILARET [*rè*] n. m. (ital. *filaretto*). Autref., Tasseau de bois servant, à bord des galères, du moyen âge au XVIIIe siècle, à soutenir la pavesade : *Le* FILARET *supérieur servait de garde-fou aux soldats rangés le long du bord, les empêchant, dans les mouvements de roulis, de tomber à la mer.* (Jurien de La Gravière.)

— Aujourd., Arête aiguë d'une pièce de bois travaillée de droit fil.

FILARETE (Antonio di Pietro AVERLINO, dit), architecte, sculpteur et fondeur italien, né à Florence en 1400, mort à Rome en 1469. Jusqu'en 1433, il vécut à Florence où il travailla à la porte du Baptistère de Ghiberti. A cette date, le pape Eugène IV lui commanda la porte en bronze de la basilique de Saint-Pierre, qui est encore la porte actuelle. Le caractère général de cette porte n'est aucunement florentin ; Filarete s'y est gardé d'imiter Ghiberti et Donatello ; il a cherché à fixer un style romain, inspiré d'Ovide pour l'affabulation et des mosaïques romaines pour la graphie. Accusé dans l'affaire du vol des reliques, en 1448, il s'enfuit de Rome, et rentra à Florence. En 1451, il construisit à Milan la Porta Giova du castello Sforzesco, puis à Crémone un arc de triomphe, et posa, en 1457, la première pierre du grand hôpital de Milan ; il travailla également à la cathédrale de Bergame, et dirigea les travaux de fortification de Bellinzona. Une statue de Marc-Aurèle, à Bresde, est l'œuvre de Filarete. Il a laissé un *Traité d'architecture* (1465).

FILARIOÏDÉS [*dé*] n. m. pl. Vers de l'ordre des nématodes, dont le corps est filiforme et généralement long. (Ce sont des parasites qui se divisent en plusieurs familles dont certaines sont intéressantes pour la médecine humaine et pour la médecine vétérinaire.)

FILARIOSE n. f. (de *filaire*). Maladie exotique due à la présence, dans l'organisme humain, d'une *filaire*.

— ENCYCL. La *filariose*, considérée d'un point de vue général, peut se manifester de façons trop différentes (chylurie, varices lymphatiques, abcès lymphatiques, éléphantiasis, etc.) pour qu'il soit licite d'en donner une description qui suffise à tous les cas. On peut seulement parler, en particulier, de la forme la plus fréquente, celle qui est due à la filaire de Médine (*dracunculose* ou *ver de Guinée*).

La pénétration de la filaire dans le tissu sous-cutané donne lieu à des douleurs, des démangeaisons et une tuméfaction. Celle-ci aboutit à la formation d'un abcès qui s'ouvre, et il demeure une ulcération où le parasite est visible. Le traitement consiste dans l'injection dans le ver visible de bichlorure de mercure, ou d'une solution de sel marin, puis l'on panse avec un cataplasme phéniqué. L'émétique et les arsénobenzènes en ingestion donnent également des guérisons. Les indigènes ont coutume d'enrouler le parasite autour d'un bâtonnet, et de l'extraire ainsi. Quand il y a adénite lymphatique ou éléphantiasis, l'intervention chirurgicale est souvent indispensable.

FILASSE n. f. (de *fil*). Amas de filaments tirés des tiges des végétaux textiles : FILASSE *de chanvre, de lin.* || *Cheveux de filasse*, Cheveux emmêlés ou d'un jaune pâle, comme la filasse.

— *Fam.* Viande filandreuse et coriace.

— Minér. *Filasse de montagne*, Nom vulgaire de l'*asbeste*.

FILASSIER [*la-si-é*], **ÈRE** n. et adj. Qui façonne la filasse, ou en fait le commerce.

FILAT [*la*] n. m. Nom donné communément au *congre* par les pêcheurs de la Méditerranée.

FILATEUR n. m. Qui dirige ou qui exploite une filature : *Un simple* FILATEUR *de coton accumule des richesses immenses.* (Thiers.)

FILATEUR, TRICE n. Ouvrier, ouvrière qui tire la soie du cocon.

FILATIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui vend du fil.

FILATIÈRE ou **FILLATIÈRE** n. f. (corruption de *phylactère*). Archéol. Espèce de lambrequin, de bandelette, servant de motif décoratif, au moyen âge.

— ENCYCL. La forme de cet ornement tire son origine des bandelettes ou phylactères, bandes de parchemin ou étaient écrits des versets des Ecritures et que portaient les Juifs comme amulette. D'une façon générale, on a laissé le nom de « phylactères » à ces amulettes judaïques, ainsi qu'aux reliquaires chrétiens de petite dimension portés par les fidèles des premiers siècles, qui en dérivent, pour donner celui de *filatière* à la frise ou au lambrequin. V. PHYLACTÈRE.

Filatière (XIVe s.).

FILATRICE n. f. (ital. *filaticcio*). Etoffe tramée de fils en fond ; espèce de satin ou encore étoffe tramée de fleuret.

FILATTIERA, commune d'Italie (Toscane, prov. de Massa-et-Carrare), sur le Magra ; 4.480 hab.

FILATURE n. f. (de *filer*). Opération, art de filer en grand. || Etablissement où l'on file en grand les matières textiles.

— Polic. Action de *filer*, de suivre à la piste un individu suspect : *Ce sont les agents de la voie publique qui sont généralement chargés des* FILATURES.

— ENCYCL. Techn. On divise l'industrie de la *filature* en deux grandes classes : la filature des textiles tels que la laine, le coton, le lin, le chanvre, etc. ; en second lieu, la filature de la soie provenant des cocons.

En ce qui concerne la filature des textiles de la première classe, on admet généralement qu'il y a quatre opérations principales : 1° les *préparations du premier degré* englobent les diverses manipulations et les traitements mécaniques que subissent les fibres textiles, dans le but de les nettoyer, de les démêler en les redressant, de manière à faciliter le battage, le cardage et le peignage qui viennent ensuite ; 2° les opérations dites *du second degré* comprennent les préparations de ces mêmes textiles, ayant pour objet la réunion des filaments qui les constituent, la formation de rubans continus que l'on ajoute progressivement les uns aux autres afin d'augmenter l'homogénéité et aussi la finesse du ruban unique provenant de ces manutentions dans lesquelles rentrent l'étirage, le doublage, le passage au banc à broches ; 3° le travail de filature rentrant dans la catégorie des *préparations du troisième degré* se compose principalement du *filage*, qui transforme la matière textile, grâce à l'emploi du métier à filer, en fil parfait ; 4° enfin, les dernières opérations ou *préparations du quatrième degré* donnent au fil la forme dernière qui le rend commercialement marchand. On obtient ce résultat en procédant au gazage (ou flambage), humidification, dévidage, bobinage, etc.

La filature des cocons de vers à soie comprend les opérations nécessaires pour assembler un certain nombre de fils simples en un seul, puis celles qui s'appellent filage de la soie ou mieux *dévidage*, donnant un fil plus gros et plus résistant mais non tordu, que l'on appelle *fil grège* ou *fil écru*. Le *moulinage*, qui succède au dévidage, a pour but unique d'imprimer une torsion voulue aux fils grèges, avant qu'on les soumette à l'ébullition dans des liquides susceptibles de dissoudre la gomme imprégnant les fils, afin de leur donner un brillant caractéristique, tout en les rendant aptes à absorber les substances tinctoriales et à s'en imprégner.

La dernière opération du travail de la filature de la soie transforme les déchets ou bourres provenant des manutentions précédentes en fils utilisables. On obtient le résultat désiré en traitant ces déchets comme les textiles ordinaires : laine, lin, coton, etc.

Le *schappage* consiste à désagréger d'abord les déchets pour obtenir la schappe aussi brillante que la soie ordinaire. V. TISSAGE.

FILDES (sir Luke), peintre anglais, né à Liverpool en 1843, mort à Londres en 1927. Elève des écoles de South Kensington et de l'Académie royale, il débuta comme dessinateur et illustrateur au *Graphic*. Il s'est distingué dans la peinture de genre et dans le portrait. Citons parmi ses œuvres : *Accidents* (1874) ; *le Docteur* (1892) ; les portraits du *Roi Edouard VII*, de la *Reine Alexandra*. Il fut élu, en 1887, membre de l'Académie royale.

FILE n. f. (de *filer*). Rangée de personnes ou de choses placées les unes derrière les autres sur une même ligne : *Une* FILE *de voitures, de promeneurs. Suivre la* FILE. || *Prendre la file*, Placer sa voiture à la suite des autres. || *Aller, Marcher en file indienne*, Se suivre immédiatement un par un, comme faisaient les Indiens d'Amérique lorsqu'ils étaient sur le « sentier de guerre ». || *A la file*, L'un derrière l'autre. || *Chef de file, Feu de file*, etc. V. plus loin.

— *Fig.* Suite continue : *J'emploie le peu d'heures qui me reste à vous souhaiter une longue* FILE *de prospérités.* (Voltaire.)

— Art milit. Avant la formation actuelle des groupes de combat, Soldats placés l'un derrière l'autre. || *Feu de file*, Feu où chaque file de deux soldats tirait l'une après l'autre sans interruption. || *File creuse*, Celle qui n'avait pas le même nombre d'hommes que les files voisines. (Dans ces formations on *doublait*, *dédoublait*, *ouvrait* ou *serrait les files* au commandement.) || *Serre-file*, Gradé placé en arrière d'une troupe en bataille et dont la mission réelle est de faire serrer les files ou rangs. || *Chef de file*, Premier soldat d'une file ; et *par anal.*, dans le langage ordinaire, Personne qui est à la tête d'une réunion, d'une compagnie, qui la dirige : *Le* CHEF DE FILE *d'un parti.*

— Chem. de f. Se dit, dans une voie de chemin de fer, de l'ensemble des rails placés bout à bout, d'un même côté de la voie. (Une voie se compose donc de deux files de rails, gauche ou droite, dans le sens de la marche. Une voie peut être établie avec trois ou quatre files de rails pour permettre le passage de véhicules dont les roues ont un écartement différent.

— Mar. *Ligne de file*, Ordre tactique que prennent des navires d'escadre ou des divisions naviguant les uns derrière les autres. || *Ligne de file ordre naturel*, Ligne de navires naviguant dans les eaux les uns des autres et rangés dans l'ordre naturel du numérotage. || *Ligne de file par pelotons*, Formation dans laquelle chaque division formée en peloton navigue derrière la division précédente. || *File de bordages*, Ligne de bordages allant de l'avant à l'arrière. || *Feu de file*, Tir d'une batterie dans lequel les pièces tirent l'une après l'autre en commençant par l'avant. || *Chef de file*, Navire qui tient la tête d'une ligne de file. || *Serre-file*, Navire qui se tient par côté d'une ligne de file ou en arrière d'une ligne de front.

— Sylvic. Arbre droit et élancé, dans les Pyrénées : *On coupe dans les forêts d'Aran, chaque année, dix-huit mille* FILES *propres à faire des chevrons et des soliveaux.* (Dialectal.)

FILE n. m. (anc. irland. *filedha*). Membre d'une corporation religieuse et politique, composée de poètes, de musiciens et de lettrés, qui avaient pour fonctions d'accompagner de leurs chants les cérémonies religieuses, d'animer les guerriers au combat, de servir de héraults d'armes aux princes, comme les skalds en Scandinavie, les scôps chez les Anglo-Saxons, et les bardes chez les Celtes de la Gaule.

FILEHNE ou, en polon., **WIELEN**, ville de Pologne (prov. de Poznan), sur la Netze et à la frontière de l'Allemagne ; 4.310 hab. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

FILELFO (Francesco), humaniste italien, né à Tolentino (Ancône) en 1398. Il partit en 1420 pour Constantinople, où il apprit le grec avec Chrysoloras. Rentré en Italie, il vécut à Venise, Bologne, Florence (qu'il dut quitter en 1434 à cause de ses attaques contre Louise de Médicis) et, à partir de 1439, à Milan. Très orgueilleux, dénué de scrupules, il vivait dans le luxe et avait de grands besoins d'argent ; pour s'en procurer, il flatta ou attaqua les puissants dans ses écrits. La bassesse de son caractère fait de lui un précurseur de l'Arétin.

FILEMENT [*man*] n. m. Action de filer.

FILER [*lé*] v. tr. (lat. *filare*). Mettre en fil la matière textile en la déroulant : FILER *du chanvre, du lin, du coton ;* et au fig. : *Les Parques me* FILAIENT *des jours d'or et de soie.* (Fénelon.) || Faire le fil destiné à la confection de : FILER *des chemises, un habit.* — *Par anal.* Se dit des insectes qui sécrètent des fils : *Le ver à soie* FILE *son cocon. L'araignée* FILE *sa toile.*

— Dérouler d'une manière continue, égale : FILER *une chaîne, un cordage*, etc. ; et *au fig.* Conduire, développer progressivement : FILER *une intrigue, une scène, une comédie.* || Par extens. *Filer une personne*, La suivre continûment, sans la perdre de vue : FILER *un voleur.*

— Grav. *Filer les eaux,* Faire couler l'eau-forte dans les plus petits traits d'une gravure.

— Jeux. *Filer la carte,* Faire disparaître la carte qu'on devait donner, pour en donner une autre. || *Filer les cartes,* Les découvrir lentement. V. FILAGE. || *Filer une carte,* Saisir l'occasion de la jouer pour s'en débarrasser.

— Mar. *Filer un câble, une amarre, une ligne,* Les laisser glisser. || *Filer en bande,* Lâcher complètement. || *Filer en douceur,* Laisser glisser doucement. || *Filer à retour,* En contre-tenant sur le filin. || *Filer à la demande,* Ne filer une amarre qu'au fur et à mesure qu'elle force. || *Filer le foc,* Larguer l'écoute du foc pour qu'il ne prenne pas le vent. || *Filer* ou *Jeter le loch,* Mettre à la mer le bateau de loch et laisser courir la ligne dont la graduation indique le nombre de nœuds que marche le navire. || *Un navire file 10, 12 nœuds,* Quand le loch enregistre cette vitesse par ses marques ; c'est-à-dire qu'il a une vitesse de 10, 12 milles à l'heure. || *Filer sa chaîne par le bout,* Moyen d'appareiller par gros temps, en abandonnant son ancre et sa chaîne.

— Mus. *Filer un son,* Le tenir en faisant varier son intensité d'une façon progressive et sans à-coups ; lier des notes au lieu de les saccader, de les frapper.

— Prestidig. *Filer une carte, une pièce, un anneau,* Substituer l'un de ces objets à un autre identique.

— Techn. *Filer l'or, l'argent,* Tirer ces métaux à la filière. || *Filer le tabac,* Le corder. || *Filer une barrique,* Descendre une barrique de vin, de cidre, d'eau-de-vie, etc., dans la cave, en faisant usage de cordages.

— Théâtr. *Filer une scène,* La développer progressivement.

— *Intransitiv.* S'allonger en mince filet, sans se couper ni se diviser en gouttelettes, comme il arrive pour les liquides gras : *Sirop qui ne* FILE *pas bien.* || S'allonger et faire de la fumée (en parlant de la flamme) : *Des lampes qui* FILENT. || Se dérouler d'une façon continue : *Cordage qui* FILE *rapidement.* || Aller à la file : *Faire* FILER *les troupes à la frontière.* || S'en aller rapidement, droit devant soi : *Voiture qui* FILE *comme le vent.* — S'en aller rapidement, en cachette : *Hâtons-nous de* FILER. || Aller rapidement : *Le temps* FILE. || *Une étoile qui file,* Qui trace dans le ciel un rapide sillon lumineux, et disparaît. V. ÉTOILE.

— Chass. Se dit du gibier que l'on chasse, lorsqu'il vole ou court sans faire de crochet.

— Chorégr. Décrire un cercle ou parcourir rapidement une ligne droite sur la pointe du pied.

— Constr. Tracer des lignes sur un mur, pour y figurer des lits ou des joints de pierres.

— Jeux. A la bouillotte et à d'autres jeux, Renoncer à jouer parce qu'on possède un jeu insuffisant et, par suite, abandonner l'argent qu'on a engagé. || Au brelan, Ne mettre que l'enjeu auquel on ne peut se soustraire. || Aux jeux où il est permis de se retirer dans certains cas déterminés, Céder sa place à un autre joueur sans prévenir ses adversaires.

— Métall. Réaliser un *filage.* || *Presse à filer,* Presse utilisée pour le filage.

— Loc. DIV. Par plaisant. *Filer le parfait amour,* Se donner de constants témoignages d'un amour réciproque. || *Filer doux,* Se montrer doux, docile, soumis ; Céder par crainte. || *Filer un mauvais coton,* Etre dans une mauvaise situation ou dans un mauvais état de santé. || *Filer à l'anglaise,* En cachette, sans prendre congé ou sans permission.

— Argot marit. *Filer son câble,* Mourir. || *Filer son nœud,* Se sauver. || *File ton nœud !* Syn. de DÉCAMPE !

— Loc. PROV. **Du temps que la reine Berthe filait,** Au bon vieux temps.

— ***Filé, e,*** part. pass. du verbe *Filer : Chanvre* FILÉ ; et au fig. : *Des jours* FILÉS *d'or et de soie,* Des jours très heureux. || Conduit d'une manière égale et soutenue : *Vol* FILÉ. *Son* FILÉ ; et au fig. : *Intrigue, scène bien* FILÉE.

— Techn. *Corde filée,* Corde d'instrument qui est entourée d'un fil de laiton. || *Bougie filée,* Bougie mince dont la mèche longue n'est couverte que d'une faible couche de stéarine, comme la bougie dite « queue-de-rat ».

— *Substantiv.* et au masc. Techn. Se dit d'un fil simple ou retors que l'on destine au tissage. || Fil d'or ou d'argent que l'on vient de passer à la filière. || Fil d'or, d'argent, de laiton, etc. dont on entoure un fil de soie ou de lin. || Nom désignant, dans les manufactures de tabacs, le tabac à chiquer qui n'est pas encore mis en rôle.

— ***Se filer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir filé : *Ce chanvre* SE FILE *facilement.*

— ENCYCL. Les machines à *filer* portent divers noms, suivant le travail qu'elles exécutent. On les appelle : *métiers continus à ailettes ; métiers à bagues ou à anneaux ; self-actings* ou *métiers renvideurs.*

Dans les premières, l'étirage de la mèche est obtenu au moyen de cylindres, tandis que la torsion est donnée par des ailettes qui arment chacune des broches et qui sont munies de guides servant à diriger le fil retors. Ce fil abandonne le guide de l'ailette pour se rendre à la bobine, autour de laquelle il s'enroule. Les métiers continus à ailettes s'emploient pour filer le lin, le chanvre, le jute ; on en fait également usage pour la bourre de soie ; très rarement ils servent pour le coton ; en Angleterre, on les utilise pour le filage des laines peignées.

Dans les *métiers à filer à bagues* ou *à anneaux,* les bobines sont enfilées sur des broches leur imprimant un mouvement continu et uniforme de rotation. Un chariot, doué d'un mouvement de va-et-vient de bas en haut et ayant la forme d'une sorte de plate-forme en fonte, est percé de trous circulaires ayant leur centre sur l'axe des broches. Chacun des trous est garni d'une bague ou anneau en acier bien poli, afin de permettre au *guide-fil* ou *curseur* d'y glisser avec le moins de frottement possible. Le *guide-fil* se trouve entraîné par le fil dans le mouvement de rotation de la bobine ; en même temps que le curseur tord le fil, il l'enroule au fur et à mesure de sa formation. Les métiers à bagues s'emploient surtout pour le filage du coton et celui de la bourre de soie.

Les *self-actings* ou *métiers renvideurs* dérivent, malgré leur grande complication, du rouet ordinaire. Ils ont été perfectionnés peu à peu. On les emploie principalement pour filer le coton, la laine peignée ou cardée, et aussi pour le filage de la bourre de soie. Ces machines remplacent avec avantage les métiers à bagues.

FILERIE [*ri*] n. f. Endroit où l'on file des matières textiles. || Action ou art de filer ces matières.

— Techn. Bande de fer servant à passer le fil de fer.

FILET [*lè*] n. m. (de *fil*). Petit fil, fil très délié. || *Par anal.* Fibre ténue, objet mince et délié, tranche mince : *Les fibres et les* FILETS *dont le cœur est tissu.* (Bossuet.) FILET *d'eau.* FILET *de voix.* FILET *de viande.* || Trait délié : *Ma plume est enragée : elle criaille et ne fait que des* FILETS. (Mme de Sévigné.)

— *Par extens.* Réseau de fils, de ficelles. || Ouvrage fait de fils entre-croisés, qui sert à prendre les animaux : *Un beau coup de* FILET. || Ouvrage à mailles, servant à d'autres usages : *Le* FILET *d'un ballon, d'un jeu de paume, d'un tennis.* || Sorte de résille pour retenir les cheveux. || La matière même de l'ouvrage : *Hamac, carnassière, Bourse en* FILET.

Filet.

— *Fig.* Piège, embûche : *Prendre quelqu'un dans ses* FILETS. *Les* FILETS *d'un fripon. Il semble que le Ciel, l'un après l'autre, les amène dans mes* FILETS. (Molière.) || *Coup de filet,* Prise, capture : *Il arrive à la police de faire de beaux* COUPS DE FILET. || *Prendre d'un seul coup de filet plusieurs voleurs,* Les capturer à la fois. || Par anal. *Un bon coup de filet,* Une bonne aubaine, un grand profit.

— Aérost. Réseau de cordages qui emprisonne l'enveloppe d'un ballon et supporte la nacelle.

— Anat. Nom donné aux dernières ramifications des nerfs : FILETS *nerveux.* || Se dit de certains replis membraneux qui bridents divers organes : *Les* FILETS *des lèvres.* || *Filet de la verge* ou *du prépuce,* Membrane mince qui lie le prépuce à la verge, et qu'on appelle plus ordinairement FREIN. || *Filet de la langue,* ou simplem. *Filet,* Membrane mince qui attache le dessous de la langue à la partie inférieure de la bouche. (Lorsque cette membrane gêne les mouvements de succion du nouveau-né, il faut en faire opérer la section.)

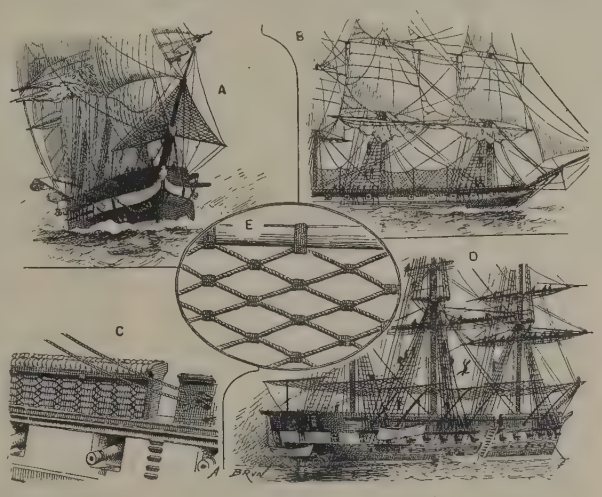

FILETS : A, de foc ; B, d'abordage ; C, de bastingage ; D, de casse-tête ; E, filet de casse-tête.

— Fam. *Avoir le filet bien coupé, mal coupé,* Avoir ou n'avoir pas la langue déliée, la parole facile.

— Archit. Listel servant à séparer les moulures concaves ou convexes. || Solin ou saillie de pierre destinée à empêcher les eaux pluviales de glisser le long des parements et de s'introduire entre les couvertures et les maçonneries.

— Art culin. Nom vulgaire du muscle psoas, partie qui, chez les animaux de boucherie, est située entre les rognons et les côtes, et qui est très estimée : FILET *de bœuf, de mouton.* || *Filet mignon,* Le même morceau dans le gibier à poil (chevreuil, daim, renne, sanglier, cerf. On désigne aussi sous ce nom les extrémités du filet de bœuf et les filets de veau.) || *Faux filet,* Rosbif désossé qui se trouve en dehors de l'os de l'aloyau. || *Filet de volaille,* Morceau levé sur la poitrine. || *Filet de poisson,* Bande de chair levée parallèlement à l'arête dorsale.

— Blas. Pièce honorable qui est une cotice réduite au tiers de sa largeur et qui prend les mêmes positions (en bande, en barre, en sautoir, en pal, etc.).

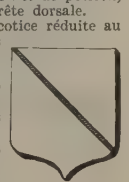
D'argent au filet d'azur en bande.

— Bot. Partie inférieure et grêle de l'étamine, qui sert de support à l'anthère. || Réceptacle filamenteux de certains champignons.

— Chass. et Pêch. *Filet de carnassière,* Poche en filet spécial qui garnit une carnassière. || *Coup de filet,* Ce que l'on prend de poissons ou d'oiseaux en une seule fois avec un filet. || *Monter un filet,* Le tendre, le placer dans l'endroit convenable pour prendre, suivant le cas, des animaux terrestres ou aquatiques.

— Chem. de f. Dispositif aménagé dans les voitures à voyageurs et sur lequel on peut placer les colis à mains, vêtements, etc. — Filets métalliques de grandes dimensions destinés à protéger les voies ou les routes et leurs usagers, sous les passages de fils de transmission ou de fils conducteurs de courant électrique à haute tension.

— Constr. *Filet de mur,* Bordure en saillie au sommet d'un mur. || Plâtre qu'on met au haut du comble qui porte contre un mur. || Petite poutre soutenant un plancher qui fléchit.

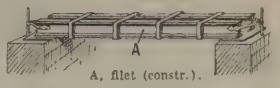

A, filet (constr.).

— Géol. et Minér. Filon sans épaisseur appréciable qui en croise un autre ; couche de faible épaisseur : *Un* FILET *de sable.*

— Hippol. Bridon léger, à mors articulé, sans branches ni gourmette, tenant parfois lieu de bride ordinaire. || *Scier du filet,* Tirer le mors du filet alternativement de droite et de gauche dans la bouche du cheval, pour modérer son allure trop vive. || *Mettre un cheval au filet,* Lui tourner la croupe du côté de la mangeoire pour l'empêcher de manger, après qu'on lui a mis le filet.

Filet (manèg.).

— Fig. *Mettre, Laisser quelqu'un au filet,* Lui faire subir une privation. (Vx.)

— Mar. *Filets de bastingage,* Filets tendus aux filières des bastingages et servant à recevoir les hamacs de l'équipage. (En temps de guerre, on les recouvre d'un prélart destiné à masquer le pont et à protéger le personnel.) || *Filet de beaupré, Filet de casse-tête,* Filets faits avec de la grosse ligne goudronnée et destinés à protéger les hommes d'une chute à la mer, ou, en temps de combat, à arrêter les éclats tombant de la mâture. || Fil de couleur tissé dans les laizes de la toile et permettant de les joindre exactement en ligne droite en les cousant. || *Filet Bullivant,* Filet à mailles d'acier, imaginé par l'Américain Bullivant, qu'on tendait dans l'eau autour d'un navire pour le mettre à l'abri des torpilles.

— Métall. Proéminence ou sillon hélicoïdal de profil convenable réalisé dans une vis ou un boulon.

— Milit. *Filet à fourrage,* Filet qui s'accroche à la selle et dont les cavaliers se servent pour transporter le fourrage de leur monture.

— Sports. Au tennis, Filet tendu au milieu du terrain, et par-dessus lequel on doit faire passer la balle. || Au jeu de paume, Treillage placé au-dessus des murs pour empêcher les balles de se perdre. || Nappe de filet tendue sous les agrès de gymnastique, en cas d'exercices acrobatiques périlleux.

— Techn. Réunion de plusieurs fils de chaîne ou de plusieurs duites, formant une bande très étroite dans le tissu. || Soie mise en plusieurs brins. || Trait d'or ou d'argent battu, dévidé sans enroulement sur de la soie. || Cannelure formant la bordure des pièces d'argenterie. || Partie saillante sur les pièces d'horlogerie. || Petite bordure ménagée sur les violons, pour empêcher que les cordes n'appuient sur le manche. || Moulure qui, dans les travaux d'ébénisterie, en sépare deux autres plus grandes et plus saillantes. || Bande longue, étroite et mince, en cuivre, argent, bois, ivoire, etc., incrustée dans un ouvrage d'ébénisterie ou de marquetterie de façon à former une sorte d'encadrement. || Sorte de réseau tendu sur un cadre que l'on emploie dans les magnaneries. || Chez les relieurs, *Pousser des filets,* Tracer de petites lignes dorées sur les côtés ou le dos d'un ouvrage relié. || Chez les gantiers, Instrument de fer ou d'acier employé pour abattre les coutures des gants et ornementer les peaux. || Chez les orfèvres, Petite moulure ronde qui borde les couverts et les plats. (Cette façon de décorer l'argenterie remonte au XVIIIe siècle ; à la même époque, on appela *filets* de petites passoires à thé.) || Partie d'une vis en saillie sur le cylindre générateur ; sa forme hélicoïdale permet à la vis d'avancer dans son écrou ; sa section est triangulaire, carrée ou trapézoïdale. V. FILETAGE, VIS.

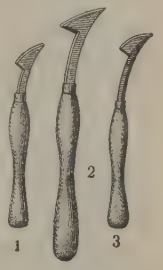

FILETS (gantiers) : 1. Simple ; 2. A onglet ; 3. A renflement.

— Trav. fém. Tissu formé de réseaux avec des fils de natures diverses. V. la partie *encycl.*

— Typogr. Lame métallique d'épaisseur très variable, mais de la hauteur des caractères, dont on se sert soit pour former des encadrements, soit pour séparer différents titres consécutifs, isoler un titre de la matière qui le suit, marquer des fins de chapitres ou autres divisions d'un ouvrage. (Les filets dits de réglure, droits ou pointillés, sont légèrement plus bas. Par contre, les filets perforateurs sont légèrement plus hauts.) || Trait que l'on obtient, à l'impression, à l'aide d'une lame de ce genre, comme ceux qui séparent les colonnes de cette page.

— ENCYCL. Pêch. Les *filets* employés à la pêche sont variés de forme : épervier, verveux, senne, échiquier, carrelet, guideau, tramail, araignée, etc., sont les plus connus. On trouvera d'ailleurs chacun d'eux à son ordre alphabétique ; mais il convient d'ajouter ici que les filets, quels qu'ils soient, doivent avoir des mailles dont les dimensions minimums sont les suivantes : 1° pour le saumon, 40 mm. ; 2° pour les grandes espèces autres que le saumon et pour l'écrevisse, 27 mm. ; 3° pour les petites espèces (goujons, vairons, ablettes, etc.), 10 mm. Pour conserver les filets sans avoir recours au tannage ordinaire, il suffit de faire dissoudre 500 gr. de *cachou-tanin,* concassé, dans 15 litres d'eau bouillante, et de plonger les filets dans cette dissolution. On les y laisse tremper pendant *quatre heures ;* on les retire, et on les laisse égoutter et sécher à l'air libre.

— Techn. Pour la fabrication du *filet* à la main, on emploie deux outils : l'un, le plus essentiel, est la navette, sur toute la longueur de laquelle on dévide le fil ; le second consiste en un bâton, cylindrique la plupart du temps, quelquefois parallélépipédique, et qui sert de moule suivant ses dimensions en épaisseur pour la taille que doivent avoir les mailles. On fait le filet en attachant chaque maille exécutée, au moyen de nœuds particuliers désignés sous le nom de *nœud sur le pouce* ou de *nœud sur le petit doigt.*

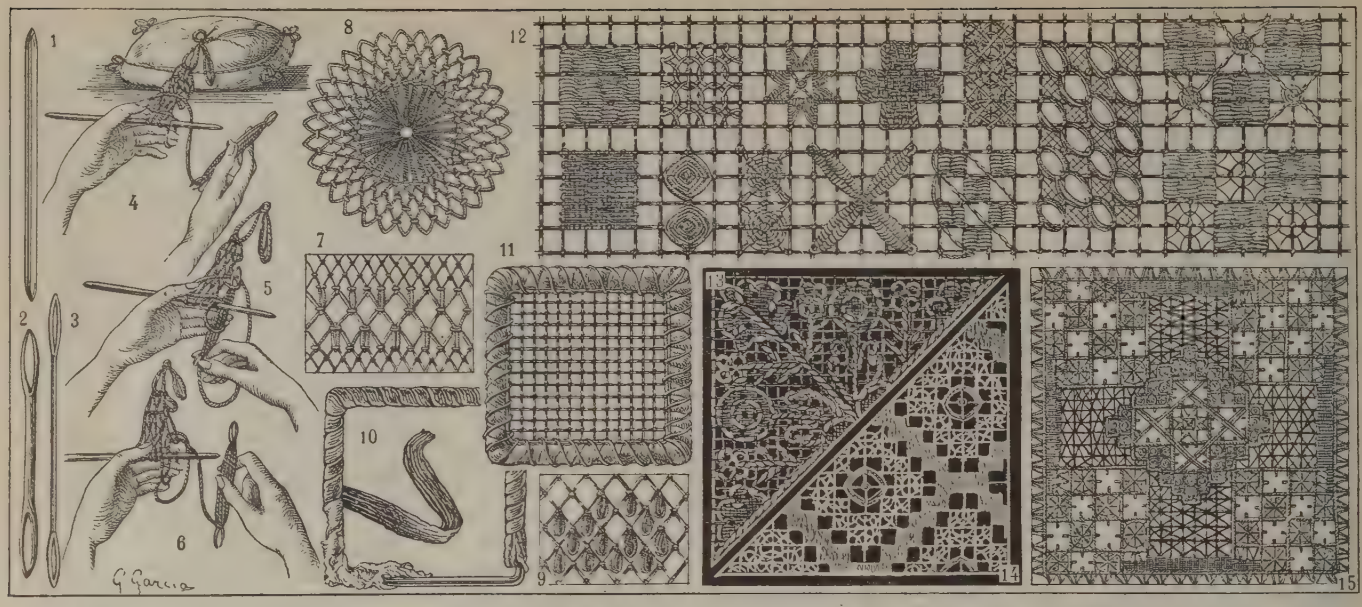

Filet (broderie) : 1. Moule; 2, 3. Navettes; 4. 5. 6. Positions successives des mains; 7. Mailles augmentées ou diminuées; 8. Rosace; 9. Mouches bouclées; 10. Cadre métallique pour le filet brodé; 11. Montage du filet; 12. Principaux points de remplissage (*points de reprise*, de *toile*, d'*esprit simple et contre-croisé*, de *bride*, de *cordonnet*, de *surjet*, de *feston*, *roses*, *losanges*, *feuilles*, etc.); 13. Filet Richelieu; 14. Fond brodé de points divers; 15. Filet coupé.

— Trav. fém. La fabrication du *filet* se fait par les moyens habituels employés pour la fabrication des filets de pêche : fils et outils sont seulement plus menus. La *dentelle-filet*, ou simplement *filet*, est une sorte de broderie sur le filet lui-même.

Le *filet brodé* dit filet-guipure, filet d'art ou filet italien présente un travail de dentelle que les dames font couramment; il consiste en points de reprise, en points

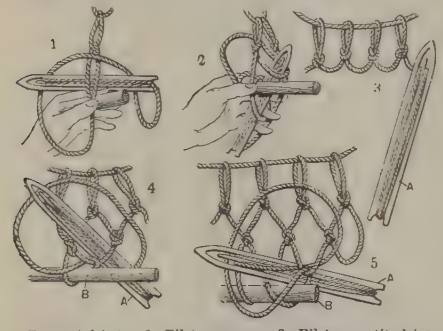

Filet (pêche) : 1. Filet au pouce; 2. Filet au petit doigt; 3. Première rangée de pigeons; 4. Mailles sur le pouce de haut en bas; 5. Mailles sur le pouce de bas en haut; A, navette; B, bâton sur lequel se placent les mailles.

lancés et roulés, en points bouclés. Tout ce travail s'exécute avec un fil de lin semblable à celui qui a servi à la fabrication du tissu de mailles.

Le filet se fabrique ordinairement par bandes ou petits carreaux. Il sert à confectionner des rideaux de vitrage ou des housses, couvre-lits, etc. La mode fut, en 1775 et 1776, dans tous les salons parisiens, de faire du filet. Elle se continua jusqu'à la Restauration et reprit à la fin du second Empire. Vers le milieu du XIXe siècle, on a fait de grands couvre-pieds en filet de laine.

— Art culin. *Filet de bœuf nature.* — On doit le piquer très superficiellement, le cuire quinze minutes par 500 grammes de viande; ne jamais le saler avant ni pendant la cuisson, mais après le débrochage.

Filet de bœuf à la Renaissance. — Le filet Renaissance se met à la broche et se traite comme le filet ordinaire, mais se sert entouré d'une garniture compliquée, comprenant : fonds d'artichauts garnis, navets nouveaux, carottes nouvelles, petits pois fins cuits à l'anglaise, haricots verts, bouquets de choux-fleurs; on arrose avec du jus du filet, auquel on a ajouté du beurre frais et un verre de madère. Le reste du jus est servi dans une saucière.

Filets de chevreuil. — Enlever chaîne et peaux, détailler chaque filet en quatre parties égales, piquer de fins lardons, faire mariner dans une terrine, pendant douze heures, avec vinaigre, sel, poivre, oignons, échalotes, persil, thym, quelques grains de genièvre, quelques clous de girofle, du laurier. Au moment de cuire, on égoutte, et l'on met dans une casserole avec deux cuillerées de vin blanc, autant de glace de viande. La cuisson s'opère avec feu dessous et feu dessus, pendant une heure; ensuite, on fait réduire à glace. Sauce très poivrée. On peut entourer les filets de lames de truffes.

Filets de soles. — Il faut choisir une ou deux soles, de grosseur moyenne. On enlève la peau du dos, et on détache les filets, qu'on étend sur un plat; on y presse le jus d'un citron, on sale, on poivre; on les trempe dans des jaunes d'œufs battus comme pour une omelette, puis dans du beurre fondu figé; on les passe à la panure blanche, et on les fait frire à blond. On les dresse alors en couronne, dans un plat très chaud, avec persil frit et tranches de citron.

— Mar. Les *filets Bullivant* entouraient les bâtiments d'une crinoline formée par un filet d'acier à mailles entrecroisées. Mais l'emploi de ces filets exige un matériel considérable et dont le maniement est très pénible; de plus, ils encombrent les flancs du navire quand ils ne sont pas développés à leur poste de mouillage. Ces filets protecteurs sont aujourd'hui complètement abandonnés devant les progrès réalisés par les torpilles, munies elles-mêmes d'abord de coupe-filets, puis douées d'une vitesse leur permettant de franchir en les perçant ces obstacles insuffisants.

FILETAGE n. m. Chass. Braconnage exercé à l'aide de filets.

FILETAGE n. m. Opération qui a pour but de creuser une rainure hélicoïdale sur une tige cylindrique, pour en faire une vis. (L'exécution de filets dans un écrou s'appelle aussi « filetage » si cette opération est faite sur le tour avec un outil à fileter.) || Ensemble des filets que porte une vis.

— Encycl. Le *filetage* est essentiellement constitué par la surface engendrée par une figure géométrique se déplaçant suivant un mouvement hélicoïdal sur une surface cylindrique intérieure ou extérieure. On conçoit que si l'écrou et la vis ont des diamètres correspondants et le filetage les mêmes caractéristiques sur l'une et l'autre pièce, l'écrou pourra avancer en tournant sur la vis, et réciproquement.

Un filetage est caractérisé par : son diamètre; son pas, c'est-à-dire la longueur de génératrice comprise entre deux passages sur cette génératrice d'un même filet; la forme de son filet et son sens; le nombre de ses filets.

Les *filets* ont des formes diverses suivant l'usage des vis et écrous. Les plus couramment utilisés sont les filets à section triangulaire; cependant, pour les vis devant transmettre un gros effort (presse vis-mère, vérin) on emploie les filets carrés, trapézoïdaux et ronds. Pour des raisons de fabrication et d'interchangeabilité, on a été amené à créer un certain nombre de systèmes de filets normaux; système international métrique pour l'ensemble des pays ayant adopté le système métrique, système Whitworth ou Sellers pour les pays qui emploient le système anglais.

Dans le cas de très grands pas, pour conserver une résistance suffisante, on emploie les vis à plusieurs filets.

L'exécution des filets à la surface des vis et écrous constitue une opération d'usinage, qui s'effectue mécaniquement soit à l'aide de filières et de tarauds pour les tiges et écrous de petits diamètres, soit sur le tour pour les pièces de diamètres plus importants. Cette dernière opération constitue le filetage.

Pour fileter sur le tour, on utilise un outil dont le tranchant possède la forme du creux à obtenir (triangulaire, carré ou rond suivant le cas). Après l'avoir fait pénétrer dans la matière de la profondeur voulue, on le déplace transversalement à l'aide de la vis-mère (v. TOUR) d'un mouvement continu tel que l'outil parcourt une longueur égale à un pas tandis que la pièce tourne d'un tour. On conçoit alors aisément que l'outil engendrera théoriquement le filetage cherché.

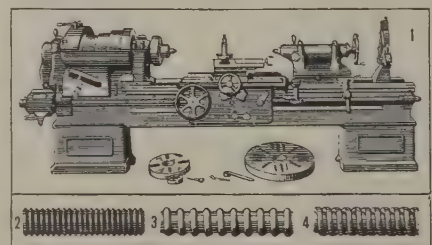

Filetage : 1. Tour à fileter (Stokvis); 2. Filet triangulaire; 3. Filet rond; 4. Filet carré.

Ce procédé est le plus rigoureux et le plus simple, mais exige des ouvriers expérimentés. On lui préfère dans la fabrication en série le fraisage sur machines spéciales. On fraise alors le filet comme on taille une roue d'engrenage hélicoïdale, avec une fraise de forme en tout semblable à une fraise-mère.

La vérification des filetages se fait couramment à l'aide de bagues et de tampons filetés, la vérification de ces appareils eux-mêmes se faisant par des méthodes beaucoup plus précises (*galets*).

FILETER [*té*] v. tr. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je filète.*) Faire un filetage. (L'expression « fileter » s'entend principalement d'un ouvrage exécuté sur le tour ou à la filière, par opposition à « tarauder ».)

— ***Fileté, e***, part. pass. du verbe *Fileter*.

— *Substantiv.* et au masc. Tiss. Cotonnade genre zéphir dans laquelle ressortent des fils en forme de raies parallèles au sens du tissu.

FILETERIE n. f. Nom sous lequel on désigne les filatures de fils à coudre, spécialement dans la région de Lille et de Commines.

FILETIER [*ti-é*] n. m. Qui travaille à la fabrication du fil. || Qui fabrique des filets.

FILETOUPIER [*pi-é*] n. m. Batteur de chanvre.

FILEUR, EUSE adj. et n. Ouvrier qui fait du fil avec une matière textile. || Ouvrier qui dévide le cocon du ver à soie. || Industriel qui dirige une filature (Syn. peu us. de FILATEUR) : *Récolte de coton achetée par le* FILEUR.

— Argot. Qui suit les voleurs et les menace de les dénoncer, sauf rétribution. || *Fileur de laine*, Ancien nom des filous.

— Constr. Ouvrier qui imite par des peintures les joints ou le travail des pierres.

— *Fam.* Personne prompte à se retirer d'un lieu où il y a embarras, péril. || *Franc-fileur*. V. à l'ordre alphab. || Argot. *Franches fileuses*, Les divorcées, celles qui sont promptes à fuir la maison où elles ne se plaisent plus.

— N. f. Corder. Machine qu'emploie le cordier dans la fabrication des câbles.

— Adjectiv. : *Ouvrier* FILEUR.

Fileuses (REPRÉSENTATIONS ARTISTIQUES DES). Citons *les Fileuses* [*las Hilanderas*], chef-d'œuvre de Velasquez, au musée de Madrid, appelé quelquefois *la Fabrique de tapisseries*, — *la Vieille fileuse*, de Nicolas Maes (musée Van der Hoop, à Amsterdam), — *Une fileuse à son rouet*, tableau de Gérard Honthorst, au musée de l'Ermitage; — *la Fileuse au taureau blanc*, bergère entourée de son troupeau, au milieu d'un riant paysage, peinture de Karel Dujardin; — *la Fileuse ou le Voyageur charitable*, autre tableau de Dujardin (Louvre); — *la Fileuse*, dessin de Prud'hon; — *la Fileuse*, tableau de Courbet (musée de Montpellier); — autre *Fileuse*, de Millet (Louvre). — Guillaumet a peint les *Fileuses de laine à Bou-Saada* (1885). Mentionnons enfin la *Fileuse*, statue de bronze par Mathurin Moreau (1859). [V. planche *Beaux-Arts LIX*.]

FILEUX [*leû*] n. m. (altérat. de *fileur*). Mar. Pièce de bois fixée horizontalement sur les montants verticaux des pavois (batayoles) et sur les extrémités de laquelle on tourne un filin ou une amarre que l'on veut y fixer, en faisant des *huit*, comme sur un taquet. (On dit aussi OREILLE-D'ÂNE.)

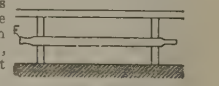

F. Fileux.

FILEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, East- et North-Riding); 4.600 hab. Port de pêche; station balnéaire.

FILFILA (DJEBEL), montagne du départ. de Constantine (Algérie), à 13 kil. à l'E. de Philippeville, au bord du golfe de Stora; alt. 700 m. Carrières de marbre blanc.

FILHOL (Antoine-Michel), graveur français, né et mort à Paris (1759-1812). Il fut marchand d'estampes, et entreprit un *Cours élémentaire de peinture ou Galerie complète du musée Napoléon* (1801-1814). On a également de lui une *Collection gravée des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et médailles* (1812-1814).

FILHOL (Edouard), savant français, né et mort à Toulouse (1814-1883). On lui doit d'intéressants travaux sur les eaux thermo-minérales et sur l'hygiène.

FILHOL (Henri), naturaliste français, fils du précédent, né à Toulouse en 1843, mort à Paris en 1902. Professeur d'anatomie comparée au Muséum national d'histoire naturelle, il s'est occupé de zoologie, de paléontologie et de préhistoire. Ses travaux les plus importants ont trait aux mammifères fossiles des phosphorites du Quercy, de Saint-Géraud-le-Puy (Allier), de Rouzon (Haute-Loire), de Sausan (Gers). Il a été membre de l'Académie des sciences.

FILHOL-CAMAS (Jean-Gilles), marin français, né à Fumel, près d'Agen, vers 1760, mort à Trafalgar en 1805. Il fit les guerres de l'Inde sous le bailli de Suffren, devint capitaine de frégate au début de la Révolution, fut grièvement blessé au combat de Groix. A la bataille de Trafalgar, il fut coupé en deux sur son banc de quart du *Berwick*, qu'il commandait et qui tomba au pouvoir de Nelson.

FILHOS (CAUSTIQUE DE) n. m. Préparation obtenue par mélange de potasse fondue et de chaux vive, coulée ensuite dans des tubes de plomb. (Il a été employé contre les végétations et les ulcérations du col utérin.)

FILIAL, E, AUX adj. (lat. *filialis*). Qui est du devoir d'un fils, d'un enfant : *Amour, Respect* FILIAL.

FILIALE n. f. (du lat. *filia*, fille). Etablissement ou société nouvelle fondé par une société mère, commerciale, industrielle ou financière. (A l'encontre de la « succursale », la filiale a une grande autonomie et peut n'avoir de commun avec la société mère que l'origine des capitaux.)

— Diplom. Charte faite sur le modèle d'une charte mère.

FILIALEMENT [*man*] adv. D'une manière filiale.

FILIALITÉ n. f. (de *filial*). Qualité de fils ou de fille. || Caractère de ce qui est filial.

FILIATION [*si-on*] n. f. (lat. *filiatio;* de *filius*, fils). Descendance en ligne directe : *Prouver, Etablir sa* FILIATION. || Suite d'individus directement issus les uns des autres, par voie de génération : *Maison dont la* FILIATION *comprend beaucoup de noms connus.*

— *Par anal.* Dépendance d'un monastère à l'égard d'un autre dont il tire son origine : *Une abbaye de la* FILIATION *de Clairvaux.*

— *Fig.* Union, comme par filiation : *Il y a dans l'ordre des sciences une sorte de* FILIATION. || Suite, liaison de choses résultant les unes des autres, chaîne logique : *La* FILIATION *des idées, des souvenirs. Il s'en faut de beaucoup que l'étymologie ait tout ramené à la* FILIATION *indo-européenne.*

— ENCYCL. Dr. Le lien qui unit les père et mère à l'enfant s'appelle *paternité* ou *maternité*, quand on le considère dans la personne du père ou de la mère ; *filiation*, quand on le considère dans la personne de l'enfant.

On distingue la filiation *légitime*, la filiation *naturelle* ou *illégitime*, la filiation *adoptive*.

La *filiation légitime* résulte du mariage des père et mère. Pour l'établir, il faut prouver qu'un enfant est né de telle femme, que cette femme était mariée lors de sa naissance ou sa conception, que le réclamant est bien celui dont la femme est accouchée. Il n'est pas nécessaire de prouver que l'enfant est né du mari, la loi présumant que l'enfant conçu pendant le mariage l'a été des œuvres de celui-ci, sauf exercice de l'action en désaveu. V. DÉSAVEU, PATERNITÉ. La preuve du mariage se fait en principe par l'acte de mariage. La preuve de la filiation légitime peut se faire par trois moyens : 1° par l'acte de naissance, si celui-ci contient le nom de la mère ; 2° par la possession d'état constante, l'enfant ayant toujours porté le nom de ses parents, ayant été traité par eux et reconnu de tous comme leur fils. Un acte de naissance et une possession d'état conformes rendent en principe la filiation incontestable ; 3° par témoins à condition qu'un commencement de preuve par écrit (titres, papiers domestiques, écrit émanant du père, de la mère ou d'un parent même décédé ayant intérêt à la contestation) ou que des indices graves viennent déjà rendre vraisemblable la filiation (C. civ., art. 319 et suiv.) V. ÉTAT CIVIL.

La *filiation naturelle* se prouve par la *reconnaissance volontaire* (v. ce mot) ou par l'action en *recherche de maternité* (v. ce mot) ou *de paternité* (v. ce mot).

Pour la *filiation adoptive*, v. ADOPTION.

FILIBEG n. m. V. PHILIBEG.

FILICAIA (Vincenzo DA), poète italien, né et mort à Florence (1642-1707). La protection de Christine de Suède le tira de la gêne, et le grand-duc Côme III le fit sénateur et gouverneur de Volterra (1696), puis de Pise (1700). Il appartint aux académies de la Crusca (1664) et de l'Arcadie (1691). Il montra toujours dans sa vie la plus grande moralité. Il a écrit sur des sujets politiques, patriotiques et religieux de nombreuses poésies, où il y a de l'emphase, des artifices, mais aussi de l'originalité et de l'élan lyrique. Les plus connues sont six « canzoni » sur la délivrance de Vienne (1684) et des sonnets et une « canzone » à l'Italie. Ses poésies ont été publiées en 1707.

FILICATE n. m. Sel de l'acide filicique.

FILICETUM [*sé-tom'*] n. m. Lieu spécialement consacré à la culture des fougères. V. FOUGERAIE.

FILICIE n. f. Arbuste de la famille des sapindacées. (La seule espèce du genre, la filicie trompeuse [*filicia decipiens*], originaire de Ceylan, est cultivée en serre chaude pour son feuillage élégant, rappelant celui de certaines fougères.)

FILICIFÈRE adj. (du lat. *filix, icis*, fougère, et *ferre*, porter). Géol. Qui renferme des empreintes de fougères.

FILICINE n. f. Nom sous lequel on groupe les composés à caractère acide contenus dans l'extrait de *fougère mâle* et auxquels, suivant certains auteurs, cet extrait doit son action thérapeutique et ténifuge. (Le plus important de ses constituants serait l'*acide filicique*.)

FILICINÉES [*si-né*] n. f. pl. Bot. Classe qui renferme l'ordre des fougères. (Ce sont des cryptogames vasculaires. Les unes sont isosporées [ordre des fougères et des marattinées], les autres hétérosporées [ordre des hydroptérides ou rhizocarpées].)

FILICIQUE [*sik'*] adj. (du lat. *filix, icis*, fougère). Se dit d'un acide $C^{41}H^{70}O^{5}$ fondant à 213°, extrait de la racine de fougère mâle. (Il appartient au groupe de la phloroglucine. C'est un ténifuge énergique.)

FILICITE n. f. Minér. Phosphate ferreux hydraté.

FILICOÏDÉES [*dé*] n. f. pl. (du lat. *filix, icis*, fougère, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Groupe de cryptogames vasculaires renfermant les fougères et formes voisines.

FILICOTANNIQUE adj. Se dit d'un acide extrait de la racine de fougère mâle.

FILICULE n. f. (dimin. du lat. *filix, icis*, fougère). Bot. Ancien nom donné aux *capillaires*.

FILIÈRE n. f. (de *fil*). Pièce d'acier trempé, percée d'un trou, ou de plusieurs de grandeur décroissante, par lesquels on fait passer un morceau de métal pour l'étirer en fil : *Passer de l'or à la* FILIÈRE. (Les filières utilisées pour l'étirage des métaux précieux sont en diamant). || Morceau d'acier percé en écrou, dans lequel on fait entrer de force les pièces qu'on veut fileter en vis. || Instrument percé de trous comme une filière ordinaire, et servant à mouler le vermicelle.

— *Fig.* Moyens d'élaboration successive. || Suite de formalités à remplir avant d'arriver à un certain résultat : *Les dépenses des villes ne sont autorisées qu'après avoir passé par toute la* FILIÈRE *administrative.* || Suite d'emplois par lesquels on doit passer avant d'arriver à tel autre : *Les privilégiés ne passent pas par la* FILIÈRE. || Suite d'épreuves, d'embarras. — *Faire passer quelqu'un par la filière, par toutes les filières,* Lui susciter maints embarras, maintes difficultés.

D'argent à la filière d'azur.

— Blas. Bordure réduite à la largeur d'un filet.

— Bours. *Etablir la filière,* Identifier jusqu'à une certaine date les précédents vendeurs dans un marché à terme. (Le vendeur à découvert [qui n'a pas les titres] remonte la filière pour retrouver le vendeur véritable.)

— Chir. Plaque percée de trous calibrés et destinée à apprécier le diamètre des sondes employées pour le cathétérisme.

— Comm. Ordre de livraison écrit, que le vendeur délivre quelquefois à l'acheteur, pour que celui-ci puisse en user avant même l'échéance du marché à terme : *La* FILIÈRE *est transmissible par voie d'endos.*

— Eaux et for. Nom que l'on donne aux bois de sapins abattus et équarris. || Morceau de bois de sapin, qu'on fixe sous un train de bois flotté pour le soutenir.

— Entom. Chacun des pores par lesquels les animaux fileurs font sortir les fils qu'ils produisent : *Les* FILIÈRES *d'une araignée, d'une chenille, d'un ver à soie.*

— Fauconn. Ficelle qu'on attache au pied de l'oiseau de proie qui n'est pas encore dressé, pour l'attirer quand on le réclame. (On dit aussi CRÉANCE.)

— Mar. Filin tendu horizontalement, soutenu de place en place et servant à supporter ou à amarrer quelque chose, ou bien à servir d'appui-main ou de garde-corps. || Cordage tendu sur une passerelle mobile réunissant le navire à un quai, pour permettre la circulation sans danger. || *Filières de hamacs,* Cordages sur lesquels, le soir, au branle-bas, sont disposés les hamacs. || *Filières de tentes,* Cordages amarrés tribord et bâbord pour permettre de raidir les tentes quand elles sont en fune. || *Filière d'envergure,* Cordage fixé sur la vergue de bout en bout au moyen de crampons et sur lequel viennent s'amarrer les envergures qui retiennent la voile. || *Filière de beaupré,* Main courante ou garde-fou permettant d'aller sans danger à l'extrémité du beaupré. || *Filière à roulis,* Cordages attachés sur le pont et qui fournissent des points d'appui pour circuler par grosse mer.

— Techn. En charpenterie, Nom donné à des pièces de bois de faibles dimensions, sur lesquelles s'appuient les extrémités des chevrons d'un comble. || Plaque circulaire portant sur sa périphérie des entailles de diverses dimensions et qui sert de jauge pour déterminer le diamètre d'un fil métallique. || Dans les mines, Filon métallifère. || Dans les carrières, Sorte de veine dont la nature est différente de celle de la pierre et qui en sépare les lits. || Outil pour faire les dents d'un peigne. || Nom donné dans la machine à fondre les caractères d'imprimerie, à la partie dans laquelle s'enlève le talus et se fait la coupe du pied.

— ENCYCL. Métall. Dans la majorité des cas, où l'on a à fileter des pièces de petits diamètres (vis, bornes, etc.) et où l'on n'exige pas une très grande précision, on préfère, plutôt que d'employer le filetage au tour, fileter avec des *filières* soit à la main, soit à la machine.

Une filière est un écrou d'acier fondu trempé dont l'intérieur est taillé de façon à ce que les filets s'impriment dans la pièce à fileter. On monte cet écrou (*coussinet*) dans

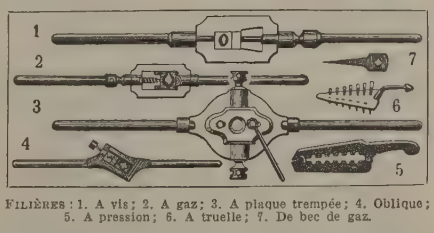

FILIÈRES : 1. A vis ; 2. A gaz ; 3. A plaque trempée ; 4. Oblique ; 5. A pression ; 6. A truelle ; 7. De bec de gaz.

une cage munie de bras pour le filetage à la main, ou dans une cage qui se fixe sur la tourelle d'un tour automatique dans le cas du décolletage.

Dans le cas du filetage à la main, on serre la pièce à fileter dans un étau et l'on tourne la filière dans le sens du filetage. Grâce à l'entrée des premiers filets, le coussinet de la filière se visse comme un écrou sur la tige et y imprime le filetage qu'il porte. La vis filetée, on tourne en sens inverse pour dévisser la filière.

Dans le cas du filetage au tour automatique, on emploie le plus souvent des filières à peignes, constituées par de petits éléments d'écrous rapportés sur une couronne circulaire et mobile dans le sens radial. Cette filière solidaire de la tourelle avance pendant que la pièce montée sur la broche du tour tourne. Une butée fait éclipser les peignes lorsque le filetage est terminé, et la tourelle en reculant dégage la filière, pendant que la pièce subit une autre opération.

Les filières à peignes sont de plus en plus employées, même dans le filetage à la main, par suite de leur facilité de réglage et de la marge de diamètres qu'elles permettent de fileter.

— Entom. Chez les araignées, les *filières* sont des appendices cylindriques ou coniques, groupés au-dessous de l'anus, ordinairement par trois paires. Chez les chenilles et la plupart des larves, la filière est un tubercule situé sur la lèvre inférieure ou ses dépendances ; certaines larves ont la filière placée à l'extrémité inférieure du corps (fourmi-lion), etc. Les hydrophiles femelles comptent parmi les rares insectes parfaits possédant des filières ; celles-ci sont au nombre de deux, en forme de tubes saillants à l'extrémité de l'abdomen, et par où sortent les fils qui composeront la coque ovigère.

— Dr. comm. Les *ventes par filières* sont des ventes successives d'un même lot de marchandises, où chaque vendeur intermédiaire, au lieu de remettre celles-ci, transmet à son acheteur un *ordre de livraison* délivré par le premier vendeur. Celui-ci reçoit le nom de *livreur*, tandis que le dernier acheteur, qui prend seul livraison, est appelé *réceptionnaire*. On appelle *filière* l'imprimé sur lequel sont généralement portés d'avance les ordres de livraison successifs avec les noms en blanc. Comme les prix de chaque vente varient, la liquidation des *différences* dues par les acheteurs et vendeurs successifs les uns aux autres est souvent faite par un spécialiste appelé *filiériste*. Les ventes par filières sont particulièrement usitées dans les Bourses de commerce de Marseille et de Paris.

FILIÉRISTE n. m. Personnage chargé de liquider les différences auxquelles donne lieu une vente par filière. V. FILIÈRE.

FILIFERA [*fé*] n. f. Famille d'éponges cornées, comprenant des formes dont la charpente est faite de fibres résistantes sans moelle. (Groupées en faisceaux qui constituent un réseau, on y remarque des filaments longs de 3 à 4 mm. renflés aux deux bouts, que l'on a pris pour des parasites ; ils sont des éléments constitutifs normaux sécrétés par des cellules du mésoderme. On ne trouve ces productions chez aucune autre famille d'éponges. Certaines espèces dépassent 6 m. et pèsent 50 kg. Cosmopolites, mers chaudes, Méditerranée, de 600 à 730 m. de profondeur.)

FILIFÈRE n. m. (du lat. *filum, fili*, fil, et *ferre*, porter). Outil à enfiler les aiguilles.

FILIFORME adj. (du lat. *filum, fili*, fil, et de *forme*). Hist. nat. Se dit de tout organe grêle et délié comme un fil : *Antennes* FILIFORMES.

— Anat. *Papilles filiformes,* Fines papilles de la muqueuse du dos de la langue.

— Chir. *Sondes* ou *Bougies filiformes,* Sondes extrêmement fines servant au cathétérisme.

— Pathol. *Pouls filiforme,* Pouls faible qui produit l'impression d'un fil en vibration.

FILIGNANO, comm. d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso) ; 2.250 hab.

FILIGRANE n. m. (ital. *filigrana*). Techn. Ouvrage d'orfèvrerie à jour, en filets déliés et soudés, d'or, d'argent ou de verre : *Boucles d'oreilles en* FILIGRANE. || Fils de cuivre fixés sur la forme à fabriquer le papier et contournés de manière à figurer des dessins ou des lettres dont l'empreinte doit rester dans la pâte. || Empreinte (marque particulière généralement), qui, dans certains papiers (billets de banque, papier timbré, timbres-poste) s'obtient à l'aide d'une plaque métallique très mince, que l'on fixe dans la forme avec de petits fils de laiton.

Filigrane (travail arabe).

— *Par extens.* Ouvrage de sculpture ou autre, délicatement ciselé.

— Milit. Fil de laiton tordu enroulé autour de la poignée d'un sabre ou d'une épée par-dessus le cuir ou la corne. (Il donne plus de prise à la main, et constitue un ornement.)

— Trav. fém. Dentelle à l'aiguille d'origine espagnole, combinée de fil de soie de couleur et de fil de métal.

— ENCYCL. La fabrication du *filigrane* est longtemps demeurée un secret pour les orfèvres français. Connu en Orient depuis une antiquité assez reculée, très à la mode dans l'ancienne Byzance, pratiqué à Gênes avec un grand succès pendant une longue période du moyen âge, le filigrane doit constituer toutes sortes d'arabesques ou de dessins plus ou moins ingénieux, et ce, sans soudures apparentes ; cette dissimulation des soudures explique la tardive introduction, dans nos ateliers d'orfèvrerie, de ce genre de travail. Le filigrane d'or était très apprécié en France dès le XIVe siècle, mais provenait de pays étrangers. Ce n'est qu'au XVIe siècle que le mot filigrane apparaît dans le langage courant et que ces ouvrages jouissent d'une vogue étonnante ; on fait en filigrane des corbeilles et des bourses, des flambeaux, des coupes, des jouets, etc., on en orne les livres, les coffrets, les cassettes. Au commencement du XVIIIe siècle, quantité de menus objets de vitrine sont en filigrane. Certains objets en filigrane d'argent sont d'assez grandes dimensions ; des coffres, et jusqu'à des bahuts de grande taille furent, sous le règne de Louis XIV, exécutés de cette façon. De nos jours, en perdant de sa rareté, le filigrane a perdu beaucoup de son attrait ; et si l'on en fait encore de petits objets d'étagère, ceux-ci sont d'un goût souvent médiocre.

— Papet. Jusqu'au commencement du XIXe siècle, tout le papier était fait à la main. Comme les pontuseaux et les vergeures, le *filigrane* ou « marque d'eau » est obtenu par l'empreinte d'un fil léger de laiton, soudé sur le treillis de la forme qui reçoit la pâte de papier, ou encore cousu sur ce treillis avec un crin de cheval ; quelquefois aussi, il est entrelacé avec les vergeures elles-mêmes. Ces marques affectent les formes les plus diverses, souvent même les plus étranges. L'une des plus anciennes est une tête de bœuf, vue de face et surmontée d'une croix. D'autres figuraient une balance, un arc, une rose, un cadran, des têtes d'hommes ou d'animaux, mille signes dont il n'a pas toujours été possible d'expliquer le sens. De nombreux filigranes sont de véritables hiéroglyphes. On a cru y découvrir des emblèmes de sociétés secrètes ou religieuses ; on a pensé aussi qu'ils servirent à distinguer des formats ou des sortes, ou de marque commune à plusieurs centres de fabrication provinciaux : cloche pour

les papeteries du sud-est de la France, pot pour les manufactures d'Auvergne, roue dentée pour le Lyonnais, etc. Il paraît cependant plus vraisemblable que tous ces filigranes ont été, à l'origine, des marques particulières à chaque fabrique, à chaque moulin. Au XVIe siècle, des ordonnances royales et des règlements administratifs rendirent obligatoires les marques de ce genre. Au XVIIIe siècle, d'autres édits sanctionnèrent en France l'usage de certains signes conventionnels anciennement employés, pour distinguer des papiers de poids et de formats déterminés ; un arrêté royal du 27 janvier 1739 constitue le véritable code de la papeterie française. Ces marques, indélébiles par leur nature même, comportent souvent des mentions grâce auxquelles un document ou un livre peuvent être identifiés sous le rapport de la date ou de l'origine. Aujourd'hui, on imite en papier mécanique les papiers à la forme ; un rouleau vergeur disposé à l'extrémité de la table de fabrication produit les vergeures en même temps que le filigrane.

FILIGRANE ou **FILIGRANA** n. f. Zool. Genre d'annélides polychètes tubicoles, famille des serpulidés, dont les tubes fins imprégnés de calcaire s'accolent les uns aux autres et peuvent former des masses assez considérables. (Ils se multiplient par division transversale.)

FILIGRANER v. tr. Travailler en filigrane : FILIGRANER *des bijoux*.

— ***Filigrané, e,*** part. pass. du verbe *Filigraner*. Qui se rapporte au travail en filigrane. || Se dit surtout de certaines pièces de verrerie où la pâte de fond retient des fils de verre y incorporés, et qui forment des réseaux. (Les verres filigranés comptent parmi les plus beaux produits de la verrerie vénitienne. Les fils tors blancs, ou de couleurs variées, sont tantôt appliqués en relief à la surface du vase, tantôt pris entre deux lames de verre qui retiennent des bulles d'air dans les compartiments ainsi formés. C'était là du reste, à la belle époque, la disposition la plus habituelle.)

FILIGRANEUR n. et adj. Qui travaille en filigrane. (On dit aussi FILIGRANISTE.)

FILIMON (Nicolas), romancier roumain, né et mort à Bucarest (1819-1865). En 1858, il fit un voyage en Allemagne et en Italie, et publia : *Excursioni in Germania meridionala, memorii artistice, istorice si critice ; la Ville de Bergame ;* et ses premières *Nouvelles*. En 1861 parut son roman *Slujnicarii*, et, en 1863, son *Ciocoii vechi si noui*.

FILIN n. m. (de *fil*). Mar. Nom générique de tous les cordages employés à bord : *La cale à* FILIN.

— *Franc-filin,* Filin servant à confectionner des cordages de force.

— Comm. Sorte de serge, que l'on fabriquait autrefois à Pithiviers.

— ENCYCL, Mar. Suivant le nombre des éléments qui le composent, le *filin* est dit en trois ou en quatre. En général, tout filin possède une âme autour de laquelle sont commis les torons. Le filin est blanc ou noir, selon qu'il est ou non goudronné. Suivant son état, il est dit neuf, demi-usé, ou condamné. Le vieux filin se nomme aussi *fourrure*.

FILIOLE n. f. (du lat. *filiola*, petite fille). En Provence, Petit canal d'irrigation.

filioque [*ku-é*]. Théol. Ces mots lat. signifient *et du Fils*. Ils appartiennent au symbole que l'Église catholique fait réciter à la messe : « Je crois au Saint-Esprit... qui procède du Père et du Fils. »

L'expression ne figure pas dans le texte du Symbole de Nicée qui dit seulement : « Je crois au Saint-Esprit qui procède du Père, etc. » Mais elle fut ajoutée plus tard, et reçue par l'Église romaine comme la formule de la foi traditionnelle.

Les Grecs refusèrent, par contre, par respect pour la formule des conciles, d'accepter le *Filioque*, et Photius, patriarche de Constantinople (IXe s.), déclara les Latins hérétiques parce qu'ils admettaient la doctrine exprimée par le *Filioque*.

Dès lors, la querelle se perpétua entre les deux Eglises. En 1215, le quatrième concile de Latran rétablit momentanément l'union ; le second concile de Lyon en 1274 et le concile de Florence en 1439 la scellèrent à nouveau, mais pour peu de temps ; et les Orientaux refusent encore aujourd'hui d'accepter les mots *Filioque* comme l'expression de la doctrine orthodoxe.

FILIPENDULE [*pan*] n. f. Bot. Espèce de spirée, famille des rosacées. (Elle doit son nom à ses gros tubercules, suspendus à des racines filamenteuses. On la cultive pour l'élégance de ses fleurs, blanches et rougeâtres.)

Filipendule : *a*, fleur.

— *Filipendule aquatique*. Syn. de ŒNANTHE.

FILIPENDULE [*pan*] adj. (du lat. *filum, fili*, fil, et *pendulus*, suspendu). Hist. nat. Qui est suspendu par un organe filiforme : *Graine* FILIPENDULE.

FILIPEPI. Biogr. V. BOTTICELLI.

FILIPESCO (Jordake), homme politique roumain, né et mort à Bucarest (1765-1855). Issu d'une vieille famille de boyards, il embrassa de bonne heure la carrière politique. Candidat au trône de Valachie en 1834, il dut se contenter du portefeuille de l'intérieur. Après la chute d'Alexandre Ghika (1842), il fut caïmacan (gouverneur suppléant) de la principauté. A l'avènement de Georges Bibesco, il reçut le portefeuille de la justice et contribua à l'affranchissement des tziganes de l'Etat et des monastères. De 1849 à 1854, il fut ministre.

FILIPESCO (Alexandre), homme politique roumain, né et mort à Bucarest (1775-1856). Il joua un rôle important dans le mouvement hétairiste comme délégué des boyards auprès de T. Vladimiresco, chef des insurgés roumains (1821). Ministre à plusieurs reprises, il prit part à la rédaction du règlement organique et à l'élection du prince Georges Bibesco, qui le nomma gouverneur de l'Olténie.

FILIPESCO (Jean-Alexandre), fils de Jordake, né et mort à Bucarest (1811-1863). Ministre des affaires étrangères et de la justice sous Barbou Stirbei, il contribua plus tard à l'union des Principautés et à l'élection d'Alexandre Ier Couza. Il fut vice-président de la Chambre en 1863.

FILIPESCO (Nicolas-Grégoire), homme d'Etat et écrivain politique roumain, né et mort à Bucarest (1862-1916). Il fonda en 1883 à Bucarest le journal conservateur *Epoca*. Député de Braïla en 1885, maire de Bucarest en 1892, ministre de l'agriculture en 1900, il reprit sa liberté en 1901 pour entreprendre une ardente campagne d'opposition avec Carp, qu'il imposa comme chef du parti conservateur fusionné (1907). En 1910, dans un nouveau cabinet Carp, il reçut le portefeuille de la guerre. En développant la puissance militaire de la Roumanie, il lui permit de jouer un rôle dans les Balkans en 1913 et en 1916. Quand la Grande Guerre éclata, il prépara l'intervention de son pays aux côtés des alliés, en fondant la ligue de *l'Action Nationale*.

Filipesco.

En mars 1916, il obtint de Sazonov la promesse d'un appui militaire russe quand la Roumanie entrerait en jeu. Il organisa la *Fédération unioniste*, pour réaliser « l'union sacrée » et effectua la fusion des partis conservateur et conservateur-démocrate. En août 1916, la Roumanie se rangeait aux côtés des Alliés. Filipesco mourut quelques semaines après. Il a laissé plusieurs ouvrages : *les Partis politiques* (1890) ; *la Question paysanne* (1891) ; *Vers un idéal nouveau* (1897) ; etc.

FILIPOVITCH (Djouka), héros des guerres de l'indépendance serbe, né et mort à Jagnilo (Serbie) [1775-1818]. Il fut un des principaux lieutenants de Karageorges, dans la lutte de ce dernier contre les Turcs (1804-1813).

FILIPOVITCH (Jean), jurisconsulte serbe, né à Karlovac en 1818, mort à Belgrade en 1876. De 1839 à 1864, il occupa des fonctions officielles en Serbie, et y joua un rôle politique important. Il a laissé des ouvrages de droit estimés.

FILIPPI (Philippe DE), naturaliste italien, né à Milan en 1814, mort à Hong-Kong en 1867. Il professa l'histoire naturelle à Paris, puis fut nommé professeur de zoologie à l'université de Turin. Il a publié, entre autres ouvrages : *Des fonctions reproductrices chez les animaux* (1850) ; *la Création terrestre* (1854) ; *les Trois règnes de la nature*.

FILIPPINI (Antoine-Pierre), historien corse, né à Vescovato vers 1529, mort après 1594. Il était prêtre et parvint à la dignité d'archidiacre. Il a composé une *Historia di Corsica*, imprimée à Tournon en 1594, qui reproduit les chroniques antérieures de Giovanni della Grossa et de ses continuateurs.

FILIPPINI (Charles-Louis), avocat et administrateur français, né à Corte (Corse) en 1834, mort à Saïgon en 1887. Sous l'Empire, il appartint à l'opposition républicaine. Préfet de la Loire, il accepta, en 1885, le gouvernement de la Cochinchine française. Il pacifia les provinces du sud de l'Annam, avec les seules ressources locales ; mais sa santé ne put supporter le climat asiatique.

FILIPPO DA FIRENZE, miniaturiste et moine italien, né à Florence en 1468, mort à Gubbio en 1520. De 1488 à 1491, il vécut au cloître de San-Miniato, près de Florence ; il entra en 1494 à celui de Saint-Benoît, à Gubbio. En 1498, il fit un lutrin pour le cloître du Monte-Oliveto. On cite parmi ses ouvrages deux psautiers qu'il avait peints pour la cathédrale de Florence, et l'ornementation d'un évangéliaire conservé à la bibliothèque Laurentienne. Il était le fils de Matteo Torelli.

FILIPSTAD, ville de Suède (gouv. de Vermland) ; 4.850 hab. Usines métallurgiques.

FILISTATE [*liss*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des filistatidés, comprenant de petites araignées sédentaires, se tenant dans une vaste toile irrégulière, faite de fils épais et bleuâtres, affectant la forme d'un tube, et très communes sur les vieux murs. (On connaît une quinzaine d'espèces de filistates, répandues dans les régions chaudes et tropicales et le pourtour méditerranéen. L'espèce type est la *filistata testacea*, répandue dans toute cette dernière région jusqu'en Arabie et au Sénégal.)

FILISTATIDÉS [*liss, dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides cribellates, comprenant le seul genre *filistate*. (Les filistatidés semblent former le passage entre les aranéides cribellates et les écribellates.)

FILITE n. f. Transformation de la *balistite*, employée en Italie comme poudre sans fumée, pour le chargement des bouches à feu.

FILITI ou **PHILITIS** (Démètre), en religion **Dosithée**, prélat roumain, né à Pogdoriani (Epire) en 1734, mort à Brashov (Transylvanie) en 1826. Il était fils du protopopàs Christo, aumônier honoraire de l'impératrice Catherine Ire de Russie. En 1787, il devint évêque de Buzau et, en 1793 archevêque métropolitain de Valachie. Il fit partie plusieurs fois des régences de la principauté. Il dut abandonner son siège en janvier 1810, parce qu'il refusait de se soumettre aux tendances toujours plus accentuées des Russes à asservir l'Eglise roumaine. Hanté par l'idée de la libération de tous les chrétiens courbés sous la domination turque, il encouragea non seulement les études grecques, mais aussi les écoles et la littérature religieuse roumaines, et aida même l'évêque de Vraca, Sophronius Vogoridi, à imprimer en 1806 le premier livre d'église en bulgare moderne. Par testament de 1825, il décida que les revenus de presque toute sa fortune serviraient à faciliter les études à l'étranger des jeunes gens, épirotes et roumains, pauvres et studieux.

FILLAGE [*yaj'*] n. m. Etat de fille. (Vx.)

...ma destinée,
Ou de *fillage* ou d'hyménée.
LA FONTAINE.

FILLANS (James), sculpteur anglais, né dans le comté de Lanark en 1808, mort à Glasgow en 1852. Ses meilleures œuvres sont : la statue colossale de *sir James Shaw*, pour la ville de Kilmarnock, et le buste de *John Wilson*, puis *la Naissance de Burns*, bas-relief ; l'*Aveugle instruisant un aveugle*, et *l'Enfant et le Fœtus*, groupes en marbre.

FILLASSE [*fi-yass'*] n. f. (augment. de *fille*). *Pop.* et en mauv. part, Grosse fille : *Une énorme* FILLASSE.

FILLASSIER (Joseph-Jacques), publiciste français, né à Werwicq-Sud (Nord) vers 1736, mort à Clamart en 1799. Disciple de Rousseau, il composa un *Dictionnaire historique de l'éducation* (1771) ; et, en collaboration avec Rose, il écrivit *Eraste ou l'Ami de la Jeunesse* (1773), dont le succès fut considérable ; *Dictionnaire du jardinier* (1790). Il fut député à la Législative (1791-1792).

FILLASTRE (Guillaume), cardinal et archevêque d'Aix, né à La Suze (Sarthe) en 1344, mort à Rome en 1428. Docteur de l'Université de Paris, doyen de Reims en 1392, il joua un rôle à l'assemblée générale du clergé de France en 1406, et parla énergiquement en faveur de l'extinction du schisme. Prieur d'Ayoub, il fut nommé cardinal en 1411 et archevêque d'Aix en 1413, siégea aux conciles de Pise et de Constance, fut un des commissaires chargés d'obtenir l'abdication de Benoît XIII et Jean XXIII, et contribua à l'élection de Martin V, qui l'envoya en France comme légat. Il a laissé un journal du concile de Constance, a traduit la *Cosmogonie de Ptolémée*, et a composé une carte d'Europe, qui renferme la première indication connue du Groenland. Ses manuscrits sont conservés à la bibliothèque de Nancy.

FILLÂTRE [*fi-yâtr'*] ou **FILLASTRE** [*fi-yâsstr'*] n. m. (augment. de *fils*). Autref., Mot désignant le gendre ou le beau-fils. || Aujourd., Le fils ou la fille issus d'un mariage antérieur.

FILLE [*fiy'*] n. f. (lat. *filia*). Personne du sexe féminin, considérée par rapport aux parents : *Une* FILLE *naturelle, légitime*. || Personne, jeune ou non, du sexe féminin, non mariée : *Vouloir rester* FILLE.

— *Par extens.* Femme considérée par rapport aux aïeux dont elle est issue, descendante : *Une* FILLE *des Bourbons*. || Personne du sexe féminin, originaire de : *Les* FILLES *de la France*.

— Nom de tendresse adressé à une jeune personne par une personne plus âgée.

— *Fig.* Objet, sentiment, du genre féminin, qui résulte d'un autre : *L'ingratitude est la* FILLE *du bienfait*. (Murger.)

— Poétiq. *Les filles du ciel*, Les abeilles. || *Les filles du Printemps*, Les fleurs. || *Filles de Mémoire, Filles du Pinde*, Muses. || *Filles d'enfer*, Furies. || *Filles de l'Achéron*, Parques. || *Filles des eaux*, Néréides ou autres nymphes qui habitent les eaux. || *Les filles de Sion*, Les femmes d'Israël. || *Les filles de Bélial*, Les femmes idolâtres.

— Généal. *Petite-fille*, Fille du fils ou de la fille. || *Arrière-petite-fille*, Fille du petit-fils ou de la petite-fille. || *Belle-fille*, La bru, et aussi la fille du mari par rapport à sa seconde femme ou *vice versa*.

— Hist. *Filles de France*, Nom donné aux filles légitimes du roi de France. || *Fille aînée du roi de France*, Nom donné à l'Université de Paris. || *Fille aînée de l'Eglise*, Nom donné par les papes à la France.

— Hist. relig. Nom des membres d'un grand nombre de communautés de femmes : *Les* FILLES *de Saint-Claire, etc.* || *Filles bleues*, Religieuses de Saint-Augustin, appelées aussi ANNONCIADES CÉLESTES. || *Filles-Dieu*, Sœurs hospitalières. || *Filles de la charité*, Sœurs de Saint-Vincent de Paul, que l'on appelle aussi SŒURS GRISES. || *Filles des Sept-Douleurs de la sainte Vierge*, Confrérie de filles appelées aussi OBLATES DES SEPT-DOULEURS, et qui ne prononcent pas de vœux. || *Filles de la Passion*. V. CAPUCINES. || *Filles de la Croix*, Congrégation religieuse. V. CROIX.

— Hortic. *Fille d'artichaut*, Nom sous lequel les jardiniers désignent parfois les œilletons des artichauts.

— Théol. *Être la fille de quelqu'un en Jésus-Christ*, Avoir une personne pour mère ou pour père spirituel.

— LOC. DIV. *La fille*, Terme familier, voire méprisant : *Hé !* LA FILLE, *approchez*. || *Fille d'Eve*. V. EVE. || *Petite fille*, Jeune enfant du sexe féminin. || *Grande fille*, Fille qui est sortie de l'âge de l'enfance. Fille qui a commencé à avoir ses règles. || *Jeune fille*, Fille non mariée, nubile. || *Fille ou Demoiselle d'honneur*, ou simplem. *Fille*, Fille de qualité qui vit auprès d'une reine, d'une princesse : *La reine était avec ses* FILLES. || *Fille ou Demoiselle d'honneur*, Jeune fille qui accompagne la mariée le jour de ses noces. || *Fille de service*, ou simplem. *Fille*, Servante, domestique du sexe féminin. (Le service spécial est souvent désigné par un autre déterminatif : FILLE *de ferme*. FILLE *d'auberge*. FILLE *de basse-cour*, etc.) || *Fille de boutique, de magasin*, Fille chargée de servir les pratiques dans une boutique, un magasin. (On a dit, depuis, DEMOISELLE DE MAGASIN, VENDEUSE). || *Fille publique, Fille de joie, Fille perdue, Fille des rues, Fille folle de son corps*, ou simplem. *Fille*, Femme qui fait profession publique de débauche. (On dit FILLE SOUMISE, dans le langage administratif.) || *Fille de marbre*, Lorette, femme sans cœur, qui feint d'aimer, par intérêt. (Mot créé par Th. Barrière, dans une pièce de ce titre.) || *Fille repentie*, Fille de mauvaise vie, enfermée dans une maison de pénitence : *La reine-mère voulait mettre Ninon aux* FILLES-REPENTIES ; *M. de Beautru dit : « Madame, elle n'est ni* FILLE *ni repentie. »* (Ménagiana.) || *Fille mère*, Femme qui a eu un enfant sans être mariée.

— PROV. **La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a**, Nul ne peut donner ce qu'il n'a pas.

— ALLUS. LITTÉR. **Voilà pourquoi votre fille est muette.** Un des mots les plus comiques du *Médecin malgré lui*. V. MUET.

La mère en prescrira la lecture à sa *fille*.
Vers de Piron dans *la Métromanie*. V. LECTURE.

Hélas! que j'en ai vu mourir, de jeunes *filles!*
Vers de Victor Hugo. V. MOURIR.

— Encycl. *Filles d'honneur.* L'usage d'entretenir auprès des reines et princesses un groupe de jeunes *filles* appelées *filles d'honneur, filles de la reine,* remonte aux coutumes féodales : des jeunes filles nobles étaient placées auprès de la châtelaine pour apprendre à bien vivre et se former aux bonnes mœurs. Anne de Bretagne introduisit cet usage à la cour de France, veillant avec sollicitude sur les jeunes filles nobles qui lui étaient confiées ; par suite de la corruption des cours, l'institution dégénéra, à partir de François Ier, en école de galanterie. Sous Catherine de Médicis, les filles d'honneur formèrent « l'escadron volant », que la reine exploita au profit de sa politique.

Au siècle suivant, malgré la surveillance étroite de Mme de Navailles, qui fut disgraciée, un scandale fit disperser, en 1673, les filles d'honneur, qui furent remplacées par douze dames du palais. A la cour d'Espagne, la galanterie dont les filles d'honneur furent l'objet resta le plus souvent platonique. Au contraire, les mœurs déréglées des filles d'honneur de la cour d'Angleterre, sous les derniers Stuarts, ont été décrites par Hamilton dans les *Mémoires du comte de Gramont.*

— Hist. relig. *Filles-Dieu.* Le nom de *filles-Dieu* était donné autrefois aux religieuses hospitalières qui soignaient les malades. Il y avait des communautés de filles-Dieu dans beaucoup de villes de France. Le couvent de Paris était, à la fois, un refuge pour les filles repenties et un asile pour les malades. Il avait été fondé, près du clos Saint-Lazare, en 1226, par Guillaume III, évêque de Paris. La rue actuelle des Filles-Dieu marque son emplacement.

Couvent des Filles-Saint-Thomas. Ce couvent, fondé en 1626 par Anne de Caumont, était situé, à Paris, sur l'emplacement actuel de la Bourse. En 1802, la chapelle du couvent devint momentanément église paroissiale.

Fille du roi de Hongrie (la), un des quarante Miracles dramatisés, du Recueil Cangé (XIVe s.). Il met en scène le thème, fréquent dans les littératures populaires, du père amoureux de sa fille, traité aussi dans la *Manekine* de Philippe de Beaumanoir, dans le roman de *la Belle Hélène de Constantinople,* et dans *Peau-d'Ane.* Le texte se trouve au t. V de l'édition G. Paris et U. Robert (Paris, 1880).

Fille naturelle (la), drame en cinq actes, de Gœthe (1803), dont le sujet, tiré des *Mémoires de la princesse de Conti,* et contemporain de la Révolution, nous montre une jeune fille, née de parents illustres, sacrifiée dans un but de cupidité par sa mère, éloignée de la cour, et forcée d'épouser en province un simple bourgeois. C'était la première partie d'une trilogie où Gœthe comptait mettre en scène quelques-uns des épisodes de la Révolution française.

Fille du régiment (la), opéra-comique en deux actes, paroles de Bayard et d'Henri de Saint-Georges, musique de Donizetti, représenté à l'Opéra-Comique le 11 février 1840. L'action se passe dans le Tyrol, sous l'Empire : une enfant, Marie, a été trouvée sur un champ de bataille ; adoptée par les soldats du 21e, elle devient une gentille vivandière. Elle retrouve sa famille, et épouse un officier français. La partition est pleine d'entrain, d'une inspiration aisée et charmante. Citons : l'ouverture, la scène des adieux : *Il faut partir ;* la tyrolienne : *Suppliant, à genoux ;* le *Salut à la France ! ;* le chœur : *Chacun le sait, chacun le dit ;* la valse du second acte, etc.

Filles de marbre (les), drame en cinq actes, mêlé de chant, par Théodore Barrière et Lambert Thiboust (1853). Ce drame, sorte de riposte à *la Dame aux camélias,* met en scène le sculpteur Raphaël, qui, malgré les conseils de son ami Desgenais, le raisonneur de la pièce, s'éprend de la courtisane Marco, souffre par elle, gâche son talent, et finalement meurt de désespoir. Ce drame, habilement conduit, eut une grande vogue.

Fille de Madame Angot (la), opérette en trois actes, paroles de Clairville, Siraudin et Victor Koning, musique de Charles Lecocq, représentée d'abord à Bruxelles, sur le théâtre des Fantaisies-Parisiennes, le 4 décembre 1872, et ensuite à Paris, sur la scène des Folies-Dramatiques, le 23 février 1873, avec un succès colossal. Le titre de la pièce n'était destiné qu'à rappeler un type devenu célèbre à l'époque de la Révolution (v. Angot) ; Clairette Angot, jeune fleuriste courtisée par le perruquier Pomponnet, est éprise d'Ange Pitou, le célèbre chansonnier contre-révolutionnaire, lequel la dédaigne pour Mlle Lange, la fameuse comédienne. Après de nombreuses péripéties, Clairette finit par épouser Pomponnet. La pièce est variée, amusante. La musique est pleine de grâce et d'entrain, d'une inspiration abondante, et finement orchestrée. Il faut surtout distinguer les couplets sur Mme Angot : *Très jolie, peu polie ;* le chœur des conspirateurs : *Perruque blonde et collet noir ;* la valse qui sert de finale au second acte ; la dispute des deux femmes au troisième acte : *Ah ! c'est donc toi, madame Barras,* et la scène finale de ce même acte.

Fille de Roland (la), drame en quatre actes, en vers, d'Henri de Bornier (1875). Ganelon, échappé à la mort, se cache sous le nom d'Amaury. Son fils Gérald se distingue par sa bravoure, se fait aimer de Berthe, la fille de Roland, et obtient sa main de Charlemagne, après avoir reconquis Durandal sur un Sarrasin. Mais, il apprend alors qu'il est le fils du traître Ganelon, et, renonçant à sa récompense, il quitte la cour avec son père. Ce drame, dont le sujet très dramatique est clairement conduit, renferme de beaux vers, d'allure presque cornélienne. Venant après l'humiliation de la défaite de 1870, il contribua, par le souffle patriotique qui l'anime, à redresser le sentiment national. — Tragédie musicale en quatre actes, poème de P. Ferrier, musique de H. Rabaud, inspirée du drame de Bornier, représentée à l'Opéra-Comique (1904) et reprise à l'Opéra de Paris.

Fille Elisa (la), roman d'Edmond de Goncourt (1878) : histoire d'une fille de mauvaise vie qui, dans un sursaut de pudeur, tue son amant, un soldat. Condamnée à la détention, elle meurt au bout de plusieurs années sans avoir prononcé une parole. C'est à la fois une protestation sociale, une peinture des mauvais lieux, et un spécimen du style artiste. Jean Ajalbert en a tiré une pièce (1890).

Fille du tambour-major (la), opérette bouffe en trois actes, paroles de Chivot et Duru, musique de Jacques Offenbach, représentée au théâtre des Folies-Dramatiques, (1879). La pièce n'est guère autre chose qu'un décalque assez adroit du livret de *la Fille du régiment.* La musique a la franchise et la verve habituelles au compositeur. On y applaudit surtout la valse de l'ouverture, les couplets du fruit défendu, la chanson de l'âne, les couplets du tailleur amoureux, une séguedille et une gigue entraînante.

Fille de Tabarin (la), comédie lyrique en trois actes, de V. Sardou et P. Ferrier, musique de Gabriel Pierné (1901). Tabarin, l'ancien pitre de Mondor, est devenu un riche propriétaire en Poitou, sous le nom de baron de Beauval. Tout le monde ignore son véritable nom. Au cours d'une représentation donnée dans son château par l'ancienne troupe de Mondor, il ne peut se retenir de monter sur la scène. Reconnu, il se tue pour ne pas faire obstacle au mariage de sa fille avec le jeune comte de La Brède.

La partition, adroitement écrite, a de la vie et de la couleur, et elle traduit souvent avec bonheur le milieu pittoresque où se passe l'action.

Fille sauvage (la), pièce en six actes, de Fr. de Curel (1902). L'explorateur Moncel ramène d'Afrique une fille sauvage, type d'humanité primitive et bestiale, qu'il entreprend d'élever à l'extrême civilisation, en la conduisant successivement par les voies de la Religion et de l'Art. Mais, lorsqu'il la juge suffisamment instruite, il a l'imprudence de tuer en elle la Foi. La fille sauvage, retournée en Afrique, redevient une brute consciente et féroce. L'auteur semble avoir voulu peindre, sous ce symbole attristant, l'évolution même de l'humanité.

Fille de Jorio (la), « tragédie pastorale » de d'Annunzio, jouée à Milan en 1904. L'intrigue en est très simple : Mila di Codra, la fille de Jorio, est aimée d'Aligi et de son père Lazzaro. Dans la montagne, les deux hommes se battent, et Aligi tue son père ; condamné à mort, il est sauvé par Mila, qui s'accuse du meurtre. La scène se passe dans les Abruzzes, parmi des populations rudes et sauvages, et le génie souvent cruel de d'Annunzio trouve ici un milieu qui lui convient particulièrement. Cette tragédie, traduite par G. Hérelle, a été jouée à Paris en 1905.

Fille du passeur (la), tableau d'Emile Adan (Salon de 1883), conservé dans les musées nationaux ; tableau dans la note rêveuse et mélancolique qui est la caractéristique du talent d'Adan.

La fille du passeur, d'après Emile Adan.

Fille-Morte (la), lieudit de la forêt d'Argonne (départ. de la Meuse), dans le bois de Courte-Chausse, entre les deux ravins des Meurissons et de Courte-Chausse. La Fille-Morte a été le théâtre de nombreuses et puissantes attaques allemandes en 1915 (les 7 août et 27 septembre surtout), et la lutte de mines y a été poursuivie avec le plus d'activité en 1916.

Filleau (Jean), sieur de La Bouchetterie, jurisconsulte français, né et mort à Poitiers (1600-1682). Avocat au parlement de Paris, professeur de droit à Poitiers (1632), avocat du roi au présidial de cette ville, conseiller d'Etat et conseiller privé en 1654. On a de lui un recueil des *Arrêts notables du parlement de Paris* (1631) et des ouvrages de droit ecclésiastique.

Filleau de La Chaise (Nicolas, appelé à tort *Jean*), historien français, né à Poitiers en 1631, mort près de Paris en 1688. Il était fils de Nicolas Filleau, qui avait fait fortune dans la gestion des affaires du roi. Conseiller au présidial de Poitiers (1654-1672), il vint ensuite à Paris. Son principal ouvrage est son *Histoire de Saint Louis* (1688), faite sur les matériaux réunis par Lemaistre de Sacy et Le Nain de Tillemont. C'est lui qui recueillit les *Pensées* de Pascal et les fit imprimer pour la première fois. Il publia, en 1672, un *Discours* sur les *Pensées* de Pascal. — Les deux frères de Jean Filleau, Gilles, seigneur des Billettes, né à Poitiers en 1634, mort à Paris en 1720, et François, seigneur de Saint-Martin la Rivière, mort à Paris vers 1695, se firent remarquer, le premier comme « pensionnaire méchanicien » de l'Académie des sciences (1699) ; le second, par sa traduction de *Don Quichotte* (1677-1678).

Filleau de La Touche (Henri), magistrat français, né et mort à Poitiers (1758-1832). Il fut procureur du roi au présidial de Poitiers, puis député suppléant de la noblesse aux Etats généraux. En 1791, il se joignit à l'armée de Condé. En 1801, il devint conseiller à la cour d'appel de Poitiers. Il est l'auteur d'un *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou* (Paris, 1840-1854 ; 2 vol.).

Filler [*fi-yé*] n. m. Nom donné à une des matières qui entrent dans le ciment asphaltique, et que l'on obtient en broyant avec du sable certains minéraux : argile, marne, ciment, etc.

Fillette [*fi-yètt*] n. f. (dimin. de *fille*). Petite fille : *Une ronde de* fillettes. || Jeune fille : *Courir après les* fillettes.

— Demi-bouteille. (Dialectal, et se dit particulièrement en Anjou et basse Bretagne.)

— Cout. anc. *Droit de fillettes.* C'est, dans la coutume du Dunois, l'obligation, pour les filles et veuves enceintes, de déclarer leur état à la justice.

— Hist. *Fillettes du roi,* Nom donné sous Louis XI aux fers que l'on mettait aux pieds des prisonniers, composés d'un anneau serré au pied comme un carcan, avec une lourde chaîne et une grosse boule de fer.

— Loc. prov. **Bonjour lunettes, adieu fillettes,** Quand on commence à vieillir, il faut renoncer à faire le galant.

Filleul [*yeul*], **e** n. (lat. *filiolus,* dimin. tendre de *filius,* fils). Celui, celle qu'on a tenu sur les fonts baptismaux : *Le* filleul *contracte, par le baptême, une parenté mystique avec ceux qui le présentent aux fonts baptismaux.* || *Filleul de guerre,* Pendant la Grande Guerre, militaire adopté par une femme, ou une jeune fille, dite *marraine de guerre.* V. marraine.

— N. f. Hortic. Syn. de fille.

Filleul (Nicolas), poète français, né à Rouen vers 1530, mort vers 1575. Il fit représenter, en 1563, une tragédie intitulée *Achille.* Il fut choisi par le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, pour composer les pièces et les scènes allégoriques que ce prélat avait imaginé de faire représenter devant Charles IX dans son château de Gaillon. Elles le furent d'une manière tout à fait splendide (1566) ; ce sont : *Téthis, Francine ; les Ombres,* comédie pastorale ; *les Naïades ou la Naissance du roi Charlot,* allégorie ; *Lucrèce,* tragédie avec des chœurs, et ont été imprimées sous ce titre : *les Théâtres de Gaillon.* Les autres ouvrages publiés par Filleul sont : les *Discours ou Sonnets moraux* (1563) ; *la Couronne de Henri le Victorieux, roi de Pologne* (1573).

Fillinges, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 13 kil. de Bonneville, près du Foron ; 1.120 hab. Ch. de f. d'Annemasse à Samoëns et Sixt.

Fillion (la), née à Paris à la fin du XVIIe siècle, morte en Auvergne en 1727. Elle fut à la fois entremetteuse au profit de la Jeunesse dorée, et informatrice de la police et du cardinal Dubois. On a exagéré démesurément son rôle dans la découverte de la conspiration de Cellamare.

Fillion (abbé Louis-Claude), exégète français, né à Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire) en 1843, mort à Issy, près de Paris, en 1927. Ordonné prêtre en 1867, entré dans la Compagnie de Saint-Sulpice, il devint successivement professeur d'exégèse au séminaire de Reims (1871), puis à Lyon (1874), enfin à l'Institut catholique de Paris (1893). D'une vaste érudition et très au courant des travaux modernes, il a écrit de nombreux livres d'exégèse, qui le rattachent à l'école modérée. Nous citerons : *Synopsis evangelica* (1882) ; *Introduction générale aux Evangiles* (1889) ; *la Sainte Bible commentée* (1889-1902 ; 8 vol.) ; *le Nouveau Testament,* traduction (110e édit. en 1921) ; *Saint Pierre* (1906) ; *Saint Jean l'Evangéliste* (1907) ; *les Miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1909-1910 ; 7 vol.) ; *les Etapes du rationalisme dans ses attaques contre les Evangiles et la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1911) ; *l'Etude de la Bible* (1922) ; *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1922 ; 3 vol.)

Fillmore (Millard), treizième président des Etats-Unis, né à Summer-Hill (New-York) en 1800, mort à Buffalo en 1874. D'une humble famille de fermiers, d'abord simple ouvrier, il s'instruisit seul. Avocat (1823), attorney général de l'Etat de New-York, membre de la législature de l'Etat en 1828, il entra en 1832 au Congrès où il se montra dès le début hostile à l'esclavage. Il ne s'y fit pas tout d'abord une place digne de ses mérites et, en 1843, reprit sa profession d'avocat. Sa réputation s'en accrut et, en 1848, il était élu vice-président des Etats-Unis par le parti whig. Le 9 juillet 1850, il devenait président, à la suite du décès de Taylor. Esprit conciliateur, il mécontenta les whigs, ses anciens partisans, et échoua lors de la réélection de 1852 et de celle de 1856. Il essaya sans succès de concilier les Etats du Nord et ceux du Sud, au début de la guerre de Sécession.

Fillon [*fi-yon*] n. m. Dans le Calvados, Coquillage comestible du genre *telline.*

Fillon (Benjamin), collectionneur et écrivain d'art français, né à Grues (Vendée) en 1819, mort à Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée) en 1881. Entré dans la magistrature, il avait démissionné au Coup d'Etat, et s'était réfugié dans l'étude. Ses *Considérations artistiques sur les monnaies de France* (1850) soulevèrent des polémiques ; mais la valeur en fut unanimement reconnue. Les *Lettres écrites de la Vendée à M. A. de Montaiglon* (1862) appelèrent l'attention sur des points obscurs de l'histoire des arts. Il avait réuni de belles collections d'autographes, de bronzes antiques, médailles, émaux, faïences, etc. On lui doit encore : *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay* (1847) ; *les Vendéens à Fontenay* (1847) ; *Notice sur Saint-Cyr* (1847) ; *Etudes numismatiques* (1856) ; *Collection Jean Rousseau, monnaies féodales françaises* (1862) ; *Poitou et Vendée* (1862-1865), avec O. de Rochebrune ; *l'Art de terre chez les Poitevins* (1864) ; *Recherches sur le séjour de Molière dans l'ouest de la France* (1871) ; etc.

Fillot [*fi-yo*], **otte** n. (dimin. de *fils* ou de *fille*). *Pop.* Fils, Fille.

Fillowite n. f. Phosphate hydraté naturel de fer, de manganèse, de calcium et de sodium.

Film n. m. (mot angl. signif. *pellicule*). Bande pelliculaire photographique en usage dans les appareils cinématographiques. || Le scénario cinématographique lui-même : *Un beau* film. — *Tourner un film,* Enregistrer une scène de cinéma. || Pellicule d'huile ou de matière lubrifiante qui s'interpose entre deux pièces en mouvement quand elles sont correctement graissées.

— Encycl. Le *film* sur lequel s'enregistrent les vues prises par l'appareil ou sur lequel sont effectuées les copies est formé d'un support transparent, souple, résistant, à base de celluloïd (très inflammable) ou d'acétate de cellulose (combustible, mais sans flammes), recouvert d'une émulsion sensible appropriée.

La projection des films *muets* est toujours accompagnée de musique de fantaisie.

On a appelé vulgairement film *sonore* un film accompagné de bruits produits par l'action cinématographiée, mais enregistrés et reproduits distinctement de la bande cinématographique.

Le *film parlant* ou sonore (en angl. *talky*) est un film qui restitue tous les bruits ou paroles du scénario synchroniquement avec les images : ils sont enregistrés sur la même bande que les images, par une transformation des ondes

sonores en ondes lumineuses (procédés à densité fixe ou à densité variable. V. SONORE).

— *Naissance et développement jusqu'à nos jours du cinéma.* V. FILM, au *Supplément*.

FILMA, fée méchante de la mythologie daco-romaine. Son siège est en Valachie, près des « eaux blanches », où pousse la fleur mystérieuse dont la possession fait découvrir les trésors de la terre. Dans ses excursions, elle emporte les âmes pécheresses, qu'elle torture.

FILMAGE n. m. Opération qui consiste à fixer sur la pellicule la représentation cinématographique : *Le* FILMAGE *suit le découpage.*

FILMARONE n. f. Poudre amorphe, jaune paille, douée de propriétés ténifuges et considérée, par certains auteurs, comme étant le principe actif de la fougère mâle.

FILMER [*mé*] v. tr. Enduire d'une pellicule protectrice de collodion ou de celluloïd : FILMER *du liège.* || Enregistrer sur le film cinématographique ; prendre un film : *Une scène cinématographique difficilement* FILMÉE.

FILMER (sir Robert), écrivain politique anglais, né et mort à East-Sutton (comté de Kent) [1589-1653]. Partisan passionné de la doctrine du droit divin des rois.

FILMOLOGIE n. f. Science qui a pour but l'étude de l'influence du film cinématographique dans les divers domaines scientifiques.

FILMOTHÈQUE n. f. *Néol.* Collection de films classés dans une salle, un meuble, etc.

FILM-PACK n. m. (mot angl. composé de *film* et de *pack*, paquet). Petite boîte en carton ou en métal, renfermant une douzaine de pellicules photographiques que l'on escamote une à une, quand elles ont été impressionnées.

FILOCHE n. f. (de *fil*). Techn. Sorte de tissu à larges mailles. || Espèce de filet ou réseau employé comme partie des vêtements. || Se dit pour *filet à provisions.* || Outil de corroyeur, qui a une forme analogue à celle d'une épuisette, mais complètement tressé en fil de fer.

FILOCHER v. tr. Faire le tissu appelé *filoche.*

Filocolo (IL), roman composé par Boccace entre 1336 et 1341, d'après le roman français de *Floire et Blanchefleur.* Boccace a introduit dans son récit des digressions, parfois lourdes, mais précieuses pour l'étude des mœurs de l'époque.

FILOIR n. m. Machine à filer à la main ou au pied. || Cylindre de bois, placé verticalement à l'avant et à l'arrière d'un bateau de rivière, et servant à amarrer ce bateau au cordage de halage, ou à l'attacher au filoir d'avant d'un second bateau venant ensuite.

FILON n. m. (de *fil*, vu la disposition longitudinale, en forme de *fil*, des minerais ou des minéraux dans la terre). Terme géologique désignant le remplissage de fentes de l'écorce terrestre par des matières minérales : *Les* FILONS *sont inclinés ou verticaux. Les* FILONS *horizontaux sont appelés « filons-couches » ou « sills ». Un* FILON *d'or, d'argent. Découvrir, Exploiter, Epuiser un* FILON. || *Trace d'un filon,* Petite fente qui se conserve dans l'étranglement ou l'amincissement d'un filon, et qui sert à le retrouver.

— *Fig.* Veine, source : *L'Angleterre développe tous les genres d'industrie, exploite tous les* FILONS *de la prospérité nationale.* (Mirabeau.)

— *Pop.* Bonne chance, poste agréable ou sans danger : *Avoir, Tenir le* FILON.

— ENCYCL. Géol. Les *filons métalliques* sont des fissures remplies par des produits minéraux, seuls ou associés à des débris de roches.

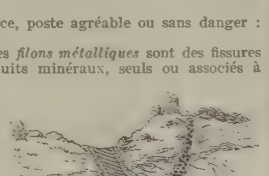

A, Filon croiseur ; B, B, Filon croisé.

Ces fissures sont généralement des diaclases plutôt que des failles, c'est-à-dire qu'elles ne produisent aucun déplacement des roches.

Les parois d'un filon sont appelées *épontes ;* l'une est inférieure (*mur*), l'autre est supérieure au filon (*toit*). Le filon est souvent séparé du toit et du mur par une certaine épaisseur de sédiments minéralisés : les *salbandes.*

Les épontes présentent quelquefois des parties polies et striées (*miroirs de filon*), résultant du frottement des parois lors de la formation de la fracture.

La *puissance* d'un filon est son épaisseur ; l'*affleurement* est l'intersection avec la surface du sol.

Les filons sont rarement verticaux ; leur inclinaison à partir de la verticale s'appelle le *pendage.*

Un filon garde rarement la même épaisseur ; s'il se réduit à une fente, on dit qu'il est *enserré ;* s'il disparaît, on dit qu'il est *en coin,* et le même phénomène en sens inverse est un *élargissement* ou une *réouverture.* Quand les enserrements et les élargissements se succèdent, les filons sont dits *lenticulaires.* Un filon qui s'élargit de façon à atteindre une épaisseur exceptionnelle est dit en *amas droit* ou en *amas couché,* suivant les cas. Certains filons, constitués par des bandes parallèles, sont dits *zonés.*

La longueur et l'étendue des filons sont très variables ; la veine Mother (sierra Nevada, Californie) court en ligne droite sur plus de 70 kil.

L'extension verticale d'un filon est mal connue ; leur partie supérieure a été enlevée par l'érosion, souvent sur 2.000 m. ou plus ; certains ont été suivis en profondeur sur 1.000 m. L'extension verticale possible est donc supérieure à 3.000 m. dans les cas les plus favorables.

Le remplissage du filon varie d'ailleurs avec la profondeur ; la partie supérieure (*chapeau de fer*), constituée par des métaux natifs, des carbonates, des sulfates, des phosphates, se trouve au-dessus du niveau hydrostatique général de la région et est généralement très riche.

Plus bas, abondent les produits oxydés (carbonates, sulfates). Au-dessous, l'on ne trouve guère que des sulfures.

Les filons se coupent et se rejettent mutuellement, à la façon des failles ; l'un est dit *croiseur,* l'autre *croisé (fig.)* ; la question du passage du *rejet,* c'est-à-dire des travaux à faire pour retrouver le filon est réglée par la loi de Schmidt : croiseur ou faille par toit, filon au toit ; croiseur ou faille par mur, filon au mur. Cette loi est en défaut quand la faille est *inverse.*

La cause du remplissage des filons a été très discutée : circulations d'eaux ou de vapeurs minérales venant du haut (remplissage *per descensum*), du bas (remplissage *per ascensum*), ou des parois (imprégnation latérale).

On appelle *filons-couches* des masses éruptives injectées au milieu de roches sédimentaires dans lesquelles elles semblent interstratifiées. Les filons-couches se distinguent des coulées interstratifiées et contemporaines du dépôt par le fait qu'ils ont modifié plus ou moins profondément à la fois leur substratum et leur toit. Ils ont parfois digéré et absorbé les roches dont ils ont pris la place ; cette digestion explique la variabilité de composition d'un filon-couche suivant les points.

FILON n. m. (de *filer,* suivre). Argot. Individu qui pratique le filonage.

FILON (Charles-Auguste-Désiré), historien français, né et mort à Paris (1800-1875). Agrégé de l'Université (1825), docteur ès lettres (1840), et professeur à l'Ecole normale supérieure (1840), puis à la faculté des lettres de Douai (1853), inspecteur d'académie. Il a écrit notamment : *Histoire de l'Europe au XVIe siècle* (1838) ; *De la méthode historique* (1840), thèse de doctorat ; *De la diplomatie française sous Louis XIV* (1843) ; *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'Etat depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à la révolution de 1830* (1844) ; *Histoire du sénat romain* (1850) ; *Histoire de la démocratie athénienne* (1854) ; *l'Ambassade de Choiseul à Vienne* (1872) ; etc.

FILON (Pierre-Marie-*Augustin*), littérateur français, fils du précédent, né à Paris en 1841, mort à Croydon en 1916. Elève de l'Ecole normale supérieure, il devint, en 1867, précepteur du Prince impérial, qu'il accompagna en 1870 en Angleterre. Littérateur et critique distingué, il a publié : *Guy Patin, sa vie, sa correspondance* (1862) ; *Etudes sur les lettres portugaises* (1863) ; *Histoire de la littérature anglaise* (1883), couronné par l'Institut ; *Nos grands-pères* (1887) ; *Amours anglaises* (1888) ; *Profils anglais* (1893) ; *Prosper Mérimée* (1894) ; *Mérimée et ses amis* (1894) ; *le Théâtre anglais* (1896) ; *De Dumas à Rostand* (1898) ; *la Caricature en Angleterre* (1902) ; *l'Angleterre d'Edouard VII* (1911) ; *le Prince impérial, souvenirs et Documents* (1912) ; des romans ; etc.

FILONAGE [*naj'*] n. m. (de *filer*). Argot. Recherche des pièces de monnaie tombées sur la voie publique.

FILONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Qui forme ou qui contient des filons.

FILOSELLE [*zèl'*] n. f. (de l'ital. *filosello,* dérivé, par une altération due à l'influence de *filo,* fil, du lat. *folliculus,* enveloppe, cocon). Bourre de soie, grosse soie irrégulière, séparée de la soie fine au filage des cocons et dont on fabrique, en la mélangeant avec du coton, des bas, des gants, des rideaux, des tentures et des articles de bonneterie après l'avoir passée à la teinture. (On donne fréquemment au fil de bourre de soie le nom de *bourrette.*) || Fil tiré de la galette, savonné, cuit, prêt à être teint.

FILOSITÉ n. f. Maladie de la pomme de terre, caractérisée par une tendance des tubercules à développer des bourgeons qui s'allongent en touffes malingres et filiformes : *La* FILOSITÉ *est un signe de dégénérescence.*

Filostrato (IL), poème composé par Boccace, peut-être en 1338, d'après le *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-More. Il y raconte l'amour de Troïle pour Chryséis, jeune personne frivole et volage qui ne tarde pas à aimer un autre héros. A côté de longueurs, il y a dans ce poème des passages charmants.

FILOTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Marchand, Marchande de fil au détail.

FILOTIÈRE [*ti-èr'*] n. f. Archit. Bordure d'un panneau de vitrail.

FILOTTRANO, commune d'Italie (Marches, prov. d'Ancône), près du Musone ; 9.310 hab.

FILOU n. m. (origine douteuse). Qui dérobe subtilement, en un tour de main : *Les* FILOUS *sont nombreux dans les grandes villes.*

— *Par extens.* Qui trompe en général, et *particulièrem.* Qui triche au jeu.

— Adjectiv. : *Un dieu* FILOU [Mercure]. (Fénelon.)

— SYN. **Filou, escroc, fripon, voleur,** etc.

FILOU n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des labridés, dont le nom scientifique est *epibulus.* (Les filous sont de taille moyenne et de couleurs vives ; ils sont remarquables par leur bouche protractile, s'allongeant à volonté pour gober les petits animaux ; ces poissons habitent l'océan Indien.)

FILOUTAGE [*taj'*] n. m. Action de filouter.

FILOUTER [*té*] v. tr. (de *filou*). Dérober subtilement, quelque chose : FILOUTER *une montre, un mouchoir.* || Voler avec adresse quelqu'un : *Provincial que l'on* A FILOUTÉ *dans la rue.* || Tromper au jeu : FILOUTER *son partenaire.* || *Filouter quelqu'un de « tant »,* Le tromper, le voler de « tant ».

FILOUTERIE [*rî*] n. f. Etat ou Adresse de filou. || Tour de filou, vol subtil : *Vivre de* FILOUTERIES.

— ENCYCL. V. ESCROQUERIE.

FILS [*fiss,* et quelquef. *fiz* devant une voyelle] n. m. (lat. *filius*). Enfant mâle, par rapport à son père ou à sa mère : FILS *légitime, naturel.* (On fait souvent suivre le mot *fils* du nom du père, sans les joindre par la préposition DE : *Les* FILS *Un tel.*)

— *Par extens.* Descendant en ligne directe : *Nous sommes les* FILS *des Gaulois, des Romains.*

— Personne du sexe masculin originaire de : *Les* FILS *de la France.* || Jeune individu du sexe masculin, que l'on aime paternellement : *Un enfant qu'on a élevé devient un véritable* FILS. || Nom d'amitié qu'on donne à de plus jeunes que soi.

— *Fig.* Effet considéré par rapport à sa cause (ne se dit que des objets dont le nom est masculin) : *Le désir est le* FILS *du besoin.* (V. Cousin.) || Individu considéré par rapport aux influences subies : *Les* FILS *de la Révolution.*

— Poétiq. *Les fils de la lyre,* Les poètes. || *Les fils de l'harmonie,* Les musiciens. || *Les fils de la nuit ou des ténèbres,* Les méchants et les sceptiques. || *Les fils du siècle,* Les hommes de nos jours. || *Les fils de la mort,* Les morts. || *Les fils d'Apollon,* Les poètes. || *Les fils de Plutus,* Les riches. || *Les fils de Mars,* Les guerriers. || *Les fils de Mercure,* Les voleurs, ou Les commerçants. || *Le fils de Pélée,* Achille. || *Le fils de Laërte,* Ulysse. || *Le fils de Latone,* Apollon. || *Le fils de Vénus,* Cupidon ; etc.

— Hist. *Fils, Petits-fils de France,* Enfants, Petits-enfants mâles des rois de France. || *Fils aîné de l'Eglise,* Titre des rois de France. || *Fils de l'Homme,* Napoléon II.

— Hist. relig. Religieux, considéré par rapport au fondateur de son ordre : *Les* FILS *de saint Benoît.*

— Relig. *Fils de l'Homme, Fils de Dieu, Fils unique de Dieu,* Jésus-Christ.

— LOC. DIV. *Petit-fils,* Fils du fils ou de la fille : *Les grands-pères adorent leurs* PETITS-FILS. || *Arrière-petit-fils,* Fils du petit-fils ou de la petite-fille. || *Beau-fils,* Fils du mari par rapport à sa femme, ou de la femme par rapport à son mari, quand le fils provient d'un mariage précédent. (A signifié aussi Gendre.) || *Beau fils,* Jeune élégant. || *Le fils de la maison,* Le fils des maîtres de la maison. || *Fils adoptif,* Garçon élevé aux droits des enfants par acte d'adoption. || *Fils naturel,* Fils né de deux personnes non mariées l'une à l'autre. || *Fils de famille,* Jeune homme de bonne famille. || *Fils de maître,* Fils d'un patron, d'un chef de métier. (Vieille locution qui s'employait au figuré, pour désigner un individu très habile, comme celui qui a été instruit dans l'art de son père par son père même.) || *De père en fils,* Par transmission directe et non interrompue. || *Etre fils de ses œuvres,* Ne devoir qu'à soi-même sa fortune ou sa situation. || *Etre fils de son père,* Avoir les qualités ou les vices de son père. || *Fils de quelqu'un en Jésus-Christ.* V. FILLE.

— LOC. FAM. *Le fils à papa,* Je, Moi : *On ne me la fait pas ! Le* FILS À PAPA *connaît toutes les ficelles.* (Montégut.) Fils d'un père influent ou riche, fils ou descendant d'un homme célèbre : *Les* FILS À PAPA *obtiennent tout ce qu'ils veulent.* (Dans ces deux derniers sens, on dit irrévérencieusement *Fils d'archevêque :* cette expression est due, dit-on, à Camille Pelletan.)

— LOC. PROV. **Il n'est fils de bonne mère qui...,** Il n'est point d'homme un peu généreux ou entreprenant qui...

— ALLUS. LITTÉR. :

Au demeurant, le meilleur *fils* du monde,

Vers de Clément Marot. V. DEMEURANT (AU).

— ENCYCL. Dr. rom. *Fils de famille.* On appelait ainsi tous les enfants et descendants qui étaient soumis à la *patria potestas,* c'est-à-dire à la puissance du père de famille ; le fils de famille était donc une personne *alieni juris.* Il jouissait de tous les droits politiques. Au point de vue du droit privé, le père avait tous les droits sur sa personne : il pouvait le manciper, et même, à l'origine, le mettre à mort. Le fils de famille n'avait pas de patrimoine. Il avait la capacité civile, mais il ne pouvait acquérir dans les contrats que pour le père de famille. Il pouvait devenir débiteur par ses délits, et même par ses contrats, sauf la réserve du sénatus-consulte *macédonien.* La théorie des pécules l'a peu à peu amené à avoir un patrimoine propre.

— Anc. dr. franç. La situation du *fils de famille* dans l'ancienne France a varié selon les contrées. Une différence générale existait, à cet égard, entre les pays coutumiers et les pays de droit écrit. Dans les premiers, l'enfant, à la majorité, était soustrait à l'autorité du père quant aux biens et quant à la personne ; dans les seconds, la puissance sur la personne avait cessé de se prolonger, sous l'influence des mœurs, au delà de la majorité, mais elle subsistait sur les biens.

— Dr. actuel. V. PUISSANCE PATERNELLE.

Fils puni (LE), tableau de Greuze (Louvre). Cette composition fait suite à celle qui est connue sous le titre de *la Malédiction paternelle.* Le mauvais fils revient de l'armée au moment où son père, qui l'a maudit autrefois, vient d'expirer (1765). [V. planche *Beaux-Arts LX.*]

Fils naturel (LE) *ou les Epreuves de la vertu,* drame en cinq actes, en prose, par Diderot. L'intrigue, empruntée au *Véritable ami,* de Goldoni, met en scène la générosité d'un jeune homme, Dorval, lequel renonce à une jeune fille, Rosalie, qu'il aime mais qui est fiancée à son ami Clairville. Il se découvre d'ailleurs que Dorval, enfant naturel, est le frère de Rosalie. Cette pièce, imprimée en 1757, fut jouée seulement en 1771, au Théâtre-Français. D'une valeur médiocre par sa sensiblerie déclamatoire, elle n'en est pas moins un spécimen curieux de ce *drame bourgeois* que Diderot a introduit au théâtre.

Fils naturel (LE), comédie en prose en cinq actes, dont un prologue, d'Alex. Dumas fils (Gymnase, 1858). Un riche désœuvré a abandonné une ouvrière qu'il a rendue mère. Plus tard, retrouvant son fils, devenu célèbre, il veut le reconnaître, mais le jeune homme refuse et garde le nom de sa mère. L'auteur, qui avait souffert lui-même de sa naissance irrégulière, plaide avec chaleur la cause de la fille-mère ; mais une sèche dialectique remplace la passion et l'analyse des sentiments. C'est le défaut de cette pièce, par ailleurs nette, vigoureuse et d'une logique serrée.

Fils de Giboyer (LE), comédie sociale en cinq actes, en prose, par Emile Augier (Théâtre-Français, 1862). Cette pièce fait suite aux *Effrontés.* On y retrouve le marquis d'Auberive, toujours fringant et sceptique, et Giboyer, le forban de lettres qui vend sa plume au plus offrant et, malgré ses sentiments démocratiques, sert les cléricaux légitimistes. Ce bohème cynique met son orgueil en son fils Maximilien, dont il a fait un jeune homme plein d'honneur. Ces figures, ainsi que celle du bourgeois enrichi Maréchal, sont très vivantes.

Fils de l'Arétin (LE), drame en quatre actes, en vers, d'Henri de Bornier (1895). L'Arétin s'est converti, et a répudié ses œuvres libertines. Il ne vit que pour son fils Orfinio, qu'il a eu jadis de la courtisane Camille. Mais la vengeance d'un traître fait qu'un livre infâme de l'Arétin tombe entre les mains de son fils, et développe en lui les pires instincts. Orfinio va jusqu'à tenter de vendre sa cité à l'ennemi. Son père le tue d'un coup de poignard. Il est puni dans son fils pour le mal qu'il a fait autrefois par sa plume. Cette fiction morale, mais nullement historique, ne manque ni de grandeur, ni d'émotion.

Fils de l'Etoile (LE), drame musical en cinq actes, de Catulle Mendès, musique de Camille Erlanger, représenté à l'Opéra (Paris) en 1904. Ce livret met en scène à Jérusalem, sous le règne d'Hadrien, la lutte des deux

enchanteresses Lilith et Belkis contre le dernier lévite Akiba et le messie libérateur Bar-Kokeba qui doit épouser Séphora, fille d'Akiba ; lutte qui se termine par la victoire des divinités païennes.

La partition est remarquable par la haute tenue du style, la vigueur de l'accent et la constante recherche de la couleur harmonique.

Fils (NOS), étude philosophique, par J. Michelet (1869). Michelet y traite de l'éducation ; après un résumé, particulièrement sévère pour le moyen âge, des doctrines pédagogiques, il indique les réformes qu'il croit désirables, et recommande notamment d'enseigner par grands ensembles, de coordonner les enseignements divers en un tout organique, de préparer enfin l'homme complet, non seulement intellectuel et moral, mais aussi physique. Ce ne sont pas tant les méthodes, que la *substance* de l'enseignement qui préoccupe Michelet, dans cet ouvrage. Cette substance, ce sera d'abord « la Patrie, son âme, son histoire, la tradition nationale », et ce sera aussi « la Nature, la patrie universelle ».

FILTERIE [*ri*] n. f. Lieu où l'on fabrique et retord le fil de lin.

FILTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui fabrique et retord le fil de lin.

FILTRAGE n. m. Action de filtrer.

— ENCYCL. Hyg. Au *filtrage* naturel que subissent les eaux pluviales avant de rejoindre les réservoirs souterrains qui donneront naissance aux sources et aux fontaines, il a fallu substituer, pour l'eau destinée à l'approvisionnement des villes, un filtrage artificiel. Les eaux captées, pour aussi pures qu'elles soient, peuvent véhiculer des microbes, dont il importe de les débarrasser complètement avant de les livrer à la consommation ; c'est ce à quoi l'on parvient en faisant usage de *filtres*. En général, l'eau destinée à l'alimentation des villes se filtre sur son parcours en passant par les galeries filtrantes, et achève de se purifier dans le réservoir d'où elle est distribuée. Le filtrage s'effectue sur des substances poreuses ou douées de propriétés absorbantes (charbon de bois, sable, pierre ponce, grès, amiante, sciure de bois, coton, laine, feutre, papier, etc.) qu'on lui fait traverser. V. EAU (*stérilisation*).

— Techn. Le *filtrage* des liqueurs, sirops, et des boissons ordinaires (vins, cidres, bières, etc.) a surtout pour but de les clarifier : on fait usage, selon le cas, de filtres en étoffe (chausses), en papier, ou de filtres-presses.

FILTRANT [*tran*], **E** adj. Qui sert à filtrer : *Fontaine* FILTRANTE.

— Microbiol. *Virus filtrant*, Nom donné à des virus ou à des germes, invisibles au microscope et souvent à l'ultramicroscope, et capables de traverser les filtres les plus fins qui arrêtent au passage la plupart des autres microbes.

— Trav. publ. *Galerie filtrante*, Tranchée profonde parallèle au cours d'une rivière, dans laquelle les eaux s'introduisent par infiltration après s'être purifiées pendant leur passage à travers les couches de terre laissées intactes entre la rivière et la tranchée.

— ENCYCL. Microbiol. Les *virus filtrants* ont été découverts non par les moyens ordinaires de la microbiologie, mais par la constatation de ce fait que les liquides qui les contiennent déterminent, par inoculation, des accidents morbides et infectieux, comparables à ceux que provoquent les microbes ordinaires. En effet, beaucoup de maladies infectieuses sont imputables à des virus filtrants, invisibles, et notamment la rougeole, la variole, sans doute la rage et peut-être le cancer. Sauf en ce qui concerne cette dernière maladie, les symptômes qu'ils produisent sont analogues à ceux de beaucoup d'autres infections. Même le bactériophage de d'Hérelle, dont on a réussi, cependant, à voir certains éléments, se comporte comme un virus infectieux, déterminant la dissolution de certains microbes pathogènes et, en particulier, ceux des dysenteries bacillaires.

Les virus filtrants sont des organismes vivants, mais très petits, et dont les dimensions, extrêmement réduites, montrent que les propriétés de la matière vivante peuvent se manifester dans une agglomération de molécules relativement peu nombreuses, et tiennent surtout à la disposition de ces molécules et à leur état physique (colloïdal). Il est probable que les virus filtrants sont extrêmement répandus, et jouent dans la nature un rôle important ; mais, en raison des difficultés de leur découverte et de leur étude, nous n'en connaissons encore qu'un petit nombre.

FILTRAT [*tra*] n. m. Résultat d'une filtration. || Liquide de filtre : *Un* FILTRAT *de macération alcoolique.*

FILTRATEUR n. m. Industriel qui procède au filtrage artificiel des eaux.

FILTRATION [*si-on*] n. f. Passage d'un liquide à travers un filtre. || Opération par laquelle on fait passer un liquide à travers un filtre.

— *Par extens.* Passage d'un liquide à travers un corps quelconque perméable. || *Eaux de filtration*, Eaux qui viennent à travers le sol.

FILTRATOR n. m. Appareil utilisant les propriétés dissolvantes des produits de la graine de lin pour empêcher la formation de dépôts de tartre dans les chaudières, de locomotives notamment.

FILTRE n. m. V. PHILTRE.

FILTRE n. m. (origine german., comme FEUTRE son doublet). Corps poreux ou appareil à travers lequel on fait passer un liquide pour le clarifier : *Un* FILTRE *en toile, en papier. Le charbon est un* FILTRE *excellent. Un* FILTRE *Pasteur.*

— Photogr. *Filtres colorés.* V. ÉCRANS COLORÉS.

— Radiotechn. Appareil permettant la transmission, sans affaiblissement appréciable, de certaines fréquences de courant, et arrêtant toute les autres. || *Filtres acoustiques*, Filtres répondant au même but au point de vue acoustique, et utilisés dans le repérage des sous-marins, de l'emplacement des grosses pièces d'artillerie, etc.

— ENCYCL. Techn. Les *filtres* les plus simples (filtres en papier plissé) ont uniquement pour but de débarrasser certains liquides des parcelles solides qui les épaississent ; d'autres (chausses, filtres à bougies, etc.) ajoutent à cette fonction de clarifier celle de retenir aussi les infiniment petits (bactéries de toute sorte) que l'eau surtout tient en suspension.

Les filtres se classent en *filtres domestiques* et *filtres industriels*. Parmi les premiers, citons les *fontaines filtrantes*, récipients cylindriques ou rectangulaires munis d'un double fond fait d'une plaque poreuse de grès. Souvent, une couche de charbon et sable recouvre cette plaque, ou s'intercale entre deux plaques. Avec le *filtre Ducoudun*, l'eau trouve un diaphragme muni d'un tampon d'étoupe ou de feutre recouvert d'une couche de charbon de bois. Le *filtre à bougies*, dit *filtre Chamberland*, système Pasteur, fonctionne sous pression. L'eau arrive de la colonne de distribution dans un espace annulaire étanche, et traverse en se filtrant les parois poreuses d'un cylindre creux intérieur en porcelaine. On utilise également des filtres constitués par une couche de charbon (charbon de bois ou noir animal) enfermée entre deux toiles d'amiante, de terre d'infusoires ou de pâte de cellulose retenue entre des claies d'osier ou des tissus.

Dans les analyses chimiques on utilise des filtres en papier spécial qui brûlent sans laisser de résidus solides ou en laissant des cendres d'un poids parfaitement déterminé : leur emploi simplifie grandement les pesées des fragments déposés.

Les *filtres industriels* sont établis, à plus grande échelle, sur les mêmes principes. Les *filtres-presses*, employés dans les sucreries, distilleries, cidreries, brasseries, fabriques de bougies stéariques, etc., ont une grande surface filtrante ; en principe, ils sont formés de récipients verticaux en tôle perforée garnie de toile. Le liquide est refoulé dans ces récipients par une pompe dite *monte-jus*. Pour séparer d'une matière solide une petite quantité de liquide, on emploie la presse hydraulique, ou encore l'essoreuse.

— Radiotechn. On classe les *filtres* en trois grandes catégories : les *filtres passe-bas*, ne laissant passer que les fréquences plus basses qu'une certaine fréquence-limite appelée *frontière* (type de filtre utilisé pour les redresseurs de tension-plaque, pour purifier les courants continus) ; les *filtres passe-haut*, destinés à laisser passer les fréquences élevées et qui arrêtent, en particulier, les courants continus (filtres servant à débarrasser un courant alternatif d'harmoniques indésirables) ; les *filtres passe-bande*, ne laissant passer qu'une bande plus ou moins étroite de fréquences, comprise entre deux fréquences - limites ou frontières.

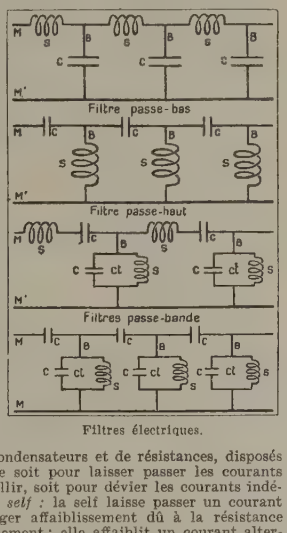

Filtres électriques.

Les filtres électriques sont constitués par un assemblage de selfs, de condensateurs et de résistances, disposés de façon convenable soit pour laisser passer les courants que l'on veut recueillir, soit pour dévier les courants indésirables. *Rôle de la self :* la self laisse passer un courant continu avec un léger affaiblissement dû à la résistance ohmique de l'enroulement ; elle affaiblit un courant alternatif en retardant ses variations qu'elle décale (un décalage d'une demi-période amène le courant à zéro). *Rôle du condensateur :* il arrête les courants continus mais laisse passer les courants alternatifs qui voient leurs variations décalées, avancées ; plus la fréquence du courant est élevée, plus la capacité du condensateur est grande, plus le décalage et l'affaiblissement du courant sont réduits. Ces appareils sont disposés en série ou en parallèle suivant le but recherché. On utilise aussi des filtres de *courants apériodiques* pour éliminer des bruits causés par des fréquences peu déterminées (induction de moteurs industriels, lignes de tramways, etc.) ; les filtres de courants haute-fréquence (filtres-bouchons, etc.) sont basés sur les propriétés de la résonance.

FILTRÉE n. f. Ce qui glisse, filtre à travers : *Une* FILTRÉE *de lumière.*

FILTRE-PRESSE n. m. Appareil permettant de filtrer les liquides sous pression. V. FILTRE. || Pl. *Des* FILTRES-PRESSES.

FILTRER [*tré*] v. tr. Faire passer à travers un filtre : FILTRER *de l'eau, une décoction.*

— *Intransitiv.* Passer à travers un filtre : *Les sirops* FILTRENT *lentement.* || Couler, pénétrer, à travers un corps quelconque : *Ruisseaux qui* FILTRENT *à travers les terres.*

— *Fig.* Passer subrepticement : *Laisser* FILTRER *une nouvelle.*

— *Par extens.* En parlant de la lumière, Etre tamisé :

D'étroits rayons *filtraient* à travers le feuillage.
LECONTE DE LISLE.

FILTREUR n. m. Celui qui est préposé au filtrage, et particulièrem. au filtrage par le *filtre-presse* du jus de betterave dans les sucreries.

FILURE n. f. Manière dont un objet est filé. || Moulure creuse formée de deux plans perpendiculaires.

FIMBRIA [*fin*] n. f. Organe qui se trouve sous l'opercule des mousses, soudant l'opercule à l'urne, provoquant par le gonflement des cellules leur disjonction.

FIMBRIA (C. Flavius), consul romain en 105 av. J.-C. Jurisconsulte et orateur remarquable, il fut collègue de Marius. Accusé de concussion dans sa province il fut acquitté, et prit part à la révolte de Saturninus.

FIMBRIA (C. Flavius), général romain. Partisan de Marius, il se signala par sa cruauté dans les proscriptions. Après la mort de Marius, lieutenant de Valerius Flaccus en Asie, la discorde se mit entre eux. Fimbria souleva l'armée contre le consul, qui s'enfuit à Nicomédie. Fimbria l'y poursuivit, le prit, le tua et livra la ville au pillage. Nommé général par son armée et accepté par le sénat, Fimbria déploya contre les lieutenants de Mithridate de l'habileté et de l'audace. Du reste, il se conduisait en brigand. Sylla, élu pour conduire la guerre contre Mithridate, donna la paix à ce prince puis marcha contre Fimbria et le contraignit à se donner la mort (84 av. J.-C.).

FIMBRIAIRE [*fin-bri-èr'*] n. f. Bot. Genre d'hépatiques de la famille des marchantiacées, dont on connaît de nombreuses espèces de toutes les régions du globe.

FIMBRIÉ, E adj. Se dit en botanique des organes à contours finement frangés.

FIMBRILLE [*fin-briy'*] n. f. Bot. Appendice filiforme, interposé aux fleurs à la surface du réceptacle de beaucoup de composées. (On dit aussi des SOIES.)

FIMBRYSTYLE [*fin-bris-til'*] n. f. Genre de cypéracées, comprenant des herbes à chaumes sans nœuds, dont on connaît près de trois cents espèces habitant les régions tropicales et tempérées.

FIMICOLE adj. (du lat. *fimus*, fumier, et *colere*, habiter). Entom. Qui vit dans le fumier : *Insectes* FIMICOLES.

FIMPI n. m. A Madagascar, Arbre indigène qui fournit une sorte commerciale de résine, appelée *résine allouchi.*

FIN n. f. (lat. *finis*). Ce qui termine ; Extrémité dans l'espace et dans le temps : *La* FIN *d'un livre, d'un sermon, d'un repas. La* FIN *du jour, du mois, du printemps, de l'année. La* FIN *des travaux, de la guerre. Mais attendons la* FIN. (La Fontaine.) || Cessation, interruption : *La mort est la* FIN *des peines. Mettre* FIN *à ses espérances, à ses jours.* || *Par extens.* Mort : *Sentir sa* FIN *approcher. Tyran qui eut une* FIN *funeste. La* FIN *d'une dynastie.*

— Au pluriel et *au fig.* Terme, but auquel on tend, intentions : *Vous en viendrez mieux à vos* FINS. (Molière.) *Le sage se sert des fous pour réaliser ses* FINS. — *Arriver à ses fins*, Réussir à ce qu'on voulait. || Issue, résultat : *Mener une entreprise à bonne* FIN.

— *Par extens.* But auquel un être tend de par sa nature : *Il* [l'homme] *s'éloigne de sa* FIN *quand il fait ces basses actions.* (Pascal.)

Vous ne détournerez nul être de sa *fin.*
LA FONTAINE.

— Comm. *Fin de mois*, Etat de la fin du mois, résultat des opérations commerciales d'un mois entier. || *Fin de mois chargée*, Fin de mois où il y a beaucoup à payer. || *Fin courant*, A la fin du mois qui court. || *Fin prochain*, A la fin du mois prochain.

— Dr. *Fins civiles, Fin de non-payer, Fin de non-recevoir, Fin de non-procéder.* V. la partie *encycl.* || *Etre renvoyé des fins de la plainte*, Etre absous des délits ou des obligations plaidées par la partie demanderesse. || *N'étant à autre fin*, N'ayant d'autre but. || *A ces fins, A cette fin*, Formule qui précède l'exposé des conclusions de la demande. || *A telle fin que de raison*, Dans le but de prévenir les divers résultats possibles et d'y pourvoir.

— Hippol. *Cheval à toute fin*, Cheval à la fois de selle et d'attelage.

— Industr. *Courroie, Câble, Chaîne sans fin*, Se dit d'une courroie, d'un câble, d'une chaîne dont les bouts ont été réunis de manière à former un cercle flexible (courroies de transmission, câble de funiculaires, chaînes de transmission, etc.).

— Mus. Mot que l'on met après une reprise, pour indiquer que c'est par elle qu'il faut terminer le morceau.

— Philos. *Le royaume des fins.* V. *Supplément.*

— Relig. *Fins de l'homme* ou *Fins dernières*, Ce qui doit arriver à l'homme à la fin de sa vie. || *Les quatre fins de l'homme*, La mort, le jugement, le paradis, l'enfer.

— Vénér. *Etre sur ses fins.* Ne plus pouvoir courir ; se trouver sur le point d'être forcé (en parlant d'un animal poursuivi).

— LOC. ADV. *Sans fin*, Qui n'a pas de borne (l'espace ou le temps) ; toujours. || *A la fin*, Enfin, au bout d'un certain temps. || *En fin de compte*, Enfin, finalement.

— LOC. DIV. *Fin du monde*, Destruction de la terre et du genre humain, laquelle, d'après l'Evangile, doit survenir à une époque indéterminée. || Fam. *Fin des fins, Fin finale*, Dernier terme : *La fin du monde sera la* FIN DES FINS, *la* FIN FINALE. || *En fin finale*, Enfin. || *Faire une fin*, Se fixer à un état. — Se marier. — Mourir dans certaines conditions : FAIRE UNE FIN *exemplaire.* || *Mettre fin à*, Terminer, faire cesser, arrêter. || *Mener à fin, à bonne fin*, Achever, terminer heureusement une affaire. || *A bonne, mauvaise fin*, Dans une bonne, dans une mauvaise intention. || *Prendre fin*, Se terminer, cesser. || *Tirer à sa fin, Etre sur sa fin*, Etre sur le point de finir, de cesser, d'être consommé. || *Voir la fin de*, Assister à la cessation, au terme de ; terminer, achever. — Consommer en entier : VOIR LA FIN *d'une fortune.* || *A cet fins*, Pour atteindre le but proposé. || *A toute fin*, En tout cas. || *Opposer une fin de non-recevoir*, Refuser, repousser. || *Fin de siècle*, Expression employée à la fin du XIXe siècle dans les acceptions les plus diverses, mais qui, appliquée à une personne ou à une chose, paraissait impliquer surtout l'idée de décadence raffinée, de scepticisme élégant, de libertinage fanfaron, d'absence de préjugés, etc.

— PROV. **La fin couronne l'œuvre.** V. FINIS CORONAT OPUS. || **La fin justifie les moyens**, Faux principe de morale, d'après lequel les actes seraient justifiés par leur résultat. || **Qui veut la fin veut les moyens**, Qui veut une chose ne doit pas reculer devant les moyens qu'elle réclame.

— ALLUS. LITTÉR. :

Rien ne trouble sa *fin* : c'est le soir d'un beau jour,

vers par lequel La Fontaine, au début de *Philémon et Baucis*, achève son tableau de la vie de l'homme modeste et juste. Dans l'application, ce vers caractérise la mort du sage.

En toute chose il faut considérer la *fin*,

moralité de la fable de La Fontaine *le Renard et le Bouc* (III, 5). Dans l'application, Conseil de ne pas s'engager aveuglément dans une entreprise.

. . . . . Mais attendons la *fin*,

hémistiche de La Fontaine dans la fable *le Chêne et le Roseau*. V. ATTENDRE.

— SYN. **Fin, bout, extrémité.** V. BOUT. — **Décès, mort**, etc.

— ANTON. **Commencement, début, exorde, origine, principe.** — **Milieu, centre.**

— ENCYCL. Philos. V. FINALITÉ.

— *Fin du monde.* Comment le monde doit-il finir ? Les

Perses, au temps au moins où ils pratiquaient le mazdéisme, admettaient une fin et une régénération du monde. Lorsque sera terminée la lutte d'Ormazd contre Ahriman, alors les bons et les méchants reprendront leurs corps ; les uns seront récompensés et les autres plongés avec Ahriman dans l'abîme sans fond. La nature sera renouvelée et, désormais Ormazd régnera seul ; tout deviendra lumière et pureté. — Dans le brahmanisme hindou, l'univers doit durer *un jour de Brahma* (4.320.000.000 d'années humaines) ; après quoi, il se dissout et se transforme en un immense océan, sur lequel flotte Brahma endormi. Cette dissolution s'appelle la *nuit de Brahma*, d'une durée égale à celle du jour ; après quoi recommence la création. Les dieux, comme les autres êtres, sont soumis à la dissolution ; leur immortalité n'est que relative. — Dans la mythologie scandinave, la destruction finale du monde et la régénération des dieux et des hommes est appelée *Ragnarok*, c'est-à-dire le *crépuscule des dieux* (*ragna ; de regin*, dieux, et *rœkr*, obscurité). La terre est le théâtre de l'extrême dépravation ; dans les espaces célestes s'allume la lutte des dieux bons : Odin, Balder, Thor, les Vans, contre Loke, le loup Fenris, le serpent Midgard et les esprits du mal ; les dieux bons sont vaincus, et le monde s'abîme dans les cataclysmes. Mais Vidar, la force indestructible, Valle, la terre qui sommeille et qui engendre, les fils de Thor, Magne (la force), Mode (le courage), et un couple humain, noble et pur, Lif (la vie) et Lifthraser, ont échappé au massacre. C'est assez pour que le « Père de tous » reconstitue un monde meilleur.

Les premières générations chrétiennes ont tenu pour imminente la *fin du monde*, pour imminent le jugement suprême (S. Matth., XXIV ; S. Marc, XIII ; S. Luc, XXI). L'Apocalypse (XXI, 1) annonce, de son côté, une transformation complète de la terre et du ciel, et la disparition de la mer. Toutefois, ces textes divers sont muets sur l'époque où ces choses doivent arriver, et Jésus (S. Marc, XIII, 32) déclare positivement que Dieu s'en réserve le secret.

— Dr. *Fins.* En procédure, on désigne, en général, sous le nom de *fins*, l'objet d'une demande, le but auquel tendent les conclusions.

L'expression *fins civiles*, en procédure, signifie que la demande a pour objet la réparation purement pécuniaire d'un dommage éprouvé, et non la condamnation du défendeur aux peines déterminées par la loi.

On nomme *fins de non-payer*, les faux-fuyants qu'emploie un débiteur pour retarder ou éviter le payement qu'il ne peut légalement refuser.

Les *fins de non-procéder* sont les moyens fondés sur les exceptions dilatoires ou autres.

Les *fins de non-recevoir* sont les moyens préjudiciels, appelés aussi « exceptions », qui tendent à faire écarter une demande par des moyens de forme, de prescription, et tous autres qui ne tiennent pas au fond même de cette demande.

Les fins de non-recevoir rendent une action *non recevable* sans qu'on ait à l'examiner *au fond*. Elles comprennent notamment toutes les *exceptions péremptoires*, ainsi que les défenses tirées du défaut d'intérêt, de qualité ou de capacité du demandeur.

Fin de Satan (LA), poème posthume de Victor Hugo (1886). Inachevé, il comprend un prologue et trois parties : *la Guerre, le Gibet, la Prison ;* cette dernière n'a même pas été ébauchée. Dans le prologue, nous assistons à la chute de Satan. La première partie a pour héros Nemrod : nous y voyons, peintes avec relief, toutes les horreurs de la guerre. Quant au « Gibet », c'est la croix. Hugo retrace, sous ce titre, les principales phases de la vie de Jésus-Christ. Il y a là de beaux morceaux : tels le triomphe, entrée du Sauveur à Jérusalem, *Ecce homo*, le *Cantique de Bethphagé*, etc. Après cette seconde partie vient une sorte d'intermède, qui devait la relier à la troisième. Il s'intitule *Hors de la terre*. C'est une vision apocalyptique, dans laquelle le génie d'Hugo se donne pleine carrière.

Fins des biens et des maux (DES). V. DE FINIBUS.

FIN, E adj. (sorte d'adjectif verbal de *finir*). Qui va jusqu'au bout, atteint la limite : *Le* FIN *fond du pays. Au* FIN *fond de la Sibérie.*

— *Par extens.* Qui atteint la limite en quelque chose. — Qui est d'une grande délicatesse, qui n'est que légèrement marqué : *Contours* FINS. *Visage, Traits* FINS. || Qui est délié, menu, ténu : *Fil* FIN. *Ecriture* FINE. *Tissu* FIN. *Sable* FIN. || *Plume fine*, Plume dont la pointe est fine. || Qui est d'une grande pureté (en parlant des métaux, etc.) : *Or, Argent* FIN. *Diamants* FINS. *Marbre* FIN. || Qui est d'une grande légèreté : FINE *batiste.* || Qui est d'une grande élégance ; qui est mince, élancé : *Taille* FINE. || Qui est d'une qualité supérieure en son genre ; qui flatte délicatement les sens : *Drap* FIN, *Linge* FIN, *Tabac* FIN. *Vins* FINS. *Liqueurs* FINES. *Odeur* FINE. FIN *menu.*

— *Fig.* En parlant des choses, Subtil, délicat : *Odorat* FIN, *Oreille* FINE, *Tact* FIN. *Goût* FIN. *Esprit* FIN. FINE *raillerie.*

— En parlant des personnes, Subtil, délicat : *Un* FIN *gourmet. Un* FIN *connaisseur. Un* FIN *critique.* || Rusé, adroit : *Le monde est aux plus* FINS.

— Art culin. *Fines herbes*, Herbes (persil, cerfeuil, estragon, ciboulette, etc.) que l'on hache menu pour les mettre dans les omelettes et certains plats, ou que l'on ajoute à la salade pour en relever la saveur.

— Art vétér. *Fin droit.* Un cheval n'est pas *fin droit* quand il a une boiterie légère, à peine sensible.

— Mar. *Carène fine*, Dont les formes sont élancées et les lignes d'eau minces. || *Toile fine*, Toile de première qualité. || *Charbon fin*, Charbon trié et dont la combustion est parfaite. || *Navire fin voilier*, Marchant bien à la voile. || *Navire fin* ou *fin de bouline*, Qui marche bien contre la direction du vent. || *Temps fin*, Ciel pur et sans nuages. (Peu us.)

— Loc. DIV. *Pluie fine*, Pluie qui tombe en gouttes petites et nombreuses. || Fig. *Nez fin, Odorat fin*, Grande perspicacité. || *Partie fine*, Partie de plaisir où il se mêle quelque mystère galant. || *Fine mouche*, Personne, et surtout femme, très rusée, très adroite. || *Fine fleur de farine*, Farine de froment très pure, la première qui passe dans les tamis de bluterie ; elle provient du milieu de l'amande des graines ; et au fig. *Fine fleur*, Ce qu'il y a de plus distingué, de plus recherché dans quelque genre : *La* FINE FLEUR *de la littérature française.* || *Fine lame*, Personne habile à manier l'épée. — Femme très rusée, qui a la langue bien affilée. || Fig. *Fin fond*, Le point décisif et principal : *Savoir le* FIN FOND *des choses.* || *Fin mot*, Le dernier mot, le mot, le sens décisif, véritable : *Savoir le* FIN MOT *d'une affaire.* || *Etre fin comme l'ambre.* V. AMBRE.

— *Substantiv.* Personne fine : *Les* FINS, *Les* FINES. || Fam. *Gros fin*, Personne fort simple qui veut se donner pour fine. || *Jouer au fin, au plus fin*, Faire assaut de ruses, chercher à se tromper l'un l'autre.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qu'il y a de fin : *Il faut être théologien pour en voir le* FIN. (Pascal.)

— Calligr. Ecriture formée de petits caractères : *Ecrire en* FIN. || *Demi-fin*, Ecriture un peu plus grosse : *Modèle de* DEMI-FIN.

— Jeux. Au billard, *Prendre le fin d'une bille*, Toucher à peine la bille sur laquelle on joue. (On dit adverbialem. *Jouer, Prendre* FIN, ou *Toucher* FIN.)

— Techn. Linge fin : *Blanchisseuse de* FIN. || *Fin d'autruche*, Ce qu'il y a de plus délié dans le plumage de cet oiseau. — *Fin à pointes*, Plumes noires d'autruche propres à faire des panaches. || *Grain* ou *Bouton de fin*, Or ou argent obtenu par la coupellation. || Or fin ou argent fin : *Les pièces d'or et d'argent contiennent neuf dixièmes de* FIN. (Le degré de fin d'une monnaie est la combinaison du poids de taille et du titre. Le calcul du degré de fin indique la valeur intrinsèque d'une monnaie, selon la quantité de métal précieux qu'elle contient.)

— Loc. DIV. *Faire le fin, la fine*, Se donner un air de finesse, particulièrem, pour déguiser quelque chose. || *Savoir le fin, le fin du fin, le fort et le fin d'une affaire* ou *d'un objet, d'un art, d'une science, d'un métier*, En connaître tous les secrets, en pénétrer complètement la nature.

— PROV. **Fin contre fin ne vaut rien pour doublure**, S'associer à une personne aussi rusée que soi est mauvaise affaire.

— SYN. **Fin, délié, grêle,** etc. V. DÉLIÉ. — **Délicat, délié,** etc. V. DÉLICAT.

— ANTON. **Gros, épais, gonflé, massif.** — **Grossier.** — **Balourd, inepte, niais, sot, stupide, fruste.**

FINAGE [*naj'*] n. m. (du lat. *fines*, limites). Circonscription sur laquelle un seigneur, ou une ville, avait droit de juridiction ; ce qu'on appelait ailleurs *ban* (banlieue). [Les bornes de chaque finage devaient être fixées par la coutume.] || De nos jours encore (en Bourgogne, en Franche-Comté), Etendue du territoire d'une commune : *Les vins du* FINAGE *de Santenay.*

FINAGE n. m. (de *fin*). Opération métallurgique pratiquée autrefois sur la fonte en vue d'un premier affinage, avant la conversion en acier.

FINAL, E, ALS (rarem. **AUX**) adj. (lat. *finalis*). Qui est à la fin, qui termine : *La pièce* FINALE *d'un feu d'artifice.* || Qui met fin à, qui est définitif : *Prendre une résolution* FINALE.

— Comm. *Compte final*, Celui qui résume la situation à la fin d'un exercice. || *Quittance finale*, Celle qui libère complètement un débiteur qui a soldé en plusieurs acomptes.

— Gramm. Qui est à la fin d'un mot : *Syllabe, Lettre* FINALE. || Qui est à la fin d'un vers : *Une syllabe* FINALE *ne compte pas dans la mesure, si elle est muette.* || *Point final*, Point placé à la fin d'une phrase pour indiquer que le sens est complet. || *Lettres finales*, Dans la grammaire hébraïque, Lettres qui placées à la fin des mots changent de figure et de valeur numérique : *Les* LETTRES FINALES *sont au nombre de cinq : caph, mem, noum, fe, tsadé.*

— Philos. *Cause finale*, But principal, raison dernière de l'être, motif qui détermine son existence : *Vouloir comprendre les* CAUSES FINALES *de la création est un des rêves insensés de l'homme.* (X. Marmier.) V. FINALITÉ.

— Théol. Qui persévère jusqu'à la mort : *Impénitence* FINALE. || Fig. *Rester dans l'impénitence finale*, Ne pas renoncer à une erreur.

— *Substantiv.* et au fém. Gramm. Lettre finale : *En français, beaucoup de* FINALES *sont nulles dans la prononciation.*

— Chorégr. Figure finale, celle qui termine : *La* FINALE *d'un quadrille.*

— Mus. Note principale qui détermine généralement le ton d'un morceau, et qui, dans les traditions de l'école, doit terminer ce morceau. || Dans le plain-chant, Note principale du mode sur lequel se termine la mélodie.

— Sports. Epreuve décisive d'une lutte sportive.

FINALE n. m. (mot ital.). Morceau d'ensemble qui termine une symphonie, une sonate, un acte d'opéra : *Le* FINALE *de « Lucie de Lammermoor ».* (On écrit quelquefois FINAL.)

— ENCYCL. Tous les actes d'opéra, s'ils se terminent par un morceau, ne se terminent pas par un *finale*, lequel doit présenter, au point de vue scénique, une importance et un caractère particuliers. C'est donc une scène capitale, à laquelle s'adapte une musique qui utilise toutes les ressources des voix et de l'orchestre. Le finale d'opéra a son origine dans les opéras bouffes italiens du XVIIIe siècle où il apparaît avec Nicolo Logroscino (1763). Le finale du premier acte de *Don Juan* de Mozart, est un des chefs-d'œuvre du genre. Rossini surtout a donné à ses finales une ampleur et un éclat inconnus jusqu'à lui (*Guillaume Tell*). On peut citer encore le finale du dernier acte de *Fidelio* (Beethoven), celui du deuxième acte de *Benvenuto Cellini* de Berlioz, etc. Dans les symphonies, on donne le nom de *finale* au dernier mouvement ; dans le finale (avec chœurs) de la IXe Symphonie, Beethoven a atteint les sommets de l'art musical. Les finales des sonates sont traités généralement par les classiques sous la forme de variation ou de rondo. Les modernes qui observent la construction cyclique y font intervenir les thèmes développés dans les morceaux précédents. Tel le *Prélude, Choral et Fugue* de César Franck, etc.

FINALE Borgo, commune d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), au confluent du Feligno et du Melogno ; 3.690 hab.

FINALE dell' Emilia (en lat. *Finalium*), ville d'Italie (Emilie, prov. de Modène), sur le Panaro, affl. du Pô ; 15.200 hab. Draperies, soieries, vins, grains et fruits.

FINALE Marina, ville et port d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), sur le golfe de Gênes ; 3.300 hab. Fabriques de savon. Avec Finale Borgo et Finale Pia, elle formait le *marquisat de Finale* vendu par les Caretto à l'Espagne en 1590, et par l'empereur Charles VI à Gênes en 1713.

FINALEMENT [*man*] adv. (de *final*). A la fin, enfin : FINALEMENT *il réussit.* FINALEMENT *la vérité triompha.* || En définitive, en fin de compte : *La guerre,* FINALEMENT, *ne vit qu'aux dépens du travail.* (Michel Chevalier.)

— SYN. **Finalement, enfin, à la fin.** V. ENFIN.

FINALIER [*li-é*] ou **FINALISTE** [*lisst'*] n. m. Philos. Syn. de CAUSE-FINALIER ou CAUSE-FINALISTE.

FINALITÉ n. f. (de *final*). Philos. Existence ou nature d'un but final, d'une cause finale : *A la personnalité, la causalité et la* FINALITÉ *sont attachées.* (C. Renouvier.)

— ENCYCL. Philos. L'idée de *finalité* a fait avec Socrate son apparition dans la philosophie ; il voyait dans l'appropriation du monde aux besoins de l'homme une preuve de l'activité bienfaisante des dieux. Pour Aristote, la cause finale de chaque chose, c'est la perfection ou forme vers laquelle elle tend. En un sens, elle n'est pas extérieure à la chose, elle est le principe intérieur qui l'ordonne. D'autre part, la nature tout entière aspire à la perfection et est suspendue à Dieu, suprême cause finale. Cette doctrine optimiste, reprise et développée par les stoïciens, fut vivement combattue par les épicuriens, qui niaient la finalité non seulement dans l'ensemble de la nature, mais dans chaque organisme en particulier.

La préoccupation de la finalité, très vive chez les philosophes de la Renaissance, disparaît chez Descartes, qui est résolument mécaniste. Malebranche et Leibniz réclamèrent en sa faveur, mais sans contester que l'explication mécaniste du détail des phénomènes doit être poussée le plus loin possible. Au XVIIIe siècle, tandis que les tendances dominantes sont mécanistes, le finalisme, surtout dans l'école wolfienne, se ridiculise par ses exagérations. Kant reprend le problème dans la *Critique du jugement*. Il distingue entre la finalité *interne* et la finalité *externe* ou *relative*. La première apparaît dans les objets que nous ne pouvons concevoir que comme des fins de la nature : les êtres organisés. Dans un organisme chaque partie existe en vue du tout et n'est possible que par rapport au tout. La finalité relative est celle que l'on croit voir entre des choses qui, par nature, ne sont pas inévitablement liées l'une à l'autre. En généralisant, dit Kant, nous sommes portés à considérer l'univers entier comme un vaste organisme de moyens et de fins ; mais il ne faut pas oublier que le principe de finalité n'a qu'une valeur régulatrice : c'est une loi de l'esprit que nous appliquons à la nature, qui nous sert non à connaître des réalités mais à nous inspirer des recherches.

L'idée de finalité a joué un rôle chez Schelling et Hegel. Elle a pu paraître éliminée par la doctrine de l'évolution. Mais des penseurs, partisans de cette doctrine, retrouvent la finalité intérieure dans les adaptations qui permettent aux êtres de vivre ; plusieurs demandent si le mécanisme, seule explication que la science puisse chercher du détail des phénomènes, a sa propre explication en lui-même.

FIÑANA, ville d'Espagne (Andalousie, prov. d'Almeria) ; 4.400 hab. Moulins à farine, huileries.

FINANCE [*nanss'*] n. f. (du VX franç. *finer*, payer). Etat de fortune, ressources pécuniaires : *Il ne savait où loger sa* FINANCE. (La Fontaine.) [Ne s'emploie plus qu'au plur. dans ce sens : *Etre mal dans ses* FINANCES.] || Au sing., Argent comptant : *La* FINANCE *manque. Moyennant* FINANCE.

— Etat de financier ; ensemble des financiers : *Entrer dans la* FINANCE. *Les maréchaux de la* FINANCE *américaine.* (P. Bourget.) || Maniement des affaires d'argent : *C'était un homme de* FINANCE. (La Fontaine.)

— Plur. Deniers publics, argent et revenus de l'Etat ; administration des deniers publics : *L'administration, Le maniement des* FINANCES. *Le ministre, Les employés des* FINANCES. || Science de l'administration, du gouvernement des deniers publics ou des capitaux : *Connaître, Etudier les* FINANCES.

— Calligr. *Ecriture de finance*, Sorte d'écriture ronde.

— Fin. *Loi de finances.* V. la partie *encycl.*

— Hist. Somme payée au roi pour acquérir une charge. || Ceux qui avaient la ferme ou la régie des droits du roi.

— Techn. *Finance* ou *Couleur finance*, ou encore *Vert finance*, Teinture verte employée pour teindre les étoffes et notamment certains draps.

— ENCYCL. Fin. Pour les services de l'Etat, le budget a le caractère législatif et porte le nom de *loi de finances*. Ces deux expressions n'ont cependant pas absolument le même sens. C'est ainsi qu'on désigne sous le nom de budget des finances, de la guerre, des affaires étrangères, de l'agriculture, etc., l'ensemble des crédits ouverts par la loi pour les services de ces différents ministères ; au contraire, la loi de finances comporte une autorisation générale pour toutes les dépenses de l'Etat. Au point de vue de l'exercice du droit parlementaire, une distinction doit également être faite entre le budget et la loi de finances. Le Parlement doit, en effet, voter le budget non seulement par ministère, mais par chapitre. Le budget des dépenses de chaque ministère est en premier lieu soumis aux Chambres, qui le discutent et le votent par chapitre ; c'est seulement lorsque les crédits proposés pour tous les ministères ont été approuvés qu'on aborde l'examen de la loi de finances. Cette loi pourrait, théoriquement, se composer de deux articles : l'un ouvrant les crédits aux ministres pour les dépenses du budget général de l'exercice (car les autorisations de dépenses précèdent toujours la fixation des voies et moyens) ; l'autre, évaluant les recettes et autorisant la perception des divers droits, produits et revenus, conformément aux lois existantes. Mais, dans la réalité, la loi de finances se compose d'un très grand nombre d'articles contenant soit des dispositions « de style », reproduites chaque année, soit des dispositions nouvelles particulièrement importantes en ce qui concerne les modifications de la législation fiscale et la création des ressources. Dans sa forme actuelle, la loi de finances ne contient qu'une autorisation globale des dépenses et des recettes publiques. Pour connaître le détail des crédits ouverts, il faut se reporter à des tableaux annexés à la loi, qui précisent, par ministère et par chapitre, le détail des sommes votées au cours de la discussion du budget. Ces tableaux, qui constituent à proprement parler le budget de chaque ministère, fixent et limitent les chiffres au delà desquels aucun ministre ne peut engager de dépense. — Enfin, dans notre terminologie financière, l'expression « loi de finances » n'est pas réservée exclusivement à la loi annuelle du budget. Elle sert notamment à désigner : la loi des contributions directes, votée généralement en juillet pour permettre la répartition de certains impôts par les conseils généraux et l'établissement des rôles (mais non leur mise en recouvrement) ; les lois de douzièmes

provisoires autorisant les recettes et les dépenses pour une fraction de l'exercice lorsque le budget n'est pas voté à la date du 31 décembre pour l'ouverture régulière du nouvel exercice au 1er janvier ; les lois de crédits supplémentaires (*collectifs*) votées au cours de l'exercice en vue de majorer les crédits budgétaires primitifs ; les lois fiscales ayant pour objet la création de ressources nouvelles ou la majoration des impôts et taxes existants.

Finances (MINISTÈRE DES). Le ministère des finances est chargé de l'administration des revenus publics, de la dette publique et des monnaies ; de l'établissement du budget de l'Etat ; de la perception des recettes et de l'acquittement des dépenses. Il règle le mouvement des fonds, l'émission des emprunts et des valeurs du Trésor, les relations avec la Banque de France. Il établit le compte des recettes publiques, le compte général des finances et les projets de lois de règlement des budgets. Ces attributions sont réparties entre un certain nombre de directions ou services : cabinet du ministre, dont dépend l'inspection générale des finances, « l'œil du ministre » ; — service des travaux législatifs, du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor ; — direction du personnel et du matériel ; — direction du contrôle des administrations financières et de l'ordonnancement ; — direction du contrôle des dépenses engagées ; — direction du mouvement général des fonds (chargée notamment de l'alimentation des caisses publiques et des émissions de titres et valeurs autres que celles de la défense nationale) ; — direction du budget et du contrôle financier (chargée d'établir tous les documents budgétaires, et de contrôler au point de vue financier tous les ministères et services extérieurs) ; — direction de la comptabilité publique (centralisation de toutes les écritures, des pièces justificatives et des comptes des comptables), à laquelle sont rattachés la caisse centrale du Trésor et le service des émissions de valeurs de la Défense nationale ; — direction de la dette inscrite, chargée de la tenue du grand livre de la dette, de tous les mouvements des titres de rente sur l'Etat, de la liquidation des pensions et de la délivrance des livrets de pension ; — service du contrôle central auquel incombe le contrôle de la dette publique et des opérations de la caisse centrale.

A côté des services centraux sont les régies financières, formant autant de directions générales : contributions directes et enregistrement, contributions indirectes, douanes, manufactures de l'Etat, monnaies et médailles.

FINANCEMENT n. m. Action de financer.

FINANCER [*sé*] v. tr. (de *finance*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il finança. Nous finançons.*) Payer comptant une somme. (Vx.) || Payer au roi une somme en vue d'acquérir une charge. (Vx.) || Soutenir pécuniairement une entreprise, un individu.

— *Intransitiv.* Payer, fournir de l'argent : *Les juifs* ONT *toujours* FINANCÉ *pour obtenir la permission d'avoir des synagogues.* (Voltaire.)

FINANCIEL, ELLE adj. Qui concerne les finances : *Des événements politiques et* FINANCIELS. (Peu us.)

FINANCIER [*si-é*], **ÈRE** adj. Qui concerne les finances, l'administration des deniers de l'Etat : *Un système* FINANCIER. || Qui concerne les gens de finance : *L'aristocratie* FINANCIÈRE.

— Art décor. *Chandelier à la financière*, Au XVIIe siècle, Petit flambeau de forme carrée, à tige creuse permettant de monter et de descendre la bougie à volonté.

— Calligr. *Ecriture financière* ou *de finance.* V. FINANCE.

— Hist. Celui qui avait la ferme ou la régie des droits du roi.

— Typogr. *Lettres financières* ou *de finance*, Caractères imitant l'écriture manuscrite. || *Chiffres financiers* ou *de finance*, Petits chiffres romains ou italiques, qui ne diffèrent des grands, en dehors de la forme et du corps, qu'en ce que le chiffre 1 y est figuré tantôt par *i*, tantôt par *j*, et le 5 par *u* et *v*.

— *Substantiv.* et au masc. Celui qui s'entend au maniement des affaires d'argent. || Celui qui s'entend à l'administration des finances de l'Etat : *Necker fut un habile* FINANCIER.

— Théâtr. Emploi de comédie qui comprend les gens de finance, les hommes riches et les divers rôles où il faut montrer une rondeur franche et vive.

— *Substantiv.* et au fém. Art culin. Nom donné à une façon d'apprêter certains mets au moyen d'ingrédients recherchés.

— ENCYCL. Art culin. La *financière* ou *sauce financière* s'obtient en mettant dans une casserole : du beurre, quelques morceaux de jambon maigre, une cuillerée de farine. On fait prendre couleur ; on mouille avec bouillon et vin blanc sec (par moitié) ; on ajoute des champignons, sel, poivre, un peu de thym et de laurier, et on laisse réduire. Après quoi l'on enlève le laurier, le thym, et l'on ajoute dans la sauce ris de veau, crêtes et rognons de coq, quenelles de volailles, truffes, etc. La garniture financière comporte toujours une sauce brune.

FINANCIÈREMENT [*si-è, man*] adv. En matière de finances ; à la manière des financiers.

FINANDRANITE n. f. (de *Finandrahana*, nom de lieu de Madagascar). Pétrogr. Nom donné par A. Lacroix à une syénite très potassique, constituée par du microcline et de la torendrékite. (Variété d'amphibole ferri-sodique.)

FINASSER v. intr. (de *fin*). Faire le fin, user de grossières ou de petites finesses.

FINASSERIE [*ri*] n. f. (de *finasser*). Petite ou grossière finesse.

FINASSEUR, EUSE n. Syn. peu us. de FINASSIER, ÈRE.

FINASSIER, ÈRE n. Qui use de petites ou de grossières finesses.

FINÂTRE n. f. Soie de mauvaise qualité et provenant de cocons dans lesquels le ver à soie est mort avant sa transformation en chrysalide.

FINAUD [*nô*], **E** adj. (de *fin*). Malin, sous un certain air de simplicité : *Beaucoup de paysans sont* FINAUDS. || Fin, rusé dans les petites choses.

— Substantiv. : *Un* FINAUD. *Une* FINAUDE.

FINAUDERIE [*nô-de-rî*] n. f. Action de finaud.

FINCELLE n. f. (même origine que *ficelle*). Ralingue qui porte la tête d'un filet de pêche et qui constitue le côté supérieur.

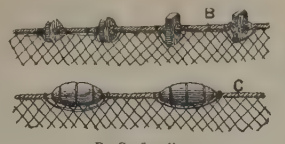

B, C, fincelles.

FINCHELLE [*chèl'*] n. f. Navig. fluv. Corde que l'on emploie pour haler les bateaux, dans les canaux et les cours d'eau navigables.

FINCHLEY, village et paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex) ; 59.000 hab.

FINCK (Heinrich), musicien d'origine bavaroise, mort à Vienne, au couvent des Ecossais, en 1527, et qui était, vers la fin du XVe siècle, maître de chapelle de Jean-Albert, roi de Pologne. Il séjourna également à la cour de Wurtemberg et à celle de l'archevêque de Salzbourg. On a publié de lui, vers 1550 : *Jolies chansons choisies du célèbre Heinrich Finck*, et des pièces détachées insérées dans différents recueils.

FINCK (Hermann), compositeur et théoricien allemand, neveu de Heinrich Finck, né à Pirna (Saxe) en 1527, mort à Wittenberg en 1558. On connaît de lui des compositions vocales à quatre et cinq voix où il se révèle comme nettement en avance sur son temps, et un ouvrage théorique divisé en cinq livres, écrit en latin et publié à Wittenberg en 1556 : *Practica musica*, intéressant par les renseignements qu'il fournit sur un certain nombre de compositeurs du temps.

FINDEN (William), graveur anglais, né en 1787, mort à Londres en 1852. Il se fit connaître surtout en illustrant le *Don Quichotte* d'après les dessins de Smirke. Parmi ses autres œuvres, citons : le portrait du *roi George IV*, d'après Lawrence ; *la Fête de village* et *le Retour du Highlander*, d'après Wilkie.

FINDLAY, ville des Etats-Unis (Ohio), sur l'English River, tributaire du Maumee ; 17.000 hab. Ch.-lieu de comté. Fabriques de machines, de meubles ; scieries, minoteries. — Aux environs « souffleurs » ou réservoirs de gaz naturel d'éclairage.

FINE n. f. Eau-de-vie naturelle de bonne qualité.

— ENCYCL. Le mot *fine*, suivi d'une dénomination géographique de région viticole ou cidricole, ne peut s'appliquer qu'à une eau-de-vie naturelle provenant exclusivement de la région ainsi désignée. Exemple : *fine champagne* désigne le cognac de la grande et de la petite Champagne ; *fine Calvados*, une eau-de-vie de cidre de Normandie ; *fine Béziers*, une eau-de-vie de la région de Béziers. (Loi du 28 février 1928.)

FINE (Oronce), mathématicien et cartographe français, né à Briançon en 1494, mort à Paris en 1555. Il rendit de grands services aux études mathématiques, et professa avec éclat au Collège royal. Il lutta toute sa vie contre la misère. Outre une horloge qu'il exécuta en 1553 pour le cardinal de Lorraine et qui excita l'admiration de tous ses contemporains (aujourd. à la Bibliothèque Sainte-Geneviève), Oronce Fine a publié différents traités de mathématiques et donné plusieurs éditions de la *Géométrie* d'Euclide, dressé la première carte de France imprimée dans notre pays (en 1525), et construit différents instruments de mathématiques et d'astronomie.

FINE! (PAR MA), juron anodin usité chez les paysans, et qui équivaut à *Par ma foi!*

FINEDON, bourg et paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northampton) ; 4.000 hab.

FINEJANE n. f. Sorte de tasse à café, employée en Orient.

FINELLI (Giuliano), sculpteur italien, né à Carrare en 1602, mort à Rome vers 1657. Il étudia avec Bernin à Rome, puis se fixa à Naples (*Saint Pierre, Saint Paul, Saint Janvier*, statues à Naples ; etc.).

FINELLI (Carlo), sculpteur italien, de la famille du précédent, né à Carrare vers 1780, mort à Florence en 1854. Elève de Canova (*Mars enfant et Junon ;* le *Triomphe de César*, bas-relief au palais apostolique de Rome ; l'*Amour au papillon ; Hébé ;* le *Discobole ; Vénus ; les Trois Heures ; les Trois Grâces ; Saint Michel archange*, à Turin, etc.).

FINEMENT [*man*] adv. (de *fin*). D'une manière fine, légère : *Bijou* FINEMENT *travaillé.* || *Fig.* D'une manière subtile, délicate : *Penser* FINEMENT. || D'une manière adroite, rusée : *Circonvenir* FINEMENT *quelqu'un.*

FINE-MÉTAL n. m. (mots angl.) Métall. Fonte blanche.

FINER [*né*] v. intr. (de *fin*). Finir. || Régler, payer. (Vx.)

FINES [*fin'*] n. f. pl. Houille en très menus fragments (de 0,10 cm. environ) dans les houillères du nord de la France. || Syn. POUSSIER.

FINESSE [*nèss'*] n. f. (de *fin*). Qualité de ce qui est fin. Qualité de ce qui est délicat, légèrement marqué : *La* FINESSE *des traits, des contours d'un visage.* || Qualité de ce qui est délié, menu, ténu : FINESSE *d'un fil, d'une écriture, du sable, de la poudre, d'un tissu, d'une plume.* FINESSE *du pinceau, du coloris.* || Qualité de ce qui est léger : *La* FINESSE *de la batiste.* || Qualité de ce qui est mince, élancé : *La* FINESSE *de la taille.* || Qualité de ce qui est supérieur en son genre, de ce qui flatte délicatement les sens : *La* FINESSE *d'un vin, d'une liqueur, d'une odeur, d'un parfum. La* FINESSE *d'un drap, du linge, Rien n'égale la* FINESSE *et la variété des arabesques de l'Alhambra.* (Chateaubriand.) *La* FINESSE *d'un son, d'une saveur, d'une couleur, du parfum de l'œillet.*

— *Fig.* Qualité de ce qui est subtil, délicat, pénétrant : *La* FINESSE *de l'ouïe, du tact, de l'odorat. La* FINESSE *du goût, du sentiment, de l'esprit. La délicatesse est la* FINESSE *du sentiment ; la* FINESSE *est la délicatesse de l'esprit.* (Marmontel.) *Il surpassait tout le monde par la* FINESSE *de ses plaisanteries.* || Choses subtiles, difficiles à saisir : *Les* FINESSES *de l'argumentation.* || Ruse, subtilité d'esprit par laquelle on arrive à ses fins : *La plus subtile de toutes les* FINESSES *est de savoir bien feindre de tomber dans les pièges qu'on nous tend.* (La Rochefoucauld.) *La* FINESSE *est un mensonge en action.* (Duclos.) *C'est une des grandes* FINESSES *de la guerre.* (A. France.) || Action rusée, artifices : *J'ai vu le monde et j'en sais les* FINESSES. (Molière.) *Il n'y a rien qui se découvre plutôt que les mauvaises* FINESSES. (Bossuet.)

— Nuances menues, légères, délicates de style : *Les* FINESSES *de la langue, de l'expression.*

— Aéron. *Finesse d'un avion.* V. *Supplément.*

— Bx-arts. Manière délicate et légère d'employer les instruments dont on se sert ; effet qui résulte d'un travail qui a cette qualité : FINESSE *de pinceau, de crayon, de burin, d'archet.* FINESSE *de touche, de ton, de couleur.*

— Mar. Etroitesse des lignes d'eau de l'avant et de l'arrière d'un navire.

— LOC. DIV. *Entendre, chercher finesse à*, Donner un sens mystérieux ou malin à. || *N'y pas savoir de finesse*, Ne pas savoir mettre de finesse à quelque chose.

— ANTON. **Epaisseur, grosseur.** — **Grossièreté, balourdise, ineptie, niaiserie, sottise, stupidité.**

Finesse et Art du bel esprit (*Agudeza y Arte de ingenio*), traité de rhétorique du jésuite Baltasar Gracian (1642). Il est considéré à bon droit comme le code du cultisme ou du conceptisme. La finesse ou *agudeza* est la qualité par excellence de l'esprit, la forme la plus parfaite de la pensée, l'art suprême de l'écrivain. L'*agudeza* s'épanouit en *conceptos*, et « le *concepto* est, pour l'intelligence, ce que la beauté est pour les yeux, l'harmonie pour l'oreille ». Le talent consiste à imaginer ces finesses, et l'intelligence à les comprendre. Mais l'apprentissage est long. Les variétés de finesses sont extrêmement nombreuses. Toutes ces variétés, Gracian les définit, les explique, les divise et subdivise, les illustrant d'une foule de citations empruntées aux anciens et aux modernes, à Gongora, le plus illustre et le plus complet représentant de l'école ; les deux Argensolas, Montalvan, Quevedo, Lope de Vega. Comme document d'histoire littéraire, l'ouvrage de Gracian a une valeur de premier ordre pour l'étude des deux écoles littéraires que l'on a distinguées par les noms de *gongorisme* ou *cultisme* et de *conceptisme*. Ce livre eut un grand succès ; et l'influence de Gracian s'exerça jusqu'en France, en Angleterre, en Allemagne.

FINESTRAT, ville d'Espagne (Valence, prov. d'Alicante), non loin de la Méditerranée ; 3.000 hab. Farines et huiles.

FINESTRES Y MONSALVO (Joseph), jurisconsulte espagnol, né à Barcelone en 1688, mort à Montfolca-de-Mosenmeca en 1770, professeur à l'université de Cervera. Son ouvrage *Sylloge inscriptionum romanarum quæ in principatu Catalauniæ vel exstant, vel aliquando exstiterunt* (1760) est d'une importance capitale pour l'histoire de la Catalogne.

FINET [*nè*], **ETTE** adj. *Fam.* Fin, rusé :

Comme elle était clairvoyante et *finette.*
LA FONTAINE.

FINET (Achille), botaniste français, né à Argenteuil en 1864, mort à Paris en 1913. Attaché au Muséum, il a publié un grand nombre de notes sur les orchidacées exotiques et, avec Gagnepain, des *Contributions à la flore de l'Asie orientale.*

FINETIER [*ti-é*] n. m. Lapidaire qui ne travaille que les pierres fines.

FINETTE [*nètt'*] n. f. (de *finet*). Comm. Cotonnade au tissage croisé présentant le côté endroit lisse à petites côtes croisé ou à chevron, et le côté envers légèrement pelucheux. (Ce tissu qui est parfois employé comme doublure est plus spécialement réservé à la confection des pièces de layette et de lingerie chaude.)

Finette (LA), tableau de Watteau, au Louvre (collection Lacaze). Une jeune femme joue de la mandoline, assise sur un banc. Ce charmant petit tableau fait pendant à *l'Indifférent*, du même peintre. (V. planche *Beaux-Arts LX.*)

FINFIN adj. *Sel finfin*, Dans le langage des sauniers, Sel qui, dans les poêles, se retire à l'état de poudre fine.

FINGAL, héros légendaire irlandais du IIIe siècle, roi des Fenians de Leinster à l'époque où Cormac Mac Art était *ard-ri* (grand roi) dans l'île. Il habitait le *dunn* ou château fort d'Almhain, dans le comté de Kildare. Il commandait une troupe de guerriers dont les exploits ont donné naissance à tout un cycle de chants et de récits épiques. — Son fils, OISIN ou OSSIAN, s'il faut en croire la légende, fut un des poètes du cycle épique auquel on a donné son nom.

Fingal, poème en prose de Macpherson, qu'il affirmait avoir traduit d'Ossian, et qui avait pour héros principal Fingal. Suivant la légende arrangée par Macpherson, Fingal était fiancé à la fille du roi Cormac, Grainné, qui s'enfuit avec un héros de la feena, Diarmait. Fingal poursuivit longtemps le ravisseur, au milieu d'aventures héroïques et avec des succès divers. Il finit par oublier l'infidèle et prit pour dame une autre héroïne celtique, Ailbhé. Macpherson met l'action de son poème au royaume imaginaire de Morven. A la rudesse des anciens chants épiques Macpherson a substitué la sentimentalité vague et le romantisme, à la fois chevaleresque et conventionnel, à la mode à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

Fingal (GROTTE DE), célèbre caverne de l'Ecosse (comté

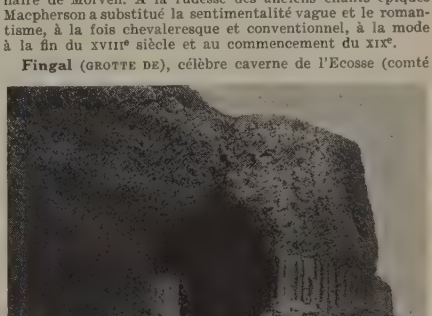
Grotte de Fingal.

d'Argyll), dans l'île de Staffa (Hébrides), formant une nef soutenue par des parois de basalte colonnaire. La mer clapote jusqu'au fond de cette « caverne musicale », à 69 m. de l'entrée. Elle a inspiré une pièce symphonique à Mendelssohn.

FINGARD [*gar*], **E** adj. Manèg. Rétif, qui résiste à l'éperon : *Une cavale* FINGARDE.
— Substantiv. : *Un* FINGARD *entêté.*

FINGER (Godefroid), compositeur allemand, né à Olmütz en 1660 ; se fixa d'assez bonne heure à Londres, où il fut attaché comme instrumentiste à la musique de Jacques II. Il publia, à partir de 1688, soit seul, soit en société avec Jean Banister, Godefroid Keller ou Ecclès, quelques recueils de sonates pour plusieurs instruments ou de la musique pour « masques », puis fit représenter divers opéras dont les poèmes lui étaient fournis par Southern, Congrève, Cibber, etc. Il alla se fixer à Berlin, où il fut attaché à la musique de la reine de Prusse, Sophie-Charlotte, puis accepta, en 1717, les fonctions de maître de chapelle à la cour de Gotha. La date de sa mort est inconnue.

FINHAN, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 18 kil. de Montauban, près de la Garonne ; 1.070 hab.

FINIAL n. m. (de *finir*). Archit. Couronnement formé d'une touffe de feuilles.
— ENCYCL. Ce mot est surtout employé en archéologie pour désigner le sommet d'un pinacle, d'un dais, d'un contrefort couronné par des feuilles en bouton ou épanouies. Le *finial* est contemporain des feuilles grimpantes et des crochets.

FINIELS (SIGNAL OU TRUC DE), encore appelé *truc de Crucinas* ou *de la Régalisse*, croupe herbeuse de 1.702 m. d'alt. où culminent les Cévennes lozériennes, à 5 kil. N. de Pont-de-Montvert.

FINIGUERRA (Maso *ou* Tommaso di Antonio), orfèvre-nielleur toscan, né et mort à Florence (1426-1464). Il importa en Italie la gravure sur métal et trouva le moyen de reproduire sur le papier l'empreinte des ciselures exécutées sur les métaux. Il aida son maître Lorenzo Ghiberti dans l'exécution des portes de bronze du baptistère Saint-Jean, à Florence, exécuta des bas-reliefs pour diverses églises de Florence, et, avec Piero di Bartolomeo Sali, deux candélabres d'autel, en argent doré et émail, pour la cathédrale de Pistoia. Puis il abandonna la sculpture et devint rapidement l'un des meilleurs nielleurs de son temps.
Le département des estampes (Bibliothèque nationale, à Paris) conserve plusieurs épreuves de ce maître ; entre autres, le *Couronnement de la Vierge*. Les Offices possèdent une collection de ses aquarelles.

FINIMENT [*man*] n. m. (de *finir*, par l'influence de l'ital. *finimento*). Techn. Caractère de ce qui est d'un travail soigné. (Vx.)

FINIR v. tr. (lat. *finire*). Limiter : *Celui auquel Dieu* AVAIT FINI *la vie.* (Bossuet.) FINIR *le cours d'une vie désordonnée.* (Massillon.) [Vx.] || Mener à la fin, cesser, faire cesser : FINIR *ses outrages, ses violences.*

Et que, *finissant* là sa haine et nos misères.
RACINE.

FINISSEZ *vos passions.* (Massillon.) || Discontinuer, cesser : FINISSEZ *ces gestes, ces sottes plaisanteries.* || Mener à la fin, achever, clore : FINIR *sa vie, sa soixantième année, un voyage, une tâche, une lettre.* || Achever, mettre la dernière main à, polir : FINIR *une pièce, un poème.* || Servir de fin à, terminer : *Réglons notre vie sur le moment qui doit la* FINIR. (Fléchier.)
— *Absolum.* : FINISSEZ *donc. Je ne* FINIRAIS *pas si je voulais tout dire.*
— LOC. DIV. *En finir*, Mener à fin, cesser ; prendre un parti décisif : *Il est temps d'en* FINIR. || *N'en pas finir*, Durer toujours : *Avoir des disputes à n'en pas* FINIR ; et *par extens.* Démesurément bavard, lent : *C'est un homme qui n'en* FINIT JAMAIS. — Démesurément grand : *Avoir des bras qui n'en* FINISSENT PAS. || *En finir avec quelqu'un, avec quelque chose*, S'en débarrasser.
— *Intransitiv.* Se terminer, cesser, prendre fin : *Le sermon* FINISSAIT. *Mon bail* FINIT *cette année. La gloire qui doit* FINIR *avec nous est toujours fausse.* (Massillon.) || Avoir ses bornes, ses limites : *La loi de tous, c'est la liberté, qui* FINIT *où commence la liberté d'autrui.* (V. Hugo.) || Avoir une certaine fin, une certaine issue : *Cela* FINIRA *mal. Les disputes* FINISSENT *toujours mal.*

Tout cela *finissait* par une perfidie.
RACINE.

|| Achever sa vie d'une certaine façon ; mourir : *Mal* FINIR. FINIR *en beauté. Le grand tort des hommes, dans leur songe de bonheur, est d'oublier cette infirmité de la mort, attachée à leur nature : Il faut* FINIR. (Chateaubriand.)
— LOC. DIV. *Finir de*, Ne pas continuer, cesser de : FINIR *de parler, de manger, de boire.* || *Finir par*, Faire à la fin ; en venir finalement : FINIR PAR *un coup d'éclat. La raison* FINIRA PAR *avoir raison.* (D'Alembert.) || *Finir en*, Etre terminé en forme de : *Un clocher qui* FINIT EN *pointe.*
— ALLUS. LITTÉR. **Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais...**, vers de Berchoux. V. RACE et DÉLIVRER. || **Tout finit par des chansons**, vers d'un couplet du *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. V. CHANSON. || **Finir en queue de poisson.** V. DESINIT IN PISCEM.
— SYN. **Finir, achever, parachever,** etc. V. ACHEVER. — **Cesser, discontinuer.** V. CESSER.
— ANTON. **Commencer.**

— ***Fini, e,*** part. pass. du verbe *Finir*. Limité : *L'esprit de l'homme est* FINI. || Terminé, achevé, décidé : *Tout est* FINI. *Voilà qui est* FINI. || Achevé, parfait : *Tableau* FINI. *Ouvrage non* FINI.
— *Fam.* En parlant des personnes, Qui est comme à sa fin, n'a plus rien à attendre de l'avenir, est usé de toute façon : *C'est un homme* FINI. || Qui va jusqu'au bout, est très habile, parfait en son genre : *Un peintre* FINI. *Un orateur* FINI ; et en mauvaise part : *C'est un comédien* FINI. *Un coquin* FINI.
— Gramm. *Sens fini*, Sens complet, par opposition au Sens suspendu. || *Modes finis* ou *définis*, Modes qui expriment la personne, le nombre et le temps, par opposition à l'infinitif et au participe, qui sont dits *modes indéfinis.*
— Manèg. *Cheval fini*, Cheval dont le dressage est complètement terminé.
— Mathém. *Grandeur finie*, Grandeur limitée. || *Nombre fini*, Nombre dont la valeur est exprimable. || *Progression finie* ou *limitée*, Celle qui a un dernier terme. V. INFINI.
— Philos. Limité, qui a des bornes dans ses attributs ou dans son essence : *L'homme est un être* FINI *qui aspire à l'infini.* (P. Leroux.)
— Turf. *Cheval fini*, Cheval auquel les forces manquent parce qu'il a été trop poussé.
— LOC. DIV. *C'est fini, Tout est fini*, Se disent quelquefois pour annoncer qu'une personne a cessé de vivre. || *C'est fini, Tout est fini, Voilà qui est fini*, La chose est terminée : *Vous ne m'y prendrez plus ;* C'EST *bien* FINI, Je ne recommencerai plus. — *Nous sommes brouillés pour toujours ;* TOUT EST FINI, Nos relations sont rompues à tout jamais. || *As-tu fini !* Exclamation ironique dont on se sert pour imposer silence à quelqu'un, lui marquer qu'on ne partage pas sa manière de voir, etc.
— *Substantiv.* et au masc. Qualité de ce qui est fini, achevé, parfait : *Ce qu'il faut admirer dans les édifices de la Grèce, c'est le* FINI *de toutes les parties.* (Chateaubriand.)
— Philos. Ce qui est fini, ce qui a des bornes : *La vie est inséparable du mystère, le* FINI *s'entrelace à l'infini.* (J. Bois.)
— SYN. **Fini, achevé, parfait.**
— ANTON. **Ébauché, dégrossi, imparfait, incomplet. — Infini.**
— ENCYCL. Philos. Le mot *fini*, chez les Grecs, désigne ce qui est absolu, déterminé, un, ce qui existe réellement, complètement, l'achevé, le parfait. En opposition *infini* désigne l'indéterminé, le demi-néant, le vague. Un nombre, un son, une ligne ne deviennent des réalités, des choses existantes qu'en se précisant, en se distinguant de l'état de chaos où tout est dans l'indétermination. Le même mot *τὸ τέλειον*, signifie le *parfait* et le *fini*.
Avec le christianisme, l'idée du fini prend un tout autre aspect. Par suite du dogme de la création, le mot s'applique désormais non pas à l'être pur, mais à l'être créé, qui est toujours créé avec des limites. Ce n'est plus le fini, mais l'infini, qui passe pour appartenir à la perfection divine, de par la multiplicité sans limite de ses attributs. Certains philosophes, ne croyant pas pouvoir concilier les attributs moraux (finis) et les attributs métaphysiques (infinis) de Dieu, excluent les premiers : c'est le cas de Vacherot ; les néo-criticistes nient les seconds.

finis coronat opus, mots lat. signif. *La fin couronne l'œuvre.* S'emploie en bonne et mauvaise part, pour marquer que la fin d'une chose est en rapport avec le commencement.

FINISSAGE [*ni-saj'*] n. m. Dernier travail qu'on donne à un ouvrage. || Action de le finir.

FINISSANT [*ni-san*], **E** adj. Qui finit : *La misère intellectuelle et morale de nos sociétés* FINISSANTES. (P. Bourget.)

FINISSEMENT [*ni-se-man*] n. m. Ornement qui finit quelque chose. (Vx.)

FINISSEUR [*ni-seur*], **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui s'occupe du finissage.
— N. m. Peint. et Sculpt. Artiste qui achève son œuvre sans oublier aucun détail.

FINISSEUR, EUSE adj. Métall. *Train finisseur*, Ensemble de laminoirs servant au finissage des tôles ou profilés.

FINISSEUSE [*ni-seuz'*] n. f. Machine à tondre les draps. || Troisième carde d'un assortiment de machine à carder.

FINISTÈRE (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la France, qui doit son nom à sa situation à l'extrême avancée de la péninsule bretonne dans l'Atlantique (*Finis terræ*).

Au point de vue administratif, le Finistère est divisé en 4 arrondissements (*Quimper*, ch.-lieu ; Brest, Châteaulin, Morlaix), 43 cantons et 294 communes. Il compte 724.735 hab. (*Finistériens, ennes*). Superf. 7.030 km². Il appartient à la 11e région militaire (Nantes) ; il est le chef-lieu du 2e arrondissement maritime ; il fait partie de la 15e conservation des forêts (Alençon). Le département du Finistère ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Rennes, à l'archevêché de Rennes (siège épiscopal à Quimper). **V. *Supplément.***

Le Finistère, borné au N. par la Manche, à l'O. par l'Atlantique, et au S. par le golfe de Gascogne, est limité à l'E. par les départ. des Côtes-du-Nord et du Morbihan. C'est la partie ouest de la Basse-Bretagne, que traversent du N.-E. au S.-O. les monts d'Arrée et du S.-E. au N.-O. les montagnes Noires, isolées des monts d'Arrée par une dépression carbonifère (vallée de l'Aune et plaine de Carhaix). L'ossature du pays, ses côtes et les multiples îles qui l'avoisinent (Batz, Ouessant, etc.) sont de granit. L'étroite pénétration de la mer communique au climat une égalité remarquable (+6° à 7° en moyenne en hiver, +15° à 16° en été), mais vaut par contre au pays des brumes persistantes, des pluies fines et répétées qui, sur un sol généralement imperméable, alimentent un réseau serré de petits cours d'eau (l'Aune, l'Elorn, la rivière de Morlaix, l'Aven) dont les estuaires élargis en *rias* servent d'abris naturels à la flottille de pêche.

Bien développée, dans ce pays où le sol reste morcelé, l'agriculture est la richesse principale du département. Les champs de céréales (blé, seigle, méteil, orge surtout), de pommes de terre, et les prairies riches occupent en grande partie les plaines de Châteauneuf et de Carhaix. Les hauteurs granitiques sont utilisées en pâturages et en cultures de sarrasin. Sur la partie septentrionale du littoral, entre Saint-Pol-de-Léon et Lannilis (*Ceinture dorée*), favorisée par la précocité du printemps, la proximité et le bon marché des engrais marins, on cultive les fraises et les légumes qui fournissent une exportation régulière et importante vers l'Angleterre et la Hollande.

L'industrie principale du département est la pêche maritime (sardine, maquereau, sole, thon, homard, langouste), pour laquelle arment principalement les ports de Douarnenez, Concarneau, Audierne, Quimper, Le Conquet ; en dérivent l'industrie et l'exportation des conserves, particulièrement à Concarneau, la fabrication des filets et des toiles à voile. Il faut y joindre l'extraction, sur le littoral, de la soude et de l'iode issus des débris végétaux marins. Les gisements métallifères qui existent à Huelgoat et à Poullaouen (plomb argentifère), dans la vallée de l'Aune, sont aujourd'hui délaissés.

Deux grandes lignes de chemins de fer, celles de Rennes à Brest (réseau de l'Etat) et de Nantes à Brest par Quimper (réseau d'Orléans) parcourent ce département et en desservent les nombreuses stations balnéaires au moyen de petits embranchements et de services d'automobiles que complètent des lignes ferrées d'intérêt local. Le canal de Nantes à Brest y emprunte le cours de l'Aune avant de

finir dans la rade de Brest par la rivière de Châteaulin.

Le Finistère comprend quelques-uns des vieux pays de la Bretagne : les pays de Léon au nord et de Cornouaille au sud, comme aussi une partie de celui de Tréguier. Il est peuplé de Bretons *bretonnants*, qui ont encore conservé pour partie les dialectes particuliers à ces pays, et leurs usages traditionnels.

Ses remarquables beautés naturelles, ses intéressants monuments archéologiques, les restes des anciennes traditions locales, en font un département maritime très visité par les touristes, et très fréquenté par les baigneurs pendant la saison d'été. Aussi l'industrie hôtelière vient-elle s'ajouter aux autres richesses du Finistère et fait-elle de ce département, grâce à ses stations de Roscoff, de Morgat, de Pont-Aven, etc., un des plus réputés de la France de l'Ouest.

FINISTERRE (CAP), promontoire d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne), formant l'extrémité nord-occidentale de la péninsule Ibérique. C'est le *Celticum promontorium* ou *Finis terræ* des anciens. Défaite de l'escadre française de La Jonquière par l'escadre anglaise d'Anson, en 1747.

FINISTERRE, ville d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne), près du *cap* du même nom ; 5.900 hab. Pêche de la sardine. Salaisons.

FINITEUR adj. m. Astr. anc. *Cercle finiteur*, L'horizon.

FINITION [*si-on*] n. f. (de *finir*). *Pop.* Fin, achèvement : *Il faut en voir la* FINITION.

— Techn. Opération au cours de laquelle on termine le travail d'une surface ou d'un élément d'une pièce mécanique : *Un alésage* FINITION.

— Trav. publ. *Grille de finition*, Grille inclinée placée dans la chambre de mise en charge d'un barrage avant le débouché de la conduite forcée, et qui est destinée à arrêter les feuilles et les corps flottants. (On dit aussi GRILLE FINISSEUSE.)

— ENCYCL. Techn. Les opérations de *finition*, au contraire des opérations d'ébauche, se font avec le plus grand soin. Elles ont pour but d'assurer à une pièce (de fer ou de bois) ses dimensions définitives et de donner aux surfaces le degré de poli qu'exige le travail qu'elles auront à subir.

FINITO n. m. Comm. Etat final, arrêté d'un compte.

FINIUM REGUNDORUM (mots lat. signifiant : *des territoires à délimiter*). Dr. rom. Action qui avait pour objet de procéder à la délimitation de deux fonds ruraux contigus. Comme les actions en partage, cette action comportait dans sa formule une *adjudicatio*.

FINK (Gottfried Wilhelm), compositeur, poète et théoricien musical allemand, né à Stadtsulza en 1783, mort à Leipzig en 1846. Il publia plusieurs recueils de chansons allemandes, des chants religieux, un volume de poésies (1813), puis des recherches sur divers chants de l'Eglise. Professeur de musique à l'université de Leipzig depuis 1841, il a publié de nombreux ouvrages de théorie musicale.

FINKE (Heinrich), historien allemand, né à Krechting (Westphalie) [1855-1938]. Professeur à l'université de Munster (1891-1897), puis à celle de Fribourg-en-Brisgau depuis 1898, fondateur avec Mgr de Waat de la *Römische Quartalschrift* (1892), il a fait d'amples recherches en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, pour l'histoire du concile de Constance et s'est fait connaître par ses ouvrages sur les derniers siècles du moyen âge. Nous citerons : *Papsturkunden Westfalens* (1888) ; *Westfälisches Urkundenbuch*, t. IV-V (1889 et suiv.) ; *Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Konzils* (1889) ; *Konzilienstudien zur Geschichte des 13. Jahrhunderts* (1891) ; *Acta conciliі constantiensis* (1896 et suiv.) ; *Aus den Tagen Bonifaz' VIII* (1902) ; *Bilder vom Konstanzer Konzils* (1903) ; *Papsttum und Untergang der Templerordens* (1907 ; 2 vol.) ; *Acta Aragonensia* (1908-1922 ; 3 vol.)

FIN-KEEL [*finn'-kil*] n. m. (de l'angl. *fin*, nageoire, et *keel*, quille). Quille raccourcie des yachts de course, dans laquelle les massifs avant et arrière ont été supprimés pour ne conserver que la partie centrale. (On dit communément le FIN. Les premiers *fins* datent de 1889.)

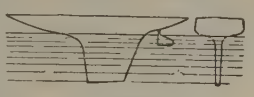

Fin-keel.

FINKEL (Louis), historien polonais, né à Bursztyn en 1858, mort à Lvov en 1930. Professeur à l'université de Lvov (1899), il fut recteur en 1911-1912. On lui doit différentes monographies, telles que *l'Ambassade de Jean Dantyszek* (1879), *l'Election de Sigismond Ier* (1910), et une *Histoire de l'université de Lvov*. Son œuvre la plus considérable est une *Bibliographie de l'histoire polonaise* (1899-1906), manuel inappréciable qui complète la *Bibliographie polonaise* d'Estreicher.

FINKENWÄDER, ville d'Allemagne (cercle de Hambourg) dans une île de l'Elbe ; 3.450 hab. Port fluvial.

FINLANDAIS, E, originaire ou habitant de la Finlande : *Les* FINLANDAIS.

— Adjectiv. : *La race* FINLANDAISE.

— Sport. *Tables finlandaises*, Tableaux universellement adoptés pour coter de 1 à 1.150 les performances humaines dans chacune des épreuves d'athlétisme.

— N. m. Langue parlée en Finlande et qui est la principale des langues finnoises. V. FINNOIS.

— ENCYCL. Zool. *Chien finlandais*, Race ancienne descendant des chiens primitifs. (Le tronc est fort et musclé, les membres solides, la fourrure très fournie sur le corps formant une collerette. Ces chiens sont employés pour la traction des traîneaux, pour la chasse, et pour l'alimentation de l'homme.)

FINLANDE (en finlandais **Suomi**), Etat de l'Europe septentrionale délimité par l'océan Glacial, la Russie, la mer Baltique, la Suède et la Norvège ; peuplé de 4.000.000 d'hab. (*Finlandais, aises*) sur une superficie de 306.000 km². Capitale *Helsinki*. V. *Supplément*.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. La Finlande est une immense table de granit en place depuis les plus vieux âges de la terre et qui est un des débris du continent huronien.

Complètement rabotée par la grande calotte glaciaire quaternaire, elle présente l'image parfaite d'une pénéplaine ; son altitude est faible, sauf sur la frontière de Norvège où les dernières ramifications des Alpes scandinaves atteignent de 715 à 1.120 m. Ailleurs, les principaux accidents du terrain sont constitués par des collines de cailloux et de graviers, les *aasar*, d'origine glaciaire, qui forment de longues traînées.

Le climat est rigoureux. L'hiver est long, froid et enneigé ; l'été, en revanche, est sec et chaud (moyennes — 10°, + 15°) ; le pays est réputé comme un des plus sains du monde. La *toundra* à demi glacée en occupe le nord ; la forêt de bouleaux, de sapins, d'épicéas, couvre d'immenses étendues ; les chênes vivent dans le sud.

Comme le Canada, la Finlande est le pays des lacs. Ils remplissent les cuvettes glaciaires, et leurs contours sont capricieusement découpés ; de nombreuses îles en réduisent la surface. Les principaux sont au nord le lac Enare, au centre l'Uleaa-Träsk, au sud le Saïma et le Païjanne. Dans le département de Mikkeli, les lacs couvrent la moitié de la superficie. Les rivières sont abondantes mais, comme les fleuves de pénéplaine, encombrées de rapides et de chutes ; la côte est abrupte, découpée, pleine de baies et de longs abris et accompagnée de nombreuses îles dont les principales, l'archipel d'Aaland, ferment le golfe de Botnie.

— POPULATION. La population, en moyenne 9 hab. au km², est répartie de façon inégale sur le sol de la *Suomi*. Elle se concentre sur la côte, et tandis que le Nyland (*Uusimaa*) au S. a 42 hab. au km², l'immense Uleaaborg (*Oulu*) au N. n'en a que 2 au km². 88 p. 100 des habitants sont des Finnois de race jaune, venus vers le VIIIe siècle, complètement européanisés, mais qui ont conservé leur langue. Les Lapons, restés nomades, sont en nombre insignifiant. 11. p. 100 des habitants sont des Suédois. Le reste comprend des Russes et quelques Allemands. La religion est le luthéranisme, importé par les Suédois, maîtres du pays pendant de longs siècles.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. Le gouvernement est une république ayant à sa tête un président, et une Diète. Les députés sont élus au suffrage universel des deux sexes. Il y a neuf départements : Nyland, Aabo-Björneborg ou Turku-Pori, Tavastehus ou Häme, Luppi, Kymi, Saint-Michel ou Mikkeli, Kuopio, Vasa ou Vaasa, Uleaaborg, qui occupe tout le nord, la moitié du pays, enfin l'insulaire Aaland ou Ahvenanmaa.

Avec la capitale *Helsinki* (Helsingfors), Turku (Aabo), Tampere (Tammerfors) sont les villes les plus importantes de la Finlande.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Les principales ressources du pays sont les forêts et les pâturages. Il organise les immenses réserves de force motrice de ses rivières pour

la fabrication de la pâte à papier, pour le travail du bois et du minerai. Il possède des gisements de fer, des carrières de granit et de marbre. La presque totalité de ses exportations consiste en bois bruts ou travaillés, pâte à papier et papier, auxquels s'ajoutent les animaux vivants et le beurre. L'industrie est en voie de développement. Les voies ferrées sont surtout nombreuses dans le sud (5.711 kil.). V. *Supplément*.

Les îles d'Aaland (1.442 km² et 27.200 hab.) sont restées autonomes sous le mandat de la république de Finlande.

— HISTOIRE. Depuis le VIIe siècle jusqu'au début du XIVe siècle, la Finlande est l'enjeu d'une longue guerre entre les Suédois et les Russes de Novgorod, qui en entreprennent la conquête et l'évangélisation. Un premier traité, en 1323, donna à Novgorod une moitié de la Carélie, attribuant à la Suède le reste du territoire. *Œsterland* (pays de l'Est) ou *Finland* (pays des Finns), tels sont les noms que porte désormais la contrée. Le système féodal en fait un fief de la couronne de Suède, érigé en duché (1284), plus tard en principauté autonome (1581).

Armoiries de la Finlande.

Aux XIVe et XVe siècles, époque de l'Union de Calmar, la Finlande, le plus souvent fidèle à la Suède, ne fut troublée que par la guerre sans cesse renaissante sur les frontières mal définies de la Carélie avec les Russes. Au siècle suivant, elle vint lentement à la Réforme ; il y eut là des troubles sociaux (guerre des *Maillotins*, 1596-1597), analogues à ceux que la Réforme déchaînait ailleurs.

Le traité de Stolbova (1617) enleva aux Russes, au profit de la Finlande, le district carélien de Kexholm, sur le Ladoga. Le pays se releva de ses misères, grâce aux efforts du roi Charles IX et du gouverneur général, le comte Der Brahe le Jeune (1637-1640 et 1648-1654). Mais vinrent les guerres de Charles XII, et la Finlande fut dès lors l'objet permanent des convoitises de la Russie ; à deux reprises, elle devint la proie des soldats russes. Aux traités de Nystadt (1721) et d'Aabo (1743), elle perdit une partie des gouvernements de Viborg et de Kexholm, puis un territoire situé à l'E. du Kymmene et au N. de Nyslott. Les campagnes de Gustave III, en 1788 et 1789, ne purent restituer les provinces perdues à la Finlande, qui était restée fidèle à la Suède, malgré toutes les sollicitations d'Elisabeth et de Catherine II. Le traité de Varala (1790) confirma le *statu quo*. Mais, en 1808, la conquête définitive fut faite par Alexandre Ier. Les dernières opérations eurent lieu sur la glace, aux îles d'Aaland et à Umea, et la paix de Fredrikshamn (1809) donna aux Russes tout le pays, plus la rive gauche de la Tornea.

En devenant grand-duc de Finlande, le tsar Alexandre, par l'*Acte de confirmation de Borga* (1809), reconnut solennellement les privilèges de la principauté. La Finlande, qui a vu transporter à Helsingfors sa capitale (1812), a d'abord traversé une longue période de réaction politique (1812-1855), pendant laquelle s'est, du moins, développée chez elle la vie industrielle et économique. Après les règnes d'Alexandre II et d'Alexandre III, la Finlande est entrée, avec le tsar Nicolas II, dans une phase nouvelle de réaction panslaviste, surtout après la nomination du général Bobrikov (1898) au poste de gouverneur. Le tsar octroya au grand-duché une Constitution nouvelle (1906), en substituant à l'ancienne Diète un Parlement nouveau élu au suffrage universel : les socialistes y obtinrent le plus grand nombre de mandats (mars 1907).

Dès la chute de Nicolas II (1916), la Diète réclama l'indépendance du pays qui fut votée par une nouvelle Diète, réunie en octobre 1917, et qui, après la révolution bolchevique, rompit le dernier lien qui l'unissait à la Russie. Les Soviets, désirant remettre la main sur le pays, y envoyèrent des troupes pour appuyer les « gardes rouges » finlandais. De janvier à mai 1918, la Finlande fut ravagée par la guerre. Avec l'appui de l'Allemagne, les « Blancs », commandés par Mannerheim, finirent par l'emporter.

Une nouvelle Diète, élue en mai 1919, instaura, en juin, la république et vota, le 17 juillet, une Constitution.

La Finlande a conclu avec les Soviets, le 14 octobre 1920, le traité de paix de Dorpat. Une décision définitive de la Société des Nations, en octobre 1921, lui attribua les îles Aaland, dotées d'un régime autonome. En 1934-1935, la Finlande se décida à coopérer avec les Etats scandinaves pour faire respecter sa neutralité en temps de guerre. En octobre 1939, l'U. R. S. S., après avoir conclu des accords avec les trois Etats baltes, se tourna vers la Finlande, qui refusait de lui céder des bases et du terrain aux abords de Leningrad. Le 1er décembre 1939, les hostilités commencèrent. Après en avoir appelé vainement à la Société des Nations et aux Etats scandinaves, la Finlande résista héroïquement à l'agresseur. Mais elle dut signer le traité de paix à Moscou le 12 mars 1940, par lequel elle cédait à l'U. R. S. S. l'isthme de Carélie avec Viborg et la presqu'île de Hangœ à bail pour trente ans, moyennant une redevance annuelle de 8 millions de marks finlandais.

Le 25 juin 1941, la Finlande, comptant récupérer les territoires perdus, déclara la guerre à l'U. R. S. S. et combattit aux côtés des Allemands. Risto Ryski resta président de la République jusqu'au 1er août 1944, date où il démissionna pour permettre les négociations avec l'U. R. S. S. La Finlande signa l'armistice le 19 septembre 1944 et retrouva ses frontières à peu près telles que les avait établies le traité du 12 mars 1940. Elle perdait Petsamo, recouvrait la presqu'île de Hangœ et cédait en échange une base à Porkkala-Udd près d'Helsinki. Elle devait fournir aux Soviets des marchandises pour 300 millions de dollars, livrer sa flotte, extirper le nazisme ; elle dut déclarer la guerre à l'Allemagne.

Les élections de 1945 indiquaient le partage du pays en deux blocs à peu près égaux : l'un russophile, formé par les communistes, l'Union des petits fermiers et les sociaux-démocrates dissidents ; l'autre dirigé par les sociaux-démocrates et comprenant le groupe agraire et progressiste. Les élections de 1948 accusèrent, en revanche, un net recul de l'extrême-gauche. Depuis 1946, Justo Kusti Paasikivi est président de la République. La Finlande a signé le traité de paix avec les Alliés, à Paris, le 10 février 1947, et un pacte d'amitié et d'assistance mutuelle avec l'U. R. S. S. le 6 avril 1948.

— LINGUISTIQUE. V. FINNOIS.

— LITTÉRATURE. La langue finnoise, par le fait de la domination suédoise, fut longtemps négligée et abandonnée au peuple. Cet état de choses changea après le rattachement du pays à la Russie (1809).

C'est seulement depuis 1830 que la Finlande a eu une littérature nationale. Jusqu'alors, le suédois était resté l'instrument de la plupart des écrivains. Mais, du jour où Elias Lœnnrot eut réuni et publié les recueils de chants épiques et lyriques finnois du *Kalevala* (1835) et de la *Kanteletar* (la Fille de la cithare) [1840], chants populaires remontant aux temps catholiques et, par-delà, aux temps du paganisme même, une période d'épanouissement s'ouvrit pour la littérature finnoise. Dans la vie sociale, les intrépides « fennomanes », comme Snellman, Yrjœ Koskinen, Meurman, dressés contre les « suécomanes » aboutissaient, en 1883, à obtenir l'égalité des deux langues dans l'administration et devant les tribunaux. Citons, parmi les écrivains finnois : les poètes A.-E. Ahlqvist, J.-L.-J. Krohn, les romanciers Pietari Paivarinta, pour ses nouvelles paysannes, Linnankoski, et surtout Juhani Aho, qui a joui d'une popularité considérable ; les dramaturges Johan-Henrik Erkko, et Minna Canth. En même temps, le mouvement littéraire suédois, en Finlande, s'est développé suivant une évolution originale et indépendante de celui d'outre-Baltique. J.-L. Runeberg a été aussi un poète lyrique, épique et dramatique de premier ordre, qui est devenu le grand classique des pays scandinaves ; Z. Topelius, poète et pédagogue éminent, grand caractère, a joui d'une légitime célébrité.

En ce qui concerne l'instruction publique, la Finlande est un des premiers pays du monde. Grâce au nombre considérable des écoles primaires, on n'y rencontre pour ainsi dire pas un illettré. L'université d'Helsinki est un des centres intellectuels les plus actifs des pays du Nord.

— BEAUX-ARTS. Dans le domaine de l'art, la Finlande n'a d'abord connu, jusqu'au réveil patriotique, que des œuvres modestes produites sous l'influence de la Suède, puis de l'Allemagne. Un de ses premiers artistes remarquables, Werner Holmberg, paysagiste exquis, fut le meilleur représentant de l'école de Dusseldorf. A partir de 1880, l'influence française est devenue prépondérante. Elle s'affirme chez un sculpteur comme Walter Runeberg, chez Axel Gallen-Kaleda, et surtout chez Albert Edelfelt, peintre sans rival de la vie des habitants des côtes. En architecture, Gesellius, Lindgren, Saarinen, s'inspirent du passé. Enfin, la Finlande a inscrit plusieurs noms dans l'histoire de la musique, notamment ceux de Frédéric Pacius, Robert Kajanus, Martin Vegelius et surtout Jean Sibelius qui s'est acquis une grande notoriété à l'étranger.

FINLANDE (GOLFE DE), formé par la mer Baltique et baignant les côtes de la Finlande, de la Russie et de l'Estonie. Long de 400 kil. d'O. en E., il a la forme d'une outre, plus étroit qu'il est à l'entrée (65 kil.) qu'au fond (125 kil.). Les côtes de la Finlande sont découpées de fjords étroits, et bordées d'îles ; celles d'Estonie et de Russie, plus basses, sont plus massives. Il reçoit la Néva et a de nombreux ports, mais il est gelé complètement de novembre au début de mai.

FINLAY (Carlos Juan), médecin cubain, né à Camaguey en 1833, mort à La Havane en 1915. Il fit des études secondaires en France, fut diplômé en 1855 par le Jefferson Medical College de Philadelphie et revint en Europe en 1860-1861. De retour à Cuba, il porta ses recherches sur l'origine de la fièvre jaune. En découvrant que les moustiques (*culex mosquito*) en étaient les agents propagateurs, il parvint à limiter considérablement l'aire de cette maladie et aida aux futures découvertes sur les maladies exotiques.

FINLAY (George), philhellène et historien anglais, né à Faversham (Kent) en 1799, mort à Athènes en 1876. Il embrassa tout jeune la cause de l'indépendance grecque, fut l'ami de Byron, et, après la guerre, établi à Athènes, consacra à l'histoire de la Grèce divers ouvrages : *Histoire de la Grèce sous les Romains* (1844) ; *Histoire de la Grèce du moyen âge et de Trébizonde* (1851) ; *Histoire de la Grèce sous les dominations ottomane et vénitienne* (1856) ; *Histoire de la Révolution grecque* (1861). Son *Histoire de la Grèce, de 146 av. J.-C. à nos jours*, a été revue par Tozer (1877).

FINLAYSON (John), théosophe, né en Ecosse en 1770, mort à Saint-John's-Wood, près de Londres, en 1854. Disciple de Richard Brothers, et auteur de : *the Universe as it is* (1832) ; *God's Creation* (1848) ; *the Last trumpet* (1849).

FINMARK province de Norvège, terminant la péninsule scandinave à l'extrémité nord. C'est un vaste plateau granitique de 1.000 m. d'altitude moyenne, où les massifs de glace sont nombreux, bien que la proximité du Gulf Stream adoucisse le climat et rende le pays habitable. La côte, entaillée de nombreux fjords, concentre la majeure partie de la population. Population 53.000 hab. Ch.-lieu *Vadsœ* ; villes principales, *Vardœ* et *Hammerfest*.

FINN MAGNUSSEN, érudit islandais, né à Skalholt en 1781, mort à Copenhague en 1847. Etudiant à Copenhague, il fut avoué à la cour de Reykjavik, revint à Copenhague, où il fut chargé de cours sur la littérature et la mythologie scandinaves (1819). En 1829, il fut nommé archiviste de l'Etat. On lui doit de nombreuses publications, relatives à l'histoire, la langue et la religion septentrionales : *le Berceau et les Migrations de la race caucasique* (1818) ; une traduction avec commentaire de *l'Edda* (1821-1823) ; *la Doctrine de l'Edda et son Origine* (1824-1826) ; etc.

FINNE n. f. Techn. Masse plus ou moins épaisse de matière non schisteuse que l'on rencontre en ardoisières dans les blocs.

FINNE (Edouard-Gabriel), écrivain norvégien, né à Bergen en 1866, mort à Oslo en 1899. Journaliste, il se fit connaître par une nouvelle : *le Philosophe*, où il peignait les souffrances d'un prolétaire intellectuel (1891). Il a publié divers romans d'un vigoureux naturalisme : *les Enfants du Dr Wang*, *Jeunes pêcheurs*, *Deux dames*, etc., et des pièces de théâtre : *la Chouette*, *Konny*, etc.

FINNOIS [*fi-noi*], **E** n. Peuple d'origine mongole, qui habite les parties nord-orientales de l'Europe, en particulier la Finlande, et la Laponie russe, suédoise et norvégienne. V. la partie *encycl*.

— *Adjectiv*. Relatif à ces régions ou à leurs habitants : *La langue* FINNOISE.

— *Substantiv*. et au masc. Linguist. Langue parlée par le peuple finnois.

— ENCYCL. Anthropol. Les *Finnois* ou *Finlandais* en sont restés longtemps à l'âge de pierre, vivant de chasse et de pêche. Ce n'est que très tard qu'ils connurent les métaux, et élevèrent quelques animaux domestiques. Jusqu'au XIIe siècle, ils restèrent à demi nomades. Aujourd'hui, dans les villes, ils vivent comme les autres Européens ; les campagnards, dans des maisons de bois pourvues de très petites fenêtres, ou bien dans des tentes coniques faites de branches et de mousse. Peu industrieux, ils se livrent à l'agriculture et à la pêche.

Malgré les croisements, on distingue facilement deux types dans la population : les *Tavastes* de l'Ouest ou *Tavastlandais*, petits, à peau blanche, à cheveux blonds, à tête courte, à face large, avec nez court et bouche large. Ils sont peu communicatifs, et n'ont de goût ni pour la poésie ni pour la musique.

Les *Caréliens*, au contraire, ont la peau brune, les cheveux généralement châtains, le nez long, droit et pointu, la bouche moyenne, la taille plus élevée, et le crâne moins court. Ils sont gais, et comptent beaucoup de bardes parmi eux.

— Linguist. On donne le nom de *finnois* : 1° à une division du groupe finno-ougrien ; 2° à l'un des idiomes de ce sous-groupe, le *suomi* ou finnois proprement dit, parlé en Finlande par deux millions d'habitants. Le finnois, au sens large du mot, comprend, outre le *suomi*, les langues appelées *este*, *live*, *vepse*, *carélien*, et *olonetsien*.

Le suomi est une langue harmonieuse et souple, qui ne supporte pas les groupes de consonnes trop compliqués, et dont la phonétique est dominée par la loi de l'harmonie vocalique, d'après laquelle les voyelles des suffixes doivent être de même degré que celles du radical. La conjugaison et surtout la déclinaison du suomi offrent une richesse de formes remarquable, grâce à l'abondance des suffixes, qui permettent de rendre les plus fines nuances de la pensée. L'accent tonique frappe toujours la première syllabe des mots, mais il y a des accents secondaires sur chaque syllabe impaire, ce qui donne à la langue une allure rythmique bien marquée. La versification finnoise fait usage de la rime et de l'allitération.

FINNO-OUGRIEN [*gri-in*], **ENNE** adj. Se dit d'un groupe linguistique qui comprend, outre le finnois et le hongrois, un certain nombre de langues parlées au nord de la Russie et à l'est de la Sibérie : mordve, tchérémisse, votiak, zyriane, vogoule, ostiak, etc. Au finno-ougrien paraît se rattacher le samoyède : l'un et l'autre constituent ce qu'on appelle l'ouralien. On a tenté de rapprocher l'ouralien du groupe altaïque et même du japonais ; mais la démonstration n'est pas faite.

Finnsburg (LA BATAILLE DE), poème épico-descriptif anglo-saxon, probablement du VIIe siècle, dont il ne subsiste qu'un fragment de cinquante vers.

FINO (Alemanio), historien italien, né à Bergame, mort vers 1586 à Crema, où il était magistrat. Il a écrit notamment *la Istoria di Crema raccolta dagli annali di Pietro Terni* (1566) et *la Guerra d'Attila, Flagello di Dio* (1569).

FINO Mornasco, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Côme) ; 2.930 hab. Fabrique d'instruments de précision.

FINOT [*no*], **OTTE** adj. (dimin. de *fin*). *Fam*. Syn. de FINAUD, E.

FINOT (Jean FINCKELHAUS dit **Jean**), littérateur, né en Pologne en 1856 ; naturalisé français en 1897, mort à Paris en 1922. Il a dirigé la *Revue*, ancienne *Revue des Revues* et publié des livres où il a développé des vues optimistes et humanitaires : la *Philosophie de la longévité* (1900) où il prétendait démontrer qu'avec une hygiène sensée on pouvait atteindre un âge très avancé ; *Français et Anglais* (1903) ; le *Préjugé des races* (1905) ; la *Science du bonheur* (1909) ; *Agonie et mort des races* (1912) ; *Préjugé et problème des sexes* (1912) ; *Progrès et bonheur* (1914) ; *Civilisés contre Allemands* (1915) ; *l'Union sacrée contre l'alcoolisme* (1916) ; *l'Agonie et la naissance du monde* (1918) ; *Saints initiés et possédés modernes* (1918) ; *Prolongeons la vie* (1920) ; *l'Atelier des gens heureux* (posthume).

FINOTERIE [*rî*] n. f. Caractère, action de finot.

FINS (LES), comm. du Doubs, arrond. et à 36 kil. de Pontarlier, dans une combe encaissée ; 1.070 hab. Ch. de f. Franche-Comté. Sablières. Elevage de bétail.

FINSCH (Otto), naturaliste et voyageur allemand, né à Warmbrunn (Silésie) en 1839, mort à Brunswick en 1917. Directeur du Muséum de Brême (1864), voyageur pour l'Allemagne en Asie et en Océanie, il est surtout connu par ses explorations scientifiques du sud de la Nouvelle-Guinée, où il a découvert quantité d'oiseaux nouveaux et remarquables. Parmi ses nombreux travaux, citons une *Monographie des perroquets* (1869).

FINSEN (Niels Ryberg), médecin danois né à Thorshaven (îles Féroé) en 1860, mort à Copenhague en 1904. Inventeur de la méthode de traitement par la lumière, qui porte son nom (méthode de Finsen ou Finsenthérapie ou photothérapie). Titulaire du prix Nobel en 1903.

Finsen (MÉTHODE DE). Méd. Méthode en partie inventée et en partie perfectionnée par Finsen, et qui consiste dans l'utilisation thérapeutique des rayons lumineux.

Cette méthode utilise tantôt la lumière solaire, tantôt l'arc électrique, pour le traitement des affections cutanées. Quand on emploie la lumière solaire, on se sert d'une lentille plan-convexe, creuse, remplie d'une solution ammoniacale de sulfate de cuivre pour arrêter les radiations thermiques. Quand on emploie l'arc voltaïque, les rayons divergents sont rendus parallèles au moyen de deux lentilles plan-convexes. Cette méthode a donné des résultats satisfaisants dans un certain nombre d'affections cutanées, surtout dans le lupus tuberculeux. V. PHOTOTHÉRAPIE.

FINSON ou **FINSONIUS** (Louis), peintre flamand, né à Bruges vers 1580, mort à Arles en 1632. Il alla étudier en Italie, où il subit fortement l'influence de Michel-Ange Caravage. Il séjourna longtemps dans le midi de la France, où il faut aujourd'hui chercher ses meilleures œuvres : à Aix, à Arles.

FINSTERAARHORN, Point culminant de la chaîne des Alpes bernoises, entre les cantons suisses de Berne et du Valais. Il est entouré d'immenses glaciers, dont quatre donnent naissance à l'Aar. Alt., 4.275 m.

FINSTERWALDE, ville d'Allemagne (Brandebourg), sur la Petite-Elster ; 10.725 hab. Textiles.

FINSTINGEN. V. FÉNÉTRANGE.

Finta Giardiniera (LA), opéra bouffe italien en trois actes, composé par Mozart en 1774, sur un livret qui avait déjà servi, la même année, pour un opéra bouffe de Pasquale Anfossi. Quelques années plus tard, Mozart eut l'idée de transformer son œuvre en opérette allemande, et c'est ainsi qu'elle fut représentée à Francfort en 1789.

FINTE n. f. Zool. Nom vulgaire de la *petite alose* (*paralosa fallax*), poisson de la famille des clupéidés. V. ALOSE.

FINTENDO n. m. Cépage espagnol, donnant des raisins noirs dont les grains, gros, ellipsoïdes et soutenus par de longs pédicelles, contiennent une chair juteuse et sucrée.

FIOCCHI [*fi-ok-ki*] n. m. pl. (mot ital.) Glands qui retombent de chaque côté d'un chapeau de cardinal. (Sing. FIOCCHO). || Fam. *Etre in fiocchi*, Etre en grand costume.

FIOCCHI (Vincenzo), compositeur italien, né à Rome en 1767, mort à Paris en 1843. Il fut élève de Fenaroli au conservatoire de Naples. Il fit jouer à Paris *le Valet de deux maîtres ;* puis il publia avec Choron les *Principes d'accompagnement des écoles d'Italie.* Il mourut de misère.

FIOCCO (Joseph-Hector), musicien belge, né à Bruxelles vers 1690, mort vers 1760. Fils du musicien vénitien Pietro-Antonio, il fut maître de chapelle de Notre-Dame d'Anvers et laissa, outre un livre de pièces de clavecin, de nombreuses pages de musique religieuse.

FIOL n. m. Partie du manche de la rame, dans les galères du XVe au XVIIIe siècle.

— ENCYCL. Le *fiol* ou *genouil* allait de l'extrémité ou *poignée* jusqu'au *tiers ;* il n'avait qu'une courte poignée ou *manteneu*. Mais, sur toute sa longueur, d'environ deux mètres, régnait une pièce de bois équarrie, dans laquelle étaient ménagées des ouvertures où les rameurs passaient les mains pour saisir la rame, etc.

Fioles.

FIOLE n. f. (lat. *phiala ;* gr. *phialê*). Petit flacon de verre à col étroit.

— Argot. Visage.

— Chim. *Fiole des éléments,* Fiole contenant du mercure, de l'eau, de l'huile, etc., qui indiquent par leur superposition la densité relative des liquides.

— Techn. *Fiole d'épreuve, Fiole philosophique* ou *Flacon de Bologne,* Sorte de flacon ou de tube renflé, extrêmement fragile, à parois très épaisses, qui est fabriqué par le procédé du soufflage, mais subitement refroidi, et qui sert à reconnaître l'état d'affinage du verre dont on va commencer le travail. || *Fiole d'arpentage,* Tube cylindrique en verre blanc enchâssé verticalement à chaque extrémité d'un tube métallique et qu'on emplit d'eau pour des mesures de nivellement.

FIOLER [*lé*] v. intr. (de *fiole*). *Pop.* Boire beaucoup, se griser quelque peu. (Vx.)

FIOLEUR, EUSE n. et adj. *Pop.* Syn. d'IVROGNE.

FION n. m. *Fam.* Bonne tournure ; cachet de ce qui est bien fait : *Ouvrier qui sait donner le* FION *à tout ce qu'il fait.* (On dit aussi DONNER LE COUP DE FION.) || *Avoir le fion,* Avoir le chic, avoir de l'adresse pour faire quelque chose : AVOIR LE FION *pour les effets au billard.*

FIONA n. m. Genre de mollusques gastéropodes nudibranches type de la famille des fionidés. (L'animal est limaciforme, d'un blanc jaunâtre hyalin, pourvu de rhinophores simples, de tentacules courts et de cirres fusiformes munis d'une membrane longitudinale sinueuse. Les *fiona* habitent la Méditerranée et l'océan Atlantique ; ils sont pélagiques, et se nourrissent de vélelles.)

FIONIE (en danois **Fyn,** et en allemand **Fünen**), île du Danemark, dans la Baltique, séparée du continent par le Petit-Belt, et de Seeland par le Grand-Belt ; 340.000 hab. Capitale *Odensee.* Entièrement calcaire, elle est au S. couverte de collines forestières, mais elle s'abaisse au N. en une plaine uniforme et nue, très fertile, qui produit des céréales, du lin et du chanvre. On y fait de l'agriculture et l'on y pratique une intensive pêche côtière. Fionie est divisée en deux districts (*Odensee* et *Svendborg*).

FIONNER [*fi-o-né*] v. intr. (de *fion*). *Pop.* Faire le beau, se pavaner.

— Techn. Enlever à la pince une partie de l'épaisseur d'un verre qu'on veut rendre plus mince.

FIONNEUR [*fi-o-neur*], **EUSE** n. et adj. *Pop.* Personne élégante et prétentieuse.

FIORANO Modenese, commune d'Italie (Emilie, prov. de Modène), près de la Secchia ; 4.425 hab.

FIORAVANTE (Ridolfo, surnommé **Aristotele**), ingénieur et architecte italien, né à Bologne en 1415, mort après 1485. Il édifia plusieurs tours à Bologne ; en 1459, une tour pour le duc de Milan ; en 1467, un pont sur le Danube en Hongrie, etc. En 1474, il se rendit à Moscou, où il construisit la cathédrale de l'Assomption-de-Marie (1475 à 1479). En 1479, il fut rappelé à Bologne où il éleva divers palais, notamment la façade du palais du Podestat.

FIORAVANTI (Léonard), médecin empirique et alchimiste italien, né et mort à Bologne (vers 1520-1588). Après avoir voyagé en Espagne et exercé la profession de médecin ambulant dans les principales villes d'Italie, il se fixa à Bologne. Il publia un grand nombre d'ouvrages de médecine et de physique sans sérieuse valeur scientifique. On lui doit le *baume* dit « *de Fioravanti* » employé à l'extérieur comme calmant contre le rhumatisme, et jadis à l'intérieur contre les coliques néphrétiques.

Fioravanti (BAUME DE), baume obtenu par macération et distillation fractionnée de substances résineuses et aromatiques (térébenthine du mélèze, élémi, aloès, styrax, galbanum, dictame, etc.) dans l'alcool à 80°. Liquide limpide, incolore, qui s'emploie en friction stimulante. || Syn. ALCOOLAT DE FIORAVANTI, ALCOOLAT DE TÉRÉBENTHINE COMPOSÉ.

FIORAVANTI (Valentino), compositeur italien, né à Rome en 1764, mort à Capoue en 1837. A dix-neuf ans, il fit représenter au théâtre du Fondo, à Naples, son premier opéra : *gl'Inganni fortunati,* et à Rome en 1784 *le Avventure de Bertoldino,* qui devait être suivi d'environ soixante autres, remarquables tout au moins par une verve comique. Parmi ses meilleures œuvres il faut citer : *i Virtuosi ambulanti, il Bello piace a tutti, la Contessa di Fersen, Camilla,* etc. Vers 1823, Fioravanti renonça à écrire pour la scène. Il avait été nommé maître de chapelle à Saint-Pierre de Rome ; il ne composa plus que de la musique religieuse.

FIORAVANTI (Vincenzo), compositeur italien, fils du précédent, né à Rome en 1799, mort à Naples en 1877. A vingt ans, en 1819, il donnait au théâtre San-Carlino, de Naples, son premier opéra : *Pulcinella molinare,* dont le succès fut complet. Il devait en écrire une quarantaine, presque tous du genre bouffe. En 1839, il accepta les fonctions de maître de chapelle de la cathédrale de Lanciano, et, quatre ans après, il allait se fixer à Naples. Il écrivit deux oratorios, plusieurs messes, et un assez grand nombre de motets.

FIORD ou **FJORD** [*fi-or'*] n. m. (mot scandin.). Echancrures étroites et profondes qui découpent, en Europe, la côte ouest de la Scandinavie. On en retrouve avec le même caractère et le même aspect sous le nom de *firth,* sur le littoral écossais de l'O., sur les rivages est et ouest du Groenland méridional et, dans l'hémisphère sud, sur les côtes de la Nouvelle-Zélande sous le nom de *sound.*

Fiord (vue perspective et plan).

— ENCYCL. Les *fiords* sont d'anciennes vallées creusées par les eaux courantes, puis approfondies et rabotées par les glaciers, et enfin transformées en golfes marins par des mouvements d'oscillation du pays dont ils font partie. Ils s'ouvrent en général sur la haute mer par un seuil assez étroit, mais s'épanouissent parfois à l'intérieur des terres, s'y ramifient et s'y enfoncent profondément (jusqu'à 30 et quelquefois 40 kil. : Lyse fiord, en Norvège). Des escarpements verticaux et abrupts, s'élevant d'un seul jet jusqu'à 700 et 800 m. d'altitude, accroissent l'impression d'étroitesse des fiords, dont la profondeur descend jusqu'à 400 et 600 m.

Le relief sous-marin des fiords continue et reproduit le profil de la vallée terrestre à laquelle ils font suite ; dans la plupart des cas, une sorte de barre où, peut-être, il faut voir un dépôt de nature morainique immergé en même temps que le glacier, existe à l'entrée du fiord.

— Le nom de « fiord » ne saurait être appliqué aux découpures, également profondes et étroites, de certaines parties de la côte espagnole (les *rias*) ou dalmate, où ne sont pas intervenus les phénomènes glaciaires.

FIORE (Joachim DE). Biogr. V. JOACHIM.

FIORE (Jacobello DEL), peintre italien de la première moitié du XVe siècle. Fils de Francesco del Fiore, il fut un des premiers qui peignirent les personnages de grandeur naturelle. (*Couronnement de la Vierge,* exécuté en 1432 et placé dans la cathédrale de Ceneda, etc.)

FIORE (Agnolo-Aniello DEL), sculpteur napolitain du XVe siècle. Il a exécuté, à Naples, plusieurs tombeaux fort remarquables ; notamment, ceux du cardinal Rinaldo Piscicello dans la cathédrale (1469), de Jean Cicinello dans l'église Saint-Laurent, de Mariano d'Alagni et de sa femme Catarinella Orsini, et celui de Francesco Caraffa, son chef-d'œuvre, dans l'église San-Domenico-Maggiore.

FIORE (Pascal), professeur et jurisconsulte italien, né à Terlizzi (prov. de Bari) en 1837, mort à Naples en 1914. Fiore occupa les chaires de droit constitutionnel et de droit international aux universités d'Urbin (1863), de Pise (1865), de Turin (1875), et enfin de Naples. On doit à Fiore les ouvrages suivants : *Elementi di Diritto costituzionale* (1862) ; *Nuovo Diritto internazionale pubblico* (1885-1886) ; *Trattato di Diritto internazionale privato* (1879) ; *Trattato di Diritto internazionale penale* (1888) ; *le Droit international codifié* (traduct. Chrétien et Antoine) [1908 et 1911] ; *Trattato di Diritto internazionale pubblico* (1904) ; *il Diritto internazionale codificato et le sua sanzione giuridica* (5e édit. 1915).

Fiore (IL) [*la Fleur*], poème italien composé de 232 sonnets qui sont une adaptation très délicate et très adroite du *Roman de la Rose.* L'auteur, un Florentin : « Ser Durante », pourrait fort bien être Dante lui-même, qui aurait composé cette œuvre immédiatement avant 1300.

FIORE DELLA NEVE. Biogr. V. LOGHEM (F. VAN).

FIORELLI (Giuseppe), archéologue italien, né et mort à Naples (1823-1896). Après l'unification italienne, il devint directeur des musées de Rome (1875) et directeur général des antiquités et des beaux-arts (1881). On cite de lui : *Pompeianarum antiquitatum historia* (1853) ; *Fouilles de Pompéi,* de 1861 à 1872 ; *Description de Pompéi* (1875).

FIORELLI (Tiberio). Biogr. V. SCARAMOUCHE.

FIORENTINI n. m. Jeu de cartes analogue au pharaon et à la bassette. V. PHARAON.

FIORENTINO (Pier Angelo), écrivain italien, né à Naples en 1809, mort à Paris en 1864. Après avoir publié quelques œuvres à Naples (un roman, *Corradino,* un drame, *Fornarina,* et des nouvelles) il vint à Paris et fut le collaborateur de Dumas père. Il entra à *la Presse,* fut critique dramatique de *la France,* et écrivit le feuilleton musical dans *le Moniteur* et *le Constitutionnel.* Attaqué par *le Figaro* et la Société des Gens de lettres, il eut un duel avec A. Achard qu'il blessa. Il avait amassé une grande fortune, et Ed. About a dit de lui : « Il écrivait fort bien, plaisantait finement, et comptait encore mieux. » Il a traduit *l'Enfer* de Dante pour l'édition illustrée par Gustave Doré.

Fioretti di san Francesco (I) [*les Petites fleurs de saint François*], traduction d'un écrit latin franciscain (on ne sait pas exactement lequel), faite par un anonyme toscan du XIVe siècle. La simplicité de la forme, l'ingénuité et la fraîcheur du récit donnent à cette œuvre un charme tout particulier. Les *Fioretti* peignent avec une grâce émouvante la vie de François et des premiers franciscains.

FIORILLO (Ignace), compositeur italien, né à Naples en 1715, mort à Fritzlar en 1787. Après avoir fait jouer en Italie quelques opéras, il remplit, en 1754, les fonctions de chef d'orchestre à Brunswick, puis à Cassel, où il resta jusqu'en 1780. Il composa quatorze opéras, ainsi qu'un oratorio intitulé *Isacco.* On connaît aussi de lui trois *Te Deum,* un *Requiem,* deux *Miserere,* et deux *Magnificat.*

FIORILLO (Federigo), l'un des chefs de l'école italienne de violon, fils du précédent, né à Brunswick en 1753, mort après 1823. Nommé en 1783 chef d'orchestre à Riga, il se produisit avec succès à Paris et à Londres. On connaît de lui quatre concertos, des sonates pour violon et piano, violon et alto, piano à quatre mains, des quintettes, quatuors et trios pour instruments à cordes, dont quelques-uns avec flûte, etc., et surtout son recueil célèbre de trente-six *Etudes* ou *Caprices,* d'une grande valeur technique et pédagogique.

FIORILLO (Jean-Dominique), artiste et littérateur allemand, né à Hambourg en 1748, mort à Gœttingue en 1821. Il alla, dès 1761, étudier la peinture à Rome et à Bologne. De retour en Allemagne, il devint professeur à la faculté de philosophie. Ses dessins et tableaux sont oubliés aujourd'hui ; mais ses écrits sur l'art allemand ont encore de l'intérêt.

FIORIN n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*agrostide stolonifère.*

Fiorinetta, type de la comédie italienne. C'est une courtisane amoureuse, qui, sous l'empire d'un amour pur, reste du moins désintéressée. Le Ruzzante, Parabosco et Calmo ont mis ce type sur la scène. Elle est blonde et porte une robe de satin blanc ; manches de dessus à crevés en satin blanc, manche de dessous et seconde jupe à dessins lilas et roses.

Fiorinetta.

FIORINI (Pietro), architecte italien, mort à Bologne en 1622. Il prit part, dès 1583, à la construction de nombreux édifices publics de Bologne, réédifia les églises de *la Carità* (1583), de *Saint-Matthias* (1585), de *San-Barbaziano* (1608), donna les dessins de la *Porte Pie,* et éleva le *Cloître de San-Michele-in-Bosco,* son chef-d'œuvre, devenu si célèbre par les peintures des Carrache et de leur école.

FIORINIA n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophtires, de la famille des coccidés, comptant de nombreuses espèces surtout répandues dans les régions tropicales. (Le *fiorinia theæ* est nuisible aux plantations de thé, dans l'Inde.)

FIORINO n. m. (ital. *fiorin*). Florin de Toscane, ancienne monnaie d'argent qui valait 1 fr. 40 c.

FIORITE n. f. (de *Fiora,* nom de lieu en Toscane). Pétrogr. Variété d'opale, produite par des sources thermales.

— Adjectiv. : *Opale* FIORITE.

FIORITURE n. f. (ital. *fioritura*). Ornement qu'un chanteur ajoute à volonté à la phrase musicale du compositeur.

— *Par extens.* Ornement, accessoire dans une œuvre d'art quelconque.

FIORITURER [*ré*] v. tr. Agrémenter de fioritures.

FIOTES, important groupe nègre, cantonné sur le littoral, et au nord du Congo inférieur.

— ENCYCL. Vraisemblablement venus du S.-E., les *Fiotes* fondèrent le grand royaume du Loango, qui se démembra au XVIIIe siècle. Jadis, ils formaient une race fière et courageuse, essentiellement agricole. Complètement dégénérés aujourd'hui, ils sont divisés en un grand nombre de tribus (*Bavilis, Cabindas, Bayakas, Bakougnis, Mayombés, Bakongos,* etc.). Les Fiotes sont des nègres très caractérisés, à face et à nez larges, à lèvres très épaisses, à menton fuyant. Sous l'influence de l'alcool, ils sont devenus lâches et paresseux. On recrute chez eux de bons cuisiniers. La langue fiote est parlée dans tout le bas Congo.

FIOTTE n. f. *Pop.* Petite fille.

FIQUETTE [*kèt'*] n. f. (ital. *fichetta ;* dimin. de *fica,* figue). Parties sexuelles de la femme. || *Par ma fiquette,* Sorte de serment familier dont les femmes se servaient autrefois, sans en connaître le vrai sens, comme celles qui juraient : *Par ma figue !* ou *Par ma fi !*

FIRAVITOVA, commune de Colombie (département de Boyaca) ; 7.000 hab. Céréales, laines.

FIRCKS (le baron Théodore DE), publiciste russe, plus connu sous le pseudonyme de D. K. SCHEDO-FERROTI, né à Kalwen (Courlande) en 1812, mort à Dresde en 1872. Son ouvrage le plus remarquable est intitulé *Etudes sur*

l'avenir de la Russie (1857-1865). Nous citerons encore : *Lettres d'un patriote polonais au gouvernement national de la Pologne* (1863) ; *la Question polonaise au point de vue de la Pologne, de la Russie et de l'Europe* (1863) ; etc.

FIRDOUSI. V. FERDOUSI.

FIRE-DIRECTOR n. m. (terme anglais). Mar. Appareil directeur de tir employé à bord des navires de guerre.

— ENCYCL. Le *fire-director* a pour but : 1° de pointer toutes les pièces d'une artillerie de même calibre sur le même objectif ; 2° de commander la mise à feu de cette artillerie. Ces deux opérations se font du *poste de tir*, d'après les calculs opérés au *poste central*. Le *fire-director* comporte les appareils de pointage en hauteur et en direction d'un canon, dont il rappelle la silhouette. Il est dirigé, suivant les ordres de l'officier de tir, par deux pointeurs, l'un pour la hauteur, l'autre pour la direction. Les mouvements de l'appareil sont transmis électriquement aux organes voulus des canons qui suivent ainsi tous les déplacements imprimés au *fire-director*. Au moment choisi, en pressant une détente, l'on obtient le départ simultané de toutes les pièces. L'officier de tir a donc ainsi une action directe sur le feu d'artillerie du bâtiment.

FIRENZUOLA, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence), sur le Sauterno, dans une contrée volcanique fertile ; 12.900 hab. Sources minérales sulfureuses. Vieilles églises.

FIRENZUOLA (Agnolo), écrivain italien, né à Florence en 1493, mort sans doute à Prato vers 1545. Il porta quelque temps l'habit monastique, et n'en mena pas moins joyeuse vie. Ses œuvres, dont le fond est peu original, valent par la forme vive, simple, populaire. Les *Discours d'amour* (1525) sont imités du *Décaméron* et des *Asolani* de Bembo ; les *Discours des animaux* (1514) rappellent le recueil de fables indien le *Pantchatantra* ; il a traduit librement l'*Ane d'or d'Apulée* (1550) ; enfin il a écrit deux discours : *Des beautés de la femme* et *De la parfaite beauté de la femme* (1541).

FIRKIN n. m. Mesure de capacité pour la bière, usitée autrefois en Angleterre, et valant $41^{lit},536$. || Petit baril servant, dans le même pays, pour les beurres et le savon, et qui contient 25 kg. de beurre.

FIRKOVITCH (Abraham), juif caraïte, né à Loutsk (Russie) en 1786, mort à Tschufut-Kale (Crimée) en 1874. Il devint rabbin. Vers 1838, le gouvernement russe ayant demandé à la communauté caraïte de lui fournir des renseignements sur son histoire, elle donna mission à Firkovitch de visiter la Crimée, le Caucase, la Turquie, la Palestine, la Syrie, l'Egypte et la Perse pour faire les recherches nécessaires. Il rassembla un nombre considérable de livres et de manuscrits que le gouvernement russe acheta. Mais il fut reconnu que la plupart des documents relatifs aux Caraïtes avaient été falsifiés de manière à donner à la secte une haute antiquité.

FIRLEJ, nom d'une ancienne famille polonaise, dont les principaux représentants furent : Nicolas **Firlej**, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort à Lublin en 1526, castellan de Cracovie, grand hetman de la couronne ; — Jean **Firlej**, son fils, mort en 1574, secrétaire du roi Sigismond-Auguste, grand maréchal de la cour, défenseur énergique des droits des non-catholiques lors de l'élection de Henri de Valois ; — Henri **Ferlej**, fils du précédent, né en 1573, mort en 1626, archevêque de Gniezno en 1624.

FIRLEJ, petite ville de Pologne (palatinat de Lublin, district de Lubartów) ; 2.000 hab. — Village de Pologne (palatinat de Kielce, district de Radom), sur la Mleczna. Etablissements industriels ; huilerie à vapeur. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

FIRLOT n. m. Nom d'une ancienne mesure de capacité usitée en Ecosse et valant pour l'orge, $52^{lit},525$, pour le froment, $36^{lit},005$.

FIRMAMENT [*man*] n. m. (lat. *firmamentum* ; de *firmare*, affermir). Voûte céleste où les astres semblent attachés.

— Astron. anc. Voûte de cristal qui formait le huitième ciel et à laquelle on croyait que les étoiles fixes étaient accrochées.

FIRMAN n. m. (du persan *ferman*, ordre ; de *framâ*, ordonner). En Perse, Rescrit émané du chah ; en Turquie, Pièce diplomatique ou administrative inférieure au *hattishérif* et à l'*iradèh*, mais supérieure au *bouyouroulou*.

FIRMAS-PERIES (Amand-Charles-Daniel, comte DE), général et écrivain français, né à Alès en 1770, mort à Stuttgart en 1828. Emigré et colonel dans l'armée de Condé, il servit, en 1793, contre la France, puis, en 1794, passa au service de la Russie et, en 1806, à celui du roi de Wurtemberg. Il reçut de Louis XVIII le grade de maréchal de camp, et celui de lieutenant général (1819). On a de lui plusieurs écrits, entre autres : *le Jeu de stratégie ou les Echecs militaires* (1808).

FIRME n. f. (angl. *firm* ; allem. *firma*). Comm. Raison sociale. || Entreprise de travaux.

FIRMI, comm. de l'Aveyron, arr. et à 39 kil. de Villefranche, 2.372 hab. Métallurgie.

FIRMIAN (Léopold Anton, comte DE), né en 1679, mort à Salzbourg en 1744. Evêque de Lavant (1718), de Seckau (1724), archevêque de Salzbourg (1727), il est fameux pour avoir chassé de son diocèse 30.000 protestants.

FIRMIAN (Charles-Joseph, comte DE), homme d'Etat autrichien, neveu du précédent, né à Deutschmetz (Tyrol) en 1716, mort à Milan en 1782. Il fut ambassadeur de l'empereur François Ier à Naples, puis gouverneur de Lombardie, protégeant les savants, les artistes et les philosophes. Il fut l'ami de Beccaria.

FIRMIANUS (Symposius). Biogr. V. SYMPOSIUS.

FIRMICUS MATERNUS, écrivain latin du IVe siècle, né à Syracuse. Nous avons de lui deux ouvrages de caractère très différent, *Matheseos libri VIII*, traité d'astronomie, d'inspiration néoplatonicienne teintée de christianisme, et un *De errore profanarum religionum*, en un livre, composé dix ans plus tard, lorsqu'il s'était converti au catholicisme. Adressé aux fils de Constantin, ce dernier ouvrage est un appel au bras séculier contre les cultes idolâtres, dénoncés comme immoraux et dangereux. Cet appel à l'Etat, nouveau à cette date dans la littérature chrétienne, est sans doute la plus grande originalité du livre.

FIRMIENS [*mi-in*] n. m. pl. Hist. relig. Nom donné à des donatistes d'Afrique, au IVe siècle.

Cette branche de donatistes fut ainsi nommée du nom de son chef *Firmius*. Elle fut combattue par saint Augustin.

FIRMILIEN (saint), évêque de Césarée en 236, mort à Tarse en 269. Disciple d'Origène, il combattit les novatiens. Dans la question de la validité du baptême donné par les hérétiques, il prit parti contre le pape saint Etienne. — Fête le 28 octobre.

FIRMIN (saint). L'Eglise honore plusieurs saints de ce nom : **Firmin** (saint), premier évêque d'Amiens, né à Pampelune (Espagne), martyr à Amiens. [Fête le 25 septembre] ; — **Firmin** (saint), évêque d'Amiens, mort vers 380. [Fête le 1er septembre] ; — **Firmin** (saint), évêque de Metz au Ve siècle. [Fête le 18 août] ; — **Firmin** (saint), évêque d'Uzès, né vers 510, mort en 553. Il signa les actes des conciles d'Orléans (541 et 549), de Paris (551), et écrivit la vie de saint Césaire d'Arles. [Fête le 11 octobre.]

FIRMIN (Thomas), philanthrope anglais, né à Ipswich (comté de Suffolk) en 1632, mort à Londres en 1697. Possesseur d'une grande fortune, il établit, en 1676, à Londres, une manufacture de linge pour donner du travail aux ouvriers sans ressources qui s'y trouvaient, et en établit une autre à Ipswich, en 1682, pour venir en aide aux réfugiés protestants français.

FIRMIN (Jean-François BECQUEREL, connu sous le nom de), acteur français, né à Paris en 1784, mort au Coudray (Seine-et-Oise) en 1859. En 1807 il débuta à l'Odéon, puis il entra, en 1811, à la Comédie-Française, à laquelle il resta attaché jusqu'en 1845. Il excellait dans les amoureux et les petits-maîtres.

FIRMINY, ch.-lieu de cant. de la Loire, arrond. et à 12 kil. de Saint-Etienne ; 20.195 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Importantes mines de houille connues depuis le XIVe siècle, exploitées depuis 1786, elles comprennent Roche-la-Molière, la Malafolie et Firminy. La Société des Forges et Aciéries de Firminy a, en outre, installé de vastes ateliers au Breuil, et elle est intéressée dans de nombreuses entreprises du centre et de l'est de la France : matériel de chemins de fer, artillerie et marine. — Le canton a 7 comm., et 20.362 hab.

FIRMISTERNES n. m. pl. Groupe de batraciens anoures caractérisés par leur ceinture scapulaire dont les deux moitiés sont soudées l'une à l'autre sur la ligne médiane. (Les firmisternes comprennent les grenouilles. Ils s'opposent aux arcifères.)

FIRMUS ou **FIRMIUS**, riche Syrien, né à Séleucie, mort vers 273 de notre ère. Grâce à Zénobie, il prit Alexandrie et s'y fit proclamer empereur. Mais, quand Zénobie eut été vaincue par Aurélien, lui-même fut mis en croix. Son aspect farouche lui avait valu le surnom de *Cyclope*.

FIRMUS, fils du roi berbère Nubel. Il souleva les tribus berbères du Djurdjura contre Rome (372), battit les légions en plusieurs rencontres, et se fit proclamer roi. Pour rétablir le prestige de ses armes, l'empereur Valentinien envoya contre le rebelle le général Théodose, qui fut aidé dans sa tâche par Gildon, propre fils de Firmus. Poursuivi dans les régions de l'Atlas, Firmus, traqué, s'étrangla pour ne pas tomber aux mains de ses ennemis. La révolte avait duré trois ans.

FIRMY, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 39 kil. de Villefranche ; 2.490 hab. Mines de houille et de fer faisant partie du bassin de Decazeville.

FIROLA n. f. Genre de mollusques gastéropodes hétéropodes, type d'une famille dite des firolidés.

— ENCYCL. Les *firolas* sont des animaux très allongés, fusiformes, à tête grêle et proboscidiforme, avec une nageoire en forme de fer de hache pourvue d'une petite ventouse chez le mâle. On les appelle aussi *pterotrachea* ; ce sont des animaux pélagiques au corps absolument transparent et dépourvu de coquille ; les espèces, peu nombreuses, habitent les mers chaudes (Méditerranée, Atlantique, Pacifique) où elles se montrent parfois en troupes de plusieurs milliers d'individus.

FIROUZ, souverain sassanide de Perse, né dans la première moitié du Ve siècle de l'ère chrétienne, mort en 483 apr. J.-C. Son père l'ayant dépossédé, Firouz se réfugia à la cour du roi des Ephtalites ou Huns blancs, qui lui fournit une armée, grâce à laquelle il détrôna son père Ormazd et s'empara de la couronne. Loin de savoir gré au souverain ephtalite des secours qu'il lui avait fournis, il l'attaqua par deux fois, et trouva la mort dans sa seconde campagne.

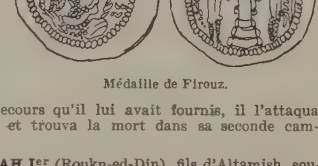

Médaille de Firouz.

FIROUZ SHAH Ier (Roukn-ed-Din), fils d'Altamish, souverain musulman de Delhi, né dans la seconde moitié du XIIe siècle, mort en 1237. Gouverneur du Padaoun, puis vice-roi de Lahore, il succéda à son père en 1236. Il laissa sa mère gouverner à sa guise ; sa sœur, Malika-Douran, révoltée, le fit jeter en prison et monta sur le trône à sa place, sous le nom de Rizia sultane, en 1237.

FIROUZ SHAH II, Kildj (Djelal ed-Din), empereur de Delhi, d'origine afghane, né au commencement du XIIIe siècle, mort en 1296. Il détrôna le dernier sultan ghouride, Kaikobad (1289), et, sous couleur de prendre la régence au nom de son fils, s'empara du trône. Il gouverna avec beaucoup de bonté, et battit les Mongols, qui avaient envahi le Pendjab ; des révoltes signalèrent la fin de son règne, et Ala-ed-Din, son neveu et gendre, l'assassina en 1296.

FIROUZ SHAH III (Moazzem-Mohasseb), empereur de Delhi, né en 1298, mort en 1388. Il succéda à Mohammed III en 1351 ; il fit accomplir de grands travaux d'utilité publique, protégea les savants, et jeta les fondements de la ville de *Firouzabad*, en 1354, mais il ternit sa gloire en faisant massacrer tous les habitants de la province de Kumaon. Il abdiqua, en 1386, en faveur de son fils Mohammed.

FIROUZABAD, ancienne ville de la Perse méridionale (Farsistan), sur un affluent du Prestaf, tributaire du golfe Persique. C'est maintenant un simple village, qui fabrique une eau de rose renommée. Ruines de l'ancienne *Djour* ou *Khoûz*, notamment d'un temple du Feu ; inscriptions sassanides.

FIROUZABADI (Mohammed ibn Yakoub), écrivain persan, né à Kazarim en 1329 de notre ère, mort à Senez en 1415 ; appartenait à une famille originaire de *Firouzabad*, d'où son nom. Ayant voyagé en Egypte, dans l'Asie antérieure et dans l'Inde, il a composé plus de quarante ouvrages, dont le plus connu est un dictionnaire arabe : *Alkamous almohit* (l'Océan environnant), abrégé d'un immense dictionnaire inachevé qui devait comprendre soixante volumes.

FIROZABAD, ville de l'Inde (Provinces-Unies), non loin de la Jumna ; 13.500 hab.

FIRTH [*feurs'*] n. m. Mot angl. signif. *golfe*.

FIRTH (sir Charles Harding), historien anglais, né à Sheffield en 1857. Professeur à l'université d'Oxford, il s'est occupé principalement de la période de la guerre civile anglaise, et a publié ou annoté de nombreux ouvrages concernant Cromwell, le Protectorat. (Mémoires de *Ludlow*, du *Colonel Hutchinson* ; etc.)

FISC [*fisk'*] n. m. (du lat. *fiscus*, corbeille d'osier, corbeille pour l'argent, trésor public). Trésor du souverain. (Vx.) || Dotation accordée par le souverain : *On donnait un* FISC *à l'Eglise.* (Montesquieu.)

— Trésor de l'Etat. || Administration chargée de percevoir les impôts.

— ENCYCL. *Rome.* — Le mot *fisc* a, en latin, un sens technique et limité. Il désigne, depuis le début du principat, le trésor du prince ou domaine de la couronne, ou un de ses éléments précisé par une épithète (*fiscus Alexandrinus, Gallicus, Judaicus*, etc.), et l'oppose au trésor de la nation, *ærarium populi* ou *Saturni* (conservé dans le temple de Saturne) et à l'*ærarium militare*, qui pourvoit aux dépenses de l'armée. Le fisc paraît remonter à la division des provinces entre le sénat et l'empereur (27 av. J.-C.). Ses ressources principales sont : les biens de famille du prince, domaines héréditaires ou acquis autrement, les amendes perçues par l'administration des domaines, l'*aurum coronarium*, offert au prince par les grandes villes dans des occasions solennelles, les successions ou legs lui venant des particuliers, les biens vacants ou en déshérence dans les provinces impériales. Le fisc subvient aux frais du gouvernement de l'Egypte, aux dépenses de la cour, de la poste, rétribue ses propres employés, acquitte les charges des hérédités recueillies. Ses agents sont moins des magistrats que des *ministri* de l'empereur ; aussi Claude y casa beaucoup de ses affranchis, qu'aidaient toutes sortes de scribes et de comptables. Adrien sépara du fisc le *patrimonium* du César en tant que particulier, et remplaça les affranchis par des procurateurs. Puis Septime-Sévère transféra au fisc nombre de revenus de l'*ærarium*, devenu simple caisse municipale de la ville de Rome, et bientôt les deux trésors, théoriquement distincts, furent pareillement gérés par des procurateurs impériaux.

— Anc. dr. fr. On appelait *fisc* le domaine ou trésor du souverain ou de l'Etat, et quelquefois celui d'un seigneur. A l'époque franque, le fisc était alimenté par les revenus des domaines royaux et le produit des amendes, des compositions pécuniaires et des confiscations. Au début de la monarchie capétienne, les revenus du domaine et différents droits perçus par le roi, soit à titre de suzerain, soit à titre de souverain, constituent toutes les ressources du fisc. Ces redevances n'ont pas le caractère d'impôt public, c'est-à-dire d'une contribution de tous les sujets du royaume aux charges de l'Etat. L'impôt public n'a fait son apparition qu'à la fin de la période féodale sous la forme des *aides royales*, de l'*imposition foraine* et de la *taille roturière*, qui ont eu pour cause la guerre de Cent ans. L'impôt royal des aides est sorti de l'aide féodale et de l'aide votée par les états généraux. Quant à l'imposition foraine, elle fut établie par Charles V pour frapper les marchandises exportées hors du royaume qui échappaient à l'impôt des aides, et celles exportées dans les provinces du Midi qui s'en étaient rachetées moyennant une somme fixe. Enfin la taille, qui devait comme les deux précédents devenir permanente, fut destinée, à l'origine, à payer les frais d'organisation de l'armée permanente.

Sous l'ancien régime, le fisc jouissait de plusieurs privilèges. Ses droits étaient inaliénables et imprescriptibles.

Il était appelé, par droit de déshérence, à recueillir la succession de tous ceux qui mouraient sans laisser d'héritiers. Au moyen âge et à l'époque monarchique, ce droit fut réservé soit au trésor royal, soit au fisc seigneurial. D'après certaines coutumes, le fisc était préféré dans la succession au conjoint survivant. De même, à défaut de lignagers dans une ligne, le plus ancien droit coutumier attribuait au fisc la portion des propres revenant à la ligne défaillante, à l'exclusion des lignagers de l'autre ligne. Mais le droit coutumier récent, à l'exception de certaines coutumes, comme celles de l'Anjou et du Maine, répudia cette solution et préféra, dans ce cas, les parents au fisc.

Les ressources du fisc en France furent constituées en premier lieu par le domaine, par les revenus des eaux et forêts, par les taxes et droits de toute sorte : droit d'aubaine (sur les étrangers), épaves, droits de francs fiefs, impôts ; plus tard, par les ventes d'office, etc. L'altération des monnaies, dont Philippe le Bel a abusé, rentrait dans les droits seigneuriaux.

FISCAL [*fiss-kal*], **E, AUX** adj. (lat. *fiscalis*). Relatif au fisc : *Droits* FISCAUX. *Lois* FISCALES. || Qui prend les intérêts du fisc. (Peu us.)

— *Procureur fiscal*, ou substantiv. *Fiscal*, Officier qui était chargé des fonctions du ministère public dans les justices seigneuriales : *Il avait des lettres de recommandation pour l'ancien* FISCAL. (Chamfort.)

— Antiq. rom. *Gladiateur fiscal*, Gladiateur entretenu aux dépens du fisc.

FISCAL [*fiss-kal*] n. m. Ornith. Nom vulgaire d'une

espèce de pie-grièche, *lanius collaris*, du sud de l'Afrique. || Plur. *Des* FISCAUX.

FISCALEMENT [*man*] adv. D'une manière fiscale ; du point de vue du fisc.

FISCALIN [*fiss-ka*], **E** adj. Qui appartient au fisc : *Les fiefs* FISCALINS. *Les colons* FISCALINS. (Vx.)
— *Substantiv.* Féod. Nom donné aux gens du roi, de l'un ou de l'autre sexe.
— *Substantiv.* et au masc. Nom donné aux fiefs du roi : *Les revenus des* FISCALINS. || Vassal ou fermier des fiefs fiscalins. || Receveur des impôts.

FISCALITÉ [*fiss-ka*] n. f. (de *fiscal*). Système de perception des impôts ; Ensemble des lois qui s'y rapportent, des moyens qui y conduisent : *La* FISCALITÉ *est à la science financière ce que l'usure est à la haute banque.* (E. de Girardin.) || Disposition à grossir les droits du fisc : *Esprit de* FISCALITÉ. *La* FISCALITÉ *est une tendance naturelle de tout gouvernement.*

FISCHAMEND, commune d'Autriche (Basse-Autriche), sur la *Fischa*, près de son confluent avec le Danube ; 2.800 hab. Filatures de coton.

FISCHART (Johann), polygraphe et humoriste allemand, né à Mayence ou à Strasbourg entre 1545 et 1550, mort vers 1590. Ses œuvres sont extrêmement nombreuses, mais les traductions et les adaptations l'emportent de beaucoup sur les ouvrages originaux. La principale est une adaptation du premier livre du *Gargantua* de Rabelais (1575). On cite encore de lui le poème héroï-comique *la Chasse aux puces ;* de nombreux pamphlets où il prend violemment parti pour le protestantisme ; enfin, le poème *l'Aventureuse nef de Zurich* (1576), la seule de ses œuvres qui ait conservé quelques lecteurs. Fischart est le représentant le plus éminent de l'humour grotesque et fantaisiste dans la littérature allemande. Mais son imagination est courte, son style diffus, son humour laborieux et forcé.

FISCHBACH (Gustave), publiciste alsacien, né et mort à Strasbourg (1847-1897). Il fonda et dirigea le *Journal d'Alsace*, se rangea, après l'annexion de 1871, dans le parti autonomiste, et fut député à la Délégation d'Alsace-Lorraine. Outre quelques traductions et d'autres œuvres qui lui conférèrent quelque notoriété, il a publié : *le Siège et le Bombardement de Strasbourg* (1871).

FISCHELN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, cercle de Düsseldorf) ; 7.540 hab. Scieries.

FISCHER (Jean), musicien allemand, né en Souabe vers 1650, mort à Schwedt en 1721. Il fut maître de chapelle du duc de Mecklembourg-Schwerin, puis se fixa à Stockholm, où il devint maître de chapelle de la cour de Suède, et enfin à la cour du margrave de Schwedt. On lui doit un recueil de cinquante chansons françaises, un autre de douze airs allemands et six madrigaux, un autre de musique de table (*Tafel-Musik*) ; des ouvertures ; chacones-suites, et des danses polonaises ; etc.

FISCHER von Erlach (Jean-Bernard), architecte allemand, né à Gratz (Styrie) en 1656, mort à Vienne en 1723. Il construisit le château de Schœnbrunn (1696 à 1700) visiblement inspiré de Versailles, et plusieurs édifices de Vienne, parmi lesquels le palais du prince Eugène, celui du prince Bathyani, l'église de Saint-Charles-Borromée, celle de Saint-Pierre, l'hôtel de la Monnaie. — Son fils, Joseph-Emmanuel **Fischer**, né en 1695, mort en 1742, termina plusieurs édifices commencés par son père et édifia, d'après ses propres plans, des églises et des palais dont l'ordonnance ne manque pas d'élégance. Il inventa la machine hydraulique qui fait jouer les eaux dans les jardins du prince de Schwarzenberg.

FISCHER (Jean-Chrétien), chef de partisans allemand au service de la France, mort à l'armée du Bas-Rhin en 1762. Il se distingua dans la guerre de succession d'Autriche. Le maréchal de Belle-Isle l'autorisa, en 1743, à lever une compagnie, qui prit le nom de « chasseurs de Fischer », et fut l'origine des chasseurs français. Pendant la guerre de Sept ans, il contribua, en 1759, à la victoire de Bergen, et fut nommé brigadier. Il se distingua encore à Clostercamp (1760).

FISCHER (Louis), chanteur allemand, né à Mayence en 1745, mort à Berlin en 1825. Fischer, considéré comme le plus grand chanteur qu'ait produit l'Allemagne, était doué d'une voix de basse magnifique, dont l'étendue dépassait de beaucoup deux octaves, et qu'il dirigeait avec une habileté merveilleuse. Il était un des interprètes favoris de Mozart. — Son fils, Joseph, né à Vienne en 1780, mort à Mannheim en 1862, avait également une belle voix de basse. Il chanta en Allemagne et en Italie, où il fut directeur du théâtre de Palerme.

FISCHER (Chrétien-Auguste), littérateur allemand, né à Leipzig en 1771, mort à Mayence en 1829. Professeur de littérature à Würtzbourg, il fut condamné à la prison pour un pamphlet politique, puis se retira à Mayence. Parmi ses ouvrages on remarque ses *Ecrits érotiques* (1800), et les *Pièces curieuses d'un prisonnier* (1825).

FISCHER von Waldheim (L.-Gotthelf), naturaliste allemand, né à Waldheim, près de Leipzig, en 1771, mort à Moscou en 1853. Il professa la zoologie à Mayence jusqu'en 1804, puis il alla s'établir, à cette époque, en Russie, et se fixa à Moscou. De ses nombreux ouvrages, un des plus importants demeure aujourd'hui l'*Entomographie de la Russie* (1828).

FISCHER (Michel-Gothard), organiste et compositeur allemand, né à Alach vers 1773, mort à Erfurt en 1829. Il a publié un recueil de cent vingt pièces d'orgue, quatre symphonies, des quatuors, des concertos pour clarinette et basson, un livre de chorals, des motets et des recueils de chansons allemandes.

FISCHER (François-Ernest-Louis), botaniste russe, né à Halberstadt en 1782, mort en 1854. Il fut longtemps directeur du jardin impérial de Saint-Pétersbourg. On lui doit d'importants travaux sur les systèmes botaniques, sur les filicinées, une énumération des plantes de Schrenk et un *Sertum*, avec les figures des plantes du jardin de Saint-Pétersbourg.

FISCHER (Ferdinand-Auguste), statuaire et médailleur allemand, né et mort à Berlin (1805-1866). Frère du médailleur Jean-Charles Fischer, il a donné : *Statue d'une porteuse d'eau romaine ; Moïse, Minerve, Mercure*, etc. Il a enfin exécuté, pour la place de la Belle-Alliance (*Belle-Alliance-platz*), un ensemble colossal de quatre groupes, représentant la *Prusse*, l'*Angleterre*, le *Brunswick* et le *Hanovre*.

FISCHER (Jean-Georges), poète et auteur dramatique allemand, né à Gross-Süssen (Wurtemberg) en 1816, mort à Stuttgart en 1897. Simple maître d'école, il devint, en 1860, professeur à l'école polytechnique de Stuttgart. On doit à ce poète de l'école souabe, aux idées libérales et élevées, des recueils de *Poésies* (1854, 1865, 1875), et *Merlin* (1877), qui ont survécu à des drames mort-nés.

FISCHER (Henri), naturaliste allemand, né et mort à Fribourg-en-Brisgau (1817-1886). Nommé, en 1854, professeur de minéralogie et directeur du musée de minéralogie et de géologie à Fribourg, il étudia avec un soin particulier les minéraux et les roches du grand-duché. L'un des premiers, il a appliqué le microscope à l'étude des minéraux et des roches.

FISCHER (Kuno), philosophe allemand, né à Sandewalde (Silésie) en 1824, mort à Heidelberg en 1907. Agrégé de philosophie à Heidelberg (1850), il lui fut interdit de continuer ses cours à l'université de cette ville (1853). Il ne put se faire recevoir agrégé à Berlin, et professa la philosophie à Iéna (1856). En 1872, il revint à Heidelberg. Parti de la doctrine de Hegel, il est surtout historien de la philosophie. Ses principaux ouvrages sont : *Diotima ou l'Idée du beau* (1849), *Logique et Métaphysique* (1852), *Histoire de la philosophie moderne* (1860), *Critique de la philosophie de Kant* (1883).

FISCHER (Paul-Henri), naturaliste français, né et mort à Paris (1835-1893). Assistant de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle, et membre de la commission des dragages sous-marins (1880), il prit part aux diverses campagnes d'explorations abyssales. Il publia d'importants travaux sur les mollusques ; citons notamment : *Species général et Iconographie des coquilles vivantes* [en collaboration avec C. Kiener] (1880) ; *Manuel de conchyliologie* (1885) ; *Paléontologie de l'île de Rhodes* (1887) ; etc. Plusieurs fois lauréat de l'Académie des sciences, il était président des Sociétés géologique et zoologique de France.

FISCHER (Théobald), géographe et professeur allemand, né à Kirchsteitz en 1846, mort à Marbourg en 1910 ; auteur de travaux sur la géographie des pays méditerranéens, sur la distribution géographique des palmiers-dattiers (1881), etc.

FISCHER (Gustave-Adolphe), voyageur allemand, né à Barmen en 1848, mort à Berlin en 1886. Il étudia d'abord le pays des Gallas et le fleuve Tana, puis cette partie orientale de l'Afrique équatoriale qui allait devenir tôt après le *Deutsch-Ostafrika*.

FISCHER (Emile), chimiste allemand, né à Euskirchen (Prusse-Rhénane) en 1852, mort à Wannsee, près de Berlin, en 1919. Il fut d'abord assistant de Baeyer à Munich (1875). Après avoir été quelque temps privatdocent dans cette dernière ville, il fut nommé successivement professeur ordinaire de chimie à Erlangen (1882), à Wurtzbourg (1885), et finalement à Berlin (1892). Fischer a publié de nombreux mémoires sur les matières colorantes dérivées de l'aniline, la caféine, la théobromine, la structure et la reproduction artificielle des sucres, les glucoses, les protéines, les amino-acides, etc. Il signala une nouvelle relation entre l'asymétrie des ferments et celle des corps sensibles à leur influence. Membre de l'académie des sciences de Berlin (1893), Fischer a obtenu le prix Nobel de chimie en 1902.

FISCHER (Hans), chimiste allemand, né à Hœchst en 1881, mort à Berne en 1945. Auteur de travaux sur la composition et la synthèse de substances colorantes organiques. (Prix Nobel, 1930.)

FISCHER (Max et Alex), romanciers français, le premier né à Paris en 1880, le second né et mort à Paris (1881-1935). Ils se sont spécialisés, dès leurs débuts littéraires, dans le roman et le conte humoristiques : *Pour s'amuser en ménage* (1903), *Après vous, mon général* (1904), *l'Amant de la petite Dubois* (1905), *Camembert-sur-Ourcq* (1908), *l'Inconduite de Lucie* (1909), *Casimir* (1910), *Pour les amants, pour les époux, pour tout le monde* (1920), etc. Ils ont abordé le théâtre avec *Catherine ou la Vocation contrariée* (1909), *la Police veille* (1912). Après leur volume sur *Venise* (1928), ils ont cessé de collaborer.

FISCHÉRITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium. (Variété de wavellite.)

FISCHERN, ville de Tchécoslovaquie (région des Sudètes), faubourg de Karlovy-Vary (Carlsbad) ; 6.200 hab.

FISCHHABER (Gottlob Christian Friedrich), philosophe allemand, né à Gœppingen (Wurtemberg) en 1779, mort à Stuttgart en 1829. Il a défendu contre Fichte le kantisme strict. On lui doit : *Sur le principe et les problèmes capitaux du système de Fichte* (1801), et *Sur les époques du génie dans l'histoire* (1807).

FISCHHAUSEN, ville de Lituanie (U. R. S. S.), à l'extrémité du Frische Haff, non loin de Kœnigsberg ; 2.745 hab. Château fort des chevaliers teutoniques du XIIIe siècle.

FISCHIETTI (Domenico), compositeur italien, né à Naples en 1729. De Dresde, où il était engagé comme maître de chapelle de la cour, il passa à Salzbourg. On connaît de cet artiste une dizaine d'opéras, un oratorio, des messes. Il vivait encore en 1810.

Fischietto (IL) [*le Sifflet*], journal humoristique italien, fondé à Turin en 1848. Il rappelle l'ancien *Charivari* français.

FISCHINGEN, village de Suisse (canton de Thurgovie), sur la Murg, affluent de la Thur ; 2.500 hab. Ancienne abbaye de bénédictins, avec le tombeau de sainte Idda.

FISCIANO, commune d'Italie (Campanie, prov. de Salerne) ; 7.000 hab.

FISCIQUE [*fiss-sik'*] adj. Se dit d'un acide que l'on extrait du *fiscia parietina* à l'aide de l'alcool bouillant.

FISÉTINE n. f. Composé $C^{15}H^{10}O^6$, que l'on extrait du fust et par hydrolyse de la fustine.

FISH (Hamilton), homme d'Etat américain, né à New-York en 1808, mort à Glen-Clyffe en 1893. Il entra au Congrès en 1842, puis fut gouverneur de New-York (1849-1851). Il passa, en 1851, au sénat de l'Union, où il siégea jusqu'en 1857. En 1869, le président Grant l'appela au ministère des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'en 1877. Il eut à régler la fameuse affaire de l'*Alabama*.

FISHER (John), évêque et cardinal anglais, né à Beverley (York) vers 1459, mort à Londres en 1535. Après avoir été chapelain de Marguerite, comtesse de Richemond, mère de Henry VII, il devint chancelier de l'université de Cambridge (1501), professeur de théologie (1502), évêque de Rochester (1504). Il s'opposa au divorce de Henry VIII avec Catherine d'Aragon, et à la constitution par le roi de l'Eglise anglicane. Ayant refusé le serment exigé des évêques, il fut enfermé à la Tour, où le pape lui envoya le chapeau de cardinal, et il fut décapité comme rebelle. Il a été canonisé en 1935.

FISHER (Payne), poète anglais, né en 1616, mort en 1693. Il servit et célébra alternativement la cause royale et celle des Puritains, selon les vicissitudes de la politique. Il finit ses jours dans la misère et le mépris.

FISHER de Kilverstone (lord John Arbuthnot), amiral anglais, né à Rambodde (île de Ceylan) en 1841, mort à Londres en 1920. Fisher entra dans la marine dès l'âge de treize ans et participa à toutes les opérations engagées alors dans la Baltique au cours de la guerre de Crimée, et pendant la guerre de Chine (1860). Ses études sur la tactique des torpilleurs le rendent célèbre. Président de la commission de revision de la tactique d'artillerie navale, il commande l'*Inflexible* qui, après la révolte d'Arabi pacha, bombarde Alexandrie.

Lord Fisher.

Directeur de l'école d'artillerie navale de Portsmouth (1883), superintendant de l'arsenal de cette ville (1891), puis contrôleur de la flotte (1892), il est élevé en 1896 au grade de vice-amiral et (1897) commande l'escadre d'Amérique et des Indes occidentales. En 1899, il commande la flotte de la Méditerranée, et devient amiral en 1901. Une vie nouvelle anime alors la marine ; deuxième lord de l'amirauté, il suggère à son chef, lord Selborne, des réformes dans l'organisation du recrutement des officiers et de leur instruction professionnelle, et ne quitte l'amirauté que pour prendre le commandement en chef à Portsmouth. Appelé à la commission des réformes du ministère de la guerre, et au Comité de défense impériale, nommé en 1904 premier lord de l'amirauté, il procède à un regroupement des escadres anglaises. Depuis le début des hostilités en 1914, jusqu'en 1915, Fisher dirigea les opérations navales.

FISHER (Herbert-Albert-Laurens), historien anglais, né et mort à Londres (1865-1940). Son ouvrage sur *l'Empire médiéval* (1898) en fit une des autorités sur l'histoire d'Allemagne. Puis vinrent des *Etudes sur l'Etat napoléonien* (1903) ; une *Histoire politique de l'Angleterre* (1906) ; *le Bonapartisme* (1908) ; *la Tradition républicaine en Europe* (1913) ; *Etudes historiques* (1920) ; *Une expérience internationale* (1921) ; *la République* (1924).

FISHGUARD, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Pembroke), sur le canal Saint-George ; 3.000 hab. Port de pêche du hareng, et de cabotage ; ateliers de constructions maritimes.

FISKE (John), de son vrai nom Edmund **Fiske Green**, philosophe et historien américain, né à Hartford (Connecticut) en 1842, mort à East-Gloucester (Massachusetts) en 1901. D'une érudition précoce, il connaissait à dix-huit ans les principales langues européennes, l'hébreu et le sanskrit. Il professa la philosophie positive et l'histoire à Harvard University (1869) et à partir de 1881 à Saint-Louis. Citons, parmi ses ouvrages historiques : *la Découverte de l'Amérique ; les Commencements de la Nouvelle-Angleterre ; la Révolution américaine*. Son *Esquisse de la philosophie cosmique* est un exposé magistral du système spencérien.

FISKERNÖS ou **LICHTENFELS**, colonie danoise du Groenland, sur le *Fiske fjord*, dans le détroit de Davis ; 500 hab. Pêche de phoques.

FISMES, ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 26 kil. de Reims, au confluent de la Vesle et de l'Ardre ; 3.150 hab. (3.410 hab. en 1914). Ch. de f. Est et Nord. Carrières de pierre. Fismes, l'antique *Fines Suessionum*, place forte au moyen âge, a été occupée par les Allemands depuis le 3 septembre 1914 jusqu'au 12, réoccupée par nos troupes, reprise par l'ennemi le 28 mai 1918 et reconquise après de furieux combats le 4 août. Elle fut à peu près entièrement détruite ; cependant, on a pu sauver et restaurer sa belle église des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. — Le canton a 24 comm., et 10.200 hab. (12.000 en 1914).

FISOLÈRE n. f. Très léger bateau vénitien.

FISQUER [*ské*] v. intr. Siffler, faire un commandement au sifflet. (Expression en usage dans la marine des galères, du XVe au XVIIIe s.)

FISQUET (Honoré-Jean-Pierre), écrivain français, né à Montpellier en 1818, mort à Paris en 1883. Il visita l'Angleterre, l'Italie, l'Algérie, et, de retour en France, publia : *Histoire de l'Algérie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1842) ; *Histoire descriptive et archéologique de Notre-Dame de Paris* (1855) ; *la France pontificale*, etc.

FISSELLE ou **FOISSELLE** [*foi-sèl'*] n. f. Archéol. Corbeille à égoutter les fromages, faite en vannerie, en bois ou en métal. (Le mot est encore en usage sous les formes FESSELLE, FAISSELLE, FÉCHELLE, etc.)

FISSIBLE adj. Susceptible de subir une *fission* (v. ce mot) : *L'uranium 235 et le plutonium sont des éléments* FISSIBLES. — SYN. **Fissionnable**.

FISSIDACTYLE adj. (du lat *fissus*, fendu, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui a les doigts séparés.

FISSIDENT [*dan*] n. m. Genre de mousses, de la famille des bryacées. (Les fissidents sont de gracieuses mousses épigées, atteignant 5 cm. de haut dans les espèces européennes, couvertes de feuilles distiques, serrées et équitantes.)

Fissident.

FISSIFOLIÉ, E adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles fendues au sommet.

FISSILE adj. (du lat. *fissilis*, facile à fendre). Qui a une tendance à se diviser en feuillets ou en couches minces (en parlant des minéraux notamment).

FISSILINGUES [*lingh'*] n. m. pl. (du lat. *fissus*, fendu, et *lingua*, langue). Sous-ordre de reptiles sauriens, comprenant ceux qui, comme les lézards, ont une longue langue fourchue.

FISSILITÉ [*fis-si-li-té*] n. f. Caractère de ce qui est fissile.

FISSION n. f. (mot angl.). Nom donné à la rupture d'un noyau d'atome lourd (uranium, plutonium, etc.) en deux ou plusieurs fragments, qui se produit par bombardement à l'aide de neutrons. (Ce phénomène, qui libère une quantité d'énergie extraordinairement grande, a été utilisé dans la bombe atomique.)

FISSIPARE adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *parere*, enfanter). Hist. nat. Qui se reproduit par la division de sa propre substance, comme la plupart des végétaux et un grand nombre de zoophytes.

FISSIPARITÉ n. f. (de *fissipare*). Biol. Mode de reproduction de certains protophytes (bactéries, levures) et protozoaires, dans lequel l'individu se divise en deux parties, sans phénomènes préparatoires, conjugaison ou mitose, chacune de ces parties donnant naissance à un individu semblable à celui dont il dérive. (La fissiparité se retrouve aussi chez les actinies.) [On dit encore SCISSIPARITÉ.]

FISSIPÈDE [*fis-si*] adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *pes, pedis*, pied). Qui a le pied divisé en plusieurs doigts ou parties (en parlant des quadrupèdes).

— N. m. pl. Nom donné aux mammifères de ce genre.

FISSIPENNE adj. (du lat. *fissus*, fendu, et *penna*, plume). Qui a les ailes divisées en plusieurs branches.

FISSIROSTRES [*rosstr'*] n. m. pl. (du lat. *fissus*, fendu, et *rostrum*, bec). Sous-ordre d'oiseaux passereaux, comprenant ceux qui, comme les hirondelles, ont le bec profondément fendu. (Les fissirostres sont des oiseaux criards, insectivores, ordinairement de taille médiocre, répandus surtout dans les régions chaudes. Ils se divisent en trois familles : *hirundinidés, cypsélidés* et *caprimulgidés*.)

— Adjectiv. : *Un passereau* FISSIROSTRE.

Fissot (Alexis-Henri), pianiste, organiste et compositeur français, né à Airaines (Somme) en 1843, mort à Paris en 1896. Elève, puis professeur de piano au Conservatoire, il a publié, remarquablement écrits pour le piano, un grand nombre de morceaux de genre.

FISSURATION [*fi-su, si-on*] n. f. (de *fissure*). Etat de ce qui offre des fissures.

FISSURE [*fi-sur'*] n. f. (lat. *fissura ;* de *fissum* supin de *findere*, fendre). Fente, petite ouverture longitudinale : *Les* FISSURES *d'un vase, d'un mur, de la peau.*

— Fam. *Avoir une fissure,* Etre un peu fou. (On dit plutôt FÊLURE, en ce sens.)

— Anat. (On dit plutôt SCISSURE.) *Fissure de Glaser,* Sillon situé dans la partie la plus profonde de la fosse glénoïde. ‖ *Fissure de Sylvius,* Sillon qui sépare de chaque côté les lobes moyens et antérieurs du cerveau. ‖ *Fissure ombilicale,* Sillon qui, chez le fœtus, existe dans le foie, et longe la veine ombilicale.

— Art vétér. Division de la corne du sabot des solipèdes.

— Artill. Nom donné à des dégradations d'une bouche à feu, consistant en des fentes de la paroi intérieure du tube.

— Chir. Fracture longitudinale d'un os, sans séparation des parties : FISSURE *du crâne.* ‖ *Fissure de l'anus,* Gerçure superficielle et longitudinale de l'anus.

— Géol. *Fissure de stratification,* Fissure qui sépare des assises de même nature. ‖ *Fissure de superposition,* Fissure qui sépare des couches de nature diverse. ‖ *Fissures de retrait,* Craquelures de l'argile dues au soleil, qui amènent la formation de sortes de gâteaux polygonaux. (Elles sont souvent remplies ultérieurement par du sable, qui les moule et les conserve.)

— Tératol. *Fissure congénitale,* Anomalie qui caractérise la présence d'une solution de continuité par suite d'arrêt de développement de divers organes symétriques : lèvres, palais, nez, pénis, etc. V. BEC-DE-LIÈVRE.

— ENCYCL. Méd. *Fissure de l'anus.* La lésion, toujours de peu d'importance en apparence, quelquefois impossible à déceler à la vue, consiste en une petite ulcération siégeant au fond d'un des plis radiés qui environnent l'anus et s'accompagnant de contracture du sphincter. A cette lésion minime correspond une douleur souvent très vive, quelquefois intolérable au point de susciter des idées de suicide (*fistule intolérante*), se manifestant après les selles, surtout lorsqu'elles sont dures, et persistant, s'aggravant quelquefois, pendant un quart d'heure, une heure et plus. Chez quelques malades, elle est presque permanente.

Les laxatifs, les pommades à la belladone, à la cocaïne, apportent un léger soulagement. Le meilleur traitement, toujours efficace quand il n'y a pas erreur de diagnostic, et rarement suivi de récidive, est la dilatation forcée de l'anus avec les doigts ou avec un spéculum spécial. Les courants de haute fréquence, sans opération chirurgicale, viennent à bout de la fissure anale dans une proportion très élevée de cas (60 à 90 p. 100).

FISSURELLE [*rèl'*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des fissurellidés. (Les fissurelles ont un pied grand et ovalaire, un manteau frangé, un siphon anal petit et tronqué, des tentacules subcylindriques ; leur coquille est en forme de cône surbaissé, perforée au sommet et ornée de stries rayonnantes. Cette coquille a un sommet spiralé lorsqu'elle est jeune. Les fissurelles vivent dans la zone des laminaires ; on en connaît plus de cent espèces réparties dans toutes les mers tempérées et chaudes. Elles apparaissent, à l'état fossile, dans les terrains secondaires mais sont surtout abondantes dans les formations tertiaires.)

Fissurelle.

FISSURELLIDÉE [*rèl'-li*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des fissurellidés comprenant des animaux marins à coquille presque complètement cachée par le manteau et largement perforée. (Les fissurellidées sont répandues dans les mers chaudes, surtout en Amérique ; l'espèce type, *fissurellidea hiantula*, est des Antilles.)

FISSURELLIDÉS [*rèl', dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches.

— ENCYCL. L'animal possède deux branchies triangulaires symétriques libres dans presque toute leur longueur, un cœur à deux oreillettes et à ventricule traversé par le rectum, un appareil reproducteur dépourvu d'organes de copulation, et une coquille patelliforme. Ce sont des gastéropodes archaïques présentant de nombreux caractères anatomiques de pélécypodes. Les genres principaux de la famille sont : *fissurelle, fissurellidée, emarginula, scutum, puncturella.*

FISSURER [*ré*] v. tr. Diviser par fissures.

— ***Fissuré, e,*** part. pass. du verbe *Fissurer.*

— Chem. de f. Se dit d'un rail qui présente des amorces de fissures en un point quelconque du métal dont il est constitué. (C'est un des défauts qui présentent le plus de danger pour la circulation des trains, et exige une surveillance vigilante des matériaux de la voie — Les rails fissurés sont décelés soit par examen visuel, soit par sondage ou auscultation sonore, soit par tous autres procédés scientifiques tels que variation du champ magnétique, etc.)

— ***Se fissurer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir divisé par fissures.

FISTON [*fiss-ton*] n. m. (de *fils*). *Fam.* Mot d'affection ou de camaraderie familière adressé à un plus jeune que soi.

FISTOT et autref. **FISTEAU** n. m. (de *fils*). Argot des écoles. Elève de première année, dans les Ecoles navales et militaires : *Les anciens élèves briment les* FISTOTS.

FISTRE [*fisstr'*] interj. Autre orthogr. du mot FICHTRE.

FISTULAIRE [*fis-tu-lèr'*] adj. Qui présente un tube, un canal dans toute sa longueur : *Stalactite* FISTULAIRE. ‖ Qui dépend d'une fistule : *Trajet* FISTULAIRE.

FISTULAIRE [*lèr'*] n. f. Genre de poissons, type de la famille des fistulariidés, comprenant des formes très allongées, étroites, à peau nue, à museau tubulaire, répandues dans les mers chaudes et qui atteignent 2 m. (La plus commune est le cure-pipe des Antilles.)

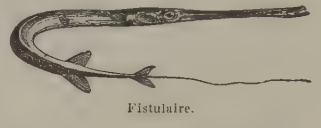
Fistulaire.

FISTULANE [*fiss-tu*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des gastrochénidés, comprenant des animaux marins allongés, à coquille mince, déhiscente, avec un tube en massue. (On en connaît trois espèces des régions indo-malaises et mélanésiennes, et quelques autres fossiles, du crétacé et du tertiaire.)

FISTULARIIDÉS [*fiss-tu, dé*] n. m. pl. Famille de poissons téléostéens répandus dans les mers chaudes, et caractérisés par leur museau en tube allongé. (Principal genre : *fistulaire.*)

FISTULATION [*stu, si-on*] n. f. Production d'une fistule.

FISTULE [*fis-tul'*] n. f. (du lat. *fistula*, tube). Chir. Canal accidentel ou artificiel qui communique avec une glande ou une cavité naturelle ou pathologique, et amène au dehors leurs sécrétions : FISTULE *lacrymale.* FISTULE *anale.*

— Techn. Coup de marteau ou de ciseau appliqué de travers, et qui endommage la surface du bois.

— ENCYCL. Chir. Les *fistules* peuvent résulter d'un traumatisme, de l'ouverture d'un foyer purulent, comme un abcès froid ou chaud ; de l'élimination d'un corps étranger ou d'un fragment de tissu osseux nécrosé. Enfin, il est des espèces de fistules qui ont pour cause l'état pathologique d'un canal excréteur ; telles sont les fistules lacrymale, salivaire, etc. On divise les fistules en incomplètes et complètes, selon qu'elles ne présentent qu'une seule ou deux ouvertures. La fistule incomplète est dite *borgne externe* si elle n'offre qu'une ouverture à la peau ; elle est dite *borgne interne* si l'orifice se trouve sur une surface muqueuse. Les fistules borgnes finissent, le plus souvent, par devenir complètes.

Chaque espèce de fistule demande un traitement particulier.

Les *fistules de l'anus* ne sont pas des maladies très dangereuses, mais finissent par être très gênantes, à cause de la suppuration continuelle et de l'émission involontaire des matières fécales et des gaz, quand elles sont complètes. Louis XIV fut affligé d'une fistule qui défraya la chronique du temps. Les moyens employés pour les guérir sont les injections caustiques et antiseptiques, les cautérisations, la ligature, la compression, l'incision et l'excision. L'incision au bistouri ou mieux au thermocautère est la méthode de choix quand la fistule ne remonte pas trop haut. Lorsque la fistule remonte haut (*fistule extra-sphinctérienne*) et intéresse le releveur de l'anus, on a proposé de faire suivre l'incision d'un curettage du trajet fistuleux, et de la suture immédiate de la plaie chirurgicale.

La *fistule lacrymale* succède, le plus souvent, à une inflammation des voies lacrymo-nasales. Elle ne guérit jamais spontanément. Son traitement est subordonné à celui de la tumeur lacrymale, dont elle n'est, le plus souvent, qu'une conséquence.

Les *fistules génitales* sont presque toujours dues à un accouchement difficile ou prolongé. Elles sont : vésico-vaginales (communication entre le vagin et la vessie), recto-vaginales (entre le vagin et le rectum), uretéro-vaginales (entre le vagin et l'uretère), entéro-vaginales (entre le vagin et l'intestin). Toutes sont justiciables exclusivement de l'intervention chirurgicale, qui consiste le plus souvent en un avivement suivi de suture, parfois avec glissement des plans.

— Art vétér. Les principales *fistules* sont : les fistules lacrymales, de l'orbite, de la base de l'oreille, des mâchoires, dentaires, salivaires, œsophagiennes, de la nuque, du garrot, gastriques, intestinales, urinaires, articulaires, etc.

Le traitement est très variable, suivant la nature et le siège des fistules.

On cherche à en obtenir la cicatrisation par des injections irritantes, ou en introduisant des caustiques dans le trajet. Parfois, il faut avoir recours à l'incision des parois et au curettage.

Si une fistule est due à la rétention d'un corps étranger ou d'un îlot nécrosé, on donnera un libre écoulement au pus par le débridement des contre-ouvertures ; on fera dans le trajet des injections escarrotiques, et si c'est possible on extraira le corps étranger.

Fistule salivaire. — La fistule salivaire, qui se voit chez le cheval et surtout chez le chien, est généralement due à la présence d'un calcul ou d'un corps étranger dans un canal salivaire ; la salive, arrêtée, finit par se frayer un chemin en donnant lieu à une fistule par où elle s'écoule et que sa présence entretient. Il faut débrider la fistule, extraire le calcul ou le corps étranger, et suturer la fistule après en avoir rafraîchi les bords.

FISTULEUX [*fiss-tu-leû*], **EUSE** adj. (lat. *fistulosus*). Chir. Relatif à la fistule : *Trajet* FISTULEUX.

— Bot. Creusé dans toute sa longueur : *Tige* FISTULEUSE. *Les feuilles d'oignons sont* FISTULEUSES.

FISTULINE [*fiss-tu*] n. f. Genre de champignons, de la famille des polyporées, caractérisé par ses tubes distincts les uns des autres à la face inférieure du chapeau. (La *fistuline hépatique* est une espèce charnue, rougeâtre, comestible, assez commune sur les troncs de chêne, et souvent appelée, à cause de sa forme et de sa couleur, *foie-de-bœuf* ou *langue-de-bœuf.*)

Fistuline.

FISTULIPORA [*fiss-tu*] n. f. Paléont. Genre de bryozoaires, type de la famille des fistuliporidés, aux colonies ressemblant à des polypiers avec lesquels on les confondait autrefois. (Fossiles dans les terrains paléozoïques à partir du silurien.)

Fitch (John), inventeur américain, né à Windsor (Connecticut) en 1743, mort à Bardstown (Kentucky) en 1798. Il fut d'abord horloger, puis bijoutier, et enfin armurier, pendant les guerres de la Révolution. Il appliqua, en 1785, la vapeur à la locomotion des voitures, puis s'adonna à la navigation à vapeur, et créa l'hélice, sous forme de roue submergée.

Fitchburg, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Nashua, affluent du Merrimac ; 41.000 hab. Carrières. Papeteries, constructions mécaniques, fabriques de pianos, d'ustensiles en fer.

Fitelberg (Gzegorz), musicien polonais, né à Dunabourg (Livonie) en 1879. Elève du Conservatoire de Varsovie, puis violon solo et directeur de la Philharmonie de cette ville, il est un des compositeurs les plus en vue de l'école polonaise. On lui doit une *Symphonie,* des poèmes symphoniques, une *Rhapsodie polonaise,* des lieder, de la musique de chambre, etc.

Fitero, ville d'Espagne (prov. de Navarre), sur l'Alhama, affluent de l'Ebre, près du point où se rencontrent les limites de la Navarre, de l'Aragon et de la Castille ; 3.300 hab. Sources minérales. Fours à plâtre, moulins à huile.

fit fabricando faber, adage latin que traduit le français : *C'est en forgeant qu'on devient forgeron.* V. FORGER.

Fitger (Arthur), peintre et poète allemand, né à Delmenhorst (Oldenburg) en 1840, mort à Horn, près de Brême, en 1909. Il séjourna à Paris, Vienne, Berlin, Rome, et se fixa, en 1870, à Brême, où il exécuta des peintures murales remarquées. En littérature, il débuta, en 1871, par un petit poème épique : *Roland et la Rose,* puis écrivit deux pièces de circonstance : *Albert Dürer à Bologne* et *Jean Kepler* (1872), et un drame, *Adalbert de Brême,* qui fut favorablement accueilli (1873). Sa tragédie *la Sorcière* (1875) est d'un art vigoureux, comme ses autres drames, surtout ceux où il défend la liberté de pensée.

FITHILE n. f. Viole anglo-saxonne à trois, quatre ou cinq cordes, en usage au moyen âge.

Fitilieu, comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kil. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre ; 940 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FITIS n. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de *pouillot.*

Fitrat (**Abd ur-Rahim,** dit), historien, poète, dramaturge et homme politique boukhare, né en 1893. Ayant terminé ses études à Constantinople il effectua des voyages dans différents pays musulmans, notamment dans l'Inde et en Afghanistan. Au moment de la révolution russe, en 1917, Fitrat, qui habitait alors la Nouvelle-Boukhara, se lança dans le mouvement révolutionnaire ; il se rendit à Tachkent, où il prit une part très active à l'organisation du parti « jeune-boukhare ». Après la chute de l'émir de Boukharie, en 1920, il remplit les fonctions de *nazir* (commissaire) à l'Instruction publique de la République boukhare ; mais, par la suite, il délaissa la politique pour ne s'occuper que de littérature. Parmi ses œuvres, on cite quelques pièces de théâtre en langue uzbèke, notamment : *Abou*

Feïz khan, drame (1923); *Araslan*, drame en cinq actes; description de la vie des paysans boukhares sous le régime des émirs; *le Véritable amour; les Révolutionnaires de l'Inde* (1926). Il a écrit aussi, sous le titre de *Beïdel*, un aperçu philosophique et antireligieux (1923), et un livre sur *la Vie de l'au-delà*, etc. Il a réuni les éléments d'une *Histoire de la littérature uzbèke*.

FITTIG (Rodolphe), chimiste allemand, né à Hambourg en 1835, mort à Strasbourg en 1910. Chargé d'un cours de chimie à Gœttingue en 1860, professeur en 1866, il passa à l'université de Tubingue en 1870 et à celle de Strasbourg. Nommé recteur de cette dernière université en 1895, il eut des démêlés retentissants avec les étudiants alsaciens-lorrains, à cause de leurs sentiments français. Il prit sa retraite en 1903. Il s'est occupé de la constitution de l'hydrogène carboné et des acides non saturés, et a découvert les lactones, le phénanthrène et le fluoranthrène. Il a publié notamment un *Manuel de chimie* (1882-1886).

FITTONIA n. f. Paléont. Nom générique employé pour désigner certains troncs de cycadées fossiles.

FITTONIE [*ni*] n. f. Genre de plantes de la famille des acanthacées. (Les fittonies sont des herbes vivaces et rampantes, originaires de l'Amérique tropicale, et cultivées dans les serres pour leur feuillage brillamment coloré.)

FITTRI, lagune de l'Afrique-Equatoriale française, à environ 260 kil. à l'E. du lac Tchad. D'étendue variable avec les alternances des pluies et des sécheresses, elle reçoit parfois les eaux de la Batha, immense rivière généralement à sec; elle a donné son nom à la région d'élevage dont elle occupe le centre et qui fut jadis un sultanat indépendant important. Capitale: *Yao*.

FITZ ou **FIZ** n. m. (du lat. *filius*, fils). Ancien mot anglo-normand, signifiant *fils*, et employé dans les noms propres pour indiquer la descendance, comme l'irlandais *O'* ou l'écossais *Mac*. Par exemple dans *Fitzgerald*. (Il sert particulièrement à désigner les fils naturels de souche royale: Berwick, fils de Jacques [James] II, prend le nom de *Fitz-James*.)

FITZBALL (Edward), chansonnier et auteur dramatique anglais, né à Burwell (comté de Cambridge) en 1792, mort en 1873. Il a composé un nombre incalculable de chansons ou romances, ainsi qu'une suite prodigieuse de mélodrames, dont *l'Aubergiste d'Abbeville* en 1820. Il mit à la scène divers romans de Walter Scott et de Fenimore Cooper, composa des pièces historiques (sur Jeanne d'Arc, Andréas Hofer, etc.) et écrivit pour Balfe les livrets de cinq opéras. Il cessa de produire en 1859, après avoir publié son autobiographie.

FITZENHAGEN (Wilhelm Carl Friedrich), violoncelliste et compositeur allemand, né à Seesen (Brunswick) en 1848, mort à Moscou en 1890. Il fut professeur au conservatoire de Moscou. Il a publié plus de soixante compositions en tous genres pour le violoncelle, puis un quatuor pour instruments à cordes, un *Ave Maria* pour quatre violoncelles, etc.

FITZGERALD, ancienne famille anglaise, qui remonte à un des conquérants de l'Irlande, Maurice **Fitzgerald**, fils de Nesta, fille de Rhys le Grand, roi de South-Wales. Il défendit, en 1171, Dublin, et mourut à Wexford en 1176. — Son neveu, RAYMOND, surnommé *le Gros*, fit des conquêtes en Irlande, où il accompagnait Strongbow, et il gouverna le pays. Il mourut en 1182. — GERALD, lord d'Offaly, fils de Maurice, mourut en 1204 ou 1205. — Son fils, MAURICE, né vers 1194, lui succéda et fut grand justicier d'Irlande. Il mourut vers 1257, et son fils Maurice FITZ-MAURICE, né vers 1238, mort vers 1277, eut aussi la charge de grand justicier. — John FITZTHOMAS, petit-neveu du précédent, fut le premier comte de Kildare, et mourut à Laraghbryan (comté de Kildare) en 1316. — Avec Maurice **Fitzgerald**, grand justicier d'Irlande, mort à Dublin en 1356, commence la branche des comtes de Desmond.

FITZGERALD (Thomas), lord Offaly, comte de Kildare, né en 1513, exécuté à Tyburn en 1537. Vice-gouverneur d'Irlande en 1534, il souleva ses vassaux en apprenant que son père et ses oncles avaient été exécutés à Londres, où les avaient attirés les machinations du comte d'Ormond. Malgré une série d'échecs qu'il infligea aux troupes royales envoyées au secours de Dublin, il fut abandonné de ses partisans, et fit alors des ouvertures de paix à lord Grey, qui lui promit le pardon royal. Il n'en fut pas moins enfermé à la Tour de Londres, puis pendu et écartelé à Tyburn.

FITZGERALD (lady Elisabeth), fille du comte de Kildare et de lady Grey, née à Maynooth en 1528, morte en 1589. D'une beauté remarquable, elle était surnommée **la Belle Géraldine**, et devint, en 1540, demoiselle d'honneur de Catherine Howard. Lady Fitzgerald doit sa célébrité à l'amour platonique qu'elle inspira au comte de Surrey, qui la chanta dans d'admirables poésies. Plusieurs poètes anglais, notamment Drayton et Walter Scott, firent de cette passion chevaleresque le sujet de leurs vers.

FITZGERALD (Robert), homme politique anglais, né et mort à Dublin (1637-1698). Il devint, en 1674, *custos rotulorum* du comté de Kildare; mais, lésé dans ses intérêts par l'administration de Jacques II, il manifesta trop haut son ressentiment, et fut emprisonné à Newgate. Aussi se déclara-t-il ouvertement pour Guillaume d'Orange. Evadé de sa prison, il souleva Dublin en faveur du nouveau roi, et put s'y maintenir contre les généraux de Jacques jusqu'à ce que Guillaume l'eût dégagé.

FITZGERALD (lord Edward), patriote irlandais, né à Dublin en 1763, mort à Newgate en 1798. Il combattit dans l'armée anglaise pendant la guerre d'Amérique, devint membre du Parlement de Dublin puis, séduit par les théories de Rousseau, vécut quelque temps dans les bois et s'affilia à une tribu indienne. Grand admirateur de la Révolution, il épousa Paméla, fille naturelle de Mme de Genlis et de Philippe-Egalité. Il entra ensuite dans l'association des Irlandais-Unis, et prépara un plan de soulèvement de l'Ile. Trahi, poursuivi à outrance par le gouvernement anglais, il fut surpris à Dublin par le major Swan, le 19 mai 1798, dans la maison d'un plumassier nommé Murphy. Il se défendit désespérément, blessa ses assaillants, reçut lui-même une grave blessure, et mourut de ses suites, à la prison de Newgate.

FITZGERALD (Edward), écrivain anglais, né à Bredfield-House, près de Woodbridge (Suffolk) en 1809, mort à Merton-Rectory (Norfolk) en 1883. Versé dans la connaissance de l'espagnol, du grec et du persan, il traduisit beaucoup d'ouvrages importants avec une fidélité et une sûreté remarquables. Il a mené une vie d'amateur de lettres et de dilettante raffiné et indolent. En 1851, il publia un dialogue en prose, *Euphranor;* en 1852, *Polonius, Collection d'axiomes et de dictons*. L'année suivante il publie une traduction de *Six drames de Calderon*, dont il arrêta lui-même la vente. Il est surtout connu par sa version libre, mais véritablement poétique, des *Rubaïyat* d'Omar Khayyâm, l'Epicure persan (1859). Hardiment modernisés et remaniés, mais conservant la couleur orientale et la saveur de l'original, ces quatrains expriment, sous la plume de Fitzgerald, la mélancolie du XIXe siècle. Il a, de plus, traduit trois tragédies d'Eschyle et de Sophocle, et laissé une correspondance admirable de sensibilité délicate.

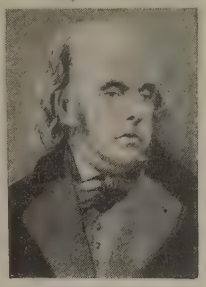
E. Fitzgerald.

FITZGERALD (Francis Scott), romancier américain, né à Saint-Paul (Minnesota) en 1896, mort à Hollywood en 1940. Il a célébré les divertissements excentriques de ses compatriotes dans *Gatsby le Magnifique* (1925).

FITZHERBERT (sir Anthony), jurisconsulte anglais, né à Norbury en 1470, mort en 1538 et enterré dans l'église paroissiale de cette ville. Il assista, en 1533, au couronnement d'Anne Boleyn et se distingua dans ses jugements par sa complaisance vis-à-vis du gouvernement de Henry VIII. Il est l'auteur du *Grand abrégé de législation* (1514) et du *Nouveau traité pour tous les laboureurs* (1523).

FITZHERBERT (Thomas), jésuite anglais, né à Swynnerton en 1552, mort à Rome en 1640. Ordonné prêtre à Rome en 1601, il y fut pendant douze ans l'agent du clergé anglais. Se fit jésuite en 1613, et devint en 1618 président du Collège anglais de Rome. Il écrivit plusieurs traités de controverse religieuse; notamment *A treatise concerning policy and religion*.

FITZHERBERT (Maria-Anne), femme de George IV d'Angleterre, née à Brambridge (Hampshire) en 1756, morte à Brighton en 1837. George était encore prince de Galles quand il la rencontra dans son salon de Richmond, et il en devint éperdument amoureux, bien qu'elle fût de six ans son aînée et eût été déjà mariée deux fois. Il l'épousa en 1785; mais, cette union n'étant pas valable aux termes de la Constitution, il contracta un peu plus tard un autre mariage avec Caroline de Brunswick. En dépit de sa situation irrégulière, Mrs Fitzherbert, au caractère noble et désintéressé, fut toujours comblée d'égards par les cercles de la cour.

FITZ-JAMES, comm. de l'Oise, arrond. et à 33 kil. de Compiègne; 1.390 hab. Maison d'aliénés. Boutons de nacre.

FITZ-JAMES, famille française, qui provient de James Fitzjames (1670-1734), fils naturel du duc d'York (Jacques II) et d'Arabella Churchill, sœur du grand Marlborough. James se fit naturaliser français et devint *maréchal de Berwick*. En 1710, Louis XIV érigea en duché-pairie, en sa faveur, l'ancienne seigneurie de Warty (aujourd. *Fitz-James* [Oise]), qu'il avait acquise en 1704.

FITZ-JAMES (François, duc DE), né à Saint-Germain-en-Laye en 1709, mort à Soissons en 1764, fils du maréchal de Berwick. Evêque de Soissons (1739), il devint premier aumônier du roi (1742). Il profita de son crédit fortuit sous Louis XV malade, pour obtenir le renvoi de la favorite, Mme de Châteauroux (1744). Mais le roi, guéri, reprit sa maîtresse, et Fitz-James fut renvoyé dans son diocèse. Il fut un des évêques qui prirent parti contre les jésuites, et, après la suppression de leurs collèges, il travailla à la réorganisation de l'enseignement.

FITZ-JAMES (Charles, duc DE), frère du précédent, né à Saint-Germain-en-Laye en 1712, mort à Paris en 1787. A la tête d'un régiment de cavalerie irlandaise, il prit part à la campagne du Rhin (1734-1740). Il servit ensuite très activement, pendant la guerre de succession d'Autriche et la première partie de la guerre de Sept ans. Créé pair de France en 1755, il avait été pourvu de plusieurs gouvernements successifs de provinces.

FITZ-JAMES (Edouard, comte DE), né à Saint-Germain-en-Laye en 1715, mort à Cologne en 1758, frère du précédent. Colonel du régiment d'infanterie irlandaise formé par son père, il fit à peu près les mêmes campagnes que son frère. Maréchal de camp en 1744, il servit sous Maurice de Saxe, participa à la prise de Nieuport, dont il fut nommé gouverneur. Prisonnier des Anglais, il fut relâché en 1747, gagna la bataille de Lawfeld, investit Maëstricht, et devint lieutenant général en 1748. Au début de la guerre de Sept ans, après avoir tenu campagne au Hanovre en 1757, il tomba malade à Cologne, où il mourut.

FITZ-JAMES (Edouard, duc DE), né à Versailles en 1776, mort près de Rouen en 1838. Emigré dès les débuts de la Révolution, il fut aide de camp du maréchal de Castries dans l'armée de Condé. Rentré en France en 1801, il fut parmi les premiers à saluer la Restauration, fut nommé aide de camp du comte d'Artois, colonel de la garde nationale montée, pair de France. Siégeant à la droite de l'Assemblée, il prêta cependant serment à Louis-Philippe, mais, impliqué dans l'affaire de la duchesse de Berry, il renonça à la pairie. Député en 1835, il fut réélu en 1837.

FITZMAURICE (lord Edmond George Petty), homme politique anglais, né à Londres (1846-1935). En 1868, il entra à la Chambre des communes. Secrétaire particulier du ministre de l'intérieur Lowe (1872-1873), il fit partie de la commission de réorganisation administrative de la Turquie d'Europe (1881), fut plénipotentiaire à la conférence du Danube (1883) et sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1882-1885 et 1905-1908). Son état de santé l'éloigna du Parlement de 1885 à 1898. En 1905, il fut élevé à la pairie. Libéral et libre-échangiste, il a publié une vie du comte de Shelburne, une vie de sir William Petty, et édité les lettres de Gavin Hamilton, de l'abbé Morellet, du duc de Brunswick.

FITZMAURICE-KELLY (James), critique anglais, né à Glasgow en 1857, mort à Sydenham en 1923. Il s'est consacré à l'étude de la langue et de la littérature espagnoles. Maître de conférences à Oxford, à Cambridge, professeur au King's College de Londres, il a publié: *Vie de Cervantes* (1892); *Histoire de la littérature espagnole* (1898), qui a été traduite en français et en espagnol; *Lope de Vega et le drame espagnol* (1902); etc.

FITZ NEALE ou **FITZ NIGEL** (Richard), diplomate et auteur anglais, mort en 1198, qui rédigea (en latin) le fameux *Dialogus de Scaccario ou Traité de l'Echiquier* (1176-1178), et *les Lois des Rois Henry et Richard*.

FITZ-PATRICK, ancienne famille irlandaise, établie dans le Pale, et dont les membres, comme les grands lords normands, les Butler, les Geraldine et autres, étaient presque indépendants de l'Angleterre, qui finit par se les attacher en leur donnant des titres. C'est ainsi qu'au XVIe siècle les Fitz-Patrick devinrent barons d'Upper Ossory.

FITZ-PATRICK (sir Barnaby), lord D'UPPER OSSORY, né vers 1535, mort à Dublin en 1581. Fils de Bryan Fitz-Patrick, premier baron d'Upper Ossory, il fut élevé à la cour d'Angleterre et devint le favori du roi Edouard VI. Il acheva son éducation en France et fut même gentilhomme de la chambre d'Henri II (1551-1552). En 1553, il participa activement à la répression de la rébellion de Wyatt; en 1559, il siégea au Parlement. Une querelle retentissante avec le comte d'Ormond occupa presque tout le reste de sa vie. En 1576, Fitz-Patrick avait tué le rebelle irlandais Rory Oge O'More. Il a laissé une correspondance des plus intéressantes, relative à son séjour en France. Elle a été publiée par le « Roxburgher Club ».

FITZ-PATRICK (Richard), lord GOWRAN, mort en 1727. Entré jeune dans la marine, il dirigea, à partir de 1689, plusieurs croisières contre les escadres françaises. En 1696, il fit une descente dans l'Ile de Groix; en 1702, il participa à la malheureuse expédition de Cadix, commandée par Ormond, et fut créé pair d'Irlande en 1715.

FITZ-PATRICK (Richard), général et homme politique anglais, né en 1747, mort à Mayfair en 1813. Il s'opposa de toutes ses forces à la guerre d'Amérique; mais, comme soldat, il fut obligé d'y prendre part (1777). Revenu en Angleterre secrétaire du duc de Portland, vice-roi d'Irlande (1782), il entra, avec le portefeuille de la guerre, dans le cabinet de Fox et de North. Général en 1798 et lieutenant général en 1803, il redevint ministre de la guerre dans le ministère « de tous les talents » (1806). La mort de Fox, qu'il aimait beaucoup, le découragea et l'éloigna de la vie politique.

FITZ-PATRICK (William Jones), littérateur anglais, né et mort à Dublin (1830-1895). Il fut un des principaux magistrats du comté de Longford. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de l'Irlande, et des biographies très consciencieuses, qui ont eu un succès considérable.

FITZ-PATRICK (sir Percy), écrivain anglo-africain, né et mort à King-Williamstown (1862-1931); auteur de *Jock de la Brousse*, histoire d'un chien.

FITZ-RALPH (Richard), prélat anglais, dit en latin **Ricardus filius Radulphi** ou **Armachanus**, né à Dundalk vers la fin du XIIIe siècle, mort à Avignon en 1360. Il fut chancelier de la cathédrale de Lincoln (1334), doyen de Lichfield (1337), et archevêque d'Armagh (1347). Orateur renommé, il était en faveur à la cour d'Avignon, où il fut mêlé aux négociations entreprises pour ramener à la papauté l'Eglise arménienne (1342). A cette occasion, il écrivit une *Summa de quæstionibus Armenorum*, qui fut publiée à Paris en 1511. Son traité de *Pauperis salvatoris* (1358) le rendit suspect, mais il mourut avant d'avoir été condamné.

FITZROY, fleuve du N.-E. de l'Australie (Queensland), tributaire de l'océan Pacifique. Il est formé par la réunion du Dawson et du Mackenzie, arrose Yaamba et Rockhampton et finit par un vaste estuaire dans la baie Keppel, après 400 kil. de cours. Il draine une riche région de mines et d'élevage. — Fleuve du nord de l'Australie occidentale, tributaire de la baie dite King Sound. Cours, 400 kil.

FITZROY, ville d'Australie (Victoria); 34.280 hab. Industries nombreuses et actives; filatures de laine, de coton, etc.; métallurgie. Faubourg industriel de Melbourne.

FITZROY (Henry), duc de Richmond, fils naturel de Henry VIII, né et mort à Londres (1519-1536). En 1529, Fitzroy devint lord-lieutenant d'Irlande, et l'on crut que Henry VIII allait lui constituer un royaume d'Irlande. Il fut l'élève de l'helléniste Richard Croke et du célèbre John Palsgrave.

FITZROY (famille) ducs DE SOUTHAMPTON ET CLEVELAND. Le fondateur de cette famille et premier duc fut CHARLES, fils naturel de Charles II d'Angleterre et de sa maîtresse Barbara Villiers, comtesse de Cartlemaine et duchesse de Cleveland, né en 1662. Charles Fitzroy mourut en 1730 sans avoir joué de rôle politique. Il eut trois fils et trois filles. Ses trois fils moururent sans postérité; l'une de ses filles épousa Henri Vare, baron Barnard, et le titre de duc de Cleveland fut donné à l'un de leurs descendants, William Harry Vare, en 1833.

FITZROY (famille) ducs DE GRAFTON. Le premier duc est HENRI, second fils naturel du roi Charles II, né en 1663, mort en 1690. Le titre de « duc de Grafton » lui fut conféré en 1675; on en fit un marin. En 1683, il était capitaine du *Grafton*, vaisseau de soixante-dix canons. Il eut des duels retentissants, montra du courage et de la hardiesse comme marin. Des premiers, Fitzroy prêta serment à Guillaume III. Mais, n'ayant pu obtenir de celui-ci le grand commandement qu'il ambitionnait, il alla servir sous Marlborough en Irlande, et fut tué au siège de Cork. — Le troisième duc de Grafton et le plus connu est AUGUSTUS HENRY, né en 1735, mort en 1811. Il entra de bonne heure dans la carrière politique, et s'y distingua. Ministre à diverses reprises, il devint chef de cabinet en 1767. Accusé de malversations, il démissionna en 1770, accepta le *Privy seal* dans le cabinet de lord North (1771), puis

resta à l'écart jusqu'en 1782, où lord Rockingham revint aux affaires, et il tomba avec lui l'année suivante. — Son fils George Henry, duc DE GRAFTON, né en 1760, mort en 1844, fut député de l'université de Cambridge jusqu'en 1811, année où il succéda à son père à la Chambre des lords. Il avait reçu de Pitt de nombreuses sinécures lucratives.

FITZROY (famille) barons DE SOUTHAMPTON. Le premier baron fut AUGUSTE, second fils de lord Augustus Fitzroy, duc de Grafton, né en 1737, mort en 1797. Il servit comme aide de camp du prince de Brunswick à la bataille de Minden (1759). Colonel de dragons en 1772, il fut élevé, en 1780, à la pairie, comme baron de Southampton.

FITZ-ROY (Robert), marin et astronome anglais, né à Ampton (Suffolk) en 1805, mort près de Norwood (Surrey) en 1865. Il entra dans la marine, fit l'exploration hydrographique de la partie australe de l'Amérique, puis parcourut, de 1831 à 1836, les contrées magellaniques. Député (1841-1843), il fut ensuite gouverneur de la Nouvelle-Zélande, président du département météorologique du Comité de commerce (*Board of trade*), et contre-amiral (1857). Membre correspondant de l'Institut de France. Outre ses travaux astronomiques et un *Traité de météorologie* (1861), on lui doit la *Narration d'un voyage de découvertes accompli de 1826 à 1836* (1839).

FITZSTEPHEN (William), moine anglais, né à Londres vers 1120, mort vers 1190. Chapelain et confident de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, il l'assista courageusement dans sa lutte contre le roi d'Angleterre Henry II. La *Vie de saint Thomas, archevêque et martyr*, qu'il a écrite, renferme la plus ancienne description connue de la ville de Londres.

FITZTHOMAS (John), premier comte de Kildare en Irlande, né vers le milieu du XIIIe siècle, mort à Laraghbryan, dans le comté de Kildare, en 1316. Il guerroya au service d'Edouard Ier d'Angleterre contre les Ecossais. Fitzthomas est un des héros légendaires de la poésie populaire irlandaise.

FITZTHOMAS (Maurice), premier comte de Desmond. Il guerroya toute sa vie au service d'Edouard III d'Angleterre contre les Ecossais (1335) et contre les seigneurs anglo-normands établis en Irlande. Fitzthomas fut vice-roi d'Irlande en 1356.

FITZWILLIAM (sir William), homme politique anglais, né et mort à Milton (comté de Northampton) (1526-1599). Poussé par le duc de Bedford, il obtint d'Edouard VI de hautes fonctions en Irlande ; mais, à la suite d'une expédition malheureuse, il tomba en disgrâce. Revenu en faveur, Fitzwilliam fut nommé, en 1571, lord député d'Irlande et réprima plusieurs soulèvements ; mais sa santé le força à se démettre de ses fonctions (1575). Il rentra dans la vie privée jusqu'en 1598, où il fut mis de nouveau à la tête du gouvernement de l'Irlande. Il parvint à pacifier ce pays profondément troublé, mais laissa la réputation d'un fonctionnaire avare et cruel.

FITZWILLIAM (William WENTWORTH, comte), homme d'Etat anglais, né en 1748, mort à Milton-House, près de Peterborough en 1833. Il était le neveu et héritier du marquis de Rockingham. Bien que lié avec Fox d'une amitié qui devait durer toute sa vie, il servit sous les ordres de Pitt comme lord-lieutenant d'Irlande (1794). L'humanité qu'il témoigna à l'égard des catholiques le rendit suspect, et il démissionna en 1795. Il redevint président du conseil durant la courte administration de lord Grenville (1806).

FITZWILLIAM (Charles William WENTWORTH, comte), homme d'Etat anglais, né a Londres en 1786, mort à Wentworth-House (York) en 1857, fils du précédent. Il fut au Parlement l'un des partisans les plus actifs de la réforme électorale et du rappel des lois sur les céréales. Il a publié la *Correspondance* de Burke (1844). — Son fils, WILLIAM THOMAS SPENCER, né en 1815, fut membre libéral de la Chambre des communes de 1837 à 1857 ; il entra alors à la Chambre des lords.

FIUMARA, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Reggio), près du détroit de Messine ; 1.770 hab. Sériciculture.

FIUME (en Yougosl. **Rijeka**), ville et port de Yougoslavie (Vénétie Julienne), ch.-l. de prov. au fond du golfe de Fiume ; 53.000 hab. (*Fiumains, ainés*). Evêché-abbaye de Saint-Jacques, érigé en 1925. La ville, d'origine vénitienne, appartint à la Maison d'Autriche. De 1858 à 1918, incorporée à la Hongrie, elle en fut le port franc. Après la Première Guerre mondiale, elle fut disputée entre la Yougoslavie et l'Italie, et, pour l'assurer à sa patrie, Gabriele d'Annunzio s'y maintint avec ses troupes de 1919 à 1921. Le conflit se termina par un accord qui donnait Fiume à l'Italie. Elle est devenue yougoslave après la Seconde Guerre mondiale. — La *province de Fiume* est peuplée de 196.775 hab., sur 1.121 km².

FIUME Veneto, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 7.610 hab. Vignobles, sériciculture.

FIUMEFREDDO Bruzio, ville et port d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza), sur le *Fiumefreddo ;* 4.330 hab.

FIUMEFREDDO di Sicilia, comm. d'Italie (île de Sicile, prov. de Catane) ; 4.230 hab.

FIUMICELLO, ville d'Italie (prov. d'Udine), sur l'Isonzo ; 4.520 hab.

FIUMICINO, localité d'Italie (prov. de Rome), à l'embouchure du Tibre et à 32 kil. de Rome dont elle fait partie au point de vue administratif. C'est l'antique *Porto Claudio,* qui remplace Ostie et qui gagne chaque jour en importance comme débouché maritime de la capitale de l'Italie sur la mer Tyrrhénienne.

FIUMINATA Castello, comm. d'Italie (Marches, prov. de Macerata), près des sources du Potenza ; 3.475 hab.

FIVÈLE n. m. Anneau en bois, attaché à l'extrémité d'une longue corde et servant à arrêter un nœud coulant de cette même corde, de manière à assujettir un fardeau encombrant.

five o'clock tea [*faï-vo-klok-tî*] et par abrév. **five o'clock** n. m. (loc. angl. qui signifie *thé de cinq heures*). Lunch fait à 5 heures de l'après-midi.

FIVES, ancienne comm. du Nord, réunie à la ville de Lille en 1858. Quartier industriel.

FIVIZZANO, ville d'Italie (Toscane, prov. de Massa-et-Carrare), dans un passage de l'Apennin au pied du superbe Alpe de Succiso ; 18.630 hab.

FIX (Theodore), économiste suisse, né à Soleure en 1800, mort à Paris en 1846. Etabli à Paris, il fonda en 1833 la *Revue mensuelle d'Economie politique.* En 1840, l'Académie des sciences morales lui accorda un prix pour un mémoire sur l'association des douanes allemandes. Dans son principal ouvrage, *Situation des classes ouvrières* (1846), il se montre disciple de Malthus, attribuant la misère des travailleurs à l'ivrognerie et à l'imprévoyance. Fix combat l'organisation du travail, et fait preuve de tendances ultra-conservatrices.

FIX (Théobald), philologue suisse, frère du précédent, né à Soleure en 1802, mort à Paris en 1874. Il se fixa à Paris, où il fut professeur à l'Ecole normale et bibliothécaire du Conseil d'Etat. Il collabora, en 1829, à la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ,* de Henri Estienne. Il publia *Œuvres de saint Jean Chrysostome* (1834-1839) ; *Tragédies d'Euripide* (1844) ; *Fables de Babrius* (1846) ; *Odes de Pindare* (1847) ; et un *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* (1875).

FIX (Delphine-Eléonore), actrice française, née à Tellencourt (Moselle) en 1831, morte à Paris en 1864. Elle débuta, en 1849, au Théâtre-Français, où elle fut reçue sociétaire en 1854, et y tint avec beaucoup de charme et d'esprit l'emploi des amoureuses.

FIXABLE [*fik-sabl'*] adj. Qui peut être fixé.

FIXAGE [*fik-saj'*] n. m. Techn. Action de fixer, de rendre solide ou permanent : *Le* FIXAGE *des rails sur les coussinets, des couleurs sur un tissu.*

— Manuf. Opération de l'apprêt des tissus de laine, qui a pour but de maintenir les fils de trame et de chaîne dans la position qui leur a été donnée au moment du tissage.

— Photogr. Opération par laquelle une image photographique est rendue pratiquement inaltérable à la lumière.

— ENCYCL. Photogr. Le *fixage* a pour rôle l'élimination, à l'état de sels solubles, de l'excès de substance sensible non utilisé à la formation de l'image argentique ; le produit utilisé, et, éventuellement, les produits de la transformation du sel sensible, ne doivent avoir aucune action sur la matière constituant l'image, ni sur son véhicule (gélatine, collodion, etc.). Dans tous les procédés aux sels d'argent le constituant essentiel des bains de fixage est l'hyposulfite de sodium qui, s'il ne dissout pas le chlorure et le bromure d'argent, peut, en conditions convenables (bain assez concentré, et non épuisé), les transformer en un hyposulfite complexe, soluble dans l'eau, dont l'élimination sera complétée par des lavages ; la concentration de l'hyposulfite dans ces bains est habituellement comprise entre 10 et 30 p. 100.

FIXATEUR [*fik'-sa*] n. m. Outil dont on se sert pour fixer les œillets dans les ouvrages où l'on veut en introduire, et qui se compose d'une tige métallique de forme conique allongée, plus petite à son extrémité que l'œillet qu'il s'agit de fixer. || Mécanisme dont on se sert pour fixer les chevilles des instruments à cordes. || Substance qui rend une image photographique inaltérable à la lumière. (Le plus souvent on emploie l'hyposulfite de sodium.) || Sorte de vaporisateur que l'on emploie pour fixer un dessin ou l'image d'un cliché photographique sur son support.

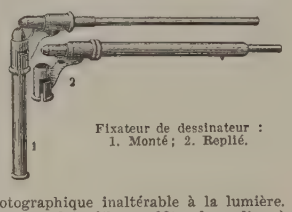

Fixateur de dessinateur : 1. Monté ; 2. Replié.

— Photogr. Bain utilisé au fixage.

— *Adjectiv.* Qui a la propriété de fixer.

— Syn. **Fixatif, adhésif.**

FIXATIF [*fik-sa*], **IVE** adj. Qui sert à fixer, à déterminer : *Loi* FIXATIVE *des droits électoraux.* (Peu us.)

— *Substantiv.* et au masc. Techn. Vernis (gomme laque et alcool) très dilué, généralement distribué par un vaporisateur, pour consolider les dessins au crayon ou au pastel et les retouches sur images photographiques.

FIXATION [*fik-sa-si-on*] n. f. (de *fixer*). Action de fixer, de rendre fixe : FIXATION *d'un poteau en terre.* || Action de déterminer, d'établir, de préciser : *La* FIXATION *de l'impôt, des frais.* FIXATION *d'une échéance, d'un rendez-vous, d'un prix.*

— Biol. *Fixation des variations,* Phénomène par lequel une variation acquise dans des conditions données devient définitive, c'est-à-dire se conserve en dehors des conditions où elle a été acquise.

— Chim. Action de rendre fixe un corps volatil : *La* FIXATION *d'une huile.* || Réaction de chimie ayant pour but d'introduire un élément nouveau dans un corps : *La* FIXATION *d'un atome chlore sur un carbure.*

— Gramm. arabe. Action de donner à chaque lettre le *djezma* ou signe voyelle.

— Histol. Opération par laquelle on fixe les éléments cellulaires pour les étudier plus tard.

— Thérap. *Abcès de fixation,* Abcès aseptique provoqué par l'injection d'essence de térébenthine dans les tissus, dans un but thérapeutique.

— ENCYCL. Biol. Quand une variation temporaire devient définitive, elle est dite « fixée ». C'est la question si controversée de l'hérédité des caractères acquis, attendu qu'une variation fixée chez l'individu peut, et c'est le cas le plus habituel, ne pas reparaître chez ses descendants. Il faut donc, pour qu'une fixation individuelle devienne transmissible, qu'elle atteigne les éléments reproducteurs de l'un et de l'autre sexe.

— Méd. générale. *Fixations du complément.* D'après la théorie d'Erlich, il existe, dans tout organisme, une substance défensive : l'*alexine* ou *complément,* laquelle n'agit sur l'antigène que par le moyen d'une substance intermédiaire, la *sensibilisatrice.* Cette dernière se forme sous l'influence de l'antigène et est, par conséquent, rigoureusement adaptée à lui. Quand, à un mélange contenant un antigène et la sensibilisatrice correspondante, on ajoute du sérum frais renfermant, par définition, le complément, celui-ci est fixé sur l'antigène par le moyen de la sensibilisatrice et disparaît du sérum qui devient ainsi incapable de neutraliser une nouvelle dose d'antigène. Tel est le phénomène désigné, en sérologie, sous le nom de *fixation du complément,* et que l'on utilise pour déceler l'existence d'infections, telles que la syphilis, chez les individus qui sont suspectés d'en être atteints.

Il va sans dire que ces substances : alexine ou complément, sensibilisatrice, etc., sont purement hypothétiques. On n'a jamais pu les isoler sous forme de corps chimiques définis, pour cette raison qu'elles n'expriment que des états colloïdaux en conflit, par suite d'une différence physique, charge électrique, viscosité, etc. Il est commode d'employer ces mots pour donner, à des phénomènes très obscurs, une apparence de simplicité et de clarté ; mais, d'un autre côté, il est dangereux d'en user à tout propos, comme on le fait maintenant, car on a ainsi l'illusion d'avoir expliqué des phénomènes dont, en réalité, nous ne connaissons à peu près rien.

— Physiol. La *fixation* des principes alimentaires dans les tissus se fait par *assimilation* : certains éléments fixés pouvant servir à la constitution des réserves, à la formation des grains de sécrétion, des pigments. V. ASSIMILATION.

— Thérap. L'*abcès de fixation,* appelé aussi abcès de *dérivation,* a été imaginé par Fochier (de Lyon) pour hâter l'évolution de certaines maladies infectieuses. En effet, l'injection sous la peau d'essence de térébenthine a pour résultat de provoquer une violente réaction locale, inflammatoire et purulente. Cette réaction locale a pour conséquence d'accroître considérablement la leucocytogénèse et, par conséquent, d'augmenter le nombre des phagocytes et leur activité à l'égard des microbes pathogènes ayant provoqué la maladie en cause. D'où des signes réactionnels généraux, comme la fièvre, et une accumulation de leucocytes entraînant une abondante production de pus, qu'il convient d'évacuer dès que l'abcès est devenu fluctuant, c'est-à-dire au bout de trois à cinq jours. Après cette évacuation, on voit souvent la température tomber, l'infection s'atténuer, et la convalescence s'établir assez rapidement. L'abcès de fixation, d'ailleurs parfois très douloureux, n'est, en somme, qu'un moyen artificiel pour accroître les défenses naturelles de l'organisme. Il est comparable à ce point de vue aux injections de lait, de métaux colloïdaux, etc.

FIXE [*fiks'*] adj. (lat. *fixus,* part. pass. de *figere,* ficher, fixer). Qui ne remue pas, ne change pas de place : *Point* FIXE. *Etoiles* FIXES. *On ne les a jamais vus assis,* FIXES *et arrêtés.* (La Bruyère.) || Qui reste attaché sur un point (en parlant de l'œil, de la vue) : *Regard* FIXE. || Qui ne varie pas : *Couleur* FIXE, Couleur qui est la même, de quelque côté qu'on la regarde. || Qui est stable, permanent : *Demeure* FIXE, Demeure que l'on occupe d'une manière permanente.

— *Fig.* Qui ne varie pas, ne change pas : *Cette denrée a toujours un prix* FIXE. *Quiconque n'a aucune opinion* FIXE *n'a pas de sentiments constants.* (Joubert.) || Qui est réglé, déterminé d'avance : *Prix, heure, revenu* FIXE.

— Astron. *Etoiles fixes,* Se dit, par opposition aux planètes, des étoiles dont les mouvements réels sont inappréciables pour la vision simple, et qui paraissent ainsi conserver des positions invariables les unes par rapport aux autres.

— Bot. *Cloisons fixes,* Celles qui restent immobiles et conservent leurs attaches, à la maturité du fruit.

— Chim. Qui ne peut être volatilisé que par des températures tout à fait exceptionnelles. || *Sel fixe,* Produit cristallin que fournissent les cendres végétales par un simple lavage. || *Alcali fixe,* Nom donné autrefois à la potasse et à la soude. || *Gaz fixe* ou *permanent,* Se disait autrefois des gaz que l'on n'avait pu liquéfier.

— Mar. Partie inférieure d'un hunier double. (Vers le milieu du XIXe siècle on rendit la manœuvre des huniers plus facile en les séparant en deux à la hauteur de la troisième bande de ris. On obtint ainsi deux voiles au lieu d'une : l'inférieure appelée *fixe,* la supérieure nommée *volant,* chacune ayant sa vergue et ses agrès : vergue de fixe, vergue de volant, bras de fixe, de volant, etc. En amenant le volant sur le fixe, le hunier se trouve immédiatement au bas-ris. Les anciens huniers, aujourd'hui disparus, furent alors désignés sous le nom de *huniers pleins.*)

— Météor. *Beau fixe,* Elévation de la colonne barométrique, qui fait présumer que le temps, actuellement au beau, est de nature à s'y maintenir.

— Milit. Commandement prescrivant aux hommes d'observer l'immobilité en prenant une attitude militaire, après l'exécution d'un mouvement.

— Loc. DIV. *Prix fixe,* Prix réglé immuablement, sur lequel on ne rabat rien. || *Idée fixe,* Idée dont l'esprit ne peut se détacher : *La foi transporte les montagnes,* l'IDÉE FIXE *soulève des bastilles.* (P. de Saint-Victor.)

— ANTON. **Branlant, changeant, flottant, inconsistant, mobile, mouvant, muable** et **commuable, permutable** et **transmutable, soluble, vacillant, variable, volatil.** — **Ambulant** et **ambulatoire, errant, nomade, casuel.**

— *Substantiv.* et au masc. *Le fixe,* La partie invariable des appointements (par opposition au *casuel*).

FIXE-AGRAFE [*fik-sa-graf'*] n. m. Instrument employé pour fixer des agrafes sur du carton, du cuir, du bois, etc. || Plur. *Des* FIXE-AGRAFES.

FIXE-BOUCHON n. m. Petit appareil pour tenir fixé le bouchon d'une bouteille. || Plur. *Des* FIXE-BOUCHONS.

FIXE-CHAPEAU n. m. Epingle permettant de fixer les chapeaux de femme sur la tête. || Plur. *Des* FIXE-CHAPEAUX.

FIXE-FRUIT n. m. Coin en bois utilisé dans la construction en pisé. (On dit aussi FIXE-POINT.) || Plur. *Des* FIXE-FRUITS.

FIXE-LONGE n. m. Anneau disposé sur la mangeoire d'un cheval, d'un bœuf, d'un mulet, et dans lequel glisse la longe terminée par un poids. || Plur. *Des* FIXE-LONGES.

FIXEMENT [*fik-se-man*] adv. D'une manière fixe :

> Mais par les morts muets, par les morts qu'on oublie,
> Moi, rêveur, je me sens regardé *fixement.*
> V. HUGO.

FIXE-POINT n. m. Techn. Syn. de FIXE-FRUIT. || Plur. *Des* FIXE-POINTS.

FIXER [*fik-sé*] v. tr. (de *fixe*). Rendre fixe, stable : FIXER *un tableau, des persiennes.* FIXER *un navire avec des ancres.* FIXER *une teinture sur de la laine.* FIXER *sa demeure*

en province. || *Par extens.* Diriger d'une façon permanente : FIXER *une lunette sur une étoile, un canon sur un point.* || *Particulièrem.* En parlant de l'œil, de la vue, etc., Diriger ou attirer d'une manière permanente : FIXER *les yeux sur quelqu'un, sur quelque chose.* FIXER *tous les regards.*

— *Fig.* Rendre fixe, stable : FIXER *son choix, ses vues, ses soupçons, ses désirs, son attention, ses amours.* || *Elle seule* A FIXÉ *son amour.* (Racine.) || *Fixer une coquette,* Se l'attacher définitivement. || *Fixer les esprits,* Les amener à une résolution fixe. || Arrêter, déterminer, préciser, évaluer : FIXER *un prix, une heure, un rendez-vous.* FIXER *la forme, les proportions d'un objet.* FIXER *un point de droit.* FIXER *le sens d'un mot.* FIXER *la valeur d'une œuvre d'art, d'un travail littéraire.* || *Fixer la langue,* En établir, en déterminer l'usage d'après les meilleurs écrivains : *Pascal* FIXA *la langue que parlèrent Bossuet et Racine.* (Chateaubriand.) || Déclarer, renseigner nettement, franchement, sans qu'il y ait matière à doute : FIXER *quelqu'un sur ses intentions.* || *Fixer un dessin,* Envoyer sur le dessin du fixatif pour en consolider les traits.

— Art vétér. *Fixer un animal,* L'assujettir dans une position convenable pour pratiquer une opération et éviter des accidents pour l'opérateur ou pour le sujet à opérer.

— Chim. Empêcher de se volatiliser : FIXER *le mercure.*

— Phot. On fixe une épreuve photographique en la trempant dans un bain approprié.

— ***Fixé, e,*** part. pass. du verbe *Fixer* (au propre et au fig.). Renseigné définitivement : *Vous voilà* FIXÉ.

— Pop. *C'est fixé,* C'est entendu. || *N'être pas fixé,* Ne pas savoir ce qu'on veut; n'avoir pas de goût bien déterminé.

— *Substantiv.* et au masc. Peint. Petit tableau à l'huile, peint sur une étoffe fine, et collé derrière une glace qui lui tient lieu de vernis.

— ***Se fixer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'établir d'une façon permanente: SE FIXER *dans le Midi. Ah! ces jardins d'Italie, un jour on les a traversés, jamais on ne s'y* FIXE. (Barrès) ; et *au fig.* S'établir dans, s'attacher à : SE FIXER *à une opinion, à une résolution. A quoi vous* FIXEZ-VOUS? *Il fallut essayer de plus d'une méthode avant de* SE FIXER. (Voltaire.) || Absolum. *Se fixer,* Se marier.

— Au sens passif, Etre fixé, attaché, dirigé : *Les coquillages* SE FIXENT *aux rochers. Les regards* SE FIXAIENT *sur elle seule;* et au fig. : *Mon choix* S'EST FIXÉ *sur cette personne, sur cet ouvrage. Notre langue nationale* S'EST FIXÉE. *Cette opinion commence à* SE FIXER *dans les esprits. Toute leur attention* SE FIXE *à tort sur de telles doctrines.*

— SYN. **Fixer, affermir, arrêter, assurer.** V. AFFERMIR.

— ENCYCL. Peint. L'emploi des *fixés* au moyen âge est fréquent et varié : décoration des intérieurs, des tombeaux, meubles, étoffes religieuses, etc. Les tabatières, les boîtes et certains petits meubles ou accessoires de parure sont quelquefois décorés de fixés, peintures sur taffetas fin immédiatement collé sur un verre qui sert de protection et de vernis. Ce procédé a été fréquemment employé au XVIIIe siècle, et au XIXe surtout.

FIXIBILITÉ [*fik'-si*] n. f. Propriété de pouvoir être fixé : *La* FIXIBILITÉ *des couleurs.*

FIXIN [*fi-sin*], comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 10 kil. de Dijon ; 450 hab. Située à quelque distance de Gevrey Chambertin, cette commune, avec son écart FIXEY, forme un vignoble dont les produits sont assez réputés. Source ferrugineuse dite fontaine *de Vaux* ou *Lavaux,* et église du XIIIe siècle. Marbres, et statue de Napoléon Ier par Rude, à Fixin.

FIXISME [*fik-sissm'*] n. m. Biol. Doctrine qui admet la fixité des espèces.

— Apic. Procédé d'élevage des abeilles, dans lequel on ne donne aux abeilles que des ruches où elles construisent et fixent elles-mêmes leurs rayons. V. APICULTURE.

— ANTON. **Mobilisme, transformisme.**

FIXISTE [*fik-sisst'*] n. m. Apiculteur qui pratique le fixisme.

— Adjectiv. : *Méthode* FIXISTE.

FIXITÉ [*fik-si*] n. f. (lat. *fixitas*). Etat de ce qui est fixe ; état de ce qui a une direction fixe : *Donner plus de* FIXITÉ *à une poutre. La* FIXITÉ *du vent. La* FIXITÉ *de la direction de l'aiguille de la boussole. La* FIXITÉ *des regards.*

— Fig. : *Avoir de la* FIXITÉ *dans le caractère, les opinions. C'est la* FIXITÉ *qui produit les miracles de la passion et de la volonté.* (Mme de Staël.)

— Biol. *Fixité de l'espèce,* Théorie suivant laquelle les espèces végétales et animales sont invariables et ont toujours vécu, depuis leur création, avec les caractères qu'elles présentent aujourd'hui.

— Chim. Propriété des corps qui ne sont point volatilisables par les moyens ordinaires : *La* FIXITÉ *de l'or.*

— ENCYCL. Biol. C'est Linné qui a donné la définition de la *fixité de l'espèce* mais, après lui, les naturalistes, même partisans de la fixité, ont admis, dans l'espèce, des variations que représentent les races et les variétés, et ils pouvaient d'autant moins se refuser à cette concession que les variations individuelles sont d'observation courante. Ils n'allaient pas, toutefois, au delà de cette variabilité limitée et n'admettaient pas qu'une espèce pût jamais se transformer en une espèce différente. Cette théorie s'oppose à l'évolutionnisme.

FIX-MASSEAU (Pierre-Félix), sculpteur français, né à Lyon en 1869, mort à Paris en 1937. Parmi ses œuvres, d'aspect toujours gracieux, il convient de rappeler : *le Secret* (1893) ; *la Parabole du Faune* (1896) ; *le Passé* (1897) ; *Beethoven* (1903) ; *la Femme à sa toilette* (1905) ; *Vers la joie,* et divers bustes. Fix-Masseau a modelé de nombreuses œuvres décoratives, masques ou objets usuels.

FIXMILLNER (Placide), astronome allemand, né à Achleuthen (Haute-Autriche) en 1721, mort à Kremsmünster en 1791. Il étudia le passage de Vénus sur le soleil, en 1761. A l'observatoire du couvent de Kremsmünster, il fut des premiers à découvrir la planète Uranus, dont il calcula l'orbite. Son principal ouvrage, intitulé : *Decennium astronomicum* (1776), est un recueil d'observations dont les astronomes font encore usage.

FIZEAU (Hippolyte-Louis), physicien français, né à Paris en 1819, mort au château de Venteuil près la Ferté-sous-Jouarre en 1896. Son père était professeur à la Faculté de médecine de Paris. Fizeau put donc rester indépendant et s'adonner à sa passion pour les sciences. Il avait à peine vingt ans lorsqu'il apporta des perfectionnements décisifs à l'image daguerrienne : ce fut à propos de ces découvertes qu'il se lia intimement avec Foucault : les deux physiciens travaillèrent ensemble pendant quelques années, puis se séparèrent pour résoudre, chacun de son côté, le problème de la détermination de la vitesse de la lumière. La belle expérience au moyen de laquelle Fizeau a déterminé cette vitesse, et celle par laquelle il a pu constater l'influence qu'exerce sur cette vitesse un mouvement de transport du milieu dans lequel elle se propage lui ont valu le grand prix de 10.000 francs décerné par l'Institut en 1856. Citons encore ses remarquables travaux sur la dilatation des cristaux, la polarisation de la lumière, etc. Fizeau devint membre (1860), puis président (1878) de l'Académie des sciences. Ses principaux mémoires ont été publiés dans les *Annales de physique et de chimie* et les *Comptes rendus de l'Académie des sciences.*

FJALAR, nain qui, dans la mythologie scandinave, aidé par Galar, donna la mort à Kvaser. En mêlant le sang de Kvaser avec du miel, ils composèrent un breuvage qui procure le don du chant et de la science.

FJELD n. m. Géogr. V. FIELD.

FJELD, comm. de Norvège (Söndre-Bergenhus, préf. de Hordalau), île de Store-Sarton, sur l'Atlantique ; 3.500 h. Port de pêche.

FJERDINGARD [*fi-èr, gar'*] n. m. Ancienne mesure de capacité suédoise, valant un peu plus de 18 litres.

FJORD n. m. Géogr. V. FIORD.

FLA onomatopée. Double coup frappé sur un tambour, légèrement d'abord de la baguette droite, puis de la baguette gauche : *Faire des ra et des* FLA.

FLABAS, comm. de la Meuse, arrond. et à 18 kil. de Verdun-sur-Meuse, au pied des Hauts-de-Meuse ; (106 hab. en 1914). Flabas est un des points où, en septembre 1914, pendant la bataille de la Marne, l'armée du kronprinz a été contenue au nord de Verdun. Dix-sept mois plus tard, lors de l'*attaque brusquée* sur la rive droite de la Meuse, les troupes allemandes, après avoir conquis les bois d'Hautmont et des Caures, le 21 février 1916, sont parties de Flabas, situé immédiatement au nord. Le 8 octobre 1918, le village fut repris par les Franco-Américains.

FLABELLAIRE [*bèl'-lèr'*] n. f. (du lat. *flabellum,* éventail). Genre d'algues marines, qui croissent dans la Méditerranée et présentent généralement une forme en éventail, qui leur a valu leur nom.

FLABELLARIA [*bèl'-la*] n. m. Nom générique employé pour désigner des palmiers fossiles aux feuilles en forme d'éventail, et dont on observe les empreintes dans les terrains crétacés et tertiaires.

FLABELLATES [*bèl'-lat'*] n. m. pl. Groupe de mollusques pélécypodes, comprenant les espèces allongées, bâillantes, à côtes épaisses et tranchantes. (L'espèce type est la *pholadomya flabellata.*)

FLABELLATION [*bèl'-la-si-on*] n. f. (du lat. *flabellum,* éventail). Chir. Action de renouveler l'air autour d'une partie condamnée à rester longtemps immobile.

FLABELLÉ [*bèl'-lé*], **E** adj. (du lat. *flabellum,* éventail). Hist. nat. Se dit des animaux, des végétaux ou de leurs organes, quand ils affectent la forme d'un éventail : *Feuilles* FLABELLÉES. *Les mâles de beaucoup de coléoptères ont les antennes* FLABELLÉES.

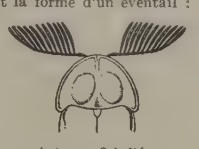

Antennes flabellées.

FLABELLIFÈRE [*bèl'-li*] n. m. (du lat. *flabellum,* éventail, et *ferre,* porter). Antiq. Esclave qui agitait l'éventail pour rafraîchir son maître et écarter les mouches.

FLABELLIFORME [*bèl'-li*] adj. (du lat. *flabellum,* éventail, et de *forme*). Qui est en forme d'éventail : *Feuille* FLABELLIFORME. *Polypier en lames* FLABELLIFORMES. *Ornements* FLABELLIFORMES.

— Bot. *Palmier flabelliforme,* Palmier nain ou *chamerops humilis.*

— *Substantiv.* et au masc. Archit. Ornement de feuilles ou de palmettes disposées en éventail.

FLABELLINA [*bèl-li*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes nudibranches, type de la famille des flabellinidés.

— ENCYCL. Les *flabellinas* sont des animaux allongés, grêles, de coloration violette avec ponctuations brunes sur le dos, pourvus de tentacules très longs, de rhinophores allongés, et présentant, sur les parties latérales du dos, de forts pédoncules supportant des groupes de cirres. Ils habitent les mers tempérées, et notamment la Méditerranée.

FLABELLUM [*bèl'-lum'*] n. m. (mot lat.) Antiq. Eventail.

— ENCYCL. Le nom latin de l'éventail a servi au moyen âge à désigner une variété en plumes de paon, adaptées à un long manche. L'Eglise latine l'adopta en y attachant un sens mystique, jusqu'au XIVe siècle : pendant la messe, deux diacres agitaient un de ces éventails jusqu'après la communion. Encore aujourd'hui, dans certaines cérémonies, on porte devant le pape deux flabellums semblables. Les Eglises d'Orient ont conservé l'ancienne liturgie.

Flabellum.

FLABELLUM [*bèl'-lom'*] n. m. Zool. Genre de coralliaires, comprenant un grand nombre d'espèces, caractérisées par leur forme en éventail. (Fixés à l'état jeune par un mince pédoncule, les flabellums peuvent se libérer à l'état adulte. Un rudiment de columelle se trouve au fond du calice très creux, privé de palis. Une espèce vit sur nos côtes de la Méditerranée ; le genre est cosmopolite, et fossile depuis l'éocène.)

FLABENIGO (Dominique), 31e doge de Venise, mort en 1043. Il appartenait à la plus haute aristocratie de Venise, et fut toute sa vie le chef du parti aristocratique. Renversant le doge Urseolo, chef du parti démocratique, il gouverna sous le nom du doge Pietro Antranigo Barbolano. Chassé en 1029 par le parti catholique et démocratique, il profita des troubles provoqués par l'usurpation de Dominico Urseolo pour rentrer à Venise. Doge en 1032, il fit adopter la loi interdisant de désigner de son vivant le successeur du doge.

FLAC! [*flak*] interj. Onomatopée imitant le bruit de l'eau qui tombe, celui d'un soufflet, etc. V. FLIC !

FLACCIDITÉ [*flak-si*] n. f. (du lat. *flaccidus,* flasque). Etat de ce qui est flasque.

— Physiol. Absence de tonicité que l'on observe dans les muscles, dans le cas de certaines paralysies, dites *flasques.* || Se dit aussi de l'état de certains organes érectiles, quand ils ne sont pas gorgés de sang.

— ANTON. **Distension, raideur, rigidité, tension.** — **Dureté.**

FLACCILLA (Ælia), impératrice romaine, née en Espagne au IVe siècle, morte dans un village de Thrace en 385. Fille d'Antoine, préfet des Gaules et depuis consul romain, Flaccilla épousa Théodose, encore général. Après l'avènement de son mari, Flaccilla fut proclamée Augusta. Elle vécut modestement, n'intervenant que pour demander à son mari des mesures de clémence. Chrétienne, elle contribua beaucoup à la destruction du paganisme. L'Eglise l'a mise au rang des bienheureuses.

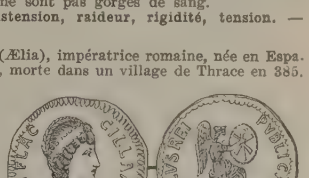

Flaccilla. (Monnaie d'or.)

FLACCUS, poète latin. Biogr. V. VALÉRIUS FLACCUS.

FLACCUS (Q. **Fulvius**), général romain, mort vers 201 av. J.-C. Consul en 237, il battit les Ligures et obtint le triomphe, puis fut de nouveau consul en 224, grand pontife, et deux fois préteur. Consul pour la troisième fois en 212, il battit Hannon et assiégea Capoue. Il abandonna le siège un instant pour défendre Rome contre Annibal et s'empara enfin de la ville. Il fut consul une quatrième fois, en 209. — Cneus **Fulvius Flaccus,** frère du précédent, se fit battre par Annibal près de Herdonie, en 212. Il essaya vainement de se mettre sous la protection de son glorieux frère et se réfugia à Tarquinies pour échapper au châtiment qu'il avait mérité.

FLACCUS (L. **Valerius**), consul romain, mort vers 86 av. J.-C. Consul en l'an 100, censeur en 96, consul désigné en 86, il remplaça Marius, mort. Par une loi il réduisit les dettes des trois quarts. Puis il combattit Sylla et termina la guerre contre Mithridate ; mais sa cruauté et son avarice lui aliénèrent les légions. Il périt par ordre de son lieutenant Fimbria.

FLACCUS (L. **Valerius**), sénateur romain. Interroi après la défaite de Marius en 82, il fit passer la loi *Valeria,* qui nommait Sylla dictateur à vie et ratifiait tous ses actes. En récompense, Sylla le fit maître de la cavalerie.

FLACH (Jacques), jurisconsulte français, né à Strasbourg en 1846, mort à Paris en 1919. Docteur en droit et avocat à la cour d'appel de Paris, professeur à l'école d'architecture (1873) puis à l'Ecole des sciences politiques (1877), il succéda, au Collège de France, à Laboulaye dans la chaire de législation comparée, en 1879 comme suppléant, en 1884 comme titulaire. On a de lui : *De la subrogation réelle* (1870) ; *la « Bonorum possessio » sous les empereurs romains* (1870) ; *Etude historique sur la durée des effets de la minorité en droit romain et dans l'ancien droit français* (1870) ; *la Table de bronze d'Aljustrel* (1879) ; *Cujas, les Glossateurs et les Bartolistes* (1883) ; *Jonathan Swift* (1885) ; *les Origines de l'ancienne France* (1886-1893), ouvrage capital ; *Etudes critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge* (1889) ; des études sur la vie politique de l'Irlande, sur le droit allemand ; des ouvrages historiques : *Mme de Krüdener et les origines de la Sainte-Alliance* (1889) ; *Mirabeau* (1891) ; *Un grand poète russe : Alexandre Pouchkine* (1894). En 1912, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales.

FLACHAT (Jean-Claude), industriel français, mort à Saint-Chamond en 1775. Il étudia à Constantinople les procédés de tissage, d'étamage des cuivres, de culture de la garance, propres à l'Orient, et les introduisit, à son retour, à la manufacture de Saint-Chamond, dont Louis XV fit une manufacture royale. Il a laissé un intéressant mémoire : *Observations sur le commerce et les arts d'une partie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et même des Indes orientales* (1767).

FLACHAT (Eugène), ingénieur français, né à Nîmes en 1802, mort à Arcachon en 1873. Avec son frère Stéphane, il construisit le premier chemin de fer français, de Paris à Saint-Germain. Il dirigea plus tard, en 1840 et 1842, la construction du chemin de fer de Paris à Rouen, puis celle du chemin de fer de Rouen au Havre. Eugène Flachat a écrit et publié un nombre considérable d'ouvrages de grande valeur scientifique, parmi lesquels : *Rapports sur le canal du Rhône au Rhin* (1840) ; *Guide du mécanicien, constructeur et conducteur des machines locomotives* (1849) ; *Traité sur les charbonnages, la batellerie et les chemins de fer* (1855) ; *De la traversée des Alpes par un chemin de fer* (1860) ; *Mémoire sur les travaux de l'isthme de Suez* (1865) ; etc. En 1870, il dirigea, pendant le siège de Paris, le corps auxiliaire du génie civil qui s'employa avec zèle à la défense de la capitale.

FLACHAT (Stéphane), frère du précédent. V. MONY.

FLACHE adj. (du lat. *flaccus,* mou). Mou : *Avoir l'oreille* FLACHE.

— Techn. Se dit du bois équarri dont les arêtes vives manquent à certains endroits : *Poutre flache.*

FLACHE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Techn. Mare. || Inégalité dans un pavage par suite de l'enfoncement excessif d'un ou plusieurs pavés. || Partie affaissée d'une voie ferrée, provoquant une dépression, une zone basse où les eaux s'accumulent sans écoulement. || Partie

basse du profil dans une file de rails qui provoque une secousse plus ou moins accentuée au passage des véhicules. || Endroit d'un tronc d'arbre non encore équarri, où l'écorce est enlevée et le bois mis à nu. (En exploitation forestière, on nomme *flache* ou *blanchis* la mise à nu d'une petite surface destinée à recevoir l'empreinte d'un marteau.) || Endroit qui manque dans l'arête vive d'une pièce de bois équarrie et qui offre ainsi des déchets.

— Min. Fente qui se trouve dans la masse intérieure de la roche, et qui se reconnaît au son que celle-ci rend quand on la choque avec un marteau.

FLACHER [*ché*] v. tr. (de *flache* n. f.). Sylvic. Faire un blanchis (*flache*) à un arbre pour le marquer du sceau.

FLACHERIE [*rî*] n. f. Maladie mortelle des vers à soie, causée par des microbes existant sur les feuilles de mûrier ou dans les locaux d'élevage. (Les vers qui en sont atteints sont dits *morts-flats*.)

— Encycl. Séricic. La *flacherie* se manifeste généralement vers la fin de l'élevage; les vers atteints sont languissants, demeurent allongés sans mouvement sur les claies ou les brindilles, puis ils meurent, noircissent et exhalent même avant la décomposition une odeur repoussante; la mortalité continue parfois jusque dans les cocons. Éminemment contagieuse, cette maladie menace les élevages suivants, et il convient de prendre les plus grands soins dans le choix des graines, dans la tenue générale de la magnanerie. Quand la maladie est déclarée, il faut essayer de l'enrayer par un changement de local si possible, par une élimination rigoureuse des vers morts ou malades, un délitage quotidien; il convient aussi de suspendre les repas, et de pousser la température de la pièce à 26 ou 27 degrés.

FLACHERON (Louis-Cécile), architecte, né et mort à Lyon (1772-1835). La ville de Lyon lui a confié un grand nombre de travaux : agrandissement du palais des Arts, adjonctions à l'hospice de l'Antiquaille, au Jardin des plantes et à l'hôtel de ville. Il a laissé en portefeuille une traduction de la *Basilica Lugdunensis* (Hôtel de ville de Lyon), du P. de Bussières.

FLACHEUX [*chеû*], **EUSE** adj. Techn. Qui a des flaches (en parlant d'un tronc d'arbre, d'une pièce de bois équarrie).

FLACH-FRANCOWITZ (Mathias), ou plus exactement **WLACICH,** plus connu sous le nom latin de **Flacius Illyricus,** théologien protestant, né à Albona (Istrie) en 1520, mort à Francfort-sur-le-Mein (1575). La prédication de Luther l'amena aux idées nouvelles. Il devint, dès lors, un des plus énergiques défenseurs du protestantisme, dont il propagea la doctrine à travers toute l'Allemagne, à Wittenberg, Magdebourg, Iéna, Ratisbonne, Amers, et à Strasbourg et Francfort, de 1541 à 1575. Il combattit vivement l'*Interim*. En 1548 il publia, contre Mélanchthon, une critique des *Adiaphora*, ou points de doctrine sur lesquels des concessions pouvaient être faites. Flacius démontrait que des concessions ne sont indifférentes qu'à la condition de n'être pas imposées. Il voulut défendre la Réforme par l'histoire. Dans son *Catalogus testium veritatis*... (1556), il tenta de réunir les témoignages des précurseurs du protestantisme dans tous les siècles. C'est lui qui a entrepris, avec des amis : Wigand, Faber, Corvinus, le grand ouvrage d'histoire ecclésiastique des treize premiers siècles que l'on nomme ordinairement *les Centuries de Magdebourg*. La première édition parut à Bâle de 1551 à 1554.

FLACHSBINDER. Biogr. V. Dantiscus.

FLACON n. m. (bas lat. *flasco*). Petite bouteille, plus soignée de forme que la bouteille commune, et qui se ferme ordinairement avec un bouchon de même matière : *Un* flacon *de cristal. Un* flacon *à liqueur, à odeur.* || Ce qui est contenu dans ce vase : *Vider un* flacon *de cognac.* || *Par extens.* Bouteille; contenu d'une bouteille : *Aimer les* flacons, Etre grand buveur.

— *Pop.* Soulier. || *Déboucher ses flacons,* Se déchausser.

— Chim. *Flacon laveur,* Flacon muni de deux tubes, à l'aide duquel on opère la purification des gaz.

— Phys. *Méthode du flacon.* V. densité.

— Allus. littér. :

Qu'importe le *flacon,* pourvu qu'on ait l'ivresse,

vers de Musset, dans la dédicace de *la Coupe et les lèvres.*

— Encycl. Archéol. Le *flacon,* primitivement, fut un récipient de capacité assez vaste. On y conservait le vin. Les flacons étaient en métal, au moyen âge, et souvent en métal précieux : en argent, argent émaillé et doré, damasquiné, et même en or; certains comptent parmi les plus belles pièces d'orfèvrerie connues. Dès le XIVe siècle, provenant d'Orient, il y eut en France des flacons de verre, montés avec une extrême recherche à cause de leur précieuse rareté. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, deux flacons timbrés aux armes du roi figurèrent dans les armoiries du grand échanson, en soutien de celles-ci. Des flacons de taille moindre, pendus à des chaînes d'argent ou attachés à des rubans ou à des courroies et que l'on portait à la ceinture ou en bandoulière, apparaissent à la fin du XVe siècle, et l'usage s'en continue jusqu'à la fin du XVIIe. Ils se fermaient comme les grands, à l'aide de bouchons à vis. Au XVIIe siècle, on fit de nombreux *flaconnets* en agate, en onyx, et surtout en cristal de roche; les flaconnets en cristal de roche avaient leur place marquée dans les petits coffrets à liqueurs que l'on appelait des « caves », et dont l'usage se continua au siècle suivant. A la même époque, les flacons de sels et de senteur, dénommés flacons de poche, furent également d'une richesse étonnante. On fit aussi, à l'usage des classes modestes, des flacons en faïence et en verrerie; les premiers, au XVIe siècle, furent importés d'Italie. Aujourd'hui, nous n'employons plus que des flacons de petite dimension, réservés à la toilette, aux parfums ou à la poche et en verre ou cristal. Les fabricants de parfums ont à propos senti le besoin, sous l'impulsion de René Lalique, de renouveler l'art du flaconnage.

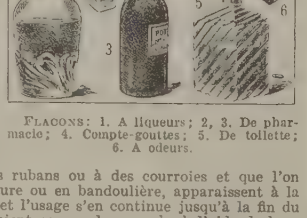

Flacons: 1. A liqueurs; 2, 3. De pharmacie; 4. Compte-gouttes; 5. De toilette; 6. A odeurs.

FLACONNAGE n. m. Fabrication des flacons de verre. || Flacons en général.

FLACONNIER [*ko-ni-é*] n. m. Ouvrier qui fait des flacons. || Etui contenant plusieurs flacons.

FLACOURT (Etienne de), colonisateur français du XVIIe siècle, né à Orléans en 1607, mort dans l'Atlantique en 1660. Envoyé en 1648 à Madagascar par la Compagnie des Indes-Orientales pour rétablir l'ordre parmi les colons soulevés contre le gouverneur Pronis, il ne sut pas ramener à lui les indigènes de Fort-Dauphin, indisposés par son prédécesseur. A son retour en France (1655), il fut accusé de dilapidations par les actionnaires de la Compagnie, mais il se justifia de cette accusation. Il périt en regagnant Madagascar où l'envoyait le maréchal de La Meilleraye. Flacourt a écrit une *Histoire de la grande isle de Madagascar* (1658), dont les renseignements sont encore reconnus exacts; il a aussi publié un *Petit catéchisme madécasse et français* (1657) et un *Dictionnaire de la langue de Madagascar* (1658).

FLACOURTIE [*sî*] n. m. (de *Flacourt*, nom propre). Bot. Genre de bixacées, tribu des flacourtiées, comprenant des arbres ou arbustes épineux, à feuilles alternes, à fleurs en cymes simulant des épis.

— Encycl. On connaît seize espèces de *flacourties* des régions chaudes, qui fournissent presque toutes un fruit comestible, charnu ou capsulaire, rempli au centre par une matière pulpeuse. Les espèces les plus connues sont le *flacourtia Ramontchi* ou prunier de Madagascar et le *flacourtia cataphracta* de l'Inde, le *flacourtia Ruham* de l'Indochine.

FLA-FLA n. m. Bx-arts. En style d'atelier, Etalage exagéré de moyens; grande recherche d'effet. || *Par extens.* Ostentation, étalage prétentieux : *Les sots parvenus aiment à faire du* fla-fla.

FLAGELLAIRE [*jèl'-lèr'*] adj. (du lat. *flagellum,* fouet). Hist. nat. Qui ressemble à un fouet.

FLAGELLAIRE [*jèl'-lèr'*] n. f. Genre de flagellariacées, comprenant des plantes grimpantes, à feuilles engainantes, terminées par une vrille, qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Australie.

FLAGELLANT [*jèl'-lan*], **E** n. et adj. Qui se flagelle : *Ces* flagellants *inondèrent l'Europe.* (Voltaire.)

— N. m. pl. Membres de diverses confréries qui se livraient en commun à la flagellation.

— Encycl. Hist. rel. Les confréries de *flagellants,* instituées en 1260 par un dominicain italien, nommé Ranieri, se développèrent surtout au XIVe siècle, à l'époque de la peste noire; elles s'étendirent alors dans le midi de la France, les Pays-Bas, l'Alsace, la Lorraine, la Souabe, l'Autriche, l'Angleterre et la Suède. Ils allaient de village en village, portant la croix, d'où leur nom de *cruciferi,* le torse nu, se flagellant jusqu'au sang en chantant des cantiques. Leurs pratiques excitèrent d'abord l'enthousiasme populaire; mais de graves abus ne tardèrent pas à s'y mêler. Dès 1349, Clément VI condamna les doctrines qui attribuaient à la flagellation une valeur sacramentelle, et interdit les expéditions de flagellants.

Quelques confréries de flagellants soumises à l'autorité de l'Eglise ont subsisté assez tard. En 1583, Henri III en institua une à Paris et s'y enrôla lui-même.

FLAGELLARIACÉES [*jèl', sé*] n. f. pl. Bot. Petite famille de monocotylédones, ayant pour type le genre *flagellaire* et qui vivent en Asie, en Afrique, en Australie, dans les régions tropicales.

FLAGELLARIÉ [*jèl'-la*], **E** adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte aux flagellaires.

FLAGELLATES [*jèl'-lat'*] n. m. pl. Groupe de protozoaires, comprenant des organismes microscopiques, qui font le passage entre les végétaux et les animaux. (Les flagellates vivent dans toutes sortes de liquides, surtout dans les fermentations, et se déplacent au moyen de filaments [*flagellum*] ou de cils vibratiles.)

FLAGELLATEUR [*jèl'*], **TRICE** n. Qui flagelle.

FLAGELLATION [*jèl', si-on*] n. f. (lat. *flagellatio*). Action de flageller; résultat de cette action : *La* flagellation *de Jésus-Christ.* || Représentation artistique de la flagellation de Jésus-Christ ou d'un saint. || Action de se flageller soi-même : *Ce n'est point par des cérémonies, des* flagellations..., *qu'on honore la divinité, mais des sueurs, des défrichements, des travaux utiles.* (Raynal.)

— Thérap. Massage par tapotement, au moyen de verges, de cordelettes ou de brosses dures employées à plat.

— Encycl. Thérap. La *flagellation* a pour effet d'exciter les terminaisons nerveuses périphériques, et d'activer la circulation sanguine. Elle a été employée contre l'incontinence d'urine, la paralysie de la vessie et les paraplégies anciennes et incomplètes; mais elle a été surtout utilisée contre la frigidité. Les sectes de flagellants la mettaient en œuvre pour augmenter l'excitation sexuelle, et elle est encore pratiquée, dans ce but pour essayer de combattre l'impuissance de certains vieillards.

— Hist. relig. La *flagellation* était chez les Juifs un châtiment; elle fut adoptée dès les premiers siècles de l'Eglise comme peine afflictive (conciles d'Agde [506] et de Mâcon [582]) et fut en usage surtout dans les règles monastiques. En même temps elle était une pratique volontaire de pénitence surtout à partir du XIe siècle, et les différentes règles monastiques en déterminèrent la forme et la durée. Les laïques fervents la pratiquèrent à leur tour. Bientôt, même, des confréries de *flagellants* s'organisèrent. De nos jours, la flagellation, sous le nom de *discipline,* est encore pratiquée dans les cloîtres.

Flagellation (représentation de la). Citons une estampe de Mantegna, une peinture murale de Sébastien del Piombo, dans l'église Saint-Pierre-in-Montorio, à Rome; divers tableaux de J. Stradano (Belvédère), L. Carrache (pinacothèque de Bologne), Caravage (Belvédère), Tintoret (église du Rédempteur, à Venise), T. Zuccaro, etc. La *Flagellation du Christ* a été représentée aussi par Holbein le vieux, en 1502 (Munich), par Holbein le jeune (Bâle), D. Calvaert (Bologne), Chr. Schwartz (musée de Vienne), J.-B. Vanloo, et, au XIXe siècle, par Lehman (église Saint-Nicolas, à Boulogne-sur-Mer).

FLAGELLÉE [*jèl'*] n. f. Variété de laitue, dite aussi *sanguine,* qui pomme de bonne heure. (Elle est marquée de taches rouges.)

FLAGELLER [*jèl'-lé*] v. tr. (lat. *flagellare;* de *flagellum,* fouet, fléau). Battre de coups de fouet, de verges : *Ponce Pilate fit* flageller *Jésus.*

— *Fig.* Attaquer vertement : Flageller *les vices. Shakespeare* flagelle *hardiment le peuple anglais.* (J. Janin.)

— ***Se flageller,*** v. pr. Au sens réfléchi, ou avec réciprocité (au propre et au fig.).

— Syn. **Flageller, fustiger.** *Flageller* suppose qu'on emploie un fouet, et *fustiger,* un bâton; à *flageller* s'attache plus particulièrement l'idée de pénitence volontaire; à *fustiger,* celle de correction; mais, dans le langage courant, les deux mots s'emploient indifféremment.

FLAGELLÉS n. m. pl. Classe de protozoaires, faisant autrefois partie des infusoires, et actuellement divisés en quatre ordres, les enflagellés, les choanoflagellés, les dinoflagellés et les cystoflagellés.

FLAGELLIFÈRE [*jèl-li*] adj. (du lat. *flagellum,* fouet, et *ferre,* porter). Se dit des végétaux munis de longs rameaux ou frondes qui descendent jusqu'à terre et prennent racine.

FLAGELLIFORME [*jèl-li*] adj. (du lat. *flagellum,* fouet, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un fouet.

FLAGELLUM [*jèl'-lom'*] n. m. Mot latin sous lequel quelques archéologues désignent le fouet africain à une ou plusieurs lanières, ou *nekhetel,* placé dans la main gauche d'Osiris et des rois, symbole de gouvernement.

FLAGELLUM [*jèl'-lom'*] n. m. (mot lat. signif. *fouet*). Histol. Filament mobile servant d'organe locomoteur à certains protozoaires et aux gamètes mâles. On l'observe aussi dans des cellules épithéliales qui l'emploient, par mouvements rythmés (cils vibratiles), au déplacement du liquide dans lequel baignent ces cellules et des petites particules solides que ce liquide peut contenir.

FLAGEOL [*jol'*] n. m. Instrument ancien qu'on emploie encore pour apprendre à siffler aux oiseaux.

FLAGEOLER [*jo-lé*] v. intr. (anc. franç. *flageol*). Jouer du flageolet. (Vx.) || Trembler et vaciller : *Cheval dont les jambes* flageolent. *Cet homme* flageole.

FLAGEOLET [*jo-lè*] n. m. (de l'anc. franç. *flageol*). Mus. Instrument de musique à vent et en bois, à bec. || Jeu d'orgue d'une sonorité aiguë.

— Archéol. Au XVIe siècle, Petite pièce d'artillerie du calibre des arquebuses de rempart dites « à croc ». (Le poids moyen du flageolet, en fonte de cuivre, était de 40 livres.)

Flageolet. [archéol.] (XVIe s.).

— *Pop.* Jambe maigre (comme une flûte).

— Encycl. Mus. Le *flageolet,* appelé jadis « flûte allemande », est généralement en buis, et à six trous. Son échelle est de deux octaves, augmentée d'une tierce mineure à partir du *sol* (à peu près l'étendue de la petite flûte). On fait aussi des flageolets en ébène garnis de clefs. Cet instrument ne joue aucun rôle sérieux dans l'orchestre.

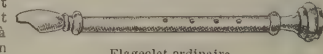

Flageolet ordinaire.

Flageolet à clefs.

FLAGEOLET [*jo-lè*] n. m. et adj. (pour flageolet; du picard *fageole,* emprunté à l'ital. *fagiuolo,* haricot). Petit haricot : *Manger des* flageolets, *des haricots* flageolets. V. haricot. || Ancien nom de l'*iris pseudo-acorus.*

— Encycl. Art culin. *Flageolets à la maître d'hôtel.* On fait cuire les *flageolets* frais dans l'eau bouillante avec un peu de sel, un oignon et un bouquet de persil, puis, lorsqu'ils sont cuits et encore humides, on les place dans un plat chaud; on pose, par-dessus, un gros morceau de beurre frais; on les saute un peu, et on les saupoudre de persil finement haché; on sale, on poivre.

FLAGET [*jè*] n. m. Fléau à battre le blé. (Dialectal.)

FLAGEY-ECHÉZEAUX, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 21 kil. de Beaune, à la naissance de la Vouge; 280 hab. Vignoble qui confine aux crus de Chambolle-Musigny, de Vougeot, Vosne-Romanée, et dont les meilleurs quartiers (*Grands Echézeaux* notamment) donnent des vins des meilleurs de la Côte d'Or (côte de Beaune).

FLAGORNER [*né*] v. tr. (origine inconnue). Flatter souvent et bassement : Flagorner *un ministre.*

— Syn. **Flagorner, amadouer, cajoler.** V. amadouer.

FLAGORNERIE [*rî*] n. f. (de *flagorner*). Action de flagorner; son résultat : *Ce sont des livres que j'envoie à l'Académie de Pétersbourg, et des* flagorneries *pour la czarine.* (Voltaire.)

FLAGORNEUR, EUSE n. Qui flagorne : Flagorneurs *et autres gens vivent de bassesse et d'intrigues.* (P.-L. Courier.)

— Syn. **Flagorneur, adulateur, flatteur, louangeur.** V. adulateur.

FLAGRAMMENT [*gra-man*] adv. D'une manière flagrante. (Peu us.)

FLAGRANCE [*granss'*] n. f. Etat de ce qui est flagrant.

FLAGRANT [*gran*], **E** adj. (du lat. *flagrans,* brûlant; de *flagrare,* brûler, être en feu). Qui est en feu : *La guerre civile est aujourd'hui* flagrante. (Barthélemy). [Vx.] || *Fig.* Qui se commet manifestement, sous les yeux : *Un* flagrant *délit;* et *par extens.* Qui est évident,

incontestable : *C'est une injustice* FLAGRANTE. *L'inégalité dans la répartition des impôts est chose* FLAGRANTE.

— Dr. *Flagrant délit,* Délit qui se révèle à l'instant où il se commet.

— ENCYCL. Dr. L'article 41 du Code instr. crim. le définit : « le délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre ». Il répute aussi *flagrant délit* « le cas où le prévenu est poursuivi par la clameur publique, et celui où le prévenu est trouvé saisi d'effets, armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est auteur ou complice, pourvu que ce soit dans un temps voisin du délit ». La loi, à plusieurs points de vue, soumet le flagrant délit à des règles particulières :

Elle fait un devoir à tout dépositaire de la force publique et même à toute personne de saisir le prévenu surpris en flagrant délit.

Elle organise, pour le jugement des délits correctionnels flagrants, une procédure expéditive et simplifiée.

FLAGSTADT (Kirsten-Marie), cantatrice norvégienne, née à Hamar (près d'Oslo) en 1895. Elle s'est acquis, comme soprano dramatique, une renommée internationale dans l'interprétation du répertoire wagnérien, notamment dans celle du rôle d'Iseult.

FLAGY (Jehan DE), poète français du XIIe siècle, auteur de *Garin le Lorrain.* V. GARIN.

FLAHAULT (Charles), botaniste français, né à Bailleul en 1852, mort à Montpellier en 1935. Il s'est occupé d'abord d'anatomie et de physiologie, puis s'est consacré plus spécialement aux études cryptogamiques et à la géographie botanique. Les plus importants de ses travaux sont : *Revision des nostocacées hétérocystées* (en coll. avec Bornet, 1886-1888) ; *Flore de la Camargue et des alluvions du Rhône* (1894) ; *la Distribution géographique des végétaux dans un coin du Languedoc* (1893) ; etc. C'est surtout comme professeur que Ch. Flahault jouit d'une grande notoriété. Membre de l'Académie des sciences en 1918.

FLAHAUT DE LA BILLARDERIE (Auguste-Charles-Joseph, comte DE), général et diplomate français, né et mort à Paris (1785-1870). Il émigra sous la Révolution, et ne revint en France qu'en 1798. Remarqué parmi les plus brillants officiers de l'état-major de Bonaparte, puis de Murat, il eut de nombreuses bonnes fortunes, notamment avec Caroline Murat et avec la reine Hortense. Il eut de cette dernière un fils qui fut le duc de Morny. Il était, lui-même, fils naturel de Talleyrand et de la comtesse de Flahaut, née Filleul. Louis-Philippe lui rendit en 1830 le grade de général de division conféré par Napoléon Ier en 1814 ; pair de France, ministre à Berlin en 1831, puis ambassadeur en Angleterre en 1842, il fut nommé sénateur en 1853, puis grand chancelier de la Légion d'honneur en 1855.

FLAINE [*flèn'*] n. f. Sorte de coutil, d'étoffe grossière. || Taie d'oreiller, dans certains patois.

FLAIR [*flèr*] n. m. (de *flairer*). Odorat du chien ; odorat, en général : *Le chien a du* FLAIR. *Un* FLAIR *très subtil.*

— *Fig.* Discernement, perspicacité : *Les policiers doivent avoir du* FLAIR. *C'est une personne fine, et qui a du* FLAIR.

— ALLUS. HIST. **Flair d'artilleur,** Expression employée par le général Mercier, ministre de la guerre, au cours d'un débat à la Chambre en 1895, et qu'on rappelle par plaisanterie pour désigner une perspicacité spéciale.

FLAIRER [*flê-ré*] v. tr. (lat. *fragare,* devenu *flagrare,* avoir de l'odeur). Appliquer son odorat à : FLAIRER *une rose. Tout animal* FLAIRE *ce qu'il veut manger.* (B. de Saint-Pierre.) || Percevoir l'odeur de : FLAIRER *le gibier. Sans me vanter, je* FLAIRE *d'assez loin les truffes et les livres.* (A. France.)

— *Fig.* Pressentir, prévoir, discerner par instinct : FLAIRER *un danger, une escroquerie. Ma femme* A FLAIRÉ *quelque chose.*

— GRAMM. *Fleurer* ne doit jamais être pris dans le sens de *flairer,* puisqu'il exprime simplement l'acte d'exhaler une odeur.

FLAIREUR [*flê*], **EUSE** n. Qui flaire, qui aime à flairer.

— *Fig.* Qui est à l'affût, à la piste de. || *Flaireur de cuisine, Flaireur de dupes,* Qui est à l'affût d'un bon repas, Qui est à l'affût de gens à duper.

FLAISCHLEN (César), homme de lettres allemand, né à Stuttgart en 1864, mort à Gundelsheim (Wurtemberg) en 1920. Il fut commis de librairie à Bruxelles et à Berne, puis étudiant à l'université de Berlin où s'écoula sa vie. Doué de verve et de passion, il a écrit des *Poèmes en prose* (1898) qui sont le meilleur de son œuvre. De ses drames, on a remarqué *Martin Lehnhardt* (1894). Son roman *Jost Seyfried* (1905) a eu grand succès.

FLAITEAU [*flê-tô*] n. m. Ichtyol. Syn. de FLET.

FLAMAN (appareil), appareil situé sur les locomotives et chargé d'enregistrer leur vitesse et les indications des signaux.

FLAMAND [*man*], **E** habitant ou natif de la Flandre.

— *Adjectiv.* Relatif à la Flandre, à ses habitants : *Dentelles* FLAMANDES.

— Mar. *Ecart flamand,* Ecart remarquable par sa longueur et servant d'ordinaire à réunir les diverses pièces dont se compose la quille.

— Zootechn. *Taureau flamand, Brebis flamande.* V. la partie *encycl.*

— *Substantiv.* et au masc. Linguist. Dialecte des Flandres : *Parler le* FLAMAND.

— ENCYCL. Linguist. On comprend sous le nom de langue *flamande* un ensemble de dialectes assez divers, mais tous bas-franconiques (*nieder fränkisch*), parlés dans les provinces belges de l'Ouest et du Nord, et dans le nord de la France. Les dialectes flamands de la Belgique se confondent avec les dialectes néerlandais de la Hollande, la source de tous ces dialectes étant la même. La ligne de démarcation entre le flamand et les dialectes français part à l'E. de Gravelines, qui appartient au français, pénètre en Belgique au-dessus de Mouscron, donnant ainsi au flamand les deux arrondissements presque entiers de Dunkerque et d'Hazebrouck, passe au-dessus d'Espierre, au-dessous de Lessines et d'Enghien, au-dessus de Waterloo et de Wavre, au-dessous de Tongres, redescend vers Liége, franchit la Meuse sous Visé et atteint la Prusse-Rhénane vers Eupen. Dans la région située au N. de cette ligne, le français est encore parlé dans les villes, mais le flamand y est surtout en usage, et de plus en plus à mesure qu'on s'élève vers la Hollande. Le flamand a une existence légale en Belgique. Depuis 1898, les lois doivent être rédigées en français et en flamand. Depuis 1897, la garde civique, en pays flamand, était commandée en flamand. Certaines unités de l'armée sont commandées en flamand.

Le *mouvement flamand,* inauguré, dès 1830, par Jan Frans Willems, encouragé par l'Allemagne durant l'occupation (1914-1918), a pris une grande extension pour des causes à la fois politiques et religieuses. Les *flamingants* ont réussi à élever leur idiome à la dignité de langue littéraire, et à supplanter le français dans une large mesure : il y a des revues et des journaux en flamand, les villes importantes ont des théâtres flamands ; certaines universités ont des chaires de langue et littérature flamandes. Enfin, la littérature flamande a des représentants distingués ; le romancier Henri Conscience, le poète Guido Gezelle, etc. La langue flamande ressemble assez au hollandais, dont elle diffère par des particularités d'orthographe et de prononciation, et surtout par des locutions qui lui sont propres. V. FLAMINGANTISME.

— BX-ARTS. *Ecole flamande.* — I. PEINTURE. A en juger d'après les quelques manuscrits à miniatures qui ont survécu, la peinture, en Flandre, au XIe et au XIIe siècle, associa aux traditions byzantines un sentiment, assez rare alors, de la vie réelle. Au XIVe siècle, les artistes étaient assez nombreux en Flandre pour former des corporations. La *guilde* des peintres brugeois passe pour avoir été fondée par le comte Louis de Male. En 1383, Philippe le Hardi fonda à Dijon le couvent des Chartreux, où Jean Malouel fut chargé des peintures murales. Melchior Broederlam, peintre ordinaire du duc, exécuta, vers 1398, les peintures qui ornaient la châsse du maître-autel (aujourd'hui à Dijon) ; elles offrent un singulier mélange de délicatesse et de naïveté.

La tendance réaliste de l'école flamande s'accentua dans les œuvres de Jean Van Eyck, l'auteur du magnifique rétable *l'Agneau mystique* (1426). Il exerça une grande influence.

Au premier rang de ses disciples, nous trouvons Thierry Bout ; Justus Van Ghent ; Rogier Van der Weyden, dont les œuvres eurent une influence marquée sur l'art germanique ; Hans Memling qui, à la perfection des détails, joignit un vif sentiment de la grâce et de la beauté. Parmi les autres peintres flamands qui se rattachent à l'école de Van Eyck, nous citerons : Gérard Van der Meire, de Gand, Hugo Van der Goes.

Le style de Van Eyck et de ses disciples se conserva en Flandre pendant une grande partie du XVIe siècle avec Goswin Van der Weyden, Gérard Horebout et sa fille Suzanne, qui excellèrent dans la miniature ; Jean Gossaert, plus connu sous le nom de Mabuse, Quentin Metzys, Pierre Claeissens, Jérôme van Aeken, communément appelé Jérôme Bosch ; Joachim de Patenier ou Patinier, fondateur de l'école de paysage ; Henri de Blès. Ces peintres forment aussi, sous beaucoup de rapports, la transition entre cette école et la période suivante.

Au XVIe siècle, la renommée des maîtres italiens attira dans la Péninsule un grand nombre d'artistes flamands. Le peintre qui le premier se livra à l'imitation du style italien fut Jean de Mabuse. Il fut suivi par Bernard Van Orley, Michel Van Coxcyen ou Coxie, Lancelot Blondeel, Jean-Cornelis Vermeyen, Lambert Susterman, surnommé Lambert Lombard, et enfin Frans De Vriendt, appelé Frans Floris, qui, revenu d'Italie dans son pays, y ouvrit une école. Il eut comme élèves : Martin de Vos, Frans, Ambroise et Jérôme Franken les *aînés.* Les autres Flamands italianisés de cette période sont : Jean Straet dit *Stradanus,* Barthélemy Spranger, Henri Goltzius, Karel Van Mander, plus connu par ses œuvres littéraires que par ses peintures ; Pierre de Witte, Hendrick Van Balen, et enfin Otto Van Veen, plus connu sous son nom latinisé, *Otto Venius,* qui forma Rubens. Parmi ceux qui, au contraire, s'attachèrent aux traditions du vieux génie flamand, citons : Pierre Brueghel, Brueghel d'Enfer, Jean Brueghel, dit Brueghel de Velours, Pierre Aertszeen, David Vinckebooms, Lucas Van Valckenburg, Frans Francken le jeune, qui furent peintres de genre ; Joost Van Cleef, Frans Pourbus l'ancien, Frans Pourbus le fils, qui se distinguèrent dans la peinture de portraits, les frères Matthieu et Paul Bril, Josse de Momper et Roland Savery, paysagistes ; Adam Willaerts et Bonaventure Peters, d'Anvers, peintres de scènes maritimes ; Hendrick Steenwyck et Pieter Neefs, peintres de vues architecturales.

L'imitation italienne, qui s'était emparée de la plupart des peintres flamands, avait fini par substituer un goût artificiel au sentiment naïf, lorsque Rubens parut et opéra une véritable renaissance. Rubens, dans le choix de ses types, ne céda qu'à l'entraînement de son vif amour pour la réalité, et par là il se montra le digne continuateur des maîtres de la primitive école flamande. Sous son influence, l'art flamand subit une révolution radicale. Parmi les peintres que ce maître forma directement, Van Dyck (1599-1641) occupe la première place. Il eut lui-même de nombreux élèves flamands ; entre autres, Thomas Willeborts, plus connu sous le nom de Boschaerts, Théodore Boyerman, Pierre Thys ou Tyssen. Le second rang parmi les disciples de Rubens revient à Jacques Jordaens, réaliste énergique. Les autres qui méritent d'être cités sont : Théodore Van Thulden, Abraham Van Diepenbeek, Erasme Quellyn, Cornelis Schut, Justus Van Egmont, Pierre Van Mol.

D'autres peintres flamands contemporains de Rubens s'affranchirent, comme lui, des traditions mesquines de la période précédente : Martin Pepyn, Abraham Jansens, Juste Susterman, Gérard Zeghers, Théodore Rombouts, Gaspard de Crayer, Frans Snyders, Paul de Vos, Pierre Boel, Jean Fyt, David de Coninck, peintres d'animaux. Adrien Van Utrecht et Jacob Van Essen peignirent avec talent la nature morte. Jean Wildens, Lucas Van Uden, Corn. Huysmans, Jacques Van Artois, Francisque Millet, s'adonnèrent à la peinture de paysage ; Daniel Zeghers, J.-P. Van Thielen, Verendæl, à la peinture des fleurs ; Pierre Snayers, Corn. de Wael et le fameux Van der Meulen, à la peinture des sujets militaires ; Gonzalès Coques et Frans Hals, à la peinture de portraits ; David Teniers, le père, David Teniers, le fils, un des plus distingués parmi les peintres qui s'appliquèrent à la représentation des scènes de la vie familière ; David Ryckaert, J. Van Craesbeke, J.-P. Bredael, Pierre Bout, Ant. Boudwyns ou Bauduins, P. Van Bloemen, Jean Van Miel et Antoine Goubau, à la peinture de genre. Gérard de Lairesse fut un imitateur de Poussin ; il transplanta dans les Pays-Bas le style académique. Après lui, l'école flamande alla en déclinant de plus en plus. Au XVIIIe siècle, c'est à peine si l'on trouve à citer les noms de : Balthazar Beschey, Horemans, Théobald Michau, Van Falens, Van Bredael, et enfin Balthazar Ommeganck, qui fut un des meilleurs peintres d'animaux et de paysages de son temps et avec qui l'école flamande prit fin pour faire place à l'école belge contemporaine.

— II. SCULPTURE. On ne connaît pas les noms des artistes qui ont sculpté les portraits et les chapiteaux des églises élevées en Flandre pendant le moyen âge. On cite seulement, comme s'étant distingués dans la sculpture au XIe siècle, Erambert, abbé de Vaulfort (1050), Adelard, abbé de Saint-Trond (1055). L'église de Tongres possède dans son trésor un ouvrage authentique de Jehan Josse, ciseleur-émailleur, qui vivait en 1026. Lambert Patras, de Dinant, ciseleur et fondeur en cuivre, exécuta, en 1112, les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, de Liége.

Au XVe siècle, la sculpture flamande comptait parmi ses artistes : Erasme Dellepierre, Gérard de Felem, Jehan Godèle, Lambert Horne et les deux Lambert Zutman. Le XVIe siècle eut d'autres sculpteurs éminents, dont les œuvres sont venues jusqu'à nous : à Bruges, Lancelot Blondeel, Guizot de Baengrant, Herman Glosencamp, Rogier de Smet, Adrien Raset, Jacques Jongelinckx ; à Audenarde, Paul Van den Schelden ; à Liége, F. Borset ; à Tournay, Lecreux ; à Mons, Jacques de Bruque ; à Anvers, Claude Floris ; etc.

Au XVIIe siècle, l'école flamande fut illustrée par plusieurs sculpteurs éminents, à la tête desquels se placent les deux frères Duquesnoy : François, plus connu sous le nom de François le Flamand, l'auteur du fameux *Manneken-pis,* et Jérôme. A la même époque, nous citerons : Gérard Van Opstal, Philippe Buyster, Erasme Quellyn le vieux, chef d'une nombreuse famille d'artistes (Artus le vieux, Arnould, Hubert, Artus le jeune) ; Jean Warin, François Dusart le Wallon, Louis Willemssens, Pierre Scheemaeckers le vieux, Laurent Van der Meulen, Pierre Verbrugghen, les frères André et Robert Cosyns de Nole, Sébastien Slodtz, élève de Girardon et chef de l'illustre famille des Slodtz, qui s'établirent en France ; Pierre Denys, de Mons, qui donna les dessins de la porte de Notre-Dame de Paris ; Henri-François Verbrugghen, qui fut un des principaux chefs de l'école précieuse, maniérée et tourmentée du XVIIIe siècle. Il eut pour émule Pierre-Denys Plumier, Guillaume Kerrickx, Cosyns et Van Beveren, Henri Pulincx, Pierre Van Baurscheit, Alexandre Van Papenhoven, Louis Ramant, Michel Rysbrack, Laurent Delvaux, Charles Van Poucke et F. Janssens, Jacques Berger. Citons, enfin, parmi les derniers représentants de l'école : Jean-François Boekstuyns, Jean Van Delen, François Langmans, Nicolas Van der Veken, Jean-Claude de Cocq, P.-F. Leroy et Pierre Degrée, Matthieu Kessels, L. Godecharle.

— III. ARCHITECTURE. De bonne heure, les Pays-Bas se couvrirent de monastères, d'églises, de forteresses et de palais. On attribue à l'empereur Arnold (IXe s.) la construction du château fort ou *burg* dit le *château de César,* à Louvain. L'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, fut bâtie au commencement du IXe siècle par Eginhard. Dans la même ville, le château des Comtes fut bâti, en 867, par Baudouin Bras-de-Fer, et reconstruit presque entièrement, en 1180, par le comte Philippe.

Pendant l'ère romane, du Xe au XIIe siècle, de nombreuses églises furent élevées en Flandre ; mais la plupart ont été détruites ou rebâties presque entièrement. Parmi les églises qu'on peut rattacher à cette période, nous signalerons : l'église de Saint-Vincent de Soignies, fondée en 965 par saint Brunon, et probablement achevée dans le courant du XIe siècle ; l'église de Saint-Gervais, à Maëstricht ; dans la même ville, l'église Saint-Barthélemy, consacrée en 1015 ; le cloître de l'église de Tongres ; la splendide cathédrale de Tournai, du XIe au XIIIe siècle.

Au XIIIe siècle, l'architecture flamande abandonna peu à peu les types romans pour adopter les formes ogivales. L'église Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, nous révèle le nom du plus ancien architecte flamand que l'on connaisse jusqu'ici, maître Arnould, de Binche ; la première pierre fut posée en 1235. Citons encore, entre autres édifices du style ogival primaire du XIIIe siècle, l'église abbatiale de Villers, le chœur de Sainte-Gudule de Bruxelles, l'église Notre-Dame de Tongres, l'église des dominicains de Louvain (1231), l'église Sainte-Gertrude de Louvain (1200).

Au XIVe siècle, le style ogival secondaire produit l'église d'Aerschot, bâtie vers 1331 par Jean Pickart ; l'hôtel de ville de Bruges, fondé en 1377 par Louis de Male, comte de Flandre.

Au XVe siècle, le sentiment croissant des libertés communales provoquait la construction des *maisons de ville* : hôtel de ville de Bruxelles, dont l'architecte Jacques Van Thienen traça vraisemblablement le premier plan ; l'hôtel de ville de Louvain (1448-1459), œuvre de Matthieu de Layens ; l'hôtel de ville de Mons (1458) ; l'hôtel de ville de Gand (commencé en 1481 par Jean Stassins ou Taessens).

Les constructions religieuses les plus remarquables du XVe siècle sont : l'église de Saint-Gomaire, à Lierre (1425) ; les parties principales de la cathédrale de Malines et de la cathédrale d'Anvers. Les principaux architectes de la cathédrale d'Anvers furent P. Appelmans (Amelius) [1380], Jean Tac en 1434, maître Everaert en 1474, Herman de Waghemakere en 1474.

Au XVIe siècle, le gothique flamboyant apparaît dans l'église Saint-Jacques, de Liége ; l'église Saint-Martin, la belle église de Saint-Waudru, de Mons. Rombault Van Mansdale construisit, de 1525 à 1553, la chapelle du palais des ducs de Brabant, à Bruxelles.

Les monuments civils du XVIe siècle sont nombreux : l'hôtel de ville d'Audenarde, sur les plans de Henri Van Peede ; le palais de justice de Liége ; la bourse d'Anvers ; l'hôtel de ville d'Anvers. Le style italien bâtard de ce dernier monument appartient à une époque où la liberté communale était étouffée par la domination espagnole. Désormais, l'architecture flamande va s'inspirer en Italie, devient classique, pédante, froide et lourde.

Les plus somptueuses parmi les belles églises flamandes du XVIIe siècle ont été élevées par les jésuites : telles sont l'église Saint-Charles-Borromée, d'Anvers (1614-1621) ; l'église Saint-Michel, de Louvain ; l'église Saint-Loup, de Namur.

Au XVIIIe siècle, le goût semble s'épurer un peu ; l'église

des Minimes, de Bruxelles, et l'église Saint-Pierre, de Gand, ne manquent pas d'élégance. Parmi les constructions civiles, il faut mentionner l'hôtel de ville de Liége, et le palais du Conseil de Brabant (aujourd'hui palais de la Nation, à Bruxelles).

— IV. GRAVURE. L'art de graver sur bois apparut de bonne heure en Flandre ; il existe des planches taillées par des xylographes flamands antérieurs à 1440. Cet art fut cultivé jusque vers le milieu du siècle suivant par Pieter Coeck, d'Alost. Au XVIe siècle, la Flandre compta plusieurs graveurs au burin d'un talent remarquable : Jérôme et Cornelis Van den Bosch, Jérôme Cock, Lambert Susterman ou Suavius, P. Baltens, Adrien Collaert, Crispin Van den Broeck, Barthélemy Spranger, et les Sadeler, qui forment toute une dynastie, les Wierix, les Galle et les De Bruyn. Nicolas De Bruyn (1570-1635) est un des graveurs les plus fins qu'ait produits l'école flamande. Jacques de Gheyn, Pierre de Jode le vieux, furent les meilleurs élèves du Hollandais Henri Goltzius. Au XVIIe siècle, l'art de graver subit, chez les Flamands, la même révolution que la peinture. Pierre Soutman, Lucas Vorsterman devinrent, sous la direction de Rubens, les chefs de son école de graveurs. Vorsterman eut pour élèves son fils Lucas, dit le Jeune, et Paul Pontius, qui fut un des graveurs favoris de Rubens ; Pierre Soutman forma Guillaume de Leeuw, Suyderhoef et Corn. de Visscher, Jean-Louis ou Loys et Pierre Van Sompel ou Sompelen. Pontius forma, à son tour, Nicolas Ryckmans et Nicolas Lauwers. Jean Witdœck et Guillaume Panneels reçurent des leçons de Rubens. Ces divers artistes reproduisirent les œuvres des peintres flamands les plus renommés du XVIIe siècle. D'autres graveurs s'appliquèrent à imiter le style inauguré par les élèves de Rubens. Ainsi firent les frères Boëce et Schelte Bolswert, Pierre Clowet, Pierre de Jode le jeune, Mat. Borrekens, Corn. Vermeulen, H. Snayers, Marius, Rombaut, Fr. Pilsen, etc. Parmi les autres graveurs plus ou moins indépendants de la même époque, il faut citer Charles de Mallery, Jacques de Bye, Nicolas Pitau.

Cette école de graveurs fut continuée par Corneille et Ignace Van Caukerken, Nic. Louwers, Pierre Van Schuppen et Gérard Edelinck artistes éminents, qui tous deux s'établirent à Paris, où ils gravèrent d'après Mignard, Le Brun, Ph. de Champaigne, de Troy, Van der Meulen ; Adrien-François Bauduins, qui a gravé d'après Van der Meulen ; les frères Van Bloemen.

A partir du XVIIIe siècle, la gravure flamande perd peu à peu les qualités originales qui, au siècle précédent l'avaient placée au premier rang. Parmi les graveurs de cette période de décadence, on distingue Robert Van Audenaerde, élève de Carle Maratte ; Ignace Van den Berghe, élève de Bartolozzi, né à Anvers en 1752 ; Gérard de Lairesse.

— V. ARTS DÉCORATIFS. Dès le moyen âge, la production flamande déborda sur tout le continent. Ce fut sous la domination des ducs de Bourgogne, que les arts industriels atteignirent à leur apogée. Philippe le Bon et Charles le Téméraire firent exécuter, dans leurs fiefs bourguignons, par leurs sujets flamands, de merveilleux ouvrages. Quelque chose de nourri et d'exubérant caractérise le style flamand qui impose sa marque, en les modifiant, à tous les styles qui, successivement, dominèrent en Europe, et particulièrement dans le meuble, qui, dans les Flandres, est à bossages ventrus, motifs décoratifs pleins d'ampleur, aux larges et rebondies sculptures, aux massifs et solides ensembles. Le style flamand du XVIIe siècle est dominé par l'influence de Rubens, qui domine à son tour l'art de toute l'Europe. On a dit du style Louis XIII qu'il n'est que la Renaissance imprégnée de lourdeur flamande. L'ornemaniste le plus original de cette époque est Henri Janssen, qui dessine des modèles d'orfèvrerie ; Van Vianem produit de remarquables modèles de vaisselle, et l'Allemand Michel Leblond, dit Blondus, d'élégants dessins pour montres, orfèvrerie, coutellerie. Les grands noms de l'ivoirerie flamande sont ceux de Copé Fiammingo, de François-Flamand Duquesnoy, de Van Bossiut. Dans l'art du cuivre, Van Vianem, Steven Van Holland, Conrad Bloc. Mais le triomphe des Flandres est surtout dans le tissu ; elles disputent à l'Italie l'honneur d'avoir inventé la dentelle ; elles fournissaient en tissus de lin et de laine tous les pays voisins, ainsi qu'en belles tapisseries historiées, sans rivales jusqu'au XVIIe siècle ; les principaux centres de tapisserie, en Flandre, furent, au XIVe siècle, Tournai, Bruxelles, Enghien et Gand ; au XVe siècle, Audenarde, Lille, Douai, Bruges, Louvain, Valenciennes, Malines, Mons, Lannois, Orchies, Roubaix, Tourcoing ; au XVIe siècle, il y eut des manufactures de tapisserie dans toutes les localités quelque peu importantes du Hainaut, de l'Artois, de la Flandre ; Anvers était le plus grand entrepôt de commerce pour les tapisseries. Ce fut par les Flamands que l'art de la haute lice fut importé, au XVe siècle, en Italie. Par suite de ses relations politiques et commerciales avec les Flandres, l'Espagne posséda les plus beaux spécimens de la tapisserie flamande, notamment au palais de l'Escurial. La splendeur des ors et des soies est encore surpassée par la beauté décorative de la composition. L'exacte minutie du rendu des scènes où fourmillent des foules de personnages, et qu'expliquent et commentent des légendes en caractères gothiques, est incroyable. Au XVIe siècle, Bruxelles est le centre le plus important, et Pierre Van Aelst, le maître-tapissier le plus célèbre ; l'originalité se perd ; on travaille sur des cartons venus de l'étranger, et qui sont l'œuvre de peintres ; à la fin du siècle, les bordures, où s'est réfugié le véritable esprit de l'art, prennent une importance telle, que le sujet principal n'est plus qu'un médaillon. Au début du XVIIe siècle, c'est à la Flandre qu'Henri IV demande des maîtres-tapissiers, et notamment Marc de Coomans, pour installer aux Tournelles un atelier de tapisserie ; et c'est également aux Flamands que Colbert fait appel pour fonder les Gobelins. Pendant ce temps, la fabrication, dans les Flandres mêmes, perd de plus en plus de sa qualité ; la reproduction des tableaux de Teniers, les « ténières », ne lui vaudront qu'un regain momentané de vogue.

Céramique. — C'est à un Italien, Guido di Savino, établi à Anvers au début du XVIe siècle, que l'on attribue la fondation du premier atelier de céramique flamande. Le nom de « grès de Flandre », longtemps donné à des grès d'origines diverses, prouve l'importance de la Flandre dans cette branche de production. Les plus anciens grès de Flandre connus sont des vases à boire désignés sous le nom de « canettes » ; d'après la tradition, ils étaient fabriqués sous le patronage de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande ; on se sert encore du mot *jacqueline* pour désigner des cruches de grès à gros ventre.

Il convient enfin de noter que, bien que Dinant ne soit point en Flandre, la dinanderie fut traitée dans ce pays avec une grande supériorité. La fameuse sépulture du duc de Berry, à Bourges, est l'œuvre de sculpteurs flamands, et François Ier s'intéressa tout particulièrement à l'orfèvrerie anversoise.

Vache flamande.

— Zootechn. La *race bovine flamande*, du type des Pays-Bas (A. Sanson), originaire de la Flandre, est très voisine de la race hollandaise, dont elle se distingue par sa couleur qui est acajou foncé. De proportions longilignes, avec un squelette fin, elle est très bonne beurrière et excellente laitière, pouvant donner jusqu'à sept mille litres de lait par an. Elle s'engraisse avec facilité. Le taureau pèse 650 à 900 kg., la vache 500 à 600 kg.

La *race ovine flamande*, originaire des Flandres belge et française, est de grande taille, peu précoce, mais féconde ; elle donne une laine grossière.

Mouton flamand.

Le *cheval flamand*, de taille élevée, est une variété de la race *frisonne*. Les principaux centres d'élevage sont la région d'Hazebrouck et la vallée de la Lys. L'aptitude spéciale est le service du trait. Ce cheval tend à être abandonné dans le nord de la France pour l'exploitation de races d'un élevage plus rémunérateur : *ardennais, boulonnais, belge.* La variété *flamande belge* se rencontre dans les régions les plus basses de la Belgique ; elle est en voie de régression, refoulée par l'élevage de la race *brabançonne.*

Le *porc flamand* résulte du croisement de la race locale de la Belgique avec les races anglaises perfectionnées. Il est de grande taille, a un gros squelette, une musculature puissante et un corps très long.

FLAMAND (François dit *François Flamand*). Biogr. V. DUQUESNOY.

FLAMAND (Georges-Barthélemy-Médéric), géologue et voyageur français, né à Paris en 1861, mort à Alger en 1919. Préparateur de géologie, puis chargé du cours de géographie physique du Sahara à l'Ecole supérieure des sciences d'Alger, Flamand a fait plusieurs voyages dans le Sahara et étudié la « zone d'épandage des grands oueds ». Outre de nombreuses études de géographie, de géologie, de botanique et de préhistoire sahariennes, Flamand a publié *De l'Oranie au Gourara* (1898) et une thèse de doctorat ès sciences intitulée *Recherches géologiques et géographiques sur le haut-pays de l'Oranie et sur le Sahara ; Algérie et Territoires du Sud* (1911).

FLAMANDISATION [*za-si-on*] n. f. Transformation dans le sens flamand.

FLAMANDISER [*zé*] v. tr. Transformer dans le sens flamand.

FLAMANT (Pierre-René), chirurgien et accoucheur français, né à Nancy en 1762, mort à Strasbourg en 1833. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertation sur l'opération césarienne* (1811) ; *Mémoire pratique sur le forceps* (1816).

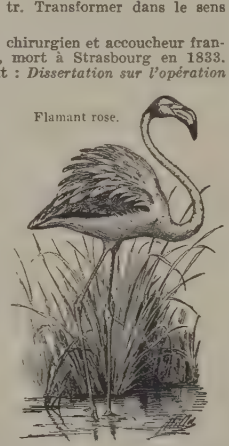
Flamant rose.

FLAMANT [*man*] n. m. (de *flamme ;* d'où la forme ancienne *flammant*. [On disait aussi FLAMBANT]). Genre d'échassiers, type de la famille des phœnicoptéridés et comprenant de grandes formes, à cou et pattes longs, à bec coudé, muni de lamelles serrées.

— ENCYCL. Les *flamants* doivent leur nom à leur plumage rosé et rouge vif ; ils vivent par immenses troupes au bord des eaux douces et salées, et se tiennent presque toujours posés sur une seule patte. Malgré leurs formes singulières, ils diffèrent peu, comme genre de vie, des canards. On connaît six espèces de flamants. Le flamant commun ou phœnicoptère des anciens (*phœnicopterus roseus*) est un magnifique oiseau blanc, rose, rouge écarlate et noir, qui atteint 1^m,40 de haut. Il habite l'Europe méditerranéenne (Camargue), le nord de l'Afrique et le centre de l'Asie.

FLAMANVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 26 kil. de Cherbourg ; 1.300 hab. Château bâti en 1660 ; église du XVIIe siècle (reliquaire de sainte Réparate). — Aux environs, le port important de DIÉLETTE exporte du fer. Plage sablonneuse entre de hautes et pittoresques falaises granitiques.

FLAMBAGE [*flan*] n. m. Action de flamber, de soumettre à l'action d'une flamme : *Le* FLAMBAGE [au moyen de lance-flammes] *est utilisé pour combattre les criquets.*

— Techn. Opération qui consiste à enlever le duvet du fil de coton. (On fait passer rapidement le fil dans la flamme d'un bec de gaz, une ou plusieurs fois. Le *flambage électrique* comporte un brûleur formé d'un long tube métallique fendu, sorte de gouttière qui permet l'introduction et le rattachage du fil. La chaleur est rayonnée par un conducteur électrique incandescent. Ce système dissipe peu de chaleur, flambe régulièrement le fil, et l'entretien de l'appareil est facile, ainsi que son réglage. Il y a une aspiration des poussières et des gaz de la combustion qui répond aux conditions d'hygiène imposées. Le flambage s'appelle aussi *gazage*, lorsqu'il se fait sur les tissus. V. GAZAGE, GRILLAGE.)

FLAMBAGE [*flan*] n. m. (de *flamme*). Techn. Déformation latérale des pièces longues chargées en bout qui travaillent à la compression.

— ENCYCL. *Résistance des matériaux.* Une barre de faible longueur soumise à une poussée dans le sens de son axe éprouve un effort de simple pression dans chacune de ses sections. C'est le cas de la compression simple.

Il n'en est pas de même pour une *pièce longue.* Par suite d'un léger défaut de centrage des forces appliquées en bout, ou d'une faible courbure de l'axe due à la fabrication, ou de toute autre cause, la force F ne passant pas par le centre de gravité des sections transversales, l'effort normal F est accompagné pour chacune d'elles d'un couple qui constitue un moment fléchissant tendant à faire tourner le tronçon auquel il est appliqué. La pièce fléchit alors, et cette flexion, en éloignant davantage le point d'application de la force, tend à s'accentuer jusqu'à la rupture. On dit qu'il y a *flambage* (la pièce ayant tendance à prendre la forme ondulée d'une flamme).

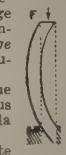

Pour que la pièce puisse résister, il faut que l'équilibre s'établisse avant que la fatigue la plus forte dans la section dangereuse ait dépassé la limite d'élasticité.

De nombreuses études furent consacrées à cette question du plus haut intérêt pratique, les poteaux, les colonnes et la majorité des pièces employées en construction travaillant de cette façon. Elles aboutirent à d'aussi nombreuses formules, toutes aussi complexes et aussi peu commodes, formules d'Euler, de Rankine, de Résal, de Love, de Hodgkinson. En pratique, on utilise pour déterminer les sections, ou pour les vérifier, des abaques qui donnent pour chaque matière la section en fonction de la charge appliquée et de la longueur.

FLAMBANT [*flan-ban*], **E** adj. Qui flambe : *Des tisons* FLAMBANTS. || Qui jette de la flamme :

Les coursiers de Phébus aux *flambantes* narines.
LA FONTAINE.

— Blas. Attribut d'un pal, d'un sautoir, d'une croix, d'un tronc d'arbre, etc., qui semblent enflammés en quelqu'une de leurs parties.

— *Pop.* Eclatant, richement équipé, meublé, vêtu : *Il est tout* FLAMBANT. || *Tout flambant neuf,* Entièrement neuf et brillant.

— Comm. *Charbons flambants,* Se dit de charbons contenant plus de 25 p. 100 de matières volatiles.

— *Substantiv.* Argot milit. Artilleur, *spécialem.* à cheval.

FLAMBARD [*flan-bar'*], **E** adj. (de *flamber*). *Pop.* Flambant, richement vêtu, équipé ou meublé.

FLAMBARD ou **FLAMBART** [*flan-bar'*] n. m. (de *flamber*). Archéol. Syn. de FLAMBE.

— Canot. Canotier populaire amateur : *Les* FLAMBARDS *de la Seine.*

— Gai luron, dans le langage particulier du carnaval : *Ohé ! les* FLAMBARDS, *les balochards !*

— Comm. Saindoux provenant de la cuisson des viandes.

— Mar. Nom que les matelots donnent à certains météores lumineux, au feu Saint-Elme, par exemple. || Dans l'argot des marins, Homme téméraire, fou, ardent au plaisir comme au combat.

Flambard.

— Métall. Sorte de charbon de terre donnant de longues flammes. Syn. de FLAMBANT.

— Pêch. Petit bateau de côte pour la pêche au liboureret et au chalut.

FLAMBARD (Ranulf), évêque de Durham, mort en 1128. Il fut l'homme de confiance de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, dont il servit avec zèle la politique absolutiste et fiscale. Henry Ier, successeur de Guillaume le Roux en 1100, le fit enfermer à la Tour de Londres : l'évêque put s'enfuir, vécut quelque temps auprès de Robert de Normandie, et rentra en grâce auprès de Henry Ier. Pendant ses dernières années, il fit achever la cathédrale de Durham.

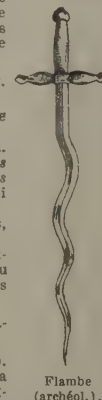
Flambe (archéol.).

FLAMBARDE [*flan*] n. f. *Pop.* et VX. Chandelle.

FLAMBE [*flanb'*] n. f. (autre forme de FLAMME). Feu clair, flambée. (Dialectal.)

— Archéol. Longue bannière étroite. (Syn. de FLAMME.) || Epée à lame ondulée : *Les criss malais, les poignards indiens sont des* FLAMBES *de petite dimension.* (On dit aussi FLAMMARD et FLAMBARD.)

— Bot. Nom vulgaire de certains iris, qu'on appelle encore FLAMMES.

— Hist. *Guerre de la petite flambe,* Exploits, sous Louis XIV, des « narquois » ou gens de la petite flambe, coupeurs de bourses contrefaisant les soldats estropiés.

FLAMBÉ n. m. Nom vulgaire du papillon podalyre.

FLAMBEAU [*flan-bô*] n. m. (de *flambe*). Sorte de torche de cire qu'on portait à la main pour s'éclairer : *Allumer un* FLAMBEAU. || *Par extens.* Chandelier : *Une paire de* FLAMBEAUX *d'argent.* || Torche pour mettre le feu à, pour brûler : *Les troupes étaient dans le faubourg, le* FLAMBEAU *à la main.* (Voltaire.) [VX.]

— *Fig.* Lumière éclatante, lumière qui guide : *Le* FLAMBEAU *de l'expérience, de la science, de la foi. La philosophie est le* FLAMBEAU *de la vie. L'histoire est le* FLAMBEAU *de la vérité.*

Que lui sert le *flambeau* de sa vaine sagesse?
VOLTAIRE.

ART FLAMAND : 1. Tabernacle de Notre-Dame-des-Victoires (Bruxelles) ; 2. Penture de porte (cathédrale de Liége) ; 3. Dentelle aux fuseaux (Malines) ; 4. Table en bois, XVIe s. ; 5. Cheminée du Franc, en bois (Bruges) ; 6. Fauteuil en bois, XVIIe s. ; 7. Tombeau de Marie de Bourgogne (Bruges) ; 8. La Maison du Roi (Bruxelles) ; 9. Escalier du Palais de Justice (Malines) ; 10. Crosse, XVe s. (Louvre) ; 11. Aiguière, XVIe s. (Dinant) ; 12. Châsse de sainte Ursule (Bruges) ; 13. Epée wallonne, XVIe s. ; 14. Verre ; 15. Châsse du saint Sang, XVIe s. (Bruges) ; 16. Chaire de Sainte-Gudule, XVIIe s. (Bruxelles) ; 17. Puits de Q. Metzys, XVIe s. (Anvers) ; 18. Lustre, XVIIe s. ; 19. Horloge (XVe s.) ; 20. Saint Michel, statue bois, XVe s. (Louvre) ; 21. Porte de Hal, XIVe s. (Bruxelles) ; 22. Serrure ; 23. Pot à bière ; 24. Vase à boire, XVIIe s. ; 25. Cloître de l'église Sainte-Gertrude (Nivelles) ; 26. Confessionnal, XVIIe s. (Anvers) ; 27. Maison des Bateliers, XVIe s. (Gand).

— En parlant des personnes : *Ils sont les* FLAMBEAUX *de la science.*

Jean-Jacques, ce tison; Voltaire, ce *flambeau!*
V. HUGO.

|| Principe, cause créatrice : *Le* FLAMBEAU *de la vie, de la discorde.*

— Poétiq. *Le flambeau du jour,* Le soleil. || *Le flambeau de la nuit,* La lune. || *Les flambeaux de l'hymen,* Le mariage :

Les *flambeaux de l'hymen* viennent de s'allumer.
CORNEILLE.

Le flambeau de l'amour ou *Le flambeau,* La flamme amoureuse (par allusion au flambeau avec lequel on représente l'Amour) : *C'est moi qui ai mis le* FLAMBEAU *fatal dans le sein du chaste Télémaque.* (Fénelon.) || *Le flambeau,* Le feu, la vie (d'une race, etc.) :

Et de David éteint rallumé le *flambeau.*
RACINE.

— Antiq. *Jour des flambeaux.* Jour de fête établi à Athènes en mémoire des torches que Déméter alluma aux feux de l'Etna pour aller à la recherche de Coré.

FLAMBEAUX : 1. Louis XIV; 2. Louis XVI; 3. En fer (XVIIe s.).

— *Course des flambeaux,* Fête grecque des lampadophories. Fête nocturne où des relais de coureurs se transmettaient l'un à l'autre des torches enflammées.

— Art milit. Pièce d'artifice, destinée à éclairer momentanément des troupes en mouvement pendant la nuit : *Retraite aux* FLAMBEAUX.

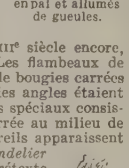

D'argent à trois flambeaux d'azur posés en pal et allumés de gueules.

— Blas. Flambeau figuré sur l'écu. (Il est dit *allumé de...* quand la flamme est d'un émail différent.)

— Mar. *Flambeau de signaux,* Artifice servant autrefois aux signaux de nuit.

— ENCYCL. Archéol. A l'origine, le *flambeau* est une sorte de cierge ou de torche, de grandes dimensions, fait pour éclairer de vastes pièces ou pour brûler en plein air, à l'occasion de quelque solennité. De plus petits, appelés flambeaux de poing, étaient, au XVIIIe siècle encore, promenés par la ville par des laquais. Les flambeaux de chambre, ou de table, étaient des espèces de bougies carrées à la base, de forme pyramidale, et dont les angles étaient adoucis ; on les plantait dans des appareils spéciaux consistant en une sorte de cuvette ronde ou carrée au milieu de laquelle se dressait une broche ; ces appareils apparaissent au XVe siècle. Au XVIIe siècle, le mot *chandelier* fut banni du langage élégant, et, sous prétexte que le flambeau était de cire, on donna son nom à tous les chandeliers destinés non seulement à porter des flambeaux de salle, de table ou de chambre, mais aussi des chandelles de cire et des bougies. Les flambeaux de Versailles, au XVIIe siècle, sont de tous formats et de tous poids ; ils sont en argent blanc, en vermeil, ronds ou carrés, en forme de balustre ou de trépied ; octogones ; beaucoup sont décorés de feuillages, et des armes du roi ; certains sont à personnages, figures nues, amours, satyres, Maures, etc., signés par Viancourt, Cousinet, Merlin, du Tel, etc. Aux flambeaux en argent, bien que Meissonnier et Germain en aient produit qui sont de purs chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, le XVIIIe siècle préféra les flambeaux en bronze ciselé et doré, qui trouvent un accueil empressé dans les intérieurs les plus riches. Au XIXe siècle, on a appelé flambeaux toutes sortes de chandeliers, mais plus spécialement les chandeliers en métal et de haute taille. Aujourd'hui les flambeaux sont réduits à l'état de survivance décorative.

Flambeau de poing (XVIe s.).

— Milit. Le *flambeau* employé dans l'armée française et dit *flambeau Lamarre* — du nom de son inventeur — est formé d'une composition éclairante tassée dans un cylindre en toile caoutchoutée. Un seul de ces artifices, élevé à 2 ou 3 m. de hauteur, éclaire une surface de près d'un hectare. Il existe deux modèles de flambeaux dans les approvisionnements du génie : de 18 ou 40 mm. de diamètre. Leur durée de combustion est respectivement de 15 et de 25 minutes ; leur flamme est blanche.

Flambeau (LE), revue belge publiée clandestinement à Bruxelles pendant l'occupation allemande. Elle vit le jour en mars 1918, après l'effondrement du front russe, à un moment où la confiance de l'esprit public tendait à chanceler dans les régions occupées. *Le Flambeau* a été fondé par Henri Grégoire, professeur à l'université de Bruxelles ; Oscar Grojean, conservateur à la Bibliothèque royale, et Anatole Muhlstein. Ses numéros clandestins ont été réunis en un volume (1919). Il est devenu depuis une des principales revues belges des questions politiques et littéraires, sous la direction de deux de ses fondateurs, Grégoire et Grojean, qui se sont adjoint Gustave Charlier et Paul Decoster.

FLAMBÉE [*flan*] n. f. *Fam.* Feu flambant, que l'on allume pour se réchauffer : *Une* FLAMBÉE *de copeaux.*

FLAMBEMENT [*flan, man*] n. m. Techn. Syn. de FLAMBAGE (en parlant d'une barre métallique).

FLAMBER [*flan-bé*] v. tr. (de *flambe*). Passer légèrement à la flamme : FLAMBER *le guidon d'un fusil avant le tir.* FLAMBER *un poulet.*

— *Fig. et fam.* Perdre. [Vx.] || Dépenser follement : *Il a rapidement* FLAMBÉ *sa fortune.*

— *Flamber les cheveux,* En brûler légèrement l'extrémité après les avoir taillés. (Cette opération porte aussi le nom anglais de SINGEING.)

— Art culin. Brûler légèrement à la flamme, pour débarrasser des dernières plumes ou du dernier poil : FLAMBER *une volaille, un chevreuil.* || Laisser tomber quelques gouttes de lard fondu sur une pièce que l'on rôtit, et les allumer ensuite : FLAMBER *un chapon, un cochon de lait.*

— Chir. *Flamber un outil* ou *un instrument de chirurgie,* Le passer dans une flamme d'alcool, pour le stériliser avant de faire une opération.

— Mar. *Flamber la carène,* La passer au feu pendant le carénage, afin de détruire les insectes et les algues qui s'y sont attachés. || *Flamber un navire, le capitaine d'un navire,* Hisser le numéro du navire avec le signal spécial du mécontentement, lorsque le commandant d'escadre n'est pas satisfait de la manœuvre que vient d'exécuter un bâtiment.

— Milit. *Flamber un fusil, un canon,* C'était, avec les armes d'autrefois (armes utilisant la poudre noire), Faire partir une amorce pour sécher l'intérieur, avant de mettre la charge.

— Techn. Soumettre à l'action rapide d'une flamme (un tissu, des fils, etc.).

— *Intransitiv.* Brûler en jetant des flammes claires : *Dans les apothéoses de féerie* FLAMBENT *les feux de Bengale bleus et rouges.* (Th. Gautier.)

— *Fig.* Jeter de vives flammes : *Un feu subtil* FLAMBE *intérieurement chez le poète.* (Balzac.)

Toi, cœur saignant d'hier, qui *flambes* aujourd'hui.
VERLAINE.

|| Etre enflammé d'amour : *Je vis, l'autre jour, de mes propres yeux,* FLAMBER *un pauvre célestin.* (Mme de Sévigné.)

— ***Flambé, e,*** part. pass. du verbe *Flamber.* Passé à la flamme : *Poule* FLAMBÉE.

— *Fig. et fam.* En parlant des choses, Perdu : *Argent* FLAMBÉ (Vx.) — Dont on ne peut rien attendre : *Affaire* FLAMBÉE. || En parlant des personnes, Gravement atteint dans sa santé, sa situation : *C'est un homme* FLAMBÉ.

— Céram. V. FLAMMÉ, E.

— Techn. Se dit d'un tissu orné de fleurs dont les teintes se fondent, comme le satin ou le damas.

FLAMBER [*flan-bé*] v. intr. Mécan. Se dit des pièces longues et de faible section, comprimées dans le sens de leur longueur, et qui tendent à se déformer (dans la forme onduleuse d'une flamme), à céder et à se rompre.

Flamberge, nom propre de l'épée de Renaud de Montauban, dans les chansons de geste. (On trouve aussi la forme FLOBERGE.)

FLAMBERGE [*flan-bèrj'*] n. f. (de *Flamberge,* nom de l'épée de Renaud de Montauban). Longue et légère épée de chevalier : *S'escrimer de sa* FLAMBERGE. || *Mettre flamberge au vent,* Tirer son épée ; et *au fig.* Faire bravade :

Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne.
MOLIÈRE.

— Cylindre creux imitant un cierge, garni d'une petite bougie qu'un ressort à boudin fait monter au fur et à mesure de la combustion.

— ENCYCL. Archéol. La *flamberge* est une sorte de rapière, dont les plus anciens modèles sont de 1625-1630 et qui resta en usage au delà du milieu du XVIIIe siècle. Les flamberges les plus anciennes sont remarquables par la longueur et la finesse de leur lame quadrangulaire ; elles mesurent jusqu'à 1^m,50, du pommeau à la pointe. Ce sont des armes de duel, extraordinairement légères. La poignée se compose d'une coquille assez plate en forme de coupe, souvent ajourée. Les quillons, assez courts, ne se compliquent ordinairement pas d'arc de jointure et de pas-d'âne. La fusée est assez longue ; le pommeau est le plus souvent en forme de grosse olive. Au XVIIIe siècle, la lame est triangulaire. La flamberge demeura en usage en Allemagne jusqu'au début du XIXe siècle.

Flamberge.

FLAMBEUR [*flan*] adj. m. Se dit des tuyaux par lesquels s'échappe la flamme, dans les appareils de flambage pour les fils ou tissus de coton.

FLAMBOIEMENT [*flan-boi-man*] n. m. (de *flamboyer*). Eclat d'un objet qui flamboie : *Le* FLAMBOIEMENT *de l'incendie.*

FLAMBOYANT [*flam-boi-yan*], **E** adj. Qui flamboie : *Des lueurs* FLAMBOYANTES. || *Par extens.* Brillant comme la flamme : *Yeux* FLAMBOYANTS. *Epées* FLAMBOYANTES.

— *Fam.* Qui est d'un éclat trop brillant, tapageur : *Une toilette* FLAMBOYANTE.

— *Epée flamboyante,* Epée de feu, arme allégorique que l'Ecriture sainte place dans la main des anges vengeurs. || Flambe, épée ondée en forme de flamme.

— Archit. Se dit d'un style gothique caractérisé par des flammes ondées : *Style* FLAMBOYANT. *Gothique* FLAMBOYANT. V. GOTHIQUE.

D'argent à trois emmanches flamboyantes de gueules, mouvantes de la pointe.

— Blas. Se dit des pièces ou des figures ondées et terminées en pointe à la façon d'une flamme. || Se dit aussi du sanglier quand il est représenté avec des flammes sortant des yeux : *Le sanglier* FLAMBOYANT *est très rare dans les armoiries françaises.* (G. de Genouillac.)

— Pyrotechn. *Fusée flamboyante,* Fusée volante dont la cartouche est couverte de matière inflammable.

— *Substantiv.* et au masc. Bot. Nom vulgaire d'une césalpiniée, *cæsalpinia pulcherrima,* arbre des régions tropicales cultivé pour la beauté de ses fleurs rouges. (Quelques *poinciana* et l'*erythrina corallodendron* de Sainte-Croix portent encore ce nom.)

— *Substantiv.* et au fém. Hortic. Variété de tulipe.

FLAMBOYER [*flan-boi-ié*] v. intr. (augment. de *flamber.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Jeter une flamme brillante : *L'incendie* FLAMBOIE.

— *Par extens.* Briller comme la flamme : *Des yeux qui* FLAMBOIENT *de colère. Epées, diamants qui* FLAMBOIENT.

Mais la beauté *flamboie,* et tout renaît en elle.
LECONTE DE LISLE.

FLAMBURE [*flan*] n. f. Différence de nuances dans une étoffe mal teinte.

FLAMEL (Nicolas), écrivain juré de l'Université de Paris, né à Pontoise vers 1330, mort à Paris en 1418. Son mariage en 1370, avec une riche veuve, Pernelle, dont il hérita en 1397, après quelques contestations des parents de celle-ci, et des opérations financières bien conduites, le mirent à même de faire, tant avec sa femme qu'après sa mort, des libéralités aux églises et aux œuvres charitables. La réclame qu'il fit au sujet de ces donations en grossit l'importance, et l'imagination populaire, pour expliquer cette fortune, créa la légende d'un Flamel alchimiste et ayant découvert la pierre philosophale. Au XVIe siècle on prétendit que lui et sa femme vivaient toujours dans les Indes. L'abbé Vilain, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, paroisse de Flamel et l'objet de ses libéralités, établit que sa fortune à l'époque de sa mort se réduisait à 676 livres 5 sous tournois de rente.

FLAMEL (Jean), mort vers 1418, frère cadet du précédent. Il était secrétaire du duc Jean de Berry, et calligraphe très habile. Il a mis son nom sur un certain nombre de manuscrits de la riche collection formée par son maître et qui attestent son talent calligraphique ; une partie en existe encore aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale.

FLAMEN (Q. Claudius), général romain. Préteur en 209, il combattit Annibal. Propréteur en 206, il saisit des lettres adressées à Annibal, les envoya au consul Claudius Néron, qui empêcha la jonction d'Annibal avec l'armée amenée d'Espagne par son frère Asdrubal.

FLAMEN ou **FLAMIN** (Anselme), sculpteur français, né à Saint-Omer (Artois) en 1647, mort à Paris en 1717. Il reçut les leçons de Gaspard de Marsy, voyagea en Italie, et devint membre de l'Académie de peinture et de sculpture (1681). Il exécuta le *Mausolée du duc de Noailles,* à l'église Saint-Paul, à Paris, et divers groupes pour les jardins royaux des Tuileries, de Versailles et de Marly.

FLAMENCA [*fla-mainc-ka*] n. f. Danse espagnole.

Flamenca, roman provençal, composé en Auvergne vers 1235. Il a pour sujet les mésaventures d'un mari jaloux qui, à force de molester sa femme, la pousse dans les bras d'un galant, et lui rend sa confiance précisément au moment où elle a cessé de la mériter. Ce récit, malheureusement incomplet du début et de la fin, est écrit d'un style alerte et vif, spirituellement ironique, et de fines analyses psychologiques s'y associent à une exacte description des mœurs contemporaines. C'est le plus agréable spécimen de la « nouvelle », genre propre à la littérature provençale, et celui qui fait le plus nettement pressentir le roman moderne. Le texte (en 8.000 vers octosyllabiques) en a été publié par P. Meyer en 1865 (avec une traduction partielle) et en 1901. Il en existe une autre traduction, également partielle, par J. Anglade (Paris, 1926).

FLAMENG, FLAMANG ou **FLAMANT** (Guillaume), poète et hagiographe français, né vers 1460 à Langres, où il fut chanoine, mort à l'abbaye de Clairvaux en 1540. Il a écrit : *Vie de saint Bernard* (Troyes), et un mystère joué à Langres en 1490, intitulé : *la Vie et Passion de monseigneur sainct Didier,* publié en 1855 par J.-B. Carnendet.

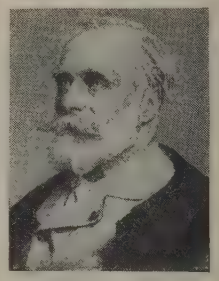

L. Flameng.

FLAMENG [*mingh'*] (Léopold), graveur français, né à Bruxelles, de parents français, en 1834, mort à Courgent, près de Mantes, en 1911. Elève de Calamatta, à Bruxelles, il vint à Paris en 1853 et collabora à *l'Artiste,* à *la Gazette des beaux-arts.* Il a également pratiqué le burin et l'eau-forte. Il a gravé avec beaucoup d'habileté, soit au burin, soit à l'eau-forte, d'après Rembrandt (*Pièce aux cent florins*), Rubens, Watteau (*Gilles*), Ingres (*la Source*). Elu membre de l'Institut en 1898, il a pris part à l'Exposition de 1900 avec : *la Vierge au donateur,* d'après Jean Van Eyck, et l'*Adoration des bergers,* d'après Van der Goes. Le jury lui avait décerné un grand prix.

FLAMENG [*mingh'*] (Marie-Auguste), peintre français, né à Jouy-aux-Arches, près de Metz, en 1843, mort à Paris en 1893. Elève de Dubufe et Emile Vernier, il s'adonna presque exclusivement à la marine. Il a exposé : *Marée basse à Cancale* (1874) ; un *Coin de mer à Saint-Waast-la-Hougue* (1880) ; le *Bateau de pêche à Dieppe* (1881) ; *la Tamise à Londres* (1886) ; *Embarquement d'huîtres à Cancale* (1888).

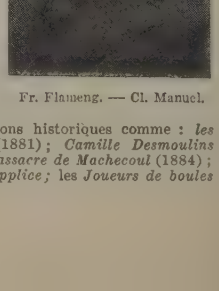

Fr. Flameng. — Cl. Manuel.

FLAMENG [*mingh'*] (François), peintre français, fils de Léopold, né et mort à Paris (1856-1923), élève de son père, puis de Cabanel et de J.-P. Laurens. Des *Portraits* représentèrent l'artiste à l'Exposition de 1877 et de 1878, et, en 1879, il était mis hors concours et recevait le prix du Salon pour l'*Appel des girondins.* Il continua à exposer des compositions historiques comme : *les Vainqueurs de la Bastille* (1881) ; *Camille Desmoulins* (1882) ; *le Duel* (1883) ; *le Massacre de Machecoul* (1884) ; *Marie-Antoinette allant au supplice ;* les *Joueurs de boules*

(1885) ; *Waterloo* (1898) ; *le Soir d'Iéna* (1899) ; *Murat à Eylau* (1903) ; et, inspirée par la Grande Guerre : *la Reprise du château de Mondement* (1922). Pour l'escalier de la Nouvelle Sorbonne il composa six grandes scènes, relatives à l'histoire de l'Université de Paris (1887-1888). Il connut surtout le succès avec des portraits mondains d'une élégance aisée : *Cécile Sorel* (1903) ; *Santos Dumont* (1914). Il figurait encore avec des portraits au Salon de 1922.

FLAMENGRIE (La), comm. de l'Aisne, arrond. et à 19 kil. de Vervins ; 1.165 hab.

FLAMICHE ou **FLAMICQUE** n. f. Dans le nord de la France, Sorte de tarte, faite de farine, de beurre et d'œufs, et ordinairement garnie de poireaux.

FLAMIÈRE adj. f. Techn. Se dit d'une meule courante et concave.

FLAMIERGE, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Bastogne), sur l'Ourthe ; 1.300 hab. Carrières de pierre à bâtir.

FLAMINALE n. m. (lat. *flaminalis*). Antiq. rom. Flamine sorti de charge.

FLAMINAT [*na*] n. m. Antiq. rom. Dignité de flamine.

FLAMINE n. m. (lat. *flamen, inis ;* de *flare,* souffler [sur le feu sacré]). Ordre de prêtres, chez les Romains.

— Encycl. Les Romains donnaient le nom de *flamines* aux prêtres attachés au culte d'un dieu particulier. Au titre commun de flamine s'ajoutait une épithète tirée de la divinité que chacun servait ; par exemple, on disait *flamen Dialis,* de Jupiter. Les flamines passaient pour avoir été institués par Romulus et par Numa. Parmi les flamines officiels, on distinguait les *flamines majeurs,* patriciens, et les *flamines mineurs,* au nombre de douze, pris parmi les plébéiens. Presque toutes les villes du Latium avaient leurs flamines particuliers. Les flamines étaient nommés par le grand pontife. De plus, tout collège pouvait avoir son flamine. Le plus considéré était le *flamen Dialis,* qui avait droit à la chaise curule, à la robe de pourpre, à un licteur, à un siège au sénat. Il devait être marié par *confarreatio,* ne point divorcer, ni monter à cheval, ni passer plus de deux nuits hors de chez lui. Logé aux frais de l'Etat, c'est chez lui qu'on allait chercher le feu sacré. Les insignes des flamines étaient une robe appelée *læna,* et une coiffure spéciale, l'*apex,* haut bonnet surmonté d'une touffe de laine. Un crieur le précédait.

Flamine.

FLAMINE (sainte) [en latin *Flamina* ou *Flaminia*]. Martyrisée sous Dioclétien soit à Nicomédie, soit en Gaule. Son corps fut transporté dans l'église de Davayat, d'où son culte se répandit dans les environs. On l'invoquait pour les maux d'yeux. — Une colline près de Gannat, sur laquelle se trouvait une chapelle en son honneur, a conservé son nom.

FLAMINGANT [*ghan*], **E** adj. et n. (de *flamingle,* forme anc. du mot *flamand*). Séparatiste flamand : *Les populations* FLAMINGANTES. *Les pays* FLAMINGANTS.

FLAMINGANTISME [*gan-tissm'*] n. m. Doctrine des flamingants : *Le* FLAMINGANTISME *troubla la Belgique.*

— Encycl. En Belgique, il existe un *parti flumingant* qui, depuis plus de trois quarts de siècle, agite le pays et pousse à la division entre Flamands et Wallons, dans un but séparatiste. De tendances antifrançaises, il oriente sa politique vers l'Allemagne. Inspiré par une question de race et de langue qui s'est compliquée d'une question confessionnelle, le conflit entre Flamands et Wallons a pris depuis la fin de la Grande Guerre un caractère plus aigu, à l'occasion des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, sur le statut linguistique de l'armée, et sur la flamandisation de l'université de Gand. Ce mouvement, favorisé par les « frontistes », représentants extrémistes du parti, et par les « activistes », partisans d'une séparation administrative, sinon de la constitution d'un Etat flamand autonome, pourrait menacer l'unité nationale belge. L'autonomisme flamand n'est pas sans analogie avec l'autonomisme alsacien. Favorisé par l'Allemagne, il est hostile à la culture latine et à l'influence française.

FLAMINIE (en lat. *Flaminia*). Géogr. anc. Territoire d'Italie, occupé d'abord par des Lingons et des Sénons venus de la Gaule. Ce fut, sous l'Empire romain, une des sept provinces du diocèse d'Italie ; baignée à l'E. par l'Adriatique, elle avait Ravenne pour ch.-lieu. Elle forma ensuite la Romagne (Etats de l'Eglise) ; elle est aujourd'hui partagée entre les provinces de Bologne, de Forlì, de Ferrare et de Ravenne.

FLAMINIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Antiq. rom. Qui a rapport aux flamines. (On appelait ainsi les jeunes gens des deux sexes qui aidaient les flamines dans leurs fonctions. On appelait *camille flaminien* celui qui assistait le flamine de Jupiter.) || *Voie Flaminienne,* Voie construite par C. Flaminius, censeur l'an 533 de Rome. (Elle allait de la porte Flaminienne à Ariminum, par la Sabine, l'Ombrie et le pays des Sénones.)

FLAMININUS (L. Quinctius), consul et amiral romain, mort l'an 170 av. notre ère. Préteur urbain en 199, il commanda, en 198, la flotte romaine dans la guerre de Macédoine. Après de brillants succès, il échoua devant Corinthe, prit Leucade en 198 ; en 195, il fit une fructueuse campagne maritime. Consul en 192, il défit, en Gaule, les Liguriens, ravagea le territoire des Boïens, et fit preuve d'une excessive cruauté. Il fit la guerre en Grèce, comme lieutenant de Glabrion, en 191 ; mais, en 184, le censeur Caton le chassa du sénat pour les crimes de son consulat.

FLAMININUS (Titus **Quinctius**), général romain, frère du précédent, consul en 198 av. J.-C., proconsul l'année suivante, mort vers 175. Il mit fin à la guerre de Macédoine en détachant les Grecs du parti de Philippe V qu'il vainquit à Cynocéphales. Il proclama, en présence d'une immense multitude rassemblée aux jeux Isthmiques, la liberté de la Grèce. L'enthousiasme fut tel que le proconsul faillit être étouffé sous les fleurs. Mais cette liberté brisait les liens fédéraux des cités, et les livrait au bon plaisir de Rome. Flamininus revint en Grèce pendant la guerre contre Antiochos. En 183, il négocia chez Prusias, en Bithynie, le meurtre d'Annibal, qui se donna lui-même la mort.

Titus Flamininus.

FLAMINIO (Marcantonio), poète italien, né à Serravalle (Trévise) en 1498, mort à Rome en 1550. Tout jeune, il fut admiré de Léon X et de Baldassarre Castiglione qui acheva son éducation à Urbino. Ses qualités morales et intellectuelles le firent aimer de ses contemporains. Dans ses vers (*Lusus pastorales*), où il imite parfois Pétrarque, il y a une douceur et une tendresse qui rappellent la peinture de Raphaël. Ses œuvres ont été éditées à Padoue en 1743.

FLAMINIQUE [*nik'*] n. f. (lat. *flaminica*). Antiq. rom. Femme d'un des prêtres appelés *flamines.*

— Encycl. Les *flaminiques* assistaient leurs maris dans leurs fonctions ; le divorce était interdit à ceux-ci. Quand la flaminique mourait, son mari cessait en même temps d'être flamine.

FLAMINIUS NEPOS (Caius), général romain, mort en 217 av. J.-C. Tribun de la plèbe en 232, il fit passer une loi agraire pour le partage des terres conquises sur les Sénones dans le Picenum. Préteur en 227, il administra la Sicile avec une parfaite intégrité. Consul en 223, il défit les Gaulois du nord de l'Italie. Le peuple lui décerna le triomphe. Censeur en 220, il fit construire le cirque Flaminien et commencer la voie Flaminienne. Il fit encore passer une loi qui défendait aux sénateurs de posséder un navire d'une contenance de plus de 300 amphores. Consul une troisième fois en 217, malgré les patriciens, il fut accusé d'impiété parce qu'il n'attendit pas la fin des féries latines pour marcher au-devant d'Annibal, qui s'avançait à travers l'Etrurie. Il le rencontra près du lac Trasimène, se laissa surprendre entre le lac et la montagne, et fut tué avec une grande partie de son armée, après avoir combattu bravement (23 juin 217). Il se distingua par de grands talents militaires, beaucoup de bravoure et d'intégrité.

FLAMINIUS (Caius), général romain, fils du précédent. Questeur en Espagne sous Scipion, en 210, il y revint comme préteur en 193 et battit les Celtibériens. Consul en 185, il rétablit la paix dans l'Italie septentrionale, et construisit une route de Bologne à Arretium.

Flaminius (QUARTIER DU **Cirque**), la IXe des quatorze régions créées dans Rome sous Auguste, limitée par le Capitole, la *Via lata* et le Tibre. La voie Flaminienne la traversait. Outre le cirque Flaminius, on y rencontrait une foule de monuments illustres ou remarquables.

FLAMM (Albert), paysagiste allemand, né à Cologne en 1823, mort à Dusseldorf en 1906. Elève d'Andreas Achenbach, il alla en Italie et y acquit ce faire à la fois lumineux et chaud qui donne tant de charme à ses toiles, parmi lesquelles on peut citer : *Un effet de matin* (1856) ; *Un orage dans la Campagne romaine* (1862) ; *Castel Gandolfo* (1867) ; *le Mont Pilate sur le lac des Quatre-Cantons* (1868). Flamm était un des derniers représentants de la célèbre « Ecole de Dusseldorf ».

FLAMMA (L. Volumnius), général romain, surnommé **Violens.** Consul en 307, il fit la guerre aux Salentins ; consul de nouveau en 296, il battit en Etrurie et en Campanie les Samnites. Il prit part à la bataille de Sentinum.

FLAMMAGE [*fla-maj'*] n. m. (de *flamme*). Techn. Défaut que les matières filamenteuses en écheveaux et les tissus eux-mêmes présentent quelquefois, et qui provient, le plus souvent, de ce que certaines parties ont été exposées à l'air ou au soleil, tandis que d'autres ont subi une influence contraire.

FLAMMARION (Camille), astronome français, né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne) en 1842, mort à Juvisy en 1925. Il fut attaché, dès 1858, à l'Observatoire de Paris, et fit partie, pendant quatre ans, du Bureau des longitudes pour les calculs de la *Connaissance des temps.* Il quitta alors l'Observatoire et se fit connaître en publiant *la Pluralité des mondes habités* (1862). L'Académie française lui décerna le prix Montyon (1880), pour son *Astronomie populaire.* On lui doit aussi un important travail sur la rotation des corps célestes (1870). Il montra que le mouvement de rotation des planètes est une application de la gravitation à leurs densités respectives. En 1883, il fonda l'observatoire de Juvisy et le dirigea jusqu'à sa mort. Il fut, tant par ses conférences que par les nombreux ouvrages qu'il a publiés, un vulgarisateur de tout premier ordre. Il a aussi fondé la Société astronomique de France (1887), et en dirigea le bulletin mensuel. Citons, parmi ses principales publications : *les Mondes imaginaires et les Mondes réels* (1865) ; *Etudes et Lectures sur l'astronomie,* 9 vol. (1866-1880) ; *Dieu dans la nature* (1869) ; *Contemplations scientifiques* (1870) ; *l'Atmosphère* (1871) ; *Récits de l'infini, Lumen, histoire d'une comète ; Dans l'infini* (1872) ; *les Terres du ciel* (1877) ; *Atlas céleste* (1877) ; *Cartes de la lune et de la planète Mars ; Catalogue des étoiles doubles en mouvement* (1878) ; *Astronomie sidérale* (1879) ; *le Monde avant la création de l'homme* (1885) ; *les Comètes, les Etoiles et les Planètes* (1886) ; *Uranie* (1889) ; *Centralisation et discussion de toutes les observations faites sur Mars,* 2 vol. (1892 et 1902) ; *les Imperfections du calendrier* (1901) ; *les Phénomènes de la foudre* (1905) ; *l'Atmosphère et les grands phénomènes de la nature* (1905) ; *l'Inconnu et les problèmes psychiques* (1917) ; *la Mort et son mystère* (1920-1921) ; etc.

Camille Flammarion.
Cl. Eug. Pirou.

FLAMME [*flâm'*] n. f. (lat. *flamma*). Apparence lumineuse et légère qui se dégage des matières en ignition : *La* FLAMME *d'une bougie, d'un foyer, d'un volcan.*

— Incendie : *Livrer une ville aux* FLAMMES. || Supplice du feu : *Jeanne d'Arc périt par les* FLAMMES.

— *Par extens.* Vif éclat : *Les* FLAMMES *du soleil. Yeux qui jettent des* FLAMMES.

— *Fig.* Clarté qui illumine l'intelligence : *La* FLAMME *du génie.* || Vive ardeur, chaleur, passion : *Discours plein de* FLAMME. || *Etre tout feu tout flamme pour,* Se donner à une entreprise avec une vive ardeur. || *Jeter feu et flamme,* Se livrer à de grands emportements de colère. || Ardeur amoureuse : *Déclarer, avouer sa* FLAMME.

Le ciel mit dans mon sein une *flamme* funeste.
RACINE

— Archit. Ornement en forme de flamme, qui termine divers objets de sculpture, comme vases, candélabres, torches, canons, colonnes funéraires, etc.

— Bot. Nom vulgaire de diverses variétés d'iris ou d'œillet, en raison de leur couleur ou de leur forme. || *Flamme nue,* Nom vulgaire du *colchique d'automne.*

— Industr. *Chaudière à flamme directe,* Appareil évaporatoire dans lequel la flamme traverse les tubes et se rend ensuite à la cheminée. || *Chaudière à flamme en retour* ou *à retour de flamme,* Chaudière dont les produits de la combustion reviennent sur eux-mêmes avant de passer dans la cheminée. || *Retour de flamme.* V. RETOUR. || *Courant de flamme,* Chemin que suit la flamme pour se rendre du foyer à la cheminée. || *Four à flamme,* Four dans lequel le produit à traiter est au contact de la flamme du foyer. || *Charbon à longue flamme,* Syn. de CHARBON FLAMBANT.

— Mar. Banderole, généralement en étamine, longue et étroite, employée soit comme marque distinctive par les bâtiments de guerre, si elle est aux couleurs nationales, soit dans les signaux que les navires se font entre eux. || *Flamme nationale,* ou absolum. *Flamme,* Celle qui est

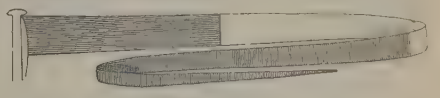
Flamme de France.

la caractéristique des navires de la marine de guerre : *La* FLAMME *se hisse à la pomme du grand mât.* || *Flamme de signaux,* Flamme servant à faire les signaux avec les pavillons, trapèzes et triangles. || *Flamme couplée,* Flamme dont l'extrémité est attachée sur la drisse. || *Drisse de flamme,* Cordage spécial souple, en forme de tresse ronde, servant à hisser les pavillons et les signaux. V. MARINE. || *Flamme de bœuf,* Flamme rouge qu'on arborait autrefois à bord du vaisseau-commandant, pour indiquer qu'on venait d'y tuer un bœuf.

— Milit. Bannière ou drapeau de petites dimensions et généralement dentelé à l'extrémité flottante, de manière à présenter deux pointes. || Banderole à deux pointes qui garnissait les lances de la cavalerie française.

— Phys. *Flamme chantante.* V. HARMONICA.

— Pyrotechn. *Flamme* ou *Feu de Bengale.* V. BENGALE (*feu de*). || *Flammes à parachute,* Composition à éclat très brillant adaptée aux aérostats ainsi qu'aux fusées volantes, et qui se détachant à un moment donné, se balance dans l'air au moyen d'un petit parachute.

Flamme de lance moderne.

— Relig. *Flammes éternelles, Flammes de l'enfer,* Tourments éternels auxquels Dieu condamne les réprouvés. || *Flammes du purgatoire.* Tourments passagers que souffrent les élus pour achever d'expier leurs péchés, avant d'entrer dans le ciel.

— Techn. Défaut du drap qui n'a pas été trempé également dans l'eau de dégraissage. || Morceau d'or, taillé en flamme et émaillé de rouge, que les bijoutiers adaptent à certaines bagues.

— Encycl. Physiq. Une *flamme* résulte de la combustion de gaz ou de vapeurs ; elle n'est éclairante que si elle contient des particules solides, telles que le carbone, en suspension. Cependant, si la flamme contient trop de carbone, une partie seulement de celui-ci peut brûler, et la flamme dégage du noir de fumée.

Une flamme est dite *réductrice* quand le charbon ou le gaz carboné qu'elle contient n'y brûlent pas complètement ; elle est pauvre en oxygène. Au contraire, s'il y a excès d'oxygène, le charbon n'existe pas dans la flamme, et celle-ci est dite *oxydante.*

Flamme d'une bougie.

On peut étudier le mécanisme de la flamme en prenant comme exemple la flamme d'une bougie. La matière fondue, qui monte par capillarité dans la mèche, est décomposée par la chaleur ; les gaz combustibles (acide stéarique vaporisé) qui résultent de cette décomposition, constituent la partie obscure *c* de la flamme ; la température de cette partie est peu élevée faute d'oxygène. Dans l'enveloppe A, la combustion commence, mais comme il y a excès de combustible, l'hydrogène brûle d'abord et porte à l'incandescence le charbon réduit : c'est la partie la plus lumineuse ; enfin la couche extérieure la plus chaude de la flamme est incolore en sa partie B, où l'oxygène abonde ; elle est formée par la combustion du carbone et de l'hydrogène ; la partie D de la couche extérieure est colorée en bleu : elle est formée par la combustion de l'oxyde de carbone et du méthane.

— Mar. La *flamme* aux couleurs nationales est exclusivement réservée aux navires de guerre ; elle s'arbore au grand mât. Elle se met également à l'avant des embarcations portant le commandant d'un bâtiment en armes, jusqu'au grade de contre-amiral. Les flammes de signaux, au nombre de huit pour les signaux ordinaires, et de cinq pour le télégraphe, permettent de faire de nombreux signaux au moyen de combinaisons variées avec les autres signes employés.

Les *flammes des galères* du XVe au XVIIIe siècle étaient ordinairement façonnées en longs fourreaux dans lesquels on introduisait de légères carcasses en bois qui leur faisaient garder leur forme et leur rigidité. Les flammes des

galères s'arboraient aux pennes des antennes. La flamme de mestre avait une carcasse de bois longue de près de 8 m. ; celle du trinquet en avait une de 4m,50, etc.

FLAMME [*flam'*] n. f. (anc. franç. *fiième ;* lat. *phlebotomus ;* gr. *phlébotomos*). Art vétér. et Méd. Espèce de lancette, qui ne sert plus aujourd'hui que pour saigner les animaux.

— Techn. Nom générique des ciseaux plats et minces dont on se sert, dans les ardoisières, pour débiter le schiste ardoisier en feuillets de l'épaisseur voulue.

— Encycl. Art vétér. La *flamme* se compose d'une lame plate non tranchante, qui, parfois, se meut comme celle d'un rasoir et qui porte à son extrémité une lame courte et large, sorte de lancette. Après avoir fait gonfler la veine au moyen d'un lien ou du doigt, on appuie la lancette sur la veine gonflée ; on la fait entrer en frappant avec un petit maillet sur le dos de la lancette.

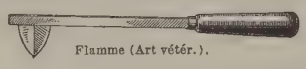
Flamme (Art vétér.).

La flamme destinée à la chirurgie bovine est plus grande que celle destinée aux chevaux, et celle-ci que celle destinée aux poulains. La flamme est souvent remplacée par un trocart spécial.

FLAMMÉ [*fla-mé*], **E** adj. Qui a la forme d'une flamme, qui est ondulé et aigu. || Qui est marqué de taches en forme de flammes.

— Céram. Se dit d'une pièce cuite en pleine flamme et sur laquelle le feu a produit des tons variés : *Grès* FLAMMÉ.

— Substantiv. : *Un céramiste connu pour ses* FLAMMÉS.

— Encycl. De très hautes températures sont nécessaires à la production de ces effets. Les *flammés* ou *flambés* chinois, sur porcelaine, demeurèrent, jusqu'à la fin du XIXe siècle, un mystère pour les céramistes européens. La porcelaine chinoise de ce genre est désignée sous le nom de *« yao-pien »*. Ce ne fut qu'en 1882 que le directeur de Sèvres, Charles Lauth, s'aidant de travaux précédemment accomplis par Deck en 1868 et Ebelmen et Salvetat, à Sèvres également, résolut le problème, jusqu'alors vainement posé, d'égaler le rouge de cuivre des Chinois. A l'exposition de 1889, Chaplet montrait toute la gamme des rouges de Chine : sang-de-bœuf, haricot, foie-de-mulet, peau-de-pêche ; et aussi des flammés bleus, lilas pâle, jaunes, violets, ainsi que d'autres encore réunissant sur la même pièce le rouge de cuivre et la turquoise. Les coulées d'oxydes multicolores sont aujourd'hui plus habituellement appliquées sur les grès de grand feu.

FLAMMÈCHE [*fla-mèch'*] n. f. (de *flamme*). Parcelle de matière enflammée qui se détache d'un foyer : *Une simple* FLAMMÈCHE *peut causer un grand incendie.* (Les flammèches qui s'échappent parfois des cheminées de chaudières ou de locomotives par suite de la violence du tirage risquent de provoquer des incendies. On pare en partie à ce danger en munissant la cheminée d'une grille de protection destinée à retenir les parcelles incandescentes à leur passage.)

FLAMMÈGUE [*fla-mègh'*] n. f. Petit filet dont les pêcheurs du Calvados se servent pour prendre le hareng. (Dialectal.)

FLAMMENWERFER [*fla-mèn'-vèr'-fèr'*] n. m. invar. (mot allem. signif. *projecteur de flammes*). Appareil portatif, projetant des flammes de pétrole ou de benzine, inauguré par les Allemands en 1916, comme arme de combat rapproché. V. LANCE-FLAMME.

FLAMMER [*fla-mé*] v. tr. (de *flamme*). Techn. Syn. de FLAMBER v. tr.

FLAMMERMONT (Jules), historien français, né à Chaumont-en-Vexin (Oise) en 1852, mort à Lille en 1899. Archiviste-paléographe, il devint professeur d'histoire aux facultés de Poitiers puis de Lille. Ses principaux ouvrages, qui témoignent d'une grande conscience, d'une remarquable érudition et d'un profond esprit critique, sont les suivants : *Histoire des institutions municipales de Senlis* (1881) ; *le Chancelier Maupeou et les Parlements* (1883) ; *Négociations secrètes de Louis XVI et du baron de Breteuil* (1885) ; *Etudes critiques sur les sources de l'histoire du XVIIIe siècle, les Mémoires de Mme Campan* (1886) ; *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau* (1889) ; *De l'authenticité des « Mémoires » de Talleyrand* (1892) ; *Album paléographique du nord de la France* (1897).

FLAMMEROLE [*fla-mé*] n. f. (de *flamme*). *Pop.* Feu follet.

— Mar. Petite flamme (banderole).

FLAMMETTE [*fla-mèt'*] n. f. (dimin. de *flamme*). Petite flamme.

— Bot. Nom vulgaire d'une clématite appelée aussi FLAMMULE. || Nom vulgaire de la *renoncule petite douve.*

— Mar. Petite flamme : *Arborer une* FLAMMETTE.

FLAMMEUM [*fla-mé-om'*] n. m. (mot lat.). Antiq. Voile, le plus souvent couleur de feu, dont on couvrait la tête des jeunes filles le jour de leur mariage.

FLAMMIGÈRE [*fla-mi-jèr'*] adj. (du lat. *flamma*, flamme, et *gerere*, porter). Qui porte la flamme.

— *Substantiv.* et au masc. Engin incendiaire.

FLAMMIVOME [*fla-mi-vom'*] adj. (de *flamme* et *vomir*). Qui vomit des flammes : *Dragon* FLAMMIVOME.

FLAMMULE [*fla-mul'*] n. f. (dimin. de *flamme*). Antiq. Banderole qu'à la fin de l'Empire les cavaliers romains portaient à leur lance ou au cimier de leur casque.

FLAMMULE n. f. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisé par ses spores couleur rouille, son chapeau généralement enroulé sur le bord dans sa jeunesse, ses lames le plus souvent d'un jaune assez vif. (La plupart des espèces poussent sur les troncs d'arbres.)

FLAMSTEED (John), astronome anglais, né à Derby en 1646, mort à Greenwich en 1719. Il étudia l'astronomie presque seul jusqu'en 1669. Il entra, en 1675, dans les ordres, probablement pour se créer des moyens d'existence. En 1676, Charles II l'appela à la direction de l'observatoire de Greenwich, qu'il venait de fonder et doter. Flamsteed conserva ce poste jusqu'à sa mort.

Flamsteed perfectionna les instruments et les méthodes d'observation. La *méthode des déclinaisons correspondantes*, employée par Flamsteed pour la détermination simultanée des ascensions droites du soleil et d'une étoile, avait été, sans aucun doute, conçue par Picard ; mais rien ne prouve que Flamsteed ait eu connaissance des projets formés par l'astronome français. Ses principaux ouvrages sont : *Doctrine de la sphère, fondée sur le mouvement de la terre,* insérée en 1680 dans le *cours de mathématiques* de Jones Moore ; *Historia cælestis britannica*, en partie posthume ; enfin, son *Catalogue d'étoiles*, qui a immortalisé son nom. La *Doctrine de la sphère* contient l'explication d'une méthode permettant de représenter graphiquement les phases des éclipses de soleil et de déterminer les points de la terre d'où ces éclipses seront visibles, invisibles, auront leur plus longue durée, etc.

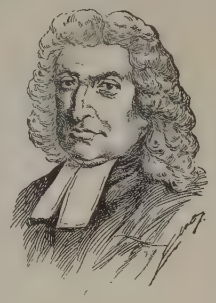
J. Flamsteed.

L'*Historia cælestis britannica* comprend les observations faites par Flamsteed de 1675 à 1719, ainsi que les catalogues d'étoiles de Ptolémée, d'Alugh-Beigh, de Tycho Brahé, de Landgrave, d'Hévélius et celui de l'auteur.

Pour atténuer l'altération des aires, Flamsteed a employé, dans son *Atlas céleste*, un mode de projection auquel son nom est resté attaché : le méridien du milieu de la carte et les parallèles sont développés en lignes droites, tandis que les autres méridiens sont courbes.

FLAMUSSE n. f. En Bourgogne, Pâtisserie faite de farine, de beurre et d'œufs mélangés de fromage blanc. (Pétrir le fromage avec le beurre, faire une pâte avec les œufs, la farine et très peu d'eau ; puis laisser reposer celle-ci un quart d'heure, l'abaisser et étendre le mélange beurre-fromage sur la pâte, puis donner trois ou quatre tours comme pour le feuilletage. Découper en pâtons plus ou moins gros que l'on fait cuire sur une plaque beurrée.)

FLAN n. m. (de l'anc. haut allem. *flado*, objet plat). Patiss. Sorte de tarte à la crème, aux œufs, etc.

— Pop. *Du flan !* Sorte de refus, de défi ironique. || *A la flan* (c'est-à-dire à la manière dont on fait le flan ; ou, peut-être, pour *A la vlan*), Très mal fait, pas sérieux.

— Métall. Rondelle de métal découpée et qui est prête à passer à l'emboutissage.

— Monn. Morceau de métal préparé pour la frappe d'une monnaie, c'est-à-dire sortant de la lingotière et destiné à recevoir l'empreinte des coins. (Au moyen âge, on disait CARREAU.)

— Typogr. Espèce de carton formé au moyen de six feuilles de papier superposées, enduites de colle de pâte mélangée avec du blanc d'Espagne, et qui, appliqué humide sur une page de caractères mobiles, sert à en prendre l'empreinte pour le clichage. V. CLICHAGE.

— Encycl. Pâtiss. Le *flan* se prépare dans une croûte de pâte brisée et constitue alors une véritable tarte dont la garniture peut être très variée (crèmes, marmelades, fruits, etc.).

On en prépare aussi sans croûte, au moyen de farine, lait, œufs et sucre (c'est ce qu'on appelle communément *flan de lait*). Bien délayer de la farine, sans faire de grumeaux, avec du lait chaud mais non bouilli, et sucré. Ajouter ensuite des œufs, et mêler jusqu'à consistance d'une bouillie un peu épaisse. Verser alors dans une tourtière beurrée ou dans des récipients allant au four ; faire cuire à feu doux et égal, feu dessus et feu dessous. On glace, avant de servir, avec du sucre.

FLAN (Marie-Alexandre), publiciste et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1827-1870). Il collabora d'abord à de petits journaux, et écrivit des romances populaires, comme *le Gagne-petit*, *le Mineur*, *Je chanterai*. Puis, il fit, soit seul, soit en collaboration avec Busnach, Blum, Clairville, etc., des vaudevilles, des féeries, des revues, entre autres : *Ulysse* (1852) ; *le Sire de Framboisy* (1855) ; *Bu qui s'avance* (1865) ; *les Petits crevés* (1868). Président du Caveau en 1867, Flan a écrit un recueil de vers : *Rythmes impossibles* (1867).

FLANC [*flan*] n. m. (origine douteuse). Partie latérale du corps, depuis les côtes jusqu'aux hanches : FLANC *droit.* FLANC *gauche. Se coucher sur le* FLANC. *Le lion bat ses* FLANCS *avec sa longue queue.* (Fénelon.)

— *Par extens.* et au plur. Utérus, lieu où s'opère la conception ; entrailles : *La mère doit nourrir de son lait l'enfant qu'elle a porté dans ses* FLANCS.

— *Par anal.* Côté d'une chose : *Le* FLANC *d'une montagne. Les* FLANCS *d'un vaisseau.*

— Archit. Côté par lequel un pavillon touche à un corps de bâtiment.

— Artill. Dans une rayure d'arme à feu, chacun des côtés adjacents au fond. || *Flanc directeur* ou *de tir*, Celui contre lequel presse le projectile lorsque, au moment du tir, il sort de l'âme. || *Flanc de chargement* ou *Conducteur*, Celui sur lequel, pendant le chargement du canon par la bouche, s'appuyait l'ailette du projectile. (On l'appelle aujourd'hui *contre-flanc.*)

— Art milit. Partie latérale d'une troupe rangée en ordre profond. || *Marche de flanc*, Marche par laquelle on présente un côté à l'ennemi au lieu de se présenter de face ou de front. || *Battre de flanc*, Diriger contre une troupe un feu, dans une direction oblique ou quasi parallèle à son front, de manière à enfiler tout ce front.

— Blas. Chacune des divisions qui touchent aux bords dextre et sénestre de l'écu, quand celui-ci est tiercé en pal. || Point central de chacune de ces mêmes divisions. V. la planche BLASON.

— Boucher. Maniement pair, commun aux deux sexes, qui s'étend à tout l'espace compris entre le bord postérieur de la dernière côte, la pointe de la hanche et la région lombaire.

— Fortif. anc. Partie du rempart d'un ouvrage, qui réunit l'extrémité de la face à la gorge ou à l'intérieur. || Partie d'un bastion, qui joint la face à la courtine. || *Flanc rasant*, Flanc perpendiculaire à la ligne de défense. || *Flanc fichant*, Flanc oblique par rapport à la courtine. || *Flanc brisé*, Celui qui flanque à la fois deux éléments. || *Flanc concave*, Celui qui est tourné vers l'intérieur du bastion. || *Flan convexe*, Celui dont la courbe est tournée à l'extérieur. || *Flanc bas*, Celui disposé de façon à défendre le passage du fossé. || *Flanc couvert*, Celui qui forme un rentrant. || *Angle de flanc*, Angle formé par un flanc avec la courtine voisine.

— Géol. *Flancs d'un pli.* Les deux côtés, plus ou moins plans, d'un pli, qui raccordent les parties fortement courbées ou *charnières*. (Dans les plis asymétriques on distingue le *flanc normal* où la succession des couches est normale, et le *flanc inverse* où les couches se présentent en succession renversée, où elles sont parfois étirées jusqu'à avoir disparu.)

— Techn. Partie du profil d'une dent d'engrenage, comprise entre la circonférence primitive et le fond de la dent.

Flancs de dents d'engrenage.

— Loc. div. Fig. *Se battre les flancs*, Se tourmenter, se donner bien du mal pour arriver à un résultat. || *Etre sur le flanc*, Etre alité ; et *au fig.* Etre exténué. || *Prêter le flanc*, Présenter le flanc à son adversaire, en se battant ; et *au fig.* Donner prise : *Malheur à qui* PRÊTE LE FLANC *au ridicule.* (J.-J. Rousseau.) || Argot milit. *Tirer au flanc*, User de ruses pour éviter les corvées ; manquer de parole. || *Par le flanc* (*gauche* ou *droit*). Anciens commandements pour former une troupe en colonne, Sonneries ou Batteries pour l'exécution de ces commandements.

SONNERIES DE CLAIRON.

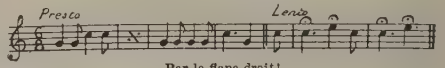

Par le flanc droit !

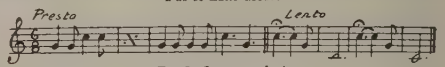

Par le flanc gauche !

— Encycl. Art milit. Les *flancs* d'une troupe sont toujours plus vulnérables que le front, et il faut les protéger d'une manière spéciale contre les surprises. On assure cette protection notamment au moyen de flancs-gardes ou de flanqueurs.

La marche de flanc est une opération tactique, qui consiste à faire marcher des troupes plus ou moins nombreuses suivant une direction à peu près parallèle au front de l'ennemi, auquel elles présentent ainsi le flanc. C'est une opération dangereuse, qu'on ne doit exécuter qu'avec des précautions particulières, et qu'on n'entreprend, en général, que si les circonstances l'exigent ou permettent d'en espérer de grands résultats.

La *marche de flanc* précédant une *attaque de flanc* était une des caractéristiques de l'*ordre oblique* si cher au roi de Prusse Frédéric II, au XVIIIe siècle. Les marches de flanc ne peuvent aujourd'hui s'exécuter qu'à de très grandes distances de l'ennemi.

— Hippol. Le *flanc* présente trois parties : une supérieure, le *creux* ; une moyenne, la *corde* ; une inférieure ou *partie fuyante*. Pour être bien conformé, il doit être plein et court ; lorsqu'il est long, c'est une défectuosité. On le dit *creux* quand la partie supérieure est exagérée ; *cordé*, si la partie moyenne est tendue ; lorsque ces deux défectuosités sont réunies, l'animal est *efflanqué*. Si le flanc ressemble à celui du lévrier, il est *retroussé*.

Les mouvements du flanc correspondent à ceux de l'inspiration et de l'expiration ; leur examen sert au diagnostic des affections de poitrine. Sur les femelles en état de gestation (vache et jument principalement) les mouvements du fœtus sont transmis au flanc, et ainsi rendus visibles, pendant que la femelle boit.

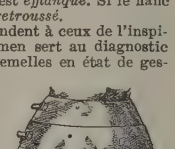
Flancarts.

— Zootechn. Le *flanc* est distinct du *travers* dans un embonpoint peu avancé ; mais dans le bœuf très gras, il se confond avec le *travers*, la *côte* et la *hanche*.

FLANCART [*kar'*] n. m. (de *flanquer*). Pièce de l'armure de plates qui, aux XIVe et XVe siècles, complétait la défense du bassin.

— Encycl. Les *flancarts* étaient de petites tuiles ou tassettes, en forme d'écussons, pendues à la braconnière, et qui protégeaient la partie supérieure latérale des cuisses. Les flancarts n'existent guère que dans certains types d'armures datant de 1390 à 1420 où une longue braconnière ou faudière à lames articulées remplace les tassettes et le garde-rein ou battecul.

FLANC-GARDE n. f. Art milit. Détachement chargé de protéger l'un des flancs d'une troupe en marche, et dont la composition varie suivant la nature de cette troupe, le terrain, la proximité de l'ennemi, etc. || Plur. *Des* FLANCS-GARDES.

FLANCHARD [*char*], **E** n. et adj. *Pop.* Qui flanche.

FLANCHER [*ché*] v. intr. *Fam.* Lâcher pied, ne pas persister : *Il* A FLANCHÉ *au dernier moment.*

— Argot. Tricher. || Tenir un jeu clandestin.

FLANCHET [*chè*] n. m. (dimin. de *flanc*). *Pop.* Flanc. || *Etre sur le flanchet*, Etre dangereusement blessé.

— Art culin. Partie de la morue, qui se trouve près des filets. || Partie d'une surlonge de bœuf, située entre la tranche grasse et la poitrine.

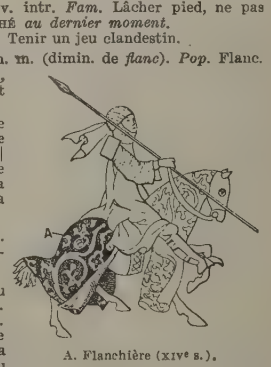
A. Flanchière (XIVe s.).

FLANCHEUR n. m. Argot. Syn. de BONNETEUR.

FLANCHIÈRE ou **FLANCHERIE** [*ri*] n. f. (de *flanc*). Archéol. Partie de la houssure drapée qui protégeait la croupe et les flancs du cheval de guerre ou de tournoi au XIVe et au XVe siècle.

FLANCHIS [*chi*] n. m. Blas. Petit sautoir alésé. (On dit aussi FLANQUIS.)

D'argent à trois flanchis de gueules deux et un.

FLANÇOIS [*soi*] n. m. (de *flanc*). Archéol. Partie des bardes du cheval qui protégeait les flancs en s'étendant de la barde de poitrail ou pissière à celle de croupe ou tonnelle.

— ENCYCL. Les *flançois*, en usage au XVe siècle et dans la première moitié du XVIe, un pour l'avant-main et l'autre pour l'arrière-main, étaient des plates d'acier à contour inférieur légèrement curviligne, reliées entre elles ainsi qu'à la pissière et à la tonnelle par des boutons tournants, et à la garniture de la selle par des boucles.

Flançois (XVIe s.).

FLANCONADE n. f. (de *flanc*). Escr. Botte de quarte forcée, portée dans le flanc de l'adversaire.

FLANDIN (Charles), médecin et chimiste français, né aux Aubues (Nièvre) en 1803, mort en 1891. Il se livra spécialement à l'étude des poisons. Parmi les mémoires qu'il présenta à l'Académie des sciences, de 1841 à 1845, sur la toxicologie, l'un, publié à l'occasion du procès de Mme Lafarge, suscita entre lui et Orfila une ardente polémique.

FLANDIN (Eugène-Napoléon), peintre et archéologue français, né à Naples en 1809, mort à Tours en 1876. Il accomplit de remarquables missions en Perse et en Susiane. Il est l'auteur d'un *Voyage en Perse* (1851) et d'une *Histoire des chevaliers de Rhodes* (1864-1873).

FLANDIN (Etienne), homme politique français, né et mort à Paris (1853-1922). Tour à tour magistrat et avocat, il fut député de l'Yonne en 1893, 1902 et 1906, puis sénateur et résident général en Tunisie.

FLANDIN (Pierre-Etienne), fils du précédent, homme politique français. Député de l'Yonne en 1914, il fut sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique en 1920, ministre du commerce en 1929-1930 et des finances en 1931-1932. Ministre des travaux publics en 1934, il devint président du Conseil la même année. Ministre des affaires étrangères, puis président du Conseil en 1935 et 1936, il fut appelé au moment de l'armistice au poste de ministre des affaires étrangères du 13 décembre 1940 au 10 février 1941. Condamné à cinq ans de dégradation nationale, il en fut aussitôt relevé.

FLANDRE (en flamand **Vlaanderen**), nom donné autrefois à tout le pays compris entre le bas Escaut, la mer du Nord, l'Artois, le Hainaut et le Brabant.

— Au pluriel, on désigne sous ce nom *les Flandres* toute la région actuellement divisée entre la Flandre française, la Flandre zélandaise et la Flandre belge.

— *Géographie.* Dans son ensemble, le pays flamand comprend, en arrière de la côte duneuse de la mer du Nord, une région souvent déprimée et marécageuse, lentement conquise par l'asséchement au profit de l'agriculture qui l'utilise aujourd'hui en prairies d'élevage, champs de céréales, de colza, de houblon. Rares sont les endroits où elle est encore malsaine. Plus au S. et à l'E. de cette région des *polders*, le pays se relève un peu et s'assèche encore.

Armes de Flandre.

Le pays flamand forme la moitié nord du royaume belge; il comprend la Flandre-Occidentale, la Flandre-Orientale, la province d'Anvers et le Limbourg.

— *Histoire.* Habitée par les peuplades celtiques des *Menapii* et des *Morini*, la Flandre fit partie, lors de la conquête romaine, de la *Belgica Secunda*, puis du domaine mérovingien, enfin du lot de Charles le Chauve après le traité de Verdun de 843. Les origines du comté de Flandre sont légendaires. La maison flamande entre dans l'histoire avec Baudouin Ier, qui devient gendre de Charles le Chauve et son vassal pour tout le pays situé entre l'Escaut et la mer. Les comtes du Xe et du XIe siècle manœuvrent entre les dynasties rivales pour étendre leurs influences et les convertir en bénéfices. A l'avènement de Hugue Capet, en 987, le comte de Flandre est un des grands vassaux laïques, et le comté relève de la mouvance française. Le comté ou marquisat de Flandre que l'Escaut limitait à l'E., comprenait tout le littoral depuis les sources de l'Escaut jusqu'à la Conche. Trois comtes étaient ses vassaux : ceux de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol. Il faut d'ailleurs distinguer la Flandre française de la Flandre impériale : on désigne sous le nom de Flandre impériale certains territoires (comté d'Alost, Over-Schelde, les Quatre-Métiers) pour lesquels le comte de Flandre relevait non du roi de France, son suzerain, mais de l'empereur.

Les comtes qui se sont succédé en Flandre française ont prêté régulièrement hommage aux rois de France. Mais le pays flamand fut de bonne heure entraîné par un grand élan économique. Le long duel entre l'esprit communal qui s'y développa avec une puissance exceptionnelle et le pouvoir seigneurial inclina d'une part les comtes à se rapprocher des rois de France, et d'autre part par intérêt économique à s'orienter vers l'Angleterre. Par là s'explique la politique de l'Etat flamand qui, à travers les subtilités du droit féodal, prend l'allure d'une politique indépendante. Philippe le Bel, de 1300 à 1305, fut amené à occuper le fief flamand. Refusée au roi d'Angleterre par le traité de Brétigny, la Flandre passa à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, puis à Jean sans Peur, à Philippe le Bon et à Charles le Téméraire. Le traité d'Arras de 1435 reconnaît Charles VII comme suzerain de la Flandre. C'est cette suzeraineté que François Ier abandonna au traité de Cambrai de 1529. Aussi bien, ce ne fut qu'au XVIIe siècle que la France put avancer sa frontière. Au traité des Pyrénées elle acquit Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant; au traité d'Aix-la-Chapelle, Douai, Courtrai, Lille, Armentières, Bergues et Furnes; au traité de Nimègue, Ypres, Poperinghe, Bailleul, Cassel. La Flandre, qui était demeurée à Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, en 1477 et dont François Ier avait abandonné la suzeraineté à Charles Quint, rentra en partie avec Louis XIV dans la mouvance française.

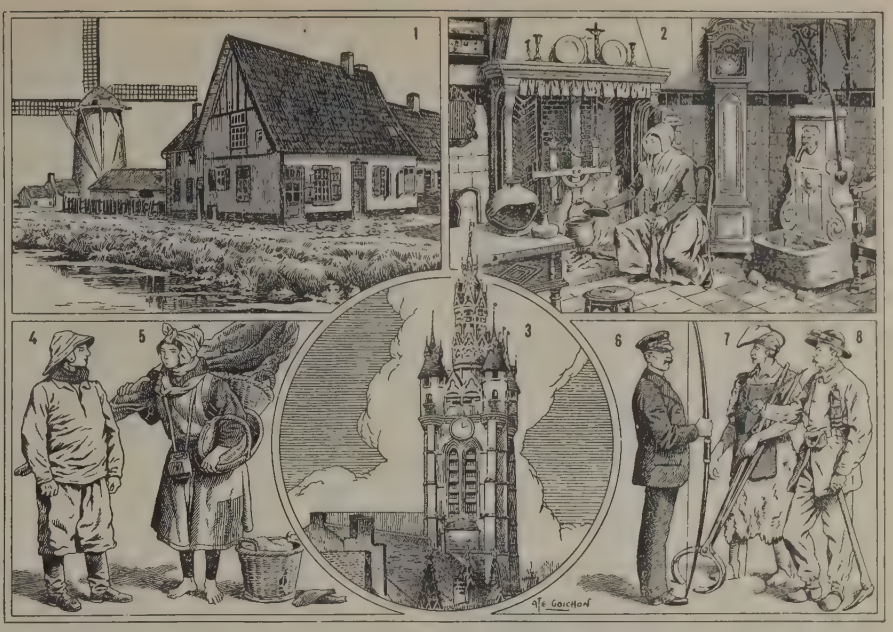

FLANDRES : 1. Paysage de Flandre; 2. Intérieur flamand; 3. Beffroi de Douai; 4. Pêcheur d'Islande; 5. Pêcheuse de crevettes; 6. Tireur à l'arc; 7. Forgeron flamand; 8. Mineur flamand.

FLANDRE FRANÇAISE, anc. prov. de France, constituée par la partie de la Flandre conquise au XVIIe siècle par les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. Elle forme dans le département du Nord les arrondissements de Dunkerque avec Hazebrouck, de Lille et de Douai. Elle se divise en Flandre maritime, dunes et moëres marécageux d'origine quaternaire, et en Flandre intérieure de limons tertiaires. La Flandre maritime a seule conservé la langue flamande.

Armes de la Flandre-Occidentale.

FLANDRE-OCCIDENTALE (en flamand **West-Vlaanderen**), prov. maritime de la Belgique, au N.-O. du royaume, bornée au N. par la mer du Nord, à l'O. et au S. par la France; 3.234 km², peuplés de 803.000 hab. C'est une région très industrielle, produisant de grandes quantités de toiles, de linge de table, de dentelles, ayant pour principaux centres producteurs : Bruges, Thielt, Courtrai, Menin, Roulers, Iseghem. Elle est divisée en 8 arrond. admin. : Bruges, Courtrai, Dixmude, Furnes, Ostende, Roulers, Thielt, Ypres. Ch.-lieu *Bruges*.

FLANDRE-ORIENTALE (en flamand **Oost-Vlaanderen**), prov. de la Belgique, confinant au N. aux Pays-Bas, au S. au Hainaut, à l'E. aux provinces de Brabant et d'Anvers, à l'O. à la Flandre-Occidentale. Traversée par l'Escaut, qui y reçoit la Lys et la Dendre, elle compte, sur 3.000 km² de superficie, 1.107.000 hab. Devenue à force de travail une des provinces les mieux cultivées et les plus productrices, c'est aussi l'une des plus industrielles, avec une infinité de filatures, de tissages. Ses 6 arrond. admin. sont ceux d'Alost, Audenarde, Eecloo, Gand, Saint-Nicolas et Termonde. Ch.-lieu *Gand*.

Armes de la Flandre-Orientale.

Flandre (VUES DE), série de onze tableaux de David Teniers gravés par J.-B. Le Bas et représentant pour la plupart des scènes de la vie champêtre. Outre ces onze pièces, Le Bas a gravé, d'après D. Teniers, deux autres estampes intitulées : l'une, *Petite vue de Flandre;* l'autre, *Vue et port de mer de Flandre.* Basan a gravé, d'après le même maître, une jolie composition, sous ce titre : *Hameau de Flandre.*

Flandres (CHIEN DES). Le chien bouvier des Flandres est assez répandu dans le nord de la Flandre et en Belgique. Il semble dériver du croisement du *chien de Beauce* et du *griffon;* le poil rude et sec rappelle celui du griffon. La robe est généralement fauve, grise, gris cendré, parfois bringée. Il naît généralement sans queue, et ses oreilles sont coupées. C'est un animal vigoureux et rustique, utilisé comme conducteur du gros bétail, chien de garde et chien de défense.

Flandres (LAPIN GÉANT DES). Race de lapins originaire de Belgique. Les oreilles sont portées en V, tenues très droites. La couleur fondamentale est le gris-lièvre, mais on trouve aussi le gris fer foncé et le noir. La longueur est une question très importante chez le géant des Flandres (95 cm. à 1^m^,05, du bout des oreilles au bout de la queue). Poids 6 à 8 k^gr^,500.

La qualité de la chair est très discutée; c'est un lapin peu précoce, mais très intéressant comme sujet améliorateur et de croisement.

Flandres 1914-1918 (BATAILLE DES). Au cours de la Grande Guerre, plusieurs batailles considérables ont été livrées dans les Flandres.

La première bataille d'ensemble des Flandres, qui a eu lieu en 1914, termine ce que l'on a appelé « la Course à la mer ». Elle se déroula dans le cadre suivant : aux premiers jours d'octobre, la situation dans les Flandres paraissait favorable aux Alliés au point de vue du débordement. Voulant porter secours aux Belges assiégés dans Anvers, les Anglais avaient débarqué à Ostende la division Rawlinson, et demandé la coopération d'un corps d'armée français à Joffre. Celui-ci avait poussé la brigade des fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h, seule force qu'il eût alors disponible, de Dunkerque à Gand. Une sorte d'enveloppement se trouvait ainsi amorcé, alors qu'il s'agissait simplement de couvrir l'évacuation d'Anvers par l'armée belge. Anvers pris le 9, la menace allemande sur Calais ne tarda pas à surgir. Ostende, Roulers, Menin occupés, Falkenhayn accumula derrière ce rideau des unités de nouvelle formation qu'une préparation hâtive avait transformées en dangereuse troupe de choc. Mais le roi Albert et son armée s'accrochèrent héroïquement au sol belge, pendant que Joffre groupait dès le 20 octobre toutes les forces françaises de la région en un « détachement d'armée de Belgique » qu'il avait confié au général d'Urbal et qui comprenait les cavaliers du corps de Mitry, les fusiliers marins de Ronarc'h, les territoriaux de Dunkerque sous le général Bidon, la division Grossetti. Les 9e, 16e, 32e, 21e et 20e corps d'armée les renforcèrent successivement, et l'ensemble, joint aux Anglais et aux Belges, se défendit stoïquement en attaquant sans cesse sous la magnifique impulsion de Foch. Au prix d'efforts gigantesques qui portent les noms de *bataille de l'Yser* (18-23 octobre) et de *bataille d'Ypres* (23 octobre-5 novembre), la ruée adverse se trouva brisée.

La deuxième bataille d'ensemble des Flandres (juillet-octobre 1917) fut livrée par les Anglais du maréchal Douglas Haig avec la 1re armée française du général Anthoine, en vue de dégager le saillant d'Ypres pour éloigner de la Manche les lignes adverses. Le 7 juin, la 2e armée britannique, général Plumer, avait commencé par une attaque de la crête de Messine au sud d'Ypres. Le 31 juillet, les 2e et 4e armées britanniques (Plumer et Gough) et la 1re armée française (Anthoine) ouvrirent la bataille des Flandres qui se poursuivit presque sans interruption jusqu'au 6 novembre. Sur un front de 30 kilomètres, les poussées successives qu'elles exercèrent, en dépit des violentes réactions en masse de l'adversaire, refoulèrent celui-ci au delà des crêtes qui dominent les plaines de Courtrai et de Roulers. Elles infligèrent à l'ennemi des pertes, au dire de Ludendorf, « telles que l'armée allemande n'en avait point encore subi ».

La troisième bataille des Flandres (9 avril-1er mai) fut livrée pendant la phase défensive de la campagne de 1918. Elle constituait le second acte de la manœuvre dirigée par Ludendorf contre les Anglais au printemps de cette année. Elle est plus connue chez nous sous le nom de *bataille du Kemmel.* Elle ne valut au kronprinz de Bavière ni Calais, ni Hazebrouck, ni Ypres.

Enfin, quatrième bataille des Flandres dans la phase offensive de la campagne de 1918. Le groupe d'armées aux ordres du roi Albert, avec Degoutte comme chef d'état-major général, et comprenant les Belges, la 6e armée française et la 2e armée britannique, attaquait, le 28 septembre, dans la forêt d'Houthulst, créant une poche profonde d'une vingtaine de kilomètres. Du 14 au 20 octobre, nouveaux progrès des Alliés sur le plateau de Thielt. Les Belges entraient à Ostende le 17. Le 20, la frontière de Hollande était atteinte. Puis, jusqu'au 26, une série de violents combats donnait aux Alliés une bonne base de départ sur le plateau entre Lys et Escaut pour une action d'ensemble qui se déclenchait le 31 et permettait de franchir l'Escaut en quelques points.

Flandres 1940 (BATAILLE DES). Après la capitulation de la Hollande, le 14 mai 1940, les Alliés, harcelés par l'ennemi, ont poursuivi à travers les Flandres une retraite difficile par Charleroi, Anvers (17 mai), Amiens et Arras

(21 mai), Boulogne (22 mai) et Dunkerque où ils se rembarquèrent (25 mai-4 juin).

FLANDRESQUE [*drèssk'*] n. f. Jambière de guerre, faite de cuir gaufré ou découpé à écailles, en usage au XIVe et au XVe siècle. (On disait aussi, adjectivem., *Chausse* FLANDRESQUE.)

Flandresque.

FLANDRIN, E n. Qui est des Flandres : Flamand.

— N. m. Long corps, mou, gauche : *Notre grand* FLANDRIN *de vicomte.* (Molière.)

— Adj. et n. f. Se dit d'une vache laitière dont l'écusson couvre tout le périnée. V. ÉCUSSON.

FLANDRIN (Pierre), professeur vétérinaire français, né à Lyon en 1752, mort en 1796. A lui et à Daubenton est due l'introduction de la race ovine mérinos en France.

FLANDRIN (Auguste), peintre français, élève d'Ingres, né et mort à Lyon (1804-1843). Il visita l'Italie, et fut nommé ensuite professeur à l'école des beaux-arts de Lyon. Doué d'un talent vigoureux, il se rattachait à l'école romantique. On connaît de lui : *Savonarole prêchant dans l'église San-Miniato, à Florence ; Mère pleurant son enfant.*

FLANDRIN (Hippolyte), peintre français, frère du précédent, né à Lyon en 1809, mort à Rome en 1864. Élève d'Ingres, il obtint le prix de Rome en 1832 avec *Thésée reconnu par son père.* Dès ses débuts il se consacra à la peinture religieuse avec *Saint Clair guérissant des aveugles ; Jésus appelant à lui les petits enfants ;* et une *Mater dolorosa.* Pendant son séjour en Italie, Flandrin peignit, en outre, sous les yeux d'Ingres : *Euripide écrivant ses tragédies ; Dante dans le cercle des envieux.*

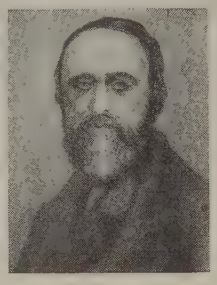
H. Flandrin.

A son retour en France, Flandrin se fait remarquer par un *Saint Louis dictant ses commandements ; Saint Louis prenant la croix pour la deuxième fois,* et *Napoléon législateur.* La Ville de Paris lui confia la chapelle de Saint-Jean dans l'église Saint-Séverin. En 1848, il décora l'église Saint-Paul, à Nîmes. Il a fait ressortir tous les membres de la construction, sans sacrifier ses propres compositions. Dix ans plus tard, l'artiste décorait les trois absides de l'église d'Ainay. Il a peint à trois reprises, mais en entier, le long vaisseau de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris ; Paris lui doit encore les fresques de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Ces œuvres sont exécutées dans un style sobre et classique, avec cette harmonie d'un talent toujours égal qui constitue sa perfection. Flandrin peignit encore de nombreuses figures décoratives au château de Dampierre, des médaillons de proportions colossales au palais des Arts et Métiers, des cartons pour les vitraux de Saint-Germain-des-Prés et de la chapelle de Dreux. Il exécuta aussi de beaux portraits. Une faiblesse native de tempérament, l'excès du travail, un séjour prolongé sous les voûtes glacées des églises, le firent mourir à l'apogée de son talent. Flandrin était membre de l'Institut depuis 1853.

FLANDRIN (Jean-Paul), paysagiste français, frère des précédents, né à Lyon en 1811, mort à Paris en 1902, élève d'Ingres, qu'il accompagna à Rome en même temps que son frère Hippolyte. Il débuta en 1839 avec : *les Adieux d'un proscrit,* et *les Pénitents de la Campagne de Rome.* Une *Vue de Rivoli* fut achetée par la reine Marie-Amélie. La *Promenade de Poussin sur les bords du Tibre* (1843) fut très remarquée. Ses paysages se recommandent par la distinction, et une émotion empreinte de poésie. Il a produit au crayon des portraits sobres et élégants.

FLANDRIN (Paul-Hippolyte), peintre français, né et mort à Paris (1856-1921). Fils d'Hippolyte Flandrin, élève de son oncle Paul Flandrin, puis à l'Ecole des beaux-arts, atelier de Lehmann, il s'adonna presque exclusivement à la peinture religieuse, où il montra des qualités de science et de distinction. Principales œuvres : *Résurrection de la fille de Jaïre* (1883) ; *Sainte Elisabeth et le Miracle des roses* (1890), à l'église Sainte-Elisabeth de Versailles ; *Jeanne d'Arc,* à l'église de Sèvres. On lui doit encore d'importantes peintures décoratives à Saint-Pierre de Chaillot (l'arc au-dessus du chœur) ; à l'église Saint-Martin, de Pau.

FLÂNE n. f. (origine douteuse). Flânerie : *Il était devenu un véritable oisif, prenant goût de* FLÂNE, *un badaud.* (A. Daudet.) [On dit aussi FLÂNAGE.] (Peu us.)

FLANELLE [*nèl'*] n. f. (angl. *flannel,* emprunté au gallois *gwlanen*). Manuf. et Comm. Tissu fait ordinairement de laine cardée, tiré à poil et peu foulé ; vêtement fait de cette étoffe : *Mettre, Quitter sa* FLANELLE. (La flanelle de coton est employée pour la lingerie d'enfants et toute la lingerie relativement bon marché. — La flanelle de laine blanche sert à la confection de sous-vêtements dits *gilets de flanelle.*)

— *Adjectiv. et fam.* Personne douillette, délicate : *Je suis* FLANELLE *de la tête aux pieds.* (Mme de Simiane.)

— Argot. Jeune élégant dépourvu de toute énergie. || *Faire flanelle.* Aller dans une maison de tolérance pour n'y faire que du tapage.

— Hippol. Bandes de tissu en tricotine, jersey, drap, crêpe Velpeau, etc., que l'on emploie pour effectuer la compression des membres au retour du travail (*flanelles de repos*), ou la contention des tendons, la protection des canons contre les atteintes et les heurts au cours d'un travail aux allures vives (*flanelles de travail*). [On interpose souvent entre le canon et la flanelle une lame d'ouate pour les chevaux de steeple et de chasse. La mise en place d'une flanelle exige un certain tour de main, car il ne faut ni gêner le jeu des tendons, ni entraver la circulation sanguine].

— Techn. Dans les fabriques de glaces, Etoffe lâche à travers laquelle on filtre le mercure qui coule des glaces étamées, pour le purifier.

— ENCYCL. Comm. Il existe deux variétés de *flanelle :* la *flanelle proprement dite,* tissu léger, lisse comme la mousseline, ou croisé des deux côtés (*mérinos*), ou croisé à l'endroit (*cachemire*). Quand la flanelle est rude au toucher, on l'appelle *frise,* par opposition à la *flanelle mousseline,* qui est d'une grande finesse et très douce. Vient ensuite la *flanelle tartan,* peu fabriquée à présent, et servant comme doublure ; on en fait encore des robes, jupons, manteaux. La fabrication de ce genre de flanelle dérive de celle des tartans écossais. L'autre type sert à la confection de vêtements portés sur la peau.

Nettoyage de la flanelle. — Dans une solution légère de 2 litres d'eau de savon, délayez deux cuillerées de farine de blé. Faites chauffer le tout sur un feu doux en remuant constamment, pour empêcher le mélange de s'attacher aux parois du vase ou de former des grumeaux. En pleine ébullition, versez la moitié de cette sorte de bouillie sur la flanelle en la frottant en tout sens comme avec du savon. Dès que la température le permet, rincez à l'eau claire, et recommencez l'opération avec la seconde moitié de la bouillie ; lavez ensuite à plusieurs eaux, pour éliminer le mélange pâteux et enlever toute odeur. Faites sécher en plein air.

— Hyg. C'est principalement pour éviter les refroidissements, que l'on emploie le *gilet de flanelle.* La mode en vint en France lors de la grande invasion du choléra en 1832. La *ceinture de flanelle,* en protégeant les lombes et en maintenant une douce chaleur dans la région épigastrique, préserve des troubles intestinaux accidentels. Mais la flanelle, au contact de la peau, ne peut être bienfaisante qu'à la condition d'être changée fréquemment. Il est préférable de ne pas s'y habituer au point de ne pouvoir s'en passer.

Région des Flandres.

FLANELLETTE n. f. Etoffe du même genre que la flanelle, mais toute en coton filé. (Elle est connue surtout sous le nom de FLANELLE DE COTON.)

FLÂNER [*né*] v. intr. (origine douteuse). *Fam.* Aller de côté et d'autre en musant : FLÂNER *est une science ; c'est la gastronomie de l'œil.* (Balzac.) || Perdre son temps : *Cet élève passe son temps à* FLÂNER.

FLÂNERIE [*rî*] n. f. Action de flâner, promenade de flâneur : *L'homme qui ne connaît pas la* FLÂNERIE *est un automate qui chemine de la vie à la mort.* (Töpffer.) || Action de flâner, de perdre son temps : *Ecolier qui perd son temps en* FLÂNERIES.

FLÂNEUR, EUSE n. Qui flâne, aime à flâner : *Le seul, le véritable souverain de Paris, c'est le* FLÂNEUR. (R. Bazin.) || Adjectiv. *Des artistes* FLÂNEURS.

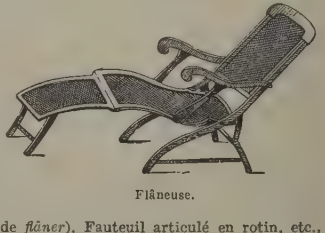
Flâneuse.

FLÂNEUSE [*neuz'*] n. f. (de *flâner*). Fauteuil articulé en rotin, etc., qui peut s'étendre comme une chaise longue.

FLÂNIER, ÈRE n. Syn. anc. de FLÂNEUR, EUSE.

FLANIER [*ni-é*], **ÈRE** adj. (de *flan*). Pâtiss. *Tarte flanière,* Tarte dont la surface est un peu concave.

— Techn. *Meule flanière,* Meule courante, qui est légèrement concave.

FLÂNOCHER [*ché*] v. intr. *Fam.* Flâner tout doucement. (On dit aussi FLÂNOTER, ou FLÂNOTTER.)

FLÂNOCHEUR, EUSE n. et adj. *Fam.* Qui flânoche, aime à flânocher.

FLANQUANT [*kan*], **E** adj. Fortif. Qui flanque, qui est situé de façon à voir et défendre un autre ouvrage ou une autre face de l'ouvrage : *Bastion* FLANQUANT. *Face* FLANQUANTE.

FLANQUEMENT [*ke-man*] n. m. Fortif. Action de flanquer, de défendre par d'autres ouvrages latéraux : *Le* FLANQUEMENT *d'un rempart par des batteries.* (On dit aussi : des *feux de flanquement*, pour indiquer un dispositif de tir donnant des feux latéraux sur le front d'une troupe. [Les mitrailleuses s'emploient actuellement de façon à donner de préférence des feux de flanquement.])

— Art milit. Action de soutenir latéralement par des troupes.

— ENCYCL. Milit. Le *flanquement* est une opération par laquelle on dirige des projectiles parallèlement au front d'une troupe ou à la face d'un ouvrage fortifié, non pas contre, mais en avant de ce front ou de cette face, pour en mieux défendre les abords. Le flanquement que l'on s'efforce de réaliser aujourd'hui par des feux soit d'artillerie, soit d'armes automatiques sur le champ de bataille, a été tout d'abord très recherché dans la fortification parce qu'en raison même de l'épaisseur et de la hauteur des remparts les défenseurs placés au sommet de ceux-ci n'en pouvaient atteindre le pied, ni les fossés, ni même les abords immédiats. Le flanquement était obtenu : soit par le tracé même du front ou des flancs disposés de façon à battre les abords et les fossés des faces, soit, plus particulièrement pour les fossés, par l'organisation de caponnières ou coffres de flanquement.

FLANQUER [*ké*] v. tr. (de *flanc*). Fortif. Défendre par des ouvrages établis en vue ou sur les flancs : FLANQUER *de tours une muraille.* || Etre établi comme défense sur les flancs de : *Batteries qui* FLANQUENT *un front.*

— Archit. Construire sur les angles. || Etre construit aux angles de.

— Art milit. Appuyer, soutenir (en parlant d'une troupe) : FLANQUER *sa droite de trois régiments de cavalerie.* || Prendre en flanc (en parlant d'un ennemi qui entreprend un mouvement oblique) : *Mouvement trop lent, qui permet à l'ennemi de* FLANQUER *des troupes.*

— *Par anal.* Garnir sur les flancs : FLANQUER *de plusieurs tours un édifice.*

Sur un lièvre *flanqué* de trois poulets étiques.
BOILEAU.

|| Etre disposé auprès de : *Chaises qui* FLANQUENT *le fauteuil du président.* || Accompagner (en parlant d'une personne) : *Espions qui* FLANQUENT *un conspirateur.*

— ***Flanqué, e,*** part. pass. du verbe *Flanquer.*

— Blas. Se dit de l'écu quand il est parti de deux traits en demi-ovale à courbure opposée et qui donnent à la partie médiane l'aspect d'un pal élargi à ses extrémités.

D'argent flanqué d'azur.

— Fortif. *Face flanquée,* Face défendue par un flanc.

— ***Se flanquer,*** v. pr. Se dit de deux troupes, de deux ouvrages fortifiés ou éléments d'ouvrages disposés de manière que chacun des deux flanque l'autre par son tir.

FLANQUER [*ké*] v. tr. (altération de *flaquer*). *Fam.* Lancer, jeter rudement : FLANQUER *une paire de gifles.* FLANQUER *une bouteille à la tête de quelqu'un.* || Poser crânement : FLANQUER *son chapeau sur l'oreille.* || *Flanquer la paix à,* Laisser en paix, laisser tranquille en se retirant. || *Flanquer à la porte,* Congédier brusquement.

— ***Se flanquer,*** v. pr. Au sens réfléchi et *fam.,* Se jeter vivement : SE FLANQUER *sous ses couvertures.*

— Avec réciprocité, S'administrer l'un à l'autre : SE FLANQUER *une roulée.*

— Au sens passif, Etre jeté rudement : SE FLANQUER *par terre.*

— LOC. DIV. *Se flanquer une bosse de rire,* Rire de tout son cœur, sans retenue.

FLANQUEURS [*keur*] n. m. pl. (de *flanquer*). Art milit. Groupes de combat détachés d'une troupe en marche pour surveiller latéralement les abords de la direction suivie. (Ce terme fut surtout usité dans les armées de la première République ; et, comme les flanqueurs étaient choisis parmi les meilleurs soldats, ce nom finit par être donné sous l'Empire à des régiments entiers de la garde impériale considérés comme troupes d'élite.)

FLANQUIS [*ki*] n. m. Blas. Syn. de FLANCHIS.

FLAPI, E, adj. (orig. dial.). Abattu, fatigué.

FLAQUE [*flak'*] n. f. (du lat. *flaccus,* flasque). Petite mare : FLAQUE *d'eau.*

FLAQUÉE [*ké*] n. f. (de *flaquer*). *Fam.* Quantité de liquide qu'on lance avec force : *Jeter une* FLAQUÉE *d'eau sur la tête de quelqu'un.*

FLAQUER [*ké*] v. tr. (onomatopée. Cf. FLIC, FLAC). Lancer un liquide contre quelqu'un ou quelque chose : FLAQUER *un verre de vin au nez de son voisin.*

— Pêch. *Flaquer la morue,* L'ouvrir, l'aplatir.

— *Intransitiv.* Savonn. S'affaisser dans la chaudière (Se dit du savon cuit à point, lorsqu'on éteint les feux).

FLAQUIÈRE [*ki-èr'*] n. f. Partie du harnais d'un mulet, reposant sur la croupe et sous la queue de l'animal.

FLASCITÉ [*flass-si*] ou **FLASQUITÉ** [*flass-ki*] n. f. (de *flasque*). Etat de ce qui est flasque.

FLASQUE [*flassk'*] adj. (lat. *flaccus*). Mou, sans fermeté, tombant : *Un homme* FLASQUE. *Joues* FLASQUES.

— *Fig.* Sans vigueur, lâche, traînant : *Un style* FLASQUE. *Un des premiers soins de l'école d'André Chénier a été de retremper le vers* FLASQUE *du XVIIIe siècle.* (Sainte-Beuve.)

— ANTON. Distendu, raide, rigide, tendu, dur, etc.

FLASQUE [*flassk'*] n. f. (ital. *flasca*). Archéol. Flacon plat, gourde ou outre portative et à biberon. (On disait aussi FLACHE, au moyen âge.) || Poudrière de soldat.

— Comm. Bouteille de fer dans laquelle on transporte le mercure.

Flasque d'arquebusier.

Flasque (XVIe s.).

— ENCYCL. Archéol. La *flasque* des arquebusiers et des mousquetaires était une grande poire à poudre de charge, de toutes substances et de formes diverses, pendue à la ceinture ; on l'appelait aussi *chargeoir ;* le petit *amorçoir* ou *pulvérin* contenait la poudre d'amorce. A partir de Charles IX, on appela communément la flasque *fourniment,* et dès Henri III on donna le nom de *flasquet* au petit amorçoir.

FLASQUE [*flassk'*] n. m. (du germ. *flach,* plat). Artill. Chacune des deux pièces latérales d'un affût, qui supportent les tourillons.

— Mar. Syn. de JOTTEREAU. || *Flasques de guindeau,* Montants verticaux dans lesquels s'encastrent les bouts des tourillons. || *Flasques d'emplanture,* Pièces latérales formant l'emplanture d'un mât. || *Flasques d'une échelle,* Les deux faces dans lesquelles s'engagent les barreaux. || *Flasques de beaupré,* Son emplanture. || Mar. anc. *Flasques d'affût,* Parties latérales supportant les tourillons des canons. || *Flasques de châssis,* Faces latérales des châssis des pièces à affût à berceau.

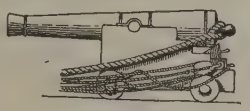
Flasque d'affût de canon (mar.).

— Techn. Gros fer à repasser, rappelant par sa forme les carreaux des tailleurs, et dans lequel on place des charbons ardents. || Chacune des planchettes formant le dessus et le dessous d'un soufflet de forge. || Plaque de tôle formant les côtés d'un bâti de machine. || Joue d'un moyeu. || *Flasque de coulisse d'appareil de distribution,* Sorte de glissière entre laquelle se déplace un coulisseau relié par une bielle aux appareils de commande et de manœuvre du tiroir. || *Flasque de boîte d'essieu,* Pièce verticale entre les bras de laquelle coulisse la boîte dans ses déplacements verticaux sous l'effet de l'élasticité des ressorts. || *Flasque d'arrêt,* Pièce métallique qui vient se placer sur le champignon du rail et constitue un arrêtoir pour les roues des wagons ou véhicules qui se présenteraient pour franchir le point protégé par cet appareil.

— ENCYCL. Art milit. La disposition des *flasques* a varié beaucoup avec le temps, comme aussi suivant le système de pièces auquel les affûts étaient destinés. Après s'être d'abord prolongés jusqu'à la crosse, les flasques des affûts de campagne ont été raccourcis et fixés à une flèche. Dans les affûts de campagne, les flasques qui portent la pièce constituent une sorte de chariot qui va et vient sur le reste de l'affût supporté par l'essieu et reposant à terre par la crosse.

Jadis en bois, les flasques sont aujourd'hui en tôle d'acier, comme le reste de l'affût.

FLASQUEMENT [*flass-ke-man*] adv. D'une manière flasque.

FLASQUER [*flass-kè*] v. tr. Repasser avec un flasque.

— Argot. Faire ses besoins.

FLASQUET [*flass-kè*] n. m. (dimin. de *flasque*). Sous Henri III et Henri IV, Petite poire à poudre d'amorce pour les arquebuses et les mousquets.

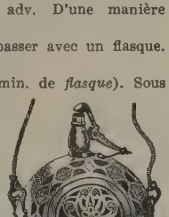
Flasquet arabe (XVIIIe s.).

FLASQUEUSE [*flass-keuz'*] n. f. (de *flasque*). Repasseuse, dans l'Aunis.

FLASSAN (Jean-Baptiste-Gaétan DE RAXIS DE), diplomate et publiciste français, né à Bédouin (Vaucluse) en 1760, mort à Paris en 1845. Il se rendit à Paris en 1789, entra au service du Comité de salut public en 1794, devint chef de division au département des affaires étrangères, émigra, revint en France après le 18-Brumaire, fut, de 1812 à 1829, historiographe du ministère des affaires étrangères, et, en cette qualité, accompagna, en 1815, les négociateurs français au congrès de Vienne. Son *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI* (1808) est un ouvrage classique de la littérature diplomatique.

FLASSANS-SUR-ISSOLE, comm. du Var, arrond. et à 35 kil. de Draguignan, sur l'*Issole ;* 950 hab.

FLASSAYE, FLASSAIE, FLASSARDE, FLASSOIE, FLOSSOIE n. f. Tissu grossier de laine, dont on faisait, au moyen âge, des draperies grossières et surtout des couvertures de chevaux. (Les flassayes de Montpellier étaient des draperies de laine de brebis ou d'agneau : les statuts des métiers ordonnaient de les faire de pure laine [XVe s.].

FLAT [*flat'*] n. m. (de l'angl. *flat,* plat). Navig. Grand bateau plat, en usage sur les cours d'eau de l'Inde.

— ENCYCL. A l'avant du *flat,* une vaste cabine contient une salle à manger et plusieurs chambres à l'usage des passagers. A l'arrière, sont rangées les marchandises. Enfin, au-dessus, s'élève un toit en bambou et en paillassons, grâce auquel on peut se promener sur le pont à l'abri du soleil. Les flats ne font que descendre le courant, ou, s'ils le remontent, c'est à la remorque d'un vapeur ou traînés à la cordelle.

FLAT [*fla*] adj. Séricic. Atteint du morfiat.

FLAT (Paul), littérateur français, né et mort à Paris (1865-1918). Chargé de la critique d'art (1894-1900), puis de la critique dramatique (1900-1905) à la *Revue bleue,* et secrétaire général (1903-1905) de cette revue, il a publié des ouvrages d'histoire de l'art : *l'Art en Espagne* (1890) ; le *Journal d'Eugène Delacroix* (1892-1894) ; *les Premiers Vénitiens* (1899) ; *le Musée Gustave-Moreau* (1900) ; des livres de critique littéraire ou politique : *Essai sur Balzac* (1894) ; *Nos femmes de lettres* (1908) ; *Figures du théâtre contemporain* (1912) ; *Figures et Questions de ce temps* (1914) ; *Vers la victoire* (1915) ; *Souvenirs d'avant-guerre* (1916) ; des romans : *Deux âmes souffrantes* (1894) ; *Figures de rêve* (1896) ; *les Ames sans frein* (1897) ; *Pastel vivant* (1904) ; *l'Illusion sentimentale* (1905) ; *le Roman de la comédienne* (1906) ; *le Frein* (1912), où il a fait apprécier de subtiles qualités d'analyste et un style élégant.

FLATAR n. m. Argot. Fiacre.

FLATE n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des flatidés, comprenant des formes à abdomen boursouflé, à ailes larges. (Les flates, propres aux régions chaudes du globe, sécrètent des filaments cireux qui s'enroulent autour d'eux en flocons.)

FLATHEAD LAKE, lac des Etats-Unis (Montana), encastré, par 850 m. d'altitude, entre deux chaînons des Rocheuses. Il est traversé par la *rivière Flathead,* un des plus importants affluents de la rivière Pend-d'Oreille, tributaire elle-même du Columbia.

FLATIN n. m. (de *Denis Flatin,* coutelier de Saint-Etienne). Couteau de poche à manche de corne. (VX.)

FLATIR v. tr. (du bas allem. *flat,* plat). Battre un flan sur l'enclume pour l'aplatir.

FLATMAN (Thomas), miniaturiste et poète anglais, né à Londres en 1637, mort en 1688. Il est l'auteur d'élégies, et surtout d'odes pindariques fort appréciées de ses contemporains. Ses poésies fugitives, poèmes d'amour et traductions d'Horace, sont beaucoup plus agréables. Mais c'est dans son œuvre de miniaturiste surtout que Th. Flatman s'est révélé comme un artiste délicat. Ses *Poèmes et Chansons* furent publiés collectivement en 1674, et eurent quatre éditions en douze ans.

Flatoïde.

FLATOÏDE ou **FLATOIDES** [*i-dèss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant des formes aplaties, à élytres élargis et nervés comme des feuilles, qui, par leur forme et leur couleur grise et verdâtre, imitent absolument les troncs d'arbres couverts de lichens où ils se tiennent appliqués (*lichena*). [Les flatoïdes habitent Madagascar et les îles de la Malaisie.]

FLATOIR n. m. Gros marteau pour flatir les flans. || Petit marteau de graveur.

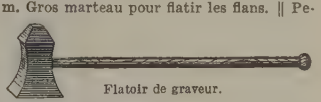
Flatoir de graveur.

FLATOW, ville d'Allemagne (Prusse-Occidentale), entre trois lacs qui s'écoulent dans la Netze ; 5.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Tourbière. Brasserie, distillerie.

FLÂTRER v. tr. (origine douteuse). Brûler au front, avec un fer chaud en forme de clef, un animal mordu par une bête qu'on croit enragée. (Vx.)

— ***Se flâtrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre flâtré.

— Au sens réfléchi. Vén. Se tapir sur le ventre (en parlant du loup ou du lièvre que l'on chasse et qui se couche dans l'espoir que les chiens de meute passeront sans le voir.)

FLÂTRURE n. f. (de *flâtrer*). Lieu où le loup, le lièvre, chassés par les chiens courants, s'arrêtent et se couchent sur le ventre. (On dit aussi FLÂTURE, et FLÂTRISSURE.)

FLATTER [*fla-té*] v. tr. (du bas allem. *flat,* plat). Caresser du plat de la main, caresser de la main : FLATTER *un enfant pour le calmer, un cheval pour l'encourager.*

Nous aurons tout loisir de *flatter* nos maîtresses.
CORNEILLE.

Cymodocée FLATTAIT *son vieux père de sa belle main.* (Chateaubriand.) || Manier doucement : FLATTER *la corde, les dés,* etc. V. plus loin.

— *Fig.* Caresser, affecter agréablement, charmer : *La musique* FLATTE *l'oreille. Leur voix* FLATTE *mes sens.* (Voltaire.) *Liqueur, Parfum qui* FLATTE *le goût, l'odorat. Une telle réputation me* FLATTE. *Ce choix nous* FLATTE.

Non, non, je le connais, mon désespoir le *flatte.*
RACINE.

|| Caresser, adoucir, apaiser : FLATTER *ses douleurs, ses ennuis, ses déplaisirs.*

Tu veux *flatter* en vain un père malheureux.
CORNEILLE.

|| Complaire, satisfaire à : *La fortune* FLATTE *nos vœux.* || Excuser, encourager, favoriser : FLATTER *les goûts, les haines, les désirs.*

Mais je ne puis *flatter* une telle impudence.
CORNEILLE.

Assez et trop longtemps l'impunité les *flatte.*
BOILEAU.

|| Caresser, amuser d'espérances trompeuses : FLATTER *quelqu'un de l'espoir d'une récompense.*

Le vent qui nous *flattait* nous laissa dans le port.
RACINE.

Suivez jusques au bout une ombre qui vous *flatte.*
LA FONTAINE.

|| Caresser par de belles paroles, louer avec excès :

Plus on aime quelqu'un, moins il faut qu'on le *flatte.*
MOLIÈRE.

|| Tromper :

Que tout autre que moi vous *flatte* et vous abuse.
CORNEILLE.

|| *Par extens.* Représenter en beau : *Les miroirs ne*

FLATTENT *pas.* || *Flatter quelqu'un,* Le représenter d'une manière avantageuse.

— Jeux. *Flatter les dés,* Les lancer doucement pour essayer d'obtenir les points qu'on désire.

— Musiq. *Flatter une corde,* La toucher légèrement et avec délicatesse.

— Ponts et chauss. *Flatter les vagues,* Leur opposer une digue en talus, pour qu'elles y meurent sans se briser violemment. || *Flatter un cours d'eau,* Le détourner doucement, insensiblement, par des digues légèrement obliques.

— *Flatter de,* Faire espérer, amuser de l'espérance de :

J'ai *flatté* son amour d'un hymen qu'il espère.
RACINE.

— ***Flatté, e,*** part. pass. du verbe *Flatter* (au propre et au fig.).

— *Substantiv.* et au masc. Agrément dans le genre du trille, très en honneur jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et dont les chanteurs abusèrent tellement, qu'ils finirent par en lasser le public.

— ***Se flatter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se louer, se vanter : *Celui qui* SE FLATTE *décourage les flatteurs.* || Se faire illusion :

La jeunesse *se flatte* et croit tout obtenir.
LA FONTAINE.

— *Se flatter de* ou *que,* S'entretenir dans une pensée flatteuse, se faire illusion : SE FLATTER DE *réussir. Combien de gens* SE FLATTENT D'*obéir à des principes, qui ne font que subir des relations de société !* (Sainte-Beuve.) || Espérer, se persuader que : *Il* SE FLATTE DE *triompher de ces obstacles. Je* ME FLATTAIS, *dit Pangloss,* DE *raisonner avec vous des effets et des causes.* (Voltaire.) SE FLATTER D'*échapper au danger.*

— Avec réciprocité, Se louer mutuellement : *Si les hommes ne* SE FLATTAIENT *pas mutuellement, il n'y aurait pas de société.* (Vauvenargues.)

— ANTON. **Blâmer, fronder, critiquer.**

FLATTERIE [*trî*] n. f. Action de flatter, louange intéressée : *Les plus fins sont toujours de grandes dupes du côté de la* FLATTERIE. (Molière.) *La* FLATTERIE *est une fausse monnaie qui n'a de cours que par notre vanité.* (La Rochefoucauld.)

— ANTON. **Blâme, censure, critique, épigramme, moquerie, sarcasme.**

FLATTERS (Jean-Jacques), statuaire français, né à Crefeld (prov. de Clèves) en 1786, mort à Paris en 1845. Il entra dans l'atelier de Houdon. On cite, parmi ses ouvrages : les bustes de *Louis XVIII,* de *Grétry,* de *Talma,* de *Foy,* de *Manuel,* de *Gœthe,* de *Byron;* une statue d'*Hébé; le Sommeil,* statue de bronze, à Londres; la statue de *Delille,* à Clermont-Ferrand.

FLATTERS (*Paul*-François-Xavier), officier français, né à Paris en 1832, tué par les Touareg à Bir el-Garama en 1881. Fils du précédent, il se fit remarquer pendant la campagne d'Italie, et fut fait prisonnier à Sedan en 1870. Envoyé en Algérie après la guerre, lieutenant-colonel en 1879, il sollicita la direction d'une expédition qui rechercherait un tracé de chemin de fer transsaharien devant aboutir au Soudan, entre le Niger et le lac Tchad. Une première expédition, exécutée en 1880, s'avança d'Ouargla jusqu'au lac Menkhough, et rebroussa chemin. Une seconde campagne, commencée à la fin de 1880, au cours de laquelle Flatters devait gagner le Hoggar, se termina le 16 février 1881 à Bir el-Garama, par le massacre de la mission, dont quelques survivants seuls regagnèrent les parages du Sahara algérien. Le récit des voyages de Flatters a été fait par le général Derrécagaix (*Exploration du Sahara, les deux missions Flatters,* 1882), et par Brosselard (*les Deux missions Flatters,* 1889).

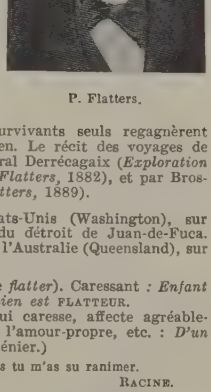
P. Flatters.

FLATTERY, cap des Etats-Unis (Washington), sur l'océan Pacifique, à l'entrée du détroit de Juan-de-Fuca. — Cap de la côte orientale de l'Australie (Queensland), sur la mer de Corail.

FLATTEUR, EUSE adj. (de *flatter*). Caressant : *Enfant d'un naturel* FLATTEUR. *Le chien est* FLATTEUR.

— *Fig.* En bonne part, Qui caresse, affecte agréablement les sens, l'imagination, l'amour-propre, etc. : *D'un vers doux et* FLATTEUR. (A. Chénier.)

Par tes conseils *flatteurs* tu m'as su ranimer.
RACINE.

Une *flatteuse* erreur emporte alors nos âmes.
LA FONTAINE.

Les murmures FLATTEURS. *Si peu de vanité que l'on ait, il est toujours* FLATTEUR *d'être salué par une jolie femme.* (Mme de Girardin.)

— En mauv. part, Qui caresse, amuse d'espérances fallacieuses : *Une* FLATTEUSE *apparence. Plus les illusions sont* FLATTEUSES, *plus leur destruction est piquante.* (Mme de Staël.) || Qui caresse par de belles paroles, qui loue avec excès : *Eurymaque,* FLATTEUR, *insinuant, sachant s'accommoder à tous les goûts.* (Fénelon.)

Un poème insipide et sottement *flatteur.*
BOILEAU.

|| Qui trompe : *Les discours* FLATTEURS *des courtisans.*

— *Par extens.* Qui représente en beau : *Portrait* FLATTEUR. || *Miroir flatteur,* Miroir où l'on se voit plus beau que l'on n'est réellement.

— *Substantiv.* Personne flatteuse, personne qui flatte : *La pire des bêtes parmi les animaux domestiques, c'est le* FLATTEUR. (Marmontel.)

— ALLUS. LITTÉR. :

... tout *flatteur*
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.

passage, rappelé souvent, de la fable de La Fontaine *le Corbeau et le Renard.*

— SYN. **Flatteur, adulateur, flagorneur,** etc. V. ADULATEUR.

— ANTON. **Censeur, frondeur, critique.**

FLATTEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière flatteuse.

FLATUEUX [*tu-eû*], **EUSE** adj. (du lat. *flatus,* vent). Pathol. Qui cause des flatuosités : *Légumes* FLATUEUX. || *Colique flatueuse,* Colique produite par la présence de vents dans les intestins. (Vx.)

FLATULENCE [*lanss*] n. f. (de *flatulent*). Méd. Accumulation de gaz dans l'estomac et dans l'intestin, surtout dans la région des côlons. || Accumulation de gaz dans une cavité du corps. || Emission de ces gaz. V. FLATUOSITÉ, PNEUMATOSE.

— ENCYCL. Les gaz qui s'accumulent dans la cavité gastrique et l'intestin ne proviennent pas tous des fermentations secondaires qui s'accomplissent dans ces organes. On admet, au contraire, aujourd'hui, que la plus grande partie en provient de l'air dégluti (aérophagie) qui, s'il n'est pas rejeté par la bouche, passe par le pylore et va s'accumuler dans les côlons. D'où, d'une part, distension considérable de l'estomac, pouvant entraîner, par compression, des troubles respiratoires et cardiaques, et, de l'autre, un météorisme intense, capable de dilater l'orifice appendiculaire et de provoquer des crises d'appendicite aiguë ou chronique. Par suite, la nécessité s'impose de combattre l'aérophagie et l'aérocôlie, afin d'éviter des accidents toujours gênants, parfois graves. C'est pourquoi il convient d'apprendre, aux enfants surtout, à ne pas se retenir, mais à savoir se soulager discrètement, en se retirant à l'écart ou en allant aux water-closets.

FLATULENT [*lan*], **E** adj. (du lat. *flatus,* vent). Qui est produit par la flatulence : *Affection* FLATULENTE. || Sujet à la flatulence : *Tempérament* FLATULENT.

FLATUOSITÉ n. f. (du lat. *flatus,* vent). Méd. Gaz accumulés dans le tube digestif et qui s'expulsent par la bouche ou l'anus.

— ENCYCL. Les *flatuosités* retenues peuvent causer des accidents divers (V. FLATULENCE, à la partie *encycl.*) On en combat la production en traitant la cause (aérophagie, dyspepsie gastrique et intestinale, infections, etc.), et l'on en facilite soit la résorption par les absorbants, tels que le charbon, la magnésie calcinée, etc., soit l'élimination par la position genu-pectorale, le massage et les carminatifs.

FLAUBERT (Achille-Cléophas), chirurgien français, né à Mézières (Aube) en 1784, mort à Rouen en 1846. Chirurgien de l'Hôtel-Dieu et directeur de l'école de Rouen. Le premier, il a proposé l'extirpation du maxillaire supérieur pour aborder et enlever les polypes naso-pharyngiens. C'était un habile opérateur, et il ajoutait à sa science professionnelle des talents d'artiste : il a modelé, avec son prédécesseur à l'école de Rouen, Laumonier, des pièces anatomiques artificielles qu'on peut admirer au musée Orfila.

FLAUBERT (Gustave), romancier français, fils du précédent, né à Rouen en 1821, mort dans sa propriété de Croisset (Seine-Inférieure) en 1880. Il commença d'abord des études médicales qu'il abandonna pour se consacrer à la littérature. Il ne vécut guère que pour son œuvre, menant une sorte d'existence de cénobite littéraire dans sa maison de Croisset. En 1857 il publia son roman de *Madame Bovary,* qui fut poursuivi comme immoral; puis une évocation de la vie carthaginoise : *Salammbô* (1862); *l'Education sentimentale* (1874); *la Tentation de saint Antoine,* sorte de méditation théologique et philosophique que Flaubert avait remaniée pendant vingt-cinq ans (1874); *Trois contes* (*la Légende de saint Julien l'Hospitalier, Hérodias, Un cœur simple*) [1877]. Après sa mort, on a publié un roman inachevé, *Bouvard et Pécuchet* (1881), satire de la sottise bourgeoise; un livre d'impressions de voyage, *Par les champs et par les grèves* (1885), une abondante correspondance et de nombreuses œuvres de jeunesse qu'il n'avait pas voulu publier.

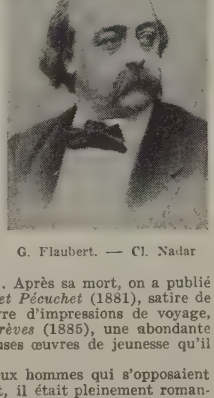
G. Flaubert. — Cl. Nadar

Il y avait, en Flaubert, deux hommes qui s'opposaient violemment. Par tempérament, il était pleinement romantique. Dans sa vie, sa correspondance, son œuvre, ce romantisme se traduit par une haine grandiloquente du bourgeois, dont il a fait la caricature, d'ailleurs vigoureuse, dans le Monsieur Homais de *Madame Bovary,* et dans *Bouvard et Pécuchet.* Du romantisme Flaubert a gardé le goût du pittoresque somptueux, des tableaux éclatants, fourmillant d'une vie bigarrée et violente.

Mais en même temps Flaubert détestait le romantisme. Il lui déclarait la guerre. Il dénonçait en lui deux perversions haïssables : le goût de la confidence larmoyante, et le dédain des réalités de la vie, de l'humble vérité. Pour écrire ses livres, il a voulu faire appel non pas à l'inspiration, à l'exaltation, mais à une observation patiemment exacte : documentation historique minutieuse pour *Salammbô;* souci des faits, des réalités pour *Madame Bovary.*

Il a pourtant autant de scrupules d'artiste, que de conscience réaliste. Il a travaillé son style avec une sorte d'entêtement farouche. L'attrait de son œuvre est dans cette fusion originale de l'ardeur romantique, de l'observation réaliste et du travail d'art des Parnassiens.

Flaubert (CORRESPONDANCE DE GUSTAVE), en 4 vol. (Paris, 1887-1893), précédée de *Souvenirs intimes,* par Mme Commanville, sa nièce. Cette correspondance comprend un millier de lettres et embrasse à peu près toute la vie de Flaubert. Ses correspondants les plus habituels furent sa mère; Madame X*** (Mme Louise Collet) qu'il aima d'une passion romantique; Louis Bouilhet, le poète, son fidèle compatriote et ami; enfin, George Sand, avec qui il institua de fort vives discussions sur certains points de littérature, d'art et de politique. Flaubert prônait notamment l'enrichissement laborieux du style, l'impersonnalité du romancier, l'absolu dégoût pour les affaires publiques; et telles n'étaient pas les opinions de son illustre amie. La correspondance de Flaubert est une œuvre du plus haut intérêt; l'auteur s'y montre d'une sincérité parfaite; le style est vigoureux, imagé, d'une trivialité souvent heureuse.

FLAUGERGUES (Honoré), astronome français, né et mort à Viviers (Ardèche) [1755-1830]. Il fut membre associé de l'Institut en 1796. En 1811, il découvrit la fameuse comète qui fit tant de bruit en France et en Europe. On rapporte que ce savant n'est jamais sorti de sa ville natale, où il fut juge de paix. Les seuls écrits de lui qui aient été imprimés sont : *Mémoire sur le lieu du nœud de l'anneau de Saturne en 1790,* et *Observations astronomiques faites à Viviers en 1798,* qui ont été insérés dans le *Recueil de l'Institut.*

FLAUGERGUES (Pierre-François), administrateur et homme politique français, né à Rodez en 1767, mort à Brie en 1836. Président de l'administration de l'Aveyron (1792), il dut se cacher pendant la Terreur. Sous-préfet (1799-1810), membre du Corps législatif (1812), il vota la déchéance de Napoléon (1814) et se signala par son libéralisme à la première Chambre convoquée par Louis XVIII. Vice-président de la Chambre pendant les Cent-Jours, il proposa, après Waterloo, la levée en masse, et fit partie des négociateurs chargés de traiter un armistice avec les Alliés. Il devint après 1830 maître des requêtes au Conseil d'Etat.

FLAUGERGUES (Pauline), femme de lettres française, fille du précédent, née à Rodez en 1799, morte à Châtillon en 1878. Elle fut chargée de l'éducation des princesses de Portugal de 1836 à 1840, et, à son retour en France, s'installa auprès d'Henri de Latouche, sur la mémoire de qui elle veilla avec une fidélité légendaire. Elle a laissé notamment : *la Grèce* (1827); *la Violette d'or* (1835); *Au bord du Tage* (1841); *les Bruyères* (1854).

FLAUPÉE n. f. *Pop.* V. FLOPÉE.

FLAUTRER [*flô-tré*] v. tr. En parlant du sarrasin, Le frotter entre les mains pour le débarrasser des portions de calice encore adhérentes.

FLAVANE n. m. Nom donné au noyau du dihydroflavène $C^{15}H^{14}O$.

FLAVANILINE n. f. Matière colorante de formule $C^{16}H^{14}N^2$ du groupe de la quinoléine, que l'on obtient en chauffant de l'acétanilide en présence de chlorure de zinc, et qui teint directement en jaune la laine et la soie, ainsi que le coton mordancé au tanin. L'acide nitreux la transforme en flavénol $C^{16}H^{12}N(OH)$. || Syn. PARA-AMINOFLAVOLINE.

FLAVANONE n. f. Nom donné aux dihydroflavones.

FLAVANTHRÈNE n. m. Colorant jaune obtenu en chauffant la β-aminoanthraquinone en solution dans le nitrobenzène avec du pentachlorure d'antimoine. (Il teint à la cuve comme l'indanthrène.)

FLAVAURINE [*vô*] n. f. Matière colorante jaune, que l'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur l'acide mononitrophénol-*p*-sulfonique. || Syn. JAUNE NOUVEAU.

FLAVE adj. (lat. *flavus*). Qui est d'un blond ardent. (Peu us.)

FLAVÉITE n. f. Sulfate hydraté naturel de fer, voisin de la copiapite.

FLAVEL (John), théologien anglais, né à Bromsgrove en 1627, mort en 1691. Il entra dans l'Eglise presbytérienne en 1650, mais en fut évincé en 1662. Il continua de prêcher secrètement et d'écrire abondamment. Parmi ses œuvres on peut citer son *Agriculture spiritualisée* et sa *Navigation spiritualisée,* qui témoignent de ses qualités imaginatives et oratoires.

FLAVÈNE n. m. Nom donné au noyau du phénylbenzopyrane $C^{15}H^{12}O$.

FLAVÉNOL n. m. Chim. Syn. *p*-OXYFLAVOLINE. V. FLAVANILINE.

FLAVÉOLE n. f. (du lat. *flavus,* jaune). Zool. Un des noms du bruant à face jaune.

FLAVÉRIE [*ri*] n. f. Genre de composées comprenant huit ou dix espèces d'herbes glabres de l'Amérique et de l'Australie. (La *flaveria contrayerva* passe, en Amérique, pour un bon remède contre la morsure des serpents venimeux.)

FLAVERT [*vèr*] n. m. (du lat. *flavus,* jaune, et de *vert*). Gros bec de Cayenne, *pitylus viridis,* famille des tanagridés.

FLAVESCENT [*vè-san*], **E** adj. (lat. *flavescens;* de *flavus,* jaune doré). Qui tire sur le jaune : *Moissons* FLAVESCENTES.

FLAVET [*vè*] n. m. Petite serge qui se fabriquait anciennement dans la basse Normandie.

FLAVIA (GENS), maison plébéienne de l'ancienne Rome, dont la branche Fimbria fournit quelques hommes marquants. L'empereur Vespasien sortait de la branche des Sabinus. Le nom de la *gens Flavia* reparaît avec les empereurs Constantin le Grand et les nombreux empereurs de sa famille, avec Théodose, etc.

FLAVIAC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 5 kil. de Privas, sur l'Ouvèze; 980 hab.

FLAVIANUS, préfet du prétoire en 382 et 383, en Illyrie et en Italie. Ami et correspondant de Symmaque, il défendit comme lui le paganisme expirant. Partisan de l'usurpateur Eugène, il reçut de celui-ci le consulat en 394 et se tua quand Théodose l'eut emporté. — Un autre **Flavianus,** sans doute fils du précédent, fut proconsul d'Asie en 383, préfet de Rome en 395 et correspondant de Symmaque.

FLAVICIDE n. m. Chlorhydrate de diméthylaminoacridine, doué de propriétés bactéricides analogues à celles de l'acriflavine.

FLAVICORNE n. m. Nom vulgaire d'un papillon

cymatophoridé : le *polyploca flavicornis*, dont la chenille vit sur les peupliers et les bouleaux.

FLAVIE CÉSARIENNE (en lat. *Flavia Cæsarensis*; ainsi nommée par l'empereur Flavius Théodose, qui y fut victorieux). Géogr. anc. Province du sud de la Bretagne (Grande-Bretagne actuelle), limitée au N. par la Tamise. Ch.-lieu *Venta* (Winchester).

FLAVIEN, patriarche d'Antioche, né et mort à Antioche (vers 309-404), élu en 381. Attiré de bonne heure vers la vie religieuse, il fut avec son ami Diodore de Tarse, sous les règnes de Constance et de Valens, un grand adversaire des ariens. Lorsque, en 360, Mélétius fut élu évêque d'Antioche, il le soutint énergiquement, même contre Paulin, quoique ce dernier eût été reconnu par Rome, et fut très mêlé à la lutte qu'on appelle « le schisme d'Antioche ». Il accepta même, à la mort de Mélétius, que le concile de Constantinople le désignât pour lui succéder (381) et combattit Paulin, soutenu par l'Occident et par l'Egypte. A la mort de Paulin (388) la paix se rétablit enfin, grâce surtout à la collaboration de Jean Chrysostome.

FLAVIEN (saint), patriarche de Constantinople, né vers 390, mort en 449. Successeur de Proclus en 447, il condamna en 448 l'hérésie d'Eutychès. Mais celui-ci, soutenu par l'eunuque Chrysaphus et par le patriarche d'Alexandrie Dioscore, obtint la convocation du concile connu sous le nom de « brigandage d'Ephèse » (août 449). Malgré l'appui du pape Léon, Flavien fut déposé, condamné à l'exil; il mourut peu après, accablé par les émotions et les mauvais traitements qu'il avait subis pendant le concile. Le concile de Chalcédoine (451) le mit au rang des martyrs. — Fête le 18 février.

FLAVIEN, patriarche d'Antioche (498-512). Partisan de l'*Henotikon* de Zénon, mais avec des inclinations chalcédoniennes, il fut en butte aux attaques des monophysites exaltés, qui obtinrent en 512 sa déposition. L'empereur Anastase l'exila à Pétra, où il mourut en 518.

FLAVIENS [*vi-in*], illustre famille plébéienne de Rome à laquelle appartenaient Vespasien, Titus et Domitien. — *Adjectiv.* et au masc. sing. *Droit flavien*, Recueil des formules des actions de la loi, publié par Cn. Flavius. V. FLAVIUS (*Cneius*).

FLAVIGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 20 kil. de Limoges; 1.280 hab.

FLAVIGNY (Valérien DE), orientaliste français, né à Villers-en-Prayères (Aisne) au début du XVIIe siècle, mort à Paris en 1674. Docteur en Sorbonne (1628), il succéda à Pierre Vignal comme professeur d'hébreu au Collège de France (1640). Il publia les œuvres de Guillaume de Saint-Amour (1632), mais il est surtout connu par ses polémiques, notamment à propos de la Bible de Le Jay : *Epistola I (-IV) de ingenti Bibliorum opere septemlingui* (1646-1648). Dans l'*Expostulatio adversus thesim claromontanam* (1663), il soutient l'accord entre les traditions bibliques et le système de Copernic.

FLAVIGNY-SUR-MOSELLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 13 kil. de Nancy: 865 hab. Célèbre prieuré bénédictin dont il reste une tour du XIIe siècle, la chapelle du XVe et plusieurs bâtiments du XVIIe siècle.

FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 20 kil. de Montbard; 740 hab. (*Flavignens, ennes*). Fabrication de dragées rondes, dites « anis de Flavigny ». Ce fut longtemps une place forte, que les Normands ravagèrent en 877 et les Anglais en 1359. Très beaux restes des remparts du moyen âge; magnifique église du XIIIe siècle avec jubé de la Renaissance; maisons du XVIe; couvent des Ursulines, couvent des Dominicains; ruines d'une abbaye du VIIIe siècle.

FLAVIN, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 7 kil. de Rodez, près du Viaur; 1.340 hab.

FLAVINDULINE n. f. Matière colorante jaune, employée dans l'impression des tissus et qu'on obtient par l'action de la phénanthrène-quinone sur une dissolution d'*o*-amidodiphénylamine.

FLAVINE n. f. Matière colorante dérivée de l'acridine et douée de propriétés antiseptiques énergiques. (Particulièrement efficace contre les trypanosomes, elle est aussi utilisée en injections dans la blennorragie.) || Syn. ACRIFLAVINE, TRYPAFLAVINE.

FLAVIO (Biondo), historien et archéologue italien, né à Forli en 1388, mort à Rome en 1463. Il découvrit à Milan le manuscrit du *Brutus* de Cicéron. Il fut secrétaire des papes Eugène IV, Nicolas V, Calixte III et Pie II, et composa, sur les antiquités de Rome et de l'Italie, des ouvrages remarquables. On cite surtout : *Romæ instauratx lib. III* (Vérone, 1481), et *Romæ triumphantis lib. X* (Brescia, 1482). Ses œuvres ont été réunies à Bâle (1559).

Flavio, type d'amoureux dans la comédie italienne. C'est un beau jeune homme, irréprochablement vêtu, et que les femmes aiment pour sa galanterie, son habileté à tourner le sonnet ou à faire de la musique, parce qu'il prend les manières de la cour, parce qu'il est tiré à quatre épingles. Le type a été créé par le Ruzzante. Flavio est vêtu de noir, avec des parures blanches.

FLAVIUS (Cneus), jurisconsulte romain du IVe siècle av. J.-C. C'est lui qui, par la publication des *Formules de la loi*, enleva aux patriciens l'important privilège d'en avoir seuls connaissance. Il afficha aussi dans le Forum les jours fastes, afin que le public n'eût pas besoin pour les connaître de recourir aux pontifes.

FLAVIUS, chef chérusque, frère du célèbre Arminius, le héros de la Germanie. Mais il s'attacha à la fortune de Rome.

FLAVIUS CAPER, grammairien latin de la première moitié du IIe siècle apr. J.-C. On a sous son nom deux opuscules : *Orthographia* et *De verbis dubiis*, extraits d'ouvrages plus importants, aujourd'hui perdus.

FLAVOCOBALTIQUE [*tik'*] adj. Se dit de certains sels cobaltiques jaunes, dont la formule générale est : $Co^2(NO^2)^2X^4.10NH^3$ (X représentant un radical univalent), et qui se forment, en même temps que les sels xanthocobaltiques, par l'action de l'acide nitreux sur les solutions de cobalt ammoniacales.

FLAVOL n. m. Composé qui, avec le chrysazol et le rufol, constitue les trois dioxyanthracènes que prévoit la théorie. (C'est une poudre cristalline, qui fond à 265°.)

FLAVOLINE n. f. Base $C^{16}H^{13}N$, fondant à 64°, que l'on obtient en chauffant le flavénol au rouge sombre avec du zinc pulvérulent.

FLAVONE n. f. Nom donné à une phénylbenzopyrone de formule $C^{15}H^{10}O^2$, fondant à 97°, et dont dérivent des matières colorantes naturelles : *chrysine* du bourgeon de peuplier, *apigénine* du persil, *lutéoline* du réséda, *fisétine* du fustet, *quercétine* du quercitron, etc.

FLAVONOL n. m. Oxyflavone $C^{15}H^{10}O^3$, fondant à 170°.

FLAVOPHÉNINE [*fé*] n. f. Colorant azoïque obtenu par copulation du salicylate de sodium sur le tétrazoïque de la benzidine. || Syn. CHRYSAMINE.

FLAVOPURPURINE n. f. Matière colorante constituant la trioxyanthraquinone 1.2.6.

FLAVOQUINOLÉINE [*ki*] n. f. Base $C^{19}H^{14}N^2$, que l'on obtient en chauffant un mélange de flavaniline, de nitrobenzène, d'acide sulfurique concentré et de glycérine.

FLAVUS (T. **Lartius**), premier dictateur romain, consul en 501 et 498 av. J.-C. Il fit le recensement des citoyens, rétablit la paix entre Rome et les Latins, et se démit de ses pouvoirs avant l'expiration des six mois qui lui étaient accordés. Plus tard, il prit part au siège de Corioles.

FLAVY (Guillaume DE), écuyer picard, capitaine de gens d'armes au temps de Charles VII, né à Flavy-le-Martel dans l'Aisne vers 1398, mort à Nesles-en-Tardenois en 1449. Nommé capitaine en 1429, il fut accusé, sans preuve, d'avoir laissé, par trahison, prendre Jeanne d'Arc. Il fut assassiné, en son château de Nesles-en-Tardenois, par sa femme Blanche d'Overbreuc, vicomtesse d'Acy, qui lui fit couper la gorge par son barbier, et s'enfuit avec son amant, Pierre de Louvain.

FLAVY-LE-MARTEL, comm. de l'Aisne, arrond. et à 19 kil. de Saint-Quentin; 1.475 hab. Ch. de f. Nord. Sucreries. Occupée par l'ennemi depuis la fin d'août 1914 jusqu'au recul d'Hindenburg (mars 1917), puis du 23 mars au 7 septembre 1917, cette localité a été complètement détruite.

FLAWINNE, commune de Belgique (Namur, arrond. admin. de Namur), sur la Sambre; 3.000 hab. Houille, distillerie de goudron; fabrique de récipients émaillés; ateliers de construction de chemins de fer.

FLAWYL, commune de Suisse (canton de Saint-Gall), sur la Glatt; 6.100 hab. Mousselines.

FLAXMAN (Jean), sculpteur anglais, né à York en 1755, mort à Londres en 1826. Après avoir exécuté le *monument de W. Collins* (église de Chichester), et celui de *mistress Morley* (cathédrale de Gloucester), il partit pour l'Italie, où il se fit connaître surtout comme dessinateur et s'adonna à des travaux d'illustration d'inspiration classique. Il interpréta *Homère* (1793); *Eschyle* (1794); *Dante* (1806). Ces dessins, gravés par Th. Filori, se répandirent rapidement en Allemagne et en France. A son retour à Londres, en 1795, l'académie royale avait ouvert ses portes devant Flaxman, puis elle avait créé pour lui la chaire de sculpture.

Flaxman.

Au style maniéré du XVIIIe siècle Flaxman a substitué l'imitation de l'antique. Citons parmi ses sculptures le mausolée de *lord Mansfield*, à Westminster; les statues de *Washington* et de *Reynolds*; le *Bouclier d'Achille*, bas-relief.

FLAYOSC, comm. du Var, arrond. et à 7 kil. de Draguignan; 1.445 hab. Ch. de f. Provence. Industrie de la chaussure.

FLÉAU [*flé-ô*] n. m. (lat. *flagellum*). Instrument qui sert à battre le blé, formé d'un manche et d'un battoir en bois, reliés l'un à l'autre par des courroies. || Le battoir seul.

— *Fig.* Fouet qui châtie. — S'est dit particulièrem. des personnes ou des choses qui semblaient être l'instrument des châtiments divins : *Attila s'intitulait lui-même le* FLÉAU *de Dieu. Notre faiblesse gémit sous les* FLÉAUX *de Dieu.* (Bossuet.)

— *Par anal.* Grande calamité publique : *La guerre est un véritable* FLÉAU. *Les rois qui ne songent qu'à se faire craindre et qu'à abattre leurs sujets sont les* FLÉAUX *du genre humain.* (Fénelon.)

Amour, *fléau* du monde, exécrable folie!
A. DE MUSSET.

— *Par extens.* Ce qui nuit, est funeste à quelqu'un ou à quelque chose : *Les* FLÉAUX *du corps. Une telle discipline est le* FLÉAU *des études. Verrès fut le* FLÉAU *de la Sicile. Le prince de Condé, qui avait été le soutien de la France, en devint le* FLÉAU. (Voltaire.)

— *Par exagér.* Personne qui fait éprouver de grandes importunités, une sorte de persécution : *Le bavard est un véritable* FLÉAU *dans une société. Une femme d'esprit est le* FLÉAU *de son mari, de ses enfants, de ses valets, de tout le monde.* (J.-J. Rousseau.)

— Archéol. *Fléau à oublies.* Au moyen âge, Fers à gaufres et à oublies, articulés à tenailles ou à gonds tournants.

— Art milit. anc. *Fléau d'armes*, Arme formée à peu près sur le modèle du fléau agricole.

— Bot. Nom vulgaire de la fléole, dont les épis sont en forme de petite masse : *Le* FLÉAU *des prés.*

— Hydraul. Bascule chargée d'un contrepoids, qui sert à fermer une écluse.

— Métall. Triangle de soufflet, qui a un mouvement d'oscillation.

— Techn. Nom de la tige horizontale d'une balance à plateaux et à laquelle ceux-ci sont suspendus. || Tige métallique de la balance romaine, le long de laquelle on fait courir le contrepoids. || Poignée de fer servant de fermeture à une persienne. || Barre de fer servant à fermer les grosses portes à deux battants, et qu'on tourne à demi pour les ouvrir. || Sorte de levier dont se servent les

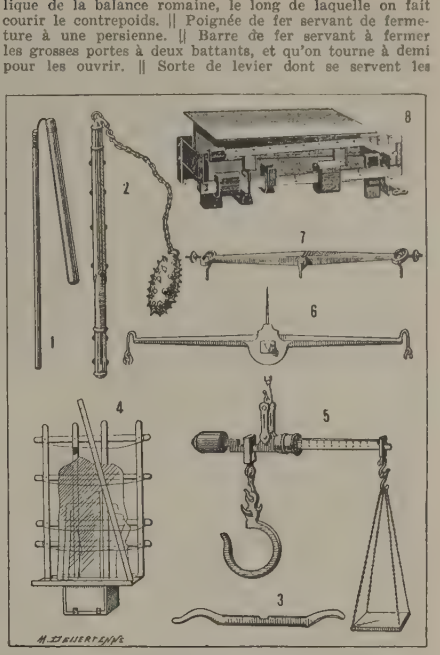

FLÉAUX : 1. De batteur en grange; 2. D'armes; 3. De vidangeur; 4. De vitrier; 5. De balance romaine; 6. De balance à plateaux; 7. De balance de précision; 8. De balance médicale.

vidangeurs pour transporter les tinettes des fosses mobiles. || Crochets sur lesquels les vitriers portent leur verre à vitres.

— ENCYCL. Agric. Le *fléau* est formé d'une batte en bois dur et d'un manche, reliés entre eux. L'égrenage s'effectue en frappant, avec la batte, la récolte étalée sur l'aire de la grange. Un batteur peut égrener dans une journée $1^{hl},5$ de blé ou 4 hl. d'avoine. L'emploi du fléau tend à disparaître.

— Archéol. Le *fléau d'armes* est une arme offensive en usage du XIe au XVIe siècle, surtout dans les pays germaniques. Suivant que l'arme devait être maniée à pied ou à cheval, sa hampe était longue ou courte. On appelait *étriers* les fléaux d'armes munis de plusieurs chaînes et formant martinet.

FLEBILE [*flé-bi-lé*] adv. (mot ital.). Mus. D'une manière plaintive : *Largo* FLEBILE. *Adagio* FLEBILE.

FLÈCHE n. f. (origine douteuse). Trait formé d'une hampe en bois, armée d'une pointe à un bout, d'un empennage à l'autre, et qui se lance avec l'arc ou l'arbalète : *Du bois ajouté à un acier pointu fait un dard, deux plumes ajoutées au bois font une* FLÈCHE. (Chamfort.)

— *Par anal.* Objet qui a la forme d'une flèche : *Grille ornée de* FLÈCHES *dorées. Rideaux soutenus par une* FLÈCHE. *Broche en* FLÈCHE. || Signe figurant une flèche et servant à désigner une direction quelconque.

— *Fig.* Trait qui blesse l'âme : *Les* FLÈCHES *de l'amour. Va, perce de tes* FLÈCHES *ces deux cœurs insensibles.* (Fénelon.)

— Argot et *pop.* Sou.

— Agric. Branche d'arbre qui se rapproche de la verticale. || La plus longue des pièces d'une charrue. — Syn. de AGE. || Tige de canne à sucre et d'autres plantes à tiges élancées.

— Archit. Partie pyramidale ou conique qui couronne un clocher : *La* FLÈCHE *de Strasbourg, de Chartres, de Saint-Denis.* || *Flèche de pont*, Partie de la bascule d'un pont-levis, à laquelle les chaînes sont attachées.

— Artill. Toute la partie arrière de l'affût qui appuie sur le sol, et qui est formée du prolongement des flasques, des plaques de dessus et de dessous de flèche et se termine par la crosse et la lunette de cheville ouvrière servant à réunir l'affût à son avant-train. || Pièce de bois terminée par une lunette de cheville ouvrière et servant à rattacher l'arrière-train des voitures d'artillerie à leur avant-train, de façon à maintenir l'indépendance des trains quand ils sont réunis. || *Fausse flèche*, Flèche portant une lunette, et qu'on ajoute aux affûts à glissement lorsqu'on veut les mettre sur avant-train pour les transporter. || *Flèche de trajectoire*, Ligne indiquant la hauteur maximum que, dans sa course, le projectile atteint au-dessus de la ligne de mire.

— Astron. *Flèche de l'arbalestrille*, Règle de bois qui forme la longueur de la croix de l'arbalestrille.

— Bot. *Flèche d'eau*, Nom vulgaire de la *sagittaire.* || *Flèche d'Inde*, Galanga, dont les Indiens emploient les tiges à faire des flèches.

— Chir. Préparation en forme de flèche sous laquelle on divise, généralement, le caustique au chlorure de zinc. || *Cautérisation en flèche*, Cautérisation que l'on pratique en traversant de part en part la base d'une tumeur avec des languettes de pâte de chlorure de zinc.

— Constr. Hauteur verticale de la clef d'une voûte au-dessus des naissances de cette voûte.

— Géom. Perpendiculaire abaissée du milieu d'un arc de cercle sur la corde qui sous-tend cet arc : *Si* R *est le rayon du cercle et* c *la longueur de la corde, la* FLÈCHE *est représentée par :*

$$R - \sqrt{R^2 - \frac{c^2}{4}}.$$

|| Plus généralement, Distance de la corde d'un arc de courbe à la tangente qu'on peut mener parallèlement à cette corde.

— Hydraul. Barre horizontale implantée dans un treuil vertical, à laquelle un cheval de manège est attelé.

— Jeux. Au jacquet, Chacune des languettes en pointe alternativement blanche ou noire, tracées ou incrustées, au nombre de vingt-quatre, sur le fond de la table. || Syn. FICHET.

— Mar. Bout-dehors ou prolongement de l'avant qui sert à établir les focs des pinques, des tartanes et de quelques autres navires légers de la Méditerranée. || Partie d'un mât située au-dessus du capelage : *Les* FLÈCHES *de cacatois servent à établir les royales et les ailes de pigeon.* (Dubreuil.) || *Flèche d'éperon,* Pièce de bois de la partie supérieure de la guibre d'un navire. || *Flèche de beaupré,* Arc-boutant appuyé contre la muraille du coltis des anciens navires, et qui, reposant sur la face supérieure du beaupré, le maintenait au tangage contre l'effort des étais de misaine. || *Flèche d'arc,* Perpendiculaire abaissée du centre de l'arcure d'un navire, d'une pièce de bois, sur la ligne qui joint les deux extrémités ; hauteur de cette perpendiculaire. || *Flèche du rond,* Hauteur de la perpendiculaire abaissée du centre de l'échancrure d'une voile sur la ligne qui joint les points ; hauteur de cette perpendiculaire. || *Vergue en flèche,* Vergue amenée de sa place ordinaire, saisie contre le mât, au tiers de sa longueur, dans une position oblique au pont, pour servir de grue, de machine à mâter. || *Mât de flèche,* Sur les grands navires, Petit mât léger qui se hisse au-dessus du mât de perroquet ; sur les bâtiments à voiles auriques, et au mât d'artimon des trois-mâts barque, Mât de hune prolongeant le bas mât. || *Voile de flèche,* Voile qui s'établit au-dessus de la brigantine dans l'espace compris entre la corne et la partie haute du mât ; ou *substantiv.* et au masc. : *Le flèche.* (On distingue les flèches triangulaires ou pointus, avec ou sans vergue, et les flèches carrés avec ou sans bôme ou balestrons.) || *Flèche en cul,* Petite voile de flèche hissée au mât d'artimon, au-dessus de la brigantine, dans les trois-mâts carrés. || *Remorqueur en flèche.* V. REMORQUEUR.

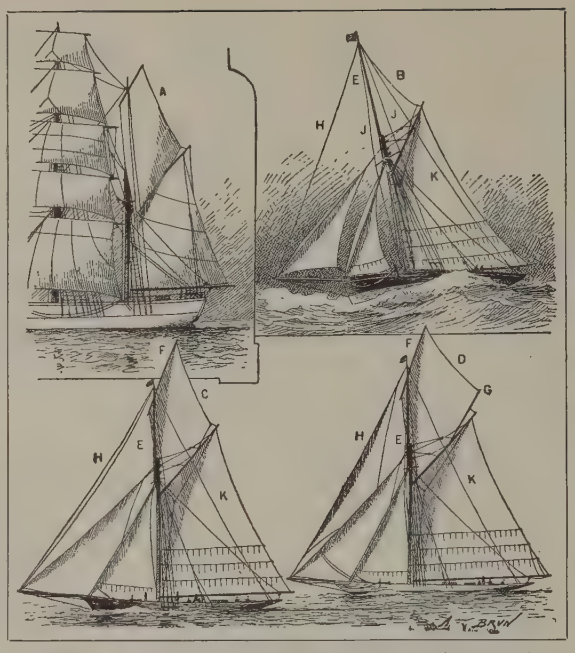

FLÈCHES (mar.) : A. En cul ; B. Pointue ; C. Carrée ; D. Bômée ; E. Mât de flèche ; F. Vergue de flèche ; G. Bôme de flèche ; H. Etai de flèche ; J. Galhauban de flèche ; K. Galhauban de flèche volant dit *patara.*

— Mar. anc. Pièce de la carcasse de poupe, dans les galères du XVe au XVIIIe siècle. (La *flèche* était une pièce de sapin, équarrie sur 22 cm. d'épaisseur et mesurant 7 m. de long. Elle était placée d'une tenaille à l'autre et posait sur le milieu des deux arceaux.)

— Mécan. *Flèche de grue,* Partie de la charpente de la grue, portant le point d'attache de la poulie qui sert à soulever les charges. || Syn. VOLÉE.

— Méd. *Flèche de savon,* Morceau de savon que les nourrices introduisent dans l'anus de leurs nourrissons, pour provoquer une selle. (On dit plus souvent QUILLE DE SAVON.)

— Minér. *Flèches d'amour,* Terme par lequel on désigne les aiguilles de rutile contenues dans le quartz hyalin. || *Flèche de pierre,* Anc. nom vulgaire des bélemnites fossiles.

— Ornith. *Flèche-en-queue,* Nom donné par quelques auteurs au *grand phaéton* ou *paille-en-queue.*

— Techn. Chacun des brins de bois qui soutiennent un éventail. || Partie du creuset d'une verrerie, depuis le fond jusqu'au bord. || Ficelle dont l'ouvrier de haute lice se sert pour entrelacer les fils de la trame, afin de maintenir leur distance. || Longue pièce de bois courbée, qui joint le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant. || Timon mobile, qu'on adapte à la place des brancards pour atteler deux chevaux. || Chapiteau pointu d'un clocher.

— Télégr. *Flèche d'un fil télégraphique,* Distance de la ligne imaginaire joignant les points d'attache du fil aux poteaux au point du fil où la tangente est parallèle à cette ligne (en général horizontale). V. TENSION.

— Typogr. Ligne droite tracée par le correcteur d'imprimerie sur une épreuve chargée, pour conduire à un signe indicatif de correction. (On dit aussi FUSÉE.)

— LOC. DIV. *En fer de flèche,* En forme de quadrilatère allongé et aigu. || *Chevaux attelés en flèche,* Chevaux attelés l'un devant l'autre. || *Faire flèche de tout bois,* Mettre tout en œuvre pour arriver à ses fins. || *Ne savoir de quel bois faire flèche,* Etre à bout de ressources, de moyens.

— ALLUS. HIST. **Flèche du Parthe,** Les Parthes, excellents cavaliers, n'étaient jamais plus redoutables que lorsque, simulant une fuite, ils criblaient de leurs flèches décochées par-dessus l'épaule l'ennemi qui les poursuivait. De là la locution : **Décocher une flèche de Parthe,** c'est-à-dire Lancer, en se retirant, un trait, un mot qui porte profondément.

— ENCYCL. Archéol. La *flèche* est, à proprement parler, le projectile lancé par un arc, car il faut réserver les noms de *carreau, vireton, dondaine,* etc., aux traits des arbalètes, et celui de *garrot* aux traits des machines. Les flèches sont composées de deux parties essentielles : la *tête* et le *fût.* La tête ou pointe fut primitivement faite d'un éclat de pierre. On fit ensuite des pointes en bronze, en fer, en acier ; elles sont en feuille, en pyramide, ou en triangle dont les angles inférieurs, prolongés, se continuent en *barbillons* destinés à empêcher l'extraction du fer. Le fût, fait de bois léger et rigide, présente souvent, à son extrémité inférieure, ou *talon,* une encoche destinée à affermir le trait sur la corde de l'arc, et la dernière portion de ce fût est munie d'ailerons ordinairement en plumes, disposés par deux ou par trois, et qui constituent l'empenne. On s'est servi de flèches de toutes tailles et de tous modèles ; aujourd'hui encore, des tribus sauvages en fabriquent de telles que celles employées à tous les âges de l'humanité. Les grandes flèches des Papous de la Nouvelle-Guinée mesurent jusqu'à 3 m. de long, avec pointes de bois dur, de pierre, d'os, de fer ; celles des Nègres d'Afrique ont des fers en acier barbelé, tout comme celles des Asiatiques et des Indiens américains. En Europe, on s'est servi de flèches jusqu'au XVIIe siècle ; en 1627, les Anglais en lancèrent encore, à l'île de Ré.

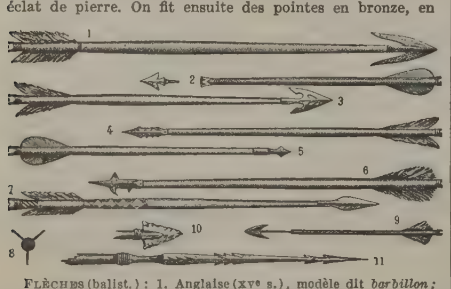

FLÈCHES (ballist.) : 1. Anglaise (XVe s.), modèle dit *barbillon ;* 2. A pointe mobile (XVe s.) ; 3. Barbillon (XIVe s.) ; 4, 5. XVe s., type *passadoux ;* 6. XVIe s., d'après Ambroise Paré ; 7. Orientale (XVIe s.) ; 8. Plan de l'empenne ; 9. De chasseurs d'autruches (Somalis) ; 10. A pointe de silex (préhistorique) ; 11. Des Papous de l'île Gilbert.

Les *flèches incendiaires* étaient désignées sous le nom de *falariques.*

— Archit. *Flèches en pierre.* La *flèche* était, au moyen âge, la terminaison obligée des tours d'édifices religieux. Leur importance décorative préoccupa les architectes de la période gothique, qui conduisirent avec une grande habileté la forme carrée de la tour à l'élancement de la flèche, en conservant à celle-ci une heureuse silhouette sur le fond du ciel. La flèche du clocher vieux de Notre-Dame de Chartres (XIIe s.), montée sur un étage octogonal, est d'une vigoureuse simplicité. Le clocher neuf de la même cathédrale (XVIe s.) est au contraire une orfèvrerie compliquée et savante.

Flèche du clocher neuf de la cathédrale de Chartres (XVIe s.).

Flèche de la cathédrale d'Amiens (XVIe s.).

Lorsque l'architecture s'allégea, pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, on donna à ces pyramides plus d'élégance et de légèreté ; on perça dans les pans de longues meurtrières ; on garnit les arêtiers de crochets saillants, pour donner à l'ensemble une silhouette dentelée. Ainsi fit-on pour les flèches des cathédrales de Senlis, de Strasbourg, et de Saint-Michel de Bordeaux. L'ancienne flèche de charpente, de la cathédrale de Rouen, a été remplacée par une œuvre hardie, en *fonte* et en *bronze,* commencée en 1827, terminée en 1877, et mesurant 156 m. de hauteur. V. planche ÉGLISE.

Si, au XIIe siècle, l'élévation des flèches était le plus souvent supérieure à celle des tours qui les portaient, dans les siècles suivants elles s'abaissèrent.

Flèches de charpenterie. Les seules œuvres de charpenterie qui puissent être considérées comme des flèches sont des édifices de bois, complets en eux-mêmes, avec leur base et leurs toits, et qu'on a assis sur le sommet d'une tour en maçonnerie. Les flèches en charpente recouverte de plomb furent souvent des constructions provisoires, ou simplement plus économiques que celles en pierre. La stabilité des flèches dépend de la bonne construction de leur souche ou point d'attache et de leur combinaison avec les combles. Une des plus belles flèches en charpente du XVe siècle était celle de la Sainte-Chapelle.

— Blas. La *flèche* est employée comme meuble dans certains écus ; elle est représentée la pointe dirigée vers le chef ; dans le cas contraire, on la dit *versée.* (La flèche est dite *empennée de...* quand ses ailerons sont d'un émail particulier ; *futée* ou *vergetée de...* lorsque c'est la tige qui est dans le même cas. Elle est dite *encochée,* quand elle est placée sur l'arc tendu ; *émoussée,* quand son fer est rompu. En nombre et réunies en faisceaux, les flèches sont dites *empoignées.*)

— Fortif. et Milit. Jusqu'en 1914, Petit ouvrage composé de deux *faces* se coupant sous un angle d'au moins 60°, et n'ayant pas plus de 20 à 25 m. de longueur. (La flèche était employée concurremment avec d'autres ouvrages pour constituer des lignes de fortification de campagne ou pour couvrir le débouché d'une route, d'un pont, l'entrée d'un fort, etc.) [On l'appelait aussi BONNETTE.] || Au moyen âge, Longue poutre dressée contre un ressort et que l'on abaissait au moyen d'un treuil, pour que, en se détendant, elle lançât des projectiles. || *Troupe en flèche,* Troupe portée très en avant de l'ensemble d'une position.

— Trav. publ. et Mécan. appliquée. Dans les voûtes en plein cintre, la *flèche* est égale au rayon qui a servi à tracer l'intrados, et, par suite, elle est dans le rapport de 1/2 avec l'ouverture. Dans celles en ogive, la corde étant prise pour rayon, la flèche est égale au 0,866 de l'ouverture. Pour les voûtes en anse de panier, les flèches varient avec le nombre des centres qui ont servi à leur construction.

En mécanique, on donne le nom de *flèche* à la quantité dont s'abaisse la fibre neutre d'une pièce soumise à un effort transversal ; cette quantité, qui varie avec les charges, les portées et le mode d'appui de la pièce sollicitée, s'obtient à l'aide de l'équation de la fibre neutre déformée. Soit $y = f(x)$ cette équation ; on a pour la valeur du rayon de courbure en un point quelconque n de la fibre :

$$\rho = \frac{\left[1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2\right]^{\frac{3}{2}}}{\frac{d^2y}{dx^2}},$$

mais ρ est égal à $\frac{EI}{\mu}$, E étant le module d'élasticité, I le moment d'inertie de la section transversale au point considéré, et μ le moment fléchissant ; or, on doit toujours supposer les flexions extrêmement petites ; $\left(\frac{dy}{dx}\right)^2$ sera donc négligeable devant 1, et l'on pourra écrire :

$$\frac{EI}{\mu} = \frac{1}{\frac{d^2y}{dx^2}} = \frac{1}{f''(x)} = \rho,$$

équation différentielle qui donnera $f(x)$ par deux intégrations successives.

FLÈCHE n. f. (de l'anc. franç. *fliche,* quartier de porc salé, morceau de lard ; mot d'origine scandinave ; angl. *flitch*). Pièce de lard qu'on lève sur le côté du porc, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

FLÈCHE (LA), ch.-lieu d'arrond. de la Sarthe, à 39 kil. du Mans, sur le Loir ; 11.293 hab. (*Fléchois, oises*). Ch. de f. Etat. Ganterie et bonneterie.

— *Histoire.* La ville de La Flèche a pour origine un château construit sur le Loir par Jean de Beaugency, et l'abbaye de Saint-Thomas, fondée par le fils de Jean, Hélie, comte du Maine. De l'abbaye de Saint-Thomas, il reste quelques vestiges anciens de l'église (en grande partie moderne). La ville passa aux Plantagenets par le mariage de la fille d'Hélie, la belle Erembourg que chanta Villon. Au XVIe siècle, les Bourbons-Vendôme en héritèrent et firent construire en 1537 le château neuf, remanié par Henri IV qui y installa un collège de jésuites où Descartes étudia (chapelle Saint-Louis, du XVIIe s., où repose le cœur du roi Henri). Ce collège a été transformé en Prytanée national militaire. Patrie de Lazare de Baïf. — L'arrondissement comprend 7 cant., 75 comm., et 78.075 hab. Le canton a 9 comm., et 16.520 hab.

Armes de La Flèche.

Flèche (RACE DE LA), une des meilleures races de gallinacés français, qui fait l'objet d'un élevage très important

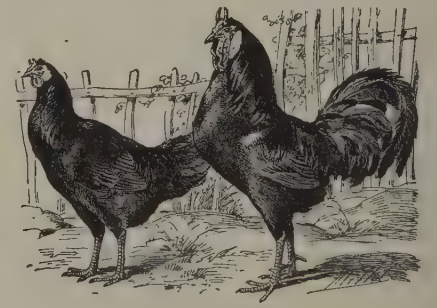
Race de La Flèche.

dans la Sarthe et les départements voisins. La poule de La Flèche est une très bonne pondeuse ; le poulet est d'un engraissement facile.

Par son format, elle se rapproche de la *race espagnole.* La crête, très caractéristique, affecte la forme de deux cornes divergentes implantées sur le devant de la tête et réunies à leur base en une petite masse qui avance jusqu'au niveau des narines. Le plumage est entièrement noir à reflets verts.

FLÉCHER [*ché*] v. intr. (Se conjugue comme *accélérer.*)

Commencer à pousser sa flèche, sa tige (en parlant des cannes à sucre).

— *Transitiv.* Couvrir (en parlant du bélier par rapport à sa femelle). FLÉCHER *une brebis.*

— Atteindre ou chercher à atteindre d'un coup de flèche. || Garnir une route ou un parcours de flèches ou de panneaux indicateurs : FLÉCHER *un itinéraire militaire.*

FLÉCHETTE [*chèt'*] n. f. Petite flèche.

— Armem. Petite flèche métallique que les avions jetaient sur l'ennemi au début de la Grande Guerre (1914). [L'emploi ultérieur de bombes explosives la supprima.]

FLECHIA (Giovanni), linguiste italien, né à Piverone, près d'Ivrea (prov. de Turin) en 1811, mort à Turin en 1892. Il fit des traductions des poésies de Thomas Moore et des épopées hindoues : le *Râmâyana* et le *Mahâbhârata* (1848 et suiv.). Il rédigea, en 1856, la première grammaire sanskrite écrite en italien. Nommé à l'université de Turin, il se consacra à la philologie romane et à l'étude des dialectes italiens. Ascoli est le plus illustre de ses disciples. Ses travaux de romaniste ont paru dans les Mémoires de l'académie de Turin (1871-1874) et dans l'*Archivio glottologico italiano,* d'Ascoli (1876-1888).

FLÉCHIER (Valentin-*Esprit*), écrivain et orateur français, né à Pernes (comtat d'Avignon) en 1632, mort à Montpellier en 1710. Elevé à Tarascon par un oncle qui était supérieur des frères de la Doctrine chrétienne, il entra dans cet ordre. Il en sortit en 1658, alla à Paris, y fit consacrer son renom de bel esprit, et composa sur un carrousel de Louis XIV un poème latin très admiré. Entré comme précepteur chez le conseiller d'Etat Caumartin, il l'accompagna, en 1665, à Clermont, où se tenaient les Grands jours d'Auvergne ; il écrivit une relation de ce voyage, où il trace un spirituel tableau des mœurs provinciales. Peu après, il fut nommé lecteur du Dauphin. Vers cette époque, il se lança avec succès dans la prédication. En 1673, il entra à l'Académie le même jour que Racine. Nommé évêque de Lavaur (1685), il fut transféré à Nîmes en 1687 ; dans ce poste difficile, il sut atténuer les effets des mesures ordonnées contre les protestants.

Fléchier.

Comme orateur sacré, Fléchier reste fort inférieur à Bossuet et à Bourdaloue. Son style, élégant et fleuri, est assez peu digne de la chaire chrétienne. On cite comme le meilleur de ses ouvrages son *Oraison funèbre de Turenne ;* mais c'est surtout dans les *Mémoires sur les Grands jours tenus à Clermont en 1665* qu'il est vraiment lui-même. Ses œuvres oratoires comprennent, outre les *Oraisons funèbres,* des *Sermons* et des *Panégyriques.* Fléchier a laissé aussi quelques ouvrages historiques : *Vie de Théodose le Grand, Histoire du cardinal de Ximénès,* et des *Lettres choisies sur divers sujets* (avec des poésies latines).

FLÉCHIÈRE n. f. Archit. Feuille ornementale en fer de flèche.

— Bot. Nom vulgaire des plantes du genre *sagittaire.*

FLÉCHILLE [*chiy'*] n. f. Paille, saleté qui s'attache à la laine des moutons. (Dialectal.)

FLÉCHIR v. tr. (origine douteuse). Faire plier, ployer : FLÉCHIR *l'avant-bras, les reins, le genou. Le vent* FLÉCHIT *les arbres les plus vigoureux.*

— *Fig.* Faire céder peu à peu :

Je *fléchis* mon orgueil, j'allai trouver Pallas.
RACINE.

Il A *même* FLÉCHI *par adresse les créatures inanimées.* (Bossuet.) || Faire céder, attendrir, toucher, apaiser : *La grâce* FLÉCHIT *les cœurs les plus endurcis.* (Bossuet.) *Laissez-vous* FLÉCHIR *à mes vœux.* (Massillon.) FLÉCHIR *ses juges.* FLÉCHIR *la colère de quelqu'un.* || *Fléchir le genou,* Donner des marques d'un respect religieux, ou d'un respect excessif ; s'abaisser, s'humilier : *Ne* FLÉCHISSEZ *pas* LE GENOU *devant la fortune.* (V. Cousin.)

— *Intransitiv.* Se ployer, se courber : FLÉCHIR *sous un fardeau. Poutre qui* FLÉCHIT.

— *Par extens.* Lâcher pied : *Troupe qui* FLÉCHIT *devant une attaque soudaine.* || *Fig.* Céder, se soumettre : *Je ne* FLÉCHIRAI *pas, quoi qu'il advienne.*

Il faut *fléchir* au temps sans obstination.
MOLIÈRE.

Ne faut-il pas FLÉCHIR *sous les ordres du ciel ?* (La Bruyère.) *Les seuls caractères* [ceux des Messieurs de Port-Royal] *qui n'*ONT *pas* FLÉCHI *devant l'universelle fascination d'un pouvoir.* (Renan.)

— Mécan. *Moment fléchissant.* On appelle moment fléchissant, dans une section d'une pièce soumise à la flexion, la somme des moments de toutes les forces agissant sur la section située d'un même côté de la section.

— ***Fléchi, e,*** part. pass. du verbe *Fléchir : Bois* FLÉCHI *et tordu.* || *Fig. :* FLÉCHI *par les prières de tous.*

— ***Se fléchir,*** v. pr. Au sens passif, Etre fléchi, ployé (au propre et au fig.) : *Baguette qui* SE FLÉCHIT *facilement. Caractère qui ne* SE FLÉCHIT *pas aisément, même par les prières les plus instantes.*

Qui l'eût cru, que pour moi le sort dût *se fléchir ?*
BOILEAU.

FLÉCHISSEMENT [*man*] n. m. Action de fléchir, état de ce qui a fléchi : *Le* FLÉCHISSEMENT *du genou. Le* FLÉCHISSEMENT *d'une poutre.*

— Mécan. Résultat d'un abaissement d'un point, d'une ligne, d'une surface. (En chemin de fer, un fléchissement de la voie se traduit par un abaissement localisé du niveau des rails, provoqué par l'état défectueux de la plate-forme ou du ballast supportant les traverses.)

FLÉCHISSEUR adj. m. (de *fléchir*). Anat. Qui produit la flexion d'une des parties du corps : *Muscle* FLÉCHISSEUR *du pouce.*

— *Substantiv.* et au masc. Muscle fléchisseur : *Les* FLÉCHISSEURS *des doigts.*

— ANTON. **Extenseur.**

— ENCYCL. Anat. Les *fléchisseurs* ont nécessairement leur insertion sur deux segments différents du squelette ; ces segments sont tantôt contigus et tantôt séparés par un ou plusieurs os. Pour les muscles fléchisseurs des doigts et des orteils, les segments d'insertion sont séparés par plusieurs rangées d'os. Les principaux muscles fléchisseurs sont, pour la main et l'avant-bras, le fléchisseur profond et le fléchisseur superficiel des doigts, le grand palmaire, le fléchisseur propre du pouce, etc. Pour le bras et l'avant-bras, on citera le biceps et le muscle brachial antérieur. Pour le pied, le fléchisseur commun des orteils et son accessoire, et le jambier antérieur, etc., doivent être notés. Pour la jambe et la cuisse, les fléchisseurs sont les muscles jumeaux en bas, le demi-tendineux, le biceps fémoral, le demi-membraneux et le couturier. Pour le tronc et la cuisse, le muscle psoas, antagoniste des fessiers. Les fléchisseurs du cou sont : le muscle grand droit antérieur, les muscles scalènes, le muscle sterno-cléido-mastoïdien.

Les muscles fléchisseurs des doigts et des orteils, à cause de leur disposition et de leur importance, portent plus spécialement le nom de « fléchisseurs ». Ce sont : le *fléchisseur profond* des doigts, qui se divise en quatre tendons s'insérant à la face palmaire des phalangettes des quatre derniers doigts ; le *fléchisseur superficiel* des doigts ; le *court fléchisseur* du petit doigt ; le *court fléchisseur* du pouce, qui porte plutôt le pouce en dedans et en avant qu'il ne le fléchit ; le *long fléchisseur* du pouce ; le *court fléchisseur* commun des orteils ; le *long fléchisseur* commun des orteils ; le *court fléchisseur* du gros orteil ; le *long fléchisseur* du gros orteil, le plus externe et le plus volumineux de tous les muscles de la région jambière profonde ; le *court fléchisseur* du petit orteil.

FLECHTENMACHER (F.-Christian), jurisconsulte roumain, d'origine allemande, né à Brachov en 1785, mort à Iassy en 1843. Il fut, en 1819, chargé par le gouvernement roumain de la rédaction du code civil moldave, connu sous le nom de *Code Callimaque.*

FLECK (Conrad), poète allemand, originaire de la Suisse ou du Tyrol, qui, vers 1220, écrivit le poème *Flore und Blanscheflur* (v. FLOIRE ET BLANCHEFLEUR) d'après un original français. Fleck s'écarte fort peu de son texte. Sa langue est claire et coulante.

FLECK (Ferdinand), acteur allemand, né à Breslau en 1757, mort à Berlin en 1801. Il débuta à Leipzig (1778), puis joua à Hambourg et à Berlin (1783), où il devint codirecteur du théâtre National. Fleck excellait surtout dans les pièces de Shakespeare.

FLECKENMERGEL [*flek-kèn-mèr-ghèl'*] n. m. (de l'allem. *flecken,* taches, et *mergel,* marne). Géol. Nom donné à des marnes tachetées qui constituent l'un des facies du lias dans la nappe de Bavière.

FLECKNOE (Richard), voyageur et poète anglais, né à Oxford vers 1610, mort en 1678. Catholique, il devint jésuite, puis prêtre ; il abandonna la société, et fut chassé d'Angleterre au cours de la guerre civile. Il erra pendant dix ans (1640-1650) aux Pays-Bas, à Rome, à Constantinople, au Portugal, au Brésil, puis revint à Londres et fit partie du groupe des « beaux esprits ». Il a écrit plusieurs pièces, de nombreux poèmes (religieux et profanes), des odes, des épigrammes, etc., et une relation de ses *Voyages en Europe, Asie, Afrique et Amérique* (1656). Il s'efforça, mais en vain, de réformer le théâtre anglais en le moralisant ; son *Pouvoir de l'amour,* écrit dans cette intention, n'eut aucun succès. Le nom de Flecknoe nous a été conservé par la satire qu'écrivit contre lui Dryden (*Mac Flecknoe*) ; mais ses petits poèmes ne sont pas sans mérite, tant pour leur forme que pour le fond.

FLECTOMÈTRE [*flèk'*] n. m. (du lat. *flectere,* fléchir, et du gr. *métron,* mesure). Techn. Appareil servant aux essais de flexion des métaux.

FLEEMING-JENKIN (J.-R.-S.), électricien écossais, né à Stowting-Court (Kent) en 1833, mort à Edimbourg en 1885. Ce fut un camarade d'enfance de Maxwell. Il travailla d'abord comme apprenti-mécanicien, puis devint un collaborateur de sir W. Thomson, avec lequel il inventa et perfectionna un grand nombre d'instruments employés dans la télégraphie sous-marine. Il professa la mécanique à University College de Londres, avant d'occuper un poste similaire à Edimbourg. Il contribua dans une très large mesure à l'œuvre de la commission des unités électriques de la British Association, dont il fut nommé rapporteur. Il a dévoué avec enthousiasme sa grande énergie à une dernière œuvre, l'invention du *téléphérage,* à laquelle son nom restera associé.

FLEETWOOD, port de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur l'estuaire du Wyre ; 19.000 hab. Station balnéaire. Constructions navales.

FLEETWOOD (Charles), général anglais, né à Aldwinkle à une date inconnue, mort à Stoke-Newington en 1692. Entré en 1642 dans les gardes du corps du comte d'Essex, il prit une part active à la guerre civile, devint en 1646 membre de la Chambre des communes. Gouverneur de l'île de Wight en 1649, il accompagna Cromwell en Ecosse (1650) et contribua à la victoire de Dunbar, fut chargé (1651) du commandement des forces rassemblées contre Charles II et battit les royalistes à Worcester, commanda les troupes en Irlande (1652-1655) où il persécuta les catholiques. Gendre de Cromwell, il favorisa l'établissement du Protectorat et le soutint dans sa lutte contre le Parlement. Il devint membre de la nouvelle Chambre des lords (1656) et l'on a dit que Cromwell avait songé à en faire son successeur dans le Protectorat. Le 26 décembre 1659, le Parlement lui retira son commandement. A la Restauration il rentra dans l'obscurité et ne fut pas inquiété.

FLEETWOOD (William), prédicateur anglais, né à Londres en 1656, mort à Toffenham en 1723. Chapelain du roi Guillaume III, prédicateur de la cour sous la reine Anne, il renonça, en 1704, à ses bénéfices. Cependant, il accepta l'évêché de Saint-Asaph en 1708 et celui d'Ely en 1714. Il a publié notamment : *Antiquorum inscriptionum sylloge* (1694).

FLEG (Edmond FLEGENHEIMER, dit **Edmond**), écrivain français, né à Genève en 1874. Il fit ses études à Genève, puis à Paris, fut reçu en 1895 à l'Ecole normale supérieure d'où il sortit agrégé d'allemand. Critique dramatique à *l'Eclair,* à *la Presse,* etc., de 1900 à 1905. Tour à tour dramaturge, poète, romancier, essayiste, il a célébré les destinées du peuple juif. En 1914, il s'engagea dans la légion étrangère et fut naturalisé Français. Son premier livre de *Ecoute Israël !* parut en 1913 : c'est une sorte de *Légende des siècles* juive, librement versifiée (livre II en 1922). A la même inspiration se rattachent : *Anthologie juive des origines à nos jours* (1923), traduction de l'*Histoire de Tévié* de Scholem Aleichem (1926), *l'Enfant prophète* (1927), *Pourquoi je suis juif* (1928), *Vie légendaire de Moïse* (1928), *Ma Palestine* (1932), *Israël et moi* (1936), *le Chant nouveau* (1946), *Nous de l'Espérance* (1949). Au théâtre, il a donné *le Message* (1904), *le Démon* (1906), *la Bête* (1910), *le Trouble-fête* (1913), *la Maison du Bon Dieu* (1920), *le Juif du pape* (1926), *le Marchand de Paris* (1928), *Œdipe* (1937), *Sainte Lise* (1942).

FLÉGARD [*gar*] n. m. Chemin, passage. (VX.)

FLEGEL (Edouard-Robert), voyageur russe, né à Wilna en 1855, mort à Brass (Nigeria) en 1886. En 1879, il pénétra par la Nigeria dans le massif du Cameroun, puis remonta la Bénoué, et en reconnut l'importance. Un peu plus tard, par deux fois, il explora l'Adamaoua (1882-1884) et tâcha d'amener l'Allemagne à se saisir des pays baignés par le Niger et par la Bénoué.

FLÉGÈRE (CROIX DE LA), point de vue sur le massif du Mont-Blanc, situé à 3 kil. à l'E. de Chamonix, sur les pentes de la chaîne des Aiguilles-Rouges ; alt. 1.377 m.

FLÉGIER (Ange), compositeur français, né et mort à Marseille (1846-1927). Parmi ses compositions importantes il faut signaler : *Françoise de Rimini,* cantate écrite pour le concours de Rome ; *Nænie,* poème musical, exécuté en 1897 ; un *Dixtuor,* pour quintette à vent et quintette à cordes. Flégier a publié encore une centaine de morceaux de piano ; trois volumes de *Vingt mélodies ;* un recueil de *Douze poèmes* pour voix de basse, et un grand nombre de mélodies détachées. Quelques-uns de ces morceaux de chant ont obtenu un grand succès, entre autres *le Cor, les Stances, les Larmes, Soir d'été, Nocturne,* etc.

FLEGMAGOGUE [*ghogh'*] adj. Méd. V. PHLEGMAGOGUE.

FLEGMASIE [*zî*] n. f. Méd. V. PHLEGMASIE.

FLEGMATIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *phlegmatikos,* pituiteux). Méd. Abondant en pituite, lymphatique : *Tempérament* FLEGMATIQUE. *Personne* FLEGMATIQUE.

— *Fig.* Froid, calme, posé, lent : *Personne, Caractère* FLEGMATIQUE. *Les Hollandais sont* FLEGMATIQUES.

Loin ces rimeurs craintifs, dont l'esprit *flegmatique...*
BOILEAU.

|| Qui annonce le flegme : *Une attitude* FLEGMATIQUE.

— Substantiv. : *C'est un* FLEGMATIQUE.

— ANTON. **Chaleureux, chaud, enthousiaste, passionné.**

FLEGMATIQUEMENT [*flègh', ke-man*] adv. D'une façon flegmatique.

FLEGME [*flègm'*] n. m. (du gr. *phlegma,* inflammation, pituite). Méd. anc. Humeur aqueuse, qui entre comme partie essentielle dans le sang et les autres liquides qui entretiennent la vie. (On écrit plutôt PHLEGME, en ce sens.) || Pituite expectorée ou vomie : *Cracher, Vomir des* FLEGMES.

— *Fig.* Calme, froideur, sang-froid : *Les Anglais passent pour avoir un* FLEGME *imperturbable.*

Mon *flegme* est philosophe autant que votre bile.
MOLIÈRE.

D'où vient que les mêmes hommes qui ont un FLEGME *tout prêt pour recevoir indifféremment les plus grands désastres, s'échappent, et ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients ?* (La Bruyère.)

— Techn. Produits, le plus souvent toxiques, que donne la première chauffe dans la distillation des jus de betterave ou de grains macérés, des moûts, des fruits, etc.

— ENCYCL. Techn. En distillerie, les *flegmes* sont constitués par les substances plus volatiles que l'alcool (éthers, huiles essentielles), qui contribuent à donner aux alcools non rectifiés leur goût particulier (aldéhydes, composés éthyliques et méthyliques), et qui passent les premières dans le serpentin. Il est donc important, quand on veut obtenir des alcools de bonne qualité, d'en opérer la rectification soit à l'aide de colonnes à plateaux, soit à l'aide d'un chapiteau rectificateur adapté à l'alambic. V. DISTILLATION.

FLEGMON n. m. Méd. V. PHLEGMON.

FLEGMONEUX, EUSE adj. Méd. V. PHLEGMONEUX, EUSE.

FLEIN [*flin*] n. m. Petit panier ou corbeille à anse, et de forme ovale ou rectangulaire : *Les* FLEINS *servent à l'emballage des fruits de primeur.*

Fleiner (PANSEMENT DE). Pansement utilisé comme topique dans le traitement de l'ulcère de l'estomac, et consistant à déposer à la surface ulcérée du sous-nitrate de bismuth qui formerait un enduit protecteur isolant.

FLEISCHER (Henri-Leberecht *ou* Orthobius), orientaliste allemand, né à Schandau (Saxe) en 1801, mort à Leipzig en 1888. Il fut professeur à Dresde, à Leipzig et à Berlin. On a de lui : *Catalogus codicum manuscriptorum Orientalium bibliothecæ regiæ Dresdensis* (1831) ; *Ismaelis Abulfedæ historia ante-islamica,* texte arabe, traduction latine, notes et index (1831) ; *Collier d'or de Zamakhchari,* traduction et notes (1835) ; *Grammaire de la langue persane actuellement parlée* (1847) ; *Commentaire du « Coran » par Baïdhâvi* (1844) ; etc.

FLEISCHER (Oscar), musicologue allemand, né à Zœrbig (prov. de Saxe) en 1856. Elève de Spitta, il fut nommé en 1886 conservateur de la Collection royale des vieux instruments de musique à Berlin, puis chargé d'un cours à l'université sur l'histoire de la musique. Il a publié, entre autres : *le Luthier Denis Gaultier* (1886) ; *Dissertations sur les traités de chant du moyen âge* (1895-1897) ; *Guide à travers la Collection royale des vieux instruments de musique* (1892) ; une biographie de Mozart, et de nombreux articles de critique ; etc. Il a fondé en 1899 la Société internationale de musique. V. *Supplément.*

FLEIX (Le), comm. de la Dordogne, arrond. et à 20 kil. de Bergerac, sur la Dordogne ; 1.120 hab. Le château (XVIe siècle) a servi de lieu de réunion aux conférences de Fleix entre Henri III et le roi de Navarre, après lesquelles fut signée la paix qui mit fin à la guerre des Amoureux en 1580.

FLEKKEFJORD, commune de Norvège (préfecture de Vest-Agder [Lister-et-Mandal]), sur le Listerfjord ; 2.200 hab.

FLEMALLE (Barthélemy), dit **Bertholet,** appelé aussi **Flamaël, Flemaël,** peintre flamand, né à Flemalle, près de Liége, en 1614, mort à Liége en 1675. Vers 1644, il était à Paris, où il fut chargé de peindre la coupole de l'église des Carmes déchaussés, près du Luxembourg ; puis dans la sacristie des Grands-Augustins, une *Adoration des Rois*. En 1670, il peint aux Tuileries le *Plafond de la chambre du roi*. Cette œuvre valut à son auteur l'entrée à l'Académie royale de peinture. On cite des œuvres de Flemalle au Louvre : *Mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament ;* au musée de Lille, *Saint Laurent au pied de la Croix ;* au musée de Caen, *l'Adoration des Bergers.* Son chef-d'œuvre est *le Christ au tombeau* du musée de Berlin. Habile architecte, il donna les plans de plusieurs églises de sa ville natale.

FLÉMALLE-GRANDE, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur la Meuse ; 5.500 hab. Charbonnages, fours à coke et distillation du gaz à coke. Eglise fondée en 807.

FLÉMALLE-HAUTE, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége),au-dessus de la Meuse ; 5.400 hab. Charbonnages. Carrières de pierre à chaux et de pierre de taille ; fours à chaux ; fabriques de produits réfractaires, de terres plastiques, de produits et d'engrais chimiques. Son fort faisait partie du système défensif de la Meuse. — Vieux châteaux aux alentours.

FLÉMARD [*mar'*], **E** n. et adj. *Fam.* Qui est mou, paresseux.

FLÈME n. f. V. FLEMME.

FLÉMER [*mé*] v. intr. (de *flème.* — Se conjugue comme *accélérer.*) *Fam.* Avoir la flème. (On dit plutôt FLÉMARDER.)

FLEMING (Richard), prélat anglais, né à Croston vers 1360, mort à Sleaford en 1431. Son nom est parfois orthographié FLEMMING ou même FLEMMYNGE. Gagné d'abord aux idées de Wycliffe, il ne tarda pas à se tourner contre elles. Nommé évêque de Lincoln en 1420, il fit exhumer, en 1428, les restes de Wycliffe, en exécution d'un décret du concile de Constance, et les fit brûler par la main du bourreau. En 1427, il avait créé le collège de Lincoln à Oxford.

FLEMING (Jeanne STUART, lady), maîtresse de Henri II. Fille naturelle de Jacques IV d'Ecosse, elle portait le nom de Jeanne Stuart, lorsqu'elle épousa Malcolm, lord Fleming, grand chambellan, qui périt sur le champ de bataille de Pinkie en 1547. Lady Fleming fut nommée gouvernante de la jeune Marie Stuart, qu'elle accompagna en France en 1548. Fort jolie, fort coquette par surcroît, elle attira l'attention de Henri II et céda facilement à ses avances ; elle donnait, en 1551, naissance à un fils qui fut le fameux Henri d'Angoulême. Mais Diane de Poitiers et Catherine de Médicis supportaient mal une rivale aussi franche, et la séduisante Ecossaise fut renvoyée (1551) dans son pays, chargée de présents qu'elle ne méprisait pas.

FLEMING (Klos Erikson), général et homme d'Etat suédois, né en Finlande entre 1535 et 1540, mort à Pojo en 1597. Issu d'une famille flamande établie en Finlande depuis le XVe siècle, il prit part à la victoire de Narva (1581), devint grand amiral (1588), commandant de l'Estonie, et connétable. Dans la compétition entre Sigismond, roi de Pologne, catholique, et Charles, duc de Sudermanie, protestant, il soutint le premier, alla le chercher à Dantzig pour le faire couronner, le ramena en Pologne. Gouverneur de Finlande, il réprima une révolte de paysans (guerre des Gourdins), et se préparait à attaquer Charles, lorsqu'il mourut, peut-être empoisonné.

FLEMING (Paul), poète allemand, né à Hartenstein en 1609, mort à Hambourg en 1640. Il étudia la médecine à Leipzig. En 1632, la guerre de Trente ans et la peste le décidèrent à gagner le Holstein, où il fut adjoint à une ambassade envoyée en Russie et en Perse. Il mourut peu après son retour. Fleming fut le plus grand lyrique allemand du XVIIe siècle. De ses œuvres, peu nombreuses, la plus importante est *Poèmes allemands* (1642).

FLEMING (John Ambrose), ingénieur anglais, né à Lancaster en 1849, mort à Sidmouth en 1945. Inventeur de la valve thermo-ionique (diode ou lampe à deux électrodes), qu'il utilisa comme détecteur en 1904, créateur d'un manipulateur à inductance variable, de la « règle de Fleming », règle indiquant les sens respectifs du champ électrique, du champ magnétique et de la propagation des ondes, plus connue sous le nom de *règle des trois doigts.*

FLEMING (sir Alexander), médecin anglais (1881-1955). Il a découvert, avec Chaim et Florey, la pénicilline et ses effets dans le traitement des maladies infectieuses. Prix Nobel 1945. V. *Supplément.*

FLÉMINGIE [*ji*] n. f. Genre de légumineuses, comprenant des herbes caractérisées par leurs fleurs à lobes calicinaux égaux et libres. (Il comprend environ soixante espèces d'Asie, d'Afrique et d'Australie tropicales.)

FLEMME ou **FLÈME** [*flèm'*] n. f. (de l'ital. *flemma,* paresse). *Fam.* Grande mollesse, inertie : *Avoir la* FLEMME. || *Battre la flemme,* Ne rien faire. (Se dit aussi pour FLÉMARD : *C'est une rude* FLEMME !)

FLEMMING (Jakob Heinrich, comte VON), homme de guerre saxon, d'origine suédoise, né en 1667, mort à Vienne en 1728. Il servit dans l'armée de l'électeur de Brandebourg, puis passa en 1693 au service de l'électeur de Saxe. Ambassadeur à Varsovie, il réussit à faire donner la couronne de Pologne à son maître en 1697 et commanda ses troupes contre Charles XII de Suède et Stanislas Leczinski. Tacticien malheureux d'abord, il participa ensuite à la chute de Stralsund (1715). Il devint feld-maréchal (1711), mais mourut disgracié.

FLENSBOURG, ville d'Allemagne (Prusse, Slesvig-Holstein), sur le golfe de son nom (mer Baltique) ; 63.500 hab. Raffineries de sucre, huileries, distilleries, savonneries, fonderies ; chantiers de constructions navales. Port de pêche et de commerce. Flensbourg date du XIIe siècle, et fut dès le XIIIe siècle une place maritime importante.

Fléole des prés ; *a,* fleur.

FLÉNU n. m. Terme par lequel on désigne les houilles à gaz, dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais.

FLÉNU, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons) ; 5.800 hab. Charbonnage important connu sous le nom de « produits du Flénu ».

FLÉOLE ou **PHLÉOLE** n. f. Genre de graminées fourragères, dont on connaît une dizaine d'espèces des régions tempérées : *La* FLÉOLE *des prés constitue un fourrage très rustique.*

FLERES (Ugo), écrivain italien, né à Messine en 1857. Il a composé des poésies : *Vers* (1885) ; *Sacellum* (1889) ; des romans : *la Terre* (1886) ; *Gouffre* (1887) ; *l'Anneau, Gloire* (1904) ; des livrets d'opéra : *la Tasse de thé* (1887) ; *le Trille du diable* (1899) ; *Mirandolina* (1903) ; des nouvelles : *Varia* (1894), et des articles de critique.

FLÉRON, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége) ; 3.150 hab. Charbonnages, fabrique d'instruments agricoles, clouterie, savonnerie. — Le fort de Fléron a participé à la défense de Liége contre les Allemands en août 1914.

FLERS, ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 46 kil. d'Argentan ; 12.336 hab. Ch. de f. Etat. Filatures, toiles et dentelles ; centre industriel important. Château du XVe siècle. — Le canton a 14 comm., et 21.215 hab.

FLERS (Louis-Charles DE LA MOTTE-ANGO, marquis DE), né à Paris en 1754, décapité en 1794. Entré, en 1771, dans l'armée, il était colonel en 1792. Il prit part à la campagne de Belgique. Maréchal de camp, il suivit Dumouriez en Hollande où il défendit Bréda jusqu'à la dernière extrémité. Commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, il résista de son mieux aux Espagnols, mais ne put les empêcher de s'emparer de Villefranche. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il y fut condamné à mort.

FLERS (*Hyacinthe*-Jacques DE LA MOTTE-ANGO, marquis DE), écrivain français, né en 1803, mort à Bruxelles en 1866. Il entra en 1831 à la Cour des comptes, devint conseiller référendaire (1835). Des articles contre la politique de Napoléon III dans divers journaux étrangers le firent condamner à deux mois de prison et 2.000 francs d'amende (1861). Il se retira à Bruxelles. Il a écrit quelques pièces sous le pseudonyme de HYACINTHE. — Son fils, Hyacinthe-*Camille*-Spiro-François de Paule, marquis **de Flers,** né et mort à Paris (1836-1893) a publié deux ouvrages remarqués : *le Comte de Paris* (1888), et *le Roi Louis-Philippe* (1891).

FLERS (Robert PELLEVÉ DE LA MOTTE-ANGO, marquis DE), auteur dramatique français, né à Pont-l'Evêque (Calvados) en 1872, mort à Vittel en 1927. Il fit paraître en 1896 une courte nouvelle, *la Courtisane Taïa et son singe vert,* et vers la même époque un volume d'impressions, *Vers l'Orient,* que suivirent un conte *Ilsée, princesse de Tripoli* (1898), un recueil de nouvelles, *Entre cœur et chair* (1899). Puis il se consacra au théâtre, où il donna, en collaboration avec G.-A. de Caillavet, une série de pièces d'une gaîté et d'une fantaisie étincelantes. Les deux auteurs commencèrent par des opéras bouffes à intentions parodiques : *les Travaux d'Hercule* (1901) ; *le Sire de Vergy* (1903) ; *Monsieur de La Palice* (1904) ; *Pâris ou le Bonjuge* (1906) ; puis ils abordèrent la comédie de mœurs, fustigeant sans âpreté et avec une verve souriante les ridicules de leur temps. *Les Sentiers de la vertu* (1903) ; *l'Ange du foyer* (1905) ; *Miquette et sa mère* (1906) ; *l'Amour veille* (1907) ; *l'Eventail* (1907) ; *le Roi,* avec E. Arène (1908) ; *l'Ane de Buridan* (1909) ; *le Bois sacré* (1910) ; *Papa* (1911) ; *Primerose* (1911) ; *la Belle aventure,* avec E. Rey (1913) ; *l'Habit vert* (1913) ; *Monsieur Brotonneau* (1914), forment une suite d'œuvres divertissantes, assez diverses de ton, mais caractérisées par une grande légèreté de composition, une inépuisable fantaisie et un jaillissement perpétuel de mots d'esprit. L'observation manque peut-être de profondeur, et le caractère des personnages est souvent bien artificiel ; mais ces défauts disparaissent dans le mouvement général de ces comédies, qui dénotent une extraordinaire habileté de main, et abondent en trouvailles joyeuses ou délicates. V. CAILLAVET.

R. de Flers. — Cl. Manuel.

On doit aussi aux deux collaborateurs une pièce historique : *la Montansier* (1904).

Après la mort de Caillavet (1915), R. de Flers prit pour collaborateur Fr. de Croisset, et écrivit avec lui *le Retour* (1920) ; *les Vignes du Seigneur* (1923) ; *Romance* (1923) ; *les Nouveaux Messieurs* (1925) ; *le Docteur Miracle* (1926), ainsi que le livret de *Ciboulette,* opérette, musique de R. Hahn (1923).

Elu à l'Académie française en 1920, R. de Flers était depuis 1921 directeur littéraire du *Figaro,* où il rédigeait également le feuilleton dramatique.

FLERS (Camille), paysagiste français, né à Paris en 1802, mort à Anet en 1868. Elève de Pâris, Flers fut l'un des initiateurs du mouvement « romantique naturaliste ». Citons : *Une route de Normandie ; Animaux dans un pâturage ; Environs de Dunkerque ; Environs de Compiègne ; le Moulin de Toucque ; l'Ile de Samois ;* autant d'études finement observées, traitées d'une brosse magistrale. Flers utilisa ensuite à l'atelier ses études, et peignit ainsi *les Quatre saisons* (1855) ; *Vues* et *Intérieurs* (1857), les *Saules sur la Beuvronne* (1859).

FLERS (P.-L. PUYOL, dit **P.-L.**), auteur dramatique français, né à Paris en 1865, mort au cap d'Antibes en 1932. Il débuta en 1894 à la Bodinière par un acte en vers, *Au clair de la lampe.* Depuis, il a fait représenter, soit seul, soit en collaboration, de nombreuses comédies, opérettes ou revues, entre autres : *A nous les femmes, le Siège de Grenade, Kokoriko, C'est d'un raid, Messalinette, Femina, Un siècle de grâce, le Toréador ;* et, avec Paul Gavault, *Charmant séjour, les Petits Croisés, la Belle de New-York ;* avec E. Héros, *Paris-Métro ;* avec A. Bisson, *Ma bonne cousine ;* avec A. Petit, *Madame Barbe-Bleue.*

FLERS-LEZ-LILLE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 4 kil. de Lille ; 5.695 hab. Bonneteries et teintureries. — Comm. du même départ., arrond. et à 5 kil. de Douai ; 5.775 hab. Houille et fabriques de produits chimiques.

FLERTOIR ou **FLESTOIR** n. m. Marteau de ciseleur.

FLESSELLES (Jacques DE), administrateur français, né et mort à Paris (1730-1789). D'abord maître des requêtes, puis intendant à Moulins (1762) et en Bretagne (1765), où il se montra très dur dans l'affaire de La Chalotais, promu, en 1767, à l'intendance de Lyon, il fut en 1789 nommé prévôt des marchands de Paris quelques semaines avant la Révolution. Essayant d'arrêter par la temporisation et la ruse le mouvement qui aboutit à la prise de la Bastille, il fut massacré par la foule sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le 14 juillet.

FLESSINGUE (en hollandais **Vlissingen**), ville maritime et port des Pays-Bas (Zélande), dans l'île de Walcheren, sur l'Escaut occidental et tout près de son embouchure dans la mer du Nord ; 21.600 hab. Ville traversée de canaux, qui, devenue française sous le premier Empire, fut bombardée par les Anglais en 1809. Patrie de Ruyter.

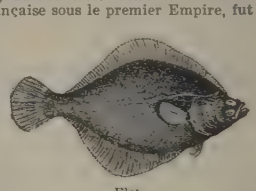

Flet.

FLET ou **FLESUS** [*zuss*] n. m. (néerl. *vlète,* espèce de raie). Genre de poissons plats, famille des pleuronectidés.

— ENCYCL. Le *flet* (*flesus*) a les yeux sur le côté droit devenu la face supérieure et colorée **de l'individu,** le côté gauche étant aveugle, et blanchâtre parce qu'il repose sur le fond, une crête rugueuse entre les yeux, une rangée de tubercules épineux à la base des nageoires impaires ; corps plus ou moins losangique.

L'espèce type est le flet commun (*flesus flesus*), appelé vulgairement *fluet, flondre, picaud* ou *flaiteau,* et que l'on trouve surtout dans les estuaires et eaux saumâtres de l'Océan et de la Méditerranée. Il peut remonter assez loin en eau douce, mais sa ponte est toujours marine. Longueur atteignant au plus 45 cm. Chair comestible et assez délicate.

FLÉTAN n. m. (de *flet*). Genre de poissons plats, famille des pleuronectidés, dont le nom scientifique est *hippoglossus.*

— ENCYCL. Les yeux, situés sur le côté droit, sont assez écartés l'un de l'autre (plus que chez les plies et les limandes). Côté droit coloré en brun jaunâtre ; côté gauche blanchâtre et reposant sur le sol.

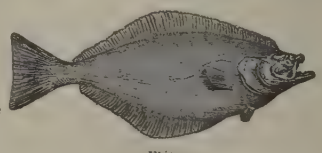

Flétan.

L'espèce type est le *flétan halibut* (*hippoglossus vulgaris*) ; c'est le géant des pleuronectes : il dépasse 2 m. de long et habite les mers du Nord. **Il est très rare sur les côtes de** France. Sa chair est très fine. Ses noms vulgaires sont *fléton, faiton,* etc. On a donné improprement le nom de « flétan » à divers autres poissons, tels que le flet commun.

FLETCHER (Richard), prélat anglais, né à Cranbrook (comté de Kent) vers le milieu du XVIe siècle, mort à Londres (1596). Elève de Cambridge, Parker le fit nommer chapelain d'Elisabeth (1581). Il fut impitoyable en prêchant aux juges de Marie Stuart et en officiant à l'exécution (1586). Evêque de Bristol (1589), de Worcester (1593), de Londres (1594), sa collaboration aux articles de Lambeth, teintés de calvinisme, et son remariage avec la veuve de sir Richard Baker de Sissinghurst, de réputation louche, le firent suspendre de ses fonctions pour six mois.

FLETCHER (Giles), diplomate anglais, frère du précédent, né à Watford vers 1549, mort à Londres en 1611. Chargé par la reine Elisabeth de diverses missions diplomatiques, il se rendit, en 1588, en Russie, pour y contracter une alliance. Fletcher obtint un plein succès dans cette négociation, et fut nommé, à son retour, maître de la cour des requêtes et secrétaire de la Cité de Londres (1597), etc. On a de lui : *Of the Russe commonwealth or Manner of government by the Russe emperor, etc.* (1590). Ce curieux ouvrage sur la Russie fut prohibé lors de son apparition, dans la crainte que ses appréciations ne blessassent les nouveaux alliés de l'Angleterre. — Son fils, Phinéas **Fletcher,** né à Cranbrook, dans le Kent, en 1582, mort à Hilgay en 1650, suivit la carrière ecclésiastique et devint ministre de Hilgay, dans le comté de Norfolk, en 1621. On a de lui un drame intitulé : *Sicelides or Piscatory* (1631) ; *De literatis antiquæ Britanniæ* (1623) ; *the Purple island, or the Isle of man* (1632), description allégorique du corps humain, en douze chants.

FLETCHER (John), auteur dramatique anglais, né à Rye (Sussex) en 1579, mort de la peste à Southwark en 1625. Il fit ses études à Cambridge. Il se lia vers 1607 avec Francis Beaumont (v. ce nom), avec qui il écrivit une quinzaine de pièces, parmi lesquelles : *Philaster* (1608) ; *la Tragédie de la Vierge* (1609) ; *le Chevalier du Pilon-Ardent*, parodie bouffonne (1611) ; *Roi sans être roi* (1611) ; *la Belle dédaigneuse* (1616), comédie domestique. Fletcher paraît se distinguer de Beaumont par sa vivacité d'esprit, son ingéniosité, sa verve comique gâtée souvent par une grossièreté qui avoisine l'obscénité. On admet aujourd'hui que Fletcher a pris une part importante dans la composition de *Henry VIII* et des *Deux nobles cousins*, en collaboration avec Shakespeare. Fletcher a écrit seul une douzaine de pièces dont : la *Bergère fidèle*, charmante pastorale (1609) ; *Bonduca*, tragédie (1614) ; *Valentinien*, tragédie (1616) ; *le Loyal sujet* (1618) ; *Monsieur Thomas*, comédie (1618) ; *le Pèlerin*, comédie (1621) ; *la Chasse à l'oie sauvage* (1621). Fletcher a été en outre le collaborateur de la plupart des grands dramaturges de son époque : Ben Jonson, Tourneur, Field, Middleton, Bowley, mais plus particulièrement — après la mort de Beaumont, en 1616 — de Philip Massinger dont on a reconnu la main dans une dizaine de pièces jouées entre 1619 et 1622 sous la seule signature de Fletcher. Citons en particulier : *Thierry et Theodoret* (1617) ; *la Traîtresse* (1620), tragédies ; *le Petit robin français*, comédie (1619) ; *le Curé espagnol* (1622) ; *Beggar's Bush* (1622) ; etc.

J. Fletcher.

Toutes ces œuvres rivalisèrent de popularité avec celles de Shakespeare. Mais elles sont plus attrayantes que substantielles. Fletcher a été le Scribe ou le Sardou de la Renaissance anglaise.

FLETCHER (Andrew), patriote écossais, né à Salton en 1655, mort à Londres en 1716. Elevé avec soin par l'historien Burnet, gentilhomme accompli, il se jeta dans la politique et fit une opposition énergique à l'administration de Lauderdale. Réfugié à Bruxelles, puis à Paris, compromis dans l'expédition de Monmouth, condamné à mort par contumace pour haute trahison, il rentra en Angleterre avec Guillaume d'Orange. De nouveau membre du Parlement écossais, il s'éleva en vain contre le projet d'union avec l'Angleterre. Il se consacra plus tard au développement de l'agriculture écossaise. Il a laissé un grand nombre de traités politiques, qui ont été réunis sous le titre de *Political Works* (1737).

FLETCHER (John William), de son nom véritable **de La Flèchère**, théologien suisse, né à Nyon (canton de Vaud) en 1729, mort à Londres en 1785. Passé en Angleterre en 1755, il se joignit à la « Société méthodiste », qui n'était pas encore séparée de l'Eglise établie, et, en 1757 il prit les ordres. Ses écrits sont classiques dans l'Eglise méthodiste. Le principal est intitulé : *Doctrines of grace and justice* (1778).

FLETCHER (Archibald), jurisconsulte écossais, né à Pooble (comté de Perth) en 1746, mort à Auchindinny-House, près d'Edimbourg, en 1828. Après avoir étudié à Edimbourg en 1784, il se lança dans la politique, réclamant la réforme électorale avec une énergie qui lui valut le surnom de « Père de la réforme des bourgs ». Très libéral, abolitionniste déterminé, il fit campagne contre la guerre d'Amérique, et il se montra partisan enthousiaste de la révolution française. Il fêtait même chaque année l'anniversaire de la prise de la Bastille. Il a laissé différents essais sur le droit communal.

FLETCHER (John Gould), poète et critique d'art américain, né dans l'Arkansas en 1886. Ses premières œuvres, dont *Irradiations* (1915), débordantes de fantaisie, ont placé leur auteur dans le groupe des poètes « imagistes ». Ses ouvrages plus récents, tels que *Brisants et Granit* (1921), témoignent d'un élargissement de l'intérêt et d'une plus large sympathie humaine.

FLETCHÉRISME [*flèt'-ché-rissm'*] n. m. Thérap. Méthode préconisée par l'Américain Fletcher pour se conserver en bonne santé et qui consiste à mastiquer à fond les aliments, de manière à les réduire en une bouillie parfaite.

— Encycl. Par ce procédé, on arrive à diminuer notablement la quantité des aliments ingérés, et l'on combat ainsi la suralimentation, cause de tant de maux. On assure aussi une insalivation parfaite des aliments, une élaboration gastrique plus rapide, et une absorption intestinale plus complète. Tout l'organisme se ressent de fonctions nutritives aussi bien remplies, les troubles gastro-intestinaux, hépatiques, cardio-vasculaires et même rénaux disparaissent. Tous les auteurs qui ont essayé le procédé de Fletcher s'en sont montrés satisfaits et ont constaté qu'il améliore les fonctions nutritives en combattant la tachyphagie.

FLÉTRIR v. tr. (anciennem. FLAISTRIR rendre ou devenir flasque ; du lat. *flaccus*). Faner, ôter la couleur, l'éclat : *Le soleil* FLÉTRIT *les fleurs.*

— *Par anal.* Altérer, rider, amollir : *L'âge* FLÉTRIT *nos visages. Le soleil* FLÉTRIT *le teint.*

...Et mon front
Du temps qui l'*a flétri* laisse voir tout l'outrage.
RACINE.

— *Fig.* Altérer, ternir, affaiblir : *L'abus des plaisirs* FLÉTRIT *la jeunesse. L'habitude* FLÉTRIT *certaines impressions.* (Diderot.)

L'ignorance, en un mot, *flétrit* toute grandeur.
VOLTAIRE.

— Altérer, abattre : *La douleur* AVAIT FLÉTRI *son cœur.* (Fénelon.)

— ***Flétri, e,*** part. pass. du verbe *Flétrir* (au propre et au fig.) : *Linge* FLÉTRI. *Visage* FLÉTRI. *Jeunesse* FLÉTRIE. *Ame* FLÉTRIE.

— Syn. **Flétri, fané.**

— Anton. **Éclatant, frais, lustré, épanoui.**

— ***Se flétrir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être flétri (au propre et au fig.).

— Chir. *Tumeur qui se flétrit,* Tumeur qui perd sa vitalité et devient flasque.

FLÉTRIR v. tr. (anciennem. FLATRIR ; origine germ.). Dr. Marquer un condamné d'un fer chaud : *On* FLÉTRISSAIT *anciennement avec un fer rouge marqué en fleur de lis.*

— *Par extens.* Punir d'une condamnation infamante : *Crime que la loi* FLÉTRIT.

— *Fig.* Déshonorer, diffamer, frapper d'ignominie : FLÉTRIR *le nom, la réputation de quelqu'un. Lorsqu'il s'agit de* FLÉTRIR *votre frère et de l'outrager.* (Bourdaloue.)

— ***Flétri, e,*** part. pass. du verbe *Flétrir* (au propre et au fig.) : *Des charmes* FLÉTRIS.

— ***Se flétrir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se déshonorer soi-même.

— Au sens passif, Etre condamné, puni ; et *au fig.* Etre déshonoré, diffamé. (Peu us.)

FLÉTRISSANT [*san*], **E** adj. (de *flétrir*, pour FLAISTRIR). Qui flétrit ; qui rend terne, flasque, mou :

Quand l'âge aura sur vous mis sa main *flétrissante.*
A. CHÉNIER.

FLÉTRISSANT [*san*], **E** adj. (de *flétrir*, pour FLATRIR). Qui flétrit, frappe d'ignominie : *Arrêt* FLÉTRISSANT.

FLÉTRISSURE [*tri-sur'*] n. f. (de *flétrir*, pour FLAISTRIR). Action par laquelle une plante se flétrit. || Action de s'altérer, se ternir : *Le temps n'a pas causé la moindre* FLÉTRISSURE *à la beauté de son teint.*

FLÉTRISSURE n. f. (de *flétrir*, pour FLATRIR). Marque imprimée avec un fer chaud sur le corps d'un condamné : *La* FLÉTRISSURE *a été abolie en France par la loi du 28 avril 1832.*

— *Par extens.* Condamnation : FLÉTRISSURE *infligée par le tribunal.*

— *Fig.* Grave atteinte à l'honneur, à la réputation : *C'est une* FLÉTRISSURE *qui ne se pourra jamais effacer.*

— Encycl. Dr. V. MARQUE.

FLETT [*flèt'*] n. f. Métrol. Ancienne monnaie d'argent du Danemark, plus connue sous le nom de *daller*, et dont la valeur était de 4 marcs ou 64 shillings de ce pays, environ 3 fr. 25 c. de monnaie française.

FLETTAGE n. m. Techn. V. DÉPONTILLAGE.

FLETTE n. f. (de l'anglo-saxon *fleot* ou *fliet*, vaisseau). Techn. Nom ancien de la chaloupe. || Syn. de PONTIL.

— Navig. fluv. Sorte de bateau plat, que l'on emploie en navigation fluviale pour accompagner un chaland et qui est beaucoup plus petit que lui.

FLETTER [*té*] v. tr. Techn. Syn. de DÉPONTILLER.

FLETTON, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Huntingdon), près du Nen ; 2.700 hab.

FLEUR n. f. (lat. *flos, oris*). Partie d'un végétal, qui contient les deux ou un des organes de la génération, qui est souvent parée de couleurs éclatantes et douée d'un parfum agréable : *Le calice d'une* FLEUR. *La* FLEUR *est la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums, la grâce des vierges, l'amour des poètes.* (Chateaubriand.) || Plante qui produit des fleurs : *Planter, cultiver des* FLEURS.

— *Par anal.* Dessin ou objet quelconque représentant des fleurs : *Etoffe ornée de* FLEURS *brochées.*

— *Par extens.* Sorte de poudre blanche qui couvre certains fruits : *La* FLEUR *de la prune.*

— *Fig.* Ce qui a l'éclat, la fraîcheur de la fleur : *La* FLEUR *du teint. La mort ternit dans les plus beaux corps toute cette* FLEUR *de beauté.* (Bossuet.) || Ce qui a un éclat qui dure peu : *Cette étoffe est d'une belle couleur, mais elle n'a que la* FLEUR. || Ce qui donne par sa fraîcheur, sa beauté, sa fragilité, l'impression d'une fleur : *Représentons-nous ce jeune prince que les Grâces elles-mêmes semblaient avoir formé... Il me semble que je vois encore tomber cette* FLEUR. (Bossuet.) *J'apprends que vous avez perdu Mlle Guichard. Voilà donc cette pauvre petite* FLEUR, *si souvent battue par la grêle, à la fin coupée pour jamais.* (Voltaire.) *La femme coupable est une* FLEUR *sur laquelle on a marché.* (Balzac.) || Ce qui attire, séduit comme une fleur ; plaisirs, apparences trompeuses : *Semer de* FLEURS *le chemin de la vie. Cacher le précipice sous des* FLEURS.

— Temps du plus grand éclat, du plus grand développement : *Beauté dans sa* FLEUR. *La* FLEUR *de l'innocence.*

La jeunesse en sa *fleur* brille dans son visage.
BOILEAU.

Et pour cueillir la *fleur* des espérances vertes.
Th. GAUTIER.

J'ai assez estimé cette distinction pour désirer l'avoir dans toute sa FLEUR *et toute son intégrité.* (La Bruyère.) || Ce qu'il y a de meilleur : *La* FLEUR *de la farine. La* FLEUR *des troupes.* FLEUR *de sagesse et de gaieté.* (Musset.) *La poésie est la* FLEUR *des lettres.* (Ampère.) *La délicatesse est la fleur de la vertu.* (Lévis.)

Loin d'épuiser une matière
On n'en doit prendre que la *fleur.*
LA FONTAINE.

Une FLEUR *de suprême bon ton.* (Taine.) || Ironiq. : *La* FLEUR *de la canaille, des drôles. La fine* FLEUR *des bandits.*

— Ce qui est la première vue, le premier usage d'une chose nouvelle : *J'ai eu la* FLEUR *de cette étoffe.* || Ce qui débute, commence, précède l'entier développement, comme la fleur précède le fruit : *La* FLEUR *de la vie. La poésie est la philosophie en* FLEUR. *Des espérances en* FLEUR.

— Arboric. *Boutons à fleurs,* Boutons propres à produire des fleurs, par opposition à boutons à fruits.

— Archit. *Fleur de chapiteau,* Petite rosace qui occupe le milieu de chacune des faces du tailloir, dans un chapiteau corinthien.

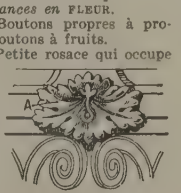
A. Fleur de chapiteau.

— Bot. *Fleur aux dames,* La pulsatile. || *Fleur d'amour,* L'ancolie, l'amarante et le pied-d'alouette. || *Fleur de la Saint-Jean,* Le gaillet. || *Fleur de saint Jean,* L'armoise commune. || *Fleur de saint Jacques,* Le seneçon élégant. || *Fleur de soleil,* Le nostoc. || *Fleur de tous les mois,* Le souci des vignes. || *Fleur des veuves,* La scabieuse. || *Fleur de tan,* Variété de champignon myxomycète de couleur jaune qui pousse sur la tannée.

Passer fleur, Se dit des plantes qui atteignent le temps où les fleurs font place aux fruits.

— Chim. Nom donné par les anciens chimistes à certains composés obtenus par sublimation ou par une oxydation prolongée au contact de l'air. || *Fleurs* ou *Neige d'antimoine,* ou *Fleurs argentines,* Protoxyde d'antimoine préparé en calcinant de l'antimoine métallique, au contact de l'air. (Ce composé est émétique et vénéneux.) || *Fleurs d'alun,* Efflorescences farineuses qui recouvrent les cristaux d'alun. || *Fleur d'arsenic,* Poudre fine d'acide arsénieux obtenue par la condensation des vapeurs d'un produit dans le traitement des minerais arsénifères. || *Fleur de chaux,* Variété de carbonate de chaux pulvérulent. || *Fleur de soufre,* Poudre d'un jaune citron obtenue par refroidissement brusque de vapeurs de soufre. || *Fleur de zinc,* Oxyde de zinc qui dans la combustion de ce métal se répand dans l'air, puis se dépose en houppes ou flocons d'une extrême légèreté et d'une grande blancheur.

— Chorégr. *Les fleurs,* Nom d'une figure du cotillon.

— Comm. Qualité de papier. || *Cartes de fleurs,* Cartes à jouer du premier choix.

— Hist. *Fleur de lis,* Emblème adopté en France par la Royauté et qui figurait sur le drapeau blanc.

— Hort. *Fleur de mai,* Petite pomme blanche et précoce, en Normandie. || *Double-fleur,* Nom d'une variété de poirier, et aussi du fruit que produit cet arbre.

— Jeux. *Jeu des quatre fleurs,* Jeu de hasard qui se joue comme la *belle* et le *biribi,* dont il ne diffère que par le tableau, portant quatre-vingts numéros plus une fleur dans chaque angle.

— Littér. *Fleurs de rhétorique,* ou simplem. *Fleurs,* Ornements poétiques du style.

— Mar. Partie du vaisseau comprise entre la ligne de flottaison et les varangues. || *Bordages, Vaigres de fleurs,* Revêtement des fleurs d'un navire.

— Microbiol. Agglomération de petites cellules blanchâtres, qui se forment quelquefois à la surface du vin en vidange, de la bière, du cidre, et en général de tous les liquides qui ont subi la fermentation alcoolique. (Ces agglomérations sont des cellules de mycoderme [*mycoderma vini*] se développant à l'air et vivant aux dépens de l'alcool qui est transformé en acide carbonique et en eau. Leur action rend le vin plat et lui communique un goût d'évent. Il est important d'arrêter le travail de ces moisissures et pour cela d'en débarrasser complètement le liquide, de pasteuriser celui-ci s'il s'agit de vin et de le remettre dans un fût méché. Pour le cidre, on le débarrasse des moisissures et on le soutire dans un fût méché.)

— Minér. *Fleur d'arsenic,* Arséniate hydraté de calcium naturel, lequel se présente en petites houppes soyeuses et blanches. || *Fleurs d'Asie,* Variété d'argile smectique ou de terre à foulon, qu'on apportait anciennement des environs de Smyrne. || *Fleur de bismuth,* Oxyde de bismuth naturel. (C'est le bismuth-ocre des minéralogistes.) || *Fleur de cinabre,* Variété pulvérulente de sulfure de mercure naturel. (C'est la substance qu'on appelait vulgairement *vermillon natif.*) || *Fleur de cobalt,* Minéral terreux, d'un rouge plus ou moins foncé, qui se compose d'un mélange d'arséniate de cobalt et d'arsénite de même base. || *Fleur de manganèse,* Variété métalloïde et d'un éclat argentin de peroxyde de manganèse naturel, qui tapisse quelquefois les géodes de fer hématite. || *Fleur de nickel,* Arséniate de nickel naturel, qui se présente sous la forme d'un enduit pulvérulent de couleur vert-pomme. || *Fleur de zinc.* Syn. de ZINCONISE.

— Numism. *Fleurs de coins,* Expression dont on se sert pour désigner les pièces de monnaie frappées avec des coins neufs, avant que la fatigue de la fabrication en ait altéré les empreintes. || *Par extens.* Une monnaie à fleur de coin est une monnaie ancienne d'une conservation parfaite. || *Fleur de lis d'or* ou *Franc à pied,* Monnaie d'or fin du poids de 1 gros (3^gr,824), que Charles V fit fabriquer en 1365.

— Pathol. *Fleurs blanches.* Syn. de LEUCORRHÉE.

— Pharm. *Fleurs pectorales* ou *Espèces pectorales,* Mélange à parties égales de fleurs de coquelicot, guimauve, mauve, molène, pied-de-chat, tussilage et violette, et servant à préparer des tisanes émollientes par infusion, à la dose de 5 gr. pour un litre d'eau. (On les appelle aussi communément QUATRE FLEURS.) || *Fleurs argentines d'antimoine,* Anhydride antimonieux qui entre dans la confection de l'émétique. || *Fleur de soufre,* Soufre sublimé. (La fleur de soufre renferme des traces d'acides sulfureux et sulfurique qui lui communiquent une action irritante ; aussi ne peut-elle servir qu'à des usages externes. C'est un antiparasitaire utilisé contre la gale et les phtiriases et aussi dans quelques dermatoses [acné, séborrhée]. Débarrassée par lavage convenable de ces traces d'acides, elle fournit le soufre lavé employé à l'intérieur comme laxatif.)

— Physiol. Les menstrues sont ainsi dites parce qu'on les a comparées aux fleurs des végétaux, qui annoncent les fruits. — Ce qui prouve, selon Littré, que c'est bien *fleurs* qu'il faut dire, c'est que la basse latinité dit constamment *flores,* et l'ancien français *fleurs* ou *flours.* L'italien dit de même *fiori* pour *menstrues.* Suivant d'autres, au contraire, *fleurs* est une altération de FLUEURS. || *Fleurs rouges,* Menstrues.

— Zooph. *Fleurs de corail,* Expansions arrondies qui terminent les rameaux des coraux encore jeunes.

— Loc. prépos. *A fleur de,* A la surface de : A FLEUR DU *sol.* A FLEUR D'*eau.* A FLEUR DE *peau ;* et au fig. *A fleur de peau,* Superficiellement : *La sensibilité est* À FLEUR DE PEAU ; *elle ne va pas plus loin que l'épiderme.* (Mlle de Lespinasse.) || *A fleur de tête,* Au niveau du front et des pommettes.

— Loc. div. *La fleur de lis,* La Monarchie. || *Fleur des saints,* Histoire de la vie des principaux saints :

Un mouchoir qu'il trouva dans une *fleur des saints.*
MOLIÈRE.

|| *Fleurs artificielles,* Imitation de fleurs, en étoffe ou en papier. || *Fleur de virginité,* ou simplem. *Fleur,* Virginité, état de vierge : *Perdre sa* FLEUR. *Une fille ne rougit plus de perdre sa plus belle* FLEUR. (Bourdaloue.)

...Il est bon de garder sa *fleur,*
Mais pour l'avoir perdue il ne faut pas se pendre.
LA FONTAINE.

|| *Fleur de macadam,* Prostituée. || Fam. *Fleur des pois,* Ce qu'il y a de plus distingué dans un genre quelconque : *L'esprit français a donné en Marivaux sa* FLEUR DES POIS *et son élixir.* (P. de Saint-Victor.) || *Langage des fleurs,* Sorte de langage dans lequel les fleurs, considérées isolément ou dans la manière dont elles sont groupées,

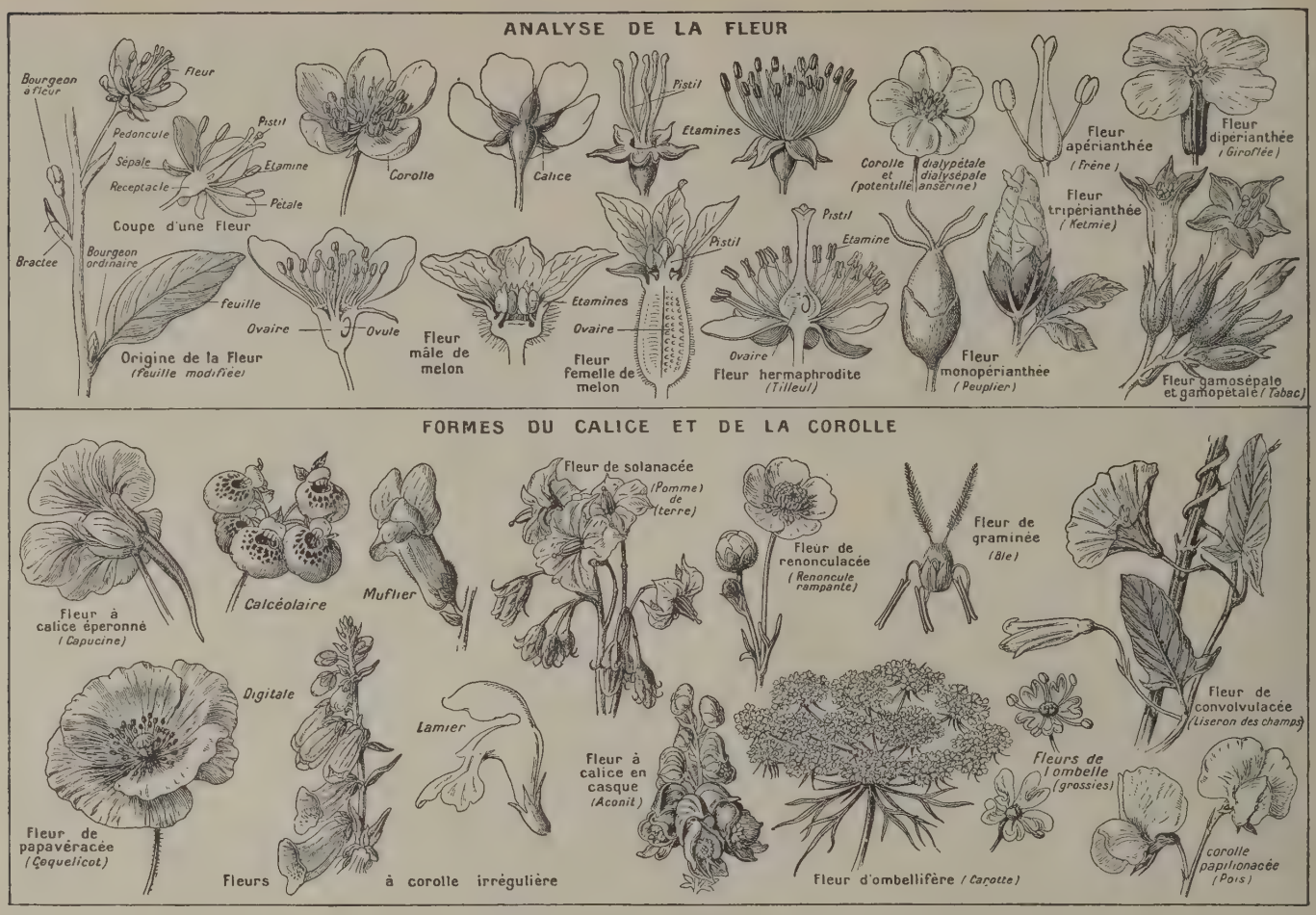

Analyse de l'intérieur et de l'extérieur de la fleur.

symbolisent des mots, des phrases, des pensées. || *La petite fleur bleue*, Part de sentimentalité, de poésie qui est souvent cachée au fond de l'âme humaine. (Cette expression serait due à l'écrivain allemand Novalis, dans *Henri d'Ofterdingen.*) || *Serpent caché sous des fleurs*, Danger ou perfidie qu'enveloppent de trompeuses apparences. || *Semer, Jeter, Répandre des fleurs sur la tombe de quelqu'un*, Faire son éloge après sa mort.

— *Adjectiv.* Qui a la couleur d'une fleur : *Un châle* FLEUR *de pensée. Une écharpe* FLEUR *de pêcher.*

— En zootechnie, *Fleur de pêcher* se dit d'une robe (des bovidés) de couleur aubère, dans laquelle les poils rouges sont groupés en touffes sur le fond blanc.

— SYN. **Fleur, élite.**

— ENCYCL. Bot. La *fleur* est un rameau ou portion de rameau, différencié avec ses feuilles pour former l'appareil reproducteur de la plante.

Le rameau supportant la fleur est le pédoncule ou *pédicelle*, qui s'élargit en son sommet pour former le *réceptacle*. Une rosette de feuilles naît du réceptacle et constitue, à l'état de bourgeon, avant l'épanouissement, le *bouton*.

Le mode de distribution des fleurs sur la plante constitue l'*inflorescence*. Les feuilles constituantes de la fleur s'insèrent sur le réceptacle d'après les règles des feuilles sur la tige, tantôt en *verticille alterne*, tantôt isolément d'après une divergence déterminée. Une fleur complète comprend quatre verticilles concentriques : le *calice*, la *corolle*, l'*androcée* et le *gynécée*. Les feuilles du calice sont ordinairement vertes et sont nommées *sépales;* celles de la corolle sont colorées et sont dites *pétales*. L'ensemble de ces deux verticilles, qui ne jouent aucun rôle dans la reproduction, porte le nom de *périanthe* ou *enveloppes florales*. L'androcée est formé par les *étamines* composées d'un pétiole grêle, le *filet*, qui supporte l'*anthère*, organe mâle, d'où sort le *pollen;* le gynécée ou pistil est constitué par les *carpelles* : c'est l'organe femelle, dont la partie inférieure contient les ovules.

Certains verticilles peuvent ne pas exister, surtout les deux verticilles externes qui souvent se ressemblent (liliacées, iridées, joncées) ; si l'un d'eux manque, c'est toujours la corolle. On peut donc avoir des fleurs : 1° sans corolle, dites par suite *monopérianthées* ou *apétales*, et qui, possédant un androcée et un gynécée, sont de plus *hermaphrodites;* 2° sans gynécée ou sans androcée, mais alors la plante produit, soit sur le même individu, soit sur des individus différents, une fleur complémentaire. Ces fleurs *unisexuées* sont *mâles* si le gynécée manque, *femelles* si c'est l'androcée ; elles sont *monoïques* si le même individu porte des fleurs des deux sexes (courge), *dioïques* dans le cas contraire (dattier, chanvre, etc.). Enfin, le périanthe peut manquer complètement, et les fleurs sont *apérianthées* ou *nues* (hermaphrodites ou unisexuées).

Souvent, le cas contraire se produit : les verticilles se compliquent, il y a deux ou plusieurs verticilles de sépales ou de pétales (berbéridées). C'est le plus fréquemment l'androcée qui comprend plusieurs verticilles d'étamines : deux dans les liliacées, géraniacées, etc. (fleurs diplostémones), plus de deux chez les rosacées, lauracées, etc. Quel que soit le nombre des verticilles, chacun d'eux peut posséder le même nombre de feuilles (2, circées ; 3, liliacées ; 4, bruyères ; 5, géraniums) : la fleur est alors *isomère;* dans le cas contraire, elle est dite *hétéromère*.

Les feuilles florales, au lieu de s'insérer isolément sur le réceptacle en verticilles distincts, peuvent être disposées le long d'une spire qui fait de nombreux tours sur ce réceptacle, et cette disposition est dite *cyclique* (magnoliacées, renonculacées, etc.). Une même fleur peut être verticillée dans son périanthe, cyclique dans l'androcée et le gynécée ; elle est dans ce cas *mixte*. L'étude des fleurs cycliques est intéressante, car elle permet de suivre la marche progressive de la différenciation florale : transformation des pétales en étamines, etc.

Les formations successives de la fleur peuvent être libres entre elles, ou, au contraire, unies par des phénomènes de concrescence, qui unissent le calice à la corolle, ou ces derniers à l'androcée, ou encore tous au pistil. Quand l'ovaire est libre (lis), il est dit *supère;* s'il est adhérent, il est *infère*.

Pour étudier une fleur, on détermine d'abord son orientation : le côté postérieur ou supérieur est tourné vers la branche ou le pédoncule ; puis on imagine un plan passant par l'axe de la branche mère et celui de la bractée (plan médian) et un deuxième plan perpendiculaire au premier passant par l'axe du pédicelle. On peut alors, grâce à ces plans, résumer la symétrie ou l'asymétrie de la fleur en un dessin (*diagramme*) ou par l'écriture (*formule florale*).

Si tous les verticilles sont réguliers, la fleur symétrique par rapport à son axe est *actinomorphe* ou *régulière;* dans le cas contraire, *irrégulière* ou *zygomorphe*.

Aux diverses formations de la fleur que l'on vient de décrire, il faut rattacher les *nectaires floraux* qui peuvent être d'origine foliaire ou issus du réceptacle ; leur ensemble constitue le disque.

Anomalies de la fleur. — On observe, surtout chez les plantes cultivées, de nombreuses anomalies, soit qu'un verticille prenne les caractères du suivant (*métamorphose ascendante* ou *progressive*), ou que l'inverse ait lieu (*métamorphose descendante* ou *régressive*). Dans les *fleurs doubles*, les étamines reviennent à l'état de pétales ; c'est surtout chez les fleurs cultivées que cette transformation s'observe.

— Hortic. A part de très rares exceptions, toutes les plantes phanérogames donnent des *fleurs*. Mais celles-ci varient singulièrement quant à la forme, la grandeur, l'aspect, le coloris, la durée, le parfum, etc. Certaines sont de dimensions très réduites, insignifiantes au point de vue de l'agrément. D'autres, plus développées, se montrent sous les formes les plus diverses et quelquefois les plus singulières, revêtent les nuances les plus agréables, les plus riches, les plus variées, exhalent les parfums les plus suaves. Aux plantes dont la floraison se fait remarquer par quelqu'une de ces particularités on donne le nom de *plantes à fleurs* ou *plantes florales*, par opposition avec l'appellation de *plantes à feuillage*, réservée aux végétaux que caractérise surtout la beauté de leurs feuilles.

De tout temps, les fleurs semblent avoir été en faveur chez les peuples policés ; mais à aucune époque le goût n'en a été aussi répandu qu'aujourd'hui ; jamais, non plus, la culture n'a porté sur un aussi grand nombre d'espèces et de variétés : d'une part, les introductions faites, dans le cours des deux derniers siècles, de toutes les régions du globe, et d'autre part les découvertes des horticulteurs qui, depuis une cinquantaine d'années surtout, ont obtenu par croisements, semis, sélection, etc., une quantité considérable de races, de formes, de variétés, d'hybrides, de métis, ont enrichi singulièrement les jardins et les serres. Actuellement, dans tous les pays avancés en civilisation, la floriculture est en honneur ; les fleurs jouent un rôle dans chacune des circonstances importantes de la vie familiale, dans les rapports sociaux, et même dans les fêtes et les manifestations publiques.

Parmi les plantes florales, les unes sont *herbacées*, les autres *ligneuses* (arbres, arbrisseaux et arbustes). Certaines des espèces herbacées sont *annuelles*, c'est-à-dire qu'elles parcourent toutes les phases de leur végétation dans les limites d'une année ; d'autres n'arrivent à fleurir qu'à la condition d'asseoir sur deux années leur période de développement : ce sont les plantes *bisannuelles;* d'autres encore, bien qu'herbacées, persistent davantage et vivent même de longues années : elles sont dites *vivaces*. Enfin, diverses espèces, appelées *bulbeuses* et *rhizomateuses*, caractérisées par leurs bulbes ou par leurs rhizomes, véritables tiges souterraines, sont vivaces par celles-ci, et souvent annuelles par leurs parties aériennes.

Beaucoup de ces plantes sont *rustiques*, c'est-à-dire qu'elles peuvent vivre en plein air et en pleine terre sous le climat moyen de la France ; mais d'autres, que l'on est par suite obligé de cultiver en vases, pots ou caisses, nécessitent l'abri d'une serre plus ou moins chauffée, ou d'un appartement, ou d'un simple vitrage, soit pendant toute l'année, soit pendant la saison froide seulement. V. PLANTE.

Conservation des fleurs coupées. — Pour conserver les fleurs fraîches, asperger d'abord légèrement le bouquet avec de l'eau froide, puis le mettre dans un vase contenant de l'eau de savon, de l'eau salée ou de l'eau sucrée. Tous les matins on place les tiges pendant deux minutes dans l'eau pure, et l'on asperge les fleurs, puis on replace le bouquet dans l'eau salée, sucrée ou de savon ; celle-ci sera changée tous les trois jours. Soigné ainsi, le bouquet reste frais pendant longtemps.

— Physiol. La *fleur* a les fonctions générales de la plante (respiration, transpiration, etc.), mais, de plus, elle assure la continuation de l'espèce par la production de l'œuf. Pour cela, le pollen est transporté sur le stigmate (v. FÉCONDATION) ; il y germe et va féconder l'oosphère, qui se transforme en graine ou œuf. Le pistil se transforme alors en fruit.

La coloration des fleurs paraît en rapport avec la quantité et la nature de la lumière reçue, les fleurs polaires et de montagne étant généralement de couleur plus vive que celles des régions tempérées et tropicales. Elle a des origines diverses selon les espèces : tantôt elle est due à des leucites permanents, directement plongés dans le

PLANTES VIVACES DE PLEIN AIR, AU MOINS PENDANT L'ÉTÉ : 1. Arum; 2. Héliotrope; 3. Campanule pyramidale; 4. Campanule carillon; 5. Lychnis croix de Jérusalem; 6. Œillet de poète; 7. Œillet des fleuristes; 8. Œillet de Chine; 9. Aster de Chine; 10. Aster commun; 11. Chrysanthème pompon; 12. Chrysanthème tubuleux; 13. Chrysanthème alvéolé; 14. Chrysanthème velu; 15. Chrysanthème incurvé; 16. Chrysanthème à fleur plane; 17. Chrysanthème chinois; 18. Chrysanthème frutescent; 19. Gaillarde; 20. Gazanie; 21. Pyrèthre rose; 22. Soleil vivace; 23. Echevarie; 24. Corbeille d'or; 25. Dielytré; 26. Pélargonium à grandes fleurs; 27. Pélargonium zonale; 28. Pélargonium inquinans; 29. Pélargonium lierre; 30. Sauge éclatante; 31. Gesse à bouquets; 32. Hémérocalle fauve; 33. Tritome; 34. Yucca; 35. Ketmie; 36. Nelombo; 37. Nymphéa; 38. Pavot à bractées; 39. Phlox paniculé; 40. Phlox de Drummond; 41. Primevère acaule; 42. Primevère oreille-d'ours; 43. Primevère du Japon; 44. Primevère des jardins; 45. Dentelaire; 46. Ancolie commune; 47. Ancolie dorée; 48. Anémone du Japon; 49. Pivoine à feuilles menues; 50. Pivoine de Chine; 51. Mimule ponctué; 52. Muflier; 53. Datura en arbre; 54. Datura cornucopæ; 55. Lantana; 56. Verveine.

FLEURS

PLANTES ANNUELLES et **PLANTES BISANNUELLES** : 1. Amarante queue-de-renard; 2. Amarante crête-de-coq; 3. Balsamine; 4. Coréopsis; 5. Immortelle à bractées; 6. Reine-marguerite; 7. Rose d'Inde; 8. Œillet d'Inde; 9. Souci; 10. Zinnia; 11. Belle-de-jour; 12. Volubilis; 13. Giroflée quarantaine; 14. Giroflée ravenelle; 15. Thlaspi; 16. Haricot d'Espagne; 17. Pois de senteur; 18. Rose trémière; 19. Eschscholtzie; 20. Pavot; 21. Pourpier; 22. Digitale; 23. Salpiglossis; 24. Datura d'Egypte; 25. Pétunia; 26. Capucine; 27. Pensée. — **Plantes bulbeuses ou rhizomateuses** : 28. Amaryllis belladone; 29. Narcisse des poètes; 30. Narcisse incomparable; 31. Narcisse jonquille; 32. Narcisse porillon; 33. Bégonia tubéreux; 34. Canna; 35. Dahlia simple; 36. Dahlia globuleux; 37 et 38. Dahlia cactus; 39. Dahlia décoratif; 40. Dahlia impérial; 41. Glaïeul de Gand; 42. Glaïeul Lemoine; 43. Glaïeul de Nancy; 44. Iris d'Allemagne; 45. Iris d'Espagne; 46. Iris de Suse; 47. Crocus; 48. Tigridia; 49. Fritillaire; 50. Jacinthe; 51. Lis blanc; 52. Lis élégant; 53. Lis safrané; 54. Tubéreuse; 55. Tulipe des fleuristes; 56. Tulipe double; 57. Tulipe de Greig; 58. Tulipe perroquet; 59. Anémone étoilée; 60. Anémone fulgens; 61. Renoncule des fleuristes.

FLEURS

ARBRES ET ARBRISSEAUX : 1. Catalpa; 2. Técome; 3. Boule-de-neige; 4. Chèvrefeuille; 5. Dierville; 6. Azalée nudiflore; 7. Kalmie; 8. Rhododendron; 9. Cytise; 10. Glycine; 11. Robinier rose; 12. Magnolia à grandes fleurs; 13. Magnolia yulan; 14. Ketmie; 15. Ketmie double; 16. Lilas commun; 17. Lilas Varin; 18. Seringa; 19. Clématite; 20. Pivoine arborescente; 21. Cerisier à fleurs doubles; 22. Amandier; 23. Cognassier du Japon; 24. Rosier cent-feuilles; 25. Rosier mousseux; 26. Rosier Jacqueminot; 27. Rosier maréchal Niel; 28. Rosier Gloire de Dijon; 29. Rosier La France; 30. Rosier Souvenir de la Malmaison; 31. Rosier Aimée Vibert; 32. Rosier multiflore; 33. Rosier capucine; 34. Kerrie; 35. Laurier-rose; 36. Epacris; 37. Azalée de l'Inde; 38. Grenadier; 39. Acacia (mimosa); 40. Erythrine; 41. Hibiscus; 42. Callistémon; 43. Fuchsia fulgens; 44. Fuchsia hybride; 45. Fuchsia globuleux; 46. Passiflore; 47. Hortensia commun; 48. Hortensia paniculé; 49. Camélia du Japon; 50. Camélia à grandes fleurs; 51. Echinopsis; 52. Serpentine; 53. Phyllocactus; 54. Epiphyllum.

PLANTES DE SERRES : 1. Eucharis Amazonica; 2. Aristoloche géant; 3. Anthurium Scherzerianum; 4. Anthurium Laurencæanum; 5. Bilbergia Breauteana; 6. Bilbergia canteræ; 7. Tillandsia umbellata; 8. Tillandsia Lindeni; 9. Vriesia splendens; 10. Cinéraire; 11. Erica; 12. Tydæa; 13. Eschynanthe; 14. Gloxinie; 15. Franciscée; 16. Allamandæ; 17. Lapagérie; 18. Abutilon; 19. Bougainvillée; 20. Cyclamen; 21. Primevère de Chine; 22. Gardenia de Stanley; 23. Calcéolaire; 24. Angræcum sesquipedale; 25. Brassavola Dygbiana; 26. Cattleya Dowiana; 27. Cattleya labiata; 28. Coryanthes macrantha; 29. Cypripedium Boxalli; 30. Cypripedium Burfordiana; 31. Cypripedium Io; 32. Cypripedium Sanderianum; 33. Cypripedium Rothschildeanum; 34. Dendrobium phalænopsis; 35. Dendrobium Venus; 36. Disa grandiflora; 37. Epidendron vitellinum; 38. Lælia grandis; 39. Lælia purpurata; 40. Lycaste Skinneri; 41. Masdewallia Harriana; 42. Maxillaria Sanderiana; 43. Miltonia phalœnopsis; 44. Miltonia spectabilis; 45. Odontoglossum grande; 46. Odontoglossum vexillarium; 47. Oncidium papilio; 48. Phalœnopsis grandiflora; 49. Selenipedium caudatum; 50. Stanhopea Schuttlevorthi; 51. Vanda cærulea; 52. Vanda Sanderiana; 53. Zygopetalum crinitum; 54. Begonia rex.

NOMS DES FLEURS	SIGNIFICATIONS emblématiques.	COULEURS	LANGAGE
Abricotier	Insensibilité	Blanc rosé	Mon amour n'est pas payé de retour.
Absinthe	Amertume	Blanc verdâtre	Vous me causez une grande peine.
Acacia	Désir de plaire	Blanc rosé	Je voudrais être aimé.
Aconit	Fausse sécurité	Bleu	Méfiez-vous d'une amie.
Agératum	Confiance	Bleu	J'attends avec confiance votre aveu.
Alcée (*rose trémière*)	Amour simple	Blanche Rose Mauve Panachée	Amour sans atours. Aimée secrètement. Regrets d'amour. Inquiétude d'amour.
Alpiste	Espoir confiant	Feuillage blanc et vert employé en garniture	Ayez confiance en moi.
Amandier	Douceur	Rosé	Aimée pour votre bonté.
Amarante	Amour durable	Rouge brun	Rien ne me lassera.
Amaryllis (*belladone*)	Artifices	Rose Rouge	Vous êtes trop coquette. Vous êtes trop courtisée.
Améthystée	Confiance	Bleu pâle	Je crois fermement en vous.
Anémone	Persévérance	Bleue Rouge Jaune	Je vous suis attaché avec confiance. J'ai foi en mon amour. Ma constance sera récompensée.
Anthémis (*chrysanthème*)	Amour terminé	Blanche Rose Bleue	Pas de nouvel amour. Vous ne m'avez pas compris. J'ai cru un instant en vous.
Aristoloche	Ambition	Rouge pourpre Jaune vif	Je m'élèverai jusqu'à vous. Tâchez d'arriver jusqu'à moi.
Armoise	Fidélité conjugale	Jaune	Rien ne me détournera de mes devoirs.
Aster	Amour confiant	Bleu et blanc Fond pourpre	Croyez-en moi. Je vous aime plus que vous.
Aubépine	Prudence	Blanche Rose	Soyez discret. Cachez votre amour.
Azalée	Joie d'aimer	Blanc Rose	Heureux de vous savoir aimée. Heureux d'être aimé.
Balsamine	Fragilité	De couleurs franches Panachée	Affection inquiète. Affection dédaignée.
Bégonia	Cordialité	Rose ou blanc	Amitié cordiale.
Bluet	Timidité	Bleu	Je n'ose pas vous avouer mon amour.
Boule-de-neige	Fierté	Blanche	Je suis fier de vous aimer.
Bourrache	Constance du cœur	Bleue et rouge	Aimée depuis longtemps.
Bouton d'or	Joie	Jaune d'or	Heureux d'aimer.
Bruyère	Force	Rose	Mon amour est robuste.
Buis	Résistance	En entourage	Je résiste à tout.
Camélia	Fierté	Blanc Rouge Rose	Vous dédaignez mon amour. Je vous trouve la plus belle. Je suis fier de votre amour.
Campanule (*miroir de Vénus*)	Coquetterie	Bleu violet	Pourquoi me faire souffrir.
Capucine	Indifférence	Jaune Marron Pourpre	Rien ne vous charme. Votre cœur est fermé. Vous ne pouvez plus aimer.
Chèvrefeuille	Liens	Blanc Jaune ou rose Bleue	Liens d'amitié. Liens d'amour. Attachement dans la douleur.
Cinéraire	Douleur du cœur	Jaune A rayons blancs	Souvenir douloureux. Deuil cruel.
Clématite	Désirs	Blanche Bleue	Puissé-je arriver à votre cœur. J'espère vous toucher.
Convolvulus (*liseron*)	Importunité	Blanc Rouge Bleu	Pourquoi me fuir? Je m'attacherai à vous. J'attendrai des jours meilleurs.
Coquelicot	Ardeur fragile	Rouge	Aimons-nous au plus tôt.
Coréopsis	Rivalité	Jaune ou marron	Je souffre de vous savoir aimée.
Coucou	Retard	Jaune	Attendons un moment plus propice.
Crête-de-coq	Impatience	Rouge vif	Dites donc ce que vous pensez.
Crocus	Inquiétudes	Bleu Jaune Rouge Violet	J'espère, mais je crains. Rassurez-moi. J'ai peur de trop aimer. Vous regrettez de m'aimer.
Cyclamen	Beauté, jalousie	Rouge Blanc	Votre beauté me désespère. Merci de votre tendresse.
Dahlia	Reconnaissance	Rose Rouge Jaune Panaché	Je suis heureux de votre affection. Votre amour fait mon bonheur. Mon cœur déborde de joie. Toutes mes pensées sont à vous.
Datura stramonium	Confiance ébranlée	Bleu	Ne croyez pas la calomnie.
Digitale	Ardeur	Rouge	Je ne puis plus cacher mon amour.
Eglantier	Amour	Blanc Rose Jaune Pourpre	Je commence à vous aimer. Je vous aime toujours. Je vous aime avec bonheur. Mon cœur n'oublie pas.
Fraxinelle	Gratitude	Blanche Blanc et rouge	Ma pensée va vers vous. Votre amour est mon culte.
Fuchsia	Ardeur du cœur	Rouge Rouge et violet	Je vous aime de tout mon cœur. Mon amour est inébranlable.
Gardénia	Sincérité	Blanc	Mon affection est sincère.
Genêt	Préférence	Jaune	Vous ne pouvez aimer deux fois.
Géranium	Sentiments d'amour	Blanc Rose ou chair Rouge	Vous ne croyez pas à mon amour. Je suis heureux près de vous. Votre pensée ne me quitte pas.
Géranium rosat	Amour poétique	Rose ou blanc Blanche	Je suis sous le charme de votre amour. Mon cœur est fidèle.
Giroflée	Constance	Rouge brun Feu	Mon amour ne varie pas. Je vous aime de plus en plus.
Glaïeul	Rendez-vous	Rose ou rouge	*Le glaïeul, au centre d'un bouquet, indique, par le nombre de fleurs, l'heure d'un rendez-vous.*
Glycine	Tendresse	Bleu violacé	J'aspire à votre amour.
Grenadier	Passion	Rouge vif	Je veux que vous soyez à moi.
Gueule-de-lion	Désirs	Toutes couleurs	Venez au plus tôt.
Héliotrope	Attachement	Blanc Bleu	Je ne désire que votre amitié. Je demeure confiant.
Hortensia	Caprice	Verdissant Bleu	Laissez-moi espérer. Vos caprices me peinent.
Hysope	Froideur	Blanc	Pourquoi être indifférente.
Immortelle	Regrets éternels	Toutes couleurs	Douleur qui ne s'éteindra pas.
Ipoméa	Envie de plaire	Pourpre	Puissé-je toucher votre cœur.
Iris	Cœur tendre	Bleu ou violacé Blanc et bleu Jaune ou panaché	Je vous aime tendrement. Je vous aime avec confiance. Je vous aime avec bonheur.
Jacinthe	Joie du cœur	Blanche Bleue Rose ou rouge Jaune	Heureux de vous aimer. L'espoir que vous me donnez me ravit. Votre amour me pénètre. Mon amour vous rendra heureuse.
Jasmin	Amour voluptueux	Blanc Jaune	Commencez donc à m'aimer. Je veux être tout pour vous.
Laurier rose	Triomphe	Rose ou blanc	Je suis le plus heureux.
Lavande	Tendresse respectueuse	Bleue	Je vous aime respectueusement.
Lierre	Attachement	Vert Blanc	Je meurs où je m'attache. Aimons-nous.
Lilas	Amitié	Mauve	Mon cœur est à vous.
Lis	Pureté	Blanc	Mes sentiments sont purs.
Lis St-Jacques	Orgueil	Jaune	Je suis fier de vous aimer.
Magnolia	Force	En feuillage	Mon amour est robuste.
Marguerite des prés	Simplicité du cœur	Blanche ou rose	Je ne vois que vous.
Marguerite (*reine*)	Estime, confiance	Blanche Bleue Rose et violette	Vous êtes la plus belle. Je crois en vous. Vous êtes la plus aimée.
Mauve	Peine de cœur	Blanche ou violette	Vous ne savez pas ce que je souffre.
Menthe	Mémoire	Blanc violacé	Je garde le souvenir et l'espoir.
Mimosa	Sécurité	Jaune	Personne ne sait que je vous aime.
Muguet	Coquetterie discrète	Blanc	Rien ne vous pare mieux que votre beauté.
Myosotis	Souvenir fidèle	Bleu	Ne m'oubliez pas.
Myrte	Force du cœur	Feuillage vert	Mon amour est à l'épreuve.
Narcisse	Froideur	Blanc	Vous n'avez pas de cœur.
Nénuphar	Indifférence	Blanc	Vous ne savez pas aimer.
Œillet	Ardeur	Blanc Rose panaché Rouge vif	Mon amitié est vive. Je vous aime avec ardeur. J'ai foi en votre amour.
Œillet de poète	Admiration	Toutes couleurs	Je suis votre esclave.
Œillet d'Inde	Séparation	Marron, feu	Pourquoi suis-je si loin de vous.
Oranger	Virginité	Blanc	Fleur d'hymen.
Orchidées	Ferveur	Blanches Panachées	Amour pur. Amour ambitieux.
Pavot	*Sert à désigner le temps et complète la signification des glaïeuls.*	Blanc Couleur	Le matin. Le soir.
Pêcher	Bonheur défendu	Rosée Blanc	Les obstacles augmentent mon ardeur. Pureté d'intention.
Pélargonium	Intentions	Rose Moucheté	Vivacité d'intention. Désirs heureux.
Pensée	La pensée affectueuse	Toutes couleurs.	Mes pensées sont à vous.
Pervenche	Mélancolie	Bleue	Je ne rêve qu'à vous.
Pétunia	Obstacle	Quelle que soit la couleur	*Annonce qu'une lettre d'amour a été interceptée.*
Phlox	Flamme	Rouge Moucheté	Je brûle pour vous. Brûlez mes lettres.
Pied-d'alouette	Préoccupation, légèreté	Blanc De couleur Rose	Je suis très occupé. Plus tard. Ne comptez que sur moi.
Pivoine	Sincérité	Rouge Blanche	Mon amour veille sur vous. Veillez sur vous.
Pois de senteur	Fausse modestie	Bleus ou roses	Je ne vous crois pas.
Primevère	Premier amour	Toutes nuances Blanche	Je n'ai jamais aimé que vous. Pourquoi vous détourner de moi.
Renoncule	Reproches	Jaune d'or Rouge	Vous êtes ingrate. Vous méconnaissez mon amour.
Réséda	Tendresse	Vert	J'aime et j'espère.
Rhododendron	Elégance	Rose ou bleu rosé Blanche	Vous êtes la plus belle. Amour qui soupire.
Rose	Amour	Rose Thé Rouge vif Grande fleur rose	Serment d'amour. Galanterie. Amour ardent, signe de beauté. Reine du cœur.
Scabieuse	Tristesse	Pourpre foncé	Mon âme est en deuil.
Seringa	Souvenir	Blanc	Je garde toujours votre souvenir.
Silène	Ivresse	Rose en garniture	Double la signification des autres fleurs.
Thym	Amour durable	En fleur	Je ne vous oublierai jamais.
Tubéreuse	Désir	Blanche	Mon cœur vous désire.
Tulipe	Déclaration	Toutes couleurs.	Déclaration d'amour.
Véronique	Fidélité	Bleue	Ayez confiance en moi.
Verveine	Confidences	Toutes couleurs.	Je voudrais vous parler en secret.
Violette	Amour caché	Violet	Qu'on ignore notre amour.
Zinnia	Inconstance	Jaune ou pourpre.	Vous ne m'aimez plus.

LANGAGE DES FLEURS.

plasma primitif, coloré en jaune par la xanthophylle, ou en vert (chloroleucites), tantôt à des substances azotées dont la plus fréquente est l'anthocyanine ou cyanine, donnant, par sa combinaison avec le suc acide ou neutre des plantes, des colorations rouges ou roses, et bleues.

— Art décor. Les *fleurs* ont précédé les bijoux dans la parure de la femme; les anciens, à l'occasion de leurs fêtes, jonchaient de fleurs les rues de la cité, le seuil et les façades des maisons, le pavé des sanctuaires. Les convives, au banquet, se couronnaient de fleurs.

C'est dans le sens d'une interprétation plus ou moins large, plutôt que d'une imitation, que la flore intervient dans l'art décoratif proprement dit. Les Egyptiens ont tiré du lotus des compositions qui demeurent des modèles. Dans la bijouterie étrusque, la fleur tient une grande place. La fameuse rose de Bâle, au musée de Cluny, est un très bel exemple de l'orfèvrerie du XIVe siècle. Celle du milieu du XVIe siècle poursuit nettement un but d'imitation réaliste, mais cette tendance domine surtout au XVIIIe siècle; la manufacture de Vincennes se spécialisa dans le modelage de fleurs en porcelaine d'un travail d'imitation merveilleux, plus fines et mieux peintes que celles de Saxe, tandis que la marqueterie, les tissus, les sculptures des meubles reproduisent soit des bouquets, soit des fleurettes isolées. Le bijou naturiste de 1900, sous l'impulsion de René Lalique, a fourni un nouvel exemple d'imitation florale. Le décor moderne a remis en honneur le principe d'une interprétation très large.

— Industr. *Fleurs artificielles.* Les fleurs artificielles se fabriquent avec de minces papiers diversement colorés, ou avec des tissus comme le velours, le taffetas, le satin, la batiste, le crêpe, la gaze, etc. Feuilles et pétales sont découpés au moyen d'emporte-pièce spéciaux (*découpoirs*). On les *gaufre* ensuite pour leur donner l'aspect qu'ils ont dans la nature; cette opération se fait au fer chaud, soit à la pince, constituant le *griffage*, soit à la boule ou *boulage*. On *assemble* ensuite les pétales autour du cœur de la fleur; enfin, on *monte* les diverses parties de la fleur sur une tige en fil de fer ou laiton, qu'entoure une bandelette de papier ou d'étoffe de couleur verte. L'industrie de la fleur artificielle pour la mode féminine est très florissante à Paris; elle constitue une branche importante du commerce de la capitale; elle occupe de nombreux ouvriers et ouvrières; ses produits, d'une fraîcheur et d'un goût exquis, sont appréciés dans le monde entier.

A côté de l'industrie proprement dite de la fleur artificielle, la mode a lancé l'usage de fleurs (en laine, soie, etc.) tricotées à l'aiguille ou au crochet. — D'autre part, l'art décoratif domestique a, depuis quelques années, utilisé divers coquillages, naturels ou teintés, pour imiter des fleurs ou des branchages fleuris, qui sont souvent d'un bel effet décoratif.

— Blas. *Fleur de lis.* La fleur de lis héraldique n'apparaît sur les écus qu'au XIIe siècle; mais, comme élément décoratif, elle est beaucoup plus ancienne. On la trouve sur les monuments de l'ancienne Egypte, de l'antiquité classique et orientale, dans l'Inde; le fleuron à trois lobes peut varier dans ses dispositions particulières; son architecture essentielle reste la même. On a confondu la fleur de lis avec des pointes de flèche, de pique, avec des abeilles, des crapauds, etc. La première mention de la fleur de lis, en France, se trouve dans une ordonnance de Louis le Jeune, et la figuration la plus ancienne sur un contre-sceau de Philippe Auguste, fixé à une ordonnance de 1180. Dès lors, elle devient l'emblème de la Maison de France, et est semée, en nombre, sur son écu. C'est alors que la fleur de lis affecte les belles proportions élancées du lis rouge de Florence; ses fleurons latéraux sont souvent divisés en deux lambeaux. En 1376, le nombre des fleurs de lis fut réduit à trois, par Charles V, en l'honneur de la Sainte Trinité. (Quelques héraldistes écrivent *fleurdelys*, prétendant que cette figure est un ornement spécial qui n'a rien de commun avec la fleur de lis. L'usage le plus général est cependant d'écrire *fleur de lis.*)

— Mœurs et cout. *Langage des fleurs.* C'est un langage symbolique qui est une des formes du poétique langage de l'amour. Deux règles ont présidé à cette gracieuse syntaxe: les couleurs d'abord, ensuite les objets dont les fleurs se trouvent être en quelque sorte naturellement les emblèmes.

FLEURS DE LIS: 1. Primitive; 2. Moyen âge; 3. Renaissance; 4. Louis XIV; 5. Louis XVI.

La rose est l'emblème de l'amour; la violette, celui de l'humilité, de la modestie; le lis, de la pureté; la fleur d'oranger, de la virginité, etc. Et la liaison est absolument intime entre la signification emblématique des fleurs et celle de leurs couleurs.

Significations générales. — Les *fleurs* se divisent tout d'abord en deux catégories, résultant de leurs parfums et de leurs couleurs. Celles qui ont les parfums les plus

pénétrants, les plus capiteux, et les couleurs les plus vives et les plus brillantes, ont les significations les plus ardentes. Les fleurs aux parfums doux et aux couleurs modestes expriment, au contraire, les sentiments tendres, pieux, respectueux ou douloureux.

De même que le *blanc* est la couleur de l'innocence, de la pureté, et le *rouge* celle de l'amour, le *bleu* est la couleur du tendre, celle des âmes délicates qui planent dans les régions élevées et gardent les souvenirs impérissables. Le *violet*, né du rouge et du bleu, de l'amour et du souvenir, est la fleur du culte, la couleur des veuves et des prélats. Le *vert* est l'espérance, couleur à la fois vive et tendre, couleur du renouveau, de la jeunesse et de l'avenir. Le *jaune* est la couleur de la joie, de la richesse, de l'or ; c'est aussi celle du mariage, et surtout du mariage malheureux. Le *noir*, c'est le deuil, la tristesse, la mort, le néant. Le *marron* est la couleur du passé, exprimant aussi la défiance.

En sus des couleurs, il y a les *nuances*, qui viennent varier le langage des fleurs ; elles peuvent être de couleurs pâles, vives ou sombres. Voici les règles de la combinaison des couleurs et de leurs attributions, avec les nuances qui les modifient. C'est la clef du *langage des fleurs*.

Couleur fondamentale ROUGE. (*Signification emblématique* ARDEUR.)
Nuances pâles : ardeur modérée, latente, pusillanime, capricieuse.
Nuances vives : ardeur exaltée, sublime, violente, audacieuse.
Nuances foncées : ardeur jalouse, constante, mêlée de tristesse.

Couleur fondamentale VIOLET. (*Signific. emblématique* DOULEUR.)
Nuances pâles : douleur passée, oubliée, affaiblie, récemment calmée.
Nuances vives : douleur vive, inconsolable.
Nuances foncées : douleur résignée, profonde, inoubliable.

Couleur fondamentale BLEU. (*Signific. emblématique* TENDRESSE.)
Nuances pâles : tendresse inavouée, discrète, idéale, confiante.
Nuances vives : tendresse vive, passionnée, rayonnante, déclarée.
Nuances foncées : tendresse défaillante, douloureuse, du souvenir.

Couleur fondamentale VERT. (*Signific. emblématique* ESPÉRANCE.)
Nuances pâles : espérance fragile, naissante, lointaine.
Nuances vives : espérance robuste, confiante, avouée, soutenue.
Nuances foncées : espérance secrète, douloureuse, évanouie.

Couleur fondamentale JAUNE. (*Signific. emblématique* JOIE, BONHEUR.)
Nuances pâles : joie tendre, délicate ; bonheur calme, nouveau.
Nuances vives : joie ardente, affectueuse ; bonheur complet, constant.
Nuances foncées : joie affaiblie, secrète ; bonheur troublé, menacé.

Couleur fondamentale MARRON. (*Signific. emblématique* DÉFIANCE.)
Nuances pâles : défiance rassurée, sans objet.
Nuances vives : défiance jalouse, violente.
Nuances foncées : défiance secrète, douloureuse.

Nous ne pouvons donner ici la signification de toutes les fleurs, qui sont innombrables ; mais on trouvera au tableau synoptique de la page précédente celles que l'on rencontre le plus aisément.

Fleurs animées (LES), compositions de Grandville, gravées par Geoffroy, accompagnées d'un texte de Taxile Delord, avec introduction d'Alphonse Karr (1845). Grandville, après avoir écrit *les Animaux peints par eux-mêmes*, voulut donner aux fleurs le visage, le costume et les mœurs de la Femme, ou plutôt de la Parisienne ; il produisit ainsi une œuvre d'une ingéniosité un peu laborieuse.

Fleurs du mal (LES), poésies, par Baudelaire. Publié en 1857, le livre fit scandale et fut condamné pour l'immoralité de certaines de ses pièces. Malgré l'admiration d'une élite, la valeur des poèmes ne fut d'ailleurs pas tout de suite comprise. Mais d'année en année leur influence a grandi, et aucun poète peut-être n'a eu plus d'influence sur la poésie française (à part Verlaine) à partir de 1880. Il est certain que Baudelaire malade, névropathe, misérable, se soucie peu de certains scrupules moraux. D'autre part la structure de ses vers, sa langue, ne se distinguent guère de celle des romantiques et des Parnassiens, ses contemporains. Mais c'est l'âme même de cette poésie qui est nouvelle. Baudelaire a été sensible, profondément, à toutes sortes de frémissements cachés, de mystères des choses et des destinées. Il les a admirablement suggérés par une harmonie à la fois puissante et subtile qui sans cesse prolonge la réalité, « suggère » ce que les mots ne peuvent fixer. Baudelaire a d'ailleurs subi l'influence de certains poètes anglais, et surtout celle de l'Américain Edgar Poe. *L'Albatros*, *la Vie antérieure*, *les Chats*, *l'Invitation au voyage*, *Spleen*, *Recueillement* comptent parmi les meilleures pièces du recueil.

Fleurs latines des dames et des gens du monde, par Pierre Larousse (1861). L'auteur a réuni, par ordre alphabétique et avec de nombreux exemples, les citations latines les plus usuelles. Il est intéressant de trouver dans cet ouvrage non seulement l'explication de la locution citée, mais le passage tout entier dont elle est extraite, l'auteur qui l'a imaginée, et d'y suivre les déviations de sens qu'en passant par tant de mains le fragment de vers ou de prose a fini par subir.

Fleurs historiques des dames et des gens du monde, par Pierre Larousse (1862). Cet ouvrage est rédigé sur le même plan que le précédent, et possède la même utilité. Il donne la clef des allusions que l'on fait si souvent, dans la conversation ou dans les livres, à des faits, à des mots historiques. Tels sont : l'Épée de Damoclès, la Lanterne de Diogène, le Nœud gordien, l'Echelle de Jacob, le Manteau de Joseph, l'Anesse de Balaam, le Chemin de Damas ; la Béquille de Sixte-Quint, le Quart d'heure de Rabelais, etc.

Fleur de Marie ou **Fleur de Mai**, ou **la Goualeuse**, personnage des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue. Ce personnage sympathique est devenu populaire. Fleur de Marie est la jeune fille arrachée de son milieu naturel, élevée dans la condition la plus abjecte, torturée de mille manières, et gardant néanmoins une âme chaste.

FLEURAGE n. m. Combinaison de fleurs sur une tenture, un tapis, etc.

— Grav. Cristallisations formées sur la planche de verre, dans la gravure, par l'acide fluorhydrique.

— Techn. Résidu de la mouture du gruau utilisé dans la fabrication du pain. || *Fleurage de pomme de terre*, Nom de la farine de pomme de terre. || Action de répandre de la farine de seigle sur le pain, avant de le soumettre à la cuisson.

FLEURAISON ou mieux **FLORAISON** [*rè-zon*] n. f. Epanouissement des fleurs. || Temps où cet épanouissement se produit.

— ENCYCL. Bot. Certaines plantes n'ont qu'une *floraison* dans leur existence, et meurent après leur unique fructification, qu'elles soient *annuelles*, *bisannuelles* ou *pluriannuelles* ; elles sont dites *monocarpiques*. D'autres, dites *vivaces*, fleurissent plusieurs fois (arbres fruitiers). Les plantes sont dites *printanières*, *estivales*, *automnales*, *hivernales*, suivant l'époque de leur floraison. Elles sont encore dites *remontantes*, quand elles fleurissent deux fois l'an. Dans l'hybridation, c'est au moment de la floraison que l'on effectue la castration de la fleur et sa fécondation artificielle avec le pollen de la variété choisie pour le croisement.

— Vitic. La *floraison* est la phase la plus importante de la croissance de la vigne ; elle s'opère seulement à des températures supérieures à 15°, et il est toujours à craindre qu'une pluie froide ou des brouillards persistants ne fassent *couler* le pollen.

FLEURANCE, ch.-lieu de cant. du Gers, arrond. et à 29 kil. de Condom, sur le Gers ; 3.580 hab. (*Fleurantins, ines*). Ch. de f. Midi. Ancienne bastide créée en 1280. Eglise du XIVe siècle. Marché important de grains et eaux-de-vie d'Armagnac. — Le canton a 19 comm., et 8.660 hab.

FLEURANGES (le seigneur DE). V. LA MARCK (Robert III de).

FLEURANT [*ran*], **E** adj. (de *fleur*). Qui répand, exhale une odeur, un parfum : *Un bouquet de violettes encore tout humide et doux*-FLEURANTES. (A. Theuriet.) || Se dit de la farine quand au toucher elle laisse entre les doigts une fine poussière (*fleur de farine*).

Fleurant (MONSIEUR), personnage de Molière, dans *le Malade imaginaire*. Type achevé d'apothicaire, il paraît seulement à la scène IV de l'acte III, sa seringue à la main, pour administrer au Malade imaginaire une potion ascendante, mais il joue dans toute la pièce, quoique absent, un des premiers rôles, par ses clystères et ses médicaments. C'est avec lui que, son mémoire en main, Argan fait mine de discuter ses comptes dans le monologue qui ouvre le premier acte. Molière a expliqué (acte Ier, scène II) pourquoi il a donné le nom de *Fleurant* à cet apothicaire modèle, lorsqu'il fait dire à Toinette : « C'est à M. Fleurant à y mettre le nez, puisqu'il en a le profit. »

FLEURBAIX, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 22 kil. de Béthune ; 1.460 hab. (2.310 en 1914), détruite au cours de la Grande Guerre.

FLEURDELISER [*zé*] v. tr. (de *fleur de lis*). Orner, semer de fleurs de lis : FLEURDELISER *un étendard*. || Marquer d'un fer chaud en forme d'une fleur de lis (en parlant d'un criminel) : *Autrefois, on* FLEURDELISAIT *les condamnés*.

— ***Fleurdelisé, e,*** part. pass. du verbe *Fleurdeliser* : *Le drapeau* FLEURDELISÉ *de la Restauration*.

— Blas. Se dit des croix ou de toute autre pièce dont les extrémités se terminent par une fleur de lis. || Se dit encore de l'écu ou d'une pièce semée de fleurs de lis.

D'azur fleurdelisé d'or.

FLEURÉ, E adj. (de *fleur*). Blas. Se dit des bandes, fasces, trescheurs et autres pièces dont les bords sont terminés par des fleurs. (On dit aussi FLEURETÉ et FLEURONNÉ.)

FLEURÉE n. f. Ecume légère qui se forme sur la cuve du bleu indigo, dans les teintureries.

FLEURER [*ré*] v. tr. (altération de *flairer*). Flairer : *Ils* FLEURENT *de cent lieues un bon parti*. (Gherardi.) [VX.]

— *Intransitiv.* Exhaler une certaine odeur : *Cela* FLEURE *comme baume*.

Je sentis à son nez, à ses lèvres décloses,
Qu'il *fleurait* bien plus fort, mais non pas mieux que roses.
M. RÉGNIER.

— Fig. *Cela* FLEURE *diablement la noce*. (Regnard.) || *Fleurer, Ne pas fleurer comme baume*, Cela sent, Ne sent pas bon. Cela paraît, Ne paraît pas avantageux.

FLEURET [*rè*] n. m. (de *fleur*). Escr. Arme à lame

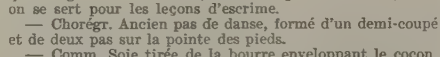

Fleuret.

quadrangulaire et flexible, terminée par un bouton, dont on se sert pour les leçons d'escrime.

— Chorégr. Ancien pas de danse, formé d'un demi-coupé et de deux pas sur la pointe des pieds.

— Comm. Soie tirée de la bourre enveloppant le cocon, ou de la chape et qui exige une forte torsion pour avoir une consistance suffisante. (On l'appelle aussi FRISON.) || Taffetas fait avec des déchets de soie cordés et montés en fleurets très retors. || Toile connue sous le nom de BLANCARD, dans la composition de laquelle entre de la bourre de soie et de laine. || *Fleuret de coton, de laine, de fil*, Première qualité de coton, de laine ou de fil.

— Techn. Barre d'acier, en forme d'aiguille, que les mineurs et carriers adaptent aux marteaux (pneumatiques ou électriques) ou aux perforatrices pour attaquer le rocher. Souvent les fleurets sont creux et parcourus par un courant d'eau qui les refroidit et élimine les matériaux désagrégés.

— ENCYCL. Archéol. Au moyen âge, ce mot, synonyme de FLOURIN, désignait la filoselle et des rubans en soie tressée. En tant qu'arme d'escrime, le mot n'apparaît qu'au XVIe siècle, sous la forme *floret*. On se servait anciennement d'épées d'exercice aussi longues et lourdes que les épées communes, mais dont la garde était simplifiée et dont la lame, sans tranchants, avait son extrémité mornée garnie d'une balle de cuir appelée *esteuf*. Les *fleurets* les plus anciens conservés dans les collections d'armes datent de Louis XIV. La lame en est courte, étroite, plate ; la garde, formée de deux anneaux de côté accolés à de courts quillons, se continue par deux pas-d'âne et deux verrous réunis inférieurement pour former une corbeille ajourée. Cette forme demeura en usage jusque sous Louis XV.

FLEURETÉ, E adj. Blas. Syn. de FLEURÉ, E.

FLEURETER [*té*] v. intr. (de *fleur*. — Double le *t* devant un *e* muet : *Je fleurette. Qu'ils fleurettent.*) Conter fleurette, courtiser : FLEURETER *pour le bon motif avec une demoiselle*. (Ce mot n'a aucune parenté étymologique avec le mot *flirter* venu de l'anglais.)

FLEURETIS ou **FLEURTIS** [*tî*] n. m. (de l'anc. verbe *fleureter*). Mus. anc. Sorte de contrepoint que les chantres improvisaient sur le plain-chant. || *Fig.* Langage fleuri et plus brillant que solide.

FLEURETTE n. f. (de *fleur*). Petite fleur : *Les* FLEURETTES *des champs*.

— *Fig.* Propos galants, paroles tendres et amoureuses : *Aimer la* FLEURETTE. *Conter* FLEURETTE *aux dames. On le prie de faire ailleurs l'essai de ses* FLEURETTES *séduisantes*. (Hamilton.)

Craignez plus les jeunes saints
Que les *fleurettes* d'un vieux sage.
VOLTAIRE.

|| Compliments en général :

Les très désirables *fleurettes*
Dont vous honorez mes talents.
VOLTAIRE.

— Econ. rur. Nom donné, dans l'ouest de la France, en Normandie notamment, à une crème très fluide qui se forme au-dessus du lait, avant la montée de la crème épaisse.

— Métrol. Nom populaire, au moyen âge, d'une monnaie d'argent, le gros de 20 deniers, ainsi désigné à cause de son type, la fleur de lis, et émis sous Charles VI. (Sous Charles VII, le blanc était dit également *florette*.)

FLEURETTE, fille du jardinier du château de Nérac (1543-1593), qui fut aimée du jeune roi de Navarre (plus tard Henri IV). Une légende veut qu'elle se soit noyée de désespoir lorsqu'elle se vit abandonnée. En réalité, elle ne mourut que vingt ans plus tard.

FLEURETTISTE [*rè-tisst'*] n. m. Escrimeur au fleuret : *Un* FLEURETTISTE *réputé*.

FLEUREUR, EUSE n. (de *fleurer*, altération de FLAIRER). Celui, celle qui flaire : *Impudent* FLEUREUR *de cuisine*. (Molière.) [VX.]

FLEUR-FEUILLE n. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'hormin (*salvia horminum*).

FLEURIAIS (Georges-Ernest), officier de marine et savant français, né en 1840, mort à Brest en 1895. Il suivit la campagne d'Italie de 1859 dans l'armée de terre, servit au Mexique, et se distingua, pendant la guerre franco-allemande, sous les ordres de Chanzy. Capitaine de vaisseau en 1883, il fut chef d'état-major de l'amiral Lespès dans la division navale des mers de Chine. Comme contre-amiral, il dirigea le Dépôt des cartes et plans de la marine. Il venait d'être nommé au commandement de la division navale de l'Atlantique, quand il mourut. On doit à Fleuriais l'invention du *loch Fleuriais*, qui permet de mesurer avec une grande précision le chemin parcouru par un navire, et surtout de l'*horizon gyroscopique*, destiné à suppléer à l'horizon de la mer pour la mesure des hauteurs des astres par temps de brume ou de nuit. Il a publié : *Note sur un loch à moulinet expérimenté à bord de la « Magicienne »* (1880) ; *Loch-compas avertisseur* (1882).

FLEURIAU [*ri-ô*] n. m. Chacune des pièces de bois servant à maintenir deux à deux les couples pendant la construction des navires.

FLEURIAU (Louis-Gaston), évêque d'Orléans, né à Paris en 1662, mort à Orléans en 1733. Il fut chanoine de Chartres, trésorier de la Sainte-Chapelle, et abbé de Moreilles (1687), évêque d'Aire (1698), puis d'Orléans (1706). Il ne cessa de se distinguer par sa charité ; il combattit le jansénisme, très puissant dans le diocèse, et écrivit un rituel, un bréviaire, et des *Ordonnances, Règlements et Avis synodaux* (1736).

FLEURIAU (Charles-Jean-Baptiste), comte DE MORVILLE, diplomate français, né à Paris en 1686, mort à Versailles en 1732. Il entra d'abord dans la magistrature, obtint en 1713 l'ambassade de Hollande, et, après avoir siégé au congrès de Cambrai, revint en France pour succéder à son père comme ministre de la marine (1722), puis recevoir le portefeuille des Affaires étrangères. Disgracié en 1727, il vécut dès lors dans la retraite. Il avait été reçu à l'Académie française en 1723.

FLEURIE, comm. du Rhône, arrond. et à 27 kil. de Villefranche, sur un sous-affluent de la Saône par l'Ouby ; 1.570 hab. Vignoble compris dans le Beaujolais et fournissant d'excellents vins, légers, fins et délicats.

FLEURIER, commune de Suisse (canton de Neuchâtel), sur l'Areuse ; 4.100 hab. Fabrique d'allumettes ; horlogerie.

FLEURIEU (Charles-Pierre CLARET, comte DE), marin français, né à Lyon en 1738, mort à Paris en 1810. Après avoir fait campagne pendant la guerre de Sept ans, il conquit la renommée par la fabrication d'une montre marine à secondes dont la campagne de l'*Isis* en 1769 démontra l'excellence. Ainsi se trouvait résolu le problème des garde-temps pour le calcul des longitudes. Directeur général des arsenaux (1776), il dressa les plans des opérations navales pendant la guerre de l'Indépendance des États-Unis, rédigea les instructions de La Pérouse pour son voyage de découvertes, puis, en 1790, la relation des *Découvertes des Français dans le sud-est de la Nouvelle-Guinée*. Ministre de la marine cette année-là, mal secondé par l'Assemblée constituante, il ne put réprimer l'insubordination des équipages. Gouverneur du dauphin, il fut emprisonné aux Madelonnettes. Membre de l'Institut (1795), il publia des ouvrages capitaux : *Voyage autour du monde par Etienne Marchand*, et *Neptune de la Baltique*. Il mourut conseiller d'Etat, sénateur et gouverneur du palais des Tuileries.

FLEURIN n. m. Archéol. Plume de basse qualité, qui servait à fourrer les couettes, les coussins.

FLEURIOT (*Zénaïde*-Marie-Anne), femme de lettres française, née à Saint-Brieuc en 1829, morte à Paris en 1890. Elle a écrit d'un style simple et facile, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de ANNA ÉDIANEZ DE SAINT-B., un grand nombre de récits pour les jeunes filles : *Souvenirs d'une douairière* (1859) ; *Eve* (1861) ; *Sans beauté* (1862) ; *le Petit chef de famille* (1874) ; *la Petite*

duchesse (1876), et quelques comédies et proverbes réunis sous le titre de *Théâtre chez soi* (1873). Elle a collaboré au *Journal de la Jeunesse* et à la *Bibliothèque rose.*

FLEURIOT DE LANGLE (Paul-Antoine-Marie), marin français, et **Fleuriot de Langle** (Alphonse-Jean-René) ; biogr. v. LANGLE (Fleuriot de).

FLEURIOT-LESCOT (Jean-Baptiste-Edouard), cinquième maire de Paris, né à Bruxelles en 1761, guillotiné à Paris en 1794. Il prit une part active à la révolution du Brabant, se réfugia à Paris, devint membre du club des Jacobins et substitut de Fouquier-Tinville. Il essaya de sauver Robespierre au 9-Thermidor. Rendu responsable des troubles de cette journée, il fut arrêté avec son ami, et exécuté comme lui le lendemain.

FLEURIR v. intr. (de *fleur*). Pousser des fleurs, se couvrir de fleurs (en parlant d'une plante) ; s'épanouir (en parlant des fleurs) : *Les lilas vont* FLEURIR. *Cette plante* FLEURIT. *Roses qui* FLEURISSENT *à merveille.*

— *Par anal.* Se couvrir de poils ; se développer (en parlant du poil) : *Menton qui commence à* FLEURIR. *Fils dont le poil va* FLEURIR. (Boileau.) || Se couvrir de boutons : *Teint qui* FLEURIT, *nez* FLEURI.

— *Fig.* Naître, Croître, Se développer : *Dans l'un la sagesse ne fait encore que* FLEURIR. (Fénelon.) *L'honneur des hommes croît au soleil, celui des femmes* FLEURIT *à l'ombre.* (Ch. de Bussy.) || Être dans sa fleur, dans l'éclat de la jeunesse : *Le matin, elle* [la duchesse d'Orléans] FLEURISSAIT, *avec quelle grâce, vous le savez !... Le soir, nous la vîmes séchée.* (Bossuet.) || Être dans tout son éclat, s'épanouir :

Et leur beauté *fleurit* dans le marbre sculpté.
Th. GAUTIER.

— Prospérer, être en progrès ou en honneur ; briller, être à son apogée. (En ce sens, l'imparf. de l'indic. fait aujourd'hui, *je florissais*, et le part. prés. *florissant*) : *Sous tous les régimes, on n'a vu* FLEURIR *qu'un seul art : l'art de perdre le temps.* (E. de Girardin.) *Les sports sont* FLORISSANTS *à cette heure. L'agriculture* FLORISSAIT *davantage il y a un siècle.* [Anciennem. : *Hésiode* FLEURISSAIT *trente ans avant lui.* (Bossuet.) *Homère* FLEURISSAIT *deux générations après la guerre de Troie.* (Voltaire).]

— Se dit du tan qui, longtemps exposé à l'air humide, se couvre des fructifications d'un champignon de l'espèce des myxomycètes.

— *Transitiv. et fam.* Parer de fleurs (en parlant d'une personne ou d'une chose) : FLEURIR *une mariée, une boutonnière.*

— *Fig.* Orner : FLEURIR *son esprit, son langage.*

— ANTON. **Défleurir.**

— ***Fleuri, e,*** part. pass du verbe *Fleurir : Prés* FLEURIS.

— *Par extens.* Frais et vif (en parlant du teint).

— Anciennem., Blanc comme les arbres fleuris : *Charlemagne à la barbe* FLEURIE.

— Fig. : *Je le tiens pour le plus gentil esprit qui* AIT FLEURI *sur la terre.* (A. France.) || Riant, séduisant : *Chemins* FLEURIS, *Routes* FLEURIES. || Moyens agréables d'arriver à un but : *Les chemins de la Science ne sont pas* FLEURIS.

Par les chemins *fleuris* d'un charmant quiétisme.
BOILEAU.

|| Rempli d'ornements : *Une épître dédicatoire bien* FLEURIE. (Molière.) *Le style* FLEURI *ne doit pas être confondu avec le style doux.* (Voltaire.) || Qui a de l'agrément, de l'éclat : *Un esprit* FLEURI.

— Archit. *Roman fleuri, Gothique fleuri,* Derniers âges de ces deux styles, caractérisés par une profusion d'ornements. V. GOTHIQUE.

— Arts décor. Dans le langage de la décoration, le terme de *fleuri* s'applique à des marbres, des bois, des tissus. (Le marbre bleu fleuri, ou jaune fleuri, est un marbre dont les veines figurent plus ou moins grossièrement des feuillages et des fleurs. Les mêmes combinaisons de ses veines valent parfois à l'acajou le nom de *ronce fleurie.* On dit d'un tissu qu'il est fleuri, quand il est décoré de rinceaux, de bouquets ou de guirlandes de fleurs.)

— Blas. Se dit des plantes qui sont chargées de fleurs d'un émail particulier.

— Chronol. *Pâques fleuries,* Nom donné au dimanche des Rameaux, à cause des palmes et des branches vertes que l'on bénit ce jour-là dans les églises.

— Comm. *Jaspe fleuri,* Jaspe panaché où domine le vert.

— Littér. Orné, brillant (en parlant du style ou du langage) : *J'avoue que le genre* FLEURI *a ses grâces, mais elles sont déplacées dans les discours... où les grandes passions doivent parler.* (Fénelon.)

— Mus. *Contrepoint fleuri.* V. CONTREPOINT.

— Séricic. *Bruyères fleuries,* Bruyères abondamment chargées de cocons.

— *Substantiv.* et au masc. Techn. Qualité du bois veiné.

FLEURISME [*rissm'*] n. m. (de *fleur*). Passion pour les fleurs. (Vx.)

FLEURISSANT [*san*], **E** adj. Qui fleurit, qui se couvre de fleurs : *Rosier* FLEURISSANT. *Prés* FLEURISSANTS. (Vx.)

FLEURISTE [*risst'*] n. Qui aime les fleurs. (Vx.) : *Le* FLEURISTE *a un jardin dans un faubourg.* (La Bruyère.) || Qui s'occupe de la culture ou du commerce des fleurs. || Qui vend des fleurs. || *Fleuriste artificiel* ou *artificielle,* ou simplem. *Fleuriste,* Qui fait ou vend des fleurs artificielles.

— *Adjectiv.* Qui s'occupe de la culture des fleurs (en parlant d'un jardinier). || Où l'on cultive des fleurs (en parlant d'un jardin).

FLEURON n. m. (de *fleur*). Bot. Se dit, chez les plantes de la famille des composées, des fleurs à corolle actinomorphe ou régulière, symétriques par rapport à un axe (par exemple, des petites fleurs jaunes qui occupent la région centrale d'un capitule de marguerite). || *Demi-fleuron,* Corolle ligulée ou en languette des fleurs des composées : *Les* DEMI-FLEURONS *de la chicorée, du pissenlit.*

— Par anal. *Fleuron d'une couronne,* Chacune des parties qui s'élèvent isolées au-dessus du cercle d'une couronne, et figurent une feuille ou une fleur. *Les* FLEURONS DE LA COURONNE *des rois de France étaient des fleurs de lis.*

— *Fig.* Objet d'un grand prix, personne précieuse :

Ah ! que sont les grandeurs que la victoire enfante,
Près des *fleurons* divins du savoir et de l'art ?
A. BARBIER.

— *Plus beau fleuron d'une couronne,* ou simplem. *Plus beau fleuron,* Ce qui a un très grand prix pour une personne, et particulièrement, pour un prince couronné : *Louis XIV devenu vieux, vit détacher les* PLUS BEAUX FLEURONS DE SA COURONNE. *Maison qui est le* PLUS BEAU FLEURON *d'un héritage.* || Ce qu'il y a de plus excellent, de plus remarquable : *Les « Géorgiques » sont un des* PLUS BEAUX FLEURONS *de la poésie latine.*

— Archit. Ornement sculpté, représentant une feuille ou une fleur. || Ornement d'architecture qui termine un couronnement.

Fleurons d'architecture.

— Comm. Etoffe légère, composée de fils de soie, de laine, de chanvre ou de lin.

— Harnach. milit. Sorte d'ornement ovale, en cuivre, placé dans la bride d'ordonnance, de chaque côté du frontal, à l'endroit où s'y rattachent le dessus de tête et la sous-gorge, et qui fut sans doute, à l'origine, un bouton servant à réunir ces trois éléments.

— Rel. Ornement que le relieur imprime sur le dos d'un livre. || Fer avec lequel on fait cet ornement.

— Typogr. Ornement qui se place, soit dans un en-tête, soit dans l'espace blanc qui reste à la fin d'un chapitre ou d'une autre division d'un ouvrage.

— ENCYCL. Archit. Les architectes du moyen âge firent un fréquent usage de cet ornement. A partir du XIIe siècle, ils en décorèrent toutes les parties anguleuses et saillantes. Les *fleurons* de cette époque représentent des fleurs, des feuilles entrelacées ou simplement épanouies. Les tiges des fleurons présentent, à dater du commencement du XIIIe siècle, des sections carrées ou octogones, divisées toujours en quatre membres de feuillage à un seul étage, avec bouton supérieur, ou à deux étages. Dans ce dernier cas, les feuilles du deuxième rang alternent avec celles du premier. Souvent, les épanouissements des fleurons ne sont autre chose que des *crochets.* La variété des fleurons est infinie. — De nos jours, la serrurerie s'est emparée de ce genre d'ornementation, dont l'époque de la Renaissance et le XVIIe siècle nous avaient laissé des modèles incomparables.

FLEURONNER [*ro-né*] v. intr. Pousser des fleurons :

Dans la nuit tiède et clémente,
Où tout *fleuronne* et fermente.
A. THEURIET.

— *Fig.* Fleurir, s'épanouir :

Tandis que votre âge *fleuronne*
En sa plus verte nouveauté.
RONSARD.

— *Transitiv.* Orner de fleurons : FLEURONNER *une couronne.*

— ***Fleuronné, e,*** part. pass. du verbe *Fleuronner,* Orné de fleurs ou de fleurons : *Lettres* FLEURONNÉES. *Diadème* FLEURONNÉ.

— Blas. Syn. de FLEURÉ.

— Bot. Qui est composé de fleurons (en parlant du capitule de certaines plantes : les carduacées).

— Sculpt. *Génie fleuronné,* Enfant dont la partie inférieure se transforme en fleurs ou feuillages.

FLEURUS [*russ*], comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), non loin de la Sambre ; 7.100 hab. Exploitation de sulfate de baryte ; houillères, tanneries, carrières de sable ; fabrique de gros lainages. Victoires du maréchal de Luxembourg sur les Austro-Hollandais du prince de Waldeck (1er juillet 1690), et de Jourdan sur les Austro-Hollandais (26 juin 1794). C'est également à Fleurus que fut livrée, en 1815, entre Napoléon Ier et les Alliés, la bataille dite *de Ligny.*

Fleurus (BATAILLES DE). *Bataille de 1690.* — Elle eut lieu pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, le 1er juillet, entre les troupes hollandaises et autrichiennes (50.000 hommes), commandées par le prince de Waldeck, et l'armée du maréchal de Luxembourg, forte de 35.000 hommes. Les Impériaux étaient établis à l'O. de Fleurus, protégés contre une attaque de front par un ruisseau aux bords escarpés. Luxembourg réussit à les tourner en faisant une démonstration du côté de Fleurus, tandis qu'il filait avec sa cavalerie derrière un rideau de collines ; il traversa le ruisseau de Ligny, et déboucha tout à coup sur les derrières de l'ennemi. Menacé d'être enveloppé, Waldeck se retira vers Charleroi, perdant cinq à six mille tués ou blessés, près de neuf mille prisonniers, cinquante-cinq canons, et plus de cent drapeaux lesquels, envoyés à Paris, exposés à Notre-Dame, valurent à Luxembourg le surnom de « tapissier de Notre-Dame ».

Bataille de 1794. — Elle fut gagnée par Jourdan, commandant l'armée de Sambre-et-Meuse, qui couvrait le siège de Charleroi, sur les Austro-Hollandais aux ordres du prince de Cobourg, accouru au secours de la place. L'armée de Jourdan formait, au N. de Charleroi, un demi-cercle. Le 26 juin, à trois heures du matin, les coalisés prirent l'offensive avec une telle vigueur que la division de Montaigu, à l'extrême gauche française, fut rejetée sur la Sambre. Mais, bientôt, Kléber s'élança à son tour sur l'ennemi, qui fut vivement ramené en arrière. Au centre, Championnet opposa une résistance invincible à tous les assauts du corps de Kaunitz. Cobourg fit alors porter tous ses efforts sur la droite établie au village de Lambusart, pris et repris trois fois à la baïonnette. Finalement, Jourdan jeta sur l'ennemi toute la cavalerie du général Dubois. Lui-même chargea à la tête de trois bataillons. Le prince de Cobourg ayant alors appris la reddition de Charleroi se retira vers Marbaix.

— Iconogr. Le musée de Versailles renferme deux tableaux représentant *la Bataille de Fleurus :* l'un est de Bellangé (1836), l'autre de Mauzaisse (1837). [V. planche *Beaux-Arts LX.*]

FLEURY ou **FLEURY-SUR-LOIRE,** abbaye bénédictine fondée au village de Fleury, dans le val de Loire, vers 651, par Leodebod, abbé de Saint-Aignan d'Orléans, sous le patronage de Clovis II. Vers 703 (?) les reliques de saint Benoît y furent transférées. L'abbaye prit peu à peu le nom de Saint-Benoît de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. V. ce nom.

FLEURY, comm. de l'Aude, arrond. et à 14 kil. de Narbonne, près de l'Aude, au pied de la montagne de la Clape ; 2.150 hab. Tramways de l'Aude. Vignobles.

FLEURY (Claude), prêtre et écrivain français, né et mort à Paris (1640-1723). Après avoir fait ses études chez les jésuites, au collège de Clermont à Paris, il fut reçu avocat au parlement, et plaida avec succès pendant neuf ans. Il entra ensuite dans les ordres. Précepteur des fils du prince de Condé et du jeune comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, il fit, en 1685, avec Fénelon, les missions de Saintonge et de Poitou pour la conversion des huguenots ; en 1689, il lui fut adjoint comme sous-précepteur des Enfants de France, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. En 1696, il entra à l'Académie française, où il succéda à La Bruyère. Le Régent le nomma confesseur du jeune roi Louis XV (1716). L'abbé Fleury a composé un grand nombre d'ouvrages : *Histoire du droit français* (1674) ; *Catéchisme historique* (1679), approuvé par Bossuet en 1683 ; *les Mœurs des israélites et des chrétiens* (1681-1682) ; *Histoire ecclésiastique* (1691), très estimée de ses contemporains, mais depuis mise à l'index comme entachée de gallicanisme ; etc.

FLEURY (André-Hercule DE), cardinal et homme d'Etat français, né à Lodève en 1653, mort à Paris en 1743. Il était fils d'un receveur des décimes. Entré dans l'Eglise, il acquit une charge d'aumônier de la reine (1679), puis du roi (1683). Fort bel homme, il plut à Louis XIV. Il devint évêque de Fréjus (1698). Précepteur de Louis XV (1715), il acquit une grande influence sur son élève, laissa nommer, à la mort du Régent (1723), le duc de Bourbon premier ministre. Dès cette époque, il faisait partie du Conseil d'Etat et du Conseil de Conscience. Trois ans après, il faisait congédier le duc de Bourbon pour garder le pouvoir jusqu'à sa mort sans pourtant prendre le titre de premier ministre. La même année, à soixante-treize ans, il était nommé cardinal. Souple, insinuant, usant volontiers de petits moyens, mais très jaloux de son autorité, tel fut Fleury.

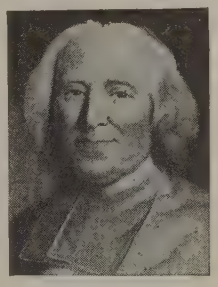
Le cardinal Fleury.
Cl. Ed. Braun et Cie.

A l'intérieur, il ne s'occupa point personnellement des finances, mais choisit de bons collaborateurs comme Orry. Econome, il réalisa pendant quelques années un équilibre budgétaire inaccoutumé, mais permit aux fermiers généraux de poser les fondements de leur prodigieuse fortune. Sa politique religieuse très compliquée tendit à l'extinction du jansénisme religieux qu'il persécuta. Il réprima le jansénisme populaire à l'occasion des miracles qui furent censés se produire sur la tombe du diacre Pâris à Paris, et brida le jansénisme parlementaire. En matière de politique extérieure, il rechercha surtout la paix, de concert avec le ministre anglais Walpole. L'intervention dans les affaires de Pologne, en 1733, se fit malgré lui et fut l'œuvre de Chauvelin, son rival. Encore fit-il s'exercer l'action militaire de la France en Italie et aux Pays-Bas. Il assura à Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, la Lorraine (1737) qui devait nous revenir plus tard. Il ne réussit pas, en 1740, à éviter la guerre de succession d'Autriche, et mourut impopulaire.

FLEURY (François-Louis **Teisseidre** de), général français, né à Saint-Hippolyte (Gard) en 1749, mort après 1799. Après avoir servi en Corse, comme sous-lieutenant, il passa en Amérique du nord et conquit plusieurs grades dans les troupes américaines. Rentré dans l'armée française sous Rochambeau (1780) il se signala à la prise d'Yorktown.

De retour en France, maréchal de camp en 1791, il commanda à Givet, passa à l'armée du Nord et fut blessé à la retraite de Mons (1792). Il donna sa démission peu après.

FLEURY (Abraham-Joseph **Bénard,** dit), comédien français, né à Chartres en 1750, mort à Ménars-le-Château en 1822. Après avoir joué en province, il entra en 1778, à la Comédie-Française. Il excella dans les rôles de grands seigneurs, de roués, de chevaliers d'industrie, et fut incomparable dans le théâtre de Marivaux. Emprisonné avec ses camarades de la Comédie en 1793, après la représentation de *l'Ami des lois,* de Laya, il recouvra la liberté peu de temps avant le 9-Thermidor, continua à jouer et prit sa retraite en 1818. Il a laissé des *Mémoires,* rédigés par J.-B. Laffitte.

FLEURY DE CHABOULON (Pierre-Alexandre-Edouard, baron), administrateur français, né et mort à Paris (1779-1835). Il fut d'abord auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de Salins (1813-1814), préfet de Reims pendant la campagne de France. Il devint le secrétaire intime de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, et, sous la Restauration, directeur d'une des premières compagnies d'assurances fondées en France. Conseiller d'Etat en 1830, il fut nommé député par l'arrondissement de Château-Salins en 1834. On a de lui d'intéressants *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815* (1819-1820 ; dern. édit. par L. Cornet, en 1901).

FLEURY (Emile-Félix, comte), général français, né et mort à Paris (1815-1884). Engagé aux spahis en 1837, il fut choisi en 1848 comme officier d'ordonnance du prince Louis-Napoléon, président de la République française. La part active qu'il prit au coup d'Etat du 2 décembre 1851 en fit un ami personnel de Napoléon III, dont il devint, en 1856, en qualité de général de brigade, premier aide de camp. L'empereur lui confia d'importantes missions politiques : négociations de l'armistice de Villafranca en 1859, après Solférino ; remise de la Vénétie au Piémont en 1866 ; ambassade à Saint-Pétersbourg, en 1867, d'où il envoya d'utiles avertissements. Dirigeant du parti bonapartiste après la guerre de 1870, il a laissé trois volumes d'intéressants *Souvenirs.*

FLEURY (Edouard), littérateur français, né à Laon en

1815, mort à Vorges en 1883. Il était frère de Champfleury. Imprimeur dans sa ville natale, il a laissé de nombreux écrits historiques et archéologiques : *les Etudes révolutionnaires* (1849) ; *Vandales et Iconoclastes* (1850) ; *Saint-Just et la Terreur* (1851) ; *la Civilisation et l'Art des Romains dans la Gaule Belgique* (1861) ; *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne* (1877-1882) ; etc.

FLEURY (Jean-François-Bonaventure), littérateur français, né à Vasteville (Manche) en 1816, mort à Gréville en 1894. D'abord journaliste, il se rendit, en 1857, en Russie, devint professeur à l'école de droit de Saint-Pétersbourg (1872), et revint en France vers 1890. On lui doit : *Traditions populaires des environs de Cherbourg* (1841-1842) ; *Krylov et ses fables* (1862) ; *Rabelais et ses Œuvres* (1877) ; *Marivaux et le Marivaudage* (1881) ; *Littérature orale de la Basse-Normandie* (1883) ; *les Savoisiens dans la littérature française* (1888) ; *la Presqu'île de la Manche et l'Archipel anglo-normand* (1890) ; *Grammaire en action* (1864) ; *l'Art d'écrire* (1871) ; etc. Il est le père de la romancière Henry Gréville.

FLEURY (Guillaume-François JOLY DE). V. JOLY DE FLEURY.

FLEURY (Joseph-Nicolas-Robert, et Tony) dits **Robert-Fleury.** Biogr. V. ROBERT-FLEURY.

FLEURY (comte Maurice), historien français, né à Paris en 1856, mort à Versailles en 1921. Fils aîné du général comte Fleury, il passa sa jeunesse auprès du Prince impérial. Fondateur du *Carnet historique et littéraire* (1898), collaborateur au *Gil Blas* et au *Gaulois*, il a publié de nombreuses études historiques, soit sur le XVIIIe siècle : *Louis XV intime et les Petites maîtresses* (1899), et la Révolution : *Carrier, son rôle dans les noyades de Nantes* (1897) ; *les Grandes dames pendant la Révolution et sous l'Empire* (1900) ; *Angélique de Mackau, marquise de Bombelles* (1905) ; *les Dernières années du marquis et de la marquise de Bombelles* (1906) ; etc., soit sur l'époque contemporaine : *la France et la Russie en 1870* (1902) ; *la Société du second Empire* (1911) ; *la Société parisienne de nos jours* (1907) sous le pseudonyme JEAN D'AGRÈVE, etc. Il a publié les *Mémoires du général comte Fleury*, son père (1897-1898) ; *les Souvenirs de Sainte-Hélène* de la comtesse de Montholon (1901) ; les *Mémoires de Delaunay, de la Comédie-Française* (1901) ; les *Souvenirs du marquis d'Hautpoul* (1902) ; etc. Il fonda les œuvres du *Soutien français* pour les veuves et les orphelins, et de *l'Enfant du soldat*.

FLEURY (Maurice DE), médecin français, né à Bordeaux en 1860, mort à Paris en 1931. Fils d'Armand de Fleury, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, interne des hôpitaux à Bordeaux, puis à Paris, il se spécialisa de bonne heure dans l'étude des maladies nerveuses qui le conduisit à la psychiatrie, surtout après les observations et les découvertes qu'il fit en 1914-1918, au Val-de-Grâce, sur les « blessés nerveux ». Il a fait la chronique médicale au *Figaro* sous le pseudonyme d'HORACE BIANCHON. Ecrivain chaleureux, il a publié : *Introduction à la médecine de l'esprit* (1897) ; *Recherches cliniques sur l'épilepsie* (1900) ; *les Grands symptômes neurasthéniques* (1901) ; *Nos enfants au collège* (1902) ; *Manuel pour l'étude des maladies du système nerveux* (1904) ; *Bréviaire de l'arthritique* (1912) ; *Eloge de Littré* (1919) ; *les Etats dépressifs et la neurasthénie* (1923) ; *l'Angoisse humaine* (1925) ; *le Médecin* (1927) ; *les Fous, les pauvres fous, et la sagesse qu'ils enseignent* (1929). Il devint membre de l'Académie de médecine en 1909.

FLEURYA n. m. Genre de plantes de la famille des urticacées, comprenant une dizaine d'espèces des tropiques. (Les *fleurya* ressemblent beaucoup aux orties et, comme elles, sont armés de poils urticants.)

FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT, comm. de la Meuse, arrond. et à 6 kil. de Verdun, sur une hauteur entre la vallée de la Meuse et la plaine de la Woëvre ; 450 hab. (en 1914). Ch. de f. Fort qui faisait partie des défenses de Verdun. Au cours de la bataille de Verdun, ce village a été pris et repris plus d'une fois. Enlevé le 22 mai 1916 par les Allemands, qui s'étaient avancés le 11 avril jusqu'à la voie ferrée Fleury-Vaux, conquis par nos soldats le 27, reconquis le 1er juillet par les troupes du kronprinz, recouvré le 29 septembre.

FLEURY-LA-RIVIÈRE, comm. de la Marne, arrond. et à 10 kil. d'Epernay ; 535 hab. Vignobles réputés, de la côte d'Epernay.

FLEURY-LES-AUBRAIS (anc. **Fleury-aux-Choux**), comm. du Loiret, arrond. et à 4 kil. d'Orléans, près de la forêt d'Orléans ; 6.000 hab. Ch. de f. Orléans (Gare de bifurcation des Aubrais-Orléans). Vignobles. Vinaigre.

FLEURY-SUR-ANDELLE, ch.-lieu de cant. de l'Eure, arrond. et à 15 kil. des Andelys ; 1.465 hab. Ch. de f. Etat. Filatures. — Le canton a 22 comm., et 12.520 hab.

FLEURY-SUR-ORNE, comm. du Calvados, arrond. et à 6 kil. de Caen, près de l'*Orne ;* 1.205 hab. Carrières de pierre de taille. S'appelait ALLEMAGNE avant la Guerre.

FLEURY-TERNAL (Charles), jésuite et écrivain, né à Tain (Dauphiné) en 1692, mort à Romans en 1768. D'abord professeur, il prêcha en 1741 l'Avent devant la cour. On a de lui : *Vie de saint Bernard, archevêque de Vienne* (1722) ; *Histoire du cardinal de Tournon, ministre de France sous quatre de nos rois* (1728).

FLEUVE n. m. (lat. *fluvius ;* de *fluere,* couler). Géogr. Cours d'eau formé par la réunion d'un certain nombre de rivières et finissant dans la mer : *La Garonne, la Seine, l'Adour, l'Orne, etc., sont des* FLEUVES. || Plus généralem., Important cours d'eau indépendant ou vassal d'un autre : *Les* FLEUVES *se font presque toujours leur lit.*

— ***Par exagér.*** Ce qui coule abondamment, comme un fleuve : *Des* FLEUVES *de larmes, de vin, de sang ;* et au fig. : *Un* FLEUVE *d'éloquence. Un* FLEUVE *de délices.* (Fénelon.)

Le long *fleuve* de fiel des douleurs anciennes.
BAUDELAIRE.

— Poétiq. Ce qui a un cours continu comme un fleuve : FLEUVE *des ans, de la vie. Un immense* FLEUVE *d'oubli nous entraîne dans un gouffre sans nom.* (Renan.)

Représentation d'un fleuve (d'apr. Regnaudin).

— MYTHOL. Dieu qui personnifie un fleuve : *Hésiode fait les* FLEUVES *fils de l'Océan et de Téthys.* || *Fleuves des enfers,* Achéron, Styx, Cocyte, Phlégéthon et Léthé.

— ENCYCL. Géogr. Tout *fleuve,* autrement dit tout cours d'eau se rendant directement à la mer, commence par une source qui est le point où il se met à couler, et finit par une embouchure. Dans l'intervalle, il suit sa pente conformément à son thalweg, et coule d'amont en aval, entre ses deux rives droite et gauche, dans la cavité ou *lit* que ses eaux remplissent quand leur volume est normal, jusqu'au moment où il arrive à son niveau de base. Celui-ci est le point, voisin de l'embouchure, où cesse la pente, où les eaux, continuant par suite leur route avec plus de peine, élargissent leur lit et s'épanouissent en estuaire ou en delta, suivant les cas.

On parle souvent du bassin d'un fleuve ; il est plus exact de parler de son domaine. En effet, tout fleuve est loin d'être logé dans une cavité strictement entourée par une ligne de partage des eaux, et nombre d'entre eux traversent des dépressions successives avant d'arriver à la mer. C'est que les eaux d'un fleuve se font elles-mêmes leur domaine ; par érosion, par capture, elles déplacent les limites et accroissent l'étendue de celui-ci, c'est-à-dire de leur aire d'alimentation. Elles y coulent de façon très différente suivant la distribution des pluies à la source, le relief et la plus ou moins grande perméabilité du sol qu'elles arrosent, et les perturbations qu'y apporte le régime de chacun des grands affluents de l'artère principale, du fleuve lui-même. Le régime d'un fleuve est donc déterminé par la combinaison d'éléments divers, et sujet à des variations plus ou moins caractérisées suivant les cas. On peut toutefois distinguer différentes familles de fleuves ayant chacune un type de régime différent : les fleuves *de plaine* des régions tempérées, alimentés par les pluies et croissant en même temps qu'elles à l'automne et au printemps ; — les *fleuves de montagne* et de glaciers (Rhône, Rhin), bas en hiver, hauts dès la fonte des neiges et des glaciers, de mai à septembre ; — les *fleuves tropicaux* des régions équatoriales et tropicales (Mékong, Congo, Nil, Amazone), qui passent par des alternatives régulières de « maigres » et de crues correspondant à celles de sécheresse et de pluies diluviennes des contrées qu'ils arrosent.

Comme tout objet dans la nature, un fleuve a sa vie propre, son *cycle d'érosion,* dont des traits bien marqués permettent de différencier nettement les étapes. Quand il a des allures torrentielles, creuse rapidement son lit dans des gorges aux pentes abruptes, saute des chutes et capture d'autres cours d'eau, il est dans sa phase de *jeunesse.* La maturité succède à la jeunesse lorsque, dans un domaine fluvial aux pentes adoucies, les rivières principales ont atteint leur « profil d'équilibre », autrement dit écoulent leurs eaux d'une façon régulière et constante, et poursuivent d'une façon mieux réglée leur travail d'érosion. Le fleuve se trouve enfin dans la période de sénilité quand il coule lentement dans une pénéplaine (v. ce mot) où le creusement n'est pas plus actif que l'accumulation d'alluvions, se divise en bras d'importance relative, et s'attarde en méandres divagants.

Si l'on développe le long d'un plan vertical le cylindre à la surface duquel s'inscrit le cours d'un fleuve on obtient son *profil en long.* La courbe de ce profil est descendante ; sa concavité regarde toujours le ciel, sa forme dépend du régime du fleuve, de la nature des terrains, etc. Elle s'établit progressivement par creusement du lit, non pas en partant des sources mais à partir du *niveau de base,* point le plus bas atteint qui est le niveau d'un lac ou de la mer.

— Dr. Au point de vue du droit des gens, les *fleuves* se divisent en trois grandes catégories : 1° les fleuves nationaux, parcourant le territoire d'un seul Etat ; 2° les fleuves internationaux, séparant deux Etats, ou traversant le territoire de plusieurs Etats différents ; 3° les fleuves internationalisés ou conventionnels.

Fleuves nationaux. — Ces fleuves, qui depuis leur source jusqu'à leur embouchure se trouvent sous la souveraineté d'un même Etat, sont la propriété exclusive de cet Etat ; il peut donc juridiquement déterminer à son gré l'usage de la navigation sur ce fleuve ; en l'absence de conventions spéciales, il serait strictement dans son droit en le fermant aux sujets des pays étrangers. Aux termes du protocole additionnel à la convention de Barcelone (20 avril 1921), les Etats signataires de la convention peuvent à charge de réciprocité et sans qu'il soit porté atteinte à leur souveraineté, accorder en temps de paix l'égalité de traitement aux pavillons de tous les Etats signataires sur les voies navigables de caractère national.

Fleuves internationaux. — Ce sont ceux qui séparent ou traversent plusieurs Etats.

Fleuves non navigables. — Ils sont divisés entre les Etats qu'ils traversent ou séparent et qui exercent respectivement sur les portions du fleuve à eux dévolues une souveraineté exclusive.

Fleuves navigables. — Ces fleuves, avant la conférence de Barcelone, étaient soumis aux règles édictées pour les fleuves non navigables, sauf le cas où une convention spéciale les avait internationalisés.

La convention de Barcelone a posé les grandes règles internationales en matière de navigation fluviale. Dans les voies navigables d'intérêt international, la convention

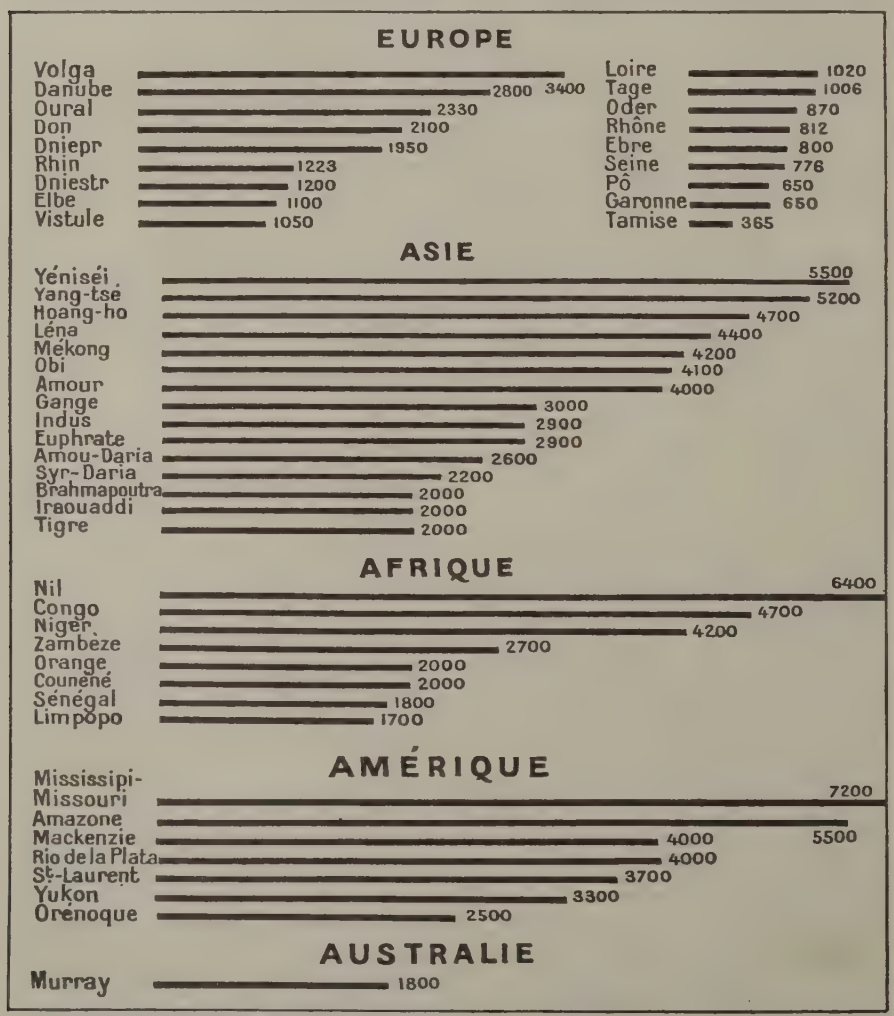

Longueur comparée des principaux fleuves du globe.

range non seulement les fleuves séparant ou traversant plusieurs Etats, mais aussi les voies navigables placées sous l'autorité d'un seul Etat lorsqu'elles présentent un intérêt pour la navigation internationale. Elle tient donc compte du rôle économique des fleuves plus que de leur situation purement géographique par rapport aux Etats. Pour la même raison la convention admet qu'une voie d'eau internationale peut perdre cette qualité quand elle perd son importance au point de vue de la navigation des Etats intéressés.

En temps de paix, sur les cours d'eau d'intérêt international, la navigation est libre pour tous les Etats signataires de la convention. Les riverains chargés de faire les travaux d'entretien et d'amélioration ont seulement le droit de réclamer aux usagers des redevances destinées à couvrir les frais de ces travaux. Les voies d'eau de caractère international sont placées sous l'administration de commissions internationales représentant les Etats non riverains. Certains droits sont réservés aux riverains (cabotage, police, etc.).

En temps de guerre, la convention indique seulement que les stipulations du temps de paix subsisteront dans la mesure compatible avec les droits et devoirs des belligérants et des neutres.

Fleuves internationalisés ou *conventionnels.* — Ce sont ceux qui ne rentrant pas dans les catégories indiquées ont été cependant « internationalisés » par suite de conventions spéciales, ou ceux qui avant la convention de Barcelone avaient été déjà internationalisés par convention. Il y a, dans ce fait, une internationalisation spéciale ou exceptionnelle qui demeure à côté de l'internationalisation générale et statutaire due à la convention de Barcelone.

Transit. — Une autre convention signée à Barcelone le 20 avril 1921 se réfère à la liberté du transit, c'est-à-dire à la faculté de transporter en franchise, à travers un territoire, des marchandises grevées de droits de douane ou de prohibitions. La convention a créé sur les voies navigables intérieures des Etats, de même que sur leurs voies navigables à caractère international, la liberté du transit sans distinction de nationalité ou de propriété et avec égalité de traitement pour les personnes et les marchandises.

— Iconogr. Les *fleuves,* divinisés par les Grecs, sont représentés depuis l'époque hellénistique en vieillards à barbe et cheveux longs, entremêlés d'herbes aquatiques, tenant un aviron et accoudés sur une urne d'où l'eau coule. Mais au fronton du Parthénon, le Céphise a l'aspect d'un éphèbe. Sur les monnaies de Sicile, les fleuves ont des cornes de taureau, ou même un corps de taureau à tête humaine, sans doute pour exprimer leur force fécondante et leur impétuosité. Mentionnons aussi le jeune nageur qui représentait l'Oronte sous la Tyché d'Antioche.

Fleuve du Tage, romance langoureuse qui fut en vogue à l'époque de la Révolution, et qu'on chantait encore aux environs de juillet 1830. On ignore qui fut J.-H. Demeur, qui en composa les paroles. Quant à l'auteur de la musique, Benoît Pollet, son nom est tout aussi obscur aujourd'hui; il fut virtuose habile sur la harpe, et compositeur en vogue. Il ne reste de lui, maintenant, que cette mélodie de seize mesures :

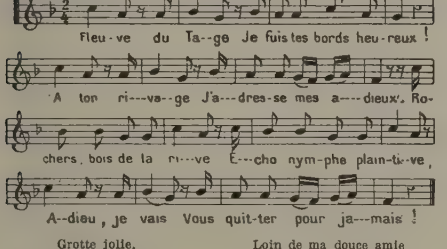

Grotte jolie,
Dans ce temps fortuné
Près de Marie
Si promptement passé,
Ton réduit solitaire,
Asile du mystère,
Fut pour mon cœur
Le temple du bonheur.

Jours de tendresse
Comme un beau songe ont fui;
Jours de tristesse,
De chagrin et d'ennui,
Loin de ma douce amie
Désormais, de ma vie,
Vont pour toujours,
Hélas! flétrir le cours.

Terre chérie
Où j'ai reçu le jour,
Jeune Marie,
Objet de mon amour,
Rocher, bois de la rive,
Echo, nymphe plaintive,
Adieu! je vais
Vous quitter pour jamais.

FLEVA (Nicolas), homme politique et écrivain roumain, né à Focsbani en 1840. En 1895, il devint ministre de l'intérieur, mais démissionna un an après pour rentrer dans l'opposition. En 1897, il créa un journal quotidien *Dreptatea* (« la Justice ») et, en 1899, il fit partie du cabinet conservateur Lahovary-Cantacuzène. On a de lui, entre autres : *Prerogativele adunarii deputatilor* (1877); *Misterile politici capitalei* (1886); *Regim autocratic* (1893); etc.

FLEVO (LAC) [en lat. *Flevum*]. Géogr. anc. Lac du pays des Bataves, qui couvrait une partie des provinces néerlandaises d'Utrecht et d'Over-Yssel et communiquait avec l'océan Germanique par la Vlie (*Flevum ostium*). En 1225, une irruption de la mer du Nord fit de ce lac le Zuyderzée. Une nouvelle inondation, vers 1400, sépara l'île de Texel de la pointe nord de la Hollande. Dans le lac Flevo se trouvait l'*île de Flevo* (aujourd'hui île d'Ens).

Flewelling (MONTAGE). Radiorécepteur (détectrice à réaction), ainsi appelé du nom de son inventeur, ingénieur-électricien des Etats-Unis d'Amérique.

— RÉCEPTEUR FLEWELLING. Récepteur de T. S. F., qui présente la particularité de n'utiliser que le fil aérien de l'antenne et de ne pas avoir de prise de terre, ce qui élimine les inconvénients de terres imparfaites et supprime les bruits parasites causés par les courants circulant dans le sol.

FLEXIBILITÉ [*flèk-si*] n. f. Qualité de ce qui est flexible : *La* FLEXIBILITÉ *de l'osier, de la baleine.*

— *Par extens.* Qualité de ce qui se meut aisément : *La* FLEXIBILITÉ *des gestes, de la démarche.* || *Flexibilité de la voix,* Souplesse, variété des intonations.

— *Fig.* Qualité de ce qui plie, de ce qui cède facilement aux impressions reçues : *La* FLEXIBILITÉ *d'esprit rend de grands services.*

— ANTON. Inflexibilité.

FLEXIBLE [*flèk-sibl'*] adj. (lat. *flexibilis;* de *flectere,* fléchir). Qui fléchit, plie aisément : *L'osier est* FLEXIBLE. *Membres* FLEXIBLES.

— *Par extens.* Dont les mouvements sont souples, aisés, faciles : *Gestes* FLEXIBLES. *Démarche* FLEXIBLE. || Dont les intonations sont souples, variées : *Voix, Gosier* FLEXIBLE.

— *Fig.* Qui plie, qui cède facilement aux impressions reçues : *Il est bon d'être ferme par tempérament, et* FLEXIBLE *par réflexion.* (Vauvenargues.) || *Caractère flexible,* Qui s'accommode aux diverses circonstances. || *Esprit flexible,* Qui se plie aux études les plus diverses.

— Chem. de f. *Aiguillage à lame flexible,* Se dit d'un aiguillage dont les lames au lieu d'être articulées sont fixées de façon rigide et ne se déplacent que par suite de leur flexibilité. (Ce résultat est obtenu par l'augmentation de leur longueur et l'amincissement de leur profil.)

— Mécan. *Transmission flexible,* ou par abrév. *Flexible* n. m. Dispositif qui permet de réunir deux pièces susceptibles de se déplacer l'une par rapport à l'autre, soit pour transmettre un mouvement (généralement par un câble souple résistant à la torsion), soit pour réunir deux tuyaux rigides (vapeur, air comprimé, etc.).

FLEXICAULE [*flèk-ksi-kôl'*] adj. (du lat. *flexus,* fléchi, et *caulis,* tige). Bot. Qui a une tige flexueuse.

FLEXION [*flèk-si-on*] n. f. (lat. *flexio;* de *flexus,* fléchi). Etat de ce qui est fléchi : *La* FLEXION *d'un ressort, d'un arc.* || Action de fléchir : *La* FLEXION *du genou.*

— Anat. Action des muscles fléchisseurs.

— Constr. Mécan. Déformation qu'éprouve un solide lorsqu'il est sollicité par des forces agissant dans son plan de symétrie ou disposées symétriquement deux à deux par rapport à ce plan.

— Gramm. Variation dans la forme d'un même mot, suivant l'emploi qui en est fait : *Les* FLEXIONS *finales s'appellent « désinences » ou « terminaisons ».* || *Flexion interne,* Nom donné parfois aux modifications que subit le radical d'un mot (ainsi en anglais *foot* et *feet,* ou *held* et *hold*).

— Métall. *Essai de flexion,* Essai dans lequel on étudie la déformation d'une éprouvette, soit encastrée à une extrémité et subissant à l'autre un effort progressif transversal, soit posée sur deux appuis extrêmes et subissant au centre un effort croissant.

— Milit. Déformation que le tir détermine dans le canon des armes à feu portatives et qui produit des déviations systématiques de la balle.

— ENCYCL. Constr. et Mécan. On dit qu'une pièce travaille *à la flexion* lorsqu'elle est soumise à des forces s'exerçant transversalement à sa longueur : il en est ainsi par exemple d'une solive, d'une poutre de pont. Dans la plupart des cas, ces forces sont toutes dans un même plan et souvent perpendiculaires à l'axe de la pièce. Sous leur action, la pièce fléchit et se déforme; si elle était droite, elle devient courbe : les fibres situées du côté concave se sont raccourcies, et celles du côté convexe se sont allongées. Dans le cas de la flexion simple plane (la pièce possède alors un plan de symétrie sur lequel agissent toutes les forces, et a son axe rectiligne ou un peu coudé) il y a une fibre intermédiaire dont la longueur n'a pas varié : c'est la fibre *neutre;* elle passe par les centres de gravité de toutes les sections.

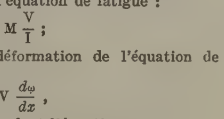

Flexion : *a,* fibres comprimées; *b,* fibres tendues; *c,* fibres neutres.

Pour calculer ces pièces, on détermine d'abord le *moment fléchissant* (rupture) pour chaque section transversale, c'est-à-dire la somme des moments de toutes les forces situées d'un côté de la section, puis on choisit cette section de façon à satisfaire à l'équation de fatigue :

$$R = M \frac{V}{I};$$

on peut alors déduire la déformation de l'équation de déformation suivante :

$$I = V \frac{d\varphi}{dx},$$

et construire la fibre moyenne dont l'équation est :

$$\frac{d^2\varphi}{dx^2} = \frac{M}{EI}$$

(M, moment fléchissant; I, moment d'inertie de la section; V, distance de la fibre considérée à l'axe neutre de la section; *dx,* distance entre deux sections infiniment voisines; $d\varphi$ l'angle de deux sections après déformation, et E module d'élasticité de la matière.)

Dans la pratique de la résistance des matériaux on distingue un grand nombre de cas, suivant les formes des pièces, leur situation, leur liaison, et suivant les charges appliquées (concentrée, répartie, roulante).

Pour économiser la matière, diminuer le poids et le prix des ouvrages, on est conduit à utiliser des sections profilées donnant le maximum de résistance (profilés du commerce), et des solides d'*égale résistance à la flexion.* Ce sont des solides tels que la fatigue de la fibre la plus fatiguée a la même valeur dans toutes les sections.

Enfin, dans le cas des bâtis de fonte, l'allégement des pièces est obtenu en supprimant les fibres centrales qui travaillent peu, c'est-à-dire en construisant des pièces creuses.

— Linguist. On appelle *flexion* la modification qu'éprouve un mot dans son radical et dans sa terminaison, suivant le rôle qu'il joue dans la phrase. La flexion caractérise particulièrement certaines familles de langues (sémitiques, indo-européennes). Dans les langues à flexions, les voyelles radicales ou désinentielles peuvent varier (*apophonie, ablaut*), et le sens propre et originel des suffixes, qui n'ont pas d'existence indépendante, se laisse rarement entrevoir. La flexion sémitique diffère d'ailleurs notablement de la flexion indo-européenne. Les racines sémitiques, remarquables par leur fixité et par les trois consonnes qui en forment l'ossature, sont susceptibles de variations vocaliques très nombreuses (hébreu *kâtôb,* écrire; *kôtêb,* écrivant; *kêtâb,* un écrit, etc.); le nombre des désinences sémitiques est peu considérable. Au contraire, en indo-européen il y a une grande richesse des suffixes, et l'apophonie vocalique (grec *leipô, leloipa, elipon;* allemand *finden, fand, gefunden*) est moins compliquée. On admet d'ordinaire que toute syllabe indo-européenne frappée de l'accent, soit dans la racine, soit dans un suffixe, contenait primitivement un *e* bref qui disparaissait en syllabe atone et se changeait en *o* bref dans d'autres conditions d'accentuation. Cette hypothèse se fonde sur de nombreux faits d'apophonie dûment constatés, et sur l'alternance de *e* et de *o* dans les thèmes de déclinaison et de conjugaison. Le phénomène serait d'origine phonétique, dû au déplacement de l'accent, et à la variation de la forme serait liée une variation de sens. L'origine des syllabes suffixales est souvent obscure. On peut cependant distinguer deux cas : tantôt les suffixes sont d'anciens mots indépendants (tel, en français, le suffixe adverbial *ment,* qui vient du latin *mente*); tantôt les suffixes sont des parties de mots isolées par l'analyse arbitraire du sujet parlant (tel le suffixe *onal* dans *méridional,* qui provient d'une fausse coupure pratiquée sur *septentrional*).

FLEXIONNEL [*flèk-si-o-nèl*], **ELLE** adj. Gramm. Qui a rapport aux flexions : *Eléments* FLEXIONNELS. || Qui possède des flexions : *Langues* FLEXIONNELLES.

FLEXUEUSEMENT [*flèk-su-eû-ze-man*] adv. D'une manière flexueuse. (Peu us.)

FLEXUEUX [*flèk-su-eû*], **EUSE** adj. (lat. *flexuosus;* de *flexus,* fléchi). Courbé alternativement dans divers sens : *Tige* FLEXUEUSE. *Pédoncule* FLEXUEUX. *Des joncs* FLEXUEUX *ceignent la mare.* (J. Moréas.)

FLEXUOSITÉ [*flèk-su-o-zi*] n. f. Etat de ce qui est flexueux : *La* FLEXUOSITÉ *d'une tige.*

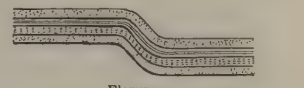
Flexure.

FLEXURE [*flèk-sur'*] n. f. (du lat. *flexura,* courbure). Géol. Mode de plissement, dans lequel la courbure qui raccorde les couches ne comporte ni chevauchement ni rupture, et se fait en une pente plus ou moins raide, mais continue. || Syn. PLI MONOCLINAL. V. *Supplément.*

FLEY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 25 kil. de Chalon-sur-Saône; 460 hab. Vignobles rouges et blancs renommés.

FLIBOT [*bo*] n. m. (de l'angl. *fly-boat,* bateau-mouche). Bateau hollandais plat, renflé, à deux mâts, ne dépassant pas 100 tonneaux.

FLIBUSTE [*busst'*] n. f. (substantif verbal de *flibuster*). Piraterie, pillage sur mer. || Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Association de forbans faisant une guerre acharnée aux Espagnols dans leurs colonies des Antilles.

FLIBUSTER [*buss-té*] v. intr. (de *flibustier*). Faire le métier de pirate.

— *Par extens.* Faire un métier frauduleux, chercher des bénéfices malhonnêtes.

— *Transitiv. et pop.* Voler, filouter : FLIBUSTER *une montre.*

FLIBUSTERIE [*buss-te-rî*] n. f. (de *flibuster*). Piraterie.

— *Par extens.* Filouterie : *Les* FLIBUSTERIES *des escrocs.*

FLIBUSTIER [*buss-ti-é*] n. m. (de l'anc. angl. *flibutor* emprunté au hollandais *vrijbueter;* proprem. « libre faiseur de butin »). Pirate de la mer des Antilles, aux XVIIe et XVIIIe siècles. || *Par extens.* Personne qui vit de rapine : *Les premiers rois de Rome étaient des capitaines de* FLIBUSTIERS. (Voltaire.) || Filou, personne qui cherche à tromper à son profit : *Beaucoup de commerçants sont des* FLIBUSTIERS *autorisés et patentés.*

— ENCYCL. De races diverses, de religions variées, les *flibustiers* étaient associés pour piller les navires et les colonies espagnols. On les appelait *les Frères de la Côte;* une charte-partie réglait la part des bénéfices pour chacun et les indemnités allouées pour les blessures. Les flibustiers français de l'île de la Tortue et les flibustiers anglais de la Jamaïque embarquaient comme renforts les boucaniers de Saint-Domingue, c'est-à-dire les chasseurs de taureaux et de sangliers de la grande île espagnole, qui y avaient fondé une colonie française. Commandés par Montbars, Laurent de Graff, Nau l'Olonnais, Grammont, Le Picard, Champagne, Morgan, ils écumèrent pendant la seconde moitié du XVIIe siècle la mer des Antilles, faisant de fréquentes descentes au Venezuela, dans l'isthme de Panama et à la Vera-Cruz. Raveneau de Lussan a conté leurs aventures dans le Pacifique, où il était un de leurs enseignes, car ces pirates étaient organisés militairement. Ils participèrent à l'expédition de la flotte royale de Pointis contre Carthagène (1697). La guerre de la Succession d'Espagne, en faisant de l'Espagne l'alliée de la France, contribua beaucoup à amener la fin de la flibuste : elle soustrayait à ses attaques les colonies et les flottes espagnoles. Louis XIV, du reste, avait donné des instructions aux gouverneurs de Saint-Domingue pour tâcher de transformer les aventuriers de la mer en colons sédentaires.

Flibustier (LE), comédie en trois actes et en vers, de Jean Richepin (Comédie-Française, 1888). Pierre Legoëz est parti depuis dix ans sur un corsaire; on le croit mort. Son camarade Jacquemin, un brave matelot, se présente chez ses parents, et, afin de procurer au vieux grand-père la douce illusion d'un retour, Jacquemin accepte de se faire passer pour Pierre. Mais une idylle s'ébauche entre lui et l'ancienne fiancée de Pierre, Janik, qui le prend aussi pour le disparu. Le retour inopiné de Pierre menace de gâter les choses; mais Pierre, devenu un riche mineur, a renoncé à la Bretagne et à la vie maritime. Il unit lui-même Janik et Jacquemin. Richepin a donné à son sujet une agréable couleur poétique. — De cette comédie, l'auteur a tiré le livret d'un opéra en trois actes, mis en musique par César Cui (1894).

FLIC [*flik'*] n. m. Argot. Agent de police.

FLIC FLAC [*flik-flak*], Onomatopée qui exprime le bruit de coups de fouet, de soufflets donnés coup sur coup.

— *Substantiv.* et au masc. Argot. Effraction. (On dit aussi FRIC FRAC.) || *Faire le flic flac* (ou *fric frac*), Fracturer.

— Chorégr. Sorte d'entrechat, où les pieds battent rapidement l'un contre l'autre.

FLICFLAQUER [*ké*] v. intr. Faire flic flac.

FLICHE (Henri-Marie-Thérèse-André, dit **Paul**), botaniste français, né à Rambouillet en 1836, mort à Nancy en 1908. Professeur à l'Ecole nationale forestière de Nancy, il a été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences en 1904. Il s'est occupé de sylviculture et de paléobotanique. On a de lui, entre autres ouvrages : *Etudes sur la flore fossile de l'Argonne* (1896-1897).

FLICKEL (Paul-François), peintre allemand, né à Berlin en 1852, mort à Nervi en 1903 ; paysagiste vigoureux et original, il a été le peintre des sites des forêts du Nord.

FLIE [*flî*] n. f. (du scandin. *fli*, gland). Bigorneau (dial.). || Copeau de bois enlevé par le rabot.

Fliegende Blätter (DIE) [*les Feuilles volantes*], le premier journal humoristique et satirique de l'Allemagne, fondé en 1844 à Munich. La satire « sans visées politiques » y est bénigne. L'illustration y est soignée.

FLIN n. m. (de l'angl. *flint*, silex). Pierre employée autrefois pour polir les armes, fourbir les lames d'épée.

FLINCK (Govaert), peintre hollandais, né à Clèves en 1615, mort à Amsterdam en 1660. Elève et imitateur de Rembrandt, il peignit l'histoire et le portrait. Pendant longtemps, il travailla pour l'électeur de Brandebourg et le duc de Clèves. Parmi ses tableaux, nous citerons : *Salomon demandant à Dieu le don de la sagesse*, à Amsterdam ; *la Vierge et l'Enfant Jésus ; Vénus et l'Amour ; Alexandre cédant Campaspe à Apelle ; Jeune bergère ; les Anges annonçant la venue du Messie*, etc. (Deux superbes portraits de Flinck et de sa femme, signés Rembrandt, se voient à la pinacothèque de Munich.)

FLINDERS (Matthew), navigateur anglais, né à Donington (Lincolnshire) en 1760, mort à Londres en 1814. Officier de marine en Australie en 1795, Flinders visita avec George A. Bass, chirurgien de la marine royale, le littoral sud-est de l'Australie (1795-1797) et, en 1798, constata le caractère insulaire de la terre de Van-Diémen, après avoir franchi le détroit de Bass. De 1801 à 1803, il étudia le littoral méridional de l'Australie et les golfes Spencer et Saint-Vincent, puis le golfe de Carpentarie. A son retour, il fut retenu prisonnier à l'île de France jusqu'en 1810, la guerre ayant repris entre la France et l'Angleterre. Flinders a publié le récit de son *Voyage à la Terre australe pendant les années 1801, 1802 et 1803* (1814).

FLINDERS [*flinn'-dèrss*] n. m. (du nom du navigateur angl.). Mar. Barre de fer doux employée dans la compensation des compas pour réduire certaines déviations.

FLINDERS RANGE, chaîne de montagnes de l'Australie méridionale, longue de 600 kil. Elle longe le bord oriental du lac Torrens, et finit au fond du golfe de Spencer. Alt., 950 m.

FLINDERS RIVER, fleuve côtier du Queensland septentrional (Australie), tributaire du golfe de Carpentarie. Cours, 775 kil.

FLINDERSIE [*dèr'-sî*] n. f. Genre de méliacées comprenant des arbres à feuilles ponctuées, coriaces, dont on connaît douze espèces, d'Australie et de Nouvelle-Calédonie. (Le *flindersia amboinensis* donne un bois semblable à l'acajou, présentant de capricieux dessins et très estimé par le commerce.)

FLINES-LÈS-MORTAGNE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 23 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.835 hab.

FLINES-LÈS-RACHES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kil. de Douai, sur la Scarpe ; 4.215 hab. Chem. de f. Nord. Distilleries, sucreries, briqueteries.

FLINGOT [*gho*] n. m. (de l'allem. *flinte*, fusil de chasse). Argot et *pop.* Fusil de boucher. || *Par extens.* Fusil de soldat d'infanterie.

FLINQUER [*ké*] v. tr. (allem. *flinken ; de flink*, vif). En parlant d'une pièce d'orfèvrerie qui doit recevoir les émaux clairs, En tailler le champ de coups d'onglets vifs, serrés et égaux.

FLINS DES OLIVIERS (Charles-Louis-Marie-Emmanuel CARBON DE), poète français, né à Reims en 1757, mort à Vervins en 1806. On l'appelait d'ordinaire **Flins** tout court. Il fit imprimer, en 1779, un poème intitulé : *Voltaire*. Vers 1790, Flins fit, avec Fontanes, un journal intitulé *le Modérateur*. C'est à cette époque qu'il donna *le Réveil d'Epiménide*, comédie dont le cadre était très ingénieux ; *la Jeune hôtesse*, comédie presque traduite de la *Locandiera* de Goldoni (1792). Sous le pseudonyme de LOUIS-EMMANUEL, il publia un journal qui n'eut, malgré son succès, qu'une durée éphémère : *les Voyages de l'Opinion dans les quatre parties du monde* (1789-1790).

FLINSBERG ou **BAD FLINSBERG**, bourg de Pologne (Prusse, Silésie), près de la source du Queiss, affl. de la Bober ; 2.700 hab. Sources minérales alcalines et ferrugineuses.

FLINT, comté maritime de la Grande-Bretagne (Pays de Galles), sur la mer d'Irlande ; 151.000 hab. Le sous-sol contient des mines de plomb et autres métaux. Exploitation des mines, fabrication d'étoffes de coton, préparation du sel marin. Ch.-lieu *Mold ;* villes pr. : *Flint*, Saint-Asaph, Holywell.

FLINT, ville de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, *comté de Flint*), à l'embouchure de la Dee ; 6.300 hab. Port auxiliaire de Chester. Bains de mer. Centre de mines de houille et de plomb ; fabriques de produits chimiques, de papier et de soie artificielle.

FLINT, ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-lieu du comté de Genesse, sur le *Flint River ;* 91.600 hab.

FLINT, rivière de l'est des Etats-Unis, qui arrose la Georgie et s'unit au Chattahoochee pour former l'Appolachicola. Cours, 480 kil.

FLINT (Timothée), ecclésiastique et littérateur américain, né à North-Reading (Massachusetts) en 1780, mort à Salem en 1840. Flint a publié de très nombreux essais et romans, dont l'un, *Francis Berrian*, a le Mexique pour cadre. Missionnaire, il évangélisa de 1815 à 1825 les vallées du Mississipi et de l'Ohio, expériences qu'il a consignées dans ses intéressants *Souvenirs de dix années passées dans la vallée du Mississipi* (1826).

FLINT (Austin), médecin américain, né à Petersham (Massachusetts) en 1812, mort à New-York en 1886. Il était médecin de l'hôpital de Bellevue à New-York et professeur de pathologie et de médecine pratique.

Flint (SIGNE DE). Pathol. Souffle présystolique entendu quelquefois, à la pointe du cœur, dans les cas d'insuffisance aortique, sans complication de rétrécissement mitral.

FLINT (Robert), philosophe écossais, né dans le comté de Dumfries en 1838, mort à Edimbourg en 1910. Il fut appelé à l'université de Saint-Andrews (1864), puis à celle d'Edimbourg (1877), et nommé correspondant de l'Institut de France. Son ouvrage capital, paru en 1874, est intitulé : *the Philosophy of history in France and Germany*. Autres ouvrages : *the Theism* (1877), conférences sur les preuves de l'existence de Dieu, et *the Antitheistic Theories* (1877), conférences contre le matérialisme, le positivisme, le sécularisme, le pessimisme et le panthéisme. Mentionnons encore *Vico* (1884).

FLINT n. m. Pierre à fusil. || Syn. de SILEX PYROMAQUE.

FLINT-GLASS [*flinn't*] et par abréviation **FLINT** n. m. (en angl. *flint*, silex, et *glass*, verre). Verre à base de plomb, d'un pouvoir fortement dispersif et réfringent, utilisé pour la fabrication de certains instruments d'optique.

FLINZ n. m. Nom donné à des schistes mélangés de bancs calcaires, du frasnien de Westphalie. (Ils ont une épaisseur de 300 m.)

FLION n. m. (de *flie*). Nom vulg. de la telline.

FLIP n. m. (mot angl.). Boisson chaude composée d'ale épicée et sucrée. || Boisson composée de porto, de whisky, etc., de sucre, et parfois aussi d'œufs battus. || Cidre chauffé avec du calvados et bien sucré.

FLIPART (Jean-Jacques), graveur français, né et mort à Paris (1719-1782). Il se distingua surtout par la finesse de la taille. Il entra à l'Académie des beaux-arts en 1775. Ses plus belles planches sont : *Vénus et Enée* et *Adam et Eve après leur péché*, d'après Natoire ; le *Combat des Centaures*, d'après Boullongne ; *l'Accordée de village*, d'après Greuze.

FLIP-FLAP n. m. (mot angl.). Saut périlleux en arrière, exécuté en touchant la terre avec les mains.
— Jeux. Attraction foraine consistant en deux grands bras métalliques qui se rapprochent ou s'éloignent l'un de l'autre à la façon des lames de ciseaux, et agitent ainsi des cabines où ont pris place des amateurs.

FLIPOT [*po*] n. m. Petite tringle de bois posée à la colle et affleurée au rabot, employée dans la réparation des panneaux, parquets, et, en général, pour dissimuler une fente accidentelle dans un ouvrage en bois.

FLIPPE n. f. *Pop.* Fripouille, voyou.

FLIREY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 37 kil. N.-O. de Nancy, sur le plateau entre l'Eche et le rupt de Mad, affl. de la Moselle ; 275 hab. (en 1914). Ch. de f. économiques. Avec Beaumont, Fliney marque le terme d'une crête qui limite la « forêt de Haye » et qui forme l'extrême défense avancée du camp retranché de Toul. Elle a donné son nom à une bataille qui, au début de la *stabilisation* des armées, et aussitôt après la première bataille de l'Aisne, a suivi la prise de Saint-Mihiel par les Allemands (23 septembre 1914). Là, les 24 et 25 septembre, le général Dubail fit échouer la tentative d'encerclement de Verdun menée par l'O. et par le S.

FLIRT [*fleurt'*] n. m. (de *flirter*). Action de flirter, dans les deux sens du mot : *Leur* FLIRT *dure depuis des mois. Le* FLIRT, *c'est entre la femme et celui qui lui fait la cour une manière d'être, un état d'âme vaguement délicieux et dangereusement progressif de la vertu à la faute, avec arrêt facultatif à toutes les stations intermédiaires.* (P. Hervieu.) || Personne avec laquelle on flirte : *J'ai passé une heure à parler de vous avec un de vos anciens* FLIRTS ; *devinez lequel ?* (P. Bourget.)

FLIRTAGE [*fleur-taj'*] n. m. (de *flirter*). Liberté de rapports permise, en Angleterre, en Amérique, entre les jeunes hommes et les jeunes filles. || Action de flirter.

FLIRTATION [*fleur, si-on*] n. f. Syn. de FLIRTAGE.

FLIRTER [*fleur-té*] v. intr. (du verbe angl. *to flirt*, proprem. *railler*, puis *converser, folâtrer, coqueter*. — Le mot anglais se rattache étymologiquement à l'ancien franç. *fleureter*.) Se fréquenter familièrement avant le mariage, comme l'usage y autorise en Angleterre et en Amérique. || *Par extens.* Avoir un manège galant, un manège de coquetterie avec quelqu'un : *Aimer à* FLIRTER.

Flissa.

FLIRTEUR [*fleur*], **EUSE** n. et adj. Qui flirte, qui aime à flirter.

FLISERYD, commune de Suède (gouv. de Calmar) ; 3.100 hab.

FLISSA ou **FLISSAH** [*fli-sa*] n. f. Grand couteau kabyle, à lame longue, asymétrique, à un seul tranchant, à pointe aiguë.
— ENCYCL. La lame de la *flissa* mesure un peu moins d'un m. de long ; elle est montée sur une simple poignée de bois, sans garde, dont la forme rappelle celle d'un fémur de mouton. Cette arme est ordinairement accompagnée par un poignard assez court, à lame et à monture pareilles.

FLITTAS, tribu berbère de l'Algérie (départ. d'Oran), qui, après plusieurs révoltes, s'est ralliée à la France, vers 1865.

FLIX, comm. de l'Espagne (Catalogne, prov. de Tarragone), sur l'Ebre ; 2.100 hab. Carrières de pierre.

FLIXECOURT, comm. de la Somme, arrond. et à 25 kil. d'Amiens, sur la Nièvre, affl. de la Somme ; 3.100 hab. Ch. de fer Nord. Tissages et impressions de toiles.

FLIXTON, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 5.500 hab.

FLIZE, ch.-lieu de cant. des Ardennes, arrond. et à 7 kil. de Mézières ; 1.115 hab. Usines métallurgiques. — Le canton a 22 comm., et 9.460 hab.

FLOBECQ (en flamand **Floesberg**), commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. d'Ath), sur l'Angre, affl. de la Dendre ; 3.700 hab. Meunerie, huilerie, brosseries.

FLOBERT (Nicolas), armurier français, né à Paris en 1819, mort à Gagny (Seine-et-Oise) en 1894. Il est connu par l'invention d'armes à feu légères se chargeant par la culasse, auxquelles il a donné son nom. La cartouche est composée d'une capsule chargée de poudre fulminante, dont la détonation fait peu de bruit.

FLOC [*flock*] n. m. (du lat. *floccus*, flocon). Art milit. anc. Petite houppe de laine ou de soie : FLOC *de drapeau, d'aiguillette.*

FLOCAGE n. m. (de *floc*). Action d'attacher des flocs.

FLOCART ou **FLOQUART** [*kar'*] n. m. Coiffure de femme, en usage du XIVe au XVIe siècle. C'était une pièce d'étoffe (taffetas, soie, satin, velours, etc.) rehaussée de broderies ou d'appliques d'orfèvrerie.

FLOCCULI n. m. pl. (mot lat. signif. *petits flocons*). Astron. Nom donné à des plages très lumineuses formées par des vapeurs de calcium dans les régions élevées de l'atmosphère gazeuse du soleil. (Ces régions sont seulement décelées par les procédés spectroscopiques.)

FLOCCULUS [*luss*] n. m. (mot lat. signif. *petit flocon*). Lobule de la face inférieure du cervelet, plus connu sous le nom de *lobule du pneumogastrique.*

FLOCELLIÈRE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 45 kil. de Fontenay ; 1.735 hab. Eglise des XIIIe et XVIe siècles.

FLOCHE adj. (de *floc*). Se dit d'une étoffe dont les fils présentent, par endroits, des grosseurs résultant d'un entraînement subit de filaments à une seule place. || *Soie floche*, Soie qui n'est pas torse.
— *Substantiv.* et au fém. Petite houppe qui sert d'ornement dans le costume, comme celle que l'on attache à la partie supérieure des bottines. || Gland du bonnet de police des soldats belges. || Sorte d'organsin à deux bouts très forts. (Quand la floche est fine, on l'appelle FILET, et on l'emploie de préférence pour la fabrication des résilles.)

FLOCK-BOOK n. m. Livre généalogique pour les moutons.

FLOCON n. m. (de *floc*). Petite touffe de matière légère : FLOCONS *de laine, de soie.* || Petite masse légère : FLOCON *de neige.*
— Ophtalm. Se dit de corps légers que certains malades croient voir voltiger devant leurs yeux.

FLOCON (Ferdinand), publiciste et homme politique français, né à Paris en 1800, mort à Lausanne en 1866. Membre du gouvernement provisoire de 1848, il représenta la Seine à la Constituante, fut ministre de l'agriculture et du commerce, fit une ardente opposition au président Louis Bonaparte. Non réélu à la Législative (1849), il alla rédiger une feuille démocratique à Colmar, fut banni de France après le coup d'Etat de 1851 et se réfugia à Lausanne. Il a laissé : *Dictionnaire de morale jésuitique* (1824), pamphlet ; *Ned Wilmore* (1827), roman ; *Distraction* (1833) ; etc.

FLOCONNEMENT [*ko-ne-man*] n. m. Action de former des flocons ; état de ce qui floconne : *Le* FLOCONNEMENT *de sa robe.* (A. Daudet.)

FLOCONNER [*ko-né*] v. intr. Former des flocons, ou quelque chose qui ressemble à des flocons.

FLOCONNEUX [*ko-neû*], **EUSE** adj. Disposé en flocons ; qui ressemble à des flocons : *Soie, Laine* FLOCONNEUSE. *Nuages* FLOCONNEUX.

FLOCQUES, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 25 kil. de Dieppe, sur la Manche ; 380 hab. Plage de Mesnil-Val.

FLOCULATION [*si-on*] n. f. (du lat. *flocculus*, petit flocon). Transformation que subissent les solutions colloïdales sous l'influence de certains agents.
— ENCYCL. La *floculation* précède la coagulation ; elle consiste dans le groupement assez lâche des particules solides de la solution sans qu'il y ait coalescence de ces particules entre elles. (Dans la floculation, les particules ou micelles gardent leur individualité, mais elles ne sont plus libres de se déplacer les unes par rapport aux autres.)
— Méd. La *floculation* du sérum humain, du liquide céphalo-rachidien, etc., en présence de solutions colloïdales appropriées, ou microbiennes, fournit depuis le début du XXe siècle un nouveau procédé de séro-diagnostic.

FLOCULER [*lé*] v. intr. Précipiter par floculation.

FLOCULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Se dit d'un précipité ayant l'apparence de flocons, comme en donnent les précipitations des substances colloïdales.

FLODA, commune de Suède (gouv. de Kopparberg) ; 2.570 hab. — Commune de Suède (gouv. de Södermanland) ; 3.800 hab.

FLODDEN, localité de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northumberland). Victoire des Anglais sur les Ecossais, dont le roi, Jacques IV, fut tué (9 sept. 1513).

FLODOARD ou **FRODOARD**, chroniqueur et hagiographe, né vraisemblablement à Epernay en 894, mort en 966 à Reims. Il devint archiviste de la cathédrale de Reims et fut chargé de diverses missions diplomatiques ; il fut l'homme de confiance des archevêques, alors très mêlés à la vie politique. Il visita Rome et il rapporta de ce voyage une grande œuvre en vers à la gloire du Christ, des premiers martyrs, des premiers papes. Il composa ensuite, d'après les chartes, une *Histoire de l'Eglise de Reims* (952), puis des *Annales* (919-966) qui sont l'une des sources essentielles pour l'histoire des derniers Carolingiens.

FLOE [*flou*] n. m. (mot angl.). Masse de glace flottante des mers polaires.

FLOGNY, ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 62 kil. d'Avallon, sur l'Armançon et sur le canal de Bourgogne ; 410 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Camp romain.

Fabrique de ciment et de chaux. — Le canton a 15 comm., et 5.115 hab.

FLÖHA, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), au confluent de la *Flöha* avec la Zschopau, affl. de la Mulde ; 5.700 hab. Ch.-lieu de bailliage. Patrie de Puffendorf. Carrières, houillères ; filatures de coton, verrerie.

FLOING, comm. des Ardennes, arrond. et à 10 kil. de Sedan ; 1.905 hab. De là partit en 1870, durant la bataille de Sedan, la fameuse charge des « Braves gens », les chasseurs d'Afrique que commandait le général Margueritte.

FLOIRAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 4 kil. de Bordeaux, sur un coteau qui domine la rive droite de la Garonne ; 7.180 hab. Ch. de f. de Bordeaux à La Sauve. Fabrique de capsules et treillages métalliques. Situé dans l'Entre-Deux-Mers, le vignoble de cette commune produit d'excellents vins rouges. Source ferrugineuse de MONREPOS.

Floire et Blanchefleur, roman d'aventures, dont on a deux rédactions françaises en vers du XIIIe siècle où sont retracées les candides amours du jeune Floire, fils d'un roi sarrasin d'Espagne, et de Blanchefleur, fille d'une esclave chrétienne de noble race. Les deux enfants, séparés par la volonté du roi Fénis, ne sont réunis qu'après d'innombrables aventures qui se terminent par leur mariage et la conversion de Floire et de tout son peuple. Ce récit, dont la parenté avec le roman d'*Aucassin et Nicolette* est frappante, est, comme celui-ci, d'origine orientale, probablement arabe ou persane.

FLOKE ou **FLOCCO**, navigateur norvégien du IXe siècle, qui gagna l'Islande actuelle en guidant sa navigation sur le vol de corbeaux qu'il avait emmenés et qu'il lâcha en pleine mer. Il y séjourna deux hivers, et changea l'ancien nom de *Gardarsholm* en celui d'*Island* (Terre de glace).

FLONDRE, FLONDE ou **FLOUNDRE** n. m. Ichtyol. Syn. de FLET.

FLONFLON interj. (onomatopée). Mot qu'on trouve dans quantité de refrains :

Flon, flon, flon, larira dondaine,
Gai, gai, gai, larira dondé.

— *Substantiv.* et au masc. Refrain de chanson, de vaudeville, d'opérette, et musique qui s'y rapporte : *Les* FLONFLONS *d'Offenbach firent fureur.* || Air trivial, banal : *En fait de musique, le populaire préfère les* FLONFLONS. *Les* FLONFLONS *d'une fête foraine.*

FLONGER [*jé*] v. intr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous flongeons. Il flongea.*) *Pop.* Tituber : *Elle se mit à ronfler de fatigue, en duo avec l'âne qui dormait debout,* FLONGEANT *sur ses jambes flageolantes.* (Richepin.)

FLOOD (Henry), homme d'Etat et orateur irlandais, né à Dublin en 1732, mort à Farmley (comté de Kilkenny) en 1791. A vingt-sept ans, membre de la Chambre des communes irlandaise, il siégea dans l'opposition. Fort éloquent, ardent nationaliste, il jouit d'une popularité considérable, et fut un des meilleurs lieutenants de Grattan. Flood fit partie du Parlement anglais en 1785 : il n'y eut aucune influence, s'étant trouvé étrangement dépaysé dans ce nouveau milieu. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *An ode on fame* (1775), et on lui a attribué, à lui aussi, la paternité des fameuses *Lettres de Junius.*

Floovant, chanson de geste de la fin du XIIe siècle. Le héros qu'elle célèbre sous ce nom (qui signifie « Descendant de Clovis ») n'est autre que le roi mérovingien Dagobert Ier ; la romanesque aventure qui en forme le sujet est également attribuée à ce prince par une chronique du VIIIe siècle, les *Gesta Dagoberti.* Cette chanson, comme celles de *Fierabras* et du *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem,* exploite les légendes qui s'étaient formées autour de la basilique de Saint-Denis, fondée en effet par Dagobert. Le texte (en 2.500 alexandrins assonancés) a été publié par Guessard et Michelant en 1858.

FLOPÉE n. f. *Pop.* Grande quantité : *Toute la* FLOPÉE *des mioches suivait en ordre.* (Zola.) || *Une flopée,* Une volée de coups. (On écrit aussi FLAUPÉE.)

FLOQUES (Robert DE), homme de guerre originaire d'Evreux, bailli et gouverneur de cette ville en 1441. Capitaine de Conches, il prit une part active à l'expulsion des Anglais de la Normandie. Il mourut en 1461.

FLOQUET [*kè*] n. m. Dimin. de FLOC.

FLOQUET (Etienne-Joseph), compositeur français, né à Aix en 1750, mort à Paris en 1785. Il fit représenter avec succès à l'Opéra de Paris, en 1773, *l'Union de l'amour et des arts, Azolan ou le Serment indiscret,* et *Hellé,* en 1774 et 1779 ; *le Seigneur bienfaisant,* qui fut en 1780 accueilli avec faveur. Floquet fit jouer ensuite à la Comédie-Italienne, en 1782, *la Nouvelle Omphale.* Atteint d'une maladie de langueur, il mourut sans avoir donné sa mesure.

FLOQUET (Pierre-Amable), historien français, né à Rouen en 1797, mort à Formentin (Calvados), en 1881. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il occupa près la cour de Rouen l'emploi de greffier en chef, tout en se livrant à de nombreuses recherches d'archéologie et d'histoire locale, et devint, en 1839, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son œuvre principale est son *Histoire du parlement de Normandie* (1840-1843), en sept volumes. Ses *Etudes sur la vie de Bossuet 1627-1670* (1855) et sur *Bossuet précepteur du Dauphin* (1864) font autorité.

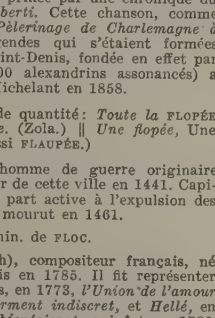

Ch. Floquet.

FLOQUET (*Charles*-Thomas), avocat et homme politique français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) en 1828, mort à Paris en 1896. Il se signala sous le second Empire par une ardente et éloquente opposition au régime. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé adjoint au maire de Paris, puis, le 8 février 1871, député de la Seine à l'Assemblée nationale. Pendant la Commune, il chercha à éviter la guerre civile par la fondation de la « Ligue d'union républicaine des droits de Paris ». Il fut ensuite membre et président du conseil municipal de Paris, député radical du XIe arrondissement, préfet de la Seine en 1882. Président de la Chambre des députés de 1885 à 1888, il devint en 1888 président du Conseil et ministre de l'intérieur, et combattit le boulangisme. Dans un duel célèbre (13 juill. 1888), il blessa grièvement le général Boulanger. De 1889 à 1893, il reprit la présidence de la Chambre. Non réélu député en 1893, il devint la même année sénateur de la Seine.

FLOQUETER [*ke-té*] v. tr. (Double le *t* devant une syllabe muette : *Je floquette. Il floquettera.*) Orner de floquets, de rubans en flocons.

FLOR (Roger DE), aventurier d'origine allemande, né à Brindisi en 1280, mort à Andrinople en 1307. Fils d'un grand fauconnier de l'empereur Frédéric II, il devint Templier, guerroya en Palestine, et lors du siège de Saint-Jean-d'Acre fut accusé de s'être approprié une partie du trésor de son ordre ; dénoncé comme voleur et apostat, il se mit au service de Frédéric d'Aragon, puis de l'empereur Andronic attaqué par les Turcs (1303), passa en Asie avec une petite armée (1304), battit les Turcs, s'empara de Cyzique, d'Ancyre, de Philadelphie, et revint à Constantinople. Andronic l'éleva à la dignité de césar, et lui donna sa nièce en mariage. Comblé d'honneurs et de richesses, il finit par exciter la jalousie de l'empereur, qui, dit-on, l'aurait fait assassiner.

FLOR (Christian), écrivain et homme politique danois, né et mort à Copenhague (1792-1875). Pasteur à Tœllcœse (1822-1826), professeur de langue et de littérature danoises à l'université de Kiel (1826-1845), il fut l'un des champions de la nationalité danoise en Sleswig. Il fonda en 1844, et dirigea jusqu'en 1847, l'école supérieure de Rœding. Cette école fermée par les Prussiens (1864), il créa celle d'Askov.

FLORA, courtisane romaine aimée du grand Pompée. Elle fut aimée aussi de Cecilius Metellus, qui ne craignit pas de consacrer son image dans le temple de Castor et Pollux.

Flora ou *la Flore,* tableau du Titien (musée des Offices, à Florence). Ce tableau est le portrait d'une femme blonde, ayant beaucoup de ressemblance avec la *Femme à sa toilette,* du Louvre, connue sous le nom de *la Maîtresse du Titien.*

FLORAC, ch.-lieu d'arrond. de la Lozère, à 22 kil. de Mende, sur le Tarnon, au pied du causse Méjean ; 1.580 hab. (*Floracois, oises*). Ch. de f. départemental de Florac à Sainte-Cécile-d'Andorge. Source du Pesquier ou du Pêcher. Tanneries. Ancienne villa gallo-romaine. Florac fut le siège d'une des baronnies du Gévaudan. — L'arrondissement a 7 cant., 52 comm., et 22.340 hab. Le canton a 9 comm., et 5.450 hab.

FLORAISON n. f. Syn. moderne de FLEURAISON.

FLORAL, E, AUX adj. (lat. *floralis*). Qui appartient à la fleur : *Organes* FLORAUX. *Enveloppes* FLORALES.

— *Par extens.* Qui a rapport aux fleurs : *Exposition* FLORALE.

— ENCYCL. Hist. littér. V. JEUX FLORAUX.

FLORALIE [*lî*] n. f. (de *Flore*). Solennité florale, exposition horticole qui est comme une fête en l'honneur de Flore.

FLORALIES [*lî*] n. f. pl. (en lat. *floralia*). Fêtes en l'honneur de Flore, qui se célébraient au printemps, à Rome et dans les environs.

— ENCYCL. Les *floralies* avaient un caractère champêtre, populaire, et qui devint érotique et licencieux. On poursuivait à la course des animaux lascifs, comme la chèvre et le lièvre ; on se jetait des graines, symboles de fécondité ; les femmes se paraient d'habits bariolés, etc. A partir de 173 av. J.-C., il y eut en l'honneur de Flore des jeux de cirque du 28 avril au 3 mai. On y joignit des représentations théâtrales.

FLORAN n. m. (pour FLORANT ; de *fleur*). Pile raffineuse dans la fabrication du papier.

FLORANGE, comm. de la Moselle, arrond. et à 5 kil. de Thionville-Ouest, sur la Fentsch, affluent de la Moselle ; 5.050 hab. Ch. de f. d'Alsace et de Lorraine. Importantes mines de fer en pleine exploitation.

FLORE n. f. (du lat. *Flora,* déesse des fleurs). Ensemble des plantes qui croissent dans une région déterminée : *La* FLORE *alpestre.* || Livre, ouvrage qui en contient la description : *Gaston Bonnier est l'auteur d'une remarquable* FLORE DE FRANCE.

— Médec. *Flore microbienne.* Ensemble des microorganismes (bactéries, champignons et levures pathogènes, à l'exclusion des protozoaires) vivant, à l'état normal ou pathologique, sur les tissus ou dans les cavités naturelles de l'organisme (*flore intestinale, stomacale*).

— ENCYCL. Bot. L'étude systématique des *flores* régionales est une science d'origine récente. Pressentie par Buffon, fondée par Humboldt, elle a dû ses progrès en France à de Candolle. La flore est d'un extrême intérêt, aussi bien au point de vue botanique qu'au point de vue géographique. C'est, en effet, par leur végétation que se différencient les principales régions du globe, et c'est dans la géographie botanique que réside un des principaux éléments d'explication de la géographie humaine.

L'étude de la flore d'une région comporte l'examen des principales espèces indigènes, et leur distinction d'avec les éléments végétaux venus d'ailleurs. La diversité des flores naturelles est le fait essentiel qui domine toute la géographie botanique, et il faut en chercher l'explication dans l'histoire passée de la terre et l'étude des principales barrières physiques qui ont empêché le développement d'une flore unique et homogène.

Par suite de la nécessité où se trouvent les végétaux de s'adapter au climat sous lequel ils vivent, l'ensemble de la végétation prend une physionomie particulière, indépendante de la personnalité des espèces, et les associations de plantes constituent, sous des latitudes différentes, des « formations » identiques (forêts, maquis, steppes) significatives d'un même climat. Ce sont les formations végétales qui, plus encore que les espèces elles-mêmes, sont intéressantes.

Nous donnons ici, d'après Grisebach, le tableau des principales zones végétales de la terre :

1° La zone polaire, qui se développe principalement dans l'hémisphère boréal, correspond au minimum de durée de chaleur estivale nécessaire à la venue des plantes : environ trois mois. Les lichens, les mousses, les arbustes nains composent cette flore, infiniment pauvre en espèces et voisine, par ses formes, des flores de montagne ;

2° Au S. de la zone arctique est le domaine forestier, particulièrement étendu dans les régions à pluies régulières. Ce domaine a été fortement entamé par les défrichements, au profit des céréales qui apparaissent, du Nord au Sud, dans l'ordre suivant : orge, seigle, blé, maïs, riz ;

3° Le domaine méditerranéen comprend des régions à climat chaud et sec. Les végétaux méditerranéens voient leur feuillage se durcir et s'amaigrir pour mieux résister à l'évaporation. Le pin maritime, l'oranger, le palmier nain, sont les principaux représentants de cette végétation permanente, développée plus volontiers en buissons qu'en forêts, et dont les formes se retrouvent, dans l'Extrême-Orient, sur les côtes japonaises et dans le sud de l'Afrique ;

4° Les flores des steppes et des déserts embrassent des régions soumises à une sécheresse à peu près continue. Selon le degré et la durée des périodes sèches, on voit se succéder les steppes à graminées, les steppes buissonneux et salins. Dans les déserts chauds, la végétation devient rare, buissonneuse, et les arbres, épineux ;

5° Enfin, à la région des pluies tropicales correspond en Afrique, en Asie et en Amérique, une zone de savanes, puis de forêts épaisses, luxuriantes, où les lianes et les *épiphytes* de toute sorte encombrent les troncs et les rameaux des grands arbres. La grande forêt vierge brésilienne est le type de ces formations.

— Archit. *Flore gothique.* Au lieu des palmettes, des feuilles grasses perlées, qui constituaient la *flore* orientale, les artistes du moyen âge employèrent à la décoration des édifices les feuilles et les fleurs qu'ils avaient sous les yeux ; et, en les mariant, ils composèrent un art complètement nouveau. La flore gothique change de caractère avec les époques. Dans le principe, de 1140 à 1180, les artistes s'attachent à imiter les plantes des champs au moment où elles se développent. Ainsi sont composés les larges chapiteaux du chœur de Notre-Dame de Paris, de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, du chœur de Vézelay, du sanctuaire de Saint-Remy de Reims. A la fin du XVe siècle, la flore gothique était arrivée aussi loin que possible dans l'imitation des végétaux les plus délicats et les plus difficiles à rendre sur la pierre et sur le bois. L'ornementation des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles offre ensuite un mélange souvent heureux de ces formes avec les modèles de la décoration architecturale antique.

Flore de France. Sous ce titre et celui de *Flore française* ont été publiés divers travaux importants sur la végétation spontanée de la France. Ce sont, par ordre de date :

1° Lamarck et de Candolle, *Flore française.* Les deux premières éditions sont dues à Lamarck seul. La troisième édition fut faite en collaboration par Lamarck et de Candolle (Paris, 1805-1815). Cet ouvrage remarquable est la première *Flore* où les plantes indigènes soient décrites avec la rigueur et la précision scientifiques voulues ;

2° Grenier et Godron, *Flore de France* (Paris, 1848-1856). Ce travail, beaucoup plus complet que le précédent, est encore le vade-mecum des botanistes actuels, quoiqu'il soit épuisé depuis longtemps ;

3° Rouy et Foucaud, *Flore de France* (Rochefort, 1894). Cette *Flore* donne la diagnose complète de toutes les espèces et variétés françaises, avec de nombreuses localités et la distribution géographique de chaque espèce ;

4° Gaston Bonnier et de Layens, *Flore de France* (Paris, 1894). Ce qui distingue cet ouvrage de tous les précédents, c'est la disposition des espèces en tableaux synoptiques accompagnés de figures bien faites qui permettent de déterminer facilement les plantes. Ces tableaux forment le premier volume. Le second est consacré à la description des espèces et variétés, et leur distribution géographique y est très détaillée.

Flores locales. Les *Flores générales* précédentes ont servi de base à un grand nombre de *Flores locales* et de manuels destinés aux herborisations. Citons, parmi ces petits traités de valeur très inégale : *la Flore du centre de la France,* de Boreau ; *Flore de l'Ouest,* de Lloyd ; *Flore de la Côte-d'Or,* de Royer ; *Flore de Loir-et-Cher,* de Franchet, etc. Beaucoup de provinces et même de départements possèdent leur flore particulière.

Flores coloniales. Il est très utile de connaître la végétation des colonies, c'est un moyen indispensable de les exploiter méthodiquement. L'Angleterre, la Hollande, la Belgique nous ont tracé la voie. Nous possédons la *Flore de la Martinique* par Duss, la *Flore de la Réunion* par Cordemoy. La plus importante de nos Flores coloniales est certainement la *Flore de l'Indochine* par Lecomte, Gagnepain, etc.

Flore latine des dames et des gens du monde, par Larousse. V. FLEURS LATINES.

FLORE, très ancienne divinité de l'Italie centrale, qui présidait à l'épanouissement des fleurs au printemps. Elle était une des douze divinités que l'on apaisait par des sacrifices expiatoires, lors de quelque événement extraordinaire. Son culte se célébrait surtout au mois d'avril. Elle avait un temple sur le Quirinal, et un flamine desservait ce temple. En 238 av. J.-C. son culte fut modifié, et elle eut un nouveau temple. La date du 28 avril fut fixée alors pour la fête de la déesse, et des jeux furent célébrés chaque année en son honneur. V. FLORALIES.

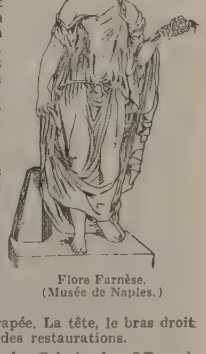

Flore Farnèse.
(Musée de Naples.)

— Iconogr. La plupart des statues qui portent le nom de *Flore* ne sont que des adaptations de statues grecques. La plus fameuse est la statue colossale du musée de Naples, connue sous le nom de Flore Farnèse, qui fut trouvée dans les thermes de Caracalla. Elle est regardée par quelques archéologues comme une *Vénus* drapée. La tête, le bras droit et une partie des jambes sont des restaurations.

Flore, tableau du Titien, à la Galerie des Offices à Florence. (V. planche *Beaux-Arts LX.*)

Flore (L'Empire de), chef-d'œuvre de Nicolas Poussin (musée de Dresde). L'artiste a groupé dans cette composition des personnages mythologiques métamorphosés en fleurs. Cette toile, dont le coloris a conservé une assez grande fraîcheur, a été peinte pour le cardinal Omodei, vers 1630, et elle faisait sans doute pendant au *Triomphe de Flore*, du musée du Louvre. Le *Triomphe de Flore* a été aussi représenté par Antoine-François Callet (Louvre).

Flore entourée par les Amours, relief de Carpeaux, qui, aux Tuileries, couronne la fenêtre centrale de la façade du pavillon de Flore, regardant la Seine. (V. planche *Beaux-Arts LX.*)

Le Triomphe de Flore, d'après Callet.

FLORE, petite planète, N° 8, découverte par Hind en 1847.

FLORE n. m. (altération de *fleur* dans le sens de *brillant*, n. m., *éclat*). Mar. anc. Suif dont on se servait pour enduire les vaisseaux : *Donner le* FLORE *à une frégate.*

FLORE adj. Usité dans la locution *indigo flore.* V. FLORÉE.

FLORE (sainte), née à Cordoue. Elle subit le martyre en 851 pour avoir refusé d'abjurer. — Fête le 24 novembre.

FLORE (Flore Corvée, dite Mlle), actrice française, née et morte à Paris (1797-1853). Elle joua successivement aux Variétés, au Vaudeville, puis de nouveau aux Variétés. D'une ignorance rare, mais d'un réel talent, elle possédait à un haut degré le don du rire. Elle devint populaire par sa création désopilante d'Atala dans les *Saltimbanques.* On a publié sous son nom des *Mémoires* non sans intérêt.

FLORE. Biogr. V. Floris.

FLORÉAL n. m. (du lat. *floreus*, de fleur). Huitième mois de l'année républicaine, deuxième du printemps (20 ou 21 avril-19 ou 20 mai).

Floréal, tableau de Raphaël Collin, au musée du Luxembourg (1886). [V. planche *Beaux-Arts LX.*]

FLORÉE n. f. (de *fleur*). Indigo de qualité moyenne, dont on se sert pour teindre en bleu. || *Florée d'acide,* Fécule de pastel.

FLOREFFE, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Namur), sur la Sambre; 3.100 hab. Fabrique de glaces, produits réfractaires et chimiques; carrières de pierre de taille et de pierre à chaux. Ancienne abbaye de Prémontrés fondée en 1121.

FLORENCE (en ital. **Firenze**), ville d'Italie (Toscane), ch.-lieu de prov. et de circondario, sur l'Arno; 322.000 hab. (*Florentins, ines*). Evêché du IIe siècle, archevêché depuis 1420; université fondée en 1438, académie des beaux-arts. Fabriques de soieries, de velours et de draps, de meubles, de mosaïques, de statuettes, objets et souvenirs en marbre, faïences et terres cuites. Marché agricole important.

Histoire. — Ville étrusque et plus tard colonie romaine, Florence fut donnée au Saint-Siège par la comtesse Mathilde au XIIe siècle; mais, grâce à la prospérité commerciale qui enrichissait sa bourgeoisie, la ville se trouva bientôt en état de se débarrasser de ses seigneurs féodaux. Une longue lutte entre les nobles gibelins, partisans de l'empereur, et les roturiers guelfes, partisans du pape, aboutit à la défaite des gibelins. Les nobles furent bannis définitivement en 1267. En 1282, Florence devenue république indépendante se donna une Constitution démocratique; nul n'était citoyen s'il ne faisait partie d'une corporation ouvrière. Mais la démocratie mettant aux prises différents partis fit naturellement naître la tyrannie. Successivement Gauthier VI de Brienne (1342), puis les Ricci, les Albrizzi et enfin les Médicis obtiennent le pouvoir. Les Médicis, comme chefs de Florence, puis comme grands-ducs de Toscane, régnèrent de 1421 à 1737. La Toscane fut ensuite cédée au dernier duc de Lorraine François III, puis, lorsque celui-ci fut devenu empereur, à la branche cadette de la maison d'Autriche qui la posséda jusqu'en 1859, époque où Florence, conquise par la maison de Savoie, fut incorporée au royaume d'Italie. Florence a été capitale du royaume d'Etrurie de 1801 à 1807, ch.-lieu du département français de l'Arno de 1807 à 1814, capitale du royaume d'Italie de 1864 à 1870.

Armes de Florence.

Les Médicis ont fait la grandeur de Florence, mais ses corporations célèbres de banquiers et de changeurs qui couvraient le monde, de lainiers et drapiers, éprises d'art et de beauté, en ont fait la capitale artistique de l'Italie. Elle a donné le jour à de nombreux artistes : Giotto, Orcagna, Masaccio, Fra Angelico, Benozzo Gozzoli, Fra Filippo Lippi, Botticelli, Ghirlandajo, Ghiberti, Donatello, Lucca della Robbia, Pollajuolo, Verrochio, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Lorenzo di Credi, Vasari. Par ses poètes et ses écrivains : Dante, Pétrarque, Boccace, Machiavel, Guichardin, elle a mérité que son dialecte, le toscan, devînt la langue officielle de l'Italie.

La ville et ses monuments. — L'Arno, que franchissent plusieurs ponts dont le principal est le pittoresque Pont-Vieux, couvert de maisons, divise la ville en deux parties. Sur la rive gauche, où elle est peu étendue, les collines toscanes arrivant presque au bord du fleuve, se trouvent le fort du Belvédère, l'admirable jardin Boboli et le palais Pitti (XVe-XVIe s.) avec son immense musée, et l'église du Saint-Esprit (XVe s.). Sur la rive droite, en plaine, la ville forme une sorte de triangle bordé de boulevards; les jardins et les espaces libres y sont fort nombreux. Les belles et riches églises s'y succèdent : le Dôme ou Sainte-Marie-des-Fleurs (coupole de Brunelleschi) [1298-1586], le Campanile (XVIe s.), le Baptistère (portes de Ghiberti) [XIIe s.], l'Annonciation (XIIIe s.), Sainte-Croix (XIIIe s.), Saint-Laurent (tombeaux des Médicis, par Michel-Ange), Saint-Marc et son cloître, Sainte-Marie-Nouvelle (XIIIe-XVIe s.), Or San Michele, l'église des Corporations. Près de l'Arno, sont le Palais-Vieux ou Palais municipal (de la Seigneurie) du XIVe siècle, la Loggia et le musée des Offices. D'autres musées (l'Académie des beaux-arts et les musées Saint-Marc, Etrusque et Egyptien), des bibliothèques très importantes (la Laurentienne, la Nationale, la Marucellienne, la Ricardienne et les Archives), des palais nombreux et de toute beauté dont plusieurs contiennent des musées (tels Corsini, Riccardi, Strozzi, Strozzi Ridolfi, Buonarotti), les hôpitaux Sainte-Marie et des Innocents (décoré par Della Robbia), contribuent encore à faire de Florence la capitale de l'art italien.

— La *province* est magnifique, pittoresque par ses collines, ses ombrages, fertile pour les céréales et les vins, curieuse par les monuments : San Miniato, Chartreuse d'Ema. Monte Oliveto, San Donato, San Salvi, ou les villes : Fiesole, Vallombrosa, Alvernia. Elle possède, sur 3.859 km², un total de 1.030.000 hab.

Florence (conciles de). Plusieurs conciles provinciaux ont été tenus à Florence; il faut signaler surtout le concile œcuménique qui y eut lieu de 1439 à 1442. D'abord réunie à Bâle, puis à Ferrare, l'assemblée fut transférée à Florence par ordre d'Eugène IV. Elle s'ouvrit le 26 février 1439 et aboutit à une réunion de l'Eglise orientale à l'Eglise romaine. Mais cette réunion, désapprouvée par la masse des chrétiens orientaux, fut de courte durée.

Florence (Histoire de), écrite par le Pogge à la fin de sa vie, de 1454 à 1459; elle fut traduite en italien par son fils et publiée en 1476. Dans cette œuvre, qui raconte les événements de Florence de 1350 à 1455, il y a de l'emphase et de la rhétorique, mais aussi un esprit nouveau qui annonce la Renaissance.

Florence (Histoire de), œuvre de Machiavel, dont la rédaction lui fut confiée en 1520 à l'instigation du cardinal Jules de Médicis, et qui fut achevée en 1525. L'événement central est l'arrivée au pouvoir des Médicis à Florence; Machiavel montre l'enchaînement logique des événements, et l'histoire avec lui devient la philosophie de la politique. La forme fait de cet écrit une véritable œuvre d'art.

FLORENCE [*ranss'*] n. f. Comm. Toile de soie fabriquée d'abord à Florence (aujourd'hui à Lyon, à Avignon, à Zurich) et que les modistes emploient à la confection des coiffes de chapeaux de dames.

— Pêch. Sorte de crin très résistant que l'on emploie pour l'empilage des hameçons.

— Encycl. Pêch. La *florence* ou *crin de Florence* provient des vers à soie. Au moment où le ver va filer son cocon, on le plonge dans du vinaigre fort et bouillant où il séjourne vingt-quatre heures. Après quoi, on extrait de son corps la glande qui contient la soie et qui se trouve réduite alors à une masse de matière visqueuse que l'on étire en un fil; ce fil durcit au contact de l'air. Passée à la filière pour en régulariser la grosseur, la florence est dite *racine* ou *racine anglaise.* Très employée au montage des hameçons, la florence est utilisée aussi pour faire des sutures chirurgicales.

FLORENCE, ville des Etats-Unis (Alabama), sur le Tennessee qui, en aval des rapides Muscle Shoals, y devient navigable; 10.500 hab. Ch.-lieu de comté. Principal entrepôt des produits du nord de l'Alabama et du Tennessee méridional; manufactures de coton. — Ville de la Caroline; 10.950 hab. Ateliers de chemins de fer; marché de coton et de tabac.

FLORENCE (sainte), en latin *Florentia.* Martyre en Languedoc sous Dioclétien. Au VIIIe siècle, un monastère fut élevé sur le lieu de son martyre. — Fête le 10 novembre.

FLORENCÉ [*ran-sé*], **E** adj. (de *Florence,* nom propre). Blas. Se dit d'une fleur de lis qui est ornée de styles supplémentaires comme celle des armes de Florence.

FLORENNES, commune de Belgique (Namur, arrond. admin. de Philippeville), sur l'Yve, sous-affluent de la Sambre; 3.000 hab. Centre agricole. Minerais de fer, forges; carrières de pierre à chaux et de sable, briqueteries.

FLORENSAC, ch.-lieu de cant. de l'Hérault, arrond. et à 25 kil. de Béziers; 3.500 hab. Ch. de f. Midi. — Le canton a 4 comm., et 7.050 hab.

FLORENSITE [*ran*] n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium et cérium.

FLORENT (saint), évêque de Strasbourg, né en Irlande, mort à Strasbourg en 687. Le roi des Francs Dagobert II le fit nommer (678) évêque de Strasbourg, où il éleva l'hospice de Saint-Thomas (Fête le 7 novembre.) — L'Eglise honore plusieurs saints du même nom : saint Florent évêque de Cahors au IVe siècle, correspondant de saint Paulin de Nole (Fête le 4 juillet); saint Florent évêque d'Orange, mort en 526 (Fête le 17 octobre); etc.

FLORENT Ier, comte de Hollande de la dynastie d'Alsace (1049-1061). Son règne fut marqué par une série de luttes contre les plus puissants de ses vassaux. Il fut massacré, par un parti de Brabançons, en 1061. Il avait épousé Gertrude, fille de Bernard III, duc de Saxe.

FLORENT II, dit le Gros, comte de Hollande de la dynastie d'Alsace en 1091. Son règne n'est guère marqué que par une révolte des Frisons, qu'il réprima.

FLORENT III, comte de Hollande de la dynastie d'Alsace, fils de Thierry VI, mort en 1190. Son règne fut marqué par une révolte des Frisons, qu'il soumit, et par une guerre malheureuse contre les Flamands. En 1189, Florent partit pour la Terre sainte, se distingua au siège de Damiette, et mourut peu après.

FLORENT IV, comte de Hollande de la dynastie d'Alsace, né en 1210, mort en 1234, fils de Guillaume Ier et d'Adélaïde, fille d'Othon III, comte de Gueldre. Il fut tué dans un duel par Philippe Hurepel, comte de Boulogne, jaloux de la passion que la comtesse sa femme témoignait à Florent.

FLORENT V, comte de Hollande, né à Leyde en 1254, assassiné près de Muyderberg en 1296. Il était fils de Guillaume II et d'Elisabeth de Brunswick. Il avait succédé à son père à l'âge de deux ans. La régence fut exercée par son oncle Florent, puis, après sa mort (1258), par Adélaïde sa tante, qui associa au gouvernement de l'Etat Henri de Brabant. De grandes guerres contre les Frisons d'une part, contre la Flandre de l'autre, marquèrent son règne. Florent s'allia d'abord à l'Angleterre contre la France, mais Philippe le Bel parvint à le gagner à son alliance. Un soulèvement dû en partie aux menées du parti anglais se produisit. Attiré dans un guet-apens, Florent fut assassiné.

FLORENT de Worcester, chroniqueur anglais, mort en 1118. Il était moine à Worcester. Sa *Chronicon ex Chronicis* est fondée sur les travaux antérieurs de l'Irlandais Marianus, complétés par des renseignements empruntés à la *Chronique Anglo-Saxonne,* aux *Vies des Saints* de Bede, et à la *Vie d'Alfred,* d'Asser.

FLORENT (François), canoniste français, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) vers 1590, mort à Orléans en 1650. Avocat au parlement de Dijon en 1622, il vint à Paris, entra en relation avec les savants de son temps, et fut nommé professeur de droit à Orléans (1630), puis à Paris (1644). On a de lui : *Dissertationum selectarum juris canonici libri duo* (1632), réimprimé avec d'autres œuvres, en partie posthumes, par son successeur Doujat, sous le titre de *Opera juridica* (1679).

FLORENTIN, E, habitant ou natif de Florence : *Les* Florentins.

— *Adjectiv.* Relatif à Florence ou à ses habitants : *L'école* florentine (v. art. suivant).

— Chim. et Distill. *Récipient florentin.* V. récipient.

— Pâtiss. *Gâteau florentin* ou *Florentin* n. m. Gâteau aux amandes qui se prépare à Florence. (On dit aussi gâteau de Florence.)

— Encycl. Pâtiss. On pile 460 gr. d'amandes douces avec 50 gr. de sucre tamisé; on ajoute peu à peu un verre à bordeaux de kirsch, et même quantité de crème d'anisette; puis on mélange en ajoutant peu à peu 450 gr. de sucre en poudre, et 8 jaunes d'œufs; bien travailler cet appareil, auquel on incorpore ensuite, toujours par petites portions, 170 gr. de beurre fondu, 170 gr. de fécule, et finalement les blancs d'œufs battus en neige. Quand la pâte est bien homogène, verser dans un moule, faire cuire à feu modéré, et au sortir du four glacer avec une glace de sucre à l'anisette.

Florentine (École). Ce fut à Florence que commença,

Florence. — Cl. Brogi.

au XIIIe siècle, le mouvement de la Renaissance artistique.

Peinture. — D'abord soumise à l'influence byzantine, la peinture florentine fut affranchie de l'imitation étrangère par Cimabué, puis par Giotto. Parmi les artistes qui se formèrent sous la direction de Giotto, on nomme : Stefano de Florence, son petit-fils, et Taddeo Gaddi. Stefano forma à son tour Tommaso, plus connu sous le nom de *Giottino* (Petit Giotto). Taddeo Gaddi eut pour élèves ses deux fils, Giovanni et Angiolo, le moine camaldule Lorenzo, Giovanni de Milan et Jacopo de Casentino. Angiolo Gaddi et Jacopo de Casentino formèrent à leur tour, le premier Antonio Veneziano, le second Spinello d'Arezzo. A cette école se rattache aussi Duccio Buoninsegna, de Sienne.

Avec le XVe siècle commence une phase nouvelle pour l'art florentin. Dans Florence s'élevèrent une foule d'églises et de palais que les peintres remplirent de leurs œuvres. Il faut citer en première ligne Masaccio, Giovanni da Fiesole (*Fra Beato Angelico*), et Benozzo Gozzoli.

Fra Filippo Lippi, qui se forma d'après les œuvres de Masaccio, forma à son tour Fra Diamante, Francesco Pesello et Sandro Botticelli, dont les œuvres les plus importantes se voient dans la chapelle Sixtine, où travaillèrent en même temps que lui : Cosimo Rosselli, Luca Signorelli et Domenico Ghirlandajo. Ce dernier fut le maître de Michel-Ange. Nous citerons encore, parmi les artistes qui illustrèrent l'*école florentine* au XVe siècle : Paolo Uccello, qui appliqua l'un des premiers les principes de la perspective à la peinture ; Filippino Lippi, fils de Fra Filippo et élève de Botticelli ; Raffaellino del Garbo, élève de Filippino Lippi ; Alessio Baldovinetti, qui fut le maître de Domenico Ghirlandajo ; Andrea del Castagno ; Pietro et Antonio Pollaiuolo, statuaires et peintres ; Attavante, miniaturiste ; Andrea Verrocchio, plus célèbre comme sculpteur que comme peintre, maître du Pérugin et de Léonard de Vinci.

La perfection de l'école florentine fut réalisée vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe. Michel-Ange fut avant tout un dessinateur d'une science incomparable. A son exemple, les autres peintres florentins s'attachèrent particulièrement à exprimer, par la justesse des lignes, les mouvements les plus hardis. L'école florentine, pour la qualité du dessin, doit être placée avant la plupart des autres écoles. Parmi les élèves ou les imitateurs de Michel-Ange, nous citerons : Francesco Granacci, Daniel de Volterre et Vasari.

Léonard de Vinci appartient, par sa naissance et ses premiers travaux, à l'école florentine. Il eut, d'ailleurs, à Florence, plusieurs habiles imitateurs : Lorenzo di Credi et Giuliano Bugiardini. Deux grands artistes brillèrent à Florence vers le commencement du XVIe siècle : l'un, Fra Bartolomeo della Porta, qui eut pour collaborateurs Bugiardini et Mariotto Albertinelli, et Andrea del Sarto, célèbre pour la grâce et la beauté de ses types et la douceur de son coloris. Vers la même époque, le Rosso fut appelé en France par François Ier et devint un des chefs de l'école de Fontainebleau. Le Bronzino, neveu et élève de Pontormo, se distingua par la grâce de ses compositions ; il forma son neveu Alessandro Allori et Santi di Titi. Un autre élève du Pontormo fut Francesco de Rossi, plus connu sous le nom de Salviati. Ces divers maîtres, auxquels nous pouvons ajouter Michele del Ghirlandajo, Butteri, Naldini, Buontalenti, le Barbatelli, etc., offrent entre eux une parfaite uniformité de style.

L'école décline à la fin du XVe siècle, où elle devient éclectique avec Cristofano Allori, Carlo Dolci et Cortone.

Sculpture. — Ce fut à Pise que l'*art du sculpteur* commença à secouer le joug des routines byzantines, avec Nicolas et André de Pise. Donatello donna à l'école florentine l'exemple de l'imitation exacte et savante de la nature. Luca della Robbia a laissé des sculptures qui sont des chefs-d'œuvre de grâce naïve. Au XVe siècle, la sculpture florentine compte encore Jean de Pise, élève de Donatello, Michelozzo Michelozzi, Desiderio da Settignano, autre élève de Donatello, Mino di Fiesole, Benedetto da Majano, Matteo Civitali, Benedetto di Rovezzano, Antonio Pollaiuolo et Andrea Verrocchio, le plus célèbre des disciples de Donatello.

Michel-Ange donna à la forme humaine un caractère incomparable de force, de grandeur et de majesté. Ses deux meilleurs élèves furent Montorsoli et Montelupo. Jean Bologne, né à Douai, vécut si longtemps à Florence, qu'on peut le considérer comme appartenant à l'école toscane. Il eut pour élèves Pierre Francavilla, Flamand italianisé, et Pietro Tacca, qui est un des derniers sculpteurs florentins dignes d'être nommés.

Architecture. — Dès la fin du XIe siècle, Buschetto élevait le Dôme de Pise, Arnolfo di Lapo, qui donna le plan de la cathédrale de Florence, ouvrit véritablement la route. Giotto et Andrea Orcagna furent aussi excellents *architectes* qu'excellents peintres. Enfin, Brunelleschi paraît et crée l'architecture classique où les proportions antiques, grandes et sévères, s'unissent à l'esprit et à l'élégance des constructions romanes et byzantines. Michelozzo Michelozzi et Benedetto da Majano, déjà cités comme sculpteurs, construisent, dans le nouveau style, l'un le palais des Médicis, l'autre le palais Strozzi.

Arts décoratifs. — Florence, au XVe siècle, fut un des centres les plus florissants des arts décoratifs. Les corporations, divisées en arts majeurs et arts mineurs, sont à la tête de la cité, qui, rien que pour les laines, compte 30.000 ouvriers au XIVe siècle. Sous les Médicis, les *arts décoratifs* participent à l'épanouissement général. L'art du meuble y produit des artistes renommés, notamment Dello. La corporation de Saint-Luc, en 1349, avait admis les ornemanistes dans son sein. Les premières porcelaines européennes furent fabriquées en Italie ; les premiers essais eurent lieu à Venise, et, en 1575, sous le patronage de François de Médicis, on fabriqua de la véritable porcelaine au château de San-Marco, près de Florence ; elle était généralement peinte en camaïeu bleu, et de deux types différents, l'un tiré de l'Orient, à arabesques persanes et bouquets de chrysanthèmes, œillets et tulipes, l'autre purement italien. On a désigné, en France, sous le nom de « pierres de Florence », certaines mosaïques de marbre dont cette ville a eu de tout temps la spécialité. Au XVIIe siècle, on appelait tables et cabinets de Florence ceux de ces meubles où la mosaïque jouait un rôle important ; les tables que l'on admire dans la galerie d'Apollon, au Louvre, et qui proviennent de l'ancien mobilier de Versailles, étaient désignées sous le nom de tables de Florence. — Le satin et le taffetas de Florence ont été jadis très estimés.

FLORENTIN (saint), prêtre français, né vers 488, mort à Arles vers 553. Il devint en 548 premier abbé du monastère des Saints-Apôtres fondé par l'évêque saint Aurélien. Son épitaphe en vers acrostiches, sur son tombeau-reliquaire à Sainte-Croix d'Arles, est un des plus anciens exemples chrétiens du genre. — Fête le 12 avril.

FLORENTIN (Georges-Auguste), général français, né à La Fère (Aisne) en 1836, mort à Paris en 1922. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1857 dans l'arme de l'artillerie, capitaine en 1864, il prit part, en 1870, aux batailles autour de Metz et fut grièvement blessé. En 1900, il fut nommé gouverneur militaire de Paris en remplacement du général Brugère, et en 1902, il remplaçait le général Davout comme grand chancelier de la Légion d'honneur, fonction qu'il conserva jusqu'en 1918.

FLORENTIN-LA-CAPELLE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 31 kil. de Rodez ; 930 hab.

FLORENTINE n. f. Satin façonné, qui fut d'abord fabriqué à Florence. || Serge de Rome basinée, faite de laine peignée.

FLORENTINE, petite planète, N° 321, découverte par Palisa en 1891.

FLORENVILLE, comm. de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Virton), sur la Semois, près de la frontière française ; 1.950 hab. Taillanderies. — Aux environs, ruines de l'abbaye d'Orval.

FLORER [*ré*] v. tr. (de *flore*). Mar. anc. Enduire de suif : FLORER *un vaisseau*. (Syn. de ESPALMER.)

FLORES, ville du Brésil (Etat de Pernambuco), sur le Pajehu, affluent du Sao-Francisco ; 11.000 hab.

FLORES, ville du Guatemala (départ. de Peten), sur la lagune de Peten ; 2.200 hab. Ruines de la cité de Tayasal, détruite par les Espagnols en 1697.

FLORÈS [*rèss*] n. d'un genre indéterminé (origine douteuse). *Faire florès*, Se livrer à une démonstration éclatante, faire une grande dépense : *Nous* AVONS FAIT FLORÈS *pour la naissance de M. le Dauphin*. (Richelieu.) [Vx.] || Briller, réussir d'une manière éclatante : *Il* FAIT FLORÈS *dans cette ville*.

FLORÈS, la plus occidentale des îles portugaises des Açores ; environ 9.000 hab. Céréales, vins.

FLORÈS, île de l'archipel de la Sonde (Malaisie), entre Sumbawa et Timor ; 14.275 km², peuplés de 50.000 hab. environ (Javanais, Malais, etc.). Le relief consiste en une longue arête de cratères, actifs ou éteints, parfois supérieurs à 2.400 m. (Rokka). Climat tropical et flore très riche, surtout forestière (santal), cannelle sauvage et autres épices ; mais, en raison de la sécheresse relative, déjà apparaissent, vers l'E., les végétaux australiens. De même, la population indigène est mixte : malaise et mélanésienne. Florès, découverte au XVIe siècle par les Portugais, est exclusivement néerlandaise depuis 1859. Ch.-lieu, *Endeh* ; port principal Larantoeka, sur la côte E.

FLORÈS (DÉTROIT DE), bras de mer dépendant de la mer de Savou (océan Indien) et séparant l'île de Timor des îles Solor, plus septentrionales.

FLORÈS (MER DE), bassin maritime de la partie malaise de l'océan Pacifique, compris entre les péninsules méridionales de Célèbes et les îles Florès et Solor plus au S. ; profondeur, 5.000 m.

FLORES (Juan José), président de la république de l'Equateur, né à Puerto-Cabello (Venezuela) en 1801, mort à Guayaquil en 1864. Il servit sous Bolivar pendant la guerre d'Indépendance. En 1830, après que le Venezuela se fut séparé de la Grande-Colombie, Flores proclama à son tour la séparation de l'Equateur et fut nommé président de la nouvelle République. Il s'appuya sur le parti conservateur et eut à lutter contre la vive opposition des libéraux, dirigés par Vicente Rocafuerte. Ce dernier fut élu président en 1835, mais Flores reprit le pouvoir en 1839 et 1843. Très autoritaire, il eut à lutter à maintes reprises contre les libéraux et dut même quitter le pays en 1845. En 1860, il aida son gendre Garcia Moreno à obtenir la présidence.

FLORESCO (Jean-Emmanuel), général et homme politique roumain, né à Rimnic-Valcea en 1819, mort à Paris en 1893. Il fut chargé par le prince Bibesco, son oncle, de l'organisation de l'armée. En 1846, il fonda l'école militaire. Après l'union des principautés, il fut ministre à plusieurs reprises, notamment dans le cabinet Catargi, de 1871 à 1876. A la chute du cabinet conservateur, la Chambre libérale le mit en accusation. Revenu à la vie politique après l'abandon de l'accusation, il fut ministre de la guerre (1889), président du Sénat (1890) et ministre président (1891).

FLORESCO (Boniface), écrivain roumain, né à Pest en 1848. En 1880, il créa le journal *Portofoliul romîn*. Ses œuvres les plus importantes sont : *Cours de littérature française* (1890-1892) ; *la Poésie lyrique française* (1895).

FLORESTAN Ier (Tancrède-Florestan-Roger-Louis GRIMALDI), prince de Monaco, né en 1785, mort à Paris en 1856. Fils du prince Honoré IV, il vint en France pour faire son éducation, mais, dépossédé par la Révolution française, il mena à Paris une existence précaire, jusqu'à ce que Napoléon Ier lui eût octroyé une pension annuelle. La Principauté fut rétablie après l'Empire. En 1841, Florestan succéda à son frère Honoré V. La fin de son règne fut marquée par la révolte des communes de Menton et de Roquebrune, qui, lassées de son despotisme fiscal, devinrent depuis 1848 indépendantes de sa domination.

FLORETTE n. f. Numism. V. FLEURETTE.

FLOREY (Howard-Walter sir), médecin anglais né en 1894. Il a découvert avec Chaim et Fleming la pénicilline et ses effets dans le traitement des maladies contagieuses. Prix Nobel pour 1945. V. *Supplément*.

FLOREZ (le P. Henri), moine augustin et érudit espagnol, né à Valladolid en 1701, mort à Madrid en 1773. Il est l'auteur de la *Clef historique* (1743), des *Mémoires sur les reines catholiques* (1770), et surtout le créateur de l'*España sagrada*, vaste histoire ecclésiastique d'Espagne en quarante-sept volumes, dont les vingt-sept premiers sont son ouvrage, et qui n'a été terminée qu'en 1850.

FLORIAN ou **FLORIEN** (saint), martyr, mort à Lorch vers 304. La légende du VIIIe siècle en fait un officier à Cetia (Zeiselmaur). Martyrisé sous Dioclétien, son corps, jeté dans l'Enns, fut recueilli par les fidèles, porté à Rome, et donné, en 1183, au roi de Pologne, Casimir II, par le pape Lucius III. Patron de la Basse-Autriche, il est invoqué contre les périls d'eau et de feu. — Fête le 4 mai.

FLORIAN (Jean-Pierre CLARIS DE), écrivain français, né au château de Florian, près de Sauve (Gard) en 1755, mort à Sceaux en 1794. Il était petit-neveu de Voltaire. Protégé du duc de Penthièvre, il passa une partie de sa vie auprès de lui et fit longtemps les délices du château d'Anet. Après la mort du duc, il vint habiter Paris, et se mêla quelque temps au mouvement révolutionnaire. Arrêté comme suspect, il fut relâché au 9-Thermidor. Il mourut peu après, dans son petit domaine de Sceaux. L'Académie l'avait élu en 1788.

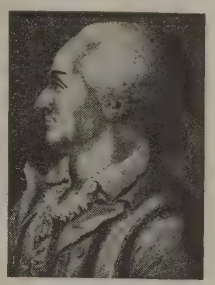

Florian, dessin de Quéverdo et Massot.

Fabuliste, chansonnier, romancier, auteur dramatique, Florian montra dans toutes ses œuvres une âme tendre et sensible, naïvement idyllique, un peu précheuse suivant la mode du temps. Ainsi, dans certaines de ses comédies (*le Bon Ménage, le Bon Père, la Bonne Mère, le Bon Fils*), il donne à son héros, Arlequin (l'ancien Sacripant de la comédie italienne), les plus édifiantes vertus domestiques ; et non moins édifiantes sont des pièces comme *les Deux billets, Jeannot et Colin, le Baiser, les Jumeaux de Bergame* (1782). De même dans ses *Fables* (1792) s'il est un fin satirique, il est surtout un excellent moraliste, et ce n'est guère qu'à ce titre qu'on le peut placer aux côtés de La Fontaine. Dans ses romans enfin, c'est le *Télémaque* et *les Incas* qui l'inspirent pour son *Numa Pompilius* (1786), pour son *Gonzalve de Cordoue* (1791) et même pour la plupart de ses nouvelles. Son âme tendre et sensible s'y donne libre carrière.

En somme, et en rendant toute justice à ses *Fables*, auxquelles seul fit tort le souvenir d'un La Fontaine, on peut dire qu'il n'est vraiment supérieur que dans la pastorale en prose, imitée de Gessner, par exemple dans *Galatée* (1783), ou dans *Estelle et Némorin* (1788).

Dans le recueil de ses *Œuvres complètes* (1820) et *inédites* (1824) figure, entre autres choses, une curieuse autobiographie posthume : *Mémoire d'un jeune Espagnol*.

FLORIAN (Frédéric), graveur sur bois et dessinateur helvète, né à Saint-Aubin (Suisse) en 1859. Il reçut des leçons de Lepère, collabora à divers périodiques, et grava d'après les anciens maîtres et d'après Besnard, L.-O. Merson, Forain, Renouard.

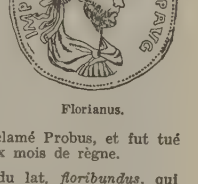

Florianus.

FLORIANOPOLIS, ville du Brésil, cap. de l'Etat de Santa-Catharina ; 20.000 hab. Sucre, café.

FLORIANUS ou **FLORIEN** (**M. Antonius**), empereur romain, mort en 276 apr. J.-C. ; était frère utérin de l'empereur Tacite. Il fut battu à Tarse par les troupes d'Orient qui avaient proclamé Probus, et fut tué par ses propres soldats après deux mois de règne.

FLORIBOND [*bon*], **E** adj. (du lat. *floribundus*, qui donne beaucoup de fleurs). Bot. Se dit d'un végétal à floraison abondante. (On dit aussi FLORIFÈRE.)

FLORIBONDITÉ n. f. Etat d'une plante floribonde.

FLORICOLE adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et *colere*, habiter). Qui vit sur les fleurs : *La plupart des papillons sont* FLORICOLES.

FLORICOLE n. m. Genre d'oiseaux de la famille des trochilidés, comprenant de jolis colibris à bec très long, fort, presque droit, qui habitent l'Amérique centrale et l'Amazonie.

FLORICULTURE n. f. (du lat. *flos, oris*, fleur, et de *culture*). Branche de l'horticulture, qui s'occupe spécialement de la culture des plantes à fleurs et des plantes d'ornement.

— ENCYCL. Tantôt la *floriculture* est pratiquée dans un but lucratif (par exemple par les forceries, les cultures des fleurs faites en vue d'approvisionner les fleuristes ou de fournir la parfumerie d'essences variées), tantôt c'est une culture de luxe, pratiquée par des amateurs. Autrefois, l'ornementation des jardins consistait principalement en massifs d'arbres, statues, galeries et jets d'eaux, les fleurs n'y figuraient qu'à peine. En règle générale la floriculture proprement dite ne se forme et ne se développe que par l'introduction des fleurs exotiques ; celles-ci, en effet, à cause de leur rareté et des soins qu'elles exigent, à cause de leurs couleurs et de leurs formes exceptionnelles, qui paraissent plus belles parce qu'elles sont plus frappantes, sont plus vite et mieux appréciées que les fleurs indigènes. La floriculture a de ce fait entraîné le développement du commerce maritime. De nos jours, elle a pris une extension remarquable, et l'on cite bon nombre d'amateurs qui possèdent de merveilleuses collections de rosiers, de tulipes, de chrysanthèmes, d'orchidées, etc.

FLORIDA-BLANCA, bourg de l'archipel des Philippines [île de Luçon, prov. de Pampanga] ; 7.000 hab. Centre agricole.

Florida-Blanca (D. François-Antoine Monino, comte de), homme d'Etat espagnol, né à Murcie en 1728, mort à Séville en 1808. Il rédigea comme procureur général au conseil de Castille un rapport concluant à la suppression des jésuites. Charles III le nomma ambassadeur à Rome, puis le prit pour premier ministre en 1777. Il resta aux affaires jusqu'en 1792. Florida-Blanca n'est pas un génie, mais ce fut un grand honnête homme, et l'Espagne lui doit quinze ans de bonne administration. Il porta surtout ses soins sur la marine, qui figura avec honneur pendant la guerre de l'Indépendance américaine. Renversé en 1792 par une intrigue de cour, c'est lui que la junte nationale d'Espagne choisit pour président en 1808, lors du soulèvement de la Péninsule contre Napoléon.

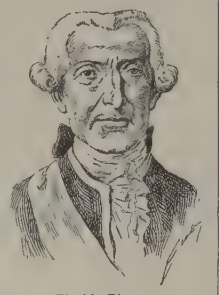
Florida-Blanca.

Floride, péninsule de la partie méridionale de l'Amérique du Nord, large d'environ 130 kil. et isolant sur une longueur de 650 kil. le golfe du Mexique de l'océan Atlantique. Cette presqu'île, orientée vers le S.-E. et séparée de Cuba par le *canal de Floride*, est basse et marécageuse (les Everglades) ; elle est bordée à l'E. de longues flèches et d'îlots et de récifs coralliens (les *Keys*) dont un groupe prolonge la Floride vers Key-West. Par son climat humide et malsain, par sa faune et par sa flore, elle constitue une zone de transition entre l'Amérique du Nord et l'Amérique des tropiques. Elle porte des forêts importantes et produit surtout du coton, mais aussi du riz, du maïs, du tabac. Découverte en 1512 par Ponce de Leon, la Floride demeura espagnole jusqu'en 1821, sauf pendant une courte période d'occupation anglaise (de 1763 à 1781). Elle fut achetée en 1821 par les Etats-Unis, dont elle constitue depuis 1845 un Etat. V. l'art. suivant.

Floride, Etat du sud-est des Etats-Unis, débordant la péninsule homonyme et en couvrant également les abords continentaux sur l'Atlantique et sur le golfe du Mexique, du Saint-Mary's River au Rio Pardido ; 1.468.000 hab. (*Floridiens, ennes*), sur 151.940 km². Capit. *Tallahassee ;* villes principales : Jacksonville, Tampa, Pensacola et Miami. Pendant la guerre de Sécession, la Floride a été un des Etats confédérés.

Floride (canal de la), détroit séparant la Floride de Cuba et des Bahama, et mettant en relation le golfe du Mexique avec l'océan Atlantique ; 89 kil. de largeur au point le plus resserré. Une partie du Gulf-Stream sort par là du golfe du Mexique.

Florides (les), recueil d'extraits des discours d'apparat d'Apulée. On y rencontre de petits épisodes tels que la description de l'aigle contemplant le soleil, des fables (*le Renard et le Corbeau*), des anecdotes historiques, extraordinairement soignés de style. Enfin, pour donner à ces discours frivoles une apparente gravité, l'auteur a soin d'y entremêler des pensées philosophiques empruntées à Socrate, Platon, Pythagore, etc.

Floridées [*dé*] n. f. pl. (du lat. *floridus*, fleuri ; à cause de l'aspect élégant de ces plantes). Groupe d'algues rouges qui vivent surtout dans la mer, et qu'on a pu comparer à des fleurs. || Syn. rhodophycées.

Floridia, bourg d'Italie (île de Sicile, prov. de Syracuse), sur l'Anapo ; 12.900 hab.

Floridite n. f. Phosphate naturel de calcium, que l'on trouve en Floride.

Floridor. Biogr. V. Soulas.

Floridus (François), philologue italien, né vers 1500 dans la province de la Sabine (d'où son surnom de **Sabinus**), mort en 1547. Il était professeur de grec et de latin à Bologne, lorsqu'il fut appelé en France par François Ier, qui lui assigna une grosse pension et l'engagea à traduire *l'Odyssée* en vers latins. Parmi ses ouvrages, quelques-uns sont estimés ; tels sont : *Apologia in Plauti aliorumque poetarum et linguæ latinæ calumniatores* (1537) ; *Lectionum subcessivarum libri tres* (1539) ; *De Julii Cæsaris præstantia libri tres* (1540) ; etc.

Florien [*ri-in*] n. m. Sectateur de l'hérétique Florin. (On a dit aussi florinien.)

Florien. Biogr. V. Florianus.

Florifère adj. (lat. *florifer*). Qui porte des fleurs : *Rameaux* florifères. || Qui donne beaucoup de fleurs ; *Plante* florifère.

Floriforme adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et de *forme*). Qui a la forme d'une fleur.

Florilège n. m. (du lat. *florilegus*, qui cueille des fleurs ; de *flos, floris*, fleur, et *legere*, choisir). Recueil de poésies. (Syn. de anthologie.) || Chez les botanistes, Titre de quelques ouvrages traitant de plantes remarquables par la beauté de leurs fleurs.

Florilegium, recueil d'extraits d'anciens auteurs grecs formé par Stobée (Ve s. de notre ère) pour l'éducation de son fils Septimius. Plus de cinq cents auteurs y figurent, depuis Homère jusqu'aux néoplatoniciens. Des quatre livres que comprenait ce recueil, les deux premiers nous sont parvenus sous le nom d'*Extraits ;* les deux derniers forment le *Florilège* proprement dit. L'œuvre est pour nous des plus précieuses, car elle nous fait connaître, quoique incomplètement, une foule de textes perdus.

Florimane n. et adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et de *manie*). Qui a la manie des fleurs.

Florimanie [*nî*] n. f. Passion des florimanes.

Florimo (Francesco), musicien italien, né à San-Giorgio-Morgeto en 1802, mort à Naples en 1888. Elève du conservatoire de cette ville, il en fut nommé, en 1826, bibliothécaire. Pendant soixante ans, il travailla à en enrichir les archives, s'attachant à y réunir tout ce qui se rapportait à l'école napolitaine. Florimo a complété son œuvre en publiant un ouvrage précieux par la foule de documents qu'il renferme : *Cenno storico sulla scuola musicale di Napoli* (1869-1871), dont il fit une seconde édition en 1884. Florimo a écrit sur Bellini un livre plein d'intérêt : *Bellini, memorie e lettere* (1882) ; une *Histoire du collège San-Pietro* (Naples, 1873) ; *Richard Wagner et les Wagnériens* (1876) ; puis une méthode de chant, une symphonie funèbre pour la mort de Bellini, des mélodies, etc.

Florimontane (Académie), compagnie littéraire fondée en 1607 à Annecy, en Savoie, par saint François de Sales, évêque de Genève, et par le jurisconsulte Antoine Favre, président du conseil de justice du Genevois (le père du grammairien Favre de Vaugelas), sur le modèle de celles qui existaient déjà en Italie. Elle a pour emblème un oranger chargé de fruits et de fleurs, avec la devise : *Flores fructusque perennes ;* elle devait comprendre quarante membres. Les principaux en furent Pierre Fenouillet, Claude Nouvellet, Louis de Sales, Honoré d'Urfé, l'historien piémontais Alphonse del Bene, le P. Barazano, adepte de Bacon, le jurisconsulte allemand Schifordegher.

Florin n. m. (de l'ital. *florino*, dérivé de *fiore*, fleur ; à cause des fleurs de lis qui marquaient les premiers florins frappés à Florence). Pièce de monnaie autrefois d'or, aujourd'hui d'argent, en usage notamment en Autriche et en Hollande. Auj. unité monétaire des Pays-Bas.

— Encycl. *Florin* fut d'abord le nom de la monnaie de Florence depuis le XIIIe siècle. Elle avait pour types la fleur de lis et l'image de saint Jean-Baptiste. Cette pièce d'or dut à son bon aloi une réputation universelle qui lui permit de se répandre dans tout le monde civilisé et de devenir une véritable monnaie internationale. Elle ne fut supplantée que dans le dernier tiers du XVe siècle, par le ducat de Venise. Le florin fut imité dans un grand nombre d'ateliers de divers pays. Sous Philippe le Bel, le gros royal ou masse d'or était appelé grand florin d'or. Sous Philippe VI on frappa en France le florin Georges, au type de saint Georges terrassant le dragon. Sous Jean le Bon, on imita les types mêmes du florin de Florence. Par la suite, le nom de florin fut donné à quantité d'espèces monétaires ; c'est ainsi qu'en Alsace, au XVIIe siècle, on frappait des florins d'argent de 60 kreutzers. Aujourd'hui, le florin est en Angleterre une pièce d'argent de 11gr,31, en Hollande une pièce d'argent de 10 gr. En Autriche, le florin valait 2 couronnes et pesait 12gr,34.

Florins (Pièce aux cent). V. Christ guérissant les malades.

Florin, hérétique du IIe siècle. Disciple de saint Polycarpe, prêtre à Rome vers l'an 190, il fonda une secte dont les membres furent appelés *floriens* ou *floriniens*. Il niait la loi morale, la résurrection des morts. Saint Irénée s'efforça de le ramener à la vérité, dans son ouvrage intitulé *De la monarchie*.

Florina, ville de Grèce, en Macédoine-Occidentale, sur la rivière du même nom, affl. de la Cerna ; 12.000 hab. Evêché grec. Grand centre de la vente des tabacs de Macédoine. En septembre 1916, les Franco-Russes s'emparèrent de Florina, que les Grecs avaient abandonnée aux Bulgares en août, et les Serbes purent dès lors en faire le point de départ de leur contre-offensive.

Florinas, bourg d'Italie (île de Sardaigne, prov. de Sassari), sur le Turintano ; 2.160 hab. Vins blancs.

Florine (sainte), en lat. *Florina*, vierge et martyre, compagne de sainte Ursule. (Fête le 6 juin.) — Une autre, vierge et martyre, vécut en Auvergne. (Fête le 1er mai.) — Une autre est honorée à Langres le 22 octobre.

Florinien [*ni-in*] n. m. Relig. Syn. de florien. V. Florin.

Florio (John), philologue anglais, né à Londres en 1553, mort en 1625. Il enseigna le français et l'italien à Oxford, puis devint lecteur de la reine. Ses principaux ouvrages sont : *Premiers fruits*, dialogues en italien et en anglais (1578) ; *Seconds fruits* (1591) ; et un grand dictionnaire italien-anglais intitulé *Un monde merveilleux de mots* (1598). Son œuvre capitale est sa fameuse traduction des *Essais de Montaigne*, parue en 1603, en un anglais quelque peu précieux, mais plein de verve, et qui sera appréciée de Shakespeare.

Floris.

Floripare adj. (du lat. *flos, oris*, fleur, et *parere*, produire). Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

Florir v. intr. S'est dit pour fleurir.

Floris (François de Vriendt), dit **Franc Flore** ou **Frans Floris**, peintre d'histoire hollandais, né et mort à Anvers (vers 1518-1570). Italianisant, admirateur de Michel-Ange, il fit école. Il dirigea avec Jean de Vriès l'exécution des arcs de triomphe élevés à l'occasion de l'entrée de Charles-Quint à Anvers en 1549 ; il peignit une *Victoire* allégorique célébrant l'Espagne, puis la *Chute des anges rebelles* (musée d'Anvers) et une *Nativité*. Citons encore : *les Travaux d'Hercule*, et *la Résurrection du Sauveur*, ébauche ; au musée de Bruxelles : *le Jugement dernier ;* à Florence : *Adam et Eve sous l'arbre de science*.

Florisdorf, ville d'Autriche (Basse-Autriche), sur le Danube. Fabrique de liqueurs fines. (Faubourg de Vienne depuis 1875.)

Florisel de Niquea, roman de chevalerie espagnol, de la série des Amadis. Il a pour auteur D. Feliciano de Silva, écrivain du XVIe siècle. *Florisel de Niquea* est divisé en quatre parties, qui parurent de 1532 à 1541. Le récit principal est un siège de Constantinople, auquel on arrive à la suite d'aventures aussi extravagantes que compliquées. La fille d'un certain roi de France, dont nos annales n'ont pas gardé le souvenir, devient amoureuse de Florisel, fils d'Amadis de Grèce et de l'infante Niquea ; elle le poursuit de sa passion jusqu'à Constantinople. Mais elle avait en France un fiancé, don Lucidor des Vengeances, qui, pour reconquérir celle qu'il aime, soulève contre la capitale des Grecs la France, la Pologne, l'Espagne, Naples, Venise, sans compter dix-huit rois païens. De son côté, Florisel a pour lui Amadis en personne, et Galaor, et Florestan, et tous les personnages de la première série des Amadis. Il y a des combats terribles sous les murs de la ville assiégée, et, à la fin, une foule de mariages. Cet ouvrage a été traduit en français par Gilles Boileau (1553).

Florissant [*ri-san*], **e** adj. (de *fleurir*). Qui est dans un état prospère : *Point d'Etat* florissant *sans liberté*. (E. de Girardin.) *Santé* florissante. || Qui accuse un état prospère : *Mine* florissante.

Floriste [*risst'*] n. (de *flore*). Personne qui connaît bien les plantes et les fleurs d'un pays, qui a écrit sur ce sujet.

Floristique [*riss-tik'*] adj. Qui a rapport à la flore d'un pays.

— *Substantiv.* et au fém. Science générale des flores.

Florisuge n. m. (du lat. *flos, oris*, fleur, et *sugere*, sucer). Genre de colibris dont on connaît une espèce répandue du Brésil au Guatemala (*florisuga mellivora*). [Les florisuges ont le bec court, droit et un peu bombé ; ils sont ornés des couleurs métalliques les plus vives.]

Florisuge de Tabago.

Floronie [*nî*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant une araignée à abdomen bombé, à longues pattes, qui habite les bois marécageux d'Europe. (C'est la *floronia bucculenta* qui, par son allure lente, rappelle assez les thérédions.)

Flörsheim, bourg d'Allemagne (Prusse, Nassau), sur le Main ; 5.500 hab. Sources sulfureuses. Vins blancs renommés. Fabriques de produits chimiques. Porcelaines.

Florule n. f. (dimin. du lat. *flos, oris*, fleur). Petite fleur. || Fleur isolée d'une calathide ou d'un épi. || Flore qui n'embrasse qu'une région peu étendue ou un certain groupe de plantes : Florule *cryptogamique*.

Florus (Julius), trévire qui essaya de soulever le nord de la Gaule, pendant la révolte de l'Eduen Sacrovir contre Tibère (21 apr. J.-C.). Battu par un de ses compatriotes, et cerné dans l'Ardenne, il se donna la mort.

Florus (Lucius-Annæus-Julius), historien latin d'origine africaine, de la fin du Ier siècle apr. J.-C. On a de lui un *Abrégé de l'histoire romaine*, d'une élégance concise mais recherchée.

Florus (Drepanius), dit **Magister**, théologien gallo-romain, diacre et écolâtre de Lyon où il naquit vers la fin du VIIIe siècle, et mourut vers 860. Parmi ses écrits, il faut citer le *Commentarius sive Expositio in canonem missæ*, le *Commentarius in omnes sancti Pauli Epistolas*, les *Poemata* (imprimés pour la première fois à Paris en 1560), le *Liber de Prædestinatione, contra Johannis Scoti erroneas definitiones*. On lui attribue une *Histoire universelle*, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque d'Avranches.

Floscularia [*floss*] n. m. Genre de vers rotateurs, type d'une famille dite des floscularidés, dont les femelles sont généralement tubicoles et fixées par un long pied contractile. (Le disque est divisé en lobes munis de soies.)

Flosculeux [*floss-ku-leû*], **euse** adj. (du lat. *flosculus*, petite fleur). Bot. Se dit d'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons.

Flossenburg, ville d'Allemagne, en Bavière, près de Bayreuth. Elle constitua durant la Seconde Guerre mondiale un camp d'extermination et d'expériences de vivisection.

Flot [*flo*] n. m. (du francique *flôd ;* goth. *flodus ;* haut allem. *fluot ;* allem. mod. *flut*). Proprem. Eau courante. || Dépression et soulèvement tour à tour de la surface des

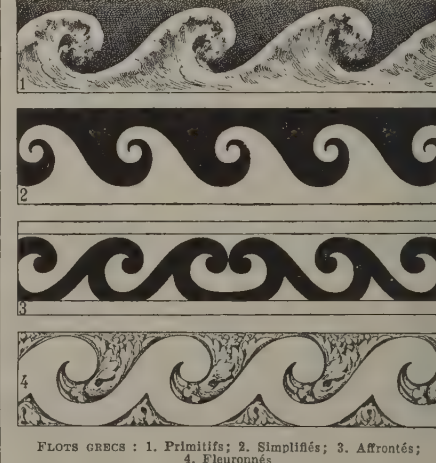
Flots grecs : 1. Primitifs ; 2. Simplifiés ; 3. Affrontés ; 4. Fleuronnés.

eaux : *Les* flots *de la mer, d'un lac. Soulever, Apaiser les* flots. || La marée montante (par opposition au *jusant*) : *C'est l'heure du* flot.

— *Par anal.* Grande quantité de liquide : *Des* flots *de sang*.

— *Fig.* Grande quantité de matière légère, ondulée, ondoyante : *Les* flots *d'une crinière, d'une chevelure. Des*

FLOTS *de fumée, de dentelles, de rubans.* || *Flots de rubans,* Bouquet de rubans versicolores donné à ceux qui ont obtenu un prix au Concours hippique et dans les carrousels. || Grande abondance; grande affluence : FLOTS *de lumière.*

Des *flots* d'azur, des *flots* de nuit, des *flots* d'aurore.
V. HUGO.

FLOTS *d'harmonie. La vanité ne se satisfait que par des* FLOTS *d'or.* (Balzac.) *Un* FLOT *d'auditeurs.*

Les *flots* toujours nouveaux d'un peuple adorateur.
RACINE.

Saluer à longs *flots* le soleil de la cour.
LA FONTAINE.

— Action violente d'un agent quelconque : *Le* FLOT *révolutionnaire.*

— Archit. *Flots grecs,* Ornement formé par la répétition d'une courbe en S couché. (Suivant la façon dont cet ornement est disposé, les *flots grecs* sont dits : *primitifs, simplifiés, doublés, rubannés, affrontés, opposés, alternés, reliés ou enlacés, ornés et fleuronnés, en éléments séparés,* etc.) || Syn. POSTES.

— Comm. Quantité déterminée de bûches jetées dans un courant. V. FLOTTAGE. || Quantité d'eau échappée à une écluse. (Syn. de ÉCLUSÉE.)

— Mar. Marée montante : *Attendre le moment du* FLOT. || *Etale de flot,* Maximum de la montée de l'eau. || *Faux flot,* Trouble dans la marée. || *Quart de flot, demi-flot, trois quarts de flot,* Le quart, La moitié, Les trois quarts du montant de la marée. || *Bassin à flot.* V. BASSIN. || *Portes de flot,* Portes d'écluses destinées à empêcher l'entrée de la mer dans un bassin, lorsqu'elle atteint un niveau trop élevé, et à protéger les portes d'ebbe contre les vagues.

— Modes. Touffe de ruban sur un vêtement féminin.

— N. m. pl. Poétiq. Mer, Eaux de la mer, des fleuves ou des lacs : *La fureur des* FLOTS. *Fendre les* FLOTS.

— Trav. fém. Dans la fabrication de certaines dentelles, Décoration de fond affectant la forme d'une courbe et de laquelle part la courbe suivante, à l'imitation des flots grecs.

— LOC. DIV. *Etre à flot,* Se dit d'un bateau engagé sur l'eau et qui, porté par elle, flotte en équilibre; et *au fig.* Marcher, réussir dans ses affaires. (On dit dans le même sens : *Avoir sa barque à flot. Se remettre à flot.*) || *Faire couler des flots d'encre,* Donner lieu, donner matière à de nombreux écrits (articles de journaux, livres, etc.). || *Des flots de bile,* Violentes invectives contre quelqu'un.

— ALLUS. LITTÉR. :

Celui qui met un frein à la fureur des *flots,*

vers de Racine dans *Athalie.* V. FREIN.

...Fend des *flots* d'auditeurs pour aller à sa chaire,

fameux vers de Boileau, sur Cotin, dont l'application plaisante est constante.

— SYN. **Flot, vague, houle.** Le *flot* est l'eau de la mer qui se soulève, la *vague* est le flot d'une mer agitée, soit qu'il s'élève à une plus ou moins grande hauteur, soit qu'il vienne se briser contre les rochers; la *houle* est la forte ondulation qui précède ou suit la tempête.

— ANTON. **Jusant.**

FLOT [*flo*] n. m. (altér. de *floc*). Chacune des houppes de laine qui font partie du harnachement d'un mulet.

FLOTARD (Eugène), publiciste et homme politique français, né à Saint-Etienne en 1821, mort à Lyon en 1910. Magistrat de 1848 à 1851, il devint administrateur de la Banque de France à Saint-Etienne (1852), se fixa à Lyon en 1855, s'occupa d'affaires financières, et collabora à divers journaux. Député du Rhône de 1871 à 1876, il fut un des fondateurs de l'*Economiste français* et publia, entre autres écrits : *la France démocratique* (1850); *la Religion primitive des Indo-Européens* (1864); *le Mouvement coopératif à Lyon et dans le midi de la France* (1867); etc.

Floternel.

FLOTE ou **FLOTTE** (Pierre), légiste français, né en Auvergne, tué sous les murs de Courtrai en 1302. Chancelier de Philippe le Bel il dirigea les négociations avec la Cour romaine, l'Angleterre, l'Allemagne. Il fut un de ces légistes qui menèrent la lutte contre Boniface VIII, et le premier parmi les laïques à remplir les fonctions de chancelier.

FLOTERNEL n. m. (du vx franç. *floter,* garnir). Pourpoint à armer, rembourré de coton piqué entre des doubles d'étoffe ou de peau, usité au XIVe et au XVe siècle. (Il n'y a guère de différence entre le floternel et le *gambaison* du XIVe siècle.)

FLOTOMÈTRE n. m. (de *flotter,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument pour mesurer le lait et les liquides, consistant en un flotteur surmonté d'un repère.

FLOTOW (Frédéric-Ferdinand-Adolphe, comte DE), compositeur allemand, né à Teutendorf (Mecklembourg) en 1812, mort à Darmstadt en 1883. Destiné tout d'abord à la diplomatie, il alla de bonne heure à Paris et prit des leçons de composition avec Reicha. Il fit jouer, dans les théâtres mondains, plusieurs opéras : *Pierre et Catherine, Seraphina, Rob-Roy, la Duchesse de Guise,* etc. Il est l'auteur de *Lady Melvil* et *l'Eau merveilleuse,* représentés en 1838 et 1839 sous le nom de Grisar. Puis il aborda le vrai public en donnant à la Renaissance, en société avec Grisar et Pilati, le *Naufrage de la Méduse* (1839), et enfin, il fit jouer à l'Opéra-Comique *le Forestier* (1840). A partir de ce moment Flotow produisit : *l'Esclave de Camoens* (Opéra-Comique, 1843), *Stradella* (1844); *l'Ame en peine* (1846); *Martha* (1847); *Rübezahl* (1854); *Veuve Grapin* (1859); *Pianella* (1860); *Indra* (1864); *la Libellule,* ballet (1866); *Zilda* (1866); *Tannkönig,* ballet (1867); *l'Ombre* (1870); *Naïda* (1873); *Fior d'Harlem* (1876). Parmi les plus heureux de ces ouvrages il faut citer *Stradella, l'Ombre,* et surtout *Martha.* La forme musicale prend chez Flotow un caractère plutôt français qu'allemand; elle est légère, gracieuse, avec parfois une pointe d'émotion, à défaut de puissance et d'originalité véritable.

Flotow.

FLÔTRE n. m. Techn. V. FEUTRE.

FLOTTABILITÉ [*flo-ta*] n. f. Mar. Force résultant de la poussée de l'eau, subie par le volume immergé d'un corps, opposée au poids total de ce même corps. (Si le volume immergé est suffisant pour que la poussée équilibre le poids du corps, la flottabilité est dite *positive* et le corps surnage; si le volume immergé est insuffisant, le poids l'emporte sur la poussée, la flottabilité est *négative,* et le corps s'enfonce.) || *Réserve de flottabilité,* Quantité exprimée par le volume émergé de la coque d'un navire et qui donne la mesure de l'accroissement de poids que peut encore supporter le bâtiment sans sombrer.

FLOTTABLE [*flo-tabl'*] adj. Qui peut flotter : *Bois* FLOTTABLES. || Qui peut recevoir des trains de bois : *Rivière* FLOTTABLE. (Un cours d'eau est *navigable* lorsqu'il sert à une navigation continue par bateaux; il n'est que *flottable* s'il ne peut porter que des trains de bois ou des radeaux.)

FLOTTAGE n. m. Transport des bois par les cours d'eau.

— Constr. Partie d'un assemblage, qui vient en recouvrir un autre.

— Mines. V. FLOTTATION.

— ENCYCL. Imaginé dès 1547 par Charles Leconte, le *flottage* des bois n'a été mis en œuvre d'une façon pratique que quelques années plus tard, par un bourgeois de Paris, Jean Rouvet. Il ne tarda pas à prendre une extension considérable, notamment sur les affluents de la Seine issus du Morvan (Cure, Yonne, etc.), car ce pays approvisionnait en grande partie la capitale en bois de chauffage (rondins ou moulée). Les *flotteurs* constituèrent depuis le XVIIe siècle une compagnie, sur les médailles et jetons de laquelle figuraient les armes de la ville de Paris.

On distingue le *flottage à bûches perdues* (*flot perdu*) et le *flottage en trains.* Le premier, qui ne se pratique qu'en automne, est utilisé surtout pour les bois de chauffage, les merrains, etc.; il consiste à jeter les bûches à l'eau une à une. Si toute l'expédition (*flot*) appartient au même marchand, c'est un *flot particulier;* à plusieurs, c'est un *flot commun,* ou un *flot général.* De loin en loin,

Flottage du bois.

suivant les rives et armés de longues perches, des ouvriers appelés *meneurs d'eau* ou *poules d'eau* repoussent au fil de l'eau les bûches qui viennent s'échouer sur les bords ou retirent celles qui, gorgées d'eau, ont coulé à fond (*canards*). Quand le flot est arrivé à destination, on le retire de la rivière et on l'empile sur la rive (*tirage*). Quelque temps après a lieu le *triage,* d'après les empreintes dont sont marquées les bûches, et celles-ci sont abandonnées au séchage avant d'être embarquées sur bateau ou chargées sur voiture ou wagon.

Le *flottage par trains* s'applique surtout aux bois d'œuvre, débités en grumes. On réunit solidement, à l'aide de longs traits, de chaînes et de traverses, huit à douze *troncs* en en formant un radeau (*bosset* ou *coupon*). Les coupons sont lancés à l'eau et attachés à la suite les uns des autres par de courtes pièces de bois (*régipeaux*) qui leur assurent une certaine mobilité dans le sens latéral et, en même temps, par leur disposition, relèvent légèrement la partie antérieure de chaque coupon, pour éviter les accrochements. La réunion d'un certain nombre de coupons forme le *train,* qui est dirigé par deux ou trois compagnons armés de longues perches.

Encore d'un usage courant dans les pays de grandes exploitations forestières (Canada, Etats-Unis, Brésil, pays scandinaves, etc.) ou dépourvus de moyens de transports (Afrique), le flottage n'est plus pratiqué en France.

FLOTTAISON [*flo-tè-zon*] n. f. (de *flotter*). Surface que découpe, dans un navire à flot, le plan horizontal de la surface de la mer. || *Ligne de flottaison,* Trace de ce plan sur la coque : *La* LIGNE DE FLOTTAISON *sépare les œuvres vives ou carène des œuvres mortes ou accastillage, quand le navire est en pleine charge.* || *Flottaison lège,* Limite inférieure qu'atteint le plan de la mer quand le navire est complètement lège. || *Flottaison en charge,* Limite supérieure de la flottaison quand le navire est complètement chargé. (En Angleterre, une marque appelée *plimsoll,* en France un cercle barré d'une raie horizontale, indique le niveau qu'il ne faut pas dépasser.)

— ENCYCL. Mar. La *ligne de flottaison* est toujours telle, que le volume séparé dans le corps, au-dessous de son plan, contient autant de décimètres cubes que le poids total du corps contient de kilogrammes; mais on conçoit qu'il existe toujours une infinité de plans, continus entre eux, capables de découper dans le corps le volume indiqué par la condition d'équilibre renfermée dans l'énoncé du principe d'Archimède, et la ligne de flottaison d'un corps ne peut pas être indifféremment une des sections de sa surface par l'un quelconque des plans remplissant cette seule condition : il faut encore que le centre de gravité du corps considéré dans son ensemble et le centre de gravité du volume séparé au-dessous du plan de la ligne de flottaison soient sur une même perpendiculaire à ce plan. Si l'on tient compte à la fois des deux conditions, on ne trouve plus généralement à la surface de chaque corps qu'un nombre limité de lignes de flottaison. Les solides de révolution autour d'un axe font exception; car, si l'axe doit être parallèle à la surface libre du liquide, toutes les sections faites par des plans équidistants de cet axe se trouveront exactement dans les mêmes conditions.

Les différentes lignes de flottaison d'un solide se distinguent entre elles par le degré de stabilité de l'équilibre qui s'établit sous chacune d'elles. Cet équilibre peut être complètement stable, complètement instable, ou stable seulement pour des déplacements plus ou moins limités.

FLOTTANT [*flo-tan*], **E** adj. Qui flotte : *Des planches* FLOTTANTES.

— *Par anal.* Qui ondoie comme les flots : *Des plis* FLOTTANTS. *Un drapeau, Un panache* FLOTTANT. *Des cheveux* FLOTTANTS. *Une robe* FLOTTANTE. || Qui retombe à flots : *Draperie* FLOTTANTE. || Qui est porté de côté et d'autre : *Des rangs* FLOTTANTS.

— *Fig.* Qui est porté de côté et d'autre; qui est indécis, irrésolu : *Des vœux, des soucis* FLOTTANTS. *Esprits* FLOTTANTS. *Nous voguons sur un milieu vaste, toujours incertains et* FLOTTANTS, *poussés d'un bout vers l'autre.* (Pascal.) || Mal assuré : *Ma santé est toujours* FLOTTANTE. (Voltaire.)

— Art culin. *Ile flottante,* Préparation dans laquelle une partie quasi solide (meringue, blanc d'œufs battus, etc.) repose sur une crème liquide.

D'azur à une nef équipée d'argent flottant sur une mer ondée du même.

— Blas. Se dit des navires qui semblent flotter sur les ondes (on dit aussi VOGUANT), et de certains oiseaux comme le cygne représentés nageant.

— Bot. Se dit des tiges, des rameaux et des feuilles des plantes qui s'épanouissent à la surface de l'eau (potamots, nénufars, etc.) || Se dit encore des plantes qui, comme les lemnacées, vivent à la surface de l'eau.

— Fin. *Dette flottante,* Portion de la dette publique, qui n'est pas consolidée, c'est-à-dire définie en rentes. (C'est à proprement parler la dette du Trésor.)

— *Substantiv.* et au masc. Partie des titres d'une émission qui n'a pu être placée.

De gueules à un cygne flottant d'argent sur une mer ondée du même.

— Géogr. *Iles flottantes,* Iles formées de végétaux entrelacés et d'une légère couche de terre, et se maintenant à la surface de l'eau.

— Mar. *Batteries flottantes,* Anciens navires à fond plat, sans mâture, affectés spécialement à la défense des côtes. || *Objet flottant.* Syn. de ÉPAVE. || *Ancre flottante,* Flotteur composé d'un cône en forte toile maintenu ouvert par un cercle et qui offre par sa résistance le moyen d'obtenir un point fixe en pleine mer. (Au large, un petit bateau peut résister à un coup de vent en se tenant sur son ancre flottante, debout à la lame.)

— Ornith. Se dit des plumes des oiseaux, quand elles sont composées de barbules longues et flexibles, comme chez les autruches.

— Pêch. *Ligne flottante,* Ligne munie d'une flotte (plume, bouchon, etc.) qui maintient l'hameçon entré à une profondeur déterminée dans l'eau. || *Pêche à cordes flottantes, Pêche à filets flottants,* Pêche consistant à soutenir à fleur d'eau, de distance en distance, une ligne tendue, au moyen de bouées ou de morceaux de liège, ou à maintenir par les mêmes moyens un filet entre deux eaux.

— ALLUS. LITTÉR. **Bâtons flottants.** V. BÂTON.

— ENCYCL. Bours. Il arrive souvent qu'après une émission de rentes, d'obligations de ville, d'actions ou d'obligations de société, la totalité des titres émis ne soit pas absorbée par les capitaux de placement. Le solde reste alors aux mains d'une spéculation désireuse de le réaliser. C'est ce solde qui, en Bourse, prend le nom de *flottant* n. m.

FLOTTARD [*flo-tar'*] n. m. *Fam.* Elève de l'Ecole navale. || Large pantalon de toile en usage aux colonies.

FLOTTATION [*si-on*] n. f. Procédé de triage de certains charbons (fines, poussier) et moyen employé pour séparer des minerais de leur gangue. (Les minerais enrobés d'huile par agitation sont amenés à flotter dans un courant liquide qui les entraîne pendant que les matières étrangères restent au fond.) [On dit aussi FLOTTAGE.]

FLOTTE n. f. (origine douteuse; peut-être de l'espagn. *flota,* d'origine german.). Troupe, réunion de personnes; multitude. (Vx.) || Réunion de navires naviguant ensemble : *La* FLOTTE *de Xerxès. Une* FLOTTE *marchande.* || Ensemble des forces navales d'un Etat : *La* FLOTTE *française;* ou d'une compagnie : *La* FLOTTE *des Chargeurs-Réunis.*

— Argot. Pluie : *Il tombe de la* FLOTTE. || Eau, en général : *Piquer une tête dans la* FLOTTE.

— *Pop.* Grande quantité : *Avoir une* FLOTTE *d'amis* (Cette signification paraît se rattacher au sens le plus ancien du mot). || Pension ou argent : *La* FLOTTE *est arrivée,* L'argent est arrivé (par allusion à la flotte d'argent, V. plus loin). || Société, réunion : *Etre de la* FLOTTE.

— Dr. intern. *Flotte de guerre,* Ensemble des navires d'un Etat destinés à combattre. (Elle comprend des bâtiments de nature très diverse placés sous le commandement d'un officier de la marine militaire et autorisés à porter le pavillon de l'Etat. La flotte de guerre ne comprend que des « navires de combat », à l'exclusion de tous vaisseaux « auxiliaires » [notamment des vaisseaux de commerce prêtant assistance à la flotte de guerre], ainsi qu'il a été décidé à la deuxième conférence de La Haye en 1907). || *Flotte volontaire.* Flotte composée de navires que des particuliers mettent à la disposition du gouvernement en temps de guerre. (Telles furent les flottes volontaires de la Prusse en 1870, celle de la Russie en 1878, etc. Les flottes volontaires ont disparu devant l'emploi généralisé du droit de réquisition attribué à l'Etat en temps de guerre.)

— Hist. *Flotte d'argent,* Galions qui apportaient l'or et l'argent des colonies espagnoles aux XVIIe et XVIIIe siècles.

— Techn. Echeveau de soie, faisant partie d'une pantine : *On admet généralement que trois ou quatre* FLOTTES *constituent une pantine.*

— ENCYCL. Mar. On appliquait autrefois le mot de *flotte*

à tout groupe important de navires de guerre, quelle que fût sa composition. De nos jours, chaque fraction des forces navales françaises a son nom propre, et « la flotte » est l'ensemble de la puissance maritime de la nation. La flotte de guerre et la flotte de commerce n'ont de commun que la mer sur laquelle elles naviguent et les règlements qui s'y rapportent; néanmoins, on comprend sous le nom de « flotte auxiliaire » les paquebots de commerce destinés, en cas de guerre, à être armés comme croiseurs auxiliaires.

FLOTTE n. f. (substantif verbal de *flotter*). Mar. Bouée ou barrique qui soutient un câble pour l'empêcher de porter sur le fond.

— Comm. S'est dit pour Train de bois de flottage.

— Pêch. Fragment d'un corps léger (plume, liège, celluloïd, etc.) que l'on ajuste à une ligne et qui, plus léger que l'eau, permet d'immerger plus ou moins profondément le ou les hameçons. (On dit aussi FLOTTEUR.) || Corde garnie de liège ou d'autres corps légers que l'on adapte sur certains filets pour les maintenir flottants.

— Techn. Rondelle de fer battu que l'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue, et sur laquelle s'exerce le frottement. || Cuve d'où l'on tire la bière pour la mettre en tonneaux.

FLOTTE (LA), comm. de la Charente-Maritime, dans l'île de Ré, arrond. et à 13 kil. de La Rochelle; 1.630 hab. Port de pêche, plage et marais salants. Restes de l'abbaye de Saint-Laurent du XIIe siècle.

FLOTTE (Pierre). V. FLOTE.

FLOTTE (le comte Joseph DE), marin français, né à Saint-Pierre-d'Argençon, près de Gap, en 1734, mort à Toulon en 1792. Capitaine de vaisseau en 1779, il se signala par une croisière heureuse dans la Méditerranée contre les corsaires britanniques et par une brillante escarmouche au Port-Royal de la Martinique contre l'amiral Parker : La Motte-Picquet, à qui il apportait des vivres, intervint à temps pour dégager son convoi. A la tête d'une division navale, le comte de Flotte fut expédié à la côte occidentale d'Afrique pour développer nos établissements : le 18 janvier 1787, il passait traité avec les Nègres du cap Lahou pour y fonder un comptoir : le Grand-Lahou est l'issue naturelle du Bandama. Contre-amiral commandant la marine à Toulon, il se trouva aux prises avec l'émeute jacobine et fut massacré.

FLOTTE (Etienne-Gaston, baron DE), littérateur français, né et mort à Saint-Jean-du-Désert, près de Marseille (1805-1882). Il fut l'ami de Barthélemy, de Méry, d'Autran, et publia des ouvrages en vers et en prose, où il se montre catholique et royaliste ardent. Nous citerons de lui : *Dante exilé*, poème, suivi de *Souvenirs*, poésies (1833); *Essai sur l'état de la littérature à Marseille depuis le XVIIe siècle* (1836); *Jésus-Christ*, poème (1841); *la Vendée*, poème (1845); *les Bévues parisiennes* (1860); *Souvenirs, études et mélanges* (1865); etc.

FLOTTE (Paul-Louis-François-René DE), marin et homme politique français, né à Landerneau en 1817, tué en 1860. Il servit sous les ordres de Dupetit-Thouars et de Dumont-Durville, fit deux fois le tour du monde, leva des cartes et s'occupa de l'application des machines à vapeur aux navires de guerre. Lieutenant de vaisseau lorsque éclata la révolution de 1848, il fit partie des démocrates avancés. Lors de l'insurrection de Juin, il s'efforça d'empêcher une lutte fratricide, mais il fut néanmoins déporté à Belle-Isle. Elu, en 1849, député de la Seine à la Législative, il publia un livre intitulé *la Souveraineté du peuple*, et fut expulsé après le coup d'Etat de 1851. Peu après, il revint en France sous un faux nom. Lorsque, en 1860, Garibaldi fit l'expédition de Sicile, il alla le rejoindre, reçut le commandement d'une flottille et fut tué par une balle au combat de Solano.

FLOTTEMENT [*man*] n. m. (de *flotter*). Etat d'un objet qui flotte. Art milit. Mouvement d'ondulation produit par le défaut d'alignement dans une troupe en mouvement.

— *Fig.* Hésitation.

Flottenverein (le) [prononciation allem. *flo-tèn'-fé-rain'*] m. (mot allem.; de *flotte*, flotte, et *verein*, association). Association nationaliste allemande fondée en 1898, en vue du développement de la marine et du commerce de l'Empire.

— ENCYCL. La fondation du *Flottenverein* est contemporaine des premières manifestations de l'impérialisme allemand, et l'empereur Guillaume II, qui en fut le principal initiateur, s'en servit pour exercer sur le Reichstag une véritable pression afin d'obtenir le vote des crédits relatifs à la marine. Ouvertement encouragée par l'administration, cette Ligue maritime en était arrivée, avant la guerre de 1914, à compter plus de 4.000 sections et environ un million de membres. La ligue fut dissoute en 1920 et incorporée au *Deutscher Seeverein*.

FLOTTER [*té*] v. intr. (du lat. *fluctuare*, influencé par un radic. germanique. V. FLOT). Etre porté sur un liquide au gré du flot : *Des bois qui* FLOTTENT *sur les eaux.* || *Par anal.* Voltiger en ondoyant, au gré du vent : *Laisser* FLOTTER *ses cheveux. Des drapeaux qui* FLOTTENT *dans l'air.*

Son voile au gré du vent va *flottant* dans les airs.
LA FONTAINE.

Les souffles de la nuit *flottaient* sur Galgala.
V. HUGO.

|| *Par extens.* N'être pas fermement retenu; être emporté çà et là :

Sa main sur ses chevaux laissait *flotter* les rênes.
RACINE.

Tout *flottait* sans contours dans une vapeur trouble.
Th. GAUTIER.

— Faire aller ses flots :

Il verra les deux mers *flotter* sous son empire.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Fig.* Etre porté çà et là, au gré de; être indécis, irrésolu : FLOTTER *entre l'espérance et la crainte.*

A tous les vents de l'air fit *flotter* mon enfance.
V HUGO.

Elle *flotte*, elle hésite, en un mot elle est femme.
RACINE.

L'homme FLOTTE *de sentiment en sentiment, de pensée en pensée.* (Chateaubriand.)

— Art milit. Etre mal aligné (en parlant d'une troupe) : *Des rangs qui* FLOTTENT.

— ANTON. **Enfoncer, couler, sombrer.**

— *Transitiv.* Comm. *Flotter des bois*, Les conduire ou les abandonner sur les cours d'eau.

— Mar. *Flotter un câble, une torpille*, Les tenir sur l'eau au moyen de bouées.

— ***Flotté, e,*** part. pass. du verbe *Flotter.* Se dit du bois venu par le flottage jusqu'à la rivière et transporté ensuite en forme de radeau jusqu'à destination : *Le bois* FLOTTÉ *est de qualité inférieure.*

— Fam. *Visage de bois flotté*, Visage de malade incurable.

— Techn. *Traverse flottée*, Traverse déguisée derrière les panneaux. || *Panneau flotté*, Panneau posé à plat. || *Pré flotté*, Pré dont le terrain est bas et sujet à être inondé.

FLOTTERON n. m. Petit flotteur qui soutient une ligne ou un filet flottant.

FLOTTEUR n. m. Corps léger flottant sur l'eau : *Le* FLOTTEUR *d'une ligne de pêche.* (En ce sens, on dit aussi FLOTTE.)

— Aéronaut. *Flotteur en catamaran*, Nom donné à des capacités en bois ou en métal léger, ayant une forme allongée de canots à fond plat et fixées par paire sous le fuselage d'un hydravion pour lui permettre de quitter l'eau et d'y revenir. (Leur surnom vient de leur analogie avec les barques longues et minces des Hindous, dont la stabilité transversale n'est due qu'à leur accouplement par deux.)

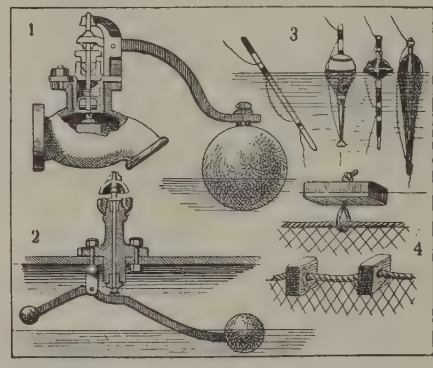

FLOTTEURS : 1. A clapet pour robinet automatique; 2. De sifflet d'alarme; 3. De pêche (flotes pour lignes); 4. De pêche, pour filets.

— Autom. Petit cylindre en métal léger, hermétiquement fermé, dont la position, dans le carburateur d'un moteur à explosion, règle l'alimentation en combustible et la rend indépendante de la quantité d'essence contenue dans le réservoir.

— Bot. Cavité remplie de gaz, qui permet à une plante aquatique de flotter à la surface ou de se tenir verticalement dans l'eau. (On observe des flotteurs dans la fronde des fucus. Chez les plantes vasculaires, des flotteurs peuvent se constituer aux dépens des organes les plus divers : racines [jussiée], pétiole de la feuille [mâcre], etc.)

— Comm. Ouvrier qui travaille au flottage, soit en construisant, soit en dirigeant les trains de bois.

— Mar. *Flotteur à air d'un canot*, Compartiments étanches remplis d'air, destinés à rendre le canot insubmersible. || *Flotteur en liège*, Ceinture que portent souvent les canots de sauvetage.

— ENCYCL. Techn. Tous les corps, quelles que soient leur construction et leurs dimensions et qui surnagent à la surface de l'eau, portent le nom de *flotteurs*.

En hydraulique, des flotteurs très légers, qu'on laisse aller au fil de l'eau d'une rivière, servent à mesurer la vitesse du courant.

Dans les chaudières, les flotteurs peuvent être utilisés pour maintenir automatiquement un niveau donné; le moyen le plus simple est le flotteur à clapet, qui ouvre ou ferme le clapet d'arrivée d'eau dans un réservoir suivant que le niveau est trop bas ou trop haut. D'autres appareils plus perfectionnés sont basés sur le même principe.

On peut utiliser les flotteurs simplement pour indiquer le niveau de l'eau, en rendant leur position visible à l'extérieur par un moyen quelconque : repère se déplaçant sur une graduation, et entraîné par le flotteur grâce à une liaison mécanique ou électrique, ou par l'intermédiaire d'un aimant.

On peut aussi faire actionner au flotteur un sifflet d'alarme (appareils avertisseurs), le fonctionnement d'un tel sifflet à vapeur apparaît sur la *fig.* 2 : le flotteur ferme l'arrivée de vapeur au sifflet tant que le niveau est assez haut.

En marine, des flotteurs de plus ou moins grandes dimensions sont employés comme supports, pour des feux de signaux, pour le relevage des navires coulés, pour la construction de ponts flottants, etc.

FLOTTILLE [*tiy'*] n. f. (de l'espagn. *flotilla*, diminutif de *flota*, flotte). Réunion de petits navires, nombreux ou non. || Petits navires d'une flotte de guerre : *La* FLOTTILLE *des torpilleurs.* || Autref., Armée navale de petit tonnage : *La* FLOTTILLE *de Boulogne.*

FLOTTISTE [*tisst'*] n. m. Autrefois, Celui qui commerçait par les flottilles d'Amérique et non par les galions.

FLOTTOLE n. f. (ital. *flottola*). Sorte de cantique d'un caractère naïf, que les élèves des conservatoires de Venise chantaient jadis lorsque, selon leur coutume, ils accompagnaient en corps les processions des saints.

FLOU, E adj. (origine obscure, probablement germanique). Mince. (VX.) || Fondu, léger, vaporeux : *Un tableau trop* FLOU. *Les objets lointains doivent être* FLOUS.

— Monn. On applique ce terme à une monnaie mal venue à la frappe ou à la fusion. (Il vient du bas allemand *flaw* qui veut dire faible.)

— Phot. Se dit d'une image photographique manquant de netteté. || S'emploie aussi comme substantif, pour désigner le défaut de netteté.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* FLOU *d'une peinture, d'une sculpture. Diognète sait d'une médaille le fruste, le* FLOU *et la fleur du coin.* (La Bruyère.)

— Modes. Terme générique désignant tout costume féminin qui n'est pas ajusté : *Travailler dans le* FLOU.

— Adverbialem. : *C'est peint trop* FLOU.

FLOUER [*é*] v. tr. (origine douteuse; doublet peut-être de *frauder*). *Fam.* Voler, escroquer, duper : FLOUER *quelqu'un au jeu.*

FLOUERIE [*flou-rî*] n. f. *Fam.* Action de flouer.

FLOUET [*flou-è*] adj. m. Ancienne forme de FLUET :

Damoiselle Belette au corps long et *flouet.*
LA FONTAINE.

FLOUEUR, EUSE n. (de *flouer*). *Fam.* Qui floue.

FLOUISTE [*flou-ist'*] n. m. Photographe partisan de la production systématique d'images floues.

FLOUR (saint), apôtre de l'Auvergne. On discute sur l'époque où il vécut, les uns voulant le faire remonter aux temps apostoliques, et d'autres le ramenant au milieu du Ve siècle. Il semble qu'il ait vécu dans la seconde moitié du IVe siècle. Il aurait évangélisé Lodève, dont il aurait été évêque, puis la haute Auvergne. La ville d'*Indiciac*, où il mourut, prit plus tard son nom; saint Odilon, abbé de Cluny, y fonda un monastère en 1016, et Jean XXII en fit le siège d'un évêché (1317). La cathédrale possède ses reliques. — Fête le 4 novembre.

FLOURENS (Marie-Jean-Pierre), physiologiste français, né à Maureilhan (Hérault) en 1794, mort à Montgeron, près de Paris, en 1867. Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, il se rendit à Paris où il fut mis en relation avec Cuvier, qu'il suppléa, en 1828, au Collège de France, et, deux ans plus tard, dans sa chaire d'anatomie humaine au Muséum. En 1828, il avait été admis à l'Académie des sciences; en 1833, il y remplaça comme secrétaire perpétuel son maître Cuvier. En 1840, il fut élu membre de l'Académie française. Flourens eut le premier l'idée des localisations cérébrales et indiqua le cervelet comme siège des forces qui règlent et coordonnent la station et l'équilibre. Ses découvertes sur le périoste et la formation des os ont ouvert une voie que la chirurgie moderne a développée et fécondée par d'heureuses applications. Il contribua beaucoup, en outre, à l'emploi du chloroforme comme anesthésique chirurgical. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés* (1824); *De l'instinct et de l'intelligence des animaux* (1841); *Psychologie comparée* (1864); *Examen de « l'Origine des espèces » de Darwin* (1864); etc.

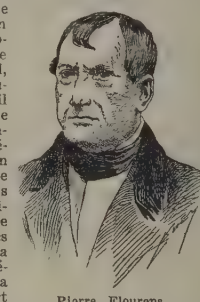
Pierre Flourens.

Gustave Flourens.

FLOURENS (Gustave), révolutionnaire français, fils du précédent, né à Paris en 1838, mort en 1871. Agitateur révolutionnaire sous le second Empire en France, en Belgique et en Crète. Condamné pour offenses à l'empereur, il prit part à la révolution qui suivit le 4-Septembre, devint membre de la Commune de Paris, fit partie de la commission militaire, fut nommé colonel, marcha contre les troupes de Versailles, et, battu à la gare de Rueil, se réfugia, près de Chatou, dans une auberge, où il fut tué d'un coup de sabre par un gendarme. Il avait fondé *l'Etoile d'Orient* à Constantinople, *l'Indépendance hellénique* à Athènes, et collaboré à divers journaux. Il a publié : *Histoire de l'homme* (1863); *Ce qui est possible* (1864); *Science de l'homme* (1865); *Paris livré* (1871).

FLOURENS (Léopold-*Emile*), homme politique français, frère du précédent, né et mort à Paris (1841-1920). Auditeur puis maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques en 1872, il devint conseiller d'Etat en 1879, et président de section en 1885. Nommé ministre des affaires étrangères dans le cabinet Goblet (1886), il eut à régler l'incident Schnæbelé, et conserva son portefeuille dans les cabinets Rouvier (1887) et Tirard (1887-1888). Elu député des Hautes-Alpes en 1888, il fut réélu à Embrun en 1889 et 1893, vota avec les républicains de gauche, se porta en 1898 candidat dans le Rhône, où il échoua, mais réussit à Paris en 1902. Un nouvel échec en 1906 le détermina à rentrer dans la vie privée. Il avait publié en 1894 un intéressant ouvrage sur *Alexandre III, sa vie et son œuvre.*

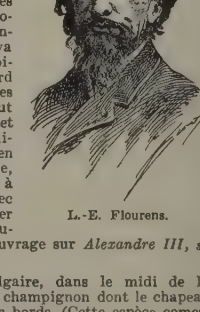
L.-E. Flourens.

FLOURIÉ n. m. Nom vulgaire, dans le midi de la France, du *polypore chicorée*, champignon dont le chapeau est très ramifié et frisé sur les bords. (Cette espèce comestible pousse au pied des troncs d'arbres.)

FLOUVE n. f. Genre de plantes fourragères, de la famille des graminées.

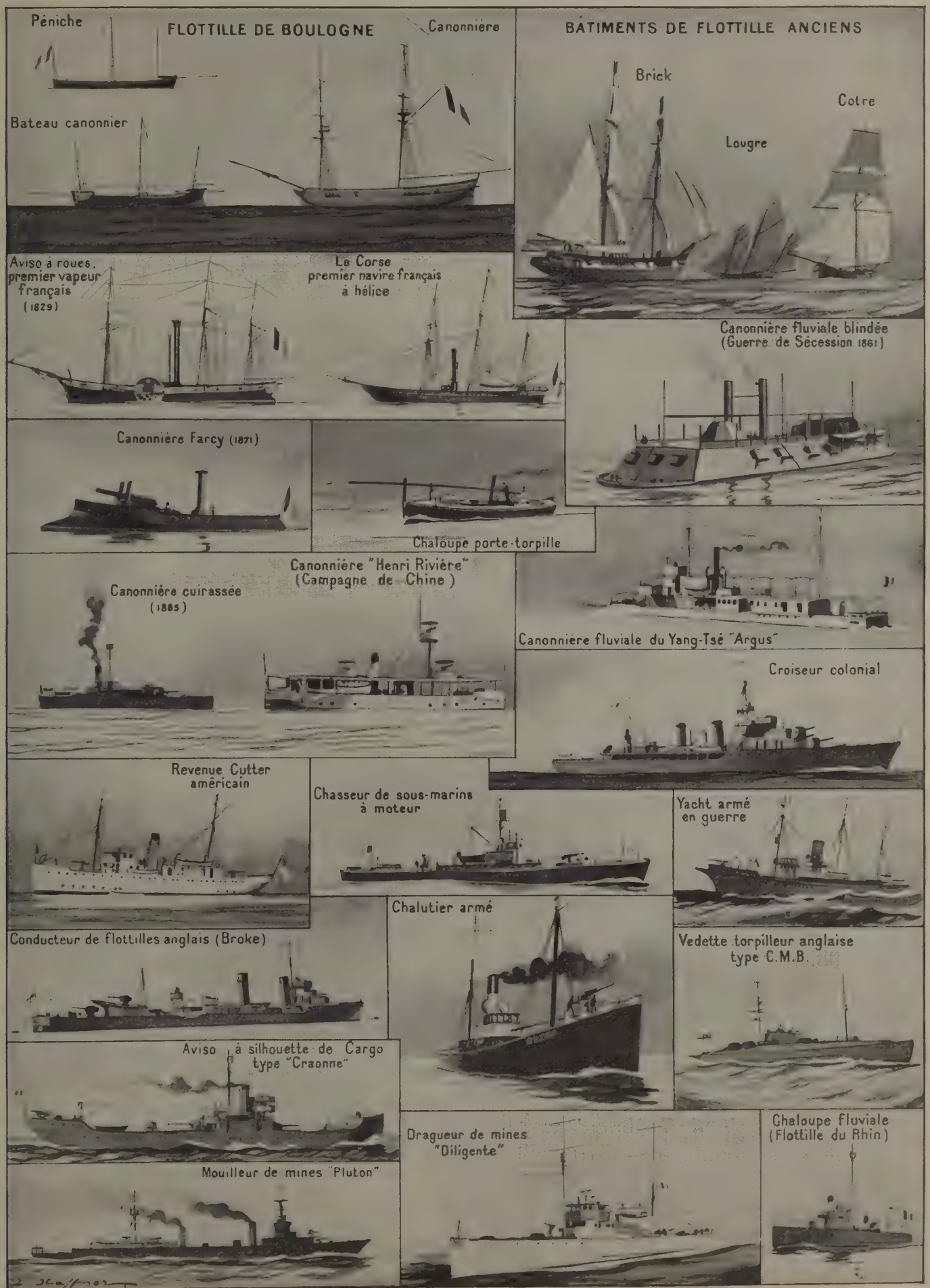
FLOTTILLE DE BOULOGNE
Péniche
Canonnière
Bateau canonnier
BÂTIMENTS DE FLOTTILLE ANCIENS
Brick
Cotre
Lougre
Aviso à roues, premier vapeur français (1829)
Le Corse premier navire français à hélice
Canonnière fluviale blindée (Guerre de Sécession 1861)
Canonnière Farcy (1871)
Chaloupe porte-torpille
Canonnière "Henri Rivière" (Campagne de Chine)
Canonnière cuirassée (1885)
Canonnière fluviale du Yang-Tsé "Argus"
Croiseur colonial
Revenue Cutter américain
Chasseur de sous-marins à moteur
Yacht armé en guerre
Chalutier armé
Conducteur de flottilles anglais (Broke)
Vedette torpilleur anglaise type C.M.B.
Aviso à silhouette de Cargo type "Craonne"
Dragueur de mines "Diligente"
Chaloupe fluviale (Flottille du Rhin)
Mouilleur de mines "Pluton"

— Encycl. Les *flouves* sont des herbes vivaces, à feuilles poilues, pourvues d'une gaine striée, dont les fleurs, à deux étamines, sont groupées en une grappe dense d'épillets uniflores. La flouve odorante (*anthoxanthum odoratum*), répandue dans les prairies et les bois de toute l'Europe, communique aux foins son odeur aromatique. Elle passe pour un bon fourrage, mais elle est peu productive, et d'ailleurs est toujours mince et sèche au moment de la fenaison.

Flouve odorante: *a*, épillet.

FLOUVET [*vè*] n. m. Fleur de farine.

FLOWER (William-Henry), zoologiste anglais, né à Stratford-sur-Avon en 1831, mort à Londres en 1899. Après avoir servi en Crimée comme chirurgien (1854), il devint successivement préparateur d'anatomie et chirurgie au Middlesex Hospital de Londres, conservateur du Hunterian Museum (1861), puis professeur d'anatomie comparée et de physiologie dans le même établissement (1869). En 1884, il était nommé directeur de la section d'histoire naturelle au British Museum. On lui doit de nombreux mémoires sur l'anatomie, la zoologie et l'anthropologie. Il était correspondant de l'Institut de France.

FLOYD (William), homme d'Etat et général américain, né à Suffolk (New-York) en 1734, mort à Western en 1821. Pendant la guerre de l'Indépendance il repoussa les Anglais de Long Island. Il fut plus tard sénateur de New-York.

FLOYD (John-Buchanan), homme d'Etat et général américain, né à Montgomery (Virginie) en 1805, mort à Abingdon en 1863. Il fut ministre de la guerre sous la présidence de Buchanan (1857-1860), et se signala par sa partialité pour les Sudistes. Lorsque éclata la guerre de Sécession, Floyd devint brigadier général dans l'armée confédérée ; mais, battu par Cox, puis par Grant (1862), il donna sa démission, et il mourut peu après.

FLOYERA [*flo-ié*] n. f. Flûte en usage en Grèce. (Le tuyau est percé latéralement de sept trous, dont les quatre premiers, placés vers le bas, ne doivent pas être recouverts par les doigts.)

FLUAGE n. m. (de *fluer*). Techn. Phénomène qui se produit lorsqu'un métal soumis à une forte pression, dans un espace clos dont l'enveloppe présente seulement un trou, s'écoule par ce trou, et se déforme alors comme le ferait un liquide visqueux sous une faible pression : *Le* fluage *des métaux.*

FLUATATION [*si-on*] n. f. Techn. Durcissement superficiel des calcaires tendres au moyen de certains fluosilicates solubles.

FLUATE n. m. Nom ancien des fluorures.

FLUCÉRINE n. f. Chim. V. fluocérine.

FLUCTUANT [*fluk-tu-an*], **E** adj. (lat. *fluctuans ;* de *fluctuare*, flotter). Qui offre le balancement d'un liquide. || Pathol. Qui présente le caractère de la fluctuation : *Tumeur* fluctuante.

FLUCTUATION [*fluk-tu-a-si-on*] n. f. (lat. *fluctuatio*). Physiq. Mouvement de déplacement alternatif dans la masse d'un liquide.

— *Par anal.* Variations alternatives : *Les* fluctuations *de la Rente, des valeurs diverses.*

— Fig. *Rien d'intéressant comme les angoisses et les* fluctuations *orageuses de Pascal à la poursuite du bonheur.* (Sainte-Beuve.)

— Biol. Changements opérés dans les caractères d'un individu, sous la seule influence de conditions de milieu différentes de celles auxquelles l'espèce est régulièrement soumise.

— Pathol. Transmission de la pression d'un liquide épanché : *Dionis paraît avoir le premier appelé* fluctuation *le phénomène par lequel on reconnaît, dans un abcès, la présence de la matière purulente.* (Billot.)

— Encycl. Biol. Dans la *fluctuation*, il y a identité du *patrimoine héréditaire* (caractères hérités des parents) chez les individus fluctués ou non ; elle est donc le résultat exclusif de l'action d'un milieu *inaccoutumé ;* dans la *mutation* (v. ce mot), au contraire, il y a identité des conditions de milieu, mais différence dans le patrimoine héréditaire.

Comme exemple de fluctuations, on peut citer les effets de l'alimentation sur les dimensions et les sécrétions du tube digestif, sur la fécondité (chevaux, poules, autruches), le nanisme (moutons, chevaux), la pilosité (porcs), la couleur (chenilles, papillons), etc. ; ceux de la température, de la lumière et de l'humidité sur les couleurs des animaux (protées, poules, papillons) ; ceux des saisons (changements de couleur de la robe, etc.) ; les effets des variations de conditions sur les métamorphoses, les cycles évolutifs, la génération alternante (rotifères, pucerons, phylloxéras, etc.).

D'une manière générale, la fluctuation ne touche pas le patrimoine héréditaire et ne produit que des modifications adaptatives, qui peuvent disparaître quand cessent les conditions qui leur ont donné naissance.

— Pathol. Pour reconnaître s'il y a *fluctuation*, on applique la pulpe des deux index en des points différents de la tumeur, puis on exerce une pression avec l'un d'eux ; l'autre reçoit une impulsion due à la transmission intégrale des pressions, dans toutes les directions, d'un liquide. La fluctuation se perçoit dans l'ascite, dans les kystes de l'ovaire, dans les kystes hydatiques, dans les abcès, et dans toutes les collections liquides formées au sein des tissus. C'est un moyen de diagnostic précieux.

Fluctuat nec mergitur, mots lat. signif. : *Il est battu par les flots mais ne sombre pas.* Devise de la ville de Paris qui a pour emblème un vaisseau. (Cette devise date du XVIe siècle.) Plus anciennement d'autres villes, par exemple Aymargues (Gard), ont eu cette même devise.

FLUCTUER [*fluk-tu-é*] v. intr. (lat. *fluctuare ;* de *fluctus*, flot). Flotter. (Peu us.)

FLUCTUEUX [*fluk-tu-eû*], **EUSE** adj. (lat. *fluctuosus*). Agité de mouvements contraires. (Peu us.)

FLUDD (Robert), mystique anglais, surnommé **Le Chercheur,** né à Milgate, dans le comté de Kent, en 1574, mort à Londres en 1637. Il étudia à Oxford la médecine, et se fit recevoir au collège des médecins, à Londres. S'étant adonné à l'étude de l'alchimie et de la magie, Fludd composa de nombreux travaux, où il combine la théosophie avec la physique. Ses œuvres complètes forment 5 volumes in-folio. La plus remarquable est sa *Philosophia mosaïca* (1638). Sans avoir appartenu à la Fraternité des Rose-Croix, il s'en constitua l'ardent apologiste. A ce propos, il publia son *Apologia compendiaria Fraternitatem de Rosea Cruce suspicionis et infamiæ maculis aspersam, veritatis quasi fluctibus abluens et abstergens,* Leyde 1616. Fludd se fit encore remarquer comme polémiste vigoureux. Il fut notamment le contradicteur de Kepler et de Mersenne. Gassendi s'efforça de ridiculiser les théories de Robert Fludd.

FLUE [*flû*] n. f. Nappe fine, placée entre les deux hamaux d'un tramail. (On l'appelle aussi demi-folle.)

FLUE (saint **Nicolas de**). V. Nicolas.

FLUÉ, E adj. Qui a subi le phénomène du fluage (en parlant d'un métal) : *On ramène les baguettes* fluées *à l'état ordinaire en les recuisant.*

FLÜELA (la), col des Alpes suisses (canton des Grisons), qui fait communiquer la vallée du Rhin supérieur avec celle de l'Inn supérieur et du Tyrol. Alt., 2.400 m.

FLÜELEN, village de Suisse (canton d'Uri), près d'Altdorf, dont il forme le port sur le lac des Quatre-Cantons ; 1.100 hab. Château de Rudenz.

FLUELLITE n. f. Fluorure naturel hydraté d'aluminium.

FLUENCE [*flu-anss*] n. f. (de *fluer*). Mouvement de ce qui coule, s'écoule : *Au moment que je parlais ainsi, l'éternité durait, la* fluence *du temps courait.* (Voltaire.) [Peu us.]

FLUENT [*flu-an*], **E** adj. (du lat. *fluens*, qui coule). Méd. Se dit des hémorroïdes qui fluent, qui laissent couler du sang.

— Philos. Qui s'écoule dans le devenir : *Ce que le temps a de* fluent. (Bergson.)

FLUENTE [*flu-ant'*] n. f. (de *fluent*). Mathém. Somme des fluxions de la variable, dans la méthode de Newton. (C'est l'intégrale du calcul différentiel.)

FLUER [*flu-é*] v. intr. (du lat. *fluere*, couler). Couler : *L'océan Indien* flue *six mois vers l'Orient et six mois vers l'Occident.* (Bernardin de Saint-Pierre.) [Peu us.] || Se dit en médecine des humeurs qui s'écoulent.

— Mar. Monter (en parlant de la mer quand elle opère son mouvement ascendant de marée.)

— Techn. Se dit d'un papier peu ou point collé et qui boit l'encre.

FLUET [*flu-è*], **ETTE** adj. (pour flouet, dérivé de *flou*). Mince et allongé : *Taille* fluette. *Des colonnettes* fluettes. *Un enfant* fluet.

FLUEUR n. f. (du lat. *fluor*, écoulement). Ecoulement d'infiltration : *La* flueur *d'une rivière, d'un fleuve.* (Vx.) || Au plur. Menstrues. V. fleur.

— Chim. anc. Fluor.

FLÜGEL (Gustave-Leberecht), orientaliste allemand, né à Bautzen en 1802, mort à Dresde en 1870. Il étudia les langues sémitiques à Vienne et à Paris. Son œuvre capitale est l'édition de l'*Encyclopédie arabe* de Hadji-Khalfa, avec une traduction et un commentaire latin. On a encore de lui une édition du Coran arabe, des *Concordantiæ Corani arabicæ*, une *Histoire des Arabes* (1832-1840) ; *Alkindi, surnommé le Philosophe des Arabes* (1857) ; un *Catalogue des manuscrits arabes, persans et turcs de la bibliothèque impériale de Vienne* (1865), et nombre d'autres ouvrages.

FLUGGÉE [*flugh-jé*] n. f. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, comprenant une dizaine d'espèces de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie tropicales.

FLUIDAL adj. (de *fluide*). Pétrogr. Qualificatif d'une structure des laves, caractérisée par l'orientation en lits parallèles de tout ou d'une partie des minéraux que la roche renferme. (Cette orientation est déterminée par la direction de l'écoulement de la lave.)

FLUIDE adj. (lat. *fluidus ;* de *fluere*, couler). Dont les molécules ont peu d'adhésion et glissent librement les unes autour des autres, de façon que le corps prend la forme du vase qui le renferme : *Les corps* fluides *sont des corps liquides ou gazeux.*

— *Fig.* Coulant, limpide : *Un style* fluide. || Qui n'a rien de solide : *Des pensées courtes et* fluides. (Fénelon.)

— *Substantiv.* et au masc. Corps fluide : *L'air et l'eau sont des* fluides. || Ce qui s'écoule rapidement : *Le permanent et le* fluide. (Fénelon.)

— Chem. de f. *Cabine à fluide,* Se dit d'une cabine de commande d'aiguillages et de signaux dans laquelle la force nécessaire à la manœuvre des appareils est transmise par l'intermédiaire d'un fluide tel que l'air, un liquide comprimé, le courant électrique, etc.

— Physiq. *Viscosité des fluides.* V. viscosité.

— Encycl. Physiq. On désigne sous le nom général de *fluides* les corps liquides ou gazeux. Ce nom leur a été donné parce que les corps liquides ou gazeux ont un certain nombre de propriétés communes. Pour simplifier, on énonce alors des lois générales pour les fluides ; ainsi le principe d'Archimède, le principe de l'égalité de pression en hydrostatique, etc., sont applicables aux fluides. Les liquides diffèrent cependant des gaz à beaucoup de points de vue : la compressibilité des liquides est extrêmement faible, tandis que celle des gaz est, au contraire, très grande ; aussi, ces derniers sont-ils souvent désignés sous le nom de *fluides élastiques.* D'ailleurs, chaque liquide possède des coefficients de dilatation et de compressibilité différents ; au contraire, tous les gaz ont même coefficient de dilatation et de compressibilité.

On a encore désigné sous le nom de *fluides incoercibles* ou *impondérables* des agents imaginés pour servir d'intermédiaires entre les corps influençants et les corps influencés, dans l'explication des phénomènes calorifiques, lumineux, magnétiques et électriques. Cette hypothèse des fluides impondérables a été remplacée par l'hypothèse de l'éther, substance matérielle non pesante, qui remplit tous les espaces intermoléculaires, et qui constitue, pour ainsi dire, un support universel pour la transmission des phénomènes calorifiques, lumineux, électriques ou magnétiques.

— Sc. occult. Les plus anciennes doctrines philosophiques, fondées sur l'astrologie, ont admis l'existence d'un fluide universel à l'aide duquel elles expliquaient les phénomènes mystérieux du monde. Les occultistes modernes, théosophes, spirites, supposent encore qu'il existe un *fluide divin,* émanant de Dieu, et un *fluide astral* assurant l'équilibre et le mouvement des mondes : ce dernier se communique à l'homme considéré comme un centre d'attraction et de projection fluidique, et composé d'une âme ou esprit, d'un corps fluidique et d'un corps matériel. Le corps fluidique ou *périsprit* serait le lien entre l'âme immatérielle et le corps matériel. En outre, les magnétiseurs attribuent à un *fluide nerveux,* les phénomènes de suggestion, de catalepsie, etc., qu'ils obtiennent sur leurs sujets.

FLUIDEMENT [*man*] adv. D'une manière fluide.

FLUIDIFIANT [*fi-an*], **E** adj. (de *fluidifier*). Qui rend fluide.

FLUIDIFICATEUR, TRICE adj. (de *fluidifier*). Qui a la propriété de fluidifier.

FLUIDIFICATION [*si-on*] n. f. (de *fluidifier*). Action de fluidifier.

FLUIDIFIER [*fi-é*] v. tr. (de *fluide*. — Se conjugue comme *prier*.) Physiq. Faire passer à l'état fluide : *La diastase* fluidifie *l'empois d'amidon.*

— Métall. Action d'ajouter un *flux* (v. ce mot) à un métal en fusion, pour rendre celui-ci plus fluide.

FLUIDIQUE [*dik'*] adj. Relatif au fluide.

FLUIDITÉ n. f. (de *fluide*). Qualité de ce qui est fluide.

— *Fig.* Caractère de ce qui est doux, léger, vaporeux, transparent : *Peintre qui a des tons d'une grande* fluidité. *La mélodie consiste en une certaine* fluidité *de sons coulants et doux comme le miel ; d'où elle a tiré son nom.* (Joubert.)

FLUME [prononciation angl. *floum'*] n. m. Dans les exploitations de sables aurifères, Aqueduc en bois, Canalisation sur chevalets, servant à la dérivation des eaux d'une rivière.

FLUMET, comm. de la Savoie, arrond. et à 22 kil. d'Albertville, sur l'Arly ; 930 hab. Aux environs, gorges de l'Arondine.

FLUMINIMAGGIORE, comm. d'Italie (île de Sardaigne, prov. d'Iglesias), sur le fleuve du même nom ; 6.250 hab.

FLUMS, village de la Suisse (canton de Saint-Gall), sur le Schilzbach, près de son confluent avec le Seez ; 4.080 hab. Filature de coton.

FLUOBARYTE n. f. Sulfate naturel de baryum. (Variété de barytine.)

FLUOBORATE n. m. Chim. V. fluosel.

FLUOBORÉ adj. Se dit de l'un quelconque des composés qui prennent naissance dans l'action du fluorure de bore sur les composés organiques.

FLUOCÉRINE, FLUCÉRINE, ou **FLUOCÉRITE** n. f. Fluorure naturel de cérium dont la formule est $Ce^{i}F^{3}$.

FLUOCÉRIUM n. m. Chim. Syn. de fluocérine.

FLUOFLAVINE n. f. Base de formule $C^{14}H^{10}N^{4}$ que l'on obtient en chauffant au bain d'huile la dichloroquinoxaline avec l'orthophénylène-diamine.

FLUOGERMANATE [*jèr'*] n. m. Sel de l'acide fluogermanique.

FLUOGERMANIQUE [*jèr'*] adj. Se dit d'un acide $GeF^{6}H^{2}$ que l'on obtient en évaporant le liquide résultant de l'absorption par l'eau de vapeurs du fluorure de germanium.

FLUOLITHE n. f. (Les minéralogistes écrivent fluolite.) Variété de pétrosilex.

FLUONIA. Mythol. Nom sous lequel les femmes invoquaient Junon, soit dans les accouchements, soit à l'époque de leurs menstrues.

FLUONIOBATE n. m. Chim. V. fluosel.

FLUOR n. m. (mot lat. signif. *écoulement*). Chim. Gaz presque incolore, qui fournit des réactions énergiques.

— Minér. *Spath fluor.* Syn. de fluorine.

— Encycl. Chim. Le *fluor,* de symbole F, a pour masse atomique 19, et n'a pas d'isotopes ; il fait partie avec le chlore, le brome et l'iode de la famille des métalloïdes halogènes.

Propriétés physiques. — C'est, à la température ordinaire, un gaz jaune verdâtre ; point d'ébullition — 187°, point de fusion —223° ; densité du gaz par rapport à l'air : 1,265.

Préparation. — L'isolement du *fluor* est difficile parce que c'est un élément extraordinairement actif qui tend à se recombiner avec la plupart des matériaux usuels. Il a été préparé pour la première fois par Moissan en 1886, par électrolyse de l'acide fluorhydrique pur et sec rendu conducteur par adjonction de fluorhydrate de fluorure de potassium (HF.KF). Le vase à électrolyse a la forme d'un tube en U, dont les deux branches sont obturées par des bouchons en fluorine ; ce tube est en platine. A la partie supérieure de chacune de ces deux branches sont soudés des tubes de platine. L'un (A) situé du côté de l'électrode négative est ouvert à l'air libre et laisse dégager de l'hydrogène ; l'autre (B) situé du côté de l'électrode positive laisse dégager le fluor et se continue par un serpentin où se condense l'acide fluorhydrique entraîné. Le vase à électrolyse est plongé dans un mélange réfrigérant ; malgré cette précaution, le fluor entraîne des vapeurs d'acide fluorhydrique que l'on retient par du fluorure de potassium placé dans des tubes de platine (C) ; le fluor est conservé dans des récipients en platine.

La valeur du platine rendant un tel appareillage coûteux, on peut aussi utiliser un vase de cuivre, et des électrodes en graphite : le fluor obtenu est moins pur.

Propriétés chimiques. — Le *fluor* est l'élément le plus actif de la chimie, la plupart de ses réactions se font dès la température ordinaire ; quelques-unes se produisent

encore à très basse température avec le fluor liquéfié. Il s'unit par simple contact avec l'hydrogène, même dans l'obscurité (et encore à —253°) ; il se forme de l'acide fluorhydrique, la réaction est fortement exothermique : $H^2 + F^2 = 2HF + 238{,}9$ grandes calories.

On explique, par cette grande affinité, le fait que le fluor décompose toutes les combinaisons hydrogénées. Outre la formation constante d'acide fluorhydrique on observe, avec les acides halogénés, la libération de chlore, de brome, ou d'iode ; avec l'eau, la formation d'ozone ; avec l'hydrogène sulfuré, la production de composés fluorés du soufre.

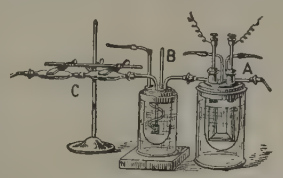

Appareil de Moissan, pour la préparation du fluor.

L'action est violente sur les matières organiques, elle a lieu à froid avec les carbures d'hydrogène, les alcools, les éthers ; ces dernières réactions sont à rapprocher de l'attaque des muqueuses et de la peau par le fluor.

Le fluor se combine aussi directement avec tous les métalloïdes sauf le chlore, l'oxygène et l'azote. Les composés obtenus correspondent à une saturation maximum des valences (IF^5, SF^6, AsF^3, SiF^4) ; le carbone amorphe est attaqué à froid (CF^4), le graphite au rouge ; le diamant n'est pas altéré. Le fluor attaque tous les métaux, la plupart dès la température ordinaire ; l'argent chauffé légèrement, l'or au rouge, le platine vers 500°. Avec le cuivre, le fluorure formé superficiellement protège le métal d'une attaque profonde. Le chlore, le brome, l'iode sont déplacés par le fluor de leurs combinaisons métalliques.

En résumé, le fluor s'apparente nettement aux autres halogènes, par sa valence, par le caractère acide de son hydrure, par l'isomorphisme des fluorures, chlorures, bromures et iodures alcalins ; par contre, il s'en écarte par l'absence de combinaisons oxygénées.

FLUORANE n. m. Produit de déshydratation de la phénolphtaléine, qui s'obtient à côté de ce corps quand on chauffe le phénol et l'anhydride phtalique. (C'est un solide fondant à 174°, de formule $C^{20}H^{12}O^3$.)

FLUORANTHÈNE n. m. Carbure d'hydrogène cyclique de formule $C^{15}H^{10}$ rencontré dans les fractions supérieures de la distillation des goudrons de houille.

FLUORÉ, E adj. Qui contient du fluor.

FLUORÉNATE n. m. Sel de l'acide fluorénique.

FLUORÈNE n. m. Carbure d'hydrogène découvert par Berthelot dans les huiles de goudron de houille. || Syn. DIPHÉNYLÈNE-MÉTHANE, ELLAGÈNE.

— ENCYCL. Le *fluorène*, de formule $(C^6H^4)^2{:}CH^2$, forme des aiguilles incolores présentant une fluorescence violette, fondant à 113°, bouillant à 295°. On peut le séparer des carbures qui l'accompagnent par sa propriété de donner un dérivé sodé $(C^6H^4)^2{:}CHNa$ quand on le chauffe avec du sodium. Il prend naissance également dans l'action de la chaleur sur le diphénylméthane. Il donne un picrate fondant à 81°. L'acide chromique l'oxyde en *diphénylènecétone* $(C^6H^4)^2{:}CO$ ou *fluorénone* qui par réduction donne à nouveau le fluorène.

FLUORÈNE-QUINONE n. f. Produit d'oxydation du fluorène, de formule $C^{13}H^8O^2$ obtenu à côté de fluorénone dans l'oxydation du fluorène. (Elle fond à 181°.)

FLUORÉNIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{13}H^9CO^2H$, fondant à 245°, dérivant du fluorène par fixation d'un radical CO^2H sur un carbone voisin du CH^2. (On l'obtient par réduction de l'acide fluorénone-carbonique, formé dans l'oxydation du fluoranthène.) || *Alcool fluorénique*. Syn. de FLUORÉNOL.

FLUORÉNOL n. m. Alcool de formule $(C^6H^4)^2CHOH$, obtenu par réduction de la fluorénone au moyen de l'amalgame de sodium. || Syn. ALCOOL FLUORÉNIQUE.

FLUORÉNONE n. f. Corps de formule $(C^6H^4)^2CO$, formé par oxydation du fluorène et du fluorénol. || Syn. DIPHÉNYLÈNE-CÉTONE.

FLUORÉNONE-CARBONATE n. m. Sel de l'acide fluorénone-carbonique.

FLUORÉNONE-CARBONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{13}H^7O.CO^2H$, formant des aiguilles orangées et obtenu dans l'oxydation du fluoranthène. || Syn. DIPHÉNYLÈNECÉTONE-CARBONIQUE.

FLUORESCÉINE [*rèss-sé*] n. f. Matière colorante du groupe des phtaléines.

— ENCYCL. La *fluorescéine* s'obtient en chauffant vers 200° l'anhydride phtalique avec la résorcine. C'est une poudre jaune-orangé de formule $C^{20}H^{14}O^5$, soluble dans les lessives alcalines en donnant une liqueur jaune par transparence et présentant une fluorescence verte extrêmement intense. La fluorescéine sert de matière première à la préparation des éosines et érythrosines. Elle présente peu d'importance comme colorant. Toutefois sa fluorescence encore visible à la concentration de $0^{gr},05$ dans 1 m^3 d'eau a été mise à profit par les hydrographes pour l'étude des rivières souterraines.

— Pharm. La *fluorescéine* sert surtout à la recherche des corps étrangers de la cornée, et se prescrit en collyre. Elle diffuse dans la peau, les muqueuses, la sclérotique qu'elle colore en jaune, à la suite d'une injection sous-cutanée pratiquée sur le vivant.

FLUORESCENCE [*rèss-sanss'*] n. f. (de *fluorescent*). Propriété que possèdent certains corps de transformer la lumière qu'ils reçoivent en radiations lumineuses de plus grande longueur d'onde.

— ENCYCL. En général un corps prend la couleur de la lumière qui l'éclaire, rouge, verte, etc. Il n'en est pas de même avec un corps fluorescent.

Ainsi le platinocyanure de baryum possède une *fluorescence* verte. Si on l'expose aux diverses parties du spectre en commençant par les radiations les plus réfrangibles, on constate qu'il émet de la lumière verte dans les régions du violet, de l'indigo, du bleu et du vert ; mais dans la région du jaune, de l'orangé et du rouge, c'est-à-dire de radiations moins réfrangibles ou de plus grande longueur d'onde, il émet ces mêmes radiations sans les transformer.

La transformation se fait donc toujours d'une radiation à une autre moins réfrangible (loi de Stokes).

Les rayons X, les rayons Becquerel et les rayons cathodiques produisent les mêmes effets que la lumière.

On peut considérer avec Becquerel la fluorescence comme une phosphorescence instantanée : elle cesse en effet dès qu'on supprime le faisceau excitateur.

Nombreux sont les corps fluorescents ; les solutions d'esculine, de sulfate de quinine, les sels d'urane, la chlorophylle, le tournesol, les huiles minérales (pétroles), etc.

FLUORESCENT [*rèss-san*], **E** adj. (du lat. *fluor*, écoulement). Physiq. Qui est doué de fluorescence : *Corps* FLUORESCENT. || *Lumière fluorescente*, Lumière des corps fluorescents. || *Lampes et tubes fluorescents*, Moyens d'éclairage qui ont un rendement bien supérieur aux lampes à incandescence et permettent, en outre, d'obtenir des teintes plus proches de la lumière solaire ou mieux en accord avec les colorations naturelles du cadre ambiant. V. *Supplément*.

— Chim. *Bleu fluorescent*, Matière colorante que l'on obtient en partant de la résorcine, et qui teint la soie en bleu-violet avec fluorescence brune.

FLUORHYDRATE n. m. Sel dérivant de l'acide fluorhydrique.

FLUORHYDRIQUE [*drik'*] adj. Se dit d'un acide formé d'hydrogène et de fluor.

— ENCYCL. L'*acide fluorhydrique* a comme formule HF.

Propriétés physiques. — C'est, au-dessous de 19°,4 (température d'ébullition normale) un liquide incolore, très avide d'eau. C'est à cette avidité pour l'eau qu'est due probablement sa causticité ; la peau et les muqueuses sont attaquées et ulcérées par l'acide concentré ou par ses vapeurs, et les brûlures sont dangereuses et douloureuses.

L'acide liquide émet, aux températures voisines du point d'ébullition, des vapeurs abondantes qui fument à l'air humide, par suite de la formation d'un hydrate qui se condense.

La densité de vapeur varie avec la température ; cette variation révèle l'existence de deux variétés moléculaires au moins, H^4F^4 au voisinage du point d'ébullition, et HF au-dessus de 90° ; aux températures intermédiaires, les vapeurs de l'acide seraient formées d'un mélange de ces différentes variétés.

L'acide liquide se solidifie par refroidissement à — 92°.

Préparation. — L'*acide fluorhydrique* a été obtenu pour la première fois, à l'état pur, par Gay-Lussac et Thénard, en 1811, en chauffant, dans une cornue en plomb, des cristaux naturels de « fluorine » (fluorure de calcium) pulvérisés, avec de l'acide sulfurique. Cette méthode est encore utilisée ; les vapeurs de l'acide sont ou bien condensées dans un serpentin de plomb refroidi, ou absorbées dans de l'eau contenue dans un récipient en plomb, suivant que l'on désire obtenir l'acide anhydre ou à l'état de solution.

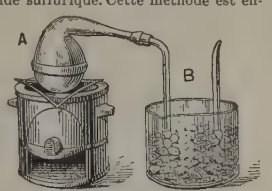

Préparation de l'acide fluorhydrique : A. Cornue de plomb ; B. Mélange réfrigérant.

Il est nécessaire d'employer des appareils en plomb (à défaut de platine), parce que l'acide sulfurique attaque la plupart des métaux, et que l'acide fluorhydrique attaque le verre, la porcelaine et la silice.

L'acide fluorhydrique ainsi préparé n'est pas pur, il contient du fluorure de silicium gazeux, SiF^4, provenant justement de l'attaque des impuretés siliceuses qui accompagnent la fluorine naturelle ; ce fluorure de silicium, quand il est au contact de l'eau, donne de l'acide fluosilicique : SiF^6H^2.

Pour purifier approximativement les solutions fluorhydriques on y dose l'acide fluosilicique, et l'on y ajoute la quantité de carbonate de soude juste nécessaire pour le précipiter à l'état de fluosilicate de soude, puis on filtre sur toile.

Pour obtenir de l'acide fluorhydrique parfaitement pur, on peut utiliser le procédé suivant indiqué par Frémy : On sépare la solution en deux portions égales, on sature l'une des portions par du carbonate de potassium, l'acide fluorhydrique y passe à l'état de fluorure KF ; puis on y ajoute l'autre portion, ce qui transforme le fluorure en fluorhydrate de fluorure KF,HF qui reste dissous, tandis que la silice précipite à l'état de fluosilicate de potassium (SiF^6K^2). On filtre ; la solution recueillie est concentrée ; les cristaux de fluorhydrate de fluorure qui se déposent sont pulvérisés, desséchés dans le vide ; par calcination, ils laissent dégager l'acide pur et sec. Toutes ces opérations nécessitent un appareillage en platine.

Propriétés chimiques. — L'acide fluorhydrique gazeux n'attaque que deux métalloïdes ; le bore et le silicium ; il attaque tous les métaux, sauf le cuivre, l'argent, l'or et le platine. En présence d'eau, le cuivre et l'argent sont eux-mêmes attaqués ; dans ces réactions il y a libération d'hydrogène en même temps que formation de fluorures.

Évaluée d'après la conductivité moléculaire, la force de l'acide fluorhydrique est très inférieure à celle de l'acide chlorhydrique. La réaction caractéristique est l'attaque de la silice et des silicates, notamment des verres. Avec la silice on a la réaction : $SiO^2 + 4HF = SiF^4 + 2H^2O$.

L'acide ne peut donc être préparé ou conservé dans des appareils en verre ; on l'enferme dans des vases en plomb, en gutta-percha, en paraffine, ou mieux, en platine.

Composition. — Si l'on traite du fluorure d'argent chauffé à l'abri de toute trace d'humidité par un volume v d'hydrogène, on obtient de l'acide fluorhydrique dont le volume est double de celui de l'hydrogène employé, soit $2v$.

Le volume x de fluor qui s'est ainsi uni au volume v d'hydrogène pour donner un volume $2v$ d'acide, s'obtient en écrivant l'équation qui exprime la loi de la conservation des masses :

$$\underset{\text{masse d'hydrogène}}{v\,ad_H} + \underset{\text{masse de fluor}}{x\,ad_F} = \underset{\text{masse d'acide fluorhydrique}}{2\,v\,ad_{acide}}$$

(a représentant la masse du litre d'air, d_H, d_F les densités des gaz). La résolution de cette équation conduit à $x = v$; le fluor et l'hydrogène se combinent à volumes égaux, ce qui conduit à la formule HF.

Propriétés analytiques. — L'acide fluorhydrique se reconnaît à la propriété qu'il a d'attaquer le verre.

Usages. — *Gravure sur verre.* On utilise de préférence les vapeurs acides qui donnent une gravure mate, dépolie, tandis que le liquide donne des traits transparents, moins visibles. La surface de verre à graver est recouverte d'un vernis protecteur (cire, essence de térébenthine), le dessin est fait avec une pointe qui enlève le vernis. Après gravure on dissout le vernis dans de l'alcool.

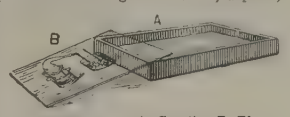

Gravure sur verre : A. Cuvette ; B. Plaque de verre après l'opération.

L'acide très dilué est un assez bon antiseptique (stérilisation des moûts).

FLUORIFIQUE [*fik'*] adj. Qui contient du fluor.

FLUORINDINES [*din'*] n. f. pl. Groupe de matières colorantes, découvertes par Caro dans les produits accessoires de la fabrication des indulines.

— ENCYCL. Les *fluorindines* présentent des nuances variant du bleu violacé au bleu verdâtre ; leurs solutions manifestent une superbe fluorescence rouge. Elles se rattachent au groupe des azines.

FLUORINE n. f. Fluorure naturel de calcium.

— ENCYCL. La *fluorine*, ou *chaux fluatée*, a pour formule CaF^2 ; elle offre un éclat vitreux et une certaine transparence. Il en existe de nombreuses variétés, dont la plupart sont phosphorescentes sous des teintes variées ; certaines donnent une belle couleur verte : *chlorophane*, *movillon*, etc. La forme la plus ordinaire des cristaux de fluorine est le cube, mais il existe un grand nombre de variétés non cristallisées. La fluorine sert à faire des vases, des coupes, etc. ; on l'utilise aussi comme fondant, dans la métallurgie, sous le nom de SPATH FLUOR.

Une macle fréquente de la fluorine consiste dans la pénétration de deux cubes ayant en commun une diagonale autour de laquelle l'un d'eux aurait tourné de 60 degrés.

La structure cristalline de la fluorine a été déterminée par W. Bragg au moyen des rayons X. La maille du réseau cristallin se compose de huit petits cubes renfermant un atome de fluor au centre et des atomes de calcium sur certains sommets.

FLUORIQUE [*rik'*] adj. Chim. Syn. anc. de FLUORHYDRIQUE.

FLUORISEL n. m. Sel fourni par la combinaison de deux fluorures.

FLUORITIQUE [*tik'*] adj. Qui contient du fluor : *Roche* FLUORITIQUE.

FLUOROBENZÈNE [*bin*] n. m. Composé de formule C^6H^5F, bouillant à 85°.

FLUOROFORME n. m. Gaz incolore, d'odeur chloroformée, attaquant le verre, peu soluble dans l'eau, employé sous forme d'*eau fluoroformée* inodore contre la coqueluche et dans le traitement de la tuberculose au début.

FLUOROGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *fluor*, et du gr. *graphein*, écrire). Procédé de gravure sur verre, dans lequel le dessin est obtenu photographiquement.

— ENCYCL. L'image copiée sur verre, par le procédé au bitume de Judée par exemple, protège le verre contre l'action des vapeurs d'acide fluorhydrique ou d'une solution de fluorure d'ammonium qui dépolit le verre dans ses parties nues.

FLUOROL n. m. Fluorure de sodium plus ou moins pur, employé comme antiseptique, en solution aqueuse.

FLUOROMÈTRE n. m. (de *fluor*, et du gr. *métron*, mesure). Appareil utilisé pour le dosage du fluor.

FLUOROSCOPE [*ross-kop'*] n. m. Chambre noire portative, constituée par une petite boîte pyramidale bien close, dont la grande base est un écran rendu fluorescent (par du platinocyanure de baryum), et dont on se sert dans la radioscopie.

FLUOROSCOPIE [*ross-ko-pî*] n. f. Observation radioscopique faite à l'aide d'un fluoroscope. V. RADIOSCOPIE.

FLUORURES n. m. pl. Composés binaires du fluor avec les autres éléments ; sels de l'acide fluorhydrique.

— ENCYCL. Parmi les *fluorures* métalliques, les uns, comme les fluorures alcalins et le fluorure d'argent, sont très solubles dans l'eau ; les autres y sont complètement insolubles, comme le fluorure d'aluminium et les fluorures alcalino-terreux ; d'autres, enfin, sont décomposés par l'eau et ne s'y dissolvent qu'à la faveur d'un excès d'acide fluorhydrique.

Les fluorures métalliques s'unissent avec l'acide fluorhydrique, formant des corps appelés *fluorhydrates de fluorures* ; tels sont le fluorhydrate de fluorure de potassium KF.HF, le fluorhydrate de fluorure de sodium NaF.HF. Il convient de rapprocher de ces corps une série de composés appelés *fluosels*.

Les caractères analytiques des fluorures sont les suivants : chauffés avec de l'acide sulfurique, ils donnent des vapeurs d'acide fluorhydrique qui corrodent le verre. Le nitrate d'argent ne les précipite pas de leurs dissolutions, ce qui les distingue des chlorures, bromures et iodures, mais les chlorures de calcium, de baryum et de magnésium les précipitent.

— Pharm. Les *fluorures* sont des antiseptiques qui s'opposent aux fermentations microbiennes sans entraver l'action des ferments figurés. Le *fluorure d'ammonium* est préconisé contre les dyspepsies flatulentes ; le *fluorure d'argent* est très employé en chirurgie et en gynécologie ; le *fluorure de calcium* est un reminéralisant des os ; le *fluorure de sodium*, antiseptique chirurgical et vésical, préconisé également contre la tuberculose pulmonaire.

FLUOSEL n. m. Désignation commune à un certain nombre de substances chimiques contenant du fluor, et présentant des analogies de propriétés et de constitution avec certains sels oxygénés.

— ENCYCL. En traitant par de l'acide fluorhydrique étendu, ajouté peu à peu, les solutions de certains sels oxygénés, on obtient des substances dans lesquelles le fluor se substitue totalement ou en partie à l'oxygène à raison de deux atomes de fluor (monovalent) pour un atome d'oxygène (bivalent).

Le remplacement peut être total : c'est le cas des fluoborates, fluo-titanates, stannates, zirconates, tantalates,

tungstates, silicates ; la formule du fluosilicate de sodium, par exemple, est SiF^6Na^2 provenant du silicate SiO^3Na^2.

Le remplacement n'est que partiel, dans les fluoxymolybdates, fluoxyuranates, fluoxyarséniates, fluoxytungstates ($WO^2F^4K^2$, provenant du tungstate WO^4K^2).

Certains sels oxygénés enfin donnent lieu à une substitution totale ou partielle suivant que l'acide fluorhydrique par lequel on les traite est, ou non, en excès. Dans ce groupe figurent les fluoniobates et fluoxyniobates, les fluoarséniates et les fluoxyarséniates, etc.

FLUOSILICATE n. m. Chim. Sel de l'acide fluosilicique.

— Encycl. Pharm. Le *fluosilicate de sodium* est un antiseptique énergique employé en injections dans les cavités naturelles ou pour des lavages chirurgicaux. En raison de sa causticité, il ne peut être utilisé qu'en solution diluée, car il attaque les instruments et les vases de verre ou de porcelaine.

FLUOSILICIÉ, E adj. Qui contient du fluor et du silicium.

FLUOSILICIQUE [*sik'*] adj. Se dit d'un acide qui se présente à basse température en cristaux fusibles à 15°, émettant d'épaisses fumées blanches et ayant pour formule : $SiF^6H^2 + 2H^2O$. (On l'obtient par l'action de l'acide fluorhydrique sur le fluorure de silicium.)

FLUOSILICIURE n. m. Combinaison d'un corps simple avec le fluor et le silicium.

FLUOTANTALATE n. m. Sel de l'acide fluotantalique.

FLUOTANTALIQUE adj. Se dit d'un acide qui se forme dans l'action de l'acide tantalique sur l'acide fluorhydrique.

FLUOTITANATE n. m. Sel de l'acide fluotitanique.

FLUOTITANIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide qui se forme dans l'action de l'acide titanique sur l'acide fluorhydrique.

FLUSH [*fleuch'*] n. m. Jeux. Mot anglais par lequel on désigne au poker une figure comportant cinq cartes de la même famille formant une séquence. (On dit aussi *quinte flush.*) || *Flush royal,* Flush dont la plus forte carte est un as : *Le* FLUSH ROYAL *à cœur est battu par le carré de sept.*

FLUSHING (du nom de la ville holland. de *Flessingue*), quartier de la Cité de New-York (county de Queens). Bourgade fondée en 1644 dans Long Island par des Anglais non-conformistes, devenue au XVIIIe siècle lieu de villégiature des colons de New-York, sur la rive de l'East river ; elle a été englobée en 1898 dans l'arrond. oriental de la métropole des Etats-Unis.

FLUSSPATH n. m. Chim. Syn. de FLUORINE et de SPATH FLUOR.

FLUSSYTTROCALCITE n. f. Minér. Syn. de YTTROCÉRITE.

FLUSTRA [*fluss*] n. f. Genre de bryozaires, constitué par des espèces formant des colonies composées d'un grand nombre de loges rectangulaires, juxtaposées en lames découpées, dressées, ayant l'aspect d'algues. (Nombreuses espèces sur nos côtes ; genre cosmopolite. Espèce type : *Flustra foliacea.*)

Flustra : *a*, un fragment très grossi.

FLÛTE n. f. (anciennem. FLEÜTE, FLAÜTE ; d'origine inconnue). Mus. Instrument à vent et à embouchure, formé d'un tube et percé de trous pour varier les sons : *Jouer de la* FLÛTE. || *Flûte traversière* ou *allemande,* Grande flûte usitée dans les orchestres et dont l'embouchure est percée sur le côté. || *Petite flûte* ou *octavin,* Flûte qui ressemble à la précédente, mais qui est beaucoup plus petite, et donne des sons très aigus. || *Flûte douce,* Dessus. || *Flûte chalumeau,* Ténor. || *Flûte laridon,* Basse de flûte. || *Flûte douce à bec,* Sorte de flageolet à neuf trous, dont l'embouchure est en forme de bec. || *Flûte à clefs,* Flûte où les trous s'ouvrent et se ferment à l'aide de clefs. || *Flûte de Pan,* Flûte en usage chez les anciens, et qui était composée de plusieurs tubes dont chacun donnait une note. || *Double-flûte,* Flûte des anciens, qui avait un seul bec et deux corps. — Au moyen âge, Instrument composé de deux flûtes, dont la droite, dite *masculine,* donnait les sons graves, et la gauche, dite *féminine,* les sons aigus. || *Flûte à l'oignon,* Nom plaisant du mirliton, dont les deux extrémités, percées sur le côté, étaient couvertes d'une pelure d'oignon. || *Concert de flûtes,* Nom que l'on donnait à une famille de flûtes à bec. || *Jeu de flûtes,* Jeu d'orgue qui imite les sons de la flûte.

— *Par extens.* Artiste qui joue de la flûte : *La première* FLÛTE *de l'Opéra.*

— Pain long et mince.

— *Fam.* et au plur. Jambes longues et minces.

— Admin. Tige creuse de bois ou de fer servant à sonder, à l'octroi, les tines de beurre.

— Arboric. *Greffe en flûte.* V. GREFFE.

— Ornith. *Flûte au soleil,* Oiseau de la famille des ardéidés, qui habite le Paraguay et le Brésil (*nycticorax cyanocephala*).

— Techn. Navette de tapissier de haute lice. || *Flûte d'alambic,* Tube courbé qui joint la chaudière au serpentin. || *Joint en bec de flûte,* Joint réunissant deux pièces de bois placées dans le prolongement l'une de l'autre. || Bouteille étroite et allongée. || Verre à pied de forme étroite et allongée, dans lequel on boit le vin de champagne.

Flûte à champagne.

— Loc. div. *Fam. Jouer des flûtes, Se tirer des flûtes,* Courir, s'enfuir rapidement. || Pop. *Astiquer ses flûtes,* Se préparer à fuir. || *Ajuster ses flûtes,* Préparer les moyens de faire réussir quelque chose. || *Leurs flûtes sont mal ajustées,* Ces personnes se sont mal concertées. || *Etre du bois dont on fait les flûtes,* Etre veule, céder à tout sans résistance.

— Interj. pop. servant à marquer l'impatience, le dédain : *Encore vous ?... Ah,* FLÛTE ! *alors.* (On dit aussi : DES FLÛTES !...)

— Prov. **Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour** (ou **retourne au tambour**), Le bien trop facilement acquis se dépense de même. (Les Latins disaient : **Male parta male dilabuntur**, ce qui peut se traduire par : *Bien mal acquis ne profite pas.*)

— Encycl. Mus. Les poètes, dans leurs fictions, ont attribué l'invention de la *flûte* tantôt à Apollon, tantôt à Pallas, à Mercure ou à Pan. Les anciens connurent de nombreuses espèces de flûtes : flûtes droites, courbes, longues, moyennes, etc., mais ils ne connurent point la flûte actuelle, celle qu'on a longtemps appelée « flûte traversière », après l'avoir appelée « flûte allemande », pour la différencier de

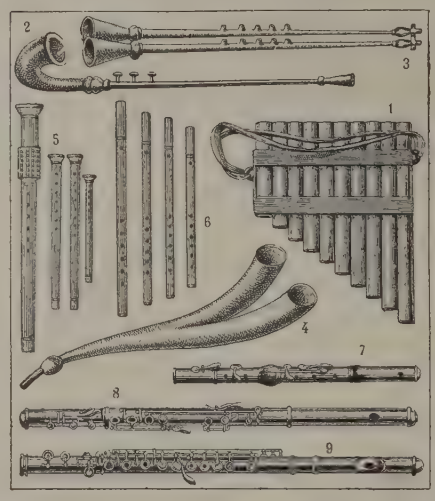

FLÛTES : 1. De Pan ; 2. Courbe ; 3, 4. Doubles ; 5. Droite et aiguë (XVIe et XVIIe s.) ; 6. Traversière ou allemande (XVIe et XVIIe s.) ; 7. Tulou à cinq clefs ; 8. Dorns ; 9. Bœhm (cylindrique).

la flûte douce ou flûte à bec, la seule en usage jusqu'alors. La plus ancienne représentation qu'on possède de la flûte traversière remonte au XIe siècle, dans une fresque de l'église Sainte-Sophie, à Kiev. Mais on sait que, dès le XIVe siècle, l'usage de cet instrument était déjà très répandu dans l'Europe occidentale, malgré l'emploi de la flûte douce, encore seule admise dans l'orchestre de Lulli.

La flûte moderne fut longtemps un instrument incomplet, par l'insuffisance du nombre de degrés chromatiques, imparfait par le manque de justesse de certaines notes. L'instrument était percé d'un certain nombre de trous latéraux, qu'on bouchait directement avec les doigts. Pour obtenir plus de sûreté dans le mécanisme et dans l'intonation, on imagina des *clefs* : d'abord une seule, puis deux, trois, quatre, cinq, six, jusqu'à neuf. Enfin, vint un réformateur, le flûtiste allemand Théobald Bœhm, qui, au début du XIXe siècle, systématisa et compléta cet emploi des clefs et amena l'instrument à l'état de perfection où nous le voyons aujourd'hui, non sans rencontrer d'abord, de la part même d'artistes distingués, une violente opposition. La flûte se construisait naguère toujours en bois : buis, ébène ou grenadille. On en fait aujourd'hui beaucoup en argent, dont la sonorité est excellente.

La flûte actuelle, avec sa sonorité douce et tendre dans le grave, brillante à l'aigu, tout à fait originale dans son ensemble, possède, avec tous les degrés chromatiques, une étendue de trois octaves pleines, d'*ut* à *ut,* ainsi :

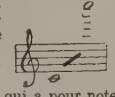

Une clef d'invention récente permet de produire un ton plus bas le *si bémol* grave. Bœhm a construit également une flûte alto qui a pour note fondamentale le *sol* situé à la quarte inférieure de l'*ut grave.* Son emploi est rare.

Dans un orchestre complet, la flûte se présente toujours par couple : première et seconde flûte. La musique de flûte s'écrit toujours sur la clef de *sol.* La petite flûte, qu'on nomme aussi *piccolo* ou *ottavino* de son nom italien, est beaucoup plus courte et résonne à l'octave supérieure. Elle a le son strident et aigu du fifre. Du reste, même doigté, même mécanisme que la grande, avec un peu moins d'étendue. Son diapason est celui-ci, mais à l'octave supérieure :

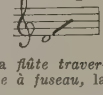

— Dans l'orgue, on distingue plusieurs variétés de jeux de flûte : les plus employées sont la *flûte ouverte* de 8 ou 4 pieds, la *flûte douce* en bois, la *flûte harmonique* (inventée par Cavaillé-Coll), la *flûte traversière,* ces deux dernières octaviant, la *flûte à fuseau,* la *flûte à cheminée.*

Flûte enchantée (LA) [*die Zauberflöte*], opéra allemand en deux actes, paroles d'Emmanuel Schikaneder, musique de Mozart, représenté à Vienne, sur le théâtre Auf der Wieden, le 30 septembre 1791. Tamino, jeune prince égyptien, s'est fiancé à la jeune Pamina ; mais la reine de la Nuit et le Nubien Monostatos se mettent à l'encontre de leurs vœux. D'autre part, un oiseleur, nommé Papageno, poursuit la gentille Papagena, qui lui échappe et se trouve partager le sort du prince. Mais trois fées bienfaisantes s'intéressent aux deux amants et leur font présent d'une flûte et d'une sonnette magiques, qui leur serviront de talismans. Avec l'aide des fées et du grand prêtre Sarastro, les deux couples d'amoureux se trouvent enfin réunis. Sur ce canevas, Mozart a brodé un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. L'ouverture de *la Flûte enchantée,* le trio des fées, la chanson délicieuse de Papageno, l'air charmant de la reine de la Nuit, l'invocation de Sarastro, le chœur des prêtres d'Isis, le duo bouffe de Papageno et de Papagena, tous ces morceaux, si variés de ton, d'allure, de couleur, mais unis par un style d'une incomparable splendeur, sont, du premier jusqu'au dernier, dignes de Mozart.

On donna à l'Opéra de Paris, en 1801, sous ce titre : *les Mystères d'Isis,* une prétendue version de *la Flûte enchantée,* qui obtint quelque succès. C'est seulement en 1865 que le public parisien fut mis à même de connaître vraiment l'œuvre de Mozart, par la bonne traduction qu'en donnèrent Nuitter et Beaumont au Théâtre-Lyrique.

FLÛTE n. f. (pour FLUSTE ; altération de *fuste*). Mar. *Flûte* ou *Corvette de charge,* Bâtiment de guerre réservé exclusivement pour le transport du matériel. || *Armer un navire en flûte,* Lui enlever ses canons et le faire servir au transport du matériel. || *Armer des embarcations en flûte,*

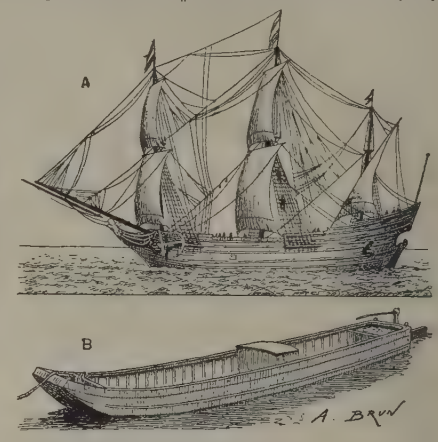

A. Flûte hollandaise ou corvette de charge ; B. Flûte de navigation intérieure sur les canaux et rivières.

Les armer pour l'exercice, par opposition à l'armement en guerre. || Gros navire de charge des ports de Hollande, plat de fond et très renflé de formes.

— Navig. fluv. Bateau à fond plat de forme longue et étroite, et du port de 40 à 150 tonnes, qu'on emploie principalement sur la Seine, l'Ourcq, la Marne et la Loire. (On l'appelle aussi PARQUETTE.)

FLÛTÉ, E adj. Doux et coulé comme le son d'une flûte : *Voix* FLÛTÉE. *Sons* FLÛTÉS. || Spécialem. *Sons flûtés,* Notes harmoniques, d'un diapason très élevé, produites sur les instruments à cordes lorsqu'on fait glisser l'archet près du chevalet.

FLÛTEAU [*tô*] n. m. Flûte grossière ; sifflet.

— Bot. Nom vulgaire donné soit à l'alisme, plantain d'eau (*alisma plantago*), soit au jonc fleuri (*butomus umbellatus*).

FLÛTER [*té*] v. intr. (anciennem. FLAÜTER ; origine douteuse). Jouer de la flûte.

— Fam. *C'est comme si vous flûtiez,* Vous avez beau faire, c'est inutile. || *Envoyer flûter,* Envoyer au diable.

— *Transitiv.* Admin. Sonder avec la flûte : FLÛTER *une tine de beurre.*

— *Pop.* Boire : FLÛTER *un litre.*

FLÛTET [*tè*] n. m. (de *flûte*). Galoubet. || *Flûtet basque,* Espèce de galoubet à trois trous, dont se servent ordinairement les joueurs de tambourin à cordes, de Gascogne, du Béarn ou du Pays basque.

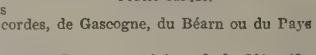

Flûtet basque.

FLÛTEUR, EUSE n. Personne qui joue de la flûte. (On dit mieux FLÛTISTE.)

FLÛTEUR n. m. Erpétol. Nom vulgaire d'une espèce de rainette.

— Ornith. Nom vulgaire donné au *gymnorhina tibicen,* corvidé d'Australie, à cause de sa voix sonore et mélodieuse. (C'est le *morning clock* des colons.)

FLUTHÉRITE n. f. Carbonate hydraté naturel d'uranium et de calcium.

FLÛTISTE [*tisst'*] n. Personne qui joue de la flûte.

FLUVIAL, E, AUX adj. (lat. *fluvialis*). Qui appartient aux fleuves : *Eaux* FLUVIALES. || Qui a lieu sur les fleuves, les rivières : *Pêche* FLUVIALE.

FLUVIATILE adj. (lat. *fluviatilis*). Hist. nat. Qui vit ou croît dans les eaux courantes : *Coquilles* FLUVIATILES. *Plantes* FLUVIATILES.

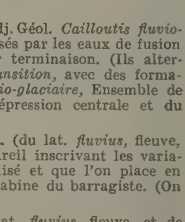

Fluvicole.

FLUVICOLE ou **FLUVICOLA** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, comprenant des gobe-mouches américains, gris verdâtre ou noirs, variés de blanc, et dont on connaît quatre espèces. (Le type de ce genre est le *fluvicola climacura,* du Brésil, qui est de la taille d'un pinson.)

FLUVIO-GLACIAIRE [*si-èr'*] adj. Géol. *Cailloutis fluvio-glaciaire,* Se dit de cailloutis déposés par les eaux de fusion des glaciers à proximité de leur terminaison. (Ils alternent souvent, dans le *cône de transition,* avec des formations glaciaires.) || *Appareil fluvio-glaciaire,* Ensemble de la ceinture morainique de la dépression centrale et du cône de transition d'un glacier.

FLUVIOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du lat. *fluvius,* fleuve, et du gr. *graphein,* écrire). Appareil inscrivant les variations du niveau d'un fleuve canalisé et que l'on place en amont d'un barrage, près de la cabine du barragiste. (On dit aussi FLUVIOMÈTRE.)

FLUVIO-MARIN, E adj. (du lat. *fluvius,* fleuve, et de *marin*). Se dit d'un dépôt produit à la limite des eaux douces et des eaux marines. (On y trouve généralement à la fois des coquilles marines, des coquilles d'eau douce et des débris d'animaux terrestres.)

FLUVIOMÈTRE n. m. Navig. fluv. Syn. de FLUVIOGRAPHE.

FLUVIOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. (de *fluviomètre*). Qui sert à mesurer les crues des fleuves : *Echelle* FLUVIOMÉTRIQUE.

La Femme en rouge, par Dannat.

La Fête au village, par Teniers.

Fileuse, par M. Moreau.

Le Fifre, par Manet.

La Belle Ferronnière, par L. de Vinci.

La Femme au manchon, par Mme Vigée-Lebrun.

La Fileuse, dessin par Prud'hon.

La Ferme de la vallée, par J. Constable.

La Femme aux cerises, par Manet.

Les Fileuses, par Velasquez.

Portrait du roi Ferdinand, par le Greco.

(Photos *Anderson, Neurdein, Giraudon, Larousse.*)

La Foi, par Civitali.

Bataille de Fleurus, par Mauzaisse.

La Finette, par Watteau.

Flore, bas-relief par Carpeaux.

Flore, par le Titien.

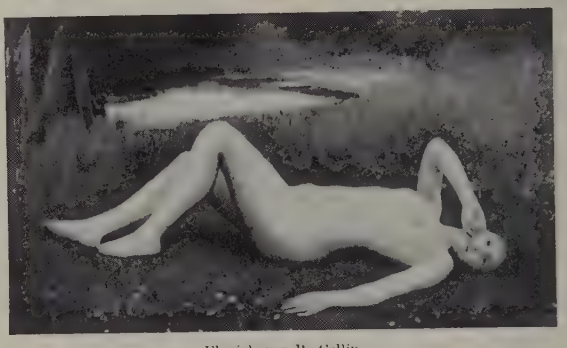

Floréal, par B. Collin.

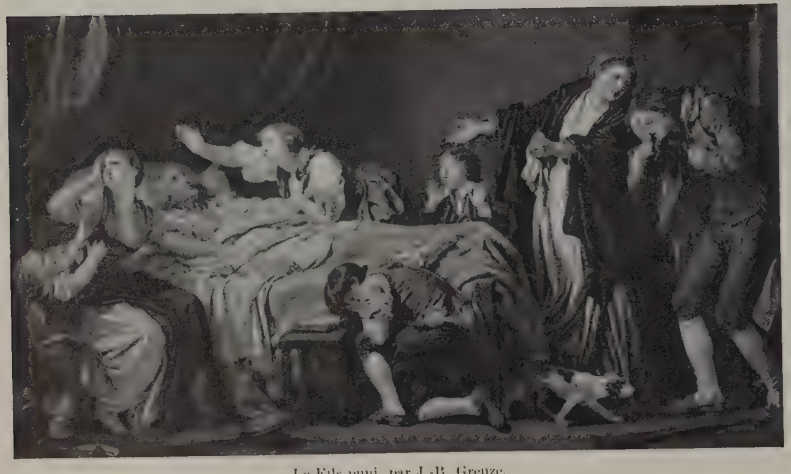

Le Fils puni, par J.-B. Greuze.

Les Foins, par Bastien-Lepage.

La Foire de Madrid, par Goya.

Une Foire à la porte d'une auberge, par Demarne.

(Photos *Bulloz, Anderson, Giraudon, Goupil.*)

FLUX [*flu*] n. m. (lat. *fluxus ;* de *fluere*, couler). Action de couler, de venir en abondance : *Le* FLUX *de nos larmes.* (Malherbe.) || Par anal. : *Un* FLUX *continuel de grâces.* (Pascal.) || Fig. : *Un* FLUX *de paroles.*

— Mouvement réglé de la mer vers le rivage à certaines heures ; marée montante (S'oppose à *reflux* ou marée descendante) :

Le flux les apporta, le reflux les remporte.
CORNEILLE.

L'océan a le FLUX *et le reflux deux fois en vingt-quatre heures.* (Bersot.) || *Par anal.* Mouvement en avant (par opposition à un retour en sens contraire) : *Le* FLUX *et le reflux de la foule.* || Fig. : *Le* FLUX *et le reflux de l'opinion. Le* FLUX *et le reflux des passions humaines.*

— Chim. V. FONDANT.

— Jeux. Suite de cartes de même couleur, dont il manque la plus forte. || *Être à flux*, Se dit, au jeu d'hombre, du joueur qui ne peut lâcher parce qu'il n'a que des triomphes.

— Méd. Evacuation accidentelle, soit par sa nature, soit par son mode ou ses circonstances : FLUX *de ventre.* FLUX *cœliaque.* FLUX *hémorroïdal.* FLUX *de sang.* V. DYSENTERIE et RÈGLES. || Pop. *Avoir le flux*, Avoir peur.

— Métall. Matière que l'on ajoute à un métal fondu pour rendre celui-ci plus fluide et l'affiner en même temps. (On se sert beaucoup de flux dans les opérations de soudure afin que le métal d'apport remplisse bien les espaces libres entre les pièces à unir et qu'il s'opère simultanément une désoxydation.)

— Météorol. V. MARÉES.

— Phys. *Flux de force.* V. FORCE. || *Flux lumineux*, Lumière rayonnée par une source. || *Unité légale de flux lumineux.* V. MESURE. || *Flux électrique à travers une surface*, Produit du champ électrique normal à cette surface par sa superficie. || *Flux magnétique*, Produit du champ magnétique normal à la surface par sa superficie. || *Flux d'induction*, Flux traversant la section d'un barreau magnétique.

— ANTON. **Reflux, èbe, jusant.**

FLUXAGE [*fluk-saj'*] n. m. Opération qui consiste à ajouter à l'asphalte une huile spéciale, pour la fabrication du ciment asphaltique, dans le cas où l'asphalte employé ne renferme pas assez de carbures d'hydrogène solubles dans l'éther de pétrole (naphte).

FLUXIO-DIFFÉRENTIEL, ELLE [*ran-si-èl'*] adj. (de *fluxion* et *différentiel*). Géom. Se dit d'une méthode par laquelle une même quantité est, dans certains cas, considérée comme une fluxion et comme une différentielle.

FLUXION [*fluk-sion*] n. f. (lat. *fluxio ;* de *fluere*, fluer, couler). Pathol. Congestion, afflux de liquide dans quelque partie du corps, avec gonflement extérieur : *Une* FLUXION *à la joue.* || *Fluxion de poitrine*, Inflammation du poumon. (Syn. de CONGESTION PULMONAIRE ou PNEUMONIE. V. PNEUMONIE.)

— Art vétér. *Fluxion périodique des yeux*, Maladie des yeux propre aux solipèdes.

— Mathém. *Méthode des fluxions*, Méthode de calcul dans laquelle on considère toute grandeur finie comme engendrée par un mouvement ou flux continuel. (Cette méthode, due à Newton, est la même, en réalité, que la *méthode des différences*, imaginée par Leibniz.)

— ENCYCL. Art vétér. La *fluxion périodique des yeux* (ou *ophtalmie périodique*) appelée aussi dans le langage populaire *lune, tour de lune, mal de lune*, qu'on a cru de nature arthritique, est plutôt infectieuse et paludéenne, car, lorsqu'un animal abandonne un pays marécageux où règne l'ophtalmie périodique pour habiter un pays sec, il guérit. Cette maladie se manifeste par des accès successifs, débutant par de la rougeur, du larmoiement et du trouble ; puis par un dépôt floconneux, feuille-morte, dans le bas de la chambre antérieure de l'œil ; puis par la résorption de ce dépôt ou une guérison apparente. A mesure que les accès se multiplient, une cataracte se développe progressivement dans le cristallin jusqu'à la perte de l'œil, et quelquefois successivement des deux yeux. Jusqu'à présent, on ne connaît encore que l'émigration qui puisse arrêter la fluxion périodique.

La fluxion périodique des yeux est un des vices rédhibitoires qui, dans les ventes et échanges de chevaux, mulets et ânes, autorisent légalement l'acquéreur à rendre l'animal en s'en faisant restituer le prix.

— Mathém. Newton considérait toute grandeur variable comme engendrée par extension positive ou négative, et il appelait *fluxion* l'accroissement de la grandeur en mouvement, ou, comme on disait alors, de la *quantité fluente.* Ainsi, la fluxion est l'accroissement momentané ou la différentielle d'une grandeur ; mais, tandis que Leibniz considérait les accroissements infiniment petits en eux-mêmes, Newton ne considérait que leurs rapports, qui, pour lui, exprimaient les vitesses relatives de croissance.

Dans les ouvrages de Newton et dans ceux des géomètres anglais qui ont adopté les idées et la notation du maître, la fluxion est marquée par un ou plusieurs points, suivant l'ordre, placés au-dessus de la grandeur supposée en mouvement. Ainsi x désigne une fluxion de premier ordre ; $\dot{x}$, $\ddot{x}$ des fluxions de deuxième, de troisième ordre, etc., ce qu'on appelle aujourd'hui *différentielle seconde, troisième*, etc.

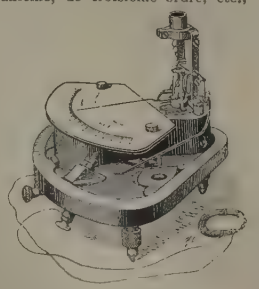

Fluxmètre.

Les *fluxions* de Newton sont les *différences* de Leibniz, et le *calcul des fluxions* est, aux notations près, le *calcul différentiel.*

FLUXIONNAIRE [*fluk'si-o-nèr'*] adj. Pathol. Qui se rapporte à la fluxion.

— Mathém. Relatif au calcul des fluxions.

FLUXMÈTRE [*fluks'-mètr'*] n. m. Sorte de galvanomètre servant à la mesure des flux de force magnétique ou des intensités de champ magnétique.

FLY, fleuve de la Papua britannique, arrosant la partie centrale de la Nouvelle-Guinée et finissant dans le golfe de Papua (au nord-ouest de la mer de Corail). Cours, 970 kil.

FLYER [*fla-yeur*] n. m. (mot angl.). Cheval de course qui a surtout de la vitesse.

FLYING-JIB [*fla-yinngh'-djib'*] n. m. (mot angl.). Yachting, Foc volant ou Foc en l'air. || Voile supplémentaire de forme triangulaire. (On dit aussi DRAGON.)

FLYSCH [*flich'*] n. m. (mot dialectal de la Suisse allemande). Terrain qui glisse.

— ENCYCL. Géol. Le mot *flysch* est employé pour désigner des schistes très épais, gris clair avec petits bancs de grès et nodules calcaires intercalés.

Le flysch typique s'observe dans les Alpes suisses où il est d'âge nummulitique ; on y distingue le *flysch calcaire* (auversien), le *flysch noir* (priabonien) où s'intercale le *flysch à helminthoïdes*, plaquettes gréseuses et calcaires, couvertes d'empreintes problématiques, le *flysch gréseux* (sannoisien).

Le flysch est très développé dans la « zone du flysch », bande de largeur variable qui court sur le bord externe des Alpes orientales, depuis le Rhin jusqu'à Vienne. Le flysch y serait d'âge nummulitique à l'ouest de Salzbourg, d'âge crétacé à l'est.

On appelle parfois *flysch*, des schistes gréseux calcaires, en grande partie turoniens, qui s'observent au nord des Pyrénées occidentales (région de Dax, Orthez, Bayonne, etc.).

Le mot « flysch » désigne donc un faciès qu'on trouve à différents niveaux, et non des roches d'un âge déterminé.

F. M., abréviation de *Franchise militaire.*

Fô, nom du Bouddha, en Chine.

FOA (LA), circonscription de la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie, dans une vallée très fertile, où la colonisation pénale a été remplacée par la colonisation libre européenne ; quelques Canaques indigènes y vivent encore. Culture du café, etc.

FOA (Eugénie RODRIGUES-GRADIS, dame), romancière française, née à Bordeaux, de juifs espagnols, vers 1798, morte à Paris en 1853. Elle se fit surtout connaître en écrivant, pour la jeunesse, des récits pleins de grâce, de charme et de sensibilité ; vers la fin de sa vie, elle devint aveugle. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *la Juive, histoire du temps de la Régence* (1835) ; *les Mémoires d'un polichinelle* (1837) ; *le Petit Robinson de Paris* (1840) ; *le Vieux Paris, contes historiques* (1840).

FOÀ (Edouard), explorateur français, né à Marseille en 1862, mort à Villers-sur-Mer en 1901. Il visita le Maroc, le Dahomey (1885) ; de 1891 à 1897, il traversa l'Afrique depuis l'embouchure du Zambèze jusqu'à celle du Congo, en passant par les lacs Nyassa et Tanganyika. Il a donné le récit de sa *Traversée de l'Afrique, du Zambèze au Congo français* (1897), et une étude sur *le Dahomey* (1894).

FOAL [*fôl'*] n. m. (mot angl.). Poulain qui tette encore sa mère.

FOARRE n. m. Linguist. V. FEURRE.

FOASSIER [*si-é*] n. m. Pêch. Syn. de CHARNIER.

FOB, abréviation formée des initiales des trois mots anglais *free on board* (franco à bord), en remplacement desquels on l'emploie dans le commerce. [La vente *fob* transfère à l'acheteur la propriété des marchandises vendues aussitôt leur chargement effectué.] V. *Supplément.*

FOC n. m. (mot d'origine scandinave ; suéd. *fock*). Voile triangulaire, qui s'amure sur le beaupré ou les bouts-dehors de foc, se hisse le long d'une draille parallèle aux étais, et se borde du pont au moyen d'une écoute. || *Foc ballon*, Foc ayant beaucoup de rond, formant le sac, qu'on établit par beau temps aux allures largue et grand largue. || *Foc à rouleau*, Foc envergué sur un espar cylindrique traversé par la draille autour de laquelle on peut le faire tourner afin d'en réduire la surface à volonté. (S'emploie à bord des petits yachts.)

— *Par extens.* Nom donné à certaines voiles d'étai. || *Foc d'artimon*, Voile d'étai enverguée sur l'étai d'artimon.

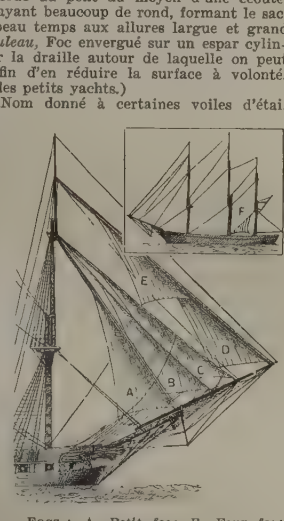

Focs : A. Petit foc ; B. Faux foc ; C. Grand foc ; D. Clinfoc ; E. Foc en l'air ; F. Foc d'artimon.

— ENCYCL. Les *focs* portent des noms différents, suivant leur position sur le beaupré. En les énumérant dans l'ordre où ils sont placés, nous trouvons : le *petit foc* sur le beaupré, le *grand foc* sur le bout-dehors de grand foc, le *faux foc*, le *clinfoc* sur la baïonnette de foc. Les grands clippers américains portent encore des focs supplémentaires. (On les appelle FOCS-VEDETTES.) On hisse les focs au moyen d'une drisse, et ils coulissent le long de la draille au moyen de bagues de draille. Pour les serrer, on les hale bas et on les ferle sur le mât au moyen de rabans de ferlage. Les focs de grande dimension ont une cargue ; généralement, on les hale bas.

FOCAL, E, AUX adj. (du lat. *focus*, foyer). Physiq. Qui concerne le foyer des miroirs et des lentilles. || *Distance focale*, Distance du foyer principal (v. FOYER) à la surface réfléchissante ou réfringente ; et, en géométrie, Distance entre les deux foyers d'une conique.

— Photogr. Voisin du foyer : *Obturateur* FOCAL.

FOCALE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Géom. Courbe ou Surface qui joue, par rapport à un lieu géométrique de l'espace, un rôle analogue à celui des foyers par rapport aux courbes planes.

— ENCYCL. Les *focales* ont reçu de Darboux une définition très générale et très commode, qui est une généralisation de celle des foyers. On sait que les foyers des coniques sont les points réels des tangentes à ces courbes ayant pour coefficient angulaire $\pm\sqrt{-1}$, c'est-à-dire parallèles aux asymptotes du cercle. Cette propriété généralisée sert de définition aux foyers d'une courbe plane quelconque. Dans l'espace, les focales d'une surface se définissent d'une manière analogue. En menant les plans tangents de la surface parallèles à ceux du cône asymptote de la sphère, on forme ainsi une surface développable circonscrite à la proposée ; sur chacune des génératrices de cette surface il y aura un point réel. Les focales de la surface sont les courbes dont se compose le lieu de ces points réels. Ce sont des lignes doubles de la surface développable, car en chacun de leurs points réels il passe deux génératrices imaginaires conjuguées. Darboux appelle *foyer d'une surface* tout point d'une focale de cette surface, et le définit ainsi : un point sphère ayant un double contact avec la surface.

Pour définir les *focales d'une courbe*, on fait passer par chaque tangente de la courbe un plan parallèle à un plan tangent du cône asymptote de la sphère. On a ainsi une surface développable qui admet pour ligne double la courbe proposée, et d'autres lignes doubles qui sont les focales de la proposée. Il en résulte que les focales sont réciproques : si une courbe A est la focale d'une courbe B, réciproquement la courbe B est focale de la courbe A. Les focales d'une surface constituent une sorte de système conjugué dans lequel chacune a pour focales toutes les autres.

A. Focale.

FOCALE [*lé*] n. m. (mot lat.). Archéol. Cravate enveloppant la gorge et portée par les soldats romains chez qui elle se croisait par un nœud à bouts pendants, parfois ramenés sous la *lorica.*

FOCALISATION n. f. Action de mettre au foyer d'un instrument d'optique les objets qu'on veut observer.

FOCALISER v. t. *Phys.* Faire converger en un point un faisceau lumineux.

FOCH [*foch'*] (Ferdinand), maréchal de France, né à Tarbes en 1851, mort à Paris en 1929. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'arme de l'artillerie en 1873, Foch fut successivement lieutenant-colonel professeur du cours de tactique générale à l'Ecole supérieure de guerre, puis, comme général de brigade, commandant de ladite Ecole en 1907. En 1914, au moment de la déclaration de guerre, il commandait, à Nancy, le 20e corps d'armée, avec lequel, sous les ordres de Castelnau, il prenait part à la « bataille des frontières ». Joffre, ayant remarqué la vigueur de son commandement, le mit dès le 29 août à la tête d'un détachement d'armée chargé, pendant la retraite, stratégique qui suivit cette bataille, d'assurer la liaison entre les 4e et 5e armées. C'est avec ce détachement d'armée, transformé peu après en 9e armée, que Foch contribua à la victoire de la Marne, par son action énergique à Mondement, Fère-Champenoise, et aux marais de Saint-Gond. Joffre l'envoya ensuite diriger, en qualité d'adjoint au commandant en chef, les opérations connues sous le nom de « Course à la mer », au cours desquelles Foch eut pour la première fois l'occasion de coordonner l'action des troupes françaises, britanniques et belges. Commandant du groupe d'armées du Nord, il présida en 1915 aux offensives de printemps et d'automne en Artois. Dès cette époque, il indiquait, dans sa correspondance avec le général en chef, les moyens matériels en armement et munitions dont on aurait besoin pour aboutir à la percée du front stabilisé. En 1916, il dirigea la « bataille de la Somme », où l'importance de la contribution française avait dû être réduite par suite des prélèvements nécessités par la bataille de Verdun. Cette bataille de la Somme, si elle n'aboutit pas à la victoire stratégique espérée, n'en fut pas moins un beau succès tactique qui détermina, au printemps 1917, le repli des Allemands sur la « position Hindenburg ». L'année 1917 se passa pour Foch dans une sorte de demi-disgrâce, au cours de laquelle il eut à étudier des collaborations avec la Suisse et avec l'Italie en prévision d'une violation éventuelle par l'Allemagne du territoire neutre helvétique. Quand, en mai 1917, Pétain remplaça Nivelle au commandement en chef des armées françaises, Foch devint conseiller technique du gouvernement, puis président du comité interallié de Versailles, organe de coordination des efforts des Alliés. C'est en cette qualité qu'il eut, en octobre 1917, à aller en Italie d'où sortit une formule élargie de la collaboration interalliée. De mars à mai 1918, devant la gravité de la situation résultant de l'attaque allemande sur Amiens, un nouvel effort fait dans le sens de la collaboration aboutit à la désignation de Foch comme généralissime des troupes alliées, sur le front occidental d'abord, puis sur tous les fronts. L'Entente avait enfin son chef. Elle pouvait ainsi arrêter les offensives successives allemandes du printemps et de l'été 1918, puis, sans désemparer, ouvrir à partir du 18 juillet la phase offensive de la « bataille de France », d'où devait sortir la victoire finale des Alliés et la capitulation en rase campagne de l'armée allemande, consacrée par l'armistice du 11 novembre 1918. Foch, qui avait été promu maréchal de France en août précédent, recevait en outre les dignités de maréchal britannique et maréchal polonais. La victoire, si elle revint pour une part non négligeable à l'immense supériorité des ressources en hommes et en matériel dont disposèrent les Alliés à partir de juillet 1918, fut également due à la maîtrise avec laquelle Foch sut mettre ces ressources en œuvre, à l'habileté de ses relations avec les généraux en chef des diverses nations, surtout à l'énergie de son caractère et à une volonté indomptable. Après la guerre, Foch avait été élu membre de l'Académie française en 1918.

Maréchal Foch. — Cl. Melcy.

Fochier (MÉTHODE DE). V. ABCÈS DE FIXATION.

FOCILLON (*Adolphe*-Jean), professeur et naturaliste français, né à Paris en 1823, mort en 1890. Disciple et collaborateur de Le Play. On lui doit : *Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées* (1864-1869) ; *les Grandes Inventions des temps modernes* (1885) ; etc.

FOCILLON (*Victor*-Louis), graveur français, né à Dijon en 1849, mort à Lyon en 1918. Il s'est spécialisé dans l'eau-forte. *L'Hommage à Delacroix* lui valut la médaille d'honneur en 1906. Il a gravé d'après Millet et J. Breton.

FOCILLON (Henri), historien d'art français, fils du précédent, né à Dijon en 1881, mort à New-York en 1943. Professeur aux lycées de Bourges et de Chartres, puis à la faculté des lettres de Lyon en 1913, à la Sorbonne en 1925, au Collège de France en 1938. Entre temps, il enseigne l'archéologie à l'université de Yale et se réfugie aux Etats-Unis en 1939. Auteur d'une thèse devenue classique sur *Piranèse*, il a donné de nombreux ouvrages de critique ou d'esthétique : *L'Art bouddhique* (1921), *Hokousaï* (1924), *Histoire de la peinture en Europe aux XIXe et XXe siècles* (1928), *les Maîtres de l'estampe* (1930), *L'Art des sculpteurs romans* (1931), *Vie des formes* (1934), *Peintures romanes des églises de France* (1938), *Art d'Occident* (1938).

FOCIMÈTRE n. m. (du lat. *focus*, foyer, et du gr. *métron*, mesure). Optiq. Appareil utilisé pour la mesure de la distance focale des lentilles et des objectifs photographiques, et éventuellement pour l'étude de leurs aberrations.

FOCOMÉTRIE [*trî*] n. f. Ensemble des connaissances relatives à la mesure des éléments optiques.

FOCSHANI, ville de Roumanie (Moldavie), sur le Milcov, affluent du Putna ; 25.500 hab. Ch.-lieu de district du départ. de Putna. Victoire des Turcs sur les Russes et les Autrichiens coalisés (1er août 1789).

FOCUS [*kuss*] adj. Se dit d'un tube de Crookes où l'on place une lame métallique au sommet du cône des rayons cathodiques, lame qui transforme les rayons cathodiques en rayons X, dont le foyer est au sommet du cône.

FODDA (OUED), rivière d'Algérie, née dans l'Ouarsenis ; elle traverse des gorges pittoresques, passe à Oued-Fodda et finit dans le Chéliff (rive droite) après avoir arrosé le départ. d'Alger. Cours, 100 kil. environ. **V.** *Supplément*.

FODÉRÉ (François-Emmanuel), médecin français, né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) en 1764, mort à Strasbourg en 1835. Il fut nommé (en 1814), à Strasbourg, professeur de médecine légale, science qu'il avait presque créée. Son principal ouvrage est un *Traité de médecine légale et d'hygiène publique* (1815).

FODLI, tribu arabe comprenant environ 20.000 individus, qui vivent au sud de l'Arabie, dans l'Hadramaout, sur les rives du golfe d'Aden. Les Fodlis ont été des premiers, en 1905, à se soulever contre la Turquie.

FODOR (Joseph), violoniste, né à Venloo en 1752, mort à Saint-Pétersbourg en 1828. Elève de Benda à Berlin, il se fit entendre avec succès en Allemagne, en Hollande et en France. Il se fixa en 1794 à Saint-Pétersbourg. Il a publié de nombreuses œuvres pour le violon. Il était le père de Mme Fodor-Mainvielle et le frère d'Antoine Fodor.

FODOR (Antoine), pianiste et compositeur hollandais, né à Venloo en 1759, mort à Amsterdam en 1849. Vers 1790, Antoine Fodor devint chef d'orchestre de l'Opéra allemand d'Amsterdam et fit partie de l'institut des Pays-Bas. C'est lui qui, dit-on, écrivit la musique et les paroles du premier opéra national hollandais : *Numa Pompilius*. Il a publié des concertos de piano, des sonates, des quatuors, des trios, etc.

FODOR (Joséphine MAINVIELLE-), cantatrice, fille de Joseph, née à Paris en 1793, morte à Saint-Genis en 1870. Après s'être fait entendre à Stockholm et à Copenhague, elle se rendit à Paris, et se fit applaudir au Théâtre-Italien (1814), ainsi qu'à Londres. Elle avait épousé en 1812 l'acteur Mainvielle. Elle alla ensuite à Venise, et revint en 1819 à Paris où elle remporta de nombreux succès. — Sa fille ENRICHETTA, fut aussi une cantatrice de talent. Elle chanta à Berlin de 1846 à 1849.

FOE (Daniel DE). V. DEFOE.

FOËCY, comm. du Cher, arrond. et à 24 kil. de Bourges, sur l'Yèvre et le canal du Berry ; 1.680 hab. Ch. de f. Orléans. Manufactures de porcelaines, et céramique.

FŒDERATI. On désigne sous ce nom, entre le IVe et le VIe siècle : 1° les peuples barbares liés à l'Empire romain par un traité (*fœdus*) et qui, en échange de subventions annuelles ou de concessions de terres, s'engageaient à combattre pour la défense de la monarchie. C'est ainsi que les Visigoths à la fin du IVe siècle, les Ostrogoths au Ve, puis d'autres furent établis dans l'Empire romain d'Orient ; 2° à partir du Ve siècle on désigne ainsi des corps de troupes formés de mercenaires barbares et d'ordinaire commandés par des officiers romains. Ces régiments de cavalerie constituaient au VIe siècle l'élément le plus important et sans doute le meilleur de l'armée byzantine.

FŒHN [*feun'*] n. m. (lat. *favonius*). En Suisse, Vent chaud du S.-E.

— ENCYCL. Météor. Le *fœhn* présente cette singularité, descendant des sommets glacés de la montagne, d'apporter une notable chaleur au fond des vallées. Ce vent souffle en

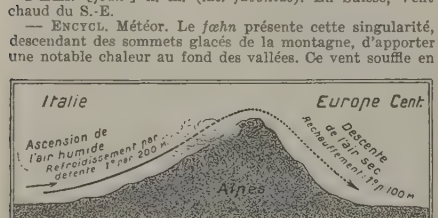

Fœhn.

Suisse quand, par suite de la situation météorologique, il se fait un appel d'air venant d'Italie vers ces régions. L'air chaud et humide, contraint de franchir les Alpes, se refroidit lentement en condensant la vapeur d'eau qu'il contient. Lorsqu'il redescend, le courant d'air subit un effet inverse, d'échauffement ; mais alors, dépouillé de la vapeur d'eau qu'il contenait, l'air est sec, et son échauffement est sensible. C'est donc un vent chaud qui se précipite vers les vallées suisses, en provoquant des hausses brusques de température, de 10° à 12° parfois.

FŒHR ou **FÖHR**, île allemande de la mer du Nord, (Prusse), sur la côte occidentale du Slesvig ; 6.000 hab. Bains de mer. Ch.-lieu *Wyk*. Pêche. Commerce d'oiseaux, de fromages et de bonneterie de laine.

FŒIL (LE), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kil. de Saint-Brieuc ; 1.050 hab.

FŒLIX (Jean-Jacques-Gaspard), jurisconsulte, né à Oberstein, près de Trèves, en 1791, mort à Paris en 1853. Avocat-avoué à Coblentz (1814), il se livra à d'immenses recherches de législation comparée. Il se fixa à Paris en 1826, et fut naturalisé en 1829. Il fonda, en 1833, la *Revue étrangère de législation et d'économie politique*, qu'il dirigea d'abord seul, puis, à partir de 1840, avec Duvergier, Valette, Laferrière. La maladie arrêta sa publication en 1850. Fœlix a publié des articles, des consultations. Son œuvre capitale est son *Traité de droit international privé* (1843), en collaboration avec Herrion.

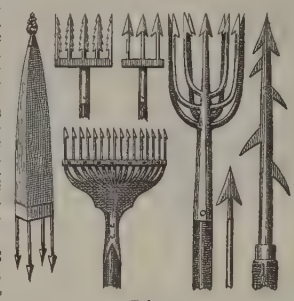

Foënes.

FOËNE, FOËNE ou **FOUËNE** n. f. (du lat. *fuscina*, fourche à trois dents). Harpon à plusieurs branches pointues et barbelées, emmanché à un bâton, et dont on se sert pour harponner les gros poissons. (On dit aussi FOESNE, FOUANNE, FOUINE et FOINE.)

FŒNE [*fé-né*] n. m. Ancien nom des hyménoptères entomophages du genre *gasteruption*.

FOËNER [*né*] ou **FOËNER** v. tr. et intr. (Dans la prem. orthogr., change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je foène.*) Pêcher à la foène.

FŒNÉRATEUR [*fé*] n. m. (lat. *fœnerator ;* de *fœnus*, usure). Archéol. rom. Individu qui, avant l'institution de la solde militaire, prêtait aux citoyens pauvres appelés sous les drapeaux la somme nécessaire à leur équipement ; et, d'une façon générale, Tout prêteur à intérêt.

— ENCYCL. Dr. rom. La loi des Douze Tables fixe le taux du prêt à intérêt (usure) à 10 p. 100. En 413, à la suite de troubles occasionnés par les dettes, la loi *Genucia* supprima l'intérêt de l'argent. Elle ne fut guère appliquée, et, à partir de Sylla jusque vers la fin de l'Empire, le taux maximum fut porté à 1 p. 100 par mois. Le fœnérateur qui prêtait à un taux plus élevé était, sous la République, frappé d'une amende égale au quadruple de la somme qu'il réclamait ; sous l'Empire, il était noté d'infamie. L'Eglise prêcha l'illégitimité de l'intérêt de l'argent ; aussi, Justinien abaissa-t-il le taux de moitié. L'intérêt fut même légalement supprimé dans l'Empire d'Occident.

Fœneste (LES AVENTURES DU BARON DE) [1617-1630], roman satirique d'Agrippa d'Aubigné, conçu sous la forme d'un dialogue, dans lequel le baron de Fœneste, grand hâbleur gascon, raconte ses aventures à son ami Enay. Fœneste, comme son nom l'indique (du gr. *phaïnesthaï*), est surtout l'homme qui veut *paraître ;* il représente les hobereaux ambitieux qui vont à la cour conquérir une situation brillante, et reviennent souvent les mains vides. Au contraire, Enay (du gr. *einai*, être) est l'homme des réalités et de la vertu rassise, qui a le bon sens de rester paisiblement dans ses terres, et qui ne s'en trouve que mieux. Il est bon d'ajouter que d'Aubigné fait de Fœneste un catholique, et d'Enay un protestant. Dans ce livre, on trouve des attaques violentes ou des plaisanteries caustiques contre les courtisans et contre l'Eglise romaine.

FOËNEUR ou **FOËNEUR** n. m. Celui qui pêche à la foène.

FŒNUM GRÆCUM. V. FENUGREC.

FŒRSTER (Friedrich-Christophe), historien et polygraphe allemand, né à Münchengosserstædt (Thuringe) en 1791, mort à Berlin en 1868. En 1813, camarade de Th. Kœrner, dans le corps franc de Lützow, il enflamma comme lui par ses chants patriotiques les Allemands contre la France. A la paix, nommé professeur à l'école d'artillerie et du génie de Berlin, il fut poursuivi pour un article dans la *Néméis* sur l'évolution historique de la constitution de la Prusse (1817). Directeur de la *Neue Berliner Monatschrift* (1821), puis de la *Vossische Zeitung* (1823-1826), il devint en 1829 garde du Cabinet d'objets d'art de Berlin. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : *der Feldmarschall Blücher und seine Umgebungen* (1821) ; *Ungedruckte eigenhändige vertrauliche Briefe und amtliche Schreiben A. von Wallenstein* (1828-1829, 3 vol.) ; *Albrecht von Wallenstein* (1834) ; *Geschichte Friedrich Wilhelms I, königs von Preussen* (1835).

FŒRSTER (Ernest), frère du précédent, peintre et critique d'art allemand, né à Münchengosserstædt en 1800, mort à Munich en 1885. Il travailla à l'exécution de fresques à Bonn et à Munich jusqu'en 1826. En 1837, il découvrit à Padoue et restaura les fresques d'Avanzo, dans la chapelle Saint-Georges. Ses livres les plus remarquables sont : *Histoire de l'art allemand* (1851-1855) ; *Monuments de l'architecture, de la sculpture et de la peinture allemandes* (1853-1869).

FŒRSTER (Heinrich), prince-évêque de Breslau, né à Gross-Glogau (Silésie) en 1800, mort à Johannisberg (Autriche) en 1881. Prédicateur distingué, il fut élu en 1853 au siège de Breslau, et se montra défenseur zélé de l'orthodoxie catholique. En 1870, au concile du Vatican, il vota avec la minorité, mais se soumit à la définition et censura les professeurs de la faculté de théologie de Breslau, qui refusaient de l'imiter. Son courage à publier en 1875 la bulle de Pie IX, qui déclarait nulles les lois ecclésiastiques prussiennes, le fit condamner à de fortes amendes. Il dut se retirer dans la partie autrichienne de son diocèse.

FŒRSTER (Wendelin), professeur et philologue allemand, né à Wildschütz (Bohême) en 1844, mort à Bonn en 1915. Professeur aux universités de Vienne (1874) et de Prague (1876), il fut appelé la même année à celle de Bonn, où il succédait directement à Diez. Ses publications concernent presque toutes l'ancien français. La principale est une magistrale édition de Chrétien de Troyes (1884-1901). Il fonda deux importantes collections de textes, l'*Altfranzœsische Bibliothek* (1879-1897) où il publia les rédactions rimées de *la Chanson de Roland*, et la *Romanische Bibliothek* (1901-1914).

FŒRSTER (*Friedrich Wilhelm*), philosophe et pédagogue allemand, né à Berlin en 1869. Professeur à Munich, il dut, à cause de ses opinions pacifistes, abandonner sa chaire et se retirer à Zurich. Il a publié : *l'Enseignement de la jeunesse* (1904) ; *l'Art de la Vie* (1904) ; *Ethique et Pédagogie sexuelles* (1907) ; *la Conduite de la vie* (1909), etc., et dans l'ordre politique, *Ma lutte contre l'Allemagne militaire et nationaliste* (1920). Après la révolution, il fut ministre plénipotentiaire de Bavière en Suisse. Il a continué depuis sa propagande en vue d'une réconciliation de l'Allemagne et de la France.

FŒRTSCH (Jean-Philippe), compositeur allemand, né à Wertheim en 1652, mort à Eutin en 1732. Ténor de l'Opéra de Hambourg, il écrivit plusieurs opéras. Il fut maître de chapelle de la cour de Sleswig. La guerre l'obligea à se réfugier à Kiel, où il se fit recevoir docteur en médecine. Il fut nommé peu de temps après médecin du duc de Bade, et ensuite de l'évêque de Lübeck. Il a écrit des œuvres de musique religieuse.

FŒTAL [*fé*], **E, AUX** adj. Qui dépend du fœtus. || *Membranes* ou *Annexes fœtales*. V. la partie *encycl*.

— Méd. *Rythme fœtal*, Accélération du cœur et modification de son rythme. (Les battements ressemblent à ceux du cœur du fœtus : les deux bruits sont semblables, et les deux silences d'égale durée.) **V.** EMBRYOCARDIE.

— ENCYCL. *Membranes fœtales*. Ces parties accessoires qui, pendant la vie intra-utérine, servent à assurer la respiration et la nutrition du fœtus aux dépens de l'organisme maternel sont l'*amnios* et l'*allantoïde*. L'*amnios* se forme comme un repli saillant tout autour du corps de l'embryon ; ce repli grandissant se forme en coupole, suspendant l'embryon dans une poche pleine de liquide. L'*allantoïde* est un diverticule de l'intestin de l'embryon, par lequel se fait la circulation qui permet au fœtus de se nourrir aux dépens de la mère.

FŒTICIDE [*fé*] n. m. et adj. Terme employé parfois dans les traités de médecine légale, pour exprimer l'action de détruire le produit de la conception.

FŒTUS [*fé-tuss*] n. m. (du lat. *fœtus* ou mieux *fetus*). Produit de la conception non encore arrivé à terme, mais ayant déjà les formes de l'espèce distinctes et visibles à l'œil nu.

— ENCYCL. La démarcation entre l'état d'embryon et l'état de *fœtus* ne présente rien d'absolu. C'est ordinairement vers la fin du troisième mois de la vie intra-utérine que le nom de « fœtus » est appliqué à l'espèce humaine. Le placenta est déjà constitué à ce moment. A la fin du troisième mois on distingue déjà le sexe ; les traits du visage sont bien dessinés, les téguments minces, transparents, rosés ; les ongles commencent à paraître. Un mois plus tard, on aperçoit quelques cheveux courts et blanchâtres ; la bouche, les yeux, les narines sont formés. Le fœtus peut exécuter des mouvements, et vivre quelques heures, lorsqu'il naît à cette époque. A six mois, la peau présente quelques parcelles d'enduit sébacé, les organes génitaux sont développés. A sept mois, la peau est fibreuse, couverte de duvet, les cheveux plus longs, les ongles entièrement développés, les paupières entr'ouvertes ; les circonvolutions cérébrales sont bien dessinées ; le méconium se trouve presque exclusivement dans le gros intestin. Enfin, au neuvième mois, à terme, le scrotum contient souvent les deux testicules ; les os du crâne sont très rapprochés les uns des autres. Les poumons, avant d'avoir respiré, sont rouges, compacts, semblables au tissu du foie ; le cordon ombilical qui, au quatrième mois, s'insérait au voisinage du pubis, s'insère alors au milieu de la longueur totale du corps. En général, on peut dire que le fœtus s'accroît rapidement pendant les trois premiers mois de la grossesse, que cet accroissement se ralentit pendant les trois mois suivants, pour s'accélérer durant le dernier trimestre.

Le fœtus peut être viable à partir de six mois environ, surtout avec l'aide des couveuses d'enfants. A partir de sept mois, la viabilité dans ces conditions est la règle, à moins de circonstances pathologiques.

Fonctions du fœtus. — La nutrition d'un *fœtus* pourvu d'un placenta se confond avec sa respiration. Le sang de la mère en fournit tous les éléments, y compris l'oxygène. Lorsque l'embryon est devenu fœtus, la circulation blastodermique ou ombilicale (première circulation) a fait place à la circulation allantoïdienne ou placentaire (deuxième circulation), qui diffère de celle de l'adulte en premier lieu par l'existence des vaisseaux du cordon : deux artères ombilicales et une veine ombilicale, celle-ci amenant le sang oxygéné du placenta au foie du fœtus, et celles-là, issues des artères iliaques, ramenant le sang noir au placenta ; en second lieu, par l'existence de l'arc artériel, qui fait communiquer l'aorte avec l'artère pulmonaire et celle du trou de Botal qui fait communiquer les deux oreillettes du cœur. Les mouvements réflexes qu'on peut provoquer chez le fœtus démontrent que l'innervation y est très avancée ; la sensibilité est probablement très obtuse.

Les principales sécrétions du fœtus sont celles de la bile, du méconium et de l'urine. Le foie est le viscère le plus volumineux du fœtus. Le méconium est un mélange de bile avec le produit de la sécrétion muqueuse intestinale déjà abondante au troisième mois. L'urine est expulsée dans l'amnios par l'urètre, à mesure qu'elle est sécrétée.

— Anat. compar. Chez tous les mammifères, sauf chez les marsupiaux, la gestation est assez longue pour que les jeunes animaux puissent, à leur naissance, être élevés par la mère en dehors de son organisme.

Chez les marsupiaux, il n'y a pas de véritable placenta, et la nutrition du *fœtus* dans l'utérus est très imparfaite ; la gestation est très courte, et, à la naissance, le jeune animal n'a encore ses organes qu'à l'état d'ébauches. Aussi ne peut-il vivre à l'extérieur ; la mère l'introduit dans une

poche qu'elle porte sous le ventre et dans laquelle le jeune vit comme un vrai parasite, attaché à une mamelle.

Chez les autres mammifères, le fœtus est muni d'annexes grâce auxquelles il se nourrit abondamment aux dépens de la mère. V. PLACENTA.

FOGARASSY (Jean), lexicographe hongrois, né à Kæsmark en 1801, mort en 1878. Outre des ouvrages juridiques, il a publié : *Dictionnaire hongrois-allemand* (1836) ; *Métaphysique de la langue hongroise* (1834) ; *Esprit de la langue hongroise* (1845), et, en collaboration avec Czuczor, un *Dictionnaire de la langue hongroise* (1861-1874), œuvre considérable, mais peu au courant des recherches de la linguistique moderne.

FOGAZZARO (Antonio), poète et romancier italien, né et mort à Vicence (1842-1911). Après une nouvelle en vers, *Miranda*, et un recueil de poésies très musicales, Fogazzaro a publié surtout des romans : *Malombra* (1881), *Daniel Cortis* (1885), considéré parfois comme son roman le mieux fait ; *le Mystère du poète* (1888) ; *Petit monde d'autrefois* (1896) ; *Petit monde d'aujourd'hui* (1900) ; *le Saint* (1905) [ces trois romans forment une trilogie] ; *Leïla* (1911). Fogazzaro, catholique fervent, a essayé de concilier la foi religieuse avec les théories de la science moderne, notamment de l'évolutionnisme ; il a exprimé ces idées dans plusieurs conférences en Italie et à Paris, et dans le livre : *Ascensions humaines* (1898). Il les a aussi exprimées dans son roman *le Saint*, lequel, un moment, l'a fait considérer comme un des chefs du modernisme ; mais le roman a été condamné par Rome, et Fogazzaro s'est incliné. Son œuvre vaut surtout par l'humour, un comique très fin, la délicate analyse de caractères, la douceur des figures et des paysages ; mais on y trouve des longueurs et des inégalités.

FOGELBERG (Bengt-Erland), sculpteur suédois, né à Gothenbourg en 1786, mort à Trieste en 1854. Il va en Italie, et s'y inspire des maîtres anciens, puis il revient à la mythologie du Nord et sculpte un *Thor*, un *Balder* gigantesque et un *Odin* (1832) qui lui vaut d'être nommé membre de l'académie de Stockholm et sculpteur de la cour. On lui doit encore un *Mercure tuant Argus*, un gracieux *Apollon*, et une statue de *Charles XIV Jean*.

FOGGARA n. m. (mot arabe). Géol. Galerie souterraine à pente douce, avec regards-puits destinés à capter, drainer et fournir des eaux d'arrosage.

FOGGARET-EZ-ZOUÂ, district du Tidikelt (Sahara algérien), formé de deux groupes d'oasis situées au pied méridional du plateau de Tâdmayt.

FOGGIA, ville d'Italie (Pouilles), ch.-lieu du circondario et de la prov. du même nom ; 89.500 hab. Evêché érigé en 1855, dépendant du Saint-Siège. Marché de céréales et de bestiaux. La ville, ancienne *Fovea*, fut au moyen âge un grand marché ; Frédéric II y résida et fonda le monastère, aujourd'hui en ruine, de Saint-Léonard. Manfred y fut couronné. Mais la ville, détruite en 1731 par un tremblement de terre, ne possède aucun monument ancien sauf la porte du Palais impérial (XIIIe s.). — La province, l'ancienne *Capitanate*, est peuplée de 473.500 hab. Elevage du mouton dans les plaines nues qui sont dites les « *tavoliere della Puglia* ».

FOGGIA (Francesco), compositeur italien, né et mort à Rome (1604-1688). Il devint directeur de la musique de l'archiduc Léopold d'Autriche, puis maître de chapelle dans diverses cathédrales d'Italie, notamment à Sainte-Marie-Majeure, où il resta jusqu'à sa mort et où son fils Antonio Foggia lui succéda. Francesco Foggia est considéré comme l'un des maîtres les plus habiles de l'école romaine du XVIIe siècle. Il a publié plusieurs livres de motets, des messes, quatre recueils de psaumes, etc.

FOGGINI (Pierre-François), archéologue italien, né à Florence en 1713, mort à Rome en 1783. Bibliothécaire du Vatican, en remplacement de Bottari (1775). Ses travaux les plus importants sont : *De primis Florentinorum apostolis* (1740) ; *P. Virgilii Maronis Codex antiquissimus a Rufio Turcio Aproniano distinctus et emendatus* (1741), édition en lettres onciales du fameux manuscrit de Virgile des Médicis ; *De romano B. Petri episcopatu* (1741) ; *Appendix historiæ byzantinæ* (1777) ; etc.

FOGLIA, fleuve côtier de l'Italie péninsulaire, qui sort de l'Apennin toscan, et finit dans l'Adriatique à Pesaro. Cours, 90 kil. (C'est le *Pisaurus* des anciens.)

FOGLIANO, famille noble gibeline de Reggio, qui se distingua au XIIIe siècle et gouverna Reggio jusqu'en 1331.

FOGLIETTA (Hubert), historien italien, né à Gênes vers 1518, mort dans la même ville en 1581. La publication d'un ouvrage intitulé : *Della republica di Genova* (1559), le fit exiler de cette ville. Foglietta alla se fixer à Rome, près du cardinal Hippolyte d'Este. Il fut rappelé en 1576 et nommé historiographe officiel. On a de lui plusieurs ouvrages : *Historiæ Genuensium libri XII* (1585), travail inachevé qui va jusque l'année 1527 ; une histoire contemporaine dont trois fragments seuls ont été publiés pour l'année 1547 ; divers petits écrits sur les guerres contre les Turcs, et des *Eloges*. Humaniste éminent, il a composé ses travaux suivant le mode annalistique.

FOGLIZZO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur l'Orco ; 2.910 hab. Culture du chanvre.

FOGO (ILHA DO), une des îles de l'archipel portugais du Cap-Vert, la plus élevée du groupe (2.975 m. au point culminant), peuplée de 10.000 à 12.000 hab. (Elle est volcanique, d'où son nom de *île de Feu*.)

FOGUE [*fogh'*] n. f. Passage pour la navette, réservé par la mécanique du métier dans la chaîne. (On dit aussi FOULE.)

FO-HI. Biogr. V. FOU-HI.

FOHNSDORF, bourg d'Autriche (Styrie) ; 7.300 hab. Gisement de houille ; fabrique de produits chimiques.

FOI n. f. (du lat. *fides*, foi, loyauté, crédit). Fidélité à remplir ses engagements ; fidélité, loyauté : *Le vassal devait* FOI *et loyauté à son seigneur. Soyez homme de* FOI. (Boileau.) *Je veux m'abandonner à la* FOI *de ma femme.* (Molière.)

La *foi*, dans mon malheur, s'est montrée à mes yeux.
RACINE.

|| Assurance donnée d'être fidèle à sa parole : *Respect de la* FOI *jurée. Manquer à la* FOI *jurée.*

Don Diègue aura ma cour et sa *foi* pour prison.
CORNEILLE.

Mais c'est trop que d'en croire un Romain sur sa *foi*.
CORNEILLE.

Les Carthaginois renvoyèrent Régulus à Rome sur sa FOI. || Promesse :

Victimes de la *foi* que ma bouche vous jure.
RACINE.

— Confiance en quelqu'un ou en quelque chose : *Témoin peu digne de* FOI. *Bruit digne de* FOI. *Historien digne de* FOI. *Avoir* FOI *en son médecin, en la médecine. Avoir* FOI *en l'avenir.*

Ne soyez pas, ma sœur, d'une si bonne *foi*.
MOLIÈRE.

|| *Homme digne de foi* ou *Homme de foi*, Homme de confiance, à qui l'on peut se fier. || Ce qui inspire confiance, témoignage, preuve :

Oui, je veux que de tout vos yeux vous fassent *foi*.
MOLIÈRE.

|| *Sur la foi de*, V. LOC. DIV. || Sincérité :

Je ne reconnais plus la *foi* de vos discours.
RACINE.

— *Particulièrem.* Engagement d'amour : *Agréer la* FOI *de quelqu'un.*

— Ferme adhésion de l'intelligence à la vérité qu'elle reconnaît : FOI *politique.* || Croyance aux dogmes révélés de la religion : *Réveiller la* FOI. *Les saintes ténèbres de la* FOI. (Bossuet.)

La *foi* qui n'agit point, est-ce une *foi* sincère?
RACINE.

|| Le dogme lui-même. V. la partie *encycl.*

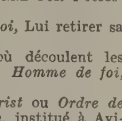

De gueules à une foi d'argent.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant deux mains disposées en fasce et qui s'étreignent.

— Dess. *Ligne de foi.* V. RAPPORTEUR.

— Dr. *Foi pleine et entière*, Preuve complète. || *Foi provisoire*, Créance donnée par provision à un acte argué de faux. || *Foi publique*, Créance accordée à certains fonctionnaires, à cause de leurs fonctions. || *En foi de quoi*, Formule qui précède les signatures apposées au bas d'un acte. || *Bonne foi*, Croyance où l'on est que l'on passe un acte régulier ou que l'on est vraiment titulaire du droit que l'on exerce : *Contracter de* BONNE FOI. *Possesseur de* BONNE FOI.

— Fauconn. *Laisser un oiseau sur la foi*, Lui retirer sa filière quand il est dressé complètement.

— Féod. *Foi et hommage*, Acte d'où découlent les devoirs du vassal envers son seigneur. || *Homme de foi*, Vassal.

— Hist. *Ordre de la foi de Jésus-Christ* ou *Ordre de Jésus-Christ*, Ordre religieux et militaire, institué à Avignon en 1320, par le pape Jean XXII, et qui était destiné à fournir des défenseurs à l'Eglise. || *Ordre de la Foi et de la Paix*, Association instituée par l'archevêque d'Auch en 1229, confirmée par Grégoire IX en 1230, et dont les membres se vouaient à combattre les malfaiteurs et les hérétiques en Gascogne et en Béarn. (Il s'éteignit en 1260.) Il y eut aussi des *chevaliers de la foi de Jésus-Christ*, dont le grand maître Savary, en 1220, s'engagea à secourir Amaury de Montfort. || *Armée de la foi*, Nom donné aux bandes absolutistes espagnoles formées pour renverser la Constitution de 1812 rétablie en 1820 par Riego. (On disait aussi l'ARMÉE APOSTOLIQUE.)

— Hist. relig. *Propagation de la foi*, Œuvre religieuse qui a pour but la prédication de la foi catholique dans les pays infidèles. V. PROPAGATION.

— Optiq. et Géodés. *Ligne de foi*, Ligne du rayon visuel dans un instrument.

— Théol. Celle des trois vertus théologales, qui fait que le chrétien croit aux vérités révélées de Dieu ; adhésion aux dogmes religieux. || L'ensemble des doctrines religieuses : *Renoncer à la* FOI *de ses pères.* || *Foi divine*, Foi fondée sur la parole de Dieu. || *Foi humaine*, Croyance fondée sur le témoignage humain.

— LOC. DIV. *Foi publique*, Engagement résultant d'un traité pour un peuple. || *Bonne foi*, Intention droite ; franchise : *La* BONNE FOI *en politique est une niaiserie.* (A. Karr.) || *En bonne foi, De bonne foi*, A parler franchement. || *Laisser quelqu'un sur* ou *sous sa bonne foi*, Le laisser agir selon sa conscience. (Vx.) || *Mauvaise foi*, Intention de tromper : *L'ignorance, la passion, peuvent toujours s'excuser ; la* MAUVAISE FOI, *jamais.* || *Profession de foi*, Déclaration expresse de ses convictions : PROFESSION DE FOI *politique, religieuse.* || *Sur la foi de*, En se fiant à : *Entreprendre une affaire* SUR LA FOI DE *ses amis.* SUR LA FOI DES *vents.* (Boileau.)

Le plus sage s'endort *sur la foi des* zéphyrs.
LA FONTAINE.

César nomme les chefs *sur la foi des* soldats.
RACINE.

|| *Sur la foi des traités*, Conformément à la conduite ordinaire des gens honnêtes. || *Faire foi*, Mériter d'être cru : *Un témoignage ne* FAIT FOI *que lorsqu'il est désintéressé.* — Prouver, attester : *Papiers qui* FONT FOI *d'un payement.* || Elliptiquem. *Foi de*, Je le jure sur ma foi de : FOI *d'honnête homme, je n'ai rien dit de cela.* || *Ma foi ; Par ma foi ; Sur ma foi*, En vérité : MA FOI, *oui.* PAR MA FOI, *je n'en sais rien.* || *Jurer sa foi*, Engager son honneur par un serment. || *Foi jurée*, Obligation qui résulte d'un serment. || *Foi du charbonnier.* V. ALLUS. LITTÉR. || *Foi du centenier*, Foi pleine de confiance. (Se dit par allusion au centenier de l'Evangile [Matthieu, VIII], qui vint demander à Jésus de guérir son serviteur.) || *Article de foi*, Dogme sur lequel l'Eglise s'est prononcée, et auquel il n'est pas permis de ne pas croire : *Le XIXe siècle a vu l'infaillibilité du pape et l'immaculée conception de la Vierge devenir des* ARTICLES DE FOI. — Dans le langage courant, Chose digne de toute croyance : *Vos paroles sont pour moi des* ARTICLES DE FOI. || *Acte de foi*, Adhésion expresse, intérieure ou extérieure, à des dogmes ou aux dogmes religieux : *Faire un* ACTE DE FOI. — Dans le langage courant, Adhésion non raisonnée : *Toute science commence par un* ACTE DE FOI. (J. Simon.) || *N'avoir ni foi ni loi*, N'avoir ni esprit religieux ni conscience. || *Voir quelque chose des yeux de la foi*, Le croire sans examen personnel. || *Il n'y a que la foi qui sauve*, Formule des protestants qui estiment que la foi sans les œuvres suffit à sauver l'homme. — Dans le langage courant, cette expression reçoit les applications les plus diverses avec le sens de : Une confiance aveugle fait tout accepter. On dira, par exemple : *Il trouva délicieux un morceau de cheval qu'il prenait pour du bœuf :* IL N'Y A QUE LA FOI QUI SAUVE.

— ALLUS. LITTÉR. **Foi qui transporte les montagnes**, Parole de Jésus-Christ à ses disciples après un de ses miracles : « En vérité, je vous le dis, si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : — Passe d'ici là ; et elle passerait, et rien ne vous serait impossible. » (Saint-Matthieu, ch. XVII.)

— **La foi du charbonnier.** On entend par ces mots une foi simple et naïve, qui croit sans examen. (On donne pour origine à cette locution le conte suivant : Le diable déguisé en ermite, d'autres disent en docteur de Sorbonne, entra un jour dans la cabane d'un charbonnier, et lui dit pour le tenter : « Que crois-tu? — Je crois, répondit le charbonnier, ce que croit la Sainte Eglise. — Et que croit la Sainte Eglise? — Elle croit ce que je crois. » Notre homme se renferma dans ses réponses sans vouloir en sortir, et la ruse du diable échoua.)

— ALLUS. HIST. **Foi punique.** V. PUNICA FIDES. || **Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois**, Paroles attribuées au roi Jean, apprenant qu'un de ses deux fils, qu'il avait laissé comme otage en Angleterre pour sortir lui-même de captivité, avait manqué à sa parole, et s'était enfui.

— SYN. **Foi, créance, croyance**, etc. V. CRÉANCE.

— ANTON. **Doute, incrédulité, incroyance, scepticisme. — Déloyauté, fausseté, forfaiture, infidélité, mauvaise foi, manque de foi, parjure, perfidie, prévarication, trahison.**

— ENCYCL. Théol. La *foi*, en général, est une conviction fondée non sur l'évidence ou le raisonnement, mais sur le témoignage. Ainsi entendue, la foi est la source du plus grand nombre de nos connaissances.

Dans l'ordre surnaturel, la foi a pour fondement, disent les théologiens, la parole même de Dieu ; elle est donc l'adhésion de l'esprit aux vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous enseigne par son Eglise. Mais elle est aussi une *vertu ;* car elle exige un acte de soumission, de la part de la volonté qui, touchée par la grâce, se confie à la véracité de Dieu. Le concile du Vatican a défini que la foi surnaturelle n'est pas contraire à la raison : elle lui fait connaître des vérités qui la dépassent ; mais, en même temps, elle réclame son assistance, soit pour permettre au croyant d'acquérir une notion précise des *motifs de crédibilité*, soit pour donner au théologien le moyen de faire un exposé *scientifique* des dogmes.

D'après l'enseignement catholique, la foi est la condition première du salut ; mais elle n'en est pas la condition unique ; elle doit être couronnée par les *bonnes œuvres*. Au contraire, aux yeux de Luther et des réformateurs, la foi seule nous revêt des mérites du Christ et nous justifie. Les œuvres en sont les conséquences nécessaires, mais elles ne confèrent aucun droit au pardon.

— Dr. rom. On ne tenait compte de la bonne foi que dans certaines *actions* dites *de bonne foi*, dans lesquelles le juge pouvait apprécier la demande *ex æquo et bono*. Dans les *actions de droit strict*, au contraire, il ne devait prendre en considération aucune circonstance d'équité ou de bonne foi. Les actions de bonne foi sont énumérées dans les *Institutes* de Gaius et de Justinien.

Jointe à la possession, la bonne foi permettait d'usucaper ou d'acquérir par la *præscriptio longi temporis ;* elle faisait acquérir les fruits au possesseur, mais cet effet de la possession cessait du jour où il y avait mauvaise foi, tandis que pour l'usucapion la bonne foi n'était exigée qu'au début de la possession.

— Dr. français. Aujourd'hui la distinction entre les actions de *bonne foi* et les actions de *droit strict* n'existe plus. Mais la notion de bonne foi joue un rôle considérable. Le Code exige que toutes les conventions soient exécutées de bonne foi (art. 1134), c'est-à-dire conformément aux usages et à l'équité.

Sur le fondement de la bonne foi, le Code maintient beaucoup d'actes passés par celui qui se croit faussement titulaire d'un droit. Ainsi les actes d'administration passés par le possesseur de bonne foi ou l'héritier apparent, le payement fait de bonne foi au possesseur d'une créance, le mariage putatif vis-à-vis de l'époux de bonne foi, etc.

Sur le fondement de la bonne foi, le Code fait même acquérir des droits : le possesseur de bonne foi fait les fruits siens, il acquiert les immeubles par une prescription abrégée de dix ou vingt ans, il peut invoquer la règle « En fait de meubles, possession vaut titre ». (C. civ., art. 2279).

La bonne foi se présume ; c'est à celui qui allègue la mauvaise foi de la prouver.

La Foi, d'après S. Vouet.

— Iconogr. La *Foi* a été figurée allégoriquement de plusieurs façons. Andrea Solario l'a représentée debout, avec un bandeau sur les yeux. Mignard, assise auprès d'un autel, tenant une croix et ayant sur les genoux le Nouveau Testament ; S. Vouet, assise, tenant un cœur de la main droite et une palme de la main gauche. Au palais ducal, à Venise, est une peinture du Titien, qui représente la *Foi* apparaissant à un doge sous la figure d'une jeune femme élevant d'une main un calice, et soutenant de l'autre une énorme croix avec l'aide de deux anges. Le museé de Madrid a, du même maître, un tableau

dont le sujet est *la Foi catholique implorant la protection de l'Espagne.*

Parmi les autres représentations, rappelons : une statue de Donatello, dans l'église Saint-Jean, à Sienne ; un tableau de Paris Bordone (Ermitage) ; une figure en ronde bosse par Rude, décorant la chaire de l'église Saint-Etienne, à Lille ; un bas-relief de S. Challe (chaire à prêcher de l'église Saint-Roch, à Paris) ; un bas-relief en marbre de Civitali au musée de Florence ; une statue colossale, en bronze doré, tenant d'une main une palme et le labarum de l'autre, par B. Morel, placée au sommet de la tour de la Giralda, à Séville. (V. planche *Beaux-Arts LX.*)

FOI (sainte) [en lat. *Fides*]. Sœur de sainte Charité et de sainte Espérance et fille de sainte Sophie. — Fête le 1er août.

FOIBE n. f. (lat. *fovea*). Géol. Nom donné dans les Alpes dinariques aux avens.

FOIE n. m. (lat. *ficatum ;* proprem. *jecur ficatum*, foie d'oie engraissée avec des figues). Anat. Organe sécréteur de la bile, situé dans l'hypocondre droit.

— Art culin. *Foie gras,* Foie d'oie engraissée : *Pâté de* FOIE GRAS.

— Art vétér. *Pourriture du foie,* Nom vulgaire de la cachexie aqueuse des bêtes à cornes.

— Chim. anc. Corps composé, dont la couleur a quelque analogie avec celle du foie. V. la partie *encycl.*

— Pêch. Menu poisson qui sert d'appât.

— Pharm. *Huile de foie de morue.* V. HUILE.

— Vénér. Trous et vestiges des bêtes rousses ou fauves. (On dit aussi FINE.)

— LOC. DIV. *Chaleurs de foie,* Boutons au visage attribués jadis à une maladie du foie ; et *au fig.* Accès de colère. (Vx.) || *Avoir bon foie,* Ne pas s'emporter. || *Avoir le foie blanc,* Ne rien faire comme les autres. || *Le cœur lui devient foie,* Il perd courage. || *Foie chaud,* Nom populaire d'une prétendue maladie qui donne un excessif appétit. || *Il a le foie trop chaud,* Se dit d'un homme qui a été marié plus de deux fois, la mort des femmes étant alors attribuée par l'opinion vulgaire à un excès de vigueur génésique de la part du mari. (Ce dicton populaire s'accorde avec l'opinion des anciens qui plaçaient le siège de l'amour dans le foie.)

— Au plur. Argot milit. *Avoir les foies blancs* ou *Avoir les foies,* Avoir peur. || *N'avoir pas les foies blancs, N'avoir pas les foies,* Etre courageux.

— ALLUS. LITTÉR. **Mettre le foie à gauche,** Allusion à une scène du *Médecin malgré lui.* V. CHANGER.

— ENCYCL. Anat. Le *foie* est le plus volumineux de tous les viscères ; il pèse chez l'homme adulte environ 1.500 gr. ; sa couleur, au reste fort variable, est rouge-brun ; sa consistance est ferme. Situé dans l'hypocondre droit, qu'il remplit entièrement, le foie occupe encore une partie de l'épigastre et s'avance jusque dans l'hypocondre gauche. Il est séparé du poumon et du cœur par le diaphragme, et repose directement sur l'estomac et la masse intestinale. Il présente une face supérieure lisse convexe ; une face inférieure concave, traversée par deux sillons latéraux. Ces deux sillons sont réunis par un troisième sillon transversal, dit *hile du foie,* dans lequel passent tous les organes qui vont au foie ou qui en partent : veine porte, veine hépatique, artère hépatique, vaisseaux lymphatiques et filets nerveux. En avant du hile se trouve le lobe carré du foie, en arrière le lobe de Spigel.

Face inférieure du foie : 1. Lobe droit ; 2. Lobe carré ; 3. Lobe gauche ; 4. Hile du foie ; 5. Vésicule biliaire ; 6. Canal cholédoque ; 7. Veine porte ; 8. Veine cave inférieure ; 9. Ligament rond ; 10. Artère hépatique.

Le foie est entouré en grande partie par le péritoine, dont les différents replis le maintiennent en place, formant : le ligament suspenseur ou falciforme ; le ligament coronaire ; les deux ligaments triangulaires. Entre le péritoine et le foie se trouve la capsule de Glisson, très adhérente à chacun d'eux.

Si l'on fait une coupe du foie, on distingue de petits corpuscules arrondis de 1 à 2 mm. de diamètre, à centre jaune et à périphérie rouge, ou inversement. Ce sont les lobules hépatiques. Un lobule se compose de cellules renfermant de la graisse, des pigments biliaires et du glycogène, entre lesquelles se ramifient les capillaires biliaires, qui portent au canal hépatique la bile sécrétée. De chaque lobule sort encore la veine sus-hépatique, seul vaisseau afférent. Les vaisseaux afférents se ramifient surtout à la périphérie des lobules : ce sont des subdivisions de l'artère hépatique et de la veine porte.

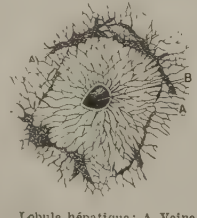

Lobule hépatique : A. Veine interlobulaire ; B. Veine intralobulaire.

Vaisseaux du foie. — Les artères sont fournies par l'artère hépatique. Les veines sont : la veine porte, qui transmet au *foie* tout le sang des organes sous-diaphragmatiques ; sang que les veines hépatiques conduisent, après la traversée de la glande, à la veine cave inférieure. Les nerfs du foie émanent du pneumogastrique gauche et du plexus solaire.

Appareil excréteur de la bile. — Cet appareil se compose des capillaires biliaires qui se jettent dans les deux branches dont la réunion forme le canal hépatique ; ce canal donne naissance à un canal récurrent, le canal cystique, qui se renfle en un volumineux réservoir : la vésicule biliaire. Peu après la naissance du canal cystique, le canal hépatique se jette dans le canal cholédoque, qui porte la bile dans l'intestin.

— Anat. compar. Le *foie* n'existe que chez les vertébrés, quoique, chez les invertébrés, on rencontre quelques organes qui possèdent la fonction hépatique. Sa forme et son poids varient suivant les espèces et l'âge des individus ; très gros chez les poissons et les reptiles, il est aussi relativement beaucoup plus volumineux chez le fœtus humain que chez l'adulte ; mais, dans tous les cas, sa structure et ses fonctions sont les mêmes.

— Physiol. Le *foie,* centre du système de la veine porte, reçoit le sang veineux issu des organes abdominaux, et le transmet à la veine cave inférieure. C'est le type des glandes à sécrétions externes et internes. Il a plusieurs fonctions, toutes de grande importance : il sécrète la bile (surtout pendant la digestion), déverse du sucre dans le sang, joue un rôle dans la formation de l'urée et de l'acide urique, et jouit de fonctions antitoxiques vis-à-vis des poisons venus du dehors ou nés dans l'économie.

— Pathol. Les plaies du *foie* sont graves, souvent mortelles. Un grand nombre de maladies relèvent de lui ; citons : certains diabètes, les ictères, les coliques hépatiques. Il peut être atteint par le cancer, par la tuberculose, la syphilis (affections qui ne comportent pas d'indications spéciales), parasite par des échinocoques qui forment les kystes hydatiques. Enfin, le tissu hépatique peut être lésé directement et donne lieu aux hépatites aiguës et chroniques, dont les symptômes et le traitement sont donnés aux mots HÉPATITE et CIRRHOSE.

— Art culin. Tous les *foies* sont plus ou moins indigestes ; celui de bœuf, surtout, convient peu aux estomacs délicats ; mais c'est un aliment très nutritif, plus même que le muscle, et auquel la diététique moderne a fait une réputation méritée.

On mange le foie de bœuf grillé ou sauté. Le foie de veau s'accommode de bien des manières. La plus simple est le *foie de veau sauté à la minute :* Tailler du foie par petites lames longues de 3 cm., les assaisonner de sel, poivre, muscade, et d'une pointe de piment, les fariner, les sauter vivement au beurre pendant 30 secondes ; mouiller avec un peu de jus ou de bouillon ; ajouter un jus de citron ou filet de vinaigre, un peu de beurre frais. Saupoudrer de fines herbes, et servir. On le prépare aussi à la broche, braisé, farci, etc. Il convient que l'assaisonnement soit toujours un peu relevé et que le foie soit servi cuit à point, car il durcit vite à la cuisson.

Foie de volaille. — On les emploie principalement pour les pâtés chauds, ou comme garniture. Après avoir enlevé avec soin le fiel, on les fait blanchir quelques minutes à l'eau presque bouillante ; on les met alors cuire un quart d'heure dans un peu de bouillon mêlé d'un peu de vin blanc, avec bouquet garni, sel et poivre. Ainsi préparés, ils servent selon le cas.

Foie gras. — Le foie gras d'oie sert surtout à la confection des pâtés et terrines ; Strasbourg et Toulouse ont cette spécialité. Les *foies* obtenus par leurs procédés d'engraissement arrivent à peser jusqu'à 2 kilogrammes.

Foie gras sauté aux truffes. — Il faut commencer par la sauce, qui peut attendre, et finir par le *foie,* qui doit être apprêté vivement et servi de suite. Mettre dans une casserole du beurre bien frais et un peu de farine ; travailler ce roux jusqu'à ce qu'il soit blond ; mouiller avec un verre de madère, laisser mijoter un quart d'heure ; ajouter un peu de glace de viande et quelques lames de truffes. On coupe le foie gras en escalopes de 1 cm. d'épaisseur ; on les assaisonne de poivre, sel, muscade râpée, puis on les roule légèrement dans de la farine et on les fait sauter quatre minutes au beurre bien chaud, et sur feu vif. Les dresser en couronne dans un plat très chaud ; verser au milieu la sauce aux truffes, et garnir avec des truffes coupées en dé.

Les *foies* de certains poissons (de la lotte en particulier) sont très estimés.

— Thérap. L'opothérapie biliaire a été tentée soit au moyen de l'administration de *foie* frais et cru de veau ou mieux de porc (de 30 à 150 gr. par jour), râpé dans du bouillon à 30°-35°, soit au moyen de poudre de foie desséché représentant cinq fois son poids d'organe frais, ou d'extrait total hépatique (foie desséché dans le vide vers 0°) : 5 à 15 grammes par jour, en cachets, paquets, comprimés, pilules, tablettes ; soit encore d'extrait glycériné : 2 à 5 cm³ en injections hypodermiques.

— Chim. Les anciens chimistes donnaient le nom de *foie* à diverses substances, qui, toutes, renfermaient du soufre. Le *foie d'antimoine* est un oxysulfure d'antimoine obtenu en grillant du sulfure d'antimoine, le faisant fondre, y ajoutant du carbonate de potasse et coulant immédiatement sur une plaque : il a une apparence un peu vitreuse. On l'appelait encore FOIE DE SOUFRE ANTIMONIÉ. — Le *foie de soufre* qui résulte de la fusion du carbonate de potassium et du soufre en vase clos est appelé aussi POLYSULFURE DE POTASSIUM. Au moment de sa préparation, il est de couleur brun foncé ; mais il devient gris verdâtre avec le temps. Son odeur est celle de l'hydrogène sulfuré. Il est très vénéneux. (Il sert à préparer des bains, lotions, pommades utilisés dans les affections cutanées et comme parasiticide.) — Le *foie de soufre sodique* est du foie de soufre ordinaire dans lequel le carbonate de soude remplace le carbonate de potasse. — Enfin, l'on appelait autrefois *foie de soufre volatil* ou *liqueur fumante de Boyle* un composé qui n'était autre que le sulfate d'ammonium.

FOIE-DE-BŒUF n. m. Bot. Nom vulgaire de la *fistuline hépatique.* || Pl. *Des* FOIES-DE-BŒUF.

FOIE-DE-VEAU n. m. Nom donné à un calcaire jaunâtre marneux composant l'assise supérieure de l'étage hettangien en Bourgogne (zone à *schlotheinia angulata.*) || Pl. *Des* FOIES-DE-VEAU.

FOIGNET (Charles-Gabriel), compositeur français, né à Lyon vers 1750, mort à Paris en 1823. Il publia un recueil de chant intitulé *les Plaisirs de la société,* et fit jouer de nombreux opéras-comiques. En 1797, Foignet prit la direction du théâtre des Jeunes-Artistes, situé rue de Bondy, celle du théâtre des Victoires-Nationales, situé rue du Bac, et devint un des cinq administrateurs du théâtre des Variétés.

FOIGNET (François), acteur et compositeur français, fils du précédent, né à Paris vers 1780, mort à Strasbourg en 1845. Au théâtre des Jeunes-Artistes, il se fit remarquer à la fois comme acteur, chanteur et compositeur. Il donna plusieurs pièces dont *Raymond de Toulouse,* en société avec son père (1802). Après 1807, il alla poursuivre sa carrière à Liége, Marseille, Nantes, Lille, etc., et enfin Strasbourg, où, dit-on, il mourut de misère, à l'hôpital.

Foigny, abbaye cistercienne fondée en 1121 par Barthélemy de Vir, évêque de Laon, qui y finit ses jours comme simple moine. L'église de Foigny était, après la cathédrale de Laon, la plus vaste du diocèse. L'abbaye fut très florissante du XIIe au XIVe siècle. Elle souffrit des guerres anglaises et espagnoles, tomba en commende au XVIe siècle. Les bâtiments de l'abbaye ont été démolis depuis la Révolution.

FOIGNY (Jean DE), imprimeur à Reims à la fin du XVIe siècle. Ligueur acharné, il publia un grand nombre de pamphlets et de libelles contre les royalistes et les protestants. — Son neveu JACQUES, qui exerça la même profession, est l'auteur des *Merveilles de la vie, des combats et victoires d'Ermine, citoyenne de Reims* (1648).

FOI-MENTI [*man*], **E** adj. (de *foi* et *menti*). Féod. Qui a menti à sa foi.

FOI-MENTIE [*man-tî*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Dr. féod. Nom donné à toute infraction aux devoirs de foi liant le vassal au suzerain. || Equivalent de FÉLONIE.

FOIN [*fou-in*] n. m. (lat. *fœnum*). Agric. Fourrage fauché et séché pour servir de nourriture aux animaux : *Meule de* FOIN. || *Par extens.* Herbe sur pied destinée à être fauchée et séchée.

— N. m. pl. (syn. de FENAISON) : *Epoque des* FOINS.

— Argot. *Faire du foin,* S'ébrouer ; et *par extens.* Faire du tapage.

— Art culin. Poils courts et légers qui tapissent le fond des artichauts.

— Bot. Nom vulgaire des canches. || *Foin de mer,* Nom vulgaire des fucus ou varechs. || *Foin de Bourgogne* ou *Gros foin,* Nom vulgaire du sainfoin.

— Méd. *Fièvre des foins.* V. FIÈVRE.

— Pêch. Sorte de duvet brun ou blanc qui garnit l'intérieur de l'écaille d'une écrevisse.

— LOC. DIV. Fam. *Etre bête à manger du foin,* Avoir aussi peu d'intelligence que le bétail. || *Chercher une aiguille dans une botte de foin,* Chercher une personne, une chose, là où elles sont extrêmement difficiles à trouver. || *Avoir, Mettre du foin dans ses bottes,* Avoir des ressources ; se faire un pécule pour l'avenir. || *Faire ses foins,* Faire des profits.

— LOC. PROV. **Avoir du foin aux cornes.** V. FÆNUM. || **Année de foin, année de rien,** Les pluies, favorables au fourrage, sont nuisibles aux autres récoltes.

— ENCYCL. Le terme *foin* est surtout employé pour désigner le fourrage séché provenant de la première coupe des prairies naturelles ; le fourrage séché de la deuxième coupe est appelé *regain ;* le fourrage séché des prairies artificielles conserve souvent le nom de luzerne, trèfle.

Les foins présentent un aspect très variable suivant les conditions de la récolte ; coupé au moment le meilleur, rentré sans avoir subi l'action des pluies, le foin a une couleur vert tendre, son odeur est agréable, quelquefois forte et pénétrante. Lorsque le fourrage a été coupé tardivement, il est grossier, sa couleur est plus jaune ; les pluies contribuent aussi à donner au foin un aspect grossier, elles le décolorent et peu à peu, il ressemble à de la paille.

Le foin des prairies naturelles a une constitution botanique très différente suivant la nature du terrain, l'altitude, les engrais employés. Trois grands groupes de plantes caractérisent un foin : les graminées, les légumineuses, les autres familles, spécialement ombellifères, composées, renonculacées. Dans le fourrage normal, les graminées fournissent la masse, les légumineuses améliorent la richesse en substances azotées ; les plantes diverses appréciées par le bétail lorsqu'elles ne sont pas grossières procurent souvent des indications sur l'origine des foins : prairies basses, prairies hautes.

Un bon foin contient de 40 à 60 p. 100 de graminées, de 30 à 50 p. 100 de légumineuses, 10 p. 100 au maximum de plantes diverses. Un sol manquant de chaux donne un foin composé exclusivement de graminées ; le foin provenant des sols calcaires renferme beaucoup de légumineuses.

Aux altitudes élevées, les plantes sont fines, la variété plus grande, les légumineuses sont plus abondantes ; aux basses altitudes, le foin contient des plantes grossières qui sont de qualité très médiocre si le terrain est humide (joncs, carex, scirpes), les légumineuses disparaissent à peu près ou sont de mauvaise qualité (gesse des prés).

Les engrais azotés favorisent le développement des graminées, les engrais phosphatés, potassiques et calciques, font accroître la proportion de légumineuses.

Le foin des prairies artificielles ne devrait contenir que la plante cultivée (luzerne, trèfle, etc.), souvent les graminées les envahissent : la valeur fourragère en est alors sensiblement diminuée ; la qualité de ces foins est également amoindrie lorsque les feuilles se sont détachées pendant le fanage ; les feuilles qui se brisent dans les granges peuvent d'ailleurs être recueillies ; débarrassées de la poussière, on les utilise en mélange avec des aliments aqueux, betteraves, pulpes.

Le *regain* est constitué par des herbes plus fines et plus courtes que le foin correspondant ; il est souvent plus riche en eau.

Les vieux foins se couvrent de moisissures, deviennent poudreux, et leur valeur alimentaire est très diminuée ; on peut en tirer parti par le salage ou par le hachage, celui-ci précédant l'incorporation à des éléments aqueux. V. FOURRAGE.

Foins (LES), tableau de Bastien-Lepage (1878 ; musées nationaux) ; une paysanne est assise sur le sol, et son compagnon dort, couché sur les foins ; repos passif et rendu avec une acuité rare. (V. planche *Beaux-Arts LX.*)

FOIN [*fou-in*] interj. qui marque le dédain, le mépris, l'aversion, soit employée seule, soit suivie d'un complément joint à elle par *de :* FOIN ! FOIN DE *la richesse, s'il faut l'acquérir à ce prix.* FOIN DE *mot !* (Racine.) FOIN DES *rébus.* (V. Hugo.)

FOINARD (Frédéric-Maurice), théologien français, né à Conches vers 1683, mort à Paris en 1743. Il fut sous-principal du collège du Plessis à Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Breviarium ecclesiasticum,* etc. (1726) ; *la « Genèse » en latin et en français* (1732) ; *la Clef des psaumes* (1740).

FOINE n. f. Pêch. Syn. de FOÈNE.

FOINIER [*ni-é*], **ÈRE** n. Marchand, marchande de foin. (Vx.)

FOINITSKY (Ivan Iakovlevitch), criminaliste russe, né en 1847. Il fit ses études à l'université de Saint-Pétersbourg et y professa jusqu'en 1896. Il devint sénateur en 1900. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont été traduits en allemand et en français : *Cours de droit criminel* (1890) ; *les Peines dans leur rapport avec la prison, le Système pénal en Russie, les Facteurs de la criminalité, la Femme criminelle* (1893) ; etc.

FOIRADE n. f. *Pop.* Action de foirer. || Ordure faite en foirant.

FOIRAIL [*ray'*] et **FOIRAL** n. m. Champ de foire. (Dialectal.)

FOIRANDE n. f. Bot. V. FOIROLLE.

FOIRE n. f. (du lat. *feria*, jour férié). Grand marché se tenant à des époques fixes dans un même endroit : *Les* FOIRES *de Beaucaire furent longtemps célèbres ; et par extens.* Cadeau qu'il est d'usage de faire à certaines personnes, à l'époque de la foire : *Que me donnerez-vous pour ma* FOIRE ? || *Foire franche,* Autref., Foire qui était exemptée de certains droits, comme celle de Beaucaire, par exemple. || *Champ de foire,* Emplacement où se tient une foire.

— *Pop.* Endroit où tout est en désordre, pêle-mêle : *C'est une vraie* FOIRE, *ici.*

— LOC. PROV. **La foire n'est pas sur le pont,** Il n'y a rien de pressé. || **S'entendre comme larrons** ou **comme frères en foire,** Etre d'intelligence pour tromper quelqu'un. || **Acheter à la foire d'empoigne,** Voler. || **Il ne sait pas toutes les foires de Champagne,** Il ne connaît pas tous les dessous de cette affaire. || **Il a bien hanté, il a bien couru les foires,** C'est un vieux routier.

— ENCYCL. On distingue ordinairement deux genres de *foires :* les *foires générales* et les *foires à bestiaux.* Fort nombreuses autrefois les foires générales tendent de plus en plus à disparaître. Le développement et la rapidité des moyens de communication, notamment des voies ferrées, ont amené la disparition progressive des foires. Autrefois au contraire les foires ont favorisé les échanges commerciaux. C'est en France et dès le XIIe siècle que l'on voit les premières grandes foires internationales : celles de Champagne (surtout Troyes et Provins). Au XIVe siècle les foires de Lyon et de Genève, en se développant, leur firent perdre beaucoup de leur importance. A Paris, la foire Saint-Germain, du 3 février au 3 avril, et la foire Saint-Laurent, du 1er juillet au 30 septembre, alternaient. Les foires de Beaucaire, dans le midi de la France, étaient aussi considérables. Bruges et Anvers à leur tour prirent une certaine prépondérance. En Russie, Nijni-Novgorod joua un rôle pour le trafic entre l'Asie et l'Europe. Francfort-sur-l'Oder et Leipzig eurent aussi des foires célèbres ; la dernière a encore quelque importance, et surtout ses foires de librairie. Il en fut de même de Francfort-sur-le-Main. En Italie, les foires de Plaisance et de Sinigaglia, en Espagne celle de Medina del Campo jouèrent un rôle plus secondaire et plus local, comme certaines de nos foires françaises, celle du Lendit à Saint-Denis, notamment, si longtemps fameuse. Au cours du XIXe siècle, les foires en France devinrent surtout des centres d'amusement, comme la foire de Neuilly et celle de Saint-Cloud. La foire au pain d'épice et la foire aux jambons ont conservé quelque vogue, à Paris, et l'on a tenté depuis quelques années de rajeunir l'institution. Les Foires de Paris, de Lyon, de Bordeaux ont une réelle importance du point de vue commercial.

Les foires à bestiaux se sont maintenues grâce à l'avantage qu'il y a, pour l'achat du bétail, à pouvoir comparer plusieurs animaux.

— Dr. Les *foires* se distinguent des marchés en ce qu'elles ont lieu à de plus rares intervalles ; mais, au point de vue de la législation, foires et marchés se confondent presque entièrement. V. MARCHÉ.

Les communes font généralement payer, pour les places qu'elles laissent occuper dans les foires, des droits dits *droits de place,* dont le tarif, délibéré par le conseil municipal, est soumis à l'approbation du préfet.

Si c'est dans une foire que le possesseur actuel d'une chose perdue ou volée l'a achetée, le propriétaire originaire ne peut se la faire rendre qu'en lui remboursant le prix qu'elle lui a coûté.

Les lettres de change ou billets à ordre *payables en foire* sont échus la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

— Iconogr. Les premiers peintres qui s'essayèrent en ce genre sacrifièrent au goût du temps, en introduisant dans leurs compositions un épisode religieux. C'est ainsi que Joachim Beuckelaer, d'Anvers, a placé, au beau milieu d'une *Foire flamande,* le Christ présenté au peuple devant le palais de Pilate (Munich, 1561). Brueghel le Vieux a représenté *le Christ portant sa croix* à travers une foule innombrable de villageois wallons, sur une place entourée de boutiques et de spectacles forains. Au XVIIe siècle, Callot, dans la magnifique estampe qui représente la *Foire de la madonna dell' Impruneta,* n'introduit une procession religieuse que par respect pour la vérité locale. Cette même foire a été peinte par Teniers avec infiniment d'humour. Au XVIIIe siècle, Bonaventure de Bar a peint la *Foire de Bezons,* Octavien la *Foire de Vesoul,* Demarne la *Foire à la porte d'une auberge.* (Ces trois tableaux sont au Louvre.) La *Foire de Madrid* a été représentée par Goya, et la *Foire de Southwack* par Hogarth. Des sujets analogues ont été gravés par Janinet d'après Ostade, Cochin d'après Boucher, Descourtis d'après Taunay. (V. planche *Beaux-Arts LX.*)

Foire de Paris. — La *foire de Paris* est une exposition d'échantillons et de modèles de toute sorte, qui a lieu chaque année à Paris, et qui a pour but de faciliter les transactions commerciales en faisant connaître aux nationaux et aux étrangers les produits de l'industrie française. Elle doit son origine au concours Lépine, et l'idée en revient à la Chambre syndicale des jeux et jouets ; elle a, néanmoins, depuis sa fondation, en 1904, fonctionné sous l'administration et le contrôle d'un comité particulier.

Chaque exposition annuelle groupe une multitude d'échantillons, mais seulement des échantillons qui sont destinés à servir de base aux transactions, sur lesquels les acheteurs font leurs commandes, et dont aucun n'est vendu là au détail.

La Foire de Paris réunit les industries les plus diverses ; si les industries mécaniques y sont largement représentées, on y voit également des spécimens des industries de l'alimentation, du vêtement, de l'ameublement, de l'éclairage, du bâtiment, du livre, etc.

Son importance a été grandissant d'année en année.

Foire (THÉÂTRES DE LA). On peut comprendre sous ce nom générique différentes sortes de spectacles qui figurèrent pendant près de deux siècles dans les célèbres foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent, à Paris. Dès l'année 1596, on voit le lieutenant civil autoriser un théâtre de ce genre sur la foire Saint-Germain, à la condition que les artistes payeront chaque année deux écus aux Confrères de la Passion. Singes et chiens savants, acrobates et danseurs de corde, telles étaient les attractions des théâtres de la Foire. En 1650, Brioché y montra ses marionnettes.

En 1674, Dominique de La Mormandin, sieur de La Grille, ouvrit sur la foire Saint-Germain le théâtre des Bamboches, où le jeu des marionnettes était accompagné de couplets. Lully, surintendant de la musique royale, le fit fermer. En 1697, la foire Saint-Germain comptait les trois troupes des frères Allard (qui allaient jouer à la cour), de Maurice, et de Bertrand. Peu à peu les théâtres forains se mirent à représenter des scènes dialoguées, à reprendre les types de la comédie italienne, à jouer des comédies à ariettes, embryons d'opéras-comiques. C'était empiéter sur les privilèges de la Comédie-Française et de l'Opéra, qui protestèrent et firent interdire aux troupes foraines le dialogue d'abord, et bientôt même le monologue. En 1710, on leur défendit à la fois le chant, les paroles et la danse. Ils répondirent par l'ingénieuse invention des *pièces à la muette.* L'auteur faisait les gestes, l'orchestre jouait un air, et le public chantait en chœur les couplets écrits en grosses lettres sur des pancartes. Les *grands comédiens* les obligèrent encore à diminuer leur orchestre et à augmenter le prix des places. D'Argenson fit envahir et briser par ses archers le théâtre de la Foire. Cependant, en 1714, la troupe de Catherine Vanderberg obtint de l'Opéra le privilège de donner des pièces mêlées de chant. D'excellents auteurs travaillèrent pour le théâtre de la Foire. Le Sage composa, avec Dominique et Fuselier, plus de cent petites pièces. Citons encore les noms de Dorneval, Boissy, Largillière, Lafont, Autreau, Piron, Vadé, Sedaine, Lemonnier, Panard, et, parmi les musiciens : Gilliers, Dauvergne, Duni, Philidor et Monsigny. Vers 1724, une impulsion nouvelle fut donnée à l'Opéra-Comique de la Foire, dont le privilège appartint successivement à Honoré, à Pouteau (1727), à de Vienne (1732), à Monnet (1743), à Berger ; puis, après une nouvelle suppression, de 1745 à 1752, derechef à Jean Monnet (1752). En 1762, l'Opéra-Comique de la Foire alla se fondre avec la Comédie-Italienne. Les foires virent encore les troupes d'Audinot, de Nicolet, les Variétés amusantes de Lécluse (1777), les Italiens, les Comédiens de Monsieur (1789), les Variétés comiques et lyriques et le Théâtre de la Liberté (1791). Mais la suppression des foires mit fin à ces entreprises. L'histoire du théâtre de la Foire a été écrite par les frères Parfait, par Des Boulmiers, Monnet, Maurice Albert.

Foire aux vanités (LA), roman de mœurs de Thackeray (1847). Parmi ses nombreux personnages, le plus curieux est Rebecca Sharp (ou Becky), orpheline pauvre et intrigante, qui, après une vie d'aventures et de chutes, réussit à se faire léguer une somme assez ronde, avec laquelle elle vivra tranquillement. C'est le chef-d'œuvre de Thackeray, tant par l'habileté de la facture que par la pénétration psychologique et la puissance satirique. Et c'est aussi l'un des plus grands romans anglais.

Foire de Sorotchinsky (LA), opéra-bouffe russe dont le sujet fut emprunté par Moussorgsky en 1877 aux *Veillées du hameau* de Gogol et dont la partition ne put être achevée. Poème et musique contribuent à la peinture du milieu populaire ukrainien. Grâce à des remaniements dus successivement à Liadov, à Cui et à N. Tcherepnine l'œuvre put être jouée à Moscou en 1913, à Pétrograd en 1916 et à Monte-Carlo en 1923.

FOIRE n. f. (lat. *foria*). *Pop. et bas.* Diarrhée : *Ne faire que de la* FOIRE. || Indisposition de ceux qui évacuent ainsi : *Attraper la* FOIRE. || Défaillance produite par la peur.

FOIRER [*ré*] v. intr. (de *foire*). *Pop. et bas.* Avoir la diarrhée.

— *Fig.* Défaillir par peur.

— Artill. Faire long feu : *Une fusée qui* FOIRE.

— Mar. Se défaire (en parlant d'un filin qui se décommet, d'une fourrure, d'un cordage qui se déchiquette).

— Mécan. Ne plus avoir prise (en parlant d'un écrou dont le pas de vis est usé et qui ne peut plus être serré).

— Trav. publ. S'écrouler (en parlant d'une tranchée dont les couches supérieures glissent sur les inférieures, ou d'un remblai qui s'éboule par la base).

FOIREUX [*reû*], **EUSE** adj. *Pop. et bas.* Qui a la foire, la diarrhée : *Un enfant* FOIREUX ; et *au fig.* Poltron (à cause de la défaillance, ou du flux de ventre, qu'occasionne la peur).

— Substantiv. : *Un* FOIREUX. *Une* FOIREUSE.

— Jeux. *Soixante foireux,* Au piquet, Soixante que l'on ne peut compter par suite du manque d'un ou deux points. || *Coupe foireuse,* Coupe mal faite, en laissant tomber des cartes.

— Trav. publ. *Terrain foireux,* Terrain qui s'éboule quand on y pratique une tranchée.

FOIROLLE ou **FOIROLE** n. f. (de *foire,* diarrhée). Nom vulgaire de la mercuriale annuelle, très employée autrefois pour ses vertus purgatives. (On disait aussi FOIRANDE, CAQUENLIT.)

FOIRON n. m. Argot. Derrière.

FOIS [*foi*] n. f. (du lat. *vicem,* tour). Se joint à un mot qui indique le nombre : Pour marquer l'unité ou la réitération d'un fait, chacun des cas où un fait a lieu : *Une* FOIS. *Cinq* FOIS. *Une première, une deuxième* FOIS. *Un million de* FOIS.

Mes pareils à deux *fois* ne se font pas connaître.
CORNEILLE.

Vingt *fois* sur le métier remettez votre ouvrage.
BOILEAU.

— Par exagér. *Un roi est mille* FOIS *plus malheureux qu'un particulier.* (Frédéric II.) *Je vous l'ai répété cent* FOIS. — Et en ajoutant *pour une,* sans modification du sens : *Si je n'eusse pas eu l'esprit d'en agir ainsi, j'aurais été volé cent* FOIS POUR UNE. (Le Sage.)

— Pour marquer l'intensité plus ou moins grande d'une action par comparaison à une autre action prise comme une sorte d'unité : *Lampe qui éclaire trois* FOIS *plus que les autres. Il est trois* FOIS *moins fort que les jeunes gens de son âge.*

— Pour marquer la répétition ou la multiplication d'une quantité qu'on ajoute à elle-même : *Le décimètre est contenu dix* FOIS *dans le mètre. Deux* FOIS *deux font quatre. Trois* FOIS *huit font vingt-quatre ;* et au fig. : *O jour trois* FOIS *heureux* (triplement heureux). [Racine.]

— LOC. DIV. *Cette fois,* Dans cette circonstance, à ce coup. || *D'autres fois,* Dans d'autres circonstances. || *Toutes les fois que,* Dans toutes les circonstances où. || *Une bonne fois, Une fois pour toutes,* Enfin, décisivement. || *Une fois,* Un certain jour. — Dans un temps qu'on s'abstient de déterminer : *Il y avait* UNE FOIS *un roi et une reine.* — A une époque où commence une action ou un état : *Bien des femmes plus fières que tendres,* UNE FOIS *trahies, n'aiment plus.* (Hyp. Rigault.) || *Une fois que,* Aussitôt que : UNE FOIS QUE *vous aurez fait la chose, vous le regretterez.* — Lorsque : UNE FOIS QUE *l'entêté a dit une chose, il n'en démord plus.* — Un jour que : UNE FOIS QUE *nous revenions de la campagne, nous rencontrâmes...* || *Des fois,* Par hasard : *Si* DES FOIS *il venait, dites-lui qu'il m'attende.* — *Pop.* Parfois. || *Y regarder à deux fois, à plusieurs fois,* Bien réfléchir avant d'agir. || Elliptiquem. *Encore une fois,* Je vous le dis encore une fois. || *Une fois, deux fois, trois fois,* Dans les ventes aux enchères, Dernière sommation avant l'adjudication. — A passé dans le langage courant : *Ah çà !* UNE FOIS, DEUX FOIS, *voulez-vous reprendre votre médecin ?* (Chamfort.) || *Pour la dernière fois,* Je vous le dis pour la dernière fois. || *Ne pas se faire dire une chose deux fois,* La faire dès le premier mot.

— LOC. ADV. *Par fois,* Dans quelques circonstances, quelquefois. (S'écrit aujourd'hui le plus souvent en un seul mot : PARFOIS.) || *A la fois, Tout à la fois,* En même temps, simultanément : *Il conte, il plaisante, il interrompt* TOUT À LA FOIS. (La Bruyère.) — Syn. ENSEMBLE. || *De fois à autre,* et incorrectement *Fois et autre,* De temps en temps, parfois.

— LOC. PROV. **Vu une fois, cru cent fois,** On est porté à croire qu'une personne qui a fait une mauvaise action en a l'habitude.

FOÏSME [*issm'*] n. m. Relig. Culte de Fô.

FOISON n. f. (du lat. *fusio,* action de répandre ou de se répandre). Grande quantité, abondance : *Je vois donc des* FOISONS *de religions en plusieurs endroits et dans tous les temps.* (Pascal.) *Pour le moindre emploi, il y a* FOISON *de postulants.*

— *A foison,* loc. adv. Abondamment. || Syn. BEAUCOUP, CONSIDÉRABLEMENT, ABONDAMMENT. V. ce mot.

FOISONNANT [*zo-nan*], **E** adj. Qui foisonne : *Substances* FOISONNANTES.

FOISONNEMENT [*zo-ne-man*] n. m. (de *foison*). Techn. Augmentation de volume d'un corps qui change d'état.

— ENCYCL. Techn. On emploie généralement ce mot pour désigner l'accroissement de volume de la terre extraite d'une fouille, et de la chaux vive que l'on éteint avec de l'eau. Le volume des terres retirées d'une fouille est, en effet, toujours plus considérable que celui présenté par ces terres avant leur extraction. L'augmentation constatée varie suivant la nature de ces terres. Pour la terre végétale et le sable, le *foisonnement* atteint le dixième ; pour l'argile et la marne, il est de moitié ; pour la terre franche grasse et la terre crayeuse, du cinquième ; etc. Le foisonnement s'atténue beaucoup avec le temps et s'annule presque, pour la terre, dans les remblais bien arrosés et bien pilonnés.

L'extinction de la chaux vive donne lieu, pour cette matière, à une augmentation sensible de volume. Cette augmentation varie suivant la nature de la chaux vive que l'on éteint, la chaux grasse donnant un foisonnement plus considérable que la chaux maigre.

FOISONNER [*zo-né*] v. intr. Avoir à foison : *Pays qui* FOISONNE *en céréales. La cour en conseillers* FOISONNE. (La Fontaine.) || Etre à foison : *Les fruits* FOISONNENT *dans ce jardin ;* et au fig. : *De ces lieux où l'ennui* FOISONNE. (Voltaire.) || Se multiplier, produire des petits abondamment : *Les lapins* FOISONNENT *beaucoup.*

— Techn. Augmenter de volume (en parlant de la chaux que l'on mouille, de la terre qu'on extrait d'une fouille, de certains corps dont on change l'état).

— LOC. PROV. **Cherté foisonne,** Là où elles se vendent cher les denrées abondent.

— *Pop.* Sentir mauvais (empoisonner).

FOISSELLE n. f. Archéol. V. FISSELLE.

— Monn. Petite monnaie de billon qui avait cours à Tournai du temps de Charles-Quint.

FOISSET (Joseph-Théophile), magistrat et écrivain, né à Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or) en 1800, mort à Dijon en 1873. Juge suppléant à Louhans (1828), plus tard conseiller à la cour de Dijon (1850-1866), membre de l'académie de Dijon dès 1820, lié avec Lacordaire, Eckstein, Montalembert, il prit part au mouvement du premier *Correspondant* et à la création du second, joua un rôle dans le catholicisme libéral. On a de lui, entre autres ouvrages : *Eloge historique de L.-Joseph de Bourbon, prince de Condé* (1819) ; *le Président de Brosses, histoire des lettres et des parlements au XVIIIe siècle* (1842) ; *De l'Eglise et de l'Etat,* en réponse à Dupin (1844) ; *Catholicisme et Protestantisme* (1846). Il a édité : les *Œuvres de Ch. Beugnot,* avec une notice (1833) ; la *Correspondance inédite de Voltaire et de Frédéric II* (1836) ; les *Lettres inédites de Leibniz à l'abbé Nicaise* (1836) ; etc. Le dernier ouvrage qu'il a publié est une très importante *Vie de Lacordaire* (1870).

FOISSIAT, comm. de l'Ain, arrond. et à 20 kil. de Bourg ; 2.210 hab. Tramways départementaux de l'Ain.

FOISSIER [*foi-si-é*] n. m. et **FOISSIÈRE** [*foi-si-èr'*]

n. f. (de *foie*). Tonneau où l'on recueille les foies de morues pour en extraire l'huile.

FOIX (en lat. *Fuxum*), ch.-lieu de l'Ariège, à 854 kil. de Paris, au confluent de l'Ariège et de l'Arget ; 7.279 hab. (*Foixiens, ennes*, ou *Fuxiens, ennes*). Ch. de f. Midi. Aciéries, tanneries. — Sources ferrugineuses (au *Rocher de Foix*).

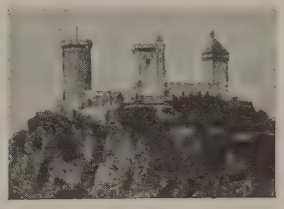

Château de Foix.

— *Histoire.* Bâtie sans doute dès le VIe siècle, autour d'un oratoire devenu plus tard l'abbaye de Saint-Volusien, la ville joua au moyen âge un rôle important. Elle est encore dominée par son château, partiellement reconstruit en 1362 par Gaston Phébus. Elle fut tour à tour occupée, au XVIe siècle, par les catholiques et les protestants. Patrie de Frédéric Soulié et du ministre de Freycinet. — L'arrondissement a 8 cant., 141 comm. et 51.354 hab. Le canton a 26 comm., et 14.700 hab.

FOIX (COMTÉ DE), ancien comté de France, correspondant à peu près au département de l'Ariège. Annexé à la Couronne à l'avènement de Henri IV, il forma l'un des gouvernements du royaume.

Armes de Foix.

— *Histoire.* Le pays de Foix fit partie, sous les Romains, de la *civitas Consoranorum* (Conserans), passa tour à tour sous la domination des Goths et des Francs, fut rattaché au duché d'Aquitaine, au comté de Toulouse, puis à celui de Carcassonne. Roger, comte de Carcassonne, en démembra, au début du XIe siècle, le Sabarthès, le Pays de Foix, le Conserans, etc., en faveur de son deuxième fils Roger-Bernard, qui devint ainsi titulaire du comté créé à Foix (1012). Celui-ci passa au XVe siècle parmi les possessions des souverains de la Navarre. Il était divisé en haut-comté au S. (cap. *Foix*), et, au N., en bas-comté (cap. *Pamiers*).

FOIX (comtes DE), famille féodale, issue des comtes de Carcassonne et dont l'origine remonte au XIe siècle. Voici la suite chronologique des comtes : Roger-Bernard Ier (1012-1035) ; Roger Ier (1035-1064) ; Pierre (1064-1071) ; Roger II (1071-1124) ; Roger III (1124-1148) ; Roger-Bernard II (1148-1188) ; Raimond-Roger (1188-1222) ; Roger-Bernard III (1222-1240) ; Roger IV (1241-1265) ; Roger-Bernard IV (1265-1302) ; Gaston Ier (1302-1315) ; Gaston II (1315-1343) ; Gaston III Phébus (1343-1391) ; Mathieu de Castelbon (1391-1398) ; Archambaud de Grailly (1398-1413) ; Jean (1413-1436) ; Gaston IV Phébus (1436-1471) ; François Phébus (1471-1483) ; Jean d'Albret (1484-1516) ; Henri (1516-1555) ; Antoine de Bourbon (1555-1572) ; Henri III de Navarre ou Henri IV de France, qui réunit le comté à la couronne. Parmi les plus notables, citons : ROGER II, qui se distingua à la dernière croisade ; — RAIMOND-ROGER, qui agrandit ses domaines du Donnezan par donation du roi d'Aragon (1208) et prit une part active à la guerre des albigeois, où il soutint le comte de Toulouse ; — ROGER IV, qui prêta l'hommage lige au roi de France ; — ROGER-BERNARD IV, qui épousa Marguerite de Moncade, deuxième fille et héritière du vicomte de Béarn, Gaston VII le Grand. — GASTON IV renonce à son titre de comte par la grâce de Dieu, épouse Eléonore de Navarre et marie son fils à Madeleine de France, fille de Charles VII. — FRANÇOIS PHÉBUS, issu de ce mariage, réunira sur sa tête les deux couronnes de Navarre et de Foix, que sa sœur Catherine portera par son mariage dans la maison d'Albret.

FOIX (Gaston III, comte DE), surnommé **Phébus,** à cause de sa belle chevelure blonde, qui le fit comparer au dieu du Soleil ; né en 1331, il succéda à son père Gaston II en 1343, et joua un rôle équivoque entre la France et l'Angleterre. Charles V, ayant compris le prix de son alliance, finit par se l'attacher (1377), et il exerça même quelque temps la lieutenance royale en Languedoc (1380). Il cessa alors d'intervenir dans le démêlé franco-anglais et se retira dans ses terres. Il mourut d'apoplexie en 1391, après avoir légué tous ses domaines à la couronne. Gaston Phébus, débauché, rapace, violent, fut du moins un politique avisé et un ami éclairé des arts. Il reçut avec bienveillance Froissart, à qui nous devons une curieuse description de la vie magnifique et bizarre qu'il menait à Orthez. Il est l'auteur d'un *Traité de la chasse*, qui a eu, aux XVe et XVIe siècles, une vogue extraordinaire.

Gaston Phébus (Bibl. nat.).

FOIX (Pierre DE), cardinal, né vers 1386, mort à Avignon en 1464. Fils d'Archambaud de Grailly, captal de Buch et d'Isabelle comtesse de Foix, il se fit cordelier à Morlaas, devint évêque de Lescar (1409), cardinal (1413), prit part au concile de Constance, contribua à la déposition de Benoît XIII, dont il avait été partisan, et à l'élection de Martin V. Il ramena, comme légat, Alphonse d'Aragon à l'obédience romaine. Cardinal-évêque d'Albano (1431), légat (1432) en Avignon qu'il pacifia, archevêque d'Arles (1450), évêque de Tarbes et archevêque d'Auch (1463), il favorisa les arts et les lettres, fonda à Toulouse un collège pour vingt-cinq étudiants pauvres (1457). — Son petit-neveu, Pierre DE FOIX, né à Pau (1449), mort à Rome (1490), fut évêque d'Aire et de Vannes (1475) et cardinal (1476).

FOIX (Catherine DE), reine de Navarre, née en 1469, morte à Mont-de-Marsan en 1517. Fille de Madeleine de France, sœur de Louis XI, et de Gaston, prince de Viane, fils et héritier de Gaston IV de Foix, elle épousa, en 1484, Jean d'Albret et lui apporta en dot la Navarre, les comtés de Foix et de Bigorre. Le roi d'Espagne Ferdinand le Catholique, qui avait des prétentions sur la Navarre, envahit ses États en 1512, et mit des garnisons dans Pampelune et dans toutes les places fortes. Catherine essaya sans succès de reconquérir le pays. Son fils, Henri d'Albret, recouvra dans la suite une partie de son héritage, et fut l'aïeul d'Henri IV.

FOIX (Gaston DE), capitaine français, né en 1489, tué à Ravenne en 1512. Il était fils de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. En 1505, le roi érigea pour lui en duché-pairie le comté de Nemours. Agé à peine de vingt-deux ans, il fut mis à la tête de l'armée française en Lombardie, chargée de lutter contre la Sainte-Ligue que Jules II venait de constituer avec le concours de son ancienne ennemie, Venise, et de l'Espagne. La seule campagne de 1512 suffit à révéler en Gaston de Foix un véritable homme de guerre. Il se jette par une marche rapide sur Bologne assiégée, délivre la petite garnison, puis, apprenant que le condottiere vénitien Andrea Gritti a profité de son absence pour bloquer Brescia, il revient au N. par une hardie chevauchée, et dégage la place, méritant ainsi, par la rapidité de ses manœuvres, le nom de *Foudre d'Italie*. Il va ensuite chercher au fond de la Romagne l'armée de la Ligue, et il la défait à Ravenne (1512) ; mais, l'infanterie espagnole se retirant en bon ordre, Gaston de Foix la charge en personne. Son cheval est tué, et lui-même reçoit quinze coups de lance au visage, « montrant bien, le *gentil prince*, dit encore le Loyal Serviteur, qu'il n'avait pas tourné le dos ». Pleuré de l'armée, il fut inhumé dans la cathédrale de Milan.

Gaston de Foix (d'après une gravure de la Bibl. nat.).

Foix (MORT DE GASTON DE), tableau d'Ary Scheffer (musée de Versailles), représentant la mort du jeune héros à Ravenne. (V. planche *Beaux-Arts LXI.*)

FOIX (Germaine DE). V. GERMAINE.

FOIX (Paul DE), archevêque de Toulouse, né en 1528, mort à Rome en 1584. Il entra dans les ordres, fut conseiller au parlement de Paris, et un instant compromis avec Anne Dubourg pour avoir paru favorable à la Réforme. Conseiller préféré de Catherine de Médicis, il fut ambassadeur en Angleterre et à Venise. Nommé, en 1576, archevêque de Toulouse, il devint ambassadeur à Rome, où il mourut. En 1579 il avait participé à la rédaction du traité de Nérac. Il était lié avec Montaigne, qui, dans ses *Essais*, le nomme avec éloge. Il a laissé d'intéressantes *Lettres*, publiées en 1628.

FOIX (Louis DE), architecte et ingénieur, né à Paris, et vivant vers la fin du XVIe siècle. Il habita longtemps l'Espagne, contribua à la construction de l'Escurial, creusa le nouveau canal de l'Adour au port de Bayonne, et construisit le beau phare de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde (1584-1610).

FOJANO della Chiana, ville d'Italie (Toscane, prov. d'Arezzo), près du *canal de la Chiana ;* 7.500 hab. Ville fortifiée à double enceinte. En 1554, victoire des Espagnols sur l'armée française.

FO-KIAO n. m. Un des noms du *bouddhisme.*

FO-KIEN. Géogr. V. FOU-KIEN.

FOKKER (Antoine Herman Gérard), ingénieur néerlandais (1890-1939) ; constructeur d'un avion monoplan à grande puissance utilisé pendant la Seconde Guerre mondiale par les Allemands.

FOKON'OLONA n. m. Nom du *village* malgache.

— ENCYCL. Le *fokon'olona* est l'intermédiaire obligatoire entre le gouvernement et l'individu. Les membres d'un même fokon'olona doivent s'entraider mutuellement dans toute une série de travaux. Chaque fokon'olona a ses règlements particuliers. Les actes les plus importants de la vie juridique (adoption, testament, etc.) ont lieu en présence des autorités qui représentent le fokon'olona. Cette institution est réglementée par le décret du 9 mars 1902.

FOL n. m. et adj. (du lat. *follis*, propremt. sac gonflé, d'où l'idée de « tête sans cervelle »). S'est dit autrefois pour *fou.*

Chacun se dit ami, mais *fol* qui s'y repose.
LA FONTAINE.

|| Se dit encore devant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet : *Un* FOL *enfant.* V. FOU.

FOLARD (le chevalier Jean-Charles DE), homme de guerre et écrivain militaire français, né et mort à Avignon (1669-1752). Entraîné par la lecture des *Commentaires* de César, il s'engagea à dix-huit ans dans le régiment de Berry, devint aide de camp du duc de Vendôme (1702) et fut blessé à Cassano. Capitaine en 1709, et blessé encore à Malplaquet, il s'en fut, après la paix d'Utrecht, combattre avec les chevaliers de Malte contre les Turcs, puis passa au service de Charles XII, roi de Suède, revint en France, fut mestre de camp, et se retira finalement dans sa ville natale, où il mourut. Il a laissé plusieurs ouvrages, longtemps classiques, sur l'art militaire, dont le principal : *Commentaires sur Polybe,* accompagné d'un *Traité des colonnes et de l'ordre profond* (1727-1730 ; réimprimé en 1757), fut critiqué par Guibert. Frédéric II a publié sous le titre de : *Esprit du chevalier de Folard* (1761), un extrait de ses ouvrages. On l'a surnommé **le Végèce français.**

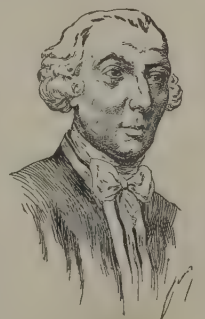

Folard.

FOLÂTRE adj. (de *fol*). Presque fou. (Vx.) || Gai, enjoué ; qui badine un peu follement : *L'enfance est* FOLÂTRE.

Il veut être *folâtre,* évaporé, plaisant.
BOILEAU.

|| Qui accuse ce caractère : *Air* FOLÂTRE. || Qui convient aux personnes folâtres : *Jeux* FOLÂTRES.
— ANTON. **Grave, posé, sérieux.**

FOLÂTREMENT [*man*] adv. D'une manière folâtre.

FOLÂTRER [*trér*] v. intr. (de *folâtre*). Faire le folâtre ; S'amuser, badiner : *Il va* FOLÂTRER *par la chambre et me laisse pérorer.* (J.-J. Rousseau.) *Il ne fait que* FOLÂTRER ; et *au fig.* :

Les Plaisirs nonchalants *folâtrent* à l'entour.
BOILEAU.

FOLÂTRERIE [*trê*] n. f. Action de folâtrer. || Action folâtre : *Faire des* FOLÂTRERIES. || Parole folâtre : *Dire des* FOLÂTRERIES. || Caractère d'une personne folâtre : *Une enfant pleine de* FOLÂTRERIE.

FOLCUIN ou **FOLCWIN** (saint), évêque de Thérouanne, mort en 855. Neveu du roi Pépin, il quitta la cour, se fit clerc, et devint évêque en 817. (Fête le 14 décembre.) — **Folcuin,** arrière-petit-neveu du précédent dont il écrivit la vie. Moine à Saint-Bertin en 948, et ensuite (965) abbé de Lobbes (diocèse de Liége) où il mourut en 990. Il a laissé une histoire de chacun de ces monastères, écrite à l'aide de leurs archives. — On a cru longtemps, mais à tort, que l'historien de Saint-Bertin et celui de Lobbes étaient deux personnages distincts.

FÖLDEAK, ville de Hongrie (comitat de Csanad) ; 3.200 hab. Vignobles.

FÖLDES, ville de Hongrie (comitat de Szabolcs) ; 4.000 hab.

FOLDING [*din'gh*] adj. et n. (mot angl. ; de *to fold,* plier). Se dit des appareils photographiques pliants.

FOLEMBRAY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 25 kil. de Laon, près de l'Ailette ; 1.925 hab. Ch. de f. Nord. Verrerie. Le duc de Mayenne y fit sa soumission à Henri IV en 1596. Occupée par les Allemands (fin 1914-mars 1917, puis de nouveau le 8 avril 1918), Folembray fut le théâtre de violents combats à la fin d'août ; elle a été totalement détruite.

FOLENGO (Teofilo), connu aussi sous le nom de **Merlin Coccaie,** poète italien, né à Mantoue en 1496, mort à Bassano en 1544. Bénédictin dès l'âge de vingt ans, il jeta le froc en 1524 (par haine pour l'abbé intrigant Ignazio Squarcialupi) ; mais il fit sa soumission, et, après plusieurs tentatives, rentra au couvent en 1534. Son œuvre principale est un poème burlesque, le *Baldus,* ou *Macaroniœ* (1re éd., 1517 : 17 livres ; 2e éd., 1521 : 25 livres), œuvre très curieuse inspirée de l'Arioste, de Boiardo, et surtout de Pulci, écrite en latin macaronique, et pleine de tableaux savoureux de la vie contemporaine. Rabelais s'en est inspiré.

FOLESHILL, village de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Warwick), sur un canal ; 7.750 hab.

FOLETTE n. f. Bateau léger et couvert, en usage sur quelques rivières.

FOLEY (sir Thomas), amiral anglais, né à Ridgeway, dans le comté de Pembroke en 1757, mort à Portsmouth en 1833. Il assista au combat du Nil, sous les ordres de Nelson. En 1801, il fit partie de l'expédition contre Copenhague, sous les ordres des amiraux Hyde Parker et Nelson.

FOLEY (John Henry), sculpteur anglais, né à Dublin en 1818, mort à Londres en 1874. Parmi ses travaux, rappelons : *la Mort de Lear, Prospero racontant ses aventures à Miranda, Ino et Bacchus.* On doit encore à Foley : le tombeau de *Jacques Stuart,* à Ceylan ; la statue de *John Hampden,* dans le palais de Westminster ; la statue d'*Olivier Goldsmith,* dans le jardin du collège de la Trinité ; celle de l'architecte *Charles Barry ;* les statues équestres du *vicomte Hardinge* et du *général Outram,* à Calcutta ; celle du *prince Albert,* à Birmingham. Foley était entré à l'Académie royale de Londres en 1858.

FOLEY (Charles), littérateur français, né à Paris en 1861. D'une extrême fécondité, il a écrit des romans, des contes, des pièces de théâtre. Romancier, il a abordé tous les genres : satirique, avec *la Course au mariage* (1888), *Risque-tout* (1891), *Mulot et gendres* (1899) ; historique, avec *Cœur de roi* (1894), *les Colonnes infernales* (1901), *Guilleri-Guilloré* (1903) ; symbolique, avec *Zéphyrin Baudru* (1899) ; mystérieux, avec *Fleur d'ombre* (1904), *Kowa la mystérieuse* (1908), *la Chambre au judas* (1910), *Des pas dans la nuit* (1911), etc. Il a écrit aussi pour la jeunesse. Parmi ses recueils de contes, citons : *Petites amoureuses* (1897), *le Petit Décaméron* (1910). Enfin, au théâtre, il a donné avec A. de Lorde de courtes pièces d'un pathétique violent, dont la meilleure est *Au téléphone* (1902).

FOLGARIA, ville d'Italie (prov. de Trente) ; 4.715 hab.

FOLGEFONN, glacier de la Norvège méridionale, couvrant à l'E. et au-dessus du Hardangerfjord le plateau de 36 kil. de long sur 6 à 15 de large, le *Folgefonnenfield* (point culminant, 1.634 m.).

FOLGÉRITE n. f. Sulfure naturel de fer et de nickel.

FOLGOËT (LE), comm. du Finistère, arrond. et à 24 kil. de Brest ; 1.150 hab. Ch. de f. départemental du Finistère. Commerce de chevaux. L'église, lieu de pèlerinage très fréquenté, a été consacrée en 1419 ; on y admire, à l'extérieur, un porche du XVe siècle, ou Portique des Apôtres, et à l'intérieur un jubé de style flamboyant, véritable dentelle de pierre. Manoir gothique dit « le Doyenné » ou « le Manoir de la reine Anne ».

FOLIACÉ, E adj. (lat. *foliaceus*). Bot. Se dit d'un organe ayant l'aspect d'une feuille. || Se dit aussi des lichens dont le thalle forme une lame membraneuse étalée à la surface de la terre, d'une écorce, etc., mais s'en détache facilement par la rupture de ses rhizoïdes (*parmélie, peltigère,* etc.).

— Qui est en forme de feuille : *Pierre de structure* FOLIACÉE.

FOLIAIRE [*li-èr'*] adj. (du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui appartient aux feuilles : *Glandes* FOLIAIRES.

FOLIATION [*si-on*] n. f. (du lat. *folium*, feuille). Disposition des feuilles sur la tige. || Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles. (Syn. dans ce sens de FEUILLAISON.)

FOLICHON, ONNE adj. (dimin. de *fol*) : Qui est d'une gaieté un peu folle : *Un homme, Un caractère* FOLICHON. || Qui indique ce caractère, ou qui en résulte : *Des airs* FOLICHONS.

— Substantiv. : *Une petite* FOLICHONNE.

FOLICHONNER [*cho-né*] v. intr. Faire le folichon.

FOLICHONNERIE [*cho-ne-rî*] n. f. Action de folichonner. || Action folichonne.

FOLICHONNET [*cho-nè*], **ETTE** adj. (dimin. de *folichon*). Un peu folichon. (Peu us.)

— *Substantiv.* Petit folichon. (S'emploie surtout au fém.)

FOLICHONNEUR [*cho-neur*], **EUSE** n. et adj. *Fam.* Syn. de BOUTE-EN-TRAIN.

FOLIDOLITE n. f. Silicate hydraté naturel de potassium, d'aluminium, de fer et de magnésium.

FOLIE [*lî*] n. f. (de *fol*). Etat de celui qui est fou ; aliénation d'esprit : *Accès de* FOLIE. *L'extrême esprit est accusé de* FOLIE. (Pascal.)

Vouloir tromper le Ciel, c'est *folie* à la terre.
LA FONTAINE.

|| Action ou parole extravagante, pleine de déraison : *Il ne fait, il ne dit que de pures* FOLIES. *Faire une* FOLIE, *et se marier par amusette.* (La Bruyère.)

Qui fait une *folie*, il doit la faire entière.
RÉGNIER.

Et c'est une *folie* à nulle autre seconde
De vouloir se mêler de corriger le monde.
MOLIÈRE.

Qui vit sans FOLIE, *n'est pas si sage qu'il croit.* (La Rochefoucauld.) || Ecart de conduite : *Des* FOLIES *de jeunesse.*

— *Par extens.* Dépenses déraisonnables, excessives : *Faire des* FOLIES *pour sa maison de campagne.* || Penchant excessif, déréglé ; manie, passion : *Une amoureuse* FOLIE. *D'où vient la* FOLIE *que j'ai pour ces sottises-là?* (Mme de Sévigné.)

J'ai ma *folie*, hélas! aussi bien que mon père.
RACINE.

Avoir la FOLIE *des antiquités.*

— Actes, propos d'une gaieté vive, divertissante, encore qu'un peu excessive : *Les* FOLIES *des enfants. Débiter des* FOLIES. *On s'est bien amusé hier, on a fait et dit mille* FOLIES.

Folie.

— Fam. *Bête en folie*, Bête en chaleur. || *Faire la folie avec une femme*, La posséder.

— Fig. *La Folie*, Personnage allégorique symbolisant la gaieté, qu'on représente avec une sorte de justaucorps aux bords découpés en pointes garnies de grelots, et avec une marotte. || Femme déguisée qui porte ce costume : *Inviter une* FOLIE.

— Chorégr. *Folies d'Espagne*, Danse espagnole. || Air à trois temps et d'un mouvement très varié, sur lequel cette danse s'exécute.

— Littér. Nom donné, au XVe siècle, aux petites pièces de vers appelées depuis *épigrammes*. || Ecrit ou Dessin plaisant ; caricature.

— Mœurs et cout. Maison de divertissement. (Le nom se trouve soit seul, soit avec un nom de personne. Le plus ancien exemple en est la *Folie Regnault*, près de Charonne, au XIIIe siècle. — On a émis l'opinion que le mot désignait primitivement un lieu feuillu. Au XVIIIe siècle, il n'avait que le premier sens.)

— Pathol. Trouble mental qui est l'expression d'un processus pathologique actif. || *Folie à deux*, Délire du même genre existant simultanément chez deux individus de la même famille, vivant ensemble. (Il s'agit, d'ordinaire, d'un délire systématisé apparaissant en même temps, par contagion mentale, chez deux individus, ou bien d'un délire se communiquant, toujours par le même processus, de l'individu primitivement atteint, à celui qui, jusque-là, en était indemne.) || *Folie à double forme*, Forme de folie périodique dans laquelle la phase d'agitation maniaque est suivie, sans intervalles de lucidité, d'une phase de dépression mélancolique. || *Folie maniaque dépressive*, On distingue la manie et la mélancolie aiguës, et les états maniaques chroniques : manie et mélancolie chroniques. V. MANIE et MÉLANCOLIE. || *Folie morale*, La folie morale était naguère considérée comme la conséquence d'une perversion ou atrophie du sens moral. (La notion de ce sens moral ayant été abandonnée parce qu'on ne le considère plus que comme la faculté d'adapter notre existence, et surtout notre existence mentale, aux exigences de la vie en société, les folies morales sont, aujourd'hui, regardées comme des perversions instinctives, chacune répondant aux troubles de l'un des instincts élémentaires de l'homme : conservation, reproduction, association.) V. PERVERSION. || *Folie du doute*, Folie dans laquelle la pensée du sujet est constamment obsédée par des questions, parfois puériles, auxquelles il ne peut jamais trouver une réponse qui satisfasse son esprit. || *Folie raisonnante*, Délire dans lequel l'individu raisonne mais à faux, sa logique pervertie repoussant systématiquement les arguments contraires à son idée et acceptant sans critique les hypothèses que ses convictions morbides lui suggèrent. (La folie raisonnante se distingue du délire d'interprétation en ce que les hypothèses qu'elle invoque ne sont jamais d'une invraisemblance trop grossière.) || *Folie alterne, circulaire, intermittente, périodique*, Variété de folie présentant comme caractères le retour d'accès de manie et de mélancolie, isolés ou conjugués, qui reviennent à des intervalles irréguliers. || *Folie cardiaque*, 1° Arythmie complète du cœur ; 2° Délire qu'on observe parfois, sous différentes formes (hallucinations, impulsions irrésistibles, délire de persécution) chez les cardiaques gravement atteints, soit au moment des crises d'asystolie, soit même en dehors de ces crises.

— Relig. *Folie de la croix*, Extravagance, aux yeux des incrédules, des dogmes et de la morale des chrétiens.

— *A la folie*, loc. adv., Avec passion, éperdument.

— PROV. **Les plus courtes folies sont les meilleures**, Il faut être déraisonnable le moins longtemps possible.

— ALLUS. HIST. **Folie simulée de Brutus**, Le premier Brutus dissimulait ses projets sous une feinte imbécillité, pour échapper aux soupçons de Tarquin le Superbe.

— SYN. **Folie, démence, manie.**

— ANTON. **Prudence, raison, sagesse, sens commun, bon sens.**

— ENCYCL. On a encore l'habitude de donner une signification semblable au mot *aliénation mentale* et au mot *folie*. Cette confusion n'est plus acceptable. L'aliénation mentale a un sens beaucoup plus étendu, puisqu'elle désigne l'état d'un individu qui, par suite des troubles mentaux dont il est atteint, devient comme étranger à la société dans laquelle il vit. La folie a un sens plus restreint et n'est, en somme, qu'une variété de l'aliénation mentale, dans laquelle agit une psychose qui ne supprime pas totalement la sociabilité. Un idiot ou un dément n'est pas, sauf complications, un fou, mais un aliéné, tandis qu'un dipsomane ou un érotomane est un fou, et non un aliéné. Par suite, le mot folie ne saurait être employé isolément : il convient de lui ajouter un adjectif qualificatif, désignant la forme de la folie et, par conséquent, sa signification au point de vue clinique et son importance au point de vue médico-légal.

Dans l'acception actuelle de la folie, il est difficile de donner une classification logique de ses formes. Il suffira d'énumérer les principales : la *folie à deux*, la *folie à formes alternes* et la *folie périodique*, la *folie circulaire*, la *folie intermittente*, la *folie dépressive*, la *folie morale*, la *folie raisonnante*, etc. V. ces mots.

— Dr. La loi faisant reposer la validité des actes juridiques sur le consentement, les actes d'un fou sont nuls ; certains prétendent même qu'ils doivent être tenus pour inexistants. La jurisprudence admet qu'ils sont seulement frappés de nullité relative, à charge de prouver la *folie* au moment même de l'acte.

La loi a organisé une procédure, l'*interdiction* (v. ce mot), qui a pour but de rendre le fou incapable et de lui nommer un tuteur.

Si l'aliéné est interné, l'internement vaut également présomption de folie, mais permet la preuve que l'acte a été passé durant un intervalle lucide. V. ALIÉNÉ, INTERNEMENT. En matière criminelle, la folie suspend l'action publique et l'exécution des peines. Elle est une cause d'irresponsabilité pénale.

Folie (ELOGE DE LA), ouvrage satirique d'Erasme. V. ÉLOGE.

Folies amoureuses (LES), comédie en trois actes, en vers, un des chefs-d'œuvre de Regnard (1704). C'est l'histoire d'une jeune fille, Agathe, qui berne un vieux tuteur jaloux, Albert, en se faisant passer pour folle, avec l'aide du valet Crispin, qui feint de transporter le prétendu délire d'Agathe dans l'âme d'Erasme, amant de la jeune fille. — De cette comédie alerte et d'une extrême gaieté, André Lénéka et Matrat ont tiré un livret d'opéra-comique en trois actes, mis en musique par Emile Pessard (1891).

Folies-Bergère, music-hall, rue Richer, à Paris, inauguré en 1869. Il comprend, avec une élégante salle de spectacle, de vastes promenoirs servant de café. Dès le début, on y donna des ballets, des opérettes, des pantomimes, et surtout des exhibitions d'acrobates. Aujourd'hui l'on y donne des revues à grand spectacle.

Folies-Dramatiques (THÉÂTRE DES). Construit boulevard du Temple, à Paris, par l'architecte Allaux, il fut ouvert en 1831. On y joua des vaudevilles et des drames-vaudevilles ; entre autres, *Robert Macaire*, avec Frédérick-Lemaître. En 1862, le théâtre fut transporté dans une salle nouvelle, rue de Bondy. A partir de 1867, on y donna avec succès des opérettes (*Héloïse et Abailard*, *la Fille de Mme Angot*, *les Cloches de Corneville*, etc.). Depuis 1879, les Folies-Dramatiques ont eu des fortunes diverses ; elles devinrent même un moment, en 1900 l' « Opéra populaire ».

Folies-Marigny (THÉÂTRE DES). V. MARIGNY (*Comédie*).

Folies-Nouvelles (THÉÂTRE DES). V. DÉJAZET.

Folie (FERME DE LA), ferme du départ. du Pas-de-Calais, arrond. d'Arras, établie sur la crête de Vimy. Cette ferme et ses abords ont été, pendant la Grande Guerre, le théâtre de luttes opiniâtres entre les soldats de l'Entente et les Allemands. Elle a été enlevée à ces derniers par les Canadiens de la 1re armée britannique (général Byng) au cours de l'offensive de 1917, le 9 avril. — Le *bois de la Folie*, situé un peu au N. de la ferme du même nom, a été reconquis en même temps que la ferme.

FOLIE (François), savant belge, né à Venloo en 1833, mort à Liége en 1905. Il fut professeur à l'école des mines de Liége, puis nommé membre de l'académie des sciences de Belgique, administrateur inspecteur de l'université de Liége et directeur de l'observatoire de Bruxelles. Nous citerons de lui : *Nouvelle théorie du mouvement d'un corps solide* (1865-1867) ; *Fondements d'une géométrie supérieure cartésienne* (1872) ; *Sur le calcul de la densité moyenne de la terre d'après les observations d'Aires* (1872) ; *le Commencement de la fin du monde, d'après la théorie mécanique de la chaleur* (1873) ; *Recherches de géométrie supérieure* (1878) ; *Eléments d'une théorie des faisceaux* (1879) ; *Douze tables pour le calcul des réductions stellaires* (1884). Mentionnons également de bonnes traductions françaises de la *Théorie mécanique de la chaleur* et de l'*Introduction à la physique mathématique* de Clausius, et une édition du *Précis du cours de mathématique appliquée*, de J.-B. Brasseur.

FOLIÉ, E adj. Qui a la forme d'une feuille, qui est mince comme une feuille, qui est garni de feuilles.

— Chim. Qui est disposé en lames minces comme des feuilles. || *Terre de tartre foliée*, Acétate de potasse. || *Terre mercurielle foliée*, Acétate de mercure.

FOLIGNO, ville d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse), non loin du Topino, affl. du Tibre ; 33.400 hab. Ch.-lieu de circondario. Evêché du 1er siècle (antique *Fulginia*), dépendant du Saint-Siège. Industries variées, tanneries, bougies, confiserie. Cathédrale dont la façade est du XIIIe siècle ; église Sainte-Anne dont la coupole est de Bramante et pour laquelle Raphaël peignit sa célèbre *Madone de Foligno ;* église de l'Annonciation, décorée par le Pérugin.

FOLIGNO (la bienheureuse Angèle DE), religieuse et écrivain mystique italienne, née à Foligno (Ombrie) en 1248, morte en 1309. Devenue veuve après une vie dissipée, elle entra dans le tiers ordre de Saint-François, où elle mourut entourée de la vénération universelle. Innocent XII la béatifia en 1693. Elle a laissé un très émouvant récit de ses révélations. — Fête le 4 janvier.

FOLIICOLE adj. (du lat. *folium, folii*, feuille, et *colere*, habiter). Qui habite les feuilles des végétaux.

FOLIIFÈRE adj. (du lat. *folium, folii*, feuille, et *ferre*, porter). Qui porte des feuilles.

FOLIIFORME adj. (du lat. *folium, folii*, feuille, et de *forme*). Qui a la forme d'une feuille.

FOLIIPARE adj. (du lat. *folium, folii*, feuille, et *parere*, engendrer). Qui ne produit que des feuilles : *Bourgeon* FOLIIPARE.

FOLILET [*lè*] n. m. (pour *fol-l'y-laisse*). Partie qu'on lève le long des épaules du cerf.

FOLIO n. m. (lat. *folio*, ablatif de *folium*, feuille). Feuillet d'un livre ou d'un registre numéroté sur le recto et le verso : *Les* FOLIOS *4, 15 et 22.* || *Folio recto*, ou simplem. *Recto*, par opposition à *verso*, Première page d'un feuillet. || *Folio verso*, ou simplem. *Verso*, par opposition à *recto*, Deuxième page d'un feuillet. || *In-folio*, V. à l'ordre alphab.

— *Par extens.* Le numéro de chaque page d'un livre.

FOLIOLAIRE [*lèr'*] adj. Bot. Qui ressemble, qui appartient ou qui se rapporte aux folioles.

FOLIOLE n. f. (du lat. *foliolum*, petite feuille). Bot. Se dit de chaque division du limbe d'une feuille composée. (Les folioles sont opposées ou alternes, en nombre pair ou impair, en disposition pennée ou palmée, munies ou non de stipelles.)

FOLIOLÉ, E adj. Bot. Qui est composé ou muni de folioles.

FOLIOT [*li-o*] n. m. Serrur. Syn. de FOUILLOT.

FOLIOT (les), famille d'ébénistes parisiens. François **Foliot**, reçu, en 1754, membre de l'Académie de Saint-Luc, travailla de 1770 à 1784 pour le Garde-meuble et les palais royaux. — Louis-Pierre **Foliot** fut reçu membre de l'Académie de Saint-Luc en 1786. — De Nicolas-Philibert **Foliot**, mort à Paris en 1776, il y a des fauteuils au musée du Louvre. — Toussaint **Foliot** entra à l'Académie de Saint-Luc en 1757, et en devint le directeur ; il travailla pour le Garde-meuble et les palais de Compiègne, Versailles, Fontainebleau. — Toussaint-François **Foliot** fut reçu membre de l'Académie de Saint-Luc en 1773.

FOLIOTAGE [*taj'*] n. m. Action ou manière de folioter ; son résultat : *Le* FOLIOTAGE *d'un registre.*

FOLIOTER [*té*] v. tr. (de *folio*). Paginer : FOLIOTER *un livre.* || Numéroter, mettre des folios à : FOLIOTER *les feuillets d'un registre, d'un livre.*

FOLIOTEUSE [*teuz'*] n. f. Machine qui imprime rapidement les folios d'un registre.

Foliot-tocol.

FOLIOT-TOCOL n. m. Nom vulgaire d'un petit cuculidé de l'Afrique occidentale, qui est le *chrysococcyx smaragdineus*. (Le foliot-tocol est un joli oiseau de la taille d'une petite grive ; en dessus il est vert doré métallique, en-dessous jaune-soufre. Il compte parmi les espèces marchandes du Sénégal les plus estimées.)

FOLIUM [*li-om'*] n. m. (mot lat. qui signifie *feuille*). Géom. Courbe dont une partie a de l'analogie avec la forme d'une feuille d'arbre.

— Bot. *Folium indicum*, Nom donné aux feuilles du laurier de Malabar. || *Folium tinctorium*, Nom donné aux feuilles de la carmantine pourpre.

— Géom. V. la partie *encycl.*

— Zool. Tache en forme de feuille, qui est placée sur l'abdomen de certaines araignées comme les épeires et beaucoup de théridions : *Chez beaucoup d'épeires, le* FOLIUM, *très net sur fond blanc, jaune ou orangé, est ordinairement accompagné de taches blanches formant parfois des dessins complexes.* (E. Simon.)

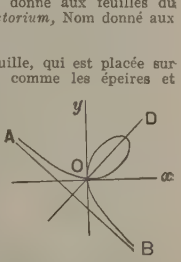

Folium de Descartes.

— ENCYCL. Géom. *Folium de Descartes*. On nomme ainsi une courbe ayant pour équation en coordonnées rectangulaires $y^3 - 3\,axy + x^3 = 0$, a étant une constante.

C'est une courbe *unicursale*, présentant un point double à l'origine O, un axe de symétrie OD, bissectrice de l'angle xOy et une asymptote AB, perpendiculaire à l'axe de symétrie. Elle est tangente aux axes à l'origine.

FOLKESTONE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur le Pas-de-Calais ; 36.000 hab. Port en relation avec Boulogne, et accessible aux plus forts bateaux. Bains de mer très fréquentés. Patrie de William Harvey.

FOLKETING (le). Chambre des députés danoise, composant, avec le *Landsting* ou Chambre haute, le *Rigsdag* ou Parlement. (Le Folketing comprend 149 membres élus suivant un système de scrutin proportionnel.)

FOLKLORE n. m. (de l'angl. *folk*, peuple, et *lore*, science). Science des traditions, usages, croyances, légendes et littératures populaires.

— ENCYCL. Si le mot *folklore* ne remonte qu'à 1846, où

il a été lancé dans l'*Athenæum* par l'Anglais Thoms, la chose est plus ancienne ; le *Traité des superstitions* de J.-B. Thiers (1679), les livres de Macpherson, de Herder, des frères Grimm sont du folklore. Le romantisme en a développé le goût ; ce n'est que dans la seconde moitié du XIXe siècle qu'il a été étudié méthodiquement et scientifiquement. Si c'est en Angleterre qu'a été fondée la première société de folklore (*Folklore Society*, 1878), c'est en France que la première revue (*Mélusine*, 1875) lui a été consacrée et que s'est tenu le premier congrès international de folklore (1889). Les études folkloriques ont pris dans le monde une expansion singulière. Des sociétés, des revues spéciales lui sont consacrées presque dans tous les pays. Des manuels en facilitent l'étude. Parmi les folkloristes les plus connus, citons : en Angleterre, G.-L. Gomme, Andrew Lang, J.-G. Frazer, l'auteur fameux du *Rameau d'or ;* en France, Luzel, Gaidoz, P. Sébillot, qui dirigea la *Revue des traditions populaires*, E. Rolland, E. Cosquin, Van Gennep ; en Italie, G. Pitré ; au Portugal, T. Bragga et Leite de Vasconcellos ; en Espagne, Guichot y Sierra ; en Allemagne, K. Weinhold, W. Mannhardt, Danzel, le P. Schutz, etc. Actuellement, le principal organe des folkloristes en France est la *Revue du folklore français*, dirigée par Saintyves.

Folklore de France (LE), par Paul Sébillot (Paris, 1904-1905). L'auteur s'est proposé, dans cet ouvrage, de dresser un inventaire du folklore de France au début du XXe siècle. En groupant, par affinités de sujets, des documents nombreux, il a essayé de dégager les dominantes des conceptions populaires de notre pays.

FOLKLORIQUE [*rik'*] adj. Qui a rapport au folklore.

FOLKLORISME [*rissm'*] n. m. Etude, passion du folklore.

FOLKLORISTE [*risst'*] n. m. Qui s'occupe du folklore.

FOLKMAR (Daniel), psychologue et anthropologiste américain, né à Roxbury (Etats-Unis) en 1861. D'abord imprimeur, puis directeur de journaux, il devint, en 1889, agrégé de psychologie à Clark University (Massachusetts). Après avoir professé la sociologie et la psychologie en Amérique, il fut nommé professeur d'anthropologie à l'université de Bruxelles. Ses travaux, y compris son principal ouvrage (*Leçons d'anthropologie philosophique*, Paris, 1899), sont consacrés à la psychologie et à la sociologie des groupes humains.

FOLKMOTE ou **FOLKMOOT** n. m. (mot anglo-saxon, formé de *folk*, peuple, et *gemot*, assemblée). Assemblée du peuple, chez les Anglo-Saxons. (Le folkmote se réunissait deux fois par an [lois d'Edouard le Confesseur].)

FOLKUNGS (*Kolkung Ätten*), famille scandinave, issue du noble *Folke* et d'Ingegerd, fille du roi de Danemark Knut le Saint. Déjà maîtres au XIIe siècle du titre de *jarls* (ducs) de Suède et du Gœtaland, les Folkungs fournirent des dynasties de souverains à la Suède, au Danemark et au grand-duché de Finlande.

FOLLE adj. et n. f. V. FOU.

FOLLE n. f. Pêch. Filet à larges mailles, pour prendre les raies et autres grands poissons de mer. || *Demi-folle*, Filet à mailles serrées que l'on intercale entre deux nappes de tramail.

— Min. Rocher que l'on rencontre dans une mine de houille.

— Techn. Sorte d'essoreuse employée dans les ateliers de blanchiment et de teinture.

Folle-avoine : *a*, épillet.

FOLLE-AVOINE n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'avoine (*avena fatua*).

— ENCYCL. Ce qui rend la *folle-avoine* nuisible, c'est qu'elle est très précoce, que ses graines se répandent successivement, et qu'elle infeste le sol, aux dépens des plantes de meilleure qualité.

FOLLE-BLANCHE n. f. Cépage cultivé dans les Charentes et donnant des vins blancs sans grande finesse, mais qui, distillés, fournissent les excellentes eaux-de-vie dites *cognacs*. || Syn. ENRAGEAT, FOL, FOU, ENRAGÉ, GROSSE-BLANQUETTE, DUPRÉ-DE-SAINT-MAUR, SOLE.

FOLLÉE n. f. Forme de bourse que les pêcheurs donnent à leurs filets, en les plaçant sur des piquets.

FOLLEMENT [*man*] adv. D'une manière folle, insensée, déraisonnable : *Se conduire* FOLLEMENT.

Combattre *follement* pour le choix des tyrans.
BOILEAU.

Des jugements d'autrui nous tremblons *follement*.
BOILEAU.

Aimer quelqu'un FOLLEMENT. *Le monde paraît* FOLLEMENT *étrange quand on le revoit après une longue absence.* (Mme E. de Girardin.)

FOLLEN (ou **Follenius**) [Auguste-Adolphe-Louis], poète allemand, né à Giessen (Hesse-Cassel) en 1794, mort à Berne en 1855. Il fit la campagne de France (1814). En 1817, il entra comme rédacteur à la *Gazette universelle* d'Elberfeld. Pour raisons politiques il se retira en Suisse. Parmi ses ouvrages, citons *Tristans Eltern* (1857).

FOLLEN (ou **Follenius**) [Charles], érudit allemand, frère du précédent, né à Romrod (Hesse) en 1795, mort dans l'incendie du *Lexington* sur le lac Erié, en 1840. Mêlé au mouvement libéral, il dut gagner la France (1819) et la Suisse (1820). Expulsé en 1824, il repartit pour la France, et, définitivement, se rendit aux Etats-Unis. Comme son frère il composa des poésies dont quelques-unes durent leur succès à la vivacité de l'accent et à la générosité des sentiments. Ses œuvres (*Schriften*) ont paru à Boston en 1841-1842.

FOLLENAY (chevalier Charles-François MONNIN DE), né à Besançon en 1734, mort à Paris en 1814. Elève de l'Ecole d'artillerie en 1749, capitaine dans la légion de Lorraine en 1761, il se distingua dans la campagne d'Allemagne, et devint maréchal de camp en 1790. Son nom est lié aux premiers essais de navigation à vapeur. Ami du capitaine d'Auxiron, qui songea, dès 1770, à faire remonter aux bateaux le cours des rivières au moyen de la pompe à feu, il l'aida dans ses premières tentatives lui assura la collaboration de Jouffroy d'Abbans, ainsi que son appui financier.

FOLLE-NOIRE n. f. Cépage cultivé dans la Dordogne, en Lot-et-Garonne, et dans la Gironde.

FOLLES, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 37 kil. de Bellac, près de la Gartempe ; 1.205 hab. Eglise ogivale en partie du XVe siècle.

FOLLET [*fo-lè*], **ETTE** adj. (dimin. de *fol*). *Fam.* Qui fait ou dit de petites folies. (Peu us.)

— *Poil follet*, Premier poil du menton. || Duvet des petits oiseaux. || *Cheveux follets*, Cheveux légers qui poussent sur la nuque.

— *Esprit follet*, ou substantiv. et au masc. *Follet*, Lutin familier, plus malin que malfaisant.

— Météorol. *Feu follet*. V. FEU. — *Fig.* Ardeur passagère, éclat fugitif : *Les pensées brillantes sont des* FEUX FOLLETS.

— *Substantiv.* Personne follette, badine.

FOLLETAGE n. m. Maladie de la vigne.

— ENCYCL. Cette maladie des vignes, sans cause apparente, a pour effet de faner les feuilles, de sécher les sarments, et, en fin de compte, d'entraîner la mort de l'arbuste. Elle se produit surtout en été et principalement par suite d'élévations brusques de la température. La rapidité avec laquelle elle exerce ses ravages, et qui lui a fait donner aussi le nom d'*apoplexie*, empêche toute intervention efficace ; il convient d'ajouter que cette maladie subite n'est pas trop fréquente. Lorsque le mal est limité à quelques rameaux, une incision annulaire à la base de ceux-ci détermine en quelques jours le retour à l'état normal.

FOLLETÉ, E adj. Atteint de folletage (en parlant d'un cep ou d'une vigne).

FOLLETTE n. f. Pathol. Nom populaire donné autrefois à un catarrhe épidémique, qui était très probablement la grippe. (On a dit aussi FIÈVRE FOLLETTE.)

— Bot. Nom vulgaire de l'*arroche des jardins*.

— Cost. Fichu de la première moitié du XVIIIe siècle, qui se faisait en toile blanche filée, en taffetas, en gaze brodée d'or ou d'argent, en soie. (Sous Louis XVI ce fut une touffe de plumes blanches ornant le chapeau.)

FOLLEVILLE (Pierre-François-Gabriel GUYOT, dit DE) du nom de sa grand-mère maternelle, ecclésiastique français, né à Saint-Servan en 1760, guillotiné à Angers en 1794. Vicaire à Dol au début de la Révolution, élu curé en 1790, il prêta serment à la Constitution civile, quitta sa paroisse, et se fit affilier en 1792 au club des Jacobins, à Paris, puis s'enfuit à Poitiers où il se prétendit délégué par le pape dans l'Ouest, et évêque d'Agra. Démasqué par l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud, il fut, après la défaite du Mans, surpris, arrêté à Ancenis, conduit à Angers, et exécuté.

FOLLICAIRE [*kèr'*] n. f. Bot. Fruit composé de deux follicules, dont l'un peut disparaître par avortement : *Les fruits des asclépiadacées sont des* FOLLICAIRES.

FOLLICLIS [*kliss*] n. m. Variété de folliculite de nature tuberculeuse, aboutissant à la formation d'une petite cicatrice déprimée et siégeant surtout aux extrémités (poignet, pieds) et au visage.

FOLLICULAIRE [*lèr'*] n. m. (mot tiré par Voltaire du lat. *folliculus*, petit sac, considéré à tort comme diminutif de *folium*, feuille). Qui écrit dans une feuille publique. (Est pris en mauvaise part, avec le sens de journaliste de bas étage) : *Ces messieurs les* FOLLICULAIRES *ressemblent assez aux chiffonniers, qui vont ramasser des ordures pour faire du papier.* (Voltaire.)

— Econ. rur. Nom donné, dans certaines magnaneries, au cocon du ver à soie.

FOLLICULE n. m. (du lat. *folliculus*, petit sac ; de *follis*, poche). Anat. Nom de divers organes en forme de sac : FOLLICULES *sébacés, muqueux, pileux, dentaires, glandulaires.* || *Follicules de l'ovaire*. V. OVAIRE. || *Follicule pileux*, Organe formé par un bourgeon de la couche épidermique de Malpighi et qui sécrète le poil. || *Follicules clos*, Sortes de follicules lymphatiques de la muqueuse intestinale.

— Bot. Fruit à péricarpe sec et déhiscent, ordinairement polysperme, provenant d'un carpelle clos et s'ouvrant à sa maturité par une fente unique qui passe exactement entre les deux rangées de graines. (Une même fleur fournit en général autant de follicules qu'elle contenait de carpelles.) || *Follicules de séné*, Nom impropre donné aux fruits de séné, qui sont de véritables gousses.

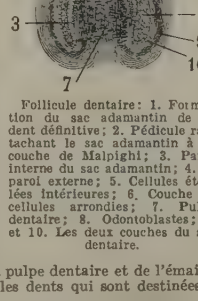

Follicule dentaire : 1. Formation du sac adamantin de la dent définitive ; 2. Pédicule rattachant le sac adamantin à la couche de Malpighi ; 3. Paroi interne du sac adamantin ; 4. Sa paroi externe ; 5. Cellules étoilées intérieures ; 6. Couche de cellules arrondies ; 7. Pulpe dentaire ; 8. Odontoblastes ; 9 et 10. Les deux couches du sac dentaire.

— ENCYCL. *Follicule dentaire*. Les follicules dentaires ou sacs dentaires, qui ont pour fonction de sécréter les dents et se comportent à peu près comme des glandes, se montrent, au deuxième mois de la gestation, sous forme d'épaississements, puis de bourgeons épithéliaux, qui s'enfoncent dans la gencive. Ces bourgeons se creusent ensuite d'une cavité (organe de l'émail), et le sac formé s'invagine pour recouvrir la papille dentaire (organe de la pulpe dentaire et de l'émail). Le follicule est double pour les dents qui sont destinées à être remplacées.

— *Follicule pilo-sébacé*. Le follicule pilo-sébacé est une invagination de l'épiderme dont le fond donne insertion au poil ; un diverticule latéral, la *glande sébacée*, sécrète une matière grasse, le *sébum*.

Les follicules pilo-sébacés sont répartis sur toute la surface de la peau, en nombre variable, à la seule exception des régions palmaires, plantaires et unguéales.

FOLLICULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Pourvu de follicules : *Organe* FOLLICULEUX.

— Pathol. *Entérite folliculeuse*, Un des noms de la *fièvre typhoïde*.

FOLLICULINE n. f. Principe actif du follicule de Graaf, issu de l'ovaire. (On l'a réalisée synthétiquement.)

FOLLICULITE n. f. Inflammation du follicule pilo-sébacé, pouvant se terminer par la suppuration.

— ENCYCL. Certaines *folliculites* suppurées sont dues aux microbes banaux de la suppuration (staphylocoques, streptocoques) ou au bacille du chancre mou ; d'autres sont causés par les champignons des teignes (tricophyton). Les folliculites des régions velues à gros poils portent le nom de *sycosis*.

L'*acné* est une variété de folliculite. Certaines folliculites profondes peuvent être épilantes, par destruction du poil atrophié (*folliculite décalvante*).

FOLLIN (François-Anthime-Eugène), chirurgien français, né à Harfleur en 1823, mort à Paris en 1867, chirurgien des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté, membre de l'Académie de médecine. On citera de lui surtout le *Traité de pathologie externe*, continué par Duplay (1872-1888).

FOLLINA, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise), sur la *Follina*, affl. du Sile ; 3.675 hab. Fabriques de draps.

FOLLO, comm. d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), près de la Vara, affl. de la Magra ; 3.560 hab.

FOLQUET de Marseille, poète provençal, né à Marseille vers 1160, mort évêque de Toulouse en 1231. Vers 1195, il renonça au monde et entra dans l'ordre de Cîteaux, puis il devint abbé de Toronet (près de Fréjus), et, en 1205, évêque de Toulouse. Partisan zélé de Simon de Montfort, il accusa Raymond VI au concile de Latran, et introduisit l'Inquisition dans son diocèse où il se signala par sa rigueur. Comme poète, Folquet tient une place honorable parmi les troubadours : il y a dans ses chansons de la délicatesse et de la grâce, mais une subtilité qu'il tenait sans doute de son éducation scolastique. Il reste de lui une trentaine de pièces, dont une édition critique a été donnée par S. Stronski (Cracovie, 1910 ; in-8°).

FOLQUET de Romans, poète provençal. Ses œuvres se composent de cinq chansons, quatre sirventes, dont l'un (1228) est un éloquent appel à la Croisade, et une épître amoureuse assez banale.

FOLQUET de Lunel, poète provençal du XIIIe siècle, dont le principal ouvrage est un poème satirique et moral (*lo Romans de mondana vida*), composé en 1284, où il fait le procès des différentes classes de la société.

FOLTZ (Philippe VON), peintre d'histoire allemand, né à Bingen sur le Rhin en 1805, mort à Munich en 1877. Son principal ouvrage à Munich est la décoration du salon de Schiller, dans la partie du palais appelée Kœnigsbau. Après un voyage en Italie, il exécuta, de 1839 à 1842, *les Batailles du Tyrol*, puis deux grands tableaux de chasse pour le roi Maximilien II et pour le comte de Lœvenstein, ainsi qu'un *Pèlerinage sur la montagne*, qui parut à l'Exposition universelle de 1855, à Paris. Plus tard, il peignit, pour la salle de bains de Maximilien II et le palais de Schœnbrunn, des sujets tirés des *Contes du Rhin*. — Son frère LOUIS (1809-1867) fut un architecte de talent.

FOLZ (Hans), poète allemand, né à Worms, mort vers 1515. Il était barbier à Nuremberg. On lui doit des contes, des jeux de carnaval, des chansons populaires, au comique trivial et graveleux.

FOMALHAUT [*ma-lô*], étoile de première grandeur, α de la constellation du Poisson austral. Son nom, venu de l'arabe, a été estropié de toutes les façons par les auteurs. Hévélius écrit *Fomahand ;* Tycho, *Fomahant ;* Bayer, *Fumalhant ;* Hyde, *Phamal-Hût ;* La Caille, *Fhomalhaut ;* Schikardus, *Fomalcuti*.

FOMBIO, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 1.995 hab. Victoire des Français sur les Autrichiens (1796).

FOMENTATEUR [*man*], **TRICE** n. Personne qui fomente des troubles, etc. : *Un* FOMENTATEUR *de discordes*.

FOMENTATIF [*man*], **IVE** adj. Qui sert à fomenter.

FOMENTATION [*man-ta-si-on*] n. f. (de *fomenter*). Application externe d'un médicament chaud ; médicament servant à cet usage : *Adoucir, Amollir par des* FOMENTATIONS. FOMENTATION *humide*. FOMENTATION *sèche*.

— *Fig.* Action d'entretenir, d'exciter : *La* FOMENTATION *des troubles, de la discorde civile, des guerres intestines.*

— ENCYCL. Méd. Le mot *fomentation* qui, au propre, appartient aux applications liquides et chaudes, désigne par extension toutes sortes d'applications liquides (infusé, décocté, liqueur vineuse, acétique, éthérée, alcoolique) dont on imbibe des compresses qu'on applique chaudes, tièdes ou froides sur une partie du corps, en les recouvrant d'une serviette ou d'un taffetas gommé qui empêche l'évaporation. On fait parfois des applications analogues avec des substances sèches ou pulvérulentes : on les nomme *fomentations sèches*. Les fomentations de consistance pâteuse s'appellent *cataplasmes*.

Les fomentations se prêtent aux médications les plus diverses : *fomentations anthelmintiques, fomentations astringentes, fomentations résolutives, fomentations mercurielles*, etc. La plupart ne sont plus usitées de nos jours. Elles diffèrent des lotions en ce que celles-ci ne font pas séjourner les liquides.

FOMENTER [*man-té*] v. tr. (lat. *fomentare ;* de *fomentum*, action de réchauffer, contracté de *fovimentum* venu de *fovere*, réchauffer). Méd. Soumettre à des fomentations (en parlant d'une partie externe du corps) : FOMENTER *un membre malade*. FOMENTER *la poitrine*. FOMENTER *le ventre dans la péritonite*.

— Quelquef., Entretenir, faire durer (en mauv. part) : *Remède qui* FOMENTE *le mal, bien loin de le guérir*.

— *Fig.* Entretenir, exciter : FOMENTER *des troubles, des querelles, des séditions*.

— ***Fomenté, e,*** part. pass. du verbe *Fomenter*. Méd. Soumis à une fomentation ; et *au fig.* Envenimé : *Passions* FOMENTÉES. (Bourdaloue.)

FOMÈQUE, ville de Colombie (Etat de Cundinamarca), près du rio Negro, sous-affluent de l'Orénoque par le Meta ; 9.000 hab. Café, cacao, canne à sucre.

FOMES [*mèss*] n. m. Genre de champignons de la famille des polyporées, considéré souvent comme une simple subdivision du genre *polypore* et dont l'espèce type est l'amadouvier (*fomes fomentarius*). [Certains auteurs considèrent le *brown-rot* de la vigne comme une espèce de fomes.]

FOMINE, compositeur dramatique russe, de la fin du XVIIIe siècle, fut l'un des premiers, sinon le premier, qui écrivirent des opéras sur texte russe. L'impératrice Catherine II fournit, entre autres, à Fomine, le livret de *Fédoule. Le Meunier* (1779) obtint notamment un succès éclatant, et fut repris en 1850.

FOMINE (Alexandre Ivanovitch), historien russe, né et mort à Arkhangel (1713-1802). On lui doit : *Description de la mer Blanche, de ses bords et de ses îles, sous le triple rapport géographique, statistique et ethnographique* (1797).

FOMINE (Grégoire), écrivain et historien russe, né à Sieveretz-Podolsk en 1765, mort à Moscou en 1832. Il a laissé : *Histoire de Russie depuis son origine jusqu'à Pierre le Grand* (1796) ; *Dissertation historique sur les peuples de la Russie* (1817) ; etc.

FONBLANQUE (Albany William), publiciste anglais, né et mort à Londres (1793-1872). Défenseur des idées libérales, écrivain brillant et mordant, il a publié des articles dans le *Times*, la *Westminster Gazette* et l'*Examiner*, dont il devint directeur en 1830. Il recueillit ses meilleurs articles sous le titre *l'Angleterre sous sept ministères* (1837). Il écrivit également : *Comment nous sommes gouvernés*, et devint en 1847 chef du service de la statistique du ministère du commerce anglais.

FONÇAGE n. m. Action de creuser : FONÇAGE *d'un puits.*
— Dans les carrières d'ardoise, Abattage de l'ardoise, pratiqué à la poudre ou à la pointe.
— Sucrer. Séchage et solidification du sucre en pains.
— ENCYCL. Trav. publ. Les procédés de *fonçage* sont différents suivant la nature du terrain.
Dans les terrains de consistance moyenne et peu aquifères on fait un premier revêtement provisoire. Le revêtement définitif ne se fait qu'après. On peut faire le fonçage en montant, après avoir creusé un premier puits étroit qui sert au passage des ouvriers et des déblais, ou en descendant tout de suite à la dimension définitive.
Si le terrain est de consistance moyenne mais très aquifère, on peut faire un fonçage ordinaire avec épuisement ou un fonçage à niveau plein qui est un creusement analogue à celui d'un trou de sonde mais avec des outils plus importants. Le trépan pèse environ 25.000 kg. pour puits de 4 à 5 m. Le cuvelage est fait de viroles d'une seule pièce descendues à mesure du fonçage.
Dans les terrains inconsistants et peu aquifères le revêtement provisoire par palplanches battues dans le sol est très résistant et précède le creusement.
Si le terrain est inconsistant et très aquifère on procède par fonçage à niveau bas avec trousse coupante, en épuisant la venue de l'eau, ou à niveau plein avec trousse coupante ouverte et creusement par dragage, ou fermée en refoulant l'eau par l'air comprimé (procédé Triger). On utilise de plus en plus le procédé par congélation en masse du terrain (procédé Pœtsch), en lardant le sol de tuyaux à double enveloppe dans lesquels on fait circuler une solution de chlorure de chaux refroidie à — 20°, et en creusant alors comme dans du terrain solide. Une fois le cuvelage établi, le terrain revient à son état naturel. On a creusé ainsi dans la Campine des puits de 400 m. de profondeur.

FONÇAGE n. m. Action d'assembler les traversins qui composent le fond d'une futaille.
— ENCYCL. Les fonds des petits tonneaux comprennent habituellement trois traversins pour celui des fonds nommé *bout-moule* qui doit recevoir le robinet, et quatre au fond opposé nommé *bout faux*. Pour les fûts de grandes dimensions le bout-moule comprend cinq pièces, et le bout faux en comporte six ou sept. Dans la fabrication des seaux on emploie comme fond une pièce de bois appropriée et suffisamment large pour obtenir le fond d'un seul morceau. Certains tonneaux reçoivent une barre sur chaque fond, plus ou moins large et plus ou moins épaisse, exécutée habituellement en bois de pin pour les fûts de vin et en bois de chêne pour les fûts de cognac.

FONÇAILLES [*say'*] n. f. pl. Barres de bois formant le fond d'un lit. || Pièces qui forment le fond d'un tonneau.

FONCE n. m. Navig. et Techn. V. FONCET.

FONCEAU [*sô*] n. m. (de *fons*, anc. forme de FOND). Petite platine soudée à chaque extrémité du canon d'un mors, pour en boucher l'orifice. (On dit également BOSSETTE.) || Rondelle de bois, sur laquelle on établit le pot à fondre le verre, dans une verrerie.

FONCÉE n. f. Gradin, dans les carrières d'ardoise.

FONCEMAGNE (Etienne LAURÉAULT DE), érudit français, né à Orléans en 1694, mort à Paris en 1779. D'abord oratorien, il renonça à la carrière ecclésiastique. En 1723, le duc d'Antin le nomma inspecteur à l'Imprimerie nationale. De 1752 à 1758, il fut sous-gouverneur du duc de Chartres. Membre de l'Académie française (1722) et de celle des Inscriptions (1737), il publia divers mémoires importants sur l'ancienne monarchie française, et soutint contre Voltaire, dans une polémique fameuse, l'authenticité du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, dont il publia lui-même une édition (1764).

FONCEMENT [*man*] n. m. Action de foncer.
— *Particulièrem.* Action de forer, de creuser un puits.

FONCER [*sé*] v. tr. (de *fons*, anc. forme de FOND. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je fonçai. Nous fonçons.*) Munir d'un fond : FONCER *un tonneau.* || Pousser au fond : FONCER *un pieu.* || Pousser à fond une couleur : FONCER *la couleur d'une étoffe.*
— Art culin. En pâtisserie, Action d'abaisser de la pâte, de l'étendre dans un récipient (moule, tourtière, etc.) pour constituer un fond : FONCER *un moule à pâté.* || En cuisine, Couvrir le fond d'une casserole de bardes de lard, d'oignons, de carottes, d'assaisonnements, ou bien de tranches de jambon ou de veau, selon le cas.
— Trav. publ. Creuser en descendant (verticalement ou horizontalement) : FONCER *un puits, une descenderie, un travers-bancs.*
— Techn. *Foncer la sole,* Abaisser la sole après l'avoir soulevée pour donner passage à la navette. || *Foncer du pied,* Abaisser d'un coup toutes les platines dans un métier de bonneterie.
— *Intransitiv.* Charger à fond sur quelqu'un : FONCER *sur l'ennemi.*
— ***Foncé, e,*** part. pass. du verbe *Foncer*. Muni d'un fond. || Creusé.
— Chargé de couleur, sombre : *Habit d'un vert* FONCÉ. *Il y a trente bleus clairs différents et autant de bleus* FONCÉS.
— *Trou foncé,* Trou creusé dans une pièce de bois, sans qu'il en traverse l'épaisseur.
— ANTON. **Défoncer, crever.**
— ***Se foncer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir plus foncé.
— ENCYCL. Archéol. Durant trois siècles, à Paris et dans nos provinces, le verbe *foncer* a eu, dans le langage de l'ameublement, le sens de « donner un fond » ; on disait *foncer un lit,* pour exprimer qu'on le garnissait d'un châssis sanglé, d'un fond de menuiserie, de cordes, de goberges. On disait aussi *foncer un plancher,* pour indiquer l'action de le recouvrir d'un tapis, et *foncer un plafond* lorsqu'on le tendait avec une étoffe. On « fonçait » de même un fauteuil, une chaise, en l'empaillant ou le cannant. Dans la fabrication du papier peint, « foncer » est employé encore de nos jours pour désigner la première opération que l'on fait subir au rouleau destiné à la tenture.

FONCER [*sé*] v. intr. (de *fonds* n. m. pl.). Fournir des fonds, payer : *Il n'a pas voulu* FONCER. (Vx.) || *Foncer à l'appointement,* Fournir aux dépenses nécessaires.
— ***Foncé, e,*** part. pass. du verbe *Foncer*. Qui a un fonds d'argent, riche. || *Fig.* Qui est habile. (Peu us.)

FONCET [*sè*] n. m. (de *fons* forme anc. de FOND). Navig. fluv. Ancien navire de charge, dépassant souvent 50 m. de long et destiné aux rivières. (On dit aussi FONCE, et BESOGUE.)
— Adjectiv. : *Bateau* FONCET.
— Techn. Plaque de fer formant la couverture d'une serrure et qui est percée d'un trou à travers lequel passe la clef.

FONCEUR EUSE n. Ouvrier, Ouvrière, qui fait les fonds de papiers peints, avec la brosse, avant qu'on ne les imprime.

FONCIER [*si-é*], **ÈRE** adj. (de *fons,* forme anc. de FONDS et de FOND). Qui constitue un fonds de terre : *Propriété* FONCIÈRE. || Relatif aux fonds de terre : *Impôt* FONCIER. || Qui possède un fonds : *Propriétaire* FONCIER.
— *Fig.* Qui pénètre jusqu'au fond, forme le fond de la nature : *Qualités* FONCIÈRES. *Un orgueil* FONCIER *qui étouffe la vertu dès sa semence.*
— Substantiv. *Le foncier,* L'impôt foncier.
— Qui connaît à fond ; qui connaît le fond des choses : FONCIER *dans une science.* (Vx.)
— Dr. cout. *Justice foncière,* Juridiction du seigneur sur la terre mouvant de lui.
— ANTON. **Mobilier** ou **mobiliaire, personnel, viager.**
— ENCYCL. *Foncier* se dit de tout ce qui a rapport à la terre. L'*impôt foncier* est une contribution directe assise sur le revenu net des propriétés foncières, bâties ou non bâties. Les *revenus fonciers* sont ceux qui sont frappés par l'impôt foncier. Le « *Crédit foncier* » est un établissement qui prête sur la propriété foncière, en ayant soin de se réserver la situation de créancier privilégié par l'inscription d'une hypothèque sur le fonds.
— Dr. La *contribution foncière* est la contribution directe qui frappe les propriétés en raison de leur revenu. La loi du 3 août 1926 a fixé à 18 p. 100 le taux de l'impôt foncier sur les propriétés bâties et non bâties ; la loi du 19 décembre 1926 accorde des dégrèvements pour les petites cotes. Pour les *propriétés non bâties,* le revenu est calculé, sous certaines déductions, d'après des tarifs établis par nature de culture et de propriété, au moyen des évaluations cadastrales. Depuis 1914 cette contribution est devenue un impôt de quotité, et les évaluations doivent être revisées tous les vingt ans dans chaque commune. Une revision exceptionnelle a été entreprise en 1924 pour servir à l'assiette de l'impôt à partir de 1926 d'après la valeur locative actuelle. Les propriétaires peuvent contester la nature de culture et le classement assignés à leur propriété, et demander un changement de classe en cas de dépréciation notable et durable, par suite d'événements imprévus, affectant le fonds même du terrain. Il existe des exemptions permanentes pour les immeubles non-productifs de revenus constituant une propriété publique (rues, places, routes, rivières, canaux) et affectés à un service d'utilité générale. Des exemptions temporaires motivées par l'intérêt agricole sont admises notamment pour le desséchement des marais et la mise en culture des terres vaines et vagues depuis quinze ans. Pour les *propriétés bâties,* l'impôt de quotité est basé, sous certaines déductions, sur la valeur locative, dont l'évaluation est revisée tous les dix ans. Depuis 1926, l'impôt est calculé sur la valeur locative résultant de la revision de 1924, avec certaines déductions. Le propriétaire doit déclarer, sous peine d'amende, le nom des locataires et le montant du loyer. Des remises portant sur le principal de la contribution sont accordées, sur leur déclaration écrite, aux propriétaires exploitant pour leur propre compte, lorsque le revenu imposable de l'ensemble de leurs propriétés non bâties et leur revenu total n'excèdent pas certaines sommes. Les bâtiments servant aux exploitations rurales ne sont imposés qu'en raison du terrain qu'ils enlèvent à la culture.
L'impôt foncier est exigible moitié le 30 avril, moitié le 31 octobre. Si le premier terme n'est pas payé le 31 juillet, la totalité est exigible de suite. Pour les rôles établis après le 31 juillet, le payement a lieu moitié dès la mise en recouvrement, moitié le 31 octobre. Le montant des rôles établis après le 30 septembre est payable en entier dans le mois de la mise en recouvrement. Faute de payement à une date fixée chaque année par décret, l'impôt subit une majoration de 10 p. 100 partagée entre l'Etat, le département et la commune. V. *Supplément.*

FONCIÈRE [*si-èr'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Min. Lit d'ardoise.
— Techn. Ouvrière qui, dans les points d'Alençon, fait l'intérieur des pois, les petites fleurs, les petites feuilles.

FONCIÈREMENT [*si-è-re-man*] adv. (de *foncier*). A fond, complètement : *Traiter, Connaître* FONCIÈREMENT *une question. Un homme* FONCIÈREMENT *malhonnête.* || Dans le fond, en soi, par sa nature : *L'homme est* FONCIÈREMENT *dépravé.* (Proudhon.)
— ANTON. **Superficiellement, extérieurement.**

FONCIN (Pierre), géographe et professeur français, né à Limoges en 1841, mort à Paris en 1916. Il occupa la chaire de géographie de la faculté des lettres de Bordeaux (1876), puis devint successivement recteur de l'académie de Douai (1879), directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique (1881), et inspecteur général de l'enseignement secondaire (1882). Entre temps, il fonda différentes sociétés provinciales de géographie, et l'Alliance pour la propagation de la langue française (*Alliance française*), dont il fut le secrétaire général puis le président. On a de lui : un *Essai sur le ministère Turgot* (1877) ; un *Atlas historique* (1888) ; *les Pays de France* (1898) ; etc.

Foncin. — Cl. Branger.

FONCK (René), aviateur français, né à Saulcy-sur-Meurthe en 1894, mort à Paris en 1953. Il s'est classé le premier de nos aviateurs militaires, au cours de la Grande Guerre, par le nombre des avions ennemis abattus (75 victoires). Il fut député des Vosges de 1919 à 1924.

FONÇOIR n. m. (de *foncer*). Marteau de forge à panne tranchante, surtout employé dans les fabriques d'ancres. (On écrit aussi FONSOIR.)

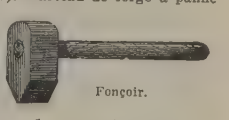
Fonçoir.

FONCTION [*fonk-si-on*] n. f. (lat. *functio;* de *fungi,* s'acquitter). Exercice normal, activité propre, naturelle : *Les* FONCTIONS *des sens. Les* FONCTIONS *digestives. Sitôt que le cœur a cessé ses* FONCTIONS, *l'animal est mort.* (J.-J. Rousseau.) *La* FONCTION *spécifique du sexe féminin est de concevoir et d'enfanter.* (Bautain.) *La conformité d'un objet avec la* FONCTION *qu'il doit remplir est la Beauté.* (Valéry.) || Exercice d'un emploi, d'une charge : *Les* FONCTIONS *de ministre. Entrer en* FONCTION. || *Faire fonction de,* Remplir l'emploi de : *Secrétaire d'ambassade qui* FAIT FONCTION D'*ambassadeur. Nos doigts* FONT *quelquefois* FONCTION DE *fourchette.* || *Etre en fonction de,* Etre dans une relation de dépendance avec, suivre les variations de : *La philosophie au reste* EST EN FONCTION DE *l'amélioration de la vie actuelle.* (Renan.)
— Chim. Rôle chimique, appartenant à un groupe de corps ; ensemble de propriétés caractérisant ce rôle.
— Imprim. Nom générique sous lequel on classe tout ce qui n'est pas la composition et l'impression proprement dites.
— Log. *Fonction propositionnelle.* V. *Supplément.*
— Mathém. Dépendance dans laquelle se trouve une quantité dont la valeur est déterminée par celle que l'on peut donner à une autre. || *Fonction d'une ou plusieurs variables,* Toute grandeur qui dépend d'une ou plusieurs variables. || *Méthode des fonctions,* Méthode proposée par Lagrange, pour être substituée à la méthode des infiniment petits, dans le calcul différentiel. || *Fonction entière,* Polynôme entier. || *Fonction rationnelle,* Quotient de deux fonctions entières. || *Fonction algébrique,* Fonction explicite qui ne contient pas d'autres opérations indiquées sur la variable que celles d'addition, soustraction, multiplication, division, élévation à une puissance déterminée, ou extraction d'une racine d'une inconnue, ou encore, racine y d'une équation de la forme $f(x,y) = o$ où f est une fonction entière de x et y. || *Fonction transcendante,* Fonction qui n'est pas algébrique. || *Fonction homogène.* V. HOMOGÈNE. || *Fonction bien déterminée pour une valeur a attribuée à la variable,* Fonction qui, pour la valeur a de la variable, n'a qu'une seule détermination ; certaines fonctions comme $arc\ \sin x$, $arc\ tg\ x$, etc., ayant plusieurs déterminations. || *Fonction continue.* V. CONTINUITÉ. || *Fonction discontinue,* Celle qui n'est pas continue. || *Fonction compleze d'une variable réelle,* Fonction que l'on peut mettre sous la forme $f(z) + i\,\varphi(z)$. || *Fonction croissante, Fonction décroissante.* V. MAXIMUM. || *Fonction monogène,* Celle qui possède une dérivée unique. || *Fonction uniforme* ou *monodrome,* Celle qui n'admet qu'une seule détermination pour chaque valeur de la variable. || *Fonction multiforme,* Celle qui n'est pas uniforme. || *Fonction holomorphe* ou *synectique.* Une fonction est holomorphe à l'intérieur d'une aire si, la variable restant contenue dans l'aire, la fonction reste finie, continue, monodrome et monogène. || *Fonction méromorphe à l'intérieur d'une aire,* Fonction qui, à l'intérieur de l'aire, reste holomorphe, sauf pour certains points où elle devient infinie. || *Fonction périodique.* V. PÉRIODE. || *Fonction circulaire* ou *trigonométrique.* V. CIRCULAIRE. || *Fonction elliptique.* V. ELLIPTIQUE. || *Fonction fuchsienne.* V. FUCHSIEN. || *Fonction hyperbolique.* V. HYPERBOLIQUE. || *Fonction sphérique,* V. SPHÉRIQUE. || *Fonction symétrique,* Celle qui ne change pas quand on permute en variables : $\frac{1}{x} + \frac{1}{y}$ *est une* FONCTION SYMÉTRIQUE *de x et y.*
— Mécan. Rôle d'une machine ou d'un organe de machine.
— Physiol. Opération exécutée par un ensemble de tissus et aboutissant à un résultat défini.
— SYN. **Fonction, charge, emploi,** etc. V. CHARGE.
— ENCYCL. Biol. Chez les êtres vivants, la vie résulte d'un ensemble d'opérations coordonnées de telle sorte qu'elles aboutissent au maintien de cette vie. Ce sont ces opérations que l'on désigne sous le nom de *fonctions.* A la

fonction, correspond l'*appareil*, qui est l'ensemble des tissus dont l'activité a pour effet d'exécuter la susdite fonction.

On classe, chez l'homme, les fonctions en fonctions végétatives et en fonctions de relation. Les premières visent à assurer la conservation de l'individu et la conservation de l'espèce : fonctions de nutrition qui garantissent le renouvellement du milieu intérieur et, par conséquent, l'entrée des matériaux nécessaires à l'assimilation des cellules, et la sortie ou l'élimination des matières usées et des déchets de l'activité cellulaire ; fonctions de reproduction qui aboutissent à la formation des gamètes, à leur conjugaison et à la perpétuation de l'espèce. Les secondes mettent en rapport l'individu avec le milieu extérieur : fonctions motrices qui le font agir et se déplacer suivant les circonstances, fonctions de défense qui le protègent contre les agressions venant de l'extérieur, fonctions sensorielles qui lui font connaître ce qui se passe autour de lui. Les fonctions végétatives sont communes aux plantes et aux animaux ; elles sont commandées, chez les animaux, par le système nerveux autonome ou vago-sympathique ; les fonctions de relation sont commandées, chez les animaux supérieurs, par le système nerveux encéphalo-médullaire dont l'action, quand elle émane des centres cérébraux, est souvent volontaire.

Dans les fonctions premières on peut encore distinguer des fonctions secondaires. Ainsi, on peut diviser les fonctions nutritives en : fonctions digestive, respiratoire, circulatoire, endocrinienne, éliminatoire, etc., à chacune desquelles répondent des organes particuliers.

— Chim. Les *fonctions* intéressantes à considérer en chimie organique où elles sont particulièrement nombreuses, sont caractérisées par un radical déterminé appelé *groupement fonctionnel*. Un corps à fonction acide possède le radical -CO^2H, une amine le radical NH^2, etc. On retrouve chez tous les corps qui le renferment les propriétés du groupement fonctionnel. Certains, même, contiennent plusieurs de ces radicaux et cumulent ainsi les propriétés des fonctions : ce sont les corps à *fonctions multiples*. Toutefois, même dans le cas des fonctions simples, et surtout dans celui des fonctions multiples, le caractère de chaque groupement est influencé par la nature et l'arrangement du reste de la molécule. Ainsi, le groupe NH^2 fixé sur un radical acyclique est plus basique que si le radical est benzénique. De même les acides aminés, du fait de la coexistence des deux fonctions ont une réaction neutre.

Parmi les fonctions, citons : les carbures (saturés, éthyléniques, acétyléniques, benzéniques, etc.), les alcools, éthers-oxydes, dérivés halogénés, aldéhydes, cétones, acides, anhydrides, chlorures, nitriles, amides, éthers-sels, amines, phénols, etc.

— Mathém. Le mot *fonction* s'emploie ordinairement pour désigner une série d'opérations arithmétiques à effectuer sur les mesures de certaines grandeurs pour en déduire la mesure d'une autre grandeur dépendant des premières. Une *fonction analytique* est une fonction qui n'exige pour sa détermination que les opérations employées en analyse.

Certaines fonctions que l'on rencontre surtout en physique ne sont pas analytiques ; on dit qu'elles sont *empiriques*. La température d'un lieu est une fonction empirique du temps.

Une fonction est *implicite* quand la définition indirecte qu'on en a ne fournit pas immédiatement l'indication des opérations qu'il faudrait effectuer sur les grandeurs dont elle dépend pour en trouver la valeur correspondante.

Une fonction *explicite* contient l'expression nette des opérations qui permettraient de former la grandeur qu'elle représente, au moyen des grandeurs dont elle dépend. Ces opérations pourront souvent être notées à l'aide des signes algébriques ; mais le langage ordinaire pourrait toujours suffire, et fournira souvent le seul mode d'exposition qui puisse être employé. Ainsi, si je considère $y = x^4$, y est une fonction explicite de x ; au contraire, dans la relation $x^3 + y^3 = 1$, je puis considérer y comme une fonction implicite de x.

Quand on veut désigner une fonction explicite de x d'une façon générale, on écrit $y = f(x)$, ce que l'on énonce : y égale fonction de x, f pouvant d'ailleurs être remplacé par une lettre quelconque.

Pour une fonction y, fonction implicite de x, on écrit $f(x, y)$, que l'on énonce fonction de x et de y.

Une fonction est dite à une, deux, trois, etc., variables, lorsque sa détermination dépend de une, deux ou trois, etc., grandeurs variables.

Fonctions composées. — Dès qu'on a conçu nettement quelques opérations, on peut soumettre le résultat d'une première d'entre elles à une nouvelle opération, analogue ou différente, puis le nouveau résultat à une troisième, et ainsi de suite. On forme ainsi des *fonctions composées*. Ainsi, u et v étant des fonctions de x, une fonction de u et de v est une fonction composée de x.

Fonction de fonction. — Si u est une fonction de v, v une fonction de w, w une fonction de x, on dit que u est *une fonction de fonction de x*.

— Mécan. *Fonction des forces.* V. TRAVAIL.

FONCTIONNAIRE [*fonk-si-o-nèr'*] n. Personne qui remplit une charge, des fonctions.

— Imprim. Corrigeur, corrigeuse, généralement attaché au metteur en pages, pour lui faciliter la tâche, l'y aider.

— ENCYCL. Admin. Le *fonctionnaire public* est celui qui concourt à l'action des pouvoirs publics et, spécialement, par délégation du gouvernement, détient une part de l'autorité publique. Les fonctionnaires de l'Etat sont nommés suivant les cas par le président de la République, les ministres ou leurs subordonnés. Ils sont recrutés soit au concours, soit parmi des candidats justifiant de certains diplômes. Les femmes peuvent être pourvues de certaines fonctions et participer à divers concours d'admission. Ces fonctionnaires jouissent en général d'un *statut* fixant les cadres, la hiérarchie, les conditions d'avancement, la rémunération. Chaque fonctionnaire a un *dossier* dont il peut obtenir communication avant d'être frappé d'une peine disciplinaire. L'exercice d'une fonction donne droit à une pension de retraite dans certaines conditions d'âge et de durée de services. Il existe de nombreuses incompatibilités avec les fonctions publiques. Le serment politique a été supprimé, mais beaucoup de fonctionnaires sont astreints, avant d'entrer en fonction, à des formalités spéciales (serment professionnel, cautionnement, installation). Les décisions portant révocation peuvent être déférées au Conseil d'Etat.

Nul ne peut faire partie d'un service public s'il n'est fonctionnaire. Le Code pénal punit de peines graves toute usurpation de fonction ou le port illégal de costumes, uniformes ou décorations. Il punit, d'autre part, les délits et crimes commis par outrages ou violences contre les fonctionnaires. Enfin, il réprime les crimes et délits spéciaux aux fonctionnaires publics, attentats à la liberté, violations de domicile, violations du secret des lettres, coalitions, abus d'autorité, empiétements, corruption, concussion, soustraction, démission à prix d'argent, trafic de fonction, infractions à l'incompatibilité avec des entreprises industrielles ou commerciales. Les crimes commis par les fonctionnaires constituent la *forfaiture*.

Les fonctionnaires considérés comme agents de l'autorité (par opposition aux agents de gestion) sont justiciables de la cour d'assises.

L'Etat peut encourir certaines responsabilités en raison d'actes relatifs à la puissance publique ou au domaine privé, commis par les fonctionnaires.

— *Retraite des fonctionnaires.* V. PENSION.

— Dr. intern. Les faits illicites dont un *fonctionnaire* se rend coupable vis-à-vis des étrangers résidant dans le pays de ce fonctionnaire tombent sous l'application des lois pénales de ce pays ; mais ces faits rendent-ils l'Etat auquel appartient le fonctionnaire responsable envers la puissance étrangère ? L'affirmative n'est pas douteuse quand l'Etat a lui-même ordonné l'accomplissement des actes coupables, ou quand il a refusé d'en faire justice ; mais il y a hésitation dans le cas contraire. Les uns admettent que l'Etat est tenu, même alors, à réparation, un gouvernement ayant sur ses fonctionnaires des droits et des devoirs de surveillance. Les autres décident que l'Etat ne saurait être juridiquement responsable. En fait, les Etats accordent toujours des réparations pécuniaires.

La situation juridique du fonctionnaire n'est pas *contractuelle*, comme celle de l'ouvrier ou de l'employé dans les entreprises privées, mais, au contraire, *réglementaire* ou *légale*. Il s'ensuit qu'elle est uniforme pour tous les fonctionnaires d'une même catégorie et qu'elle peut être librement modifiée à tout moment par l'autorité qui l'a réglementée. La loi du 19 octobre 1946 a établi un statut général des fonctionnaires et leur a accordé, notamment, le droit syndical que, jusque-là, la jurisprudence avait contesté.

FONCTIONNARISME n. m. Système administratif fondé sur l'existence d'un grand nombre de fonctionnaires : *Tout ce qui est tombé dans le domaine du* FONCTIONNARISME *est à peu près stationnaire.* (Bastiat.)

FONCTIONNEL [*fonk-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Physiol. Relatif aux fonctions organiques : *Troubles* FONCTIONNELS. || *Balancement fonctionnel*, Rapport entre l'énergie de deux ou de plusieurs fonctions.

— Algèb. *Equation fonctionnelle*, Equation où les inconnues sont des fonctions ; ainsi, l'équation $\varphi(x) + \varphi(y) = \varphi(xy)$, où l'inconnue est la fonction φ, est une équation fonctionnelle.

— Biol. *Loi de l'assimilation fonctionnelle.* Loi de la biologie générale, en vertu de laquelle la matière vivante, en manifestant ses propriétés, c'est-à-dire en fonctionnant, augmente sa propre masse par assimilation.

— Chim. Qui se rapporte à la fonction chimique d'un corps : *Groupement* FONCTIONNEL.

— Enseign. *Pédagogie fonctionnelle.* V. *Supplément*.

— Mathém. *Déterminant fonctionnel.* Syn. de JACOBIEN.

— ENCYCL. Physiol. *Troubles fonctionnels.* On désigne sous ce nom les troubles dont on ne trouve pas la cause dans une lésion anatomique, non parce que cette lésion n'existe pas, mais parce qu'elle échappe jusqu'à présent aux moyens d'investigation.

— Biol. *Loi de l'assimilation fonctionnelle.* Lamarck, le premier, en énonçant le principe que l'usage d'un organe fortifie cet organe et le développe, tandis que le non-usage ou désuétude le détériore et le fait disparaître, a formulé la loi d'assimilation fonctionnelle que F. Le Dantec a, plus tard, précisée. Mais le principe de Lamarck n'avait pas été saisi dans toute sa portée, et les biologistes du XIXe siècle, à la tête desquels il faut citer Claude Bernard, ont, au contraire, soutenu que l'organe se détruit en fonctionnant et se répare par le repos, ce qui nous rend absolument incompréhensible l'évolution progressive des espèces et le fait d'observation qu'un organe qui se repose longtemps s'atrophie, tandis qu'un organe actif s'hypertrophie, tels respectivement les muscles d'un paralytique et les muscles d'un athlète. Du reste, la loi d'assimilation fonctionnelle trouve sa preuve dans l'expérience suivante : si l'on met, dans un moût sucré, 1 gr. de levure et qu'on laisse fermenter, le sucre et d'autres substances du moût disparaissent, mais la levure retrouvée aura augmenté sensiblement de poids ; d'où cette conclusion légitime que la levure, en manifestant ses propriétés ou en fonctionnant, autrement dit en faisant fermenter le moût, a augmenté de masse vivante ou de poids, donc a assimilé. Ce qui est vrai de la levure, organisme unicellulaire, est également vrai de toutes les cellules, qu'elles soient associées ou non en tissus ou en organes. Telle est la loi d'assimilation fonctionnelle qui est à la base des explications que l'on peut donner de l'ontogénie et de la phylogénie de toutes les espèces végétales et animales.

Destruction fonctionnelle. — Claude Bernard et les physiologistes du XIXe siècle admettaient que l'organe s'use et se détruit en fonctionnant, comme les machines inventées par l'homme. Cette conception, encore aujourd'hui admise par certains physiologistes, est en contradiction formelle avec l'observation courante, qui démontre qu'un organe condamné au repos s'atrophie. L'erreur de la destruction fonctionnelle vient sans doute de ce que : un organe qui fonctionne trop longtemps ou trop intensément se fatigue et cesse de fonctionner et que l'organe fatigué, mis au repos, peut, au bout d'un temps convenable, reprendre son activité. Mais ici, on confondait l'accumulation des déchets de fonctionnement, qui inhibe l'activité de l'organe, avec la destruction tissulaire, destruction qui existe si peu que, par entraînement, l'organe se fatigue de moins en moins vite, donc présente une capacité de fonctionnement de plus en plus grande. Par suite, il n'y a pas de destruction fonctionnelle, mais assimilation fonctionnelle.

Excitation fonctionnelle. V. EXCITATION.

FONCTIONNELLEMENT [*fonk-si-o-nèl-e-man*] adv. Relativement à une fonction, à des fonctions. || Par rapport aux fonctions du corps.

FONCTIONNEMENT [*fonk-si-o-ne-man*] n. m. (de *fonctionner*). Manière dont fonctionne une chose : *Le* FONCTIONNEMENT *d'une machine ;* et par extens. : *Le* FONCTIONNEMENT *de l'administration militaire.*

FONCTIONNER [*fonk-si-o-né*] v. intr. (de *fonction*). Remplir sa fonction, agir en fonction de sa destination : *Estomac qui* FONCTIONNE *mal. Machine qui* FONCTIONNE *bien ;* et par extens. : *C'est pour le service des électeurs que* FONCTIONNE *le gouvernement.* (Proudhon.)

FONÇURE n. f. (de *foncer*). Nom donné à des plateaux de sapin de 7 cm. d'épaisseur et très longs, constituant l'axe longitudinal d'un bateau et formant la semelle sur laquelle on édifie les membrures transversales en chêne. (Les plateaux sont jointifs mais rainurés à leur partie supérieure pour qu'une languette de chêne formant couvre-joint puisse y être encastrée.)

FOND [*fon*] n. m. (anciennem. FONZ, FONS ; du lat. *fundus*, proprement « creux », d'où l'acception de *fond*, l'endroit le plus bas d'une chose creuse, et de *fonds*, le sol d'une terre, d'un champ, d'un héritage). La partie la plus basse d'une chose creuse : *Le* FOND *d'un puits, d'un tonneau, d'un fossé, d'une vallée, d'un sac, d'une poche ;* et *par extens.* La couche inférieure de, ce qui reste au fond de : *Le* FOND *du verre, de la bouteille.*

— La partie la plus basse (en parlant particulièrem. de la mer, d'une rivière, etc.) par rapport à la surface : *Le* FOND *du lac.* || La profondeur de l'eau en un point déterminé : *La sonde indique vingt mètres de* FOND. || La partie solide qui est au-dessous de l'eau : *Ne pas toucher* FOND. *Un* FOND *de sable, de vase.*

— La partie sur laquelle s'appuie quelque chose : FOND *solide.* FOND *mouvant.*

— La partie qui est opposée à l'ouverture : *Le* FOND *d'une armoire. Le* FOND *d'une boutique.* || La partie la plus reculée : *Le* FOND *d'une province. Le* FOND *de la gorge ;* et par exagér., *Le fin fond :* LE FIN FOND *de l'Espagne.*

— *Fig.* Ce qu'il y a de plus intime, de plus secret ; ce qui n'apparaît pas à la surface : *Le* FOND *de l'âme, du cœur. Dieu voit le* FOND *des cœurs. Aller jusqu'au* FOND *des choses.*

Ne devais-tu pas lire au *fond* de ma pensée?
RACINE.

Il faut que la bonté soit au *fond* de nos rires.
V. HUGO.

|| La partie essentielle, constitutive d'une personne, d'une chose : *L'égoïsme, c'est le* FOND *de l'homme. Les faiblesses, c'est le* FOND *de la créature.* (Bossuet.) *Le* FOND *d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de la liberté et de sa patrie.* (Bossuet.) *Le* FOND *d'un procès. Etre d'accord avec quelqu'un pour le* FOND. || Ce sur quoi on peut s'appuyer : *Il y a des esprits qui n'ont que la surface, sans* FOND. (Nicole.) || *Faire fond sur quelqu'un, sur quelque chose.* Compter sur quelqu'un, sur quelque chose ; mettre sa confiance en.

Manteau en fond de cuve (XVe s.).

— Archéol. *Fond de cuve*, Manteau rond et talaire en usage au XIVe et au XVe siècle. || Au XVIe siècle, il y avait de larges hauts-de-chausses dits *à fond de cuve.* || On entendait par pierre *en façon de fond de cuve* toute gemme ovale et à dessous plat. || Un fossé *à fond de cuve* était plat au fond avec bords abrupts à double escarpement.

— Archit. *Fond de cuve.* Angle rentrant arrondi. || *De fond*, En partant du sol, et non par encorbellement : *Tourelle, Tribune montant* DE FOND.

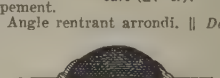

Pierrerie taillée en fond de cuve (Archéol.).

— BX-arts. Champ de tableau sur lequel se détache le sujet, et qui représente le plus souvent des objets lointains : *Un* FOND *de paysage.*

— Géol. *Fond de bateau.* Syn. de PLI SYNCLINAL.

— Imprim. Teinte ou dessin servant de support à une composition : *Les actions et titres financiers, billets de banque,* etc., *sont généralement tirés sur un* FOND. || Au plur. Nom donné aux blancs qui séparent les pages dans les impositions (les *grands fonds* constituent les marges extérieures, les *petits fonds* les marges intérieures).

— Littér. Matière, idées d'un ouvrage, par opposition au style (*forme*) : *Le* FOND *l'emporte sur la forme dans cet ouvrage. Comédies qui diffèrent par le* FOND.

— Mar. *Fond de bonne ou mauvaise tenue*, Fond sur lequel l'ancre tient bien ou mal. || *Petit fond*, Faible hauteur d'eau. || *Grand fond*, Grande profondeur d'eau. || *Haut-fond, Bas-fond.* V. ces mots à leur ordre. || *Fond de pré*, Lorsque le sol est recouvert d'herbes. || *Fond de cour ou Fond curé*, Lorsqu'il n'y a ni sable ni vase sur ce sol. || *Sonder le fond*, S'assurer à l'aide de la sonde de la nature du fond. || *Donner fond*, Mouiller, jeter l'ancre : *Navire qui* DONNE FOND *par dix brasses.* || *Pousser du fond*, Avancer, en embarcation ou en chaland, en poussant avec des perches sur le fond. || *Aller au fond*, Couler bas (en parlant d'un navire) ; ne pas surnager (en parlant d'un objet, d'un individu, tombé à l'eau). || *Lame de fond.* V. LAME. || *Fond d'un navire.* Syn. de CALE. || *Etre à fond de cale.* Se trouver à la partie inférieure des fonds.

— *Fig.* et *fam.* Etre mal dans ses affaires, n'avoir plus d'argent. || *Fond d'une voile*, Sa partie inférieure. || *Ralingue de fond*, Ralingue inférieure de la voile, sur laquelle sont fixés les cargue-fonds. || *Le fond d'une vergue*, Le centre. (On l'appelle ainsi parce que c'est là que viennent se placer les fonds de la voile quand on la cargue.)

— Min. *Travaux du fond*, Travaux exécutés à l'intérieur de la mine, et en particulier l'abatage du minerai et son transport au puits d'extraction.

— Modes. *Fond de jupe*, Sorte de doublure flottante qui n'est retenue à la jupe que par la ceinture. || *Fond de blouse*, Sorte de doublure sur laquelle est monté le corsage. || *Fond de dentelle*, Ensemble des réseaux ou mailles sur lesquels reposent les motifs de dentelles. || *Fond de chapeau.* Syn. de COIFFE.

— Musiq. *Jeux de fond*, Nom donné à certains jeux d'orgue à bouche, ouverts ou fermés, par opposition aux jeux d'anches et aux jeux de mutation.

— Natat. *Fond de bois*, Plancher mobile qu'on place, dans les écoles de natation et bains publics, pour maintenir une profondeur régulière, et qui est disposé de manière à s'élever ou s'abaisser, suivant les crues ou le rabais de l'eau.

— Pêch. *Ligne de fond*, Ligne que l'on maintient à l'aide de plombs sur le sol même du lit de la rivière.

— Photogr. Draperie ou toile peinte, disposée derrière le sujet pour l'isoler et le mettre en valeur. (*Par extens.*, on donne quelquefois le nom de *fond* à l'image d'une draperie ou d'un décor rapportée après coup autour d'un portrait.)

— Proc. civ. *Fond d'un procès*, Question que ce procès pose directement à résoudre. (On le distingue de la *recevabilité* qui est le point de savoir si le juge doit légalement connaître de cette question. Les problèmes de recevabilité doivent être tranchés avant tout examen du fond.)

— Radiotechn. *Fond de panier*, Type de bobinage en spirale plate et dont l'aspect rappelle celui de la vannerie d'un fond de panier d'osier.

— Techn. Syn. de FONÇAILLES. || Première et plus basse tissure d'une étoffe : *Etoffe à* FOND *de soie, à* FOND *d'or.* || Tête ou ganse d'une frange, sur laquelle on monte les ornements. || Point bouclé, fait avec un fil plus gros que celui des autres points, dans le point d'Alençon. || Réseau qui décompose en carrés le dessin d'un ouvrage à l'aiguille ou d'une dentelle. || Table de dessous d'un violon ou d'une guitare. || Première couche de peinture sur laquelle on en étend d'autres, appelées *couches de teintes.* || *Fond de cuve*, Garde de serrure de l'espèce des rouets, qui est plus ou moins inclinée. || *Fond de miroir*, Derrière de miroir. || *Double fond*, Intervalle libre, entre le fond véritable d'une caisse, d'une malle, etc., et l'intérieur de cette caisse, de cette malle, etc. || *Faux fond*, Plaque circulaire rapportée sur le palastre d'une serrure, et sous laquelle la broche est rivée. || *Donner du fond à*, En parlant des feuilles de baudruche employées par les batteurs d'or, Les humecter avec une liqueur aromatique ; et en parlant des peaux, Les tremper à froid et les fouler dans un liquide qui leur donne du lustre.

— Théâtr. Décoration qui ferme la scène dans la partie opposée à la salle.

— Loc. DIV. *Fond d'artichaut*, Partie charnue sur laquelle sont implantées les feuilles. || *Fond de lit*, Châssis sur lequel on pose la paillasse. || *Fond de culotte, de pantalon*, Partie d'une culotte, d'un pantalon, qui est située au siège. || *Fond de carrosse*, ou simplem. *Fond*, Partie du carrosse qui se trouve en arrière, du côté opposé aux chevaux. || *Fond de bain*, Linge dont on couvre l'intérieur d'une baignoire pour pendre le bain par-dessus, sans toucher directement les parois. || *Boîte à double fond, à deux fonds*, Boîte dans laquelle il y a deux couvercles opposés qui peuvent servir de fond, ou une division intérieure qui peut s'ouvrir et qui, fermée, semble constituer le véritable fond : *Les* BOÎTES À DOUBLE FOND *jouent un grand rôle dans l'escamotage.* || *Fond de train*, La plus grande vitesse possible : *Courir à* FOND DE TRAIN.

— Fig. *Le fond du sac*, La pensée intime, secrète. || *Le fond de la coupe, du calice*, Ce qu'il y a de plus cruel à supporter.

— Loc. ADV. *A fond*, Complètement, tout à fait, jusqu'au bout : *Connaître une affaire à* FOND. *Traiter un sujet à* FOND. || *Se fendre, Tirer à fond*, En terme d'escrime, Se fendre de manière à atteindre le plus loin possible. || *Couler à fond*, Submerger un navire, le faire tomber au fond de l'eau ; et *intransitiv.* Etre submergé, tomber au fond de l'eau. — Fig. et fam. *Couler quelqu'un à fond*, Le ruiner, le perdre complètement. — *Couler une affaire à fond*, L'empêcher définitivement de réussir, ou, dans un autre sens, la terminer, en finir avec elle. — *Couler une matière à fond*, L'épuiser, la traiter complètement. || *Au fond, Dans le fond*, En réalité, tout bien considéré : *L'honneur n'est* AU FOND *que l'opinion régnante, c'est-à-dire rien de respectable.* (J. Simon.) || *De fond en comble*, Des fondations au toit, de la base au sommet ; dans toutes les parties : *Démolir une maison* DE FOND EN COMBLE ; et au fig. : *Les Soviets ont bouleversé la Russie* DE FOND EN COMBLE.

— Encycl. Art décor. Au XVIe siècle, le mot *fond* eut la signification de « plancher », d'où *plafond*. Aux XVIe et XVIIe siècles, par analogie, fond désigne le ciel du lit. En décoration, le fond est la partie sur laquelle les autres se surajoutent. Dans certains meubles, on appelle faux fonds des feuillets de bois qui isolent des tiroirs superposés ; le double fond est une cachette ménagée pour y loger les objets précieux, les papiers, etc. Les meubles à double fond étaient appelés autrefois meubles à secret. Le même nom de double fond a désigné, au XVIIIe siècle, les doublures en métal qui garantissaient l'intérieur des porcelaines fines.

— Mar. *Double-fond*. Pour permettre aux navires de résister à la voie d'eau causée soit par une torpille, soit par un échouage, la coque du navire est composée de deux coques mises l'une dans l'autre, qui constituent la *double coque*. L'intervalle compris entre ces deux coques, à la partie inférieure du navire, s'appelle le *double-fond*. Le double-fond est parcouru par un système complet de drains et est divisé en un nombre considérable de cellules étanches qui, sur les paquebots, servent souvent de waterballast ou de compartiment à lest liquide.

FONDA n. f. (mot espagn.) Hôtellerie espagnole.

FONDAGE n. m. Métall. Action de fondre des métaux. || Manière ou méthode employée pour les fondre.

— Filat. Opération qui se fait sur des machines *fondeuses* composant les brins des déchets de soie en longueurs égales.

FONDAMENTAL [*man*], **E, AUX** adj. (lat. *fundamentum*). Qui sert de fondement à : *Une pierre* FONDAMENTALE. *Des travaux* FONDAMENTAUX.

— *Fig.* Qui sert de base, principal, essentiel : *Loi* FONDAMENTALE *de l'Etat. Articles* FONDAMENTAUX *d'une loi. Un principe* FONDAMENTAL.

— Anat. *Membrane fondamentale*, Couche de substance amorphe qui forme la paroi propre des culs-de-sac glanduleux ou des vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs. || *Substance fondamentale*, Portion de substance homogène, ou striée, ou granuleuse, qui, dans un tissu, est interposée aux cavités pleines de liquide ou de cellules.

— Cristallogr. *Forme fondamentale*, Chacun des principaux types de cristallisation dont dérivent les formes secondaires.

— Mus. *Son fondamental*, Son qui sert de fondement au ton ou à l'accord. || *Basse fondamentale*, Basse hypothétique, non écrite, qui sert de fondement à l'harmonie, dans le système de Rameau. || *Accord fondamental*, Accord dont la basse est fondamentale.

— Peint. *Ligne fondamentale*, Nom que l'on donne quelquefois en perspective à la ligne de terre.

— Théol. *Articles fondamentaux*, Dogmes dont la foi explicite est nécessaire au salut.

— ANTON. **Accessoire, incident, secondaire, subsidiaire** ou **auxiliaire.**

FONDAMENTALEMENT [*man-ta-le-man*] adv. D'une manière fondamentale.

FONDANT [*dan*], **E** adj. Qui fait fondre. V. plus loin. || Qui se fond : *Le zéro du thermomètre répond à la température de la glace* FONDANTE. || En parlant d'un fruit, de ce qui est juteux, de ce qui se dissout rapidement dans la bouche : *Poire* FONDANTE. *Biscuit* FONDANT. || *Par exagér.* En parlant d'une personne qui pleure abondamment : *Une jeune fille toute* FONDANTE *en larmes.* (Molière.)

— *Tableau fondant*, Tableau de diorama, qui s'efface sous l'œil du spectateur.

— *Substantiv.* et au masc. Confis. Bonbon qui fond dans la bouche, et qui contient une liqueur ou une pâte sucrée et parfumée.

— Art culin. Sorte de pâtisserie préparée avec de la farine, des amandes douces, du sucre, du beurre, des œufs travaillés en une pâte et que l'on fait cuire à feu doux dans un moule plat.

— Céram. Matière fusible, généralement un silicate ou un borosilicate plombeux et alcalin incolore qu'on ajoute aux oxydes colorants ou aux métaux (or, argent, platine), pour les faire adhérer par une cuisson modérée sur leurs excipients : céramiques, verres, métaux, en donnant une couleur glacée. || Se dit aussi de toute matière qui apporte de la fusibilité dans une pâte céramique ou un émail : *Le feldspath et la craie jouent le rôle de* FONDANTS *dans la constitution de la pâte à porcelaine et dans celle de son émail.*

— Méd. Nom très usité dans le langage des médecins humoristes et surtout des vétérinaires, pour désigner les remèdes que l'on supposait doués de la propriété de résoudre les engorgements et de faciliter leur écoulement. (Exemple : *Fondant de Rotrou*, composé d'antimonite, d'antimoniate et d'azotate de potasse, délaissé aujourd'hui. Actuellement, on appelle ces médicaments *altérants, résolutifs.* Le nom de *fondant* est réservé surtout pour les emplâtres et des pommades contenant de l'iode, de l'iodure de potassium ou un sel de mercure.)

— Métall. Matière qui, ajoutée à un lit de fusion, amène une séparation prompte et aussi complète que possible de la gangue de minerai ou des impuretés diverses. (Ces fondants varient avec la nature des minerais ou métaux ; on cherche généralement à provoquer, grâce à eux, la formation de composés facilement fusibles, silicates par exemple ; c'est ainsi que la castine [carbonate de chaux] ou le spath fluor sont employés comme fondants au haut fourneau, suivant la nature chimique des minerais ; des sables, des argiles, le borax, etc., sont utilisés dans d'autres métallurgies et en fonderie.)

— Verrer. Base qui, en se combinant avec la silice du sable, fournit un silicate fusible.

— Photogr. *Vues fondantes*. On nomme ainsi les projections faites sur un même point avec deux appareils et dont une seule est visible pour les spectateurs. (Peu à peu cette projection est supprimée, soit par extinction de l'éclairage au moyen du robinet distributeur, soit par fermeture de l'objectif par l'œil-de-chat ; mais, en même temps, la vue projetée par la seconde lanterne devient visible par la manœuvre inverse d'éclairage et enfin remplace définitivement la première. Les deux vues semblent ainsi se fondre l'une dans l'autre, la première s'estompant et se confondant peu à peu avec la seconde qui, progressivement, apparaît et prend de la netteté.) En cinématographie on dit *Effets de fondu.*

FONDATEUR, TRICE n. (lat. *fundator, trix*). Qui a construit une ville. || *Par extens.* Qui a créé, établi, organisé : *Le* FONDATEUR *d'un empire, d'une maison de commerce. Zénon fut le* FONDATEUR *de l'école stoïcienne. Mahomet fut le* FONDATEUR *de l'Islam. Erasistrate fut le* FONDATEUR *de l'anatomie pathologique.* (Raspail.) || Qui a établi, institué par un fonds, une somme, un revenu : *Le* FONDATEUR *d'un prix. Le* FONDATEUR *d'un lit dans un hôpital.*

— *Part de fondateur*, Titre, généralement cessible, remis aux fondateurs des sociétés anonymes et leur donnant droit à une part dans les bénéfices. V. SOCIÉTÉ.

— Encycl. Dr. comm. Les *fondateurs d'une société par actions*, c'est-à-dire ceux qui la constituent, encourent une responsabilité particulière : ils doivent, si la société est nulle par leur faute, indemniser tous ceux auxquels cette nullité porte préjudice. En revanche, les statuts leur attribuent en général, pour rémunérer leur initiative et compenser leurs risques, des droits spéciaux représentés par des valeurs mobilières appelées *parts de fondateur*. La *part de fondateur* est donc un titre représentant les droits particuliers accordés par les statuts d'une société à ses fondateurs. Ces parts sont presque toujours transmissibles, soit au porteur, soit au nominatif, et souvent négociables en Bourse. Il en résulte que les porteurs de ces titres sont loin, au bout d'un certain délai, d'avoir tous participé à la fondation de la société.

La plupart du temps, les parts de fondateurs donnent à leurs porteurs un droit portant sur une fraction des bénéfices nets globaux de la société. Mais, généralement, il est stipulé que les bénéfices ne sont ainsi partagés qu'après prélèvement de la somme nécessaire pour assurer à toutes les actions un dividende statutaire minimum. Au delà seulement de cette somme il est attribué aux porteurs de parts une fraction des bénéfices.

La nature juridique des parts de fondateurs est très discutée ; la jurisprudence considère les fondateurs non comme des sortes d'actionnaires, mais comme de simples créanciers de la société. D'ailleurs, les statuts ne leur donnent généralement ni droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ni aucune part dans la liquidation éventuelle de la société. Pour défendre leurs intérêts communs, les porteurs de parts d'une société forment souvent entre eux une société.

Fondateurs (LES SEPT SAINTS), de l'ordre des servites. V. SEPT SAINTS FONDATEURS.

FONDATION [*si-on*] n. f. (lat. *fundatio*). Action de fonder, d'asseoir les fondements d'une construction : *La* FONDATION *d'une ville.* || Travaux pour asseoir les fondements d'un édifice : *Les* FONDATIONS *d'un édifice comprennent l'excavation du terrain, et, lorsqu'il est nécessaire, le pilotis à établir pour affermir le sol.* || Ce sur quoi on fonde : *Jeter les* FONDATIONS *d'un monument.* || Se dit particulièrem. de la tranchée que les fondements doivent remplir : *Creuser les* FONDATIONS *d'un monument.* — *Abusivem.* Les fondements eux-mêmes : *Bâtir des* FONDATIONS. *Des* FONDATIONS *peu solides.*

— *Par extens.* Action de fonder, d'établir, d'organiser : *La* FONDATION *d'un empire, d'un ordre, d'une académie.* || Action d'établir un fonds pour créer quelque chose : FONDATION *d'un prix, d'un lit d'hôpital. Les* FONDATIONS *pieuses.*

— ANTON. **Faite.** — **Abolition, destruction, éversion, renversement, ruine, subversion.**

— Encycl. Constr. Les *fondations* varient suivant la nature du terrain sur lequel on les appuie.

Les terrains se classent en trois catégories : les *terrains rocheux* ; les *terrains incompressibles*, constitués par des couches épaisses de gravier ou de sable ; les *terrains compressibles*, tourbeux, glaiseux, etc., nécessitant de sérieuses précautions pour les consolider avant l'édification des fondations.

Sur les roches, les fondations s'établissent directement par couches successives et horizontales de matériaux, ou bien on pratique dans la roche un encaissement de peu de profondeur, en montant de ce niveau la maçonnerie. Dans les terrains incompressibles, on creuse des tranchées plus ou moins profondes que l'on remplit de mortier dans lequel les briques, pierres ou cailloux sont noyés afin de former un empattement sur lequel on monte les murs de fondation. Dans les terrains compressibles, on établit des piliers de maçonnerie, que l'on descend jusqu'au terrain solide, et on réunit ces piliers au moyen d'arcs de décharge, qui répartissent la charge du bâtiment sur les piliers. Quelquefois, aussi, on bat des pieux dans le terrain compressible, et la tête du pilotis reçoit les fondations.

Lorsque les fondations doivent être faites sous l'eau, on a recours à des batardeaux isolant l'endroit où l'on doit travailler, et de puissantes pompes épuisent l'eau. Si, au contraire, la profondeur d'eau est grande, on emploie des caissons à air comprimé. Il suffit parfois d'entourer d'une ligne de pieux l'emplacement de la fondation et d'y couler du béton jusqu'à affleurement. V. BATARDEAU, CAISSON, PILOTIS.

— Dr. La *fondation* est la donation, entre vifs ou par testament, au profit d'un établissement ou d'un service public, d'une œuvre pieuse ou de bienfaisance, le plus souvent à charge par le bénéficiaire d'accomplir certaines obligations déterminées. On distingue les fondations *ecclésiastiques*, séculières et mixtes (messes, prières, entretien des ministres du culte, etc.) ; les *séculières* (établissement d'un hospice, d'un lit dans un hôpital, d'une école, de prix) ; les fondations *mixtes*, applicables à la fois au temporel et au spirituel.

Les fondations n'étaient pas inconnues de l'antiquité païenne. Mais l'institution se développa et prit une physionomie caractéristique sous l'influence du christianisme. Dans les premiers temps de notre ancien droit leur essor fut favorisé par un régime de liberté ; puis le droit canon classique exigea pour leur validité une autorisation de l'évêque. Plus tard, elles cessèrent de dépendre de l'autorité religieuse ; la validité des fondations fut subordonnée à une autorisation expresse du pouvoir civil. Le pouvoir royal examina et homologua les titres de fondation et organisa une législation très restrictive qu'on trouve presque toute résumée dans l'édit d'août 1749. La législation révolutionnaire ne se montra pas plus favorable aux fondations qu'aux corporations. Elles furent abolies, en principe, par la loi du 6 mai 1791.

L'exécution des fondations religieuses avait été confiée aux fabriques et consistoires par le décret du 30 décembre 1809. D'après la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, les fabriques et consistoires, supprimés, devaient être remplacés par des associations cultuelles auxquelles leurs biens seraient dévolus. Ces associations n'ayant pas été immédiatement constituées, des décrets ont remis les biens des fabriques grevés de fondations charitables à des collectivités ou établissements publics ou d'utilité publique dont la destination était conforme à celle de ces biens. Ultérieurement, des associations diocésaines furent créées, et, conformément à un avis du Conseil d'Etat, le ministère de l'intérieur décida que les biens grevés d'affectations pieuses, provenant des fabriques, pourraient, en vue d'assurer l'exécution de la volonté des morts, être remis par les départements, les communes ou établissements de bienfaisance aux associations diocésaines sous forme de titres de rente nominatifs pour les fondations perpétuelles, de fonds ou valeurs pour les fondations temporaires.

Lorsque les fondations sont faites sous forme de dons ou legs à des départements, communes, établissements de bienfaisance, leur acceptation nécessite les mêmes autorisations administratives que pour les dons et legs. L'autorisation administrative doit également intervenir pour réaliser une fondation qui comporte création d'une personne morale, dont le fonctionnement est ensuite placé sous le contrôle de l'autorité publique. Le régime juridique des fondations découle des principes de la loi du 1er juillet 1901.

D'autre part, une loi du 21 juillet 1927 et un décret du 1er avril 1928 fixent les conditions dans lesquelles les commissions administratives des établissements publics d'assistance peuvent obtenir, par arrêté préfectoral ou par décret, la réduction des charges imposées par une fondation dont les ressources sont devenues insuffisantes.

FOND-DU-LAC, ville des Etats-Unis (Wisconsin), à l'extrémité méridionale du lac Winnebago ; 23.420 hab. Ancien comptoir des Canadiens français, relié au Mississipi par le canal du Fox-River. Exploitation de bois de pin, scieries, papeteries.

FONDE n. f. Mar. Fond de l'eau. || Mouillage. || *Etre à la fonde*, Etre au mouillage (dans l'ancien langage des galères).

— Archéol. *Cordage de la fonde*, Ensemble des cordages, à bord des galères, du XVe au XVIIIe siècle, qui servaient de câble à ancre. (Les fers ou grosses ancres de la galère étaient dits : *fers à donner fonde*, c'est-à-dire à mouiller.)

FONDE n. f. (du lat. *funda*, fronde). Art milit. anc. Poche des machines de guerre, dans laquelle on mettait le projectile. || Ce projectile lui-même. (Les machines à fonde, mangonneaux, bibles, pierriers, bricoles, trébuchets, se maniaient par une verge et un contrepoids ; elles furent en usage pendant le moyen âge.)

FONDE n. f. (espagn. *fonda*). Hôtellerie, entrepôt d'Orient. || Syn. FONDIQUE.

— Dans certaines parties du midi de la France, Auberge de village.

FONDEMENT [*man*] n. m. (lat. *fundamentum*). Ensemble des travaux de maçonnerie qui arrivent jusqu'à fleur de terre, et servent de base à un édifice : *Jeter les* FONDEMENTS *d'un palais.* || Tranchée que l'on ouvre pour y bâtir la base d'un édifice : *Creuser les* FONDEMENTS *d'une maison.*

— *Par extens.* Base, partie d'un entassement naturel, qui supporte tout le reste de la masse : *Les* FONDEMENTS *d'une montagne.* || Base imaginaire sur laquelle reposent la terre et l'univers : *La terre a été ébranlée sur son antique* FONDEMENT.

— *Fig.* Base, élément essentiel sur lequel s'appuie tout le reste : *Les* FONDEMENTS *de l'Etat, de la société. Jeter les* FONDEMENTS *d'une doctrine. La liberté de conscience est le* FONDEMENT *de toutes les autres libertés.* (J. Simon.) || Base solide, certitude, réalité : *Des bruits sans* FONDEMENT. *Toutes vos peines sont sans* FONDEMENT. (Bossuet.) *Aversion, Haine sans* FONDEMENT. || Ce sur quoi on peut s'appuyer, compter : *Faire* FONDEMENT *sur la loyauté de quelqu'un.* (Vx.)

— *Particulièrem.* Partie inférieure du tube intestinal ; ouverture anale : *Avoir une chute de* FONDEMENT.

— SYN. **Fondement, base.** V. BASE.

— ANTON. **Faîte, pinacle.**

Fondement de la métaphysique des mœurs, d'Emmanuel Kant. Cet ouvrage, publié en 1783, est divisé en trois sections : 1° passage de la connaissance morale ordinaire à la connaissance philosophique ; 2° passage de la philosophie élémentaire à la métaphysique des mœurs ; 3° passage de la métaphysique des mœurs à la critique de la raison pure pratique. Seule, est absolument bonne la bonne volonté. La volonté est bonne lorsqu'elle agit non pas selon les impulsions de la sensibilité à la recherche du bonheur, mais selon une règle universelle, commune à tous les êtres raisonnables. Cette règle est l'impératif catégorique, fondement de l'obligation morale : « *Agis toujours de telle sorte que tu puisses vouloir que ta maxime devienne une loi universelle.* » Ce même impératif s'exprime encore dans les deux formules suivantes, qui font ressortir la dignité et l'autonomie de l'homme comme être raisonnable : « *Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité, soit dans ta personne, soit dans la personne d'autrui, comme une fin, et que ne t'en serves jamais comme d'un moyen.* » « *Agis de telle sorte que ta volonté puisse se considérer elle-même comme dictant par ses maximes des lois universelles.* »

Fondement de l'induction (DU), par J. Lachelier (1871). « L'induction est l'opération par laquelle nous passons de la connaissance des faits à celle des lois qui les régissent. » Comment une telle opération est-elle logiquement valable et sur quels principes philosophiques est-elle fondée ? « L'induction n'est point fondée sur le principe d'identité. » La croyance au *déterminisme universel* et à un ordre de la nature rend seule possible l'induction. Il faut admettre, avec l'idéalisme, que « les conditions de l'existence des phénomènes sont les conditions mêmes de la possibilité de la pensée ». La liaison de nos représentations, comme celle des phénomènes, se fait d'abord en vertu du principe de causalité. Tout, dans la nature, doit s'expliquer mécaniquement, parce que « le mouvement est le seul phénomène intelligible ». Mais un phénomène n'existe pas seulement autant qu'il a une cause ; sa pleine réalité résulte, pour notre esprit, de ce qu'il a une fin, de ce qu'il fait partie d'un système : d'où la nécessité du principe de finalité.

FONDER [*dé*] v. tr. (lat. *fundare*). Constr. Asseoir les fondements d'une construction : FONDER *un édifice sur pilotis.* || Edifier en commençant par les fondements ; être le premier à bâtir : FONDER *une ville.*

— *Par extens.* Créer, établir, organiser : FONDER *un empire, une colonie, une société, un hôpital, un journal.* || Etablir, instituer en assignant un fonds, une somme, un revenu pour : FONDER *un lit à l'hôpital.* FONDER *un prix.*

— *Fig.* Asseoir, appuyer, faire reposer sur : *Je* FONDAIS *sur le sable.* (Lamartine.) FONDER *ses espérances sur des données certaines.*

Je *fondais* mon bonheur sur le débris des lois.
RACINE.

|| Etablir solidement : *L'arbitraire est l'ennemi de toutes les transactions qui* FONDENT *la prospérité des peuples.* (B. Constant.) FONDER *son autorité sur l'affection.*

— ***Fondé, e,*** part. pass. du verbe *Fonder* : *Edifice* FONDÉ *sur pilotis. Ville* FONDÉE *depuis peu ;* et *au fig.* Assis, appuyé sur : *Toutes nos connaissances sont* FONDÉES *sur des rapports et des comparaisons.*

Mon trône n'est *fondé* que sur des morts illustres.
CORNEILLE.

|| Etabli solidement, motivé, légitime : *Il a évité de dire rien qui ne fût* FONDÉ *sur la tradition.* (Pascal.) *Cette nouvelle ne me paraît pas* FONDÉE. (Mme de Sévigné.) *Crainte* FONDÉE. *Les plus grandes réputations ne sont pas toujours les mieux* FONDÉES. *Accusation mal* FONDÉE. || Qui a de justes motifs, est autorisé à de solides raisons : *Etre* FONDÉ *à se plaindre. Etre* FONDÉ *dans son opinion.*

— *Fondé en,* Légitimé par : *La théologie de Grotius est* FONDÉE EN *raison et* EN *pratique.* (Bossuet.)

— Fin. *Dette fondée,* Dette de l'Etat inscrite à perpétuité sur le grand-livre.

— *Fondé de pouvoir,* Se dit d'une personne dûment autorisée à agir au nom d'une autre ou d'une société ; et substantiv. : *Un* FONDÉ DE POUVOIR.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le bien-fondé d'une nouvelle,* Le fait qu'elle repose sur des données sérieuses. V. BIEN-FONDÉ n. m.

— ***Se fonder,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.,* S'appuyer sur : *Il* SE FONDE *ordinairement sur nos pères.* (Pascal.) SE FONDER *sur une opinion fausse.*

— Au sens passif, Etre fondé (au propre et au fig.) : *Ville, Empire qui* SE FONDA *avec difficulté. Espoirs qui* SE FONDENT *à tort sur quelqu'un.*

Comme le seul espoir où mon bonheur *se fonde.*
CORNEILLE.

— ANTON. **Abolir, détruire, renverser, ruiner.**

FONDERIE [*rî*] n. f. Techn. Art de fondre et de purifier les métaux. || Installation métallurgique dans laquelle on fond les métaux ou alliages et on les coule dans des lingotières pour en faire des lingots, ou dans des moules pour leur donner la forme d'emploi. || *Spécialem.* Atelier où l'on coule la fonte. || Lieu où le cirier fond sa cire. || Nom que les ciriers donnent à la cuve dans laquelle ils fondent la cire. || Laboratoire. (Vx.) || Fabrique d'objets en métal fondu : FONDERIE *de canons.* FONDERIE *de caractères.*

— ENCYCL. Techn. Pratiquée de toute antiquité, la *fonderie* n'est devenue une grande industrie que depuis le développement du machinisme et de la grande construction mécanique. L'idée de couler les métaux liquides dans une empreinte pour obtenir des objets de formes variées est aussi vieille que la découverte de l'airain, mais longtemps ce mode de fabrication fut réservé à l'obtention des armes, statues, cloches, vases, etc. Les moyens employés, aussi bien pour obtenir l'empreinte que pour fondre le métal et le couler, étaient alors rudimentaires et ne permettaient pas la fabrication de pièces volumineuses sans des déplacements formidables de matériel et de main-d'œuvre. L'artillerie, en exigeant des canons, puis la grande industrie en demandant des bâtis lourds et massifs pour ses moteurs et ses machines, firent faire d'immenses progrès à la fonderie. Elle est aujourd'hui une grande industrie, qui possède des moyens puissants lui permettant de produire rapidement des pièces d'un tonnage énorme. Les premières fonderies industrielles qu'ait eues la France furent les fonderies militaires qui, vers la fin du XVIIe siècle, à Douai, Besançon et Pignerol, fabriquaient les canons pour l'artillerie de terre. Puis ces deux dernières disparurent, tandis qu'il en était créé d'autres, à Strasbourg et à Toulouse, qui, comme celle de Douai, subsistèrent jusqu'en 1864. Ces trois établissements furent alors remplacés par l'unique fonderie de Bourges, dont la situation centrale offre plus de garanties. Organisé d'abord pour produire des pièces de bronze, qu'on y fondait en effet pour les y *usiner* ensuite, cet établissement ne fait plus qu'usiner les pièces en acier actuelles, dont les éléments sont achetés à l'industrie privée.

La fonderie de Bourges fabrique aussi des obus et projectiles de différentes sortes. C'est un établissement très important.

Les fonderies de canons les plus connues à l'étranger, comme établissements d'Etat, sont celles de Woolwich en Angleterre, de Spandau en Prusse, celle-ci jusqu'en 1919. Mais, dans ces deux pays existent, ou existaient, des établissements privés non moins importants au point de vue militaire, tels que ceux d'Armstrong à Elswick, de Krupp à Essen, de Grüson à Buckau (près de Magdebourg), etc.

En France, également, on trouve, au Creusot, à Saint-Chamond, et ailleurs, des établissements privés dont la puissance productrice est tout à fait de même ordre.

Une fonderie moderne comporte une série d'ateliers qui réalisent les différentes opérations suivantes : 1° le *modelage,* qui fournit les modèles, généralement en bois, et outillage nécessaires au moulage (boîte à noyaux, raclettes, etc.) ; 2° le *moulage,* qui consiste à préparer les moules où l'on va couler le métal ; ces moules sont en sable de fonderie (moulage au sable) ou en métal (moulage à la coquille) ; 3° la *fusion,* qui permet de faire passer les métaux à l'état liquide et de réaliser des alliages en opérant les mélanges nécessaires ; 4° la *coulée,* par laquelle on fait passer le métal ou l'alliage liquide dans les moules ; 5° le *décochage,* par lequel on brise les moules pour en sortir les pièces coulées ; et 6° l'*ébarbage,* qui enlèvera les bavures et aspérités diverses que le moulage ou la coulée auront provoquées à la surface des pièces.

La fonderie moderne peut se diviser en *fonderie d'art* et *fonderie mécanique.*

La première met encore en œuvre, dans certains cas, les méthodes d'autrefois, notamment pour les moulages de pièces importantes (statues, cloches, vases) ; mais elle utilise aussi pour les moulages des bronze-imitation et des fontes du bâtiment (grilles, balcons), les procédés modernes et rapides.

A la seconde appartient l'élaboration de toutes les pièces destinées à la construction des moteurs, machines-outils, automobiles et avions, qu'elles soient en acier, en fonte, en bronze, ou en aluminium ; elle emploie des procédés mécaniques organisés suivant des méthodes scientifiques, et des machines à grande production. Grâce aux progrès du machinisme et de la métallurgie, la fonderie industrielle tend à occuper une place de plus en plus importante dans la construction des machines.

Les progrès de sa technique lui permettent d'exécuter des pièces de jour en jour plus compliquées et de réduire ainsi considérablement les frais d'usinage, donc le coût des appareils.

Les procédés d'affinage et de coulée récemment mis au point par les métallurgistes et les fondeurs réduisent de plus en plus l'importance des défauts (bavures, soufflures, gales, retassures, porosités, etc.) qui limitaient autrefois les applications de cette industrie.

FONDETTES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 7 kil. de Tours ; 2.195 hab. Ch. de f. Orléans. Fabriques de pâtes alimentaires, d'objets en ardoise. Vins de Touraine.

FONDEUR n. m. Celui qui dirige une fonderie. || Celui qui dirige une fabrique d'objets en métal fondu (caractères d'imprimerie, canons, cloches, statues). || Ouvrier qui surveille ou effectue les opérations de fusion et de coulée dans une fonderie. || Ouvrier de hauts fourneaux, qui donne issue à la fonte en fusion pour la couler en gueuses ou en saumons. || Marchand de fonte.

Armes de l'ancienne corporation des fondeurs.

— Fam. *Etre penaud comme un fondeur de cloches,* Etre fort surpris de voir manquer une chose sur laquelle on comptait (comme un fondeur de cloches dont l'opération n'a pas réussi).

— Adjectiv. : *Ouvrier* FONDEUR.

— ENCYCL. Au XIIIe siècle, les *fondeurs* formaient déjà une nombreuse communauté qu'Etienne Boileau mentionne dans son *Livre des Métiers.* Les gros ouvrages comme statues, chapiteaux, tabernacles, ne rentraient pas dans la compétence des fondeurs proprement dits et étaient exécutés le plus souvent par les imaigiers ou statuaires, à qui ce privilège fut conservé jusqu'à la fin de l'ancien régime. La profession était libre, mais il était défendu de surmouler des clefs. Les statuts de la Communauté furent revisés au XVIe siècle, et modifiés de nouveau en 1691.

Les fondeurs, mouleurs en terre et en sable, eurent le privilège de fondre, commencer, parachever et réparer les croix garnies de leur crucifix, les ciboires, encensoirs, chandeliers, ouvrages de cuivre ou de laiton propres au harnachement des chevaux ou à la décoration des meubles, literies et carrosses, les mortiers, les cloches, etc. Henri II fut le premier roi qui établit à Paris, pour les besoins de l'artillerie et la fonte des statues, un atelier de fonderie, à l'Arsenal, en 1549. Louis XIV installa des fonderies de canons sur les frontières du royaume : à Douai, Pignerol, Besançon, Brest et Toulon, ainsi qu'à Lyon ; l'Arsenal fut alors transformé par Louvois en fonderie royale des statues et autres ouvrages pour les bâtiments du roi ; le célèbre Balthazar Keller, qu'on avait fait venir de Zurich, dirigea cette fonderie, avec le titre de commissaire général des fontes de France. Outre Keller, il y eut en France, au

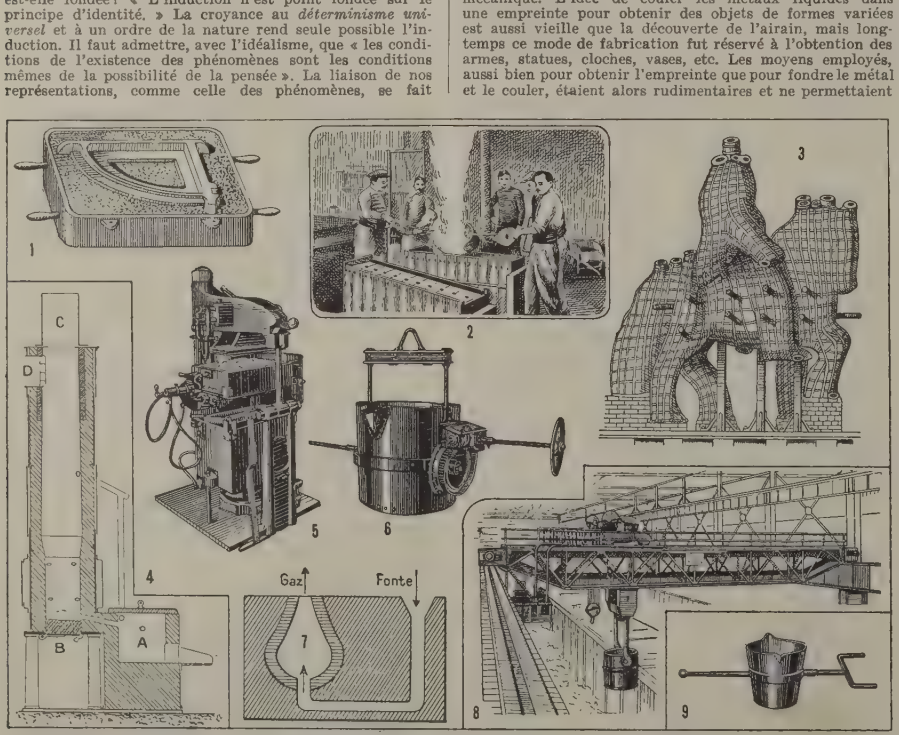

FONDERIE : 1. Moulage au sable d'une pièce à la poche industrielle ; 2. Fondeurs versant la fonte dans les moules ; 3. Moulage d'une statue équestre à cire perdue ; 4. Coupe d'un cubilot (A, creuset et trou de culée ; B, grille ; C, cheminée ; D, entrée des matières) ; 5. Machine Bouvillain et Ronceray pour fabrication des moules en sable ; 6. Poche saucière de 1.500 kg. ; 7. Principe de la coulée en source ; 8. Pont de coulée de 50 tonnes avec treuil auxiliaire de 15 tonnes ; 9. Poche de coulée à main.

XVIIe siècle, un certain nombre de fondeurs éminents, notamment le sculpteur Hubert Le Sueur, Claude Butavand, Marcelin Chaumont, Sauteray et Vanier qui fondirent les colonnes du Val-de-Grâce, Domenico Cucci les fondeurs des Gobelins, etc. Au XVIIe et au XVIIIe siècles appartiennent Pierre le Clerc, Vassé qui travailla à la chapelle de Versailles, Larche, Gallien, Lucas et Martin employés par le roi à Fontainebleau, Philippe Caffiéri, Duplessis, Poisson père et fils célèbres dans toute la Normandie, Forestier collaborateur d'Aben et de Riesener, Gor qui fondit la statue de Louis XV par Bouchardon, etc. L'art du fondeur subit, durant toute la première moitié du XIXe siècle, une redoutable crise. Les efforts des Barbedienne, des Paillart, des Thiébault ont cependant réussi, depuis, à déterminer une véritable renaissance, et nos fondeurs-éditeurs d'aujourd'hui, tels qu'Hébrard, Rouard, Leblanc-Barbedienne, Susse, Goldscheider, sont les dignes collaborateurs des sculpteurs dont ils éditent les œuvres.

Fondeur (CHEZ LE), tableau de J.-F. Raffaelli, conservé dans les musées nationaux. (V. planche *Beaux-Arts LXII.*)

FONDEUSE n. f. Techn. Nom donné à diverses machines à fabriquer des moules ou à couler une matière fondue, comme les caractères en plomb des monotypes.

FONDI, ville d'Italie (Latie, prov. de Rome), près de la mer, sur l'antique voie Appienne ; 13.000 hab. Ruines d'un couvent de dominicains où enseigna saint Thomas d'Aquin, et d'un château détruit par les Barbaresques en 1534 et 1594. — La contrée voisine, où se trouve le *lac Fondi* (*lacus Amyclanus*), fut longtemps réputée pour son insalubrité à cause des marais, et Fondi servit de repaire aux bandits dont le plus célèbre fut, au XVIIe siècle, Michel Pezza, *Fra Diavolo*. La contrée a été assainie ; elle est aujourd'hui prospère et fertile. Les coteaux voisins produisirent dans l'antiquité le vin de *Cécube*.

FONDIQUE [*dik'*], **FONDIC, FONDIK, FONDOUK** n. m. Autrefois, Hôtellerie et entrepôt des marchands en Orient. (C'est l'arabe FONDOUK [du gr. *pandokheion*] « hôtellerie, caravansérail musulman ».)

FONDIS [*dî*] n. m. (de *fondre*). Affaissement du sol, dû à un éboulement souterrain. (On dit aussi FONTIS, et CLOCHE.) || *Fondis à jour*, Eboulement présentant un trou profond au travers duquel on peut apercevoir l'intérieur d'une carrière.

FONDO, ville d'Italie (prov. de Trente), dans le val di Non ; 2.050 hab. Château de Malosco.

Fondo (THÉÂTRE DU), théâtre de Naples, créé en 1778 avec des ressources provenant en grande partie de la confiscation des biens des jésuites, par la caisse (*fondo*) du domaine militaire. Construit par l'architecte Francesco Securo, et consacré d'abord aux spectacles héroïques et chorégraphiques, puis à la comédie lyrique, ce théâtre devint plus tard une succursale du théâtre San-Carlo. Rossini et Donizetti y donnèrent plusieurs opéras. En 1871, le théâtre du Fondo prit le nom de *théâtre Mercadante*.

FONDOIR n. m. Lieu où les bouchers et les charcutiers fondent les graisses et les suifs.

FONDOLO (Gabrino), tyran de Crémone de 1406 à 1420. Attaché à la famille des Cavalcabo, chefs du parti démocratique de Crémone, il commandait la forteresse lorsque, en 1404, Ugolino Cavalcabo fut fait prisonnier par les Visconti de Milan, chefs du parti gibelin, et que Carlo Cavalcabo s'empara du pouvoir. Ugolino ayant été remis en liberté en 1406, Fondolo réunit les deux cousins à un banquet sous prétexte de réconciliation, et les fit massacrer par ses soldats. Devenu ainsi tyran de Crémone, il fit légitimer son pouvoir, en 1413, par l'empereur Sigismond et le pape Jean XXIII. Mais, attaqué par le duc de Milan Jean-Galéas Visconti, il fut dépouillé de ses Etats en 1420, après une résistance acharnée et, finalement décapité en 1425.

FONDON, bourg d'Espagne (prov. d'Alméria), sur un affluent du rio d'Alméria ; 2.900 hab. Mines de plomb.

FONDOUK n. m. V. FONDIQUE.

FONDOUK, comm. d'Algérie, départ. et à 32 kil. d'Alger, à l'extrémité orientale de la Mitidja ; 6.190 hab. Aux environs, barrage et réservoir du Khamis.

FONDRE v. tr. (du lat. *fundere*, verser, fondre). Amener à l'état liquide par la chaleur : FONDRE *des métaux, du beurre, de la neige ; et au fig.* Amollir, adoucir, attendrir : *Je ne sais quoi de divin semblait* FONDRE *son cœur.* (Fénelon.) Fig. *Fondre la glace*, Faire cesser la contrainte ou la désunion. || Dissoudre dans un liquide : FONDRE *du sel, du sucre dans l'eau ;* et *au fig.* Mêler une chose à une autre de façon à former un seul tout : FONDRE *en un seul divers projets de loi.* || Couler, confectionner en métal fondu : FONDRE *une cloche, des balles.* || *Fondre d'un seul jet*, Faire d'ensemble une pièce de bronze ; et *au fig.* Faire d'ensemble un ouvrage d'esprit.

— Comm. *Fondre des titres*, S'en défaire avec quelque perte (comme lorsqu'on fond des métaux qui donnent des déchets).

— Méd. Résoudre (en parlant d'un engorgement).

— Peint. *Fondre des couleurs, des teintes, des tons*, Les adoucir sur les bords, de façon à passer graduellement et par nuances insensibles d'une couleur à une autre.

— *Intransitiv.* Devenir liquide : *Le fer ne* FOND *qu'à une très haute température. La neige* FOND *au soleil.*

— Par exagér. *Fondre en larmes, en pleurs*, Se liquéfier en quelque sorte, verser des larmes abondantes. || Se dissoudre dans un liquide : *Le sucre* FOND *dans l'eau ;* et *au fig.* Diminuer par degrés, se réduire à rien : *L'argent* FOND *entre ses mains.*

[Il voyait] *Fondre* ces régiments de granit et d'acier.
V. HUGO.

Il n'y a point d'ouvrage si accompli qui ne FONDÎT *tout entier au milieu de la critique, si son auteur voulait en croire tous les censeurs.* (La Bruyère.) || *Fam.* Maigrir : *Malade qui* FOND *à vue d'œil.*

— S'abîmer, s'affaisser :

Ou tel, abandonné de ses poutres usées,
Fond enfin un vieux toit sous les tuiles brisées.
BOILEAU.

— S'abattre impétueusement sur : *Ouragan qui* FOND *sur un navire ;* et au fig. *Les brocards* FONDENT *sur lui de toutes parts.*

Si près de voir sur soi *fondre* de tels orages.
CORNEILLE.

— S'élancer impétueusement : *L'épervier* FOND *comme une flèche au milieu de la volaille épouvantée.* FONDRE *sur l'ennemi ;* et au fig. : *Maintes maladies* FONDIRENT *sur le peuple. Un grand malheur* FONDIT *sur moi.*

— LOC. PROV. **Fondre la cloche**, En finir avec une mauvaise affaire en en tirant tout ce qu'elle peut donner.

— ***Fondu, e,*** part. pass. du verbe *Fondre* (au propre et au fig.) : *Plomb* FONDU. *Sucre* FONDU. *Tous ces pauvres gens étaient* FONDUS *en larmes.* (Mme de Sévigné.) *C'était le génie du grand siècle passé* FONDU *dans la philosophie du siècle présent.* (Voltaire.) *Partout les tons de couleur les mieux* FONDUS. (Diderot.) — Fam. *Depuis sa typhoïde, il est tout* FONDU.

— Jeux. *Cheval fondu*, Jeu d'enfants sautant les uns par-dessus les autres. V. CHEVAL.

— Métall. *Métal fondu*, Métal passé à l'état liquide. || *Acier fondu*, Acier (même solide) qui a été élaboré au creuset.

— *Substantiv.* et au masc. Phot. En projection photographique, Substitution graduelle d'une image à une autre. V. la partie *encycl.*

— Métrol. anc. Mesure de convention pour le minerai, usitée dans le Périgord et l'Angoumois, et qui valait environ 6.500 kilogrammes actuels.

— Techn. *Genre fondu*, En terme de tisseur, Système de croisement qui est disposé de manière à produire des gradations ou ombres de toutes nuances. || Tissu produit par ce genre de croisement.

— ***Se fondre,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.*, Se mêler volontairement de manière à ne faire qu'un tout : *Ces peuples ont voulu* SE FONDRE *en un seul.*

— Au sens passif, Etre, devenir liquéfié : *Le verre* SE FOND *dans les fourneaux. La glace* SE FOND *au soleil.* || Etre, devenir dissous : *Le sucre* SE FOND *dans l'eau.*

— *Fig.* S'amollir, s'adoucir, s'attendrir :

Les cœurs que l'on croyait de glace,
Se fondent tous à leur abord.
LA FONTAINE.

|| Se diminuer, se réduire à rien : *Cependant l'armée de France* SE FONDAIT *peu à peu.* (Voltaire.) *Et je sentis tout mon être* SE FONDRE *de volupté.* (A. France.) || Se mêler, s'unir :

Les bouches *se fondaient* en étreintes lubriques.
Th. GAUTIER.

|| Se mêler de manière à ne faire qu'un, se combiner : *Par la Révolution Versailles* S'EST FONDU *dans la nation. Le code ecclésiastique où viennent* SE FONDRE *la loi lévitique, l'Evangile et le droit romain.* (Chateaubriand.) || Se confondre par nuances graduées : *Teintes qui* SE FONDENT *bien.*

— Méd. Se résoudre.

— Par exagér. *Se fondre en larmes*, Pleurer abondamment. || *Se fondre en eau*, Se dit du ciel, lorsqu'il pleut abondamment. || Fam. *Il n'a pas pu se fondre !* Se dit de quelqu'un qui a disparu inopinément et qu'on cherche en vain.

— ANTON. **Coaguler, figer, solidifier, concréter.**

— ENCYCL. Phot. Dans les projections fixes, les effets de *fondu*, c'est-à-dire de passage progressif d'une image à une autre, s'obtiennent par l'emploi simultané de deux lanternes, l'objectif de l'une étant masqué au fur et à mesure que celui de l'autre est découvert (*vues fondantes*). — En cinématographie, les effets de fondu sont obtenus lors de la prise de vues ; l'obturateur est progressivement fermé pendant que sont enregistrées les dernières images de la première scène ; le film est ramené, en marche arrière, jusqu'au commencement de la période de fermeture, et l'on enregistre la seconde scène en restituant progressivement à l'obturateur son ouverture normale ; le même dispositif est utilisé pour les apparitions et disparitions. V. FONDANT.

FONDRIER [*dri-é*] n. m. Navig. fluv. Train de bois flotté qui est resté trop longtemps dans l'eau et dont les diverses pièces s'alourdissent et s'enfoncent, sans pouvoir flotter encore.

— Techn. Mur terminant le fourneau dans une saline.

— Adjectiv. : *Mur* FONDRIER. *Bois* FONDRIER.

FONDRIÈRE n. f. (de *fondre*). Endroit du terrain, qui se trouve accidentellement plus bas que les terrains environnants et qui, souvent envahi par l'eau, est généralement marécageux : *Les* FONDRIÈRES *de l'Argonne. Des* FONDRIÈRES *causées par des pluies torrentielles.* || Minière exploitée à ciel ouvert, sans galeries.

— *Pop.* Poche.

FONDRILLES [*driy'*] n. f. pl. Syn. de EFFONDRILLES.

FONDS [*fon*] n. m. (lat. *fundus* qui a donné *fonz, fons* et, par réaction étymologique *fonds*). Le sol d'une terre considéré comme moyen de production ; terrain sur lequel on bâtit : *Cultiver un* FONDS. *Bâtir sur son* FONDS. || *Biens-fonds*, Immeubles : *Etre riche en* BIENS-FONDS. || *Fonds servant*, Fonds assujetti à une servitude. || *Fonds dominant*, Celui au profit duquel la servitude est établie. || *Le fonds et le tréfonds*, Le sol et le sous-sol.

— *Par extens.* Nue propriété (par opposition à *usufruit*) ; Capital (par opposition à *intérêt*) : *Mangez vos revenus, mais ne touchez pas au* FONDS. || *Mettre, Placer son argent, ses biens à fonds perdu*, Céder son argent, ses biens, moyennant une rente viagère. (V. plus loin) ; et fam. *Prêter à fonds perdu*, Prêter à un débiteur insolvable. || Capital dont on dispose pour une entreprise : *La moindre industrie exige des* FONDS *considérables.* || *Fam.* Argent comptant : *Etre en* FONDS. || *Les fonds sont bas*, On est à court d'argent.

— *Par anal.* Ressource, objet exploitable : *C'est le* FONDS *qui manque le moins.* (La Fontaine.) *Les végétaux paraissent être le premier* FONDS *de la nature.* (Buffon.) *Les idées sont des* FONDS *qui ne portent intérêt qu'entre les mains du talent.* (Rivarol.)

— *Fig.* Ce qui, au point de vue physique, moral, intellectuel, constitue une sorte de capital, de fonds : *Un* FONDS *de science, de vertus. Vous avez un* FONDS *de santé admirable.* (Molière.) *Personne n'a assez de* FONDS *pour remplir le vide du temps, sans ce que le vulgaire appelle des affaires.* (La Bruyère.) *Personne qui a un* FONDS *inépuisable de bonté. Je me sens un assez grand* FONDS *de patience.* (Mme de Sévigné.) *L'hypocrisie, la vénalité, la prostitution, le vol, forment le* FONDS *de la conscience publique.* (Proudhon.) *L'éternel* FONDS *de l'homme.* (Sully Prudhomme.) || *Vivre sur son fonds, Tirer tout de son fonds*, Se disent spécialement d'un auteur qui est pleinement original.

— Dans les bibliothèques, archives, etc., Totalité des livres, manuscrits ou documents provenant tous ensemble d'une autre collection : *La bibliothèque Ambrosienne a un* FONDS *provenant du monastère de Bobbio.*

— Comm. *Fonds de commerce*, ou absolum. *Fonds*, Etablissement commercial, avec tous ses accessoires, meubles spéciaux, marchandises, local, clientèle, etc. : *Un* FONDS *de boulanger.* || *Mise de fonds*, Capital employé à une entreprise. || *Fonds social*, Biens possédés par une société ou association. || *Fonds de roulement*, Capital employé par un commerçant ou un industriel à acheter ses matières premières et à payer ses frais généraux : on l'appelle ainsi parce qu'il est récupéré au fur et à mesure des ventes et redépensé presque aussitôt pour réapprovisionner le vendeur. || *Fonds d'amortissement, Fonds de réserve.* V. la partie *encycl.*

— Dr. Tout capital quelconque, mobilier ou immobilier. S'emploie souvent pour désigner un *bien-fonds*, c'est-à-dire un immeuble. || *Fonds de commerce*, Universalité juridique mobilière désignant l'ensemble des droits dont le commerçant se sert pour son exploitation.

— Jeux. Au lansquenet, Somme que le joueur doit mettre sur une carte.

— ENCYCL. Dr. Le mot *fonds*, dans le langage du droit, s'entend d'un capital quelconque ; il s'applique non seulement aux immeubles (sol et constructions), mais aussi aux objets mobiliers, argent comptant, valeurs de Bourse, rentes et créances.

Fonds dotal. — C'est l'ensemble des biens que la femme s'est constitués en dot.

Fonds social. — On comprend sous cette désignation tout le patrimoine d'une société ou association.

Fonds dominant et *Fonds servant.* — On nomme *fonds dominant* l'immeuble au profit duquel une servitude est établie, et *fonds servant* celui qui est assujetti à l'usage de cette servitude. Les droits et obligations des propriétaires sont, en cette matière, réglementés par les articles 697 à 702 du Code civil. Ainsi, le propriétaire du fonds servant ne doit rien faire de nature à porter atteinte à l'exercice de la servitude ; mais il a toujours la faculté de s'affranchir de son obligation en abandonnant la propriété du fonds assujetti ou la partie de ce fonds qui doit la servitude. De son côté, le propriétaire du fonds dominant doit s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver la condition du fonds servant.

Fonds perdu. — C'est le nom donné au capital aliéné sans retour auquel on a substitué le service d'une rente viagère.

— Dr. comm. Le *fonds de commerce* est une universalité juridique composée de l'ensemble des biens qui permettent à un commerçant l'exercice de sa profession. On y comprend l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à l'exploitation du commerce, les droits de propriété littéraire, artistique et industrielle qui y sont attachés, et qui concernent les brevets d'invention, marques de fabrique, licences, dessins et modèles, etc. Enfin, les intéressés peuvent y faire entrer les marchandises en magasin, et même certaines créances ou dettes commerciales.

L'ensemble forme un bien meuble incorporel, qui peut être cédé ou donné en nantissement : cession et nantissement sont des actes de commerce.

La cession de fonds de commerce est soumise, selon les cas, aux règles générales de la vente, de la donation, de l'échange ou de l'apport en société.

Le fonds de commerce, à l'exclusion toutefois des marchandises, peut également être donné en nantissement à un créancier, qui acquiert ainsi sur le fonds une véritable hypothèque mobilière.

Fonds de réserve. — Capital mis de côté par un industriel ou un commerçant pour parer à certaines éventualités. Dans les sociétés anonymes, la loi prescrit chaque année l'affectation d'un vingtième des bénéfices nets à la constitution d'un fonds de réserve, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint un vingtième du capital.

Fonds d'amortissement. — Capital épargné par un industriel ou un commerçant pour parer à l'amortissement de son matériel ou de ses dettes. Spécialement, les sociétés qui ont émis des obligations constituent en général un fonds spécial pour les amortir.

Fonds communs. — L'excédent du produit des centimes additionnels départementaux sur les dépenses fixes de ces collectivités a constitué, au début du siècle dernier, un *fonds commun* versé au budget général pour venir en aide aux départements en déficit. La loi du 18 juillet 1866 a remplacé ce fonds commun par un *fonds de subvention* aux départements pauvres, au moyen de crédits ouverts au ministère de l'intérieur.

La loi du 9 décembre 1905, portant séparation des Eglises et de l'Etat, décida que les sommes rendues disponibles par la suppression du *budget des cultes* formeraient un fonds commun réparti chaque année entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties.

La loi du 22 février 1918, qui supprima les droits d'octroi sur l'alcool et sur les boissons hygiéniques, créa un *fonds commun des boissons* au profit des communes.

La loi du 25 juin 1920 a majoré de 25 p. 100 l'impôt d'Etat sur les *automobiles* et constitué, à l'aide de cette majoration, un fonds commun réparti entre les départements, au prorata de la longueur de leurs routes carrossables entretenues. Ce fonds est alimenté par le dixième du produit total de l'impôt d'Etat sur les automobiles.

La loi du 25 juin 1920 a constitué aussi, au moyen d'un décime additionnel à l'impôt sur le *chiffre d'affaires*, un fonds commun réparti entre les départements et les communes, au prorata de la population départementale ou municipale. Ce fonds supporte, avant toute répartition, un prélèvement exceptionnel au profit des départements dont les voies ferrées d'intérêt local sont déficitaires.

La loi du 13 juillet 1925 et les lois subséquentes ont attribué aux départements et communes une part dans la taxe perçue pour la délivrance ou le renouvellement de la *carte d'identité des étrangers*. Cette part forme un fonds commun réparti annuellement pour un tiers aux départements et pour deux tiers aux communes.

La loi du 14 septembre 1941 a supprimé la plupart des fonds communs.

Fonds secrets. — Sous les différents régimes politiques, certains ministères (Affaires étrangères, Guerre, Marine, Intérieur) ont toujours été dotés, au budget de l'Etat, de crédits pour *fonds secrets* ou dépenses secrètes qui, par

leur nature ou leur objet (services diplomatiques, défense nationale, police politique, sûreté générale), ne peuvent être livrées à la publicité. Ces fonds, dont l'emploi n'est pas justifié suivant les règles ordinaires de comptabilité, sont généralement versés à un intermédiaire chargé de leur donner leur destination réelle. Un contrôle est exercé sur leur emploi par le chef de l'Etat. V. *Supplément.*

Fonds de non-valeur. — Réserve prélevée, sous forme de centimes additionnels, sur les contribuables pour faire face à des remises ou modérations d'impôt et à diverses dépenses d'intérêt général (frais d'assiette, confection des rôles, dégrèvements). L'inscription au budget d'un crédit pour fonds de non-valeur assure la rentrée du produit intégral de l'impôt. Le *fonds de non-valeur* s'applique aux impôts de répartition d'Etat (contribution foncière sur la propriété non bâtie, contribution personnelle et mobilière), aux centimes additionnels perçus au profit des départements, communes et autres collectivités, à certaines taxes assimilées.

— Fin. *Fonds publics.* Le nom de *fonds publics* désigne plus spécialement les titres de rente ou obligations émises par l'Etat, les départements ou les villes ; par extension, il s'applique aux titres garantis par l'Etat, tels qu'obligations ou actions des compagnies de chemins de fer, du Crédit national, etc., et, d'une façon plus générale, à l'ensemble des valeurs portées à la cote officielle de la Bourse. La transmission de ces fonds s'effectue soit par l'intermédiaire des agents de change, soit par actes notariés ou judiciaires. Leur négociation donne lieu à des opérations au comptant ou à terme (ces dernières sont celles dont le règlement se fait à une époque postérieure et fixée d'avance en vertu de marchés fermes ou à prime). Le cours authentique des fonds publics est inscrit dans la cote établie par les agents de change ; sur cette cote, à côté des fonds d'Etat, des départements ou des villes, sont admises, sous la surveillance du ministère des finances, d'autres valeurs offrant des garanties de stabilité. La hausse ou la baisse des fonds publics résulte de causes factices (agiotage, fausses nouvelles, etc.), de causes normales (amélioration ou affaiblissement du crédit public), ou de causes accidentelles (guerres, révolutions).

Fonds placés. — Un grand nombre de services publics ou d'établissements sont obligés ou autorisés à verser leurs fonds libres en compte courant au Trésor, avec ou sans intérêts. Ces dépôts procurent une ressource appréciable à la Trésorerie (Dette flottante) et évite de laisser des sommes improductives ou trop considérables entre les mains des agents des services.

Les clients les plus importants du Trésor sont les communes et les établissements de bienfaisance, pour qui le dépôt est obligatoire dans certains cas. A cet égard, les instructions du ministère des finances distinguent les placements de trésorerie et les placements budgétaires. Rentrent dans la première catégorie les fonds libres ou disponibles, avec ou sans emploi déterminé, qui excèdent les besoins du service : ils doivent être obligatoirement déposés en compte courant et bénéficient d'un intérêt. Les placements budgétaires comprennent les capitaux disponibles constituant soit l'emploi ou le remploi d'un élément du patrimoine communal (don ou legs, prix de vente d'immeubles), soit un excédent définitif de recettes non susceptible d'être employé aux dépenses courantes : ces placements peuvent être investis en fonds d'Etat ou en diverses valeurs du Trésor.

Les fonds appartenant en propre aux aliénés, aux malades des hôpitaux et aux enfants assistés peuvent être placés aux caisses d'épargne ordinaires.

FONDUE n. f. [*dû*] (substantif participial de *fondre*). Entremets au fromage. (Emincer 500 gr. de fromage de Gruyère ou d'Emmenthal ; les mettre dans une casserole avec trois jaunes d'œufs, une noix de beurre frais, du poivre frais moulu et un verre à bordeaux de vin blanc ; remuer sur un feu doux jusqu'à ce que le mélange se liquéfie puis épaississe. On sale très légèrement. Quelques recettes ajoutent un peu de kirsch. Servir dans la casserole même, et sur un réchaud.)

FONDULE ou **FUNDULUS** [*luss*] n. m. Genre de poissons, famille des cyprinodontidés, comprenant de petites formes cylindriques, ressemblant à des loches, et dont les nombreuses espèces habitent les eaux douces et saumâtres d'Amérique. (Une espèce [*fundulus hispanicus*] habite l'Europe [Catalogne].)

FONFRÈDE (Jean-Baptiste **Boyer-**), homme politique français, né à Bordeaux en 1766, guillotiné à Paris en 1793 ; fut, dès 1789, un des chefs de la Révolution dans la Gironde. Membre de la députation girondine à la Convention. Mais, comme ses amis, il entra en lutte contre Robespierre, Marat et la Commune de Paris. Président de la Convention le 2 mai 1793, il tint tête aux manifestations des pétitionnaires ; épargné le 2 juin, il fut décrété d'accusation le 3 octobre, et guillotiné le 31 du même mois.

FONFRÈDE (Henri), publiciste français, fils du précédent, né et mort à Bordeaux (1788-1841). Il fonda à Bordeaux, en 1820, *la Tribune*, puis *l'Indicateur de Bordeaux*, dans lequel il combattit avec ardeur et talent la Restauration. Après la révolution de Juillet, il se rallia au nouveau gouvernement.

FONG n. m. Sacrifice célébré par les empereurs chinois pour annoncer au Ciel le succès de leur dynastie. Le premier de ces sacrifices attesté par l'histoire fut célébré par l'empereur Wou des Han en 110 av. J.-C. et répété par lui en 106, 102, 98, 93. Il fut encore célébré en 56 apr. J.-C., en 666, 723 et 1008. Ce sacrifice ne fait point partie d'une liturgie régulière, mais est conçu comme exceptionnel.

FONGE n. m. (lat. *fungus*). Nom donné, en quelques régions de France, au *bolet comestible.*

FONGER [*jé*] v. intr. (du lat. *fungus*, champignon. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il fongea. Nous fongeons.*) Boire l'encre par endroits (en parlant d'un papier mal collé.)

FONGIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est fongible.

FONGIBLE [*jibl'*] adj. (lat. *fungibilis ;* de *fungi*, s'acquitter de). Dr. Se dit des choses qui se consomment par l'usage et peuvent être remplacées par d'autres de mêmes nature, qualité et quantité. (Telles sont les denrées, l'argent comptant, etc.

FONGICIDE adj. (du lat. *fungus*, champignon, et *cædere*, tuer). Se dit des substances propres à détruire les champignons parasites (mildew, oïdium, charbons, rouilles, pourridié, moisissures, etc.).

— *Substantiv.* et au masc. : *Les principaux* FONGICIDES *sont les bouillies cupriques.*

FONGICOLE adj. (du lat. *fungus*, champignon, et *colere*, habiter). Se dit des insectes qui vivent dans les champignons.

FONGIFORME adj. (du lat. *fungus*, champignon, et de *forme*). Qui a la forme d'un champignon.

— Histol. *Papilles fongiformes*, Papilles en forme de champignons, que l'on observe, au nombre de 150 à 200, sur toute la surface de la langue.

FONGIQUE [*jik'*] adj. (de *fungus*). De la nature des champignons, ou qui ressemble aux champignons : *Végétation* FONGIQUE.

— Méd. *Intoxication fongique*, Intoxication par les champignons.

FONGISTÉRINE [*jiss-té*] n. f. Alcool solide, fusible à 144°, extrait du seigle ergoté.

FONGIVORE adj. (du lat. *fungus*, champignon, et *vorare*, dévorer). Qui vit dans la substance des champignons : *Larves* FONGIVORES.

FONGOÏDE adj. (du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble à un champignon : *Tumeur* FONGOÏDE.

— Méd. Qui a la forme d'un fongus.

FONGOLOGISTE [*jisst'*] n. m. (du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *logos*, discours). Syn. de MYCOLOGISTE.

FONGOSITÉ n. f. (de *fongus*). Méd. Qualité de ce qui est fongueux ; excroissance fongueuse : *Les* FONGOSITÉS *s'opposent à la cicatrisation.*

FONGUEUX [*gheû*], **EUSE** adj. (du lat. *fungus*, champignon). Hist. nat. Se dit d'un tissu épais, coriace et élastique, semblable à celui des champignons.

— Méd. Qui est de la nature des fongus : *Plaies* FONGUEUSES. *Ulcère* FONGUEUX.

— ENCYCL. Méd. Une plaie ou un ulcère sont *fongueux* lorsque la production de bourgeons charnus est très abondante et constitue une ou plusieurs petites élévations qui s'isolent, vivent indépendantes, et sont un obstacle véritable à la cicatrisation. L'état fongueux se rencontre soit dans les plaies simples, soit dans les ulcères communs, soit enfin dans les ulcères syphilitiques. On active la cicatrisation par le curage de la plaie, ou, plus simplement, par des cautérisations souvent répétées au nitrate d'argent.

FONGUS ou **FUNGUS** [*fon-guss*] n. m. (du lat. *fungus*, champignon). Chir. Tumeur molle, spongieuse, qui s'élève sur la peau, sur une membrane, et particulièrem. au bord des lèvres d'une plaie.

— Art vétér. Portion de l'uvée, qui passe de la chambre postérieure de l'œil dans la chambre intérieure, et forme de petites pelotes au bord de la pupille.

— Bot. Se dit quelquefois pour *champignon.*

— ENCYCL. Chir. On connaît le *fongus* de la mamelle, du testicule, du rectum, et celui de la dure-mère. Le fongus de la mamelle s'applique, à proprement parler, à des terminaisons de tumeurs différentes ; cancer encéphaloïde et adénome, dont les bourgeons apparaissent hors de la peau ulcérée. On trouve également, dans le testicule, des fongus qui sont dûs soit à des bourgeons charnus nés sur l'organe hernié, soit à des productions, parfois malignes, ou provenant d'une tuberculose ou d'une gomme syphilitique. Quand le fongus est bénin, il est indiqué de pratiquer rapidement l'ablation de la tumeur.

Les fongus de la dure-mère sont presque toujours des tumeurs encéphaloïdes, dont l'origine est tantôt intracranienne et tantôt extracranienne.

FONIO n. m. Nom vulgaire en Afrique d'une graminée, le paspale à longue fleur (*paspalum longiflorum*), qui donne un grain très fin employé dans les couscous, ou dans les potages comme les semoules. (Cultivé en grand en Afrique occidentale.)

FONNI, bourg d'Italie (île de Sardaigne, prov. de Sassari) ; 4.700 hab. Fabriques de tapis et de couvertures de laine.

FONS, mot latin qui signifie *fontaine, source*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques : FONS *Bellaqueus*, Fontainebleau ; FONS *Ebraldius*, Fontevrault ; FONS *Rapidus*, Fontarabie ; etc.

FONSAGRADA, commune d'Espagne (Galice, prov. de Lugo) ; 20.000 hab. Moulins à farine ; métiers à tisser.

FONSECA (GOLFE DE), vaste baie formée par l'océan Pacifique sur la côte sud du Centre-Amérique, où confinent le Salvador, le Honduras et le Nicaragua. Elle est fermée au sud par le volcan Coseguina.

FONSECA (Juan Rodrigo DE), homme d'Etat et prélat espagnol, né à Toro en 1451, mort à Burgos en 1524. Successivement doyen de Séville, évêque de Badajoz et de Cordoue, archevêque de Burgos, il fut mis par Isabelle à la tête des affaires des Indes, et fit une opposition acharnée à Christophe Colomb, plus tard à Las Casas.

FONSECA (Pedro DA), philosophe portugais, né à Cortizada, près de Crato, en 1528, mort à Lisbonne en 1599. Entré en 1548 dans la Compagnie de Jésus, il enseigna la philosophie à Coïmbre avec un éclat qui le fit appeler **l'Aristote portugais.** Assistant du général Mercuriano, provincial de Portugal, chargé de missions par Grégoire XIII, il prit part à la rédaction du *Ratio studiorum* (1598). On a de lui : *Institutiones dialecticarum libri VIII* (1564), réimprimé plus de trente fois ; *Commentaria in libros metaphysicorum Aristotelis* (réimprimé en 1594). Molina lui a emprunté la doctrine de la *science moyenne*, conciliation entre le libre arbitre et la prédestination.

FONSECA (Eléonore PIMENTEL, marquise DE), née à Rome, morte à Naples (1752-1799). Fille d'un émigré portugais, Clément de Fonseca Pimentel, établi d'abord à Rome, puis, en 1760, à Naples ; mariée à un officier napolitain, Pasquali Tria de Solis (mort en 1795), elle conquit de bonne heure une renommée littéraire par ses sonnets et ses compositions dramatiques, qu'a loués Métastase. Mais le buste de marbre dont on l'a honorée à l'université de Naples est un hommage rendu à ses sentiments libéraux, qui lui valurent d'être enfermée au château de Saint-Elme, en octobre 1798, et firent d'elle, d'abord une protagoniste ardente de l'éphémère république Parthénopéenne, consacrant son talent à créer et rédiger, du 2 février au 8 juin 1799, pour la défense des idées et des institutions nouvelles, le *Monitore napoletano ;* puis, condamnée à mort et exécutée, la « martyre » de la réaction, qui suivit la retraite des troupes françaises de Macdonald et le retour du roi Ferdinand IV et de l'implacable Marie-Caroline.

FONSECA (Antonio-Manoel DA), peintre portugais, né à Lisbonne en 1795, mort en 1893. Nommé peintre du roi en 1830, il devint peu après professeur à l'Académie des beaux-arts de Lisbonne et fut élu, en 1852, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris ; il s'est particulièrement adonné à la peinture historique et au portrait. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : *la Mort d'Albuquerque ; Jésus-Christ au milieu des docteurs* (1855) ; les portraits du *roi Pedro V*, du roi *dom Ferdinand*, du *duc de Porto* et le portrait équestre de *dom Auguste* (1867).

FONSECA (Manuel Deodoro DA), général et homme politique brésilien, né à Alagoas en 1827, mort à Rio-de-Janeiro en 1892. Il se distingua pendant les guerres contre le Paraguay et l'Uruguay et fut nommé général en 1874, puis gouverneur de la province de Rio-Grande-do-Sul. Après la crise ministérielle de juin 1889, et les élections qui donnèrent la majorité aux libéraux, il prit, le 15 novembre, la tête du mouvement insurrectionnel qui chassa l'empereur dom Pedro. Président du gouvernement provisoire, Fonseca proclama la république, dont il fut élu président le 25 février 1890. Mais, très autoritaire, il crut devoir, quelques mois après, dissoudre le Congrès, et, cette tentative de coup d'Etat ayant échoué, il dut résigner ses fonctions, et vécut depuis lors dans un isolement volontaire.

FONSECA (Hermes DA), homme d'Etat et maréchal brésilien, neveu du précédent, né à Sao-Gabriel (Rio-Grande-do-Sul), en 1855, mort à Petropolis en 1923. Sorti de l'école militaire de Rio en 1874, il fut nommé général en 1900. Chef de l'école militaire de Realengo, il sut réprimer en 1904 une tentative révolutionnaire contre le président Alves. Maréchal et ministre de la guerre en 1906, il réorganisa l'armée sur la base du service militaire obligatoire. Elu président de la République en 1910, il eut à faire face à de graves difficultés politiques et surtout financières. En juin 1914 le mécontentement général provoqua des troubles qui nécessitèrent l'application de la loi martiale, et aux élections de novembre de la même année le parti de l'opposition triompha avec l'élection de Wenceslao Braz. Fonseca rentra dès lors dans la vie privée. Emprisonné un instant au moment du pronunciamiento de 1922, il fut promptement relâché.

FONSECA BENEVIDES (François DE), physicien portugais, né et mort à Lisbonne (1835-1911). Entré dans la marine en 1851, il fut nommé professeur de physique à l'institut industriel en 1854, et professeur de mécanique à l'école navale de Lisbonne l'année suivante. Membre de l'académie de Lisbonne (1866), il a fondé le musée industriel de cette ville. On lui doit : *Cours d'artillerie* (1858) ; *Traité élémentaire de l'électricité et du magnétisme* (1868) ; *Principes d'optique* (1868) ; *Eléments de balistique* (1872) ; *Physique moderne* (1880), etc., et des mémoires en français et en portugais ; enfin, une *Histoire des reines de Portugal* (1878-1879).

FONSECA SOARES (Antonio DA), prédicateur portugais de l'ordre de Saint-François, né à Vidigueira en 1631, mort à Varatojo en 1682. Entré au couvent des franciscains d'Evora (1662) sous le nom de *fra Antonio das Chagas*, il se consacra à la prédication populaire. Il mourut vénéré comme un saint.

FONSEGRIVE-LESPINASSE (*Georges*-Pierre), philosophe français, né à Saint-Capraise-de-Lalinde (Dordogne) en 1852, mort à Paris en 1917. Agrégé de philosophie, il professa dans divers lycées, entre autres au lycée Buffon, à Paris. Directeur de la revue catholique *la Quinzaine* (1896), il s'attacha à démontrer que le catholicisme n'est incompatible ni avec la science ni avec la démocratie. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur le libre arbitre* (1887) ; *Eléments de philosophie* (1892) ; *François Bacon* (1892) ; *la Causalité efficiente* (1893) ; *Mariage et Union libre* (1904), couronné par l'Académie française ; *Morale et Société* (1907) ; *l'Etat moderne et la neutralité scolaire* (1909) ; *Kultur et Civilisation* (1916), et, sous le pseudonyme d'YVES LE QUERDEC, *Lettres d'un curé de campagne* (1895) ; *Lettres d'un curé de canton* (1896) ; *le Fils de l'Esprit* (1905) ; *le Mariage du docteur Ducros* (1917).

FONSON (Frantz), auteur dramatique belge, né à Bruxelles en 1870, mort à Paris en 1924. D'abord journaliste en Belgique, il se tourne rapidement vers le théâtre ; codirecteur de l'Olympia de Bruxelles, directeur des Galeries Saint-Hubert, il fait jouer en 1910 une pièce en trois actes, *le Mariage de Mlle Beulemans*, écrite en collaboration avec Fernand Wicheler, qui fait le tour du monde et qui lance définitivement son auteur. Avec le même collaborateur, Fonson donne ensuite *Son Excellence M. le Ministre, les Feux de la Saint-Jean, la Demoiselle de magasin, les Moulins qui chantent* (musique de Van Oost), *la Kommandantur* (pièce écrite pendant la Guerre, sur l'occupation allemande en Belgique), *les Nouveaux pauvres, Fintje a de la voix, Beulemans à Marseille, le Retour de François.* Il avait aussi écrit un roman : *le Sergent Beulemans.*

FONSSAGRIVES (Jean-Baptiste), médecin français, né à Limoges en 1823, mort à Auray en 1884. D'abord médecin de la marine, il professa la thérapeutique et ensuite la pathologie interne à l'Ecole de Brest, puis devint professeur d'hygiène et de thérapeutique à Montpellier. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages techniques et des œuvres de vulgarisation, et notamment un traité de thérapeutique (1878).

FONTAINAS (André), poète français, né à Bruxelles en 1865, mort à Paris en 1948, naturalisé français. Il fonda la revue *la Basoche* (1884-1885), collabora à la *Jeune Belgique* (1885-1891), se rendit à Paris en 1888, et collabora à la *Plume* et au *Mercure de France* (1896). Il a publié des poésies : *le Sang des fleurs* (1889) ; *les Vergers illusoires* (1892) ; *Nuits d'Epiphanie* (1894) ; *les Estuaires d'ombre* (1895) ; *Crépuscules*, recueil comprenant les poésies précédentes et, en outre, *Idylles et Elégies, l'Eau du*

fleuve (1897) ; *le Jardin des îles claires* (1901) ; *la Nef désemparée* (1908) ; *l'Allée des glaïeuls* (1921) ; *Lumières sensibles* (1927) ; des romans : *l'Ornement de la solitude* (1899) ; *l'Indécis* (1903) ; *les Etangs noirs* (1912) ; des traductions de l'anglais, de Milton, Quincey, Keats, etc. Citons encore : *la Peinture française au XIXe siècle* (1906) ; *Hélène Pradier*, comédie (1907) ; *Franz Hals* (1909) ; *Paysages et Souvenirs de Belgique* (1919) ; *la Vie d'Edgar Poe* (1919) ; une *Histoire générale de l'art français, de la Révolution à nos jours* (avec L. Vauxcelles ; 1924) ; *Rops* (1925) ; *la Peinture de Daumier* (1926) ; *Constable* (1927).

FONTAINE [*tèn'*] n. f. (bas lat. *fontana* ; de *fons, fontis*, source). Source d'eau vive : *L'eau de pluie contient moins de chaux que l'eau de* FONTAINE *ou de puits.*

— Vaisseau de grès, de métal, etc., dans lequel on conserve l'eau : *Une* FONTAINE *de cuivre.* || Grand vase d'orfèvrerie qu'on plaçait, au moyen âge, au milieu de la table, et qui contenait du vin, de l'hypocras et d'autres liqueurs.

— Construction destinée à donner issue à des eaux, avec bassin qui forme réservoir. || *Fontaine publique*, Edifice public qui distribue de l'eau. || *Fontaine Wallace*, Fontaine dont l'établissement sur les places publiques de Paris est dû à un philanthrope anglais, sir Richard Wallace, en 1872. || *Fontaine lumineuse*, Fontaine dont le jet est rendu lumineux par suite d'un éclairage particulier.

— *Fig.* Source, cause, principe : *La douleur et la volupté sont deux* FONTAINES *auxquelles qui puise, quand et combien il faut, est bienheureux.* (Montaigne.) || Par exagér. *Fontaine de larmes*, Source de larmes abondantes.

— Poétiq. *Fontaine de Jouvence*, Fontaine fabuleuse dont les eaux auraient eu la propriété de rajeunir ceux qui les buvaient.

— Anat. *Fontaine de la tête.* V. FONTANELLE.

— Bot. *Fontaine des oiseaux*, Nom vulgaire des cardères et du sylphion perfolié, dont les feuilles connées forment un réservoir qui retient la rosée et l'eau des pluies.

— Géol. *Fontaine ardente* ou *Sources de feu*, Eruption de flammes causée par des gaz qui jaillissent de terre. (Ce sont des *salses* à régime régulier.) || *Fontaine intermittente*, Source qui coule et cesse de couler alternativement, le plus souvent dans des temps à peu près réguliers. || *Fontaine jaillissante*, Source qui sort de terre sous forme de jet d'eau. || *Fontaines de laves*, Nom par lequel on désigne des émissions jaillissantes de laves, dues à l'effort interne du dégagement des gaz. (Ce phénomène a particulièrement été étudié à Mauna-Loa [Hawaï] ; ces jets de laves fluides peuvent atteindre une hauteur de 200 m.)

— Mamm. Nom que les pêcheurs donnent à la partie supérieure de la tête du cachalot, qui fournit une masse de cétine liquide ou spermaceti.

— Pâtiss. *Fontaine de farine*, Action de disposer la farine comme une vasque pour recevoir l'eau destinée à la détremper. (On dit aussi PUITS.)

— Phys. Nom donné à plusieurs appareils dans lesquels l'écoulement des liquides est procuré ou réglé d'une manière particulière : FONTAINE *de compression*, FONTAINE *de Héron.*

— PROV. **Il ne faut pas dire : Fontaine je ne boirai pas de ton eau**, Nul ne peut assurer d'une personne ou d'une chose qu'il n'y recourra jamais.

— ENCYCL. Physiq. *Fontaine* ou *Source intermittente.* Considérons une cavité souterraine dans laquelle viennent s'accumuler les eaux de pluie, par exemple. Supposons que cette cavité communique au dehors par une fissure OS, ayant la forme de siphon. Aussitôt que l'eau qui se déverse dans la cavité aura atteint le niveau horizontal du sommet du siphon (S), elle se répandra dans la branche OS et s'écoulera. Si le débit du siphon est supérieur à la quantité d'eau que reçoit le réservoir dans le même temps, la cavité se videra jusqu'à ce que le niveau ait atteint l'orifice O. A ce moment l'écoulement cessera, pour reprendre dès que le niveau de l'eau dans la cavité aura de nouveau atteint l'horizontale passant par le sommet du siphon.

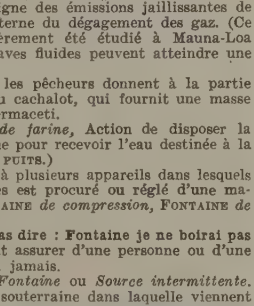
Fontaine intermittente.

Fontaine de Héron. — Petit appareil dans lequel on obtient un jet d'eau par le moyen de la compression de l'air et de l'eau : A est une vasque contenant de l'eau et communiquant par un tube *a* avec un ballon B rempli d'eau à moitié. Au fur et à mesure que l'eau arrive dans ce récipient, elle en comprime l'air, qui s'échappe par le tube *b* et vient à son tour comprimer l'eau d'un second ballon C, la forçant à s'échapper par le tube *g* et à jaillir en dehors. Cette eau recueillie dans la vasque A descend dans le vase B.

Fontaine de Héron.

Fontaines lumineuses. — Colladon, en 1841, remarqua qu'en prenant un réservoir plein d'eau muni d'une ouverture vers le bas de la surface latérale il suffit, pour obtenir un jet lumineux, d'éclairer l'ouverture à travers le liquide par un faisceau convergent de rayons lumineux obtenus à l'aide d'une lentille encastrée dans la face du réservoir opposée à l'ouverture ; la veine liquide qui s'échappe sous forme parabolique reste éclairée dans tout son parcours, le rayon lumineux subissant dans cette veine une série de réflexions totales ; c'est là le principe des jeux de fontaines lumineuses qu'on a utilisés dans les machinations de théâtre. En employant de puissantes sources de lumière, on peut arriver à éclairer des jets paraboliques d'un diamètre et d'une hauteur relativement grands. Il en a été fait d'admirables applications dans les fêtes publiques. A Paris notamment on a pu admirer les fontaines lumineuses de l'Exposition universelle (1900) et de l'Exposition des Arts décoratifs (1925), le Théâtre d'eau de l'Exposition de 1937. Citons encore les fontaines lumineuses du bassin de Neptune à Versailles.

— Trav. publ. On distingue les *fontaines naturelles* provenant de sources captées directement et les fontaines artificielles servant à la distribution d'eau publique ou privée.

Les fontaines destinées à la distribution des eaux dans les villes sont classées, suivant leur destination, en *bornes-fontaines, bouches de lavage, bouches d'incendie.* Viennent ensuite les *fontaines monumentales* et les *fontaines jaillissantes*, uniquement employées pour la décoration des rues et des places publiques. (V. la rubrique Art décor.).

Les fontaines destinées aux usages privés se divisent en

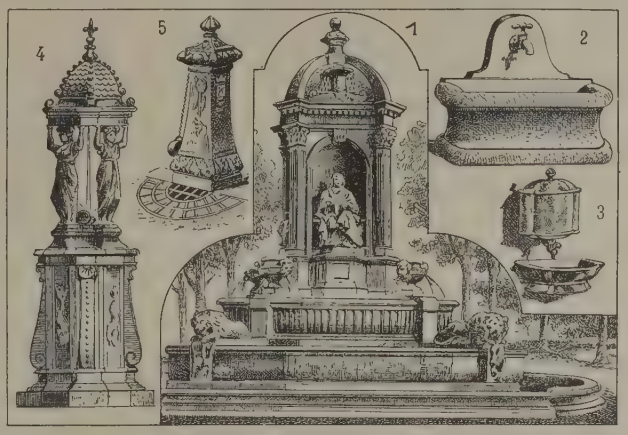

FONTAINES : 1. Monumentale, à place publique ; 2. De cour ; 3. D'appartement ; 4. Wallace ; 5. Borne-fontaine.

fontaines simples et *fontaines filtrantes.* Les premières sont des réservoirs (généralement en grès) dans lesquels on emmagasine la quantité d'eau nécessaire aux besoins journaliers. Pour les fontaines filtrantes. V. FILTRE.

— Art décor. Trois sortes de fontaines intéressent les arts décoratifs : les monumentales, les fontaines d'apparat, les fontaines de propreté. Fort répandues dans l'antiquité, les fontaines monumentales, en France, ont été assez rares pendant tout le moyen âge. Celle de Saint-Lazare, et celle des Innocents transformée en 1550 par Jean Goujon, existaient cependant à Paris dès le XIVe siècle. La Renaissance ressuscita le culte de l'antiquité pour les fontaines. On se mit à en construire de nombreuses et de remarquables, notamment aux châteaux de Gaillon, de Blois, de Verneuil, d'Anet ; la fontaine de Birague, la fontaine du marché du Carreau. Ce fut surtout au XVIIe siècle, grâce à l'aqueduc d'Arcueil, que les fontaines devinrent nombreuses dans Paris ; celles de la grotte de Médicis et le château d'eau du Palais-Royal constituèrent de véritables monuments ; Louis XIV édifia à Versailles une multitude de fontaines merveilleuses, et dota si bien Paris sous ce rapport qu'au XVIIIe siècle soixante-dix fontaines fonctionnaient dans les divers quartiers de la capitale ; beaucoup d'entre elles ont été démolies, mais plusieurs sont restées et comptent, comme la fontaine de Grenelle, par Bouchardon, parmi les plus importants monuments. En province, toutes les expressions de l'art français ont trouvé leur application dans ces utiles constructions, et les fontaines de la place Stanislas, à Nancy, sont au nombre des modèles du genre. Au XIXe siècle, ce goût des fontaines monumentales s'est continué, nous donnant les fontaines de la place de la Concorde, la fontaine Saint-Michel, etc. A l'Exposition des arts décoratifs de Paris 1925, on remarquait la fontaine de René Lalique, en verre moulé, et lumineuse la nuit par le moyen d'ampoules électriques dissimulées à l'intérieur. Le moyen âge prodigua les fontaines d'apparat ; celles-ci figurèrent dans presque toutes les grandes fêtes ; on les dressait sur les places, dans les carrefours, et ce n'était plus l'eau, mais le vin qui coulait ; d'autres, construites à l'intérieur des châteaux et des manoirs, jetaient des eaux parfumées ; elles étaient simples ou compliquées, mais restèrent assez étrangères à l'art, étant donné leur caractère de décoration éphémère ; certaines cependant, au XIVe siècle, furent exécutées en métal précieux, enrichies d'émaux, quelquefois de pierreries, et trouvèrent place sur les tables princières ; on ne sait au juste en quoi pouvait consister, au même siècle, une fontaine de Jouvence, mais la nature du métal et la présence des pierres précieuses disent assez de quelle importance était ce meuble exceptionnel, dont tous les exemplaires disparurent avec toute l'argenterie royale pendant la terrible crise qui marqua le commencement du XVe siècle. Les fontaines décoratives en argent se font de plus en plus rares aux XVIe et XVIIe siècles, pour disparaître au XVIIIe, remplacées dans la salle à manger par des fontaines en marbre, en bronze ou en plomb, faisant corps avec la muraille. Les fontaines de propreté et les fontaines de ménage sont les seules que l'on trouve un peu partout à partir du XVIIIe siècle. La céramique a produit de jolies fontaines d'applique qui se suspendent au mur et dont le robinet donne sur un bassin en forme de vasque, également suspendu au mur ; Nevers et Rouen, Strasbourg et Moustiers ont produit de fort belles pièces de ce genre. Il en existe également en cuivre, en porcelaine, etc., dont l'emploi s'est restreint au fur et à mesure que se développait la distribution domestique de l'eau potable.

Fontaine d'amour, tableau du Titien, longtemps appelé *l'Amour sacré et l'amour profane.* V. AMOUR. En réalité, le sujet en est tiré du *Songe de Polyphile* de Francesco Colonna. Dans le tombeau d'Adonis, devenu la vasque d'une fontaine, le petit Amour puise de l'eau. La femme nue est sa mère Vénus. La jeune femme vêtue serait peut-être Violante, fille de Palma le Vieux, et qui fut aimée du Titien. (V. planche *Beaux-Arts LXI.*)

FONTAINE, ch.-lieu de cant. du territoire de Belfort, sur le Saint-Nicolas ; 330 hab. — Le canton a 21 comm., et 4.895 hab.

FONTAINE, comm. de l'Isère, arrond. et à 4 kil. de Grenoble, véritable faubourg de cette ville dont il est séparé par le Drac ; 6.720 hab. Tramway électrique de Grenoble à Veurey.

FONTAINE (Charles), poète français, né à Paris en 1514, mort à Lyon vers 1570. Il se rendit à la cour de la duchesse de Ferrare, puis se fixa à Lyon et épousa en secondes noces (1544) une Lyonnaise, qu'il célébra en ses vers sous le nom de « Flora ». Son principal ouvrage est le *Quintil Horatien* (1551) [par allusion au rôle de critique judicieux qu'Horace prête à Quintilius Varus dans son *Art poétique.*] Le *Quintil* est une critique de deux ouvrages de J. du Bellay : 1° *Défense et Illustration de la langue française ;* 2° *Olive.* En 1576, Thomas Sibillet fit réimprimer cette critique sous le titre nouveau de *Quintil censeur*, à la fin de son *Art poétique françois.* Ami et élève de Clément Marot, Fontaine le défend (et avec lui la vieille poésie française) en attaquant le théoricien de la Pléiade. On peut citer encore, dans ses œuvres : *Estreines à certains seigneurs et dames de Lyon* (1546), quatrains ; *la Contr'-Amye de court*, réponse à *l'Amye de court*, de La Borderie ; *les Ruisseaux de Fontaine* (1555), épîtres ; etc.

FONTAINE (Nicolas), hagiographe et théologien français, né à Paris en 1625, mort à Melun en 1709. Il fut attaché aux écoles de Port-Royal, se fit le secrétaire et le copiste d'Arnauld, de Nicole, de Sacy. Il fut enfermé à la Bastille de 1664 à 1668. Principal auteur de *l'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament représentée avec des figures* (1670), dite Bible de Royaumont, il a écrit : *Année chrétienne* (1677) ; *Vies des saints de l'Ancien Testament* (1679) ; *Vies des saints pour tous les jours de l'année* (1678) ; *Réflexions des saints Pères sur la sainte Eucharistie* (1682) ; de précieux *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (1736) ; etc. Il a donné aussi plusieurs traductions, notamment celle des *Homélies de saint Jean Chrysostome* (1664-1665) qui le fit suspecter d'hétérodoxie.

FONTAINE DE LA ROCHE (Jacques), ou DE LA ROCHE-FONTAINE, controversiste français, né à Fontenay-le-Comte en 1688, mort à Paris en 1761. Curé de Mantelan (diocèse de Tours) en 1713, son jansénisme l'obligea d'en partir. Il se rendit à Paris (1728), où il devint le rédacteur presque unique des *Nouvelles ecclésiastiques* ou *Mémoires pour servir à la constitution Unigenitus.* Il ne cessa d'attaquer les jésuites et contribua à créer le mouvement qui les fit supprimer en 1764. Après sa mort, les *Nouvelles* furent rédigées par Quenin et Mouton. La collection entière va jusqu'en 1803.

FONTAINE DES BERTINS (Alexis), géomètre français, né à Claveyson (Drôme) vers 1704, mort à Cuiseaux en 1771. Il entra à l'Académie des sciences en 1733. Il paraît que c'est à Fontaine que l'on doit la notation en usage des dérivées partielles d'une fonction de plusieurs variables. La question particulière dans laquelle Fontaine a obtenu le plus de succès est celle des *tautochrones*, qui avait déjà été résolue par Huygens dans le cas du vide, par Newton dans le cas d'une résistance proportionnelle à la vitesse, par Euler et J. Bernoulli dans celui d'une résistance proportionnelle au carré de la vitesse. Fontaine considéra le cas où la résistance serait représentée par un trinôme du second degré fonction de la vitesse. Ses *Mémoires* ont été publiés sous le titre de : *Mémoires de mathématiques* (1764).

FONTAINE (Pierre-François-Léonard), architecte français, né à Pontoise en 1762, mort à Paris en 1853. Il obtint le second grand prix de Rome en 1786, et fut envoyé l'année suivante en Italie. Rentré en France dès 1789, il fut adjoint à Percier, directeur des décorations de l'Opéra. Ils exécutèrent ensemble les décors des ballets en vogue, et restaurèrent la Malmaison sur l'ordre de Bonaparte. Ils rédigèrent le projet de réunion du Louvre et des Tuileries. Fontaine dressa entre le Louvre et les Tuileries l'arc de triomphe du Carrousel, à la gloire de la Grande Armée (1806). En 1813, il fut nommé premier architecte de l'Empereur. Favorisé de la bienveillance de Louis XVIII, puis de l'amitié de Louis-Philippe, il exécuta la *Galerie d'Orléans*, au Palais-Royal.

Fontaine.

Outre les deux ouvrages : *Maisons de plaisance italiennes* et *Palais et Maisons de Rome*, Fontaine a encore publié, avec Percier : *Description des fêtes et cérémonies du mariage de Napoléon et de Marie-Louise* (1810) ; *Recueil des décorations intérieures pour tout ce qui concerne l'ameublement* (1812-1817).

FONTAINE (Hippolyte), ingénieur français, né à Dijon en 1833, mort à Paris en 1917. Sorti de l'Ecole nationale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, il fait son tour de France comme ouvrier modeleur et menuisier, puis entre dans l'industrie comme dessinateur. En 1857, il est chef des travaux de la maison Cail, il fonde la *Revue Industrielle* en 1870, et pendant la guerre organise le contrôle et la fabrication des canons. Comprenant tout l'avenir de l'électricité, il s'associe à Gramme, et après avoir découvert le *moteur électrique* par réversibilité de la dynamo, réalise le premier transport d'énergie par l'électricité à Vienne (Isère) en 1873, puis à Paris en 1886.

Président de la Société internationale des électriciens, il a collaboré à de nombreuses revues techniques, et s'est intéressé à tous les problèmes de l'enseignement.

FONTAINE-AU-PIRE, comm. du Nord, arrond. et à

13 kil. de Cambrai ; 1.750 hab. Chem. de f. Nord. Toiles de coton.

FONTAINE-AUX-CHARMES, lieudit de la forêt d'Argonne (Marne), où naît le *ruisseau de la Fontaine-aux-Charmes*, qui coule dans le petit vallon du même nom et se jette dans la Biesme à La Harazée. Cette partie du bois de la Gruerie a vu, en 1914-1915, nombre d'attaques allemandes ordonnées par le kronprinz impérial ; elles ont toutes échoué, notamment celles des 9 et 10 septembre 1915.

FONTAINEBLEAU, ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 14 kil. de Melun ; 15.008 h. (*Bellifontains, aines*). Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de grès. Porcelaine. Le raisin dit *chasselas de Fontainebleau* est cultivé dans la commune de Thomery, à 5 kil. de la ville. L'école d'artillerie établie dans une partie du château a été transférée à Nîmes en 1947. Anc. ch.-lieu d'arrond., réuni à Melun en 1926. — Le canton a 6 comm., et 25.150 hab.

Armes de Fontainebleau.

Histoire. — D'abord rendez-vous de chasse, Fontainebleau devint rapidement une des résidences royales les plus fréquentées. Philippe le Bel y naquit. Charles V y fonda une importante bibliothèque. Du XVIe siècle jusqu'à nos jours, les souvenirs historiques dont cette résidence favorite fut le théâtre se multiplièrent. C'est, en 1560, le mariage de François II et de Marie Stuart ; c'est l'assassinat de Monaldeschi par ordre de Christine de Suède, en 1657 ; le fameux conseil de 1701, où fut décidée l'acceptation du testament du roi d'Espagne Charles II ; sous l'Empire, la captivité de Pie VII ; puis, en 1814, l'abdication de Napoléon Ier.

Fontainebleau (CHÂTEAU DE). C'est à François Ier que revient la gloire d'avoir élevé le château, une des plus belles résidences de France et des plus riches en souvenirs historiques. De son règne datent les constructions de la cour Ovale qui avec ses meneaux, ses hautes lucarnes et ses belles cheminées, conserve assez pure sa physionomie première. (Toutefois, le donjon, seulement adapté au goût Renaissance, remonte à un château fort que possédait ici Saint Louis et dont la cour Ovale occupe l'emplacement.)

Palais de Fontainebleau. — Phot. Giraudon.

De François Ier datent aussi la porte Dorée, les cours du Cheval blanc et des Fontaines. Les travaux furent successivement confiés à Gilles le Breton, à l'architecte italien Serlio, auteur du portique accolé à la cage de l'escalier de la cour Ovale, puis à Philibert Delorme et au Primatice : c'est pendant les dix ans de la surintendance de Ph. Delorme (1548-1559), et sous sa direction, qu'ont été érigés *la Chapelle Haute du Roi, la Salle de bal de Henri II, le Cabinet de la Reine, le Pavillon de l'Etang, la Chapelle de la Trinité, la Galerie d'Ulysse*, et *les Façades de la Cour de la Fontaine et sur la Grande Basse Cour*. Henri IV consacra plus de deux millions de livres aux agrandissements et embellissements du château, qu'il dota des galeries de Diane et des Cerfs, de l'arc du Baptistère, de la cour des Offices et de la cour des Princes. Mais alors la maçonnerie entrait pour peu dans les dépenses, comparée aux exigences de la décoration intérieure.

Pour décorer la galerie qui porte son nom et l'enrichir de peintures ornées de stucs, François Ier avait fait venir d'Italie Rosso et le Primatice. Un autre Italien, Niccolo dell' Abbate, leur succéda et fit merveille dans la galerie Henri-II. Au temps d'Henri IV des décorateurs plus lourds, Martin Fréminet et Ambroise Dubois, couvrirent de peintures les divers appartements, et la chapelle qui contient aussi des figures d'anges, en bronze, attribuées à Germain Pilon.

Parmi les appartements, ceux des reines mères et de Pie VII, la chambre, le boudoir et le salon de musique de Marie-Antoinette, les grands et petits appartements de Napoléon Ier, garnis de meubles de Riesener et Jacob, font du château de Fontainebleau un splendide musée du mobilier, encore enrichi de magnifiques gobelins, de tableaux de chasse de Van Loo et d'Oudry.

Fontainebleau (ÉCOLE DE). Nom donné à l'École artistique fondée en France par les Italiens que François Ier fit venir pour décorer le château de Fontainebleau et dont les chefs furent Rosso et le Primatice. Sous leurs ordres travaillèrent Pellegrini, Majorici, Justus du Just, Nicolas Belini de Modène, Laurent Renaudin de Florence, Barthélemy de Miniato, Niccolo dell' Abbate. Les artistes italiens apportèrent de leur pays l'art de la fresque et la décoration en stuc, et de nombreux disciples français ou flamands vinrent à Fontainebleau étudier leurs procédés.

Pour ce qui concerne spécialement les arts décoratifs, François Ier, vers 1535, établit à Fontainebleau un atelier de tapisserie qui travailla sur les cartons du Primatice, sous la direction de Sébastien Serlio. Malgré la protection d'Henri II qui le plaça sous la direction de Philibert Delorme, cet atelier ne prospéra point, et dut être transféré à Paris, à l'hôpital de la Trinité, puis au Louvre. En 1795, Benjamin Jacob et Aaron Smoll établirent à Fontainebleau une fabrique de porcelaine dure.

Fontainebleau (TRAITÉ DE), traité par lequel fut réglée, après l'abdication de Napoléon Ier en 1814, la situation de l'Empereur et celle de sa famille. Les Alliés ayant exigé son abdication, l'Empereur se résigna, après de premières velléités de résistance ; il finit par accepter les conditions arrêtées entre les ministres des puissances coalisées et les représentants du Gouvernement provisoire. La générosité d'Alexandre lui fit accorder, par le traité qu'il signa le 11 août, et malgré la résistance de Metternich, la souveraineté de l'île d'Elbe, avec un revenu de deux millions. L'Impératrice recevait les duchés de Parme et de Plaisance, et les autres membres de la famille impériale une somme de deux millions et demi en domaines ou en rentes.

Fontainebleau (ADIEUX DE). V. ADIEUX DE NAPOLÉON Ier.

Fontainebleau (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du départ. de Seine-et-Marne, arrond. de Melun ; cant. de la Chapelle-la-Reine, Fontainebleau, Moret-sur-Loing et Melun.

Située sur la rive gauche de la Seine, en aval de son confluent avec le Loing, elle occupe l'extrémité nord-est du vaste plateau du Gâtinais qui sépare la vallée de la Seine de celle de l'Essonne. Elle s'étend aux portes mêmes de la ville de Fontainebleau qu'elle enserre de toutes parts.

Le terrain sur lequel elle est assise présente un relief assez tourmenté ; l'altitude y varie de 44 m. (auprès de la Seine, vers Fontaine-le-Port) à 144 m. (près de la Croix-d'Augas, au-dessus de la gare de Fontainebleau).

Grâce à ses « monts », ses « rochers », ses « platières », ses « gorges » et ses « vallées », la forêt présente un aspect extrêmement pittoresque et offre aux innombrables promeneurs et touristes qui la fréquentent des points de vue remarquables. Au nombre des plus jolis sites on peut citer : la « Vallée de la Solle » avec le « Grand Mont-Chauvet », le « Mont-Ussy », le « Rocher Cassepot » et le « Rocher Saint-Germain » ; les « Gorges et le Vallon d'Apremont » dominés par les « Monts-Girard » ; les « Rochers et Gorges de Franchard » ; les « Longues-Vallées » et le « Rocher-Canon » ; parmi les points de vue les plus intéressants : ceux des « Hautes-Plaines », des « Demoiselles », de la « Reine-Amélie » et les « Belvédères Némorosa, Carnot, des Trois-Frères, du Titien ».

La contenance de la forêt atteint 16.856 ha.

Les principales essences qui constituent ses peuplements sont le chêne, le hêtre, le bouleau et le pin sylvestre. Introduite artificiellement en 1786 par le naturaliste Lemonnier, médecin de Louis XVI, cette dernière essence a été, à partir de 1830, largement employée dans les reboisements ; elle couvre aujourd'hui plus de 3.000 ha.

Le traitement appliqué varie suivant la nature des peuplements : futaie régulière, futaie jardinée, taillis sous-futaie (15.000 ha. environ) ; enfin, 1.690 ha., qui comprennent les parties de la forêt les plus remarquables, sont laissés en dehors de toute exploitation régulière pour constituer « la Section artistique » dans laquelle la hache du bûcheron est proscrite et les arbres conservés jusqu'à leur mort naturelle. C'est là que l'on rencontre surtout les arbres colossaux et plusieurs fois centenaires parmi lesquels on peut citer : le « Washington », le « La Fayette », le « La Tour d'Auvergne », le « Rolland », superbes chênes mesurant entre 3 et 4 m. de tour et de 20 à 25 m. de hauteur ; le « De Penne », le « Montebello », le « Sully Prudhomme », le « Boucher », hêtres non moins imposants ; le dernier mesure même plus de 5 m. de tour. A citer aussi un charme d'une taille rare pour cette essence, « l'Alphonse Karr » (4^m^,90 de tour sur 14 m. de hauteur).

La forêt de Fontainebleau, qui était connue autrefois sous le nom de « forêt de Bière », a fait partie du domaine royal dès les premiers temps de la monarchie française. Capétiens, Valois et Bourbons aimèrent à s'y livrer à leurs exploits cynégétiques, et les chasses impériales y ont revêtu un éclat tout particulier sous le second Empire.

Elle a inspiré Sénanour pour une partie de son roman de *Obermann*. Mais elle est réputée par les motifs d'inspiration qu'elle a fournis aux grands paysagistes du XIXe siècle, notamment à Th. Rousseau, Millet, Diaz, etc.

FONTAINEBLEAU (SABLES ET GRÈS DE). Géol. Une des formations géologiques les plus importantes des environs de Paris. C'est une masse de sables, puissante de 40 à 70 m., qui constitue tout le sous-sol de la forêt de Fontainebleau et de beaucoup d'autres forêts de la région parisienne (forêt de Meudon, forêt de Montmorency, etc.). Ces sables sont souvent transformés en grès, surtout à leur partie supérieure ; ils forment des bancs puissants, généralement alignés en bandes longitudinales que l'on suit sur des longueurs énormes ; ces grès font l'objet d'une exploitation intense pour le pavage ; les sables sont utilisés pour la construction, etc., et comme matériaux réfractaires ; leur pureté les fait employer dans la fabrication du verre et du cristal.

A leur base, au contact des « marnes vertes », les sables de Fontainebleau contiennent une nappe d'eau importante et très constante, difficile d'ailleurs à capter, car les sables mouillés deviennent « boulants ».

Les sables de Fontainebleau appartiennent à l'étage stampien (type pris à Etampes [Seine-et-Oise], seule région où ils soient vraiment fossilifères).

Fontaine-Chaalis (anciennem. **Fontaine-les-Corps-Nuds**), comm. de l'Oise, arrond. et à 16 kil. de Senlis, sur la Nonette ; 340 hab. Restes de l'abbaye de Chaalis (musée Jacquemart-André). Cressonnière.

Fontaine-Française, ch.-lieu de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 23 kil. de Dijon ; 685 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Son nom lui vient de ce qu'elle était une seigneurie royale enclavée dans les terres de Bourgogne. En 1595, victoire d'Henri IV sur les Espagnols du duc de Mayenne. Château du XVIIIe siècle, qui fut habité par Voltaire. — Le canton a 14 comm., et 3.500 hab.

Fontaine-le-Bourg, comm. de la Seine-Maritime, arrond. et à 15 kil. de Rouen, sur le Cailly, affl. de la Seine ; 990 hab. Eglise des XIe et XVIe siècles.

Fontaine-le-Dun, ch.-lieu de cant. de la Seine-Maritime, arrond. et à 24 kil. de Dieppe ; 560 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 16 comm., et 5.300 hab.

Fontaine-lès-Dijon, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 2 kil. de Dijon, sur une colline isolée avec belle vue sur Dijon ; 850 hab. Ruines du château où naquit saint Bernard.

Fontaine-lès-Luxeuil, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 24 kil. de Lure, sur la Roge, affl. de la Lanterne ; 1.600 hab. Ch. de f. Est.

Fontaine-l'Evêque, ville de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), sur la Bablonne, affl. de la Sambre ; 7.500 hab. Carrières de pierre bleue et de sable. Clouterie, quincaillerie, fabriques de boulons, de chaînes et de chaudronnerie.

Fontaine-Madame ou **Fontaine de Madame**, lieudit de la forêt d'Argonne (Marne), dans le bois de la Gruerie. Ce petit vallon est parcouru par le *ruisseau de la Fontaine-Madame* qui se jette dans le ruisseau de la Fontaine-au-Charmes. Les deux ruisseaux enserrent, au sud-est de Bagatelle, un plateau coupé de ravins et de crêtes, d'où, en 1914-1915, les Allemands se sont efforcés de chasser les Français. En décembre 1914, ils ont attaqué par six fois à Fontaine-Madame, et ont déclenché quinze attaques, du 16 au 26 janvier 1915, entre Fontaine-Madame et Saint-Hubert.

Fontaine-Notre-Dame, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 6 kil. dé Cambrai, près de l'Escaut ; 1.605 hab. Ch. de f. Boisleux à Marquion et Cambrai. Ce village, situé sur la « position Hindenburg », fut enlevé par les troupes du général Debeney le 8 octobre 1918 ; il a été entièrement détruit.

FONTAINERIE [*fè-ne-rî*] n. f. Fabrique, magasin de fontaines. || Métier de fontainier.

Fontaines, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.205 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ecole d'agriculture et viticulture. Carrières. Vignobles.

Fontaines (Pierre DE), légiste français du XIIIe siècle, né dans le Vermandois, mort avant 1277. Il fut bailli de Vermandois en 1253, puis maître (conseiller) du parlement et l'un des conseillers de la cour du roi. Il composa, sous ce titre : *Conseil que Pierre de Fontaines donna à son ami*, un ouvrage de droit coutumier que, d'après un manuscrit du XIVe siècle, on a cru avoir été écrit pour l'instruction du fils de Saint Louis. Il a dû être écrit entre 1254 et 1258. L'auteur y fait des rapprochements entre le droit romain et le droit coutumier, cherchant surtout dans le premier des principes sur lesquels puisse s'appuyer le second. Il se réfère à des textes du Digeste et du Code, et, comme droit coutumier, se préoccupe surtout des coutumes du Vermandois.

Fontaines (Mlle DE), en religion **Madeleine de Saint-Joseph**, première prieure du couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, née en 1578, morte en 1637. Sa prudence lui acquit la confiance d'Anne d'Autriche et d'Henriette de France.

Fontaines (Paul-Bernard, comte DE), né en Lorraine vers 1570, mort à Rocroi en 1643. Gouverneur de Bruges en 1631, il fut un des quatre généraux qui gouvernèrent la Flandre dans les dernières années de la vie de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie (1634). En 1643, il commandait en chef l'infanterie espagnole, réputée la meilleure de l'Europe. A Rocroi, perclus de goutte, il se fit porter, en chaise, à la tête de ses soldats, repoussa trois assauts des Français de Condé, et fut tué. Il ne faut pas confondre le comte de Fontaines avec le comte de Fuentès (D. Pedro de Azevedo), son contemporain qui combattit également aux Pays-Bas. V. FUENTÈS.

Fontaines-sur-Saône, comm. du Rhône, arrond. et à 8 kil. de Lyon ; 2.000 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FONTAINIER n. m. Fabricant, marchand, réparateur de fontaines. || Agent municipal chargé du service des fontaines publiques. || Celui qui fait des sondages pour amener les eaux souterraines à la surface du sol. (On écrit aussi FONTENIER.)

— Adjectiv. *Ouvrier* FONTAINIER.

Fontan (Louis-Marie), auteur dramatique français, né à Lorient en 1801, mort à Thiais en 1839. Commis de la marine royale à Lorient et révoqué pour ses idées libérales, il se rendit à Paris et collabora aux journaux de l'opposition. En 1828, il fit représenter à l'Odéon plusieurs pièces, dont une : *Perkins Warbeck*, drame en cinq actes et en vers, obtint un certain succès. En 1829, Fontan fit paraître le fameux article : *le Mouton enragé*, dirigé contre Charles X. Condamné à cinq ans de prison, il fut interné à Poissy. Rendu à la liberté par la révolution de 1830, il fit jouer avec succès à l'Odéon *Jeanne la Folle ou la Bretagne au XIIe siècle*.

Fontana Liri, bourg d'Italie (Campanie, prov. de Frosinone) ; 4.130 hab.

Fontana (Prospero), peintre d'histoire et portraitiste italien, né à Bologne en 1512, mort en 1597. Jules III l'appela à Rome, lui donna une pension et le nomma un des peintres du palais pontifical. Fontana fut le maître de Louis et Augustin Carrache, de Denis Calvaert, et de sa propre fille Lavinia. On voit de lui à Bologne : *l'Adoration des Mages*, à San-Salvatore ; *Saint Alexis faisant l'aumône*, à Santo-Giacomo-Maggiore ; *la Dispute de sainte Catherine*, à la Madonna-del-Baracano ; à Milan, une *Annonciation* ; à Dresde, *la Vierge allaitant l'Enfant Jésus* ; à Berlin, une *Adoration des Mages* ; etc.

Fontana (Lavinia), dite **de Zappi**, femme peintre italienne, fille du précédent, née à Bologne en 1552, morte à Rome en 1602. Elle exécuta des tableaux historiques et religieux et des portraits. Elle épousa un riche peintre amateur, Paul Zappi. Elle devint peintre du pape Grégoire XIII (*la Nativité de la Vierge ; le Christ sur la Croix ; la Multiplication des pains ; Saint François de Paule*, etc., à Bologne ; *le Christ apparaissant à Madeleine* ; son *portrait* ; celui du *prédicateur Panigarola*, à Florence ; *Saint Dominique*, à Rome ; *la Samaritaine*, à Naples ; sept *portraits*, à Milan ; *Vénus et l'Amour*, à Berlin ; *la Sainte Famille*, à Dresde ; une autre *Sainte Famille*, à l'Escurial ; etc.).

Fontana (Orazio), faïencier italien, né et mort à Urbino (1520-1582). Il était le fils aîné de Guido Fontana auprès de qui il travailla jusqu'en 1565. Parmi les œuvres signées Orazio Fontana, la plus ancienne est un plat daté de 1542, qui se trouve au musée de Berlin. D'autres pièces importantes sont au British Museum de Londres, notamment un plat décoré d'une scène représentant l'enlèvement d'Europe, ainsi qu'au Louvre.

Fontana (Giovanni), architecte italien, né à Mili, sur les bords du lac de Côme, en 1540, mort à Rome en 1614. Il a construit à Rome le palais Giustiniani, donna les dessins du palais Gori et de la façade de l'église Saint-Martin, à Sienne, mais se livra surtout à de grands travaux d'hydraulique. Il éleva à Rome, sous le pontificat de Paul V, la *Fontaine du pont Sixte* et la *Fontaine Pauline*, construisit divers aqueducs, fournit d'eau Civita-Vecchia et Velletri, nettoya l'embouchure du Tibre à Ostie, etc.

FONTANA (Domenico), architecte italien, frère du précédent, né à Melide en 1543, mort à Naples en 1607. Le cardinal Montalto, devenu depuis le pape Sixte-Quint, devina son talent, encouragea ses débuts, et lui donna le titre d'architecte particulier. Il fut chargé, au concours, en 1586, de dresser sur la place Saint-Pierre un obélisque égyptien qui gisait, depuis Caligula, parmi les décombres de la vieille sacristie de la basilique, et réussit pleinement. Sixte-Quint anoblit Fontana, fit frapper deux médailles pour consacrer le souvenir de cette entreprise, et joignit à tous ces honneurs le titre de « chevalier de l'Eperon d'or ». Dans la suite, Fontana construisit la bibliothèque du Vatican, le palais de Monte-Cavallo, la façade de Saint-Jean-de-Latran, dota Rome de fontaines, notamment celle de l'Acqua Felice, etc. Appelé à Naples par le vice-roi, il édifia son palais, œuvre très discutable, et s'occupait de la construction du port quand la mort vint le surprendre. On doit à Fontana : *Del modo tenuto nel trasportare l'obelisco Vaticano, e delle fabbriche fatte da nostro signore Sisto V* (1589). — Son fils, Giulio-Cesare **Fontana,** né à Rome, fut aussi un architecte distingué. Il continua à Naples les travaux commencés par son père ; il y construisit aussi plusieurs édifices, parmi lesquels les greniers publics et surtout le palais des *Studi* (Etudes), aujourd'hui le musée de Naples.

D. Fontana.

FONTANA (Carlo), architecte italien, né à Brusciato, près de Côme, en 1634, mort à Rome en 1714. Il exécuta à Rome une multitude de travaux, parmi lesquels l'une des grandes fontaines de la place Saint-Pierre, le mausolée de la reine Christine, la chapelle Cibo, dans l'église Sainte-Marie-du-Peuple ; les greniers de la place de Termini, les palais Bolognetti et Grimani, l'immense bibliothèque du couvent de la Minerve, etc. On lui doit : *l'Amphithéâtre Flavien,* description du Colisée ; *Traité des eaux courantes ;* etc.

FONTANA (Gaetano), astronome italien, né à Modène en 1645, mort en 1719. Il fut un des correspondants de Cassini. On a de lui : *Institutio physico-astronomica* (1695) ; *Animadversiones in historiam sacro-politicam* (1718).

FONTANA (Felice), physiologiste italien, né à Pomarolo (Tyrol) en 1730, mort à Florence en 1805. Il enseigna la philosophie à l'université de Pise, puis fut appelé à Florence par le grand-duc, qui lui confia la direction du muséum de physique et d'histoire naturelle, qu'il conserva pendant trente ans. Il y fonda un musée célèbre de pièces anatomiques. Ses principaux ouvrages sont : *Des lois de l'irritabilité* (1768) ; *Traité sur le venin de la vipère* (1781) ; *Choix d'observations physiques et chimiques* (1785) ; *Principes raisonnés sur la génération* (1792).

FONTANA (Gregorio), mathématicien italien, frère du précédent, né à Villa-de-Nogarola (Tyrol) en 1735, mort à Milan en 1803. Il entra dans la congrégation des Ecoles pies, et devint professeur à l'université de Pavie (1768). Bonaparte le nomma membre de la consulte cisalpine en 1800. On a de lui, outre des mémoires estimés : *Analyseos sublimioris opuscula* (1763) ; *Memorie matematiche* (1796).

FONTANA (Mariano), mathématicien et barnabite italien, né à Casalmaggiore (Milanais) en 1746, mort à Milan en 1808. Il enseigna dans diverses villes. Outre plusieurs mémoires insérés dans les *Actes de l'Institut national,* on a de lui un intéressant *Corso di dinamica* (1790-1795).

FONTANA (Francesco-Lodovico), cardinal italien, né à Casalmaggiore (Milanais) en 1750, mort à Rome en 1822. Préfet général des barnabites, estimé du pape Pie VII pour son caractère, et, aussi pour son érudition (*Vies de plusieurs savants italiens*), c'est lui qui rédigea, après l'occupation française des Etats pontificaux en 1809, la bulle d'excommunication contre Napoléon Ier et signifia au cardinal Maury, archevêque de Paris, son interdiction. Enfermé à Arcis-sur-Aube, puis à Vincennes jusqu'à la Restauration, il reçut en 1815 le chapeau de cardinal, et fut chargé de préparer la réforme de la législation des Etats pontificaux.

FONTANAFREDDA, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 6.350 hab. Combat entre les Autrichiens et les Français d'Eugène de Beauharnais, le 16 avril 1809.

FONTANALES n. f. pl. (lat. *fontanalia ;* de *fons, fontis,* source). Antiq. rom. Nom qui servait à désigner les fêtes qu'on célébrait à Rome le 13 octobre de chaque année, en l'honneur des nymphes des eaux. (Ces fêtes se célébraient sur le mont Cœlius. On ornait de couronnes et de guirlandes les aqueducs, les fontaines, les puits, et l'on jetait des fleurs dans le Tibre.)

FONTANAROSA, ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino) ; 3.450 hab.

FONTANE (Théodore), écrivain allemand, né à Neuruppin (Brandebourg) en 1819, mort à Berlin en 1898. En 1870, il suivit en France les armées allemandes, fut fait prisonnier, puis relâché par Gambetta. Fontane était un poète entraînant, un conteur de premier rang, créateur de caractères, peintre de paysages et évocateur de milieux. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Poésies* (1851) ; *Prisonnier de guerre* (1871), livre très intéressant par son impartialité, et qui a été traduit en français sous le titre de : *Souvenirs d'un prisonnier de guerre* (1892) ; *Grete Minde* (1880), et *Souvenirs d'enfance* (1894).

FONTANE (Marius), littérateur et administrateur français, né à Marseille en 1838, mort à Berck en 1914. Secrétaire de Ferdinand de Lesseps, il devint secrétaire général de la compagnie du Canal de Suez, puis administrateur et membre du comité de direction du Canal de Panama. Impliqué dans le procès du Panama, il fut finalement acquitté (1893). On lui doit quelques romans ; *la Guerre d'Amérique* (1866) ; *le Canal maritime de Suez* (1869) ; *Essais de poésie védique* (1876). Son œuvre capitale est l'*Histoire universelle* dont le tome Ier, *l'Inde védique,* est daté de 1881, et dont le quatorzième volume, *la Renaissance,* a paru en 1910.

FONTANELLA, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame) ; 3.840 hab. Sériciculture.

FONTANELLA (François), philologue italien, né et mort à Venise (1768-1827). Il occupa une chaire d'éloquence à Udine, mais il fut destitué en 1814 pour s'être montré partisan de Napoléon. On a de lui : *Vocabolario greco-italiano ed italiano-greco* (1821) ; *Vocabolario ebraico-italiano ed italiano-ebraico* (1824) ; *Nuovissima grammatica italiana per apprendere la lingua ebraica* (1826).

FONTANELLATO, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Parme) ; 7.370 hab.

FONTANELLE n. f. (dimin. de *fontaine*). Anat. Nom donné à des espaces que présente la boîte osseuse du crâne, avant son entière ossification, aux points d'entrecroisement des sutures : *Les* FONTANELLES *servent d'indication, lors de l'accouchement, pour déterminer la position de la tête du fœtus.*

A. Fontanelle bregmatique ; B. Petite fontanelle.

— ENCYCL. Anat. Les *fontanelles* sont au nombre de six : deux sur la ligne médiane, quatre sur les côtés. Ces quatre dernières sont petites, et n'ont aucune importance : les deux fontanelles médianes, au contraire, sont très importantes et offrent un grand secours au médecin pour la reconnaissance de la position de la tête.

La fontanelle antérieure, *grande fontanelle* ou *fontanelle bregmatique,* répond à l'union des deux moitiés de l'os frontal avec les deux os pariétaux. C'est une grande surface losangique, qui ne manque jamais à la naissance. Elle disparaît en général entre deux et trois ans.

La fontanelle postérieure ou *occipitale* est formée par la réunion des sutures qui séparent les deux os pariétaux l'un de l'autre et de l'os occipital. Elle est beaucoup plus petite que la fontanelle antérieure ; elle fait ordinairement défaut à la naissance, mais on reconnaît son emplacement au toucher.

FONTANELLI (Alphonse), diplomate italien, né à Reggio (Lombardie) en 1557, mort à Rome en 1621. Il fut chambellan d'Alphonse d'Este, puis ambassadeur à Rome et en Espagne. Il entra ensuite dans les ordres. — Alphonse-Vincent, marquis **de Fontanelli,** parent du précédent, né à Reggio en 1706, mort à Modène en 1777. Il reçut du duc de Modène le titre de conseiller intime et fut chargé de diverses missions. Il fut nommé successivement colonel du régiment de la Mirandole (1740), gouverneur du duché de Massa-Carrara (1741), membre de la junte de gouvernement, lorsque le duc de Modène dut quitter ses Etats. La ville de Modène lui doit de nombreux embellissements. — Alphonse-François **Fontanelli,** né à Bologne en 1721, mort à Reggio en 1782, parent du précédent, a écrit une histoire de la famille Fontanelli (1773).

FONTANES (Louis DE), littérateur et homme d'Etat, né à Niort en 1757, mort à Paris en 1821. D'une famille noble de peu de fortune, il commença à se faire connaître par des vers publiés dans l'*Almanach des Muses* et le *Mercure de France,* une traduction en vers de l'*Essai sur l'homme* de Pope, et quelques autres pièces. Exilé par la Terreur, il reparut après le 9-Thermidor, et fut alors nommé membre de l'Institut et professeur à l'Ecole centrale. Proscrit de nouveau au 18-Fructidor, il séjourna quelque temps à Londres, où il se lia avec Chateaubriand, encore inconnu. Au 18-Brumaire, il revint à Paris, et gagna la faveur de Bonaparte. Il fut député au Corps législatif en 1802, membre de l'Institut réorganisé en 1803, président du Corps législatif en 1804, grand maître de l'Université en 1808, sénateur en 1810. Louis XVIII le fit marquis, puis le nomma ministre et membre du conseil privé. En lui le littérateur est médiocre. Ses pièces de vers, fort nombreuses (épîtres, stances, poèmes, etc.), sont d'une élégance apprêtée et d'un classicisme vieilli. Ses discours offrent le même caractère de pompe fleurie et de convenance étudiée. Ses meilleurs titres au souvenir de la postérité sont d'avoir aidé au succès du *Génie du christianisme,* et d'avoir été le premier grand maître de l'Université de France.

Fontanes.

FONTANÈS (Louis-Ferdinand), théologien protestant, né et mort à Nîmes (1797-1862). Pasteur à Tonneins (1825), puis à Nîmes, il a été l'un des représentants du libéralisme protestant du milieu du XIXe siècle. On lui doit : *Catéchisme évangélique* (1840) ; *De l'Unité religieuse dans l'Eglise réformée* (1844).

FONTANÈS (Ernest), théologien et prédicateur protestant, fils du précédent, né à Nîmes en 1828, mort à Paris en 1903. Il a été l'un des chefs du parti protestant libéral et a écrit beaucoup de brochures de circonstance et quelques ouvrages d'histoire religieuse. On lui doit, entre autres : *le Christianisme moderne, étude sur Lessing* (1867) ; *le Christianisme libéral* (1874).

FONTANÉSIE [*zi*] ou **FONTANÈSE** n. f. Bot. Genre d'oléacées, originaire de Syrie et de Chine. (Dans les pays chauds, on emploie ce végétal pour teindre en jaune. — Le *fontanesia Fortunei* est planté dans les jardins ou parcs.)

FONTANET. Géogr. V. FONTENOY-EN-PUISAYE.

FONTANETTO d'Agogna, commune d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 3.075 hab.

FONTANETTO da Po, commune d'Italie (Piémont, prov. de Novare), sur le Pô ; 2.400 hab.

FONTANEY (Antoine-Etienne), littérateur et poète français, né et mort à Paris (1803-1837). Il fit partie du cénacle romantique et fut encouragé par Sainte-Beuve, lié avec Hugo, Balzac et Nodier. Il visita l'Espagne en qualité d'attaché d'ambassade (1830). Il fut longtemps épris de Marie Nodier. Il enleva Gabrielle Dorval, fille de Marie Dorval, et l'emmena à Londres. Ils revinrent à Paris pour y mourir bientôt tous les deux de la poitrine. On a de lui : *Ballades, Mélodies et Poésies diverses* (1829) ; *Scènes de la vie castillane et andalouse* (1835) ; *Histoire du Parlement anglais en 1835 ; Exhibitions artistiques à Londres en 1836.* Son *Journal intime,* publié en 1925 par Jasinsky, est un document intéressant. On y trouve, avec des effusions romantiques qui sont bien de leur date, des jugements littéraires assez fins et des silhouettes rapides, pittoresques et mordantes.

Fontange (XVIIe s.).

FONTANGE n. f. Coiffure féminine dont l'origine remonte à Mlle de Fontanges, qui, un jour de grand vent, à la chasse, retint ses cheveux au moyen d'un ruban. (La mode s'en répandit. Ce fut d'abord un simple ruban ; il s'y joignit un bouquet de dentelles, puis des nœuds superposés, soutenus par un fil d'archal, séparés par des morceaux de toile, et laissant échapper les boucles de cheveux. La mode dura en se modifiant jusque dans le XVIIIe siècle.)

FONTANGES (Marie-Angélique DE SCORRAILLE DE ROUSSILLES, duchesse DE), une des maîtresses célèbres de Louis XIV, née au château de Cropières, dans la haute Auvergne, en 1661, morte au monastère de Port-Royal en 1681. Elle fut, toute jeune, en 1678, attachée comme fille d'honneur à la personne de la seconde Madame, chez qui elle fut rencontrée par Louis XIV. D'une beauté éclatante, dès avril 1679, elle fut aimée du roi, qui la fit duchesse de Fontanges en 1680. Mais sa faveur passa vite, en même temps que sa beauté, altérée par des couches difficiles. Louis XIV eut d'elle un enfant, mort en naissant. Elle fit retraite aux abbayes de Chelles et de Maubuisson, revint à la cour, sans succès, et s'en alla à Port-Royal, où elle mourut bientôt. Son intelligence n'égalait pas sa beauté, au dire des contemporains.

Duchesse de Fontanges.

FONTANIER (Victor), voyageur français, né à Saint-Flour en 1796, mort à Civita-Vecchia en 1857. Après avoir fait différents voyages en Orient, de 1822 à 1829, il entra dans la carrière consulaire. Mis d'office à la retraite en 1840, il reprit du service de 1846 jusqu'à sa mort. Il fut élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour ses érudites relations : *Voyage en Orient* (1822-1829) ; *Turquie d'Asie, Constantinople, Grèce* (1829) ; *Voyage en Orient, 1831-1832* (1834) ; *Voyage dans l'Inde et dans le golfe Persique* (1844-1847) ; *Voyage dans l'archipel Indien* (1852).

FONTANIEU (Gaspard-Moïse), marquis DE FIENNES, archéologue français, né en 1693, mort à Paris en 1767. Intendant de Grenoble, conseiller d'Etat et contrôleur général des meubles de la couronne, Fontanieu réunit, sur l'histoire du Dauphiné, un grand nombre de pièces qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. — Son fils, Pierre-Elisabeth **Fontanieu,** né vers 1730, mort en 1784, remplit également les fonctions de contrôleur général des meubles de la couronne. Membre de l'Académie des sciences, il publia : *l'Art de faire les cristaux colorés imitant les pierres précieuses* (1778).

FONTANINI (Juste), prélat et bibliographe italien, né à Saint-Daniel (Friouli) en 1666, mort à Rome en 1736. Il se fixa à Rome en 1697. Clément XI le nomma professeur d'éloquence, et Benoît XIII archevêque titulaire d'Ancyre. Il fut disgracié par Clément XII. Son principal ouvrage est une bibliothèque raisonnée de la littérature italienne, parue sous le titre de *Biblioteca della eloquenza italiana,* avec les *Annotations* d'Apostolo Zeno (1755). Fontanini a, de plus, publié quelques travaux d'archéologie : *Dissertatio de corona ferrea Longobardorum* (1717) ; etc.

FONTARABIE (en espagn. **Fuenterrabia**), ville d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur la Bidassoa ; 5.000 hab. Ville pittoresque, aux rues curieuses. Château du XIVe siècle. Prise par Berwick en 1719, par Moncey en 1794.

FONTE n. f. (de *fondre*). Action de fondre, de liquéfier des métaux. || Action, art de mouler certains objets qu'on fait avec du bronze ou avec quelque autre métal fondu. || Autref., Alliage chargé en cuivre, qui servait à fabriquer des bouches à feu : *Des canons de* FONTE. || *Fonte verte,* Bronze. || *Remettre des monnaies à la fonte,* Les fondre pour les convertir en monnaies nouvelles ; et *au fig. :*

Remettez, pour le mieux, ces deux vers à la *fonte.*
LA FONTAINE.

— Action de se fondre, de se liquéfier : *La* FONTE *des neiges.*

— Méd. *Fonte purulente,* Suppuration consécutive à l'inflammation et s'étendant à tout le tissu d'un organe.

— Métall. Produit sidérurgique, premier stade de la transformation du minerai de fer.

— Techn. Dans les fonderies, Temps nécessaire pour opérer la fusion d'une quantité déterminée de matières. || Mélange de laines de diverses couleurs qui doivent entrer dans certains tissus. || Réunion des peaux que les hongroyeurs alunent et travaillent ensemble. || *Brut de fonte,* Qualification donnée à tout objet obtenu par coulée avant qu'il ait été ébarbé. || *Venu de fonte,* Terme employé pour indiquer que les creux ou saillies présentés par

certains objets fabriqués par moulage ont été obtenus par la disposition même du moule et non par travail mécanique.

— Typogr. Nom donné à l'ensemble de toutes les lettres et de tous les signes qui composent un caractère complet de grosseur déterminée : *Une* FONTE *de sept, de huit.* (On dit aussi une POLICE de caractères.)

— ENCYCL. Métall. La *fonte* est un alliage de fer et de carbone (2,5 à 5 p. 100) avec des pourcentages moins élevés de manganèse et silicium et des proportions plus faibles des impuretés soufre et phosphore. Contrairement aux aciers dans lesquels, à l'état recuit, le carbone est tout entier à l'état de cémentite, ici le carbone peut être à l'état de graphite ou peut se présenter sous les deux formes. On distingue ainsi les fontes *blanches* où tout le carbone est à l'état de cémentite, fontes très dures et fragiles, à cassure blanche, et les fontes *grises* dans lesquelles une partie du carbone est à l'état de graphite (d'où la couleur grise), fontes bien moins dures que les blanches. La structure *stable* est celle de la fonte grise ; la production de cette structure est favorisée par un refroidissement lent et la présence d'une proportion suffisante de silicium ; la fonte blanche se produit au contraire par les refroidissements rapides (trempes) et avec des teneurs en manganèse élevées ; on peut passer de la fonte blanche à la fonte grise par des recuits de longue durée. La fonte blanche n'est réalisée que lorsqu'on veut des surfaces très dures (revêtements de broyeurs, par exemple) ; on utilise alors souvent des moules totalement, ou mieux, partiellement métalliques, de façon à créer des refroidissements rapides, entraînant la production de *fonte trempée* blanche. Mais, généralement, les moulages sont en fonte grise ; une bonne fonte grise est caractérisée par une structure micrographique de fond correspondant à celle d'un acier dur recuit, le carbone en excès se trouvant à l'état de filaments de graphite fins, courts et très disséminés afin de ne pas créer d'amorces de rupture.

Il existe également des *fontes truitées*, de structure intermédiaire entre les grises et les blanches et dont la cassure présente pour cette raison un aspect truité ; leurs propriétés sont mauvaises.

Les avantages des fontes résident dans leur température de fusion relativement basse : 1.100 à 1.250°, et leur facilité d'usinage, au moins pour les fontes grises. Les fontes ordinaires n'admettent pour ainsi dire pas de déformation sans risque de rupture. Enfin, la résistance des fontes à température élevée est nettement supérieure à celle des aciers ordinaires ; de même, la résistance à certains modes de corrosion.

Fabrication de la fonte. — La fonte n'est connue que depuis la fin du XVe siècle. Elle est obtenue au haut fourneau, four à cuve de fusion de dimensions très importantes (une trentaine de mètres de hauteur). Les matières habituellement chargées au gueulard sont le minerai de fer mélangé à un fondant, et le coke métallurgique ; les charges descendent peu à peu dans l'appareil, s'échauffent, subissent des réactions chimiques complexes en présence des gaz ascendants, et fondent en arrivant à l'ouvrage (1.800° environ), vers les tuyères d'arrivée d'air chaud (600° à 800°) ; la fonte, la plus lourde, et le laitier viennent se superposer en deux couches dans le creuset, par ordre de densité ; deux trous de coulée permettent l'évacuation séparée des deux produits. La composition du fondant et les proportions de fondant et de coke sont soigneusement calculées, de manière à arriver à une épuration aussi poussée que possible et à la composition voulue de la fonte ; les fontes grises sont obtenues avec des proportions suffisantes de silicium et une *allure* chaude (proportion élevée de coke et vent très chaud) ; les fontes blanches au contraire exigent un silicium bas, une allure plutôt froide et une marche rapide de l'opération ; d'où les appellations : *fontes au vent chaud, fontes au vent froid.*

Les *fontes hématites*, très pauvres en soufre et phosphore, sont élaborées à partir de minerai très pur hématite. Les *fontes phosphoreuses* au contraire sont obtenues à partir de minerais phosphoreux, et sont destinées à la conversion en acier par les procédés basiques.

On fabrique également au haut fourneau des fontes, dites *spéciales*, utilisées pour la désoxydation en aciérie ou pour l'ajustement de compositions particulières : *fontes manganésées, spiegel, ferro-silicium, silico-spiegel.*

La fonte sortant du creuset est, ou bien coulée en lingots (gueuses) dans des sillons creusés près du haut fourneau dans le sol de l'usine, ou bien maintenue à l'état liquide dans des mélangeurs et envoyée de là à l'aciérie où on la transforme en *acier* (v. ce mot) par l'un des quatre procédés : convertisseur, four Martin, creuset, four électrique.

La fonte en gueuses sert à la refonte dans d'autres usines, soit pour faire des moulages, soit pour être transformée en acier. Cette fonte de seconde fusion est généralement refondue au *cubilot*, four à cuve de fusion simple.

La *fonte mécanique* est la fonte grise ainsi utilisée pour la fabrication de pièces moulées ; on l'appelle aussi *fonte perlitique* lorsque sa structure est correcte, dénotant un métal de bonne qualité possédant des propriétés élevées.

La *fonte aciérée* était une fonte que l'on fabriquait autrefois en mettant dans les charges, au cubilot, une certaine proportion d'acier ; le métal obtenu de cette façon ne se distingue pas d'une fonte grise ordinaire soigneusement élaborée, sans addition d'acier.

On peut aussi affiner la fonte au four à réverbère, pour obtenir les fers puddlés.

Les dénominations de *fonte de moulage* (fonte grise) et de *fonte d'affinage* (généralement blanche) se rapportent à ces deux grands modes d'emploi ; la fonte d'affinage se sépare elle-même en *fonte basique* et *fonte acide*, suivant le mode de conversion auquel elle est destinée.

Enfin, la fonte est parfois élaborée à partir de déchets ou riblons d'acier que l'on fond au four électrique et que l'on recarbure : ce sont les *fontes synthétiques*, de qualité particulièrement élevée.

Essais et propriétés des fontes. — Les essais les plus courants effectués sur les fontes sont : l'analyse chimique, la micrographie, les essais mécaniques de dureté, flexion statique et cisaillement. En raison du manque de malléabilité du métal et du caractère intergranulaire des ruptures, les essais de traction et de choc ne donnent en effet rien de précis.

Une bonne fonte grise (fonte mécanique, fonte aciérée, fonte perlitique) contient en moyenne 3 p. 100 de carbone total, 0,8 p. 100 de carbone combiné, 1 à 2 p. 100 de silicium, 0,5 p. 100 de manganèse, moins de 0,1 p. 100 de soufre et de 0,4 p. 100 de phosphore ; la teneur en silicium, fonction de l'épaisseur des pièces et des conditions de refroidissement, sert à régulariser la structure finale.

Les constituants micrographiques des fontes ordinaires sont : la perlite, agrégat eutectoïde de ferrite et de cémentite, le graphite qui s'isole soit en nodules, soit en filaments, la ferrite (fer pur), la cémentite Fe^3C, l'eutectoïde phosphoreux. Une fonte grise de qualité doit comporter un fonds aussi abondant que possible de perlite fine, des filaments fins, courts et bien répartis de graphite, le moins possible d'eutectoïde phosphoreux, pas de ferrite (travaux de Thomas).

Fonte spéciale. — Les fontes comportant des additions de métaux spéciaux sont encore peu répandues ; on commence à fabriquer des fontes au nickel et au nickel-chrome dont le grain plus fin et les résistances meilleures justifient la confection de pièces de qualité.

Traitements des fontes. — Les traitements sont infiniment moins courants que pour les aciers ; on se borne à recuire les pièces à tensions internes, afin de les stabiliser et éviter les ruptures ultérieures possibles.

Les *fontes malléables*, dites *américaine* et *européenne*, sont réalisées, par *malléabilisation*, la première par un chauffage de plusieurs jours suivant une courbe bien déterminée de variation de la température, la seconde par un chauffage moins long en présence d'oxyde de fer (minerai) pulvérisé. Ces fontes malléables sont très utilisées pour certaines fabrications comme celles des raccords de toutes sortes, pièces de moteurs, etc.

Emploi des fontes. — La fonte est un des métaux les plus employés dans l'industrie. Sa commodité de moulage la fait employer chaque fois que l'on a besoin de pièces aux formes complexes, ou de pièces massives. Son bon coefficient de frottement la fait utiliser pour construire des paliers et coussinets.

Toutefois, pour les moulages résistants, on tend à lui substituer l'acier coulé, et pour les moulages légers, l'aluminium, d'un poids beaucoup plus faible et d'un moulage facile.

— Art décor. A l'exception du fer, plus spécialement soumis au travail de la forge, tous les métaux utilisés dans l'ameublement : l'or, l'argent, le cuivre, le laiton, le bronze, le plomb, l'étain, le zinc, sont le plus souvent traités en les fondant ; la fonte du bronze est la plus importante de toutes, et fournit les pièces les plus artistiques. Les premières pièces fondues, dès la plus haute antiquité, furent des objets pleins, et ce n'est qu'après un nombre assez considérable de siècles d'efforts que l'on parvint à trouver le moyen de couler seulement l'enveloppe d'un objet. Le procédé de la fonte à cire perdue n'est plus guère employé, de nos jours, qu'au bénéfice des œuvres d'art dont on désire une reproduction hors ligne ; elle a été cependant pratiquée par tous les artistes et par tout l'Orient jusqu'au commencement du XIXe siècle. Les procédés de la fonte à noyau et à pièces rapportés sont, aujourd'hui, les plus couramment employés. V. FONDERIE.

La *fonte* de fer a joué et joue un rôle considérable dans les arts du mobilier. On s'en est servi au moyen âge plus particulièrement pour confectionner des ustensiles de ménage ; certains bas-reliefs formant des contre-cœur de cheminée ont un véritable caractère artistique. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on a aussi confectionné d'admirables landiers en fonte. Au début du XVIIIe siècle, l'industrie de la fonte de fer prit une extension considérable, par suite de son application suivie au bâtiment, où l'on prétendit la substituer aux travaux de forge. La vogue de la fonte n'est guère ébranlée. La certitude de trouver dans le commerce des pièces toutes faites et interchangeables, depuis les rampes d'escaliers et les appuis de balcons jusqu'aux bancs de jardin et aux lampadaires, conseille l'emploi de la fonte à l'architecte. On a perfectionné les procédés pour la rendre douce et malléable.

FONTE n. f. (de l'ital. *fonda*, poche). Fourreau, poche de

FONTES : 1. De général ; 2. Ordinaires ; 3. Arabes.

cuir, que l'on attache à l'arçon d'une selle pour y mettre un pistolet.

FONTE, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise), sur le Musone, affl. de la Brenta ; 3.570 hab.

Fonteio (PRO). Discours prononcé par Cicéron en 69 av. J.-C. pour M. Fonteius, ancien gouverneur de la Gaule Narbonnaise, accusé de concussion sur la plainte des Gaulois. L'ouvrage, qui nous est parvenu incomplet, est célèbre par le violent réquisitoire qu'il contient contre les Gaulois accusateurs.

FONTEIUS (Marcus), administrateur romain du Ier siècle av. notre ère. Successivement questeur, légat en Espagne (83), puis en Macédoine, gouverneur de la Gaule Narbonnaise (76-73), il fut poursuivi pour ses exactions dans ce dernier poste, et défendu par Cicéron.

FONTENAY (Julien DE), graveur en pierres fines français, confondu à tort avec Coldoré, né vers 1540, mort aux galeries du Louvre en 1610. Henri IV le nomma « graveur du roi en son château de Fontainebleau ». L'an 1600, il obtint le titre de « valet de chambre de Sa Majesté ». On lui attribue une émeraude gravée représentant Henri IV, et conservée à la Bibliothèque nationale.

FONTENAY (Jean-Baptiste BELIN DE), peintre français, né à Caen en 1653, mort à Paris en 1715. Il fut de l'Académie en 1687, puis obtint un logement au Louvre, et fut attaché à la manufacture des Gobelins. On a de lui, au Louvre, deux tableaux de fleurs.

FONTENAY, écart de la comm. de Marmagne (Côte-d'Or), arrond. et à 3 kil. de Montbard ; 225 hab. Beaux restes d'une abbaye cistercienne fondée par saint Bernard.

FONTENAY-AUX-ROSES, comm. de la Seine, à 9 kil. de Paris ; arr. et à 1 kil. de Sceaux ; 4.166 hab. (*Fontenaisiens, ennes*). Ch. de f. Orléans. Culture maraîchère, fruitière et florale (fraises, roses, lilas, violettes). Ecole normale primaire supérieure de jeunes filles.

FONTENAY-LE-COMTE, ch.-lieu d'arrond. de la Vendée, à 52 kil. de La Roche-sur-Yon, sur la Vendée ; 8.891 hab. (*Fontenaisiens, ennes*). Ch. de f. Etat. Commerce de chevaux et mulets ; marché agricole. C'est la capitale antique et la ville la plus intéressante de la Vendée. Station préhistorique, gallo-romaine ; atelier monétaire des Mérovingiens, château fort des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitiers, elle possède un musée archéologique important ; l'église Notre-Dame (XVe-XVIIe s.), sur crypte romane, l'église Saint-Jean (XVIe-XVIIe s.), les maisons de Tiraqueau, du Gouverneur, et surtout de Terre-Neuve où demeura Nicolas Rapin, toutes de la Renaissance. Les républicains y furent battus le 16 mai, et les Vendéens le 25 mai 1793. — Patrie du mathématicien F. Viète, du poète N. Rapin, du général Belliard. — L'arrondissement a 9 cant., 115 comm., et 120.920 hab. — Le canton a 13 comm., et 17.395 hab.

Armes de Fontenay-le-Comte.

FONTENAY-MAREUIL (François DU VAL, marquis DE), diplomate et homme de guerre français, né vers 1594, mort à Paris en 1665. Après s'être distingué dans diverses guerres, de 1616 à 1629, il fut nommé maréchal de camp en 1635. Ambassadeur en Angleterre (1630-1633) et à Rome (1640-1650), il eut la confiance de Richelieu et de Mazarin. Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

FONTENAY-SOUS-BOIS, comm. de la Seine, à 5 kil. de Paris (anc. porte de Vincennes), à la lisière nord du bois de Vincennes ; 30.000 hab. Ch. de f. Est. Eglise des XIIIe-XVIe siècles.

FONTENAY-TRÉSIGNY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 24 kil. de Melun ; 1.675 hab. Ch. de f. Est. Porte fortifiée et église du XVIe siècle ; restes du château féodal du Vivier. Meulière.

Fontenelle (ABBAYE DE). On connaît sous ce nom une abbaye de prémontrés fondée vers 1141 au diocèse de Laon ; et surtout l'abbaye bénédictine fondée en 648 au diocèse de Rouen par saint Wandrille, dont elle prit le nom par la suite. Dès le temps du fondateur, elle compta trois cents moines, et elle a joué par ses abbés et par les saints qu'elle a produits un grand rôle dans l'histoire de la Normandie et de la France. V. SAINT-WANDRILLE. — Il y eut aussi deux monastères sous le vocable de Notre-Dame de Fontenelle : une abbaye de cisterciennes au diocèse de Cambrai, près de Valenciennes, fondée vers 1212, et une abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondée vers 1210, d'abord comme abbaye bénédictine, près de Saint-André-d'Ornay (Vendée).

FONTENELLE (Bernard LE BOVIER DE), né à Rouen en 1657, mort à Paris en 1757. Dans sa longue carrière d'homme de lettres, Fontenelle a connu tous les succès ; dans les salons où il fréquentait assidûment, notamment dans celui de Mme de Tencin, il avait fini par être comme une sorte de dieu de la « philosophie », universellement admiré et respecté. Son œuvre, considérable, est pourtant très inégale. Ses ouvrages proprement littéraires (une tragédie, *Aspar* ; des opéras, *Psyché, Bellérophon*, etc. ; des romans et œuvres diverses) sont médiocres ou mauvais. Il y a de l'esprit, de l'ingéniosité, du talent dans ses œuvres morales, satiriques, polémiques (*Dialogues des morts*, 1693 ; *Digression sur les anciens et les modernes* où, dans la fameuse Querelle des anciens et des modernes, il prend, avec Charles Perrault, le parti des modernes). Mais la partie essentielle de son œuvre est celle dans laquelle il a répandu la philosophie qui allait devenir, au moins jusqu'en 1760, celle du XVIIIe siècle. Le principe de cette philosophie est qu'il n'y a pas dans la vie et dans la littérature de vérité qu'on ne puisse comprendre et s'expliquer avec les « lumières de la raison ». Tout ce que la raison ne peut pas comprendre est faux. Fausse, par conséquent la religion ; et c'est ce que suggère adroitement l'*Histoire des oracles* (1687). Fausse ou sans intérêt la poésie, dont la raison n'arrive pas à expliquer le charme. Par contre, rien n'est plus admirable que les sciences expérimentales où tout se démontre raisonnablement. Fontenelle en a répandu le goût par ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* (système de Copernic) [1686] et les *Eloges* des savants qu'il prononça comme secrétaire de l'Académie des sciences. Son succès lui vint d'ailleurs de son esprit comme de la clarté de son style. Il a été un nouvelliste scientifique d'un mérite incomparable. Spirituel avec bonhomie, il a tracé ses portraits d'académiciens avec un relief ineffaçable.

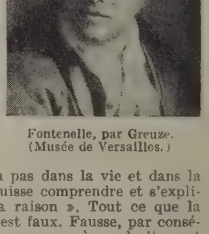
Fontenelle, par Greuze. (Musée de Versailles.)

FONTENELLE (GRANGES DE), compositeur français, né et mort à Villeneuve-d'Agen (1769-1819). Il donna à l'Opéra en 1793 un acte intitulé *la Montagne ou la Fondation du temple de la Liberté*, et en 1799 *Hécube*, dont certaines scènes attestent une réelle puissance dramatique. En dehors du théâtre, on connaît de lui plusieurs cantates ; entre autres, *Circé*, et *Priam aux pieds d'Achille.*

FONTENIER [*nt-é*] n. m. Autre forme de FONTAINIER.

FONTENOY [*noi*], comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournay), près de l'Escaut ; 875 hab. Victoire des Français du maréchal de Saxe, en présence de Louis XV, sur les Anglais, les Hollandais et les Autrichiens (11 mai 1745).

Fontenoy (BATAILLE DE), victoire française remportée le 11 mai 1745, pendant la guerre de Succession d'Autriche, sur les troupes anglo-hollando-autrichiennes, par le maréchal de Saxe. Couvrant le siège de Tournay et appuyée à l'Escaut, l'armée française, forte d'environ 40.000 hommes, tenait, sur un front de 1.200 m., les trois points en équerre : d'Antoin à droite, du bois de Barry à gauche, et de Fontenoy au centre, protégés par des retranchements de campagne. Dès les premières heures de la journée, Antoin, attaqué au prix de grandes pertes par les Hollandais ainsi que le bois de Barry, résista avec succès ; mais, à deux heures de l'après-midi, le duc de Cumberland fit avancer sur Fontenoy, en une seule colonne, toute l'infanterie anglo-hanovrienne, qu'une contre-attaque des gardes-françaises ne put arrêter. La situation devint critique. « Faites tirer vos gens ! » avait crié lord Ch. Hay, capitaine aux gardes-anglaises : « Non, monsieur ; à vous l'honneur ! » répondit le comte d'Anterroches. C'est l'origine du dialogue légendaire : « Messieurs les gardes-françaises, tirez les premiers ! — Nous ne tirons jamais les premiers ; tirez vous-mêmes ! » Décimés par le feu des Anglais, les Français durent reculer. C'est alors que Maurice de Saxe fit battre à coups de canon le front anglais, et jeta, l'instant d'après, sur ses flancs, la maison du roi et la brigade irlandaise. Bien concertée, l'attaque réussit à briser la colonne, et décida du succès. L'armée coalisée perdait 9.000 hommes, sur 47.000 d'effectif, 40 canons, et toute la partie occidentale de la Belgique tombait aux mains des Français.

Fontenoy (BATAILLE DE), tableau d'Horace Vernet (1836 ; musée de Versailles). Le maréchal de Saxe, à pied et tête nue, présente les trophées de la journée à Louis XV, à cheval et accompagné du Dauphin. Derrière le maréchal, le duc de Richelieu est à cheval, la tête nue et l'épée à la main. A droite, des soldats sont assis sous un arbre, et un vieil officier embrasse son fils, qui tient à la main une croix de Saint-Louis. (V. planche *Beaux-Arts LXI.*) — La *Bataille de Fontenoy* a été traitée par Ant. Benoist, dans une gravure exécutée peu de temps après la bataille, et par Andrieux, dans un tableau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

FONTENOY-EN-PUISAYE ou **FONTANET**, comm. de l'Yonne, arrond. et à 24 kil. d'Auxerre ; 545 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Monument commémoratif de la bataille de Fontanet ou Fontenailles, où Lothaire fut vaincu par ses frères Charles le Chauve et Louis le Germanique (841).

FONTENOY-LE-CHÂTEAU, comm. des Vosges, arrond. et à 30 kil. d'Epinal, sur le Coney, affl. de la Saône, et sur le canal de l'Est ; 1.535 hab. Cerisiers qui alimentent les distilleries de kirsch. Clouteries ; broderies. Eglise remarquable du XVe siècle, avec tombeau de la princesse Yolande de Ligne et des fonts baptismaux du XVIe siècle ; hôtel de ville à arcades, tour des Lombards du XVe siècle. — Patrie du poète Gilbert.

FONTENU (Louis-François DE), archéologue français, né au château de Lilledon, en Gâtinais, en 1667, mort à Paris en 1759. Il accompagna le cardinal Janson à Rome en 1700. Admis à l'Académie des inscriptions en 1714, il publia, dans le recueil de cette compagnie, nombre de mémoires sur la mythologie, sur des médailles, sur les lieuxdits « camps de César », etc. On lui attribue une traduction de *Théagène et Chariclée* (1727).

fontes aquarum (*les Sources des eaux*), expression tirée du psaume XLI, et que l'on emploie pour désigner (au figuré) une source abondante.

FONTÈS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 32 kil. de Béziers ; 990 hab.

FONTEVRAULT-L'ABBAYE [*vrô*], comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kil. de Saumur, dans la forêt du même nom ; 1.580 hab. (*Fontevristes*). Ancienne abbaye bénédictine, aujourd'hui maison centrale de détention.

Fontevrault (ABBAYE DE), abbaye chef d'ordre, fondée en 1099 par Robert d'Arbrissel, au milieu des friches, au diocèse de Poitiers (aujourd'hui d'Angers) et approuvée en 1106 par Pascal II. La particularité distinctive de l'ordre nouveau, fondé sous la règle de saint Benoît et sous le patronage de la Vierge, c'est que, réhabilitant la femme, il réunissait sous le gouvernement d'une abbesse des couvents d'hommes et de femmes. C'est le type le plus singulier du monastère double, qui, ailleurs, laissait les femmes sous la conduite de l'abbé. A Fontevrault même, il y avait, avec un monastère d'hommes, trois monastères de femmes : le Grand-Moûtier pour les mères de chœur, la Madeleine pour les pécheresses converties, Saint-Lazare pour les lépreuses. Les hommes portaient une tunique noire et un chaperon, auquel étaient attachées deux bandes de drap appelées *roberts*. L'habit des femmes était une robe blanche, avec une coule noire et un surplis de toile blanche.

Abbaye de Fontevrault.
Cl. Archives photographiques.

L'institut s'étendit rapidement en Espagne, en France et en Angleterre. Au XVe siècle, les religieux de Fontevrault tentèrent, à plusieurs reprises, de changer de règle. Malgré la réforme introduite par Marie de Bretagne, Anne d'Orléans et Renée de Bourbon, de nouvelles contestations nécessitèrent l'intervention des papes Grégoire XV et Urbain VIII, du roi et du parlement. L'abbesse était toujours de haute naissance, et plusieurs princesses du sang royal en portèrent le titre. Après avoir compté dix-huit maisons au moyen âge, l'ordre en eut jusqu'à trente ; il fut supprimé en 1790. Les Fontevristes furent rétablies, mais uniquement comme ordre féminin, en 1803, pour l'enseignement et le soin des malades ; elles eurent trois maisons, à Boulaur, à Brioude, et à Chemillé ; cette dernière conserve les restes de Robert d'Arbrissel. Des immenses bâtiments de l'ancienne abbaye, convertie en maison centrale de détention en 1804, il reste l'église du Grand-Moûtier, superbe édifice du XIIe siècle, le cloître roman, la salle capitulaire et les curieuses cuisines. On conserve les statues tombales de Henry II et de Richard Cœur de Lion, rois d'Angleterre ; d'Aliénor de Guyenne, femme du premier, et d'Elisabeth, veuve de Jean sans Terre.

FONTEYRAUD (Alcide), économiste français, né à l'île Maurice en 1822, mort à Paris en 1849. On a de lui : *Principes d'économie politique* (1849) ; une traduction des *Principes de Malthus ;* etc. On y constate l'influence de Cobden.

Fontfroide, abbaye cistercienne, diocèse de Narbonne, fondée à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe. Très puissante au XIIe siècle, ayant produit Pierre de Castelnau, le cardinal Arnaud Nouvel, le pape Benoît XII, elle tomba au XIVe siècle dans une décadence que précipitèrent au XVe siècle les abbés commendataires, et fut supprimée en 1791. Ses bâtiments sont en grande partie conservés.

FONTGOMBAULT [*bô*], comm. de l'Indre, arrond. et à 8 kil. du Blanc, sur la Creuse ; 480 hab. Ch. de f. Orléans. Célèbre abbaye bénédictine fondée à la fin du XIe siècle et dont les bâtiments servent de colonie pénitentiaire. La basilique, bien que restaurée, renferme de grandes parties du XIIe siècle.

FONTIGÈNE adj. (du lat. *fons, fontis*, fontaine, et du gr. *genos*, naissance). Se dit surtout des muses et des nymphes protectrices des fontaines, des puits et des sources.

FONTINAL, E, AUX adj. (lat. *fontinalis*). Relatif aux fontaines : *Mousse* FONTINALE.

— Géol. *Formations fontinales*. Formations dues au dépôt de matières que les eaux tenaient en suspension. || *Projets fontinaux*, Projets ayant pour but l'adduction d'eau potable pour des communes. (Les projets fontinaux ont pris un grand développement dans ces dernières années, par suite de l'attribution, sur les fonds du Pari mutuel, aux communes, de subventions importantes [jusqu'à 90 p. 100] ; l'intervention d'un géologue officiel et d'un laboratoire officiel d'analyses chimiques et bactériologiques est nécessaire à cet effet.)

FONTINALE n. f. Bot. Genre de mousses, de la famille des bryacées.

— ENCYCL. Les *fontinales* sont des mousses aquatiques et cespiteuses des régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. On en connaît plusieurs espèces dont la plus répandue est la fontinale incombustible (*fontinalis antipyretica*) qui vit dans les eaux douces d'Europe.

Fontinale : *a*, capsule grossie.

FONTINETTE n. f. *Pop.* Fille de mauvaise vie.

FONTIS n. m. Min. Syn. de FONDIS.

FONTOY, ch.-lieu de cant. de la Moselle, arrond. et à 17 kil. de Thionville-ouest, sur la Fentsch, affl. de la Moselle ; 4.175 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Mines de fer. — Le canton a 12 comm., et 26.000 hab.

FONTRAILLES (Louis D'ASTARAC, marquis DE MARESTANG, vicomte DE), gentilhomme gascon, né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1677. D'après Tallemant des Réaux, il était bossu et laid. Il fut avant tout un conspirateur. D'abord attaché au comte de Soissons, il complota contre Richelieu. Très attaché à Cinq-Mars, il lui servit d'intermédiaire auprès de Gaston d'Orléans et du duc de Bouillon, et alla en Espagne négocier avec Olivarès ce traité secret dont la découverte conduisit Cinq-Mars à l'échafaud. Fontrailles, réfugié en Angleterre, ne revint en France qu'après la mort du cardinal. Il fit partie de la cabale des Importants, et se mêla aux émeutes de la Fronde. On a de lui des *Mémoires* publiés en 1663 sur l'époque de sa vie où il fut lié avec Gaston d'Orléans et le comte de Soissons.

FONTS [*fon*] n. m. pl. (plur. du VX français FONT ; du lat. *fons, fontis*, source). Bassin contenant l'eau du baptême : FONTS *baptismaux*. || *Tenir un enfant sur les fonts*, En être le parrain ou la marraine. || Fig. et fam. *Tenir une personne sur les fonts*, L'interroger ou Parler d'elle longuement. || Pop. *Etre sur les fonts de baptême*, Etre engagé dans une mauvaise affaire.

— ENCYCL. Les *fonts baptismaux* consistèrent d'abord en des cuves larges et profondes, enfoncées dans le sol pour le baptême par immersion. Vers le XIe siècle, l'usage de baptiser par *infusion* prévalut, on plaça alors les fonts sur des supports de formes variées.

Actuellement, les fonts se composent d'une cuve élevée et divisée en deux compartiments. Le premier contient l'eau baptismale ; le second sert de piscine. Ils doivent être fermés par un couvercle. V. PLANCHE ÉGLISE.

La *bénédiction des fonts* a lieu le samedi saint et la la veille de la Pentecôte. C'est une des plus solennelles cérémonies de la liturgie.

FONTURE n. f. (de *fondre*). Techn. Partie du métier à tricoter, composée par l'ensemble des espaces vides qui séparent les aiguilles. (Quand un métier contient deux jeux d'aiguilles, on dit que le métier est à *double fonture*.)

FONTVIEILLE, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 8 kil. d'Arles, au pied des Alpilles ; 2.060 hab. Ch. de f. Carrières de pierre dite « pierre d'Arles » ; gisements de bauxite. Moulin d'Alphonse Daudet.

FONVIELLE (Bernard-François-Anne DE), dit **le Chevalier de Fonvielle**, littérateur et publiciste français, né à Toulouse en 1759, mort à Paris en 1837. Lorsque la Révolution éclata, il adopta les idées nouvelles, puis devint tout à coup un royaliste ardent, fit une active propagande anti-révolutionnaire à Marseille, dans le Midi, à Lyon où il fomenta l'insurrection de 1793, s'enfuit à l'étranger et devint un agent secret de Louis XVIII. S'étant rallié au Consulat, il obtint un emploi au ministère de la guerre, puis à la Banque de France. Sous la Restauration, il devint traiteur à Paris, et mourut dans la misère. Outre des tragédies et des poésies médiocres, on lui doit : *Mes mémoires sur la Révolution* (1824), et *les Trois Fonvielle ramenés à leur honorable et invariable unité* (1825).

FONVIELLE (Wilfrid DE), publiciste et savant français né et mort à Paris (1824-1914). Il prit part à la révolution de 1848 et fut déporté en Algérie après le coup d'Etat de 1851. De retour en France, il publia des brochures politiques, des ouvrages de vulgarisation scientifique, et s'occupa beaucoup d'aérostation. De ses nombreuses ascensions, plusieurs sont restées fameuses ; il a inventé une soupape imperméable. Il est l'un des fondateurs de l'Aéro-Club de France. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *l'Homme fossile* (1865) ; *les Merveilles du monde invisible* (1865) ; *Eclairs et Tonnerre* (1867) ; *l'Astronomie moderne* (1868) ; *la Conquête de l'air* (1874) ; *Aventures aériennes et Expériences mémorables des grands aéronautes* (1876) ; *la Conquête du pôle nord* (1877) ; *le Glaçon du « Polaris »* (1877) ; *Comment se font les miracles en dehors de l'Eglise* (1879) ; *l'Electricité et les Ballons* (1881) ; *les Grandes Ascensions maritimes* (1882) ; *les Drames de la science* (1882) ; *le Monde des atomes* (1885) ; *Histoire de la Lune* (1886) ; *le Pétrole* (1887) ; *le Pôle sud* (1888) ; *les Navires célèbres* (1890) ; *le Siège de Paris à vol d'oiseau* (1895) ; *les Ballons-sondes* (1897) ; etc.

FONVIELLE (Arthur DE), écrivain et polémiste français, frère du précédent, né et mort à Paris (1829-1914). Il mena une lutte ardente contre le second Empire, fonda à Alger le journal d'opposition *l'Algérie nouvelle*, qui fut supprimé en 1860. Après la révolution du 4-Septembre, il fut nommé maire du XIe arrondissement, puis du XXe. Il revint dans la suite à Constantine et à Tunis et s'occupa surtout de presse coloniale.

FONVIELLE (Ulric DE), journaliste français, frère des précédents, né et mort à Paris (1833-1911). Il prit part à la campagne des Mille sous Garibaldi et à la guerre de Sécession avec Cluseret. Chargé, avec Victor Noir, par Paschal Grousset, de provoquer en duel le prince Pierre Bonaparte, il faillit être tué par le prince, qui frappa à mort Victor Noir d'un coup de revolver. Pendant le siège de Paris, il commanda le 114e bataillon, avec lequel il se distingua au plateau d'Avron, et, après le 18 mars 1871, il se sépara des ultra-révolutionnaires et aida au rétablissement de l'ordre pendant la « Semaine sanglante », comme lieutenant-colonel du 48e de marche. Il reprit son rôle de journaliste au lendemain de la guerre, mais fit désormais peu parler de lui. Il a publié un drame, *Populus* (1878).

FONZASO, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Belluno), perchée au-dessus du Cismone, affl. de la Brenta, dans une belle vallée des Alpes ; 5.630 hab.

FOOT [*fout'*] n. m. (mot angl. signif. *pied*). Mesure anglaise de longueur (0m,3048).

FOOTBALL ou **FOOT-BALL** [*fout'-bôl'*] n. m. (mot composé de deux mots angl. dont le premier signifie *pied*, et le second *ballon*). Sport très populaire en Angleterre, et qui se joue dans presque tous les pays. || Ballon avec lequel on le pratique.

— ENCYCL. On distingue deux sortes de football : l'*association* et le *rugby*. Pratiquement, et plus correctement, on appelle l'association *football*. Le *rugby*, qui est un jeu spécial, tire son nom de ce qu'il a pris naissance à l'école de Rugby.

Au football, tous les joueurs, à l'exception du gardien de but, se servent uniquement de leurs pieds pour jouer le ballon. Au rugby, tous les joueurs se servent de leurs mains, beaucoup plus que de leurs pieds. Aux Etats-Unis se joue un football spécial, dont les règlements sont empruntés à ceux de l'association et du rugby. Ce jeu, très violent, exige de ceux qui le pratiquent de grosses qualités athlétiques.

Football association. — Il se joue entre deux équipes de onze joueurs (un *gardien de but*, deux *arrières*, trois *demis* et cinq *avants*) sur un terrain rectangulaire dont les limites s'appellent *lignes de touche* dans le sens de la longueur, et *lignes de but* dans le sens de la largeur. Les dimensions sont de 119 m. (130 yards) sur 91 m. (100 yards) au maximum ; mais elles peuvent être aussi de 91 m. (100 yards) sur 45m,50 (50 yards) au minimum.

Au centre de la ligne de but, à égale distance du *coin*, le but est constitué par deux poteaux de bois, espacés de 7m,32 (8 yards), reliés par une barre transversale placée à 2m,44 (8 pieds) du sol et auxquels est fixé un filet. Constitué par une enveloppe de cuir gonflée à l'air, le ballon en usage dans le football est de forme sphérique, d'une circonférence de 70 cm. au moins (28 pouces) et d'un poids maximum de 425gr,525 (15 onces).

Pour chaque joueur, l'objectif est de « rentrer » le ballon dans les buts, d'un coup de pied ou d'un coup de tête. Chaque but rentré compte pour un point. Une partie de football dure 90 minutes. Divisée en deux mi-temps de 45 minutes, elle comporte, en son milieu, un repos de 5 à 10 minutes.

A la fin de la partie, l'équipe qui compte le plus grand nombre de points a gagné.

Dans certaines épreuves officielles, lorsqu'à la fin de la partie les équipes comptent un nombre égal de points, on joue, pour connaître le vainqueur, une prolongation de 30 minutes divisée en deux mi-temps.

Les fautes de jeu (fautes de mains, hors-jeu, etc.) sont pénalisées par des coups francs et par des *pénalties*.

Rugby. — Le rugby se joue entre deux équipes de quinze joueurs (un *arrière*, quatre *trois-quarts*, deux *demis* et huit *avants*), sur un terrain rectangulaire, dont le sol doit être gazonné, de 144 m. de long sur 70 m. de large au maximum. Dans le sens de la longueur, les limites s'appellent *lignes de touche*. Dans le sens de la largeur, *lignes de but*.

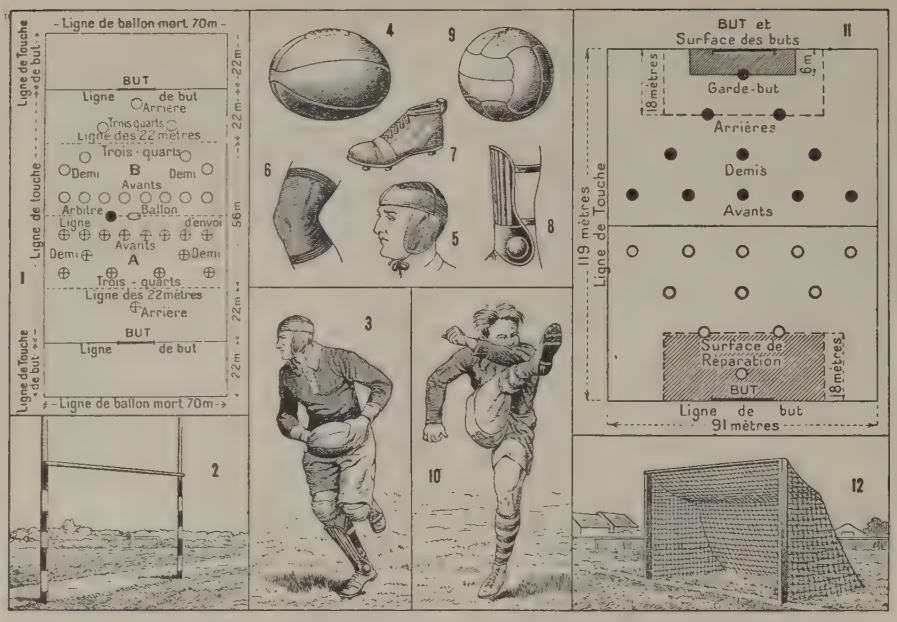

FOOTBALL : 1. Plan du terrain de football rugby et disposition initiale des joueurs; 2. But du terrain de football rugby; 3. Joueur de rugby; 4. Ballon de rugby; 5. Casque protège-oreilles (rugby); 6. Genouillère; 7. Brodequin; 8. Jambière; 9. Ballon du football association; 10. Joueur de football association; 11. Plan du terrain de football association et disposition initiale des joueurs; 12. But du terrain de football association.

Au centre de la ligne de but, à égale distance du *coin*, le but est constitué par deux poteaux espacés de $5^m,50$ et reliés par une barre transversale placée à 3 m. du sol.

Les lignes extrêmes du terrain, dites « lignes de ballon mort », sont à 22 m. des lignes de but.

Le ballon en usage, de forme ovoïde, doit avoir comme dimensions : 28 cm. de long, 76 cm. de grand périmètre et 65 cm. de petit périmètre. Il doit peser 400 gr.

Le gain de la partie (*match*) est acquis à l'équipe qui a marqué le plus de points à l'issue des quatre-vingts minutes qui composent sa durée (deux mi-temps de quarante minutes).

Ces points doivent être acquis par: l'essai, qui vaut 3 points; un but après essai (*transformation*) qui vaut 2 points; un but sur coup franc, qui vaut 3 points; un but sur coup de pied tombé (*drop goal*), qui vaut 4 points.

Pour marquer l'essai, le joueur doit porter le ballon, à la main, derrière la ligne du but adverse. La transformation est obtenue par un coup de pied placé sur le prolongement d'une perpendiculaire abaissée sur la ligne de but du point où l'essai a été marqué, si le ballon passe au-dessus de la barre transversale.

Le coup franc, qui sanctionne des fautes de jeu, est un coup de pied placé.

Pour réussir un drop goal, le joueur qui porte le ballon doit le laisser tomber à terre et le frapper du pied au moment où il touche terre. Le drop goal qui doit passer entre les poteaux, au-dessus de la barre transversale, peut être joué à n'importe quel endroit du terrain.

Les fautes de jeu sont sanctionnées par des mêlées et des coups de pied franc.

FOOT-BALLER [*fout-bô-leur'*] n. m. (mot angl.; de *foot-ball*). Sports. Celui qui joue au football. (On écrit aussi FOOTBALLER.)

FOOTE (Samuel), acteur et auteur comique anglais, surnommé **le moderne Aristophane,** né à Truro (Cornouailles) en 1720, mort à Douvres en 1777. Il fit représenter un grand nombre de pièces. Les plus connues sont: *les Chevaliers* (1754), *le Mineur* (1760), et *le Diable boiteux* (1768). Foote ne manquait ni de verve ni d'esprit. Ses *Mémoires*, fort piquants, ont été publiés par W. Cooke (1805).

FOOTE (Andrew Hull), amiral américain, né à New-Haven (Connecticut) en 1806, mort à New-York en 1863. Il servit dans les croisières entreprises contre la piraterie dans la mer des Antilles ou la traite sur les côtes d'Afrique. Attaqué par les Chinois au cours de la guerre sino-franco-anglaise, il détruisit et prit les forts de Canton. Pendant la guerre de Sécession, Foote détruisit toutes les canonnières sudistes (1862).

Foottit.

FOOTING [*fou-tin'gh'*] n. m. (mot angl. qui signifie : *Aller à pied. faire de la marche*). Promenade hygiénique à pied.

FOOTSCRAY, ville d'Australie (Victoria), sur le Salt Water et le Yarra-Yarra; 23.600 hab. Carrière de pierre bleue; nombreuses industries. C'est un faubourg de Melbourne.

FOOTTIT (George), clown anglais, né à Manchester en 1864, mort à Paris en 1921. Souple, comique, spirituel, il amusa durant trente ans Paris par ses tours charmants et les farces qu'il jouait au nègre CHOCOLAT, plastron de ses fantaisies.

FOPPENS (Jean-François), historien belge, né à Bruxelles en 1689, mort à Malines en 1761. Il entra dans les ordres et fut successivement chanoine et professeur de théologie à Bruges (1721), chanoine, archidiacre et censeur des livres à Malines. Foppens a laissé de nombreux écrits. Les principaux sont : *Historia episcopatus Antverpiensis* (1717); *Historia episcopatus Sylvæducensis* (1721); *Compendium chronologicum episcoporum Brugensium* (1731); *Bibliotheca belgica* (1739).

FOR n. m. (du lat. *forum*, place publique, tribunal). Juridiction, tribunal. || Coutumes, privilèges, libertés: FORS *de Béarn, d'Oloron, de Morlaas.* (Cf. espagn. *fuero.*) || *For ecclésiastique*, Juridiction temporelle de l'Eglise. || *For intérieur*, Autorité que l'Eglise exerce sur les âmes et les choses spirituelles; et *au fig.* Tribunal de la conscience de chacun: *On obéit publiquement à des lois qu'on réprouve dans son* FOR INTÉRIEUR. || *For extérieur*, L'autorité de la justice humaine s'exerçant sur les personnes et sur les biens.

FORAGE n. m. (de l'anc. franç. *fuer*, prix; dérivé du lat. *forum*, marché). Dr. féod. Droit seigneurial perçu en argent ou en nature sur les vins vendus au détail dans la seigneurie.

FORAGE (de *forer*) n. m. Techn. Action de forer un puits; résultat de cette action. || Ouverture d'une culée par laquelle on tire l'ardoise. || Action de percer un trou dans une pièce métallique au moyen d'un foret.

— Artill. Action ou manière de forer les pièces d'artillerie. || Petite excavation, analogue à la fougasse, que l'on remplit d'un explosif pour faire sauter les roches ou les pierres à l'approche de l'ennemi.

— Trav. publ. Puits de section réduite, et souvent très profond, généralement exécuté à la sonde. (Les forages servent à la recherche d'eau, de pétrole, où à la détermination de la nature géologique du sous-sol.)

— ENCYCL. Trav. publ. Dans le *forage* des rochers pour la mine on a employé longtemps le foret commun à main et la barre à mine. On se sert de plus en plus de forets pneumatiques ou électriques, soit à percussion soit à rotation. Dans les roches calcaires on utilise parfois un forage chimique par injection, à l'aide d'un tube à double paroi, d'acide chlorhydrique qui, après dissolution du carbonate de chaux, est évacué par le vide laissé entre les deux parois du tube (procédé Courbebaisse). Pour le forage des trous de sonde on utilise généralement des *trépans* fixés au bout d'un câble ou d'une tige rigide et mus par un *levier de battage*; cependant d'autres procédés sont maintenant très employés (V. SONDAGE). Lorsqu'il s'agit d'un puits de mine on emploie plus souvent le mot fonçage. V. PUITS.

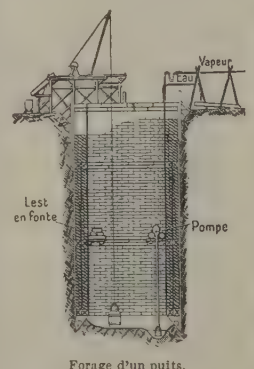

Forage d'un puits.

— Art milit. Autrefois, on coulait les canons à noyau et l'on ôtait avec l'alésoir le métal nécessaire pour les mettre à leur juste calibre. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on imagina de les couler pleins et de les forer. Le *forage* est la quatrième opération de la fabrication des bouches à feu. Lorsque le canon est refroidi, après le coulage, on le retire de la fosse et on le porte à la forerie, débarrassé de son moule. Il y a deux sortes de forerie: verticale et horizontale. On peut soit faire tourner le foret et avancer le canon, soit faire tourner le canon et avancer le foret; le plus souvent, on fait tourner le canon. Le tour est à deux pointes, entre lesquelles est prise la pièce, de manière qu'elle soit en même temps forée à l'intérieur et tournée à l'extérieur, et que l'âme soit toujours concentrique avec la surface extérieure. Les canons de fusil sont assujettis, pour être forés, sur un banc de forerie, et ils avancent au-devant du foret fixé au centre d'une lanterne qui imprime le mouvement de rotation.

FORAIN [*rin*], **E** adj. (du lat. *foras*, dehors). Venu du dehors; qui est du dehors, n'est pas du lieu: *On peut, sans commandement préalable, faire saisir les effets de son débiteur* FORAIN. || *Par extens.* Provincial. (Vx.)

— Anc. dr. coutum. Se disait de celui qui ne demeurait pas sur les terres du seigneur, bien qu'il possédât des héritages mouvants de sa directe et de sa justice.

— Anc. dr. *Tribunal forain* ou *Chambre foraine*, Chambre du Châtelet, qui connaissait des contestations entre bourgeois de Paris et étrangers. || *Caution foraine*, Caution que devait fournir un étranger plaidant contre un Français. || *Traite foraine*, ou substantiv. *Foraine*, Taxe et péage sur les marchandises entrant en France ou en sortant.

— Dr. *Audiences foraines*, Audiences tenues par le juge de paix hors du chef-lieu de canton.

— Mar. *Rade foraine*, Rade ouverte aux vents et aux lames du large, et présentant peu de sécurité.

— Par une fausse étymol., Relatif aux foires. || *Marchand forain*, ou substantiv. *Forain*, Marchand nomade, qui parcourt les foires, les marchés, les villes, les campagnes : *Je rencontrais de pauvres traîne-malheur, de petits* MARCHANDS FORAINS, *qui avaient, comme moi, toute leur fortune sur le dos.* (Chateaubriand.) || *Théâtre forain*, Théâtre dressé dans une foire. || *Acteur forain*, ou substantiv. *Forain*, Acteur d'un théâtre de la foire, bateleur.

— ENCYCL. Dr. On nomme *forains* des individus de nationalité française qui, n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe, se transportent habituellement, pour exercer leur industrie ou leur commerce, dans les villes et villages les jours de marché, de foire ou de fête locale. L'*ambulant* a un domicile ou une résidence fixe dans une commune où il revient périodiquement dans l'intervalle de ses tournées. Les *nomades* sont des individus qui, quelle que soit leur nationalité, circulent en France sans domicile ni résidence fixe.

FORAIN [*rin*] n. m. (corrupt. de *faux rang*). Mar. Faux rang, vide dans l'arrimage.

FORAIN (Jean-Louis), peintre et dessinateur français, né à Reims en 1852, mort à Paris en 1931. Bien qu'il ait exposé des tableaux aux Impressionnistes et aux Salons de 1884 et 1885 (*Au buffet, le Veuf*), c'est d'abord comme dessinateur qu'il s'est fait connaître. Forain a fourni un nombre considérable de dessins pleins d'autorité au *Monde parisien*, à *la Revue illustrée*, au *Courrier français*, à *la Vie parisienne*, au *Figaro*, à *l'Echo de Paris.* C'est un ironiste plein de verve, le plus souvent amer, une sorte de Juvénal du crayon. Ses légendes révèlent la causticité redoutable de son esprit. Il a réuni nombre de ses dessins dans des recueils intitulés : *Album Forain; la Comédie parisienne* (1892); *les Temps difficiles* (1893); *Nous, vous, eux* (1893); *Doux pays* (1897); etc. Il a publié deux petites feuilles satiriques qui ont peu duré : le *Filtre*, et le *Psst!* ce dernier avec Caran d'Ache (1898). Il a peint aussi, dans une gamme sobre, des scènes de prétoire remarquables par la sévérité de l'observation et la décision de l'exécution. Ses lithographies, ses eaux-fortes traitent parfois, avec une sobriété pathétique, des sujets religieux. Forain a été élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1923.

J.-L. Forain. — Cl. Manuel.

FORAL, E, AUX adj. Relatif aux *fueros.*

FORAMEN [*mèn'*] n. m. Mot latin employé surtout en histoire naturelle et en médecine, pour désigner un trou de très petites dimensions.

— Anat. *Foramen cæcum*, Dépression que présente la surface de la langue à la base du V lingual.

FORAMINÉ, E adj. (de *foramen*). Hist. nat. Qui est percé de petits trous.

FORAMINÉS [*né*] n. m. pl. Nom employé jadis par A. d'Orbigny pour désigner des bryozoaires cyclostomates à cellules non operculées et à ouverture tubuleuse, non saillante. (Presque tous les genres de ce groupe sont fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires.)

FORAMINIFÈRES n. m. pl. Ordre de protozoaires rhizopodes, comprenant de petits animaux, généralement marins, recouverts d'une coquille dépourvue de pores (*imperforés*), ou percée d'une bouche et de pores très fins (*perforés*).

— ENCYCL. Les *foraminifères*, au point de vue océanographique, jouent un rôle très important dans la constitution du sol sous-marin. On peut les répartir en deux groupes très différents. Le premier comprend les espèces littorales; dans nos mers ils sont peu abondants, mais dans les mers équatoriales ils sont, dans certaines régions, (notamment dans les îles du Pacifique, à récifs de coraux), tellement nombreux qu'ils forment d'immenses plages. Elles sont constituées par l'accumulation de leurs coquilles de couleur jaune, qui donnent l'impression d'un sable homogène dont tous les grains sont de même dimension.

Le second groupe est constitué par les espèces de foraminifères planctoniques qui vivent dans les couches superficielles des océans, toujours loin des côtes. On n'en connaît que vingt-deux espèces, dont la plupart habitent les mers chaudes et tempérées; aucune n'est polaire. Après leur mort, leurs coquilles tombent sur le fond, s'y accumulent en grande quantité, et forment peu à peu des sédiments, probablement fort épais. Il ne manque pas de couches stratifiées dans les terrains secondaires et tertiaires, par exemple les oolithes et les couches à nummulites, qui n'ont pas d'autre origine.

Le fond de l'Atlantique est en grande partie constitué par des vases où les foraminifères atteignent jusqu'à 75 p. 100 du poids total. On connaît ces vases sous le

nom de « vases à globigérines », les globigérines étant le genre le plus abondant parmi les espèces constituantes. Il arrive souvent que ces globigérines s'agglomèrent et forment une roche solide ; elles peuvent se remplir d'une matière verdâtre, solide, la *glauconie*, qui résulte de la décomposition des éléments organiques des foraminifères et de leur réaction sur les sels minéraux du voisinage.

FORAN ou **FORANT** [*ran*] n. m. Nom donné aux supports verticaux établis autour d'un navire en construction, et servant à soutenir les échafaudages sur lesquels travaillent les ouvriers. || Nom que les commerçants en bois donnent aux sapins poussés et coupés en France, que les exploitants expédient en bois ronds dépouillés de toutes leurs branches.

FORANT (Job), marin français, né à La Tremblade en 1612, mort à Brest en 1692. Capitaine d'un flibot à la bataille du pertuis d'Antioche livrée aux Espagnols (1652), il commanda un vaisseau au combat naval de Barcelone où il fut blessé (1655). A la bataille de Schoonevelt, il conduisit contre Ruyter l'échelon de choc de la flotte anglo-française (1673). Aux côtés de Châteaurenault, il livra combat près d'Ouessant au convoi hollandais venant de Smyrne (1677). Il alla repêcher aux îles d'Avès les débris de l'escadre du vice-amiral d'Estrées naufragée dans la mer des Antilles (1678). Il fit partie de l'expédition contre Alger (1683) et du bombardement de Gênes (1684). Converti du calvinisme au catholicisme par Bossuet, il fut promu chef d'escadre (1686).

FORAS (Amédée, comte DE), héraldiste, né à Gênes en 1830, mort à Thuys, près de Thonon, en 1900. On lui doit : *Armorial et Nobiliaire de Savoie* (1864-1893) ; *Liste et Blasons de chevaliers du collier de l'Annonciade du duché de Savoie* (1878) ; *le Blason* (1885) ; *Amédée III de Savoie* (1891) ; etc. Il avait été, de 1889 à 1897, grand maréchal de la cour de Bulgarie.

FORASASSI (Jean), faïencier florentin (1680-1749), quelquefois nommé **Barbarino**; vint fonder une manufacture à Rennes en 1748. On trouve au musée archéologique de Rennes une coupe de bénitier polychrome qui lui est attribuée.

FORBACH, ch.-lieu d'arrond. de la Moselle, à 62 kil. de Metz, au pied des montagnes de Spickeren, à la frontière franco-sarroise ; 9.424 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Fabriques et faïenceries à proximité d'un important bassin houiller. Ruines d'un ancien château. Patrie du général Houchard. La ville fut longtemps la capitale d'une seigneurie, vassale des ducs de Lorraine. Le 6 août 1870, le général Frossard y fut vaincu tandis que Bazaine restait immobile à 16 kil. au sud, à Saint-Avold. — L'arrondissement a 4 cant., 89 comm., et 113.360 hab. Le canton a 22 comm., et 54.775 hab.

FORBAN n. m. (substantif verbal de *forbannir*). Féod. Bannissement.

FORBAN n. m. (de *fors* et *ban* : hors du ban, hors la loi). Pirate, corsaire qui ne reconnaît l'autorité de personne et attaque tout le monde pour son propre compte. — *Fig.* Homme qui ne respecte aucun droit. || *Forban littéraire*, Qui pille audacieusement les autres ; plagiaire cynique.

— ENCYCL. Le *forban*, qui entreprend en mer une expédition armée sans l'autorisation préalable d'un Etat, n'est qu'un brigand de mer. Il n'a droit à aucun pavillon, il est justiciable de tous. Il ne doit pas être confondu avec le corsaire, qui, en temps d'hostilités maritimes, muni de lettres de marque par l'un des Etats belligérants, capture les navires de commerce de son adversaire.

FORBANNIR [*a-nir*] v. tr. (de *forban*). Dr. cout. Bannir, reléguer, rejeter.

FORBANNISSEMENT [*ba-ni-se-man*] n. m. (de *forbannir*). Dr. cout. Bannissement.

FORBES, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Lachlan ; 4.600 hab. Centre d'élevage du mouton et du cheval.

FORBES (William), prélat anglican, né à Aberdeen en 1585, mort à Edimbourg en 1634. Il fut pasteur à Aberdeen et à Edimbourg, puis devint évêque de cette ville, où il fut accusé de tendances catholiques. L'anglo-catholicisme d'Oxford a attiré l'attention sur son ouvrage *Considerationes modestæ et pacificæ controversiarum de justificatione, purgatorio, invocatione sanctorum*, publié après sa mort, en 1658.

FORBES (John), théologien écossais, né à Montrose en 1593, mort à Corse en 1648. Il étudia surtout à Heidelberg. De retour en Ecosse, il fut nommé professeur au King's College de l'université d'Aberdeen. Il publia, en 1629, son *Irenicum amatoribus veritatis et pacis in Ecclesia scotiana*. Ayant refusé, en 1640, d'adhérer au Covenant, il fut destitué. Il se réfugia en Hollande, où il publia ses *Instructiones historico-theologicæ* (1645). Il rentra en Ecosse en 1646.

FORBES (Alexander), lord DE PITSLIGO, royaliste anglais, né en 1678, mort en 1762. Il se rendit à Paris pendant sa jeunesse, se lia avec Fénelon, avec Mme Guyon et les quiétistes, dont les opinions eurent une influence très marquée sur le développement de son esprit. Revenu en Ecosse, il prit à différentes reprises les armes en faveur des Stuarts. Le désastre de Culloden l'obligea à se cacher. Il parcourut le pays déguisé en mendiant, réussit ainsi à échapper à toutes les recherches, et vécut depuis lors sous le nom de BROWN. Il a écrit : *Thoughts concerning man's condition* (1732) et *Essays moral and philosophical* (1734), ouvrages fort imprégnés des tendances quiétistes.

FORBES (Duncan), magistrat écossais, né à Culloden en 1685, mort à Inverness en 1747. Ce fut grâce à son influence que les principaux chefs des Highlands furent retenus en 1745 d'épouser la cause du prétendant Charles Stuart. Il a écrit différents ouvrages théologiques.

FORBES (sir John), médecin et écrivain anglais, né dans le comté de Banff en 1787, mort à Whitchurch en 1861. D'abord médecin dans l'armée des Indes, il devint médecin consultant de la maison de la reine. Il a traduit et vulgarisé le *Traité de l'auscultation médiate* de Laënnec.

FORBES (Jacques-David), naturaliste anglais, né à Edimbourg en 1809, mort à Clifton en 1868. Il s'occupa surtout de la formation des glaciers.

FORBES (Edouard), naturaliste anglais, né à Douglas (île de Man) en 1815, mort à Edimbourg en 1854. Il fut professeur de botanique à l'école des mines de Londres, puis à Edimbourg. Ses travaux se rapportent presque tous à l'étude des faunes marines des diverses profondeurs, et il est, peut-on dire, l'inventeur des dragages scientifiques. Parmi ses ouvrages, il faut retenir son *Mémoire sur les rapports entre la distribution de la faune et de la flore britanniques actuelles et les changements qu'elles ont subis depuis l'époque la plus reculée ; Malacologia Monensis* (1838) ; *Description of fossil invertebrate from South India* (1846) ; *British mollusca* (1853).

FORBES (Archibald), publiciste et écrivain anglais, né dans le comté de Moray (Ecosse) en 1838, mort à Londres en 1900. D'abord soldat, il devint journaliste et acquit une grande réputation comme *reporter* et correspondant de guerre des *Daily News*. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Mes souvenirs de la guerre entre la France et l'Allemagne* (1871) ; *Guerroyant et écrivaillant* (1872) ; *Souvenirs de quelques continents* (1885) ; *la Vie de l'empereur Guillaume* (1888) ; *Casernes, Bivouacs et Batailles* (1891) ; *les Guerres afghanes* (1892).

FORBES (Stanhope Alexander), peintre anglais, né à Dublin en 1857, mort en 1947. Elève de Bonnat, il a peint des tableaux de genre, comme : *la Vente du poisson, les Musiciens de village, A la santé de la mariée, l'Armée du salut, la Veille de Noël*.

FORBÉSITE n. f. Arséniate hydraté naturel de nickel et de cobalt.

FORBIN, ancienne famille de Provence, dont l'origine remonte à Jean Ier **de Forbin** (mort en 1453), et qui a produit plusieurs hommes illustres. Elle s'est partagée en trois rameaux : la branche aînée, appelée FORBIN-JANSON, compte parmi ses membres les plus distingués le cardinal DE JANSON, ambassadeur de Louis XIV en Pologne et à Rome ; la deuxième est celle du marquis DE SOLIERS ; à la troisième, qui porte le surnom de GARDANNE, appartient le chef d'escadre Claude **de Forbin**, l'émule de Jean Bart et de Duguay-Trouin.

FORBIN (Palamède DE), seigneur de Soliers (aujourd'hui Solliès), mort à Aix en 1508. Président de la chambre des comptes et ministre de René, roi de Provence, il persuada à ce prince de laisser ses Etats au roi de France, et fut nommé gouverneur de Provence par Louis XI (1481). Il se démit de ses fonctions sous Charles VIII.

FORBIN (Gaspard DE), seigneur de Soliers, marquis titulaire de Pont-à-Mousson, mort à Toulon en 1637. Viguier de Marseille en 1613, il a laissé des *Mémoires pour servir à l'histoire de Provence*, et des *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles de Provence*, demeurés manuscrits, mais qui ont été utilisés par César de Nostredame. Ils étaient conservés dans la collection de J. de Ruffi et dans celle du marquis d'Aubais si malheureusement dispersée ou détruite à la fin du XVIIIe siècle.

FORBIN (Claude, chevalier puis comte DE), marin français, né à Gardanne, près d'Aix en Provence, en 1656, mort au château Saint-Marcel, près de Marseille, en 1733. Après une jeunesse orageuse, il entra dans la marine en 1675 et tint la mer pendant quarante ans. Sous les ordres de Duquesne, de Jean Bart, de Tourville, du comte d'Estrées, il se signala dans toutes les expéditions navales par son audace et sa bravoure.

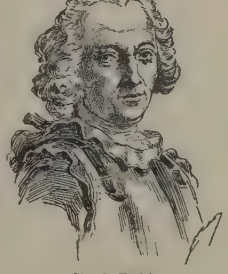
Claude Forbin.

Il participa aux campagnes de Messine (1675), des Antilles (1680) et d'Alger (1682-1683). Il avait même pris, entre temps, du service à terre et fait, comme mousquetaire, la campagne de Flandre (1677). Major de l'ambassade envoyée auprès du roi de Siam, il plut au monarque qui le nomma grand amiral. Après la rupture de la paix de Nimègue, il fut chargé, sous les ordres de Jean Bart, d'escorter un convoi de vivres. Pris par les Anglais et conduit à Plymouth, il réussit à s'évader avec son chef. De 1690 à 1707, il croisa dans la mer du Nord, la Méditerranée et l'Adriatique, détruisit par centaines les bâtiments anglais, hollandais et autrichiens, se conduisit en héros à la bataille de la Hogue, brûla Trieste et se rendit si redoutable que les marins ennemis ne demandaient à Dieu *que de ne pas rencontrer le chevalier de Forbin*. Chef d'escadre et devenu « comte de Forbin », il aida Duguay-Trouin à enlever une division anglaise, et il continua le cours de ses exploits jusque dans la mer Blanche. En 1708, il tenta de conduire à Edimbourg le chevalier de Saint-George, fils de Jacques II et prétendant au trône d'Angleterre. L'expédition ne réussit pas et Forbin quittant le service, se retira près de Marseille. Il a laissé des *Mémoires* publiés en 1730 où il se montre injuste à l'égard de Jean Bart et de Duguay-Trouin.

FORBIN (Louis-Nicolas-Philippe-Auguste, comte DE), peintre et archéologue français, né au château de la Roque-d'Antron (Bouches-du-Rhône) en 1777, mort à Paris en 1841. Réfugié à Lyon en 1793, il y connut J.-J. de Boissieu qui lui enseigna les éléments du dessin. Contraint de s'enrôler peu après dans un bataillon destiné à renforcer les assiégeants de Toulon, il rencontra dans cette ville Granet avec qui il se lia intimement. Une fois libéré, il vint à Paris en sa compagnie afin de recevoir l'enseignement de Louis David. Repris par la conscription en 1799, il fit les campagnes de Portugal, d'Espagne, d'Autriche, et parvint au grade de lieutenant-colonel. Démissionnaire en 1809 et retiré à Rome, il se consacra aux arts. La Restauration devait faire de lui un directeur des musées royaux. Comme tel, il réorganisa le Louvre, dépouillé pendant l'invasion, créa le musée Charles-X, consacré aux antiquités étrusques et égyptiennes, et fonda le musée du Luxembourg, destiné aux artistes vivants. Chargé de mission en 1817-1818, il parcourut la Syrie, la Grèce, l'Egypte, la Sicile, exécuta de multiples dessins et rapporta de nombreux morceaux d'antiquités. Entre 1796 et 1840, il a fréquemment exposé aux Salons où il envoya des paysages, des intérieurs d'églises et de couvents dont les figures sont généralement de Granet. Le Louvre expose encore : *Intérieur du péristyle d'un monastère* (1830). Comme écrivain, on cite de lui : *Voyage dans le Levant* (1817, 1818 et 1819) ; *Souvenirs de la Sicile* (1823) ; *Un mois à Venise* (1824-1825) ; *le Portefeuille du comte de Forbin*, 45 dessins avec texte par de Marcellus, son gendre (1843).

FORBIN DES ÈSSARTS ou **ISSARTS** (Charles-Joseph-Louis-Henri, marquis DE), général et homme politique français, né et mort à Avignon (1775-1851). Il avait émigré lors de la Révolution et combattu à Toulon dans les rangs ennemis. Revenu en France en 1803, il se tint à l'écart jusqu'en 1813 et fut alors des premiers à acclamer le retour des Bourbons. Député, il siégea parmi les ultra-royalistes et se battit en duel avec Benjamin Constant. Comme celui-ci était malade, les deux adversaires s'assirent sur des chaises et échangèrent deux balles sans résultat. Charles X le nomma maréchal de camp et pair de France. La révolution de 1830 le fit rentrer pour toujours dans la vie privée.

FORBIN-JANSON (Charles-Auguste-Marie-Joseph, comte DE), évêque de Nancy, né à Paris en 1785, mort au château de la Guilhermy, près de Marseille, en 1844. Auditeur au Conseil d'Etat (1805), ordonné prêtre en 1811, vicaire général de Chambéry, il fonda avec Rauzan la *Société des Missions* de France, et, en 1817, alla prêcher la foi catholique dans l'Asie Mineure. En 1823, il fut nommé évêque de Nancy, mais, après la chute de Charles X, il dut quitter son diocèse. De 1839 à 1841, il évangélisa le Canada et les Etats-Unis ; à son retour, il fonda l'œuvre de la Sainte-Enfance.

FORBONNAIS (Francis-Véron-Duverger DE), économiste et financier français, né au Mans en 1722, mort à Paris en 1800. Il se fit connaître par ses *Recherches et Considérations sur les finances de la France depuis 1595 jusqu'à l'an 1721* (1758). Ses services furent utilisés par Silhouette et par Choiseul, mais un projet de réforme financière défavorable aux privilégiés causa sa disgrâce. Il se confina dès lors dans ses fonctions d'inspecteur général des monnaies. Lors de la convocation des Etats généraux, il rédigea le cahier de la noblesse du Maine, puis travailla plusieurs mois dans le comité des finances de l'Assemblée constituante. Forbonnais, outre l'ouvrage déjà cité, a laissé plusieurs écrits dans lesquels il combat les théories des physiocrates.

FORÇABLE adj. Qui peut être forcé : *Position qui n'est pas* FORÇABLE.

FORCADE ou **FOURCADE** n. f. Pêche de l'huître à l'aide d'une fourche à dents serrées.

FORCADE (Théodore-Augustin), archevêque d'Aix, né à Versailles en 1816, mort à Aix en 1885. Ordonné en 1839, il entra aux Missions étrangères en 1842, passa en Chine et au Japon, dont il fut nommé vicaire apostolique (1846) après avoir évangélisé les îles Lieou-Kieou. Evêque de la Guadeloupe qu'il organisa (1853-1860), de Nevers (1860-1873), il fut nommé archevêque d'Aix en 1873. Il fut déféré, pour abus, au Conseil d'Etat, pour son mandement de 1879 contre la laïcité de l'enseignement. Il mourut victime de sa charité envers les cholériques.

FORCADE-LAROQUETTE (Jean-Louis-Victor-Adolphe DE), homme politique français, né et mort à Paris (1820-1874). Frère utérin du maréchal de Saint-Arnaud, il fut ministre des finances (1860-1861), sénateur (1861), vice-président du Conseil d'Etat (1863), ministre de l'agriculture et du commerce (1867), et ministre de l'intérieur (1868). Il se fit remarquer par ses rigueurs envers la presse de l'opposition, et désapprouva les tentatives de réforme de l'Empire libéral. Après la formation du cabinet Ollivier (2 janvier 1870), il donna sa démission de sénateur, se fit élire député en Lot-et-Garonne, et devint un des chefs de la droite. La révolution du 4-Septembre le rendit à la vie privée.

FORCADEL (Etienne) [en lat. *Forcatulus*], jurisconsulte et poète français, né à Béziers en 1534, mort en 1573. Professeur de droit à Toulouse, il donna plusieurs ouvrages de jurisprudence, pour la plupart sous des titres bizarres : *Sphæra legalis, Necyomantia*. Comme historien, il a publié : *De Gallorum imperio et philosophia libri VII* (1569) ; *Montmorency gaulois* (1571) ; comme poète : *le Chant des seraines* (1548).

FORÇAGE [*saj'*] n. m. (de *forcer*). Métrol. Limite supérieure de la tolérance. || Excédent que pouvait avoir jadis une pièce de monnaie sur le poids fixé par les ordonnances.

— Chem. de f. *Forçage d'une aiguille*, Action de forcer une aiguille. V. FORCER.

— Hortic. Ensemble des opérations qui consistent à activer la végétation de certains légumes, fleurs, fruits, ou à la faire développer à contre-saison. (On dit aussi CULTURE FORCÉE.) V. FORCERIE.

Armes de Forcalquier.

FORCALQUIER (en lat. *Furnus calcarius*), ch.-lieu d'arrond. des Basses-Alpes, à 39 kil. de Digne, en amphithéâtre sur le versant d'une colline calcaire ; 2.242 hab. (*Forcalquériens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. Fondée vers le VIIIe siècle, capitale d'un comté séparé du comté de Provence de 1054 à 1220, Forcalquier possède encore nombre de vieilles maisons du moyen âge. Eglise Notre-Dame du Bourget (des XIe, XIIIe et XVIe s.) qui avait le titre de cocathédrale et dépendait de l'évêché de Sisteron. — L'arrondissement a 11 cant., 98 comm., et 38.140 hab. Le canton a 10 comm., et 6.610 hab.

FORCAREY, commune d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra) ; 9.800 hab. Elevage.

FORÇAT [*sa*] n. m. (ital. *forzato*). Homme condamné aux galères. || Captif chrétien ramant sur les galères des Turcs. (Vx.) Aujourd., Homme condamné aux travaux forcés du bagne.

— *Par extens.* Homme réduit à une condition très pénible :

Toujours, comme un *forçat*, il faut être à la rame.
RÉGNIER.

L'homme n'est sorti de la sauvagerie que pour devenir, pendant de longs siècles, un FORÇAT. (Proudhon.) FORÇATS *du travail.* FORÇATS *de Paris.* (F. Coppée.)

— ENCYCL. V. BAGNE.

FORCE n. f. (du bas lat. *fortia*, plur. neutre de l'adj. lat. *fortis*, courageux, fort, employé comme subst. fém.). Vigueur physique, énergie vitale : *Manquer de* FORCE. *Des travaux de* FORCE. *User de toute sa* FORCE. *Quand on est jeune on a trop de* FORCES *pour ses affaires, et quand on vieillit trop d'affaires pour ses* FORCES. (P. Bourget.) || Résistance, solidité, ténacité : *La* FORCE *d'une corde, d'un bâton, d'une étoffe, d'un mur, de la colle.* || Puissance, moyens, ressources, autorité : *La* FORCE *d'un Etat, d'un prince, d'une armée, d'une place, d'un parti, d'un gouvernement.* FORCE *est restée à la loi.* || Violence, contrainte : *Employer la* FORCE, *Céder à la* FORCE.

(Je sais) que jamais par la *force* on n'entre dans un cœur.
MOLIÈRE.

|| Nécessité : *Cas de* FORCE *majeure.* FORCE *m'est d'agir ainsi.* || Energie d'action, intensité, impétuosité, mordant : *La* FORCE *de la voix, du son, de la vue, d'une odeur, d'un parfum. La* FORCE *du vent, du froid, de la chaleur, d'un courant. La* FORCE *d'un coup, d'une balle. La* FORCE *d'un remède, d'un poison, d'un acide, d'une liqueur.* || Impulsion, cause agissante : *La* FORCE *d'une machine, d'un levier, d'un ressort. L'intelligence, l'amour sont des* FORCES. || Quantité : *La* FORCE *de l'armée ennemie.* || *Faire* FORCE *de rames, de voiles,* Mettre en action toutes les rames, déployer toutes les voiles : et *adverbialem.* Beaucoup : FORCE *flatteurs, J'ai dévoré* FORCE *moutons.* (La Fontaine.) *On n'en dit pas* FORCE *bien.* FORCE *gens qui croient être plaisants, ne sont que ridicules.* (Guez de Balzac.)

— *Fig.* Importance, efficacité, influence, autorité : *La* FORCE *des arguments, des pensées, d'un système. La* FORCE *d'un témoignage, d'une recommandation. La* FORCE *de l'exemple, de la vertu, de la vérité. Les lois sont sans* FORCE *quand elles ne répondent point aux besoins sociaux.* || Vigueur, énergie morale : *La* FORCE *de l'âme, du caractère. Le roi n'a pas la* FORCE *de lui rien refuser.* (Mme de Maintenon.) *Je n'avais pas la* FORCE *de reprendre l'autorité.* (Fénelon.) || Vigueur, capacité intellectuelle : *La* FORCE *de l'esprit;* et *par extens.* Habileté, savoir : *Etre d'une grande* FORCE *à tous les jeux. Grande* FORCE *en mathématiques.* || Solidité (en parlant d'un sujet, d'une matière) : *Corneille, qui ne produisait ses beautés que quand il était animé par la* FORCE *de son sujet.* (Voltaire.) || Concision, vigueur (en parlant d'un écrivain ou d'un artiste) : *Style, peinture plein de* FORCE.

— LOC. DIV. *Forces de la nature,* Nom sous lequel on englobe les causes inconnues de certains mouvements de la nature. || *Force d'inertie,* Résistance qu'oppose un mobile à ce qui le doit mettre en action; et *au fig.* Résistance passive. || *Force du sang,* Sympathie mystérieuse entre les personnes d'une même famille. || *Force de l'âge,* Age où un être animé a acquis toute sa force. || *Force des choses,* Sorte de nécessité invincible qui résulte des faits indépendants de la volonté. || *Tour de force,* Action qui exige beaucoup de force physique, d'énergie morale ou d'habileté. || *Camisole de force.* V. CAMISOLE. || *Dans la force, toute la force du terme,* Dans la vérité, dans l'énergie entière des mots employés. || *Faire force,* Faire violence : FAITES *un peu de* FORCE *à votre impatience.* (Comines.) || *Etre à bout de forces,* Avoir épuisé toutes ses forces; et *au fig.* Avoir épuisé toute sa patience, son énergie, son courage.

— LOC. ADV. *A force,* Beaucoup, extrêmement : *Travailler à* FORCE. || *A toute force,* Par toutes sortes de moyens; quand même, malgré tout; à tout prendre : *Le fanfaron, le poltron veut à* TOUTE FORCE *passer pour sage.* (J.-J. Rousseau.) || *A force ouverte,* Par l'emploi avoué de la force, et non par ruse : *On chasse le sanglier à* FORCE OUVERTE *avec des chiens.* (Buffon.) || *De force, Par force,* Avec effort; par la violence : *Prendre une ville* DE FORCE. || *De gré ou de force,* Volontairement ou par contrainte. || *De toute sa force* ou *De toutes ses forces,* Autant qu'on peut. || *De vive force,* Par l'emploi de la force, par une attaque franche et vive : *Prendre une ville* DE VIVE FORCE.

— LOC. PRÉPOS. *A force de,* Par l'usage fréquent : *Nous apprenons à marcher à* FORCE DE *tomber.*

A force de façons, on assomme le monde.
MOLIÈRE.

A force de sagesse, on peut être blâmable.
MOLIÈRE.

|| *A force de bras,* Sans autre aide que les bras. || *Force est de,* On est obligé de : FORCE EST *d'obéir.* || *Etre de force à,* Etre capable de; et ironiquem. : *Il* EST DE FORCE À *faire cette sottise.*

— Admin. *Maison de force,* Prison correctionnelle.

— Agric. *Vieille force,* Fumier qui n'est pas encore complètement assimilé par la terre et qui constitue des réserves de matière fertilisante pour les récoltes futures.

— Art milit. Puissance militaire d'un Etat. || Nombre effectif des soldats : *La* FORCE *d'un bataillon.* || *En force,* Avec des troupes suffisantes pour attaquer ou pour se défendre. || *Force armée,* Corps de troupes destiné à faire exécuter la loi, lorsqu'il y a résistance de la part des citoyens. || *Force publique,* Ensemble des forces organisées pour assurer l'exécution des lois. || Au plur. Troupes d'un Etat : *Les* FORCES *de terre et de mer.* || *Forces terrestres antiaériennes* (F. T. A.). V. ANTIAÉRIEN, ENNE.

— Artill. *Manœuvres de force,* Démontage et remontage des éléments de bouches à feu.

— Chim. V. *Supplément.*

— Constr. *Forces,* ou *Jambes de force,* Nom donné à deux grosses pièces de charpente qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble.

— Dr. *Force majeure,* Evénement imprévu qu'on ne peut empêcher : *Le mandataire n'est pas responsable des cas* DE FORCE MAJEURE. || *Force de loi,* Caractère obligatoire analogue à celui de la loi : *L'usage, dans certains cas, a* FORCE DE LOI. || *Force de chose jugée,* Autorité d'un jugement ou arrêt contre lequel il ne reste plus aucun moyen de se pourvoir. || *Force exécutoire,* Autorité en vertu de laquelle on peut contraindre à exécuter les prescriptions de la loi, les dispositifs d'un jugement, ou les clauses d'un contrat.

— Electr. *Force coercitive.* V. COERCITIF. || *Force électromotrice, Ligne de force électrique, Force magnétisante, condensante.* V. la partie *encycl.*

— Jeux. Onzième carte des tarots suisses.

— Hippol. *Cheval de force,* Cheval propre aux travaux qui exigent beaucoup de force.

— Mar. *Lignes de force,* Disposition des escadres, où l'on mettait les navires les plus forts en tête. || *Lignes de contre-force,* Disposition dans laquelle les plus forts navires étaient en queue. (Ces deux expressions ne s'emploient plus actuellement.) || *Manœuvre de force,* Mouvement ou travail exigeant la plus grande partie de l'équipage. || *Force d'un filin,* Sa bonne qualité et sa résistance. || *Faire force,* Agir ou forcer sur quelque chose : FAIRE FORCE *de rames.* — *Faire force de voiles,* Mettre au vent tout ce qu'on peut de toile. || *Force militaire d'un navire,* Ensemble de son armement, de sa protection par la cuirasse, et de sa vitesse. || *Les forces navales,* L'ensemble de la flotte. || *Une force navale,* Une escadre.

— Min. Nom par lequel les mineurs de Saint-Etienne désignent les gaz délétères qui se dégagent dans les travaux.

— Physiq. Nom donné à toute cause capable de produire un mouvement, ou de modifier un mouvement déjà existant. || *Force centripète, Force centrifuge.* V. CENTRIPÈTE, CENTRIFUGE. || *Force morte,* Celle dont l'effet est actuellement neutralisé. || *Force vive.* V. ÉNERGIE. || *Force ascensionnelle.* V. AÉROSTAT. || *Accélération des forces.* V. MASSE, ACCÉLÉRATION. || *Unités de force.* V. DYNE, STHÈNE, MESURE. || *Moment des forces.* V. MOMENT. || *Travail d'une force.* V. TRAVAIL. || *Force d'inertie.* V. INERTIE. || *Force de liaison.* V. LIAISON. || *Force de traction.* V. TRACTION.

— Typogr. Hauteur, par rapport au point typographique, de lettres placées sur champ, c'est-à-dire dans la position normale qu'elles occupent dans le composteur : *La* FORCE *d'un corps s'indique en points.*

— ALLUS. HIST. **La force prime le droit,** Mot célèbre attribué à Bismarck. L'origine s'en trouve peut-être dans un discours prononcé en 1863, en réponse aux députés qui se plaignaient de l'accroissement illégal des charges militaires : « Un homme d'Etat... a dit que toute la vie constitutionnelle n'est qu'une suite de compromis. Que l'un des pouvoirs veuille persister dans ses propres vues..., la série des compromis se trouve interrompue; à leur place naissent des conflits, et, comme l'existence de l'Etat ne peut s'arrêter, les conflits dégénèrent en questions de pouvoir; celui qui a le pouvoir dans sa main continue à avancer dans le sens qui est le sien... » Le comte de Schwerin, auteur de la formule, fit alors observer que, d'après les propres aveux de Bismarck, *la force prime le droit.* Bismarck n'a perdu aucune occasion de protester que tels ne furent ni sa pensée ni le sens nécessaire de ses paroles, que malheureusement bien des actes de sa politique devaient confirmer.

— ALLUS. LITTÉR. « **Une force qui va...** », parole d'Hernani à doña Sol, lorsqu'il cherche à la détourner de s'attacher à la destinée d'un proscrit tel que lui :

...Je suis *une force qui va,*
Agent aveugle et sourd de mystères funèbres.

(V. Hugo, *Hernani;* acte III, sc. 4.).

— SYN. **Force, énergie, vigueur.** V. ÉNERGIE.

— ENCYCL. Philos. Ce sont les stoïciens qui, reprenant en partie la métaphysique d'Héraclite, ont fait de la *force* le principe universel des choses. Leur conception est nettement panthéiste.

Au XVIIe siècle, Leibniz a donné pour fondement à la métaphysique spiritualiste l'idée de force. Il considère l'univers comme composé de forces simples et spirituelles, dites *monades.* Le matérialisme, au XIXe siècle, a voulu, lui aussi, se servir de la notion de force, mais il conçoit la force comme une énergie inconsciente et aveugle. Dans son livre *Force et Matière* (1855), Büchner a soutenu qu'il n'y a point de force sans matière, ni de matière sans force.

D'après Spencer, la matière et le mouvement ne sont que des manifestations de la force, mais celle-ci n'est elle-même qu'un effet conditionné, une réalité relative qui suppose une réalité absolue, laquelle nous est complètement inconnaissable.

L'idée purement scientifique de force, dégagée de toute spéculation philosophique, est celle d'une condition dont la présence suffit à modifier l'état de repos ou de mouvement d'un corps; la force ainsi définie a pour mesure celle de cette modification.

— Mécan. Une *force* se trouve déterminée quand on connaît son *point d'application,* sa *direction,* et son *intensité;* le point d'application est le point où la force est directement appliquée; la *direction* de la force est celle dans laquelle la force, agissant seule, tend à entraîner le mobile; l'*intensité* est l'action plus ou moins grande avec laquelle la force agit; on dit que *deux forces ont des intensités égales* quand, appliquées en un même point, suivant la même direction et dans des sens opposés, elles se détruisent. D'autre part, on dit qu'une force F a comme intensité la somme des intensités de deux autres forces F′ et F″, lorsqu'en faisant agir la force F sur un point matériel, puis en sens contraire F′+F″, les forces se détruisent; cela posé, on choisit arbitrairement une unité d'intensité, et une force d'intensité p se trouve définie.

On représente géométriquement une force par un segment OM, O étant le point d'application, la direction OM, indiquée par une flèche, étant la direction et le sens de la force, la longueur du segment OM étant proportionnelle à l'intensité.

On appelle *résultante d'un système de plusieurs forces* une force unique produisant exactement la même action que le système de forces; les forces elles-mêmes sont les *composantes.*

Composition des forces appliquées en un point. — Remplacer plusieurs forces par leur résultante s'appelle *composer des forces.* Lorsque plusieurs forces appliquées au même point ont même direction et même sens, leur résultante sera une force appliquée au même point, ayant la direction commune et le sens commun et dont l'intensité est la somme des intensités des forces composantes; pour deux forces agissant en sens contraire, la résultante sera dirigée dans le sens de la plus grande, et son intensité sera la différence des intensités des deux forces.

Dans le cas de deux forces quelconques appliquées en un même point dans des directions différentes, on démontre que la résultante est, en grandeur et en direction, la diagonale du parallélogramme contruit sur les deux forces.

Pour trouver la résultante d'un nombre quelconque de forces appliquées en un même point, on formera le *polygone des forces.* Ainsi, si l'on a un système F, F′, F″, F‴ de forces appliquées au point O, par l'extrémité de l'une des forces F par exemple, on mène un segment parallèle égal à F′ et de même sens, puis, par le point obtenu, on mène un segment parallèle égal à F″ et de même sens, et ainsi de suite pour F‴; le dernier point obtenu A est joint à O : OA représente en grandeur et en direction la résultante.

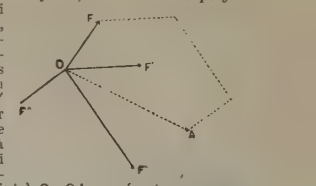

Plusieurs forces se font équilibre quand leur résultante est nulle; dans ce cas, le polygone des forces se ferme de lui-même.

Décomposition des forces. — Décomposer une force, c'est la remplacer par un certain nombre d'autres qui produisent le même effet : c'est le contraire de la composition; ainsi une force peut être décomposée en deux ou plusieurs autres ayant des directions arbitrairement choisies et pour point d'application celui de la force considérée.

Forces parallèles. — Quand deux forces, F et F′, parallèles et de même sens, sont appliquées en deux points A et B d'un corps, elles ont une résultante unique qui leur est parallèle, égale à leur somme et appliquée en un point de la ligne AB qui divise ce segment en deux segments additifs inversement proportionnels aux forces F et F′.

Si les forces parallèles F et F′ d'intensités différentes sont dirigées en sens contraire, la résultante leur est parallèle, égale à leur différence; son sens est celui de la force qui a la plus grande intensité, et elle est appliquée en un point qui divise le segment AB en deux segments soustractifs inversement proportionnels aux intensités des composantes.

On composera de proche en proche un nombre quelconque de forces parallèles, le point d'application de la résultante est le *centre des forces parallèles.*

Deux forces égales parallèles et de sens contraire constituent un *couple.* V. COUPLE.

On démontre que toutes les forces appliquées à un corps solide peuvent se réduire à deux dont l'une passe par un point choisi arbitrairement, ou encore à un couple et à une force unique.

— Physiq. Le mot *force* est employé couramment sans lui attribuer un sens bien précis : force d'une chute d'eau, d'une machine à vapeur, etc., il répond alors à ce qu'on appelle maintenant *énergie* (*potentielle* ou *cinétique*). Il convient en physique d'apporter à cette appellation vague des précisions qui résultent des différents phénomènes considérés, et que l'on traduit par un qualificatif donné à la force.

Ainsi la *force de pesanteur* est l'attraction que la terre exerce sur les corps. On l'évalue en kilogrammes ou en dynes.

Lorsque la force considérée correspond à un travail — effectué ou susceptible de l'être (énergie actuelle ou potentielle) — on l'évalue en kilogrammètres ou en ergs; et, quand intervient la notion de temps on substitue au mot *force* celui de *puissance.* On dira : la *puissance* d'une machine ou d'une chute d'eau, qui est définie la quantité de travail réalisé dans l'unité de temps : elle s'évalue en watts.

Force électromotrice. — C'est, comme son nom l'indique, la force qui met l'électricité en mouvement. Le courant électrique qui en résulte est (comme un courant de liquide est produit par une différence de niveau) dû à une différence de niveau électrique (*potentiel*). Pour l'évaluer, on applique la loi d'Ohm : $E = IR$, I étant l'intensité du courant et R la résistance du conducteur. L'unité pratique de force électromotrice est le *volt,* qui vaut cent millions de fois (10^8) l'unité du système C. G. S.

Force condensante. — C'est le rapport de la capacité d'un condensateur à celle de chacune de ses armatures, considérée comme conducteur isolé.

Force magnétisante. — C'est la résultante de toutes les actions magnétiques en un point d'un corps isotrope, actions qui dépendent les unes du champ magnétique primitif, les autres du magnétisme induit. L'aimantation induite est proportionnelle en général à la force magnétisante et à un coefficient d'aimantation induite, variable avec les métaux.

Lignes de force. — Dans un champ électrique ou magnétique, et, généralement, partout où s'exerce une action à distance, on appelle ligne de force une ligne telle qu'en chacun de ses points la tangente soit confondue avec la direction de la force. Les *spectres magnétiques* fournissent une matérialisation visible des lignes de force d'un champ magnétique. Pour la pesanteur, toutes les verticales sont lignes de force.

Tubes de force. — On appelle ainsi l'espace limité par une surface dont les génératrices sont des lignes de force.

Flux de force. — C'est le produit de l'intensité de la force en chaque point par l'aire élémentaire que découpe le tube de force dans la surface de niveau passant par ce point. Plus généralement, c'est le produit de la composante de la force dans une direction quelconque par l'aire d'une section faite dans le tube de force par un plan perpendiculaire à cette direction.

Le flux de force élémentaire rapporté à l'unité de surface a donc pour mesure la composante normale de la force.

La notion des lignes de force introduite par Faraday ainsi que celle du flux de force, ou *nombre de lignes de force,* est susceptible de nombreuses applications.

Sous le nom de *théorème de Gauss,* on démontre que : *Etant donné une surface fermée quelconque, dans un champ électrique, le flux total de force qui traverse la surface est égal au produit par 4π de la masse électrique comprise dans la surface.*

L'on en déduit que : *Le flux sortant d'une surface fermée ne contenant pas de masse électrique est nul.*

— Police munic. La *force publique* comprend : d'abord les agents civils préposés au maintien de l'ordre (agents de police, gardes champêtres, etc.); puis la gendarmerie, corps de troupes ayant pour mission spéciale de veiller à la sécurité publique et qui relève à la fois de l'autorité civile et de l'autorité militaire; les troupes de toutes armes réquisitionnées par l'autorité civile dans les conditions où la loi l'autorise à faire appel à ce que l'on nomme, au sens étroit, la *force armée;* enfin, exceptionnellement, les simples citoyens dans les cas où la loi les oblige à prêter leur concours à l'autorité publique.

— Dr. *Force majeure*, La force majeure provient soit de la nature (tempête, feu du ciel, etc.), soit du fait de l'homme (guerre, fait de l'autorité supérieure, etc.). Elle est ordinairement confondue avec le cas fortuit.

Le Code civil emploie les expressions *cas de force majeure* et *cas fortuit* pour exprimer une idée commune : celle d'une cause étrangère qui ne peut être imputée au débiteur.

La force majeure est une cause d'exonération aussi bien de la responsabilité contractuelle que de la responsabilité délictuelle. En particulier, il n'y a lieu à aucuns dommages-intérêts lorsque, par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit, le débiteur a été empêché de donner ou de faire ce à quoi il s'était obligé, ou a fait ce qui lui était interdit. Il n'en est autrement que si le débiteur avait été mis préalablement en demeure ; les risques sont alors à sa charge.

La jurisprudence se montre sévère dans l'appréciation de la force majeure. Elle exige que l'événement, étranger au débiteur, ait été imprévisible et ait entraîné un empêchement absolu d'exécuter. Il ne suffirait pas que la cause extérieure eût rendu l'exécution plus difficile ou plus onéreuse. C'est ainsi que la jurisprudence des tribunaux civils a refusé d'admettre que la hausse des prix durant la Guerre et la dévalorisation de la monnaie fussent des causes d'exonération, bien qu'en fait elles dussent entraîner la ruine du débiteur.

Force exécutoire. — La force exécutoire est le caractère inhérent à certains actes (soit publics, soit privés) de pouvoir être mis à exécution, indépendamment des résistances personnelles, par toutes les voies légales de contrainte, et, au besoin, au moyen de l'assistance et du concours de la force publique.

La force exécutoire appartient aux lois, aux décisions de justice et aux actes notariés. Elle leur est donnée par le pouvoir exécutif, soit au moyen de la promulgation s'il s'agit d'une loi, soit par la *formule exécutoire* s'il s'agit d'un acte ou d'un jugement. V. FORMULE.

— Iconogr. Hercule était, chez les anciens, la personnification de la *force physique*. Une des plus belles figures allégoriques de la *Force* se voit au musée des Offices : c'est un tableau de Botticelli, où cette vertu est représentée par une femme robuste assise sur un trône. Rubens, dans un de ses tableaux qui représente *la Majorité de Louis XIII*, a figuré la *Force* par une femme ayant près d'elle un écusson sur lequel un lion est dessiné ; dans une autre composition de la même série (*le Voyage de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé*), la *Force* apparaît encore, suivie d'un lion, derrière le cheval de la reine. Un bas-relief d'Anguier, provenant du tombeau d'Henri de Longueville (Louvre), représente la *Force* sous l'emblème d'un lion dévorant un sanglier. La balustrade de la cour de marbre de Versailles est surmontée d'une statue de la *Force*, par Coysevox : cette figure, vêtue d'une peau de lion, soutient d'une main la base d'une colonne, et tient de l'autre un rameau de chêne. D'autres statues de la *Force* ont été sculptées par Berruer pour le palais de justice de Bordeaux ; par David d'Angers pour l'arc de triomphe de Marseille ; par L. Desprez, pour la Chambre des députés, à Paris.

Force et Matière (1856), par Büchner. Suivant Büchner : « Point de force sans matière, point de matière sans force ». L'idée d'une force créatrice, séparée de la matière, est une abstraction ; la matière et la force existent de toute éternité ; la matière est dans un mouvement perpétuel ; la matière est infinie en petitesse et en grandeur ; ses lois sont universelles et immuables. La vie n'est qu'une combinaison particulière de la matière.

Force (LA), roman de Paul Adam (1899). Cet ouvrage est le premier d'une série qui comprend en outre : *l'Enfant d'Austerlitz, la Ruse, Au soleil de juillet*. Bernard Héricourt, intelligent et généreux, rêvant de marquer par des actes illustres son passage dans le monde, multiplie en vain les faits d'armes, desservi qu'il est par les circonstances. La valeur de ces pages est tout entière dans le frisson de vie qui anime ces récits de batailles, d'aventures amoureuses, peinture variée du Consulat et de l'Empire.

Force (PRISON DE LA), à Paris. Elle se trouvait entre la rue Pavée où était la façade de la Petite-Force, et la rue du Roi-de-Sicile où la Grande-Force avait la sienne. Elle prit son nom de l'hôtel du duc de La Force (1698), ancien hôtel de Charles d'Anjou frère de Saint Louis, qui appartint plus tard à Roquelaure. Elle remplaça en 1780 le For-l'Évêque et le Petit-Châtelet et servit aux prisonniers pour dettes. Sous la Révolution, la Petite-Force fut réservée aux femmes : Mme de Lamballe, Mme de Tourzel, Mme Du Barry y furent enfermées. La Grande-Force eut entre autres prisonniers les députés girondins ; sous l'Empire, le général Malet ; sous Louis-Philippe, Cavaignac, Barbès, Blanqui. Les bâtiments en furent détruits en 1850.

FORCE, commune d'Italie (Marches, prov. d'Ascoli) ; 7.440 hab.

FORCE (Peter), journaliste et historien américain, né dans le New-Jersey en 1790, mort à Washington en 1868. Imprimeur, maire de Washington de 1836 à 1840, il forma une remarquable collection de documents et d'ouvrages relatifs à l'histoire des Etats-Unis.

FORCE (CAUMONT DE LA). Biogr. V. LA FORCE.

FORCE (PIGANIOL DE LA). Biogr. V. PIGANIOL.

FORCE OUVRIÈRE (F. O.), mouvement syndicaliste. Voir C.G.T.-F.O.

FORCEAU [*só*] n. m. Chass. et Pêch. Piquet retenant de force un filet.

FORCELLINI (Egidio), lexicographe italien, né près de Trévise en 1688, mort à Padoue en 1768. Il collabora à la nouvelle édition d'Ambroise de Calepio, vulgairement appelé *Calepino*. Il conçut alors le plan d'un dictionnaire complet de la langue latine, vaste entreprise à laquelle il consacra trente-cinq années, mais dont il ne vit pas achever l'impression. Cette œuvre immense, intitulée : *Lexicon totius latinitatis* (1771), a rendu à la science de grands services. Plus complet que les *Thesaurus* de Robert Estienne et de Gessner, il a servi de base à tous les dictionnaires qui ont paru depuis. Il a été réimprimé et complété, sous la direction du P. de Vit (1860 et ann. suiv.).

FORCEMENT [*se-man*] n. m. Action de forcer : *Le* FORCEMENT *d'un coffre. Le* FORCEMENT *d'un port.* || Action de faire violence à une femme.

— Admin. *Forcement de recette*, Exercice du droit qui appartient à la Cour des comptes ou aux conseils de préfecture, d'obliger leurs justiciables au payement des recettes qu'ils ont négligé de percevoir.

— Milit. Nom donné à la disposition qui, dans les armes à feu, supprime le *vent*, c'est-à-dire le vide entre les parois de l'arme et le projectile.

— ENCYCL. Milit. Le *forcement* augmente la précision du tir, en empêchant tout ballottement ou « battement » du projectile. Il n'est possible que dans une arme rayée.

L'emploi des rayures hélicoïdales donne en outre au projectile un mouvement de rotation qui assure sa stabilité sur la trajectoire. L'adoption du chargement par la culasse a permis de réaliser très facilement le forcement, en donnant au projectile un diamètre supérieur à celui de l'âme. Mais il faut employer un métal à la fois assez mou pour se mouler dans les rayures, et assez résistant pour éviter les arrachements.

FORCÉMENT [*man*] adv. Sous l'action de la force, de la contrainte : *Il a fait* FORCÉMENT *des excuses.* || Par une conséquence naturelle inévitable : *Ceci découle* FORCÉMENT *de cela.* FORCÉMENT, *il agira de cette manière.*

— ANTON. **Facultativement, librement, spontanément, volontairement.**

FORCENÉ, E adj. (pour FORSENÉ ; de *fors*, et de l'allem. *sinn*, dérivé du lat. *sensum*, sens). Hors de sens, furieux : *Un fanatique* FORCENÉ. || Inspiré par la fureur : *Des cris* FORCENÉS.

— Blas. Syn. de CABRÉ et de EFFRAYÉ, en parlant du cheval.

— Substantiv. : *Un* FORCENÉ. *Une* FORCENÉE.

FORCÈNEMENT [*man*] n. m. (de *forcener*). Le fait d'être hors de sens. (Vx.)

FORCENER [*né*] v. intr. (pour FORSENER [v. FORCENÉ]. — Change l'*e* muet en *è* ouvert lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je forcène. Qu'ils forcènent.*) Etre hors de sens : *Je* FORCÈNE *de rage.* (Rotrou.) || *Fig.* Faire rage :

Je regarde à l'entour *forcener* la tempête.
BERTAUT.

FORCÈNERIE [*rî*] n. f. (de *forcener*). Etat de celui qui est hors de sens : *La* FORCÈNERIE *des Etats* [de Bretagne]. (Mme de Sévigné.)

FORCEPS [*sèpss*] n. m. (mot lat. qui signifie *tenaille*). Chir. Large pince à deux branches à peu près semblables et s'articulant entre elles, qui, dans les accouchements laborieux, sert à l'extraction du fœtus, sur la tête duquel il s'applique.

— Zool. Armature cornée de l'organe mâle des insectes. || Dépendance de cet organe, qui prend la forme d'une pince chez les diptères, les panorpes, etc.

— ENCYCL. Chir. Il est à peu près établi que l'on doit l'invention du *forceps* à un des membres de la famille Chamberlen, qui l'exploita en Angleterre pendant la première moitié du XVIIe siècle. Cet instrument n'était qu'une pince droite permettant de saisir la tête du fœtus dans le petit bassin. Levret, en 1747 et Smellie, en 1751, le modifièrent en lui donnant une courbure qui permit de l'appliquer au détroit supérieur. Le forceps de Tarnier, le plus usité actuellement, porte un tracteur mobile qui permet de tirer toujours dans l'axe utile.

Forceps de Tarnier, muni de son tracteur.

Dans le forceps on peut distinguer, abstraction faite de ce tracteur, trois parties : les cuillers, l'articulation, et le manche.

Les cuillers, évidées, sont destinées à être introduites dans les parties de la mère et à embrasser la tête du fœtus. L'articulation consiste, pour la branche gauche dite « mâle », en un pivot, et pour la branche droite, dite « femelle », en un évidement ou mortaise destiné à recevoir le pivot. Le manche de l'instrument se termine quelquefois par une extrémité légèrement recourbée en forme de crochet. L'application du forceps au détroit inférieur se fait dans diverses circonstances : lorsque le travail traîne en longueur par faiblesse ou absence des contractions ; lorsque les contractions se sont arrêtées et que la tête repose depuis environ *deux heures* sur un même point des parties molles ; dans le cas de résistance trop considérable du périnée ; enfin, lorsque la faiblesse de la mère, ou une infirmité, comme une hernie, un anévrisme, empêchent la femme de pousser pendant le travail. En un mot, on emploie le forceps chaque fois que la mère ou l'enfant courent un danger quelconque et que ce danger peut cesser par la prompte terminaison du travail. L'application du forceps au détroit supérieur est plus délicate et doit être réservée à des cas spéciaux.

FORCER [*sé*] v. tr. (de *force*. — Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles A et O : *Il força. Nous forçons.*) Faire force, faire violence à quelqu'un, contraindre à : FORCER *quelqu'un à parler, à partir, à agir, à faire une chose. Si on a pu le vaincre, on n'a pas pu le* FORCER. (Bossuet.) *Sur toutes choses, ne* FORCEZ *jamais vos sujets à changer de religion.* (Fénelon.)

— Faire force, faire violence à quelque chose ; pénétrer de force dans : FORCER *une porte, une serrure, un coffre.* FORCER *l'entrée, le passage, les barricades, les retranchements.*

— Par extens. *Forcer les ennemis dans leurs retranchements*, Y pénétrer avec violence.

— *Fig.* Faire violence à, soumettre, obtenir par force : FORCER *les destinées.* (Bossuet.)

Apprends d'elle à *forcer* ton propre sentiment.
CORNEILLE.

Je ne veux point FORCER *ton inclination.* (Molière.) *Une vertu qui devait* FORCER *l'estime du monde.* (Bossuet.) FORCER *le respect, l'admiration.* || Surmonter : FORCER *tous les obstacles.* || Contrarier, violenter : FORCER *son inclination, ses aptitudes.* || Pousser à un effort excessif : FORCER *sa voix. Je ne veux pas* FORCER *ma main.* (Mme de Sévigné.) || Augmenter, exagérer : FORCER *la dose d'un médicament.* FORCER *ses sentiments, sa douleur.* || *Forcer la recette, la dépense*, Marquer plus qu'on n'a reçu ou payé. || Outrer, dénaturer : FORCER *son style, le sens d'un mot.*

— LOC. DIV. *Forcer l'attention*, Obtenir, malgré eux, que des auditeurs vous écoutent. || *Forcer la consigne*, Ne pas s'y conformer, l'enfreindre avec quelque violence. || *Forcer une femme*, La violer. || *Forcer sa voix*, Faire des efforts de voix pour chanter ; chanter plus haut ou plus fort qu'on ne le peut naturellement. || *Forcer le pas, la marche*, Presser le pas, marcher plus vite ou plus longtemps. || *Forcer la main à quelqu'un*, Le faire agir malgré lui.

— Arithm. *Forcer un chiffre*, Lui ajouter une unité pour tenir compte des unités d'un ordre inférieur que l'on a supprimées.

— Chem. de f. *Forcer une aiguille, une lame d'aiguille*, L'aborder irrégulièrement et en fausser les organes.

— Escr. *Forcer le fer*, Engager avec force l'épée de son adversaire. || *Forcer la pointe de tierce ou de quarte*, Dégager et fournir, pendant que l'épée forcée fait un mouvement pour revenir à sa position.

— Hortic. Exciter la végétation des plantes, pour en obtenir des primeurs ou des produits hors saison. || *Forcer à fruit*, Tailler long pour avoir des fruits : FORCER *des ceps* À FRUIT.

— Jeux. Au reversi, *Forcer le quinola*, Jouer un cœur qui oblige le porteur du quinola à le jeter.

— Manèg. *Forcer un cheval*, Le pousser trop, le faire trop courir. || *Forcer la main*, Se dit du cheval qui n'obéit plus à la main de son cavalier.

— Mar. *Forcer un mât*, Le cintrer en ridant trop fortement les étais. || *Forcer une vergue*, La courber en étarquant trop la voile. || *Forcer un navire contre la mer*, Le faire marcher rapidement debout à la lame.

— Prestidig. *Forcer la carte*, Opération qui consiste pour l'opérateur, à faire prendre dans un jeu la carte qu'il veut, alors que le spectateur croit choisir librement.

— Vénerie. *Forcer une bête*, Courre une bête jusqu'à ce qu'elle soit aux abois et prise par les chiens courants.

— *Intransitiv.* Jeux. Jeter une carte de la couleur demandée, mais plus forte que celles que les autres ont jouées : *A l'écarté, on est tenu de* FORCER. || Au whist, Jouer une couleur que le partenaire ou l'adversaire n'a pas, afin de l'obliger à mettre un atout pour gagner la levée. || Au jeu d'hombre, Obliger quelqu'un à jouer sans prendre.

— Mar. Faire effort : *Faire* FORCER *la bosse.* || *Le vent force*, Quand il augmente. || *Forcer sur les avirons*, Agir dessus avec une extrême vigueur. || *Forcer de voiles*, Mettre au vent toute la toile que peut porter le navire.

— ***Forcé, e,*** part. pass. du verbe *Forcer*. Qui subit une violence, une contrainte : *La comédie du médecin* FORCÉ. (Mme de Sévigné.) *Il est* FORCÉ *de partir.* || *Une femme forcée*, Une femme violée. || A quoi on fait violence, d'une manière ou d'une autre : *Coffre* FORCÉ. *Passage* FORCÉ. *Ville* FORCÉE.

— *Fig.* Qui marque une violence, qui est imposé : *Contributions* FORCÉES. *Levées* FORCÉES. *Consentement* FORCÉ. *Cours* FORCÉ. || Qui est au-dessus des forces ordinaires : *Travail* FORCÉ. || Qui est inévitable : *Une conséquence* FORCÉE. || Qu'on surmonte : *Obstacles* FORCÉS. || Qui est peu naturel, est contraint : *Attitude* FORCÉE. *Rire* FORCÉ.

Et je ne voulais pas de sentiments *forcés*.
CORNEILLE.

|| Qui est outré, dénaturé : *Plaisanteries, Expressions* FORCÉES.

— Art milit. *Arrêts forcés*, Nom donné quelquefois aux arrêts *de rigueur*.

— Hortic. *Cultures forcées*, Celles qui, par des moyens artificiels, hâtent la germination ou la maturation.

— Jeux. *Dé forcé*, Au domino, Dé qu'on ne peut éviter de jouer. || *Mat forcé*, Aux échecs, Mat auquel le roi ne peut se soustraire.

— Mar. *Vent forcé*, Vent contraire et violent, qui oblige à mettre à la cape ou à fuir vent arrière. || *Temps forcé*, Tempête ; bourrasques et sautes de vent qui la précèdent. || *Mât forcé*, Mât ployé par l'effort du vent.

— Techn. *Conduite forcée*, Gros tuyau en acier ou en béton armé qui sert à conduire l'eau retenue derrière un barrage jusqu'aux turbines d'une usine hydro-électrique en en canalisant la chute.

— LOC. DIV. *Travaux forcés*, Travaux pénibles et obligatoires dont on punit certains crimes. || *Taxe forcée*, Taxe imposée ; et *au fig.* Obligation de faire, d'accepter quelque chose. || *Carte forcée*, Carte que le prestidigitateur vous a amené à prendre. — S'emploie au fig., notamment en parlant d'une dépense qu'on ne peut pas éviter. || *Clef forcée*, Clef tordue dans la serrure. (En général, on dit de tout objet qu'il est *forcé*, lorsqu'il ne peut plus fonctionner par suite d'une altération, d'une déviation, dues à la violence.)

— ANTON. **Facultatif, libre, spontané, volontaire.** — **Dégagé, franc, naturel.**

— ***Se forcer,*** v. pr. *Fig.* S'efforcer : FORCEZ-VOUS *à lui plaire.* (Corneille.)

— Au sens réfléchi, et *au fig.*, Se contraindre.

Ainsi Néron commence à ne plus *se forcer*.
RACINE.

— Au sens passif, Etre violenté, rompu, brisé, surmonté (au propre et au fig.) : *Serrure qui ne* SE FORCE *pas aisément. Obstacles qui ne* SE *peuvent* FORCER. *O malheur, qui ne* SE *peut* FORCER ! (Molière.)

— GRAMM. *Forcer à, forcer de.* L'usage semble avoir prévalu de mettre *forcer à* quand *forcer* est pris activement, et *forcer de* quand *forcer* est pris passivement. Ainsi l'on dira : *Les circonstances m'*ONT FORCÉ *à partir*, et : *Je* SUIS FORCÉ DE *partir.*

— SYN. **Forcer, contraindre, nécessiter,** etc. V. CONTRAINDRE.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ne *forçons* point notre talent,

vers d'une fable de La Fontaine. V. TALENT.

— ENCYCL. Prestidig. On *force* la carte en éventaillant le jeu, figures en dessous, sous les yeux du spectateur qui va prendre la carte, et en arrêtant le mouvement de glissement des cartes l'une sur l'autre au moment précis où le spectateur tendant la main, va saisir une carte entre le pouce et l'index : c'est la carte que l'on veut lui faire prendre qui doit alors se trouver, comme par hasard,

entre ses doigts. — On peut aussi forcer la pensée sur une carte en faisant glisser les cartes les unes sur les autres du côté des figures, presque sans les faire voir et en laissant apparaître, plus visiblement que les autres, la carte que l'on veut forcer dans la pensée du spectateur. Cette carte doit être, autant que possible, une figure qui sollicite plus facilement l'attention.

FORCERIE [*rî*] n. f. (de *forcer*). Etablissement où l'on cultive, pour les faire produire à contre-saison, des arbres fruitiers, des plantes à fleurs ou des légumes : *Les* FORCERIES *de fleurs des environs de Paris produisent en quelques semaines le lilas, les roses, la violette*, etc.

— ENCYCL. Les *forceries* sont, en réalité, des serres où l'on met en œuvre différents procédés pour faire parcourir aux végétaux, dans un temps le plus réduit possible, toutes les phases de leur développement naturel. On prépare un terrain riche auquel on dose rigoureusement la lumière,

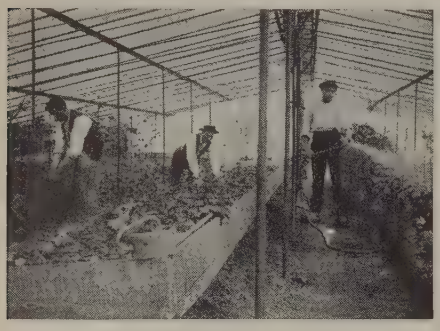

Intérieur d'une forcerie.

la chaleur et l'humidité. Les plantes soumises au forçage accomplissent leur évolution en quelques mois, souvent en quelques semaines, et les forceurs peuvent approvisionner les marchés de fruits et de fleurs vendus d'autant plus cher que la saison est plus rigoureuse ou que l'on est encore éloigné de l'époque de production normale où ces produits sont en abondance. En France c'est principalement dans le Nord que les forceries sont prospères : Bailleul (Nord), Thomery, etc., ont des forceries de fruits, notamment de raisins, fort bien installées ; Vitry-sur-Seine s'est fait une spécialité de fleurs forcées.

Une des conditions primordiales pour réussir le forçage des plantes — aussi bien des arbres à fruits que des végétaux à fleurs, — c'est de leur assurer, avant de les soumettre à la serre surchauffée, le repos que la nature elle-même leur eût accordé. On recourait d'abord pour cela à la frigorification artificielle ; on utilise plutôt aujourd'hui l'anesthésie des plantes par vapeurs d'éther.

FORCES [*forss'*] n. f. pl. (lat. *forfices*). Grands ciseaux pour tondre les moutons, les draps, couper les métaux.

— Manège. *Faire les forces*, Se dit d'un cheval qui ouvre beaucoup la bouche, au lieu de se placer correctement sous l'action du mors.

— ENCYCL. A deux tranchants en forme d'U qui jouent l'un contre l'autre comme les branches de pincettes, les *forces* sont les ancêtres de nos ciseaux. Connues en France dès le XIVe siècle, les forces ou *forcettes* étaient encore en usage chez nous au XVIIe siècle, pour les menus travaux de dames. Leur usage se continua d'une façon générale jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque à laquelle les ciseaux les remplacèrent. On en fait encore usage cependant pour tondre les moutons.

FORCES : 1. A tondre ; 2. Engainées ; 3. Dégainées.

FORCET [*sè*] n. m. Solide ficelle plus couramment dénommée *fouet*.

FORCETIER [*se-ti-é*] n. m. (de *force*). Ancien nom des fabricants d'ouvrages en fer et en cuivre.

FORCETTES [*sètt'*] n. f. pl. (diminutif de *forces*). Archéol. Ciseaux d'une seule pièce, à branches unies par un demi-cercle d'acier formant ressort.

FORCEUR [*seur*], **EUSE** n. et adj. Qui force, qui fait violence. (Peu us.) || Qui dirige une forcerie.

FORCE-VIVIER n. m. Mot inventé par Voltaire pour désigner les physiciens qui prirent part au fameux débat sur les forces vives.

FORCHHAMMER (Jean-George), géologue et chimiste danois, né à Husum (Slesvig) en 1794, mort à Copenhague en 1865. On a de lui : *Traité sur la chimie universelle des corps simples* (1834-1835) ; *Etat géognostique du Danemark* (1835) ; *Nature du sol de la Scandinavie* (1843) ; *Sur la composition de l'eau de mer en différentes parties de l'océan* (1864) ; etc.

FORCHHAMMER (Pierre-Guillaume), archéologue allemand, frère du précédent, né et mort à Husum (Slesvig) [1801-1894]. Professeur à l'université de Kiel, il a publié sur la géographie et la mythologie antiques : *Hellenica* (1837) ; *Socrate et les Athéniens* (1837) ; *la Topographie d'Athènes* (1841) ; *Description de la plaine de Troie* (1850) ; *Sur la pureté de l'architecture* (1856) ; *De l'origine des mythes* (1860) ; *Daduchos* (1875) ; *les Pérégrinations d'Io, fille d'Inachos* (1881) ; etc. Il a représenté le parti progressiste au Reichstag de 1871 à 1873.

FORCHHAMMER (Emmanuel), orientaliste et archéologue suisse, né à Saint-Antoine-en-Prættigau (Suisse) en 1851, mort en 1890. Docteur en médecine de la faculté de New-York, il exerça parmi les tribus de l'Inde dont il apprit les langues. De retour en Europe (1875), il étudia successivement l'arménien, les langues orientales et surtout le pâli. En 1879, il fut nommé professeur de pâli à Rangoun, en profita pour étudier le birman et ses dialectes, rechercher les manuscrits bouddhiques et entreprendre des campagnes archéologiques en Birmanie et pays voisins. Il mourut à bord d'un vapeur anglais, dans un voyage de Mandalay à Rangoun. Il a publié un *Catalogue systématique* des anciens manuscrits recueillis par lui en Birmanie (1882) ; des *Notes sur l'histoire ancienne et la géographie de la Birmanie anglaise* (1883-1884) ; des mémoires sur les idiomes birmans dans l'*Indian Antiquary* ; etc.

FORCHHEIM, ville d'Allemagne (Bavière, Haute-Franconie), sur la Regnitz, à son confluent avec la Wiesent ; 9.600 hab. Diètes et conciles au moyen âge. Source minérale et bains. Malteries, brasseries. Filatures de coton.

FORCHIES-LA-MARCHE, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi) ; 6.700 hab. Charbonnages ; chaudronneries, clouteries ; fabriques de couleurs.

FORCIER [*si-é*] n. m. Coffret en forme de bahut, allongée et à couvercle bombé, en usage du XVe au XVIe siècle. (On disait aussi FORCIÈRE, FORGET, et FORGIÈRE.)

FORCIÈRE n. f. (de l'anc. français *fourser*, frayer). Petit étang où l'on met du poisson pour qu'il y multiplie.

FORCINE n. f. (de *force*). Renflement du corps d'un arbre à l'endroit de la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

FORCING [*for-sin'gh'*] n. m. (mot angl. signif. *action de forcer*). Boxe. En parlant d'un boxeur, Action d'attaquer souvent, par opposition au jeu de l'adversaire qui s'en tient à la défensive.

FORCIPRESSURE [*si-près-sur'*] n. f. (du lat. *forceps, ipis*, pince, et de *presser*). Application, sur un vaisseau, d'une pince pour arrêter la circulation du sang. (C'est une méthode hémostatique temporaire, qui permet d'exécuter les opérations les plus longues, sans pour ainsi dire perte de sang.)

— *Pince à forcipressure*, Pince se composant de deux branches s'articulant et se désarticulant facilement et qui, formant ressort, s'arrêtent au moyen d'une petite crémaillère.

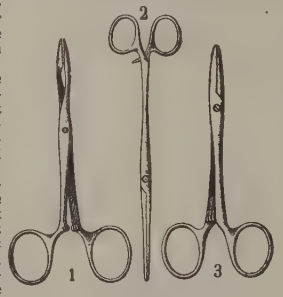

PINCES À FORCIPRESSURE : 1. A tenon et crémaillère ; 2. A long mors flexible ; 3. A tenon et agrafe.

FORCIPULE [*si*] n. f. (du lat. *forcipula*, pince). Zool. Nom donné par les anciens auteurs aux chélicères des araignées.

FORCIR [*sir*] v. intr. *Pop.* Grossir, se fortifier.

FORCKENBECK (MAX DE), homme politique allemand, né à Munster en 1821, mort à Berlin en 1892. D'abord magistrat, il fut élu à la Chambre des députés de Prusse en 1858, au Reichstag allemand en 1867, et présida successivement ces deux assemblées, où il se signala comme un des fondateurs du parti libéral-national.

FORCLAZ (COL DE LA), col des Alpes Valaisanes, entre le mont Arpille et la Pointe Ronde, reliant Trient à Martigny. Alt., 1.523 m.

FORCLORE v. tr. (de *fors* et *clore*. — Se conjugue comme *clore*. N'est usité qu'à l'infin. et au part. pass. : *forclos, e.*) Exclure. [Vx.]

— ***Forclos*** [*klô*], ***e***, part. pass. du verbe *Forclore*. Exclu : *Les nobles et chevaliers convaincus de trahison étaient* FORCLOS *de l'entrée des tournois.* (Fauchet.) [On dit aussi FORCLUS, E.] *En droit, la personne qui a laissé prescrire son droit ou son action est* FORCLOSE.

FORCLUSION n. f. (de *forclos* ou *forclus*). Situation de la personne qui se trouve privée de l'exercice d'un droit pour ne pas l'avoir exercé dans le temps prescrit. || Dans certaines tontines, Clause fixant la part du capital pour les héritiers des membres précédemment décédés.

— ENCYCL. Dr. D'une manière générale, la *forclusion* s'entend de toute déchéance ou exclusion d'un droit ou d'une faculté qui n'a pas été exercée en temps utile.

Dans un sens plus spécial et plus technique, le terme forclusion s'emploie dans des hypothèses où la loi a fixé à certaines personnes un délai pour intervenir dans une procédure ou pour contester un acte de procédure, et où ces personnes ont laissé s'écouler le délai.

FORCULUS, dieu qui, avec Cardo et Limen, présidait aux portes chez les Romains.

FORD (John), auteur dramatique anglais, né à Ilsington (Devonshire) en 1586, mort vers 1640. Il débuta par quelques poèmes et par un traité de morale : *Une ligne de conduite* (1620). Il collabora avec Webster, Dekker et William Rouley, en particulier pour la *Sorcière d'Edmonton* (1633). Il a écrit seul onze pièces, remarquables plutôt pour leur austère et farouche grandeur tragique que pour leurs qualités strictement dramatiques. Ford manquait d'humour, et ses comédies sont médiocres. Auteur tragique, ses drames s'inspirent de situations pénibles, parfois horribles, que soulagent des effusions de tendresse émouvantes. Ses œuvres principales sont : *la Mélancolie de l'amant* (1628) ; *Dommage qu'elle soit une catin !* (1633) ; *le Cœur brisé*, son chef-d'œuvre (1633) ; *le Sacrifice de l'amour* (1633) ; *Perkin Warbeck*, drame historique (1634) ; *Fantaisies chastes et nobles* (1638) ; *l'Epreuve de la Dame* (1639). Ford est un écrivain puissant, hanté par des sujets singuliers et morbides.

FORD (sir Edward), ingénieur anglais, né à Harting (comté de Sussex) en 1605, mort en Irlande en 1670. Haut shériff de son comté, il fut jeté en prison (1647) comme ayant aidé à l'évasion de Charles Ier. Sous le protectorat de Cromwell, Ford inventa une machine hydraulique destinée à faire monter l'eau de la Tamise dans les rues les plus élevées de Londres, et une machine pour frapper la monnaie. On a de lui, entre autres récits : *Propositions expérimentales pour que le roi puisse avoir de l'argent et entretenir ses flottes sans fouler le peuple*, etc. (1646).

FORD (Richard), littérateur anglais, né à Londres en 1796, mort en 1858. Il voyagea pendant quatre ans en Espagne (1830-1834), et réunit une belle collection de livres et de tableaux. Ses principaux ouvrages sont : *Guide du voyageur en Espagne* (1845), livre très estimé ; *Souvenirs d'Espagne* (1846). Ford a écrit de nombreux articles sur l'art espagnol et contribué grandement à faire apprécier en Angleterre l'œuvre de Velasquez.

FORD (Edward-Onslow), statuaire anglais, né et mort à Londres (1852-1901). Il étudia à Anvers et à Munich. Il fit d'abord de la peinture, mais il ne tarda pas à se consacrer à la sculpture. Il était doué d'une rare puissance dans l'expression de la vie. Citons ses effigies de *Irving dans le rôle d'Hamlet, Gordon pacha, Gladstone, Rowland Hill, la Reine Victoria, Shelley memorial, Echo*, etc., et le médaillon colossal de *John Ruskin*, placé à Westminster, dans le « Coin des poètes », en 1902.

FORD (Henry), industriel américain, né et mort à Dearborn (Michigan) [1863-1947]. Fit ses études à Detroit. Devint, en 1887, ingénieur en chef de la compagnie Edison Illuminating. Organisa en 1903 et présida la compagnie Ford Motor, dont il fit la plus grande manufacture d'automobiles du monde, employant 75.000 personnes qu'il admit, en 1914, à participer aux bénéfices industriels. Philanthrope, il constitua aux Etats-Unis, en 1915, un groupement pacifiste, qu'il conduisit en Europe, pour tenter d'arrêter la guerre mondiale. A publié, en 1928, l'histoire de sa vie.

FORD (Paul-Leicester), biographe et romancier américain, né à Brooklyn en 1865, mort assassiné en 1902. Il a édité les œuvres de Th. Jefferson, et écrit les Vies de quelques grands citoyens américains : Washington, Franklin. Mais il est surtout connu comme romancier pour : *l'Honorable Peter Sterling* (1894) ; *le Grand vol du train A. et K. ; Histoire d'un amour secret, Janice Meredith ; On demande un agent matrimonial ; On demande un chaperon.*

FORDAN ou **FORDON**, ville de Pologne (prov. de Posen), sur la Vistule, en aval du confluent de la Brahe ; environ 3.000 hab. Commerce de grains. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

FORDE ou **FORDA** n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthyres, comprenant des pucerons qui vivent sous terre, fixés sur les racines des carottes, des carex, des canches : *Les* FORDES *sont domestiqués par certaines fourmis, pour les liquides sucrés qu'ils sécrètent.*

FÖRDE ou **FÖHRDE**, nom donné, sur la côte est du Slesvig-Holstein, à des golfes ramifiés, tels que le golfe de Flensburg (*Flensburger Förde*).

FÖRDERSTEDT, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe) ; 3.300 hab. Fabrique de dynamite.

FORDICIDIA n. f. pl. (plur. du lat. *fordicidium* ; de *forda*, vache pleine, et *cædere*, tuer) ou **FORDICALIA**. Nom d'une fête romaine qui se célébrait le 15 avril, en l'honneur de Tellus, la terre fertile.

FORDINGBRIDGE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hants), sur le fleuve côtier Avon ; 3.500 hab. Toile à voile. Petite fonderie et fabrique de machines agricoles.

FORDINGTON, commune de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Dorset), sur le fleuve côtier Frome ; 3.775 hab.

FORDUN (John), chroniqueur écossais, mort vers 1384. Chanoine à Aberdeen, Fordun aurait été chargé, après la destruction des archives écossaises par Edouard Ier, de rechercher les documents intéressant l'histoire de son pays. Il a écrit *Chronica gentis Scotorum*, et *Gesta annalia.*

FORDYCE, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Banff), sur le golfe de Murray ; 3.600 hab. Pierre à chaux, marbre.

FORDYCE (David), philosophe écossais, né à Broadford, près d'Aberdeen, en 1711, mort sur les côtes de Hollande en 1751. Professeur de philosophie morale à l'université d'Aberdeen. Ouvrages principaux : *Dialogues concerning Education* (1745-1748) ; *the Elements of moral philosophy* (1754).

FORDYCE (James), prédicateur écossais, né à Aberdeen en 1720, mort à Bath en 1796. Il devint pasteur d'une Eglise non conformiste à Londres. Il a publié *Sermons to young women* (1765) ; *Addresses to young men* (1777). On lui doit également un volume de poésies.

FORDYCE (George), médecin anglais, né à Aberdeen en 1736, mort en 1802. On lui doit de belles recherches sur la température du corps humain et la digestion.

Foreign-Office [*règn, gn* mll.] (mot angl. qui signifie *bureau étranger*), ministère britannique des affaires étrangères.

FOREIRO (François), théologien et exégète portugais, né à Lisbonne en 1523, mort à Almada (près de Lisbonne) en 1587. Prédicateur de la cour, il fut envoyé au concile de Trente par le roi dom Sébastien (1561), et prit une part considérable aux travaux de l'assemblée. Il devint prieur du couvent de Lisbonne (1564) et provincial de son ordre. Son *Commentaire latin d'Isaïe* (1563) est très estimé.

FOREL (François-Alphonse), médecin, naturaliste et géographe suisse, né et mort à Morges (1841-1912), professeur de physiologie puis professeur d'anatomie générale à l'université de Lausanne. Il a étudié les mouvements des glaciers et le lac de Genève : *la Faune profonde des lacs suisses* (1885) ; *le Léman* (1892-1902).

FOREL (Auguste), médecin et naturaliste suisse, né à Morges en 1848, mort à Yvorne (canton de Vaud) en 1931, frère du précédent. Il devint médecin de l'hospice des aliénés de Munich ; mais il est surtout connu par ses remarquables études sur les fourmis.

FORELAND (North et South), caps de la côte anglaise du Pas de Calais, tous deux dans le comté de Kent. Le septentrional, à l'extrême est de l'île de Thanet, marque le début de l'estuaire de la Tamise et l'entrée du Pas de

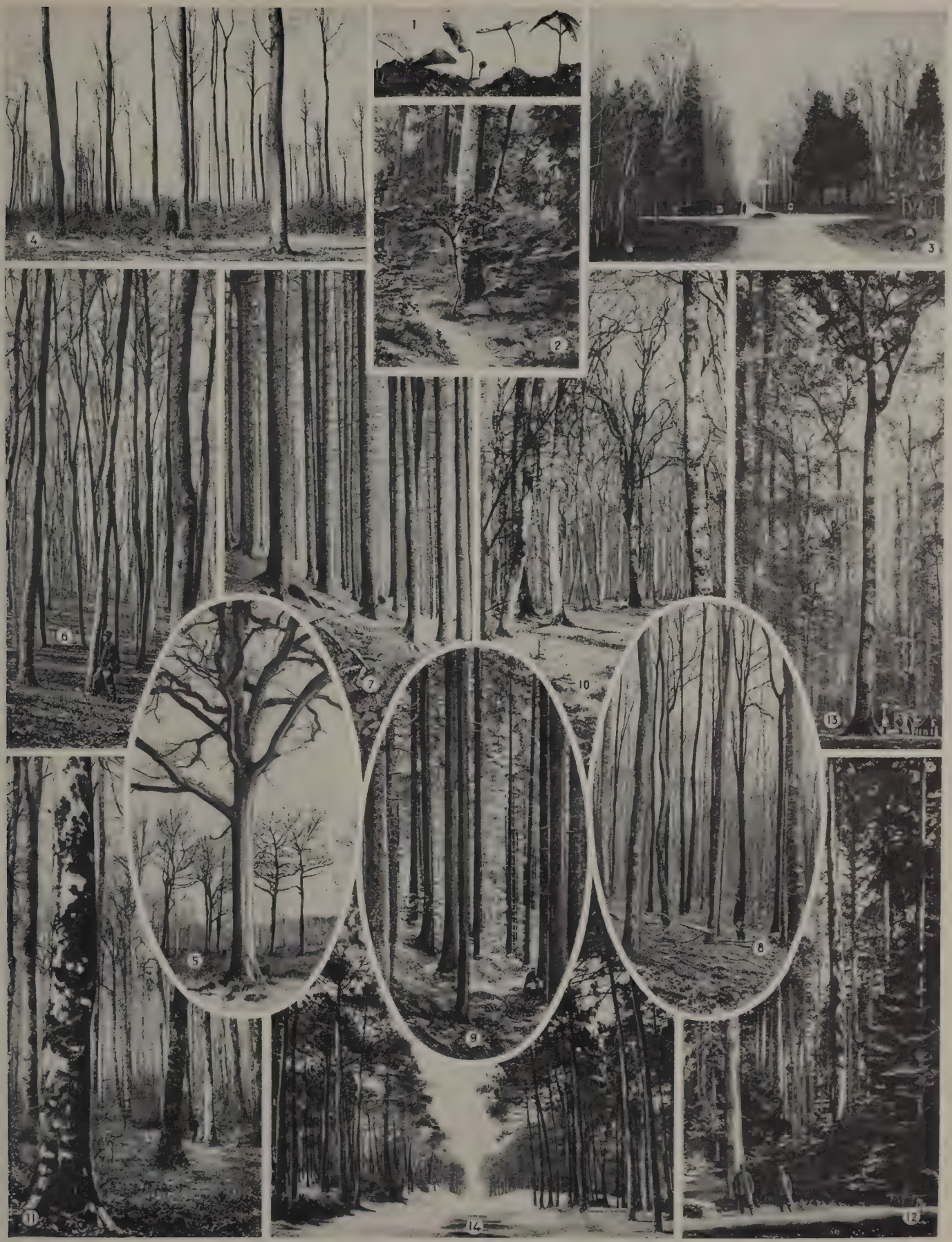

FORÊT. — 1. Germination d'une graine forestière (érable) ; 2. Sous-bois naturel sous une futaie de hêtres (Fontainebleau) ; 3. Quatre états de la forêt (rond-point Wantot, forêt de Bercé) : A. Coupe d'ensemencement ; B. Vieille futaie de 200 ans ; C. Perchis de 30 ans ; D. Gaulis de 12 à 15 ans ; 4. Fourré sous une vieille futaie ; 5. Taillis sous futaie ; 6. Bas perchis de chênes et hêtres (20 à 48 ans) après éclaircie ; 7. Perchis de résineux (épiceas) ; 8. Haut perchis de feuillus (chênes et hêtres) après éclaircie ; 9. Jeune futaie d'épicéas ; 10. Futaie de hêtres ; 11. Moyenne futaie de chênes et de hêtres âgée de 178 ans et jeune taillis (forêt de Bercé) ; 12. Futaie jardinée de sapins et d'épicéas (La Joux) ; 13. Le chêne Boppe (forêt de Bercé) [âge 400 à 450 ans, diamètre 1m,80, hauteur du fût sous branches 23 mètres, volume 27 mètres cubes]. Cet arbre appartient à une réserve dont Colbert avait prescrit le maintien ; 14. Forêt landaise.

ARBRES FORESTIERS. — 1. Hêtre (*1 a*, tronc; *1 b*, feuilles; *1 c*, fruit); 2. Chêne rouvre (*2 a*, tronc; *2 b*, feuilles et fruits); 3. Chêne yeuse (*3 a*, tronc; *3 b*, feuilles et fruits); 4. Orme (*4 a* tronc; *4 b*, feuilles et fruits); 5. Charme (*5 a*, tronc; *5 b*, feuilles et fruits); 6. Bouleau (*6 a*, tronc; *6 b*, feuilles et fruits); 7. **Houx** (*7 a*, tronc; *7 b*, feuilles et fruits); 8. Cornouiller (*8 a*, tronc; *8 b*, feuilles et fruits); 9. Cytise (*9 a*, tronc; *9 b*, feuilles et fleurs); 10. Buis (*10 a*, tronc; *10 b*, feuilles et fleurs); 11. Ajonc (*11 a*. rameau fleuri); 12. Viorne lantane (*12 a*, feuilles et fruits); 13. Genêt à balais (*13 a*, rameau fleuri).

(Voir ARBRE, JARDIN, VERGER.)

ARBRES FORESTIERS. — 1. Epicéa (*1 a*, fruit) ; 2. Sapin des Vosges ou argenté (*2 a*, fruit) ; 3. Mélèze (*3 a*, tronc; *3 b*, fruits) ; 4. Pin Laricio (*4 a*, tronc) ; 5. Pin parasol (*5 a*, tronc; *5 b*, fruit; *5 c*, graine) ; 6. Pin noir d'Autriche (*6 a*, tronc) ; 7. Pin sylvestre (*7 a*, tronc; *7 b*, fruit; *7 c*, graine) ; 8. Cyprès (*8 a*, tronc; *8 b*, fruit; *8 c*, feuilles) ; 9. If (*9 a*, tronc; *9 b*, feuilles) ; 10. Caroubier (*10 a*, fruits) ; 11. Tamarin (*11 a*, tronc; *11 b*, feuilles et fleurs) ; 12. Genévrier (*12 a*, feuilles et fruits) ; 13 Epine-vinette (*13 c*, feuilles et fleurs; *13 b*, feuilles et fruits) ; 14. Aubépine (*14 a*, fleurs, *14 b*, fruits) ; 15. Baguenaudier (*15 a*, fleurs; *15 b*, fruits).

(Voir ARBRE, JARDIN, VERGER.)

FORÊT. — Les ennemis de la forêt : 1. Déboisement intensif; 2. Les troupeaux; 3, 4 et 5. Les cyclones; 6 et 7. La guerre. — Protection et reboisement : 8. Correction d'un torrent de montagne; 9. Une jeune plantation de sapins; 10. Une pépinière de sapins dans les Vosges; 11. Région montagneuse en voie de reboisement (Sainte-Enimie, Lozère), à l'entrée des gorges du Tarn (cliché Moureton); 12. Reboisement sur la Côte d'Azur (Eze), cliché A. Dubois; 13. Un village de la haute montagne sous la protection de la forêt (Val-d'Isère, en Tarentaise) à 1.849 mètres d'altitude (cliché Moureton); 14. Une fête de l'arbre et du printemps (camping en forêt de Camelle. — Cliché Moureton). — Les produits de la forêt : 15. Gemmage; 16. Récolte du liège; 17. Abatage à la cognée; 18. Réduction de l'empattement d'un épicéa; 19. Ebouppage; 20. Abatage mécanique; 21. Les produits sur la coupe; 22. Fabrication de charbon de bois; 23. Schlittage; 24. Transport des bois par chariot; 25. Débardage par tracteur à chenilles; 26. Transport sur triqueballe remorqué par tracteur.

Calais; le méridional, au N.-E. de Douvres, fait vis-à-vis au cap Blanc-Nez de France. Phares.

FORELLE n. f. Un des noms vulgaires de la *truite commune*.

FOREMAN [*man'*] n. m. (mot angl. ; de *fore*, avant, et *man*, homme). Chef d'équipe, contremaître.

FORENZA (l'antique *Forentum*), ville d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza) ; 5.100 hab. Fromages renommés.

FORER [*ré*] v. tr. (lat. *forare*). Percer : FORER *une clef, un canon, un puits artésien*.

FORERIE [*rî*] n. f. (de *forer*). Atelier où l'on fore les canons ; action de forer les canons. || Petite machine à percer fonctionnant à la main, employée particulièrement par les serruriers.

FORÉSIEN [*zi-in*], **ENNE**, habitant ou natif du Forez : *Les* FORÉSIENS.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte au Forez où à ses habitants : *Les mœurs* FORÉSIENNES.

FORÉSITE n. f. Minér. Zéolite à base de calcium, de potassium et de sodium. (C'est un silicate naturel voisin de la stilbite.)

FOREST (Fernand), inventeur français, né à Clermont-Ferrand en 1851, mort à Monaco en 1914. Dès son jeune âge il montra un esprit prodigieusement ingénieux. La plus belle de ses inventions est celle du moteur à explosion à quatre temps avec allumage par l'électricité (1882), qui devait permettre à l'automobilisme et plus tard à l'aviation de réaliser de si rapides progrès ; il perfectionna dès lors son invention en construisant la première magnéto d'automobile (1897), les cames à profils variables, le moteur quatre cylindres monobloc, le moteur sept cylindres rayonnants à refroidissement par l'air pour l'aviation, etc. Il avait été l'un des organisateurs du concours Lépine.

FOREST (Lee DE), ingénieur américain, né à Council Bluffs (Iowa) en 1873. Il inventa la lampe triode.

FOREST (Louis NATHAN dit), auteur dramatique et romancier français, né à Metz en 1872, mort à Paris en 1933. Il débuta dans le journalisme à *l'Illustration*, écrivit à *la Revue des Revues*, à *la Nouvelle Revue*, au *Matin* (où il n'a cessé de donner de piquants billets quotidiens). Romancier, il a écrit : *l'Oublié* avec Th. Cahu (1889) ; *On vole des enfants à Paris* (1908) ; *Un mystère de la Forêt-Noire ; Vers la paix* (avec Th. Cahu ; 1900) ; *l'Amour et le Naïf* (1900). Auteur dramatique, il a fait jouer : *Amour et Cie* (1907) ; *le Colonel Chabert ; la Petite milliardaire ; la Ceinture de Balbine* (1908) ; *Un mariage à Londres* (1909) ; *le Millième constat* (avec H. de Gorsse ; 1908) ; *l'Homme à deux têtes ; le Procureur Hallers* (avec de Gorsse, d'après P. Lindau ; 1914), et une adaptation de *Faust*. L. Forest a commencé en 1926 à faire paraître *l'Animateur des temps nouveaux*, périodique destiné à lutter contre tout gaspillage de l'effort et du travail français.

FORESTAGE [*rèss*] n. m. (de *forêt*). Dr. cout. Pacage dans les forêts ; droit des usagers. || Péage exigé par les forestiers pour le passage de voitures. || Droit annuel qu'un forestier devait payer à son seigneur.

FOREST-BED [*rèst'-bèd'*] n. m. (de l'angl. *forest*, forêt, et *bed*, couche). Sous-étage géologique, superposé au *crag* de Weybourn.

— ENCYCL. Le *forest-bed* de Cromer est composé d'argile noire sableuse contenant de nombreux débris de végétaux, des os de divers mammifères, en particulier *elephas meridionalis, elephas antiquus, equus Stenonis*. Cette assise est ainsi nommée parce qu'on y rencontre un grand nombre de troncs d'arbres encore en place.

Le forest-bed, type de l'étage cromérien appartient à une période chaude, probablement interglaciaire. C'est le dernier terrain, antérieur aux grandes glaciations quaternaires. Les auteurs le placent tantôt dans le pliocène, tantôt dans le quaternaire.

FORESTI (Jacques-Philippe), chroniqueur italien, connu aussi sous le nom de **il Bergamese**, né à Soldio en 1434, mort à Bergame en 1520. En 1451, il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, dont il devint prieur. Il est l'auteur d'une compilation antifrançaise *Supplementum chronicorum ab initio mundi ad annum 1485*, intéressante pour les guerres d'Italie, et de divers écrits également en latin.

FORESTI (Eleuterio-*Felice*), patriote italien, né à Conselve, près de Ferrare, vers 1793, mort à Gênes en 1858. Impliqué dans le procès des carbonari de Fratta Polésine, qui, après l'arrestation, en décembre 1818, d'Antonio Villa, furent accusés d'avoir voulu créer en Italie un royaume pour le duc de Reichstadt, procès qui mit le gouvernement autrichien sur les traces d'autres conspirateurs, Maroncelli, Silvio Pellico, etc. (arrêtés en octobre 1820). Huit des carbonari de Fratta, dont Villa et Foresti, furent condamnés à mort, mais par commutation de peine subirent le *carcere duro* au Spielberg ; graciés en 1835, ils durent s'exiler en Amérique. Foresti devint professeur au collège de Columbia. Il put, toutefois, rentrer en Italie : il fut consul des Etats-Unis à Gênes. Ses souvenirs (*Ricordi*) ont été publiés par Otto Vannucci, au t. II de ses *Martiri della libertà italiana* (2e édit., 1887).

FORESTIER [*ress-ti-é*], **ÈRE** adj. (de *forêt*, autref. *forest*). Qui concerne les forêts : *Garde* FORESTIER. *Code* FORESTIER. || *Ecole forestière*. V. ÉCOLE.

— *Substantiv.* Qui habite une forêt. || Qui a un emploi dans l'administration forestière : *Un* FORESTIER.

FORESTIER (Etienne), fondeur français, né et mort à Paris (1712-1768). Il eut pour collaborateurs ses fils ETIENNE-JEAN et PIERRE-AUGUSTE. Leurs ouvrages sont très appréciés, exécutés pour la plupart d'après les modèles de Percier et Fontaine. De 1780 à 1788, l'un des Forestier travailla pour le prince de Condé au Palais-Bourbon.

FORESTIER (Henri), général vendéen, né à La Pommeraye (Anjou) en 1775, mort à Londres en 1806. Quand éclata la guerre de Vendée, il commanda une division, et se distingua à Doué, à Montreuil, à Saumur. Après la dispersion de l'armée vendéenne, il essaya d'organiser des bandes de chouans, d'accord avec Cadoudal. Condamné à mort en 1801, il put gagner l'Espagne, puis l'Angleterre où il mourut.

FORESTIER (François-Louis, baron), général français, né à Aix-les-Bains en 1776, tué au combat de Brienne en 1814. Volontaire en 1792, il reçoit sa première blessure l'année suivante au siège de Toulon, sa deuxième au combat de Ceva en 1796. Il fait les campagnes de l'Empire loin de l'Empereur, à l'armée de Naples en 1806, aux îles Ioniennes en 1807, en Italie en 1809. Grièvement blessé à la bataille de Raab, Napoléon Ier le fait baron. Encore blessé en Russie en 1812, il prend part à la bataille de Leipzig (1813). Promu enfin général de brigade au début de 1814, il est mortellement frappé au combat de Brienne. Un monument lui a été élevé dans sa ville natale.

FORESTIER (Henri-Joseph), dit **Le Forestier**, peintre d'histoire français, né à Saint-Domingue en 1790, mort à Paris en 1868. En 1819, il exposa un *Ecce homo* d'un grand caractère ; en 1827, un *Jésus-Christ guérissant un possédé*. Vinrent ensuite : *la Vocation de saint Front* (1831) ; *le Samaritain* (1835) ; *les Funérailles de Guillaume le Conquérant* (1855).

FORESTIER (Joseph), musicien français, né à Montpellier en 1815, mort à Saint-Maur (Seine) en 1882. Premier prix de cor du Conservatoire de Paris, il s'adonna ensuite au cornet à pistons. Professeur de cornet au Gymnase militaire, puis au Conservatoire, il a publié des ouvrages didactiques et de nombreux airs variés ou fantaisies pour le cornet à pistons.

Forestier (PAUL), comédie en quatre actes et en vers, d'Emile Augier (1868). Deux amants, séparés par un malentendu, se créent, chacun de son côté, de nouveaux liens, et lorsqu'ils apprennent la vérité, ne peuvent plus se réunir ; pièce franche, vigoureuse, et sobrement pathétique.

FORESTIÈRE [*rèss-tî*] n. f. Genre d'oléacées, comprenant une dizaine d'arbustes américains caractérisés par des fleurs polygames, dioïques, petites et peu éclatantes, à inflorescences variables.

Forestières (LES VILLES), nom donné autrefois à quatre villes du Rhin, dans le cercle allemand de Souabe, aux abords de la Forêt-Noire : Laufenbourg, Rheinfelden, Säckingen et Waldshut. Les deux premières devinrent suisses, les autres badoises.

FOREST-LEZ-BRUXELLES (en flamand **Vorst**), commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur le Geleysbeek, affl. de la Senne ; 46.500 hab. Elevage ; brasseries et malteries ; soieries.

FOREST-MARBLE [*rèsst'-mâbl'*] n. m. (de l'angl. *forest*, forêt, et *marble*, marbre). Géol. Calcaire coquillier compact autrefois exploité comme marbre dans la forêt de Whichwood (Oxfordshire). [C'est un des termes distingués dans le bathonien supérieur d'Angleterre, d'après des caractères lithologiques plutôt que paléontologiques.]

FORET [*rè*] n. m. (de *forer*). Instrument en acier, employé pour percer de petits trous dans les métaux de faible épaisseur. (Le plus souvent commandé à la main à l'aide d'un archet ou d'un vilebrequin, il sert quelquefois d'outil dans les machines à percer.) || Petit instrument de fer, avec lequel on perce un tonneau. || Sorte de tire-bouchon sans vis, qui fait quelquefois partie d'un couteau de poche.

— ENCYCL. Les *forets* employés aujourd'hui au perçage des métaux sont nombreux. On peut les classer en deux grandes catégories : 1° les forets plats ; 2° les forets hélicoïdaux ou forets tors.

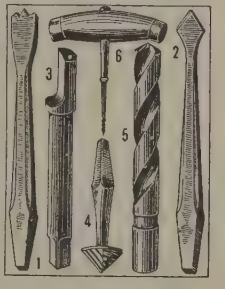

FORETS : 1, 2, 3, 4. A métaux et à bois ; 5. Hélicoïdal ou américain, à métaux ; 6. De tonnelier.

Les forets plats furent longtemps les seuls employés au perçage des métaux. Constitués par une tige d'acier fondu aplatie, trempée et affûtée en bout, ils sont peu coûteux, et conviennent très bien aux métaux tendres. Mais ils présentent le grave inconvénient de donner rarement des trous droits et lisses, leur guidage dans le trou à percer étant pratiquement inexistant. De plus, ils s'échauffent très rapidement par suite des copeaux qui une fois détachés se bourrent dans le trou et viennent frotter sur l'arête coupante et les parties voisines.

Tous ces inconvénients leur font préférer les forets hélicoïdaux ou forets américains. Ces forets constitués par des cylindres d'acier fondu ou rapide, dans lesquels on a fraisé une rainure hélicoïdale, exécutent un travail beaucoup plus rationnel. Guidés sur toute la longueur du trou, ils permettent aux copeaux de remonter en suivant la rainure en hélice et ainsi d'être éliminés. Ces forets, quoique beaucoup plus coûteux que les précédents, sont aujourd'hui presque uniquement employés dans la grande et la petite industrie.

Le mode de fixation des forets varie suivant la machine employée et le diamètre. On utilise souvent la fixation par queue conique (Morse) ou par queue cylindrique (surtout pour les petits) et mandrin de serrage.

L'emploi des aciers à coupe rapide a permis comme dans toutes les autres branches de l'usinage d'augmenter dans de très grandes proportions les vitesses de coupe. Aujourd'hui, les métaux les plus durs sont percés très facilement et en des temps très courts.

FORÊT [*rê*] n. f. (anciennem. *forest ;* bas lat. *forestis* [s.-entend. *sylva*] ; de *foris*, dehors ; proprem., *bois hors des murs*). Grande étendue de terrain planté de bois. || Ensemble des grands arbres qui occupent, qui couvrent cette étendue : *S'asseoir à l'ombre des* FORÊTS. || *Forêt vierge*, Forêt qui n'a jamais été ni habitée ni exploitée.

— *Par anal.* Grande quantité d'objets longs et serrés : *Une* FORÊT *de mâts, de cheveux ;* et *au fig.* :

L'homme y passe à travers des *forêts* de symboles
Qui l'observent avec des regards familiers.
BAUDELAIRE.

— *Eaux et forêts*, Administration qui surveille les bois et les eaux intérieures, et exploite celles de ces propriétés qui appartiennent à l'Etat.

— Charpent. Ensemble des nombreuses pièces de charpente formant le comble d'un édifice de dimensions considérables : *La* FORÊT *du comble de Notre-Dame de Paris.*

— Géol. *Forêts pétrifiées*, Dépôts sableux contenant de nombreux troncs d'arbres fossiles silicifiés. (La plus connue est celle des déserts de Lybie, d'âge aquitanien.)

— Typogr. Tablettes divisées en petites cases, dans lesquelles on serre les bois qui servent à garnir les formes pour l'impression.

— Vén. *Mesurer la forêt*, Se dit de la bête qui, se forlongeant, traverse la forêt sans randonnée.

— *Forêt de Bondy*, Au fig., Lieu où l'on est à la merci des voleurs, etc. V. BONDY.

— SYN. **Forêt, bois.** Un *bois* n'a pas la vaste étendue d'une *forêt*, ne renferme pas, en général, d'aussi grands arbres et n'offre pas, non plus, assez souvent, l'aspect sombre et abandonné qu'offre la forêt.

— ENCYCL. Géogr. *Répartition des forêts.* La répartition géographique des forêts est étroitement liée à la distribution des climats, et surtout aux conditions de température et d'humidité qu'ils expriment. On n'en trouve ni dans les régions polaires, où la période de végétation ne peut guère dépasser trois mois et demi, ni dans les régions à courte saison pluvieuse et à climat ordinairement sec.

Les régions forestières se rencontrent donc, soit dans les parties tempérées des deux hémisphères le plus abondamment et surtout le plus régulièrement arrosées, soit entre les tropiques. Elles y affectent des aspects variés. Dans les régions tempérées d'Europe, depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'à l'Oural, se développe une bande longitudinale de chênaies plus ou moins mélangées de hêtres, de charmes et de bouleaux, tandis qu'en Scandinavie, dans le nord de la Russie et de la Sibérie dominent les conifères. Ceux-ci dominent aussi au Canada et au N. des prairies du Far-West américain. Au delà des déserts subtropicaux, dans la région des pluies dites *équatoriales*, les forêts reparaissent sous la forme de « forêts-parcs » et de forêts denses ou « forêts vierges ». Des laurinées, des guttifères, des palmiers en sont les principaux éléments, auxquels s'ajoute une étonnante luxuriance de lianes épiphytes. Les forêts équatoriales riches en bois précieux, couvrent, en Afrique, à peu près toute la surface du bassin congolais, la région maritime du Gabon au Niger, une longue et étroite bande côtière au N. du golfe de Guinée, la vallée supérieure du Nil, la côte du Zanguebar et la vallée du Zambèze ; en Asie, elles s'étendent sur l'Inde himalayenne, l'Indochine et l'Insulinde. Au Nouveau-Monde, les parties méridionales du Mexique, le Centre-Amérique et les Antilles, la Colombie et la région côtière du Venezuela, les alentours du fleuve Orénoque et surtout l'immense bassin de l'Amazone, et les bassins supérieurs du Parana et du Paraguay sont le domaine de la forêt équatoriale, de ce qu'on appelle au Brésil les *selvas*.

La *forêt vierge* constitue un entassement de plantes, d'arbustes, d'arbres, dont les ramures superposées retiennent, à l'abri du soleil, une atmosphère chargée d'humidité, de gaz, et d'une température presque invariable. Dans ce milieu biologique formant une serre naturelle, sous un climat favorable, les végétaux atteignent leur développement maximum et se resèment indéfiniment sur le terreau formé par les siècles — tandis que beaucoup d'espèces ne sauraient prospérer ni se reproduire hors des conditions exceptionnelles qu'offre l'antique forêt.

— Admin. Les attributions fondamentales de l'administration des eaux et forêts consistent dans la conservation, l'exploitation et l'amélioration des *forêts* appartenant à l'Etat, aux communes et aux établissements publics. La loi du 30 octobre 1919, modifiée par l'art. 46 de la loi de finances du 29 avril 1926, a chargé l'Etat de la surveillance des bois des communes et établissements publics. L'administration des forêts assure aussi le service de la pisciculture ; la surveillance, la police et l'exploitation de la pêche dans les cours d'eau. Le service, placé sous les ordres d'une direction générale à Paris, comprend trente-cinq conservations forestières, divisées en inspections et cantonnements ; le personnel se compose de conservateurs, inspecteurs, inspecteurs adjoints, gardes généraux, gardes généraux stagiaires, élèves gardes généraux, préposés (brigadiers et gardes). Au point de vue militaire, les préposés sont organisés en compagnies, sections ou détachements de chasseurs forestiers.

1. *Paris.* — Aube, Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
2. *Rouen.* — Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Seine-Inférieure.
3. *Dijon.* — Côte-d'Or.
4. *Nancy.* — Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
5. *Chambéry.* — Savoie, Haute-Savoie.
6. *Charleville.* — Ardennes, Marne.
7. *Amiens.* — Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.
8. *Troyes.* — Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Yonne.
9. *Epinal.* — Meurthe-et-Moselle, Vosges.
10. *Gap.* — Hautes-Alpes.
11. *Valence.* — Ardèche, Drôme, Vaucluse.
12. *Besançon.* — Doubs, Territoire de Belfort.
13. *Lons-le-Saunier.* — Jura.
14. *Grenoble.* — Isère, Loire, Rhône.
15. *Alençon.* — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe.
16. *Bar-le-Duc.* — Ardennes, Meuse.
17. *Mâcon.* — Ain, Saône-et-Loire.
18. *Toulouse.* — Ariège, Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne.
19. *Tours.* — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire.
20. *Bourges.* — Cher, Indre, Nièvre.
21. *Moulins.* — Allier, Creuse, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme.
22. *Pau.* — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
23. *Nice.* — Alpes-Maritimes, Var.
24. *Niort.* — Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
25. *Carcassonne.* — Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
26. *Aix.* — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône.
27. *Nîmes.* — Gard, Hérault, Lozère.
28. *Aurillac.* — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Lot.
29. *Bordeaux.* — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
30. *Ajaccio.* — Corse.
31. *Chaumont.* — Haute-Marne.
32. *Vesoul.* — Haute-Saône.
33. *Colmar.* — Haut-Rhin.
34. *Strasbourg.* — Bas-Rhin.
35. *Metz.* — Moselle.

Les forêts domaniales ont pour origine le domaine royal

antérieur à 1669 ; les anciens domaines souverains réunis depuis 1669 ; les bois ecclésiastiques réunis à ceux de l'Etat lors de la Révolution, puis de la loi de Séparation de 1905 ; la fixation des dunes sur le littoral maritime ; le reboisement des montagnes ; les acquisitions à l'aide des crédits budgétaires annuels. En vue d'éviter les coupes abusives dans les forêts particulières, la loi du 22 avril 1922 permet de considérer comme « forêts de protection » celles dont la conservation est nécessaire au maintien des terres sur les montagnes, sur les pentes, et à la défense contre les avalanches. La loi du 25 mars 1924 et le décret du 20 août 1924 fixent les mesures à prendre pour empêcher la naissance des incendies, l'extension du feu, et pour favoriser la reconstitution des forêts incendiées.

— Sylvic. Les *forêts* répondent à des nécessités diverses, soit qu'elles aient pour résultat de mettre en valeur des terres pauvres (par le produit des bois, des écorces, des fruits et même du gibier), soit qu'elles exercent une influence bienfaisante sur le climat, ou qu'elles régularisent le régime des eaux. A ce dernier point de vue, la triste expérience du déboisement des montagnes a prouvé combien les forêts sont utiles, et quels accidents parfois terribles peuvent résulter de leur disparition. Aussi, l'Etat ne se désintéresse-t-il nulle part de l'exploitation des forêts. En France, où un sixième à peu près du territoire est occupé par des forêts, un code a été élaboré (le Code forestier) pour fixer les droits et les devoirs de chacun en matière de sylviculture. V. SYLVICULTURE.

Les forêts sont exploitées suivant deux modes fondamentaux : en *taillis* ou en *futaie*. Les produits des forêts se divisent en produits *principaux* et en produits *accessoires*.

Les produits principaux du domaine forestier sont les coupes, ordinaires ou extraordinaires, adjugées en principe suivant les clauses d'un cahier des charges qui précise les conditions d'exploitation de la coupe (mode d'abatage, nettoiement, vidange) sous peine d'amende et de dommages-intérêts.

Les produits accessoires comprennent notamment la location de la chasse et de la pêche ; les exploitations accidentelles (chablis, bois de délit, abatages sur tracés de routes, etc.) ; le gemmage ; les menus produits (harts, bourdaine, plants, fruits, semences, herbes, minerai, sable, pâturage, pacage, panage, etc.) ; les redevances pour frais de gestion ; les indemnités pour dommages matériels causés par les tirs de l'armée ou le passage des troupes, etc.

L'incendie de bois et forêts, volontaire ou consécutif à un incendie volontaire, est puni des travaux forcés à temps ou à perpétuité, suivant que le coupable est le propriétaire (ou a agi sur l'ordre du propriétaire) ou n'est pas le propriétaire des bois incendiés (C. pén., art. 434).

— Iconogr. Parmi les représentations artistiques des forêts, citons d'abord le tableau de Ruysdaël (Louvre). La galerie d'Arenberg, à Bruxelles, possède une *Entrée de forêt* du même peintre. Plusieurs autres artistes ont peint des *Entrées de forêt* ; le Louvre en possède une de Cornelis Huysmans, de Malines. Parmi les peintres contemporains, on peut citer Th. Rousseau, Diaz, C. Flers. (V. planche *Beaux-Arts LXI*.)

Forêts (MÉDAILLE DES), créée en 1883 pour récompenser les gardes et brigadiers forestiers. Elle est en argent, suspendue par un ruban rayé vert et jonquille. Elle comporte un supplément de traitement de cinquante francs.

Forêt de Windsor (LA), poème descriptif d'Alexandre Pope, publié en 1713. L'auteur, incapable de s'inspirer directement de la nature, qu'il avait sous les yeux, s'est contenté de mettre en vers très corrects, mais froids, ses réminiscences d'Homère et de Virgile.

FORÊT (LA), comm. du Finistère, arrond. et à 16 kil. de Quimper, sur la *baie de la Forêt* ; 1.940 hab. Chapelle du XVIe siècle, avec calvaire à personnages et ossuaire.

FORÊT-DE-BOHÊME. Géogr. V. BŒHMERWALD.

FORÊT-LEZ-CHAUDFONTAINE, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur la Vesdre, affl. de l'Ourthe ; 4.300 hab. Carrières de pavés de grès ; fours à chaux ; filatures, draperies ; fabrique d'acide sulfurique.

FORÊT-NOIRE (en allem. **Schwarzwald**), chaîne de montagnes de l'Allemagne occidentale, courant parallèlement au Rhin depuis ce fleuve même, en amont de Bâle, jusqu'au Neckar, et séparant le domaine badois du Rhin de celui du Neckar supérieur et moyen et des sources du Danube.

La Forêt-Noire, qui doit son nom à la couleur sombre que lui donnent ses forêts où dominent le pin et le sapin, couvre une très notable portion du pays de Bade et une petite partie du Wurtemberg. Elle se développe du S. au N. sur 150 kil., et sur 20 à 40 kil. d'E. en O. A l'E. de la plaine alsacienne-badoise arrosée par le Rhin, elle correspond aux Vosges, situées à l'O. avec une symétrie parfaite ; même nature de roches, mêmes reliefs, même forme des sommets, mêmes altitudes décroissantes du S. au N., même nature de vallées, même végétation. Point culminant : le *Feldberg* (1.495 m.). Comme les sources du Danube, le Neckar naît sur le versant oriental de la Forêt-Noire, d'où sortent, sur le versant opposé, la Murg, la Kinzig, l'Enz et la Wiese, qui rejoignent directement le Rhin. De jolies villes d'eaux (Fribourg, Baden, Wildbad), établies sur les dernières pentes des vallées, constituent des centres de population plus ou moins importants ; les autres habitants de la Forêt-Noire vivent dans des villages où ils exploitent les bois de leurs forêts et fabriquent des jouets, des pièces d'horlogerie, font un kirsch réputé, etc. La voie ferrée internationale de Paris à Vienne traverse la Forêt-Noire entre Pforzheim et Karlsruhe ; quelques défilés (val d'Enfer) la coupent, et ont joué à plus d'une reprise un rôle militaire important dans les guerres du passé.

FORÊT-NOIRE (CERCLE DE LA), un des quatre cercles du Wurtemberg ; 595.500 hab. Elevage du bétail, exploitation des forêts. Ch.-lieu *Reutlingen*.

FORÊTS (LES), département français du premier Empire, qui tirait son nom de la forêt des Ardennes et était formé par le Luxembourg belge et le Luxembourg hollandais actuels ; son ch.-lieu était *Luxembourg*, et ses sous-préfectures : Bitbourg, Diekirch et Neufchâteau.

FORÊTAIN [*tin*] n. m. Nom donné dans divers pays à ceux qui cultivent de préférence les arbres fruitiers.

FOREUR n. m. Ouvrier qui pratique des forages.

FOREUSE [*reuz'*] n. f. Machine servant au forage. (On se sert actuellement de machines pneumatiques ou électriques, dans lesquelles l'outil est animé soit d'un mouvement de rotation continu avec application constante sur la roche qu'il use, soit d'un mouvement de rotation alterné de chocs.)

for ever! [*for'-éveur'*] (mots angl. signif. *pour toujours*). Locution, souvent employée, en Angleterre, dans un sens exclamatif, comme on dirait en français : « Vive à jamais ! »

FOREY (Elie-Frédéric), maréchal de France, né et mort à Paris (1804-1872). Sorti de Saint-Cyr en 1824, il prit part, en 1830, à l'expédition d'Alger. Capitaine en 1835, il se signala lors de la retraite de Constantine (1836) et aux Portes de Fer (1839). Chef d'un bataillon de chasseurs à pied en 1840, il fut de nouveau envoyé en Algérie, où il fut promu colonel (1844). Général de brigade en 1848, il seconda énergiquement le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il en fut récompensé par le grade de général de division. Au début de la guerre de Crimée il fut mis à la tête de la division de réserve. En 1859, il battit les Autrichiens à Montebello, et fut admis au Sénat la même année. Il fut chargé, en 1862, du commandement du corps expéditionnaire au Mexique. Débarqué le 27 septembre à Vera-Cruz, il poussa vigoureusement les opérations militaires, et après un long siège, il s'empara de Puebla (1863) ; il reçut le bâton de maréchal de France, et peu après il revint en France ; Bazaine lui succédait. Nommé commandant du 2e corps d'armée, puis, en 1867, du camp de Châlons, le maréchal Forey était à quelque temps de là frappé de paralysie.

Forey.

FOREZ [*rê*] (le), pays de l'ancienne France, qui englobait la plaine du Forez et les montagnes par lesquelles elle est entourée, et qui tirait son nom de *Feurs*. C'est un *pagus* carolingien (le *pagus Forensis*, cité dès 967), qui est devenu un important comté féodal dépendant du duché de Bourgogne, puis a suivi les destinées du Lyonnais et a été réuni à la couronne en 1531. Il se divisait en *haut* et en *bas Forez* et avait pour capitale *Montbrison*.

Histoire. — Habité par les Ségusiaves (*Forum Segusiavorum*) avant la conquête romaine, *le Forez*, dont le vieux centre est *Feurs*, devint au moyen âge un comté d'abord dépendant du royaume de Bourgogne. Il passa ensuite à la maison de Bourbon, et fut définitivement réuni à la couronne de France en 1531. Des trois dynasties comtales qui gouvernèrent le Forez à dater du Xe siècle, la première finit en 1107, la seconde issue des dauphins de Vienne alla jusqu'en 1371, époque où l'héritière d'Anne, duchesse d'Auvergne et comtesse du Forez, épousa Louis II de Bourbon ; la troisième dynastie, dite des Bourbons, se termina à la mort du fameux connétable en 1527. Le comté de Forez fut réuni au domaine par François Ier (1529-1531). Le comté du Forez figure ensuite comme apanage du duc d'Anjou, puis d'Anne d'Autriche. Avec le Lyonnais il faisait partie de la généralité de Lyon. C'était un pays de droit écrit. Joint au Lyonnais, il forma sous la Révolution le département de Rhône-et-Loire. Avec l'ancien Beaujolais, le Jarey et quelques parcelles des pays voisins, il correspond actuellement au département de la Loire.

FOREZ (MONTS DU), ensemble de reliefs du Massif Central, séparant les vallées de la Loire et de l'Allier et se développant du S. au N. depuis les environs de La Chaise-Dieu jusque vers Digoin. Il comprend les monts du Livradois, du Forez, des Bois-Noirs et de la Madeleine. Les monts proprement dits du Forez s'insèrent entre la Dore et la Loire depuis la vallée de l'Ance jusqu'à la dépression de Noirétable qui les sépare des Bois-Noirs ; ce sont des crêtes et des croupes boisées dont le point culminant est la Pierre-sur-Haute (1.640 m.).

FOREZ (PLAINE DU), plaine alluviale du Massif Central, traversée du S. au N. par la Loire entre Saint-Rambert et Pinay et dominée à l'O. par les monts du Forez, à l'E. par les collines du Lyonnais. (Habitants : *Foréziens, ennes*.)

La plaine du Forez, de forme elliptique, constitue, au nord du bassin houiller de Saint-Etienne, le fond d'un ancien lac miocène dont l'écoulement s'est effectué à une époque postérieure par les défilés de la Loire entre Pinay et Roanne. Son altitude moyenne est assez élevée (350 m. environ). Des étangs mal desséchés évoquent encore le souvenir du passé géologique de ce pays qu'arrosent de petites rivières descendues des montagnes environnantes (le Lignon du Forez, etc.), et dont la culture des céréales et les prairies artificielles se partagent le sol. La ville principale du Forez est *Montbrison*.

Forez (CANAL DU), canal d'irrigation de la plaine du Forez (départ. de la Loire). Il prend les eaux de la Loire à 10 kil. à l'O. de Saint-Etienne, passe près de Saint-Rambert et de Montbrison, et se termine sur la rive droite du Lignon. Longueur, 125 kil. Il envoie des artères et des sous-artères sur 200 kil.

FORFAIRE [*fèr'*] v. intr. (de *fors*, hors de, et *faire*. — N'est usité qu'au prés. de l'inf., au prés. de l'indic. sing. et aux temps composés.) Faire quelque chose hors de ce qu'on doit ; manquer à : FORFAIRE *à l'honneur. On ne peut sans contradiction aimer Dieu et* FORFAIRE *à son devoir.* (J. Simon.)

— ***Forfait, e,*** part. pass. du verbe *Forfaire*. V. FORFAIT.

— *Transitiv.* Dr. féod. *Forfaire un fief*, Le rendre confiscable de droit, au profit du seigneur féodal. || *Forfaire une amende*, L'encourir.

FORFAIT [*fè*] n. m. (de *forfaire*). Crime détestable :

C'est à moi seul aussi de punir son *forfait*.
CORNEILLE.

La liberté ne doit point être accusée des FORFAITS *que l'on commet sous son nom.* (Chateaubriand.)

— SYN. **Forfait, crime,** etc. *Crime* ne détermine pas le degré de l'action : il y a de petits et de grands crimes. Le *forfait* le détermine : c'est un crime considérable soit par l'horreur de l'action, soit par la qualité du coupable ou de la victime.

FORFAIT [*fè*] n. m. (de *for* au sens de *prix*, et *fait*). Dr. Contrat aléatoire, dans lequel l'équivalent à recevoir par chacune des parties, en retour de la prestation à laquelle elle s'oblige, consiste dans des chances de gain ou de perte. || *Vente à forfait*, Vente qui a pour objet des produits futurs, une récolte à venir par exemple, l'acheteur devant payer le prix fixé d'avance, que la récolte soit abondante ou non. || *Forfait de communauté*, Clause d'un contrat de mariage, stipulant que l'un des époux ou ses héritiers ne pourront exiger que le payement d'une certaine somme pour tous droits de communauté (C. civ., art. 1522).

En terme d'assurances, *Contrat à forfait*, Celui par lequel l'assureur se charge, moyennant une prime, d'indemniser l'assuré d'un dommage éventuel.

— ENCYCL. Fin. Le *forfait* est un mode d'évaluation employé en matière fiscale, soit pour soustraire le contribuable aux mesures indispensables pour déterminer l'assiette de l'impôt, soit, quand la déclaration des parties ne présenterait pas une base imposable, de nature à sauvegarder les droits du Trésor. (Ex. : forfait du chiffre d'affaires.)

On trouve également les caractères d'une convention *à forfait* dans le contrat appelé *abonnement*, aux termes duquel des contribuables s'engagent à payer une somme fixe pour tenir lieu de droits éventuels et variables, tels que les droits sur les boissons, d'octroi, etc.

— Législ. industr. Le *forfait* est une des caractéristiques essentielles de notre législation sur la responsabilité et la réparation des accidents du travail. Il consiste en ceci que la responsabilité mise à la charge du patron se traduit par des indemnités dont le taux est fixé d'avance par la loi elle-même : sous forme d'allocations journalières, si l'accident n'a entraîné qu'une incapacité de travail temporaire ; sous forme de rentes viagères, si l'accident a eu pour conséquence une incapacité permanente ou la mort. Ces indemnités ne constituent pas une réparation intégrale du dommage causé par l'accident ; elles sont établies de telle sorte qu'une partie du dommage reste à la charge de la victime ou de ses ayants droit. V. ACCIDENTS DU TRAVAIL.

FORFAIT [*fè*] n. m. (de l'angl. *forfeit*, emprunté lui-même de l'anc. français *forfait*, part. pass. de *forfaire*). Sports. Somme fixée à l'avance et qui sanctionne l'inexécution d'un engagement ou d'une obligation quelconque dans une épreuve sportive : *Boxeur, Coureur qui paye le* FORFAIT. || *Déclarer forfait*, Retirer un concurrent (boxeur, coureur, cheval, etc.) avant l'épreuve.

FORFAIT (Pierre-Alexandre-Laurent), ingénieur maritime français, né et mort à Rouen (1752-1807). Forfait fut attaché comme ingénieur-constructeur surnuméraire au port de Brest, puis fit une campagne à bord du *Terrible* dans l'escadre du comte d'Estaing. Membre de l'Académie royale de marine, il publia le *Traité élémentaire de la mâture des vaisseaux* (1788), qui lui valut le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences. En même temps, il perfectionnait, à Saint-Malo, la construction des paquebots transatlantiques. En 1791, Forfait fut élu député à la Législative, mais revint à ses fonctions d'ingénieur à l'expiration de son mandat.

Dénoncé, en 1793, comme modéré au club du Havre, il fut incarcéré ; remis en liberté peu de temps après, il était nommé inspecteur général des forêts. En 1794, Forfait fut chargé de construire, pour la navigation de la Seine, des bateaux spéciaux, destinés à assurer les subsistances de la capitale. Sous le Directoire, il prépara la construction de l'arsenal militaire d'Anvers. Après le 18-Brumaire, Bonaparte confia à Forfait le portefeuille de la marine et des colonies. Pendant son administration, il organisa le service des travaux maritimes, le conseil des prises, le système des préfectures, recomposa le corps des officiers de vaisseau, l'artillerie et le service de santé. Nommé conseiller d'Etat à sa sortie du ministère, il fut chargé, après la rupture de la paix d'Amiens, du soin d'augmenter la flottille des chaloupes canonnières échelonnées de Flessingue à Lorient. En 1805, il fut envoyé à Gênes, récemment réunie à la France, pour y fonder une marine. Mais l'insuccès de son bâtiment le *Génois* le fit disgracier par le ministre Decrès.

FORFAITAIRE [*fè-tèr'*] adj. A forfait : *Vente* FORFAITAIRE.

FORFAITEUR [*fè*] n. m. Qui commet une forfaiture.

FORFAITURE [*fè*] n. f. (de *forfaire*). Féod. Félonie du vassal envers son seigneur ; violation du serment de foi et hommage prêté par le vassal à son seigneur. (Par le seul fait de cette félonie, le fief devenait vacant.) || Aujourd., Crime commis par un fonctionnaire public, dans l'exercice de ses fonctions. V. FONCTIONNAIRE.

— ENCYCL. La *forfaiture* est le terme générique désignant « tout crime commis par un fonctionnaire public dans ses fonctions » (C. pén., art. 166). L'article 167 du même code déclare que « toute forfaiture pour laquelle la loi ne prononce pas de peines plus graves, est punie de la dégradation civique ». C'est une disposition dont on comprend mal la portée dans une législation comme la législation française, qui n'admet d'autres crimes que ceux définis par la loi et place la dégradation civique tout en bas de l'échelle des peines criminelles.

FORFANTE n. m. (ital. *furfante*). Coquin, méchant homme. (Vx.) || Vantard impudent. (Vx.)

FORFANTERIE [*rî*] n. f. (de *forfante*). Acte de méchanceté. (Vx.) || Vanterie impudente.

FORFANTIER [*ti-é*] n. m. Qui montre de la forfanterie en paroles ou en actions. (Peu us.)

FORFAR ou **ANGUS,** comté de la Grande-Bretagne (Ecosse), sur la mer du Nord ; 271.000 hab. Pêche active sur la côte. Céréales. Industrie des toiles. Ch.-lieu *Forfar*.

FORFAR, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse), ch.-lieu du *comté de Forfar* ; 11.000 hab. Toiles, draps, tissage du jute.

FORFICULE n. f. Genre d'insectes orthoptères, famille des forficulidés, renfermant des animaux plats, allongés, à élytres très courts, à abdomen terminé par une paire de pinces dures et aiguës.

Forficule.

— ENCYCL. Les *forficules*, vulgairement *perce-oreilles* ou *pince-oreilles*, sont ainsi nommées non point parce qu'elles s'introduisent dans les oreilles des hommes, mais parce que les appendices fourchus de leur abdomen ressemblent aux pinces dont se servaient les orfèvres pour percer les oreilles des gens qui voulaient y suspendre des anneaux. L'espèce la plus commune est la *forficula auricularia*, qui abonde en automne dans les jardins et les orangeries, les fruiteries, etc. Les forficules sont omnivores, nocturnes, volent et courent bien ; elles attaquent les légumes, les fruits, surtout les pêches, les plantules et les parties tendres des fleurs à tige basse (géraniums, giroflées, œillets) dont elles rongent les pétales et les étamines.

FORFICULIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, comprenant les *forficules* et genres voisins, tels que *labidure, cylindrogaster, brachylabis*, etc.

FORGACH de Ghymes et de Gacs, très ancienne famille hongroise, dont l'ancêtre, « Comes Yvanch », vivait à la fin du XIIe siècle. Les membres les plus marquants sont : François **Forgach,** évêque et historien, né en 1510 à Ofen, mort en 1575. (Il devint évêque de Varad, fut chassé par Jean-Sigismond et nommé chancelier par Etienne Bathori en 1571. C'est alors qu'il écrivit son ouvrage : *De statu reipublicæ Hungariæ*, où il raconte la lutte de Ferdinand Ier contre Jean Zapolya, élu contre-roi par la Transylvanie et une partie de la Hongrie) ; — François **Forgach,** cardinal, archevêque d'Esztergom, né en 1560, mort en 1615. (Il devint primat-archevêque et gouverneur en 1607, installa les jésuites en Hongrie et restaura l'Eglise catholique, que les progrès de la Réforme avaient affaiblie) ; — Simon **Forgach,** célèbre général sous Ferdinand Ier et sous Maximilien, mort en 1598. (Il se distingua dans les guerres contre les Turcs, remporta une victoire à Lippa, et défendit héroïquement Varad) ; — Simon **Forgach,** général dans l'armée de François Rakoczy II, né en 1669, mort en 1721. (Il combattit d'abord, avec Schlick, le prince hongrois ; mais, en 1704, il quitta les Autrichiens et fit cause commune avec le défenseur de l'indépendance nationale. Rakoczy l'envoya, en 1705, en Transylvanie ; mais, devenu suspect, il fut enfermé dans la forteresse de Szepes. Après la paix de Szatmar (1711), il se réfugia en Pologne, où il mourut. Il a laissé plusieurs ouvrages de tactique) ; — Sigismond **Forgach,** palatin de Hongrie, né en 1565, mort en 1621. (Capitaine de la Haute-Hongrie, il combattit Gabriel Bathory. Lorsque Gabriel Bethlen attaqua Ferdinand II, Forgach quitta le service de l'empereur, mais il fit bientôt sa soumission aux Habsbourg).

FORGACH (Antoine, comte DE), homme politique hongrois, né en 1819, mort en 1885. Il remplit diverses fonctions administratives, et se montra, lors de l'insurrection hongroise de 1848, fermement attaché à l'Autriche. Chancelier de Hongrie (1861-1864), il ne réussit pas, malgré la sévérité de son administration, à rétablir l'ordre, et dut être remplacé par le comte Pallfy.

FORGAGE [*gaj'*] n. m. Dr. cout. Droit du débiteur de reprendre ses biens vendus par autorité de justice, en restituant le prix à l'acquéreur. (C'était là un cas de retrait.) [On disait aussi FORGAGEMENT.]

FORGAN, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Fife), sur l'estuaire du Tay, en face de Dundee ; 3.850 hab.

FORGARIA, commune d'Italie (Vénétie), près du Tagliamento ; 3.700 hab.

FORGE [*forj'*] n. f. (du lat. *fabrica*, atelier). Techn. Usine où l'on fond le minerai de fer et où l'on traite ensuite la fonte pour la transformer en fer : *Les* FORGES *à la catalane étaient nombreuses dans les Pyrénées.* || Atelier où l'on travaille les métaux au feu ou au fourneau. || Fourneau pour forger. || Atelier de serrurier, de maréchal ferrant. || Pierre plate sur laquelle on aplatit le plomb à froid. || Appareil portatif constitué par un foyer auquel est adjointe une soufflerie : *Les corps de cavalerie sont pourvus de* FORGES *de campagne.*

— *Fig.* Création, fabrique : *Argument de la* FORGE *des péripatétiques.* (Malherbe.) || *Ouvrage tout chaud de la forge,* Que vient de terminer l'auteur : *Lorsqu'ils* [les journalistes] *s'imposent la loi de ne parler que des* OUVRAGES *encore* TOUT CHAUDS DE LA FORGE.

— Comm. *Fine forge,* Charbon de terre menu et gras, qu'emploient de préférence les forgerons.

— Milit. *Service des forges,* Service de l'artillerie, qui a pour objet la surveillance de la fabrication, dans les établissements privés chargés d'une fourniture pour l'artillerie : *Le* SERVICE DES FORGES *fut organisé au XVIIIe siècle par Gribeauval.*

— ENCYCL. Métall. Autrefois, le mot *forge* désignait un établissement dans lequel on fabriquait du fer à partir du minerai (forges à la catalane, forges comtoises, etc.). Maintenant on nomme forge l'installation dans laquelle on façonne les métaux ou alliages, par traitement mécanique, à froid ou à chaud, afin de leur donner une forme aussi voisine que possible de celle d'emploi.

En ce qui concerne spécialement le foyer dans lequel on chauffe le métal à forger, toute forge comprend : un bâti de maçonnerie ou de métal portant le combustible, une arrivée d'air permettant d'aviver la flamme, et un collecteur de fumée.

Dans les ateliers, on utilise les forges à bâti lourd, comportant une hotte fixe ou oscillante permettant de diriger les fumées vers le collecteur, et une tuyère munie d'un registre distributeur de l'air fourni par une canalisation ou par un soufflet.

Dans les chantiers, on emploie les forges portatives de faible encombrement, munies d'un ventilateur à main.

Les industries métallurgiques à grand rendement ont remplacé les forges par les fours à réchauffer, d'un grand débit, d'un emploi plus facile, et d'une marche plus régulière.

Un *atelier de forge* comprend des appareils de chauffage permettant d'élever les métaux à leur température de travail : forges, fours à réchauffer et engins de production de vent à main ou mécaniques suivant l'importance de la fabrication ; une installation de travail : enclumes et marteaux à main dans les petits ateliers, marteaux-pilons, moutons, presses, machines à forger dans la grande industrie ; une installation de traitement thermique, permettant de faire subir aux métaux les traitements voulus ; des appareils de levage (grues, ponts roulants) destinés à transporter du four à la machine à forger les pièces à travailler ; un laboratoire d'essais, dont le rôle est de suivre les transformations du métal.

— Milit. Les *forges* des unités de campagne servent pour le ferrage des chevaux et pour les petites réparations qui peuvent être exécutées par les ouvriers des unités. Elles constituent une voiture spéciale, ou sont portées par des fourgons ou des voitures aménagées à cet effet. Les forges marchent avec le *train de combat* des unités. Les forges des batteries d'artillerie constituent des voitures spéciales : la *flèche* de l'arrière-train se termine par une *lunette* qu'on accroche au *crochet-cheville ouvrière* de l'avant-train ; sur l'avant-train est fixé un coffre contenant des outils d'ouvriers en bois et en fer, et sur l'arrière-train se trouvent la *forge,* ses accessoires, et une caisse à charbon.

Forge de Vulcain (LA) *ou Apollon chez Vulcain,* tableau de Velasquez, au musée royal de Madrid, qui représente le dieu du feu entouré de ses cyclopes, au moment où Apollon vient lui annoncer les amours de Mars et de Vénus. — Superbe composition de Rubens (musée de Bruxelles). — Ce sujet a été également traité par Leandro Bassano (Madrid), Vasari (Offices), Boucher (musée du Louvre). [V. planche *Beaux-Arts LXI.*]

FORGEABLE [*jabl'*] adj. Qui peut être forgé : *La fonte n'est pas* FORGEABLE.

FORGEAGE [*jaj'*] n. m. Action de forger.

— ENCYCL. Le *forgeage* est à proprement parler l'action de déformer mécaniquement un alliage ou un métal.

Suivant les métaux ou alliages, le forgeage s'effectue à froid ou à chaud, chaque métal ayant un ou plusieurs intervalles de température les meilleurs pour ce traitement ; pour qu'un métal se forge bien, il faut qu'il ait une limite élastique faible, des allongements importants, une résilience suffisante. Le laminage est un forgeage.

Le forgeage crée dans le métal une structure fibreuse qui n'est jamais complètement détruite, même par recuit, et communique aux pièces des propriétés améliorées.

Le forgeage comporte deux séries de travaux : 1° les travaux de *façonnage :* matriçage, étampage, soudure ; 2° les travaux d'*amélioration :* corroyage, cinglage, trempe, revenu, recuit.

Ils s'appliquent à tous les métaux malléables à chaud : fer, acier, bronze d'aluminium, ou susceptibles de voir s'améliorer leurs qualités mécaniques par un traitement thermique approprié.

Les travaux de *façonnage* ont comme rôle essentiel la mise à profil des pièces de formes tourmentées ou devant être usinées avec le maximum d'économie de temps et de matière. Ils utilisent la plus grande malléabilité à chaud des métaux envisagés pour les déformer par choc ou par pression et les amener aux formes imposées par les dessins.

Longtemps, le forgeage ne s'appliqua qu'aux travaux de ferronnerie (grilles, serrures, coffres, armures) ou d'outillage, et n'exigea aucun moyen important. Aussi resta-t-il longtemps une industrie de petits artisans, véritables artistes, qui mettaient toute leur science et leur talent dans un balcon fleuri de roses ou dans une enseigne savamment forgée. Leur outillage était simple : enclumes, marteaux divers, dégorgeoirs, étampes, chasses, tranches, tenailles diverses, poinçons, enclume ; leur apprentissage était long et pénible.

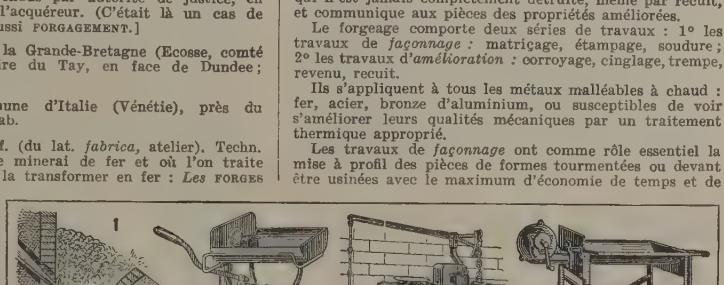

FORGES : 1. A la catalane ; 2. D'atelier ; 3. Portative à soufflerie mécanique ; 4. Soufflet à double vent ; 5. A ventilateur à main ; 6. Bâti de forge de milieu à deux feux adossés (Glaenzer et Perreaud) ; 7. Bâti de forge mobile à deux feux, hotte oscillante (Glaenzer et Perreaud).

Aujourd'hui, le façonnage est devenu une branche de l'industrie mécanique en possession des mêmes moyens puissants.

Les forges d'autrefois ont fait place aux fours à grand débit ; les ateliers enfumés, aux usines aérées et claires ; les outils préhistoriques, aux machines énormes et puissantes. Les méthodes se sont transformées en même temps que l'outillage, pour utiliser les résultats des recherches scientifiques modernes.

Au travail de façonnage long et progressif on a substitué le travail en une ou deux chaudes dans des matrices possédant en creux la forme de la pièce à obtenir, véritables moules que le métal emplit sous le choc des pilons ou les pressions énormes des presses.

Un semblable travail de la matière et des déformations aussi rapides et importantes sont toujours accompagnés de modifications internes que des traitements devront faire disparaître. C'est en partie le rôle des travaux d'*amélioration.*

Ces travaux comportent, outre les différents traitements thermiques (trempe, recuit, revenu), les travaux d'épuration du métal ; c'est ainsi que le *corroyage* et le *cinglage* permettent d'expulser du métal les scories que le laminage a pu y enfermer, et d'améliorer les qualités mécaniques par augmentation de l'homogénéité.

Comme le façonnage, ils se sont modifiés avec le progrès : les méthodes empiriques d'autrefois, les recettes bizarres, ont disparu pour faire place à des procédés scientifiques utilisant des appareils de mesure précis tels que les pyromètres et les fours électriques.

Tous ces travaux, pour obtenir des pièces offrant le maximum de sécurité lors de leur emploi ultérieur, exigent un contrôle minutieux et des essais nombreux et appropriés. La *macrographie,* en particulier, en étudiant la déformation de chaque fibre et son travail permet d'apprécier la valeur du forgeage et la solidité de la pièce obtenue.

Les travaux de forgeage ont pris aujourd'hui une importance de premier plan. Les moyens de plus en plus puissants que possèdent les forges ont permis d'obtenir les pièces les plus complexes avec une économie de matière et de main-d'œuvre de plus en plus appréciée. Les machines à forger par refoulement, d'un emploi de plus en plus généralisé, permettent actuellement d'envisager une diminution plus grande encore des travaux d'usinage mécanique, et par suite une diminution des prix de revient.

FORGEMENT [*man*] n. m. Techn. Syn. de FORGEAGE.

FORGEMOL DE BOSTQUÉNARD (Léonard-Léopold), général français, né à Azerables (Creuse) en 1821, mort à Versailles en 1897. Elève de Saint-Cyr et de l'Ecole d'état-major, il servit en Algérie et fit la campagne de 1870 comme colonel d'état-major. Divisionnaire en 1879, il réprima l'insurrection de Constantine, puis, en 1881, un soulèvement des Kroumirs, prit part à l'expédition de Tunisie, dirigea la marche du corps expéditionnaire de Tebessa sur Kairouan, et commanda le corps d'occupation jusqu'en 1883.

FORGEOT (Jules-Etienne-Marie), général français, né à Nantes en 1806, mort à Arcachon en 1877. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie, il fit les campagnes d'Algérie, de Crimée, d'Italie. Général de brigade depuis 1856, il commanda l'artillerie de la garde impériale. Général de division (1861), Forgeot fut mis, en 1870, à la tête de l'artillerie du 1er corps, avec laquelle il combattit à Reichshoffen et à Sedan. Après la guerre, il commanda le 10e corps d'armée (1873-1875).

FORGER [*jé*] v. tr. (de *forge.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il forgea. Nous forgeons.*) Travailler un métal au rouge par choc ou par pression, soit pour améliorer ses qualités mécaniques, soit pour le transformer suivant des formes et des dimensions déterminées : *Vulcain lui-même* FORGEA *les armes d'Achille.* FORGER *une barre de fer, de l'or, de l'argent.* || *Forger le plomb,* Le frapper avec des masses.

— *Par extens.* Faire, fabriquer :

Marché fait, les oiseaux *forgent* une machine.
Pour transporter la pèlerine.
LA FONTAINE.

— *Fig.* Soumettre à un travail de transformation, amener à l'état voulu : *La méditation est plus utile que l'étude ; j'aime mieux* FORGER *mon âme, que la meubler.* (Montaigne.) || Inventer, imaginer : FORGER *des systèmes, des contes, des nouvelles.* || Fabriquer un document faux, un ouvrage apocryphe : *Samuel Ireland, qui* FORGEA *des manuscrits de Shakespeare, abusa les hommes les plus distingués de l'Angleterre.* (Boissonade.) || *Forger des fers,* Préparer la servitude pour soi-même ou pour les autres.

— PROV. **C'est en forgeant qu'on devient forgeron,** A force de s'exercer à une chose on y devient habile. (C'est la traduction du proverbe latin : *Fit fabricando faber.*)

— *Intransitiv.* Se dit d'un cheval qui heurte les fers des pieds de derrière avec ceux des pieds de devant.

— ***Se forger,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig. :*

Le loup déjà *se forge* une félicité...
LA FONTAINE.

SE FORGER *des chimères.*

— Au sens passif, Etre forgé (au propre et au fig.).

— ENCYCL. Art vétér. Le heurt des fers, chez un cheval qui *forge,* est le résultat d'une paresse ou d'une faiblesse dans la translation des membres ; aussi ce défaut se constate-t-il à peu près exclusivement chez les jeunes chevaux qui n'ont pas encore les allures faites, bien réglées, ou chez les chevaux fatigués. Le repos chez les derniers et l'expérience chez les premiers font donc disparaître ce défaut ; mais, en attendant, on l'atténue et surtout on l'annihile en rognant la pince du fer frappant, de manière que sa saillie soit diminuée de 1 ou 2 cm. On diminue en même temps la saillie des talons du fer qui reçoit le choc, de la même quantité, ce qui fait que, pendant l'allure, les deux fers ne se touchent plus.

FORGERIE [*rî*] n. f. Techn. Art de forger. || Industrie des forges.

— *Fig.* Action d'inventer, de fabriquer. || Document fabriqué, faux.

FORGERON n. m. Ouvrier travaillant les métaux par forgeage. || Plus spécialement, Artisan qui façonne les métaux au marteau.

— Encycl. Le *forgeron*, qui, autrefois, était chargé d'exécuter tous les genres de travaux que comporte le forgeage : chauffe, soudures, façonnage, traitements, est aujourd'hui, comme dans toutes les industries métallurgiques, spécialisé, et l'on ne trouve plus que dans les forges de campagne, les ateliers d'entretien, et chez les petits façonniers, des ouvriers capables d'exécuter tous ces travaux.

Dans la grande industrie métallurgique, la machine a remplacé le travail à la main, et le professionnel a fait place à des manœuvres spécialisés : chauffeurs, pilonniers, matriceurs, chargés d'opérer les manutentions et d'alimenter en métal les fours et les machines. Seule, la ferronnerie d'art a conservé les fins forgerons d'autrefois, capables d'exécuter avec la même maîtrise les soudures et les travaux de façonnage les plus délicats.

FORGERON n. m. Nom vulgaire de deux poissons appartenant l'un au genre *zée*, l'autre au genre *chétodon*.

Forgeron de Gretna-Green (le). V. Gretna-Green.

FORGES-LES-BAINS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kil. de Rambouillet ; 930 hab. Sources froides contenant du chlorure de sodium et de magnésium. Etablissement de l'assistance publique de Paris, pour les enfants scrofuleux.

FORGES-LES-EAUX, ch.-lieu de cant. de la Seine-Maritime, arrond. et à 52 kil. de Dieppe, près des sources de l'Andelle, affl. de la Seine ; 2.727 hab. Ch. de f. Etat. Importante station d'eaux minérales, dont les quatre sources, toutes froides, fournissent une eau ferrugineuse et bicarbonatée employée dans le traitement de la chlorose et de l'anémie. — Le canton a 21 comm., et 10.880 hab.

FORGES-SUR-MEUSE, comm. de la Meuse, arrond. et à 20 kil. de Verdun, sur un affluent de la Meuse : 200 hab. Théâtre de violents combats pendant la bataille de Verdun. — Le village, pris par les Allemands le 6 juillet 1915, repris par les Franco-Américains le 26 septembre 1918, fut entièrement détruit.

FORGET [*jè*] n. m. Archéol. Syn. de forcier.

FORGET (Pierre), homme d'Etat français, ministre d'Henri III et d'Henri IV, né et mort à Paris (1544-1610). Ambassadeur en Espagne. Il fut un des rédacteurs de l'édit de Nantes.

FORGEUR [*jeur*], **EUSE** n. Qui forge, est employé aux travaux de forge.

— *Fig.* Qui crée, qui produit : *Les conquérants sont des* forgeurs *de chaînes.* || Qui invente : *Un* forgeur *de contes. Une* forgeuse *de calomnies.*

— *Adjectiv.* Qui sert à forger : *Cylindres* forgeurs.

FORGIS [*ji*] n. m. Verge cannelée destinée à être passée à la filière.

FORGUE (Emile), chirurgien français, né à Briançon en 1860, mort en 1943. Professeur de clinique chirurgicale à la faculté de Montpellier, associé national de l'Académie de médecine, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), il a écrit un *Traité de thérapeutique chirurgicale* (1892), un *Précis de pathologie externe* (1902) et de nombreuses études chirurgicales. Il a publié, en outre, un volume de travaux paramédicaux sous le titre : *Au seuil de la chirurgie.*

FORGUES (Paul-Emile Daurand), littérateur français, né à Paris en 1813, mort à Cannes en 1883. Il écrivit, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de Old Nick, de nombreux articles. Versé dans la littérature anglaise, il s'est attaché à la faire connaître. On lui doit : *la Chine ouverte* (1843) ; *Originaux et Beaux esprits de l'Angleterre contemporaine* (1860) ; *Gens de bohême et têtes fêlées* (1862) ; etc. Lamennais l'avait chargé de publier ses œuvres posthumes, mais il ne put faire paraître que la traduction de *la Divine comédie* (1855) et deux volumes de sa *Correspondance* (1858).

FORHU n. m. (substantif verbal de *forhuer*). Vèner. Ton que l'on sonne aux chiens pour les faire venir à soi

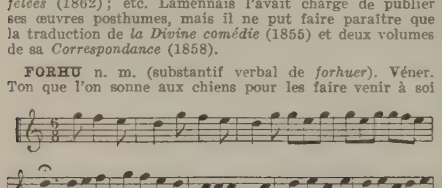

Forhu (sonnerie de trompe).

et leur annoncer le repas. || Certaines parties du cerf, qu'on donne aux chiens après la curée.

FORHUER [*ru-é*] v. intr. (de *fors* et *huer*). Vèner. Sonner le forhu pour rappeler les chiens. (On dit aussi forhuir.)

FORICHON (Emile), magistrat français, né à Châteauroux en 1848, mort au château d'Archys, par Cluis (Indre) en 1915. Nommé en 1879 procureur de la République à Châteauroux, il passa de là à Bourges comme avocat général (1880), devint procureur à Nantes (1882), et retourna à Bourges (1883) comme procureur général. En 1885, il fut choisi par Brisson, garde des sceaux, comme secrétaire général du ministère de la justice. Conseiller à la Cour de cassation (1886), il devint, en 1898, premier président de la cour d'appel de Paris, et fut élu sénateur républicain de l'Indre en 1900. A la fin d'août 1914 il fut invité, en qualité de membre du Parlement, à suivre le Gouvernement à Bordeaux, mais il déclara qu'il était le premier otage judiciaire de Paris, et il refusa de quitter son poste. Il mourut peu après, en 1915.

FORIÈRE n. f. (de *fors*, dehors). Lisière de terre qui forme la ceinture d'un champ. (Dialectal.)

FORINO, ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino) ; 3.650 hab.

FORIO, bourg d'Italie, petit port de l'île d'Ischia, dans le golfe de Naples ; 6.900 hab. Sources minérales, et bains.

FORJET [*jè*] n. m. (substantif verbal de *forjeter*). Archit. Saillie hors d'alignement.

FORJETER [*té*] v. tr. (de *fors* et *jeter*. — Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je forjette. Qu'ils forjettent.*) Archit. Etablir des saillies en dehors de l'alignement d'un mur et de son aplomb.

— *Intransitiv.* Sortir de l'alignement, de l'aplomb (en parlant d'un motif décoratif).

— ***Se forjeter,*** v. pr. Se dit d'un bâtiment qui forme une saillie par rapport à l'alignement des édifices voisins.

FORJETURE n. f. Archit. Syn. de forjet.

FORJUGEMENT [*man*] n. m. S'est dit pour jugement injuste.

FORJUGER [*jé*] v. tr. (du lat. *foris*, dehors, et de *juger*). Cout. anc. Abandonner un héritage. || Confisquer et adjuger un héritage.

— *Par extens.* Condamner injustement, ou simplement Condamner.

FORJUREMENT [*man*] n. m. (de *forjurer*). Dr. cout. Renonciation ; abandon du pays.

FORJURER [*ré*] v. tr. (de *fors* et *jurer*). Dr. cout. Délaisser, abandonner un pays en accomplissant certaines formalités.

— Encycl. Le Franc qui voulait *forjurer* se présentait devant le juge, brisait une baguette de saule, et en jetait les morceaux par-dessus son épaule en présence de ses parents. Il rompait ainsi légalement tout lien de famille ; n'avait plus de droit à l'héritage et demeurait étranger aux haines de famille. On usait de cette coutume barbare au commencement du moyen âge, pour se soustraire aux poursuites de la justice.

FORKEL (Jean-Nicolas), compositeur et musicographe allemand, né à Meeder en 1749, mort à Gœttingue en 1818. Directeur de la musique à l'université de Gœttingue. Compositeur médiocre de sonates et de variations pour le piano, ainsi que de mélodies allemandes, il doit surtout sa renommée à ses importants travaux sur l'histoire de la musique : *Sur la théorie de la musique* (1774) ; *Bibliothèque critique de musique* (1778-1779) ; *Sur la meilleure organisation des concerts publics* (1779) ; *Almanach musical pour l'Allemagne* (1782, 1783, 1784, 1789) ; *Histoire générale de la musique* (1788-1801), ouvrage inachevé, remarquable à divers points de vue, mais inégal ; *Littérature générale de la musique* (1792), bibliographie excellente ; *Bach, sa vie, son art et ses œuvres* (1803) ; traduite en français par F. Grenier. Un de ses travaux les plus considérables a été la transcription en partition moderne des Messes recueillies par Graphaüs (1530) et Petreius (1538).

FORLÂCHURE n. f. (de *fors* et *lâcher*). Défaut dans les ouvrages de haute lice.

FORLAN, E, habitant ou natif du Frioul : *Les* Forlans. (On dit aussi Frioulien, enne.)

— *Adjectiv.* Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Population* forlane (ou frioulienne).

FORLANCER [*sé*] v. tr. (de *fors* et *lancer*. — Prend une cédille sous le *c* devant a et o : *Nous forlançons. Il forlança.*) Vèner. Faire sortir une bête fauve de son gîte.

FORLANÇURE n. f. (de *forlancer*). Techn. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

FORLANE n. f. (ital. *furlana*). Danse caractéristique, originaire du Frioul. (Elle est usitée à Venise, surtout chez les gondoliers. La forlane se danse sur un rythme

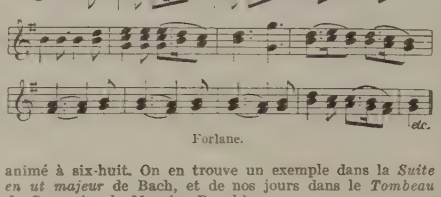

Forlane.

animé à six-huit. On en trouve un exemple dans la *Suite en ut majeur* de Bach, et de nos jours dans le *Tombeau de Couperin*, de Maurice Ravel.)

Forlanini (méthode de). V. pneumothorax artificiel.

For-l'Évêque, ancienne prison parisienne située rue Saint-Germain-l'Auxerrois, entre les rues des Bourdonnais et Bertin-Poirée. Ancien siège de la juridiction de l'évêque de Paris (*forum episcopi*) plutôt que de l'un four banal (comme le ferait croire la forme *furnum episcopi*) qui n'y a jamais existé, il devint prison royale quand l'édit de février 1674 eut supprimé toutes les justices subalternes ; il servit de geôle pour les prisonniers pour dettes, les soldats et surtout les gens de théâtre : directeurs, comédiens et auteurs. Le marquis de Montespan y fut enfermé. Belony est le premier comédien qui y fut incarcéré (1714). Parmi ses hôtes célèbres on note Lekain (1756, 1765), Audinot (1761), Molé et la Clairon (1765), la Molé (1778). La prison fut démolie en 1780 et remplacée par l'hôtel de la Force.

Forli, ville d'Italie (Emilie), ch.-lieu de prov. et de circondario ; 60.000 hab. Evêché du ve siècle, suffragant de Ravenne. Soieries. Eglises San-Mercuriale, avec un campanile du xiie siècle, San-Girolamo. Citadelle du xive siècle. La ville, *Forum Livii*, fut fondée par Livius Salinator après sa victoire sur Asdrubal au Métaure ; c'était une colonie sur la voie Emilienne, et Cornélius Gallus y naquit. Réunie aux Etats pontificaux en 1504, elle fut chef-lieu du département français du Rubicon. — La *province*, peuplée de 423.000 hab., produit des céréales, des châtaignes, du vin ; sériciculture.

Forli (Jacques de) ou **Jacques della Torre**, médecin italien, né à *Forli* vers le milieu du xive siècle, mort au commencement du xve. Il a laissé des commentaires sur les médecins de l'antiquité, entre autres : *In Aphorismos Hippocratis expositiones* (1473) ; *Super generationem embryonis Avicennæ cum quæstionibus* (1479).

FORLIGNEMENT [*gne-man, gn* mll.] n. m. Action de forligner.

FORLIGNER [*gné, gn* mll.] v. intr. (de *fors* et *ligne*). Sortir de la ligne directe de descendance. (Vx.) || Dégénérer de la vertu de ses ancêtres, forfaire à l'honneur : *Plus d'une fille* a forligné. (La Fontaine.)

FORLIMPOPOLI, ville d'Italie (Emilie, prov. de Forli), près du Ronco ; 6.220 hab. C'est l'antique *Forum Popilii*, détruite au début du viiie siècle par les Lombards.

FORLONGE n. m. (substantif verbal de *forlonger*). Vèner. *Aller de forlonge*, Se dit d'une bête de meute qui a beaucoup d'avance sur les chiens. || *Chasser de forlonge*, Se dit d'un chien courant qui suit de loin la voie de la bête.

FORLONGER [*jé*] v. intr. (de *fors* et *longer*. — Prend un *e* muet après le *g* devant a et o : *Nous forlongeons. Il forlongea.*) Vèner. Se dit d'une bête qui a une grande avance sur les chiens. || Se dit encore d'une bête qui, étant lancée, s'éloigne rapidement des parages qu'elle hante d'habitude.

— *Transitiv.* Distancer, laisser en arrière : *Le cerf* forlonge *les chiens.*

— ***Se forlonger,*** v. pr. Vèner. S'éloigner sans randonnée des parages où elle a été lancée (en parlant d'une bête).

— *Fig.* Tirer en longueur : *Le colloque d'Effiat et des siens me parut* se forlonger. (Saint-Simon.)

FORMABLE adj. Qui peut se former.

FORMAGE n. m. Techn. Action de donner la forme aux plumes métalliques.

FORMAIRE [*mèr'*] n. m. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

FORMAISON [*mè*] n. f. Gramm. Manière de former les temps des verbes. (Vx.)

FORMAL n. m. Chim. Syn. de méthylal.

FORMALAZINE n. f. Poudre blanche de formule $CH^2:N\cdot N:CH^2$ obtenue par action de l'aldéhyde formique sur l'hydrazine.

FORMALDÉHYDE n. f. Chim. Syn. de aldéhyde formique et de formaline. V. formique.

FORMALEONI (Vincent), historien italien, né à Venise en 1752, mort à Mantoue en 1797. Il voyagea en Orient, se livra au commerce de la librairie, et devint plus tard imprimeur. En 1792 il se rendit à Paris où il fut jeté en prison pour avoir divulgué au gouvernement vénitien certains projets de la France. Etant parvenu à s'évader, Formaleoni gagna Milan ; mais là encore il fut incarcéré, puis envoyé dans les prisons de Mantoue, où il mourut. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Storia curiosa delle aventure di Caterino Zeno in Persia* (1783) ; *Storia filosofica e politica della navigazione nel mare Nero* (1788), traduite en français par le chevalier d'Hénin (1789).

FORMALINE n. f. Chim. Syn. de aldéhyde formique et de formaldéhyde. V. formique.

FORMALISER [*zé*] **(SE)** v. pr. (du lat. *formalis*, formel). Anciennem., Prendre fait et cause pour quelqu'un, puis pour ou contre. || Prendre fait et cause contre ; être blessé par un manquement aux formes ; s'offenser, se piquer : Se formaliser *d'un oubli, d'une plaisanterie.*

FORMALISME [*lissm'*] n. m. (du lat. *formalis*, formel). Attachement aux formes, aux formalités : *Le* formalisme *administratif.* || Excessif attachement aux formes, aux façons extérieures, à l'étiquette : *Le* formalisme *du grand monde.*

— Philos. Système métaphysique qui explique l'intelligibilité de la nature par des formes ou lois de la pensée : Formalisme *kantien.*

— Mor. Morale où, comme dans celle de Kant, la volonté s'impose un principe d'action qui vaut non par son contenu comme l'idée de bien par exemple, mais par sa forme, comme l'impératif catégorique. V. Critique de la raison pure.

FORMALISTE [*lisst'*] adj. (de *formalisme*). Scrupuleusement attaché aux formes, aux formalités, aux usages : *Juge* formaliste. || Scrupuleusement attaché aux formes, à l'étiquette : *Grande dame* formaliste. *Si l'humanité par sa tête touche le ciel, dans son ensemble elle a l'esprit étroit et* formaliste. (Renan.)

— Philos. Qui appartient au formalisme : *Doctrines* formalistes.

— Substantiv. : *Dieu nous garde des* formalistes ! (Charron.)

FORMALITÉ n. f. (du lat. *formalis*, formel). Manière formelle de procéder dans l'accomplissement de certains actes civils, judiciaires, etc. : *Remplir les* formalités *nécessaires. Il ne faut point de* formalités *pour voler ; il en faut pour restituer.* (Voltaire.)

— *Fam.* Règle convenue, règle imposée par la civilité : *Une* formalité *négligée porte un notable préjudice à tout le corps des médecins.* (Molière.) *Il y a des gens qui passent leur vie en* formalités *et en bienséances.* (Saint-Evremont.)

— Dr. Mode d'agir qui est nécessaire pour assurer la validité ou la régularité d'un acte ou d'un contrat. (On emploie le plus souvent le mot *formalité* comme synonyme de forme. Il s'entend plus spécialement des formes à caractère administratif ou judiciaire.)

FORMAMIDE n. f. Amide de l'acide formique de formule $HCONH^2$ obtenue par action de la chaleur sur le formiate d'ammonium, ou de l'ammoniac alcoolique sur l'éther formique. (C'est un liquide visqueux, soluble dans l'eau, bouillant vers 193°, décomposable par la chaleur en oxyde de carbone et ammoniac, déshydratable par l'acide sulfurique en acide cyanhydrique.) || Syn. de formiamide, amide formique.

FORMAMIDINE n. f. Base de formule $HC:NH\ (NH^2)$ dont on ne connaît que les sels. || Syn. de méthénylamidine.

FORMAMIDOXIME n. f. Corps $HC:N\text{-}OH(NH^2)$, isomère de l'urée, résultant de la fixation d'acide cyanhydrique sur l'hydroxylamine. || Syn. de méthénylamidoxime, iso-urétine.

FORMANE n. m. Antiseptique obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur un mélange de formol et de menthol.

FORMANILIDE n. f. Amide formique de l'aniline, de formule $C^6H^5.NH.CO.H$, obtenue par action de l'aniline sur l'acide formique ou sur l'acide oxalique. || Syn. de formianilide.

forma pauperum (in) [*Dans la forme des pauvres*]. Dans la chancellerie romaine, Se dit des rescrits que l'on accorde sans frais aux parties dont l'indigence est attestée.

FORMARIAGE [*ri-aj'*] n. m. (de l'anc. français *se formarier*, se marier en dehors de sa seigneurie; de *fors* et *marier*). Dr. féod. Mariage contracté par un serf hors de la seigneurie, ou avec une personne d'une autre condition que la sienne. || *Droit de formariage*, Droit que les seigneurs exigeaient de leurs serfs dans ce cas.

— Encycl. Les serfs ne pouvaient contracter mariage en dehors des terres de la seigneurie qu'avec l'autorisation de leur seigneur, qui pouvait la refuser. Le mariage contracté malgré ce refus n'était pas nul, mais la désobéissance du serf entraînait une sanction pécuniaire : confiscation des biens ou amende, tantôt arbitraire, tantôt fixée par la coutume. Quand le seigneur autorisait le mariage, il ne le faisait que moyennant une redevance variable avec les coutumes. Ce régime s'adoucit progressivement; ces unions donnèrent alors simplement lieu à une redevance fiscale. La raison de ces exigences était que les serfs, qui cultivaient la terre, constituaient une richesse pour le seigneur; les enfants naissant d'un mariage contracté au dehors pouvaient sortir de ses terres, et de ce fait résultait un dommage, que le *formariage* compensait.

FORMAT [*ma*] n. m. (du lat. *formatus*, formé). Impr. et Libr. Dimension d'un volume (livre, manuscrit, etc.) en hauteur et en largeur. || Plus exactement, Rapport entre la feuille d'impression et le nombre de pages qu'elle contient.

— *Par extens.* Dimension en général : *Des lunettes du plus grand* FORMAT. *Un nez d'un beau* FORMAT.

— Encycl. Impr. et Libr. Le *format* représente le rapport qui existe entre la page du livre imprimé et la forme d'imprimerie, qui peut contenir, selon les cas, une page (in-plano), deux (in-folio), quatre (in-4°), huit (in-8°), etc., la feuille de papier, imprimée des deux côtés, représentant alors un nombre de pages double de celui qu'indique le chiffre du format; ainsi, dans l'in-octavo, chaque feuille contiendra *seize* pages. Mais, les dimensions absolues des formes d'imprimerie et des feuilles étant très variables, il ne peut exister, pour chaque format, de dimensions fixes, et les confusions deviennent possibles entre formats voisins. Il faut alors, pour reconnaître à peu près sûrement le format, chercher la signature des feuilles. Les formats les plus usités, autres que ceux que nous avons mentionnés ci-dessus, sont l'in-12, l'in-16, l'in-32, etc. V. PAPIER.

FORMATEUR, TRICE adj. (lat. *formator, trix*). Qui forme, qui crée : *Une intelligence* FORMATRICE. (Voltaire.)

— Substantiv. : *Dieu, parfait architecte et absolu* FORMATEUR *de tout ce qui est.* (Bossuet.)

FORMATIF, IVE adj. (du lat. *formare*, former, et du suffixe *ivus*). Qui sert à former.

— Encycl. Biol. *Pôle formatif.* Dans certains œufs, comme l'œuf de poule, la substance vivante est rassemblée à un pôle du jaune, le reste de l'œuf étant constitué par des substances nutritives de réserve. Quand l'œuf se développe, c'est au pôle où se trouve la matière vivante que se forme naturellement l'embryon, d'où le nom de *pôle formatif* qui lui est donné. Cette matière vivante est aussi appelée *vitellus formatif*, par opposition aux substances de réserve qui servent à la nutrition de l'embryon et que l'on désigne, à cause de cela, sous le nom de *vitellus nutritif.*

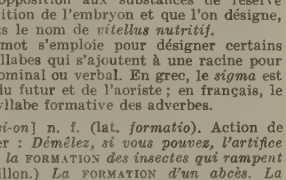

Schéma du développement d'un œuf ayant un pôle formatif : *n*, noyau; *pr*, protoplasma vu de profil; *ex*, exoderme; *end*, endoderme; *nv*, vitellus nutritif.

— Linguist. Ce mot s'emploie pour désigner certains sons ou certaines syllabes qui s'ajoutent à une racine pour former un radical nominal ou verbal. En grec, le *sigma* est la lettre *formative* du futur et de l'aoriste; en français, le suffixe *ment* est la syllabe formative des adverbes.

FORMATION [*si-on*] n. f. (lat. *formatio*). Action de former, de se former : *Démêlez, si vous pouvez, l'artifice infini qui entre dans la* FORMATION *des insectes qui rampent à nos yeux.* (Massillon.) *La* FORMATION *d'un abcès. La* FORMATION *des dunes est due à l'action des vents.*

— Par anal. : *La* FORMATION *d'un camp, d'un régiment, d'un groupe.*

— Bot. Association de végétaux présentant, malgré les différences des espèces, des caractères biologiques et un faciès analogue : *Les forêts, buissons, maquis, étc., sont des* FORMATIONS *végétales.*

— Chem. de f. *Voie* et *Faisceau de formation*, Voie, ou faisceau, de triage destinés à la formation des rames de marchandises après répartition des wagons par directions et par destinations.

— Electr. *Formation d'un accumulateur*, Opération avant pour but de donner aux plaques d'accumulateurs leur capacité normale; elle consiste en des charges et décharges successives dans certaines conditions.

— Géol. Terme général par lequel on désigne les différentes couches qui constituent le sol, les roches ou assises de nature, origine, ou âges différents : FORMATION *granitique.* FORMATION *marine.* FORMATIONS *tertiaires.* V. ÉTAGE. — On se sert aussi de ce mot pour grouper des dépôts de faciès différents, mais formés dans des conditions analogues.

— Géom. Mode suivant lequel une surface ou un solide sont engendrés.

— Gramm. Manière dont un mot se forme ou dont il passe par diverses formes : *La* FORMATION *d'un mot. La* FORMATION *des cas. La* FORMATION *du génitif, du pluriel, du féminin.*

— Mathém. *Formation des puissances.* Loi suivant laquelle on opère pour former une expression ou une suite d'expressions arithmétiques ou autres.

— Milit. Ensemble des éléments qui constituent un corps de troupes, une armée d'opérations. || Série des opérations que comporte la création ou constitution d'un nouveau corps de troupes. || *Formation des cadres, des servants, etc.*, Leur instruction. || Dispositifs divers que peuvent prendre les éléments d'une troupe manœuvrant sur le terrain : FORMATION *dense.* FORMATION *ouverte.* || *Formations sanitaires.* V. AMBULANCE.

— Physiol. *Epoque de la formation*, Epoque désignant la puberté ou maturation des organes génitaux, qui rendent l'individu apte à exercer les fonctions de reproduction.

— Encycl. Biol. *Formation des espèces.* Pour les *créationnistes*, il n'existe pas de formation des espèces, puisque toutes ont apparu telles que nous les connaissons. Pour les *transformistes*, au contraire, la formation des espèces obéit à des lois naturelles qui ont progressivement amené l'être élémentaire primitif à la complication des espèces passées et présentes.

Trois principes président, d'après les transformistes, à la formation des espèces : 1° le principe de l'usage et de la désuétude (premier principe de Lamarck); 2° le principe de l'hérédité des caractères acquis (second principe de Lamarck); 3° le principe de la sélection naturelle ou survivance du plus apte (principe de Darwin). Ce dernier n'est pas un principe d'activité comme les deux premiers, mais une simple constatation à posteriori. V. SÉLECTION.

— Milit. Dans l'armée française on compte, pour l'infanterie, des *formations :* en ligne, en colonne, et de rassemblement, cette dernière pour les unités telles que le régiment, ou plus fortes; pour la cavalerie, des formations dites normales : ligne de bataille, ligne de colonnes, masse, colonne de pelotons; des formations dérivées : colonne double et colonne de pelotons et des formations combinées : échelons, flancs offensifs ou défensifs; pour l'artillerie de campagne, des formations déployées ou ployées, à intervalles ouverts ou serrés, en masses ou en lignes de colonnes, de rassemblement. Il existe encore des formations « de combat » qui doivent se plier aux circonstances très variables dans lesquelles peut se trouver une troupe qui a un ennemi devant elle.

FORMAZYLE n. m. Radical monovalent de formule $\cdot C{:}N{\cdot}NH{\cdot}C^6H^5(\cdot N{:}N{\cdot}C^6H^5)$ || *Hydrure de formazyle.* V. FORMAZYLE-CARBONIQUE adj.

FORMAZYLE-CARBONATE n. m. Sel ou éther de l'acide formazyle-carbonique.

FORMAZYLE-CARBONIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C^6H^5{\cdot}NH{\cdot}N{:}C(CO^2H){\cdot}N{:}N{\cdot}C^6H^5$, dont on obtient l'éther en faisant réagir le chlorure de diazobenzène sur le malonate ou l'acétylacétate d'éthyle sodé. (La chaleur le décompose en gaz carbonique et *hydrure de formazyle* $C^6H^5{\cdot}NH{\cdot}N{:}CH{\cdot}N{:}N{\cdot}C^6H^5$.)

FORMAZYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit de l'un quelconque des composés renfermant le groupement formazyle : *Les dérivés* FORMAZYLIQUES *présentent une vive coloration rouge.*

FORME n. f. (lat. *forma*). Telle ou telle manière d'être, extérieure, d'une matière quelconque : *La matière et la* FORME. *La* FORME *solide. La* FORME *liquide.* || Manière d'être extérieure, configuration, apparence des objets, des corps : *La* FORME *d'un chapeau, d'une table, d'une maison.* || Les contours d'un objet, d'un corps : *La beauté des* FORMES. *Le corps d'un homme bien fait doit être carré; dans la femme tout est plus arrondi, les* FORMES *plus adoucies, les traits plus fins.* (Buffon.); *Vêtement qui dessine les* FORMES. || Tournure donnée à un objet : *Habit dont la* FORME *n'est pas gracieuse.*

— Manière d'être extérieure dans la vie sociale : *Avoir des* FORMES. FORMES *polies, distinguées. Personne qui a des* FORMES *rudes.* || *Particulièrem.* Manières conformes aux formalités, à l'étiquette mondaines.

— Manière d'agir, de procéder, et (en parlant des choses), Manière d'être, de se présenter, conformément aux règles voulues : *Agir dans les* FORMES. *Sans autre* FORME *de procès.* (La Fontaine.) *Arrêt cassé pour vice de* FORME. *La* FORME *d'un contrat, d'une quittance.*

— Manière d'exprimer la pensée : *La* FORME *du style. Exprimer ses pensées sous une* FORME *originale. Une idée n'a jamais qu'une* FORME *qui lui est propre.* (V. Hugo.) *L'idée et la* FORME *sont deux êtres en un.* (Baudelaire.) *La* FORME *ne peut se produire sans l'idée et l'idée sans la* FORME. (Flaubert.) || Manière dont une chose est traitée : *Ouvrage indécent par le fond et par la* FORME. *Exposer ses idées sous la* FORME *du dialogue.*

— *Fig.* Manière dont est présentée, dont se présente une chose; état, aspect : *La critique est juste, mais présentée sous une* FORME *trop vive. Présenter le vice sous une* FORME *séduisante.* || Par extens. : *La misère sous toutes ses* FORMES. *L'amour de la vertu ou la haine du crime, c'est le même sentiment sous deux* FORMES *différentes.* (Fontenelle.) || Caractère d'un gouvernement, d'un Etat selon sa Constitution : *La* FORME *républicaine, monarchique.*

— Loc. div. *En forme, En bonne forme, En bonne et due forme, Dans les formes*, Dans les règles, selon les formalités consacrées par la loi ou l'usage. || *Mettre un argument en forme*, En disposer les parties conformément aux règles de la logique. || *En forme de*, Sous l'apparence de; avec les apparences extérieures de : *Une promesse* EN FORME DE *contrat. Les perles qui ne sont ni rondes ni* EN FORME DE *poires s'appellent baroques.* || *Par forme de*, En manière de : *Dire quelque chose* PAR FORME D'*avis*, PAR FORME DE *compliment.* || *Pour la forme*, Pour se conformer à l'usage reçu, afin de sauver les apparences, mais sans intention sincère ou sérieuse : *Se montrer religieux* POUR LA FORME. || *Mettre un papillon en forme*, Le disposer pour le mettre dans une collection.

— Archéol. Sorte de banc très léger, facile à déplacer, monté ordinairement sur quatre pieds, sans dossier, dépourvu d'accotoirs : *La* FORME *fut l'aïeule directe de ce que nous appelons aujourd'hui la « banquette ».* || *Haute forme*, Stalle d'église complète, comprenant : siège, sellette ou miséricorde, accoudoirs, entreclos, et dossier avec ses dépendances. || Chacune des lisses qui, dans les galères, étaient fixées sur les membres de la carcasse.

— Art vétér. Exostose développée sur les phalanges du cheval.

— Biol. *Forme spécifique*, Forme commune à tous les animaux ou végétaux d'une même espèce.

— Chancell. rom. *Provisions en forme gracieuse*, Celles qui sont expédiées après une information de vie et de mœurs faite sur les lieux.

— Chim. *Forme allotropique*, Etat physico-chimique sous lequel existe un corps. (Le nickel, par exemple, présente deux formes allotropiques : l'une, stable au-dessous de 330°, est magnétique; l'autre, au-dessus de cette température, ne l'est plus.)

— Constr. Lit de mâchefer ou de recoupe, que l'on étend sur une aire pour poser les carreaux dessus. || Espèce de libage dur, qui provient des ciels de la carrière. || *Forme de vitres*, Panneau formé de plusieurs verres dont l'ensemble constitue des figures ou des dessins et que l'on relie entre les découpures des fenêtres gothiques.

— Dr. Conditions extérieures exigées par la loi dans le fonctionnement des institutions ou l'accomplissement des actes juridiques : *Il y a des cas où le fond doit faire taire la* FORME. || *Vice de forme*, Absence d'une ou plusieurs des conditions de forme exigées pour la validité d'un acte. || *Sans forme de procès*, Sans avoir recours à la justice, sans faire de procès; et *au fig.* Sans formalité, sans prendre aucun détour : *Renvoyer quelqu'un* SANS *autre* FORME DE PROCÈS.

— Fauconn. Femelle d'un oiseau de proie (faucon, autour).

— Gramm. Composition d'un mot : *La* FORME *du singulier, du pluriel. Les* FORMES *active, passive d'un verbe.*

— Logiq. *Formes du syllogisme*, Arguments dérivés du syllogisme. (Ce sont les syllogismes incomplets ou composés. Les principales formes du syllogisme sont : l'enthymème, l'épichérème, le sorite, le polysyllogisme, le syllogisme hypothétique, le syllogisme disjonctif, et le dilemme.)

— Mathém. V. la partie *encycl.*

— Mar. Configuration, ensemble des dimensions d'un navire : *Navire qui a des* FORMES *élégantes ou lourdes. Les* FORMES *de l'arrière sont évidées ou pleines.* || *Forme de radoub* ou *Cale sèche*, Bassin spécial creusé dans un port pour la réparation des navires. || *Forme flottante.* Syn. de DOCK FLOTTANT. || *Forme de halage*, Cale de halage.

— Métaphys. Principe substantiel, qui donne ses attributs à l'être et en détermine la nature spécifique (par opposition à la matière qui est l'être indéterminé) : *Suivant Aristote, l'âme est la* FORME *du corps vivant.* || *Formes à priori de la sensibilité*, Nom donné, dans la philosophie de Kant, au *temps* et à l'*espace* considérés comme conditions subjectives de la connaissance.

— Milit. *Forme de sape*, Sorte d'ébauche de la tranchée exécutée par le procédé de la sape pleine et qu'on amène peu à peu à ses dimensions normales.

— Mod. Moule de laiton, de linon ou de sparterie qui sert à la confection d'un chapeau. || Terme commun par lequel on désigne quelquefois le chapeau lui-même, non terminé, non garni d'une coiffe.

— Oisell. Espace de terre sur lequel s'étend un filet, et qu'il recouvre lorsqu'on l'a abattu.

— Papet. Châssis rectangulaire en bois, recouvert d'une toile métallique ou de pontuseaux et vergeures, et sur lequel on étale la pâte à papier dans la fabrication à la main.

— Ponts et chauss. Couche épaisse de sable sur laquelle on établit le pavé des ponts, des routes, etc.

— Relig. boudd. *Cieux sans forme* et *de la forme*, Cieux inférieurs au nirvâna.

— Sports. Etat momentané de puissance et de développement obtenu par un sujet au cours de l'entraînement : *Coureur qui n'est plus en* FORME. *Boxeur hors de* FORME.

— Techn. Châssis de bois à fond de tissu métallique employé dans la fabrication du papier à la main. || Moule qui sert à donner à certains objets la configuration qu'ils doivent avoir : FORME *à fromage.* || Morceau de bois taillé en forme de pied humain, et que les cordonniers emploient soit pour monter un soulier, soit pour élargir dans un sens déterminé la chaussure déjà faite. — *Forme brisée*, Celle qui est constituée par l'assemblage de plusieurs pièces que l'on peut démonter. || Sorte de moule plein, en bois, qui sert à donner aux chapeaux la configuration qu'ils doivent avoir. || Partie d'un chapeau dans laquelle se loge la tête et qui s'élève au-dessus des bords. || Modèle d'instrument de musique. || Banquette garnie d'étoffe et rembourrée. || Outil en bois dont se servent les bourreliers pour faire les colliers. || Morceau de bois taillé en forme de jambe et sur lequel les fabricants de bonneterie placent un bas, afin de le modeler.

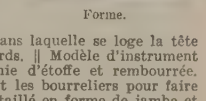
Forme.

— Théol. *Forme d'un sacrement*, Elément spécifiquement déterminant d'un sacrement. (Se dit par opposition à *matière : Les paroles : « Je te baptise, etc. » sont la* FORME DU SACREMENT *de baptême, et l'eau en est la matière.*)

— Typogr. Nom donné à toute composition imposée et serrée dans un châssis ou une ramette. || Chaque moitié d'une feuille dont les pages sont disposées pour l'impression. || Le châssis lui-même qui maintient la composition.

— Véner. *Lièvre en forme*, Lièvre au gîte.

— Allus. littér. **La fo-orme.** V. BRID'OISON.

— Syn. **Forme, configuration, conformation.** V. CONFIGURATION.

— Anton. **Matière, substance.**

— Encycl. Art vétér. Les *formes* sont des exostoses qui se développent autour des articulations des phalanges du pied du cheval, ou dans l'épaisseur des cartilages latéraux ou de prolongement de la troisième phalange. Ces dernières portent le nom de *formes cartilagineuses.*

Les formes non cartilagineuses sont causées par des tiraillements ligamenteux suivis de périostites, par des contusions ou même par des fractures ou fêlures des phalanges. Les formes cartilagineuses sont généralement dues à des contusions suivies d'infiltrations calcaires des cartilages. Elles sont caractérisées par une saillie cutanée, par la douleur que leur compression détermine, et par la boiterie plus ou moins intense qu'elles provoquent.

Les formes débutantes, avant qu'elles soient complètement osseuses, peuvent être arrêtées dans leur marche, et même rétrograder, par l'application d'onguents résolutifs à base d'iodure de mercure, et même par la cautérisation en pointes pénétrantes appliquée avec précaution. Plus tard, on ne peut que soulager la douleur en amenant la dilatation du sabot par l'amincissement de la partie de la paroi qui comprime la forme et par l'application d'une ferrure dilatatrice. La névrotomie plantaire, qui donne des résultats immédiats en apparence favorables, n'est cependant pas à conseiller, car, si la douleur est enlevée, il en est de même de la sensibilité tactile, et le pied n'est plus qu'un corps inerte au bout de la jambe du cheval : de là, souvent, des accidents, des chutes, des fractures, et même le décollement complet du sabot.

— Dr. On entend par *forme* l'ensemble des règles extérieures dont la loi impose le respect. C'est ainsi que l'on oppose, en ce qui concerne les actes juridiques, la *forme* au *fond*. Le fond comprend l'ensemble des conditions internes, nécessaires à la validité de l'acte, conditions

relatives au consentement, à la capacité, à l'objet; la forme comprend l'ensemble des solennités extérieures à accomplir pour la passation ou l'exécution de l'acte.

On distingue les formes *intrinsèques*, qui font corps avec l'acte lui-même, et les formes *extrinsèques*, solennités qui s'ajoutent à l'acte; les formes *substantielles*, nécessaires à la validité de l'acte, et les formes *accidentelles*, dont l'absence n'empêche pas l'acte de produire effet; les formes *habilitantes*, qui ont pour but de relever les incapables de leur incapacité (par ex. autorisation du mari ou du conseil de famille); les formes *solennelles*, exigées pour la validité de l'acte; les formes *probantes*, exigées pour la preuve de l'acte; les formes *de publicité*, qui ont pour but de faire connaître l'acte aux tiers; les formes de *procédure*, qui sont celles par lesquelles les tribunaux sont saisis et rendent leurs décisions; les formes *d'exécution*, par lesquelles on exerce les voies d'exécution.

A l'origine, les actes juridiques devaient être accomplis en forme solennelle. Le droit moderne admet la validité de la plupart des actes juridiques sans forme spéciale. Le droit français connaît cependant l'exigence d'une forme solennelle (généralement la rédaction d'un écrit authentique) pour certains actes: donation, contrat de mariage, hypothèque, testament (v. ces mots). Pour la preuve des actes, il demande le plus souvent la rédaction d'un écrit. — En droit international privé, la forme des actes est régie par la loi du lieu où ils sont passés : c'est la règle *Locus regit actum*, qui s'applique tout au moins aux formes solennelles et aux formes probantes.

— Mathém. On appelle *forme algébrique* tout polynôme homogène par rapport aux variables. Une forme est dite *linéaire, quadratique, cubique*, etc., suivant qu'elle est du premier, du second ou du troisième degré; elle est dite *binaire, ternaire, quaternaire*, etc., suivant qu'elle renferme deux, trois ou quatre variables. Elle est *bilinéaire* quand elle est à la fois linéaire par rapport à deux groupes de variables envisagés séparément; elle est *biternaire* quand elle renferme deux groupes de trois variables.

Une forme est dite *canonique* lorsque, tout en étant générale, elle est le plus simple possible.

Les formes sont étudiées au point de vue des substitutions linéaires, ce qui revient, en géométrie, à effectuer un changement d'axes de coordonnées.

— Pharm. Les *formes* pharmaceutiques sont des transformations que le pharmacien fait subir aux substances médicinales, soit pour conserver aux principes médicamenteux toute leur activité, soit pour les administrer plus facilement aux malades.

Les principales formes pharmaceutiques des médicaments internes sont : les poudres, les sucs, les huiles, les tisanes, les apozèmes, les émulsions, les mucilages, les potions, les alcoolés, les vins, les bières, les hydrolats, les essences, les saccharolés, les mellites, les pilules, les granules, les capsules, les cachets, les extraits, les élixirs, les sérums et vaccins, les solutés injectables, etc.

Les formes destinées à être introduites dans les cavités naturelles ou accidentelles sont les collyres, les gargarismes, les injections, les suppositoires, les bougies, les drains, les pessaires.

Les principales formes des médicaments externes sont les huiles médicinales, les cérats, les glycérés, les onguents, les emplâtres, les sparadraps, les pommades, les cataplasmes, les fomentations, les lotions, les liniments, les bains, les objets de pansement, etc.

— Relig. boudd. Dans la théologie bouddhique, la *région de la Forme* (en sanskrit *rûpa dhâtu*) est le séjour des dieux supérieurs qui ne sont pas suffisamment purs pour être délivrés de tous liens matériels et possèdent un corps de matière subtile (mahâ-brahmâs). Ce monde est opposé à la *région sans Forme* (en sanskrit *arûpa dhâtu*), région supérieure du ciel bouddhique, résidence des dieux dépouillés de toute attache matérielle, même subtile, et devenus de purs esprits bien qu'ils soient encore soumis à la transmigration (dieux yâmas, dieux touchitas, et bodhisattvas, dieux nirmânaratis et dieux paranirmânavaçis).

FORMÉ (Nicolas), compositeur français, né et mort à Paris (1567-1638). Sous-maître et compositeur de la chapelle de Louis XIII, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais, on lui doit de grandes pages de musique vocale, d'un caractère concertant, parfois dramatique, ouvrant la voie à Lulli, Dumont et Lalande (Messe à double chœur, motets, *Magnificat*).

FORMEL, ELLE adj. (lat. *formalis;* de *forma,* forme). Exprès, précis, positif : *Démenti, Ordre* FORMEL.

— Philos. Qui est la raison de la manière d'être d'une chose : *L'incompréhensibilité est contenue dans la raison* FORMELLE *de l'infini.* (Descartes.) || *Cause formelle.* Dans la philosophie d'Aristote, la *cause formelle* se confond avec la *forme substantielle* : c'est l'élément intrinsèque qui constitue un être dans son espèce, par opposition à la *cause matérielle* ou *matière.* || *Réalité formelle,* Dans le langage de Descartes, Réalité extérieure, réalité de l'objet : *Il doit y avoir, dans la cause extérieure de l'idée, autant de* RÉALITÉ FORMELLE *qu'il y a dans l'idée de réalité objective ou de réalité par représentation.* (Descartes.) || *Logique formelle.* V. LOGIQUE.

— Théol. *Elément formel,* ou substantiv. *Le formel du péché,* Défaut de conformité avec la loi, qui rend l'acte coupable, par opposition au *matériel* qui est l'acte lui-même. || *Péché formel,* Celui qui, étant fait en pleine connaissance et avec un plein consentement, est imputable, par opposition au péché *matériel,* qui n'est pas une faute.

— SYN. **Formel, assuré, authentique, certain, constant, incontestable, indubitable, positif, sûr, explicite.** V. SÛR.

— ANTON. **Conditionnel, implicite, tacite.**

FORMELLEMENT [*mè-le-man*] adv. D'une façon formelle, effective, expresse, positive.

— ANTON. **Conditionnellement, implicitement, à mots couverts, tacitement.**

FORMÈNE n. m. Chim. Syn. de MÉTHANE.

FORMÉNIQUE adj. Se dit de carbures d'hydrogène homologues du méthane ou formène. (On dit aussi CARBURES SATURÉS.)

FORMENT (Damian), sculpteur espagnol, né à Valence vers 1440, mort à Huesca vers 1534. Il voyagea en Italie, et à son retour en Espagne décora, dans un style mélangé de gothique et de Renaissance, le maître-autel de la cathédrale de Saragosse, le rétable de l'église Saint-Paul et les rétables d'autres chapelles.

FORMENTERA (en lat. *Pythiusa minor*), île du groupe espagnol des Baléares, au sud d'Iviça à laquelle la rattache une chaîne d'îlots et d'écueils; environ 2.300 hab. sur 100 km². Sol fertile; orangers.

FORMENTIÈRE [*man*] n. f. (de *froment* qui s'est dit *forment*). Agric. Nom vulgaire du *sarrasin.* (Dialectal.)

FORMER [*mé*] v. tr. (lat. *formare*). Donner l'être et la forme à : *En nous* FORMANT,... *Nature a ses caprices.* (Molière.) || Donner une certaine forme à, façonner : FORMER *les plis d'une robe.* FORMER *des figures, des lettres, des dessins;* et *par anal.* : FORMER *des sons harmonieux.* || Constituer, composer : *Collines qui* FORMENT *un amphithéâtre, Rivière qui* FORME *une défense naturelle. Des arbres qui* FORMENT *berceau.*

— *Fig.* Créer, organiser, établir : FORMER *un établissement, une armée, un parti, une association, une ligue, une collection.* || Concevoir : FORMER *un plan, un dessein.* FORMER *des soupçons, des souhaits, des espérances.* || Proposer : FORMER *des objections.*

— Façonner, dresser : FORMER *un jeune homme, l'esprit, le cœur des jeunes gens.* FORMER *un peintre.* FORMER *le goût public.*

— Constituer, composer : *Les membres qui* FORMENT *une commission. La Chambre des députés et le Sénat* FORMENT *le pouvoir législatif, en France. Les qualités et les défauts qui* FORMENT *le caractère de chaque peuple.*

— Gramm. Faire, composer les mots, les modifier, les varier : *Généralement, on* FORME *le pluriel français en ajoutant un* S *au singulier.*

— Techn. *Former le bain,* Laisser la laine à l'eau jusqu'à ce qu'elle ait épaissi l'eau de la cuve, en s'y déchargeant de sa graisse et de son sel. || *Former l'ouvrage,* Réduire, dans la fabrication des bas au métier, les premières boucles formées par le cueillage, à des boucles plus petites.

— ***Formé, e,*** part. pass. du verbe *Former* (au propre et au fig.).

— *Par extens.* Arrivé à un certain développement : *Jeune fille bien* FORMÉE *pour son âge.*

— Arboric. *Fruits formés,* Fruits noués, mais n'ayant pas atteint toute leur taille.

— Blas. S'est dit quelquefois pour PATTÉ : *Croix* FORMÉE.

— ANTON. **Informe.**

— ***Se former,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se disposer, se ranger : SE FORMER *en rangs.* || *Au fig.* Constituer pour soi, se créer : SE FORMER *des idées chimériques.* || Se dresser, se façonner : SE FORMER *un petit pécule. Corneille* S'ÉTAIT FORMÉ *tout seul.* (Voltaire.)

— Au sens passif, Etre formé (au propre et au fig.) : *L'un et l'autre savent-ils comment un enfant* SE FORME *dans le sein maternel?* (Voltaire.) *Plis qui* SE FORMENT *peu à peu. Armée qui* SE FORME *rapidement. Collection qui* SE FORME *sans grandes dépenses. Espérances qui* SE FORMENT *au fond de tous les cœurs. Elève qui* SE FORME. *Son fils* SE FORMAIT *sous un si grand capitaine.* (Bossuet.) || Apparaître, surgir : *Des taches* SE FORMENT *sur le visage. Plus on poursuivait les sorciers, plus il* S'EN FORMAIT. (Voltaire.)

— ANTON. **Déformer.**

FORMERET [*rè*] n. m. (de *forme*). Archit. Arc recevant la retombée d'une voûte, à son intersection avec un mur vertical.

— Adjectiv. : *Arc* FORMERET.

— ENCYCL. L'architecture gothique du XIIIe siècle, particulièrement, a employé des *formerets.* Leur coussinet repose sur un pilier isolé ou engagé. Parallèles à l'axe de la voûte, ils lui donnent des apparences toutes particulières de hardiesse et de légèreté.

A. Arc formeret.

FORMERIE, ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 26 kil. de Beauvais; 1.365 hab. Ch. de f. Nord. — Le canton a 23 comm., et 7.670 hab.

FORMES (Karl Johann), chanteur allemand, né à Mülheim-sur-le-Rhin en 1810, mort à San-Francisco en 1889. Il acquit une grande renommée par sa belle voix de basse. C'est pour lui que Nicolaï écrivit le rôle de Falstaff dans *les Joyeuses commères de Windsor,* et Flotow celui de Plunkett dans *Martha.*

FORMETTE n. f. (diminutif de *forme*). Archéol. Petit banc. || Petite stalle d'église.

FORMEY (Jean-Louis-Samuel), publiciste et philosophe français de l'école encyclopédiste, né et mort à Berlin (1711-1797). Il appartenait à une famille de réfugiés français. Il professa l'éloquence puis la philosophie au Collège français de Berlin. Beausobre se l'associa dans la publication de la *Bibliothèque germanique.* Frédéric II le nomma secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin. On lui doit : *la Belle Wolfienne ou Abrégé de la philosophie wolfienne* (1741-1753); *l'Anti-Saint-Pierre* (1742), réfutation de l'abbé de Saint-Pierre; *Histoire de l'académie des sciences de Berlin* (1750); *Mélanges philosophiques* (1754).

FORMI n. m. Maladie qui attaque le bec des oiseaux de proie.

— Véner. Maladie des chiens de chasse.

FORMIA (autref. *Castellone*), ville d'Italie (Campanie, prov. de Rome), sur le golfe de Gaète; 15.000 hab. C'est l'antique *Formiæ* ou *Formies* des Latins, ville volsque du Latium, célébrée par Horace qui en comparait les vins à ceux de Falerne, Cicéron y avait sa villa et y fut assassiné par les sicaires d'Antoine. Une tour antique sur la route de Gaète passe pour être le tombeau de l'orateur. Villa Caposele, autrefois résidence des rois de Naples.

FORMIAMIDE n. f. Chim. Syn. de FORMAMIDE.

FORMIANILIDE n. f. Chim. Syn. de FORMANILIDE.

FORMIATE n. f. Sel ou éther de l'acide formique. V. FORMIQUE (*acide*).

FORMICA n. m. Nom scientifique des fourmis proprement dites.

— ENCYCL. Le genre *formica* comprend des fourmis de taille moyenne ou grande. Une des plus communes est la *formica rufa,* rouge et noire, longue de 5 à 6 mm., commune dans les forêts d'Europe, où elle construit ses gros tertres hérissés d'aiguilles de pin. Ses larves et ses nymphes, dits *œufs de fourmis,* servent à nourrir les faisans. Des règlements interdisent de les récolter dans les forêts de l'Etat et les chasses gardées. Cette fourmi défend nos arbres forestiers contre les chenilles et les insectes nuisibles qu'elle va capturer jusque sur la cime des frondaisons les plus hautes. Une colonie populeuse de *formica rufa* peut capturer chaque jour 100.000 insectes.

FORMICA-LEO [*lé-o*] n. m. Nom des insectes du genre *fourmi-lion.*

FORMICANT [*kan*], **E** adj. (du lat. *formica,* fourmi). Méd. Se dit du pouls lorsqu'il est petit, faible et fréquent, produisant sous le doigt une sensation de fourmillement.

FORMICARIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres comprenant les genres fourmilier (*formicarius*) et voisins.

FORMICARIUS [*ri-us*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *fourmilier.*

FORMICATION n. f. (du lat. *formica,* fourmi). Méd. Sensation d'engourdissement ressemblant à celle que produirait le passage de fourmis sur la peau. (Elle est généralement consécutive à un obstacle à la circulation dans un membre.) || Syn. de FOURMILLEMENT.

FORMICIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant les formes vulgairement appelées *fourmis.*

— ENCYCL. Les *formicidés* comptent de nombreuses espèces réparties sur tout le globe. On a subdivisé les formicidés en tribus, dont les principales sont : *formicinés, dolichodérinés, ponérinés, myrmicinés, dorylinés.*

FORMICINE ou **FORMICINA** n. f. Genre d'araignées, comprenant des formes très petites, élancées, à longues pattes fines, à abdomen globuleux. (Les formicines ne comptent qu'une seule espèce, du midi de la France et d'Italie : c'est la *formicina mutinensis,* rougeâtre, avec le ventre noir varié de blanc, et qui ressemble beaucoup à une fourmi.)

Formicivore.

FORMICINE n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE. V. FORMIQUE.

FORMICIVORE adj. (du lat. *formica,* fourmi, et *vorare,* dévorer). Qui dévore les fourmis.

FORMICIVORE n. m. Genre d'oiseaux de la famille des formicariidés, comprenant des formes de taille médiocre, à pattes fortes, à ailes assez courtes, à queue ronde et étagée. (On connaît dix-neuf espèces de formicivores; toutes sont rousses ou brunes, et habitent les régions chaudes de l'Amérique. Tel est le *formicivora caudata,* de la Nouvelle-Grenade.)

FORMICOMUS [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des anthinidés, comprenant de petites formes élégantes, de coloration ordinairement vive. Ils sont agiles, de mœurs terrestres, vivant souvent en compagnie des fourmis. Le *formicomus cœruleipennis,* de l'Europe méridionale, est rouge, avec la tête noire et les élytres bleus.)

Formicomus.

FORMICOXENUS [*kok-sé-nuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des formicidés, comprenant de petites fourmis parasites. (Le *formicozenus nitidulus* vit dans les nids de la fourmi fauve et de la fourmi des prés.)

FORMIDABLE adj. (lat. *formidabilis*). Qui est fort à craindre, qui inspire une crainte extrême :

Moïse à Pharaon parut moins *formidable.*
RACINE.

Cette grandeur FORMIDABLE *au monde.* (Bossuet.) *L'intérêt bien entendu dit au riche que le dénuement sans ressource est* FORMIDABLE. (Benjamin Constant.)

— *Fam.* Très fort, énorme, considérable : *Coup* FORMIDABLE. *Note* FORMIDABLE.

FORMIDABLEMENT [*man*] adv. D'une manière formidable.

FORMIDO, déesse de la Peur, fille de Mars et de Vénus (dans la mythologie romaine).

FORMIER [*mi-é*] n. m. Techn. Ouvrier qui fait des formes ou moules en bois imitant le pied, la jambe ou le buste, etc.

— Adjectiv. : *Ouvrier, Marchand* FORMIER.

— Archéol. Pièce d'étoffe que l'on mettait sur le siège d'une forme.

FORMIES (en lat. *Formiæ, Hormiæ*). Géogr. anc. V. FORMIA.

FORMIGÉ (Jean-Camille), architecte français, né au Bouscat (près de Bordeaux) en 1845, mort à Montfermeil en 1926. Architecte savant et esprit novateur, il donna sa mesure à l'Exposition universelle de 1889, où il construisit les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. On lui doit aussi les fontaines lumineuses. Comme architecte

Formigé.

des monuments historiques, il a restauré l'arc de triomphe de Saint-Remy, le théâtre antique d'Orange, les églises de Conques et de Saint-Savin. Nommé architecte des promenades et plantations de la ville de Paris, en 1885, il a construit le four crématoire, les nouvelles serres de la Ville de Paris, ordonné les nouveaux cimetières parisiens de Pantin et de Bagneux, le monument aux morts du Père-Lachaise, le monument Alphand, etc. A l'Exposition de 1900, il a élevé les constructions de la Roumanie. En 1920, il fut élu à l'Académie des beaux-arts. — Son fils et élève JULES, né à Paris en 1879. Architecte diplômé en 1904, il s'est fait remarquer de 1911 à 1914 par ses restitutions archéologiques dans la région du Rhône. D'où ses écrits sur *la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon* (1909) ; *les Théâtres romains* (1914) ; *le prétendu Cirque d'Orange* (1917) ; *les Arènes de Lutèce* (1919) ; etc. Il obtint la médaille d'honneur au Salon de 1922 avec sa restitution d'*Arles romaine*. Il est devenu architecte en chef des monuments historiques. V. *Supplément*.

FORMIGINE, ville d'Italie (Emilie, prov. de Modène), 10.000 hab.

FORMIGNY, comm. du Calvados, arrond. et à 16 kil. de Bayeux ; 405 hab. Magnifique église (mon. hist.) à nef romane (XIIe s.), à transept et chœur gothiques (XIVe s.). Victoire du connétable de Richemont et du comte de Clermont sur les Anglais de Thomas Kyriel (1450). Chapelle (1486) et monument (1834) commémoratifs.

FORMIGUÈRES, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 53 kil. de Prades ; 520 hab. Eglise romane. Ancienne capitale du Capsir.

FORMINE n. f. Chim. Ether formique de la glycérine. — Pharm. Syn. de UROTROPINE.

FORMIQUE [*mik'*] adj. (du lat. *formica*, fourmi). Se dit de plusieurs composés, dont les plus importants sont l'*acide formique* et l'*aldéhyde formique*. || Syn. FORMYLIQUE.

— ENCYCL. L'*acide* dit autrefois *formique*, aujourd. *méthanoïque*, est le premier terme des acides gras ; il a pour formule $H{\cdot}CO^2H$. Découvert par S. Fischer en 1760, il fut rencontré dans les fourmis, les chenilles processionnaires, les orties, les aiguilles de pin, certains liquides biologiques (sueur). On le préparait autrefois en décomposant l'acide oxalique par la chaleur, de préférence en présence de glycérine, mais aujourd'hui on l'obtient en faisant agir sous pression l'oxyde de carbone sur la soude caustique, synthèse due à Berthelot. Il se forme ainsi du formiate de sodium. Une autre synthèse industrielle consiste à décomposer par l'eau à l'autoclave le cyanure de sodium.

L'acide formique anhydre est un liquide qui, congelé, fond vers 8°,6. Il bout à 101° ; sa densité est 1,22. Il présente une odeur piquante ; il est vésicant. Il est miscible à l'eau dont on ne peut le séparer par distillation. C'est un acide plus fort que l'acide acétique, il possède de plus des propriétés réductrices. La chaleur le décompose en gaz carbonique et hydrogène, et, par déshydratation, sous l'influence d'acide sulfurique, il donne de l'oxyde de carbone. Il ne fournit ni chlorure ni anhydride ; son nitrile est l'acide cyanhydrique. Les formiates alcalins chauffés à 280° avec un peu d'alcali se décomposent en oxalate et hydrogène. On prépare donc aujourd'hui l'acide oxalique à partir de l'acide formique.

Les *formiates* sont réducteurs et généralement solubles dans l'eau. Les éthers sont des liquides à odeur agréable. Entre autres, le formiate d'éthyle $H{\cdot}CO^2{\cdot}C^2H^5$, bouillant à 54°, sert à donner aux alcools d'industrie le parfum du rhum. A côté des éthers formiques se placent des composés répondant à la formule générale $H{\cdot}C(O{\cdot}R)^3$ où R est un radical carboné. Ce sont les éthers *orthoformiques* dérivés d'un acide inconnu à l'état libre $H{\cdot}C(OH)^3$.

L'*aldéhyde formique* (encore appelé ALDÉHYDE MÉTHYLIQUE, FORMOL, FORMALINE, FORMALDÉHYDE, MÉTHANAL, OXYDE DE MÉTHYLÈNE, FORMICINE) est le premier terme des aldéhydes gras. Il a pour formule $H{\cdot}CHO$. Découvert par Hofmann, il est obtenu en faisant passer sur un catalyseur (coke) des vapeurs d'alcool méthylique mélangées d'air. Anhydre, c'est un gaz soluble dans l'eau, d'odeur irritante, bouillant à —21°, congelable en un solide fondant à —92°. Il est très instable et se transforme très rapidement, dès la température ordinaire, en un polymère solide, le *trioxyméthylène*. La solution commerciale (*formol*) titrant 40 p. 100 d'aldéhyde se conserve assez bien.

L'aldéhyde formique est un réducteur énergique. Il se condense avec divers corps organiques et paraît jouer un grand rôle dans l'élaboration par les végétaux, sous l'action chlorophyllienne, des hydrates de carbone.

L'industrie en fait grand usage. Il permet la synthèse de colorants importants et, d'autre part, l'indiennerie utilise comme rongeant sa combinaison avec l'hydrosulfite de sodium appelée *rongalite*. Il conduit à des matières plastiques très importantes : les *bakélites* sont des produits de condensation du formol avec des phénols, la *galalithe* résulte de l'insolubilisation par l'aldéhyde formique de la caséine. Toutes les matières albuminoïdes (gélatine, etc.) sont, en effet, rendues insolubles et imputrescibles ; une plaque photographique plongée dans le formol peut être ensuite séchée à feu vif sans que la gélatine fonde. L'*hexaméthylènetétramine* employée en pharmacie sous le nom de *urotropine* est le produit de l'action du formol sur l'ammoniaque.

L'aldéhyde formique possède des propriétés antiseptiques utilisées pour la désinfection, car il est peu toxique. On peut dégager des vapeurs d'aldéhyde au moyen de *lampes formogènes* dans lesquelles des vapeurs d'alcool méthylique s'oxydent au contact de mousse de platine. Des mélanges de bioxyde de baryum et de trioxyméthylène dégagent l'aldéhyde par addition d'eau.

Le *trioxyméthylène* ou métaformaldéhyde est une poudre cristalline blanche insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, et fondant à 171°. Il dégage le formaldéhyde sous l'action de la chaleur.

FORMIQUE [*mik'*], **FORMIGUE** [*migh'*] ou **FOURMI** n. f. Mar. Roche isolée, dans la Méditerranée.

FORMISTE [*missi'*] n. et adj. Se dit de l'artiste qui s'attache à reproduire les formes exactes.

FORMOBENZOYLATE [*bin*] n. m. Chim. Syn. de PHÉNYLGLYCOLATE.

FORMOBENZOYLIQUE [*bin, lik'*] adj. Chim. Syn. de PHÉNYLGLYCOLIQUE.

FORMOGÈNE adj. (de *formol*, et du GR. *gennân*, engendrer). Producteur de formol : *Appareil* FORMOGÈNE. || *Lampe formogène*, Générateur d'aldéhyde formique utilisé comme désinfectant.

FORMOIR n. m. Outil de sellier ou de bourrelier, servant à lisser les coutures et le cuir.

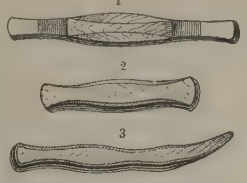

FORMOIRS : 1. A bouts d'acier ; 2. En bois ; 3. Avec lissette.

FORMOL n. m. Chim. Nom donné à la solution aqueuse d'aldéhyde formique, et par extension à l'aldéhyde lui-même. V. FORMIQUE.

— ENCYCL. Pharm. Le produit officinal est une solution aqueuse renfermant 35 p. 100 de gaz, laissant déposer son produit de polymérisation, le trioxyméthylène. Liquide limpide à odeur piquante, très irritante, le formol est un antiseptique puissant, non toxique, utilisé principalement pour la désinfection des locaux, linges, literies, et pour la stérilisation des instruments de chirurgie. Pur, il est employé comme caustique ; en solution étendue, il est utilisé en gargarismes, lotions, injections et en badigeonnages dans l'hyperhydrose.

FORMOLAGE n. m. Action de formoler.

FORMOLER [*lé*] v. tr. Soumettre à l'action du formol ou de ses vapeurs.

FORMONT (Jean-Baptiste-Nicolas DE), poète français, né à Rouen vers le commencement du XVIIIe siècle, mort vers 1758. Peu connu pour ses vers, il l'est, comme Cideville, son compatriote et ami, pour ses relations suivies avec Voltaire (1731), avec lequel il entretint une correspondance littéraire, et qui l'appelait *le plus indifférent des sages*.

FORMONT (Maxime), poète et romancier français, né à Bar-sur-Aube en 1864. Il débuta par un volume de vers, *les Refuges* (1890). Il donna ensuite : *le Triomphe de la rose* (1896), et le *Cantique de la rose* (1903), deux parties d'une trilogie symbolique complétée plus tard par la *Gloire de la rose* (1912). Il a publié des nouvelles et des romans : *l'Enervée ; la Grande amoureuse ; le Péché de la morte* (1905) ; *le Baiser rouge* et *le Sacrifice* (1906) ; *les Mauvaises maîtresses ; le Semeur* (1907) ; *le Risque* (1908) ; *la Chambre vide ; la Princesse de Venise* (1909) ; *la Florentine* (1910) ; *l'Enchanteresse* (1911) ; *la Louve* (1912) ; *les Italiennes* (1913) ; *la Danseuse* (1914) ; *l'Audace* (1916) ; *la Victoire* (1918) ; *les Amants de Syracuse* (1919) ; *le Bien-aimé* (1921). Au théâtre, il a fait jouer *Bergerie*, et une adaptation du drame portugais de Garrett *Frère Luiz de Sousa*. Il a été nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine en 1905.

FORMOPYRINE n. f. Combinaison d'aldéhyde formique et d'antipyrine en cristaux fusibles à 142°.

FORMORT [*mor'*] n. m. (de *fors* et *mort*) ou **FORMORTURE** n. f. Droit de succession attribué au seigneur, et plus tard au fisc, à la mort des bâtards ou des personnes décédant sans postérité.

FORMOSA, gouvernement de la République argentine, au N. du Chaco ; 75.480 km² ; 25.000 hab. Capit. *Formosa*. Sol boisé et fertile. Maïs, canne à sucre, tabac.

FORMOSAN, E, habitant ou natif de Formose : *Les* FORMOSANS.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte à Formose ou à ses habitants : *La langue* FORMOSANE ou FORMOSIENNE.

— *Substantiv.* et au masc. Idiome parlé par les Formosans.

— ENCYCL. Les dialectes des aborigènes de Formose sont très différents les uns des autres, et varient notablement de tribu à tribu. Ils n'ont d'ailleurs pas le moindre rapport avec ceux de la Chine. Le *formosan* fait partie du groupe indonésien des langues malayo-polynésiennes.

Ile de Formose.

FORMULAIRE [*lèr'*] n. m. Recueil de formules : FORMULAIRE *des notaires. Le Codex est un* FORMULAIRE *pharmaceutique*.

— Relig. Recueil de formules, de professions de foi, etc. || Bref d'Alexandre VII au sujet du livre de Jansénius.

— ENCYCL. Dr. Les *formulaires* de notariat et de procédure sont des recueils de modèles d'actes.

En vue de prévenir les vices de rédaction, Louis XIV avait ordonné, en 1673, qu'il serait dressé des formules imprimées pour chaque nature d'actes. Les formules devaient être « marquées en tête d'une fleur de lis et *timbrées* de la qualité et substance des actes, comme aussi du droit perçu ».

Cette dernière prescription, qui avait un but fiscal, fut seule suivie d'exécution.

C'est de cette déclaration que le « papier timbré » a pris le nom de *formule*, resté longtemps en usage.

— Dipl. De tout temps, on a pris soin de recueillir des modèles d'actes publics ou privés ; il en existait chez les Romains, et même chez les Egyptiens. Dans le haut moyen âge, les abbayes surtout (Saint-Gall, Flavigny, Saint-Denis, etc.) se livraient à ce travail. Le *Liber diurnus* est un *formulaire*, au moins officieux, de la chancellerie pontificale, qui remonte en partie au VIIe siècle, comme le célèbre recueil, de caractère privé, connu sous le nom de *Marculf*. Dès le XIe siècle, la théorie se joignit à la pratique et des manuels (*Ars dictandi, Dictamina, Summa dictaminis*) formèrent le *dictator* ou rédacteur d'actes, supérieur au copiste ou *scriptor*. Le plus ancien connu est le *Breviarium de dictamine* d'Albéric, moine du Mont-Cassin, vers 1075 ; en France, vers la même époque, Bernard Silvestris de Chartres eut un succès considérable. Naturellement, on continua de dresser des formulaires ; les sommes notariales, nombreuses au moyen âge, ont continué depuis. Pour les diverses chancelleries, on peut rappeler le *Liber cancellariæ apostolicæ* de Dietrich de Nicheim en 1380, le *Collectarius formarum perpetuarum* de Jean de Gelnhausen en 1370 pour la chancellerie impériale, le *Grant stille et prothocole de la Chancellerie de France* de 1514.

— Relig. La liturgie catholique renferme un grand nombre de *formulaires*, c'est-à-dire de recueils qui contiennent les formules de l'administration des sacrements, de la profession de foi, de l'abjuration de l'hérésie. C'est surtout dans l'histoire du jansénisme que le mot *formulaire* est demeuré célèbre. Il y désigne un acte dont une bulle d'Alexandre VII prescrivit la signature, en 1655, à toute personne qui voudrait s'approcher des sacrements. Cet acte, qui condamnait les propositions de Jansénius, souleva de vives controverses, surtout après la publication du *Cas de conscience*, en 1701. En 1705, Clément XI en exigea l'observation sincère et sans réserve.

FORMULATION n. f. (de *formule*). Action de formuler ; résultat de cette action. (Peu us.)

FORMULE n. f. (lat. *formula*). Forme d'après laquelle des actes de même nature doivent être rédigés. V. plus loin.

— *Par anal.* Forme précise et invariable de paroles destinées à être présentées en certaines occasions : *Il n'y avait alors aucune* FORMULE *de titres usitée en Europe.* (Voltaire.) *Des* FORMULES *de prières.* || La forme d'expression concise qui figure les éléments qui composent une chose : *Le progrès est la loi suprême de l'humanité ; mais sa* FORMULE *nous échappe.* (H. Rigault.)

— *Formule épistolaire*, Manière de terminer une lettre, consacrée par les usages. || *Formule de politesse*, Façon de parler consacrée par la politesse.

— Bot. *Formule florale*, Formule résumant la composition d'une fleur. (Ainsi la formule $4S+4P+6E+2C$ s'applique à toute crucifère, qui présente toujours 4 sépales, 4 pétales, 6 étamines et 2 carpelles.)

— Chim. Nom des schémas qui indiquent sous une forme condensée la nature d'un corps et le nombre des atomes constituant une molécule de ce corps. V. la partie *encycl.*

— Dr. *Formule exécutoire*, Mandement aux officiers de justice de mettre un acte à exécution. V. la partie *encycl.*

— Histol. *Formule cytologique,* Se dit de la proportion et du nombre respectif des divers éléments figurés dans un liquide organique, normal ou pathologique. (La formule *leucocytaire* établit les proportions des divers éléments blancs [*leucocytes*] que renferme un sang donné.)

— Mathém. V. la partie *encycl.*

— Méd. Recette pharmaceutique; prescription des moyens de traiter une maladie, indiquée et rédigée par le médecin conformément aux règles et dans le langage de la science. || *Selon la formule,* Selon l'ordonnance, ou Suivant les prescriptions du Codex. (S'abrège en S. F.) || *Formule officinale,* Celle qui fixe d'avance la composition d'un médicament susceptible d'une certaine conservation et que l'on trouve tout préparé dans les pharmacies. (Les formules officinales sont officiellement fixées dans chaque pays et inscrites dans un recueil spécial qui est le Codex ou Pharmacopée.) || *Formule magistrale,* Celle qui est faite au gré du médecin et qui comprend, en principe, trois parties : l'inscription, la souscription, l'instruction.

— Encycl. *Chim.* En chimie, on représente généralement l'atome d'un corps simple par une lettre symbolique, et la molécule des corps composés par des *formules,* ou assemblages d'un certain nombre de ces symboles.

On forme généralement ces *symboles* de la première lettre de leur nom. Ainsi pour oxygène on écrit O, pour hydrogène H, etc. Quelquefois, plusieurs corps simples ont des noms qui commencent par une même lettre; on désigne alors celui qui est le plus important d'entre les éléments par la première et les autres par les deux premières lettres de leur nom. Ainsi, le soufre restant S, le sélénium est Se et le silicium Si. Quelquefois, exceptionnellement, on prend la première lettre à laquelle on ajoute une autre lettre prise elle-même dans le milieu du mot, comme pour « arsenic », que l'on écrit As. D'autres fois encore, on tire les symboles des noms latins. Ainsi, l'étain s'écrit Sn, du latin *stannum;* le mercure, Hg, du latin *hydrargyrum;* l'antimoine Sb, du latin *stibium;* l'or Au, du latin *aurum.* Enfin, quelques symboles sont tirés de l'allemand : le symbole du tungstène est W, parce qu'en allemand on nomme ce corps *wolfram.* (V., au mot CORPS, le tableau des corps simples avec leurs symboles.)

Les symboles ainsi formés représentent un poids de chaque élément égal à son poids atomique. Ainsi O représente 16 gr. d'oxygène.

La formule d'un corps composé doit représenter : 1° la composition qualitative; 2° la composition quantitative; 3° le poids moléculaire, du corps. Le plus souvent, on cherche même à lui faire exprimer la constitution du corps par la façon dont on groupe les symboles. Les formules qui répondent seulement aux trois premières conditions sont appelées *formules brutes;* celles qui répondent à la dernière sont dites *formules rationnelles* ou *de constitution,* ou encore *formules développées.*

Dans les formules brutes, on groupe sans ordre les symboles des divers corps simples qui entrent dans la constitution d'un corps composé. Dans les formules rationnelles, au contraire, on groupe les symboles de façon à leur faire représenter l'arrangement que l'on suppose aux atomes eux-mêmes, et, par cela même, un nombre plus ou moins considérable de réactions.

Ainsi la formule brute de l'alcool est C^2H^6O, sa molécule comprenant 2 atomes de carbone (C), 6 d'hydrogène (H), 1 d'oxygène (O).

On a adopté pour la formule de constitution de l'alcool

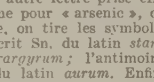

le schéma H—C—C—O—H qui rend compte des propriétés du corps. Les traits reliant les symboles indiquent les valences; ainsi le carbone est quadrivalent; ces traits sont quelquefois remplacés par des points, comme ils le sont dans ce Dictionnaire. Des représentations dans l'espace ou *formules stéréochimiques* dues à Le Bel et Van't Hoff sont plus près de la vérité que les schémas plans. Ils expliquent de nombreuses isoméries.

— Dr. rom. La *formule* est une sorte d'acte qui, à une certaine époque, a caractérisé la procédure des actions en justice : d'où son nom de « procédure formulaire ». L'instance y est divisée en deux phases (*jus judicium*), comme à l'époque des *actions de la loi;* mais les parties n'ont plus besoin, pour lier le procès, d'accomplir des rites solennels : c'est le magistrat qui termine la première phase de l'instance, en délivrant aux parties une formule dans laquelle il désigne un juge et lui trace sa mission. La délivrance de la formule marque le moment où se produisent les effets de la *litis contestatio.* L'idée première de ce système paraît être due au préteur pérégrin, qui y avait eu recours dans les procès entre pérégrins, ou entre citoyens et pérégrins. La loi Æbutia et ensuite les deux *leges Juliæ judiciariæ* permirent l'emploi de la *formula* dans les procès entre citoyens, tout en conservant l'ancienne procédure pour certaines affaires. En dehors de la nomination du juge, la formule comprend quatre parties essentielles : *demonstratio, intentio, adjudicatio, condemnatio.* L'*intentio* existe dans toute formule. Les autres sont essentielles, en ce qu'elles doivent, les unes ou les autres, entrer de toute nécessité dans les formules de telles ou telles des actions, selon la nature de celles-ci. Il y a, en outre, des parties accessoires de la formule, qui y sont accidentelles et n'affectent jamais un caractère de nécessité : ce sont les *exceptions* et les *prescriptions.*

— Dr. franç. anc. Les *formules* sont des modèles d'actes destinés aux praticiens, analogues à ceux que contiennent de nos jours les formulaires du notariat. On possède plusieurs recueils de formules qui datent de l'époque franque. Les unes sont destinées à faciliter la rédaction des actes dressés par les tabellions pour le compte des particuliers; les autres sont destinées aux chanceliers royaux et servent à la rédaction des chartes ou diplômes délivrés par le roi ou par ses fonctionnaires. On peut citer les formules du moine Marculf (VIIe s.), les formules d'Auvergne, de Tours, etc.

— Dr. mod. On appelle *formule exécutoire,* en France, une formule comprenant un ordre écrit à la fin des décisions de justice et des actes notariés, par lequel le chef de l'Etat prescrit aux officiers de justice de faire exécuter l'acte (C. proc. civ., art. 545). V. FORCE EXÉCUTOIRE.

— Diplom. Les *formules* sont nombreuses dans les diverses parties des actes : formules d'invocation, de suscription, d'adresse, de salutations, de notification, clauses injonctives, obligatoires, dérogatives, réservatoires, pénales, etc. Elles se réduisent parfois à un mot, comme le *Feliciter* de l'appréciation ou l'*ideo* de la notification. Parfois, elles ont perdu leur sens primitif, comme le *cum stipulatione subnixa* devenu une simple annonce des témoins.

L'*invocation* des actes solennels, appel à la Divinité, assez développée avant le XIe siècle, s'abrège pour disparaître avec Philippe le Bel des actes royaux de France; plus tard, elle se rencontre dans les testaments et dans les actes des notaires apostoliques.

Les formules de *salut,* à la suite de l'adresse, varient suivant la rédaction de l'acte et le destinataire. Depuis le XIe siècle, les papes ont adopté la formule : *Salutem et apostolicam benedictionem...* Les rois de France employaient dans leurs mandements la formule : *Salut et dilection;* dans les lettres patentes, *Salutem* ou *Salut.*

— Hist. On a dit à l'article FORMULAIRE que, dès le haut moyen âge, des recueils de *formules* pour les actes publics ou privés avaient été dressés à l'usage des chancelleries et des notaires. L'intérêt que ces recueils présentent pour la connaissance du droit et des usages anciens a conduit à dresser deux *corpus* de ceux qui ont été écrits à l'époque franque. Eugène de Rozière a publié en suivant un ordre systématique le *Recueil général des formules usitées dans l'Empire des Francs du Ve au Xe siècle* (1861-1871; 3 vol.), et Karl Zeumer a donné dans leur ordre chronologique ces anciens recueils : *Formulæ merowingici et karolini ævi* (Hanovre, 1886), dans les *Monumenta Germaniæ historica.*

— Mathém. Le mot *formule* s'emploie, en mathématiques, dans plusieurs acceptions :

La formule de l'inconnue d'un problème est l'expression de cette inconnue au moyen des données ou en fonction des données; elle contient l'indication des opérations qu'il faudrait effectuer sur les données pour en former l'inconnue.

Une formule donne, dans certains cas, la loi du phénomène qu'elle traduit. Par exemple, les formules du mouvement uniforme sont : $v =$ constante, et $e = vt$; la vitesse v est constante, et l'espace parcouru e est proportionnel au temps t employé à le parcourir.

Lorsqu'on veut changer les variables qui entrent dans l'expression d'une loi, on emploie des *formules de transformation* établies à l'avance, qui donnent les valeurs des anciennes variables en fonction des nouvelles; il suffit de substituer ces valeurs dans les équations primitives à la place des anciennes variables, pour obtenir les équations du même phénomène par rapport aux nouvelles variables. C'est ainsi qu'on effectue les transformations des coordonnées, les changements de variables indépendantes dans les équations différentielles, etc.

Enfin, l'on désigne encore sous le nom de « formules » des identités remarquables et souvent employées; telles sont *la formule du binôme de Newton* (v. BINÔME), la *formule de Moivre* (v. MOIVRE), etc.

— *Formule de jauge.* V. JAUGE.

FORMULER [*lé*] v. tr. Rédiger en formule ou d'après une formule : FORMULER *une ordonnance médicale, un acte notarié, un problème algébrique.* || *Par extens.* Enoncer d'une façon précise : FORMULER *ses griefs, son opinion.*

— ***Se formuler,*** v. pr. Au sens passif, Etre formulé, être énoncé.

FORMYLACÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide formylacétique.

FORMYLACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CH(OH):CHCO^2H$ ou $CHO\cdot CH^2\cdot CO^2H$ dont l'éther éthylique, bouillant à 193°, s'obtient en traitant l'éther orthoformique par le bromacétate d'éthyle en présence de zinc. || Syn. de SEMI-ALDÉHYDE MALONIQUE.

FORMYLE n. m. Radical monovalent de formule H.CO. dérivé de l'acide formique par suppression de l'oxhydryle.

FORMYLÈNE n. m. Radical trivalent de formule HC:. (Le chloroforme représente le trichlorure de formylène $H\cdot CCl^3$.)

FORMYLIQUE [*lik'*] adj. Chim. Syn. de FORMIQUE.

FORMYLURÉE n. f. Urée substituée qui a pour formule $NH^2\text{-}CO\text{-}NH.CHO$, et cristallise en aiguilles blanches, fusibles à 169°. (On la prépare en chauffant l'urée et l'acide formique.) || Syn. FORMYLURÉIDE.

FORNACALIES [*lî*] n. f. pl. (lat. *fornacalia*). Ant. rom. Fêtes spéciales aux curies romaines, qui se célébraient le 15 février en l'honneur de la déesse Fornax.

FORNAGE n. m. (du lat. *furnus,* four). Droit que payaient au seigneur, le plus souvent en nature, ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

FORNARI ou **FORNARO** (Marie-Victoire), religieuse italienne, née et morte à Gênes (1562-1617). Devenue veuve, elle fonda, en 1604, l'ordre de religieuses augustines dites Annonciades célestes (ainsi appelées de la couleur de leur manteau bleu de ciel), qui fut approuvé par Clément VIII. Cet ordre, surtout contemplatif, a presque entièrement disparu.

FORNARINA (la), Romaine d'une grande beauté, qui fut la maîtresse de Raphaël, et qui lui servit de modèle pour plusieurs de ses compositions. Elle était fille d'un boulanger (d'où son surnom de *Fornarina* [de *fornaro,* boulanger]). Son véritable prénom était MARGARITA. Raphaël a fait d'elle un portrait célèbre, qui se trouve dans la galerie Barberini, à Rome. [Il en existe plusieurs copies, dont les plus connues sont au palais Borghèse, au palais Sciarra et au palais Albani.] (V. planche *Beaux-Arts LXI.*)

FORNAX, divinité qui symbolisait, chez les Romains, l'habitude nationale de griller le blé pour en faire la bouillie appelée *pulmentum.*

FORNELLI, commune d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso); 4.350 hab. Vins célèbres.

FORNER (Juan-Pablo), écrivain espagnol, né à Merida en 1756, mort à Séville en 1798. Il s'efforça de combattre le mauvais goût qui régnait dans la poésie castillane, avec son *Oracion apologetica por la España y su merito literario* (1786), encore très appréciée, ses *Exequias de la lengua castellana,* et sa *Satira contra los vicios introducidos en la poesia.*

FORNERON (Henri), érudit français, né à Troyes en 1834, mort à Paris en 1886. Ses principaux ouvrages sont : *les Ducs de Guise* (1877); *Histoire de Philippe II* (1880-1882); *Histoire générale des Emigrés pendant la révolution française* (1884).

Forney (BIBLIOTHÈQUE). Cette bibliothèque professionnelle municipale d'art et d'industrie, située à Paris, rue Titon, dans le faubourg Saint-Antoine, a été constituée grâce à une somme de 200.000 francs léguée par un industriel parisien, Aimé-Samuel *Forney,* et que la Ville de Paris, par décret du 27 février 1882, fut autorisée à accepter. L'inauguration eut lieu le 28 février 1886. Le fonds de la bibliothèque, dont l'objet est de compléter l'instruction technique des artisans et d'épurer le goût des artistes industriels de Paris, a été constitué par des livres, mais aussi des plans, des dessins, des graphiques de tout genre. Cette bibliothèque pratique le prêt à domicile. Après vingt-cinq années d'existence, en 1911, la bibliothèque dut être considérablement agrandie. Le catalogue général de la Bibliothèque Forney, dressé par les soins d'Henri Clouzot et Louis Engerand, représente la plus complète des bibliographies concernant les arts décoratifs.

FORNICATEUR, TRICE n. (lat. ecclés. *fornicator, trix*). Celui, celle qui commet le péché de fornication.

FORNICATION [*si-on*] n. f. (lat. ecclés. *fornicatio*). Dans le langage religieux, péché simple de la chair, c'est-à-dire relations charnelles entre personnes qui ne sont ni mariées ni liées par un vœu. || *Par extens.* Relations charnelles en général.

— *Fig.* Infidélité du peuple juif abandonnant le vrai Dieu pour les dieux étrangers.

— ENCYCL. Dans l'antiquité classique, le commerce d'un homme et d'une femme, libres tous deux des liens du mariage, était regardé comme à peu près indifférent. Mais la loi de Moïse le réprouvait sévèrement. Si la faute avait été commise avec une fiancée, le coupable devait être lapidé. La religion chrétienne a toujours vu dans la *fornication* une faute grave.

FORNICE [*niss*] n. f. (du lat. *fornix,* voûte). Bot. Ecaille en forme de voûte, qui ferme la gorge de certaines corolles tubuleuses, comme dans les borraginées.

FORNIQUER [*ké*] v. intr. (lat. *fornicari*). Commettre le péché de fornication.

FORNIX [*nikss*] n. m. (du lat. *fornix,* voûte). Anat. Syn. de TRIGONE CÉRÉBRAL.

FORNJOT, Géant scandinave, père de *Lä* (la Mer), *Logi* (le Feu) et *Kane* (le Vent). [Une saga, qui prétend prolonger jusqu'à l'époque historique sa descendance, n'est qu'un tissu de légendes.]

FORNO di Rivara, commune d'Italie (Piémont), sur la Viana, affl. du Mallone; 3.350 hab.

FORNO di Zoldo, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Bellune); 3.940 hab.

FORNOUE (en ital. *Fornovo di Taro*), ville d'Italie (Emilie, prov. de Parme), sur le *Taro;* 4.750 hab. Victoire remportée au pied des Apennins par l'escorte du roi Charles VIII sur les forces de l'Italie coalisées (6 juillet 1495).

Fornoue (BATAILLE DE). Après la conquête du royaume de Naples, Charles VIII, qui avait fait son entrée dans la capitale le 12 mai 1495, apprit la formation contre lui de la ligue de Venise (mars 1495) composée de la Sérénissime République, du pape Alexandre VI, de Ludovic le More, de l'empereur Maximilien et de Ferdinand d'Aragon. Charles VIII laissa 11.000 hommes à Naples, sous le commandement de Montpensier, vice-roi, et se hâta de rentrer en France pour ne point être coupé par l'armée des confédérés. A la tête de 10.000 hommes, parmi lesquels était Bayard, il traversa l'Italie par Rome, Sienne et Pise, franchit les Apennins au col de Pontremoli, et arriva devant l'armée ennemie forte de 40.000 hommes et campée sur la rive droite du Taro, près de Fornoue, sous les ordres de François de Gonzague, marquis de Mantoue. Le 6 juillet 1495, les Français attaquèrent l'ennemi. La bataille fut confuse, les Vénitiens furent bousculés, pendant que les estradiots de Gonzague pillaient le camp des Français. La victoire resta à Charles VIII qui franchit les Alpes après avoir secouru Louis d'Orléans à Novare, et signé une trêve avec Ludovic. C'est à Fornoue que les Italiens furent frappés de la *furia francese,* dont si souvent parle Machiavel.

FORNOUER [*nou-é*] v. tr. et intr. (de *fors* et *nouer*). Faire un nœud à un fil de trame ou de chaîne qui se brise au cours du tissage.

FORPAISER [*pê-zé*] v. intr. (de *fors,* et du lat. *pasci,* se repaître. — Empunte sa conjugaison à *forpaître.* V. PAÎTRE.) Se dit des bêtes qui vont paître hors de leur séjour ordinaire.

FORPAISER [*pê-zé*] v. tr. (V. l'art. précéd.) ou mieux **FORPAYSER** [*pé-i-zé*]. Bannir; dépayser.

— *Intransitiv.* Se retirer dans des parages éloignés (en parlant des bêtes poursuivies par les chasseurs).

— ***Se forpaiser*** ou ***Se forpayser*** v. pr. Au sens réfléchi, S'expatrier.

FORPAISSON [*pè-son*] n. f. (de *fors* et *paisson*). Délit commis par ceux qui font paître des porcs dans les bois sans en avoir le droit.

FORPAÎTRE v. intr. Véner. Syn. de FORPAISER.

FORQUERAY, nom de quatre musiciens français des XVIIe et XVIIIe siècles. Les deux plus illustres furent : ANTOINE (né à Paris en 1672, mort à Mantes en 1745), virtuose de la basse de viole et compositeur pour cet instrument; son livre de *Pièces de viole* fut publié en 1747 par son fils JEAN-BAPTISTE (né et mort à Paris 1699-1782), également violiste célèbre. Les deux autres Forqueray furent des organistes parisiens (MICHEL et NICOLAS-GILLES).

FORQUINE [*kin'*] n. f. Archéol. Syn. de FOURQUINE.

FORRER (Louis), homme d'Etat suisse, né à Islikon (Thurgovie) en 1845, mort à Berne en 1921. Il fit ses études de droit, fut de 1870 à 1873 procureur général du canton de Zurich, puis avocat brillant. Il entra au conseil national en 1874 comme représentant du canton de Zurich, et il se fit connaître comme l'un des orateurs les plus

actifs du parti radical. En 1891, il fit acquitter par les assises fédérales réunies à Zurich les membres du mouvement insurrectionnel tessinois. Il fit de grands efforts, à partir de 1890, pour organiser en Suisse l'assurance obligatoire contre la maladie et les accidents. Il rédigea sur l'indication des vœux populaires et à la requête du conseil fédéral un projet qui fut rejeté par le peuple à la suite d'un référendum, en 1900. Forrer quitta le Parlement et accepta le poste de directeur du bureau international des chemins de fer. Entré au conseil fédéral en 1902, il fut élu vice-président en 1904, président de la Confédération suisse en 1905, démissionna en 1917.

FORRES, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Elgin), près du golfe de Murray ; 4.700 hab. — Près de Forres, pierre sculptée dite *Pierre de Suénon*, supposée être un monument de la victoire de Malcolm II sur les Danois.

FORREST (Thomas), navigateur anglais du XVIIIe siècle, mort vers 1802. Cet employé de la Compagnie anglaise des Indes fonda un comptoir dans l'île Balambangan, près de Bornéo, en 1792, fit un voyage en Nouvelle-Guinée en 1774-1775, et explora l'archipel Mergui (golfe du Bengale) en 1789. Forrest a écrit un *Traité des moussons* (1784), un *Voyage de Balambangan à la Nouvelle-Guinée et aux Moluques* (1778) et un *Voyage de Calcutta à l'archipel Mergui* (1792).

FORREST (Nathan Bedford), général américain, né dans le comté de Marshall (Tennessee) en 1821, mort à Memphis (Tennessee) en 1877. Il se distingua pendant la guerre de Sécession dans les rangs des confédérés, et il fut l'un des derniers à mettre bas les armes.

FORREST (John), explorateur, homme d'Etat et premier pair australien, né près de Perth (Australie-Occidentale) en 1847, mort en mer en 1918. Entré au service topographique, il dirigea de 1870 à 1882 diverses expéditions à l'intérieur du pays. C'est lui qui forma le premier cabinet après la proclamation de l'autonomie gouvernementale de l'Australie. Il y prit le portefeuille des finances (1890). En 1903, il devint ministre de l'intérieur de la Confédération. Il représenta l'Australie-Occidentale aux deux jubilés de Victoria, et assista au couronnement d'Edouard VII. Il a publié divers ouvrages, entre autres : *Explorations in Australia* (1876) ; *Notes in Western Australia* (1883-1885).

FORRESTER (Alfred-Henri), plus connu sous le pseudonyme de ALFRED CROWQUILL [*Plume de corbeau*], artiste anglais, né et mort à Londres (1804-1872). Il débuta par divers articles, puis il étudia le dessin dans le but d'illustrer ses œuvres. En 1826, il publia : les *Contes excentriques*, dont texte et dessins étaient de lui. Il fut un des dessinateurs du *Punch* et de l'*Illustrated London News*. Il illustra aussi les ouvrages de son frère Charles-Robert **Forrester**, né et mort à Londres (1803-1850).

FORS [*for'*] prépos. (du lat. *foris*, hors). Excepté, hormis : *Tout est perdu,* FORS *l'honneur.* (Vx.) || Entre, comme préfixe, dans la composition d'un grand nombre de mots.

FORS, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 18 kil. de Niort ; 750 hab. Ch. de f. Etat. Grande distillerie d'eaux-de-vie. Château moderne et restes d'un château que François Ier (alors comte d'Angoulême) fit bâtir sur l'emplacement d'une ancienne forteresse qui avait servi de prison à Jean V duc de Bretagne en 1419.

forsan et hæc olim meminisse juvabit, mots lat. signif. : *Peut-être un jour ces souvenirs, eux aussi, auront pour nous des charmes.* Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, I, 203). C'est par ces mots qu'Enée cherche à réconforter ses compagnons dans leurs épreuves.

FORSBERG (Nils), peintre suédois, né à Rieseberga (Suède), mort à 92 ans en 1934. Elève de Bonnat, il obtint à Paris ses récompenses : en 1888, avec *la Fin d'un héros, souvenirs du siège de Paris (1870-1871)* ; en 1900, avec *Gustave-Adolphe, roi de Suède, avant la bataille de Lutzen.* — Son fils, Nils **Forsberg**, élève de Cormon et Humbert, a exposé au Salon de 1900, et envoyé un choix de ses œuvres à l'Exposition suédoise du Jeu de paume, en 1929.

FORSCHÉRITE [*for-ché*] n. f. Variété d'opale ou silice hydratée.

FORSELL (Charles DE), statisticien et ingénieur suédois, né à Sköttorp en 1783, mort à Stockholm en 1848. Chargé d'enseigner les sciences au prince Oscar, il devint membre de la Diète, fut anobli, et nommé directeur du cadastre (1824).

FORSENANT [*nan*], **E** adj. (adj. participial de *forsener*, anc. orthogr. de *forcener*). Vén. *Chien forsenant*, Chien courant qui montre une très grande ardeur à courre les bêtes fauves, noires ou carnassières.

FORSETE, un des dieux de la mythologie scandinave, fils de Balder et de Nanna. Dieu de la Concorde et de la Paix, son palais Glitner est couvert d'argent, et les murs en sont d'or.

FORSKAL (Pierre), naturaliste et voyageur suédois, né à Calmar en 1736, mort à Djérim (Arabie) en 1763. Disciple de Linné, professeur d'histoire naturelle à Copenhague en 1761, Forskal partit, cette même année, pour un voyage scientifique dans la région arabique. Il y mourut de la peste. Ses collections furent rapportées par Niebuhr, et ses notes publiées après sa mort. On y trouve les descriptions de quantité d'espèces nouvelles, de plantes et d'insectes.

FORSKALÉE [*forss-ka*] n. f. (de *Forskal*, nom propre). Genre d'urticacées, à fleurs monoïques, réduites à une étamine ou à un carpelle. (Les cinq ou six espèces connues sont des plantes méditerranéennes et africaines.)

FORSKALIA [*forss-ka*] n. f. (de *Forskal*, nom propre). Zool. Genre de siphonophores remarquables par l'élégance de leurs formes et qui habitent la Méditerranée et l'Atlantique tropical.

— ENCYCL. Une *forskalia* est une colonie dont les cloches natatoires, réunies en grand nombre, ont l'aspect d'une pomme de pin de cristal. Un petit flotteur surmonte les cloches. Les polypes nourriciers sont protégés par des lames cristallines en forme de feuillet.

FORSMAN. Biogr. V. KOSKINEN.

FORSMAN (Jaakko Oskar), homme politique finlandais, né à Lillkyro en 1839, mort à Helsingfors en 1899. Il soutint devant la faculté de droit d'Helsingfors la première thèse en langue finnoise (1874). Professeur à cette faculté, doyen (1882-1896), vice-recteur, il a publié de nombreux travaux sur le droit finlandais. Fennomane militant, il exerça une grande influence sur son parti.

FORST, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), dans une île de la Neisse ; 35.900 hab. Fabrique de draps, de savons ; construction de machines ménagères ; culture de tabac, commerce de bestiaux. — Ville de Bade (district de Carlsruhe) ; 3.000 hab.

FORST, ville d'Allemagne (Bavière, Palatinat), réunie à Aix-la-Chapelle. Nombreuses industries, fabrication de briques ; filatures de coton et de laines ; aciéries.

FORSTER [*tèr*] (Johann Reinhold), voyageur allemand, né à Dirschau en 1729, mort à Halle en 1798. Il fit partie, comme naturaliste, de l'expédition de Cook, puis fut directeur du Jardin botanique de Halle.

FORSTER (George), voyageur anglais du XVIIIe siècle, mort à Nagpoor (Inde) en 1792. Entré au service de la Compagnie des Indes, il accomplit du Bengale à la mer Caspienne un voyage dont les grandes étapes sont la vallée de Cachemire, Kaboul, Kandahar et Hérat (1782-1784). Après avoir publié des *Esquisses sur la mythologie et les mœurs des Hindous* (1785), il retourna à Calcutta, où, en 1790, paruit le début de son *Voyage du Bengale en Angleterre*. La fin en fut publiée à Londres après sa mort (1798).

FORSTER (Thomas-Ignace-Marie), savant anglais, né à Londres en 1789, mort à Bruxelles en 1860. A l'âge de seize ans, il commença la publication d'un *Liber rerum naturalium* et du *Journal du temps*. Il étudia l'influence des conditions atmosphériques sur la vie humaine, donna en grec une édition d'Aratus, puis un *Mémoire sur l'anatomie comparée du cerveau*, découvrit une comète (1819). En 1826, il publia une *Encyclopédie portative pour les bergers, marins et agriculteurs*. En 1830, il s'adonne à la métaphysique. L'art l'attire enfin et il compose une pastorale, une sonate, et l'*Harmonie des muses*. Sur la fin de sa vie, il se livre avec ardeur à l'étude de la botanique. En un mot, ce fut un véritable encyclopédiste ; de Candolle a donné son nom à une joncée, la *luzula Forsteri*.

FORSTER (François), graveur français, né au Locle, près de Neufchâtel, en 1790, mort à Paris en 1872. Il obtint le prix de Rome en 1814. Il a gravé d'après Raphaël *les Trois Grâces*, d'après Gros *François Ier et Charles Quint*, d'après Gérard *Wellington*. Il entra à l'Institut en 1844.

FORSTER (Charles), littérateur polonais, né à Varsovie en 1800, mort à Berlin en 1879. Il a publié : *la Pologne*, dans l'*Univers pittoresque* (1840) ; *Quinze ans à Paris* (1848) ; etc.

FORSTER (John), publiciste et biographe anglais, né à Newcastle en 1812, mort à Londres en 1876. Il devint directeur de l'*Examiner*, de la *Foreign Quarterly Review* et du *Daily News*. Ecrivain plein de verve, il ne fut pas moins remarquable comme critique que comme publiciste. Ses principaux ouvrages sont : *Vies des hommes d'Etat du Commonwealth anglais* (1836-1839) ; *la Vie et l'époque d'Olivier Goldsmith* (1848 ; 2e édit. revue, 1854) ; *Essais historiques et biographiques* (1859) ; *Histoire de la Grande Remontrance* (1860) ; *Sir John Eliot* (1864) ; *Vie de Walter Savage Landor* (1868) ; *Vie de Charles Dickens* (1871-1874). De sa *Vie de Swift* le premier volume seul put être rédigé ; il parut en 1875.

FORSTER (William Edward), homme d'Etat anglais, né à Bradpole (Dorsetshire) en 1818, mort à Londres en 1886. Filateur à Bradford, il y fut élu député comme candidat libéral. Lord Russell (1865-1866) lui confia le sous-secrétariat d'Etat des colonies. De 1868 à 1874, sous le ministère Gladstone, il fut vice-président du conseil pour l'éducation. En cette qualité, il contribua à l'établissement de l'instruction primaire officielle en Angleterre. Sous le second ministère Gladstone, il fut nommé secrétaire pour l'Irlande (1880). Il entra, après l'échec du *Home rule Bill*, dans les rangs des libéraux dissidents ou unionistes.

FÖRSTER. Biogr. V. FŒRSTER.

FORSTÉRITE [*forss-té*] n. f. (de *Forster*, nom propre). Substance minérale consistant en un péridot très magnésien.

FORSTERONIE [*forss-té, nî*] n. f. Genre de plantes de la famille des apocynacées, comprenant environ cinquante espèces de l'Amérique tropicale.

FORSYTH (William), horticulteur écossais, né dans le comté d'Aberdeen en 1737, mort en 1804. Il devint, en 1784, surintendant des jardins royaux de Kensington et de Saint-James. On a de lui : *Observations sur les maladies, les défauts et les accidents auxquels les arbres à fruits et les arbres forestiers sont sujets* (1791) ; *Traité de la culture des arbres fruitiers* (1804), traduit en français par Pictet-Mallet (1808).

FORSYTH (William), homme politique et écrivain anglais, né à Greenock en 1812, mort à Rutland-Gate en 1899. Il occupa de hautes situations : conseiller de la reine, conseiller pour les affaires des Indes, et représenta Marylebone aux Communes de 1873 à 1880. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence estimés, et il a fait dans le domaine littéraire des incursions heureuses.

FORSYTHIE [*ti*] n. f. (de *Forsyth*, nom propre). Genre d'arbrisseaux, de la famille des oléacées. (Les forsythies ont des fleurs tétramères, à corolle jaune d'or et campanulée, qui s'épanouissent avant les feuilles. Originaires de la Chine et du Japon, ces arbustes sont cultivés en France pour l'ornement des jardins.)

FORT [*for*], **E** adj. (du lat. *fortis*, courageux, fort). Qui dépasse le degré moyen, a en quantité plus que suffisante de...

— Qui a beaucoup de vigueur physique, d'énergie vitale : *Une* FORTE *constitution. Les enfants drus et* FORTS *d'un bon lait qu'ils ont sucé.* (La Bruyère.) *Convalescent qui ne se sent pas* FORT. || Qui a une grande solidité, beaucoup de résistance : *Poutre* FORTE. *Cuir, Ruban* FORT. || Qui a beaucoup de puissance, de moyens, de ressources : *Etat, Prince, Gouvernement* FORT. *Armée* FORTE. *Etre assez* FORT *pour triompher des lois. Place* FORTE. || Qui a beaucoup d'intensité, d'énergie, de violence, de mordant : *Voix, Vue* FORTE. *Vent* FORT. FORTES *chaleurs.* FORTE *fièvre.* FORTE *mer. Odeur* FORTE. *Haleine* FORTE. *Bouillon, Tabac, Beurre* FORT. *Liqueur* FORTE. || Qui a beaucoup de substance, fortifiant : *Aliments* FORTS. || Qui a beaucoup de développement, d'étendue, de grosseur : FORTE *stature. Personne* FORTE. FORTE *dose de...* FORTE *différence. Nombre* FORT. FORTE *somme.* FORT *budget.* FORT *salaire. Les blés sont* FORTS. || Qui est lourd, pénible, difficile : FORTE *tâche. C'est une* FORTE *dépense.*

Tant cette affaire à juger était *forte.*
LA FONTAINE.

— *Fig.* Qui a beaucoup d'efficacité, d'importance : FORTS *arguments,* FORTES *preuves. C'est le côté, le point* FORT *de ce raisonnement, de ce système. De* FORTES *objections. Un* FORT *témoignage. Une* FORTE *recommandation. Une* FORTE *instruction.* — *Par extens.* Qui dépasse trop la mesure : *Le paradoxe est* FORT. (Molière.) FORTES *plaisanteries.* || Qui a beaucoup de vigueur, d'énergie morale : *La femme* FORTE *de l'Ecriture.*

O dieux! que de faiblesse en une âme si *forte!*
CORNEILLE.

Le calme seul rend FORT. (Mme Romieu.) || Qui a beaucoup de capacité intellectuelle : *Une* FORTE *intelligence. Avoir l'esprit* FORT. *C'est une* FORTE *tête.* — *Par extens.* Qui a beaucoup de savoir, d'habileté : *Etre* FORT *à tous les jeux. Etre le plus* FORT *de sa classe.* || Qui a beaucoup de vivacité énergique, de concision (en parlant du style d'un écrivain, de la manière d'un artiste) : *De* FORTES *expressions. Une manière* FORTE. — *Par exagér.* Rude, outré, dur : *Epithète un peu* FORTE. *Couleurs un peu trop* FORTES.

— *Eau-forte.* V. à son ordre alph.

— *Main-forte.* V. à son ordre alph.

— Loc. DIV. *Colle forte.* V. COLLE. || *Poids fort*, Poids brut. || *Prix fort*, Prix qui comporte un rabais. || *Forte tête*, Personne de beaucoup de capacité ; et *en mauv. part*, Raisonneur, mutin, meneur. || *Tête forte*, Homme qui porte bien le vin. || *Esprit fort*, Personne qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion : *Les* ESPRITS FORTS *savent-ils qu'on ne les nomme ainsi que par ironie?* (La Bruyère.) — Personne qui veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes établies : *Il est des* ESPRITS FORTS *qui nient la science.* || *A plus forte raison*, Pour une raison encore plus puissante, d'une manière encore plus sûre. || *Cela est plus fort que moi*, Il m'est impossible de résister à... || *Ce n'est pas fort*, Ce n'est pas intelligent, ou pas adroit, ou pas extraordinaire, etc. || *En dire de fortes*, Dire des choses incroyables ou inconvenantes. || *C'est fort! C'est un peu fort*, Cela est difficile à admettre, à croire. || *Fort en gueule*, Qui a la repartie vive, insolent ; qui n'est hardi qu'en paroles. || Pop. *Fort en mie*, Homme gros. || *Se faire fort de*, S'engager à. V. FORT adv. || *Se porter fort pour quelqu'un*, S'en porter garant. || *Etre fort comme un bœuf, comme un Turc*, Etre extrêmement robuste. (Cette dernière locution remonte probablement au temps des Croisades). || Ironiq. *Il est le plus fort, il portera les coups.* Se dit pour exprimer l'extrême faiblesse de quelqu'un. || *Fort en thème*, En bonne part, Personne qui a eu du succès au collège. — *Ironiq.* Se dit de quelqu'un qui n'a qu'une sorte d'intelligence scolaire.

— Agric. Se dit des terres où l'argile domine, et qui sont difficiles à labourer.

— Astrol. *Planète forte*, Planète à influence très efficace.

— Ecrit. sainte. *Le Dieu fort*, Le dieu des Hébreux, par comparaison avec les dieux impuissants des Gentils. || *Le fort armé*, Le démon. || *Femme forte*, Femme énergique et courageuse, par allusion à la femme idéale dont l'Ecriture trace le tableau (Prov. XXXI, 10-31).

— Fauconn. *Volée de poing fort*, Action du fauconnier qui lance son oiseau de poing sur le gibier qu'il doit prendre.

— Géol. *Terres-fortes*, Terres argileuses, contenant 0,45 à 0,50 p. 100 d'argile.

— Gramm. *Articulation forte*, Celle qui se produit la bouche étant presque fermée. || *Muettes fortes* ou substantiv. *Fortes*, Nom qu'on donne aux consonnes *p, t, k.* (Syn. SOURDES.)

— Manèg. *Cheval qui a la bouche forte*, Celui qui a la bouche dure et peu sensible. || *Cheval fort en bouche*, Cheval qui résiste au mors.

— Mar. *Navire fort en artillerie*, Navire pourvu d'un armement puissant. || *Fort en bois*, Bâtiment dont l'échantillon des pièces de membrure est important. || *Fort de côté*, Très stable. || *Forte brise*, Terme de notation de la météorologie du bord. || *Mer forte*, Etat de la mer quand les lames sont creuses et fatiguent le bâtiment.

— Métriq. anc. *Demi-pied fort*, Celui qui porte le temps marqué, que la voix met en relief par un accroissement d'intensité. (On dit aussi PIED FORT de celui qui, dans un groupe de deux pieds, porte le temps marqué.)

— Métrol. Se dit des monnaies dont la valeur réelle dépasse celle qu'on leur attribue en les donnant en payement. || *Forte monnaie*, Monnaie de compte qui était autrefois en usage et valait trois cinquièmes de plus que la monnaie ordinaire en France. || *Denier fort*, Somme que le débiteur était tenu de donner en sus de la somme qu'il devait, lorsque le denier eut été décrié. || *Prêter au denier fort.* Se disait autrefois pour prêter à un taux usuraire.

— Mus. *Temps fort*, Temps de la mesure sur lequel on renforce le son : *Le premier temps est le* TEMPS FORT *de la mesure à deux temps.* V. TEMPS.

— Ponctuation orthogr. *Forte*, Se dit de toute ponctuation autre que la virgule, la ponctuation étant supposée mise selon les habitudes françaises.

— *Substantiv.* et au masc. Personne, chose, qui a beaucoup de vigueur, de solidité. || *Fort de la halle* ou simplement *Fort*, Portefaix asserménté qui fait le service des Halles de Paris. || Qui a la puissance, les ressources : *Protéger le faible contre le* FORT. || Qui a de l'énergie morale : *C'est un* FORT.

— *Fig.* Ce en quoi une personne se distingue, excelle : *L'intrigue est le* FORT *des faibles. Les mathématiques, voilà son* FORT. || Ce qu'il y a de plus solide, de plus important, de plus difficile dans une chose : *Le* FORT *et le faible d'une cause. Après avoir examiné le* FORT *et le faible des sciences.* (Voltaire.) *Ce n'est pas sur moi que tombe le* FORT *de cette accusation.* (Pascal.) *Que reste-t-il? Le plus* FORT *en est fait.* (La Fontaine.) || Le plus haut degré d'une chose : *Au* FORT *de la chaleur, de la moisson. Dans le* FORT *du combat, de la fièvre.* || La partie la plus dense, la plus serrée : *Le* FORT *d'un bois, d'un taillis.* — *Piquer dans le fort*, Pousser son cheval au galop dans la partie fourrée

du bois. || *Fort du pied*, Côté du pied qui appuie le plus sur la terre.

— Loc. div. *Du fort au faible, Le fort portant le faible*, Toutes choses étant compensées, ce qui manque d'un côté étant compensé de l'autre.

— Art milit. V. art. suiv.

— Escr. *Fort d'une épée*, Tiers du tranchant, à partir de la garde, avec lequel les parades ont plus de force qu'avec la pointe. || *Mi-fort*, Partie de l'épée qui est entre le fort et le faible.

— Mar. *Fort d'un navire*, Sa partie la plus large. (On dit aussi LARGEUR AU FORT.) || *Fort* ou *Réduit*, Endroit où les grosses pièces des premiers cuirassés étaient réunies dans un abri cuirassé. || *Fort d'une pièce de bois*, Sa largeur maximum.

— Monn. *Travailler sur le fort*, Limer, buriner des flans dont le poids dépasse celui que doit avoir la monnaie pour la fabrication de laquelle ils sont destinés.

— Relig. *Pain des forts*, Eucharistie.

— Techn. *Fort de guède*, Pied donné par le teinturier à une couleur bien foncée. || *Fort d'une balance romaine*, Partie de la balance qui est la plus proche du point de suspension.

— Théâtr. Autref., *Premier fort*, Rôle de première amoureuse. || *Second fort*, Rôle de seconde amoureuse.

— Véner. Repaire, retraite de certains animaux dans un bois fourré : *Traquer un sanglier dans son* FORT.

— *Adverbialem.* D'une manière forte, vigoureusement : *Frapper* FORT. *Crier très* FORT. || Extrêmement, beaucoup : *Être* FORT *inquiet. Se tromper* FORT. || Très : FORT *bien !* || Pop. *Aller fort*, Exagérer.

— *De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet*, Se dit pour exprimer que l'on passe de choses étonnantes à de plus étonnantes encore.

— GRAMM. Dans *Se faire fort, Se porter fort*, signifiant *Prendre l'engagement, Se porter garant*, FORT est considéré comme adverbe : *Femme qui* SE FAIT FORT *d'obtenir la signature de son mari.* — Quand *Se faire fort* signifie *Tirer sa force de*, alors *fort* est adjectif et variable : *Femme qui* SE FAIT FORTE *de l'approbation de son mari.* (Cette invariabilité repose sur l'usage seul, et elle est d'autant plus extraordinaire que *garant* est toujours variable dans *Se faire garant, Se porter garante.*)

— PROV. **La jeunesse est forte à passer**, Les jeunes gens modèrent difficilement leurs passions. || **Quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus malin**, Il faut suppléer à la force par l'habileté.

— ALLUS. LITTÉR. **La raison du plus fort est toujours la meilleure**, La volonté du plus fort est toujours celle qui prévaut. (Vers de la fable de La Fontaine : *Le Loup et l'Agneau.*)

— SYN. (Adj.). **Fort, robuste, vigoureux.** — (Adv.). **Fort, abondamment**, etc. V. ABONDAMMENT.

— ANTON. **Débile, exténué, faible, fragile, frêle, pauvre.**

— ENCYCL. Dr. admin. *Forts de la Halle.* Chargés des opérations matérielles des ventes en gros aux Halles centrales, à Paris, au nombre de 600 environ, ils sont commissionnés par la préfecture de police, et demeurent sous sa surveillance.

Il ne faut pas les confondre avec les *forts livreurs* ou *forts de ville*, qui déchargent les farines chez les boulangers, ni avec les portefaix.

Fort, à Paris.

Fort comme la Mort, roman, par Guy de Maupassant (1889), œuvre d'analyse psychologique d'une poignante émotion. Un peintre, uni par une liaison solide et ancienne avec une femme du monde, s'éprend de la fille de celle-ci et se tue.

FORT [*for'*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Ouvrage de fortification, qui est composé d'un plus ou moins grand nombre de fronts. || Ouvrage de défense d'une certaine étendue, quelle que soit sa configuration. || *Forts de campagne*, Fortins. || *Forts carrés*, Forts bastionnés à quatre fronts. || *Forts à étoiles*, Forts à angles rentrants et saillants, dont le plan figure une étoile. || *Forts détachés*, Forts qui sont à distance du corps de la place.

— SYN. **Fort, forteresse.**

— ENCYCL. Le *fort* diffère généralement de la forteresse ou place forte en ce sens qu'il n'est pas établi autour d'un centre de population mais seulement sur une position stratégique.

On distingue des forts *isolés* et des forts *détachés*. Ces derniers font partie de l'ensemble des ouvrages qui constituent une grande place forte ou un camp retranché. Leur objet essentiel est de tenir l'ennemi à distance des abords de la place, pour l'empêcher d'attaquer directement celle-ci. Pour obtenir ce résultat, les *forts détachés* doivent être établis en avant de la place à une distance qui augmente en même temps que s'accroît la portée de l'artillerie : tels, les forts construits en 1840 autour de Paris, et dont l'éloignement était devenu insuffisant dès 1870.

Les forts isolés sont indépendants de toute place forte.

Les *forts d'arrêt* sont des forts isolés, d'étendue relativement peu considérable, destinés seulement à arrêter, ou plutôt à ralentir, au début d'une guerre, la marche envahissante de l'ennemi, pour l'empêcher de troubler la mobilisation et la concentration des troupes nationales. Ils sont donc établis dans le voisinage de la frontière, à proximité des routes d'invasion et surtout des voies ferrées. Leur utilité, à peu près insignifiante au début de la Grande Guerre, en 1914, a conduit à renoncer à l'emploi des forts isolés ou d'arrêt.

Les forts étaient jadis construits sur un dessin polygonal. De nos jours, on s'est efforcé de réduire leur visibilité, et par suite leur vulnérabilité, en les établissant à fleur de sol, dans des massifs fortement bétonnés, où se logent leurs magasins à vivres et à munitions, leur garnison, et d'où émergent seulement, juste au moment où leurs grosses pièces se disposent à tirer, les coupoles cuirassées de leurs tourelles. V. planche FORTIFICATION.

Fort Chabrol, nom donné plaisamment, en 1899, à l'hôtel du 51 de la rue de Chabrol, à Paris, siège de la *Ligue antisémitique*, où le journaliste Jules Guérin, menacé des poursuites de la Haute cour, se défendit trois semaines avec quelques amis, et finit par capituler.

FORT (Jean-Antoine-Siméon), dit **Siméon-Fort**, peintre français, né à Valence (Drôme) en 1793, mort à Paris en 1861. Élève de Brune, il s'est adonné avec talent à l'étude de l'aquarelle, de la sépia et de la gouache. Chargé par le gouvernement de reproduire, pour le musée de Versailles, les principaux événements de la Révolution et de l'Empire, il visita l'Italie, l'Egypte, l'Allemagne, la Belgique, etc., et consacra dix années de sa vie à exécuter une longue suite d'aquarelles vivement appréciées.

FORT (Paul), poète français, né à Reims en 1872. Il fut de bonne heure mêlé au mouvement symboliste. Il fonda le théâtre des Arts (1890-1893), où il fit représenter des œuvres originales, collabora au *Mercure de France*, à *l'Ermitage*, etc., dirigea de 1905 à 1914 la revue *Vers et Prose*, importante dans l'histoire du symbolisme, et fut élu en 1912 prince des poètes, en remplacement de Léon Dierx. Sa production poétique, très abondante, est réunie dans plus de trente volumes de *Ballades françaises : Montagne, forêt, plaine, mer* (1898) ; *les Idylles antiques* (1900) ; *Paris sentimental ou le Roman de nos vingt ans* (1902) ; *Coxcomb ou l'Homme tout nu tombé du paradis* (1906) ; *Ile de France* (1908) ; *Chansons pour me consoler d'être heureux* (1913) ; *les Fleurs de lys* (1926) ; *Rois de France* (1931) ; *le Pèlerin de la France* (1948) ; *Empire de France* (1953), etc. Ajoutons-y : *Louis XI, curieux homme*, légende dramatique représentée en 1921. P. Fort dispose ses poèmes, bien qu'ils soient rythmés et rimés ou du moins assonancés, comme s'ils étaient de la prose. En outre, il emprunte à la chanson populaire cette licence de compter ou de ne pas compter l'e muet, suivant ses besoins. « J'ai cherché, dit-il, un style pouvant passer, au gré de l'émotion, de la prose au vers et du vers à la prose : la prose rythmée fournit la transition. » Pour le fond, son lyrisme, à la fois sentimental et ironique, est ingénieux, vagabond, souvent frais et charmant.

Paul Fort. — Cl. H. Manuel.

FORTALEZA, ville du Brésil, capit. de l'Etat de Ceara, aux bords du Ceara ; 155.664 hab. Coton, café, cacao.

FORT-ARCHAMBAULT, poste important de la colonie du Tchad, sur la rive gauche du moyen Chari (A.-E. F.), au confluent du bahr Keita. Centre de culture du mil. Port fluvial ; 1.586 hab.

FORT-ASSINIBOINE, station militaire des Etats-Unis (Montana), sur le Milk River et le ch. de f. Nord-Pacifique, au pied des Bear Paw Mountains.

FORT-COPPOLANI (anciennem. **Tidjikdja**), localité de la Mauritanie (Afrique-Occidentale française, dans le Tagant), où Coppolani fut tué en 1905.

FORT-DAUPHIN, ville de Madagascar (pays d'Anosy), sur la côte sud-est ; 3.980 hab. Riz, bois de construction. Fondée en 1643 par les Français, et restée longtemps le siège principal de leurs établissements à Madagascar.

FORT-DE-FRANCE (autref. *Fort-Royal*), ch.-lieu administratif de la Martinique (Antilles françaises), sur la *baie de Fort-de-France* (mer des Antilles), au midi des pitons du Carbet ; 39.600 hab. Port bien abrité ; arsenal, bassin de radoub. Lieu de naissance de l'impératrice Joséphine. Sanatorium sur la colline de Balata. — Le *canton de Fort-de-France*, un des cinq de l'arrondissement Sud, a 2 comm., et 52.000 hab.

FORT DE GUYENNE n. m. Monnaie d'or ainsi appelée parce que le type en était Samson terrassant le lion. (Ces pièces furent frappées par Charles, duc de Guyenne, frère de Louis XI.)

FORT-DENIER [*for-de-ni-é*] n. m. Différence à payer en sus d'une somme due, à défaut d'une pièce de monnaie atteignant exactement le prix fixé. (Ainsi, pour payer 1 centime et demi, la pièce d'un demi-centime n'existant pas, il faudra donner 2 centimes ; le fort-denier sera, dans ce cas, le demi-centime payé en sus.) [Vx.]

FORT-DE-POSSEL, poste de la colonie de l'Oubangui-Chari (A.-E. F.), sur la rive droite de l'Oubangui, au confluent de la Kémo. Ancien terminus de la route du Tchad et point de départ de nombreuses missions d'exploration.

FORT-DODGE, ville des Etats-Unis (Iowa), ch.-lieu du comté de Webster, sur le Desmoines, affluent du Mississipi ; 19.340 hab. Centre d'un district houiller.

FORTE [*fort'*] adv. Mar. Assez, c'est assez : FORTE *virer.*

FORTE [*té*] adv. Musiq. Mot italien qui signifie *fort* et qu'on met aux endroits où il faut renforcer le son. (Généralement abrégé en *f* ou *F.*)

— *Substantiv.*, au masc., et invar. Passage fortement accentué : FORTE *mal exécuté.*

— Techn. S'est dit pour PIANO-FORTE.

FORTEBRACCI (les), l'une des plus illustres parmi les familles de condottieri du XVe siècle. — Nicolas **Fortebraccio** fut son plus illustre représentant. En 1424, à la mort de son oncle, Braccio di Montone, il fut reconnu pour chef par ses bandes d'aventuriers et commença par se mettre au service de Florence. En 1429, il soumit Volterra pour le compte de la République, puis vint assiéger Lucques. Mais les Lucquois firent une vigoureuse résistance, et l'emploi des fusils, qui parurent à cette occasion pour la première fois sur un champ de bataille, contribua peut-être à leur assurer la victoire. Ce fut alors qu'il reprit, de concert avec François Sforza, la tête du mouvement contre la papauté. En 1433, il envahit le domaine de Saint-Pierre, s'empara de Tivoli et menaça Rome. Le pape Eugène IV arrêta un moment ses succès en le brouillant avec François Sforza. Mais les Romains chassèrent le pape, qui s'enfuit à Livourne en 1434, et ouvrirent les portes de leur ville à Fortebraccio. Les pontificaux ayant continué la campagne, il finit par être blessé mortellement, à la bataille de Capo-di-Monte (1435). — Son parent Nicolas Piccinino lui succéda, ainsi que Carlo **Fortebraccio**, fils légitime de Braccio. Avec Carlo Fortebraccio (1479) finit la grandeur de la famille des Fortebracci.

FORTE-CLAMEUR n. f. Dr. cout. Amende qu'on faisait payer, en certains endroits, à quiconque perdait un procès.

FORTEGUERRA, héroïne italienne du XVIe siècle. Sienne, sa patrie, ayant été assiégée en 1554 par Cosme de Médicis, elle participa à la défense de la ville. Son exemple entraîna la population siennoise qui contribua, sous les ordres de Blaise de Montluc, au salut de la cité.

FORTEGUERRI ou **FORTIGUERRA** (Nicolas), dit l'**Ancien**, cardinal italien, né à Pistoie en 1419, mort à Viterbe en 1473. Evêque de Teano (1458), cardinal (1460), il obtint de Ferdinand V la restitution au Saint-Siège de Terracine et de Bénévent. On lui doit le Collège et la Sapience de Pistoie.

FORTEGUERRI (Scipione), érudit italien, plus connu sous le nom de **Carteromaco** (traduction grecque de *Forteguerri*), né à Pistoie en 1466, mort à Florence en 1515. Il se rendit à Venise, fut un des fondateurs de l'académie Aldine, et prépara avec une rare érudition plusieurs éditions pour Alde Manuce, notamment celle de Démosthène. Venu à Rome, il jouit de la faveur de Léon X. Parmi ses écrits, citons : *Oratio de laudibus litterarum græcarum* (qui se trouve en tête du *Thesaurus* de H. Estienne).

FORTEGUERRI (Niccolo), écrivain italien, né à Pistoie en 1674, mort à Rome en 1735. Prélat, il occupa plusieurs charges à Rome et accompagna le cardinal Zondadori en Espagne (1702-1705). Il a traduit les comédies de Térence, et écrit des « *Capitoli* », des *Epîtres poétiques*, et surtout un poème héroï-comique, *Richardet* (composé de 1716 à 1725) : il y fait, sous une forme plaisante et facile, une parodie pleine de fantaisie et parfois de verve satirique (contre la cour romaine et les moines) des héros de Pulci, de Boiardo et de l'Arioste.

FORTELET [*lè*] n. m. Syn. peu us. de FORTIN.

FORTEMENT [*man*] adv. D'une manière forte, ferme, solide : *Un arbre* FORTEMENT *secoué par la tempête. Un nœud* FORTEMENT *serré.* || D'une façon très nette, très sensible, très visible : *Le contour des membres doit être accusé* FORTEMENT. (Buffon.)

— *Fig.* Grandement, beaucoup : *Un trône* FORTEMENT *ébranlé. Une personne* FORTEMENT *irritée.* || Énergiquement, ardemment : *Une âme* FORTEMENT *trempée. A qui veut* FORTEMENT *les choses, nul obstacle invincible.* (Bossuet.)

— ANTON. **Faiblement.**

FORTE-PIANO [*té*] adv. Mus. Indication de nuance représentée par l'abréviation *Fp*, indiquant qu'il faut d'abord chanter ou jouer fort, et tout de suite après *piano.*

— *Substantiv.* au masc., et invar. : *Un* FORTE-PIANO.

FORTERESSE [*rèss*] n. f. (de *fort*). Lieu fortifié, destiné à recevoir une garnison et à défendre une certaine étendue de pays. || Lieu fort, servant de prison d'Etat : *Quelques* FORTERESSES *affamées de prisonniers se juchent sur des rocs comme de vieux vautours.* (Chateaubriand.)

— *Fig.* Moyen de défense, refuge suprême : *C'est là que les impies se retranchent comme dans leur* FORTERESSE *imprenable.* (Bossuet.) *Le village est la dernière* FORTERESSE *de l'ignorance et de la misère.* (E. About.)

— Aviat. *Forteresse volante*, Avion quadrimoteur américain de bombardement, utilisé au cours de la Seconde Guerre mondiale.

— SYN. **Forteresse, fort.** V. FORT (n. m.).

— ENCYCL. Milit. Le mot *forteresse* est longtemps resté peu usité dans le langage militaire français, où l'on employait — et où l'on emploie encore — de préférence, le terme de *place forte* pour désigner une ville entourée de fortifications, et celui de *fort* pour indiquer un ouvrage établi à l'écart de tout centre de population. C'est surtout après la guerre franco-allemande de 1870 qu'on s'est servi, en France, du terme de « forteresse », plutôt pour qualifier les troupes ou les armes qui servent à l'attaque ou à la défense des places fortes, que pour désigner ces places elles-mêmes ; on a dit : *artillerie de forteresse, troupes de forteresse, guerre de forteresse*, pour signifier de l'artillerie, des troupes, etc., appliquées plus spécialement à la guerre de siège.

FORTESCUE, ancienne famille anglaise, qui fait remonter son origine à Richard le Fort, compagnon de Guillaume le Conquérant. Elle a pour devise : « *Forte scutum salus ducum* », parce que Richard sauva le duc de Normandie à la bataille d'Hastings, en le couvrant de son bouclier.

FORTESCUE (sir John), jurisconsulte anglais, né à Wear-Gifford (Devonshire) vers 1394, mort à Ebrington (Gloucestershire) vers 1476. En 1442, il était premier juge de la cour du banc du roi. Lancastrien, il suivit Henry VI en Ecosse et fut compris dans la liste de proscription dressée par les yorkistes. Revenu en Angleterre en 1471, Fortescue était présent à la bataille de Tewkesbury. Le plus important de ses ouvrages est le *De laudibus legum Angliæ*, le plus ancien des traités de droit constitutionnel anglais. Un autre de ses ouvrages a pour titre : *On the governance of the Kingdom of England.* Fortescue y distingue la monarchie absolue de la monarchie constitutionnelle.

FORTESCUE (Hugh, comte), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1783, mort à Exeter en 1861. Il occupa les hautes fonctions de lord-lieutenant d'Irlande (1839-1841) et de grand intendant de la Couronne (1846-1850). Il appartenait au parti whig.

FORTESCUE (Hugh, comte), homme politique anglais, né en 1818, mort en 1905, fils du précédent. Libéral avancé, il s'occupa d'œuvres philanthropiques.

FORTESCUE (Chichester Samuel Parkinson), lord Carlingford, homme d'Etat anglais, né à Glyde-Farm (comté de Louth) en 1823, mort à Marseille en 1898. Libéral avancé, il se sépara de Gladstone en 1886 lors de la discussion du projet de *Home rule.*

FORTESCUE, fleuve côtier de la Westralie (Australie), né au pied des monts Bruce, et finissant dans l'océan Indien, en face de l'île Barrow. Cours, environ 280 kil.

FORTH, fleuve côtier d'Ecosse, tributaire de la mer du Nord. Né dans les Grampians, au nord-ouest de Glasgow, il

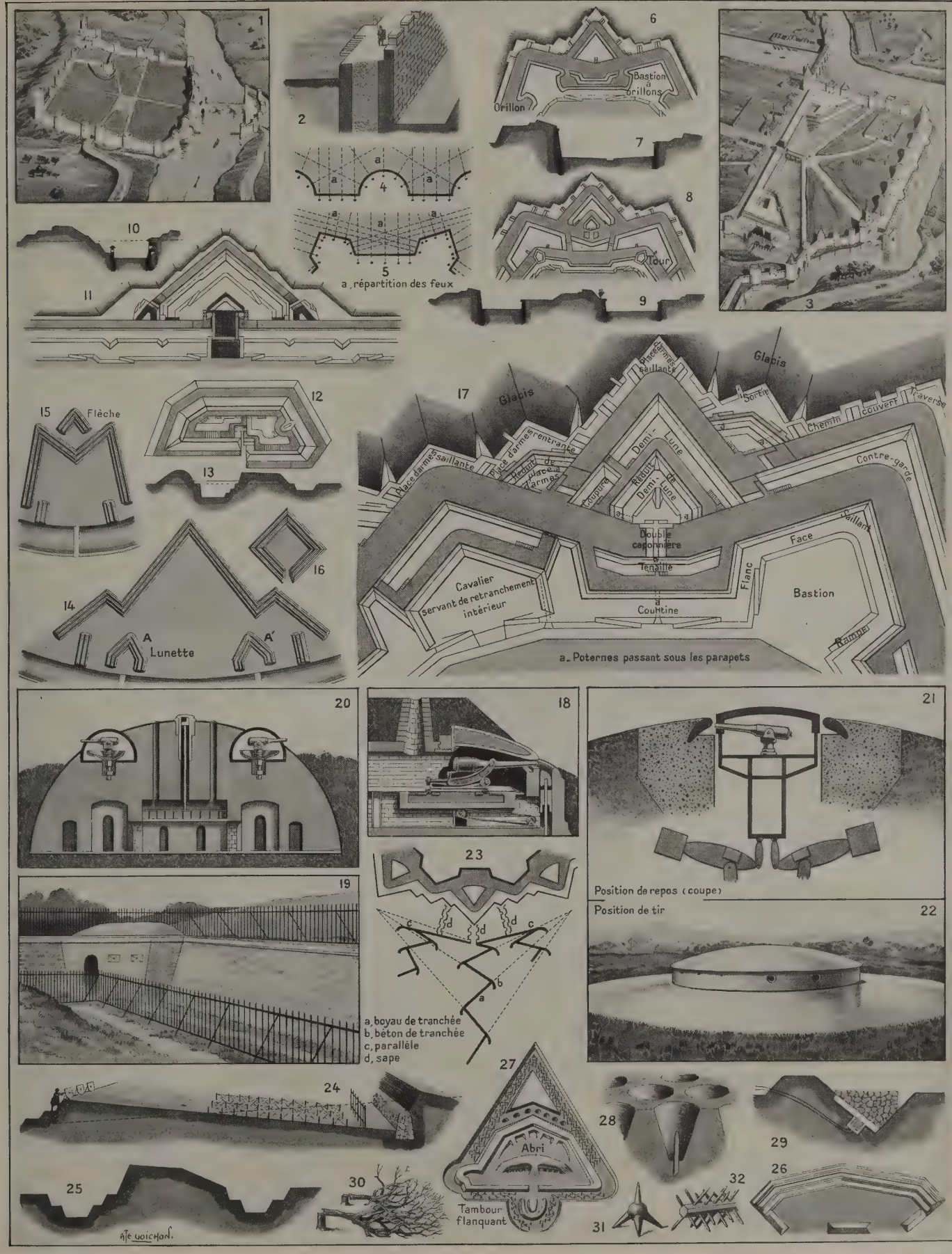

FORTIFICATIONS. — *PLANCHE I :* 1. Perspective cavalière d'une ville romaine fortifiée; 2. Coupe d'une muraille de fortification romaine; 3. Fortifications de la ville de Metz au XVIe siècle; 4. Tracé à tours flanquantes; 5. Tracé bastionné; 6. Premier système de Vauban; 7. Profil du corps de place; 8. Troisième système de Vauban (tracé de Neuf-Brisach); 9. Profil dans le front de Neuf-Brisach; 10. Profil du corps de place; 11. Front d'étude polygonal français; 12. Redoute de compagnie, type français; 13. Coupe; 14. Redan avec flancs; 15. Queue d'aronde avec flèche; 16. Redoute; 17. Front d'étude bastionné; 18. Casemate avant 1885; 19. Fossé avec double grille (1900); 20. Fort d'arrêt souterrain en 1914 (coupe); 21, 22. Coupole à éclipse; 23. Attaque régulière; 24. Coupe d'un ouvrage d'infanterie; 25. Ouvrage de compagnie (profil); 26. Ouvrage de compagnie (plan); 27. Grande redoute d'infanterie (plan); 28. Trous à loup; 29. Fougasse; 30. Abatis; 31. Chausse-trape; 32. Cheval de frise.

FORTIFICATIONS

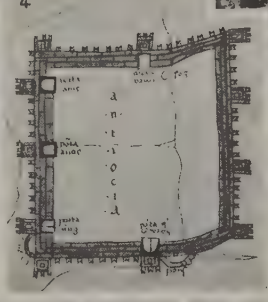

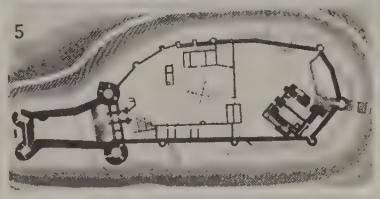

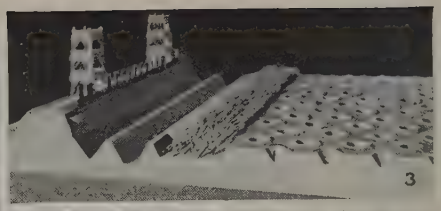

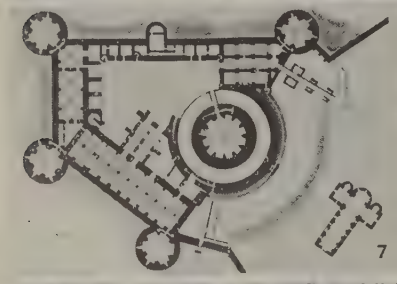

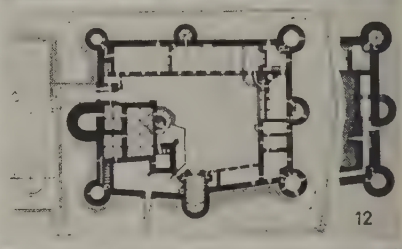

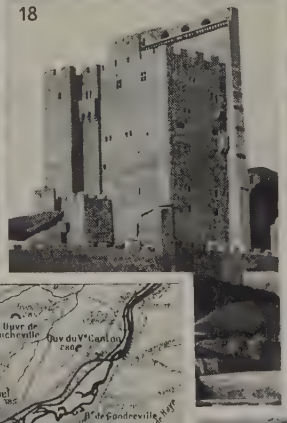

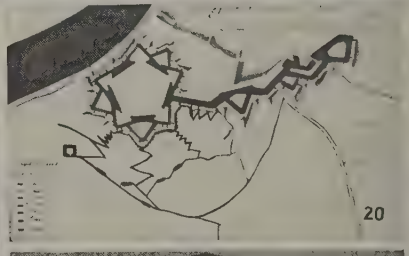

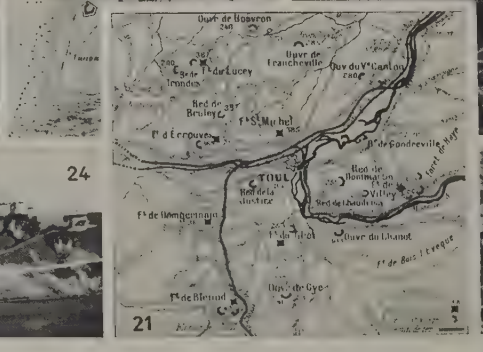

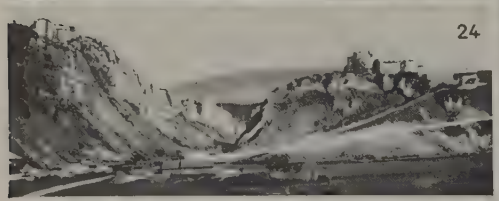

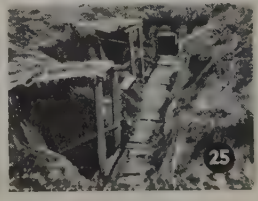

FORTIFICATIONS. — *PLANCHE II* : 1. Fortifications romaines (fragment de circonvallation devant Avaricum) ; 2. Ville romaine fortifiée (l'oppidum d'Uxellodunum) ; 3. Travaux de l'armée romaine de César devant Alésia (retranchement de la contrevallation) ; 4. Plan d'une ville fortifiée (Antioche, XIe siècle) [Bibliothèque nationale] ; 5. Plan d'un château féodal du XIIe siècle (Arques) ; 6. Plan d'un château féodal du XIIe siècle (Château-Gaillard) ; 7. Plan d'un château féodal du XIIIe siècle (Coucy) ; 8. La Tour de Coucy en 1914 avant sa destruction par les Allemands ; 9. Une « échelade » au XIVe siècle (les murailles du château de Brest, pris en 1342 par le comte de Montfort) ; 10. La Cité de Carcassonne (XIIe-XIVe s.) ; 11. La Cité de Carcassonne (un châtelet) ; 12. Un château fort de la fin du XIVe siècle (Pierrefonds) ; 13. Donjon de Vincennes (XIVe s.) ; 14. Fortifications de Paris (fin du XIVe s.) gravure tirée d'un manuscrit du British Museum, *la Vie de Charles d'Orléans*] ; 15. Fortifications d'une ville au XIVe siècle (bombardement des murailles) ; 16. Siège d'une ville (attaque des murailles par feux croisés de pièces d'artillerie abritées) [seconde moitié du XVIe siècle] ; 17. Siège de Guines (XVIe s.), d'après une estampe de la Bibliothèque nationale ; 18. Un donjon quadrangulaire du début du XVIIe siècle (la tour de Crest) ; 19. Fortifications à la Vauban, Schlestadt ; 20. Attaque d'une citadelle (prise d'Anvers en 1746) ; 21. Ceinture de forts d'une place de guerre (Toul) en 1914 ; 22. Un fort de la période qui a suivi la guerre de 1870-1871 (Sennecey, de la ceinture fortifiée de Dijon), construit en 1875 (musée de l'armée) ; 23. Fort allemand de la même époque (défense de Strasbourg, musée de l'armée) ; 24. Les forts de Joux et du Larmont commandant les routes de Neuchâtel et de Lausanne ; 25. Fragment de fortifications temporaires (boyau desservant des abris souterrains) ; 26. Le fort de Vaux (fin 1916).

reçoit les eaux du lac Katrine (en partie détournées vers Glasgow), passe à Stirling et se perd dans l'énorme estuaire qu'est le *golfe* ou *firth de Forth* traversé par un immense pont métallique. Cours, 158 kil.

Forth-et-Clyde (CANAL DE), unissant le Forth et la Clyde, c'est-à-dire la mer du Nord et l'Atlantique. Il commence dans le *Forth*, à Grangemouth (N.-E. de Falkirk), et se termine à Bowling (N.-O. de Glasgow). Longueur, 60 kil.

FORTIA [*ti*a], famille française originaire d'Aragon, connue depuis la fin du XIe siècle. Elle s'est divisée en quatre grandes branches : *Fortia-Chailly*, *Fortia d'Urban*, *Fortia de Montréal*, et *Fortia de Piles*.

FORTIA D'URBAN (Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine, marquis DE), érudit, né à Avignon en 1756, mort à Paris en 1843. Nommé par le pape colonel des milices d'infanterie du comtat Venaissin, membre en 1790 de la municipalité d'Avignon, il se fixa à Paris après le 9-Thermidor, et devint en 1809 membre libre de l'Académie des inscriptions. Parmi ses nombreux ouvrages, trop hâtivement élaborés, nous citerons : *Introduction à l'histoire de la ville d'Avignon* (1805) ; *Introduction à l'étude de l'histoire ancienne* (1805-1809 ; 10 vol.) ; *Antiquités et Monuments du département de Vaucluse* (1808) ; *Essai sur l'origine de l'écriture* (1832).

FORTIA DE PILES (Alphonse-Toussaint, comte DE), militaire et musicien français, né à Marseille en 1758, mort à Sisteron en 1826. Il fut officier et gouverneur de Marseille avant la Révolution. Il fit représenter à Nancy quatre opéras : *la Fée Urgèle*, *Vénus et Adonis*, *le Pouvoir de l'amour*, et *l'Officier français à l'armée*. Il a publié, en outre, plusieurs compositions instrumentales.

FORTIFIABLE adj. Qui peut être fortifié.

FORTIFIANT [*fi-an*], E adj. Qui fortifie : *Une nourriture* FORTIFIANTE ; et au fig. : *Une lecture* FORTIFIANTE.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un* FORTIFIANT. *Prendre des* FORTIFIANTS.
— ANTON. **Débilitant, e.**
— ENCYCL. V. TONIQUE.

FORTIFICATEUR n. m. Ingénieur qui s'occupait spécialement des travaux de fortification. (VX.)

FORTIFICATION [*si-on*] n. f. Art ou action de fortifier, de construire des ouvrages de défense militaire : *Connaître la* FORTIFICATION. || Ouvrage de défense militaire : *Les anciennes* FORTIFICATIONS *de Paris*. || *Fortification naturelle*, Obstacle naturel qui protège une position.
— Jeux. *Fam.* La bande d'un billard.
— ENCYCL. La *fortification* facilite la lutte au défenseur d'une position et lui permet ainsi de résister à un adversaire supérieur.

Le principe essentiel de la fortification consiste à organiser, entre le défenseur et l'assaillant, un obstacle qui s'oppose à la marche de ce dernier, protège en outre le défenseur contre les projectiles ennemis, et permette à ce défenseur de lancer les siens. C'est à ces conditions que sembla satisfaire assez bien, tout d'abord, le parapet ou remblai plus ou moins élevé, précédé du fossé qui avait fourni les matériaux du remblai, et surmonté d'un dispositif tel que les créneaux, qui permettaient au défenseur de lancer des traits sur l'assaillant, tout en ne se découvrant lui-même que le moins possible.

Afin de rendre ce parapet ou rempart aussi élevé et aussi abrupt que possible, on substitua une muraille en pierre au parapet en terre primitif. Ce fut même bientôt cette muraille qui devint le parapet réel, la terre provenant du fossé n'étant plus là que pour le doubler, et permettre l'établissement à son sommet d'un terre-plein où le défenseur pouvait s'installer pour tirer.

Mais, avec la hauteur de la muraille, s'accroissait la largeur de la bande de terrain qui, le long de son pied, se trouvait inaccessible aux coups du défenseur, dirigés toujours plus ou moins obliquement par rapport à la verticale. On s'aperçut bientôt des inconvénients qu'avait cet angle mort, où l'assaillant pouvait sans danger travailler par le bélier ou par la mine à la destruction de la muraille. D'où l'invention, tout d'abord, des mâchicoulis pour permettre un tir vertical ; tir auquel on reconnut nécessaire d'ajouter ou de substituer un tir flanquant les murailles elles-mêmes. Il ne paraît pourtant pas que les tours aient été, à l'origine, construites dans ce but. Leur destination primitive était plutôt de constituer, par leur hauteur supérieure à celle des murailles, des points dominants et, au besoin, des sortes de réduits. Cependant, en raison de leur proéminence même, on pouvait, de leur sommet, voir et atteindre, dans une certaine mesure, toutes les parties de la courtine, c'est-à-dire de la muraille qui séparait deux tours voisines.

C'est à ce moment, sans doute, que l'on constata l'impossibilité de flanquer convenablement la face antérieure des tours carrées ou la convexité des tours circulaires ; si bien qu'on fut amené à donner à ces tours la forme « en ogive » ou « à éperon », d'où celle du bastion devait se dégager peu à peu.

A partir du XVIe siècle, en tout cas, les architectes militaires se préoccupent fort de ces problèmes du flanquement : d'aucuns essayent de le résoudre au moyen des bastions, tandis que d'autres, tels qu'Albert Durer, l'auteur du plus ancien ouvrage existant sur la fortification (1527), préconisent le flanquement par des casemates basses, disposées dans les fossés en saillie sur le milieu des courtines, et d'où sortiront plus tard les caponnières du système polygonal.

Mais, déjà, les progrès de l'artillerie avaient amené d'autres changements. On avait constaté la vulnérabilité trop grande des murs en pierre. Et, tout en les doublant d'un massif de terre, on avait dû les abaisser, en approfondissant du même coup le fossé qui les précède, de façon à rendre la maçonnerie invisible du dehors et à la protéger contre les coups et les vues par un glacis en pente douce vers l'extérieur, établi au sommet de la contrescarpe. La fortification perdait ainsi peu à peu l'aspect dominant pour devenir *rasante*.

C'est en Italie que s'opérèrent tout d'abord ces différents progrès. C'est à l'école de maîtres italiens que s'était formé Albert Durer. Jusque vers la fin du XVIe siècle il en fut ainsi, et c'est à l'Italien Pacciotto, mort en 1567, que l'on attribue encore la véritable création du système bastionné, que perfectionne d'abord l'Allemand Speckle. Le premier traité français de fortification est d'Erard de Bar-le-Duc (1594) ; puis viennent le chevalier de Ville (1628), ensuite Pagan, qui pose le principe de la perpendicularité des flancs aux lignes de défense, et enfin Vauban. C'est à ce dernier qu'on dut la fortification vraiment rationnelle, c'est-à-dire celle qui se plie avant tout au terrain, et dont le tracé n'est pas le simple résultat de constructions géométriques.

Aussi Vauban eut-il successivement plusieurs *tracés*, dans lesquels ses successeurs, dont Cormontaigne personnifie les idées, ont voulu découvrir trois « systèmes » que, sous prétexte de perfectionnement, ils compliquèrent par mille détails conçus dans un esprit étroit, sans tenir assez compte des progrès de l'artillerie. L'adoption de leurs idées conduisit l'Ecole du génie de Mézières, fondée en 1748, et d'où sortirent cependant des ingénieurs comme Bousmard, Chasseloup, Carnot, etc., puis plus tard l'Ecole de Metz, qui la remplaça, à produire des projets tels que celui du général Noizet, présenté vers 1860 comme le dernier mot du système bastionné, mais qui n'était susceptible d'aucune application pratique.

Entre temps, d'ailleurs, ce système bastionné avait été battu en brèche par la publication des idées de Montalembert, général de cavalerie qui, vers la fin du XVIIIe siècle, avait écrit un traité *De la fortification perpendiculaire*, en prônant le tracé qualifié depuis de *polygonal*. Ce dernier, perfectionné par Carnot, fut appliqué en Allemagne après 1815, tandis qu'en France il ne parvint pas à prévaloir contre les idées officielles, dont les représentants repoussèrent les propositions, moins radicales cependant, de l'ingénieur Choumara, qui ne furent admises que beaucoup plus tard.

Il faut observer, d'ailleurs, que l'emploi du tir indirect et des puissants explosifs modernes permet de bouleverser de très loin les ouvrages, sans que les défenseurs aient pu en tirer le moindre parti pour résister à l'attaque pied à pied, en vue de laquelle tous ces moyens de défense de jadis étaient surtout organisés. La fortification se trouve désormais en voie de transformation continuelle. Au XIXe siècle, on en est venu à l'emploi des cuirassements en béton et acier, pour assurer aux défenseurs des abris aussi résistants que possible contre les projectiles explosifs envoyés de loin. En même temps, au moyen de défenses accessoires, tels que réseaux de fils de fer, on garantit les abords des ouvrages contre l'approche des assaillants.

Il est résulté de ces transformations que la séparation est devenue moins tranchée entre la fortification *permanente*, à laquelle s'applique tout ce qui vient d'être dit, et la fortification *passagère*, qui se subdivise elle-même en fortification *semi-permanente*, ou *de position*, et fortification *du champ de bataille*, ou *improvisée*.

La fortification *de position* s'exécute un peu plus à loisir, son but étant de rendre plus solide une position dont on prévoit l'attaque. Elle a déjà joué plus d'une fois un rôle important dans les guerres modernes, en particulier pendant toute la durée de la Grande Guerre, où l'on vit des armées immobilisées pendant des années entières devant des positions ainsi organisées ou même improvisées et successivement renforcées.

La fortification *passagère* ou *de campagne* a pour but de soustraire, le plus possible, les troupes engagées dans le combat à l'action meurtrière du feu de l'ennemi et, en outre, de leur donner les moyens de tenir fortement une position défensive avec de faibles effectifs. La fortification de campagne comprend habituellement plusieurs lignes de positions : tranchées avec abris pour les hommes et le matériel. Son organisation dépend en somme de la situation même de la troupe, du terrain, puis du temps, de la main-d'œuvre et des matériaux dont on dispose. On utilise d'ailleurs les accidents naturels du terrain, que l'on organise défensivement.

Les travaux de défense (tranchées) ne présentent pas forcément une ligne continue, mais une succession d'éléments qui croisent leurs feux et que l'on peut rejoindre ensuite, soit pour constituer un obstacle continu, soit pour tromper l'ennemi sur les points occupés.

En ligne, on ne place que l'effectif strictement indispensable, de manière à diminuer la vulnérabilité de la troupe. Les hommes disponibles travaillent à améliorer les communications vers l'arrière et les secondes lignes. Un ensemble (en largeur ou en profondeur) de tranchées-abris et ouvrages de défense accessoires constitue un *point d'appui*, dont la garnison est ordinairement d'une compagnie. Plusieurs points d'appui forment un *centre de résistance*, comprenant toujours un réduit, un poste de commandement, etc. Plusieurs centres de résistance constituent un *secteur*.

En résumé, on peut dire que le principe essentiel de la fortification moderne consiste avant tout dans l'emploi de moyens, tels que chemins de fer intérieurs et autres, qui permettent d'assurer au matériel et au personnel de la défense la plus grande mobilité possible, tandis que par toutes sortes d'engins, dits *de défense accessoire*, on s'efforcera d'arrêter ou de retarder les assaillants.

Les grands systèmes fortifiés de la Seconde Guerre mondiale : ligne Maginot, ligne Siegfried, mur de l'Atlantique. V. ces mots.

Fortifications (DÉPÔT DES). Cet établissement, créé en 1791 sous le nom de *Dépôt des archives*, a été supprimé en 1888, en même temps que le Comité des fortifications, dont il relevait, devenait le *Comité du génie*.

FORTIFIER [*fi-é*] v. tr. (lat. *fortificare ;* de *fortis*, fort, et *facere*, faire. — Se conjugue comme *prier*.) Donner de la force ou plus de force : *L'exercice* FORTIFIE *les organes*. || Rendre solide ou plus solide, plus résistant : FORTIFIER *un mur, une charpente*.
— Augmenter, compléter : *Je* FORTIFIAI *mon dîner de deux grandes tasses de café*. (Brillat-Savarin.)
— *Fig.* Affermir :

L'exemple de ma mort le *fortifiera* mieux.
CORNEILLE.

Le temps, qui FORTIFIE *les amitiés, affaiblit l'amour.* (La Bruyère.) || Affermir, soutenir : *J'étais bien sûr qu'il me* FORTIFIERAIT *par de bons arguments*. (A. France.) || Corroborer, confirmer, donner plus de poids : *Cela* FORTIFIE *les soupçons*. FORTIFIER *quelqu'un dans ses résolutions. Jamais l'intolérance n'a* FORTIFIÉ *une vérité, ni affaibli une erreur*. (De Ségur.)
— Art milit. Entourer, munir de fortifications, protéger par des ouvrages de défense : FORTIFIER *une place, un camp, une région*.
— Peint. *Fortifier une figure, les membres d'une figure*, Leur donner plus de relief, plus d'ampleur. || *Fortifier les teintes*, Les rendre plus vigoureuses. || *Fortifier les ombres, les lumières*, Les rendre plus intenses. || *Fortifier les touches*, Les rendre plus apparentes.
— *Intransitiv.* Devenir fort : *Si nous laissons vieillir et* FORTIFIER *cette mauvaise habitude*. (Bossuet.)
— ***Fortifié, e,*** part. pass. du verbe *Fortifier* (au propre et au fig.).
— ***Se fortifier,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre fort : *Ils* SE FORTIFIENT *chaque jour par des exercices volontaires et répétés*. || Se retrancher dans une position. || *Fig.* S'affermir : SE FORTIFIER *dans sa résolution. L'esprit* SE FORTIFIE *par la méditation*.
— Avec réciprocité : *Ils* SE FORTIFIENT *dans la résolution prise*. FORTIFIEZ-VOUS *tous deux contre de telles calomnies*.
— Au sens passif, Etre, devenir fortifié : *Jeune fille qui* SE FORTIFIE *au grand air. Ville qui* SE FORTIFIE *facilement*.
— ANTON. **Affaiblir, appauvrir, débiliter, délabrer, énerver, infirmer, invalider.** — **Démanteler.**

FORTIFS [*tif*'] n. f. pl. Argot parisien. Abréviation de FORTIFICATIONS : *Se promener sur les* FORTIFS. (VX.)

FORTIGUERRA. Biogr. V. FORTEGUERRI.

FORTIN n. m. (de l'ital. *fortino* diminutif de *forte*, fort). Petit fort.

FORTIN (Jean), physicien et ingénieur français, né à Mouchy-la-Ville (Oise) en 1750, mort en 1831. Membre du Bureau des longitudes, il est surtout connu par l'invention du baromètre qui porte son nom (V. BAROMÈTRE). On lui doit encore une réduction au tiers de l'atlas de Flamsteed (1776).

FORTIN (Auguste-Félix), peintre et sculpteur français, né et mort à Paris (1763-1832). Neveu et élève de Félix Lecomte, il fut reçu à l'Académie royale en 1789. Ses principales œuvres sont, en sculpture : le *Fronton de la porte du Louvre* (en face du pont des Arts) ; le monument de *Desaix ; Minerve et Apollon* (Louvre) ; *Sainte Geneviève et la Religion*, à Saint-Etienne-du-Mont ; les bustes de *Baron* et de *Gresset* (Théâtre-Français), et des bas-reliefs pour l'arc du Carrousel, le Panthéon et la colonne Vendôme.

FORTIN (Charles), peintre français de genre, né et mort à Paris (1815-1865). Elève de Camille Roqueplan, il a surtout traité des sujets bretons.

FORTIORI [*si*] (**À**) loc. adv. (pour le lat. *a fortiori ratione*). A plus forte raison.

FORTIS [*tiss*] n. m. Terrasse en forme d'escalier, soutenue par un mur de pierres sèches et pratiquée sur la pente des montagnes déboisées, pour maintenir les terres.

FORTIS (Alberto), abbé et écrivain italien, né à Padoue en 1741, mort à Bologne en 1803. Ecrivain infatigable, il a laissé des relations de voyages : *Essais d'observations sur l'île de Chersos* (1771) ; *Voyage en Dalmatie* (1774) ; *Voyage minéralogique en Calabre et en Pouille* (1784) ; *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle... de l'Italie*.

FORTIS (Leone), écrivain italien, né à Trieste en 1824, mort à Milan en 1898. Il publia d'abord des articles de revue réunis sous le titre de *Conversations* (du bon sens et une forme vive, sans plus), puis quelques drames : *la Duchesse de Praslins* (1847), drame sombre qui causa des manifestations pour lesquelles il fut incarcéré ; *Camoëns* (1850) ; *le Cœur et l'Art* (1852). Il se consacra ensuite au journalisme politique et littéraire.

FORTIS (Alessandro), homme politique italien, né à Forli en 1842, mort à Rome en 1909. D'abord républicain ardent, emprisonné même, en 1876, lors des agitations de la Romagne, il ne tarde pas à se rallier à la monarchie ; et, avocat renommé, élu député de Forli, il acquiert, par sa remarquable facilité d'assimilation, et malgré, d'après Giolitti, sa capacité restreinte de travail, une place importante dans le parti radical : sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (cabinet Depretis, 1887), puis, rompant avec Crispi, il apparaît quelque temps comme le chef de la gauche radicale. En fait, il est surtout le lieutenant de Giolitti, dont — même quand il est président des ministres, du 28 mars 1905 au 8 février 1906 — il ne cesse d'appliquer la méthode politique, avec le même appui de la gauche radicale et d'une partie des socialistes.

FORTISIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des actéonidés, fossiles dans les terrains éocènes.

FORTISSIMO [*ti-si*] adv. Musiq. Mot italien qui sert à indiquer les passages où il faut renforcer beaucoup les sons : *Morceau qui doit être exécuté* FORTISSIMO. (S'abrège en FF ou *ff*.)
— *Substantiv.*, au masc. et invar. : *Un* FORTISSIMO.

FORTITRER [*tré*] v. intr. (de *fors* et *titre*). Véner. Se dit des cerfs et autres bêtes fauves qui évitent de passer près des relais ou des chiens frais amenés pour les courre.

FORTITUDE n. f. (lat. *fortitudo*). Force morale, énergie, courage : *Défions-nous de ce mouvement d'amour-propre qui nous fait croire à la* FORTITUDE *de notre âme*. (Chateaubriand.) [VX.]

FORTLAGE (Charles), philosophe allemand, né à Osnabrück en 1806, mort à Iéna en 1881. Professeur à Iéna, il continua la philosophie empirique de Beneke, qu'il modifia en se plaçant à un point de vue assez analogue à celui de Kant. Parmi ses ouvrages, citons : *les Lacunes du système hégélien* (1832) ; *Histoire génétique de la philosophie depuis Kant* (1852).

FORT-LAMY, capit. de la colonie française du Tchad (A.-E. F.), au confluent du Chari et du Logone ; 6.000 hab., principalement Kotokos et Arabes. Centre agricole et commercial. Port fluvial. Aérodrome important, plaque tournante des transports aériens en Afrique noire. Point de départ de la colonne Leclerc en décembre 1942 en direction de la Tunisie.

FORT-LIBERTÉ, port d'Haïti, près de la frontière dominicaine ; 12.000 hab. Exportation de sucre, de café et surtout de bois de teinture.

FORT-MADISON, ville des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississipi ; 12.100 hab. Ch.-lieu de comté. Pénitencier de l'Etat. Fabriques d'instruments aratoires ; point de transit et d'embarquement de bois de charpente, de céréales et de bestiaux.

FORT-MARDYCK, comm. du Nord, arrond. et à 7 kil. de Dunkerque, sur la mer du Nord ; 1.965 hab. Port de pêche.

FORT-MONROE, place forte des Etats-Unis (Virginie), à l'entrée du détroit de Hampton-Road (estuaire du fleuve James), à peu près entourée d'eau.

FORT-NATIONAL, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Tizi-Ouzou), au centre de la Grande Kabylie ; 12.415 hab. Commerce de céréales. Construit en 1857 par le maréchal Randon, sous le nom de Fort-Napoléon, au lieu-dit en arabe *Souk el-Arba-Beni-Iraken* (le marché du mercredi des Beni-Iraken), pour assurer la soumission d'une région turbulente et surpeuplée. — La commune mixte du même nom a 67.580 hab.

Fortnightly Review (THE), revue anglaise, fondée en 1865 par G.-H. Lewes, Anthony Trollope et Frederic Chapman. D'abord bimensuelle, comme l'indique son nom, elle devint mensuelle en 1867. C'est le grand organe de l'opinion libérale et de la doctrine positiviste. Mais elle n'a rien d'exclusif. Elle s'est montrée particulièrement accueillante pour les écrivains français.

FORTOÏNE n. f. Corps obtenu par action du formol sur la cotoïne. (Elle se présente sous la forme de cristaux jaunes à odeur de cannelle ; ces cristaux, insolubles dans l'eau, sont employés comme antiseptique intestinal.) || Syn. de MÉTHYLÈNEDICOTOÏNE.

FORTORE (en lat. *Fuento*), fleuve côtier d'Italie méridionale, né au versant oriental de l'Apennin, et tributaire de la mer Adriatique. Cours, 90 kil. environ.

FORTOUL (Hippolyte-Nicolas-Honoré), littérateur et homme politique français, né à Digne (Basses-Alpes) en 1811, mort à Ems en 1856. Professeur de littérature aux facultés de Toulouse et d'Aix, il fut élu député des Basses-Alpes à la Législative, se rallia à la politique de Louis Bonaparte, devint ministre de la marine et reçut, après le coup d'Etat de décembre 1851, le portefeuille de l'instruction publique. Il prit l'initiative d'une série de réformes qu'on trouva peu libérales, ramena l'étude de la philosophie dans l'enseignement à celle de la logique, établit le système de la bifurcation, réduisit le nombre des académies, modifia l'Ecole normale, remania l'Institut. Ses principaux ouvrages sont : *Grandeur de la vie privée* (1838) ; *De l'art en Allemagne* (1841) ; *De la littérature antique au moyen âge* (1842) ; *Essai sur la théorie et sur l'histoire de la peinture* (1845) ; *Etudes d'archéologie et d'histoire* (1854).

FORTRAIRE [*trèr'*] v. tr. (de *fors,* et du lat. *trahere,* tirer. — Se conjugue comme *extraire.*) Dévoyer, faire sortir de la bonne voie. || Soustraire. (Vx.)

— ***Fortrait, e,*** part. pass. du verbe *Fortraire.* Art vétér. Excédé de fatigue : *Cheval* FORTRAIT. (Vx.)

FORTRAITURE [*trè*] n. f. Manèg. Maladie subite atteignant un cheval excédé, fortrait. (Vx.)

FORT-ROYAL. Géogr. Ancien nom de FORT-DE-FRANCE (Martinique.)

FORT-SCOTT, ville des Etats-Unis (Kansas), sur le Marmaton, affluent de l'Osage ; 10.700 hab. Ch.-lieu de comté. Arsenal. Fonderies.

FORT-SMITH, ville des Etats-Unis (Arkansas), ch.-lieu du comté de Sebastian, sur l'Arkansas ; 28.870 hab. Entrepôt commercial.

FORTUIT [*tu-i*], **E** adj. (lat. *fortuitus ;* de *fors,* hasard). Qui arrive par hasard, imprévu : *Une grêle* FORTUITE. (Fléchier.)

— Dr. *Cas fortuit.* V. CAS.

— ANTON. **Essentiel.** — **Prévu, préparé, attendu.**

FORTUITÉ n. f. Accident fortuit. || Qualité, caractère de ce qui est fortuit. (Vx.)

FORTUITEMENT [*man*] adv. Par cas fortuit, par hasard.

— SYN. **Fortuitement, accidentellement.**

FORTUNA, ville d'Espagne (Murcie, prov. de Murcie) ; 6.800 hab. Eaux thermales.

FORTUNA, petite planète, N° 19, découverte par Hind en 1852.

FORTUNAL ou **FORTUNAT** [*na*] n. m. (du lat. *fortuna,* sort). Mar. Coup de mer violent, tempête. (Vx.)

FORTUNAT, évêque italien, né à Verceil, mort à Chelles (diocèse de Sens) vers 569. S'étant retiré en France il s'y serait lié avec saint Germain, évêque de Paris, à la prière de qui il aurait écrit la Vie de saint Marcel, évêque de cette ville ; on lui a attribué aussi la Vie de saint Hilaire de Poitiers : on les regarde aujourd'hui comme l'œuvre de Venance Fortunat. V. l'article suivant.

FORTUNAT (saint *Venance*) [en lat. *Venantius Honorius Clementianus Fortunatus*], évêque de Poitiers et poète latin, né à Cénéda, près de Trévise (Vénétie) vers 530, mort à Poitiers vers 600. S'étant rendu en France, il fut accueilli par Sigebert Ier, roi d'Austrasie, et assista au mariage de ce prince avec Brunehaut (566), visita Tours, et se fixa ensuite à Poitiers, où il devint chapelain de sainte Radegonde. En 599, il fut élu évêque de Poitiers. Fortunat composa, en prose, des *Vies* de saints, en vers un long poème en quatre chants sur *saint Martin de Tours,* et onze livres composés de petits poèmes sur différents sujets. Le poème sur saint Martin a été écrit trop vite ; les autres, qui sont généralement de circonstance, sont surtout intéressants pour nous faire connaître la société de l'époque, au travers des éloges souvent immérités que le poète donne aux personnages qu'il célèbre. — Fête le 14 décembre.

fortunate senex ! mots lat. signif. : *Heureux vieillard !* Exclamation de Virgile (*Eglogues,* I, 46). Le pasteur Mélibée adresse ces mots à Tityre, qui conserve son champ. (On les cite pour peindre un vieillard heureux et vertueux.)

FORTUNATIANUS (Atilius), métricien latin de la première moitié du IVe siècle de notre ère.

FORTUNATIANUS, Africain, évêque d'Aquilée ; composa, dans la deuxième moitié du IVe siècle de notre ère, des commentaires, assez mal écrits, sur les Evangiles.

FORTUNATIATUS (C. Chirius), érudit qui composa, vers la fin du IVe siècle de notre ère, un intéressant manuel de rhétorique par demandes et réponses.

FORTUNATOV (Filip Fedorovitch), linguiste russe, né à Vologda en 1848, mort à Pétrograd en 1914. Il fit ses études à Moscou, et professa à Saint-Pétersbourg, dont l'académie l'élut comme membre en 1898. La grammaire comparée des langues indo-européennes a été l'objet principal de ses études. Il a été le fondateur de l'école russe de linguistique, plus par son enseignement que par ses publications, qui ont été peu nombreuses. L'académie de Leningrad a édité de lui deux ouvrages posthumes : *Leçons de phonétique de la langue vieux-slave* (1919) et *Esquisse de phonétique comparée des langues indo-européennes* (1922).

Fortunatus, nom du héros de l'un des meilleurs livres populaires allemands, écrit vers le milieu du XVe siècle. Fortunatus et ses enfants possèdent une bourse inépuisable et un chapeau magique. Ils abusent pour leur malheur de ces dons. Ce tissu d'aventures merveilleuses, né en pays roman, a été édité pour la première fois en 1509, et souvent réimprimé et traduit.

Fortunatus et ille deos qui novit agrestes, vers de Virgile (*Géorgiques,* II, 493) signifiant : *Heureux aussi celui qui connaît les divinités champêtres.* Virgile met sur le même pied le laboureur, dont il vient de parler, et le poète savant. Mais c'est pour exprimer l'amour de la campagne ou de ceux qui l'habitent qu'on cite ce vers ou simplement ses trois premiers mots.

FORTUNE n. f. (lat. *fortuna ;* de *fors, fortis,* sort). Divinité païenne. V. l'art. suiv. || Puissance qui distribue les biens et les maux comme au hasard : *L'implacable malignité de la* FORTUNE. (Bossuet.) *Les caprices de la* FORTUNE. *En sa qualité de femme, la* FORTUNE *aime les audacieux.* (A. Karr.) [En ce sens, s'écrit avec une majuscule.]

— Hasard, chance, risque : *Tenter la* FORTUNE *des armes, des lettres. Il court* FORTUNE *de ne pas plaire à tout le monde.* (La Rochefoucauld.) || Sort, situation, destinée : *Etre compagnons de* FORTUNE. *S'attacher à la* FORTUNE *de quelqu'un. Une humble* FORTUNE.

Heureux qui, satisfait de son humble *fortune*...
RACINE.

Aspirer à une haute FORTUNE.

Hors de l'ordre commun il nous faut des *fortunes.*
CORNEILLE.

Et comme à m'épouser sa *fortune* l'appelle.
MOLIÈRE.

|| *Particulièrem.* Sort heureux, réussite, succès :

Demeurons toutefois sans troubler leur *fortune.*
RACINE.

La FORTUNE *d'une comédie, d'un livre. Qui pourrait rendre raison de la* FORTUNE *de certains mots ?* (La Bruyère.) || Sort malheureux, revers : *De crainte de* FORTUNE. (La Fontaine.) *Tout ce que son courage opposait à la* FORTUNE *de l'Etat.* (Bossuet.) || Au plur. Variations du sort : *Les* FORTUNES *du chevalier de Grammont y furent longtemps diverses dans l'amour et le jeu.* (Hamilton.) || Opulence, richesses, biens : *Une grande naissance ou une grande* FORTUNE *annonce le mérite, et le fait plus tôt remarquer.* (La Bruyère.) *Vous demandez comment on fait ces grandes* FORTUNES : *c'est parce qu'on est heureux.* (Voltaire.)

— Astrol. *Présage de fortune,* Présage que les astrologues déduisent de la présence des planètes bénéfiques qui sont situées au sommet de l'horoscope (au zénith).

— Carross. *Demi-fortune,* Sorte de voiture à quatre roues, traînée par un seul cheval.

— Cout. anc. *Fortune d'or, d'argent,* Trésor en or ou argent trouvé dans la terre.

— Mar. Nom de la misaine carrée d'un sloop ou d'une goélette. || *Voile de fortune,* Voile légère supplémentaire, que l'on n'établit que quand il fait presque calme, pour remédier à l'insuffisance du vent. || *Vergue de fortune,* Celle qui sert à enverguer la voile de fortune. || *Mât de fortune,* Mâtereau que l'on pousse quand, par un accident, on a été démâté de ses mâts hauts. || *Haubans de fortune,*

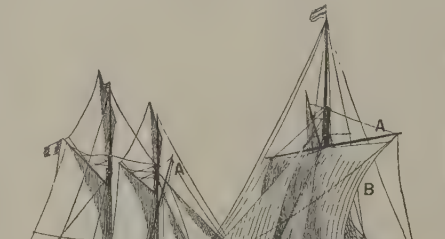

A. Vergue de fortune ; B. Voile de fortune.

Haubans de renfort mis en place en vue du mauvais temps. || *Gouvernail de fortune,* Gouvernail improvisé qu'on met en place quand celui du bord a été arraché par un échouage ou un coup de mer. || *Fortune de mer,* Accidents qui arrivent aux personnes ou objets naviguant sur mer : *Les* FORTUNES *de mer sont généralement aux risques des assureurs.* || *Fortune de vent,* Gros temps. (Peu us.)

— LOC. DIV. *Bonne fortune,* Chance heureuse, hasard favorable ; état heureux : *Avoir la* BONNE FORTUNE *de rencontrer un ami. Il faut plus de vertu pour soutenir la* BONNE *que la mauvaise* FORTUNE. (La Rochefoucauld.) — S'est dit autrefois pour Bonne aventure : *Dire la* BONNE FORTUNE *à quelqu'un.* || Se dit particulièrem. d'un homme à qui une femme accorde ses faveurs : *Il ne faut pas publier ses* BONNES FORTUNES. — *Homme à bonne fortune* ou *à bonnes fortunes,* Homme qui réussit auprès des femmes. — *Etre en bonne fortune,* Etre à un rendez-vous galant. || *Mauvaise fortune,* Chance, ou état, funeste : *La* MAUVAISE FORTUNE *tient lieu de faute.* (Saint-Evremont.) || *Revers de fortune,* Disgrâces, accidents qui changent une bonne situation en une mauvaise. || *Retour de fortune.* Vicissitude, passage d'une situation à une meilleure ou à une pire. || *Biens de la fortune,* Richesses. || *Homme de fortune,* Celui qui, pauvre au début, est parvenu à de grands biens. — *Soldat de fortune,* Celui qui, par son seul mérite, est parvenu des derniers rangs aux plus élevés : *Dioclétien n'était qu'un* SOLDAT DE FORTUNE. (Voltaire.) — *Officier de fortune,* Soldat devenu officier en montant de grade en grade. — S'est dit aussi pour désigner un officier qui s'engageait pour une somme d'argent. — *Evêque de fortune,* Evêque qui, sans l'aide de la naissance ou des protections, s'est élevé jusqu'à la position qu'il occupe. (Vx.) || *Jeux, Coups, Caprices de la fortune,* Grands changements qui arrivent aux hommes et aux Etats. || *Roue de la fortune,* Par allusion à la roue sur laquelle les anciens représentaient la déesse Fortune, Accidents, hasards divers qui se succèdent. || *Attacher un clou à la roue de la Fortune,* Trouver moyen de fixer la fortune. || *Roue de fortune,* Roue dans laquelle, autrefois, on mettait les numéros pour le tirage des loteries publiques. || *Fortune du pot,* Chance heureuse ou malheureuse qu'on court en allant dîner chez qui l'on n'est pas attendu. || *Faire fortune* ou *sa fortune,* S'enrichir. — Réussir, avoir du succès (en parlant des personnes ou des choses) : *Le mot « tripatouiller », lancé par E. Bergerat,* A FAIT FORTUNE. || *Tenter fortune,* S'engager dans une entreprise dont le succès dépend en grande partie du hasard, d'événements qu'il est impossible de prévoir ni de régler : *Aller* TENTER FORTUNE *sur mer.* || *Chercher fortune,* Etre ou se mettre en quête des occasions qui peuvent procurer des richesses. || *Brusquer la fortune,* Tenter de réussir par des moyens prompts et hasardeux. || *Adorer, Encenser la fortune, Sacrifier à la fortune,* S'attacher à ceux qui sont en faveur, en crédit, qui occupent une haute position. || *Les grandes fortunes,* Les personnes de rang élevé : *Les* GRANDES FORTUNES *veulent être traitées délicatement.* (Bossuet.) || *Faire contre fortune, contre mauvaise fortune, bon cœur,* Ne pas se laisser abattre par les échecs, par les revers. || *A ses risques, périls et fortunes,* A ses risques et périls. (Vx.)

— *De fortune,* loc. adv. anc., Par hasard, par aventure.

— PROV. **Chacun est artisan de sa fortune,** Notre bonheur dépend de nous seuls. || **La fortune rit aux sots,** La fortune est plus favorable aux sots qu'aux gens d'esprit. || **Assez va qui fortune passe,** Celui qui survit à la mauvaise fortune peut en posséder une meilleure. || **Grande fortune grande servitude,** Qui possède de grands biens est l'esclave des soins qu'ils réclament.

— ALLUS. HIST. **Tu portes César et sa fortune,** César, en Grèce, ayant appris que la flotte qui lui amenait des vivres et des renforts a été battue et dispersée par Pompée, se jette seul dans une barque de pêcheur pour aller au-devant d'Antoine qui devait lui amener des secours. Une tempête s'élève, et le pilote, épouvanté, veut rentrer au port : « *Que crains-tu ?* s'écrie le héros, *tu portes César et sa fortune !* » (Plutarque.) Quelques jours après, il écrasait Pompée à Pharsale. On rappelle ces paroles pour indiquer qu'on a foi en son étoile. || **La fortune de Baradat.** V. BARADAT.

— ANTON. **Infortune.**

FORTUNE (la) [en gr. *Tukhé* ou *Tykhé*]. Myth. Divinité allégorique, personnification du hasard, de l'imprévu. Tykhé, ignorée d'Homère, apparaît chez Hésiode, comme Océanide, compagne de Perséphone ; dans Pindare, elle est fille de Zeus Eleutherios, et associée aux *Moirai.* Elle ne devint vraiment populaire qu'au Ve s. av. J.-C., eut alors de nombreux temples. On l'associait à d'autres divinités (Agathodæmon, Aphrodite, Némésis, Thémis, etc.). Après Alexandre, elle fut la protectrice des villes (Tykhé d'Antioche), et personnifia la fortune des rois. Elle se confondit plus tard avec *Fortuna* ou *Fors Fortuna,* divinité de l'Italie centrale, adorée notamment à Préneste et Antium. A Rome, son culte remontait, disait-on, à Servius Tullius ; ses sanctuaires se multiplièrent et l'honorèrent de vocables variés : près du théâtre de Pompée (*Fortuna Equestris*), près du Grand Cirque ou au champ de Mars (*Fortuna hujusce Diei*), au Quirinal (*Fortuna publica*). D'autres qualificatifs tenaient à sa nature morale ou à quelque particularité du culte. Elle fut associée à Mercure et fusionna avec Isis. Son type artistique n'a rien d'original : il emprunte à d'autres la corne d'abondance, la roue, le gouvernail. L'académisme moderne lui met un bandeau sur les yeux.

La Fortune (Vatican).

— Iconogr. Les Romains ont représenté la Fortune sous les traits d'une femme portant divers attributs : la corne d'abondance, le polos, le gouvernail ou la proue, la roue, des épis, le caducée, etc. Une statue antique en marbre, trouvée dans les fouilles d'Ostie, se voit aujourd'hui au musée du Vatican.

Les modernes ont représenté la Fortune avec des attributs analogues. Notons la peinture de Rubens à Madrid et les gravures de Durer, A. Altdorfer (1511), H.-S. Beham (1520), Jacob Binck, Aldgrever, Simone Cantarini.

La charmante fable de La Fontaine : *la Fortune et le jeune enfant,* a inspiré plusieurs artistes contemporains, entre autres, Hillemacher (1845), et Paul Baudry (1857). [V. planche *Beaux-Arts LXII.*]

Fortune (DE LA), traité de Plutarque, dans le recueil de ses Œuvres morales. Il a pour objet de démontrer que la vertu, en général, est l'œuvre de la prudence, et non du hasard ou de la fortune. L'auteur émaille sa dissertation de citations des poètes.

Fortune des Romains (SUR LA), traité historique et moral de Plutarque. L'auteur y met en scène la Fortune et la Vertu, qui se disputent la gloire d'avoir créé l'Empire romain. Ce traité renferme un résumé rapide et brillant de l'histoire romaine, où l'auteur s'attache à dégager la raison philosophique des faits.

Fortune des Rougon (LA), par Emile Zola (1871), premier tome de la série des *Rougon-Macquart*. Le sujet propre est d'expliquer comment les Rougon, petits commerçants retirés avec des rentes modiques, parviennent à fonder leur fortune sur le coup d'État de 1851. Zola y peint les mœurs bourgeoises de la sous-préfecture méridionale de Plassans, et ce roman est sans doute un de ceux qui, entre les vingt volumes de la série, méritent le mieux l'épithète de « naturaliste » par la vérité des tableaux. La préface nous explique le vaste plan que l'auteur a conçu. Il s'agit de faire « l'histoire *naturelle* et *sociale* d'une famille sous le second Empire ». Ce premier volume en raconte « les origines ».

FORTUNE (Robert), botaniste et voyageur écossais, né dans le comté de Berwick en 1813, mort en Ecosse en 1880. Employé au Jardin des plantes d'Edimbourg, il fut chargé, par la Société d'horticulture de Londres, d'aller recueillir des plantes en Chine. Il écrivit: *Trois années de voyage dans les provinces septentrionales de la Chine* (1847); *Deux voyages dans le pays du thé* (1852); *Yédo et Pékin* (1863).

FORTUNÉ, E adj. Favorisé de la fortune. || Que la fortune comble de ses faveurs : *Peuple* FORTUNÉ. *Sire, vivez heureux,* FORTUNÉ, *victorieux de vos ennemis, père de vos peuples.* (Bossuet.) *Si le don de penser rend heureux, je vous tiens pour le plus* FORTUNÉ *des hommes.* (Voltaire.) || Qui donne le bonheur, où l'on trouve le bonheur : *Séjour* FORTUNÉ. *Jours* FORTUNÉS. — C'est par un abus incorrect qu'on emploie ce mot dans le sens de RICHE.

— Substantiv. :

Je suis le misérable, et toi le *fortuné*.
MOLIÈRE.

Les FORTUNÉS *du siècle.* (Bossuet.)

— SYN. **Fortuné, heureux.** L'homme *fortuné* est proprem. celui qui a reçu les faveurs de la fortune ; l'homme *heureux* celui qui juge son sort favorable, dont l'âme est pleinement satisfaite. Mais, comme le prouvent les exemples cités plus haut, *fortuné* est souvent employé pour accentuer encore le sens d'*heureux*.

— ANTON. **Infortuné.**

FORTUNÉE n. f. Bot. Genre d'arbres, de la famille des juglandées, voisin des noyers, dont l'espèce type habite la Chine et le Japon.

— Arboric. Variété de poire.

FORTUNÉES [*né*] (ÎLES) [en lat. *Insulæ Fortunæ*]. Géogr. anc. Nom de l'archipel actuel des *Canaries*.

FORTUNÉMENT [*man*] adv. Heureusement. (Vx.) [On a dit aussi FORTUNEUSEMENT.]

FORTUNER [*né*] v. tr. (de *fortune*). Rendre heureux, riche. (Vx.)

Fortunio, roman de Théophile Gautier (1837), qui a pour sujet les amours fugitives du marquis Fortunio, vrai prince des *Mille et une Nuits*, et de la courtisane Musidora ; œuvre d'un romantisme fantaisiste et pittoresque, où l'auteur a déployé son goût si vif des formes harmonieuses.

Fortunio, comédie musicale en cinq actes, paroles de Caillavet et de Flers, musique de A. Messager ; adaptation vive et adroite du *Chandelier* de Musset (Opéra-Comique ; 5 juin 1907). Sur un livret adroitement et spirituellement adapté à la comédie de Musset, Messager a écrit une partition pleine de grâce, de finesse et de charme, d'où l'on peut détacher notamment la scène des clercs, la chanson et le monologue de Fortunio et les deux duos de Fortunio et de Jacqueline.

Fortunio (CHANSON DE). V. CHANDELIER (*le*).

FORTUNITE n. f. Pétrogr. (de *Fortuna*, nom de lieu en Espagne). Trachyte vitreux, mésocrate, très potassique riche en phénocristaux d'olivine, de phlogopite, et en microlites de biotite, de pyroxène et d'orthose.

Fortuny.

FORTUNY (Mariano), peintre espagnol, né à Reus (Catalogne) en 1838, mort à Rome en 1874. Ayant remporté, en 1856, le grand prix de Rome, il partit pour l'Italie, puis suivit le général Prim dans l'expédition du Maroc. Il peignit ensuite de pittoresques tableaux : *Mariage à la vicaria* (la sacristie), *le Charmeur de serpents*, et *le Modèle*. Comme aquarelliste, Fortuny a montré beaucoup d'adresse avec son *Marchand de tapis au Maroc* et le *Café des Hirondelles*, petits chefs-d'œuvre de couleur et de facture. Comme aquafortiste, il est brillant et incisif. Son talent manque de profondeur, mais il est éblouissant de verve et d'adresse. Fortuny a fait impression sur beaucoup d'artistes, notamment sur Henri Regnault.

FORT-VÊTU ou **FORVÊTU** n. m. (origine douteuse). Qui porte des vêtements qui ne répondent pas à sa condition, la dépassent. (Vx.)

FORT-WAYNE, ville des Etats-Unis (Indiana), au confluent des rivières Sainte-Marie et Saint-Joseph qui forment la rivière Maumee, et sur le canal Erié-et-Wabash ; 118.000 hab. Ch.-lieu de comté. Evêché catholique. Nombreuses fabriques. Fort construit en 1794, abandonné en 1819. La ville, la principale de l'Indiana, s'est rapidement accrue après le transport des Indiens à l'O. du Mississipi (1841).

FORT-WILLIAM, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario, district d'Algoma), sur le lac Supérieur (baie du Tonnerre) ; 26.000 hab. Port d'attache des vapeurs qui sillonnent le lac Supérieur. Ateliers de constructions, etc., de la Compagnie du Pacifique-Canadien.

FORT-WORTH, ville des Etats-Unis (Texas), sur le Sandy Creek, branche du Trinity River ; 178.000 hab. Ch.-lieu de comté. Marché de bestiaux ; minoteries ; entrepôts de grains.

FORUM [*rom'*] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Place du marché. || Place où le peuple s'assemblait à Rome : *Le plus ancien* FORUM, *ou le* FORUM *proprement dit, était situé entre le Capitole et le mont Palatin.* || Plur. *Des* FORA, ou, à la française, FORUMS : *Les* FORUMS *impériaux.*

— *Par anal.* Lieu où se traitent les affaires publiques : *L'éloquence du* FORUM. || La lice, la tribune : *La presse est le* FORUM *des peuples modernes.* (Ed. Laboulaye.)

— Mar. Intervalle vide dans l'arrimage.

— ENCYCL. Antiq. rom. Ce nom désignait à l'origine une place découverte, soit dans les villes, soit à des carrefours de routes, et qui servait de champ de foire. Les *fora* devinrent naturellement les centres politiques des cités. Le plus célèbre des marchés de Rome était le *forum romanum*,

Le Forum. — Cl. Anderson.

qui prit bientôt un caractère exclusivement politique et judiciaire. Situé au pied du Capitole, il était voisin de la place appelée *Comitium* où s'élevait la *Curie*, lieu ordinaire des séances du Sénat. Les assemblées du peuple se tenaient sur le Forum. On y plaidait les grandes causes politiques, on s'y retrouvait, on y célébrait des fêtes, des repas publics, des jeux ; on y exposait des tableaux et des statues. Autour, s'alignaient des magasins de luxe et les comptoirs des changeurs. Le Forum a été exploré et fouillé à diverses reprises, d'abord sous l'Empire par l'administration française, puis par Pie IX, enfin avec beaucoup d'activité par le gouvernement italien.

Le Forum était orienté de l'O. à l'E., et déviait vers le N. Il était très bas de niveau, sur un sol marécageux, et ne comptait que 150 m. de long. Les fouilles les plus profondes ont révélé à cet emplacement l'existence d'une nécropole antérieure à la Rome historique. Le Forum était bordé de monuments. Vers la fin de l'époque impériale on voyait à l'ouest la prison Mamertine, le *Tabularium* (archives) ; vers le sud, le temple de Vespasien, le temple de la Concorde, le portique des Douze dieux ; en avant de ceux-ci, l'arc de Septime-Sévère, la tribune aux harangues, les temples de Janus et la *Venus Cloacina ;* vers l'est, le temple de César et la nouvelle tribune aux harangues élevée par César, la *Regia* ou demeure du souverain pontife, le temple rond de Vesta, l'arc d'Auguste ; le côté sud était limité par le temple de Castor et de Pollux et la basilique Julia. La voie Sacrée traversait le Forum, de l'arc d'Auguste à l'arc de Tibère, et à partir de là se confondait avec le *clivus Capitolinus* qui montait au Capitole. Il y avait en outre sur le Forum une foule de petits monuments d'un caractère historique, tels que le *Milliaire d'or*, d'où étaient réputées partir toutes les routes, l'*Umbilicus urbis Romæ*, symbolisant le centre de l'Empire ; une foule de statues et de colonnes, qui l'encombraient. Beaucoup d'autres monuments attenaient au Forum, et, entre le Capitole, le palais de Caligula, le Colisée, constituaient un ensemble d'édifices grandioses, aujourd'hui de ruines, unique au monde. Abandonné peu à peu après les invasions barbares, le Forum se couvrit de détritus jusqu'à une hauteur de dix mètres, et ses monuments de marbre servirent de carrière aux chiffonniers du moyen âge et de la Renaissance. Au milieu du XIXe siècle il servait de pâturage, d'où le nom par lequel on le désignait, de *Campo vaccino*.

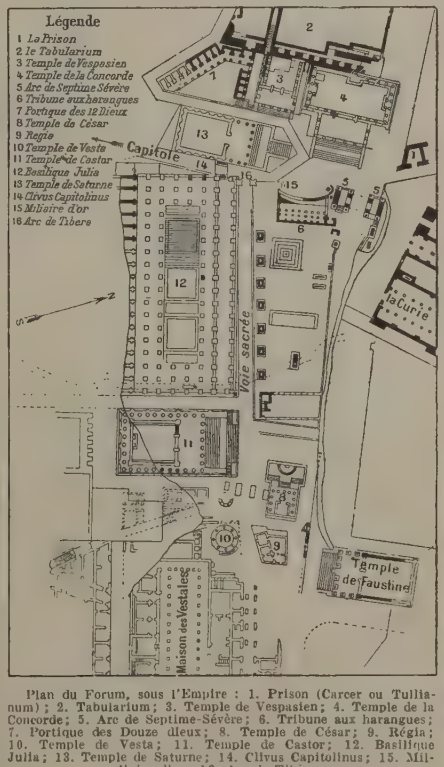

Plan du Forum, sous l'Empire : 1. Prison (Carcer ou Tullianum) ; 2. Tabularium ; 3. Temple de Vespasien ; 4. Temple de la Concorde ; 5. Arc de Septime-Sévère ; 6. Tribune aux harangues ; 7. Portique des Douze dieux ; 8. Temple de César ; 9. Régia ; 10. Temple de Vesta ; 11. Temple de Castor ; 12. Basilique Julia ; 13. Temple de Saturne ; 14. Clivus Capitolinus ; 15. Milliaire d'or ; 16. Arc de Tibère.

Outre du Forum s'étendirent d'autres places magnifiquement décorées, entre autres les *forums impériaux*, dont le dégagement est en cours d'exécution. Toutes les villes importantes de l'Empire possédaient des forums analogues à celui de Rome : ceux de Pompéi, d'Ostie et de Timgad sont les mieux connus.

Dans les camps, on appelait *forum* une place s'ouvrant près de la porte prétorienne et où se tenait le marché aux vivres.

Forum (THE), importante revue politique américaine, créée, en 1886, à New-York, et publiée par la « Forum Publishing Company ». A contribué par ses articles à la réforme du système d'éducation. Le *Forum*, d'abord mensuel, est devenu trimestriel depuis 1902.

Forum judicum, recueil de lois wisigothiques attribué à Receswinthe (672). Ce code, appelé aussi *Liber judicum*, établit le premier, chez les Wisigoths, le principe de la territorialité des lois. Jusque-là, les barbares étaient régis par les lois barbares, et les Romains par le droit romain. Afin de donner une législation unique s'appliquant à tous les habitants de son royaume, Receswinthe promulgua ce code romain, divisé en livres, titres et constitutions. Traduit au moyen âge en castillan, il est devenu le célèbre *Fuero juzgo*.

FORURE n. f. (de *forer*). Trou pratiqué au moyen d'un foret. || *Forure tourmentée,* Forure de clef qui est formée de plusieurs courbes raccordées ensemble. || *Double forure,* Forure cylindrique, dans laquelle on a introduit une douille également cylindrique, de manière à laisser autour de cette douille un vide annulaire.

FORVILLE, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Namur) ; 1.230 hab. Tisseranderies ; siroperies.

FORZORE DI SPINELLO, orfèvre et émailleur à Arezzo vers le milieu du XIVe siècle. Ses œuvres sont signalées et décrites par Vasari, mais on ignore ce qu'elles sont devenues. — Un orfèvre plus jeune, portant le même nom, né et mort à Florence (1397-1477), fut le neveu, et non pas le fils comme on l'a quelquefois prétendu, de Forzore di Spinello.

FOSBROKE (Thomas Dudley), archéologue, né à Londres en 1770, mort en 1842 à Walford (Herefordshire), où il exerça le ministère pastoral de 1830 à sa mort. Membre de la Société des antiquaires depuis 1799, il a publié : *British monachism* (1802 ; réimprimé en 1843) ; *Encyclopædia of antiquities* (1825 ; réimprimé en 1840) ; *History of the city of Gloucester* (1819) ; *A treatise on the arts, manufactures, manners and institutions of the Greeks and Romans* (1833) ; etc.

FOSCARARI (Egidio), théologien dominicain, né à Bologne en 1512, mort à Rome en 1564. Inquisiteur et prieur du couvent de Bologne (1544), puis évêque de Modène (1550), il assista à la première session du concile de Trente. En 1558, le pape Paul IV le fit enfermer comme suspect d'hérésie ; mais il ne tarda pas à le délivrer. Il fut un des rédacteurs du *Catéchisme romain* (1567).

Francesco Foscari. — Cl. Alinari.

FOSCARI (Francesco), doge de Venise où il est né et mort (1372-1457). Il fut toute sa vie l'ennemi du duc de Milan, Filippo-Maria Visconti. Elu à grand'peine doge en 1423, il prit parti pour Carmagnola contre les Milanais. Vainqueur en 1427, battu en 1432, il fit périr cruellement Carmagnola, et reporta à l'Adda la frontière vénitienne. La Seigneurie ayant refusé son abdication en 1433, il combattit le pape Nicolas V, le roi Alphonse de Naples, le duc de Milan Filippo-Maria, puis son gendre Sforza, et conquit enfin le Bergamasque, le Bressan et le Crémonais (1454). Il vit son fils Jacopo accusé de trahison, torturé, condamné au bannissement perpétuel, et sanctionna lui-même la sentence. Déposé néanmoins, il mourut de chagrin le lendemain.

Foscari (LES DEUX), tragédie anglaise de lord Byron (1821), qui a pour héros le doge Francesco Foscari, son fils Jacopo et la femme de celui-ci, l'héroïque Marina. Les Foscari, en butte aux accusations des Lorédan, sont vaincus. Jacopo, accusé de trahison et mis à la torture, meurt en prison. Son père, obligé d'abdiquer, meurt de saisissement.

Foscari (LES DEUX), tableau d'Eugène Delacroix (1855 ; musée de Chantilly), remarquable par l'entente de la mise en scène, la vérité des expressions et des attitudes. — Le même sujet a été traité par Ziegler (1833), et par Alexandre Hesse (1853).

FOSCARI (Francesco), diplomate vénitien, né et mort à Venise (1704-1790). Sous ses auspices furent publiés : le *Thesaurus antiquitatum sacrarum* (1744-1769), la *Bibliotheca Patrum* (1788) de Galland, et les *Œuvres* de Théophylacte (1763).

FOSCARINI (Michel), historien vénitien, né et mort à Venise (1632-1692). Gouverneur de Corfou en 1664, il devint historiographe de Venise en 1678, et travailla à l'histoire de la République, qu'il conduisit jusqu'en 1690. — Son frère SEBASTIANO publia cette histoire sous le titre de *Istoria della Repubblica veneta* (1696).

FOSCARINI (Marco), doge de Venise, né en 1696, mort en 1763. Le Sénat le nomma historiographe de Venise ; il écrivit une histoire littéraire, malheureusement inachevée, de sa patrie, sous le titre : *Della letteratura veneziana libri otto* (1752). Elle nous donne des renseignements sur

les historiens vénitiens. Elu doge en 1762, après François Loredan, il mourut dix ans plus tard.

FOSCOLO (Ugo), écrivain italien, né dans l'île de Zante en 1778, mort près de Londres en 1827. Tempérament ardent et passionné, il passa toute sa vie au milieu des intrigues amoureuses ; mais au moins, dans une époque si troublée, montra-t-il toujours un noble attachement à la liberté. Officier dans les armées napoléoniennes, professeur d'éloquence à Pavie (1809), en 1815 il s'exila en Suisse et en Angleterre plutôt que de prêter serment à l'Autriche. Son œuvre le place parmi les premiers écrivains de l'Italie moderne : quelques sonnets, quelques odes (*A Louise Pallavicini*, 1800, et *A l'amie guérie*, 1802) ; un court roman, les *Dernières lettres de Iacopo Ortis* (1802) ; un poème de trois cents vers, *les Sépulcres* (1807) ; un autre poème inachevé, *les Grâces*, sans compter quelques tragédies qui valent surtout par la forme (*Thyeste*, 1796 ; *Ajax*, 1811 ; *Ricciarda*, 1813), et quelques ouvrages de critique littéraire sur Pétrarque, Dante, Boccace, écrits surtout à la fin de sa vie en Angleterre. Foscolo, très classique de forme, laisse souvent prévoir le romantisme par son inspiration. Sa langue est d'une admirable pureté, mais sa prose est parfois déclamatoire.

Foscolo.

FOSDINOVO, commune d'Italie (Emilie, prov. de Massa-et-Carrare) ; 5.655 hab.

FOSS (Herman Henrik), littérateur et homme politique norvégien, né à Bergen en 1790, mort à Aker en 1853. Officier d'artillerie, il devint lieutenant-colonel. Membre du Storthing (1827-1845), ministre de la marine (1845-1848), il s'occupa de littérature, publia divers poèmes, et une traduction de la *Frithjofs saga* de Tegner.

FOSSA n. f. Mot latin par lequel les Romains désignaient un canal. (Sur le territoire de l'Empire, plusieurs canaux portaient ce nom, suivi de celui des princes ou généraux qui les avaient fait creuser : *Fossa Corbulonis* [creusé par Corbulon pour joindre la Meuse au Rhin] ; *Fossa Drusiana* [creusé par Drusus, frère de Tibère, entre le Rhin et l'Océan, à travers le lac Flevo] ; *Fossa Mariana* [creusé par Marius entre Rhône et Méditerranée] ; *Fossa Neronis* [entre Putéoli et Ostie] ; etc.)

FOSSACESIA, commune d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 4.820 hab.

FOSSAIRE [*fo-sèr'*] n. m. (du lat. *fossa*, fosse). Celui qui, dans les premiers siècles du catholicisme, enterrait les fidèles.

FOSSALTA di Piave, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Venise), sur la *Piave* ; 3.420 hab.

FOSSALTA di Portogruaro, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Venise) ; 4.890 hab.

FOSSALTO, bourg d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso), sur le Biferno ; 2.805 hab.

FOSSANE n. f. Nom vulgaire d'une espèce de civette propre à Madagascar (*viverricula fossa*). [Il ne faut pas confondre cet animal avec le *foussa* ou *fosa* du même pays, qui est le cryptoprocte féroce.] V. GENETTE.

FOSSANO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur la Stura, affl. du Tanaro ; 18.500 hab. Evêché fondé en 1592, suffragant de Turin. Soieries, papeteries. Ruines des remparts et du château des ducs de Savoie. Les Français la prirent en 1796.

Fossa-Nova, abbaye cistercienne, dans les marais Pontins, près de Frosinone. Fondée en 1135, elle offre dans ses bâtiments (1187-1208) un des premiers exemples italiens du style de transition. Saint Thomas d'Aquin y mourut, en allant de Naples au second concile général de Lyon, en 1274.

FOSSARIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches comprenant les genres *fossarus, iphitus, raulinia, fossariopsis*.

FOSSARIEN [*ri-in*] n. m. (du lat. *fossa*, fosse). Membre d'une secte religieuse du XVe siècle, qui célébrait des mystères dans des fosses et des cavernes.

FOSSARINA n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des littorinidés, à coquille petite ornée de côtes spirales noduleuses et de stries longitudinales et à opercule calcaire, fossiles dans le miocène.

FOSSARUS [*russ*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes type de la famille des fossaridés, comprenant des animaux à coquille subglobuleuse, perforée, ornée de stries et de côtes spirales, à ouverture ovalaire et à opercule corné. (Les nombreuses espèces vivent dans les océans Atlantique et Pacifique. — Les fossarus sont connus fossiles dans les terrains tertiaires.)

FOSSAT (LE), ch.-lieu de cant. de l'Ariège, arrond. de Pamiers, sur la Lèze ; 720 hab. Ch. de f. de Toulouse à Pailhès. — Le canton a 12 comm., et 7.300 hab.

FOSSATO di Vico, commune d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 2.870 hab.

FOSSE n. f. (lat. *fossa ; de fossum*, supin de *fodere*, fouir, creuser). Creux dans la terre, fait par la nature ou par l'art : FOSSE *à fumier*. || Trou creusé en terre pour y mettre un corps mort : *Descendre un cercueil dans la* FOSSE ; et au fig. : *Le peuple qui souffre près de soi l'oppression d'un autre peuple creuse la* FOSSE *où s'ensevelira sa propre liberté*. (Lamennais.)

— *Fosse aux ours, aux lions*, Fosse où l'on garde les ours, les lions.

— Anat. Se dit d'excavations plus ou moins profondes. || *Fosses orbitaires*. V. ORBITE. || *Fosse temporale*. V. TEMPORAL. || *Fosse iliaque*. V. ILIAQUE. || *Fosses nasales*. V. NEZ.

— Chass. Trou creusé en terre et recouvert de branchages pour prendre le gibier.

— Chem. de f. Ouvrage constitué par une tranchée ou fossé profond aménagé sous la voie entre les deux rails de roulement qui se trouvent être, dans ces conditions, supportés par deux solides murettes en maçonnerie.

— Géol. *Fosses océaniques*, Profondeurs maxima du relief sous-marin : *La* FOSSE *du Tuscarora*.

— Mar. *Fosse sur le fond*, Partie creuse dans la mer près du bord, que les navires cherchent pour y mouiller. || Partie de la cale réservée à des objets spéciaux : FOSSE *aux câbles*. FOSSE *à caoutchouc*. || *Fosse aux lions* ou *aux liens*, Partie de la cale réservée au matériel dépendant du maître d'équipage. || *Fosse d'un port*, Emplacement où l'on conservait les bois de construction dans les ports de guerre.

— Min. Nom donné, dans le nord de la France, aux sièges d'exploitation.

— Monn. Trou rectangulaire creusé en avant du balancier, dans les ateliers de frappe de médailles et de monnaies.

— Techn. Chaudière de grès dans laquelle les plombiers fondent le plomb. || Grande cuve où l'on met le cuir avec le tan imbibé d'eau. || Espace vide ménagé dans le métier à tulle. (En ce dernier sens on dit aussi FOSSÉ.)

— Loc. DIV. *Fosse d'aisances* ou *Fosse*. V. la partie *encycl.* || *Fosse commune*, Longues tranchées creusées dans les cimetières pour les cercueils de ceux dont les familles n'ont pu payer une concession de terrain. || Fig. *Creuser sa fosse*, Abréger sa vie par des excès, par des dérèglements. — *Creuser sa fosse avec ses dents*, Ruiner sa santé par des excès de table. || *Etre sur le bord de la fosse, Avoir un pied dans la fosse*, Etre fort vieux, ou extrêmement malade. || *Basse-fosse*, Cachot très profond. — *Cul de basse-fosse*. V. CUL. || *Fosse à fumier*. V. FUMIER. || *Mettre les clefs sur la fosse*, Renoncer à la succession ou à la communauté d'une personne décédée.

— ENCYCL. Admin. *Fosse commune*. D'après l'article 4 du décret du 23 prairial, chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée. Le décret du 27 avril 1889 a autorisé les inhumations en tranchée. Les tranchées sont ouvertes tous les cinq ans, et leur emplacement sert à l'inhumation de nouveaux morts. Dans quelques circonstances exceptionnelles (choléra, guerre civile), on a enterré directement les cadavres pêle-mêle dans la fosse commune, en les noyant dans de la chaux vive.

— Chem. de f. La *fosse* permet soit de nettoyer le foyer des locomotives et d'y vider les mâchefers ou scories dont on veut le débarrasser, sans risquer de brûler des traverses, d'encombrer la voie et de gêner le passage des véhicules, et la fosse s'appelle dans ce cas fosse à scories, à piquer le feu, etc., soit de faire la visite ou les réparations des organes inférieurs d'un véhicule, d'une locomotive notamment, et la fosse s'appelle, dans ce cas, *fosse de visite*.

— Constr. *Fosse d'aisances*. Il existe deux types de fosses d'aisances : les *fosses fixes* et les *fosses mobiles*. Les premières sont des citernes maçonnées et soigneusement cimentées pour empêcher toute infiltration des matières au dehors. Au centre de la voûte est un trou qu'obture hermétiquement une plaque, et par lequel on vide la fosse. Ces fosses sont généralement construites hors des habitations.

Au type des fosses fixes appartiennent les *fosses septiques*, constituées par une fosse partagée en deux compartiments au moyen d'une séparation verticale percée d'une ouverture. Dans la première des deux chambres, hermétiquement closes, les matières fécales subissent une fermentation active sous l'action des microbes anaérobies qui les désagrègent rapidement et les liquéfient ; dans la seconde chambre, la décomposition s'achève, et le liquide, évacué par un siphon, est sans odeur.

Les *fosses mobiles* s'installent le plus souvent dans une cave de la maison. Elles sont constituées par des récipients cylindriques, dits *tinettes*, hermétiquement assemblés avec l'extrémité du tuyau de chute. Les matières liquides se rendent automatiquement à l'égout ; les matières solides restent dans les tinettes, que les vidangeurs enlèvent périodiquement, en les remplaçant par d'autres vides.

D'après la loi du 15 février 1902, et la jurisprudence, le maire prend les mesures relatives à l'établissement et à la vidange des cabinets et fosses d'aisances ; il peut obliger les propriétaires à avoir des fosses étanches dans les maisons construites ou à construire, et même en cas de refus les faire établir à leurs frais.

A Paris (loi du 10 juillet 1894) et dans diverses villes existe le système du « tout-à-l'égout » ; l'obligation d'avoir des fosses est alors remplacée par celle de déverser directement dans l'égout les matières des cabinets d'aisances. Pour les immeubles déjà construits, l'usage du tout-à-l'égout ne peut être imposé que par mesure individuelle, en cas d'insalubrité ou à l'occasion de grosses réparations.

— Géogr. Les *fosses océaniques*, autrement dit les profondeurs maxima du relief sous-marin, se creusent d'ordinaire au voisinage de reliefs fortement accusés avec lesquels elles contribuent à marquer des lignes de faible résistance de l'écorce terrestre. Parmi les principales, citons la fosse de Bartlett, entre la baie de Honduras et l'île de Cuba, dans la mer des Antilles (6.000 m.), et la fosse de Porto-Rico, dans l'Atlantique, au N.-E. de l'île homonyme (8.520 m.) ; celles de Milne-Edwards, de Krümmel et de Richards, profondes respectivement de 6.180, 8.540 et 7.535 m., à l'O. des parties péruviennes et chiliennes de la Cordillère des Andes ; puis, aux abords du continent asiatique et des archipels qui le bordent à l'E. : la fosse du Tuscarora, toute proche des Kouriles et du Japon (8.513 m.), celle de Riou-Kiou, plus au S. (7.840 m.) et celles des Philippines (9.788 m.). La plus profonde connue, à l'E. de l'île Mindanao (Philippines), a 10.790 m. de profondeur. En plein Pacifique, citons la fosse du Nero à l'E. des Mariannes (9.830 m.), celle du Planet au N.-E. de la Nouvelle-Guinée (9.140 m.), et celles des Tonga (9.184 m.), et des Kermadec (9.427 m.), à l'E. des archipels homonymes.

FOSSÉ [*fo-sé*] n. m. (lat. *fossatum*). Fosse creusée en long pour délimiter quelque espace de terre, ou pour faciliter l'écoulement des eaux, ou pour servir de défense, de rempart : *Champ entouré de* FOSSÉS. *Les remparts et les* FOSSÉS *des châteaux ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis*. (Guizot.)

— *Au fig.* Obstacle profond entre deux personnes, deux façons de penser.

— Géol. Bande de terrain affaissé, située entre deux zones en place et limitée par deux séries de failles en escalier. (Ex. : Fossé de la vallée du Rhin de Bâle à Mayence, entre les Vosges et la Forêt-Noire ; traînée des grands lacs de l'Afrique orientale.) || Syn. GRABEN.

— Techn. Creux pratiqué dans la couche de sable, au fond du moule à plomb. || Espace vide que l'on ménage dans la machine à fabriquer le tulle.

— Loc. PROV. et PROV. **Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat**, Ce qui tombe est pour celui qui le ramasse. || **Sauter le fossé**, Prendre un parti hasardeux après avoir longtemps hésité. — *Spécialem.* Se marier. || **Faire de la terre le fossé**, Se ruiner par une série d'emprunts dont l'un remboursé l'autre. || **Au bout du fossé la culbute**, Se dit pour prévenir quelqu'un de l'issue fatale de sa conduite. — Se dit encore quand on veut donner à entendre que l'on se moque des conséquences fâcheuses que peut avoir sa propre conduite. (Pour comprendre ce proverbe, il faut savoir qu'il est normand, et qu'en Normandie l'on nomme *fossé* un haut talus planté d'arbres.)

— ENCYCL. Agric. On creuse des *fossés*, en agriculture, soit pour servir à l'irrigation, soit pour assainir un fonds de terre, soit enfin pour constituer une façon de clôture.

Les *fossés d'irrigation* sont creusés au niveau du sol. Quand ils traversent, dans leur parcours, une terre sableuse ou calcaire, on les rend imperméables au moyen d'une couche d'argile, qu'on dépose sur le fond.

On doit donner au *fossé d'assainissement* une section en rapport avec la quantité d'eau qu'il doit recevoir, ainsi qu'une pente et une profondeur suffisantes pour qu'elle s'écoule avec facilité, en se maintenant à un niveau inférieur au plan de séparation du sol et du sous-sol. Dans les terrains déclives, on établit de distance en distance de petits barrages faits avec des clayonnages, assujettis par des piquets et gazonnés en talus. Chaque année, l'on creuse ou rafraîchit le fossé, c'est-à-dire qu'on enlève les limons déposés par les eaux.

— Dr. Le Code civil contient sur les *fossés*, à propos de la mitoyenneté, les dispositions suivantes : 1° Tout fossé entre deux héritages est présumé mitoyen, s'il n'y a titre ou marque contraire ; 2° Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé, et le fossé est censé appartenir à celui du côté duquel le rejet se trouve ; 3° le fossé mitoyen doit être entretenu à frais communs (art. 669).

En droit administratif, les fossés creusés le long des routes nationales et départementales ou des chemins vicinaux font, comme ces voies elles-mêmes, partie du domaine public.

— Milit. Le *fossé* était jusqu'en 1914 un des éléments de la fortification permanente. Compris entre deux talus, celui que l'assaillant aurait à escalader ou *escarpe*, et la *contrescarpe*, le fossé était généralement le premier obstacle rencontré par l'assaillant. L'inclinaison de ces talus a varié considérablement, suivant qu'ils étaient *revêtus*, c'est-à-dire soutenus par une maçonnerie, ou simplement disposés suivant la pente naturelle des terres. Pour assurer la solidité de l'escarpe, on avait imaginé différents moyens de rendre la maçonnerie plus ou moins indépendante du talus. On recourait aussi à l'emploi des voûtes en décharge qui, tout en offrant plus de résistance à la poussée des terres, fournissaient un couloir défensif sur les deux faces du fossé. Les fossés des places fortes étaient quelquefois pleins d'eau. Dans le cas contraire, le fond du fossé était formé de deux plans légèrement inclinés vers une rigole longitudinale appelée *cuvette*, destinée à recevoir les eaux pluviales. La largeur des fossés, d'abord augmentée peu à peu jusqu'à atteindre 30 ou 40 m., a été diminuée quand on a reconnu la nécessité de couvrir les escarpes contre les coups lointains de l'artillerie.

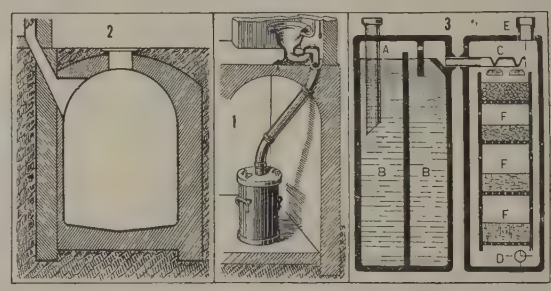

FOSSES D'AISANCES : 1. Fosse mobile ; 2. Fosse fixe ; 3. Fosse septique (A, chute ; B, compartiments septiques de dilution ; C, compartiment de neutralisation par ventilation ; D, sortie des matières ; E, ventilation ; F, dalles perforées facilitant l'aération).

Dans la fortification passagère, l'obstacle du fossé a été avantageusement remplacé par les défenses accessoires en fil de fer barbelé. Toutefois, le fossé reste une excellente défense contre les chars de combat et constitue un des meilleurs obstacles *antichar* (v. ce mot), à condition qu'il soit continu.

Dans l'ancienne guerre de siège, on appelait *descente de fossé*, une sorte de galerie souterraine creusée en face de la brèche, pour permettre aux assiégeants d'arriver, à travers le mur de contrescarpe, soit au fond même du fossé s'il était sec, soit un peu au-dessus du niveau de l'eau s'il était plein d'eau. Le *passage de fossé* était la continuation de la *descente de fossé*, destinée à permettre aux hommes d'atteindre la brèche sans se découvrir, soit pour s'élancer à l'assaut, soit pour gravir encore cette brèche à la sape jusqu'à en exécuter le couronnement.

Ces procédés ne sont plus applicables dans la guerre moderne.

On appelle encore *fossé diamant* un petit fossé d'environ 4 m. de large sur autant de profondeur, creusé au pied d'un mur pour empêcher l'ennemi d'en approcher.

FOSSÉ (Pierre-Thomas DU), littérateur français, né à

Rouen en 1634, mort à Paris en 1698. Elevé par les solitaires de Port-Royal, il leur montra un inaltérable attachement et fut emprisonné quelque temps avec eux à la Bastille. Cet écrivain très instruit et au style pur a collaboré à la *Bible* de Sacy et publié une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry* (1674) ; une *Histoire de Tertullien et d'Origène* (1675) ; *Mémoires de P. Thomas, seigneur du Fossé* (1739) ; etc.

FOSSÉ (Charles-Louis-François), écrivain militaire français, né à Ecouen en 1734, mort à Paris en 1812. Il se signala pendant la guerre de Sept ans, devint lieutenant colonel, puis reçut le commandement d'Huningue. Ses principaux ouvrages sont : *Précis sur la défense relative au service de campagne, à l'usage de l'officier d'infanterie* (1802) ; *Cours pratique militaire ou Partie de la science de l'officier* (1804).

FOSSE-LA-VILLE, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Namur), sur la Biesme, affluent de la Sambre ; 3.625 hab. Mine de houille ; pierre de taille. Teintureries, blanchisseries, tanneries ; brasseries. A beaucoup souffert de la Guerre 1914-1918.

FOSSE-LEZ-STAVELOT, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Verviers), sur l'Amblève et son affluent la Salm ; 1.125 hab.

FOSSELU, E adj. Formant fossette : *Un menton* FOSSELU. (Vx.)

FOSSERAGE n. m. ou **FOSSURE** [*fo-sur'*] n. f. (de *fosserer*). Premier labour donné à la vigne.

FOSSERÉE n. f. (de *fosserer*). Anciennem. Terrain limité par un fossé et planté de vigne.

FOSSERER [*ré*] v. tr. (origine douteuse. — Se conjugue comme *amener*.) Labourer avec le fossoir : FOSSERER *une vigne.*

FOSSET [*sé*] n. m. Techn. Autre orthogr. de FAUSSET.

FOSSETTE n. f. (de *fosse*). Petite cavité creusée dans le sol. || Petite fosse à prendre les oiseaux. || Petit creux que les enfants font en terre et dans lequel ils jettent, en jouant, des billes ou des noyaux. — Le jeu lui-même : *Jouer à la* FOSSETTE. V. BLOQUETTE.

— *Fam.* Léger creux que certaines personnes ont au bas du menton, sur les joues, les coudes, etc. (C'est souvent le rire qui fait apparaître les fossettes des joues.)

FOSSEUR n. m. (lat. *fossor ;* de *fossum,* supin de *fodere,* fouir). Anc. forme du mot FOSSOYEUR.

— Art milit. anc. Pionnier, ouvrier terrassier militaire.

FOSSEUSE (Françoise DE MONTMORENCY, dite **la Belle**), née en 1566 (on ignore la date de sa mort). Elle était fille de Pierre de Montmorency, baron de Fosseux [d'où le surnom donné à Françoise] et de Jacqueline d'Avaugour. Fille d'honneur de Marguerite de Valois, reine de Navarre, elle devint la maîtresse du roi (plus tard Henri IV) et fit tout par malignité naturelle pour animer l'époux contre l'épouse. Celle-ci fut cependant très bonne pour elle, jusqu'à l'assister dans ses couches. Fosseuse ne se montra pas reconnaissante. Marguerite ayant demandé à retourner à la cour de France l'emmena avec elle, mais Catherine de Médicis exigea son renvoi. Cet épisode fut le commencement de la brouille qui aboutit à une séparation de fait de vingt ans, et, en 1600, à la dissolution du mariage royal. Par la suite, Fosseuse épousa François de Broc, seigneur de Saint-Mars-la-Pile.

FOSSEY (Charles), assyriologue français, né à Cambrai en 1869, m. à Monaco en 1947. Elève de l'Ecole normale, agrégé (1894), membre de l'Ecole française d'Athènes (1894-1897), puis de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire (1897-1899), il fut chargé, en 1899, à l'Ecole des hautes études, d'un cours sur la religion assyrienne et succéda à Oppert au Collège de France en 1906. Il a publié : *Voyage dans la Syrie du Nord* (1897) ; *Grammaire assyrienne* (en collaboration avec le P. Scheil, 1902) ; *Textes assyriens relatifs à la divination* (1905) ; *Manuel d'assyriologie* (t. Ier, 1905 ; t. II, 1927).

FOSSILE n. m. (du lat. *fossilis,* tiré de la terre). Débris ou empreinte de plantes et d'animaux, ensevelis dans les couches terrestres antérieures à la période géologique actuelle, et qui s'y sont conservés. || *Fossiles caractéristiques,* Ceux que l'on trouve toujours dans certaines assises et jamais dans d'autres, et qui servent à les reconnaître nettement : *Les débris des êtres peuvent devenir des* FOSSILES CARACTÉRISTIQUES, *dont la présence permettra d'affirmer le synchronisme de dépôts d'inégale nature...* (A. de Lapparent.)

— *Fig.* et *par plaisant.* Personne à idées très arriérées ; choses très surannées : *Rien n'égale l'âpreté des* FOSSILES *à imposer leurs dogmes figés.*

— Adjectiv. : *Plantes, Animaux* FOSSILES ; et *au fig.* Très suranné : *Modes* FOSSILES. *Villageois* FOSSILE.

Car vos textes, vos lois, vos règles sont *fossiles.*
V. HUGO.

— ENCYCL. Quand les débris *fossiles* proviennent d'êtres récemment éteints, on emploie parfois l'expression *subfossile.* Ainsi les trilobites sont fossiles dans les terrains paléozoïques ; les drontes sont subfossiles aux Mascareignes. La nature et la conservation des fossiles dépendent essentiellement de la nature des terrains où ils se sont trouvés engagés, soit qu'ils aient été complètement pétrifiés, soit qu'ils aient été conservés dans les glaces, comme les mammouths quaternaires, etc. Aussi a-t-on pu donner le nom de « fossiles » à toutes sortes de substances comme l'ambre, l'adipocire, l'ozocérite, etc., qui sont des produits d'altération.

Bois fossiles. — Les bois fossiles sont abondants à tous les étages à partir du dévonien. Très souvent, quand ils sont minéralisés, leur structure est bien conservée. Les plus anciens appartiennent aux gymnospermes ; on y distingue divers groupes dont les noms rappellent ceux des types actuels auxquels ils ressemblent : *araucarioxylon, cedroxylon, taxoxylon,* etc.

Le genre *palmoxylon* est destiné à renfermer les différentes tiges de palmiers minéralisées présentant une structure interne.

Les bois des dicotylédones angiospermes ont une structure beaucoup plus complexe que les bois précédents. Quand leur structure anatomique présente une analogie suffisante avec les genres actuels, on leur donne des noms qui rappellent cette analogie ; tel est le *betulinium quercinium.*

Fossiles (LES), comédie en quatre actes, en prose, de F. de Curel (1892). Dans une très vieille famille des Ardennes, une demoiselle de compagnie est la maîtresse à la fois du vieux duc de Chantemelle, et de son fils Robert que mine la phtisie. Un enfant naît. Qui est le père ?... Pour assurer la survivance du nom, le vieux duc décide que son fils épousera celle qui fut leur maîtresse commune, et reconnaîtra l'enfant qui est peut-être son frère ; dans cette famille de « fossiles », cette union monstrueuse paraît à tous la chose la plus naturelle.

L'odieux de la donnée ôte toute sympathie aux personnages, malgré le talent de l'auteur, la vigueur de sa pensée, et l'éclat de la forme dont il la revêt.

FOSSILIFÈRE adj. (de *fossile,* et du lat. *ferre,* porter). Qui renferme des fossiles : *Une roche* FOSSILIFÈRE.

FOSSILISATEUR, TRICE adj. Se dit des matières minérales qui aident à la fossilisation.

FOSSILISATION [*si-on*] n. f. Passage d'un corps organisé à l'état fossile.

— ENCYCL. Si un corps organisé se trouve, après sa mort, exposé au contact de l'eau ou de l'air humide, il se décompose rapidement et ses parties les plus solides disparaissent peu à peu. Si, au contraire, il se trouve à l'abri de l'air, entouré de substances minérales qui pénètrent ses tissus ou se déposent sur sa surface, sa substance pourra être détruite en tout ou en partie, mais, du moins, il conservera sa forme et même jusqu'à un certain point sa structure : il sera devenu fossile. Ce sont très rarement les corps organisés eux-mêmes qui se sont ainsi conservés ; presque toujours, leur composition a été altérée, modifiée ; leurs molécules ont été remplacées par d'autres, plus susceptibles d'une longue conservation. C'est ainsi que certains organismes fossiles sont entièrement silicifiés. Souvent, le corps a disparu sans laisser d'autres traces que les empreintes ou moules de sa forme extérieure et parfois de sa forme interne.

FOSSILISER [*zé*] v. tr. Rendre fossile, amener à l'état fossile : *On dirait que la nature s'est plu à* FOSSILISER *certains produits.*

— *Se fossiliser,* v. pr. Au sens passif, Devenir fossile : *La houille est constituée par des végétaux qui* SE SONT FOSSILISÉS.

— *Fig.* et *par plaisant.* Devenir arriéré, abêti : *On* SE FOSSILISE, *dans la fréquentation de certaines gens.*

FOSSILITÉ n. f. Caractère de ce qui est fossile. (Peu us.)

FOSSOIEMENT [*soi-man*] n. m. Action de fossoyer.

FOSSOIR n. m. (lat. *fossorium*). Sorte de houe, de forme variable. [Syn. de ÉCOBUE.] (Dialectal.)

— Vitic. Charrue vigneronne.

FOSSOMBRONE (en lat. *Forum Sempronii*), ville d'Italie (Marches, prov. d'Urbino e Pesaro), sur le Métaure ; 10.350 hab. Evêché fondé en 499, suffragant d'Urbino. Belle cathédrale, château fort. Eaux minérales. Soieries.

FOSSOMBRONI (Vittorio), homme d'Etat et mathématicien italien, né à Arezzo en 1754, mort à Florence en 1844. Il devint ministre des affaires étrangères en Toscane en 1796 et suivit le grand-duc à Vienne, après l'invasion française. Il revint cependant en Toscane, et, après la transformation en royaume d'Etrurie, fut nommé membre de la commission des finances. Sous le régime français, il fut sénateur et présida la commission d'assainissement de la Campagne de Rome. Au rétablissement du grand-duc Ferdinand, il eut la présidence du Conseil, avec les affaires étrangères et la présidence de la commission législative. Fossombroni fut bon administrateur en même temps que savant remarquable. Il a laissé un certain nombre de travaux ; citons son traité : *Memorie idraulico-storiche sulla Val di Chiana* (1789), ainsi que de nombreuses publications sur les questions d'hydraulique agricole et d'assainissement.

FOSSOMBRONIE [*ni*] n. f. Bot. V. JUNGERMANNIE.

FOSSOYAGE [*soi-yaj'*] n. m. Action de fossoyer ; travail de fossoyeur. (On a dit aussi FOSSOYEMENT, et FOSSOIEMENT.)

FOSSOYER [*soi-yé*] v. tr. (de *fosse.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Clore par des fossés : *Faire* FOSSOYER *un champ.* (Vx.) || Remuer, façonner la terre : FOSSOYER *un arbre,* Relever, façonner la terre autour de cet arbre.

FOSSOYEUR [*soi-yeur*] n. m. (de *fosse*). Qui creuse les fosses pour enterrer les morts.

— *Fig.* Celui ou ce qui met fin à quelque chose : *Le temps, ce grand* FOSSOYEUR.

— Entom. Nom vulgaire des coléoptères du genre nécrophore.

— N. f. *La fossoyeuse,* La mort.

— ENCYCL. Antiq. Les premiers chrétiens désignaient sous le nom latin de *fossores* ceux qui étaient chargés du soin des sépultures dans les catacombes. Les *fossores* étaient affiliés au clergé. On distinguait parmi eux les *lecticarii,* les *libitinarii,* les *copiatæ,* les *decani,* suivant qu'ils extrayaient les roches, préparaient ou enterraient les cadavres, gravaient ou peignaient les épitaphes, etc. Ils formaient une corporation puissante, à laquelle certains privilèges étaient attachés. Ils intervinrent parfois avec violence dans les affaires de l'Eglise ; par exemple, lors de l'élection du pape Damase. Au IVe siècle, ils vendaient les terrains aux familles, et les contrats étaient gravés sur le marbre funéraire.

FOSSURE n. f. Vitic. Syn. de FOSSERAGE.

FOS-SUR-MER, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 52 kil. d'Aix, non loin du *golfe de Fos,* formé par la Méditerranée ; 1.530 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise du XIIIe siècle. Salines. Usines de papier, ciment, produits chimiques. (Fos devait son nom au canal creusé en 104 av. J.-C. par Marius, les *Fossæ Mariannæ.* V. FOSSA.)

FOSTÂT (*la Tente*), ville arabe formée autour de la *tente* d'Amrou ben el-Ass, durant le siège de Babylone d'Egypte (638). Elle devint la résidence des gouverneurs arabes de l'Egypte, et demeura la capitale du pays jusqu'au moment où Ahmed ibn Touloun bâtit une mosquée et un palais au Kalâat-el-Kebch (879). Lors de la construction du Caire (969-973), c'était encore une ville considérable. Lors de l'invasion de l'Egypte par Amaury Ier de Jérusalem (1168), les musulmans la détruisirent de fond en comble. Aujourd'hui, la mosquée d'Amr en marque seule le site.

FOSTER (Samuel), mathématicien anglais, né dans le comté de Northampton vers 1600, mort à Londres en 1652. Il s'occupa d'astronomie et de mathématiques. On a de lui, entre autres ouvrages : un *Traité de gnomonique* (1638), qui est estimé ; *Mélanges ou Veillées mathématiques* (1649) ; des œuvres posthumes sous le titre de : *Posthuma Fosteri* (1652) ; etc.

FOSTER (John), essayiste anglais, né à Halifax (Yorkshire) en 1770, mort à Stapleton (près de Bristol) en 1843. Esprit puissant et original, il ne réussit pas à s'imposer comme prédicateur. Après vingt-cinq années d'infructueuses tentatives en chaire, il se tourna vers la littérature à partir de 1817. Ses *Essais, sous forme de lettres* (1805) se composent de quatre parties : *Sur les mémoires autobiographiques, De la décision dans le caractère, Sur l'épithète « romantique », Sur la religion évangélique.* En 1819 parut son *Essai sur les maux dus à l'ignorance populaire.* On a réimprimé en deux volumes, en 1844, les plus remarquables des cent quatre-vingt-quatre articles qu'il avait publiés de 1806 à 1839 dans l'*Eclectic Review.*

FOSTER (John), architecte anglais, né et mort à Liverpool (1786-1846). En 1809, au cours d'un voyage en Grèce, il aida Cockerell dans l'extraction des marbres d'Egine. Le portique du temple de Jupiter Panhellenius, à Egine, devint dès lors son modèle favori, et il s'attacha à le reproduire souvent dans ses travaux. On lui doit, à Liverpool, le marché Saint-Jean, les églises Saint-Michel et Saint-Martin-des-Champs.

FOSTER (Henri), marin anglais, né dans le comté de Lancastre en 1796, mort en Patagonie en 1831. Chargé, en 1828, d'étudier sur divers points du globe les oscillations du pendule, il reconnut (début de 1829) l'archipel des Shetland méridionales, et fit quelques découvertes nouvelles. Webster a publié à Londres (1834) la relation du voyage de Foster.

FOSTER (John Wells), officier et ingénieur américain, né à Petersham (Massachusetts) en 1815, mort à Chicago en 1873. Il s'occupa de travaux hydrographiques et d'études géologiques. Il a publié des ouvrages sur la matière.

FOSTER (Stephen Collins), chansonnier populaire américain, né à Pittsburg en 1826, mort à New-York en 1864. D'abord employé de magasin, il se fit connaître à partir de 1842 par une série de chansons dont un grand nombre connurent une vogue considérable. Il a composé les paroles et la musique de 125 romances sentimentales ou chansonnettes comiques, dont une trentaine de mélodies nègres.

FOSTER (Joseph), généalogiste anglais, né à Sunderland en 1844, mort à Londres en 1905. Ses savantes recherches lui permirent de compléter et de reconstituer la généalogie des grandes familles britanniques. Son œuvre maîtresse est *Alumni Oxonienses, 1500-1886.*

FOSTORIA, ville des Etats-Unis (Ohio) ; 9.930 hab. Emanations de gaz naturel. Quincailleries, verreries.

FOTCHA, ville de Yougoslavie, au confluent du Cehotina et de la Drina, affl. de la Save ; 4.000 hab.

FOTCHA. Géogr. V. KARADJA-FOKIA.

FOTHERBY (Robert), navigateur anglais du XVIIe siècle. Il accompagna Baffin, en 1614, dans son premier voyage d'exploration dans les régions boréales situées au N. de l'Amérique et poussa, en 1615, dans les mêmes parages jusqu'au 80° degré de latitude N.

FOTHERGILL (Jean), médecin et botaniste anglais, né à Carr-End (Yorkshire) en 1712, mort en 1780. Il fonda à Upton un riche jardin botanique. Letsam a réuni et publié à Londres tous les opuscules de Fothergill (1783-1784), et donné le catalogue des plantes de son jardin botanique, sous le titre de *Hortus Uptonicus.*

FOTHERGILLE n. f. ou **FOTHERGIL** n. m. (de *Fothergill,* nom propre). Genre de saxifragacées.

— ENCYCL. La *fothergille* a des fleurs blanchâtres, groupées en épis terminaux. Ces fleurs, qui paraissent avant les feuilles, au premier printemps, exhalent une odeur forte mais agréable. On cultive quelquefois la fothergille en Europe, dans les jardins paysagers.

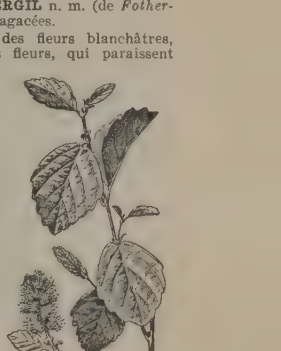
Fothergille : *a,* fleur.

FOTHERINGAY, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northampton), sur le Nen ; 230 hab. Eglise gothique, où furent enterrés deux ducs d'York : Edouard, tué à Azincourt (1415), et Richard, tué à Wakefield (1460). Le château où la reine Marie Stuart fut emprisonnée, jugée et décapitée en 1587, a été détruit sur l'ordre de Jacques Ier, fils de Marie.

FOTII, prélat d'origine grecque, métropolite de Kiev de 1408 à 1431. Il a laissé des *Poroutchénia* (Instructions) de valeur littéraire insignifiante, mais qui renseignent sur la vie du temps, particulièrement en Moscovie. Cette œuvre a été imprimée pour la première fois à Pétersbourg en 1841.

FOTTE n. f. Toile de coton à carreaux, des Indes.

FOU ou **FOL, FOLLE** adj. (du lat. *follis,* sac gonflé, soufflet, ballon). [La forme anc. *fol* ne s'emploie plus que devant une voyelle.] En parlant des personnes, Qui a perdu la raison : *On a vu des gens devenir* FOUS *par la crainte de l'être.* || *Par anal.* Qui fait ou dit des extravagances : *Il est* FOU. *Tous les hommes sont* FOUS. (Boileau.) *Sur l'avenir, bien* FOU *qui se fiera.* (Racine.) *Les coquettes sont* FOLLES. (Marivaux.) || Qui est malavisé, sot, imprudent : *Il a été assez* FOU *pour n'en faire qu'à sa tête.* || Qui est d'une vivacité, d'une pétulance excessive : *Cet enfant est*

FOU. *Cheval* FOU. *Convive* FOU. || *Par extens.* Qui est passionné pour, engoué de :

Il en est *fou ;* c'est son tout, son héros.
MOLIÈRE.

Elle est FOLLE *de lui. Il est* FOU *de littérature, de peinture, etc.*

— En parlant des choses, Qui va à l'encontre de la raison, de la mesure : *Une entreprise* FOLLE. *Une* FOLLE *passion.* || Qui est excessif : *Gaieté* FOLLE. *Succès* FOU. *Un monde* FOU *emplissait la salle.* || Qui est enjoué, badin, légèrement extravagant : *J'ai honte d'écrire des lettres si* FOLLES. (Bussy-Rabutin.)

— LOC. DIV. *Etre fou de joie, de douleur,* Extrêmement heureux, malheureux. || *Amoureux fou,* Extrêmement amoureux. || *Tête folle,* Personne éventée, pétulante, inconsidérée. || *Femme folle, Femme folle de son corps,* Femme qui se livre sans retenue à la débauche. || *Chien fou,* Chien enragé. — *Etre coiffé, fait comme un chien fou,* Etre décoiffé, mal ajusté, bizarrement accoutré. || *Fou rire,* Rire dont on n'est pas le maître, qu'on ne peut arrêter. — *Gaieté folle,* Celle qu'on manifeste sans retenue. || *Fou à lier,* Complètement fou, comme ceux qu'on est obligé de lier dans les hospices d'aliénés. || *Fou comme un braque, comme un étourneau,* Etourdi, qui fait tout sans réflexion. | *Faire devenir fou, Rendre fou,* Impatienter à l'excès, faire sortir de la raison.

— Agric. *Herbes folles,* Herbes qui croissent en abondance et sans culture.

— Art milit. anc. Se disait d'une pièce de canon dont l'âme n'était pas bien droite. || *Garde folle,* Garde avancée.

— Dr. *Folle enchère.* V. ENCHÈRE. Fam. *Payer la folle enchère de quelque chose,* Porter la peine d'une imprudence, d'une faute commise. || *Fol appel,* Appel mal fondé. — *Amende de fol appel.* Amende encourue par celui qui introduit un appel mal fondé.

— Hist. relig. *Les vierges sages et les vierges folles,* Parabole de l'Evangile, où il s'agit de dix vierges : cinq sages et cinq folles ; celles-ci, ayant laissé éteindre leurs lampes en attendant l'époux, sont laissées à la porte.

— Jeux. *Dame folle,* Au jeu de la bête, la dame d'atout accompagnée de deux atouts inférieurs. || *Valet fou,* Au jeu de la guimbarde, Valet de carreau.

— Mar. *Compas fou,* Boussole dont l'aiguille, par les mouvements brusques du navire ou par toute autre cause, est empêchée momentanément de rester à un cap donné et tourne rapidement dans tous les sens. || *Brise folle,* Petite brise changeant sans cesse de direction.

— Mécan. Se dit d'un mécanisme indépendant de l'arbre qui le porte et sur lequel il tourne : *Roue* FOLLE, *Poulie* FOLLE.

— Meuner. *Folle farine,* Fleur de farine extrêmement fine, que le moindre vent soulève et entraîne.

— Ponts et chauss. *Eaux folles,* Eaux provenant des pluies que recueillent les fossés creusés entre les routes et la limite des champs labourables.

— Physiq. et Mécan. *Balance folle,* Se dit d'une balance instable et dont le fléau ne revient pas normalement à son point d'équilibre.

— PROV. **Il vaut mieux être fou avec tous que sage tout seul,** Il ne faut se singulariser en aucune façon. (On applique surtout cette maxime aux esprits orgueilleux ou obstinés qui se flattent d'avoir raison contre tout le monde.) || **Bien fou qui s'oublie,** C'est pure folie que négliger ses propres intérêts.

— *Substantiv.* Qui est tombé en démence : *Un hôpital de* FOUS. || *Par anal.* Qui fait ou dit des extravagances : *Agir comme un* FOU. *C'est un vieux* FOU. *Les vieux* FOUS *sont plus fous que les jeunes.* (La Rochefoucauld.) || Qui est malavisé, imprudent, sot : *C'est un jeune* FOU, *il faut lui pardonner.* || Qui est d'une gaieté, d'une pétulance excessive : *Quelle petite* FOLLE !

— Hist. Bouffon à gages, des rois ou des princes.

— Jeux, Pièce du jeu d'échecs, qui *marche* en diagonale. || Une des cartes des tarots suisses. || A la guimbarde, Valet de carreau. — Corbeille qui reçoit les enjeux.

Fous (échecs).

— LOC. DIV. *Fou furieux,* Fou qui se livre à des violences dangereuses. || *Folle du logis,* L'imagination (ainsi dite à cause de ses divagations). || *Rire comme un fou,* Rire avec de grands éclats et sans aucune retenue. || *Faire le fou,* Faire semblant d'être fou. — Se livrer à des paroles ou à des gestes extravagants.

— PROV. **Tête de fou ne blanchit pas,** Les cheveux des fous ne deviennent pas blancs, soit parce que les fous meurent jeunes, soit parce qu'ils sont exempts d'inquiétudes, de soucis. || **Fou qui se tait passe pour sage,** Le silence est le plus sûr moyen de ne point dire de folies. || **Dieu aide à trois sortes de gens : aux fous, aux enfants, aux ivrognes,** Se dit pour expliquer la rareté prétendue des accidents qui arrivent à ces trois catégories d'individus. || **Qui fol envoie fol attend,** Quand on charge un fou d'une affaire, il faut s'attendre à ce qu'il la traite en fou. || **Un fou avise bien un sage,** Un fou, dans l'occasion, peut donner un bon conseil à un homme raisonnable. || **A chaque fou sa marotte,** Chaque fou a un sujet sur lequel il déraisonne de préférence ; et *par extens.* Chacun a son idée fixe, d'où la raison est généralement absente. || **Les fous inventent les modes, les sages les suivent,** Les gens raisonnables se contentent de suivre la mode, sans s'occuper de la créer. || **Les fous font les fêtes, les sages en ont le plaisir,** Les sages profitent des extravagances des insensés. || **Plus on est de fous, plus on rit,** La gaieté devient plus vive avec le nombre des joyeux compagnons.

— SYN. **Fou, extravagant, insensé.**

— ANTON. **Prudent, réfléchi, sage. — Judicieux, raisonnable, rationnel, sensé.**

— ENCYCL. Hist. *Fous de cour* ou *Fous en titre d'office,* Bouffons chargés d'amuser le roi ou le prince à la personne duquel ils étaient attachés, soit qu'une difformité naturelle ou la simplesse de leur esprit prêtât matière à plaisanterie, soit au contraire qu'ils sussent par des extravagances voulues et par une verve impertinente, à laquelle on laissait pleine liberté, distraire la cour qui les entretenait. Ils portaient généralement la livrée de leur maître, toute résonnante de grelots ; sur la tête, un bonnet pointu à longues oreilles et à crête de papier ou de drap rouge ; à la main une marotte, et à la ceinture une vessie. La mode en vint d'Orient à la suite des croisades et se développa surtout après le XVe siècle. En France, le *fou du roi* était une manière de personnage officiel. La charge ne restait jamais vacante. Longtemps, Troyes dut « bailler un fou pour récréer Sa Majesté ». On peut citer : en France, Mitton et Thévenin de Saint-Léger, à Charles V ; Haincelin Coq, à Charles VI ; Guillaume Fouel, à Isabeau de Bavière ; Colart, dit *Monsieur de Laon,* à Charles VII ; Triboulet, à Louis XII, puis à François Ier ; Brusquet, à Henri II ; Sibilot et Chicot, à Henri III ; Maître Guillaume et Angoulevent, à Henri IV ; Maret, à Louis XIII ; L'Angely, à Louis XIV ; en Angleterre, John Heywood, à Henry VIII ; en Allemagne, Kunz von den Rosen, à Maximilien Ier ; le nain Perkes, au comte palatin Philippe ; Wiegand de Thèbes, dit le *curé* (*der Pfaffe*) de Kahlenberg, au duc de Styrie Otton. La suppression des fous de cour par la nouvelle étiquette de France amena par imitation leur disparition en Europe. Pierre le Grand de Russie eut la singulière idée de nommer fous de cour des personnages qui avaient encouru sa disgrâce.

Fou de cour (XVe s.).

Fous (FÊTE DES). Cette fête (en lat. *Festum stultorum* ou *fatuorum*), adaptation plus ou moins chrétienne des anciennes saturnales, se célébrait surtout en France à la fin de décembre ou à l'Epiphanie : le bas clergé élisait un pape ou un évêque (dans certains endroits un abbé) des fous ; on le conduisait à l'église au milieu de chants et de danses, l'on y parodiait les offices, l'évêque donnait un simulacre de bénédiction grotesque. Analogues étaient la fête des Innocents ou des Enfants de chœur, célébrée du 26 au 28 décembre, la fête de l'Ane célébrée soit vers la Noël, soit au 14 ou 17 janvier, soit au dimanche des Rameaux, selon qu'on rappelait la mémoire de l'âne de la crèche, de celui de la fuite en Egypte ou de celui de l'entrée à Jérusalem ; et en Allemagne, la fête de saint Grégoire ou des Ecoliers au 12 mars. Les abus et les scandales que provoquaient ces fêtes les firent proscrire par l'Eglise dès le VIIe siècle. Mais ce ne fut qu'au XVIe siècle que les peines graves portées contre les contrevenants les firent à peu près disparaître ; il en est resté des traces au XVIIe siècle à Douai et à Provins notamment, et jusqu'en 1745 à Antibes. L'office de la fête des fous de Sens a été publié en 1856 par F. Bourquelot.

FOU n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des sulidés, dont le nom scientifique est *sula.*

— ENCYCL. Les *fous* sont de grands oiseaux de mer, blancs ou gris, à pattes courtes, à bec long, et qui, souvent, atteignent jusqu'à 2 m. d'envergure. On en connaît douze espèces, réparties sur tout le globe, et qui vivent en grandes troupes sur les îlots rocheux où ils nichent et accumulent des amas énormes de guano ; leur stupidité est proverbiale et leur a fait donner leur nom. Le plus commun dans les mers est le fou de Bassan ou fou blanc (*sula Bassana*), commun dans l'Atlantique nord.

Fou de Bassan.

FOU n. m. (du lat. *fagus,* hêtre). Ancien nom du *hêtre.* || Nom commercial du bois de l'*oldfieldia africana,* de la famille des euphorbiacées. (Très commun à la Côte d'Ivoire, le fou est un bois très dur, homogène, rouge, à grain fin, propre à remplacer le buis, le gaïac et le cormier.)

FOU (mot chinois). Désignation aujourd'hui supprimée, d'un certain nombre de préfectures chinoises de premier ordre.

FOUACE (Guillaume-Romain), peintre et sculpteur français, né à Réville (Manche) en 1827, mort en 1895. Elève d'Yvon, il s'adonna au paysage et à la nature morte. Citons, parmi ses œuvres : *les Gorges de Plémont* (*Ile de Jersey*), *Convive inattendu, Déjeuner de chasseurs, « Ma chasse », Coup double, Fruits de mon jardin.*

FOUACE n. f. (lat. pop. *focacia ;* de *focus,* foyer). Sorte de biscuit épais, cuit au four ou sous la cendre.

— ENCYCL. Art culin. Pour confectionner une *fouace,* prendre quatre œufs et leur poids de sucre en poudre, trois œufs et leur poids de fleur de farine ; battre les œufs avec le sucre pendant un quart d'heure ; puis ajouter la farine ; alors, battre le tout cinq minutes. Poser sur une plaque beurrée ; mettre au four pendant vingt minutes.

FOUACIER [*si-é*] n. m. Celui qui fait ou vend des fouaces.

Fouad Ier. — Cl. Manuel.

FOUAD Ier (Ahmed), roi d'Egypte, neuvième souverain de la dynastie fondée en 1805 par Méhémet-Ali, né au Caire (1868-1936). Fils du khédive Ismaïl pacha, il succéda, le 9 octobre 1917, à son frère le sultan Hussein Kemal, et prit en mars 1922 le titre de roi. Il fit ses études à Genève et à l'académie militaire de Turin, et en 1913 il fut question de lui pour le trône d'Albanie. Il s'est consacré particulièrement au développement des institutions scientifiques et sociales de son pays ; c'est ainsi qu'il créa une université égyptienne en 1908 et plusieurs sociétés savantes, présida le congrès d'archéologie du Caire en 1910, puis, à titre de souverain, ceux de géographie en 1925, et de navigation en 1926.

En 1911, il avait visité une seconde fois l'Europe, et, dans un nouveau voyage en 1927, il fut reçu officiellement à Paris. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'élut comme associé étranger. Placé vis-à-vis de l'Angleterre dans une position délicate, il s'efforça de concilier le maintien de bons rapports avec cette puissance et les aspirations du nationalisme égyptien. Il protégea activement les lettres et les arts durant tout son règne et sut apaiser les conflits politiques intérieurs. En 1919, il avait épousé la princesse Nasli, dont il eut le prince héritier Farouk, né en février 1920, et quatre filles.

FOUAD II, roi d'Egypte, fils de Farouk Ier, né au Caire en 1952. Il fut reconnu roi en juillet 1952 après l'abdication forcée de son père, mais fut éliminé en 1953 par suite de la proclamation de la république provisoire.

FOUAD MÉHÉMED PACHA, homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1815, mort à Nice en 1869. Il étudia la médecine, puis il entra au ministère des affaires étrangères. Esprit vif, doué au suprême degré du don d'assimilation, il devint interprète en chef de la Porte (1843), grand référendaire du Divan (1842), commissaire dans les Principautés danubiennes (1848), envoyé extraordinaire en Russie (1849). Nommé cette même année ministre de l'intérieur, il fut, de 1852 à 1853, ministre des affaires étrangères, étouffa en 1854 l'insurrection grecque en Epire, devint président du Tanzimat (1857), ministre des affaires étrangères (1858), assista aux conférences de Paris, puis, en 1860, fut envoyé comme commissaire en Syrie où il rétablit l'ordre sous Abd ul-Aziz. Il fut successivement grand vizir (1861), ministre des finances (1862), de la guerre (1863), des affaires étrangères (1867-1868). On lui doit des poésies, des brochures, une *Grammaire turque,* etc.

FOUAD PACHA (Méhémed), général turc, né au Caire en 1840. Il fut secrétaire d'ambassade à Paris, entra dans l'armée, devint général, prit une part brillante à la campagne de Serbie (1876), à la guerre contre la Russie (1877-1878), particulièrement à la bataille d'Elena, et reçut le commandement d'un corps d'armée à Constantinople. Aide de camp du sultan, il tomba en disgrâce (1879) ; mais, en 1891, le sultan l'envoya à Livadia auprès du tsar, et il fut nommé en 1897 gouverneur de Beyrouth.

FOUAGE n. m. (du lat. *focus,* foyer). Cout. anc. Redevance perçue dans certaines provinces sur chaque maison ou feu.

— ENCYCL. Cet impôt, levé seulement sur les roturiers, existait déjà à l'époque mérovingienne. On en connaît l'assiette au temps de Saint Louis. Le taux de la redevance a varié, suivant les temps et les localités. Charles V (1370) le fixa à 6 livres dans les villes et 2 livres dans les campagnes, et il l'abolit à son lit de mort, le 16 septembre 1380. Ses successeurs le rétablirent ; Charles VII le rendit permanent : il se confondit désormais avec la taille. Le *fouage* se conserva, cependant, dans quelques provinces, notamment en Normandie et en Bretagne ; en Normandie, il était perçu tous les trois ans, au taux de 12 deniers par feu. Quelques curés levaient un fouage sur leurs paroissiens, ordinairement vers le temps de Pâques.

FOUAILLE [*fou-ay'*] n. f. (dérivé de *feu*). Véner. Part du sanglier mort, que l'on donne aux chiens après la chasse, et qui se compose du foie, du cœur, des poumons et des entrailles. (On l'appelle CURÉE, dans la chasse du cerf.)

FOUAILLÉE [*fou-a-yé*] n. f. Action de fouailler ; fessée.

FOUAILLER [*fou-a-yé*] v. tr. (de *fou,* paquet de branches de hêtre). Frapper à grands coups de fouet : FOUAILLER *des chevaux.* || Corriger, fouetter : FOUAILLER *un enfant.*

— *Fig.* Frapper, cingler de mots blessants, de sarcasmes :

Qu'on *fouaille* avec rail n cet homme, c'est possible.
V. HUGO.

— Art milit. anc. Détruire par l'artillerie : FOUAILLER *une redoute.*

— *Intransitiv.* Pop. Courir après les femmes. (Vx.) || Argot. Avoir peur, être lâche.

FOUAILLEUR [*fou-a-yeur*] n. m. Qui fouaille, aime à fouailler.

— *Pop.* Qui court après toute espèce de femmes. (Vx.)
— Argot. Poltron.

FOUARRE n. m. Linguist. V. FEURRE.

FOUCADE n. f. Linguist. V. FOUGADE.

FOUCART (Paul), helléniste français, né et mort à Paris (1836-1926). Elève de l'Ecole normale, puis membre de l'Ecole d'Athènes, il devint, en 1874, professeur d'épigraphie grecque au Collège de France. Elu membre de l'Académie des inscriptions en 1878, il fut directeur de l'Ecole d'Athènes de 1878 à 1890. Il collabora avec Waddington à l'achèvement de l'œuvre de Le Bas sur les inscriptions d'Asie Mineure et de Grèce. Il a publié : *Inscriptions recueillies à Delphes* (1863), avec Wescher ; *De collegiis scenicorum artificum apud Græcos* (1873) ; *Des associations religieuses chez les Grecs : Thiases, Eranes, Orgéons* (1873), thèses ; *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis* (1895) ; *Mélange d'épigraphie grecque* (1878) ; *la Formation de la Province d'Asie* (1903) ; *le Culte de Dionysos en Afrique* (1904) ; *le Sénatus-consulte de Thisbé* (1905) ; *Etude sur Didymos* (1906) ; *les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace au VIe siècle* (1909) ; *les Mystères d'Eleusis* (1914).

Foucartie.

FOUCARTIE [*ti*] n. f. ou **FOUCARTIA** [*si-a*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, comprenant de petits charançons (2 ou 3 mm.) ovales, convexes, hérissés de soies courtes, propres à l'Europe moyenne et méridionale.

FOUCAUD (Jean), littérateur et fabuliste français, né et mort à Limoges (1747-1818). Prêtre au moment de la Révolution, il abandonna l'état ecclésiastique, puis devint payeur des armées, juge de paix, professeur à l'Ecole centrale de la Haute-Vienne, etc. On a de lui des *Chansons* et *Pièces fugitives,* en patois limousin,

et les *Fables de La Fontaine* imitées en vers patois (1809). Il est considéré comme le principal précurseur du félibrige en Limousin.

FOUCAULD [*kô*] (Charles-Eugène, vicomte DE, puis LE PÈRE DE), explorateur et religieux français, né à Strasbourg en 1858, assassiné à Tamanrasset (Sahara central) en 1916. Après avoir, au sortir de Saint-Cyr, servi quelque temps dans l'armée et combattu l'insurrection algérienne de Bou-Amama (1881), ce fils d'une famille périgourdine entreprit un voyage d'exploration au Maroc, et, dans ce pays encore inconnu, fit une œuvre scientifique très importante (1883-1884). Il étudia ensuite les oasis du sud de l'Algérie, et, tôt après, poussé par une vocation religieuse, entra dans une Trappe (1890). Il mena une vie très humble en Palestine, puis, après son ordination sacerdotale (1901), dans le Sud-Algérien, à Beni-Abbès, et enfin, depuis 1905, en plein cœur du Sahara, à Tamanrasset, dans le Hoggar. Les Touareg vénéraient le « Frère Charles de Jésus » comme un marabout; il fut tué, pendant la Grande Guerre, par quelques-uns de nos ennemis. Outre sa *Reconnaissance au Maroc* (1888), de Foucauld a laissé de nombreux documents scientifiques qu'a publiés l'université d'Alger et des *Ecrits spirituels*.

Père de Foucauld. d'après *l'Illustration*.

Dès 1909, le P. de Foucauld voulait organiser une confrérie des « Frères et Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus » dont un des buts était la conversion des infidèles. « L'Association Charles-de-Foucauld », fondée en 1919 à Paris, procède directement de cette idée et travaille de tout son pouvoir à la conversion des infidèles, et surtout des musulmans de la France d'outre-mer, au catholicisme, comme aussi à publier des écrits inédits et à répandre les idées personnelles du P. de Foucauld.

FOUCAULT (Jean-Bernard-Léon), physicien français, né et mort à Paris (1819-1868). Il s'occupa de perfectionner les procédés de Daguerre, fut préparateur d'un cours de microscopie médicale, et travailla ensuite avec Fizeau et Arago. La Société royale de Londres lui décerna la grande médaille de Copley (1850). Physicien de l'Observatoire en 1855, membre titulaire du Bureau des longitudes en 1862, enfin membre de l'Académie des sciences en 1865. Il rédigea le feuilleton scientifique du *Journal des Débats* depuis 1845.

Foucault.

Les nombreuses inventions de Foucault ont toutes en elles un caractère d'originalité remarquable. Citons le régulateur qui porte son nom pour l'arc voltaïque; la détermination expérimentale de la vitesse de la lumière, et, en même temps, la comparaison des vitesses d'un rayon de lumière dans le vide, dans l'air, et dans tous les milieux transparents. Ces expériences ont d'ailleurs achevé la ruine définitive de la théorie optique de l'émission. L'optique doit encore à Foucault d'importants perfectionnements apportés à la construction des télescopes, un moyen ingénieux d'éclairer les fils des réticules pour rendre plus certaines les observations de nuit, etc.

Les découvertes de Foucault en mécanique sont non moins remarquables. La révélation du mouvement continu de rotation du plan d'oscillation d'un pendule, servant à démontrer le mouvement terrestre, attira, en 1851, une foule de visiteurs au gigantesque appareil que Foucault avait fait suspendre au sommet de la coupole du dôme du Panthéon. On lui doit aussi l'invention du gyroscope (1852) et la théorie des phénomènes gyroscopiques. Il se disposait à entreprendre d'importants travaux d'astronomie physique, quand il fut atteint par la paralysie qui devait l'emporter au commencement de l'année suivante.

FOUCAULT DE SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ (Louis), comte DU DAUGNON, maréchal de France, né vers 1616, mort à Paris en 1659. Page de Richelieu, il fut nommé à vingt-trois ans vice-amiral, fit la guerre maritime de 1640 à 1646, et battit les Espagnols devant Cadix et sur les côtes de Catalogne. Il acheta en 1644 le gouvernement de La Rochelle. Pendant la Fronde il ramena la flotte à Rouen, prit parti pour les princes, et ne rendit Brouage, où il avait exercé sa tyrannie, que contre le bâton de maréchal de France à lui accordé par un brevet du 19 mars 1653. Il ne fut plus employé jusqu'à sa mort.

FOUCAUX (Philippe-Edouard), tibétisant et sanskritiste français, né à Angers en 1811, mort à Paris en 1894. Elève d'Eugène Burnouf, il apprit le tibétain et traduisit la version tibétaine du *Lalitavistara, Rgya tch'er rol pa* (1847-1848), puis publia une étude complète de ce texte (1884, 1892).

FOUCHÉ (Joseph), duc D'OTRANTE, homme d'Etat français, né au Pellerin (Loire-Inférieure) en 1759, mort à Trieste en 1820. Elève, puis professeur à l'Oratoire, il est principal du collège de Nantes en 1789. Il prend parti pour la Révolution, s'affilie aux clubs, et finit par être élu à la Convention nationale. Il siège à la « montagne », est chargé de mission dans les départements, notamment à Lyon où il décide, avec Collot d'Herbois, les mesures les plus violentes. Mais dénoncé par Robespierre, il contribue au 9-Thermidor. Poursuivi pour ses excès, amnistié au 4 brumaire an IV, il est nommé par le Directoire ministre à Milan, s'y compromet, revient à Paris où il obtient à force d'intrigues le ministère de la police générale. Au 18-Brumaire, il sert Bonaparte qui le conserve comme ministre, le congédie une première fois en 1802, le rappelle en 1804, le fait sénateur, comte puis duc d'Otrante. Mais en 1810 ses intrigues avec Ouvrard le perdirent. Chargé du gouvernement de Rome, qu'il n'exerça point, puis des Provinces illyriennes, il en prit à peine possession, revint à Paris chassé par l'invasion, partit pour Naples chargé d'une mission auprès de Murat. Durant la première Restauration, il travailla à se réconcilier avec les Bourbons. Le retour de l'île d'Elbe le surprit. Il accepta de nouveau le ministère de la police d'où, au lendemain de Waterloo, il domina la situation. Il espéra, un instant, un moyen terme entre Napoléon Ier et les Bourbons, puis sut se rendre indispensable auprès de ceux-ci. Ministre de la police de Louis XVIII, il dut quitter son poste dès l'élection de la Chambre introuvable, fut nommé ministre à Dresde; puis, atteint comme régicide par la loi de 1816, il se retira à Trieste où il mourut.

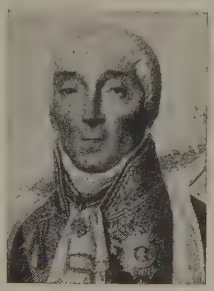

Joseph Fouché.

FOU-CHENG, lettré chinois du IIIe siècle av. J.-C., auquel on rapporte l'honneur d'avoir reconstitué de mémoire le *Chou king*, brûlé par l'empereur Chi hoang ti.

FOUCHER de Chartres, prêtre et historien français, né à Chartres en 1058, mort en Palestine après 1127. Il accompagna Robert de Normandie et Etienne de Blois à la croisade, puis devint chapelain de Baudouin prince d'Edesse, plus tard roi de Jérusalem. Son *Historia Hierosolymitana* (de 1095 à 1127) raconte la première croisade et les débuts de la domination latine en Syrie.

FOUCHER (Simon), philosophe français, né à Dijon en 1644, mort à Paris en 1696. Cartésien d'abord, puis idéaliste, il eut une longue polémique avec Malebranche. Principal ouvrage: *Dissertation sur la recherche de la vérité, contenant l'histoire et les principes de la philosophie des académiciens, avec plusieurs réflexions sur les sentiments de Descartes* (1693).

FOUCHER (Paul), érudit français, né à Tours en 1704, mort à Paris en 1778. Il entra chez les oratoriens, où il étudia la théologie et les langues anciennes. Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1753. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Géométrie métaphysique* (1758) et un *Traité historique de la religion des Perses;* etc.

FOUCHER (Victor-Adrien), magistrat et jurisconsulte français, né et mort à Paris (1802-1866). Maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1845 et directeur des affaires civiles de l'Algérie, procureur près le tribunal de la Seine (1849), conseiller à la Cour de cassation (1850), membre de la chambre des mises en accusation de la haute cour de justice (1852), il dirigea, de 1833 à 1864, la *Collection des lois civiles et criminelles des Etats modernes*, et publia *De l'administration de la justice militaire en France et en Angleterre* (1825); *De l'Industrie immobilière considérée comme la principale source de la fortune publique et privée* (1830); *Sur la réforme des prisons* (1838); *Assises du royaume de Jérusalem* (1839-1841); *Commentaire sur le Code de justice militaire* (1858); *Paris au XIIIe siècle*, traduction libre de l'allemand de A. Springer (1860); *Du mouvement des études historiques et philosophiques* (1863); etc.

FOUCHER (Paul-Henri), auteur dramatique et littérateur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1810-1875). Beau-frère de Victor-Hugo qui avait épousé Adèle Foucher, il débuta en écrivant avec lui *Amy Robsart* (1828). Doué d'une extrême facilité, il fit des drames, des opéras, des ballets, des romans, de la critique dramatique et du journalisme. Parmi ses pièces de théâtre, écrites le plus souvent en collaboration, nous citerons : *Jeanne de Naples* (1837); *le Pacte de famine* (1839); *la Voisin* (1842); *la Justice de Dieu* (1843); *la Joconde* (1855); *la Bande noire* (1866); etc. Parmi ses autres œuvres, mentionnons : *la Misère dans l'amour* (1832); *Entre cour et jardin* (1867), recueil d'articles; *les Coulisses du passé* (1873). — Son fils, VICTOR-CHARLES-PAUL, né et mort à Paris (1849-1894), collabora au *National*, au *Siècle*, au *Gil Blas* et à *l'Eclair*, et écrivit quelques romans : *Ceux qui souffrent* (1885); *le Droit de l'amant* (1891); *Réchain, avare* (1893).

FOUCHER (Alfred), indianiste français, né à Lorient (Morbihan) en 1865, mort à Sceaux en 1952. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1885-1888), agrégé des lettres (1888), maître de conférences à l'Ecole des hautes études (1895). Chargé d'une mission dans l'Inde, il en rapporta une collection archéologique exposée au Louvre et les éléments de ses deux principaux ouvrages : *Etude sur l'iconographie bouddhique de l'Inde* (2 vol.; 1900 et 1905); *l'Art gréco-bouddhique du Gandhâra* (2 vol.; 1905 et 1918-1922). D'autres missions en Indochine, où il fut chargé de la direction de l'Ecole française d'Extrême-Orient (1901 et 1905-1907), au Siam et à Java (1907), plus tard encore dans l'Inde (1918-1921), en Perse (juin-décembre 1921), en Afghanistan (1922-1925) [Il avait publié en 1901 un récit de voyage *Sur la frontière indo-afghane*], et enfin au Japon et à Pékin (1926), lui ont permis de faire le tour du monde bouddhique et d'acquérir une connaissance étendue d'un art dont l'importance en Asie est comparable à celle de l'art chrétien en Europe. Il fut chargé en 1907 de l'enseignement des langues et littératures de l'Inde à l'Université de Paris. Il a été élu, en 1928, membre de l'Académie des inscriptions.

FOUCHER DE CAREIL (Louis-François, comte), général français, né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1762, mort à Garches (Seine-et-Oise) en 1835. Officier d'artillerie, il fut promu général de brigade pour sa belle conduite à Hohenlinden. Général de division en 1807, il dirigea les sièges de Saragosse et d'Astorga, devint commandant de l'artillerie du corps du maréchal Ney. Il se distingua pendant la campagne de Russie, et celles de 1813 et de 1814.

FOUCHER DE CAREIL (Louis-Alexandre, comte), littérateur et homme politique français, petit-fils du précédent, né et mort à Paris (1826-1891). Il débuta, en 1854, en publiant une édition restée inachevée des *Œuvres de Leibniz*, dont il avait découvert des manuscrits inédits. Membre du parti libéral sous l'Empire, il devint préfet des Côtes-du-Nord (1871) et de Seine-et-Marne (1872), sénateur (1876), et ambassadeur à Vienne (1883-1886). Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Leibniz, la philosophie juive et la cabale* (1861); *Descartes et la princesse Palatine* (1862); *Hegel et Schopenhauer* (1862); *Leibniz, Descartes et Spinoza* (1863); *Dante* (1864); *Gœthe et son œuvre* (1865); *Leibniz et les deux Sophie* (1876); *Descartes, la princesse Elisabeth et la reine Christine, d'après des lettres inédites* (1879).

FOUCHTRA! juron d'aspect auvergnat, qui paraît correspondre à *fichtre!* (Le mot, qui, en réalité, n'est nullement auvergnat, provient probablement d'une origine vaudevillesque.)

— *Substantiv.* et *adjectiv.* et *par extens.* Auvergnat ou personne ayant une des professions qu'exerçaient habituellement les Auvergnats : *Un* FOUCHTRA. *Un portefaix, Un charbonnier, Un commissionnaire* FOUCHTRA. (VX.)

FOUCQUET (Jean). Biogr. V. FOUQUET.

FOU-DAÏ-SI, patriarche de l'Eglise bouddhique, mort en Chine en 569, vénéré au Japon comme l'inventeur des grandes bibliothèques tournantes à huit pans (*rin-tsô*) : on y empile des collections entières de livres sacrés, et l'on croit qu'il suffit de faire tourner ces meubles pour acquérir la même dose de mérites que si l'on avait lu d'un bout à l'autre tous les ouvrages qui y sont contenus.

FOUDI ou **FOUDIA** n. m. Nom d'un genre de passereaux conirostres appartenant à la famille des plocéidés. (Cinq espèces à Madagascar et aux Comores. Le *foudi jaune* des oiseleurs [*foudia flovicans*] vient de l'île Rodriguez.)

FOUDÔ (en sanskrit **Achala**), divinité populaire du Japon, de nature mal définie, parfois considérée comme un dieu du Feu, mais qui doit être identifiée au dieu de la Sagesse, Foudô a pour assistants Seitaka Doji et Kougara Doji. A eux trois, ils chassent les mauvais esprits.

FOUDRAS (Théodore-Louis-Auguste, marquis DE), romancier français, né à Falkenberg (Silésie) en 1800, mort à Chalon-sur-Saône en 1872. Il débuta par des recueils de vers, collabora à des journaux légitimistes, puis écrivit un grand nombre de romans dans la plupart desquels il a essayé de peindre les mœurs du grand monde : *les Gentilshommes d'autrefois* (1844); *les Chevaliers du lansquenet* (1847); *Un caprice de grande dame* (1850); *la Comtesse Alvinzi* (1854); *Soudards et Lovelaces* (1860); *les Misères dorées* (1861); etc. Ses meilleurs ouvrages concernent la chasse : *les Gentilshommes chasseurs* (1849), et *la Vénerie contemporaine* (1861).

FOUDRE n. f. (lat. *fulgur*). Physiq. Décharge électrique aérienne, accompagnée d'une vive lumière (*éclair*) et d'une violente détonation (*tonnerre*), et se produisant entre un nuage électrisé et la terre ou un autre nuage. || *Pierre de foudre*, Aérolithe. (Se dit à tort des rognons de pyrite.) V. ÉCLAIR, et PARATONNERRE.

— *Fig.* Coup soudain, rigoureux, irrésistible : *Les* FOUDRES *de l'Eternel. Attirer les* FOUDRES *du pouvoir.* || Traits éclatants, effet puissant et violent : *Les* FOUDRES *de l'éloquence.* || *Les foudres de l'Eglise*, L'excommunication.

— Poétiq. Au fém. ou au masc. plur. *Des foudres d'airain*, Des canons.

— Pyrotechn. *Foudre de salon*, Papier trempé dans de l'acide azotique fumant qui, au contact d'un corps en ignition, brûle sans résidu avec flamme verte ou jaune, rouge ou pourpre, lorsqu'on ajoute à l'acide des sels de strontium ou de cuivre.

— N. m. Art milit. Insigne distinctif des officiers du service d'état-major, ainsi que du personnel de secrétaires d'état-major et du recrutement, qui les portent au collet. (Le personnel du service télégraphique a un insigne peu différent.)

— Myth. Attribut de Jupiter, consistant en une espèce de grand fuseau du milieu duquel sortent en zigzags plusieurs petits dards représentant les traits de foudre. || Attribut de certains dieux hindous.

— Blas. Meuble d'écu en forme de deux faisceaux de flammes opposés, avec trois ou quatre dards en sautoir. (Le foudre est *ailé* quand il est muni, sur les côtes, d'ailes étendues en fasce.)

— GRAMM. *Foudre* est féminin quand il désigne le feu du ciel; mais, quand on parle de ces carreaux ou dards que, dans la mythologie, Jupiter lançait sur la terre, *foudre* est masculin. Toutefois on a jadis employé au masc., poétiquem. et même en prose, *foudre* désignant le feu du ciel : *Anastase mourut frappé* DU FOUDRE. (Bossuet.)

Allons fouler aux pieds CE *foudre* ridicule.
CORNEILLE.

Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout comme UN FOUDRE. (Boileau.)

— Au fig., *Foudre* est fém. ou masc., selon que la métaphore se rapporte, dans la pensée, au sens physique ou au sens mythologique; mais ordinairement le sens mythologique prévaut, lorsqu'on veut désigner une personne qui frappe par des coups soudains, irrésistibles, comme fait la foudre : *Napoléon Ier était* UN FOUDRE *de guerre. Mirabeau était* UN FOUDRE *d'éloquence.*

— ALLUS. LITTÉR. :

Je suis donc un *foudre de guerre*,

vers de la fable de La Fontaine *le Lièvre et les Grenouilles*. On le place, par plaisanterie, dans la bouche de quelqu'un qui s'étonne de la crainte qu'il inspire.

— LOC. DIV. *Coup de foudre*, Explosion violente qui accompagne la foudre; et *au fig.* Evénement soudain et terrible : *Cette séparation fut un* COUP DE FOUDRE *pour moi.* (Fénelon.) — Amour subit et violent. || *Comme la foudre, Avec la rapidité de la foudre*, Avec une grande rapidité, une extrême impétuosité. || *Etre comme frappé de la foudre*, Etre anéanti, stupéfait. || *Que la foudre m'écrase! tombe sur moi!* Formule imprécatoire.

— SYN. **Foudre, tonnerre.** La *foudre* est la décharge électrique; le *tonnerre*, le bruit qu'elle produit. Dans l'usage, on confond à tort les deux mots.

— ENCYCL. Physiq. Les nuages orageux contiennent des charges électriques importantes à des potentiels très élevés; l'étincelle peut donc jaillir entre deux nuages chargés d'électricité de nom contraire : il se produit un *éclair*.

Lorsqu'un de ces nuages se trouve suffisamment rapproché du sol, les parties de celui-ci qui sont les plus voisines du nuage se chargent d'électricité de nom contraire à celle du nuage (v. INFLUENCE ÉLECTRIQUE), la décharge qui peut en résulter entre le nuage et la terre constitue la *foudre;* on dit alors que la foudre *tombe*.

Les effets de la foudre sont, la plupart du temps, très violents, car l'énergie mise en jeu dans la production d'un éclair est énorme; les métaux peuvent être fondus et même volatilisés, les corps plus mauvais conducteurs sont brisés et dispersés, les matières combustibles sont enflammées, les arbres sont écartelés et réduits en filaments, les hommes et les animaux sont tués ou paralysés.

— Relig. hind. Dès l'époque védique, le Rig-Véda fait de l'*éclair* (foudre) l'arme et l'attribut d'Indra, le dieu de l'atmosphère. Le *vajra* est un foudre, arme d'Indra; le

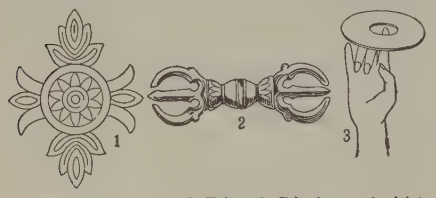

FOUDRES : 1. Tchaakra; 2. Vajra; 3. Tchaakra sur le doigt de Vichnou.

tchaakra de Vichnou un symbole solaire après avoir été un disque de guerre; le *trisula* (trident) de Roudra, l'éclair, arme du dieu de l'Orage.

Chez les Slaves. — Les Slaves païens rendaient un culte au tonnerre et à la *foudre,* personnifiés par eux sous la forme du dieu *Perun* (v. ce mot), qui semble avoir été le personnage principal de leur mythologie. Au VIe siècle de notre ère, Prokope donne « le maître de la foudre » comme le dieu le plus important des Slaves du Sud. Le culte de la foudre a été vraisemblablement renforcé, au moins chez les Slaves de l'Est, par celui du *Thor* scandinave, qu'introduisirent à Kiev les envahisseurs varègues.

— Myth. gr. et rom. Les Grecs, et surtout les Romains, attachaient une grande importance aux manifestations de la foudre, qui devinrent un moyen de divination très populaire. V. FULGURALE (science).

FOUDRE n. m. (allem. *fuder*). Tonneau d'une très vaste capacité, dans lequel on conserve les vins qu'on veut laisser vieillir. (Contient de 50 à 300 hectolitres.)

— Chem. de f. *Wagon-foudre,* Wagon constitué par une plate-forme sur laquelle sont fixés à demeure un ou deux réservoirs en bois ou en métal, en forme de barriques, destinés au transport de liquides tels que vin, alcool, etc.

FOUDRÉ, E adj. Se dit du blé versé par couches.

FOUDRERIE [*frî*] n. f. Fabrique de foudres (tonneaux).

FOUDRIER [*dri-é*] n. m. Ouvrier qui fait les foudres.

FOUDROIEMENT ou **FOUDROÎMENT** [*droî-man*] n. m. Action de foudroyer : *Le* FOUDROIEMENT *des Titans.* || Résultat de cette action.

FOUDROYAGE [*droi-yaj'*] n. m. Min. Ancienne méthode d'exploitation minière, dans laquelle on provoque l'éboulement du toit après dépilage de la couche.

FOUDROYANT [*droi-yan*], **E** adj. Qui foudroie : *Tonnerre* FOUDROYANT. *Jupiter* FOUDROYANT.

— *Par extens.* Qui frappe d'un coup soudain et irrésistible : *Une attaque d'apoplexie* FOUDROYANTE. || Qui est terrifiant d'éclat : *Des regards* FOUDROYANTS.

— *Fig.* Qui frappe de stupeur, qui anéantit en nous toute force morale : *Nouvelle* FOUDROYANTE. *Paroles* FOUDROYANTES. *Arrêt* FOUDROYANT.

— Pyrotechn. *Baril foudroyant,* Baril de la dimension des barils à poudre, que l'on remplissait de grenades, de petites bombes, etc.

— *Substantiv.* et au fém. Hist. anc. *La Foudroyante* ou *La Fulminante,* Nom donné à la douzième légion de l'armée romaine, qui, sous Marc-Aurèle, triompha des Marcomans.

FOUDROYER [*dro-yé*] v. tr. (de *foudre.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Frapper de la foudre : *Jupiter* FOUDROYA *les Titans.*

— *Par extens.* Frapper de coups soudains, à l'aide d'armes à feu : FOUDROYER *un régiment.* || Tuer soudainement : *Poison qui* FOUDROIE *ceux qui l'absorbent.* || Terrifier par l'éclat des yeux : FOUDROYER *son ennemi du regard.*

— *Fig.* Terrasser, atterrer, confondre : *O riches, Jésus-Christ ne parle de vous que pour* FOUDROYER *votre orgueil.* (Bossuet.) *L'Eglise ne* FOUDROIE *pas toujours les erreurs naissantes.* (Bossuet.)

— *Intransitiv.* Lancer la foudre. || Lancer des éclats comme la foudre : *Ce n'était pas Luther qui parlait, c'était Dieu qui* FOUDROYAIT *par sa bouche.* (Bossuet.)

— ***Foudroyé, e,*** part. pass. du verbe *Foudroyer* (au propre et au fig.) : *Ah! Sire, elle serait* FOUDROYÉE *d'un seul de vos regards.* (Mme de Maintenon.)

— *Particulièrem.* Frappé des foudres de l'Eglise; et substantiv. : *Pensez-vous à ce que durent être les rêveries du vieux Lamennais, ce* FOUDROYÉ?... (M. Barrès.)

FOUDROYEUR [*droi-yeur'*], **EUSE** n. et adj. Qui foudroie. (Vx.)

FOUE n. f. Manche de filet, que les pêcheurs d'Oléron ajoutent à l'extrémité de la courtine.

FOUÉE n. f. (de *feu*). Boulang. Feu qu'on allume dans un four de boulanger ou de pâtissier. || Dans l'est de la France, Sorte de fouace ou de gâteau cuit au four en faisant le pain.

FOUÉE n. f. (de *feu*). Oisell. Chasse aux petits oiseaux, qui se fait la nuit, à la clarté des feux.

— Sylvic. Fagot ou bourrée fait de fougères, de brindilles, et d'un poids égal à la charge d'un homme.

FOUËNE n. f. Pêch. Autre orthogr. de FOÈNE.

FOUESNANT [*è-nan*], ch.-lieu de cant. du Finistère, arrond. et à 12 kil. de Quimper, près de la baie de la Forêt; 3.450 hab. (*Fouesnantais, aises*). Bains de mer de BEG-MEIL (relations par bateau à vapeur avec Concarneau et les îles Glénans). — Le canton a 7 comm., et 10.872 hab.

FOUET [*fou-è* anc. *fou-a*] n. m. (de *fou,* paquet de branches de hêtre). Faisceau de branches de hêtre; et *par extens.* Faisceau de verges pour châtier. (Vx.) || Instrument de châtiment fait d'une corde ou d'une lanière de cuir attachée à un manche : *Un* FOUET *de postillon.* || Petite corde forte et menue, qu'on met au bout du fouet : *Ne prenez pas de la ficelle, prenez du* FOUET.

— Châtiment, correction que l'on inflige à l'aide d'un fouet, ou avec des verges; correction manuelle en général : *Condamner au* FOUET. *Donner le* FOUET *à un enfant.*

— *Fig.* Critique sanglante, cinglants sarcasmes : *Le* FOUET *de la satire.*

— Archéol. *Fouet de guerre,* Fléau d'armes, d'origine orientale, composé d'une hampe et d'un battant long et étroit. V. aussi ÉTRIER, GOUPILLON, et SCORPION.

— Bot. et Hortic. Nom donné par les jardiniers aux coulants du fraisier. || *Fouet de Neptune,* Nom vulgaire de la *laminaire digitée* et de quelques espèces voisines.

— Jeux. Instrument fait d'une peau d'anguille attachée à l'extrémité d'un léger bâton, et qui sert à faire tourner le *sabot.*

— Mar. *Poulie à fouet,* Poulie de palan ou poulie simple sur l'estrope de laquelle est épissé un bout de cordage souple et solide permettant de les fouetter sur une manœuvre quelconque. || *Palan à fouet,* Palan léger monté avec une poulie à fouet. || *Amarrage à fouet* ou *Nœud de fouet,* Nœud au moyen duquel on fouette une poulie à fouet. || *Bosse à fouet,* Bosse à main. || *Coup de fouet,* En parlant des mouvements du navire, Coup de roulis sec. — En parlant des voiles, Battements brusques. — En parlant des mâts, *Donner des coups de fouet,* S'arquer et se redresser à chaque coup de talon dans un échouage ou à chaque lame par grosse mer. || *Fouet d'une ralingue,* Bout de ralingue que les voiliers laissent en excédent sur les voiles auriques.

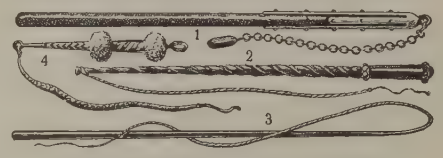

FOUETS : 1. De guerre (XVIe s.); 2. De charretier; 3. De cocher; 4. D'enfant.

— Milit. *Tir de plein fouet,* Tir direct sur un but visible, par opposition à *tir indirect.*

— Pathol. *Coup de fouet,* Douleur subite que l'on ressent au mollet, et qui provient de la rupture de quelques fibres musculaires. (Le coup de fouet se traite par l'immobilisation et le massage.)

— Techn. Ouvrier verrier qui arrange les objets fabriqués, dans le four de recuisson. || *Battant fouet,* Genre de battant au moyen duquel l'ouvrier tisseur exécute le jet de la navette par un mouvement qui imite l'action du fouet.

— Turf. *Cheval arrivé au fouet,* Cheval qui n'a atteint le poteau que stimulé par la cravache et les éperons.

— Zool. Ensemble des longs poils garnissant la queue d'un chien. || *Fouet de l'aile,* Articulation extérieure de l'aile des oiseaux.

— LOC. DIV. *Donner le fouet sous la custode,* Tancer quelqu'un secrètement. (D'après le latin *sub custodia,* en prison.) || *Coup de fouet,* Injure, outrage, atteinte cruelle. — Ce qui anime, excite, accélère : *Donner un bon* COUP DE FOUET *pour faire avancer un procès.* || *Faire claquer son fouët,* Faire ses embarras :

Et je faisais *claquer mon fouet* tout comme un autre.
RACINE.

— ENCYCL. *Peine du fouet.* La peine du fouet se retrouve à toutes les périodes de l'histoire. Elle n'était pas toujours infamante : chez les Juifs, les Egyptiens et les Perses, les nobles mêmes étaient fouettés; à Sparte et à Rome, c'était la peine propre aux esclaves. On fustigeait pourtant la vestale négligente, et le soldat romain n'était pas déshonoré pour avoir été frappé par le cep de vigne du centurion. En Afrique, en Asie et particulièrement en Chine, elle est en usage, et les plus hauts mandarins n'en étaient point indemnes : quelquefois, elle devient un supplice atroce (bastonnade sous la plante des pieds). En Russie, elle entraînait souvent la mort du condamné. (V. KNOUT.) L'Eglise infligeait le *fouet* aux clercs coupables, aux hérétiques, aux seigneurs qui désiraient faire lever leur excommunication. Raymond, comte de Toulouse, Henry II d'Angleterre, le roi Louis VII se soumirent à cette peine. A partir de François Ier, le fouet fut appliqué aux soldats comme peine infamante. Elle était en usage dans les prisons, comme mesure de correction. Elle pouvait être publique, et entraînait le déshonneur. Supprimée légalement en France en 1792, elle n'exista plus que dans les maisons de détention et dans les bagnes jusqu'en 1848. Longtemps employée pour les enfants, elle subsiste dans certains pays, notamment en Angleterre, dans les prisons. Récemment, on en a demandé le rétablissement contre les « apaches ». — La *discipline,* servant d'instrument de mortification, donna naissance aux « flagellants ».

FOUETTABLE adj. Qui peut être fouetté; qui mérite d'être fouetté.

FOUETTADE n. f. Volée de coups de fouet.

FOUETTAGE n. m. Opération par laquelle on fouette un liquide pour mélanger, faire mousser, etc. || Procédé de castration employé sur les béliers, qui consiste dans la ligature des testicules avec la ficelle appelée « fouet ».

Fouettard (LE PÈRE). V. NOËL.

FOUETTÉ n. m. Au billard, Attaque très vive d'une bille.

FOUETTE-CUL n. m. (de *fouetter* et *cul*). Celui qui, jadis, donnait le fouet, dans les collèges. || Plur. *Des* FOUETTE-CULS.

FOUETTEMENT [*man*] n. m. Action de fouetter, de cingler comme un fouet : *Le* FOUETTEMENT *de la pluie contre les vitres.*

— Techn. Mouvement d'oscillation et de balancement latéral très rapide d'un câble, dans les parties entre ses appuis, et provoquant des à-coups de traction brusques, susceptibles de fausser et de rendre dangereuse la manœuvre des organes commandés par son intermédiaire. || Vibration longitudinale d'une tige métallique tombant sur une extrémité. (Les effets de fouettement sont dangereux dans les sondages, dès que la tige de la sonde atteint 30 à 40 m., et ils risquent d'amener sa rupture.)

FOUETTE-QUEUE n. m. Nom vulgaire des lézards du genre *uromastyx,* dont la queue courte et épineuse ressemble à la masse d'un fléau ou fouet de guerre. || Plur. *Des* FOUETTE-QUEUES.

FOUETTER [*è-té*] v. tr. (de *fouet*). Frapper avec un fouet : FOUETTER *un cheval, un chien. Enfant qui* FOUETTE *un sabot.* || *Par extens.* Châtier avec des verges ou avec les mains : FOUETTER *un enfant.*

— *Par anal.* Battre, mêler, agiter vivement avec un instrument : FOUETTER *des œufs.* || Frapper vivement et à coups répétés, cingler comme avec un fouet : *La pluie et la grêle* FOUETTENT *les vitres. Les vagues* FOUETTENT *le rivage.* || Lancer en cinglant : *Le vent* FOUETTE *la pluie au visage.*

— *Fig.* Frapper de traits cinglants : FOUETTER *les vices.* || Stimuler, exciter : *Rien ne* FOUETTE *le désir comme le mystère, cette pudeur des choses.* (A. Vacquerie.)

— LOC. DIV. *Fouetter jusqu'au sang,* Fouetter jusqu'à ce que le sang jaillisse. || *Fouetter le sang,* En activer la circulation, donner du ton à l'organisme : *L'exercice* FOUETTE LE SANG; et *au fig.* Irriter, impatienter, exciter, émoustiller : *Spectacle qui* FOUETTE LE SANG. || Fig. *Donner des verges pour se faire fouetter,* Fournir des armes contre soi-même. || *Et puis, fouette! cocher,* Se dit, *au fig.,* pour exprimer que l'on part résolument, que l'on prend une décision énergique.

— *Fouetter un bélier,* Le châtrer par ligature des testicules, à l'aide de la ficelle dite « fouet ».

— Constr. Jeter du plâtre contre les lattes d'un lambris ou d'un plafond.

— Magnan. *Fouetter les cocons,* Les plonger dans l'eau bouillante et les y agiter, afin de faire disparaître la gomme agglomérant le fil de soie, dans le but de faciliter le dévidage.

— Mar. Fixer, au moyen du nœud de fouet, un palan ou une poulie sur une manœuvre quelconque. || Des voiles *fouettent les mâts* quand, par grosse houle, elles battent violemment dessus.

— Rel. Serrer un volume que l'on relie, avec la ficelle appelée *fouet* pour maintenir la couverture.

— LOC. PROV. **Il n'y a pas de quoi fouetter un page, un chat,** La faute est légère, sans importance. || **Avoir bien d'autres chiens, d'autres chats à fouetter,** Avoir bien d'autres choses à faire, des préoccupations plus sérieuses.

— ALLUS. HIST. **Xerxès faisant fouetter la mer.** V. XERXÈS.

— *Intransitiv.* Cingler fortement contre : *La pluie* FOUETTAIT *comme grêle.* (Loti.)

— Mar. *Les mâts fouettent au roulis,* Se dit des mâts qui s'arquent et se redressent brusquement quand le gréement a pris du mou. || *Amarre qui fouette,* Se dit d'une amarre quand elle a des secousses brusques ou que son extrémité frappe de droite ou de gauche quand on la file.

— *Pop.* Puer. || *Fouetter du goulot,* Avoir mauvaise haleine.

— ***Fouetté, e,*** part. pass. du verbe *Fouetter* (au propre et au fig.). Art culin. *Crème fouettée,* Crème de lait, que l'on fait mousser en la battant à l'aide d'un instrument; et *au fig.* Chose vaine, légère, qui n'a que l'apparence : *Les avocats ... sont que des marchands de* CRÈME FOUETTÉE. (Destouches.)

— ***Se fouetter,*** v. pr. Au sens réfléchi. *Le premier fou qui* SE FOUETTA *publiquement pour apaiser les dieux...* (Voltaire.)

— Avec réciprocité, Se donner mutuellement le fouet.

— Au sens passif, Etre fouetté, mêlé, agité (en parlant de liquides, d'œufs, etc.).

— SYN. **Fouetter, fouailler, flageller, fustiger.**

FOUETTEUR [*è-teur* ou *a-teur*], **EUSE** n. Qui fouette, qui aime à fouetter : *Une fouetteuse impitoyable.*

— Adjectiv. : *Frère fouetteur,* Frère qui, jadis, dans les collèges, était chargé de fouetter les écoliers.

— Polit. V. WHIPS.

FOUG, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kil. de Toul, sur l'Ingressin, affluent de la Moselle; 3.020 hab. Ch. de f. Est. Souterrain du canal de la Marne au Rhin. Fabriques de chaux et ciments; tuileries et carreaux vernissés. Ruines du château des comtes de Bar (XIIIe s.). C'est de cette ville que Rabelais disait, faisant un jeu de mots en supprimant les finales, que « en Lorraine Tou (Toul) est près de Fou ».

FOUGADE n. f. (de *fougue*). Elan capricieux et passager : *Travailler par* FOUGADES. (On dit plutôt FOUCADE.)

FOUGADE n. f. Sorte de carry, à Pondichéry, où entrent des feuilles du *moringa pterygosperma.*

FOUGASSE n. f. (ital. *fugata,* se rattachant à *fuoco,* feu). Milit. Mine généralement camouflée, creusée à quelques mètres de profondeur, chargée de pierres ou de bombes. || *Faire fougasse,* Se dit d'un projectile qui, en éclatant, bouleverse le sol comme le ferait une fougasse.

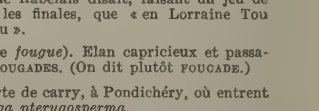

Fougasse rase : A. Charge.

— *Fig.* Piège, menée secrète. (Vx.)

— Art culin. Syn. de FOUACE.

— ENCYCL. Milit. La *fougasse ordinaire* est creusée verticalement dans le sol, à 2 ou 3 m. de profondeur, et contient dans une caisse de 10 à 20 kg. de poudre recouverte de terre plus ou moins damée.

La *fougasse à bombes* contient quatre de ces projectiles disposés l'œil en dessous, au-dessus de la charge. L'explosion allume les bombes en les lançant de façon à les faire éclater au milieu des rangs ennemis.

Dans les *fougasses-pierriers,* le puits est creusé de façon que les pierres qui le remplissent soient lancées sous un

angle de 45°, ce qui leur donne le plus de portée possible.

La *fougasse rase*, dont l'établissement a l'avantage d'exiger moins de temps, est disposée sous un angle de 60°. Son nom vient de ce qu'on l'organise de façon qu'elle ne laisse aucune trace au-dessus du sol.

Enfin, la *fougasse Piron*, du nom du capitaine belge qui l'a imaginée, est établie sur une des faces d'une excavation ayant comme profil un angle droit. La caisse renfermant la charge est enterrée dans l'une des faces contre laquelle sont entassées les pierres, dont on obtient ainsi la projection sous un angle de 45°.

Les fougasses sont généralement établies aux abords des ouvrages de campagne, pour arrêter l'attaque. Le feu y est mis au moment voulu, au moyen de dispositifs préparés à l'avance avec mécanismes d'horlogerie. En 1917, pendant le recul des Allemands sur les « positions Hindenburg », de nombreuses fougasses étaient installées par eux dans les caves des localités évacuées.

FOUGE n. f. (de *fouger*). Se dit des végétaux que le sanglier extrait de terre avec son boutoir.

FOUGER [*jé*] v. intr. (lat. *fodicare*, tiré de *fodere*, fouir. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous fougeons. Il fougea.*) Véner. Se dit du sanglier fouillant la terre avec son boutoir, pour y trouver des racines.

— Agric. Renverser, au moyen de la charrue, les racines des herbes sens dessus dessous.

FOUGERAIE [*rê*] n. f. Lieu planté de fougères. (On dit aussi FILICETUM.)

— ENCYCL. Pour les *fougeraies* artificielles, on choisit, dans une terre sableuse et perméable, un lieu abrité aussi bien des ardeurs du soleil que des froids hivernaux. Sur le sol bien aplani, on dispose un lit d'escarbilles ou de platras. On édifie au-dessus, avec un mélange de terre de bruyère et de tourbe ou de terreau, une espèce de dôme qui mesure un demi-mètre ou environ, dans sa partie la plus élevée. Finalement, la surface du terrain est recouverte de fragments de meulière. Les interstices entre ces fragments servent à la plantation des fougères ; mais, quand celle-ci est opérée, on y introduit une couche épaisse de mousse, qu'on arrose à plusieurs reprises.

Pour la fougeraie entretenue, on arrose souvent et avec abondance, et l'on superpose, quand il est nécessaire, de la mousse fraîche à la vieille mousse décomposée. Au printemps, quand les grands froids ne sont plus à redouter, on enlève, en même temps que les mauvaises herbes, les frondes jaunies et desséchées.

FOUGERAIS (le) [en lat. *Feliceriensis ager*], ancien pays de France, aux confins du Maine et de la Normandie, englobé aujourd'hui dans le départ. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Fougères). Il se divisait en trois parties : le *Désert*, le *Coglès* et le *Vendelais*.

FOUGERAY (LE **Grand-**), ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 34 kil. de Redon ; 3.045 hab. Ch. de f. Etat et d'intérêt local. Minerai de fer. Eglise romane. Calvaire à personnages (XIIIe s.). Beaux restes et donjon (XIIIe s.) du château pris par Du Guesclin en 1354. — Le canton a 4 comm., et 6.370 hab.

FOUGÈRE n. f. (lat. pop. *filicaria*, tiré de *filex*). Bot. Plante cryptogame vasculaire, de la classe des filicinées.

— *Par extens.* Herbe : *Danser sur la* FOUGÈRE.

— Anciennem., *Verre de fougère*, et elliptiquem. *Fougère*, Verre à boire (parce qu'on employait pour fabriquer le verre la cendre de fougère).

La fougère où pétille un breuvage écumant.
ROUCHER.

— Constr. *Assemblage à brin de fougère*, Pans de bois que l'on a disposés diagonalement avec d'autres.

— ENCYCL. Bot. L'ordre des *fougères* renferme six familles, caractérisées surtout par la disposition de l'anneau sporangial : *hyménophyllacées* (hyménophylle, trichomane) ; *gleichéniacées* (gleichénie, mertensie) ; *osmondacées* (osmonde, todée) ; *schizéacées* (schizée, aneimie) ; *cyathéacées* (cyathée, alsophile) ; *polypodiacées* (acrostic, polypode, capillaire, ptéride). On rattache aux fougères l'ordre des *marattinées*, qui en diffère par l'origine du sporange que produit tout un groupe de cellules épidermiques. A cet ordre appartiennent les deux familles des *marattiacées* (marattie) et des *ophioglossacées* (ophioglosse, botryche).

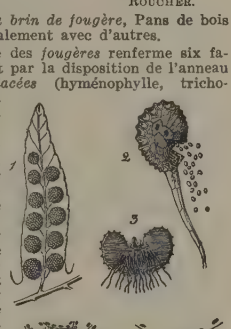

Fougère : 1. Groupe de sores (contenant les sporanges) à la face inférieure d'une feuille ; 2. Sporange laissant échapper les spores ; 3. Prothalle (lame pluricellulaire sur laquelle se développe l'archégone) ; 4. Archégone (*o*, oosphère qui sera fécondée par un anthérozoïde et germera sur place pour donner naissance à un nouveau pied de fougère) ; 5. Anthéridie laissant échapper les anthérozoïdes.

Les fougères ont été très développées pendant la période carbonifère, et leurs débris ont grandement contribué à la formation de la houille.

La tige des fougères entièrement souterraine (*rhizome*) dans les espèces des régions tempérées, est aérienne et verticale dans les espèces arborescentes des pays chauds, derniers représentants des fougères géantes des âges antérieurs. Leurs feuilles ou frondes, grandes, souvent très découpées, enroulées en crosse quand elles sont jeunes (*circinées*), sont douées d'une croissance très lente, mais très prolongée ; les racines sont toutes adventives.

Sur les feuilles des fougères il y a des taches brunes (*sores*) formées de sporanges donnant les spores ; en germant, les spores produisent les prothalles verts à organes sexués (mâles : anthéridies ; femelles : archégones).

Fougère mâle. — Cette espèce (*polystichum filix mas*) est commune dans les bois d'Europe, où elle forme de grandes touffes d'un beau vert. Le rhizome volumineux, entouré par les bases écailleuses des feuilles, qui lui forment une gaine épaisse, contient de l'amidon, du sucre, etc. et de la *filicine*, principe cristallisable, soluble dans l'éther, et des essences, toxiques à haute dose, qui lui communiquent des propriétés anthelminthiques.

Fougère femelle. — Cette fougère (*athyrium filix femina*) n'a de femelle que le nom ; comme chez toutes les autres, la forme feuillée est ici asexuée.

Fougère à l'aigle. — Cette espèce (*pteris aquilina*), à grandes feuilles deux fois divisées et dressées verticalement, très commune dans les forêts à sol siliceux, tire son nom de la figure, rappelant l'aigle d'Autriche à deux têtes, qui se détache en noir sur une section transversale du pétiole.

— Pharm. Les corps actifs du rhizome de *fougère mâle* (tanin, cinéol, filicine, acide filicique, etc.) sont solubles dans l'éther et se rencontrent dans l'extrait éthéré de fougère mâle, préparation de choix indiquée contre le bothriocéphale, les deux ténias (inerme et armé), l'ankylostome duodénale, et qui s'administre soit en bols, soit en capsules, soit en émulsion à la dose de 6 ou 8 grammes. On l'associe au calomel, comme purgatif, pour expulser le ver, l'emploi de liquides huileux provoquant l'absorption des principes actifs et occasionnant des intoxications parfois mortelles. La décoction de poudre est un remède inefficace : on lui préfère la poudre de rhizome frais.

— Archéol. Les verres à boire de fabrication courante étaient, au XVIe siècle et jusqu'à la fin du XVIIe, appelés *fougères*, ces plantes fournissant une quantité assez considérable d'alcali propice à la fabrication du verre commun. En menuiserie et en ébénisterie, un assemblage ou un placage en fougère sont ceux qui présentent diverses parties assemblées diagonalement. Les parquets en fougère sont ceux dont les frises sont disposées d'une façon diagonale.

FOUGERÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 40 kil. d'Angers ; 1.010 hab. Eglise en partie du XIIIe s.

FOUGERÉ, comm. de la Vendée, arrond. et à 15 kil. de La Roche-sur-Yon ; 980 hab. Ch. de f. Etat.

FOUGÈRES, ch.-lieu d'arrond. d'Ille-et-Vilaine, à 44 kil. de Rennes ; 21.060 hab. (*Fougerais, aises*). Ch. de f. Etat. Taille de pierre, de granit ; moulins, verrerie, boissellerie, tannerie, corroirie, fabrique de toile de chanvre, de flanelle rayée, de chaussons de tresse ; centre important de cordonnerie.

Armes de Fougères.

Histoire. — Fougères a conservé en grande partie ses fortifications du XVe siècle. Le château, datant dans l'ensemble du XIIe siècle, a perdu son donjon, rasé en 1630, mais est encore garni de treize tours parmi lesquelles la tour Mélusine (XIIIe s.), bâtie par Hugues Lusignan, et les tours d'Amboise (1450). Eglise Saint-Sulpice, nef de style flamboyant (XVe s.), chœur (XVIe-XVIIIe s.). Eglise Saint-Léonard (1407-1444), remaniée aux XVIe et XVIIe siècles, avec portail moderne. Restes de l'*auditoire*, et beffroi (1492).

La ville de Fougères fut assiégée et prise par Du Guesclin en 1372. Elle fut un des principaux centres de la chouannerie pendant la Révolution.

Dans la *forêt domaniale de Fougères*, au N. de la ville, dolmen de la Pierre-du-Trésor, alignement du Cordon des Druides, Celliers de Landean, anciens souterrains du XIIe siècle, à 7 kil. — L'arrondissement a 6 cant., 57 comm., et 81.205 hab. Le canton Nord a 10 comm., et 22.115 hab. ; le canton Sud, 9 comm., et 15.690 hab.

FOUGÈRES (*Gustave*-Adolphe-François), érudit français, né à Beaume-les-Dames en 1863, mort à Paris en 1927. Membre de l'Ecole française d'Athènes (1885-1889), maître de conférences à l'université de Lille (1889), puis à la Sorbonne (1899) où il devint professeur titulaire d'archéologie, après avoir dirigé six ans l'Ecole d'Athènes (1913-1919). Il a fait de fructueuses explorations en Asie Mineure et en Thessalie, fouillé à Délos et en Péloponnèse, et publié : *Mantinée et l'Arcadie orientale*, et *De Lyciorum communi*, ses thèses de doctorat (1898) ; *Album de la vie privée des Grecs et des Romains* (1894 ; 2e édit. 1900) ; *Sélinonte*, reconstituée avec l'architecte Jean Hulot (1910) ; le « Guide Joanne » de *Grèce* (1909) ; *Athènes* (1914 ; 2e édit. 1925). Il fut élu en 1922 membre de l'Académie des inscriptions.

FOUGERÊTS (LES), comm. du Morbihan, arrond. et à 41 kil. de Vannes ; 1.010 hab. Ardoisières.

FOUGEROLE n. f. Petite fougère.

FOUGEROLLES, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 26 kil. de Lure, à la sortie du Val d'Ajol, entourée de coteaux couverts de cerisiers qui produisent un kirsch réputé ; 4.945 hab. Ch. de f. Est. Distilleries, tonnelleries, vanneries.

FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, comm. de la Mayenne, arrond. et à 38 kil. de Mayenne ; 1.860 hab. Ch. de f. départemental de la Mayenne.

FOUGEROUX DE BONDAROY (Auguste-Denis), chimiste et naturaliste français, né et mort à Paris (1732-1789). Neveu du célèbre Duhamel, il fut nommé, à vingt-six ans, membre de l'Académie des sciences. Outre des mémoires et des articles dans l'*Encyclopédie* de d'Alembert on lui doit, entre autres ouvrages : *Art de tirer des carrières la pierre d'ardoise, de la fendre et de la tailler* (1762) ; *Art de travailler les cuirs dorés et argentés* (1762) ; *Art du tonnelier* (1763) ; *Mémoire sur la formation des os* (1763) ; *Recherches sur les ruines d'Herculanum* (1769) ; *Observations faites sur les côtes de la Normandie* (1773) ; etc.

FOUGON n. m. (mot provençal ; du lat. *focus*, foyer). Archéol. Grosse caisse remplie d'argile, où l'on faisait le feu à bord des galères, du XVe au XVIIIe siècle.

— ENCYCL. Le *fougon* était placé à bâbord. Cette sorte de guérite, soutenue par quatre pieds-droits, était bardée extérieurement de fer pour éviter les chances d'incendie. C'est là que se faisait la cuisine, pour ainsi dire en plein vent. Le fougon n'était jamais fixé à demeure ; on pouvait, au besoin, le changer de place.

FOUGOUMBA, ville sainte de la Guinée française (A.-O. F.) dans le Fouta-Djalon ; environ 10.000 hab. (C'est la ville sainte des Foulahs ; les *almamys* ou souverains de la contrée s'y font poser le turban sur la tête par le chef de Fougoumba.)

FOUGUE [*fough'*] n. f. (ital. *foga*). Mouvement impétueux : *Cheval plein de* FOUGUE. || *Fig.* Ardeur impétueuse, élan, emportement : *La* FOUGUE *de la jeunesse. La* FOUGUE *de l'orateur. Il avait certaines* FOUGUES *d'esprit qui n'étaient pas mal plaisantes.* (Guez de Balzac.)

— Hortic. Défaut d'un arbre qui donne beaucoup de bois et peu de fruits.

— Pyrotechn. Fusée volante, sans baguette, qui perd et reprend son mouvement.

— ANTON. **Calme, flegme, froideur, mollesse, placidité, quiétude, sang-froid.**

FOUGUE [*fough'*] n. f. (pour FOULE, substantif verbal de *fouler*). Mar. Rafale, risée, grain. (Vx.) || Mât de hune et vergue de hune d'artimon. (Tout le gréement de ce mât

Fougue : A. Mât de perroquet de fougue ; B. Vergue de perroquet de fougue ; C. Voile de perroquet de fougue ; D. Vergue d'artimon.

et de cette vergue en prend le nom, comme qualificatif : *Bras du perroquet de* FOUGUE. *Drisse, Etai, Ecoute de perroquet de* FOUGUE.)

FOUGUEN [*fou-ghenn'*] (en sanskrit **Samantabhadra**), patron des bouddhistes japonais qui se rattachent à l'école extatique (Hokke-Zammai). Son image est d'ordinaire placée à droite de celle du Bouddha.

FOUGUETTE [*ghèt'*] n. f. (de *fougue*). Petite fusée de guerre. V. FUSÉE.

FOUGUEUSEMENT [*gheu-ze-man*] adv. D'une manière fougueuse.

FOUGUEUX [*gheû*], **EUSE** adj. Qui a, qui montre de la fougue (au propre et au fig.) : *Cheval* FOUGUEUX.

Le taureau mugissant, roi *fougueux* des prairies.
LECONTE DE LISLE.

Passions FOUGUEUSES.

— Arboric. Se dit des arbres qui poussent beaucoup de bois et de feuilles sans donner de fruits.

— SYN. **Fougueux, emporté, impétueux**, etc. V. EMPORTÉ.

— ANTON. **Calme, flegmatique, froid, impassible, mou, modéré, patient, placide, posé, rassis, serein.**

FOUGUISTE [*ghisst'*] n. m. Ouvrier qui travaille à la confection des cartouches de poudres explosives.

FOU-HI ou **FO-HI**, souverain mythique de la Chine, présenté comme un héros civilisateur, associé à Nin-koua. Il est d'ordinaire figuré s'enlaçant avec Nin-koua par la queue, car leurs corps se terminent en forme de serpents, et Fou-Hi et Nin-koua ont inventé les rites du mariage.

FOUILLADE (LA), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 18 kil. de Villefranche ; 1.530 hab.

FOUILLAGE [*fou-yaj'*] n. m. Façon culturale qui a pour but de travailler le sous-sol, sans le remonter à la surface comme dans le labour profond.

— ENCYCL. Agric. Le *fouillage* est recommandé lorsqu'on veut travailler profondément des terres dont le sous-sol est de qualité très médiocre, ce qui risquerait de diminuer la fertilité du sol si l'on mélangeait les deux parties par le labour. On exécute le fouillage à l'aide de fouilleuses ou sous-soleuses ou de charrues munies de griffes spéciales qui ameublissent le fond de la raie.

FOUILLE [*fouy'*] n. f. Action de fouiller, de creuser la terre. || Action de creuser le sol pour la construction de divers ouvrages, pour mettre au jour de vieux monuments ensevelis, etc. : *Les* FOUILLES *de Pompéi ont été fécondes en résultats.* || L'excavation même : *Pratiquer une* FOUILLE. || Action d'explorer, de chercher avec soin dans, de visiter minutieusement : *La* FOUILLE *d'un endroit, d'une armoire. La* FOUILLE *des poches. La* FOUILLE *d'une personne arrêtée. La* FOUILLE *d'un manuscrit. Je projette une* FOUILLE [de bibliothèque] *à l'abbaye de Florence.* (P.-L. Courier.)

— Trav. publ. *Fouille couverte* ou *en excavation*, Celle qui s'exécute en souterrain. || *Fouille en déblai*, Celle qui se pratique à ciel ouvert. || *Fouille en rigole*, Fouille étroite, souvent étayée, et qui sert surtout à la fondation de murs. || *Fouille sous l'eau*, Celle où, au moment de l'exécution des travaux, on rencontre des nappes d'eau. || *Fouille par abatage*, Celle qui consiste à attaquer la masse latérale en pratiquant un havage, c'est-à-dire en creusant en dessous et en faisant tomber les parties que seule la cohésion des terres retient en place. || *Fouille blindée*, Fouille dont les parois sont maintenues par un système de coffrage.

— ENCYCL. Dr. Le propriétaire peut, en principe, faire toutes *fouilles* et en tirer tous les produits qu'elles peuvent fournir. Mais, en divers cas, des lois et des règlements restreignent, dans un intérêt général, la faculté de pratiquer des fouilles, ou en soumettent l'exercice à des conditions déterminées.

Ainsi, le droit de faire des fouilles pour l'exploitation des *mines, minières* et *carrières*, est soumis à des conditions spéciales réglées par les lois. Aucune fouille ne peut être pratiquée dans les propriétés bordant les routes et

chemins publics, à une distance du bord du chemin variable suivant les cas.

L'Etat et ses concessionnaires, entrepreneurs ou fournisseurs, peuvent, moyennant indemnité, pratiquer des fouilles sur les héritages voisins des voies publiques autres que les lieux bâtis et les lieux clos et attenant aux habitations, en vue d'y prendre des matériaux pour tous travaux publics. Il est peu fait usage de ce droit en dehors de ce qui concerne l'entretien des voies publiques.

Le long d'une ligne de chemin de fer en remblai, les fouilles à exécuter dans les terrains riverains de la ligne ne doivent pas s'approcher du pied du remblai à moins d'une distance au moins égale à la hauteur de ce remblai.

FOUILLE-AU-POT [*fou-yô-po*] n. m. invar. *Pop.* Petit marmiton : *La Varenne, de* FOUILLE-AU-POT *puis cuisinier,... se mêla d'affaires, jusqu'à devenir considérable.* (Saint-Simon.) || Mauvais cuisinier.

— *Fig.* Homme tatillon, qui aime à se mêler des petits détails du ménage.

FOUILLÉE (*Alfred*-Jules-Emile), philosophe français, né à La Pouëze (Maine-et-Loire) en 1838, mort à Lyon en 1912. Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (1872-1879) et membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), il dut, pour sa santé, renoncer à l'enseignement, et il consacra sa vie à la rédaction de nombreux travaux philosophiques : *la Philosophie de Platon* (1869) ; *la Philosophie de Socrate* (1874) ; *Histoire de la philosophie; l'Idée moderne du droit en Allemagne, en Angleterre et en France* (1878) ; *Critique des systèmes de morale contemporaine* (1883) ; *la Science sociale contemporaine; la Propriété sociale et la Démocratie* (1884) ; *la Morale, l'Art et la Religion d'après Guyau* (1889) ; *l'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience* (1889) ; *l'Evolutionnisme des idées-forces* (1889) ; *l'Enseignement au point de vue national* (1891) ; *la Psychologie des idées-forces* (1893) ; *Tempérament et Caractère* (1895) ; *le Mouvement positiviste et la Conception sociologique du monde* (1896) ; *le Mouvement idéaliste et la Réaction contre la science positive* (1896) ; *Psychologie du peuple français* (1898) ; etc. Selon lui, les idées sont des forces. Elles portent en elles une puissance de réalisation qui transforme les âmes des individus et par suite les milieux sociaux où elles se répandent. Leur naissance s'explique donc scientifiquement, comme les déterministes le veulent. Mais par cela même qu'elles sont nées, elles deviennent un agent libérateur ; d'où, la prodigieuse importance de l'idéal dans l'univers. — Mme **Fouillée**, sa femme, a publié sous le pseudonyme de G. BRUNO divers ouvrages d'éducation : *Francinet* (1870) ; *le Tour de France par deux enfants* (1886) ; *les Enfants de Marcel* (1887) ; etc. D'un premier mariage, Mme Fouillée avait eu pour fils le philosophe et poète Guyau.

Alfred Fouillée. — Cl. Nadar.

FOUILLEMENT [*fou-ye-man*] n. m. Action de fouiller. (Peu us.)

FOUILLE-MERDE [*fou-ye*] n. m. invar. Nom trivial des scarabées coprophages.

FOUILLER [*fou-yé*] v. tr. (lat. *fodiculare;* de *fodere*, fouir). Creuser, pratiquer des creux dans : FOUILLER *le sol.* || Creuser pour chercher : FOUILLER *l'emplacement d'une cité détruite.*

— *Par anal.* Chercher en ouvrant : *On éventrait les fugitifs pour* FOUILLER *dans leurs entrailles l'or qu'ils avaient avalé.* (Chateaubriand.)

— Explorer, chercher avec soin dans, visiter minutieusement : FOUILLER *un quartier, la ville, la campagne.* FOUILLER *une armoire, des malles.* FOUILLER *ses poches.* FOUILLER *un voleur.* || *Fouiller les manuscrits, les bibliothèques,* Y faire de laborieuses recherches ; et au fig. *Fouiller les cendres des morts,* Faire des recherches sur leur vie, dans un odieux dessein.

— *Fig.* Examiner, étudier avec soin : FOUILLER *les plaies de la société. En* FOUILLANT *la guenille humaine.* (V. Hugo.) || Approfondir : FOUILLER *des problèmes, une question.* || Travailler minutieusement : FOUILLER *son style.*

— Bx-arts. Creuser les parties destinées à être en retrait, pour que les autres aient plus de relief : FOUILLER *savamment le marbre.*

— Vétér. *Fouiller un animal,* Explorer, sur un animal, à l'aide de la main introduite dans le rectum ou le vagin, les divers organes du bassin. (Terme remplacé, à juste titre, par celui d'*explorer.*)

— *Intransitiv.* Creuser dans : *Plancher où les rats* ONT FOUILLÉ. || Chercher çà et là, fureter : FOUILLER *dans un champ, dans une armoire.*

— *Fig.* Examiner, consulter, chercher curieusement : FOUILLER *dans le cœur humain, dans l'histoire, dans les vieux auteurs.* FOUILLER *dans la vie de quelqu'un.*

— ***Fouillé, e,*** part. pass. du verbe *Fouiller : Terre* FOUILLÉE. *Bois* FOUILLÉ. *Voleur* FOUILLÉ ; et au fig. : *Question* FOUILLÉE. *Style* FOUILLÉ.

— Bx-arts. Travaillé en creux : *Sculpture admirablement* FOUILLÉE. || Où l'on a imité des creux, ou bien encore Où tous les détails apparaissent : *Peintre dont les toiles sont admirablement* FOUILLÉES.

— ***Se fouiller,*** v. pr. Au sens réfléchi, Chercher dans ses vêtements, dans ses poches.

— Pop. *Se fouiller,* Être frustré de ce sur quoi l'on comptait.

FOUILLET [*fou-yè*] n. m. Nom vulgaire de la *menthe sauvage* qu'on appelle aussi POULIOT.

FOUILLETER [*ye-té*] v. tr. Sylvic. V. FURETER.

FOUILLEUR [*fou-yeur*], **EUSE** n. et adj. Qui pratique des fouilles : *La pince des* FOUILLEURS. (Th. Gautier.) || Celui, celle qui fouille : *Un* FOUILLEUR *de poches;* et au fig. : *Ces* FOUILLEURS *de l'âme humaine.* (V. Hugo.) *Sainte-Beuve, avec sa nature de critique* FOUILLEUR *et ciseleur...* (Marc Monnier.)

— *Spécialem.* N. f. Femme chargée par la police, par la douane, etc., de fouiller les femmes arrêtées, ou soupçonnées de contrebande.

— N. m. Chass. Nom que l'on donne au *sanglier.*

FOUILLEUSE [*yeuz'*] n. f. Charrue spéciale employée pour diviser et pulvériser le sous-sol. (Syn. SOUS-SOLEUSE.)

— Adjectiv. : *Charrue* FOUILLEUSE.

— ENCYCL. Tantôt la *fouilleuse* est construite à l'imitation d'une charrue véritable, sauf que le soc est remplacé par un outil spécial affectant la forme d'un fer de lance,

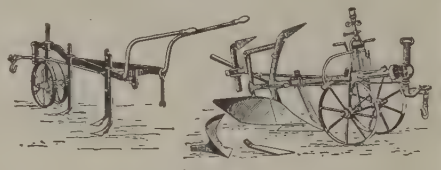

Fouilleuse.

tantôt elle rappellerait plutôt, dans son aspect général, l'instrument nommé « scarificateur » ou « cultivateur ». Alors les outils, en fer de lance, sont fixés, au nombre de trois, de cinq ou de sept, à un bâti, et l'appareil est pourvu en outre de deux roues formant avant-train. Il y a aussi des charrues qui retournent le sol en même temps qu'elles divisent le sous-sol.

Fouilleuse (DOMAINE DE LA), au lieudit de la comm. de Rueil (Seine-et-Oise), acheté en 1856 par Napoléon III, qui y établit une ferme-modèle, particulièrement pour la reproduction de la race bovine et l'outillage mécanique. Cette ferme fut dévastée pendant la guerre de 1870-71 ; le champ de courses de Saint-Cloud en occupe aujourd'hui une partie, et le reste a été morcelé par des lotissements.

FOUILLIS [*fou-y*] n. m. (de *fouiller*). Confusion, pêle-mêle : *Un* FOUILLIS *à ne pas s'y reconnaître.*

— *Fig.* Composition littéraire confuse : *C'est un vrai* FOUILLIS.

— Pêche. Mélange de vers de vase et de débris végétaux que les pêcheurs emploient pour amorcer.

— Techn. Dessins que, dans l'impression sur étoffes, on produit en faisant courir sur l'étoffe à imprimer plusieurs molettes en tous sens.

FOUILLOT [*fou-yo*] n. m. Techn. Orifice carré pratiqué sur le palastre d'une serrure et dans lequel on introduit le bec-de-cane qui fait mouvoir le pêne de la serrure. (On dit aussi FOLIOT, et FOURPAN.)

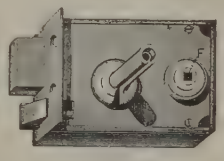

F. Fouillot.

FOUILLOTTER [*yo-té*] v. intr. Argot. Syn. de TROUILLOTTER.

FOUILLOUSE [*fou-youz'*] n. f. (du lat. *follis*, sac). Bourse ; poche. (Vieux mot, que l'argot a conservé.) [On disait aussi FOUILLOUSSE.]

FOUILLOUSE (LA), comm. de la Loire, arrond. et à 8 kil. de Saint-Etienne, sur le Furens ; 2.145 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille.

FOUILLOUX (LE), comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 41 kil. de Jonzac ; 985 hab.

FOUILLOUX (Jacques DU), gentilhomme poitevin et écrivain cynégétique français, né au château de Bouille, en bas Poitou, en 1521, mort en 1580. On lui doit un traité remarquable de la chasse à courre, intitulé : *la Vénerie, contenant plusieurs préceptes et des remèdes pour guérir les chiens de diverses maladies* (1561), traité qui a joui et jouit encore d'une grande réputation, et que l'on qualifie de *Bréviaire du veneur.*

FOUILLOY, comm. de la Somme, arrond. et à 14 kil. d'Amiens, sur la Somme ; 1.030 hab. Ch. de f. Nord. Scieries mécaniques.

FOUILLURE [*fou-yur'*] n. f. Véner. Syn. de BOUTIS.

FOUINARD [*nar*], **E** n. et adj. (de *fouine*). *Fam.* Curieux, indiscret ; malin, rusé. (On dit aussi FOUINEUR, EUSE.)

FOUINE n. f. (de *fou*, hêtre). Zool. Petit carnassier de la famille des mustélidés et du genre martre (*mustela foina*).

Fouine.

— *Fig.* et *fam.* Personne curieuse, indiscrète ; maligne, rusée. || Syn. de FOUINARD, E, et FOUINEUR, EUSE.

— ENCYCL. Zool. La *fouine* habite l'Europe centrale, jusqu'au nord-est de l'Asie. Grisâtre, avec la gorge marquée de blanc, elle fournit une fourrure estimée de tout temps. Ce petit animal mesure 70 cm. de long, de la tête à l'extrémité de la queue. Il est actif et nocturne, et, comme il vit près des habitations, il pénètre la nuit dans les poulaillers et pigeonniers, et saigne tous les oiseaux jusqu'à tomber ivre de sang. Sa portée est de six ou sept petits.

FOUINE n. f. (lat. *fuscina*). Agric. Fourche de fer à deux ou trois pointes, pour élever les gerbes sur le tas.

— Pêch. Syn. de FOÈNE.

FOUINER [*né*] v. intr. *Fam.* Se dérober comme la fouine ; s'esquiver, faire le poltron. || *Pop.* Fourrer partout son museau, comme la fouine ; se mêler des affaires des autres.

FOUINETTE n. f. (diminutif de *fouine* [instrument aratoire]). Agric. Petite fourche de fer. (On dit aussi FOINETTE.)

FOUINEUR n. m. Chass. Homme se livrant uniquement à la destruction des fouines, des putois, etc. (On dit aussi FOUINIER.)

— N. (au fém., FOUINEUSE). *Fam.* Syn. de FOUINARD, E n.

FOUIR v. tr. (du lat. *fodere*, creuser). Creuser (en parlant du sol) : FOUIR *la terre.*

— *Absolum. :* FOUIR *sans cesse.*

FOUISSEMENT [*man*] n. m. Action de fouir.

FOUISSEUR, EUSE adj. Zool. Qui a l'habitude de fouir, qui est propre à fouir : *Espèces* FOUISSEUSES. *Mammifères, Rongeurs, Insectes* FOUISSEURS. *Les pattes* FOUISSEUSES *de la courtilière.*

PATTES FOUISSEUSES : 1. De taupe ; 2. De courtilière ; 3. De scarite.

— Zool. Se dit des pattes de certains animaux (taupes, édentés, etc.) conformées pour fouiller la terre. (Parmi les insectes, on en trouve des exemples remarquables chez les courtilières ou taupe-grillons, les scarites, les hyménoptères du groupe des sphex, etc.)

— *Substantiv.* et au masc. Animal qui creuse la terre, comme la taupe, la courtilière, etc.

FOUISSEURS [*seur*] n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, appelés aussi sphécoïdes, comprenant les crabronides et familles voisines dont les représentants creusent généralement des nids en forme de terrier pour leurs larves.

FOU-JIN, divinité japonaise du Vent.

FOUJITA (Tsugouharu), peintre japonais, né à Tokio en 1886. Il vint en France en 1913 et commença à peindre des paysages de barrière (*la Porte de Châtillon*) dans une manière un peu grise. Puis il exécuta des natures mortes d'une précision voisinant avec le trompe-l'œil (*l'Accordéon, les Ciseaux*), peignit des animaux familiers, des nus, des lutteurs, des portraits. L'un des plus intéressants est le portrait de *l'Artiste avec son chat* (musée de Lyon). Dans sa dernière période Foujita, cédant à la mode, a perdu la fermeté de son dessin et les formes qu'il modèle restent assez vides. V. *Supplément.*

FOUJIWARA, la plus importante des familles nobles du Japon. Ses origines se rattachent aux temps mythiques. (Les deux tiers de la noblesse de cour actuelle se rattachent à elle. Son rôle historique a été particulièrement important du VIIe au XIe siècle.)

FOUJI-YAMA ou **FOUJI-SAN** [*dji*], la plus haute montagne du Japon (Nippon) ; volcan éteint formant un

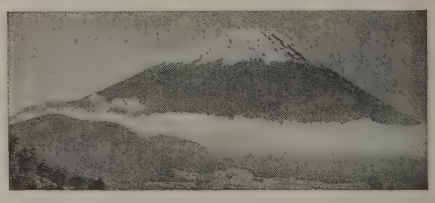

Volcan Fouji-Yama. — Cl. Underwood N.-Y.

cône régulier qui s'élève d'un seul jet à 3.800 m. Lieu de pèlerinage. Il figure fréquemment dans les paysages japonais, particulièrement sur les estampes d'Hokousaï.

FOUKA, comm. d'Algérie, arrond. et à 37 kil. d'Alger, près de la Méditerranée, dans le Sahel ; 1.885 hab. Céréales et vins. Fouka, créé en 1842 pour l'application du système de colonisation militaire, est un ancien centre de population romaine : *Casæ Calventi.*

FOU-KIEN ou **FO-KIEN**, prov. littorale du sud-est de la Chine, sur le bras de mer (*détroit de Fou-kien*) qui la sépare de son ancienne dépendance Formose. Adossée au revers oriental des Nan-ling, la province est presque entièrement montagneuse, coupée par les nombreuses et humides vallées des affluents du Min-kiang, généralement fertile (culture du riz, du tabac, du mûrier, du coton et surtout du thé). La population est industrieuse et très dense, et fournit de nombreux émigrants. Parmi les plus importantes agglomérations, sont *Fou-tchéou,* la capitale, et Amoy.

FOUKOUSA n. m. Etoffe de soie brodée, du Japon.

FOUL [*fa-oul*] n. m. (mot angl.) Sports. Infraction aux règles d'un jeu. || Faute.

FOULADOUGOU, pays du Soudan français (A.-O. F.), compris entre le Bakhoy, une des branches mères du Sénégal, et le Niger, et longé d'O. en E. par la voie ferrée Kayes-Bammako. Capit. *Hamdallahi.* Il a été placé sous la domination française en 1880.

FOULAGE n. m. (de *fouler*). Œnol. Action d'écraser le raisin avant la fermentation.

— Hyg. Pratique de massage, consistant en une compression exercée avec la paume des mains.

— Imprim. Action exercée sur la feuille de papier par la platine dans la presse manuelle, par le cylindre dans la presse mécanique. || Empreinte en relief qui apparaît au verso d'une feuille imprimée, par excès de pression.

— Techn. Action de fouler du drap, un chapeau. || Résultat de cette action. || Opération que les tanneurs font subir aux peaux, en employant des foulons, lorsqu'elles sont plongées dans l'eau courante ou l'eau pure.

— ENCYCL. Œnol. Le *foulage* a pour but d'écraser les grains de raisin pour en faire sortir toute la pulpe ou tout le jus, et favoriser ainsi la fermentation. Anciennement, le foulage s'exécutait en piétinant le raisin sur un plancher ou dans les cuves mêmes, ou encore en l'écrasant dans les comportes à l'aide du fouloir à main ; aujourd'hui, l'on utilise de préférence des fouloirs ou pressoirs mécaniques, offrant le double avantage de la rapidité et de la propreté.

— Techn. Le *foulage* du drap, etc., est une opération qui a pour but de resserrer et de feutrer les fils de laine, en donnant au tissu plus de corps en même temps qu'un moelleux plus grand et, enfin, une douceur caractéristique au toucher. Autrefois, le foulage s'obtenait au moyen de pilons verticaux ou de maillets, qui frappaient le drap

empilé dans un récipient plein d'eau et de *terre à foulon*. Aujourd'hui, le foulage s'exécute à l'aide de cylindres à axes horizontaux entre lesquels passe l'étoffe, après avoir été rassemblée mécaniquement en forme de boudin. Les cylindres, animés d'un mouvement de rotation, compriment le drap dans le sens de la largeur ; en même temps, dans le sens de la longueur, on l'engage dans un conduit entre les parois duquel est un sabot pressé par un ressort et que le drap soulève.

FOULAHS. Ethnol. V. FELLATAS.

FOULANT [*lan*], **E** adj. Qui foule, presse, comprime : *Cylindre* FOULANT. || *Pompe foulante,* Pompe servant à élever l'eau au moyen de la pression exercée sur le liquide.

FOULARD [*lar*] n. m. (origine douteuse). Comm. Etoffe de soie de la famille des taffetas, qui s'emploie pour robes, fichus, mouchoirs, pochettes, et pour la confection de laquelle on choisit ordinairement des soies de Chine ou de Perse. || Mouchoir de cou ou de poche.

— Techn. Machines appelées *foulards gommeurs,* ou *foulards d'apprêt,* ou *machines à apprêter,* qui ont pour principal objet d'imprégner les étoffes de matières mucilagineuses pour les encoller et leur donner l'apprêt.

FOULARDER [*dé*] v. tr. Préparer comme les foulards. || Soumettre (un tissu) à l'action des foulards gommeurs.

FOULAYRONNES, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 6 kil. d'Agen ; 1.025 hab.

FOULBÉ. Ethnol. V. FELLATAS.

FOULD (Achille), homme d'Etat et financier français, né à Paris en 1800, mort à Tarbes en 1867. Fils d'un banquier israélite, député en 1847, il s'occupa surtout des questions financières. Elu à Paris représentant du peuple en 1848, il fut choisi comme ministre des finances par le prince-Président. Citons, parmi les actes et les lois dont il a été le promoteur : le retrait de l'impôt sur le revenu, sur les créances hypothécaires et sur les loyers ; la caisse des retraites pour la vieillesse ; la banque d'Algérie ; la réduction de la taxe des lettres, etc.

Après le coup d'Etat, il reprit le portefeuille des finances, le quitta en 1852, fut nommé sénateur, puis ministre d'Etat. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1857, il rentra au ministère des finances en 1861 et conserva le portefeuille jusqu'en 1867. Le règlement de 1862 sur la comptabilité publique, encore en vigueur, et la réunion des fonctions des payeurs du Trésor à celles des receveurs généraux sont dus à son initiative.

FOULE n. f. (substantif verbal de *fouler*). Action de fouler, foulage : *La* FOULE *du drap.* || Atelier où l'on foule : *Aller à la* FOULE.

— *Par extens.* Presse résultant de la réunion d'un grand nombre de personnes ; cette multitude elle-même : *Fendre la* FOULE. *Il y a toujours* FOULE *à la Bourse.* || Grand nombre de personnes ou de choses : *Citer une* FOULE *de témoins, Faire une* FOULE *d'objections.* || Le vulgaire, le commun des hommes : *La* FOULE *ignorante, inconstante. Se distinguer de la* FOULE.

— *Fig.* Presse, oppression, écrasement : *A la grande* FOULE *des peuples.* (Vauban.) [Vx.]

— Archéol. *Combat à la foule.* Se disait des tournois où deux troupes de combattants se rencontraient dans la lice. (C'était une sorte de petite guerre où les soldats des garnisons s'exerçaient avec leurs officiers. Ce caractère de manœuvres apparaît au XVIe siècle ; auparavant, les combats à la foule étaient de véritables pas d'armes, où l'on se servait de l'épée. Le combat des Trente, au XIVe siècle, fut un fait d'armes de ce genre.)

— Mar. Vergue supplémentaire, livarde dont on se sert pour tendre au vent les voiles à bourcet : *Dans les embarcations, la gaffe sert de* FOULE.

— Pêch. Genre de pêche qui se fait à la marée basse, en sondant du pied le fond des rivières ou de la mer, afin de piquer avec un angon le poisson enfoui dans le sable ou la vase.

— Techn. Nom que l'on donne à l'ouverture à travers laquelle passe la navette, lorsque, dans l'opération du tissage, on élève tous les fils destinés à recouvrir la trame, et qu'on abaisse simultanément tous ceux qui doivent être recouverts par celle-ci. || Angle que forment deux nappes de la chaîne, pour le passage de la navette. (On dit aussi FOGUE.) || Pression que le tisseur exerce avec le pied sur une ou plusieurs marches du métier, pour les enfoncer. (On dit aussi MARCHURE.) || Morceau de bois dont se sert le tisserand pour tenir convenablement écartées les jumelles du peigne.

— *En foule* (autref., *A la foule*), loc. adv., En formant foule, en grand nombre : *Accourir* EN FOULE *à un spectacle.*

— SYN. **Foule, affluence, multitude,** etc. V. AFFLUENCE.

FOULÉ n. m. (de *fouler*). Comm. Sorte de drap d'été.

— Dessus d'une marche d'escalier.

FOULÉE n. f. (de *fouler*). Manèg. et Sports. Appui qu'un coureur ou un cheval prend sur le sol à chaque pas ou chaque temps de trot, de galop. || Etendue de terrain qu'un coureur ou un cheval couvre ainsi entre deux appuis. || Véner. Trace qu'une bête laisse de son pied à son passage sur une substance molle (terre, herbe, feuilles mortes,

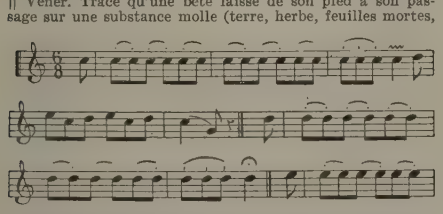

Les foulées (sonnerie de trompe).

etc.). [On dit aussi QUÊTES et FOULURES.] || *Les foulées,* Sonnerie de trompe pour annoncer qu'on trouve les empreintes que les bêtes fauves laissent sur leur passage.

— Constr. *Ligne de foulée d'un escalier,* Ligne fictive passant sur les marches à environ 60 cm. de la rampe, et qui supporte les plus nombreux passages.

— Techn. Quantité de peaux que l'on foule en même temps. || Chacune des impulsions que l'on donne à un soufflet de forge lorsqu'on souffle.

FOULEMENT [*man*] n. m. Action de fouler.

FOULER [*lé*] v. tr. (lat. pop. *fullare ;* de *fullo,* foulon). Soumettre à une forte pression avec les mains ou avec un rouleau, etc. || Endommager par pression : FOULER *une robe, un bonnet, un lit.* || Presser, marcher sur : FOULER *le sol natal.*

Nos chevaux au soleil *foulaient* l'herbe fleurie.
A. DE MUSSET.

— *Fig.* Traiter avec mépris, se mettre au-dessus de :

J'ai *foulé* le bon goût et l'ancien vers français.
V. HUGO.

— *Fouler aux pieds,* Ecraser avec ses pieds : *Ils m'*ONT FOULÉ AUX PIEDS, *et ils ont assiégé ma tente de toutes parts* (Bible, trad. de Sacy.) ; et *au fig. :* FOULER AUX PIEDS *les préjugés, les lois.*

— *Par extens.* Blesser par une forte pression : *Les selles neuves* FOULENT *d'ordinaire les chevaux.* || Luxer, donner une entorse : *Accident qui* A FOULÉ *le pied.* FOULER *son cheval en le faisant galoper sur le pavé.*

— Anciennem. et *au fig.,* Opprimer, accabler d'impôts, de vexations : *La veuve, l'orphelin, tous ceux qu'on* FOULE. (Massillon.)

Et sans *fouler* le peuple en aucune façon.
MOLIÈRE.

— Œnol. Ecraser le raisin avant de le faire fermenter.

— Techn. Enfoncer la marche ou une des marches du métier, en appuyant le pied dessus. || *Fouler le cuir,* Le presser pour l'amollir lorsque les peaux sont plongées dans l'eau. || *Fouler les draps, les étoffes, les feutres,* etc., Les comprimer au moyen des cylindres, pour les rendre plus fermes, plus serrés.

— Véner. En parlant des chiens, Mordre la bête après l'avoir renversée. || *Fouler une enceinte,* Y entrer à la poursuite de la bête.

— ***Foulé, e,*** part. pass. du verbe *Fouler* (au propre et au fig.).

— Véner. Battu, parcouru par une meute (en parlant du terrain).

— ***Se fouler,*** v. pr. Fam. *Se fouler la rate,* ou simplem. *Se fouler* ou populairem. *Se la fouler,* Se donner beaucoup de peine, de mouvement, se presser : *Les ronds-de-cuir ne* SE LA FOULENT *pas toujours.*

— Au sens passif, Etre foulé : *Terrain qui* SE FOULE *de plus en plus.* || Etre luxé : *Mon poignet* S'EST FOULÉ *dans cet accident.*

FOULERIE [*rî*] n. f. Atelier où l'on foule les draps, les étoffes, les cuirs, les chapeaux : *Porter des draps à la* FOULERIE. || Machine à fouler. || Endroit où l'on foule le raisin, en Lorraine.

FOULEUR, EUSE n. Qui foule les draps, les cuirs, les chapeaux de feutre. || *Fouleur en tonneau,* Ouvrier qui, dans la cuve, foule les peaux de petits animaux, comme le chat, le lièvre, le lapin, le chien, etc.

— Œnol. Qui écrase le raisin.

— Adjectiv. : *Ouvrier* FOULEUR.

— N. f. Techn. Machine qui, dans les fabriques de chapeaux, on emploie pour procéder au foulage du feutre.

FOULLON (Joseph-François) et non **FOULON,** administrateur français, né à Saumur en 1717, tué à Paris en 1789. Intendant général des armées pendant la guerre de Sept ans, de la marine sous le maréchal de Belle-Isle, des finances en 1771. Conseiller d'Etat en 1789, il fut chargé par le roi, après le renvoi de Necker, de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée de siège. Détesté pour sa rudesse, sa nomination fut très impopulaire ; il se cacha au lendemain du 14-Juillet ; une première fois découvert, il fut sauvé par La Fayette, qui l'envoya en prison. Mais ses adversaires acharnés l'y poursuivirent, et le pendirent « à la lanterne ».

FOULOIR n. m. Techn. Instrument qui sert à fouler les peaux, les draps. || Atelier où s'opère le foulage. || Outil qui sert aux dentistes à enfoncer la feuille d'or ou de plomb dans une cavité dentaire.

— Œnol. Appareil dont on se sert pour fouler la vendange. || Sorte de caisse dans laquelle on foule la vendange. (Dans ce dernier cas, on dit aussi FOULOIRE n. f.)

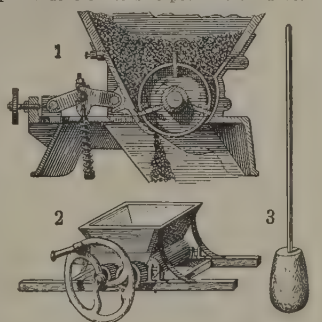

FOULOIRS à raisins : 1. Système Simon, à un seul cylindre (coupe) ; 2. Bourguignon (système Gaillot) ; 3. A main.

— ENCYCL. Œnol. En principe, le *fouloir* mécanique est constitué par deux cylindres tournant en sens inverse du dehors au dedans et qui, cannelés, happent les grappes de raisin. Versés dans une trémie, les raisins passent entre les deux cylindres, qui les écrasent en laissant intacts les pépins. Ceux-ci contiennent une huile empyreumatique qui communiquerait au vin un goût désagréable. D'autres fois, les fouloirs se composent d'un cylindre plein, muni de palettes qui saisissent les raisins et les broient sur un plan incliné se rapprochant de plus en plus du cylindre (les palettes sont mobiles et rentrent dans le cylindre ou en sortent pendant la rotation). Quelle que soit d'ailleurs la forme du fouloir, qu'il soit ou non muni d'un égrappoir (fouloir-égrappoir), le but à atteindre est d'écraser le raisin sans entamer les pépins. Dans certains vignobles de la Bourgogne, du Bordelais, où le raisin n'est pas soumis au foulage, on l'écrase au pied même de la vigne, dans des tonneaux munis d'un seul fond, et l'on fait usage alors d'un pilon de bois appelé également « fouloir ».

FOULOIRE n. f. Techn. Table sur laquelle les chapeliers foulent les chapeaux. || Cuvier dans lequel on foule les bas.

— Œnol. V. FOULOIR.

FOULON n. m. (lat. *fullo*). Techn. Ouvrier qui foule et apprête les draps. (On l'appelle encore MOULINIER, et FOULONNIER.) || *Moulin à foulon,* ou simplem. *Foulon,* Moulin servant à fouler les étoffes de laine. || Appareil usité dans les mégisseries pour le battage des peaux au moyen de gros maillets mus mécaniquement. || *Terre à foulon,* Argile smectique provenant de la décomposition de certains schistes. (Délayée dans l'eau et battue, elle mousse comme le savon. Sa propriété d'absorber les corps gras la faisait employer pour le dégraissage et le foulage des draps.) || *Foulon hérisson,* Machine employée en corroirie pour fouler les peaux sortant de rivière, et qui se compose de deux cylindres munis de fiches de bois ou de métal tournant en sens inverse et entre lesquels passent les peaux.

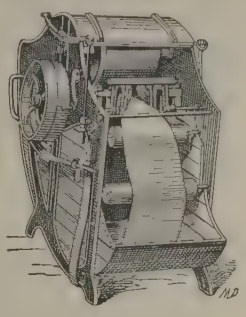

Foulon pour drap.

— Bot. *Chardon à foulon,* Espèce de chardon dont la panicule, armée de dents longues et courbes, sert à carder les étoffes de laine et à rendre le poil des draps plus uni.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de hanneton. || Nom donné improprement aux guêpes et aux frelons.

— ENCYCL. Techn. Les *moulins à foulon* qui furent les premiers en usage, et que l'on rencontre encore dans quelques fabriques, se composent de pilons verticaux ou de maillets inclinés qui frappent tour à tour sur toutes les parties du drap, lequel est placé dans une espèce d'auge circulaire contenant des eaux alcalines dans lesquelles on ajoute de la terre à foulon, et où l'étoffe est tournée et remuée en tout sens.

FOULONNAGE [*lo-naj'*] n. m. Techn. Syn. de FOULAGE, en ce qui concerne les draps.

FOULONNER [*lo-né*] v. tr. Syn. de FOULER (du drap, etc.).

FOULONNIER [*lo-ni-é*] n. m. (de *foulon*). Techn. V. FOULON. || Propriétaire de moulins à foulon.

— En Normandie, Nom vulgaire du *frelon.*

FOULPOINTE ou **MAHAVELONA,** localité de la côte orientale de Madagascar, à 50 kil. au nord de Tamatave. Assez bon port naturel. Ce fut autrefois le principal établissement français dans l'île.

FOULQUE [*foulk'*] n. f. (lat. *fulica*). Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés, type de la sous-tribu des fulicines, dont le nom scientifique est *fulica.*

Foulque.

— ENCYCL. Les *foulques* sont des poules d'eau à bec haut, avec une callosité frontale, à doigts longs garnis d'expansions membraneuses en palettes. On en connaît treize espèces, dont deux habitent l'Europe ; les autres sont répandues surtout en Amérique. Toutes vivent dans les étangs couverts de roseaux, et ont des mœurs nocturnes. Ce sont des oiseaux migrateurs et passagers. La foulque noire (*fulica atra*) est répandue dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie.

FOULQUES, archevêque de Reims, né vers 840, mort en 900. Il fut d'abord chanoine de Reims, puis moine et abbé de Saint-Bertin, et devint archevêque de Reims après la mort d'Hincmar (883). Il releva les murs de sa ville épiscopale, répara la cathédrale, rétablit les écoles, et donna asile à un grand nombre de prêtres et de moines dispersés par les invasions des Normands. Par ses soins, le corps de saint Remi fut retiré de l'abbaye d'Orbais et déposé à Reims. En même temps, Foulques jouait un rôle politique. D'abord, à la mort de Louis III et Carloman, il offrit la couronne de France à Guy de Spolète, puis à Arnoul, roi de Germanie. Eudes ayant prévalu contre eux, Foulques proclama, en 893, le jeune Charles le Simple, et le couronna. Celui-ci, ayant succédé à Eudes en 898, nomma Foulques chancelier du royaume, abbé de Saint-Martin de Tours et de Saint-Waast d'Arras. Mais Baudoin, comte de Flandre, le fit assassiner.

FOULQUES, nom de plusieurs comtes souverains d'Anjou au moyen âge :

Comtes Ingelgériens : **Foulques Ier** *le Roux,* d'abord vicomte, puis comte (888-938), joignit à l'Anjou, hérité de son père Ingelger, le comté du Maine. Il repoussa les Bretons et les pirates normands. — **Foulques II** *le Bon,* fils du précédent, comte en 942, mort à Tours en 958, encouragea l'agriculture et les artisans, aima l'étude, composa des chants sacrés. — **Foulques III** *Nerra,* fils de Geoffroi Ier, et petit-fils de Foulques II, né en 972, mort à Metz en 1040, fut un guerrier fougueux et intrépide, en même temps qu'un prince tyrannique et brutal. Il battit les Bretons, tint tête aux seigneurs coalisés qui le menaçaient, tua Conan Ier, comte de Rennes, au combat de Conquéreux (992), enleva Angers, Saumur, etc., au comte Eudes de Blois. Il attacha son nom à des fondations de monastères et à des constructions nombreuses de châteaux. Il mourut pendant qu'il revenait de Jérusalem pour la troisième fois.

Comtes Plantagenets : **Foulques IV** *le Réchin* (le Hargneux), neveu de Geoffroi Martel et fils du comte de Gâtinais, Geoffroi Ferréol, né à Château-Landon en 1043, mort à Angers en 1109. Son frère Geoffroi le Barbu eut l'Anjou et la Touraine ; n'obtenant que la Saintonge, il se trouva mal partagé, fit la guerre à Geoffroi le Barbu, le vainquit à Brissac (1088) et le garda prisonnier pendant trente ans. Il prit même quelques territoires à Guillaume

le Conquérant. Bertrade, sa quatrième femme, épousa Philippe Ier, roi de France. — **Foulques V** *le Jeune*, né en 1095, fils de Foulques le Réchin et de Bertrade, aida Louis le Gros contre les Anglais auxquels il prit Alençon, puis il maria son fils Geoffroi Plantagenet avec Mathilde, fille de Henry Ier d'Angleterre et veuve de l'empereur Henri V (1128). En 1131, il fut élu roi de Jérusalem, ayant épousé Mélisinde, fille de Baudoin II. Il mourut d'une chute de cheval, dans la plaine de Ptolémaïs.

Foulques de Neuilly, prédicateur français, mort à Neuilly-sur-Marne, où il était curé, en 1202. Il se convertit, après une vie irrégulière, vint étudier à Paris et s'y distingua vite par ses prédications surtout contre les usuriers et les filles de mœurs légères. En 1195 il se mit à parcourir la France du nord et de l'ouest pour faire des conversions. Innocent III l'employa à prêcher la 4e croisade (1198). Il mourut à la veille de partir pour la Terre sainte.

Foulques (Gui), pape. V. Clément IV.

Foulquier (Jean-Antoine-Valentin), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1822-1896). Elève d'Abel de Pujol, il est principalement connu par ses eaux-fortes *les Adieux*, d'après Meissonier, et une suite pour les *Fables de La Fontaine*.

Foulston (John), architecte anglais, né à Plymouth en 1772, mort en 1842. Il exécuta presque tous les édifices publics de sa ville natale, et reçut le surnom de **Christophe Wren de Plymouth**. Les styles dominants de ces constructions sont le dorique et l'ionique ; il a aussi essayé du style égyptien et du style hindou.

Foultitude n. f. (de *foule*, et de la terminaison de *multitude*). Mot burlesque syn. de multitude : *Donner une* foultitude *de raisons.*

Foulure n. f. Pathol. Blessure d'une partie foulée : *Les* foulures *sont souvent longues à guérir.* || Syn. de entorse. V. ce mot.

— Techn. *Foulure des peaux*, Action de fouler les peaux mises dans l'eau au sortir des cuves à tan.

— Au plur. Véner. Syn. de foulées.

Fou-l'y-laisse [*lèss'*] n. m. Syn. de fol-l'y-laisse et de sot-l'y-laisse.

Foundouk n. m. Numism. Ancienne monnaie d'or en usage en Turquie, qui portait aussi le nom de *sequin*, et qui valait environ 9 fr. 58. (On dit mieux fundoukli.)

Foung-Tao, administrateur et lettré chinois (887-960) dont le nom est lié à une publication des classiques chinois.

Fountains-Abbey, monastère cistercien anglais, à deux milles et demi de Ripon (comté d'York). Fondé en 1132 par Thurstan, archevêque d'York, il devint un des plus riches du royaume. Le dernier abbé, William Thirsk, mourut, en 1536, victime de son attachement à la foi catholique. Les ruines de l'édifice sont très remarquables.

Foupir v. tr. Techn. Délustrer une étoffe en la chiffonnant à diverses reprises entre les doigts.

Fouquay (Nicolas), faïencier rouennais, qui eut une manufacture à Rouen dès 1720. On lui attribue cinq excellents bustes, grandeur nature, provenant du palais Hamilton à Londres, et dont quatre sont conservés à Paris au musée du Louvre.

Fouqué (*Ferdinand*-André), géologue et minéralogiste français, né à Mortain (Manche) en 1828, mort à Paris en 1904. Il fut professeur au Collège de France (1877) et membre de l'Académie des sciences. On doit à Fouqué de savantes analyses des manifestations volcaniques actuelles, notamment l'examen des produits volatils des éruptions. Il étudia le mode de formation des principaux types de cratères, le mode d'émission des laves, etc. Dans un autre ordre de recherches, il introduisit en France l'usage du microscope dans les études pétrographiques, et put ainsi démontrer le caractère cristallin de la plupart des roches. Avec la collaboration de Michel Lévy, il reproduisit artificiellement un certain nombre de minéraux (labrador, grenat, péridot, fer oligiste, etc.) et exécuta la synthèse de diverses roches volcaniques (andésites, ophites, etc.) ; son principal ouvrage, en collaboration avec Michel Lévy, est une remarquable *Introduction à l'étude des roches éruptives françaises*.

Fouque (Pierre-*Octave*), musicien français, né et mort à Pau (1844-1883). Elève de Chauvet puis d'Ambroise Thomas au Conservatoire, il publia des mélodies et des morceaux de piano. Il fit exécuter aussi quelques ouvrages symphoniques, et représenter deux opérettes : *l'Avocat noir* et *Deux vieux cogs*. Fouque se fit connaître surtout comme écrivain en publiant : *Michel Ivanovitch Glinka, d'après ses mémoires et sa correspondance* (1880) ; *Histoire du théâtre Ventadour 1829-1879, Opéra-Comique, théâtre de la Renaissance, Théâtre-Italien* (1881) ; *les Révolutionnaires de la musique* (1882). Ancien élève de l'Ecole des chartes, Fouque avait été nommé sous-bibliothécaire au Conservatoire.

Fouqué. Biogr. V. La Motte.

Fouquéite [*ké*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium.

Fouqueray (Charles), peintre français, né au Mans en 1870. Elève de Cabanel et de Cormon, cet artiste exposa au Salon de 1897 un grand tableau de couleur sombre : *Trafalgar : épisode du vaisseau l' « Achille »*. Depuis, l'artiste a donné, toujours dans le même caractère dramatique : *Le « Vengeur du peuple » à la journée du 13 prairial an II* (1900) ; en 1901, *les Naufragés ;* en 1902, *Algésiras, 6 juillet 1801 ;* en 1904, *le Soir de Négapatam (5 juillet 1782)*, épisode de la victoire de Suffren sur les Anglais ; en 1905, *le 1er prairial an III à la Convention* (la tête de Féraud promenée dans la salle au bout d'une pique) ; en 1906, *la Conférence d'Algésiras, la Marine et la rade, Algésiras*. Elu à l'Académie des beaux-arts en 1947.

Fouques (Henri-Amédée), sculpteur français, né et mort à Paris (1853-1903). Il exposa au Salon, à partir de 1881, des animaux. Parmi ses œuvres, citons : *Un drame au désert*, au square Cambronne (Paris), et *Five o'clock* (chiens de chasse), au musée Galliera.

Fouquet [*kè*] n. m. (du nom d'homme *Fouque*). Ancien nom de l'écureuil. (Ce mot forme les armes parlantes du surintendant Fouquet, dont le blason contenait un écureuil avec la devise : *Quo non ascendet?* [Où n'atteindra-t-il point ?])

— Ornith. Petit puffin noir des îles Mascareignes.

Fouquet ou plutôt **Foucquet** (Jean), peintre français du XVe siècle, né à Tours vers 1416, mort en 1480. Jeune encore, et déjà célèbre, il se rendit en Italie. En 1443, le pape Eugène IV fit placer dans l'église de la Minerve, à Rome, son portrait peint par lui. A son retour en France, il fut protégé par Agnès Sorel, et exécuta un portrait de Charles VII (au Louvre). Après la mort de la favorite en 1450 il travailla pour Etienne Chevalier, trésorier de France, également protégé d'Agnès Sorel. Dans un diptyque célèbre qui orna la chapelle funéraire d'Etienne Chevalier à Notre-Dame de Melun jusqu'en 1793, Fouquet avait peint l'un et l'autre : Agnès sous les traits de la Vierge, Chevalier à genoux, présenté par son patron. Les volets sont dispersés : la Vierge est à Anvers, le portrait de Chevalier à Berlin. Fouquet peignit pour Etienne Chevalier un *Livre d'heures*, qui est un des chefs-d'œuvre de l'enluminure au XVe siècle (vers 1457). La plupart des enluminures de ce *Livre* ont été rassemblées à Chantilly et forment la suite des « quarante Fouquet ». Une reproduction chromolithographique en a été donnée par Curmer. Fouquet peignit, vers le même temps, pour Laurent Girard, notaire du roi, les illustrations d'une curieuse compilation de Boccace intitulée : *Les cas* (c'est-à-dire les infortunes) *des nobles hommes et femmes malheureux* (bibliothèque de Munich). Le frontispice représente le roi Charles VII siégeant en un lit de justice au milieu de près de trois cents personnages, qui ont dû être peints d'après nature pour la plupart. A la mort de Charles VII, Fouquet devint peintre et enlumineur de Louis XI. Il exécuta, vers 1470 semble-t-il, le portrait de Guillaume Jouvenel des Ursins, chancelier de France (1472) [Louvre]. En 1472 il peint un *Livre d'heures* pour Marie de Clèves, veuve du duc d'Orléans, un autre pour Philippe de Commynes en 1474. Vers 1474-1475, il exécuta les enluminures des *Antiquités des Juifs* de Josèphe (Bibliothèque nationale). Fouquet fut surtout un enlumineur. Il a laissé, en ce genre, des modèles de l'art.

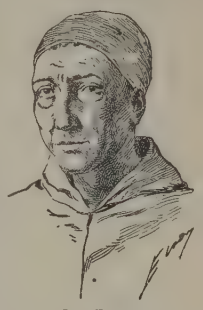
Jean Fouquet.

Fouquet ou **Foucquet** (François), vicomte de Vaux, magistrat français, né et mort à Paris (1587-1640). D'abord intéressé dans le commerce des colonies, il devint conseiller au parlement de Bretagne (1608), puis à celui de Paris, maître des requêtes de l'hôtel (1615), ambassadeur en Suisse, etc. — Sa femme *Marie* de Maupeou, née en 1590, morte à Paris en 1681, lui donna de nombreux enfants dont Nicolas, le surintendant des finances. D'une charité extrême, elle se consacra au service des pauvres et des malades.

Fouquet ou **Foucquet** (Nicolas), fils du précédent, surintendant des finances, né à Paris en 1615, mort au château de Pignerol en 1680. Avocat à seize ans, conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes à Paris, intendant en diverses provinces ou aux armées, il entra en relations avec Mazarin en 1648, devint son homme de confiance pendant la Fronde, et fut récompensé de sa fidélité d'abord par la charge de procureur général du Parlement de Paris (1650), puis par celle de surintendant des finances (1653). Il profita de son passage aux affaires pour augmenter sa fortune et celle de sa famille dans des proportions considérables : avec lui et Mazarin le désordre s'installa aux finances. Il eut une clientèle qu'il entretint richement, fut fastueux dans ses dépenses, construisit à Vaux un château magnifique, y réunit une bibliothèque de livres rares, employa les meilleurs artistes (Le Nôtre, Puget, Poussin, Le Brun) et protégea Corneille et La Fontaine. Il s'occupa de grosses affaires commerciales. Pris d'inquiétude dans les dernières années de la vie de Mazarin, il chercha à se créer un parti, et acheta Belle-Isle pour s'en faire une place de sûreté. Aux débuts du gouvernement personnel de Louis XIV il se crut sauvé pour avoir avoué au roi les désordres de son administration financière et s'être couvert de l'autorité de Mazarin, mais il trouva un terrible adversaire dans Colbert, qui travailla à le perdre dans l'esprit du roi, et dévoila les irrégularités de sa comptabilité. L'éclat de la fête qu'il offrit à Vaux à Louis XIV pour l'apaiser (1661) n'eut d'autre effet que d'exaspérer l'orgueil royal, et de rendre sa disgrâce inévitable. Il fut arrêté à Nantes, où il avait accompagné le souverain le 5 septembre 1661, et traduit, pour péculat et rébellion, devant une chambre de justice formée de commissaires tirés de tous les parlements du royaume. Le procès dura plus de quatre ans, et passionna l'opinion publique que retourna en faveur de l'inculpé l'acharnement de Louis XIV et de Colbert. D'autre part, nobles et financiers étroitement liés se sentirent menacés. Il fut condamné malgré une fort habile et énergique défense au bannissement le 20 décembre 1664, peine que Louis XIV aggrava en celle de la détention perpétuelle. Ses amis : Pellisson, qui écrivit pour lui, de la Bastille, les *Défenses de Fouquet*, La Fontaine, Saint-Evremont, Mlle de Scudéry, Mme de Sévigné, s'agitèrent en vain. Il fut transféré à Pignerol, mis au secret absolu, et mourut en 1680. On a vu en lui, à tort, « l'homme au masque de fer ».

Nicolas Fouquet, d'après Bourdon. — Cl. Giraudon.

Fouquet (Jean-François), missionnaire et sinologue, né à Autun en 1663, mort à Rome en 1736. Entré dans la compagnie de Jésus en 1681, il fut envoyé en Chine (1699). Il acquit une grande connaissance de la langue et de la littérature chinoises, et prêcha la foi en Chine avec succès. Il se servait, pour convertir les mandarins, des analogies qu'il croyait découvrir entre les livres de Confucius et l'Ancien Testament. Ses opinions sur les traditions religieuses des Chinois le firent rappeler en Europe (1720). Il sortit de la compagnie en 1723 et fut nommé (1725) évêque *in partibus* d'Eleuthéropolis. Il a publié notamment *Tabula chronologica historiæ sinicæ* (1729). On y trouve la première série, donnée en Europe, des *Nian-hao*, ou noms d'années, si nécessaires pour la lecture des historiens chinois.

Fouquet, duc de Belle-Isle. V. Belle-Isle.

Fouquet (Guillaume), marquis de La Varenne, diplomate français. V. La Varenne.

Fouquier (Pierre-Eloi), médecin français, né à Maissemy (Picardie) en 1776, mort à Paris en 1850, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin de Charles X et de Louis-Philippe, membre de l'Académie de médecine.

Fouquier (Jacques-François-*Henri*), publiciste et homme politique français, né à Marseille en 1838, mort à Paris en 1901. Lié avec Gambetta, il devint en 1870 préfet de Marseille par intérim. Directeur de la presse au ministère de l'intérieur jusqu'au 24 mai 1873, il se tourna alors vers le journalisme, fut directeur du *XIXe Siècle* (1884), et siégea à la Chambre comme député de Barcelonnette de 1889 à 1893. Soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de Jacques Raffey, Spectator, Philinte, Caribert, Nestor, Colombine, Colomba, il a collaboré à un nombre considérable de journaux où il a fait apprécier sa fécondité et son esprit. On lui doit : *Etudes artistiques* (1859) ; *l'Art officiel et la Liberté* (1861) ; *Au siècle dernier*, série de seize monographies féminines du XVIIIe siècle (1884) ; *la Sagesse parisienne* (1885) ; *Paradoxes féminins* (1886) ; *le Roman d'un conspirateur*, drame (1890) ; *le Modèle*, trois actes (1896).

Fouquière [*ki-èr'*] n. f. (de *Fouquier*, médecin français). Genre de tamaricacées, comprenant des arbustes mexicains, glabres, épineux, à fleurs rouges hermaphrodites, réunies en grappes.

Fouquières (Jacques), paysagiste flamand, né à Anvers vers 1596, mort à Paris en 1659. Il fut élève de Brueghel de Velours et de Josse de Momper, vint en France avec Rubens dont il était le collaborateur pour les fonds, fut créé baron par Louis XIII, et se montra le rival malveillant de Poussin.

Fouquières-lès-Lens, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 26 kil. de Béthune ; 8.480 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille.

Fouquier-Tinville (Antoine-Quentin), homme politique et magistrat français, né à Hérouël (Aisne) en 1746, guillotiné à Paris en 1795. Fils d'un riche cultivateur, il fit son droit à Paris, et acheta en 1777, une charge de procureur au Châtelet. Mais en 1783 il fut forcé de la vendre, et devint simple commis dans les bureaux de la police. Ami et parent de Camille Desmoulins, il se prononça pour la Révolution, fut nommé membre du jury d'accusation, puis accusateur adjoint, et accusateur public en 1793. Il soutint systématiquement et férocement toutes les accusations, même celle contre Camille Desmoulins ; il requit avec la même âpreté contre la reine, contre Mme Elisabeth, que contre Danton et les hébertistes. Quand, après le 9-Thermidor, il fut à son tour décrété d'accusation, il argua pour sa défense qu'il n'avait été que l'instrument des comités qui pourvoyaient le tribunal révolutionnaire. Il se refusait à discuter du bien-fondé de l'accusation. Condamné à mort, il fut exécuté.

Fouquier-Tinville.

Four n. m. (lat. *furnus*). Ouvrage de maçonnerie voûté, avec une seule ouverture par devant, et dans lequel on fait cuire le pain et la pâtisserie : Four *d'un boulanger, d'un pâtissier.* || *Bouche du four*, Son entrée. || *Autel du four*, Tablette en avant de l'entrée. || *Dôme, Chapelle du four*, Sa voûte. || Lieu où est établi un four à cuire le pain : *Au* four *et au moulin, on sait toutes les nouvelles.*

— *Four à cachot*, Nom, sous Louis XIV et Louis XV, des maisons où l'on cachait les gens que l'on enrôlait de force.

— *Fam.* Insuccès, échec : *C'est un* four *complet.* || *Faire four, un four* (Argot de théâtre), Echouer. (L'origine de cette expression est incertaine.)

— Loc. div. *Il y fait chaud comme dans un four*, Il y fait extrêmement chaud. || *Il y fait noir* (ou ironiq. *Il y fait clair*) *comme dans un four*, Ce lieu est très obscur. || *Vous viendrez cuire à mon four*, Vous aurez besoin de moi un jour, mais vous ne me trouverez pas.

— Art culin. Partie d'un fourneau ou d'un poêle qui est enveloppée par le calorique, et où l'on peut mettre des aliments pour les chauffer ou les faire cuire : *Rôti cuit au* four. || *Four de campagne*, Four portatif pour cuire le pain, et aussi Ustensile dans lequel on peut concentrer la chaleur pour la cuisson de mets ou de pâtisseries. || Couvercle à rebord que l'on pose, chargé de charbons ardents, sur un plat que l'on veut cuire à la fois dessus et dessous. || *Pièce de four*, Pièce de pâtisserie cuite au four. || *Petit four*, Nom donné à de petites pâtisseries en forme de pains.

— Bactériol. *Four Pasteur*, Cylindre de tôle qu'on peut porter à 120° au moyen d'un chauffage au gaz ou électrique. (On l'emploie pour stériliser les instruments, pansements, ustensiles de bactériologie, etc., qui, ne contenant pas de liquides, ne nécessitent pas l'emploi de l'autoclave.)

— Féod. *Four banal*, Four appartenant au seigneur, et auquel tous les habitants de la seigneurie étaient tenus de cuire leur pain, en payant une redevance. || *Droit de four banal*, Droit pour le seigneur d'obliger les habitants de la seigneurie à faire cuire leur pain à son four, et de détruire tout four construit sur ses terres sans son autorisation.

— Mar. *Four de la soute aux poudres*, Anciennem., Compartiment situé sur l'arrière de cette soute et où l'on empilait les gargousses pleines.

— Minér. *Fours à cristaux*, Nom vulgaire de Cavités tapissées de cristal de roche, que l'on rencontre dans les parties les plus escarpées des montagnes granitiques des Alpes.

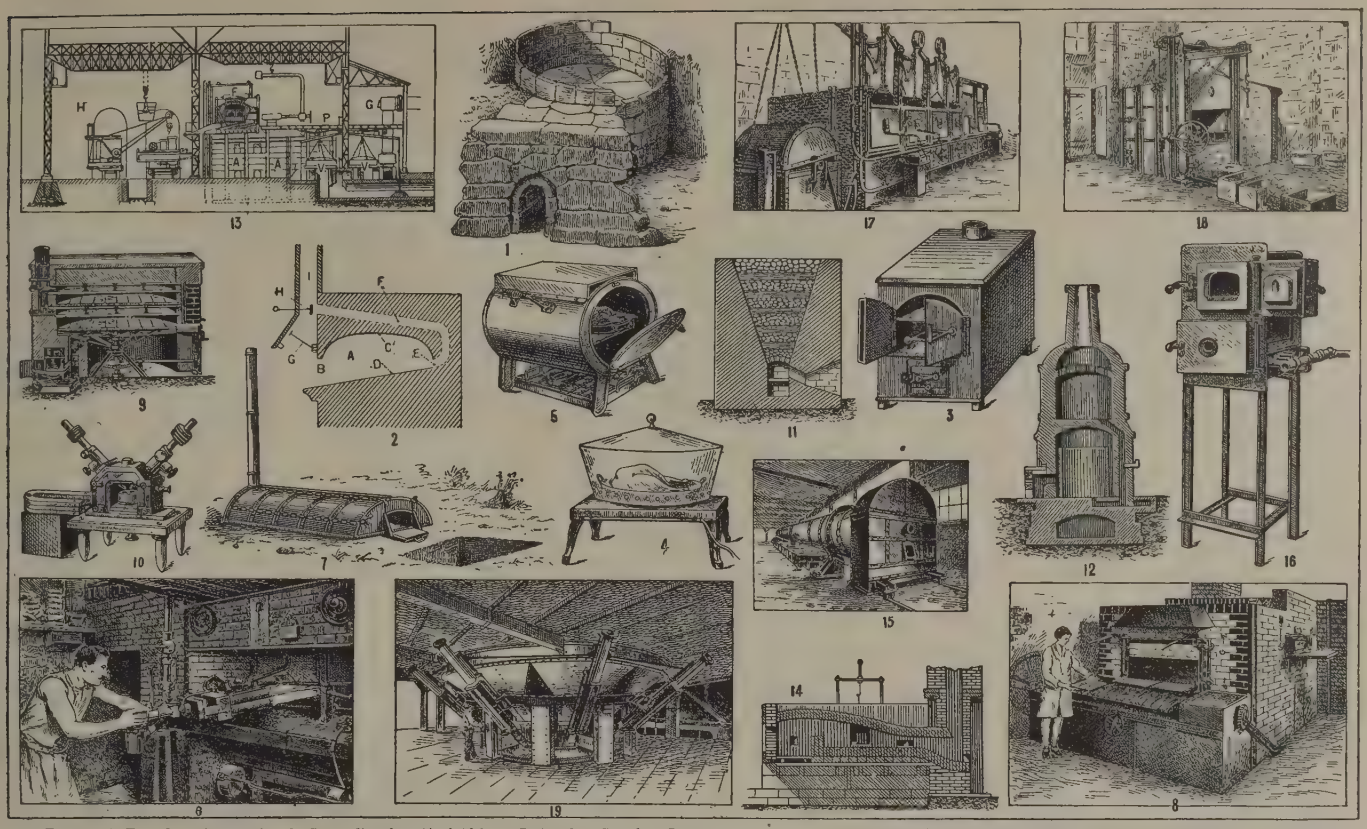

Fours : 1. Four de potier romain; 2. Coupe d'un four (A, intérieur; B, bouche; C, voûte; D, sole; E, ouras; F, conduit de fumée; G, trappe de la cheminée; H, Fermeture des ouras; I, cheminée); 3. Four domestique pour pâtisserie; 4. Four de cuisine dit de campagne; 5. Four de cuisine dit rôtisseuse (la cornue); 6. Four de boulangerie chauffé au gaz; 7. Four de boulangerie de campagne démontable; 8. Four à chaîne à vapeur pour pâtisserie (sortie du four); 9. Four à sole fixe, à sole tournante (type Brunelle); 10. Four électrique de Moissan; 11. Four à cuve; 12. Four à siander pour céramique; 13. Four Martin, type Lencauchez (A, A, accumulateurs ou régénérateurs; F, four à acier dit Martin; G, conduite de gaz venant des gazogènes; H, halle de coulée; P, plancher de service, chargement du four; V, valve d'inversion); 14. Four à puddler; 15. Four rotatif pour la préparation du ciment (système Dalbouje et Brachet); 16. Four de trempe (au gaz); 17. Batterie de fours de réduction et four tournant; 18. Four à cémentation et traitement thermique; 19. Four électrique.

— Techn. Appareil dans lequel on produit de la chaleur destinée à chauffer une matière en vue de lui faire subir des transformations physiques ou chimiques. V. la partie *encycl.*

— Théâtr. Nom donné aux loges du cintre d'un théâtre, qui ont la forme d'un four.

— Loc. prov. **On ne peut être au four et au moulin,** On ne peut faire deux choses à la fois. || **Ce n'est pas pour lui que le four chauffe,** Ce n'est pas à lui que c'est destiné.

— Encycl. Techn. Un *four* est généralement constitué par un massif ou chemise, avec revêtement intérieur réfractaire, et d'une armature métallique extérieure servant à consolider le tout.

Les fours peuvent être classés de différentes façons suivant que l'on envisage le mode de chauffage, la situation des matières à chauffer, par rapport au combustible, la forme même du four. Les modèles en sont multiples dans les différentes catégories. En ce qui concerne les combustibles, on utilise aujourd'hui des *combustibles solides* (charbon, coke ou charbon de bois, longtemps les seuls employés, mais dont la manutention pénible et le prix de revient élevé diminuent chaque jour l'emploi); les *combustibles liquides* (mazout, pétrole pulvérisés par l'air comprimé dans des brûleurs spéciaux); les *combustibles gazeux* (gaz d'éclairage, gaz de gazogène, actuellement les plus utilisés, par suite de leur grande économie, de leur facilité d'emploi, et surtout de la possibilité de récupérer la chaleur vive des gaz brûlés); le *charbon pulvérisé* (qui exige une installation importante de séchage et de pulvérisation); l'*électricité* (qui, en se transformant en chaleur permet d'obtenir la température que l'on désire).

Longtemps, on se contenta des fours où l'on mélangeait les matières à traiter et le combustible, comme dans les hauts fourneaux et les fours à chaux. Ce four, de beaucoup le plus simple, est le *four à cuve;* on charge à la partie supérieure, *gueulard,* par couches alternées, le charbon et le minerai; les couches successives de combustible, en brûlant, donnent la chaleur nécessaire au traitement des couches de minerai. Ces fours sont favorables aux échanges de chaleur et aux réactions chimiques des gaz de la combustion sur le minerai, aussi les emploie-t-on toutes les fois que l'on veut opérer un traitement chimique des matières chauffées par les gaz de la combustion (fours à chaux, haut fourneau, cubilot).

La nécessité de chauffer d'une manière commode et de pouvoir retirer à volonté les corps soumis à la chaleur a mené à la construction des *fours à sole.* Le foyer est alors nettement séparé de la zone où l'on utilise la chaleur. Les gaz chauds dirigés par une voûte de forme appropriée viennent lécher les corps à réchauffer placés sur une sole réfractaire. Dans ce type de fours on peut citer : les *fours à réverbère,* utilisés depuis longtemps en métallurgie, en forge et en fonderie; les *fours à chambres* (fours Martin, fours à réchauffer); les *fours tunnels,* utilisés pour le séchage méthodique (briqueterie) et pour le recuit du verre; les *fours rotatifs,* tels que les fours à ciment et les fours à plâtre.

Enfin la nécessité de tenir les objets à réchauffer loin du contact des fumées et gaz plus ou moins réducteurs a amené la construction et l'emploi de *fours à vase clos,* ces vases étant soit des cornues (usines à gaz), des cuves (fours à coke), des creusets (métallurgie du zinc ou du mercure, fonderie de bronze et d'aluminium); quant à la forme même du four, elle a conduit aux fours à cuve, fours à soles, fours à récipients (moufles, creusets, etc.).

Parmi les plus couramment employés citons les suivants :

Le *four Martin,* employé à l'affinage de l'acier sur sole. Ces fours, de dimensions énormes, ont des capacités formidables, qui varient de 30 à 50 tonnes en Europe et de 100 à 150 tonnes en Amérique. Les gaz employés comme combustible arrivent dans la chambre de combustion après avoir été réchauffés dans les récupérateurs; là ils brûlent, et lèchent la matière fondue avant de se rendre dans les récupérateurs où ils cèdent la chaleur qu'ils possèdent encore;

Les *fours à réchauffer,* employés dans les forges et destinés à porter à leur température de travail les lingots de métal. Ces fours utilisent comme combustible le gaz ou le charbon pulvérisé;

Les *fours à traitement thermique,* inconnus autrefois, se répandent depuis les récents progrès de la métallurgie, qui a montré tout l'intérêt des traitements spéciaux. Ces fours, à tremper, à recuire, à revenu, sont d'une construction délicate, les températures à atteindre devant être rigoureusement égales en tous les points. De dimensions réduites, ils sont le plus souvent chauffés au gaz; les gaz usés dans le cas des fours à tremper servent parfois à chauffer les bains de trempe (bain de sel, ou de plomb);

Enfin les *fours à recuire sans oxydation,* où l'on enferme les corps à recuire dans des caisses vidées d'air et emplies d'un gaz inerte parfaitement sec. La propreté des matières recuites est alors remarquable, et évite le décapage avant les traitements suivants.

Dans l'industrie de la céramique, on utilise pour la cuisson des divers produits (briques, faïence, porcelaine), des fours *intermittents* ou des fours *continus.* Les premiers (cylindriques et verticaux ou rectangulaires) comportent des foyers (alandiers) disposés à l'extérieur, ou bien le combustible est brûlé au contact des pièces à cuire (briques). Dans les fours *continus* c'est tantôt le feu qui est fixe et les produits à cuire, placés sur des plates-formes, animées d'un mouvement de translation (fours-tunnels), tantôt au contraire les produits sont fixes tandis que la température du foyer est variable. Les fours continus sont des appareils pour grosse production.

Tous les fours industriels comportent des appareils permettant les relevés de température, de pression, et par suite le contrôle continu du traitement, qui seul peut donner toutes les garanties qu'exige la fabrication.

Les fours de verriers sont des fours à houille, des fours à gazogène ou des fours à réverbère. V. verre.

Les *fours électriques* sont des appareils utilisant la chaleur fournie par l'arc électrique; la difficulté est de séparer l'action électrique et l'action électrolytique. Dans le four Cowles, la chaleur est plutôt fournie par un court-circuit, les matériaux servant de conducteurs. C'est Moissan, le premier, qui a construit un four électrique où l'action calorifique est seule utilisée. Dans ce four, la substance traitée est placée au-dessous de l'arc, qui jaillit dans un creuset de chaux, de magnésie ou de graphite, ou encore dans un tube de charbon qui traverse le four; c'est, en somme, le four à platine de Deville, où le chalumeau est remplacé par l'arc voltaïque. Dans le modèle de laboratoire, le creuset, accessible par une porte en mica, est porté par un plateau qui peut être disposé verticalement. Les tiges ou vis de manœuvre sont munies de boutons en caoutchouc durci. On peut y travailler dans une atmosphère réductrice en le faisant traverser par un jet de gaz hydrocarburé. L'arc est dirigé par un aimant. (V. le tableau ci-dessus, fig. 10.)

Depuis l'invention de Moissan, les fours électriques ont fait de grands progrès au point de vue industriel. V. électrométallurgie. Ils diffèrent des fours électrolytiques en ce sens qu'ils produisent eux-mêmes l'énorme température nécessaire à leur fonctionnement, température qui atteint et dépasse même 3.000 degrés. Les fours électriques peuvent se diviser en trois types : 1° fours *à arc;* 2° fours *à résistance;* 3° fours *à induction.* Le four *à arc* dont le type est le four de Moissan est le plus utilisé pour la fusion directe de n'importe quelle matière; on peut le considérer comme une énorme lampe à arc en vase clos : parfois des électrodes sont constituées par la matière à fondre, surtout dans les appareils servant dans la métallurgie du fer. Le four *à résistance* consiste dans l'emploi d'un système de résistances calculées de façon à s'échauffer au besoin jusqu'au blanc éblouissant sous l'influence du courant; on retrouve ce procédé appliqué sur une petite échelle pour le *chauffage électrique.* Le four *à induction* a une grande analogie avec les transformateurs; la masse même du four constitue le secondaire d'une bobine d'induction, qui agit comme un véritable transformateur. Les principales applications du four électrique sont la fabrication des carbures métalliques, l'électro-métallurgie et la fabrication des produits chimiques. V. électrolyse. On a utilisé pour la fabrication du verre des fours à arc disposés en cascade. Le four électrique a même été appliqué à la boulangerie, mais avec des éléments analogues à ceux employés pour le chauffage électrique.

Les *fours électrolytiques* permettent l'électrolyse de sels en fusion ignée. Dans le four électrolytique les électrodes agissent comme dans un voltamètre; ils sont formés par des cylindres en charbon, de diamètres variables selon l'intensité du courant nécessaire.

— Boulang. Le *four* de boulanger consiste, pour les modèles les plus anciens, en une construction massive de maçonnerie et se chauffe au bois. C'est une sorte de chambre ronde ou ovale voûtée dans sa partie supérieure et dont la sole incline légèrement de l'arrière vers l'avant. Cette sole est faite de carreaux réfractaires ou de dalles de grès. Les ouvertures pratiquées dans le four sont de deux sortes : la *bouche* (qui se ferme à l'aide d'une porte métallique appelée *bauchoir,* percée généralement d'une petite ouverture appelée *trapillon* par laquelle on peut regarder l'intérieur du four) et les *ouras* (au nombre de deux) qui donnent passage à la fumée et aux gaz; la cheminée d'échappement est située au-dessus de la porte du four. Les parois sont très épaisses de manière à conserver longtemps la chaleur.

A ce modèle primitif, encore employé à la campagne en raison du prix des combustibles, ont succédé des modèles nombreux de fours chauffés à la houille, au gaz, ou électriquement. Il existe des fours continus à température constante et dans lesquels la sole est constituée par une sorte de chaîne sans fin qui entraîne les pâtons enfournés pour abandonner à l'autre extrémité du four des pains parfaitement cuits. C'est à des modèles de ce genre que font appel les collectivités comme l'Assistance publique de Paris, qui doit préparer journellement 12.000 kilogrammes environ de pain pour ses hôpitaux et asiles.

Pour le service de l'armée, on emploie des fours de plusieurs sortes : les uns, dits *fours permanents*, servent dans les manutentions à faire cuire le pain des troupes d'une garnison ; les autres sont les *fours de campagne*, employés dans les marches et opérations militaires. On distingue parmi ceux-ci : 1° le *four de construction*, établi en maçonnerie avec les matériaux trouvés sur place ; 2° le *four portatif*, en fer et en tôle, que l'on transporte tout monté ; 3° le *four démontable*, qu'on transporte à dos de mulet ; 4° enfin, le *four roulant*, qui peut fonctionner en marche. V. BOULANGERIE.

FOUR n. m. Sylvic. V. FOURC.
— Mar. V. FOURCAT.

FOUR (PASSAGE ou CHENAL DU), détroit breton situé entre les pointes de Saint-Mathieu et de Corsen et l'archipel d'Ouessant (Finistère) ; largeur, 4 kil. entre le port du Conquet et l'île Béniguet. A son entrée nord, phare du Four, dans l'île d'Ioch.

FOUR. Géogr. V. DARFOUR.

FOURAS, comm. de la Charente-Maritime, arrond. et à 14 kil. de Rochefort, sur l'Atlantique, à l'embouchure de la Charente ; 2.320 hab. (*Fourasiens, ennes*). Ch. de f. Etat. Port de pêche ; plage fréquentée. Château du XIVe siècle et fortifications de la Pointe-de-l'Aiguille, œuvre de Vauban pour protéger la défense de Rochefort. Napoléon Ier s'y embarqua pour Sainte-Hélène (1815).

FOURBANDRÉE n. f. Mélange de différentes laines.

FOURBATURE n. f. Ancien nom de la *fourbure*.

FOURBAUDAGE [*bô-daj'*] n. m. Action de fourbauder.

FOURBAUDER [*bô-dé*] v. tr. En Normandie, Falsifier.

FOURBE n. f. (de *fourbir* pris au sens fig.). Caractère d'un fourbe ; acte d'un fourbe :

La *fourbe* n'est le jeu que des petites âmes.
CORNEILLE.

Ma FOURBE *est découverte.* (Molière.)
— SYN. **Fourbe, fourberie.** La *fourbe* est plus particulièrement la disposition à fourber ; la *fourberie* est la mise en œuvre de cette disposition ; mais, dans le langage courant, on confond en général les deux mots.

FOURBE adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui trompe par de bas artifices, avec une adresse perfide : *Un homme, Un esprit* FOURBE. *Cette maîtresse d'erreur et de fausseté* [l'imagination] *est d'autant plus* FOURBE *qu'elle ne l'est pas toujours.* (Pascal.)
— Substantiv. : *Il y aura toujours des barbares et des* FOURBES *qui fomenteront l'intolérance.* (Voltaire.)
— ANTON. **Consciencieux, délicat, droit, honnête, intègre, loyal, probe, scrupuleux.**

FOURBER [*bé*] v. tr. (de *fourbe*). Tromper avec une adresse perfide, par de bas artifices : *Ceux qui agissent avec sincérité sont ceux qu'on* FOURBE *le plus aisément.* (Nicole.) *Ma foi, monsieur, si Scapin vous* FOURBE, *je m'en lave les mains.* (Molière.)
— Absolum. : *Prendre plaisir à* FOURBER *sans dessein.* (Corneille.)

FOURBERIE [*rî*] n. f. Caractère ou action de fourbe : *La finesse est l'occasion prochaine de la* FOURBERIE ; *de l'une à l'autre, le pas est glissant.* (La Bruyère.) *Un ricochet de* FOURBERIES *le plus plaisant du monde.* (Le Sage.)
— SYN. **Fourberie, fourbe.** V. FOURBE n. f.

Fourberies de Scapin (LES), comédie de Molière, en trois actes, en prose, représentée sur le théâtre du Palais-Royal le 24 mai 1671. Octave, fils d'Argante, pendant l'absence de son père, a épousé secrètement Hyacinthe. Léandre, fils de Géronte, s'est épris de Zerbinette. Les deux pères en sont informés. Octave et Léandre, fort inquiets et pressés d'argent, ont recours à Scapin, valet du dernier. S'adressant d'abord à Argante, Scapin suppose à Hyacinthe un frère, terrible spadassin mais capable, moyennant un prix raisonnable, de consentir à la rupture du mariage de sa sœur : il lui extorque ainsi cinq cents pistoles. A Géronte il fait croire que Léandre est retenu par un Turc, qui l'avait invité à son bord traîtreusement et qui va l'emmener si on ne lui paye cinq cents écus. A la fin, on reconnaît que Hyacinthe est fille de Géronte, Zerbinette fille d'Argante. On marie les quatre amants, et l'on pardonne à Scapin.
Pour écrire cette pièce, Molière a emprunté de tous côtés (en particulier au *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac) des situations burlesques dont la plupart étaient d'ailleurs traditionnelles dans la farce. La pièce n'a pas d'autre prétention que d'être un divertissement, qu'anime la verve de Molière.

FOURBESQUE [*bessk'*] n. m. et adj. (ital. *furbesco ;* de *furbo*, malin, fourbe). Se dit de l'argot italien : *Le* FOURBESQUE. *Le langage* FOURBESQUE.

FOURBI n. m. (substantif verbal de *fourbir*). Argot milit. Tout ce qui se fourbit et s'astique : *Se mettre en route avec tout le* FOURBI, *armes et bagages.* || *Par extens.* Toute espèce d'opération, d'affaire, de travail, etc. || Opération indélicate. || *Connaître le fourbi*, Savoir se débrouiller.

FOURBIR v. tr. (anc. haut allem. *furbjan*). Nettoyer, polir, rendre clair en frottant : FOURBIR *des armes, sa batterie de cuisine.*

FOURBISSAGE ou **FOURBISSEMENT** [*man*] n. m. Action de fourbir ; son résultat.

FOURBISSERIE [*rî*] n. f. Art de fourbir. (Peu us.)

FOURBISSEUR adj. et n. m. Qui polit et monte les armes blanches.
— ENCYCL. Archéol. Le nom, après s'être appliqué d'une manière générale aux armuriers, se spécialisa au XVIIe siècle pour désigner les armuriers monteurs d'épées.
La corporation des *maîtres jurés fourbisseurs* et garnisseurs d'épées de Paris avait des statuts donnés par Henri II et revisés en 1566 par Charles IX. Outre les épées, les lances, dagues, épieux, hallebardes, pertuisanes, haches étaient de leur compétence. Ils faisaient venir du dehors, surtout d'Allemagne, les lames qu'ils fourbissaient.

FOURBISSIME adj. (superlatif de *fourbe*). *Fam.* Très fourbe :

Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime.*
MOLIÈRE.

FOURBISSURE n. f. Fourbissage, nettoiement, polissage des armes blanches. (Vx.)

FOURBU, E adj. (part. pass. de l'anc. verbe FOURBOIRE, FORBOIRE ; de *fors* et *boire*, boire hors de propos ou à l'excès, cette action occasionnant souvent la fourbure des animaux). Art vétér. Qui est affecté de fourbure : *Cavale* FOURBUE.
— *Fig.* En parlant de l'homme, Harrassé : *Rentrer* FOURBU *d'une longue course.* || Taré, perdu par les excès.

FOURBURE n. f. (de *fourbu*). Art vétér. Congestion suivie d'inflammation de la membrane tégumentaire du pied des animaux ongulés. (Elle est surtout fréquente chez le cheval ; on l'observe parfois chez le bœuf.)
— ENCYCL. La *fourbure* est généralement due à un excès de fatigue, mais elle peut aussi se produire au repos, à l'écurie, chez des chevaux soumis à une alimentation intensive. Sur les chevaux atteints d'une affection grave d'un membre ou d'un pied, qui entraîne la cessation d'appui, la fourbure frappe parfois le pied sain. C'est la *fourbure de fatigue.*
La fourbure est fréquemment une complication des maladies infectieuses (gourme, etc.).
Elle est caractérisée par une boiterie caractéristique, et différente soit qu'elle n'affecte que les deux membres antérieurs, comme c'est plus souvent le cas, soit qu'elle affecte les quatre membres. Dans ce dernier cas, le cheval est presque toujours couché. Localement, les membres malades ont le sabot chaud, sensible à la percussion, et les artères perceptibles battent violemment ; la fièvre générale est intense.
Cette *fourbure aiguë* est curable à condition de la soigner dans la première semaine par une bonne saignée générale, d'abondantes boissons alcalines blanchies et des pédiluves froids continuels, dans l'eau courante si c'est possible.
Si on laisse dépasser le terme indiqué, la fourbure devient *chronique ;* les liquides épanchés dans les tissus sous-cornés s'organisent, donnant lieu à un tissu de nouvelle formation. Celui-ci végète, repousse la sole du sabot qui devient *comble* et sa paroi qui se couvre de cercles et s'incurve à la façon des cornes de bélier. Enfin, l'os du pied, refoulé en bas par le tissu de nouvelle formation, peut perforer la sole. Entre le bord externe de la sole et la face interne de la paroi, il existe un intervalle plus ou moins grand, tantôt comblé par de la corne molle, de mauvaise nature, souvent fendillée, qui est la base du *coin* ou *kéraphyllocèle ;* tantôt cet intervalle forme une cavité, plus ou moins profonde, connue sous le nom de *fourmilière*, dans laquelle le sang épanché se réduit en poudre. Le cheval atteint de fourbure chronique a perdu beaucoup de sa valeur au point de vue aptitude au travail. Chez les bovidés, si le traitement ne donne pas rapidement une amélioration, il ne faut pas hésiter à recourir à l'abatage, afin d'éviter l'amaigrissement de la bête.

FOURC [*fourk'*] n. m. (du lat. *furca*, fourche). Sylvic. Point de jonction de deux branches.

FOURCADEL n. m. (du lat. *furca*, fourche). Cep de vigne qui n'a que deux montants conservés à la taille.

FOURCAT [*ka*] n. m. (du lat. *furca*, fourche). Varangue en forme de fourche d'extrême avant et d'extrême arrière d'un navire. || *Fourcat d'ouverture*, Pièce de construction réunissant les deux branches du fourcat de l'arrière à leur sommet. || Emplacements du navire qui se trouvent entre les varangues extrêmes. (On dit aussi FOUR.)

A. Fourcat.

FOURCAUD (Louis DE BOUSSÈS DE), littérateur et critique d'art français, né à Beaumarchés (Gers) en 1853, mort à Paris en 1914. Collaborateur à la *Gazette des beaux-arts*, au *Figaro*, au *Gaulois*, pour la critique artistique et musicale, il succéda, en 1893, à Taine comme professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'Ecole des beaux-arts. Il fut un des apôtres de l'impressionnisme et de la musique de Wagner. Il a publié : *Bastien Lepage* (1885) ; *Théodule Ribot* (1885) ; *l'Evolution de la peinture en France au XIXe siècle* (1890) ; *Siméon Chardin* (1900) ; *Emile Gallé* (1903) ; *François Rude, sculpteur* (1904) ; *Hieronymus Van Ather dit Jérôme Bosch* (1912). En 1913, il fut élu membre libre de l'Académie des beaux-arts. Il a collaboré au *Nouveau Larousse illustré* pour la partie artistique. Il a écrit le livret et la musique de *Renaud d'Arles*, tragédie lyrique en cinq actes, avec Noël Desjoyeaux, représentée à Monte-Carlo en 1900.

FOURCELLIÈRE n. f. Archéol. Pièce de l'armure, qui, au XIVe et au XVe siècle, défendait le *fourcel* ou fourche du sternum. || Syn. de PANSIÈRE.

FOURCHAMBAULT [*cham-bô*] comm. de la Nièvre, arrond. et à 7 kil. de Nevers, sur la Loire ; 4.815 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales bicarbonatées gazeuses. Métallurgie.

Fourchambault (LES), comédie, en cinq actes et en prose, par Emile Augier (1878). Fourchambault a séduit jadis une maîtresse de piano, et, après la naissance d'un enfant, l'a abandonnée pour faire un riche mariage. Plus tard, menacé de la faillite, il en est sauvé par ce fils naturel, qui remet également dans la voie de l'honneur le fils légitime de Fourchambault. Solidement construite, la pièce eut un immense succès.

FOURCHE n. f. (lat. *furca*). Long manche terminé par deux ou plusieurs longues dents. || Partie du cadre d'une bicyclette où s'encastre la roue. || *Fourche à recherche*, Longue perche terminée par deux dents de fer disposées comme les cornes d'un croissant, et ayant les pointes boutonnées, dont on se sert pour rechercher les noyés.
— Endroit où un chemin, un arbre, se divise en plusieurs directions, en plusieurs branches.
— LOC. PROV. *Faire une chose à la fourche*, La faire avec négligence, grossièrement. || *Traiter quelqu'un à la fourche*, Le traiter mal, d'une manière humiliante.
— Archéol. *Fourche de guerre*, Ancienne arme d'hast, tantôt trident, tantôt fourche à deux dents.
— Chem. de f. *Fourche à ballast*, Outil de cantonnier de la voie qui est une sorte de pelle à claire-voie permettant de laisser retomber et d'évacuer la terre, sable, scories, etc., qui souillent le ballast.
— Hist. *Fourches patibulaires*, Gibet à plusieurs piliers, que les seigneurs hauts justiciers avaient droit d'élever dans la campagne || *Fourches Caudines*, Passage situé près de Caudium, en Campanie, où les Samnites, vainqueurs, obligèrent les Romains à passer sous le joug (321 av. J.-C.). || *Par anal.* Nécessité humiliante.
— Mar. Sorte de bigue usitée dans certains ports. || *Fourche de beaupré*, Allonges d'écubier formant un collier dans lequel s'encastre le beaupré. || *Fourche d'une patte-d'oie, d'une branche de bouline*, Branches doubles ou triples par lesquelles se transmet l'effort d'un cordage, pour agir sur une plus grande surface. || *Fourche de l'étai*, Collier d'étai.
— Mus. Terme dont on se sert pour indiquer le doigté de certains passages, dans l'exécution des instruments à vent et à trous. (Il caractérise la position des trois grands doigts, dont les deux extrêmes bouchent chacun un trou, tandis que celui du milieu reste levé.)
— Ornith. Ensemble des deux branches de la mandibule inférieure des oiseaux.
— Pathol. Nom donné à de petits abcès qui surviennent aux doigts et aux mains de certains ouvriers. (En ce sens on dit aussi FOURCHETTE.)
— Vénер. Bâton à deux branches au bout duquel on attache le forhu, pour le distribuer aux chiens courants qui ont pris la bête. || *Fourche à blaireau*, Instrument à deux fortes dents de fer, dont on se sert pour saisir le blaireau dans son terrier.
— Techn. Assemblage de deux fils de chanvre ou de lin, retors de quatre à six brins, et réunis à leur sommet par un nœud formant boucle. (On dit aussi ARCADE.) || Instrument à dents de fer ou de bois et appliqué à différents usages.
— ENCYCL. Econ. rur. Les *fourches* se font en bois (micocoulier, frêne), ou en métal (fer, acier). Les fourches en bois ne forment qu'une pièce avec leur manche. Les fourches en fer ou en acier se fixent à l'extrémité d'un manche de bois de 1m,50 ; elles ont des dents plus minces et moins courbées que les premières. Tous ces outils servent à manier les pailles, foins, fumiers, etc. Dans les terrains pierreux, on substitue à la bêche ordinaire une fourche à dents plates et larges. Parfois, l'on nomme fourches des sortes de pelles à claire-voie dont on se sert pour manier des pierres, du charbon, etc.

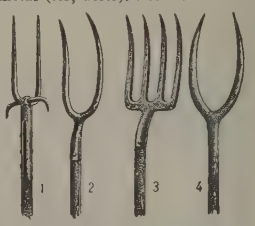

FOURCHES : 1. De guerre (moyen âge) ; 2. A foin en fer ; 3. A fumier ; 4. A foin en bois.

— Archéol. La *fourche* est l'instrument aratoire modifié en arme ; parfois, avec sa hampe démesurée, elle sert à hisser les échelles d'escalade pour les assauts. C'était une arme excellente dans les combats d'approche, dans les combats de brèche, dans les combats navals. On l'employait encore sous Louis XIV. Les *fourches-fières* à double ou triple dent et à hampe terminée par une pointe de fer servaient aux paysans contre les bêtes sauvages. Les fourches à désarçonner, en usage au XVIe siècle, surtout en Allemagne, étaient de larges et longues fourches dont les dents se rabattaient par un ressort sur l'homme que l'on avait saisi. A Java, les Malais de la police sont armés de fourches en bois pour arrêter les malfaiteurs.
— Dr. *Fourches patibulaires.* Le nombre des piliers des fourches patibulaires variait suivant la qualité des seigneurs : le roi pouvait seul en avoir autant qu'il voulait, les ducs en avaient huit, les comtes six, les barons quatre, les châtelains trois, et les simples gentilshommes hauts justiciers deux. On y suspendait les criminels, qu'on y laissait pourrir et dévorer par les oiseaux de proie.
Les fourches patibulaires existaient dès la fin du XIIe siècle. Les plus fameuses étaient celles de la prévôté de Paris, situées à Montfaucon, aux portes de la ville, entre le fau-

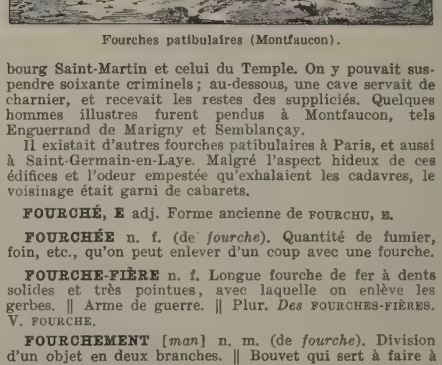
Fourches patibulaires (Montfaucon).

bourg Saint-Martin et celui du Temple. On y pouvait suspendre soixante criminels ; au-dessous, une cave servait de charnier, et recevait les restes des suppliciés. Quelques hommes illustres furent pendus à Montfaucon, tels Enguerrand de Marigny et Semblançay.
Il existait d'autres fourches patibulaires à Paris, et aussi à Saint-Germain-en-Laye. Malgré l'aspect hideux de ces édifices et l'odeur empestée qu'exhalaient les cadavres, le voisinage était garni de cabarets.

FOURCHÉ, E adj. Forme ancienne de FOURCHU, E.

FOURCHÉE n. f. (de *fourche*). Quantité de fumier, foin, etc., qu'on peut enlever d'un coup avec une fourche.

FOURCHE-FIÈRE n. f. Longue fourche de fer à dents solides et très pointues, avec laquelle on enlève les gerbes. || Arme de guerre. || Plur. *Des* FOURCHES-FIÈRES. V. FOURCHE.

FOURCHEMENT [*man*] n. m. (de *fourche*). Division d'un objet en deux branches. || Bouvet qui sert à faire à la fois la rainure et la languette.

FOURCHER [*ché*] v. intr. Se diviser en plusieurs directions, en plusieurs branches : *Chemin, Arbre qui* FOURCHE.
— *Fam.* Prendre une fausse direction (ne s'emploie

qu'en parlant de la langue). *La langue lui* A FOURCHÉ. Il a dit un mot pour un autre.

— *Transitiv.* Agric. *Fourcher la terre,* La remuer avec une fourche, pour l'ameublir ou pour recouvrir un semis. || *Fourcher le chiendent,* Le retirer avec une fourche, après que les laboureurs l'ont arraché de terre.

— Jeux. Aux échecs, Placer un cavalier de telle sorte que, tout en donnant échec, il menace une autre pièce.

— ***Fourché, e,*** part. pass. du verbe *Fourcher: Chemin* FOURCHÉ. *Pied* FOURCHÉ. (On dit plutôt FOURCHU.)

— Blas. Se dit de la croix ou du sautoir dont les branches se terminent par deux pointes qui leur donnent l'aspect d'une fourche. || Se dit aussi de la queue de tout animal, quand elle est divisée en deux parties.

D'argent à une croix fourchée de gueules.

FOURCHERET [*rè*] n. m. Autour femelle de moyenne taille, appelé aussi *demi-autour.* (Vx.) [En fauconnerie, le fourcheret était un autour tenant le milieu entre le tiercelet et la femelle de l'autour.]

FOURCHET [*chè*] n. m. (de *fourche*). Agric. Fourche à deux dents.

— Arboric. Division d'une branche d'arbre en deux.

— Art vétér. Maladie du pied du mouton, accompagnée de boiterie.

— ENCYCL. Art vétér. Le *fourchet* est dû à l'irritation du *canal biflexe.* Cet organe est une petite poche qui existe, sous la peau, entre les deux doigts de chaque pied, et qui communique au dehors par un petit trou qui s'ouvre en avant de la fourche interdigitale (d'où son nom). Tous les traumatismes causant des lésions, même superficielles, de la région interdigitale, peuvent devenir le point de départ d'une inflammation du derme. Il suffit de faire le cathétérisme de cette poche, de la débrider au besoin, et de faire des pansements antiseptiques et astringents.

FOURCHETÉE n. f. (de *fourchette*). Ce que l'on prend d'une seule fois avec une fourchette : *Une* FOURCHETÉE *de salade.*

FOURCHETTE n. f. (de *fourche*). Ustensile de table en forme de petite fourche, à deux, trois ou quatre dents, selon sa destination : FOURCHETTE *à huîtres.* || *Fourchette à salade,* Fourchette de bois, d'os, d'ivoire, de corne,

FOURCHETTES : 1. Ordinaire; 2. A entremets; 3. A poisson; 4. A huîtres; 5. A escargots; 6. A salade; 7. A découper; 8. A décrocher les marchandises.

d'argent, etc., qui, avec la cuiller pareille, sert à retourner et à servir la salade.

— LOC. DIV. *Déjeuner à la fourchette,* Déjeuner où l'on mange de la viande. || *Hasard de la fourchette,* Nom donné à des établissements parisiens où les clients, pour une somme minime, avaient, autrefois, le droit de prendre ce qu'ils avaient retiré d'un seul coup en plongeant une fourchette dans la marmite. || *La fourchette du père Adam,* Les doigts. || *Avoir un joli coup de fourchette, Etre une belle fourchette,* Avoir un grand appétit. || Pop. *Marquer à la fourchette,* Marquer plus de points qu'on n'en a fait au jeu, plus de marchandises qu'on ne vous en doit. || Pop. *Coup de la fourchette,* Coup de traîtrise consistant à enfoncer dans les yeux de l'adversaire l'index et le médius écartés.

— Anat. *Fourchette vulvaire,* Commissure postérieure des grandes lèvres de la vulve. || *Fourchette du sternum,* Echancrure concave de la partie supérieure de cet os. || *Fourchette de l'estomac,* Nom vulgaire du *bréchet.*

— Archit. Endroit où la couverture d'une lucarne se réunit à la pente du comble.

— Argot. *Vol à la fourchette,* Vol qui consiste à plonger deux doigts dans la poche de quelqu'un pour en retirer une montre ou une bourse. (C'est celui que pratiquent les voleurs *à la chicane.*)

— Argot milit. Baïonnette. || *Donner un coup de fourchette,* Se battre à la baïonnette.

— Chass. Petite fourche de bois qui sert, dans la chasse aux alouettes, à maintenir en place les collets en crin avec lesquels on les capture en temps de neige.

— Chir. Petite fourche pour maintenir la langue de l'enfant lorsqu'on opère la section du filet.

— Hippol. Coin de corne molle, élastique, placé à la face inférieure du sabot des équidés entre les arcs-boutants, dans l'échancrure de la sole. (V. la planche CHEVAL.)

— Hortic. Petite crémaillère servant à soulever les cloches de verre pour donner de l'air aux plantes qui sont dessous.

— Jeux. Aux cartes, *Prendre en fourchette,* Avoir dans son jeu deux cartes l'une immédiatement supérieure, l'autre immédiatement inférieure à celle que joue l'adversaire (par exemple le roi et le valet, par rapport à la dame).

— Mar. Petite fourche terminée par une longue tige et servant au maître coq à prendre la viande au fond de sa chaudière.

— Mécan. Pièce qui reçoit la tige du balancier d'une pendule, et la relie à l'échappement. (On l'appelle aussi PENDILLON.) || Appareil qui soulève le fléau d'une balance, et l'empêche de peser sur le couteau, pour en éviter l'usure lorsque l'on n'a rien à peser. || Organe employé dans les machines pour déplacer le long d'un arbre une pièce tournant avec cet arbre.

— Milit. Dans le tir d'artillerie, Encadrement de deux coups consécutifs, l'un *court* et l'autre *long,* dont la valeur est égale à quatre *écarts* probables. || Syn. de FOURQUINE.

— Mus. Partie du mécanisme de la harpe, dont on se sert pour élever les cordes d'un demi-ton, et qui se meut à l'aide d'une pédale.

— Pêch. Manche de la truble. || Petite fourche en bois sur laquelle on enroule le fil d'une ligne. || Support fourchu en fer ou en bois utilisé pour soutenir la canne d'une ligne.

— Techn. Instrument en forme de petite fourche. || Pièce de bois ou de fer qui, dans l'avant-train d'une voiture à quatre roues, joint l'essieu à la volée. || Longue perche terminée par une sorte de double, triple ou quadruple crochet, que les commerçants emploient pour accrocher ou enlever les marchandises qu'ils exposent à la devanture de leurs boutiques. || Pièce en forme de fuseau, que l'on coud entre les doigts d'un gant. || Partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme.

— Zool. Pièce en forme de V, faite de deux clavicules, soudées à leur extrémité inférieure, et située à la partie antérieure de la poitrine des oiseaux.

— ENCYCL. Econ. dom. Le monde antique a connu la *fourchette,* ainsi que le moyen âge; mais jusqu'à la fin du XVIe siècle on s'est servi de ses doigts pour manger, et les fourchettes retrouvées dans les fouilles ou mentionnées dans les inventaires étaient destinées à de tout autres usages que celui de piquer les aliments dans l'assiette et de les porter à la bouche. Les plus nombreuses, au XVe siècle comme au temps d'Homère, étaient employées à faire cuire certaines viandes, ou confectionner les rôties. La fourchette telle que nous nous en servons de nos jours est donc un ustensile d'origine relativement très récente. Les premières qui apparurent étaient destinées à manger le fruit, elles étaient un luxe, et celles des XIIIe, XIVe et XVe siècles sont en argent, or, fer, cristal, et renfermées dans une sorte de gaine. Lorsque, à la fin du XVIe siècle, Henri III inaugura l'usage de se servir de fourchettes pour manger la viande, les pamphlétaires crièrent à la corruption et au scandale. En 1584, c'est l'usage de la fourchette qui paraissait chose malpropre, et non pas l'emploi des doigts. Les fourchettes du XVIe siècle et du commencement du XVIIe sont à deux dents, et à manche articulé qui se repliait. L'usage en était restreint aux familles nobles et très riches. Sous Louis XIV la fourchette revêt enfin sa forme demeurée traditionnelle à trois et quatre dents. V. COUVERT.

— Hippol. La *fourchette,* partie de la face inférieure du sabot du cheval, de l'âne ou du mulet, a la forme d'un coin triangulaire et fortement saillant. Elle comprend une pointe, un corps, deux branches. Sa *pointe* ou sommet, correspond au centre de la sole; sa portion élargie constitue les branches, terminées par les *glomes* qui vont se confondre avec les talons. La fourchette, devant être toujours en contact avec le sol, doit être laissée intacte par le maréchal. Elle est dite échauffée lorsqu'un suintement grisâtre existe dans les *lacunes,* c'est-à-dire dans les cavités situées au milieu et de chaque côté des barres. C'est parfois le début du *crapaud.* La simple fourchette échauffée se guérit par un nettoyage et des pansements au goudron de Norvège.

Le *furoncle* ou *javart de la fourchette* est caractérisé par une nécrose partielle, par suite d'une contusion, d'une piqûre, d'un clou ou d'une plaie pénétrante.

FOURCHEUR m. Celui dont le travail se fait avec la fourche.

FOURCHEUT DE MONT-ROND (Clément-Melchior-Juste-Maxime), écrivain français, né à Bagnols-sur-Cèze (Gard) en 1805, mort à Paris en 1879. Sous le nom de MAXIME DE MONT-ROND, il a publié *les Guerres saintes d'outremer, tableau des Croisades* (1848); *les Français à Rome* (1851); *Dictionnaire des abbayes et des monastères* (1856); *Paris, son histoire, ses monuments* (1868); *les Missions en Océanie au XIXe siècle* (1869); etc.

FOURCHON n. m. Techn. et Agric. Chacune des pointes de la fourche ou de la fourchette : *Fourche, Fourchette à quatre* FOURCHONS.

— Arboric. Endroit d'un arbre d'où sortent les branches.

FOURCHU, E adj. Qui se partage en une ou plusieurs branches comme une fourche : *Chemin* FOURCHU. *Arbre* FOURCHU. || *Pied fourchu,* Pied divisé en deux des ruminants. — Pied que l'on attribue au diable.

— Fig. *Reconnaître le pied fourchu de quelqu'un,* Deviner ses mauvais desseins.

— Blas. S'emploie quelquefois comme syn. de FOURCHÉ.

— Gymn. *Arbre fourchu,* Position d'équilibre dans laquelle on a la tête en bas et les pieds en l'air, écartés l'un de l'autre : *Faire l'*ARBRE FOURCHU.

FOURCHURE n. f. Endroit où une chose se divise en deux, comme une fourche : *La* FOURCHURE *d'une branche, d'un chemin.* (Vx.)

FOURCROY (Bonaventure DE), poète français, né à Noyon, mort à Paris en 1692. Avocat au parlement de Paris, il composa quelques ouvrages de jurisprudence, une comédie (*Sancho Pança*), des *Sonnets* (1651), etc. Ses vers datent du temps de la Fronde, et s'attaquent à Mazarin.

FOURCROY (Antoine-François, comte DE), chimiste et homme d'Etat français, né et mort à Paris (1755-1809). Il aborda la médecine, et fut reçu docteur en 1780. Trois ouvrages de médecine et d'histoire naturelle le firent connaître. Nommé, en 1784, professeur de chimie au Jardin du roi, membre de l'Académie des sciences (1784), son éloquence, l'originalité de son talent, le rendirent célèbre. Quand arriva la Révolution, Fourcroy fit partie de différents comités. Nommé membre suppléant à la Convention, il usa de son influence pour sauver Desault, Chaptal, Darcet. Membre du Conseil des Anciens, conseiller d'Etat, membre de l'Institut dès sa création, directeur de l'Instruction publique, il réorganisa, en province comme à Paris, les lycées et collèges. Ses principaux ouvrages sont : *Système des connaissances chimiques; Méthode de nomenclature chimique; Analyse de l'eau sulfureuse d'Enghien; Essai sur le phlogistique et les acides; la Philosophie chimique,* et de nombreux articles à l'*Encyclopédie méthodique* et au *Dictionnaire des sciences nouvelles.*

Comte de Fourcroy.

FOURCROYA [*kroi-ya*] n. m. Genre d'amaryllidacées voisin des agaves et comprenant une quinzaine d'espèces originaires de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *fourcroyas* sont des plantes à port de dracéna, dont la plus connue est le *fourcroya gigantesque* ou *agave fétide,* à fleurs blanches pendantes, d'une odeur fétide mais dont les feuilles fournissent une fibre textile (*chanvre de Maurice* ou *fibre d'aloès*).

Plusieurs espèces de fourcroyas sont cultivées en serre tempérée, pour leur port pittoresque.

FOURDAINE [*dèn'*] n. f. Nom vulgaire du *prunellier.* (On dit aussi FOURDAINIER et FOURDRAINIER.)

FOUR-DE-PARIS (LE), écart de la commune de Lachalade (Meuse), en plein cœur de la forêt d'Argonne, sur la Biesme, affl. droit de l'Aisne; 58 hab. en 1914. Les Allemands, après l'avoir occupé pendant quelques jours à la suite de la bataille de la Marne (sept. 1914), voulurent s'en emparer en novembre (sept attaques les 27 et 28 nov.), en décembre 1914, et dans les mois qui suivirent : les 16 et 17 février 1915, le 9 mars, et surtout du 29 juin au 15 juillet; tous leurs efforts échouèrent. La lutte d'artillerie y a toujours continué, jusqu'à l'offensive américaine du 26 septembre 1918, qui a contraint le kronprinz impérial d'abandonner l'Argonne. Le Four-de-Paris n'existe plus.

FOURDRAIN (Félix), compositeur français, né et mort à Paris (1880-1923). Elève, au Conservatoire de Paris, de Guilmant, Widor et Massenet, il obtint un premier prix d'orgue en 1902 puis écrivit pour le théâtre. Il a donné : *la Légende du point d'Argentan* (Opéra-Comique, 1907); *la Glaneuse* (Lyon, 1909); *Madame Roland* (Rouen, 1913); *les Contes de Perrault* (Gaîté-Lyrique, 1913).

FOURDRAINIER [*drè-ni-é*] n. m. Bot. Syn. de FOURDAINE.

FOUREAU (Fernand), explorateur français, né à Saint-Barbant (Haute-Vienne) en 1850, mort à Paris en 1914. Il s'occupa d'abord de la mise en valeur de l'Oued-Righ (1878) par le forage de puits artésiens, puis se consacra à l'étude scientifique du Sahara. Reprenant et continuant les traditions de Henri Duveyrier, il fit entre 1888 et 1896 neuf expéditions successives dans le pays compris entre le Sud algérien et le Tassili des Azdjer en passant par l'Erg et la hamada de Tinghert. Puis, de 1898 à 1900, il traversa le Sahara et le Soudan, d'Ouargla au lac Tchad par Zinder, avec une escorte armée que dirigeait le commandant Lamy; ensuite, en compagnie de la mission Joalland-Meynier, il contourna une partie des rives du Tchad, et, en remontant le Chari, rejoignit la mission Gentil venue de l'Oubangui. Après leur victoire, à Kousseri, sur Rabah, Foureau gagna la côte de l'Afrique équatoriale par l'Oubangui et le Congo. Il devint par la suite gouverneur de Mayotte et des Comores (1906). Outre une *Carte d'une partie du Sahara septentrional* (1908), il a publié, entre autres travaux : *Une mission au Tademayt* (1890); *Rapport sur ma mission au Sahara et chez les Touareg Azdjer* (1894); *Mission chez les Touareg* (1895); *Dans le Grand Erg* (1896), et surtout *D'Alger au Congo par le Tchad* (1902) et les *Documents scientifiques de la mission saharienne* (1903-1905).

Foureau. — Cl. Manuel.

FOURÈS (*Auguste*-Armand-Laurent), journaliste et poète languedocien, né et mort à Castelnaudary (1848-1891). Il entra en 1866 dans le journalisme, et devint, en 1885, rédacteur en chef du *Petit Toulousain.* Poète, il était considéré comme le Mistral du Languedoc. Parmi ses œuvres les plus estimées, nous citerons : *Silves païennes* (1872); *Oiselets et Fleurettes* (1873); *Antée* (1873); *Marsyas* (1874); *la Grande armoire,* nouvelle (1875); *la Croux de l'inondacin* (1876); *Coureurs de grands chemins et Batteurs de pavés* (1878); *les Grilhs* (1888); *les Cants del soulelh* (1891); ces deux derniers recueils manifestent une réelle et profonde originalité.

FOURGAT [*ga*] v. m. Argot. Receleur.

FOURGON n. m. (origine douteuse). Voiture longue et couverte, pour le transport des bagages, meubles, cercueils, etc. : FOURGON *automobile.* || Voiture militaire pour le transport des munitions, des vivres, etc.

— Chem. de f. Voiture à bagages placée ordinairement en tête du train (derrière le tender) et en queue. || *Fourgon-chaudière,* Fourgon dans lequel est aménagé un dispositif de production de vapeur pour le chauffage des voitures.

— ENCYCL. Chem. de f. Le *fourgon* est un wagon couvert que l'on incorpore dans un train à voyageurs, pour le transport des bagages.

C'est ainsi qu'il est généralement prévu, en tête du train, un fourgon dit *de choc,* qui constitue entre le tender et la première voiture à voyageurs un véhicule destiné, en principe, à amortir les chocs brusques et les conséquences qui résulteraient d'un arrêt ou d'une collision brutale supportée par la locomotive. En queue, on y prévoit également un fourgon, qui était susceptible de remplir, le cas échéant, le même but, au moment où les vitesses plus faibles ou les collisions plus fréquentes permettaient de considérer cette mesure comme efficace.

Dans le premier fourgon prend place le *chef de train;* dans le second, le conducteur de queue ou garde-frein. Le fourgon de queue est muni d'un frein à main et d'un robinet de manœuvre, pour pouvoir faire fonctionner, en cas de danger, le frein de secours continu.

FOURGON n. m. (de l'anc. verbe *fourgier* ou *fourger,* fourgonner, dérivé du lat. pop. *foricare,* forer). Instrument à l'aide duquel on remue la charge d'un four, d'un fourneau, d'un poêle.

FOURGONNER [*gho-né*] v. intr. Remuer la braise d'un four, le feu d'un foyer, avec le fourgon.

— *Fam.* Fouiller en bouleversant : FOURGONNER *dans une armoire.*

FOURGONNIER [*gho-ni-é*] n. m. Cantinier, dans un bagne.

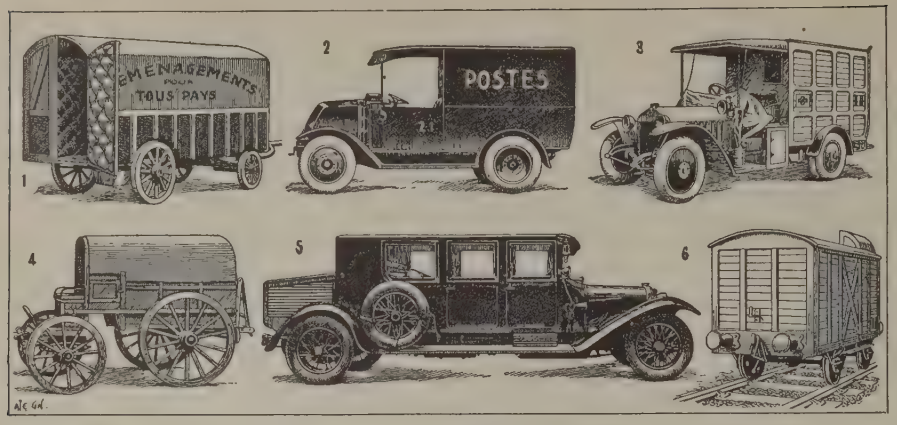

FOURGONS : 1. De déménagement; 2. Des postes; 3. D'ambulance; 4. Régimentaire; 5. Des pompes funèbres; 6. De chemin de fer.

— Chem. de f. Vx mot désignant l'agent chargé d'accompagner un train ou un chargement, dans un fourgon.

FOURICHON (Martin), amiral français, né à Thiviers (Dordogne) en 1809, mort à Paris en 1884. Gouverneur de la Guyane en 1852, vice-amiral en 1859, il fut envoyé dans la mer du Nord en 1870 et nommé, après le 4-Septembre, ministre de la marine. Il fut en outre ministre de la guerre jusqu'au 3 octobre. Elu, dans la Dordogne, député à l'Assemblée nationale (1871), élu sénateur inamovible (1875), il eut le portefeuille de la marine dans le cabinet Dufaure (1876-1877).

FOURIÉ (*Albert*-Auguste), peintre et sculpteur français, né à Paris en 1854, mort à Agay en 1937. Elève du sculpteur Gautherin, puis du peintre J.-P. Laurens, il exposa en 1881, *Judith*, et *Un numismate*; en 1882, *Etienne Marcel et le Dauphin* (au musée de Saint-Etienne); en 1883, *la Chambre mortuaire de Mme Bovary*. Une observation pénétrante, une facture sûre recommandèrent à l'attention la *Première communion à Crosne* (1885); un *Repas de noces à Yport* (1887), acheté par l'Etat, un énorme triptyque décoratif : les *Poèmes des champs* (*les Joies, les Travaux, les Deuils*) [1897]. Citons aussi *la Terre*, panneau commandé par le ministère de l'agriculture (1898). Les musées nationaux ont eu de lui un tableau : *Sous les branches*.

FOURIER (saint Pierre), né à Chaumousey (Vosges) en 1565, mort à Gray en 1640. Curé de Mattaincourt, il fonda, pour l'instruction des jeunes filles, la congrégation de Notre-Dame, travailla à la réforme des chanoines réguliers, et créa la congrégation de Saint-Sauveur pour l'instruction des enfants des campagnes. Il a été canonisé, en 1899, par Léon XIII. — Fête le 9 décembre.

FOURIER (Jean-Baptiste-Joseph, baron), mathématicien français, né à Auxerre en 1768, mort à Paris en 1830. Orphelin de bonne heure, il prit l'habit de novice à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, qu'il quitta en 1789. Il se rendit à Paris pour lire à l'Académie des sciences son premier *Mémoire* sur la résolution des équations numériques.

Baron Fourier.

A la fondation de l'Ecole polytechnique, il y fut appelé par Monge, d'abord comme simple surveillant des leçons de fortification, puis comme professeur d'analyse.

En 1798, Fourier résigna ses fonctions pour suivre Monge et Berthollet en Egypte. Nommé membre de l'Institut d'Egypte à sa création, puis secrétaire perpétuel, il publia, dans la *Décade* et le *Courrier de l'Egypte*, un grand nombre de Mémoires concernant l'Egypte.

Commissaire français auprès du divan du Caire, il ne quitta l'Egypte qu'après la capitulation signée par le général Menou. Nommé préfet de l'Isère en 1802, Fourier conserva cette place jusqu'en 1815, tout en dirigeant la publication du *Mémorial de l'expédition d'Egypte*, et jetant les premières bases du grand et bel ouvrage sur *la Théorie analytique de la chaleur* (1812). Le premier mémoire qu'il publia sur ce sujet, couronné par l'Académie des sciences, fut suivi de nombreux autres qui sont venus compléter sa théorie.

Sa première élection à l'Académie des sciences, en 1816, ne fut pas confirmée par Louis XVIII; réélu l'année suivante et accepté, il devint secrétaire perpétuel pour les sections de mathématiques et de physique. Il remplaça Lemontey en 1827 à l'Académie française, et les dernières années de sa vie furent entièrement consacrées à la science et à ses devoirs d'académicien. Il mourut d'une chute. La ville d'Auxerre lui a fait ériger une statue.

Parmi les nombreux ouvrages de Fourier, nous mentionnerons : son mémoire sur *la statistique*; ses travaux de recherches statistiques sur la ville de Paris (1828-1829, 4 vol.); ses *Mémoires sur la théorie du mouvement de la chaleur*, insérés dans les publications de l'Institut; son *Mémoire sur la résolution générale des équations algébriques*, présenté à l'Institut d'Egypte, et son *Analyse des équations déterminées*, ouvrage posthume publié en 1831, d'après les papiers qu'il avait laissés.

Darboux a publié sous le titre : *Œuvres de Fourier* (Paris, 1889-1890; 2 vol.) un ensemble de ses travaux relatifs à la théorie de la chaleur et aux équations numériques.

FOURIER (François-Marie-Charles), philosophe et sociologue français, né à Besançon en 1772, mort à Paris en 1837. Fils d'un drapier, il puisa dans les affaires la haine du système économique d'alors. Après quelques articles anonymes publiés dans le *Bulletin de Lyon*, et dont un, *Du Triumvirat continental*, attira l'attention du pouvoir, il publia, en 1808, la *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*. Outre une transformation complète du monde dans l'avenir, il esquissait l'organisation phalanstérienne, qui assurerait, d'après lui, le bonheur immédiat de l'humanité. Sa vie se passa dans l'attente d'un capitaliste qui lui permettrait de réaliser son rêve. Après 1830, deux de ses disciples fondèrent un phalanstère à Condé-sur-Vesgre. V. PHALANSTÈRE. Malgré les bizarreries de ses idées et de sa vie, il fut le chef d'une école qui, sous des noms divers (école sociétaire, harmonieuse, garantiste, etc.), continua sa pensée, et dont Considérant fut le représentant le plus illustre.

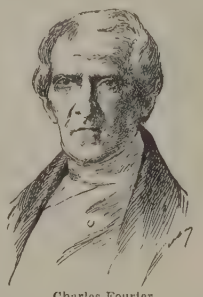
Charles Fourier.

Autres ouvrages : *Traité de l'association domestique et agricole* (1822), son livre le plus important, réimprimé en 1841 sous le titre de *Théorie de l'unité universelle; le Nouveau monde industriel et sociétaire* (1829); *Pièges et Charlatanisme des deux sectes de Saint-Simon et d'Owen* (1831); *la Fausse industrie morcelée* (1835-1836).

FOURIÉRISME [*rissm'*] n. m. Système philosophique et économique de Fourier.

— ENCYCL. Révoquant en doute toutes les notions que lui apporte la civilisation, le philosophe observe le monde et est frappé de l'harmonie universelle qui y règne, grâce à la loi d'attraction découverte par Newton. Seul l'homme fait exception, car il a substitué à la loi d'attraction morale des caprices philosophiques.

L'humanité, qui a déjà traversé les périodes successives d'*édénisme*, de *sauvagerie*, de *patriarcat*, de *barbarie* et de *civilisation*, va arriver à l'état de *garantisme*, qui l'acheminera vers l'*harmonie* parfaite

La loi universelle d'attraction se traduit dans le monde moral par l'*attraction passionnelle*. En vain les moralistes ont voulu réprimer les passions. Il s'agit, au contraire, de modeler sur elles l'organisme social. Elles sont au nombre de douze, et peuvent se grouper en huit cent dix caractères différents. Doublez ce nombre, vous aurez tous les spécimens possibles de caractères. Ce sera donc d'environ seize cents personnes que se formera la *phalange*, unité sociale de la société future. Chaque phalange s'installera dans un palais, le *phalanstère*, au milieu d'un territoire qui lui sera réservé, et où elle se livrera à tous les travaux; chacun, selon ses goûts, s'enrôlant dans des *séries* de travailleurs diverses. Le travail, devenu attrayant, se fera sans effort et sera infiniment fructueux. Chaque phalanstérien aura droit à un minimum de bien-être. Le surplus de la production sera divisé en douze douzièmes, dont cinq rémunéreront le capital, quatre le travail, et trois le talent. Ce système se généralisera sur le globe, qui formera un seul *empire unitaire*. Ses idées de communauté mitigée font de Fourier un précurseur du socialisme. Mais, par sa théorie des passions, il s'est efforcé de sauvegarder la liberté individuelle. Enfin, il a montré la puissance de l'association.

FOURIÉRISTE [*risst'*] n. Partisan du fouriérisme.

— *Adjectiv.* Relatif à Fourier ou au fouriérisme : *Système* FOURIÉRISTE.

FOUR-IN-HAND [*fôr-inn'-hannd'*] n. m. (mot angl. composé qui signifie *quatre en main*). Attelage à quatre chevaux. || *Fig.* A grandes guides : *Mener la vie* FOUR-IN-HAND. (Vx.)

FOURLANÇURE n. f. Défaut de la toile tissée.

FOURLINE n. f. Argot. Voleur. || Assassin.

FOURME n. f. Fromage à pâte bleue (façon roquefort), confectionné avec du lait de vache, appelé encore *bleu d'Auvergne*, et que l'on fabrique dans le Puy-de-Dôme (*fourme d'Ambert*, de forme cylindrique). || Nom donné aussi à un gros fromage cylindrique, à pâte blanche, du Cantal.

FOURME n. f. Mar. Endroit d'un port, où les navires marchands viennent s'amarrer à demeure, pour opérer leur chargement ou leur déchargement. (Vx.)

FOURMENT (Hélène), seconde femme de Rubens. Elle avait seize ans lorsque Rubens, âgé de cinquante-quatre ans, l'épousa (1630). Elle lui donna quatre enfants. Hélène Fourment avait la beauté robuste, le teint éblouissant que Rubens aimait à donner à ses héroïnes. Le grand artiste a souvent pris sa femme pour modèle.

Le Louvre possède un tableau qui représente Hélène Fourment sur un fauteuil, tenant sur ses genoux son fils aîné, et ayant près d'elle sa fille Claire-Eugénie. D'autres portraits d'Hélène Fourment, également de Rubens, se trouvent au musée de Munich, à la galerie de Dresde, au musée de l'Ermitage à Leningrad. Au musée des Offices, à Florence, est un portrait remarquable surtout par la légèreté et le brio de l'exécution, bien que ce ne soit guère qu'une esquisse. Mais c'est en Angleterre qu'ont été longtemps les plus beaux portraits de la femme de Rubens. La galerie des ducs de Marlborough, à Blenheim, renfermait deux chefs-d'œuvre de premier ordre, qui appartiennent aujourd'hui à Alphonse de Rothschild. L'un représente l'artiste, sa femme et un de leurs enfants se promenant dans un jardin; l'autre, Hélène Fourment suivie d'un page. Un autre portrait non moins admirable se trouve à Windsor. Van Dyck a peint aussi son portrait. (V. planche *Beaux-Arts LXII*.)

FOURMI n. f. (lat. *formica*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des formicidés. || *Fourmi à parasol*, Nom vulgaire d'une fourmi champignonniste du groupe des *atta*, propre à l'Amérique tropicale, ainsi nommée parce que les ouvrières butineuses reviennent des arbres avec un fragment de feuille à la bouche, dont elles se servent pour établir des meules à champignons. (Certaines espèces forment des colonies populeuses et sont pour les cultivateurs des voisins redoutables.) || *Fourmi blanche*, Nom vulgaire des ouvriers et des soldats des termites. || *Fourmi de visite*, Nom donné, dans la Guyane hollandaise, à une espèce d'hyménoptère qui va parfois en troupes considérables dans les maisons, où elle dévore les rats, les souris et les insectes.

— Hort. Poire à cidre peu estimée, du département de l'Orne.

— Mar. Nom donné à des rochers ou petits îlots rapprochés, qu'on appelle aussi FORMIGUES ou FORMIQUES.

— *Fig.* et *fam.* Personne laborieuse et économe.

— LOC. DIV. *Avoir des fourmis dans quelque partie du corps*, Y éprouver des picotements sur un très grand nombre de points rapprochés. || *Avoir des œufs de fourmis sous les pieds*, Ne pouvoir rester en place.

— ALLUS. LITTÉR. :

La *fourmi* n'est pas prêteuse,

vers de La Fontaine (*la Cigale et la Fourmi*). On l'applique à une personne avare.

— ENCYCL. Entom. On comprend sous le nom général de *fourmis* les insectes hyménoptères appartenant à la famille des formicidés. Les fourmis sont des animaux polymorphes de taille petite ou médiocre, vivant en société. Le plus grand nombre sont des femelles stériles aptères ou *ouvrières*, dites *neutres*; les autres sont les *mâles* et les *femelles* ailés. Les premiers vivent juste le temps nécessaire pour reproduire l'espèce. Quant aux femelles, après avoir volé quelques heures, elles retournent à la fourmilière. Elles sont alors dépouillées de leurs ailes par les ouvrières, et elles demeurent dans les galeries où elles restent pour pondre. Les ouvrières construisent le nid, élèvent les larves, nourrissent et défendent la colonie. Une fourmilière est une véritable cité, dont tous les habitants se comprennent, s'assistent, se distribuent la besogne, et vivent sans désordre et sans conflits, en l'absence de tout souverain. L'intérêt commun est la seule loi.

FOURMIS : 1. Rousse femelle; 2. Mâle; 3. Neutre; 4. Fourmi à miel.

Les fourmis ont une bouche disposée pour la succion et se nourrissent surtout de liquides; elles dégorgent les sucs, emmagasinés dans leur gésier, dans la bouche des larves et les alimentent au jour le jour. Certaines espèces font de véritables réserves de graines, d'autres cultivent des champignons sur des couches de feuilles hachées. Beaucoup recherchent les exsudats sucrés des pucerons et des cochenilles; elles élèvent et enferment les pucerons dans de véritables étables. Quand les larves, apodes, blanches et molles, ont filé leur cocon, les ouvrières continuent à les soigner, en les exposant au soleil pendant quelques heures, et les délivrent en rongeant la soie du cocon.

Les nids des fourmis sont très variés : tantôt, ce sont des amas bombés de brindilles, disposés en galeries au-dessus d'un dôme de terre creusée de nombreuses chambres; tantôt, c'est une réunion de mille logettes percées dans le vieux bois; d'autres maçonnent des nids en terre gâchée, etc. Souvent on voit deux espèces vivre côte à côte dans une même demeure. Les fourmis détruisent, en général, beaucoup d'animaux nuisibles. Mais beaucoup d'entre elles sont nuisibles aux plantes, et celles qui pénètrent dans les habitations font des dégâts parmi les aliments, confitures, sucre, etc. Dans les serres, elles favorisent la pullulation des cochenilles et des pucerons. Il est difficile de les détruire, tant leurs fourmilières sont bien cachées et éloignées des canaux d'entrée. De nombreux insectes, des acariens, cloportes, vivent en commensaux et en parasites dans les fourmilières. En général, les fourmis sont dépourvues de l'aiguillon anal des hyménoptères, mais elles mordent, ou projettent leur acide formique à une certaine distance. Les œufs de fourmis, avec lesquels on nourrit les faisans et autres oiseaux, sont les larves et les nymphes.

Les principales espèces de fourmis sont la *fourmi moissonneuse* (*messor*), la *fourmi rousse* des forêts de sapins, la petite *fourmi noire* des jardins, la *fourmi amazone*

qui fait son nid dans la terre, la *fourmi à miel* (*myrmecocystus*) du Mexique, qui accumule du miel dans son jabot au point de le gonfler à la taille d'une groseille, la *fourmi rouge* (*formica rufa*) abondante dans l'herbe, sous les arbres, et dont la piqûre est parfois douloureuse, la *fourmi d'Argentine*, de très petite taille, et qui pénètre partout, etc.

— Écon. rur. Pour détruire les *fourmis*, on arrose la fourmilière (le soir) avec de l'essence minérale, du sulfure de carbone ou de l'essence de térébenthine, ou encore avec une émulsion de pétrole et savon noir ; pour les éloigner d'un lieu, on y place du charbon broyé, ou de la chaux vive, des tampons d'ouate imbibée de benzine. Dans les serres, des brosses à laver trempées de miel, disposées de place en place, attirent les fourmis, que l'on tue en plongeant ces brosses dans de l'eau bouillante.

FOURMIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 17 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure, affluent de la Sambre ; 12.160 hab. (*Fourmiesiens, ennes*). Ch. de f. Nord. Fabriques de tissus, cordonneries et verreries.

FOURMILIER [*li-é*] n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres américains, de la famille des formicariidés. (Leur nom scientifique est *formicarius*. Ce sont des oiseaux de taille médiocre, trapus, à queue courte, à pattes fortes, vivant à terre parmi les buissons et les fourrés touffus. On en connaît trente espèces d'un roux plus ou moins clair, avec la gorge blanche.)

Fourmilier.

— Mamm. Nom vulgaire de plusieurs mammifères qui se nourrissent de fourmis. (On entend en général par *fourmiliers* les édentés vermilingues, et particulièrement le tamanoir [*myrmecophaga jubata*], le tamandua [*tamandua tetradactyla*] et le myrmidon [*cycloturus didactylus*]. Les fourmiliers écailleux sont les pangolins, et les fourmiliers à poche les myrmécobies d'Australie.)

FOURMILIÈRE n. f. Habitation, nid de fourmis : *Détruire une* FOURMILIÈRE. || Ensemble des fourmis qui habitent au même endroit : *Toute la* FOURMILIÈRE *se jette sur l'agresseur.* V. FOURMI.

— Par extens. : *Une* FOURMILIÈRE *de vers, de serpents.*

— *Fig. et fam.* Lieu où s'agitent beaucoup de gens : *Paris est une* FOURMILIÈRE. *La petite* FOURMILIÈRE [la ville de Genève]. (Voltaire.) *L'humanité est une des innombrables* FOURMILIÈRES *où se fait dans l'espace l'expérience de la raison.* (Renan.) || Multitude de gens qui s'agitent : *Je trouvai une* FOURMILIÈRE *de fripiers toute en armes.* (Retz.)

— Hippol. Espace rempli de sang desséché et pulvérisé qui, à la suite de la fourbure chronique, se forme entre le bord externe de la sole et la face interne de la paroi. V. FOURBURE.

FOURMI-LION n. m. Nom vulgaire sous lequel on désigne les insectes névroptères de la famille des myrméléonidés, qu'ils appartiennent aux genres *myrmeleon, palpares*, ou autres. || Pl. *Des* FOURMIS-LIONS.

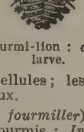

Fourmi-lion : *a*, sa larve.

— ENCYCL. Les insectes adultes sont grêles, ailés, floricoles ; les larves sont, au contraire, trapues, ramassées, avec de très grandes mandibules en forme de faux. Elles vivent dans les lieux sablonneux et abrités, où elles creusent une fosse en entonnoir, s'enterrent au fond, et attendent les insectes, surtout les fourmis, qui viennent à y tomber. Elles les étourdissent en leur lançant du sable, et les sucent avec leurs grandes mandibules ouvertes aux extrémités. D'autres larves de fourmis-lions cheminent cachées sous le sable et happent les insectes au passage. Ces larves se métamorphosent dans un cocon soyeux, blanc, en boule. Les *fourmis-lions* sont des insectes élégants, ressemblant à des libellules ; les plus grandes espèces habitent les pays tropicaux.

FOURMILLANT [*mi-yan*], **E** adj. (de *fourmiller*). Qui s'agite en grand nombre, comme des fourmis : *Insectes* FOURMILLANTS. || Plein de fourmillement : *Ruche* FOURMILLANTE. *Les rues* FOURMILLANTES *de Paris.*

Fourmillante cité, cité pleine de rêves!
BAUDELAIRE.

— Pathol. Syn. de FORMICANT, E.

FOURMILLEMENT [*mi-ye-man*] n. m. (de *fourmiller*). Action de fourmiller, mouvement de gens, de choses qui s'agitent en grand nombre : *Le* FOURMILLEMENT *de la foule. Un* FOURMILLEMENT *d'embarcations.*

Le *fourmillement* noir des bataillons marchant.
V. HUGO.

Et le *fourmillement* des Hindous au soleil.
LECONTE DE LISLE.

— SYN. **Fourmillement, formication.**

FOURMILLER [*mi-yé*] v. intr. (de *fourmi*). S'agiter en grand nombre comme les fourmis : *Les vers* FOURMILLENT *dans ce fromage.*

Un peuple d'importuns qui *fourmillent* sans cesse.
BOILEAU.

|| *Par extens.* Etre en abondance, en grand nombre : *Ouvrage où les fautes* FOURMILLENT.

Les villages épais *fourmillaient* par la plaine.
RÉGNIER.

Les athées FOURMILLAIENT *en Italie au quinzième siècle.* (Voltaire.)

— Abonder en, être plein d'êtres qui s'agitent : *Garenne qui* FOURMILLE *de lapins. La terre* FOURMILLE *de petits animaux.* (Buffon.) || *Par extens.* Etre plein, rempli abondamment de : *Devoir qui* FOURMILLE *d'erreurs. Le monde* FOURMILLE *de philosophes.* (Vauvenargues.)

— Pathol. Éprouver du fourmillement : *Les pieds me* FOURMILLENT.

FOURMOIS (Théodore), paysagiste et illustrateur belge, né à Presles (Hainaut) en 1814, mort à Bruxelles en 1871. Il débuta comme aquarelliste et lithographe, avec les planches des *Scènes de la révolution* (belge) *de 1830* et des *Vues de Spa.* Ses premiers tableaux datent de 1836. Une *Vue prise dans le duché de Bade* et surtout le *Moulin à eau* fondèrent la réputation de l'artiste.

FOURMONT (Etienne), orientaliste français, né à Herblay (Seine-et-Oise) en 1683, mort en 1745. Il fut un des plus laborieux érudits de son temps. En 1719, il mit au jour les 214 *clefs* qui sont la base de l'écriture chinoise, puis il commença une grammaire et six dictionnaires, qui devaient former 17 volumes in-folio. Cette grammaire, achevée en 1728, ne fut publiée qu'en 1742, sous le titre de *Linguæ Sinarum mandarinicæ hieroglyphicæ grammatica duplex.* Il publia aussi : *Réflexions critiques sur les histoires des anciens peuples jusqu'au temps de Cyrus* (1735) ; *Meditationes sinicæ* (1737) ; des *Dissertations*, des *Mémoires ;* etc.

FOURMONT (Michel), abbé, orientaliste français, frère du précédent, né à Herblay (Seine-et-Oise) en 1690, mort à Paris en 1746. Il étudia surtout les langues, entra dans les ordres, fut nommé, en 1720, professeur de syriaque au Collège de France, puis interprète à la Bibliothèque du roi. En même temps, il fut l'auxiliaire de son frère dans ses travaux sur la langue chinoise, et admis, en 1724, à l'Académie des inscriptions. En 1728, l'abbé Fourmont reçut de Louis XV, avec l'abbé Sévin, la mission d'aller en Orient pour y acheter des manuscrits et recueillir des inscriptions. Il a publié la *Relation* de son voyage en Orient ; une *Histoire d'une révolution arrivée en Perse au VIe siècle ;* un *Traité de l'origine et ancienneté des Ethiopiens ;* etc.

FOURMONT (Claude-Louis), dit **le Gros Fourmont**, voyageur et archéologue français, né à Cormeilles en 1708, mort en 1780. Neveu des deux précédents, il s'adonna à l'étude des langues orientales, accompagna son oncle Michel dans son voyage en Orient (1728-1732) et visita l'Egypte avec Linoncourt en 1746. Il a publié une *Description historique et géographique des plaines d'Héliopolis et de Memphis* (1755).

FOURNACHE n. m. (de *four*). Amas d'herbes, de racines et de feuilles, qu'on brûle dans les champs.

FOURNAGE n. m. (de *four*). Prix payé au fournier pour la cuisson du pain.

— Féod. *Droit de fournage*, Taxe perçue par le seigneur pour la cuisson du pain au four banal ou au domicile de ceux qui en avaient reçu l'autorisation.

FOURNAISE [*nèz'*] n. f. (lat. pop. *furnatia ;* de *fornax*, fourneau). Grand four où l'on fait des feux très ardents. || Foyer ardent : *Empédocle se jeta dans la* FOURNAISE *de l'Etna.* || *Par extens.* Lieu extrêmement chaud : *Chambre qui est une vraie* FOURNAISE. || Creuset : *La vertu s'épure dans l'adversité, comme le métal dans la* FOURNAISE.

— *Fig.* Foyer ardent d'activité :

... Ma tête, *fournaise* où mon esprit s'allume.
V. HUGO.

|| Foyer ardent de destruction, de mort :

La garde impériale entra dans la *fournaise.*
V. HUGO.

FOURNALISTE [*lisst'*] n. m. (de *fourneau*). Qui fabrique les fourneaux et les creusets. (Vx.) || Ouvrier qui dirige le feu d'un four ou d'une fournaise.

FOURNEAU [*nô*] n. m. (de *four*). Techn. Sorte de four, dans lequel on soumet à un feu violent diverses substances que l'on veut fondre ou calciner. || Petit four constitué généralement de plusieurs pièces et destiné à des usages spéciaux : FOURNEAU *de chimie, d'essai,* etc. || *Fourneau à réverbère*, Fourneau muni d'un dôme destiné à rabattre le calorique et à accroître ainsi la chaleur. (On dit mieux FOUR À RÉVERBÈRE.) || *Fourneau d'appel*, Fourneau que l'on place près de l'ouverture d'un endroit clos, pour en appeler l'air et le renouveler. || *Fourneau à charbon*, Meule de charbon de bois.

— *Fourneau d'une pipe*, La partie dans laquelle brûle le tabac.

— *Haut fourneau*, Construction spécialement établie pour effectuer la fusion des minerais de fer. || Usine où fonctionnent des fourneaux de ce genre.

— *Pop.* Imbécile, créature méprisable : *Va donc, eh !* FOURNEAU !

— Argot. Mendiant habitué des fourneaux philanthropiques.

— Astron. Nom d'une petite constellation australe formée par la Caille. (Elle est située au S. de la Baleine, et la plus brillante de ses étoiles est de troisième grandeur.)

— Mar. *Fourneau à roulis*, Fourneau suspendu à la Cardan, et dont l'usage ne s'est pas conservé. || Foyer de chaudière. || *Charger les fourneaux*, Mettre du charbon sur le feu déjà allumé, ou prendre les dispositions d'allumage. || *Décrassage des fourneaux*, Nettoyage des grilles.

— Milit. Chambre dans laquelle on introduit une charge de poudre, dans le but de faire sauter un rocher ou un ouvrage : FOURNEAU *de mine. Mettre le feu à un* FOURNEAU. *Faire jouer un* FOURNEAU.

— ENCYCL. Econ. dom. On donne le nom de *fourneau* à une construction en maçonnerie ou en tôle fixée contre un des murs d'une cuisine. Cette construction est munie d'un certain nombre de cavités, dans lesquelles on met du charbon de terre, de bois ou de la braise, pour cuire et chauffer les aliments, etc. Ces cavités sont souvent recouvertes de rondelles et d'anneaux en fonte, que l'on peut enlever à volonté, pour placer sur le foyer des récipients de différentes tailles. On donne le même nom à tous les ustensiles servant à cuire les aliments, que ce soient le charbon, le gaz, les essences minérales, l'électricité même, qui fassent fonctions de combustible.

Dans les laboratoires, on fait usage de récipients en terre réfractaire, pour diverses préparations et expériences.

— Métall. Le haut fourneau se compose d'une grande cavité appelée cuve (C) et qui est formée de deux troncs de cône. Le *gueulard* (G) est la partie supérieure par laquelle on introduit le charbon, le minerai et les fondants ; le *ventre* (V) est la partie la plus large ; l'*étalage* (E) est la partie du tronc de cône inférieur la plus voisine du ventre, et l'*ouvrage* (F) est la partie inférieure de ce même tronc de cône par où arrive l'air, que les *tuyères* (T) font pénétrer à l'intérieur du haut fourneau ; enfin, le *creuset* (D) est l'endroit où se réunissent les produits de la fusion du minerai, la fonte liquide, sur laquelle surnagent les scories. Dans les hauts fourneaux modernes, les gaz de la combustion servent à réchauffer l'air des tuyères. L'installation se complète d'un chargeur automatique (H), de récupérateurs de chaleur (A, B), vastes chambres remplies de briques réfractaires dans lesquelles les gaz sortants abandonnent leur calorique ; cette chaleur sert ensuite à échauffer l'air d'alimentation des tuyères. Chaque récupérateur fonctionne alternativement : l'un (B) est échauffé par les gaz d'échappement (*a*), tandis que l'autre (A) chauffe l'air allant aux tuyères (*b*).

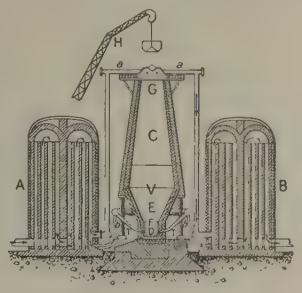

Coupe schématique d'un haut fourneau avec ses annexes.

A la partie supérieure des parois du creuset sont percées les *tuyères* (*b*) ; c'est par là que pénètre dans le haut fourneau l'air chaud (à 600° ou 800°). Dans la paroi du creuset est ménagé un masque en terre réfractaire que l'on perce à hauteur voulue pour l'écoulement soit du laitier, soit de la fonte.

Immédiatement sous le gueulard, sont les orifices de départ des gaz (*a*).

On distingue donc dans le haut fourneau deux courants : un courant solide, puis liquide, allant de haut en bas, un courant gazeux, de bas en haut ; ces deux courants subissent au cours de ce mouvement vertical des variations de volume qui justifient le profil de l'appareil.

La paroi du four est en réfractaires de nature différente suivant l'emplacement dans l'appareil ; le tout est maintenu par une puissante armature métallique extérieure ; des organes de refroidissement à circulation d'eau sont insérés dans le revêtement aux endroits sensibles (tuyères, trous de coulée).

Dans la construction moderne du haut fourneau, on rend indépendantes les trois parties ci-après, en vue de faciliter les réfections partielles : le creuset, l'étalage et la cuve.

Un tel appareil est bâti sur des fondations extrêmement puissantes, en béton ; le poids d'un haut fourneau moyen, d'une production journalière de 400 tonnes de fonte, est de plus de 25.000 tonnes.

Un haut fourneau est entouré d'un certain nombre d'appareils accessoires :

Les *appareils de chargement automatique* (H) : halls de chargement, ascenseurs ou ponts, plans inclinés ou skips, wagonnets, bennes automatiques ;

Les *dispositifs de coulée :* aire de coulée, poches de coulée ; cuve de granulation des laitiers ;

Les *épurateurs* de gaz : les gaz s'échappant de l'appareil sortent à une température de 150° à 200° et, par suite des réactions successives avec les matières solides, au cours de l'ascension dans la cuve, sont partiellement combustibles ; avant d'essayer de récupérer cette chaleur latente, on épure les gaz car ils entraînent avec eux une quantité relativement importante de poussières risquant d'encrasser rapidement les appareils de récupération ; on distingue les épurateurs à détente, à filtration, à sec, les épurateurs humides, centrifuges, électrostatiques ;

Les *récupérateurs* de chaleur, type Cowper ou Withwell, dans lesquels on fait brûler, dans une chambre de combustion, une partie de ces gaz épurés ; les gaz brûlés vont

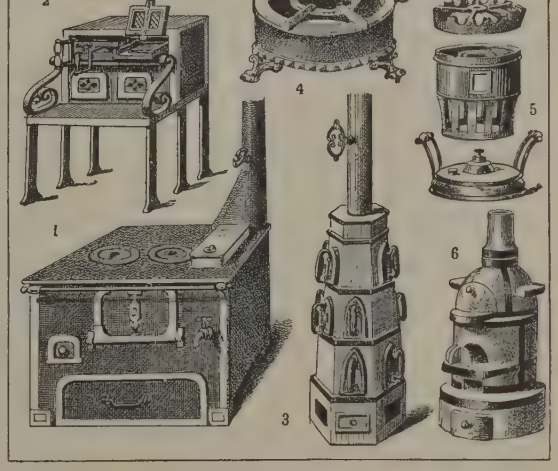

FOURNEAUX : 1. De cuisine, en tôle ; 2. A gaufres ; 3. De repasseuse ; 4. A gaz ; 5. A pétrole ; 6. A essais, pour coupellations et incinérations.

abandonner leurs calories dans des empilages de briques ; lorsque l'appareil est suffisamment chaud, on arrête le passage de gaz provenant des épurateurs, et l'on envoie en sens inverse l'air froid qui se réchauffe et va de là directement aux tuyères, et ainsi de suite ; il y a généralement pour chaque haut fourneau quatre récupérateurs dont trois fonctionnent simultanément et par permutation continue, le quatrième étant en réserve ou en réparation ; La *centrale*, utilisant le reste des gaz épurés, dans des moteurs à gaz pauvre ; ces moteurs entraînent, d'une part, les *machines soufflantes* qui envoient l'air frais aux récupérateurs puis au haut fourneau, d'autre part des dynamos fournissant l'électricité aux divers services de l'usine ; on utilise aussi quelquefois les gaz dans des chaudières, pour la production de vapeur ; enfin, l'air à envoyer au haut fourneau est parfois desséché en vue d'absorption de son humidité pour une augmentation de rendement.

— Sociol. *Fourneaux économiques*. Destinés à secourir l'indigent valide, les *fourneaux économiques* remontent, en France, à la Restauration. Vers 1828, une association charitable, la Société philanthropique, ouvrit à Paris un établissement dans lequel on distribuait, au prix de 10 centimes ou en échange d'un jeton, une portion de légumes à consommer sur place. La Société de Saint-Vincent-de-Paul organisa des fourneaux du même genre. L'Empire en ouvrit sous le patronage de l'impératrice et du prince impérial.

Les fourneaux économiques sont des sociétés de consommation dont, en principe, les avances sont faites par la bienfaisance ; en réalité, ce sont presque toujours des sociétés de distribution gratuite d'aliments. Ils sont ouverts pendant les mois durs de l'année, dans la plupart des arrondissements de Paris, dans sa banlieue, et dans beaucoup de villes de province.

De nombreuses municipalités ont institué des fourneaux économiques classés parmi les services publics, et dont les dépenses figurent au budget communal.

FOURNEAU (Alfred-Louis), administrateur colonial et explorateur français, né à Rambouillet en 1860, mort à Paris en 1930. Après avoir (1888-1889) exploré la région comprise entre l'Ogooué et le rio Campo, il compléta en 1890 l'étude de la Sanga commencée par Cholet, et ouvrit ainsi vers le nord une voie navigable de pénétration. Quelques années après, en recherchant, avec Fondère, une voie de communication entre la haute Sanga et Libreville, il étudia une région de l'Afrique-Equatoriale française encore à peu près inexplorée. Fourneau a fini sa carrière comme gouverneur des colonies. — Son frère, Lucien **Fourneau**, officier d'artillerie, mort en 1930, a commandé l'escorte de la mission Fourneau-Fondère en 1898-1899.

FOURNEAUX, comm. de la Savoie, arrond. et à 28 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc ; 1.900 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Usines chimiques, papeteries, gisements d'anthracite.

FOURNÉE n. f. (de *four*). Quantité de pain qu'on fait cuire à la fois dans un four : FOURNÉE *complète*, *Demi*-FOURNÉE. || Ce que l'on expose ensemble à la chaleur du four : *Une* FOURNÉE *de tuiles, de faïences.*

— *Fig. et fam.* Ensemble de choses soumises à un même effort : *Je vous enverrai « Eryphile »* [la tragédie] *de la nouvelle* FOURNÉE, *avec trois actes nouveaux.* (Voltaire.) || Ensemble de personnes appelées aux mêmes fonctions, aux mêmes dignités : *Une* FOURNÉE *de sénateurs, d'académiciens.* || Se dit aussi de tout ensemble de gens à qui l'on fait subir un même sort : *On les a jetés en prison par* FOURNÉES. *Ils ont été jugés par* FOURNÉES.

— LOC. PROV. *Prendre, Emprunter un pain sur la fournée*, Anticiper la consommation du mariage. (Se dit spécialement d'une femme qui a un enfant de l'homme avec qui elle doit se marier plus tard.)

— Féod. *Fournée de l'ours*, Nom local donné à un droit féodal qui consistait à fournir un pain de chaque cuisson. (Une tradition inventée pour expliquer l'expression veut que l'origine de ce droit remonte à la prestation volontaire des paysans de la seigneurie d'Ardres pour la nourriture d'un ours donné à leur seigneur par Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.)

FOURNEL (Marie-Jérôme-Henri), ingénieur français, né à Paris en 1799, mort à Blois en 1876. Elève de l'École polytechnique, il devint ingénieur puis inspecteur général des mines (1859). Ses principaux ouvrages sont : *Études des gîtes houillers et métallifères du Bocage vendéen* (1836) ; *Richesse minérale de l'Algérie* (1850) ; *les Berbers, étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes* (1875).

FOURNEL (François-*Victor*), littérateur et érudit français, né à Cheppy, près de Varennes, en 1829, mort à Tessé (Orne) en 1894. Remarquable érudit, il a édité *les Petites comédies rares et curieuses du XVIIe siècle* (1884), et publié : *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales* (1858) ; *Tableau du vieux Paris* (1863) ; *Paris nouveau et Paris futur* (1865) ; *la Littérature indépendante et les Ecrivains oubliés* (1862) ; *les Contemporains de Molière* (1863-1876) ; *Dictionnaire encyclopédique d'anecdotes* (1872) ; *Figures d'hier et d'aujourd'hui* (1883) ; *De Malherbe à Bossuet* (1884) ; *le Vieux Paris* (1886) ; *les Cris de Paris* (1886) ; *De J.-B. Rousseau à André Chénier* (1887) ; *l'Evénement de Varennes* (1890) ; *les Hommes du 14-Juillet* (1890) ; etc.

FOURNELADOU n. m. Espèce d'estrope fixée par une de ses extrémités à un crampon sur le banc des galères, et dont l'autre extrémité revenait s'enrouler autour d'un cabillot, après avoir embrassé le genou de la rame.

FOURNELER [*lé*] v. tr. (Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *Je fournelle. Qu'ils fournellent.*) Mar. anc. Assujettir au banc de rame à l'aide du fourneladou : FOURNELER *les avirons.*

FOURNELS, ch.-lieu de cant. de la Lozère, arrond. et à 45 kil. de Mende, sur la Bédaule ; 560 hab. — Le canton a 10 comm., et 3.060 hab.

FOURNERIE [*ri*] n. f. Endroit de l'usine métallurgique où sont installés les fours et les fourneaux.

FOURNES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 13 kil. de Lille ; 1.785 hab. Ch. de f. d'intérêt local du nord de la France. Distilleries et brasseries.

FOURNET (Joseph-Jean-Baptiste-Xavier), minéralogiste, géologue et météorologue français, né à Strasbourg en 1801, mort à Lyon en 1869. Il fut appelé, en 1834, à occuper une chaire de minéralogie et de géologie à la faculté de Lyon. Ses études sur les filons (1834), par les questions de géogénie qu'elles résolvent, sont des plus intéressantes. Fournet a, en outre, rendu des services à l'industrie métallurgique. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

FOURNET (Louis-René-Marie-Charles DARTIGE DU), marin français, né en 1856, mort à Périgueux en 1940. Entré dans la marine en 1872, il fait la croisière des Antilles sur l'aviso *Bouvet* (1887) et commande en second le croiseur cuirassé *Pothuau*, puis conduit en Russie le président Félix Faure (1897). Il est chef d'état-major de l'amiral Bayle, commandant l'escadre d'Extrême-Orient (1903). Contre-amiral, il commande la division légère de l'escadre de la Méditerranée (1911), et, avec la flotte internationale, participe à la protection des colonies étrangères de Constantinople lors de l'avance de l'armée bulgare vers Tchataldja (1912-1913). De tous ces débuts de sa carrière, il a fait le récit dans *Heures lointaines. Souvenirs d'un marin.* Vice-amiral en 1913, la guerre le trouve préfet maritime à Bizerte. En février 1915, nommé au commandement de l'escadre de Syrie, il bombarde Gaza, El Arish et le consulat allemand d'Alexandrette, puis prend possession de l'île Rouad au nord de Tripoli. Commandant en chef de l'armée navale en octobre, il fait occuper Corfou où la division de Gueydon évacue l'armée serbe, qui s'y reconstitue (1916). Chargé d'une démonstration navale contre la Grèce, dont le roi Constantin, beau-frère de l'empereur Guillaume, avait une conduite suspecte vis-à-vis des Alliés, il met la flotte grecque hors d'état de nuire et appuie l'expulsion des légations ennemies. Le roi Constantin ayant refusé de livrer son artillerie, nos troupes de débarquement marchent sur Athènes le 1er décembre, elles sont attaquées. L'escadre tire sur Athènes. Dans *Souvenirs de guerre d'un amiral*, l'amiral du Fournet raconte comment il dut à la mauvaise foi du roi Constantin d'être relevé de son commandement.

FOURNÉTITE n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre.

FOURNETS (René-Antoine), chanteur scénique français, né et mort à Pau (1858-1926). Elève du Conservatoire, il en sortit en 1884 avec les deux premiers prix de chant et d'opéra. Engagé aussitôt à l'Opéra-Comique, il y débute dans le rôle de Frère Laurent de *Roméo et Juliette*, et prend bientôt possession, dans le répertoire, de l'emploi de basse chantante, tout en faisant diverses créations dans : *le Roi Jean, le Roi d'Ys, Egmont, Dimitri*, etc. Il débute, en 1892, à l'Opéra, dans Méphistophélès de *Faust*, et crée divers rôles dans : *Samson et Dalila, Frédégonde, Briséis*, etc. En 1901, Fournets quitta l'Opéra et il continua sa carrière en province et à l'étranger, tout en s'adonnant à l'enseignement.

FOURNETTE n. f. Céram. Petit fourneau rectangulaire et bas, dans lequel on oxyde le mélange de plomb et d'étain fondus pour en faire de la calcine.

FOURNEYRON (Benoît), ingénieur français, né à Saint-Etienne en 1802, mort à Paris en 1867. Il fit partie de la première promotion de l'Ecole de Saint-Etienne fondée en 1816. En 1819, il fut attaché à l'exploitation des mines du Creusot, puis à Alès et Bessèges. Il s'est fait connaître par des travaux remarquables et des inventions ingénieuses, parmi lesquelles la plus importante (1827) est celle de la « roue à pression universelle et continue », désignée depuis sous le nom de *turbine hydraulique*, découverte qu'allaient heureusement compléter plus tard l'invention de la dynamo par Gramme, l'invention du transport de l'énergie électrique (Marcel Deprez), utilisation des chutes d'eau (Bergès), pour le développement de l'œuvre magnifique en partie réalisée aujourd'hui : l'exploitation de la houille blanche. Parmi ses ouvrages, citons : *Mémoire sur les turbines hydrauliques* (1841) et *Table pour faciliter les calculs des formules relatives au mouvement des eaux dans les tuyaux de conduite* (1844).

FOURNIÉ (Edouard), médecin français, né à Limoux en 1833, mort à Paris en 1886. Il fut médecin de l'Institut national des sourds-muets ; il a laissé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels : *Physiologie et Instruction du sourd-muet d'après la physiologie des divers langages* (1868) ; *Application des sciences à la médecine* (1878), ce dernier ouvrage remarquable au point de vue historique.

FOURNIER [*ni-é*], **ÈRE** n. (de *four*). Qui tient un four public et y fait cuire le pain qu'apportent les clients. || Qui entretient et surveille le feu d'un four.

— Féod. Concessionnaire d'un four banal, payant redevance au seigneur.

— Jeux. Autref. Au billard, Joueur qui faisait passer sa bille sous l'archet ou la passe, par le côté du but.

FOURNIER [*ni-é*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres de la famille des furnariidés, et comprenant une quinzaine d'espèces propres à l'Amérique centrale et méridionale.

Fournier.

— ENCYCL. Les *fourniers* [*furnarius*] sont ainsi nommés à cause de leurs nids construits en argile, et qui ressemblent à des fours à deux chambres, dont la deuxième contient les œufs. Ce sont des oiseaux roux ou fauves, avec le ventre plus clair et la gorge blanche ; ils ont une taille plus petite que le merle et vivent au voisinage des habitations. Un des plus répandus est le fournier roux [*furnarius rufus*] de la République Argentine.

FOURNIER ou **FORNIER** (Guillaume), en lat. *Fornerius*, jurisconsulte français, né à Paris, mort dans cette ville en 1584. Conseiller au bailliage et docteur régent à l'université d'Orléans, il fut chargé, conjointement avec Jean Robert, qui, comme lui, avait embrassé la Réforme, de rédiger la « nouvelle coutume d'Orléans ». — Son fils aîné, Raoul **Fournier**, sieur DU RONDEAU, jurisconsulte, né et mort à Orléans (1562-1627), enseigna en français le droit romain et le droit canon. Il a laissé des ouvrages de philosophie religieuse.

FOURNIER (Pierre-Simon), dit **le Jeune**, typographe français et graveur en caractères, né et mort à Paris (1712-1768). Il s'est rendu célèbre par la gravure sur acier et il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Manuel des caractères de l'imprimerie* (1742) ; *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'art de graver en bois* (1758) ; *Traité historique et critique sur l'origine et les progrès des caractères de fonte pour l'impression de la musique* (1765). Fournier grava, entre autres, un romain qui, pour l'élégance, est comparable au garamond, et un romain dans le goût hollandais, de type étroit.

FOURNIER (Claude), dit **l'Américain**, révolutionnaire français, né à Auzon (Haute-Loire) en 1745, mort à Paris en 1825. Il doit son surnom à un séjour qu'il fit à Saint-Domingue. Il y avait établi une fabrique de tafia ; mais un incendie la détruisit et il retourna en France, ruiné. Il profita de la Révolution pour tenter de refaire sa fortune, fut accusé d'avoir laissé massacrer en 1791 les prisonniers d'Orléans pour les voler. Plus tard, dénoncé par Marat, chassé du club des Cordeliers pour malversations criantes, il échappa à la guillotine ; emprisonné en 1795, libéré quelque temps après, il fut, sous le Consulat, compromis dans l'attentat de la rue Saint-Nicaise, et déporté. Revenu en France en 1809, il conspire à nouveau, et est emprisonné au château d'If ; libéré par la Restauration, il intrigue encore, rentre en prison, ose réclamer une pension, et meurt dans la misère.

FOURNIER (Louis-Pierre-Narcisse), auteur dramatique et romancier français, né et mort à Paris (1803-1880). Il a donné, soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de comédies, de vaudevilles et de drames : *la Femme qu'on n'aime plus* (1836) ; *les Merluchons* (1840) ; *le Menuet de la reine* (1843) ; *Dame et Grisette* (1845) ; *la Femme blasée* (1849) ; *Un mari qui n'a rien à faire* (1853) ; *les Amoureux de ma femme* (1854) ; *la Fille de Dancourt* (1854) ; *le Mal de la peur* (1856) ; *Monsieur Candaule* (1858) ; *le Portefeuille rouge* (1864), drame ; *Mademoiselle Sylvia*, opéra-comique (1868) ; etc.

FOURNIER (Marc-Jean-Louis, dit **Marc**), écrivain et auteur dramatique français, né à Genève en 1818, mort à Saint-Mandé. Il dirigea, de 1851 à 1868, la Porte-Saint-Martin. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Russie, Allemagne et France* (1844) ; *Madame de Tencin* (1847), roman en collaboration avec de Mirecourt ; *Aventures d'un comédien* (1875) ; *le Monde et la Comédie* (1881). Comme auteur dramatique, il a écrit surtout des drames, le plus souvent en collaboration : *les Libertins de Genève* (1848) ; *Paillasse* (1850) ; *les Nuits de la Seine* (1852) ; *la Bête du bon Dieu* (1854) ; etc.

FOURNIER (Edouard), littérateur français, né à Orléans en 1819, mort à Paris en 1880. Il dirigea le journal *le Théâtre* (1853-1855) et se fit surtout connaître par un grand nombre d'ouvrages d'érudition anecdotique : *Histoire des hôtelleries et des cabarets* (1850), avec F. Michel ; *Paris démoli* (1853) ; *l'Esprit des autres* (1855) ; *l'Esprit dans l'histoire* (1857) ; *Enigmes des rues de Paris* (1859) ; *Histoire du Pont-Neuf* (1861) ; *la Comédie de La Bruyère* (1866) ; *le Théâtre français au XVIe et au XVIIe siècle* (1871) ; *le Théâtre français avant la Renaissance* (1873) ; *Histoire de la Butte des Moulins* (1877) ; *Souvenirs poétiques de l'école romantique* (1880) ; *Histoire des enseignes de Paris* (1884) ; etc.

FOURNIER (Hugues-Marie-Henri), diplomate français, né à Paris en 1821, mort au château des Pâtis, près de Vouvray (Indre-et-Loire), en 1898. Il entra en 1844 au ministère des affaires étrangères, fut secrétaire d'ambassade en Allemagne et en Russie, puis devint ministre plénipotentiaire à Stockholm (1860), et se distingua ensuite comme ministre à Rome auprès du Quirinal (1872-1873), puis comme ambassadeur à Constantinople (1877-1880) pendant la guerre russo-turque. Il fut sénateur d'Indre-et-Loire, et siégea au centre gauche de 1879 à 1888.

FOURNIER (Jean-*Alfred*), médecin français, né et mort à Paris (1832-1914). Après avoir été le plus brillant élève de Ricord, il devint, à son tour, un maître et un chef d'école en syphiligraphie. Il fut médecin des hôpitaux de Paris, professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques (hôpital Saint-Louis), membre de l'Académie de Médecine. Les principaux progrès qu'il fit faire dans sa spécialité portèrent sur la contagiosité des accidents syphilitiques secondaires, la nature syphilitique du tabes et de la paralysie générale, l'hérédo-syphilis. Il s'occupa très activement aussi du côté social de cette maladie. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *le Traitement de la syphilis ; Syphilis et Mariage ; Prophylaxie publique de la syphilis, l'Hérédité syphilitique ;* etc.

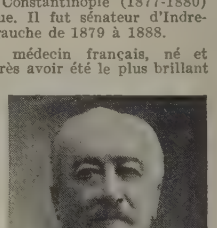

Dr Fournier. — Cl. Waléry.

FOURNIER (François-Ernest), vice-amiral français, né à Toulouse en 1842, mort à Neuilly en 1934. Lieutenant de vaisseau en 1870, il se signale au combat du Bourget. La signature du traité de Tien-Tsin, où il obtient de la Chine l'abandon de ses droits sur le Tonkin, lui vaut les galons de capitaine de vaisseau (1884). Contre-amiral commandant la division d'Extrême-Orient en 1891, il est nommé vice-amiral en 1897 et reçoit le commandement de l'escadre de la Méditerranée. Il présida aux grandes manœuvres navales de 1905, où il fit expérimenter diverses formations tactiques. La même année, il fut désigné comme représentant du gouvernement français à la conférence internationale chargée de régler l'incident du Dogger Bank entre l'Angleterre et la Russie. V. HULL. Il fut élu président de la conférence. Inventeur d'un instrument destiné à régler les compas à la mer, auteur de mémoires sur

Amiral Fournier.
Cl. H. Manuel.

les cyclones, sur la stratégie navale, sur la politique navale de la France, etc., le vice-amiral Fournier a été nommé membre du Bureau des longitudes, de l'Académie des sciences (1917) et de l'Académie de marine.

FOURNIER (Paul-Eugène-Louis), canoniste et historien français, né à Calais en 1853, mort à Paris en 1935. Archiviste-paléographe (1879) avec une thèse remarquable sur les *Officialités au moyen âge* (1879), qui a fait époque, professeur de droit romain à la faculté de droit de Grenoble (1885), correspondant puis membre libre (1911) de l'Académie des inscriptions, professeur à la Faculté de droit de Paris (1914), Paul Fournier devint en France le maître incontesté des études de droit canonique. Ses travaux sur *Yves de Chartres* (1897-1898), sur *les Fausses décrétales* (1887-1888), sur *les Pénitentiels* (1901-1904), sur les collections canoniques antérieures au Décret de Gratien font autorité. Comme historien, son œuvre capitale est *le Royaume d'Arles et de Vienne, 1138-1378* (1891), auquel l'Académie des inscriptions décerna le grand prix Gobert.

FOURNIER (Joseph-Claudius-Anthelme), général français, né et mort à Peyrieu (Ain) [1854-1928]. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1876 dans l'arme du génie, il était général de brigade en 1910. En 1914, au moment où éclatait la Grande Guerre, il venait de prendre le gouvernement de la place de Maubeuge. La place, attaquée dès le début des opérations, alors que la mobilisation se trouvait à peine achevée et que l'organisation de sa défense avait été négligée dans les années d'avant-guerre, soutint un siège de quelques jours seulement, et capitula le 6 septembre. Après la Guerre, le général Fournier, traduit devant un conseil de guerre présidé par le général Maistre, fut acquitté par ce conseil, et en reçut même des félicitations.

FOURNIER (Louis-*Edouard*), peintre français, né et mort à Paris (1857-1917). Elève de Cabanel, grand prix de Rome en 1881, Fournier s'est surtout fait connaître comme peintre de portraits. Il a également exécuté, d'un pinceau facile, quelques grandes compositions officielles : *les Gloires lyonnaises* (1894) ; *Pasteur*, peinture décorative pour l'ancien laboratoire de Pasteur, à l'école normale (1896) ; *la Tradition*, panneau pour l'Institut de France (1898) ; *l'Agriculture du Rhône* (1899). Edouard Fournier a donné la composition de la frise du Grand Palais des Beaux-Arts (façade de l'avenue Alexandre-III, exécutée en mosaïque. On lui doit encore *Hernani* (musée Victor-Hugo) et *l'Assaut de Notre-Dame par les truands*.

FOURNIER (Paul), sculpteur et auteur dramatique français, né à Paris en 1859. Après être passé par l'atelier Jouffroy, il exposa en 1882 une *Léda*, puis une *Ophélie* (musée de Nice). Parmi ses œuvres sculptées, on peut rappeler : *Gringoire* (1892) ; *Salomé* (1893) ; *le Pardon* (1895) ; *l'Hommage* (1897). Il fut aussi l'auteur de la statue de *Shakespeare* inaugurée en 1888 à Paris, boulevard Haussmann, et de celle de *Balzac*, érigée à Tours en 1891. Comme auteur dramatique, Paul Fournier a donné : *le Boulet* (1890) ; *Une grande artiste* (Vaudeville) ; *l'Honneur des autres ; Comme va le monde ; Collègues*, comédie-vaudeville en deux actes (1899), et *l'Honorable*, comédie en trois actes, en collaboration avec Soulié.

FOURNIER DE FLAIX (Ernest), économiste français, né à Bordeaux en 1824, mort à Sèvres en 1904. Longtemps directeur de la *Revue des Banques*, il a publié, entre autres ouvrages estimés : *Etudes économiques et financières* (1883) ; *l'Indépendance de l'Egypte et le Régime international du canal de Suez* (1883) ; *l'Impôt sur le pain* (1885) ; *Réforme de l'impôt en France* (1885) ; *Traité de critique, et de statistique comparée des institutions financières, etc., des divers Etats au XIXe siècle* (1889) ; *Pendant une mission en Russie ; A travers l'Allemagne* (1894) ; *l'Impôt dans les diverses civilisations* (1897). Il avait été élu en 1899 correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

FOURNIER DE LA CONTAMINE (Marie-Nicolas), prélat français, né à Gex (Ain) en 1760, mort à Montpellier en 1834. Il entra dans la Compagnie de Saint-Sulpice et professa la théologie à Orléans (1789-1790). Suspect de royalisme sous le Consulat, le cardinal Fesch le réconcilia avec Napoléon Ier qui le nomma évêque de Montpellier (1806).

FOURNIER DE SARLOVÈSE (François), général français, né et mort à Sarlat (1773-1827). Engagé à dix-sept ans, colonel à vingt-trois, il n'accepta pas le Consulat à vie sans murmurer. Incarcéré, puis exilé en Périgord, il gagna l'Amérique ; mais, réintégré dans l'armée en 1806, il obtint le grade de général de brigade après Eylau et Friedland. Son indépendance d'esprit lui valut cependant une seconde destitution. Il écrivit alors des considérations sur la législation militaire, et proposa l'institution du jury dans les tribunaux militaires. Plus tard, Louis XVIII le nomma inspecteur général de la cavalerie.

FOURNIER DES ORMES (Charles), poète et peintre français, né et mort à Paris (1778-1853). Les tableaux de Fournier se recommandent par un frais coloris. Citons, entre autres : *Ermitage au bord d'un torrent ; Vue de la maison du Grand Frédéric à Spa ; Site d'Auvergne ; Incendie de la cathédrale de Chartres*. Il est aussi l'auteur d'un poème sur *la Peinture* (1837).

FOURNIÈRE (Joseph-*Eugène*), homme politique et écrivain socialiste français, né et mort à Paris (1857-1914). Ouvrier bijoutier, il se livra de bonne heure à l'étude des théories socialistes. Délégué au congrès de Marseille, il combattit la doctrine de Louis Blanc. Lié avec Benoît Malon, il collabora à *l'Emancipation*, au *Prolétaire*, et fut, avec Rouanet, l'un des fondateurs de la *Revue socialiste*. Il publia des articles de sociologie dans un grand nombre de journaux. Conseiller municipal de Paris en 1894, il fut député de l'Aisne de 1898 à 1902. Il se consacra ensuite à l'enseignement de l'histoire du travail, qu'il professa notamment à l'Ecole polytechnique. Parmi ses nombreux ouvrages on remarque *l'Ame de demain* (1894) ; *l'Idéalisme social* (1899) ; *Chez nos petits-fils* (1900) ; *les Théories socialistes* (1904) ; *la Législation du Travail* (1904) ; *Ouvriers et Patrons* (1905) ; *l'Individu, l'Association et l'Etat* (1907).

FOURNIL [*ni*] n. m. (de *four*). Lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte.

FOURNILLES [*niy'*] n. f. pl. (du lat. *furnus*, four). Branchages, ramilles propres à chauffer les fours.

FOURNIMENT [*man*] n. m. (de *fournir*). Archéol. Poire à poudre des arquebusiers au XVIe siècle. (Syn. FLASQUE.) || *Par extens.* Ensemble du petit matériel de l'arquebusier. || Ceinture ou sangle en sautoir, qui servait à porter le matériel.

— Aujourd., Objets d'équipement d'un soldat.

— ENCYCL. Archéol. Le *fourniment* comprenait une sangle de cuir où étaient fixés un sac à balles, une flasque pour la poudre de charge, un pulvérin et l'étui portemèche.

FOURNIR v. tr. (germ. *frumjan* qui devint successivement *fromir, formir, fornir*). Remplir : *Il faut* FOURNIR *l'action par d'autres gens qui parlent.* (Corneille.) [Vx.] || Pourvoir, approvisionner : FOURNIR *une armée de vivres, une maison de vin.* || Livrer, procurer : FOURNIR *du pain, des matériaux, des armes, de l'argent à quelqu'un. Les fruits* FOURNISSENT *une saine nourriture. Cette vigne nous* FOURNIT *notre vin.*

— *Fig.* Pourvoir, approvisionner, donner en abondance à : *L'Ecole normale* A FOURNI *la France de nombreux écrivains et savants ;* et absolum : *L'imagination... se lassera plutôt de concevoir, que la Nature de* FOURNIR. (Pascal.) || Donner, livrer, procurer : FOURNIR *l'idée d'une comédie.* FOURNIR *l'occasion, le motif, les moyens à quelqu'un de faire quelque chose.* FOURNIR *matière à des conjectures, à des disputes.* || Produire, exposer, établir : FOURNIR *des preuves, des raisons, des comptes.*

— *Par extens.* Accomplir quelque travail : FOURNIR *une longue course.* || Accomplir, parcourir en entier : *Cheval qui* FOURNIT *la carrière.* — *Fournir sa carrière*, Accomplir jusqu'au bout sa tâche, sa mission ; vivre jusqu'à la fin de.

— *Particulièrem.* Parfaire, achever : *Il faut encore trente-six francs pour* FOURNIR *la somme entière.* (Vx.)

— Art milit. Exécuter : *Il eut plus d'une charge de cavalerie à* FOURNIR *contre les corps avancés.* (Thiers.)

— Dr. *Fournir et faire valoir une dette, une rente que l'on a transportée à quelqu'un*, Garantir cette dette, cette rente.

— Manèg. *Fournir son air*, Se dit d'un cheval qui, en exécutant les exercices qu'on lui fait faire, apporte beaucoup de précision.

— *Transitiv. et intransitiv.* Jeux. Jouer une carte de la qualité demandée : FOURNIR *du trèfle.*

— *Intransitiv.* Avoir la charge des approvisionnements : *Marchand qui* FOURNIT *dans une riche maison.*

— *Fournir à*, Subvenir : FOURNIR AUX *besoins de ses parents.* || Contribuer : FOURNIR *à la dépense. La mémoire* FOURNIT *beaucoup* AU *raisonnement.* (Bossuet.) || Suffire : *On ne saurait* FOURNIR *à tout.*

— Comm. *Fournir sur*, Tirer une traite sur, tirer un chèque sur. || *Fournir sur quelqu'un à trois mois, Fournir sur son banquier*, Tirer un chèque sur lui.

— ***Fourni, e,*** part. pass. du verbe *Fournir* (au propre et au fig.).

— Epais, touffu : *Chevelure, Barbe* FOURNIE. *Un bois bien* FOURNI.

— Art milit. anc. *Lance fournie*, Homme d'armes avec sa suite consistant en un certain nombre de soldats, de valets et de chevaux.

— ***Se fournir,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'approvisionner : SE FOURNIR *chez les meilleurs marchands.*

— Au sens passif, Etre, devenir fourni, garni, approvisionné ; devenir plus épais, plus touffu : *Barbe, Bois qui commence à* SE FOURNIR.

— ANTON. **Frustrer, ôter, priver, retirer, retrancher.**

FOURNISSANT [*ni-san*] n. m. S'emploie parfois pour fournisseur : *Les* FOURNISSANTS *d'armes.*

FOURNISSEMENT [*ni-se-man*] n. m. Action de fournir, fourniture. (Vx.)

— Dr. Apport de chaque associé. || Valeur dont un des copartageants doit compte à la masse, après avoir joui de la chose commune ou des objets qui en dépendent. || Action d'établir les comptes respectifs des copartageants.

FOURNISSEUR [*ni-seur*], **EUSE** n. Qui fournit habituellement à quelqu'un quelque marchandise : *Payer ses* FOURNISSEURS.

— Admin. Industriel ou commerçant qui traite par adjudication ou marché de gré à gré avec l'Etat, les départements, communes ou établissements publics pour des fournitures ou pour l'exécution de travaux.

— Mar. anc. Servant de gauche d'une caronade.

FOURNITURE n. f. Action de fournir, d'approvisionner : *Faire des* FOURNITURES *de blé, de vin, de bois.* || Objets fournis, approvisionnements : *Des* FOURNITURES *avariées.*

— Admin. milit. *Fournitures de couchage*, Objets de literie comprenant, pour les soldats, couchette, paillasse, matelas, paire de draps, couverture de laine, couvre-pied et traversin. (Il existe également des *fournitures de couchage auxiliaires*, se composant simplement d'une paillasse, d'un sac de couchage, d'un sac à paille qui, rempli, sert de traversin, et d'une couverture de laine, que l'on utilise en cas d'affluence dans les corps de troupes, pendant les convocations de réservistes, par exemple.)

— Art culin. A Paris, Nom donné aux fines herbes dont on assaisonne la salade (cerfeuil, ciboulette, civette, estragon, pimprenelle, etc.).

— Mus. Jeu d'orgues qui donne du volume aux sons par l'addition de certains harmoniques.

— Techn. Accessoires que les tailleurs, tapissiers, couturières, etc., ont coutume de fournir quand celui qui les fait travailler leur donne de l'étoffe : *Payer la façon et la* FOURNITURE *d'un habit.* || Menues pièces, menus outils nécessaires pour l'exercice d'un métier manuel : FOURNITURES *de dentiste.* || Morceaux de peau servant à faire les pouces, les fourchettes et les coins de gants.

FOURNIVAL (Richard DE), écrivain français du XIIIe siècle, chancelier du chapitre d'Amiens de 1240 à 1260 environ. Son principal ouvrage, *le Bestiaire d'amour* (publié par C. Hippeau en 1860), est une laborieuse bluette où il recourt, pour convaincre sa dame de la sincérité de son amour, à des images et comparaisons empruntées à une zoologie très fantaisiste.

FOURNOLS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 18 kil. d'Ambert, dans les monts du Livradois ; 890 hab. Eglise du XVe siècle. Dolmen.

FOURNOYER [*noi-yé*] v. tr. (de *four*. — Se conjugue comme *aboyer*.) Exposer les cocons au four ou à une forte chaleur, pour étouffer les chrysalides.

FOURON-LE-COMTE (en flam. **Graven-Voeren**), commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur le *Fouron* ou Voer, affl. de la Meuse, et non loin de la frontière hollandaise ; 1.275 hab.

FOURPAN n. m. Serrur. Syn. de FOUILLOT.

FOURQUES, comm. du Gard, arrond. et à 24 kil. de Nîmes, près de la bifurcation du Rhône en deux branches ; 1.370 hab. Ch. de f. de la Camargue.

FOURQUET [*kè*] n. m. Sorte de pelle ovale, percée de trous et dont on se sert pour brasser le moût dans la cuve-matière.

FOURQUETTE [*kèt'*] n. f. Engin de pêche en mer, constitué par une croix de métal (fer ou cuivre) dont chaque branche est garnie d'empiles de différentes longueurs pour capturer les poissons de fond. (Cet engin est attaché à une corde terminée par une bouée.)

FOURQUEVAUX (Raymond DE BECCARIE DE PAVIE, baron DE), homme de guerre et diplomate français, né à Toulouse en 1509, mort à Narbonne en 1574. Il combattit en Italie et en Savoie (1535-1536), en Ecosse et en Irlande (1547), en Piémont, défendit La Mirandole et fut fait prisonnier (1554). Rentré en France, le roi le nomma gouverneur de Narbonne (1557). En 1565, il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne où il se montra diplomate habile. Sa mission prit fin en 1572. Il a laissé une *Instruction sur le fait de la guerre* (1553).

FOURQUINE n. f. (ital. *forcina*). Archéol. Fourchette d'appui pour mousquets et grosses arquebuses.

— ENCYCL. La *fourquine* apparaît dès l'invention des armes à feu à main, mais elle ne fait partie de l'équipement régulier du soldat qu'au XVIe siècle. En France, c'est sous Charles IX que la fourquine devient réglementaire, car le mousquet remplace alors l'arquebuse ordinaire qui, beaucoup plus légère, pouvait se tirer sans appui. La fourquine demeura en usage jusqu'en 1670, à l'apparition des premiers fusils dans l'armée française. En marche, le mousquetaire tenait sa fourquine comme une canne. Cette fourchette était en fer forgé, à branches terminées en volute ; la hampe de bois, terminée par un talon de fer pointu, pouvait se ficher dans le sol. On fit des épées dont le pommeau présentait deux antennes, pour servir au besoin de fourquine, etc.

Fourquine (XVIIe s.).

FOURRAGE [*fou-raj'*] n. m. (anc. franc. *feurre*, d'origine germ.). Toute substance végétale qu'on sert aux animaux, sauf les grains. || *Spécialem.* Foin des prairies artificielles et ensemble des plantes fourragères des cultures sarclées (betteraves, navets, carottes, etc.). || Dans certains départements, Ration de paille d'avoine qu'on donne à une vache : *Il faut trois gerbes battues pour former un* FOURRAGE.

— Art milit. Herbe que coupe la cavalerie pour la nourriture de ses chevaux. || Action de couper le fourrage : *Aller, Envoyer au* FOURRAGE. || Troupes commandées pour faire le fourrage ou pour soutenir les cavaliers qui sont chargés de ce soin : *Les ennemis attaquèrent le* FOURRAGE. || *Mettre la cavalerie en quartier de fourrage*, La mettre dans un pays abondant en fourrages. || *Corde à fourrage*, Corde portée de tout temps par les cavaliers, pour ramasser et transporter le fourrage.

— Bot. *Fourrage de disette*, Nom vulgaire de la *spargoute des champs.*

— ENCYCL. Le plus communément, on appelle *fourrages* les foins des prairies artificielles fournis par les diverses plantes fourragères occupant le sol depuis plusieurs années consécutives (luzerne, sainfoin, trèfle, ajonc, lupuline, ray-grass, vulpin, fléole, flouve, fromental, etc.), mais, en réalité, toutes les autres plantes qui entrent dans l'alimentation du bétail peuvent être comprises sous cette dénomination : les graminées ou légumineuses (trèfle incarnat, vesce, gesse, jarosse, pois gris, féverole, lentille, maïs, sorgho, seigle, avoine, sarrasin, choux), racines (carottes, raves, betteraves, panais, etc.), et même les tubercules (pommes de terre, topinambours).

On conserve les fourrages, soit à l'état sec, en les fanant, soit par ensilage. Les foins des prairies naturelles, une fois bien séchés, peuvent être emmagasinés et conservés tels quels au fenil, mais les fourrages de légumineuses perdent trop facilement leurs feuilles, quand on n'a pas soin de les *botteler*. Les fourrages qu'on veut faire transporter à de longues distances sont, au préalable, fortement comprimés en balles pesant habituellement de 50 à 100 kg. environ, à l'aide de machines ou *presses à fourrage*.

— Quand on veut conserver le foin à l'état fermenté, on procède soit par la méthode dite « du foin brun » (fermentation en meules, à l'air libre), soit en disposant les herbes dans des fosses (*silos*). V. ENSILAGE.

FOURRAGE n. m. (de *fourrer*). Mar. Action de mettre de la fourrure sur un câble.

FOURRAGEMENT [*man*] n. m. Action de fourrager.

FOURRAGER v. intr. (de *fourrage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous fourrageons. Je fourrageai.*) Couper ou amasser du fourrage : FOURRAGER *dans un champ.* FOURRAGER *au vert, au sec.* || *Par extens.* Ravager, saccager, dévaster : *L'ennemi* FOURRAGEAIT *dans la contrée.* — *Fourrager dans un buffet, une armoire*, Faire main basse sur ce qui s'y trouve ; et *par anal.* Piller, plagier : *C'est un écrivain qui va* FOURRAGEANT *dans les livres d'autrui.*

— *Fig. et fam.* Mettre du désordre, de la confusion : FOURRAGER *dans des papiers.*

— *Transitiv.* Saccager, dévaster : FOURRAGER *tout un pays ;* et *au fig.* : Mettre en désordre, chiffonner : FOURRAGER *des dentelles.*

FOURRAGER [*jé*], **ÈRE** adj. Propre à servir de fourrage : *Choux* FOURRAGERS. *Plantes* FOURRAGÈRES. *Arbres* FOURRAGERS. || Abondant en fourrage : *Pré* FOURRAGER. || Relatif au fourrage : *La production* FOURRAGÈRE.

FOURRAGÈRE n. f. Agric. Pièce de terre la plus rapprochée de la métairie, et uniquement consacrée à la production des fourrages verts.

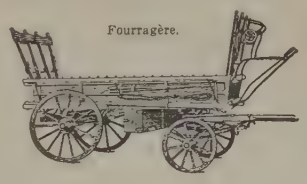
Fourragère.

— Milit. Ornement de l'uniforme, ayant pour origine la corde à fourrage.

— Sorte de cadre en bois, muni de plusieurs traverses parallèles à l'un de ses côtés et placé à l'une ou à chacune des extrémités d'une voiture destinée à transporter du fourrage. (Susceptible de tourner autour du côté par lequel elle est fixée à la voiture, la fourragère peut être relevée dans une position plus ou moins voisine de la verticale, et fixée ensuite par des chaînes aux ridelles de la voiture, de manière à maintenir le fourrage chargé.) || *Par extens.* Chariot muni de ces cadres.

— Encycl. Milit. La *fourragère* était un long cordon, lequel, à pied, se fixait au cou, puis s'enroulait deux fois autour du corps de l'épaule droite à la hanche gauche, et s'attachait finalement sur la poitrine où il se terminait par deux larges tresses et deux glands; à cheval, une des extrémités de la fourragère se boutonnait à la coiffure, dont elle était censée assurer le maintien sur la tête du cavalier. Elle cessa d'être employée dans l'armée française après la guerre de 1870. Elle revit depuis la Grande Guerre de 1914-1918, mais après n'avoir été qu'un ornement de parade, elle est maintenant devenue un insigne spécial accordé à la collectivité des militaires des régiments et unités formant corps qui ont été cités à l'ordre de l'armée. On a distingué la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre (avr. 1916), pour deux citations; la fourragère aux couleurs de la médaille militaire (juin 1917), pour quatre et cinq citations; la fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur (oct. 1917), pour sept à huit citations; enfin (sept. 1918), l'on a créé trois degrés nouveaux, marqués par des fourragères doubles, aux couleurs mixtes: Légion d'honneur et Croix de guerre, de 9 à 11 citations; Légion d'honneur et Médaille militaire, de 12 à 14; Légion d'honneur pour les deux cordons, à partir de 15 citations. Il existe depuis 1926 des fourragères aux couleurs de la Croix de guerre des T. O. E., et, depuis 1945, aux couleurs de la Croix de guerre de 1939-1945.

Fourragère.

FOURRAGEUR n. m. (de *fourrager*). Milit. Celui qui allait sur le terrain ennemi pour enlever la paille et le foin nécessaires à la cavalerie : *Soutenir des* FOURRAGEURS. *Enlever des* FOURRAGEURS. || *Par extens.* Cavalier d'un peloton qui combattait à cheval en ordre dispersé : *Charger en* FOURRAGEURS.

— *Par extens.* Maraudeur qui va piller dans les campagnes : *Poursuivre de petits* FOURRAGEURS.

— *Fig.* Qui récolte çà et là : *D'Argenson est surtout un* FOURRAGEUR *d'idées et un chercheur.* (Sainte-Beuve.)

FOURRAGEUX [*jeû*], **EUSE** adj. Syn. de FOURRAGER.

FOURREAU [*fou-rô*] n. m. (anc. français *fuerre;* goth. *fodr*). Gaine, étui allongé servant d'enveloppe à un objet : FOURREAU *d'épée, de parapluie.* || *Faux fourreau,* Second fourreau dont on recouvre le véritable fourreau pour le préserver : FAUX FOURREAU *de pistolet.*

— *Pop.* Pantalon.

— Archéol. Housse de chaise. || Enveloppe dont on habillait les piliers des lits.

— Bot. Etui de l'épi qui n'est pas encore bien formé.

— Cost. Robe d'enfant droite et étroite. || Robe de femme, étroite dans le bas comme dans le haut, en usage sous Louis XVI et sous le Directoire, et redevenue à la mode en 1911-1912, mais surtout comme robe de dessous. (Le fourreau se fait généralement en soierie, et se voit par transparence.)

— Mar. *Machine à fourreau,* Ancienne machine à vapeur à cylindres horizontaux employée sur les navires et dans laquelle le piston porte une pièce cylindrique, ou *fourreau,* contenant la bielle qui oscille à l'intérieur, et se trouve ainsi fixée directement sur le piston comme dans les moteurs à explosion modernes.

— Pyrotechn. Cartouche renfermant plusieurs pots à feu d'artifice.

— Techn. Sac formé de feuilles de parchemin superposées, dans lequel le batteur d'or enferme la feuille à battre. || Morceau de peau servant à couvrir le trait d'un harnais, à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval. || Papier ou parchemin roulé, qu'on place dans les pendants d'un baudrier, dans le but de les soutenir et de leur conserver leur forme. || Tuyau de tôle, dans lequel est ajustée une bascule servant à manœuvrer une sonnette. || Tuyau de cuivre établi au haut d'une pompe pour servir de réservoir d'eau.

— Télégr. Nom donné à des demi-cylindres de fonte s'emboîtant les uns dans les autres, utilisés dans la traversée de passages difficiles (murs de maçonnerie, par exemple), lors de la construction de lignes souterraines. [Le fourreau permet le glissement facile des tuyaux dans lesquels passent les câbles, sans avoir à toucher aux travaux de maçonnerie qui, sans lui, seraient à modifier en cas de réparation des lignes.]

— Zootechn. et Art vétér. V. la partie *encycl.*

— Loc. DIV. *Tirer l'épée du fourreau, Remettre l'épée au fourreau,* Commencer, Cesser la guerre.

— Loc. PROV. **Coucher dans son fourreau comme l'épée du roi,** ou simplem. **Coucher dans son fourreau,** Coucher tout habillé. || **L'épée ou la lame use le fourreau,** Une grande activité d'esprit use le corps. || **Jeter le fourreau,** En venir à la guerre sans retour possible en arrière; la pousser à outrance.

— Encycl. Armur. Jusqu'aux temps modernes, les *fourreaux* étaient toujours faits avec deux attelles de bois de hêtre, unies par une gaine de cuir cousue et collée, sur laquelle on plaçait, suivant les cas, une dernière enveloppe de velours, de soie ou autre tissu précieux. Les fourreaux de cuir simple ne commencèrent guère à être en usage qu'au XVIIIe siècle, alors que le nombre toujours plus grand des soldats obligea à sacrifier le luxe de l'armement, en ce qui concernait l'arme blanche. C'est alors que les fourreaux furent garnis de chapes, de frettes et de boutterolles de cuivre sous lesquelles disparaissait presque complètement le cuir, surtout dans les sabres de cavalerie.

Les cavaliers faisaient usage, au XVIe siècle, pour porter leur arme à feu, d'un *fourreau d'arquebuse* en cuir bouilli fixé à la selle et très analogue à ceux, plutôt appelés *étuis,* dont sont aujourd'hui pourvus les cuirassiers et les fusiliers-mitrailleurs dans l'infanterie. On entendait aussi par *fourreaux,* aux XVIe et XVIIe siècles, les étuis ou custodes de cuir, dans lesquels on portait les casques suspendus à l'arçon de la selle.

Dans les armées modernes, les progrès de la technique ont fait adopter, d'abord pour les sabres, puis pour toutes les armes, le fourreau en tôle d'acier. L'épée des polytechniciens et celle des officiers généraux sont les seules armes à fourreau de cuir de l'armée française.

Les fourreaux métalliques de sabre ou d'épée actuels sont garnis extérieurement d'un bracelet avec anneau où s'attache la bélière aujourd'hui unique. A l'entrée de ces fourreaux, comme ceux de baïonnette, est une cuvette munie de *battes* formant ressort et serrant la lame pour l'empêcher de sortir trop aisément. Enfin, l'extrémité inférieure du fourreau, munie, pour la baïonnette, d'un simple bouton, porte, dans ceux de sabre et d'épée, une garniture appelée *dard,* dont la forme est à peu près celle d'un croissant, et qui empêche le fourreau de s'user en frottant sur le sol.

— Zootechn. et Art vétér. Chez les animaux, le *fourreau* est un repli cutané, accolé au ventre, qui abrite le pénis, et qui correspond au prépuce de l'homme. Il peut être, chez le cheval, le siège d'une inflammation par fermentation de l'urine, ou accumulation de matières sébacées (vulgairement *cambouis*). Un nettoyage à l'eau tiède suffit pour amener la guérison.

FOURRÉE n. f. Pêch. Parc en fer à cheval, où l'on amarre des filets pour retenir les poissons quand la marée se retire.

FOURRELIER [*li-é*] n. m. (de *fourreau*). Marchand et fabricant de fourreaux. (On dit aujourd. GAINIER.)

FOURRER [*fou-ré*] v. tr. (de l'anc. français *fuerre,* fourreau). Garnir comme d'un fourreau, d'une gaine : FOURRER *un manteau de martre, d'hermine.* || Garnir de fourrure : FOURRER *une robe.*

— *Fam.* Introduire comme dans une gaine : FOURRER *la main dans sa poche, ses pieds dans des pantoufles.* FOURRER *les doigts dans son nez.* || Mettre parmi d'autres choses : *Où ai-je* FOURRÉ *mon lorgnon?* || Mettre parmi d'autres personnes, faire admettre dans : FOURRER *quelqu'un dans une administration, une affaire, une société.* || Introduire de force, enfermer : FOURRER *un voleur en prison.* || Donner avec violence : FOURRER *un soufflet à quelqu'un.* || Donner sans modération, sans retenue : *Elle gâte son enfant : elle lui* FOURRE *toujours des friandises.* || Mettre à profusion : FOURRER *des citations, des proverbes dans tous ses discours.*

— *Fig. et fam.* Faire entrer, introduire dans : *On lui* A FOURRÉ *dans l'esprit maintes sottises. On lui* A FOURRÉ *dans la mémoire maintes choses inutiles.* || *Fourrer quelque chose dans la tête de quelqu'un,* Parvenir à lui faire comprendre quelque chose, ou le persuader de quelque chose, lui mettre en la tête quelque chose de faux, d'absurde : *Qui donc lui* A FOURRÉ DANS LA TÊTE *de ne plus prendre de leçons de don Bazile?* (Beaumarchais.)

— *Fourrer une monnaie, une médaille.* L'altérer en l'évidant à l'intérieur, et en substituant à l'or ou à l'argent un autre métal.

— Constr. *Fourrer les faîtières,* Les garnir en dessous de plâtre et de tuileau, pour les affermir.

— Mar. *Fourrer un cordage,* Le garnir de tours serrés de bitord et de vieille toile appelée *fourrure,* pour le préserver de l'humidité et du frottement : *On* FOURRE *un filin en sens inverse du commettage.* || *Maillet* ou *Mailloche à fourrer,* Sorte de maillet dont le corps porte une engoujure, et qui sert à fourrer le cordage.

— Loc. DIV. Pop. *Fourrer tout dans son ventre,* Dissiper son bien pour satisfaire sa gourmandise. || *Fourrer son nez dans...,* Se mêler indiscrètement de... || *Fourrer quelqu'un dedans,* Le tromper.

— ***Fourré, e,*** part. pass. du verbe *Fourrer: Manteau* FOURRÉ. *Sa Majesté* FOURRÉE. (La Fontaine.) *Les Sorbonnards...*

Dispensateurs *fourrés* de la vie éternelle.
VOLTAIRE.

|| Touffu, épais : *Bois* FOURRÉ. || *Chat fourré,* V. CHAT.

— Fig. : *Matières* FOURRÉES *à grand-peine dans la tête, dans l'esprit, dans la mémoire des élèves.*

— Art culin. *Langue fourrée,* Langue de bœuf, de porc ou de mouton, que l'on recouvre d'une autre peau que la leur pour les faire cuire. || *Pain fourré,* Pain qu'on a ouvert encore chaud, pour y introduire du beurre, du foie gras, des anchois, etc. || *Bonbons fourrés,* Bonbons dont l'intérieur est garni de crème, café, chocolat, etc.

— Comm. *Botte de paille, Botte de foin fourrée,* Botte de paille ou de foin dont le dessus est de paille ou de foin de bonne qualité, mais dont l'intérieur renferme du foin ou de la paille de qualité inférieure.

— *Bijou fourré ou bourré,* Bijou dont la surface seule est en métal précieux, l'intérieur se composant d'un métal de peu de valeur. V. la partie *encycl.* || Par compar. *Monnaie fourrée,* On dit qu'une monnaie est *fourrée,* quand elle se compose d'une âme de métal vil revêtue d'une feuille d'or, d'électrum ou d'argent, qui a été ainsi soumise à la frappe. (Ces pièces ne sont pas toujours des faux; elles ont pu sortir, à l'époque romaine par exemple, des ateliers officiels.)

— Escr. *Coup fourré,* Coup dont se percent en même temps les deux adversaires; et *au fig.* Mauvais office que l'on rend en secret.

— Hist. *Paix fourrée,* Paix de mauvaise foi, et trompeuse comme les médailles fourrées. (On a donné ce nom notamment à la « paix de Longjumeau » [23 mars 1568], dite aussi « boiteuse et malassise ».)

— *Substantiv.* et au masc. Massif de bois jeune dont les tiges sont encore garnies de leurs branches dès la base. || Endroit touffu, épais d'un bois, d'une plantation : *Les* FOURRÉS *épineux des forêts.*

— Techn. Se dit d'une étoffe double dont l'intérieur ou entre-deux est ouaté, lors du tissage, au moyen d'une grosse trame moelleuse, non apparente.

— Loc. PROV. **Innocent fourré de malice,** Homme malicieux qui feint d'être simple et bon.

— ***Se fourrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se garnir comme d'une gaine : SE FOURRER *d'hermine.* || Se vêtir de fourrure : SE *bien* FOURRER *en hiver.* || *Fam.* S'introduire, se cacher : SE FOURRER *dans une armoire, dans un trou;* et *au fig.* S'immiscer dans, Se jeter dans : SE FOURRER *dans toutes les sociétés.* SE FOURRER *toujours dans la conversation.* SE FOURRER *dans une affaire douteuse.*

— Fourrer, enfoncer dans son propre corps : SE FOURRER *une épine dans le pied;* et *au fig. :* SE FOURRER *une idée dans la tête, des noms dans la mémoire.*

— Loc. DIV. *Chercher quelque trou où se fourrer,* Chercher un emploi et avoir de la peine à le trouver. || *Ne savoir où se fourrer,* Ne savoir où se cacher, afin d'éviter la honte qu'on a encourue. || *Se fourrer dans un guêpier,* Se jeter de soi-même parmi des personnes fatigantes, au milieu de nombreux embarras.

— Au sens passif, *Fig. et fam.* Introduit dans : *Erreurs qui* SE FOURRENT *trop facilement dans les esprits. Matières qui* SE FOURRENT *difficilement dans la tête des candidats.*

— Encycl. *Monnaies, bijoux fourrés.* La collection de bijoux étrusques, au Louvre, montre l'ancienneté de ce procédé qui, dans les temps modernes, commença par servir à la fabrication de fausse monnaie. Au commencement du XVIIIe siècle, on eut l'idée de l'employer à la fabrication de la vaisselle de service. Cette innovation ne réussit pas tout d'abord. Le procédé du *fourré* passa en Angleterre d'où il nous revint en 1768 sous le nom de *doublé,* ou *plaqué* pour prendre sur nos tables une place qu'il allait garder pendant soixante-ans, pour être détrôné alors, à son tour, par la galvanoplastie.

FOURREUR [*fou-reur*] n. m. (de *fourrer*). Qui achète, vend ou apprête les peaux garnies de poil.

— Adjectiv. : *Marchand* FOURREUR.

— Encycl. Techn. Dans l'industrie de la fourrure, on distingue les ramasseurs ou collecteurs des peaux; les marchands en gros ou pelletiers, et les *fourreurs.* Parmi ceux-ci se font encore des distinctions entre *apprêteurs,* qui préparent les peaux (écharnage, foulonnage, peignage, etc.), *lustreurs* qui les teignent, et fourreurs proprement dits qui confectionnent les vêtements de toute sorte ou qui les vendent.

— Archéol. Le terme de *fourreur* s'applique à la fois aux pelletiers-fourreurs qui, bien qu'assez nombreux sous Saint Louis, à Paris où ils habitaient au Petit-Pont, n'ont pas de statuts connus avant 1395, et aux fourreurs de chapeaux qui formaient une corporation avec les chapeliers de feutre dès 1323. Les pelletiers-fourreurs unis aux bonnetiers et aux chapeliers en 1776 formèrent le troisième des six corps de métier. (On disait parfois, notamment en Artois, le MÉTIER DE VAIRIE [de vair ou petit-gris].)

FOURRIER [*fou-ri-é*] n. m. (de *fourrage*). Autref., Fourrageur. || *Par extens.* Officier précédant un prince en voyage, et chargé d'arrêter les logements de la cour; et *au fig.* masc. ou fém., Avant-coureur :

Et cet heureux hymen qui les charmait si fort
Devient souvent pour eux un *fourrier* de la mort.
CORNEILLE.

Et faute de trouver cette belle *fourrière* [l'Aurore]
Le jour jusqu'à midi se passa sans lumière.
CORNEILLE.

— Mar. Marin qui est chargé des écritures et des appels.

— Milit. Sous-officier chargé surtout des distributions, du casernement, et du couchage; et adjectiv. : *Sergent*

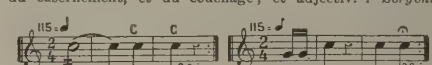

Au fourrier (tambour). Au fourrier (clairon).

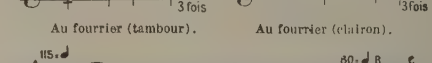

Au fourrier de distribution (tambour).

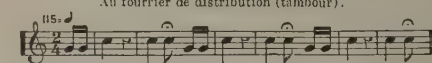

Au fourrier de distribution (clairon).

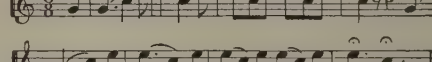

Au fourrier (trompette).

FOURRIER. || *Au fourrier,* Batterie ou sonnerie pour appeler le fourrier.

— Fig. et fam. *Etre bon fourrier,* Savoir, en partageant un plat, bien en servir tous les convives.

— Encycl. Milit. Originairement, les *fourriers* furent des officiers qui, avec les titres de *fourriers généraux* ou *fourriers-majors,* créés en 1534, étaient surtout chargés du logement des troupes. Il y avait même un *fourrier de la maison du roi,* pour marquer les logements des officiers de la suite du souverain. Mais, dès 1562, on trouve le titre de fourrier porté par des sous-officiers; et l'ordonnance du 20 mars 1758 confia définitivement à ceux-ci les fonctions jusqu'alors remplies par les fourriers officiers, dont les charges disparurent d'ailleurs en 1792.

Aujourd'hui, chaque compagnie d'infanterie ou de génie

FOURRURES : 1. Colobe; 2. Maki; 3. Desman; 4. Taupe; 5. Chat sauvage; 6. Renard ordinaire; 7. Renard argenté; 8. Renard bleu; 9. Renard blanc; 10. Civette; 11. Zibeth; 12. Genette; 13. Raton; 14. Glouton; 15. Moufette; 16. Putois; 17. Hermine; 18. Fouine; 19. Marte; 20. Zibeline; 21. Vison; 22. Loutre; 23. Loutre marine; 24. Otarie; 25. Poulain russe; 26. Chèvre de Mongolie; 27. Brebis caracul; 28. Agneau caracul noir; 29. Agneau caracul blanc; 30. Caracul; 31. Astrakan; 32. Breitschwanz persianer; 33. Breitschwanz mort-né; 34. Opossum; 35. Phalanger renard; 36. Ecureuil petit-gris; 37. Grand chinchilla; 38. Petit chinchilla; 39. Hamster; 40. Marmotte bobac; 41. Castor; 42. Ondatra; 43. Coypou; 44. Geomys; 45. Spalax; 46. Lièvre ordinaire; 47. Lièvre des neiges; 48. Lapin russe; 49. Lapin argenté; 50. Lapin bélier; 51. Grèbe; 52. Cygne; 53. Oie.

FOURRURES. — 1. Vison canadien; 2. Une famille de renards rouges; 3. Raton dans un arbre creux; 4. Lynx pris au piège; 5. Renard argenté; 6. Des chasseurs abattent un ours (Kamtchatka); 7. Ours canadiens; 8. La chasse aux ours dans les toundras (Sibérie); 9. Chasseurs du nord sibérien; 10. Hutte de chasseurs de fourrures (nord sibérien); 11. Séchage de peaux de renards blancs; 12. Rivage de trappeurs canadiens; 13. Préparation d'un piège à ours; 14. Un pekan pris au piège; 15. Dépouille d'un grand ours; 16. Trappeurs canadiens; 17. Poste (région de la baie d'Hudson); 18. Poste dans le Kamtchatka; 19. Chef de poste examinant une peau de renard blanc; 20. Séchage de peaux d'ours blancs; 21. Un lot de renards blancs; 22. Un parc d'élevage d'animaux à fourrures dans l'île du Prince-Édouard; 23. Triage des fourrures de renards et de putois; 24. Triage des fourrures précieuses, hermines, petits-gris, gloutons, etc.; 25. Triage et emballage des fourrures de martres et de loutres; 26. Atelier de visite et de préparation des pelleteries; 27. Triage des pelleteries; 28. Coupe et assemblage des pelleteries.

(Photos *Canadian National Railways, Larousse, Révillon frères, Rap.*)

comporte un sergent fourrier; chaque escadron de cavalerie, batterie d'artillerie ou compagnie du train des équipages compte un maréchal des logis fourrier et un brigadier fourrier. Le sergent ou maréchal des logis fourrier est aux ordres du sergent-chef ou maréchal des logis-chef; il tient sous sa direction toutes les écritures, à l'exception du livret d'ordinaire, et, dans l'infanterie, du registre des punitions. Il assure toutes les distributions de vivres, autres que celles de l'ordinaire, ainsi que les distributions des objets de casernement, de couchage et de campement, dont il est spécialement chargé. Il remplace au besoin le sergent ou maréchal des logis-chef, pour les réceptions, distributions, versements d'armes et d'effets de toute nature.

— Mar. Le terme de *fourrier*, dans la marine, ne désigne pas un grade, mais une fonction : le simple fourrier ou fourrier ordinaire n'a que le rang de matelot de 1re classe, ou de tout autre breveté.

FOURRIÈRE n. f. (de *feurre*, fourrage). Office, charge de celui qui fournit le bois de chauffage de la maison d'un prince souverain ou des princes de sa famille : *Chef de* FOURRIÈRE. *Aide de* FOURRIÈRE. || Lieu où l'on serre le fourrage. (Vx.). || Lieu où l'on dépose le bois, le charbon, etc. : *Prendre du bois dans la* FOURRIÈRE.

— Dr. Lieu de dépôt des voitures, animaux, etc. saisis pour dégât, dette ou contravention, jusqu'au payement des dommages ou amendes, ou jusqu'à leur vente : *Mettre en* FOURRIÈRE; et *au fig.* Confisquer, supprimer : *Du moment qu'il y va de l'orthodoxie ou de l'autorité, Bossuet n'hésite point à mettre la justice en* FOURRIÈRE. (Proudhon.)

— ENCYCL. Lorsque des animaux sont trouvés à l'abandon et causant du dommage aux propriétés dans lesquelles ils sont errants, le propriétaire lésé doit, sans retard, les conduire au lieu de dépôt désigné par le maire; celui-ci avertit le maître de l'animal; huit jours après la mise en *fourrière*, si l'animal n'est pas réclamé et si le dommage n'est pas payé, ledit animal est vendu à la requête de la partie lésée (sur simple ordonnance du juge de paix), et le prix obtenu sert au règlement du dommage et des frais.

Quant aux animaux vaguant sur la voie publique sans conducteur, c'est la police qui se charge de les mener à la fourrière. A Paris, le service de police connu sous le nom de « Fourrière » est régi par arrêtés du préfet de police. La Fourrière recueille aussi des objets mobiliers trouvés sur la voie publique: véhicules, meubles, malles, paniers, etc.

FOURRURE [*fou-rur'*] n. f. (de *fourrer*). Peau d'animal garnie de poils fins et touffus, qui, préparée, sert de vêtement ou d'ornement; le vêtement même: *Manteau de* FOURRURE. *Les peaux de tigre font de belles* FOURRURES. *Dame qui a mis ses* FOURRURES. || Robe fourrée, ou garnie ou ornée de fourrures, des magistrats, des docteurs : *Le Parlement en robes rouges, mais sans* FOURRURES *ni mortiers...* (Saint-Simon.) — Par extens. *Les fourrures*, Les magistrats : *Il traite* LES FOURRURES *de bourgeoisie.* (La Bruyère.)

— *Généralem.* Peau d'animal très touffue; plumes d'oiseaux : *La* FOURRURE *du chat est très électrique. La* FOURRURE *des pingouins est épaisse.*

— Agric. Touffe d'herbes laissée dans les prés par les bestiaux.

— Artill. *Fourrure d'essieu*, Pièce de bois interposée entre l'essieu et le *collier d'essieu* des avant-trains et des arrière-trains des canons de 75 mm. (Le coffre repose sur la fourrure d'essieu par l'intermédiaire d'une plaque de caoutchouc.)

— Blas. Nom donné à certains émaux de l'écu représentant les peaux préparées pour orner ou doubler les vêtements: *Il y a deux espèces de* FOURRURES : *le vair* (ancienne fourrure pommelée de blanc et de gris-bleu) *et l'hermine* (d'argent semé de mouchetures de sable), *qui ont donné naissance à la contre-hermine et au contre-vair.* (On dit quelquef. PANNE.) [V. la planche en couleurs BLASON.]

— Chem. de f. Pièce de bois que l'on intercale dans les dispositifs modernes de joints de rails qui comportent une selle-pont soutenant les extrémités de ces derniers, et un éclissage proprement dit. (La présence de la fourrure de bois rend le tout particulièrement souple et durable par suite de l'élasticité partielle qu'elle laisse à l'ensemble.)

— Littér. Pièce fausse ajustée dans les ouvrages des anciens.

— Mar. Vieille toile ou vieux filin employé à fourrer un cordage. || Partie fourrée d'un objet: FOURRURE *d'un espar.* FOURRURE *de l'étalingure d'un câble.* || Bois de remplissage des pièces de construction. || *Fourrure de gouttière*, Pièce de bois formant ceinture continue autour du navire au-dessus du livet des ponts. || *Fourrures de préceintes*, Cordages entre les préceintes. || Pièce de consolidation qui, dans les galères, du moyen âge au XVIIIe siècle, formait ceinture longitudinale dans l'espace compris entre le fond de la galère et le dormant.

— Orfèvr. Opération frauduleuse qui consiste à augmenter la teneur en métal commun d'un alliage déterminé, ou à évider les pièces d'or par une petite ouverture pour remplir ensuite la cavité avec un métal commun.

— Techn. Pièce de bois ou de métal servant à remplir ou à masquer des vides ou des joints.

— ENCYCL. Archéol. L'usage des *fourrures* remonte aux temps primitifs, où l'on demandait à la chasse le vêtement en même temps que la nourriture. Dans le moyen âge occidental elles servent de couvertures de tête comme de vêtements. Les Croisades contribuèrent à en répandre l'usage : vair, petit-gris, zibeline, hermine sont plus recherchées; la passion des fourrures est telle, qu'on en use même en été, et les lois somptuaires essayent de lutter contre l'abus. La mode reprend de plus belle au XVIe et au XVIIe siècle.

Au XIXe siècle, le commerce en est devenu très important : fourrures pour les tapis (lions, tigres, ours, etc.), fourrures pour le vêtement (pèlerines, jaquettes, cols, toques, manchons, cravates, etc.). Le développement de l'automobilisme et de l'aviation en a encore augmenté l'usage. Tous les animaux à poil, depuis le rat jusqu'au cheval, fournissent leur tribut à ce commerce.

La fourrure s'est démocratisée et il a fallu pour donner satisfaction à des demandes chaque jour plus importantes pratiquer l'élevage de certains animaux (renards notamment). Cette industrie a pris en certaines régions une grande extension. Le vulgaire lapin domestique, dont les éleveurs se sont ingéniés d'ailleurs à obtenir des variétés unicolores, fournit des peaux qui servent à l'imitation de toutes les fourrures originales. La peau de certains oiseaux (grèbe, cygne, oie, etc.) débarrassée de son plumage, mais garnie encore de son duvet, est employée aussi comme fourrure.

Conservation des fourrures. — Les fourrures même enveloppées avec soin dans un linge et saupoudrées de vétiver, camphre, poivre, pyrèthre, etc., sont souvent attaquées par les mites, et la façon la plus sûre de les conserver est de les battre fréquemment à l'air.

FOURS, ch.-lieu de cant. de la Nièvre, arrond. et à 59 kil. de Château-Chinon; 1.225 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Porcelaine. — Le canton a 10 comm., et 7.400 hab.

FOURTOU (Marie-François-Oscar BARDY DE), avocat et homme politique français, né à Ribérac en 1836, mort à Paris en 1897. Député de la Dordogne à l'Assemblée nationale, ministre des travaux publics (déc. 1872), puis des cultes (19 mai 1873), il devint ministre de l'instruction publique dans le cabinet de Broglie (26 nov. 1873-21 mai 1874), ministre de l'intérieur dans le cabinet de Cissey (22 mai-18 juill. 1874). Elu député de Ribérac en 1876, il entra comme ministre de l'intérieur dans le cabinet du 16 mai 1877. Il annonça à la Chambre sa dissolution, organisa des candidatures officielles, et prononça de nombreuses révocations. Malgré ses efforts, *les 363* furent réélus, et il dut quitter le ministère (1877). A nouveau député en 1879, sénateur en 1880, il échoua en 1885, et fut encore député de 1889 à 1893.

Fourtou. — Cl. Camus.

Fourvière (NOTRE-DAME DE). Bâtie à Lyon, sur la colline dont elle porte le nom, et d'où elle domine la ville, la *chapelle de Fourvière* occupe l'emplacement de l'ancien forum de Trajan (*Forum vetus*, d'où *Fourvière*), qui fut témoin du martyre de saint Pothin, évêque de Lyon. Un premier sanctuaire, remontant au Xe siècle, fut détruit, en 1562, par les huguenots. En 1586, le chapitre de Lyon édifia une nouvelle chapelle, où des guérisons éclatantes, obtenues, dit-on, pendant la peste de 1628, attirèrent de nombreux pèlerins, et, le 8 septembre 1643, la ville se mit solennellement sous la protection de Notre-Dame de Fourvière. L'affluence des pèlerins amena plus tard la construction d'un sanctuaire plus vaste, qui fut dédié en 1751. Fermé pendant la Révolution, ce sanctuaire fut rouvert en 1800, puis consacré de nouveau par le pape Pie VII en personne (1805). On devait, plus tard, reconstruire la chapelle sur de plus vastes proportions. Commencée à la fin de 1871, sur les plans de P. Bossan, la maçonnerie du nouvel édifice a été achevée en 1894, c'est-à-dire après la mort de Bossan, survenue en 1888. Ses successeurs, les architectes Sainte-Marie Perrin, père et fils, ont depuis étudié la décoration intérieure et l'ont dotée d'une physionomie bien particulière où le modernisme et la tradition se trouvent très heureusement mariés. Sculptures de Dufraine et Maillefaud; peintures murales de Lameire; vitraux de Poncet et Décote; mosaïques de Sainte-Marie Perrin. D'après un usage très ancien, deux fois par an, le 8 septembre et le 8 décembre, l'archevêque de Lyon se rend processionnellement à Fourvière, et, du haut de la chapelle, il bénit solennellement la ville.

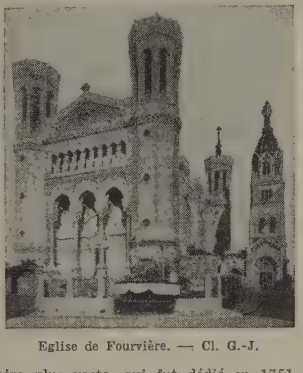

Eglise de Fourvière. — Cl. G.-J.

FOURVOIEMENT [*voi-man*] n. m. (de *fourvoyer*). Action de fourvoyer quelqu'un, ou de se fourvoyer.

— *Fig.* Fausse voie de l'esprit ou du cœur: *Le* FOURVOIEMENT *des enfants n'est pas toujours la faute des parents.*

FOURVOYANT [*voi-yan*], **E** adj. Propre à fourvoyer : *Chemins* FOURVOYANTS; et au fig.: *Conseils* FOURVOYANTS.

FOURVOYER [*voi-yé*] v. tr. (de *fors* et de *voie*. — Se conjugue comme *aboyer*.) Mettre hors de la voie, égarer : *Guide qui* A FOURVOYÉ *des voyageurs;* et au fig. : *Le mauvais exemple* FOURVOIE *les jeunes gens.* FOURVOYER *l'intrigue.* (Beaumarchais.)

— ***Fourvoyé, e,*** part. pass. du verbe *Fourvoyer* (au propre et au fig.): *Voyageurs* FOURVOYÉS. *Esprit* FOURVOYÉ. (Molière.)

— ***Se fourvoyer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir fourvoyé, égaré (au propre et au fig.): *Ils* [les soldats] *ne faisaient que* SE FOURVOYER. (Malherbe.) *Ce loup rencontra un dogue...*

Gras, poli, qui *s'était fourvoyé* par mégarde.
LA FONTAINE.

La jeunesse SE FOURVOIE *facilement.*

— Vénerie. Prendre le change, courir une autre bête que celle de la meute.

— SYN. **Se fourvoyer, s'égarer, se perdre.**

FOU-SAN ou **FU-SAN,** ville et port de Corée, en face du canal de Chosen; 180.270 hab. Tête de ligne du Fusan-Keijo et du Fusan-Shimonoseki ferry. Port en plein développement.

FOU-SAN n. m. Tiss. Soierie exotique genre crêpe de Chine broché. (Ce tissu, qui se fait en nuances pâles, est très solide et lavable; il est employé à la confection des robes d'été, et comme doublure de vêtements.)

FOUSSAIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 13 kil. de Fontenay-le-Comte; 1.290 hab. Eglise en partie romane (XIIe s.), en partie ogivale (XVe s.).

FOUSSERET (LE), ch.-lieu de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 3 kil. de Muret, près de la Longe; 1.560 hab. Ancienne bastide du XIIIe siècle. — Le canton a 15 comm., et 5.600 hab.

FOUSSEUX [*seû*] n. m. Houe triangulaire, servant à biner la vigne. || Syn. de FESSOU.

FOUSSIER (Edouard), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1824-1882). Il écrivit, quelquefois en collaboration, des pièces en vers et en prose, qui se recommandent par des qualités de style. Citons : *Héraclite et Démocrite* (1850); *Une journée d'Agrippa d'Aubigné* (1854); *le Temps perdu* (1856); *la Baronne* (1871); et avec Augier : *Ceinture dorée* (1855); *les Lionnes pauvres* (1858); *Un beau mariage* (1859).

FOUSTANELLE n. f. Cost. Autre orthogr. de FUSTANELLE.

FOUTA, pays du Sénégal (A.-O. F.), situé au S. du fleuve Sénégal et habité par les Toucouleurs. C'est un pays essentiellement agricole, qui produit du mil et des graines oléagineuses; on y élève aussi des chevaux et du bétail. Il a été complètement placé sous l'influence française entre 1858 et 1891.

FOUTA-DJALON ou **FOUTA-DIALON,** pays montagneux de la Guinée française (Afrique-Occidentale française) situé à l'intérieur des terres et placé sous le protectorat de notre pays. Capitale *Timbo*.

Le Fouta-Djalon, qu'on a parfois appelé « la Suisse africaine », est tout entier couvert par un vaste massif d'une altitude moyenne de 1.000 m. (point culminant: le Tamgué, 1.280 m.) et s'inclinant en pentes douces vers l'Atlantique; du cœur du massif se détachent des contreforts qui rayonnent à l'E. vers la boucle du Niger. C'est le « château d'eau » de la Guinée; il donne naissance aux plus importants cours d'eau de l'Afrique occidentale : « rivières du Sud » tributaires de l'Océan, affluents du cours supérieur du Sénégal et du Niger. Il est peuplé de plus de 700.000 hab. (des Peuhls musulmans presque exclusivement) et couvert de grandes forêts; dans ces vallées paissent d'importants troupeaux de moutons et réussissent les cultures tropicales, celle du café surtout. Au point de vue administratif, le pays est partagé en cercles, dont les résidents se trouvent à Timbo, à Labé, à Kadé; le chemin de fer de Konakry à Kankan, qui passe au sud du pays, facilite l'écoulement de ses produits vers la côte.

Le Fouta-Djalon, dont les premiers habitants, les *Djalonkés*, furent soumis par les Peuhls à la fin du XVIIIe siècle, a constitué sous ses almamys, au siècle suivant, un empire, ou plutôt une république aristocratique, jusqu'au moment où la France y établit son protectorat en 1881. En 1897, le protectorat d'abord purement nominal, devint effectif, et les almamys de Timbo exercèrent un pouvoir très limité tandis que les administrateurs français assumaient la réalité de l'administration et que de savants voyageurs (Dr Maclaud) en achevaient l'étude.

Les *Peuhls*, maîtres du Fouta-Djalon, se montrèrent peu hospitaliers à l'égard des Européens, ce qui explique l'insuccès des premières tentatives faites pour pénétrer à Timbo. En 1860, le lieutenant Lambert put traverser le Fouta-Djalon et signer, à Timbo, le premier traité d'amitié avec les almamys. En 1881, le Dr Bayol et Noirot renouvelaient le traité Lambert. En 1888, le lieutenant Plat, signait à son tour, à Timbo, un véritable traité de protectorat. Mais ce traité ne fut pas respecté, et de Beckman dut aller de nouveau à Timbo, en 1895, exiger son observation par les almamys. Ceux-ci suscitèrent bientôt de grands ennuis au résident français, et il fallut la campagne, courte mais vigoureuse du capitaine Aumar, en 1896, pour faire rentrer les Peuhls dans le calme. Le traité de protectorat de 1899 plaça le Fouta-Djalon sous la domination de la France.

FOUTAISE [*tèz'*] n. f. *Pop.* Bagatelle, fichaise, chose sans importance.

FOU-TCHÉOU, ville et port de la Chine, capit. de la prov. de Fou-kien, près de l'embouchure du Min-kiang; 345.000 hab. Grand arsenal, bombardé par l'amiral Courbet en 1884.

FOUTEAU [*tô*] n. m. (diminutif de *fou*). Nom vulgaire du *hêtre*.

FOUTELAIE [*lè*] n. f. (de *fouteau*). Sylvic. Lieu planté de fouteaux.

FOUTRE v. tr. (lat. *futuere*). *Pop.* Mettre brusquement: FOUTRE *ses outils dans un coin.* || Donner, appliquer violemment : FOUTRE *un coup de pied à un chien.*

— *Foutre le camp,* Déguerpir, s'en aller. || *Foutre la paix,* Laisser tranquille.

— *Foutre!* Interjection qui exprime la surprise, l'admiration, etc.

— ***Foutu, e,*** part. pass. du verbe *Foutre*. Fait, exécuté, tourné : *Un gaillard bien* FOUTU. *Un travail mal* FOUTU. || Atteint de façon irrémédiable dans son existence: *Malade* FOUTU. *Affaire* FOUTUE.

— ***Se foutre,*** v. pr. S'inquiéter peu, se moquer de: SE FOUTRE *de tout.*

— Au sens réfléchi, Donner, appliquer à soi : SE FOUTRE *un verre de vin dans le gosier.*

— Avec réciprocité, Donner, appliquer l'un à l'autre: SE FOUTRE *des coups de poing.*

FOUTREAU [*trô*] ou **FOUTRO** n. m. Argot milit. Moment de l'action dans une bataille: *Attention, les enfants! il va y avoir du* FOUTREAU. || Jeu de caserne, consistant surtout à distribuer, selon le hasard des cartes, de fortes taloches dans la paume des mains ouvertes, au moyen d'un mouchoir tordu et roulé très serré. (L'instrument de ce « jeu-pénitence » est appelé *Monsieur Lefoutro* ou *le père Foutro.*)

FOUTRIQUET [*kè*] n. m. Tout petit homme, dont on fait peu de cas, que l'on veut déprécier.

— Hist. Sobriquet donné à Thiers par le maréchal Soult, d'après une tradition contestée, et repris durant la Commune par H. Rochefort dans *le Mot d'ordre*.

FOUTU, E adj. et part. pass. V. FOUTRE.

FOUX [*foû*] ou **FOU** n. m. Mot usité en France pour désigner : 1° en Provence et dans le Languedoc, des sources remarquables par leur abondance. (On dit parfois *fouze* n. f.) ; 2° des lieux boisés en hêtres.

FOUYÉ n. m. (mot japon.). Flûte traversière de bambou, percée de sept trous, en usage au Japon et en Chine.

FOVÉA n. f. Dépression centrale de la rétine sur laquelle la vision se produit le plus nettement. (On dit aussi TACHE JAUNE ou MACULA LUTEA.) V. RÉTINE.

FOVÉIFORME adj. (du lat. *fovea*, fosse, et *forma*, forme). Zool. Qui est en forme de fossette.

FOVÉOLAIRE [*lèr'*] adj. (de *fovéole*). Hist. nat. Dont la superficie est creusée de fossettes.

FOVÉOLE n. f. (du lat. *foveola*, petite fosse). Creux à la surface du corps. || Syn. de FOSSETTE.
— Bot. Fossette que présente un organe. (Chez certaines composées, la surface du réceptacle est criblée de fovéoles ou dépressions sur lesquelles s'insèrent autant de fleurons.)

FOVÉOLÉ, E adj. (de *fovéole*). Hist. nat. Qui est chargé de fossettes, qui est marqué d'une ou de plusieurs dépressions arrondies.

FOVIC n. m. (provençal *fauvi*, dérivé de *fauve*). Substance employée pour la teinture des laines, et qui remplace le sumac.

FOVILLA n. f. (du lat. *fovere*, chauffer, couver). Bot. Expression tombée en désuétude et par laquelle les botanistes désignaient jadis le contenu protoplasmique du grain de pollen.

FOVILLE (Achille-Louis), médecin français, né à Pontoise en 1799, mort à Toulouse en 1878. Médecin en chef de l'asile des aliénés de Rouen, puis médecin de l'asile de Charenton, il a laissé un important ouvrage, malheureusement inachevé : *Traité complet de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux* (1844). — Son fils ACHILLE, médecin, né à Paris en 1832, mort en 1887, s'est consacré à l'étude des maladies mentales et a laissé entre autres ouvrages : *Des aliénés* (1870) ; *les Aliénés aux Etats-Unis* (1873) ; *la Législation relative aux aliénés en Angleterre et en Ecosse* (1885).

Foville (PARALYSIE ALTERNE DE). Méd. Forme de paralysie alterne motrice, d'origine protubérantielle, dans laquelle, à la paralysie des membres d'un côté, s'oppose celle du facial et de l'oculo-moteur rotateur de l'autre.

FOVILLE (Alfred DE), administrateur et économiste français, né et mort à Paris (1842-1913). Elève de l'Ecole polytechnique, officier d'artillerie, il devint auditeur au Conseil d'Etat, puis dirigea le service de statistique et de législation au ministère des finances. Directeur des Monnaies et médailles en 1893, il fut nommé conseiller-maître à la Cour des comptes en 1900. Professeur à l'Ecole des sciences politiques et au Conservatoire des arts et métiers, fondateur de l'Institut international de statistique, membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1896, il succéda à Georges Picot comme secrétaire perpétuel. Attaché aux doctrines libérales des économistes classiques, il sut mettre à la portée de tous les vérités fondamentales de l'économie politique et de la science financière. Nous citerons parmi ses ouvrages : *la Transformation des moyens de transport et ses conséquences économiques et sociales* (1880) ; *l'Administration de l'agriculture ou Contrôle général des finances (1785-1787)*, avec H. Pigeonneau (1882) ; *Etudes économiques et statistiques sur la propriété foncière : le Morcellement* (1885) ; *la Statistique et ses ennemis* (1885) ; *la France économique* (1887-1889) ; *Œuvres choisies de F. Bastiat* (1890) ; *L'industrie des transports dans le passé et le présent* (1893) ; *Rapports du Directeur des Monnaies et médailles* (4 vol. ; 1897-1900) ; *Enquête sur les conditions de l'habitation en France* (2 vol. ; 1894-1899) ; *la Monnaie* (1907).

FOWLER (Thomas), médecin anglais, né à York en 1736, mort près de cette ville en 1801. Il fut médecin de l'hôpital des fous d'York ; il a donné son nom à la *liqueur de Fowler*. Le principal ouvrage de Fowler est : *Résultats obtenus par l'emploi de l'arsenic dans diverses maladies et surtout dans les fièvres intermittentes* (1786).

Fowler (LIQUEUR DE). Thérap. Soluté aqueux d'arsénite de potasse au centième : 1° 1 gramme ou trente-quatre gouttes de cette liqueur contiennent un centigramme d'acide arsénieux. Elle s'emploie aux doses progressivement croissantes de IV à XX gouttes par jour, comme stimulant de la nutrition et de l'hématopoïèse, et en injections hypodermiques contre les fièvres pernicieuses. Son action doit être surveillée, en raison de sa toxicité.

FOWLER (John), ingénieur anglais, né à Sheffield en 1817, mort à Bournemouth en 1898. Chargé du tracé de diverses lignes de chemins de fer, il s'établit à Londres, y construisit des docks et des voies ferrées et s'illustra surtout par la construction du chemin de fer métropolitain. Il avait été créé baronnet pour sa construction du pont du Forth avec sir Benjamin Backer (1883-1890).

FOWLER (sir Henry Hartley), homme politique anglais, né à Sunderland en 1830, mort en 1908. Libéral, il occupa différents postes dans le deuxième et le troisième ministère Gladstone. En 1894, lord Rosebery le nomma secrétaire d'Etat pour l'Inde. En 1905 il devint chancelier du duché de Lancastre. Il a fait passer au Parlement le « Parish Councils bill ».

FOWLER (Ellen THORNEYCROFT, dame A.-L. FELKIN), femme de lettres anglaise, née en 1860. Après avoir publié trois recueils de poésies, elle a fait paraître, depuis 1898, une série de romans où la vie mondaine anglaise est décrite avec humour et exactitude. Elle a publié : *A propos d'Isabelle Carnaby* (1898) ; *le Fil double* (1899) ; *les Farringdons* (1900) ; *Place et Pouvoir* (1901) ; *Combustible* (1902) ; puis, en collaboration avec son mari, *Kate de Kate Hall* (1904) ; *En esclavage* (1906) ; *la Sagesse des Extravagants* (1910), ainsi que plusieurs volumes de poèmes.

FOWLÉRITE [*fou*] n. f. Silicate naturel de manganèse. (Variété zincifère de rhodonite.)

FOX (le), fleuve des Etats-Unis (Wisconsin), le **Renard** des Canadiens français, qui, une fois grossi du Wolfe (340 kil.), deux à trois fois plus long et plus abondant que lui-même, traverse le lac Winnebago, et finit dans la Green-Bay (le lac Michigan). Il anime de nombreuses usines, surtout des papeteries. Cours : 250 kil. Un canal unit le Fox au Wisconsin, affluent du Missouri, et met ainsi en communication les deux domaines tributaires de l'océan Atlantique et du golfe du Mexique. — Le **Fox du Sud**, né aussi dans le Wisconsin, coule vers le S., parallèlement au lac Michigan, passe dans l'Illinois, baigne Elgin, Aurora, dont il meut les usines, et se jette dans l'Illinois (rive droite) à Ottawa. Cours : 275 kil.

FOX (Richard), évêque anglais, né à Ropesley, près de Grantham (Lancashire), vers 1448, mort à Winchester en 1528. A Paris, où il achevait ses études, il connut le comte de Richmond, Henri Tudor, qui le prit en grande amitié et qui, devenu le roi Henry VII (1485), le fit évêque d'Exeter (1487). Fox fut chargé de négocier le traité d'Etaples (1492), et l'*Intercursus Magnus* (1496), traité de commerce et d'alliance avec l'Autriche. Après s'être occupé encore d'un projet de mariage destiné à rapprocher les cours d'Ecosse et d'Angleterre (1499), il fut promu évêque de Winchester en 1501. Fox fut, peu à peu, supplanté dans la faveur royale par Wolsey, plus jeune et plus actif. Il se retira de la cour, et occupa tous ses loisirs à la fondation et à l'organisation du fameux collège de *Corpus Christi*, d'Oxford (1515-1516).

FOX (Edward), évêque anglais, né à Dursley (Gloucestershire) vers 1496, mort à Londres en 1538. Il dut à Wolsey un avancement rapide. Energique et plein de tact, il fut choisi par le cardinal pour remplir les plus difficiles missions : en 1528, il est à Rome, avec Gardiner, pour obtenir de Clément VII le divorce de Henry VIII et de Catherine d'Aragon ; en 1530-1531, on le trouve à deux reprises à Paris, toujours pour les négociations relatives au divorce ; en 1533, il négocia un traité d'amitié avec François Ier. Il a écrit divers traités : *De vera differencia regiæ potestatis et Ecclesiæ* (1538).

FOX (George), fondateur de la secte des quakers, né à Drayton (Leicestershire) en 1624, mort à Londres en 1691. Fox garda les troupeaux pendant son enfance. Il atteignait sa dix-neuvième année quand il commença ses travaux d'évangélisation. Le nom de quakers (*trembleurs*) fut donné par dérision à sa secte par un magistrat de Derby du nom de Gervase Bennet que Fox avait sommé « de trembler au nom du Seigneur ». Fox fut emprisonné maintes fois, mais il eut des disciples en foule. En 1670, il entreprit une expédition de propagande à la Jamaïque et aux colonies d'Amérique, et en 1677 et 1684 alla réchauffer sur le continent le zèle de ses partisans.

FOX (Charles-James), orateur et homme d'Etat anglais, né à Westminster en 1749, mort à Chiswick en 1806. Il était criblé de dettes quand il entra à la Chambre des communes (1769). D'abord ministériel, avec lord North, il fit partie du cabinet comme lord de l'Amirauté (1770), puis comme lord de la Trésorerie (1772). En 1772, il abandonna le parti tory pour le parti whig, dont il devint le chef et le plus brillant orateur. Il combat alors, sans relâche, la politique du ministère à l'égard des colonies d'Amérique, s'en prend au roi lui-même et devient l'idole du peuple qui l'avait d'abord bafoué. North tombe sous ses coups réitérés (1782). Fox devient secrétaire aux affaires étrangères dans le cabinet Rockingham. Puis en 1783, il forme un cabinet de coalition avec lord North, mais la coalition est aussi impopulaire auprès du pays qu'auprès du roi, et aux élections de 1784 Fox est battu. Pendant vingt-deux ans il devait rester dans l'opposition. Il voyagea, puis il s'éprit de la Révolution française ; il en fit l'apologie en plein Parlement. La plupart de ses partisans l'abandonnèrent, et le peuple l'eut en horreur. En 1802, il parcourut la Hollande et la France, eut une entrevue avec Bonaparte, qui lui déplut. A la mort de Pitt (1806), qu'il avait toujours attaqué sans mesure, malgré la répugnance du roi il revint au pouvoir comme secrétaire des affaires étrangères dans le ministère de « Tous les talents », mais huit mois après son rival, il mourait et était enterré à ses côtés à Westminster. Il a laissé : *History of the early part of the reign of James II* (1808). On a réuni ses *Discours* (1815).

Charles Fox.

FOX (William-Johnson), prédicateur, philanthrope, et publiciste anglais, né à Wrentham en 1786, mort à Londres en 1864. En 1810, il s'affilia aux unitaires, devint ministre de cette secte et prêcha avec le plus vif succès, d'abord à Chichester, puis à Londres. Journaliste, il prit parti pour la réforme électorale et soutint l'agitation contre les droits sur les céréales. Il représenta aux Communes de 1847 à 1863 la circonscription de Oldham.

FOX (sir Charles), ingénieur anglais, né à Derby en 1810, mort dans le comté de Kent en 1874. Il fut nommé ingénieur en chef adjoint de la Compagnie des chemins de fer de Londres à Birmingham, puis fit accepter, en 1851, ses plans pour l'érection du Palais de cristal de Hyde-Park. Plus tard, il érigea le Palais de cristal actuel de Sydenham.

FOX (Henry), homme d'Etat anglais. V. HOLLAND.

FOX (Caroline), femme de lettres anglaise, née à Falmouth en 1819, morte en 1871. Liée avec Stuart Mill, Sterling, Carlyle, elle a laissé d'intéressants *Souvenirs d'anciens amis*, publiés en 1882.

FOXE (John), martyrologue anglais, né à Boston (Lincolnshire) en 1515, mort à Salisbury en 1587. Il étudia à Oxford, s'adonna à la théologie et versa dans le protestantisme. Il se réfugia sur le continent devant les persécutions de la reine Marie. Il devint correcteur d'imprimerie à Bâle chez Oporinus, qui publia en 1556 son *Christus triumphans*, mystère apocalyptique en latin. Il revint en Angleterre à l'avènement d'Elisabeth, et publia en 1563 l'ouvrage qui fonda sa renommée et qui eut une influence décisive sur le protestantisme anglais à ses débuts : *Histoire des actes et monuments des martyrs chrétiens*, etc., dit *Livre des martyrs*. Il en avait publié la première partie en latin à Strasbourg, dès 1554. L'ouvrage est une apologie de la Réforme et une violente attaque contre le catholicisme. Le consistoire de 1571 en ordonna la présence dans tous les palais épiscopaux d'Angleterre.

FOXÉ [*fok-sé*], **E** adj. (de l'angl. *fox*, renard). Vitic. *Goût foxé, Saveur foxée*, Se disent d'un goût, d'une saveur *sui generis* particuliers à certains cépages américains, notamment à ceux qui sont issus du *vitis Labrusca*. (Le vin qui provient de ces cépages possède le même goût, et c'est, dans la reconstitution du vignoble français, la raison qui a fait rejeter tous les cépages issus de cette souche, soit comme producteurs, soit comme porte-greffes.)

FOXES, tribu indienne de l'Amérique du Nord, originairement installée sur les bords de la Green-Bay, dans l'Etat du Wisconsin, puis transportée en 1842 à l'ouest du Mississipi, au milieu du Territoire Indien. Belle race, brave, guerrière, en voie d'extinction.

FOX-HOUND [*fokss-a-ound*] n. m. (expression anglaise). Chien courant anglais fortement bâti, ordinairement tricolore, avec une tête longue et mince. (C'est un chien de renard, qui est inférieur sur le chevreuil.)

FOX-HUNTER [*fokss-heun'-teur'*] n. m. (expression anglaise). Celui qui chasse le renard.

FOX-HUNTING [*fokss-heun-tin'gh*] n. m. (expression anglaise). Chasse au renard.

FOX-TERRIER [*fokss'-tè-ri-é*] n. m. Espèce de chien employé à chasser le renard. V. TERRIER. || Plur. *Des* FOX-TERRIERS.

FOX-TROT [*fokss-trot'*] n. m. (expression anglaise signifiant *trot du renard*). Danse qui s'exécute à quatre temps, dans un mouvement intermédiaire entre la marche et la polka.
— ENCYCL. Le *fox-trot* appartient à cette chorégraphie zoologique qui s'est développée aux Etats-Unis au début du XXe siècle. L'allure en est, selon l'esprit d'imitation qui l'inspira, légèrement saccadée. Il consiste essentiellement en une marche en avant, en arrière ou sur le côté, à la cadence d'un ou deux pas par temps, coupée par des arrêts successifs.

FOY (Maximilien-Sébastien), général et homme politique français, né à Ham en 1775, mort à Paris en 1825. Il servit à l'armée du Nord et à l'armée du Rhin. Plus partisan de Moreau que de Bonaparte, il vota contre le Consulat, contre l'Empire, mais ses qualités militaires exceptionnelles le maintinrent en activité. Il se fit surtout remarquer en Espagne où il gagna en 1809 son grade de général de brigade, en 1811 celui de général de division. Il protégea la retraite de l'armée d'Espagne après Vitoria, et résista pied à pied à Wellington. A Waterloo, il commanda une division, puis se retira aussitôt le retour de Louis XVIII, et composa son *Histoire des guerres de la Péninsule*. Mais en 1819, l'Aisne l'envoya à la Chambre des députés. Il en devint vite un des orateurs les plus populaires, combattit pour la liberté de la presse, la liberté individuelle et contre la guerre d'Espagne. Quand il mourut, cent mille personnes accompagnèrent son cercueil au Père-Lachaise, et la souscription populaire en faveur de ses enfants produisit un million de francs.

Général Foy.

Foy (TOMBEAU DU GÉNÉRAL), au cimetière du Père-Lachaise. Œuvre de David d'Angers pour la sculpture, et de Léon Vaudoyer pour l'architecture. Au centre se dresse la statue en marbre du général Foy, drapée à l'antique ; le soubassement est décoré de cinq bas-reliefs, représentant : *le Génie de l'Eloquence* et *le Génie de la Guerre, le Général Foy en Espagne, le Général Foy à la tribune*, et le *Convoi du général*.

FOY (François), pharmacien et médecin français, né à Fontaine-sous-Mont-Aiguillon (Seine-et-Marne) en 1793, mort à Paris en 1867. Il fit des cours de pharmacologie et de matière médicale, puis devint pharmacien en chef de l'hospice du Midi et de l'hôpital Saint-Louis. Il a publié : *Cours de pharmacologie* (1830) ; *Du choléra en Pologne ; Histoire médicale du choléra-morbus de Paris* (1832) ; *Manuel théorique et pratique du pharmacien* (1838) ; *Traité de matière médicale et de thérapeutique* (1843) ; etc.

FOY (Maximilien-Prosper), officier et homme politique français, neveu du précédent, né à Ham en 1805, mort à Vesoul en 1889. Disgracié sous la monarchie de Juillet, il devint, en 1848, représentant du Bas-Rhin à la Constituante. Partisan du général Cavaignac, il combattit la politique du prince Louis-Napoléon. N'ayant pas été réélu à l'Assemblée législative, il rentra dans l'armée. Promu colonel en 1859, il fut mis à la retraite en 1865.

FOYAÏTE n. f. (de *Foya*, nom de lieu du Portugal). Pétrogr. Syénite néphélinique, trouvée originellement à Foya. (Dans la structure dite *foyaïtique*, les feldspaths potassiques sont aplatis.)

FOYARD [*foi-yar'*] n. m. (lat. *fagus*). Nom vulgaire du *hêtre*.

FOYATIER (Denis), statuaire français, né à Bussière (Loire) en 1793, mort à Paris en 1863. Elève à l'école des beaux-arts de Lyon, il débuta au Salon par une statue de *Faune*, qui lui valut une médaille d'or et la commande d'une statue de *Saint Marc*, pour la cathédrale d'Arras.

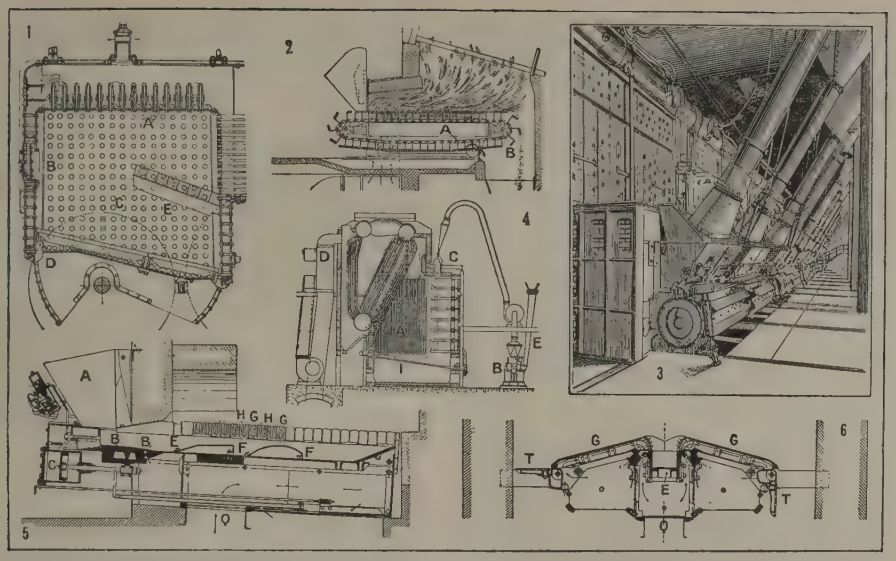

Foyers : 1. Foyer de locomotive (A, foyer; B, porte de foyer; C, retour de flamme; D, cendrier; E, voûte); 2. Coupe longitudinale d'une grille à chaîne (A, support; B, tuyères); 3. Groupe de grilles à chaîne dans une centrale thermique; 4. Chauffage au charbon pulvérisé Lopulco-Roubaix (A, tubmurs; B, impax; C, brûleur; D, réchauffeur d'air; E, charbon brut; I, écran d'eau); 5, 6. Coupe longitudinale et coupe transversale d'un foyer à poussoir à chargement par-dessous (A, trémie de chargement; B, bloc poussoir; C, moteur à vapeur; E, glissière mobile; F, coins de poussée; H, G, barreaux d'agitation; Q, arrivée d'air; T, plaques à bascule).

Parti pour l'Italie, Foyatier conçut, à Rome, l'idée de son *Spartacus brisant les chaînes dont les Romains l'ont chargé*. Le modèle en fut exposé en 1827. Le *Spartacus*, en marbre, qui se voit dans le jardin des Tuileries, parut au Salon de 1831. Rappelons qu'il exécuta la statue équestre de *Jeanne d'Arc*, inaugurée à Orléans le 8 mai 1855.

FOYER [*foï-yé*] n. m. (bas lat. *focarium*; de *focus*, foyer). Lieu où l'on fait le feu; le feu lui-même : *La cendre du* FOYER. *Eteindre un* FOYER. || *Marbre du foyer*, et elliptiquem. *Foyer*, Dalle que l'on scelle en avant du foyer pour l'isoler du parquet. || Partie d'un fourneau, ou de tout autre appareil, où l'on place le feu : *Le* FOYER *d'un alambic, d'une locomotive.* || *Foyer mobile*, Foyer qu'on peut éloigner de la cheminée et avancer dans l'appartement, lorsque le feu est parfaitement allumé.

— *Par anal.* Point d'où partent des rayons lumineux : *Un* FOYER *de lumière.*

— *Par extens.* Maison, famille, pays natal : *Rentrer dans ses* FOYERS.

— *Fig.* Siège principal, centre actif : *Paris est le* FOYER *des lumières. Le* FOYER *de la rébellion. Un* FOYER *de corruption. Un* FOYER *d'opposition.* (Taine.)

— Chir. *Foyer purulent*, Endroit où se forme le pus d'un abcès.

— Comm. *Tapis de foyer*, et elliptiquem. *Foyer*, Petit tapis qui se met devant une cheminée.

— Géom. *Foyer d'une courbe*, Point tel que sa distance à un point quelconque de la courbe puisse s'exprimer par une fonction rationnelle et entière des coordonnées de ce point de la courbe : FOYER *de l'ellipse, de la parabole, de l'hyperbole.*

— Mar. anc. Feu allumé la nuit, sur une hauteur, pour guider les vaisseaux.

— Méd. Siège principal ou productif d'une maladie.

— Métall. *Bas-foyer*, Fourneau d'affinage où l'on refondait autrefois la fonte avec du charbon.

— Millit. *Foyer du soldat*, Nom donné à des établissements destinés à offrir aux hommes de troupe (sous-officiers, caporaux et soldats), des lieux de réunion situés en dehors des casernes et où ils puissent trouver les mêmes agréments et distractions que dans les cafés. (Le premier foyer du soldat fut inauguré à Vincennes par le ministre de la guerre, le 24 décembre 1901.)

— Photogr. *Profondeur de foyer*, Distance des positions limites que l'on peut donner à la plaque photographique, de part et d'autre de sa position optimum, tout en enregistrant une image de netteté satisfaisante. V. rubr. *Phys.*

— Phys. Endroit, point où convergent des rayons émis par une même source de lumière ou de chaleur : *Le* FOYER *d'une lentille.* || Nom employé improprement à la place de *distance focale* (v. FOCAL). || Distance du foyer à la surface réfléchissante ou réfringente : *Lentille à court* FOYER. || *Foyer réel*, Foyer où a réellement lieu la concentration des rayons. || *Foyer imaginaire*, Point où se réuniraient les rayons convergents, s'ils continuaient leur route dans le même milieu. || *Foyer virtuel*, Point où les rayons divergents prolongés iraient se réunir. || *Foyer chimique* ou *photogénique*, Foyer distinct du foyer lumineux, et plus propre que lui à la formation des images photogéniques.

— Théâtr. *Foyer des artistes*, Salle commune où se rassemblent les acteurs. || *Foyer du public*, Autre salle où se réunissent les spectateurs pendant les entr'actes. || *Foyer de la danse*, A l'Opéra, salle où se tiennent les danseuses avant d'entrer en scène. || *Avoir du foyer*, Avoir du feu, de l'entrain dans son jeu. || *Gratter au foyer*, Ne pas jouer dans plusieurs ouvrages montés de suite.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Il y a un *foyer* dans toute résidence, œuvre de l'homme, qui est centre d'un groupement même politique : une ville, un quartier de ville, a son foyer; la Grèce entière en avait un; du moins Delphes était considéré comme tel. Les colonies helléniques, en se détachant de la mère-patrie, en emportaient le feu allumé sur un autel. Dans la famille, le foyer se trouve au milieu de la hutte primitive, ensuite au centre de la salle principale. Dans la conception antique, le foyer est originairement la pierre creusée pour recevoir et conserver le feu; il prend ensuite des proportions plus développées, mais garde sa dépression au sommet; ce devient une plateforme, avec cavité inférieure, pour l'allumage et la ventilation.

C'est d'abord autour du foyer qu'eurent lieu les repas et réunions de famille; puis il fut proprement réservé au culte; c'est là que s'allumaient les torches nuptiales. Et sa personnification fut Hestia-Vesta (v. FEU), mais très tard seulement le foyer s'orne d'une idole symbolisant la flamme vivifiante et conservatrice. Le foyer était également sacré de par les sentiments d'humanité qu'il suggérait : le suppliant, près de lui, avait droit à la pitié; ce devint un lieu d'asile.

Le culte du foyer eut une grande importance à Rome; le *paterfamilias* en était le prêtre naturel. On y associa les Lares et les Pénates, vénérés de même par de menues offrandes, constamment répétées.

Le culte du foyer de la cité avait le même caractère de gravité; il était desservi par les *vestales*.

— Techn. Un *foyer* se compose en principe d'une *porte* permettant l'introduction du combustible, d'une *sole* empêchant la porte d'atteindre une température trop élevée, d'une grille constituée par des barreaux de fonte suffisamment espacés pour donner libre accès à l'air, mais pas assez pour laisser passer le combustible enflammé ou non. Les extrémités ou *talons* des barreaux de grille s'appuient sur des supports ou *galoches*. L'*autel* a pour objet de relever la flamme pour qu'elle n'exerce pas une action directe contre la lame d'eau de la boîte à feu; enfin, le *cendrier* reçoit les cendres, scories et mâchefer.

Le foyer est placé intérieurement ou à l'extérieur, suivant le type des chaudières.

Les *foyers intérieurs* sont ceux qui sont enveloppés complètement par la chaudière, ceux des locomotives par exemple; les *foyers extérieurs* sont limités par des parois en brique ou en tôle, et disposés généralement sous les chaudières à tubes d'eau.

On a beaucoup développé depuis quelques années les *foyers mécaniques* où les opérations de chargement du charbon, de dosage de l'air, de décrassage de la grille se font mécaniquement et sans intervention du chauffeur. Ils sont de plusieurs types. Les *foyers à pelletage* imitent le travail de l'homme. Le combustible, placé dans une trémie, tombe périodiquement sur une pelle qui le jette sur la grille. Dans les *foyers à poussoir*, le charbon est chassé par un piston sur une grille souvent très inclinée et dont les barreaux, animés de petits mouvements, le font avancer peu à peu. Si le charbon frais est chassé sous le charbon en ignition le foyer est dit à alimentation par-dessous. Le *figure* 1 en représente un modèle : le charbon frais est poussé dans l'auge centrale d'où il se déverse à droite et à gauche sur les grilles inclinées. Les *foyers à chaîne-grille* sont constitués par des grilles articulées, en forme de chaîne sans fin, qui tournent lentement sur deux tambours extrêmes. Le charbon, déversé à l'avant de la grille, brûle peu à peu pendant le parcours; quand il arrive à l'arrière il est à l'état de cendres et mâchefer qui tombent dans une trémie spéciale.

Ces foyers mécaniques sont souvent complétés par des transporteurs mécaniques du charbon, qui l'apportent depuis les parcs jusqu'aux générateurs; il tombe en définitive par gravité dans les trémies d'alimentation des foyers, par des *goulottes* inclinées visibles sur la *figure* 3 qui représente une installation de la Société alsacienne de constructions mécaniques.

Enfin les *foyers à charbon pulvérisé* emploient le charbon réduit en poudre fine. On peut alors le déplacer comme un liquide, en le faisant entraîner par un courant d'air ou par une pompe. Le foyer se réduit à un brûleur analogue à un brûleur à gaz, et à une grande chambre de combustion où les flammes peuvent se développer.

— Géom. Dans le cas d'une conique, en appelant α, β les coordonnées du foyer, et x, y les coordonnées courantes d'un point de la conique, on doit avoir :

$$(1) \qquad (x-\alpha)^2+(y-\beta)^2=(lx+my+n)^2,$$

les coordonnées étant supposées rectangulaires. Cette relation devant être satisfaite pour les coordonnées d'un point quelconque de la courbe représente l'équation de la courbe. La droite $lx+my+n=0$ est la *directrice* correspondant au foyer α, β.

En identifiant l'équation (1) avec l'équation de l'ellipse rapportée à ses axes $\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1=0$, on trouve que l'ellipse admet deux foyers réels situés sur le grand axe et ayant pour coordonnées $x=\pm\sqrt{a^2-b^2}$, $y=0$ et deux directrices correspondantes dont les équations sont :

$$x=\pm\frac{a^2}{c}, \text{ en posant } \left(c=\sqrt{a^2-b^2}\right).$$

De même, pour l'hyperbole et la parabole, par identification avec les équations, on retrouvera les propriétés connues de ces courbes.

L'équation (1) exprime que le rapport des distances d'un point quelconque de la conique au foyer et à la directrice correspondante est constant :

$$\sqrt{(x-\alpha)^2+(y-\beta)^2}:\frac{lx+my+n}{\sqrt{l^2+m^2}}=\sqrt{l^2+m^2}.$$

Ce rapport constant e s'appelle l'*excentricité* de la conique. Pour l'ellipse, on a : $e<1$; pour l'hyperbole $e>1$, pour la parabole $e=1$. On retrouve ainsi la définition élémentaire de la parabole, lieu des points également distants d'un point fixe et d'une droite fixe.

On peut aussi retrouver les définitions élémentaires de l'ellipse et de l'hyperbole.

Le foyer d'une courbe plane quelconque peut être considéré, en général, comme un point d'où l'on peut mener à la courbe deux tangentes isotropes.

Foyer (LE), pièce de Sudermann, jouée en France sous le nom de *Magda*. V. MAGDA.

Foyer de la Danse, tableau de Degas. Sous la direction du maître de danse aux cheveux blancs, qui se tient à droite appuyé sur un bâton, une danseuse fait des assouplissements devant la glace; d'autres danseuses se voient au premier plan et au fond. Scène animée pleine de vérité.

FOYLE (le), fleuve côtier du nord de l'Irlande, formé à Lifford de la Mourne et de la Finn. Il baigne Londonderry, et finit par le large estuaire dit *Lough Foyle*.

FOZ, ville d'Espagne (Galice, prov. de Lugo), sur l'*estuaire de Foz*; 8.000 hab. Pêche.

FRA n. m. (abrév. de l'ital. *frate*, frère). Mot qui, chez les Italiens, précède un nom propre désignant un moine (S'écrit avec une majuscule) : FRA *Paolo*.

FRA ANGELICO. Biogr. V. FIESOLE.

FRAAS (Charles-Nicolas), botaniste et agronome allemand, né à Rattelsdorf (Franconie) en 1810, mort près de Munich en 1875. On lui doit : *Tableau historique et encyclopédique de la doctrine de l'agriculture* (1848); *Histoire de l'agriculture* (1851); *les Races bovines de la Bavière* (1853); *la Nature et l'Economie rurale* (1857); *le Livre de la nature pour l'agriculture* (1860).

FRABOSA-SOPRANA (3.370 hab.) et **FRABOSA-SOTTANA** (2.000 hab.), communes d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur l'Ellero, affl. du Tanaro. Caverne à stalactites, dans la première. Carrières de marbre blanc, dans la seconde.

FRAC [*frak*] n. m. (origine douteuse). Habit d'homme, à collet droit, serré à la taille, et qui a de longues basques étroites. || Nom que l'on donne quelquefois à l'habit noir de cérémonie.

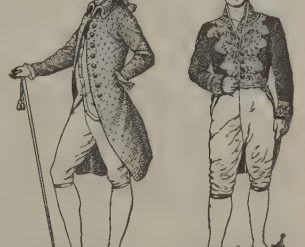

Fracs : 1. Frac (XVIIIe); 2. Costume du grand chancelier (1815).

FRACAS [*kâ*] n. m. (ital. *fracasso*). Action de se fracasser : *Faire un grand* FRACAS; et *au fig.* : FRACAS *effroyable ! Inévitable ruine !* (Bossuet.) [Vx.] || Bruit violent et soudain d'une chose qui se brise : *Le* FRACAS *des vagues, d'un torrent. Le* FRACAS *d'une maison qui s'écroule.* || Bruit violent, comme d'une chose qui se brise en éclats : *Le* FRACAS *du tonnerre, des armes.*

— *Par anal.* Tapage, agitation bruyante : *Le* FRACAS *de la rue, du monde. Ayant fait grand* FRACAS. (La Fontaine.) *Les hommes vains aiment le* FRACAS. || *Par extens.* Mouvement scénique bruyant : *Le public veut des coups de théâtre incroyables, de grands mots et du* FRACAS. (Voltaire.)

— *Fig.* Succès bruyant, tapageur : *Le* FRACAS *d'un livre. Pièce qui fait un grand* FRACAS. *Prédicateur qui fait* FRACAS. || *Faire du fracas*, Faire de l'embarras.

Fracasse ou généralement **le capitaine Fracasse** (en ital. **Fracassa**), type de la comédie italienne et française, appartenant à la catégorie générale des « *capitans* ». Le *capitan Fracasso* prit son nom du géant *Fracassus* (brise-tout), père de Ferragus, dont parle Merlin Coccaie, dans sa *Macaronée*. Le capitaine Fracasse répond au *Matamoros* espagnol. Ce personnage à la moustache de léopard, la main sur son effroyable rapière, a l'air de vouloir pourfendre tout le monde. En réalité, il encaisse fort bien les insultes et les coups de trique qu'il reçoit chaque jour. Il a pour ancêtre le soldat fanfaron (*miles gloriosus*), le *Purgopolinice* (preneur de villes fortes) de Plaute et de son modèle grec. Le *Fracasso* que Callot met au nombre de ses « *Petits danseurs* » est très différent du « Fracasse » classique.

Fracasse (LE CAPITAINE). Littér. V. CAPITAINE FRACASSE (*le*).

FRACASSEMENT [*ka-se-man*] n. m. Action de fracasser; état de ce qui est fracassé. (Peu us.)

FRACASSER [*ka-sé*] v. tr. (ital. *fracassare*). Briser en éclats avec bruit : *Le vent* FRACASSE *les chênes.* || Par anal. : *Les boulets* FRACASSENT *les têtes.*

— ***Se fracasser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Rompre, fracasser, briser une partie de son propre corps : SE FRACASSER *la jambe, la tête.*

— Au sens passif, Etre, devenir fracassé, brisé.

FRACASTORO (Girolamo), dit **Fracastor,** médecin italien, né à Vérone en 1478, mort à Cafi, près de Vérone, en 1553. Il s'adonna à l'étude de toutes les sciences, surtout de la médecine et de l'astronomie, et fut un poète remarquable. Son principal ouvrage est un poème didactique célèbre sur la *syphilis* (ce nom vient de cette œuvre) : *Syphilis sive Morbus gallicus* (Vérone, 1530), édité et traduit un grand nombre de fois. Tous ses travaux médicaux et pratiques se trouvent réunis dans ses *Opera omnia* (1555).

FRACCAROLI (Innocenzo), sculpteur italien, né à Castel-Rotto en 1805, mort à Milan en 1882. Il étudia à Venise puis à Milan, enfin à Rome, et fut nommé, en 1842, professeur de sculpture à l'académie de Florence et membre des académies de Milan et de Venise. Fraccaroli a beaucoup produit ; parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *le Massacre des Innocents,* au palais du Belvédère ; *Cyparis pleurant la mort de son cerf,* au musée de Milan ; *le monument de Charles-Emmanuel II,* à Turin ; *Atala et Chactas* (cette dernière œuvre a paru à Paris aux Expositions universelles de 1855 et de 1867).

FRACCAROLI (Arnaldo), écrivain et journaliste italien, né à Villa-Bartolomea (Vérone) en 1883. Pour le compte du *Corriere della sera,* il a beaucoup voyagé et a écrit : *l'Italie a vaincu, Hongrie bolchévique.* On a de lui, en outre, des nouvelles : *Jeunes filles amoureuses,* et quelques pièces de théâtre : *Mimi, la Douce vie, le Problème central* (1926), parodie légère de Pirandello.

FRACHET (Géraud, et non Gérard, DE), frère prêcheur français, né à Chalusset (Haute-Vienne) en 1205, mort à Limoges en 1271. Entré (1225) à Paris dans l'ordre de Saint-Dominique, il devint (1233) prieur de Limoges, puis (1254-1259) provincial de Provence, prieur de Montpellier (1259-1263) et enfin définiteur. Frachet fut chargé par le général Humbert de Romans de composer les *Vitæ fratrum ordinis prædicatorum.* Géraud est aussi l'auteur d'une *Chronique universelle* non originale jusqu'en 1266.

FRACHICHS, tribu métissée de Berbères et d'Arabes, comptant environ 20.000 pasteurs établis sur la frontière occidentale de la Tunisie. Robustes et intelligents, ils possèdent de grands troupeaux de moutons, de chèvres, et quelques milliers de bœufs et de chameaux.

FRACHOIR n. m. (du lat. *fractum,* supin de *frangere,* briser). Petit râteau en usage dans certaines régions viticoles pour égrapper la vendange.

FRACTION [*frak-si-on*] n. f. (lat. *fractio ;* de *fractum* supin de *frangere,* briser). Liturg. Action de rompre, de diviser ; résultat de cette action : *Les pèlerins d'Emmaüs connurent Notre-Seigneur à la* FRACTION *du pain.*

— Division, partie, portion d'un tout : *Le sou était une* FRACTION *de la livre. Une* FRACTION *du peuple.*

— Arithm. Nombre exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en parties égales : *Calcul des* FRACTIONS. *Multiplication des* FRACTIONS. || *Fraction décimale,* Fraction exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en un nombre de parties égal à dix ou à une puissance de dix. || *Fractions décimales périodiques, simples, mixtes, continues.* V. la partie *encycl.* || *Fractions sexagésimales,* Fractions qui ont pour dénominateurs 60 ou des nombres multiples de 60. || *Fraction de fraction,* Nombre exprimant une ou plusieurs parties d'une fraction divisée en parties égales. Tels seraient les $\frac{4}{5}$ de $\frac{6}{7}$.

— ANTON. **Entier, tout, unité.**

— ENCYCL. Mathém. *Fractions ordinaires.* — Une *fraction* ou *nombre fractionnaire* est formée d'une ou plusieurs parties aliquotes de l'unité. Le nombre de parties entre lesquelles on partage l'unité est le *dénominateur* de la fraction ; le nombre de parties égales que l'on réunit pour former la fraction est le *numérateur.* Le numérateur et le dénominateur sont appelés les *termes* de la fraction.

Pour représenter une fraction, on écrit le dénominateur au-dessous du numérateur et on les sépare par un trait horizontal. Pour énoncer une fraction, on énonce d'abord le numérateur, puis le dénominateur, en faisant suivre ce dernier de la terminaison *ième* (au lieu de deuxième, troisième, quatrième, on dit demi, tiers, quart). Si l'on partage un entier en 7 parties égales et que l'on groupe 5 de ces parties, on obtient une fraction, représentée par $\frac{5}{7}$, et que l'on énonce CINQ SEPT*ièmes.*

Si l'on partage plusieurs entiers en septièmes par exemple, et que l'on réunisse plus de 7 de ces parties, on obtient une fraction supérieure à l'unité, que l'on appelle quelquefois *expression fractionnaire* et que l'on écrit et que l'on énonce comme une fraction proprement dite.

Si l'on double, triple, quadruple... le numérateur d'une fraction sans changer son dénominateur, on rend cette fraction deux, trois, quatre... fois plus grande. D'un autre côté, si l'on double, triple, quadruple... le dénominateur d'une fraction sans changer son numérateur, on rend cette fraction deux, trois, quatre... fois plus petite. La multiplication et la division simultanées des deux termes d'une fraction par un même nombre constituent donc deux opérations inverses, dont les effets se compensent. Cette remarque permet de simplifier une fraction et de réduire plusieurs fractions au même dénominateur. Si les deux termes de la fraction sont divisibles par un même nombre, on pourra donc former une fraction égale à la fraction proposée et dont les termes sont plus simples ; cette opération s'appelle *simplification de la fraction.*

Une fraction qui a ses deux termes premiers entre eux ne peut pas être mise sous une forme plus simple ; elle est dite *irréductible,* ou encore *réduite à sa plus simple expression.* Pour réduire une fraction à sa plus simple expression, on pourra diviser les deux termes par leur plus grand commun diviseur ; on démontre en effet que, lorsqu'on divise deux nombres par leur plus grand commun diviseur, les quotients obtenus sont premiers entre eux.

Réduction des fractions au même dénominateur. — On peut toujours donner aux fractions proposées, pour dénominateur commun, un commun multiple quelconque de leurs dénominateurs primitifs. Il suffit pour cela, en effet, de multiplier les deux termes de chacune des fractions proposées par le quotient du multiple adopté par le dénominateur primitif de cette fraction. Mais il y a avantage à ne donner aux fractions transformées que le plus petit dénominateur possible ; cela revient à faire choix, pour ce dénominateur, du plus petit multiple commun des dénominateurs des fractions proposées, réduites préalablement à leurs plus simples expressions, si elles ne sont pas données sous forme irréductible. La réduction de plusieurs fractions au même dénominateur permet de faire entre elles des comparaisons de grandeur ; d'autre part, elle permet l'addition et la soustraction.

On reconnaît aisément que : en ajoutant un même nombre aux deux termes d'une fraction celle-ci change de valeur en se rapprochant de l'unité ; si elle est inférieure à l'unité, elle augmente de valeur, et si elle est supérieure à l'unité, elle diminue de valeur.

Une fraction peut être considérée comme le *quotient complet* de son numérateur par son dénominateur : $\frac{3}{5}$ est le quotient complet de 3 par 5 car $\frac{3}{5} \times 5 = 3$.

Fractions décimales. — Une *fraction décimale* est une fraction ordinaire dont le dénominateur est une puissance de 10. Pour simplifier, on se dispense d'écrire le dénominateur. Le mode de représentation auquel on s'est arrêté consiste à séparer par une *virgule,* sur la droite du numérateur, un nombre de chiffres égal à l'exposant de la puissance de 10 qui constitue le dénominateur. Si le numérateur n'a pas assez de chiffres, on y supplée par des zéros ; ainsi : $\frac{3451}{100}$ s'écrit 34,51, et $\frac{43}{10.000}$ s'écrit 0,0043.

Les nombres décimaux que l'on constitue ainsi ont tous les caractères des nombres entiers, et les opérations sur ces nombres se font, pour ainsi dire, comme s'il s'agissait de nombres entiers.

Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. — La conversion d'une fraction ordinaire en fraction décimale a pour objet de trouver une fraction décimale égale à la fraction donnée, ou encore qui n'en diffère que d'une quantité aussi petite que l'on veut. Pour faire la conversion, on divisera le numérateur de la fraction proposée par son dénominateur : le quotient donnera la partie entière du nombre décimal cherché. On convertira le reste obtenu en dixièmes, en le multipliant par 10, et on le divisera par le même diviseur ; le quotient fera connaître le nombre de dixièmes contenus dans le nombre décimal cherché. Le nouveau reste qui exprimerait des dixièmes sera à son tour converti en centièmes et divisé par le même diviseur ; le nouveau quotient sera le nombre de centièmes du nombre cherché ; et ainsi de suite. La conversion n'est pas toujours possible sous forme finie.

On démontre que *la condition nécessaire et suffisante pour qu'une fraction irréductible puisse être mise sous forme de fraction décimale exacte est que son dénominateur ne contienne pas d'autre facteur premier que 2 et 5.*

Quand une fraction ne se met pas sous forme de fraction décimale exacte, il arrive forcément que dans la suite des divisions partielles on retombe sur un reste déjà obtenu ; à partir de là, les chiffres décimaux se reproduiront périodiquement au quotient et la fraction décimale est dite *périodique.*

Un quotient ne peut donc être qu'*exact* ou *périodique.* Dans ce dernier cas, on appelle *période* le nombre formé par l'ensemble des chiffres qui se reproduisent périodiquement. Lorsque la période commence immédiatement après la virgule, le quotient est *périodique simple ;* dans le cas contraire, il est *périodique mixte.* La période est, dans les deux cas, formée de l'ensemble des chiffres qui se reproduisent dans le même ordre.

Une fraction décimale périodique étant donnée, on peut se proposer de retrouver la fraction ordinaire correspondante. On démontre que : *Une fraction décimale périodique, simple ou mixte, est équivalente à la fraction ordinaire qui aurait pour numérateur la différence des nombres entiers qu'on obtient en transportant successivement la virgule à droite et à gauche de la première période, et pour dénominateur un nombre composé d'autant de 9 qu'il y a de chiffres périodiques, suivis d'autant de zéros qu'il y a de chiffres irréguliers, s'il y en a, entre la virgule et la première période.* Ainsi, les fractions ordinaires équivalentes aux deux fractions périodiques, l'une simple et l'autre mixte : 3,47474... et 51,317454545..., sont respectivement : $\frac{347 - 3}{99}$ et $\frac{5131745 - 51317}{99000}$.

Fractions continues. — On désigne ainsi des expressions de la forme :

$$a + \frac{1}{b} + \frac{1}{c} + \frac{1}{d} + \text{etc.},$$

dans lesquelles *a, b, c,* etc., désignent des nombres entiers. On nomme *quotients incomplets* les parties entières *a, b, c,* etc., et quotients complets ces parties entières respectivement complétées par les parties fractionnaires qui doivent y être ajoutées. — Les *réduites* successives d'une fraction continue sont les valeurs des développements arrêtés aux divers quotients incomplets.

On démontre : 1° que *toutes les réduites d'une fraction continue sont des fractions irréductibles ;* 2° qu'*elles sont alternativement plus petites et plus grandes que la fraction complète ;* 3° que *l'erreur diminue de plus en plus,* par conséquent les réduites sont *convergentes ;* 4° enfin, que *l'évaluation d'un rapport sous forme de fraction continue peut donner une approximation indéfinie.*

Deux réduites consécutives étant connues, on peut calculer la suivante, et, par suite, effectuer simplement le calcul des réduites consécutives.

On démontre que *chaque réduite approche plus de la fraction continue que toute autre fraction qui aurait un dénominateur moindre que celui de cette réduite.*

Les quotients incomplets d'une fraction continue peuvent se représenter périodiquement les mêmes : on a alors une *fraction continue périodique.* Une pareille fraction est une racine d'une équation du second degré.

Fractions algébriques. — Ces expressions représentent des quotients d'expressions algébriques quelconques. Le calcul en est soumis à des règles analogues à celles qui se rapportent aux fractions ordinaires.

Fractions rationnelles. — On nomme ainsi une fraction dont les deux termes sont des polynômes entiers. Les fractions rationnelles dépendant d'une seule variable forment le type le plus général des fractions algébriques *bien déterminées,* suivant l'expression de Liouville.

— L'intégration d'une différentielle

$$\frac{f(x)}{F(x)}\,dx,$$

dans laquelle $f(x)$ et $F(x)$ désignent deux polynômes entiers en x, est toujours possible en quantités finies, lorsque du moins on a pu résoudre l'équation $F(x)=0$, parce que, alors, la fraction $\frac{f(x)}{F(x)}$ peut être décomposée en fractions simples ayant pour numérateurs des constantes et pour dénominateurs les binômes correspondant aux racines de $F(x)=0$, ou les puissances de ces binômes, jusqu'à l'ordre de multiplicité des racines, lorsque l'équation $F(x)=0$ a des racines égales.

Le numérateur $f(x)$ pourra toujours être supposé de degré moindre en x que le dénominateur ; sans quoi, on pourrait remplacer la fraction proposée par la somme d'une expression entière et d'une fraction remplissant la condition énoncée.

Dans ces conditions, l'intégrale :

$$\int \frac{f(x)}{F(x)}\,dx$$

se décompose en intégrales simples de la forme

$$\int \frac{dx}{x-a} \quad \text{et} \quad \int \frac{dx}{(x-a)^n}$$

qui s'obtiennent sans difficulté.

FRACTIONNAIRE [*frak-si-o-nèr'*] adj. Arithm. Qui a la forme d'une fraction : *Expression* FRACTIONNAIRE. || *Nombre fractionnaire,* Se dit pour une fraction quelconque et quelquefois pour une fraction supérieure à l'unité, soit que le nombre entier soit exprimé comme tel, soit que le tout soit mis sous forme de fraction. Exemple : $3 + \frac{2}{5}$ ou $\frac{17}{5}$.

— Gramm. *Numératif fractionnaire,* Nom de nombre qui exprime des parties d'unité, comme *demi, tiers, quart, cinquième,* etc.

— ANTON. **Entier, total.**

FRACTIONNEMENT [*frak-si-o-ne-man*] n. m. Action de fractionner ; résultat de cette action : *Le* FRACTIONNEMENT *de la propriété.*

— Anat. Syn. de SEGMENTATION.

— Chim. *Méthode de fractionnement,* Méthode employée pour la séparation de certains liquides ou des gaz entrant dans un composé. V. DISTILLATION.

FRACTIONNER [*frak-si-o-né*] v. tr. (de *fraction*). Réduire en fractions, en parties : FRACTIONNER *un parti.*

— ***Se fractionner,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir fractionné.

— ***Fractionné, e,*** part. pass. du verbe *Fractionner.*

— Radiotélégr. *Bobine fractionnée,* Bobine d'accord dont le bobinage est constitué par une ou plusieurs bobines ou galettes élémentaires comportant des prises variables. || *Ondes entretenues fractionnées,* Emission d'ondes électromagnétiques partagée en séries de trains d'ondes qui se succèdent à des intervalles réguliers et qui sont découpées par un interrupteur automatique. (Par ce moyen l'on convertit des ondes entretenues en ondes amorties susceptibles d'être reçues après simple détection ; pratiquement, on obtient ce résultat en *modulant* l'onde entretenue pure à une fréquence musicale.)

Bobine fractionnée : B. Carcasse sur laquelle est enroulée la bobine à une couche avec prises variables *p.*

FRACTO-CUMULUS [*luss*] n. m. (du lat. *fractus,* rompu, et de *cumulus*). Météorol. Cumulus déchirés par le vent, qui s'observent pendant les mauvais temps.

FRACTURANT [*ran*], **E** adj. Qui peut fracturer, occasionner une fracture.

FRACTURE n. f. (lat. *fractura ;* de *fractus,* rompu). Rupture avec effort, Solution de continuité produite dans un corps : FRACTURE *d'une porte, d'une serrure. Les* FRACTURES *de la terre.* || Rupture d'un os ou d'un cartilage dur : *Les os longs sont les plus exposés aux* FRACTURES. (Boyer.)

— ENCYCL. Chir. Les *fractures* sont divisées, quant à la cause qui les produit, en fractures *directes,* résultant d'une violence extérieure au point même où s'est produite la fracture ; en fractures *indirectes,* ou par contre-coup d'une violence extérieure ; fractures *par contraction musculaire,* et enfin *fractures spontanées* se produisant dans certaines maladies (*tabes*) par le fait d'une violence minime ou même sans violence appréciable. La fracture est dite *simple* quand il n'y a qu'une solution de continuité ; *composée* ou *multiple,* quand il y en a plusieurs ; *comminutive,* quand elle présente plusieurs petits fragments ; elle est *compliquée,* quand elle s'accompagne d'autres désordres : plaie, épanchement sanguin, luxation, entorse, etc. ; enfin, *ouverte* ou *fermée,* suivant qu'il y a ou non plaie des parties molles. Les signes principaux de fractures sont les uns rationnels : la douleur très vive au point de fracture par pression exercée en ce point ou même sur les fragments à une certaine distance ; l'impuissance du membre, le gonflement des parties molles, l'épanchement sanguin, etc. ; et les autres physiques : la déformation ou la mobilité anormale du membre, la crépitation produite par le frottement des fragments les uns sur les autres, le chevauchement des fragments. L'examen *radioscopique* ou la *radiographie,* en faisant apparaître les os sous les chairs, ont rendu beaucoup plus facile et plus précis le diagnostic des fractures.

Le traitement des fractures comporte deux temps. Le premier est *la réduction,* c'est-à-dire la remise en place des fragments ; elle est parfois difficile, en raison de la contracture musculaire, dont on vient à bout par des tractions en sens opposés, ou l'extension continue à l'aide de poids. Le second temps est *la contention,* qui consiste à maintenir en place les fragments réduits, jusqu'à consolidation, laquelle se fait par formation de nouveau tissu osseux constituant le *cal.* La contention est obtenue par l'application d'appareils plâtrés ou silicatés, qu'on laisse en place le minimum de temps nécessaire. Depuis quelques

années, dans certains cas particulièrement difficiles, on assure la contention par des vis ou des plaques appliquées directement sur les fragments.

La première précaution en cas de fracture est l'immobilisation la plus absolue possible du membre blessé.

— Art vétér. Les *fractures* chez les grands animaux sont en général un arrêt de mort, car la valeur pécuniaire de la bête est souvent inférieure aux frais que nécessiterait un long traitement, et, d'autre part, il est à peu près impossible d'obtenir de l'animal l'immobilité que réclame ce traitement.

Les fractures des petits animaux (chiens et chats) sont généralement traitées, et guérissent facilement.

— Géol. *Fractures du sol.* Le mot est employé dans un sens très général. Il désigne aussi bien de simples fissures ou *diaclases* (« joint » des carriers) et des failles ou *paraclases* plus importantes, accompagnées de rejets.

Champ de fractures, Ensemble de failles, constituant un réseau compliqué tout à fait analogue au réseau obtenu expérimentalement par Daubrée en soumettant des plaques de verre à une forte torsion.

FRACTURER [*ré*] v. tr. (de *fracture*). Endommager par une fracture : FRACTURER *une porte, une serrure.*

— Chir. Faire une fracture : FRACTURER *un os, un membre.* V. OSTÉOCLASIE.

— ***Fracturé, e,*** part. pass. du verbe *Fracturer : Serrure* FRACTURÉE. *Os* FRACTURÉ.

— ***Se fracturer,*** v. pr. Au sens passif, Etre fracturé.

FRADES, commune d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne) ; 4.000 hab.

FRA DIAVOLO (*Frère Diable*), de son vrai nom Michele **Pezza,** né à Itri en 1771, mort à Naples en 1806. Chef de brigands calabrais, qui, à la solde du cardinal Ruffo, et improvisé, dès 1799, colonel des milices, recevant plus tard des subsides de la reine Marie-Caroline et d'agents anglais, fit mine de patriote en défendant la cause des Bourbons contre la République parthénopéenne et contre le roi Joseph Bonaparte. Trahi par un paysan, il fut pris à Baronissi, et, sur l'ordre du colonel Hugo, pendu à Naples.

Fra Diavolo *ou l'Hôtellerie de Terracine,* opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (Opéra-Comique, 1830). De l'histoire du brigand Fra Diavolo, Scribe a tiré le livret d'une comédie musicale qui a inspiré à Auber une partition élégante et spirituelle dont on peut citer l'ouverture, la ronde : *Voyez sur cette roche,* le quintette et le duo du premier acte ; au second, un terzetto charmant : *Allons, milord, allons dormir,* et toute la scène du coucher de Zerline ; au troisième, enfin, le chœur : *C'est aujourd'hui Pâques fleuries. Fra Diavolo* a été longtemps une des œuvres les plus populaires du répertoire.

FRAGA, ville d'Espagne (Aragon, prov. de Huesca), sur le Cinca, sous-affluent de l'Ebre par le Sègre ; 7.500 hab. Ancienne mosquée.

FRAGAGNANO, commune d'Italie (Pouilles, prov. de Lecce) ; 3.460 hab.

FRAGARIA n. m. Nom scientifique du genre *fraisier.*

FRAGARIANINE n. f. Glucoside extrait des rhizomes du fraisier.

FRAGARIÉ, E adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au fraisier. (On dit aussi FRAGARIACÉ, E.)

FRAGARINE n. f. Matière rouge amorphe, que l'on obtient dans le dédoublement de la fragarianine au contact de l'acide chlorhydrique à chaud.

FRAGATA n. f. Forte barque portugaise, servant au déchargement des navires.

FRAGEROLLE (*Georges*-Auguste), poète et compositeur français, né à Paris en 1855, mort à Bécon-les-Bruyères en 1920. Il écrivit d'abord des chansons, qu'il chantait au piano dans les cabarets artistiques de Montmartre. Il est surtout connu par les ouvrages qu'il composa, paroles et musique, pour les théâtres d'ombres chinoises du Chat-Noir, de la Bodinière, dont les tableaux et les dessins étaient faits par Henri Rivière, Louis Bombled, Vignola, etc. Signalons : *la Marche à l'étoile ; l'Enfant prodigue* (1894) ; *le Sphinx* (1896) ; *Clair de lune* (1897) ; *le Juif errant* (1898) ; *l'Aigle* (1905). Fragerolle a publié aussi divers recueils de mélodies, et écrit la musique de quelques opérettes.

FRAGIFÈRE adj. (du lat. *fragum, fragi,* fraise, et *ferre,* porter). Qui porte un fruit ressemblant à la fraise.

FRAGIFORME adj. (du lat. *fragum,* fraise, et de *forme*). Qui présente l'apparence d'une fraise.

FRAGILE adj. (lat. *fragilis ;* de *frangere,* briser). Qui se brise facilement : *Le verre est très* FRAGILE. || *Par anal.* Qu'on peut briser, endommager facilement :

Tant qu'à ce corps *fragile* un souffle nous attache.
CORNEILLE.

Je suis FRAGILE *comme verre.* (Régnier.)

— *Fig.* Peu stable, mal assuré : *Fortune* FRAGILE. *Les grandeurs de ce monde sont des biens* FRAGILES. || Faible, sujet à tomber en faute, à succomber : *Esprit* FRAGILE. *La chair est* FRAGILE. *La* FRAGILE *innocence.* (La Fontaine.) *Malheur à moi d'être né si sensuel et si* FRAGILE. (Massillon.)

— SYN. **Fragile, cassant, débile, faible, frêle.** V. DÉBILE.

— ANTON. **Solide, fort, durable.**

FRAGILEMENT [*man*] adv. Avec fragilité.

FRAGILITÉ n. f. (de *fragile*). Caractère de ce qui est fragile ; facilité à se casser : *La* FRAGILITÉ *du verre.*

— *Fig.* Instabilité, manque de durée : *La* FRAGILITÉ *des choses humaines.* || Facilité à tomber en faute :

Quelque effort qu'ici-bas l'homme fasse à bien vivre,
Il est souvent trahi par sa *fragilité.*
CORNEILLE.

— ENCYCL. La *fragilité* d'un métal est son aptitude à se briser sous le choc. C'est une propriété tout à fait indépendante de sa résistance, car celle-ci mesure son aptitude à se briser sous un effort. C'est une propriété qu'on a le plus haut intérêt à connaître quand il s'agit de pièces travaillant par choc ou soumises à de brusques variations de vitesse.

En effet, les aciers, par exemple, en même temps qu'ils deviennent plus durs deviennent beaucoup plus fragiles du fait de la *trempe.*

La fragilité ne peut être mise en évidence que par des essais de choc. Ces essais se font en général sur une éprouvette entaillée de dimensions déterminées ; ils ont pour but de déterminer le travail absorbé par le choc de rupture. On caractérise alors la fragilité par le quotient obtenu en divisant le travail, évalué en kilogrammètres, absorbé pour briser l'éprouvette, par la section en centimètres carrés à l'endroit de l'entaille. Ce quotient a reçu le nom de *résilience.* Plus un métal a une résilience forte, moins il est fragile.

L'essai est effectué à l'aide d'appareils divers : mouton-pendule Charpy, mouton rotatif Guillery, mouton vertical Frémont.

Il est extrêmement employé en métallurgie et en construction mécanique.

FRAGMENT [*fragh-man*] n. m. (lat. *fragmentum ;* de *frangere,* briser). Morceau d'une chose brisée, déchirée : FRAGMENTS *de porcelaine. Les* FRAGMENTS *d'une lettre.* || Reste d'un objet important par son prix, son travail ou sa rareté : FRAGMENTS *d'une statue, d'une inscription.* || Ce qui reste d'un ouvrage ancien : *Les* FRAGMENTS *des œuvres de Ménandre.* (On dit elliptiquem. *les fragments de,* suivi du nom de l'auteur : LES FRAGMENTS D'*Ennius.*) || Morceau détaché d'une œuvre quelconque : *Citer un* FRAGMENT *de « l'Odyssée », un* FRAGMENT *de Virgile, un* FRAGMENT *de Pascal.*

— Au plur. Morceaux, passages d'un ouvrage non terminé encore, ou qui ne le sera pas : FRAGMENTS *philosophiques, historiques, poétiques. Publier des* FRAGMENTS.

— *Fig.* Partie d'une chose, par opposition au tout : *Connaître la vérité par* FRAGMENTS *est encore quelque chose.*

— Bx-arts. Nom donné autrefois à chacun des actes des différents ballets représentés successivement le même jour : *Jouer des* FRAGMENTS. || Drame lyrique dont chaque acte représente une action séparée.

— Chir. Chacun des morceaux d'un os fracturé.

— Pharm. anc. *Les cinq fragments précieux,* Eclats qui se détachent du saphir, du grenat, de l'hyacinthe, de l'émeraude et de la cornaline, et qui passaient pour avoir des vertus cordiales.

Fragments d'un journal intime, ouvrage posthume de Henri-Frédéric Amiel (1883). Ce sont les impressions qu'Amiel notait au jour le jour en s'interrogeant lui-même. On y trouve partout la psychologie d'un type assez répandu à la fin du XIXe siècle. Amiel a « la terreur de l'action », et, quand il faut agir, ne voit partout que « causes d'erreurs et de repentir ». Son *moi* se replie constamment sur lui-même ; exalté par le songe et dévoré par l'excès d'analyses, audacieux dans la spéculation et pusillanime dans la pratique, il incarne un mal du siècle plus profond, plus raffiné que celui des romantiques.

FRAGMENTABLE [*fragh-man*] adj. Susceptible de se réduire en fragments.

FRAGMENTAIRE [*fragh-man-tèr'*] adj. Qui est par fragments : *Débris* FRAGMENTAIRES. *Pièce de Ménandre, qui n'existe qu'à l'état* FRAGMENTAIRE. || Par anal. : *Il n'est point de vraie philosophie partielle ou* FRAGMENTAIRE. (Lamennais.)

FRAGMENTAIREMENT [*fragh-man-tè-re-man*] adv. Par fragments. || Petit à petit, progressivement : *Nous vieillissons* FRAGMENTAIREMENT. (D. Stern.)

FRAGMENTATION [*fragh-man-ta-si-on*] n. f. Action de fragmenter.

— Artill. *Fragmentation des projectiles,* Morcellement des projectiles au moment de leur éclatement, en fragments réguliers suivant les lignes de rupture données par les reliefs du moule pendant le coulage.

— Biol. Division directe de la cellule. V. DIVISION.

FRAGMENTER [*fragh-man-té*] v. tr. Partager, réduire en fragments : FRAGMENTER *un Etat, une compagnie.*

— ***Fragmenté, e,*** part. pass. du verbe *Fragmenter : Une œuvre* FRAGMENTÉE.

— ***Se fragmenter,*** v. pr. Au sens passif, Etre réduit en fragments.

FRAGMENTEUX [*fragh-man-teû*], **EUSE** adj. Qui résulte d'une réunion de fragments.

FRAGMENTISTE [*fragh-man-tisst'*] n. m. *Fam.* Auteur qui n'a écrit que des fragments.

FRAGON n. m. Genre de plantes, de la famille des liliacées.

— ENCYCL. Les *fragons* (*ruscus*), assez voisins des asperges, sont des arbrisseaux toujours verts, à feuilles rudimentaires, dont les rameaux, aplatis en forme de feuilles, verts et coriaces (*cladodes*), portent à leur surface des fleurs, qui fournissent plus tard des baies globuleuses. L'espèce la plus connue est le fragon épineux ou petit houx (*ruscus aculeatus*), habitant les bois calcaires de France, et dont le rhizome noueux constituait une des cinq racines apéritives de l'ancienne pharmacopée.

Fragon : 1. Rameau fleuri ; 2. Fleur mâle ; 3. Fleur femelle ; 4. Rameau à fruits.

FRAGONARD (Jean-*Honoré*), peintre et graveur français, né à Grasse en 1732, mort à Paris en 1806. Chardin, Vanloo et François Boucher lui donnèrent successivement des leçons ; Boucher eut sur lui l'influence la plus décisive. Grand prix de Rome, Fragonard partit pour l'Italie. A son retour, il exécuta, pour son entrée à l'Académie, *Corésus et Callirhoé* (1765). Fragonard commença une série de scènes d'amour et de volupté, qui firent de lui l'un des peintres à la mode : *le Serment d'amour,* petite merveille d'arrangement, d'intention et d'allure ; *le Verrou, la Culbute,* et d'autres, d'une exécution libre et savoureuse.

Fragonard.

Par un contraste piquant, Fragonard a donné, comme pendants à ses *Instant désiré,* à ses *Chemise enlevée,* à ses *Heure du berger,* des scènes qu'on dirait empruntées à Greuze, et que le succès de ce dernier lui inspira certainement : *Jeune mère, Heureuse fécondité, la Famille du fermier.* Il a laissé, en outre, une série de dessins originaux ou de copies à la sépia, d'après les maîtres italiens, qui sont d'une verve incomparable.

Privé de son élégante clientèle par la Révolution, Fragonard se réfugia à Grasse chez un ami, Maubert. Il passa là plusieurs années, décorant l'hôtel de son ami d'attributs prudemment révolutionnaires au rez-de-chaussée, et évoquant au premier étage, en des compositions d'une éblouissante grâce, le charme d'une époque disparue. De retour à Paris, au début du XIXe siècle, ruiné, il vécut mesquinement, et mourut d'une congestion.

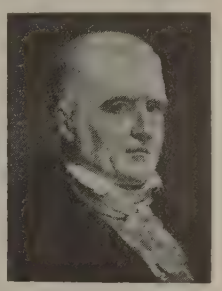
Fragonard. — Cl. Braun.

Fragonard est un des artistes du XVIIIe siècle en qui revit avec le plus d'esprit, de couleur et de licence ce que l'on appelle « l'ancien régime ». La galerie La Caze, au Louvre, les musées de Lille, Rouen, Besançon, Nantes, Tours, Avignon, etc., possèdent des tableaux de Fragonard. Une pièce capitale, *la Fête de Saint-Cloud,* appartient à la Banque de France.

FRAGONARD (Alexandre-Evariste), peintre et sculpteur français, fils du précédent, né à Grasse en 1780, mort à Paris en 1850. Elève de David, il composa un bas-relief pour le fronton de la Chambre des députés, représentant *la Loi s'appuyant sur la Force et sur la Justice.* Cet ouvrage en stuc a été remplacé par le bas-relief de Cortot. Fragonard avait remporté comme peintre des succès au Salon de 1820, avec *François Ier armé chevalier par Bayard ;* en 1823, avec *les Bourgeois de Calais ;* en 1827, avec *François Ier recevant les tableaux et les statues rapportés d'Italie par le Primatice.* Après 1830, il n'exposa que deux fois : en 1836, *la Bataille de Marignan,* et en 1842, *les Funérailles de Masaniello.* Le romantisme laissa Fragonard dans l'obscurité ; il ne s'occupa plus, par la suite, que de travaux pour la manufacture de Sèvres, où son fils, THÉOPHILE, était peintre. Th. Fragonard exposa pour la première fois en 1831.

FRAGRANCE n. f. (de *fragrant*). Odeur agréable, parfum : *La* FRAGRANCE *de l'angélique.* (Chateaubriand.) [Peu us.]

FRAGRANT [*ran*], **E** adj. (lat. *fragrans ;* de *fragrare,* exhaler une bonne odeur). Odorant, parfumé [Peu us.] : *Jours...*

Tout trempés de rosée et tout *fragrants* d'odeurs.
LAMARTINE.

— ANTON. **Fétide, malodorant, infect, puant, méphitique.**

FRAGUIER (abbé Claude-François), érudit français, né et mort à Paris (1666-1728). Rédacteur au *Journal des Savants,* il devint membre de l'Académie des inscriptions en 1705, et de l'Académie française en 1708. Outre des *Mémoires,* il a laissé un poème latin sur la philosophie de Platon : *Mopsus seu Schola platonica de hominis perfectione* (1721).

FRAI [*frè*] n. m. (substantif verbal de *frayer*). Acte de la génération chez les poissons, action de frayer ; époque à laquelle elle a lieu : *Il est défendu de pêcher dans les rivières pendant le* FRAI. || Œufs des poissons ou des batraciens : FRAI *de carpe.* FRAI *de grenouille.* || Tout petits poissons : *Ce n'est que du* FRAI, *il faut le remettre dans l'étang.*

FRAI [*frè*] n. m. (substantif verbal de *frayer*). Usure subie par les monnaies par suite de la circulation.

— ENCYCL. On a constaté qu'une pièce d'or de 20 francs perd en moyenne 1 milligramme de son poids par an. La pièce de 10 francs s'use deux fois plus vite, et celle de 5 francs quatre fois plus rapidement. On cherche à diminuer l'usure par le *listel* en saillie, qui protège les empreintes et subit le premier l'altération. Lorsque la diminution de poids n'est due qu'au *frai,* sans fraude, nul n'a le droit de refuser les pièces, que l'Etat se charge de refondre à temps.

FRAÎCHE [*frèch'*] n. f. (de *frais*). Mar. Faible vent de terre ou du large, qui souffle le matin ou le soir d'une façon à peu près périodique.

— Agric. Prairie qui est bien arrosée et qui donne souvent de l'herbe fraîche.

— Géol. *Terres fraîches,* Terres provenant de l'altération de sols argileux. (Elles sont généralement humides, et la végétation y est tardive.)

FRAÎCHEMENT [*frè-che-man*] adv. Au frais : *Etre logé* FRAÎCHEMENT. *Etre couché* FRAÎCHEMENT *sous les arbres.*

— *Fig.* Récemment : *Etre* FRAÎCHEMENT *débarqué.* || *Fam.* Avec une grande froideur : *Recevoir* FRAÎCHEMENT *quelqu'un, une proposition.*

FRAÎCHETTEMENT [*frè-chè-te-man*] adv. (diminutif de *fraîchement*). Avec une douce fraîcheur. (Vx.)

FRAÎCHEUR [*frè*] n. f. (de *frais*). Qualité de ce qui est légèrement froid, voire un peu trop froid : *La* FRAÎCHEUR *des soirées d'automne.* || Qualité de ce qui est légèrement et agréablement froid : *La* FRAÎCHEUR *de cette eau. Je vais prendre la* FRAÎCHEUR *de ces bois.* (Mme de Sévigné.) *C'est un grand plaisir que de voyager pendant la* FRAÎCHEUR *de la nuit.* (Voltaire.)

— Qualité de ce qui n'a point subi d'altération, de ce qui n'est pas gâté, fané, flétri, desséché : *La* FRAÎCHEUR *des fruits, du poisson, des œufs. La* FRAÎCHEUR *d'un bouquet. La* FRAÎCHEUR *d'une robe. La* FRAÎCHEUR *d'un pain. La* FRAÎCHEUR *d'une encre.* || Qualité de ce qui n'est point terni, de ce qui a l'éclat de la jeunesse, de la nouveauté : *La* FRAÎCHEUR *du teint, du visage. La* FRAÎCHEUR *des couleurs ;* et au fig. : *La* FRAÎCHEUR *du souvenir, de la mémoire, de l'imagination. La* FRAÎCHEUR *des pensées, des sentiments. La* FRAÎCHEUR *du style, du coloris.* || Qualité de ce qui garde un certain éclat, un certain air de jeunesse :

Ajoutez à cela un air de santé robuste et une certaine FRAÎCHEUR *qui faisait plaisir.* (Marivaux.)

— Qualité de ce qui est nouveau, tout récent : *La* FRAÎCHEUR *de l'écriture. Il me souvient des sages propos que vous me tîntes dans la* FRAÎCHEUR *de la blessure qui vous cuisait.* (Guez de Balzac.)

— Mar. Vent très faible, qui vient avant ou après le calme : *La brise est finie, il n'y a plus qu'une légère* FRAÎCHEUR.

— Syn. **Fraîcheur, frais.** Les deux mots marquent un froid léger et doux. Toutefois, ils ne s'emploient pas toujours indifféremment ; par exemple, on dit *prendre le frais*, et non pas *prendre la fraîcheur*. De même, *voyager à la fraîcheur* signifierait Voyager au moment où il fait frais, et *voyager au frais*, Voyager dans des conditions qui donnent de la fraîcheur.

FRAÎCHIR [*frê*] v. intr. Devenir frais, ou plus frais (en parlant du vent, de la température) : *Le vent* FRAÎCHIT ; et impersonnellem. : IL FRAÎCHIT.

— Mar. Augmenter en force (en parlant du vent) ; et impersonnellem. : IL FRAÎCHIT, Le vent augmente.

FRAIE [*frê*] ou **FRAIESON** [*fraî-zon*] n. f. (de *frai*). Temps du frai des poissons.

FRAIKIN (Charles-Auguste), sculpteur belge, né à Herenthals, près d'Anvers, en 1817, mort à Schaerbeek (Bruxelles) en 1893. Entre autres œuvres remarquables, on a de lui : *l'Amour captif, le Berceau de l'Amour, le Tombeau de la reine des Belges*, dont le modèle a été exposé à Paris en 1855, *Psyché pleurant l'Amour*.

FRAILES, bourg d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen), sur le Linarejos, affl. du Genil ; 4.000 hab. Eaux minérales.

FRAIN [*frin*] n. m. (de l'anc. verbe *fraindre*, briser). Mouvement, fracas des vagues qui se brisent. (Vx.)

FRAINTE [*frint'*] n. f. Techn. V. FREINTE.

FRAIPONT, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur la Vesdre, affl. de la Meuse ; 1.540 hab. Carrières de pierre à chaux, et fours à chaux ; fabrique de canons de fusils ; laminoir pour zinc.

FRAIPONT (Gustave), peintre et graveur français naturalisé, né à Bruxelles en 1849. Il a exposé, de 1877 à 1883, des lithographies à la plume, d'après Detaille, Dagnan-Bouveret, Roybet. Il a ensuite exposé des aquarelles adroites faites en Belgique, à Paris et en Bretagne, et quelques peintures : *Dimanche à Loquirec* (1900), et *Jour de dégel à Lisieux* (1901). Cet artiste a publié, sur les arts du dessin et de la gravure, de nombreux traités qu'il a illustrés lui-même d'une façon ingénieuse : *le Fusain* (1886) ; *la Plante* (1895) ; *l'Eau-forte* (1896) ; etc.

FRAIRIE [*frê-rî*] n. f. (anciennem. FRARIE ; du bas lat. *fratria*, réunion de frères, confrères, d'où : *réunion de plaisir*). Confrérie [Vx.] || Réunion de confrères à l'occasion d'une fête. || Partie de divertissements et de bonne chère : *Etre d'une* FRAIRIE, *en* FRAIRIE. *Le loup donc était de* FRAIRIE. (La Fontaine.) || Fête patronale d'un village ; fête populaire. (Dialectal.)

FRAIS [*frê*], **FRAÎCHE** adj. (anc. haut allem. *frisc ;* allem. mod. *frisch*). Qui est légèrement froid : *Vent, temps* FRAIS. *Ombre* FRAÎCHE ; et *par extens.* Froid : *Au printemps les matinées sont encore* FRAÎCHES.

— Qui a ou qui donne une sensation agréable de léger froid : *Bouche* FRAÎCHE. *Bois* FRAIS. *Eau* FRAÎCHE. *Les coutils sont* FRAIS.

— Qui n'a point subi d'altération, qui n'est point gâté, fané, flétri, desséché : *Poissons, œufs* FRAIS. *Fromage, beurre* FRAIS. *Pain* FRAIS. *Fleurs* FRAÎCHES. *Herbe* FRAÎCHE. *Ruban, Costume* FRAIS. *Encre* FRAÎCHE. || Qui n'est point terni, qui garde l'éclat de la jeunesse, de la nouveauté :

Il est des parfums *frais* comme des chairs d'enfant.
BAUDELAIRE.

Teint FRAIS. *Visage* FRAIS. *Beauté encore* FRAÎCHE. *Personne* FRAÎCHE *comme une rose. Couleur encore* FRAÎCHE ; et au fig. : *Une imagination* FRAÎCHE. *Peintre qui a un* FRAIS *coloris.* || Qui garde un certain éclat, un air de jeunesse : *Vieillard encore très* FRAIS. || Qui n'est pas fatigué, qui est reposé : *Chevaux* FRAIS. *Troupes* FRAÎCHES. || *Ironiquem.* Qui est dans un fâcheux état : *Si votre père apprend vos fredaines, vous êtes* FRAIS !

— Qui est nouveau, tout récent : *Ecriture* FRAÎCHE. *Traces* FRAÎCHES. *Blessure* FRAÎCHE ; et au fig. : *Nouvelles* FRAÎCHES. *Avoir la mémoire* FRAÎCHE *d'un fait.* — *Etre frais de quelque chose*, En avoir le souvenir net. || *Plaie encore fraîche, toute fraîche*, Affliction, Blessure morale toute récente ou qui demeure telle. || Qui est nouvellement reçu : *De l'argent* FRAIS. (Le Sage.)

— Manèg. *Bouche fraîche*, Bouche humide et écumeuse d'un cheval.

— *Substantiv.* et au masc. Léger froid agréable : *Prendre le* FRAIS. || Ce qui est frais : *Demander du* FRAIS. || Lieu, endroit frais : *Mettre du vin au* FRAIS. — Par plaisant. *Mettre quelqu'un au frais*, Le mettre en prison. (On dit aussi : LE METTRE À L'OMBRE.)

— Mar. Vent relativement fort, mais permettant de garder hauts les perroquets. || *Frais* ou *Bon frais*, Bonne brise. || *Grand frais*, Brise forte.

— *Substantiv.* et au fém. Moment du jour où il fait frais : *Sortir à la* FRAÎCHE. || Brise fraîche. || Boisson fraîche. || Prairie fraîche.

— *A la fraîche !* Cri par lequel, autrefois, les marchands de coco et de limonade invitaient les passants à se rafraîchir.

— Adverbialem. : *Il fait* FRAIS. || *Boire frais*, Boire un liquide frais. || Nouvellement, récemment.

— GRAMM. Placé devant un participe passé pour présenter l'action dont il s'agit comme nouvellement faite, *frais* est adverbe par le sens mais il reste variable par euphonie : *Roses toutes* FRAÎCHES *cueillies. Fleur* FRAÎCHE *éclose.*

Comme une nymphe, *fraîche* éclose,
Qui, souriante, sort de l'eau.
GÉRARD DE NERVAL.

— *De frais*, loc. adv. Depuis peu, fraîchement : *Peint* DE FRAIS. *Rasé* DE FRAIS.

— ANTON. **Blême, hâve, pâle.** — **Décoloré, défloré, défraîchi, éteint, fané, flétri, passé, terne, terni, terreux, rance, gâté.**

FRAIS [*frê*] n. m. pl. (proprem. *bris, dégâts ;* du bas lat. *fredum*, mot qui désignait primitivem. l'amende à laquelle était condamné celui qui avait troublé la paix publique, appelée plus tard *paix du roi ;* dérivé de l'anc. haut allem. *frida*, paix). Débours, dépense occasionnée par une cause quelconque : *Faire de grands* FRAIS. *Rentrer dans ses* FRAIS. *Les* FRAIS *d'un procès, d'un mariage, d'un enterrement. Le profit est ce qui reste à l'entrepreneur après avoir payé tous les* FRAIS. (Proudhon.)

— *Fig.* Charge, ce qu'il y a d'onéreux en quelque chose : *C'est le soldat et le contribuable qui payent les* FRAIS *de la guerre.* || Dépense de peine, d'efforts : *Se mettre en* FRAIS *de coquetterie, d'amabilités, de prévenances. Faire de grands* FRAIS *de politesse.*

— Admin. *Frais de perception*, Frais de personnel et de matériel nécessaires pour assurer la rentrée de l'impôt. || *Frais de bureau*, Menues dépenses faites dans les bureaux pour se procurer les registres, l'encre, le papier, les plumes, etc. || *Frais de séjour*, Somme représentative de la dépense occasionnée à un hôpital ou à un hospice par le séjour d'un hospitalisé et dont l'établissement est fondé, dans certains cas, à exiger le remboursement.

— Comm. Dépenses que fait un producteur pour livrer une marchandise au consommateur. || *Frais généraux*, Dépenses pour l'ensemble des opérations d'un commerce ou d'une industrie. || *Frais de premier établissement*, Dépenses faites pour la constitution, l'agencement des locaux, la publicité, etc., d'une industrie quelconque.

— Dr. Dépenses qu'occasionne un procès : *Etre condamné aux* FRAIS. || *Faux frais*, Dépenses qui n'entrent pas en taxe. — Dans le langage ordinaire, Petites dépenses imprévues dans le détail. || *Frais de justice*, Frais faits pour la cause commune des créanciers. || *Frais et loyaux coûts*, Frais faits pour la passation d'un acte et pour tout ce qui doit en résulter. || *Frais et salaires*, Vacations et déboursés dus aux officiers ministériels qui ont occupé pour une partie. || *Frais de dernière maladie*, Nom donné aux sommes dues aux médecins et pharmaciens, à l'occasion de la maladie dont le débiteur est mort. (Ces frais sont privilégiés, et ce privilège général sur les meubles, subsidiairement sur les immeubles, s'exerce après ceux des frais de justice et des frais funéraires. Les frais de dernière maladie sont une dette de communauté.)

— Jeux. Dépense faite par des joueurs au profit du propriétaire du jeu.

— Milit. *Frais de déplacement*, Indemnité allouée aux officiers ou militaires de carrière et dans certains cas à leur famille pour les indemniser en partie des dépenses causées par leur déplacement. || *Frais de pilotage.* Syn. de TAXE DE PILOTAGE. || *Frais de logement*, Prélèvement fait par l'Etat sur la solde d'un officier ou sous-officier logé dans un bâtiment militaire. || Mar. *Frais de vacation*, Solde spéciale payée aux officiers débarqués de leur navire et envoyés en mission spéciale à terre.

— LOC. DIV. *Frais de représentation*, Sommes supplémentaires allouées à certains fonctionnaires pour réceptions, etc. || *A grands frais*, Avec de grandes dépenses ; et *au fig.* Avec beaucoup de peine. || *A peu de frais*, Sans beaucoup de dépense ; et *au fig.* Sans grand'peine : *Acquérir de la réputation à* PEU DE FRAIS. || *A frais communs*, En participant également à une dépense ; et *au fig.* En unissant les efforts : *Il y a des femmes qu'il faudrait assommer à* FRAIS COMMUNS. (Mme de Sévigné.) || *Sur nouveaux frais* ou *Sur de nouveaux frais*, En faisant de nouveaux efforts :

Sur nouveaux frais attrapons nos époux.
LA FONTAINE.

|| *Faire des frais*, Causer quelque dégât dont la réparation coûtera de l'argent. || *Faire des frais à quelqu'un*, Lui envoyer du papier timbré. || *Faire ses frais*, Retirer d'une entreprise juste autant qu'elle avait coûté, sans bénéfice ni perte. || *Faire les frais de quelque chose*, En fournir la dépense, en porter les charges ; et au fig. : *La malignité* FAIT *le plus souvent* LES FRAIS *des conversations féminines.* (Mme de Montmarsan.) || *Etre de grands frais*, Occasionner beaucoup de dépenses. || *En être pour ses frais*, Ne tirer aucun profit de ses avances, de ses débours ; et *au fig.* S'être donné de la peine pour rien. || *Se mettre en frais*, Faire, à l'occasion, plus de dépense que de coutume ; et *au fig.* v. plus haut.

— ENCYCL. Comm. Le compte des *frais de premier établissement* comprend des dépenses dont l'utilité se répartit sur toute la durée de l'exploitation, et qu'on ne saurait imputer en totalité à l'exercice qui les subit. Ces dépenses seront donc *amorties* progressivement dans les exercices successifs.

Néanmoins, il faut remarquer que les frais de premier établissement constituent un actif fictif, qu'il est bon de faire disparaître le plus rapidement possible du bilan.

Les *frais généraux* comprennent les dépenses d'une entreprise, qui ne concernent pas la fabrication proprement dite des produits. On distingue les frais généraux d'*atelier*, les frais généraux d'*usine*, les frais généraux du *siège social*. Les amortissements doivent être considérés à part.

Dans une entreprise, on doit s'attacher à séparer très nettement les frais qui n'ont pas d'influence directe sur l'activité commerciale déployée, et ceux qui s'élèvent ou s'abaissent en raison de cette activité. Les premiers sont dits *frais généraux fixes*, et les seconds *frais généraux variables* ou professionnels.

Les frais généraux fixes comprennent : 1° intérêt du capital ; 2° loyer, impôt, assurances ; 3° amortissement du matériel, de l'outillage, etc. ; 4° appointements du personnel, etc. Les frais généraux variables comprennent : 1° entretien des immeubles, du matériel, mobilier, etc. ; 2° éclairage, chauffage, nettoyage ; 3° escomptes, agios, commissions ; 4° gratifications et pourboires divers, etc.

— Econ. polit. *Frais de production.* On appelle ainsi l'ensemble des frais et dépenses nécessaires pour la fabrication d'un produit. C'est ce que l'industrie désigne sous le nom de *prix de revient.* Ils comprennent trois éléments principaux : 1° prix de la matière première ; 2° salaire des ouvriers, entrepreneurs, ingénieurs, etc., qui ont participé à la fabrication ; 3° frais généraux et amortissements. Le chef d'entreprise a besoin de connaître le prix de revient de chaque objet fabriqué, pour établir son prix de vente ; c'est le prix de revient *unitaire.* Lorsqu'il y a des sous-produits, ils viennent en déduction.

— Dr. *Frais de justice.* — *Justice civile.* Les frais de justice comprennent les droits perçus par le Trésor (timbre, enregistrement des actes de procédure, à l'exception des actes dits « d'avoués », qui s'échangent entre les avoués, et les émoluments des officiers ministériels. Les droits d'enregistrement perçus sur les jugements sont proportionnels à l'intérêt pécuniaire en jeu, ou fixes lorsque cet intérêt ne peut être déterminé (séparation de corps, divorce, adoption, etc.). Les émoluments des officiers ministériels sont établis d'après des tarifs déterminés par des décrets ou des lois. Les honoraires de l'avocat sont à la charge de son client et ne font pas partie des frais de justice. Les frais de justice sont soumis à la taxe du juge qui a été saisi de la contestation.

— *Justice criminelle.* Les frais de justice criminelle sont réglés par le décret du 5 octobre 1920, modifié par celui du 22 décembre 1927. Ils sont, quand il n'y a pas de partie civile en cause, avancés par l'administration de l'enregistrement ; au cas contraire, ils sont consignés par la partie civile, à moins qu'elle n'ait obtenu le bénéfice de l'assistance judiciaire. Quand la poursuite aboutit à condamnation du prévenu ou accusé, la somme consignée par la partie civile lui est restituée et le remboursement des frais mis à la charge du condamné et, s'il y a lieu, des personnes civilement responsables.

FRAISAGE [*frê-zaj'*] n. m. Action de fraiser.

— ENCYCL. Longtemps l'on se contenta pour le dressage des surfaces et l'usinage des métaux des outils à main primitifs : limes, burins ou grattoirs, ou des machines qui en dérivaient directement : raboteuses et étaux-limeurs. Le premier outil à dents employé fut un cylindre qui portait à sa périphérie une multitude de petites dents analogues à celles des râpes à bois. Cet outil, qui par analogie d'aspect fut appelé *fraise*, est l'ancêtre des fraises modernes.

Avec le temps et la nécessité d'usiner de plus en plus rapidement et avec une précision sans cesse croissante des métaux de plus en plus durs, la technique du *fraisage* évolua rapidement. Cette méthode de travail est devenue aujourd'hui avec le tour et la rectification l'un des procédés fondamentaux de la fabrication mécanique.

En principe, le fraisage s'effectue par déplacement, sous une fraise tournant à vitesse convenable, de la pièce à usiner. Si le déplacement est une translation et si la fraise est cylindrique la surface fraisée sera plane ; si la fraise a une génératrice de forme déterminée, la surface engendrée possédera le profil complémentaire ; si enfin l'on imprime à la pièce ou à la fraise un mouvement de trajectoire connue, on fraisera une surface qui, dans le sens du déplacement, aura la même forme que cette trajectoire.

On peut exécuter au fraisage de multiples travaux, depuis le simple dressage d'une surface plane jusqu'au taillage, par déplacement combiné de la fraise et du pignon, des engrenages coniques spiraux.

Le fraisage permet en outre, par l'emploi de trains de fraises, d'exécuter simultanément sur une même pièce plusieurs travaux élémentaires, ce qui permet une diminution des temps d'usinage et une augmentation de la précision et de l'interchangeabilité des pièces exécutées.

L'emploi de fraises de formes pour le taillage des pignons et roues dentées (cylindriques ou coniques) a permis de tailler ces organes avec une précision remarquable, et le taillage d'engrenages est devenu une branche importante du fraisage.

L'industrie automobile et toutes les industries mécaniques travaillant en grande série ont généralisé l'emploi du fraisage.

FRAISANS, comm. du Jura, arrond. et à 23 kil. de Dôle, sur le Doubs ; 1.160 hab. Mines de fer. Fonderies, forges.

FRAISE [*frèz'*] n. f. (croisement du lat. *fragum* avec la finale de *framboise*). Fruit du fraisier : *La* FRAISE *est, en réalité, un réceptacle floral, chargé d'akènes.* || *Fraise en grappe*, Nom vulgaire de l'*arbouse.*

— Accident naturel de la peau qui offre des grains plus ou moins colorés imitant une fraise : *Avoir une* FRAISE *sur la joue.* V. NÆVUS.

— Pathol. Variété de végétations syphilitiques, dont la forme offre quelque ressemblance avec les fruits connus sous ce nom.

— ENCYCL. Bot. V. FRAISIER.

— Econ. dom. La *fraise* est un aliment rafraîchissant, diurétique, antigoutteux, ; mais elle produit parfois l'urticaire. La fraise s'accommode crue au sucre, au vin, au champagne glacé, au kirsch, à la crème, au miel, ou même au vinaigre (quelques gouttes). Fruit d'office, la fraise se prépare en confiture, marmelade, tarte, sirop (pour les tartes hors saison) ; on en fait des liqueurs.

Confiture de fraises. — Pour 1 kg. de fraises épluchées, il faut 800 gr. de sucre. Mettre ce dernier dans la bassine avec un grand verre d'eau. Cuire le sirop au soufflé, y jeter les fraises ; quand elles commencent à s'affaisser et à changer de teinte les retirer à l'écumoire et les mettre dans les pots qu'on ne remplit qu'aux deux tiers. Faire cuire à nouveau le jus sucré jusqu'au perlé. Avec ce sirop, terminer le remplissage des pots.

FRAISE [*frèz'*] n. f. (bas lat. *frassa*). Art culin. Nom vulgaire de la membrane qui enveloppe les intestins du veau et de l'agneau (mésentère).

— Constr. Nom donné aux pieux battus autour d'une pile de pont pour la protéger.

— Cost. Collerette en lingerie, garnie ou non de dentelle, plus ou moins volumineuse, à un ou plusieurs rangs,

Fraise (XVIe s.).

Fraise (XVIIe s.).

et presque toujours tuyautée. (La fraise fut très en vogue au XVIe siècle.)

— Chair rouge et plissée qui pend sous le bec du dindon : *La* FRAISE *du dindon s'enfle et rougit, dans certains moments d'amour ou de colère.* (Buffon.)

— Fortif. Sorte de palissade formant un plan presque horizontal, au sommet d'une escarpe ou d'une contrescarpe.

— Mar. Bout de ralingue, qui dépasse la partie de la voile qu'elle élonge.

— Vénér. Partie de la tête du cerf, du daim, du chevreuil, située immédiatement au-dessus de la meule.

— Encycl. Archéol. La grande collerette, d'origine italienne, nommée *fraise*, haute et large, en forme de roue, à mille replis et à plusieurs étages, fut portée depuis Henri II jusqu'au XVIIe siècle. Quand elle avait ses plis disposés sans symétrie, elle était dite *à la confusion*. Les fraises mises à la mode par Henri III et sa cour étaient si larges, qu'on en fit des caricatures. En Angleterre, la reine Elisabeth faisait couper les fraises larges de plus d'un pied de rayon. La mode en demeura en Allemagne comme en Flandre, jusque sous le règne de Louis XIV.

— Art culin. Choisir la *fraise* blanche et grasse, la laver à plusieurs eaux et la faire blanchir un quart d'heure à l'eau bouillante ; puis couper par morceaux et faire cuire pendant deux heures avec les assaisonnements ordinaires et un demi-verre de vinaigre. Servir avec une sauce vinaigrette. On peut encore préparer la fraise de veau : en blanquette ; en fricassée, avec le jus d'un citron ; en friture, avec couronne de persil frit.

— Fortif. La *fraise* établie sur une contrescarpe ou une escarpe a pour but d'empêcher les assaillants de descendre dans le fossé ou d'escalader les murs. On établit une fraise en enfonçant, de 1 m. à 1m,50, dans le talus, des pieux de 3 à 4 m. de long, dont l'extrémité antérieure est taillée en pointe. Ces pieux sont à peu près jointifs, et on les réunit par des liteaux, de façon à les rendre solidaires. Employées autrefois comme défenses accessoires dans la fortification passagère, les fraises sont aujourd'hui surtout employées pour interdire aux maraudeurs le franchissement des murs des propriétés privées.

FRAISE [*frêz'*] n. f. Outil rotatif à dents utilisé pour le travail des métaux ou du bois.

— Encycl. Métall. Une *fraise* est essentiellement constituée par un solide de révolution portant une denture capable, lorsque ce solide tourne autour de son axe, de détacher des copeaux sur la surface contre laquelle elle est appliquée.

Une fraise est donc un outil à dents et elle possède sur l'outil simple dont elle effectue le travail tous les avantages des outils à dents : débit considérable, grande vitesse de coupe, grande avance, échauffement réduit. Elle a de plus la propriété remarquable de pouvoir engendrer des surfaces très variées et de formes complexes.

Les usages de cet outil sont aujourd'hui si nombreux qu'il a fallu prévoir de nombreux types adaptés à chaque emploi. Tous ces outils se font le plus souvent en acier à coupe rapide, sauf pour les fraises de grandes dimensions où l'on remplace les dents par des lames rapportées sur un corps d'acier demi-dur.

La forme des dents est déterminée par le genre de travail et la nature du métal que l'on veut usiner ; en principe elle est la même que celle de l'outil simple qui

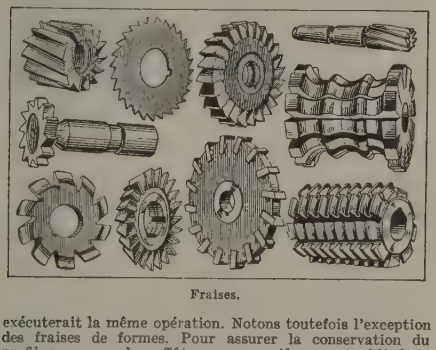

Fraises.

exécuterait la même opération. Notons toutefois l'exception des fraises de formes. Pour assurer la conservation du profil au cours des affûtages successifs on est obligé de sacrifier l'angle de dégagement (v. COUPE) aux dépens de l'enroulement du copeau et du degré de fini de la pièce usinée (FRAISES À DENTURE DÉTALONNÉE).

Le mode de fixation et d'entraînement de la fraise par la fraiseuse varie suivant l'usage de la fraise. On peut les fixer par alésage et clavetage sur une broche cylindrique (fraises-rouleaux, fraises-modules, etc.) ou par un arbre à queue conique s'emmanchant dans le nez de la machine (fraise en bout). Les petites fraises portent même une queue permettant leur fixation.

— Menuis. Des *fraises* sont également utilisées dans le travail du bois pour l'exécution des moulures, la préparation des rainures et des languettes, ainsi que pour la menuiserie du bâtiment et la sculpture sur bois. Ces outils qui ont souvent la forme de coquille à plusieurs dents sont montés sur l'arbre des toupies ou bien fixés sur le porte-outil des défonceuses. Les fraises utilisées pour la sculpture sur bois diffèrent des précédentes : elles ont suivant les besoins des formes coniques en bout, sphériques, cylindriques ou en cuvette. On appelle aussi fraises des sortes de mèches à tête conique employées en menuiserie pour faire les fraisures.

FRAISELETTE [*frê*] ou **FRAIZELETTE** n. f. (diminutif de *fraise*). Petite fraise. (Vx.)

FRAISEMENT [*frê-ze-man*] n. m. Techn. Syn. de FRAISAGE.

FRAISER [*frê-zé*] v. tr. Plisser en forme de fraise : FRAISER *des manchettes*. FRAISER *du papier*.

— Art milit. anc. *Fraiser un bataillon*, Le border de piquiers ou d'hommes armés de baïonnettes.

— Fortif. anc. Garnir d'une fraise : FRAISER *un ouvrage*.

— Techn. Evaser l'orifice d'un trou dans lequel une vis ou tout autre objet doit être inséré. || Dresser en dessous la tête d'une vis afin qu'elle porte parfaitement sur son pourtour. || Travailler, entailler le bois ou les métaux avec les outils appelés *fraises*.

FRAISER [*frê-zé*] v. tr. (origine inconnue). Art culin. Syn. de FRASER.

— Techn. Mouiller faiblement de la chaux éteinte en poudre, de manière à en former de petites boules qu'on emploie dans la savonnerie.

FRAISERAIE [*frê-ze-rê*] n. f. Lieu planté de fraisiers.

FRAISERAT [*frê-ze-ra*] n. m. Nom vulgaire du *fraisier stérile*.

FRAISETTE n. f. Fraise de petites dimensions.

— Cost. anc. Petite fraise. Sorte de manchette à plis pour deuil (au lieu des dentelles).

FRAISEUR n. m. Ouvrier travaillant sur une fraiseuse. || *Fraiseur de fabrication*, Manœuvre spécialisé dans le travail sur les fraiseuses de fabrication. || *Fraiseur-outilleur*, Ouvrier professionnel capable d'exécuter sur une fraiseuse de sa propre autorité tous les travaux que permet d'effectuer cette machine.

FRAISEUSE n. f. Machine-outil employée au fraisage.

— Encycl. La *fraiseuse* est, en principe, composée :

D'un bâti robuste, portant les organes de réception, de transformation et de transmission de mouvement ;

D'une table mobile dans les trois dimensions et capable d'être commandée automatiquement à des vitesses variables par la transmission ;

D'une tête porte-fraise recevant le mouvement de rotation et le transmettant à la fraise. Tête robuste et souvent renforcée par une console de forte section.

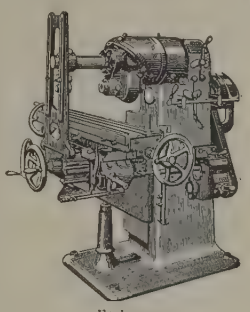

Fraiseuse.

On peut distinguer : les fraiseuses horizontales, les fraiseuses verticales, les fraiseuses à tête inclinable, permettant de travailler sous tous les angles. Montées avec précision, ces machines permettent d'exécuter les travaux les plus forts avec la plus grande exactitude. Leurs verniers gradués en centièmes de millimètres permettent d'obtenir cette rigueur quant ils sont manœuvrés par des fraiseurs qualifiés.

Les fraiseuses universelles se prêtent aux travaux les plus divers. L'adjonction d'un appareil diviseur (v. DIVISEUR) leur permet le taillage des engrenages ; la fixation sur leur table de montages étudiés pour la fabrication en série les transforme en machines de fabrication.

Depuis l'Exposition de 1867, où la première fraiseuse fut exposée en Europe par le constructeur américain Brown, la diffusion de ces machines n'a cessé de croître, et elles sont aujourd'hui, avec les tours automatiques et les rectifieuses, les principales machines de l'atelier moderne.

FRAISIER [*frê-zi-é*] n. m. (de *fraise*). Genre de plantes, de la famille des rosacées, tribu des fragariées.

— Encycl. Les *fraisiers* (*fragaria*) sont des herbes vivaces le plus souvent stolonifères, à rhizome épais, à feuilles trifoliolées, à fleurs blanches, habitant les régions tempérées. Le fruit est formé d'un grand nombre de petits akènes, répartis à la surface d'un réceptacle charnu (*fraise*).

Fraisier : *a*, fraise.

Les fruits du fraisier sauvage ou fraisier des bois (*fragaria vesca*), petits, mais très parfumés, mûrissent en juin-juillet. Le fraisier n'est cultivé que depuis la fin du XVIe siècle. On compte aujourd'hui plus de six cents variétés, que l'on peut répartir en trois groupes : 1° les fraisiers des *quatre-saisons* (Janus, Belle de Meaux, Gaillon ou sans filets), dérivés du fraisier des Alpes (*fragaria Alpina*) ; 2° les fraisiers *hybrides à gros fruits* (Héricart de Thury, docteur Morère, Jucunda, etc.) ; 3° les fraisiers *remontants à gros fruits* (Jeanne d'Arc, Saint-Antoine, Merveille de France, etc.), dont l'ancêtre est la Saint-Joseph obtenue en 1891. Les fraisiers à gros fruits proviennent des croisements entre le fraisier du Chili (*fragaria Chiloensis*), le fraisier de Virginie (*fragaria Virginiana*), le fraisier ananas (*fragaria grandiflora*). Les fraisiers se multiplient par semis et surtout par coulants ; une bonne plantation peut durer trois ans. Par le forçage, on peut les faire fructifier en toute saison.

Les ennemis les plus redoutables des fraisiers sont la larve du hanneton (ver blanc), les limaces, les fourmis, etc.

— Pharm. Le rhizome de *fraisier* est usité en décoction (20 gr. pour 1.000) comme diurétique et astringent dans quelques hémorragies passives. Après son emploi, les urines se colorent en rose, les selles rougissent. Il contient un glucoside, la *fragarianine*, et du tanin.

FRAISIER [*frê-zi-é*] n. m. Techn. Syn. de FRASIL ou de FRAISIL, dans la terminologie des forgerons et des charbonniers.

FRAISIÈRE [*frê*] n. f. Terrain planté de fraisiers. (Vx.)

FRAISIÉRISTE [*frê-zi-é-risst'*] n. m. Horticulteur spécialisé dans la culture du fraisier.

FRAISIL [*frê-si*] n. m. (pour FAISIL ; du lat. *fax, facis*, torche). Produit de combustion incomplète que l'on retrouve dans une forge ou que l'on recueille dans les boîtes à fumée. || Poussière et menus débris de charbon de bois qui restent sur le sol à l'endroit où l'on avait établi une meule.

FRAISINE [*frê*] n. f. (du lat. *fraxinus*, frêne). Ancienne lance de combat, qui avait une hampe en frêne.

FRAISOIR [*frê*] n. m. (de *fraiser*). Vilebrequin dont se servent les ouvriers qui travaillent le bois, et particulièrement ceux qui font de la marqueterie.

FRAISSE [*frêss'*] n. f. Nom vulgaire du *frêne*.

FRAISSE, comm. de la Loire, arrond. et à 11 kil. de Saint-Etienne, près de l'Ondaine, affl. de la Loire ; 3.450 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille.

FRAISSINE [*frê-sin'*] n. f. (de *fraisse*). Terrain planté de frênes.

FRAISURE [*frê*] n. f. Cavité de forme tronconique faite avec une fraise à l'entrée d'un trou dans une pièce mécanique, pour permettre d'y loger la tête d'une vis.

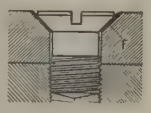

Fraisure.

FRAIZE, ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 15 kil. de Saint-Dié, sur la Meurthe ; 3.780 hab. Ch. de fer Est. Filatures et tissages de coton. Centre de belles excursions dans les hautes Vosges. — Le canton a 10 comm., et 15.570 habitants.

FRAKE n. m. Nom commercial du bois de divers terminalies du Cameroun et du Gabon employés en ébénisterie.

FRAKNÓI (Vilmos), prélat et historien hongrois, né à Urményi en 1848, mort à Budapest en 1924. Ordonné prêtre en 1865, il devint chanoine de Grosswardein et protonotaire apostolique (1893). Ses travaux lui valurent d'être élu à l'académie de Hongrie (1873), puis à celles de Cracovie et de Belgrade. Il a laissé notamment : *le Cardinal Pierre Pazmany et son temps* (1868-1872) ; *les Ecoles au XVIe siècle* (1873) ; *Vie de l'archevêque J. Viteze* (1879) ; *la Hongrie avant la bataille de Mohacz* (1884) ; *le Roi Mathias Corvin* (1890) ; *le Temps des Huniades et des Jagellons* (1896) ; *les Relations religieuses et politiques de la Hongrie avec le Saint-Siège* (1902-1903). Il a fondé en 1884 un grand recueil de sources historiques : *Monumenta Vaticana historiam Hungariæ illustrantia*. Il avait fondé l'Institut historique hongrois de Rome.

Fram (le), bâtiment norvégien à bord duquel Nansen et Sverdrup exécutèrent leur voyage arctique de 1893-1896 au nord de l'ancien continent, puis le capitaine Sverdrup, de 1898 à 1902, une importante exploration au nord de l'Amérique septentrionale.

FRAMBŒSIA [*fran-bé-zi-a*] n. f. (de *framboise*). Pathol. Maladie contagieuse des pays chauds, caractérisée par une éruption sur la peau de pustules végétantes rappelant l'aspect de framboises.

— Encycl. La *frambœsia tropica* (pian, yaws) existe en Indochine, dans l'Inde, l'Amérique centrale et méridionale. V. PIAN. La *frambœsia brasiliana* (bouba) s'observe au Brésil.

FRAMBOISE [*fran*] n. f. (de l'anc. allem. *brambese*, mûre sauvage, framboise). Bot. Fruit du framboisier.

— Anat. Se dit de certaines parties ou de certains tissus mamelonnés comme des framboises.

— Encycl. Bot. V. FRAMBOISIER.

FRAMBOISEMENT [*fran, man*] n. m. Anat. Etat de certains tissus disposés en framboises, c'est-à-dire en saillies mamelonnées : *Le* FRAMBOISEMENT *de l'œuf et sa transformation en une masse de cellules germinatives*. (A. de Quatrefages.)

FRAMBOISER [*fran, zé*] v. tr. Aromatiser avec du jus de framboises : FRAMBOISER *des groseilles, du vin*.

— ***Framboisé, e***, part. pass. du verbe *Framboiser : Fruit* FRAMBOISÉ.

FRAMBOISERAIE [*fran-boi-ze-rê*] n. f. Lieu planté de framboisiers.

FRAMBOISIER [*zi-é*] n. m. (de *framboise*). Sous-arbrisseau de la famille des rosacées.

— Encycl. Le *framboisier* est une espèce du genre ronce (*rubus*) : c'est la ronce du mont Ida (*rubus Idæus*). Sa souche souterraine et vivace produit des tiges aériennes bisannuelles, couvertes de petits aiguillons portant des feuilles alternes. Les fleurs, blanches, réunies en grappes, fournissent des fruits (rouges ou blancs) dont chacun est un groupe de petites drupes rapprochées. Le framboisier se rencontre dans toute l'Europe, principalement dans les localités pierreuses et humides. On le cultive en le multipliant ordinairement par rejetons. Il y a des variétés à fruits rouges, d'autres à fruits blancs, remontantes ou non ; on cultive aussi un hybride de la ronce et du framboisier, le *loganberry*. La framboise, très parfumée, est un fruit de dessert, qu'on mange avec ou sans sucre ; on en fait des tartes, des compotes, des confitures, des gelées, des sirops, des liqueurs. Les feuilles du framboisier sont astringentes.

Framboisier.

FRAMBOISIÈRE [*fran*] n. f. Terrain planté de framboisiers. (Syn. peu us. de FRAMBOISERAIE.)

FRAME [*frém'*] n. m. Terme anglais signifiant *charpente* et employé particulièrement pour désigner les poutres en treillis métallique.

FRAMÉE n. f. (lat. *framea*). Arme d'hast franque, dont la hampe et le fer ne dépassent point la hauteur d'un homme.

— Encycl. La *framée* était, en somme, une javeline dont le fer en feuille de laurier, aigu et tranchant, se continuait par une douille où s'emmanchait la hampe faite de frêne ou de quelque autre bois dur. Il n'y a pas de différence essentielle entre la framée franque, la javeline du peltaste grec et la sagaie actuelle des Somalis et des Danâkil ou des Congolais.

Framée mérovingienne.

FRAMERIES [*rî*], commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons) ; 13.600 hab. Houillères, carrière de craie et fours à chaux. Corderies, brasseries, briqueteries, minoteries, fabriques de chicorée.

FRAMERY (Nicolas-Etienne), littérateur, compositeur et musicographe français, né à Rouen en 1745, mort à Paris en 1810. Surintendant de musique du comte d'Artois, il fut chargé de la rédaction du *Journal de Musique*, fondé en 1764 par Mathon de La Cour. On lui doit des travaux sur le théâtre, et les livrets de plusieurs opéras-comiques, ainsi que des adaptations d'œuvres italiennes de Sacchini ou de Paesiello, et un opéra, *la Sorcière par hasard*, représenté en 1783. Ses

principaux écrits relatifs à la musique sont : *le Musicien pratique* (1786) ; *Calendrier musical universel*, pour 1788 et 1789 ; *De l'organisation des spectacles de Paris* (1791) ; *Mémoire sur le Conservatoire de musique* (1795) ; *Analyse des rapports qui existent entre la musique et la déclamation* (1802) ; *Notice sur Joseph Haydn* (1810). Il a rédigé aussi, avec Ginguené et l'abbé Feytou, le premier volume du *Dictionnaire de Musique* de l'*Encyclopédie méthodique*. Il a donné des traductions littérales de la *Jérusalem délivrée* et du *Roland furieux*.

FRAMINGHAM, bourg des Etats-Unis (Massachusetts) ; 17.000 hab. Manufactures de coton.

FRAMIRÉ n. m. Nom commercial du bois du *terminalia ivorensis*, de la famille des combrétacées. (Assez commun à la Côte d'Ivoire, le framiré est un bois tendre, jaune clair, à grain fin, convenant pour tous travaux de menuiserie et d'ébénisterie.)

FRAMLINGHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Suffolk), sur l'Alde, affl. de l'Ore ; 2.425 hab. Ruines d'un château ancienne résidence des ducs de Norfolk.

FRAMMWELLGATE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham) ; 2.550 hab. Faubourg de Durham, séparé de la ville par le Wear.

FRANC [*fran*], **FRANCHE** adj. (de *Franc*, nom de peuple). Libre, exempt de charge : *Marchandise* FRANCHE *de tout droit. Le clergé était* FRANC *d'impôts ; et au fig. :* FRANC *de crainte et d'envie.* (Régnier.) *Volonté* FRANCHE *et déterminée.* (Corneille.) FRANC *de toute ambition.*

— Qui parle sans contrainte, ne dissimule pas sa pensée :

Etre *franc* et sincère est mon plus grand talent.
MOLIÈRE.

Soyez FRANCS, *si vous voulez être forts.* (Em. de Girardin.) || Qui est fait ou dit sans dissimulation, sans détours : *Un* FRANC *aveu. Une réponse. Une conduite. Des manières* FRANCHES. || Qui est net, précis, non douteux : *Une* FRANCHE *situation ;* et *par extens.* Qui est pur, sans mélange : *Saveur* FRANCHE. *Vert* FRANC. *Joie* FRANCHE. || Qui est véritable, achevé, complet : *Un* FRANC *Breton. Un* FRANC *Gascon. Ces* FRANCS *pêcheurs, pêcheurs endurcis.* (Pascal.) *Un* FRANC *sot. Un* FRANC *pédant. Un* FRANC *coquin. Une* FRANCHE *coquette.*

Ma foi, j'étais un *franc* portier de comédie.
RACINE.

Chez le *franc* scélérat avec qui j'ai procès.
MOLIÈRE.

|| Qui est entier, complet :

..... En étant échappé
Non pas *franc*, car pour gage il y laissa sa queue.
LA FONTAINE.

Planche qui a en longueur 15 centimètres FRANCS.

— *Particulièrem.* En termes de peinture, sculpture, etc. Libre, hardi : *Pinceau, Ciseau* FRANC. *Une manière* FRANCHE.

— LOC. DIV. *Franc comme l'osier, Franc comme l'or* (par jeu de mots sur *osier franc* et par allusion à la pureté de l'or), Qui est d'une grande franchise. || *Avoir ses coudées franches*, N'être ni contraint ni gêné dans ce qu'on veut faire. || *Avoir son franc parler*, Ne déguiser nullement sa pensée, Avoir ou prendre le droit de parler en toute liberté. || *Avoir le port franc*, Etre exempt de taxes postales. || *Avoir part franche* (au jeu, dans une affaire, etc.), Avoir une part sans rien payer. || *Moineau franc*, Moineau proprement dit. || *Vin franc*, Vin naturel.

— *Franc archer*, Soldat de la première infanterie permanente que la France ait possédée : *Les* FRANCS ARCHERS *s'appelaient aussi francs taupins.*

— Agric. *Terre franche*, Terre végétale, qui n'est mêlée ni de sable ni de cailloux.

— Arboric. Se dit d'un arbre fruitier provenant du semis des graines d'un arbre déjà amélioré par la culture. (Substantiv. : *On greffe beaucoup plus sur* FRANC *que sur sauvageon.*) [Bosc.] || Se dit aussi d'une plante venue sur bouture, ou d'un individu qui représente le type pur d'une espèce ou d'une variété. || *Franc de pied*, Se dit d'un arbre ou d'un arbuste non greffé et végétant sur ses propres racines. || *Enter franc sur franc*, Enter un scion d'arbre franc sur un autre arbre franc ; et *au fig. et par plaisant.* Se dit d'un bâtard qui a un autre bâtard.

— Argot milit. *C'est franc !* On ne risque rien, Pas d'erreur ! : *L'adjudant est à la cantine, sautons le mur :* C'EST FRANC !

— Dr. *Franc et quitte*, Expression par laquelle on exprime qu'une personne ou une propriété n'est grevée d'aucune charge, d'aucune dette. || *Délai franc.* Un délai est *franc* lorsqu'on n'y compte ni le jour d'où il part ni le jour de l'échéance. V. DÉLAI. (Proc. civ.).

— Comm. *Port franc*, Port de commerce possédant des entrepôts dans lesquels les marchandises peuvent séjourner et transiter sans être soumises à des droits de douane.

— Dr. comm. *Franc d'avaries particulières*, Clause qui limite la garantie d'une compagnie d'assurances maritimes en cas de perte totale ou presque totale (trois quarts de la valeur) des marchandises assurées. || *Franc de coulage*, Clause qui exclut des risques garantis par une assurance le risque de coulage et d'évaporation de liquides transportés. || *Franc de port*, Se dit des ventes de marchandises lorsque le vendeur assume les frais d'expédition.

— Constr. *Pierre franche*, Pierre de construction qui n'est ni trop molle ni trop dure.

— Escr. *Botte franche*, Botte portée de manière nette, et qui n'a pu être parée.

— Féod. *Franc tènement* ou *Franche tenure*, Héritage exempt de toute charge roturière. V. TERRE, TENANCIER, etc.

— Géol. *Terres franches*, Les terres franches ou terres légères contiennent une quantité relativement faible d'argile (0,15 à 0,20 p. 100).

— Hist. *Villes franches*, Villes qui ne payaient pas la taille.

— Hipp. *Cheval franc du collier*, Cheval tirant de lui-même, sans qu'il soit nécessaire de recourir au fouet ; et *au fig.* Dans le langage ordinaire : *Etre* FRANC DU COLLIER, Etre toujours prêt à faire sans contrainte, sans hésitation, ce qu'exige l'honneur ou le devoir. || *Cheval franc d'amble*, Cheval qui va l'amble naturellement. || *A franc étrier*, V. ÉTRIER.

— Mar. *Trois-mâts franc*, Trois-mâts carré. || *Navire franc d'eau*, Navire dont la cale est asséchée. || *Pompe franche*, Qui ne rejette plus d'eau, ayant épuisé celle qui se trouvait à fond de cale. || *Voie d'eau franche*, Voie d'eau que les pompes peuvent étaler. || *Vent franc*, Vent constant et régulier. || *Marcher à franches boulines*, Tenir le vent entre le plus près et le largue, c'est-à-dire Porter bon plein. (Vx.) || *Gouverner à la barre franche*, Se servir directement de la barre du gouvernail, quand, par suite d'avaries, la drosse de la roue de transmission ne peut plus fonctionner. || *Avoir la nuit franche*, N'avoir pas de quart de nuit à faire.

— Milit. *Corps francs.* V. CORPS. || *Francs archers.* V. la partie *encycl.*

— *Adverbialem.* Ouvertement, sans déguisement : *Nous perdons de plus en plus l'habitude de parler* FRANC *et de parler français.* (L. Veuillot.) || Entièrement, sans que rien y manque : *Sauter vingt-quatre semelles* FRANC.

— GRAMM. *Franc*, dans le sens de *franc de port*, restait jadis invariable devant le substantif, et variable après. C'était une règle de dire : *Vous recevrez* FRANC *de port ces lettres. Des lettres* FRANCHES *de port.* L'accord s'admet aujourd'hui dans un cas comme dans l'autre.

— SYN. **Franc, cordial, ouvert**, etc. V. CORDIAL.

— ANTON. **Boutonné, cachottier, dissimulé, rusé, sournois. — Affecté, double, faux, hypocrite, trompeur.**

— ENCYCL. Milit. *Francs archers.* En 1448, Charles VII établit que chaque paroisse du royaume fournirait un archer équipé et armé. L'homme, choisi par les élus parmi ceux qui tireraient le mieux à l'arc, devait s'exercer, en tenue de guerre, tous les dimanches et jours fériés. Quand il serait au service, il recevrait 4 francs par mois. En tout temps, il serait exempt de la taille et autres charges, sauf de la gabelle et de l'aide levée pour la guerre. Il devrait partir sur l'ordre du roi. Ainsi organisés, les francs archers parurent en divers combats : à Formigny (1450), à Castillon (1453). Mais, manquant de cohésion et de discipline, ils firent très mauvaise figure à Guinegatte, et Louis XI les congédia en 1479. Employés encore par Charles VIII et Louis XII, ils devinrent l'objet des quolibets du public, dont le monologue du *Franc archer de Bagnolet* s'est fait l'écho. On ne put les employer en Italie. François Ier les réorganisa au nombre de près de cinquante mille, en 1552, sous le nom de *légionnaires*. Ils se fondent ensuite, au cours des guerres de Religion, avec les bandes indépendantes régionales, et disparaissent sous Charles IX.

Franc archer (XVe s.).

FRANC [*fran*] n. m. (d'une monnaie que le roi Jean fit frapper et qui portait pour devise les mots : *Francorum rex*). Nom de l'unité monétaire en France, en Belgique, en Suisse et en Albanie.

— *Au marc le franc*, Se dit d'un mode de répartition ou de payement fait à chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire : *Créanciers payés* AU MARC LE FRANC.

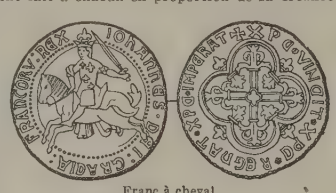
Franc à cheval.

— ENCYCL. A l'origine, au XIVe siècle, le *franc* était une monnaie d'or qui fut frappée pour payer la rançon de Jean le Bon alors prisonnier des Anglais. Le type en était un chevalier casqué, sur son cheval. Le chevalier était « franc », c'est-à-dire *libre*, tandis que le roi était captif. Tel est sans doute le sens de ce terme appliqué à la monnaie, à moins qu'il ne faille y voir un équivalent du mot *noble*, par lequel on désignait la monnaie anglaise contemporaine. Le mot « franc » fut ainsi substitué au mot « livre ». Le franc valait une livre tournois. Sous Charles V, on distingua le *franc à cheval*, du type qu'on vient de décrire, du *franc à pied* nouvellement frappé, qui avait pour type le roi debout sous un dais.

Franc à pied.

Le franc d'argent fut frappé à Paris depuis 1576, avec le portrait du roi ; il valait alors 2 fr. 60 de notre monnaie d'avant-guerre. A la suite de variations successives, il en vint, en 1793, à la valeur qu'il conserva jusqu'en 1914. A la fin de 1795, la frappe de la monnaie d'argent fut reprise après l'interruption causée par la débâcle financière. La pièce de cinq francs, du poids de 25 grammes, au titre de 900 millièmes, avait pour type Hercule entre la Liberté et l'Egalité. La pièce de 1 franc pesait 5 grammes, dont 4gr,50 d'argent fin. Le 17 germinal an XI (7 avril 1803), la frappe de l'or fut rétablie sur le pied d'un rapport de 15 1/2 avec l'argent. On frappa alors des pièces de 20 fr. et de 40 fr. en or. En 1809 furent émises des monnaies d'argent de 2 fr., de 1 fr., d'un demi-franc et d'un quart de franc. Depuis 1845 circulèrent des monnaies d'argent de 50 centimes et de 25 centimes. En 1852 fut frappée la pièce de 100 fr. en or, en 1855 des pièces d'or de 50 fr. et de 100 fr. En 1848, on avait frappé la pièce de 20 centimes en argent. Le 23 décembre 1865 fut signée l'Union monétaire latine, par laquelle plusieurs nations adoptèrent le système du franc français. En 1866, le titre des monnaies d'argent fut abaissé de 900 millièmes à 835 millièmes pour les pièces de 2 fr., de 1 fr., de 50 centimes et de 20 centimes. En 1878 fut suspendue la frappe des pièces de 5 francs, à la suite de la baisse de l'argent consécutive à la découverte des gisements américains en 1872. Depuis 1879, l'unité monétaire fut en France le franc d'or de 0gr,3225.

Pièce de 1 franc (face et revers).

Les perturbations financières amenées par la guerre de 1914-1918 provoquèrent le cours forcé qui fit tomber la valeur du franc au cinquième de son ancienne valeur, perte sanctionnée par la loi de stabilisation de 1928, qui définit désormais le franc comme un poids d'or de 65,5 milligrammes. En octobre 1936, il fut ramené à une nouvelle équivalence comprise entre 49 et 43 milligrammes d'or fin. En juin 1937, le fonds de stabilisation étant débordé, le franc « élastique » de 1936 cède la place au franc « flottant » qui, en novembre 1938, aboutit à une fixation sur la base de 27 milligrammes. Deux nouvelles réévaluations de l'encaisse-or de la Banque de France abaissent en février 1940 l'équivalence du franc à 23,34 milligrammes, puis, à la suite de la guerre, en décembre 1945, à 8 milligrammes d'or fin.

— *Evolution du franc depuis la Seconde Guerre mondiale.* V. *Supplément.*

FRANC [*fran*], **FRANQUE** [*frank*'] (en lat. *Francus*), peuple germain qui habitait près du Rhin : FRANCS *tudesques, saliens, ripuaires, austrasiens, neustriens.*

— *Adjectiv.* Relatif aux Francs : *Mœurs* FRANQUES.

— Dénomination des Européens du Levant ou de la Barbarie, probablement parce qu'au temps des Croisades les Français ont joué le principal rôle dans ces contrées. || Adjectiv. : *Le quartier* FRANC, *à Constantinople. La colonie* FRANQUE *de Tripoli.*

— Linguist. *Langue franque*, Nom donné d'abord à la langue germanique parlée par les envahisseurs francs en Gaule, et plus tard à la langue romane quand les Francs eurent obtenu la prépondérance. || Nom donné aujourd'hui à un langage mêlé de français, d'italien, d'espagnol, d'arabe, de turc, qui est parlé dans le Levant et en Afrique, dans les relations commerciales qui ont lieu entre les peuples de ces pays et les Européens. (Syn. de SABIR.)

— ENCYCL. Hist. *Les Francs depuis leur apparition dans l'histoire jusqu'à l'avènement de Clovis.* Le nom des *Francs* apparaît pour la première fois en 241. Ni Tacite, ni César n'ont parlé des Francs ; ils ont mentionné seulement les Chérusques, les Bructères, ou plus exactement les Cattes, qui sont des tribus franques du pays compris entre le Main et la mer. Ils étaient divisés en tribus. Par leur caractère et leurs mœurs, ils ressemblaient assez aux autres Germains. Les Romains redoutaient leur intrépidité, mais ils leur reprochaient leur mauvaise foi. Au IIe siècle, ils se ruèrent sur l'Empire romain. Alliés aux Goths, ils battirent Decius (251) et repoussèrent les Romains au delà du Rhin. Posthumus, pour les vaincre, essaya de semer la discorde parmi eux et réussit pour un temps, mais les Francs, las de ne rien faire, envahirent la Gaule jusqu'à la Méditerranée, et infestèrent ses côtes pendant douze ans. Les Francs restés en Germanie furent poussés en Gaule par les Barbares de l'Est. Probus réussit à les arrêter dans leur marche, et en fit entrer seize mille comme auxiliaires dans l'armée romaine ; mais, désespérant de les discipliner, il les envoya dans le Pont. Ils se révoltèrent en route, ravagèrent tout sur leur passage, et retournèrent en Germanie. Maximien essaya de les soumettre, mais il n'y parvint pas. Constantin, après les avoir vaincus, saccagea leur pays et fit descendre les prisonniers dans les arènes de Trèves. Sous Constant et ses successeurs, les Francs furent tantôt dociles, tantôt révoltés, tandis que se poursuivait, à travers les frontières, l'immigration des familles ou des tribus franques. Au Ve siècle, les Francs formaient dans l'armée romaine des troupes régulières ; ils élurent même un empereur, Jovinus (411). Fatigués de leur alliance avec les Romains, ils la rompirent, envahirent la Gaule (447) et s'y établirent. A la chute de l'Empire d'Occident, ils étaient divisés en deux grandes tribus : les Francs saliens, établis en Flandre et dans le pays de Liége, que commanda Clovis, et les Francs ripuaires, établis sur les bords du Rhin.

Guerrier franc.

Francs (HISTOIRE DES), par Grégoire de Tours. Cet ouvrage, parfois appelé *Historia ecclesiastica Francorum*, se compose de dix livres d' « Histoires », dans lesquels Grégoire de Tours, à la suite d'un résumé de l'histoire universelle jusqu'à la mort de saint Martin de Tours, raconte l'histoire de la Gaule et des Francs, depuis la mort de saint Martin jusqu'en 591. Cette œuvre précieuse fait revivre avec intensité la génération tragique des petits-fils de Clovis. Augustin Thierry en a adapté avec bonheur les principaux épisodes dans ses célèbres *Récits des temps mérovingiens.*

FRANC (Martin LE), poète français, né dans le comté d'Aumale vers 1410, mort en 1461. Il fut prévôt du chapitre de Lausanne, secrétaire des papes Félix V et Nicolas V et abbé de Novalèse. Il est l'auteur de deux immenses compositions : *le Champion des dames* (dédié en 1442 à Philippe de Bourgogne), où il traite en 24.000 vers la question, si controversée alors, du mérite et des défauts du sexe féminin, et *l'Estrif* (combat) *de Fortune et de Vertu* (en vers mêlés de prose), de caractère allégorique et moral. « Martin Le Franc, dit G. Paris, a l'imagination vive, mais un style trop facile, prolixe et lourd. Il offre un singulier mélange de noblesse et de trivialité. »

FRANÇAIS [*sè*], **E**, personne née en France ou y habitant : *Les* FRANÇAISES.

— *Adjectiv.* Relatif à la France ou à ses habitants :

Le génie FRANÇAIS. *Les gloires* FRANÇAISES. *L'art* FRANÇAIS. || Relatif à la langue française : *Grammaire* FRANÇAISE. *Tout ce qui n'est pas clair n'est pas* FRANÇAIS. (Rivarol.)

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* FRANÇAIS *est par excellence la langue de conversation.* (Lamennais.) || Fam. *Entendre le français,* Comprendre un avertissement, une menace, une réprimande : *M. de Duras* ENTENDIT LE FRANÇAIS *et demeura à Paris.* (Saint-Simon.)

— *Le Français, Les Français,* La Comédie-Française.

— Adverbialem. *Parler français,* Parler la langue française ; et *au fig.* S'exprimer d'une manière claire, nette, intelligible.

— LOC. FAM. *Parler français comme une vache espagnole* (Corruption probable de : *comme un Basque espagnol*), Parler très mal le français.

— LOC. ADV. *En français,* En langue française. || *En bon français,* Clairement, franchement, sans ménagement, || *A la française,* A la manière des Français, conformément aux mœurs, aux habitudes des Français : *Il n'y a rien de si ridicule que l'italien chanté* À LA FRANÇAISE, *si ce n'est peut-être le français chanté à l'italienne.* (Voltaire.) || *Habit à la française,* Habit long, ouvert par devant à partir de la ceinture, et se terminant en arrière par deux longues basques. || *Faire voile à la française,* Se disait des galères du XVe au XVIIIe siècle, qui naviguaient avec une antenne d'un bord et l'autre antenne à la bande opposée.

— PROV. **Le mot « impossible » n'est pas français,** Mot de Napoléon Ier, qui exprime que rien n'est impossible aux Français.

— ALLUS. HIST. **Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus,** Mots prêtés au comte d'Artois, à son retour en France en 1814, quinze jours avant Louis XVIII. Il ne prononça en réalité que quelques paroles insignifiantes. La version officielle, et qui fit fortune, fut vraisemblablement rédigée par le comte Beugnot.

(Le *Moniteur* du 13 avril 1814, rendant compte de la réception, à la barrière de Bondy, le 12 avril, du comte d'Artois par Talleyrand et le gouvernement provisoire, attribue au prince les paroles suivantes : « J'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je ressens. Plus de divisions : la paix, et la France. Je la revois enfin, et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. » Beugnot, dans ses *Mémoires,* dit que le comte d'Artois, très ému, dit seulement : « M. de Talleyrand, messieurs, je vous remercie, je suis trop heureux. Marchons, marchons. » Et tout en déclarant que jamais le prince ne souleva plus d'enthousiasme, il ajoute qu'il dut, à la demande de Talleyrand, arranger cela pour le *Moniteur,* et que c'est lui qui écrivit ces quelques paroles, qui eurent un prodigieux succès.)

— ENCYCL. Dr. intern. *Nationalité française* (loi du 10 août 1927). — *Nationalité d'origine.* Est Français dès sa naissance et sans possibilité d'opter ultérieurement pour une autre nationalité : l'enfant légitime né en France ou à l'étranger d'un Français ; l'enfant légitime né en France d'un père qui y est lui-même né ; l'enfant légitime né en France d'une mère française ; l'enfant naturel né en France, quand l'ascendant dont il doit suivre la nationalité est lui-même né en France ; tout individu né en France de parents inconnus.

L'enfant naturel est rattaché, au point de vue de la nationalité, à celui de ses deux parents qui l'a reconnu le premier. Mais si le parent qui a reconnu l'enfant le premier n'est pas né en France, et si celui qui le reconnaît en second lieu est Français, l'enfant naturel devient définitivement Français sous réserve d'opter après l'âge de vingt et un ans.

Nationalité par le bienfait de la loi. — Est Français dès sa naissance, sauf la faculté de répudier cette qualité à la majorité : l'enfant légitime né en France d'une mère étrangère qui y est née.

L'individu né en France de parents étrangers nés hors de France peut, jusqu'à vingt et un ans accomplis, devenir Français par une déclaration qu'il fera en personne (autorisé par le parent investi de la puissance paternelle ou par son tuteur) s'il est âgé de plus de seize ans, et que son représentant légal fera à sa place s'il est âgé de moins de seize ans ; la participation volontaire aux opérations de recrutement tient lieu de déclaration.

La déclaration doit être enregistrée au ministère de la justice, qui peut refuser l'enregistrement pour indignité, sauf au déclarant à se défendre.

D'autre part, devient Français à l'âge de vingt et un ans, s'il est domicilié en France, tout individu né en France d'un étranger, à moins que, dans l'année qui suit sa majorité, il n'ait décliné la qualité de Français.

Cette disposition n'est pas applicable :

a) Aux enfants nés en France des agents diplomatiques et des consuls de carrière de nationalité étrangère ;

b) A l'individu qui a été expulsé de France.

Ces textes ont été remplacés en 1945 par un *Code de la nationalité française* (v. FRANÇAIS, au *Supplément*).

La forme des déclarations en vue de l'acquisition ou de la répudiation de la nationalité française est précisée à l'art. 5 de la loi. L'enregistrement au ministère de la justice (il est obligatoire) doit être inséré au *Journal officiel* (anc. *Bulletin des Lois*). Il peut être refusé si le requérant ne remplit pas les conditions légales, ou pour cause d'indignité. Dans ce dernier cas, il est statué par décret, sur avis conforme du conseil d'Etat, dans les six mois de la déclaration. La déclaration enregistrée produit effet depuis le jour où elle a été souscrite.

Les conditions dans lesquelles se perd ou se recouvre la qualité de Français font l'objet des articles 9 à 14 de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité, modifiée par un décret-loi du 12 novembre 1938 ; cette loi règle aussi les formalités relatives aux demandes de naturalisation, aux déclarations de nationalité ou d'option, etc. V. NATURALISATION.

— Linguist. V. FRANCE.

Français (LE). Divers journaux ont été publiés sous ce titre : *le Français ou Guerre aux abus* (1790) ; *le Bon Français,* avec cette épigraphe : *Dieu et le roi* (1816-1818) ; *le Français, Dieu, la France et le roi, la loi, l'honneur et les dames,* etc. (1829) ; *le Vrai Français,* journal mensuel, politique, philosophique et littéraire (1830-1831) ; *le Français politique et littéraire* (1831) ; *le Bon Français* (1833), politique hebdomadaire ; un autre *Bon Français* (1836) ; *le Français,* journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1867 par un groupe de catholiques libéraux : il devint, après le 24 mai 1873, le journal officieux du gouvernement, et disparut en 1887.

Français (HISTOIRE DES), par Simonde de Sismondi (1821-1844), en 31 volumes (le 30e vol. sur le règne de Louis XVI jusqu'en 1789 est d'Amédée Renée, et le 31e est une table alphabétique). L'auteur a « cherché l'histoire dans les contemporains telle qu'elle leur avait apparu ». Tout en visant à l'impartialité, l'auteur s'est laissé guider dans ses jugements par ses idées politiques et religieuses. Mignet lui a reproché de trop laisser percer « l'esprit du protestant et du républicain de Genève ». Son ouvrage, philosophique et abstrait, est plutôt une explication des faits et des transformations politiques que le récit des faits eux-mêmes.

Français des divers états aux cinq derniers siècles (HISTOIRE DES), par Amans-Alexis Monteil (1828). Siècle par siècle, l'auteur retrace les conditions les plus diverses, les métiers et professions, la vie privée et publique des petits des temps passés. Par un artifice de composition, il donne la parole soit à un religieux qui correspond avec un de ses frères, soit à des bourgeois réunis par le hasard, soit à des pèlerins qui allant de ville en ville se font raconter les lois, usages et mœurs des villes qu'ils traversent.

Française (HISTOIRE DE LA NATION), publiée sous la direction de Gabriel Hanotaux (Paris, 1921 à 1930). Cette histoire, qui a un caractère encyclopédique et narratif, se compose d'une collection d'histoires spéciales, dues à divers collaborateurs et consacrées respectivement à la géographie humaine, à la politique, à la guerre, à l'histoire économique et sociale, à la colonisation, à l'histoire religieuse, aux arts, aux lettres et aux sciences. On a entendu nous donner une histoire de la nation, non des gouvernements et des grands hommes, un tableau de notre évolution non pas seulement au centre, mais dans le pays tout entier.

FRANÇAIS (Antoine), plus connu sous le nom de **Français de Nantes,** homme politique et publiciste français, né à Beaurepaire (Isère) en 1756, mort à Paris en 1836. Il était directeur des douanes à Nantes (d'où son surnom) lorsqu'éclata la Révolution. Député de la Loire-Inférieure à la Législative, il se spécialisa dans les questions de finance ; membre du directoire de l'Isère, il fut envoyé par ce département au Conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte qui le nomma directeur général des droits réunis. Député de l'Isère de 1819 à 1822, il fut, en 1831, nommé pair de France. Il occupa ses loisirs à écrire quelques fantaisies qui eurent du succès : *le Manuscrit de M. Jérôme* (1825) ; *Recueil de fadaises par M. Jérôme ; Voyage dans la vallée des Originaux par feu M. du Coudrier.*

FRANÇAIS (François-Louis), peintre et lithographe français, né à Plombières (Vosges) en 1814, mort à Paris en 1897. Il étudia la peinture avec Gigoux et Corot, et débuta au Salon de 1837. Ses premières toiles trahissaient une sorte de pesanteur native, dont il se débarrassa peu à peu. On lui doit : *Jardin antique, le Parc de Saint-Cloud* (avec des figures de Meissonier) ; *Soleil couchant en Italie ; Vue des environs de Rome* (1853). Indiquons ensuite *le Ruisseau de Neuf-Pré,* la grande page *Orphée* (1863) ; *le Bois sacré ; Environs de Rome* (1866) ; *Vue prise aux Vaux-de-Cernay* (1872) ; une *Terrasse à Nice* (1874) ; *le Ravin du Puits-Noir* (1875). En 1878, Français a achevé, dans l'église de la Trinité, à Paris, deux compositions, représentant *Adam et Eve chassés du paradis* et *le Baptême du Christ.*

Notons encore : *le Mont-Cervin, la Vallée du Roussillon* (1879) ; *la Grand'route à Combs-la-Ville,* une de ses plus belles toiles (1880) ; *l'Ave Maria à Castel-Gandolfo* (1881) ; *l'Etang de Clisson,* paysage plein de fraîcheur et de poésie ; une *Vue du bord du lac de Némi* (1885), d'une admirable transparence aérienne. En 1890, Français entrait à l'Institut en remplacement de Robert-Fleury.

FRANC-ALLEU [*fran-ka-leû*] n. m. Alleu affranchi de toute servitude. V. ALLEU, et FÉODALITÉ.

FRANC-ALLEU, petit pays des confins de la haute Marche et la basse Auvergne, ayant pour ch.-lieu *Bellegarde,* et pour villes principales *Crog* et *Mainsat.* Il fait aujourd'hui partie du départ. de la Creuse (arrond. d'Aubusson). Il devait son nom à l'exemption de toute charge et redevance, dont il jouissait.

FRANCASTEL (Marie-Pierre-Adrien), homme politique français, né à Formerie (Oise) en 1761, mort à Paris en 1831. Il fut élu suppléant à la Convention, fit partie du Comité de salut public, fut envoyé en mission dans l'Ouest. Il obtint dans la suite de modestes emplois dans l'administration.

FRANCAVILLA, nom de nombreuses villes d'Italie, correspondant au français *Villefranche.* Les plus importantes sont : **Francavilla Fontana** (Apulie, prov. de Lecce) ; 23.700 hab. Eglises anciennes. Fabriques de bonneteries. — **Francavilla al Mare** (Abruzzes, prov. de Chieti), port sur l'Adriatique ; 6.850 hab. — **Francavilla di Sicilia** (île de Sicile, prov. de Messine), sur l'Alcantara ; 5.020 hab. Mines de plomb argentifère et d'antimoine. Soieries et toiles. — **Francavilla sal Sinni** (Basilicate, prov. de Potenza), sur le Sinno ; 3.200 hab.

FRANC-BÂTIR n. m. Dr. cout. Droit de quelques communautés, de prendre dans une forêt du bois pour leurs constructions.

FRANC-BLAQUET [*kè*] n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la *melette commune* (*meletta sprattus*), appelée aussi ESPROT, FRANCHE BLANCHE, etc.

Franc-Boisy (LE SIRE DE), chanson burlesque, composée par E. Bourget et Laurent de Rillé et qui fut rendue populaire, vers 1855, par la fantaisie folle avec

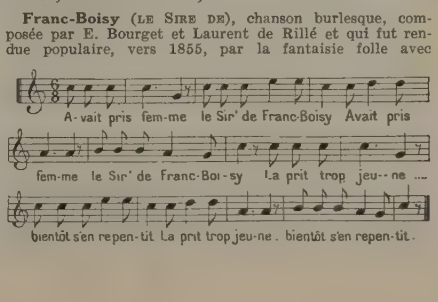

laquelle la chantait, au théâtre des Folies-Nouvelles (aujourd'hui théâtre Déjazet), un acteur comique nommé Joseph Kelm.

Cette chanson, dont nous ne donnons que le premier couplet, se terminait par cette moralité :

De cett' histoire la moral' la voici : (*Bis.*)
A jeune femme, il faut jeune mari. (*Bis.*)

FRANC-BORD n. m. Mar. Bordage extérieur de la coque, allant de la quille à la première préceinte. || *Partir sur franc-bord,* Quitter un mouillage sans avoir son doublage en place. || *Hauteur de franc-bord,* Hauteur du pont au-dessus de l'eau. || *Construction à franc-bord,* Bordages juxtaposés et réunis intérieurement l'un à l'autre par des couvre-joints.

— Ponts et chauss. Espace de terrain, libre de propriétaire, qui borde une rivière ou un canal, au delà des digues ou du chemin de halage. || Pl. *Des* FRANCS-BORDS.

FRANC-BOURGADE n. m. Féod. Héritage roturier, exempt de tout droit seigneurial ou coutumier.

FRANC-BOURGEOIS [*joi*] n. m. Au moyen âge, Celui qui, dépendant d'un seigneur, d'un ecclésiastique ou du roi, était exempt des charges municipales. || Plur. *Des* FRANCS-BOURGEOIS.

— Argot. Filou qui quête pour de prétendues œuvres de charité.

— ENCYCL. Le nom de *francs-bourgeois* s'appliquait à des personnes exemptes de la plupart des redevances féodales. La fondation en 1350 par Jean Roussel au Marais d'un hospice pour de pauvres bourgeois que leur misère exemptait d'impôts, fit donner le nom de francs-bourgeois à des pauvres honteux, dont Mercier a tracé un spirituel portrait. C'est de cette fondation que tire son nom la *rue des Francs-Bourgeois* (dite d'abord *au Marais* pour la distinguer de la rue des *Francs-Bourgeois Saint-Marcel*). Le palais Soubise, qui s'y trouvait, est maintenant celui des Archives nationales ; l'établissement principal du Crédit municipal (Mont-de-Piété), s'est installé dans le couvent des Blancs-Manteaux, et l'église en est devenue paroisse ; on y remarque quelques vestiges de l'hôtel Barbette, les hôtels Lamoignon et Carnavalet, la jolie tourelle d'angle de la rue Vieille-du-Temple.

D'argent au franc-canton de gueules.

FRANC-CANTON n. m. Blas. Canton occupant la cinquième partie de l'écu, toujours à dextre et en chef. || Pl. *Des* FRANCS-CANTONS.

FRANC-COMTOIS, E, habitant ou natif de la Franche-Comté : *Les* FRANCS-COMTOIS.

— *Adjectiv.* Relatif à la Franche-Comté ou à ses habitants : *Histoire* FRANC-COMTOISE.

FRANCE, Etat de l'Europe occidentale, limité par la mer du Nord, la Manche, l'océan Atlantique à l'O., par les Pyrénées et la Méditerranée au S., par les Alpes, le Jura et le Rhin à l'E. ; au N., une ligne conventionnelle la sépare de l'Allemagne, du Grand-duché de Luxembourg et de la Belgique. Sa superficie est de 550.986 km^2^, et sa population de 41.580.000 hab. (*Français, aises*) sur lesquels il faut compter 1.670.729 étrangers. Capitale, *Paris.*

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Connaissance géographique du sol français.* — Les peuples colonisateurs de la Méditerranée (Phéniciens, Grecs, Carthaginois) ont connu les rivages méridionaux de la Gaule ; mais avec la détermination de la position de Marseille par Pythéas commence seulement l'histoire de sa géographie positive (IVe s. av. notre ère). Strabon décrivit longtemps après (au Ier s. de notre ère) les traits essentiels du pays avec beaucoup de bonheur, en dépit de grossières erreurs. Quant à la cartographie de la France, elle date seulement de la Renaissance ; alors, après des essais plus ou moins heureux, Oronce Fine dressa, en 1525, une carte générale du Royaume, que copièrent par la suite Jolivet et Postel, et qu'améliorèrent des travaux de détail et les observations scientifiques de Fernel ; aussi la carte de La Guillotière (1613) marque-t-elle un progrès sur celle de Fine. Le levé général des côtes, effectué sous la direction de l'Académie des sciences au XVIIe siècle, les travaux de la méridienne de Paris et de la description géométrique de la France, la carte de Cassini de Thury au 86.400^e^ (exécutée de 1750 à 1815) marquent les étapes de la cartographie de précision, que les ingénieurs-géographes de la guerre ont fait encore progresser en commençant (dès 1818) la carte dite « de l'état-major » ou « du Dépôt de la guerre » au 80.000^e^. Celle-ci à son tour s'est trouvée insuffisante en regard des nécessités de la vie moderne (cadastre, travaux publics, nivellement, mines, etc.) ; et depuis 1910 le Service géographique de l'armée a recommencé une nouvelle carte, au 50.000^e^, en couleurs, levée par les procédés les plus perfectionnés, tels que la photogrammétrie par avion.

Géologie. — Le développement des divers terrains est très inégal suivant les régions de la France. Voici ce que l'on peut en dire dans les grandes lignes :

Ere primaire. On sait maintenant que les gneiss, micaschistes, etc., sont d'âge variable suivant les pays ; ce sont d'anciens sédiments (archéen, dévonien, carbonifèrien) métamorphisés.

Le *cambrien* est connu dans l'Ardenne (phyllades et schistes ardoisiers) ; il a fourni des fossiles dans le massif armoricain et surtout dans la Montagne-Noire.

Le *silurien* est très développé dans le massif armoricain ; il est également connu dans la Montagne-Noire et les Pyrénées.

Le *dévonien* est typique dans l'Ardenne où il est très développé, et aussi dans le Boulonnais. Il occupe également de larges surfaces en Bretagne. Il y a quelques affleurements dans le Massif Central et les Vosges. La Montagne-Noire montre un beau dévonien à faciès méditerranéen (calcaires zoogènes ou marbres-griottes qui se développent et sont exploités dans les Pyrénées).

Le *carbonifère* moyen est représenté par des dépôts continentaux (faciès westphalien) qui fournissent les riches gisements houillers du nord de la France. Par contre, le carbonifère supérieur (faciès stéphanien) est localisé dans une série de dépressions, restes d'anciens lacs, dans le Massif Central, et dans les Alpes.

Le régime continental se poursuit au *permien* (schistes bitumineux d'Autun, schistes de Lodève, grès rouges des Vosges).

Des *phénomènes orogéniques* importants se sont produits au cours de l'ère primaire et ont déterminé la création de chaînes de montagnes aujourd'hui arasées, avec nappes de charriage dont on retrouve les traces. Le plissement *calédonien* détermine une discordance entre le silurien et le dévonien. Le plissement *hercynien* s'est effectué entre le westphalien et le stéphanien ; il a déterminé la surrection des massifs anciens actuels (Massif armoricain, Massif Central, Vosges, etc.). Les nappes de charriage de cet âge s'observent dans le nord de la France où l'on est arrivé à exploiter du charbon (westphalien) *sous* du dévonien charrié.

Les *phénomènes éruptifs* ont été très importants pendant l'ère primaire (granites, diorites, diabases, porphyres, etc.).

Ere secondaire. Les terrains secondaires qui forment les couches profondes des bassins de Paris, de l'Aquitaine, du Rhône, se relèvent au voisinage des massifs anciens (Massif Central, Vosges, etc.).

La mer du *trias* a recouvert le nord-est de la France jusqu'aux abords du Massif Central ; elle a déposé des calcaires fossilifères (*muschelkalk*) ; puis elle est devenue lagunaire et a déposé du gypse et du sel gemme (Dieuze, Château-Salins).

Pendant la période du *lias*, la mer découvre graduellement et presque complètement toute la France à l'exception de la Bretagne, d'une partie du Massif Central et des Vosges ; les marnes, calcaires ou schistes de cet âge sont très fossilifères.

Au commencement de l'époque *oolithique*, les dépôts coralligènes et les calcaires à débris d'encrines (calcaire à entroques) prennent un grand développement, marquant un relèvement de la température. Au *bathonien* s'indique un léger retrait des mers (couches saumâtres avec intercalations de lignites sur le bord du Massif Central). — A la fin de l'oolithique, le développement des formations coralligènes est à son maximum ; mais peu à peu les récifs reculent vers les régions méditerranéennes, tandis que des faunes nordiques envahissent le bassin de Paris.

Enfin, une émersion importante marque dans presque toute la France la fin du jurassique et le commencement du crétacé (*dépôts wealdiens*).

La mer *crétacée* a recouvert le bassin de Paris, le bassin de l'Aquitaine de dépôts de craie et de calcaire ; les régions méditerranéennes sont caractérisées par la présence de mollusques spéciaux, les rudistes. Une émersion se produit presque partout, à des époques légèrement différentes, à la fin du crétacé, tantôt émersion complète comme dans le bassin de Paris, tantôt émersion avec formation de lagunes et de lacs, comme en Provence.

Ere tertiaire. Les mers tertiaires n'ont occupé que temporairement des régions localisées de la France.

a) Pendant la période *nummulitique*, un golfe occupe le bassin anglo-franco-belge ; sur ses bords aux contours variables, on constate de nombreuses alternances de dépôts marins et de dépôts lagunaires, lacustres ou fluviatiles (argile plastique, caillasses du calcaire grossier supérieur, système du gypse et du calcaire de Champigny). La période d'extension maximum, à la fin de l'oligocène (sables de Fontainebleau), coïncide avec un débordement important de la mer sur l'Allemagne du Nord, et en particulier dans la vallée du Rhin (bassin de Mayence, gisements de potasse d'Alsace). Sur les régions restées émergées, on trouve des dépôts continentaux (grès à *sabalites* de l'Anjou, sidérolithique et phosphorites avec ossements de mammifères).

Les mers du sud de la France déposent des sédiments très différents, caractérisés par l'abondance des nummulites. On les connaît dans les Pyrénées et l'Aquitaine ; on suit leur passage à des formations littorales ou continentales sur le bord du golfe dans l'Ariège, les Corbières, l'Hérault (poudingues de Palassou, calcaires lacustres, marnes bigarrées ou rutilantes). On les connaît également dans les Alpes où leur épaisseur est considérable.

A certains moments, ces mers méridionales avancent à travers le Massif Central, jusque dans la Limagne, dans le bassin d'Alès, dans le bassin d'Aix en Provence (marnes gypseuses avec belles empreintes de poissons, d'insectes et de feuilles).

C'est à la fin de la période nummulitique, pendant l'oligocène, que s'édifient les chaînes pyrénéennes, puis les chaînes alpines.

b) Pendant la période *néogène*, le contraste s'accentue entre les mers du Nord et les mers du Midi ; elles ne communiquent entre elles que difficilement et par moments.

Les dépôts du Nord, très développés en Belgique et en Angleterre, s'étendent à peine sur le territoire français.

Les mers méditerranéennes ont poussé des golfes à certains moments en Touraine, en Anjou, en Bretagne (faluns) ; elles ont occupé aussi le Bordelais où existent de très riches gisements fossilifères. Elles envahissent le bassin du Rhône entre le Massif Central et les Alpes (mollasses). Cet envahissement cesse à la fin du miocène, où se produit au contraire un remblaiement intense ; la mer revient au pliocène, s'insinuant en un golfe étroit (fjord pliocène de la vallée du Rhône). A part cette exception et quelques autres de minime importance, la France est entièrement émergée pendant le pliocène.

Mais, durant le miocène et le pliocène, la France est le siège d'autres phénomènes géologiques : des éruptions volcaniques très importantes se sont produites dans le Massif Central et ses abords. Les plus vieilles (miocène) sont celles des Coirons et de l'Aubrac. Pendant le pliocène, c'était le Cantal qui était en plein fonctionnement, ainsi que les volcans du Mont Dore ; ces grands volcans se sont éteints complètement. Mais, au commencement du quaternaire, la chaîne des puys (puy de Dôme) et celle du Vivarais se sont allumées, et quatre cent quatre-vingts cratères ont inondé de leurs laves tout le pays : tout est terminé aujourd'hui, sauf quelques dégagements d'acide carbonique libre et la présence d'un degré géothermique inusité (14 m. au lieu de 33 m.).

Ere quaternaire. L'ère quaternaire a seulement vu le grand développement de glaciers dans les Alpes, les Pyrénées, le Massif Central, etc., et cela à plusieurs reprises, séparées par des périodes interglaciaires, chaudes, qui permettent aux éléphants et aux hippopotames de vivre dans notre pays. C'est surtout une ère de creusement dont les étapes, diverses et complexes, sont marquées sur les flancs des vallées par des terrasses d'alluvions, étagées à des niveaux qui paraissent constants.

L'homme apparaît au milieu de l'ère quaternaire (période chelléenne) ; il joue un grand rôle pendant la dernière période glaciaire (würmienne) ; c'est l'*homo neanderthalensis* qui a créé les instruments moustériens et qui appartient à une espèce d'*homo sapiens*. Celui-ci n'apparaît que pendant la période postglaciaire ; des invasions successives de races différentes amènent jusqu'aux époques historiques.

Orographie. — La France est un pays de relief modéré. La surface du territoire dont l'altitude dépasse 800 m. n'atteint pas 10 p. 100. Au nord-ouest d'une ligne tracée depuis Hirson (au pied de l'Ardenne) jusqu'à Bayonne, l'altitude est médiocre et ne dépasse 200 m. que par exception ; par contre, toutes les grandes hauteurs se sont agglomérées au sud-est de cette ligne. L'histoire géologique du sol français explique ce fait.

Les massifs anciens d'âge primaire disloqués sont représentés par le Massif armoricain, le Massif Central et les Vosges. Le premier, qui englobe la Bretagne, le Cotentin, une partie de la Normandie, du Maine, de l'Anjou (Bocages) et la Vendée, réduit à l'état de pénéplaine, n'a que de faibles hauteurs, de contours mous et indécis qui s'allongent en deux longues bandes. Celle du N. comprend les monts d'Arrée (391 m.), la lande de Mené (340 m.), en Bretagne, les Coëvrons, les Avaloirs (417 m.) et la forêt d'Ecouves (413 m.), en Normandie. Celle du S., plus faible, plus usée encore, ne comprend que d'insignifiantes croupes : landes de Lanvaux, Gâtine (mont Mercure, 285 m.). Cependant, dans le Massif armoricain, les cours d'eau se comportent comme des rivières de montagne et forment un relief en creux, à vallées profondes et étroites. Le Massif Central est divisé en deux parties par un synclinal écrasé à gisements houillers qui va de Decazeville à Commentry. A l'O., c'est encore la pénéplaine, où se succèdent des plateaux d'altitudes diverses, où les rivières s'encaissent en gorges profondes : Marche (711 m.), Limousin (731 m.), Monédières (920 m.), Millevaches (978 m.). A l'E., le soulèvement tertiaire des Alpes a relevé le Massif Central, l'a poussé, brisé et disloqué en plateaux, en voussoirs aux sommets arrondis que les rivières ont entamés et coupés : Cévennes (Aigoual, 1.567 m.), Lozère (1.702 m.), Margeride (1.554 m.), Vivarais (1.434 m. au Pilat), Forez (1.640 m.), Madeleine, Lyonnais, Beaujolais, Mâconnais, Charollais, Autunois et Morvan, tandis que d'autres parties s'effondraient formant des plaines recouvertes de limons : plaines du Puy, de la Limagne, du Forez, du Roannais, du Bourbonnais. Sur le tout, les éruptions volcaniques ont imposé un relief nouveau fait de plateaux (Aubrac, Planèze de Saint-Flour, Cézallier) ou de sommets déchiquetés — Cantal (1.858 m.), monts Dore (1.886 m.), Vivarais (1.754 m. au Mézenc) — ou de formes neuves et bien conservées : chaîne des Puys (1.463 m.) et du Velay. Les Vosges ne sont que le versant occidental d'une montagne effondrée dont la Forêt-Noire forme l'autre versant : les hautes Vosges archéennes, de formes douces (Ballons ; 1.426 m.), se prolongent par un plateau de trias raviné jusqu'au massif schisteux rhénan qui aboutit sur le territoire français par l'Ardenne (504 m.). A ces trois massifs, il faut ajouter les restes du vieux continent tyrrhénien représenté sur la Méditerranée par les Maures et l'Esterel.

Les montagnes jeunes se composent de trois chaînes : 1° les Pyrénées, les plus anciennes, au relief déjà émoussé. Cependant leurs terrains durs n'ont pas été entamés ; leur direction rectiligne, l'absence de vallées transversales les rendent difficiles à traverser. Leurs pentes raides ne portent guère de glaciers. Sur territoire français, elles atteignent 3.298 m. au Vignemale. En avant des Pyrénées, les Petites Pyrénées, Plantaurel, Corbières (1.250 m.), forment des chaînes de collines élevées ; 2° les Alpes, plus jeunes, ont des vallées profondes qui descendent jusqu'à 200 m. dans les terrains plus tendres et permettent un accès facile des hautes et larges vallées anciennement glaciaires où la vie est possible. La zone des schistes ou du Piémont ne donne sur le territoire français que les pentes du Grand Paradis et du Viso ; les autres zones s'étendent largement, celle des calcaires internes a des massifs découpés que limitent de belles et larges vallées : Massif de la Vanoise, entre la Tarentaise et la Maurienne, mont Thabor, Briançonnais, Embrunois, Gapençais, Massif de la Mure, Alpes de Barcelonnette, de Haute Provence et Maritimes. La zone cristalline externe, plus élevée, a de nombreuses vallées longitudinales ; mont Blanc (4.810 m.), Belledonne, Massif du Pelvoux (Barre des Ecrins, 4.103 m. : Meije) entre l'Oisans et le Champsaur et, isolé au S., Massif du Mercantour en sont les principaux massifs. La zone calcaire externe est déchiquetée par des vallées torrentielles profondes et prend souvent au S. un aspect de ruines : Faucigny, Genevois, Grande Chartreuse que la vallée du Graisivaudan sépare de la zone cristalline, Vercors, Diois, Dévoluy, Baronnies (Ventoux, 1.912 m.), montagne de Lure), enfin les Préalpes ne sont représentées en France que par le Chablais (Dent d'Oche) ; 3° le Jura, la plus jeune des montagnes tertiaires, se compose d'une zone montagneuse et régulièrement plissée — Grand Colombier, Crêt de la Neige (1.723 m.), — et de zones de plateaux d'altitudes diverses qui se terminent vers la Saône par les falaises du Vignoble et du Revermont.

Les plateaux s'accrochent contre les Vosges et le Massif Central. Voici d'abord le plateau lorrain, formé de trias, monotone et parfois déprimé, de jurassique semé de terrasses qui indiquent les rebords de cuvettes d'âges différents — Côte de Moselle, Côte de Meuse (412 m.), — de crétacé humide (Argonne). Il se continue au S. par les plateaux bourguignons : plateau de la haute Saône, découpé et ruiné, semé de buttes témoins ; plateau de Langres (516 m.) ; Côte d'Or (636 m.), Duesmois, Auxois que prolongent, au nord du Massif Central, le Nivernais et le Sancerrois (434 m.). Ce dernier correspond à la crête de Bar qui, en continuant l'Argonne, termine tous ces plateaux sur le Bassin parisien. Au sud-ouest du Massif Central s'accrochent les Causses du Quercy, monotones et perméables, creusés de grottes et de cañons. Enfin, au nord des Maures et de l'Esterel, un plateau jurassique, les Plans, s'encadre vers les Alpes (Les Barres) et la basse Provence (Sainte-Victoire, Olympe, Sainte-Baume) de zones de collines blanches et plissées.

Les plaines comprennent deux grands groupes : le bassin parisien et le bassin d'Aquitaine, golfes comblés, dont de nombreux vallonnements rompent la monotonie. Il y a dans le bassin parisien de vraies plaines parfaitement horizontales (Champagne pouilleuse, Brie, Beauce, Sologne, Champagne berrichonne) que séparent des pays de collines : falaises de l'Ile-de-France, Valois, Parisis, Hurepoix, Gâtinais. A l'O., les pays de collines dominent : Touraine, Maine, Normandie, Pays de Caux et de Bray, Picardie, Artois et Boulonnais ; mais la plaine se retrouve au N. : Flandre et Hainaut, fin française des grandes plaines de l'Europe septentrionale. Le faible seuil du Poitou, où les rivières sont très creuses, permet, entre le Massif armoricain et le Massif Central, de passer dans les plaines de la Garonne où l'on trouve moins de variétés. Si le Périgord, l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge sont encore pittoresques et découpés, les plaines tertiaires du Toulousain, de la Double, de l'Armagnac, ce dernier quelque peu accidenté, le Bordelais et les Landes sont généralement monotones. Tout en avant des Pyrénées, le plateau quaternaire du Lannemezan n'est que la déjection cailloutique des torrents pyrénéens. A l'E. les plaines sont rares et fragmentaires : plaines tertiaire et quaternaire de l'Alsace, plaines tertiaire et basse de la Bourgogne, haute de la Bresse, plateau élevé et quaternaire glaciaire, semé d'étangs, des Dombes, plaine d'alluvion du Comtat ou champ de cailloux de la Crau, plaines d'alluvions mal asséchées de la Camargue et du bas Languedoc.

Ajouté à la variété géologique des terrains et, par conséquent, de leurs aptitudes végétales, ce relief varié fait de la France un pays heureusement diversifié où se retrouvent tous les paysages des régions tempérées.

Hydrographie. — Les fleuves français ont des régimes divers, souvent complexes.

Le *Rhin*, dans sa traversée de l'Alsace, garde un régime alpestre. Son cours est rapide, et la navigabilité n'est possible qu'à partir du port de Strasbourg. Les crues, très régulières, se produisent au début de l'été. Les maigres se produisent en hiver. Son affluent alsacien l'*Ill* est une rivière calme et pauvre malgré l'appoint des torrents vosgiens : *Doller, Thur, Lauch, Bruche*. Le Rhin reçoit encore des Vosges la *Zorn* et ses affluents *Moder* et *Zintzel*, la *Sauer* et la *Lauter*. Son grand affluent lorrain la *Moselle* ne le rejoint qu'en Allemagne ; calme généralement, quoique gonflée en hiver, elle draine la plus grande partie des Vosges et du plateau lorrain par la *Meurthe*, la *Sarre* et son affluent la *Nied*, et enfin, l'*Orne*.

La *Meuse*, originaire du plateau de Langres, est un fleuve appauvri, mais capricieux, qui inonde d'autant plus facilement les prairies de sa vallée que les nappes d'eau souterraines sourdent sous les prairies. Elle n'a qu'un affluent, la *Chiers*, et traverse en gorges héroïques l'Ardenne où elle est navigable.

L'*Escaut* et ses affluents : *Sensée, Scarpe, Lys*, sont calmes, peu abondants, mais suffisamment pour être navigables.

Les fleuves côtiers de la mer du Nord et de la Manche sont de type atlantique, plus abondants l'hiver, mais remplis en toutes saisons : *Canche, Authie, Arques* et son affluent la *Béthune*. Le principal, la *Somme*, est un fleuve tronqué qui coule dans une vallée trop large et dont l'estuaire est trop ample pour la faiblesse du cours.

Les fleuves de basse Normandie et de Bretagne dont les principaux sont : l'*Orne*, la *Rance*, l'*Elorn*, l'*Aulne*, le *Blavet*, l'*Odet*, la *Vilaine* et ses affluents l'*Ille* et l'*Oust*, présentent un type particulier. Ils ont un lit de fleuve de montagne, encaissé en gorge dans les terrains archéens, un régime atlantique d'autant plus abondant que les terrains sont imperméables, des estuaires bien dégagés, véritables *rias*, c'est-à-dire vallées envahies par la mer par suite d'un affaissement de la côte.

Sur l'Atlantique, la *Sèvre Niortaise* et la *Vendée* ont comblé le marais poitevin, la *Charente* venue du Massif Central très arrosé est facilement navigable, l'*Adour*, à part son affluent la *Midouze*, reçoit des torrents pyrénéens que les pluies alimentent toute l'année ; ce sont les *gaves* et les *luys*.

Des trois grands fleuves tributaires de l'Océan, la *Seine* est seule régulière ; la plupart de ses affluents le sont aussi. Deux d'entre eux, l'*Aube* et la *Marne*, grossie de l'*Ornain*, des *Morins* et de l'*Ourcq*, ont un cours parallèle au sien, avec même faiblesse de sources. Toutefois, de longs hivers pluvieux produisent des crues de printemps qui peuvent devenir dangereuses en raison même de leur rareté. Par contre, l'*Yonne* avec son affluent l'*Armançon* est un élément perturbateur à cause de l'altitude de ses sources et de l'imperméabilité de son cours dans les terrains anciens : c'est une rivière du Massif Central. La Seine reçoit encore le *Loing*, l'*Essonne*, l'*Oise* grossie de l'*Aisne* et celle-ci de l'*Aire* de réseau vaste et régulier. Les derniers affluents : *Epte, Andelle, Eure* et *Risle*, ne sont que d'insignifiantes rivières. L'estuaire, bien dégagé, est remonté par la marée sous forme de vague ou *mascaret*.

La *Loire* est très irrégulière. Elle naît à une haute altitude comme son affluent l'*Allier* dont le cours est parallèle, et dans la traversée du Massif Central ce n'est qu'un torrent fougueux. Après le confluent de l'Allier, elle coule en plaine ; très maigre l'été entre des bancs de sable, subitement gonflée en hiver, elle a, malgré la perte de ses eaux dans les terrains perméables qui lui ramènent de curieuses rivières (*Loiret, Beuvron*), des inondations brusques et terribles. Ses affluents, tous venus des terrains archéens du Massif Central, accentuent encore l'irrégularité : *Cher, Indre, Vienne* grossie de la *Creuse* et du *Clain*. Elle s'assagit relativement dans son cours inférieur, grâce surtout à la régularité de la *Maine* formée du *Loir*, de la *Sarthe* et de la *Mayenne*, mais elle ne cesse de charrier des sables qui encombrent son estuaire et colmatent les côtes voisines. Sa navigabilité est médiocre ou nulle.

La *Garonne* n'est aussi qu'un torrent pyrénéen, dévastateur parfois jusqu'à Toulouse comme son affluent l'*Ariège*. Elle est aussi influencée par le Massif Central qui lui fournit ses principaux affluents : *Tarn* grossi de l'*Aveyron* et *Lot* grossi de la *Truyère*, tandis que les plateaux d'Armagnac ne lui envoient que de calmes et insignifiantes rivières : *Gimone, Arrats, Gers* et *Baïse*. Son embouchure, la *Gironde*, est commune avec la *Dordogne*, venue des Monts Dores et grossie de la *Cère*, de l'*Isle* et de son affluent la *Dronne*.

La Méditerranée reçoit des torrents à sec l'été, gonflés subitement aux orages d'automne, toujours irréguliers. Les uns viennent des Pyrénées : *Tech, Têt, Agly, Aude* ; les autres du Massif Central : *Hérault, Vidourle* ; les autres des Alpes : *Arc, Argens, Var*. Le *Rhône* est un fleuve alpestre : à grosses crues de printemps, soutenu l'été, pauvre à l'automne et en hiver, son cours reste rapide, et tant que les travaux en cours ne seront pas achevés sa remontée sera pénible à la navigation parce qu'il est entretenu par des affluents venus des Alpes : l'*Arve*, le

Fier, le *Guer*, l'*Isère* grossie de l'*Arc* immense, mais plus sage dans sa vallée d'origine glaciaire, la *Drôme* et la terrible *Durance* et par ses affluents du Massif Central courts, mais encore plus sauvages : le *Gier*, l'*Ardèche*, le type des torrents irréguliers, le *Gard*. Par contre son bel affluent la *Saône* est la plus sage, la plus régulière, la plus rapidement navigable, près de ses sources, des rivières françaises. Des Vosges, elle reçoit la *Lanterne* et l'*Ognon;* du plateau de Langres : la *Vingeanne* et la *Tille;* du Massif Central : l'*Ouche*, la *Dheune*, la *Grosne;* du Jura, le *Doubs* aux pertes pittoresques tandis que le reste des eaux paisibles du Jura est apporté au Rhône par l'*Ain*. Encombré d'alluvions dans une mer fermée, le Rhône forme un vaste delta marécageux.

Côtes. — La France possède 2.700 kil. de côtes dont 2.075 environ sur l'Océan et 625 sur la Méditerranée.

Celles de la mer du Nord (72 kil.) sont d'abord basses et bordées de dunes fixées et derrière lesquelles s'étendent les marais ou *moeres* que drainent une multitude de canaux. Un seul port, Dunkerque, débarrassé des sables à grands frais. Puis viennent les hautes falaises (50 à 100 m.) du Boulonnais formant entre Calais et Boulogne les caps Blanc-Nez et Gris-Nez et au S. de Boulogne le cap d'Alprech.

Sur la Manche, du cap d'Alprech au Tréport, la côte est de nouveau basse et sablonneuse ; c'est l'ancien golfe du Marquenterre comblé par les alluvions de la Somme. Les fleuves y forment les baies du Touquet sur la Canche, de l'Authie et de la Somme, et les plages sont belles : Berck, Paris-Plage, Saint-Valery.

La côte du pays de Caux n'est qu'une falaise de craie, très élevée, que la mer a tranchée et qu'elle continue de saper, où elle a coupé des vallées qui restent suspendues (*valleuses*). La côte est inaccessible (de 100 à 120 m.) et les ports sont uniquement établis sur l'embouchure des rivières : Dieppe, Saint-Valery, Fécamp, Etretat, Le Havre, tandis que quelques caps se dessinent : d'Ailly, d'Antifer, de la Hève. Les plages n'ont que de lourds galets.

La côte du Calvados est plate et sablonneuse avec de jolies plages célèbres : Trouville, Deauville, Cabourg, tandis qu'au large les périlleux rochers jurassiques marquent la ligne de l'ancien rivage.

Le Cotentin, qui s'avance en presqu'île à l'extrémité de la Manche, a des côtes basses à l'E. et à l'O., et au N. des côtes schisteuses, rocheuses et élevées : pointes de Saire, de Barfleur, de la Hague, de Flamanville, enfermant des baies trop ouvertes et mal abritées : Cherbourg et Vauville. Au large les îles anglo-normandes prolongent le continent dont elles sont détachées, et dont les séparent les passages du raz Blanchard et de la Déroute.

Si l'on excepte la baie du Mont-Saint-Michel, basse, et qui se colmate, les côtes de la Bretagne font pénétrer la mer dans les terres par de sûrs abris, rias, embouchures dégagées des rivières ou baies dans les schistes que séparent des caps aigus et élevés généralement dans les granits. Des îles çà et là marquent les ruines de l'ancien rivage. La baie de Saint-Malo est protégée par la pointe du Grouin et le cap Fréhel ; la baie de Saint-Brieuc, plus ouverte, par les caps d'Erquy et Minard. La côte du Trégorrois plus massive forme les sillons de Talbert et du Château et devant s'étendent l'île de Bréhat, les Sept-Îles, les Triagoz, l'île Grande et, au large du Léon, l'île de Batz. Face à l'Océan, le Finistère à la pointe Saint-Mathieu se prolonge par de nombreuses îles (Beniguet, Molène, Ouessant), et à la pointe du Raz par l'île de Sein. La pointe de Crozon y sépare la rade de Brest de la baie des Trépassés, tandis qu'entre le Raz et la pointe de Penmarch s'ouvre la large baie d'Audierne. La côte méridionale est accompagnée de nombreuses îles : les Glénans, Groix, Quiberon qu'une pointe de sable rattache au continent. Au delà de celle-ci et jusqu'à la pointe du Croisic, au nord de la Loire, une immense baie protégée par des îles : Belle-Ile, Houat, Hoëdic, se prolonge dans l'intérieur des terres par le fjord presque fermé du Morbihan.

Au S. de la Loire, la côte redevient basse avec de larges plages, des marais « breton » et « poitevin » remplissant d'anciens golfes, des îles que les apports des fleuves rattachent de plus en plus au continent : Noirmoutier, Yeu, Ré et Oléron. Deux ports médiocres : La Rochelle et Rochefort s'ensablent.

Au S. de la Gironde, derrière l'étendue rectiligne des dunes que fixent les pins, dorment les étangs dont l'un, la baie d'Arcachon, communique avec la mer. La côte du pays basque, où meurent les Pyrénées, redevient rocheuse et hospitalière. C'est la « Côte d'argent ».

La côte de la Méditerranée se divise en deux parties, si l'on met à part la côte pyrénéenne rocheuse et découpée : cap Cerbère, cap Béar, Port-Vendres. A l'ouest de l'étang de Berre elle est basse, marécageuse, bordée de lagunes et d'étangs et en voie d'accroissement ; le Rhône y pousse son delta. A l'est de l'étang de Berre elle est, en Provence, rocheuse, élevée, découpée par les *calanques* ou petits golfes, et depuis Toulon pourvue de larges baies, profondes et sûres ; les accidents et les îles sont nombreux : îles Ratonneau et Pomègue, cap Croizette, île de Riou, baie de la Ciotat, rade de Toulon, presqu'île de Giens, rade et îles d'Hyères, caps Lardier, de Salins, baie de Saint-Tropez, îles de Lérins, golfe Jouan, caps Ferrat et Martin. C'est ici la magnifique « Côte d'azur ».

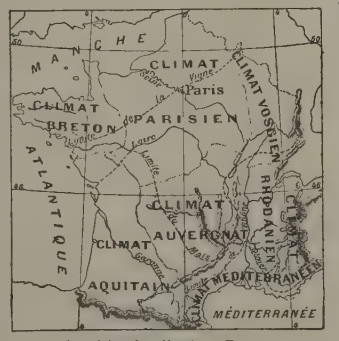

Répartition des climats en France.

Les côtes occidentales de la Corse sont élevées, mais peu découpées. Celles de l'E. sont marécageuses et malsaines.

Climat. — D'une façon générale, le climat de la France est modéré. Cette modération est due d'abord à la latitude (à égale distance du pôle et de l'équateur, le 45° passe par Bordeaux), puis à la prédominance des vents d'O. et de S.-O., vents atlantiques qui donnent à l'ensemble du pays un climat maritime ; enfin à l'absence de grand relief intérieur, qui permet le parcours de ces vents sur tout le territoire.

Le manque d'ensoleillement ne permet pas la culture fructueuse de la vigne au delà d'une ligne qui va de l'embouchure de la Loire à l'extrémité de l'Ardenne en passant par Paris. Celle du maïs est possible au S. d'une ligne sinueuse qui va de l'embouchure de la Charente à Angers pour retomber ensuite en tournant au S. du Massif Central et en remontant à l'E., très au N., englobant la vallée de la Saône et même l'Alsace.

Cependant, l'éloignement de la mer et l'altitude déterminent certaines zones qu'on peut ramener aux trois types atlantique ou océanique, continental et méditerranéen :

1° Le climat océanique armoricain, qui s'étend sur la Bretagne et la Normandie, est caractérisé par de faibles écarts annuels de température (Brest + 5°,2 en janvier, + 16°,6 en juillet ; moyenne 11°,2 ; Rouen + 2°,9 en janvier, + 18°,4 en juillet), des hivers doux, des étés tièdes seulement. Les pluies, plus nombreuses qu'abondantes (82 mm.), ont leur maximum d'octobre à janvier. Ce climat humide et doux favorise la prairie et l'arbre, surtout le hêtre ;

2° Le climat océanique parisien, qui s'étend sur l'ensemble du bassin de Paris, a des écarts de température plus grands (janvier + 2°,7, juillet + 19°,1), une moyenne légèrement plus basse (+ 10°,7) et surtout des pluies beaucoup plus faibles (52 mm.), avec prédominance en été et en automne, ce qui apparente ce climat au climat continental (de juin à octobre). Ce climat favorise aussi la forêt, mais surtout le chêne ;

3° Le climat océanique aquitain a des écarts plus grands, quoique les hivers soient tièdes, mais les étés sont chauds (Bordeaux + 4°,8 en janvier, + 20°,4 en juillet ; Toulouse + 4°,4 en janvier, + 21°,1 en juillet). Les pluies, abondantes, ont deux maximums en juin et en octobre-décembre (84 mm.). Les étés sont très ensoleillés, et c'est le domaine de la vigne et du maïs ;

4° Le climat auvergnat doit à l'altitude une certaine rigueur, et à la configuration orographique de nombreuses nuances. Froid l'hiver (+ 1°,9), chaud l'été (+ 18°,9), il est très pluvieux à l'O. (92 mm.), sec dans les dépressions (55 mm.), avec maximum en hiver ;

5° Le climat continental lorrain est très rude avec des écarts très grands (Nancy 0° en janvier, + 18°,2 en été ; moyenne 9°,1). Les pluies, abondantes (78 mm.), ont leur maximum en été et en automne (de juin à octobre). C'est le domaine de la grande forêt (hêtres, chênes et sapins). L'Alsace, plus ensoleillée, a les mêmes écarts (0° et 18°,6), mais des précipitations beaucoup plus faibles descendant au-dessous de 50 mm. ;

6° Le climat continental rhodanien ou lyonnais a des écarts plus considérables encore (janvier + 1°,7, juillet + 20°,1) et des précipitations plus fortes (82 mm.) tombant plus tôt (de mai à octobre) ;

7° Le climat méditerranéen est tout à fait à part. Les hivers sont tièdes (+ 7°), courts (quatre mois) et pluvieux, surtout en octobre-novembre (57 mm.). Les étés sont chauds (+ 22°,9), longs (huit mois) et secs. Les plantes y sont organisées pour cette sécheresse (lauriacées, mimosées, cactées, oliviers, pins parasols) et le type de végétation est le maquis buissonneux ;

8° Les Alpes et le Jura ont un climat de montagne très pluvieux au N., méditerranéen pour les pluies au S. Les neiges persistantes varient entre 2.300 et 2.900 m.

Le nombre des jours de gelée est très différent : quatre à Ouessant, six à Brest et Cherbourg, quarante-neuf à Angers, soixante-six à Paris, quatre-vingt-dix à quatre-vingt-seize à Nancy et dans la vallée de la Meuse, quinze sur la Côte d'azur.

Faune. — La *faune* de la France est caractérisée, comme celle de l'Europe centrale, par l'*abondance de petits insectivores* et de *petits rongeurs*, avec des *carnivores de taille moyenne*, qui en font leur nourriture.

On trouve, parmi les insectivores, le *hérisson*, de nombreuses *musaraignes*, la *taupe*, le *desman*, qui est aquatique, creuse ses terriers au bord de l'eau, et dont il existe une espèce dans les Pyrénées.

Les carnivores sont représentés par le *loup*, dont l'habitat est morcelé en zones qui se réduisent continuellement ; le *renard*, le *chat* domestique redevenu *sauvage*, la *fouine*, la *belette*, l'*hermine*, le *blaireau*, qui est omnivore ; ainsi que l'*ours brun* (*ursus arctos*), qui a presque disparu des Alpes et des Pyrénées ses derniers refuges.

Parmi les rongeurs, on peut citer l'*écureuil*, le *loir*, le *hamster*, les *campagnols*, dont les formes sont si variées : les *rats* (*rat noir*, *rat gris* ou *surmulot*), le *castor* ou *bièvre*, autrefois répandu partout en France, comme le montrent de nombreux noms de localités ; il n'en reste guère aujourd'hui que dans la Camargue ; le *lièvre*, le *lapin*, répandus partout aujourd'hui.

Les herbivores ou ongulés ont pour représentants le *sanglier*, le *cerf*, le *chevreuil* (l'*élan*, le *bison d'Europe* et l'*aurochs* ont totalement disparu depuis l'époque historique), et, dans les montagnes (Pyrénées, Alpes), le *chamois*, le *bouquetin* et la *marmotte*, au sommeil hibernal.

Le *mouflon* de la Corse est un type méditerranéen.

Quelques *phoques* se montrent sur certains bancs de sable de la Manche et à l'embouchure de la Somme. La *baleine des Basques* a disparu des côtes françaises. Les *marsouins* fréquentent les côtes de l'Océan et de la Manche.

Très peu d'oiseaux sont spéciaux à la France ; presque tous vont passer l'hiver plus au S. Parmi les *rapaces*, il y a les *aigles*, les *faucons* (*émouchets*, *émerillons*, *gerfauts*, etc.), et, parmi les petits oiseaux, de nombreux passereaux, *grives*, *fauvettes*, *mésanges*, *moineaux*.

Les reptiles les plus communs sont les divers *lézards* et l'*orvet*, avec la *couleuvre à collier* et la *petite vipère*, qui se trouve surtout dans les régions forestières. Les *seps* résident seulement dans le Sud.

Les poissons d'eau douce sont représentés par la *carpe*, le *goujon*, la *perche*, le *brochet*, le *barbeau*, le *chevaine*, le *gardon*, la *truite*, l'*ombre*, etc. ; les *saumons* remontent quelques rivières seulement à l'époque du frai.

Parmi les invertébrés, assez nombreux, on peut citer certains crustacés (*homard*, *écrevisse*), des insectes, le *scorpion* du midi de la France ; des mollusques terrestres : *escargots* et *limaces*. Les mollusques marins (*clovisses*, *moules*, *huîtres*) ne sont pas très caractéristiques.

Flore. — La répartition des végétaux à la surface de la France dépend d'un certain nombre de facteurs, les mêmes que ceux indiqués pour l'Europe : distribution de la chaleur, puis la lumière, l'eau, la nature du sol, etc. D'une façon générale, on peut distinguer deux *flores* (ou *associations de végétaux*) distinctes : 1° la *flore méditerranéenne*, qui est analogue à celle de tous les bords de la Méditerranée ; 2° la *flore des forêts des régions tempérées boréales*, qui se retrouve dans la majeure partie de l'Europe :

1° *Région méditerranéenne.* Les bords de la Méditerranée montrent des buissons toujours verts (*maquis* de Corse, *garrigues* du Languedoc), avec des végétaux à feuilles persistantes. On y trouve les *myrtes*, *arbousiers*, *lauriers*, *chênes verts*, *oliviers*, *figuiers*, *chênes-lièges*. L'*oranger* se montre sur la côte de Provence et de Nice, où le *palmier nain*, le *palmier des Canaries* et les *eucalyptus d'Australie* ont été acclimatés ;

2° *Région de la flore des forêts boréales.* Dans la majeure partie de la France, on voit surtout des forêts de feuillus : *chêne*, *hêtre*, *saule*, *aune*, *orme*, *noyer*, *châtaignier*, avec quelques forêts de résineux : *pins*, *sapins*.

En allant de l'O. à l'E., on constate des changements dans la répartition des végétaux, car le climat maritime des bords de l'Océan fait place au climat plus extrême de l'Est. Aussi voit-on sur le littoral de l'Atlantique certains arbustes toujours verts, à affinités méditerranéennes (*laurier*, *arbousier*, *houx*, *laurier-rose*, *myrte*, *grenadier*, *figuier*, *chêne vert*) ; ils disparaissent à l'E. d'une ligne qui va de Carcassonne à Montauban, Niort et Cherbourg.

L'influence de la distribution de la chaleur se montre nettement dans les régions montagneuses. Gravit-on les Alpes en partant de la Méditerranée, on constate l'existence de flores superposées, presque identiques à celles que l'on trouve dans les plaines d'Europe en allant jusqu'à l'océan Glacial : 1° zone des *orangers*, *oliviers* et *maïs*, sur le littoral ; 2° culture des *céréales* jusqu'à 1.300 m., avec des forêts de *hêtre* et de *chêne* jusqu'à 2.000 m., et des conifères (*mélèze*, *pin sylvestre*), avec le *bouleau* jusqu'à 2.300 m. ; 3° *zone alpine*, avec des prairies de plantes vivaces et des arbustes nains jusqu'à la limite des neiges éternelles entre 2.500 et 2.700 m.

Ethnologie. — Comme tous les peuples de l'Europe, la nation française est un amalgame de races diverses, ce qu'on s'explique sans peine, notre sol ayant été habité par l'homme dès le milieu des temps quaternaires et ayant, sans remonter à des milliers de siècles en arrière, été envahi à maintes reprises depuis les temps historiques.

Les premiers habitants de la France étaient des êtres très primitifs, qui ne fabriquaient que de grossiers instruments de pierre. Leurs descendants, déjà lointains, accomplirent quelques progrès, mais au point de vue des caractères physiques ils avaient encore une apparence bestiale. Cette race, connue sous le nom de « Néanderthal », n'a guère laissé de traces dans la population actuelle.

Plus tard, une belle race, industrieuse et artiste, travaillant habilement la pierre, l'os, le bois de renne, sachant sculpter et graver, mais habitant les cavernes, s'est substituée aux primitifs : c'est la race de Crô-Magnon, dont on retrouve encore quelques spécimens dans le sud-ouest.

Au début de l'époque actuelle, longtemps avant l'histoire, deux types nouveaux apparaissent. Ils connaissaient le moyen de polir leurs instruments de pierre, possédaient des animaux domestiques et construisaient, avec de grandes dalles, les chambres désignées sous le nom de *dolmens*, pour y déposer leurs morts. L'un de ces types était de petite taille et avait la tête courte : à lui se rattachent les Savoyards, les Auvergnats, les Morvandeaux et une partie des Bretons. Parmi ceux-ci, il en est qui, depuis le Ve siècle, se sont croisés avec des éléments venus du N. (*Bretons-Gallois*). Le deuxième type, arrivé à l'époque de la pierre polie, était de grande taille ; son crâne était long, elliptique, et il avait la face fine et allongée. On en trouve des restes disséminés en différents points de la France.

L'usage des métaux semble bien avoir été importé par des étrangers. Plus tard, apparurent les Gaulois, les Phéniciens et les Grecs, dans le Midi, suivis des Romains, des Germains, encore assez largement représentés dans l'est et dans le nord.

Dans le sud-ouest, des éléments méridionaux s'infiltraient et s'avançaient même assez loin dans l'est, introduisant un type brun, fin, vif et pétillant. De nos jours, des individus venus de tous les points du globe compliquent l'amalgame.

Pas plus que les autres nations d'Europe, les Français ne sauraient prétendre à la pureté de sang. Il subsiste bien des groupes encore assez caractérisés, tels que les Auvergnats, les Savoyards, certains Bretons, les gens du Midi et ceux de l'Est, les Flamands et les Normands, etc., mais aucun ne peut se vanter d'avoir été à l'abri de tout mélange.

— ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE. *Constitution.* — Depuis l'abolition de l'ancien régime, onze constitutions ont successivement régi la France.

La *Constitution des 3-14 septembre 1791*, votée par la Constituante, plaçait en face d'une royauté affaiblie une assemblée législative unique limitant étroitement l'action du pouvoir exécutif. L'Assemblée, issue du suffrage à deux degrés, discutait et votait les lois dont elle avait seule l'initiative. L'action du roi se bornait à pouvoir opposer un *veto* suspensif pendant deux législatures. Les ministres étaient responsables devant l'Assemblée.

La *Constitution républicaine du 24 juin 1793* ne fut jamais appliquée.

La *Constitution directoriale du 5 fructidor an III* (22 août 1795) confiait le pouvoir législatif à un Conseil des Cinq-Cents et à un Conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante membres. Le Conseil des Cinq-Cents discutait et votait les lois dont il avait seul l'initiative. Ses *résolutions* étaient ensuite soumises au Conseil des Anciens, qui les approuvait ou rejetait. Ces deux conseils étaient nommés par le suffrage à deux degrés, par tiers tous les ans. Le pouvoir exécutif était confié à un *Directoire* de cinq membres. Les directeurs étaient choisis par le Conseil des Anciens, sur une liste décuple dressée par le Conseil des Cinq-Cents. Ils étaient nommés pour cinq ans et non rééligibles ; ils étaient aussi soumis au renouvellement partiel (à raison d'un par année).

La *Constitution consulaire du 22 frimaire an VIII* (13 déc. 1799), modifiée par le sénatus-consulte organique

du 14 thermidor an X (2 août 1802) et par le sénatus-consulte organique de l'Empire du 22 floréal an XII (18 mai 1804), présente un caractère tout différent. Le Premier consul, bientôt consul à vie, puis empereur, n'a pas seulement la plénitude du pouvoir exécutif, il a seul l'initiative des lois, que le Tribunat discute sans les voter, et que le Corps législatif vote sans les discuter. Ces lois peuvent ensuite être déférées à un Sénat conservateur, qui peut les annuler pour cause d'inconstitutionnalité, et doivent être soumises à la sanction du chef de l'Etat. Le pouvoir législatif, ainsi morcelé, n'avait aucune action sur le pouvoir exécutif. Les ministres étaient responsables devant le chef de l'Etat seul.

Trois autres particularités complétaient ce régime : 1° le suffrage était organisé de telle manière que le gouvernement était en réalité maître de choisir les membres des assemblées. Le Tribunat, qui avait montré quelques velléités d'indépendance, fut épuré, puis supprimé par un sénatus-consulte du 19 août 1807 ; 2° le Conseil d'Etat était associé étroitement à la confection des lois ; 3° le Sénat conservateur, dont les membres furent finalement nommés par l'Empereur, était le gardien de la constitution, qu'il pouvait compléter ou modifier par des sénatus-consultes organiques.

L'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire* porte la date du 22 avril 1815. V. ACTE ADDITIONNEL.

La *Charte constitutionnelle du 4 juin 1814*, antérieure en date, mais remise en vigueur après les Cent-Jours, se présentait sous la forme d'une concession gracieuse, *octroyée* par le souverain. Le pouvoir législatif était réparti entre une Chambre des pairs, dont les membres étaient nommés par le roi, et une Chambre des députés, dont les membres, élus pour cinq ans au suffrage direct, mais censitaire, étaient renouvelables par cinquième chaque année. Le roi proposait seul la loi et la sanctionnait.

La *Charte constitutionnelle du 14 août 1830* modifia la précédente, dans un sens libéral. Elle se présentait sous la forme d'un contrat entre les Chambres et le roi, qui partagent l'initiative des lois. En même temps, le cens électoral était abaissé et la pairie réorganisée (suppression de la pairie héréditaire).

La *Constitution du 4 novembre 1848*, votée par l'Assemblée nationale constituante, donne le pouvoir législatif à une assemblée unique élue par le suffrage direct et universel, et le pouvoir exécutif à un président de la République élu pour quatre ans au suffrage universel et non rééligible. L'initiative des lois appartient cumulativement à l'assemblée et au président : entre ces deux forces, également issues du suffrage populaire, le conflit était inévitable. Il éclata bientôt entre le prince Louis-Napoléon Bonaparte, élu président le 10 décembre 1848, et la nouvelle Assemblée législative, et aboutit finalement au coup d'Etat du 2 décembre 1851.

La *Constitution du 14 janvier 1852* rappelle celle du premier Empire. Le régime parlementaire est supprimé. Le chef de l'Etat, auquel le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 donne bientôt le titre d' « empereur », recouvre l'initiative exclusive et la sanction des lois. Le Sénat reparaît avec son rôle ancien de « gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ». Un Corps législatif unique n'avait à l'origine qu'un rôle extrêmement réduit : son rôle fut peu à peu élargi par les sénatus-consultes des 2 février 1861, 31 décembre 1861, 18 juillet 1866 et 8 septembre 1869, ce dernier concédant au Corps législatif l'initiative des lois.

La *Constitution du 21 mai 1870* rétablit la responsabilité ministérielle et le régime parlementaire.

Les *lois constitutionnelles des 24, 25 février et 16 juillet 1875*, modifiées par les lois du 22 juillet 1879 et du 1er août 1884, qui organisent le régime parlementaire, régissent jusqu'en 1940 l'organisation des pouvoirs publics.

Le *pouvoir législatif* est exercé par deux assemblées, le Sénat et la Chambre des députés, désignées sous le nom de *Parlement*. Réunies en Assemblée nationale, elles ont mission d'élire le président de la République et, s'il y a lieu, de réviser les lois constitutionnelles.

Le *pouvoir exécutif* appartient au *président de la République*, élu pour sept ans par l'Assemblée nationale. Il gouverne par l'intermédiaire des ministres et sous-secrétaires d'Etat, formant le *Cabinet*, et généralement choisis parmi les membres du Parlement, devant lequel ils sont seuls responsables. En cas de conflit, il peut dissoudre la Chambre des députés après avis conforme du Sénat, mais après un premier usage malheureux en 1877, ce droit disparaît et le régime parlementaire tend peu à peu au régime d'assemblée jusqu'à la guerre de 1914, qui entraîne un renforcement de l'exécutif, par une concentration des pouvoirs entre les mains du *président du Conseil* et par un accroissement des pouvoirs du *Cabinet* grâce à la pratique des « décrets-lois » et des lois de « pleins pouvoirs ».

Les *Actes constitutionnels de 1940-1943* sont pris en application de la loi du 10 juillet 1940 par laquelle l'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité du maréchal Pétain, pour promulguer une nouvelle Constitution. Ils organisent un nouvel aménagement des pouvoirs publics : le maréchal Pétain assume les fonctions de chef de l'Etat et cumule les pouvoirs constituant, exécutif et législatif, celui-ci étant exercé en conseil des ministres. A partir d'avril 1942, il partage ces deux derniers pouvoirs avec le chef du gouvernement. D'autre part, on tente de suppléer à la suspension des Chambres en organisant dès 1941 une assemblée consultative, le « Conseil national », modifié plusieurs fois et appelé à un rôle restreint.

La légalité républicaine est rétablie en août 1944, lors de l'installation en France du *Gouvernement provisoire de la République française*. L'organisation de celui-ci, établie par un certain nombre d'actes élaborés pour la plupart à Alger, se caractérise surtout par la concentration des pouvoirs législatif et exécutif qui édictent respectivement des ordonnances ou des décrets.

La *loi constitutionnelle du 2 novembre 1945*, approuvée par voie de référendum et portant organisation provisoire des pouvoirs publics, crée deux organes :

1° L'*Assemblée nationale constituante*, élue au suffrage universel, investie du pouvoir législatif et chargée d'établir une Constitution. Le projet voté par elle étant rejeté par le corps électoral au référendum du 5 mai 1946, une nouvelle Assemblée, jouissant des mêmes pouvoirs, est élue. Elle rédige un nouveau projet de Constitution qu'elle adopte le 28 septembre 1946 ;

2° Le *Gouvernement provisoire*, dont le *président*, élu par l'Assemblée, choisit les membres et les soumet, ainsi que leur programme, à l'approbation de celle-ci. Il a l'initiative des lois, concurremment avec l'Assemblée devant laquelle il est responsable.

La *Constitution du 27 octobre 1946* (votée par l'Assemblée constituante le 28 septembre et approuvée par référendum le 13 octobre 1946), dont le *Préambule* se réfère à la Déclaration des droits de 1789, confie le pouvoir législatif au *Parlement*, composé de l'*Assemblée nationale*, élue au suffrage universel direct, qui vote seule la loi, et du *Conseil de la République*, élu par les collectivités communales et départementales au suffrage universel indirect, qui examine pour avis les projets et propositions de loi votés en première lecture par l'Assemblée nationale, et peut exiger une seconde lecture.

Un *Conseil économique* donne son avis sur les projets de loi de sa compétence et a, en outre, un rôle consultatif.

Le *président de la République*, élu pour sept ans, garde une partie de ses prérogatives, notamment la désignation du président du Conseil des ministres (qui doit cependant être investi de la confiance de l'Assemblée) et la nomination des ministres dont il préside le Conseil. Il exerce le droit de grâce en *Conseil de la magistrature*. Mais il ne dispose plus de la force armée dont la direction est assurée par le *président du Conseil*, titulaire du pouvoir exécutif. Celui-ci choisit les ministres qui sont collectivement responsables devant l'Assemblée nationale de la politique du Cabinet et, individuellement, de leurs actes personnels. La dissolution de l'Assemblée nationale peut être décidée en Conseil des ministres, après avis du président de l'Assemblée, et prononcée par le président de la République, si deux crises ministérielles surviennent au cours d'une même session annuelle et après expiration des dix-huit premiers mois de la législature.

Pour la première fois, la Constitution fait état d'une *Union française*, comprenant la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer et les Etats associés, et accorde une citoyenneté de l'Union française à tous ses ressortissants. Ses organes centraux sont : le *président de la République*, qui est aussi *président de l'Union ;* le *Haut Conseil*, composé d'une délégation du gouvernement français et d'une représentation de chacun des Etats associés ; l'*Assemblée de l'Union française*, à rôle consultatif, élue, d'une part, par le Parlement de la métropole, et, d'autre part, par les assemblées territoriales d'outre-mer, et dans laquelle les Etats associés sont représentés.

Enfin, la Constitution organise elle-même la procédure de sa revision et crée un *Comité constitutionnel*.

Organisation administrative. — Il y a trois unités administratives : l'*Etat*, le *département*, la *commune*.

Les affaires *générales* sont administrées : 1° par le président de la République et les ministres ; 2° dans les départements et les communes par les préfets, les sous-préfets et les maires.

L'action des ministres n'est pas seulement gouvernementale et politique, elle est en outre administrative ; chacun d'eux donne l'impulsion à une branche déterminée des services publics, la contrôle, la surveille, ordonnance ses dépenses, contracte au nom de l'Etat.

L'administration centrale gère les affaires de l'Etat, les intérêts généraux et nationaux, tandis que la gestion des affaires départementales et communales est assurée par des autorités locales, sous la tutelle administrative.

La France métropolitaine est divisée en 90 départements, subdivisés en arrondissements, cantons et communes. Il faut y ajouter les trois départements d'Algérie et les quatre constitués en 1946 par la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane.

La circonscription secondaire la plus importante est le *département*. Chaque département possède un organisme délibérant, le *conseil général*, composé de membres élus, et un agent d'exécution, le *préfet*, qui est à la fois représentant des intérêts de l'Etat et de ceux du département.

Jusqu'en 1926, chaque préfet avait auprès de lui un conseil de préfecture qui le secondait et qui, en outre, formait un tribunal pour la solution des questions administratives contentieuses : en 1926, on a créé des *conseils de préfecture interdépartementaux*. V. DÉPARTEMENT, PRÉFET.

Dans l'*arrondissement*, un *sous-préfet*, assisté d'un conseil d'arrondissement, exerce son autorité sous les ordres du préfet. V. ARRONDISSEMENT. Les départements et arrondissements se subdivisent eux-mêmes en *cantons*, circonscriptions surtout judiciaires et électorales. V. CANTON.

La *commune* est la plus petite des divisions administratives de la France. Elle est administrée par un *maire* et des *adjoints* nommés par le conseil municipal, et pris parmi les membres de ce conseil.

Le maire est à la fois agent du gouvernement et représentant de la commune. Il est en outre *officier de l'état civil*. V. COMMUNE, MAIRE.

Organisation judiciaire. — Elle comprend des juridictions civiles, répressives et administratives.

La justice civile est rendue, pour les affaires d'intérêt modique, par les *justices de paix*, et par des *tribunaux de première instance* pour les affaires plus importantes.

L'appel des sentences des juges de paix est porté devant les tribunaux départementaux, dont les jugements peuvent être frappés d'appel devant un tribunal supérieur, la *cour d'appel*.

En matière criminelle, le *tribunal de simple police*, c'est la justice de paix jugeant les contraventions. Le *tribunal correctionnel*, c'est le tribunal d'arrondissement statuant sur les délits. Les crimes sont déférés aux *cours d'assises*.

Les infractions spéciales d'ordre militaire sont jugées par des juridictions spéciales.

Les affaires commerciales sont jugées par les *tribunaux de commerce*.

Les contestations entre patrons et ouvriers ressortissent aux *conseils de prud'hommes*.

La *Cour de cassation*, qui siège à Paris, ne s'occupe pas des faits : elle juge en quelque sorte les jugements, et les *casse*, les annule, s'ils ne sont pas conformes à la loi. V. JUSTICE DE PAIX, TRIBUNAL, COUR, JUSTICE MILITAIRE, etc.

Les tribunaux d'ordre administratif sont *généraux* (*Conseil d'Etat* et *Conseils de préfecture interdépartementaux*), ou *spéciaux* (*Cour des comptes, Conseils de revision, Conseil supérieur de l'Instruction publique*, etc.).

Le Conseil d'Etat est le grand conseil du gouvernement et le tribunal suprême de la juridiction administrative.

Un *tribunal des conflits*, siégeant à Paris, tranche les conflits de juridiction ou d'attribution entre tribunaux administratifs et de droit commun.

Instruction publique. — L'enseignement public comporte trois degrés : enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire. Il est placé sous la direction du ministre de l'instruction publique, grand maître de l'Université, assisté du *Conseil supérieur de l'Instruction publique*.

L'enseignement supérieur est donné dans les universités et dans des établissements spéciaux.

Chaque université comprend les facultés d'un même ressort ou *Académie*. Elle comporte un organe de délibération, le *Conseil de l'Université*, et un organe d'exécution, le *recteur*. De même, chaque faculté a un *Conseil de faculté* et un *doyen*. Les recteurs sont secondés par des *inspecteurs* d'*Académie*.

L'enseignement secondaire est donné dans les lycées et les collèges.

L'enseignement primaire est donné dans les écoles maternelles et les classes enfantines, les écoles primaires élémentaires ou supérieures et dans les cours complémentaires. Il est laïque, gratuit et obligatoire. Les *écoles normales primaires* forment des instituteurs et des institutrices ; deux *écoles normales supérieures d'enseignement primaire* forment des professeurs pour les écoles normales primaires.

La surveillance des écoles primaires est exercée notamment par les *inspecteurs de l'enseignement primaire*.

L'enseignement technique comprend des établissements élémentaires (écoles pratiques de commerce et d'industrie, écoles municipales professionnelles, etc.), des établissements du second degré (écoles nationales professionnelles, écoles nationales d'horlogerie, etc.), des établissements du degré supérieur (Conservatoire national des arts et métiers, Ecole centrale des arts et manufactures, écoles nationales d'arts et métiers, écoles supérieures de commerce, écoles des hautes études commerciales, etc.).

Régime des cultes. — *Culte catholique.* Avant la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le régime des cultes était réglé en France par le concordat de 1801 et par les articles organiques qui en formaient le complément. Un certain nombre de dispositions légales réglaient la situation des cultes protestant et israélite, qui avaient le caractère de *cultes reconnus*, comme le culte catholique.

Toutefois, le régime concordataire a été maintenu dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, après le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine annexées par l'Allemagne.

Le régime des cultes reconnus accordait aux ministres de ces cultes un traitement. En échange, l'Etat intervenait pour la nomination des évêques et des curés, et se réservait le droit d'autoriser la publication en France des actes émanant de l'autorité pontificale, et, par la procédure d'*appel comme d'abus*, exerçait un véritable pouvoir disciplinaire sur les ministres du culte.

Ce régime a été entièrement modifié par la loi de « séparation » du 9 décembre 1905, complétée par les lois du 2 janvier 1907 et du 13 avril 1908.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes, mais ne reconnaît, ne salarie aucun culte (sauf les aumôneries des lycées, collèges, écoles, hospices, prisons, et des armées en campagne).

A la place des établissements publics du culte supprimés, la loi de séparation a prévu des *associations cultuelles*, ayant pour objet exclusif l'exercice d'un culte et chargées de l'administration des biens cultuels.

Les protestants et les israélites constituèrent immédiatement des associations cultuelles, mais l'Eglise catholique, considérant qu'elles n'étaient pas conformes aux règles canoniques, interdit leur constitution aux évêques et aux fidèles (encyclique *Gravissimo*, du 10 août 1906). A défaut d'associations cultuelles catholiques, la loi du 2 janvier 1907 décida que l'exercice public du culte pourrait être assuré d'après le droit commun, c'est-à-dire par des associations réglées par la loi du 1er juillet 1901 ou par des réunions tenues sur initiatives individuelles en dehors de toute association et sans déclaration préalable. En conséquence, les biens non réclamés par des associations cultuelles furent dévolus par la loi du 13 avril 1908 aux établissements de bienfaisance, d'assistance, et, à défaut, aux communes ou sections de communes. Les édifices cultuels qui appartenaient sous le régime concordataire à l'Etat ou aux communes rentrèrent en leur possession légale ; ceux qui appartenaient à des établissements ecclésiastiques (fabriques, menses, séminaires) furent placés sous séquestre jusqu'à leur attribution par décret. La jouissance gratuite de ces édifices pouvait être accordée soit aux associations, soit aux ministres du culte à titre individuel, sous l'obligation de supporter les réparations de toute nature, les frais d'assurance et autres charges ; les départements et communes étaient autorisés à engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices leur appartenant en propriété.

A la suite du rétablissement de l'ambassade de France auprès du Vatican et des négociations poursuivies en 1923, le Saint-Siège accorda au clergé français le droit de fonder des *associations diocésaines*, dont la canonicité fut affirmée par l'encyclique *Maximam gravissimamque* du 18 janvier 1924, et la légalité reconnue par avis du Conseil d'Etat du 13 décembre 1923. Les associations diocésaines constituées dans un grand nombre de diocèses purent ainsi recueillir soit les biens placés sous séquestre et non encore attribués à des établissements publics, soit les biens acquis et reconstitués par des moyens divers pour l'exercice public du culte catholique depuis la loi de séparation. Le statut de l'Eglise de France, précaire et incertain, pouvait dès lors se fixer sous une forme stable et homogène, dans un cadre reconnu par la loi. Les « diocésaines » se virent attribuer le reliquat disponible des biens cultuels ayant appartenu aux anciens établissements publics du culte. Enfin, sans modifier la législation de 1901 et de 1904, et dans l'intérêt de notre influence à l'extérieur, le Parlement autorisa, en 1929, un certain nombre de congrégations missionnaires à avoir en France des procures, noviciats, maisons de préparation et de recrutement. (Missions africaines de Lyon, Pères blancs, Institut missionnaire des frères des Ecoles chrétiennes, Société des missionnaires du Levant, etc.)

L'unité de circonscription religieuse est en France, comme dans tous les pays où l'Eglise catholique a son organisation régulière, la *paroisse*, à la tête de laquelle est un *curé*. Suivant la législation fixée par le concordat de 1801, seuls avaient droit à ce titre de curé les chefs des paroisses sises aux chefs-lieux de canton ; les autres étaient appelés *desservants*. Depuis la loi de 1905, cette distinction a disparu, et la situation des curés est actuellement réglée

par le code de droit canonique, promulgué en 1918. Tous les chefs de paroisse ont droit au titre de curé, et tous sont inamovibles, sauf pour des motifs canoniques. L'évêque ne saurait donc déplacer un curé qu'après s'être assuré de son consentement. Les curés des chefs-lieux de canton portent généralement le titre de curés-doyens (dans quelques diocèses, celui de curés-archiprêtres) ; ils jouissent de certains droits de préséance et même d'inspection sur leurs collègues du canton.

Au-dessus des curés est l'évêque, dont la circonscription territoriale porte le titre de *diocèse*. La plupart des diocèses français équivalent à un département. Quelques-uns en comprennent deux. Certains diocèses ont à leur tête des archevêques qui ne possèdent guère que des privilèges honorifiques sur leurs *suffragants*, c'est-à-dire sur les autres évêques de la province ecclésiastique dont ils sont dits *métropolitains*. Quelques archevêques ou évêques portent encore des titres d'honneur, qui rappellent d'anciens droits : l'archevêque de Lyon est *primat* des Gaules ; celui de Sens, primat de Gaule Belgique ; celui de Bourges, primat des Aquitaines ; celui de Bordeaux, primat d'Aquitaine ; celui de Reims est légat-né du Saint-Siège, etc. Le pape seul nomme les évêques ; mais le gouvernement est avisé auparavant des candidatures éventuelles aux sièges vacants.

La France catholique est divisée en 87 sièges résidentiels : 17 métropoles ou archevêchés et 68 évêchés suffragants, et 2 évêchés dépendant directement du Saint-Siège (Metz et Strasbourg). V. ARCHEVÊCHÉ. Il convient d'y ajouter : trois sièges en Algérie (un archevêché et deux évêchés), un siège en Tunisie, deux dans les Antilles, un à la Réunion.

Le haut-clergé de France : protonotaires apostoliques, prélats, chanoines, etc., compte environ 2.500 membres, dont 150 pour Paris. Le service paroissial est assuré par 31.500 curés et 9.000 vicaires.

Le régime légal des associations religieuses est exposé au mot CONGRÉGATION.

Culte protestant. — Abstraction faite de quelques églises locales indépendantes et de certains groupes numériquement peu importants, les diverses confessions protestantes françaises forment la *Fédération protestante de France*. Cette fédération, fondée en 1905, s'étend à l'Alsace et à la Lorraine. Le conseil de la fédération a son siège à Paris et compte 34 membres. La fédération comprend l'*Union nationale des Eglises réformées évangéliques* (435 églises locales), l'*Union nationale des Eglises réformées* (171 églises locales et 7 postes d'évangélisation), l'*Union des Eglises évangéliques libres de France* (39 églises locales et 10 postes d'évangélisation), l'*Eglise évangélique luthérienne de France* (76 paroisses), la *Fédération des Eglises évangéliques baptistes de France* (22 églises locales), l'*Eglise évangélique méthodiste de France* (26 églises locales), la *Société centrale évangélique* (évangélisation en liaison avec toutes les églises protestantes de France, 70 postes), l'*Eglise réformée de l'Alsace et de la Lorraine* (50 églises locales), l'*Eglise de la confession d'Augsbourg* (luthérienne), en Alsace et en Lorraine (198 paroisses).

Les Eglises réformées évangéliques, réformées, libres et méthodistes sont organisées selon le régime presbytérien synodal (*synode général, synodes particuliers* ou *régionaux, conseils presbytéraux*). L'Eglise luthérienne combine le système synodal avec celui des inspections ecclésiastiques. En Alsace et en Lorraine, les Eglises restent unies à l'Etat. L'Eglise luthérienne a un directoire, 7 inspections ecclésiastiques et 39 consistoires. L'Eglise réformée a une constitution presbytérienne synodale. Mais les consistoires subsistent.

La population protestante en France s'élève à un million environ.

Culte israélite. — Le Consistoire central, conformément à l'article 20 de la loi de 1905, a constitué une Union de toutes les Associations cultuelles israélites. L'organe de l'Union est le Consistoire central comprenant : un grand-rabbin, deux rabbins élus par le corps rabbinique et des membres laïques, élus par les Associations et groupements d'associations affiliés.

La plupart des associations cultuelles se sont rattachées à l'Union centrale.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — *Agriculture.* La France est par excellence un pays agricole ; deux treizièmes seulement de son sol restent encore incultivés. Les grands produits du sol sont les céréales (Beauce, Brie, Picardie, Alsace) ; cependant, la France doit importer chaque année quelques millions d'hectolitres de blé qu'avec de meilleures méthodes de culture elle pourrait produire elle-même.

Par contre, elle exporte des vins produits par le Bordelais, la Bourgogne, la Champagne, le Languedoc, le Roussillon, la Touraine, l'Anjou ; des eaux-de-vie fournies par les Charentes (cognac), le Gers (armagnac). Elle produit en abondance la pomme de terre (Bretagne, Limousin), la betterave à sucre (Picardie, Artois, Ile-de-France) ; les plantes fourragères, les gazons, les foins, plus ce que rapportent neuf à dix millions d'hectares de forêts (bois d'œuvre et de chauffage, charbon de bois, etc.) et les cultures florales de la région des Alpes-Maritimes et du Var, qui alimentent de nombreuses fabriques de parfumerie.

L'élevage du bétail est florissant : les chevaux (du Boulonnais, du Perche, de la Normandie, de la Bretagne, de la région de Tarbes) sont estimés. De belles races de bœufs (Nivernais, Limousin, Normandie, Bretagne, Salers, vallée de la Garonne), de vaches laitières fournissant abondamment à la boucherie, à la fabrication du beurre (Normandie, Bretagne, Charentes) et des fromages de toutes sortes (brie, camembert, gruyère) ; les moutons sont nombreux en Champagne, Brie, Berry et sur les causses (le lait des brebis caussenardes approvisionne les fromageries de Roquefort) ; le Limousin, le Périgord, la Mayenne, la Normandie, la Gascogne élèvent des races de porcs estimées ; en maintes régions (Bresse, Mayenne, Normandie, Gascogne), l'aviculture (poules, pigeons, canards, oies) est prospère ; le miel du Gâtinais, de Narbonne est renommé.

— *Industrie et Commerce.* L'exploitation de nos richesses souterraines a retrouvé également son activité : la houille est exploitée dans le Nord et le Pas-de-Calais (Anzin, Lens, Courrières, Béthune), le Centre (Blanzy, Commentry, Saint-Etienne), le Midi (Decazeville, Alès), etc. Le fer est abondant et les mines de l'Est (bassin de Briey) fournissent à la métallurgie (hauts fourneaux, aciéries, forges), qui s'est développée surtout dans le Nord et l'Est, une matière première abondante. L'Alsace a des gisements de pétrole, de potasse ; les régions du Nord et de l'Est ont vu se multiplier leurs usines (filature, tissage, etc.). La région parisienne groupe les industries des produits chimiques, des colorants, et la ville de Paris même centralise des industries de luxe (modes, vêtement, bijouterie, joaillerie, jouets, automobiles, etc.) qui lui attirent des clients de toutes les parties du monde. Des manufactures de chaussures (Rennes), des fabriques de porcelaine (Limoges) et de faïence (Nevers), de tapis (Aubusson), de papeterie (Angoulême, Grenoble), d'horlogerie (Besançon, Cluse), de soieries (Lyon, Saint-Etienne) exportent leurs produits bien au delà des frontières. Marseille s'est fait une spécialité du traitement des matières coloniales (coprah, arachides, etc.).

Notre commerce intérieur est favorisé par un réseau convenablement développé de chemins de fer et de canaux, que complète peu à peu l'installation d'usines hydro-électriques pour l'utilisation judicieuse de la houille blanche dont la France possède une réserve importante.

— *L'évolution économique depuis 1945.* V. *Supplément.*

— HISTOIRE. — *La Gaule.* Notre histoire nationale commence avec les Celtes ou Gaulois, dont le nom fut donné dans la suite à tout le pays (Gaule). V. GAULE.

Les migrations et les expéditions des Celtes dans toute l'Europe et jusqu'en Asie n'eurent pour résultats que des établissements éphémères. Les Gaulois cisalpins s'emparèrent de Rome en 390 av. J.-C. ; mais les Romains soumirent à leur tour les Gaulois, puis ils passèrent les Alpes et s'établirent dans la Narbonnaise (121 av. J.-C.). Enfin, de 58 à 52 av. J.-C., Jules César conquit la Gaule entière.

Alors commença la *romanisation* : les Gaulois adoptèrent la religion, les mœurs, la langue de leurs vainqueurs. Ce fut le développement des voies romaines, l'essor de l'agriculture et du commerce. Des écoles furent fondées ; la Gaule eut ses poètes et ses orateurs. Quelques révoltes eurent lieu, mais elles furent promptement étouffées : notamment celles de Florus et Sacrovir (21 apr. J.-C.), et celle de Civilis et Sabinus (69-70). Les Gaulois convertis à la civilisation romaine sont appelés Gallo-Romains.

Le christianisme se répandit en Gaule au cours des IIe et IIIe siècles, malgré les persécutions. Saint Hilaire, saint Martin, saint Didier en assurèrent le triomphe.

A la suite des invasions du Ve siècle, trois peuples barbares, d'abord alliés de l'Empire, réussirent à fonder des établissements durables : les Wisigoths, les Burgondes, les Francs. V. FRANC.

Les Mérovingiens. — En 428, sous Clodion, les Francs s'avancèrent jusqu'à la Somme. Sous Mérovée, unis aux Gallo-Romains et aux Wisigoths, ils vainquirent Attila dans les champs Catalauniques, non loin de Troyes (451).

Clovis, successeur de son père Childéric, battit les Romains à Soissons (486) et repoussa les Alamans non à Tolbiac (496) mais en Alsace ; il se convertit ensuite au christianisme, religion de sa femme Clotilde. Soutenu par les évêques, il attaqua les Burgondes et les Wisigoths, qui étaient ariens. Il battit les premiers près de Dijon (500), les seconds près de Vouillé (507), et régna sur presque toute la Gaule.

Les fils de Clovis se partagèrent son héritage ; en 558 Clotaire Ier refit l'unité ; mais il mourut en 561, et le royaume fut l'objet d'un nouveau partage.

Bientôt éclata une sanglante rivalité, entre l'Austrasie, où régnait Brunehaut, et la Neustrie, où dominait Frédégonde ; elle se termina, en 613, par le supplice de Brunehaut, ordonné par Clotaire II, fils de Frédégonde.

A la faveur de ces troubles, le pouvoir échappa peu à peu aux rois francs pour passer à leurs intendants ou *maires du palais*.

En 687, la longue rivalité de la Neustrie et de l'Austrasie, ravivée par Ebroïn et saint Léger, se termina, à Tertry (687), par le triomphe des Austrasiens. Dès lors, la dynastie mérovingienne, dont Dagobert et saint Eloi avaient un instant arrêté la décadence, fut représentée par des rois dégénérés, des *rois fainéants*, et finalement renversée par la famille austrasienne des *pippinides, maires du palais*. L'un d'eux, Charles Martel, avait repoussé près de Poitiers (732), l'invasion des Arabes. Fort de cette victoire éclatante, le fils de Charles-Martel, Pépin le Bref, soutenu par le clergé, déposa le Mérovingien Childéric III, et fonda la dynastie des Carolingiens (751).

Les Carolingiens. — Reconnaissant envers la papauté qui avait favorisé son avènement en 751, Pépin fit la guerre aux Lombards et donna au Saint-Siège une partie de leurs terres ; ce fut l'origine du pouvoir temporel.

Ses deux fils, Charles et Carloman, lui succédèrent en 768 ; Carloman mourut trois ans après, et Charles, qui régna seul jusqu'en 814, mérita d'être appelé Charles le Grand ou Charlemagne.

Charlemagne acheva la soumission de l'Aquitaine. Il renversa Didier, roi des Lombards et ennemi du Saint-Siège, se proclama roi des Lombards à sa place (774). Après trente-trois ans de guerre (772-805), il réduisit les Saxons, dont le chef Witikind consentit enfin à recevoir le baptême. Il fit aussi en Espagne la guerre aux Arabes (778).

Charlemagne fut couronné à Rome empereur d'Occident (800). Il publia des lois ou Capitulaires, chargea des envoyés royaux (*missi dominici*) de surveiller l'administration et fonda de nombreuses écoles.

Les successeurs de Charlemagne laissèrent péricliter son œuvre. Louis le Débonnaire (814-840) vit ses fils mêmes se révolter contre lui. Après la bataille de Fontenoy (841) et le serment de Strasbourg (842), ils signèrent le traité de Verdun (843), qui démembrait l'empire en trois royaumes indépendants : l'Italie, la Germanie, la partie de la Gaule qui devait bientôt prendre le nom de France. La France échut à Charles le Chauve (843-877).

A partir de Charles le Chauve, la royauté carolingienne s'affaiblit progressivement. L'évolution politique et sociale qui devait aboutir à la *féodalité* (v. ce mot) ruine le pouvoir royal. Les invasions normandes précipitent cette décadence. Les Normands étant venus assiéger Paris (886), la ville fut défendue par Eudes, fils de Robert le Fort. Charles le Gros (884-887), qui avait lâchement acheté la retraite des Normands, fut remplacé par Eudes.

Les Carolingiens reprirent la couronne sous Charles le Simple (898-922). Les Normands reçurent de ce prince, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), le duché qui, de leur nom, s'appela *Normandie*.

Les derniers Carolingiens, malgré la résistance qu'ils opposèrent aux Robertiens, ducs de France, se virent définitivement supplantés par eux en 987. A cette date, Hugues Capet fonda la troisième dynastie de nos rois, celle des Capétiens.

Les Capétiens directs. — La royauté était très faible, à l'avènement de Hugues Capet. La dynastie avait devant elle une double tâche à accomplir : reconstituer l'unité territoriale brisée, reconstituer l'autorité monarchique. V. FÉODALITÉ.

Les premiers Capétiens, Hugues Capet (987-996), Robert le Pieux (996-1031), Henri Ier (1031-1060) et Philippe Ier (1060-1108) améliorèrent légèrement le domaine royal, formé d'un étroit fuseau territorial entre Seine et Loire. Ils ne purent empêcher un de leurs vassaux, Guillaume le Conquérant, de devenir roi d'Angleterre en 1066.

Les *croisades*, commencées sous Philippe Ier en 1096, furent terminées sous Louis IX en 1270. V. CROISADES.

Le XIIe siècle vit la renaissance des villes et la constitution des communes. V. COMMUNE.

Louis VI le Gros (1108-1137), secondé par Suger, assit sa domination sur les vassaux de son domaine.

Louis VII (1137-1180), qui entreprit la seconde croisade (1147-1149), commit la faute de répudier Eléonore de Guyenne. Celle-ci se remaria avec Henri II Plantagenet, qui devint roi d'Angleterre, et lui apporta en dot tout le Sud-Ouest. Ce fut l'origine de longues guerres entre la France et l'Angleterre.

Philippe Auguste (1180-1223) entreprit sans succès la troisième croisade et ne prit aucune part ni à la quatrième (1202-1204), ni à la croisade contre les *cathares* ou *albigeois*. A l'intérieur, il affirma pour la première fois la puissance de la monarchie capétienne et son caractère national en remportant la victoire de Bouvines sur les grands vassaux coalisés avec l'empereur d'Allemagne (1214). Il enleva à l'Angleterre d'importantes provinces, favorisa l'émancipation des communes, réduisit les vassaux à l'obéissance, créa les baillis et les prévôts pour rendre la justice au nom du roi, et s'efforça de rendre les guerres privées moins fréquentes par l'institution de la Quarantaine le Roi. Il fonda l'Université de Paris, et embellit sa capitale.

Louis VIII (1223-1226) ne fut roi que trois ans. Son fils Louis IX ou Saint Louis (1226-1270) régna d'abord sous la régence de Blanche de Castille, qui tint en respect les seigneurs. Il fit la paix avec l'Angleterre, et acquit dans le monde un tel prestige, qu'il fut pris pour arbitre dans plusieurs conflits. Il entreprit la septième croisade. De retour en France, il rendit le Parlement sédentaire, réorganisa l'administration royale. Finalement, il entreprit la huitième croisade, et mourut de la peste à Tunis (1270). C'est la plus belle figure du moyen âge.

Philippe III le Hardi (1270-1285) consolida l'œuvre intérieure de son père. Il mourut à Perpignan au retour d'une expédition impolitique en Catalogne.

Philippe IV le Bel (1285-1314) reprit la politique offensive de Philippe Auguste vis-à-vis du roi d'Angleterre, suzerain de la Guyenne, et intervint dans les affaires de Flandre : vaincu à Courtrai (1302), il prit sa revanche à Mons-en-Pévèle (1304). Inspiré par ses légistes (Pierre Flotte, Guillaume de Nogaret), Philippe entra en conflit avec le pape Boniface VIII et réunit à cette occasion l'assemblée de 1302, origine des Etats généraux. Il améliora l'organisation du Conseil du roi (Parlement, Chambre des comptes, Grand conseil), mais il se procura de l'argent par des moyens iniques et notamment il envoya les Templiers au supplice dans l'espoir de s'emparer de leurs richesses.

Philippe le Bel laissa trois fils, qui régnèrent successivement : Louis X le Hutin (1314-1316), Philippe V le Long (1316-1322), Charles IV le Bel (1322-1328). A la mort de Louis X et à la mort de Charles IV, les Etats généraux déclarèrent les femmes inhabiles à succéder au trône, déclaration qu'on voulut plus tard justifier par la Loi salique.

Avec Charles IV s'éteignit la branche des Capétiens directs, et avec Philippe VI commença celle des Valois (1328).

Les Capétiens-Valois. — *La guerre de Cent Ans.* La vieille rivalité des rois de France et d'Angleterre, causée par le fait que les rois d'Angleterre avaient des fiefs en France, devint aiguë en 1328. En effet, Edouard III, petit-fils par sa mère Isabelle de Philippe le Bel, contesta la décision par laquelle les barons français avaient préféré Philippe de Valois, neveu seulement de Philippe le Bel, mais en ligne masculine. Ce fut la *Guerre de Cent Ans*. V. CENT ANS.

En 1346, Edouard III, après alliance avec les Communes flamandes, écrasa à Crécy l'armée française et s'empara de Calais. A sa mort (1350), Philippe VI laissa la France épuisée ; cependant, le domaine royal s'accrut, sous ce règne, du Dauphiné et de la baronnie de Montpellier.

Sous Jean le Bon (1350-1364), la France fut attaquée de nouveau par l'Angleterre, et vaincue à Maupertuis, près de Poitiers (1356). Jean, fait prisonnier, fut conduit à Londres. Pendant sa captivité éclata une grave crise politique et sociale.

Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, s'insurgea contre le dauphin Charles, lui opposa le roi de Navarre, Charles le Mauvais, et fit massacrer les maréchaux de Normandie et de Champagne. Mais les bourgeois de Paris ne voulurent pas recevoir le roi de Navarre, allié des Anglais, et Marcel périt assassiné. — La révolte rurale des *Jacques* contre la noblesse, coïncidant avec la révolte de Marcel, fut sévèrement réprimée.

Jean le Bon recouvra la liberté par le traité de Brétigny (1360) ; le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions sur la couronne de France, moyennant une forte rançon, mais il gardait l'Aquitaine, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et la ville de Calais. Jean le Bon avait laissé à Londres deux de ses fils en otage. L'un d'eux ayant pris la fuite, Jean revint se constituer prisonnier en Angleterre, où il mourut en 1364.

Le dauphin Charles devint roi sous le nom de Charles V (1364-1380). La France était démembrée par le traité de Brétigny, accablée par une dette énorme, déchirée par les factions, ravagée par les Grandes Compagnies. Charles V, roi prudent et habile, fut servi par un vaillant capitaine, Du Guesclin.

Du Guesclin ruina les espérances de Charles de Navarre par la victoire de Cocherel, et délivra la France des Grandes Compagnies en les conduisant faire la guerre en Espagne. Les hostilités ayant repris avec les Anglais, Du Guesclin remporta sur eux des succès si décisifs qu'en 1378 les Anglais ne possédaient plus que Calais, Bordeaux et Bayonne. Charles V parvint d'autre part à régler par le traité de Guérande, en 1365, la succession du duché de Bretagne.

En outre, il fortifia le pouvoir royal, fixa à 13 ans la majorité des rois, et décida que les apanages seraient constitués en argent. Il favorisa les lettres et les arts et fonda au Louvre une bibliothèque.

Charles VI (1380-1422), eut une minorité agitée par l'égoïsme de ses oncles. Peu après sa majorité, il devint fou (1392). Les princes se disputèrent alors le pouvoir; la France fut désolée par la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons. Les Anglais, à la faveur de la guerre civile, remportèrent la victoire d'Azincourt (1415), et, en vertu du traité de Troyes (1420), un roi d'Angleterre fut proclamé roi de France à la mort de Charles VI, à Paris, tandis que le fils de Charles VI, déshérité, était reconnu par quelques fidèles à Bourges.

Ce fils, Charles VII (1422-1461), ne possédait que quelques villes au bord de la Loire lorsqu'apparut Jeanne d'Arc. Jeanne délivra Orléans (1429), conduisit Charles VII à Reims pour le faire sacrer roi de France, affirmant ainsi son droit divin. Mais elle ne put s'emparer de Paris, et, prise à Compiègne par les Bourguignons, fut livrée aux Anglais, qui la brûlèrent vive à Rouen (1431).

La mort de Jeanne d'Arc ne ralentit pas l'élan que l'héroïne avait donné à la défense nationale; le patriotisme fit triompher lentement mais sûrement la cause de Charles VII : en 1453 les Anglais ne possédaient plus que Calais.

Temps modernes. — Guerres d'Italie. Le règne de Louis XI, fils de Charles VII, marque la transition entre le moyen âge et l'époque moderne. Autoritaire et habile, Louis XI brisa la haute féodalité et surtout la Bourgogne, dont la guerre de Cent ans avait favorisé l'extension. Louis triompha d'abord de la ligue féodale dite du *Bien public* (1465). En 1468, retenu par Charles le Téméraire, à Péronne, il dut s'humilier et traiter avec lui. En 1472, Charles ayant accusé Louis d'avoir empoisonné son frère, se jeta sur la Picardie, mais échoua devant Beauvais. Le Téméraire suscita alors Edouard III d'Angleterre, qui envahit la France: Louis XI désarme Edouard par le traité de Picquigny. Adroitement, Louis favorisa les ennemis du duc, qui, dans sa folle ambition, s'engagea dans une politique d'aventure en Suisse et en Lorraine. A la mort du Téméraire, en 1477, Louis XI annexa la Bourgogne et l'Artois. Il avait enlevé à l'Aragon le Roussillon, et recueillit en 1480 par héritage la Provence, le Maine et l'Anjou.

La fin du moyen âge fut hâtée aussi par plusieurs découvertes d'une extrême importance : celles des armes à feu, de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique. C'est la bourgeoisie surtout, qui profita de ces trois grandes innovations.

XVIe siècle. — Il peut se résumer d'une manière simplifiée par une série de faits essentiels: les guerres d'Italie, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, à l'intérieur les progrès de la centralisation et de l'organisation monarchique, le développement de la Renaissance, l'apparition de la Réforme, les guerres de religion se terminant en 1598, les débuts de la pacification et du renouveau économique avec Henri IV.

Les guerres d'Italie débutent avec Charles VIII (1483-1498).

Charles VIII régna d'abord sous la tutelle d'Anne de Beaujeu, qui triompha d'une révolte des grands (1488). Il épousa Anne de Bretagne, héritière du riche duché de ce nom, et fut appelé en Italie. Il conquit le royaume de Naples, sur lequel il prétendait avoir hérité des droits de Charles d'Anjou, père de Saint Louis. Mais une ligue se forma contre lui. Vainqueur à Fornoue (1495), il put regagner la France.

Louis XII, arrière-petit-fils de Charles V, cousin de Charles VIII, lui succéda. Il épousa la veuve du dernier roi, et acheva ainsi de rattacher la Bretagne à la couronne. Belliqueux comme Charles VIII, il envoya ses armées au delà des Alpes, conquit le duché de Milan en trois semaines, puis il s'entendit avec le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, pour s'emparer du royaume de Naples; mais les Alliés ne purent s'entendre et entrèrent en guerre. Les Français perdirent presque toutes leurs conquêtes.

Louis XII commit une faute en concluant à la demande de Jules II la Ligue de Cambrai contre les Vénitiens (1508). Il fut bientôt abandonné de ses alliés, qui formèrent contre lui la Sainte-Ligue; et l'Italie fut perdue pour nous après la bataille de Novare. L'Angleterre entra en lutte contre la France.

Héritier des prétentions de son cousin germain Louis XII sur le Milanais, François Ier (1515-1547) descendit en Italie et gagna la bataille de Marignan (1515) sur les Suisses au service du duc de Milan.

L'empereur d'Allemagne étant mort, sa couronne fut briguée à l'élection à la fois par François Ier, et par Charles-Quint roi d'Espagne. Ce dernier l'ayant emporté, alors commença entre la France et l'Autriche une longue rivalité qui fut signalée d'abord par la perte du Milanais et par la bataille de Pavie (1524), où le roi de France fut fait prisonnier.

François Ier n'ayant pas voulu exécuter les clauses de la paix de Madrid, la guerre recommença jusqu'au jour où les deux monarques épuisés durent signer la paix de Cambrai (1529), suivie, après de nouvelles hostilités, de la paix de Crépy (1544).

Le fils de François Ier, Henri II (1547-1559) recommença la guerre. Les Français s'emparèrent des Trois-Evêchés, obligèrent Charles-Quint à lever le siège de Metz, et reprirent Calais à l'Angleterre. La paix de Cateau-Cambrésis mit fin aux guerres d'Italie; la France conservait Calais, Metz, Toul et Verdun, et renonçait à ses prétentions au delà des Alpes (1559).

Sous ces trois règnes la monarchie française affermit son autorité. Le conseil d'Etat s'organisa : le roi eut comme collaborateurs des secrétaires d'Etat; une cour apparut où figura l'élite de la noblesse. Dans les provinces il y eut des gouverneurs, et au-dessous des Parlements des présidiaux. Les finances furent simplifiées et centralisées. Les rapports entre la royauté et l'Eglise furent réglés par le concordat de 1516. Sous François Ier on vit naître les premiers éléments d'une armée permanente, et une marine de guerre. La bourgeoisie s'enrichit : la situation des paysans s'améliora.

Les règnes de François Ier et de Henri II furent signalés par une Renaissance artistique et littéraire.

La Réforme préluda en France par une Pré-Réforme humaniste, cristallisée autour de Lefèvre d'Etaples. Elle subit l'influence de Luther, mais eut son caractère particulier et national avec Calvin. Les premières persécutions commencèrent sous François Ier. Du jour où les éléments politiques l'emportèrent sur les éléments religieux, moraux et sociaux, on eut les guerres de religion (1560-1598).

Ce fut sous François II (1559-1560) que la lutte ouverte éclata entre les catholiques et les protestants; les premiers s'appuyèrent sur l'Espagne et Philippe II, les seconds sur l'Angleterre. La lutte fut envenimée par la rivalité intérieure des Bourbons et des Guises.

François II avait épousé Marie Stuart, nièce de François de Guise et du cardinal de Lorraine. Ceux-ci exercèrent une puissante influence sur l'esprit du jeune roi. Ils l'emportèrent d'abord sur les protestants, dont beaucoup furent mis à mort, après la conjuration d'Amboise (1560).

Sous Charles IX (1560-1574), les efforts de l'Hospital pour réconcilier les protestants et les catholiques échouèrent. Catherine de Médicis pour garder son influence instaura un régime de balance. Le colloque de Poissy n'aboutit pas, le massacre des protestants de Wassy, par les gens du duc de Guise, fit éclater les hostilités (1562).

Les guerres de religion ensanglantèrent la France durant les règnes de Charles IX (1560-1574), de Henri III (1574-1589), et le commencement du règne de Henri IV (1589-1610).

— Henri III, mort assassiné, eut pour successeur Henri IV; mais ce ne fut qu'après cinq ans de lutte que ce dernier put entrer dans sa capitale; et, après avoir abjuré, il proclama l'édit de Nantes (1598), qui mit fin aux guerres de religion au moment même où la paix de Vervins terminait favorablement pour la France la guerre avec l'Espagne.

La France pacifiée fut régénérée par Henri IV, chef de la dynastie des Capétiens-Bourbons, et son ministre Sully. L'autorité royale, battue en brèche, en particulier par la Ligue à Paris et dans les provinces fut progressivement restaurée. Les finances furent rétablies, l'agriculture, le commerce et l'industrie favorisés. Henri IV s'apprêtait à intervenir en Allemagne, aux origines de la guerre de Trente ans, quand il périt assassiné en 1610.

XVIIe siècle.— L'avènement de l'absolutisme. Louis XIII (1610-1643), fils de Henri IV, n'avait que neuf ans lors de l'assassinat de son père. Régente du royaume, Marie de Médicis, abandonnant la politique du roi défunt, maria son fils à l'infante d'Espagne Anne d'Autriche. Elle confia le pouvoir à l'Italien Concini. Ce fut une période de guerres civiles et d'anarchie. Les Etats généraux de 1614 ne purent y apporter remède.

Louis XIII, déclaré majeur, laissa assassiner Concini en 1617, mais donna toute sa confiance à Albert de Luynes. Il se brouilla avec la reine mère. Les protestants se soulevèrent. La situation de la royauté était fort embarrassée, lorsque le cardinal de Richelieu devint ministre de Louis XIII (1624). A l'extérieur commençait la guerre de Trente ans.

Richelieu consacra toutes les forces de son génie à fortifier le pouvoir royal en abaissant les grands et en enlevant aux protestants tout reste de pouvoir politique; à abaisser la maison d'Autriche pour préparer l'hégémonie de la France en Europe.

Les grands seigneurs et à leur tête Gaston d'Orléans, frère du roi, intriguaient sans cesse contre l'autorité royale. Richelieu punit sans pitié les conspirateurs et réussit à se maintenir aux affaires.

L'édit de Nantes avait garanti aux protestants la liberté de conscience; Richelieu assiégea et prit La Rochelle, dernier boulevard du protestantisme, malgré la flotte anglaise. Il laissa aux vaincus la liberté de conscience par l'édit d'Alais, mais leur ôta toute indépendance politique et leurs places de sûreté leur furent enlevées (1629).

Pour abaisser la maison d'Autriche, Richelieu intervint secrètement d'abord (subsides aux princes protestants d'Allemagne et au roi de Suède Gustave-Adolphe), puis directement en 1636 dans la guerre de Trente ans. Les armées françaises occupèrent l'Artois, l'Alsace, le Roussillon; mais Richelieu mourut avant d'avoir pu assister au triomphe final de sa politique (1642). Louis XIII ne lui survécut que quelques mois (1643).

L'activité intérieure de Richelieu avait été considérable. Il fit des intendants, nés au siècle précédent, les représentants tout-puissants du pouvoir central dans les provinces. Il augmenta les impôts, réorganisa l'armée et la marine, cette dernière presque inexistante sous Henri IV, développa les entreprises coloniales. Sous son gouvernement fut créée l'Académie française (1635).

Louis XIV (1643-1715) succéda à son père Louis XIII. Sa mère, Anne d'Autriche, fut régente, et prit comme premier ministre le cardinal Mazarin qui continua la politique de Richelieu contre la maison d'Autriche. Condé battit les Espagnols à plusieurs reprises.

Ses victoires jointes à celles de Turenne amenèrent la paix de Westphalie (1648), par laquelle l'empereur d'Allemagne nous cédait définitivement les Trois Evêchés et l'Alsace, moins Strasbourg, ville libre. L'Espagne demeura en guerre avec la France.

La politique intérieure de Mazarin aboutit à la Fronde, parlementaire au début, nobiliaire ensuite (1648-1652). Le Parlement de Paris s'appliqua à jouer un rôle politique. La Fronde gagna diverses provinces dont la Guyenne. L'autorité royale fut compromise comme au temps de la Ligue. L'Espagne intervint dans nos luttes civiles. Ses provinces du Nord et de l'Est furent ravagées et souffrirent de la misère, et Mazarin dut deux fois s'exiler. A partir de 1652, les troubles étant apaisés, Mazarin, rentré en France, continua d'abord seul, puis avec l'aide de l'Angleterre la lutte contre l'Espagne.

Grâce à la victoire remportée par Turenne aux Dunes, près de Dunkerque, sur Condé associé aux Espagnols (1658), il obligea l'Espagne à signer la paix des Pyrénées (1659). La France obtenait l'Artois et le Roussillon, et Louis XIV épousait l'infante Marie-Thérèse.

A la mort de Mazarin, Louis XIV annonça sa volonté de gouverner désormais par lui-même sans premier ministre. Il réduisit le Conseil d'en haut, qu'il composa de Fouquet, puis Colbert, de Lionne aux Affaires étrangères, et de Le Tellier, aidé par son fils Louvois à la Guerre. Il s'aida de généraux comme Condé, Turenne, Luxembourg, Catinat, Villars, de marins comme Duquesne, Duguay-Trouin, Jean Bart, Tourville, d'ingénieurs comme Vauban, de magistrats comme Lamoignon et d'Aguesseau.

Sa politique extérieure fut provocante et belliqueuse jusqu'en 1697. Elle suscita de dangereuses coalitions. Quatre guerres principales en furent la manifestation.

Quand Philippe IV d'Espagne mourut, Louis XIV réclama le Brabant et divers territoires au nom de sa femme Marie-Thérèse. Il envahit la Flandre à la tête de son armée (1667). L'année suivante, Condé fit la conquête de la

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES SOUVERAINS ET CHEFS D'ÉTAT DE LA FRANCE

Première race : Mérovingiens.

Mérovée	448
Childéric Ier	458
Clovis	481
Austrasie.	
Thierry Ier	511
Théodebert Ier	534
Théodebald	547-553
Orléans.	
Clodomir	511-521
Paris.	
Childebert Ier	511-558
Neustrie.	
Clotaire Ier	511
(Seul roi de 558 à 561.)	
Paris.	
Caribert Ier	561-567
Orléans et Bourgogne.	
Gontran	561-593
Neustrie.	
Chilpéric Ier	561-584
Clotaire II	584
(Seul roi de 613 à 622.)	
Dagobert Ier	629-639
(Seul roi de 631 à 634.)	
Aquitaine.	
Caribert II	629-631
Austrasie.	
Sigebert Ier	561
Childebert II	575
(Roi de Bourgogne à partir de 593.)	
Théodebert II	595-612
Bourgogne.	
Thierry II	595-613
Austrasie.	
Clotaire II	613-622
Dagobert Ier	622-634
Sigebert II	634-656
Childéric II	656-675
(Seul roi à partir de 670.)	
Dagobert II	675-679
Neustrie et Bourgogne.	
Clovis II	635-656
(Seul roi en 656.)	
Clotaire III	656-670
Thierry III	670-691
Clovis III	691
Childebert III	695
Dagobert III	711
Chilpéric II, désigné par les Neustriens	715
Clotaire IV, désigné par Charles Martel	717
Thierry IV	721
Interrègne	737-743
Childéric III	743-751

Deuxième race : Carolingiens.

Pépin le Bref	751
Charlemagne (avec Carloman jusqu'en 771)	768
Louis Ier, le Pieux	814
Charles II, le Chauve	840
Louis II, le Bègue	877
Louis III et Carloman	879
Carloman seul	882
Charles le Gros	884
Eudes (famille capétienne)	888
Charles III, le Simple	893
Robert Ier (famille capétienne) : opposé à Charles le Simple	922
Raoul Ier, de Bourgogne	923
Louis IV, d'Outremer	936
Lothaire	954
Louis V	986

Troisième race : Capétiens.

1° Capétiens directs.

Hugues Capet	987
Robert II, le Pieux	996
Henri Ier	1031
Philippe Ier	1060
Louis VI, le Gros	1108
Louis VII, le Jeune	1137
Philippe II, Auguste	1180
Louis VIII, le Lion	1223
Louis IX (Saint Louis)	1226
Philippe III, le Hardi	1270
Philippe IV, le Bel	1285
Louis X, le Hutin	1314
Jean Ier (posthume)	1316
Philippe V, le Long	1316
Charles IV, le Bel	1322

2° Valois.

Philippe VI, de Valois	1328
Jean II, le Bon	1350
Charles V, le Sage	1364
Charles VI, le Bien-Aimé	1380
Charles VII, le Victorieux	1422
Louis XI	1461
Charles VIII, l'Affable	1483
Valois-Orléans.	
Louis XII, le Père du Peuple	1498
Valois-Orléans-Angoulême.	
François Ier	1515
Henri II	1547
François II	1559
Charles IX	1560
Henri III	1574

3° Bourbons.

Henri IV, le Grand	1589
Louis XIII, le Juste	1610
Louis XIV, le Grand	1643
Louis XV, le Bien-Aimé	1715
Louis XVI	1774

Première République, 1792.
Premier Empire.

Napoléon Ier, le Grand	1804

Première Restauration des Bourbons.

Louis XVIII	1814

Restauration impériale.
(Cent-Jours).

Napoléon Ier, le Grand	1815
Napoléon II	1815

Seconde Restauration des Bourbons.

Louis XVIII	1815
Charles X	1824

Monarchie de Juillet.
(Bourbons-Orléans).

Louis-Philippe Ier	1830

Deuxième République, 1848.
Second Empire.

Napoléon III	1852

Troisième République, 1870.

Thiers	1871
Mac-Mahon	1873
Jules Grévy	1879
Sadi Carnot	1887
Casimir-Perier	1894
Félix Faure	1895
Emile Loubet	1899
Armand Fallières	1906
Raymond Poincaré	1913
Paul Deschanel	1920
Alexandre Millerand	1920
Gaston Doumergue	1924
Paul Doumer	1931
Albert Lebrun	1932

État français.

Philippe Pétain	1940

Gouvernement provisoire.

Charles de Gaulle	1944
Félix Gouin, Georges Bidault, Léon Blum	1946

Quatrième République.

Vincent Auriol	1947
René Coty	1954

Franche-Comté. Par crainte de la Triple Alliance, composée de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande, Louis XIV consentit à signer le traité d'Aix-la-Chapelle, qui nous donna presque toutes les villes conquises en Flandre (1668). Ainsi se termina la guerre de Dévolution.

Des raisons économiques plus encore que politiques amenèrent Louis XIV à déclarer la guerre à la Hollande (1672-1678). Il ne put venir à bout de cette dernière, à laquelle s'allièrent l'Espagne et l'Empire ainsi que la Prusse. La paix de Nimègue en 1678 nous donna la Franche-Comté.

Louis XIV inaugura alors une politique de réunions, qui mécontenta l'Europe. Il fit bombarder Luxembourg en 1684, révoqua l'édit de Nantes (1685) ce qui lui aliéna les princes protestants. Le roi d'Angleterre Guillaume III forma contre lui une forte coalition européenne. La guerre dite de la ligue d'Augsbourg (1686-1697), marquée par des victoires sur terre aux Pays-Bas, et des échecs maritimes, se termina en 1697 par la paix de Ryswick à la veille de l'ouverture de la succession d'Espagne (1701-1713). Le roi d'Espagne, Charles II, n'avait pas d'enfant. Il désigna pour lui succéder Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, à la condition toutefois que les couronnes de France et d'Espagne ne seraient jamais réunies sur la même tête. Louis XIV accepta ces conditions, mais l'Europe défiante, à l'instigation de Guillaume III, soutint un candidat autrichien et lui déclara la guerre (1701).

Les généraux ennemis, Marlborough et le prince Eugène vainquirent Vendôme à Oudenarde et Villars à Malplaquet. Les rigueurs du terrible hiver de 1709 aggravèrent encore la misère publique. Louis XIV voulut traiter ; mais les alliés proposèrent d'inacceptables conditions. Cette fois, la fortune seconda nos armes. Villars remporta la victoire de Denain (Nord) [1712], et les traités d'Utrecht (Hollande) [1713] et de Rastadt (Allemagne) [1714] terminèrent cette guerre désastreuse qui laissait l'Espagne à Philippe V, mais entamait au profit de l'Angleterre notre domaine colonial.

A l'intérieur, l'absolutisme monarchique acheva de s'instaurer. Ce fut la monarchie de droit divin, prônée par Bossuet. Un pouvoir central très fort, des intendants tout-puissants, un royaume réduit à l'obéissance, des Etats provinciaux affaiblis, des libertés municipales de plus en plus restreintes.

A vrai dire aussi un grand effort économique, dont Colbert fut le principal animateur : l'industrie, le commerce extérieur, les colonies furent développés. L'armée fut solide ; la marine réorganisée déclina à partir de 1690. Les impôts furent augmentés et pesèrent sur la classe paysanne, la plus malheureuse de toutes. Ce fut là l'envers d'un grand règne, qui eut pour lui Versailles et une cour extrêmement brillante.

L'éclat littéraire et artistique fut considérable, favorisé par la royauté, mais nulle liberté de pensée n'exista, et nulle liberté individuelle. D'un côté les lettres de cachet, de l'autre la persécution des jansénistes de Port-Royal, et des protestants, que l'on crut supprimer en révoquant l'édit de Nantes. Avec la papauté, en fonction du gallicanisme et de diverses affaires politico-religieuses, des rapports extrêmement difficiles.

Ce règne guerrier épuisa la France. Des germes d'opposition apparurent dans les dernières années. Ce fut le point culminant de l'absolutisme royal, et le début de la décadence.

XVIIIe siècle. — Louis XV (1715-1774). Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, régna d'abord sous la régence de son cousin, le duc Philippe d'Orléans. Celui-ci subit l'influence du cardinal Dubois, s'appuya contre l'Espagne sur l'alliance anglaise et appuya les projets financiers de l'Ecossais John Law qui aboutirent à un échec final. En 1723, le roi fut déclaré majeur ; Philippe et Dubois étant morts cette même année, le duc de Bourbon devint premier ministre. Il fit épouser au roi Marie Leczinska, fille de l'ancien roi de Pologne Stanislas (1725).

Fleury, ancien précepteur du roi, fit bientôt chasser le duc, et prit le pouvoir (1726-1741). Sa politique fut nettement pacifique. Cependant, il dut soutenir les prétentions au trône de Pologne de Stanislas, alors que l'Autriche et la Russie appuyaient Auguste III. La guerre de succession de Pologne se termina par la paix de Vienne (1738) ; Stanislas reçut en compensation la Lorraine, qui, à sa mort, devait être annexée à la France. A l'intérieur, Fleury persécuta les jansénistes qui se refusaient à accepter la bulle Unigenitus.

La France eut à supporter deux guerres inégalement désastreuses, celle de la succession d'Autriche, celle de Sept ans. En 1740, l'empereur d'Allemagne, Charles VI, laissa à sa fille Marie-Thérèse une couronne qui fut disputée par plusieurs concurrents. Le roi de Prusse, Frédéric II, convoitait la Silésie : il l'envahit. Marie-Thérèse eut pour elle l'Angleterre et la Hollande ; la France, qui avait pris parti contre l'impératrice pour l'électeur palatin, entra en guerre, combattit en Bohême, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Les hostilités commencèrent aux colonies avec l'Angleterre. Aux Indes, Dupleix était victorieux des Anglais, quand fut signée la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) sans profit pour nous.

La rivalité de la France et de l'Angleterre amena dès 1755 le réveil des hostilités. Le tout compliqué d'une intervention continentale dans la guerre de Sept ans (1756-1763) aux côtés de l'Autriche après le renversement des alliances contre l'Angleterre et la Prusse. La défaite de Rosbach fut pénible pour notre prestige (1757). Mais surtout la lutte coloniale et maritime nous fut défavorable malgré l'héroïsme de Montcalm au Canada et de Lally-Tollendal aux Indes. Le traité de Paris (1763), qui termina la guerre de Sept ans, acheva la ruine de nos colonies.

Choiseul, devenu ministre pendant cette guerre, avait négocié le *Pacte de famille*, par lequel les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples s'engageaient à se soutenir mutuellement (1761). La paix conclue, il s'efforça de relever notre armée et notre marine pour préparer une revanche contre l'Angleterre. Il annexa la Corse, qu'il se fit céder par les Génois (1768). Son successeur d'Aiguillon ne put empêcher le premier partage de la Pologne (1773).

Déplorable à l'extérieur, la politique de Louis XV à l'intérieur se heurta à de graves difficultés, financières et religieuses. Louis XV eut quelques bons ministres, Orry, Machault d'Arnouville. Tous se brisèrent, pour une réorganisation des impôts, contre la résistance des privilégiés ; l'effort le plus intéressant fut celui des intendants qui, comme Turgot, travaillèrent au développement économique de leur généralité. A partir de 1750 il y eut quelques progrès dans la situation des paysans. L'autorité royale fut battue en brèche par les parlements. Les jansénistes étaient devenus un parti politique, et leurs conflits avec le clergé passionnèrent l'opinion publique, qui accueillit avec faveur l'expulsion des jésuites et la suppression de leur ordre. Une très vive critique des abus de l'ancien régime fut instaurée par les économistes et les philosophes. L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert vulgarisa leurs attaques. Le pouvoir central lui-même se discrédita par l'incohérence de ses actions et réactions. La personne du roi avait cessé d'être respectée quand Louis XV mourut en 1774.

Louis XVI et les causes de la Révolution française. — Petit-fils de Louis XV, Louis XVI n'avait que de bonnes intentions, qui furent contrecarrées par sa propre faiblesse et par l'influence du comte d'Artois, de Marie-Antoinette et des privilégiés. Pourtant la politique de Vergennes restitua à la France son rôle dans le monde. L'intervention de la France en faveur des insurgés d'Amérique (1778-1783) assura l'indépendance des Etats-Unis et nous remit en possession de quelques parcelles de notre empire colonial.

Armoiries de la maison de France, avant 1789.

A l'intérieur, tous les essais de réforme, les plus généreux étant ceux de Turgot, échouèrent. La plaie financière demeura très vive malgré les efforts de Necker. L'opposition parlementaire recommença. Les ministères de Calonne et de Brienne n'améliorèrent point la situation. L'arbitraire royal demeurait intact. Aucun des anciens abus n'avait complètement disparu : inégalité devant la justice et l'impôt, inaptitude des roturiers aux hautes fonctions, cadres administratifs insuffisamment rajeunis malgré un timide essai d'assemblées provinciales. L'assemblée des notables (1787) ne donna aucun résultat sérieux. Un grand courant se manifesta en faveur de la convocation d'états généraux, non réunis depuis 1614. Le déficit augmentant, le roi appela Necker, qui fit admettre le principe du doublement des représentants du tiers. L'agitation politique, encore aggravée par une crise agricole et industrielle en 1787 et 1788 ne fit que s'accroître à Paris et dans les provinces telles que le Dauphiné. Elle préludait aux débuts de la Révolution française, occasionnée par le déficit financier, déterminée par des causes plus générales et plus profondes, par le caractère périmé des institutions de l'ancien régime.

La Révolution. — La Révolution tenta à la fois de renouveler le droit public de l'Etat par la liberté politique et le droit privé des citoyens, par l'égalité sociale. Cette œuvre a été poursuivie par les Etats généraux, transformés en *Assemblée Constituante*, à travers les journées révolutionnaires des 14 juillet, 4 août, 5 et 6 octobre 1789. A cette période de réformes succéda un essai de monarchie constitutionnelle (1791-1792), au cours de laquelle l'*Assemblée législative*, impuissante à diriger les passions populaires, ne put empêcher le 20 juin 1792 l'humiliation, puis le 10 août la chute de la royauté. Une nouvelle assemblée, la *Convention nationale* (1792-1795) proclama la République et inaugura, par la Constitution de 1793, le gouvernement de la multitude ; mais, après l'exécution de Louis XVI (21 janvier 1793), son existence ne fut plus qu'une immense lutte, en dedans entre les partis qui se succédèrent au pouvoir (Girondins, Montagnards, Dantonistes, Robespierristes, Thermidoriens), au dehors contre une coalition qui fut repoussée en 1792 à Valmy et à Jemappes, en 1793 à Wattignies et à Fleurus, et démembrée ensuite par les traités de Bâle (1795).

Le Directoire (1795-1799), qui remplaça la Convention, fut une expérience de République modérée que firent échouer à l'intérieur de continuels coups d'Etat (18 fructidor, 22 floréal, 30 prairial), et à l'extérieur, après les éclatants succès de Bonaparte en Italie et le traité de Campo-Formio (1797), les défaites amenées par la formation d'une seconde coalition (1799). A la suite de ces revers, le Directoire fut lui-même renversé par un dernier coup d'Etat (18 brumaire, an VIII).

Consulat et premier Empire. — Devenu le maître de la France, Bonaparte la gouverna avec le titre de Premier consul, la remit dans les voies de l'ordre administratif et de la stabilité politique, et put, grâce à de nouvelles victoires, signer la paix du continent à Lunéville (1801), la paix des mers à Amiens (1802). En 1804, les complots dirigés contre sa vie le déterminèrent à se faire proclamer empereur sous le nom de Napoléon Ier (2 décembre). Pendant dix années, il exerça un pouvoir absolu, appuyé sur le rétablissement des institutions monarchiques, et il s'en servit pour faire accepter à l'Europe, au prix de guerres continuelles, la prépondérance française. La victoire d'Austerlitz sur les Austro-Russes lors de la troisième coalition, celles d'Iéna et de Friedland sur les Prussiens et les Russes pendant la quatrième, eurent pour sanction, l'une le traité de Presbourg (1805), les autres le traité de Tilsitt (1807). En 1809, une tentative de revanche de l'Autriche (guerre de la cinquième coalition), se termina par son écrasement et des agrandissements qui en furent la conséquence. La France comptait 130 départements, 44 millions d'habitants et étendait sur toute l'Europe occidentale une domination et une influence à laquelle l'Angleterre était seule soustraite par sa position insulaire. Impuissant à la battre sur mer, Napoléon essaya de l'atteindre par la cessation du commerce, et, pour étendre à tout le continent le *blocus* établi contre elle, il alla en 1808 user ses forces dans une guerre de cinq ans dans la péninsule Ibérique, avant de les perdre en 1812 dans une seule expédition, conduite au cœur de la Russie. Vaincu par les éléments au cours de cette campagne, il succomba en 1813, en Allemagne, aux efforts d'une nouvelle coalition qui réunit contre lui toute l'Europe, envahit la France et le força d'abdiquer (1814). Transféré à l'île d'Elbe, il tenta l'année suivante de reprendre un trône où il put se maintenir « Cent jours », mais d'où le renversèrent définitivement l'intervention de l'Europe et le désastre de Waterloo (1815).

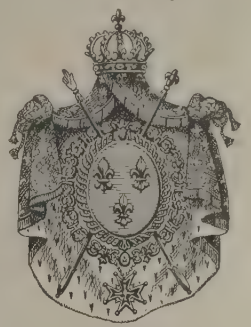
Armoiries de la France, sous la Restauration.

La Restauration (1814-1830). — L'établissement de l'égalité sociale avait été le résultat durable de la période impériale ; la poursuite de la liberté politique sous la forme du régime parlementaire devait être, pendant la période suivante (1815-1848), l'œuvre de la monarchie constitutionnelle, représentée d'abord par la branche aînée des Bourbons restaurée en 1814, puis par la branche cadette à partir de 1830. Louis XVIII, après avoir gouverné avec des royalistes modérés (1816-1820), dut céder à une réaction ultra-royaliste (1820-1824), qui s'accentua sous le règne de son frère Charles X (1824-1830) au point de provoquer d'abord la résistance légale du pays, puis un soulèvement populaire auquel succomba en juillet 1830 la dynastie elle-même. Au dehors, le gouvernement de la Restauration avait fait figurer la France avec honneur dans la guerre d'Espagne (1823) et dans les expéditions de Grèce (1827) et d'Alger (1830).

La Monarchie de Juillet. — En 1830, le trône fut offert au chef de la branche cadette des Bourbons, qui régna sous le nom de Louis-Philippe Ier, en s'appuyant sur la bourgeoisie. Pendant les dix-huit années de la *Monarchie de Juillet*, la vie politique consista surtout dans la succession des ministères, qui représentaient, les uns le principe du « mouvement » ou de liberté, les autres le principe de la résistance ou de l'autorité. Ces compétitions parlementaires aboutirent en 1840 à la formation du cabinet Guizot, qui resta aux affaires huit années, jusqu'au jour où une émeute de rue, provoquée par l'extension du droit de suffrage prit les proportions d'une révolution : le roi s'enfuit et la République fut proclamée (févr. 1848). Au dehors, la Monarchie de Juillet avait commencé la conquête de l'Algérie.

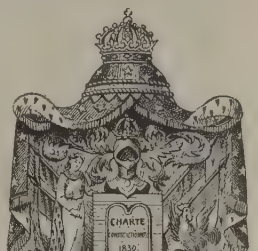

Armoiries de la France, sous Louis-Philippe.

La seconde République. — La seconde République, régie d'abord par un gouvernement provisoire (février-mai 1848), puis par une Assemblée constituante chargée de l'organiser (mai 1848-mai 1849), eut pour résultat l'établissement du suffrage universel. Débordée par un mouvement social qui provoqua une bataille dans les rues de Paris (Journées de Juin), elle fut suivie d'un mouvement de réaction dont sortit, en décembre 1848, l'élection du prince Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. Mis en présence d'une Assemblée législative qui avait la même origine populaire, le Président engagea, avec elle, dès sa réunion (27 mai 1849), un conflit qu'il termina par un coup d'Etat (2 décembre 1851). Après l'avoir dissoute, il se fit confier une dictature décennale, qu'il transforma, un an après (12 décembre 1852), en empire héréditaire ; il régna sous le nom de Napoléon III.

Le second Empire (1852-1870). — Le second Empire chercha à rassurer les intérêts par un système de compression politique qui aboutit à l'exercice du pouvoir personnel. Il affirma sa fidélité aux traditions du premier Empire par l'éclat et la variété de ses entreprises extérieures : la guerre de Crimée (1854-1855), qui lui assura un rôle de premier plan en Europe ; la guerre d'Italie (1859), qui valut le retour de deux provinces à la mère patrie ; les expéditions de Syrie, de Chine (1860) et du Mexique (1861-1867), qui portèrent son drapeau au delà des mers. Les mécomptes que ménagèrent à Napoléon III ces dernières tentatives le décidèrent à entrer, après dix ans d'empire autoritaire, dans la voie des réformes libérales, puis à tenter en 1870 un essai de régime parlementaire qu'interrompirent, après quelques mois, les désastres d'une guerre engagée à la légère avec la Prusse. Les défaites de ses armées amenèrent (4 septembre) sa déchéance, suivie de la proclamation de la République.

Armoiries de la France, sous le premier et le second Empire.

La troisième République. — Proclamée le 4 septembre 1870 sous la forme d'un gouvernement de la Défense nationale, la troisième République eut d'abord à traverser, pendant six mois, une période de guerre que terminèrent le

traité de Francfort (10 mai 1871), la perte de l'Alsace-Lorraine, et la répression d'une insurrection, puis pendant quatre ans, une période d'organisation au cours de laquelle une *Assemblée nationale* lui donna sa forme définitive par la Constitution de 1875.

Pendant les quarante-quatre années qui séparèrent les deux guerres franco-allemandes, son œuvre intérieure devait être caractérisée par la consolidation du régime contre les retours offensifs des anciens partis (1873, 1879, 1889) ; par la régularité de son fonctionnement sous les présidences successives de Thiers (1871), Mac-Mahon (1873), Grévy (1879), Carnot (1886), Casimir-Perier (1894), Félix Faure (1895), Loubet (1899), Fallières (1906), Poincaré (1913) ; par l'organisation de la défense nationale (lois militaires de 1872, 1889, 1905 et 1913) ; enfin, par un ensemble de réformes démocratiques dont les plus importantes s'accomplirent dans les domaines scolaire (instruction laïque, gratuite et obligatoire), fiscal (impôt sur le revenu) et social (lois sur les syndicats et les accidents du travail). Au dehors la politique extérieure fut caractérisée par la conclusion d'une alliance avec la Russie (1891) et d'une Entente cordiale avec l'Angleterre (1904) puis par une œuvre d'expansion coloniale, commencée au Sénégal, puis en Tunisie (1881), poursuivie en Indochine (1883), en Afrique centrale et équatoriale, à Madagascar (1895), au Maroc (1904).

Armoiries de la France sous la troisième République.

En 1914, la France se trouva engagée dans une guerre de quatre années provoquée par l'agression des puissances centrales. Appuyée sur la Russie et la Grande-Bretagne, elle arrêta l'irruption allemande en 1914 sur la Marne, en 1916 à Verdun, et en 1918 devant Amiens. Passant alors à l'offensive, elle contraignit son principal adversaire à signer l'armistice du 11 novembre 1918, puis la paix de Versailles le 28 juin 1919. V. GUERRE (*Grande*). Pendant les années suivantes, sa politique fut dominée par le besoin de réparer ses ruines et le souci d'obtenir des garanties pour l'avenir. En politique extérieure, peu comprise par ses anciens alliés, la France dut laisser l'Allemagne se reconstituer sous l'égide de Hitler et du national-socialisme, et elle assista impuissante aux coups de force qui se succédaient. Pourtant elle se joignit à l'Angleterre, en août 1939, pour déclarer la guerre au Reich. Envahi en mai-juin 1940, le pays fut occupé pendant quatre ans. A Vichy, le maréchal Pétain s'efforçait de maintenir un « Etat français », et son gouvernement pratiquait une politique de collaboration avec le vainqueur, tandis qu'à Londres, puis à Alger, le général de Gaulle entraînait les Français de la métropole et de l'Empire à la résistance et préparait aux côtés des Alliés la libération du territoire qui devait avoir lieu en 1944-1945. V. GUERRE MONDIALE.

— *La politique française contemporaine.* V. *Supplément.*

— LA FRANCE D'OUTRE-MER. Les pays d'outre-mer de l'Union française ne comptent que peu de débris des acquisitions réalisées par la France de l'ancien régime, et qui furent surtout considérables dans l'Amérique du Nord et dans l'Afrique méridionale. Au traité de Paris de 1763, la France a, en effet, abandonné la Nouvelle-France et l'Inde ; tôt après, elle a cédé la Louisiane à l'Espagne, puis a perdu Saint-Domingue, en 1804, et l'île de France, aux Mascareignes, en 1810. Les traités de Paris de 1814-1815 ne lui ont laissé que quelques petites Antilles (la Guadeloupe, la Martinique), la Guyane française, des comptoirs au Sénégal et dans l'Inde et enfin l'île de la Réunion aux Mascareignes. C'était un domaine infime.

Les différents gouvernements qui se sont succédé en France depuis lors ont reconstitué un empire d'outre-mer et l'ont porté au point où il est aujourd'hui. La Restauration a commencé en conquérant Alger en 1830 ; la Monarchie de Juillet a continué en s'établissant sur les côtes et sur les hauts plateaux algériens, en fondant quelques comptoirs sur les rivages du golfe de Guinée et en plaçant sous notre protectorat des îlots voisins de Madagascar et quelques petits archipels perdus dans le Pacifique. Le second Empire s'est établi dans le Sahara algérien, a transformé les établissements du Sénégal en une colonie plus importante, s'est établi en Cochinchine aux bouches du Mékong (1860), a étendu notre protectorat sur le Cambodge ; il a en outre acquis dès 1853 la Nouvelle-Calédonie. La troisième République, enfin, a donné à ces acquisitions antérieures une importance et une ampleur imprévues en les reliant les unes aux autres.

L'Algérie, cœur du Maghreb, est devenue par les acquisitions successives de la Tunisie (1881) et de la majeure partie du Maroc (1906) un empire considérable englobant presque tout le pays de l'Atlas. Le Sénégal a servi de point de départ aux explorateurs et aux officiers qui ont étendu la domination et la paix françaises sur l'Afrique occidentale jusqu'au Tchad, et même au-delà. En même temps, les petits comptoirs du Gabon fournissaient une base à Brazza et à ses collaborateurs pour la reconnaissance et la conquête pacifiques des pays situés au nord du Congo jusqu'à l'Oubangui et jusqu'aux limites du domaine nilotique. Enfin la patiente conquête du Sahara, réalisée entre temps, permettait en 1900 de souder sur les rives du Tchad les trois empires de l'Afrique du Nord, de l'Afrique-Occidentale et de l'Afrique-Equatoriale en un seul bloc. — Simultanément, la France a acquis avec l'île de Madagascar (1895) une possession plus grande que son territoire métropolitain, l'a accru du petit archipel voisin des Comores et s'est établie, aux portes de l'Ethiopie, sur le Bab el-Mandeb, à Obock et à Djibouti. Elle a fait, de ses territoires de l'Indochine orientale, la base d'une vaste Fédération indochinoise qui s'étend sur l'Annam, le Tonkin et le Laos jusqu'aux frontières de la Chine et du Siam. En Polynésie enfin, l'arrivée de laborieux colons aux Nouvelles-Hébrides, l'acquisition des Wallis et surtout des îles de la Société avec Tahiti ont accru l'importance des établissements de la France dans le Pacifique.

C'est ainsi qu'a pu se constituer, grâce à un labeur persévérant de plus d'un siècle, un vaste domaine français d'outre-mer dont, en 1910, quelques parties avaient été mises en péril par les ambitions allemandes. La victoire de la France en 1918 lui permit de retrouver certaines parties de son Afrique-Equatoriale qu'elle avait été contrainte de céder au Reich en 1910. La Société des Nations lui confia d'autre part, sous mandat, d'importantes fractions du Togo et du Cameroun, ainsi que la Syrie et le Liban.

Tel quel, cet empire est le second du monde. Il s'étend sur une superficie de 11.900.000 km², et est peuplé de 76.924.000 habitants, répartis ainsi :

Afrique	11.063.000 km²,	peuplés de	48.808.000 hab.
Asie	707.000 —	—	27.376.000 —
Amérique	95.000 —	—	573.000 —
Océanie	35.000 —	—	167.000 —

Voici la liste, par parties du monde, en 1946, de ces territoires :

En *Afrique*, la France exerce la suprématie sur : l'Algérie (ensemble de trois départements), la Tunisie (Etat associé), le Maroc (Etat associé), l'Afrique-Occidentale française, le Togo (tutelle), le Cameroun (tutelle), les territoires d'outre-mer de l'Afrique-Occidentale française, de l'Afrique-Equatoriale française et de Madagascar et ses dépendances, la Réunion (département) et la Côte des Somalis (territoire d'outre-mer). On y rattache les îles Kerguelen, etc.

En *Asie*, les Etats associés du Laos, du Cambodge et du Viet-nam (Fédération indochinoise) et les anciens établissements français de l'Inde appartiennent à l'Union française.

Elle a pour territoires d'outre-mer, en *Océanie*, la Nouvelle-Calédonie et les établissements français de l'Océanie et partage avec l'Angleterre le condominium des Nouvelles-Hébrides.

Enfin elle garde en *Amérique* le territoire d'outre-mer de Saint-Pierre et Miquelon et les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane.

Au point de vue administratif, les éléments de l'empire colonial français ressortissent à des ministères différents : à l'Intérieur, à la France d'outre-mer, aux relations avec les Etats associés et aux Affaires étrangères. Au point de vue géographique, ils sont représentés sur tous les continents et sous tous les climats, mais dans des proportions très différentes et avec des « possibilités économiques » très diverses. Vastes étendues de territoires et puissantes agglomérations de peuples se rencontrent surtout dans le domaine tropical de la France. Celles-là sont pays de moussons, avec durée suffisante de la saison humide (Indochine, Afrique-Occidentale pour partie, est et nord-est de Madagascar) ; celles-là subissent presque sans interruption l'humide influence du climat maritime tropical (ouest et centre de l'Afrique-Equatoriale, lisière maritime de la Guinée, Guyane) et sont favorables, comme les pays de moussons, aux grandes cultures du riz, du café, des épices, du coton, du caoutchouc, etc. D'autres parties de notre domaine colonial sont de climat tempéré, par suite de leur latitude (Maghreb), de leur altitude (hauts plateaux de Madagascar) ou de l'influence maritime (Nouvelle-Calédonie et petits archipels du Pacifique) et propices à des cultures très variées, soit des pays tempérés, soit des pays tropicaux. Dans les Kerguelen enfin, la France a une possession de climat froid et une base pour l'exploitation d'un fécond champ de pêche.

L'étendue et la dispersion de ce domaine d'outre-mer font sa diversité et sa richesse en hommes, en ressources ; mais elles font aussi son éloignement de la métropole.

— *Régime législatif et administratif.* V. COLONIES.

DÉFENSE NATIONALE

L'organisation de la défense nationale. — L'expression *défense nationale* sert aussi bien à définir le but qu'à qualifier les actions de tout ordre que le pays doit entreprendre pour assurer sa sécurité. Elle implique en outre l'idée d'une mise en œuvre coordonnée de ces actions, qu'elles soient d'ordre politique, économique ou militaire. Cette conception récente, qui distingue nettement la *politique générale de défense* de la mise en œuvre pratique des *forces armées*, n'est que le résultat empirique d'une longue évolution des problèmes que la défense du pays a posés aux gouvernements français au cours de la préparation et de la direction des deux dernières guerres mondiales.

Période de 1914 à 1939. — Pendant la Première Guerre mondiale, l'importance capitale de la bataille terrestre fit du ministre de la guerre et du commandant en chef des armées de terre les principaux responsables de la défense du pays. Guerre, marine et armement relevaient alors de ministères parallèles et, seul, le président du conseil, assisté d'un conseil supérieur de la défense nationale, assurait une coordination supérieure, qui affectait surtout les composantes militaires de la défense. Ce n'est qu'après 1930 que s'imposa la concentration de pouvoirs étendus entre les mains d'un *seul* ministre comme une conséquence directe des enseignements de la Première Guerre mondiale (développement des armements techniques, organisation de l'économie de guerre et, notamment, emploi de la main-d'œuvre), de la renaissance du danger allemand et de la complexité des problèmes de sécurité collective et de désarmement étudiés par la Société des Nations. Le premier *ministère de la défense nationale* réunit pour quelques mois en 1932, sous un ministre unique, les départements de la guerre, de la marine et de l'air. Mais c'est seulement à la veille du dernier conflit, par la *loi sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre* (11 juillet 1938), que la défense nationale reçut la première organisation embrassant à la fois la conduite des opérations militaires et la coordination des efforts économiques ou de protection nécessaires à l'entretien des armées et à la vie du pays. Ce texte fondamental, qui marque une étape essentielle de notre histoire militaire, fait de la défense nationale une responsabilité gouvernementale et consacre en la matière l'autorité du président du conseil, qui a cependant la faculté de déléguer ses pouvoirs à un ministre de la défense nationale. Aux termes de la loi, le gouvernement dispose des avis d'un *Conseil supérieur de la défense nationale*, organisme consultatif largement ouvert à toutes les autorités civiles et militaires, doté d'un *secrétariat général permanent* et de la compétence technique d'un *chef d'état-major général de la défense nationale*, choisi parmi les chefs d'état-major généraux des armées. D'autre part, pour préparer la direction des efforts de défense, un organisme restreint aux seuls responsables, le *Comité permanent de la défense nationale*, est chargé de préparer en temps de paix l'action du *Comité de guerre*, véritable conseil des ministres restreint, responsable, en cas de conflit, de la conduite de la guerre. Enfin, la loi de 1938, toujours en vigueur, fixe avec précision les règles relatives à l'utilisation des personnes et des biens, au fonctionnement des pouvoirs publics et à l'organisation économique du pays en temps de guerre.

Période de 1939 à 1954. — Trop tardif, ce texte ne put être totalement appliqué au début du dernier conflit. L'organisation mise sur pied en 1939-1940 ne laissa pas d'être confuse : le ministre de la défense nationale conservait le portefeuille de la guerre, et le chef d'état-major de la défense nationale cumulait ses fonctions avec celles de commandant en chef des forces terrestres. L'aviation, pour une large part, et la marine, en presque totalité, échappaient à son autorité. En 1943-1944, la rentrée de la France dans la guerre allait imposer la création d'une organisation de la défense nationale qui tienne compte des enseignements du conflit. Celui-ci avait, en effet, mis en lumière chez tous les belligérants la nécessité d'unifier entre les mains du chef du gouvernement (Hitler, Churchill, Roosevelt, Staline) la responsabilité de la conduite de la guerre. D'autre part, les opérations avaient prouvé que les armées de terre, de mer et de l'air, appelées à combattre en liaison intime, devaient être mises en condition par un ministre unique. Enfin, la diversité des campagnes menées jusqu'alors avait mis en relief l'importance politique et stratégique des *théâtres d'opérations*. Ceux-ci constituent désormais l'ensemble stratégique chargé de la réalisation d'un *but de guerre*, qui est généralement à la fois militaire, politique et économique. A leur échelon, et sous les ordres directs des chefs de gouvernement, se situent les *commandants en chef*, dotés de pleins pouvoirs dans le domaine militaire (conduite des opérations), mais qui restent des exécutants vis-à-vis de l'action éminemment politique de la conduite de la guerre.

Aussi, tout en restant dans le cadre de la loi de 1938, les décrets et ordonnances de 1943 et 1944, confirmés en 1946, concentrent-ils toutes les attributions de défense nationale entre les mains du chef du gouvernement, qui sera assisté à cet effet d'un *état-major de la défense nationale*, assurant l'étude et la préparation des décisions intéressant la direction de la guerre et la conduite supérieure des opérations. Des textes font alors revivre les conseils supérieurs et comités de défense nationale, et précisent le rôle du *chef d'état-major de la défense nationale*, cheville ouvrière de l'ensemble du système. Comparée à celle de 1939, l'organisation de 1946 est caractérisée par sa simplicité autoritaire : en plaçant la défense nationale sur un plan différent de celui des forces armées, elle tend à assurer la primauté du but.

La Constitution de 1946, mettant l'accent sur la défense de l'Union française, n'imposera que peu de modifications à l'organisation ainsi réalisée ; les pouvoirs du chef du gouvernement furent répartis entre le président de la République, chef des armées, et le président du conseil, désigné par l'article 47 comme personnellement responsable de la direction des forces armées et de la mise en œuvre de la défense nationale. Les décrets du 1er avril 1950 et du 27 juillet 1953 placèrent sous l'autorité du président du Conseil un *Secrétariat général permanent de la défense nationale*, chargé de la coordination interministérielle, et un *chef d'état-major général des forces armées*, président du *Comité des chefs d'état-major* (v. COMITÉ, *Suppl.*), et assisté lui-même d'un état-major des forces armées, qui traite en tout domaine de la direction et de l'emploi des forces armées. Le Gouvernement dispose des avis du Conseil supérieur des forces armées (v. CONSEIL, *Suppl.*) organisé en 1951, de ceux du *Comité d'action scientifique*, créé en 1948, et des études conduites par l'*Institut des hautes études de défense nationale et d'économie de guerre*, fondé en 1949 et dont les auditeurs sont choisis dans les armées, les administrations et les grandes entreprises publiques et privées. Enfin, on n'oubliera pas de mentionner que, depuis 1949, l'organisation et les réalisations de notre défense nationale ont été considérablement influencées tant par la guerre d'Indochine que par l'adhésion de la France au pacte Atlantique. Si notre pays a été largement bénéficiaire de l'aide militaire américaine (v. P. A. M., *Suppl.*), une partie importante de nos moyens a été mise à la disposition des organes de commandement des forces atlantiques en Europe. (V. ATLANTIQUE [*pacte de l'*] et S. H. A. P. E., *Suppl.*)

LES FORCES ARMÉES AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Le commandement. — Organe d'exécution de notre politique de défense nationale, le commandement des forces armées se trouve, depuis 1945, dans une phase évolutive se situant entre l'autonomie traditionnelle des trois armées et la tendance de plus en plus marquée d'un commandement unique représenté depuis 1953 par le *chef d'état-major général des forces armées*, qui est à la fois président du Comité des chefs d'état-major et chef de l'état-major des forces armées. Depuis 1948, une certaine fusion a été réalisée entre les trois armées, limitée encore à des services (programmes financiers, essences, santé), à des organes d'instruction ou d'études, tels que le *cours supérieur interarmées* (v. ECOLE) ou le *centre d'études des opérations amphibies d'Arzew*. La direction de ces services communs est prise directement en charge par l'état-major combiné. En dehors de ce domaine restreint, et sous réserve des problèmes d'emploi qui restent constitutionnellement le fait du président du conseil (état-major combiné), la mise en condition (recrutement, organisation, équipement, instruction) des armées de terre, de mer et de l'air reste confiée à chacun des secrétaires d'Etat aux forces armées (guerre, mer et air). Ceux-ci bénéficient des avis des *conseils supérieurs de la guerre, de la marine et de l'air* (v. CONSEIL) et disposent chacun d'un état-major. Ces derniers, appelés *états-majors des forces armées guerre, mer* ou *air*, et dirigés par les chefs d'état-major, ont conservé la physionomie traditionnelle des états-majors français (1er Bureau : organisation, effectifs ; 2e Bureau : renseignements ; 3e Bureau : opérations, instruction ; 4e Bureau : transports, ravitaillements et services) [v. ÉTAT-MAJOR].

— L'ARMÉE DE TERRE. Reconstituée en 1943 grâce à l'appoint de matériel américain, notre armée de terre dut

assumer dès la fin du conflit, outre ses missions traditionnelles, la double charge de la guerre d'Indochine et de l'occupation de l'Allemagne et de l'Autriche. Réduite par des nécessités budgétaires au minimum compatible avec l'étendue de nos engagements internationaux (pacte Atlantique, guerre d'Indochine), les circonstances politiques et morales de l'après-guerre ont profondément modifié son aspect traditionnel sans qu'un nouvel équilibre ait encore été obtenu, en raison, notamment, de l'absence de textes nouveaux capables d'adapter sa structure, datant de 1927-1928, à l'évolution qui s'est produite récemment.

Administration centrale. — A côté de l'état-major des forces armées (guerre), on y trouve, étroitement subordonnées au secrétaire d'Etat, les grandes directions qui assurent l'administration de l'armée : *direction du personnel militaire*, qui a rassemblé les anciennes *directions d'arme* (v. ARME), *direction du contrôle et du budget*, de l'*intendance*, etc., et les différentes *inspections propres* à chaque arme. (V. INSPECTEUR.) On mentionnera enfin ici la distinction entre les troupes métropolitaines (unités originaires de France et d'Afrique du Nord, Légion étrangère) et les troupes coloniales, dont le statut particulier, datant de 1900, est toujours en vigueur, et qui dépendent, à l'administration centrale, de la *direction des troupes coloniales* (v. TROUPE).

Organisation territoriale. — Le territoire de la métropole et de l'Algérie est divisé depuis 1946 en 10 *régions* militaires, dont les chefs-lieux sont Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Lyon, Marseille et Alger. Commandées par un officier général, et elles-mêmes divisées en *subdivisions*, elles sont l'organe de base du commandement territorial, assurent l'instruction et la mobilisation des réserves, ainsi que la préparation militaire des jeunes Français (v. RÉGION). Les places de Paris, Lyon, Metz et Strasbourg ont conservé leur appellation traditionnelle de *gouvernement militaire*.

Le Maroc, la Tunisie, l'A.-O. F. et l'A.-E. F., Madagascar, les territoires occupés forment des circonscriptions militaires analogues aux régions et dirigées par un officier général appelé *commandant supérieur des troupes*.

Armes et services. — L'évolution de la technique et de la tactique a fait apparaître, à côté des armes et services traditionnels (*infanterie, artillerie, génie, train*, v. ces mots), de nouveaux types de spécialités militaires, tels que les services des *essences* et du *matériel* (v. ce mot) et l'arme des *transmissions* (v. ce mot). La *cavalerie* et les *chars* (v. ces mots) ont été réunis en une *arme blindée* en 1942. Enfin, on notera la présence des troupes *aéroportées* (v. AÉROPORTÉ), appartenant à toutes les armes et services et qui demeurent rattachées à l'armée de terre.

Les formations des armes et services restent groupées en *régiments, bataillons, compagnies, escadrons* (v. ces mots), dont la forme a souvent beaucoup changé depuis 1939, mais la *division* (v. ce mot) reste la grande unité de base de l'armée de terre. On notera qu'un certain nombre de divisions (d'infanterie et blindées) sont mises sur pied dès le temps de paix et forment l'élément de base du corps d'intervention que la France pourrait immédiatement engager dans le cadre de ses alliances.

Armement. — L'armement en service dans notre armée, en 1945, présentait une grande diversité de provenance. A côté d'armes françaises, qui ont conservé toute leur valeur (fusil-mitrailleur, mortier, etc.), on trouvait surtout des armes américaines et du matériel allemand récupéré. Un grand effort de modernisation et d'unification a été entrepris. La reprise de nos fabrications, qui a permis, en 1949, la mise au point de nouveaux prototypes français (blindés et armes d'infanterie), et les livraisons américaines au titre du pacte d'assistance militaire (v. P. A. M.) ont amené une réelle amélioration de notre équipement militaire.

Enseignement militaire. — L'organisation générale de l'enseignement militaire a été refondue en 1945. Elle comprend à la base les *écoles élémentaires*, dites d'enfants de troupe, le prytanée militaire de La Flèche, les *écoles de formation d'officiers* (Ecole polytechnique, Ecole spéciale militaire interarmes, écoles d'application des armes et services) et, enfin, les établissements d'*enseignement supérieur* (Ecole d'état-major, Ecole supérieure de guerre) [v. ÉCOLE].

Recrutement, personnel, service militaire. — La loi de *recrutement* (v. ce mot) du 31 mars 1928 n'a été modifiée qu'en ce qui concerne la durée du service actif, portée de un an à dix-huit mois par la loi du 30 novembre 1950. En dehors des appelés, qui ne peuvent être affectés outremer, sauf en Afrique du Nord, l'armée de terre comprend un fort contingent d'*engagés* pour deux, trois et cinq ans, dont la plupart servent outre-mer et alimentent notamment notre corps expéditionnaire d'Indochine. On n'oubliera pas non plus de mentionner, à côté de notre traditionnelle Légion étrangère (v. LÉGION), les *unités nord-africaines* et *coloniales*, qui, déjà très nombreuses en 1939, permirent la reconstitution de nos forces en 1943.

Les *sous-officiers* sont formés tant parmi les appelés que parmi les engagés. A cinq ans de service, ils peuvent bénéficier d'un statut spécial, dit des *sous-officiers de carrière*, qui leur donne des garanties analogues à celles des officiers, toujours régis par la loi de 1834 (v. OFFICIER et SOUS-OFFICIER). On notera que, depuis la loi du 12 avril 1949, les militaires de carrière et leurs familles bénéficient des avantages de la sécurité sociale.

Les obligations militaires des réservistes sont encore réglées par la loi de 1928, mais on peut prévoir dès maintenant une modification sensible des règles qui ont présidé jusqu'ici à l'emploi des réserves et à leur *mobilisation* (v. ce mot), problème qui dépasse le cadre des forces armées et entre dans le domaine de la défense nationale.

— ARMÉE DE MER OU MARINE DE GUERRE. Durement éprouvée au cours du conflit tant par l'ennemi que par les Alliés (Mers el-Kébir, 1940 ; Maroc, 1942 ; sabordage de Toulon, 1942), notre marine de guerre, très affaiblie en 1945, doit pourtant assurer le transport et le ravitaillement de nos troupes d'Indochine, où elle participe en outre directement au combat. Sa mission essentielle et permanente demeure la sécurité des communications maritimes de l'Union française, et la défense de notre littoral.

Commandement et effectifs. — Le commandement de la marine est assuré par le vice-amiral chef d'état-major de la marine, directement subordonné au secrétaire d'Etat, qui dispose, d'autre part, des grandes directions de service de la marine, dont les principales sont les *directions* des *constructions et armes navales*, des *travaux maritimes*, du *commissariat de la marine*, du *contrôle et* du *budget*, et le *service central hydrographique*. En 1954, les effectifs totaux de l'armée de mer atteignaient 70.000 hommes, dont moins de 4.000 officiers.

Effectifs, organisation, aéronautique navale, personnel de la marine. V. FRANCE, au *Supplément*.

— ARMÉE DE L'AIR. *Administration, organisation, matériel, personnel.* V. FRANCE, au *Supplément*.

— LANGUE. La langue française n'est que le latin lui-même, modifié par une évolution, naturellement très complexe et souvent déviée, au cours d'une vingtaine de siècles.

Le latin, transporté en Gaule, d'abord par les légionnaires de Domitius Ahenobarbus et de Licinius Crassus (121-118 av. J.-C.), puis par ceux de César (58-51), constamment renforcé par l'afflux des soldats, des colons et des fonctionnaires, avait complètement triomphé de la langue gauloise vers le IVe siècle de notre ère. Il ne lui avait emprunté qu'un petit nombre de mots, tous substantifs, désignant des objets propres au pays, des plantes ou des animaux. Il différait pourtant très profondément du latin de Cicéron et de Virgile, parce qu'il était la langue non des savants et des écrivains, mais celle du peuple, qui tendait de plus en plus à s'en distinguer. Au cours des IVe et Ve siècles, cette langue fut notablement modifiée par l'invasion des dialectes germaniques, principalement de celui que parlait la plus puissante des tribus envahissantes, celle des Francs Saliens. L'influence germanique fut marquée par l'emprunt d'un grand nombre de mots, consistant surtout en termes de guerre et de droit, en noms d'armes, d'ustensiles, d'animaux et de plantes. La disparition presque totale de la culture romaine et des habitudes littéraires accéléra l'évolution, si bien qu'au VIIe siècle le gallo-romain se distinguait non moins nettement du latin écrit que des idiomes germaniques ; on ne peut se faire une idée de cet idiome que par des inductions fondées sur les fautes que commettent les auteurs essayant d'écrire le latin littéraire et derrière lesquelles on aperçoit la langue usuelle (bas latin). A partir du IXe siècle, plusieurs textes rendent déjà possible l'étude historique de la langue française ; ceux du Xe sont plus étendus encore et de provenance plus variée. Au XIe, enfin, commence la magnifique efflorescence de la littérature française. Du XIIe au XIVe s'étend la période de l'ancien français : la langue littéraire, qui se confond avec le *francien* ou dialecte de l'Ile-de-France, pourvue d'un vocalisme riche et délicat, d'une flexion où persistait la déclinaison à deux cas, d'une syntaxe très souple, d'un vocabulaire déjà enrichi par les emprunts au latin écrit, était dès lors capable d'exprimer toutes les nuances de la pensée.

La période du moyen français (XIVe-XVe s.) est caractérisée par la simplification de la flexion et surtout par un notable enrichissement du vocabulaire, dû à des emprunts faits aux langues classiques : les traducteurs et les écrivains politiques du temps de Charles V et de Charles VI y versent à pleines mains les mots latins et grecs, dont le nombre s'accroîtra dans la première moitié du XVIe siècle, au point que la langue se transforme sous la plume de certains « rhétoriqueurs » en un véritable jargon. La langue vulgaire, bornée jusque-là aux œuvres d'amusement et de vulgarisation, restait dédaignée des penseurs et des savants.

La Pléiade, dans un élan de patriotique enthousiasme, proclame et démontre par l'exemple ses qualités poétiques, tandis que Calvin, puis La Boétie et Montaigne, la haussent jusqu'à la spéculation philosophique et politique. Mais les hardis ouvriers qui s'ingénient à « l'enrichir » et à « l'illustrer » avaient plus de zèle que de goût : les emprunts au latin et au grec étaient à peine enrayés par l'appel fait aux dialectes provinciaux, aux langues étrangères, notamment à l'italien et, plus tard, à l'espagnol ; aussi la confusion, vers la fin du siècle, était-elle extrême. C'est alors que « Malherbe vint », qui procéda, non sans quelque brutalité, à l'expulsion des éléments étrangers. Cette œuvre d'épuration fut reprise par l'Académie, au nom de l'unité ; par l'Hôtel de Rambouillet, au nom des convenances ; par Vaugelas, enfin, le scrupuleux secrétaire du « bon usage », et ses nombreux disciples. De ces efforts combinés sortit cette langue ferme, précise et noble, mais médiocrement riche et variée, qu'écrivit l'école classique. Le XVIIIe siècle, si hardi en toutes choses, fut, en fait de langue, assez timide ; novateur dans la syntaxe, il est, en ce qui concerne le vocabulaire, extrêmement conservateur. Chateaubriand rendit à la prose l'éclat et le coloris ; enfin, le romantisme abolit la distinction des termes nobles et bas et renouvela le vocabulaire, en même temps que le rythme et le style. Le progrès des sciences et l'infiltration des littératures ou des arts des pays voisins avaient, dès le XVIIIe siècle, versé dans la langue française une foule de mots étrangers ou savants, dont le nombre s'est immensément accru depuis, doublant presque le vocabulaire classique. La langue française, malgré cette richesse qui ne va point sans quelque bizarrerie, conserve ces qualités de clarté, d'ordre, de précision et d'élégance qui en ont fait, selon le mot de Rivarol, une langue « humaine ».

— LITTÉRATURE. *Des origines à 1453. Première période : Les origines.* — Les plus anciennes œuvres en langue d'oïl, composées par des clercs pour l'édification des fidèles, n'avaient pas de prétentions littéraires et doivent être surtout considérées comme des « textes de langue » ; ce sont : la *Cantilène de sainte Eulalie* (fin IXe s.), le *Poème sur la Passion*, et celui sur *saint Léger* (fin Xe s.). Les œuvres profanes, dont l'existence est attestée à la même époque, se répartissaient entre les deux variétés essentielles de toute poésie. De la poésie lyrique, formée de strophes très simples et très courtes, destinées à régler la danse, il ne nous est rien resté. Quant à la poésie épique, dont les origines sont fort obscures, elle atteint son plein épanouissement vers le milieu du XIe siècle ; il y avait dès lors des chansons héroïques, dont nous n'avons plus que des remaniements, sur Girart de Roussillon, Ogier le Danois, Renaut de Montauban : c'étaient, si l'on en juge d'après les *Chansons de Roland* et de *Guillaume* (celle-ci récemment retrouvée), des œuvres simples et fortes, d'une austère grandeur.

Deuxième période : De 1120 à la mort de Saint Louis (1270). — Cette période est la plus brillante et la plus féconde de la littérature française médiévale ; nous y voyons se développer et s'épanouir les genres d'imagination, et nous y assistons à la naissance et aux rapides progrès de la littérature didactique ou scientifique.

Poésie narrative. Quelques chansons de geste du XIIe siècle sont encore remarquables par la mâle simplicité du style et l'énergique peinture des mœurs féodales, mais à partir de 1165 environ le genre épique tombe en décadence. (V. CHANSON DE GESTE.) Dès lors, en effet, la vogue commençait à lui être disputée par les contes merveilleux venus d'Armorique et d'Angleterre : les formes les plus anciennes qu'ait revêtues la « matière de Bretagne » (poèmes sur *Tristan, lais* de Marie de France) ont un charme singulier, uni souvent à une troublante intensité de passion. Puis viennent les romans « arthuriens », dont Chrétien de Troyes et ses émules font le véhicule de l'esprit « courtois » et de l'esprit mystique qui imprègne les romans sur le saint Graal. — A côté de ces deux cycles, le moyen âge en reconnaissait un troisième, celui de l'antiquité auquel se rattachent les poèmes sur *Alexandre* par Lambert le Tort et Alexandre de Bernay, et le *Roman de Troie*, par Benoît de Sainte-More, et ceux (anonymes) d'*Enéas* et de *Thèbes*. — A ces trois sortes de récits vinrent s'ajouter bientôt des imitations de romans grecs ou byzantins dont les plus notables sont : *Apollonius de Tyr, Eracle*, par Gautier d'Arras ; *Cligès*, par Chrétien de Troyes ; *Aucassin et Nicolette, Floire et Blanchefleur, l'Escoufle, Guillaume de Dôle* et le *Roman de la Violette*.

Les œuvres précédentes affichaient la prétention d'instruire ; il n'en est pas de même des fabliaux, images comiques et réalistes de la vie quotidienne. Le souci de moraliser n'était pas moins étranger à l'esprit des nombreux auteurs du *Roman de Renart*, qui découle non seulement de contes populaires, mais aussi de poèmes satiriques latins des Xe et XIe siècles. La grande originalité de ce recueil, dont les origines remontent au moins au début du XIIe siècle et dont les morceaux les plus récents sont du XIVe, est d'avoir individualisé les animaux au point de pouvoir leur donner des noms propres ; la satire, d'abord étrangère à l'œuvre, s'y glissa vite et s'y fit une place de plus en plus prépondérante.

Poésie lyrique. Les genres autochtones (romance, chanson à personnages, pastourelle) n'ont pas perdu toute vitalité, mais ils sont éclipsés, vers la fin du XIIe siècle, par des imitations, souvent maladroites, de la poésie lyrique des troubadours, où une extrême complication des rythmes refroidit encore une inspiration fort artificielle.

Littérature didactique. L'historiographie en langue vulgaire se compose d'abord de traductions : les seules œuvres qui comptent dans ce genre sont les Chroniques de Villehardouin et de Robert de Clari. Mais la plus grande partie de la littérature didactique affecte un caractère moral ou religieux, et émane de clercs : ce sont des traductions de la Bible et des Evangiles (surtout des apocryphes), de légendes sur la Vierge ou les saints, et des traités ascétiques, dont plusieurs sont, pour ainsi dire, sécularisés par les préoccupations mondaines qui y apparaissent ou l'esprit satirique qui y domine : tels sont le *Livre des manières* d'Etienne de Fougères, les *Bibles* de Guyot de Provins et Hugues de Berzé, le *Miserere* et le *Roman de Charité* du Reclus de Molliens.

Troisième période : De la mort de Saint Louis à la fin de la guerre de Cent ans (1270-1453). — Elle est marquée par la décadence des genres d'imagination et la prédominance des genres didactique et dramatique. La poésie narrative (chansons de geste, romans d'aventures en vers et en prose) continue à être abondante, mais la vie s'en retire. Dans le domaine historique les *Récits d'un ménestrel de Reims*, les *Mémoires* de Joinville, les *Chroniques* de Jean le Bel jalonnent la route au bout de laquelle se dresse l'incomparable monument que Froissart, à la fin du XIVe siècle, élève à la prose historique française.

Parmi les poètes lyriques, d'une mièvrerie banale, Rutebeuf, amer et vigoureux, forme une remarquable exception ; au XIVe siècle, Machaut renouvelle, sans réussir à les vivifier, des formes que Froissart et Charles d'Orléans manient avec plus d'élégance que d'originalité. Le seul grand poète du XVe siècle est François Villon.

Dès le milieu du XIIIe siècle, nous voyons apparaître de grandes compilations scientifiques, comme le *Trésor* de Brunetto Latini. Ce mouvement aboutit, à la fin du XIVe siècle, au grand effort d'érudition auquel sont attachés les noms d'Oresme, Bercheure, Raoul de Presles, Philippe de Mézières, Alain Chartier, les premiers surtout humanistes, les autres écrivains politiques, souvent originaux. Le goût de la science, descendu jusque dans les couches profondes de la nation, avait trouvé satisfaction dans la seconde partie du *Roman de la Rose* (vers 1275), véritable encyclopédie morale et scientifique, bizarrement greffée par Jean de Meung sur le fade poème allégorique de Guillaume de Lorris.

Le théâtre surtout prend dans cette période un rapide accroissement. Dès la fin du XIIe siècle, on représentait dans les églises de petites scènes étroitement subordonnées à la liturgie et rattachées aux cycles de Noël et de Pâques. Durant le XIIIe siècle, le théâtre dut être très varié, si l'on en juge par les spécimens, rares mais divers, qui nous en sont restés. De toute la production dramatique du XIVe siècle nous n'avons plus que le vaste recueil des *Miracles de Notre-Dame*. Au XVe siècle s'épanouissent les germes qui se développaient obscurément depuis cent cinquante ans : le théâtre religieux met en scène non seulement la vie de Jésus-Christ et sa Passion, mais d'innombrables Miracles ou Vies de saints ; à l'imitation des « Mystères », on représente d'immenses drames sur les sujets les plus variés et les plus modernes. Enfin, mille confréries dramatiques, florissant non seulement à Paris, mais aux quatre coins de la province, multipliaient à l'envi les sotties, farces, moralités, où coulaient à pleins bords l'esprit gaulois et la verve satirique. L'arrêt du parlement de Paris du 17 novembre 1548, en privant de son répertoire les Confrères de la Passion, porta un coup mortel au théâtre du moyen âge, et fraya la voie à celui de la Renaissance.

XVIe siècle. — *De la fin de la guerre de Cent ans à la mort de Henri IV (1453-1610).* — *Première période : De la fin de la guerre de Cent ans à la mort de Louis XII (1453-1515).* — La fin du XVe siècle forme, avec la première moitié du XVIe siècle, le prélude de l'époque moderne.

La fin de la guerre de Cent ans marque, pour l'activité nationale, une ère de quiétude intellectuelle. L'esprit bourgeois prend son essor et inspire une littérature terre à terre mais vive et caustique. L'âge de la poésie aristocratique et des poèmes de chevalerie est passé. Cette inspiration surannée ne subsiste plus guère que dans le poème prolixe et diffus de Martin Le Franc : *le Champion des Dames*, composé dans la veine du *Roman de la Rose*.

Partout ailleurs, c'est un esprit de fine raillerie qui domine, s'exprimant dans des pièces d'un souffle court, d'une facture aisée, non sans grâce et sans distinction,

telles que les allégories de Martial d'Auvergne, les parodies du Rémois Guillaume Coquillart, et surtout les *nouvelles* en prose, imitées de l'italien et en particulier du *Décaméron*. Les *Cent Nouvelles nouvelles*, savoureuses par le piquant du dialogue, appartiennent pour la plupart à Antoine de La Sale, l'auteur également heureux du *Petit Jehan de Saintré*, et des *Quinze joies de mariage*. Ce ton d'irrévérence pénètre jusque dans la chaire chrétienne avec Ménot ou Maillard.

Deux noms dominent cette période indécise : François Villon et Philippe de Comines. A l'esprit de saillie propre à son époque, Villon ajoute la sincérité du sentiment que fait valoir la vivacité de l'expression. Quant à Comines, écrivain embarrassé et lourd, mais observateur admirable, il a tracé le meilleur tableau d'ensemble de cette époque.

Cependant, à la suite de Georges Chastellain, poète inégal, une école grandit à la cour de Bourgogne, qui continue, sans le savoir, les humanistes du règne de Charles V : c'est celle des « grands rhétoriqueurs », qui n'auront pour souci que les tours de force littéraires, allitérations sonores et vides, rimes équivoquées, batelées, enchaînées, annexées, etc. Les principaux représentants de cet esprit suranné furent Jean Molinet, de Valenciennes, et Jean Lemaire de Belges, et, après eux, en France même, Guillaume Crétin, Jean Meschinot et Jean Marot. Avec eux se perpétua pendant le règne de Louis XII la tradition du moyen âge littéraire.

Deuxième période : De l'avènement de François Ier à la Pléiade (1515-1550). — Les guerres d'Italie changèrent le cours des lettres françaises en révélant aux esprits le sens profond et la beauté des lettres antiques, desservies jusqu'alors par une interprétation bornée et servile. C'est là ce qu'on a nommé la « Renaissance », souffle vivifiant qui anime le vieil humanisme. De son côté la Réforme, en établissant le libre examen, favorise l'éveil de la conscience individuelle, provoqué par les lettres profanes. D'abord unies contre un ennemi commun : la tradition du moyen âge, la Renaissance et la Réforme divergèrent ensuite ; et là où la Renaissance triomphe, c'est que la Réforme a échoué.

Le règne de François Ier vit l'éclosion de ce nouvel ordre de choses. Avec sa grâce légère, nonchalante, quoique laborieuse, Clément Marot, tout en restant fidèle à la tradition nationale, servit grandement à marquer la nouvelle voie de la poésie par la netteté de son style, le relief, la précision de son vers. Il suffit, pour s'en rendre compte, de rapprocher le naturel plein de bon sens de Marot de l'afféterie de Mellin de Saint-Gelais.

Bien que son art se rattache encore par de profondes racines à l'art populaire du moyen âge, Rabelais peut être regardé comme le produit le plus complet de l'esprit de la Renaissance. Sa verve lourde et épaisse, héritée des vieux conteurs gaulois, ne manque ni de clarté, ni de justesse. Dans son œuvre, la grosse gaieté, la plaisanterie savoureuse firent passer la leçon du penseur, la science de l'érudit, sa satire volontairement diffuse, son amour salutaire de la vie.

Calvin est le porte-voix des idées de la Réforme, sec et méthodique, logicien disputeur et irritable. Son *Institution chrétienne*, d'une éloquence sobre et pressante, consomme le divorce de la Renaissance et de la Réforme.

Troisième période : La Pléiade (1550-1610). — Ce fut l'œuvre de la Pléiade de créer une poésie qui fût à la fois artistique et savante et qui, en rénovant les formes antiques, donnât aux modernes la possibilité de les égaler. Cette modification sortit de l'alliance de Ronsard et de Du Bellay, continuateurs en cela, pour une part, des tendances de l'école poétique lyonnaise, de Maurice Scève et de Louise Labé. Du Bellay donna en même temps le manifeste de la nouvelle école, et des exemples produits par un talent fluide, facile, plein de mélancolie gracieuse. Génie vigoureux, mais gêné au début par un excès d'érudition livresque, Ronsard toucha à presque tous les genres ; il excella dans le lyrisme personnel des *Amours* et le lyrisme oratoire des *Discours*. Il groupa autour de lui des disciples fervents : Remy Belleau, Jean-Antoine de Baïf, Jodelle, Pontus de Thyard, Olivier de Magny, Amadis Jamyn, Desportes, Bertaut, Mathurin Régnier. Même ceux que le catholicisme combatif de Ronsard éloigna de lui, comme Du Bartas et d'Aubigné, lui appartiennent par les ressources de leur imagination et de leur style.

De l'imitation de l'antiquité résulte, au théâtre, une forme d'art toute nouvelle : la *tragédie*. Constituée dans ses éléments essentiels dès les premiers essais de Jodelle, elle demeure plus oratoire que dramatique chez Garnier et Montchrestien. Sous sa parure antique, la comédie diffère peu des farces du moyen âge ; elle s'enrichit seulement d'apports italiens avec Larrivey.

Tandis que la poésie s'élargit, peut-être aux dépens de la clarté, au contraire la prose française se clarifie et s'épure. Polémistes, conteurs, chroniqueurs ou historiens visent à la simplicité et à la netteté.

Un prosateur de génie émerge au milieu de ces écrivains de second ordre : Montaigne. Par les grâces assagies et nonchalantes de son esprit, il est bien l'homme de cette seconde partie de la Renaissance française. Le scepticisme de Montaigne lui a permis de pratiquer la vertu de tolérance à une époque de querelles farouches, qui passait sans débrider des arquebusades de Montluc aux joyeusetés de Brantôme. Cet esprit de mutuelle indulgence finit par triompher avec Henri IV, qui, aidé du robuste bon sens de la *Ménippée*, ramène quelque tranquillité dans les cœurs français.

La prose devient éloquente et grave avec Du Vair, instructive et précise avec Olivier de Serres, riante et trop mignarde avec François de Sales. La poésie s'est amollie, aussi, sauf chez quelques esprits indépendants comme Régnier ou d'Aubigné.

XVIIe siècle. — De la mort d'Henri IV à la mort de Louis XIV (1610-1715) : Première période (1610-1660). Faits généraux. — Le XVIIe siècle n'offre d'abord qu'une confusion extrême : l'âge précédent se prolonge dans celui-ci. Le XVIIe siècle commence dès 1600 avec Malherbe ; par Montchrestien et d'Aubigné, le XVIe siècle s'étend jusqu'à 1620 et même 1630. Quelques faits généraux se laissent cependant distinguer. Dans la littérature, comme ailleurs, les passions politiques et religieuses s'amortissent. Un grand courant de libertinage, philosophique et mondain, apparaît, et, en face, un fort mouvement de renaissance catholique, qui trouve d'illustres représentants à Port-Royal. A l'Hôtel de Rambouillet se constitue une société polie, qui prépare un public et un joug aux écrivains. L'esprit mondain, se combinant avec la double influence italienne et espagnole, produit le goût précieux, dont le goût héroïque et le goût burlesque ne sont que des formes extrêmes. Sous cette pression, la littérature s'éloigne du naturel à la recherche du fin, du grand, du bouffon. Cependant l'art classique s'organise peu à peu, sur le double principe de l'observation morale et de la régularité formelle. La philosophie cartésienne opère d'abord comme auxiliaire de l'art classique et de la religion, en attendant qu'elle aide à les dissoudre. Enfin, la langue épurée par Malherbe, nuancée et raffinée par les précieux, achève autant qu'il est possible de se fixer par le travail réfléchi de l'Académie française et de Vaugelas.

Les genres. Dans la poésie, Malherbe, esprit net et discoureur éloquent, pose des règles précises ; il est combattu par Théophile, suivi par Maynard et Racan. En Voiture se consomme la transformation du sentiment poétique en esprit précieux. Mais Saint-Amand, tour à tour éperdument fantaisiste ou crûment réaliste, et Scarron, l'auteur du burlesque *Virgile travesti*, montrent deux natures diversement originales.

Le *roman*, pastoral, non sans poésie, avec d'Urfé, exotique sans pittoresque avec Gomberville, historique sans vérité avec La Calprenède et Mlle de Scudéry, s'oriente vers la description morale et l'analyse des caractères, sans renoncer aux aventures incroyables, aux sentiments excessifs. En face de ce faux idéalisme se pose le roman réaliste, avec Sorel (*Francion*) et Scarron (*le Roman comique*).

Asservie à l'imitation inintelligente de l'*Enéide* et de la *Jérusalem délivrée*, écrasée sous les règles, l'*épopée* ne produit que des œuvres pédantesques et froides (le P. Lemoyne, Scudéry, Chapelain, Desmarets).

Au contraire, le *théâtre* s'organise. Au début, confusion et inégalité, avec Hardy. Le public, pourtant, prend goût aux représentations théâtrales, et vers 1630 Rotrou, Du Ryer, Scudéry, Corneille, Tristan apparaissent. Leur aîné, Mairet, apporte la règle des trois unités, qu'il emprunte aux Italiens et donne pour règle des anciens ; Chapelain, puis d'Aubignac l'aident à les imposer. Corneille, dans la tragi-comédie du *Cid* découvre la vraie tragédie. Il lui donne sa forme, enfermant, dans une action soigneusement graduée, une étude serrée de l'âme humaine, et posant l'intérêt dramatique dans le conflit des caractères. Il remplit ses œuvres d'histoire et de politique, en exaltant la volonté souveraine, d'où il tire le sublime de son théâtre. La comédie, tour à tour précieuse, lyrique, bouffonne, caricaturale, intriguée, a peine encore à se distinguer de la tragi-comédie, de la pastorale et de la farce : Corneille, dans *le Menteur*, en définit du moins le ton.

La *prose* a pris de Guez de Balzac le nombre et le tour périodique ; Voiture lui a donné de la légèreté. Descartes, par son style simple, clair, bien adapté à l'idée, a créé la langue de la philosophie. Ces mérites divers se réunissent, au milieu du siècle, dans Pascal. Il apporte aux jansénistes, contre les jésuites, par *les Provinciales*, le secours de son génie âpre, fait de méthode et de passion. Puis, se retournant contre les libertins, Pascal prépare une *Apologie de la religion chrétienne*, dont les fragments, obscurs et profonds, d'une puissante beauté de pensée et de forme, fourniront le livre des *Pensées*.

Deuxième période (1660-1715). Faits généraux. — Un grand changement se fait voir après 1660. L'inspiration chrétienne domine, le libertinage s'efface, pour reparaître à la fin du règne sous forme de débauche élégante et de libre philosophie. Mais le grand fait de cette période est que l'art classique achève de s'y organiser : un petit groupe de grands écrivains ramène la littérature à la *raison*, c'est-à-dire à la *vérité*, à la peinture exacte et simple de la *nature*. Pour cela, ils vont aux anciens, où ils trouvent la vérité dans la beauté. A cette école qui, autour de Boileau, réunit Racine, La Fontaine et Molière, se rallient les plus grands des prosateurs : Bossuet, La Bruyère, Fénelon. Leur mot d'ordre est : « *Vérité et Antiquité* ».

Les genres. La Fontaine retrouve dans ses *Contes* les grâces de Marot, et parvient, dans ses *Fables*, à faire tenir dans le petit cadre du genre une riche substance morale, pittoresque et lyrique. Boileau, un peu vulgaire et assez banal, dans ses *Satires* et ses *Epîtres*, crée la critique dogmatique, et dégage dans l'*Art poétique* les lois de l'art classique.

La *comédie* se développe avec Molière. De la farce par laquelle il débute, il tire une comédie de mœurs et de caractère, où le comique puissant et profond enveloppe une conception originale de la vie. La comédie de caractère qu'il a créée meurt avec lui. Regnard n'a pour lui qu'une gaîté portée jusqu'au lyrisme. Dancourt tente une comédie réaliste, que Le Sage, par l'énergie de la satire, élève presque, avec *Turcaret*, à la hauteur de la comédie de caractère.

Dans la *tragédie*, l'amour s'impose comme matière tragique. Quinault en donne une peinture romanesque. Racine, à l'aide des anciens, remonte à l'amour passionné, et évoque l'histoire et la légende pour peindre les fureurs et les crimes de l'amour. En resserrant et en simplifiant l'action, désormais tout intérieure, il atteint à un pathétique touchant. Mais ni ses rivaux, comme Pradon, ni ses disciples, Campistron, Lagrange-Chancel, ne comprennent son art : leurs tragédies, froides et fausses, montrent la décadence du genre.

Dans la *prose*, le *roman* se resserre et s'affine avec Mme de La Fayette. Puis il évolue, à travers des œuvres médiocres, vers une peinture plus particulière des mœurs et des milieux, en attendant que, tout à la fin du règne, Le Sage donne ses premières esquisses de mœurs.

Deux genres neufs se développent, appropriés au goût du siècle pour l'observation morale : les *maximes* et les *portraits*. La Rochefoucauld, trop exclusif dans ses *Maximes*, recherche l'amour-propre de l'homme dans toutes ses actions. Les *Portraits*, issus d'abord d'une mode de salon, offrent à La Bruyère, dans ses *Caractères*, un cadre commode pour noter avec exactitude, dans un style très travaillé et ingénieux, les expressions sensibles du caractère et du sentiment intérieurs.

L'*éloquence* religieuse s'épanouit avec Bossuet plus poète et plus philosophe, Bourdaloue plus moraliste, Fénelon plus spontané. Mais des signes de décadence apparaissent sous l'élégance de Fléchier et la rhétorique sentimentale de Massillon.

Cependant, la vie intense du catholicisme conquiert pour un temps à la littérature les provinces de la théologie et de la controverse. L'*Histoire des variations* et les *Avertissements aux protestants*, de Bossuet, son *Discours sur l'histoire universelle* où il soumet l'histoire à la théologie, ses polémiques avec Fénelon sur le quiétisme en sont des témoignages.

Si les historiens, les Dupleix, les Mézeray, les Daniel sont médiocres, les hommes d'action, les femmes même laissent des *mémoires* intéressants. La Rochefoucauld, Mlle de Montpensier, Mme de Motteville, Louis XIV même, Mme de La Fayette sont à lire : le cardinal de Retz les domine tous par la vie de ses récits et de ses portraits. Saint-Simon regarde, et n'écrit pas encore.

Le talent de la conversation, développé par la vie de société, produit une *littérature épistolaire* riche et exquise, dont le chef-d'œuvre est la Correspondance de Mme de Sévigné, femme vive, intelligente et mère ardente.

Le passage au XVIIIe siècle. — Malgré sa splendide floraison, le temps de l'art classique est court. La *querelle des anciens et des modernes*, allumée en 1687 par Ch. Perrault, l'auteur des *Contes*, et prolongée par Lamotte, marque la fin du grand art classique. En vain Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie*, se prononce-t-il en faveur des anciens. Un nouvel esprit menace de détruire la religion et transformer la littérature, en rejetant le principe d'autorité. Tandis que Saint-Evremont répand le libertinage léger par ses écrits, Fontenelle fait entrer la *science* dans le domaine de la littérature, et Bayle fait de son *Dictionnaire critique* un arsenal des raisons de douter.

XVIIIe siècle. — Ce qui caractérise la littérature du XVIIIe siècle, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme considéré non plus en lui-même, mais par rapport aux institutions politiques et sociales. Les auteurs du XVIIIe siècle sont moins des psychologues que des « philosophes ». La littérature se fait active et militante. La poésie n'y a qu'une place subalterne ; la prose, plus expéditive, plus alerte, devient un instrument de propagande.

Dans les genres proprement littéraires, le XVIIIe siècle est bien inférieur au XVIIe. Pour le théâtre, Voltaire lui-même ne compte guère après Corneille et Racine, en dépit d'intéressantes innovations dans le choix et la mise en œuvre des sujets. Dans la comédie, la tradition moliéresque ne donne, avec Destouches, Piron, Gresset, que des œuvres froides. Par contre, Marivaux crée la comédie d'analyse sentimentale, et à la fin du siècle Beaumarchais inaugure une nouvelle forme de théâtre comique, artificielle sans doute, mais vive et gaie. En outre, un genre nouveau est apparu : la comédie larmoyante de La Chaussée et le drame bourgeois de Diderot sont les ébauches du drame moderne. En fait de poésie lyrique, le XVIIIe siècle a quelques élégiaques comme Parny, et des poètes oratoires comme Jean-Baptiste Rousseau, Le Franc de Pompignan, Lebrun. Chénier procède du temps par le fond de son esprit, sa philosophie matérialiste, et aussi par certains procédés d'art ; mais il s'en sépare par un profond sentiment de l'antiquité.

Il n'est pour ainsi dire point de genre, prose ou vers, dans lequel Voltaire ne se soit essayé, sans toutefois qu'aucune des œuvres qu'il a laissées donne vraiment, prise à part, la mesure de ce génie universel. Il faut considérer l'ensemble de ses écrits, si divers, si multiples, pour se faire une idée de l'action prodigieuse qu'il exerça.

Montesquieu, au contraire, ne fit dans toute sa vie qu'un seul ouvrage, dont les *Lettres persanes*, sous leur forme frivole, indiquent déjà les idées essentielles, et dont les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* sont comme un chapitre plus développé. Historien avant tout, Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, a pour objet d'expliquer ce qui est, plutôt que de rechercher ce qui devrait être ; il n'en défend pas moins, comme les autres philosophes, les idées de justice sociale et de liberté politique.

Si Buffon se rattache au XVIIe siècle par son amour de l'ordre, de l'unité, la noblesse de son style, il est bien du XVIIIe par le sujet et l'esprit de son œuvre, qu'anime une sorte de naturalisme panthéistique.

Diderot est ce que nous appellerions aujourd'hui un « positiviste ». Toute sa philosophie tient dans la physique. Mais souvent, son matérialisme s'exalte en un délire mystique. Au point de vue proprement littéraire, il voulut partout, critique ou auteur, rapprocher l'art de la vérité.

Parmi les autres philosophes du temps, nous citerons seulement le collaborateur de Diderot à l'*Encyclopédie*, d'Alembert, qui en fit le Discours préliminaire, écrivain sec mais exact, net et précis. Jean-Jacques Rousseau se sépare de ses contemporains et même s'y oppose. Démocrate et révolutionnaire en politique, au point de vue de l'art il peut être considéré comme l'initiateur du siècle suivant. Il tranche par sa sensibilité sur l'intellectualisme de son temps. De lui procède le romantisme. Exaltation du moi, culte de la nature, religiosité chrétienne, lyrisme, rêverie, mélancolie, nous en retrouvons chez lui tous les éléments. Après le règne de l'analyse, celui de la sensibilité et de l'imagination va commencer avec le disciple immédiat de Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre.

Avec la Révolution apparut l'éloquence politique, qu'illustrèrent Mirabeau, Vergniaud, Danton. Littérairement, cette fin de siècle est pourtant des plus stériles. Mais de la grande rénovation qui s'y opère date une littérature nouvelle, qui s'affirmera, qui s'épanouira au siècle suivant.

XIXe siècle. Première période : De 1800 à 1850. Le Romantisme. — Tandis qu'à la suite de Delille la littérature du premier Empire continuait sans éclat la tradition des pseudo-classiques, avec Millevoye, C. Delavigne, Picard, Andrieux, etc., un mouvement se préparait, qui allait transformer la littérature et les arts : le romantisme. Il eut pour promoteurs Chateaubriand qui, en restaurant le christianisme et le moyen âge, en développant l'individualisme et le sentiment de la nature, renouvela l'imagination française, et Mme de Staël, qui nous initia aux littératures étrangères du Nord, et exalta la vie sentimentale. C'est dans la poésie lyrique que se signala d'abord la jeune génération : Lamartine, le plus spontanément poète, qui exhale son âme en effusions soudaines ; Victor Hugo, le chef d'école, le rénovateur de la langue et de la versification, génie puissant, fécond, divers, incomparable par sa richesse d'invention verbale ; Vigny, grave et méditatif, qui exprime sa personnalité par des symboles épiques ou dramatiques ; Musset, qui chante la passion, dans sa douloureuse ferveur ; Sainte-Beuve, enfin, qui crée l'élégie psychologique. Sans parler d'autres poètes demeurés sur un plan secondaire : A. Barbier, H. Moreau, Mme Desbordes-Valmore, V. de Laprade, Autran, Brizeux, etc. — Sur la scène, Hugo, Vigny, Dumas, s'inspirant du mélodrame

FRANCE GÉOLOGIQUE

MER DU NORD
(de Paris)
MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
BELGIQUE
ALLEMAGNE
SUISSE
LUXEMBOURG
ESPAGNE
ITALIE
Bassin de Paris
Massif Armoricain
Massif central
Bassin de l'Aquitaine
Bassin du Rhône
Alpes
Pyrénées
Corse
Plateau du Rhin
Plateau du Jura
Plateau de Langres
Ardennes
Vosges
Forêt Noire
Alsace
Lorraine
Champagne
Picardie
Flandres
Plaine du Brabant
Campine
Pays de Caux
Pays d'Auge
Collines de Normandie
Bocage Normand
Coll. du Maine
Coll. du Perche
Falaises de Champagne
Côte d'Or
Morvan
Bresse
Dombes
Bugey
Savoie
Oberland
Alpes Pennines
Alpes Lépontiennes
Alpes Maritimes
Alpes de Provence
Alpes du Dauphiné
Monts d'Auvergne
Monts du Forez
Monts du Vivarais
Monts d'Aubrac
Monts de la Margeride
Monts de la Marche
Monts du Limousin
Cévennes
Corbières
Pyrénées
Monts Ibériques
Sierras d'Aragon
Cantabriques
Navarre
Béarn
Gascogne
Languedoc
Provence
Dauphiné
Périgord
Quercy
Rouergue
Armagnac
Bas Languedoc
Garrigues
Landes de Gascogne
Dunes de la Gascogne
Golfe de Gascogne
Bretagne
Basse Bretagne
Haute Bretagne
Anglo-Normandes
Cornouailles
Devon
Dorset
Weald
North Downs
South Downs
Pas-de-Calais
Bill of Portland
I. de Wight
Southampton
Portsmouth
Brighton
Folkestone
Calais
Boulogne
Dunkerque
Ostende
Bruges
Anvers
Gand
Waes
Bruxelles
Hesbaye
Condroz
Ardenne
Eifel
Hunsrück
Taunus
Westerwald
Sauerland
Cologne
Aix-la-Chapelle
Liège
Namur
Mons
Lille
Arras
Artois
Amiens
Abbeville
Dieppe
Le Havre
Rouen
Beauvais
Soissons
Laon
Reims
Verdun
Metz
Nancy
Strasbourg
Colmar
Mulhouse
Belfort
Bâle
Besançon
Dijon
Chalon-s-Saône
Mâcon
Genève
Lausanne
Berne
Neuchâtel
Lac de Neuchâtel
Lac de Genève
Lac Léman
Lac de Constance
Lac de Zurich
Lac de Lucerne
Lac de Thoune
Lac de Brienz
Lac de Wallenstadt
Lac de Zug
Lac de Walen
Lac de Bienne
Lac de Morat
Lac de Neuchâtel
Lac de Joux
Lac de Genève
Lac d'Annecy
Lac du Bourget
Lac d'Aiguebelette
Lac de Paladru
Lac de Chambon
Lac de Laffrey
Lac de Serre-Ponçon
Lac de Castillon
Lac de Sainte-Croix
Lac de Vouglans
Lac de Nantua
Lac de Grand-Lieu
Lac de Lacanau
Lac d'Hourtin
Lac de Carcans
Lac de Cazaux
Lac de Sanguinet
Lac de Parentis
Lac de Biscarrosse
Lac de Soustons
Lac de Léon
Lac de Hossegor
Lac de Capbreton
Lac de Biarritz
Lac de Bayonne
Lac de Saint-Jean-de-Luz
Lac de Hendaye
Lac de Saint-Sébastien
Lac de Bilbao
Lac de Biscaye
Lac de Pampelune
Lac de Navarre
Lac de Tarbes
Lac de Lannemezan
Lac de Toulouse
Lac de Carcassonne
Lac de Narbonne
Lac de Sète
Lac de Thau
Lac de Berre
Lac de Marseille
Lac de Toulon
Lac de Nice
Lac de Menton
Lac de Monaco
Lac de Saint-Tropez
Lac de Fréjus
Lac de Cannes
Lac de Grasse
Lac de Draguignan
Lac de Vence
Lac de Saint-Paul
Lac de Gap
Lac de Briançon
Lac de Modane
Lac de Chambéry
Lac de Grenoble
Lac de Valence
Lac de Vienne
Lac de Lyon
Lac de Roanne
Lac de Tarare
Lac de Villefranche
Lac de Mâcon
Lac de Tournus
Lac de Chalon-s-Saône
Lac de Beaune
Lac de Dijon
Lac de Langres
Lac de Vesoul
Lac de Belfort
Lac de Mulhouse
Lac de Colmar
Lac de Strasbourg
Lac de Saverne
Lac de Sarrebourg
Lac de Sarreguemines
Lac de Metz
Lac de Verdun
Lac de Thionville
Lac de Longwy
Lac de Luxembourg
Lac de Trèves
Lac de Coblence
Lac de Bonn
Lac de Cologne
Lac de Aix-la-Chapelle
Lac de Liège
Lac de Namur
Lac de Charleroi
Lac de Mons
Lac de Tournai
Lac de Lille
Lac de Dunkerque
Lac de Calais
Lac de Boulogne
Lac de Dieppe
Lac de Le Havre
Lac de Rouen
Lac de Beauvais
Lac de Soissons
Lac de Laon
Lac de Reims
Lac de Châlons-s-M.
Lac de Bar-le-Duc
Lac de Troyes
Lac de Melun
Lac de Meaux
Lac de Paris
Lac de Versailles
Lac de Rambouillet
Lac de Chartres
Lac de Dreux
Lac de Evreux
Lac de Caen
Lac de Cherbourg
Lac de Saint-Lô
Lac de Granville
Lac de Saint-Malo
Lac de Dinard
Lac de Saint-Brieuc
Lac de Paimpol
Lac de Morlaix
Lac de Brest
Lac de Quimper
Lac de Douarnenez
Lac de Concarneau
Lac de Lorient
Lac de Quiberon
Lac de Vannes
Lac de Redon
Lac de Nantes
Lac de Saint-Nazaire
Lac de Guérande
Lac de Noirmoutier
Lac de l'Île d'Yeu
Lac de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Lac de Les Sables-d'Olonne
Lac de La Rochelle
Lac de Rochefort
Lac de l'Île de Ré
Lac de l'Île d'Oléron
Lac de Marennes
Lac de Royan
Lac de Pointe de Grave
Lac de Lacanau
Lac de Bordeaux
Lac de Arcachon

FRANCE MINIÈRE

FRANCE PHYSIQUE

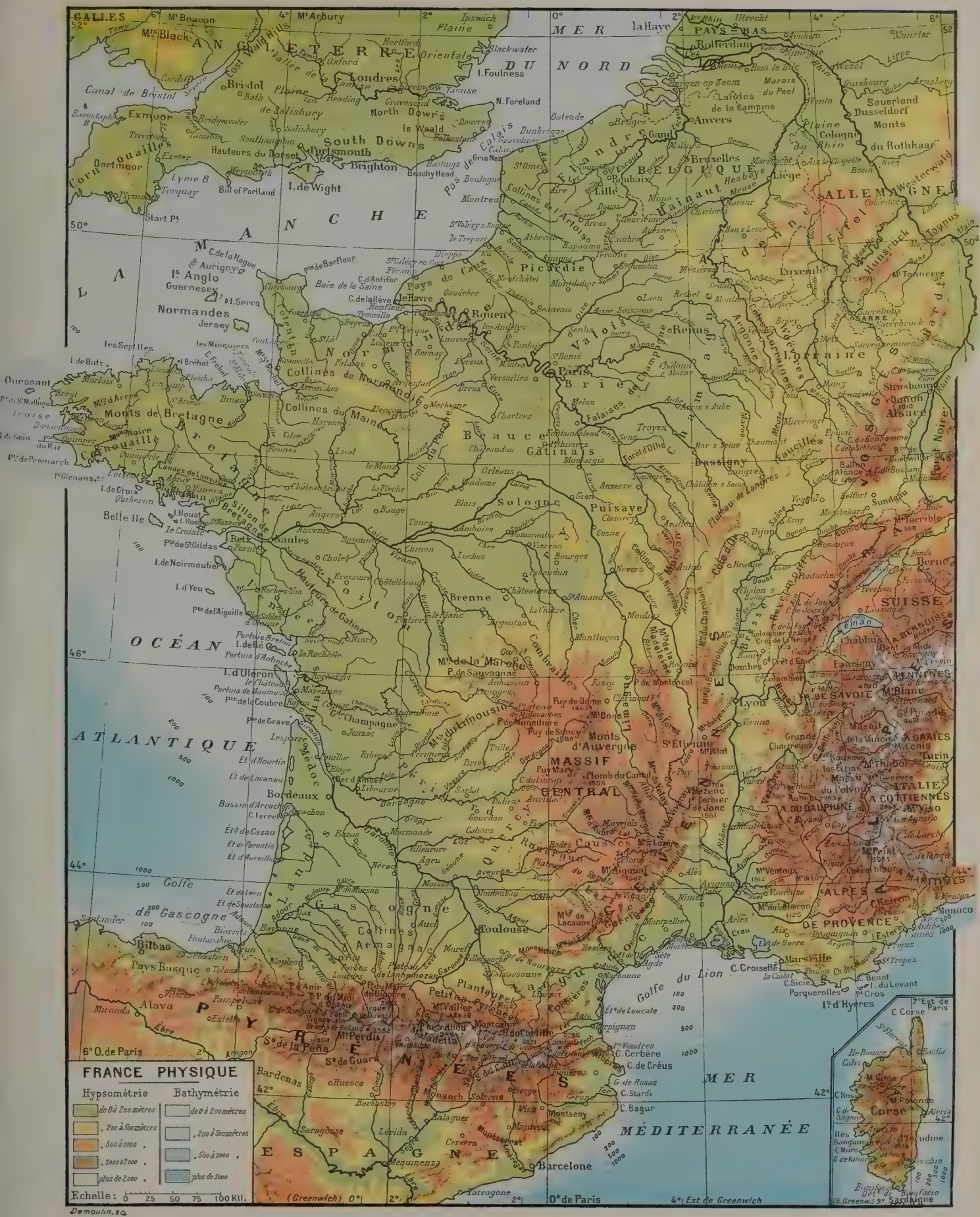

FRANCE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

FORÊTS
Mâcon Chef-lieu et limite de conservation.
Régions où dominent:
les cultures
l'élevage
les vignobles
les forêts
les cultures maraîchères
Limite sept.le du mûrier et de l'olivier.
Principaux ports de pêche
Côte où la pêche est active.
ANGLETERRE
BELGIQUE
ALLEMAGNE
SUISSE
ITALIE
ESPAGNE
ATLANTIQUE
MANCHE
MER MÉDITERRANÉE
M. DU NORD, pêche du hareng
pêche à la morue (Islande)
pêche à la morue (Terre Neuve)
Dunkerque
Calais
Boulogne
harengs, chevaux, merlans, crevettes maquereaux
Dieppe
Fécamp
Cherbourg
le Havre
Pt en Bessin
Carentan
Isigny
Roscoff, primeurs
Paimpol
Granville
St Malo
Cancale
pêche côtière
Brest
St Brieuc
Audierne
Douarnenez
Concarneau, huîtres sardines
Lorient et thons
St Nazaire
les Sables-d'Olonne
la Rochelle
Marennes huîtres sardines
Arcachon sardines, turbots dorades, huîtres
Bordeaux
Bayonne
Biarritz
Pau
Jurançon
Tarbes
Lourdes
Perpignan
Sète
Narbonne
Carcassonne
Toulouse
Agen
Cahors
Périgueux
Limoges
Tulle
Clermont-Ferrand
Vichy
Nevers
Bourges
Orléans
Chartres
Versailles
Paris
Amiens
Rouen
Caen
Lisieux
Alençon
Le Mans
Angers
Saumur
Tours
Poitiers
Niort
Cognac
Châtellerault
Blois
Troyes
Reims
Metz
Nancy
Strasbourg
Colmar
Mulhouse
Besançon
Dijon
Beaune
Nuits
Chalon
Mâcon
Bourg
Chambéry
Grenoble
Lyon
Valence
Avignon
Arles
Nîmes
Aix
Marseille
Toulon
Hyères
Cannes
Grasse
Nice
St Tropez
Calvi
Bastia
Ajaccio
Sartène
Sardaigne
Perpignan
Collioure, anchois
Banyuls
Rivesaltes
Canigou
Andorre
Luxembourg
Charleville
Sedan
Soissons
Compiègne
Beauvais
Rambouillet
Fontainebleau
Montargis
Gien
Nevers
Moulins
Vichy
Clermont-Ferrand
Aurillac
Rodez
Millau
Mende
Le Puy
Privas
Aubenas
Montélimar
Orange
Carpentras
Cavaillon
Salon
Aix
Draguignan
Fréjus
Antibes
Menton
Monaco
Corte
Porto-Vecchio
Bonifacio
Ile de Sein
Belle-Ile
Ouessant
Groix
Noirmoutier
Ré
Oléron
Aix
Yeu
Calais
Escaut
Lys
Somme
Seine
Loire
Rhône
Saône
Garonne
Dordogne
Charente
Vienne
Creuse
Allier
Cher
Indre
Sarthe
Mayenne
Oise
Aisne
Marne
Meuse
Moselle
Rhin
Doubs
Isère
Durance
Var
Gard
Hérault
Aude
Ariège
Lot
Tarn
Aveyron
Corrèze
Haute-Vienne
Creuse
Indre
Cher
Loiret
Yonne
Aube
Haute-Marne
Vosges
Haute-Saône
Jura
Ain
Haute-Savoie
Savoie
Isère
Drôme
Ardèche
Gard
Hérault
Aude
Pyrénées-Orientales
Ariège
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Lot-et-Garonne
Tarn-et-Garonne
Aveyron
Lozère
Cantal
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Allier
Nièvre
Saône-et-Loire
Côte-d'Or
Haute-Marne
Meuse
Ardennes
Aisne
Oise
Somme
Pas-de-Calais
Nord
Eure
Seine-Maritime
Calvados
Manche
Orne
Eure-et-Loir
Loir-et-Cher
Indre-et-Loire
Maine-et-Loire
Mayenne
Sarthe
Loire-Atlantique
Vendée
Deux-Sèvres
Vienne
Charente
Charente-Maritime
Gironde
Dordogne
Lot
Corrèze
Haute-Vienne
Creuse
Allier
Nièvre
Yonne
Seine-et-Mar

FRANCE (ANCIENNES PROVINCES)

Légende

Pays d'Élection
Pays d'État
Pays d'Imposition

Chef-lieu de généralité ou d'intendance
P Parlement
Archevêché
Évêché
U Université
Limite de la France
Limite de gouvernt
Chef-lieu de gouvernt
Limite de généralité.

Généralités et Intendances

Pays d'Élection		Pays d'État		Pays d'Imposition	
Alençon	Montauban	Aix	Nancy	Arras	Metz
Amiens	Moulins	Bastia	Pau	Belley	Nancy
Auch	Orléans	Bayonne	Perpignan	Besançon	Perpignan
Bordeaux	Paris	Besançon	Rennes	Bourg	Strasbourg
Bourges	Poitiers	Dijon	Strasbourg	Lille	Valenciennes
Châlons	Riom	Lille	Toulouse		
Caen	Rochelle (La)	Metz	Valenciennes		
Limoges	Rouen	Montpellier	Grenoble		
Lyon	Soissons				
	Tours				

Parlements

Aix
Besançon
Bordeaux
Douai
Dijon
Grenoble
Metz
Nancy
Paris
Pau
Rennes
Rouen
Toulouse

Archevêchés

Aix	Paris
Albi	Reims
Arles	Rouen
Auch	Sens
Besançon	Toulouse
Bordeaux	Tours
Bourges	Vienne
Cambrai	(Mayence)
Embrun	(Trèves)
Lyon	(Gênes)
Narbonne	(Pise)

Universités

Aix	Nantes
Avignon	Orange
Besançon	Orléans
Bordeaux	Paris
Bourges	Perpignan
Caen	Poitiers
Dijon	Strasbourg
Lille	Toulouse
Montpellier	Valence

Les régions barrées de lignes obliques noires correspondent à des territoires de conquête relativement récente, où furent maintenus les anciens modes locaux de perception de l'impôt.

FRANCE INDUSTRIELLE

Grands foyers de concentration industrielle.
Canaux de navigation
Rivière navigable.
Principales voies ferrées
constructions navales.
Principales usines hydroélectriques.
fer Sont en caractères penchés, les industries extractives.
M. DU NORD
Jute chicorée
Dunkerque
Calais
tulle dentelles
Boulogne
ciment corderie métallurg.
constr. de voiliers
Dieppe
Fécamp
Cherbourg
fonderies
MANCHE
RÉGION NORMANDE
Diélette
fer
cotonnades
Rouen
Le Havre
ateliers de constr.
Caen
métallurgie chaudronn. fer, bonneterie coutils
Granville
construction de voiliers
St Malo
Paimpol
Morlaix
iode (goémon)
Aber Vrac'h
houille verte
arsenal marit.
St Brieuc
brosserie
tanneries
dentelles
Alençon
Loudéac
toiles
chaussures
Rennes
minoteries cotonn.
Douarnenez
ardoises
conserves de poissons
Concarneau
Lorient
prod. chim. métall.
Laval
le Mans autos marbre c. mécan.
Sablé
OUEST
BASSE-LOIRE
toiles
St Nazaire
Nantes
ind. agric.
Angers
ardoises
Tours
corderie prod. chim.
métallurgie conserves, huiles, savonn.
Indret, mécan.
Cholet
toiles de lin
Châtellerault
armes coutellerie
les Sables d'Olonne
Poitiers
métallurg. caoutchouc
Niort, peausserie
la Rochelle
indust. chim.
ATLANTIQUE
Rochefort
métallurg.
Royan
Cognac
eaux-de-vie
Angoulême
papeterie
Pauillac
hauts-fourn.
GIRONDE
Bordeaux
raffineries conserves huile savon
Arcachon
LANDES
industrie de la résine
Dax
Bayonne
forges sel
le Boucau
Orthez
toiles
Auch
chaussures confect., minoter.
Tarbes
canons
Pau
lainages
marbres
Egat
PYRÉNÉES
usines hydroélectriques (électrochimie)
ESPAGNE
Perpignan
Port-Vendres
Banyuls
spiritueux
Salines du Midi
Carcassonne
forges
ARIÈGE
Foix
fer
Narbonne
Sète
Béziers
Mazamet
délainage
Montpellier
Nîmes
Arles
Avignon
Aix
Marseille
MARSEILLE
la Ciotat
la Seyne
forges et ateliers de construction
Toulon, arsenal marit.
MÉDITERRANÉE
TOULOUSE
Albi
Castres
lainages
Graissessac
houille
Carmaux
verrerie
plomb
Millau
Rodez
Agen
Cahors
Montauban
conserves de fruits
Lot
Aurillac
Decazeville
forges, aciéries
Fumel
fonte
la Tuilière
Périgueux
conserves
chaux hydraul.
Mauriac
Tulle
armes
kaolin
Saint-Yrieix
Guéret
métall.
Limoges
papier
porcelaine
chaussures
LIMOUSIN
Aubusson
tapis
St Junien
Châteauroux
armes
coutellerie
Issoudun
Bourges
fonder. pyrot.
CENTRE
Montluçon
Commentry
houille
Moulins
Vichy
faïence
Digoin
Nevers
confiserie
tuiles
céramiq.
métallurgie
Le Creusot
machines
Montceau-les-M.
houille
Chalon
Mâcon
horlogerie
St Claude
Bourg
Oyonnax
celluloïd
Ginès
Bellegarde
horloger.
Annecy
électrométall.
Chambéry
Allevard, fer
électrochimie
Grenoble
ganterie, électromét.
ciment
anthracite
Gap
mégisserie
la Brillanne
parfumerie
Grasse
bauxite
Nice
ind. alimentaires
huilerie, savonn.
raffiner., denrées col.
Toulon, arsenal marit.
Vierzon
Tours
cordonnerie ind. aliment.
Blois
tanneries
faïences
Orléans
vinaigreries
Chartres
Dreux
Evreux
Rouen
Beauvais
tapis, céram.
Montataire
Elbeuf
boutons
Cisors
tanner.
Gournay
Amiens
cotonn. velours, bonnet
Abbeville
jute
Arras
Lens
Béthune
houille
Valenciennes
Maubeuge
ind. diverses
Fourmies
Hirson
Sedan
draps
Longwy
métallurgie
Thionville
Metz
céramique
Sarreguem.
Sarrebourg
Pechelbronn
pétrole
Nancy
ind. alimt.
EST
brasserie conserves métallurg.
cristallerie
papier
cotonnades
imagerie
poterie
dentelles
Luxeuil
Belfort
Mulhouse
Kembs
tissages
Montbéliard
forges
Beaucourt
Besançon
horlogerie
industr. alim. distillerie
briques
tuiles
métallurgie
Fourchambault
Decize
Dijon
Beaune
JURA
SUISSE
Champagnole
Chalon
Mâcon
Oyonnax
Ginès
Bellegarde
Annecy
Chambéry
Allevard, fer
Grenoble
Gap
la Brillanne
Grasse
Nice
Marseille
Toulon
la Ciotat
la Seyne
Sète
Béziers
Narbonne
Carcassonne
Perpignan
Port-Vendres
Banyuls
Salines du Midi
Foix
Ax
Egat
Nîmes
Avignon
Arles
Alès
métall.
prod. chim.
houille
Gd Combe
Besseges
aciéries
Le Teil
chaux
Valence
anthracite
Basse-Isère
papier
Annonay
Vienne
Rive-de-G.
St Chamond
St Etienne
métallurg.
rubans, teinturer.
armes
Vizille
Voiron
Allevard, fer
électrochimie
Chambéry
Aix
bauxite
huile d'olive
Marseille
Toulon, arsenal marit.
la Ciotat
la Seyne
forges et ateliers de construction
Sète
Béziers
Mazamet
délainage
Montpellier
chaussures prod. chim.
bonnet
Graissessac
houille
lainages
Albi
Castres
Millau
verrerie
Carmaux
Rodez
Agen
Cahors
Montauban
conserves de fruits
Lot
Aurillac
Decazeville
forges, aciéries
Fumel
fonte
la Tuilière
Périgueux
conserves
chaux hydraul.
Mauriac
Tulle
armes
kaolin
Saint-Yrieix
Guéret
métall.
Limoges
papier
porcelaine
chaussures
LIMOUSIN
Aubusson
tapis
St Junien
Châteauroux
armes
coutellerie
Issoudun
Bourges
fonder. pyrot.
CENTRE
Montluçon
Commentry
houille
Moulins
Vichy
faïence
Digoin
Nevers
confiserie
tuiles
céramiq.
métallurgie
Le Creusot
machines
Montceau-les-M.
houille
Chalon
Mâcon
horlogerie
St Claude
Bourg
Oyonnax
celluloïd
Ginès
Bellegarde
horloger.
Annecy
électrométall.
Chambéry
Allevard, fer
électrochimie
Grenoble
ganterie, électromét.
ciment
anthracite
Gap
mégisserie
la Brillanne
parfumerie
Grasse
bauxite
Nice
ind. alimentaires
huilerie, savonn.
raffiner., denrées col.

FRANCE (DÉPARTEMENTS)

FRANCE ADMINISTRATIVE

auquel va la faveur du public, inaugurent un genre nouveau : le drame, libéré des conventions classiques, mêlant la comédie avec la tragédie, le sublime avec le grotesque, s'exprimant enfin dans une langue pittoresque et une versification assouplie. — En même temps, le genre romanesque se développe dans tous les sens. C'est, après *René* et *Corinne*, tout lyriques, le roman personnel d'analyse (Benjamin Constant), le roman historique (Vigny, Dumas), le conte fantaisiste (G. de Nerval, Ch. Nodier), et surtout le roman de mœurs contemporaines, idéaliste avec George Sand, réaliste avec le subtil et artificieux Stendhal, avec le précis et sobre Mérimée, avec H. de Balzac surtout, qui, malgré ce qu'il y a en lui d'imaginatif et presque de visionnaire, fait du roman une œuvre essentiellement documentaire. Débordant les œuvres d'imagination, la vague romantique submerge tout, et rares sont les réfractaires, tel le pamphlétaire P.-L. Courier, demeuré classique par son intellectualisme et son art.

L'histoire, qu'a vivifiée Chateaubriand, prend un éclat jusqu'alors inconnu. Elle est romantique avec Augustin Thierry, qui la colore de son imagination ; avec Michelet, qui la fait vivre sous nos yeux avec autant de lyrisme que d'érudition. Guizot veut en assujettir les accidents à l'austère fixité de lois générales, Thiers y applique son lucide esprit de praticien. — La critique, jusqu'alors dogmatique et rationnelle, devient explicative, se renouvelle par le sens historique, par la psychologie. Après Villemain, elle a pour principal représentant Sainte-Beuve, esprit sagace et artiste délicat, qui en fait une sorte d' « histoire naturelle des esprits ».

Enfin, dans le domaine religieux, le sombre Lamennais, le lyrique Lacordaire portent le signe du romantisme.

Deuxième période : De 1850 à 1880. Le naturalisme. — La lassitude engendrée par les excès du romantisme fit un moment le succès de la restauration classique tentée par Ponsard. Mais la réaction vient d'ailleurs. Le développement des sciences expérimentales répand le goût de l'observation précise et de l'objectivité. C'est le triomphe du positivisme, fondé par A. Comte, et propagé, de façon différente, par les deux hommes dont l'influence prédomine dans cette partie du siècle : Renan avec ses ironies de dilettante, Taine avec sa rigueur de géomètre. Déjà la poésie, avec Th. Gautier, qui forme la transition, s'était proposé pour unique objet la représentation du monde visible. Se dégageant du subjectivisme romantique, l'école parnassienne, dont Banville est le théoricien et le virtuose, institue une poésie objective, toujours pittoresque et dominée par le souci de la perfection artistique. Leconte de Lisle affecte l'impassibilité, dans ses amples tableaux du genre humain à travers les âges, tandis que Heredia ciselle ses sonnets, que Sully Prudhomme met la poésie au service de l'analyse, que Coppée décrit avec charme les réalités familières. Autour d'eux, L. Ménard, L. Dierx, C. Mendès complètent la pléiade parnassienne. Quant à Baudelaire, sa recherche des sensations raffinées et sa mysticité sensuelle permettent de le considérer comme un initiateur du symbolisme ; son influence a continué de s'exercer sur la poésie du XXe siècle. — Sur la scène, de nouveaux venus s'attachent à bien saisir la réalité contemporaine, et à la rendre avec une forte exactitude. Dumas fils crée un théâtre où l'observation des mœurs est utilisée pour la démonstration d'une thèse sociale. Augier, représentant de l'esprit bourgeois, a moins de vigueur mais plus d'humanité. Sardou écrit d'abord des comédies de mœurs, puis fait des drames historiques, où il se montre l'habile continuateur de Scribe. Le théâtre gai est brillamment représenté avec Labiche, Th. Barrière, Gondinet, et Meilhac et Halévy, les créateurs de l'opérette. — Le roman accuse toujours davantage ce caractère positif et analytique que lui avaient déjà imprimé les ancêtres du réalisme. Il devient un instrument d'enquête. Flaubert, demeuré romantique par sa haine de la vulgarité bourgeoise, est réaliste par son impersonnalité. Les Goncourt unissent au goût de l'exactitude scientifique une sensibilité nerveuse qui se marque par leurs raffinements et leur effort pour rendre par le style même le mouvement de la vie. Zola, chef et théoricien du naturalisme, tourne de plus en plus à l'idéalisme symbolique, vers lequel l'entraîne sa puissante imagination. Alphonse Daudet allie l'observation et la poésie, la force et la grâce, l'ironie et la tendresse, la virtuosité d'un styliste et la spontanéité d'un improvisateur. Maupassant, le plus objectif des naturalistes, s'efforce d'offrir une image fidèle de la réalité. Parmi les indépendants, O. Feuillet, Cherbuliez, Barbey d'Aurevilly, Fromentin, E. About représentent des aspirations diverses.

Une caractéristique de la seconde moitié du XIXe siècle est le développement de la presse, brillamment représentée, dans les partis les plus opposés, par L. Veuillot, Prévost-Paradol, E. About, H. Rochefort.

Troisième période : De 1880 à 1900. Réaction contre le naturalisme. — En pleine vogue du naturalisme, que continuent, dans le roman, Huysmans, Mirbeau, les Marguerite, les Rosny, Descaves, et, au théâtre, H. Becque et les premiers auteurs du « Théâtre libre », voici que la littérature prend, entre 1880 et 1890, une orientation nouvelle. En poésie, les symbolistes, à la tête desquels se placent Verlaine, Rimbaud et Mallarmé, substituent à la poésie pittoresque et exacte des Parnassiens une poésie fluide, suggestive, surtout musicale, où le vers tend à s'affranchir de ses lois traditionnelles. J. Laforgue, H. de Régnier, A. Samain, G. Kahn, Fr. Jammes sont les principaux représentants de l'esthétique symboliste. Cependant, les excès du symbolisme provoquèrent un retour au classicisme, même chez des symbolistes de la première heure, comme J. Moréas, qui fonda l'école romane. Peuvent également se ranger parmi les néo-classiques G. Vicaire, Ch. Guérin, Ch. Le Goffic, A. Angellier, F. Gregh, F. Plessis.

Au théâtre, le public, fatigué des « tranches de vie » et initié par le « théâtre de l'Œuvre » au symbolisme scandinave, applaudit les auteurs qui lui présentent, comme P. Hervieu, E. Brieux, Fr. de Curel, des conflits d'idées, ou, comme J. Lemaître, G. de Porto-Riche, M. Donnay, des crises sentimentales. Le théâtre en vers, dont Banville, Bornier, Coppée avaient maintenu le goût, retrouve de l'éclat avec Jean Richepin et surtout E. Rostand. Enfin dans le théâtre gai, A. Bisson, G. Feydeau font valoir leur dextérité ; Courteline et Tristan Bernard, cachent sous leurs farces plus d'humanité profonde.

Le roman, qui continue d'être le plus riche des genres littéraires, répudie les conventions et les outrances du naturalisme pour s'attacher à la vérité de la vie. Le roman psychologique reparaît avec trois maîtres écrivains, A. France, P. Bourget, M. Barrès, que suivent M. Prévost, R. Boylesve, E. Estaunié, H. Bordeaux. Le roman de mœurs est représenté par Gyp, Lavedan, A. Hermant, R. Bazin. P. Loti apporte dans le roman exotique la magie de son art très personnel. La fantaisie poétique domine dans les romans de H. de Régnier, P. Louÿs. Ceux d'E. Bourges sont imaginatifs et lyriques.

L'histoire, sous l'impulsion de Fustel de Coulanges, tend à se constituer en véritable science avec G. Monod, E. Lavisse, A. Sorel, Fr. Masson, A. Vandal, Luchaire, Langlois, Hanotaux, de La Gorce, etc. La critique voit, avec Brunetière, une restauration du dogmatisme classique, mais l'impressionnisme y domine avec A. France, J. Lemaître, E. Faguet. Parmi les journalistes, G. Clemenceau, H. Maret, P. de Cassagnac, E. Drumont sont des écrivains autant que des polémistes.

XXe siècle. Première période : De 1901 à 1914. — Le fait dominant de cette période est la crise de conscience provoquée par l'affaire Dreyfus. Les préoccupations politiques se mêlent à la littérature. D'autre part les écrivains cherchent des disciplines, qui leur sont diversement offertes par l'intellectualisme de Maurras, le mysticisme de Péguy, l'immoralisme de A. Gide, l'humanitarisme de R. Rolland. Nulle modification sensible, néanmoins, dans les genres littéraires.

En poésie, malgré la multiplicité des écoles (naturisme, humanisme, unanimisme [J. Romains], synthétisme, simultanéisme, futurisme, etc.), dont aucune ne parvient à s'imposer, deux grands courants continuent à se manifester : le traditionalisme, qui s'apparente, selon les tempéraments, soit au classicisme, soit au romantisme (Mme de Noailles), et le néo-symbolisme, diversement représenté par P. Fort, P. Claudel, P. Valéry.

Au théâtre, chaque auteur apporte son tempérament : H. Lavedan son mélange de psychologie et d'humour, H. Bataille sa sensibilité et sa pitié attendrie, A. Capus son ironie teintée de scepticisme, H. Bernstein son âpreté violente, de Flers et Caillavet leur bonne humeur malicieuse, Sacha Guitry sa fantaisie nonchalante.

Dans le roman, qui accuse une variété de formes interdisant toute possibilité de classement, les meilleurs romanciers demeurent ceux de la génération précédente, auxquels il faut joindre cependant L. Bertrand, Cl. Farrère, les frères Tharaud, Colette, A. Gide.

Quoique l'Histoire accentue sa tendance à l'érudition et à la spécialisation, des historiens comme l'abbé Duchesne, Jullian, font encore figure d'écrivains.

Le grand reportage et le développement de la presse d'information menacent de tuer le journalisme, que représentent encore des polémistes comme Léon Daudet, G. Téry.

Deuxième période : Depuis 1914. — Le bouleversement apporté par la Grande Guerre a eu sa répercussion sur la littérature, entraînant l'abandon des anciennes disciplines, la recherche de formules nouvelles, la confusion des genres. Surréalistes, dadaïstes partent en guerre contre la tradition. Ils visent à une émancipation totale de la liberté imaginative, et c'est l'intelligence qui fait les frais de cette tentative. La poésie est leur principal champ d'expérience, mais ils ne l'ont heureusement pas annexée tout entière, et, dans les formes traditionnelles, devenues seulement plus souples, d'agréables poètes font encore valoir leurs dons divers de sentimentalité ou de fantaisie.

Dans le roman, il convient de signaler, outre la brusque révélation de l'œuvre touffue et profonde de Marcel Proust, le regain de faveur du roman d'aventures avec P. Benoit et Mac Orlan, la tendance au cosmopolitisme avec P. Morand, et Valéry Larbaud, et enfin, dans l'expression, la recherche des images ingénieuses — à quoi excelle Giraudoux, — ainsi que l'allure rapide et scintillante du style. La tradition du roman psychologique se maintient avec Mauriac, Maurois, Duhamel, Carco, peintre du monde de la pègre.

Au théâtre, qui n'est souvent aujourd'hui qu'une forme déguisée d'entreprise commerciale, il faut cependant signaler l'effort des Gémier, Copeau, Dullin, Baty, pour renouveler l'art dramatique. Les auteurs, sous l'influence des théories de Freud et à l'exemple de dramaturges étrangers comme Pirandello, se sont plu à étudier l'activité inconsciente de l'esprit et à porter à la scène les phénomènes du subconscient. Il semble que le théâtre veuille se parer de plus de fantaisie. Comme noms, citons ceux de Lenormand, Sarment, Savoir, Porché, J. Romains, Ch. Méré, etc.

Dans la critique, la diversité des tempéraments plus que la nouveauté des méthodes se révèle chez l'abbé Bremond, P. Souday, P. Lasserre, A. Thibaudet, etc.

— *La littérature contemporaine.* V. *Supplément.*

— PHILOSOPHIE. La France a été, à plusieurs reprises, un centre important de rayonnement pour la pensée philosophique. Au moyen âge, on peut distinguer plusieurs périodes : La renaissance carolingienne : de Grande-Bretagne viennent Alcuin, le réformateur des écoles, et Jean Scot Erigène, dont la doctrine, issue du néoplatonisme des Pères de l'Eglise, est le point de départ de la spéculation mystique en Occident ; — puis l'époque des écoles monastiques ou cathédrales (IXe-XIIe s.) : à côté d'Hincmar de Reims, de Gerbert d'Aurillac (le pape Sylvestre II), de Bérenger de Tours, il faut signaler l'école de Chartres, où se développa, au XIIe siècle, un platonisme qui prélude à celui de la Renaissance, et l'école du Bec où enseignèrent Lanfranc et saint Anselme d'Aoste ; la controverse des universaux touche à la théologie : le nominaliste Roscelin de Compiègne est condamné, ainsi que plus tard Abélard, à cause de la répercussion de leur doctrine sur les dogmes ; — la période des universités (XIIIe s.) coïncide avec la découverte en Occident de la philosophie d'Aristote, avec l'influence des grands ordres monastiques, dominicains et franciscains, avec la politique de papes décidés à se servir de l'Université de Paris pour promouvoir la doctrine chrétienne ; après Guillaume d'Auvergne, les maîtres connus à Paris sont des réguliers et des étrangers, l'Allemand Albert le Grand, les Italiens Bonaventure et Thomas d'Aquin. L'aristotélisme, d'abord condamné surtout sous la forme dangereuse pour la foi où l'enseignait Siger de Brabant, fait autorité à partir de la fin du XIIIe siècle. Mais, au XIVe siècle, l'enseignement de Duns Scot fait échec à celui de saint Thomas, tandis que les nominalistes parisiens, Durand de Saint-Pourçain, Guillaume d'Occam, Pierre d'Ailly, Nicolas Oresme, ruinent la physique d'Aristote et préludent à la science expérimentale. Cependant le mouvement mystique, issu au XIIIe siècle du cloître de Saint-Victor, continue avec Gerson.

Tout l'esprit de la Renaissance française se concentre en Rabelais et Montaigne qui accoutument l'esprit au seul respect de ce qui est raisonnable. La révolution philosophique de Descartes marque la même volonté d'ajuster toutes nos affirmations au seul niveau de la raison ; soutenu par Clerselier, De la Forge, Rohault, Sylvain Régis, il est attaqué par Huet et Gassendi. Les penseurs religieux de ce temps, Pascal, Bossuet, Arnauld, Malebranche, sont tous pénétrés de cet esprit scientifique et rationaliste, qu'ils jugent même étroitement lié au véritable esprit chrétien.

Le rationalisme du XVIIIe siècle est bien différent : critique plus que constructif, il subit l'influence anglaise, celle de la philosophie de Locke dont l'*Essai* est traduit par Coste, et de la science de Newton dont l'esprit expérimental est opposé aux constructions à priori de Descartes. Bayle et Fontenelle en sont les précurseurs. Le sensualisme, ou réduction de tous les faits de l'esprit à la sensation, est représenté par Condillac. La philosophie se fait de plus en plus populaire et pratique avec Voltaire, Diderot, d'Alembert, toujours décidés à défendre les droits de la raison ; elle se simplifie à l'extrême dans le matérialisme d'Helvétius, de La Mettrie et d'Holbach. La philosophie politique est renouvelée par Montesquieu et par Rousseau. Diderot et d'Alembert entreprennent, dans l'*Encyclopédie*, une sorte de mise au point de toutes les connaissances humaines.

Le XIXe siècle se marque d'abord par une forte réaction contre le XVIIIe ; si les idéologues, Cabanis ou Destutt de Tracy, continuent après Turgot et Condorcet à soutenir les idées de Condillac, il s'y oppose un renouveau du spiritualisme, marqué par les noms de Maine de Biran, de Laromiguière, de Royer-Collard, de Victor Cousin. De plus, au rationalisme critique et destructeur qui avait abouti à la Révolution, s'oppose d'abord une philosophie qui voit dans la tradition chrétienne le seul fondement possible de la société : celle de J. de Maistre, de Bonald et Lamennais, puis une philosophie qui vise à organiser la société : celle de Fourier, de Saint-Simon, d'Auguste Comte. La révolution de 1848 marque un nouveau changement d'orientation ; Taine revient à Condillac. Renouvier recherche l'inspiration critique de Kant. Renan ne vise qu'à faire scintiller toutes les richesses spirituelles de l'humanité. Mais l'année 1880 semble commencer une ère nouvelle ; les œuvres de Lachelier, de Boutroux, montrent la vitalité du spiritualisme. Durkheim reprend l'idée de Comte. Bergson, esprit puissant et souple, nettement anti-intellectualiste, exerce une influence profonde. Le réalisme des néothomistes s'oppose à l'idéalisme kantien.

— SCIENCES. Marseille fut, durant des siècles, le seul foyer scientifique de la Gaule, et son école était renommée à l'égal de celles d'Athènes, de Cyzique ou d'Alexandrie. L'astronome Pythéas, né vers 380 avant l'ère chrétienne, fut l'un de ses maîtres. Sous la domination romaine, des établissements d'instruction s'ouvrirent dans les centres importants. On y donnait des notions pratiques d'arithmétique, d'arpentage et de construction. Puis vint la période de décadence, amenée par l'invasion des Barbares ; la France ne sortit de son obscurité intellectuelle qu'après huit siècles, grâce aux Arabes. Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II (999), préconisa un système de numération qui se rapprochait beaucoup de la notation décimale sans emploi du zéro.

Durant tout le moyen âge, les alchimistes poursuivirent la recherche de la *pierre philosophale* et la connaissance du *grand œuvre* ou moyen de faire l'or. L'origine de cet « art sacré » remonte probablement aux moines byzantins. Ces philosophes hermétiques préparèrent les voies à la chimie moderne. Le « maître-écrivain et imagier » parisien Nicolas Flamel (XIVe s.) fut le plus célèbre d'entre eux.

Dès le XIe siècle, la médecine et la pharmacie prirent en France un certain essor. Les médecins juifs, chassés d'Asie Mineure par les musulmans, se réfugièrent en Espagne, puis en Languedoc où ils fondèrent plusieurs écoles, entre autres, celle de Montpellier. L'*Antidotaire*, compilé deux cents ans plus tôt par Jahia-ben-Massouïah, renfermait d'ailleurs toutes les formules de leur thérapeutique. Un peu après, la chirurgie devint une branche séparée de l'art de guérir, et les chirurgiens, en 1278, formèrent une corporation particulière, la *Confrérie de Saint-Cosme-et-Saint-Damien*, agrégée plus tard à l'Université de Paris. A peu près vers la même époque, le Provençal Arnaud de Villeneuve fit connaître différents acides minéraux, l'essence de térébenthine et l'alcool.

Au siècle suivant, Guy de Chauliac restaura l'anatomie. Quant à l'histoire naturelle, elle n'exista pas au moyen âge, ses adeptes se contentant de commenter Aristote ou Pline. La renaissance des sciences suivit à quelque distance l'invention de l'imprimerie. Oronce Fine ramena le goût de la géométrie en France, puis Viète édifia l'algèbre moderne en formulant la théorie générale des équations. Avec Ambroise Paré l'art chirurgical se perfectionna. La géologie s'essayait avec Bernard Palissy. A la suite de Christophe Colomb, plusieurs naturalistes allèrent explorer le nouveau monde. Les Français Jean de L'Ecluse, et surtout Pierre Belon, qui publia le premier traité d'ornithologie (1555), se distinguèrent entre tous. Le jardin botanique de Montpellier s'ouvrit en 1596, et, quelques années après on établissait définitivement celui du Muséum de Paris. L'agronomie prenait un vigoureux essor, grâce à Charles Estienne et à Olivier de Serres, auteur du *Théâtre d'agriculture*.

La France marcha à la tête du prodigieux mouvement scientifique que vit éclore le XVIIe siècle. Fermat développa la théorie des nombres. Descartes imagina la géométrie analytique (1637), Pascal s'illustra par la découverte du calcul des probabilités, de la machine arithmétique, des lois de la pesanteur de l'air (1647) et de l'équilibre des liquides (1653). Sur l'ordre de Colbert, Charles Perrault construisit l'Observatoire de Paris (1668-1671). Dans le domaine du génie civil, Riquet construisit le canal du Languedoc (1667-1681), Vauban donna des règles précises pour les fortifications. Denis Papin inventa le digesteur autoclave, puis la machine à vapeur (1690). Enfin, la fondation du *Journal des Suvants* (1665) et celle de l'Académie des sciences (1666) favorisèrent la diffusion de ces conquêtes.

Les sciences naturelles et médicales furent également très cultivées en France du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle. La classification botanique était établie par Tournefort et les trois de Jussieu. Claude Perrault et Duverney, par la finesse de leurs dissections, préparèrent les voies à Daubenton et à Vicq-d'Azyr. Garengeot perfectionna la chirurgie

dentaire. Les travaux de La Quintinie et de Duhamel de Monceau permirent aux agriculteurs français de tirer un meilleur parti de leurs champs, tandis que Parmentier leur apprenait la culture de la pomme de terre et que Brémontier fixait, à l'aide de plantations de pins, les dunes de Gascogne. Réaumur dévoilait les mœurs des insectes, Buffon popularisait l'histoire naturelle.

Aidée par l'analyse, la mécanique théorique s'établit sur de nouvelles bases avec d'Alembert, puis avec Lagrange et enfin, avec Laplace, Maupertuis, Borda, Méchain, Delambre, Bouguer et les Cassini exécutaient de remarquables travaux géodésiques; Bougainville et La Pérouse enrichissaient la géographie et l'ethnographie; Belidor faisait progresser l'architecture hydraulique; Vaucanson construisait ses célèbres automates; Jouffroy appliquait la vapeur à la navigation (1776), et Cugnot à la propulsion d'une voiture sur route, tandis que les frères Montgolfier lançaient le premier aérostat (Annonay, 1783). Parmi les physiciens, Dufay, l'abbé Nollet étudiaient les phénomènes électriques. Dalibard devançait d'un mois Franklin dans sa célèbre expérience sur la foudre. Vers 1785, Coulomb détermina les lois mathématiques des attractions et répulsions magnétiques ou électriques. La Convention décrétait l'adoption du *système métrique décimal* (1793), et Claude Chappe inaugurait son télégraphe aérien en annonçant la reprise de Condé sur les Autrichiens (30 nov. 1794). En chimie, Nicolas Lémery, Rouelle, Bayen et Baumé, abandonnèrent le langage énigmatique de leurs devanciers, et Lavoisier couronna l'édifice par ses recherches sur la combustion, l'analyse de l'air, la composition de l'eau, et la nomenclature chimique qu'il édifia avec Guyton de Morveau, Fourcroy et Berthollet.

Au XIXe siècle, la géométrie prit un nouvel essor. Monge inventa la *géométrie descriptive* (1800). Laplace, après avoir publié sur le *Système du monde* son impérissable chef-d'œuvre, perfectionna les procédés d'intégration des équations et le calcul des probabilités. Legendre étudia la théorie des nombres. Poncelet étudia les propriétés projectives des figures. Cauchy établit la théorie des fonctions, tandis que Galois s'attaquait aux équations algébriques. Delambre, et plus près de nous Puiseux et Tisserand, Janssen, Faye, précisèrent les méthodes astronomiques, alors que Leverrier, par la seule puissance du calcul, découvrait la planète Neptune (1846).

La physique dut aux savants français de notables progrès. Malus découvrit la polarisation de la lumière par réflexion (1810); Fresnel inventa les lentilles à échelons, et contribua à renverser la théorie de l'*émission* lumineuse, trop exclusive, et à y substituer celle des *ondulations* qui dura jusqu'à L. de Broglie, tandis que Foucault, Arago, Biot et Fizeau enrichissaient l'optique de phénomènes insoupçonnés. Ampère, en fixant les lois de l'électrodynamique, rendit possible la télégraphie électrique. Gay-Lussac, Regnault apportèrent à la théorie des gaz des précisions remarquables. Avec Niepce et Daguerre, la photographie devient une merveilleuse réalité. En chimie, Philippe Lebon découvrit le gaz d'éclairage (1801), Chaptal trouva des procédés pour fabriquer l'alun et le salpêtre. Oberkampf établit la première manufacture de toiles peintes (*indiennes*); Gay-Lussac et Proust formulèrent les lois de la combinaison des corps, pendant que Courtois découvrait l'iode (1811) et Balard le brome (1826). Chevreul isola les oléates ou autres corps gras, qui permirent à la bougie stéarique de remplacer les chandelles fumeuses. Deux novateurs de génie, Gerhardt et Laurent, édifièrent la théorie atomique, et leurs continuateurs, Würtz, Friedel et Grimaux entre autres, réalisèrent, grâce à ce puissant secours, les métamorphoses les plus surprenantes. Pelletier et Caventou vulgarisèrent la quinine; M. Berthelot fonda la thermochimie et opéra la synthèse des composés organiques. Des creusets de Frémy sortirent des rubis en tout semblables à ceux de la nature. Moissan isola le fluor, et reproduisit artificiellement le diamant.

Le premier Empire avait vu naître la *cristallographie* avec Haüy. Ses successeurs: Delafosse, Bravais et Mallard développèrent cette science. Cuvier créa la *paléontologie*. Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire affirmèrent la variabilité des espèces. Brongniart, Elie de Beaumont, Dufresnoy et Descloizeaux illustrèrent la géologie. Broca et de Quatrefages se spécialisèrent dans l'anthropologie. Dans l'industrie, Jacquard inventa le métier à tisser, Richard et Lenoir installèrent les premiers ateliers de filage du coton, et l'horloger Bréguet perfectionna la fabrication des instruments de précision. L'établissement des chemins de fer (1828) ouvrit une ère de prospérité pour la métallurgie. Marc Séguin inventa la locomotive à chaudière tubulaire (1832). Bourdon le marteau-pilon. La fondation de l'*Ecole centrale* donna une vigoureuse impulsion à l'industrie, tandis que le percement du canal de Suez par de Lesseps (1869), la construction du viaduc de Garabit et d'une tour métallique de 300 mètres par Eiffel attestaient la hardiesse des ingénieurs français. L'économie domestique s'améliorait aussi : Mathieu de Dombasle imagina une nouvelle charrue, de Gasparin améliora les procédés agricoles, Coste populariса la pisciculture, Boussingault et Aimé Girard apprirent aux cultivateurs l'emploi judicieux des engrais, tandis que les découvertes de Pasteur sur les fermentations leur enseignaient les meilleures méthodes pour obtenir le vin et la bière.

Dans le domaine biologique et médical, Bichat donna une orientation nouvelle à la physiologie. Flourens, Claude Bernard, qui découvrit la fonction glycogénique du foie, Dareste qui créa la tératologie, représentent dignement l'école française. Laënnec découvrit la méthode de l'auscultation; Trousseau restaura la thérapeutique rationnelle; Pinel, Duchenne de Boulogne et Charcot établirent la pathologie du système nerveux. Puis les doctrines microbiennes rénovèrent l'art de guérir : l'antisepsie chirurgicale, la guérison de la rage par Pasteur (1885), celle de la diphtérie par Roux (1894) en furent les plus utiles conquêtes.

Les représentants de la science française contemporaine ne le cèdent en rien à leurs devanciers. Citons : les mathématiciens Hermite, H. Poincaré, Tannery, Humbert, Appell, Painlevé, Picard, Goursat, Hadamard, Borel, Lebesgue, Kœnigs, Boussinesq, d'Ocagne, Drach, Lecornu; les astronomes Baillaud, Bigourdan, Maurice Lœwy, Wolf, Radau, Deslandres, Lallemand, Hamy, Andoyer; les physiciens Lippmann, qui a découvert la photographie des couleurs, Cailletet, Raoult, Gernez, Branly à qui l'on doit la télégraphie sans fil, Amagat, Violle, Bouty, Sebert, Le Châtelier, Curie, Becquerel, Le Bel, Charpy, M. Berthelot, Deprez, Mesnager, Villard, Brillouin, Perrin, Cotton, Fabry; les chimistes Gautier, Lemoine, Haller, Troost, Vieille, Moureu, Bourquelot, Claude, Béhal, Urbain, Delépine, Desgrez, Grignard, Weiss, Sabatier, Colson, Bertrand, Matignon, etc.; les botanistes Van Tieghem, Prillieux, Bornet, Costantin, Bonnier, Mangin, Guignard, Lecomte, Dangeard, Molliard; les zoologistes Lacaze-Duthiers, Edmond Perrier, Giard, Henneguy, Joubin, Mesnil, Gravier, Bouvier, P. Marchal, E. Blanchard, Y. Delage; le physiologiste Marey l'inventeur de la chronophotographie, le médecin-électricien d'Arsonval, les géologues et minéralogistes de Lapparent, Gaudry, Termier, Haug, Barrois, Wallerant, Douvillé, Lacroix, Launay. L'agronomie perfectionne ses méthodes sous l'impulsion de Dehérain, Duclaux, Chauveau, Aimé Girard, Maquenne, Schlœsing, Müntz, Tisserand, Lindet, Risler, Leclainche, Viala, Calmette. L'industrie, d'autre part, profite largement des découvertes des savants : l'invention du moteur à explosion, mise au point par L. Forest, entraîne les progrès rapides de l'automobilisme et de l'aviation; les découvertes de Ducos du Hauron, Lumière (*photographie des couleurs, cinématographe*); les procédés de Cailletet, Pictet, Tellier (*froid artificiel*), de Chardonnet (*soie artificielle*), de Leblanc, de Rateau (*turbines, compresseurs*), de Laubeuf (*submersibles*), de Charpy (*alliages métalliques*), de Claude (*air liquide, synthèse de l'ammoniaque*), etc., contribuent puissamment au développement industriel. La navigation aérienne doit des progrès à Dupuy de Lôme, Tissandier, Krebs et Renard, Santos-Dumont, Lebaudy, tandis que l'aviation, après les essais de Tatin, Mouillard, entre dans la période des résultats avec Ader, Voisin, Farman, Esnault-Pelterie, Blériot, Breguet, etc.

— *Les progrès scientifiques récents.* V. *Supplément.*

— BEAUX-ARTS. *Architecture.* — *Epoque romaine ou gallo-romaine.* — A la suite de la conquête des Gaules par Jules César, les vainqueurs initièrent les vaincus à des modes de construction mieux entendus : blocs taillés et savamment appareillés comme au pont du Gard, aux arènes d'Arles et de Nîmes; plus souvent, petit appareil constitué par une ordonnance alternée de moellons et de briques bloqués de ciment, comme au Palais des Thermes.

Epoque mérovingienne et carolingienne ou latine. — Période de régression : à partir du Ve siècle on ne construit plus ou à peine. Les rois et les grands dignitaires habitent, aussi longtemps qu'elles demeurent debout, les constructions romaines dont quelques travaux neufs entrepris ne sont que des imitations timides. Parmi ceux-ci, le baptistère de Poitiers (VIe s.), certaines cryptes, notamment celle de Jouarre, l'église de Germigny-des-Prés (806).

Epoque romane. — Marqué par l'emploi de l'arc et de la voûte d'arêtes, ce style signale un renouveau dans la science architecturale qui, par les Croisades, a profité de l'enseignement des monuments byzantins, l'Orient ayant jusqu'alors échappé à la décadence manifestée en Occident. Les moines clunysiens, dont le concours est demandé jusque hors les frontières, sont les protagonistes du nouvel art qui, assoupli aux particularités du climat et respectueux des traditions locales, donne naissance à des écoles caractérisées : bourguignonne, auvergnate, poitevine, provençale, normande, et élève les églises de Saint-Julien-le-Pauvre à Paris, de Notre-Dame-du-Port à Clermont, d'Orcival, de Saint-Leu d'Esserent.

Epoque gothique. — Celle-ci est la plus glorieuse de l'architecture française. Né sur notre sol et recourant à des solutions nouvelles, l'art gothique a permis d'élever des monuments hardis et de haute spiritualité. On pourrait l'appeler l'*art français*. C'est à tort qu'on lui a donné le nom d'*art ogival*, car cette forme d'architecture n'est pas caractérisée seulement par l'emploi de la *croisée d'ogives*, mais aussi par l'emploi de l'arc brisé au lieu de l'arc plein cintre, de l'arc boutant étayant la maîtresse voûte, d'une nouvelle forme de mouluration et de décoration.

L'architecture gothique remonte au XIIe siècle. L'Abbatiale de Saint-Denis puis Notre-Dame de Paris en marquent les débuts. Viennent les cathédrales d'Amiens, de Reims, de Bourges et maints monuments, hôpitaux, palais de justice, hôtels, qui, pour être de moindre importance, ne le leur cèdent pas en valeur constructive. Pierre de Montereau (mort en 1266) construisit la Sainte-Chapelle de Paris. Villard de Honnecourt (mort en 1260), autre architecte, fut appelé jusqu'en Hongrie. On distingue dans le style gothique les écoles d'Ile-de-France, de Normandie, de Champagne, du Midi, le style Plantagenet.

Epoque Renaissance. — Cet art gothique, si parfait dans sa conception, ses calculs, devait cependant périr de l'excès de ses hardiesses caractérisées par le style flamboyant.

D'ailleurs, à ce moment-là, — fin du XVe siècle, — on étudiait avec ferveur, particulièrement en Italie, les monuments légués par les Anciens. Les préférences allaient vers un art ordonné dont les textes de Vitruve retrouvés donnaient les règles et qu'appliquaient des architectes tels que Fra Giocondo et Serlio qui en apportèrent la formule en France. Les dispositions nouvelles furent vites assimilées par les architectes nationaux : Jean Bullant, Philibert Delorme, J.-A. Ducerceau, Pierre Lescot.

Dans les monuments de la Renaissance, on distingue deux périodes. La première, représentée par les châteaux d'Amboise, de Chenonceaux, d'Azay-le-Rideau, de Gaillon, conserve un caractère tout français dans les dispositions, l'ornementation; la seconde, celle du Louvre, du château d'Anet, marque la prédominance des éléments classiques.

XVIIe siècle. — Ce retour à l'antiquité s'accentue encore avec les De Brosse, Le Muet, F. Mansart, Lemercier, Le Vau. C'est l'instant où le surintendant Fouquet fait élever le château de Vaux, Mazarin le collège des Quatre-Nations (Institut), Louis XIV Versailles. Un jésuite, le P. Martellange combine pour les églises des façades à plusieurs ordres de colonnes qui, appliquées à Paris aux églises Saint-Paul, Saint-Louis et Saint-Gervais, constituent ce qu'on appelle le style jésuite.

XVIIIe siècle. — Ce siècle devait adoucir la rigueur classique du précédent. Les éléments antiques sont amendés par l'adjonction de sinuosités, de rocailles. C'est l'époque de Robert de Cotte, G. Boffrand, Oppenord. Par la distribution en double profondeur, J.-F. Blondel améliore les logis dont les pièces se succédaient jusqu'alors en enfilade. Jacques-Jules Gabriel, constructeur de la Bourse et de la place Royale de Bordeaux, et surtout son fils Jacques-Ange, créateur de la place de la Concorde à Paris, réagiront contre l'excès de fantaisie en préparant le style Louis XVI, celui du château de Bagatelle, œuvre de Bellanger. La Révolution, puis l'Empire sacrifieront à une ordonnance sévère et froide dont Chalgrin est le régent, et Percier et Fontaine les poètes.

XIXe siècle. — C'est encore avec la préoccupation d'exemples romains que sont élevés Notre-Dame-de-Lorette, œuvre de Ph. Le Bas, et le Palais de justice de Lyon, L.-P. Baltard, architecte. Contre ces formules s'élève, sous Louis-Philippe, l'école rationaliste représentée par H. Labrouste, architecte de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Questel, constructeur du musée-bibliothèque de Grenoble. Hittorff fait aussi œuvre logique comme architecte de la gare du Nord. Il faut tenir compte du retour de faveur dont bénéficient les monuments médiévaux. Le service des Monuments historiques est créé et Viollet-le-Duc en est l'agent le plus représentatif.

Règne de Napoléon III. — Epoque de grands travaux où les deux courants classique et rationaliste trouvent leur emploi. Le premier joint au respect des ordres l'abus du décor : cour du Louvre, par Visconti et Lefuel, Opéra par Charles Garnier; le second se signale par l'emploi du fer dans la construction : Halles centrales, église Saint-Augustin, de Victor Baltard.

Epoque actuelle. — La lutte continue entre les tenants de l'art classique, de l'apparence aux dépens des exigences réelles, et les rationalistes. Toutefois ceux-ci dominent de plus en plus. L'emploi courant du fer et d'un nouveau matériau, le ciment armé, en leur permettant des solutions aussi hardies que neuves en même temps que rapides et économiques leur assure une situation privilégiée. Les façades se dépouillent de tout ornement superflu. Les noms de Vaudremer (église Saint-Pierre de Montrouge), de Baudot, de Louis Bonnier, de Ch. Plumet, Ch. Sorel, F. Le Cœur, Dervaux auteur de logiques plans d'extension de villes, s'imposent à l'attention.

Sculpture. — Il est probable que la plupart des sculptures que l'on considère comme appartenant à l'époque gallo-romaine sont dues à des artistes venus d'Italie. Autun, Lyon, Arles, toutefois, ont peut-être possédé aussi des écoles de sculpteurs et de peintres. Le Gaulois Zénodote fit pour la ville des Arvernes un *Mercure* colossal, et fut mandé à Rome par Néron pour exécuter une statue de ce prince. Mais, en général, les fragments de sculpture gallo-romains n'ont guère qu'un intérêt archéologique.

D'importants travaux d'orfèvrerie furent exécutés sous les rois de la première race. Ce faste ne fit point abandonner la sculpture en pierre. Sous le règne de Dagobert, saint Virgile, archevêque d'Arles, orna les murs de l'église de Saint-Honorat de bas-reliefs de marbre représentant l'histoire de Jésus-Christ.

A la fin du XIe siècle, l'on voit apparaître les premières œuvres de la sculpture française proprement dite. En Provence, dans une partie du Languedoc, et à Toulouse notamment, les traditions d'art de l'antiquité s'étaient perpétuées. L'influence byzantine inspirait l'école clunysienne, qui réussit cependant à se soustraire peu à peu à l'hiératisme des arts grecs de la décadence. C'est ce qu'attestent le tympan de la grande porte de l'église abbatiale de Vézelay et celui de la grande porte de la cathédrale d'Autun.

Au XIIe siècle, la statuaire française s'éloigne de plus en plus de l'hiératisme. L'école de Toulouse se distingue par une recherche intelligente de la vérité, du mouvement, en même temps que par l'habileté de l'exécution.

Une autre école qui se développa à Angoulême, à Limoges, à Uzerche, à Tulle, à Brive, à Souillac et à Cahors, entreprit de rompre le joug des méthodes byzantines, sans tomber dans la délicatesse précieuse de la sculpture toulousaine (le tympan de la porte septentrionale de la cathédrale de Cahors, commencement du XIIe siècle).

En Provence, la statuaire demeure encore attachée aux modèles antiques (portail de Saint-Trophime, d'Arles, terminé en 1152). En revanche, dans les provinces du Nord, la statuaire s'affranchit peu à peu de la tradition et produit des œuvres empreintes d'un individualisme accentué : statues du portail occidental de la cathédrale de Chartres, statues du portail sud de la cathédrale du Mans; tympan de la porte Sainte-Anne de la cathédrale de Paris; sculptures du portail de l'église de Laon et de celui de l'église de Châteaudun; etc.

Le XIIIe siècle fut, pour la France, une époque d'épanouissement artistique. Les statuaires recherchèrent la reproduction naïve de la vie, apportant du naturel dans le développement des draperies, de la justesse aux inflexions du corps. Les sculptures des cathédrales de Paris, de Bourges, de Reims, d'Amiens, de Chartres, sont au premier rang parmi ces merveilles. De toutes les écoles de sculpture, la plus pure est l'école de l'Ile-de-France, celle à laquelle on doit les sculptures de la façade occidentale de Notre-Dame de Reims, qui datent du XIIIe siècle.

Au XIVe siècle, la sculpture s'introduit dans la vie civile. Un franc naturalisme s'accuse, grâce aux influences flamandes dont la Bourgogne est le foyer. La polychromie ajoute à l'art de la pierre sculptée sa note brillante.

L'art du tombeau au XVe siècle, s'élève peu à peu au premier rang. Le bronze, naguère encore étiré en feuilles et cloué, est maintenant fondu, repoussé, ciselé. A Dijon, les tombeaux des ducs de Bourgogne, les magistrales figures de Claus Sluter, Claus de Werwe et de Jean de La Huerta marquent l'apogée d'une sculpture admirable de vigueur et de vérité.

Les sculpteurs de la Renaissance forment deux groupes bien distincts. D'un côté, ceux qui, demeurant fidèles à la tradition française, visent moins à la production de figures idéalement proportionnées qu'à la traduction naturaliste des formes de la vie; à ce premier groupe, appartiennent Michel Colombe, auteur du tombeau de François II, duc de Bretagne, à la cathédrale de Nantes, Ligier Richier, auteur de la célèbre *Mise au tombeau* de l'église Saint-Etienne à Saint-Mihiel. Le second groupe est celui des sculpteurs qui subirent l'influence italienne et, à travers celle-ci, l'influence de la statuaire antique : Jean Goujon, qui travailla avec Pierre Lescot à la décoration du Louvre; Germain Pilon, auteur des statues de bronze du tombeau d'Henri II à Saint-Denis. Au XVIIe siècle, Jacques Sarrazin, qui s'était formé en Italie, se rattache à l'école de Jean Goujon par son chef-d'œuvre : les cariatides du fronton supérieur du pavillon de l'Horloge, au Louvre. On cite encore Simon Guillain, François Anguier, auteur du fameux tombeau de J.-A. de Thou, et Michel Anguier, auquel est dû le beau christ en croix de l'église Saint-Roch à Paris. Sous le règne de Louis XIV, le célèbre

ART FRANÇAIS. — *PLANCHE I.* — DE LA PÉRIODE MÉROVINGIENNE À LA RENAISSANCE: 1. Calice de saint Rémy (Trésor de la cathédrale de Reims); 2. Trône du roi Dagobert (Paris, Bibliothèque nationale); 3. Epée dite de Charlemagne; 4. Chandelier (XIe s.); 5. Tapisserie de Bayeux; 6. Crosse en ivoire (XIIe s.); 7. Chapiteau (Cluny, XIIe s.); 8. Cloître Saint-Trophime (Arles); 9. Krak des Chevaliers (Syrie); 10. La Cité de Carcassonne (XIIIe s.); 11. Donjon (Beaugency); 12. Descente de croix (Louvre, ivoire du XIIIe s.); 13. Gargouilles (N.-D. de Paris); 14. Notre-Dame de Paris; 15. Chœur de la cathédrale de Beauvais (XIIIe s.); 16. Donjon de Provins (XIIe s.); 17. L'Annonciation et la Visitation (Reims, XIIIe s.); 18. La Communion du chevalier (Reims, XIIIe s.); 19. Mont Saint-Michel, la Merveille; 20. Miséricorde (Rouen, stalle); 21. Lettre ornée, miniature; 22. Palais de Justice (Rouen); 23. Tour du chœur (cathédrale de Chartres); 24. Puits de Moïse (Dijon, XIVe s.); 25. Le Logis Adam (Angers); 26. Chaire magistrale (XVe s.); 27. Lutrin en bois (XVe s.); 28. Coffre avec ferrures (XVe s.); 29. Armure (XVe s.).

(Photos *Giraudon, Larousse, Archives Photographiques d'Art et d'Histoire.*)

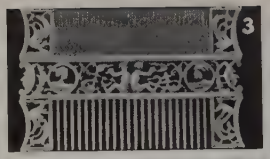

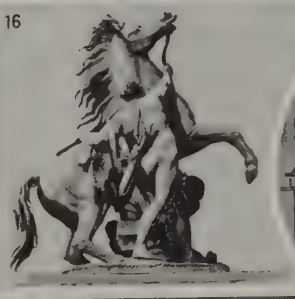

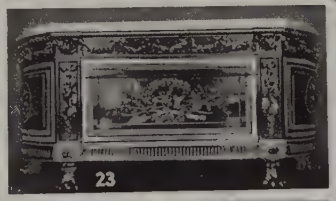

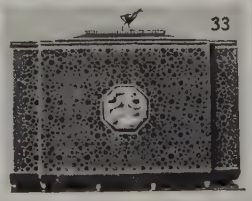

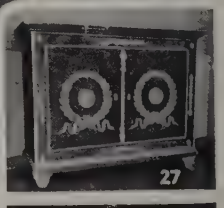

ART FRANÇAIS. — *PLANCHE II.* — DE LA RENAISSANCE À NOS JOURS : 1. Coffre en bois (Louvre, XVIe s.); 2. Email, par L. Limosin (Chartres, Saint Père); 3. Peigne, ivoire (Louvre, XVIe s.); 4. Tourelle de l'hôtel de Mailly (Troyes); 5. Galerie Henri II (château de Fontainebleau); 6. Galeries (château de La Rochefoucauld [Charente]); 7. Façade S.-O. du château d'Ecouen; 8. Chêne de Chapelle, bois (cathédrale d'Evreux, XVIe s.); 9. Fontaine des Innocents, par J. Goujon (Paris); 10. Broderie sur velours (Louvre, XVIe s.); 11. Porte du Connétable (château de Vi-s. Chêne de Chapelle, bois (cathédrale d'Evreux, XVIe s.); 9. Fontaine des Innocents, par J. Goujon (Paris); 10. Broderie sur velours (Louvre, XVIe s.); 11. Porte du Connétable (château de Vi-zille); 12. Grille (Aix, XVIIe s.); 13. Palais de Versailles; 14. Galerie des Glaces (Palais de Versailles); 15. Palais du Gouvernement (Nancy); 16. Cheval de Marly, par Coustou (Paris, place de la Concorde); 17. Encoignure Louis XV (Carnavalet); 18. Bureau Louis XV (Louvre); 19. Tombeau de Maurice de Saxe, par Pigalle (Strasbourg, temple Saint-Thomas); 20. Porte du XVIIIe s. (Abbe-ville); 21. Lanterne Louis XVI (Versailles, Petit Trianon); 22. Table Louis XVI (Petit Trianon); 23. Commode (Louvre, mobilier de Marie-Antoinette); 24. Fauteuil Louis XVI (musée des Arts décoratifs); 25. Manteau de Chevalier du Saint-Esprit (musée de Cluny); 26. Applique style Empire (Grand Trianon); 27. Commode style Empire (Grand Trianon); 28. Etoffe Empire; 29. La Danse, par Carpeaux (groupe); 30. L'Opéra; 31. Eglise du Raincy; 32. Fontaine de Lalique; 33. Commode, de Ruhlmann; 34. Héraklès, par Bourdelle.

(Photos *Giraudon, Rol, Vizzavona, Larousse, Neurdein, Archives Photographiques d'Art et d'Histoire.*)

graveur en médailles Warin manie également le ciseau et sculpte notamment l'admirable buste de Richelieu qui est à la bibliothèque Mazarine. Pierre Puget fut le plus génial sculpteur de ce temps, et le plus authentiquement français; parmi ses chefs-d'œuvre de puissance naturaliste, citons les *Cariatides* de l'Hôtel de ville de Toulon, le *Milon de Crotone*, l'*Hercule*. Girardon, moins personnel, fut le grand décorateur de Versailles : l'*Enlèvement de Proserpine*, la *Grotte d'Apollon* sont parmi ses œuvres les plus connues. Coysevox est l'auteur de la *Vénus accroupie*, de la *Nymphe à la coquille*, et d'un remarquable buste de *Condé*.

Au XVIIIe siècle, Nicolas Coustou et Guillaume Coustou excellent dans le genre allégorique, mais le second est célèbre surtout par son admirable groupe des *Chevaux de Marly*. Bouchardon est l'auteur de la *Fontaine* de la rue de Grenelle et de l'*Amour taillant son arc dans la massue d'Hercule*. D'un art plus menu et plus gracieux est la célèbre pendule des *Trois-Grâces*, de Falconet. On cite encore Pigalle, dont le *Mercure* est un chef-d'œuvre de souplesse et de légèreté; dans leurs portraits sculptés de grands hommes, J.-J. Caffiéri et J.-B. Lemoyne ne trouvent de maître supérieur qu'en Houdon dont les bustes de *Voltaire*, *J.-J. Rousseau*, *Rameau*, sont à juste titre célèbres. Pajou est aussi un excellent portraitiste. Clodion représente en sculpture la grâce légère, un peu osée parfois, qui caractérise la peinture et la gravure du XVIIIe siècle.

Au XIXe siècle, le sculpteur le plus typiquement romantique est Préault, avec son *Agonie du poète Gilbert*, et *la Tuerie*. A côté de celui-ci, on cite Mlle de Fauveau, Maindron et sa fameuse *Velleda*, Jehan du Seigneur et son *Roland furieux*. A sa mort, Géricault était en train de devenir un grand sculpteur. Les caricatures modelées de Daumier sont justement célèbres. Le meilleur portraitiste de ce temps est David d'Angers, auteur du *fronton du Panthéon* et d'un grand nombre de bustes et de médaillons d'après ses contemporains les plus illustres. Barye est un sculpteur animalier d'une étonnante vérité et d'une extraordinaire vigueur. Avec le grand Rude, auteur de la *Marseillaise de pierre*, commence l'histoire de la sculpture moderne. Rude, Barye et Carpeaux, auteur, celui-ci, du groupe de la *Danse* qui décore la façade de l'Opéra, sont les trois grands maîtres dont l'influence s'est prolongée fort avant dans le siècle présent. Dalou et Constantin Meunier sont les initiateurs d'un art à tendances sociales, exaltant le travail et les travailleurs; le premier est l'auteur du *Triomphe de la République* de la place de la Nation.

Depuis 1900, l'art réaliste à tendances sociales est représenté par Alexandre Charpentier, Camille Lefèvre, Bouchard, Landowski, Derré, Cordonnier, Roger Blache. Le réalisme rustique par Quillivic, Cornu, Nivat, Muscat, Niclausse. L'académisme et l'éclectisme, avec de notables concessions à l'esprit moderne, sont représentés par Sicard, H. Lefèvre, Jean Boucher. Baffier, Max Blondat, Fernand David travaillent à l'écart et font souvent œuvre personnelle. Le chef des indépendants, maître de la sculpture impressionniste, est Auguste Rodin; on cite, à côté de lui, J. de Charmoy, Desbois, Marcel-Jacques, Rodo de Niederhausern, Pierre Roche. Le *Monument aux morts* de Bartholomé, au Père-Lachaise, est une des œuvres les plus populaires de la sculpture contemporaine. Bourdelle, Maillol, Joseph Bernard, font figure de chefs d'école. Pompon est un délicieux animalier. Citons encore : Marque, Contesse, Lucien Schnegg, Jane Poupelet, Despiau, Halou, Cavaillon, Arnold, Wlérick, Drivier, Poisson, Pommier, Abbal, Dardé. Les jeunes sculpteurs les plus remarqués vers 1929 sont Réal del Sarte, R. de Villiers et les indépendants Marcel Gimond, Malfray, Cornet, Pautot, Guénot, Parayre, Popineau, etc.

Peinture. — L'art de la peinture ne cessa point d'être cultivé dans les Gaules, après la chute de la domination romaine. Les rois francs, les évêques firent orner les églises de peintures et de mosaïques. Charlemagne et ses successeurs ne furent pas moins favorables à ces travaux. Pendant longtemps encore les peintures des églises, les miniatures des manuscrits accusent l'imitation des maîtres byzantins. Ce n'est guère qu'à partir du XIIIe siècle que les artistes français reviennent à l'observation de la nature. L'exécution gagne en vérité, en vigueur et en éclat (Saint-Jean de Poitiers, Saint-Saturnin de Toulouse, abbaye de Saint-Martin-des-Vignes à Soissons, l'église haute de la Sainte-Chapelle à Paris).

Au XIVe siècle, la peinture française est complètement dégagée de l'imitation byzantine. Au XVe siècle, tandis que Jean Foucquet, de Tours, porte l'art de la miniature et du portrait à sa perfection, l'école d'Avignon, en des fresques d'un réalisme aigu, jette les bases de ce qui sera la tradition française; la *Pietà* de Villeneuve (musée du Louvre) est le chef-d'œuvre de cette école. Ce fut de Flandre que vint s'établir en France, vers l'an 1460, le premier des Clouet (Jehan), chef d'une famille de portraitistes célèbres. On cite encore Jean Bourdichon et ses admirables miniatures du livre d'heures d'Anne de Bretagne. Des artistes italiens comme le Primatice, Niccolo dell' Abbate, Andrea del Sarto, et le Rosso s'établirent aussi en France où les avait appelés François Ier pour leur confier la décoration du château de Fontainebleau, et influencèrent Jean Cousin.

A la même époque, l'art du peintre émailleur produisait, à Limoges, des chefs-d'œuvre dus à Léonard Limousin, à Jehan Limousin, aux Corteys, à Et. Mercier, etc.

Au commencement du XVIIe siècle, les peintres flamands étaient fort goûtés. Philippe de Champaigne, originaire de Bruxelles, est le plus remarquable parmi les immigrés du nord qui nous apportèrent leur habileté manuelle et adoptèrent nos manières de penser. L'influence hollandaise est sensible dans l'œuvre des frères Le Nain. L'école française revint à l'éclectisme italien avec Simon Vouet, qui, après s'être formé en Italie, fut appelé à Paris par Louis XIII. Parmi ses élèves il faut citer Le Sueur. Nicolas Poussin et Claude Gellée dit le Lorrain s'établissent à Rome et y accomplissent leur œuvre loin de la tutelle royale et sous l'influence exclusive des maîtres de l'Italie.

Le Brun fixa en France le canon de l'académisme, et aida au développement des institutions artistiques de son pays : académie de peinture et de sculpture, manufacture des Gobelins, académie de France à Rome. Le peintre flamand Van der Meulen, peintre de batailles, fut son collaborateur préféré. Jouvenet, décorateur du dôme des Invalides, fut un des rares qui surent rester personnels. Mignard succéda à Le Brun et demeura célèbre surtout pour ses portraits maniérés. Rigaud et Largillière furent les maîtres du portrait fastueux. Citons encore Bon Boullongne et Louis Boullongne, J.-B. Monnoyer, le peintre des fleurs et des fruits; Joseph Parrocel et J.-B. Martin qui, avec Van der Meulen, portèrent au plus haut degré d'élégante convention l'art de la peinture militaire; et Desportes, peintre de scènes de chasse, de paysages, de natures mortes.

Watteau, au seuil du XVIIIe siècle, a l'amour de toutes les libertés que Le Brun a proscrites. Lancret et Pater sont ses imitateurs immédiats. François Lemoyne, en revanche, continue la tradition classique. Les Coypel, Noël, Antoine, Nicolas, cultivent avec facilité le genre historique et mythologique. Carle Vanloo est surtout connu par ses tableaux religieux. François Boucher, merveilleux décorateur et dessinateur plein d'esprit, est le peintre des pastorales et de la galanterie. Parmi les portraitistes, on cite Nattier, Natoire, Mme Vigée-Lebrun, le pastelliste Quentin de La Tour. Chardin est un des plus savoureux parmi les maîtres purement français. Greuze met en peinture la comédie larmoyante de La Chaussée, la sensibilité à la Jean-Jacques. Joseph Vernet peint avec éclat et grâce des paysages maritimes, Hubert Robert des paysages agrémentés de ruines poétiques. Les nudités potelées de Fragonard rappellent la manière de Rubens, et son coloris lumineux évoque Watteau. La réaction archéologique de Caylus et la réaction classique de David, dessinateur savant, cherchent à ramener l'école française à l'imitation des Grecs et des Romains.

Au XIXe siècle, les élèves de David suivirent des directions fort diverses. Gérard traita l'histoire et le portrait; Gros joignit à la science une verve extraordinaire et une grande puissance d'exécution.

Cependant, l'exagération où tombèrent la plupart des disciples de David, du groupe desquels se détache le délicieux indépendant Pierre Prud'hon, suscita une réaction violente. Ingres se fit l'apôtre du retour à la nature, mais son moyen d'expression fut surtout le dessin. Au contraire les romantiques, avec Géricault pour initiateur, firent de la couleur leur moyen préféré. Delacroix occupe la première place; Daumier excella dans de petites scènes. Chasseriau, élève d'Ingres, essaye de concilier les deux tendances.

Parallèlement, les paysagistes de 1830 forment un groupe important : l'école de Barbizon, avec Corot, Théodore Rousseau, Diaz et Millet dont les tendances aboutissent au réalisme de Courbet et de Manet.

Du réalisme de Courbet et de Manet découle, dans le dernier quart du XIXe siècle, l'impressionnisme, qui mit au-dessus de la signification intellectualiste, anecdotique ou symbolique de l'œuvre peinte, la nécessité de traduire les impressions directes de l'artiste en face des spectacles naturels; c'est l'époque de la peinture claire, où l'effet de vive lumière forme l'élément principal du tableau. Fortement influencé à ses débuts par Eugène Boudin, le maître le plus représentatif de l'impressionnisme est Claude Monet; auprès de lui Sisley, Pissarro, Guillaumin, Edgar Degas s'écartent de l'impressionnisme pour rejoindre l'art classique; Renoir remet en honneur le coloris des vénitiens, de Rubens, de Fragonard; Cézanne cherche à exprimer le poids et le volume plutôt que les chatoiements de la clarté sur la surface des choses. Deux groupes continuent l'impressionnisme : celui des néo-impressionnistes qui, avec Seurat, Paul Signac, Maximilien Luce, pousse l'analyse de l'effet lumineux jusqu'à la division du ton en couleurs fondamentales; le groupe des post-impressionnistes qui, avec Bonnard, Vuillard et Roussel, plie la technique impressionniste à la peinture d'intimités, et emprunte aux estampes japonaises de curieuses libertés de mise en page. Toulouse-Lautrec s'apparente à la fois à Degas et aux post-impressionnistes, mais son domaine est la fête montmartroise, tandis que le domaine de Paul Gauguin est principalement Tahiti, les types et paysages polynésiens. Puvis de Chavannes s'éprend du style pur des fresquistes florentins; Carrière peint des portraits où manquent la couleur et la fermeté du modelé, mais qui demeurent expressifs intensément. Gustave Moreau prend ses exemples chez les maîtres du quattrocento. Maurice Denis et Georges Desvallières, plus près de nous, ont pratiqué la grande décoration et milité par leurs œuvres pour une renaissance de la peinture religieuse. Les deux plus récents mouvements collectifs ont été le fauvisme, avec Henri-Matisse, Maurice de Vlaminck, André Derain et Othon Friecz pour chefs de file; et le cubisme, avec l'espagnol Picasso et les français R. de la Fresnaye, Albert Gleizes, Braque, André Lhote, Delaunay, etc. Albert Besnard fait figure d'éclectique, fidèle aux enseignements de l'école et en même temps coutumier d'emprunts à la vivacité coloriste des novateurs; Cottet et Simon, peintres de marines et de scènes de la vie des pêcheurs; René Ménard, néo-classique; Aman-Jean, Prinet, Guiguet. A. Dunoyer de Segonzac s'apparente à Gustave Courbet. De nombreux peintres étrangers vivent à Paris, parmi lesquels le Hollandais Van Dongen (naturalisé français), et le Japonais Foujita.

A la fin du XIXe siècle, l'académisme a été représenté par William Bouguereau, puis par Bonnat, Carolus Duran, Bail, Roybet; l'éclectisme par Gaston La Touche, Caro-Delvaille, Guirand de Scevola, R. du Gardier, Mlle Dufau, Le Sidaner, Henri Morisset, Henri Duhem, Jacques-Emile Blanche, etc.

Gravure. — La gravure fut cultivée en France assez tardivement. Vers 1550, Jacques Duvet, de Langres, connu sous le nom de « Maître à la licorne », grava, d'une pointe peu précise, des scènes de l'*Apocalypse*. Au même siècle appartiennent : Noël Garnier; Étienne de Laune, buriniste délicat; Pierre Woeiriot; René Boyvin, qui travailla principalement d'après le Rosso et le Primatice; Androuet du Cerceau, Philippe Thomassin, de Troyes, et le lorrain Nicolas Béatrizet, qui se fixèrent à Rome; Léonard Gaultier et Thomas de Leu, qui imitèrent la manière fine et précise des Wierix et de Crispin de Passe.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, la France compta plusieurs graveurs habiles : Jean Le Clerc, qui travailla à Venise sous la direction de Carlo Saraceno; François Perrier, Louis de Boullongne le père, Michel Corneille, Jean Morin et Sébastien Bourdon; Jacques Callot, qui mania l'eau-forte et le burin avec une finesse et une netteté extraordinaires.

Colbert fit venir d'Anvers des artistes émérites : Gérard Edelinck, Pierre Van Schuppen, Nicolas Pitau. L'école française produisit elle-même des portraits gravés avec un art consommé, signés de Robert Nanteuil, Antoine Masson, Pierre Drevet le père et Claude Drevet, son neveu, François Poilly, d'Abbeville. Une autre école illustre fut celle des Audran. A l'école de Gérard Audran se formèrent Nicolas Dorigny, Gaspard Duchange, Nicolas-Henri Tardieu, François Chéreau, Charles et Louis Simoneau.

Les graveurs français du XVIIIe siècle portèrent leurs travaux à une assez grande finesse; nommons parmi eux : Aveline, les Cochin, Le Bas, Gabriel et Augustin de Saint-Aubin, Fragonard, Moreau le Jeune, Prudhon, puis Debucourt.

Le commencement du XIXe siècle a été marqué par la publication de plusieurs grands recueils d'estampes : un des plus importants est le *Musée français*, où ont été reproduits les chefs-d'œuvre du Louvre. Les meilleures graveurs de l'époque ont pris part à cette publication : Jean et Urbain Massard, Avril le père et Avril le fils, Jean Godefroy, Bervic, élève de Wille, et Henriquel-Dupont.

La vogue que commença à obtenir, vers la fin de la Restauration, la lithographie, pratiquée avec talent par Carle Vernet, Géricault, Charlet, Decamps, Delacroix, Henri Monnier, Gavarni, Daumier, Achille Deveria, etc., nuisit beaucoup à la gravure de reproduction au burin, qui ne compta plus que quelques maîtres comme Gaillard. La photographie est venue porter à cet art un dernier coup. La gravure sur bois conserva d'habiles praticiens spécialisés dans le livre illustré. Mais la gravure originale à l'eau-forte compta des artistes remarquables tels que Méryon, Bresdin, Lalanne, Buhot, Bracquemond, Lepère. Parmi les contemporains on peut nommer Leheutre, P.-L. Moreau, Frélant, Eugène Béjot, Laboureur, Dézacrois.

Arts décoratifs. — L'histoire détaillée des arts décoratifs français se trouve disséminée dans le présent ouvrage aux articles généraux comme *ameublement*, *arts décoratifs*, *bijouterie*, *ébénisterie*, *mobilier*, *orfèvrerie*, *tapisserie*, etc., aux articles sur les styles : *directoire*, *empire*, *gallo-romain*, *Henri II*, *Louis XIII*, *Louis XIV*, *Louis XV*, *Louis XVI*, etc.

Musique. — La musique française a naturellement, comme celles des autres pays, des origines populaires et des plus lointaines. On sait que les Gaulois se réunissaient au son de divers instruments et faisaient entendre des chants de guerre d'un rythme farouche. Leurs *bardes* chantaient la gloire des héros.

Il faut arriver aux origines du plain-chant pour pouvoir s'appuyer sur quelques faits certains. Dès le VIe siècle, nous le trouvons, avec ses tons et ses modes, empruntés à la musique grecque. Il venait alors d'Italie, où saint Ambroise l'avait régularisé. Mais, au plain-chant pur, strictement liturgique, on voit bientôt se joindre certaines mélodies religieuses particulières à la France, qui prirent le nom de « chant gallican ».

Au XIe siècle, dans les *proses farcies*, où des gloses en langue vulgaire se glissent auprès du latin liturgique, on peut reconnaître de véritables mélodies populaires. Et déjà, à cette époque, avaient paru les premiers drames liturgiques, où la musique a sa large part.

Au surplus, la musique profane n'avait pas attendu si longtemps pour se faire jour. Nous voyons, dès les commencements du moyen âge, des musiciens ambulants qui, précurseurs des ménestrels et des jongleurs, donnaient des concerts où l'on trouvait surtout des chansons de table.

Et les théoriciens mêmes ne manquaient pas. Charlemagne avait établi deux grandes écoles de musique à Soissons et à Metz; les évêques en avaient, de leur côté, fondé un grand nombre, et nous avons les traités, écrits en France et en Belgique, au VIIIe et au IXe siècle, par Alcuin, Bernelin le jeune, Remi d'Auxerre, Aurélien de Réomé, Odon, abbé de Cluny, et Hucbald, moine de Saint-Amand.

C'est au XIIIe siècle qu'apparaissent les œuvres des trouvères et des troubadours, d'un art parfois naïf, parfois raffiné; les mélodies sont souvent à plusieurs voix, harmonisées selon les lois du « déchant », la grande trouvaille de l'époque précédente, qui devient la source du « contrepoint » et va donner naissance à l'école polyphonique. Souvent aussi les parties d'accompagnement, au lieu d'être confiées aux voix, sont données à divers instruments.

Le théâtre profane est, comme le théâtre religieux, mêlé de musique. Les trouvères imaginent de petites actions scéniques, des histoires amoureuses, des tableaux villageois où la musique a sa part, comme dans *Aucassin et Nicolette*. Bien plus, nous avons déjà le germe de l'opéra-comique : Adam de La Halle écrit son *Jeu d'Adam ou de la Feuillée*, petite féerie avec couplets et chœurs, et sa pastorale intitulée *le Jeu de Robin et de Marion*, où le dialogue se mêle de chants et de danses. Des théoriciens, comme Francon, P. de La Croix, J. de Garlande, R. de Sabillon, établissent les lois de la notation, du contrepoint et du rythme. En musique instrumentale, le style propre au clavier commence à se définir, avec l'organiste parisien Pérotin.

Au XIVe siècle, J. de Muris, Ph. de Vitry, le grand compositeur Guillaume de Machault, après lui Tapissier, Carmen, Cesaris, qui, dans leurs œuvres sacrées ou profanes, épurent le style de contrepoint, dégagent définitivement des balbutiements du déchant les règles de l'architecture polyphonique. A cette tâche ont surtout contribué, dans la seconde moitié du siècle, l'illustre Guillaume Du Fay et son rival Gilles Binchois, chefs de file de la glorieuse école polyphonique franco-belge qui s'épanouit au XVe siècle avec V. Faques, J. Tinctor, F. Caron, Pulloys, Regis, J. Obrecht, J. Ockeghem, A. Busnois, Loïset Compère, enfin le grand Josquin Des Prés, et au XVIe avec Cl. Janequin, J. Mouton, A. Févin, A. Brumel, P. de La Rue, Ph. Verdelot, P. Certon, Cl. Goudimel, L. Bourgeois, Roland de Lassus et Claudin le Jeune, A. de Bertrand, G. Costeley, F. Regnard, J. Mauduit, etc. C'est sous Henri III que se produisit, aux noces du duc de Joyeuse, le fameux *Ballet comique de la reine*, organisé par Balthazar de Beaujoyeux, mis en musique par Lambert de Beaulieu et Jacques Salmon, et qui, représenté au Louvre en 1582, semblait porter en germe le futur opéra.

Les œuvres de l'école polyphonique n'excluaient pas l'emploi des instruments, qui souvent, dans l'exécution, remplaçaient ou doublaient une ou plusieurs voix. L'interprétation de ces œuvres à une seule voix, avec un accompagnement au luth réduisant les autres voix, était même fort en usage au XVIe siècle. Quant à la musique uniquement instrumentale, elle est constituée, à cette époque principalement, par les intéressantes « danseries » de Cl. Gervaise, d'E. Du Tertre, etc., puis par l'école de luth, florissante avec les transcriptions ou pièces originales

d'Albert de Ripe, Italien fixé à la cour de France, de G. Morlaye, d'A. Le Roy, de G. de Vaumesnil, d'A. Francisque, enfin par l'école de clavier (orgue, clavecin ou épinette), que malheureusement nous connaissons presque uniquement par des œuvres restées anonymes.

La révolution qui, en très peu d'années, à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe, substitua en Italie, d'une façon presque générale, le style monodique accompagné au style polyphonique, eut sa répercussion en France comme ailleurs, mais sans grand éclat, et c'est par une pente presque insensible que l'usage d'écrire pour les voix avec un accompagnement de luth ou une basse continue de clavier s'y généralisa dans la première moitié du XVIIe siècle. C'est l'époque des « airs de cour » et des ballets de cour, d'où sortit la comédie-ballet de Molière et Lulli. Les principaux compositeurs des airs et des ballets de cour sont E. du Caurroy, P. Guédron, A. Boësset, P. Auget, Fr. de Chancy, J. de Cambefort, L. de Mollier, E. Moulinié, le célèbre chanteur M. Lambert, S. Le Camus, B. de Bacilly, enfin Lulli lui-même.

L'opéra, originaire d'Italie, ne fit son apparition en France que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. C'est Lulli (Florentin de naissance, mais venu en France tout jeune et naturalisé), qui, à partir de 1672, établit de façon géniale tous les principes esthétiques de l'opéra français. V. OPÉRA. L'œuvre de Lulli, qui ne se limite du reste pas au théâtre, mais comprend des pièces remarquables de musique vocale sacrée et de musique symphonique, reste la plus importante de la musique française au XVIIe siècle.

La musique sacrée avait adopté le style monodique et le système de la basse continue, en même temps que la musique vocale profane, avec N. Formé, Th. Gobert, H. Du Mont, P. Robert, Lulli lui-même, etc., et allait trouver à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, en M.-R. de La Lande, un chef d'école dont le génie la marqua aussi profondément que Lulli avait marqué l'opéra. Ses admirables motets « à grand chœur et symphonie » ont été chantés pendant plus d'un siècle dans toutes les églises de France, et ses successeurs, J.-Fr. Lallouette, S. de Brossard, H. Desmarets, N. Bernier, A. Campra, J.-J. de Mondonville, et beaucoup d'autres jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ont laissé, travaillant dans son style, un bon nombre d'ouvrages de valeur.

En musique instrumentale, le XVIIe siècle est représenté d'abord par les danses symphoniques de violons et hautbois, écrites, en partie pour les ballets de cour, par les Boccan, les Verdier, les Belleville, les Henry, les Du Manoir et les Beauchamp, courant musical qui va se fondre dans le fleuve symphonique de l'école de Lulli ; puis, et principalement, par l'école de luth, qui connaît alors sa plus belle période de floraison, avec R. Ballard, N. Vallet, Bocquet, R. Mézangeau, Fr. Pinel, Ennemond et Denis Gaultier, les deux principaux maîtres de l'école, J. Gallot, Ch. Mouton. Mais le luth, à la fin du siècle, tombe subitement en désuétude. Tout au contraire, le clavecin atteint alors à sa plus grande vogue. La musique de clavier se particularise au XVIIe siècle, et se distingue pour la première fois nettement en musique d'orgue et musique de clavecin. Jacques de Chambonnières est considéré comme le fondateur de l'école française de clavecin, suivi par Louis Couperin, J. de La Barre, H. du Mont, N. Le Bègue, H. d'Anglebert, L. Marchand, Elisabeth Jacquet, enfin par le célèbre François Couperin. L'école d'orgue française prend à la même époque une grande importance, avec J. Titelouze, Fr. Roberday, N. Gigault, G. Nivers, Le Bègue, Couperin, A. Raison, J. Boyvin, et surtout N. de Grigny.

Au XVIIIe siècle, à l'Opéra, l'école de Lulli brille de tout son éclat avec des maîtres tels qu'A. Campra, A. Destouches, Mondonville et Jean-Philippe Rameau. Autour d'eux gravitent Pascal Collasse, Marin Marais, Desmarets, J.-J. Mouret, M. de Montéclair, Fr. Rebel et Fr. Francœur, compositeurs en collaboration, Fr. Collin de Blamont, Pancrace Royer, etc. Rameau étonna d'abord le public par des innovations d'harmonie expressive mais ses nombreux chefs-d'œuvre dans les genres de la tragédie lyrique et de l'opéra-ballet furent rapidement compris et célèbres. Dans les domaines de la musique instrumentale de chambre et de celle de clavecin, Rameau a laissé également des œuvres de haute valeur. Comme théoricien, il est l'auteur d'un fameux système d'harmonie, très hardi et neuf.

Dans la musique vocale non théâtrale, une nouvelle forme plus importante est inaugurée, celle de la cantate, dont Nicolas Clérambault, Bernier, Campra, Baptiste Stuck dit Baptistin et plusieurs autres maîtres ont laissé d'excellents modèles.

La musique instrumentale, dès la fin du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe, a vu la vogue de la basse de viole, avec les pièces écrites pour cet instrument par Marais, A. Forqueray, L. de Caix d'Hervelois ; et celle de la flûte avec les œuvres de M. de La Barre et L. Hotteterre. L'école de violon, en même temps, se renouvelle et connaît une brillante époque, à partir de l'introduction en France du genre de la sonate imitée des Italiens, introduction essayée par Couperin tout d'abord, Jean-Ferry Rebel, Fr. du Val, et quelques autres. La sonate à un ou deux violons et basse continue et la musique concertante de chambre ou d'orchestre sont illustrées au XVIIIe siècle par de très nombreux artistes : J.-B. Senaillé, Fr. Francœur, J. Aubert, J.-B. Anet, Mondonville, J.-M. Le Clair, puis G. Guillemain, J.-P. Guignon, J. Exaudet, P. Gaviniès, Fr.-J. Gossec, enfin J.-B. Viotti, P. Rode, P.-M. Baillot, J.-B. Cartier, R. Kreutzer, qui nous amènent au XIXe siècle.

Couperin avait marqué la musique de clavecin de son style pittoresque si personnel. Après lui, de nombreux compositeurs adoptent sa manière : J.-Fr. d'Andrieu, Fr. d'Agincour, A. Dornel, etc., puis Cl. d'Aquin et Rameau lui-même, mais enfin l'école du « piano-forte », dont le style se forme sous des influences étrangères, remplace celle du clavecin, avec Schobert, J. Hullmandel, Cl. Balbâtre, L. d'Adam, etc. L'école d'orgue se soutient dans la première moitié du siècle avec Clérambault, L. Marchand, J.-F. d'Andrieu, d'Aquin, Dornel, mais elle connaît la décadence ensuite, et ne brille plus à l'époque de Balbâtre et de Nicolas Séjan que par la seule virtuosité d'exécution.

Cependant, à l'Opéra, en 1752, des chanteurs italiens interprétèrent des opéras bouffes de leur pays. Leur succès donna lieu à la célèbre « querelle des Bouffons », mettant aux prises les partisans de la nouvelle musique italienne et ceux de la tradition musicale française. Ce fait allait ouvrir la voie à la création de l'opéra-comique français. Après le passage des « Bouffons », on parodia en français les intermèdes comiques qu'ils avaient joués, en substituant aux récitatifs un dialogue parlé, puis l'idée vint d'écrire directement en français des ouvrages de ce genre. A. Dauvergne, G. Duxy, A. Monsigny, A. Philidor, et peu après le célèbre A. Grétry donnèrent jusqu'à la fin du siècle toute une suite de chefs-d'œuvre, les parfaits modèles de l'opéra-comique. Ils furent suivis par J. Martini, N. Dalayrac, puis par N. Isouard, Boieldieu, etc., qui appartiennent au XIXe siècle.

A partir de 1775 environ, Gluck et Piccini, rivaux un moment dans la faveur des amateurs, écrivirent pour la scène française, chacun plusieurs opéras, qui eurent le plus grand succès. Si ceux de Piccini gardent tout le charme du génie napolitain de leur auteur, ceux de Gluck, bien qu'hybrides dans leur principe récitatif et mélodique, à demi italiens et à demi français, méritent leur éclatante renommée par l'étonnante force du génie dramatique et musical qui les a inspirés. Après ces maîtres, la scène de l'Académie de musique subit une véritable invasion étrangère : tour à tour, aux côtés de Grétry, Jean-Chrétien Bach, Sacchini, Salieri, puis Cherubini, Spontini donnent à notre scène des ouvrages de grande valeur, et presque seuls, sous l'Empire, Jean-François Le Sueur et le grand Etienne Méhul, parmi les musiciens de naissance française, leur disputent avec succès la place.

Sous la Révolution, la Convention, en organisant les fêtes civiques, commandait aux poètes des hymnes que les compositeurs étaient chargés de mettre en musique. Sans parler de *la Marseillaise* de Joseph Rouget de Lisle, rappelons les œuvres de ce genre écrites par Gossec, Méhul, Cherubini, Le Sueur, Martini, H. Berton, S. Catel. La musique religieuse ensuite, sous l'Empire et la Restauration, a comme représentants principaux les mêmes Cherubini et Le Sueur.

L'opéra français, dans la première moitié du XIXe siècle, va se trouver submergé par de nouvelles influences étrangères, sous les règnes successifs de l'italien Rossini, qui se fixa en France, et de Meyerbeer, Prussien de naissance. Tous deux exercèrent sur le développement du genre une action prépondérante. Les compositeurs français la ressentirent presque sans aucune exception, depuis Auber jusqu'à J.-F. Halévy, V. Massé, F. David, A. Thomas, et jusqu'à ceux même qui appartiennent à la seconde moitié du siècle, Ch. Gounod et G. Bizet, puis Léo Delibes, E. Reyer, B. Godard, J. Massenet, C. Saint-Saëns, E. Lalo, E. Paladilhe, A. Messager. Mais, dans les dernières années du siècle, l'influence, longtemps repoussée mais enfin triomphante, de Richard Wagner se fait sentir avec E. Chabrier, E. Chausson, A. Bruneau, Vincent d'Indy.

L'opéra-comique a été illustré, au cours du XIXe siècle par Hérold, Auber, Adam, Massé, Halévy, Thomas, Maillart, Clapisson, etc. Mais l'opéra-comique, à la fin du siècle, employant à son tour le récitatif, se confond avec l'opéra et ne forme plus un genre autonome. L'opérette, sa sœur cadette, qui ressuscite les tendances bouffes et satiriques des origines mêmes de l'opéra-comique, naît au milieu du siècle et connaît jusqu'à nos jours un très vif succès, avec Offenbach, son créateur, puis avec Hervé, Lecocq, Audran, Planquette, Messager, Terrasse et beaucoup d'autres.

En musique vocale non dramatique, la première moitié du siècle est l'époque de la romance, née dès le XVIIIe siècle, mais qui adopte les sujets et l'esprit romantiques. Les F. Blangini, les H. Monpou, les Clapisson, les Loïsa Puget sont les principaux noms que retient l'histoire d'un genre cultivé avec surabondance. Dans la seconde moitié du siècle, il se relève sensiblement avec les « mélodies » de F. David, Gounod, Bizet, Delibes, Paladilhe, Saint-Saëns, Massenet, Chausson, etc. Il atteint enfin le plus haut niveau artistique avec celles d'Henri Duparc et G. Fauré.

Dans la musique vocale religieuse, le fait le plus saillant est la renaissance de l'oratorio, déjà pratiqué au XVIIIe siècle mais peu cultivé depuis. Elle se produit à partir du milieu du siècle, avec F. David, Gounod, Massenet et surtout César Franck.

Cependant les succès de Rossini, de Meyerbeer et de leurs continuateurs avaient fâcheusement contribué à donner en France à la musique dramatique une primauté sur tous les autres genres de musique. La littérature du piano qu'encombrent d'innombrables pots-pourris sur des thèmes d'opéras, ne brille un moment que de l'éclat fugitif que lui confère l'étonnant génie de Frédéric Chopin. L'orgue est ravalé plus bas même qu'il ne l'avait été à la fin du XVIIIe siècle. Hector Berlioz enfin, le véritable grand compositeur français de son époque, qui a pratiqué et renouvelé tous les genres, a fait figure, jusqu'à la fin de sa vie, de génie incompris.

La renaissance, survenue dans la seconde moitié et surtout à la fin du siècle, fut préparée par les progrès constants, à partir de 1860, des concerts symphoniques, continuateurs du concert spirituel du XVIIIe siècle et des concerts du Conservatoire. Une école symphonique et de musique de chambre commence alors à reparaître avec F. David, H. Reber, puis Saint-Saëns, Lalo, Massenet, G. Charpentier, Widor, Guy Ropartz, Lekeu, Pierné, etc., et surtout de Franck, Fauré, d'Indy. La littérature pianistique compte des pièces éminentes avec Saint-Saëns et surtout Fauré. L'orgue enfin renoue également ses hautes traditions, sous l'influence féconde du grand organiste César Franck, assisté et continué par Alkan, A. Guilmant, Widor, E. Gigout, L. Vierne.

De nos jours, le génie de Claude Debussy a doté l'école française de nouveaux éléments expressifs, et lui a restitué une force de rayonnement international qu'elle n'avait pas connu sans doute depuis le XVIIe ou le XVIIIe siècle. Maurice Ravel, Paul Dukas, Albert Roussel, Florent Schmitt entretiennent et accroissent encore ce rayonnement.

— *Les beaux-arts de l'entre-deux-guerres.* V. *Supplément.*

— *Iconographie.* Une des figures allégoriques les plus anciennes que nous connaissions de *la France* est celle qui a été dessinée et gravée, au XVIe siècle, par le peintre florentin Alessandro Allori.

Dans les tableaux allégoriques de Rubens relatifs à Marie de Médicis, *la France* apparaît sous les traits d'une guerrière. Dans une peinture du palais de Versailles, Ch. Le Brun l'a représentée par une femme portée sur des nuages, ayant le casque en tête ; elle tient d'une main un bouclier, sur lequel le portrait de Louis XIV est peint, et lance la foudre de l'autre main. — Pour faire contraste à cette figure de *la France guerrière,* le même artiste a peint *la France pacifique,* assise dans un char d'argent, ayant une couronne royale sur la tête.

Parmi les nombreuses allégories historiques où *la France* est personnifiée, nous citerons : *la France appelant ses enfants à son secours ou le Départ des volontaires,* groupe exécuté par David d'Angers pour l'arc de triomphe de Marseille ; *la France en 1830,* tableau de Quesnel (1831) ; *la France déposant son vote dans l'urne,* statue par R. Gayrard (1852) ; *la France et l'Italie,* groupe en marbre, sculpté par V. Vela, et offert à l'impératrice Eugénie par les dames de Milan. Dans la salle du Trône, au Luxembourg, Lehmann a peint : d'une part, *la France renaissant à la foi et à l'indépendance,* sous le règne des Mérovingiens et des Carolingiens ; d'autre part, *la France combattant pour sa religion et son unité,* sous les Capétiens, les Valois et les Bourbons.

Un tableau de Sébastien Ricci (Louvre) nous montre *la France foulant aux pieds l'Ignorance, et couronnant la Vertu guerrière.* Blondel a peint au Louvre, dans les salles des dessins, deux plafonds : *la France victorieuse à Bouvines,* et *la France, entourée des rois législateurs et des jurisconsultes français, recevant la Charte de Louis XVIII.* Elias Robert avait sculpté, pour l'ancien palais des Champs-Elysées, un groupe colossal en pierre : *la France couronnant l'Art et l'Industrie.* Un fronton du nouveau Louvre, par Duret, représente *la France protégeant ses enfants ;* un plafond du Louvre, par Gros, *le Génie de la France animant les Arts.*

France laborieuse (LA), peintures décoratives d'Henri Martin, pour la grande salle des délibérations du Conseil d'Etat. Un des panneaux représente un rêveur sous les arbres ; un autre, le port de Marseille plongé dans une atmosphère d'ocre, d'or et de vermillon. Une harmonie analogue a servi à l'artiste pour le panneau de la Moisson. On y voit au centre un faucheur sur sa machine ; au premier plan, une fillette tient un enfant ; une cruche verte et un panier sont posés à terre. Des femmes ramassent les gerbes, un homme agenouillé en lie une. Tout cela est exécuté dans la manière ordinaire d'Henri Martin, c'est-à-dire en touches divisées de couleur éclatante : on ne peut nier que l'effet en soit très lumineux.

France (PAYS DE). Petite région géographique naturelle, dont l'appellation semble remonter au XIIe siècle, et située au N.-N.-E. de Paris. Terre à céréales, cette « plaine de France », couvrant une superficie d'environ 500 km², a été le noyau de l'Ile-de-France, et a eu pour capitale intellectuelle, Saint-Denis.

FRANCE (DUCHÉ DE), domaine primitif des Capétiens, formé de la partie de la Neustrie comprise entre la Seine et la Loire, et arrondi du Lachatrais, de l'Etampois, du Gâtinais, de l'Orléanais, du Blésois et de la Touraine. Il fut administré, de 861 à 987, par Robert le Fort et par cinq membres de sa famille.

FRANCE (ILE DE), ancien nom de l'*île Maurice,* du groupe des Mascareignes. V. MAURICE (*île*).

France (ÉMAIL, POINT, PORCELAINE, et BLEU DE). Au XIVe et au XVe siècle, on appelait *émail de France* un émail à fond bleu fleurdelisé. La porcelaine de Sèvres, au XVIIIe siècle, a été désignée sous le nom de *porcelaine de France.* Nous donnons encore celui de bleu de France à un bleu foncé pareil à celui qui colorait autrefois le champ de l'écu royal. — Au XVIIe siècle, on a donné au point d'Alençon le nom de *point de France.* V. DENTELLE.

France (RECHERCHES DE LA), ouvrage d'Etienne Pasquier, qui ne comprenait qu'un livre lors de son apparition en 1560, et qui sans cesse remanié en comporta douze dans l'édition de 1621, parue après la mort de l'auteur. C'est une enquête fort érudite et touffue sur l'histoire des faits, des institutions, des usages, de la langue et de la littérature de notre pays. De nombreuses allusions y sont faites à l'histoire contemporaine, et Pasquier y manifeste toutes ses sympathies gallicanes.

France (HISTOIRE DE), par Mézeray (1643-1651). Mézeray est le premier historien qui ait conçu l'idée d'écrire une histoire générale du Royaume de France. Il en a tiré les éléments des diverses *Chroniques.* Sa rédaction, utilisée par les auteurs postérieurs, a eu une grande influence sur la formation de notre histoire classique.

France (NOUVEL ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE), par le président Hénault (Paris, 1744). Ce livre, composé sur les conseils et peut-être avec la collaboration de d'Aguesseau, de dom Bouquet, de l'abbé Boudot, comprend, de Clovis à la mort de Louis XIV, une série de tableaux chronologiques, de généalogies de familles royales, de courtes, mais substantielles dissertations sur l'état des mœurs, de la législation et des sciences. Ce travail, remarquable pour sa date, eut un grand succès ; il fut continué d'abord jusqu'en 1783 par Fantin des Odoarts, puis, jusqu'en 1821 par Walckenaer.

France (OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE DE), ouvrage de Mably, dont la première partie parut à Genève en 1765, et la seconde vingt-trois ans après. Le succès de cet ouvrage fut tel, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres acceptait la mission de décerner le prix d'un concours ouvert pour l'éloge de l'auteur des *Observations sur l'histoire de France.* Mably voit chez les anciens Francs les origines d'un gouvernement de liberté, et préconise avec hardiesse un régime démocratique. Le retentissement de l'ouvrage de Mably fut principalement dû à la place importante qu'il assignait aux états généraux, et au vœu qu'il formulait de leur prochaine convocation.

France (LETTRES SUR L'HISTOIRE DE), par Augustin Thierry (1827 et 1828). Les premières avaient paru dès 1820 dans le *Courrier français ;* l'auteur les corrigea souvent, et y ajouta quinze nouvelles *Lettres,* qui eurent un grand retentissement. Il s'attache surtout à l'histoire des classes laborieuses, jusqu'alors négligées, et de leur évolution sociale. La critique a montré depuis qu'il avait donné trop d'importance à l'idée de race, et qu'il avait à tort considéré le mouvement communal du moyen âge comme une révolution violente ; mais il a eu le mérite de montrer avec clarté le rôle de la bourgeoisie à travers l'histoire de France.

France (HISTOIRE DE), par Jules Michelet. Ce chef-d'œuvre d'un grand historien qui fut en même temps un admirable écrivain, représente le résultat d'un labeur

acharné de trente ans. Michelet consulte les documents (parfois il est vrai de seconde main), et reconstitue grâce à eux la vie du passé. C'est l'histoire-résurrection, dont il a énoncé la formule, et son génie possède une telle puissance d'évocation que son œuvre abonde en pages maîtresses, qui donnent plus qu'aucune analyse de détail la sensation d'une figure ou d'une époque. La critique a cependant montré et montre chaque jour ce qu'il y a d'incomplet et d'inexact chez Michelet, ou ce que son imagination et sa générosité passionnée comportent de dangereux pour l'objectivité historique.

Michelet publia les diverses parties de son *Histoire* dans l'ordre suivant : *Moyen âge* (Paris, 1833-1844 ; 6 vol. in-8°) ; *Révolution française* (1847-1853 ; 7 vol.) ; *XVIe-XVIIIe siècles* (1855-1867 ; et dernière édition, 1885-1888).

France (Histoire de), par Henri Martin. L'auteur avait réuni, en collaboration avec le Bibliophile Jacob (Paul Lacroix), des extraits de chroniques et de mémoires. Ce fut le point de départ de l'*Histoire de France* en quinze volumes qu'il publia de 1833 à 1836, puis remaniée en dix-sept volumes de 1856 à 1860. Il la compléta par une *Histoire de France*, depuis 1789 jusqu'à la Constitution de 1875 (1878-1885 ; 8 vol.). Cette histoire, animée du sentiment patriotique, pénétrée de la croyance à la persistance de l'âme gauloise et celtique, et qui vise à mettre en relief la formation de la nationalité française, est loin de répondre aux exigences de la critique moderne. Elle comporte néanmoins des vues d'ensemble remarquables.

France (Histoire de), par Dareste de La Chavanne (Paris, 9 vol. ; 1865-1873). Cet ouvrage, qui a eu un durable succès, expose l'ensemble de l'histoire de France, en montrant à la fois l'enchaînement des faits et la psychologie des personnages, l'évolution des institutions et le mouvement des idées. L'auteur fait preuve d'un grand esprit d'objectivité et de précision.

France (Histoire de), *depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants*, par Guizot (1872-1876 ; 5 vol.). Guizot entreprit à quatre-vingt-trois ans la composition de cet ouvrage, aussi intéressant pour le public que pour les enfants, à qui il le destinait. Son style y a plus de familiarité et d'abandon que dans le reste de son œuvre. L'ouvrage est précieux parce qu'il contribue à préciser l'idée que se faisait l'auteur du développement de la civilisation. — Le 5e volume a été publié par Mme de Witt, née Guizot.

France (Histoire de), par Ernest Lavisse. Cet ouvrage se compose de deux séries : 1° *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution* (Paris, 9 tomes de chacun 2 vol. ; 1903-1911) ; 2° *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919* (10 vol. ; 1920-1922). Publié sous la direction d'Ernest Lavisse, cet ensemble a été rédigé grâce à la collaboration de nombreux auteurs, dont voici la liste, avec l'indication, entre parenthèses, des parties qu'ils ont traitées : Vidal de La Blache (Tableau de la géographie de la France), G. Bloch (Les origines, la Gaule indépendante et romaine), C. Bayet, C. Pfister, A. Kleinclausz (Le Christianisme, les Barbares, Mérovingiens et Carolingiens), A. Luchaire, Ch.-V. Langlois, A. Coville, Ch. Petit-Dutaillis (Les Capétiens, les Valois), A. Lemonnier (Les guerres d'Italie, la Lutte contre la maison d'Autriche), J.-H. Mariéjol (La Réforme, la Ligue, Henri IV, Louis XIII), E. Lavisse, de Saint-Léger, Rebélliau, Sagnac (Louis XIV), H. Carré (Louis XV), Carré, Sagnac, Lavisse (Louis XVI), Sagnac, Pariset (La Révolution), Pariset (Le Consulat, l'Empire), Charléty (La Restauration, la monarchie de Juillet), Seignobos (De 1848 à 1914), Bidou et Gauvain (La Grande Guerre). Confiée de la sorte à des spécialistes qualifiés pour chaque époque, cette histoire, fortement appuyée sur les textes et sur une bibliographie critique, se présente comme aussi solidement documentée que peut l'être un ouvrage d'histoire générale destiné au grand public.

France (Histoire de) *illustrée*, par Maxime Petit (2 vol., 1910). Cet ouvrage est complété par une *Histoire contemporaine* de 1871 à nos jours.

Une des idées directrices de l'auteur, c'est que les combinaisons de la politique, les négociations et les guerres, si importantes qu'elles soient, ne sont pas les seuls éléments constitutifs de l'existence d'un pays. Au-dessous d'eux, et les expliquant souvent, il y a la vie anonyme de la nation, ses mœurs, les façons de vivre et de sentir des différentes classes, leurs rapports. L'état social ou économique, l'activité artistique ou littéraire, l'évolution administrative intéressent l'historien au moins autant que les événements militaires. Maxime Petit présente les institutions et les hommes avec modération et équité.

France (Histoire de), par Jacques Bainville (1924), œuvre dont l'auteur s'est proposé de rendre l'histoire politique plus intelligible en marquant l'enchaînement des causes et l'explication des faits. Il compare utilement le passé avec le présent, particulièrement lorsqu'il est question des crises économiques. Cette œuvre très personnelle d'un historien royaliste a soulevé de vives contradictions.

France (les Sources de l'histoire de), ouvrage rédigé sous la direction d'Auguste Molinier et qui doit comprendre l'étude des sources de l'histoire de France jusqu'en 1815. La première partie (*Des origines aux guerres d'Italie, 1494*) parut en six fascicules de 1901 à 1906. C'est un catalogue critique des sources narratives intéressant l'histoire de France. Chaque chapitre de son livre comprend un court résumé, donnant les renseignements essentiels sur la nature des sources étudiées et sur leur importance relative ; chaque texte fait l'objet d'une notice critique, avec indication des manuscrits, des éditions et des études qui lui ont été consacrés. C'est un livre analogue à celui de Wattenbach pour l'histoire d'Allemagne, et qui contient de très intéressants aperçus historiques motivés par l'étude de la bibliographie. Une substantielle « Introduction générale » raconte l'évolution de l'histoire au moyen âge, note les faits essentiels qui dominent cette histoire, et expose les lois qui, durant dix siècles, ont réglé le lent développement de tout un genre littéraire. Le tome VI est une table générale dressée par L. Polain. — La 2e partie (*XVIe siècle, 1494-1610*) a pour auteur Henri Hauser. Elle comprend quatre volumes, parus de 1906 à 1916. Plus que ne l'avait fait Molinier, Hauser a fait place dans son travail, à côté des sources proprement narratives, à d'autres sources, et il a même indiqué des ouvrages à consulter non seulement sur ces sources mais sur les périodes auxquelles elles se rapportent. — La 3e partie (*XVIIe siècle, 1610-1715*) a pour auteurs Emile Bourgeois et Louis André. Quatre volumes ont paru de 1912 à 1924 : 1. *Géographies et Histoires générales ;* 2. *Mémoires et Lettres ;* 3. *Biographies ;* 4. *Journaux et Pamphlets.* Ici encore le plan adopté pour le moyen âge a dû s'élargir, le départ entre les sources narratives et les sources indirectes étant de plus en plus difficile. — Une 4e partie sera consacrée au XVIIIe siècle ; et une 5e à la Révolution et à l'Empire.

France (Histoire de), *au XVIe et au XVIIe siècle*, par Ranke (Stuttgart ; 1852-1857). Une traduction française commencée par Porchat a été terminée par Miot (1854-1889). Ranke esquisse dans cet ouvrage, appuyé en partie sur des documents inédits, l'histoire de la France pendant les guerres de Religion (avec une tendance sympathique pour le parti protestant) et la formation du pouvoir absolu, d'Henri IV à Louis XIV. Il s'y trouve des portraits bien venus (Coligny, Catherine de Médicis, Charles IX, Henri IV), mais l'auteur s'étend davantage sur les causes lointaines des événements : de là une forme un peu abstraite. Le tableau des relations extérieures de Louis XIV garde une valeur historique considérable.

France (Histoire de l'administration monarchique en) *depuis l'avènement de Philippe Auguste jusqu'à la mort de Louis XVI*, par Chéruel (Paris, 2 vol. ; 1855). Après une Introduction sur l'histoire des institutions de l'époque romaine à Philippe Auguste, l'auteur étudie, période par période, le développement de l'administration royale en France, en s'appuyant sur les textes. L'ouvrage est conduit avec une compétence juridique et une sagacité historique remarquables, et bien que vieilli sur beaucoup de points, il reste encore infiniment précieux, puisqu'aucun ouvrage d'ensemble sur la matière n'est venu le remplacer. — Le même auteur a publié un *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France* (Paris, 1855), qui a eu des éditions successives dont la dernière date de 1910, et auquel on peut appliquer le même jugement qu'à l'ouvrage précédent.

France (Histoire des institutions de l'ancienne), par Fustel de Coulanges (1875-1889). Fustel de Coulanges s'est proposé, dans les six volumes de cet ouvrage, de montrer comment s'est formé le régime féodal à travers les époques gallo-romaine, mérovingienne, carolingienne. A la différence d'Augustin Thierry et de l'école germaniste qui en trouvent la raison dans l'apport par les Francs des idées et des institutions barbares, Fustel de Coulanges est *romaniste*, c'est-à-dire convaincu des origines purement romaines, et non germaniques, de la féodalité. Il en aperçoit l'origine exclusive dans la société gallo-romaine du IVe siècle, de forme très aristocratique, contenant virtuellement, et parfois en fait, le servage et la vassalité. Sa thèse, contestée sur des points essentiels, est extrêmement attachante, et remarquablement soutenue. Cet ouvrage est un monument de composition bien ordonnée. — Une nouvelle édition a été donnée par Camille Jullian (1901-1907).

France (Histoire du droit et des institutions de), par E. Glasson (1887-1903). Œuvre d'un historien autant que d'un juriste. L'auteur y étudie le développement des institutions juridiques de la France. Un volume est consacré à la Gaule celtique et romaine, deux à l'époque franque, quatre à la féodalité, un seulement à l'époque monarchique, quelque peu sacrifiée. Chaque période est divisée en chapitres, toujours identiques, en sorte que l'on peut suivre une institution dans toutes ses transformations. L'auteur, après un coup d'œil sur les grands faits d'une période, s'occupe de l'Etat et des institutions qui s'y rattachent, puis du droit civil, puis du rôle de l'Eglise. Une bibliographie importante malgré ses lacunes est jointe au dernier volume.

France (Histoire des institutions monarchiques de la) *sous les Capétiens directs*, par Achille Luchaire (Paris, 2 vol. ; 1883). Cet ouvrage est consacré par l'un des principaux médiévistes français à l'évolution des institutions capétiennes, des origines de la dynastie au moment où la souveraineté royale reprend le dessus sur la féodalité. L'auteur montre, par une analyse serrée des textes, comment s'est affirmée l'hérédité monarchique, comment a évolué la cour pour constituer un gouvernement central, comment le pouvoir judiciaire du roi s'est exercé, etc. Il a projeté ainsi une vive lumière sur la formation des institutions d'Etat reconstituées par les Capétiens après l'effondrement des institutions carolingiennes au Xe siècle. — Le même auteur a publié un *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs* (Paris, 1892) qui s'étend jusqu'au XIVe siècle et ajoute aux institutions monarchiques les institutions féodales, communales et ecclésiastiques. Quelques-unes des théories soutenues dans ce manuel ont été rectifiées par des études postérieures.

France (les Origines de l'ancienne), par Jacques Flach (Paris, 4 vol. ; 1886-1917). Cette œuvre, laissée inachevée malheureusement par son auteur, est consacrée à l'élaboration de la France féodale. Après avoir étudié les conditions qui ont déterminé l'évolution par laquelle s'est établi en France le régime féodal et seigneurial, J. Flach analyse la société telle qu'elle s'est trouvée formée vers le XIe siècle ; il examine les origines communales, la féodalité et la chevalerie, puis il suit la renaissance de l'Etat, la royauté, le principat, et la formation des nationalités régionales. Historien et juriste à la fois, il montre le grand rôle de la *mesnie*, c'est-à-dire de la famille étendue dans le domaine du droit public et privé. Son originalité est de tirer parti des textes littéraires du moyen âge en même temps que des textes historiques pour éclairer la nature et la vie des institutions. L'ouvrage est de premier ordre. Toutefois, plusieurs des vues qui y sont exposées n'ont pas recueilli l'adhésion générale des médiévistes, notamment la théorie des *principats*, suivant laquelle les grandes seigneuries de la mouvance française se seraient formées spontanément et ne seraient entrées qu'après coup dans le cadre féodal au moyen d'un hommage relativement tardif.

France (Histoire littéraire de la). Dresser l'inventaire de tout ce qui a été écrit sur le sol français, dans la langue de ce pays ou dans une autre, depuis l'antiquité ; consacrer à chaque œuvre une notice analytique et critique ; faire précéder ces notices de « discours » généraux sur l'état des lettres et des arts aux différents siècles : tel est le plan gigantesque que se tracèrent, au début du XVIIIe siècle, quelques bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Dom Rivet, s'aidant des conseils et des notes de doms Poncet, Colomb et Duclou, rédigea seul les huit premiers volumes (1733-1747) ; quand il mourut (1748) le tome IX était prêt pour l'impression ; dom Taillandier le publia (1750). Les tomes X à XII furent publiés par dom Clément et dom Clemencet (1755-1763) ; le XIIIe était prêt pour l'impression, quand la congrégation fut dissoute (1793). En 1800, Bonaparte chargea l'Institut de continuer l'œuvre des bénédictins. La tâche fut dévolue à une commission de la classe d'histoire et de littérature anciennes (qui redevint bientôt l'Académie des inscriptions et belles-lettres), qui se réunit pour la première fois sous la présidence de Pastoret, le 20 mai 1808 ; les traditions des premiers auteurs y furent maintenues par Daunou et par dom Brial, ancien bénédictin. Le tome XIII parut en 1814. Depuis lors jusqu'en 1921, vingt-deux volumes ont été publiés. Les huit premiers allaient jusqu'à la fin du XIe siècle ; les tomes IX-XV sont consacrés au XIIe ; les tomes XVI-XXIII au XIIIe. Les tomes XXIV-XXXV sont loin d'avoir achevé le XIVe siècle. L'Académie a limité sa tâche aux siècles qui précédèrent l'invention de l'imprimerie, mais la publication est ralentie par l'obligation de réparer les omissions, et de corriger les erreurs. L'œuvre est assez inégale : très bien outillés pour la critique des œuvres latines, les bénédictins et leurs premiers successeurs n'avaient ni la compétence ni les moyens d'investigation nécessaires pour traiter comme il convient des œuvres en langue vulgaire. L'étude critique de celles-ci ne commença vraiment que du jour où P. Paris, J.-V. Leclerc et Fauriel furent entrés dans la commission (1842). A eux s'adjoignirent successivement Littré, Renan, Hauréau, G. Paris, L. Delisle, P. Meyer, N. Valois, P. Viollet, A. Thomas, H. Omont, P. Fournier, Ch.-V. Langlois, et leur collaboration a assuré à l'œuvre une valeur de premier ordre.

France (Considérations sur la), par le comte J. de Maistre (1796), premier ouvrage important du publiciste ultramontain. Il contient onze chapitres dont le premier est intitulé *Des révolutions*. Le caractère distinctif de la Révolution française est, d'après J. de Maistre, qu'elle mène les hommes au lieu d'être menée par eux. La France ayant renié son passé religieux et s'étant mise, avec Voltaire, à démoraliser le monde, il fallait qu'elle fût châtiée. La Révolution a été une vengeance de Dieu ; mais, ajoute J. de Maistre, elle doit rajeunir les races européennes.

France contemporaine (Origines de la), par H. Taine. Le titre de l'ouvrage suffit à en indiquer le dessein, poursuivi de 1875 à 1893. Il est remarquable par l'éclat de la forme ; l'érudition y est considérable, les vues pénétrantes, quelquefois systématiques. L'auteur part de ce point de vue contestable que la Révolution est née de l'esprit classique, qui, d'après Taine, ne pouvait engendrer que des abstractions, d'où le retour à la monarchie, d'abord sous sa forme administrative, puis sous sa forme dynastique, et il donne l'explication critique des différents régimes qui se sont succédé depuis le milieu du XVIIIe siècle : l'*Ancien régime* (1875) avec ses abus, l'*Anarchie* (1878), c'est-à-dire la désorganisation produite par les débuts du mouvement révolutionnaire, la *Conquête jacobine* (1882) et le *Gouvernement révolutionnaire* (1884), c'est-à-dire la mainmise d'une minorité de sectaires sur la France ; le *Napoléon* (1889) avec le débordement de sa personnalité et l'établissement du despotisme ; enfin le *Régime moderne* (1893).

France nouvelle (la), par Prévost-Paradol (1868). Cet ouvrage dut un grand retentissement au nom et au talent de son auteur, qui avait conduit une brillante guerre de plume contre le second Empire. On y trouve à la fois : dans une première partie, une critique incisive des abus de la démocratie et particulièrement du despotisme démocratique personnifié par le gouvernement impérial ; dans une seconde partie, un plan de réforme raisonné pour l'organisation du régime représentatif ; dans la troisième partie enfin, des vues prophétiques sur les chances qui restent à la France de conserver son rang parmi la concurrence des grandes puissances et sur la nécessité pour elle de développer un empire colonial et surtout méditerranéen qui sera un jour « la dernière ressource de notre grandeur ».

France protestante (la), dictionnaire historique et bibliographique, par Eugène et Emile Haag. Cet ouvrage comprend l'histoire des personnalités protestantes depuis les débuts de la Réforme jusqu'à la Révolution. La première édition parut de 1846 à 1859, en neuf volumes. Elle portait en sous-titre : *Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire.* — Une deuxième édition a été entreprise en 1877 sous les auspices de la Société de l'histoire du protestantisme français, et sous la direction d'Henri Bordier. Plus complète, elle contient des noms modestes sur lesquels un simple renseignement a pu être recueilli. La bibliographie des diverses notices est très soignée.

France (Voyage en), par Ardouin-Dumazet (60 vol. in-12 ; 1893 et suiv.). La description de la France donnée par Ardouin-Dumazet constitue un tableau magistral du sol français, de ses beautés naturelles, de ses richesses et du développement de son industrie. L'auteur a fait une œuvre très vivante, où il met en évidence la relation qui existe partout entre la nature physique du sol et ceux qui l'habitent.

France (De la), par H. Heine (1832). Ce recueil se compose d'une série de lettres politiques adressées par Heine à la *Gazette universelle d'Augsbourg* en 1831-1832, et dont l'éditeur Cotta avait, sur la demande de Metternich, refusé de publier la suite dans son journal. Ces articles nous montrent Heine, dès son arrivée en France, hostile à la fois au jacobinisme des autres réfugiés allemands et au système de juste-milieu qu'il couvre de ridicule. Il y a moins de fantaisie dans le style de ces articles que dans celui des *Reisebilder*, mais les mots cruels y abondent. Les portraits de Louis-Philippe et de Casimir-Perier, la description du choléra, celles des funérailles du général Lamarque et du combat dans la rue Saint-Martin sont à signaler. Heine y apparaît, comme dans tous ses écrits, satirique ardent et humoriste, cherchant le trait d'esprit plutôt que le jugement équitable.

France littéraire (LA), grand ouvrage de bibliographie, par Quérard. Ce vaste répertoire, où la critique est sacrifiée à la bibliographie, a été continué sous le titre de *Littérature française contemporaine* (1826-1842).

France (LA), journal quotidien, politique et littéraire, fondé en 1861 à Paris, par Arthur de La Guéronnière, pour défendre la politique impériale. En 1874 Emile de Girardin en devint rédacteur en chef, et fit, après le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, une campagne acharnée contre le cabinet de Broglie. Après la mort de Girardin (1881), *la France*, sous la direction de Lalou, fut un des organes du boulangisme, puis elle périclita, et disparut au lendemain de la Grande Guerre (1919).

France... d'abord!... drame en quatre actes, en vers, de H. de Bornier (1899). La pièce a pour sujet la lutte de la régente Blanche de Castille, servie par Thibaud, comte de Champagne, contre le traître Hugonnel, comte de Clermont, qui projette même de faire périr le jeune roi Louis IX, et y parviendrait sans l'héroïque sacrifice de la princesse Aliénor. A défaut de vigueur dramatique, ce drame vaut par l'élévation de la pensée.

FRANCE ÉQUINOXIALE, ensemble de la Guyane française et des Territoires contestés entre l'Oyapock et l'Aragouary, qu'une sentence arbitrale de la Suisse a donnés au Brésil en 1900. (Cette dénomination n'est plus usitée aujourd'hui.)

FRANCE (Hector), publiciste et romancier français, né à Mirecourt (Vosges) en 1840, mort à Rueil en 1908. Il entra dans l'armée en 1870, devint capitaine-commandant de chasseurs, se joignit à l'insurrection communaliste, puis s'enfuit à Bruxelles et à Londres, où il devint professeur à l'académie de Woolwich. Il a fondé *l'Avenir*, et collaboré à divers journaux. Il s'est fait connaître par des ouvrages d'un réalisme souvent excessif : *le Roman du curé* (1879) ; *les Péchés de sœur Cunégonde* (1880) ; *Marie-Queue-de-vache* (1883) ; *les Va-nu-pieds de Londres* (1883) ; *Sous le burnous* (1886) ; *l'Armée de John Bull* (1887) ; *Sac au dos* (1888) ; *l'Homme qui tue* (1889) ; *les Nuits de Londres* (1892) ; *Roman d'une jeune fille pauvre* (1896) ; *les Mystères du monde* (1897) ; *l'Outrage* (1898) ; *Croquis d'outre-Manche* (1900) ; *le Beau nègre* (1902) ; *Dictionnaire de la langue verte* (1907) ; etc.

FRANCE (*Anatole*-François THIBAUT, dit **Anatole**), écrivain français, né à Paris en 1844, mort dans sa maison de la Béchellerie, à Saint-Cyr-sur-Loire, en 1924. Fils d'un libraire (dont le prénom François, abrégé, était devenu France), il fréquenta de bonne heure le groupe du Parnasse et publia en 1873 ses *Poèmes dorés*, écrivit des notices littéraires (plus tard réunies dans le *Génie latin*, 1913) ; son drame en vers *les Noces corinthiennes* (1876). Puis il s'orienta vers la fiction en prose avec *Jocaste* et *le Chat maigre* (1879) ; *le Crime de Sylvestre Bonnard* (1881), œuvre charmante qui le révéla au public ; *le Livre de mon ami* (1885), délicieux recueil de souvenirs d'enfance. De 1887 à 1893, A. France rédigea au *Temps* la *Vie littéraire*, d'où il extraira quatre volumes (1888-1892). Mais il continuait cependant à produire contes et romans : *Balthasar* (1889) ; *Thaïs* (1890) ; *l'Etui de nacre* (1892) ; *la Rôtisserie de la reine Pédauque* (1893) ; *les Opinions de Jérome Coignard* (1893) ; *le Lys rouge* (1894) ; etc. En 1896, il entrait à l'Académie française. Les quatre volumes de l'*« Histoire contemporaine »* : *l'Orme du mail* (1897) ; *le Mannequin d'osier* (1897) ; *l'Anneau d'améthyste* (1899) ; *Monsieur Bergeret à Paris* (1901), auxquels il faut ajouter : *l'Affaire Crainquebille* (1902) qui, comme conte et comme pièce, connut un large succès, le montrent, à la suite de l'affaire Dreyfus, de plus en plus préoccupé des querelles politiques et sociales. Ce souci croissant des idées humanitaires se manifeste dans ses discours, dans ses opuscules politiques, dans ses romans mythiques : *Sur la pierre blanche* (1905), *l'Ile des Pingouins* (1908), *la Révolte des anges* (1914), quelquefois un peu laborieux. Il faut mettre à part : *les Dieux ont soif* (1912), épisode de la Révolution qu'il a rendu avec un coloris admirable. Dans un autre ordre d'idées, sa *Vie de Jeanne d'Arc* (1908), fut l'objet des plus expresses réserves au point de vue historique. Après la Guerre, il tomba dans l'anarchisme intellectuel. Ses deux derniers volumes furent heureusement de gracieux souvenirs d'enfance : *le Petit Pierre* (1918), et *la Vie en fleur* (1921). En 1921, il reçut le prix Nobel. Sa gloire était universellement répandue.

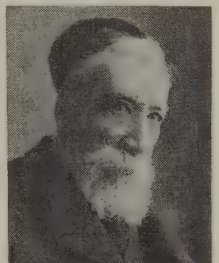
Anatole France. — Cl. Manuel.

Chez France, le scepticisme de la pensée s'étendait à peu près à tout. Mais sa sensibilité avait horreur de la souffrance. De là vient qu'il se réclame à la fois de l'ironie et de la pitié. C'est sa sensibilité qui, par haine de l'injustice, l'a jeté dans l'anarchie. Mais si l'on considère son art, on voit qu'il se rattache par le style, l'harmonie, le goût, aux plus belles traditions du classicisme français : une grâce pénétrée d'intelligence, une clarté lumineuse, un esprit léger et subtil, quelque chose d'aimable et d'exquis. Sa phrase, d'une harmonie tantôt molle et voluptueuse, tantôt vive et rapide, est un enchantement.

FRANCESCA (Piero BORGHÈSE, dit **della**), peintre italien, né à Borgo-San-Sepolcro vers 1416, mort en 1492. Il collabora, avec Domenico Veneziano, aux fresques de Sainte-Marie-Nouvelle. Ses principaux ouvrages sont : une *Résurrection du Christ*, fresque de l'hôtel de ville de Borgo-San-Sepolcro (1445) ; une partie des « Stanze » du Vatican où il fut appelé par Nicolas V, peintures détruites par ordre de Jules II pour faire place à celles de Raphaël. A Rimini, au temple des Malatesta, Piero a peint, à fresque, Sigismond Malatesta, et décoré l'église Saint-François d'Arezzo de scènes héroïques ou historiques, et de scènes bibliques.

Les plus beaux portraits de Piero sont celui du *duc d'Urbin* et de sa femme *Battista Sforza* (Offices). Citons encore *le Baptême du Christ* (National Gallery) ; *la Sainte Famille* (musée Bréra). Une autre *Sainte Famille*, au Louvre, nous montre le mélange de finesse et de noblesse de ce maître.

Piero s'occupa de sciences exactes vers la fin de sa vie, et écrivit le traité *De quinque corporibus* (1492).

FRANCESCAS, ch.-lieu de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 15 kil. de Nérac, entre l'Auvignon et la Baïse ; 750 hab. — Le canton a 7 comm., et 4.100 hab.

FRANCESCHETTI (Domenico Cesare), général français, né à Bastia en 1776, mort en Corse en 1835. Il témoigna un dévouement sans bornes à Murat, en reçut le grade de général et partagea sa mauvaise fortune en 1814 et 1815. Retiré en Corse, il reçut Murat fugitif, prit une part active à sa folle entreprise de Pizzo pour reconquérir la couronne. A la mort de Murat, Franceschetti, mourant de faim, vint se livrer lui-même aux tribunaux. Ferdinand IV l'envoya en France, où le grade de colonel lui fut reconnu. Il se rendit en Sicile et intenta sans succès, en 1827, une action judiciaire contre la veuve de Murat, à qui il réclamait 80.000 francs prêtés à son mari pour ses tentatives. On a de lui plusieurs mémoires.

FRANCESCHI (Louis-Julien, dit **Jules**), sculpteur français, d'origine italienne, né à Bar-sur-Aube en 1825, mort en 1893. Il alla étudier la sculpture dans l'atelier de Rude et débuta au Salon de 1848. Nous citerons de lui : *Jeune berger soignant un chien malade* (1850) ; *Napolitain jouant à la morra* (1853) ; *Jeune chasseur agaçant un renard* (1857) ; *Andromède* (1859) ; *Kamienski tué à Malenta*, statue en bronze sur le tombeau de celui-ci au cimetière Montmartre, à Paris (1861) ; *le Réveil*, qui a figuré en marbre au Salon de 1873 ; *la Mort du commandant Baroche au Bourget* (1874), bas-relief pour la chapelle du Bourget. Il fit aussi de nombreux bustes ; entre autres, ceux de *Gounod*, d'*Emile Augier*.

FRANCESCHINI (Baldassare), dit **il Volterrano**, peintre italien, né à Volterre en 1611, mort à Florence en 1689. Franceschini exécuta un nombre considérable de fresques et de tableaux dont la plupart se trouvent à Volterre et à Florence. Parmi ses tableaux à l'huile, citons : *Saint Bruno offrant à la Vierge le dessin de la Chartreuse*, à la Chartreuse de Pise ; *Saint Pierre repentant*, et son portrait, aux Offices. Parmi ses fresques, mentionnons : à Volterre, son plafond de l'abbaye de Saint-Sauveur, représentant *Elie nourri par l'ange dans le désert*, œuvre de jeunesse ; à Florence *Elie enlevé au ciel*, figure que rendit célèbre un étonnant raccourci, à Sainte-Marie-Majeure ; *la Sainte Trinité recevant la Vierge dans le paradis*, gigantesque composition, à l'Annunziata (1670) ; *le Couronnement de la Vierge*, à la coupole de l'Annunziata (1683) ; etc.

FRANCESCO D'ANTONIO, orfèvre siennois, né en 1402, mort en 1483. Il travailla pour la cathédrale, ainsi que pour la commune, le roi de Naples et la duchesse de Ferrare. Ses œuvres importantes sont trois reliquaires en argent, en forme de coffrets, à l'hôpital de la Scala (1453-1460), et le reliquaire pour la main de saint Jean-Baptiste, au trésor de la cathédrale.

FRANCESCO DI GIORGIO (Francesco Maurizio DI GIORGIO DI MARTINO POLLAIUOLO, dit), architecte, sculpteur, peintre, ingénieur et théoricien italien, né à Sienne en 1439, mort aux environs de cette même ville en 1502. Son maître fut Vecchietta. Jusqu'en 1475, il travailla dans un atelier commun avec son beau-frère Neroccio. Ils firent leurs œuvres principales pour Monte-oliveto-Maggiore, près de Sienne. Le *Couronnement de la Sainte-Vierge*, de l'académie de Sienne, fut exécuté en 1472 ; ce tableau est le premier, à Sienne, qui ne soit pas traité par plans à plat. Francesco di Giorgio sut en outre se délivrer du symbolisme traditionnel, qu'il remplaça par un réalisme puissant. Il ne fut d'ailleurs pas sans subir l'influence de Verrocchio. En 1477, Frédéric d'Urbino l'appela dans cette ville où il dirigea la construction de nombreux châteaux et fortifications. Il grave, en outre, des médailles et des plaquettes. Après 1482, il déploie, en Toscane, une grande activité de constructeur ; il reconstruit, notamment, en 1484, l'hôtel de ville d'Ancône, le palais municipal de Jesi. En 1490, il est appelé à Milan pour donner son avis sur la coupole du Dôme. En 1497, il devient maître-constructeur de la cathédrale de Sienne. On lui doit une centaine de fortifications de villes. Il a écrit un traité d'architecture civile et militaire. Ce fut un artiste universel.

FRANCESCO da Milano, organiste et luthiste italien, né vers 1490. Vers 1530, il était attaché à la cathédrale de Milan en qualité d'organiste. On connaît de lui, entre autres compositions, un recueil de pièces d'orgue (*Intabolatura di organo*) et un recueil de pièces de luth (*Intabolatura di liuto*) ; mais il existe beaucoup d'autres pièces de lui dans les recueils collectifs, dont la publication était fréquente à cette époque.

FRANCESCONE [*sèss-ko-né*] n. m. Numism. Ancienne monnaie d'argent de Toscane, qui valait 10 paoli ou 5 fr. 61 c. || Pl. *Des* FRANCESCONI.

FRANC-ÉTABLE (DE) loc. adv. Mar. De façon que les éperons de deux navires, en se portant l'un vers l'autre, s'entre-choquent violemment : *Abordage* DE FRANC-ÉTABLE. (VX.)

FRANC-FIEF n. m. Héritage noble, féodal ou allodial. || Taxe dont était tenu un roturier possédant un fief noble. || Fief libre de foi et hommage. || Pl. *Des* FRANCS-FIEFS. (On disait aussi FIEF FRANC.)

— ENCYCL. Dr. féod. L'acquisition de fiefs par des roturiers était autorisée moyennant le payement au trésor d'un droit de *francs-fiefs* ou *nouveaux acquêts*. Philippe le Hardi régularisa par ce moyen les acquisitions indûment faites dans le passé par des roturiers, et ses successeurs suivirent son exemple. — Les bourgeois de Paris, les commensaux de la maison du roi et les gens d'église ou autres communautés étaient réputés exempts du droit de franc-fief.

FRANC-FILEUR n. m. Nom donné par le *Tintamarre* à ceux qui, lors du siège de Paris, en 1870, avaient prudemment fui en province ou à l'étranger. || Pl. *Des* FRANCS-FILEURS.

FRANC-FILIN n. m. Mar. Cordage de premier brin, non goudronné, servant à composer les apparaux de force. || Pl. *Des* FRANCS-FILINS. (On dit aussi FRANC-FUNIN.)

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau), sur le *Main* et à 30 kil. de son confluent avec le Rhin ; 555.000 hab. (*Francfortois, oises*). Située au croisement des vallées de la Nidda, de la Kinzig et du Main, Francfort est la capitale naturelle d'un pays riche. « La

Francfort. — Cl. Jousset.

Wetterau, au N., dit un proverbe local, est le grenier de Francfort ; le Rheingau, à l'O., en est la cave ; la forêt et la carrière sont dans le Maingau à l'E., et la Gerau au S. est la cuisine. » Il se fait sur ses marchés des ventes importantes en laines, cuirs, houblons, tabacs et tissus. Les usines n'y sont pas très actives. Comme centre bancaire, l'importance de Francfort reste très grande ; sa Bourse rivalise avec celle de Berlin pour les titres, et de nombreuses banques s'y intéressent au change et aux entreprises industrielles.

Il ne reste de son passé qu'un hôtel de ville à l'architecture originale, et une cathédrale du XIVe siècle. Musées nombreux et riches. Université et centre académique. Sur les places, statues de Gutenberg, et de Gœthe qui naquit à Francfort même.

Armes de Francfort-sur-le-Main.

Sur l'emplacement de Francfort, un camp romain gardait jadis le gué du fleuve. Consacrée comme ville en 1254, Francfort, où un concile fut convoqué dès 794, devint ville de couronnement en 1356, et resta indépendante jusqu'en 1803. Elle est, en 1806, la capitale du *grand-duché de Francfort*, reconquiert sa liberté en 1815, et accueille dans ses murs la diète germanique l'année suivante. Elle est encore, en 1848, le siège de l'Assemblée germanique ; mais, en 1866, elle fut annexée par la Prusse. A Francfort fut signé (10 mai 1871) le traité qui mettait fin à la guerre franco-allemande. — Pour assurer l'exécution des clauses de la paix de Versailles du 28 juin 1919, Francfort a été occupée pendant quelques semaines par les troupes françaises en avril 1920.

Francfort (DIÈTE DE) [1539]. Charles Quint y accorda une trêve de quinze mois aux protestants, pour qu'ils eussent le temps de mieux s'instruire des points concernant la religion ; on décida que l'accord de Nuremberg et l'édit de Ratisbonne seraient confirmés, et que la paix continuerait jusqu'à la Diète générale, mais catholiques et protestants devaient fournir aide à l'empereur contre les Turcs.

Francfort (DIÈTE DE). On appelle de ce nom l'assemblée de plénipotentiaires qui formait le gouvernement commun des 38 Etats allemands constitués en *Confédération germanique* par l'acte final du Congrès de Vienne (8 juin 1815). Elle avait son siège à Francfort, sous la présidence de l'Autriche, et se réunissait soit en assemblée plénière (70 membres), soit en conseil étroit (17 membres). Interrompue pendant deux années par la révolution de 1848, la Diète de Francfort prit définitivement fin le 24 août 1866, quand la victoire de la Prusse à Sadowa eut amené la dissolution de la Confédération germanique.

Francfort (TRAITÉ DE). On désigne sous ce nom l'acte officiel qui rétablit la paix entre la France et l'Allemagne à la suite de la guerre de 1870-1871. Les préliminaires en avaient été signés à Versailles, le 26 février 1871, par Thiers et le prince de Bismarck, et approuvés le 1er mars par l'Assemblée nationale de Bordeaux. Les négociations furent ensuite poursuivies aux conférences de Bruxelles (28 mars), reprises ensuite à Francfort, où se rendirent Jules Favre et Pouyer-Quertier, et aboutirent le 10 mai à la signature du traité définitif. Les conditions en étaient les mêmes que dans les préliminaires (payement par la France d'une indemnité de 5 milliards, cession de l'Alsace sauf Belfort, et d'une partie de la Lorraine), avec la différence d'un échange de territoires entre la banlieue de Belfort et certains districts miniers de la frontière lorraine. D'autres articles réglaient les conditions d'option des Alsaciens-Lorrains, les délais de payement et d'occupation militaire, les relations commerciales de la France et de l'Allemagne. Le traité de Francfort devint exécutoire, par l'échange des ratifications, dès le 20 mai 1871. Grâce à l'activité du gouvernement de Thiers et au succès inouï des emprunts négociés par lui en 1871 et 1872, la France put se libérer de sa dette avant le terme fixé par l'Allemagne, et, en vertu de la convention du 15 mars 1873, l'évacuation complète de son territoire eut lieu au mois de septembre de la même année.

FRANCFORT (RÉPUBLIQUE DE), république allemande qui exista de 1815 à 1866, et dont le territoire, situé sur les deux rives du Mein, entre l'électorat de Hesse, la Hesse-Darmstadt et le duché de Nassau, était peuplé de 80.000 hab. Un corps législatif, un sénat et un corps municipal, élus par la seule population chrétienne, gouvernait l'Etat dont la population était distribuée en quatre classes (noblesse, docteurs, bourgeois, et paysans). Francfort occupait le deuxième rang parmi les villes libres de la Confédération. Après l'occupation de Francfort par le général Vogel von Falkenstein, son territoire fut englobé dans la nouvelle province de Hesse-Nassau.

Francfort (GAZETTE DE), en allemand **Frankfurter Zeitung**, grand journal libéral allemand, fondé en 1856

par Léopold Sonneman, membre du Parlement, qui protesta contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Il est l'organe des financiers, et défend les intérêts commerciaux de l'Allemagne.

Armes de Francfort-sur-l'Oder.

FRANCFORT-SUR-L'ODER, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur l'*Oder*; 75.800 hab. (*Francfortois, oises*). Port de Berlin sur l'Oder moyen, et centre de commerce avec la Pologne et la Russie. Nombreuses industries locales, fabriques de machines agricoles. Gros commerce de toiles, soieries, pelleteries et grains (trois grandes foires par an). Ancienne place forte contre les invasions venues de l'est, et aujourd'hui capitale de l'Allemagne de l'Est.

FRANC-FUNIN n. m. Mar. Syn. de FUNIN et de FRANC-FILIN. || Pl. *Des* FRANCS-FUNINS.

FRANCHE-COMTÉ ou **COMTÉ DE BOURGOGNE**, province germanique, puis française. Fondée en 1002 par Otto-Guillaume, fils d'Aubert, roi d'Italie, elle passa par mariage aux Hohenstaufen, aux Méran, puis aux Chalon, branche cadette de la maison comtale de Bourgogne. Le comte Otton IV maria ses deux filles aux deux fils cadets de Philippe le Bel; l'aînée, Jeanne Ire, femme de Philippe V le Long, laissa trois filles, dont la première, Jeanne II, épousa Eude IV, duc de Bourgogne. A la mort du petits-fils de celle-ci, Philippe Ier de Rouvre (1361), la comté échut à Marguerite de France, deuxième fille de Jeanne Ire et veuve de Louis II de Flandre. Louis III de Flandre succéda à sa mère et transmit la comté avec ses autres possessions (1384) à sa fille, Marguerite III, femme de Philippe II le Hardi, duc de Bourgogne. A la mort de Marie de Bourgogne (1482), la comté passa à son fils Philippe d'Autriche et à la branche espagnole de sa maison jusqu'au règne de Charles II. Louis XIV la conquit et en obtint la réunion à la France au traité de Nimègue (1678). Elle s'étend assez exactement sur les trois départements de la Haute-Saône, du Jura, et du Doubs, excepté l'arrondissement de Montbéliard qui est alsacien. Elle comprend les plateaux de la Haute-Saône et du Jura, une partie de la plaine de Bourgogne et les montagnes. (Hab. *Francs-Comtois, oises.*) Capitale *Besançon.*

Armes de Franche-Comté.

Franche-Comté (CHIEN DE). Ce chien est de taille moyenne. Le poil est fin et luisant; la robe est blanc brillant avec quelques taches orange. Il convient surtout pour la chasse au lièvre et au chevreuil.

FRANCHEMENT [*man*] adv. D'une manière franche, libre : *Je ne vois rien de plus condamnable qu'un ami qui ne nous parle point* FRANCHEMENT. (Molière.)

— Avec hardiesse, sans hésitation : *Marcher* FRANCHEMENT. *Cheval qui saute* FRANCHEMENT. *Se prononcer* FRANCHEMENT *pour quelqu'un. Une vieillesse* FRANCHEMENT *acceptée est une seconde jeunesse.* (A. d'Houdetot.)

FRANCHES-MONTAGNES (en allem. **Freibergen**), hauts plateaux du Jura, limitrophes de la France, formant un district du canton de Berne. Pays de pâturages et de forêts, à climat rude et inégal; environ 10.000 hab. Industrie horlogère à domicile. Ch.-lieu *Saignelégier.*

FRANCHESSE, comm. de l'Allier, arrond. et à 24 kil. de Moulins; 1.005 hab.

FRANCHET (Adrien), botaniste français, né en Loir-et-Cher en 1834, mort à Paris en 1900. Il se fit tout d'abord connaître par une excellente monographie des verbascum. Attaché au Muséum de Paris, il se livra à l'étude des plantes exotiques. Après avoir étudié la flore du Japon, il décrivit et classa les plantes du Turkestan recueillies par Capus et Bonvalot, les plantes du Tibet récoltées par l'abbé David, les plantes de la Chine collectionnées par l'abbé Delavay. C'était, de l'aveu de tous, le botaniste qui connaissait le mieux la flore orientale. Il a publié une *Flore de Loir-et-Cher* (1885).

FRANCHET D'ESPEREY (Louis-Félix-Marie-François), maréchal de France, né à Mostaganem en 1856, mort au château d'Amancet (Tarn) en 1942. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie en 1876, breveté d'état-major en 1884, Franchet d'Esperey fit plusieurs campagnes coloniales (Chine, 1900; Maroc, 1912). Colonel en 1908, général de brigade en 1908, divisionnaire en 1912, il commandait à Lille le 1er corps d'armée en 1914, au moment de la déclaration de la Grande Guerre. A la tête de ce 1er corps, il assista à la bataille de Charleroi (23 août), puis, quelques jours après, par une brillante contre-attaque, il rejetait dans l'Aisne le corps allemand de la Garde, à la bataille de Guise. Nommé le 3 septembre au commandement de la 5e armée, à la place de Lanrezac, il prenait part entre les Anglais et le détachement d'armée Foch à la bataille de la Marne, à hauteur de Montmirail. Le 13 septembre, il rentrait dans Reims reconquise, mais ne pouvait déboucher au nord de la ville. Il commanda ensuite un groupe d'armées : celui de l'Est en 1916, celui du Nord en 1917. En juin 1918, il remplaçait Guillaumat au commandement en chef des armées alliées d'Orient, et quelques mois après, le 15 septembre, il déclenchait de Salonique, contre les Bulgares, l'attaque du Dobropoljé, qui devait amener la victoire décisive sur le front d'Orient. Nommé maréchal de France en 1921, Franchet d'Esperey demeuré, malgré son âge, d'une vigueur peu commune, se spécialisa depuis la fin de la Guerre, dans l'inspection des troupes nord-africaines. Membre de l'Académie française (1934).

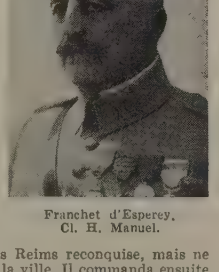
Franchet d'Esperey.
Cl. H. Manuel.

FRANCHETTI (Auguste), écrivain italien, né et mort à Florence (1840-1905). Il a traduit presque toutes les comédies d'Aristophane, composé une *Histoire d'Italie après 1789* (arrêtée à 1799, et publiée en 1907), et écrit un grand nombre d'articles, surtout de critique théâtrale.

FRANCHETTI (baron Alberto), compositeur italien, né à Turin en 1860. Il fit représenter à Reggio un opéra en quatre actes, *Asrael*, qui fut accueilli avec un enthousiasme auquel, à ce que l'on prétend, sa fortune n'était pas tout à fait étrangère; puis vinrent *Cristoforo Colombo* (Gênes, 1892); *Fior d'Alpe* (Milan, 1894); *Monsieur de Pourceaugnac*, qui tomba presque complètement à Rome en 1898; à Milan encore *Germania* (1902), *la Figlia de Jorio* (1906), *Notte di leggenda* (1915); et, en collaboration avec Giordano, *Giove a Pompei* (Rome, 1921); enfin *Glauco* (Naples, 1922). Il a encore écrit plusieurs ouvertures, un poème symphonique intitulé *Loreley*. On l'a quelquefois appelé « le Meyerbeer de l'Italie moderne ».

FRANCHEVILLE, comm. de l'Eure, arrond. et à 35 kil. d'Evreux, sur la Rivière-Morte de l'Iton; 1.100 hab. Ch. de f. Etat. Quincaillerie.

FRANCHEVILLE, comm. du Rhône, arrond. et à 6 kil. de Lyon, sur l'Izeron, affl. du Rhône; 2.800 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Donjon et restes d'un château du XIIe siècle. Vieilles maisons médiévales.

FRANCHEVILLE (Pierre DE) ou **FRANQUEVILLE**, ou, en italien, **Francavilla**, sculpteur, peintre et architecte français, né à Cambrai en 1548, mort à Paris en 1618. Elève de Jean Bologne à Florence (1574), il fit un long séjour en Italie, puis fut rappelé en France par Henri IV. Il reçut un logement au Louvre, exécuta de nombreux ouvrages, notamment le groupe représentant *le Temps qui enlève la Vérité* (jardin des Tuileries). Sculpteur de Louis XIII, il décora de quatre bas-reliefs et de quatre figures le piédestal de la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf (1614) [fragments au Louvre]. Nous citerons de lui : *Janus* et *Jupiter*, statues exécutées pour le palais Grimaldi, à Gênes; *les Quatre Evangélistes, Saint Ambroise, Saint Etienne*, dans la même ville. A Florence, *Moïse* et *Aaron* (chapelle Santa-Croce), *Saint Antoine, Saint Jean-Baptiste*, etc. (église Saint-Marc); *le Printemps*, placé près du pont Santa-Trinita. Il enrichit Pise d'une statue de *Côme Ier*, d'un groupe de *Ferdinand Ier secourant la ville de Pise*, et exécuta dans cette ville la fontaine de la place di Cavalieri, d'après les modèles de Jean Bologne. On peut citer encore de lui une statue pédestre d'*Henri IV*, et *David vainqueur de Goliath.*

FRANCHEVILLE (Joseph DU FRESNE DE), littérateur français, né à Doullens en 1704, mort à Berlin en 1781. Appelé à la cour de Frédéric II, il devint membre de l'académie de Berlin. Voltaire, dont il était l'ami, a publié sous son nom la première édition de son *Siècle de Louis XIV*. Ses principaux ouvrages sont : *Bombyx* (1755), poème didactique sur la culture du mûrier et la fabrication de la soie, et une *Histoire générale et particulière des finances* (1738-1740), dont un volume, relatif à l'histoire de la Compagnie des Indes, est encore particulièrement estimé.

FRANCHI (Alexandre), cardinal italien, né et mort à Rome (1819-1878). Nonce à Florence (1856-1859), il dirigea, de 1860 à 1868, la chancellerie apostolique, et fut le principal rédacteur du *Syllabus*. Cardinal en 1873, il devint préfet de la Propagande (1874) et secrétaire d'Etat de Léon XIII (1878).

FRANCHI (Ausonio), pseudonyme de *Cristoforo* **Bonavino**, philosophe italien, né à Pegli, près de Gênes, en 1821, mort au couvent des Carmes de Casteletto, près de Gênes, en 1895. Ordonné prêtre à vingt-trois ans, il abandonna la carrière ecclésiastique en 1850 et se consacra à la philosophie. Nommé professeur à l'université de Padoue (1860), puis à l'académie de Milan (1863), il fit connaître en Italie la philosophie criticiste de Renouvier. Parmi ses ouvrages citons *la Religione del secolo XIX* (1853); *il Razionalismo del popolo* (1856). A soixante-dix ans il désavoua dans son livre *Ultima critica* ses anciennes opinions philosophiques, et se fit moine.

Franchimont (CHÂTEAU DE), château ruiné de Belgique (prov. de Liége), près de Verviers. Il servit de repaire au « Sanglier des Ardennes ». De là partirent (le 8 oct. 1468) six cents *Franchimontais*, pour s'emparer de Louis XI et de Charles le Téméraire; ils furent tous arrêtés, et tués.

FRANCHINI (Pietro), mathématicien italien, né à Partigliano, près de Lucques en 1768, mort à Lucques en 1837. Il entra dans les ordres, professa les mathématiques à Rome et à Lucques. Il a laissé des ouvrages sur des questions d'analyse et sur l'histoire des mathématiques.

FRANCHIPANE n. f. Comm. Espèce de toile peinte.

FRANCHIR v. tr. (de *franc*, homme libre). Rendre franc, affranchir (Vx.) || Se libérer de, passer outre, par dessus : FRANCHIR *un fossé, une barrière.* FRANCHIR *un défilé, un détroit, le seuil de la porte; et au fig. :* FRANCHIR *toutes sortes de difficultés, les bornes du devoir.* || *Franchir le pas, le saut*, Se décider à faire une chose. || *Franchir le mot*, Dire le mot qu'on hésitait à prononcer. (Vx.)

— Mar. *Franchir une voie d'eau*, En être maître; épuiser au moyen des pompes plus d'eau qu'il n'en entre dans le bâtiment. || *Franchir une pompe*, Enlever l'eau que contient le récipient dans lequel plonge le pied de la pompe.

— *Intransitiv.* Devenir franc, libre. (Vx.)

— Mar. En parlant du vent, Devenir plus favorable, || Se renflouer (en parlant d'un navire échoué). [Ces deux locutions ont vieilli et ne sont plus guère usitées.]

— ALLUS. HIST. **Franchir le Rubicon.** V. RUBICON.

FRANCHISE n. f. (de *franc* adj.). Condition libre : *Octroyer une charte de* FRANCHISE. (Vx.) || Liberté de celui qui n'est pas dominé par l'amour : « *Que craignez-vous?* — [Je crains] *Quelque vol de mon cœur, quelque assassinat de ma* FRANCHISE. » (Molière.) [Vx.] || Exemption, immunité : *Correspondre en* FRANCHISE. *Toutes les villes murées avaient des* FRANCHISES.

— Qualité de celui qui ne dissimule pas sa pensée, parle librement, ouvertement : *La* FRANCHISE *ne consiste pas à dire tout ce qu'on pense, mais à penser tout ce qu'on dit.*

— Comm. Exemption déterminée par les lois ou les règlements en matière de taxes ou impôts. || *Franchise douanière*, Exonération des droits pour les marchandises qui entrent ou sortent par les frontières. || *Franchise postale*, Gratuité du transport de la correspondance ou de certains objets assimilés. || *Franchise télégraphique*, Priorité de transmission et exonération de taxe dont jouissent certaines personnes. || En termes d'assurances maritimes, Retenue opérée par l'assureur sur le payement à faire à l'assuré en cas d'avaries.

— Hist. Droit d'asile attaché à certains lieux. || Lieu où l'on peut jouir du droit d'asile. || Faculté que possédaient les ouvriers qui ne pouvaient acheter une maîtrise de travailler pour leur compte en des lieux ou des quartiers déterminés d'une ville.

— Littér. et Bx-arts. Qualité de ce qui est franc, hardi : *La* FRANCHISE *du crayon, du pinceau, du ciseau.* FRANCHISE *de l'expression, du dessin, du coloris.*

— Mar. *Franchise d'avaries*, Clauses qui restreignent la responsabilité de l'assureur. || *Marchandises en franchise*, Marchandises importées sans payer les droits de douane.

— SYN. **Franchise, sincérité.** La *sincérité* consiste moins à parler librement, ouvertement, voire spontanément, comme fait le plus souvent la *franchise*, qu'à ne pas mentir, à ne pas tromper, à ne pas trahir la vérité tout simplement. Elle se rapporte d'autre part davantage aux choses du cœur.

— ENCYCL. Dr. intern. Le terme de *franchise* se réfère à certaines immunités de l'agent diplomatique à l'étranger. On distingue : 1° la franchise de l'hôtel de l'agent (les autorités locales ne peuvent en principe y pénétrer sans le consentement de l'agent); 2° la franchise d'impôts (l'agent diplomatique est exempt des contributions personnelles; il paye, au contraire, les impôts indirects et l'impôt foncier); 3° la franchise du quartier. (Cette franchise, qui n'existe plus de nos jours, consistait, au XVIIe et même au XVIIIe siècle, dans le droit pour un agent diplomatique, en arborant sur la porte de son hôtel les armes de son souverain, à affranchir de la juridiction locale toutes les maisons situées dans l'arrondissement de son hôtel.)

— Dr. marit. Les *franchises* restreignent, en matière d'assurances maritimes, la responsabilité de l'assureur. Elles peuvent le faire soit en restreignant l'indemnité au cas où le dommage dépasserait un tant pour cent de la somme assurée, soit en exonérant l'assureur de certains risques déterminés. V. FRANC *d'avaries*, et FRANC *de coulage.*

— Post. *Franchise postale.* Le droit au transport gratuit des correspondances ou objets assimilés est déterminé soit par la qualité du destinataire, soit par celle de la personne qui écrit, soit par celle des deux correspondants. Dans le premier cas il suffit, pour que la *franchise* soit acquise, que la qualité du destinataire soit exactement indiquée sur l'adresse (par exemple, les correspondances envoyées aux ministres); dans les deux autres cas, l'auteur de la correspondance doit faire connaître sa qualité en apposant son contreseing sur l'enveloppe. Certains hauts personnages jouissent de la franchise illimitée (sans distinction de personnes ni de lieux) mais à la réception seulement : présidents du Sénat et de la Chambre des députés, ministres, grand chancelier de la Légion d'honneur, préfets de la Seine et de police, etc. Les autorités civiles ou militaires correspondent entre elles en franchise pour les besoins du service. Les militaires en campagne bénéficient, jusqu'à un certain poids, de la franchise pour les correspondances qui leur sont adressées ou qu'ils expédient. Des timbres spéciaux, marqués de l'empreinte *F. M.* (Franchise Militaire), sont délivrés aux sous-officiers, soldats et marins présents sous les drapeaux, pour leur permettre d'expédier en franchise deux lettres simples par mois. L'administration des postes publie un *Manuel des franchises.* Depuis la création du budget annexe des P. T. T., les administrations remboursent à ce budget, au tarif normal, à des tarifs spéciaux ou par un forfait annuel, le prix du port des correspondances officielles ou assimilées, et des correspondances des ou pour les militaires.

FRANCHISSABLE [*chi-sabl'*] adj. Qui peut être franchi : *Une rivière* FRANCHISSABLE.

FRANCHISSEMENT [*se-man*] n. m. Affranchissement. (Vx.) || Action de franchir : *Le* FRANCHISSEMENT *des remous offre de grandes difficultés.*

— Fortif. *Gradins de franchissement*, Gradins pratiqués dans un épaulement pour permettre à ceux qu'il protège de le franchir à un moment donné afin d'agir offensivement.

FRANC-HOMME [*fran-komm'*] n. m. Dr. féod. Possesseur d'un fief franc de toute servitude, noble ou roturier. (Le noble jouissait d'une franchise absolue; le roturier ne l'avait qu'autant qu'il demeurait sur son fief.) || Pl. *Des* FRANCS-HOMMES [*fran-zom'*].

FRANCHOMME (Auguste-Joseph), violoncelliste français, né à Lille en 1808, mort à Paris en 1884. Premier prix du Conservatoire en 1825. Membre de la Société des concerts dès sa fondation, en 1828, il organisa, avec le violoniste Allard, une société de musique de chambre qui interpréta les chefs-d'œuvre classiques. Virtuose éminent, en 1846 il fut nommé professeur au Conservatoire. Il a publié diverses œuvres pour son instrument, entre autres un duo pour piano et violoncelle sur des motifs de *Robert le Diable*, écrit par lui avec Chopin, dont il était l'ami.

FRANCHOYS, nom d'une famille de peintres flamands du XVIIe siècle. — Lucas **Franchoys**, dit *le Vieux*, né et mort à Malines (1574-1643), a laissé quelques compositions religieuses, dont une *Education de la Vierge*, aujourd'hui à Anvers. — De ses deux fils, l'un, Pieter **Franchoys** (1604-1654), fut un excellent portraitiste; l'autre, Lucas **Franchoys**, dit *le Jeune* (1616-1681), travailla avec Rubens.

FRANCIA. Biogr. V. RAIBOLINI.

FRANCIA (José-Gaspar RODRIGUEZ DE), dictateur du Paraguay, né et mort à la Asuncion [Paraguay] (1756-1840). D'abord avocat dans sa ville natale il se mit à la tête

du *pronunciamiento* de 1811, et fit partie de la junte qui suivit la proclamation de l'indépendance du Paraguay. En 1813, un congrès remplaça cette junte par deux consuls : Yegros et le docteur Francia. Puis Yegros fut éliminé, et une nouvelle assemblée nomma Francia dictateur pour trois ans. Enfin, à l'expiration de ses pouvoirs, en 1817, Francia réussit à se faire décerner la dictature à vie. Dès lors, son autorité ne connut plus de frein. Il s'efforça surtout de s'attacher l'armée, qu'il réorganisa et augmenta. En même temps, il supprima les municipalités et se réserva la nomination des alcades. Il réprima impitoyablement toute opposition contre sa personne. Néanmoins, il sut faire régner dans le pays un assez grand bien-être matériel et développa considérablement l'industrie nationale. Toute sa politique extérieure tendit à un isolement absolu du Paraguay. Son neveu Carlos Lopez, qui lui succéda, gouverna tout aussi despotiquement et, voulant rendre la dictature héréditaire dans sa famille, légua le pouvoir, en 1862, à son fils Francisco Solano Lopez.

FRANCIA (SIERRA DE), massif montagneux du plateau ibérique, à l'ouest du Tormes et dans l'est de la sierra de Gata. Point culminant, la *Peña de Francia*, 1.712 m.

FRANCIABIGIO (Francesco DI CRISTOFANO BIGI, dit), peintre italien de l'école florentine, né et mort à Florence (1482-1525). Élève d'Andrea del Sarto, il fut un des plus habiles peintres à fresque de son temps. Parmi les fresques de cet artiste, exécutées à Florence, nous citerons : le *Retour de Cicéron à Rome*, dans la villa de Poggio-Cajano ; *Saint Thomas d'Aquin*, au couvent de Sainte-Marie-Nouvelle ; *Saint Jean-Baptiste se retirant au désert*, et *Saint Jean-Baptiste rencontrant Jésus enfant, la Vierge et Saint Joseph*, au cloître du Scalzo ; *le Mariage de la Vierge*, au cloître de l'Annunziata (1513). Les peintures à l'huile de Franciabigio sont nombreuses ; mentionnons une *Sainte Famille*, au palais Strozzi ; *Temple d'Hercule, la Madone avec Saint Jean*, aux Offices ; *le Mariage de la Vierge* (Berlin) ; *David observant Bethsabée* (Dresde, 1523).

FRANCIADE [*si*] n. f. (de *France*). Chronol. Nom que le décret du 5 octobre 1793 donna à une période du calendrier républicain, composée de quatre années, dont trois étaient communes et la quatrième bissextile.

FRANCIADE, nom que prit, en l'an II, *Saint-Denis*.

Franciade (LA), poème épique, inachevé, de Ronsard (1572). Ce poème est la mise en œuvre d'une légende racontée par Frédégaire, Jean Le Maire, Jean Bouchet. Francus, fils d'Hector, réfugié à Buthrote, près d'Andromaque, est appelé par les Destins à fonder un nouvel empire. Une tempête le jette sur le rivage de la Crète, où la prophétesse Hyante dévoile l'avenir à Francus et fait défiler devant lui tous les rois de France qui doivent descendre de lui jusqu'à Charlemagne. Ronsard, qui voulait faire un poème en douze chants, s'est arrêté au quatrième. *La Franciade* est un poème manqué. Ronsard a eu tort d'employer le décasyllabe, dont le rythme, léger et rapide, jure avec le ton héroïque de l'épopée ; de prendre pour sujet une légende sans consistance ; de multiplier les imitations d'Homère et de Virgile ; d'apporter dans les détails descriptifs une minutie fâcheuse.

FRANCIEN, ENNE (de *France*) adj. Linguist. Qui a rapport au dialecte français parlé dans l'Ile-de-France au moyen âge : *Dialecte* FRANCIEN. *Manuscrits* FRANCIENS. *A partir du XIIe siècle la prépondérance littéraire du dialecte* FRANCIEN *est tout à fait dessinée.* (G. Paris.)

— *Substantiv.* et au masc. Dialecte roman (groupe français) parlé dans l'Ile-de-France au moyen âge : *Le* FRANCIEN *ne doit pas être considéré comme un amalgame : c'est essentiellement le parler d'une région, comme le normand est le parler d'une autre.* (Brunot, *Histoire de la langue française.*)

— ENCYCL. Le mot *francien* a été créé par les romanistes. Il sert à distinguer le dialecte propre à l'Ile-de-France des autres parlers français (normand, picard, bourguignon, etc.). Le français actuel est un développement du francien, qui supplanta les autres dialectes français pour des causes politiques. La *Chanson de Roland*, qui nous est parvenue sous une forme anglo-normande, semble avoir été rédigée auparavant en francien.

Francillon, comédie en trois actes, d'Alexandre Dumas fils (1887). Francillon, femme de Lucien de Riverolles, aime son mari, mais l'a prévenu que, s'il la trompe, elle le trompera. Or Lucien étant allé revoir une ancienne maîtresse, Francillon se croyant trahie va souper avec un inconnu, et fait croire à son mari qu'elle l'a trompé par vengeance. Une séparation en résulterait, si la jeune femme ne se trouvait amenée, malgré elle, à avouer qu'elle est restée pure. *Francillon* est une des comédies les plus vives et les plus brillantes de Dumas fils.

FRANCIN [*sin*] n. m. Parchemin de qualité supérieure.

Francion, personnage légendaire. V. FRANCUS.

Francion (LA VRAIE HISTOIRE COMIQUE DE), publiée en 1622 par Charles Sorel de Sauvigny, sous le pseudonyme de NICOLAS DU MOULINET, SIEUR DU PARC. Ce roman fut toujours désavoué par son auteur, malgré son succès. Le héros, Francion, ancêtre des Gil Blas et des Figaro, a mené une vie des plus mouvementées ; il raconte son enfance, son éducation au collège, ses débuts dans la vie de gentillâtre pauvre, ses tentatives dans le monde des beaux esprits. On le voit poursuivre de ses assiduités une dame Laurette, et jouer au mari des tours dont il est lui-même la victime, puis s'éprendre d'une Italienne, Naïs, qu'il finit par épouser après de nombreuses mésaventures. Le principal intérêt de ce livre, c'est qu'il est le premier et un des rares romans réalistes du XVIIe siècle.

FRANCIONE (Francesco DI GIOVANNI DI FRANCESCO, dit), menuisier, architecte, ingénieur militaire italien, né et mort à Florence (1428-1495). En 1458 on le trouve à Rome où il travaille au catafalque de Calixte III, à Saint-Pierre, puis dans les appartements de Pie II. En 1461 il est à Pise où, pour la cathédrale, il exécute trois couvercles de cassettes en bois, ainsi que des sièges et des banquettes. De 1475 à 1480 il travaille à Florence pour Palma Vecchio. Aux environs de 1480 il est maître des fortifications de cette même ville. En 1472, il avait été ingénieur militaire contre Volterra ; en 1479, il avait construit les fortifications de Valdelsa, et celles de Pietrasanta sont également son œuvre (1487), ainsi que celles de Sarzanello (1492-1495). Il fut le maître de Giovanni et Antonio Sangallo.

FRANCIQUE [*sik'*] adj. Hist. Qui appartient, qui a rapport aux Francs.

— Linguist. *Langue francique*, Ancien idiome des Francs.

— ENCYCL. Linguist. Le terme de *francique* (allem. *fränkisch*) est employé par les linguistes pour désigner l'ensemble des dialectes allemands intermédiaires au groupe haut-allemand (*oberdeutsch*)' et au groupe bas-allemand (*niederdeutsch*). Toutefois, les dialectes francíques sont plus près du haut-allemand que du bas-allemand. On y distingue surtout le francique oriental (Erfurt, Halle), le francique méridional (Bamberg, Würzbourg) et le francique rhénan (Fulda, Francfort, Coblentz). C'est en somme sur le francique que repose surtout l'allemand littéraire moderne. Le francique est désigné aussi du nom de *franconien*.

— On appelle encore *francique* la langue des Francs établis en Gaule. Cette langue a disparu rapidement, sans laisser de postérité. On ne peut guère l'étudier que dans les noms propres cités par les historiens comme Grégoire de Tours et Frédégaire, ou inscrits sur les monnaies mérovingiennes et dans les diplômes royaux originaux. Les gloses malbergiques de la loi Salique constituent également une source importante.

FRANCIS (sir Philip), écrivain politique irlandais, né à Dublin en 1740, mort à Londres en 1818. Il devint premier clerc au War Office (1762), et fut bientôt connu du public par ses pamphlets mordants. On a vu en lui l'auteur des fameuses *Lettres de Junius*, qui révolutionnèrent le monde politique anglais (1763). Il passa sept années (1774-1781) dans l'Inde, où il fit à Warren Hastings une opposition implacable. A son retour, il entra aux Communes. Il se retira de la vie publique en 1813. Ses écrits ont été réunis sous le titre de *Memoirs of sir Philip Francis, with correspondence and journals* (1867).

FRANCIS (Marie-François-Denis LEROI, baron D'ALLARDE, dit), auteur dramatique français, né à Besançon en 1778, mort vers 1840. Il écrivit soit seul, soit en collaboration avec Desaugiers, Darbois, du Mersan, etc., des pièces charmantes dont la plus populaire est *les Chevilles de maître Adam*, vaudeville en un acte, avec Moreau (1805). Cette pièce fut le signal d'un genre de vaudeville plus élevé que celui qui jusqu'alors avait fait la fortune du théâtre. Auparavant, Francis avait donné : *Arlequin aux Petites-Maisons* (1801) ; *Arlequin musard* (1804). Citons encore : *Mars en carême* (1806) ; *Jocrisse aux enfers* (1809) ; *l'Homme entre deux âges* (1814) ; *l'Imprimeur sans caractère ou le Classique et le Romantique* (1824) ; *le Capitaliste malgré lui* (1826) ; etc. On a aussi de lui un volume de *Chansons* (1824), et une foule de couplets fournis au recueil du *Caveau moderne*.

FRANCIS (Francis MORGAN, dit), naturaliste anglais, né à Seaton (Devonshire) en 1822, mort à Twickenham en 1886. Ingénieur civil, il devint commissaire des pêcheries d'huîtres d'Irlande (1869). On lui doit des traités de pêche, notamment : *Book of angling* (1867) ; *By lake and river* (1870).

FRANCISATION [*si-on*] n. f. (de *franciser*). Action de franciser un mot étranger : *La* FRANCISATION *d'un terme anglais.*

— Mar. Action de donner à un bateau la nationalité française, de le franciser.

— ENCYCL. Les navires ne sont pas des biens meubles analogues aux autres ; ils se rapprochent des personnes par le fait qu'ils possèdent un nom et une nationalité.

Pour acquérir la nationalité française, un navire doit appartenir au moins pour moitié à un Français ; le capitaine, les officiers, et les trois quarts au moins de l'équipage doivent être Français.

L'*acte de francisation* affirme la nationalité française du bâtiment. Cet acte est délivré par la douane, pour un navire nouvellement construit, après accomplissement des formalités ci-après :

1° Donner un nom au navire et obtenir du sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande, un certificat attestant que ce nom n'est pas déjà attribué ;

2° Choisir le port d'attache et envoyer une demande d'attache à ce port sur feuille de papier timbré à 3 fr. 60 ;

3° Faire une demande à la douane, accompagnée d'un certificat du constructeur mentionnant la date de la construction et les dimensions du navire, le tout sur feuilles de papier timbré ;

4° Faire une déclaration de propriété devant le juge de paix de son domicile, ou du port où l'on remplit les formalités, ou bien en présence d'un juge du tribunal de commerce ou du tribunal civil. Cette déclaration faite sous serment donne lieu à l'établissement d'un acte judiciaire ;

5° Faire jauger le bateau par le service de la douane du port où il se trouve ;

6° Faire inscrire le nom du bateau, son tonnage, ses dimensions, le nom du propriétaire, etc., par le receveur des douanes du port d'attache ;

7° Si le bateau dépasse 20 tonneaux de jauge brute, fournir un état des hypothèques dont il est grevé, ou un état néant ;

8° Fournir comme caution une personne habitant le port où l'on accomplit les formalités, et agréée par le receveur des douanes.

Les bateaux au-dessous de 10 tonneaux *peuvent* obtenir un acte de francisation, sans que ce soit obligatoire pour leur navigation ; ceux dépassant 10 tonneaux *doivent* posséder cette pièce dans leurs papiers de bord.

Lorsqu'il s'agit d'un navire acheté à l'étranger, les formalités ci-dessus s'augmentent d'un certificat d'une autorité du pays d'origine constatant que le bâtiment est définitivement rayé des contrôles de la marine de ce pays et d'un acte de vente authentique dûment enregistré et visé par le sous-secrétariat d'Etat français de la marine marchande.

FRANCISCAIN [*siss-kin*] n. m. (du lat. *Franciscus*, François). Religieux de l'ordre fondé par saint François d'Assise : *Les* FRANCISCAINS *étaient communément en France appelés cordeliers.* || *Franciscains spirituels*, Nom que se donnèrent des franciscains qui se séparèrent de leur ordre et fondèrent une secte hérétique.

— *Adjectiv.* Qui concerne les franciscains ou leur ordre : *Religieux* FRANCISCAINS, *Ecole* FRANCISCAINE.

— ENCYCL. Saint François d'Assise avait appelé, par humilité, *minorites*, puis *frères mineurs* (les moindres, *minores*) les religieux qui embrassèrent sa règle. On les désigne souvent, mais non officiellement ni canoniquement, sous le titre de *franciscains*. D'après la règle, approuvée en 1215 par Innocent III et confirmée par Honorius III en 1223, les franciscains sont tenus d'observer une pauvreté absolue et de vivre d'aumônes. Vêtus d'une robe de bure, ceints à la taille d'une longue corde munie de nœuds, ils portent un manteau de même étoffe que leur robe, sont chaussés de sandales, et vont nu-tête. L'ordre est gouverné par un *ministre général ;* chaque province par un *ministre provincial ;* chaque couvent, par un *gardien*. Un chapitre général est tenu à des époques fixes.

Franciscain.

Aussitôt après leur fondation, les franciscains se répandirent rapidement en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, dans les pays scandinaves et en Angleterre. Le chapitre tenu, en 1223, en présence de saint François, réunit déjà plus de cinq mille frères. De bonne heure cependant des divisions s'introduisirent dans l'ordre ; les uns tenant pour la stricte observance (communautés des *césarins*, des *célestins*, fondées au XIIe s.), les autres acceptant des adoucissements à la règle. Au XVIe siècle, Léon X sépara nettement (1517) les *observants*, qui voulaient observer la règle dans sa rigueur, des *conventuels* qui avaient obtenu des adoucissements sur le point de la pauvreté. Un peu plus tard, les *récollets* formèrent une branche plus sévère de l'observance, et les *capucins* un ordre nouveau. En 1897, Léon XIII réunit les diverses branches de l'observance. En 1909, Pie X a réorganisé l'ordre franciscain qui comprend trois branches : les frères mineurs de l'union léonienne, les frères mineurs conventuels, et les frères mineurs capucins ; ces trois familles peuvent également se réclamer de saint François.

Les franciscains, dispersés par la Révolution, ont été depuis reconstitués en France. Ils ont donné à l'Eglise des saints, papes, cardinaux, docteurs, tels que Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Roger Bacon, Duns Scot, Guillaume Occam, etc.

FRANCISCAINE [*siss-kèn'*] n. f. Religieuse du deuxième ou du troisième ordre de saint François d'Assise.

— ENCYCL. Jamais le terme *franciscaines* n'a désigné officiellement les religieuses fondées en 1212 par sainte Claire et saint François d'Assise. D'abord appelées *damianites*, de leur premier couvent de Saint-Damien ; *pauvres dames*, de la pauvreté stricte qu'elles observaient ; *sœurs mineures*, par analogie aux frères mineurs, elles reçurent d'Urbain IV, quand il promulgua la nouvelle règle, le nom de *sœurs de Sainte-Claire* ou *clarisses : pauvres clarisses*, suivant la règle primitive, *clarisses urbanistes* suivant la règle d'Urbain IV. Les *colettines* et les *capucines* sont des « pauvres clarisses » soumises aux constitutions données au XVe siècle par sainte Colette, ou au XVIe par les capucines. Le nom de « franciscaines » ne convient officiellement qu'à des tertiaires régulières : « franciscaines de Calais », « franciscaines missionnaires de Marie », etc.

Franciscaine.

FRANCISCANISANT, E adj. Celui, celle qui s'intéresse à saint François d'Assise, à son culte, aux recherches historiques dont il est l'objet.

— ENCYCL. La publication en 1893, par le pasteur Paul Sabatier, de la *Vie de saint François d'Assise*, les discussions que ce livre a suscitées, le mouvement de recherches et d'études dont il a été le point de départ, ont contribué à développer à travers le monde un courant de sympathie et de curiosité pour l'œuvre et la personne de saint François. Ceux qui se laissent entraîner à ce courant, croyants ou incroyants, catholiques ou protestants, sont les *franciscanisants*.

FRANCISCO DE VITORIA, théologien et dominicain espagnol, né à Vitoria vers la fin du XVe siècle, mort à Salamanque en 1549. Il étudia à Paris, puis professa à Salamanque. Parmi ses écrits, citons : *Theologicæ relectiones* (1560) ; *Summa sacramentorum Ecclesiæ* (1561).

FRANCISCUS [*siss-kuss*] n. m. (du lat. *Franciscus*, François). Métrol. anc. Monnaie de billon, dizain de la valeur de 10 deniers, frappée par François Ier et marquée d'un F couronné.

FRANCISER [*si-zé*] v. tr. (de *français* adj.). Donner une terminaison, une inflexion française à un mot étranger. || Donner le caractère français, les manières françaises à : *La toute-puissance de l'imagination* A FRANCISÉ *l'Ecosse au XVIe siècle.* (Stendhal.)

— Mar. Faire acquérir à un bâtiment la nationalité française. V. FRANCISATION.

— ***Se franciser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se donner volontairement les manières françaises.

— Au sens passif, Etre, devenir francisé : *Terme qui a fini par* SE FRANCISER.

— Gramm. Prendre la forme française.

FRANCISME [*sissm'*] n. m. (de *Franc*). Ancien nom du *gallicisme*. || Mouvement politique créé en 1933 par Marcel Bucard. Dissous en 1944.

FRANCISQUE [*sissk'*] n. f. (de *Franc*). Hache de guerre en usage chez les Francs et les Germains. || Emblème pris pour insigne par le gouvernement du maréchal Pétain.

— ENCYCL. La *francisque* rentre dans la catégorie des

cognées ; le fer est évidé par des courbes douces, conservées dans les haches de mineurs et de sapeurs jusqu'au XVIIIe siècle. Il y eut des francisques de toutes tailles : certaines, assez petites, ont un fer à peine recourbé, rappelant les merlins actuels ; d'autres, plus grandes, lourdes, recourbées, mais à tranchant presque rectiligne, ont la lame plate, large et étendue. Dans un troisième type, le fer s'élargit régulièrement en quart de cercle. D'une façon générale, on peut dire que les grandes haches d'armes danoises, en forme de doloire, qui demeurèrent en usage jusqu'à la fin du XIIIe siècle, sont une modification de la francisque à fer large, tandis que les merlins d'armes encore aujourd'hui en usage dans la Perse et au nord de l'Inde continuent le type de la francisque à fer étroit. Comme on le voit, la francisque est le type des haches d'armes à un seul tranchant, ou merlin d'armes. Toutefois, on a trouvé des francisques, très rares, presque semblables en tout à des haches d'armes à deux tranchants, c'est-à-dire à celles qui surmontaient les faisceaux des licteurs romains, dans le grand cérémonial. Le Franc se servait de sa francisque comme arme de jet ; quand il l'avait lancée, il se précipitait pour la reprendre, la framée ou la scramasaxe à la main. Au repos, il la portait pendue à la ceinture. Quand il était mort, on la posait en travers sur ses jambes, dans le tombeau, afin qu'il pût s'en aider pour combattre dans le pays des esprits.

Francisques.

FRANCISQUE (Antoine), luthiste et compositeur français, né à Saint-Quentin, mort à Paris en 1605. Son livre, le *Trésor d'Orphée*, formé de suites de mouvements de danses, tient une place importante dans l'histoire de la musique de luth.

Francisquine, type de soubrette avenante, mais rusée, dans les comédies italiennes. Ce type, qui se rattache au type plus général de *Colombine*, fut créé en 1578, à Paris, par Sylvia Roncagli, de la troupe des *Gelosi*.

FRANCIUM n. m. Nom donné à l'élément chimique de numéro atomique 87, dit aussi *actinium K* ou *virginium*. (Symb. Fr.)

FRANC-JUGE n. m. Membre d'un tribunal secret qui existait en Allemagne aux XIVe et XVe siècles, et dont l'histoire est en partie légendaire. || Pl. *Des* FRANCS-JUGES.

— ENCYCL. Le tribunal des *francs-juges*, que la légende fait remonter à Charlemagne et qui fut protégé par les empereurs allemands, était un tribunal secret, appelé la *Sainte-Wehme*, et avait son siège principal à Dortmund (Westphalie). Les séances se tenaient la nuit, dans des forêts ou des souterrains, et la sentence, généralement capitale, s'exécutait aussitôt. Après avoir contribué à la paix sociale, ce tribunal disparut, après le XVe siècle, devant le progrès des institutions régulières.

FRANCK ou **FRANCKEN**, nom d'une famille de peintres flamands des XVIe et XVIIe siècles. Cette famille ne compte pas moins de trente membres. Tous ces Franck ou Francken furent des *romanistes*, c'est-à-dire qu'ils continuèrent l'école de Floris, en mêlant inégalement le goût italien et le génie flamand. Ses principaux membres furent : **Franck** ou **Francken** (Jérôme), dit *le Vieux*, peintre flamand, né en 1540, mort en 1610. Le musée d'Anvers possède de lui une *Cène* et *le Martyre des saints Crépin et Crépinien* ; — **Franck** ou **Francken** (Frantz Ier), dit *le Vieux*, frère du précédent, né en 1542, mort à Anvers en 1616, est l'auteur du triptyque de la cathédrale Notre-Dame d'Anvers. L'un des volets représente *le Miracle d'Elie à Sarepta* ; l'autre, *le Baptême de saint Augustin* ; le panneau central, regardé comme le chef-d'œuvre de ce peintre, représente *Jésus au milieu des docteurs* ; — **Franck** ou **Francken** (Ambroise), dit *le Vieux*, frère des deux précédents, né à Herenthals en 1544, mort à Anvers en 1618. Il a laissé au musée d'Anvers *la Multiplication des pains* ; un grand triptyque représentant *la Cène*. A l'église Saint-Jacques de la même ville sont deux volets très remarquables : *la Femme adultère* et *la Résurrection de la fille de Jaïre* ; — **Franck** ou **Francken** (Frantz II), dit *le Jeune*, fils de Frantz Ier, né et mort à Anvers (1581-1642). En 1606, il peignit son *Christ en croix*. On lui doit encore *le Sabbat des sorcières* (1607) [Vienne] ; *les Œuvres de miséricorde* (1608) [Anvers] ; *la Vierge et l'enfant Jésus* [Amsterdam].

FRANCK (James), physicien allemand né à Hambourg en 1882. Auteur de travaux sur la théorie cinétique des gaz et des électrons, et sur la luminescence. Prix Nobel 1925.

FRANCK (Adolphe), philosophe français, né à Liocourt (Moselle) en 1809, mort à Paris en 1893. Suppléant de Barthélemy-Saint-Hilaire au Collège de France, il y obtint la chaire de droit de la nature et des gens (1856-1886). Il avait été élu (1844) membre de l'Académie des sciences morales et politiques. On lui doit, entre autres ouvrages : *Esquisse d'une histoire de la logique* (1838) ; *la Kabbale ou Philosophie religieuse des Hébreux* (1843) ; *Philosophie du droit pénal* (1864) ; *l'Idée de Dieu dans ses rapports avec la science* (1891). Mais le nom de Franck est surtout attaché à son très utile *Dictionnaire des sciences philosophiques* (1875). Esprit net et clair, il exposa méthodiquement et sous une forme souvent heureuse les principes fondamentaux du spiritualisme.

César Franck. — Cl. P. Petit.

FRANCK (*César*-Auguste), organiste et compositeur français, né à Liége en 1822, mort à Paris en 1890. Il commença son éducation musicale à Liége et la termina au Conservatoire de Paris où il fut l'élève de Reicha-Lehorne et Zimmermann. Nommé organiste à Notre-Dame-de-Lorette, puis à Saint-Jean-Saint-François, enfin en 1858 à Sainte-Clotilde, il succédait en 1872 à Benoist en qualité de professeur d'orgue au Conservatoire. En 1841 et 1842, il écrit quatre *Trios* pour piano, violon et violoncelle. *Ruth* date de 1846 ainsi qu'un poème symphonique inédit : *le Sermon sur la montagne*, où l'on peut chercher le germe des *Béatitudes*. En 1860, il publie la *Messe* à trois voix ; de 1860 à 1862 les *Six pièces pour grand orgue*. C'est en 1871, avec la première version de *Rédemption*, vers la cinquantième année, que s'ouvre l'ère du chef-d'œuvre couronnée en 1890 par les *Trois chorals pour orgue*.

Si l'on excepte un nombre assez restreint d'initiés, notamment des élèves comme Bordes, P. de Bréville, Chausson, Duparc, Vincent d'Indy, Pierné ou Ropartz, Franck a été durant sa vie constamment méconnu, non seulement du public mais de la plupart des musiciens.

C'est peut-être à cet isolement où Franck a vécu que son génie doit son libre épanouissement. Son art nouveau et personnel se révèle à la fois dans la nature et la qualité de l'inspiration, dans ce mysticisme visionnaire, dans cette « sérénité angoissée », comme dans le style et dans la forme instrumentale.

L'orgue moderne est né des *Six pièces* (1862), des *Trois pièces* (1878) et des *Trois chorals* (1890). Avec le *Prélude, choral et fugue* (1884), le *Prélude, aria et final* (1887), les *Djinns* (1884) et les *Variations symphoniques* (1885), Franck ramène le piano dégénéré à la tradition des grands romantiques et l'affranchit par une étroite alliance avec l'orchestre de la vanité du concerto. Il restitua à la mélodie l'ampleur, la signification profonde des grandes périodes de Bach. Il trouve dans le « chromatisme » des ressources harmoniques et une liberté de modulations inconnues ; il introduit dans la musique symphonique et la musique de chambre le principe de la construction « cyclique », et recherche dans les rapports des tonalités un des éléments primordiaux de l'expression.

La pensée, sous sa forme contemplative, le style essentiellement polyphonique de Franck, organiste et improvisateur admirable, ont été directement influencés par la pratique constante de son instrument. Son orchestre oppose l'un à l'autre ses groupes d'instruments, comme l'orgue les familles de ses jeux.

Aux œuvres déjà citées ajoutons :

Musique de chambre : diverses pièces pour piano dont deux *Fantaisies* et des *Bagatelles* (1843-1845) ; *Quintette en la mineur* (1879) ; *Sonate* pour violon et piano (1886) ; *Quatuor en ré majeur* (1889). — Orgue : *Trois préludes* (1859) ; *Andantino ; Préludes et prières* d'Alkan, transcrits pour orgue (1889) ; de nombreuses pièces pour harmonium : le recueil de l'*Organiste* (1889-1890) ; *les Pièces posthumes* (1891). — Musique religieuse, oratorios : *Messe* pour basse et orgue (1858) ; trois *Motets* (1858) ; *Messe* à trois voix (1860) ; *Rédemption* (1871 et 1874) ; *Panis angelicus* (1872) ; *les Béatitudes* (1869-1879) ; *Rebecca* (1881) ; *la Procession, Psaume 150* (1888). — Musique symphonique : *les Eolides* (1876) ; *le Chasseur maudit* (1882) ; *Psyché* (1887-1888), poème symphonique pour orchestre et chœur ; *Symphonie* (1886-1888). — Musique dramatique : *Hulda*, opéra en 4 actes (1882-1885) ; *Ghisèle*, drame lyrique en quatre actes (1889-1890) ; des mélodies (*Mariage des roses, Nocturne, Lied*) ; des duos : *la Vierge à la crèche, les Danses de Lormont, la Chanson du Vannier* ; etc.

FRANCK (Joseph), organiste et compositeur français, né à Liége en 1825, mort à Paris en 1891. A Paris, il se faisait appeler **Joseph Franck de Liége**. Il fut organiste aux Missions étrangères et à Saint-Thomas-d'Aquin, et publia de nombreux ouvrages musicaux, parmi lesquels : *Traité d'harmonie ; l'Art d'accompagner le Plain-chant ; Nouvelle méthode de piano ; Recueil* de 322 marches d'harmonie pour orgue ou harmonium ; *Ode à sainte Cécile*, à grand orchestre ; etc.

FRANCK (James), physicien d'origine allemande, né à Hambourg en 1882. Il a étudié la vitesse des électrons, le phénomène de luminescence, la conductibilité de l'électricité dans les gaz et l'action des électrons libres dans les différents gaz. Prix Nobel de physique (1925).

FRANCKE (August Hermann), prédicateur et philanthrope allemand, né à Lubeck en 1663, mort à Halle en 1727. Appelé à Erfurt, il fut, en 1691, nommé pasteur à Halle et professeur à l'université de cette ville. — Son fils, THÉOPHILE-AUGUSTE, pasteur et théologien, né et mort à Halle (1696-1769).

FRANCLIEU (Paul PASQUIER, marquis DE), homme politique français, né à Senlis en 1810, mort à Versailles en 1877. Député des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée nationale en 1871, il se fit remarquer par l'ardeur de ses opinions légitimistes et catholiques. Élu sénateur inamovible en 1875, il approuva, après le 16 mai 1877, le coup d'Etat parlementaire du maréchal de Mac-Mahon.

FRANC-LYONNAIS, ancien pays du Lyonnais, dont la capitale était *Vimy* (aujourd. *Neuville-sur-Saône*, départ. du Rhône). Il était jadis exempt de toutes taxes d'impôt et soumis seulement au don gratuit, de là son nom.

FRANC-MAÇON n. m. (de *franc* et *maçon* ; la *franc-maçonnerie* s'étant constituée sur le modèle des anciennes corporations de maçons). Membre de la franc-maçonnerie. || Pl. *Des* FRANCS-MAÇONS.

— ENCYCL. V. FRANC-MAÇONNERIE.

Francs-maçons (SOCIÉTÉ DES **Anti-**), association catholique qui s'est formée en Irlande, dans le comté de Down, en 1811, et dont le but est de faire la guerre aux personnes affiliées à la franc-maçonnerie. Les anti-francs-maçons, dont la secte porte le nom de *Franc-maçonnerie noire*, existent encore.

Francs-maçons de l'Église, nouvelle branche de la franc-maçonnerie, établie en Angleterre. Ses membres avaient en vue de rétablir les anciennes corporations architectoniques.

FRANC-MAÇONNERIE n. f. (de *franc-maçon*). Association, autrefois secrète, de personnes qui professent des principes de fraternité, se reconnaissent entre elles à des signes et à des emblèmes, et se divisent en groupes appelés *loges*. (On dit aussi, par abréviation MAÇONNERIE.)

— *Fig. et fam.* Entente secrète de personnes appartenant à un même groupe : *La* FRANC-MAÇONNERIE *des femmes, des artistes, des voleurs*.

— ENCYCL. L'origine de la *franc-maçonnerie* remonte, d'après la légende, à Hiram, architecte du temple de Salomon, qui avait divisé déjà ses ouvriers en apprentis, en compagnons et en maîtres. D'après d'autres légendes, elle sort des mystérieuses initiations du paganisme, des Croisades, de l'ancien ordre du Temple, des corporations ouvrières (*collegia artificum*) créées par Numa en 715 av. J.-C., de la société des *freemasons*, qui se maintint en Angleterre, après la retraite des Romains. L'opinion la plus généralement admise est que la franc-maçonnerie remonte aux corporations dont l'organisation date du VIIIe siècle. Les *loges* en lesquelles se groupèrent les maçons furent à la fois nationales et internationales : nationales par leur origine et leurs centres, internationales par les règlements, les grades et les secours mutuels. Le mouvement partit de l'Italie, gagna l'Angleterre, l'Allemagne, et engloba bientôt le reste de l'Europe. Erwin de Steinbach, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, était à la tête d'une de ces sociétés qui construisirent les cathédrales gothiques et auraient pris le nom de « francs-maçons ». Telle serait l'origine des emblèmes maçonniques comme le tablier, l'équerre, le compas, « dont la haute signification symbolique, dit la *Constitution*, ne peut être révélée que par l'initiation ».

En fait, on n'a de témoignages certains sur la franc-maçonnerie qu'à partir du XVIIIe siècle où elle apparaît en France et en Angleterre.

L'association maçonnique ne fut introduite en France qu'en 1725, par lord Derwent-Waters. En 1772 se fonda le *Grand Orient de France*, dont le siège est à Paris, et qui, jusqu'en 1801 (époque à laquelle des maçons dissidents constituèrent le *rit écossais*) étendit ses rameaux sur tout le territoire français, en Belgique, en Hollande et jusque dans l'Amérique du Sud. En 1804, le Grand Orient de France reconnut officiellement l'existence du rit écossais, d'où son nom de *rit écossais ancien accepté*.

Ces deux rites ne diffèrent guère que par l'invocation

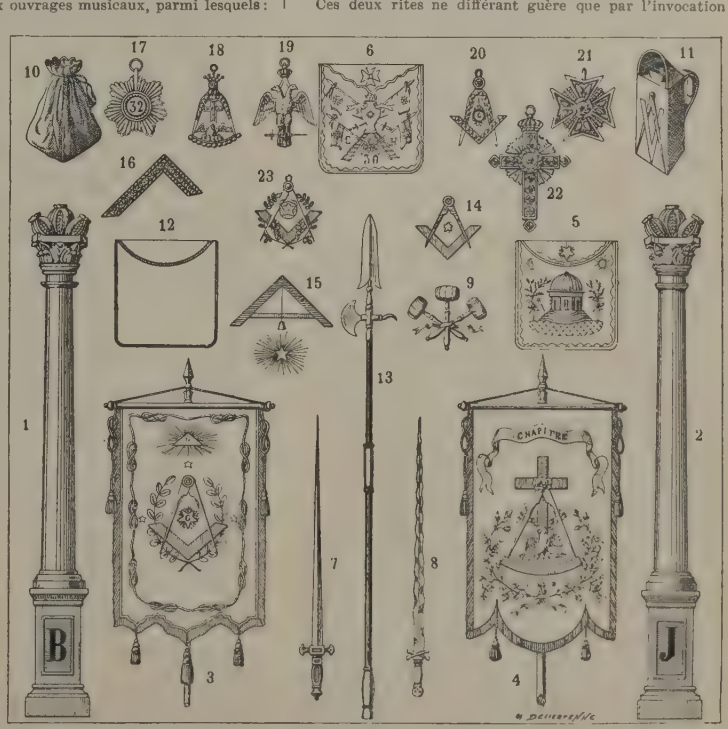

ATTRIBUTS MAÇONNIQUES : 1, 2. Colonnes du temple (B, colonne du Nord ; J, colonne d'Orient) ; 3. Etendard de loge ; 1er, 2e et 3e degrés ; 4. Etendard de loge chapitrale ; 5. Tablier de maître ; 6. Tablier de chevalier kadosch ; 7. Glaive de tenue maçonnique ; 8. Glaive flamboyant ; 9. Maillets du vénérable, du 1er et du 2e surveillant ; 10, 11. Troncs de la veuve ; 12. Tablier d'apprenti ; 13. Hallebarde de diacre ; 14. Compas et équerre ; 15. Niveau ; 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23. Bijoux et récompenses maçonniques.

sous laquelle ils se placent, le *pas* et le *frappement* (v. ces mots), sont avec le rit anglais, les plus répandus. Les deux premiers prédominent en France. A côté de ceux-ci viennent d'autres rites : *rit de Misraïm, rit de Memphis.*

La franc-maçonnerie recommande à ses adeptes la plus grande solidarité ; elle a pour devise : *« Un pour tous, tous pour un. »* Afin d'assurer à ses seuls adeptes les avantages de l'association, la franc-maçonnerie recrute ses membres par un mode d'initiation qui comporte des *épreuves physiques* et des *épreuves morales.*

D'après les principes de la société, il ne suffit pas que le néophyte soit honnête et instruit, il est nécessaire qu'il puisse braver le danger. Les épreuves morales complètent les précédentes. Un vote consacre l'admission du néophyte qui reçoit le baiser fraternel du président de l'assemblée et le mot de passe qui lui ouvrira toutes grandes les portes des assemblées maçonniques de tous les rites.

On appelle *loge* ou *atelier* le lieu où se réunissent les francs-maçons ; *temple,* la salle close dans laquelle ils se livrent à leurs travaux. Le président (*vénérable*) dirige les travaux de la loge. Il est aidé dans ses fonctions par le 1er et le 2e *surveillant,* l'*orateur* et le *secrétaire.* Viennent ensuite : le *trésorier,* l'*hospitalier,* les *maîtres des cérémonies,* le *grand expert,* le *garde du sceau,* l'*archiviste-bibliothécaire.*

Les loges se répartissent en quatre groupes : les ateliers symboliques qui groupent les nouveaux francs-maçons reçus ou *apprentis ;* les *compagnons* et les *maîtres* qui sont des francs-maçons parfaits. Il existe en outre d'autres grades purement honorifiques et allant du 4e au 33e degré. Les maçons qui les portent forment du 4e au 18e degré inclus les *chapitres ;* du 19e au 30e degré inclus, les *conseils* ou *aréopages ;* du 31e au 33e degré, le *grand collège des rites.* Ces conseils supérieurs administrent les loges, chapitres et aréopages ; ils les représentent devant les pouvoirs publics. Ajoutons, en terminant, que le *rit de Misraïm* admet 90 grades répartis en 17 classes, et que le *rit de Memphis* en compte 95.

Les réunions de la franc-maçonnerie française se nomment *convents.*

FRANC-MAÇONNIQUE [*so-nik*] adj. Relatif à la franc-maçonnerie. (On dit plus communément MAÇONNIQUE.)

FRANC-MAÇONNIQUEMENT [*so-ni-ke-man*] adv. A la manière des francs-maçons.

FRANC-MARIAGE n. m. Féod. Mariage entre personnes de condition libre, par opposition au mariage servile. || Pl. *Des* FRANCS-MARIAGES.

FRANC-MITOU n. m. Anciennem., Mendiant qui contrefaisait le malade, et tombait en défaillances simulées. || Pl. *Des* FRANCS-MITOUS.

FRANC-NOHAIN (Maurice-Etienne LEGRAND, dit), littérateur français, né à Corbigny (Nièvre) en 1873, mort à Paris en 1934. Avocat, ancien sous-préfet, il débuta dans les lettres par des recueils de vers : *Inattentions et Sollicitudes* (1893) ; *Flûtes* (1898) ; *les Chansons des trains et des gares* (1899) ; *la Nouvelle cuisinière bourgeoise* (1900) ; *le Dimanche en famille* (1902), poèmes rimés en vers libres avec verve et fantaisie, réunis plus tard en un recueil : *le Kiosque à musique* (1922). Dans les « Cantates » qu'il donnait à des quotidiens, Franc-Nohain commentait l'actualité d'une manière fort plaisante. A la même veine appartiennent *Fables* (1921) ; *Nouvelles Fables* (1927) ; *l'Orphéon,* chœurs et cantates (1927). Pour le théâtre, Franc-Nohain a écrit : *la Grenouille et le Capucin* (1900) ; *Vingt mille âmes* (1901) ; *l'Heure espagnole* (1904) ; *la Belle éveillée* (1927) ; *la Marche indienne* (1927) ; des livrets d'opérettes pour le compositeur Claude Terrasse : *le Temps des Croisades* (1902) ; *la Fiancée du scaphandrier* (1902). En prose, il a publié : *le Pays de l'instar* (1901) ; *Jaboune* (1910) ; *le Journal de Jaboune* (1914) ; *Couçi-couça,* roman (1923) ; *les Salles d'attente* (1925) ; *le Cabinet de lecture* (1926-1927) ; etc. Franc-Nohain a collaboré au *Gil Blas,* au *Figaro,* à *la Revue blanche,* à *l'Echo de Paris* où il a été chargé de la critique littéraire, de l'actualité et de la critique dramatique.

FRANCO adv. (de l'ital. *franco,* franc). Comm. Sans frais de port : *Recevoir, Expédier un paquet* FRANCO. *Des colis envoyés* FRANCO.

— Bours. Se dit d'une opération qui ne comporte pas de courtage.

FRANCO, mot à terminaison euphonique qui entre en composition avec certains autres noms de peuples ou de pays pour marquer un rapport de la France ou des Français avec ces peuples ou ces pays. (On trouvera à leur ordre alphabétique les plus employés de ces composés.)

FRANCO (EL-), bourg d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo), sur le golfe de Gascogne ; 6.000 hab. Pêche.

FRANCO ou **FRANCON,** nom sous lequel ont été conservés d'importants traités de musique du XIe ou XIIe siècle. Une grande obscurité règne dans la biographie de leur auteur. On croit le plus souvent qu'il y eut deux **Franco** presque contemporains : FRANCO *le Vieux* ou *de Paris,* auteur d'un traité de *Cantus planus* et de l'*Ars cantus memorabilis ;* FRANCO *de Cologne,* né à Dortmund, auteur d'un traité intitulé *Compendium discantus.* D'autres concluent pourtant à l'existence d'un seul Franco.

FRANCO (Pierre), chirurgien français, né à Turriers, près de Sisteron, en 1505, mort vers la fin du XVIe siècle. Il fut un observateur consciencieux, un opérateur original et prudent : dans la cure radicale des hernies, il restreignit l'usage de la castration ; dans la chirurgie des voies urinaires, il est l'inventeur de la taille suspubienne ou hypogastrique, la plus usitée actuellement. Citons, parmi ses ouvrages : *Traité des hernies* (1561).

FRANCO (Battista), dit **il Semolei,** peintre et graveur italien, né à Udine en 1510, mort à Venise en 1580. Parmi ses fresques, nous citerons : une *Crèche* et une *Ascension,* à l'église de la Minerve, à Rome ; un *Couronnement de la Vierge,* dans le chœur de la cathédrale d'Urbino. Ses tableaux les plus remarquables sont : *l'Agriculture,* les *Fruits du travail, la Chasse,* dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

FRANCO (Niccolò), écrivain italien, né à Bénévent en 1515, mort à Rome en 1570. Ce fut un aventurier des lettres. En 1536, il fut le secrétaire de l'Arétin à Venise, mais se brouilla avec lui en 1538. Il se réfugia à Padoue, puis à Casal où il publia en même temps que ses *Priapea* (1541) des sonnets obscènes et violents contre l'Arétin. Sous la protection du gouverneur de Calabre, puis du prince de Bisignano à Naples, il fut heureux et fêté. Mais, bien que Rome lui fût interdite (à cause des injures contre le pape contenues dans les *Priapea*), il y alla pour solliciter des dignités ecclésiastiques. Après deux ans de prison, il fut pendu. Il a encore laissé un roman, *Philène* (1547), sans valeur, des *Epîtres en langue vulgaire* (1538), imitées de l'Arétin, et des *Dialogues plaisants,* fort médiocres.

FRANCO (Antonio), jésuite portugais, né à Montalvão (prov. d'Alemtejo) en 1662, mort à Evora en 1732. Il fut maître des novices d'Evora, et *socius* du provincial. Sa grammaire, intitulée *Promptuario da syntaxe* (1699) est devenue classique en Portugal. Deux autres ouvrages : *Annus gloriosus Societatis Jesu in Lusitania* (1720), et *Synopsis annalium Societatis Jesu in Lusitania ab anno 1540 usque ad annum 1725* (1726), sont importants pour l'histoire de l'ordre.

FRANCO (Joao), homme politique portugais, né près de Lisbonne en 1855, mort à Lisbonne en 1929. Avocat, puis député aux Cortès en 1889, il se distingua bientôt dans les rangs du parti libéral et reçut en 1893 le portefeuille de l'intérieur. Son âpreté et son énergie le rendirent peu populaire. Appelé au pouvoir en 1906, il fit procéder à de nouvelles élections qui ne lui donnèrent pas la majorité qu'il espérait. En conflit avec les Chambres, il ne put parvenir à faire voter le budget de 1907, et, après avoir dissous le Parlement et avoir offert sa démission au roi, qui la refusa, il inaugura un régime de dictature qu'il soutint avec une rare énergie, mais qui ne put empêcher l'attentat qui coûta la vie à Carlos Ier et au prince héritier, le 1er février 1908. Il donna alors sa démission, fut remplacé par l'amiral Ferreira de Amaral, et quitta le Portugal.

FRANCO Y BAHAMONDE (Francisco), général et homme d'Etat espagnol, né au Ferrol en 1892. Sorti de l'Ecole d'infanterie de Tolède en 1910, il prit une part active à la guerre du Maroc. Chef des troupes du Maroc, il fut l'un des principaux chefs de la révolution de 1936. Nommé par la Junte de défense chef suprême de l'Etat espagnol le 30 septembre 1936, il devint en 1938 capitaine général des armées de terre et de mer. Le *Caudillo,* dictateur de fait, a instauré en Espagne un régime totalitaire apparenté au régime fasciste italien. V. *Supplément.*

FRANCO-ALLEMAND, E adj. Composé de Français et d'Allemands ; relatif aux Français et aux Allemands.

FRANCO-AMÉRICAIN, E adj. Composé de Français et d'Américains ; relatif aux Français et aux Américains.

FRANCO-ANGLAIS, E adj. Composé de Français et d'Anglais : *Société financière* FRANCO-ANGLAISE. || Relatif à ces deux peuples : *Traité* FRANCO-ANGLAIS.

FRANCO-ARABE adj. Qui tient du Français et de l'Arabe : *Les tribunaux* FRANCO-ARABES. || Qui appartient à ces deux peuples.

FRANCO-BELGE adj. Composé de Français et de Belges. || Relatif aux Français et aux Belges.

FRANCO-CELTIQUE adj. Qui tient des Francs et des Celtes : *Origine* FRANCO-CELTIQUE.

FRANCO-CHINOIS, E adj. Relatif aux Français et aux Chinois : *Convention* FRANCO-CHINOISE.

FRANCO-ESPAGNOL, E adj. Composé de Français et d'Espagnols : *Société* FRANCO-ESPAGNOLE. || Relatif à ces deux peuples : *Traité* FRANCO-ESPAGNOL.

— *Substantiv.* De souche française et espagnole. || Alliés français et espagnols : *Les* FRANCO-ESPAGNOLS.

FRANCŒUR (François), compositeur français, né et mort à Paris (1698-1787). Il fut surintendant de la musique du roi. A partir de 1726, il composa une dizaine d'opéras assez médiocres en société avec Rebel, et devint avec lui, en 1736, inspecteur de l'Académie royale de musique, puis directeur de ce théâtre, de 1751 à 1767. On lui doit en outre deux volumes de sonates pour violon.

FRANCŒUR (Louis-Joseph), musicien français, neveu et fils adoptif du précédent, né et mort à Paris (1738-1804). Il fut nommé surintendant de la musique du roi. Il était, depuis 1792, directeur de l'Opéra, conjointement avec Cellerier, lorsqu'il fut arrêté comme suspect, et ne sortit de prison qu'après le 9-Thermidor. Il avait fait représenter à l'Opéra, en 1766, un petit ouvrage en un acte, intitulé : *Lindor et Ismène,* et publié : *Diapason général de tous les instruments à vent, avec des observations sur chacun d'eux* (1772), refondu par Choron en 1813 sous le titre de *Traité général des voix.*

FRANCŒUR (Louis-Benjamin), mathématicien français, fils du précédent, né et mort à Paris (1773-1849). Elève de l'Ecole polytechnique, il fut nommé répétiteur à cette Ecole en 1798, et, en 1809, devint professeur d'algèbre supérieure à la Faculté des sciences. Il fut élu membre de l'Institut en 1842.

Outre un grand nombre d'articles publiés dans plusieurs revues, Francœur a laissé : *Traité de mécanique* (1803) ; *Uranographie,* traité élémentaire d'astronomie (1812) ; *Goniométrie* (1820) ; *Géodésie* (1835) ; *Cours complet de mathématiques pures* (1837) ; *Astronomie pratique* (1840) ; *Mémoire sur l'aréométrie* (1842) ; *Calendrier* (1843) ; *Traité d'arithmétique appliquée à la banque, au commerce, à l'industrie, etc.* (1845).

FRANCOFONTE, commune d'Italie (île de Sicile, prov. de Syracuse) ; 16.340 hab.

FRANCO-GERMAIN, E adj. Syn. de FRANCO-ALLEMAND, E.

FRANÇOIS [*soi*] n. m. Métrol. Ancienne monnaie du duché de Lorraine avant sa réunion à la France (1766).

— ENCYCL. Ces monnaies étaient en or et en argent. Les premières avaient une valeur égale à celle des louis de France. Il y avait des doubles- et des demi-françois d'or. On les appelait aussi des *léopolds.* Les *françois d'argent* ou *léopolds d'argent* avaient la même taille, le même titre et la même valeur que les écus de France.

François (CANAL) ou **canal de Bacs,** voie navigable de la Hongrie, dans le Banat, qui relie le Danube à la Theiss. Longueur, 112 kil.

SAINTS

FRANÇOIS D'ASSISE (saint), fondateur d'ordres, né et mort à Assise (1182-1226). Fils de Pietro di Bernardone, riche marchand, et de Pica, peut-être Provençale, ce qui expliquerait le goût de François pour cette langue, il se laissa aller aux plaisirs mondains, sans tomber, semble-t-il, dans les excès grossiers. Son entrain, sa gaieté, son amabilité, sa richesse aussi, en faisaient le prince de la jeunesse d'Assise. Un an de captivité à Pérouse en guerre avec Assise, une grave maladie, une vision à Spolète comme il allait se faire chevalier, lui donnèrent une autre conception de la vie (1205). Il groupa quelques compagnons, menant avec lui une vie la plus austère, prenant comme idéal l'Evangile et la pauvreté, sans oublier que la pauvreté matérielle n'a de valeur que comme soutien de la pauvreté spirituelle ou détachement de toute chose créée. A une première règle (1209) approuvée par le pape, il en substitua une autre en 1221, puis en 1223, qui est devenue la règle des Frères mineurs. Un deuxième ordre, fondé pour les femmes, s'organisa en 1212 à Saint-Damien avec sainte Claire, et la règle en fut d'abord une adaptation de celle de saint Benoît. Enfin, à une date placée généralement en 1221, François institua pour les laïques de l'un et l'autre sexe le tiers ordre de la Pénitence, qui prit une extension énorme et joua un grand rôle dans l'histoire économique, sociale et morale de l'époque. Quand son premier ordre se fut développé, François le jeta dans l'apostolat des missions : en 1220, il eut ses premiers martyrs au Maroc. Lui-même, parti pour l'Egypte au moment du siège de Damiette (1219) prêcha la foi au Soudan qui l'honora, et il montra par son exemple que la conquête des infidèles devait se tenter par la parole, non par le glaive. En 1224, au mont Alverne, François reçut les stigmates de la Passion qui désormais marquèrent ses mains, ses pieds et son côté. Sa réputation de sainteté le fit canoniser deux ans à peine après sa mort. Depuis, grâce en partie aux *Fioretti* et à la *Légende des trois compagnons* qui nous ont gardé tant de traits ravissants, la vénération n'a fait que grandir pour ce saint si humble, si doux, si gai, si ami de la nature, chez qui la mortification personnelle s'alliait à la plus indulgente charité, qui a donné pour marques à son ordre, avec l'esprit de pauvreté, l'esprit de joie, de cette joie intime que ne troublent ni les infirmités, ni le dénuement, ni les calomnies. — Fête le 4 octobre.

Saint François d'Assise en prière, d'après Zurbaran.

— Iconogr. Les fresques de Giotto, à Assise, qui représentent la *Vie de saint François,* révélèrent le style nouveau qui, aux types conventionnels de l'école byzantine, substitua des expressions plus conformes à la vérité. On pense que Giotto les exécuta peu après 1296. L'académie des beaux-arts de Florence possède de Giotto une suite de dix petits tableaux, représentant les principaux traits de la vie du saint. Le Louvre a de Giotto un tableau représentant *Saint François recevant les stigmates* et un autre représentant *Saint François prêchant aux oiseaux.* (V. planche *Beaux-Arts LXII.*) — Les *Actes de saint François d'Assise,* fresques de Ghirlandajo (église de la Trinité, à Florence), terminées en 1485, comprennent les principales scènes de la *Vie de saint François.*

Rubens a représenté François d'Assise, à ses derniers moments, se faisant conduire à l'autel pour y recevoir la communion. Cette *Communion de saint François* a été exécutée, en 1619, pour le couvent des Récollets d'Anvers, et se trouve maintenant au Musée royal. Zurbaran a représenté un *Saint François d'Assise en prière.* — *Saint François d'Assise bénissant sa ville natale,* par L. Benouville, est une composition importante exposée en 1858. — Une statue peinte de *Saint François d'Assise,* par Pedro de Mena, se voit dans la cathédrale de Tolède. (V. planche *Beaux-Arts LXII.*)

FRANÇOIS DE PAULE (saint), fondateur de l'ordre des Minimes, né à Paola (Calabre), vers 1416, mort au Plessis-lez-Tours en 1508. Entré chez les franciscains à treize ans, il se retira à vingt ans dans la solitude avec quelques compagnons : ce furent les « ermites de Saint-François », avec la règle du tiers ordre. Plus tard, avec une règle plus austère qui ne fut rédigée définitivement qu'en 1493, ils devinrent les *minimes,* que le pape approuva en 1474. Le roi Louis XI, sur le bruit de ses miracles, le fit venir au Plessis-lez-Tours en 1482, dans l'espoir qu'il prolongerait sa vie. Le saint l'aida à mourir chrétiennement, et fut retenu en France où il avait fondé un couvent dès 1482. François mourut au Plessis-lez-Tours. Léon X le canonisa en 1519. — Fête le 2 avril.

FRANÇOIS DE BORGIA (saint). V. BORGIA.

FRANÇOIS RÉGIS (Jean-François RÉGIS, dit saint), jésuite français, surnommé l'**Apôtre du Vivarais,** né à Foncouverte (diocèse de Narbonne) en 1597, mort à La Louvesc en 1640. Il entra dans l'ordre des jésuites en 1616 et enseigna les humanités à Billon, à Auch et au Puy ; il avait demandé à être envoyé dans les missions du Canada ; mais ses supérieurs l'ayant appliqué aux missions de France, il s'y consacra avec une ardeur héroïque. Pratiquant les plus dures austérités, consacrant les jours à la prédication et les nuits à la prière, il parcourut en apôtre le bas Languedoc, le Velay et le Vivarais. Son éloquence, son zèle, le spectacle de ses vertus convertirent un grand nombre de protestants. Il fut béatifié par Clément XI (1716) et canonisé par Clément XII (1737). Son tombeau attire encore chaque année à La Louvesc un grand nombre

de pèlerins. On a dè lui une *Lettre* à sa mère. — Fête le 16 juin.

François Xavier (saint), jésuite espagnol, surnommé **l'Apôtre des Indes,** né au château de Xavier près de Pampelune, en 1506, mort près de Canton en 1552. Il était fils de Jean de Jassu et de Marie Cizpilcueta y Xavier. A dix-huit ans il se rendit à Paris, et y termina ses études au collège Sainte-Barbe. Il devint ensuite professeur de philosophie au collège de Beauvais. Les entretiens d'Ignace de Loyola, son compatriote, l'arrachèrent aux séductions mondaines ; il fut un des six premiers jésuites qui, en 1534, firent à Montmartre (près de Paris) le vœu de consacrer leur vie au service de Dieu et de l'Eglise. Ordonné prêtre il fut envoyé aux Indes, et arriva à Goa en 1542. Au cours des missions qu'il fit dans les Indes et à Ceylan, de 1542 à 1548, il convertit plus de 70.000 idolâtres. Il pénétra au Japon, et mourut au moment où il allait entrer en Chine, dans l'île de Sancian. Grégoire XV le canonisa en 1622. On a de lui un *Catéchisme,* et cinq livres de *Lettres.* — Fête le 3 décembre.

Saint François Xavier.

François Caracciolo (saint), né à Santa-Maria (Abruzzes) en 1563, mort à Agone en 1608. Il fonda, en 1588, l'Institut des *Clercs réguliers mineurs* qui alliaient la vie active et la vie contemplative, lequel fut approuvé par Sixte V. François Caracciolo fut canonisé, en 1807, par Pie VII. — Fête le 4 juin.

François de Sales (saint), évêque de Genève, né au château de Sales, près d'Annecy (Hte-Savoie), en 1567, mort à Lyon en 1622. Il était avocat à Chambéry, quand il embrassa l'état ecclésiastique. A peine diacre, il commença à prêcher avec un grand succès. Prêtre en 1593, il s'offrit à son oncle, Claude Granier, évêque de Genève, pour travailler à la conversion des huguenots du Chablais (1594), et réussit dans ce ministère. Claude Granier le demanda et l'obtint pour coadjuteur. Avant d'être sacré, François de Sales se rendit à Paris pour solliciter d'Henri IV l'autorisation de prêcher la foi catholique aux protestants du bailliage de Gex, récemment annexé à la France. Devenu, par la mort de Claude Granier, titulaire du siège de Genève, transporté à Annecy (1602), on le vit se livrer avec une ardeur nouvelle aux travaux de son apostolat. En 1610, il fonda, avec sainte Jeanne de Chantal, l'ordre de la Visitation. En 1619, ayant accompagné le cardinal de Savoie à la cour de France, il se lia avec saint Vincent de Paul, refusa la coadjutorerie de Paris, que lui offrit le premier cardinal de Retz, et obtint dans la chaire des succès éclatants. Il mourut en passant à Lyon, d'une attaque d'apoplexie. Béatifié en 1661, il fut canonisé par Alexandre VII en 1665. Pie IX l'a proclamé docteur de l'Eglise. Saint François de Sales occupe un des premiers rangs parmi les écrivains français de son époque. Son style aimable et fleuri reflète les qualités charmantes de son âme, qui n'excluaient pas la fermeté de la doctrine et de la discipline. Ses principaux ouvrages sont : *l'Introduction à la vie dévote* (1608), un *Traité de l'amour de Dieu,* des *Sermons,* des *Entretiens spirituels,* et des *Lettres.* — Fête le 29 janvier.

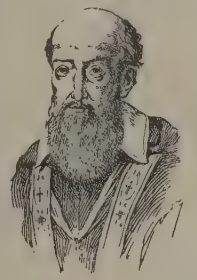
Saint François de Sales.

— Iconogr. Alexandre Hesse a peint pour l'église Saint-Sulpice, à Paris, trois compositions représentant les actes et la glorification de saint François de Sales.

François de Girolamo (saint), né à Grottaglia en 1642, mort en 1716. Après avoir étudié le droit à Naples, il fut ordonné prêtre en 1666, et entra chez les jésuites. Attaché au Gesù-Nuevo de Naples, ses prédications multiplièrent les conversions. A sa mort, la foule se disputa ses reliques. Béatifié en 1806 par Pie VII, canonisé en 1837 par Grégoire XVI. — Fête le 11 mai.

EMPEREURS

François Ier, empereur germanique, époux de Marie-Thérèse, et fondateur de la maison de Lorraine-Habsbourg, connu d'abord sous le nom de François III Etienne, comme duc de Lorraine et grand-duc de Toscane. Né à Nancy en 1708, fils de Léopold duc de Lorraine et d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, il alla, en 1723, à Vienne, où l'empereur Charles VI l'éleva comme un fils, le destinant à être son gendre. Duc de Lorraine en 1729, il renonça à ce duché à la paix de Vienne, en faveur de Stanislas Leczinski, recevant comme compensation l'héritage du grand-duché de Toscane. En 1736, il épousa Marie-Thérèse, et prit part, peu après, à la guerre contre les Turcs. Devenu grand-duc de Toscane en 1737, il y résida, jusqu'en 1739, avec Marie-Thérèse. L'empereur Charles VI étant mort (1740), Marie-Thérèse, devenue la souveraine des Etats autrichiens, déclara son mari corégent. Peu doué au point de vue militaire, François ne parvint pas à se distinguer pendant la guerre de la Succession d'Autriche, bien que le commandement en chef lui eût été un moment confié. En 1745, il fut élu empereur sous le nom de François Ier, et couronné à Francfort. Malgré cette dignité, il ne gouverna pas, s'occupant surtout à augmenter sa fortune par de vastes spéculations financières. Après la guerre de Sept Ans, sa femme lui confia la réorganisation du crédit public, tâche dont il s'acquitta avec succès. Il mourut en 1765, laissant seize enfants, dont Joseph II son successeur sur le trône impérial, Léopold grand-duc de Toscane, et Marie-Antoinette, qui devint reine de France.

François II (Joseph-Charles), plus tard **François Ier**, né à Florence en 1768, mort à Vienne en 1835, succéda en 1792 à son père Léopold II comme empereur germanique, et déposa ce titre en 1806, après avoir pris en 1804 celui d'empereur d'Autriche. La première partie de son règne fut remplie par des guerres malheureuses contre la France, et marquée par les pertes territoriales que lui firent éprouver les traités de Campo-Formio (1797), Lunéville (1801), Presbourg (1805) et Schœnbrunn (1809). Après avoir marié sa fille à Napoléon Ier (1810), il se joignit en 1813 à la coalition formée contre lui. Sous l'inspiration de son chancelier Metternich, il suivit, à l'intérieur comme à l'extérieur, une politique conservatrice, marquée par la formation de la Sainte-Alliance et la répression des mouvements italiens en 1821 et 1831.

François-Joseph Ier, empereur d'Autriche, né et mort à Vienne (1830-1916). Il devait, au cours d'un des règnes les plus longs de l'histoire, présider à la transformation de l'Autriche, et aussi aux préludes de sa dissolution. Neveu de l'empereur régnant Ferdinand Ier, il se vit, à dix-huit ans, appelé à lui succéder (2 déc. 1848) quand les mouvements révolutionnaires de 1848 eurent amené l'abdication de ce dernier. Avec l'aide d'un premier ministre énergique, Schwartzenberg, il réussit à surmonter la crise qui menaçait l'existence même de son empire, en se servant de l'épée de Radetzki pour imposer une paix victorieuse aux Sardes (mars 1849) et de l'aide de la Russie pour dompter l'insurrection hongroise (août 1849). Ces succès lui valurent dix années de tranquillité au cours desquelles il assura la continuité de sa dynastie par son mariage avec la princesse Elisabeth de Bavière (1854) et soumit ses Etats à un système de compression centralisatrice dirigé à la fois contre les tendances libérales et contre les revendications des nationalités.

François-Joseph.
Cl. V. Angerer.

En 1859, une guerre malheureuse avec la France et la Sardaigne, à laquelle il dut céder la Lombardie (traité de Zurich), l'amena à rompre avec le système absolutiste et à doter ses Etats d'institutions représentatives dont il chercha en vain la formule définitive ; il fit des essais de fédéralisme avec le diplôme d'octobre 1860, de centralisme avec la Constitution de février 1861, de fédéralisme à nouveau avec le ministère Belardi (1865). Sa politique extérieure était caractérisée par une rivalité croissante avec la Prusse, qui l'entraîna d'abord à une expédition commune contre le Danemark (1864), mais contre laquelle il engagea en 1866 une lutte directe, terminée par la défaite de Sadowa (1866). A la suite de cette guerre, qui lui avait également coûté la perte de la Vénétie, l'Autriche était définitivement évincée de l'Allemagne comme de l'Italie. François-Joseph chercha à la relever à l'intérieur en lui donnant par le compromis de 1867 une organisation définitive sous la forme du dualisme, qui divisait la monarchie en deux Etats (Cisleithanie et Transleithanie) où dominaient respectivement les Allemands et les Magyars.

La bataille de Sadowa et le compromis de 1867 ouvrent dans l'histoire de son règne une seconde période, au cours de laquelle des épreuves privées remplacèrent les malheurs publics de la première. Comme homme, il fut cruellement frappé dans ses affections de famille par la mort tragique de son fils Rodolphe (1889) et l'assassinat à Genève de sa femme Elisabeth (1898). Comme souverain, il s'appliqua à assurer le fonctionnement régulier du régime parlementaire, mais eut sans cesse à lutter pour défendre le système un peu artificiel du dualisme contre les revendications des peuples slaves, surtout des Tchèques et des Slovaques. A l'extérieur, il renonça aux velléités de revanche caressées un moment par son ministre Benst (1867-1871), pour se rapprocher de l'Allemagne et conclure avec elle (1879) un traité d'alliance qui devait, jusqu'à la fin de son règne, demeurer la base de sa politique étrangère. Il s'en servit pour diriger vers l'Orient le besoin d'expansion de la monarchie. A la suite de la guerre russo-turque, il se fit attribuer par les Puissances l'occupation de la Bosnie (1878), qui représenta pour lui une première réparation à ses pertes de territoires. Les visées de l'Autriche sur la péninsule des Balkans, notamment sur Salonique, entraînèrent pour elle un conflit d'influence avec la Russie, qui se manifesta en toute occasion, mais qui se raviva lorsque François-Joseph, à la suite de la révolution jeune-turque, eut transformé en annexion l'occupation militaire de la Bosnie (1908). Elle devait, en 1914, éclater en une lutte armée étendue ensuite à toute l'Europe et dont l'occasion fut l'assassinat à Sarajevo de l'archiduc héritier François-Ferdinand par un agitateur serbe. François-Joseph ne vit pas la fin de la tragédie dont il porte, pour une grosse part, la responsabilité. Il s'éteignit le 21 novembre 1916, à l'âge de quatre-vingt-six ans, laissant le trône à son petit-neveu Charles-François. Il laissait deux filles : les archiduchesses Gisèle (née en 1856, et mariée au prince Léopold de Bavière), et Marie-Valérie (1868-1924), mariée à l'archiduc François-Salvator.

Ordre de François-Joseph.

François-Joseph (ordre de), ordre autrichien de chevalerie. Il a été fondé, en 1849, par l'empereur François-Joseph Ier, qui l'a destiné à récompenser tous les genres de services. Il a été remanié en 1856 et comprend trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Le ruban est rouge foncé.

La *Croix de François-Joseph* ou *Croix de fer de Mérite* a été créée en 1916 par l'empereur François-Joseph pour récompenser les services de guerre. Le bijou est une croix pattée en fer, il est suspendu à un ruban identique à celui du *Mérite militaire.*

François-Joseph (archipel), archipel polaire arctique, situé par 80-82° lat. au nord de la mer de Barentz, dans l'est du Spitzberg. Les terres Alexandra, de Wilczek, de Graham-Bell et du Prince-Rodolphe sont les principales de cet archipel où se trouvent des montagnes volcaniques s'élevant jusqu'à l'altitude de 750 m. Découvert en 1873 par les Autrichiens Payer et Weyprecht et visité depuis à plusieurs reprises, l'archipel François-Joseph a été annexé par la Russie en 1914 et rattaché au gouvernement d'Arkhangelsk, puis par le gouvernement soviétique russe en 1929.

ROIS

François Phébus, comte de Foix et roi de Navarre, né vers 1468, mort à Pau en 1483. Il était fils de Gaston, prince de Viane, et de Madeleine, fille de Charles VII. Il succéda en 1479 à sa grand-mère Eléonore, régna sous la tutelle de sa mère, fut couronné en 1482, et mourut l'année suivante. Son règne fut agité par d'incessantes guerres civiles.

François Ier, roi de France, né à Cognac en 1494, mort à Rambouillet en 1547. Il était fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie qui prit soin de son éducation et fut longtemps sa conseillère. En 1515, il succéda à son cousin Louis XII qui n'avait pas d'enfant mâle, et dont il avait épousé la fille, Claude de France. Dès son avènement, il résolut de reconquérir le Milanais sur Maximilien Sforza. Il descendit en Italie, battit les Suisses au service du duc de Milan à la sanglante bataille de Marignan (1515) et entra triomphalement dans Milan. Cette brillante conquête fut suivie de plusieurs traités. Le pape Léon X abandonna, par le traité de Viterbe, Parme et Plaisance à la France, et signa le Concordat de 1516 qui assujettissait l'Eglise de France au roi, et lui attribuait la mort de l'empereur Maximilien (1519). François Ier signait avec les Cantons suisses la *Paix perpétuelle* (1516), et le traité de Noyon avec le roi d'Espagne. Les guerres d'Italie proprement dites terminées, allait commencer la rivalité de François Ier et du futur Charles Quint, la France luttant pour rétablir l'équilibre européen. François Ier eut le mérite de comprendre le danger que faisait courir à la France l'extension de la maison d'Autriche. A la mort de l'empereur Maximilien (1519), François Ier brigua, mais vainement, la couronne impériale. Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, fut élu empereur. François Ier rechercha l'alliance du roi d'Angleterre Henri VIII. Les deux souverains se rencontrèrent au *Camp du drap d'or* (1520). Cette entrevue n'eut aucun résultat ; néanmoins, François Ier engagea les hostilités en soutenant le roi de Navarre. Les Impériaux vinrent assiéger Mézières ; Bayard les força à lever le siège. Mais Lautrec, lieutenant de François Ier en Italie, fut battu à La Bicoque (1522). Le roi de France s'apprêtait à franchir les Alpes, lorsque la trahison du connétable de Bourbon le retint en France. Bourbon mit le siège devant Marseille ; il fut repoussé. François Ier essaya alors de reconquérir le Milanais. Il s'empara de Milan, mais il fut vaincu et fait prisonnier devant Pavie (1525). Le soir de la bataille, il écrivit à sa mère : « Pour vous faire savoir quelle est mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve. » François Ier fut conduit à Madrid, où sa sœur Marguerite d'Angoulême, qui avait pour lui une vive affection, vint le visiter. On parvint à lui arracher le traité de Madrid (1526), par lequel il abandonnait à Charles Quint la Bourgogne, renonçait à ses droits de suzeraineté sur la Flandre et l'Artois et à ses prétentions sur Naples, Gênes et Milan. Mais il protesta ensuite que sa signature avait été obtenue par contrainte, et bientôt la guerre recommença. François Ier signa avec le pape Clément VII, Venise, Florence et le duc de Milan, la *Ligue de Cognac* le 22 mai 1526. Il laissa piller Rome, et l'Italie fut perdue une seconde fois. Charles Quint, cependant, était épuisé. Il signa avec son ennemi la paix de Cambrai (1529), qui modifiait la rigueur du traité de Madrid par la restitution de la Bourgogne et des villes de la Somme. Le roi épousait Eléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles Quint. Pendant la paix qui suivit, François Ier rechercha des alliances. Il s'unit à Henri VIII, à Gustave Wasa, aux princes protestants d'Allemagne, et conclut un traité de commerce avec le sultan Soliman II. Sous le prétexte de l'assassinat d'un agent français en Italie, la guerre recommença (1536). François Ier occupa le Piémont, tandis que le connétable de Montmorency chassait les Impériaux de Provence. Par l'entremise du pape Paul III, une trêve de dix ans fut signée à Nice (1538). En 1542, la trêve fut rompue. Henri VIII et Charles Quint s'unirent. François Ier mit cinq armées sur pied, et, malgré la brillante victoire de Cérisoles, eut à lutter contre une double invasion : l'empereur dans l'Est, le roi d'Angleterre en Picardie. Mais les deux alliés se brouillèrent, et Charles Quint signa avec François Ier le traité de Crespy (1544). En 1546, Henri VIII faisait, à son tour, la paix avec le roi de France (paix d'Ardres).

Très supérieur à ses prédécesseurs, François Ier ne manquait point de qualités brillantes, qui ont permis de faire de lui, grâce à de nombreuses et souvent suspectes anecdotes, un personnage quasi légendaire. Solide et bien bâti, il aimait les sports, se comportait vaillamment à la guerre, eut d'innombrables aventures amoureuses, qui l'ont rendu populaire. Mme de Châteaubriant, Mme d'Etampes comptèrent parmi ses maîtresses en titre. « Roi-chevalier », il a pourtant trahi souvent sa parole. Brillant causeur et poète à ses heures, il a eu le goût des lettres et des arts. Il favorisa le développement de l'imprimerie, fonda le Collège de France en 1529, protégea les artistes français et les mit en contact avec les représentants de la Renaissance italienne qu'il appela à Paris : Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini, etc. Son inapplication au travail, sa légèreté, sa prodigalité ont beaucoup nui à son gouvernement intérieur, dont la popularité ne fut point continue. De grandes transformations se sont produites sous son règne dans la France du XVIe siècle. Le régime politique tend vers la centralisation et l'absolutisme.

Malgré les irrégularités et l'arbitraire de son administration financière, il put assurer fortement l'autorité du pouvoir royal : sur l'Eglise, par le concordat de Bologne ; sur les seigneurs, dont il réduisit les pouvoirs judiciaires, et qu'il asservit à la domesticité brillante de la vie de la cour, véritablement organisée par lui ; sur le parlement, dont il négligea les remontrances, développant les pouvoirs du Grand Conseil ; sur l'administration provinciale. Il reconstitua une armée permanente nationale, créa l'état civil par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), imposa l'usage de la langue française dans les actes judiciaires.

Les dernières années de son règne furent tristes. Le roi s'affaiblissait de plus en plus, usé par les excès. Il épuisait son royaume de demandes d'argent. Longtemps neutre ou hésitant à l'égard de la Réforme, il finit par la persécuter. Dominé par son entourage, il autorisa les massacres des Vaudois en Provence (1545). En somme, un règne essentiel, mais dans la connaissance duquel subsistent encore de nombreuses obscurités. L'homme est difficile à juger.

— Iconogr. Citons d'abord le portrait de ce roi, peint par le Titien (musée du Louvre). — Le musée du Louvre a encore trois intéressants portraits de François Ier, attribués à Clouet et à son école.

Au musée des Offices, à Florence, est un petit portrait équestre du même prince, attribué à Clouet.

Le Louvre possède aussi un buste en bronze de François Ier par Jean Cousin.

A l'iconographie de ce roi se rattachent les tableaux suivants : *François Ier et la duchesse d'Etampes*, tableau de Bonington (Louvre) ; *François Ier et Marguerite de Navarre*, tableau de Bonington ; *François Ier et Charles Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis*, tableau de Gros (Louvre ; 1812.) [V. planche *Beaux-Arts LXII.*]

François Ier (TOMBEAU DE), dans l'église de Saint-Denis. Ce monument, qu'Henri II fit commencer en 1551, est une des œuvres les plus parfaites de la Renaissance française. Les plans en furent tracés par Philibert Delorme et l'ensemble des sculptures confié à François Carmoy, puis à Pierre Bontemps. Ce dernier est l'auteur des cinquante-quatre remarquables panneaux en bas-relief qui ornent chaque face du monument, des gisants, de la statue de Mme Charlotte. Il a aussi exécuté, en collaboration avec Fr. Marchand, deux des cinq statues de priants qui occupent la plate-forme.

Tombeau de François Ier.

Ambroise Perret, Jacques Chantrel, et Pierre Vigonne procédèrent à l'élévation du tombeau et eurent l'entreprise de toute la partie ornementale du monument. Germain Pilon, jeune alors, avait exécuté seize petites statuettes de génies funéraires qui devaient entourer les priants, mais elles ne furent jamais mises en place.

François Ier (MAISON DE), à Paris. Située rue Bayard, à l'angle du cours La-Reine. Les pierres sculptées qui la décorent proviennent d'une maison élevée en 1527, à Moret, par N. Chabouillé, et ont été transportées pierre par pierre à Paris de 1824 à 1826, à l'intention de Mlle Mars. Malgré la tradition contraire, cette maison n'a jamais été habitée par François Ier, et ses sculptures, fort gracieuses, ne semblent pas de Jean Goujon.

Maison de François Ier. — Cl. Neurdein.

François Ier et Charles Quint (RIVALITÉ DE), par Mignet (Paris, 1875). Mignet est mort avant d'avoir terminé cet ouvrage. Les deux volumes qui ont paru vont de l'avènement de François Ier jusqu'à la paix de Cambrai (1530). Le livre de Mignet, publié en 1854 sur *Charles Quint et son abdication*, pourrait à la rigueur servir de conclusion à cet ouvrage inachevé, qui fait preuve de très solides qualités historiques.

FRANÇOIS II, roi de France, fils aîné d'Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau en 1544, mort à Orléans en 1560. Marié en 1558 à Marie Ire Stuart, reine d'Ecosse, nièce de François duc de Guise et du cardinal de Lorraine, il remit, à peine monté sur le trône (1559), toute l'autorité entre les mains de ces derniers. Le connétable de Montmorency fut disgracié. Les Guises irritèrent la noblesse et Antoine de Bourbon par leurs tracasseries. Ils persécutèrent les protestants, et réprimèrent violemment la conspiration d'Amboise en 1560. L'assemblée des notables à Fontainebleau protesta contre leurs prétentions. Ce fut bientôt la guerre civile des Guises et des Bourbons. Déjà Catherine de Médicis profitait de ces dissensions pour établir son influence, quand François II tomba malade d'un flux d'oreilles qui l'emporta au bout de peu de jours. Il avait toujours été débile. Il ne laissait pas d'enfants, et il eut son frère Charles, duc d'Orléans, pour successeur, sous la régence de Catherine.

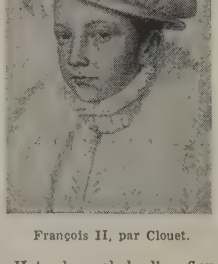

François II, par Clouet.

FRANÇOIS Ier, roi des Deux-Siciles, né et mort à Naples (1777-1830). D'abord duc de Pouille, puis amené, par suite du désaccord entre son père, le roi Ferdinand Ier, et la vieille Chambre sicilienne des seigneurs, à prendre, en 1812, le titre et les fonctions de régent ou vicaire du royaume, il accorda à la Sicile une constitution donnant, sauf le droit royal de *veto*, le pouvoir législatif à une Chambre des seigneurs et une Chambre des communes ; cette constitution fut supprimée par Ferdinand en 1816, après la Restauration. Duc de Calabre en 1817, le prince François, aux allures libérales, reprit le pouvoir avec le titre de « vicaire », et appliqua la constitution que son père avait dû accorder à la suite de l'insurrection militaire de juillet 1820. Mais, après le congrès de Laybach, et grâce à l'intervention armée de l'Autriche, le rétablissement de l'absolutisme, le duc de Calabre renonça aux idées libérales, et, devenu roi en 1825, il abolit les milices nationales, pour leur substituer des régiments suisses. Mais le départ des troupes autrichiennes encouragea des troubles, entre autres la révolte dite du Cilento, dans le pays de Salerne (28 juin 1827), mouvement qui fut difficilement réprimé. François Ier fut le père de Caroline, duchesse de Berry, et de la reine d'Espagne, Marie-Christine.

François-Ier (ORDRE DE), ordre fondé dans le royaume des Deux-Siciles en 1829, et destiné à récompenser les mérites non militaires. Il se divisait en trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Les insignes consistaient en une croix d'or, à quatre branches émaillées de blanc. Le ruban était rouge bordé d'un liséré bleu. Depuis la réunion du royaume de Naples à l'Italie l'ordre n'a plus été conféré.

FRANÇOIS II (Marie-Léopold), roi des Deux-Siciles, né à Naples en 1836, mort à Arco (Trentin) en 1894. Succède, en mai 1859, à son père Ferdinand II. De caractère faible, sans expérience, sous l'influence d'un entourage sans valeur, il aggrave la débilité de son gouvernement, en licenciant, pour donner satisfaction aux milices nationales, les régiments suisses, seul soutien sérieux de la dynastie. D'autre part, dans la guerre contre l'Autriche, il observa, malgré l'invitation pressante de Victor-Emmanuel, la neutralité entre l'Autriche et le Piémont, tandis que nombre de ses sujets, surtout en Sicile, exprimaient leurs aspirations nationales, puis après la défaite autrichienne, accueillaient avec joie la nouvelle de l'union de l'Italie centrale au Piémont. François II ne put empêcher l'expédition triomphante de Garibaldi et de ses *Mille* (v. ce mot) en Sicile (mai 1860), ni arrêter leur marche sur Naples : ses troupes étaient prises de panique, les populations acclamaient Garibaldi. La concession tardive d'une Constitution n'empêcha pas l'effondrement des Bourbons : retiré à Gaète, François II, après l'intervention militaire de Victor-Emmanuel II, vainqueur au Vulturne (1er-2 oct.), est obligé de capituler le 13 février 1861. De Rome, où il s'est réfugié, il proteste en vain contre l'union des Deux-Siciles à la Sardaigne ; en vain, il encourage la résistance de quelques groupes d'anciens sujets, qui trouvent des concours en territoire pontifical, et ont parfois à leur tête des hommes de valeur comme l'officier catalan José Borjès, qui tient quelques mois en Calabre (fusillé le 7 décembre 1861, à Tagliacozzo). François II n'est plus, à Rome, puis en France et en Autriche, qu'un « roi en exil ».

FRANÇOIS D'ASSISE (Marie-Ferdinand), roi d'Espagne, né à Aranjuez en 1822, mort à Epinay-sur-Seine en 1902, fils de l'infant François de Paule et neveu du roi Ferdinand VII. Ayant épousé sa cousine germaine, la reine Isabelle II, en 1846, il reçut le titre de roi et de capitaine général de l'armée. Mais la reine le tint écarté du pouvoir. François d'Assise chercha dans des pratiques de piété une consolation à ses malheurs domestiques. Quand la révolution de 1868 eut forcé la reine à se réfugier en France, le roi l'y suivit. Mais une irréductible incompatibilité d'humeur les détermina à se séparer (1870). L'ex-roi et l'ex-reine fixèrent leur domicile à Paris.

DUCS

FRANÇOIS DE FRANCE, duc d'Alençon et d'Anjou. V. ANJOU.

FRANÇOIS Ier, duc de Bretagne, né à Vannes en 1414, mort à Plaisance, près de Vannes, en 1450. Il succéda, en 1442, à son père Jean V. Son règne fut occupé par des guerres contre les Anglais, notamment en Normandie. Il soutint la cause de Charles VII.

FRANÇOIS II, duc de Bretagne, né en 1435, mort à Coiron en 1488. Il succéda, en 1459, à son oncle Arthur III de Richemont, entra contre Louis XI dans la *ligue du Bien public*, tenta, en 1467, la conquête de la Normandie, mais fut contraint, après plusieurs défaites, de signer le traité d'Ancenis (1468). Fort de l'appui du roi d'Angleterre, il reprit encore les armes, mais fut vaincu et forcé de se soumettre. Pendant la régence d'Anne de Beaujeu et la minorité de Charles VIII, il fut mêlé à toutes les coalitions féodales. Le duc d'Orléans, révolté, trouva en lui un appui ; mais la campagne de Charles VIII en Bretagne et la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488) ruinèrent ses espérances. Sa fille Anne, par son mariage avec Charles VIII, assura la réunion de la Bretagne à la France.

François II et de Marguerite de Foix (TOMBEAU DE) à la cathédrale de Nantes. Œuvre capitale de Michel Colombe (1502-1507) ; ce tombeau, qui annonce déjà la renaissance française, a été transporté de l'église des Carmes à la cathédrale de Nantes en 1817. (V. planche *Beaux-Arts LXI.*)

FRANÇOIS Ier d'Este, duc de Modène, né et mort à Modène (1610-1658), fils d'Alphonse III, à qui il succéda le 24 juillet 1629, et d'Isabelle de Savoie. D'abord attaché à la politique espagnole, il l'abandonna, en 1647, pour suivre celle de la France. Vers la fin de sa vie il fut généralissime des armées françaises en Italie, ravagea à leur tête le Milanais et le Mantouan en 1656 et 1658. De son mariage avec Marie Farnèse en 1631, il eut trois fils, dont l'aîné, auquel il avait fait épouser une nièce de Mazarin, lui succéda sous le nom d'Alphonse IV.

FRANÇOIS II, duc de Modène, né et mort à Modène (1660-1694), fils d'Alphonse IV, à qui il succéda le 16 juillet 1662, et de Laure Martinozzi. Il vécut sous la tutelle de sa mère jusqu'en 1687, puis de son frère naturel, César. Il n'eut pas d'enfant de Marguerite Farnèse, qu'il avait épousée en 1692.

FRANÇOIS III, duc de Modène, né à Modène en 1698, mort à Varèse en 1780. Fils de Renaud, à qui il succéda en 1737, François III servit d'abord l'Autriche contre les Turcs. Il ne resta pas fidèle à l'alliance autrichienne après son avènement, et commanda les armées espagnoles en Italie pendant la guerre de Succession d'Autriche, durant laquelle ses Etats furent envahis et ravagés. Amateur éclairé des lettres et des arts, il protégea Muratori et Tiraboschi. Il laissa plusieurs enfants, notamment Hercule III, qui lui succéda.

FRANÇOIS IV de Lorraine-Autriche-Este, duc de Modène, né à Milan en 1779, mort à Modène en 1846. Rentré, à la chute de Napoléon Ier, en possession du duché de Modène, Reggio et Mirandole, il reçut, en 1829, à la mort de sa mère Béatrice d'Este (v. ESTE), la principauté de Massa et de Carrare. Il crut de son devoir de se poser en champion du régime absolutiste, soumettant ses sujets à une police rigoureuse qui pourchassait surtout les carbonari, créant un journal de réaction royaliste, *la Voce della Verità*, et, à l'extérieur, seul souverain à refuser de reconnaître la monarchie de Juillet. Et cependant, en raison peut-être de son intelligente administration, des libéraux notoires avaient projeté de faire de lui le roi constitutionnel d'une partie de l'Italie : le 3 février 1831, un mouvement éclata à Modène et s'étendit rapidement en Romagne, dans les Marches et en Ombrie. Mais François IV s'était enfui à Mantoue, sous la protection de l'Autriche, et l'exécution des chefs de l'insurrection, Ciro Menotti et Vicente Borelli, lui fut reprochée par les libéraux comme une trahison, surtout à l'égard de Menotti, qui, dans le procès, avait affirmé la complicité du duc. Le régime absolutiste fut plus que jamais en vigueur, lié au maintien de l'influence autrichienne en Italie.

FRANÇOIS V, duc de Modène, fils du précédent, né à Modène en 1819, mort à Vienne en 1875. Succède, en 1846, à son père François IV. Dans la crainte d'une révolution, il s'unit à l'Autriche par un traité (décembre 1847) garantissant sa couronne et réglant éventuellement l'occupation autrichienne de ses Etats ; chassé de Modène par le mouvement de mars 1848, il y rentre, avec les Autrichiens, en août 1849, et rétablit son gouvernement personnel. Mais, en 1859, dès le rejet par la Sardaigne de l'ultimatum autrichien, une insurrection éclate à Massa-Ducale (27 avril) puis à Carrare ; et, après les batailles de Magenta et Melegnano, François V se réfugie à Mantoue. Le 14 juin se constitue, à Modène, un gouvernement provisoire ; la déchéance de la maison d'Este, l'annexion du duché au Piémont sont proclamés (août 1859). François V n'est plus qu'un prince en exil. Il passe en Autriche les deux dernières années de sa vie.

FRANÇOIS-CHARLES (Joseph), archiduc d'Autriche, né et mort à Vienne (1802-1878). Il était le second fils de l'empereur François Ier et le frère de l'empereur Ferdinand. Marié en 1824 à la princesse Sophie, fille de Maximilien Ier, roi de Bavière, il en eut quatre fils, à l'éducation desquels il se consacra, sans prétendre jouer un rôle politique. Lorsqu'à la suite de la révolution de 1848 l'abdication de son frère eut rendu le trône vacant, il y renonça en faveur de son fils aîné François-Joseph (2 décembre 1848). Il vécut dès lors dans une demi-retraite, qui se prolongea trente années et dont la tranquillité ne fut troublée que par la mort de sa femme (1872).

FRANÇOIS-FERDINAND, archiduc d'Autriche, né à Gratz en 1863, assassiné à Sarajevo en 1914. Il était le fils de l'archiduc Charles-Louis, frère de l'empereur François-Joseph. Il devint héritier du trône après la mort de l'archiduc Rodolphe (1889) et celle de son propre père (1896). Il occupa sa jeunesse par un voyage autour du monde (1892-1893), puis parcourut une rapide carrière militaire. En 1900, il épousa morganatiquement la comtesse Sophie de Chotek, appartenant à la noblesse tchèque, et dont il eut trois enfants (1901-1904). Tous ses efforts tendirent à faire accorder à sa femme le rang et les honneurs que semblait lui refuser le gouvernement. Comme archiduc-héritier, il joua un rôle assez effacé, mais non sans manifester par certaines tendances quelle serait un jour sa politique souveraine. On lui attribua notamment des préférences très marquées pour le parti clérical, un certain éloignement à l'égard de la Hongrie et du système dualiste, auquel il aurait voulu substituer une organisation fédéraliste, tenant plus de compte de l'élément slave. Il concentra surtout son activité officielle sur les questions militaires, et soutint de son influence le général Conrad de Hotzendorf, dont il partageait les idées et qu'il fit nommer chef d'état-major général de l'armée. Dans l'été de 1914, à la suite d'une entrevue restée assez mystérieuse qu'il avait eue à Konopischt avec l'empereur Guillaume II, il se rendit en Bosnie pour y diriger des manœuvres militaires. Le jour de sa réception à Sarajevo (28 juin), il y fut tué à coups de revolver, ainsi que sa femme, par l'étudiant serbe Gavrilo Princip. Sa mort devait être le signal de la Guerre européenne.

PERSONNAGES DIVERS

FRANÇOIS (Jean), mathématicien et jésuite français, né à Saint-Claude (Franche-Comté) en 1582, mort à Rennes en 1668. Descartes fut un de ses élèves. Parmi ses ouvrages, il faut citer : *Science de la géographie* (1652) ; *Traité des influences célestes* (1660) ; etc.

FRANÇOIS ou **LE FRANÇOIS** (Laurent), controversiste français, né à Arinthod (Franche-Comté) en 1698, mort à Paris en 1782. D'abord lazariste, il se fixa à Paris, où il donna des leçons particulières, et composa des ouvrages apologétiques contre les philosophes. Voltaire a écrit de lui, dans son *Epître à d'Alembert :*

L'abbé François écrit; le Léthé, sur ses rives,
Reçoit avec plaisir ses feuilles fugitives.

Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par l'abbé Migne (1857-1858 ; 2 vol.).

FRANÇOIS (Jean-Charles), graveur français, né à Nancy en 1717, mort à Paris en 1769. En 1757, il réussit à imiter, sur du papier teinté, les dessins à crayons multicolores, et même des aquarelles à teintes simplifiées. François fut nommé graveur des dessins du cabinet de Louis XV et de Stanislas, roi de Pologne. Parmi ses meilleures planches, on peut citer : une *Danseuse*, d'après Boucher ; un *Homme dormant*, d'après Jeaurat ; et le portrait du *médecin Quesnay*, d'après Fredou.

FRANÇOIS (Dom Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Acremont en 1726, mort en 1791. Il devint prieur de l'abbaye de Saint-Arnould-et-Saint-Clément, à Metz. Il s'attacha surtout à l'étude de l'histoire, où il fit preuve d'un esprit critique remarquable. Ses principaux écrits sont : *Histoire de Metz* (1769) ; *Dictionnaire*

romain, wallon, celtique et tudesque, pour servir à l'intelligence des anciennes lois et contrats (1777) ; *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît* (1777) ; etc.

FRANÇOIS de Neufchâteau (Nicolas-Louis FRANçois, dit), écrivain français et homme d'Etat, né à Saffais (Meurthe-et-Moselle) en 1750, mort à Paris en 1828. Il fit ses études dans la petite ville de Neufchâteau, dont il prit le nom. D'une extraordinaire précocité, à treize ans il était déjà membre des académies de Dijon, Nancy, Lyon, Marseille. Il publia, en 1766, un premier volume de vers : *Pièces fugitives*. Encouragé par Voltaire, il fut pourvu, en 1770, d'une chaire de rhétorique à Toul. Procureur général du conseil supérieur à Saint-Domingue en 1783, il revint en France avant la Révolution, fut nommé député suppléant à la Constituante, n'y siégea pas, ce qui lui permit d'être élu à l'Assemblée législative. Sous la Convention, il refusa le ministère de la justice, et continua à écrire. Sa comédie *Paméla ou la Vertu récompensée* (1793) ayant déplu au Comité de Salut public, il fut arrêté et resta en prison jusqu'au 9-Thermidor. Nommé ministre de l'intérieur en juillet 1797, il fut deux mois plus tard, après le 18-Fructidor, élu directeur. Représentant de la France aux conférences diplomatiques de Seltz, il participa à l'organisation du musée du Louvre et à la première exposition des produits de l'industrie. Sénateur dès le Consulat, il fut créé comte sous l'Empire ; il se rallia à la Restauration, mais ne s'occupa plus que de littérature, publiant un choix de *Fables et Contes en vers* (1814), *les Trois nuits d'un gouteux* (1819), *Mémoire sur la manière d'étudier et d'enseigner l'agriculture* (1827), ainsi qu'un grand nombre de traductions et d'anthologies. Il avait été élu, en 1797, membre de l'Institut.

FRANÇOIS (Charles-Remy-Jules), graveur français, né et mort à Paris (1809-1861). Il a gravé d'après Raphaël, Van Dyck, et surtout d'après P. Delaroche. — Son frère ALPHONSE, né à Paris en 1814, mort en 1883. Interprète adroit de Delaroche, Ary Scheffer, Gérome, Cabanel, il entra à l'Institut en 1873 et devint président de l'Académie des beaux-arts en 1877.

FRANÇOIS (Marie-Louise VON), femme de lettres allemande, née à Herzberg en 1817, morte à Weissenfels, près de Mersebourg, en 1893. Romancière de grand talent, elle eut un don d'observation aigu, un souci constant de reproduire la réalité, une conception optimiste de la vie. C'est sa petite patrie, la Thuringe, qui lui a fourni le sujet de ses récits, parmi lesquels on distingue *la Dernière Reckenburgerin* (1871), *les Fils jumeaux de Madame Erdmuthen* (1872) et une nouvelle : *les Noces d'or*.

FRANÇOIS (Henri-Louis), sculpteur français et graveur sur pierres fines, né à Vert-le-Petit (Seine-et-Oise) en 1841, mort à Paris en 1896. Citons, parmi ses œuvres : *Vénus sortant de l'onde*, camée d'agate ; portrait de *H. Chapu*, camée en cornaline, ouvrages placés au musée du Luxembourg.

François le Champi, roman de George Sand (Paris, 1849). François, le sobriquet l'indique, est un enfant trouvé. Il fut recueilli, élevé par des meuniers. Mais un jour le meunier, jaloux, le prie d'aller chercher sa vie ailleurs. Il part, et ne revient qu'après la mort du meunier, pour aider Madeleine la meunière, que la maladie a réduite à la misère. Il fait rentrer l'aisance au moulin, et épouse Madeleine. La moralité de ce dénoûment a été fort contestée ; mais *François le Champi* n'en est pas moins une des belles œuvres de l'auteur, qui a rendu la nature sous des couleurs chaudes et vraies.

Le roman, arrangé pour la scène par George Sand elle-même, fut représenté avec grand succès au théâtre de l'Odéon, le 25 novembre 1849.

François les Bas-Bleus, opérette en trois actes, paroles d'Ernest Dubreuil, Eugène Humbert et Paul Burani, musique posthume de Firmin Bernicat terminée par André Messager, représentée aux Folies-Dramatiques le 8 novembre 1883. *François les Bas-Bleus* obtint un succès que lui méritaient la grâce naturelle et l'esprit de la partition.

François (COUP DU **Père**). Argot. V. CHARRIEUR.

FRANÇOISE Romaine (sainte), née DE BUSSI, fondatrice romaine des oblates, née et morte à Rome (1384-1440). Mariée (1395) à Lorenzo Ponziani, elle fonda (1425) l'Institut des oblates bénédictines de la Tour-des-Miroirs (*Tor de' Specchi*). Veuve en 1436, Françoise entra dans la congrégation et en devint supérieure. Paul V la canonisa en 1608. — Fête le 9 mars.

FRANÇOISE D'AMBOISE (la bienheureuse), duchesse de Bretagne, née à Rieux en 1427, morte à Nantes en 1485. Fille aînée de Louis d'Amboise et de Marie de Rieux, elle épousa Pierre, second fils de Jean V, duc de Bretagne. Devenue duchesse de Bretagne en 1450, veuve en 1457, elle prit, en 1468, l'habit de carmélite dans le couvent des Trois-Maries, qu'elle avait fondé à Vannes. — Fête le 2 novembre.

FRANÇOISE DE RIMINI. V. RIMINI.

FRANÇOIS-FRANCK (Charles-Albert), médecin et physiologiste français, né et mort à Paris (1849-1921). Sa vie scientifique s'écoula au Collège de France, où il fut successivement préparateur, directeur adjoint du laboratoire de physiologie, suppléant de Marey, et enfin professeur de physiologie. Il s'appliqua surtout à l'étude de la physiologie normale et pathologique de la circulation (lésions cardiaques, affections valvulaires, nerfs vaso-moteurs). Il s'est également adonné à de fructueuses recherches sur le fonctionnement du système sympathique et la physiologie comparée de la circulation et de la respiration. Il avait été élu membre de l'Académie de médecine en 1887.

FRANÇOIS-MARSAL (Frédéric), financier et homme politique français, né à Paris en 1874. Ministre des finances (1920 et 1924) ; sénateur du Cantal.

FRANÇOIS-PONCET (André), homme politique, diplomate et écrivain français, né à Provins (Seine-et-Marne) en 1887. Agrégé d'allemand, professeur au lycée de Montpellier, journaliste, chargé de mission aux Etats-Unis, à la conférence de Gênes, dans la Ruhr, il est élu député à Paris en 1924 et en 1928. Il occupa plusieurs postes de sous-secrétaire d'Etat de 1928 à 1931, fut délégué adjoint à la Société des Nations en 1930 et 1931, et délégué de la France à la conférence du blé à Rome. Envoyé comme ambassadeur à Berlin en mars 1932, il ne cessa de dénoncer les ambitions de Hitler. Nommé ambassadeur à Rome le 13 octobre 1938, il ne put empêcher l'Italie de déclarer la guerre à la France en juin 1940. Interné en Allemagne d'août 1943 à mai 1944, il est nommé en 1948 conseiller diplomatique du gouvernement pour les affaires allemandes et, en juin 1949, haut-commissaire de la République française en Allemagne. Membre de l'Académie française en 1952.

FRANCO-ITALIEN, ENNE adj. Composé de Français et d'Italiens : *Village* FRANCO-ITALIEN. || Relatif à ces deux peuples : *Armée* FRANCO-ITALIENNE. *Traité* FRANCO-ITALIEN.

— *Substantiv.* et au masc. plur. Français et Italiens alliés : *Les* FRANCO-ITALIENS *battirent les Autrichiens à Solferino*.

Francolin.

FRANCOLIN n. m. (ital. *francolino*). Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidés, très voisins des perdrix qu'ils remplacent en Afrique, et dont on connaît une soixantaine d'espèces, habitant, avec les gangas, les régions désertiques et arides de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *francolins* sont de grosses perdrix à bec long et fort, à pattes robustes garnies d'éperons. Le seul qui se trouve en Europe est le *francolinus francolinus*, répandu du sud de l'Europe jusqu'en Chine. La perdrix du Sénégal est le *francolinus bicalcaratus*, etc. Leurs mœurs sont celles des perdrix.

FRANCOLITE n. f. Minér. Variété d'apatite du Devonshire.

FRANCON, antipape. V. BONIFACE VII.

FRANCONI (les), écuyers d'origine italienne qui vinrent se fixer en France. ANTOINE, LAURENT, VICTOR, CHARLES, furent tous directeurs de cirque et cavaliers de première force. Leur famille est originaire de Venise, et c'est en 1738 que naquit en cette ville Antoine **Franconi,** qui dut s'expatrier, quelque vingt ans plus tard, pour avoir mortellement blessé en duel un patricien. Il se rendit en France, et, depuis lors, lui et tous ses descendants dirigèrent des exercices équestres ; — Laurent **Franconi** fut longtemps professeur de la famille d'Orléans ; — Son fils VICTOR, directeur des cirques d'Eté et d'Hiver, à Paris, est mort en 1897, à quatre-vingt-sept ans. Remarquable écuyer, il a longtemps dressé les chevaux de Napoléon III. C'est lui qui fonda le premier hippodrome, en 1846 ; — Son fils CHARLES, sportsman distingué, prit sa suite.

FRANCONIE [*nî*] (en allem. **Franken**), pays d'Allemagne, dans le centre et le nord de la Bavière. Région très heureusement douée : montagnes moyennes, forêts superbes, arrosées par le Danube et le Main, sous un des climats les plus doux de l'Allemagne : elle produit d'excellents vins, qui se distinguent par le corps et le bouquet ; on y fait des vins de liqueur et de paille, et des vins mousseux estimés, tels que le *leistenwein*, le *steinwein* (qu'on a baptisé vin du Saint-Esprit), les vins de Pfülben, Hohenberg, Harfe, Hörstein, Karlsburg, etc.

Divisée en trois districts : Haute-Franconie (en allem. OBERFRANKEN), ch.-lieu *Baireuth ;* Moyenne-Franconie (en allem. MITTELFRANKEN), ch.-lieu *Anspach ;* Basse-Franconie (en allem. UNTERFRANKEN), ch.-lieu *Wurtzbourg ;* elle est peuplée d'environ 2 millions d'habitants (*Franconiens, ennes*).

Franconie (FORÊT DE) [en allem. *Frankenwald*]. Plateaux boisés de la Bavière, en Haute-Franconie, séparant sur une longueur d'environ 30 kil. le Main, tributaire droit du Rhin, et la Saale, tributaire gauche de l'Elbe, et, rattachant le Fichtelgebirge à la forêt de Thuringe. Culmen, le *Dœbriberg* (799 m.).

Franconie (RACES BOVINES DE LA). On trouve, en Franconie, une race à robe froment rappelant celle de nos limousins, et une race à robe rouge avec tête blanche et marques blanches à l'extrémité de la queue et des membres.

FRANCONIEN [*ni-in*], **ENNE,** habitant ou natif de la Franconie : *Les* FRANCONIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à la Franconie ou à ses habitants : *La population* FRANCONIENNE. (On dit aussi FRANCON, ONNE.)

— *Substantiv.* et au masc. Linguist. Syn. de FRANCIQUE.

FRANCONIEN [*ni-in*] n. m. Nom vulgaire d'un papillon nymphalide, l'*erebia medusa*, dont la chenille vit sur le *digitaria sanguinalis*.

FRANCONVILLE-LA-GARENNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 13 kil. de Pontoise, dans la vallée de Montmorency ; 6.280 hab. Ch. de f. Nord.

FRANCOPHILE [*fil'*] adj. et n. (de *Franc*, et du gr. *philos*, ami). Ami de la France et des Français.

FRANCOPHILIE [*fi-lî*] n. f. (de *Franc*, et du gr. *philia*, amour). Amitié à l'égard de la France et des Français.

FRANCOPHOBE [*fob'*] adj. et n. (de *Franc*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui a les Français en haine.

FRANCOPHONE adj. et n. Qui parle le français : *Les Canadiens* FRANCOPHONES.

FRANCORCHAMPS, commune de Belgique (prov. de Liége, arrond. admin. de Verviers), sur l'Eau-Rouge, affl. de l'Amblève ; 1.100 hab. Agriculture, élevage.

FRANCO-RUSSE adj. Composé de Français et de Russes. || Relatif aux Français et aux Russes : *Traité* FRANCO-RUSSE.

— *Substantiv.* Français et Russes alliés : *Les* FRANCO-RUSSES.

FRANCO-SERBE adj. Composé de Français et de Serbes. || Relatif à ces deux peuples : *Compagnie* FRANCO-SERBE. *Traité* FRANCO-SERBE.

— *Substantiv.* Français et Serbes alliés : *Les* FRANCO-SERBES.

FRANCOTTE (Gustave), avocat et homme politique belge, né à Liège en 1852. Membre actif du parti catholique, il représenta le canton de Louveigné au conseil provincial de 1898 à 1900, et fut élu député de l'arrondissement de Liège (1900). Il a collaboré à de nombreux journaux politiques et à des revues d'histoire, d'art et d'archéologie.

FRANCOTTE (Henri), érudit belge, né à Liège en 1856, mort à Dalhem-lez-Liège en 1918. Professeur, depuis 1887, à l'université de Liège, où il enseigna tour à tour les antiquités romaines, l'histoire ancienne, l'épigraphie grecque, même l'histoire de la littérature française. Il a formé de nombreux élèves et publié d'importants ouvrages : *la Propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège* (1880) ; *les Populations primitives de la Grèce* (1891) ; *l'Antidosis en droit athénien* (1895) ; *l'Industrie dans la Grèce ancienne* (1900-1901) ; *la Polis grecque* (1907) ; *les Finances des cités grecques* (1909) ; *Mélanges de droit public grec* (1910) ; *Histoire politique de la Grèce* (posthume ; 1923) ; en outre quantité d'articles et comptes rendus critiques dans des revues belges et françaises. Il avait une connaissance approfondie des questions économiques ; il exerça aussi des fonctions électives, et se dépensa pour ses concitoyens durant l'occupation allemande.

FRANCOURLIS [*lî*] n. m. (de *franc* et *courlis*). Ornith. Ancien nom du *grand courlis* (*numenius arquatus*).

FRANC-PARLER [*lé*] n. m. Franchise de langage : *Avoir son* FRANC-PARLER. V. FRANC.

FRANC-PENSEUR [*pan*] n. m. Nom donné parfois, au lieu de *libres-penseurs*, aux *free thinkers* ou déistes anglais de la fin du XVIIIe siècle. || Pl. *Des* FRANCS-PENSEURS. (Syn. peu us. de LIBRE-PENSEUR.)

FRANC-PICARD [*kar*] n. m. Variété de peuplier qui appartient au groupe des peupliers blancs et dont le bois un peu coloré est recherché pour la carrosserie, la menuiserie et le déroulage.

FRANC-PIED [*pi-é*] n. m. Arbor. Syn. de ARBRE FRANC DE PIED.

FRANC-PINEAU [*nô*] n. m. Vitic. Un des noms du *pineau noir* ou *noirien* de Bourgogne.

FRANC-QUARTIER [*kar-ti-é*] n. m. Blas. Carré occupant le quart de l'écu, et mouvant de l'un quelconque des angles. || Pl. *Des* FRANCS-QUARTIERS.

D'argent au franc-quartier de gueules.

FRANC-SALÉ n. m. Féod. Droit d'acheter et de vendre du sel sans payer la taxe. (Etaient pays de franc-salé : le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Marche, Calais.) || Quantité de sel donnée gratuitement aux officiers royaux et privilégiés spéciaux.

FRANC-SAURE n. m. Hareng fortement salé et séché. || Pl. *Des* FRANCS-SAURES.

FRANC-SERVANT [*sèr-van*] n. m. Féod. Homme de condition libre et privilégiée. || Pl. *Des* FRANCS-SERVANTS.

FRANC TAUPIN n. m. Milicien régional au moyen âge. || Plur. *Des* FRANCS TAUPINS. (L'Acad. écrit : *Des* FRANCS TAUPINS.)

— ENCYCL. On suppose que ce nom était donné aux soldats chargés des travaux de sape et de mine, dès l'époque de Charles VII, soit parce qu'ils creusaient la terre comme des taupes, soit parce qu'ils se servaient d'engins appelés *talpæ*. (L'étymologie du mot n'est pas établie.)

FRANC-TAUPIN n. m. (ital. *frantopino*). Sorte d'épée de la famille des estocs, en usage au XVIe siècle, et qui est peut-être le *verdun* dont parlent les vieux auteurs militaires, et même la *colichemarde* du XVIIe siècle. || Pl. *Des* FRANCS-TAUPINS.

Franc-taupin (XVIe s.).

FRANC-TENANCIER [*si-é*] n. m. Dr. féod. Tenancier qui avait des terres roturières, mais qui en avait racheté les droits. || Pl. *Des* FRANCS-TENANCIERS.

FRANC-TILLAC [*ti-yak'*] n. m. Pont léger, pareil à celui des gaillards d'arrière et d'avant, et couvrant le navire de bout en bout, dans certains bateaux du XVIIe siècle. || Pl. *Des* FRANCS-TILLACS.

— Dans les actes de commerce, Pont supérieur : *Le capitaine répond des objets placés sous* FRANC-TILLAC.

FRANC-TIREUR n. m. Dans les armées de la Révolution, Soldat de certains corps d'infanterie légère. || Au siège de Sébastopol, Soldat qui s'embusquait toute une journée dans un trou creusé *ad hoc* pour faire le coup de feu contre les Russes. || En 1868, lors de la réforme qui créa la garde nationale mobile, Soldat de corps spéciaux dont le premier et le plus célèbre fut celui des francs-tireurs des Vosges. (Pendant la guerre de 1870, il se forma, en France, sous le nom de *francs-tireurs*, une foule de corps, dont la plupart n'avaient que le titre de *compagnies*, et à peine l'effectif d'une de ces unités.) || Pl. *Des* FRANCS-TIREURS.

— ENCYCL. Dr. intern. Les *francs-tireurs* constituent des corps auxiliaires qui doivent être rangés parmi les combattants s'ils remplissent les conditions imposées par le droit international.

FRANCUCCI (Innocenzo DI PIETRO), peintre italien, né à Imola en 1494, mort à Bologne vers 1550. Elève de Francesco Francia, il se fixa à Bologne où il a laissé, dans la cathédrale, le plus remarquable de ses nombreux tableaux religieux : une *Madone* entourée d'anges et de saints.

FRANCUEIL, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 30 kil. de Tours ; 915 hab.

Francus ou **Francion,** personnage légendaire. V. FRANCIADE.

FRANEKER, ville des Pays-Bas (Frise, arrond. de Leeuwarden), sur le canal de Harlingen à Leeuwarden ; 8.300 hab. Ancienne université transformée en Athénée. Jardin botanique. Fromageries, filatures de laine.

FRANEKERADEEL, commune des Pays-Bas (Frise, arrond. de Leeuwarden) ; 4.750 hab.

FRANGE n. f. (lat. *fimbria* qui devint d'abord *frimbia* puis *frenge*). Bande d'étoffe à filets retombants, et servant à orner des vêtements ou des meubles : FRANGE *d'or, de fil. Vêtement, Rideau à* FRANGES.

— *Par anal.* Ce qui pend, est au bord de quelque chose : *Musidora, en soulevant ses longues* FRANGES *de cils...* (Th. Gautier.) *Robe qui a une* FRANGE *de boue. Le nuage aux* FRANGES *d'argent.* (V. Hugo.)

— Anat. *Franges synoviales*, Replis des synoviales, qui sont un peu flottants dans les cavités des articulations.

— Phys. *Franges d'interférence.* V. INTERFÉRENCE.

— ENCYCL. Archéol. Dès le commencement du XIVe siècle, la *frange* a été employée par les tapissiers dans la décoration des tentures et des meubles. A cette époque, comme presque tous les tissus d'or et de soie, les franges étaient fabriquées exclusivement en Italie. Les franges de Cata-

Franges.

logne commencèrent à s'introduire chez nous vers le milieu du XVe siècle. A partir du XVIe siècle, les franges abondent partout : dans la décoration des lits, des dais, des fauteuils, des chaises, et l'on en trouve jusque chez les simples petits bourgeois. Le *frangeon* (frange courte) apparaît seulement à partir du XVIIe siècle, et l'or et l'argent sont plus que jamais employés dans la confection de ces passementeries. L'usage s'en prolongea aux XVIIIe et XIXe siècles. Lorsque la frange est particulièrement longue, on l'appelle *crépine*. Les franges ont épousé toutes sortes de formes : tantôt elles proviennent de l'étoffe elle-même effilée (franges à fils tirés). Ces effilés sont retenus par un point de jour (dans la toile, l'étamine, etc.) ou noués par mèches. La frange peut être rapportée et en ce cas le talon est soit une dentelle (lingerie), soit un galon, soit une passementerie (ameublement). On fait des franges au crochet, aux fuseaux, en macramé, etc. ; elles sont ornées parfois de glands, pompons.

FRANGEON [*jon*] n. m. Petite frange courte.

FRANGER [*jé*], **ÈRE** n. Techn. V. FRANGIER, ÈRE.

FRANGER [*jé*] v. tr. (de *frange*. — Se conjugue comme *manger*.) Garnir de frange : FRANGER *une jupe, un meuble.*

— *Par anal.* Border comme de franges : *Paupières que* FRANGENT *de longs cils. Une lueur rose* FRANGEAIT *l'horizon.* (Gérard de Nerval.)

— ***Frangé, e,*** part. pass. du verbe *Franger : Rideaux* FRANGÉS. || *Pantalon frangé,* Pantalon dont les bords, déchiquetés, font une sorte de frange.

— Anat. *Corps frangés* ou *bordés,* Bandelettes médullaires du cerveau, qui naissent de la voûte à trois piliers.

— Blas. Se dit des gonfanons, des bannières et des vêtements qui sont ornés de franges d'un émail particulier.

FRANGEUSE [*jeûz'*] n. f. Ouvrière qui fait des franges : FRANGEUSE *en châles.*

FRANGÎ [*jî*], **FARANGÎ, FIRINGÎ** [*ghî*], **IFRANDJÎ,** nom donné par les Orientaux aux Européens, sans distinction de nationalité. (Les musulmans du moyen âge leur donnaient le nom de *Firendj.*)

FRANGIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est frangible.

FRANGIBLE adj. (du lat. *frangere,* briser). Susceptible d'être rompu ou brisé.

FRANGIER [*ji-é*], **ÈRE,** et plus rarement **FRANGER** [*jé*], **ÈRE,** ou **FRANGEUX** [*jeû*], **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière, qui fait la frange.

FRANGIN, E n. Argot. Frère, sœur.

FRANGIPANE n. f. (de *Frangipani,* nom propre). Sorte d'arome d'origine italienne, qui servait à donner de l'odeur aux peaux de senteur dont on se servait, au XVIe siècle, pour faire des gants : *Gants à la* FRANGIPANE.

— Art culin. Crème épaisse parfumée aux amandes, dont on se sert pour faire des tartes, des tartelettes, et pour garnir certaines pièces de pâtisserie. || Pièce de pâtisserie, qui contient de cette crème : *Servir une* FRANGIPANE. || Espèce de liqueur parfumée.

— Bot. Fruit du frangipanier. || Variété de poire. (On a dit aussi FRANCHIPANE.)

— ENCYCL. Archéol. On se servait de cette sorte de peau analogue à celle dont on fait les gants, au XVIIe siècle, pour confectionner des écrans et des éventails. On peignait sur la *frangipane* de délicates miniatures, ou on l'ornait de broderies.

FRANGIPANI, famille romaine, célèbre surtout aux XIe et XIIe siècles. Elle apparaît en 1014 avec Leo **Frangipani.** — Concio **Frangipani,** chef du parti impérialiste à Rome, refusa après la mort du pape Pascal II, en 1118, de reconnaître Jean de Gaète (Gélase II), l'accabla d'outrages et l'emprisonna, mais le peuple délivra le pontife. A l'approche de l'empereur Henri V, il chassa Gélase et fit élire l'antipape Grégoire VIII. — Jacques **Frangipani,** seigneur d'Astura, envoya un brigantin à la poursuite de Conradin, vaincu à Tagliacozzo, et qui cherchait à gagner la Sicile sous un déguisement. Conradin, livré à Charles d'Anjou, fut décapité (1268). — Cornelio **Frangipani,** jurisconsulte, avocat à Venise, mourut en 1581 ; — Son fils, CLAUDIO CORNELIO, né à Venise en 1533, mort en 1630, fut également jurisconsulte et secrétaire du sénat.

Frangipanier.

FRANGIPANIER [*nié*] n. m. Genre de plantes, de la famille des apocynacées. (On a dit aussi FRANCHIPANIER.)

— ENCYCL. Les *frangipaniers* (*plumeria*), sont des arbres ou des arbrisseaux originaires de l'Amérique tropicale, au port élégant, au bois mou, chargés de grandes feuilles alternes et de belles fleurs groupées en cymes terminales, dont le parfum rappelle celui de la frangipane. Ils renferment un suc vénéneux ou tout au moins suspect, efficace, dit-on, contre les verrues. On en connaît une quarantaine d'espèces, parmi lesquelles le frangipanier à fleurs rouges, le frangipanier à fleurs blanches, etc., et dont quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe.

FRANGISTAN ou **FIRANGISTAN** [*jiss*], nom donné par les Orientaux à l'Europe occidentale.

FRANGULACÉ, E adj. (de *frangule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la bourdaine.

FRANGULATE n. m. Sel de l'acide frangulique.

FRANGULE n. f. Bot. Nom scientifique de la *bourdaine.*

FRANGULINE n. f. (de *frangule*). Glucoside de formule $C^{21}H^{20}O^{9}$, 1/2 $H^{2}O$ contenu dans l'écorce de bourdaine (*rhamnus frangula*). || Syn. AVORNINE.

— ENCYCL. La *franguline* s'extrait en traitant la bourdaine par la soude étendue. Le glucoside se dissout, on le précipite par l'acide chlorhydrique. La franguline, soluble dans le benzène et l'alcool chauds, cristallise en masses jaunes soyeuses, fondant à 226°. Hydrolysée par l'acide chlorhydrique, elle se dédouble en *rhamnose* et *émodine.*

FRANGULIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide produit dans le dédoublement de la franguline.

FRANGY, ch.-lieu de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 20 kil. de Saint-Julien, sur le ruisseau des Usses, au pied du Vuache ; 1.030 hab. Vins blancs. — Le canton a 13 comm., et 5.050 hab.

FRANIÈRE, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. de Namur) ; 1.250 hab. Glaceries, boutonneries.

FRANK (Sébastien) ou **FRANCUS,** mystique allemand, né à Donauwerth en 1499, mort à Bâle en 1542. Il séjourna particulièrement à Nuremberg (1528) et à Strasbourg (1531). Son premier ouvrage est intitulé : *Chronika, Zeitbuch und Geschichtbibel von Anbeginn bis 1531.* (C'est une histoire universelle, depuis la création jusqu'en 1531.) Il fit paraître à Ula ses *Paradoxa* (1535), qui sont l'exposé de sa théologie. Il enseigna un panthéisme mystique et l'idéalisme absolu. Sa théologie fut condamnée, en 1540, par le convent de Smalkalde.

FRANK (Jankiew LEJBOWICZ, dit **Jacob**), chef de la secte juive des *frankistes,* né à Korolovka (Podolie), en 1726, mort à Offenbach (Hesse) en 1791. Membre de la secte des Sabbataires, il s'initia à la Kabbale et combattit les opinions des rabbins sur le Talmud. Poursuivi par ceux-ci, il feignit d'embrasser le christianisme, puis l'islamisme, et fut emprisonné de 1760 à 1773. Remis en liberté, il parcourut la Pologne, la Bohême, l'Autriche, et reçut de ses adeptes des sommes énormes. V. FRANKISTES.

FRANK (Jean-Pierre), médecin allemand, né à Rotalben en 1745, mort à Vienne en 1841. L'empereur d'Autriche le nomma directeur du service de santé des armées ; il fut aussi médecin de l'empereur de Russie. Il finit sa carrière à Vienne. — Son fils JOSEPH, médecin, né à Rastadt en 1771, mort à Côme en 1842, l'aida à diriger l'hôpital civil de Vienne, et professa la pathologie à l'université de Wilna.

FRANK (Franz Hermann Reinhold), théologien luthérien, né à Altenbourg en 1827, mort en 1894 à Erlangen, où il était devenu professeur de théologie en 1857. Il a combattu l'école de Gœttingue. Parmi ses écrits, nous citerons : *die Theologie der Konkordienformel* (1858-1865) ; 4 vol.) ; *System der christlichen Gewissheit* (1870-1873 ; 3 vol.) ; *System der christlichen Wahrheit* (1878-1880 ; 2 vol.). Il a fondé la *Neue Kirchliche Zeitschrift.*

FRANK (Ernest), compositeur et chef d'orchestre allemand, né à Munich en 1847, mort près de Vienne en 1889. D'abord organiste de la cour et répétiteur à l'Opéra de Munich, il devint chef d'orchestre à Mannheim, puis à Francfort-sur-le-Main, enfin à Hanovre. Ernest Frank a publié des *lieder* et des chœurs, et fait représenter trois opéras : *Adam de La Halle* (1880) ; *Hero* (1884), et *der Sturm* (1887).

FRANK (Leonhard), romancier allemand, né à Wurzbourg en 1882. Son premier ouvrage *la Bande de brigands* (1914) a été un coup d'éclat et a connu un succès de librairie dépassé seulement par son *L'homme est bon* (1918). Du naturalisme mitigé de *la Bande de brigands,* qui décrit l'évolution d'une troupe de jeunes gens, Frank a passé par la rhétorique et le freudisme de *la Cause* (1915) au pacifisme expressionniste de *L'homme est bon,* pour aboutir au quasi-bolchévisme de ses dernières œuvres. Il a gâté un réel talent par son incursion dans la littérature à tendance, mais n'en demeure pas moins un auteur de haut vol.

FRANK (Waldo), critique et romancier américain, né à Long-Branch (New-Jersey) en 1889. Il est l'auteur de *Notre Amérique* (1919), peinture fort discutée des mœurs nationales, dans laquelle il s'efforce de faire table rase du passé ; ainsi que de romans purement fictifs : *City Block* (1922) ; *Jour de fête* (1923) ; *la Statue de chaux* (1924), où il se montre psychologue pénétrant et grand maître du monologue introspectif.

FRANKÉITE n. f. Sulfure naturel de plomb, étain et antimoine.

FRANKEL (Zacharias), hébraïsant allemand, né à Prague en 1801, mort à Breslau en 1875. Il fut nommé, en 1836, grand rabbin de Leipzig et de Dresde où il fit ériger une grande synagogue (1840), puis devint, vers 1846, directeur du séminaire théologique de Breslau. On lui doit : *De l'influence de l'exégèse juive sur l'herméneutique d'Alexandrie* (1851) ; *Principes du droit d'hérédité d'après la loi de Moïse et le Talmud* (1859) ; *Introduction au Talmud* (1870) ; etc.

FRANKENBERG, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau), sur l'Eder, affl. de la Fulda ; 4.125 hab.

FRANKENBERG, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur la Zschopau, affl. de la Mulde ; 13.700 hab. Importante cité manufacturière : fabriques de cigares, de tissus (laine et coton), de tapis.

FRANKENBURG, commune d'Autriche (Haut-Danube), au pied du Hausruck ; 3.500 hab. Verrerie.

FRANKENHAUSEN, ville d'Allemagne (Thuringe, Schwartzbourg-Rudolstadt), sur un affl. de l'Umstrutt ; 7.000 hab. Ch.-lieu de district. Eaux minérales ; bains. Lignite et salpêtre. Industrie de la nacre. — Aux environs, ruines d'un château du XIe siècle, où, d'après la légende, dort l'empereur Frédéric Barberousse. En 1525, défaite de Thomas Münzer et des anabaptistes. — Ville d'Allemagne (Saxe, district de Zwickau) ; 2.500 hab.

FRANKÉNIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant trois genres et plus de trente espèces, se rapprochant des caryophyllacées par le port et les caractères, et se plaçant au voisinage des vochysiacées et polygalacées.

FRANKÉNIE [*nî*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des frankéniacées.

— ENCYCL. Les *frankénies* (*frankenia*) sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, à feuilles opposées, petites et sans stipules, des régions maritimes des deux mondes. On en connaît une trentaine d'espèces, dont trois françaises, qui croissent dans les régions maritimes.

FRANKENSTEIN, ville de Pologne (Prusse, Silésie, présid. de Breslau) ; 10.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Mines de magnésie. Production d'engrais et de savons. Fabrique de tabac. Commerce de blé et de lin.

FRANKENTHAL, ville d'Allemagne (Bavière, Palatinat), sur un canal qui la met en communication avec le Rhin ; 24.700 hab. Fonderies et fabrication d'instruments aratoires. Raffineries de sucre.

FRANKENTHAL [*kèn'*] n. m. Cépage noir, cultivé dans les vignobles de la Franconie et de la vallée du Rhin. (Sa chair, assez ferme, est juteuse et peu sucrée ; sa peau est épaisse et résistante.)

FRANKENWALD. Géogr. V. FRANCONIE (*forêt de*).

FRANKISTE [*kisst'*] n. m. Hist. relig. Membre de la secte juive fondée en Allemagne par Jacob dit *Frank.*

— ENCYCL. Les *frankistes* professent qu'il existe un Dieu en trois personnes, que Jérusalem ne verra jamais renaître sa puissance, que le Messie attendu ne viendra pas mais que Dieu s'incarnera pour racheter définitivement le genre humain ; enfin, ils déclarent que le *Zohar* seul donne l'explication véritable de la Loi.

FRANKL (Louis-Auguste VON), écrivain et philanthrope allemand, né à Chrast (Bohême) en 1810, mort en 1893 à Vienne où il fut architecte de la communion israélite et fonda un asile pour les enfants aveugles. Outre des *Études historiques sur les juifs de Vienne* (1853), des récits de voyage (*Vers Jérusalem, En Egypte*), des traductions (de Byron, de Moore), on lui doit plusieurs recueils de vers (*Légendes d'Orient, Christophe Colomb, Portraits d'ancêtres, le Liban,* etc.).

FRANKLAND (Edward), chimiste anglais, né à Churchtown, près de Lancastre, en 1825, mort en Norvège en 1899. Il devint professeur à l'Institut royal de la Grande-Bretagne (1863), au collège royal de chimie (1865), commissaire de l'enquête sur les causes de la corruption de l'eau des rivières (1868) et président de la Société de chimie (1871). C'est pendant son séjour à Marburg qu'il fit les belles découvertes confirmant la théorie de Liebig sur la constitution des alcools.

FRANKLANDITE n. f. Borate hydraté naturel de calcium. (Variété d'ulexite.)

FRANKLIN, nom de nombreux villages, villes, comtés ou subdivisions administratives des Etats-Unis. Les principales villes de ce nom sont : dans la Pensylvanie, sur l'Alleghany ; 9.980 hab. Ch.-lieu de comté. Entrepôt des exploitations d'huile de pétrole de l'Oil-Creek et du French-Creek ; — dans le Massachusetts, au S.-O. de Boston ; 6.500 hab. ; — dans le New-Hampshire, au confluent du Merrimac et du Winnepesaukee ; 6.300 hab. — Une autre **Franklin** (Tennessee, sur le Harpeth) fut le théâtre d'une bataille sanglante de la guerre de Sécession (30 nov. 1864).

FRANKLIN (DÉTROIT DE), chenal ou bras de mer de l'océan Glacial arctique, séparant l'île du Prince-de-Galles (archipel Arctique américain) de la presqu'île Boothia.

FRANKLIN, lac du Canada (Keewatin), au nord du cercle polaire arctique, traversé par le fleuve Back ou du Gros-Poisson.

FRANKLIN, le plus septentrional des trois districts

provisoires créés dans les Territoires du Nord-Ouest (Dominion du Canada). Il comprend toutes les îles de l'archipel arctique de l'Amérique du Nord, et les deux presqu'îles Melville et Boothia.

FRANKLIN (Benjamin), philosophe, physicien et homme d'Etat américain, né à Boston en 1706, mort à Philadelphie en 1790. Il était fils d'un modeste fabricant de chandelles. Entré d'abord à dix ans comme apprenti chez son père, il se plaça ensuite chez son frère James, imprimeur. En même temps, il consacrait tous ses loisirs à compléter son instruction. *L'Essai sur l'entendement* de Locke et le *Spectateur* d'Addison exercèrent une grande influence sur la formation de son esprit. En 1723, Franklin visita New-York, Philadelphie ; enfin, il passa en Angleterre, où il se perfectionna, chez Palmer et chez Woll. Etant retourné en Amérique, Franklin créa à son tour une imprimerie, un journal et fonda l'*Almanach du bonhomme Richard*. Peu de temps après, il ouvrait un club, créait une bibliothèque, un hôpital et une compagnie d'assurance contre l'incendie, etc.

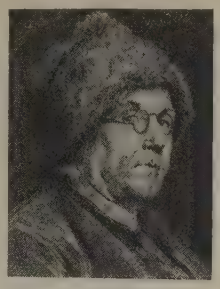

Benjamin Franklin.

Malgré toutes ces occupations, Franklin trouvait encore le temps de perfectionner ses connaissances personnelles. Il s'adonna surtout aux recherches concernant les phénomènes électriques. Une série de travaux entrepris en 1746 et 1747 le conduisirent à la découverte du paratonnerre. La Société royale de Londres et l'Académie des sciences de Paris lui ouvrirent alors leurs portes.

Au début de la révolte des colonies de l'Amérique du Nord, c'est lui que les colons chargèrent, en 1757, de porter leurs doléances à Londres, et, en 1763, après son élection à l'assemblée de Pensylvanie, de remettre à lord Granville leur protestation contre l'acte du timbre. En 1772, Franklin réussit à se procurer et publia des lettres du gouverneur du Massachusetts, Hutchinson, et du lieutenant-gouverneur Oliver, où les colons étaient traités avec le plus insultant mépris. Franklin faillit être arrêté comme complice des *insurgents*. Reçu en triomphe à Philadelphie, élu député au premier Congrès américain, ce fut lui qui, avec Jefferson et John Adams, rédigea le manifeste de la déclaration d'indépendance (1776) et fut chargé de négocier l'alliance avec la France. Paris accueillit avec enthousiasme « le bonhomme Franklin ». Il sut tirer habilement parti de ces dispositions. En 1778 fut signé le traité d'amitié entre la France et les Etats-Unis, puis, en 1783, le traité de paix avec l'Angleterre. Franklin ne retourna cependant en Amérique qu'en 1785. Il mourut des suites d'une pleurésie. La Constituante française vota un deuil de trois jours.

Les *Mémoires* de Franklin, publiés en 1771, sont d'une lecture pleine d'intérêt, par les solides réflexions morales qu'ils renferment.

FRANKLIN (William), fils du précédent, dernier gouverneur anglais de New-Jersey (Amérique du Nord), né à Philadelphie vers 1731, mort en Angleterre en 1813. Il combattit la France dans la guerre du Canada (1744-1748) et devint capitaine. A son retour à Philadelphie, il fut nommé contrôleur général des ports et secrétaire de l'assemblée provinciale (1754). Nommé gouverneur du New-Jersey en 1763, il resta fidèle à la cause britannique pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, fut arrêté, en 1776, pour ses intrigues contre le gouvernement de Washington et relégué pendant deux ans dans le Connecticut. En 1778, il fut échangé contre Mac-Kinley, président du Delaware, et se retira en Angleterre.

FRANKLIN (sir John), marin et explorateur anglais, né à Spilsby (Lincoln) en 1786, mort dans le Canada britannique en 1847. Au cours de nombreuses campagnes (reconnaissance des côtes de l'Australie avec Flinders, bataille de Trafalgar, bombardement de Copenhague, siège de La Nouvelle-Orléans en 1815), le jeune mousse de 1800, devenu officier, partit avec Buchan à la recherche du passage Nord-Est au N. du Spitzberg (1818), puis explora en 1820-1821 les côtes arctiques du Dominion canadien à l'E. de la Coppermine et ce fleuve lui-même avec le Dr Richardson. Il descendit ensuite le fleuve Mackenzie jusqu'à son embouchure, reconnut les rivages plus occidentaux de l'océan Glacial, explora le Peel river (1825). A son retour, Franklin fut envoyé dans la Méditerranée, puis nommé gouverneur de la Tasmanie, où il resta de 1836 à 1843. Il fut alors mis à la tête d'une expédition arctique chargée de rechercher le passage Nord-Ouest, et périt après la perte de ses deux navires, en 1847, en essayant de ramener ses compagnons dans des pays habités. C'est aux voyages entrepris pour porter secours à Franklin et pour trouver les traces de son expédition, qu'est due la découverte du passage Nord-Ouest.

John Franklin.

On possède deux ouvrages de Franklin : *Relation d'un voyage aux rives de la mer Polaire en 1819-1823* (1823) ; *Relation d'une seconde expédition aux rives de la mer Polaire en 1825-1827* (1828).

FRANKLIN (Jane Griffin, lady), seconde femme de sir John Franklin, née et morte à Londres (1791-1875). Mariée en 1828 à John Franklin, elle accompagna, en 1836, son mari en Tasmanie, et l'aida à développer la colonie dont il était gouverneur. Le dévouement et la persévérance qu'elle montra pour retrouver sir John Franklin l'ont justement rendue célèbre ; elle expédia, à ses frais, des navires dans la mer Polaire, même après la publication du rapport du Dr Rae, en 1854.

FRANKLIN (William Buel), général américain, né à New-York en 1823, mort en 1903. Elève de West-Point, il entra dans le génie, fit la campagne du Mexique, devint professeur à West-Point et à l'académie de New-York, puis fut employé comme ingénieur à divers travaux. Colonel au début de la guerre de Sécession, il devait, après s'être distingué dans l'armée du Potomac, recevoir en 1865 le grade de major général dans l'armée régulière. En 1889, il fut commissaire général des Etats-Unis, à l'Exposition universelle de Paris.

FRANKLIN (*Alfred*-Louis-Auguste), littérateur et érudit français, né à Versailles en 1830, mort à Paris en 1917. Il entra, en 1856, à la bibliothèque Mazarine, dont il devint administrateur en 1885. Parmi ses ouvrages érudits, nous citerons : *Histoire de la bibliothèque Mazarine* (1860) ; *les Origines du palais de l'Institut* (1862) ; *les Anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, collèges, etc.* (1867-1873) ; *la Sorbonne, ses origines, etc.* (1867) ; *les Rues et les Cris de Paris au XIIIe siècle* (1874) ; *Dictionnaire des noms, surnoms et pseudonymes latins de l'histoire littéraire du moyen âge* (1875) ; *Précis de l'histoire de la Bibliothèque du roi* (1875) ; *les Sources de l'histoire de France, inventaires et recueils* (1877) ; *les Anciens plans de Paris* (1878-1880) ; *les Corporations ouvrières de Paris du XIIe au XVIIIe siècle* (1884) ; *la Vie privée d'autrefois* (1887-1900) ; *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle* (1905) ; *la Civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton du XIIIe au XIXe siècle* (1908) ; *la Vie privée au temps des premiers Capétiens* (1911) ; *Histoire généalogique des souverains de la France* (1896), ouvrage considérable, rempli de renseignements variés.

FRANKLIN-BOUILLON (Henry), homme politique français, né à Jersey en 1872, mort à Paris en 1937. Entré de bonne heure dans le journalisme, fondateur de *la Volonté* en 1898, collaborateur au *Rappel*, il devint en 1904 député de Seine-et-Oise et s'occupa surtout de politique étrangère. Ministre de la propagande en 1917, il prit une part importante à la conférence de Rapallo, où les Alliés décidèrent l'envoi de renforts à l'Italie. Président, à la Chambre, de la commission des affaires extérieures, il fut chargé en 1921-1922 des négociations avec l'Assemblée d'Ankara et avec Mustapha Kemal ; elles aboutirent au traité de Lausanne. Réélu en 1924, membre influent du parti radical, mais partisan ardent d'une trêve au profit de l'union nationale, il fit en ce sens une campagne qui détermina une scission du parti.

FRANKLINDALE. Géogr. V. Wappinger's Falls.

FRANKLINISATION [*si-on*] n. f. (de *Franklin*, nom du physicien). Traitement médical par l'électricité statique. V. Électrothérapie.

— Encycl. Les appareils employés actuellement pour la *franklinisation* sont des machines à plateaux en ébonite. On les utilise pour obtenir soit le bain, soit l'effluvation, soit l'étincelle. Le bain a un effet activant sur la nutrition et la circulation (augmentation d'élimination de l'urée, relèvement de la pression sanguine, régularisation des pulsations, accroissement de l'hématose), et un effet sédatif sur le système nerveux. L'effluvation agit par effet vasomoteur et cause un certain degré d'analgésie locale. L'étincelle a surtout une action révulsive.

FRANKLINITE n. f. Oxyde naturel complexe de zinc, de manganèse et de fer, cristallisant en octaèdres réguliers. (Peut être considérée comme une sorte de spinelle. Elle est d'un noir de fer, et faiblement magnétique.)

FRANKO (Ivan), poète et patriote ruthène (ukrainien), né en Galicie, près de Drohobycz, en 1856, mort à Lvov en 1916. Après ses études à l'université de Lvov, où il fut reçu docteur ès lettres, il se consacra à la poésie et à la critique. L'arrivée de Dragomanov en Galicie (1876) fut dans sa vie un événement décisif. Avec lui, il fonda le parti radical populaire. Il exerça une influence très forte par ses nouvelles et par ses poésies, telles que *Moïse*, où il se fait le prophète de la liberté, *Poèmes*, *Mon émeraude* (1898-1899), d'un archaïsme raffiné. Très cultivé, il fit de belles traductions, et son journal : *la Vie et la Parole* (1894-1897) est consacré à la littérature, à l'histoire et au folklore des pays ukrainiens. L'Ukraine entière a commémoré, en 1927, le onzième anniversaire de sa mort.

FRANKOPANE, nom d'une ancienne et célèbre famille croate, apparentée aux Frangipani d'Italie, et qui s'est éteinte au XVIIe siècle ; — Ivan **Frankopane** fut ban de Croatie de 1391 à 1394 ; — Nicolas Ier occupa la même dignité (1424-1484) ; — Son fils, Bernardin (1453-1533) se distingua contre les Turcs ; — Juk-Krsto, né vers 1578, mort en 1652, commanda en chef les forces croates et fut chambellan et conseiller secret de l'empereur ; — Franc-Krsto (François-Christophe), né vers 1643, marié à une nièce du cardinal Barberini, prit part à la « conjuration des trois comtes » avec son beau-frère Pierre Zrinski et le Hongrois Nadasdy, qui voulaient se soustraire à la domination allemande. Fait prisonnier, il fut exécuté à Vienne en 1671. Il a écrit en italien, et surtout en croate, des œuvres diverses, parmi lesquelles des poésies.

FRANQUE (Jean-Pierre *et* Joseph), peintres français, frères jumeaux, nés à Buis (Drôme) en 1774. Joseph mourut en 1812. Jean-Pierre en 1860. Tous deux furent élèves de Louis David. Au Salon de 1819, Jean-Pierre Franque produisit une *Conversion de saint Paul*. Joseph, qui avait été pendant quelque temps professeur à Naples, a exposé, en 1812, *Marie-Louise et le Roi de Rome* (au musée de Versailles).

FRANQUETTE [*kètt'*] **(À LA)** loc. adv. *Fam.* Franchement, sans façon. (On dit, le plus souvent : À la bonne franquette.)

FRANQUEVILLE (Alfred-Charles-Ernest Franquet de), ingénieur français, né à Cherbourg en 1809, mort à Aix-les-Bains en 1878. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1829, il créa et développa le système français de voies ferrées. Il est l'auteur des conventions de 1859, acceptées par les pouvoirs publics et les grandes compagnies. Il a, en outre, dirigé la majeure partie des grands travaux de ports, de canaux, de chemins de fer, de routes, etc., exécutés en France de 1830 à 1878.

FRANQUEVILLE (Amable-Charles Franquet de), administrateur français, fils du précédent, né et mort à Paris (1840-1919). Avocat, auditeur (1860) puis maître des requêtes (1869) au Conseil d'Etat, des missions en Angleterre, notamment lors de l'Exposition universelle de 1862, lui facilitèrent une étude approfondie des institutions de ce pays. De là les ouvrages qui ont établi sa réputation : *Des institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre* (1863) ; *Du régime des travaux publics en Angleterre* (1875) ; *le Gouvernement et le Parlement britannique* (1887) ; *le Système judiciaire de la Grande-Bretagne* (1893). Membre de l'Académie des sciences morales en 1888, il a publié encore *le Premier siècle de l'Institut de France* (1895).

FRANSCINI (Etienne), homme d'Etat suisse, né à Bodio (Tessin) en 1796, mort à Berne en 1857. Il devint un des membres du parti libéral avancé, et s'occupa en son canton de relever le niveau de l'instruction. A la suite des troubles qui, en 1838-1839, faillirent renverser le gouvernement démocratique, Franscini fut maintenu dans le gouvernement provisoire (1839) et réorganisa le Tessin. En 1843, il fut envoyé à la Diète fédérale ; en 1848, il entra dans le conseil fédéral récemment créé, où il fut chargé des départements de l'intérieur et de l'instruction publique. On a de lui divers écrits, entre autres : *Statistique de la Suisse* (1848-1851).

FRANSONI (Louis), archevêque de Turin, né à Gênes en 1789, mort à Lyon en 1862. Evêque de Fossano (1821), archevêque de Turin (1832), aumônier en chef de l'armée sarde, il se montra l'adversaire décidé du libéralisme anticatholique. Le refus d'obsèques religieuses au ministre Santa Rosa le fit incarcérer puis exiler (1850).

FRANSQUILLON [*franss-ki-yon*] n. m. (de *France*). Terme injurieux par lequel les flamingants désignent les partisans de la langue et de la culture françaises en Belgique.

FRANSQUILLONISME [*franss-ki-yo-nissm'*] n. m. Terme injurieux par lequel les flamingants désignent l'attachement à la langue et à la culture françaises en Belgique.

FRANTISKAVY-LAZNE, ville d'Allemagne des Sudètes [1938] (dist. de Cheb ou Eger) ; 3.114 hab. Sources d'eau minérale froide, sulfureuses et ferrugineuses ; station thermale importante.

FRANTZ (Nicolas-Jacques), écrivain militaire français, né à Sarrelouis en 1787, mort à Paris en 1868. Avocat à Metz, il organisa à ses frais, en 1814 et en 1815, une compagnie de volontaires. Condamné à mort après la seconde Restauration, il passa en Allemagne, revint en France après 1832, demanda vainement d'être indemnisé, et ne put faire admettre sa requête qu'en 1850. On a de lui : *Sur l'usure* (1825) ; *Aperçu historique, politique et statistique sur l'organisation militaire de la Prusse, comparée avec l'organisation militaire de la France* (1841) ; etc.

FRANTZ (Constantin), homme politique et publiciste allemand, né à Halberstadt en 1817, mort à Blasewitz, près de Dresde, en 1891. Après un court passage dans la carrière consulaire, il s'établit, en 1856, comme professeur libre à Berlin, et, en 1873, à Blasewitz. Ouvrages : *Recherches sur l'équilibre européen* (1859) ; *Trente-trois articles de la Confédération allemande* (1861) ; *la Restauration de l'Allemagne* (1863) ; *la Nouvelle Allemagne* (1871) ; *le Fédéralisme* (1879) ; *la Philosophie positive de Schelling* (1879-1880) ; *la Réforme des impôts* (1881) ; etc., et se fit connaître comme publiciste par une série d'ouvrages où il défendait, contrairement à l'unité prussienne, la thèse de la Grande Allemagne.

FRANYOVA, ville de Yougoslavie (district de Saint-Bece), sur la Tisza ; 8.500 hab. Eaux thermales.

FRANZ (Robert), compositeur, pianiste et chef d'orchestre allemand, né et mort à Halle (1815-1892). Il fit une étude approfondie et une revision des œuvres de Bach et de Hændel, qu'il a contribué à faire pleinement connaître, non sans faire subir dans certaines orchestrations des remaniements qui suscitèrent d'âpres controverses. Directeur de la musique à l'université, Franz fut en 1868 atteint de surdité, et contraint de se démettre de ses fonctions. Il a publié des chœurs, de la musique religieuse, mais sa gloire consiste dans ses nombreux *lieder*, qui lui ont fait un renom européen.

FRANZ (Paul Frantz-Gautier, dit **Paul**), ténor français, né et mort à Paris (1876-1950). Elève de Louis Delaquerrière, il est engagé à l'Opéra en 1909. Depuis cette époque, il a chanté, tant à l'Opéra de Paris qu'à Londres, Rome, Milan, Buenos-Aires, La Haye, Bruxelles, etc., les principaux rôles de ténor, de la musique française ou étrangère. Il a créé à l'Opéra : *la Légende de Saint-Christophe*, *Antar*, *Padmavati*, *le Jardin du Paradis*, *Esther*, *Salamine*. Il tenait une des premières places parmi nos artistes lyriques contemporains.

FRANZELIN (Jean-Baptiste), théologien catholique italien, né en 1816, mort à Rome en 1886, professeur à l'université grégorienne à Rome (1851), cardinal en 1876 ; il a publié des traités sur presque toutes les parties de la théologie dogmatique.

FRANZEN (Franz Michael), professeur et poète suédois, né à Uleaborg (Finlande) en 1772, mort à Stockholm en 1847. Professeur à l'université d'Aabo, il publia, en 1794, ses premières poésies, puis fut nommé bibliothécaire. Après l'annexion de la Finlande à la Russie, Franzen fut pasteur à Œrebro, puis évêque de Hernœsand (1831), et développa une œuvre poétique considérable. Membre et historiographe de l'Académie suédoise, il écrivit, en cette dernière qualité, des biographies remarquables.

FRANZIA, petite planète, N° 862, découverte en 1917.

FRANZOS (Charles-Emile), écrivain hongrois, né à Czernovitz (Bukovine) en 1848, mort à Berlin en 1904. Fils d'un médecin israélite, il dirigea des revues à Vienne, puis à Berlin. On lui doit des ouvrages, des romans et des nouvelles, dans lesquels il décrit les mœurs des pays qu'il a visités : *Du Don au Danube* (1878) ; *Jeune amour* (1878) ; *Moschko de Parme* (1880) ; *les Juifs de Barnow*

(1877) ; *Histoires paisibles* (1880) ; *Mon Franz* (1883) ; *Nouvelles tragiques* (1886) ; *Judith Trachtenberg* (1891) ; etc.

FRAOUCEN (AÏT), tribu kabyle, habitant les pitons du Djurdjura, au nombre d'environ 7.000 individus. Ils cultivent la vigne, l'olivier, le figuier, les légumes, etc. Ils opposèrent, en 1857, une vive résistance à la colonisation française.

FRAPIÉ (Léon), romancier français, né et mort à Paris (1863-1949). Après avoir collaboré à des revues et à des quotidiens, et publié deux romans : *l'Institutrice de province* (1897), et *Marcelin Gayard* (1902), il conquit la notoriété avec *la Maternelle* (1904), qui obtint le prix Goncourt ; ce livre contenait d'émouvantes et amères observations des mœurs des tout petits dans une école des quartiers pauvres. Parmi ses autres œuvres, citons : *les Obsédés* (1904) ; *l'Ecolière*, recueil de contes (1905) ; *la Boîte aux gosses* (1907) ; *la Figurante* (1908) ; *les Contes de la Maternelle* (1910) ; *les Bonnes gens* (1918) ; *Nouveaux Contes de la Maternelle* (1919) ; *les Amies de Juliette* (1922) ; *les Filles à marier* (1923) ; *la Proscrite* (1931) ; *la Reine de cœur* (1936) ; *Sentiments* (1937).

FRAPPA (José), peintre français, né à Saint-Etienne (Loire) en 1854, mort à Paris en 1904. Elève de Pils, il s'est fait une spécialité de l'anecdote ecclésiastique. La pourpre cardinalice et le violet de la prélature brillent vivement dans ses toiles : *la Main chaude*, *la Fête de Son Eminence*, *la Confession*, *Bureau de nourrices*, *le Retour du missionnaire*, *Pie VII et Napoléon à Fontainebleau*.

FRAPPAGE n. m. Action de frapper d'une empreinte ; résultat de cette action : *Le* FRAPPAGE *de la monnaie. Un* FRAPPAGE *bien réussi.*

FRAPPANT [*pan*], **E** adj. (de *frapper*). Qui fait une vive impression sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme : *Spectacle* FRAPPANT. *Vérité* FRAPPANTE. *Exemple* FRAPPANT. || Qui saute aux yeux : *Ressemblance* FRAPPANTE.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui produit une forte impression : *Songez que ce* FRAPPANT *et ce vif que vous cherchez cessent d'être tels quand ils reviennent trop souvent.* (Voltaire.)

FRAPPART [*par'*] n. m. Frappeur, celui qui frappe. (Vx.) || *Frère Frappart*, Moine libertin.

FRAPPE n. f. (de *frapper*). Action de frapper les monnaies au marteau, comme l'on faisait avant l'invention du balancier. || Empreinte laissée par le balancier. || Masse mobile frappante dans un marteau-pilon. || Manière de frapper d'un ouvrier frappeur ou d'un marteau-pilon : *Cet ouvrier, Ce marteau, a une* FRAPPE *régulière.*

— Techn. Assortiment de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie : *Une* FRAPPE *d'italique.*

— ENCYCL. Monn. La *frappe* s'appelait aussi *fabrication au marteau*. Placé entre les deux coins gravés, le flan recevait autant de coups qu'il en fallait pour que les empreintes gravées en creux sur les deux coins s'imprimassent sur le flan avec un relief suffisant. Les monnaies obtenues par le procédé de la frappe sont souvent *tréflées*, c'est-à-dire qu'elles ont les types doublés, ce qui provient d'un déplacement des coins sous le marteau.

FRAPPE n. f. Argot. Voyou, Canaille.

FRAPPE-DEVANT n. m. invar. Gros marteau à long manche, à l'usage des forgerons. (On dit aussi MARTEAU À FRAPPER DEVANT.)

FRAPPE-MAIN n. m. Jeux. Un des noms de la « main chaude ».

FRAPPEMENT [*man*] n. m. Action de frapper. (Vx.)

— Hist. sainte. *Frappement du rocher*, Miracle de Moïse faisant jaillir d'un rocher une source d'eau vive, pour désaltérer les Israélites errant dans le désert.

— Franc-maçonn. Manière de frapper, spéciale aux

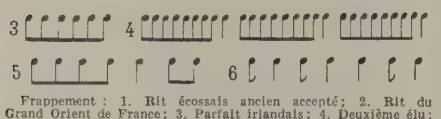

Frappement : 1. Rit écossais ancien accepté; 2. Rit du Grand Orient de France; 3. Parfait irlandais; 4. Deuxième élu; 5. Chevalier de l'Epée; 6. Petit écossais.

francs-maçons pour se faire reconnaître des autres adeptes de la franc-maçonnerie.

— ENCYCL. Bx-arts. *Frappement du rocher dans la montagne d'Horeb.* Cet épisode a été souvent représenté par les sculpteurs et les peintres. On le voit figuré en bas-relief sur une foule de sarcophages des premiers siècles de l'ère chrétienne, sur des pierres sépulcrales, sur des médaillons de métal et des verres historiés, trouvés dans les catacombes.

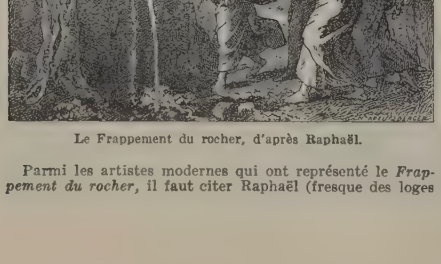

Le Frappement du rocher, d'après Raphaël.

Parmi les artistes modernes qui ont représenté le *Frappement du rocher*, il faut citer Raphaël (fresque des loges du Vatican). — N. Poussin a peint, à cinq reprises, cette scène biblique. Son tableau le plus célèbre est au musée de l'Ermitage. — Un *Frappement du rocher*, par Bassan, est au Louvre.

FRAPPE-PLAQUE [*plak'*] n. m. Plaque de fer, en usage chez les orfèvres pour donner le contour à une pièce. || Pl. *Des* FRAPPE-PLAQUES.

FRAPPER [*pé*] v. tr. (origine douteuse). Donner un coup, des coups : FRAPPER *quelqu'un avec la main.* FRAPPER *un rival.* FRAPPER *la terre du pied.* || Atteindre d'un coup porté avec une arme quelconque, blesser : FRAPPER *d'un poignard, d'un couteau.* FRAPPER *quelqu'un au cœur.* || *Frapper à mort*, D'un coup mortel.

— *Par extens*, Atteindre soudainement, faire impression sur les sens : FRAPPER *les yeux, la vue ;* et au fig. *Frapper les yeux*, Attirer l'attention sur soi. || *Frapper les oreilles :*

Viens, reconnais la voix qui *frappe ton oreille.*
RACINE.

|| Atteindre, se diriger sur, tomber sur : *La lumière qui* FRAPPE *le mur.*

Déjà le jour plus grand, nous *frappe*, et nous éclaire.
RACINE.

|| Atteindre, faire retentir en heurtant, faire résonner : FRAPPER *l'air de ses cris.* — En parlant d'une horloge, Sonner :

L'horloge du palais vint à *frapper* onze heures.
RÉGNIER.

— *Fig.* Atteindre, affecter quelqu'un d'un coup soudain : *Dieu les* FRAPPE [les puissants] *pour nous avertir. Le malheur nous* FRAPPE *tous à un moment donné ;* et *par extens.* Faire périr : *La mort* FRAPPE *tous les êtres.* || Affecter, affliger : *La peste* FRAPPA *tout le pays.*

Ne doutez pas, Seigneur, que ce coup ne la *frappe.*
RACINE.

|| Atteindre soudainement, saisir ; faire impression sur, etc. : FRAPPER *l'esprit, l'imagination.* FRAPPER *quelqu'un d'étonnement, d'admiration, de stupeur.* FRAPPER *quelqu'un d'anathème. Je lui trouvai je ne sais quoi d'éloquent qui me* FRAPPA. (Michelet.) || Atteindre par une décision, punir : *La loi ne* FRAPPE *pas toujours les vrais coupables.* FRAPPER *sévèrement les complices.* || Atteindre ; être établi, assigné sur : *Hypothèque qui* FRAPPE *tous les biens du débiteur.*

— Loc. DIV. *Frapper de*, Inspirer, soumettre a, rendre victime de : FRAPPER D'*étonnement.* FRAPPER D'*excommunication.* || *Frapper de glace*, ou simplem. *Frapper*, Congeler au moyen de la glace : FRAPPER *du champagne.* || *Frapper l'air*, Faire entendre ou se faire entendre (en parlant d'un grand bruit) : *Quels cris* FRAPPENT L'AIR ? || *Frapper un coup* ou *un grand coup. Frapper les grands coups*, Faire un acte décisif. Employer les moyens décisifs pour la réussite d'une chose. || *Frapper à la porte*, ou simplem. *Frapper*, Donner un coup sur la porte pour se la faire ouvrir : FRAPPEZ, *et l'on vous ouvrira ;* et au fig. *Frapper à la porte de quelqu'un*, Implorer son aide ; le solliciter pour une raison quelconque. || *Frapper à toutes les portes*, Avoir recours à un grand nombre de personnes. || *Frapper comme un sourd*, Frapper très fort ; donner des coups violents ; et *au fig.* Parler avec vigueur, attaquer sans ménagement : *Bourdaloue* FRAPPE *toujours* COMME UN SOURD, *disant des vérités à bride abattue.* (Mme de Sévigné.)

— Cout. du Hainaut. *Frapper les coups*, Déterminer les limites de son bien par un bornage fait en accomplissant certaines formalités traditionnelles.

— Mar. Assujettir une manœuvre, un cordage quelconque à un endroit fixe. || *Frapper une bosse*, Bosser. || *Frapper un cartahu sur un espar*, L'attacher sur ce morceau de bois. || *Frapper la drisse anglaise*, La fixer sur la drisse de perroquet. || *Frapper une poulie*, La fouetter à l'endroit choisi.

— Numism. Produire une empreinte sur : FRAPPER *de la monnaie, des médailles.* || Produire l'empreinte de : *Il est d'usage immémorial, chez tous les peuples, de* FRAPPER *sur les monnaies la portraiture du prince régnant.* (A. Karr.)

— Fig. *Bien frapper un vers*, Lui donner un tour net, précis, concis.

— Techn. Serrer sur le métier la trame d'une toile.

— *Frapper devant*, Se dit de l'ouvrier frappeur qui se place devant l'enclume, et, sur les indications du forgeron, manie un lourd marteau à bras.

— Intransitiv. *Frapper à*, Atteindre, s'approcher de : *Hautes eaux qui* FRAPPENT AU *bord du parapet ;* et au fig. : *Maintenant...*

Que mon âge, amoureux de plus sages plaisirs,
Bientôt s'en va *frapper* à mon neuvième lustre.
BOILEAU.

— Fin. Etre assis, établi, levé (en parlant d'un impôt) : *L'assiette d'un impôt, c'est la base d'estimation de la valeur sur laquelle il* FRAPPE. (Ott.)

— Vén. *Frapper à route*, Faire retourner les chiens pour qu'ils relancent le cerf. || *Frapper à la brisée*, Faire entrer les chiens dans l'enceinte pour lancer l'animal. || *Frapper sa proie*, Se dit du faucon seulement, qui heurte vigoureusement sa proie.

— ALLUS. HIST. **Soldat, frappe au visage.** Ordre donné par César avant la bataille de Pharsale. (Les jeunes patriciens qui composaient la cavalerie pompéienne prirent la fuite pour ne pas être défigurés, et César resta maître du champ de bataille. — On emploie ce mot à l'égard d'un adversaire qu'on veut frapper à l'endroit sensible.)

— **Frappe, mais écoute !** Mot dit par Thémistocle au Lacédémonien Eurybiade, chef de la flotte grecque, dans le conseil de guerre qui précéda Salamine. Thémistocle insistait vivement pour que la flotte ne se dispersât pas. La discussion était violente. Le Lacédémonien leva son bâton sur lui : « Frappe, mais écoute », dit l'Athénien : et il fit triompher son avis.

— **Frapper du pied la terre pour en faire sortir une armée.** V. POMPÉE.

— ***Frappé, e,*** part. pass. du verbe *Frapper* (au propre et au fig.). Fig. *Imagination frappée*, Remplie d'une chose, de terreur, d'angoisse, etc. || *Champagne frappé, Carafe frappée*, Qui sont congelés ou qu'on a mis à rafraîchir dans la glace.

— Dr. *Jugement frappé d'appel*, Jugement dont on demande la réformation en appel.

— Mus. *Temps frappé*, ou substantiv. *Frappé*, Temps de la mesure, que l'on marque par l'abaissement de la main : *Le* FRAPPÉ *est opposé au levé.* (Le *frappé* correspond à la *thesis* de la musique antique, et indique de nos jours le temps fort.)

— Techn. *Etoffe bien frappée*, Etoffe forte et serrée.

— Loc. DIV. *Ouvrage, Vers bien frappés*, Ouvrage, Vers qui porte la marque du talent heureusement inspiré. || *Ouvrage frappé au bon coin*, Ouvrage réussi. || *Etre frappé de*, Etre atteint, affligé par : *Etre* FRAPPÉ DE *cécité*, D'*apoplexie.* || *Frappé de mort*, Privé de la vie par un accident quelconque ; et *au fig.* Ruiné, perdu, anéanti : *Industrie* FRAPPÉE DE MORT. || *Frappé à mort*, Atteint d'une maladie ou d'une blessure mortelle ; et *au fig.* Condamné à une ruine, à une fin certaine.

— ***Se frapper,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se donner des coups à soi-même : SE FRAPPER *avec une discipline.* SE FRAPPER *la tête contre un mur.*

Et *se frappant* le cœur avec un cri sauvage.
A. DE MUSSET.

SE FRAPPER *la poitrine avec le poing.* — Fig. *Se frapper la poitrine*, Donner des marques de repentir, regretter amèrement. || *Se frapper le cœur*, L'émouvoir, y faire appel :

Ah ! *frappe-toi le cœur*, c'est là qu'est le génie.
A. DE MUSSET.

— Avec réciprocité, Se donner des coups mutuellement ; et au fig. : *Leurs esprits* SE SONT FRAPPÉS *d'un agrément égal ; c'est un coup double.* (Mme de Sévigné.) || *Se frapper dans la main*, Se donner mutuellement un coup dans la main en signe de marché conclu, de convention faite.

— Au sens passif, Etre marqué d'une empreinte : *Médailles qui* SE FRAPPENT *à la Monnaie de Paris.*

— *Fig.* S'inquiéter, s'émouvoir outre mesure : *Malade qui* SE FRAPPE *trop. Le ministre* SE FRAPPA *beaucoup de cet événement.*

— SYN. **Frapper, battre.** V. BATTRE.

FRAPPERIE [*rî*] n. f. Action de frapper ; coup. (Vx.)

FRAPPEUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne qui frappe, est chargée de frapper ou se plaît à frapper.

— Scienc. occult. *Esprit frappeur.* V. ESPRIT.

— Techn. Ouvrier employé à la forge pour frapper avec un lourd marteau à bras sur les pièces que le forgeron maintient à la surface de l'enclume. || Organe de l'appareil appelé *batteur* et qui, tournant avec une très grande rapidité, débarrasse la matière textile des corps étrangers qu'elle contient. || *Frappeur de gaze*, Celui qui se sert d'un emporte-pièce pour faire des dessins à jour dans la gaze.

FRARACHAUX [*chô*] n. m. pl. (de *fraracher*). Dr. anc. Cohéritiers ou autres communistes, possédant par indivis. (On disait aussi FRARESCHEURS.)

FRARACHER [*ché*] v. tr. (de *frère*). Dr. féod. Partager de façon que l'aîné doive la foi et hommage au seigneur pour la totalité du fief : FRARACHER *un fief.* V. FRÉRAGE.

FRAREUSETÉ n. f. (de *frère*). Cout. anc. Possession d'un héritage par indivis.

FRARY (Raoul), écrivain français, né en 1842, mort au Plessis-Bouchard en 1892. Elève de l'Ecole normale, il quitta l'enseignement pour entrer dans le journalisme, et devint rédacteur en chef de *la France* (1885). Il a publié : *le Péril national* (1881) ; *Manuel du démagogue* (1884) ; *la Question du latin* (1885), qui suscita de vives polémiques ; *Mes tiroirs* (1886) ; *Essais de critique* (1891).

FRAS [*frâ*] n. m. (origine inconnue). Maniement de boucherie, plus souvent appelé GRASSET ou HAMPE.

FRASAGE n. m. Action de fraser la pâte.

FRASCATI, ville d'Italie (prov. de Rome), sur une des basses collines des monts Albains ; 11.115 hab. Cette ville a remplacé à la fin du XIIe siècle l'antique *Tusculum* dont les ruines s'étalent à 2 kil. Elle a recueilli en même temps le titre d'évêché suburbicaire (un des six cardinaux-évêques) que possédait Tusculum depuis le IIe siècle. Situé dans un site magnifique, aux sources fraîches, d'où l'on jouit d'une vue incomparable sur Rome et sur l'Agro Romano, Frascati possède les villas de l'aristocratie romaine, dont les plus célèbres sont : Aldobrandini (XVe-XVIe s.), Falconieri (1548), Ruffinella qui appartient au roi, Mandragone, et Conti.

Frascati (VUES DE), tableaux de Hubert Robert, Lanoue, etc. Le premier a peint la cascade de la villa Conti, et son tableau appartient au musée de Besançon ; H. Lanoue, une *Vue prise dans la villa Conti* et *le Bois de Frascati.* — Le Louvre a un tableau de Michallon, qui représente des paysans dansant sous les ombrages de Frascati.

Frascati, lieu de plaisir, fondé sous le Directoire par le glacier napolitain Garchi, sur l'emplacement de l'hôtel Lecouteulx, à l'angle de la rue de Richelieu et du boulevard. Il fut fréquenté par la meilleure compagnie jusque sous l'Empire, grâce à ses attractions et jeux, auxquels les dames étaient admises, feux d'artifice, bals, etc. Pavillon et jardins furent démolis vers 1837.

FRASCHINI (Gaetano), chanteur italien, né à Pavie en 1815, mort à Naples en 1887. Il devint élève du compositeur Felice Moretti, et, en 1837, débutait à Pavie dans *Belisario*. Il chanta ensuite avec succès dans les grandes villes d'Italie et de l'Europe, surtout à Paris, où il demeura au Théâtre-Italien de 1863 à 1870. Il se retira définitivement à Pavie dont le théâtre porte son nom.

FRASCINETO, commune d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza), près des sources du Coscile ; 2.430 hab.

FRASE n. f. Boulang. Outil d'acier, en forme de racloir, avec lequel on racle le pétrin. (Se dit quelquefois pour FRASAGE.)

FRASEAU [*zô*] n. m. Tige d'acier verticale, sur laquelle tournent les rouets de l'ourdissoir.

FRASER, fleuve du Dominion canadien (Colombie britannique). Il sort des montagnes Rocheuses, reçoit le Nechaco, le Thompson et autres rivières lacustres, et se perd dans le détroit de Georgie, vis-à-vis de l'île de Vancouver. Cours, 1.200 kil. en des cluses grandioses.

FRASER (Alexander Mackensie), général anglais, né à Kilcoy, dans le comté de Ross, en 1756, mort à Hayes-Common, dans le Kent, en 1809. Il couvrit la retraite d'Abercromby que poursuivait Pichegru (1794), se fit remarquer aux Indes contre les Mahrattes (1798), s'empara d'Alexandrie en 1807, échoua devant Rosette, se distingua en Portugal (1808), et mourut des fatigues qu'il éprouva dans l'expédition de Walcheren.

FRASER (Charles), peintre américain, né à Charleston (Caroline du Sud) en 1782, mort en 1857. Il s'adonna à la miniature, et fit le portrait de La Fayette, et des plus connus de ses contemporains. Fraser passe en outre pour un des plus élégants poètes qu'ait produits la Caroline du Sud.

FRASER (Alexandre), peintre écossais, né vers 1796, mort à Hornsey (Écosse) en 1865. Il a exposé à Londres des tableaux d'histoire et de genre, parmi lesquels nous citerons : une *Scène tirée de « la Prison d'Edimbourg »* de Walter Scott ; *Robinson Crusoé lisant la Bible ; les Derniers moments de Marie Stuart ; le Tonneau d'ale ; Intérieur d'un cottage des montagnes.* Ses principaux tableaux se voient à la National Gallery de Londres.

FRASER OF NORTH CAPE (lord Bruce), amiral anglais, né à Londres en 1888. Chef d'état-major de la flotte de la Méditerranée en 1938, troisième lord de la mer à l'Amirauté de 1939 à 1942, il commanda la Home Fleet de 1942 à 1944, puis la flotte du Pacifique de 1944 à 1946, date à laquelle il fut nommé membre de la Chambre des lords.

FRASER [*zé*] v. tr. Boulang. et Pâtiss. Action de briser la pâte en la séparant par des pétrissages faits à l'aide de la paume de la main. (On dit fautivement FRAISER.)

FRASERBURGH, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Aberdeen), sur la mer du Nord ; 11.150 hab. Pêche du hareng. Cordages, étoffes de fil. Exploitation de fer, de granit, de pierre à chaux.

FRASÈRE n. f. Bot. Genre de gentianacées d'Amérique, dont une espèce, connue sous le nom de *colombo d'Amérique*, est pourvue d'une racine douée de propriétés antidiarrhéiques.

Fraser's Magazine, revue littéraire anglaise fondée en 1830, au succès de laquelle contribuèrent William Maginn, Carlyle et Thackeray.

FRASERVILLE, ville du Dominion canadien (prov. de Québec), sur la Rivière du Loup ; 7.000 hab. Terminus du chemin de fer du Temisconata. (Autrefois on l'appelait *Rivière du Loup-en-bas.*)

FRASIER [*zi-é*] ou **FRASIL** n. m. Techn. Syn. de FRAISIL.

FRASNE, comm. du Doubs, arrond. et à 17 kil. de Pontarlier, dans les montagnes du Jura ; 1.100 hab. Ch. de f. P.-L.-M., près du tunnel du mont d'Or (ligne Frasne-Vallorbe).

FRASNES-LEZ-BUISSENAL, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. d'Ath), sur la Rohne, affl. de l'Escaut ; 3.400 hab. Fabriques de chicorée, de bonneterie, d'instruments aratoires.

FRASNES-LEZ-GOSSELIES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi) ; 2.630 hab. Elevage de chevaux et de bestiaux. Brasseries.

FRASNIEN [*frass-ni-in*] n. m. Etage géologique formant la base du dévonien supérieur. (Gosselet a pris pour type le *calcaire de Frasnes* [Belgique].)

— ENCYCL. Le *frasnien* est constitué par deux zones à goniatites (*gephyroceras Hoeninghausi* et *gephyroceras intumescens*) et caractérisé par l'apparition de son groupe nouveau de céphalopodes et par sa disparition à la fin de l'époque.

FRASQUE [*frassk'*] n. f. (ital. *frasca*). *Fam.* Ecart de conduite ; action quelque peu extravagante faite avec éclat : FRASQUES *de jeunesse. Alcibiade faisait couper la queue à son chien pour empêcher les Athéniens de remarquer certaine* FRASQUE *dont on commençait à parler.* (Voltaire.)

FRASSEN (Claude), philosophe français, né près de Péronne (Somme) en 1620, mort à Paris en 1711. Il appartenait à l'ordre des Cordeliers observantins. Il fut professeur de philosophie dans le « grand couvent » que son ordre possédait à Paris. Sa réputation lui attira la faveur de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche. En philosophie, c'est à l'autorité d'Aristote et plus encore à celle de Duns Scot qu'il faisait appel. On peut citer de lui : *Philosophia academica* (1668) ; *Scotus academicus* (1672-1677).

FRASSINE, rivière d'Italie (Vénétie), née sous le nom d'*Agno* à la frontière du Tyrol. Elle arrose Este et se jette dans le Gorzone, canal navigable parallèle à la rive gauche de l'Adige. Cours, 102 kil.

FRASSINELLE n. f. Pierre dure, qui sert pour polir l'émail et pour affûter certains outils.

FRASSINORO, commune d'Italie (Emilie, prov. de Modène) ; 5.120 hab.

FRASSO Telesino, commune d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent) ; 3.960 hab.

FRATEL (Joseph), peintre français, né à Epinal en 1730, mort à Mannheim en 1783. Il devint peintre de Stanislas, duc de Lorraine, puis de l'électeur palatin, et professeur à l'académie de peinture de Dusseldorf. Cet artiste exécuta de nombreux travaux à la cire, et écrivit un traité intitulé : *la Cire alliée avec l'huile ou la Peinture à l'huile-cire* (1770). Parmi ses compositions, dont le style est simple, nous citerons : *le Fils du meunier ; la Fuite en Egypte ; Cornélie*, dans la galerie de Munich.

FRATER [*tèr'*] n. m. (mot lat. signif. *frère*). *Fam.* Frère lai ; religieux illettré. || Garçon, aide-chirurgien. (Vx.) || Mauvais chirurgien, médicastre. || Barbier de régiment, d'équipage.

FRATERCULA [*tèr'*] n. m. Ornith. V. MACAREUX.

FRATERNEL [*tèr*], **ELLE** adj. (lat. *fraternus*). De frère : *L'amour* FRATERNEL *dépend beaucoup de l'amour filial, qui lui-même n'est produit que par l'amour paternel.* (Bernardin de Saint-Pierre.)

— *Par extens.* Qui a lieu entre personnes unies comme des frères : *Amitié* FRATERNELLE. *Une société* FRATERNELLE *ne mérite plus ce nom lorsqu'un seul de ses membres manque du strict nécessaire.* (A. Coquerel.) || Qui a comme des sentiments de frère, qui accueille comme un frère : *Il ne sait que faire pour moi, il est vraiment* FRATERNEL.

— *Correction fraternelle*, Celle qui se fait avec la charité et la discrétion que l'on doit avoir avec ses frères.

— *Fig.* :

A travers ces bois bleus et ces lys *fraternels.*
P. VALÉRY.

FRATERNELLEMENT [*tèr'-nè-le-man*] adv. En frères, d'une manière fraternelle : *Vivre, S'aimer, Partager* FRATERNELLEMENT.

FRATERNISANT [*tèr'-ni-zan*], **E** adj. Qui fraternise.

FRATERNISATION [*tèr', si-on*] n. f. Action de fraterniser.

FRATERNISER [*tèr'-ni-zé*] v. intr. Faire acte de fraternité, de concorde : *Des soldats qui* FRATERNISENT *avec le peuple ; et fam.* Boire ensemble. || Contracter une union politique : *Partis réconciliés qui* FRATERNISENT.

— ***Fraternisé, e,*** part. pass. du verbe *Fraterniser.*

— LITTÉR. *Vers fraternisés*, Vers dont la dernière ou les dernières syllabes se trouvent répétées au commencement du vers suivant :

Plaisir n'ay plus, mais vy en desconfort,
Fortune m'a remye en grant douleur ;
L'heur que j'avais est tourné en *malheur* :
Malheureux est qui n'a aucun confort.

***

FRATERNITAIRE [*tèr'-ni-tèr'*] adj. Conforme à la fraternité : *Principes* FRATERNITAIRES. (Peu us.)

FRATERNITÉ [*tèr'*] n. f. (lat. *fraternitas*). Lien de parenté entre frères et sœurs. (Peu us.) || Lien naturel qui devrait unir tous les membres de la famille humaine : *Dieu a établi la* FRATERNITÉ *des hommes en les faisant tous naître d'un seul.* (Bossuet.) *La* FRATERNITÉ *n'existe pas.* (Proudhon.)

Une *fraternité* vénérable germait.
V. HUGO.

— *Votre Fraternité*, Titre que se donnaient autrefois entre eux les souverains, les évêques et les moines.

— HIST. *Fraternité d'armes*, Liens entre deux chevaliers qui s'étaient promis aide mutuelle en toute occasion. || Liens unissant ceux qui ont combattu ensemble pour la même cause.

— ENCYCL. Sociol. L'idée qu'il existe une grande famille dont tous les hommes sont membres apparaît dès l'antiquité. Chez les Grecs, cependant, cette famille ne semble pas dépasser le cadre étroit de la cité. L'esclavage n'existe pas seulement en fait ; les philosophes tels qu'Aristote en proclament l'existence nécessaire et juste. Or, l'esclave n'est pas considéré comme un frère de l'homme libre. Avec le stoïcisme l'esclavage sera condamné, au nom de la communauté d'origine des hommes et de leur participation à l'universelle raison. La morale chrétienne développera, au contraire, le côté sentimental de la *fraternité ;* celle-ci sera faite de charité, et prescrira l'amour même de ses ennemis. Elle ira aux créatures humaines faibles physiquement et moralement.

Les législateurs français de 1792, leurs imitateurs de 1848 lorsqu'ils inscrivirent sur leur drapeau la célèbre devise : « Liberté ! Egalité ! Fraternité ! », montrèrent que, selon eux, cet attachement d'un homme aux autres hommes, pour n'être pas un sentiment variable et capricieux, doit être fondé sur l'idée de la dignité humaine, sur l'égalité des droits.

— HIST. Par la *fraternité d'armes*, souvent garantie religieusement, les chevaliers s'engageaient à se défendre l'un l'autre envers et contre tous, à mettre en commun leur butin, à se garder une foi inviolable. Parfois, comme entre Du Guesclin et Olivier de Clisson (1370), les serments étaient consignés dans un acte solennel. L'usage de la fraternité d'armes remonte à l'antiquité ; on le retrouve chez les Germains et les Slaves.

FRATICELLES [*sèll*] n. m. pl. (ital. *fraticelli*, dimin. de *frate*, frère). Religieux de l'ordre franciscain, attachés à la pauvreté stricte, d'où leur nom latin *fratres de paupere vita.* (Il faut distinguer ceux qui, avec Ange de Clareno et Ubertin de Casal, obtinrent de Célestin V en 1294 de se séparer de l'Ordre, et de vivre dans des ermitages en pratiquant la règle dans toute sa rigueur [malgré quelques écarts, ils ne sortirent pas de l'Eglise, et les restes en furent rattachés à l'Ordre par Pie V en 1589], et ceux qui, comme le groupe provençal, tombèrent formellement dans l'hérésie et furent poursuivis par l'Inquisition au début du XIVe siècle. On a donné aussi ce nom aux « michaélites » ou partisans du général Michel de Césène qui, déposé et excommunié par le pape, se retira auprès de Louis de Bavière.)

FRATICELLI (Pietro), écrivain italien, né et mort à Florence (1803-1866). Il fut typographe, puis libraire et éditeur ; il a laissé une édition annotée de Dante et une *Histoire de la vie de Dante Alighieri.*

FRATRES DE PLUMBO (mots lat., qu'on traduit par l'ital. *fratelli piombatori*, frères chargés du plomb). N. m. pl. Terme qui désignait deux cisterciens chargés de sceller les bulles et de garder les matrices des sceaux. (Plus tard, comme aujourd'hui, la charge en fut donnée à des laïques ; le grand peintre italien Sebastiano Luciani tire le surnom de *del Piombo*, sous lequel il est connu, de ce qu'il exerça ces fonctions sous Clément VII.)

FRATRICIDE n. (du lat. *frater, tris*, frère, et *cædere*, tuer). Qui a tué son frère ou sa sœur : *Le premier* FRATRICIDE *fut Caïn.* || Au masc., Meurtre d'un frère, d'une sœur : *Le* FRATRICIDE *est aujourd'hui rangé dans la classe des homicides ordinaires.*

— *Adjectiv.* Qui a tué son frère ou sa sœur : *Un roi* FRATRICIDE. || Relatif à un tel meurtre : *Luttes* FRATRICIDES.

— ENCYCL. V. HOMICIDE.

FRATRIE [*trî*] n. f. (du lat. *frater, tris*, frère). Société formée entre frères : *Dans l'esprit de Cérès, la famille s'étend, devient la* FRATRIE, *qui, unie, sera la bourgade.* (Michelet.) [S'écrit plutôt PHRATRIE (gr. *phratria*).] V. PHRATRIE.

FRATTA Maggiore, ville d'Italie (Campanie, prov. de Naples) ; 15.300 hab. Corderies.

FRATTA Polesine, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo) ; 3.900 hab.

FRAUDATOIRE [*frô*] adj. Qui procède de la fraude.

— ENCYCL. Dr. rom. *Interdit fraudatoire.* On appelait de ce nom un interdit (*adipiscendæ possessionis*) destiné à faire obtenir aux créanciers la possession des choses corporelles aliénées en fraude de leurs droits par le débiteur.

FRAUDE [*frôd'*] n. f. (lat. *fraus, fraudis*). Tromperie, acte de mauvaise foi au préjudice de quelqu'un : *L'hypocrisie est fertile en* FRAUDES. || Vice de celui qui commet des fraudes : *Un prince ennemi de la* FRAUDE. (Molière.)

— *En fraude*, loc. adv. Frauduleusement : *Introduire des marchandises* EN FRAUDE. || *Fig.* D'une manière secrète ou déguisée : *Ce n'est jamais qu'*EN FRAUDE, *que la vérité se fait jour dans un pays mal gouverné.* (Dumarsais.)

— ANTON. **Bonne foi, droiture, honnêteté, loyauté, probité.**

— ENCYCL. Jurispr. La *fraude fiscale* est une tromperie qui a pour but de soustraire au fisc tout ou partie de ses droits. Indépendamment des réglementations particulières prises pour la répression des *fraudes* et *contraventions* en matière de contributions indirectes, de douanes, d'enregistrement, de culture du tabac, diverses lois récentes ont édicté des mesures très sévères en matière de fraudes fiscales : contrôle de l'ouverture après décès des coffres-forts ou compartiments de coffres-forts tenus en location ; renseignements à fournir au fisc par les agents des administrations publiques sans pouvoir opposer le secret professionnel ; obligation pour les commerçants de communiquer, sous peine d'amende, leurs livres et documents aux agents du Trésor pour le contrôle des déclarations d'impôt. D'après les lois des 25 juin 1920, 22 mars et 5 avril 1924, le contribuable qui a voulu se soustraire frauduleusement au payement total ou partiel des impôts d'Etat, soit par dissimulation volontaire d'une part des sommes sujettes à l'impôt, soit par omission volontaire de déclaration pour l'impôt général sur le revenu, les impôts cédulaires et l'impôt sur les mutations par décès, est passible de sanctions (amende, et, en cas de récidive, prison). Les mêmes peines sont applicables : aux complices ; aux assujettis à l'impôt général sur le revenu qui n'ont pas déclaré ou qui ont déclaré inexactement les revenus encaissés à l'étranger ; aux intermédiaires qui, pour soustraire des redevables à l'impôt, ont favorisé les dépôts de titres à l'étranger, y ont négocié ou encaissé des coupons, ont émis ou encaissé des chèques ou autres instruments de payement des dividendes, intérêts, arrérages ou produits quelconques des valeurs mobilières.

Fraudes dans la vente des marchandises. — Une législation fort complexe réprime toute fraude ou tentative de fraude, soit sur la nature d'une marchandise, ses qualités substantielles, sa composition et sa teneur en principes utiles, soit sur son espèce ou origine, soit enfin sur la quantité ou l'identité des marchandises livrées. Les objets falsifiés sont confisqués, les faux poids et fausses mesures brisés ; la publication, par affiches et extraits de presse, du jugement de condamnation peut être ordonnée.

La *recherche des fraudes* appartient d'abord à un service spécial institué par l'Etat et dont les agents portent le nom d'*inspecteurs de la répression des fraudes*, puis aux commissaires de police, aux agents des contributions indirectes et des douanes, aux vétérinaires départementaux, aux inspecteurs des halles, foires, marchés et abattoirs. Les préfets peuvent en outre commissionner d'autres agents.

Appellation d'origine. — La loi du 6 mai 1919, complétée par la loi du 22 juillet 1927, prévoit spécialement la *fraude* consistant à vendre une marchandise sous une fausse origine, lorsque cette origine influe sur sa valeur et réputation. Elle prévoit deux sortes d'instances : l'une, purement civile appartenant au propriétaire ou aux syndicats de propriétaires lésés ; l'autre, correctionnelle, rendant punissable d'emprisonnement et d'amende, le fait d'avoir apposé sur des produits à vendre une appellation d'origine qu'on savait inexacte.

Enfin, la loi contient des dispositions spéciales aux appellations d'origine concernant les vins et eaux-de-vie.

Le ministère de l'agriculture publie un recueil dans lequel sont enregistrées toutes les déclarations d'appellations d'origine.

Fraudes particulières. — La plupart des dispositions spéciales prévues pour prévenir ces diverses *fraudes* obligent le vendeur à inscrire sur ses marchandises ou factures des indications tendant à empêcher toute erreur de l'acheteur. Ainsi le décret du 26 mars 1925 oblige à mentionner sur les sacs contenant du blé de semence : 1° le nom de la variété ; 2° le tant pour cent de grains de cette variété contenu dans la semence ; 3° la provenance du blé. La loi du 4 février 1888, complétée par la loi du 19 mars 1925, prescrit d'indiquer, sur les factures de ventes d'engrais, la teneur de ceux-ci aux 100 kg., en azote, acide phosphorique ou potasse.

La loi du 11 juillet 1906 dispose que les conserves de sardines, de légumes et de prunes de provenance étrangère ne peuvent circuler en France ou y être mises en vente que dans des récipients portant, d'une façon apparente, le nom du pays d'origine. — Enfin, les personnes qui mettent en vente des objets d'or et d'argent en même temps que des objets d'autre métal sont tenues, par la loi du 8 avril 1910, d'indiquer exactement, sur leurs catalogues, factures et emballages, la nature exacte de chaque objet. Si un objet d'or ou d'argent a été fabriqué à l'étranger, le premier commerçant qui le met en vente en France doit le frapper d'un poinçon spécial, dit « de garantie ».

Fraudes à bord des navires. — La loi du 10 avril 1906 sanctionne l'introduction de marchandises dans un navire en fraude des lois sur les douanes, si ces marchandises sont découvertes dans les limites des ports français. Elle en prévoit la confiscation, augmentée d'une amende égale

à leur valeur. La même peine s'applique aux personnes ayant tenté ou réalisé un débarquement clandestin.

— Dr. civ. *Fraude aux droits des créanciers.* La *fraude* est surtout employée par le débiteur de mauvaise foi, pour soustraire à ses créanciers tout ou partie de leur gage: par exemple, le débiteur peut, dans cette vue, consentir des ventes à vil prix ou à un prix simulé. Aussi l'art. 1167 du Code civil accorde-t-il aux créanciers la faculté d'attaquer en leur nom personnel, et de faire annuler par les tribunaux, les actes faits par leur débiteur en fraude de leurs droits. L'*action révocatoire* a son origine dans le droit romain, où elle était connue sous le nom d'*action paulienne*.

Fraude à la loi.— On nomme ainsi celle que commettent les parties quand elles emploient des moyens détournés pour éluder les prohibitions ou les défenses d'une loi.

C'est le fait d'user d'une loi dans un sens contraire à l'esprit et au but de cette loi, ainsi qu'à l'ordre public : les actes viciés de fraude à la loi sont nuls.

Elle se pratique souvent à l'aide de la *simulation d'actes.* Les parties se servent aussi parfois des règles du droit international privé qui permettent l'application d'une loi étrangère, pour tourner les prescriptions de la loi française : tel est le mariage que l'on va faire célébrer à l'étranger pour éviter la publicité en France.

Fraudes dans les examens et concours publics. — Les *fraudes* et les *tentatives de fraude* dans les examens sont frappées des sanctions disciplinaires : à l'annulation des épreuves subies peut s'ajouter l'interdiction provisoire ou définitive de participer aux examens. En outre, depuis la loi du 23 décembre 1901, les fraudes, notamment la communication du sujet avant l'examen, l'usage de pièces fausses, la substitution d'une tierce personne au véritable candidat, constituent un délit puni d'emprisonnement et d'amende. Les mêmes peines sont prononcées contre les complices.

— Art vétér. *Fraudes sur le bétail vivant.* C'est l'ensemble des procédés qui ont pour but soit de faire paraître l'animal plus volumineux, plus lourd, en parfaite santé, soit de le rajeunir en limant les sillons des cornes ou en travaillant les dents. Ces *fraudes* assez grossières sont relativement faciles à déceler.

Les fraudes *sur le bétail abattu* sont beaucoup plus importantes car elles ont souvent pour but de cacher les maladies connues, ou inconnues révélées par l'autopsie, et qui entraîneraient la saisie ou tout au moins l'éloignement de la consommation humaine.

Le *soufflage,* qui a pour but de donner plus de volume, mais qui favorise la putréfaction, consiste à introduire de l'air dans les masses musculaires chez les bêtes maigres ou hydrohémiques ; le *ramonage,* qui consiste en l'enlèvement des plèvres pariétales de la poitrine ou du péritoine abdominal, pour faire disparaître les lésions tuberculeuses, les adhérences, les tumeurs ; de même, l'épluchage des ganglions tuberculeux, sont des fraudes graves.

Afin de raviver la couleur, de cacher un commencement de putréfaction, certains bouchers emploient des préparations chimiques.

Il faut aussi signaler les substitutions de viande de cheval à celle de bœuf, de chèvre à celle de mouton, de chien à celle de mouton, de chat à celle de lapin. C'est surtout en matière de charcuterie, que les sophistications peuvent être pratiquées. Le féculage de certaines préparations, s'il est autorisé dans une certaine proportion, devient une fraude au delà de cette proportion, et, comme telle, est puni par la loi.

FRAUDER [*frô-dé*] v. tr. (lat. *fraudare*). User de fraude : FRAUDER *ses créanciers.* || Eluder le payement de : FRAUDER *les droits du fisc.*

— Fig. *Frauder la gabelle,* Eluder une obligation. (Vx.)

— *Intransitiv.* Commettre des fraudes : FRAUDER *dans un examen.*

FRAUDEUR [*frô*], **EUSE** n. et adj. Qui fraude.

FRAUDULEUSEMENT [*frô, man*] adv. D'une manière frauduleuse.

FRAUDULEUX [*frô-du-leû*], **EUSE** adj. (lat. *fraudulosus*). Enclin à la fraude ; entaché de fraude : *Un esprit* FRAUDULEUX. *Des moyens* FRAUDULEUX. *Marché* FRAUDULEUX.

— *Banqueroute frauduleuse.* V. BANQUEROUTE. || *Banquerotier frauduleux,* Commerçant qui a fait une banqueroute frauduleuse.

FRAUENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse, Prusse-Orientale), sur le Frisches-Haff ; 2.270 hab. Evêché catholique. Dans la cathédrale, tombeau de Copernic.

FRAUENFELD, ville de Suisse, ch.-lieu du canton de Thurgovie, sur la Murg ; 9.000 hab. Château du XIe siècle. Filatures de coton, fabriques de soie.

FRAUENKIRCHEN, ville d'Allemagne (Autriche, Burgenland) ; 3.000 hab.

FRAUENLOB, surnom donné au poète allemand Henri DE MEISSEN (né vers 1250, mort à Mayence en 1318), parce qu'il « loua les dames » et surtout Notre-Dame. Les dames de Francfort, reconnaissantes, transportèrent, dit-on, son cercueil dans la cathédrale de Mayence, où est son tombeau. Sa vie fut celle d'un poète errant, en quête de bienfaiteurs hospitaliers. C'est le premier en date des maîtres chanteurs. A part quelques trouvailles heureuses, on ne lit dans ses œuvres que versification oiseuse, et fade érudition bourrée d'allégories.

FRAUENSTÆDT (Christian-Martin-Julius), philosophe allemand, né à Bojanowo en 1813, mort à Berlin en 1879. De 1848 à sa mort, il donna un cours privé de philosophie à Bonn. D'abord hégélien militant, il publia : *la Liberté de l'homme et la Personnalité de Dieu* (1838). Il se lia ensuite avec Schopenhauer, et devint son disciple fervent ; tous les ouvrages qu'il a publiés à partir de 1854 sont destinés à populariser les doctrines de son nouveau maître : *Lettres sur la philosophie de Schopenhauer* (1854) ; *Schopenhauer-Lexicon* (1871) ; *Nouvelles lettres sur la philosophie de Schopenhauer* (1876). On lui doit la première édition des œuvres complètes de ce philosophe (1873-1874 ; 1877).

FRAULAUTERN, ville d'Allemagne (Sarre), sur la Sarre, affl. de la Moselle ; 7.200 hab. Fonderies, quincailleries. Emailleries importantes.

FRAÜLEIN [prononc. allem. *freu-la-în'*] n. f. Mot allemand qui signifie *mademoiselle,* et qu'on emploie souvent, absolum., dans les familles françaises, pour désigner l'institutrice, la gouvernante allemande, qui s'occupe des enfants.

FRAUNHOFER (Joseph DE), opticien allemand, né à Straubing (Bavière) en 1787, mort à Munich en 1826. Il est connu par l'étude qu'il a faite des raies du spectre solaire et par l'invention des *réseaux.* On lui doit encore un héliomètre et un microscope achromatique. Il perfectionna le télescope de Dorpat, décrit par Struve sous le nom de *réfracteur géant.* Il fut nommé, dans la suite, conservateur des cabinets d'optique et de physique de Munich. Il a laissé des mémoires qui ont été insérés dans les *Astronomische Nachrichten.* Sur son tombeau, on a gravé l'épitaphe : *Approximavit sidera.*

FRAUREUTH, bourg d'Allemagne (Etat de Reuss) ; 3.700 hab.

FRAUSTADT, ville d'Allemagne (Prusse, Prusse-Orientale) ; 7.700 hab. Ch.-lieu de cercle. Victoire des Suédois sur les Russes et les Polonais (1706). Tissus.

FRAVASHI n. f. (pour FRAVARTI). Myth. iranienne. V. FÉROUHER.

FRAXÉTINE [*frak-sé*] n. f. Chim. V. FRAXINE.

FRAXINE [*frak'-sin'*] n. f. (du lat. *fraxinus,* frêne). Glucoside de formule $C^{16}H^{18}O^{10}$ extrait de l'écorce d'un frêne, le *fraxinus excelsior.* (Elle est dédoublable par l'acide sulfurique étendu en glucose et fraxétine, combinaison de formule $C^{10}H^{8}O^{5}$ fondant à 227°.)

FRAXINÉ [*frak-si*], **E** adj. (du lat. *fraxinus,* frêne). Qui ressemble ou qui se rapporte au frêne.

FRAXINELLE [*frak-si*] n. f. Bot. Syn. de DICTAME.

FRAXINICOLE [*frak-si*] adj. (du lat. *fraxinus,* frêne, et *colere,* habiter). Qui vit sur le frêne.

FRAXINIFOLIÉ [*frak-si*], **E** adj. (lat. *fraxinus,* frêne, et *folium,* feuille). Bot. Dont les feuilles sont semblables à celles du frêne.

FRAXINUS [*frak-si-nuss*] n. m. Nom scientifique du *frêne.*

FRAYANT [*frè-yan*], **E** adj. (de l'anc. verbe *frayer,* faire des frais). Qui occasionne des frais. (Vx.)

FRAY-BENTOS ou **INDEPENDENCIA,** ville de l'Uruguay (Rio-Negro), sur le cours du fleuve Uruguay, au centre d'une riche contrée d'élevage ; 7.000 hab. Port fluvial actif, exportant du bétail, des viandes conservées, de la laine et des peaux. Fabrication importante d'extrait de viande.

FRAYE [*frèy'*] n. f. Petite rainure que les couteliers tracent au bord du dos d'une lame de couteau.

— Chass. Nom vulgaire de la *grive,* dans certains départements.

FRAYE (Jean DE LA), tapissier parisien, né en 1655, mort en 1730. Il était le gendre de Jean de La Croix l'aîné et fut, dès 1693, directeur d'un atelier de basse-lice à la Manufacture royale des Gobelins. Il travailla surtout d'après Le Brun, Coypel, Mignard, Jules Romain. Une tapisserie de lui est au Louvre, *le Printemps et l'Eté.*

FRAYEMENT [*frè-ye-man*] n. m. (de *frayer*). Inflammation érythémateuse qui se développe soit aux *ars,* soit entre les cuisses des animaux, quand il se produit un frottement prolongé combiné à la sueur et à la poussière. (Pour éviter la mortification de la *peau frayée,* il faut supprimer immédiatement le corps étranger cause du frottement, puis traiter la lésion par des lotions astringentes.)

FRAYER [*frè-yé*] v. tr. (du lat. *fricare,* frotter, qui devint d'abord *freiter, froiter, froyer.* — Se conjugue comme *balayer.*) Frotter. (Vx.) || Frotter sur le sol, brûler, marquer, ouvrir : FRAYER *un passage, un chemin ;* et *au fig.* Préparer les voies : FRAYER *à quelqu'un le chemin des honneurs.*

— *Par extens.* Frôler : *La roue m'a* FRAYÉ *la cuisse.* (Vx.)

— *Frayer des pièces d'or,* Les user par le frottement pour bénéficier des parties qu'on en détache. (*Absolum.,* l'on dit que les *pièces de monnaie frayent,* quand, par l'usage, elles se sont usées.)

— Art vétér. Excorier par frottement.

— Techn. Faire une rainure sur le bord du dos d'une lame : FRAYER *un couteau, un canif.* || *Frayer une lame,* La frotter à l'émeri pour enlever les traits de la meule.

— Véner. Frôler, frotter contre quelque chose : *Le cerf* FRAYE *sa tête aux arbres ;* et absolum. *Frayer bruni,* Brunir son bois en le frayant.

— *Intransitiv.* En parlant de la femelle du poisson, Déposer ses œufs ; et en parlant du mâle, Féconder les œufs : *La perche ne* FRAYE *qu'à l'âge de trois ans.*

— Avoir des relations suivies avec quelqu'un, le voir fréquemment, vivre familièrement avec lui : *Ne* FRAYEZ *pas avec les méchants.*

— *Frayé, e,* part. pass. du verbe *Frayer : Chemin* FRAYÉ (au propre et au fig.).

— Art vétér. *Cheval frayé aux ars,* Celui qui a une inflammation ou des excoriations aux plis de jonction des membres antérieurs et de la poitrine, conséquences d'un frottement répété.

— *Se frayer,* v. pr. Au sens réfléchi, S'ouvrir : SE FRAYER *un passage* (au propre et au fig.).

FRAYÈRE [*frè-yèr'*] n. f. Lieu où les poissons frayent.

— ENCYCL. Quand un cours d'eau, un étang, renferment suffisamment de plantes aquatiques, il n'y a pas lieu de se préoccuper du frai du poisson, sinon pour en éloigner les ennemis naturels ; mais quand, au contraire, le cours d'eau ou l'étang sont dépourvus de végétation aquatique (*frayères naturelles*), il faut préparer de place en place des frayères artificielles par le moyen de semis ou de plantations, ou encore en disposant, près du bord, des châssis, des claies garnies de brindilles (bruyère, bouleau).

FRAYEUR [*frè-yeur*] n. f. (jadis FREOR ; du lat. *fragor,* bruit violent). Grande peur, grande crainte causée par un danger véritable ou apparent : *Il tremble de* FRAYEUR.

La *frayeur* de la mort ébranle le plus ferme.
TH. DE VIAU.

Je vois notre maison, et ma *frayeur* s'évade.
MOLIÈRE.

— SYN. **Frayeur, alarme, appréhension,** etc. V. ALARME.

FRAYEUX [*frè-yeû*] n. m. (de *frayer,* frotter). Pièce de fonte, servant de point d'appui aux ringards employés quelquefois comme leviers.

FRAYOIR [*frè-yoir*] n. m. (de *frayer,* frotter). Marque faite par le cerf aux baliveaux contre lesquels il a frotté son bois. || L'arbre même contre lequel il a frayé sa tête.

FRAYON [*frè-yon*] n. m. (de *frayer,* frotter). Techn. Pièce de bois formant chapeau, sur le gros fer d'un moulin. || Pièce métallique fixée sur le manchon d'anille d'une meule et qui, en agitant l'auget, fait tomber le grain dans l'œillard de cette meule.

— Pathol. Nom vulgaire, dans certaines contrées, des meurtrissures, écorchures, etc., qui se produisent chez les cavaliers inexpérimentés.

FRAYSSINOUS (Denis, comte DE), évêque d'Hermopolis, né à Curières (Rouergue) en 1765, mort à Saint-Geniez (Aveyron) en 1841. Prêtre et sulpicien insermenté, il exerça le « ministère caché » pendant la Terreur ; il se fit connaître par des conférences apologétiques pour les jeunes gens aux Carmes (1801-1806), puis à Saint-Sulpice (1807) où leur succès porta ombrage à Napoléon Ier, qui les suspendit (1809). Il les reprit de 1814 à 1822. Publiées en 1825 sous le titre : *Défense du christianisme,* elles continuèrent longtemps d'agir sur les esprits. Aumônier du roi en 1821, évêque d'Hermopolis et grand maître de l'Université en 1822, Frayssinous, à ce titre puis comme ministre des affaires ecclésiastiques (1824-1828), s'efforça de modifier l'esprit de l'Université. La suppression de l'Ecole normale, la suspension des cours de l'Ecole de médecine furent des mesures exceptionnelles qui soulevèrent l'émotion. Chargé (1833) de l'éducation du duc de Bordeaux, il revint en France en 1838. Il passa ses dernières années à Saint-Geniez.

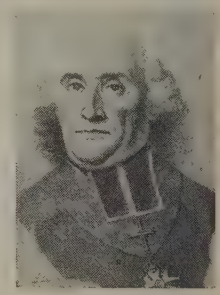
Frayssinous.

FRAYURE [*frè-yur'*] n. f. (de *frayer,* frotter). Action du cerf qui frotte sa tête contre les arbres pour la brunir.

FRAZÉ, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 42 kil. de Chartres, sur le Foussard, affl. du Loir ; 975 hab. Ch. de f. Etat. Ruines des châteaux de Frazé et du Châtellier ; châteaux du Grand-Cormier, du XVIe siècle, et de Carcahu, de 1377.

FRAZER (sir James-George), folkloriste écossais et historien des religions, né à Glasgow en 1854, mort à Cambridge en 1941. Il fit ses études à Cambridge, fut reçu au barreau de Londres, mais se tourna vers des recherches d'hellénisme et d'orientalisme sous l'influence de W. Robertson Smith. Un des premiers à concevoir l'intérêt de l'analyse comparée des religions primitives, il se rendit célèbre par son *Totémisme* (1886), bientôt suivi du *Rameau d'or* (1890). Ce dernier ouvrage, sans cesse réélaboré, se grossit jusqu'à incorporer, dans sa troisième édition (1911-1915), la plus grande partie d'une œuvre immense d'érudition ethnographique. L'idée foncière de Frazer consiste à faire sortir la religion de la magie ; une force d'évolution inhérente à l'humanité dégage lentement la culture de la barbarie. L'auteur en détermine les effets non seulement dans les rites et les dogmes, mais dans les légendes, coutumes, institutions ; il pense ainsi que de la promiscuité des sexes procédèrent successivement la polyandrie, la polygamie, la monogamie. L'intérêt de l'œuvre réside beaucoup plus dans l'abondance des matériaux et des aperçus, que dans son caractère systématique. Citons, parmi les nombreuses publications de Frazer : une édition de la *Guerre de Jugurtha,* par Salluste (1884) ; une traduction et un commentaire de *Pausanias* (1898) ; *les Origines magiques de la Royauté* (1905) ; *la Tâche de Psyché* (1909) ; *Totémisme et Exogamie* (1910) ; *la Croyance à l'immortalité et le Culte des morts* (1913 ; 1922) ; *le Folklore dans l'Ancien Testament* (1918) ; *Adonis* (1921) ; *Sur les traces de Pausanias à travers la Grèce ancienne* (1923) ; *l'Homme, Dieu et l'Immortalité* (1927). L'érudit se double en Frazer d'un lettré délicat et d'un écrivain de valeur. Il a donné une édition critique des *Lettres de William Cooper* (1912), des *Essais d'Addison* (1915), *d'Apollodore* (1921), des *Fastes d'Ovide* (1928). Il a rédigé en français des études sur *Ernest Renan.* Une grande partie de son œuvre a été traduite en français par lady Frazer.

FRÉ (Louis DE), avocat, écrivain et homme politique belge, né à Louvain en 1817, mort à Uccle en 1880. Il publia sous le nom de JOSEPH BONIFACE des pamphlets pleins de verve contre le parti catholique, et siégea à la Chambre comme député de Bruxelles, de 1858 jusqu'à sa mort. Ses principaux écrits ont été réunis sous le titre de : *Hommes et Doctrines du parti catholique* (1854-1857), et *Correspondance politique, Revue des hommes et des choses* (1858).

FRÉBAULT (Charles-Victor), général français, né à Amagy (Nièvre) en 1813, mort à Paris en 1888. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie de marine, il se distingua à la prise de Saint-Jean-d'Ulloa (1837), devint gouverneur de la Guadeloupe (1859), général de brigade (1861), et divisionnaire en 1867. Pendant le siège de Paris (1870), il commanda l'artillerie et se signala à Champigny. Député de la Seine en 1871, sénateur inamovible en 1875, il présida à la transformation de l'artillerie de la marine.

FRECHEN, ville d'Allemagne (Prusse, Province-Rhénane) ; 10.600 hab. Porcelaines, poteries, faïences. Aux environs, gisements de tourbe et de lignite.

FRÉCHETTE (Louis-Honoré), écrivain canadien-français, né à Levis, près de Québec, en 1839, mort à Montréal en 1908. Membre du barreau de Québec et docteur de plusieurs universités, il s'est toujours montré dévoué aux idées françaises. Forcé de quitter le Canada après sa campagne libérale dans le *Journal de Levis*, qu'il avait fondé, il se fit une place à Chicago, où il fonda le journal *l'Amérique*. Lorsqu'il revint dans son pays il siégea au Parlement fédéral, de 1874 à 1878. Il s'établit ensuite à Montréal. On a de lui : *Mes loisirs*, poésies (1863) ; *la Voix d'un exilé*, satire contre le gouvernement, qui eut un grand retentissement (1867), et *Lettres de Basile*, en prose (1872) ; *Pêle-mêle* (1877) ; *les Oiseaux de neige*, que l'Académie française couronna exceptionnellement (1879), et *Fleurs boréales*, poésies (1880). Puis, il donnait deux drames patriotiques, dont le sujet est puisé dans les annales du Canada français : *Félix Pointré* (1871) ; *Papineau* (1880). Il publia ensuite *la Légende d'un peuple*, poème canadien (1887) ; *Feuilles volantes* (1891) ; *Epaves poétiques* (posthumes). Poète familier, Fréchette est ému et sincère. Mais, dans ses derniers recueils, en particulier dans *la Légende d'un peuple*, il s'abandonne trop à un pessimisme romantique et oratoire.

FRÉCULFE ou **RADULFE**, chroniqueur français, né vers 780, mort avant août 853. Moine de l'abbaye de Fulda, il devint évêque de Lisieux (824) et assista au concile de Paris. Resté fidèle à Louis le Débonnaire pendant ses malheurs, il fut chargé, en 837, de garder en prison l'archevêque de Reims Ebbon, qui avait osé dégrader l'empereur. On lui doit deux livres latins de *Chroniques*, qui embrassent l'histoire universelle jusqu'à l'an 607 apr. J.-C.

FREDAINE [*dèn'*] n. f. (origine douteuse). Ecart de conduite, folie de jeunesse :

> Et tout le monde là parlait de nos *fredaines*.
> MOLIÈRE.

FRÉDÉGAIRE, chroniqueur supposé de l'époque mérovingienne. En réalité *Fredegarius* est la forme latine du nom de l'humaniste du XVIe siècle FREHER qui projeta le premier d'imprimer la Chronique (VIIe-VIIIe s.) attribuée depuis, par confusion, à un auteur qui se serait nommé Frédégaire. La chronique dite de Frédégaire se compose en réalité de morceaux différents dus à des auteurs différents ; les derniers *continuateurs* écrivent sous l'influence de la maison des Pippinides. L'ensemble est de première importance pour l'histoire, malgré son absence de mérite littéraire.

FRÉDÉGIS ou **FRIDUGIS**, philosophe anglo-saxon, mort en 834. Elève d'Alcuin à York, il le suivit en France, enseigna à l'école du palais (800), devint abbé de Saint-Martin de Tours (804), puis fut chancelier de Louis le Débonnaire (819-832). Dans une *Epistola de nihilo et tenebris*, il chercha à prouver que le néant est quelque chose de réel, et que les ténèbres sont une substance corporelle. Il soutint, dans un écrit perdu, l'inspiration textuelle de l'Ecriture sainte.

FRÉDÉGONDE, femme de Chilpéric roi de Neustrie, née vers 545, morte en 597. C'était une des servantes de la reine Audovère, première femme de Chilpéric. Belle, hardie, ambitieuse, sans scrupules, elle poussa Chilpéric à répudier Audovère et à la faire enfermer dans un couvent. Frédégonde se crut alors maîtresse absolue de l'esprit du roi. Chilpéric, cependant, voulait une femme de sang royal ; il épousa Galswinthe, fille d'Athanagilde, roi des Goths d'Espagne. La seconde fille d'Athanagilde, Brunehaut, avait épousé Sigebert, frère de Chilpéric et roi d'Austrasie. Frédégonde fit étrangler Galswinthe dans son lit (567), et reprit tout son empire sur le roi, qui lui donna le rang d'épouse. Brunehaut n'eut plus qu'une pensée : venger le meurtre de sa sœur. Dès lors fut déchaînée une rivalité funeste entre la Neustrie et l'Austrasie. En 574, Chilpéric déclara la guerre à Sigebert. Celui-ci fut victorieux, mais il mourut assassiné par deux émissaires de Frédégonde (575). Un des fils d'Audovère, Mérovée, épousa Brunehaut. Cette union exalta la fureur de Frédégonde et de Chilpéric. Mérovée se fit tuer pour ne pas tomber au pouvoir de son père. Prétextat, évêque de Rouen, qui avait béni l'union de Mérovée et de Brunehaut, fut exilé, puis assassiné sur l'ordre de Frédégonde. Celle-ci fit poignarder Clovis, un autre fils d'Audovère (581), qui fut elle-même mise à mort. En 584, Chilpéric mourut assassiné à Chelles, peut-être à l'instigation de Frédégonde, qui s'enfuit à Paris avec ses trésors et fit appel à Gontran, frère de Chilpéric, mettant son fils Clotaire II sous sa protection. A la mort de Gontran (593), la lutte reprit, plus acharnée que jamais, entre Frédégonde et Brunehaut. Les Austrasiens furent battus à Latofao (596). Frédégonde triomphait, mais elle devait mourir l'année suivante.

Pierre tombale de Frédégonde.

Frédégonde, opéra en cinq actes, poème de Louis Gallet, musique d'Ernest Guiraud et C. Saint-Saëns, représenté à l'Opéra le 18 décembre 1895. La musique des trois premiers actes est de Guiraud, qui mourut sans achever son œuvre ; elle fut instrumentée par Dukas. C. Saint-Saëns a fait les deux derniers actes et le ballet du troisième.

FRÉDELON, comte de Rouergue, puis comte de Toulouse et marquis. Fils d'un *missus dominicus* en Rouergue, le comte Fulgoald ou Foucaud, il fut institué comte de Toulouse par Pépin II d'Aquitaine, puis livra Toulouse, en 849, à Charles le Chauve, qui le maintint en possession. En 852, il transmit son comté à son frère Raimond Ier, souche de la maison des comtes de Toulouse.

FREDENSBORG, château du Danemark (île de Seeland), près du petit lac Esrom, construit par Frédéric IV de 1719 à 1722. Traité de paix entre le Danemark et la Suède, en 1720.

FRÉDÉRIC (saint), en lat. *Fridericus*. Plusieurs saints ont porté ce nom. Outre saint FRÉDÉRIC, né à Sexbierum (Frise), évêque d'Utrecht en 820, et assassiné pendant sa messe à Walcheren en 838 (Fête le 18 juillet), citons en France le bienheureux FRÉDÉRIC, prévôt de Saint-Vaast, d'Arras, mort dans cette abbaye en 1020 (Fête le 6 janvier).

FRÉDÉRIC n. m. Numism. Ancienne monnaie d'or de Prusse, frappée à l'image du roi Frédéric II, et *par extens.* Monnaie d'or prussienne d'un type quelconque, qui valait 20 fr. 80 c. || *Double frédéric*, Ancienne monnaie d'or de Prusse, valant deux frédéric. || Ancienne monnaie d'or en Danemark.

EMPEREURS GERMANIQUES

FRÉDÉRIC Ier, dit **Barberousse**, empereur du Saint-Empire romain germanique, né à Waiblingen vers 1123, mort en 1190. Il succéda en 1147 à son père Frédéric le Borgne dans le duché de Souabe. A la mort de son oncle l'empereur Conrad III, il fut élu roi de Germanie à Francfort, en 1152 ; il pacifia l'Allemagne. Puis il voulut assurer sa domination sur l'Italie. Dans une première expédition, il se fit couronner roi d'Italie à Pavie (1155) ; puis, après avoir renversé la commune romaine, il fut couronné empereur par le pape Adrien IV (1155). A cinq reprises encore, Barberousse descendit en Italie ; il y combattit les communes lombardes, détruisit Milan (1162). Mais les villes s'allièrent au pape Alexandre III et lui infligèrent, en 1176, à Legnano, une sanglante défaite. Frédéric dut reconnaître les prétentions des villes lombardes. Il entreprit ensuite une croisade en Orient, à la suite de la prise de Jérusalem par Saladin. Il remporta en Asie Mineure une grande victoire devant Konieh ; mais, en Cilicie, il se noya, en se baignant dans le Selef.

FRÉDÉRIC II, né à Iési (Marche d'Ancône) en 1194, mort à Fiorentino (Apulie) en 1250, roi (Frédéric Ier) de Sicile (1197), roi des Romains (1212), empereur (1220). Fils de l'empereur Henri VI et de Constance de Sicile, orphelin à l'âge de quatre ans, il put, grâce au pape Innocent III, se maintenir en Sicile et, plus tard, après la bataille de Bouvines, redevenir le maître de l'Allemagne. Couronné empereur par Honorius III, il dut lutter contre Grégoire IX, qui lança contre lui l'excommunication, puis il partit pour la croisade, négocia avec le sultan d'Egypte qui lui restitua Jérusalem. Frédéric, dans les années suivantes, se heurta à l'opposition des villes lombardes. Elles entraînèrent à la révolte, en Allemagne, les fils de l'empereur, et conclurent, après leur défaite de Corte-Nuova (1237) une alliance étroite avec la papauté. Innocent IV renouvela l'excommunication contre Frédéric et prêcha une véritable croisade contre lui. La mort de Frédéric livra l'Allemagne et l'Italie à l'anarchie. D'esprit libre, de mœurs relâchées, Frédéric II aimait les arts, les lettres et les sciences. C'est une personnalité très originale, qui a vivement frappé ses contemporains. Disciple d'Averroès, Frédéric II fut dans son temps un matérialiste et un sceptique. Aussi bien, s'est-il préoccupé de mettre en circulation dans l'Occident chrétien les ouvrages de la philosophie antique et arabe.

Frédéric II, d'après un manuscrit du XIIIe s. (Vatican.)

FRÉDÉRIC III de Habsbourg, empereur germanique, né à Innsbruck en 1415, mort à Linz en 1493. Il devint duc de Styrie, de Carinthie et de Carniole en 1425. En 1448, il fut élu empereur germanique, à la mort d'Albert II. Il fit épouser à son fils Maximilien l'héritière de la Bourgogne et des Pays-Bas. Son petit-fils, Charles Quint, devait réaliser son ambitieuse devise qui était résumée dans les cinq voyelles : A. E. I. O. U. (*Austriae est imperare orbi universo*). Frédéric III eut pour secrétaire et historien Julien de La Rovère, le futur pape Jules II.

ÉLECTEURS DE BRANDEBOURG ET ROIS DE PRUSSE (*Hohenzollern*).

FRÉDÉRIC Ier, Electeur de Brandebourg de 1415 à 1440. D'abord burgrave de Nuremberg et comte de Hohenzollern, il reçut de l'empereur Sigismond la Marche de Brandebourg et agrandit ses Etats aux dépens de la Poméranie et du Mecklembourg.

FRÉDÉRIC II, Electeur de Brandebourg de 1440 à 1470, fils du précédent, acheta à l'ordre Teutonique la Nouvelle-Marche, et jeta les fondements de Berlin.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, Electeur de Brandebourg, dit **le Grand Electeur**, né au château de Coelln, sur la Sprée, en 1620, mort à Potsdam en 1688. Il succéda à son père Georges-Guillaume en 1640. La guerre de Trente ans avait dévasté ses Etats. Une trêve avec la Suède, une alliance avec la Pologne et surtout la paix de Westphalie (1648) qui lui concéda les évêchés sécularisés de Cammin, de Halberstadt, de Minden, l'archevêché de Magdebourg, et la Poméranie orientale lui permirent de réparer les ravages de la guerre. Il s'y employa activement par une restauration intensive, qui se poursuivit surtout après 1660. Quand éclata la guerre entre la Suède et la Pologne, il s'allia d'abord à la première de ces puissances (traité de Marienbourg, 1656) ; puis il se retourna vers la seconde et, par les traités de Wehlau et de Bromberg (1657), s'assura la souveraineté dans son duché de Prusse précédemment vassal de la Pologne, souveraineté confirmée au traité d'Oliva (1660). Tantôt allié, tantôt adversaire de la France, sans scrupules en politique extérieure, il fut forcé en 1673 de signer la paix de Vossem avec Louis XIV ; puis il reprit les armes, fit battre ses troupes par Turenne en Alsace, mais remporta sur les Suédois la première grande victoire, qui fit le prestige de l'armée brandebourgeoise, à Fehrbellin, en 1675. Il dut cependant abandonner toutes ses conquêtes sur la Suède en 1679, au traité de Saint-Germain. Réconcilié avec la France, il allait cependant participer à la guerre de la Ligue d'Augsbourg et à la coalition européenne, quand il mourut. A l'intérieur, il réforma les finances, l'administration, développa l'agriculture, l'industrie, le commerce extérieur. Il accueillit les protestants français avant et après la Révocation de l'édit de Nantes. Il travailla à la colonisation de ses Etats pauvres en population. Ses efforts pour organiser une armée furent considérables. Il montra pour son temps une relative tolérance en matière religieuse. Il avait épousé en premières noces Louise-Henriette de Nassau-Orange. Ce fut un des fondateurs de la grandeur prussienne.

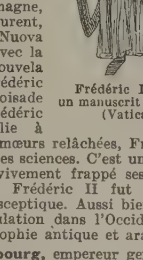
Frédéric-Guillaume.

FRÉDÉRIC Ier, premier roi de Prusse, second fils du précédent, né à Kœnigsberg en 1657, mort à Berlin en 1713. Contrairement aux testaments de son père, qui avait assuré des apanages à ses cinq frères, Frédéric, dès son avènement, se proclama seul et unique héritier et devint Electeur sous le nom de Frédéric III en 1688. Dès ce moment, également, l'érection de ses domaines en royaume fut la grande affaire de son règne. C'est pour cela qu'il entra, en 1691, dans la coalition contre la France, et qu'il négocia avec la plupart des puissances européennes et principalement avec l'Autriche. Par le traité de 1700, l'empereur d'Allemagne reconnut, moyennant certains avantages assurés aux Habsbourg, Frédéric comme roi en Prusse, territoire situé en dehors de l'Empire et affranchi de toute vassalité. Le couronnement eut lieu le 18 janvier 1701 à Kœnigsberg, et Frédéric Ier participa à la guerre de Succession d'Espagne. Il réalisa quelques acquisitions extérieures, comme Neuchâtel en Suisse, continua la politique de ses prédécesseurs en matière de colonisation, voulut créer une cour à l'imitation de celle de Louis XIV, créa l'université de Halle, et la Société des sciences, plus tard académie de Berlin. Frédéric se maria trois fois : 1° avec Elisabeth-Henriette de Hesse, morte en 1683, dont il eut Louise-Dorothée-Sophie ; 2° en 1684, avec Sophie-Charlotte de Hanovre, morte en 1705, dont il eut Frédéric-Guillaume ; 3° en 1708, avec Louise-Dorothée de Mecklembourg.

Frédéric Ier de Prusse.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, roi de Prusse, fils de Frédéric Ier, né en 1688, mort en 1740. Dès son avènement (1713), il opéra de larges réformes économiques à la cour, et saisit toutes les occasions d'agrandir ses Etats. Lors de la paix d'Utrecht (1713), il fit confirmer sa souveraineté sur Neuchâtel et Valengin, acquit une partie de la Gueldre. Pendant la guerre du Nord, il protégea d'abord la Poméranie suédoise contre les Russes et les Saxons, puis s'unit à eux contre la Suède. La paix de Stockholm (1720) lui donna toute la Poméranie citérieure avec Stettin, moyennant deux millions de thalers qu'il paya aux Suédois. Le reste de son règne fut pacifique. Autoritaire et brutal, Frédéric-Guillaume prépara, par la constitution d'une solide armée, la grandeur de la Prusse. Par son application aux détails, il justifia le surnom de *Roi-sergent*. Il continua l'œuvre de centralisation de ses prédécesseurs, réorganisa la justice et la police, eut une politique financière d'économie. Grossier et violent, il s'entendit mal avec son fils, le futur Frédéric II. Il modifia peu l'état social. Il fonda à Berlin des hospices et l'académie de médecine. Il avait épousé, en 1706, Sophie-Dorothée de Hanovre, de laquelle il eut quatorze enfants, dont Frédéric II, et Wilhelmine, la spirituelle margravine de Bayreuth. Son œuvre générale est considérable.

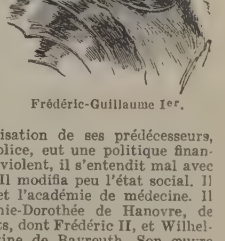
Frédéric-Guillaume Ier.

FRÉDÉRIC II, dit **le Grand**, roi de Prusse, fils du précédent, né à Berlin en 1712, mort à Potsdam en 1786. Il fut élevé brutalement par son père, qui lui reprochait son goût pour la littérature. Maltraité, Frédéric songea à s'enfuir de la cour paternelle. Le projet fut découvert, le prince enfermé à Cüstrin, et son complice Katt exécuté, devant ses fenêtres, en 1730. Sorti de prison, Frédéric dut demeurer comme auditeur à la Chambre des domaines de Cüstrin. Il fit bon gré mal gré, en s'initiant à l'administration et aux questions militaires, sa préparation de futur roi. En 1732, son père le maria, contre son gré, à la princesse Elisabeth-Christine de Brunswick-Bevern. Il fit ses premières armes à l'armée du prince Eugène (1733), puis se retira au château de Rheinsberg, où il vécut de 1734 à 1740, entouré de savants et de gens de lettres. Il entra en correspondance active avec Voltaire, qui corrigeait ses vers français, et composa *l'Anti-Machiavel*, réfutation du *Prince*. Ainsi se préparait-il à devenir un despote éclairé, et préparait sa popularité dans le monde des « Philosophes ». Dès son avènement (1740), il profita des embarras de Marie-Thérèse pour faire valoir ses prétentions sur la Silésie et inaugurer une politique extérieure réaliste conforme aux mœurs du temps ; il s'empara de la Silésie par la bataille de Mollwitz (1741).

Frédéric le Grand.

conclut une alliance avec la France, battit encore Charles de Lorraine à Czaslau en Bohême (1742), et obtint, après cette victoire, la cession de la Silésie par Marie-Thérèse (traité de Breslau). En 1744, il reprit les armes à la suite de la Ligue de Francfort, s'empara de Prague, mais dut se replier sur la Silésie et répara ses pertes par les brillantes victoires de Friedberg (1745), de Sorr et de Kesselsdorf. Un autre traité (Dresde, 1745) lui assura de nouveau sa conquête. De 1748 à 1755, des réformes nombreuses donnèrent un développement extraordinaire à la prospérité de la Prusse agrandie. Il continua la colonisation systématiquement entreprise par ses prédécesseurs, compila le « Code *frédéricien* », surveilla de près l'administration, eut une politique d'économie, entreprit l'achèvement de l'Etat prussien, appuyé sur l'administration et la noblesse militaire. Frédéric réorganisa l'académie de Berlin, et attira dans ses Etats un grand nombre de savants étrangers, surtout de Français, parmi lesquels il faut citer Voltaire, avec qui sa rupture eut l'éclat d'un événement public.

Au moment où éclata la guerre de Sept ans, le roi de Prusse, allié à l'Angleterre par le traité de Whitehall (1756), vit se coaliser contre lui la France, l'Autriche, la Saxe et la Russie. Son activité, son courage le sauvèrent. C'est alors que se manifesta son génie militaire. La rapidité de ses manœuvres et de ses décisions, l'organisation technique de son armée, créèrent la renommée européenne de l'armée prussienne, parfaitement disciplinée et pourvue d'une bonne artillerie. Il entra dans Dresde (1756), battit les Autrichiens à Lovosice, puis fit capituler les Saxons à Pirna. La défaite de Kollin (1757) lui fit lever le siège de Prague, tandis que, peu après, son lieutenant, Lehnwald, était battu par les Russes à Jægerndorf. Frédéric prit sa revanche sur Soubise à Rossbach, et sur les Autrichiens à Leuthen (1757). Il se rejeta alors sur les Russes, et les battit à Zorndorf (1758), puis revint sur les Autrichiens, mais fut vaincu à Hohenkirch. Les Russes ayant de nouveau envahi ses Etats, il alla à leur rencontre, mais échoua à Kunersdorf (1759). Malgré une nouvelle victoire sur les Autrichiens à Liegnitz (1760), sa situation était presque désespérée lorsque la mort d'Elisabeth de Russie, remplacée par Pierre III, affaiblit la coalition.

En 1763, la paix d'Hubertsbourg laissait définitivement la Silésie à la Prusse. Mais la Prusse était dans un état d'épuisement complet, ravagée, décimée, ayant perdu le tiers de sa population. Frédéric guérit, autant qu'il était en lui, les cruelles blessures de la guerre. Par des moyens très autoritaires, il releva l'agriculture, ordonnant les défrichements, créant des villages, organisant des usines de toute sorte : tissages, filatures, verreries, raffineries de sucre, etc., réorganisant la justice et les finances, allant jusqu'à accueillir chez lui les jésuites expulsés des pays catholiques. En moins de dix ans, tout était réparé. En 1772, il prit part au premier partage de la Pologne qu'il avait longuement préparé, et obtint la Prusse polonaise moins Dantzig et Thorn. Il lutta encore contre l'Autriche, et sut assurer à l'électeur palatin la succession de Bavière par le traité de Teschen (1779). En 1785, il intervint à nouveau contre Joseph II, et constitua contre l'Autriche la *Ligue des Princes*.

Sa politique, toute de duplicité, tendait à l'équilibre en Allemagne, à l'extension de la Prusse en Pologne. Il a laissé de nombreux écrits. Sa *Correspondance* a été publiée par l'académie des sciences de Berlin (1878-1886). Les *Mémoires et Histoires de Frédéric II* (1750, 1788, 1805), écrits en français, se composent de divers travaux historiques, tous relatifs aux annales de la Prusse ou au règne de Frédéric. Ce fut un homme d'Etat puissant, et sans scrupules, uniquement préoccupé de la grandeur de la Prusse.

Frédéric-le-Grand (ORDRE DE), créé en Allemagne après la guerre de 1870 et destiné à ceux qui avaient commandé une armée d'au moins 25.000 hommes. Le ruban était noir, avec deux larges lisérés orange.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse, neveu et héritier du Grand Frédéric, né et mort à Berlin (1744-1797). Il était fils d'Auguste-Guillaume, second fils du *Roi-sergent*. Prince royal, par la mort de son père, il succéda à Frédéric II en 1786. Il fut avant tout Allemand. Il s'occupa des arts. Mais sa politique intérieure fut médiocre et incohérente. En relation avec les Rose-Croix, le roi était à la fois mystique et peu travailleur. Il vécut dans l'horreur de la révolution française. Il comprima la révolution de Hollande (1787-1788). Infatué de ce succès, après avoir signé la déclaration de Pilnitz (1791), il envahit la France en 1792, et fut battu à Valmy. En 1795, il était contraint de signer la paix de Bâle, abandonnant à la République française la rive gauche du Rhin. Sa politique orientale fut tortueuse. Il prit part aux deux derniers partages de la Pologne, eut à réprimer en 1794 l'insurrection de Kosciusko. Le troisième partage de la Pologne valut à la Prusse une augmentation de 2.200.000 habitants. Ce chiffre s'accrut de 85.000 par l'annexion des principautés d'Anspach et de Bayreuth, achetées en 1791. Sous le règne de Frédéric-Guillaume, la prospérité de la Prusse fut amoindrie et la liberté de pensée atteinte par l'édit de religion (1788) et l'établissement de la censure. Frédéric-Guillaume II avait épousé Elisabeth-Christine Ulrique de Brunswick. En 1769, il divorça, et se remaria avec Louise de Hesse-Darmstadt.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, roi de Prusse, fils aîné et successeur du précédent, né et mort à Potsdam (1770-1840). Dès son avènement, en 1797, il s'attacha à réparer les fautes du dernier règne : la tolérance religieuse fut rétablie, la censure modifiée, les finances restaurées. En 1805, entraîné par la reine Louise, il entra, malgré ses sentiments personnels, dans la troisième coalition. Après Austerlitz, il complimenta le vainqueur. Mais l'hostilité croissante de la reine et de l'opinion contre la France lui firent reprendre les armes. Vaincue à Iéna et à Auerstædt, la Prusse fut mutilée au traité de Tilsit (1807).

Forcé de prendre part à la campagne de Russie, le roi se retourna contre Napoléon Ier quand elle fut terminée (1812) et fut dès lors de toutes les coalitions contre la France. Dans les dernières années de son règne, Frédéric-Guillaume refusa d'accorder à la nation une Constitution et le système représentatif, mais il gouverna sagement, fonda le Zollverein, et ne voulut pas prendre part à la répression de la révolte de la Pologne. Il avait épousé, en 1793, Louise de Mecklembourg-Strelitz.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, roi de Prusse, né à Berlin en 1795, mort à Potsdam en 1861. A été le seul souverain idéaliste d'une lignée de soldats. Après s'être refusé à accorder à son peuple une Constitution, il dut céder devant l'émeute (1848) ; l'année suivante son horreur de la démocratie le porta à refuser la couronne impériale, que lui offrait l'Assemblée de Francfort. Après avoir cherché à s'accommoder du régime parlementaire, il dut, par suite d'une attaque d'aliénation mentale, abandonner la régence à son frère Guillaume de Prusse.

FRÉDÉRIC III (avant son avènement FRÉDÉRIC-GUILLAUME), empereur allemand et roi de Prusse, fils de Guillaume Ier, né et mort à Potsdam (1831-1888). En 1858, il épousa la princesse royale Victoria, fille de la reine d'Angleterre, et, peut-être sous son influence, adopta à l'égard de la politique de Bismarck une attitude sinon d'opposition au moins d'indépendance qui lui valut une réputation de prince libéral, hostile en 1862 au conflit constitutionnel et en 1866 à la rupture avec l'Autriche. Il ne se distingua pas moins sur les champs de bataille, selon les traditions de sa race, et commanda, en 1866, l'armée qui décida du gain de la bataille de Sadowa, en 1870, celle qui envahit l'Alsace et concourut ensuite à la bataille de Sedan et au siège de Paris.

La paix signée, il s'adonna aux travaux de la paix, et servit avec zèle la cause de l'art. Après l'attentat de Nobiling contre Guillaume Ier (1878), il remplaça quelque temps son père à la direction des affaires. C'est au commencement de 1887 qu'il fut atteint d'un cancer du larynx et obligé d'aller séjourner à San-Remo, où sa santé était déjà très compromise, lors de la mort de son père (1888). Il rentra aussitôt à Berlin où son état empira assez rapidement pour qu'il mourût après un règne de quatre-vingt-dix-neuf jours.

FRÉDÉRIC-CHARLES (Nicolas), prince de la maison de Prusse, général feld-maréchal, né à Berlin en 1828, mort à Potsdam en 1885. Fils du prince Charles et de la princesse Marie-Louise de Saxe-Weimar, il était le neveu de l'empereur Guillaume Ier. Il prit part aux expéditions contre le Slesvig-Holstein (1848) et le grand-duché de Bade (1849), où il fut grièvement blessé. En 1864, pendant la guerre contre le Danemark, il prit d'assaut les lignes de Düppel et chassa les Danois de l'île d'Alsen. Pendant la guerre contre l'Autriche, en 1866, commandant de la Ire armée, il pénétra en Bohême, infligea aux corps de Clam-Gallas et à l'armée saxonne une série de défaites, et contribua largement au gain de la bataille de Sadowa. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il commanda la IIe armée, réussit à bloquer dans Metz l'armée de Bazaine. Après la capitulation de la place, il se porta à marches forcées contre l'armée de la Loire, eut à lutter contre Chanzy, qu'il obligea à rétrograder sur Orléans, Vendôme, puis Le Mans. Bien différent de son cousin, le prince royal de Prusse, Frédéric-Charles était un véritable type de soudard ; pendant la campagne de France, il s'est particulièrement signalé par son inhumanité.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME-AUGUSTE, prince de Prusse. V. AUGUSTE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, fils aîné de Guillaume II et ancien prince héritier (Kronprinz) d'Allemagne, né près de Potsdam en 1882, mort à Hechingen (Allemagne) en 1951. Il épousa en 1905 la princesse Cécile de Mecklembourg, dont il devait avoir six enfants, parcourut une rapide carrière militaire et adopta au point de vue politique une attitude qui le fit regarder en Allemagne, et surtout au dehors, comme l'espoir des pangermanistes et du parti de la guerre. Lorsqu'elle eut éclaté, il commanda un groupe d'armées, et attacha son nom à l'échec que ses troupes subirent devant Verdun. Après la débâcle de 1918, il abdiqua en même temps que son père, et se retira en Hollande, à Wieringen, d'où il revint en 1922 en Allemagne. Il a écrit un volume de *Mémoires* sur la Guerre.

ÉLECTEURS ET ROIS DE SAXE

FRÉDÉRIC Ier, le Querelleur, duc et Electeur de Saxe, né à Altenbourg en 1369, mort en 1428. Fils de Frédéric, margrave de Meissen, et de Catherine de Henneberg, qui lui avait apporté en dot la ville de Cobourg, il perdit son père étant encore en bas âge, et fut élevé par sa mère. Il fut fiancé un instant avec la fille de l'empereur Charles IV ; il prit part avec les chevaliers teutoniques à des expéditions contre les Lituaniens et contre le roi de Bohême Venceslas. Il épousa, en 1402, Catherine de Brunswick et recueillit, en 1410, une partie de l'héritage de son oncle Guillaume Ier. A partir de 1420, il mit, à combattre les hussites, une ardeur dont l'empereur Sigismond le récompensa par l'érection de ses domaines en duché et Electorat de Saxe (1423). Ses dernières années furent attristées par des défaites subies dans la guerre contre les hussites (1425 et 1426).

FRÉDÉRIC II, Electeur et duc de Saxe, né en 1411, mort à Leipzig en 1464. Fils de Frédéric le Querelleur, il lui succéda en 1428 et gouverna d'abord, tant pour lui que pour ses frères : Sigismond, Henri et Guillaume, encore mineurs. Après la mort de Henri (1435), Sigismond tenta de renverser ses deux autres frères, Frédéric et Guillaume, mais il fut vaincu par eux et enfermé dans un couvent (1437). Les deux vainqueurs régnèrent d'abord ensemble, puis, en 1445, Guillaume prit la Thuringe, et Frédéric la Saxe. Mécontent de ce partage, Guillaume déclara la guerre à son frère, et ne se réconcilia avec lui qu'en 1451, par le traité de Naumbourg, après une intervention de l'empereur germanique. Frédéric eut deux fils, Ernest et Albert, d'où descendent les branches Ernestine et Albertine, de la maison de Wettin.

FRÉDÉRIC III, le Sage, Electeur et duc de Saxe, né à Torgau en 1463, mort à Lochau en 1525. Il succéda, en 1486, à son père Ernest. Il fut trois fois grand vicaire de l'Empire germanique, et, en 1519, à la mort de Maximilien Ier, les électeurs lui offrirent la couronne impériale, mais il refusa et fit élire Charles Quint. Il fonda, en 1502, l'université de Wittenberg, à laquelle furent appelés quelques années plus tard Luther et Mélanchthon. Il soutint Luther contre le pape et l'empereur, et au retour de la Diète de Worms le fit mettre, en 1521, en sûreté dans la forteresse de la Wartbourg. Frédéric le Sage fut ainsi le premier prince protestant d'Allemagne ; il eut pour successeur son frère Jean. Son administration fut intelligente et humaine.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE Ier, dit le Juste, premier roi de Saxe, né et mort à Dresde (1750-1827), fils de l'Electeur Frédéric-Christian, à qui il succéda en 1763. Il gouverna lui-même à partir de 1769. En 1778, il soutint Frédéric II contre l'Autriche, dans la guerre de la succession bavaroise. Il n'entra pas, en 1792, dans la coalition contre la Révolution française. En 1806, il prit part, malgré lui, aux hostilités contre la France. Après Iéna, il vit son électorat érigé en royaume, entra dans la Confédération du Rhin, obtint le grand-duché de Varsovie, par le traité de Tilsit. C'est malgré lui qu'en 1813 à Leipzig ses troupes se tournèrent contre l'Empereur. Frédéric-Auguste fut emmené captif à Berlin. Au congrès de Vienne (1814-1815), la Prusse obtint une partie considérable de la Saxe, et la Russie le grand-duché de Varsovie.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, roi de Saxe, né à Dresde en 1797, mort à Bremsbüchl (Tyrol) en 1854. Il avait acquis la réputation d'un prince éclairé, libéral, instruit, quand en 1836 la mort de son oncle le roi Antoine le fit monter sur le trône. Les principaux événements de son règne furent l'insurrection de Dresde (mai 1849) qui le força à abandonner un instant sa capitale, et l'avènement au ministère du baron de Beust, qui imprima à sa politique une direction antiprussienne. Frédéric-Auguste mourut des suites d'une chute de voiture, ne laissant aucun enfant de Caroline d'Autriche, qu'il avait épousée en 1829, ni de sa seconde femme, Marie de Bavière, à laquelle il s'était uni en 1833.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE III (Jean-Louis-Charles-Gustave-Grégoire-Philippe), roi de Saxe, fils du roi Georges Ier et de Marie-Anna, princesse de Portugal, né à Dresde en 1865. Il reçut l'éducation toute militaire des princes allemands et devint commandant de corps en 1900. Il avait épousé en 1891 une archiduchesse d'Autriche, qui lui donna six enfants, et dont il se sépara en 1903 à la suite de scandales retentissants. Prince royal en 1902, roi à la mort de son père en 1904, il renonça au trône à la suite de la défaite de l'Allemagne en novembre 1918, et se retira au château de Sybillenort où il mourut en 1932.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, nom de deux électeurs de Saxe et rois de Pologne. V. AUGUSTE II, et AUGUSTE III.

ROIS DE DANEMARK

FRÉDÉRIC Ier, roi de Danemark et de Norvège, né à Copenhague en 1471, mort à Gottorp en 1533. Fils de Christian Ier, reconnu dès 1482 duc de Slesvig et de Holstein, conjointement avec son frère le roi Jean, il fut élu roi de Danemark à la diète de Viborg (1523), et roi de Norvège l'année suivante. Il renonça à la Suède et favorisa les progrès de la Réforme dans ses Etats.

FRÉDÉRIC II, roi de Danemark et de Norvège, né à Haderslev en 1534, mort à Antvorskov en 1588. Fils de Christian III, il succéda à son père en 1559. Il lutta contre la Suède de 1563 à 1570, donna un vif essor au commerce, aux arts, à la littérature, publia un code maritime, donna à Tycho-Brahé l'île de Hwen pour y construire l'observatoire d'Uranienborg.

FRÉDÉRIC III, roi de Danemark et de Norvège, né à Haderslev en 1609, mort à Copenhague en 1670. Second fils de Christian IV, il lui succéda en 1648, mais au prix d'onéreuses concessions imposées par la noblesse. En 1645, il déclara la guerre à la Suède mais dut signer la paix de Roskilde, qui donnait à la Suède la Scanie, Drontheim, Bornholm, etc. Il défendit héroïquement Copenhague contre une deuxième invasion du roi de Suède Charles X, qui fut battu sur terre et sur mer par l'électeur de Brandebourg et les Danois. Par le traité de Copenhague (1660), Frédéric III se fit restituer une partie des territoires enlevés au Danemark et à la Norvège. La Diète de 1660 déclara la couronne héréditaire, et donna au roi une autorité absolue.

FRÉDÉRIC IV, roi de Danemark et de Norvège, né à Copenhague en 1671, mort à Odense en 1730. Il succéda à son père Christian V en 1699. Allié au roi de Pologne Auguste II, et à Pierre le Grand contre Charles XII de Suède, il fut forcé par ce prince de signer la paix onéreuse de Traventhal (1700). Quand Charles XII entreprit la campagne de Russie, il lança 16.000 hommes en Scanie (1709), mais il ne put conserver les provinces scaniennes. Frédéric IV se fit céder, au traité de Frederiksborg (1720), Brême, Verden et les anciennes possessions slesvigeoises des ducs de Holstein-Gottorp.

FRÉDÉRIC V, roi de Danemark et de Norvège, né et mort à Copenhague (1723-1766). Il succéda à son père Christian VI en 1746. Esprit ouvert aux idées du siècle, il accomplit beaucoup de réformes intérieures, créa de nombreuses institutions de bienfaisance, appela en Danemark et pensionna Klopstock, Cramer, etc., envoya une expédition de savants en Egypte et en Arabie.

FRÉDÉRIC VI, roi de Danemark, né et mort à Copenhague (1768-1839). Fils de Christian VII, régent depuis 1784, roi à partir de 1808, il fit une courte guerre contre la Suède (1788), puis demeura neutre pendant les grandes guerres du continent ; l'agression de l'Angleterre, qui bombarda Copenhague (1807) sans déclaration de guerre, le jeta dans l'alliance française. Il coopéra dès lors aux guerres de Napoléon Ier, se vit enlever la Norvège par Bernadotte, et ne reçut en compensation que Rugen et la Poméranie suédoise, bientôt échangée contre le Lauenbourg (1815). Libéral, Frédéric VI créa, en 1834, quatre diètes dans ses Etats, et favorisa l'extension et la liberté de la presse.

FRÉDÉRIC VII (Charles-Christian), roi de Danemark, né à Copenhague en 1808, mort à Glücksborg en 1863. Il succéda en 1848 à son père Christian VIII, et essaya de résoudre la question des duchés en promulguant (1848) une Constitution commune au Danemark et au Slesvig-Holstein ; mais les séparatistes des duchés se soulevèrent, secourus par la Confédération germanique et la Prusse. Frédéric soutint contre eux une guerre de deux années, fit la paix en 1850 à Berlin, et employa ensuite plusieurs mois à soumettre les insurgés. Les puissances intervinrent ; le traité de Londres (1852) garantit au Danemark l'intégrité de ses possessions. La Constitution de 1849 dut être modifiée en 1854, 1857, 1863, au milieu de crises ministérielles et de désordres que Frédéric VII fut impuissant à prévenir. Il laissa le souvenir d'un roi très libéral et très patriote.

FRÉDÉRIC VIII, roi de Danemark, né à Copenhague en 1843, mort à Hambourg en 1912. Fils aîné du roi Christian IX, il épousa, à Stockholm, en 1869, Louise, princesse de Suède et de Norvège, née en 1851, et de qui il eut huit enfants. Il continua les traditions de son père, en lui succédant (1906) sur le trône de Danemark, gouverna avec la gauche, fit en 1907 un voyage en Islande. — Son second fils, CHARLES, est devenu, en 1905, roi de Norvège, sous le nom de Haakon VII.

FRÉDÉRIC IX, roi de Danemark, né au château de Sorgenfri en 1899. Fils aîné du roi Christian X, il lui succéda à sa mort en 1947. Il épousa en 1935 la princesse Ingrid, fille du prince héritier de Suède. De ce mariage sont nées trois filles.

PAYS-BAS

FRÉDÉRIC (Guillaume-Charles), prince des Pays-Bas, second fils du roi Guillaume Ier, né à Berlin en 1797, mort à La Haye en 1881. Il prit part à la campagne de 1813 contre la France, assista, en 1815, à la bataille de Waterloo. Il ne put, en 1830, étouffer l'insurrection à Bruxelles, et se retira devant les insurgés.

ROIS DE SUÈDE

FRÉDÉRIC Ier, roi de Suède, né à Cassel en 1676, mort à Stockholm en 1751. Fils du landgrave de Hesse-Cassel, il se signala au service de la Hollande, passa à celui de la Suède, et épousa Ulrique-Eléonore, sœur de Charles XII (1715). Après la mort de son beau-frère, il réussit à placer sa femme sur le trône. Ulrique-Eléonore abdiqua en sa faveur. Il fit la paix avec la Prusse et la Russie (traités de Fredensburg et Nystædt, 1720-1721). Battu par la Russie, il dut signer le traité d'Aabo (1743), qui désignait comme héritier présomptif Adolphe-Frédéric de Holstein.

FRÉDÉRIC DE HOLSTEIN, roi de Suède. V. ADOLPHE-FRÉDÉRIC.

ÉLECTEURS PALATINS

FRÉDÉRIC Ier, dit **le Victorieux**, Electeur palatin du Rhin, fils de Louis III le Barbu et de Mathilde, fille d'Amédée de Savoie, né en 1425, mort en 1476. Il exerça le pouvoir comme tuteur de son neveu, puis adopta celui-ci pour se maintenir et conserva l'électorat même après sa majorité. Il épousa Claire de Dettingen, dont il eut deux fils ; l'un devint ecclésiastique, et l'autre fut la tige des comtes de Lœwenstein.

FRÉDÉRIC II, dit **le Sage**, Electeur palatin, né à Winzingen, près de Neustadt, en 1482, mort à Alzei en 1556. Fils de l'électeur Philippe, dit *l'Ingénu*, et de Marguerite de Bavière-Landshut, il servit en 1508 et en 1532 contre les Turcs, fut plusieurs fois commissaire impérial et en cette qualité combattit les protestants, mais quand il eut succédé, en 1544, à son frère, Louis le Pacifique, il embrassa le luthéranisme (1545) et entra dans la ligue de Smalkalde, prêta secours contre Charles Quint à Ulric de Wurtemberg et souscrivit au formulaire de l'Intérim, en 1548. Il fit beaucoup pour l'université de Heidelberg, tout en la livrant aux réformés.

FRÉDÉRIC III, le Pieux, Electeur palatin, fils du palatin Jean II de Simmern, né à Simmern en 1515, mort à Heidelberg en 1576. En 1546, il devint luthérien. Successeur en 1559 de son oncle Otto-Henri, il embrassa le calvinisme en 1561, et prit une grande part à l'organisation de cette Eglise en Allemagne.

FRÉDÉRIC IV, le Juste, Electeur palatin, petit-fils du précédent, né à Amberg en 1574, mort à Heidelberg en 1610. Il succéda, en 1583, à son père Louis. A la mort de son tuteur, Jean-Casimir (1592), il se mit à la tête des calvinistes allemands et devint un adversaire résolu des Habsbourg. En 1608, il organisa l'Union évangélique. Il fonda la ville de Mannheim.

FRÉDÉRIC V, Electeur palatin et roi de Bohême, fils du précédent, né à Amberg en 1596, mort à Mayence en 1632. Il succéda à son père en 1610. En 1613, il épousa Elisabeth, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier, fort ambitieuse, et devint le chef de l'Union évangélique. Lorsqu'en 1619 la Bohême, révoltée contre l'empereur Ferdinand II, offrit à Frédéric de devenir roi, celui-ci accepta, et fut couronné à Prague. Mais, abandonné par son beau-père et par l'Union évangélique, il fut battu à la Montagne-Blanche, près de Prague (1620) par les troupes catholiques du duc de Bavière, mis au ban de l'Empire, et perdit non seulement la couronne de Bohême, mais encore son électorat, donné à Maximilien de Bavière. Frédéric se réfugia en Hollande en 1622. Son fils recouvra l'électorat en 1648.

LANDGRAVES DE THURINGE

FRÉDÉRIC Ier, dit **le Mordu** ou **le Joyeux**, landgrave de Thuringe et margrave de Misnie, né en 1257, mort à Eisenach en 1324. Il était fils du landgrave Albert et de Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II. Il succéda à Diezmann (1307), guerroya jusqu'en 1322, et languit pendant deux ans jusqu'à sa mort.

FRÉDÉRIC II, dit **le Sérieux** ou **le Bon**, landgrave de Thuringe et margrave de Misnie, né en 1310, mort en 1349. Fils du précédent. En 1348, il refusa la couronne impériale.

FRÉDÉRIC III, le Vaillant, landgrave de Thuringe et margrave de Misnie, né en 1332, mort à Attenbourg en 1381. Il était fils du précédent. En 1379, Frédéric et ses frères partagèrent entre eux l'héritage paternel jusqu'alors indivis ; Frédéric eut la Misnie, qu'il sut agrandir, Balthasar la Thuringe, Guillaume l'Osterland.

FRÉDÉRIC IV, le Pacifique, landgrave de Thuringe, fils de Balthasar, né en 1385, mort en 1429, sans postérité. L'héritage passa à l'Electeur de Saxe, Frédéric II.

ROIS DE SICILE ET DE NAPLES

FRÉDÉRIC Ier. V. FRÉDÉRIC II, empereur germanique.

FRÉDÉRIC II d'Aragon, roi de Sicile, né en 1272, mort à Patromone en 1337. Il était frère de Jacques, roi d'Aragon. Elu roi de Sicile à Catane, en 1296, il monta sur le trône malgré le traité conclu entre Jacques, son frère, et Charles II d'Anjou, roi de Naples, que soutenait Boniface VIII. Frédéric tint vaillamment tête à leurs forces réunies. En 1302, Frédéric épousa Eléonore, troisième fille de Charles II d'Anjou. Frédéric devait abandonner le titre de roi de Sicile pour prendre celui de roi de Trinacrie ; mais, en 1314, comme il avait repris le titre de roi de Sicile, la guerre recommença. En 1321, Frédéric ayant associé au trône son fils aîné et l'ayant fait couronner à Palerme, poursuivit les hostilités jusqu'à sa mort.

FRÉDÉRIC III d'Aragon, dit **le Simple**, roi de Sicile, né à Catane en 1341, mort à Messine en 1377, fils de Pierre II, roi de Sicile, et d'Elisabeth de Carinthie. Il succéda à son frère Louis, mort sans enfant légitime, et poursuivit la guerre avec succès contre le royaume de Naples. En 1372, il fut convenu que Frédéric reconnaîtrait tenir la Sicile en fief de la reine Jeanne de Naples, et se contenterait du titre de roi de Trinacrie. En 1374, Frédéric épousa Antoinette de Tarente, sœur du dernier empereur latin, Jacques des Baux, qui mourut bientôt d'accident. De Constance, fille de Pierre IV, roi d'Aragon, sa première femme, il laissait une fille, Marie, qui lui succéda.

FRÉDÉRIC IV d'Aragon, roi de Naples de 1496 à 1501, né à Naples en 1452, mort à Tours en 1504. Succédant à son neveu Ferdinand II, il implora le secours de l'Aragon contre Louis XII, roi de France, et finit par céder son royaume à ce prince en échange du duché du Maine, de terres en Anjou et en Normandie, et d'une pension de 30.000 livres.

WURTEMBERG

FRÉDÉRIC (Eugène), duc de Wurtemberg, né à Stuttgart en 1732, mort à Hohenheim en 1797. Fils du duc Charles-Alexandre, il fut élevé à la cour de Frédéric II, dans les armées de qui il se distingua pendant la guerre de Sept ans ; il fut grièvement blessé à la bataille de Künersdorf. Chargé, pendant quelque temps, de l'administration de la seigneurie de Montbéliard, il en fut chassé en 1793 par les Français. Il devint duc sous le nom de Frédéric Ier en 1795, à la mort de son frère aîné Louis-Eugène, et ne régna que deux ans.

FRÉDÉRIC Ier (Guillaume-Charles), duc, puis électeur, enfin premier roi de Wurtemberg, né à Treptow (Poméranie) en 1754, mort à Stuttgart en 1816. Quand, en 1795, son père devint duc de Wurtemberg, il fut mis à la tête des troupes chargées de repousser les Français ; il succéda à son père en 1797. Il obtint, en 1803, de la diète de l'Empire, le titre d'Electeur. Mais son intérêt, bientôt, le rapprocha de Napoléon Ier. Il entra dans la Confédération du Rhin, et put ainsi transformer son électorat en royaume (1806). Frédéric Ier se sentit alors assez puissant pour abolir l'ancienne Constitution. Il avait accepté de marier sa fille Catherine à Jérôme Bonaparte, et fut un des derniers à se rallier aux coalisés contre Napoléon. Le traité de Fulda (1813) lui laissa son royaume. Il participa à la guerre contre la France. En 1815, la noblesse réclama l'ancienne Constitution. Frédéric Ier voulait établir une représentation constitutionnelle ; mais l'Assemblée chargée de discuter cette Constitution la refusa obstinément. La mort de Frédéric Ier survint avant toute transaction définitive. Il avait supprimé la féodalité dans son royaume, mais gouverné de manière absolue.

Ordre de Frédéric de Wurtemberg.

Frédéric (ORDRE DE), ordre wurtembourgeois, fondé le 1er janvier 1830 par le roi Guillaume Ier. Modifié en 1856 et en 1870, il comprend cinq classes ; le ruban est bleu de ciel. Le bijou est surmonté d'épées pour les mérites militaires.

HESSE

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, Electeur de Hesse, second fils de l'électeur Guillaume II, né à Philippsruhe en 1802, mort à Prague en 1875. En 1831, son père lui abandonna la régence jusqu'à sa mort, qui survint en 1847. En 1831, il établit une Constitution assez libérale, mais suivit ensuite une politique de réaction violente, sous l'influence de son ministre Hassenpflug. En 1862, une intervention de la Prusse et de l'Autriche l'obligea à remettre en vigueur la Constitution de 1831 ; mais il ne cessa de tracasser les partis constitutionnels. Il soutint l'Autriche en 1866, vit ses Etats occupés par les troupes prussiennes, et fut emmené comme prisonnier à Stettin. Il conclut avec la Prusse un arrangement par lequel il conservait ses biens particuliers, et se retira en Autriche où il mourut.

MECKLEMBOURG-STRELITZ

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, né et mort à Neustrelitz (1819-1904), épousa, en 1843, la princesse Augusta, fille du duc Adolphe de Cambridge. Devenu grand-duc en 1860, il s'opposa à toute réforme constitutionnelle. Resté neutre en 1866, il entra dans la Confédération de l'Allemagne du Nord et envoya, en 1870, ses troupes contre la France.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS II, duc de Mecklembourg-Schwerin, né et mort à Schwerin (1823-1883). Succéda à son père en 1842. Général prussien depuis 1842, il soutint la politique prussienne en 1866. Au début de la guerre franco-allemande, il fut chargé de la défense du littoral autour des bouches de l'Elbe, puis passa en France avec le 13e corps d'armée, prit Toul, se rendit devant Paris, fut ensuite envoyé contre l'armée de la Loire. En juin 1871, l'empereur le nomma inspecteur général de l'armée.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS III (Paul), grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, fils aîné du précédent, né à Ludwigslust en 1851, mort à Cannes en 1897, après une longue maladie. Il avait succédé à son père en 1883.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS IV, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, fils du précédent, né à Palerme en 1882, succéda à son père en 1897, et dut renoncer au trône en novembre 1918.

BADE

FRÉDÉRIC Ier (Guillaume-Louis), grand-duc de Bade, né à Carlsruhe en 1826, mort à Mainau en 1907. Il n'était que le second fils du grand-duc Léopold, mais il lui succéda en 1852, en raison de la maladie mentale de son frère aîné. D'abord régent, il régna à partir de 1856. Les débuts de son règne furent remplis par des difficultés avec le clergé catholique. En 1856, son mariage avec une princesse de Prusse l'engagea dans les voies de la politique prussienne, qu'il soutint, en 1863, au congrès des princes de Francfort, et plus tard pendant les deux guerres de 1866 et 1870. Il eut pour successeur son fils Frédéric II.

FRÉDÉRIC II, grand-duc de Bade, né à Carlsruhe en 1857, mort à Badenweiler en 1928. Il parcourut d'abord une rapide carrière militaire, et, après avoir commandé le 8e corps allemand (1892-1902), il était inspecteur d'armée quand la mort de son père (1907) l'appela au trône. Il y renonça en 1918, et vécut dès lors dans la retraite. Il n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec la princesse Hilda de Nassau.

SLESVIG-HOLSTEIN

FRÉDÉRIC (Christian-Auguste), prince de Slesvig Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, né au château d'Augustenbourg (île d'Alsen) en 1829, mort à Wiesbaden en 1880, était fils aîné du prince Christian. Il prit part, en 1848, à l'insurrection du Slesvig-Holstein contre le Danemark, fut banni après le rétablissement de la domination danoise et alla servir dans l'armée prussienne jusqu'en 1856. Après la mort de Frédéric VII de Danemark (1863), il se proclama héritier des duchés, mais fut écarté de la succession par Bismarck (juin 1864). Après avoir protesté, il finit par se rallier à la Prusse et par fiancer sa fille Augusta-Victoria au futur empereur Guillaume II.

DUCS D'AUTRICHE

FRÉDÉRIC Ier le Catholique, duc d'Autriche, mort à Saint-Jean d'Acre en 1198. Il appartenait à la première dynastie autrichienne, celle des Babenberg. Fils de Léopold V, qui avait agrandi ses Etats héréditaires de la Styrie, il ne régna lui-même que quatre ans (1194-1198) et eut pour successeur son frère Léopold VI. Il avait entrepris sans succès une croisade en Palestine, et il allait repartir pour l'Europe lorsqu'il mourut à Saint-Jean d'Acre.

FRÉDÉRIC III le Beau, duc d'Autriche, né en 1286, mort à Gutenstein (Wienerwald) en 1330. Il était le fils d'Albert Ier, le fondateur de cette dynastie des Habsbourg qui succéda à celle des Babenberg après un demi-siècle d'interrègne (1246-1282). Lui-même, après la mort de son père (1308), exerça la souveraineté des Etats héréditaires en commun avec son frère Léopold. A la mort de Henri VII, il aspira à l'Empire, mais il eut comme compétiteur Louis de Bavière qui le battit à Mühldorf (1322) et le fit prisonnier. Il recouvra la liberté à la condition d'obtenir la renonciation de ses frères à la couronne impériale, n'y put réussir, offrit de reprendre ses chaînes, mais l'empereur le laissa libre, l'associa au gouvernement, et le proclama roi des Romains. Ce trait de loyauté a été célébré par Schiller et Uhland. Frédéric III eut pour successeur ses deux frères cadets, Albert II et Othon.

FRÉDÉRIC IV, dit mit der leeren Tasche (*à la bourse plate*), duc d'Autriche et Tyrol, né en 1382, mort à Innsbruck en 1439. Il était fils du duc Léopold le Bon de Styrie. Maître du Tyrol et d'une partie de la Suisse allemande actuelle, il eut d'abord à disputer ces dernières possessions à la haute noblesse laïque et ecclésiastique. Lors du concile de Constance (1414), il protégea le pape Jean XXIII, qui avait tout à craindre de l'empereur Sigismond ; mais celui-ci l'emporta, se fit livrer le pape et enferma Frédéric dans un château fort. Le duc réussit à s'échapper (1416). Il revint en Tyrol, où il eut à soutenir deux années de lutte pour faire reconnaître son autorité par les paysans et les nobles révoltés. Le surnom que lui valurent ses embarras financiers ne lui fut donné qu'au XVIIe siècle.

FRÉDÉRIC-FERDINAND (Léopold), archiduc d'Autriche, né à Vienne en 1821, mort à Venise en 1847. Il appartenait à la branche de Teschen et était le fils de l'archiduc Charles, l'adversaire de Napoléon Ier. Entré dans la marine militaire, il se distingua en 1840 lors de la campagne navale de Syrie et fut ensuite nommé commandant de la marine à Venise, où il mourut.

FRÉDÉRIC, archiduc d'Autriche, duc DE TESCHEN, général autrichien, né à Gross-Seelowitz en 1856. Il entra à 15 ans dans la carrière militaire. Colonel en 1880, général commandant le 5e corps en 1889, *Feldzeugmeister* en 1894, inspecteur général en 1905, commandant supérieur de la landwehr en 1907, il aurait exercé sur les choses de l'armée une influence prépondérante sans la rivalité qui l'opposait à son cousin, l'archiduc héritier François-Ferdinand. Il reçut au début de la guerre européenne (1er août 1914), la charge, plus honorifique qu'effective de commandant supérieur des armées autrichiennes, à laquelle s'ajouta, le 9 décembre suivant, la dignité de feld-maréchal. Les succès de la contre-offensive russe de Broussilow, qu'il n'avait su ni empêcher ni prévoir, lui firent perdre son poste de généralissime (février 1917). Jusqu'à la fin de la guerre, il ne remplit plus que des fonctions secondaires. De son mariage avec la princesse Isabelle de Croy (1878) il avait eu un fils et six filles, dont la seconde épousa un Robert de Bourbon-Parme.

FRÉDÉRIC (*le Colonel*), nom sous lequel est connu **Frédéric de Neuhoff**, né vers 1725, mort à Londres en 1797. Fils de Théodore-Etienne, baron de Neuhoff, ce singulier aventurier qui s'intitula un moment roi de Corse, Frédéric se réfugia en Angleterre, après la déconfiture paternelle vers 1754, et il y donna des leçons d'italien, notamment à Garrick. On le retrouve en Prusse, puis de nouveau à Londres comme agent non accrédité du grand-duc de Wurtemberg. Criblé de dettes il se tire un coup de pistolet dans la tête sous le porche de l'abbaye de Westminster et meurt sur le coup. Il est l'auteur d'une description de la Corse assez curieuse, publiée d'abord sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la Corse* (1768). Il ne faut pas confondre ce personnage avec deux autres Frédéric de Neuhoff, tous deux neveux de Théodore, et dont l'un, portant le titre de colonel, guerroya en Corse pour son oncle.

FRÉDÉRIC (*Léon*-Henri-Marie), peintre belge, né à Bruxelles en 1856, élève de J. Vankeirsbilk et J. Portaels. Cet artiste fécond a exposé de bonne heure aux Salons de Paris : en 1894, *Tout est mort* (triptyque) ; en 1896, *le Labourage* (triptyque) ; en 1897, *le Prêcheur* (saint Jean-Baptiste) ; en 1898, *les Ages de l'ouvrier* (triptyque) ; en 1899, *le Clair de lune* (polyptyque). L'Exposition universelle de 1900 (Paris) montrait son *Ruisseau*, vaste triptyque dédié à Beethoven, vraie symphonie de corps d'enfants, et, à côté, *les Ecureuses* et *les Peleuses de pommes de terre*, deux superbes morceaux du réalisme le plus sain. Il est l'auteur d'autres triptyques : *l'Age d'or* (1902), *Saint François au bord de la mer* (1905), *Saint François dans la forêt* (1906) ; le musée de Bruxelles

conserve de lui : *les Marchands de craie; les Ages du paysan; Clair de lune;* celui de Gand : *le Repas de funérailles;* celui d'Anvers : *les Bœhelter.*

FREDERIC (Harold), journaliste et romancier américain, né à Utica (New-York) en 1856, mort à Henley (Angleterre) en 1898. Ses romans, témoignant de dons brillants de satiriste et de psychologue et décrivant la vie rurale dans l'Etat de New-York, furent composés en Angleterre où Frédéric s'était fixé. Citons : *la Femme du frère de Seth* (1887); *Tête de Cuivre* (1894), récit de la guerre civile; *Marsena* (1895), recueil d'esquisses de mœurs; *la Damnation de Theron Ware* (réintitulée *Illumination*), étude de psychologie religieuse (1896); *Gloria mundi* (1898); *le Nouvel exode* (1892), peinture réaliste de l'antisémitisme en Russie; *la Place du Marché* (1899), étude de mœurs financières.

FREDERICIA, ville et port de commerce du Danemark, dans la presqu'île du Jutland, à l'entrée nord du Petit-Belt; 18.400 hab. Industrie textile, pêche. Ancienne place forte. Victoire des Danois sur les Prussiens (juillet 1849). Les troupes prussiennes l'occupèrent pendant la guerre de 1864-1865.

FREDERICK, ville des Etats-Unis (Maryland), sur le Carroll, près de son confluent avec le Monocacy, tributaire du Potomac; 15.000 hab. Village fondé par des émigrés allemands en 1733. Industries agricoles (moulins).

FRÉDÉRICK-HENRY ou **FREDERIK-HENDRIK**, île de la Papouasie néerlandaise, sur la côte sud de la Nouvelle-Guinée. Basse terre d'alluvions, très fertile, habitée par des Papous qui vivent à peu près indépendants. Superficie : 11.000 km².

FREDERICKSBURG, ville des Etats-Unis (Virginie), sur le Rappahannock; 5.880 hab. Commerce de céréales, de farines et de tabac. Batailles sanglantes de la guerre de Sécession (déc. 1862), au cours desquelles fut disputée la ligne du Rappahannock; défaite de Burnside par Lee, le 13 décembre.

FRÉDÉRICQ (Paul), historien belge, né et mort à Gand (1850-1921). Docteur de l'université de Gand avec un *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas* (1875), il devint professeur d'histoire de la littérature flamande, d'histoire moderne et d'histoire de Belgique à l'université de Liége (1879), d'où il passa en 1883 à Gand. Il fut, avec Godefroid Kurth, un des rénovateurs de l'enseignement de l'histoire et un des organisateurs des cours pratiques en Belgique. Protestant libéral, il fut un des chefs du mouvement flamingant; mais, pendant la Grande Guerre, quand von Bissing voulut faire du flamingantisme un instrument de germanisation, il fit échouer le projet de flamandisation de l'université. Déporté en Allemagne avec Henri Pirenne, il en revint en 1919 physiquement brisé, et ne tarda guère à s'éteindre. Parmi ses nombreux ouvrages, presque tous écrits en flamand, les plus importants sont ceux qu'il a consacrés à l'histoire de l'Inquisition aux Pays-Bas : *Inquisitio hæreticæ pravitatis neerlandicæ* (1892-1897), avec un recueil considérable de documents : *Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis neerlandicæ* (1889-1906). Nous citerons encore : *De Nederlanden under Keizer Karel* (1885); *l'Enseignement supérieur de l'histoire* (1899); *Schets eener geschiedenis der Vlaamsche beweging* (1906-1909); *Corpus documentorum sacratissimarum indulgentiarum neerlandicorum* (1922).

FREDERICTON, ville du Dominion canadien, capitale du Nouveau-Brunswick, sur le Saint-Jean; 8.100 hab. Evêché anglican, université. Commerce du bois.

Frederiksborg, château royal, le plus considérable du Danemark, situé dans l'île de Seeland et donnant son nom au district de Frederiksborg. Il fut construit au début du XVIIe siècle par le roi Christian IV, et rebâti en 1860. — Le *district de Frederiksborg* est peuplé de 113.000 hab. Ch.-lieu *Hilleröd*, qu'on appelle aussi parfois *Frederiksborg*.

FREDERIKSHAAB, district danois de la côte sud-ouest du Groenland; 900 hab. Son ch.-lieu *Frederikshaab* a été fondé en 1742.

FREDERIKSHAVN, ville et port du Danemark (Jutland), sur le Cattégat; 10.000 hab. Pêche. Terminus septentrional du chemin de fer du Jutland.

FRÉDÉRIX (Gustave-Adolphe-Henri), journaliste et critique belge, né à Liége en 1834, mort en 1894. Fils du général Chrétien Frédérix (1793-1866), il débuta dans le journalisme à *la Tribune de Liége* (1854). Il prit le feuilleton de la critique à *l'Indépendance belge* (1860). Il le tint jusqu'à sa mort avec éclat et autorité. Il soutint de vives querelles contre *la Jeune Belgique*. En 1885, il fut élu membre de l'académie royale de Belgique. Un choix de ses meilleures pages a été classé après sa mort sous le titre : *Trente ans de critique : I. Etudes littéraires; II. Etudes dramatiques*, avec préface d'Emile Deschanel.

FRÉDÉRONE ou **FRÉDÉRUNE**, femme de Charles III, dit *le Simple*, morte en 917. Elle était sœur de Beuve, évêque de Châlons-sur-Marne. En 907 elle épousa le roi, dont elle eut six filles : Irmentrude, Frédérone, Adélaïde, Gisèle, Rotrude et Hildegarde.

FREDET (Alfred), ingénieur français, né à Cébazat (Puy-de-Dôme) en 1829, mort en 1904. Ingénieur de l'Ecole des arts et manufactures de Paris, il fit de nombreux stages dans les papeteries, en particulier aux papeteries d'Essonnes et Firmin-Didot. En 1864 il se fixe dans le Dauphiné où il crée la Papeterie du Moulin-Vieux. Il attache son nom à la fabrication de la pâte de bois, puis en 1869 équipe, en collaboration avec Aimable Matussière, une des premières hautes chutes : la chute de 137 m. de Bugnaud.

FRÉDOL (Bérenger DE), évêque et cardinal de Béziers, né au château de la Vérune, près de Montpellier, en 1250, mort à Avignon en 1323. Boniface VIII le chargea de faire une compilation des *Décrétales*. Bertrand de Got, devenu pape sous le nom de Clément V, le nomma évêque de Tusculum (1304) et cardinal (1305), grand pénitencier de l'Eglise romaine, puis lui confia la direction de la procédure contre les Templiers.

FREDON n. m. (origine inconnue). Mus. Autref., Agrément de chant, où la voix fait plusieurs notes sur une syllabe à la cadence, au refrain.

— *Par extens.* et en mauv. part. Façon médiocre de chanter, et Mélodie sans valeur, sans originalité, sans caractère. || Dans un sens général, chanson, refrain : *De joyeux* FREDONS. *Aimer les* FREDONS.

— Jeux. A différents jeux de cartes (la prime, le hoc, etc.), Réunion de trois cartes semblables et de même valeur.

— *Par plaisant.* Réunion de trois personnes : *Il n'y a pas longtemps qu'on m'avoua le* FREDON *de l'hôtel de La Vieuville.* (Mme de Sévigné.)

FREDONIA, ville de Colombie (Antioquia), à quelque distance du Cauca, affluent du Magdalena; 18.000 hab. Industrie et commerce actifs; chapellerie, tissus. Ch.-lieu de la province du même nom; 45.000 hab. — Aux environs, gisements miniers (or, argent, charbon de terre).

FREDONNEMENT [*do-ne-man*] n. m. Action de fredonner; chant de celui qui fredonne.

FREDONNER [*do-né*] v. intr. Faire des fredons, en chantant. || Orner de refrains. (Vx.) || Chanter à mi-voix, sans articuler : *Ouvrier qui* FREDONNE *en travaillant.*

— Transitiv. : FREDONNER *un air.*

FREDONNEUR [*do-neur*], **EUSE** n. et adj. *Fam.* Qui fredonne; qui aime à fredonner.

FREDRIKSHALD ou **HALDEN**, ville maritime de Norvège (préf. d'Östfold), sur l'Idefjord, qui y reçoit le Tistedalself; 11.000 hab. Commerce de bois. Forteresse de Frederikstæn à quelque distance de la frontière suédoise. Charles XII fut tué en l'assiégeant (1718).

FREDRIKSON (Jehan-Gustaf), acteur suédois, né à Stockholm en 1832, mort en 1921. Il débuta (1862) au Théâtre royal de Stockholm, devint (1879) intendant, puis (1901) seul directeur du théâtre dramatique royal. Il excellait dans les raisonneurs du répertoire français. On lui doit diverses traductions ou adaptations de pièces étrangères.

FREDRIKSTAD, ville maritime de Norvège (préf. d'Östfold), sur le fjord de Christiania, qui y reçoit le Glömmen; 15.000 hab. Commerce de bois. Elle doit son nom à son fondateur, Frédéric II de Danemark (1570).

FREDRO (André-Maximilien), écrivain politique et moraliste polonais, né à Lwow en 1621, mort à Siemanice en 1679. Castellan de Lwow, palatin de Podolie, il fut un défenseur aveugle des libertés nobiliaires. Il a laissé une chronique en latin sur l'interrègne qui suivit la mort de Sigismond-Auguste et sur le règne d'Henri de Valois. Il est surtout connu comme auteur de *Proverbes* (1658), où la pensée est parfois profonde.

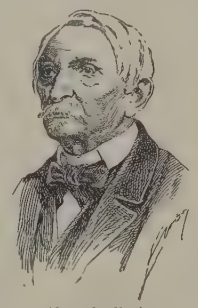
Alexandre Fredro.

FREDRO (Alexandre, comte), auteur dramatique polonais, né à Suchorov en 1793, mort à Lyon en 1876. Fortement influencé par Molière, il fut le créateur de la comédie polonaise. De 1821 à 1835, il a écrit un grand nombre de comédies qui ont eu un vif succès : *La première est la meilleure; Monsieur Geldhab; Orgueil et Humilité; les Dames et les Hussards; les Hibous et le Poète; Personne ne me connaît; Monsieur Jovial; les Noces du seigneur; la Diligence; l'Usufruit; la Vengeance;* etc. — Son fils, JEAN-ALEXANDRE, né à Lwow en 1829, mort à Siemanice en 1891, a écrit également pour le théâtre, mais l'humour constitue l'unique qualité de ses comédies.

FREDUM [*fré-dom'*] n. m. Dans les lois barbares, Partie de l'amende qui revenait au fisc indépendamment du *wergeld* ou dommages-intérêts que recevait l'offensé.

— ENCYCL. Le mot *fredum*, d'origine germanique (*friede*, paix), racine probable du terme français *frais*, signifie ainsi le prix de la paix, la récompense de la protection accordée contre le droit de vengeance. Le fredum ou *bannum* était équivalent au tiers du *wergeld*. Avec l'appropriation du droit de justice au profit du seigneur, le fredum se transforma et fut perçu, sous le régime féodal, par les justiciers.

FREEMAN (Edward Augustus), historien anglais, né à Harborn en 1823, mort à Alicante en 1892. Elève de l'université d'Oxford, il y devint (1884) professeur d'histoire moderne. Il a écrit de nombreux ouvrages, depuis une *History of architecture* (1849) jusqu'à une *History of Sicily* (1891-1894; 4 vol., le dernier publié par Evans). Son *Historical geography of Europe* (1880; plusieurs fois réimprimée) a été traduite en français. Ses livres capitaux : *History of the Norman conquest of England* (1867-1879; 6 vol.), *the Reign of William Rufus and the accession of Henry I.* (1882; 2 vol.), *William the Conqueror* (1888), envisagent la question de la conquête normande sous un tout autre jour qu'Augustin Thierry. L'influence des conquérants sur l'Angleterre est fort diminuée, et la persistance des institutions et des mœurs anciennes défendue avec vigueur. Les idées et les méthodes de Freeman ont rencontré une vive opposition en Angleterre, et il en est résulté des polémiques passionnées dont l'ouvrage qu'il a écrit en 1886 : *the Methods of historical studies* est un spécimen. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *History of federal government in Greece and Italy* (1863); *the Ottoman power in Europe* (1877); *Sketches from French travel* (1891); *Normandy and Maine* (1897).

FREEPORT, ville des Etats-Unis (Illinois); 19.600 hab. Ch.-lieu de comté. Nœud de voies ferrées.

FREESOILER [*fri-so-ï-leur*] n. m. (mot angl. formé de *free*, libre, et *soiler*, possesseur du sol). Nom d'un parti formé aux Etats-Unis en 1847-1848 pour s'opposer à l'extension de l'esclavage dans les territoires. (Il fit triompher en 1848 et en 1852 les candidats abolitionnistes à la présidence et se fondit en 1856 dans le parti républicain.)

FREETOWN [*frî-taounn'*], capitale de la colonie anglaise de Sierra-Leone, sur la rive gauche du fleuve de Sierra-Leone, à 8 kil. de l'Atlantique; 44.000 hab. Bon port. Dépôt de charbon. Tête de ligne de voie ferrée vers l'E., aboutissant à Pendembou, près de la frontière du Liberia (365 kil.). Ville fondée, en 1788, par la Société anglaise d'émancipation des noirs; d'où, son nom (*Ville libre*).

FREE-TRADE [*frî-tréd'*] n. m. Syn. angl. de LIBRE-ÉCHANGE.

FREE-TRADER [*frî-tré-deur*] n. m. Syn. angl. de LIBRE-ÉCHANGISTE.

FRÉGATAIRE [*tèr'*] n. m. Portefaix qui transportait les marchandises à bord des frégates ou navires, sur la côte barbaresque.

FRÉGATE n. f. (ital. *fregata* d'origine inconnue). Bâtiment à voiles de l'ancienne marine, ne portant pas plus de soixante pièces de canon. || *Frégate cuirassée*, Vaisseau cuirassé ayant succédé aux vaisseaux à deux et trois ponts. || *Frégate à franc tillac*, Corvette à batterie couverte. || *Capitaine de frégate*, Officier de marine du rang de lieutenant-colonel.

— ENCYCL. Aux XVe et XVIe siècles, la *frégate* était un navire de faible tonnage, bon marcheur et peu armé. Au XVIIe, ce nom est donné aux bâtiments légers et rapides, armés de quelques canons. Peu à peu les dimensions des frégates augmentèrent : l'ordonnance de 1765 comprend trois genres de frégates de 40, 30 et 20 canons; celle de 1786 également, avec un tonnage plus fort; enfin celle de 1837 range les frégates en trois catégories : premier rang, 60 canons; deuxième rang, 50 canons; troisième rang, 40 canons. Les frégates servaient comme éclaireurs et comme navires de croisière, en station lointaine. Leur gréement se composait de trois mâts carrés; elles n'avaient qu'un seul pont couvert, mais deux batteries de canons : une couverte, l'autre barbette. Elles tenaient admirablement la mer et manœuvraient très bien. Au XVIIIe siècle on distinguait encore les *frégates légères*, plus grandes que des corvettes, mais portant seulement 20 à 26 canons. La découverte de la machine à vapeur vint modifier complètement ce type de navires. On les munit de roues et on leur donna une longueur et un échantillon plus considérables. Ce fut l'époque des bâtiments mixtes, qui se perfectionnèrent encore lors de l'invention de l'hélice comme propulseur des navires. Mais la frégate n'avait pas achevé son évolution. Nous retrouvons, en 1860, la frégate cuirassée type *Gloire*, navire formidable pour l'époque, protégé par une armure puissante le mettant à l'abri de l'artillerie, qui pourtant avait commencé ses progrès. La *Couronne*, la *Savoie*, la *Surveillante* et tant d'autres donnèrent à la France, avant 1870, une place prépondérante parmi les marines étrangères. On put voir ces cuirassés, qui avaient remplacé les vaisseaux de ligne de jadis, armés de pièces de 24 mm., marchant de 10 à 12 nœuds à la machine, tenir leur place dans les escadres françaises, jusqu'en 1885. A cette époque, quelques frégates mixtes en bois existaient encore en station lointaine, et c'est sans doute pour en continuer le souvenir que l'on construisit à cette date l'*Iphigénie*, la *Naïade*, l'*Aréthuse*, navires qui

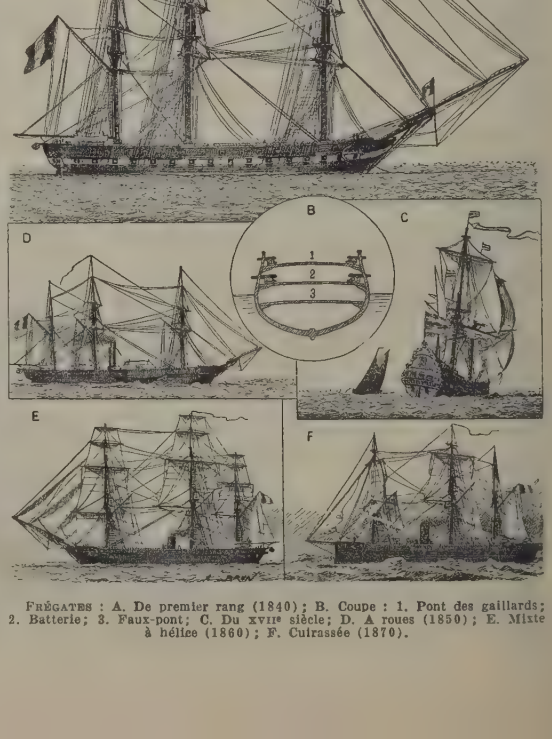

FRÉGATES : A. De premier rang (1840); B. Coupe : 1. Pont des gaillards; 2. Batterie; 3. Faux-pont; C. Du XVIIe siècle; D. A roues (1850); E. Mixte à hélice (1860); F. Cuirassée (1870).

auront été, avec la *Melpomène*, bâtiment-école des gabiers, les dernières frégates de la marine française.

FRÉGATE n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des frégatidés, comprenant deux grandes formes propres aux mers tropicales et à ailes immenses et à vol puissant à cause de leur forme élancée.

Frégate.

— ENCYCL. Deux espèces : la grande *frégate* (*fregata aquila*) et la petite frégate (*fregata ariel*) propre à l'océan Indien. La grande frégate ou aigle de mer mesure 1 m. de long, y compris la queue, et 2m,80 d'envergure ; mais son corps est si petit que tout l'oiseau pèse seulement 1 kg. 500. Ils sont très voraces, vivant de poissons et nichant sur les rochers ; leur couvée est d'un seul œuf.

FRÉGATE-ÉCOLE n. f. Nom donné, en France, au bâtiment sur lequel les aspirants de 2e classe faisaient autrefois leur stage d'un an de mer. (Aujourd'hui, la frégate-école est remplacée par un *bâtiment-école d'application.*) || Pl. *Des* FRÉGATES-ÉCOLES.

FRÉGATER [*té*] v. tr. Donner à un vaisseau l'apparence d'une frégate, en faisant ses formes fines et en diminuant sa hauteur sur l'eau : *En général, les Anglais* FRÉGATENT *beaucoup davantage leurs vaisseaux qu'en Hollande ou en France.* (Correspondance de Colbert.)

— ***Frégaté, e,*** part. pass. du verbe *Frégater.*

Un bateau est dit *frégaté,* quand il a les flancs, au voisinage de la flottaison, plus larges que le pont.

FRÉGATON n. m. Petit bâtiment vénitien de 400 tonnes environ. || Petit bateau de pêche à deux proues sans mâture.

— *Fam.* Nom donné, dans le langage des marins, au capitaine de frégate.

FRÉGELLES (en lat. *Fregellæ* ou *Fregellanum*). Géogr. anc. Ville d'Italie (Latium), chez les Volsques, sur le Liri. Elle fut prise par les Romains en 407 et fut rasée en 124 av. J.-C. par le préteur L. Opimius. Sur son emplacement s'élève *Ponte-Corvo* ou peut-être *Ceprano* (Terre de Labour).

FREGENAL de la Sierra, ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), près de l'Ardila ; 10.500 hab. Fabriques de draps, de savons ; poteries.

FRÉGIER (Honoré-Antoine), administrateur et économiste français, né et mort à Aix (1789-1860). On a de lui : *Moyens d'améliorer les conseils de préfecture* (1830) ; *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes* (1840) ; *Histoire de l'administration de la police de Paris* (1850) ; *Solution nouvelle du problème de la misère* (1851).

FREGILUPUS [*puss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sturnidés, vulgairement appelés par les anciens auteurs *cravehuppe.* (La seule espèce de ce genre singulier est la *huppe de Bourbon* [*fregilupus varius*], oiseau blanc et noir, à haute huppe, aujourd'hui éteint, et qui habitait l'île de la Réunion.)

Fregilupus.

FREGOLI (Leopoldo), acteur italien à transformations, né à Rome en 1867, mort à Viareggio en 1936. Apprenti horloger, soldat, prisonnier de guerre en Abyssinie, il divertit si bien ses compagnons de captivité et le négus, que celui-ci lui rendit la liberté. Doué d'un don de transformation peu ordinaire, tour à tour, chanteur, danseur, imitateur, mime, illusionniste, il créa des scénarios dans lesquels il remplissait à lui seul jusqu'à soixante rôles différents — hommes et femmes. Fregoli voyageant avec 370 caisses, 800 costumes, 1.200 perruques, et 30.000 kg. de matériel, fit plusieurs fois le tour du monde. On le vit à Paris en 1896, 1900, 1905, 1910, 1916. Après plus de trente ans de succès, il se retira en Italie.

FREGOSI ou **CAMPO FREGOSI, FRIGOSI** ou **FULGOSI,** la plus célèbre des grandes familles plébéiennes de Gênes. Chefs du parti guelfe, les Fregosi eurent à combattre les Adorni. Ils parvinrent au patriciat. Les membres les plus marquants de la famille furent : Domenico **Fregoso Campo,** riche marchand du parti guelfe, à Gênes. En 1371, il souleva le parti populaire contre le doge Gabriele Adorno, l'emprisonna et prit sa place. Il combattit la puissance vénitienne, détrôna à Constantinople Jean Paléologue au profit de son fils. Mais sa flotte fut battue et le peuple le laissa emprisonner (1378) ; — Pietro **Fregoso,** conquérant de l'île de Chypre (1375). Il fut l'idole de Gênes jusqu'au jour où la réaction de 1378 l'emprisonna avec son frère. Il s'évada, et devint chef du parti démocrate. En 1390, il fit élire doge son neveu Jacopo, qui se retira, l'année suivante, devant Antonietto Adorno, et fut élu lui-même en 1393 ; mais il se désista en faveur d'Antonio Guarchi ; — Orlando **Fregoso,** fils de Pietro, mort en 1412. Gênes s'étant soumise au joug de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat, Orlando, qui s'était réfugié à Rome, voulut l'affranchir. En 1412, il attaqua Gênes avec quatre cents bannis ; repoussé, il se rembarqua ; mais, jeté par la tempête à Savone, il fut massacré par les partisans de l'aristocratie ; — Tomaso **Fregoso,** doge de Gênes, frère d'Orlando, mort vers 1450. Dès 1413, il soulève le peuple de Gênes, chasse les officiers du marquis de Montferrat, et est élu doge lui-même en 1415. En Italie, il soutint la lutte contre les gibelins. Vaincu, il se retira à Sarzane, abandonnant Gênes aux Milanais. Mais il y rentra en 1435, et reprit le pouvoir. Chassé encore en 1442, il se retira définitivement à Sarzane, et refusa le dogat en 1450, en faveur de son neveu Pietro ; — Janus **Fregoso,** neveu du précédent. Il vengea son oncle détrôné par la faction aristocratique, en soulevant le peuple contre les Adorni. Il chassa les Français qu'il avait appelés en 1446. Elu doge cette même année (1447), il mourut l'année suivante ; — Luigi et Paolo **Fregoso,** tous deux frères du précédent. Luigi, élu doge en 1448, à la mort de Janus, fut déposé en 1450. En 1461, de concert avec Paolo, son frère, archevêque de Gênes, il chassa les Français de la ville où ils s'étaient installés en 1458 et fut reconnu doge pour la seconde fois. Expulsé par Paolo, puis rétabli et chassé une troisième fois en 1462, il mourut vers 1482. Quant à Paolo, ennemi acharné des aristocrates et des Français, il fut doge deux fois : en 1462 et en 1482 ; il combattit vaillamment les Turcs, et se réfugia à Rome ; — Pietro **Fregoso,** doge de Gênes, mort en 1459. Frère des précédents, il eut une jeunesse aventureuse, mais mourut doge. Attaqué par les Turcs, par les Aragonais, par les gibelins, il résista vaillamment et finit par être obligé d'appeler les Français de Jean de Calabre. Il périt en voulant éloigner ce dernier ; — Janus II et Ottaviano **Fregoso,** tous deux fils de Luigi, et tous deux doges. Ils expulsèrent les Français de Gênes en 1512, avec l'appui du pape Jules II, et Janus fut élu doge. Chassé en 1513 par les Français, Janus fut remplacé par son frère Octavien. Celui-ci fut le plus fidèle allié de François Ier en Italie ; mais, assiégé par le marquis de Pescaire en 1522, il vit sa patrie dévastée par les Espagnols ; — Federigo **Fregoso,** frère des précédents, né vers 1460, mort à Gubbio en 1541. Nommé, en 1507, archevêque de Salerne, il fut le principal auxiliaire de son frère Octavien. A la tête d'une escadre, il battit et fit prisonnier Cortogoli, célèbre corsaire tunisien, défendit Gênes contre les Espagnols, et, après la prise de la ville, se retira en France. En 1529, il rentra en Italie et, devenu évêque de Gubbio, fut créé cardinal par Paul III, en 1539. C'était un des meilleurs humanistes de son temps ; — Cesare **Fregoso,** fils de Janus II, mort en 1541. Retiré auprès de François Ier, avec son oncle Frédéric, il fut employé par le roi de France et parut au siège de Gênes (1527 et 1536). Envoyé comme ambassadeur en Turquie, il fut assassiné par ordre de Charles-Quint ; — Gianbattista **Fregoso,** fils du précédent. Choisi comme chef par le parti démocrate, il rentra dans Gênes en 1498 et fut reconnu doge. Déposé la même année, il dut se retirer à Lyon. On a de lui divers écrits.

FRÉHEL (CAP), cap de la Bretagne septentrionale, limitant à l'E. la baie de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). C'est une muraille à pic de 72 m., aux curieuses grottes. Phare.

FREHER (Marquard), érudit allemand, né à Augsbourg en 1565, mort à Heidelberg en 1614. Élève de Cujas à Bourges, il devint (1596) professeur à l'université de Nuremberg et fut chargé, par l'électeur palatin Frédéric IV, de missions diplomatiques. Il est surtout connu par ses recueils de textes : *Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes* (1600-1611) ; *Rerum moscovitarum scriptores* (1600) ; *Rerum bohemicarum scriptores aliquot antiqui* (1602) ; *Corpus francicæ historiæ veteris.*

FREIA, petite planète, N° 76, découverte par d'Arrest en 1862.

FREIBERG [*fra-ï*], ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde) ; 35.000 hab. Hôtel de ville du XVe siècle, cathédrale (Renaissance) où se trouvent des tombeaux des princes de Saxe. La ville, bâtie par Othon le Riche (1175), fut, durant la fin du moyen âge, une place forte importante, qui se défendit avec succès contre les hussites, puis (1639) contre les Suédois. Les mines, d'argent, de cuivre, de zinc, d'arsenic, situées au pied de l'Erzgebirge, sont en pleine exploitation. Industrie métallurgique considérable. Fabriques de produits chimiques, de cigares. Distilleries.

FREIBERGITE [*fra-ï-ber*] n. f. (de *Freiberg,* nom de lieu). Sulfo-antimoniure naturel de cuivre, qui est une variété de panabase.

FREIDANK ou **VRÎDANC,** nom ou peut-être surnom signifiant « libre penseur » d'un poète allemand qui, sous le titre de *Bescheidenheit,* c'est-à-dire « Enseignements », composa, en 1229, un poème satirique et moral, contenant des proverbes, des fables et des énigmes. De la vie de Freidank on ne sait que peu de chose. Il mourut à Trévise et fut enterré à Padoue. Le poème de Freidank, qui connut un très vif succès, contient des réflexions et proverbes, parfois d'un caractère ingénieux et d'un style ferme, sur toutes sortes de sujets : religion, morale, conditions humaines, faits historiques, etc.

FREIENBACH, commune de Suisse (canton de Schwyz), près du lac de Zurich ; 2.400 hab.

FREIENWALDE, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur un canal ; 10.300 hab. Ch.-lieu de cercle. Mines de lignite. Source minérale avec établissement de bains.

FREIENWALDE, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), sur un sous-affluent de l'Oder ; 3.000 hab.

FREIESLEBEN (Jean-Charles), minéralogiste allemand, né à Freiberg en 1774, mort à Niederauerbach (Vogtland) en 1846. On a de lui différents travaux géologiques et minéralogiques, en particulier sur le Harz et la Saxe.

FREIESLÉBÉNITE n. f. (du nom du minéralogiste allem. *Freiesleben*). Sulfo-antimoniure naturel et argentifère de plomb.

FREIGNÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 27 kil. de Segré, sur l'Erdre ; 1.650 hab. Ch. de f. Etat. Monuments mégalithiques.

FREILIGRATH (Ferdinand), poète allemand, né à Detmold (principauté de Lippe) en 1810, mort à Stuttgart en 1876. Fervent, et, à l'occasion, violent partisan du libéralisme politique, il dut s'exiler en 1846, revint en Allemagne lors de la révolution de 1848, collabora avec Karl Marx à *la Nouvelle Gazette rhénane,* et fut contraint de reprendre le chemin de l'exil en 1851. L'amnistie de 1867 lui permit de se fixer à nouveau en Allemagne, où une souscription nationale le mit à l'abri du besoin. Ses poésies et satires politiques sont de beaucoup inférieures à ses œuvres d'inspiration désintéressée, parmi lesquelles survivent ses ballades exotiques, d'un haut coloris, et quelques poèmes patriotiques. Voir ses *Poésies* (1838) et ses *Nouvelles Poésies* (1849-1851).

FREIN [*frin*] n. m. (lat. *frenum*). Mors, partie de la bride, qu'on met dans la bouche du cheval pour le diriger.

— *Fig.* Ce qui bride, retient ; obstacle, empêchement : *Le* FREIN *de la loi, de la religion, de l'idée de justice. Mettre un* FREIN *à ses dépenses, à son ambition. Mettre un* FREIN *à la colère, à la fureur de quelqu'un.* || *Audace sans frein,* Qui est sans bornes.

— *Ronger son frein,* Se dit du cheval qui mâchonne son frein, en attendant avec une sorte d'impatience ; et *au fig.* Dévorer son dépit, son irritation : *Laissez-le* RONGER SON FREIN. *Le marquis d'Harcourt* RONGEAIT SON FREIN *de n'avoir pas eu la liberté de traiter avec la reine pour l'amirauté.* (Saint-Simon.)

— Anat. Ce qui bride ou retient quelque partie : *Le* FREIN *de la langue. Le* FREIN *du prépuce.*

— Archéol. Anse d'un vase dont l'attache est masquée par des ornements en manière de bossettes, au XIVe et au XVe siècle.

— Artill. et Mar. Organe destiné à limiter le recul des bouches à feu. || *Frein mobile,* Enrayure pour les pièces de l'artillerie de terre. || *Frein à lames,* Frein composé de lames frottant les unes sur les autres. || *Frein hydraulique,* Système composé d'un cylindre dans lequel un piston comprime un liquide, généralement eau et glycérine. || *Frein hydropneumatique,* Système dans lequel on récupère la force du recul pour remettre la pièce en batterie.

— Entom. Pièce située au-dessous du bord latéral de l'écusson des insectes. || Sorte de filament des ailes des lépidoptères hétérocères.

— Mar. anc. Houle.

— Mécan. Organe destiné à ralentir ou arrêter un ensemble mécanique (machine, locomotive, voiture, cycle) en mouvement. || *Frein d'essai,* Appareil permettant de mesurer la puissance développée par un moteur. V. DYNAMOMÈTRE. || *Puissance au frein,* Puissance d'un moteur mesurée à l'aide d'un frein dynamométrique. || *Frein de Prony.* V. DYNAMOMÈTRE.

— PROV. **A vieille mule, frein doré.** On pare une vieille bête pour la mieux vendre. || Se dit aussi de vieilles femmes qui abusent des artifices de la toilette.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Celui qui met un *frein* à la fureur des flots,
> Sait aussi des méchants arrêter les complots,

vers de Racine, dans *Athalie.* Réponse du grand prêtre Joad à Abner qui lui fait part des projets sinistres d'Athalie. — On rappelle assez souvent ces vers, quelquefois même par plaisanterie.

— ENCYCL. Mécan. et Techn. Le *frein* est un organe universel employé pour ralentir ou arrêter une pièce mécanique en mouvement, par absorption de la puissance ou de la force vive de la machine et sa transformation en chaleur par le frottement. Un frein est donc un transformateur d'énergie mécanique en chaleur. Cette énergie étant prise sur une puissance ou une force vive déterminée, il y aura forcément ralentissement de l'organe qui l'utilisait ou la possédait.

Le frein est un des premiers organes que l'ingéniosité de l'homme a inventé. Il en existe aujourd'hui de nombreux systèmes ; suivant les organes auxquels on les affecte, on peut distinguer :

Les *freins d'appareils,* organes auxiliaires d'un ensemble mécanique : véhicule, appareil de levage ;

Les *freins d'essai,* appareils construits pour mesurer la puissance des générateurs ou des récepteurs d'énergie.

I. *Freins d'appareil.* — On peut les classer en quelques grandes catégories suivant le mode d'action de la surface frottante.

Le *frein* le plus simple est le *sabot d'enrayage ;* on utilise plus couramment aujourd'hui le *frein à patin* ou *à sabot,* constitué par un fragment de cercle en bois ou en fer, qu'une traverse en bois actionnée par un levier à main (charrettes rustiques), ou bien qu'un système de tringles filetées, dit *mécanique,* serre très fortement contre les roues. Le *frein à corde* (type Lemoine) est composé d'une corde sur laquelle le conducteur tire au moyen d'une pédale à levier. La corde fait un tour ou deux, sur le moyeu, et vient s'attacher au patin. Le frottement de la corde sur le moyeu multiplie l'action du conducteur et le

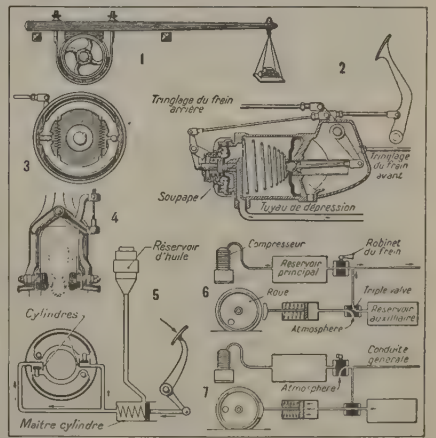

FREINS : 1. De Prony ; 2. Westinghouse à dépression, dit servo-frein ; 3. D'automobile (à garnitures) ; 4. De bicyclette ; 5. D'automobile (à huile) ; 6 et 7. Westinghouse à air comprimé, de chemin de fer (schéma de fonctionnement).

freinage est très énergique, mais il ne se produit que dans un sens de marche.

Avec les bandages élastiques, et surtout les pneumatiques, il a fallu renoncer aux patins agissant sur le pourtour de la roue. On a fait alors usage, notamment pour

les bicyclettes, de *freins sur jante*, dont les types, assez nombreux, sont généralement constitués par des mâchoires serrant la jante.

Puis on a construit les *freins de moyeu à ruban*. Un tambour, solidaire du moyeu de la roue, est entouré par un ruban d'acier qu'une combinaison de leviers permet d'appliquer sur lui. Le ruban est garni de métal (généralement alliage), de bois ou autre matière appropriée, dont le frottement sur le tambour produit le freinage. On peut l'organiser pour le faire agir dans les deux sens de marche ; le ruban peut aussi faire plus d'un tour sur le moyeu. C'est à ce type qu'appartiennent les freins des appareils de levage.

Dans les *freins à mâchoires*, des secteurs rigides enveloppent un tambour et sont susceptibles d'être serrés sur lui par un mécanisme approprié. Mais souvent on fait l'inverse : on dispose à l'intérieur d'un tambour solidaire du moyeu quatre des secteurs, qu'on peut écarter pour les amener à frotter contre le tambour. Des ressorts les rapprochent l'un de l'autre, lorsqu'on cesse d'agir pour les écarter. Ces freins, très puissants, agissent dans les deux sens de marche.

La force d'un homme n'est pas toujours suffisante pour produire le freinage. On utilise alors les *servo-freins*.

Les *freins magnétiques* utilisent les courants de Foucault comme frein (disques des compteurs électriques).

II. *Freins d'essai, freins dynamométriques* ou *Dynamomètres d'absorption*. — Ces appareils, destinés à mesurer directement le couple moteur d'un générateur ou d'un récepteur d'énergie, consistent d'une façon générale en un organe monté sur l'arbre moteur, sans liaison mécanique avec lui, mais entraîné par son mouvement sous l'action de résistances passives (frottement, résistance de l'air, magnétisme, courants de Foucault). Le frein est maintenu en équilibre au moyen d'une force ou d'un poids. Ce qui permet de déterminer le couple moteur.

D'après la résistance passive utilisée, on divise les freins en :

1° *Frein à frottement* (type frein de Prony). Celui-ci se compose d'une poulie solidaire de l'arbre de la machine, et sur laquelle frottent des mâchoires dont on peut régler le serrage. Ces mâchoires sont fixées à un fléau, analogue à un fléau de balance, à l'extrémité duquel se trouve un plateau sur lequel on peut déposer des poids marqués. Le fléau porte encore un index, que l'on amène à rester en équilibre entre deux repères fixes, en réglant la charge du plateau. Dans ces conditions, le couple moteur est égal au moment des poids du plateau par rapport à l'axe ;

2° *Frein hydraulique* (type dynamomètre de Froude), composé d'un rotor à augets calé sur l'arbre qui tend à entraîner un stator solidaire d'un levier qu'on maintient horizontal ;

3° *Frein électrique*, constitué par une génératrice électrique dont l'induit est relié à l'arbre de la machine à essayer. Ce rotor tend à entraîner le stator par les réactions électromagnétiques exercées entre eux. On maintient le levier solidaire du stator horizontal ;

4° *Frein magnétique*, utilisant les courants de Foucault produits par la rotation d'un disque de cuivre, calé sur l'arbre de la machine à essayer, dans le champ d'un aimant. L'équilibrage de l'aimant permet de mesurer le couple ;

5° *Frein à résistance de l'air* (type moulinet Renard), où la puissance du moteur est absorbée par la résistance que l'air oppose à la rotation d'un moulinet calé sur l'arbre.

Tous ces appareils sont employés fréquemment dans toutes les usines où l'on fabrique des générateurs (moteurs d'automobiles et d'aviation, moteurs à vapeur et à gaz) ou des récepteurs d'énergie.

— Autom. Les *freins* des voitures automobiles agissent soit sur les roues soit sur le mécanisme, c'est-à-dire sur l'arbre qui transmet le mouvement du moteur à l'essieu arrière. Ce dernier dispositif, imposé jadis par le Service des mines, concurremment avec le freinage sur roues, est de moins en moins employé aujourd'hui, surtout depuis la généralisation des freins sur les quatre roues.

Les divers systèmes modernes de freinage. La commande de frein est assurée par une pédale située entre les pédales de débrayage et d'accélérateur, et par un levier à main. En marche, on se sert le plus souvent du frein à pied, le frein à main n'étant aujourd'hui utilisé qu'au cours des manœuvres ou pour bloquer la voiture à l'arrêt.

Les freins servent à ralentir l'allure de la voiture et même à l'immobiliser complètement. Ils doivent être efficaces, progressifs, équilibrés, silencieux, faciles à régler et d'un refroidissement aisé. Les mâchoires du frein sont situées à l'intérieur du tambour et garnies de matière à base d'amiante, qui augmente le coefficient de frottement.

La commande des freins, simple pour les roues arrière, est assez compliquée pour les roues avant ; les solutions par cardan ou câbles nus étaient loin d'être parfaites, mais une amélioration sensible fut obtenue soit par la commande par câbles graissés sous gaine (Bendix), soit par tubes transmettant la pression d'un liquide (freins hydrauliques Lockheed). [V. *fig.* page précédente.]

Pour les voitures lourdes et rapides, un freinage direct est insuffisant et demande au conducteur un effort trop considérable. On a donc créé des *servo-freins* (v. SERVO-FREIN), qui peuvent être mécaniques, à dépression ou hydrauliques. Ces derniers donnent incontestablement les meilleurs résultats. Signalons encore les freins électromagnétiques, qui sont plus utilisés comme organes de ralentissement pour poids lourds que comme freins proprement dits.

— Artill. Au départ du coup, un canon recule de plusieurs mètres ; pour tirer à nouveau, il faut ramener la pièce à sa place de batterie, opération toujours longue, pénible, parfois impossible. Aussi a-t-on cherché à limiter le recul de la pièce. On s'est contenté d'abord, pour les affûts à roues, d'empêcher les roues de tourner, de façon à substituer le *frottement de glissement* au *frottement de roulement*, ce dernier étant plus faible.

Les freins des *affûts rigides* sont de trois sortes : les *freins agissant sur les roues*, les *freins à lames*, les *freins hydrauliques*. Parmi les premiers l'on distingue : l'enrayage à sabot ; le *frein de moyeu*, consistant en un écrou, vissé au bout de chaque fusée d'essieu de l'affût ; le *frein à patins et à corde* (*frein Lemoine*), qui agit sur le cercle de la roue par des *patins*, et sur le moyeu par l'intermédiaire d'une *corde* enroulée sur le moyeu.

Le *frein à lames*, employé avec les affûts de siège et de place à châssis et avec les affûts de la marine, est formé d'une série de *lames fixes* placées de champ tout le long du châssis ; des *lames pendantes* fixées à l'affût se déplacent avec lui pendant le recul, chacune d'elles passant avec *frottement* entre deux lames fixes.

Le *frein hydraulique* est employé pour les affûts à châssis ou tirant sur plate-forme. Un piston percé d'orifices peut se déplacer dans un cylindre rempli de liquide (généralement mélange d'eau et de glycérine ; afin d'éviter que le liquide ne gèle). Quand le canon recule, le frottement du liquide passant par les orifices absorbe une partie de la force vive du recul et en diminue l'étendue. A l'arrière des roues l'on a disposé avant le tir des *coins de retour en batterie* : les roues montent sur ces coins, et la pièce rentre en batterie par son propre poids. Mais l'emploi du *frein hydraulique* n'est pas possible avec les canons de campagne et de montagne. Pour résoudre le problème, on a eu recours au *recul du canon sur l'affût*. Le canon ne porte pas les tourillons, il recule librement sur l'affût auquel il est relié par un *frein hydropneumatique* sur la crosse de l'affût, qui est fixée dans le sol au moyen d'une bêche de crosse.

Le *frein hydropneumatique* comporte en un ensemble inséparable le *frein hydraulique* et le *récupérateur*. La figure ci-dessous donne le schéma du frein hydropneumatique du canon de 75 de campagne tel qu'il a été réalisé par le colonel français Deport en 1895 : lorsque la bouche à feu recule, elle entraîne le piston *p*, l'oléonaphte passe dans le récupérateur B, et comprime l'air de B. Le recul terminé l'air se détend, l'oléonaphte passe de B dans A, pousse le piston *p*, et le canon est ramené en batterie. Le bouchon d'avant communique avec l'air extérieur par quatre trous et un diaphragme qui s'ouvre pendant le retour en batterie ; l'air ne peut alors s'échapper que par les quatre trous. Ce frein, d'invention française, est le premier qui ait permis d'immobiliser l'affût d'un canon de campagne pendant le tir, et permis par conséquent le premier tir rapide.

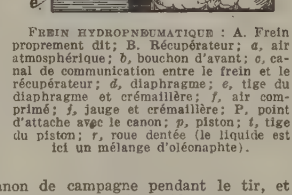

FREIN HYDROPNEUMATIQUE : A. Frein proprement dit ; B. Récupérateur ; *a*, air atmosphérique ; *b*, bouchon d'avant ; *c*, canal de communication entre le frein et le récupérateur ; *d*, diaphragme ; *e*, tige du diaphragme et crémaillère ; *f*, air comprimé ; *j*, jauge et crémaillère ; P, point d'attache avec le canon ; *p*, piston ; *t*, tige du piston ; *r*, roue dentée (le liquide est ici un mélange d'oléonaphte).

— Chem. de f. Les *freins* utilisés sur les véhicules de chemin de fer appartiennent à la catégorie des freins à sabot. Ils sont manœuvrés à la main à l'aide d'un levier d'appui, d'un contrepoids ou d'un volant agissant sur une vis ou un écrou, ce qui permet d'obtenir une grande puissance de serrage. L'effort est transmis généralement à un ou plusieurs *sabots*.

Un freinage trop énergique ou trop rapide produit le *blocage* et le *patinage* des roues qui diminuent le frottement sur le rail et nuisent à l'arrêt rapide du véhicule.

Dans certains chemins de fer de montagne, funiculaires, etc., les sabots de frein s'appliquent sur le rail ou serrent sur chaque côté du champignon du rail ; leur action, dans ces conditions, est extrêmement énergique.

Le *frein à main* du type Bricogne fonctionne par déclenchement d'un contrepoids qui provoque le serrage immédiat des sabots sur les bandages.

Le *frein continu* permet d'agir d'un point donné de la rame, la locomotive, par exemple, sur les appareils de freinage de chacun des véhicules.

Le dispositif le plus simple consiste à transmettre par une conduite établie tout le long du train, avec liaison souple entre les wagons, l'action du vide ou de l'air comprimé sur un piston relié aux sabots par l'intermédiaire de la *timoncrie*.

Le premier cas s'applique aux rames de faible longueur ; le second a été perfectionné par l'ingénieur Westinghouse, et permet, à l'aide d'une *conduite générale* où règne une pression constante en position de marche, de provoquer à l'aide d'une simple dépression dans cette conduite l'envoi d'air comprimé contenu dans un réservoir auxiliaire placé sur chaque wagon, dans le piston de commande de la *timonerie* du frein.

Dans les *trains de marchandises*, le freinage est assuré, en tenant compte de la répartition de la charge, du tonnage, du profil de la ligne, etc., par l'adjonction aux convois de wagons-freins commandés à la main par des *garde-freins* ou *serre-freins* placés dans une guérite. Mais ainsi compris le freinage est lent et un peu compliqué ; aussi a-t-on cherché à appliquer aux trains de marchandises (parfois composés de plus de 80 véhicules), un dispositif à transmission rapide qui évite les à-coups. Celui qui a été adopté en France est le type Westinghouse, avec, sur chaque véhicule, *poche accélératrice* de la dépression produite dans la conduite générale.

Il existe, en outre, sur les chemins de fer, différents types de freins : freins électropneumatiques, frein dit « intégral » combinant la chute de pression et l'accélération produite par un vide consécutif, freins électriques pour récupération de force motrice sous forme de courant produit par les moteurs de la locomotive, etc.

FREINABLE [*frè*] adj. Qui peut être freiné.

FREINAGE [*frè*] n. m. Opération qui a pour but de ralentir ou d'arrêter le mouvement d'un corps animé.

— Autom. *Freinage intégral*, Freinage simultané des quatre roues d'une voiture automobile.

FREIND (John), médecin anglais, né à Croton (Northampton) en 1675, mort à Londres en 1728. Professeur de chimie à l'université d'Oxford et membre du Parlement. George II le nomma premier médecin de la reine.

FREINDRE [*frindr'*] v. intr. (du lat. *frangere*, briser). Diminuer de volume (en parlant des céréales engrangées).

FREINER [*frè-né*] v. tr. (de *frein*). Modérer ou arrêter la marche d'une machine au moyen du frein. *Au fig.* modérer, ralentir : *Freiner la production.*

FREINSHEIM, bourg d'Allemagne (Bavière, Palatinat), sur le Fuchsbach, affl. de l'Isenach ; 2.900 hab. Vignobles.

FREINSHEIM (Jean), [en lat. *Freinshemius*], érudit et philologue allemand, né à Ulm en 1608, mort à Heidelberg en 1660. La reine Christine l'appela à Upsal pour y professer la politique et l'histoire, puis à Stockholm, en qualité d'historiographe et de bibliothécaire. Il doit surtout son renom à ses *Suppléments* de Quinte-Curce et de Tite-Live, où il combla, avec bonheur, les lacunes dans les manuscrits de ces historiens.

FREINTE [*frint'*] n. f. (pour FRAINTE, substantif participial de l'ancien verbe *fraindre*, briser). Perte qui se produit lors des manipulations et opérations mécaniques pour la transformation du coton brut en fils. || Déchet subi par certaines marchandises pendant la fabrication, le transport ou les manipulations.

FREIRE (Ramon), général chilien, né à Santiago en 1787, mort en 1851. Il se fit remarquer par son grand courage dès les premiers jours de la guerre de l'Indépendance et accompagna San Martin lors de sa campagne libératrice. Nommé dictateur en 1823, à la chute de O'Higgins, il dirigea contre Chiloé, dernier rempart de la domination espagnole dans le pays, une expédition qui fut couronnée de succès. Chef de l'armée libérale pendant la guerre civile de 1829, il fut battu à Lircai par le général Prieto, et dut quitter le Chili, où il ne rentra qu'en 1842.

FREIRE DE ANDRADE (Jacintho), écrivain portugais, né en 1597, mort en 1657. Il a écrit, outre des poésies, une *Vie de Jean de Castro*, vice-roi des Indes portugaises, ouvrage du plus haut intérêt, publié en 1651.

FREIRE DE ANDRADE (Gomez), général et administrateur portugais, né vers 1685, mort en 1763. Il se montra administrateur habile au Brésil, prit une part active à la guerre contre l'Espagne dans le territoire des Missions (1754-1756), et reçut le titre de comte de Bobadella.

FREIRE DE ANDRADE (Gomez), général portugais, né à Vienne (Autriche) en 1752, mort à Lisbonne en 1817. Il prit part à la campagne de Roussillon contre la France, passa en 1808 au service de Napoléon Ier, combattit à Saragosse, fit la campagne de Russie, fut gouverneur de Dresde. Rentré en Portugal en 1814, il fut accusé de trahison, condamné à mort et fusillé.

FREIRE DE ANDRADE (Bernardin), général portugais, né à Lisbonne vers 1764, mort à Braga en 1809. Il fit en 1793 les campagnes de Roussillon et de Cerdagne contre les Français, prit part en 1808 à la bataille de Vimeiro, et fut tué l'année suivante par ses soldats.

FREIRES, commune d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne), au pied de la sierra de la Faladoira ; 4.000 hab.

Freischütz (DER) [*le Franc-tireur*], opéra allemand en trois actes, paroles de Kind, musique de Weber, représenté à l'Opéra royal de Berlin en 1821. Le livret avait été tiré par Kind d'un conte d'Apel. « Un vieux garde a résolu de donner sa fille à celui de ses chasseurs qui réussira le meilleur tir. Or le chasseur préféré de la jeune fille, Max, craint d'échouer. Il conte sa peine à Gaspard qui a des intelligences avec le diable et qui est, sans qu'il le sache, son rival. Gaspard fond, la nuit, sept balles magiques. Mais le ciel s'est déclaré pour Max et c'est Gaspard qui, touché par la balle de Max, sert de victime à Satan. »

Le *Freischütz* a ouvert la voie à l'opéra romantique. Parmi les principaux morceaux, rappelons l'ouverture, les couplets de basse avec chœur, la scène de la chasse, la valse, le grand air de Max, la ronde fantastique et tout l'épisode de la fonte des balles ; au second acte, le délicieux duo des deux femmes, et la grande scène d'Agathe ; au troisième, l'air d'Annette, la ronde des jeunes filles, le chœur des chasseurs...

Le *Freischütz*, traduit par Sauvage et Castil-Blaze, a été donné à l'Odéon en 1824, sous le titre de *Robin des bois*, et en 1841 à l'Opéra, avec une nouvelle traduction, de Pacini, et des récitatifs de Berlioz. Georges Servières en a donné une traduction nouvelle en 1913.

FREISINGEN, ville d'Allemagne (Bavière, Haute-Bavière), près de l'Isar ; 15.000 hab. Brasseries. Petite métallurgie. Cathédrale (beau monument byzantin du XIIe s.) et églises Saint-Pierre et Saint-Benoît. Château épiscopal et école de sourds-muets. Evêché souverain, sécularisé en 1803, réuni à la Bavière et transféré à Munich (1817).

FREISTADT, ville d'Autriche (Haut-Danube), sur la Mühl ; 3.650 hab. Ch.-lieu de district. Centre d'élevage.

FREISTADT (en tchèque **Frstat**), ville silésienne de Tchécoslovaquie, cédée à la Pologne en 1938, occupée par l'Allemagne en 1939, sur un affl. gauche de l'Oder ; 7.635 hab. Filatures.

FREITAL, ville d'Allemagne (Saxe), sur le Weisseritz ; 36.200 hab. Formée en 1921 par la réunion de Deuben, de Döhlen et de Postchappel. Sidérurgie ; porcelaines et glaces ; mines de houille.

FREIXIANDA, bourg de Portugal (Estrémadure, district de Santarem), sur un affluent du Nabao, dépendant de l'Ebre ; 4.000 hab.

FRÉJUS, ch.-lieu de cant. du Var, arrond. et à 24 kil. de Draguignan, au-dessus de la plaine du Reyran, affluent de l'Argens ; 9.090 hab. (*Fréjussiens, ennes*, ou *Forojuliens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. et de la Provence. Ancien *Forum Julii* fondé en 49 av. J.-C. par Jules César, et dont la rade, aujourd'hui ensablée par l'Argens, fut un des grands ports de l'armée de mer romaine. Ruines de l'amphithéâtre, des remparts, de l'aqueduc ; porte Dorée. Cathédrale des XIe et XIIe siècles, avec cloître et baptistère (ancien temple romain transformé). Fréjus est le siège d'un évêché depuis 390. Patrie du général romain Agricola et de Sieyès. A FRÉJUS-PLAGE, au bord de la mer, établissements de la Marine pour hydravions.

— Le canton a 7 comm., et 25.880 hab.

FRÉJUS (COL DE), col des Alpes de Savoie, à 8 kil. au sud de Modane, faisant communiquer par 2.551 m. d'altitude la Maurienne et la vallée de la Bardonnèche. Le tunnel dit, à tort, « du Mont-Cenis » passe sous ce col.

FREKE (*le Vorace*). Myth. scand. Un des deux loups nourris par Odin dans le Walhalla. (L'autre est GÈRE.)

FRELAMPIER [*lan-pi-é*] n. m. (pour FRÈRE LAMPIER). A l'origine, Frère chargé d'allumer les lampes du couvent. || *Par extens.* Personne de rien, inutile. (On trouve quelquefois le féminin : FRELAMPIÈRE.) [Vx.]

La Forge de Vulcain, par Velasquez.

La Fontaine d'amour, par le Titien.

La Mort de Gaston de Foix, par Ary Scheffer.

Les Forges de Vulcain, par Fr. Boucher.

Tombeau de François II et de Marguerite de Foix, par Michel Colombe.

La Forêt, par J. Ruysdaël.

Bataille de Fontenoy, par H. Vernet.

La Fornarina, par Raphaël.

(Photos *Hanfstaengl, Giraudon, Braun, Anderson, Larousse.*)

Les deux Foscari, par Delacroix.

Chez le fondeur, par Raffaelli.

François Ier, par Clouet.

François Ier, par le Titien.

Sortie de forêt à Fontainebleau, par Th. Rousseau.

Hélène Fourment, femme de Rubens, par Rubens.

François Ier et la duchesse d'Etampes, par Bonington.

Saint François d'Assise, par L. Benouville.

Saint François d'Assise recevant les stigmates, par Giotto.

Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux, par Giotto.

Saint François d'Assise, bois, par Pedro de Mena.

La Fortune et l'Enfant, par Baudry.

(Photos *Giraudon, Neurdein, Alinari, Buloz, Larousse.*)

FRÉLAND, comm. du Haut-Rhin, arrond. et à 16 kil. de Ribeauville, dans une vallée des Vosges ; 1.345 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Dans l'église, beau mobilier provenant de l'abbaye d'Alspach.

FRELATAGE n. m. Action de frelater : *Le* FRELATAGE *des vins.*

FRELATATION [*si-on*] n. f. Syn. peu us. de FRELATAGE.

FRELATEMENT [*man*] n. m. Syn. peu us. de FRELATAGE.

FRELATER [*té*] v. tr. (du holland. *verlaten,* transvaser). Transvaser. (Vx.) [Ce sens s'est conservé dans *Frelater le hareng,* Passer le hareng d'une tonne dans une autre.] || Mêler de substances étrangères, altérer, falsifier : FRELATER *des boissons, des substances alimentaires;* et *au fig.* Altérer, dénaturer : *Ces lectures* FRELATENT *le goût.*

— ***Frelaté, e,*** part. pass. du verbe *Frelater* (au propre et au fig.) : *Vin* FRELATÉ. *L'esprit* FRELATÉ *de nos coquettes.* (Dufresny.) *La vie* FRELATÉE *de Paris.* (Voltaire.) || *Cela n'est point frelaté.* Se dit de ce qui est naturel, vrai.

FRELATERIE [*rî*] n. f. Syn. peu us. de FRELATAGE.

FRELATEUR, EUSE n. Qui frelate : FRELATEUR *de vins.* (Peu us.)

FRÊLE adj. (lat. *fragilis*). Dont l'apparence ténue marque la fragilité : *Un* FRÊLE *roseau.* || *Par extens.* Faible, débile : *Un corps* FRÊLE.

La beauté du visage est un *frêle* ornement.
MOLIÈRE.

— Fig. : *Une santé* FRÊLE. *Une* FRÊLE *espérance. Notre* FRÊLE *raison.*

— SYN. **Frêle, débile, faible, fragile.** V. DÉBILE.

— ANTON. **Corsé, fort, membru, vigoureux.**

FRÊLET [*lè*] n. m. Techn. Syn. de FERLET.

FRELINGHIEN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 19 kil. de Lille, sur la Lys ; 1.505 hab. Ch. de f. économ. du Nord. Détruite par la Guerre (2.380 hab. en 1914).

Freloche.

FRELOCHE n. f. (origine douteuse). Sorte de filet très léger, fait de gaze et que les entomologistes emploient pour capturer des papillons. || Petite épuisette servant à la récolte des insectes aquatiques dans les étangs, mares, etc.

FRELON n. m. (lat. pop. *furlo*). Sorte de grosse guêpe d'Europe (*vespa crabro*).

— ENCYCL. Le *frelon d'Europe* est ordinairement roux et jaune, et atteint trois centimètres de long. Son nid, grossier, irrégulier, massif, est établi dans les vieux arbres cariés, parfois dans les greniers, cheminées, etc. Il peut contenir plusieurs centaines d'individus, mesurer 50 cm. de largeur avec son enveloppe, et contenir sept gâteaux. Il a souvent plusieurs entrées, où veillent des sentinelles. La destruction de ces nids est difficile ou dangereuse : dans les vieux troncs, les fentes et les trous du bois laissent échapper les vapeurs asphyxiantes qu'on pourrait employer contre les frelons. V. GUÊPE, GUÊPIER.

Les piqûres du frelon sont très douloureuses et causent souvent des accès de fièvre. On les traite : 1° en enlevant l'aiguillon ; 2° en appliquant ensuite des compresses d'eau fraîche, ou trempées dans une solution *étendue* d'alcool ou d'ammoniaque.

Frelon.

FRELON n. m. (origine inconnue). Fauconn. Petit bouton qui apparaît au centre des narines des oiseaux de chasse.

FRELUCHE n. f. (origine douteuse). Petite houppe de soie, sortant d'un bouton, d'un gland, du bout d'une ganse ou de quelque autre ouvrage : *Bouton, Ganse à* FRELUCHE. || Filament blanc et soyeux, plus souvent appelé *fil de la Vierge.*

— *Par extens.* Chose frivole, sans valeur.

— Jeux. Ancien jeu de cartes, qui se jouait avec cinquante-deux cartes et ressemblait au jeu de l'emprunt.

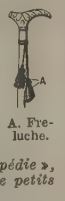
A. Freluche.

FRELUQUET [*kè*] n. m. (diminutif de *freluque,* altération de l'anc. fr. *frelin, ferlin,* monnaie valant 1/4 de denier). Sorte de monnaie de peu de valeur, dite aussi FRELUQUE. (Vx.)

— *Fam.* Homme léger, frivole, de mince valeur : *J'aurais bien voulu que des Cahusac, des Desmahis n'eussent pas travaillé à « l'Encyclopédie », qu'on se fût associé de vrais savants et non pas de petits* FRELUQUETS. (*Voltaire.*)

— Techn. Léger contrepoids que l'ouvrier tisseur suspend à un ou plusieurs fils de chaîne, pour les tendre.

FREMANTLE, ville de l'Australie (Australie-Occidentale), à l'embouchure du Swan River dans la mer des Indes ; 25.500 hab. C'est le port de Perth.

FREMANTLE (sir Charles William), administrateur anglais, né à Swanbourne en 1834, mort à Londres en 1914. Il fut, en 1866, secrétaire particulier de Disraeli, alors chancelier de l'Échiquier, puis, en 1868, premier lord de la Trésorerie. De 1870 à 1894, il dirigea l'établissement royal de la Monnaie. En 1896, il fut nommé un des directeurs de la Compagnie du canal de Suez.

FREMANTLE (sir Edmund Robert), amiral anglais, né à Londres en 1836, mort en 1929. Il a servi dans les guerres du Burma (1852), de la Nouvelle-Zélande (1864-1866), des Ashanti (1873-1874), etc. ; il commanda en chef aux Indes (1888-1891), en Chine (1892-1893), à Plymouth (1896-1899). Il a donné beaucoup d'articles aux revues et magazines ; on lui doit les biographies de Hawke et de Boscawen, et *la Marine telle que je l'ai connue* (1905).

FRÉMIET (Emmanuel), sculpteur français, né et mort à Paris (1824-1910). Neveu de Rude, et son élève, Frémiet débuta, en 1843, par une *Gazelle.* En 1847, son *Dromadaire;* en 1848, *Ravaude et Mascareau;* en 1850, le *Chien courant blessé* (musées nationaux), fixèrent l'attention sur l'artiste.

Successivement parurent : *Napoléon Ier,* statue équestre (1868), modèle de celle qui a été érigée à Grenoble ; *Louis d'Orléans,* statue équestre en bronze pour le château de Pierrefonds (1869) ; *Chevaux marins et Dauphins,* en bronze, pour la fontaine de l'Observatoire ; *Homme de l'âge de pierre,* statue en bronze (1872) ; *la Guerre,* buste colossal ; *Jeanne d'Arc,* statue équestre, érigée en 1874 place des Pyramides, à Paris ; une autre *Jeanne d'Arc,* agenouillée, revêtue de son armure ; *le Rétiaire et le Gorille* (1876). Le morceau le plus célèbre de cette série est le *Gorille enlevant une femme,* qui valut à l'artiste la médaille d'honneur (1888). Mais ni la *Capture d'un jeune éléphant* (1880), ni ses *Orangs-outangs et Sauvage de Bornéo* (1895, pour le Muséum), ni surtout *l'Homme de l'âge de pierre,* bas-relief (1897) [Muséum], avec le cadavre de l'ourse et l'ourson furieux se débattant sous la main qui le tient, ne sont inférieurs au *Gorille* de 1888.

Frémiet. — Cl. Nadar.

Parmi les statues appartenant au genre pittoresque, il convient de citer le superbe *Porte-falot à cheval* (escalier de l'Hôtel de Ville [Paris]) ; le *Vélasquez à cheval,* création à la fois historique et picaresque ; enfin, le *Saint Michel,* d'un archaïsme amusant (1896). En 1899, il exécuta le colossal *Ferdinand de Lesseps* qu'on inaugura à Suez. Il donna encore les groupes qui couronnent les pylônes du pont Alexandre-III ; *Du Guesclin,* statue équestre (à Dinan) ; le *Colonel Howard,* statue équestre (à Baltimore). Il fut membre de l'Académie des beaux-arts.

FRÉMIN (René), sculpteur français, né et mort à Paris (1672-1744), élève de Girardon et de Coysevox. Il obtint le prix de Rome en 1694. De retour à Paris, il exécuta les statues de *la Samaritaine,* à l'ancienne fontaine du Pont-Neuf, de *Sainte Sylvie* (chapelle des Invalides), l'*Autel de Saint Louis,* dans l'ancienne chapelle du Louvre. Appelé en Espagne par Philippe V, qui faisait décorer les jardins de sa *Granja* dans le style de ceux de Versailles, Frémin exécuta toute la statuaire nécessaire à ce plan pompeux, en particulier la *Fontaine des grenouilles.* On voit encore de lui à Madrid un *Apollon assis;* les bustes du roi Philippe V, de la reine et ceux de plusieurs membres de la famille royale. Frémin avait été reçu à l'Académie de peinture à Paris, en 1701.

FRÉMINE (Aristide), écrivain et romancier français, né à Bricquebec (Manche) en 1837, mort à Issy en 1897. Il débuta en 1863 par un recueil de poésies, *Le long du chemin,* puis publia : *Armand Le Bailly* (1877) ; *la Légende de Normandie* (1886) ; *les Français dans les îles de la Manche* (1888), en collaboration avec son frère Charles, et *Une demoiselle de campagne* (1892), œuvre remarquable. — Son frère Charles **Frémine,** écrivain et poète français, né à Bricquebec (Manche) en 1841, mort à Paris en 1906, fit paraître ses premières poésies en 1870, sous le titre de *Floréal ;* elles furent suivies de : *Vieux airs et Jeunes chansons* (1884) ; *Bouquet d'automne* (1890) ; *la Chanson du pays* (1892) ; *Poèmes et Récits* (1904). Comme son aîné, Charles Frémine eut pour la Normandie un amour profond, qu'il montra dans toutes ses œuvres fines, charmantes, empreintes d'une douce mélancolie. On lui doit encore : *le Roi des Ecrehou* (1886) et un ouvrage illustré par l'auteur sur le *Pays de J.-F. Millet.*

FRÉMINET (Martin FRÉMINEL, dit DE), peintre, né à Paris en 1567, mort à Fontainebleau en 1619. D'abord élève de son père, puis de Jean Cousin, il partit pour l'Italie, où il se lia avec le Josépin et étudia surtout Michel-Ange. On ne connaît de lui, à Rome, que la façade d'un palais, peint en grisaille. Il fut appelé en Savoie par le duc Charles-Emmanuel, puis fut chargé de continuer les décorations de Fontainebleau. Sa grande œuvre est le plafond de la chapelle, qu'Henri IV le chargea de décorer. Il exécuta une vaste composition, imitation de Michel-Ange, qui manque d'originalité. Elle comprend 38 grands tableaux, carrés ou ovales, à l'huile et exécutés sur plâtre. On en estime surtout trois : *la Création, l'Arche de Noé* et une *Annonciation.* On a de Fréminet une gravure à l'eau-forte, une *Vierge et l'Enfant Jésus,* que Philippe Thomassin et Crispin de Passe achevèrent. Le musée d'Orléans a de lui un *Saint Jean ;* le musée du Louvre, *Mercure ordonnant à Enée de quitter Didon.*

FRÉMINVILLE (Edme DE LA POIX DE), jurisconsulte français, né à Verdun-sur-le-Doubs en 1680, mort à Lyon en 1773. Il fut bailli de La Palisse, et commissaire des droits seigneuriaux. On a de lui des ouvrages de droit féodal : la *Pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux* (1746-1748) ; *Dictionnaire ou Traité de la police générale des villes, bourgs, etc.* (1758) ; *Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants des villes, bourgs, etc.* (1760) ; *les Vrais principes des fiefs* (1769) ; etc.

FRÉMINVILLE (Christophe-Paulin DE LA POIX, chevalier DE), marin, naturaliste et archéologue français, né à Ivry (Seine) en 1787, mort à Brest en 1848. Entré dans la marine militaire en 1801, lieutenant de vaisseau en 1811, capitaine de frégate en 1830, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue et, en 1806, de celle qui fut envoyée dans les mers polaires contre les baleiniers anglais. Ayant pris part en 1830 au mouvement politique des légitimistes bretons, il fut mis à la retraite et se consacra à ses travaux scientifiques. On a de lui : une traduction des *Saisons* de Thompson (1806) ; une édition du *Combat des Trente* (1819) ; *les Antiquités de la Bretagne* (*Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan*) [1827-1837 ; 4 vol.] ; une réédition annotée du *Voyage de Cambry dans le Finistère* (1836) ; *Guide du voyageur dans le Finistère* (1844) ; *Histoire de Bertrand du Guesclin* (1841). Il a laissé des *Mémoires,* ainsi que des ouvrages restés inédits.

FRÉMIR v. intr. (lat. *fremere*). En parlant des choses, S'agiter avec un bruissement, vibrer : *Le vent qui* FRÉMIT *dans les arbres. Harpe dont les cordes* FRÉMISSENT.

Du dieu de l'harmonie il fit *frémir* l'archet.
VOLTAIRE.

Et fait *frémir* au vent les vitraux du saint lieu.
A. DE MUSSET.

et au fig. : *Je contemple de ma solitude les orages qui* FRÉMISSENT *dans le reste du monde.* (Bernardin de Saint-Pierre.) || *Particulièrem.* En parlant de l'eau, Commencer à bouillir. || En parlant de la mer, Commencer à s'agiter.

— En parlant des personnes ou des choses personnifiées, Trembler convulsivement : FRÉMIR *de tous ses membres ;* et *au fig.* Ressentir une vive émotion : FRÉMIR *d'indignation, de joie, de colère. Récit qui fait* FRÉMIR. *Faire* FRÉMIR *la pudeur.* || *Faire frémir la nature,* Exciter une horreur universelle.

FRÉMISSANT [*san*], **E** adj. Qui frémit (au propre et au fig.)

FRÉMISSEMENT [*man*] n. m. (de *frémir*). Mouvement de ce qui frémit : *Le* FRÉMISSEMENT *des flots, des corps sonores, de l'air, du feuillage.*

— Particulièrem. : *Le* FRÉMISSEMENT *de l'eau* (quand elle commence à bouillir). *Le* FRÉMISSEMENT *de la mer* (quand elle commence à s'agiter). || Frissonnement, tremblement dans les membres, qui accompagne une indisposition : *Maladie qui a commencé par un léger* FRÉMISSEMENT.

— *Fig.* Vive émotion, accompagnée d'une sorte de tremblement : *Un* FRÉMISSEMENT *d'espoir, de colère, de crainte.*

— Pathol. *Frémissement hydatique,* Sensation de choc vibrant comparable à celui que produit la percussion d'un sommier élastique et que l'on obtient en percutant d'un coup sec un doigt placé au niveau d'un kyste hydatique du foie. || *Frémissement vibratoire* ou *cataire,* Sorte de ronronnement que l'on perçoit par l'application de la main au niveau de la région précordiale, dans les rétrécissements des orifices du cœur.

FRÉMONT (PIC), haut sommet des montagnes Rocheuses, dans le Wyoming (4.137 m.).

FRÉMONT D'ABLANCOURT (Jean Jacobi DE), historien français, né à Vitry-le-François en 1621, mort à La Haye en 1693. Il était neveu du littérateur Perrot d'Ablancourt. Frémont fut chargé de mission en Portugal en 1639, puis nommé résident à Strasbourg en 1675. Il quitta la France à la révocation de l'édit de Nantes et se retira en Hollande, où le prince d'Orange lui donna le titre d'historiographe. Ses principaux écrits sont : *Mémoires contenant l'histoire du Portugal depuis le traité des Pyrénées de 1659* (1701), et une vie manuscrite de Turenne.

FRÉMONT (John Charles), voyageur et homme politique américain, né à Savannah (Georgie) en 1813, mort à New-York en 1890. Il explora le haut Mississipi, l'ouest des Etats-Unis, et contribua beaucoup à l'annexion aux Etats-Unis de la Californie révoltée contre le Mexique. Devenu sénateur de la Californie, il posa sans succès, en 1856, sa candidature à la présidence. Nommé général de l'armée du Mississipi quand éclata la guerre de Sécession, il dut, après s'être défendu contre une accusation de concussion et avoir essuyé un échec dans le nord de la Virginie, donner sa démission. Président d'une compagnie de chemins de fer, il eut en 1873 des démêlés avec la justice française. En 1878, il fut nommé gouverneur du territoire de l'Arizona.

FRÉMONT (Georges), prédicateur et théologien français, né et mort à Poitiers (Vienne) [1852-1912]. Formé au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris (1871-1876), il quitta le ministère paroissial pour se livrer uniquement à la prédication et à l'apologétique. Orateur goûté, il a laissé, outre ses conférences, oraisons funèbres (de Mac-Mahon notamment) et panégyriques : *l'Œuvre de l'évangélisation des classes ouvrières* (1893) ; *De la Rénovation de l'éducation des jeunes filles* (1897) ; *les Principes, ou Essai sur le problème des destinées de l'homme* (1901-1910 ; 10 vol.) ; *le Conflit entre la République et l'Eglise* (1905) ; *la Grande erreur des catholiques français* (1910).

FRÉMONTIE [*tî*] n. f. Genre de bombacées comprenant de petits arbres originaires des montagnes Rocheuses. (L'espèce type, la *frémontie de Californie,* est un bel arbuste à fleurs jaunes ; elle est cultivée en Europe pour la beauté de ses fleurs précoces.)

FREMY (Edmond), chimiste français, né à Versailles en 1814, mort à Paris en 1894. Il remplaça Pelouze à l'Ecole polytechnique, et Gay-Lussac au Muséum d'histoire naturelle. En 1857, il entra à l'Académie des sciences, dont il fut nommé président en 1875. On lui doit la découverte de l'acide ferrique, de l'acide osmieux, de l'acide palmitique, de la fermentation lactique, de la fermentation pectique, de l'oxyde de ruthénium, des travaux sur les fluorures, sur le platine, les combinaisons de l'or, le cobalt, la production artificielle des pierres précieuses, etc. En chimie organique et physiologique, Fremy a trouvé de nouveaux acides gras, l'oléine ; il a étudié l'acide tartrique, l'acide et la fermentation lactiques, la saponification sulfurique, les tissus végétaux, la cellulose, la chlorophylle, la composition des os, celle de l'albumine, etc. Enfin, il a contribué aux progrès des industries chimiques ; nous citerons, en particulier, ses essais pour préparer l'acide sulfurique à l'aide du sulfate de chaux, pour décomposer l'acide chlorhydrique par l'air. Outre une centaine de mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et dans les *Annales de chimie,* on lui doit, en collaboration avec Pelouze : *Traité de chimie générale* (1854-1857) ; *Chimie élémentaire* et *Abrégé de chimie,* ouvrages qui ont eu de nombreuses éditions. Il a publié seul : *De la composition chimique du cerveau ; les Volontaires de la science* (1868) ; *Conférences sur l'oxygène et l'ozone*

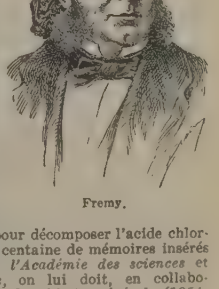
Fremy.

(1866) ; *le Métal à canon* (1874) ; *Recherches sur la betterave à sucre* (1875), avec Dehérain ; *Sur la génération des ferments* (1875). Il commença, en 1882, la publication de l'*Encyclopédie chimique*, en collaboration avec un certain nombre de savants. On lui doit, de plus : *le Guide du chimiste, répertoire de documents théoriques et pratiques à l'usage des laboratoires de chimie pure et de chimie industrielle*, avec A. Terreil (1885).

FRÊNAIE [*nê*] **n. f.** (de *frêne*). Lieu planté de frênes.

FRÉNAL, E, AUX adj. Hist. nat. et Anat. Qui se rapporte au frein.

FRÉNATEUR, TRICE adj. Anat. Qui met un frein à l'action de certains organes : *Les nerfs* FRÉNATEURS *des glandes.*

FRENCEL (Abraham), philologue lusacien, né à Kozle 1852, mort au château de Deal (Kent) en 1925. Après avoir fréquenté l'université de Wittenberg, il consacra sa vie à l'étude de la langue et de l'histoire de la Lusace. Il composa en latin ou en allemand des ouvrages de philologie et d'histoire, dont le plus remarquable est : *De originibus linguæ sorabicæ libri* (1693-1719).

FRENCH (sir John Denton Pinkstone), comte d'Ypres, maréchal anglais, né à Ripple-Vale (comté de Kent) en 1852, mort au château de Dean (Kent) en 1925. Après avoir servi dans la marine, il entra dans l'armée (1874) et fit campagne au Soudan (1884-1885). Il s'illustra dans la guerre du Transvaal, d'abord à la tête d'une division de cavalerie avec laquelle il gagna la bataille d'Elandslaagte, et prit part aux journées de Reitfontein et de Lombard's kop ; ensuite, comme commandant en chef à Colesberg, période au cours de laquelle Kimberley fut délivrée, et Kronje pris à Paardeberg ; enfin, chef de la cavalerie, il coopéra aux opérations de lord Roberts qui aboutirent à la prise de Bloemfontein et de Prétoria (juin 1900). Commandant du 1er corps d'armée à Aldershot en 1901, chef d'état-major général en 1911 et maréchal en 1913, il fut mis en 1914 à la tête du corps expéditionnaire britannique envoyé en France. Ses quatre divisions concentrées dans la région d'Avesnes subirent le premier choc de l'ennemi à la bataille de Mons (24 août) qui détermina leur retraite précipitée jusqu'en arrière de la Seine. Au début de septembre, le maréchal French coopéra à la bataille de la Marne entre les Ve et VIe armées françaises et suivit la retraite des Allemands jusqu'à la stabilisation sur l'Aisne. Il insista alors pour reprendre l'aile gauche des forces françaises, et ses divisions transportées en fin septembre dans la région d'Arras arrivèrent juste pour y être engagées successivement dans la terrible « Course à la mer » qui fit rage jusque vers le 15 novembre. Considérablement renforcé par les nouvelles divisions britanniques organisées par lord Kitchener, le maréchal French contribua loyalement aux actions françaises conduites par le général Foch en Picardie et en Artois. En décembre 1915, le général Douglas Haig remplaçait à la tête des armées britanniques en France le maréchal French qui prit alors le commandement en chef des troupes de l'intérieur ; il était nommé lord-lieutenant général en 1916 et vice-roi d'Irlande de 1918 à 1921. A sa mort, il était capitaine du château de Dean.

Maréchal French.
Cl. A. Corbett.

FRENCH BROAD RIVER, rivière des Etats-Unis, tributaire du Tennessee où elle finit près de Knoxville après avoir traversé, dans les Alleghanys, des gorges pittoresques. Cours, 250 kil.

FRENCH SHORE (mot à mot : *Rivage français*), partie des côtes de Terre-Neuve où les Français ont eu, depuis le traité d'Utrecht (1713) jusqu'en 1904, droit exclusif de pêche et de sécherie. Cette prohibition fit naître, entre la France et le Parlement terre-neuvien, soutenu par la métropole, une « question » qui fut discutée, parfois avec beaucoup d'aigreur, pendant très longtemps. Du cap Saint-Jean au cap Ray par le cap Bauld, le French Shore englobait à peu près les deux cinquièmes du tour de l'île.

FRENCQ, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kil. de Montreuil, sur l'Huitrepin, affluent de la Canche ; 805 hab. Brasserie.

FRENDA, comm. d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. de Mascara, à la tête d'affluents de la Mina ; 5.180 hab. Ancienne ville berbère, devenue un poste militaire, située à la lisière du Tell et des steppes. — La *commune mixte* du même nom a 28.360 hab.

FRÊNE n. m. (lat. *fraxinus*). Genre d'arbres forestiers, de la famille des oléacées.

— ENCYCL. Les *frênes* sont des arbres à feuilles opposées et imparipennées, à bourgeons noirs, à écorce grisâtre et assez lisse, à fleurs polygames ou dioïques, en panicules, et dont les fruits sont des samares. On en connaît un grand nombre d'espèces, des régions tempérées de l'hémisphère boréal. La plus connue est le frêne élevé (*fraxinus excelsior*), qui peut atteindre 35 m. de haut sur 3 m. de tour. Employé pour les plantations d'alignement, il fournit un bois dur, blanc jaunâtre, à fibres droites et tenaces ; c'est le plus élastique de nos bois indigènes. On l'emploie en boissellerie ; on en fait des tonneaux pour les matières sèches et même pour les liquides, qu'il ne colore pas ; on l'utilise pour montants d'échelles et manche d'outils ; mais ses emplois principaux sont en carrosserie et en charronnage : brancards de voiture, brouettes, jantes de roues, longerons et hélices d'avions. L'écorce du frêne est fébrifuge ; les feuilles sont employées en infusions diurétiques, laxatives, antirhumatismales ; on en prépare une boisson rafraîchissante : la *frénette*.

Frêne : *a*, fleur ; *b*, graine.

Les frênes à fleurs sont des espèces à fleurs blanches. Tels sont les *fraxinus ornus* et *rotundifolia*, de la région méditerranéenne (Sicile, Calabre) ou *frênes à la manne* : des incisions faites à la tige laissent échapper la *manne*, suc qui se solidifie au contact de l'air.

FRENEAU (Philip), poète et journaliste américain, issu d'une famille française, né à New-York en 1752, mort à Freehod (New-Jersey) en 1832. Il plaida la cause des patriotes pendant la guerre de l'Indépendance. En 1780, il fut pris par un croiseur britannique et soumis à un cruel emprisonnement, dont il fit le récit dans un beau poème intitulé : *le Vaisseau-prison anglais* (1781). Il publia ses divers poèmes, patriotiques et autres, en 2 vol. (1786-1788). Traducteur de langue française sous Jefferson, Freneau devint rédacteur en chef de la *Gazette nationale*, qui attaqua l'administration de Washington. Pendant la seconde guerre avec l'Angleterre (1812), Freneau célébra, en beaux vers, les succès des armes américaines.

FRENELA n. m. Genre d'arbres de la famille des conifères, tribu des cupressinées. (Le plus répandu est le *pin cyprès* [*frenela verrucosa*] d'Australie, dont le bois dur et odorant, résistant aux attaques des termites, est employé pour la construction et l'ébénisterie.)

FRENELLE n. f. Archéol. Doublure de l'estrope, qui servait dans les galères du XVe au XVIIIe siècle, à rattacher la rame à sa cheville. (La frenelle était un revêtement de bitord, c'est-à-dire fait de petit cordage composé de deux fils tordus ensemble.)

FRÊNES, comm. de l'Orne, arrond. et à 60 kil. d'Argentan, sur le Noireau ; 995 hab. Ch. de f. Etat.

FRÉNÉSIE [*zî*] **n. f.** (gr. *phrenesis* ; de *phren*, diaphragme, parce que, dans l'ancienne médecine, on plaçait le siège de la pensée dans cet organe). Délire, sorte de fureur voisine de la folie : *Tomber en* FRÉNÉSIE. || Emportement dans une passion : *Se livrer au jeu avec* FRÉNÉSIE. *Mais depuis que cette* FRÉNÉSIE [la passion de rimer]... (Boileau.) || Enthousiasme extrêmement vif : *Pièce applaudie avec* FRÉNÉSIE.

— SYN. **Frénésie, délire, égarement.** V. DÉLIRE.

— ENCYCL. Méd. La *frénésie* est un délire violent provoqué par une affection cérébrale aiguë, comme la méningite, le *delirium tremens*, la manie, etc.

FRÉNÉTIQUE [*tik'*] **adj.** Atteint de frénésie : *Un fou* FRÉNÉTIQUE. *Un délire* FRÉNÉTIQUE ; et *au fig.* Impétueux, qui marque un emportement violent : *Des admirateurs* FRÉNÉTIQUES. *Des haines, Des applaudissements* FRÉNÉTIQUES.

— Substantiv. : *Les* FRÉNÉTIQUES *sont si fous, que souvent ils se traitent de fous les uns les autres.* (Fontenelle.)

FRÉNÉTIQUEMENT [*ke-man*] adv. Avec frénésie.

FRÉNETTE n. f. (de *frêne*). Boisson fermentée préparée avec des feuilles de frêne.

— ENCYCL. Pour préparer la *frénette*, faire dissoudre 10 kg. de sucre et 150 gr. d'acide tartrique dans quelques litres d'eau bouillante. Préparer en outre une décoction de 250 gr. de chicorée à café dans 2 litres d'eau ; jeter enfin sur 200 gr. de feuilles sèches de frêne, une quantité suffisante d'eau bouillante pour les baigner complètement ; laisser infuser deux heures. Passer cette infusion et la verser avec les autres préparations dans un tonneau et compléter le volume à 200 litres. Quand la température est à 3° ajouter 200 gr. de levure délayée à l'eau froide. La fermentation s'établit aussitôt, on la laisse s'effectuer durant huit jours ; après quoi on peut consommer cette boisson, qui, mise en bouteilles (champenoises) bien bouchées et museletées, devient mousseuse.

FRÉNICLE DE BESSY (Bernard), mathématicien français, né à Paris vers 1605, mort en 1675. Conseiller à la cour des monnaies et membre de l'Académie des sciences, il devint célèbre par la rapidité avec laquelle il résolvait les problèmes numériques les plus compliqués, et par ses ingénieuses recherches sur la solution en nombres entiers d'équations indéterminées. Sa méthode, désignée sous le nom de *Méthode des exclusions*, était fondée sur quelques propositions générales, démontrées depuis rigoureusement par Euler et Lagrange. Il fut membre de l'Académie des sciences dès sa fondation. On a de lui un *Traité des triangles rectangles en nombre* (1676). — Son frère NICOLAS, né à Paris en 1600, mort en 1661, conseiller à la cour des monnaies, a écrit des élégies, odes, sonnets, des pastorales, des tragédies d'une valeur assez médiocre.

FRÉNILLY (Jean, baron DE), homme politique et mémorialiste français, né à Paris en 1768, mort à Gratz en 1848. Fils d'un receveur général, il voyagea pendant deux ans en Europe, avant d'achever à Poitiers son éducation financière. Il vint à Paris en 1790, prit part à la défense des Tuileries le 10 août 1792, puis se retira à Loches pendant la Terreur. Il revint en 1795, représentant le type connu des « muscadins ». Dès le retour des Bourbons, il fit montre des opinions les plus ultras. Charles X le fit pair de France et l'admit dans son intimité, si bien qu'en 1830 il accompagna son souverain en exil, et mourut à Gratz. Ses *Souvenirs* nourris d'anecdotes donnent sur la société du Poitou avant et pendant la Révolution, sur les milieux politiques de la Restauration, les vues d'un homme d'esprit un peu fat.

FRENKIEL (Mieczyslas), comédien polonais, né dans la région de Sandomir en 1859. Après avoir joué à Cracovie et à Lwow, il fut appelé en 1890 à Varsovie et y conquit rapidement une éclatante notoriété par ses interprétations de Molière, de Shakespeare, de Rostand, de Hauptmann, de Fredro et de nombreux types du répertoire polonais. Il a créé environ 400 rôles. Il est professeur de diction à la faculté de droit de Varsovie.

FRÉNOPHONE [*fon'*] **n. m.** (de *frein*, et du gr. *phônê*, son). Espèce de haut-parleur constitué par un moteur électromagnétique (genre récepteur téléphonique) actionnant, par l'intermédiaire d'un fil simple ou double (*frein*), une membrane vibrante sur laquelle s'appuie, tendu, le fil transmetteur.

FRENSHAM, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), sur une branche du Wey ; 4.000 hab.

FRENSSEN (Gustave), théologien et romancier allemand, né et mort à Barlt, dans le Holstein (1863-1945). Il étudia la théologie protestante, fut ensuite pasteur dans son pays natal où il s'est retiré après avoir vécu à Hemme, Meldorf et Blankenese. Frenssen est un romancier bien doué, qui prend rang parmi les auteurs régionalistes de premier plan. Il décrit avec une très grande intensité d'évocation le milieu qui lui est familier, le pays et les gens des Dithmarschen ; mais il a le tort de mêler parfois à ces récits des développements théologiques confus. Son roman le plus lu est *Jörn Uhl* (1901) ; plus simple et meilleur dans l'ensemble est son *Voyage de Peter Moor vers le Sud-Ouest* (1907). Très répandu est aussi son roman *Hilligenlei* (1906), qui est une vie de Jésus modernisée. Il a encore écrit : *le Pasteur de Poggsee* (1922), *la Veuve de Husum* (1935).

FRENSTAT ou FRANKSTADT, ville de Moravie (district de Mistek), sur la Lubina, affl. de l'Oder ; 6.200 hab. Fabriques de bonneteries et tissages.

FRENTANS (en lat. *Frentani*). Géogr. anc. Peuple de l'Italie ancienne, qui habitait l'*Ager Frentanus*, à l'est du Samnium proprement dit et sur les bords de l'Adriatique, et fut soumis par les Romains en 304 av. notre ère. Leur territoire fait partie de l'Abruzze-Intérieure.

FRÉON n. m. (nom déposé). Famille d'agents frigorifiques industriels, dont le plus utilisé a pour formule CCl^2F^2.

— ENCYCL. Les *Fréons* sont des dérivés chlorés et fluorés du méthane. Gaz faciles à liquéfier, ils tendent à se substituer, dans les machines frigorifiques industrielles, à l'ammoniaque, au gaz sulfureux ou au chlorure de méthyle. Ininflammables, non toxiques, sans action sur les aliments, ils n'attaquent pas les métaux ni les lubrifiants. On les fabrique par action du trifluorure d'antimoine sur le tétrachlorure de carbone.

FREPPEL (Charles-Emile), prélat français, né à Obernai (Bas-Rhin) en 1827, mort à Angers en 1891. Prédicateur éloquent, polémiste vigoureux, il fût mêlé à la préparation du concile du Vatican. Nommé évêque d'Angers en 1870, il se présenta sans succès aux élections supplémentaires de 1871. Mais, en 1880, il fut élu député de Brest. A plusieurs reprises, il se sépara de la droite, pour approuver les expéditions de Tunisie (1881), du Tonkin (1883), de Madagascar (1885). Réélu député en 1889, peu avant sa mort, il se rendit à Rome, auprès de Léon XIII, pour lui exposer ses vues sur l'état des affaires ecclésiastiques en France. Ses principaux ouvrages sont ses études sur les Pères de l'Eglise : *les Pères apostoliques* (1859) ; *les Apologistes chrétiens au IIe siècle* (1860) ; *Saint Irenee* (1861) ; *Tertullien* (1864) ; *Saint Cyprien* (1865) ; *Clément d'Alexandrie* (1865) ; *Origène* (1868) ; *Discours panégyriques* (1880) ; et *Œuvres polémiques* (1881-1887).

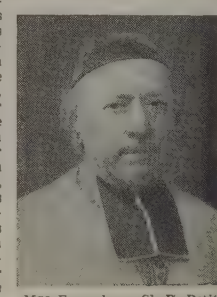

Mgr Freppel. — Cl. P. Petit.

FRÉQUEMMENT [*ka-man*] adv. D'une manière fréquente.

FRÉQUENCE [*kanss'*] **n. f.** (lat. *frequentia*). Caractère de ce qui est fréquent : *La* FRÉQUENCE *des mêmes actes s'appelle « habitude ».*

— Electr. Dans les courants alternatifs, Nombre de périodes complètes accomplies dans une seconde.

— *Haute fréquence*, Fréquences supérieures à 100 périodes par seconde, employées surtout en télégraphie sans fil. || *Basse fréquence*, ou *Fréquence industrielle*, Fréquence des courants industriels (généralement 25 à 50 périodes par seconde).

— Méd. *Fréquence du pouls*, Rapidité anormale du rythme cardiaque, compté à la radiale.

— Radiotechn. Inverse de la durée d'une période entière d'un phénomène périodique. (Dans la pratique, nombre de périodes par seconde des courants industriels.) || *Gamme de fréquence*, Ensemble de fréquences comprises dans un intervalle donné. (Tandis qu'une émission radiotélégraphique a une fréquence déterminée, une émission radiophonique comporte la fréquence de l'onde porteuse [entretenue pure qui n'occupe qu'une seule fréquence] et la gamme des fréquences couvertes par l'onde modulée par la voix ou la musique, gamme débordant de part et d'autre de la fréquence de l'onde porteuse.) || *Fréquence téléphonique*, Fréquence acoustique transmissible par une membrane d'écouteur téléphonique. (On dit aussi AUDIOFRÉQUENCE.) || *Changeur de fréquence*, Appareil utilisé dans les liaisons radio-électriques soit pour multiplier la fréquence du courant d'émission, soit pour transformer, en vue de leur détection et de leur amplification, les courants de la réception, soit pour redresser des courants alternatifs. || *Fréquence radio-électrique*, Fréquence de la gamme des ondes utilisées en T. S. F. (haute fréquence).

— ANTON. **Infréquence, rareté.**

— ENCYCL. Cryptogr. Les lettres les plus fréquentes dans un texte français sont E (16 à 18 p. 100), puis S, I, R, A, (8 à 9 p. 100), T, N, U (6 à 7 p. 100), L, O, C (4 à 6 p. 100). Ces *fréquences*, qui ont une importance considérable en décryptement, ne sont à peu près exactes que pour des textes suffisamment longs (plusieurs centaines de lettres) et ne contenant pas trop de noms propres étrangers. Il en est de même pour les fréquences des bigrammes et trigrammes, dont l'importance pour le décrypteur n'est pas moindre : en français, et sans tenir compte des séparations de mots, la fréquence décroissante des bigrammes est : ES, EN, LE, DE, ON, OU, NT, RE. Pour les

trigrammes : ENT, EDE, LES, LLE, QUE, AIT. La fréquence des voyelles est de 43 à 46 p. 100.

Pour les principales langues européennes, les *fréquences* des lettres et des voyelles sont :

Allemand : *e, n, r, i, t, s, d, u...* 35 à 41 p. 100 de voyelles ;
Anglais : *e, s, d, n, t, r, y...* 40 p. 100 de voyelles ;
Italien : *e, i, a, o, r, l, n, t, s...* 46 p. 100 de voyelles ;
Espagnol : *e, a, o, s, i, r, n, l, d...* 48 p. 100 de voyelles ;
Russe : *o, a, n, i, s, e, t, v, r, l, k...* 43 p. 100 de voyelles.

FRÉQUENCEMÈTRE [*kan-se*] n. m. (de *fréquence*, et du gr. *métron*, mesure). Physiq. Appareil servant à la mesure de la fréquence d'un phénomène électrique oscillatoire.

TABLEAU I

FRÉQUENCE EN PÉRIODES PAR SECONDE	APPELLATION	VIBRATIONS (1) ACOUSTIQUES CORRESPONDANTES	MODE DE PRODUCTION	UTILISATION
Moins de 25	très basses fréquences	roulement	Machines	Peu utilisées
25 à 100	fréquences industrielles	ronflement	Machines	Industrie
100 à 10.000	fréquences musicales	sons musicaux	Machines Microphone	Téléphonie
10.000 et au-dessus	Hautes fréquences (2) et très hautes fréquences	au-dessus de l'audibilité, ne s'entendent plus	Décharges oscillantes, arcs, alernateurs, triodes	T.S.F., ondes radio-électriques
T.S.F. 10.000 à	grandes ondes de 30.000 à 10.000	réclament la détection	»	Grandes stations radiotélégraphiques
T.S.F.	moyennes ondes de 10.000 à 1.000	»	»	Télégraphie et téléphonie sans fil
T.S.F.	ondes courtes de 1.000 à 100	»	»	Stations radiomaritimes, aviation, radiodiffusion
10.000.000 et plus	ondes très courtes 100 et au-dessous	»	»	Stations commerciales, postes d'amateurs, postes d'expériences

(1) Les vibrations acoustiques correspondantes sont les catégories de sons rendus dans un téléphone traversé par un courant de la fréquence donnée.
(2) Les hautes fréquences correspondent aux grandes ondes utilisées en T.S.F. et les très hautes fréquences correspondent aux ondes très courtes.

TABLEAU II

Gammes des fréquences de vibration des ondes électromagnétiques des diverses catégories.

NATURE DE L'ONDE	FRÉQUENCE EN PÉRIODES PAR SECONDE
Ondes radio-électriques (22 octaves connues)	10.000 à 50 milliards
Rayons de Nichols	50 milliards à 1 trillion
Ondes infrarouges (8 octaves)	1 trillion à 375 trillions
Ondes lumineuses (1 octave)	375 à 750 trillions
Ondes ultraviolettes (5 octaves)	750 trillions à 20 quatrillions
Rayons X de Holwock (4 octaves)	20 à 250 quatrillions
Rayons X de Rœntgen (8 octaves)	250 quatrillions à 60 quintillions
Radio-activité (6 octaves connues, dont 4 communes avec les rayons X)	3 à 150 quintillions
Rayons pénétrants ou ultra-X	Fréquence pas encore mesurée

FRÉQUENT [*kan*], **E** adj. (lat. *frequens*). Qui arrive, qui se reproduit souvent :

Vos *fréquentes* leçons et vos aigres censures.
MOLIÈRE.

— Pathol. *Pouls fréquent*, Pouls qui bat plus vite qu'à l'ordinaire.

— ANTON. **Exceptionnel, extraordinaire, infréquent, rare, unique.**

FRÉQUENTABLE [*kan*] adj. Que l'on peut fréquenter : *Lieu, Société* FRÉQUENTABLE.

FRÉQUENTATIF [*kan*], **IVE** adj. et n. (lat. *frequentativus*). Gramm. Mot ou suffixe qui marque la répétition : *Verbe* FRÉQUENTATIF. *« Criailler » est un mot* FRÉQUENTATIF, *un* FRÉQUENTATIF, *de « Crier. »*

— ENCYCL. Ce sont surtout les verbes qui peuvent prendre la nuance *fréquentative* par l'adjonction d'un suffixe. Ainsi : *tirailler, toussailler, fendiller, gazouiller* (de *gazer*, jaser), *criailler, sautiller, sauteler, marqueter, tapoter, chantonner, griffonner, pleurnicher, écrivasser, rêvasser*, etc. Certains de ces verbes donnent naissance à des noms fréquentatifs : *criaillerie, griffonnage, pleurnicherie*, etc. En latin, les verbes fréquentatifs se forment au moyen des finales *tare, itare, titare :* c'est ainsi que *tenere* donne *tentare; facere, factitare; dicere, dictare, dictitare.*

FRÉQUENTATION [*kan, si-on*] n. f. (de *fréquenter*). Action de fréquenter : *La* FRÉQUENTATION *des bals, des lieux de plaisir. La* FRÉQUENTATION *des méchants rend méchant.* || *Mauvaises fréquentations*, Relations avec des gens vicieux.

— Relig. cath. *Fréquentation des sacrements*, Usage fréquent des sacrements.

FRÉQUENTER [*kan-té*] v. tr. (lat. *frequentare*). Aller souvent quelque part : FRÉQUENTER *une maison, l'église, le cabaret.* || Avoir de fréquentes relations avec : *Nul n'aime à* FRÉQUENTER *les fripons, s'il n'est fripon lui-même.* (J.-J. Rousseau.)

— Mar. Longer de près : *Navire qui* FRÉQUENTE *un écueil.*

— Relig. *Fréquenter les sacrements*, User souvent des sacrements de pénitence et d'eucharistie.

— PROV. **Dis-moi qui tu fréquentes (ou qui tu hantes), je te dirai qui tu es**, On peut juger des mœurs d'une personne par celles des gens qu'elle fréquente. (La seconde forme est plus usitée que la première.)

— *Intransitiv.* : FRÉQUENTER *chez quelqu'un. Pâtisserie où* FRÉQUENTE *le beau monde.*

— ***Fréquenté, e,*** part. pass. du verbe *Fréquenter*. Où se porte la foule : *Promenade* FRÉQUENTÉE. *Ports, Parages* FRÉQUENTÉS, Où il vient beaucoup de navires.

— ***Se fréquenter,*** v. pr. Avec réciprocité, Se visiter, se voir fréquemment.

— SYN. **Fréquenter, courir, hanter.** V. COURIR.

FREQUIN [*kin*] n. m. (origine inconnue). Techn. Sorte de futaille qui sert au transport des sucres, des sirops et autres marchandises sujettes à couler.

— Hortic. Variété de pomme.

FRÉRAGE n. m. (de *frère*). Dr. féod. Droit de mouvance des fiefs échus aux puînés.

— ENCYCL. Le *frérage* ou *frarachage* ou *fraresche* consistait en une communauté de biens entre cohéritiers ou autres communistes. Il y avait frérage lorsque l'aîné de plusieurs cohéritiers, succédant à un fief, rendait l'hommage au seigneur dominant pour la totalité du fief, tandis que les puînés, tenant leur part divisément ou indivisément, ne rendaient l'hommage ni au seigneur, ni à l'aîné. Philippe Auguste voulut abolir cet usage, par son ordonnance de mai 1204 ; mais elle subsista dans les coutumes d'Anjou, du Maine, du Poitou, etc.

FRÈRE n. m. (lat. *frater*). Né du même père et de la même mère, ou de l'un des deux seulement. (Se dit aussi des animaux.)

— *Frère germain*, Frère né du même père et de la même mère. || *Frère consanguin*, Frère né seulement du même père. || *Frère utérin*, Frère né seulement de la même mère. || *Frères jumeaux*, Ceux qui sont nés d'un même accouchement. || *Frères de lait*, L'enfant de la nourrice et celui qu'elle a nourri du même lait : *Clitus était* FRÈRE DE LAIT *d'Alexandre.*

— *Par anal.* Se dit de tous les hommes, comme étant sortis du même père : *On doit toujours secourir ses* FRÈRES. || Celui avec lequel on a quelque lien analogue au lien fraternel : FRÈRE *par adoption.* FRÈRE *d'esprit. Il faut qu'elle* [Mme du Deffand] *aime les* FRÈRES [les Philosophes] *de tout son cœur.* (Voltaire.) || Membre d'une même corporation, d'une même communauté religieuse : *Les* FRÈRES *prêcheurs :* V. ci-dessous rubr. Relig. || Nom que se donnent les religieux entre eux. || *Fam.* Compagnon de plaisir :

Vous savez de tout temps que je suis un bon *frère.*
MOLIÈRE.

|| *Mes frères, mes bien chers frères,* Terme dont les prédicateurs se servent pour interpeller leurs auditeurs.

— *Fig.* En parlant des choses qui ont entre elles un lien naturel ou une grande analogie : *Les vices sont* FRÈRES. (La Fontaine.) *Fille du paupérisme, la guerre a la cupidité pour marraine, et son* FRÈRE *est le crime.* (Proudhon.)

— LOC. DIV. *Frères d'armes*, Chevaliers qui avaient contracté ensemble une alliance d'armes. V. FRATERNITÉ D'ARMES. — Celui qui a servi avec un autre, qui a pris part aux mêmes combats. || *Faux frère*, Celui qui trahit la société, ou quelqu'un de la société, dont il fait partie. || *Les frères ennemis*, Nom sous lequel on désigne souvent Etéocle et Polynice. V. ETÉOCLE. — *Par extens.* Hommes d'un même parti, qui ne s'accordent pas.

— Antiq. rom. Titre donné aux prêtres d'un même collège : *Les* FRÈRES *augustaux.* || *Frères arvales.* V. ARVALES.

— Fr.-maçonn. Nom que se donnent les francs-maçons, et qu'ils écrivent : F.·. au sing., et FF.·. au plur., d'où le nom populaire de Frères Trois-points. || *Frères servants* ou *bienveillants*, Gens de service pour les travaux des loges maçonniques, qui ne reçoivent que le grade d'apprentis. || *Frères à talents*, Musiciens, peintres et autres artistes dont l'initiation est faite gratuitement en vue des concours qu'ils prêtent pour les fêtes.

— Hist. *Frères et Amis*, Formule en usage pendant la Révolution dans les discours, proclamations, etc., et tournée en dérision par les royalistes. || *Frères de la Côte.* V. FLIBUSTIER.

— Mar. Chacune des deux pièces de bois clouées à l'avant et à l'arrière sur la quille des anciennes galères, à égale distance du milieu.

— Pêch. Nom donné aux pieux qui forment le corps ou le coin de la paradière.

— Relig. Titre que l'on joint au nom de certains ordres religieux. || *Frères blancs*, Visionnaires de Prusse au XIVe siècle, qui portaient une croix de Saint-André sur un manteau blanc. || *Frère chapeau*, Frère lai coiffé d'un chapeau et qui accompagnait ordinairement un Père de son ordre. — *Fam.* Personnage subalterne, à la dévotion d'une autre personne. || *Frères de la charité*, Nom commun à divers ordres hospitaliers. || *Frères de la Croix*, Congrégation établie par saint François de Sales. || *Frère donné, Frère oblat*, Frère lai dans l'ordre des chartreux. || *Frère des écoles chrétiennes*, Religieux institués, en 1680, par saint Jean-Baptiste de La Salle, pour l'éducation des enfants. || *Frères hospitaliers*, Nom donné à divers ordres qui se consacrent au soin des malades. || *Frère lai, Frère convers*, Religieux non clerc faisant office de serviteur. (Les jésuites disent *frère coadjuteur.*) V. CONVERS. || *Frères du libre amour.* V. la partie *encycl.* || *Frères mineurs*, Cordeliers religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise. || *Frères de la mort*, Religieux de l'ordre de Saint-Paul l'Ermite. || *Frères de la pénitence*, Religieux du tiers ordre de Saint-François, à Toulouse. || *Frères polonais*, Sociniens de Pologne. || *Frères pontifes.* V. la partie *encycl.* || *Frère servant* ou *Chevalier servant*, Celui qui entrait dans l'ordre de Malte sans faire preuve de noblesse. || *Frères de la vie commune.* V. la partie *encycl.* || *Frères unis dans le Christ*, Secte baptiste, fondée en 1800 par Wilhelm Otterbein, et dont le centre est dans l'Ohio (Etats-Unis). || *Frères de Saint-Alexis*, communauté fondée dans les Pays-Bas, pour soigner les malades. || *Frères bohèmes* ou *moraves.* V. MORAVES. || *Frères de la charité.* V. CHARITÉ. || *Frères de la doctrine chrétienne.* V. DOCTRINE. || *Frères de la mort.* V. AGONISANT. || *Frères de l'épée.* V. PORTE-GLAIVE. || *Frères du libre esprit.* V. LIBRE-ESPRIT. || *Frères mineurs.* V. CAPUCIN, CORDELIER, FRANCISCAIN. || *Frères prêcheurs.* V. DOMINICAIN. || *Frères spirituels.* V. SPIRITUEL. || *Frères de l'instruction* ou *de Lamennais.* V. INSTRUCTION CHRÉTIENNE. || *Petits frères de Marie*, fondés en 1817 pour les écoles primaires. || *Frères de la Sainte-Famille.* V. FAMILLE. || *Frères de Saint-Joseph du Mans.* V. JOSEPH. || *Frères de la société de Marie.* V. MARIANITE. || *Frères de l'Ave Maria* ou *de l'Annonciade* (ou encore *Servites* ou *Serfs de la Vierge*). V. SERVITES.

— ALLUS. LITTÉR. **Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?** Paroles que, dans le récit de la *Genèse*, Dieu adresse à Caïn après le meurtre d'Abel. (Par cette apostrophe, qu'on emploie d'ailleurs parfois en plaisantant, on demande compte à quelqu'un d'une personne qu'il n'a pas su protéger, défendre, etc.)

« Si ce n'est toi, c'est donc ton *frère* »...,

vers de La Fontaine, dans *le Loup et l'Agneau.* (On le rappelle pour faire entendre à quelqu'un que, s'il n'est pas l'auteur d'un méfait, il doit du moins en être le complice.)

Un *frère* est un ami donné par la nature,

vers que prononce Caïn dans *la Mort d'Abel*, tragédie de Legouvé père, et dont on a fait par plaisanterie d'amusantes variantes :

Un *père* est un banquier donné par la nature...
Un *oncle* est un caissier, etc.

— ENCYCL. *Frères de la vie commune*, congrégation très répandue en Allemagne et dans les Pays-Bas, au XIVe et au XVe siècle, fondée par Gérard Groot ou de Groote à Deventer, et approuvée, en 1376, par Grégoire XI. Ses membres, liés par une simple promesse d'obéissance à leurs supérieurs, se proposaient la méditation de l'Evangile, la diffusion des livres par la transcription, et plus tard par l'impression, et l'éducation chrétienne. Thomas a Kempis fut un des leurs, et Erasme fut leur élève. La Réforme les fit disparaître.

Frères du libre amour (en angl. *Free Lovers*), fondés en 1854 par William Allen à Wallingford. Ils rejettent le mariage comme contraire aux principes évangéliques, pratiquent la communauté des femmes, et ne proscrivent même pas les unions entre frères et sœurs ; ils s'interdisent le vin et les liqueurs fermentées, et se livrent aux travaux des champs.

Frères pontifes (en lat. *pontifices*, c'est-à-dire « faiseurs de ponts »). On appelait ainsi, au moyen âge, les membres de diverses associations établies, en Italie et en France,

pour bâtir des ponts sur les rivières, et élever des hôpitaux. La plus célèbre est celle dont on attribue la fondation à saint Benezet, constructeur du pont d'Avignon, qui fut confirmée en 1189. Ils formèrent, vers 1210, l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dont le chef-lieu était à Lucques. C'est de leur établissement à Paris en 1286 qu'a pris son nom l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. On leur doit notamment les ponts de Maupas sur la Durance, de Pont-Saint-Esprit et d'Avignon sur le Rhône. Devenus seulement hospitaliers au XIVe siècle, ils furent supprimés, en 1459, par Pie II.

Frères cordonniers et *Frères tailleurs*, Congrégations d'ouvriers, formées l'une en 1645, par un garçon cordonnier, Henri-Michel Buch, et approuvée par l'archevêque de Paris Jean-François de Gondi ; l'autre, en 1647. Les frères gardaient le célibat, sans prononcer toutefois de vœux. Ils avaient la libre disposition de leurs biens patrimoniaux, mais le gain de leur travail était acquis à la communauté.

Frères chrétiens (en angl. *Christian brothers*), institués à Dublin en 1808 par Edmund-Ignatius Rice pour l'éducation des enfants pauvres, approuvés en 1820 ; leurs constitutions ont été revisées en 1923.

Frères gris (en ital. *Frati bigi*), dits aussi *de la charité*, institués à Naples en 1859, avec la règle du tiers-ordre de Saint-François, par le P. Ludovic de Casoria, franciscain, pour le rachat et l'éducation des enfants africains.

Frères de Saint-Vincent de Paul, congrégation de prêtres, fondée en 1845 par Jean-Léon Le Prévost pour l'établissement de patronages ouvriers ; approuvée en 1874.

FRÈRES SIAMOIS (les). Nom sous lequel on a désigné deux jumeaux, nommés CHANG et ENG, nés dans le royaume de Siam vers 1811, morts à New-York, en 1874, à deux heures d'intervalle l'un de l'autre. Ils constituaient un monstre double xiphopage, dont la membrane d'attache était souple. Après s'être exhibés très fructueusement dans toutes les grandes villes d'Europe et d'Amérique, ils achetèrent une plantation de canne à sucre dans la Caroline et se marièrent à deux Anglaises, qui leur donnèrent de nombreux enfants. A demi ruinés par la guerre de Sécession, ils laissèrent néanmoins en mourant près de 50.000 dollars.

FRERE (John HOOKHAM), écrivain et diplomate anglais, né à Londres en 1769, mort à Malte en 1846. Il devint député (1796), sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1799), ministre plénipotentiaire à Lisbonne, à Madrid. Pendant la Révolution française, il publia en collaboration avec Canning *l'Anti-jacobin* qu'il émailla de ses saillies. Ses traductions d'Aristophane sont restées célèbres.

FRÈRE (Charles-Théodore), peintre de genre français, né et mort à Paris (1814-1888). Il visita l'Orient, que Decamps avait mis en faveur. Parmi les nombreuses toiles de genre ou aquarelles qu'il a laissées, toutes relatives à l'Orient, citons : *Marché à Constantine* (1850) ; *Bazar à Damas* (1859) ; *Fête chez un uléma à Constantinople* (1861) ; *Ruines de Karnak* (1862) ; *Caravane à La Mecque* (1867) ; *l'Ile de Philæ* (1876) ; *le Nil le soir* (1878) ; une *Source près de Néhemy* (Stettin).

FRÈRE (Pierre-Edouard), peintre de genre français, frère du précédent, né à Paris en 1819, mort à Ecouen en 1886. Elève de Paul Delaroche, il peignit des scènes familières : *le Petit Saltimbanque ; le Tonnelier ; la Tricoteuse ; la Poule aux œufs d'or*, etc., exposés de 1843 à 1853. Citons encore : *la Petite Pourvoyeuse ; la Toilette du dimanche ; la Leçon de flûte ; le Retour du bois* (1863) ; *les Fileuses* (1864). — Son fils et élève, Charles-Edouard **Frère**, né et mort à Paris (1837-1894), peintre de talent.

FRÈRE (Aubert), général français, né à Grévillers (Pas-de-Calais) en 1881. Sorti de Saint-Cyr en 1902, il passa dix ans en Afrique dans le sillage de Lyautey. Héros de la Première Guerre mondiale, il commanda Saint-Cyr de 1931 à 1935. Gouverneur militaire de Strasbourg à la tête de la 10e région en 1939, il commanda la VIIe armée sur la Somme et l'Oise en 1940. Organisateur et chef de la résistance dans l'armée depuis 1941, il fut arrêté par les Allemands en juin 1943, et mourut d'épuisement au camp de représailles de *Struthof* (v. ce nom) en juin 1944.

FRÈRE-ORBAN (Hubert-Joseph-Walther), jurisconsulte et homme d'Etat belge, né à Liége en 1812, mort à Bruxelles en 1896. Elu en 1847 membre de la Chambre des députés, par Liége, qu'il ne cessa de représenter jusqu'en 1894, il devint rapidement un des chefs du parti libéral, fut ministre des travaux publics (1847), des finances (1848-1852), de nouveau ministre des finances (1857-1861), ministre d'Etat (1861), ministre des finances (1861-1870), devint alors le chef incontesté de l'opposition, et fut enfin président du conseil et ministre des affaires étrangères, de 1878 à 1884. Tombé du pouvoir, il continua à jouer un rôle prépondérant dans l'opposition libérale. Il déchaîna la « guerre scolaire » en organisant la neutralité confessionnelle de l'école publique, et rompit les relations diplomatiques avec Rome. Libéral doctrinaire, il fut un adversaire irréductible du suffrage universel. Frère-Orban a publié des brochures : *la Main-morte et la Charité* (1857) ; *la Question monétaire* (1874) ; etc.

Frère-Orban.

FRÉRET (Nicolas), polygraphe et savant français, né et mort à Paris (1688-1749). A vingt ans, il était déjà familiarisé avec toutes les sciences humaines, avec les langues anciennes, modernes et orientales. Il entra (1714) à l'Académie des inscriptions, en qualité d'élève, et signala ses débuts par la lecture d'un *Mémoire sur l'origine des Français*. Mais ses idées sur ce sujet étaient tellement nouvelles et audacieuses, qu'il fut accusé de calomnier ses héros et jeté à la Bastille. Rendu à la liberté au bout de quelques mois, il entra comme associé à l'Académie des inscriptions (1716), qui le nomma plus tard secrétaire perpétuel (1743) et dont il enrichit les *Mémoires* de nombreuses et laborieuses études.

FRÉRON (Elie-Catherine. — Ses ennemis affectaient de l'appeler Jean, parce que les initiales J. F. prêtaient à une équivoque), publiciste et critique littéraire français, né à Quimper en 1719, mort à Paris en 1776 ; il était de la famille de Malherbe. Elève puis professeur au collège Louis-le-Grand, après avoir collaboré aux gazettes, il créa et publia successivement, avec des fortunes diverses, les *Lettres de Mme la comtesse de *** sur quelques écrits modernes* (1746) ; les *Lettres sur quelques écrits de ce temps* (1749) ; enfin *l'Année littéraire* (1754), qui devait durer, lui mort, jusqu'à la Révolution, où il soutint pendant plus de vingt ans une lutte opiniâtre contre les « Philosophes », et à laquelle, en somme, son nom reste tout spécialement attaché.

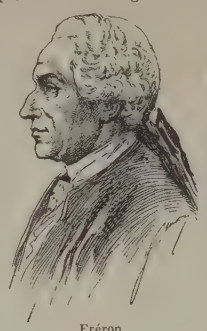
Fréron.

Il ne le reste pas moins d'ailleurs à celui de Voltaire, avec lequel il fut et ne pouvait pas ne pas être en guerre continuelle, et qu'il n'épargna guère. Celui-ci, à son habitude, le lui rendit au centuple dans la satire du *Pauvre diable*, dans le XVIIIe chant de *la Guerre de Genève*, dans la comédie de *l'Ecossaise*, dans maintes épigrammes enfin, dont celle-ci particulièrement célèbre :

L'autre jour, au fond d'un vallon,
Un serpent mordit *Jean Fréron* :
Que pensez-vous qu'il arriva ?...
Ce fut le serpent qui creva !

Si Fréron a composé et laissé d'autres ouvrages, il ne compte plus toutefois que comme polémiste et comme critique littéraire. Et si l'on peut lui reprocher d'être trop resté un homme du XVIIe siècle, d'avoir fermé volontairement les yeux aux idées nouvelles et au mouvement du progrès, d'avoir eu plus de bon sens que de curiosité, d'être resté en matière littéraire un trop étroit disciple de Boileau, on ne peut pas, quand on le lit sans préjugé, ne pas reconnaître qu'il a joint, à de vastes connaissances, du discernement, de la sagacité et de la finesse, voire une verve et une ironie spirituelles auxquelles ses ennemis mêmes ne furent pas toujours insensibles.

FRÉRON (Louis-Marie-Stanislas), fils du précédent, homme politique français, né à Paris en 1754, mort à Saint-Domingue en 1802. Il accueillit avec enthousiasme les idées de la Révolution. Il fonda (1790) un journal, *l'Orateur du peuple*, où il combattit Mirabeau, et fit partie du club des Cordeliers. Envoyé à Marseille puis à Toulon pour arrêter le mouvement fédéraliste, il se montra très cruel. A son retour à Paris, il se lança dans la réaction thermidorienne, reprit son journal. Sa conduite le fit chasser du club des Jacobins. Envoyé, comme commissaire du Directoire, pour soumettre les départements du Midi, il essaya, cette fois, de calmer les fureurs. Il obtint de Bonaparte, dont il avait failli épouser la sœur Pauline, une place d'administrateur des hôpitaux. Il suivit le général Leclerc à Saint-Domingue, mais ne put résister au climat. Outre son journal, on a de lui un *Mémoire historique* sur la réaction royaliste du Midi.

Fréron.

FRÉRONAILLE [*nay'*] n. f. Terme de mépris dont Voltaire désignait les partisans de Fréron.

FRÉROT [*ro*] n. m. *Fam.* Petit frère.

FRÉROTS n. m. pl. Nom populaire des FRATICELLES. V. ce mot.

FRESAIE [*zè*] n. f. (peut-être du lat. *præsaga* [sous-entendu *avis*], l'oiseau qui présage, l'oiseau de mauvais augure). Un des noms de l'*effraie*, en Anjou.

FRÉSANGE [*sanj'*] n. f. (bas lat. *friscinga*). Dr. cout. Droit seigneurial perçu en nature ou en argent sur l'engraissement et la vente des porcs. (On disait aussi FRÉSANCHE, FRESCINGAGE, et FRESINGE.)

FRESCHOT ou **FRAICHOT** (Casimir), historien français, né à Morteau (Franche-Comté) vers 1640, mort à Luxeuil en 1720. Bénédictin de Saint-Vanne en 1663, il quitta le froc en 1704 et se retira à Utrecht, mais rentra ensuite dans la congrégation du Mont-Cassin. Il a écrit notamment : *Histoire anecdote de la cour de Rome* (1704) ; *Histoire abrégée de la ville et province d'Utrecht* (1713) ; *Histoire amoureuse et badine du congrès de la paix d'Utrecht* (vers 1714) ; *Histoire du congrès et de la paix d'Utrecht, comme aussi de celle de Rastadt et de Bade* (1716).

FRESCINGAGE n. m. Dr. cout. V. FRÉSANGE.

FRESCOBALDI (Girolamo), musicien italien, né à Ferrare en 1583, mort à Rome en 1643. Il acquit dès sa jeunesse une grande habileté sur l'orgue, visita les Pays-Bas, puis se rendit à Milan, et enfin se fixa à Rome, où il fut organiste de l'église Saint-Pierre du Vatican. De 1628 à 1633 il séjourna à Florence au titre d'organiste du grand-duc de Toscane, et reprit ensuite son poste à Saint-Pierre. Virtuose incomparable en son temps, il eut pour élève Froberger, qui continua sa tradition. Il a publié des œuvres nombreuses et non moins remarquables par la pureté que par l'élévation de l'inspiration et du style, madrigaux, fugues, motets, hymnes, les *Fantasie a quatro, Ricercari e canzoni francese, Toccate e partite d'intavolatura di cembalo, Capricci ed Arie, Canzoni, Fiori musicali di toccate*, etc.

FRESE (Jacob), poète suédois, né à Wiborg en 1691, mort à Stockholm en 1729. Employé à la chancellerie royale, il chanta les vertus modestes, et laissa une œuvre considérable : *Préceptes et Exemples moraux* (1726) ; *Poésies religieuses et profanes* (1726) ; etc. Ses œuvres, après avoir été oubliées au XVIIIe siècle, sont devenues classiques.

FRESENIUS (Charles-Remi), chimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1818, mort à Wiesbaden (1897). En 1845 il fut nommé professeur de chimie, de physique et de technologie à l'Institut agronomique de Wiesbaden. Il fonda, en 1861, à Brunswick, le *Journal de chimie analytique*. Parmi ses ouvrages, citons : *Traité d'analyse qualitative chimique* (1841), traduit dans presque toutes les langues de l'Europe ; *Traité d'analyse quantitative chimique* (1846) ; *Manuel de chimie agricole, forestière et financière* (1847). — Son fils, Henri **Fresenius** (1847-1920), s'est surtout occupé de l'analyse des eaux minérales. Citons ses *Recherches chimiques sur les eaux minérales les plus remarquables du duché de Nassau* (1850-1860). Son *Traité d'analyse chimique* a été traduit en français par Forthomme et le Dr A. Gautier.

FRESHWATER, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Southampton, île de Wight), sur la *baie de Freshwater* ; 3.500 hab.

FRÉSILLON [*zi-yon*] n. m. Nom vulgaire du *troène*.

FRESISON, terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la quatrième figure, qui se ramène au mode *ferio* par conversion simple des prémisses. Exemple : « Nul malheureux n'est content. Or il y a des gens contents qui sont pauvres. Donc il y a des pauvres qui ne sont pas malheureux. » V. SYLLOGISME.

FRESLON (Alexandre), avocat et homme politique français, né à La Flèche (Sarthe) en 1808, mort à Paris en 1867. Tour à tour avocat et magistrat, imbu d'idées libérales, il devint en 1848 dans le Maine-et-Loire représentant du peuple à la Constituante, ministre de l'instruction publique sous le gouvernement de Cavaignac, ne fut pas réélu à la Législative (1849), et remplit, de 1849 à 1851, les fonctions d'avocat général à la Cour de cassation. Il fut ensuite avocat à Paris.

FRESNAIS (LA), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kil. de Saint-Malo, non loin de la baie de Cancale ; 1.810 hab. Ch. de f. Etat.

FRESNAY-SUR-SARTHE (autref. **Fresnay-le-Vicomte**), ch.-lieu de cant. de la Sarthe, arrond. et à 28 kil. de Mamers ; 2.380 hab. Ch. de f. Etat. Eglise Notre-Dame romane du XIIe siècle. Restes du château (XIIe-XIIIe s.) et du prieuré Saint-Léonard. — Le canton a 12 comm., et 10.050 hab.

FRESNAYE-SUR-CHÉDOUET (LA), ch.-lieu de cant. de la Sarthe, arrond. et à 14 kil. de Mamers ; 870 hab. — Le canton a 13 comm., et 3.855 hab.

FRESNE (G. DU). Biogr. V. BEAUCOURT.

FRESNEAU (Armand-Félix), homme politique, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1823, mort à Paris en 1900. Député d'Ille-et-Vilaine à la Constituante (1848) et à la Législative (1849), il resta à l'écart sous l'Empire. Député du Morbihan à l'Assemblée nationale (1871-1876), sénateur de 1879 à sa mort, il fut un ardent défenseur de la politique monarchiste et religieuse. On lui doit : *l'Eclectisme* (1847) ; *De la Constitution politique des Etats de l'Eglise* (1860) ; *Evêques et Professeurs* (1863) ; *le Roi* (1877) ; *Une nation au pillage* (1882) ; etc.

FRESNEL (Augustin-Jean), physicien français, né à Broglie (Eure) en 1788, mort à Ville-d'Avray en 1827. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra aux Ponts-et-chaussées, et fut, jusqu'en 1814, ingénieur dans la Vendée, la Drôme et l'Ille-et-Vilaine. La Restauration avait eu toutes ses sympathies ; aussi prit-il les armes contre l'Empereur au commencement des Cent-Jours. Destitué peu après, il se rendit à Paris et commença dès lors ses belles recherches sur la lumière. En 1819, il remportait le prix, proposé par l'Académie des sciences, sur la diffraction ; il entrait à l'Académie en 1823 ; la Société royale de Londres lui décerna la médaille de Rumford, qu'il reçut des mains d'Arago sur son lit de mort. Il avait recouvré sa place d'ingénieur, à la seconde Restauration, et fut, peu après, nommé répétiteur à l'Ecole polytechnique.

Fresnel.

Les premières recherches de Fresnel eurent pour objet les phénomènes de double réfraction ; on ne connaissait, du temps de Huygens que deux cristaux : le spath d'Islande et le quartz, jouissant de la propriété de biréfringence. Fresnel commença par créer des moyens d'expérience propres à mettre en évidence la double réfraction dans tous les cristaux où elle pourrait exister, puis il fit naître la double réfringence dans un prisme de verre comprimé, et parvint ainsi à rendre compte de la propriété commune à presque tous les cristaux, en la rattachant à l'inégale composition que devaient naturellement présenter leurs éléments linéaires pris dans divers sens.

Les derniers travaux de Fresnel, entrepris en collaboration avec Arago, ont eu pour objet la lumière polarisée.

C'est à Arago qu'est due la découverte de la polarisation chromatique ; mais Fresnel la compléta aussitôt par celle de la polarisation circulaire, produite au moyen d'un cristal biréfringent convenablement taillé.

A ces magnifiques découvertes Fresnel ajouta encore l'invention des phares lenticulaires.

Fresnel (INTÉGRALES DE), nom donné aux deux intégrales

$$\int_{-\infty}^{+\infty} \cos x^2 dx \text{ et } \int_{-\infty}^{+\infty} \sin x^2 dx$$

utilisées par Fresnel et dont la valeur commune est $\frac{1}{2}\sqrt{2\pi}$.

Fresnel (MIROIR DE), appareil utilisé par Fresnel pour la production de franges d'interférence.

FRESNEL (Fulgence), savant orientaliste français, né à Mathieu (Calvados) en 1795, mort à Bagdad en 1855. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des langues orientales. En 1837, il fut nommé agent consulaire de France puis consul, à Djeddah. En 1852, il dirigea la commission chargée d'aller explorer les antiquités de la Mésopotamie. Ses principaux ouvrages sont : une traduction du *Poème de Chanfará* (1834) ; des *Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme* (1836) ; des *Recherches sur les inscriptions himyarites* (1845), etc. Il a traduit quelques ouvrages de Berzélius, et des contes allemands de Tieck.

FRESNES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 14 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 7.850 hab. Ch. de f. Nord. Houille ; ville industrielle active ; métallurgie et produits alimentaires.

FRESNE-SAINT-MAMÈS, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 27 kil. de Vesoul ; 440 hab. Ch. de f. Est. Dans l'église, en partie du XIIIe siècle, tableaux remarquables. — Le canton a 18 comm., et 5.100 hab.

FRESNES ou **FRESNES-LÈS-RUNGIS**, comm. de la Seine, arrond. de Sceaux, à 11 kil. de Paris (porte d'Orléans), près de la Bièvre ; 5.240 hab. Prison départementale construite en 1899 pour remplacer Mazas, la Roquette et Sainte-Pélagie.

FRESNES-EN-WOËVRE, ch.-lieu de cant. de la Meuse, arrond. et à 20 kil. de Verdun ; 530 hab. Enlevé par les Allemands en février 1916, à la suite de notre abandon volontaire de la plaine de la Woëvre, Fresnes fut repris par les Américains le 14 septembre 1918. Ce marché de la Woëvre a été entièrement détruit, mais a retrouvé sensiblement sa population et son activité d'autrefois. Patrie du général Marguerite. — Le canton a 38 comm., et 5.500 hab. (9.011 en 1914).

FRESNO, ville des Etats-Unis (Californie), sur la rivière du même nom ; 45.000 hab. Commerce de raisins. Ancienne colonie espagnole. — Le *comté homonyme*, ainsi nommé de la rivière affluent du San-Joaquin, a pour ch.-lieu *Millerton*. Réserve indienne.

FRESNOY-LE-GRAND, comm. de l'Aisne, arrond. et à 16 kil. de Saint-Quentin ; 2.840 hab. Ch. de f. Nord. Tissus. Carrefour important de la « position Hindenburg » durant la Grande Guerre.

FRESQUE [*frèsk'*] n. f. (de l'ital. *fresco*, frais). Bx-arts. Manière de peindre avec des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille fraîchement enduite : *Peintures à* FRESQUE. *De belles* FRESQUES.

— ENCYCL. Si le plus ancien procédé de peinture est la détrempe, simple mélange de terres colorées, imbibées d'eau, et fixées avec de la gomme, qui peut s'exécuter sur le bois, la toile ou la muraille, l'usage de la *fresque* remonte aussi fort loin dans le passé : on en trouve des vestiges dans les temples égyptiens.

C'est surtout de l'enduit des murs que dépend la durée d'une fresque. Les anciens peignaient sur une espèce de stuc d'une solidité éprouvée, dont la composition est demeurée inconnue. Au temps des grands maîtres italiens, l'enduit se faisait à Rome avec de la pouzzolane bien passée au sas et de la vieille chaux éteinte.

La peinture à fresque se faisait sur un enduit frais, ce qui excluait les retouches. C'est pourquoi il fallait que l'artiste arrivât devant son enduit avec des dessins très arrêtés pour les contours et pour les places des lumières et des ombres. La peinture à fresque n'admet ni les couleurs composées ni les couleurs artificielles, et rejette le plus grand nombre des couleurs minérales, pour ne se servir que des terres naturelles.

Les fresques les plus remarquables que l'on ait trouvées à Herculanum sont le *Thésée* et le *Télèphe*, placés dans des espèces de niches du temple d'Hercule. Les autres fresques célèbres de l'antiquité sont connues sous les noms d'*Appius Claudius* ou *Virginie*, et *l'Education d'Achille par Chiron*. Les premiers peintres italiens, Cimabue, Giotto, Paolo Uccello, Massolino, Masaccio, etc., jusqu'à André Castagno exclusivement, ne peignirent qu'à fresque ou en détrempe. Après la découverte de la peinture à l'huile, la détrempe passa de mode, mais la fresque prit une telle vogue que l'art atteignit son apogée avec ce genre de peinture.

Parme possède les fresques du Corrège ; Bologne, celles de Carrache, du Guide, du Dominiquin et de l'Albane ; Florence, les admirables *Sibylles* du Volterrano, les fresques de Masaccio, la *Nunziata* d'Andrea del Sarto ; Mantoue, les plus belles fresques de Jules Romain ; Rome, les *loges* de Raphaël, les fresques de la chapelle Sixtine de Michel-Ange, et celles de la galerie Farnèse : le *Concert des anges* du Guide ; l'*Histoire de Galatée* de Raphaël ; le *Polyphème* de Fra Bastiano del Piombo ; des Caravages ; etc.

La peinture à fresque a fait son apparition en France au XVIe siècle, importée d'Italie et apprise à nos artistes par le Primatice et le Rosso. Elle trouva tout de suite son emploi dans le domaine de la décoration intérieure, principalement au château de Fontainebleau où travaillèrent les deux maîtres italiens précités, avec leurs compatriotes Barthelemy da Miniato, Francique Pellegrini, Jean de Majorici, Nicolas Bellini, Mathieu del Nassaro, Laurens Regnauldin, et les peintres français Léon Bochet, Claude Badouyn, André Selon, Simon Le Roy, Jehan Prunier, Henri Tison, Charles Dorigny, Pierre Godard, Thomas d'Ambray. En ce même siècle, des demeures de particuliers reçurent elles-mêmes de semblables décorations, l'hôtel du chancelier Duprat, à Paris, entre autres. Romanelli au Palais Mazarin, et Guirardini à la maison professe des jésuites, maintinrent la tradition de ce bel art qui devait prendre une nouvelle importance sous Louis XIV, par les décorations du Louvre, de Versailles et de Marly dues à Louis Boulongne, Mosnier, Nocret, Bonnemer, Jean Dubois, etc. Abandonné longtemps, le procédé de la peinture à fresque appliqué à la décoration murale a connu de nos jours un regain de faveur, notamment au théâtre des Champs-Elysées où le hall est orné de fresques du plus grand effet, dues au sculpteur Antoine Bourdelle.

Par une habitude regrettable, on dénomme *fresque*, dans la langue usuelle, toute décoration murale (toiles marouflées, etc.)

FRESQUEL, rivière du Languedoc, sortie des coteaux de Saint-Félix-de-Caraman et se jetant dans l'Aude à 5 kil. en aval de Carcassonne. Sa vallée est empruntée par le canal du Midi. Cours, 65 kil.

FRESQUET (Raymond-Frédéric DE), jurisconsulte français, né à Bordeaux en 1820, mort à Aix en 1872. Professeur de droit romain à Aix, il a publié : *Précis d'histoire des sources du droit français* (1861) ; *De la preuve en droit romain* (1862) ; *Des travaux publics, de l'agriculture et du commerce en France* (1863) ; *Etude sur les statuts de Marseille au XIIIe siècle* (1865) ; *Des abordages maritimes* (1869) ; *Du navire, des assurances* (1871).

FRESQUISTE [*frèss-kisst'*] n. et adj. Se dit d'un peintre de fresques.

FRESSE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 18 kil. de Lure, sur un affl. de l'Ognon ; 1.625 hab. Tissages de coton.

FRESSELINES, comm. de la Creuse, arrond. et à 27 kil. de Guéret, au confluent de la Grande et de la Petite Creuse ; 1.500 hab.

FRESSENNEVILLE, comm. de la Somme, arrond. et à 21 kil. d'Abbeville ; 1.855 hab. Ch. de f. Nord. Quincaillerie.

FRESSE-SUR-MOSELLE, comm. des Vosges, arrond. et à 52 kil. d'Epinal ; 2.035 hab. Ch. de f. Est. Importantes filatures et tissages de coton.

FRESSINET (Philibert, baron), général français, né à Marcigny (Saône-et-Loire) en 1767, mort à Paris en 1821. Engagé volontaire en 1783, il s'illustra à Saint-Domingue et y gagna tous ses grades. Il revint en Europe faire les campagnes de Suisse et d'Italie, puis retourna à Saint-Domingue négocier avec Toussaint-Louverture. Disgracié par Napoléon Ier, pour avoir trop chaudement défendu ce dernier, il ne reprit du service qu'en 1812 et se distingua à Lutzen, fut nommé général de division et baron ; en 1817, il défendit et fit acquitter Exelmans à Douai. Exilé, il ne put rentrer en France qu'en 1820, quelques mois avant sa mort. Son nom figure sur l'Arc de triomphe. — Son fils Marc-Gustave **Fressinet de Bellanger**, né à Buenos-Aires en 1815, mort à Olivet (Loiret) en 1871, se distingua, pendant le siège de Paris (1871), comme colonel des mobiles du Loiret.

FRESSURE n. f. Ensemble des gros viscères d'un animal, cœur, rate, foie et poumons, qui tiennent ensemble : *Une* FRESSURE *de veau, de mouton.*

FRET [*frè*] n. m. (du bas allem. *fracht*, proprem. salaire). Prix du transport de marchandises par mer : *Payer le* FRET. || Prix de location d'un navire. || Cargaison d'un navire de commerce : *Prendre du* FRET. || *Faux fret*, Cargaison qui ne procure aucun bénéfice. || Contrat de location d'un navire : *Prendre un navire à* FRET. (Rare ; on dit plutôt AFFRÈTEMENT.) — En Méditerranée, on donne au fret le nom de *nolis*. || *Demi-fret, Faux fret*, Indemnité à forfait due par l'affréteur en cas de résiliation de l'engagement.

— ENCYCL. Dr. comm. Si le *fret* représente la location d'un navire, il est fixé par un contrat d'affrètement, lui-même rédigé par écrit sous forme de *charte-partie*. S'il représente le prix d'un transport maritime, il est déterminé par un *connaissement*.

Dans ce dernier cas, le Code de commerce résout, à défaut de disposition dans le connaissement, les principales difficultés qui peuvent se présenter.

Aucun fret n'est dû si les marchandises périssent en cours de route, soit par la faute du capitaine, soit même par cas fortuit, à moins qu'elles n'en aient été volontairement retirées par leur propriétaire ou qu'elles n'aient été sacrifiées par le capitaine pour le salut du navire ou de sa cargaison, cas où le fret est dû en entier, sous réserve d'un règlement d'avaries. V. AVARIES.

Un privilège sur les marchandises garantit le payement du fret.

FRÉTEAU DE SAINT-JUST (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), magistrat et homme politique français, né près de Melun en 1745, décapité à Paris en 1794. Conseiller au parlement de Paris, il fut emprisonné en 1788 pour opposition aux édits présentés par Brienne. Député aux Etats généraux par la noblesse de Melun, il se réunit au tiers et fut élu deux fois à la présidence de l'Assemblée. Président du tribunal du Ier arrondissement de Paris (1791), il se démit de son poste au 10 août 1792. Sous la Terreur, il fut condamné par le tribunal révolutionnaire pour une motion imprudente formulée dans un club.

Fretel.

FRETEL ou **FRESTEL** [*frèss-tèl*] n. m. Archéol. Instrument à vent en usage au moyen âge. (Ce mot s'emploie aussi pour FRÉTELET.)

FRÉTELET ou **FRUITELET** [*lè*] n. m. (diminutif de *fruit*). Archéol. Ornement qui surmonte un couvercle de vase, ou termine un manche de couteau, etc. (Bien que le plus souvent ce soit un fleuron, un fruit, un bouton, il est parfois plus compliqué.)

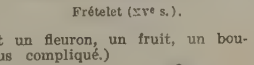
Frételet (XVe s.).

FRÈTEMENT [*man*] n. m. Syn. de AFFRÈTEMENT.

FRÉTER [*té*] v. tr. (de *fret*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Mar. Donner à fret, en location, un navire, en totalité ou en partie : FRÉTER *un chaland à un négociant*. || Prendre à fret : FRÉTER *un brick à un armateur*. (On dit plus régulièrement AFFRÉTER, en ce sens.) || Equiper : *Bien, Mal* FRÉTER *un navire*. || *Fréter cap et queue*, Louer un vaisseau pour le charger tout entier et sans aucune réserve.

Frételet de hanap (XVIe s.).

FRÉTER [*té*] v. intr. Agric. Arracher avec la ratissoire les petites herbes qui gênent la végétation du blé.

FRÉTEUR n. m. Celui qui donne en location un navire. (L'*affréteur* est celui qui prend le navire à loyer. Le contrat est désigné sous le nom d'*affrètement* [Océan] ou de *nolisement* [Méditerranée], et l'écrit constatant le contrat est dit *charte-partie*.) V. AFFRÈTEMENT, CONNAISSEMENT, FRET.

FRÉTEVAL, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 18 kil. de Vendôme, sur le Loir ; 930 hab. Ch. de f. Orléans. Château en ruine. Défaite de Philippe Auguste par Richard Cœur de Lion (5 juillet 1194). Le général Chanzy y résista aux Allemands les 14, 15 et 16 décembre 1870.

FRÉTILLAGE [*ti-yaj'*] n. m. Syn. peu us. de FRÉTILLEMENT.

FRÉTILLANT [*ti-yan*], **E** adj. Qui frétille : *Des poissons* FRÉTILLANTS.

— *Fam.* Vif, remuant : *Jeunesse* FRÉTILLANTE.

FRÉTILLARD [*ti-yar*], **E** adj. Syn. anc. de FRÉTILLANT, E :

Et, mi-tirant sa langue *frétillarde*,
Me baisottoit d'une lèvre mignarde.
RONSARD.

— Hippol. *Langue frétillarde*, Langue du cheval, toujours en mouvement.

FRÉTILLEMENT [*ti-ye-man*] n. m. Action de frétiller. || Mouvement de ce qui frétille.

FRÉTILLER [*ti-yé*] v. intr. (probablement onomatopée). Se remuer, s'agiter par des mouvements vifs et courts : *Le chien* FRÉTILLE *de la queue, aussitôt qu'il aperçoit son maître*. || *Par extens.* S'agiter d'une manière vive et gaie : FRÉTILLER *de joie*.

— Loc. div. *Les pieds lui frétillent, La langue lui frétille*, Il a une grande impatience de s'en aller, de parler.

FRÉTILLET [*ti-yè*] n. m. Hortic. Nom vulgaire du *pauliot*.

FRÉTILLEUR [*ti-yeur*] n. et adj. *Fam.* Jeune garçon déluré qui poursuit les jeunes filles. || Danseur de barrière, qui semble se désarticuler. (Vx.)

FRÉTILLON [*ti-yon*] n. m. (de *frétiller*). *Fam.* Personne qui frétille sans cesse.

— ENCYCL. Ce mot était déjà célèbre dans les traditions du XVIIIe siècle. On l'avait appliqué à Mlle Clairon. L'*Histoire de mademoiselle Cronel* [Clairon], *dite « Frétillon », actrice de la Comédie de Rouen, écrite par elle-même*, grossier libelle d'un pauvre diable nommé Gaillard, n'eut pas moins de dix éditions. Une autre *Histoire de mademoiselle Cronel, dite « Frétillon »*, fut écrite par Caylus (1743).

— Béranger a fait de **Frétillon** le type de la grisette leste, pimpante et bonne fille, de son temps.

FRETIN n. m. (de *fret, frait*, participe de l'anc. verbe *fraindre ;* du lat. *fractus*, participe de *frangere*, briser). Menus morceaux : *Du* FRETIN *d'or*. (Vx.) || Menu poisson, que l'on rejette habituellement à l'eau. (Les pêcheurs de morue appellent *meilleur fretin* la première qualité de ce poisson ; la seconde se nomme *grand fretin*, la troisième *fretin de rebut*, et enfin la dernière *menu fretin*.)

— *Fig. et fam.* Chose de rebut ; personne de peu de valeur : *Il n'y a plus que du* FRETIN *dans son magasin. Pour ce qui est de mes autres parents, ce n'est pas du* FRETIN *non plus*. (Marivaux.)

— Hortic. Branches chiffonnes qui ne peuvent rien produire. || Fruits ou légumes très petits ou de mauvaise qualité, qu'on donne aux bestiaux.

FRETIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 10 kil. de Lille ; 2.260 hab. Ch. de f. Nord.

FRETTAGE n. m. Action de fretter : *Le* FRETTAGE *d'une roue, d'un pilotis*. || Ensemble des frettes entourant une pièce (roue, canon, pieu, etc.).

— ENCYCL. Artill. Le *frettage* d'un canon consiste à garnir le tube que l'on veut renforcer d'anneaux métalliques ou *frettes* qui le compriment. Un tube fretté résiste mieux qu'un simple tube de même épaisseur, car les gaz doivent ramener le métal du tube à son état normal avant de le faire travailler à l'extension ; le tube alors réagit sur sa frette. Le frettage s'effectue en général sur une partie seulement du canon, le *tonnerre ;* parfois, sur toute sa longueur (155 C., modèle 1881) ; certains canons possèdent deux rangs de frettes (155 L. de Bange).

Pour le *frettage à chaud*, on donne aux frettes un diamètre intérieur plus faible de quelques dixièmes de millimètre que le diamètre extérieur du tube à fretter ; on chauffe les frettes pour les dilater et on les pose à chaud : en se refroidissant elles se contractent et compriment le tube. La différence entre le diamètre du tube et celui de la frette à froid constitue le *serrage*.

Dans le *frettage à froid*, la frette est introduite sur le tube au moyen d'une presse hydraulique puissante (canon de 75 mm., modèle 1897). Le frettage à froid donne un serrage moins énergique que le frettage à chaud, mais il a l'avantage de ne pas provoquer des altérations moléculaires du métal, dues à un chauffage exagéré.

Le *frettage en fils d'acier* est employé en Angleterre. On entoure le canon d'un fil d'acier à spires jointives et superposées. Ce frettage est très résistant, il permet de résister à des pressions de l'ordre de 3.000 kg.

— *Autofrettage*. V. ce mot.

FRETTE n. f. (origine inconnue). Grosse virole ou cercle de fer dont on entoure certaines pièces, afin d'empêcher qu'elles ne se fendent (tête de pieu, manche d'outil, moyeu de roue, arbre de transmission etc.) || Bande qui a pour but de réunir à demeure plusieurs pièces de bois ou de métal que l'on a juxtaposées.

F. Frette de pieu

— Artill. Cercle en acier ajusté sur le tube d'un canon pour le renforcer et lui donner de la résistance transversale. || *Frette-tourillon*, Celle qui porte les tourillons de la pièce. || *Frette de calage*, Frette placée en avant de la frette-tourillon. (Elle s'appuie sur un épaulement du tube et a pour but d'empêcher l'ensemble des frettes de se porter en avant. Les frettes vissées portent le nom de *viroles* ou de *frettes-écrous ;* en réalité, ce ne sont pas de véritables frettes, car elles n'ont pas de *serrage*. Actuellement, l'on a tendance à remplacer une série de frettes courtes par une longue frette qui porte le nom de *manchon* ou de *jaquette*.)

— Constr. Armature continue en spirale remplaçant les étriers dans les pieux ou poteaux en béton armé, et qui utilise mieux la résistance du métal à l'extension.

— Encycl. La *frette* est un anneau de métal d'un alésage légèrement inférieur au diamètre extérieur de la pièce à fretter. Emmanchée à chaud elle exerce en se contractant une pression très élevée sur les couches du métal qu'elle renforce, et lui donne ainsi une compression initiale qui diminue la tension lors de l'application de la charge prévue.

Ce mode de renforcement est fort employé dans toutes les constructions devant subir de fortes pressions, telles que les pots de presse, les piliers, les canalisations à haute pression, les conduites forcées, les réservoirs, les cuves. Le frettage des tubes de canon a permis de construire des canons légers capables de tirer à grandes vitesses initiales.

Frettes.

FRETTE n. f. Archit. Demi-baguette ronde ou plate, dessinant des lignes brisées sur une moulure plate.

— Blas. Meuble d'armoiries fait de six cotices entrelacées, moitié dans le sens de la bande, moitié dans le sens de la barre.

FRETTE (Ls), comm. de l'Isère, arrond. et à 38 kil. de Grenoble ; 1.050 hab. Ch. de f. de La Côte-Saint-André au Grand-Lemps.

D'azur fretté d'or.

FRETTER [*frè-té*] v. tr. Garnir d'une frette ; faire le frettage.

— ***Fretté, e***, part. pass. du verbe *Fretter*.

— Artill. *Tube* FRETTÉ.

— Blas. Se dit de l'écu et des pièces dont la surface est chargée de frettes.

— Constr. *Béton fretté*, Béton armé dans lequel les étriers indépendants sont remplacés par une frette continue.

— *Substantiv.* et au masc. : *Il faut au moins quatre frettes pour faire un* FRETTÉ.

FREUD [*freuyd'*] (Sigmund), neurologiste et psychiatre autrichien, né à Freiberg (Moravie autrichienne) en 1856, mort à Londres en 1939. De souche israélite, il commença ses études médicales en 1873 ; devint aide de laboratoire du professeur de physiologie E. Brucke, découvrit les propriétés anesthésiques de la cocaïne, dont Koller fit une si heureuse application aux affections oculaires. Mais le véritable inspirateur de ses idées fut Charcot dont il vint, en France, suivre, en 1886-1887, l'enseignement à la Salpêtrière. Il accepta cette notion de Charcot que les névroses, et en particulier l'hystérie, sont des affections psychiques sans lésions organiques. Le séjour qu'il fit ultérieurement à Nancy, où il assista aux expériences de Liébault et de Bernheim, le confirma dans cette idée. Travaillant, à Vienne, avec Breuer, il put constater la guérison d'une hystérique par l'exploration, au moyen du sommeil hypnotique, du passé mental de cette femme et par le retour à la conscience de l'émotion causale. Dès lors, il tenait la base de sa doctrine, le *freudisme*, et de sa technique, la *psychanalyse*, grâce à laquelle il affirmait pouvoir guérir l'hystérie et d'autres névroses. Privatdocent à la faculté de Vienne (1883), il en est devenu professeur extraordinaire en 1902.

Freud a publié un grand nombre de mémoires et de livres où il développa sa doctrine et qui répandirent sa réputation dans le monde germanique et anglo-saxon. Mais ses théories, par ce qu'elles ont d'outré, d'hypothétique et de dangereux dans l'application thérapeutique, ont provoqué de vives et justes critiques, et l'obsession des choses sexuelles, qui apparaît dans sa doctrine, a semblé être elle-même un phénomène d'origine morbide.

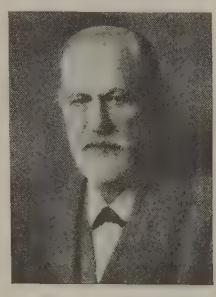

Freud. — Cl. Halberstadt.

Ses principaux ouvrages sont : *l'Explication des rêves* (1900) ; *Psychopathologie de la vie quotidienne* (1901) ; *Trois essais sur la théorie de la sexualité* (1905) ; *Totem et Tabou* (1913) ; *Introduction à la psychanalyse* (1916) ; *Psychologie collective et Analyse du « moi »* (1921) ; etc., presque tous traduits en français. V. FREUDISME.

FREUDENREICH (Dragotin), auteur dramatique et directeur de théâtre croate, né à Zagreb en 1827, mort en 1881. Il a écrit plusieurs pièces, dont la plus populaire est *Grantichari* (1856), mais c'est surtout comme directeur de théâtre qu'il a rendu des services à son pays, par la « révolution dramatique » qu'il opéra en 1860 en donnant la première représentation du Théâtre national croate.

FREUDENSTADT, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire), sur un tributaire de la Murg, affl. de droite du Rhin ; 9.800 hab. Ch.-lieu de district. Filatures importantes, clouteries. Dans les environs, centre sidérurgique de Christophsthal et de Friedrichsthal.

FREUDENTHAL ou **BRUNTAL**, ville d'Allemagne des Sudètes (1938), dans le bassin de l'Oder ; 7.800 hab. Ancienne résidence du grand maître de l'ordre Teutonique. Soieries.

FREUDENTHAL (Jacques), historien de la philosophie allemande, né à Bodenfelde-sur-la-Weser (Westphalie) en 1839, mort à Breslau en 1907. On lui doit : le *Traité, attribué à Flavius Josèphe, sur l'empire de la raison* (1869) ; *la Théologie de Xénophane* (1886) ; *les Fragments d'Alexandre d'Aphrodisias relatifs à la « Métaphysique » d'Aristote, conservés par Averroès*, commentaire et traduction, paru dans les *Comptes rendus de l'Académie royale des sciences de Berlin* (1885) ; *Spinoza et la Scolastique*, paru dans les *Etudes philosophiques, dédiées à Ed. Zeller* (1887) ; *la Biographie de Spinoza, d'après les sources, les documents et des pièces non officielles* (1898) ; etc.

FREUDIEN [*freuy-di-in*], **ENNE** adj. Relatif à la doctrine du médecin Freud.

FREUDISME [*dissm'*] n. m. Méd. Doctrine psychologique et méthode de S. Freud, visant non seulement à expliquer l'origine des névroses et à guérir, par le moyen de la psychanalyse, ces affections, mais encore à interpréter, par des influences psycho-sexuelles, les rêves, les actes manqués, les aspirations artistiques et religieuses des individus, et les caractères moraux des grandes races humaines.

— Encycl. Psychol. et Physiol. Le point de départ des idées de Freud fut une observation de Breuer qui avait guéri une hystérique en remontant, par l'analyse psychologique, à l'émotion qui avait déterminé cette névrose. Ayant, lui-même, utilisé le même procédé chez diverses malades, avec le même résultat satisfaisant, il en conclut que toutes les névroses proviennent d'aspirations sexuelles insatisfaites. S'appuyant sur ces faits, le psychiatre viennois a construit un système d'une remarquable logique, mais dont malheureusement la base demeure entièrement hypothétique.

Cette base est la sexualité infantile. Pour Freud, l'enfant est, dès le plus jeune âge, un pervers polymorphe, qui ne se satisfait que par des actes dont la signification érotique apparaîtra seulement plus tard. Rien ne prouve cette sexualité infantile, que contredit nettement la maturité tardive des glandes génitales. Freud lui-même a reconnu que nous sommes incapables de comprendre la mentalité de l'enfant et la signification des gestes qu'il exécute, gestes que nous sommes trop souvent portés à interpréter avec nos connaissances et notre mentalité d'adultes, sans pouvoir jamais affirmer que notre interprétation soit exacte.

Quoi qu'il en soit, la sexualité infantile acceptée, tout le reste en découle : d'abord le *refoulement* dans l'inconscient des aspirations érotiques du jeune âge, lorsqu'intervient l'éducation qui apprend à l'enfant ce qui est licite et ce qui ne l'est pas ; ce serait grâce à ce refoulement que l'enfant ignorerait, par le fait d'une amnésie spéciale, le sens de ces aspirations, lesquelles resteraient ignorées de l'adulte ; la *résistance*, qui s'oppose à ce que les aspirations refoulées, qui ont naturellement tendance à se dévoiler au *moi* et à se satisfaire, reviennent à la conscience ; la *censure* qui, émanation du *moi*, choisit les aspirations recevables par le *moi* et repousse les autres ; enfin, la persistance et la puissance des aspirations refoulées, lesquelles, pour tâcher de se satisfaire, vont jusqu'à revêtir des formes symboliques afin de tromper la censure qui ne les reconnaît plus et de parvenir à la conscience. Il y a donc, chez l'homme, deux éléments qui s'opposent : les aspirations érotiques ou *libido*, qui représentent, en quelque sorte, le génie de la conservation de l'espèce et, par conséquent, la vie, et le *moi* raisonnable ou raison acquise artificiellement par l'effet des nécessités sociales et qui, contrairement à la *libido*, laquelle ne se préoccupe que de se satisfaire, est obligée de tenir compte des réalités, et représente, en quelque sorte, la mort. Le conflit entre ces deux éléments aboutit soit au triomphe du moi raisonnable qui est l'état normal, soit au triomphe de la *libido* qui est la perversion sexuelle, soit enfin à un compromis qui est la névrose, avec ses manifestations atténuées ou sublimisées : l'art, le mysticisme, la philanthropie aveugle, et la zoophilie. Dans cette hypothèse, d'ailleurs invérifiable, les symptômes des névroses ne sont que les symboles des aspirations érotiques refoulées à l'aide desquels le malade cherche à se satisfaire, de même que les rêves n'expriment le plus souvent, d'une manière cachée, que des désirs érotiques inassouvis.

L'hypothèse de Freud est invérifiable parce que la méthode d'exploration qu'il emploie : la *psychanalyse*, pour ramener au jour de la conscience les sentiments refoulés, cause des névroses, ne permet jamais de savoir si les idées que l'on découvre chez la personne analysée sont bien tirées de son propre fonds, ou bien si elles n'ont pas été provoquées ou tout au moins déformées, d'une manière préconçue, par l'intervention incessante du psychanaliste. En tout cas, les résultats obtenus par la psychanalyse ne se sont jusqu'ici montrés ni plus rapides, ni plus sûrement efficaces que les autres moyens d'analyse psychologique employés jusqu'à présent.

Le grand mérite du *freudisme* est d'avoir attiré l'attention sur l'importance du rôle que joue la psychosexualité dans la conduite des hommes, mais Freud et ses élèves ont singulièrement exagéré cette importance, sans apporter de preuves concluantes qui la justifient, et le freudisme, si séduisant qu'il paraisse à première vue, si riche qu'il soit déjà d'enseignements, ne constitue, en définitive, qu'une métaphysique dont la valeur ne dépasse pas sensiblement celle de tous les autres systèmes du même genre.

FREUND (Guillaume), philologue allemand, né à Kempen en 1806, mort à Breslau en 1894 ; auteur d'un *Dictionnaire de la langue latine* (1834-1835), ouvrage ayant pour base le *Lexicon* de Forcellini, et dont la préface contient des vues sur la théorie de la lexicographie latine.

FREUSS (Hugo), homme politique allemand, né et mort à Berlin (1860-1925). Il professa le droit public à l'université de Berlin (1889), puis à l'école supérieure de commerce (1906) de cette ville. Il se fit remarquer par l'ardeur de ses convictions démocratiques. Entré dans la vie publique en 1918, il reçut l'année suivante le ministère de l'intérieur du Reich, et attacha son nom à l'élaboration puis au vote de la Constitution de la République allemande. Il donna sa démission après le traité de Versailles.

FREUX [*freû*] n. m. (anc. haut allem. *hruoh*). Espèce de corbeau (*corvus frugilegus*) dont le bec allongé, pointu, est dénudé à la base. (Le plumage est d'un noir-bleu brillant, tandis que celui des jeunes est brun sale. Le freux est commun dans les plaines de l'Europe et du nord de l'Asie ; il arrive en France en hiver et séjourne par bandes dans les lieux cultivés, où il se rend utile en détruisant quantité d'insectes et de larves nuisibles. Il niche aussi en société souvent très nombreuse.)

Freux.

FRÉVENT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 53 kil. d'Arras, sur la Canche ; 3.525 hab. Ch. de f. Nord. Métallurgie et filatures.

FRÉVILLE DE LORME (Charles-Ernest DE), érudit français, né à Rouen en 1811, mort à Paris en 1855. Archiviste paléographe (1837), auxiliaire de l'Académie des inscriptions (1847), il collabora, avec Fauriel, à la publication du poème sur la *Croisade contre les albigeois*. On lui doit : *De la police des livres au XVIe siècle* (1853) ; *De la civilisation et du commerce de la Gaule septentrionale avant la conquête romaine* (1853) ; *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle*, publié après sa mort par Chéruel (1857 ; 2 vol.) ; *Des Grandes compagnies au XIVe siècle* (s. d.).

FREY, fils de Njord et frère de Freyja, la déesse de l'Amour, l'un des dieux de la mythologie scandinave. Il préside à l'hymen, à l'abondance, à la clarté du soleil et à tous les fruits de la terre.

FREY (Jean-Jacques), graveur suisse, né à Lucerne en 1681, mort à Rome en 1752. Ses premières gravures, d'après le Guide et l'Albane, *le Char de l'Aurore* et *l'Enlèvement d'Europe*, avaient un charme d'ensemble qui frappa les peintres contemporains. L'art de Frey possède une naïveté suave, une sérénité d'expression qui rachètent ce qu'elle a de défectueux dans la ligne. Il grava *la Sainte Famille* d'après Raphaël, *Saint Charles Borromée* d'après Cortone, presque tous les tableaux connus de Charles Maratte, et exécuta d'autres gravures fort répandues, d'après Guerchin et le Dominiquin.

FREY (Emile), homme politique suisse, né et mort à Arlesheim (1838-1922). Il se rendit aux Etats-Unis, où il prit part à la guerre de Sécession, dans l'armée du Nord. De retour en Suisse, il devint membre du Conseil national (1872), qu'il présida de 1875 à 1876, fut le chef reconnu de la gauche et remplit, de 1882 à 1888, les fonctions de ministre plénipotentiaire à Washington. Membre du Conseil fédéral en 1890, il fut élu, en 1892, vice-président de la Confédération, en 1893 président, et donna en 1897 sa démission de membre du Conseil fédéral.

FREY (Henri-Nicolas), général et écrivain français, né à Bocognano (Corse) en 1847, mort à Menton en 1933. En 1900, il commanda une des brigades du corps Voyron pendant la campagne de Chine ; il devint ensuite commandant du corps d'armée colonial à Paris. Il a publié, depuis 1900 : *l'Armée chinoise* (1903) ; *Français et Alliés au Pé-tchi-li, campagne de Chine en 1900* (1904) ; *les Egyptiens préhistoriques identifiés avec les Annamites* (1905) ; etc.

FREYCINET (Louis-Henri DE SAULCES, baron DE), contre-amiral français, né à Montélimar en 1777, mort à Rochefort en 1840. Entré dans la marine en 1794, il prit part à tous les combats livrés, en 1795, dans la Méditerranée. Embarqué en 1800 sur le *Géographe*, il collabora, comme son frère Louis-Claude, aux travaux hydrographiques exécutés par l'expédition du capitaine Baudin sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Nommé, en 1811, capitaine de frégate, il tint tête avec son navire l'*Elisa* à toute une division anglaise. En 1820, Freycinet fut nommé gouverneur de l'île Bourbon ; puis, peu après, de la Guyane, et enfin de la Martinique. Il devint successivement contre-amiral en 1826, baron en 1828, major général de la marine à Toulon en 1830, et enfin préfet maritime à Rochefort en 1834.

FREYCINET (*Louis*-Claude DE SAULCES DE), marin français, né à Montélimar en 1779, mort à Freycinet, près de Loriol (Drôme), en 1842. Frère du précédent, il l'accompagna dans ses expéditions, et dressa la carte de la *Terre Napoléon*, — la Terre de Flinders des cartes anglaises, — de l'*île Decrès*, du *port de Champagny* en Nouvelle-Hollande, de l'*île Cassini* et des *îles de l'Institut*. En 1817, il dirigea une expédition chargée d'étudier le magnétisme terrestre, la météorologie, et de rapporter des échantillons des trois règnes, dignes d'intérêt. Il avait avec lui Duperrey et Arago. Les relâches de l'*Uranie* furent Rio de Janeiro, le cap de Bonne-Espérance, l'île de France, l'île Dirk-Hartog, Timor, la Papouasie, les Mariannes, les îles Sandwich, les îles des Navigateurs où il baptisa un îlot du nom de sa femme, l'île *Rose*, la Terre de Feu, les îles Malouines, où l'*Uranie* termina sa carrière. A son retour (1820) Freycinet fit paraître, en 13 volumes et 4 atlas, la relation de son *Voyage autour du monde*. En 1826, il entrait à l'Académie des sciences.

FREYCINET (Charles-Louis DE SAULCES DE), ingénieur et homme politique français, neveu du précédent, né à Foix en 1828, mort à Paris en 1923. Il était élève de l'Ecole polytechnique lorsque, le 23 février 1848, il obtint du commandant de l'Ecole, le général Aupick, l'autorisation, après les échauffourées du boulevard des Capucines, d'aller avec ses camarades s'interposer entre le peuple et la troupe. Il réussit à dégager les soldats de la caserne Popincourt, menacés par les insurgés. Il entra ensuite dans le corps des Mines.

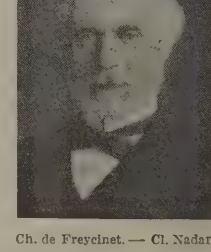

Ch. de Freycinet. — Cl. Nadar.

Après la révolution du 4 septembre 1870, il acquit rapidement une grande notoriété en déployant, comme collaborateur de Gambetta et avec le titre de « délégué à la Guerre », de remarquables qualités d'organisateur de la défense nationale. Il fut élu sénateur en 1876 et le resta jusqu'en 1920. Il ne tarda pas, par la souplesse de son caractère et le charme insinuant de sa parole, à jouer un rôle politique de premier plan. Ministre des travaux publics de 1877 à 1879, il élabora un programme de voies de communication auquel son nom est resté attaché. Quatre fois président du Conseil (1879-1882, 1882, 1886, 1890-1892), le plus souvent avec le portefeuille des affaires étrangères, il eut à résoudre de délicates questions, telles que le régime légal des congrégations, l'intervention française en Egypte, l'agitation boulangiste, la politique du ralliement, la

conclusion de l'alliance russe. Ministre de la guerre pendant cinq ans (1888-1893), et plus tard pendant quelques mois (1898-1899), il fit voter la loi de trois ans, et entreprit une œuvre d'organisation militaire. Pendant la Grande Guerre, d'octobre 1915 à décembre 1916, il fit partie du gouvernement comme ministre d'Etat. Elu à l'Académie française en 1890, il est l'auteur de nombreux ouvrages scientifiques, mais il s'est surtout fait connaître comme écrivain par un livre sur *la Guerre en province en 1870-1871* (1872), et plus tard (1911-1913) par deux intéressants volumes intitulés *Mes souvenirs (1848-1893)*.

FREYCINÉTIE [*frè, ti*] n. f. Genre de plantes de la famille des pandanacées dont on connaît une trentaine d'espèces, des régions chaudes de l'Asie et de l'Océanie. (Quelques-unes sont cultivées dans les serres chaudes.)

FREYJA, déesse du Panthéon scandinave. Fille de Njord et sœur de Frey, elle est la déesse de l'amour. Freyja possède un collier merveilleux, comme la ceinture d'Aphrodite. Son mari l'ayant quittée pour de longs voyages, depuis ce temps, Freyja pleure sans cesse, non pas sans intermède car il semble qu'elle a reporté une partie au moins de son amour sur Ottar, fils d'un héros norse. Après leur mort, les femmes et les amants fidèles étaient recueillis dans le palais de Freyja.

FREYLINGHAUSEN (Jean-Anastase), théologien protestant allemand, né à Gandersheim en 1670, mort à Halle en 1739. Disciple de Francke, il devint son gendre et son successeur. Il représenta à son tour la tendance piétiste. On cite de lui : *Grundlegung der Theologie* (1703), et des cantiques qui ont eu quelque influence sur le chant religieux en Allemagne.

FREYMING, comm. de la Moselle, arrond. et à 7 kil. de Forbach ; 7.910 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Mines de houille.

FREYRE (Manuel), général espagnol, né à Osuna (Andalousie) en 1765, mort en 1834. Il se distingua pendant la guerre de l'Indépendance aux batailles de Talavera, d'Ocaña, d'Irun et de Toulouse. Chargé en 1820 de réprimer une insurrection dans l'île de Léon, il montra une modération qui le fit tomber en disgrâce.

FREYSTADT, ville d'Allemagne (Prusse, Prusse-Occidentale) ; 3.000 hab. — Ville d'Allemagne (Prusse, Silésie) ; 5.009 hab.

FREYTAG (Jean-David), général français, né à Strasbourg en 1765, mort à Paris en 1832. Entré au service en 1780, capitaine en 1792, il fut envoyé en garnison à la Guyane. Pendant un voyage au Brésil, il fut fait prisonnier par une croisière anglaise et envoyé au Cap, d'où il s'évada ; repris de nouveau, il s'évada encore et retourna à la Guyane, où il fut chargé, comme commandant de Sinnamari, de la garde des déportés de Fructidor. Disgracié et exilé un moment pour avoir traité avec trop d'indulgence ses prisonniers, il put enfin rentrer en France en 1799. Sous l'Empire, il fit toutes les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, et, comme colonel, la campagne de Russie. Retiré du service en 1815, il écrivit des *Mémoires,* publiés en 1824. Il y raconte les aventures de sa vie, et leur dernière partie est un récit qui paraît fidèle dans sa simplicité de la retraite de Russie.

FREYTAG (Georges-Guillaume-Frédéric), orientaliste allemand, né à Lunebourg en 1788, mort à Bonn en 1861. Il vint à Paris en 1815 avec les armées alliées, en qualité d'aumônier militaire. Là, il poursuivit, sous la direction de Silvestre de Sacy, l'étude de l'arabe, du persan et du turc. En 1819, il fut nommé professeur de langues orientales à l'université de Bonn. Il est l'auteur d'un dictionnaire arabe : *Lexicon arabico-latinum* (1830-1837), dont il a publié un abrégé en 1837, de grammaires et chrestomathies des langues arabe et hébraïque, et des éditions de plusieurs textes arabes, en particulier des fables de Lokman (1823).

FREYTAG (Gustave), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Kreuzbourg, en Silésie, en 1816, mort à Wiesbaden en 1895. Il étudia la philologie germanique à Breslau et à Berlin, fut professeur de langue et littérature allemandes à Breslau durant quelques années, et député au Reichstag avant de se vouer uniquement à la littérature. Freytag a été l'un des auteurs les plus en vue de la deuxième moitié du XIXe siècle. Ses études de germanistique lui ont permis de composer un monumental exposé de l'histoire de la civilisation allemande dans ses romans les *Ancêtres* (1872-1881) et ses *Tableaux du passé allemand* (1859-1867). Sa comédie *les Journalistes* (1854) a eu un très grand succès. Ses romans : *Doit et Avoir* (1855) et *le Manuscrit perdu* (1864) ont eu de nombreuses éditions. Son étude *Technique dramatique* (1863) a été très estimée de ses contemporains. Esprit plus solide que brillant, non dépourvu d'humour, Freytag mérite, malgré le style maniéré de ses dernières œuvres, la réputation qu'il eut en son temps.

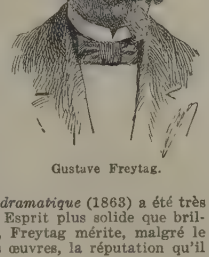
Gustave Freytag.

FRÈZE n. f. Redoublement d'appétit que l'on remarque chez les vers à soie, après chaque mue.

FRÉZIER (Amédée-François), navigateur français, né à Chambéry en 1682, mort à Brest en 1773. Ingénieur, auteur d'un *Traité des feux d'artifice,* il s'embarque en 1712 à Saint-Malo pour le Pacifique, dont il est le premier Français à donner une bonne carte, agrémentée d'une *Relation du voyage de la mer du Sud aux côtes du Pérou et du Chili.* Envoyé en 1719 à Saint-Domingue comme ingénieur en chef, il dresse l'hydrographie de la côte. Après avoir exercé ses fonctions dans les places de Philipsbourg et Landau, il devient en 1739 directeur des fortifications de Bretagne, et en 1752 membre honoraire de l'Académie de marine. On lui doit plusieurs écrits de valeur, parmi lesquels : *Eléments de stéréotomie à l'usage de l'architecture pour la coupe des pierres ; Dissertation historique et critique sur les différents ordres d'architecture ;* etc.

FRÉZONNAGE [*zo-naj'*] n. m. Epaillage des draps, par un procédé dû à Frézon.

FREZZA (Gian-Girolamo), graveur italien, né en 1659, mort en 1730. Il fut très habile au burin et à l'eau-forte. On cite de lui : *la Vierge assise sous un arbre,* d'après Louis Carrache ; *la Descente du Saint-Esprit,* d'après le Guide ; *le Repos en Egypte,* d'après le Corrège, etc.

FREZZI (Federigo), poète italien, né à Foligno vers le milieu du XIVe siècle, mort à Constance en 1416. Il est l'auteur d'un poème imité de Dante, le *Quadriregio* (1481), où il parcourt les quatre royaumes allégoriques de l'Amour, de Satan, du Vice et des Vertus.

FREZZOLINI (Adélaïde-Erminia-Gertrude), cantatrice italienne, née à Orvieto en 1818, morte à Paris en 1884. Elle débuta en 1838 à Florence, dans *Beatrice di Tenda* de Bellini, et se produisit ensuite dans toute l'Italie et dans toutes les capitales de l'Europe. C'est elle qui créa à Milan *i Lombardi de Verdi.* Elle quitta la scène en 1866.

FRIABILITÉ n. f. Propriété de ce qui est friable : *La* FRIABILITÉ *de certaines pierres, de la craie.*

— Pathol. Etat morbide des os, du foie, des tissus qui ont perdu leur cohésion et se laissent facilement écraser.

FRIABLE adj. (lat. *friabilis*). Qui peut aisément être réduit en poudre : *Terre, Roche* FRIABLE.

FRIAND [*fri-an*], **E** adj. (de *friant,* part. prés. de *frire ;* proprem. « qui grille d'impatience », et *au fig.* « frétillant, appétissant »). Qui flatte le palais d'une manière délicate : *Chère* FRIANDE ; et *au fig.* :

A son âge un époux est un morceau *friand.*
HAUTEROCHE.

Ce sont repas *friands* qu'on donne à mon oreille.
MOLIÈRE.

|| Qui aime les morceaux délicats. || Qui est gourmand de : *Être* FRIAND *de gâteaux, de vins fins ;* et *au fig.* : FRIAND *de louanges, de nouveautés.*

Friande de l'intrigue et prompte à la fleurette.
MOLIÈRE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Les* FRIANDS *sont difficiles.*

— Pâtiss. Nom donné à des pâtés en croûte feuilletée, de la grosseur d'un petit gâteau de pâtisserie.

FRIANDEMENT [*man*] adv. D'une manière friande. (Vx.)

FRIANDISE n. f. (de *friand*). Goût pour la chère fine et délicate : FRIANDISE *n'est pas gourmandise ;* et au fig. : *Leur* FRIANDISE *de louanges.* (Molière.)

— *Par extens.* et au plur. Chose légère et délicate à manger : *Ne promettez jamais aux enfants pour récompense des ajustements ou des* FRIANDISES. (Fénelon.)

— *Fam.* Plaisir voluptueux : *Aimer la* FRIANDISE.

FRIANT (le comte Louis), général français, né à Morlancourt (Somme) en 1758, mort à Gaillonnet, près de Meulan, en 1829. Parti, en 1793, à la tête d'un bataillon de volontaires parisiens, général de brigade en 1794, il combattit en Allemagne et en Italie, passa en Egypte avec Desaix, reçut le grade de général de division et ne rentra en France qu'avec les derniers débris de l'armée. A Austerlitz, à Auerstædt, où il était l'un des trois divisionnaires de Davout, à Eckmühl, il montra la plus grande intrépidité. C'est lui qui enleva la fameuse tour carrée à Wagram, et, dans la journée de la Moskowa, s'empara de Seminskoï. Nommé pendant les Cent-Jours membre de la Chambre des pairs, il commanda une division de la garde à Waterloo.

FRIANT (Emile), peintre français, né à Dieuze (Meurthe) en 1863, mort à Paris en 1932. Elève de Cabanel, second grand prix de Rome en 1883, il exposa : *Coin d'atelier* (1884) ; *Canotiers de la Meurthe* (1888) ; *la Toussaint* (1889), qui figura au musée du Luxembourg ; *Douleur* (1898) ; *la Messe du condamné* (1901) ; *l'Orpheline* (1902) ; un *plafond* pour la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1905), toutes œuvres très justes de détail et d'observation.

Il a fait aussi de la sculpture : *la Foi,* buste bronze (1901). On lui doit enfin de charmants portraits à l'huile ou à la mine de plomb. Il a été élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1923.

FRIBOIS (Noël de), historiographe de France sous Charles VII, né vers 1400. Secrétaire (dès 1425) puis conseiller de Charles VII, auteur d'un *Abrégé de l'histoire de France* offert à Charles VII en 1458 et continué ensuite jusqu'à 1483.

FRIBOURG [*bour'*] n. m. Hortic. Variété de poire d'hiver.

FRIBOURG, ville de Suisse, ch.-lieu du canton du même nom, sur la rive gauche de la Sarine ; 21.000 hab. (*Fribourgeois, oises*), en très grande majorité de langue française. Cathédrale gothique ; hôtel cantonal et hôtel de ville, beaux bâtiments du XVIe siècle. Université catholique fondée en 1889. Quelques industries (bière, chocolat, engrais chimiques, etc.). Plusieurs ponts sont jetés sur la gorge très profonde où coule la Sarine.

FRIBOURG (CANTON DE), un des 22 cantons de la Suisse, surface : 1.675 km² ; pop. : 144.000 hab. (*Fribourgeois, oises*), dont les deux tiers de langue française et les quatre cinquièmes catholiques. Pays double : Au S., la Gruyère, région alpestre, sans sommet, atteignant 2.400 m. ; à l'O. et au N. des collines et des plaines. Toutes les eaux vont au Rhin par la Sarine, affluent de l'Aar, et par la Broye, tributaire des lacs de Morat et de Neuchâtel, sauf quelques centaines d'hectares, au S., qui appartiennent au bassin du Léman. Climat relativement doux. Culture du blé, magnifiques pâturages, belles vaches ; fromage célèbre de Gruyère. — Ch.-lieu *Fribourg.*

FRIBOURG-EN-BRISGAU [en allem. **Freiburg**], ville d'Allemagne (Bade), ancienne capitale du *Brisgau,* au pied de la Forêt-Noire, sur la Dreisam, sous-affl. du Rhin par l'Elz, à l'entrée de la route de montagne qui, par le val d'Enfer, réunit les deux vallées du Rhin et du Danube ; 99.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Université (1454), observatoire. Industries diverses : papeteries, centre du travail du bois, de l'horlogerie ; filatures (laine et soie), etc. La cathédrale, ogivale, en grès rose, fut bâtie du XIIe au XVIe siècle, mais sur un plan unique, avec haute et élégante flèche ajourée. Du haut du Schlossberg (455 m.), vue sur la vallée du Rhin, jusqu'aux Vosges.

Fribourg (BATAILLE DE), bataille de la guerre de Trente ans, livrée à l'Autrichien Merci par Condé et Turenne, pour la possession de Fribourg-en-Brisgau. La bataille dura du 3 au 5 août 1644, et fut particulièrement meurtrière. Au cours de ces « journées », Condé, d'après une légende, aurait jeté son bâton de commandement dans les retranchements ennemis, et se serait ensuite précipité avec ses soldats pour le reprendre.

FRIBOURG-EN-SILÉSIE, ville de Pologne (Prusse, Silésie, régence de Breslau), sur le Polsnitz, affl. de la Weistritz ; 9.500 hab. Horlogeries, toiles, tanneries.

FRIBOURG-SUR-L'UNSTRUT ou **FREYBURG,** ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, régence de Mersebourg), sur l'*Unstrut ;* 3.350 hab. Vignobles.

FRIBOURG-SUR-L'ELBE, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre), sur l'estuaire de l'*Elbe ;* 2.180 hab. Port de pêche et de cabotage.

FRIBOURGEOIS, OISE adj. Zootechn. *Variété fribourgeoise,* Variété de bovidés qui peuplait le canton de Fribourg (Suisse), en particulier la Gruyère, et se rencontre encore sur les pâturages du Jura français.

Vache fribourgeoise.

— ENCYCL. Issue d'ailleurs de la race jurassique, la *variété fribourgeoise* est remplacée peu à peu par la variété de Simmenthal ou croisée avec elle, et c'est la variété de Simmenthal qui, le plus souvent, dans le croisement, donne ses couleurs. Aussi les bovidés de la Gruyère sont-ils le plus fréquemment tachetés rouge et blanc.

FRIC n. m. Argot. Argent : *Avoir du* FRIC.

FRICADELLE n. f. Boulette de hachis frite à la casserole. || Dans l'Est, Foie de porc enveloppé de crépine.

FRICANDEAU [*dô*] n. m. Morceau de viande ou de poisson lardé, qui se sert comme entrée de table : *Un* FRICANDEAU *de veau au jus, à l'oseille.*

— ENCYCL. Art culin. *Fricandeau de veau.* Garnir le fond d'une braisière d'une barde de lard, d'un morceau de beurre, de quelques lames de carotte et d'un ou deux oignons en rondelles ; poser la tranche de noix de veau sur ce lit ; saler (très peu à cause du lard), poivrer et fermer bien la braisière, afin que la buée ne sorte pas. C'est cette buée qui blanchit le veau, fait tomber le suc des légumes, forme sauce. Après une heure et demie environ de cuisson (selon le poids de la pièce), on enlève le veau, on passe la sauce ; puis on met le veau dans la braisière avec un morceau de beurre, et on le laisse dorer un peu sec.

On prépare de même des fricandeaux de cerf, de chevreuil, etc.

FRICASSE (le Sergent), volontaire de 1792, né à Autreville (Haute-Marne) en 1773, mort à une date incertaine. D'abord jardinier, il s'engagea en 1792 dans le bataillon de volontaires de la Haute-Marne. Il assista à la bataille de Fleurus, entra à Bruxelles, fut ensuite dirigé vers le Rhin et caserné à Coblentz. Il a fait un tableau lamentable de l'état de l'armée à cette époque. Les soldats étaient souvent obligés de déterrer les pommes de terre dans les champs. Au moment de l'émeute de prairial an III, il signa une lettre collective de la 127e demi-brigade, adressée à la Convention, « contre les restes impurs de la Terreur ». Il prit part à la malheureuse campagne d'Allemagne de 1796, puis combattit en Italie au moment des désastres de Scherer (1799). Blessé aux environs de Milan, il obtint un congé et alla se soigner en France, mais il repartit bientôt en Italie ; bloqué dans Gênes avec Masséna, il dut, comme toute la garnison, subir de dures privations. Renvoyé dans ses foyers le 5 vendémiaire an IX (1802), il a raconté ses campagnes dans un *Journal de marche* qui donne de curieux détails sur l'état matériel et moral des armées républicaines.

FRICASSÉE n. f. (de *fricasser*). Repas sans cérémonie. (Vx.)

— Art culin. Viande fricassée : FRICASSÉE *de poulet.*

— *Fig. et fam.* Mélange confus de choses diverses : *Toute cette* FRICASSÉE *que je barbouille ici n'est qu'un registre des essais de ma vie.* (Montaigne.) || Destruction soudaine et désordonnée : *Une* FRICASSÉE *épouvantable de toutes sortes de gibiers.* (Mme de Sévigné.)

— *Par plaisant.* Raclée.

— Argot et pop. *Fricassée de museaux,* Embrassades.

— Chorégr. Ancienne danse à figures irrégulières.

— Milit. Ancienne batterie de tambour, qui servait à rassembler les hommes.

— Pêch. Usine où l'on prépare les sardines. (On dit aussi FRITURE.)

— ENCYCL. Art culin. *Fricassée de poulet.* Dépecer un poulet jeune, le mettre à dégorger dans l'eau froide pendant un quart d'heure, puis égoutter sur un linge. On place dans une casserole, sur un bon morceau de beurre, les morceaux du poulet, du sel, du poivre, et l'on fait partir à feu vif, en retournant souvent les morceaux, afin qu'ils se dorent également. Les morceaux dressés sur un plat, on met dans la casserole du beurre et un peu de bouillon auquel on ajoute du persil finement haché, des échalotes, des champignons ; on poivre ; on presse le jus d'un citron : cette sauce est alors versée sur le poulet.

FRICASSER [*ka-sé*] v. tr. (origine douteuse). Accommoder dans une sauce des mets préalablement coupés par morceaux : FRICASSER *un poulet, des haricots verts.* || Absolum. : *On* FRICASSE. (La Fontaine.)

— *Fig. et fam.* Consumer promptement, dissiper follement : *Guilleragues vivait à leurs dépens parce qu'il* AVAIT *tout* FRICASSÉ. (Saint-Simon.)

— Ironiquem. *On t'en fricasse,* Ce n'est pas pour toi.

— *Se fricasser,* v. pr. Au sens passif, Être fricassé.

FRICASSEUR, EUSE n. Qui fricasse, prépare : *Un habile* FRICASSEUR *de poulets.* (Se prend souvent en mauv. part, dans le sens de Mauvais cuisinier ou de Gargotier.)

— Fig. et fam. : *Un* FRICASSEUR *d'héritages.*

FRICATIF, IVE adj. (du lat. *fricatum,* supin de *fricare,* frotter). Gramm. Se dit des consonnes dont l'articulation

peut être prolongée par une sorte de frottement de l'air contre les lèvres et les dents. (On les appelle aussi *continues* et *spirantes*, par opposition aux *momentanées* ou *explosives*. Ce sont, en français, *f, v, s, ç, z, ch* et *j*.)

FRIC FRAC, onomatopée pour exprimer le bruit d'une chose qui se déchire : *Il a déchiré son habit,* FRIC FRAC.
— Substantiv. et au masc. *Il n'y a ni fric ni frac,* Il n'y a rien qui tienne. || *Ne trouver ni fric ni frac,* Ne rien trouver à manger.
— Argot. Effraction. || Cambrioleur.

FRICHE n. f. (origine douteuse). Terrain dépourvu de culture : *Terres en* FRICHE; et au fig. : *Il y a beaucoup plus d'esprits que de terres, en* FRICHE. (La Bruyère.)
— Emplacement où se tiennent les foires et les fêtes publiques.
— Nom donné au chiendent dans certaines régions de la France.
— ENCYCL. Agric. Plutôt que d'appliquer aux terres pauvres le système de culture dit *semi-pastoral*, consistant à leur faire produire quelques récoltes de sarrasin, seigle, avoine ou pommes de terre, pour les laisser se reposer ensuite une ou plusieurs années en *friche*, il est préférable de les améliorer par l'apport d'engrais ou d'amendements, ou bien encore de les boiser ou de les transformer en prairie : le profit sera toujours plus grand.

FRICHTI n. m. (de l'allem. *frühstück*, déjeuner du matin, prononcé à l'alsacienne). Argot milit. Fricot :

> Avec ça, prévoyant comme trois majordomes,
> Prodiguant au *frichti* ses soins intelligents...
> P. DÉNOULÈDE.

— Supplément au repas, régal ou bombance. || *Un riche frichti,* Un plat qui plaît.

FRICK (Wilhelm), homme politique allemand, né à Alsenz en 1877, exécuté par pendaison en 1946, à la suite de la sentence rendue par le tribunal de Nuremberg. Il prit part au putsch de Munich (1923), fut le chef de la fraction nationale-socialiste au Reichstag en 1924, ministre de l'intérieur du Reich en 1933 et protecteur du Reich en Bohême-Moravie en 1943. Il est responsable des lois raciales.

FRICKTHAL, petit pays de la Suisse (Argovie), sur la rive gauche du Rhin qui le sépare du pays de Bade (Allemagne), autour du bourg de *Frick* (d'où son nom : *Val de Frick*). Possession autrichienne jusqu'en 1801. Minerai de fer.

FRICOT [*ko*] n. m. (de *fricasser;* origine inconnue). *Pop.* Ragoût de viande fricassée ou autre.
— Argot milit. Mets en général.

FRICOTAGE n. m. Argot milit. Action de fricoter ; son résultat.

FRICOTER [*té*] v. intr. (de *fricot*). *Fam.* Faire bonne chère, faire bombance : *Passer son temps à* FRICOTER.
— *Fig.* Faire des profits illicites : *C'est en* FRICOTANT *qu'il a fait sa fortune.*
— Argot milit. Solliciter ou occuper un emploi qui exempte du service ordinaire.
— *Transitiv.* Accommoder en ragoût : FRICOTER *un lapin;* et absolum. : *Expert dans l'art de* FRICOTER.
— *Fig.* Dépenser en plaisirs : FRICOTER *joyeusement sa fortune.* (Vx.)

FRICOTEUR, EUSE n. (de *fricoter*). Celui, celle qui aime à faire bombance : *Un grand* FRICOTEUR *qui ne songe qu'à la bonne chère.*
— *Fam.* Celui qui se procure des bénéfices illicites dans les affaires. || Celui qui arrange, qui accommode certaines choses : *Un* FRICOTEUR *littéraire.*
— Argot milit. Maraudeur. (Vx.) || Soldat qui cherche par tous les moyens à se soustraire au service.

FRICOTIER [*ti-é*] n. m. (de *fricoter*). Ancien nom des traiteurs et restaurateurs : *Des boutiques de* FRICOTIERS.

FRICOURT, comm. de la Somme, arrond. et à 21 kil. de Péronne, sur le plateau de Picardie ; 418 hab. (593 en 1914). Ch. de f. d'Albert à Ham. Ce village, organisé très puissamment par les Allemands depuis septembre 1914, fut enlevé par les Anglais le 3 juillet 1916, au début de la bataille de la Somme. Fricourt a été complètement détruit, puis reconstruit après la Guerre.

FRICTION [*frik-si-on*] n. f. (lat. *frictio*). Méd. Frottement que l'on opère sur quelque partie du corps, à sec ou autrement : FRICTION *sèche, humide. Des* FRICTIONS *fortes et longtemps continuées activent les sécrétions.*
— *Par anal.* Chez les coiffeurs, Nettoyage de la tête avec une lotion aromatique.
— Artill. *Etoupille à friction.* V. ÉTOUPILLE.
— Géol. *Brèche de friction,* Roche due à la déformation, avec rupture, d'autres roches. Elle est constituée par des fragments, écrasés, triturés et réunis par un ciment. Les roches granitiques soumises à ce traitement ont une structure spéciale ; leurs cristaux sont déchiquetés et recimentés [structure cataclastique]. Les brèches de friction se trouvent surtout à la base des nappes de charriage.)
— Mécan. Les phénomènes de *friction* sont utilisés surtout dans les embrayages, et pour des transmissions de mouvement. || Syn. de FROTTEMENT ÉNERGIQUE.
— Pharm. Liniment préparé pour faire des frictions.
— ENCYCL. Méd. Les anciens médecins faisaient un fréquent usage des *frictions*. Les athlètes se frictionnaient le corps pour être plus agiles, et les vieillards pour se donner des forces. Les frictions, en effet, assouplissent les membres, régularisent les fonctions de la peau, activent la circulation. Elles facilitent la réaction après le bain, la douche ou la lotion froide. Elles sont utiles dans les cas de dépression nerveuse. Elles aident à prévenir ou à réduire le gonflement des tissus mous, à la suite des contusions, des luxations, des fractures. Pendant le travail de l'enfantement, les frictions sur le ventre provoquent les contractions de la matrice.
Les frictions sont *sèches* ou *humides*. Les premières se font avec les mains, une brosse, de la flanelle, un gant ou une lanière de crin. Les secondes se pratiquent avec des liniments, des huiles, des préparations alcooliques, des onguents, etc.
— Art vétér. La *friction* est un traitement très employé, qui consiste à faire pénétrer sur une région du corps un topique liquide ou gras, mais non caustique, à l'aide de vigoureux frottements complétés d'un véritable massage. On frictionne ainsi les parties douloureuses, celles qui sont le siège d'une boiterie; celles où l'on veut faire revenir la vitalité, activer la circulation ou réveiller la sensibilité.
Les frictions d'eau-de-vie camphrée, d'essence de térébenthine, d'onguent populéum ou d'onguent vésicatoire, sont très employées en médecine vétérinaire.

FRICTIONNER [*frik-si-o-né*] v. tr. Faire une ou des frictions sur : FRICTIONNER *un malade, un bras, la tête.*

FRICTOMÈTRE n. m. (de *friction*, et du gr. *métron*, mesure). Appareil servant à mesurer la valeur lubrifiante des huiles, etc.

FRIDA (Emile Bohuslav), poète tchèque, connu sous le pseudonyme de **Jaroslaw Vrchlicky,** né à Laun (Bohême) en 1853, mort à Taus en 1912. Outre des traductions et une anthologie des poètes français contemporains, on lui doit des poésies lyriques : *Des profondeurs* (1875) ; *Rêves de bonheur ; Symphonies ; l'Esprit et le Monde* (1878), etc. ; des poèmes : *Mythes* (1878) ; *Poésies épiques ; Vittoria Colonna ; Twardowski.* Il s'est également essayé au théâtre.

FRIDERICIA (Jules-Albert), historien danois, né et mort à Copenhague (1849-1912). Bibliothécaire et professeur à l'université de Copenhague, on lui doit d'importants ouvrages : *Histoire de la politique étrangère du Danemark* (1876-1882) ; *Frédérik III et l'Etablissement de l'aristocratie* (1887) ; *la Situation agraire au Danemark au XVIIe siècle* (1890) ; etc.

FRIDOLIN (saint), surnommé **l'Apôtre de l'Alémannie,** moine irlandais du VIe ou du VIIe siècle, qui aurait été abbé à Poitiers, serait allé évangéliser l'Allemagne et y aurait fondé le monastère féminin de Säckingen. Sa Vie, écrite par le moine Bolther au Xe ou XIe siècle, est un document peu sûr. — Fête le 6 mars.

FRIDZERI (Alexandre-Marie-Antoine FRIXER, dit), musicien italien, né à Vérone en 1741, mort à Anvers en 1819. Il était aveugle. Il se rendit à Paris, et fit représenter, à la Comédie-Italienne, deux petits opéras-comiques en un acte. Il était excellent violoniste, mandoliniste et organiste. Il avait fondé à Nantes une académie philharmonique.

FRIEDBERG, ville d'Allemagne (Bavière, Haute-Bavière), séparée d'Augsbourg par l'Ober-Ach, affl. du Danube ; 4.200 hab. Ch.-lieu de district.

FRIEDBERG (Emil-Albert VON), canoniste allemand, né à Konitz (Prusse) en 1837, mort à Leipzig en 1910. Professeur de droit ecclésiastique aux universités de Halle (1865), de Fribourg-en-Brisgau (1868), de Leipzig (1869). Son zèle à soutenir la suprématie de l'Etat sur l'Eglise le fit anoblir en 1874. Codirecteur de la *Zeitschrift für Kirchenrecht* fondée en 1864, éditeur du *Corpus juris canonici* (1876-1882 ; 2. vol.), des *Quinque compilationes antiquæ*, nous citerons de lui : *die Grenzen zwischen Staat und Kirche* (1872) ; *der Staat und die Bischofswahlen in Deutschland* (1874) ; *Lehrbuch des katholischen und evangelischen Kirchenrechts* (1879, souvent réimprimé).

FRIEDBERG (Robert), économiste et homme politique allemand, né et mort à Berlin (1851-1920) ; professeur à l'université de Halle. Elu, en 1886, député à la Chambre des députés de Prusse, il devint un des chefs de l'aile gauche du parti libéral-national. Il a publié : *l'Impôt sur les opérations de Bourse* (1875) ; *les Impôts municipaux* (1877) ; *Proposition d'organisation technique d'un impôt proportionnel sur les opérations de Bourse* (1882).

FRIEDBERG-IN-DER-WETTERAU, ville d'Allemagne (Hesse), sur un affl. de la Wetter, tributaire du Main ; 11.000 hab. Ancienne enceinte et vieux château.

FRIEDEBERG-IN-DER-NEUMARK, ville de Pologne (Prusse, Brandebourg) ; 5.400 hab. Ecole d'agriculture.

FRIEDEL (Charles), chimiste et minéralogiste français, né à Strasbourg en 1832, mort à Montauban en 1899. Il fut d'abord employé chez son père, banquier à Strasbourg puis vint à Paris, chez son grand-père, Duvernoy, professeur au Muséum et au Collège de France. Il travailla au laboratoire de Wurtz où il prépara deux thèses remarquables pour l'obtention de son doctorat ès sciences. Il obtint, en 1876, la chaire de minéralogie à la Faculté des sciences de Paris, et, en 1884, celle de chimie organique. Il était, en même temps, conservateur des collections minéralogiques à l'Ecole nationale des mines. En 1878, il devint membre de l'Académie des sciences. Ses travaux scientifiques, qui sont fort nombreux, peuvent être rangés sous cinq titres : *Recherches de minéralogie et de cristallographie ; Etudes sur les acétones et les aldéhydes ; Travaux relatifs aux acides organiques et à quelques questions spéciales de statique moléculaire ; Etude du rôle chimique et des combinaisons du silicium et du titane, établissant la quadrivalence de ces éléments et leur analogie chimique avec le carbone ;* enfin, *Méthode générale de synthèse organique, ayant pour base une réaction singulière,* dont la découverte lui appartient, celle du *chlorure d'aluminium et de quelques autres chlorures sur les hydrocarbures.* Friedel a eu pour collaborateurs principaux, dans l'accomplissement de cette œuvre importante : Silva, Ladenburg, Crafts, J. Guérin et Sarazin. Il a prêté son concours à Wurtz dans divers travaux, et s'est fait l'apôtre de l'illustre maître. Son *Cours de chimie organique* de la Faculté des sciences a été publié en deux parties : *Série grasse* et *Série aromatique* (1886-1887).

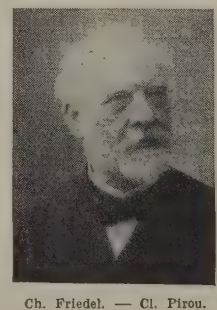
Ch. Friedel. — Cl. Pirou.

FRIEDÉLITE n. f. (de *Friedel*, nom propre). Silicate hydraté naturel de manganèse que l'on trouve dans les Hautes-Pyrénées.

FRIEDEWALD, bourg d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau) ; 1.050 hab. Ruines d'un château fort. Traité entre Maurice de Saxe, Philippe de Hesse et le roi de France Henri II contre l'empereur Charles Quint (oct. 1551).

FRIEDLÆNDER (Ludwig), philologue allemand, né à Kœnigsberg en 1824, mort à Strasbourg en 1909. Il fut professeur de philologie et d'archéologie à l'université de sa ville natale. On lui doit de curieux travaux sur Homère : *la Critique d'Homère depuis Wolf jusqu'à Grote* (1853) ; *Analecta homerica* (1859) ; etc. ; *le Sentiment de l'art chez les Romains de l'Empire* (1852) ; et un ouvrage très estimé qui a fait sa réputation : *Tableaux des mœurs romaines depuis Auguste jusque sous les Antonins* (1862-1864), traduit en français par Vogel (1865-1874) ; *Commentaire et Traduction du « Festin de Trimalcion »,* de Pétrone (1891)

FRIEDLÆNDER (Friedrich), peintre allemand, né à Kohljanowitz (Bohême) en 1826, mort à Vienne en 1901. D'abord peintre d'histoire, il s'adonna ensuite aux scènes de genre. Citons de lui : *Moines au tombeau d'un martyr ; Mort du Tasse ; Frédéric de Hohenstaufen et le Chancelier Pierre des Vignes.*

FRIEDLÆNDER (Max), musicien et écrivain allemand, né à Brieg (Silésie), mort à Berlin (1852-1934). Il s'adonna d'abord au commerce, puis travailla la musique à Londres et à Francfort-sur-le-Main, chanta dans des concerts, étudia à partir de 1883 l'histoire de la musique, sous la direction de Spitta, à l'université de Berlin, et passa son doctorat en philosophie en 1887 à Rostock, avec une thèse : *Contribution à une biographie de Franz Schubert.* Il fut chargé d'un cours de science musicale à l'université de Berlin en 1894, et devint professeur en 1901. Il a publié de nouvelles éditions critiques des œuvres de Schubert, Schumann et Mendelssohn ; de nombreuses monographies, entre autres : *les Poésies de Gœthe mises en musique par ses contemporains* (1896).

Friedlænder (BACILLE DE). Microbiol. Bacille court, encapsulé, ne prenant pas le gram, mais se colorant aisément par les couleurs basiques ; il se cultive dans tous les milieux à une température voisine de 37°, attaque les sucres, mais ne donne pas d'indol avec les peptones. Il se présente fréquemment sous forme de diplobacille. On le rencontre dans un grand nombre d'infections : bronchopneumonie, pleurésie, méningite, péricardite, otite, et surtout dans les angines pseudomembraneuses, où il est souvent associé au bacille de la diphtérie.

FRIEDLAND, ville d'Allemagne (Mecklembourg-Strelitz, cercle de Stargard) ; 7.500 hab. Cathédrale gothique. Sucreries ; fonderie.

FRIEDLAND, auj. **Pravdinsk,** ville de Lituanie (U. R. S. S.) [Prusse, Prusse-Orientale], sur l'*Alle,* affl. de la Pregel ; 3.815 hab. Ch.-lieu de district. — Victoire des Français sur les Russes et Prussiens, le 14 juin 1807.

Friedland (LA BATAILLE DE). Après sa sanglante défaite à Heilsberg, Bennigsen se replia vers le Nord pour couvrir Kœnigsberg, et arriva le 13 juin 1807 à Friedland. Cette ville est au fond d'un petit coude de l'Alle, dont l'ouverture donne sur la plaine de Heinrichsdorf, traversée au centre par le Mühlen-Fluss. Napoléon Ier surveillait de près son adversaire. Lannes reçut l'ordre de se porter vers la route de Kœnigsberg, et d'empêcher les Russes de franchir l'Alle. Mais une partie de l'armée ennemie était déjà passée sur la rive gauche, et marchait sur Allenburg. Lannes n'avait que 10.000 hommes à opposer aux 72.000 Russes de Bennigsen. Il n'hésita pas, cependant. De trois heures à midi, aidé par des renforts successifs, il soutint le choc des troupes du tsar qui restèrent adossées à l'Alle, situation dangereuse, dont l'Empereur songea immédiatement à tirer partie en s'emparant des ponts de Friedland pour couper la retraite à Bennigsen. A 4 heures du soir, Ney débouche du bois de Sortlack, à droite, et s'enfonce comme un coin dans la masse épaisse des Russes. Celle-ci se referme sur lui. Une charge furieuse des dragons de Latour-Maubourg le dégage. Puis Sénarmont accourt avec trente-six pièces, qu'il place audacieusement à 100 m. des Russes. Ney culbute alors la garde russe postée sur le Mühlen-Fluss, pénètre dans Friedland en flammes, et s'empare des ponts. Alors, Napoléon se retourne contre l'aile droite aux ordres de Gortschakov. Foudroyés par l'artillerie de Mortier, chargés par la cavalerie de Grouchy, les Russes reculent en désordre vers l'Alle, où la plupart se noient au passage. La bataille de Friedland, où les Français perdaient 7.000 à 8.000 hommes, en avait coûté aux Russes 20.000, dont 25 généraux ; sa conséquence fut la prise de Kœnigsberg, dernière forteresse prussienne.

Friedland (BATAILLE DE), tableau d'Horace Vernet, au musée de Versailles (1836) ; peinture où tout est indiqué avec adresse, netteté, mais sans assez d'émotion. — Tableau d'Eug. Bazin (1838). [V. planche *Beaux-Arts LXIII.*]

FRIEDLAND ou **PREUSSISCH-FRIEDLAND,** ville d'Allemagne (Prusse, Prusse-Occidentale, présid. de Marienwerden) ; 3.750 hab. Draps, moulins.

FRIEDLAND (Valentin), dit **Trotzendorf,** pédagogue allemand, né à *Trotzendorf* (Haute-Lusace) en 1490, mort à Liegnitz en 1556. En 1518, il se rendit à Wittemberg, où il embrassa la religion luthérienne. En 1523, il fut appelé à la direction du gymnase de Goldberg, où l'enseignement était donné en latin, et qui acquit une renommée européenne. En 1554, il transféra son école à Liegnitz.

Friedlingen (BATAILLE DE), nom donné à la bataille gagnée, en 1702, par Villars sur les Impériaux dans le *Friedlinger feld,* en face de Huningue, sur la rive du Rhin.

Friedreich (MALADIE DE). Méd. Affection chronique de la moelle épinière.
— ENCYCL. La *maladie de Friedreich,* souvent familiale, débute dès l'enfance et présente une évolution sans terme défini. Elle se rapproche, par certains caractères, de l'ataxie locomotrice, avec laquelle cependant elle n'a aucune parenté pathogénique. Elle est caractérisée par des troubles de la coordination motrice et, notamment, par la démarche tabéto-cérébelleuse, par du pied bot et accessoirement le nystagmus, sans qu'il y ait altération des fonctions nutritives et cérébrales. Elle serait due à une sclérose médullaire attaquant surtout les cordons postérieurs et certaines parties des cordons latéraux ; elle est peut-être d'origine infectieuse. Le traitement se réduit à la radiothérapie et, dans les cas où l'hérédosyphilis peut être suspectée, à l'emploi des agents antisyphilitiques.

FRIEDRICH (André), statuaire français de l'école

allemande, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) en 1798, mort à Berlin en 1877. Il se rendit à Strasbourg, puis à Berlin où il passa deux ans dans l'atelier de Bosio. Revenu à Strasbourg, il débuta par *le Baptême de Clovis, Saint Florent*, et *Balthilde*, pour l'église Saint-Louis (1827). Puis vinrent le *Monument de Turenne*, à Salzbach ; le *Mausolée du poète Herber ;* une statue colossale de l'*archevêque Boll* (cathédrale de Fribourg) ; l'*évêque Werner de Habsbourg* (cathédrale de Strasbourg). Ses œuvres les plus connues sont : *le Monument de l'architecte Erwin* (Steinbach) ; *l'Atelier d'Erwin* (Strasbourg) ; *Fossoyeur* (cimetière de Baden-Baden). On lui doit aussi la publication de : *la Cathédrale de Strasbourg et ses détails* (1855-1864).

FRIEDRICH (Woldemar), peintre de genre, d'histoire et de nature morte, né à Gnadau (près de Magdebourg) en 1846, mort à Berlin en 1910. Principales œuvres : *Sainte Elisabeth distribuant des aumônes ; l'Assemblée de Worms*, peinture murale pour le gymnase de Wittenberg. On lui doit aussi des illustrations pour les *Œuvres de Schiller*, la *Vie de Gœthe*.

FRIEDRICHRODA, ville d'Allemagne (Saxe-Cobourg-Gotha), dans la forêt de Thuringe ; 6.000 hab. Château ducal de Reinhardsbrunn.

FRIEDRICHSFELDE, bourg d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur un affl. de la Sprée ; 4.000 hab.

FRIEDRICHSHAFEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Danube), sur le lac de Constance ; 11.300 hab. Centre de construction aéronautique, base d'essais des dirigeables Zeppelin.

FRIEDRICHSHAGEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur le lac Müggel, que traverse la Sprée ; 7.900 hab.

FRIEDRICHSHALL, ville d'Allemagne (Saxe-Meiningen, cercle d'Hildburghausen). Eaux minérales froides, chlorurées et sulfatées, sodiques et magnésiennes bromurées, connues depuis 1151. Localité rattachée à Lindenau (faubourg de Leipzig).

FRIEDRICHSHOF, bourg de Lituanie (U. R. S. S.) [Prusse-Orientale, présid. de Kœnigsberg], sur le Rosog, sous-affl. de la Narew par la Szkwa ; 2.320 hab.

FRIEDRICHSRUH, bourg d'Allemagne (Prusse, Slesvig-Holstein, duché de Lauenbourg), sur l'Aue, affl. de l'Elbe ; 215 hab. Siège du duché créé en faveur de Bismarck qui s'y retira après sa démission.

FRIEDRICHSTADT (en letton **Jaunjelgava**), ville de la république de Lettonie, sur la Dwina ; 7.200 hab.

FRIEDRICHSTAL, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Trèves), vers la source d'un affluent de la Sarre ; 15.500 hab. Incorporée au Territoire de la Sarre en 1919. Mines de lignite. Fonderies et verrerie.

FRIEDRICH-WILHELMSHAFEN, port de la Nouvelle-Guinée sous mandat britannique, sur la baie de l'Astrolabe. Ancien ch.-lieu de la colonie allemande de la Terre de l'Empereur-Guillaume.

FRIES (Jean), érudit suisse, né à Greifensee (canton de Zurich) en 1505, mort en 1565. Protégé par le réformateur Zwingle, il acheva ses études à Paris, et professa le latin et le grec à Bâle et à Zurich. Il a laissé, entre autres œuvres, un *Dictionnaire germano-latin* (1541) et une édition d'*Hésiode*. Bon musicien, il avait composé, en outre, de nombreuses mélodies et chants d'église.

FRIES (Jacques-Frédéric), philosophe allemand, né à Barby (Saxe prussienne) en 1773, mort à Iéna en 1843. Il fut appelé comme professeur à l'université de Heidelberg, puis à Iéna ; mais son enseignement fut suspendu, de 1819 à 1824, à cause de son libéralisme, attaqué par Hegel. Ses principaux ouvrages sont : *Reinhold, Fichte, Schelling* (1803) ; *Système de philosophie comme science évidente* (1804) ; *Savoir, Foi et Pressentiment* (1805) ; *Nouvelle critique de la raison* (1807) ; *Système de logique* (1811) ; *Julius und Evagoras ou la Nouvelle République* (1814 et 1822) ; etc.

FRIES (Elias Magnus), botaniste suédois, né à Femsjoë en 1794, mort à Upsala en 1878. Surintendant du Museum à l'université d'Upsala, il représenta cette université par deux fois à la Diète. C'est un des savants les plus féconds qui aient existé. Les plus importants de ses ouvrages sont les mémoires suivants : *Systema mycologicum* (1821-1829) ; *Elenchus fungorum* (1828) ; *Lichenographia europæa reformata* (1831) ; *Epicrisis systematis mycologici* (1836-1838) ; *Summa vegetabilium Scandinaviæ* (1846-1849). Les ouvrages de Fries sur les champignons ont servi de base à la plupart des travaux français sur la classification de ces cryptogames ; ils sont justement estimés.

FRIES (Bernard), peintre allemand, né à Heidelberg en 1820, mort à Munich en 1879. En 1848, il joua un rôle actif dans le mouvement révolutionnaire qui agita l'Allemagne, et fut expulsé de Munich (1852). Il a traité le paysage avec talent. Parmi ses tableaux, citons : *les Roches de Nemi, Vue prise des environs de Heidelberg, la Vallée du Neckar*. Ses principales œuvres se voient à Munich, Stuttgart et Carlsruhe. — Son frère, Ernest **Fries**, né à Heidelberg en 1801, mort à Carlsruhe en 1833, devint peintre de la cour du grand-duc. Citons de lui : *Vue de Tivoli, Sorrente, Pouzzoles, Vue de Heidelberg*.

FRIESACK, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur un canal de desséchement et sur un affl. de la Havel ; 2.700 hab.

FRIESENHEIM, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Offenburg) ; 2.800 hab. — Bourg de Bavière (Palatinat), sur la rive gauche du Rhin. Réuni depuis 1892 à Ludwigshafen. Les Coalisés y franchirent le Rhin, lors de l'invasion de la France en 1814.

FRIESLAND, nom donné par les frères Zéni, au XIVe siècle, à une contrée découverte par eux dans les mers du Nord. (On l'identifie avec le Groenland.)

FRIESZ (Emile-Othon), peintre français, né au Havre en 1879, mort à Paris en 1949. Après être passé par l'atelier Bonnat, il exposa aux Indépendants et au Salon d'automne des toiles un peu heurtées. Il travaille d'abord en Normandie et dans la Creuse, exécute un bon portrait de sa mère, cherche des effets de couleur dans ses toiles d'Anvers (1905) et de La Ciotat. En 1909 il peint des scènes de cirque (*le Clown, l'Ecuyère*) et va à Munich ; deux ans plus tard, il voyage au Portugal d'où il rapporte une série de toiles (*les Jardins de Coimbra*). Citons encore parmi ses œuvres, *la Neige* (Jura) [1920], *Port de Toulon* (1926), *les Maisons des armateurs à Saint-Malo* (1934), *La Rochelle* (1946).

FRIGARD [*gar*] n. m. Hareng demi-cuit et mariné.

FRIGENTO, ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino) ; 4.076 hab. Evêché uni à celui d'Avellino. Belle cathédrale. Carrières de pierre. Vins.

FRIGG ou **FRIGGA**, épouse d'Odin, la reine des Ases dans la mythologie scandinave. Symbole de l'épouse et de la mère de famille ; elle représente aussi la Terre habitée.

FRIGGA, petite planète, n° 77, découverte par C.-H.-F. Peters en 1862.

FRIGIDAIRE n. m. Nom d'une marque d'armoire frigorifique.

FRIGIDARIUM [*ri-om'*] n. m. (mot. lat.). Antiq. rom. Partie des thermes, où l'on prenait les bains froids.

FRIGIDE adj. (du lat. *frigidus*, froid). Qui est atteint de frigidité ; qui n'est pas porté à l'amour.

FRIGIDEMENT [*man*] adv. Froidement : *Tout ce cliquetis de tons* FRIGIDEMENT *papillotants*. (De Goncourt.)

FRIGIDITE n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre. (Variété de panabase.)

FRIGIDITÉ n. f. (du lat. *frigidus*, froid). Sensation de froid. || Qualité de ce qui est froid, de ce qui provoque la sensation du froid.

— *Par extens.* Etat d'une personne ou d'un animal impuissants, incapables du désir sexuel.

— ENCYCL. Physiol. La *frigidité* est une impuissance sexuelle, au moins relative, due, surtout quand elle est précoce, à l'abus de la masturbation ou à des excès vénériens.

— Art vétér. La *frigidité* est l'état opposé à la *nymphomanie*. Les femelles n'entrent pas régulièrement en chaleur et, de ce fait, l'élevage est compromis ou ne donne pas ce que l'on pouvait en espérer.

Les troubles des fonctions physiologiques des ovaires sont les principales causes de la frigidité. Il peut arriver que le développement du *corps jaune* soit anormal, que sa résorption ne soit pas complète après la parturition, et sa présence entretient alors la *frigidité*.

Le traitement est basé sur le régime des pâturages, l'emploi d'aliments excitants et de préparations à base de *teinture de cantharides*. L'*yohimbine* est un aphrodisiaque d'une activité plus évidente et d'un emploi moins dangereux. On recommande aussi les massages de l'ovaire, par voie rectale, dans le but d'énucléer les corps jaunes ou de faire éclater les petits kystes ovariques.

FRIGNAGNO Maggiore, commune d'Italie (Campanie) ; 4.500 hab.

FRIGO n. f. ou m. *Pop.* Abréviation de Viande frigorifiée : *Acheter une livre de* FRIGO.

FRIGORIE [*ri*] n. f. (du lat. *frigus, oris*, froid). Unité calorifique [millième de thermie] employée dans les industries frigorifiques. (Abrév. : fg.) ||Syn. de GRANDE CALORIE, MILLITHERMIE.

FRIGORIFÈRE n. m. (du lat. *frigus, oris*, froid, et *ferre*, porter). Chambre de froid, dans les appareils frigorifiques.

FRIGORIFICATION [*si-on*] n. f. Action de frigorifier.

FRIGORIFIER [*fié*] v. intr. (du lat. *frigus, oris*, froid, et *facere*, faire. — Se conjugue comme *prier*.) Techn. Produire le froid au moyen d'appareils frigorifiques.

— *Transitiv.* Soumettre au froid pour conserver : FRIGORIFIER *la viande*.

— ***Frigorifié, e,*** part. pass. du verbe *Frigorifier*.

— *Viandes frigorifiées,* Viandes qui ont été soumises à l'action du froid sec artificiel. (On les divise en deux catégories : 1° les viandes *congelées :* celles qui ont été exposées, de la surface aux parties les plus profondes, à l'action d'une température comprise entre — 5° et — 20° et qui sont transformées, dans toute leur épaisseur, en un bloc dur, compact, rigide. Ces blocs, maintenus à une température de — 5° à — 7°, peuvent être conservés inaltérés pendant des mois [quinze à vingt] ; 2° les viandes *réfrigérées,* celles qui ont été soumises à un froid de 0° à — 1° [elles peuvent se conserver durant trois semaines], elles ont l'apparence et la consistance de la viande fraîche rassise.)

FRIGORIFIQUE [*fik'*] adj. (lat. *frigorificus ;* de *frigus, oris*, froid). Qui produit le froid : *Mélange* FRIGORIFIQUE.

— *Appareil frigorifique,* ou *substantiv.* et au masc. *Frigorifique,* Appareil produisant le froid, ou Appareil permettant d'utiliser le froid. V. FROID.

— ENCYCL. V. FROID.

Frigorifique (LE), nom du premier bateau aménagé par le Français Charles Tellier (1876) pour l'application de son ingénieuse idée de la conservation des denrées alimentaires par le froid. Chargé à Rouen de viandes, fruits, légumes, etc., ce bateau fit la traversée de l'Atlantique et retour ; Tellier réunit alors en un banquet des personnalités éminentes qui consommèrent les produits tirés du *Frigorifique* sans se douter que ces produits étaient « conservés ». Cette démonstration victorieuse aurait dû avoir chez nous de vibrants échos : il n'en fut rien. L'idée allait être profitable surtout au commerce américain des viandes de conserve, après qu'en 1882 un autre Français, Eugène Terrasson, eut construit en Argentine le prototype des usines spécialement aménagées pour la préparation de ces viandes d'exportation.

FRIGORIGÈNE adj. (du lat. *frigus, oris*, froid, et du gr. *genos*, naissance). Qui engendre automatiquement le froid : *Appareil* FRIGORIGÈNE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* FRIGORIGÈNE. V. FROID.

FRIGORIQUE [*rik'*] adj. (du lat. *frigus, oris*, froid). Qui se rapporte au froid ou au frisson. (Peu us.)

— *Substantiv.* et au masc. Physiq. anc. Fluide impondérable, que l'on croyait être la cause du froid.

FRIGOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du lat. *frigor*, froid, et du gr. *thérapeia*, traitement). Méd. Application thérapeutique des basses températures. V. CRYOTHÉRAPIE.

— Art vétér. Les effets thérapeutiques du froid sont variables suivant ses applications, sa durée, son intensité :

Pour les petites opérations chirurgicales chez le chien, en particulier, l'application locale de glace, de chlorure d'éthyle détermine une anesthésie d'une durée suffisante pour une intervention chirurgicale rapide ; les applications de glace pilée sur une muqueuse saignante (*épistaxis*) arrêtent rapidement les hémorragies en nappe ; les enveloppements humides font abaisser la température (maladies internes du chien) ; le froid décongestionne les contusions, inflammations traumatiques locales.

FRIGOULE n. f. Bot. V. FARIGOULE.

FRIGOULO n. m. Bot. Collybie à pied en fuseau. (Dialectal.)

FRIGOUSSE n. f. (de *fricot*). *Pop.* Fricot, mets, repas.

FRIGOUSSER [*gou-sé*] v. tr. et intr. *Pop.* Faire la cuisine, des frigousses.

Frileuse.

FRIIS (Victor), historien belge, né à Grammont en 1877, mort à Gand en 1925. Professeur à l'Athénée royal d'Ostende, puis à l'université de Gand, archiviste de cette ville (1914), il a publié entre autres : *la Bataille de Courtrai* (1902) ; *Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle* (1907) ; et *depuis 1500 jusqu'en 1850* (1921) ; *Histoire de Gand* (1913) ; *Plans de Gand* (1920).

FRILEUX [*leû*], **EUSE** adj. (lat. *frigorosum* devenu *friolos*). Qui le froid se fait sentir : *Un temps* FRILEUX.

Cependant du plaisir la *frileuse* saison.
A. DE MUSSET.

|| Fort sensible au froid : *La* FRILEUSE *hirondelle*.

— Substantiv. : *Les* FRILEUX *restent claquemurés au coin de leur feu*.

— *Pop.* Poltron.

— N. f. Coiffure féminine, en laine tricotée, pour l'hiver.

FRILINGE n. m. Homme libre, chez les Saxons.

FRILLER [*fri-yé*] v. tr. Geler légèrement : *Gelée tardive qui* A FRILLÉ *la vigne*. (Dialectal.)

— *Intransitiv.* Teintur. *La cuve frille,* Il se produit, dans l'intérieur du bain, une sorte de bruissement précurseur de l'ébullition.

FRILOSITÉ n. f. Qualité d'une personne frileuse. (Vx.)

FRIMAC n. m. (corrupt. de *frimas*). Mar. Syn. de EMBRUN.

FRIMAIRE [*mèr'*] n. m. (de *frimas*). Troisième mois du calendrier républicain, du 21 ou 22 novembre au 20 ou 21 décembre.

FRIMANN (Klaus), poète danois, né à Seljeœ (Norvège) en 1746, mort à Daxiken en 1829. Il obtint, en 1777, un prix de poésie pour son poème descriptif *Hornelen*, fut pasteur de Daviken, prévôt du Nordfjoerd. Citons de lui : *Chants évangéliques* (1780) ; les *Chants du peuple* (1790) ; etc.

FRIMAS [*mâ*] n. m. (germ. *hrîm*). Brouillard froid et épais, qui se glace en tombant : *L'hiver est la saison des* FRIMAS.

— Fam. *Avaleur de frimas,* Homme qui ne craint pas de voyager par les temps les plus rigoureux ; et *au fig.* Songe-creux, homme qui se repaît de chimères.

— Cost. *Coiffé, Poudré à frimas,* Coiffé avec une légère couche de poudre.

FRIME n. f. (anc. français *frume*, mine, visage ; d'origine douteuse). *Fam.* Grimace, signe extérieur de ce que l'on éprouve : *Le page d'Alexandre se laissa brûler d'un charbon sans faire* FRIME *aucune*. (Charron.) [Vx.] || Semblant, feinte : *Ce n'est que de la* FRIME. *Faire la* FRIME *de s'en aller*. || Fausse apparence.

FRIMER [*mé*] v. tr. et intr. (de *frime*). *Pop.* Regarder. || Faire semblant, feindre.

— Argot. *Frimer bien (mal).* Avoir bon (mauvais) air.

FRIMONT (Jean-Marie, comte DE), général autrichien, né à Fénétrange (Lorraine) en 1759, mort à Vienne en 1831. Il commandait le 5e corps autrichien en 1813 et 1814. En 1815, il envahit la Savoie, la Suisse et la Provence, occupa Besançon et Lyon, et s'établit à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. La Sainte-Alliance le chargea d'exécuter ses décisions contre les libéraux de Naples (1821). Il y rétablit le pouvoir de Ferdinand Ier. Frimont gouverna ensuite la Lombardie et réprima vigoureusement les soulèvements de Parme, Modène, Ferrare, etc., puis présida le conseil de guerre de l'Autriche (1831).

FRIMOUSSE n. f. (anciennem. FRIMOUSE, PHLYMOUSE, PHRYLLELIMOUSE, etc. ; d'origine douteuse). *Fam.* Figure, visage : *Une* FRIMOUSSE *chiffonnée*.

FRINDSBURY, commune de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur le Medway ; 3.200 hab. Faubourg de Rochester.

FRINGALE n. f. (corruption de *faim-valle*). Faim subite et pressante.

FRINGANT [*ghan*], **E** adj. (pour FRINGUANT ; de *fringuer*). Très vif, très pétulant : *Cheval* FRINGANT. || *Par extens.* Vif, pétulant, pimpant : *Une femme* FRINGANTE.

— Substantiv. : *Une* FRINGANTE. || *Faire le fringant,* Se donner des airs pétulants.

— ANTON. **Engourdi, lourd, lourdaud, pesant.**

FRINGILLA n. m. Nom scientifique du genre pinson.

FRINGILLAIRE [*lèr'*] ou **FRINGILLARIA** n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, comprenant des bruants propres à l'Afrique tropicale et moyenne.

— ENCYCL. Des espèces nombreuses de *fringillaires*, une seule se trouve dans le sud de l'Europe : c'est le bruant cendrillard [*fringillaria cæsia*], commun en Egypte et en Nubie, et qui vient dans le midi de la France. Ce bruant est roux et gris.

FRINGILLIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux conirostres, comprenant de nombreux genres et espèces, depuis les moineaux jusqu'aux becs-croisés ; *pinson* (fringilla), *pétronie, niverolles, passer* (moineau), *passerines, saltators*, etc.

FRINGOTERIE [*rî*] n. f. Ornement de détail, enjolivement dans une pièce d'ébénisterie. (Vx.)

FRINGUE [*fringh'*] n. f. (de *fringuer*). *Pop.* Vêtement, frusques.

FRINGUER [*ghé*] v. intr. (origine douteuse). Danser, sautiller en dansant : *Un cheval qui* FRINGUE *sans cesse.* || Etre fringant (en parlant d'un cheval).
— *Pop.* Habiller, vêtir.
— Archéol. Ralinguer, dans la langue des galères du XVe au XVIIIe siècle.

FRINSON n. m. Nom vulgaire du *verdier*.

FRIO (CAP), promontoire rocheux de la côte brésilienne de l'Atlantique, formé à l'est de Rio de Janeiro par la serra do Mar.

FRIO (CAP), cap de la côte occidentale de l'Afrique australe (Sud-Ouest Africain sous mandat britannique).

FRIOD [*fri-o*] adj. (anagramme de *froid*). *Pop.* Froid.

FRIOL, commune d'Espagne (Galice, prov. de Lugo), sur le Narla, affl. du Minho ; 9.000 hab.

FRIOLER [*lé*] v. tr. (de *frire*). Frire. (Vx.)

FRIOLERIE [*rî*] n. f. (de *frioler*). Friandise. (Vx.)

FRIOLET [*liè*] n. m. Pâtisserie légère. || Sorte de poire d'automne à chair juteuse et parfumée.

FRION n. m. Tige de fer en forme de lame émoussée, placée sur le côté d'une charrue, et qui sert à maintenir le versoir en place.

FRIOU n. m. Sorte de petit canal ou bras de mer, par lequel peuvent passer les caboteurs (Méditerranée).

FRIOUL, pays de l'Italie continentale, situé entre les Alpes et les rives les plus septentrionales de la mer Adriatique, et baigné par les deux fleuves Tagliamento et Isonzo. Il est peuplé de 966.500 hab. (*Frioulans, anes*), parlant l'italien et le frioulan, sur une superficie de 9.885 km². Cette ancienne province de la monarchie autrichienne fut partagée de 1866 à 1918 entre l'Empire austro-hongrois et l'Italie ; la paix de Saint-Germain-en-Laye (septembre 1919) l'a rendue entièrement italienne. Auparavant les parties du Frioul demeurées autrichiennes (Trieste, comté de Goritz) avaient été revendiquées par les irrédentistes. Après la Seconde Guerre mondiale, la partie orientale du Frioul (vallée de l'Isonzo de Caporetto à Goritz) a été rendue à la Yougoslavie, tandis que la ville de Trieste était constituée en territoire libre.

FRIOUL (DUCHÉ, MARCHE, COMTÉ DE). Le duché de Frioul a existé dès l'époque de la domination des Lombards, dès 568 ; il fut un des trente-six duchés créés par eux dans leur royaume d'Italie. Conquis par les Francs en 770, il forma tôt après, avec la partie méridionale de la marche de Pannonie, la marche de Frioul du temps de Charlemagne, qui fut dévolue un peu plus tard au royaume d'Italie. Celle-ci fut conquise par Othon Ier en 922 ; elle dépendit alors de l'Empire d'Allemagne jusqu'en 1077, date où, abstraction faite du comté de Goerz, elle fut vendue au patriarche d'Aquilée, qui la céda lui-même à Venise en 1420. C'est donc à 1077 que remonte le partage du pays de Frioul ; dès lors exista un comté de Frioul ou de Goerz, d'abord indépendant, puis autrichien quand l'empereur Maximilien Ier l'eut acquis en 1500 ; quant à la partie occidentale du pays, le Frioul vénitien, il suivit depuis 1520 les destinées de Venise, tandis que la partie orientale est demeurée autrichienne de 1500 à 1809 et de 1815 à 1918.

FRIOUL (duc DE). V. DUROC.

FRIOULAN n. m. Langue romane parlée dans le Frioul.

FRIOULIEN [*li-in*], **ENNE,** habitant ou natif du Frioul : *Les* FRIOULIENS. (On dit aussi FORLAN, E).
— *Adjectiv.* Qui appartient au Frioul ou à ses habitants : *Mœurs* FRIOULIENNES.

FRIPE n. f. (vieux franç. *frepe,* guenille ; d'origine douteuse). Chiffon. (Vx.)
— *Pop.* Tout ce qui peut s'étaler sur le pain (beurre, fromage, compote, confiture, etc.) : *Manger la* FRIPE, *et laisser le pain.* (Balzac.)
— *Faire la fripe,* Faire la cuisine.

FRIPER [*pé*] v. tr. (origine douteuse). Avaler en glouton. [Vx.]
— *Fig.* Dérober, voler : *Le « Roman de la Rose », d'où le pédant* AVAIT FRIPÉ *ces vers.* (Ch. Sorel.) [Vx.] || Consumer, dissiper en débauches : FRIPER *son patrimoine.*

FRIPER [*pé*] v. tr. (de *fripe*). Chiffonner, froisser : FRIPER *ses habits.* || Gâter, user : *Enfant qui* FRIPE *vite ses vêtements.*
— ***Fripé, e,*** part. pass. du verbe *Friper : Robe* FRIPÉE.
— ***Se friper,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir fripé, usé.

FRIPERIE [*rî*] n. f. (de *fripe*). Habits, meubles usés, fripés : *Mobilier qui n'est que de la* FRIPERIE. || *Par extens.* Commerce de vieux meubles, de vieux habits : *S'enrichir dans la* FRIPERIE. || Lieu où l'on vend : *Le Temple fut naguère la grande* FRIPERIE *de Paris.*
— *Fig.* Collection de vieilleries, de choses usées.
— Hangar sous lequel on dépose les cannes à sucre avant de les porter au moulin.
— LOC. DIV. *Se jeter, Se mettre sur la friperie de quelqu'un,* Se jeter sur quelqu'un pour le battre ; et *au fig.* Se moquer de quelqu'un : *Ils* SE MIRENT *de plus belle* SUR LA FRIPERIE *de la vieille.* (Le Sage.)

FRIPE-SAUCE n. m. invar. (de *friper* et *sauce*). Goinfre, goulu. || Mauvais cuisinier.

FRIPEUR, EUSE adj. Qui fripe, qui use : *Les enfants sont* FRIPEURS.

FRIPIER [*pi-é*], **ÈRE** n. (de *fripe*). Revendeur de marchandises d'occasion. || Fig. : *Allez,* FRIPIER *d'écrits !* (Molière.)
— Adjectiv. : *Marchand* FRIPIER.
— ENCYCL. La corporation des *fripiers* est très ancienne. Au temps d'Etienne Boileau, elle comprenait les haubaniers, privilégiés et payant l'hauban au roi ; les fripiers en boutique ; les fripiers ambulants ou brocanteurs. Ils vendaient des vêtements et étoffes de toute espèce : draps, laines, toiles, feutres, cuirs, etc., à l'état vieux, et même d'autres objets, jusqu'à des armes. Les statuts de 1544 furent revisés en 1664. Il n'y avait plus de haubaniers. La corporation était soumise à la haute maîtrise du grand chambrier du roi. Le fripier devait jurer de n'acheter des marchandises ni à des voleurs, ni à des gens mal famés, ni à des lépreux. Depuis 1606 quatre fripiers suivaient la cour. La Révolution fit disparaître la corporation.

FRIPON, ONNE n. (de *friper*). Gourmand. [Vx.]. Qui ne cherche qu'à duper, vole adroitement : *Ce valet est un pur* FRIPON. || Qui use de mauvaise foi, trompe : *Martin, ayant repris son sang-froid, jugea que la dame qui se prétendait Cunégonde était une* FRIPONNE, *M. l'abbé Périgourdin un* FRIPON *qui avait abusé au plus vite de l'innocence de Candide...* (Voltaire.) *Voilà un* FRIPON *de moine bien fier.* (Stendhal.)
— Adjectiv. : *Banquiers* FRIPONS.
— *Fam.* Espiègle, malicieux : *Un* FRIPON *d'enfant.* (La Fontaine.) ; et au fém. Femme coquette, adroite, fine : *Ah ! ma petite* FRIPONNE, *que je t'aime...* (Molière.)
— *Adjectiv.* Malicieux, éveillé, égrillard : *Minois, Sourire* FRIPON. *Des yeux* FRIPONS.
— ALLUS. LITTÉR. :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un *fripon*,

vers de Boileau. V. CHAT.
— SYN. **Fripon, escroc, filou, voleur, aigrefin.** V. ESCROC.

FRIPONNE n. f. Jupe de dessous qui se portait vers 1650 entre deux autres qui s'appelaient (dans le langage précieux), celle de dessus : la *modeste,* celle de dessous la *secrète.*
— Boîte en bois blanc, ronde et plate, dans laquelle on mettait autrefois la pâte de coings ou cotignac.

A. Friponne (XVIIe s.).

FRIPONNEAU [*po-nô*] n. m. (de *fripon*). *Fam.* Petit fripon. || Jeune galant :

Je suis d'avis que le *fripponneau* fasse
Tel compliment à des femmes d'honneur.
LA FONTAINE.

FRIPONNER [*po-né*] v. tr. Duper ; escroquer par des friponneries : FRIPONNER *un fripon est le* nec plus ultra *de l'art.* (Legrand.) FRIPONNER *l'argent de quelqu'un.* || Absolum. : *Les fripons qui faisaient sous ce ministre le commerce du blé au préjudice du peuple ne peuvent souffrir un ministre qui ne les laisse pas* FRIPONNER. (D'Alembert.)

FRIPONNERIE [*po-ne-rî*] n. f. (de *fripon*). Friandise (Vx.) || Vice de fripon, habitude de friponner : *Les hommes se trouvent souvent entre la* FRIPONNERIE *et l'indigence ; étrange situation !* (La Bruyère.) || Acte de fripon : *Commettre des* FRIPONNERIES.

FRIPONNIER [*po-ni-é*], **ÈRE** n. *Fam.* Qui friponne. (Vx.)

FRIPOUILLE [*pouy'*] n. f. et adj. *Pop.* Canaille, voyou : *Une fameuse* FRIPOUILLE. *Etre un peu* FRIPOUILLE.

FRIQUET [*kè*] adj. (anciennem. FRIQUE, autre forme de *frisque*). Freluquet. (Vx.)

FRIQUET [*kè*] n. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de moineau (*passer montanus*) de petite espèce.
— Archéol. Sorte de passoire large, plate, carrée, en forme de pelle, pour écumer les confitures. (On en use encore aujourd'hui.) || *Friquet liturgique,* Petite passoire d'orfèvrerie destinée au vin de messe.

Friquet (archéol.).

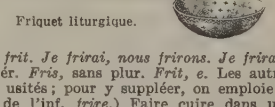
Friquet liturgique.

FRIRE v. tr. (lat. *frigere.* — *Je fris, tu fris, il frit. Je frirai, nous frirons. Je frirais, nous fririons.* Impér. *Fris,* sans plur. *Frit, e.* Les autres temps ne sont pas usités ; pour y suppléer, on emploie le verbe *faire* suivi de l'inf. *frire.*) Faire cuire dans une poêle avec du beurre, de l'huile ou du saindoux bouillant : FRIRE *des soles, des œufs, des côtelettes.*
— Fam. *Avoir de quoi frire,* Etre pourvu de ressources, de moyens d'existence. || *Il n'y a rien à frire dans cette affaire,* Il n'y a rien à y gagner.
— *Intransitiv.* Se cuire dans la poêle : *Une sole qui* FRIT.
— ***Frit, e,*** part. pass. du verbe *Frire.*
— *Fam.* Ruiné, perdu : *Patrimoine* FRIT. *Malade* FRIT.
— *Substantiv.* et au fém. Nom donné, elliptiquement, à Paris, aux pommes de terre frites : *Manger dix sous de* FRITES.

FRIRION (François-Nicolas, baron), général français, né à Vandières (Meurthe) en 1766, mort à Paris en 1849. Il s'engagea à seize ans, était général de brigade en 1800 pour sa belle conduite à Hohenlinden. Il fit les campagnes de 1806, 1808 et 1809 ; son attitude à Znaïm dans la bataille d'Essling lui valut le grade de général de division. Baron de l'Empire en 1810, gouverneur de Paris en 1812, rallié à la Restauration, il fut, en 1832, nommé gouverneur des Invalides.

FRIRION (Joseph-François, baron), général français, frère du précédent, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) en 1771, mort à Strasbourg en 1849. Il servit sous la Révolution et l'Empire, fut blessé à Friedland (1807), se signala en Espagne, en Portugal, et fut promu général de brigade (1811). Il défendit Strasbourg en 1815. Mis à la retraite par Louis XVIII, il fut rappelé à l'activité de 1830 à 1832.

FRISAGE n. m. Coiff. Action de friser : *Le* FRISAGE *de ces cheveux est difficile.*
— Techn. Treillage que l'on fabrique avec des bois étroits et minces, en forme de lattes || Opération qui consiste à parer l'extérieur d'une pièce mécanique en aluminium, en imprimant sur cette surface des rayures concentriques. (Le frisage s'opère sur les carters ou les tôles d'aluminium employés en automobile ou en aéronautique, pour en améliorer l'aspect. Il se fait à l'aide de bouchons de liège mus électriquement sous lesquels on projette de la potée d'émeri et que l'on déplace à la surface de la pièce à friser.)

FRISANCO, commune d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 2.430 hab.

FRISANT [*zan*], **E** adj. Qui frise, qui est naturellement frisé : *Des cheveux tout* FRISANTS. || *Fig.* Qui affleure. || *A jour frisant,* De telle sorte que la lumière, au lieu de frapper en plein l'objet considéré, ne fasse que l'effleurer.

FRISCHES HAFF, lagune de la Baltique, dépendance du golfe de Dantzig dont la sépare l'étroite langue de terre dite *Frische Nehrung.* Elle reçoit la Nogat, bras oriental de la Vistule, la Passarge et la Pregel, et se décharge par le *grau de Pillau.* Ses rivages appartiennent à la Ville libre de Dantzig et à la Prusse-Orientale.

FRISCHLIN (Philippe-Nicodème), humaniste allemand et poète latin, né à Erzingen (Wurtemberg) en 1547, mort à Hohenurach en 1590. Il était professeur de poésie et d'histoire à Tubingue. Pour avoir offensé le duc de Wurtemberg, il fut arrêté à Mayence (1590) et emprisonné. Il trouva la mort dans une tentative d'évasion. Il a laissé des œuvres en latin et en allemand, quelques comédies assez bonnes, des tragédies médiocres, et des poésies en allemand.

FRISCO [*friss-ko*] adj. Syn. pop. de FRISQUET.

FRISCO, abrév. américaine de San-Francisco.

FRISE n. f. (ital. *fregio ;* du lat. *phrygium* [*opus*], travail phrygien, imitant les ornements des étoffes phrygiennes). Archit. Partie de l'entablement, qui est entre l'architrave et la corniche.
— Carross. Sorte de plate-bande ou traverse horizontale qui, dans une voiture fermée, se trouve immédiatement située au-dessus d'une portière.
— Hortic. *Frise de parterre,* Espèce de plate-bande ornée de buis ou de gazon.
— Mar. Bordage sculpté de la poulaine.
— Menuis. *Frise de lambris,* Moulure horizontale de peu de largeur, garnissant la partie supérieure d'un lambris. || *Frise de parquet,* Nom donné aux pièces de bois de forme parallélépipédique assemblées à rainures et languettes qui constituent les parquets. V. PARQUET.
— Serrur. Sorte de panneau long et étroit qui, dans les balcons, les escaliers, est placé à hauteur d'appui et est plus ou moins orné.
— Théâtr. Bandes de toile placées au cintre pour figurer un plafond ou un ciel.
— ENCYCL. Art. décor. Le terme de *frise* a été attribué à divers éléments de décoration qui n'ont d'autre rapport entre eux que d'être tous d'une forme très allongée : les bandeaux peints ou sculptés qui entourent, à l'intérieur d'un salon ou d'une chambre, le haut de la paroi murale ; au XVIe siècle, toute la partie de muraille au-dessus d'une tapisserie ; dans une tenture ou une étoffe, la bande qui encadre et clôt le motif de décoration ; le même mot a encore été appliqué à l'encadrement des tapis de table et de pied ; en ébénisterie, à l'encadrement d'une table, ou à la bande qui, dans un placard, une commode ou une armoire, est comprise entre les portes ou les tiroirs et la corniche ; enfin, à l'ornement en métal qui décore souvent cette partie du meuble. En dehors des frises de lambris et des frises de parquet, le mot est encore usité en serrurerie où il s'applique à toute ornementation supérieure et courante, décorant une grille, un balcon, une rampe ; en céramique, à tout décor courant accompagnant le sommet des vases, le bord extérieur des cuvettes, tasses, jattes, etc. ; et de même en orfèvrerie.

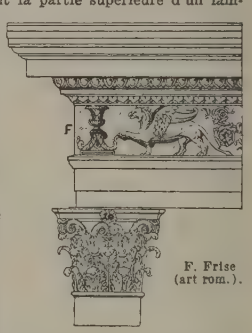

F. Frise (art rom.).

FRISE, région de la basse plaine allemande, baignée par la mer du Nord, et partagée entre le royaume des Pays-Bas, où elle forme la *province de Frise,* et l'Allemagne (anc. prov. de la *Frise-Orientale* [Hanovre]). Ses habitants sont les *Frisons.*

FRISE, en hollandais **Vriesland,** une des provinces les plus septentrionales du royaume des Pays-Bas, baignée à l'O. par le Zuyderzée et au N. par la mer du Nord ; 401.000 hab. (*Frisons, onnes*) sur 3.320 km², y compris les îles situées en avant du littoral. Pour défendre leur sol, très bas, contre les invasions de la mer, les Frisons ont construit de grandes levées de granit, et, par crainte des inondations, ont bâti leurs villages sur des tertres artificiels (*terpen* ou *wierden*). Ces protestants ardents, dont le dialecte bas-allemand recule devant le hollandais littéraire, exploitent les vastes tourbières du sud du pays et rattachent au continent, par des digues, les îles frisonnes de la mer du Nord (Ameland). Ch.-lieu *Leeuwarden.*

FRISE n. f. (de la *Frise,* prov. de Hollande). Art milit. *Cheval de frise,* Grosse pièce de bois longue de près de 4 m. et de 20 cm. d'équarrissage, garnie perpendiculairement à ses quatre faces de barres de bois pointues de 3 m. de long.
— ENCYCL. Milit. Le *cheval de frise,* défense accessoire, est très utile pour couvrir le front d'une troupe contre la cavalerie ou l'infanterie attaquant à l'arme blanche. On en mettait plusieurs bout à bout en les reliant avec des chaînes.

Cheval de frise (VUE de côté et de face).

Son nom vient de ce qu'il fut pour la première fois employé en Frise, vers la fin du XVIe siècle, par les Espagnols, ce qui lui a fait donner en allemand le nom de « cavalier espagnol » (*spanischer Reiter*).

FRISE n. f. (de *friser*). Comm. Etoffe de laine à poil frisé. || Variété de toile que l'on fabrique en Frise.

— Mar. Gros feutre de calfat, servant à rendre étanches les hublots, sabords, etc.

FRISE-ORIENTALE, ancien comté, puis province prussienne aujourd'hui réunie à celle de Hanovre.

Frise-Orientale (RACE BOVINE DE LA). La Frise-Orientale (*Ost-Friesland*) jouit d'un climat et d'un sol qui rappellent beaucoup ceux de la Hollande. La population bovine importante s'y partage en deux sous-races : l'une pie-noire qui possède la plupart des caractères de la hollandaise, l'autre rouge-brun.

FRISE-BEURRE n. m. invar. Fourchette pleine et à stries, pour faire des dessins sur le beurre, ou en détacher des coquilles.

FRISÉE ou **FRISELÉE** [*se-lé*] n. f. Pathol. végét. V. FRISOLÉE.

FRISELIS [*li*] n. m. (de *friser*). Frémissement doux et faible : *Le léger* FRISELIS *des feuilles.*

FRISER [*zé*] v. tr. (origine douteuse). Crêper, anneler, mettre en boucles, en tire-bouchon : FRISER *les cheveux au fer, avec le fer, à l'aide de papillotes.* || Anneler, boucler les cheveux de : FRISER *une femme.* — *Par anal. :* FRISER *du drap.*

— *Fig.* Raser, effleurer : *Le brochet gobe assez souvent les oiseaux qui plongent ou* FRISENT *en volant la surface de l'eau.* (Buffon.) || *Fam.* Etre fort près de, manquer de peu : FRISER *la prison.* || Etre fort près d'atteindre, toucher à : FRISER *la soixantaine. La hardiesse* FRISE *l'impertinence.*

— Chorégr. *Friser la cabriole,* Agiter vivement les pieds, tandis qu'on est en l'air. || *Friser la jambe, le pied,* Faire du pied ou de la jambe un certain mouvement qui en marque la légèreté.

— Jeux. *Friser la corde,* A la paume, Se dit de la balle quand elle passe à ras de la corde. || *Fig. et fam.* Manquer une affaire de peu, échapper de peu à une punition.

— Mar. *Friser les sabords,* Les garnir de la frise.

— Techn. Exécuter un frisage sur une pièce d'aluminium. || Damasser. || *Friser une roue d'horlogerie,* En ôter les petites pointes qui se produisent sur les dents.

— *Fer à friser.* V. FER.

— *Intransitiv.* Etre frisé, crêpé ; se mettre en boucles : *Les poils du caniche* FRISENT.

— Musiq. Se dit d'une corde dont les vibrations sont troublées par le contact d'un corps étranger ou par quelque autre cause.

— Typogr. Se dit des caractères qui se doublent, qui papillotent, c'est-à-dire qui paraissent deux fois imprimés sur la feuille, par défaut de la presse ou par quelque autre cause : *Presse qui* FRISE *considérablement.* (On dit aussi FRISOTTER et PAPILLOTER.)

— ***Frisé, e,*** part. pass. du verbe *Friser.*

— Avic. *Race frisée,* Se dit de certaines variétés de pigeons ou de poules à plumage hérissé. (Ces prétendues races ont pour caractère commun l'aspect bizarre que leur donne un plumage hérissé, comme frisé au fer, et qui n'est vraisemblablement qu'un cas tératologique entretenu

Race frisée.

par sélection. Chez les poules, le plumage est excessivement variable de couleur, mais les types les plus répandus sont : noir à crête volumineuse et frisée, et blanc. Cependant, les amateurs recherchent assez une variété particulière, à plumage chamois, dite *Padoue frisée du Chili,* chez laquelle les plumes de la tête, relevées et dirigées en avant, encadrent la face à la façon d'un bonnet de lingerie et contribuent ainsi à donner à l'animal un aspect des plus singuliers.)

— Hortic. *Laitue frisée, Chou frisé,* Laitue, Chou dont la feuille est comme crispée.

— Techn. *Fer frisé,* Fer de grosseur irrégulière. (Se dit surtout du fil de fer.)

— ANTON. Lisse, plat.

— ***Se friser,*** v. pr. Manèg. On dit qu'*un cheval se frise,* quand, en allant au pas ou au trot, il frappe le pied qui pose sur le sol avec celui qu'il a encore levé.

— ANTON. Défriser.

FRISESOMORUM [*zé, rom'*]. Logiq. anc. Terme conventionnel de l'ancienne logique, servant à désigner un mode indirect de la Ire figure du syllogisme et donnant des conclusions de la même forme que le mode *fresison* (v. ce mot), avec des prémisses transposées.

FRISETTE n. f. *Fam.* Petite boucle de cheveux frisée : *Avoir de jolies* FRISETTES.

— Comm. Jadis, Tissu de laine et de coton, que l'on mélangeait par parties égales dans la composition de la trame et aussi celle de la chaîne. || Fil employé en passementerie, qui se compose d'une lame ou d'une tresse enroulée très lâche sur une âme de coton. (On appelle aussi frisette certains fils, traits ou lames retordus ensemble.)

FRISETTE n. f. Techn. Petite frise de parquet.

FRISEUR [*zeur*] n. m. Coiffeur dont la spécialité est de faire des frisures.

— Techn. Ouvrier chargé du frisage des pièces d'aluminium.

FRISEUSE n. f. Techn. Nom ancien de la *ratineuse.*

FRISI (Paul), mathématicien italien, né et mort à Milan (1728-1784). Entré dans l'ordre des Barnabites, il professa la philosophie à Casal et à Milan. En 1753, l'Académie des sciences de Paris nomma Frisi son associé correspondant. Il devint professeur de mathématiques à l'université de Pise (1756), puis dans sa ville natale, et, en 1768, obtint du pape Pie VI la permission de se séculariser. Frisi parcourut alors la France, l'Angleterre, l'Autriche, et entra en relation avec les savants les plus illustres de l'époque. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages : *Disquisitio mathematica in causam physicam figuræ et magnitudinis terræ* (1751) ; *Saggio della morale filosofia* (1753) ; *Dissertatio de motu diurno terræ* (1758) ; *Cosmographia physica et mathematica* (1774) ; etc. On a également de lui un recueil de *Dissertations* (1759-1761). — Son frère, Antoine-François **Frisi,** a écrit un ouvrage intitulé *Dell' antichita Mouzezi* (1794). — Un autre de ses frères, Philippe **Frisi,** qui fut podestat de Ravenne, a laissé un traité de droit public : *Dissertatio de imperio et jurisdictione J.-C. Dom. Philippi Frisii ex regiis jurisdiscentibus in dominiis Mediolani* (1777).

FRISOIR n. m. Instrument pour friser les cheveux. || Table de la machine à ratiner les étoffes de laine. || Outil de graveur pour donner de la matité au métal.

FRISOLÉE n. f. Maladie de la pomme de terre. (On dit aussi FRISÉE, et FRISELÉE.)

— ENCYCL. Dans cette maladie, les tiges de la plante restent malingres et se couvrent de taches brunes, ainsi que les pétioles et les feuilles. Celles-ci sont recroquevillées, cassantes, et gaufrées à la surface. Les taches brunes gagnent en profondeur jusqu'à la moelle, et la plante finit par mourir.

FRISON n. m. (de l'adj. *frison,* qui est de Frise). Vase contenant un demi-litre environ, et qui était une ancienne mesure pour les liquides. (Les frisons étaient de terre ou d'étain ; les vases de pareille capacité en bois étaient appelés *chopines* ou *canettes.*)

— Mar. anc. Pot de terre ou de métal, dont on se servait à bord des navires pour conserver la boisson.

FRISON [*zon*] n. m. (de *friser*). Boucle d'une frisure.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine, fabriquée autrefois dans le Poitou. || Fourrure ancienne, faite de la dépouille des agneaux mort-nés. (Le frison du moyen âge n'est autre que l'astrakan actuel.)

— Mod. Jupe fort courte.

— Techn. Trait bouclé et aplati au cylindre, dont on orne les broderies. || Ondulation en couleur sur le papier que l'on marbre. || Rebut de chiffon. || Copeaux enroulés que soulève un rabot.

— Séricic. Débris et déchets de cocons de vers à soie, qu'on emploie au filage de la fantaisie. Syn. de BAVE ou BOURRETTE.

— Typogr. Petit doublage d'impression, qui a lieu par un mauvais foulage.

— ENCYCL. Séricic. Les *frisons* sont de trois espèces : les *capitons,* proveñant de l'enveloppe supérieure ; les *costes,* que l'on obtient au cours du tirage, et enfin les *frisons proprement dits.* Ces derniers sont frisés, ténus et ramassés ; les seconds sont allongés en ruban et fins ; les premiers sont les plus grossiers.

FRISON, ONNE, habitant ou natif de la Frise : *Les* FRISONS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Les mœurs* FRISONNES.

— *Races frisonnes,* Races d'animaux (chevaux, bœufs, moutons), que l'on rencontre dans les Pays-Bas, la Belgique, le nord de la France, l'Angleterre, l'Allemagne, etc. (Le *cheval frison,* de grande taille et d'aspect trapu, est mou et lymphatique ; il est employé aux gros charrois. Il a cependant donné naissance aux variétés hollandaise, flamande, poitevine, clydesdale. Le *bœuf frison* n'est qu'une variété de la race hollandaise. Quant à la race *ovine frisonne,* elle est représentée par les moutons danois.

— N. m. Langue parlée en Frise : *S'exprimer en* FRISON.

— ENCYCL. Les *Frisons* habitaient, au Ier siècle de notre ère, le pays situé entre le Rhin et l'Ems, où ils se livraient à l'agriculture et à la pêche. Soumis par les Romains, ils recouvrèrent leur indépendance, et, au IVe siècle, ils faisaient partie de la confédération des Saxons. C'est en 689 qu'ils tombèrent sous la domination franque. A la mort de leur duc Poppo, défait et tué par Charles-Martel, commença leur évangélisation. Ils possédaient des lois qui furent recueillies sous le nom de *Lex Frisonum.* Un duché fut de nouveau créé pour eux, mais, lors du partage de l'empire de Charlemagne, il fut divisé en deux : la partie occidentale fut attribuée à Charles, fils de Louis le Germanique, et le reste continua à dépendre du Saint-Empire.

De nos jours, la population se divise en deux au point de vue anthropologique. A l'E. vivent les *Groterpiens,* et à l'O. les *Friterpiens.* Les uns et les autres sont blonds, mais les premiers sont brachycéphales, tandis que les seconds sont dolichocéphales. V. PAYS-BAS.

— Linguist. Le *frison* appartient au groupe occidental des langues germaniques. Dans ce groupe, il est plus rapproché de l'anglo-saxon que des dialectes allemands. Les plus anciens monuments du frison consistent en des fragments d'une version interlinéaire des Psaumes, remontant aux environs du XIIe siècle. Un de ses traits caractéristiques est le changement de *k* et de *g* devant *i* et *e* en *ts* et *ds.* (Cf. le frison *tserke* et l'allemand *kirche,* église.) Nous connaissons deux principaux dialectes de l'ancien frison (des origines au XVIe s.) : l'un occupait la partie des Pays-Bas située à l'ouest du Lauwerzee (frison occidental), l'autre s'étendait du Lauwerzee à l'embouchure du Weser (frison oriental). Le frison est encore parlé aujourd'hui dans le nord de la Hollande (Frise) et dans les îles du Zuyderzée ; on en rencontre des restes sur la côte septentrionale de l'Oldenbourg, dans l'île d'Helgoland, sur la côte occidentale du Slesvig, et dans l'île de Sylt.

FRISON (ARCHIPEL), ensemble des îles situées sur les côtes méridionales et orientales de la mer du Nord, en avant des rivages néerlandais, allemand et danois de la Frise, depuis la pointe néerlandaise du Helder jusqu'au Blaavands Huk du Jutland. Ces terres, détachées du continent européen et battues sans arrêt par les fortes vagues de la mer du Nord, qui ne cessent de les ronger, sont habitées par des marins et des pêcheurs. La baie d'Helgoland les partage en deux groupes.

FRISON (Barthélemy), sculpteur, né à Tournai (Belgique) en 1816, mort à Paris en 1877. Il fut naturalisé Français en 1848. Il débuta au Salon de 1847. Citons de lui : *Joueur de boules,* statue marbre ; *Naïs,* statue marbre ; *Jeune fille à sa toilette,* etc. Frison a travaillé au Louvre, à Saint-Eustache, à la Trinité, à l'Opéra.

FRISOTTER [*zo-té*] v. tr. (de *friser*). Friser légèrement : FRISOTTER *une fillette.*

— Impr. Syn. de FRISER.

FRISQUE [*frisk'*] adj. (origine douteuse). Vif, pimpant : *Jeunes femmes* FRISQUES, *gaillardes.* (La Fontaine.)

FRISQUET [*friss-kè*], **ETTE** adj. (diminutif populaire de *frais*). *Fam.* Un peu froid : *Un petit vent* FRISQUET || *Il fait frisquet,* Il fait un peu froid.

FRISQUETTE [*friss-kèt'*] adj. f. *Fam.* Gentille : *Une fille jeune et* FRISQUETTE.

FRISQUETTE [*friss-kèt'*] n. f. Imp. Cadre léger en fer que l'on adapte en haut du tympan de la presse à bras et qui se rabat sur lui pour l'impression.

FRISSARD (Pierre-François), ingénieur français, né à Paris en 1787, mort en 1854. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il exécuta un grand nombre de travaux hydrauliques et autres à Arles, à Besançon, à Marseille, à Rennes, à Mons, etc. ; puis il fit construire les ports de Saint-Valéry-en-Caux (1828) et de Dieppe, agrandit celui du Havre. On a de lui : *Histoire des ports de la Manche ; Coup d'œil sur les principaux ports de France ; Comparaison de quelques ports anciens et modernes ;* etc.

Frisselin, personnage de la farce tabarinique, le même que FRITELIN.

FRISSEMENT [*man*] n. m. Sifflement d'une flèche. (Vx.)

FRISSON n. m. (lat. pop. *frictio,* tiré de *frigere,* frire [*frire* avait en anc. franç. le sens de *trembler*]). Tremblement avec sensation de froid : *Les accès de fièvre débutent souvent par des* FRISSONS. || Tremblement causé par le froid : *Ce n'est rien : quelques* FRISSONS.

— *Par anal.* Mouvement violent ou léger d'une chose qui tremble :

Vous qu'emplit le *frisson* des formidables brises.
V. HUGO.

Votre sommeil importe à mon enchantement,
Il craint jusqu'au *frisson* d'une plume qui plonge.
P. VALÉRY.

— *Fig.* Saisissement, ébranlement qui naît d'une émotion violente : FRISSON *d'épouvante, de colère.*

— *Par extens.* Emotion agréable.

De mille doux *frissons* vous vous sentez saisir.
MOLIÈRE.

— ENCYCL. Physiol. Le *frisson* ou tremblement irrégulier, saccadé, est un procédé de défense contre le froid, en raison des contractions musculaires auxquelles il donne lieu. Normalement, il apparaît surtout quand on est saisi par un abaissement brusque de la température ambiante ; il est alors d'origine périphérique. Il est d'origine centrale, et a alors une signification morbide, lorsqu'il apparaît au début des infections, comme la pneumonie, la grippe, l'accès de paludisme, etc., où il marque la réaction de l'organisme contre les toxines hypothermisantes.

FRISSONNANT [*so-nan*], **E** adj. Qui frissonne.

FRISSONNEMENT [*so-ne-man*] n. m. Action de frissonner : *Le* FRISSONNEMENT *des eaux.*

Frissonnements des bois, souffles mystérieux.
LECONTE DE LISLE.

et *au fig.* : FRISSONNEMENT *de crainte.*

FRISSONNER [*so-né*] v. intr. Avoir le frisson : FRISSONNER *de fièvre, de froid.*

— *Par extens.* Frémir ; s'agiter vivement ou légèrement :

Arbres de ces grands bois qui *frissonnez* toujours.
V. HUGO.

— *Fig.* Etre saisi d'un frémissement causé par une vive émotion : FRISSONNER *d'espoir, de plaisir, de crainte.*

FRIST-FRAST n. m. Fauconn. Aile desséchée et montée d'un pigeon ou d'une poule, servant à frotter les jambes des oiseaux qui se tiennent mal sur le poing.

FRISURE n. f. Mod. Façon de friser ; cheveux frisés : FRISURE *moderne. Avoir une jolie* FRISURE.

— Par anal. : *La* FRISURE *des plumes.*

Frisure (XVIIe s.).

— Techn. Sortes de petits grains que l'on forme sur les étoffes de laine, en frisant le poil. || Fil d'or ou d'argent qu'on emploie dans certaines broderies.

— ENCYCL. Archéol. Au XVIe siècle, dans le langage de l'ameublement, on appela *frisures* des ornements en forme de rinceaux et d'enroulements qui paraissaient frisés ; ils étaient fixés à l'étoffe au moyen de fils recouverts.

FRITCH (Joseph-Vaclav), littérateur tchèque, né et mort à Prague (1829-1890). Il prit part à la révolution de 1848, et fut exilé. Il publia à Paris, en 1867, avec Louis Leger, *la Bohême historique, pittoresque et littéraire.* En 1866, son pamphlet *les Pleurs de la couronne de Bohême* eut un grand retentissement. Il put rentrer à Prague en 1879. Il a laissé des tragédies (*le Jugement de Libuse, Mazeppa, la Chute d'Asen*), des *Mémoires* et des *Poésies* d'inspiration romantique.

Fritellino.

FRITEAU [*tô*] ou **FRITOT** n. m. (de *frire*). Gâteau, sorte de beignet. || Façon d'apprêter certains mets en les faisant frire après les avoir entourés de pâte ou saupoudrés de farine : *Un* FRITEAU *de poulet.*

Fritelin, personnage de la farce française, dérivé du *Fritellino* de la comédie italienne du XVIe siècle. Il remplit les rôles de valet, dans la troupe de Tabarin.

Fritellino ou **Gian-Fritello,** masque de la comédie italienne au XVIe siècle. En 1560, c'était Pietro CECCHINI qui, sous le nom de *Fritellino,* jouait dans la troupe des *Accesi* les mêmes rôles que l'Arlequin jouera

dans la troupe des *Gelosi*. Callot représente Fritellino dansant et s'accompagnant d'une mandoline. Fritellino est vêtu d'amples habits de toile ; il porte le masque brun des mimes bergamasques et le *tabartino* traditionnel de tous les *Zanni* ou *Covielles* du XVIe siècle, ainsi que le sabre de bois et l'escarcelle.

FRITERIE [*rî*] n. f. Dans les fabriques de conserves de poisson (sardines, maquereaux, etc.), Installation pour la friture des poissons. || Local où s'exécute cette opération. (On dit aussi FRITURE.) || Installation ambulante qui frit et vend du poisson, des pommes de terre, etc.

FRITEUR, EUSE n. Celui, celle qui vend des comestibles frits. || Dans les fabriques de conserves, Personne qui passe les poissons à la friture. || Dans les grands restaurants, Cuisinier spécialement chargé des fritures.

FRITH (William Powell), peintre anglais, né à Aldfield, dans le Yorkshire, en 1819, mort à Londres en 1909. Son *Pasteur de village*, exposé en 1845, lui valut l'entrée à l'Académie royale, dont il devint membre titulaire en 1853. Parmi ses principales œuvres, exécutées avec une touche fine et précise, nous mentionnerons : *les Adieux de Leicester et d'Amy Robsart* (1841) ; *Un tour de Falstaff* (1843) ; *M. Jourdain saluant la marquise* (1847) ; *Une fête anglaise au dernier siècle* (1847) ; *Sancho à la table de la duchesse* (1850) ; *Hogarth à Calais* (1851) ; *Sir Roger de Coverley et le « Spectator »* ; et *le Jour du derby*, gravé par Auguste Blanchard.

Fritillaire.

FRITIGERN, roi des Goths ariens, dans la seconde moitié du IVe siècle, mort vers 393. Il dut son pouvoir à la faveur de l'empereur Valens, qui le laissa s'établir dans la petite Mésie.

FRITILLAIRE [*til-lèr'*] n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, voisines des tulipes. (On en connaît plus de trente espèces ; la *fritillaire impériale* ou *couronne impériale* est souvent cultivée dans les jardins. On trouve en France la fritillaire damier ou *pintade*, ainsi nommée à cause des taches de sa fleur.)

FRITSCH (Werner VON), général allemand, né à Benrath (Prusse-Rhénane) en 1880. Officier du corps d'état-major, il occupa d'importantes fonctions au ministère de la Reichswehr et commanda en 1932 la région de Berlin. Chef d'état-major de l'armée de 1934, il fut l'âme de la résurrection de l'armée allemande jusqu'au moment où Hitler, se jugeant offensé par son prestige, le mit brutalement à la retraite en 1938, en cherchant, sans y parvenir, à ternir sa réputation. Écarté alors des affaires, il se fit tuer, probablement sur ordre supérieur, au cours du siège de Varsovie, en septembre 1939.

FRITTAGE n. m. Action de soumettre à une vitrification préparatoire les matières premières pour faire disparaître certaines substances. || Opération ayant pour objet d'éliminer le goudron provenant de la carbonisation du bois. || Opération par laquelle on calcine les matières basiques destinées à la déphosphoration des minerais. || Sorte de cuisson que l'on fait subir au carbonate de chaux ou aux composés de chaux et de magnésie, la *dolomie*, par exemple, afin de les rendre moins aptes à absorber l'humidité de l'air. || Obtention d'une masse solide compacte à partir d'une poudre comprimée et chauffée en dessous de sa température de fusion. V. *Supplément*.

FRITTE n. f. (de *frire*). Mélange de sable et de soude, dont on fait le verre. || Cuisson de ce mélange. || Scorie.
— Céram. Mélange de matières chauffé généralement jusqu'à leur fusion en vue d'obtenir leur combinaison avant leur emploi : *Couleur* FRITTÉE. FRITTE *pour émail*.

FRITTER [*fri-té*] v. tr. et intr. (de *fritte*). Griller les matières premières qui servent à faire le verre.

FRITURE n. f. (de *frire*). Action et manière de frire. || Huile, beurre, graisse servant à frire. || Aliment frit, et surtout poisson frit : FRITURE *de goujons*.
— Téléph. Dans les appareils téléphoniques, grésillement dû à la formation de courants parasites.
— ENCYCL. Art culin. Pour réussir la *friture*, on doit surprendre la pièce par une vive chaleur. On emploie indifféremment le beurre, le saindoux, la graisse de bœuf, de veau, d'oie, la margarine, la graisse végétale ou l'huile. Le poisson se frit à l'huile, de préférence ; la pomme de terre gagne à être frite aux graisses de bœuf et de porc mélangées. Les pâtisseries sont meilleures et mieux dorées dans les graisses de veau et d'oie, mélangées par moitié.
Pour conserver longtemps une friture (huile ou graisse), il faut éviter de la laisser brûler ; pour cela, la retirer du feu aussitôt qu'on en a sorti la substance frite, la passer à travers un linge, et nettoyer le poêlon.

FRITURIER, ÈRE n. Qui fait ou vend de la friture.

FRITZ, abrév. de Friedrich (*Frédéric*) en allemand. Surnom donné parfois aux soldats allemands.

FRITZLAR, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, présid. de Cassel), sur l'Eder, affl. gauche de la Fulda ; 3.900 hab. Ch.-lieu de cercle. Tanneries, faïenceries. Ancienne ville forte. Evêché fondé par saint Boniface, en même temps qu'une célèbre abbaye. Belle église du XIIe siècle.

FRIVILLE-ESCARBOTIN, comm. de la Somme, arrond. et à 24 kil. d'Abbeville ; 3.200 hab. Serrurerie, quincaillerie.

FRIVOLE adj. (lat. *frivolus ;* de *friare*, mettre en miettes). En parlant des choses. Petit, léger, sans consistance ni solidité : *Discours, Plaisirs, Entretiens* FRIVOLES. || En parlant des personnes, Qui a du goût pour les choses vaines, futiles : *La nature nous a faits* FRIVOLES. (Voltaire.) — *Par plaisant.* La Fontaine appelait le peuple athénien : *L'animal aux têtes* FRIVOLES.
— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est frivole : *Le goût du* FRIVOLE.
— SYN. **Frivole, futile.** Ce qui est *frivole* a une très mince valeur mais en a une, et peut plaire par quelque côté ; ce qui est *futile* n'a aucune valeur.
— ANTON. **Grave, important, posé, réfléchi, sérieux.**

FRIVOLEMENT [*man*] adv. D'une manière frivole.

FRIVOLET [*lè*], **ETTE** adj. Diminutif peu us. de Frivole.

FRIVOLISTE [*lisst'*] n. et adj. Se dit d'une personne qui se plaît aux choses frivoles.

FRIVOLITÉ n. f. (de *frivole*). Caractère de ce qui est frivole, ou d'une personne frivole : *La* FRIVOLITÉ *des plaisirs mondains. La* FRIVOLITÉ *de la matière d'un ouvrage. La* FRIVOLITÉ *des jeunes filles.* || Au plur. Chose frivole : *Personne qui ne s'attache qu'à des* FRIVOLITÉS.
— Trav. fém. Dentelle de coton exécutée avec une ou deux navettes et un crochet d'acier. (Elle est composée

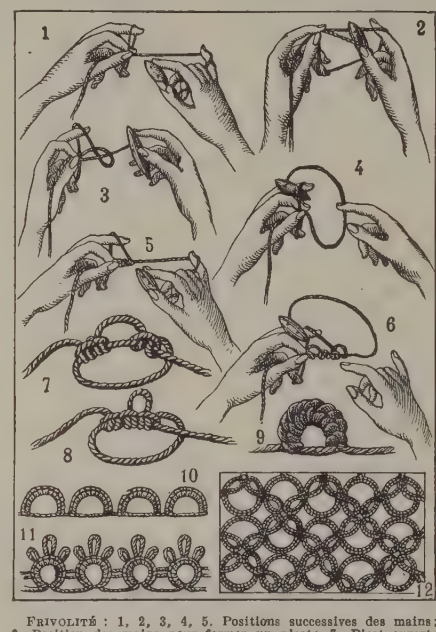

FRIVOLITÉ : 1, 2, 3, 4, 5. Positions successives des mains ; 6. Position des mains pour former un picot ; 7. Picot ouvert ; 8. Picot fermé ; 9. Grand picot ; 10. Dents détachées ; 11. Dents à picots ; 12. Frivolité et crochet mélangés.

d'*anneaux* et de *picots* dont l'assemblage forme des fleurs, des rosaces, entre-deux, etc.)

FROBEN (Jean), humaniste et typographe allemand, né à Hammelburg (Franconie) en 1460, mort à Bâle en 1527. Il débuta dans l'atelier de Jean Amerbach, à Bâle, et fonda, en 1491, un établissement distinct, tout en restant d'abord associé avec lui. Aidé par les érudits Wolfgang, Lachner, le théologien Jean Œcolampade, il imprima plus de trois cents ouvrages d'auteurs anciens et modernes de tous formats, aussi remarquables par la beauté du papier et la netteté des caractères que par la correction du texte. Il publia aussi les ouvrages d'Erasme, dont il était l'intime ami. Ce fut lui qui introduisit en Allemagne les caractères dits *italique* et *romain*. — Ses fils, JÉRÔME et JEAN, lui succédèrent avec leur beau-frère BISCHOFF (en lat. *Episcopius*). — Son neveu GEORG-LUDWIG, d'abord astronome, devint aussi éditeur à Bâle.

Marque de Froben.

FROBERGE ou **FLOBERGE**. Nom de l'épée de Bernard, dans la *Chanson des Lorrains ;* puis (n. f.) Sabre, épée en général. (S'est dit pour FLAMBERGE.)

FROBERGER (Johann Jakob), compositeur allemand, né en 1616 ou 1620, mort à Héricourt en 1667. Elève de Frescobaldi à Rome, il fut organiste à Vienne, vint à Bruxelles, à Paris (1652), à Londres. C'est l'un des compositeurs les plus originaux de musique de clavecin ou d'orgue, bien qu'en ses œuvres se trahissent des influences aussi bien françaises et italiennes qu'allemandes. Ses pièces d'orgue et de clavecin furent publiées en deux recueils posthumes (1693-1696).

FROBISHER ou **FORBISHER** (sir Martin), navigateur anglais, né à Duncaster (Yorkshire) vers 1535, mort à Plymouth en 1594. En 1576, il découvrit ou plutôt redécouvrit après les Scandinaves les parties méridionales du Groenland, puis longea les côtes orientales du Labrador et de la Terre de Baffin jusqu'à la baie qui porte son nom. A la suite de voyages infructueux dans les mêmes parages (1578 et 1580), il accompagna Drake aux Indes occidentales (1586), puis contribua en 1588 à la destruction de l'*Invincible Armada* et aida Henri IV dans sa lutte contre les Ligueurs et les Espagnols.

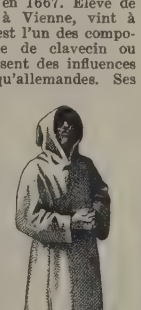
Froc.

FROC [*frok'*] n. m. (origine douteuse). Partie de l'habit monacal, qui couvre la tête et tombe sur la poitrine et les épaules : *Endosser son* FROC. || Vêtement de moine en général. || *Par extens.* La profession monacale : *Etre né pour le* FROC.
— LOC. DIV. *Prendre le froc*, Se faire moine. || Porter *le froc*, Etre moine. || *Quitter le froc, Jeter le froc aux orties*, Renoncer à la profession monastique. — *Par anal.* Quitter une profession, une occupation ; et *par extens.* Se défaire de quelque habitude, de quelque contrainte : *J'espère bien, cet hiver,* JETER *un peu* LE FROC AUX ORTIES *dans notre jolie auberge.* (Mme de Sévigné.)
— Comm. Sorte d'étoffe de laine croisée, assez grossière, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties de la France, pour l'habillement des ouvriers et des gens de la campagne.
— Cout. anc. Sol en friche ; chemin rompu.
— ALLUS. LITTÉR. :

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc ;
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un *froc*,

vers de Boileau (*Sat.*, VIII), que l'on s'amuse à appliquer à un homme versatile.

FROCAILLE [*kay'*] n. f. (de *froc*). *Par dénigr.* Gens de froc, les moines.

FROCARD [*kar'*] n. m. (de *froc*). *Par dénigr.* Moine.

FROCHOT (Nicolas-Thérèse-Benoît, comte), homme politique français, né à Dijon en 1761, mort à Etuf (Haute-Marne) en 1828. Avocat au parlement de Bourgogne, il fut chargé, en 1789, de rédiger les cahiers du tiers état de Bourgogne, et représenta à la Constituante le bailliage de Châtillon-sur-Seine. Exécuteur testamentaire de Mirabeau, il fut emprisonné pendant la Terreur. Appelé au Corps législatif puis au Conseil d'Etat après le 18-Brumaire, il fut nommé, en 1800, préfet de la Seine, et réorganisa toute l'administration de la ville de Paris. Anobli en 1808, il fut destitué en 1812 pour n'avoir pas su prévenir la conspiration Malet. Pensionné par Louis XVIII, nommé à la préfecture des Bouches-du-Rhône pendant les Cent-Jours, il fut destitué lors de la deuxième Restauration.

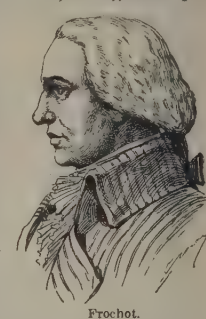
Frochot.

FRŒBEL (Frédéric), pédagogue allemand, né à Oberweissbach en 1782, mort à Marienthal en 1852. Il créa une école à Keilhau. Les méthodes qu'il y appliqua et qu'il exposa dans *l'Education de l'homme* (1826), procèdent des idées de Pestalozzi : elles tendent à réaliser chez l'enfant l'équilibre des facultés. En 1837, il fonda à Blankenburg (Thuringe), sous le nom de *Kindergarten*, une école de petits enfants qui devint le prototype d'institutions du même genre. Il se proposait de favoriser le développement des enfants par des exercices, des jeux et des chants en plein air. La grande liberté que ce système d'éducation laissait aux enfants provoqua des attaques et des dénigrements qui allèrent jusqu'à le rendre suspect de tendances irréligieuses et qui, en 1851, le firent prohiber en Prusse et en Saxe.

FRŒBEL (Jules), écrivain et homme politique allemand, né à Griesheim (Thuringe) en 1805, mort à Zurich en 1893. Il prit part aux manifestations libérales après 1830, se réfugia en 1833 à Zurich, où il professa à l'école industrielle, s'y fit naturaliser en 1838, se lança dans l'opposition radicale et rédigea le journal *le Républicain suisse*. Député, en 1848, à l'Assemblée nationale de Francfort, il y fut un des chefs du parti républicain ; il se rendit avec Robert Blum à Vienne pour y organiser la résistance contre l'empereur d'Autriche, mais fut arrêté, condamné à mort. Gracié, il prit part aux dernières luttes de l'Assemblée nationale, à Stuttgart, et au soulèvement des républicains dans l'Allemagne du Sud-Ouest (1849), et se réfugia aux Etats-Unis. De retour en Europe en 1857, il vécut à Vienne et à Munich, fonda en 1867 le journal *la Presse de l'Allemagne du Sud*, se réconcilia avec Bismarck après les victoires de la Prusse, fut un des protagonistes de l'unité allemande sous l'hégémonie des Hohenzollern ; il fut consul à Smyrne et à Alger (1876).

FRŒDING (Gustave), poète suédois, né à Alster (Vermland) en 1860, mort à Stockholm en 1911. Etudiant à Upsal (1880-1883), rédacteur au *Journal de Karlstadt*, il dut séjourner en Allemagne (1889-1890) pour y soigner une maladie nerveuse, y étudia les lyriques allemands et anglais, publia à son retour un volume de vers : *Guitare et Accordéons* (1891), qui révélait un singulier mélange de réalisme humoristique et populaire, de fantaisie et de sentimentalité. Un second volume : *Nouvelles Poésies* (1894), manifestait une extraordinaire virtuosité de forme, mais trahissait les progrès d'une mélancolie qui s'affirmait dans *Eclaboussures et Loques* (1896). Poursuivi pour certaines pièces licencieuses de ce dernier recueil, le poète, acquitté par le jury, mais profondément atteint dans ses facultés mentales, ne produisit plus rien. Sa sincérité, son merveilleux don d'expression rythmique et colorée en font l'interprète le plus émouvant de l'âme et du pays suédois.

FRŒHLICH (Abraham-Emmanuel), poète suisse, né à Brugg (canton d'Argovie) en 1796, mort à Baden (Argovie) en 1865. Il se rendit populaire par ses poésies : *Fables* (1829) ; *Consolations* (1851) ; *Elégies sur le berceau et sur la tombe* (1855). On lui doit aussi des romans : *Ulrich Zwingli ; Ulrich de Hutten* (1845).

FRŒHNER (Wilhelm), archéologue allemand, né à Carlsruhe (Bade) en 1835, mort à Paris en 1925. Reçu docteur en philosophie à Bonn, il se rendit à Paris où il fut naturalisé Français et nommé conservateur adjoint au musée du Louvre. Son emploi ayant été supprimé en 1870, il se spécialisa dans la rédaction des catalogues de collections et de ventes, qu'il rédigeait très vite, mais avec trop peu de scrupule. On lui doit : *les Vases et Terres cuites grecs de la galerie de Carlsruhe* (Heidelberg, 1860) ; *Inscriptions grecques interprétées* (1865) ; *Notice de la sculpture antique du musée du Louvre* (1869) ; *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie* (1873) ; *la Colonne Trajane* (1872-1874) ; *les Médaillons de l'empire romain* (1878) ; *la Verrerie antique* (1879).

FRŒHNER (Eugène), vétérinaire et professeur allemand, né à Hirsau (Wurtemberg) en 1858. Professeur à

l'école vétérinaire de Stuttgart, puis à celle de Berlin, il s'occupa particulièrement de pathologie animale.

FRŒSCHVILLER, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 27 kil. de Wissembourg, au pied des coteaux des Basses-Vosges ; 435 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Le 6 août 1870, défaite des troupes françaises du maréchal de Mac-Mahon par le prince royal de Prusse, malgré des prodiges d'héroïsme : les plus célèbres sont les charges des cuirassiers de la brigade Michel à Morsbronn, et de la division Bonnemains sur la route de Reichshoffen.

FROHBURG, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Leipzig), sur la Wyhna, affl. de la Pleisse ; 3.700 hab. Poteries.

FROHSDORF, ou plus exactement **FROSCHDORF,** bourg et château d'Autriche, dans les Alpes Styriennes, sur la Leitha ; 600 hab. Château d'abord possédé par la maison de Liechtenstein, puis acheté par la veuve de Murat ; résidence (après 1841) de la duchesse d'Angoulême et du comte de Chambord qui y mourut en 1883.

FROID [*froi*], **E** adj. (lat. *frigidus*). Sans chaleur : *Air* FROID. *Bain* FROID.

— *Par extens.* Qui tient peu chaud : *Le coton est plus* FROID *que la laine.* || Où l'on souffre par défaut de chaleur : *Pays* FROID. || Qui a perdu la chaleur animale : *A peine privé de l'âme, le corps devient* FROID.

— *Fig.* En parlant des personnes, Peu ardent, peu zélé, indifférent : *Cœur* FROID. *Ami* FROID. *Un tel spectacle les a laissés* FROIDS. || Qui affecte une réserve voisine de la rigueur : *Se montrer* FROID *pour quelqu'un. Faire* FROIDE *mine à quelqu'un.* || Calme, qui se possède, de sang-froid : *Ayez la tête* FROIDE *et le cœur chaud.* || *Particulièrem.* Qui est physiquement impropre aux plaisirs de l'amour : *L'homme* FROID *est une erreur de la nature.* || Qui manque de feu, de chaleur, d'âme : *Orateur* FROID. *Artiste* FROID.

— En parlant des choses, Qui n'émeut pas, est inefficace : *Un* FROID *secours.* (Corneille.) || Qui manque de chaleur, de passion : *De* FROIDS *embrassements.* (Racine.) *Un* FROID *discours. Une* FROIDE *peinture.* || *Une froide raillerie,* Raillerie qui n'a rien de piquant.

— Art culin. *Déjeuner froid,* Déjeuner composé de mets froids. || *Viandes froides,* Viandes préparées pour être mangées après avoir été refroidies.

— Géol. *Terres froides,* Terres très argileuses, et qui de plus, étant abritées du soleil, deviennent humides. (Elles se prêtent alors mal à la culture.)

— Manèg. *Epaules froides* ou *chevillées,* Epaules du cheval qui manquent d'élasticité, de mobilité, ce qui retarde la marche.

— Pathol. *Humeurs froides,* Scrofules, écrouelles. || *Abcès froid,* Abcès en général d'origine tuberculeuse.

— LOC. DIV. *Saison froide,* Hiver. || *A froid,* Sans mettre au feu : *Battre le fer* À FROID ; et au fig. : *Enthousiasme, Colère* À FROID. || *Sueur froide,* Sueur soudaine dont la sensation est glaciale. || *Froid comme un laurier* ou *comme une corde, comme une chaîne de puits,* Se dit d'une personne très froide, dépourvue de vivacité ou d'enthousiasme. || *Battre froid à quelqu'un,* L'accueillir avec une réserve affectée et significative. || *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid ; Il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid pour lui,* Se dit d'un homme avide, qui veut tout avoir, tout accaparer.

— PROV. **Froides mains chaudes amours, ou Mains froides cœur chaud,** La froideur des mains indique un tempérament amoureux.

FROID [*froi*] n. m. Absence complète ou partielle de chaleur ; sensation que fait éprouver l'absence, la perte ou la diminution de la chaleur : *Le* FROID *de l'hiver. Un* FROID *rigoureux. Avoir* FROID. *La violence du* FROID *produit l'effet du feu.* — *Par anal.* et Poétiq. : *Le* FROID *des ans, des années.* || Frisson ; perte complète ou partielle de la chaleur vitale : *Le* FROID *de la fièvre, de la vieillesse.*

— *Fig.* Impassibilité ; indifférence, défaut d'empressement : *Homme d'un* FROID *glacial. Le* FROID *appelle le* FROID. || Affaiblissement des sentiments réciproques : *Il y a du* FROID *entre eux.* || Manque de chaleur, de feu, de passion : *Le* FROID *d'une scène. Le* FROID *du style.*

— Industr. *Froid artificiel* ou *froid industriel,* Nom sous lequel on désigne l'ensemble des procédés divers qui permettent la congélation ou simplement le refroidissement de diverses substances, dans un dessein de conservation.

— LOC. DIV. *Froid noir,* Froid excessif. || *Froid humide,* Froid par un temps brumeux ou pluvieux. || *Froid sec,* Froid par un temps clair et sec. || *Degrés de froid,* Température marquée par un certain nombre de degrés du thermomètre au-dessous de zéro. || *Prendre froid,* Se laisser pénétrer par le froid, et en subir certaines conséquences morbides. || *Cela ne fait ni chaud ni froid,* Cela ne peut pas plus nuire que servir. || *Ne sentir ni froid ni chaud pour quelqu'un,* Etre à son égard d'une complète indifférence. || Fig. et fam. *Cela me fait froid,* Cela me cause une impression très pénible. || *Souffler le chaud et le froid,* Agir successivement en sens opposé, être tour à tour d'avis opposés. || *Jeter un froid,* Faire naître par un acte ou une parole la gêne, la contrainte. || *Avoir l'habit, la robe, selon le froid,* Avoir tous les moyens possibles de se tirer d'une mauvaise affaire ; trouver des consolations pour toutes les peines. || *Faire froid dans le dos.* V. DOS. || Fam. *Il n'a pas froid aux yeux.* Il est hardi, brave.

— ENCYCL. Ind. *Le froid artificiel.* Les installations frigorifiques industrielles ont pris une importance considérable depuis quelques années. Les travaux de savants comme Cailletet, Pictet, Linde, Georges Claude, Dewar, Kamerlingh Onnes et de tant d'autres ont largement contribué au développement de cette application des sciences. Mais l'*industrie du froid* est née, peut-on dire, du jour où le Français Charles Tellier eut l'idée d'appliquer le froid à la conservation des denrées alimentaires (viandes, lait, œufs, poissons, fruits, légumes, etc.) susceptibles de fermenter et de se corrompre à la température ordinaire. Les aliments réfrigérés perdent, en général, un peu de leur saveur, mais conservent, en revanche, toutes leurs qualités nutritives. Après avoir été réchauffés, ils ne peuvent être conservés longtemps et doivent aussitôt être livrés à la consommation. Pour éviter cet inconvénient, un procédé récent consiste à porter brusquement les aliments à réfrigérer à une très basse température ; les cristaux de glace ainsi formés sont alors trop petits pour détruire les cellules.

On peut produire le froid artificiel de diverses manières. Pour les températures voisines de 0°, on utilise la glace. A la glace naturelle employée autrefois s'est substituée la glace artificielle, fabriquée industriellement dans des bacs à saumure, refroidis par le serpentin évaporateur d'une machine frigorifique. On emploie également des *mélanges réfrigérants,* comme le mélange de glace et de chlorure de sodium, qui peut fournir — 20° : l'absorption de chaleur accompagnant la fusion de la glace et la dissolution du sel produisent un abaissement de la température. On engendre encore le froid par des procédés mécaniques fondés sur l'évaporation de liquides volatils ou de gaz liquéfiés, sur la compression et la détente brusque des gaz.

Les températures les plus basses ont été successivement réalisées par évaporation de l'hydrogène liquide (Dewar, 1898), puis de l'hélium (Kamerlingh Onnes, 1908). En opérant sous une pression ultra-réduite, cette dernière méthode a permis d'obtenir 0°,71 K (degrés absolus, le zéro absolu valant — 273°,15 C). Plus récemment, Giauque, aux Etats-Unis, et de Haas, en Hollande, ont fait appel à la désaimantation adiabatique ; ce dernier, opérant sur du sulfate de gadolinium, a obtenu, en 1947, la température de 0°,0023 K.

Aux températures voisines du zéro absolu, la matière présente des propriétés bien différentes de celles qu'elle a dans les conditions habituelles. Les chaleurs spécifiques et la résistance électrique des solides tendent vers zéro (supraconductibilité) ; de nombreuses substances deviennent fluorescentes ; les réactions chimiques se révèlent impossibles ; ces diverses anomalies s'interprètent par la disparition de l'agitation moléculaire.

Les machines frigorifiques modernes se rattachent à différents types : machines à éjection, machines à absorption ou affinité (à ammoniac), machines à compression et évaporation. Dans ces dernières, les plus employées dans l'industrie, un fluide, ammoniac, anhydride carbonique ou sulfureux, chlorure de méthyle ou, de plus en plus, fréon, est d'abord liquéfié par compression ; la chaleur ainsi dégagée est éliminée par un moyen approprié, habituellement par une circulation d'eau. Puis le liquide est amené dans un serpentin, où il se vaporise en refroidissant les corps au voisinage desquels il se trouve. Il est ensuite liquéfié à nouveau, et ainsi de suite, décrivant indéfiniment le même cycle d'opérations. C'est donc le tube évaporateur qui transmet le froid, soit directement à l'air ambiant, qui est ensuite distribué au moyen de ventilateurs dans les locaux à refroidir, soit à une saumure incongelable, dans laquelle il est plongé. Cette saumure peut refroidir des chambres en circulant dans une tuyauterie. En y plongeant des moules pleins d'eau, on obtient de la glace artificielle.

Certaines machines n'ont pas de compresseur proprement dit, ce dernier étant remplacé par un organe appelé *éjecteur ;* l'entraînement et la compression de la vapeur sont obtenus par un jet de vapeur vive, d'origine extérieure, s'échappant d'une tuyère de détente. D'un rendement mécanique faible, ces machines sont pourtant avantageuses par leur grande simplicité et dans le cas où l'on dispose en abondance de vapeur d'échappement et d'eau fraîche.

Les machines à absorption utilisent cette propriété qu'a le coefficient de solubilité d'un gaz dans un liquide de diminuer lorsque la température croît. Ainsi, l'eau, qui, à 0°, dissout 1.050 fois son volume de gaz ammoniac, laisse dégager à peu près complètement ce gaz quand on la chauffe. La machine comporte alors deux organes : l'*absorbeur,* constamment refroidi, où l'ammoniac gazeux se dissout dans la solution pauvre, et le *bouilleur,* réchauffé par de la vapeur et qui joue le rôle de refoulement du compresseur, où le gaz se dégage de la solution riche.

Grâce à ces procédés, dont les applications ont pris une importance considérable (installations sur bateaux, wagons de chemin de fer, entrepôts frigorifiques), on peut expédier du pays de production, puis conserver intactes toutes les substances qui s'altéreraient rapidement à la température ordinaire. Les autres applications du froid sont nombreuses : préparation de l'oxygène et de l'azote à partir de l'air, industrie des gaz rares, synthèse de l'ammoniac, extraction de l'hydrogène des fours à coke, conditionnement de l'air, explosifs à l'air liquide, récupération des solvants volatils dans l'industrie de la rayonne, du caoutchouc, du celluloïd, brasserie, laiterie, préparation de nombreux médicaments (pénicilline), démoulage du chocolat, conservation des œufs de vers à soie, congélation des terrains aquifères pour faciliter les travaux des mines et carrières, arrêt du développement de certaines plantes, qu'on fera produire à contre-saison, etc.

FROID-CHAPELLE, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Thuin), sur le Beaumont ; 1.750 hab.

FROIDECONCHE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 21 kil. de Lure, sur le Breuchin ; 985 hab.

FROIDEMENT [*man*] adv. De façon à éprouver du froid : *Se vêtir* FROIDEMENT.

— *Fig.* Avec calme : *Accueillir* FROIDEMENT *une nouvelle.* || Avec sang-froid, sans trouble : *Donner, Regarder* FROIDEMENT *la mort.* || Avec réserve, peu de sympathie : *Accueillir* FROIDEMENT *quelqu'un. Louer* FROIDEMENT. || Sans chaleur, sans vie : *Il conte brièvement, mais* FROIDEMENT. (La Bruyère.) *Ecrire, Dessiner* FROIDEMENT.

FROIDETERRE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 4 kil. de Lure, sur l'Ognon, qui s'y perd dans les calcaires pour reparaître (à 4 kil. en aval) à la fontaine de Lure en source vauclusienne ; 215 hab.

FROIDETERRE (CÔTE DE), côte des Hauts de Meuse, située sur la rive droite de la Meuse, et dominant la vallée de ce fleuve à 4 kil. au N. de Verdun, par 345 m. d'altitude. C'est l'éperon sud-ouest de la côte de Douaumont ; il est séparé presque complètement de Douaumont par une ceinture de bois (Chauffour, Caillette, Chapitre). Fortification reliée à Verdun, où furent concentrées, le 25 février 1916, cent pièces de 75. Les Allemands furent ainsi empêchés de pousser au-delà de Louvemont leur attaque brusquée sur la rive droite de la Meuse. Un peu plus tard (mars-juin), les troupes du kronprinz poussèrent à l'E. leurs attaques et prirent Damloup, Vaux et Fleury ; mais ils ne purent conquérir Froideterre.

FROIDEUR n. f. Qualité de ce qui est froid : *La* FROIDEUR *du marbre.* || *Par extens.* Perte ou affaiblissement de la chaleur vitale : *Les* FROIDEURS *de l'âge.*

— *Fig.* Manque de passion, flegme, calme extrême : *La* FROIDEUR *est la plus grande qualité d'un homme destiné à commander.* (Napoléon Ier.) || Manque de zèle, de chaleur pour ; indifférence, réserve : *La* FROIDEUR *que vous avez pour une cause si importante.* (Pascal.) *Témoigner de la* FROIDEUR *à quelqu'un. Les* FROIDEURS *que vous aviez pour ce pauvre Corbinelli.* (Mme de Sévigné.) || Affaiblissement d'affection : *Collègues entre lesquels il y a de la* FROIDEUR.

A voir quelle *froideur* à tant d'amour succède.
CORNEILLE.

|| Marque de mécontentement, etc. : *Souffrez quelques* FROIDEURS. (Racine.) || Manque de chaleur, de vie, d'éclat : *La* FROIDEUR *du style, du dessin, du coloris. Cette* FROIDEUR *est le grand défaut, selon moi, de presque toutes nos pièces de théâtre.* (D'Alembert.)

— ANTON. **Ardeur, chaleur, ferveur.**

FROIDEVAUX (Henri), historien et géographe français, né à Paris en 1863, mort à Versailles en 1954. Agrégé d'histoire en 1888, docteur ès lettres en 1892, il fut d'abord attaché à la Sorbonne. Puis il devint, en 1906, professeur à l'Institut catholique de Paris, et doyen de sa faculté des lettres en 1915. Outre ses *Recherches sur la loi dite des Francs Chamaves* (thèse, 1892) et nombre de mémoires d'histoire et de géographie coloniales, il a publié avec Alfred et Guillaume Grandidier une *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar* (1906-1923). A partir de 1919, il dirigea *l'Asie française.*

FROIDFOND, comm. de la Vendée, arrond. et à 45 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.005 hab.

FROIDIR v. tr. Rendre froid : *Le vent* FROIDIT *rapidement les liquides.* (Vx.)

— *Intransitiv.* Devenir froid : *Le temps* FROIDIT. (Vx.)

— ***Se froidir,*** v. pr. Au sens passif : Devenir froid. || Avec suppression du pronom réfléchi : *Ne laissez pas* FROIDIR *le dîner.* (Vx.)

FROIDMONT ou **FROMONT** (Libert), théologien belge, né à Haccourt-sous-Liége en 1587, mort à Louvain en 1653. Professeur de philosophie à Louvain (1609), docteur en théologie (1628), doyen du chapitre de Saint-Pierre (1639), il succéda, dans la chaire d'Ecriture sainte, à Jansénius, qui lui confia le soin de publier, avec ses amis, Reginald Lami et Henri Caelen, de surveiller l'impression de l'*Augustinus.* Hébraïsant, helléniste, mathématicien, philosophe, Froidmont fut lié aussi avec Descartes. Il prétendit prouver l'immobilité de la Terre. On cite ses *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul* (1633), sur les *Actes des Apôtres* (1670), sur le *Cantique* (1675).

FROIDURE n. f. Froid de l'air, de l'atmosphère ; état de ce qui est froid : *Se défendre contre la* FROIDURE. *La* FROIDURE *d'un terrain.* || La saison du froid : *Après la triste* FROIDURE. (J.-B. Rousseau.)

— Méd. Action du froid sur les tissus. V. GELURE.

FROIDUREUX [*reû*], **EUSE** adj. (de *froidure*). Qui amène le froid. || Qui craint le froid. (Vx.)

FROÏLA ou **FRUELA Ier,** né en 722, roi des Asturies en 757, mort à Cangas-de-Onis en 768. Il fonda Oviédo sur l'emplacement de la ville romaine de Lucus Asturum, combattit les Galiciens et les Basques révoltés, tua son frère Vimaranus, et périt lui-même assassiné. Il avait remporté une grande victoire sur les Arabes à Pontumium. — **Froïla,** comte DE GALICE, réussit un moment à occuper Oviédo, sous Alphonse III, vers 872. — **Froïla II,** fils d'Alphonse III, gouverneur des Asturies en 910, roi de Léon en 924, au détriment des fils de son frère Ordoño II. Il mourut de la lèpre en 925. L'exécution des fils du noble Olmund et l'exil de l'évêque Frominius l'avaient rendu odieux aux grands. C'est à cette époque que Rodrigue de Tolède rapporte la légende du gouvernement de la Castille par deux juges, Lain Calvo et Nuño Rasura.

FROISSABLE adj. Qui peut être froissé. || Qu'on peut détériorer par le froissement.

— *Fig.* Prompt à s'offenser.

FROISSAGE n. m. Action de froisser.

— Comm. *Huile de froissage,* Huile obtenue par le premier pressurage des graines oléagineuses sans l'application d'une action mécanique bien violente.

FROISSART (Jean), chroniqueur français, né à Valenciennes en Hainaut en 1333, mort à Chimay vers 1400. Il est par excellence l'historien du XIVe siècle, parce que ses conceptions sont exactement celles du public pour lequel il écrit. Il est en effet le miroir de la société aristocratique où il vit. Il se félicite d'avoir vécu au temps de la grande guerre franco-anglaise dont il parle avec un plaisir de dilettante ; car il a eu la sensation de vivre à une époque où l'existence n'était qu'un tournoi perpétuel. C'est donc un historien pour dames nobles et pour champions, et cela explique qu'il ne nous donne pas le tableau entier du XIVe siècle, plein de misères et de souffrances. Mais ce qui ressort d'une façon saisissante de ses *Chroniques,* c'est le mouvement et la couleur de la civilisation féodale. Vers 1360, il se rend en Angleterre et offre à la reine Philippa de Hainaut une histoire rimée des guerres de son temps, puis en Ecosse, à Bordeaux, et en Italie. En 1369, il devient le favori de Wenceslas de Luxembourg, fils de Jean de Bohême, le roi aveugle tué à la bataille de Crécy, et trouve dans ce milieu ample moisson de détails historiques. Retiré ensuite en Brabant, à Lestinnes-au-Mont, dont il devient curé, Froissart fait une deuxième rédaction de sa *Chronique,* cette fois en prose. Mais la vie sédentaire ne convient pas à son humeur voyageuse. En 1388, il est auprès de Guy de Blois, puis il séjourne à Orthez chez le comte Gaston Phébus à qui il dédie son poème *Méliador,* roman de chevalerie. En 1390 il est à la cour d'Isabeau de Bavière, puis retourne en Angleterre. Mais la cour de Richard II lui cause des déceptions. La vie errante de Froissart explique son œuvre : c'est un esprit curieux, à l'affût des anecdotes et des épisodes. Parce qu'il a beaucoup voyagé, il a beaucoup appris et retenu. Mais ayant fait métier d'écrire, il a subi des influences et cherché à plaire à ceux qui le payaient. Le miroir qu'est son œuvre, change donc de couleur suivant les milieux

Froissart.

successifs qu'il reflète. Ainsi la première partie de la guerre de Cent ans est présentée par lui sous l'angle anglais. A la cour de Charles VI, Froissart donne une version française. A la fin de sa vie, écœuré par les guerres civiles et les crises du temps de Richard II, il devient presque anglophobe. Cela explique pourquoi les manuscrits que nous avons conservés contiennent pour les quatre livres des *Chroniques* des versions différentes.

FROISSEMENT [*man*] n. m. (de *froisser*). Action de froisser ; résultat de cette action : *Le* FROISSEMENT *d'un membre contre une pierre. Le* FROISSEMENT *du pied. Le* FROISSEMENT *d'une étoffe.* || Bruit sec qui résulte de cette action : *Entendre le* FROISSEMENT *de la soie, du fer.*

— *Fig.* Atteinte portée, choc, lutte : *Le* FROISSEMENT *des intérêts.* || Atteinte subie, mécontentement : *Le* FROISSEMENT *de l'amour-propre.*

— Escr. *Froissement d'épées,* Sorte de battement prolongé et glissant, allant vigoureusement du faible au fort de la lame adverse que l'on cherche à ébranler et à écarter.

— Méd. Contusion des tissus, due à un traumatisme léger.

FROISSER [*sé*] v. tr. (lat. pop. *frustiare ;* de *frustum,* morceau). Mettre en morceaux. (Vx.) || Meurtrir brusquement par une pression violente : *Blessé dont une chute* A FROISSÉ *la jambe.* || Chiffonner, friper brusquement : FROISSER *une robe.*

— *Fig.* Choquer, blesser, offenser : FROISSER *un ami.* FROISSER *les opinions de quelqu'un, l'amour-propre d'un artiste.* || Porter atteinte à, nuire à : *Une révolution* FROISSE *toujours beaucoup d'intérêts.* (Benjamin Constant.)

— ***Froissé, e,*** part. pass. du verbe *Froisser,* Meurtri (au propre et au fig.) :

L'un me heurte d'un ais dont je suis tout *froissé.*
BOILEAU.

et au fig. : *La superbe raison si invinciblement* FROISSÉE *par ses propres armes.* (Pascal.)

— ***Se froisser,*** v. pr. Avec réciprocité, et *au fig.,* Se choquer, s'offenser mutuellement.

— Au sens passif, Etre, devenir froissé, meurtri. || Etre, devenir chiffonné. || *Fig.* Etre, devenir offensé : *Amour-propre qui* S'EST FROISSÉ.

FROISSEUR, EUSE adj. Qui froisse, qui sert à froisser : *Cylindre* FROISSEUR.

— Techn. Dans les fabriques d'huiles, Nom donné aux cylindres entre lesquels passent les graines oléagineuses.

FROISSIS [*si*] n. m. Bruit de choses froissées. (Vx.)

FROISSURE n. f. Traces laissées sur un corps par le froissement : *Les* FROISSURES *de cette étoffe ne veulent pas disparaître.*

FROISSY, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 30 kil. de Clermont ; 465 hab. Ch. de f. de Saint-Just-en-Chaussée à Crèvecœur-le-Grand. — Le canton a 17 comm., et 4.595 hab.

FRÔLE n. f. Nom vulgaire du chèvrefeuille des Alpes et de l'arbousier commun.

FRÔLEMENT [*man*] n. m. Action de frôler ; résultat de cette action : *Bruit causé par le* FRÔLEMENT *des branches.*

— Chir. *Frôlement péricardique,* Bruit que l'on perçoit à l'auscultation du cœur dans les péricardites.

FRÔLER [*lé*] v. tr. (origine douteuse). Effleurer, toucher légèrement en passant : FRÔLER *un passant.*

— Agric. *Frôler des grains,* Les frôler entre les mains pour en séparer les parties du calice qui y sont restées adhérentes. (On écrit aussi FRAULER.)

FRÔLEUR, EUSE adj. Qui frôle, qui caresse : *De cette voix caressante et* FRÔLEUSE *qu'ont les mères.* (A. Daudet.)

FRÔLEUR n. m. (de *frôler*). Maniaque qui se glisse dans les foules pour y rechercher des contacts féminins.

FRÔLEUSE n. f. (de *frôler*). Prostituée qui fait le trottoir.

Frollo (Claude). V. CLAUDE FROLLO.

FROM n. m. Abrév. plaisante de FROMAGE.

FROM [*from'*], mimologisme qui sert à peindre l'action de passer ses doigts sur les cordes d'un instrument : *Avec le dos de la main :* FROM, FROM, FROM. (Beaumarchais.)

FROMAGE n. m. (anciennem. FORMAGE ; bas lat. *formaticum,* du lat. *forma,* l'éclisse dans laquelle le fromage prend sa *forme* et sa figure). Aliment qui a pour base le lait caillé : *Un dessert sans* FROMAGE *est une belle à qui il manque un œil.* (Brillat-Savarin.)

— Art culin. *Fromage à la crème,* Fromage frais qu'on délaye avec de la crème. || *Fromage à la glace* ou *Fromage glacé,* Mets composé de crème et de sucre, auquel on joint ordinairement quelque autre substance agréable au goût, et qu'ensuite on frappe de glace. || *Fromage d'Italie,* Hachis de foie de veau ou de porc, de lard et de panne. || *Fromage de cochon,* Chair de porc frais, hachée, accommodée d'une certaine manière. — Couennes de lard, tête, pieds de porc cuits longtemps et qu'on laisse prendre en gelée dans des moules. || *Fromage de pois,* Préparation comestible obtenue avec de la caséine fournie par le soja et qui joue un rôle important dans l'alimentation des peuples d'extrême Orient (Chinois, Japonais, Annamites),

— Bot. *Fromage des arbres,* Nom commun de certains polypores.

— Jeux. *Faire un fromage, des fromages,* Jeu que font les petites filles qui après avoir tourné sur place avec rapidité se baissent brusquement, de façon que leur jupe, en se gonflant, forme un gros ballon, un fromage.

— Métall. Rondelle réfractaire sur laquelle on pose les creusets dans les fours à creusets, afin de rehausser ceux-ci au-dessus de la sole. (On dit aussi TOURTE.)

— Théâtr. Encadrement dans lequel on met en grosses lettres les noms des vedettes sur les affiches théâtrales.

— LOC. FAM. *Entre la poire et le fromage,* Au dessert, lorsque la gaieté et la liberté sont plus grandes. || *Laisser aller le chat au fromage,* Se laisser abuser, séduire (en parlant d'une fille).

— ALLUS. LITTÉR. **Se retirer dans un fromage (de Hollande),** Locution empruntée à La Fontaine (*Le rat qui s'est retiré du monde*). On l'applique à ceux qui s'isolent dans leur bonheur, ou à ceux qui vivent de bonnes sinécures, et s'y engraissent sans autre souci.

— ENCYCL. Les *fromages* sont obtenus de diverses manières, mais en général par la coagulation du lait, qui donne le caillé ; c'est des préparations secondaires que

FROMAGE. — *Types de fromages :* 1. Cœur à la crème; 2. Suisse; 3. Petit carré (demi-sel); 4. Gournay; 5. Bondon; 6. Brie; 7. Coulommiers; 8. Camembert; 9. Livarot; 10. Port-Salut; 11. Pont-l'Evêque; 12. Parmesan; 13. Hollande; 14. Gruyère; 15. Roquefort. — *Outillage :* 16. Batterie de moules à suisses; 17. Moule à cœur; 18. Moule à camembert; 19. Moule à brie; 20. Eclisse fixe à brie; 21. Moule à mont-d'Or; 22. Moule à pont-l'Evêque; 23. Moule à hollande; 24. Claie d'égouttage; 25. Tranche-caillé; 26. Brassoir; 27. Moulin à caillé; 28, 29. Poches à caillé; 30. Presse à gruyère. — *Fabrication :* 31. Egouttage des fromages en éclisses (cliches) [brie]; 32. Emprésurage; 33. Mise en moules; 34. Mise au haloir (camembert); 35. Salage; 36. Cave de maturation (roquefort); 37. Emprésurage; 38. Ramassage du caillé cuit; 39. Enlèvement du caillé; 40. Pressage du caillé; 41. Mise en cave (gruyère).

subit celui-ci que l'on part pour établir les catégories suivantes : *fromages maigres, fromages à pâte molle, fromages à pâte résistante.*

Les fromages maigres (fromage blanc, fromage de ferme ou à la pie, cancoillotte) sont faits simplement de caillé égoutté et moulé (cœur, cylindre, carré). Ils se consomment généralement mélangés de crème.

Dans la catégorie des fromages à pâte molle se rangent les fromages frais (double-crème, demi-sels, etc.) obtenus par coagulation du lait pur ou écrémé, avec adjonction, ou non, de crème et de sel au caillé, malaxage de la pâte et moulage ; puis les fromages affinés avec moisissures à la surface (brie, coulommiers, camembert, neufchâtel, gournay), pour lesquels le caillé ne subit aucune cuisson, mais que l'on produit à une température relativement basse, qui a pour effet de le laisser mou ; il offre ainsi un champ favorable au développement des moisissures, qui lui font subir ses transformations et le mûrissent. A cette catégorie de fromages à pâte molle appartiennent aussi les géromé, saint-rémy, pont-l'Evêque, livarot, dont la croûte est lavée à l'eau salée.

Dans les fromages de la troisième catégorie (fromages à pâte ferme), on distingue encore deux variétés : les fromages à croûte résistante et à pâte cuite, dont le gruyère est le type (emmenthal, parmesan, hollande, port-salut, etc.) ; ils sont obtenus d'un caillé préparé à température élevée, puis moulé en même temps qu'il est soumis à une pression énergique ; le fromage achève en cave sa fermentation. Enfin, les roqueforts et analogues (fromage bleu d'Auvergne, du Queyras, gorgonzola), qui sont préparés à peu près comme les précédents, sauf qu'on incorpore à la masse du caillé des spores d'une moisissure spéciale (*penicillum glaucum*), qui se développent peu à peu et produisent des marbrures vertes.

FROMAGÉE n. f. (de *fromage*). Déjeuner se composant de pain et de fromage. (Vx.)

FROMAGEON [*jon*] n. m. Petit fromage blanc de lait de brebis ou de chèvre, fabriqué dans le midi de la France.

— Bot. Nom vulgaire de la mauve à feuilles rondes, dont les fruits ont la forme d'un petit fromage.

FROMAGER [*jé*], **ÈRE** n. et adj. Se dit de qui fait ou vend des fromages, et de ce qui a rapport à cette fabrication ou à cette vente : *Un* FROMAGER *jurassien. Les associations* FROMAGÈRES. *L'industrie* FROMAGÈRE.

— N. m. Econ. rur. Petit vaisseau percé de trous, dans lequel on dresse le lait caillé pour l'égoutter.

— N. f. En Auvergne, Petite table à pétrir le lait caillé.

— Archéol. V. FROMAGIÈRE.

FROMAGER [*jé*] n. m. Genre d'arbres des régions tropicales, appelés scientifiquement *bombax* ou *ériodendrons.*

— ENCYCL. Bot. Cet arbre, appelé encore *kapokier,* se rencontre sur divers points de la côte occidentale d'Afrique, à Madagascar, aux Antilles, au Mexique, au Venezuela et dans les forêts de Java et Sumatra. Ses fruits coriaces sont des capsules allongées contenant de nombreuses graines enveloppées dans des filaments fins semblables à l'ouate et fournissant le kapok, sorte d'ouate végétale. Le bois blanchâtre, tendre et très léger, est utilisé par les indigènes pour fabriquer des vases.

Le *fromager* de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon peut remplacer le peuplier et le tulipier d'Amérique dans la menuiserie légère, la caisserie et le contreplacage. Les graines fournissent de l'huile.

FROMAGERIE [*rî*] n. f. Fabrique, magasin ou commerce de fromages.

— ENCYCL. V. FRUITIÈRE.

FROMAGEUX [*jeû*], **EUSE** adj. Qui tient de la nature du fromage. (Peu us.)

FROMAGIER [*ji-é*], **ÈRE** n. Syn. de FROMAGER, ÈRE.

FROMAGIÈRE n. f. (de *fromage*). Archéol. Vase à couvercle qui recevait les fromages frais que l'on servait à table. (On disait aussi FROMAGER n. m.)

— ENCYCL. Archéol. Très à la mode au XVIIIe siècle, les *fromagières* étaient des coupes de porcelaine ou de faïence soutenues par trois ou quatre pieds, percées de petits trous, et sur lesquelles on servait le fromage frais. Il en est de fort beaux en faïence de Rouen.

FROME ou **SELWOOD-FROME,** ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Somerset), près du *Frome River,* affl. de l'Avon ; 11.000 hab. Produits chimiques.

FROMELENNES, comm. des Ardennes, arrond. et à 45 kil. N. de Mézières, sur la Houille, affl. de la Meuse ; 1.375 hab. Marbres. Métallurgie.

FROMELLES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kil. de Lille ; 580 hab. Ch. de f. du Nord de la France. Combat (9 mai 1915) entre l'armée anglaise et les Allemands. Le village ne fut repris aux Allemands, en ruine, que le 3 octobre 1918.

FROMENT [*man*] n. m. (lat. *frumentum*). Bot. Genre de plante de la famille des graminées, auquel appartient le blé. || Le blé lui-même. || *Froment barbu,* L'orge à large épi. || *Froment rampant,* Le chiendent. || *Froment d'Inde, d'Espagne, de Turquie,* Le maïs. || *Froment locar* ou *Froment locular,* Syn. de ÉPEAUTRE. || *Froment de vache,* Nom vulgaire du mélampyre des champs. || *Faux froment,* Nom de l'avoine élevée, dite aussi FROMENTAL.

— *Par extens.* Le grain du froment qui sert à faire du pain : *La colombe amollit dans son bec le* FROMENT *qu'elle présente à ses petits.* (Chateaubriand.) || Farine de froment : *Le pain de seigle est moins digestif que le pain de* FROMENT. || Pain : *Le* FROMENT *des anges.* (Chateaubriand.)

— Alchim. *Grain de froment des philosophes,* Le mercure.

— Ascét. *Froment des élus,* Aliment de l'âme, doctrine qui nourrit l'esprit des saints. || Martyrs considérés comme une moisson divine.

— Zootechn. Couleur rouge orangé pâle de la robe des bovidés : *On distingue le* FROMENT *clair* (*blond*), *le* FROMENT *foncé, le* FROMENT *rouge ou* FROMENT *acajou.*

— ENCYCL. Bot. V. BLÉ.

FROMENT (Nicolas), peintre français, né à Uzès (Gard), mort en Avignon en 1484 (?). En 1461, il apposa sa signa-

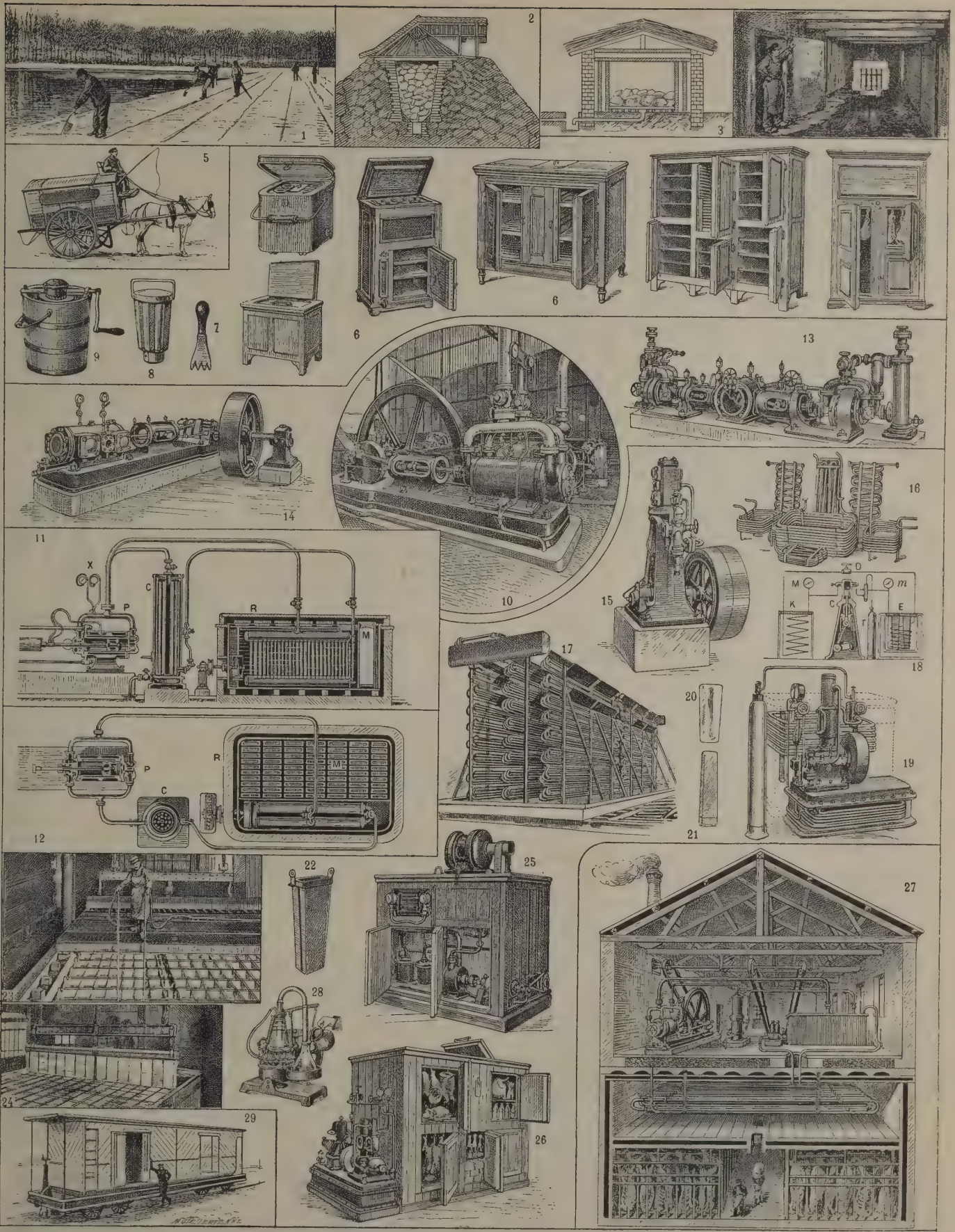

FROID ET GLACE : 1. Récolte de la glace naturelle; 2. Glacière souterraine (coupe); 3. Glacière en maçonnerie (coupe); 4. Galerie souterraine d'une grande glacière; 5. Voiture de livraison pour la glace; 6. Différents modèles de glacières domestiques; 7. Couteau à fragmenter la glace; 8 et 9. Moule à sorbet et sorbetière. — *Froid industriel* : 10. Compresseur Pictet à anhydride sulfureux; 11 et 12. Coupes (verticale et horizontale) de la machine Pictet (P, pompe de compression; C, condenseur; R, réfrigérant; M, mouleaux à glace; X, manomètres); 13. Compresseur double Sulzer, à ammoniaque; 14. Compresseur horizontal Pictet; 15. Compresseur vertical à acide carbonique (Société du Froid industriel); 16. Divers modèles d'évaporateurs; 17. Evaporateur par ruissellement; 18. Schéma d'une machine frigorifique à acide carbonique de la Société du Froid industriel (C, compresseur; K, condenseur; D, détendeur; E, évaporateur; M, manomètre de compression; *m*, manomètre d'aspiration; T, tube d'acide carbonique); 19. Installation d'une machine de ce système; 20, 21. Blocs de glace (opaque et transparente); 22. Mouleau; 23, 24. Empilissage et vidange des mouleaux, dans une grande fabrique de glace; 25, 26. Turbine frigorifique et installation domestique (Société du Froid industriel); 27. Schéma d'une grande installation frigorifique; 28. Machine à frapper les carafes; 29. Wagon frigorifique.

ture au revers des volets d'une *Résurrection de Lazare* qui était destinée aux observantins de Mugello et qui a été exécutée sur place en Italie : il avait probablement fait auparavant un voyage en Flandre et en Bourgogne. A Uzès de 1465 à 1467, il s'installa en Avignon à cette date, mais travailla surtout hors de cette ville (Aix, 1470). Attaché au roi René de 1475 à 1479, il peignit à la demande de celui-ci, pour les grands carmes d'Aix, le célèbre retable du *Buisson ardent* (cathédrale d'Aix). On lui doit encore les portraits du roi René et de la reine Jeanne de Laval (Louvre). On peut lui attribuer le *Retable des Perussis* (Amsterdam), la *Légende de saint Mitre* (cathédrale d'Aix).

FROMENT ou **FROMMENT** (Antoine), réformateur français, né à Mens (Dauphiné) vers 1509, mort à Genève en 1581. Envoyé par Farel à Genève, il y ouvrit une école. Il occupa divers postes de pasteur jusqu'en 1549. Il dut quitter le ministère en raison de son inconduite. En 1553, il reçut une charge de notaire. Déposé en 1562, il fut réintégré en 1574. On a de lui : *Deux Epîtres préparatoires aux histoires et actes de Genève* (1554) ; *Actes et Gestes merveilleux de Genève.*

FROMENT (François-Marie, baron), agent politique et publiciste français, né à Nîmes en 1759, mort à Paris en 1825. Avocat et receveur du clergé avant la Révolution, il émigra, fut chargé par le comte d'Artois d'organiser la contre-Révolution dans le Midi, et échappa au massacre des royalistes à Nîmes (1790). Anobli par le comte de Provence, il fut chargé de diverses missions, mais ne fut récompensé de ses services, lors de la Restauration, que par une pension de 700 francs. Il s'en plaignit dans différents écrits, et intenta en 1823 un procès au comte d'Artois, dont il était le créancier.

FROMENT (Paul-Gustave), mécanicien français, né à Paris en 1815, mort en 1865. Il a inventé des télégraphes à signaux écrits et à clavier. Il contribua, en outre, à la mise au jour du métier Bonelli, de l'appareil imprimeur Hughes, du pantélégraphe Caselli, etc.

FROMENT (Eugène), graveur sur bois français, né à Sens (Yonne) en 1844, mort en 1900. Il a gravé avec finesse et franchise de nombreuses illustrations, notamment celles de la *Prière sur l'Acropole*, d'après Bellery-Desfontaines, et de *l'Ami de l'ordre*, d'après D. Vierge. Froment a illustré un grand nombre d'ouvrages de Ratisbonne, Hugo, Lamartine, P.-J. Stahl, etc.

FROMENTACÉ [*man*], **E** adj. Se dit des plantes qui ont du rapport avec le froment, comme le *chiendent*.

FROMENTACÉES n. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type le *froment*.

FROMENTAGE [*man*] n. m. (de *froment*). Dr. féod. Champart que le seigneur prélevait en nature sur celles de ses terres où l'on cultivait le froment.

FROMENTAIRE [*man-tèr'*] n. f. Antiq. rom. V. FRUMENTAIRE.

FROMENTAL [*man*], **E, AUX** adj. Qui tient du froment ; qui a rapport au froment : *Les grandes plaines* FROMENTALES *se couvrent de tapis courts et frais.* (George Sand.)

FROMENTAL [*man*] n. m. (de *froment*). Nom vulgaire de l'*avoine élevée*. || Champ producteur de froment. (Vx.)
— ENCYCL. Le *fromental* ou *avoine élevée* est une graminée vivace, qui se plaît particulièrement dans les terres saines et substantielles. Il peut fournir plusieurs coupes d'un fourrage abondant et de bonne qualité. On l'associe en général aux légumineuses.

FROMENTAL, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 33 kil. de Bellac ; 1.180 hab. Ch. de f. Orléans.

FROMENTEAU. Biogr. V. FROUMENTEAU.

FROMENTEAU [*man-tô*] n. m. Vitic. Un des noms du pinot de Bourgogne. (On dit aussi FROMENTÉ, FOURMENTÉ, etc.)
— Bot. Nom vulgaire, dans certaines parties de la France, du fruit de la ronce des buissons.

FROMENTÉE [*man-té*] n. f. Bouillie faite avec de la farine de froment. (Dialectal.)
— Entom. Espèce de petit hanneton de couleur fauve.

FROMENTÉE [*man*] adj. f. Se dit d'une robe du bœuf, qui a la couleur du hanneton appelé *fromentée*, c'est-à-dire qui est alezan fauve.

FROMENTEUX [*man-teû*], **EUSE** adj. Abondant en froment : *Plaines* FROMENTEUSES.

FROMENTIER [*man-ti-é*], **ÈRE** adj. Qui produit du froment : *Terre* FROMENTIÈRE.

FROMENTIN (Eugène), peintre et écrivain français, né et mort à La Rochelle (1820-1876). Elève de Cabat pour le paysage, il fit, dès l'âge de vingt-deux ans, un long voyage en Orient, spécialement en Algérie. Il débuta comme peintre au Salon de 1847 avec *les Gorges de la Chiffa*. A cette toilе succédèrent *la Place de la Brèche à Constantine ; Chasse à la gazelle*, acquis par l'Etat ; *Enterrement maure* (1853 ; Louvre) ; *la Curée* (1863 ; Louvre) ; *Chasse au faucon en Algérie* (1863 ; Louvre) ; *Campement arabe* (Louvre) ; *Halte de cavaliers arabes* (1870 ; Louvre) ; *Femmes égyptiennes au bord du Nil* (Louvre). Ce qui distingue ce peintre, c'est une coloration exquise, une harmonie de tons toujours heureuse. Après le *Bivouac au lever du jour* et le *Fauconnier arabe*, les *Bateleurs nègres* (1859) sont la toile la mieux rendue et la plus intéressante de l'œuvre de Fromentin. Il semble, d'ailleurs, que Fromentin soit plus maître de lui lorsqu'il concentre tout son effet dans un cadre restreint. A ce point de vue, la *Caravane de Marilhat* (1867) est un chef-d'œuvre.

Eugène Fromentin.

Comme écrivain, on trouve notamment, dans ses ouvrages, *Un été dans le Sahara* (1857), *Une année dans le Sahel* (1858), des descriptions pleines de charme et de couleur du monde saharien. Il a publié, en outre : *Visites artistiques* (1852) ; *Simples pèlerinages* (1856). Dans *les Maîtres d'autrefois, Belgique, Hollande* (1876), Fromentin se révèle un rénovateur de la critique d'art, et un maître de la plume. Une place de choix revient aussi à l'unique roman qu'il ait laissé, *Dominique* (1863), chef-d'œuvre de fine, délicate et émouvante psychologie.

FROMENTINE (GOULET DE), passe de l'Atlantique, séparant l'île de Noirmoutier de la côte continentale du départ. de la Vendée ; 700 m. au point le plus resserré ; $4^{kil}1$,500 de largeur au « passage du Gua ».

FROMENT-MEURICE (François-Désiré), orfèvre et joaillier français, né et mort à Paris (1802-1855). Ses coupes, ses aiguières, ses vases, ses coffrets, ses bracelets, ses bagues, ses services de table, ses groupes d'ivoire et d'argent sont d'une composition et d'un travail remarquables.

FROMENT-MEURICE (*Jacques*-Charles-François-Marie), sculpteur français, né à Paris en 1864, mort en 1948. Elève de Chapu pour la sculpture et de Patey pour la médaille, il débuta au Salon de 1890. Il a exécuté de nombreux bustes en bronze et marbre, des plaquettes, des médaillons en bronze et en argent, des groupes nombreux, des compositions décoratives, des objets d'art mobilier : *Géricault*, haut-relief de marbre (1902) ; *Meissonier montant son cheval Rivoli* (plâtre teinté) ; *le Duc d'Aumale montant sa ponette Pélagie*, souvenir de Chantilly. Diverses études sur le pays basque sont à citer parmi son œuvre copieux, plein de vivacité et d'esprit.

FROMGI [*from'-ji*] ou **FROMETON** n. m. Argot. Fromage.

FROMM (Emile), compositeur de musique allemand, né à Spremberg en 1835, mort à Flensbourg en 1916. Il fut l'élève de Grell à Berlin, devint en 1859 professeur de musique à Kottbus, puis à Flensbourg (Slesvig) [1869], où il fut ensuite directeur du conservatoire de musique. Il a composé de nombreux chœurs, dont une partie est réunie dans le *Livre des chœurs pour le Slesvig-Holstein* (1875) ; puis des morceaux patriotiques et héroïques, dont un des plus connus est : *Résurrection des héros.*

FROMOND (Jean-Claude), physicien italien, né à Crémone en 1703, mort à Pise en 1765. Entré dans l'ordre des Camaldules, il devint professeur de philosophie à l'université de Pise. Ses principaux ouvrages sont : *Riposta apologetica ad una lettera filosofica sopra il commercio degli olii navigati procedenti da luoghi appestati* (1745) ; *Nova et generalis introductio ad philosophiam* (1748) ; *Della fluidità de' corpori* (1754) ; etc.

FROMONT. Biogr. V. FROIDMONT.

Fromont jeune et Risler aîné, roman d'Alph. Daudet (1874), une de ses œuvres les plus émouvantes ; peinture d'une femme coquette et vicieuse, Sidonie Chèbe, qui sème la ruine et le déshonneur autour d'elle. C'est dans ce roman que figure « l'illustre Delobelle », le type du cabotin raté et vaniteux. Du roman, A. Daudet et Adolphe Belot tirèrent une pièce en cinq actes (Vaudeville, 1876). Les péripéties en sont moins tragiques.

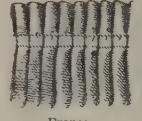
Fronces.

FRONCE n. f. (origine douteuse). Ride. (Vx.) || Pli défectueux qui se trouve dans le papier et dans les cartes à jouer.
— Trav. fém. Nom donné aux petits plis non repassés qui laissent l'étoffe ridée régulièrement et donnent sur une monture restreinte une certaine ampleur : *Faire un rang de* FRONCES.

FRONCEMENT [*se-man*] n. m. Action de froncer ; résultat de cette action. || Se dit particulièrem., en parlant des sourcils : *Jupiter ébranlait l'Olympe avec le seul* FRONCEMENT *de son arcade sourcilière.* (George Sand.)
— Pathol. Rides qui se forment sur la peau ou sur une membrane, après l'écoulement du liquide qui les distendait.

FRONCER [*sé*] v. tr. (de *fronce*. — Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles A et O : *Il fronça. Nous fronçons.*) Plisser en contractant, rider : FRONCER *les sourcils.* FRONCER *ses lèvres. Le froid* FRONCE *la peau. Les soucis* FRONCENT *le front.* || Faire des plis, des fronces à : FRONCER *une jupe, le devant d'une chemise.*
— LOC. FAM. *Froncer le poignet de quelqu'un,* Donner de l'argent à quelqu'un. (Vx.)
— ***Froncé, e,*** part. pass. du verbe *Froncer* : *Sourcils* FRONCÉS. || *Robe froncée,* Robe extrêmement froncée au haut des manches, et spéciale à certains docteurs.
— *Substantiv.* et au masc. Etoffe froncée, froncis : *Robe garnie d'un* FRONCÉ *de satin.*

FRONCINE n. f. (corrupt. de la forme plus ancienne *froncin*). Archéol. Parchemin très blanc et de très belle qualité fait de peau de brebis, et en usage au moyen âge.

FRONCIS [*si*] n. m. Suite de fronces, de plis faits à une étoffe : *Le* FRONCIS *d'une chemise.*

FRONÇURE n. f. Action de froncer, de se froncer ; état de ce qui est froncé : FRONÇURE *mal faite.*
— *Par extens.* Pli, ride : *Les* FRONÇURES *du front.*

FRONDAIE (René FRAUDET, dit **Pierre**), romancier, poète et auteur dramatique français, né à Paris en 1884, mort à Vaucresson en 1948. Il débuta dès 1906 par une pièce en vers : *Rose Flamberge,* et un recueil : *les Pierres de lune ;* puis fit jouer en 1910 *Montmartre.* Il donna ensuite des adaptations dramatiques de romans : *la Femme et le Pantin* (1911), *l'Homme qui assassina* (1913), *Aphrodite* (1914), *Colette Baudoche* (1915), *la Bataille* (1921). Epris de sujets pittoresques et de situations fortes, il a en outre fait représenter : *Blanche Caline* (1913), *la Maison cernée* (1919), *l'Insoumise* (1922), *la Menace* (1925), *l'Homme à l'Hispano* (1927), tiré d'un de ses romans, *les Amants de Paris* (1928). Il a publié aussi des romans : *les Fatidiques, l'Eau du Nil* (1926) ; *Deux fois vingt ans* (1928) ; *la Côte des dieux* (1929) ; *Auprès de ma blonde* (1929), *Béatrice devant le désir* et *le Voleur de femmes* (1931), *Port-Arthur* (1936), *le Volontaire* (1938), etc.

FRONDAISON [*dè*] n. f. (du lat. *frons, frondis,* feuillage). Epoque où paraissent les feuilles. || Le feuillage lui-même : *Une abondante* FRONDAISON.

FRONDANT [*dan*], **E** adj. Qui a l'habitude de fronder, de critiquer : *Le Parisien a l'humeur* FRONDANTE. (Peu us.)

FRONDE n. f. (du lat. *frons, frondis,* feuillage). Bot. Se dit du thalle aplati en lame de certaines algues, les fucus, par exemple, ou encore des feuilles des fougères. || Pousse des feuilles au printemps. || Feuillage.

FRONDE n. f. (lat *funda*). Instrument fait d'un morceau de cuir et de deux lanières de cuir ou même deux bouts de corde, avec lequel on lance des pierres ou des balles : *Les* FRONDES *des anciens atteignaient un homme à près de quatre cents pas.*

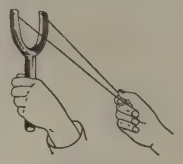
Fronde (jouet).

— Jouet d'enfant, fait de caoutchouc remplaçant les cordes et monté sur une petite fourche.
— Archéol. *Pierres de fronde,* Pierres trouvées dans les cités lacustres, taillées pour être lancées avec des frondes. || *Balles de fronde,* Projectiles d'argile ou de plomb, employés par les frondeurs de l'antiquité et qui portaient souvent des inscriptions ou des emblèmes.

Fronde de menton.

— Chir. Bandage à quatre chefs, employé spécialement pour les fractures ou les luxations de la mâchoire inférieure.
— Mar. Appareil en cordage, dont on se sert pour mettre le chouque en place : *Faire une* FRONDE *pour le chouque.*
— ENCYCL. Archéol. L'emploi de la *fronde* remonte à une haute antiquité : on a retrouvé dans les cités lacustres des balles de fronde. Les anciens en attribuaient l'invention aux Phéniciens. La forme ordinaire de la fronde a peu varié : lanière élargie au milieu, pochette fixée à deux courroies, parfois à trois (fronde achéenne). Le projectile est placé dans la pochette médiane et le tout reçoit une vigoureuse impulsion circulaire. Quand l'une des cordes ou des courroies est lâchée, le projectile s'échappe par l'effet de la force centrifuge.

Fronde : A. Projectile.

Avec la fronde à main, les Gréco-Romains en employaient une autre à manche de bois (*fustibale*) qui se maniait à deux mains. Ils faisaient aussi de la fronde une machine de guerre (*fundibale*). L'usage en demeura au moyen âge jusqu'au XVIe siècle. Des balles d'argile ou de plomb rougies au feu étaient de vraies grenades. La fronde se retrouve en Afrique, en Amérique, en Océanie.

Fronde (LA), mouvement insurrectionnel contre le gouvernement d'Anne d'Autriche et de Mazarin, ainsi nommé d'un jeu d'enfant fort à la mode à cette époque ; a duré de 1648 à 1653. Elle fut à la fois parisienne et provinciale. Elle se divise en deux périodes : la *Fronde parlementaire* (août 1648-mars 1649) et la *Fronde des princes* (oct. 1649-sept. 1653). Le premier motif en fut la mauvaise administration de Mazarin. Pour subvenir aux frais nécessités par la guerre de Trente ans, et aux dilapidations qu'il commettait pour accroître sa fortune, le ministre avait créé des impôts nouveaux et onéreux. Il avait mécontenté la bourgeoisie par de fréquentes irrégularités dans le payement des rentes. Pour obtenir l'assentiment du parlement de Paris, Mazarin le dispensa de la retenue de quatre années de gages qu'il imposait aux autres cours de justice pour le renouvellement de la *paulette*. Le parlement n'accepta pas ce présent : il se déclara solidaire des autres cours, signa avec elles l'arrêt d'union (13 mai 1648), et, un peu plus tard, il fit paraître l'arrêt des vingt-sept articles. Désormais, les impôts ne pourraient être levés qu'en vertu d'édits enregistrés ; les tailles étaient réduites, les intendants abolis, etc. En somme, le parlement voulait, tout en défendant ses intérêts de caste, jouer un rôle politique analogue à celui du Parlement d'Angleterre, avec lequel il n'avait de commun que le nom. Mazarin, qui avait besoin d'argent, céda tout d'abord sur quelques points, mais il profita de l'enthousiasme soulevé par la victoire de Lens pour revenir sur les concessions faites et arrêter les chefs de l'opposition parlementaire : Charton, Blancmesnil, et le populaire Broussel. Des barricades s'élevèrent aussitôt : Anne d'Autriche et Mazarin consentirent à délivrer les prisonniers, et, le 22 octobre, par la déclaration de Saint-Germain, ils sanctionnèrent l'arrêt des vingt-sept articles. C'est la fin de la première Fronde.

Mais Mazarin désire sa revanche ; il fait approcher des troupes de Paris ; il gagne Condé à la cause royale. Le parlement est soutenu par les princes : Conti, Beaufort, Longueville, Elbeuf, qui espèrent obtenir des pensions et de riches gouvernements. La cour s'enfuit à Saint-Germain. Il fut même un moment question d'appeler les Espagnols par l'intermédiaire du brouillon Gondi, futur cardinal de Retz, et de Mme de Chevreuse. Le parlement, comprenant que les princes ne songent qu'à leurs intérêts, incapable d'ailleurs de soutenir la lutte contre les armées royales, signe la paix de Rueil en mars 1649, après une première guerre de trois mois, sans opérations militaires sérieuses.

Condé demande alors la récompense de l'appui prêté ; il s'entoure de tous les mécontents, et se prépare à la guerre : c'est la Fronde des princes. Pour se débarrasser de Condé, Mazarin promet à Paul de Gondi le chapeau de cardinal. Ce jeune et intrigant prélat assure à Mazarin l'alliance du parlement. Mazarin se décide à faire arrêter Condé, son frère Conti et son beau-frère le duc de Longueville (18 janv. 1650), mais oublie ensuite la promesse qu'il a faite à Paul de Gondi, et ce dernier, furieux, soulève contre lui les Parisiens et fait nommer Gaston d'Orléans lieutenant général du royaume. C'est la coalition de la Fronde ancienne et de la Fronde nouvelle. Le premier ministre est obligé de quitter la France ; mais, auparavant, il va lui-même au Havre ouvrir à Condé les portes de sa prison.

L'entente des deux Frondes ne dura pas. De retour à Paris, Condé veut s'imposer à la régente. Il a contre lui le parlement et Paul de Gondi. Ne se sentant plus en sûreté, il quitte Paris, accusant la régente d'ingratitude,

et se jette dans les bras de l'Espagne (1651). Mazarin rentre prématurément à Paris, dont il venait de fuir en février. Condé lève des troupes dans le Midi ; il est vainqueur des troupes royales à Bléneau, et rentre à Paris avec son armée, qui aurait été battue par Turenne au faubourg Saint-Antoine si Mlle de Montpensier n'avait pas fait tirer sur les troupes royales le canon de la Bastille. Maître de Paris, Condé gouverna par la terreur : il fit massacrer les partisans de Mazarin et les bourgeois rentrés à l'Hôtel de Ville (4 juillet 1652) ; finalement, il se rendit impopulaire. Les Parisiens supplièrent la cour de revenir dans la capitale. Condé quitta Paris (1652) ; la cour y revint quelques jours après. C'était la fin de la Fronde. Il convient de relater brièvement les diverses actions étrangères, les manifestations de la Fronde en province, les conséquences de ce mouvement. A plusieurs reprises, les Espagnols et le duc de Lorraine envahirent le royaume. Leur allié momentané, Turenne, plus tard général de la cour, se fit battre à Rethel en 1650.

Cette guerre civile sévit surtout en Provence, Bourgogne, Saintonge et Guyenne. A Bordeaux, elle fut suscitée par Condé et le parlement, mais prit bientôt un caractère populaire : ce fut l'*Ormée* (v. ce mot), réprimée difficilement en 1653.

Les résultats de la Fronde furent nuls pour le bien public. Ses ruines s'accumulèrent en de nombreuses provinces ravagées. Ce fut la dernière révolte sérieuse de la noblesse brouillonne et intéressée. Le parlement fut déchu de son rôle politique, et perdit son droit de remontrance. L'autorité royale un instant mise en péril, et frondée par les « mazarinades », acheva d'évoluer vers l'absolutisme sans contrôle.

Fronde (LA), journal quotidien, fondé à Paris en 1897, par Mme Marguerite Durand. Organe des revendications féministes, il a compté, parmi ses principales rédactrices : Mmes Clémence Royer, Séverine, Kergomard, Pognon, de Sainte-Croix (Savioz), Andrée Téry, Bradamante, Anne de Bovet, etc. Il a cessé de paraître en 1903, pour se fondre avec *l'Action*.

FRONDÉE n. f. Espace que peut embrasser un jet de fronde.

FRONDER [*dé*] v. tr. (de *fronde*). Lancer avec une fronde : FRONDER *des pierres.* || Atteindre par la fronde : *Gamins qui* FRONDENT *les passants.*

— *Fig.* Attaquer, condamner, critiquer : *Bien des gens* ONT FRONDÉ *d'abord cette comédie.* (Molière.) FRONDER *le pouvoir.*

— *Intransitiv.* Faire le mécontent. (Vx.) || *Fronder contre quelqu'un,* Parler contre quelqu'un, en dire du mal.

— Hist. Prendre part aux intrigues, aux luttes de la Fronde. || *Par extens.* Railler les pouvoirs publics.

— ***Frondé, e,*** part. pass. du verbe *Fronder : Pierre* FRONDÉE *avec force ;* et au fig. : *Le mauvais goût* FRONDÉ *par Boileau.* (Voltaire.)

— Substantiv. : *Cela veut dire que les frondeurs veulent s'appuyer sur votre nom, et que les* FRONDÉS *le craignent.* (Voltaire.)

— ***Se fronder,*** v. pr. Avec réciprocité, et *au fig.* Se critiquer mutuellement.

— Au sens passif, Etre lancé avec la fronde : *Les pierres rondes sont celles qui* SE FRONDENT *le mieux ;* et *au fig.* Etre blâmé, critiqué : *Dans quel pays les actes du pouvoir ne* SE FRONDENT-*ils pas un peu ?*

— ANTON. **Aduler, flatter, encenser, approuver.**

FRONDERIE [*rî*] n. f. (de *Fronde*). Hist. Tumultes de la Fronde. || *Par anal.,* Mme de Sévigné a appliqué ce mot à des troubles populaires.

FRONDESCENCE [*dèss-sanss*] n. f. (de *frondescent*). Expansions foliiformes des polypiers.

— Bot. Syn. de VERNATION, FOLIATION, et FEUILLAISON.

FRONDESCENT [*dèss-san*], **E** adj. (du lat. *frondescere,* se couvrir de feuilles). Qui se couvre de feuillage : *Arbres* FRONDESCENTS.

fronde super viridi (*Sur le vert feuillage*) [Virg., *Egl.,* I, 80]. Tityre offre en ces termes une hospitalité rustique à Mélibée chassé de son petit bien. On cite ce vers par allusion au caractère champêtre d'un repas, ou pour exprimer une nuit passée à la belle étoile, etc.

FRONDEUR n. m. Soldat qui se servait de la fronde.

— ENCYCL. Il existait des *frondeurs* dans les armées de l'antiquité, notamment dans les armées romaines (frondeurs baléares). Des corps réguliers de frondeurs existèrent dans les armées françaises vers le temps de Philippe Auguste, et subsistèrent assez longtemps. Les Gascons étaient réputés comme frondeurs particulièrement habiles.

FRONDEUR, EUSE n. Membre du parti de la Fronde : *Mlle de Montpensier affecte de faire la* FRONDEUSE *avec emportement.* (Cardinal de Retz.)

— *Fig.* Qui est enclin à fronder : *En politique, il faut toujours laisser un os à ronger aux* FRONDEURS. (Joubert.)

— Adjectiv. : *Esprit* FRONDEUR.

Frondeur (LE), titre de plusieurs journaux, parmi lesquels nous citerons : *le Frondeur ou la Satire des factieux,* feuille royaliste qui parut à la fin du dernier mois de l'an V et fut supprimée dès le troisième mois de l'an VI ; *le Frondeur européen* (1842) ; *le Frondeur impartial,* feuille littéraire, satirique et politique, suite du *Diable boiteux* (août 1825-juillet 1826).

FRONDEVILLE (Thomas-Louis-César LAMBERT, marquis DE), homme politique français, né à Lisieux en 1757, mort à Paris en 1816. Président au parlement de Normandie, envoyé aux Etats généraux de 1789 par le bailliage de Rouen, ardent adversaire de Mirabeau et défenseur de la royauté, il émigra en 1791. Il revint en France après le 18-Brumaire, et, sous la première Restauration, devint préfet de l'Allier (juin 1814) ; sous la seconde, pair de France (août 1815).

FRONDIBALE n. m. Art milit. V. FUNDIBALE.

FRONDICOLE adj. (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et *colere,* habiter). Qui vit ou croît sur les feuilles.

FRONDIFÈRE adj. (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et *ferre,* porter). Feuillu, qui porte des expansions foliacées.

FRONDIFLORE adj. (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et *flos, floris,* fleur). Qui porte ou semble porter des fleurs sur ses feuilles.

FRONDIFORME adj. (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et de *forme*). Qui a l'apparence d'une feuille.

FRONDIPARE adj. (du lat. *frons, frondis,* et *parere,* produire). Se dit des fleurs et des fruits qui, par une anomalie d'ailleurs peu commune, émettent un rameau.

FRONDIPORE n. f. Genre de bryozoaires cyclostomides marins disposés en arbuscules de rameaux touffus, anastomosés. (On en connaît des espèces vivantes et des espèces fossiles.)

FRONDIPORIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de bryozoaires cyclostomates, caractérisés par leurs cellules dont les ouvertures sont disposées en faisceaux. (Les nombreux genres de frondiporidés sont presque tous fossiles, à l'exception des frondipores et des fasciculipores des mers d'Europe.)

FRONDULE n. m. (du lat. *frons, frondis,* feuillage). Ensemble des frondes ou feuilles des mousses.

FRONRON n. m. Brosse de cartier, pour savonner les cartes avant de les lisser. (Syn. de FROTTON.)

FRONSAC, ch.-lieu de cant. de la Gironde, arrond. et à 2 kil. de Libourne, sur la Dordogne, à quelque distance au-dessous de son confluent avec l'Isle ; 1.200 hab. (*Fronsadais, aises*). Port sur la Dordogne. Construction de bateaux. Tonnellerie, tuilerie. Petite église romane. Vignoble important produisant surtout des vins rouges. — Le canton a 18 comm., et 9.060 hab.

FRONSADAIS (le) [*Ager Frontiacensis*], petit pays de l'ancien Bordelais. Le Fronsadais embrasse à peu près tout le canton de Fronsac, et ses vignobles sont situés dans les terrains d'alluvions de la rive droite de la Garonne, des deux rives de l'Isle, et de la région accidentée de coteaux qui fait suite aux palus. Le terrain produit principalement des vins rouges. Les vins des premières côtes acquièrent en vieillissant beaucoup de finesse et un très fin bouquet.

FRONT [*fron*] n. m. (lat. *frons, frontis*). Partie du visage humain comprise entre la racine des cheveux, l'arcade sourcilière et les bords antérieurs des fosses temporales : *Le* FRONT *est une des grandes parties de la face et l'une de celles qui contribuent le plus à la beauté de sa forme.* (Buffon.) || Partie antérieure de la tête des mammifères, comprise entre les yeux et le vertex : *Tous les* FRONTS *cornus appartiennent aux ruminants.* (J. Macé.) || Partie de la tête des oiseaux, qui s'étend depuis le bec jusqu'au vertex : *Une crête de pourpre orne le* FRONT *du coq.* || Intervalle qui sépare les yeux des crustacés, quand le bord antérieur de la tête ne se prolonge pas en rostre. || Partie antérieure et supérieure de la tête des insectes, comprise entre la bouche, les yeux et l'occiput.

— Poétiq. Tête : *Courber le* FRONT. *Lever le* FRONT. *Les anges courbent le* FRONT *devant Dieu.*

Chaque mot sur mon *front* fait dresser mes cheveux.
RACINE.

— Le siège ou la marque extérieure de la pensée, des sentiments : *Un* FRONT *sévère, riant, intelligent, obstiné, soucieux. J'ai beau frotter mon* FRONT... (Boileau.) ; et *au fig.* :

Aurait-il [Dieu] imprimé sur le *front* des étoiles
Ce que la nuit des temps enferme dans ses voiles ?
LA FONTAINE.

— *Par anal.* Partie supérieure ou antérieure, ou à la fois supérieure et antérieure, d'un objet : *Le* FRONT *d'un monument. Le* FRONT *d'une montagne. Deux navires qui se présentent le* FRONT. *Le printemps rajeunit le* FRONT *des arbres.* || Titre d'un livre, d'un ouvrage, frontispice.

— *Fig.* Esprit, intelligence : *Porter de grands projets dans son* FRONT. || Dignité, honneur :

Pas de tête plutôt qu'une souillure au *front.*
V. HUGO.

|| Air, attitude en général :

De quel *front* soutenir ce fâcheux entretien ?
RACINE.

|| Air ferme, attitude intrépide : *Ceux qui ont vu de quel* FRONT *il a paru dans la salle de Westminster.* (Bossuet.) || Audace, impudence : *Avoir le* FRONT *de...*

Quoi vous avez le *front* de trouver cela beau ?
MOLIÈRE.

|| Pudeur, honte : *Il n'a pas de* FRONT, *rien ne le fait rougir.*

— Art milit. Face d'une troupe rangée en ligne, côté vers lequel sont tournés les soldats : *Parcourir le* FRONT *d'un bataillon.* || *Changement de front,* Changement de direction, de marche, d'attaque ou de défense. (Cette expression a passé dans le langage courant.) || *Front de bataille,* Ligne que présente à l'ennemi une troupe qui fait face ou, en général, Ligne que présente une troupe en ordre de bataille. || *Front d'attaque,* Développement qu'on donne aux lignes d'un corps prêt à attaquer l'ennemi. || *Front de bandière,* Autref., Ligne de drapeaux formée sur la ligne des faces d'un corps qui longe l'esplanade, et sur laquelle les hommes viennent se réunir en cas d'appel aux armes. || *Attaque de front,* Toute attaque dirigée contre le front même d'une troupe. || *Faire front,* Se tourner en face, de manière à présenter le front ; se mettre en défense, tenir tête à l'attaque. || Dans la guerre de position, Ligne occupée par les troupes en face de l'ennemi : *Aller au* FRONT. *Etre sur le* FRONT.

— Fortif. Ensemble de deux demi-bastions réunis par une courtine. || *Par extens.* Défense principale : *Pendant vingt ans, Mayence a été l'un des* FRONTS *de la France.* (V. Hugo.)

— Mar. *Ligne de front,* Formation tactique dans laquelle les bâtiments sont côte à côte, marchant de manière à se tenir sur la même ligne droite, et se relevant tous l'un par l'autre. || *Ligne de front ordre naturel,* Formation dans laquelle les navires sont rangés par division dans l'ordre ordinaire du numérotage, l'amiral à droite. || *Ligne de front ordre renversé,* Même disposition, l'amiral à gauche. || *Ordre de front direct,* Celui qu'on obtient quand, les divisions étant en ligne de file par pelotons, on forme la ligne de front. (Le chef de chaque division occupe alors le milieu de sa division.)

— Min. *Front de taille,* Surface verticale suivant laquelle on attaque la couche à exploiter.

— Perspect. Projection orthographique d'un objet sur le plan parallèle au tableau.

— Trav. publ. *Front d'attaque,* Endroit du terrain où l'on commence les travaux de creusement d'une galerie, de percement d'un tunnel.

— LOC. DIV. *Avoir du front,* Avoir une trop grande hardiesse, de l'impudence. || *Front d'airain,* Extrême impudence, Extrême insensibilité, cruauté : *La guerre au* FRONT D'AIRAIN. || *Front à front,* Face à face, en se mettant en opposition directe. || *Marcher à front découvert,* N'avoir rien à se reprocher, rien à dissimuler, ne craindre aucun reproche. || *Marcher le front levé,* Ne montrer aucune honte, ne pas chercher à se cacher. || *Courber le front,* S'abaisser, s'humilier devant quelqu'un. || *Relever le front,* Reprendre courage, reprendre de l'audace, de la fermeté. || *Se frapper le front,* Marquer, par ce geste, qu'on a enfin trouvé ce qu'on cherchait, ce qui échappait à l'esprit ou à la mémoire.

— LOC. ADV. *De front,* Par devant, face à face, directement. || *Attaquer l'ennemi* DE FRONT ; et au fig. : *Aborder* DE FRONT *la question.* || Côte à côte, sur une seule ligne : *Chevaux qui marchent* DE FRONT ; et au fig. : *Faire marcher* DE FRONT *deux affaires.*

— ALLUS. BIBL. **Marque au front de Caïn,** Sceau de réprobation que Dieu, dans le récit biblique, imprime au front de Caïn. (Les écrivains rappellent cette circonstance à propos d'un meurtrier, d'un traître, etc.)

— ALLUS. LITTÉR. :

Ses rides sur son *front* ont gravé ses exploits,

vers de Corneille. V. EXPLOIT.

Ont su se faire un *front* qui ne rougit jamais,

vers de la *Phèdre* de Racine (acte III, sc. III). Phèdre dit qu'elle n'est point de ces femmes hardies qui..., etc. (On rappelle quelquefois ce vers pour caractériser les grandes impudiques.)

— ENCYCL. Anat. Le *front,* chez l'homme, présente une surface extérieure courbe ayant la forme d'un quart de sphère, et est constitué par trois plans superposés : un plan profond et osseux (os frontal), un plan moyen musculeux (muscle frontal), un plan superficiel formé par la peau adhérente au muscle.

La peau est nue dans sa partie inférieure, couverte de cheveux dans sa partie supérieure. La partie dénudée est sillonnée, particulièrement dans la vieillesse, de rides plus ou moins profondes.

Les vaisseaux sanguins sont des ramifications des vaisseaux temporaux ; les nerfs principaux sont le nerf frontal externe ou sus-orbitaire, la branche terminale temporofaciale du nerf facial.

La forme générale du front donne à la physionomie un aspect tout particulier. Un front haut, bombé, semble l'indice en général d'une grande capacité cérébrale ; il accuse un angle facial très ouvert. Un front rétréci, bas et fuyant, paraît l'indice d'une intelligence plus obtuse. V. ANGLE FACIAL.

La contraction des muscles du front donne à la physionomie des expressions diverses. Le muscle frontal, en se contractant, élève la peau du front, et exprime l'étonnement, la surprise, l'attention. L'orbiculaire des paupières, qui rabaisse la peau du front, assombrit la physionomie et exprime la réflexion. Le sourcilier, qui ramène la peau du front et la plisse vers la racine du nez, sert à exprimer la douleur et le mécontentement.

La région frontale est le siège fréquent de la céphalée. Les névralgies frontales ne sont pas rares. L'acné sébacée se montre assez souvent sur le front.

FRONT (saint), premier évêque de Périgueux. — Fête le 25 octobre.

FRONT POPULAIRE, groupement politique des partis de gauche et d'extrême-gauche constitué en France après les élections de mai 1936 sous la présidence de Léon Blum jusqu'en 1937 et en 1938.

A. Frontail.

FRONTAIL n. m. Partie de la tête du cheval, au-dessus des yeux. || Pièce qui couvre le front d'un cheval caparaçonné. (On a dit aussi FRONTEAU dans les deux sens.)

FRONTAL, E, AUX adj. (de *front*). Anat. Qui a rapport ou qui appartient au front : *Veine* FRONTALE. *Muscle* FRONTAL.

— Géom. *Droite frontale.* V. *Supplément.*

— Zool. Se dit des animaux dont le front est autrement coloré que le reste du corps : *Le vautour* FRONTAL. || *Segment frontal,* Une des pièces qui composent le segment céphalique des vers.

— ENCYCL. Anat. *Muscle frontal.* — Il existe deux muscles frontaux, l'un droit, l'autre gauche. Chacun d'eux constitue un muscle large, mince, s'insérant en haut à l'aponévrose épicrânienne, en bas aux téguments de l'arcade sourcilière. Il est recouvert par la peau du front.

Nerf frontal. — C'est la plus volumineuse des trois branches fournies par le nerf ophtalmique (branche du trijumeau). Il donne deux rameaux qui sortent, l'externe par le trou orbitaire supérieur, et l'interne en passant au-dessous de la poulie du grand oblique de l'œil.

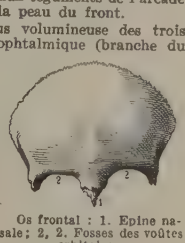

Os frontal : 1. Epine nasale ; 2, 2. Fosses des voûtes orbitaires.

Os frontal. — Os impair, médian et symétrique, situé à la partie antérieure du crâne, et qui s'articule en haut avec les os pariétaux, latéralement avec les os temporaux, en bas avec le sphénoïde, l'ethmoïde, les os propres du nez et le maxillaire supérieur. La face antérieure offre à considérer les bosses frontales et les arcades sourcilières. La face inférieure de l'os frontal forme le plafond des orbites.

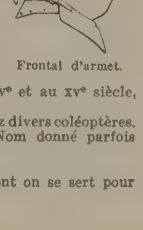
Frontal d'armet.

FRONTAL n. m. (de *front*). Instrument de torture, fait d'une corde à nœuds, avec laquelle on serrait le front du patient. || Supplice infligé à l'aide de cet instrument : *Etre condamné au* FRONTAL. || Bourrelet que l'on met autour de la tête des jeunes enfants pour atténuer l'effet de leurs chutes. (Dialectal.)

— Anat. Os frontal.

— Archéol. Visière fixe de la salade. (On a donné aussi, à la fin du XIVe et au XVe siècle, ce nom au chapel d'orfèvrerie.)

— Entom. Pièce médiane de la tête chez divers coléoptères.

— Harnach. Syn. de FRONTAIL. || Nom donné parfois au chanfrein du cheval de guerre.

— Pharm. V. FRONTEAU.

— Techn. Marteau à soulèvement, dont on se sert pour cingler les grosses loupes de fer.

FRONTALIER, ÈRE n. et adj. Se dit des habitants des districts voisins d'une frontière, et auxquels les deux gouvernements limitrophes accordent des facilités spéciales pour la franchir, sans les astreindre aux mêmes formalités que les autres ressortissants. (Dans la plupart des cas, ils sont munis à cet effet, en outre de conventions spéciales, de *cartes de frontaliers* ou *cartes frontalières*, distinctes des passeports ordinaires, mais ayant les mêmes effets.)

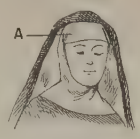

A. Fronteau.

FRONTEAU [*tô*] n. m. (de *front*). Sorte de bandeau appliqué sur le front. || Bandeau de toile que les religieuses portent sur le front. || Petite boîte de cuir contenant des passages du *Pentateuque*, et que les israélites s'appliquent sur le front pendant la prière du matin. || Bourrelet. V. FRONTAL. || Joyau, bijou, pendeloque, dont les femmes s'ornent le front : *Les ferronnières rentraient dans la catégorie des* FRONTEAUX.

F. Fronteau.

— Archéol. Syn. de FRONTIER.

— Archit. Petit fronton au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre.

— Harnach. V. FRONTAL ou FRONTAIL.

— Mar. anc. Bordure sculptée ou moulurée, appliquée sur la face extérieure du bau qui limite la dunette vers l'avant, ou le gaillard d'avant vers l'arrière. || Ce bau lui-même. || Cloison extérieure d'une superstructure : dunette, gaillard d'avant, demi-dunette, rouf, ou passerelle. || *Fronteau de poupe*, Saillie du plat-bord de la poupe. || *Fronteau de volée*, Petite saillie permettant autrefois d'appuyer la volée du canon à la serre. || *Fronteau de mire*, Pièce de métal de la volée, sur laquelle se trouvait le guidon et qui permettait de prendre la ligne de mire médiane.

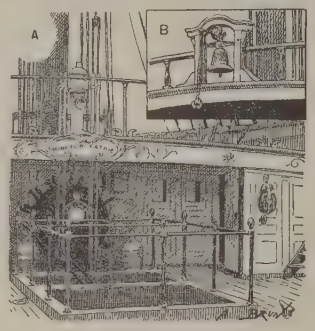

FRONTEAUX : A. D'arrière; B. D'avant.

— Pharm. Topique, dit aussi FRONTAL, que l'on applique en bandeau sur le front : *Mettre un* FRONTEAU (ou *un* FRONTAL) *pour apaiser le mal de tête.*

FRONTEAU (Jean), théologien et archéologue français, né à Angers en 1614, mort à Montargis en 1662. Il entra chez les chanoines réguliers (1630), professa la philosophie (1637) et la théologie (1639) à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et fut nommé chancelier de l'Université de Paris (1648). Dans la discussion sur l'auteur de l'*Imitation*, il fut l'un des plus ardents partisans de Thomas a Kempis, et obtint, en 1652, un arrêt du parlement interdisant de publier l'*Imitation* sous le nom de Gerson. Suspect de jansénisme, il se retira dans son prieuré de Bené (diocèse d'Angers) mais signa le formulaire, fut rappelé en 1662, et pourvu du riche prieuré de Montargis, dont il put à peine prendre possession. Ses principaux ouvrages sont : *Thomas a Kempis vindicatus* (1641) ; *la Contestation touchant l'auteur de l' « Imitation »* (1652) ; *Antitheses Augustini et Calvini* (1650).

FRONTEL n. m. Archéol. Syn. de FRONTIER.

FRONTENAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kil. de Langon, près de l'Engrane, affl. de la Dordogne ; 630 hab. Ch. de f. Orléans. Cru célèbre de vins blancs de l'*Entre-deux-Mers*.

FRONTENAC (Louis DE BUADE, comte DE PALLUAU et DE), officier et colonisateur français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1620, mort à Québec en 1698. Après diverses campagnes en Flandre, en Allemagne, en Italie, à Candie, il fut nommé en 1672 gouverneur de la Nouvelle-France, où il resta jusqu'en 1682 et retourna en 1689. Au cours de ses deux gouvernements, il ébaucha l'organisation politique du pays, encouragea des explorateurs comme Jolliet et Cavelier de La Salle, obligea les Anglais à lever le siège de Québec en 1690 et lutta contre les Iroquois, préparant ainsi la paix qu'ils conclurent un peu plus tard avec la France en 1701.

FRONTENAUD, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 81 kil. de Louhans, sur la Gizia, affl. du Solnan ; 940 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, ch.-lieu de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 10 kil. de Niort ; 1.780 hab. (*Frontenaysiens, ennes*). Ch. de f. Etat. Belle église en partie romane, jadis fortifiée, avec narthex du XIe siècle, remaniée au XVe. Erigé en duché-pairie pour Hercule de Rohan-Soubise en 1714. — Le canton a 9 comm., et 6.570 hab.

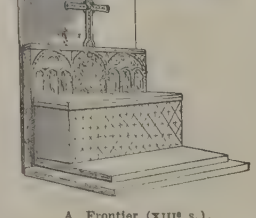

A. Frontier (XIIIe s.).

FRONTIER [*ti-é*] n. m. (de *front*). Archéol. Tenture retombant du couronnement d'un autel. || Syn. FRONTEL, FRONTEAU.

FRONTIÈRE n. f. (de *front*). Ligne où un pays fait front au voisin ; ligne de séparation : *Passer la* FRONTIÈRE. || *Reculer les frontières d'un Etat*, Agrandir son territoire ; et au fig. : *Les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les* FRONTIÈRES *des vertus et des vices.* (Barthélemy.)

— Laine commune de Picardie. || Coiffure des femmes de Tarentaise.

— *Adjectiv.* Limitrophe : *Les places* FRONTIÈRES.

— Hist. *Gardes frontières*, Nom donné parfois aux douaniers organisés militairement.

— ENCYCL. Milit. La défense d'une *frontière* est assurée, soit par des obstacles naturels : fleuves, montagnes, etc., soit par des défenses artificielles : places fortes ou forts établis de manière à commander les principales routes, chemins de fer et autres voies de communication. Les corps de troupes stationnés près de la frontière sont généralement à effectif renforcé, organisés de façon à pouvoir se mobiliser plus promptement et à former ainsi ce qu'on appelle une *couverture*. On y établit des divisions de cavalerie quand le pays est plat, ou des corps spéciaux d'infanterie dans les régions montagneuses (chasseurs alpins). Ces troupes, par leur résistance éventuelle, donnent ainsi le temps de mobiliser les forces du territoire entrant dans la composition des éléments qui eux-mêmes permettraient de mettre en train l'appareil plus compliqué de la mobilisation nationale. La défense des frontières par l'application du principe de la nation armée comprend donc trois échelons distincts : les troupes de couverture s'opposant aux premières incursions de l'adversaire, l'armée de premier échelon comportant un certain nombre de divisions mobilisées avec les ressources de l'armée active et de la disponibilité, la nation armée, enfin, comprenant toutes les ressources défensives du pays.

En temps de paix, il est interdit aux militaires en uniforme, et surtout en armes, de franchir la frontière, même quand celle-ci n'est formée que par une ligne idéale, marquée sur le terrain par des bornes ou poteaux établis de distance en distance. Un militaire qui passe la frontière commet l'acte de désertion à l'étranger.

Une certaine bande de territoire délimitée avec précision le long de la frontière constitue ce qu'on appelle la *zone frontière*. V. ZONE.

FRONTIGNAN (en lat. *Frons stagni*), ch.-lieu de cant. de l'Hérault, arrond. et à 20 kil. de Montpellier, au bord de l'*étang de Frontignan* ou d'Ingril ; 6.096 hab. (*Frontignanais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Salines. Tonnelleries, raffineries de pétrole, de soufre, etc. Frontignan a donné son nom à des vins muscats réputés. — Le canton a 6 comm., et 10.430 hab.

FRONTIGNAN [*gn* mll.] n. m. Cépage cultivé dans le Languedoc, et dont le nom véritable est *muscat de Frontignan*. || Vin blanc muscat, produit par ce cépage : *Un verre d'excellent* FRONTIGNAN.

FRONTIN (Sextus Julius Frontinus), né vers 40 de notre ère, mort vers 103, habile général, gouverneur de Bretagne (la Grande-Bretagne actuelle), ingénieur militaire et civil de premier ordre. Il a laissé un ouvrage en trois livres sur les ruses de guerre (*Strategemata*), une sorte de mémoire sur les aqueducs (*De aquis urbis Romæ*), fertile en renseignements précis sur la question, enfin un traité d'arpentage, dont nous n'avons que des extraits. Il écrit en un style simple, mais correct et soigné.

Frontin, personnage de l'ancienne comédie, valet du XVIIIe siècle, impudent et audacieux, qui travaille non plus pour ses maîtres, mais pour lui-même. Il se pousse dans le monde à force d'effronterie (son nom de *Frontin* l'indique), se faufile chez les financiers, profite de leur ruine, et se prépare à les remplacer. Le meilleur spécimen de l'espèce figure dans le *Turcaret* de Le Sage.

frontis nulla fides (mots lat. signif. : *Ne nous fions pas à la mine*). Expression par laquelle Juvénal (*Sat.*, II, v. 8) flétrissait les hypocrites de son temps qui se donnaient l'apparence de philosophes, et qu'on cite souvent dans le sens du proverbe français : *Il ne faut pas juger les gens sur la mine.*

FRONTISPICE [*tiss-piss'*] n. m. (bas lat. *frontispicium ;* de *frons, frontis*, front, et *aspicere*, regarder). Archit. Face principale d'un édifice : *Le* FRONTISPICE *de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, rappelle celui de Saint-Pierre de Rome.*

— Typogr. Titre d'un livre imprimé, placé à la première page, et entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes. || Gravure placée en regard du titre d'un livre, et dont le sujet est analogue au but et à l'esprit de l'ouvrage. || *Par extens.* Titre même d'un livre. || Titre d'un simple chapitre.

— ENCYCL. Art décor. Successivement employé pour désigner la façade principale d'un édifice, certaines parties de la façade puis des motifs de décoration, confondu quelquefois encore avec le fronton, le mot *frontispice* ne s'appliqueplus, de nos jours, qu'à la première page d'un livre ou, plus exactement, aux arrangements de lettres et à la vignette qui constituent, en quelque sorte, la façade de l'ouvrage. Les manuscrits du moyen âge comportent de ces frontispices. Les premiers incunables n'en ont pas, et la première ligne du texte, composée en caractères plus forts, en tenait lieu : « *Cy commence...* » et l'intitulé du livre s'ensuivait. Puis cette annonce s'accompagna d'une lettrine ou d'une gravure plus ample, le texte demeurant composé à pleines lignes et de même corps que la suite ; et, de plus en plus, les gravures prirent de l'importance, rappelant le sujet même du livre, ou reproduisant la marque de l'imprimeur. Le nom de l'imprimeur et son adresse apparurent plus tard, puis le titre fut inséré dans un cadre orné, formé de vignettes typographiques juxtaposées, ou planche gravée ; les encadrements de Geoffroy Tory à Paris et de Jean de Tournes, à Lyon, historiés de grotesques ou ornés de rinceaux, sont célèbres ; ce sont de magnifiques spécimens de l'art de la Renaissance.

Frontispice des *Commentaires de la langue grecque*, de G. Budé.

Typographiquement, l'arrangement de la plupart des frontispices du XVIe siècle marque un acheminement progressif vers la disposition en forme de vase antique. Le frontispice, au XVIIe siècle, reflète toute la solennité emphatique du Grand Règne ; les titres, soit en texte, soit en ornementation, remplissent toute la page, et la décoration consiste le plus souvent en une vignette centrale reproduisant la marque de l'imprimeur, une image banale dans le style du jour, ou de simples motifs typographiques groupés en bandeaux ou en culs-de-lampe ; les vases de fleurs apparaissent à la même époque, mais, d'une façon générale, le frontispice du XVIIe siècle est une raide gravure au burin de Léonard Gaultier, Thomas de Leu, J. de Fornazeris, Charles Audran ou Auroux. Au XVIIIe siècle, la gravure sur bois reprit son essor, inondant le livre d'innombrables petits fleurons ; Nicolas Cochin, Moreau le Jeune, Boucher, A. de Saint-Aubin, Fessard, Eisen, Gravelot, gravent de gracieuses vignettes, enjolivent de délicieux frontispices. La vignette typographique à combinaisons apparaît un peu après 1750, et change la physionomie du livre ordinaire. L'austérité des compositions révolutionnaires n'exclut point une certaine distinction ; l'ornementation disparaît, hormis quelques filets. Les Didot, ensuite, réalisèrent la forme en vase de Médicis avec une rare perfection. Puis apparaît la vignette martiale, de style impérial, et la lettre de fantaisie. Et la gravure sur bois renaît sous l'impulsion de Bert et de Brévière, des Johannot, des Deveria, de Gigoux, de Gustave Doré ; le titre en trait de plume caractérise aussi le frontispice romantique, ainsi que des réminiscences gothiques. Le second Empire se distingue par plus de sobriété. Et le « modern style », plus tard, inscrivit ses méandres au frontispice des livres. Depuis, la renaissance de la typographie française s'est étendue au volume de demi-luxe, reproduisant, en frontispice, le titre et la vignette, sobre, qui décore la couverture.

FRONTISTE [*tisst'*] adj. (de *front*). Se dit en Belgique d'un parti (*Front Partij*) constitué au début de 1916, à l'arrière des lignes de l'Yser, par des intellectuels flamands, pour la plupart aumôniers et brancardiers à l'armée belge.

— *Substantiv.* Membre de ce parti.

— ENCYCL. Un journal flamingant et anti-allemand qui paraissait à Calais, *Ons Vaderland* (Notre Patrie), devint l'organe du parti frontiste au mois d'août 1916, et cessa dès lors de se montrer germanophobe. Ses collaborateurs menèrent une campagne de plus en plus violente en faveur des revendications flamandes, en insistant constamment sur le fait que 80 p. 100 des combattants belges étaient originaires des Flandres.

Lors des premières élections générales après la Guerre (16 nov. 1919) cinq *frontistes* furent élus membres de la Chambre des représentants. L'un d'eux, Maes, fut délégué à Paris pour remettre au secrétaire de la Conférence de la paix un mémoire à l'adresse de cette assemblée. Ce document réclamait en substance la séparation de la Flandre d'avec la Wallonie, et menaçait d'une révolution en cas de refus. Aux élections de 1921 les frontistes perdirent un siège ; à celles de 1925, ils en gagnèrent deux. Leur intransigeance n'a fait que croître, et, en 1928, au cours des débats à la Chambre sur l'amnistie, leur porte-parole, le député Van Severen, exprima nettement le désir de voir la Flandre séparée de la Belgique et réunie à la Grande-Néerlande.

FRONTO-CONCHIEN [*ki-in*] adj. et n. m. (de *front* et *conque*). Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe, qui va de l'os frontal à l'angle supérieur de l'oreille.

FRONTON n. m. (ital. *frontone ;* de *fronte*, front). Ornement triangulaire d'architecture, quelquefois semi-circulaire, au-dessus de l'entrée d'un édifice.

— Ebénist. Ornement sculpté qui surmonte la partie centrale de certains meubles (armoire, buffet, etc.).

— Jeux. Mur contre lequel on joue à la pelote basque ; et, *par extens.* Espace cimenté de 65 m. de long sur 12 m. de large qui s'étend devant ce mur, et sur lequel on joue.

— Mar. Partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie.

— Techn. Toit élevé par le milieu, dans le langage des plombiers.

— ENCYCL. Archit. Le *fronton* est l'ornement d'architecture que l'on établit généralement au-dessus de l'entrée d'un bâtiment, des portes, des croisées, etc. On lui donne ordinairement la forme d'un triangle plus ou moins ouvert ; il repose sur la corniche de l'entablement qui constitue sa base, et il se compose des corniches formant ses côtés inclinés et du tympan compris entre ces dernières et la base.

Le fronton est une des parties caractéristiques de l'architecture des Grecs.

Ce ne fut qu'assez tard que les Grecs et les Romains adoptèrent pour les monuments civils l'emploi du fronton, réservé jusque-là aux temples. Pendant le moyen âge, le fronton fut remplacé par le *gable* et le *pignon*. Les architectes de la Renaissance le remirent en faveur, et, depuis cette époque, il n'a cessé d'être employé dans toute l'Europe.

Les proportions du fronton varient suivant l'ordre auquel il appartient. Les frontons les plus considérables qui existent en France sont, à Paris, celui du Panthéon, celui de la colonnade du Louvre, et celui de la Madeleine.

Les modifications apportées à la forme du fronton ont donné naissance aux variétés suivantes : *fronton à jour, fronton à pans, fronton brisé, fronton circulaire* ou *sphérique, fronton double, fronton entrecoupé, fronton par*

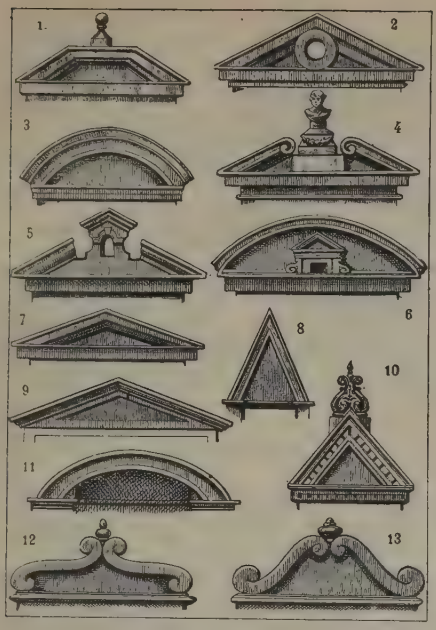

FRONTONS : 1. A pans; 2. A jour; 3. Circulaire; 4. Brisé; 5. Entrecoupé; 6. Doublé; 7. Surbaissé; 8. Surmonté; 9. Sans retour; 10. Triangulaire; 11. Sans base; 12, 13. Par enroulement.

enroulement, fronton sans base, fronton sans retour ou *fronton glissant, fronton surbaissé, fronton surmonté, fronton triangulaire.*

Outre les moulures que les frontons reçoivent ordinairement, on y ajoute des ornements assez variés; quelquefois, on établit à leur sommet et même à leurs deux extrémités de petits piédestaux, appelés *acrotères,* sur lesquels on place des vases ou des statues; mais le plus souvent on remplit le tympan de figures tantôt peintes, tantôt sculptées en bas-relief.

FRONTON, ch.-lieu de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 26 kil. de Toulouse; 2.049 hab. (*Frontonais, aises*). Ch. de f. du Sud-Ouest. — Le canton a 17 comm., et 8.620 hab.

FRONTON (Marcus Cornelius), rhéteur latin, né en Afrique, à Cirta, vers 100 de notre ère, mort après 175. Il professa son art avec le plus grand éclat, et lui dut les succès les plus flatteurs: siège au sénat, consulat (143), proconsulat d'Asie, statue après sa mort. Précepteur de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, il resta l'ami de ces princes et entretint, avec le premier, une correspondance familière, qui fait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre. Pourtant, rien n'est plus vide de pensées que les quelques écrits de Fronton que l'on possède. Il fut un des plus ardents défenseurs du paganisme, et avait résumé en un discours retentissant toutes les calomnies alors dirigées contre les chrétiens.

FRONTON d'Émèse, rhéteur grec du IIIe siècle de notre ère. Il était l'oncle de Longin. Il professa l'éloquence sous le règne d'Alexandre Sévère, à Athènes. Nous avons de lui deux épigrammes dans l'*Anthologie grecque.*

FRONTO-PARIÉTAL, E, AUX adj. Anat. Qui appartient aux os ou à la région frontale et pariétale : *Suture* FRONTO-PARIÉTALE.

FRONTOYER [*toi-yé*] v. tr. Mar. Syn. de CÔTOYER. (Peu us.)

FROQUER [*ké*] v. tr. Revêtir d'un froc, faire moine: *Les marquis et marquise de Mailly* AVAIENT FROQUÉ *un fils et une fille.* (Saint-Simon.) [Vx.]

FROQUEUR [*keur*] n. m. (de *froc*). Ouvrier, revêtu d'un froc, employé à la réparation des routes, ou à défricher le sol. (Vx.)

FROSINONE, ville d'Italie, ch.-l. de prov. (Latie); 16.475 hab. Vins estimés. C'est l'anc. *Frusinum.* — La *province de Frosinone* est peuplée de 413.770 hab. sur 3.239 km².

FROSOLONE, commune d'Italie (Molise, prov. de Campobasso), aux sources du Durone, affl. du Trigno; 4.640 hab.

FROSSARD (Benjamin-Sigismond), théologien protestant français, né à Nyon (Vaud) en 1754, mort à Montauban en 1830. Il fut pasteur à Lyon de 1777 à 1793, collabora avec Rabaut-Pommier à la rédaction des articles organiques de germinal an X (1802). Chargé, en 1809, d'organiser la faculté de théologie protestante de Montauban, il en fut le premier doyen (1810-1815). Destitué en 1815 par la réaction, il conserva ses fonctions de professeur.

FROSSARD (Charles-Auguste), général français, né à Versailles en 1807, mort à Château-Villain (Haute-Marne) en 1875. Sorti de l'Ecole polytechnique dans le génie, il prit part au siège de Rome et à la guerre de Crimée. Général de brigade en 1855, il devint, en 1857, aide de camp de l'empereur, et fut promu général de division en 1858. En cette double qualité, il suivit Napoléon III en Italie et fut nommé chef de la maison militaire et gouverneur du prince impérial. Mis à la tête du 2e corps de l'armée du Rhin, en 1870, c'est lui qui, le 2 août, attaqua la petite ville de Saarbrück. Quatre jours plus tard, il était battu à Forbach, et ramena à Metz les débris de ses troupes, avec lesquels il prit part aux batailles sous Metz avec le reste de l'armée de Bazaine. Après la capitulation du 28 octobre, Frossard fut interné en Allemagne. A la paix, il redevint membre du comité des fortifications, à la présidence duquel il fut appelé en 1874. Il a publié, en 1872, un *Rapport sur les opérations du 2e corps de l'armée du Rhin dans la campagne de 1870.*

FROSSAY, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 25 kil. de Saint-Nazaire, non loin de la Loire; 2.230 hab.

FROST (William Edward), peintre anglais, né à Wandsworth (Surrey) en 1810, mort à Londres en 1877. En dehors de son *Christ couronné d'épines,* Frost n'a guère peint que des portraits et des scènes mythologiques : *Diane surprise par Actéon* (1846); *Hylas et les Nymphes* (1851); *Serena* (1874).

FROST (Robert Lee), poète américain, né à San-Francisco en 1875. D'abord instituteur, puis fermier, Frost fit un séjour de trois ans en Angleterre (1912-1915), au cours duquel il publia son volume de poèmes réalistes *Au nord de Boston* (1914), suivi deux ans plus tard de *Intermède montagnard* (1916). Sa réputation n'a fait que s'accroître avec les années, et il est aujourd'hui considéré comme le plus grand poète américain contemporain. Presque tous ses recueils de vers ont été couronnés : *West Running Brook* (1931), *A Further Range* (1937), *The Witness Tree* (1942). De toutes ses œuvres se dégagent un vivant sentiment de la nature et une profonde sagesse humaine.

FROTET DE LA BARDELIÈRE (Michel), navigateur français, né à Saint-Malo en 1549, mort à Achem (île de Sumatra) en 1602. Capitaine général de la milice malouine pendant la Ligue, il monta le premier à l'assaut du château de Saint-Malo, en s'aidant d'une échelle de corde (1590); puis, lorsque la ville eut reconnu pour roi Henri IV, il soumit à l'autorité royale les forteresses du Plessis-Bertrand et du Guildo. L' « Ajax malouin », comme on l'appelait, fut placé en 1600 à la tête d'une expédition que des marchands de sa ville natale, de Vitré, et de Laval, envoyaient aux Moluques. Il avait pour second le connétable de Saint-Malo, François Grout du Clos-Neuf, dont le navire fit naufrage aux Maldives. Frotet de La Bardelière mourut à Sumatra, un mois après avoir reçu du roi d'Achem l'autorisation de trafiquer dans l'île. Son navire, *le Croissant,* revint en Europe avec une cargaison de deux millions (1603). François Martin de Vitré, qui le montait, écrivit une *Description du voyage faict aux Indes orientales par les François* (Paris, 1604).

FROTHAIRE, abbé de Saint-Epvre, puis évêque de Toul en 813, mort en 849. Partisan de Louis le Pieux, au cours des luttes de ce règne, il a laissé des *Lettres* intéressantes.

FROTHINGHAM (Arthur Lincoln), archéologue américain, né à Boston en 1859, mort à Princeton en 1923. Il commença en Italie et acheva en Allemagne (où il fut reçu docteur en philosophie à Leipzig) des études extrêmement variées, si bien qu'il enseigna d'abord les langues sémitiques et l'archéologie grecque à l'université John-Hopkins de Baltimore (1882-1886), puis l'histoire de l'art à celle de Princeton. Il fonda (1885) le *Journal américain d'archéologie,* et fut un an (1895-1896) directeur de l'école américaine de Rome. Ses livres principaux sont : *le Trésor de la basilique de Saint-Pierre au Vatican* (avec Eug. Müntz; Rome, 1883); *la Mystique syrienne et le Livre d'Hiérothée* (Leyde, 1886); *les Monuments de Rome chrétienne de Constantin à la Renaissance* (New-York, 1908); *les Cités romaines de l'Italie du Nord et de la Dalmatie* (Londres, 1910).

FROTTADE n. f. (de *frotter*). Coups, mauvais traitements physiques ou moraux. (Vx.)

FROTTAGE n. m. Action de frotter, résultat de cette action.

— Techn. Savonnage qui se donne après leur fabrication aux batistes et aux linons, pour les dégraisser et blanchir les lisières.

FROTTANT [*tan*], **E** adj. Qui sert à frotter; qui produit un frottement : *Surfaces* FROTTANTES.

FROTTE n. f. Argot. Gale.

FROTTÉ (Marie-Pierre-Louis, comte DE), chef de la chouannerie normande, né à Alençon en 1766, fusillé à Verneuil (Eure) en 1800. Lieutenant en premier lorsque éclata la Révolution, il émigra à Londres en 1792, fut nommé colonel, et revint en 1795 pour soulever la Normandie; il ravagea les environs de Domfront, et tenta, sans succès, un coup de main sur Tinchebray. Après la pacification de la Vendée et de la Bretagne, il se rembarqua pour l'Angleterre. Nommé général, il reparut, en 1799, dans le Bocage normand, réunit environ 10.000 hommes, et essaya de surprendre Vire et Tinchebray. Ayant continué la lutte après que d'Autichamp eut signé, le 18 janvier 1800, au nom de tous les chouans, la fin de la guerre civile, il se soumit au général Hédouville. Il fut arrêté, condamné, et exécuté à Verneuil-sur-Avre, sur ordre exprès de Bonaparte, bien qu'un sauf-conduit lui eût été délivré.

FROTTÉE n. f. *Pop.* Volée de coups : *Donner, Recevoir une* FROTTÉE. || Tartine frottée d'ail et de beurre : *Manger une* FROTTÉE.

FROTTEMENT [*man*] n. m. (de *frotter*). Action de frotter, pression exercée par un objet qui frotte : *Les monnaies s'usent par le* FROTTEMENT. *Éviter les* FROTTEMENTS, *c'est presque tout le secret économique de la mécanique.* || Fig. : *Le* FROTTEMENT *du monde* (l'action exercée par le frottement de la société). *La rouille de l'oisiveté use davantage que le* FROTTEMENT *du travail.*

— Mécan. *Frottement de la première espèce* ou *Frottement de glissement,* Celui d'un corps qui glisse simplement sur un autre. || *Frottement de la seconde espèce* ou *Frottement de roulement,* Celui d'un corps qui tourne ou roule sur un autre. || *Coefficient de frottement,* Fraction de la pression normale qu'il faudrait appliquer tangentiellement pour vaincre le frottement.

— Méd. *Bruit de frottement,* Bruit qu'on perçoit à l'auscultation quand la surface interne de la plèvre est enflammée. (C'est un signe de pleurésie sèche. Il existe de même des bruits de frottement dans la péricardite sèche.) || *Frottement globulaire,* Sensation du passage de petites molécules éprouvée par le doigt qui comprime l'artère radiale, et que l'on considérait autrefois, à tort, comme un signe d'endocardite.

— Métall. *Essai de frottement,* Nom donné à des essais qui permettent d'étudier la résistance à l'usure de certains produits métallurgiques.

— Techn. *A frottement,* Se dit d'une manière d'ajuster une pièce dans une autre, de façon que l'une ne soit pas mobile sur l'autre : *Ajustage à* FROTTEMENT *doux.*

— ENCYCL. Mécan. Le contact de deux solides détermine une déformation permanente ou variable, suivant l'état d'équilibre ou de repos; il en résulte des vibrations moléculaires, ainsi qu'une production de chaleur et d'électricité absorbant une partie de l'énergie; ces phénomènes sont introduits dans le calcul par la considération de la force de *frottement.* Cette force de frottement est la force tangentielle qui se développe, en chaque élément de contact.

Le déplacement relatif de deux solides se ramène à une translation ou glissement, à une rotation autour d'un axe situé dans le plan tangent commun ou roulement, et une autre rotation autour d'un axe normal à ce plan tangent ou pivotement. Il y a donc lieu de considérer les frottements de glissement, roulement et pivotement.

Les premières expériences de Coulomb (1781) furent complétées par le général Morin. Au repos, le frottement de glissement : 1° est indépendant de l'étendue des surfaces en contact; 2° dépend de leur nature; 3° est proportionné à la réaction normale ou pression. V. GRAISSAGE.

Le rapport constant de la force de frottement de deux solides déterminés avec la réaction normale est le *coefficient de frottement.* L'angle aigu dont la tangente trigonométrique est égale au coefficient de frottement est l'*angle de frottement;* il est constant pour deux solides déterminés.

Le frottement en mouvement est une force appliquée au point de contact des solides, en sens contraire de la vitesse relative; il est plus faible que le frottement au départ.

Le frottement de roulement est moindre que celui de glissement, et l'on néglige le premier par rapport au dernier. Le frottement dépend de la nature des corps en contact, est indépendant de la force.

Le frottement de pivotement étudié par Leauté (1876) est proportionnel au frottement de glissement et au périmètre de la petite surface de contact des deux corps.

Les constructeurs substituent, dans les paliers et colliers, le frottement de roulement à celui de glissement.

Dans les engrenages, le frottement est proportionnel à la distance séparant le contact des dents de celui des circonférences primitives.

Le frottement est utilisé pour la transformation et la transmission du mouvement dans les systèmes de poulies et courroies, dans la réalisation de certains *encliquetages,* la construction de certains freins, etc.

Le frottement d'un liquide contre un solide est régi par des lois opposées à celles du frottement de deux solides; il en est de même pour le frottement des gaz. Le régulateur à ailettes utilise le frottement des gaz.

FROTTER [*té*] v. tr. (origine douteuse). Passer à plusieurs reprises, et en appuyant, un corps sur un autre : FROTTER *ses mains l'une contre l'autre.* FROTTER *un meuble, le parquet, avec un chiffon;* et elliptiquem. *Frotter une chambre, un appartement,* Le parquet de cette chambre, de cet appartement (avec de la cire). || Frictionner, caresser : *Une femme qui me dorlotera, me viendra* FROTTER *lorsque je serai las.* (Molière.) || *Un âne frotte l'autre,* Le caresse; et *au fig.* Les ignorants se louent mutuellement. V. ASINUS. || Oindre, enduire en frictionnant : *On dit que le grand-père d'Henri IV* FROTTA *d'une gousse d'ail les lèvres du nouveau-né.* (Taine.)

— *Fam.* Battre, frapper, maltraiter : *Je veux faire le brave, et, s'il est assez sot pour me craindre, le* FROTTER *quelque peu.* (Molière.)

Frottons-les comme il faut, pour venger notre gloire.
REGNARD.

et au fig. : *Je ne puis me refuser au plaisir de* FROTTER *la tête la plus électrique* [la tête de Chamfort] *que j'aie jamais connue.* (Mirabeau.)

— Loc. div. *Frotter les oreilles à,* Châtier. || *Frotter son nez à,* Intervenir là où on n'a que faire.

— Mar. *Frotter les plis d'une voile, les coutures,* Les aplatir avec un frottoir.

— Peint. Couvrir d'une teinte transparente : FROTTER *une esquisse.*

— *Intransitiv.* Produire un frottement : *Voiture dont les roues* FROTTENT *contre la caisse.*

— N. m. *Le frotter : Le fer s'éclaircit, se nettoie et s'embellit par* LE FROTTER. (Charron.)

— ***Frotté, e,*** part. pass. du verbe *Frotter* (avec les divers sens).

— *Fig.* Qui a une teinte superficielle : *Une bête* FROTTÉE *d'esprit.* (Mme Geoffrin.) FROTTÉ *de grec et de latin.*

— Peint. Recouvert d'une couche légère de peinture : *Paysage dont le fond est à peine* FROTTÉ.

— *Substantiv.* et au masc. Peint. Application transparente d'un ton léger : *De simples* FROTTÉS *à la terre de Cassel ont la perfection du travail le plus patient.* (Th. Gautier.) || Syn. FROTTIS.

— ***Se frotter,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Les athlètes anciens* SE FROTTAIENT *d'huile;* et *au fig.* Se mettre en rapport avec, Avoir commerce avec, Se mettre en contact avec : SE FROTTER *aux artistes, aux savants.* || S'attaquer à : *Un homme auquel il ne fait pas bon de* SE FROTTER. || S'endurcir de, prendre une légère teinte de : SE FROTTER *de littérature.*

— Avec réciprocité : *Les ânes* SE FROTTENT *l'un contre l'autre.* || *Fam.* Se frapper l'un l'autre : *Ils* SE SONT *bien* FROTTÉS.

— Au sens passif, Etre frotté, enduit.

— Loc. PROV. **Qui s'y frotte s'y pique,** Celui qui s'y risque s'en repent. (C'est la devise de la Lorraine, dont l'emblème est un chardon.)

FROTTERIE [*rî*] n. f. Action d'ébarber des caractères typographiques, au sortir du moule.

FROTTEUR, EUSE n. Qui frotte. || Qui frotte les parquets dans des appartements.

FROTTEUR n. m. Dispositif des véhicules à traction électrique, par lequel le moteur de la voiture est mis en communication soit avec le rail conducteur, soit avec le conducteur souterrain. || Plus généralement, Toute pièce

assurant un contact électrique mobile, en frottant sur une autre.

— Artill. Dispositif du frein hydropneumatique (canon de 75), dont la fonction est d'assurer le glissement de la pièce par un nettoyage permanent des glissières.

FROTTINS n. m. pl. *Pop.* Débris et rognures de caoutchouc usagé, et particulièrem. de pneumatiques.

FROTTIS [*tî*] n. m. (de *frotter*). Peint. Couche de couleur légère et transparente.

FROTTOIR n. m. Linge, brosse, objet pour frotter.

— Electr. Nom des petits coussins entre lesquels tourne la roue en verre d'une machine électrique à frottement.

— Mar. *Frottoir de voilier*, Outil dont se servent les voiliers pour aplatir les plis faits dans les coutures des voiles, et les coutures elles-mêmes.

— Techn. Morceau de linge avec lequel le batteur d'or enlève tout ce qui excède les bords des quarterons. || Linge ou ustensile de caoutchouc employé par les barbiers pour essuyer leur rasoir. || Plaque garnie de phosphore amorphe ou phosphore rouge, de papier de verre, etc., sur laquelle on frotte les allumettes pour les enflammer.

Frottoir de barbier.

FROTTOLE n. f. (ital. *frottola*). Chanson italienne de la Renaissance, d'allure populaire; sorte de ballade à plusieurs voix, mais dont une seule semble avoir été chantée, les autres étant confiées à des instruments accompagnateurs. Le mot apparaît dès le XIVe siècle.

FROTTON n. m. Tampon pour colorier les cartes à jouer. || Sorte d'estompe en papier non collé.

FROTTURE n. f. Couche de bois mort qui se produit à un endroit meurtri d'un arbre, et qui se recouvre d'une nouvelle écorce.

FROU n. m. Cout. anc. Lieu public, place, appartenant à une commune. (On disait aussi FRO ou FROT.)

FROUARD, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 9 kil. de Nancy, sur la Moselle; 4.765 hab. Ch. de f. Est (importante bifurcation), port sur le canal de la Marne au Rhin et la Moselle canalisée. Hauts fourneaux, fonderies.

FROUDE (James Anthony), historien anglais, né à Darlington (Devonshire) en 1818, mort à Salombe en 1894. Il fit ses études à Oxford, fut élu membre du collège d'Exeter en 1840, et ordonné diacre dans l'église protestante en 1844. Mais il abandonna les études religieuses en 1848, pour l'histoire. En 1856 parut le premier volume de son *Histoire d'Angleterre depuis la chute de Wolsey jusqu'à la mort d'Elisabeth*. En 1874, il fut envoyé en mission dans l'Afrique du Sud. Sa *Vie de Carlyle*, qui avait été son maître, souleva une tempête à son apparition (1882). Il remplaça en 1892 Freeman comme professeur d'histoire moderne à Oxford. *Oceana* (1886), récit d'un voyage en Australasie, eut une influence certaine sur l'évolution de l'impérialisme britannique.

FROUÉE n. f. Sifflement de l'oiseleur qui imite le cri de la chouette pour attirer les oiseaux.

FROUEMENT [*froû-man*] n. m. Chass. Action de frouer.

FROUER [*frou-é*] v. intr. (onomatopée). Imiter à la pipée le vol et le cri de la chouette, pour attirer les petits oiseaux.

— *Transitiv.* Tordre, fausser. (Vx.)

FROU-FROU ou **FROUFROU** n. m. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le froissement des étoffes, des feuilles, etc. : *Le* FROU-FROU *d'une robe de soie.* || Plur. *Des* FROU-FROUS ou FROUFROUS.

— Bruit d'instrument à cordes pincées avec les doigts : *Le* FROU-FROU *des guitares.* (G. Feydeau.) || Bourdonnement : *Un* FROU-FROU *général des plus flatteurs.* (A. Second.)

— Pop. *Faire frou-frou, Faire du frou-frou*, Etaler un grand luxe.

Froufrou, comédie en cinq actes, de Meilhac et Halévy (1869). Gilberte, dite Froufrou, jeune femme capricieuse et coquette, gâtée par son père et par son mari, ne conçoit l'existence que comme une fête continuelle. Elle néglige son ménage, où elle est supplantée par sa sœur. Jalousée, elle part avec un amant, que son mari tue, et ne revient chez elle que pour mourir, pardonnée. Cette pièce, d'une fine observation, d'un dialogue alerte et scintillant, qui commence par le rire et finit par les larmes, est le chef-d'œuvre des deux collaborateurs.

FROUFROUTANT [*tan*], **E** adj. Qui fait du frou-frou.

FROUFROUTER [*té*] v. intr. Faire du frou-frou.

FROUFROUTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Syn. de FROUFROUTANT, E. (Vx.)

FROUMENTEAU ou **FROMENTEAU**, auteur prétendu du *Secret des trésors* (la 2e édit. porte *des finances*) *de France* (1581), étude de l'état financier et économique de la France depuis Henri II.

FROUNZÉ, anc. **Pichpek**, v. de l'U. R. S. S., en Asie centrale, cap. du Kirghizistan; 92.000 hab. Industrie textile; raffineries de sucre, tanneries, manufacture de tabac, conserves de viande.

FROUSSARD [*sar*], **E** n. et adj. *Pop.* Qui a la frousse; poltron, poltronne.

FROUSSE n. f. (onomatopée tirée de *frisson*). *Fam.* Peur extrême : *Avoir la* FROUSSE. *Quelle* FROUSSE!

FROWARD (CAP), cap de la Patagonie, à l'extrême sud du continent américain (presqu'île de Brunswick), sur le détroit de Magellan.

FROWIN, abbé d'Engelberg (Suisse), où il est mort en 1778. C'est du monastère de Sankt-Blasien qu'il fut envoyé en 1143 pour réformer le couvent d'Engelberg, fondé en 1120, mais tombé en décadence aussitôt après la mort (1131) de son premier abbé Adalhelm. Frowin y restaura les études, fonda la bibliothèque, et en fit un centre scientifique et artistique.

FROYENNES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournai), sur l'Escaut; 1.750 hab. Tanneries.

FRUCTESCENCE [*tè-sanss*] n. f. (de *fructescent*). Epoque de l'année à laquelle la plupart des semences mûrissent. (Peu us.)

FRUCTESCENT [*tè-san*], **E** adj. (du lat. *fructus*, fruit). Qui se couvre de fruits.

FRUCTICULTEUR n. m. Horticulteur spécialisé dans la culture des arbres fruitiers. (Peu us.)

FRUCTICULTURE n. f. Culture des arbres à fruits.

FRUCTIDOR n. m. (du lat. *fructus*, fruit, et du gr. *dôron*, don). Douzième mois du calendrier républicain, qui va du 18 ou 19 août au 16 ou 17 septembre du calendrier grégorien.

Fructidor (COUP D'ETAT DU 18) [4 sept. 1797]. Aux élections de germinal an V (20 mai 1797), un grand nombre de royalistes prirent place aux Cinq-Cents et aux Anciens. Pichegru fut nommé président des Cinq-Cents, et Barbé-Marbois, des Anciens, Barthélemy directeur; Carnot se rallia à la nouvelle majorité. Les principaux chefs royalistes se réunissaient au club de Clichy et y préparèrent des lois favorables aux émigrés et aux prêtres déportés. A ce moment, Bonaparte envoya d'Italie au Directoire des papiers pris au comte d'Entraigues, agent de Louis XVIII, prouvant l'accord de Pichegru avec les royalistes. Barras, Larevellière, Rewbell, voyant qu'il serait impossible d'obtenir l'arrestation de Pichegru, songèrent à un coup d'Etat pour se tirer de la difficulté. Ils ne firent part de leur projet ni à Barthélemy, ni à Carnot, suspects de tendances royalistes. Hoche, d'abord nommé ministre de la guerre, résigna bientôt ses fonctions. Augereau, envoyé d'Italie par Bonaparte, fut nommé par le Directoire commandant de la division militaire dont dépendait Paris. Devançant leurs adversaires, les trois directeurs chargent Augereau d'arrêter leurs deux collègues suspects, dans la nuit du 18; Carnot, prévenu, a le temps de fuir. Les salles des Conseils sont cernées, occupées. Pichegru et ses complices sont arrêtés, tandis que les Conseils sont convoqués à l'Odéon et à l'Ecole de médecine. Sur la dénonciation du complot royaliste et de la trahison patente de Pichegru, les hésitants se rallient au Directoire, et votent l'annulation des élections dans quarante-neuf départements, des lois votées depuis le mois de mai précédent. Onze membres des Cinq-Cents, quarante-deux des Anciens sont condamnés à la déportation, ainsi que Barthélemy et Carnot lui-même qui avait, jusqu'au bout, manifesté son attachement à la République. Trente-deux commissions militaires furent réunies, et prononcèrent contre des émigrés rentrés 160 condamnations à mort. Le Directoire prit 1.448 arrêtés de déportation contre des prêtres accusés d'avoir conspiré contre la République.

FRUCTIDORISER [*zé*] v. tr. Se dit de l'acte d'un représentant qui supprime violemment et de sa propre autorité un ou plusieurs membres d'une Assemblée délibérante, comme cela fut fait en France, le 18 fructidor an V.

FRUCTIFÈRE adj. (du lat. *fructus*, fruit, et *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits. (Se dit du pédoncule du pied femelle d'une plante dioïque, du périanthe qui accompagne les fruits, etc.)

FRUCTIFIANT [*fi-an*], **E** adj. Fécond, productif, qui fructifie : *Une plante* FRUCTIFIANTE.

— Fig. : *La science fait naître ces industries* FRUCTIFIANTES *qui enrichissent les peuples.* (Cuvier.)

FRUCTIFICATEUR, TRICE adj. Qui fait fructifier : *Influence* FRUCTIFICATRICE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le soufre apparaît comme le grand* FRUCTIFICATEUR *de la culture.* (L. Figuier.)

FRUCTIFICATION [*si-on*] n. f. (de *fructifier*). Bot. Formation, production des fruits; résultat, produit de cette formation : *Nos arbres fruitiers, quoique greffés, gardent dans leur* FRUCTIFICATION *tous les caractères botaniques qui les distinguent.* (J.-J. Rousseau.) || Ensemble des organes reproducteurs, dans les cryptogames. || Epoque de l'année où a lieu la fructification.

— Fig. Résultats, effets utiles : *Attendons tout de cette pensée, attendons la* FRUCTIFICATION *de ce germe qui renferme peut-être une des gloires de ce siècle.* (Lacretelle.)

— ENCYCL. Arbor. V. FRUIT.

FRUCTIFIER [*fi-é*] v. intr. (lat. *fructificare*; de *fructus*, fruit, et *facere*, faire. — Se conjugue comme *prier*.) Produire, porter des fruits : *Quand les terres sont bien fumées, elles en* FRUCTIFIENT *davantage.*

— Fig. Produire un résultat avantageux : *La bonne éducation est une semence qui* FRUCTIFIE *toujours.* || Produire des bénéfices : *Ce capital a* FRUCTIFIÉ.

Vous verriez tous les ans *fructifier* vos vers.
BOILEAU.

|| *Faire fructifier la vigne du Seigneur*, Propager la foi. (Terme biblique.)

FRUCTIFORME adj. (du lat. *fructus*, fruit, et de *forme*). Bot. Qui a la forme ou l'apparence d'un fruit.

FRUCTIGÈNE adj. (du lat. *fructus*, fruit, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui naît et croît sur les fruits : *Champignon* FRUCTIGÈNE.

FRUCTISTE [*tisst'*] n. m. (du lat. *fructus*, fruit). Nom donné par Linné aux botanistes qui classent les plantes d'après la considération du fruit.

FRUCTOSE n. m. Sucre cétonique dont la formule est $CH^2OH\cdot(CHOH)^3\cdot CO\cdot CH^2OH$.

— ENCYCL. Le *fructose* est un *cétohexose* (sucre en C^6) rencontré sous les deux formes optiquement actives et sous la forme racémique.

d-Fructose, lévulose, ou *sucre de fruits.* — Appelé d-fructose bien que lévogyre, à cause de ses relations génériques avec le d-glucose et le d-mannose, on le trouve dans la plupart des fruits sucrés à côté du glucose. Il se forme dans l'hydrolyse du saccharose, à côté de d-glucose (le pouvoir rotatoire devient gauche). On peut le séparer du glucose grâce à son sel de chaux peu soluble. Il s'obtient avec le d-mannose dans l'oxydation de la mannite. Il prend seul naissance dans l'hydratation de l'inuline. Il est moins soluble que le glucose, fond à 95°. Il donne avec la phénylhydrazine la même osazone que le d-glucose et le d-mannose.

l-Fructose. — S'obtient par fermentation du racémique.

Fructose racémique ou *α-acrose.* — S'obtient en mélange avec d'autres sucres dans la polymérisation de l'aldéhyde formique. Le *méthylénitane* de Butlerow, le *formose*, le *méthose* de Loew renferment le fructose racémique qui s'obtient plus facilement à partir du bromure d'acroléine. Ce corps présente un grand intérêt au point de vue de la synthèse des sucres.

FRUCTUAIRE [*tu-èr'*] adj. (du lat. *fructus*, fruit). Relatif au fruit.

— *Substantiv.* et au masc. Dr. rom. Usufruitier.

FRUCTUEUSEMENT [*man*] adv. Avec fruit, avec succès, utilement : *Travailler* FRUCTUEUSEMENT.

— ANTON. **Infructueusement.**

FRUCTUEUX [*tu-eû*], **EUSE** adj. (du lat. *fructus* fruit). Poétiq. Qui produit du fruit : *Des rameaux* FRUCTUEUX. (Boileau.) [Rare.]

— Fig. Utile, profitable : *Travail, Commerce* FRUCTUEUX.

— ANTON. **Improductif, infécond, infructueux, stérile.**

FRUCTUEUX (saint), évêque de Tarragone, et martyr dans la persécution de Valérien (259). — Fête le 21 janvier.

FRUCTUEUX (saint), archevêque de Braga (Portugal) au VIIe siècle, mort en 665. Il distribua ses biens aux indigents, et fonda de nombreux monastères. — Fête le 16 avril.

FRUCTULE n. m. Chacun des fruits particuliers qui concourent à la formation d'un fruit composé.

FRUCTUOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est fructueux.

FRUELA Biogr. V. FROÏLA.

FRUE VANNER [*frou-va-neur*] n. m. (mot angl.; de *vanner*, vanneur, et *Frue*, nom de l'inventeur). Table à secousses, pour le triage des minerais précieux.

FRUGAL, E, ALS [et mieux **AUX**] adj. (lat. *frugalis*; de *frux*, fruits de la terre). Qui se contente d'aliments simples : *Charles XII était* FRUGAL, *vigilant, laborieux.* (Voltaire.) || Qui consiste en aliments simples : *Une nourriture* FRUGALE. || Par extens. : *Les habitudes* FRUGALES *prolongent la vie*; et *au fig.* Qui se satisfait de peu : *Il faut avoir un cœur bien* FRUGAL *pour le* [l'état de fille] *soutenir.* (Marivaux.)

— SYN. **Frugal, sobre.** *Frugal* s'applique à la qualité des mets; *sobre*, à la quantité.

— ANTON. **Friand, gastronome, glouton, goinfre, gourmand, intempérant, vorace.**

FRUGALEMENT [*man*] adv. D'une façon frugale.

FRUGALITÉ n. f. (de *frugal*). Qualité de ce qui est frugal, d'une personne frugale : *Vivre avec* FRUGALITÉ. *La* FRUGALITÉ *est un ménagement du plaisir.* (Dacier.) *La* FRUGALITÉ *de ce digne pasteur.* (Bossuet.)

— ANTON. **Débauche, gloutonnerie, goinfrerie, gourmandise, incontinence, intempérance, voracité.**

FRUGAROLO, commune d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie); 3.015 hab. — Au village de *Bosco*, abbaye célèbre fondée par le pape Pie V.

FRUGES, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 32 kil. de Montreuil, sur la Lys; 2.368 hab. (*Frugeois, oises*). Ch. de f. Nord. — Le canton a 25 comm., et 9.250 hab.

FRUGIFÈRE adj. (du lat. *frux, frugis*, fruit, et *ferre*, porter). Qui porte ou produit des fruits : *Branches* FRUGIFÈRES.

FRUGIVORE adj. (du lat. *frux, frugis*, grain, fruit, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de fruits, de végétaux.

— Substantiv. : *Un* FRUGIVORE.

— N. m. pl. Zool. Sous-ordre de mammifères mégachiroptères, comprenant les roussettes et formes voisines, grandes chauves-souris qui se nourrissent de fruits.

FRUGONI (Carlo Innocenzo), poète italien, né à Gênes en 1692, mort à Parme en 1768. Ce fut un abbé galant; après diverses pérégrinations, il se fixa à Parme, où, sous la protection du duc, il vécut heureux et admiré jusqu'à sa mort. Il fut poète de cour, inspecteur des spectacles, et secrétaire de l'académie des beaux-arts. Il a écrit une quantité de petits vers, parfois licencieux, sur des sujets badins; on y note tantôt de l'enflure, tantôt de la mièvrerie. Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées à Parme en 1779.

FRÜHWIRTH n. m. Milit. Nom d'un fusil à répétition qui était employé en Autriche vers 1900 pour l'armement de la gendarmerie.

FRUIN (Robert Jacobus), professeur et historien hollandais, né à Rotterdam en 1823, mort à Leyde en 1899. En 1856, il publia : *Dix ans de la guerre de Quatre-vingts ans : 1588-1598*. En 1860, il fut nommé professeur d'histoire nationale à l'université de Leyde. Il fut le collaborateur assidu du *Nederlandsch Spectator*, du *Gids*, et d'autres périodiques. A l'occasion de sa soixante-quinzième année, ses admirateurs dressèrent, pour lui en faire hommage, la bibliographie de ses écrits considérables et essentiels.

FRUIT [*fru-i*] n. m. (lat. *fructus*). Bot. Production végétale qui succède à la fleur, et qui contient les semences : *Les* FRUITS *d'un grand nombre de plantes servent à la nourriture des hommes ou des animaux.* || Pour les naturalistes, Les semences elles-mêmes.

— Dessert; partie du repas où l'on mange des fruits : *Servir le* FRUIT. *Il se lève avant le* FRUIT, *et prend congé de la compagnie.* (La Bruyère.) [Vx.]

— *Par extens.* Enfant, par rapport à sa mère; produit de la génération : *Femme qui fait périr son* FRUIT. *Le* FRUIT *d'un amour illégitime. Le* FRUIT *de l'hymen*; et *au fig.* Conception de l'esprit :

Partez, mes vers, dernier *fruit* de ma veine.
BOILEAU.

Fruits languissants de sa vieillesse.
VOLTAIRE.

— Produit : *Les* FRUITS *de la chasse et de la pêche. Vivre des* FRUITS *de la terre.*

— *Fig.* Profit, avantage, résultat utile : *Recueillir les*

FRUITS

FRUITS : 1. Amande; 2. Cerise anglaise; 3. Cerise Montmorency; 4. Griotte; 5. Bigarreau Napoléon; 6. Bigarreau noir; 7. Guigne noire; 8. Châtaigne; 9. Coing; 10. Fraise des quatre saisons; 11. Fraise des quatre saisons améliorée; 12. Fraise Dr Morère; 13. Fraise Ananas; 14. Fraise Héricart; 15. Fraise Marguerite; 16. Fraise Tsar; 17. Fraise Ed. Lefort; 18. Framboise; 19. Groseille à grappes; 20. Cassis; 21. Groseille à maquereau; 22. Noisette; 23. Noix ordinaire; 24. Noix gibbeuse; 25. Noix de Barthère; 26. Pêche grosse mignonne; 27. Pêche Reine des vergers; 28. Pêche Téton de Vénus; 29. Pavie de Pomponne; 30. Brugnon Victoria; 31 Prune Mirabelle; 32. Prune Monsieur hâtif; 33. Prune Reine-Claude; 34. Reine-Claude violette; 35. Prune Goutte d'or; 36. Quetsche; 37. Prune Sainte-Catherine; 38. Prune d'Agen; 39. Prune Perdrigon normand; 40. Prune Kirke; 41. Prune du Japon; 42. Poire Louise-bonne; 43. Poire Duchesse d'Angoulême; 44. Poire Bergamotte Espéren; 45. Poire Doyenné d'hiver; 46. Poire Fondante des bois; 47. Poire Beurré Clairgeau; 48. Poire Belle Angevine; 49. Poire Bon-chrétien; 50. Poire Rousselet de Reims; 51. Poire Passe Crassane; 52. Pomme Transparente blanche; 53. Pomme Rambour d'hiver; 54. Pomme Calville Saint-Sauveur; 55. Calville blanche; 56. Calville rouge d'hiver; 57. Pomme Grand Alexandre; 58. Pomme Reinette du Canada; 59. Pomme Court-pendu plat; 60. Api étoilé; 61. Pomme de Chine rouge; 62. Pomme de Chine jaune; 63 Chasselas doré; 64. Chasselas violet; 65. Chasselas rose; 66. Raisin Précoce de Malingre; 67. Raisin Pineau gris; 68. Raisin Portugais bleu; 69. Raisin Frankenthal; 70. Raisin Doigt de Dame; 71. Raisin Ribier.

FRUITS

FRUITS : 1. Abricot; 2. Orange; 3. Mandarine; 4. Pamplemousse; 5. Bigarade; 6. Bergamotte; 7. Cédrat; 8. Citron; 9. Grenade; 10. Coing du Japon; 11. Kaki de Mazel; 12. Kaki Tomate; 13. Kaki elliptique; 14. Kaki de Wiesemer; 15. Figue violette; 16. Figue blanche; 17. Figue noire; 18. Nèfle. — **Légumes-Fruits :** 19. Pastèque (Melon d'eau); 20. Melon Cantaloup; 21. Melon Sucrin brodé de Tours; 22. Melon Noir des carmes; 23. Melon à rames; 24. Melon de Perse; 25. Melon Pêche; 26. Concombre; 27. Chayote; 28. Aubergine ordinaire; 29. Aubergine ronde; 30. Tomate ordinaire; 31. Tomate olive; 32. Tomate poire; 33. Coqueret de Chine; 34. Piment long; 35. Piment carré. — **Fruits des pays chauds :** 36. Feijoa; 37. Caroube; 38. Figue de Barbarie ou Figue d'Inde; 39. Ananas; 40. Anone Cœur de bœuf; 41. Anone Pomme cannelle; 42. Anone Corossol; 43. Fruit de l'Arbre à pain; 44. Poire d'Avocat; 45. Banane blanche; 46. Banane rouge; 47. Banane de Chine; 48. Noix de Coco; 49. Goyave Pomme; 50. Goyave Poire; 51. Litchi; 52. Mangoustan; 53. Mangue blanche; 54. Mangue rose; 55. Grenadille (Passiflore); 56. Papaye; 57. Pomme Cythère; 58. Monbin; 59. Sapotille; 60. Jambosa (Pomme rose); 61. Noix d'Acajou ou de Cajou; 62. Dattes.

FRUITS *de sa sagesse. Le bon vouloir n'est jamais sans* FRUIT. (Lamennais.) *La vie n'a de valeur que par les* FRUITS *spirituels qu'elle porte.* (Renan.) *Enfants qui travaillent avec* FRUIT. || Effet, résultat mauvais : *La misère est le* FRUIT *naturel de la paresse.*

— *Arbres à fruit,* Arbres qui produisent des fruits comestibles.

— *Fruits légumiers, Fruits-légumes* ou *Légumes-fruits,* Fruits produits par des plantes herbacées, comme le melon, la courge, la tomate, l'aubergine, le haricot, le pois, etc. || *Fruits rouges,* Petits fruits de couleur rouge, tels que les fraises, les framboises, les cerises, les groseilles, etc. || *Quatre fruits jaunes,* Orange, citron, bigarade et cédrat. || *Quatre fruits,* Datte, jujube, figue, pruneau ou raisin, servant à faire une tisane pectorale. || *Fruit sec,* Fruit naturellement dépourvu de pulpe, comme les noix, ou desséché pour être consommé en l'état, comme les raisins secs, les figues sèches, etc. — *Fig. et fam.* Se dit d'un élève de certaines écoles publiques qui, trouvé trop faible lors des examens de sortie, se voit fermer les carrières auxquelles on prépare dans ces écoles : *Les* FRUITS SECS *de l'Ecole polytechnique, de Centrale,* etc. — Personne restée inutile, déplacée, reléguée hors du rôle qui lui était assigné ; chose qui reste stérile, sans résultat.

Différentes formes de FRUITS (V. aussi la planche *plante*) : 1. Coupe d'orange (*p*, pépins) ; 2. Capsule (pavot) ; 3. Samare (érable) ; 4. Akène (bleuet) ; 5. Baie (cerise et coupe : *a*, mésocarpe ; *b*, noyau ; *c*, amande) ; 6. Gousse (haricot) ; 7. Silique (giroflée) ; 8. Pyxide (jusquiame) ; 9. Follicule (aconit) ; 10. Caryopse (blé).

— Dr. N. m. pl. Produits, revenus d'une terre, d'un immeuble, d'une charge, d'un fonds quelconque : *C'est une maxime de droit, que tout possesseur de bonne foi fait les* FRUITS *siens.* || Ensemble des produits réguliers et périodiques qu'une chose mobilière ou immobilière est destinée à donner par sa nature. || *Fruits naturels,* Productions spontanées d'une terre, d'un fonds, comme bois, foin, croît des animaux. || *Fruits industriels,* Productions obtenues par la culture ou le travail, comme le blé, le vin, etc. || *Fruits civils,* Loyers des maisons, baux à ferme, intérêt des sommes exigibles. || *Fruits casuels,* Ceux qui dépendent de circonstances futures ou imprévues. || *Fruits pendants par racines* ou *Fruits par racines,* Récoltes encore sur pied. || *Fruits pendants par branches,* Fruits qui viennent des arbres, et qui ne sont pas encore récoltés.

— Hortic. *Mettre un arbre à fruit,* Le traiter de façon à lui faire produire du fruit, alors qu'il n'en a pas encore donné.

— Pêch. *Fruit de mer,* Nom que les pêcheurs du littoral de la Méditerranée donnent aux crabes, oursins, seiches, coquillages divers, etc., qui sont susceptibles d'être consommés. (Les Italiens disent aussi *frutti di mare.*)

— Pharm. *Fruits pectoraux* ou *Fruits béchiques,* Mélange à parties égales de dattes, figues, jujubes et raisins secs, servant à préparer une tisane émolliente.

— Sculpt. Ornements qui imitent des fruits, et dont on fait des festons, des guirlandes, etc., dans la décoration des bâtiments.

— LOC. DIV. *Fruit sec.* V. plus haut. || *Fruit monté,* Plateau chargé de fruits et orné que l'on sert sur une table. || Fig. *Fruit nouveau,* Production nouvelle. Chose inusitée, extraordinaire :

> Voilà du *fruit nouveau ;* quel démon favorable
> Vous rend l'accueil si doux et l'humeur si traitable.
> REGNARD.

|| *Fruit défendu,* Fruit de l'arbre de vie, auquel Adam et Eve avaient reçu ordre de ne pas toucher. — *Fig. et fam.* Objet dont il n'est pas permis d'user : *Tout* FRUIT DÉFENDU *offre le plus grand attrait.* || *Sentir son fruit,* Se dit d'une personne en qui tout rappelle son origine. — Se dit aussi de l'odeur du poisson ou du gibier avancés.

— ENCYCL. Bot. Le *fruit* est le pistil qui s'accroît après la fécondation, et qui mûrit ensuite. On retrouve, par suite, dans le fruit la structure du pistil, mais avec des modifications (suppression de certaines parties, formation de parties nouvelles). Le stigmate se dessèche, et le pistil tombe presque toujours après la fécondation ; l'ovaire et ses enveloppes constituent, en général, seuls, le fruit. Cependant, le pistil peut subsister et se développer en forme de queue plumeuse (clématite) ou de bec crochu (géranium). Quelquefois, un seul carpelle du pistil donne le fruit, par avortement des autres (palmier). D'autres fois, les loges ovariennes augmentent, par adjonction de cloisons surnuméraires (mimosées, radis).

La paroi de l'ovaire, devenue paroi du fruit, prend le nom de *péricarpe,* divisé lui-même en *épicarpe, mésocarpe* et *endocarpe.* Ce péricarpe est tantôt lisse et recouvert de la *pruine* ou *fleur,* sorte d'enduit cireux (prune, raisin), tantôt hérissé de poils (argémone), ou bien il possède des émergences épineuses (marron) ou des prolongements aplatis (orme, frêne). L'épiderme interne du péricarpe subit aussi diverses différenciations : tantôt garni de poils qui enveloppent les graines d'une sorte de bourre de coton (bombacées), tantôt se transformant en pulpe charnue (oranger). Le parenchyme du péricarpe peut rester homogène et devenir sec ou charnu ; dans d'autres cas, il se divise en deux couches : l'externe, plus ou moins charnue ; l'interne, ligneuse, constituant le *noyau.*

Quand la croissance est terminée, le fruit est mûr. Si le péricarpe est sec, il s'ouvre, et les graines se dispersent par déhiscence ; s'il est charnu, il se produit divers phénomènes intéressants. L'amidon et le tanin contenus dans les cellules disparaissent, les acides diminuent, et il se forme du sucre, qui finit par se dédoubler en glucose et lévulose. Enfin, après la maturation, le fruit charnu devient *blet* et met ainsi ses graines en liberté.

On classe les principales sortes de fruits d'après leur péricarpe : sec, charnu, ou mi-partie sec mi-partie charnu, chacune de ces divisions se subdivisant suivant que le péricarpe s'ouvre ou ne s'ouvre pas.

Outre le pistil, d'autres organes floraux peuvent persister et s'accroître après la fécondation. Souvent, c'est le calice qui persiste au-dessous du fruit (fraisier), qui grandit et l'enveloppe (coqueret) ou qui s'applique à sa surface (mûrier). Parfois, le calice, la corolle et l'androcée se développent et forment une coupe ou bouteille autour du fruit (rosier, pyrées). Ailleurs, c'est le réceptacle qui porte les fruits, et qui dans le fraisier constitue la partie comestible.

Les fruits provenant d'une inflorescence condensée et qui se soudent pendant leur croissance sont dits « composés ». Leur composition est hétérogène, car elle comprend les fruits simples, les pédicelles des fleurs et le pédicelle commun, et les bractées ; il en est ainsi dans le cône des conifères, la figue, l'ananas.

— Aliment. Le mot *fruit,* dans le langage courant, s'applique seulement aux fruits comestibles à l'état de nature ; il exclut les *légumes-fruits,* tels que haricots, pois, aubergines, tomates, melons, etc. On ne compte pas non plus, au nombre des fruits proprement dits, la pistache de terre (arachide). Restent également en dehors de cette catégorie les « cerises » du caféier, les « cabosses » du cacaoyer, les noix du muscadier, etc.

Selon leur origine, les fruits sont distingués en *fruits des pays tempérés, fruits des pays tempérés-chauds* et *fruits des pays chauds.* Les régions froides sont fort pauvres en fruits ; les régions tempérées sont d'autant plus riches, sous ce rapport, qu'elles se rapprochent davantage, comme climat, des régions tempérées-chaudes.

I. FRUITS DES PAYS TEMPÉRÉS. — On les cultive surtout dans l'Europe moyenne. Ils sont répartis ordinairement en cinq groupes : *fruits à pépins, fruits à noyaux, fruits à osselets, fruits en baies et bacciformes, fruits secs* ou *non pulpeux.*

Fruits à pépins. — C'est la série à laquelle appartiennent la poire et la pomme. S'y rattachent aussi le coing, les plaquemines (plaqueminier de Virginie et kakis de la Chine et du Japon) ; la corme.

A ces espèces on peut ajouter l'alise, fruit de l'alisier des bois, et l'allouche, fruit de l'alisier blanc. Ces fruits ne se mangent que blets.

Fruits à noyaux. — On en cultive quatre espèces, toutes très répandues : abricot, cerise, pêche et prune. Chacune compte beaucoup de variétés.

Fruits à osselets. — Cette série comprend des espèces d'intérêt secondaire : nèfle, cornouille, azerole.

Fruits en baies et fruits bacciformes. — Le raisin se place ici en première ligne ; puis viennent les groseilles ; les diverses sortes de fraises et de framboises.

Les mûres sont aussi quelquefois consommées en nature. Il en est de même pour les fruits abusivement appelés *mûres* mais produits par diverses ronces, notamment par la ronce des haies ; en Angleterre, on cultive dans les jardins, pour la table, plusieurs variétés de cette dernière. Dans cette catégorie se rangent encore les fruits de l'épine-vinette, ceux de diverses airelles, et en particulier de l'airelle myrtille ; enfin, ceux de la busserole raisin d'ours et ceux de la busserole des Alpes, toutes espèces que l'on récolte à l'état sauvage.

Fruits non pulpeux. — La noix, la noisette, l'amande, la châtaigne, constituent les principaux fruits de cette série.

Le *pacanier* et l'*hickory* donnent des noix très couramment consommées aux Etats-Unis.

La faîne, fruit du hêtre, est aussi à signaler, bien qu'elle soit à peine comestible, et seulement à l'état frais. On en extrait une huile estimée.

Enfin, la macre ou châtaigne d'eau, que l'on consomme surtout cuite, peut à la rigueur trouver place ici.

II. FRUITS DES PAYS TEMPÉRÉS-CHAUDS. — Le littoral de la Méditerranée est le type de ces pays. Le sud de l'Europe, les îles de la Méditerranée, le nord de l'Afrique et l'Asie Mineure, abstraction faite des régions montagneuses, appartiennent à ce climat.

S'y rattachent encore : dans l'hémisphère boréal, la Californie méridionale, le sud des Etats-Unis, le Caucase, certaines contrées de l'Asie centrale et de la Chine, les îles méridionales du Japon ; dans l'hémisphère austral, une partie du Chili, de la Bolivie, de la Colonie du Cap, de Madagascar, de l'Australie, etc.

Les espèces fruitières les plus répandues dans la région méditerranéenne française sont les suivantes : abricotier, amandier, châtaignier, figuier, grenadier, pêcher, vigne, oranger et autres aurantiacées (bergamotier, bigaradier, cédratier, citronnier, limonier, mandarinier, etc.).

Les arbres ou arbrisseaux suivants ont pris dans les cultures méridionales une assez grande place : néflier du Japon ou bibacier, introduit de l'Extrême-Orient en 1784, et kaki, venu de la Chine et du Japon vers le milieu du XIXe siècle. Le plaqueminier de Virginie produit aussi des fruits comestibles.

D'autres fruits, de moindre importance, viennent s'adjoindre à ceux-là : l'arbouse, l'azerole, à chair acidulée ; la caroube ; la figue de Barbarie, le gland doux ; la jujube ; l'olive, qui se consomme surtout confite, et dont l'importance est si grande pour la fabrication de l'huile ; le pignon, sorte de petite amande tirée des cônes du pin parasol, et la pistache. A l'exception du figuier de Barbarie et du pistachier, toutes ces espèces appartiennent à la flore indigène du sud de la France.

Un bon nombre d'espèces exotiques s'accommodent d'ailleurs parfaitement de ce climat, et y donnent des fruits comestibles.

Le dattier (*phœnix*) vit sur certains points de la péninsule Ibérique, du midi de la France, de l'Italie, etc. ; mais il n'arrive qu'exceptionnellement à y mûrir ses fruits.

Rappelons que les légumes-fruits, tomate, melon, pastèque, chayote, etc., réussissent parfaitement dans la région méditerranéenne.

III. FRUITS DES PAYS CHAUDS. — Les pays tropicaux et subtropicaux sont généralement riches en fruits comestibles, la plupart encore à l'état sauvage, et un petit nombre seulement soumis à la culture.

Les plus estimés parmi ces fruits ont été transportés sur divers points du globe, et se sont maintenus et propagés dans les contrées où ils ont trouvé des conditions favorables de climat, d'atmosphère, de sol, etc. Les grands jardins scientifiques d'Europe ont joué un rôle considérable dans les introductions.

Il est à remarquer que beaucoup des fruits des pays chauds ont reçu des noms vulgaires identiques à ceux de nos fruits d'Europe. Mais ces noms ont été appliqués sans aucun souci des affinités botaniques, et simplement en raison d'une ressemblance souvent vague.

On peut citer, parmi les fruits les plus connus et les plus renommés des pays chauds : *ananas, anone, cachiman, chirimoya, cœur-de-bœuf, corossol, pomme-cannelle, arbre à pain, avocat,* souvent appelé « poire d'avocat », *banane, caïmite, noix de coco, datte, dourian, figue de Barbarie, goyave, jambosa,* vulgairement *pomme-rose, phyllocalyx edulis,* espèce peu différente des goyaves, *letchi, mangoustan, mangue* ou *mango,* un des principaux fruits des tropiques ; *monbin, monstera,* du Mexique ; *noix du Brésil, papaye,* originaire d'Amérique et en voie d'extension sur toute la ceinture équatoriale du globe (fruit volumineux, mou, digestif, comestible cru, ou cuit ou confit). Un certain nombre de passiflores de l'Amérique centrale et méridionale produisent des fruits estimés, au nombre desquels on cultive, aux Antilles et au Brésil, surtout ceux connus sous les noms de *barbadine, pomme-liane, maritambour, sapotille* des Antilles, à fruit pulpeux, sucré et fondant.

Un bon nombre d'autres fruits, de moindre importance, sont encore utilisés dans les pays chauds ; nous nous contenterons d'une rapide énumération des principales espèces : *badamier,* des Indes orientales ; *cerisier des Antilles* (plusieurs espèces de *malpighia* portent ce nom, qui leur a été donné à cause de la couleur et de la forme de leurs fruits, bons à manger) ; *cerisier de l'Inde, surette,* de l'Asie tropicale ; *cerisier de Cayor ; cereus ;* diverses espèces de *cierges* sont à fruits comestibles ; *datte du désert, soump* (*balanites ægyptiaca*), de l'Egypte, à ne pas confondre avec la datte proprement dite ; *groseille des Barbades ; noix d'acajou* ou *pomme d'acajou,* des Indes occidentales ; *noix de bancoul,* des Moluques ; *pachira macrocarpa,* du Mexique ; *pêche de Sierra-Leone,* vulgairement *doundaké,* du Sénégal et de Guinée ; *pierardia dulcis,* de Sumatra ; *pomme de Kéi,* de l'Afrique australe ; *prune-coton,* de l'Amérique tropicale ; *prune de flacourtia ; prune de mer* ou *citron de mer,* du Gabon ; *quatélé,* de la Guyane, vulgairement *marmite-de-singe ; solanum* divers, notamment *tomate en arbre,* du Pérou et de la Nouvelle-Grenade ; *tomate de loup,* du Brésil, et *solanum quitense,* du Pérou ; *tamarin,* de l'Afrique tropicale ; *tamarin des blancs,* de Madagascar ; *wampi,* des Moluques, etc.

— Econ. dom. Indépendamment de la durée qu'on peut leur assurer en les tenant en des locaux frais et secs (*fruitiers*), les fruits peuvent encore être conservés dans l'alcool ou le sucre, ou encore par dessiccation.

On prépare les *fruits à l'eau-de-vie* en jetant à l'eau bouillante, où ils séjournent dix minutes, pommes, poires, pêches, prunes, abricots, noix, cerises, raisins, oranges, etc., convenablement choisis ; une fois égouttés, on les plonge dans l'eau-de-vie. Pour obtenir les fruits au sucre ou fruits confits, on pèle les fruits choisis, puis on les fait cuire à l'eau ; après quoi, on les plonge dans un sirop de sucre épais, et on fait recuire le tout ; on retire, et on fait sécher lentement.

Les fruits soumis à la dessiccation par la chaleur (soit la chaleur solaire, soit la chaleur d'un four ou d'un évaporateur) abandonnent la plus grande partie de leur eau de constitution, et, dès lors se conservent assez longtemps sans perdre de leurs qualités. Pour les consommer, on les fait tremper à l'eau et cuire ensuite en ajoutant ou non un peu de sucre. Certains, comme les raisins et les figues, se consomment tels quels. Avec ceux-ci, les fruits qu'on dessèche le plus fréquemment sont les pommes, poires, pêches, abricots et prunes. Enfin, la plupart des fruits sucrés peuvent fournir des jus sucrés fermentescibles et qui donnent de l'*eau-de-vie* par distillation.

— Hyg. aliment. Les *fruits mûrs* bien que leur valeur nutritive soit faible, constituent cependant une alimentation agréable et saine ; il faut néanmoins les consommer sans excès et n'ingérer que cuits les fruits non mûrs ou verts. Il est prudent de débarrasser les fruits drupacés de leur noyau, car ceux-ci peuvent provoquer des occlusions intestinales ou des appendicites.

— Dr. Les *fruits,* au sens légal du mot, sont tous produits réguliers et périodiques que les choses donnent d'après leur destination et sans altération de leur substance. On considère aussi fictivement comme fruits les produits des mines et carrières ouvertes avant l'entrée en jouissance. Mais les produits extraordinaires, tels que ceux des mines et carrières ouvertes sur un sol destiné à ce genre d'exploitation, ceux de coupes de hautes futaies non aménagées, n'ont pas le caractère de fruits.

L'usufruitier a droit aux fruits : il acquiert les fruits naturels ou industriels par la perception, et les fruits civils jour par jour.

Les propriétaires des arbres ont droit aux *fruits* des branches qui s'étendent sur le fonds limitrophe. Les voisins ne peuvent même pas recueillir ceux qui tombent sur leurs fonds, et ils sont tenus, moyennant indemnité, d'ouvrir un passage pour la récolte de ces fruits. Mais les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie, de même que ceux plantés sur la ligne séparative des deux héritages.

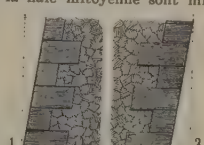

1. Fruit; 2. Contre-fruit.

(Lorsque la muraille surplombe, l'inclinaison est appelée *contre-fruit.*)

FRUITAGE [*taj'*] n. m. Fruits comestibles. (Vx.)

FRUITARIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Qui concerne le fruitarisme : *Régime* FRUITARIEN.

— *Substantiv.* Qui pratique ce système d'alimentation.

FRUITARISME [*rissm'*] n. m. Thérap. Régime alimentaire à prédominance de fruits.

— ENCYCL. Hyg. Le *fruitarisme* ne comporte pas l'usage alimentaire absolument exclusif des fruits, mais seulement la prédominance de ceux-ci, le surplus de la

ration pouvant être couvert par des légumes, mais non par de la viande ou des œufs. Il a été préconisé contre les troubles gastro-intestinaux, la constipation, l'artériosclérose et l'azotémie; il est, en effet, laxatif et diurétique, et n'apporte, à l'organisme, qu'une quantité très faible d'azote. Les cures de raisins, de fraises, d'oranges, etc., ne sont que des variantes du fruitarisme.

FRUITER [*té*] v. intr. (de *fruit*). Produire du fruit : *Arbre qui* FRUITE *facilement.*

— ***Fruité, e,*** part. pass. du verbe *Fruiter*, Se dit du vin, de l'huile d'olive, qui ont conservé le goût du fruit.

— Blas. Se dit d'une plante représentée avec des fruits d'un émail particulier.

FRUITERIE [*rî*] n. f. Lieu où l'on conserve les fruits. (On dit plus couramment FRUITIER n. m.)

— Boutique, commerce de marchand fruitier : *Ouvrir une* FRUITERIE. *S'enrichir dans la* FRUITERIE.

— Archéol. Charge du fruitier de cour : *L'office de la* FRUITERIE *comprenait la garde, le service des fruits, et aussi la fourniture du luminaire, pendant le moyen âge.*

— Econ. rur. Se dit abusivement pour FRUITIÈRE.

— ENCYCL. Archéol. Les fruitiers, officiers de la maison des princes français, étaient autrefois des dignitaires chargés de l'achat, de la conservation et de la présentation des fruits, et aussi de tout ce qui concernait l'éclairage. L'office comprenait 12 chefs, 12 aides, 4 sommiers, un fruitier ordinaire pour faire venir en hiver les fruits de Provence, et les palmes pour le dimanche des Rameaux, qu'un autre fruitier présentait au roi. Le fruitier disposait d'un local spécial qui portait le nom de *fruiterie* et qui consistait, comme de nos jours, en une vaste salle bien sèche, située au rez-de-chaussée, isolée de l'air extérieur par des murailles épaisses et par une double porte. Des tablettes et des claies permettant d'étaler et d'isoler le plus grand nombre de fruits, garnissaient les murs. La fruiterie fut nécessaire dans les habitations des gens de la ville, tant que la difficulté des transports ne permit pas, en fruits, l'approvisionnement au jour le jour. A notre époque, la fruiterie n'existe plus que dans l'habitation campagnarde, et s'appelle « le fruitier ».

FRUITIER [*ti-é*], **ÈRE** adj. Qui produit du fruit : *Les arbres* FRUITIERS.

— Econ. rur. *Sol fruitier, Terre fruitière,* Dans certaines contrées, Champ, Verger dans lequel on a semé des pépins de fruits pour obtenir plus tard des arbres à fruits.

FRUITIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui vend des fruits, des légumes frais, etc. : *Une boutique de* FRUITIER.

— Fabricant de fromage, dans la Franche-Comté et la Suisse française.

— Adjectiv. : *Marchand* FRUITIER.

— Officier de cour ayant charge de fruiterie.

— N. m. Dans l'est de la France, Celui qui dirige une fruitière, qui est chargé de la réception du lait et de la fabrication des fromages.

FRUITIER [*ti-é*] n. m. Local sec et frais où l'on conserve les fruits : *Une cave sèche et assez profonde est le meilleur* FRUITIER. (Parmentier.) || Etagère portant des rayons à claire-voie et sur lesquels on dispose les fruits.

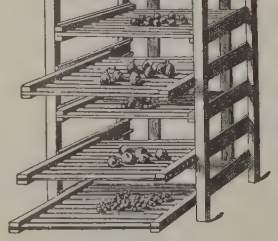

Fruitier.

— Arboric. Verger, terrain planté d'arbres à fruits. || Arbre fruitier, dans la terminologie des forestiers. En langage forestier, on appelle fruitiers les pommiers, poiriers, cerisiers croissant en forêt ou le long des routes et dont le bois est utilisé comme bois d'œuvre. Parmi les fruitiers, ce sont le cerisier-merisier et le poirier commun qui ont la croissance la plus rapide et qui doivent être réservés dans les taillis sous futaie qui en contiennent. On réserve aussi en surnombre le pommier acerbe bien que son accroissement soit faible et son fût rarement droit; on le conserve cependant pour ses fruits qui donnent une agréable boisson et qui attirent les sangliers.

— Archéol. Récipient à fruits, autrefois en forme de plat (les petits s'appelaient *platelets*), puis en forme de coupe.

— ENCYCL. Econ. dom. Le *fruitier* doit être établi dans une pièce à l'abri de l'humidité, ainsi que des chaleurs et des froids excessifs : une température constante d'environ 5° au-dessus de zéro est celle qui est préférable (les murs suffisamment épais, boisés intérieurement au besoin, les fenêtres pourvues de doubles châssis, de volets et de rideaux). Les volets sont habituellement fermés; quand le temps est sec et doux, on renouvelle l'air, mais en évitant un changement trop brutal de température.

Suivant la consistance des fruits, ou bien on les suspend à des traverses, ou bien on les pose sur des tablettes larges de 60 cm., inclinées vers le bord et recouvertes d'un lit de feuilles de fougères, ou d'autres matières à la fois sèches et absorbantes.

On rejette, pour la conservation, les fruits piqués, meurtris ou altérés. Les fruits conservés sont espacés sur les tablettes. On se garde de les essuyer. Au fur et à mesure, on enlève les fruits mûrs ou ceux qui tendent à se gâter. La bonne conservation des fruits dépend pour beaucoup de la manière dont leur récolte a été opérée.

On emploie aussi, pour la conservation des fruits, des meubles spéciaux qu'on appelle également « fruitiers ». Ce sont ou bien des espèces d'étagères construites très simplement avec montants de bois et des claies d'osier, ou bien des boîtes sans couvercles, à l'intérieur desquelles on place les fruits, et qu'on dispose les unes au-dessus des autres, la boîte supérieure tenant lieu de couvercle à la boîte inférieure.

FRUITIÈRE n. f. Association formée pour l'exploitation des produits de la laiterie, et principalement pour la fabrication du fromage de gruyère. || Local où se fabrique le gruyère.

— ENCYCL. On rencontre aujourd'hui des *fruitières* dans l'est de la France, leur pays d'origine, mais aussi dans les Vosges, les Alpes, les Pyrénées. Le principe de ces associations est de réunir dans un local commun (la *fruitière* ou le *chalet*), pour le traiter en commun, le lait produit dans les étables d'une ou de plusieurs localités. La plupart des fruitières ont pour objet principal la fabrication du fromage dit « de Gruyère ». Leur fonctionnement diffère suivant les régions. En Suisse, on partage les bénéfices au prorata de la quantité de lait fournie. Dans le Jura, le fruitier (c'est-à-dire l'agent de l'association) fabrique les fromages au profit des différents sociétaires, en raison, bien entendu, de la quantité de lait apportée. D'autres fois, c'est une société qui installe à ses frais une beurrerie ou une fromagerie, et passe des contrats pour se fournir de lait chez les cultivateurs de la région.

FRUITIF, IVE adj. (du lat. *frui*, jouir). *Union fruitive*, Union qui donne le parfait amour. (Vx.)

FRUITION [*si-on*] n. f. (de *fruitif*). Action de jouir de : FRUITION *de l'éternelle et perpétuelle gloire.* (J. Marot.) *La* FRUITION *de la vie.* (Montaigne.) [Vx.]

FRULLANI (Giuliano), mathématicien italien, né à Livourne en 1795, mort à Florence en 1834. Il devint directeur du cadastre et professeur à l'université de Pise. Il a laissé un certain nombre de mémoires sur le calcul intégral.

FRULLANIE [*nî*] n. f. Genre de plantes, de la classe des hépatiques, voisines des jungermannies et qui croissent sur l'écorce des arbres.

FRULLANIOÏDE adj. (de *frullanie*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la frullanie.

FRUMENCE (saint), évêque d'Axum et apôtre de l'Ethiopie, né à Tyr, mort vers 383. Parti de Tyr avec son frère Edesius et le philosophe Meropius son maître ou son oncle pour aller évangéliser l'Inde, il aborda en Ethiopie où il devint secrétaire et trésorier du roi et précepteur de ses deux fils. Consacré évêque soit en 328, soit entre 340 et 346, il se fixa à Axum, et évangélisa le pays, où il est connu sous le nom d'*Abba Saloma* (Père de la paix). — Fête le 27 octobre chez les Latins; le 30 novembre chez les Grecs, et le 18 décembre chez les Coptes.

FRUMENTACÉ [*man*], **E** adj. (du lat. *frumentum*, froment). Bot. Se dit de toutes les graminées cultivées pour leurs grains.

FRUMENTAIRE [*man-tèr'*] adj. Antiq. rom. Qui se rapporte au blé. || *Lois frumentaires.* Lois qui réglaient la distribution gratuite et à prix réduits du blé aux citoyens romains.

— *Substantiv.* et au masc. Officier de police attaché aux légions. || Nom donné à des agents de police qu'Adrien employait pour sa police secrète.

— ENCYCL. Les *lois frumentaires* étaient des lois d'un caractère démocratique et parfois démagogique. César et Auguste limitèrent aux indigents le bénéfice des lois frumentaires.

FRUMENTAL [*man*], **E, AUX** adj. Qui appartient aux blés. (Vx.)

FRUMENTATEUR [*man*] n. m. (lat. *frumentator*; de *frumentum*, froment). Antiq. rom. Soldat que l'on envoyait hors du camp pour couper des blés. || Marchand de blé.

FRUMENTATION [*man, si-on*] n. f. Antiq. rom. Distribution de blé aux pauvres de Rome. V. ANNONE.

FRUNDSBERG ou **FRONDSBERG** (Georges DE), général allemand, né et mort à Mindelheim, près de Memmingen (1473-1528). Armé chevalier à Ratisbonne (1504), il prit part à toutes les guerres entre François Ier et Charles-Quint, et notamment à la bataille de Pavie. En 1527, il descendit en Italie, avec les bandes luthériennes, dans l'intention de prendre et étrangler le pape. Mais, frappé d'apoplexie à Ferrare, il revint mourir en Allemagne. Il fut le créateur du corps des fameux lansquenets allemands.

FRUNSE (Mikhaïl Vasilievitch), révolutionnaire russe né à Pichpek (Turkestan) en 1885, mort à Moscou en 1925. En 1904, il entra à l'école polytechnique de Saint-Pétersbourg. Dès l'année suivante, il prit une part très active, à Moscou, au mouvement révolutionnaire. Plusieurs fois arrêté, il fut en 1907 condamné à la peine capitale, commuée peu après en six années de travaux forcés. Aux premiers jours de la révolution de 1917, il se mit à la tête du mouvement révolutionnaire en Russie-Blanche et fut nommé chef d'état-major des troupes révolutionnaires du secteur de Minsk. Pendant les journées d'Octobre, il se fit remarquer dans les combats de rue à Moscou. Placé à la tête des armées rouges, il combattit successivement Koltchak en Sibérie, Doutov au Turkestan, Wrangel en Crimée, Petlioura en Ukraine. Après la retraite de Trotski, il fut nommé vice-président du conseil suprême de guerre de l'U. R. S. S., puis commissaire à la guerre et à la marine et président du conseil révolutionnaire.

FRUSINUM. Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Volsques. Aujourd., *Frosinone.*

FRUSQUER [*fruss-ké*] v. tr. (de *frusques*). *Pop.* Habiller, vêtir.

FRUSQUES [*frussk'*] n. f. pl. (de *frusquin*). *Pop.* Vieux effets d'habillement, de mobilier.

FRUSQUEUR [*fruss-keur*] ou **FRUSQUINEUR** [*fruss-ki-neur*] n. m. *Pop.* Tailleur.

FRUSQUIN [*fruss-kin*] n. m. (mot d'argot ancien. — Quant au mot *saint*, dont on fait souvent précéder *frusquin*, il s'explique par les habitudes de nos pères, qui leur avaient fait placer le mot *saint* devant divers noms ou adjectifs, sans autre intention que d'y fixer l'attention : *saint Frusquin* est de la même fabrication que *saint Lâche*, patron des paresseux; *saint Rabboni*, qui *rabbonnissait* les maris; *saint Gris*, patron des ivrognes; *sainte N'y-touche*, etc.) *Pop.* Ce qu'on a d'argent et de nippes : *Il emporte tout son* FRUSQUIN, *tout son* SAINT FRUSQUIN.

FRUSQUINER [*fruss-ki-né*] v. tr. *Pop.* Syn. de FRUSQUER.

FRUSQUINEUR [*fruss-ki*] n. m. *Pop.* Tailleur.

FRUSTE [*frusst'*] adj. (ital. *frusto*). Se dit d'une monnaie (d'une médaille) lorsqu'elle est usée par le frottement et l'usage, et que les types ou les légendes en ont disparu. || *Par anal.* Se dit d'une sculpture, d'un relief quelconque usé par le temps et le frottement : *Un marbre* FRUSTE.

— *Fig.* Presque effacé : *Le souvenir, même* FRUSTE *et grossier, a son culte et son principe dans le cœur.* (Lamennais.) || *Style fruste*, Style rude, non poli.

— *Substantiv.* et au masc. Caractère de ce qui est fruste : *Diogène sait d'une médaille le* FRUSTE *et la fleur de coin.* (La Bruyère.)

FRUSTRABLE [*fruss*] adj. Qui peut être frustré.

FRUSTRANÉ [*fruss*], **E** adj. (du lat. *frustra*, en vain). Hist. nat. Vain, inutile, sans effet.

— *Naissances frustranées*, Naissances qui donnent des enfants n'atteignant pas l'âge adulte : *Si, sur mille enfants, six cents meurent avant d'avoir atteint l'âge où ils auraient pu se reproduire, ce chiffre de six cents est celui des* NAISSANCES FRUSTRANÉES, *c'est-à-dire inutiles à la population d'un pays.*

FRUSTRANÉES n. f. pl. Bot. Ordre de plantes synanthérées, qui ont les fleurs du centre hermaphrodites et fécondes, celles de la circonférence neutres ou femelles, mais stériles dans les deux cas.

FRUSTRATEUR [*fruss*], **TRICE** n. et adj. Personne, chose qui frustre.

FRUSTRATIF [*fruss*], **IVE** adj. (de *frustrer*). Frustratoire.

FRUSTRATION [*fruss-tra-si-on*] n. f. Action de frustrer.

FRUSTRATOIRE [*fruss*] adj. (lat. *frustratorius*). Fait pour frustrer, tromper, éluder; qui ne repose sur aucun motif plausible : *Acte* FRUSTRATOIRE. *Appel* FRUSTRATOIRE. || Se dit d'un acte inutile aux parties et fait par l'officier ministériel pour augmenter ses émoluments.

— *Substantiv.* et au masc. *Par plaisant.* Boisson sucrée et aromatisée, qu'on donnait à un malade pour l'aider à supporter la diète : *Prendre un* FRUSTRATOIRE. (Vx.)

FRUSTRATOIREMENT [*fruss, man*] adv. D'une manière frustratoire, abusive; inutilement : *Les prières sont jetées* FRUSTRATOIREMENT *en l'air, si l'espérance n'y est conjointe.* (Calvin.) [Vx.]

FRUSTRER [*fruss-tré*] v. tr. (lat. *frustrari*). Priver quelqu'un de ce qui lui est dû : FRUSTRER *ses créanciers.*

— *Fig.* Décevoir, tromper : FRUSTRER *les espérances de ses parents.*

— ***Frustré, e,*** part. pass. du verbe *Frustrer* (au propre et au fig.) : *Créanciers* FRUSTRÉS. *L'espérance publique* FRUSTRÉE *tout à coup par la mort de cette princesse.* (Bossuet.)

— ***Se frustrer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il* [Fagon] SE FRUSTRE *lui-même de tout ce que lui avait préparé, avant qu'il fût en place, une avarice ingénieuse.* (Fontenelle.)

FRUSTULE n. m. (du lat. *frustulum*, diminutif de *frustum*, fragment). Hist. nat. Cellule libre ou agrégée des diatomées surtout dans les espèces à thalle filamenteux.

FRUTESCENT [*tès-san*], **E** adj. (du lat. *frutex, icis*, arbrisseau). Se dit des plantes à tige ligneuse, comme un arbrisseau.

FRUTICULEUX [*leû*], **EUSE** adj. (du lat. *frutex, icis*, arbrisseau). Qui a l'aspect d'un arbrisseau.

FRUTIGEN, commune de Suisse (canton de Berne), sur la ligne du Lötschberg; 4.700 hab. Ardoisières. Agriculture; fabriques d'allumettes, polissage de pierres fines.

FRUTILLE [*tiy'*] n. f. (espagn. *frutilla*). Fruit du frutillier.

FRUTILLIER [*ti-li-é*] ou **FRUTILIER** [*ti-li-é*] n. m. Fraisier du Chili.

FRUTIQUEUX [*keû*], **EUSE** adj. Bot. Syn. de FRUTESCENT.

FRY (Elizabeth GURNEY, dame), philanthrope anglaise, née à Bramerton, près de Norwich, en 1780, morte à Ramsgate en 1845. Fille d'un riche négociant, elle épousa, en 1800, un quaker rigide, dont elle adopta les idées. Elle fonda en 1817 la Société pour l'amélioration du sort des prisonniers de Newgate. Ses idées furent adoptées non seulement en Grande-Bretagne, mais sur le continent.

FRYDEK, ville de Moravie sur l'Ostrawitza, affl. de l'Oder; 10.175 hab. Ch.-lieu de district. Importantes usines de tissage et de filature de coton.

FRYDLAND, ville de Bohême, sur la Wittisch, affl. de la Neisse; 6.170 hab. Ch.-lieu de district. Château fort du XIIIe siècle. Frydland fut érigée en duché pour Wallenstein.

FRYDLANT, ville de Moravie (district de Mistek), sur l'Ostrawitza, affl. de l'Oder; 3.215 hab. Hauts fourneaux.

FRYE (Thomas), peintre et céramiste irlandais, né à Dublin en 1710, mort à Londres en 1762. La plus ancienne des œuvres de Thomas Frye est un portrait du prince Frédéric-Louis de Galles exécuté en 1730 pour le Saddler Hall de Londres. Il s'associa en 1744 avec Edward Heyleyn, à Bow (Essex) pour l'exploitation d'un brevet concernant la fabrication de la porcelaine de Chine. Des services de table de sa fabrication se trouvent au South-Kensington Museum et au British Museum de Londres. Les pièces marquées du chiffre F et F ne sont pas, comme on l'a supposé, de Thomas Frye, mais d'un maître inconnu de la manufacture de Worcester.

FRYSTAT, ville de Silésie, sur un affl. de l'Oder; 8.000 hab. Cédée à la Pologne par la Tchécoslovaquie en 1938, occupée par l'Allemagne en 1939.

FRYTOM (Frédéric VAN), paysagiste et céramiste hollandais, né en 1630, mort en 1697 à Delft, où il est connu à partir de 1658. C'est un des plus étonnants peintres sur faïence de Delft. Ses plaques et ses assiettes ornées de paysages et de figures en bleu finement nuancé marquent le plus haut développement de l'art de la faïence à Delft.

FRYVALDOV, ville d'Allemagne des Sudètes, sur un affl. de la Neisse; 6.900 hab. Filatures de coton. — Etablissement hydrothérapique de *Gräfenberg* aux environs.

FRYXELL (Anders), historien suédois, né à Edsleskog (Dalsland) en 1795, mort à Stockholm en 1881. Directeur du gymnase de Marie à Stockholm, pasteur de Sunne (1834), il fut autorisé à abandonner ses fonctions en 1847 et se consacra tout entier à l'histoire : il avait, dès 1823,

commencé de publier ses *Récits de l'histoire de Suède*, vaste tableau de son pays, qu'il continua en quarante-six volumes pendant plus de cinquante ans, et mena jusqu'à 1772. Cette œuvre a été traduite en plusieurs langues.

F. S. A. Abréviation qui, en pharmacie, signifie : *Fac* (ou *Fiat*) *secundum artem* (Faites [ou Qu'il soit fait] selon les règles de l'art).

F. T. P. Abréviat. de *Francs-Tireurs et Partisans*, groupement de volontaires qui combattirent l'ennemi dans la France envahie, jusqu'à la Libération.

FUAD. Biogr. V. FOUAD.

FUAH, ville d'Egypte (Basse-Egypte, moudirièh de Gharbieh), sur le Nil ; 14.000 hab.

Fualdès (AFFAIRE), procès criminel qui se déroula en 1817 devant la cour d'assises de l'Aveyron, et aboutit à la condamnation à mort de l'agent de change Jausion, de son beau-frère Bastide et de leur complice Colard, accusés d'avoir égorgé, dans une maison mal famée de Rodez, J.-B. Fualdès, ancien magistrat de l'Empire. Pendant le crime, un complice jouait bruyamment de l'orgue de Barbarie dans la rue. L'affaire, qui eut un énorme retentissement, a donné matière à une complainte, restée longtemps célèbre.

FUBINE, bourg d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie), sur la Grana, affl. du Pô ; 3.250 hab. Vins renommés.

FUCACÉ, E adj. Qui ressemble au varech (*fucus*).

FUCACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues phéophycées, qui a le *fucus* pour type.

— ENCYCL. On connaît vingt-six genres, et plus de trois cents espèces de *fucacées*. Ce sont des algues à thalle pluricellulaire, avec des parties cylindriques analogues à des tiges, et des parties aplaties analogues à des feuilles. Ce thalle se fixe aux rochers par des crampons rameux. Les fucacées se reproduisent par des œufs ; la fécondation s'effectue en dehors du thalle dans l'eau de mer, où de nombreux anthérozoïdes entourent une oosphère et la font tourner jusqu'à ce que l'un d'eux se confonde avec elle. Les principaux genres sont : *himanthalie*, *fucus* ou *varech*, *pelvétie*, *sargasse*, etc.

FUCÉ, E adj. Bot. Syn. peu us. de FUCACÉ, E.

FUCELLIA n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, comprenant des mouches grises, de taille médiocre, à tête ronde, qui vivent au bord de la mer, sur les algues échouées. (Le *fucellia maritima* est commun sur les côtes de France.)

FUCHS (Leonhard), botaniste et médecin allemand, né à Wending (Bavière) en 1501, mort à Tubingue en 1566. Il a publié en latin de brillants ouvrages de botanique, où il a corrigé de nombreuses erreurs de nomenclature. Les principaux sont : *Remarques sur l'histoire des plantes* (1546) ; et l'*Histoire des plantes mise en commentaires* (1550). Comme médecin, il fit justice de l'empirisme arabe, étudia la lèpre, l'action des purgatifs, et jouit d'une grande renommée. Plumier lui a dédié le genre *fuchsia*.

FUCHS (Jean-Népomucène), minéralogiste et chimiste allemand, né à Mattenzell, près de Brême, en 1774, mort à Munich en 1856. Membre de l'académie des sciences de Munich et conservateur des collections minéralogiques, il devint, en 1826, professeur de minéralogie à l'université.

FUCHS (Ferdinand-Charles), musicien autrichien, né et mort à Vienne (1811-1848). Il fut élève du conservatoire de cette ville. Il fit représenter à Vienne trois opéras : *le Jour des fiançailles*, *l'Etudiant de Salamanque*, et *Gutenberg*, qui attestaient un réel talent.

FUCHS (Karl Dorius Johann), pianiste, chef d'orchestre et critique musical allemand, né à Potsdam en 1838, mort à Dantzig en 1922. Au cours de ses études à l'université de Berlin, Fuchs devint l'élève de Hans de Bülow. Il fut nommé en 1869 organiste à Stralsund, et prit en 1870 le grade de docteur en philosophie avec une thèse intitulée *Präliminarien zu einer Kritik der Tonkunst*. De 1871 à 1875, il vécut à Berlin, et se fit entendre à plusieurs reprises comme pianiste. Il dirigea à Dantzig le *Danziger Gesangverein*, et occupa le poste d'organiste à l'église Saint-Pierre. Critique musical de la *Danziger Zeitung*, il écrivit en collaboration avec Riemann *Praktische Anleitung zum Phrasieren*.

FUCHS (Jean-Népomucène), musicien autrichien, né à Gross-Florian (Styrie) en 1842, mort à Vœslau, près de Vienne, en 1899. D'abord chef d'orchestre à Pressbourg, il devint directeur du conservatoire de Vienne. Fuchs est l'auteur d'un opéra : *Cingara, la reine des gnomes* (1872), et d'une cantate intitulée *Printemps*. Il a publié de nombreuses mélodies, et une édition des œuvres de Schubert.

Fuchsia.

FUCHSIA [*fuk-si*] n. m. (de *Fuchs*, nom propre). Genre de plantes, de la famille des onagrariacées.

— ENCYCL. Les *fuchsias* sont des arbrisseaux originaires des hautes montagnes des régions chaudes de l'Amérique, dans leurs parties humides et ombragées. Introduites en Angleterre, puis en France vers 1830, ces plantes, dont on connaît cinquante espèces (*fuchsia globosa*, *fuchsia fulgens*, *fuchsia coccinea*, etc.), ont donné, par croisement et semis, des centaines de variétés à fleurs simples ou doubles, pendantes pour la plupart, et de coloris variés. On les cultive en plein air, en été, dans une terre riche et fraîche, à mi-ombre ; on les multiplie de boutures.

FUCHSIA [*fuk-si*] n. m. Matière colorante, appartenant au groupe des safranines.

— ENCYCL. Le *fuchsia* du commerce est un sel double de zinc, colorant l'eau en rouge ; on l'emploie dans la teinture et l'impression du coton.

FUCHSIÉ [*fuk-si*], **E** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fuchsias.

FUCHSIEN [*fuk-si-in*], **ENNE** adj. *Fonctions fuchsiennes*, Nom donné par H. Poincaré à des transcendantes définies par la condition de rester invariables lorsqu'on fait sur la variable certaines substitutions bien déterminées. (Ces substitutions $\frac{az+b}{a'z+b'}$, de la forme z, sous la condition $ab' - ba' = 1$, a, b, a', b' étant réels, constituent un groupe qu'Henri Poincaré a appelé *groupe fuchsien*.)

FUCHSINE [*fuk*] n. f. (de *Fuchs*, traduction allem. du nom propre *Renard*). Matière colorante teignant la laine et la soie, ainsi que le coton mordancé au tanin, en belles nuances rouges, mais peu solides.

— ENCYCL. La *fuchsine* est la seconde en date, et a été pendant très longtemps l'une des plus importantes des matières colorantes artificielles. Elle a été découverte en 1858 par le chimiste Verguin de Lyon ; exploitée par les frères Renard, elle prit rapidement une importance considérable, et fut l'origine du mouvement scientifique et industriel d'où sortit l'industrie des colorants artificiels.

La découverte de Verguin consistait à oxyder par le perchlorure d'étain ce qu'on appelait alors l'*aniline* (mélange d'aniline et de ses homologues). Actuellement encore on obtient la fuchsine en oxydant soit par l'acide arsénique, soit de préférence (au point de vue hygiénique) par la nitrobenzine (procédé Coupier), des mélanges d'aniline, d'orthotoluidine et de paratoluidine.

La fuchsine a pour formule $C^{20}H^{20}N^3Cl,4H^2O$. Elle forme de beaux cristaux à reflets verts, un peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau chaude et l'alcool. Les solutions sont rouges. Elle constitue le prototype des colorants aminés du triphénylméthane. Elle possède trois groupements NH^2. On la considère comme le chlorhydrate d'une base incolore, la *rosaniline*.

La fuchsine a servi longtemps à préparer d'autres colorants. En remplaçant, en effet, les atomes d'hydrogène des groupes NH^2 par des radicaux alcoyles (méthyle, par exemple) on obtient des violets (violets Hofmann). La substitution par des phényles fournit des bleus (bleu de Lyon). Ces colorants étant fabriqués aujourd'hui par d'autres méthodes, la fuchsine a perdu beaucoup de son importance. D'autre part, on ne l'emploie guère en teinture à cause de son peu de solidité à la lumière et aux alcalis.

FUCHSINÉ [*fuk*], **E** adj. Se dit des vins dans lesquels on a mis de la fuchsine pour les colorer.

FUCHSITE [*fuk*] n. f. (de *J.-N. Fuchs*, nom du minéralogiste). Variété de mica moscovite.

FUCHSONE n. f. Noyau de formule $(C^6H^5)^2C:C^6H^4:O$ dont dérivent les colorants oxhydrylés du triphénylméthane.

FUCIFORME adj. Qui a la forme d'un fucus.

FUCINI (Renato), connu aussi sous son anagramme de **Neri Tanfucio**, écrivain italien, né à Monterotondo (Pise) en 1843, mort à Empoli en 1921. Sa profession d'ingénieur, puis d'inspecteur des écoles, lui permit de voyager beaucoup dans la campagne toscane, et, dans ses œuvres, écrites dans une langue familière et savoureuse, il a fait une peinture très vivante, très sobre et très exacte des gens de cette campagne : *Cents sonnets en dialecte pisan* (1872) ; *les Veillées de Neri* (1884) ; *Au grand air* (1897) ; en outre : *Naples à l'œil nu* (1878), et *Eau passée. Anecdotes et Histoires de ma vie* (œuvre posthume ; 1921).

FUCIN (LAC DE). V. CELANO.

FUCOÏDE ou **FUCOÏDÉ, E** adj. Bot. Qui ressemble aux varechs ou fucus.

— N. m. On applique le nom de *fucoïdes* ou de *fucites* à toutes les algues fossiles qu'on ne peut rapporter avec certitude à quelqu'un des genres connus des *fucacées*. (On en trouve un certain nombre d'espèces dans les terrains tertiaires, et ils abondent dans les couches calcaires du Monte Bolca ; ils sont plus abondants dans les terrains crétacés inférieurs.)

FUCOSE n. f. Sucre (méthylpentose) isomère du rhamnose, qui se forme dans l'hydrolyse de certaines algues (genre *fucus*).

FUCUS [*kuss*] n. m. Genre d'algues brunes.

— ENCYCL. Les *fucus* comprennent des algues, dont l'espèce la plus connue est le *varech vésiculeux*, qui possède des vésicules aérifères. A l'extrémité des digitations dichotomes, il y a des renflements ponctués de petits orifices. A chaque orifice correspond un conceptacle. Ces conceptacles sont les uns à anthéridies (mâles), les autres à oogones (femelles). C'est sur le fucus qu'on a fait pour la première fois la fécondation expérimentale.

On emploie les fucus pour la nourriture du bétail, ou comme engrais. Leur incinération fournit une cendre riche en potasse. V. ALGUE.

FUCUSOL n. m. (de *fucus*, et du lat. *oleum*, huile). Nom donné à une huile que l'on obtient en traitant diverses espèces de fucus par l'acide sulfurique. (C'est un mélange de furfurol et de méthylfurfurol.)

FUÉGIEN [*ji-in*], **ENNE**, indigène de la Terre de Feu : *Les* FUÉGIENS.

— Adjectiv. : *Population* FUÉGIENNE.

— ENCYCL. De petite taille, les *Fuégiens* ont la peau d'un brun rougeâtre assez clair, le crâne long et haut, la face large, les yeux légèrement bridés, le nez élargi en bas, et les lèvres épaisses. Leurs cheveux sont noirs et lisses. Ils se couvrent habituellement de peaux de phoque ou de loutre, et s'abritent dans des huttes en troncs d'arbres réunis au sommet. Ils vivent de la chasse, de la pêche, de mollusques et de végétaux sauvages. Très primitifs encore, ils n'employaient naguère que des instruments en pierre, ou en coquille, des harpons barbelés en os, la fronde et l'arc.

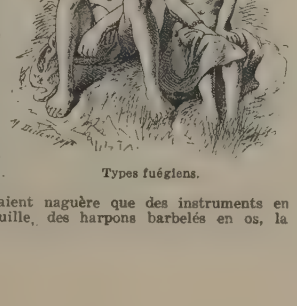

Types fuégiens.

FUEL-OIL n. m. (mot anglais signifiant *huile de chauffe*). Nom appliqué à divers hydrocarbures, liquides à la température ordinaire ou liquéfiables par un léger chauffage, moins légers que les *gas-oils*, et employés surtout pour la chauffe, pour l'alimentation des moteurs Diesel. (On les appelle aussi MAZOUTS.)

FUENCALIENTE, ville d'Espagne (prov. de Ciudad-Real), dans la sierra Morena ; 2.900 hab. Source minérale, émergeant non loin des mines de mercure d'Almaden.

FUENCARRAL, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Madrid) ; 3.100 hab. Vin muscat. Chocolat.

FUENGIROLA, bourg d'Espagne (Andalousie, prov. de Malaga) ; 6.800 hab. Carrières de plâtre.

FUENLEAL (Sébastien RAMIREZ DE), prélat espagnol, né à Villaescusa (Nouvelle-Castille) vers la fin du XVe siècle, mort à Valladolid en 1547. Evêque de Saint-Domingue, puis président de l'audience de Mexico, se fit remarquer par ses talents d'administrateur. Il fonda Puebla, et institua le collège de Santa-Cruz pour les indigènes. Revenu en Espagne, il finit ses jours comme président de la chancellerie de Valladolid.

FUENSALIDA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Tolède) ; 4.000 hab.

FUENTE (Jean-Léandre DE LA), peintre espagnol, né et mort à Grenade (1600-1654). Son coloris le rapproche des Vénitiens. On cite, parmi ses tableaux : *la Charité*, dans l'église de Saint-Philippe-le-Real, à Madrid ; un *Saint Jean* et huit tableaux représentant des scènes de *la Passion*, à Grenade ; *la Naissance du Christ*, à Séville.

FUENTE Alamo, ville d'Espagne (Murcie, prov. de Carthagène) ; 3.000 hab.

FUENTE de Cantos, ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), près des contreforts de la sierra Morena ; 9.600 hab. Métiers à tisser la laine ; moulins à farine. Victoire des Français en 1810. Patrie de Zurbaran.

FUENTE de la Higuera, bourg d'Espagne (prov. de Valence), sur un sous-affluent du Jucar ; 4.200 hab.

FUENTE del Fresno, bourg d'Espagne (Ciudad-Real) ; 4.500 hab. Source minérale. Charbon de bois.

FUENTE del Maestre, bourg d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), près du Guadajira, affl. du Guadiana ; 7.500 hab. Distilleries ; moulins à huile et farine.

FUENTE del Sauco, ville d'Espagne (Léon, prov. de Zamora), sur un sous-affl. du Douro ; 3.200 hab. Distilleries.

FUENTE-OVEJUNA, autref. **Mellaria**, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), près du Guadiato, affl. du Guadalquivir ; 13.000 hab. Métiers à tisser.

FUENTES de Andalucía, bourg d'Espagne (prov. de Séville), près d'un affl. du Guadalquivir ; 7.160 hab.

FUENTES de Ebro, bourg d'Espagne (prov. de Saragosse), sur l'*Ebre* ; 2.000 hab. Eaux minérales.

FUENTES de León, bourg d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz) ; 4.500 hab. Moulins à farine et à huile.

FUENTES (Pedro DE AZEVEDO, comte DE), général espagnol, né à Zamora en 1535, mort à Milan en 1610. Issu de la famille des Guzman, il prit part aux guerres des Pays-Bas, puis défendit Lisbonne contre les Anglais. Pendant un nouveau séjour aux Pays-Bas, on le voit conseiller écouté de Mansfeld. En 1595, il devient gouverneur général et reprend Le Catelet, Doullens et Cambrai. Nommé gouverneur de Milan, il pousse à la reprise de la guerre avec la France, et correspond avec Biron. Le roi d'Espagne le désavoue, mais ne le destitue point. Ce fut un rude soldat et un politique sans scrupules de l'école du duc d'Albe. — Un autre comte **de Fuentès**, vaincu à Rocroi, est également connu sous le nom de comte DE FONTAINES. V. ce nom.

FUÉRISTE [*risst'*] n. m. (de *fuerista*, néologisme espagn.). Partisan des *fueros*, des libertés antiques des provinces basques, de la Navarre et des pays de la couronne d'Aragon.

— Adjectiv. : *Le mouvement* FUÉRISTE.

— ENCYCL. Le parti *fuériste* s'est formé au cours de la période constitutionnelle, de 1820 à 1823, pendant laquelle les privilèges de la Navarre et des Vascongades furent supprimés. Après l'expédition française de 1823, l'Aragon et la Catalogne se révoltèrent à leur tour et se réclamèrent des fueros. Pour se rendre populaires, don Carlos et les prétendants qui sont venus après lui promirent de respecter les fueros. Les guerres carlistes du XIXe siècle furent en réalité des guerres fuéristes.

FUERO [*fu-é*] n. m. (du lat. *forum*, place publique, et *par extens.*, loi, juridiction). Ancienne loi espagnole, garantissant les privilèges d'une ville ou d'un pays.

— ENCYCL. Le mot *fuero*, qui se retrouve dans la France méridionale sous la forme *for* ou *fur*, a en Espagne le sens de loi particulière à une ville (*fuero de Sevilla*), à une région (*fuero de Vizcaya*), à une classe (*fuero eclesiastico*). Il désigne aussi exceptionnellement le droit de juridiction d'un tribunal, le lieu même où l'on rend la justice.

Le plus ancien fuero est le *Forum judicum*, qui remonte au VIIIe siècle et resta la loi générale des chrétiens même après la conquête arabe. L'unité officielle de la législation n'empêchait d'ailleurs pas la diversité des coutumes locales. Les villes avaient conservé en grande partie leurs institutions municipales que les Arabes respectèrent souvent.

Lorsque les rois chrétiens entreprirent de reconquérir le territoire, ils concédèrent à leurs sujets des privilèges pour les intéresser à la conquête ou à la défense du pays.

Le plus ancien fuero daté est celui d'Obona, octroyé en 780 par Ardobaste, fils du roi Sila. On en connaît cinq du IXe siècle et sept du Xe. A partir du XIe siècle ils se multiplient, pour devenir plus rares au XIVe et disparaître presque complètement au XVe. Le dernier date de 1523. Ces fueros sont d'une extrême variété et d'une importance bien inégale. Quelques-uns sont de simples exemptions d'impôts, d'autres forment de vrais petits codes.

Avec le temps, les royaumes eurent, comme les villes, leurs fueros. Chacune des grandes régions de l'Espagne : Castille, Alava, Biscaye, Guipuzcoa, Navarre, Aragon, avait sa constitution et ses privilèges particuliers.

Les rois d'Espagne tendirent constamment à limiter ces

libertés. La défaite des *Comuneros* (1521) marqua en Castille la victoire définitive du despotisme. Le territoire des grandes villes fut démembré par l'érection de villes vassales en villes autonomes. L'autorité des maires disparut devant celle des vice-rois et des corrégidors.

Philippe II fit trancher la tête au grand juge d'Aragon, don Juan de Lanuza qui, s'appuyant sur les fueros, avait arraché des prisons du Saint-Office Antonio Perez, déféré par le roi à l'Inquisition, et avait favorisé son passage en France (20 déc. 1591). Les Cortès de Tarazona accordèrent au roi toutes les modifications du fuero qu'il demanda.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, de nouveaux mouvements fuéristes eurent lieu en Aragon et en Catalogne, particulièrement sous le règne de Philippe V. Ni les efforts d'Alberoni en 1720, ni, plus tard, en 1804, ceux de Godoy ne réussirent à établir l'unité de législation. Celle-ci fut proclamée seulement par la constitution de 1812.

Abolie en 1814 et rétablie en 1820, elle suscita de grands mécontentements. On peut voir encore aujourd'hui dans les tendances autonomistes de certaines provinces espagnoles la survivance de l'esprit fuériste.

Fuero Juzgo, version espagnole, du XIIIe siècle, du code wisigoth connu sous le nom de *Forum judicum,* remanié par Ervige (682) et par Egica (687-700).

FUERTEVENTURA, île de l'archipel canarien, au S.-O. de Lanzarote et à 100 kil. de la côte d'Afrique ; 12.000 hab. environ. Ch.-lieu, *Puerto-de-Cabras.* Parmi ses sommets, qui s'élèvent à 683 m. d'altitude, la *Montaña del Fuego,* volcan à peine somnolent, a enseveli au XVIIIe siècle plusieurs villages.

FUESS (Rodolphe), mécanicien allemand, né à Morinigen (Hanovre) en 1838, mort à Berlin en 1917. Il inventa un grand nombre d'appareils et instruments scientifiques. En 1881, il fonda la *Revue de la science des instruments de précision;* en 1882, il contribua, avec les savants Helmholtz et Siemens, à la fondation de l'Institut impérial de physique et de technique, à Berlin.

FUETER (Edouard), historien suisse, né à Bâle en 1876, mort en 1928. Il est l'auteur de savants travaux, dont les principaux, écrits en allemand, sont une histoire du *Système d'Etats européens 1492-1559,* une *Histoire mondiale des cent dernières années 1815-1920,* un volume sur *la Suisse depuis 1848.* L'un de ses meilleurs livres, son *Histoire de l'historiographie moderne,* utile, quoique incomplet, à été traduit en français (1914). Pendant la Grande Guerre, Fueter se rangea nettement du côté des alliés.

Fufia Caninia (LEX). Dr. rom. Loi rendue sous Auguste, dans le but de limiter le nombre des affranchissements par testament, souvent faits dans un but d'ostentation. (Le nombre d'esclaves qu'on put désormais affranchir nominativement fut fixé proportionnellement à la quantité qu'on en possédait sans pouvoir dépasser cent. Les affranchissements en excédent étaient nuls.)

FUGA (Ferdinando), architecte italien, né à Florence en 1699, mort en 1781. Architecte des papes Clément XII et Benoît XIV, puis du roi de Naples. Il exécuta à Rome de nombreux édifices : le palais de la Consulta, l'église della Morte, l'église Saint-Apollinaire, l'hôpital *delle Zitelle bastarde,* le tombeau d'Innocent XII, le palais Petroni, l'élégant palais Corsini, etc. A Naples, Fuga commença le *Gran Reclusorio* ou *Albergo reale dei poveri,* immense hospice pour 8.000 pauvres, un arsenal pour la marine, les greniers publics dits les *Granili,* etc. Les constructions de Fuga, solides et bien distribuées, laissent à désirer pour la beauté des profils.

FUGACE adj. (lat. *fugax, acis;* de *fugere,* fuir). Qui ne dure pas, disparaît, échappe, fuit : *Désir* FUGACE. *Parfum, couleur* FUGACE. *Souvenir* FUGACE. || *Par extens.* Qui laisse échapper : *Mémoire* FUGACE.

— Bot. Se dit des parties qui, dans le développement d'une plante, ne persistent pas : *Corolle* FUGACE.

— Méd. Se dit des symptômes qui paraissent et disparaissent en un instant : *Les frissons* FUGACES.

FUGACITÉ n. f. Caractère de ce qui est fugace.

FUGALIES [*lî*] n. f. pl. (du lat. *fugare,* mettre en fuite). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome en mémoire de l'expulsion des rois.

FUGATO n. m. (mot ital.). Morceau de musique ou passage écrit dans le genre de la fugue : *Un beau* FUGATO.

FÜGER (Frédéric-Henri), peintre allemand, né à Heilbronn (Souabe) en 1751, mort à Vienne en 1818. Envoyé en Italie par l'impératrice Marie-Thérèse, il rentra à Vienne en 1784 et devint en 1806 directeur du musée du Belvédère. Il a laissé, outre d'excellents portraits de Joseph II et de la comtesse Rzewuska, de grandes compositions historiques : *Prométhée dérobant le feu du ciel; Orphée demandant à Pluton de lui rendre Eurydice; Didon sur son bûcher.* On doit aussi à Füger d'excellents dessins pour illustrer la *Messiade* de Klopstock.

FUGÈRE (Lucien), chanteur scénique français, né et mort à Paris (1848-1935), qui commença sa carrière en 1870 au café-concert de Ba-ta-clan. Il débuta aux Bouffes-Parisiens en 1874, dans *la Branche cassée ;* après quoi, il joua *Madame l'Archiduc, les Mules de Suzette, la Sorrentine,* etc. Sa jolie voix de baryton, conduite avec beaucoup de goût, son talent de comédien, le firent appeler à l'Opéra-Comique où il fit sa première apparition en 1877 dans *les Noces de Jeannette.* Tout en reprenant une foule de rôles, dans *le Pré aux clercs, les Noces de Figaro, la Flûte enchantée, le Barbier de Séville* (où il excella dans le rôle de Bartholo), *Roméo et Juliette, le Médecin malgré lui,* il fit une quantité de créations qui montrèrent son talent dans les genres les plus divers : *le Portrait, l'Amour médecin, Plutus, Joli Gilles, la Basoche, Phryné, la Vivandière, le Flibustier, Xavière, Beaucoup de bruit pour rien, Cendrillon, Louise, Grisélidis, le Jongleur de Notre-Dame, Fortunio, Chérubin, Don Quichotte,* etc. — Son frère, Paul **Fugère,** né et mort à Paris (1851-1920), se fit la réputation d'un comédien très adroit, sachant chanter avec goût. Après avoir joué le drame au théâtre du Château-d'Eau, puis à l'Ambigu, il fut engagé à la Gaîté, où il donna, dans l'opérette, la mesure d'un talent souple, varié et très sympathique au public. Il joua à ce théâtre : *le Pays de l'or, la Fée aux chèvres, Rip, Surcouf, les Cloches de Corneville, le Talisman,* etc.

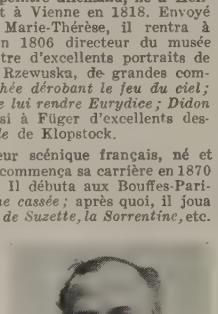

L. Fugère.

FUGGER, famille allemande enrichie par l'industrie et la banque. Vers 1368, deux frères tisserands, Hans et Ulrich **Fugger,** vinrent de Graben à Augsbourg où ils s'établirent. HANS II, mort en 1409, acquit à Augsbourg le droit de cité et fonda la fortune de la famille. Sous les trois frères ULRICH (1441-1510), GEORG (1453-1506), JACOB II (1459-1525), la richesse de la famille devint fabuleuse et elle put prêter de fortes sommes d'argent à l'empereur Maximilien, qui l'anoblit dans la personne des fils de Georg, RAIMUND (1483-1535) et ANTON (1493-1560), et lui donna le comté de Kirchberg, ainsi que la seigneurie de Weissenhorn. Par la suite, les Fugger furent les banquiers attitrés des Habsbourg. En 1517, ils furent chargés par l'archevêque Albert de Mayence de recueillir l'argent provenant de la fameuse prédication des indulgences par le moine Tetzel. Cette maison parvint à l'apogée de sa grandeur sous Charles-Quint : ses relations commerciales s'étendirent partout, et elle eut même, en 1535, le droit de battre monnaie. Seul de sa famille, ULRICH (1526-1584) se convertit au luthéranisme, et protégea Henri Estienne, faisant les frais de quelques-unes de ses éditions grecques. Il existe encore des branches de cette famille.

FUGGÉRITE [*fugh-jé*] n. f. Silicate naturel d'aluminium de césium avec du magnésium, du sodium et de l'oxyde ferrique.

fugit ad salices et se cupit ante videri, mots lat. signif. : *Elle s'enfuit vers les saules, mais elle brûle d'être auparavant aperçue,* vers de Virgile (*Egl.,* III, 65) parlant des coquetteries de la bergère Galatée avec le berger Damœtas. (Ce vers est devenu la devise de la coquetterie agaçante, de la beauté qui fuit pour qu'on la poursuive.)

fugit irreparabile tempus, mots lat. signif. : *Le temps fuit irréparablement.* Fin d'un vers de Virgile (*Géorgiques,* III, 284). Le poète se gourmande lui-même de se laisser aller à des digressions. (On cite ces mots pour marquer la fuite du temps.)

FUGITIF, IVE adj. (lat. *fugitivus;* de *fugere,* fuir). Qui s'est échappé, évadé ; Qui se trouve actuellement en fuite : *Un esclave* FUGITIF. || Exilé : *Une reine* FUGITIVE *qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes.* (Bossuet.)

— Qui passe rapidement : *Une ombre* FUGITIVE. *L'onde* FUGITIVE.

— Poétiq. Qui disparaît, s'évanouit :

> Quelle voix salutaire ordonne que je vive,
> Et rappelle en mon sein mon âme *fugitive?*
> RACINE.

— *Fig.* Peu durable : *Espoir, Eclat* FUGITIF. *Le plaisir est* FUGITIF *comme la pensée.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.) *L'heure* FUGITIVE. (Lamartine.) || Inconstant, variable : *Les femmes ont l'esprit léger,* FUGITIF.

— *Substantiv.* Qui est en fuite. || Qui est exilé. || Qui cherche à échapper à : *Le monde n'est qu'une troupe de* FUGITIFS *d'eux-mêmes.* (Mme de Lambert.)

— Alchim. *Esclave fugitif,* Mercure.

— Littér. *Poésie fugitive,* Genre poétique comprenant des pièces simples et courtes, comme l'épigramme, le madrigal, la chanson, etc. ; pièces de ce genre : *Exceller dans la* POÉSIE FUGITIVE. *Recueil de* POÉSIES FUGITIVES.

— Teint. Se dit de couleurs peu solides, qui s'affadissent rapidement à la lumière.

— SYN. **Fugitif, fuyard.** *Fuyard* se distingue de *fugitif* en ce que d'une part il marque l'habitude de s'enfuir et en ce que de l'autre il s'applique particulièrement à des combattants mis en fuite.

Fugitifs (LES), tableau de Léon Glaize (1877 ; musée d'Amiens) ; les habitants d'Athènes, pendant le siège de cette ville par Sylla, se faisaient descendre avec des cordes, la nuit, du haut des remparts, afin de s'enfuir. Composition claire et d'un grand effet. (V. planche *Beaux-Arts LXIII.*)

FUGITIVAIRE [*vèr'*] n. m. (lat. *fugitivarius*). Antiq. rom. Policier chargé de poursuivre les esclaves fugitifs. (On donnait le même nom à ceux qui faisaient profession de recéler ces esclaves.)

FUGITIVEMENT [*man*] adv. D'une manière fugitive.

FUGOSIE [*zî*] n. f. Genre de malvacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles entières, à fleurs axillaires solitaires, dont les seize espèces connues croissent dans l'Afrique, l'Amérique tropicale et l'Australie.

FUGUE [*fugh'*] n. f. (de l'ital. *fuga,* fugue, et proprem. *fuite*). Forme de composition à plusieurs parties, écrite selon le style et les procédés du contrepoint et fondée sur le principe de l'imitation, dans laquelle un thème principal ou *sujet* et certains thèmes secondaires apparaissent alternativement et semblent « fuir » dans les différentes voix.

— *Fam.* Disparition momentanée, escapade : *Faire une petite* FUGUE *à la campagne.*

— Pathol. Disparition déterminée par une impulsion morbide.

— ENCYCL. Mus. Le mot *fugue* fait connaître l'esprit de cette composition musicale fondée sur le système de l'imitation obstinée dans toutes ses parties, d'où il résulte que ces diverses parties semblent toujours se fuir et se poursuivre naturellement.

Les éléments constitutifs et organiques de la fugue sont au nombre de quatre : 1° le *sujet* ou thème principal, dit aussi *antécédent,* qui donne au morceau son allure générale ; 2° la *réponse* ou *conséquent,* qui est l'imitation du sujet à la quinte supérieure ou à la quarte inférieure, c'est-à-dire à la dominante ; 3° le *contre-sujet* ou les *contre-sujets,* qui sont combinés en contrepoint double avec le sujet ; 4° la *strette,* dans laquelle sujet et réponse sont aussi rapprochés que possible l'un de l'autre, et se poursuivent toujours de plus en plus près pour augmenter l'intérêt. A ces éléments primordiaux il faut ajouter, comme éléments accessoires : 5° les *divertissements* ou *épisodes,* qui sont tirés soit du sujet, soit du *contre-sujet,* et servent de transition ; et enfin, 6° la *pédale,* de tonique ou de dominante, qui a pour but et pour résultat d'affermir et d'affirmer la tonalité à l'approche de la conclusion.

La fugue peut s'écrire à deux ou à plusieurs parties. Le plan de la fugue dite « d'école » est le suivant. Elle commence par l'*exposition,* qui consiste à faire entendre deux fois le sujet et deux fois la réponse, alternativement, dans des parties différentes. Chaque partie débute donc forcément soit par le sujet, soit par la réponse, qui en est l'imitation. Voici un exemple du sujet et de la réponse :

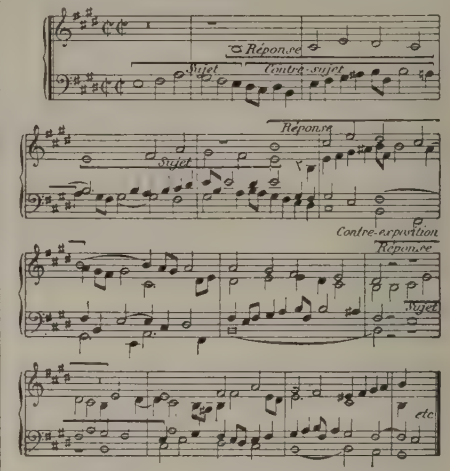

L'exposition est suivie d'un *divertissement* qui, parfois, amène une *contre-exposition,* destinée à faire entendre d'abord la réponse, puis le sujet, chacun une seule fois, accompagnés par le contre-sujet. Ici se produit la première modulation, dans le ton relatif, qui apparaissent de nouveau le sujet et la réponse, toujours accompagnés par le contre-sujet. On parcourt ensuite, à l'aide de divertissements tirés du sujet ou du contre-sujet et qui prennent de plus en plus d'importance, les tons les plus rapprochés pour aboutir à la dominante du ton principal, et l'on attaque la strette. C'est alors que le sujet et la réponse se pressent de plus en plus l'un l'autre, se poursuivent et s'enchevêtrent de plus en plus étroitement, se rapprochent et se fuient sans cesse, jusqu'au moment où vient la pédale, le plus ordinairement employée à la basse, et sur laquelle paraissent une dernière fois le sujet, la réponse et le contre-sujet, pour conclure enfin avec la cadence finale.

La fugue est dite *double* ou à deux sujets, lorsque le contre-sujet, traité comme le sujet principal, devient un deuxième sujet. Elle peut comporter plusieurs sujets.

Il faut distinguer la fugue *réelle* dont le sujet ne module point, de la fugue *tonale* où la modulation du sujet vers la dominante a pour contre-partie la modulation de la réponse vers la tonique et entraîne, d'ailleurs, une modification par changement d'intervalle ou mutation dans le dessin mélodique de la réponse. La fugue qui peut être, en tant que composition musicale, comme chez Bach, Hændel, Mozart, Beethoven, par exemple, l'expression des plus hautes inspirations, est loin d'être astreinte aux règles de la construction décrite ci-dessus et qui a, avant tout, une valeur pédagogique. Les fugues de Sébastien Bach, notamment, sont, comme on peut s'en rendre compte par l'étude du *Clavecin bien tempéré* et de *l'Art de la fugue,* entre autres, d'une richesse et d'une variété infinies.

La fugue est issue du canon et de l'imitation libre en usage dans la polyphonie des XIVe et XVe siècles. Elle s'est élaborée dans les œuvres des Gabrieli, des Frescobaldi, des Cabezon, etc., pour atteindre avec Bach à son épanouissement.

— Pathol. Abandon subit du domicile habituel, presque toujours suivi de déambulations plus ou moins prolongées, la *fugue* se produit sous l'influence d'impulsions morbides tenant à des névroses et notamment à l'hystérie ou à une attaque d'épilepsie fruste. Souvent elle est inconsciente, et le sujet qui en est atteint est très étonné, au moment du réveil, de se trouver dans un endroit qu'il ne connaît pas. Elle est généralement d'assez courte durée.

FUGUÉ [*ghé*], **E** adj. Qui est en forme de fugue : *Style* FUGUÉ. *Passage* FUGUÉ.

FÜHRER n. m. (mot allemand signifiant *conducteur*). Titre pris par Hitler en 1934, équivalent à celui de *duce,* adopté par Mussolini.

FUGUEUR, EUSE n. Pathol. Personne sujette aux impulsions morbides appelées *fugues.*

FÜHRER (Aloys Anton), prêtre et sanskritiste allemand, né à Limbourg (Prusse-Rhénane) en 1853. Il étudia la théologie catholique et les langues orientales à Würzbourg, fut professeur de sanskrit à Saint-Xavier's College, établissement des jésuites de Bombay, en 1884 directeur des services archéologiques aux Indes. Il a exploré les trésors archéologiques du nord-ouest du Radjpoutana, du centre (1892-1893), de la Birmanie (1893-1894), du Népal (1895-1896), y a recueilli de nombreuses inscriptions sanskrites, et retrouvé les monuments les plus importants de l'archéologie hindoue. Il identifia le village de Kapilavastu, lieu de naissance de Bouddha (1897). Ses principaux ouvrages sont : le *Vâsishtha Dharmaçâstra* (1882), en anglais ; *l'Architecture sharki de Jannpur* (1889) ; *les Monuments archéologiques et les Inscriptions dans les provinces du Nord-Ouest et dans l'Oudh* (1891) ; une série de rapports officiels sur ses voyages. Il revint en Europe en 1900, et fut professeur de sanskrit à Bâle.

FUHRICH (Joseph), peintre d'histoire et graveur allemand, né à Kratzau (Bohême) en 1800, mort à Vienne en 1876. Il fut élève de Bergler, protégé par Metternich, et pasticha les Italiens dans ses tableaux religieux : *le Triomphe du Christ,* etc. Parmi ses travaux, il faut citer les peintures murales de l'église Saint-Népomucène, à Vienne. Comme graveur, il a exécuté quatorze cartons d'un *Chemin de croix,* popularisés par l'imagerie religieuse.

FUIE [*fu-i*] n. f. (du lat. *fuga*, fuite). Volière, petit colombier dont les boulins vont jusqu'à terre. || S'est dit abusivement pour Colombier : *Pendant la Grande Guerre on avait établi des* FUIES *sur des autobus, pour le service actif des pigeons voyageurs.*

— Féod. *Droit de fuie et de colombier.* V. COLOMBIER.

FUILET (LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 34 kil. de Cholet ; 1.540 hab.

FUIR v. intr. (du lat. pop. *fugire* pour *fugere*. — *Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. Je fuyais, nous fuyions, vous fuyiez. Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuîmes, vous fuîtes, ils fuirent. Je fuirai, nous fuirons. Je fuirais, nous fuirions. Fuis, fuyons, fuyez. Que je fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez. Que je fuisse, que nous fuissions. Fuyant. Fui, e.*) S'éloigner avec hâte pour échapper : FUIR *devant le danger, devant l'ennemi.* || Se mouvoir, s'éloigner, s'écouler rapidement : *La locomotive* FUIT *en sifflant. Le ruisseau* FUIT *dans la vallée.* || Se diriger, s'étendre en s'effaçant peu à peu : *Chaîne de montagnes qui* FUIT *vers la mer ;* et *par extens.* S'effacer, disparaître : *Ainsi parlait mon bon maître tandis que les arbres de la route* FUYAIENT *à nos côtés.* (A. France.) || S'échapper rapidement : *Gaz qui* FUIT ; et *par extens.* Laisser échapper : *Tonneau qui* FUIT.

— *Fig.* S'écouler rapidement, s'évanouir, disparaître : *Hâtons-nous, le temps* FUIT. (Boileau.) || Se dérober, manquer : *Sol qui* FUIT *sous nos pas.* || S'incliner brusquement en arrière : *Le front du nègre* FUIT *en arrière.* (Geoffroy Saint-Hilaire.) || Se dérober, s'esquiver : *Homme désagréable en affaires, qui* FUIT *toujours.* || *Fuir de,* Avoir de la répugnance pour : *Il* FUYAIT D'*entendre les vérités dont il eût eu droit de se glorifier.* (Bourdaloue.) || Echapper, ne pas échoir : *Héritage qui ne peut pas nous* FUIR.

— S'employait autrefois avec un infinitif précédé de la prépos. DE, pour complément : *Ceux qui ne* FUIENT *rien tant, que* D'ÊTRE *hérétiques.* (Pascal.)

— *Faire fuir,* Chasser, mettre en fuite : *Promeneurs que la pluie* FAIT FUIR.

— Mar. *Fuir devant le temps,* Présenter l'arrière à la lame et au vent, quand on ne peut ni faire route ni tenir la cape. || *Fuir à mâts et à cordes,* Etre à sec de toiles et vent arrière.

— Peint. Paraître s'éloigner des yeux du spectateur, par l'effet de la perspective : *Fond de tableau qui* FUIT.

— Véner. *La bête fuit* ou *va fuyant,* Elle prend le galop. (On ne dit jamais qu'elle court.)

— *Transitiv.* Eviter en s'éloignant : *Les poltrons* FUIENT *le danger, le danger* FUIT *devant les braves.* (A. d'Houdetot.)

— *Fig.* Chercher à se soustraire à : FUIR *l'oisiveté, les mauvais exemples. L'amour* FUIT *la contrainte.*

Je ne te puis blâmer d'*avoir fui* l'infamie.
CORNEILLE.

|| Tourner le dos à, ne pas vouloir de, abandonner : *La mort me* FUIT. (Racine.) *Malade que le sommeil* FUIT. || Echapper à la mémoire, à l'intelligence :

Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'*avait fui.*
BOILEAU.

— Manèg. *Fuir les talons,* Se dit du cheval qui chemine de côté. || *Faire fuir les jambes à un cheval,* Habituer ce cheval à éviter le contact d'une des jambes du cavalier contre ses flancs, de peur de recevoir un coup d'éperon.

— *Fui, e,* part. pass. du verbe *Fuir.* Dont on s'éloigne hâtivement.

— ***Se fuir,*** v. pr. Avec réciprocité, S'éviter réciproquement.

— Au sens réfléchi, et *au fig.* Chercher à se soustraire soi-même : *La conscience impure ne peut plus* SE FUIR *elle-même.* (Massillon.)

— ALLUS. HIST. **Fuir en Parthe,** Mots qui rappellent la manière de combattre des Parthes. V. FLÈCHE *du Parthe.*

— SYN. **Fuir, éluder, éviter.** V. ÉLUDER.

FUISSÉ, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 6 kil. de Mâcon ; 385 hab. Excellents vins blancs.

FUITE n. f. (lat. pop. *fugita,* substantif participe de *fugire* pour *fugere,* fuir). Action de fuir : *Pour favoriser sa* FUITE *précipitée.* (Bossuet.) *Mettre les ennemis en* FUITE. *La* FUITE *du lièvre devant les chiens.*

— Action d'un fluide ou d'un liquide qui s'échappe, par une fente, une fissure, du récipient dans lequel il est renfermé : *Une* FUITE *de gaz. Une* FUITE *d'eau, de vin.* || Fissure par laquelle un gaz, un liquide s'échappe : *Examiner s'il n'existe pas des* FUITES *dans un tuyau.*

— *Fig.* Action de fuir, de se soustraire à : *La* FUITE *des grandeurs, des vanités du monde. La* FUITE *du péché. La* FUITE *de la société. La* FUITE *de la solitude.* || Instabilité de ce qui passe rapidement : *La* FUITE *du temps. L'avarice annonce le déclin de l'âge et la* FUITE *précipitée des plaisirs.* (Vauvenargues.) || Echappatoire, faux-fuyant : *C'est l'ordinaire de ceux qui ont tort et qui connaissent leur faible, de chercher des* FUITES. (La Fontaine.)

Vous résistez en vain et j'entends votre fuite.
RACINE.

|| Disparition de documents politiques, militaires, etc. : *Quand on constate une* FUITE, *au ministère de la guerre...* || Indiscrétion commise en matière diplomatique, judiciaire, etc. : *Les intéressés se renvoient des uns aux autres la responsabilité des* FUITES.

— Loc. DIV. *Etre en fuite,* Etre éloigné d'un lieu où l'on craint des poursuites : *Accusés qui sont* EN FUITE. || *Prendre la fuite,* S'enfuir, s'esquiver, s'échapper. || *Mettre en fuite,* Chasser, obliger à s'enfuir.

— Aviat. *Bord de fuite.* V. *Supplément.*

— Fauconn. Ecart d'un oiseau.

— Hist. sainte. *Fuite en Egypte,* Exil de Jésus, Marie et Joseph en Egypte, pour se dérober aux poursuites d'Hérode.

— Mar. *Fuite d'un condenseur,* Avarie laissant se faire au condenseur des rentrées d'air et d'eau salée de circulation. || *Rigole de fuite,* Rigole par où se déverse le trop-plein d'un réservoir.

— Techn. *Canal de fuite,* Canal par lequel l'eau provenant d'une chute, après avoir cédé une partie de son énergie aux roues des turbines d'une usine, regagne l'aval du cours d'eau.

— Véner. Distance d'un saut à un autre, quand le cerf, le daim, le chevreuil fuient.

— ENCYCL. Iconogr. *Fuite en Egypte.* D'ordinaire, les peintres nous montrent la Vierge assise sur un âne, et portant dans ses bras son divin Enfant ; saint Joseph tient l'âne par la bride, et le dirige. Quelquefois, des anges font escorte à la Sainte Famille.

L'école italienne nous offre sur ce sujet plusieurs compositions importantes, notamment du Guide (musées de Bruxelles, de Naples, etc.) ; de Carle Maratte (tableau au musée du Belvédère) ; d'Alessandro Turchi (musée de Madrid) ; de L. Cambiaso (palais Barberini, à Rome) ; de L. Bassano (musée de Madrid) ; de Domenico Feti (musée du Belvédère) ; de Filippo Lauri (même musée) ; d'Augustin Carrache (musée de Venise). Albert Durer a fait le dessin d'une gravure en bois représentant la *Fuite en Egypte.* On a aussi des gravures en bois sur le même sujet par Altdorfer et W. von Assen. Parmi les peintres qui ont retracé cette scène, nous rappellerons : Heemskerk (musée de Bruxelles) ; A. van der Werff (musée de La Haye) ; Henri de Bles (musée du Belvédère) ; J. Patenier (musée de Munich) ; Brueghel de Velours (musée de Besançon) ; Rubens (musée de Madrid) ; François Boucher (musée de l'Ermitage). [V. planche *Beaux-Arts LXIII.*]

Plusieurs peintres se sont inspirés dans leurs toiles de *fuites historiques* célèbres : citons, entre autres, Burnand qui a laissé une *Fuite de Charles le Téméraire après la bataille de Morat.* (V. planche *Beaux-Arts LXIII.*)

FUITIF, IVE adj. (de *fuite*). Fugitif : *Pauvres brebis* FUITIVES. (Scarron.) [Vx.]

FUJIWARA. Géogr. V. FOUJIWARA.

FUJI YAMA ou **FUJI SAN.** Géogr. V. FOUJI.

FUJU-FUZE, nom d'une branche de la secte bouddhique japonaise Hokke, fondée en 1595 par Nichiô, proscrite en 1614, autorisée à nouveau en 1876.

FUKESHÛ, branche de la secte bouddhique japonaise Zenskû, fondée en 1475.

FUKUI, ville du Japon (Nippon), ch.-lieu du département de Echizen, sur la mer du Japon. 75.000 hab.

FUKUJIU [*fô-kou-dziou*], les sept dieux japonais du Bonheur. (L'un d'eux, Fukurokuju, est représenté avec un crâne d'une hauteur démesurée.) V. BONHEUR.

FUKUOKA, ville et port du Japon (Kyn-Shu), ch.-lieu du département de Oschima. 291.158 hab.

FULBERT de Chartres, évêque français, né dans le Laonnois vers 960, mort à Chartres en 1028. Elevé par charité dans les écoles de Reims, il eut pour maître Gerbert, et pour condisciple Robert, futur roi de France. Appelé à Chartres par l'évêque Odon, il fut directeur de l'école épiscopale. En même temps, il pratiquait avec succès la médecine. Elu évêque de Chartres en 1006, il introduisit en France l'usage du chant *par parties,* récemment inventé par Guy d'Arezzo, et, grâce aux libéralités de ses nombreux amis, principalement de Guillaume d'Aquitaine, commença la cathédrale de Chartres. Il soutint de toute son influence le roi Robert, notamment à l'assemblée de Chelles (1008), mais il fut en butte à l'hostilité de la reine Constance. Ses *Lettres,* recueillies par son secrétaire Sigon, sont très précieuses pour l'histoire de son temps.

FULBERT (chanoine), oncle d'Eloïse. V. ABÉLARD.

FULCRACÉ, E adj. (de *fulcrum*). Bot. Se dit des bourgeons dont les écailles sont formées par l'avortement de pétioles bordées de stipules, comme ceux du prunier.

FULCRE ou **FULCRUM** [*krom'*] n. m. (mot lat. signif. *soutien*). Bot. Mot employé pour désigner tous les organes appendiculaires (vrilles, crampons, stipules, poils, etc.). || Nom donné aux appendices variés que portent les organes reproducteurs de certains champignons (*érysiphées*).

FULCRÉ, E adj. (de *fulcrum*). Bot. Se dit de tiges d'où partent de longues racines qui vont gagner la terre et s'y implanter : *Les branches* FULCRÉES *du banian.*

FULDA, rivière d'Allemagne occidentale (Hesse). Elle naît dans le Rhön, et s'unit à la Werra, pour former le Weser. Cours, 200 kil.

FULDA ou **FULDE,** ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau), sur la *Fulda ;* 26.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Cotonnades, lainages, industrie de la cire, des bougies, fleurs artificielles. La cathédrale, de style moderne (XVIIIe s.), renferme les ossements de saint Boniface, patron de la ville. A Fulda, saint Boniface commença, en 744, la conversion des païens de la région ; son disciple Sturm y fonda tôt après une abbaye célèbre, devenue au moyen âge un des centres religieux et intellectuels les plus importants de l'Allemagne. Un moment sécularisée pendant la guerre de Trente ans, l'abbaye devint, en 1752, le siège d'un évêché, dont le titulaire avait titre de prince.

FULDA (Ludwig), poète dramatique allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1862, mort à Berlin en 1939. Il fut reçu docteur à Heidelberg, se rendit en 1884 à Munich, puis alla s'établir à Berlin en 1888. Parmi ses comédies, gracieuses et élégantes, d'une versification aisée, on peut citer : *le Talisman* (1893), son œuvre la plus connue, jouée en France au Théâtre-Populaire, *les Amis d'enfance* (1897), *Mascarade* (1904). Ses *Nouvelles Poésies* (1900) ne sont pas sans mérite. Fulda est surtout un traducteur de premier ordre. Sa traduction de Molière (1892) témoigne de sa dextérité en ce genre.

FULERUM, commune d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf) ; 4.250 hab.

FULGENCE (saint), évêque de Ruspe, en Afrique, né à Thélepte en 468, mort à Ruspe en 533. D'abord collecteur des impôts, il se fit moine, et se retira à Sicca-Venerea, puis à Rome (500). Malgré lui élu évêque de Ruspe vers 507, il fut exilé en Sardaigne par le roi Thrasamond, mais rappelé par Hildéric en 523. Ardent adversaire des ariens, surnommé **l'Augustin** de son siècle, il a écrit des ouvrages polémiques et un traité dogmatique *De fide.* — Fête le 1er janvier.

FULGENCE (Fabius Planciades Fulgentius), grammairien et mythographe latin du VIe siècle, né en Afrique. Il a laissé quatre traités : *Expositio sermonum antiquorum,* où, à l'aide de citations, qu'il forge lui-même au besoin, il donne le sens de certains mots anciens ou peu usités ; *De ætatibus mundi et hominis,* sorte d'histoire universelle, composée surtout à l'aide des Ecritures saintes et dans laquelle, par une recherche singulièrement puérile, une des lettres de l'alphabet manque successivement à chaque livre ; *Mythologicarum* ou *Mythologicon libri III,* explications allégoriques et aventureuses des mythes du paganisme ; *Virgiliana continentia,* où *l'Enéide* de Virgile et *la Thébaïde* de Stace sont également expliquées allégoriquement. Le style de Fulgence est ampoulé et incorrect. Cet auteur semble bien être le même que saint Fulgence évêque de Ruspe.

FULGORE n. m. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoridés, à ailes couvertes de dessins et de taches ocellées, à grosse tête vésiculeuse.

— ENCYCL. Le *fulgore* porte-lanterne (*fulgora laternaria*), de l'Amérique tropicale, est jaune, verdâtre et gris varié de brun. On l'a cru longtemps lumineux comme les vers luisants ; c'est une erreur. Les fulgores se tiennent sur les troncs des *simaruba* (rutacées) où leur coloration les fait se confondre avec l'écorce. Leur abdomen émet de grands flocons cireux en gerbes, qui aident à les dissimuler parmi les crevasses et les lichens.

FULGORIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, caractérisés par leurs antennes, très petites, insérées sous les yeux, et leurs ocelles au nombre de deux.

— ENCYCL. Les *fulgoridés* sont des insectes à ailes vastes, à tête souvent boursouflée ou prolongée en grand bec. Les genres : *fulgore, hotinus, aphane,* etc., sont répandus dans les régions chaudes du globe ; leurs formes sont bizarres, leurs couleurs fréquemment vives et harmonieuses.

FULGOSI. Biogr. V. FREGOSI.

FULGUR n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des turbinellidés, qui habitent les côtes orientales de l'Amérique du Nord.

FULGURAL, E, AUX adj. (lat. *fulguralis ;* de *fulgur, uris,* foudre). Météor. Qui concerne la foudre.

— Antiq. rom. *Science fulgurale,* Méthode de divination que les Etrusques et les Romains pratiquaient par l'observation de la foudre.

— ENCYCL. Antiq. rom. L'*observation fulgurale* portait sur la forme des éclairs, sur leur coloration, sur le point du ciel où ils brillaient, sur leur orientation, sur l'heure à laquelle ils se manifestaient, et sur les roulements du tonnerre, secs ou prolongés. On observait, également, si l'éclair sillonnait le ciel à la droite ou à la gauche, devant ou derrière celui qui l'apercevait à l'improviste. C'était l'été, lorsque se montraient ces éclairs que l'on nomme vulgairement éclairs de chaleur, que les prêtres exerçaient de préférence leur science, au profit des riches qui les consultaient sur leurs intérêts. Au cours des grands orages, la foudre avait plutôt des significations s'appliquant aux événements publics.

FULGURANT [*ran*], **E** adj. (du lat. *fulgur,* éclair). Qui lance des éclairs : *Jupiter* FULGURANT ; et au fig. : *Regard* FULGURANT.

— *Fig.* Qui brille comme l'éclair : *La tête de Mirabeau avait une laideur grandiose,* FULGURANTE. (V. Hugo.)

— Méd. *Douleur fulgurante,* Douleur très vive qui survient inopinément et dont la durée très courte a été comparée à celle de l'éclair.

— *Substantiv.* et au fém. Se dit d'une étoffe fabriquée avec une soie artificielle très brillante, souple, ondoyante, très riche en coloris mais peu solide.

FULGURATEUR n. m. (du lat. *fulgur,* foudre). Antiq. Devin étrusque qui expliquait pourquoi la foudre était tombée en tel endroit, et enseignait les moyens de s'en préserver.

FULGURATION [*si-on*] n. f. (lat. *fulguratio ;* de *fulgurare,* lancer des éclairs). Physiq. Eclat de lumière électrique dans l'atmosphère sans accompagnement de tonnerre. Syn. ÉCLAIR *de chaleur.*

— Antiq. Divination qu'on pratiquait en observant la foudre. V. FULGURAL.

— Méd. Méthode thérapeutique qui emploie les étincelles électriques et les effluves de haute fréquence pour combattre certaines maladies.

— Philos. *Fig.* Emanation soudaine : *Les monades selon Leibniz, émanent de Dieu par des* FULGURATIONS *continuelles.*

FULGURER [*ré*] v. intr. (du lat. *fulgur,* éclair). Briller, être plein d'éclat ; *Une lueur effrayante* FULGURAIT *derrière la toile.*

— Méd. Traiter par la fulguration.

FULGURISER [*zé*] v. tr. (du lat. *fulgur,* foudre). *Par plaisant.* Foudroyer.

FULGURITE n. f. (du lat. *fulgur,* foudre). Nom par lequel on désigne les vitrifications produites par la foudre dans le sable siliceux. (Découvertes en 1711 en Silésie par le pasteur Hermann, ces fulgurites sont généralement tubulaires et peuvent atteindre plusieurs mètres. On en a trouvé depuis dans les sables du Sahara.)

FULGURITE n. f. Explosif qui se compose de nitroglycérine et de substances farineuses dont la farine de seigle.

FULGURITUM [*tom'*] n. m. (mot lat. formé de *fulgur,* foudre). Antiq. rom. Lieu frappé de la foudre, ce qui lui donnait un caractère sacré.

FULGUROMÈTRE n. m. (du lat. *fulgur,* éclair, et du gr. *métron,* mesure). Physiq. Instrument destiné à mesurer l'intensité du fluide électrique dans l'atmosphère.

FULHAM, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), sur la Tamise. Incorporé aujourd'hui à Londres.

FULICA n. m. Ornith. Nom scientifique des *foulques.*

FULIGINE [*jin'*] n. f. (du lat. *fuligo, inis,* suie). Méd. anc. Vapeur noirâtre particulière, qu'on croyait exister dans l'organisme : *La chaleur et l'inflammation de la rate portent au cerveau de notre malade beaucoup de* FULIGINES *épaisses et crasses.* (Molière.)

FULIGINE n. f. Pharm. Extrait alcoolique de suie ou *fuligo* prescrit autrefois en ophtalmologie.

FULIGINÉ, E adj. Bot. Qui ressemble à un fuligo.

FULIGINEUX [*ji-neû*], **EUSE** adj. (lat. *fuliginosus ;* de *fuligo, inis,* suie). Noirâtre comme la suie : *Enduit*

FULIGINEUX. *Couleur* FULIGINEUSE. *Dans l'éclipse, dans la nuit, dans l'opacité* FULIGINEUSE, *il y a de l'anxiété, même pour les plus forts.* (V. Hugo.)

— Méd. Se dit des lèvres, des dents, de la langue, lorsqu'elles se recouvrent d'un enduit noirâtre par l'effet d'une infection grave. || *Vapeurs fuligineuses,* Vapeurs noirâtres que l'on croyait autrefois s'élever du foie ou de la rate, et monter au cerveau.

FULIGINOSITÉ [*ji*] n. f. (de *fuligineux*). Pathol. Enduit muqueux, de couleur brunâtre, qui se dépose sur la langue, sur les lèvres et sur les gencives, dans les infections graves, notamment la fièvre typhoïde.

— Chim. Substance ressemblant à de la suie, qui se dégage dans la combustion des résines et des huiles, et qui s'attache en pellicules minces aux objets environnants.

FULIGO n. m. Genre de champignons myxomycètes.

— ENCYCL. Les *fuligos* sont dépourvus de cellulose (sauf à la formation des spores). Le thalle est ce que l'on appelle un plasmode ; il est mobile, atteint parfois la grosseur d'une tête d'enfant ; sa couleur est jaune d'or. Le fuligo septique qui se développe sur la tannée est appelé communément *fleur de tan ;* c'est l'espèce la plus commune de ce genre.

FULIGOCALI n. m. (du lat. *fuligo,* suie, et *kali,* potasse). Pharm. Préparation de suie et de potasse, autrefois usitée dans les maladies chroniques de la peau.

FULIGULE n. f. Genre d'anatidés, comprenant des canards sauvages, le morillon, le milouin, le nyroca.

FULIGULINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, famille des anatidés, comprenant des canards trapus, à pattes largement palmées, à bec rétréci vers l'extrémité. (Ce sont les *garrots,* les *milouins,* les *macreuses,* les *fuligules.*)

FULIN (Rinaldo), historien italien, né et mort à Venise (1824-1884). Il fonda l'*Archivio veneto* (1871), et la *Deputazione veneta di storia patria* (1875). De ses innombrables travaux nous citerons : *J. Codici Veneti della « Divina Commedia »* (1865) ; *Relazione di Francesco Corner* (1866) ; *Studii nell' archivio degl' inquisitori di Stato* (1868) ; *le Carte del Mille e del Millecento che si conservano nel R. Archivio notarile di Venezia* (1873) ; *Inquisitori dei X e inquisitori di Stato* (1875) ; *Diarî e Diaristi veneziani* (1881) ; *la Spedizione di Carlo VIII in Italia, da Marino Sanuto* (1883). Il dirigeait la *Nuova Collezione di opere storiche.*

FULL [*foul*] n. m. (mot angl. signif. *plein*). Au poker, Réunion d'un brelan et d'une paire entre les mains d'un joueur. (Syn. de PLEIN, ou MAIN PLEINE.)

FULLA, Dans la mythologie scandinave, Servante et confidente de Frigg. (Elle est représentée les cheveux flottants, retenus par une bandelette dorée, et elle symbolise la fertilité de la terre.)

FULL-CHOKE [*foul-tchôk*] adj. et n. m. (mot angl.). Se dit d'un fusil dont le rétrécissement à la bouche du canon est fortement prononcé.

FULLER (Thomas) historien et théologien anglais, né à Aldwincke (Northampton) en 1608, mort à Covent Garden en 1661. Après s'être distingué comme prédicateur, il devint chapelain de Charles Ier. Pendant la guerre civile, il fut, durant quelque temps, aumônier des troupes royalistes, puis se retira à Exeter. A la Restauration, il fut réintégré dans ses bénéfices. Ses deux principaux ouvrages sont : *Church History of Britain* (1655), et *The Worthies of England and Wales* (1662).

FULLER (Sarah-*Margaret*), femme de lettres américaine, née à Cambridgeport (Massachusetts) en 1810, morte en 1850. Elle s'adonna pour un temps à l'enseignement. Pénétrée de la philosophie et du mysticisme allemands, elle collabora avec Théodore Parker dans sa réaction contre la théologie puritaine alors régnante en Nouvelle-Angleterre, et rédigea et dirigea, de 1840 à 1842, l'organe du mouvement transcendantaliste : *le Cadran.* Elle publia : *Eté sur les Lacs* (1844) ; *la Femme au XIXe siècle* (1844) ; *Essais de littérature et d'art* (1844-1846), et partit pour l'Italie. Elle s'y lia avec Mazzini ; épousa, à Rome, en 1848, le marquis d'Ossoli, prit part à ses côtés à la lutte pour l'indépendance, et s'enfuit avec lui après la prise de Rome. Tous les deux périrent dans un naufrage presque en vue de New-York.

FULLER (Loïe), artiste américaine, née à *Fullersbourg,* près de Chicago, en 1869, morte à Paris en 1928. Elle débuta en 1878 à l'académie de musique de Chicago dans des rôles d'enfant, et continua sa carrière comme actrice et comme chanteuse. Elle imagina une danse très personnelle (*danse serpentine, danse du papillon, danse du feu*) où l'emploi de projections colorées sur des vêtements flottants et légers produisait des effets charmants. Après des débuts difficiles, « la Loïe Fuller » obtint tout d'un coup un vif succès à Paris, aux Folies-Bergère, en 1892. Elle donna des représentations à l'Exposition universelle de 1900, et fit de fréquentes tournées dans les deux mondes. Elle parut en 1914 au Châtelet avec l'école qu'elle avait formée. On la revit après la Guerre, multipliant les inventions et les effets de lumière de plus en plus ingénieux.

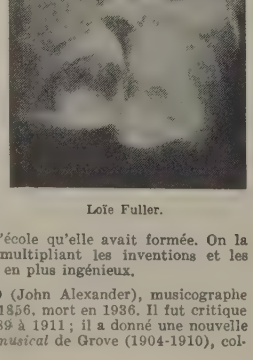

Loïe Fuller.

FULLER-MAITLAND (John Alexander), musicographe anglais, né à Londres en 1856, mort en 1936. Il fut critique musical au *Times,* de 1889 à 1911 ; il a donné une nouvelle édition du *Dictionnaire musical* de Grove (1904-1910), collaboré à la traduction du *Bach* de Spitta, et écrit divers ouvrages sur les musiciens allemands.

FULLERPHONE [*fon'*] n. m. (de *Fuller,* nom propre, et du gr. *phônê,* son). Appareil de télégraphie militaire, permettant de transmettre des communications télégraphiques *secrètes* en utilisant un courant continu de faible intensité et des signaux morses reçus au téléphone. (Un agencement spécial de bobines et de condensateurs a pour but d'arrêter la propagation, sur la ligne, des courants de fréquence élevée et, par ailleurs, d'empêcher les courants de l'espèce qui pourraient parcourir la ligne et venir influencer le récepteur ; la transmission est secrète, et l'appareil est anti-inducté ; l'emploi du fullerphone se généralisa aux armées vers la fin de la Guerre.)

FULLER'S EARTH [*fou-leur'z eurth*] n. m. (mots angl. signif. *terre à foulon*). Géol. Formation argileuse et marneuse qui constitue la base du bathonien d'Angleterre.

FULLERTON (lady Georgiana), romancière anglaise, née à Tixall-Hall en 1812, morte à Ayrfield en 1885. Fille de lord Granville, ambassadeur à Paris, elle habita huit ans cette ville (1833-1841) avec son mari. Lady Fullerton, qui avait embrassé le catholicisme en 1846, entra dans le tiers ordre de Saint-François, s'adonna à des œuvres de charité et introduisit en Angleterre les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Comme romancière, elle débuta, en 1844, par *Ellen Middleton.* On cite encore d'elle : *Grantley Manor* (1847) ; *Lady Bird* (1852) ; *Laurentia* (1862) ; *Trop étrange pour ne pas être vrai* (1864) ; *Constance Sherwood* (1865) ; *Crime et Repentir* (1868) ; *Une vie orageuse* (1869) ; *la Nièce de Mrs Gerald* (1871) ; *Vouloir et pouvoir* (1881). Rentrée en Angleterre en 1850, après la mort de son fils unique, lady Fullerton y publia deux romans écrits par elle en français : *la Comtesse de Bonneval* (1857) et *Rose Leblanc* (1861).

FULLY, commune de Suisse (canton du Valais) ; 1.500 hab. Vignoble renommé.

FULMAR n. m. Genre de pétrels, dont l'espèce type est le pétrel glacial (*fulmarus glacialis*) des mers du Nord.

Fulmar.

FULMICOTON n. m. Chim. V. NITROCELLULOSE.

FULMINABILITÉ n. f. (du lat. *fulmen, inis,* foudre). Disposition à être frappé de la foudre : *Il y a des arbres dont la* FULMINABILITÉ *est plus grande.*

FULMINAIRE [*nèr'*] adj. (du lat. *fulmen,* foudre). Phys. Relatif à la foudre.

FULMINAL, E, AUX adj. (du lat. *fulmen, inis,* foudre). Qui a rapport à la foudre : *Phénomènes* FULMINAUX. (Inus.)

FULMINANT [*nan*], **E** adj. (de *fulminer*). Qui lance la foudre : *Jupiter* FULMINANT.

— *Fig.* Qui lance la menace : *C'est un homme toujours* FULMINANT. || Qui trahit une vive colère : *Des yeux* FULMINANTS.

— Chim. Se dit de certaines compositions chimiques qui détonent lorsqu'elles sont chauffées ou percutées : *Poudre* FULMINANTE. || *Argent fulminant,* Ammoniure d'argent, corps détonant. || *Or fulminant,* Ammoniure d'or, corps détonant.

— *Substantiv.* et au masc. Chim. *Fulminant de Howard.* Syn. de FULMINATE DE MERCURE.

FULMINATE n. m. (du lat. *fulmen,* foudre). Chim. Sel de l'acide fulminique. || *Fulminate de mercure.* V. FULMINIQUE.

FULMINATERIE [*rî*] n. f. Atelier, usine où l'on fabrique des fulminates.

FULMINATINE n. f. Explosif à base de nitroglycérine, qui est presque entièrement combustible. (Elle produit les mêmes effets qu'une charge triple de dynamite.)

FULMINATION [*si-on*] n. f. Explosion, détonation d'une substance fulminante.

— Dr. can. Action de fulminer, de publier avec certaines formalités : FULMINATION *d'une bulle, d'un décret, d'une sentence.*

FULMINATOIRE adj. (du lat. *fulminatus,* fulminé). Qui fulmine ; qui est propre à la fulmination : *Sentence* FULMINATOIRE. *Formule* FULMINATOIRE.

FULMINER [*né*] v. intr. (lat. *fulminare*). Lancer la foudre. (Vx.) || Faire explosion, détoner : *L'or* FULMINE *avant d'être chauffé jusqu'au rouge.* (Buffon.)

— *Fig.* Eclater en invectives, en menaces : FULMINER *contre les abus, contre quelqu'un.*

— *Transitiv.* Publier avec certaines formalités religieuses : FULMINER *un décret, une bulle.* FULMINER *l'excommunication.* || Formuler avec véhémence : *Qu'on ne s'effraye pas, je n'ai nul dessein de* FULMINER *une irritante philippique à la propriété.* (Proudhon.)

— ***Fulminé, e,*** part. pass. du verbe *Fulminer.*

— Hist. nat. Marqué de raies en zigzags, imitant la foudre.

FULMINIFÈRE adj. (du lat. *fulmen, inis,* foudre, et *ferre,* porter). Qui porte la foudre.

FULMINIQUE [*nik'*] adj. (de *fulminer*). Se dit d'un acide peu stable de formule C:N·OH dont la composition répond à celle d'une oxime de l'oxyde de carbone. || Syn. de CARBYLOXINE.

— ENCYCL. *L'acide fulminique* libre obtenu à partir de ses sels n'a qu'une existence éphémère. Il présente une odeur d'acide cyanhydrique. Les fulminates sont isomères des cyanates. Le plus important est le *fulminate de mercure* (C:N·O)^{2}Hg découvert par Howard en 1800. Ce corps est préparé industriellement par action sur l'alcool du nitrate de mercure en solution nitrique vers 50°. Le chlorure cuivreux catalyse la réaction : le fulminate se dépose sous forme de cristaux blancs. C'est un explosif qui, par frottement, détone avec une grande violence, ce qui le fait utiliser pour l'amorçage sous forme de mélanges avec de la poudre ou bien des chlorates, nitrates, etc. Sa manipulation exige les plus grandes précautions.

Traité par l'acide chlorhydrique, le fulminate de mercure se décompose en acide formique et hydroxylamine.

Le fulminate d'argent C:N·OAg obtenu par un procédé analogue détone avec une violence encore plus grande.

FULMINOSE n. f. Papier joseph plongé dans l'acide sulfurique, puis lavé à grande eau, qui agit avec énergie sur l'eau alcoolisée et la transforme en acide acétique.

FULMINURATE n. m. Sel de l'acide fulminurique.

FULMINURIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide de formule CN·CH(NO^2)·CONH^2 dont les sels alcalins s'obtiennent par action du fulminate d'argent sur les chlorures alcalins. (L'acide libre est explosif vers 150°.) || Syn. de NITROCYANACÉTAMIDE, ACIDE TRICYANIQUE, ACIDE ISOCYANURIQUE.

FULMI-PAILLE n. m. Explosif constitué par une nitrocellulose extraite de la paille. (On s'en est servi pour fabriquer une variété de dynamite appelée *dynamite-paille.*)

FULMI-SON n. m. Explosif constitué par du *son nitrifié* ou nitrocellulose extraite du son, et dont on s'est servi pour fabriquer une espèce de dynamite.

FULNEK, ville de Tchécoslovaquie, sur le Hansbach, affl. de l'Oder ; 2.990 hab. Berceau de la secte des Frères moraves.

FULOP-SZALLAS, ville de Hongrie (comitat de Kiskun), dans la plaine de Cumanie ; 4.700 hab.

FULRAD, abbé de Saint-Denis en 749, né à Andaldovillare (Saint-Hippolyte, près de Colmar), mort en 784. Il prit une part active à la chute de la dynastie mérovingienne (752) et à l'élévation de Pépin le Bref, qui le chargea d'aller consulter le pape Zacharie sur la légitimité de ses droits au trône, puis d'aller offrir à Etienne III la Pentapole et l'exarchat de Ravenne. Il fonda en Alsace les prieurés de Saint-Hippolyte et de Liepvre.

FULTON, ville industrielle des Etats-Unis (Etat de New-York), sur la rivière Oswego dont une chute haute de 12 m. fournit la force motrice à de nombreuses usines ; 13.000 hab. — Ville du Missouri ; 6.000 hab. Ch.-lieu de comté. Manufactures de coton et de laine.

FULTON (Robert), mécanicien américain, né à Little Britain (Etats-Unis) en 1765, mort à New-York en 1815. Le premier, il réalisa pratiquement (1807) la propulsion des bateaux par la vapeur, problème déjà abordé par Denis Papin en 1690 et en partie résolu par le marquis de Jouffroy d'Abbans en 1783.

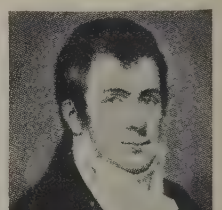

Robert Fulton.

C'est au cours de l'année 1803 que Fulton construisit son premier bateau à vapeur (*steam-boat*). Les essais préliminaires eurent lieu en France, sur la Loire. L'année suivante, Fulton offrit à l'Angleterre de lui céder son invention, mais sans succès. De retour en Amérique, l'illustre mécanicien rencontra de la part du gouvernement de son pays natal autant de mauvais vouloir ; il procéda néanmoins à la construction d'un nouveau steam-boat *le Clermont,* qu'il essaya sur l'Hudson et bientôt il put avec son bateau à vapeur faire le service régulier de la poste entre New-York et Albany. C'est seulement en 1807 que le gouvernement des Etats-Unis comprit tous les avantages qu'il pouvait tirer des inventions de Fulton et que l'inventeur fut officiellement chargé de construire une frégate à vapeur pour le compte de l'amirauté. Mais les envieux et les contrefacteurs de l'invention de Fulton surgirent de tous côtés, et celui-ci, après avoir soutenu de nombreux procès, mourut de chagrin.

FULTON n. m. (du nom de l'inventeur des navires à vapeur). Mar. Nom donné à la fin du XIXe siècle par les Américains à des garde-côtes mus par la vapeur et munis d'une très puissante artillerie.

FULVÈNES n. m. pl. Nom donné à des hydrocarbures colorés dérivés d'un corps hypothétique appelé *fulvène.* Les termes les plus connus sont le diméthyl, le méthyléthyl, le diphényl fulvène.

FULVERIN n. m. (du lat. *fulvus,* fauve). Peint. décorat. Couleur qu'on emploie en détrempe pour glacer les bruns.

FULVIA (famille), maison plébéienne de Rome, d'où sortirent un grand nombre de consuls et de magistrats. Ses principales branches étaient les Maximus Centimalus, les Pœtinus, les Nobilior et les Flaccus.

FULVIE, dame romaine, de famille patricienne, qui vivait au Ier siècle av. J.-C. Elle eut pour amant Q. Curius, complice de Catilina, et révéla à Cicéron le secret de la conjuration.

Fulvie (monnaie de bronze).

FULVIE, matrone romaine, mariée successivement à Clodius, à Curius, à Marc-Antoine. Lorsqu'on apporta à son époux la tête de Cicéron, elle perça d'un poinçon la langue du grand orateur. Délaissée par son mari, qu'enchaînait en Orient sa passion pour Cléopâtre, elle voulut entraîner Auguste à prendre les armes contre son infidèle époux. Auguste ayant refusé, elle leva contre lui une petite armée, s'enferma dans Pérouse et soutint un long siège. Vaincue, elle partit pour l'Orient, employa vainement tous les artifices pour ramener Antoine, et alla mourir de chagrin à Sicyone.

FULVIUS (Flaccus). V. FLACCUS, et NOBILIOR.

FULWOOD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 6.400 hab. Tuileries.

FUMACIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Nom d'étage donné jadis par Gosselet aux ardoises de *Fumay*, qui seraient d'âge cambrien.

FUMADE n. f. Fumure naturelle du terrain aux endroits où les bêtes à cornes ont été parquées pendant la nuit.
— Mar. anc. Signal donné en brûlant de la poudre à l'air libre, pour que la fumée avertisse les embarcations de ne pas approcher.

FUMAGALLI (Angelo), antiquaire et historien italien, né et mort à Milan (1728-1804). Cistercien, il professa la philosophie à Rome et devint abbé de son monastère de Saint-Ambroise de Milan (1753). On a de lui : *Delle Antichità longobardico-milanesi* (1792-1793 ; 4 vol.) ; *Delle istituzioni diplomatiche* (1802 ; 2 vol.) ; *Codice diplomatico sant' ambrogiano* (1805).

FUMAGE n. m. Action de soumettre certaines denrées (viandes, poissons) à l'action de la fumée pour en assurer la conservation. (On dit aussi ENFUMAGE.) || Agric. Se dit abusivement pour FUMURE.
— Cout. anc. Droit qu'on percevait, en certains lieux, sur les étrangers qui faisaient du feu. || Droit qu'on percevait sur chaque cheminée.
— Techn. Action de donner une fausse couleur d'or à l'argent, en l'exposant à la fumée de certaines compositions. (On dit aussi FUMURE.)
— ENCYCL. Econ. dom. Le *fumage* des viandes (porc, bœuf, etc.) est de pratique courante en certaines régions montagneuses, où les rigueurs de l'hiver font une nécessité de s'approvisionner pour de longs jours. Dans le Jura, par exemple, la plupart des maisons villageoises possèdent une pièce spacieuse (fumoir), dont une vaste cheminée occupe tout un côté : c'est sous le manteau de cette cheminée où l'on brûle des branches de sapin, de genêt, etc., qu'on suspend les quartiers de viande à fumer, après qu'ils ont séjourné déjà quelque temps au saloir.

FUMAGINE n. f. Maladie des plantes, caractérisée par des croûtes noires qui se développent sur les feuilles.
— ENCYCL. La *fumagine* (encore appelée *noir* ou *suie*) est causée par un champignon (*fumago*) qui se développe à la surface des feuilles des végétaux, principalement chez ceux qui sont visités par les pucerons (oliviers, citronniers, pêchers, ormes, bouleaux, tilleuls, chênes, saules, noisetiers, vigne). Les plantes envahies par ces insectes sont partiellement couvertes d'une sécrétion sucrée, qui constitue le milieu où se développe le champignon, et d'où il tire sa substance.
Il n'y a guère de remèdes efficaces contre cette maladie ; mais il est bon, pour en arrêter la propagation, de détruire d'abord les pucerons par des fumigations ou des injections de jus de tabac. On nettoie les organes attaqués, à la brosse ou à l'éponge, puis on les badigeonne avec une émulsion savonneuse de pétrole. Le meilleur traitement préventif est encore de chauler les arbres en hiver.

FUMAGO n. m. Champignon qui cause la fumagine.

FUMAISON [*mê-zon*] n. f. Techn. Syn. de FUMAGE.

FUMANE, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone), sur le *Fumane*, affl. de l'Adige ; 2.905 hab.

FUMANT [*man*], **E** adj. Qui émet de la fumée : *Mèche* FUMANTE. *Cendre* FUMANTE ; et au fig. :

Et la triste Italie encor toute *fumante*
Des feux qu'a rallumés sa liberté naissante.
RACINE.

|| Qui exhale de la vapeur : *Potage* FUMANT ; et par extens. : *Des chevaux* FUMANTS *de sueur.*
— *Fig.* Bouillonnant : FUMANT *de colère, de courroux.*
— *Fumant de sang, de carnage,* Souillé de sang fraîchement versé : *Des mains encore* FUMANTES DE CARNAGE.
— Chim. *Acide azotique fumant,* Syn. de ACIDE AZOTIQUE MONOHYDRATÉ.
— LOC. PROV. **Jésus-Christ n'éteint pas la mèche fumante** (ou **qui fume encore**), Il n'abandonne pas le pécheur qui peut encore se repentir.

FUMARAMATE n. m. Sel de l'acide fumaramique.

FUMARAMIDE n. f. Diamide de l'acide fumarique, de formule $NH^2{\cdot}CO{\cdot}CH{\cdot}CH{\cdot}CO{\cdot}NH^2$, fondant vers 232°.

FUMARAMIQUE [*mik'*] adj. Se dit d'un acide constituant la monoamide fumarique $NH^2{\cdot}CO{\cdot}CH{\cdot}CH{\cdot}CO^2H$ et se formant dans l'action de l'iodure de méthyle sur l'asparagine en présence d'alcali.

FUMARATE n. m. Sel ou éther de l'acide fumarique.

FUMARIA n. m. (du lat. *fumus*, fumée). Bot. Nom scientifique du genre *fumeterre.*

FUMARIACÉES [*sé*] n. f. pl. (de *fumaria*). Famille de dicotylédones dialypétales thalamiflores.
— ENCYCL. Les *fumariacées* sont des plantes herbacées, à fleurs zygomorphes ; leurs graines contiennent un albumen oléagineux comme dans les genres *fumeterre, corydalle, diélytre.* Les fumariacées offrent de grandes affinités avec les papavéracées, auxquelles de Candolle les réunissait. Elles comptent sept genres et plus de cent cinquante espèces des régions tempérées et chaudes.

FUMARIMIDE n. f. Imide de l'acide fumarique.

FUMARINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{21}H^{19}NO^4$ fondant à 199°, contenu dans la fumeterre. (On l'utilise en thérapeutique pour ses propriétés stomachiques, antidartreuses et antiscrofuleuses.)

FUMARIQUE [*rik'*] adj. (du lat. *fumaria*, fumeterre). Se dit d'un diacide éthylénique de formule $CO^2H{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO^2H$, rencontré dans la fumeterre, le lichen d'Islande et certains champignons. || Syn. de ÉTHYLÈNE-DICARBONIQUE, BUTÈNE-DIOÏQUE.
— ENCYCL. L'*acide fumarique* présente avec l'acide maléique l'*isomérie* dite *cis-trans.* L'acide fumarique est l'isomère *cis-trans* ou *trans* dans lequel les deux groupements CO^2H sont plus éloignés : il ne donne pas d'anhydride. Au contraire, l'acide maléique, *cis*, a ses deux carboxyles plus rapprochés et donne un anhydride.
L'acide fumarique s'obtient en déshydratant par la chaleur l'acide malique. Il distille de l'eau et de l'acide maléique ; l'acide fumarique reste dans la cornue. Il se forme également à partir de l'acide bromosuccinique et par son isomérisation de l'acide maléique sous l'action des acides, du brome à la lumière solaire ou par chauffage à 200° en tube scellé.
L'acide fumarique est un diacide peu soluble dans l'eau froide, plus facilement dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Il se sublime vers 200° sans fondre, et se déshydrate à plus haute température en donnant de l'anhydride maléique. Le fumarate d'éthyle est un liquide bouillant à 218°.

FUMART [*mar'*] n. m. Nom vulgaire du *putois.*

FUMAT [*ma*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de raie (*raja macrorhyncha*) appelée aussi, sur le marché de Paris, *raie grise, augustine,* et *tire.*

FUMATURE n. f. Action de fumer les terrains par le parcage des troupeaux. (Syn. de FUMADE.)

FUMAY, ch.-lieu de cant. des Ardennes, arrond. et à 28 kil. N. de Mézières, dans une presqu'île de la Meuse qui y forme un coude célèbre en géographie physique comme type de méandre ; 4.001 hab. (*Fumaciens, ennes*). Ch. de f. Est. Port sur le canal de l'Est. Carrières d'ardoises. Fonderies et métallurgie. — Le canton a 7 comm., et 17.080 hab.

FUMÉ n. m. Empreinte d'un caractère d'imprimerie récemment fondu, et noirci à la fumée. || Epreuve d'essai en noir d'une gravure (sur bois ou sur cuivre) qu'on tire pour voir si elle est bien venue.

FUME-CIGARE n. m. invar. **FUME-CIGARETTE** n. m. invar. V. PORTE-CIGARE, PORTE-CIGARETTE.

FUMÉE n. f. (de *fumer*). Produits gazeux plus ou moins opaques qui se dégagent de certains corps en combustion : *La* FUMÉE *du charbon de terre, d'une torche.* || *Absolum.* Fumée de tabac en combustion : *Personne que la* FUMÉE *incommode.*

Tout s'en va comme la *fumée*,
L'espérance et la renommée.
A. DE MUSSET.

— *Par extens.* Vapeur, exhalaison : *La* FUMÉE *qui sort des narines d'un cheval. La* FUMÉE *qui s'élève de la prairie, de la rivière, du marécage.* || Vapeur, odeur, fumet : *Respirant à plein nez la* FUMÉE *des ragoûts.* (Le Sage.)
— Au plur. Excitation produite au cerveau par les boissons alcooliques : *Les* FUMÉES *du vin, de l'ivresse.*
— *Fig.* Chose vaine, frivole, périssable : *Toute la gloire humaine n'est que* FUMÉE *et dépense inutile.* (Droz.) || Chose sans consistance : *La* FUMÉE *du souvenir.* || Excitation, ivresse morale : *Les* FUMÉES *de l'orgueil. Quelle* FUMÉE [celle de la gloire] *plus capable de faire tourner les meilleures têtes?* (Bossuet.).
— Poétiq. Louange, par allusion à la fumée de l'encens : *Les flatteurs obscurcissent à force de* FUMÉE *l'éclat du mérite.* (De Ségur.)
— Techn. Taches demi-opaques qui diminuent la transparence des diamants et les déprécient. || *Noir de fumée,* Couleur noire préparée avec de la suie très fine.
— N. f. pl. Vén. Fientes des cerfs, biches, gazelles et autres bêtes fauves. (Suivant le cas, elles sont dites en bousard, en plateau, en troche, formées, dorées, entées, nouées, etc.)
— LOC. DIV. *S'en aller en fumée,* Se brûler complètement, en ne laissant d'autre résidu que la fumée ; et *au fig.* Disparaître sans résultat, sans profit. || *Subsister de fumée, Se repaître de fumée,* Vivre d'une manière misérable ; et *au fig.* Se nourrir d'illusions : *Homme incorrigible, qui* SE REPAÎTRA *éternellement* DE FUMÉE.
— ALLUS. LITTÉR. **Manger son pain à la fumée du rôti,** Jouir par l'imagination, faute de mieux. Allusion à une histoire que Rabelais fait raconter par Pantagruel à Panurge (*Pantagruel*, III, 37). A Paris, devant la rôtisserie du Petit-Châtelet, un faquin mangeait son pain à la fumée du rôti. Le rôtisseur voulut l'obliger à payer. D'où altercation. Un fou, pris pour juge, demanda au faquin un sou tournois, le fit sonner à plusieurs reprises, puis le lui rendit, et dit qu'il était juste que n'ayant mangé son pain qu'à la fumée du rôti il ne payât qu'au son de son argent.
— LOC. PROV. **Il n'y a pas de fumée sans feu,** Il n'y a pas d'effet sans cause ; un bruit qui court a toujours quelque fondement. || **Il n'y a pas de feu sans fumée,** Il n'y a pas de cause sans effet ; une passion vive ne laisse pas de toujours quelque peu paraître. || **Maison d'où il ne sort que de la fumée,** Maison habitée par des avares.
— ENCYCL. La *fumée* est un mélange de gaz, de vapeur d'eau et de particules plus ou moins ténues, qui se dégagent pendant la combustion d'un grand nombre de matières, telles que le bois, la houille, la tourbe, les résines, etc. Lorsqu'on vient de charger une grille de combustibles frais, elle ne laisse passer qu'une faible quantité d'air presque insignifiante ; le combustible éprouve alors une véritable distillation en vase clos, très brusque ; il se forme des produits pyrogénés riches en carbone et en hydrogène, qui se décomposent en donnant lieu à de la vapeur d'eau, à un peu d'oxyde de carbone et d'hydrogène libre, à de l'acide carbonique, venant en partie de la faible quantité d'air qui a passé à travers les barreaux de la grille, et à un dépôt de charbon en particules très ténues, entraînées par le courant gazeux, et qui, suivant leur plus ou moins d'abondance, constituent la fumée noire opaque et la fumée légère translucide et jaunâtre. A mesure que la distillation avance, l'air arrive en assez grande abondance pour déterminer la combustion complète, et l'on n'aperçoit plus de fumée au sommet de la cheminée ; cet état de choses dure jusqu'à la fin de la charge.
Les fumées peuvent être considérées comme des aérosols, c'est-à-dire des suspensions dans l'air de fines particules liquides ou solides.
Quand, au moment de leur dispersion, ces particules ont pris une charge électrique, ou si on la leur communique par une émission d'électrons, elles peuvent être déplacées par un champ électrique, suivant un mécanisme semblable à celui de l'électrophorèse.
Ce procédé a été appliqué, en particulier, par Cottrell, à de nombreuses industries.

FUMEL, ch.-lieu de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 28 kil. de Villeneuve-sur-Lot, sur le Lot ; 5.113 hab. Ch. de f. Orléans. Forges. Ancienne baronnie de l'Agenais. — Le canton a 7 comm., et 9.360 hab.

FUMELER [*lé*] v. tr. (de *fumelle*, pour FEMELLE, dans certains patois. — Double la lettre *l* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je fumelle.*) Débarrasser du chanvre femelle. (Dialectal.)

FUMER [*mé*] v. intr. (lat. *fumare*). Produire, émettre de la fumée : *Du bois, du charbon de terre qui* FUME *beaucoup. Cendres qui* FUMENT ; et *au fig. : Les cendres de tant de princes* FUMENT *encore.* (Massillon.) || Laisser sortir de la fumée, être couvert de fumée : *L'hiver venu, toutes les cheminées des riches* FUMAIENT. || *Lampe qui fume,* Lampe dont la flamme file et répand de la fumée. || Rabattre la fumée au lieu de la conduire au dehors (en parlant des cheminées et des autres foyers intérieurs) : *Un poêle qui* FUME.
— Impersonnellem. : *Chambre où* IL FUME.
— Exhaler des vapeurs, des odeurs : *Cheval qui* FUME *de sueur. Les prés* FUMENT *au printemps. Mets qui* FUMENT *sur la table.*
— *Transitiv.* Préparer en exposant à la fumée : FUMER *un jambon, du poisson.*
— Brûler du tabac ou une matière quelconque, en aspirant la fumée : FUMER *un cigare, du jonc.* — Absolum. : FUMER *est un des plaisirs les plus bêtes et les plus coûteux.* (A. Karr.) || *Fumer une pipe,* Fumer le tabac contenu dans une pipe. || *Fumer comme un Suisse,* Fumer une grande quantité de tabac, les Suisses ayant la réputation d'être de grands fumeurs. || Etre fumé, se fumer : *Cigare qui* FUME *bien.*
— Chass. *Fumer un renard.* Syn. de ENFUMER.
— Pathol. *Fumer sa pipe,* Se dit de certains apoplectiques qui ont un côté de la face paralysé et se gonflant à chaque expiration comme les joues d'un fumeur.
— Techn. *Fumer un four, un fourneau,* Y faire du feu pour le sécher après qu'on l'a construit ou réparé.
— ***Fumé, e,*** part. pass. du verbe *Fumer.* Exposé à la fumée : *Jambon* FUMÉ. || Brûlé en fumant : *Cigare à demi* FUMÉ.
— *Fam.* Perdu ; attrapé : *Malade* FUMÉ. *Tu es* FUMÉ, *mon bonhomme!* (Alex. Dumas.)
— *Verre fumé,* Verre noirci avec de la fumée et à travers lequel on regarde le soleil pendant une éclipse. || *Verres fumés,* Verres de lorgnon, de lunettes, couleur de fumée, pour protéger ou reposer la vue.
— ***Se fumer,*** v. pr. Au sens passif, Etre fumé : *Mettre un jambon devant le feu pour qu'il* SE FUME. *Ces cigares* SE FUMENT *avec plaisir.*

FUMER [*mé*] v. tr. (anciennem. FEMER ; du lat. pop. *femare*, dérivé de *fimus*, fumier). Amender, engraisser avec du fumier : FUMER *une terre, une vigne.* || *Fumer en couverture,* Répandre également le fumier sur toute la surface du terrain que l'on veut fumer.
— Fig. et fam. *Fumer ses terres,* Se disait d'une personne noble mais pauvre, qui se marie à une personne roturière mais riche.

FUMERIE [*rî*] n. f. Habitude de fumer du tabac : *La* FUMERIE *est très nuisible à la santé et à la bourse.* (Peu us.) || Lieu où l'on fume : *Une* FUMERIE *d'opium.*

FUMEROLLE n. f. (de *fumer ;* d'après l'ital. *fumarola*). Nom donné à des produits gazeux émis par les volcans, soit au voisinage du cratère, soit à l'ouverture des crevasses, soit à la surface des coulées de laves. (On écrit aussi FUMEROLE.)
— ENCYCL. L'étude des *fumerolles,* difficile et dangereuse, est due surtout à Ch. Sainte-Claire Deville et à Fouqué. Un des procédés les plus employés a été l'emploi de tubes de verre dans lesquels on avait préalablement fait le vide. On enfonce le tube dans le foyer volcanique et on en casse la pointe avec une pince. Le tube une fois rempli, on le retire rapidement et on le soude immédiatement à nouveau. L'étude de gaz est faite ultérieurement au laboratoire.
On distingue plusieurs sortes de fumerolles :
1° *Les fumerolles sèches* ou *anhydres.* Elles sont à température très élevée (plus de 500°) et sortent à l'état de fumées blanches de la surface de la lave en fusion. Elles sont composées de chlorures anhydres (chlorure de sodium jusqu'à 94 p. 100, chlorure de potassium), de traces de fluorures, parfois même de chlorures de fer, de cuivre, de manganèse, déterminant des dépôts vivement colorés, dont la présence permet d'expliquer des phénomènes observés dans les filons métallifères.
On y note également la présence d'hydrogène et d'hydrocarbures (recueillis d'une façon indiscutable dans les coulées sous-marines). Leur présence explique les flammes observées souvent dans les volcans ;
2° *Les fumerolles acides* ou *chlorhydro-sulfureuses.* Leur température est moins élevée (+300° à +400°) et se dégagent sur les bords des coulées et en dehors de la lave en fusion ; elles contiennent, outre une notable quantité de vapeur d'eau, de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfureux, et d'abondants dépôts de fer se forment dans leur voisinage, généralement à l'état oligiste, parfois en très jolis cristaux ;
3° *Les fumerolles alcalines* ou *ammoniacales.* Elles se produisent vers + 100°, et contiennent outre une notable quantité d'eau du chlorhydrate d'ammoniaque ;
4° *Les fumerolles froides* ou *sulfhydriques.* A une température inférieure à 100°, elles contiennent surtout de la vapeur d'eau avec un peu (5 p. 100) d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré.
Les *mofettes* sont des émanations d'acide carbonique ; elles marquent la fin de l'éruption, et durent très longtemps, plusieurs mois, après elle.
Dans certains cas, les *fumerolles* sont des accidents secondaires qui émanent des produits rejetés par le volcan.

FUMEROLLE n. f. Nom vulgaire de la *courtilière.*

FUMERON n. m. (de *fumer*). Bois insuffisamment carbonisé, et qui répand beaucoup de fumée lorsqu'on l'allume.
— *Fam.* Mauvais fumeur ; tout jeune fumeur.
— *Pop.* Jambe maigre. Pied : *Ne pouvoir se tenir sur ses* FUMERONS. || Mulâtre.
— Agric. Petit tas de fumier disposé de place en place dans un champ que l'on va fumer.

FUMET [*mè*] n. m. (de *fumer*). Arome des viandes cuites : *Le* FUMET *d'un rôti.*
— *Par extens.* Arome, en général : *Le* FUMET *d'un vin.*

— Art culin. Sorte de coulis, ou plutôt de jus permettant de corser les sauces (et qu'on obtient suivant le cas avec du poisson, du gibier, des champignons, etc.).

— Chass. Emanations qui se dégagent du corps d'une bête ou même du sol, dans les endroits habités ou fréquentés habituellement par les animaux sauvages.

FUMETEREAU [*rô*] n. m. Agric. Syn. de FUMERON.

FUMETERON n. m. Agric. V. FUMERON.

FUMETERRE [*tèr'*] n. f. (du lat. *fumus terræ*, fumée de la terre, parce que cette plante fait pleurer les yeux comme le fait la fumée). Genre de plantes de la famille des fumariacées.

— ENCYCL. Les *fumeterres* (*fumaria*) sont des herbes glauques, à feuilles très découpées, à fleurs petites, irrégulières, d'un blanc rougeâtre. Il en existe une cinquantaine d'espèces; elles renferment un alcaloïde, la *fumarine*, et de l'*acide fumarique*, et possèdent des propriétés amères et dépuratives. On prépare un sirop et un extrait avec la fumeterre officinale (*fumaria officinalis*), qui entre aussi dans la composition du sirop dit « de chicorée ».

Fumeterre : *a*, fleur.

FUMEUR, EUSE n. et adj. Qui a l'habitude de fumer du tabac ou d'autres substances : *Un grand* FUMEUR. *Une* FUMEUSE *d'occasion.*

— ENCYCL. V. TABAC.

Fumeur (LE), tableau de Teniers (Louvre); toile peinte dans sa manière argentine, douce et harmonieuse (1643). — Il existe aussi au Louvre un *Fumeur* d'Adrien van Ostade, et un autre, traité dans une manière exceptionnellement large par Adrien Brauwer. (V. planche *Beaux-Arts LXIII.*)

Fumeuse.

FUMEUSE n. f. Siège sur lequel on s'assied à califourchon et dont le dossier est muni d'un coffret à tabac servant aussi d'appui-bras.

FUMEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière fumeuse.

FUMEUX [*meû*], **EUSE** adj. (lat. *fumosus*). D'où sort de la fumée : *Quinquets* FUMEUX. || Obscurci par la fumée : *Lueur incertaine et* FUMEUSE.

— *Par extens.* Qui envoie des vapeurs au cerveau, capiteux :

Le falerne *fumeux* aiguillonne à l'amour.
L. BOUILHET.

|| Dont le cerveau est envahi par des vapeurs, qui est enivré de :

Le pédant tout *fumeux* de vin et de doctrine.
RÉGNIER.

— *Fig.* Peu clair, obscur : *Idées* FUMEUSES.

FUMIANI (Giovanni Antonio), peintre italien, né à Venise en 1633, mort en 1710. On cite, parmi ses œuvres : *le Martyre et la Gloire de saint Pantaléon*, dans l'église de ce nom, à Venise; *le Christ chassant les vendeurs du Temple*, à Saint-Roch, dans la même ville; *le Martyre des roues*, à Vicence.

FUMIER [*mi-é*] n. m. (bas lat. *femarium*, dérivé de *fimus*, fumier). Mélange des litières et des déjections des animaux : FUMIER *de cheval, de mouton.*

— *Par extens.* Débris, détritus animaux et végétaux en putréfaction, ordures de toutes natures.

— *Fig.* Ramassis de choses sans valeur : *Enfin, Racine a tiré tout son or du* FUMIER *de « Pertharite », et personne ne s'en était douté.* (Voltaire.) || Chose vile, méprisable. || *Le fumier d'Ennius.* V. ENNIUS.

— LOC. DIV. *Trou à fumier*, Dans les fermes, Trou creusé en terre, dans lequel on entasse soit des fumiers, soit de la litière qu'on veut faire entrer en décomposition.

— *Fig.* Situation honteuse. || *Perle dans un fumier*, Personne ou Chose d'un grand mérite, d'une grande valeur, au milieu d'individus, de choses méprisables. || *Être comme Job sur son fumier, Mourir sur le fumier*, Dans une extrême misère. || *Être hardi comme un coq sur son fumier*, Se sentir fort parce qu'on se sent chez soi.

— ENCYCL. Le *fumier* est formé par le mélange des litières et des déjections solides et liquides des animaux.

La qualité du fumier dépend des éléments qui entrent dans sa constitution, et surtout des soins de fabrication. Le fumier des chevaux et des moutons est plus riche que celui des bovins et des porcs; il fermente plus rapidement, et son action est moins prolongée; le fumier des animaux d'engraissement est plus riche que celui des animaux d'élevage.

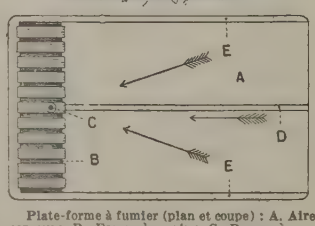

Plate-forme à fumier (plan et coupe) : A. Aire concave; B. Fosses à purin; C. Pompe à purin; D. Rigole centrale; E. Digue d'enceinte.

Les soins à donner au fumier commencent dès la sortie des bâtiments; les urines non retenues par les litières s'écoulent vers la fosse à purin. Les fumiers sont évacués à l'extérieur des bâtiments et transportés quelquefois directement dans les champs, mais le plus souvent sur la plate-forme à fumier. Celle-ci doit toujours être écartée des habitations. Dans les champs, on conduit de suite surtout le fumier des moutons ayant séjourné plusieurs mois dans les bergeries et qui a fermenté; on accumule parfois le fumier en tas à l'entrée des champs, en attendant la répartition après l'enlèvement des récoltes.

Les emplacements à fumier sont représentés par les plates-formes au niveau du sol, ou les fosses plus ou moins enterrées. La plate-forme coûte moins cher à établir; seulement, en fosse, les soins de fabrication sont d'une application plus facile; un hangar surélevé protège le fumier contre le délavage par les pluies.

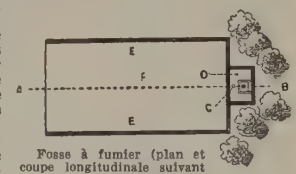

Fosse à fumier (plan et coupe longitudinale suivant AB) : F. Emplacement du fumier; B. Fosse à purin; C. Pompe à purin; D. Latrine; E. Mur d'enceinte.

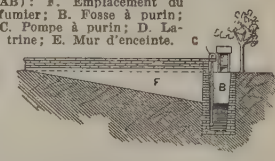

Les fermentations subies par le fumier sont caractérisées par la destruction plus ou moins complète de la cellulose; la fermentation de la cellulose est favorisée par l'alcalinité du milieu, et celle-ci résulte de l'imbibition du fumier par le purin riche en carbonates d'ammoniaque et de potasse. Les pertes en azote se produisent lorsque l'atmosphère du fumier ne présente pas une teneur suffisamment élevée en gaz carbonique, ce qui provoque la dissociation du carbonate d'ammoniaque provenant de la décomposition de l'urée contenue dans les urines. Il résulte de ces considérations que le tassement et l'arrosage au purin constituent les opérations fondamentales d'entretien des fumiers; il est donc essentiel d'établir une fosse à purin à côté de tout emplacement à fumier.

Le fumier peu décomposé convient aux terres fortes, qu'il divise; le fumier très décomposé ou « beurre noir », doit être réservé aux terres légères; on l'emploie aussi lorsque la fumure est appliquée peu de temps avant les ensemencements.

Un mètre cube de fumier frais pèse de 400 à 500 kg.; très décomposé, de 800 à 900 kg. La composition moyenne des fumiers peut s'exprimer ainsi : pour 1.000 kg. : eau 720 à 780, azote 4 à 5, acide phosphorique 2,5 à 3,5, potasse 4 à 5.

FUMIÈRE n. f. Tas de fumier; fosse à fumier : *La* FUMIÈRE *doit être établie le plus près possible des écuries et étables, pour réduire la main-d'œuvre.*

FUMIFUGE adj. (du lat. *fumus, fumi*, fumée, et *fugare*, mettre en fuite). Qui chasse la fumée; qui empêche les cheminées de fumer : *Appareil* FUMIFUGE.

FUMIGATEUR n. m. (de *fumiger*). Celui qui donne des fumigations. || Préparation combustible : pastille, papier, cigarette, pour les fumigations. — Appareil employé par les horticulteurs pour souffler de la fumée de tabac sur certaines plantes visitées par des pucerons.

Fumigateur à tabac.

FUMIGATION [*si-on*] n. f. (lat. *fumigatio*). Action d'exposer un corps à la fumée. || Action d'exposer à la fumée, à la vapeur certaines parties du corps : FUMIGATIONS *aromatiques.* FUMIGATIONS *sulfureuses.* || Action de répandre la fumée ou la vapeur d'une substance odorante.

— ENCYCL. Méd. Pour faire une *fumigation*, à défaut d'appareils spéciaux, qui existent en grand nombre, on place directement la partie malade au-dessus du vase où la vapeur se produit, en évitant, à l'aide de linges convenablement disposés, la dispersion de la vapeur. C'est, le plus souvent, de la vapeur d'eau ou une infusion aromatique (camomille, pavot, sureau, benjoin, eucalyptus, etc.).

Manière de prendre une fumigation.

Les fumigations au moyen d'appareils destinés à contenir les gaz ou vapeurs constituent de véritables bains gazeux ou de vapeur.

Par extension, on a donné le nom de *fumigations* aux médicaments avec lesquels on pratique l'opération précédente.

On fait souvent usage de fumigations pour la désinfection des locaux. Tantôt, ces fumigations détruisent les germes organiques nuisibles : telle est l'action des fumigations de chlore, d'acide sulfureux, et de vapeurs nitreuses; tantôt, elles ne font que masquer les mauvaises odeurs.

On donne à certains médicaments fumigatoires la forme de trochisques combustibles, afin de pouvoir les brûler dans les appartements.

— Art vétér. Les *fumigations émollientes* avec plantes aromatiques ou astringentes ou goudron sont souvent employées dans le traitement des affections des premières voies respiratoires; on place un récipient, contenant de l'eau bouillante et les plantes au-dessous de la tête du malade, dans un sac dont l'ouverture est fixée à la muserolle du licol.

FUMIGATOIRE adj. (de *fumiger*). Relatif aux fumigations : *Appareil* FUMIGATOIRE. *Papier* FUMIGATOIRE.

— *Boîte fumigatoire*, Boîte qui contient les objets nécessaires pour secourir, au moyen de fumigations, les noyés et les asphyxiés.

— *Substantiv.* et au masc. Médicament administré sous forme de fumigation : *L'emploi des* FUMIGATOIRES.

FUMIGÈNE adj. et n. (du lat. *fumus, fumi*, fumée, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre de la fumée : *Foyer* FUMIGÈNE. *Les* FUMIGÈNES *sont employés pour la protection des végétaux contre les gelées de printemps* (*nuages artificiels*).

— ENCYCL. Pendant la Grande Guerre 1914-1918, pour dissimuler les mouvements de troupes, de chars d'assaut, de navires, etc., pour la protection contre avions, etc., les belligérants ont utilisé un grand nombre de substances *fumigènes*. On les employait soit en pâtes (mélange de métaux en poudre, de chlorures organiques et d'aluminium) que l'on enflammait, soit en poudre mélangée avec l'explosif des obus. Parmi les substances les plus efficaces, citons les chlorures de titane, d'étain, d'arsenic, seuls ou mélangés avec du gaz ammoniac, etc.

Les obus fumigènes font désormais partie des approvisionnements en munitions d'artillerie.

FUMIGER [*jé*] v. tr. (lat. *fumigare*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Je fumigeai. Nous fumigeons.*) Exposer à la fumée.

— ***Se fumiger***, v. pr. Au sens passif. Etre exposé à des fumigations : *Certaines viandes* SE FUMIGENT *pour être mieux conservées.*

FUMIGNON n. m. Légère volute de fumée.

Fumin (BOIS), bois du départ. de la Meuse, sur les Hauts-de-Meuse, bombardé et attaqué par les Allemands avec acharnement en juin-juillet et en octobre 1916. Les attaques du 12 juillet permirent aux soldats du kronprinz impérial de pénétrer dans le bois Fumin, et ils y progressèrent un peu au cours des semaines suivantes; mais ils en furent chassés dès la fin d'octobre 1916. Le bois Fumin a été complètement fauché et bouleversé par les bombardements et les travaux de défense des combattants.

FUMISTE [*mist'*] n. m. (de *fumée*). Qui construit les cheminées, les empêche de fumer. || Qui fabrique les appareils de chauffage ou les entretient.

— *Fig. et fam.* Mauvais plaisant, mystificateur : *Quel* FUMISTE!

— Adjectiv. : *Poêlier* FUMISTE.

FUMISTERIE [*miss-te-rî*] n. f. Profession, commerce du fumiste.

— *Fam.* Plaisanterie grotesque, mystification.

FUMIVORE adj. (du lat. *fumus*, fumée, et *vorare*, dévorer). Qui fait disparaître la fumée : *Appareil* FUMIVORE.

— Substantiv. : *Un* FUMIVORE, Dispositif dont on surmonte un tuyau de cheminée, un verre de lampe, pour activer le tirage et éviter la production de la fumée.

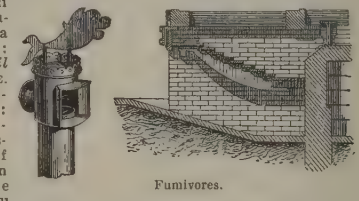

Fumivores.

FUMIVORITÉ n. f. (de *fumivore*). Action de consumer la fumée.

— ENCYCL. La *fumivorité* d'un foyer est une qualité importante; elle est d'abord un signe d'économie, car les fumées représentent des combustibles entraînés et non brûlés; elle est d'autre part prescrite, notamment à Paris.

Elle ne peut être obtenue que par les dispositions réglant parfaitement les arrivées d'air et leur mélange avec le combustible pour assurer la combustion complète de celui-ci. Avec les combustibles liquides ou gazeux, ou le charbon pulvérisé, le problème est relativement facile. Il l'est beaucoup moins avec les combustibles solides. Aussi a-t-on vu apparaître un grand nombre d'appareils fumivores destinés à empêcher la formation ou le dégagement de la fumée. Ils comportent soit une distillation préalable du combustible, soit une combustion sous voûte élevant la température, soit des arrivées d'air supplémentaires, des injections de vapeur, etc.

FUMOIR n. m. (de *fumer*). Local où l'on fume le poisson, les viandes.

— Pièce où l'on se réunit pour fumer.

— ENCYCL. Ameublem. Le *fumoir* peut être considéré comme une pièce essentiellement moderne, qui n'a acquis son entier développement qu'au commencement du XIXe siècle. Les premiers empruntèrent volontiers à l'Orient leur style et leur agencement. De nos jours, d'une façon générale, la spécialisation des pièces, qui fut l'œuvre des deux derniers siècles, tend de plus en plus à disparaître; nous assistons à la suppression progressive du salon, de la salle à manger, et à plus forte raison du fumoir, remplacés par le *living room* anglais, qui d'ailleurs, au fond, n'est pas autre chose que la française salle commune du moyen âge.

FUMOSITÉ [*zi*] n. f. Qualité de ce qui est fumeux.

FUMURE n. f. (de *fumer*; dérivé du lat. *fimus*, fumier). Agric. Engrais que l'on enfouit dans le sol pour une culture ou pour une période déterminée.

— Techn. Syn. de FUMAGE.

— ENCYCL. Par extension, la *fumure* comprend l'ensemble des engrais distribués au cours d'une année. On distingue la fumure de fond, constituée par des engrais organiques qui doivent servir pendant plusieurs années : fumier de ferme, gadoues, fumure verte, et la fumure complémentaire, qui a pour rôle de corriger la composition du sol ou celle de la fumure de fond, et, suivant les circonstances économiques, d'accroître la masse des éléments disponibles que les plantes peuvent utiliser. La fumure de fond agit pendant plusieurs années, trois ou quatre en général; en principe, l'action de la fumure complémentaire est limitée à l'année de l'emploi.

La fumure de fond formée par le fumier ou les gadoues est appliquée à dose élevée, 20 à 50 tonnes par hectare; à défaut de fumier ou de gadoues, on utilise les déchets de laine, les engrais de poisson, les tourteaux de graines oléagineuses, le crude ammoniac, etc. La fumure complémentaire est formée par des engrais organiques utilisés à faible dose, et surtout par des engrais minéraux phosphatés,

potassiques, azotés. L'industrie prépare en quantités croissantes des engrais composés, de composition et de nature très variées, qui peuvent servir pour la fumure de fond et la fumure complémentaire. Engrais complémentaires et engrais composés sont répandus à la volée ou à l'aide des distributeurs mécaniques.

Une *fumure verte* résulte de l'enfouissement dans le sol qui les a portées de plantes cultivées spécialement pour cet objet (vesce, lupin, serradelle, spergule) ou de repousses de luzerne ou de trèfle. La fumure verte permet l'enrichissement du sol en azote grâce à la fixation de cet élément par les plantes appartenant à la famille des légumineuses.

Funaire : *a*, capsule.

FUN n. m. En Corée, deux *fun* d'or donnent le *won* (kouang ou yen) qui est l'unité monétaire.

FUNADAMA, dieu japonais des Navires.

FUNAIRE [*nèr'*] n. f. Nom d'un genre de mousses, de la famille des bryacées acrocarpées.

— ENCYCL. Les *funaires* (*funaria*) sont des mousses annuelles, cespiteuses, à tige simple et courte, et vivant sur terre ; leur sporogone terminal comprend une urne piriforme, à symétrie bilatérale, que protège une coiffe cuculliforme. La funaire hygrométrique (*funaria hygrometrica*) est commune sur les aires où l'on a fabriqué du charbon de bois.

FUNAMBULE [*nan*] n. (lat. *funambulus* ; de *funis*, corde, et *ambulare*, marcher). Qui danse sur la corde.

— Adjectiv. : *Singe* FUNAMBULE.

FUNAMBULE [*nan*] n. m. Sous-genre d'écureuils, comprenant huit espèces asiatiques de taille médiocre et remarquables par leur pelage gris ou fauve, rayé en long de noir et de blanc, et qui forment actuellement le genre *exerus*. (Le type est l'écureuil palmiste.)

Funambule.

Funambules (THÉÂTRE DES). Ce théâtre était situé, à Paris, ancien boulevard du Temple, sur l'emplacement auparavant occupé par le Salon de figures de cire de Curtius. Créé en 1816 par un certain Bertrand pour y jouer des pantomimes et même de petits vaudevilles, il devint célèbre après 1830, avec Gaspard Deburau. On jouait aux Funambules des pantomimes féeriques, telles que l'*Œuf rouge et l'Œuf blanc*, *les Joujoux de bric-à-brac*. Mais la renommée de Deburau était telle, que de véritables lettrés se mirent à écrire des pantomimes à son usage ; Charles Nodier avec *le Songe d'Or*, Champfleury avec *Pierrot marquis*, *Pierrot pendu*, *les Trois filles à Cassandre*.

Quand Deburau mourut, il eut pour successeur son fils, Charles Deburau, auquel se joignirent d'autres Pierrots : Paul Legrand, Kalpestri, Alexandre Guyon. Le théâtre des Funambules disparut en 1862, avec l'ancien boulevard.

FUNAMBULESQUE [*nan-bu-lèsk'*] adj. Relatif aux funambules : *L'art* FUNAMBULESQUE.

— *Fig. et fam.* Fantaisiste, bizarre ; d'une extrême virtuosité.

FUNAMBULIE [*nan, li*] n. f. (de *funambule*). Art de danser sur la corde, art du funambule.

FUNAMBULISER [*nan, zé*] v. intr. Faire le funambule.

FUNARIOÏDE adj. (de *funaire*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une funaire.

FUNARIOÏDÉES [*dé*] n. f. pl. Tribu de mousses des acrocarpées, ayant pour type le genre *funaire*.

FUNCHAL, capitale et port de l'île portugaise de Madère, bâtie en amphithéâtre sur une baie de la côte méridionale ; 23.000 hab. Port de commerce actif. Vins.

FUNCK (Karl Wilhelm Ferdinand VON), général et historien militaire allemand, né à Brunswick en 1761, mort à Wurzen en 1828. Lieutenant, il quitta le service en 1785 pour la littérature. En 1791, il reprit du service comme chef d'escadrons de hussards, et fit la campagne de France, tout en fondant avec Schiller et Gœthe le recueil intitulé *Horen*. En 1810, il travailla à la réorganisation de l'armée saxonne. Il fit la campagne de Russie comme lieutenant général. On a de Funck : *Geschichte Kaiser Friedrich II* (1792) ; *Gemälde aus dem Zeitalter der Kreuzzüge* (1821-1823) ; *Erinnerungen aus dem Feldzuge des Sächsischen Corps unter dem General Reynier im Jahre 1812* (1829).

FUNCK-BRENTANO (Théodore), philosophe et sociologue français, né à Luxembourg en 1830, mort à Montfermeil en 1906. Il étudia le droit, la médecine, la philosophie à Paris, à Bruxelles et en Allemagne. Naturalisé après la guerre de 1870 et fixé à Paris, il devint chef du service de la statistique au ministère des finances, et professeur de droit des gens à l'Ecole des sciences politiques (1873) et il fonda (1895), avec Mlle Dick May, le Collège libre des sciences morales. Parmi les œuvres nombreuses de ce penseur original nous citerons : *les Sciences humaines : la philosophie* (Bruxelles, 1868) ; *la Pensée exacte en philosophie* (1869) ; *la Civilisation et ses lois* (1876) ; *Précis du droit des gens* (1877), avec A. Sorel ; *les Sophistes grecs et les Sophistes anglais contemporains* (1879) ; *les Sophistes allemands et les Nihilistes russes* (1887) ; *la Politique* (1892) ; *la Science sociale. Morale politique* (1897) ; *les Sophistes français et la Révolution européenne* (1905).

FUNCK-BRENTANO (Frantz), historien français, fils du précédent, né au château de Münsbach (Luxembourg) en 1862, m. à Paris en 1947. Elève de l'Ecole des chartes (1885), il passa son doctorat ès lettres avec une thèse remarquée : *les Origines de la guerre de Cent ans : Philippe le Bel en Flandre* (1896). Conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, il mit en valeur les Archives de la Bastille dont il dressa l'inventaire dans le *Catalogue des manuscrits* (1892-1895). Suppléant de Jacques Flach au Collège de France (1900), conférencier goûté en France et à l'étranger, lauréat de l'Institut, il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1928. Directeur des Collections : *l'Histoire racontée à tous* et *Mémoires et Souvenirs*, il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *la Vie à la Bastille* (1889) ; *Légendes et Archives de la Bastille* (1898) ; *la Bastille, ses dernières années* (1898) ; *le Drame des poisons* (1899) ; *l'Affaire du collier* (1901) ; *la Mort de la reine* (1901) ; *les Lettres de cachet à Paris* (1903) ; *la Bastille des comédiens, le For-l'Evêque* (1903) ; *les Brigands* (1903) ; *les Nouvellistes* (1905), avec Paul d'Estrées ; *Mandrin* (1908) ; *la Régence* (1909) ; *Figaro et ses devanciers* (1909), avec Paul d'Estrées ; *l'Ancienne France : le Roi* (1912) ; *le Moyen âge* (1922) ; *l'Ancien régime* (1926) ; *les Lettres de cachet* (1926).

FUNDIBALE [*fon*] ou **FRONDIBALE** n. f. (du lat. *funda*, fronde, et du gr. *ballein*, jeter). Machine antique, à lancer des pierres.

FUNDING [*feun'din'gh*] n. m. (mot anglais). Nom donné aux titres de rente nouveaux qu'un Etat débiteur, qui pendant un certain temps s'est trouvé dans l'impossibilité de payer ses coupons, offre à ses créanciers en échange de ces coupons capitalisés. (Si le nombre de coupons représente une valeur inférieure à celle d'un titre funding, il est délivré à la place un *scrip* négociable en Bourse.)

FUNDY (BAIE DE), golfe de l'Atlantique septentrional, s'enfonçant d'environ 250 kil. dans le continent américain entre la Nouvelle-Ecosse à l'E., le Maine et le Nouveau-Brunswick à l'O. Large de 80 kil. à l'entrée, elle le demeure de 40 à 60 kil. à l'intérieur des terres. Ses marées, d'une extraordinaire ampleur, atteignent jusqu'à 22 m. en certains endroits. Son principal port est Saint-John (Nouveau-Brunswick). La baie de Fundy est la *Baie française* des vieilles cartes d'avant 1763.

FUNE n. f. (anc. fr. *fun*. corde ; du lat. *funis*). Mar. Cordage. || Prolongement des filières de tente.

— Pêch. Cordage qui sert à haler une seine.

FUNÈBRE adj. (lat. *funebris*). Relatif aux funérailles : *Honneurs* FUNÈBRES. *Chant* FUNÈBRE.

— *Par extens.* Sombre, triste, lugubre : *De* FUNÈBRES *accents*.

Nous entendons des voix *funèbres*
Qui disent des mots inconnus.
V. HUGO.

— LOC. DIV. *Idées funèbres*, Idées de mort. || *Vêtements funèbres*, Vêtements de deuil. || *Oiseaux funèbres*, Oiseaux de nuit dont le cri a quelque chose de sinistre. || *Pompe funèbre*, Solennité des funérailles. — Au plur. *Pompes funèbres*, Administration qui se charge des funérailles. V. POMPE. || *Couche funèbre*, Lit de mort ; lit sur lequel un mort est exposé. || *Oraison funèbre*, Panégyrique d'un mort. V. ORAISON.

— Antiq. rom. *Jeux funèbres*, Jeux qu'on célébrait à l'occasion des funérailles des grands personnages. V. JEU.

FUNÈBRE n. m. Nom vulgaire d'un papillon, l'*acontia luctuosa*, dont la chenille vit sur les mauves et les liserons.

FUNÈBREMENT [*man*] adv. D'une manière funèbre, sombre, triste.

FUNER [*né*] v. tr. (de *fune*). Garnir de manœuvres, gréer.

FUNÉRAILLES [*ray'*] n. f. pl. (lat. *funeralia* ; de *funus*, *eris*, obsèques). Cérémonies qui s'accomplissent pour l'enterrement d'une personne de marque : *Aux* FUNÉRAILLES *des rois d'Asie, leurs esclaves se faisaient brûler avec eux*. (Vacquerie.) || La mort elle-même :

...Au milieu des batailles,
Se faire un beau rempart de mille *funérailles*.
CORNEILLE.

— *Fig.* Ruine, perte, destruction : *Assister aux* FUNÉRAILLES *de la liberté*.

— ALLUS. LITTÉR. **Funérailles d'Alexandre**, En mourant, Alexandre, pressentant les rivalités qui allaient suivre sa mort, prédit que ses généraux lui feraient de *sanglantes funérailles*. (On fait allusion, le plus souvent par plaisanterie, à ce mot, à propos d'un héritage âprement disputé.)

— SYN. **Funérailles, convoi, enterrement**, etc. V. CONVOI.

— ENCYCL. Dans tous les temps et chez tous les peuples, on a célébré le culte des morts par des cérémonies variables, suivant l'état de la civilisation et des idées. Un grand nombre de peuples préhistoriques et des sauvages actuels abandonnent les corps aux animaux. L'idée de l'impureté du contact des morts a fait adopter par les brahmanes et les mazdéens l'abandon des corps. Certaines sectes hindoues les jettent aux crocodiles, dans le Gange. Les Parsis les livrent aux vautours, dans les tours du Silence. Peut-être l'incinération a-t-elle la même origine ? D'autres peuples cherchent à conserver le corps, par suite de la croyance qu'une sorte de vie sourde subsiste après la mort apparente. C'est pourquoi aussi on les entoure d'objets familiers et même d'aliments.

En Egypte, si les *funérailles* devaient être pour les gens de la basse classe, d'une extrême simplicité, les nobles et les hauts fonctionnaires se faisaient, au contraire, enterrer en grande pompe, suivant des rites compliqués, qui visaient à reproduire les rites relatifs à l'embaumement et à l'ensevelissement du dieu des Morts : Osiris. C'est pourquoi le cadavre, d'abord momifié comme l'avait

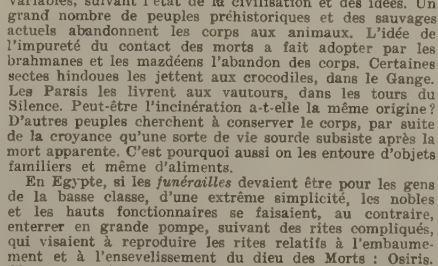

Convoi funèbre, d'après une plaque en terre cuite du Pirée.

été jadis celui de ce dieu, était ensuite enfermé dans un cercueil à son image et porté à la tombe en grande pompe. Là, il était entouré d'objets et de meubles *familiers*. Le tombeau était décoré de peintures qui représentaient le défunt dans diverses attitudes. Les fastueuses cérémonies de funérailles égyptiennes étaient en somme la représentation d'un mystère à plusieurs personnages, qui pourrait s'intituler *la Résurrection d'Osiris*.

Les populations préhelléniques de la Grèce pratiquaient en général l'inhumation. Dans les tombes royales mycéniennes, les hommes et les femmes sont magnifiquement parés de bijoux et d'ornements en or. Le grand nombre de squelettes dispersés autour des tombes royales donne à penser que, comme plus tard à l'époque homérique, on immolait des prisonniers de guerre aux *funérailles* des grands chefs.

Dans la Grèce classique, dès qu'une personne avait expiré, on lui glissait entre les dents « l'obole à Charon », prix du passage dans la barque infernale ; on lavait, parfumait, habillait et couronnait le mort. Le lendemain, c'était l'exposition (*prothésis*) du cadavre, autour duquel se lamentaient des pleureuses à gages ; le surlendemain, c'étaient les obsèques (*ekphora*) qui avaient lieu avant l'aurore, pour ne pas infliger un spectacle impur au soleil. En tête du convoi, les pleureuses et joueuses de flûte, ensuite parents et amis, qui, cheveux ras, portaient le brancard, enfin les femmes de la famille. Habituellement, le mort était enseveli dans un cercueil ; quelquefois, on le brûlait et l'on recueillait dans une urne les cendres. La dépouille descendait dans la sépulture, sur laquelle on versait des libations ; puis avait lieu le banquet funèbre ; les troisième, neuvième et trentième jours, c'était au mort qu'on servait un repas, et l'on frottait d'huile la stèle funéraire, dont on renouvelait les bandelettes et couronnes.

A Rome, l'exposition du corps rappelle les usages grecs, mais se prolonge davantage chez les riches, avec plus d'ostentation encore : défilé des esclaves affranchis par testament du mort, coiffés pour la circonstance du bonnet de la liberté ; puis défilé des « images » des ancêtres, c'est-à-dire de leurs masques de cire, dont s'affublaient des acteurs de théâtre ; « éloge » du disparu ; parfois jeux de gladiateurs ; enfin, repas funèbre après l'incinération ou la mise au tombeau.

Le christianisme a regardé la mort sous un autre aspect que le paganisme : elle ne lui apparaît pas comme un événement funeste, mais comme l'entrée dans la Vie éternelle, et l'Eglise fête le jour de la mort des saints, qu'elle honore comme le jour de leur vraie naissance (*natale sanctorum*). L'Eglise repoussa l'usage de l'incinération ; elle confia les corps à la terre d'où ils avaient été tirés. L'enterrement s'accompagna de prières pour les morts, et le souvenir des morts se célébra par des messes commémoratives. Les morts reposaient volontiers à l'ombre de l'église, autour de laquelle se constituèrent les cimetières. Le désir d'honorer les morts joignit aux offices liturgiques l'éclat des cérémonies : catafalques, tentures, luminaire, etc. L'exposition du corps du défunt pendant un certain temps avant les obsèques fut suivie, pour les grands, notamment pour les rois de France, et les funérailles s'effectuèrent parfois avec grande pompe. Il faut rapprocher de ces honneurs les obsèques nationales accordées de notre temps à des hommes comme Thiers, Gambetta, Victor Hugo, Foch.

La crémation, traditionnellement repoussée par l'Eglise catholique, a commencé à trouver des adhérents dans l'Europe occidentale ; elle a été autorisée en France depuis 1886. On a construit dans quelques cimetières des « fours crématoires » : par exemple au Père-Lachaise, à Paris.

Chez les musulmans, les funérailles ont un caractère nettement religieux. Elles rappellent celles de Mahomet. Elles comportent obligatoirement le lavage du cadavre, son ensevelissement dans un linceul, la prière pour le repos de son âme, et la sépulture. Le corps, simplement recouvert d'un tapis ou d'une natte, est conduit presque en courant, et en psalmodiant des prières, jusqu'au cimetière, lieu impur où tout chant s'arrête. La tombe est assez profonde, avec une niche creusée dans une paroi où l'on place le cadavre : elle doit être assez haute pour que le mort puisse se lever quand les anges Mounkar et Nakîr viendront lui demander compte de sa vie. On ferme cette niche avec quelques planches, et l'on remplit de terre l'espace restant. Après l'enterrement, les assistants disent le *fâtiha* (premier chapitre du Coran) pour le repos de l'âme du défunt. Trois jours après la mort, on visite la tombe, sur laquelle on récite des soûrates du Coran.

Avant de recevoir le christianisme, les Slaves pratiquaient normalement l'incinération de leurs morts. Par la suite, des influences diverses les amenèrent à pratiquer aussi l'enterrement, et les deux rites ont coexisté chez eux au cours du premier millénaire de l'ère chrétienne.

Chez les Hindous, le mort est transporté à un bûcher ordinairement dans le voisinage d'un fleuve sacré. Quand le feu est en train de consumer le corps, on fend avec du bois le crâne, pour que l'âme s'en échappe. Quatre jours après, les restes sont rassemblés et jetés au fleuve. Depuis l'époque des grandes épopées, les textes juridiques invitaient la veuve à suivre son mari sur le bûcher ; cette coutume fut prohibée par l'autorité britannique, en 1829.

En Chine, les funérailles sont l'occasion de cérémonies longues et coûteuses ; l'enterrement est différé parfois de plusieurs mois pendant lesquels se succèdent à la maison, où le corps est gardé, des messes bouddhistes et taoïstes, et les parents réunis accomplissent plusieurs fois par jour, à temps réglé, les cérémonies des lamentations. Le cercueil est transporté à la tombe escorté par un cortège comprenant les parents en deuil, vêtus de blanc, des amis, des musiciens et des pleureuses gagées. Il y figure de nombreux insignes, en papier et bambou, qui doivent être brûlés. La marche est ouverte par l'image du « Dieu qui éclaire la route ».

Au Japon, après la mort d'un Japonais bouddhiste, des prêtres bouddhistes sont appelés pour lire les *sutra* à côté du défunt. Le corps est mis au cercueil (où souvent la veuve dépose une touffe de ses cheveux), et transporté vingt-quatre heures environ après la mort. Le cortège comprend des porteurs de fleurs et d'oiseaux en cage, des bannières, des brûle-parfums, un parasol de soie (*tengai*), la tablette de l'esprit portée par un proche, le cercueil, les amis ; il s'étend parfois sur une distance de plus d'un kilomètre. Une cérémonie, faite dans un temple ou une salle funéraire, termine les funérailles : elle consiste dans la récitation de *sutra*, au son des cloches, et dans celle de l'*Indo*, prière destinée à assurer le salut de l'âme dans l'autre monde.

— DR. Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment

en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner, et le mode de sa sépulture.

En cas de contestation sur les conditions des funérailles, il est statué, dans le jour, sur la citation de la partie la plus diligente, par le juge de paix du lieu du décès, sauf appel devant le président du tribunal civil, qui doit statuer dans les vingt-quatre heures. La décision est notifiée au maire, chargé d'en assurer l'exécution.

Celui qui donne aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt ou à la décision judiciaire peut être l'objet de sanctions judiciaires.

Funérailles au Columbarium de la Maison des Césars à Rome, tableau d'Hector Leroux (1864) ; c'est une des meilleures toiles de l'auteur qui s'est plu à représenter les côtés païens des mœurs romaines. (V. planche *Beaux-Arts LXIII.*)

Funérailles d'un évêque (LES), tableau de Zurbaran (Louvre). Cette composition, d'un réalisme saisissant, est exécutée dans la manière âpre et heurtée de Zurbaran. (V. planche *Beaux-Arts LXIII.*)

Funérailles (LES PREMIÈRES), groupe de Barrias [Hôtel de Ville, à Paris]. Adam s'avance portant le cadavre d'Abel ; Eve se penche sur le corps de son fils, et l'embrasse. Œuvre pleine de naturel et d'élégance. (V. planche *Beaux-Arts LXIII.*)

FUNÉRAIRE [*rèr'*] adj. (lat. *funerarius*). Relatif aux funérailles : *Frais* FUNÉRAIRES. || Qui rappelle la mort d'une personne : *Pierre* FUNÉRAIRE. || *Colonne funéraire,* Colonne qui portait une urne contenant les cendres d'un mort. — Colonne qui surmonte un monument funèbre. || *Drap funéraire,* Grand drap dont on couvre le cercueil des morts. || *Frais funéraires.* V. FRAIS.

FUNÉRAL, E, AUX adj. (lat. *funeralis*). Qui appartient aux funérailles : *Cérémonies* FUNÉRALES.

FUNES (Gregorio), prêtre et patriote argentin, né à Cordoba en 1749, mort à Buenos-Ayres en 1830. Recteur de l'université de sa ville natale, il y introduisit d'importantes réformes. Lors de la proclamation de l'indépendance argentine, Funes joua un rôle très important. Orateur renommé, il fut aussi un historien remarquable ; son *Essai de l'histoire civile du Paraguay, Buenos-Ayres et Tucuman,* publié en 1816, a été réimprimé depuis.

FUNESTE [*nèsst'*] adj. (lat. *funestus* ; de *funus,* funérailles). Qui apporte la mort, ou qui en menace : *Recevoir le coup* FUNESTE. *Un dessein* FUNESTE. || Qui apporte le malheur : *Un* FUNESTE *accident.* || Nuisible, pernicieux : *Les passions sont presque toutes également* FUNESTES *au bonheur.* (Mme de Staël.)

Ma *funeste* amitié pèse à tous mes amis.
RACINE.

|| Qui annonce un événement malheureux : *Une* FUNESTE *nouvelle.*

— *Par extens.* Funèbre, triste, sinistre : *Un* FUNESTE *spectacle.*

Retirons nos regards de cet objet *funeste.*
CORNEILLE.

La terre aride y languissait ; on y voyait seulement quelques cyprès FUNESTES. (Fénelon.)

— SYN. **Funeste, fatal.** V. FATAL.

— ANTON. **Avantageux, bon, favorable, précieux, profitable, propice, utile.**

FUNESTEMENT [*nèss-te-man*] adv. D'une manière funeste.

FUNESTER [*nèss-té*] v. tr. (lat. *funestare*). Rendre funeste : *Plusieurs assassinats* FUNESTÈRENT *le règne de Charles II.* (Voltaire.) [Peu us.]

FUNEUR n. m. (de *fumer*). Celui qui fournit, qui met des funins à un vaisseau.

FÜNFHAUS, ancienne ville d'Autriche, devenue le faubourg occidental de Vienne ; nombreuses industries.

FÜNFKIRCHEN. Géogr. V. PECS.

FUNGIA [*fon-ji-a*] ou **FONGIE** [*ji*] n. f. Genre de coralliaires, type de la tribu des *fonginés.*

— ENCYCL. Les *fongies* sont de grands coraux simples, étalés, plus ou moins plats, à nombreuses cloisons radiées ; elles sont bombées en dessus, concaves en dessous, et toutes garnies dans cette cavité de papilles épineuses de leur muraille. Celle-ci est compacte au centre, poreuse à la périphérie, ce qui fait des fongies des intermédiaires entre les coralliaires apores et les poreux. Les septes sont réunis par des synapticules. Les tentacules, au lieu d'être en cercle autour d'une bouche centrale, sont disséminés sur toute la surface discoïdale du polypier, correspondant à l'extrémité interne des septes. Les jeunes fongies sont fixées par un petit pédoncule calcaire qui se rompt bientôt, et la jeune coralliaire devient libre. Mais le pédoncule bourgeonne une nouvelle fongie, qui se détache aussi plus tard ; et ainsi de suite. Le genre *fungia* vit dans les mers tropicales, excepté dans l'Atlantique.

FUNGIBLE, FUNGICOLE, FUNGIE, FUNGIFORME, FUNGIVORE ; FUNGOÏDE, FUNGOSITÉ, FUNGUEUX, FUNGUS. V. FONGIBLE, FONGICOLE, etc.

FUNGI IMPERFECTI n. m. pl. (mots lat. signif. *champignons imparfaits*). On désigne sous ce nom les champignons imparfaitement connus. (Ce sont d'ordinaire des formes conidiennes de champignons supérieurs dont la forme parfaite n'a pas toujours été découverte.)

FUNGI [*foun-ghi*], pl. **Foundj,** race négritique qui, au XVIe siècle, fonda l'empire de Sennaar sur la rive gauche du Nil Bleu et étendit sa domination sur un grand nombre de tribus nubiennes.

— ENCYCL. Les *Foundj* sont des Nègres fortement métissés d'Ethiopiens. A leurs voisins de l'est, ils ont emprunté beaucoup de coutumes, par exemple celle de se draper dans une pièce de cotonnade blanche à bordure de couleur. Leurs habitations sont des cabanes circulaires à toit conique en paille ; les murs en sont faits de roseaux, de pierres, de paille et d'argile. Ils se livrent à la chasse, à l'élevage et à l'agriculture.

Musulmans, ils ont conservé une foule de pratiques fétichistes. Les sachets de cuir qui font partie de leurs parures contiennent des amulettes au lieu de versets du Coran. Les Foundj ont de nombreux chefs et fonctionnaires et possèdent encore des esclaves, qui sont d'ailleurs souvent traités comme les enfants de la maison. Après avoir écrasé une armée abyssine au XVIIIe siècle, ils sont tombés sous la domination de l'Egypte en 1830.

FUNICULAIRE [*lèr'*] adj. (du lat. *funiculus,* petite corde). Qui est composé de cordes : *Appareil* FUNICULAIRE. *Chemin de fer* FUNICULAIRE, ou substantiv. FUNICULAIRE, Chemin de fer destiné à gravir de fortes rampes, et dont les convois sont mus par un câble.

— Anat. Qui concerne le cordon testiculaire : *Artère* FUNICULAIRE.

— Bot. Qui a rapport au funicule.

— ENCYCL. Chem. de f. Les *chemins de fer funiculaires* sont constitués par un ou plusieurs wagons mobiles sur rails inclinés, ou suspendus à un câble et remorqués à l'aide d'un câble mobile, qui les tire ou les entraîne dans son déplacement.

Les chemins de fer funiculaires sur rails se composent généralement de deux véhicules attachés à l'extrémité d'un câble passant sur une poulie de grand diamètre fixée au point d'arrivée supérieur. Un dispositif mécanique approprié permet soit de lester (avec de l'eau par exemple) le wagon qui, par sa descente oblige l'autre à monter, soit de provoquer le mouvement de va-et-vient alternatif des deux véhicules. Ceux-ci se déplacent sur deux voies parallèles, ou sur une seule voie le long de laquelle est ménagé un dispositif dit « en demi-lune » pour permettre le croisement des deux véhicules.

Un autre dispositif consiste à animer d'un mouvement de déplacement continu, sur deux poulies placées aux deux extrémités du parcours, un câble sans fin le long duquel, à la montée ou à la descente, s'accrochent les véhicules par simple friction sur le câble, à l'aide d'une pince appropriée.

Les exemples les plus hardis et les plus modernes comportent des dispositifs pour suspendre à la fois les véhicules et pour les entraîner. Tels sont ceux qui comportent un câble dit « porteur » distinct du câble tracteur, lequel ne sert qu'à entraîner les véhicules, ce dernier pouvant être à son tour distinct ou non du câble de freinage à la descente.

Les premiers funiculaires ont été utilisés pour le transport continu de matériaux dans les régions accidentées et ont été progressivement étendus aux transports de voyageurs entre des points dont les différences de niveau sont allées sans cesse en croissant, dans les régions de hautes montagnes. (En France, funiculaires de l'Aiguille du Midi, de Chamonix, etc.) V. planches CHEMIN DE FER.

— Mécan. *Polygone funiculaire.* On nomme ainsi un système de points reliés les uns aux autres par des cordons flexibles et inextensibles : chacun des points étant soumis à une force quelconque.

La figure formée par un polygone funiculaire est plane :

1° Si les forces appliquées à tous les sommets, sauf aux sommets extrêmes, sont concourantes ;

2° Si toutes les forces sont parallèles. Dans ce cas, les projections des tensions des cordons sur une direction parallèle aux forces sont égales.

La théorie des polygones funiculaires s'applique immédiatement lorsqu'on cherche la position d'équilibre du câble d'un pont suspendu ; si l'on néglige le poids du câble et qu'on suppose celui-ci flexible et inextensible, la figure d'équilibre est un polygone funiculaire ; on démontre que *tous les sommets du polygone se trouvent sur une même parabole d'axe vertical ; que tous les milieux des côtés sont aussi une parabole d'axe vertical et tangente aux côtés ;* enfin, on peut calculer les tensions des côtés successifs : *la plus grande tension correspond au dernier côté.*

La question de l'équilibre d'un fil flexible et inextensible peut aussi se traiter en considérant le fil comme la limite d'un polygone funiculaire. Il en est de même de l'équilibre d'une chaînette homogène pesante, attachée en deux de ses points ; la courbe d'équilibre appelée *chaînette* est nommée aussi quelquefois *courbe funiculaire.*

FUNICULE n. m. (du lat. *funiculus,* cordon). Bot. Cordon qui rattache l'ovule d'une plante au placenta de l'ovaire.

— Zool. Chez les insectes, Partie de l'antenne qui vient après le scape et le pédicelle et qui est constituée par la réunion de plusieurs articles. (On dit aussi FLAGELLUM.) || Chez les bryozoaires, Cordon ligamentaire qui rattache le fond du sac stomacal à la paroi de la loge.

f, f, Funicules (bot.).

FUNICULÉ, E adj. Bot. Pourvu d'un funicule.

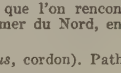

f, Funicule (zool.).

FUNICULINA n. f. Zool. Genre d'anthozoaires alcyonaires, famille des pennatulidés, comprenant des colonies d'animaux marins dont les polypes, fixés sur une longue tige souple, cornée, dépassant 1 m., peuvent s'abriter sous des spicules entre-croisés. (Ils forment des colonies lumineuses, que l'on rencontre dans l'Atlantique, la Méditerranée, la mer du Nord, entre 40 et 500 m. de profondeur.)

FUNICULITE n. f. (du lat. *funiculus,* cordon). Pathol. Inflammation du cordon testiculaire.

FUNIFÈRE adj. (du lat. *funis,* corde, et *ferre,* porter). Qui porte des appendices semblables à des cordes.

— *Substantiv.* et au masc. Genre de thymélacées, comprenant des arbustes à port de daphnés, caractérisés par des fleurs polygames-dioïques. (On en connaît deux espèces brésiliennes. Le *funifera utilis* est recherché pour son liber textile, qui sert à confectionner des cordes.)

FUNIFORME adj. (du lat. *funis,* corde, et de *forme*). Minér. Qui a la forme d'un cordon.

FUNILIFORME adj. (du lat. *funis,* corde, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à un cordon délié.

FUNIN n. m. (anc. fr. *funain ;* du lat. vulg. *funamen,* dérivé de *funis,* corde). Mar. Nom générique des cordages blancs, ou faits de fil non goudronné, (Syn. de FILIN et de FRANC-FILIN ou FRANC-FUNIN.) || Se dit aussi de tous les cordages formés de cinq torons.

FUNINGUE ou **FUNINGO** n. m. Genre de pigeons (*alectræna*), comprenant quelques espèces propres aux Mascareignes et aux Seychelles. (Le type de ce genre est l'*alectræna madagascariensis* de livrée bleu et rouge. La curieuse *colombe hérissée* [*alectræna nitidissima*] de l'île Maurice, espèce à tête blanche, est aujourd'hui éteinte.)

FUNK (Franz-Xavier), historien ecclésiastique allemand, né à Abtsgmünd (Wurtemberg) en 1840, mort en 1907 à Tubingue où il avait été nommé professeur en 1870 à la faculté de théologie catholique. Il a donné des éditions estimées des *Opera patrum apostolicorum* (1878-1881 ; 2 vol.) ; de la *Doctrina duodecim apostolorum* (1887) ; des *Didascalia et Constitutiones apostolorum* (1905), et publié, entre autres ouvrages : *Geschichte des kirchlichen Zinsverbots* (1876) ; *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen* (1897-1907 ; 3 vol.) ; *das Testament unseres Herrn und die verwandten Schriften* (1901), et un court *Manuel de l'histoire de l'Eglise* (1886), souvent réimprimé, et traduit en français (1891) par l'abbé Hemmer.

FUNKIE [*fon-kî*] n. f. Genre de plantes, de la famille des liliacées.

— ENCYCL. Les *funkies* (*funkia*) sont des herbes bulbeuses, voisines des hémérocalles, portant des grappes de belles fleurs blanches, violettes ou bleues. On en connaît cinq espèces, de la Chine et surtout du Japon, souvent cultivées comme ornementales.

FUNKITE [*fon*] n. f. Silicate appartenant au genre pyroxène. (Variété de diopside.)

FUNNY [*feu-né*] n. m. Mot anglais du vocabulaire du sport de l'aviron, qui désigne un bateau à un rameur, ressemblant à un skiff.

FUNORI n. m. Gélose extraite dans de nombreuses usines, au Japon, des algues du genre gloiopeltis, et utilisée pour l'apprêt des tissus, le glaçage du papier.

FUNTUMIA [*foun-tu*] n. f. Genre d'arbres de la famille des apocynacées. (On a dit aussi FONTAMIB.)

— ENCYCL. La *funtumie élastique* (*funtumia elastica*) de la Guinée et du Cameroun, est un arbre de 20 à 30 m. de haut qui fournit un caoutchouc de bonne qualité. Il constitue une richesse des forêts de la Côte d'Ivoire où on le désigne par les noms locaux : *irels, ofuntum, pé, twé, frundum.* Pour extraire le caoutchouc on saigne l'arbre au pied avec une sorte de gouge et l'on creuse sur le tronc des rainures ressemblant aux quarres destinées à récolter la gemme des pins ; à l'extrémité inférieure de ces rainures, on place des récipients dans lesquels s'écoule le latex ; les incisions présentent dans leur ensemble la forme d'une arête de poisson.

Il existe une seconde variété de funtumie, dénommée *funtumia d'Afrique,* que l'on trouve sous les noms locaux de *pésin, pri, manan, wada* dans diverses régions de l'Afrique-Occidentale française ; mais cette variété, au lieu de donner un latex fournissant du caoutchouc, ne produit qu'une pâte gluante renfermant de la viscine ; le bois blanc et tendre de cet arbre est utilisé pour la fabrication des calebasses, des plats, et de divers objets de ménage.

FUR n. m. (du lat. *forum,* marché, d'où, dans les langues romanes, le sens de *taux, mesure.* — Usité seulement dans les locutions *Au fur et à mesure, A fur et mesure ;* ne pas dire *au fur et mesure.*) A mesure, en même temps et proportionnellement : *La science est un champ dont les limites reculent* AU FUR ET À MESURE *qu'on avance.*

FUR n. m. Bouillie de blé noir, en usage dans la Vendée.

FURAZANES [*zan'*] n. f. pl. Composés possédant le noyau $\begin{matrix}CH{:}N\\CH{:}N\end{matrix}>O$. || Syn. de AZOXAZOLS, FURFURO-DIAZOLS.

FURAZOLS [*zol*] n. m. pl. Noyaux dérivés du furfurane par substitution d'atomes d'azote aux groupes CH.

FURCH (Vincent), poète tchèque, né à Krasonice (Moravie) en 1817, mort en 1864. Ses principaux recueils sont intitulés : *Poésies* (1843) ; *Sons et Couleurs* (1848) ; *Chants et Ballades de la guerre de Hongrie* (1850). Quelques-unes de ses œuvres ont été mises en musique et sont restées populaires.

FUREMPLAGE [*fu-ran-plaj'*] n. m. Cout. anc. Estimation proportionnelle au revenu ou au temps de la jouissance d'un objet.

FURENS [*ran*], torrent du Forez, affl. droit de la Loire. Né au pied du mont Pilat, par 1.250 m. d'altitude, il arrose Saint-Etienne, et se jette dans la Loire, un peu en aval de Saint-Rambert, après un cours d'environ 40 kil., en grande partie au milieu de gorges sauvages. Le Furens, dont le nom indique le régime irrégulier, est soumis, lors de la fonte printanière des neiges, à des crues brusques et énormes. Ses eaux, réputées excellentes pour la trempe de l'acier, fournissent la force motrice à plusieurs centaines d'usines. Par son voisinage avec la vallée du Gier, le Furens ouvre une très utile communication entre les régions stéphanoise et lyonnaise.

FURET [*rè*] n. m. (de *furittum,* diminutif bas lat. de *fur,* voleur). Zool. Petit mammifère carnivore de la famille des mustélidés. (On dit aussi FURO.)

— *Fig.* Qui se fourre et fouille partout. || Qui est habile à découvrir : *Il aurait eu besoin d'un* FURET *plus habile que moi à déterrer les beautés.* (Le Sage.)

Furet.

— Jeux. Jeu de cartes, identique à celui du *puant,* où l'on tâche de faire prendre par son voisin une carte dite *furet.* (Son dernier possesseur a perdu.) || Jeu de société. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Zool. Le *furet* (*putorius furo*) paraît être une variété albinos du *putois* (*putorius putorius*), dont il diffère par son pelage blanc ou jaunâtre, plus foncé sur le ventre, et ses yeux rouges. Répandu de toute antiquité dans la région méditerranéenne, il était domestiqué par les Grecs et les Romains, qui le gardaient dans leurs maisons pour détruire les rats, et l'employaient aussi, comme maintenant, à chasser le lapin.

— Jeux. Le jeu du *furet* est un des plus anciens jeux de France. Très en faveur à la cour de Marguerite de Valois, Louis XIV aussi en fut amateur. Sous Louis XV, il devint franchement libertin. Le nombre de joueurs est illimité. Assis en rond, ils tiennent dans les mains une corde sans fin sur laquelle ils font courir, en le cachant,

un anneau dit le *furet*. Placé au milieu du cercle, le joueur chargé de découvrir le furet doit deviner dans quelles mains il se trouve. Les joueurs assis en rond chantent :

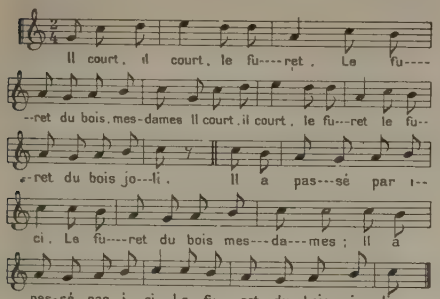

Lorsque le détenteur du furet est découvert, il prend la place de l'heureux chercheur.

Furet (LE), titre sous lequel plusieurs journaux ont été publiés. Nous mentionnerons ici : *le Furet parisien* (1789, dix numéros), feuille orléaniste ; — *le Furet*, par Maillard (Messidor an VII, quinze numéros) ; — *le Furet de Londres*, recueil *satirique* publié à Londres et à Paris (1829-1831) ; — *le Furet cosmopolite*, par Barruel-Beauvert (1843 ; 3 vol.) ; — *le Furet de Paris*, journal théâtral, rédacteur en chef Ferdinand de La Boulaye (1843-1848) ; etc.

FURETAGE [*taj'*] n. m. Chasse au lapin, faite avec le furet.

— *Fig.* Action de fureter.

— Sylvic. Opération forestière qui consiste à ne pas couper un taillis entièrement à l'âge d'exploitation, mais à y passer à intervalles réguliers en coupant les brins les plus gros.

— ENCYCL. Le *furetage* est surtout appliqué aux essences comme le hêtre qui fournissent, lorsqu'elles sont en plein découvert, peu de rejets, et dont une partie des souches meurent si on les recèpe complètement. Voilà pourquoi dans les régions montagneuses, on applique aux taillis de hêtre, ce qu'on appelle le furetage, c'est-à-dire que l'on passe dans le taillis tous les neuf, douze ou quinze ans et l'on ne coupe que les gros brins, en laissant intactes toutes les brindilles mesurant au collet de la racine moins d'une trentaine de centimètres de tour. Un furetage particulier peut aussi être appliqué dans les faibles surfaces de taillis de hêtres dépendant d'une exploitation agricole en abattant chaque année les tiges qui présentent un minimum de 10 cm. de diamètre ; les souches conservent ainsi sept à huit tiges d'âges différents, mais toutes plus jeunes que celles que l'on abat ; par ce moyen l'exploitation agricole trouve chaque année dans ses bois le combustible qui lui est nécessaire, car un taillis de hêtre ainsi exploité fournit en moyenne par hectare et par an 4 à 5 stères de rondins pour chauffage et de 4 à 5 stères de fagots.

FURETER [*té*] v. intr. (de *furet*. — Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je furette. Il furettera.*) Chasser au furet : FURETER *dans une garenne.*

— *Par anal.* Fouiller partout avec soin pour découvrir des choses cachées ou des secrets : *Un traître dont les yeux...* FURETTENT *partout.* (Molière.)

— *Transitiv.* Chasser au furet dans : FURETER *un terrier.*

— Chercher de tous côtés dans : FURETER *des papiers.*

— Sylvic. *Fureter un bois*, En couper les arbres çà et là, en choisissant ceux qui ont l'âge de la coupe.

— ***Fureté, e,*** part. pass. du verbe *Fureter : Des taillis* FURETÉS.

— ENCYCL. Sylvic. Sur les souches des taillis *furetés*, on laisse régulièrement un certain nombre de perches, qui sont âgées : les unes d'un seul tiers, les autres des deux tiers de la révolution totale, c'est-à-dire de dix ou de vingt ans. Par conséquent, sur chacune des souches se développent des rejets qui appartiennent à trois générations différentes.

Ce mode d'exploitation s'impose, pour les taillis de hêtres, quand le climat est rigoureux ; sinon, les souches, complètement dégarnies, risqueraient de dépérir. On a soin, dans les taillis furetés, de maintenir soigneusement le couvert.

FURETEUR, EUSE n. Qui chasse au furet : *Les habiles* FURETEURS *ont la précaution de porter avec eux une peau de lapin toute fraîche, ou un lapin vivant.* (La Bruyère.)

— *Par anal.* Qui cherche, fouille partout, s'enquiert de tout : *Un* FURETEUR *de bibliothèques.*

— Adjectiv. : *Des yeux* FURETEURS.

FURETIÈRE (Antoine), lexicographe et littérateur français, né et mort à Paris (1619-1688). Issu de petite bourgeoisie, il fut d'abord avocat, puis procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain. Il devint, peu après, abbé de Chalivoy et prieur de Pruines. En 1655, il publia un volume de *Poésies diverses ;* en 1658, la *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*, et en 1659 le *Voyage de Mercure* (ces deux ouvrages lui ouvrirent les portes de l'Académie en 1662) ; puis des *Fables* et un charmant petit livre, *le Roman bourgeois*, où il peignait avec une piquante exactitude et un réalisme fort savoureux les mœurs de Paris en 1666. Il travailla, pendant plus de quarante ans, à un *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts ;* son œuvre, pour laquelle il avait obtenu en 1684 un privilège, ne fut publiée qu'en 1690, à Rotterdam, deux ans après sa mort. L'Académie française, qui depuis de longues années avait sur le chantier son propre dictionnaire, s'émut violemment de cette concurrence, qu'elle jugea déloyale, et après de vifs débats exclut Furetière (1685). Celui-ci riposta par de vigoureux *Factums*. Le *Dictionnaire* de Furetière n'est pas sans analogie avec celui que l'Académie publia en 1694 ; il a pourtant certains mérites propres : l'ordre alphabétique y est adopté ; les définitions sont généralement soignées et justes ; on y trouve des étymologies qui ne sont point trop ridicules pour l'époque ; surtout il contient un très grand nombre de mots et de tours qui ne figurent pas dans le dictionnaire de l'Académie. C'est en somme, une véritable encyclopédie ; elle a, d'ailleurs, servi de base au *Dictionnaire de Trévoux*. Elle parut en 1690, deux ans après la mort de son auteur.

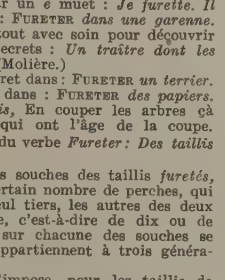
Furetière.

FUREUR n. f. (du lat. *furor*, délire). Colère violente, frénétique : *Etre, Entrer en* FUREUR. *Yeux enflammés de* FUREUR. *Amante en* FUREUR. || Transport, déchaînement, folie : *Les* FUREURS *de l'amour. Les* FUREURS *de la guerre civile.*

Sers ma *fureur*, Œnone, et non point ma raison.
RACINE.

|| Violent mouvement de l'âme, enthousiasme, inspiration : FUREUR *prophétique.* FUREUR *bachique.* FUREUR *poétique.*

Loin! ces rimeurs craintifs dont l'esprit flegmatique
Garde dans ses *fureurs* un ordre didactique.
BOILEAU.

— *Par extens.* Passion pour : *Aimer le jeu, les femmes, les sports avec* FUREUR. || Envie démesurée, habitude irrésistible : *Avoir la* FUREUR *de se mêler de tout.*

— *Fig.* Violence impétueuse : *La* FUREUR *des flots.*

— *Faire fureur*, Jouir d'une grande vogue.

— Méd. *Fureur utérine*, Nom donné autrefois au désir irrésistible de l'acte vénérien que l'on observe chez certaines érotomanes.

— Myth. Divinité allégorique, personnification des effets sauvages de la guerre.

— *A la fureur*, loc. adv. Extrêmement, passionnément : *Aimer un enfant à* LA FUREUR.

— SYN. **Fureur, furie.** *Furie*, c'est plus particulièrement la *fureur* qui éclate et se déchaîne extérieurement. Le mot, de plus ne se prend presque jamais qu'en mauv. part.

— ANTON. **Calme, douceur, flegme, impassibilité, modération, placidité, quiétude, résignation, sang-froid, sérénité, tranquillité.**

FUREYE [*rèy'*] n. f. Bêche très légère, dite aussi BÊCHE DE GASCOGNE.

FURFURACÉ, E adj. (du lat. *furfur*, son). Très légèrement squameux : *Desquamation* FURFURACÉE.

FURFURACRYLATE n. m. Syn. de FURYLACRYLATE.

FURFURACRYLIQUE adj. Syn. de FURYLACRYLIQUE.

FURFURAL, préfixe servant à désigner les composés possédant le radical furfurylidène. || Syn. de FURAL, FURFURYLIDÈNE, FURYLIDÈNE.

FURFURAMIDE n. f. Composé analogue à l'hydrobenzamide et obtenu par action de l'ammoniaque sur le furfurol. (La potasse alcoolique l'isomérise en *furfurine* fondant à 140°.)

FURFURANE n. m. Composé hétérocyclique existant en petites quantités dans les produits de distillation du bois. || Syn. de FURANE.

— ENCYCL. Le *furfurane* a la constitution suivante :

$$\begin{matrix} CH=CH \\ CH=CH \end{matrix} \succ O.$$

C'est un liquide bouillant à 31°,4 obtenu par décomposition de l'acide pyromucique. Il est insoluble dans l'eau ; ses vapeurs colorent en vert un copeau de sapin imprégné d'acide.

Le noyau furfuranique présente de grandes analogies avec le noyau benzénique.

Il y a lieu de distinguer plusieurs radicaux dérivés du furfurane :

1° Le *furyle* $C^4H^3O\cdot$ monovalent obtenu par suppression d'un atome d'oxygène et analogue au phényle ;

2° Le *furfuryle* monovalent $C^4H^3O\cdot CH^2\cdot$. (Le CH^2 est fixé sur le carbone voisin de l'oxygène) analogue au benzyle et dérivé de l'alcool furfurylique ;

3° Le *furfurylidène* $C^4H^3O\cdot CH:$, divalent analogue au benzylidène et dérivé du furfurol. On emploie pour désigner les corps contenant ces radicaux les préfixes *furyl, furfuryl, furfural.*

FURFURE n. f. ou **FURFUR** n. m. (du lat. *furfur*, son). Petites squames qui se détachent de la peau, dans certaines dermatoses ou à la suite de la rougeole.

FURFURINE n. f. Chim. V. FURFURAMIDE.

— Techn. Explosif que l'on obtient en immergeant et brassant la cellulose du son dans une solution bouillante du chlorate alcalin, et laissant ensuite sécher à l'air.

FURFURIQUE [*rik'*] adj. Chim. Syn. de FURFURYLIQUE.

FURFUROL n. m. (du lat. *furfur*, son, et *oleum*, huile). Aldéhyde du groupe du furfurane de formule $C^4H^3O\cdot CHO$. || Syn. de FUROL, ALDÉHYDE PYROMUCIQUE.

— ENCYCL. Le *furfurol* se forme quand on chauffe du son, du bois, des hydrates de carbone, sucres, etc., avec de l'acide sulfurique. Il est très répandu dans les alcools industriels. C'est une huile bouillant à 162°, de densité 1,163, brunissant à l'air et présentant une odeur forte caractéristique ; un peu soluble dans l'eau, très toxique. Le furfurol présente les plus grandes analogies avec l'aldéhyde benzoïque. Il conduit par oxydation à l'acide pyromucique.

On peut déceler le furfurol en petites quantités par la coloration rouge qu'il fournit avec la xylidine. Cette réaction est utilisée pour caractériser les *pentoses* (sucres en C^5 analogues à l'arabinose) qui se transforment en furfurol sous l'action de l'acide chlorhydrique.

Introduit dans l'organisme, il agit comme épileptisant. Les alcools de grains mal rectifiés lui doivent leur toxicité.

FURFUROLIQUE [*lik'*] adj. Chim. Syn. de FURFURYLIQUE.

FURFUROPROPIONATE n. m. Chim. Syn. de FURYLPROPIONATE.

FURFUROPROPIONIQUE [*nik'*] adj. Chim. Syn. de FURYLPROPIONIQUE.

FURFURYL, préfixe servant à désigner les corps contenant le radical furfuryle. V. FURFURANE.

FURFURYLAMINE n. f. Amine dérivant de l'alcool furfurylique $C^4H^3O\cdot CH^2\cdot NH^2$, liquide bouillant à 145°.

FURFURYLE n. m. Radical monovalent $C^4H^3O\cdot CH^2$. V. FURFURANE.

FURFURYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit de plusieurs composés dérivés du groupe furfuryle, dont on connaît l'*aldéhyde* $C^4H^3OO\cdot HO$ ou *furfurol*, l'*acide* $C^4H^3O\cdot CO^2H$ ou *acide pyromucique* et l'*alcool* $C^4H^3O\cdot CH^2OH$, obtenu par réduction par la potasse, liquide soluble dans l'eau, bouillant à 168°,5 sous la pression de 752 mm. || Syn. de FURFUROLIQUE, FURFURIQUE, FURFURANIQUE, FURYLIQUE, FURANIQUE.

FURGEOIR [*joir*] n. m. (du vx verbe *furgier*, fouiller). Archéol. Cure-dent, cure-oreille ou cure-ongle. (Ils étaient souvent réunis à pivot sur un seul manche.) [Ce vieux mot n'était plus en usage dès le XVIe siècle.] || Syn. de FURGEOIRE, FURGETTE ou FURGÈTE.

Furgeoir (XVe s.).

FURGOLE (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Castelferrus (Armagnac) en 1690, mort à Toulouse en 1761. Avocat au parlement de Toulouse, il fut distingué par le chancelier d'Aguesseau et nommé capitoul par Louis XV. Il a écrit un *Traité des testaments* (1745), et un *Traité de la seigneurie féodale universelle et du franc-alleu naturel* (1767).

furia francese [*fou-ri-a-fran-tchè-zé*] (mots ital. signif. *furie française*). Expression dont les Italiens usèrent depuis la bataille de Fornoue pour caractériser l'impétuosité des Français dans les combats.

FURIA (GENS), maison patricienne de Rome, originaire de Medullia. Ses branches les plus illustres furent celles des Medullinus et des Camillus. Le premier Medullinus fut tribun militaire avec puissance consulaire en 322, 329 et 334 de Rome. Son troisième fils fut le célèbre Camille, vainqueur de Véies et sauveur de Rome. Son petit-fils fut consul en 405, 416 et 429 de Rome. Puis les Camille disparaissent de l'histoire jusqu'en 17 apr. J.-C., où l'on trouve un proconsul d'Afrique du nom de Furius Camillus.

Furia de sponsu (LEX) [*loi Furia sur les cautions*]. Dr. rom. Loi qui date du Ve siècle de Rome, et qui était applicable en Italie seulement. (Elle décidait que l'obligation des cautions [*sponsores* et *fidepromissores*] s'éteignait par le délai de deux ans. En outre, lorsqu'il y avait plusieurs *sponsores* ou *fidepromissores*, l'obligation se divisait de plein droit, à l'échéance, entre tous ceux qui vivaient encore, sans distinguer s'ils étaient ou non solvables.)

Furia testamentaria (LEX) [*loi Furia sur les testaments*]. Dr. rom. Plébiscite rendu entre les années 550 et 585 de Rome, défendant de léguer, sauf à quelques personnes, plus de mille as.

FURIBOND [*bon*], **E** adj. (lat. *furibundus ;* de *furor*, fureur). Extrêmement furieux : *Un homme* FURIBOND. || Qui exprime la fureur : *Des regards* FURIBONDS.

— *Par extens.* Frénétique, poussé jusqu'à la fureur : *Une passion* FURIBONDE. *Des gestes* FURIBONDS.

— *Substantiv.* Personne en proie à la fureur : *Fuir l'arrivée d'un* FURIBOND.

— ANTON. **Calme, doux, flegmatique, froid, impassible, indifférent, insouciant, maître de soi, modéré, paisible, mesuré, placide, serein, tranquille.**

FURIBONDER [*dé*] v. intr. Devenir furibond : *L'évêque pesta,* FURIBONDA. (Mme de Sévigné.) [Vx.]

FURIE [*rî*] n. f. (lat. *furia*). Divinité infernale. V. FURIES. || *Par antonom.* Femme très méchante et emportée : *C'est une véritable* FURIE. || Déchaînement de rage furieuse : *Taureau en* FURIE. || *Par extens.* Vif élan, ardeur impétueuse : *Se battre avec* FURIE. *La* FURIE *de la jeunesse. Les Italiens, à Fornoue, ne purent résister à la* FURIE *française.* || Passion pour : *La* FURIE *des timbres-poste.*

— *Fig.* Mouvement impétueux des choses : *Les vagues en* FURIE.

— Chorégr. Morceau vif d'un ballet, exprimant une passion violente.

— SYN. **Furie, fureur.** V. FUREUR.

FURIE [*rî*] n. f. Comm. Ancienne étoffe de soie des Indes, où étaient représentées des figures fantastiques. (Ces étoffes, bientôt imitées en France, furent employées surtout à la confection des écrans et des paravents.)

— N. f. pl. Zool. Section des chauves-souris, de la famille des emballonuridés, comprenant les genres *furia* et *amorphochilus*, propres à l'Amérique du Sud. (La *furia horrens* est assez grande, d'un gris bleuâtre, remarquable par l'aspect hideux de sa face, de son museau garni de lames, etc. Elle est commune à la Guyane et au Brésil. L'*amorphochilus Schnablii* est propre au Pérou.)

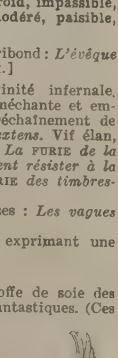
Furie, d'après une peinture de vase antique.

FURIÈRE n. f. Ouverture ménagée dans un four à briques, pour le passage de l'air extérieur.

FURIES (les). Mythol. rom. Divinités infernales, personnification du remords et de la vengeance divine.

Ces divinités ne sont que les Erinnyes grecques, sous un nom latin. En jouant sur le double sens du radical *fur*, les Romains confondirent leur vieille divinité nationale, *Furina*, avec l'*Erinus* grecque. Ils distinguèrent ensuite trois *Furiæ* (Alecto, Mégère, Tisiphone), comme les Alexandrins avaient distingué trois Erinnyes. Et ils prêtèrent à leurs Furies le même rôle, les mêmes attributs, les mêmes types figurés. V. ERINNYES.

FURIEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière furieuse, avec fureur : *S'emporter* FURIEUSEMENT.

— *Par extens. et fam.* Extrêmement, excessivement : *Vous donnez* FURIEUSEMENT *dans le marquis.* (Molière.) *Il y a des physionomies* FURIEUSEMENT *trompeuses.* (Le Sage.)

FURIEUX [*ri-eû*], **EUSE** adj. (lat. *furiosus*). En proie à la fureur : *Un peuple* FURIEUX. *Un tigre* FURIEUX. || Atteint de la folie au point de commettre des actes de violence : *Hâtez-vous de le faire enfermer, il devient* FURIEUX. *Fou* FURIEUX. || Livré à la passion : *Astarté le vit, l'aima, et en devint* FURIEUSE. (Fénelon.) [Vx.] || Qui éprouve de l'exaltation, de l'enthousiasme pour : *Dans les premiers temps de la République romaine, on était* FURIEUX *de liberté et de bien public.* (Saint-Evremont.)

— Qui trahit, annonce la fureur : *Regards* FURIEUX.

On ne sait pas d'où part ce dessein *furieux.*
RACINE.

|| *Fig.* Impétueux, d'une grande violence : *Combat* FURIEUX. *Tempête* FURIEUSE ; *et fam.* Extrême, prodigieux, extraordinaire : *J'ai un* FURIEUX *tendre pour les hommes d'épée.* (Molière.) *Avoir une* FURIEUSE *faim. Se donner un* FURIEUX *coup à la tête. Un* FURIEUX *pas de clerc.* (P.-L. Courier.)

De gueules, au taureau furieux d'argent.

— Blas. Se dit du taureau, quand il est levé sur ses pieds de derrière.

— *Substantiv.* Personne furieuse : *Qu'on soit blessé par un* FURIEUX *ou par un aveugle, on ne sent pas moins sa blessure.* (Fléchier.) || Fou furieux : *Enfermer une* FURIEUSE.

FURIEUX (LE), nom donné quelquefois à la constellation d'Orion.

FURILATE n. m. Sel de l'acide furilique.

FURILE n. m. Dicétone de formule $C^4H^3O{\cdot}CO{\cdot}CO{\cdot}C^4H^3O$ fondant à 162°, analogue au benzile, obtenue par oxydation à l'air, en milieu alcalin, de la furoïne.

FURILIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^8O^5$, qui résulte de l'action d'une lessive chaude de potasse sur la furoïne.

FURINA ou **FURRINA.** Mythol. Divinité primitive des Romains, Furina avait à Rome un flamine ; au delà du Tibre lui était consacré un bois où C. Gracchus fut tué. Elle avait un sanctuaire à Satricium, sur la voie Appienne. On a fait quelquefois de Furina une déesse des voleurs ; mais elle appartenait au monde infernal. Plus tard, on confondit son nom avec celui des *Furies* et des Erinnyes grecques. On célébrait sa fête le 25 juillet.

FURINAL, E, AUX adj. Mythol. rom. Qui a rapport à la déesse Furina, divinité infernale des Romains.

FURINALES n. f. pl. Fêtes qu'on célébrait à Rome le 25 juillet, en l'honneur de la déesse Furina.

FURINI (Francesco), peintre italien, né et mort à Florence (1600-1646) ; il mérita par la grâce de ses compositions le surnom de l' « Albane » et du « Guide de l'école florentine ». A quarante ans, il entra dans les ordres. Citons de lui : *Hylas enlevé par les Nymphes, Adam et Eve* (palais Pitti), et les fresques de la *Vie de saint Laurent* (même palais).

FURIOSO adj. m. (mot ital. signif. *fou*). Mus. Qui a un caractère violent, furieux : *Allegro* FURIOSO.

FURIUS BIBACULUS, poète romain du Ier siècle, auteur de satires violentes contre César et Auguste, qui ne l'inquiétèrent pas. (Tacite, *Ann.*, IV, 34.) Quintilien le cite pour son esprit mordant.

FURKA (COL DE LA), col des Alpes suisses, entre les vallées de Conches (Rhône supérieur) et d'Urseren (Reuss), et les cantons du Valais et d'Uri. Route carrossable s'élevant jusqu'à 2.436 m. d'alt. Le chemin de fer passe en tunnel sous le col.

FURLANETTO (Bonaventure), prêtre et compositeur italien, né et mort à Venise (1738-1817). Il devint maître de la chapelle de l'église Saint-Marc, professeur de contrepoint à l'Institut philharmonique de Venise et directeur des représentations de l' « Ospedale della Pieta », conservatoire où il n'était admis que des jeunes filles. Parmi ses très nombreuses compositions on cite plusieurs oratorios, la cantate religieuse *Saint Jean-Népomucène,* la cantate théâtrale *Galatée,* un grand *Te Deum* et des psaumes.

FURLONG [*longh*] n. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Angleterre et équivalant à 220 yards, soit 201m,1678.

FURMINT [*min*] n. m. Cépage blanc de Hongrie, fournissant le vin de Tokay. (On l'appelle aussi TOKAYER, ZAPFNER, etc.)

FURNARI, commune d'Italie (Sicile, prov. de Messine) ; 3.170 hab.

FURNARIINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des dendrocolaptidés, comprenant les genres *furnarius* ou *fournier, cinclode, lochmias, enicornis, upucerthie, géositte.*

FURNEAUX, archipel du Commonwealth australien, dépendance de la Tasmanie, à l'entrée orientale du détroit de Bass ; 800 hab. Découvert en 1773, il se compose, outre un certain nombre d'îlots, des îles Flinders, Barren et Clarke, rocheuses et stériles.

FURNÉMONT (Léon), homme politique belge, né à Charleroi en 1861. Conseiller communal de Bruxelles (1891), il fut élu le 21 octobre 1894 représentant socialiste pour l'arrondissement de Charleroi et fut successivement réélu, prenant une part importante au mouvement socialiste ; il a notamment dirigé le « Cercle des soirées populaires rationalistes » et la « Libre Pensée ». Il est professeur d'histoire contemporaine à l'université nouvelle de Bruxelles.

FURNES (en flamand **Veurne**), ville de Belgique (Flandre-Occidentale), non loin de la mer du Nord et de la frontière française, à la jonction de plusieurs canaux qui se dirigent vers Nieuport, Dunkerque, Bergues et Loo ; 8.200 hab. Ch.-lieu d'arrond. et de cant. admin. Huileries, briqueteries ; commerce de grains, de houblon, de chevaux. Furnes possède des monuments intéressants (hôtel de ville, palais de justice, églises Sainte-Walburge et Saint-Nicolas) et une grande place que ses pignons et ses belles façades font d'une coquetterie remarquable.

Histoire. — Furnes est une ville très ancienne, que saccagèrent Vandales et Normands ; relevée en 870 par le comte de Flandre Baudouin, elle fut la cap. d'une châtellenie des comtes de Flandre appelée *Veurne Ambacht* (Métier de Furnes), entre la mer et l'Yser. Robert, comte d'Artois, y vainquit en 1297 le comte Guy de Flandre, allié d'Edouard Ier d'Angleterre. Conquise par la France pendant la Révolution, elle appartint au départ. de la Lys. Ce fut, de 1914 à 1918, la capitale de la « Belgique libre », et, en 1914, le quartier général belge avant La Panne.

FURNESS, district industriel de l'Angleterre occidentale (Lancastre), sur la mer d'Irlande, entre le golfe de Morecambe et la baie de Duddon. Région de montagnes basses, de bruyères, de mines de fer. — Sidérurgie, chantiers de construction, filature de lin à BARROW-IN-FURNESS.

FURNESS (Horace-Howard), érudit américain, né à Philadelphie en 1833, mort en 1912. Il délaissa le barreau pour s'adonner à l'étude des textes littéraires anglais, en particulier ceux de Shakespeare. Il commença à publier, en 1871, son édition *Variorum* des œuvres de ce poète, tâche qui l'occupa jusqu'à la fin de sa vie.

FURNIVALL (Frederick-James), philologue et érudit anglais, né à Egham (Surrey) en 1825, mort à Londres en 1910. Il a été le promoteur du mouvement philologique poursuivi par des sociétés dont il a été un des plus zélés fondateurs. Il a donné de nombreuses éditions des anciens auteurs anglais : *Ballades,* de Percy ; *Contes de Canterbury,* de Chaucer ; *Saint-Graal* anglais ; *Book of Courtesye,* de Caxton ; *Chroniques,* de Robert of Brunne, etc.

FURODIAZOL n. m. pl. Noyaux dérivés du furfurane par substitution de deux atomes d'azote à deux groupes CH.

FUROÏNE n. f. Cétone alcool de formule
$C^4H^3O{\cdot}CHOH{\cdot}COC^4H^3O$
fondant à 135°, analogue à la benzoïne obtenue par condensation du furfurol sur lui-même en présence de cyanure de potassium.

FUROLLE n. f. (pour FUIROLE ; dérivé de *fuir*). Météorol. Nom donné en certaines régions aux feux follets.

FURON n. m. Zool. Petit du furet.
— Jeux. V. FURET.

FURONATE n. m. Sel de l'acide furonique.

FURONCLE n. m. (lat. *furunculus*). Tumeur produite par une inflammation circonscrite de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, ayant son origine dans un follicule pileux et qu'on appelle vulgairement *clou.*

— ENCYCL. Le *furoncle* débute par une élevure semblable à un bouton d'acné, dont la base s'élargit, se durcit, devient rouge tendre, le milieu faisant une saillie amincie violacée, et l'ensemble pouvant atteindre le volume d'un œuf de pigeon. Du cinquième au huitième jour, le sommet blanchit, la peau amincie s'ulcère et donne passage à du pus et à une masse mortifiée appelée « bourbillon ». La sécrétion purulente dure deux ou trois jours, puis l'ulcération se referme, laissant à la place du furoncle une masse indurée qui ne revient que lentement à l'état normal.

L'agent microbien du furoncle est le plus ordinairement un staphylocoque.

L'ouverture chirurgicale du furoncle n'est utile que s'il est très volumineux et douloureux. La thérapeutique consiste en pulvérisations antiseptiques, pansements à la glycérine antiseptique, injection de vaccin antistaphylococcique, ingestion de préparations d'étain et de bardane. V. FURONCULOSE.

— Art vétér. Le mot *furoncle* est rarement employé en médecine vétérinaire, où il est remplacé par le mot *javart cutané,* qui a la même signification.

FURONCULAIRE [*lèr'*] adj. Méd. Qui est de la nature du furoncle.

FURONCULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Qui a rapport au furoncle ; qui ressemble à un furoncle : *Tumeur* FURONCULEUSE. || Qui est atteint de furoncles, de furonculose.

FURONCULOSE n. f. Maladie caractérisée par l'éruption simultanée ou successive d'un nombre plus ou moins grand de furoncles.

— ENCYCL. La *furonculose* se voit le plus souvent chez les sujets affaiblis, les diabétiques, et aussi chez les individus peu soignés. Les jeunes soldats surmenés et dont le mode d'existence est changé, les cavaliers novices en sont assez souvent atteints.

Le traitement consiste, en dehors de celui de chaque furoncle, en prise d'étain et de bardane et en injections de vaccin antistaphylococcique.

FURONIQUE [*nik'*] adj. Chim. Se dit d'un aldéhyde et d'un acide dérivés du furfurol.

— ENCYCL. On obtient l'*aldéhyde furonique* $C^7H^8O^4$ en traitant l'acide furylpropionique par le brome ; il se résinifie rapidement.

L'*acide furonique* $C^7H^8O^5$ s'obtient à l'état de furfuronate d'argent $C^7H^8Ag^2O^5$, en achevant l'opération précédente par une addition d'oxyde d'argent, au lieu d'isoler l'aldéhyde. L'acide, mis ensuite en liberté par l'acide chlorhydrique, cristallise en prismes incolores.

L'*acide hydrofuronique* $C^7H^{10}O^5$ résulte de l'hydrogénation par l'amalgame de sodium en présence de l'eau ; l'action prolongée conduit à l'acide pimélique.

FUROXANES [*rok-san'*] n. m. pl. Composés formés dans la polymérisation d'oxydes de nitules et dans l'oxydation par le peroxyde d'azote des aldoximes et des glyoximes.

FURRER (Jonas), homme politique suisse, né à Winterthur en 1805, mort à Ragatz en 1861. Il fut nommé, en 1834, membre du grand conseil de Zurich, dont il devint président en 1839. Sa politique conservatrice l'écarta quelque temps de ce grand conseil, mais il en fut réélu membre en 1842, président deux ans plus tard. Député de Zurich à la diète fédérale, il se prononça pour la suppression des jésuites. Pendant la guerre du Sonderbund (1846), il prit une part active à la dissolution de la ligne séparatiste, et fut un des auteurs de la Constitution fédérale de 1848. Il fut élu membre du premier conseil fédéral en novembre 1848, et fut à plusieurs reprises président de la Confédération.

FURST (Walter), héros légendaire de l'indépendance suisse. Compagnon de Guillaume Tell, il aurait, suivant la légende, juré, au nom du canton d'Uri, le fameux serment du Grütli, en 1307.

FURST (Julius), orientaliste allemand, né à Zerkowo (prov. de Posen) en 1805, mort à Leipzig en 1873. Issu de parents israélites, il fut privatdocent à Leipzig en 1833, lector publicus en 1857, et, en 1864, professeur des langues araméennes et talmudiques. Il a publié de nombreux travaux, vivement discutés : *Histoire de la civilisation et de la culture juives en Asie* (1849) ; *Bibliotheca judaica* (1849-1863) ; *Dictionnaire manuel de l'hébreu et du chaldéen bibliques* (1851) ; *Histoire de la littérature biblique et des écrits des Juifs hellénisés* (1867-1870).

FURSTENAU (Antoine-Bernard), flûtiste allemand, né à Münster en 1792, mort à Dresde en 1852. Il a laissé de nombreuses compositions pour la flûte. — Son fils Maurice **Fürstenau,** flûtiste et musicographe allemand, né et mort à Dresde (1824-1889), s'occupa de littérature musicale, et, entre autres écrits, publia une *Histoire du théâtre et de la musique à la cour de Dresde.*

FURSTENBERG, ville d'Allemagne (Mecklembourg-Strelitz, cercle de Strelitz), sur une île de la rivière Havel ; 3.800 hab. Draps, cigares.

FURSTENBERG, bourg d'Allemagne (Bade), dans la Forêt-Noire ; 330 hab. Ruines d'un château qui fut la résidence des *princes de Furstenberg.* — L'ancien *comté,* devenu principauté indépendante en 1664, faisait partie du cercle de Souabe, s'étendait en 1806 sur environ 2.000 km², et comptait près de 100.000 hab. La maison fut médiatisée en 1806.

FURSTENBERG, famille seigneuriale allemande, originaire de la Westphalie. Elle prétend faire remonter sa naissance à un contemporain de Charlemagne. Historiquement, elle apparaît au XIIIe siècle, et se divisa en plusieurs branches, dont les représentants portèrent des titres divers, princes, comtes ou landgraves. Elle fut longtemps au service de la maison de Bavière. Elle fut médiatisée en 1806.

Les membres les plus marquants de la famille sont, au XVIIe siècle, trois frères : FRANÇOIS-EGON, grand doyen et grand prévôt de Cologne, né et mort en cette ville (1626-1682), favorable à l'influence française, pensionné par Louis XIV, finalement évêque de Strasbourg. — FERDINAND (1626-1683), évêque de Paderborn en 1661, puis de Münster en 1678, poète latin distingué. — GUILLAUME-EGON (1629-1704), landgrave de Furstenberg, qui joua comme agent de la France en Allemagne un rôle diplomatique considérable. Il fut arrêté à Cologne en 1674 sur ordre de l'empereur Léopold et emprisonné. La paix de Nimègue le rendit à la liberté, et Louis XIV le combla de bénéfices et de bienfaits. Il devint évêque de Strasbourg (1682), puis cardinal. Elu coadjuteur de Cologne par le chapitre, et agréé comme successeur par le prince-électeur, il se heurta à la résistance de l'empereur et du pape Innocent XI. En dédommagement il obtint l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés où il mourut. — Au XVIIIe siècle, Frédéric-Guillaume-François, baron **de Furstenberg,** né en 1729, mort en 1810, grand vicaire du prince-évêque de Cologne qui, en 1763, lui confia le gouvernement de l'évêché de Münster, où il réalisa de grandes améliorations matérielles, et créa une université — Au XIXe siècle, Charles-Egon, prince **de Furstenberg** (1796-1854), servit dans l'armée autrichienne, s'occupa de philanthropie et d'industrie, et s'établit dans le duché de Bade, où il fut député à la seconde Chambre en 1848.

FURSTENBERG-AN-DER-ODER, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg, présid. de Francfort), sur l'*Oder* ; 7.300 hab.

FURSTENBUND (ou *Ligue des princes*), nom donné à une confédération de princes allemands, formée le 23 juillet 1785 sur l'initiative de Frédéric II, et destinée ostensiblement à défendre les libertés des princes, en réalité à empêcher Joseph II de mettre la main sur la Bavière, qu'il voulait échanger contre les Pays-Bas. La Saxe, le Hanovre avec George III roi d'Angleterre, la Hesse-Cassel, le duché de Bade, la Saxe-Weimar, etc., faisaient partie du Furstenbund.

FURSTENFELD, ville d'Autriche (Styrie), sur la Feistritz, affl. gauche du Raab ; 5.600 hab. Ch.-lieu de bailliage. Tabac. Industrie du bois, du ciment. Minoteries.

FURSTENWALDE, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur la Sprée ; 23.300 hab. Eglise du XIVe siècle. Aux environs, mines de houille de Rauen et de Pedersdorf. Fonderies et métallurgie ; produits en faïence (poêles) et produits chimiques.

FURSY ou **FOURSY** (saint), mort à Frohen (Somme) vers 650. Fils d'un noble Irlandais de South-Munster Finlan, il fonda les abbayes de Rathmat (Killwisa) [627] et de Cnoberesburg (Burghcastle) en Estanglie (637), puis de Lagny en France grâce à Erkinoald, maire du palais de Clovis II. Il eut de célèbres visions. — Fête le 16 janvier.

FURSY (Henri DREYFUS, dit), chansonnier français, né et mort à Paris (1867-1929). D'abord employé de commerce, puis journaliste, il débuta comme chansonnier en 1894, au Carillon, où il commenta spirituellement l'actualité dans ses « chansons rosses ». Il dirigea ensuite le Tréteau de Tabarin, la Boîte à Fursy, qui connut aussi bien à Montmartre que sur les boulevards une grande vogue ; le Moulin de la Chanson, puis « Chez Fursy et Mauricet ». Le talent de Fursy était fait d'ironie malicieuse, sans méchanceté. Il excellait aussi dans la « chanson improvisée ». Il a publié : *Chansons rosses* (deux séries, 1898, 1899) ; *Chansons de la boîte* (1901) ; *Essais rosses d'histoire contemporaine* (1904) ; *Pendant la Guerre, Impressions de Gavroche ; Mon petit bonhomme de chemin* (1928).

FURTADO-HEINE (Cécile-Charlotte), femme philanthrope française, née à Paris en 1821, morte à Rocquencourt (Seine-et-Oise) en 1896. Fille du riche banquier Furtado, elle épousa Charles Heine, cousin de Henri Heine. Elle consacra vingt millions de francs à la fondation, à Paris, du dispensaire Furtado-Heine, d'une crèche

modèle, d'une école professionnelle de jeunes aveugles, du sanatorium de Nice, pour les officiers, de l'établissement hospitalier du Croisic. Elle a contribué à la fondation de l'Institut Pasteur.

FURTH, ville d'Allemagne (Bavière, Moyenne-Franconie), au confluent de la Pegnitz et de la Rednitz, sur le canal du Danube au Main; 73.800 hab. Fabrique de tabac, manufacture de glaces, fabrication d'instruments d'optique, bimbeloterie, joaillerie, horlogerie, etc. Foire importante. Hôtel de ville et église gothique. Furth fut donné en 1805 à la Bavière par le traité de Presbourg.

FURTH-IM-WALD, ville d'Allemagne (Bavière, Haut-Palatinat), près de Cham; 5.850 hab. Centre de verrerie.

FURTIF, IVE adj. (lat. *furtivus*). Qui se fait à la dérobée, comme on ferait un vol: *Un regard* FURTIF. *Glisser une main* FURTIVE.
— ANTON. **Patent, public, ostensible.**

FURTIVEMENT [*man*] adv. D'une manière furtive.
— ANTON. **Hautement, ostensiblement, ouvertement, publiquement, visiblement.**

FURTWÆNGLER (Adolphe), archéologue et professeur allemand, né à Fribourg-en-Brisgau en 1853, mort à Athènes en 1907. Il prit part aux fouilles d'Olympie, fut conservateur des musées royaux à Berlin (1880) et professeur suppléant à l'université (1884), enfin professeur à l'université de Munich (1894) et conservateur de la Glyptothèque. Il a exercé une grande influence et publié de nombreux ouvrages de premier ordre concernant tous les domaines de l'archéologie classique : *Eros dans la peinture de vases* (1874); *le Tireur d'épine et l'Enfant à l'oie, la Sculpture de genre chez les Grecs* (1876); *les Vases de Mycènes*, avec G. Loeschcke (1886); *les Bronzes et menues trouvailles d'Olympie* (1890); *Chefs-d'œuvre de la sculpture grecque* (1893); *Monuments de la sculpture grecque et romaine*, avec H.-L. Urlichs (1898); *Nouvelles falsifications d'antiques* (1899); *les Gemmes antiques* (1900); *les Peintures de vases grecs*, avec K. Reichhold (1904-1905); *Egine. Le sanctuaire d'Aphaia* (1906); *Description de la Glyptothèque* (posthume; 1910).

FURTWÆNGLER (Wilhelm), chef d'orchestre, né à Berlin en 1886, mort à Baden-Baden en 1954. Élève de Rheinberger et de Max Schillings, il débuta comme chef d'orchestre à Zurich, Strasbourg et Lubeck. Après un séjour à New-York, il parut successivement à la tête du « Tönkunstler orchestra » de Vienne et du « Staatsoper orchestra » de Berlin. Sa nomination aux concerts du Gewandhaus et à l'Orchestre philharmonique de Berlin a consacré sa réputation. Il a donné, avec un succès éclatant, des concerts tant en Angleterre, où il a dirigé l'orchestre de la Société philharmonique royale, qu'en France, où, pour la première fois après la Première Guerre mondiale, il a ramené, en 1928, l'Orchestre philharmonique de Berlin. V. *Supplément*.

FURTWANGEN, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Villingen), près de la source de la Brege; 5.500 hab. Fabrique d'horlogerie, commerce de bois.

FURYL, préfixe servant à désigner les composés possédant le radical furyle. V. FURFURANE.

FURYLACRYLATE n. m. Sel ou éther de l'acide furylacrylique.

FURYLACRYLIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C^4H^3O{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO^2H$ analogue à l'acide cumanique obtenu par action de l'anhydride acétique et de l'acétate de soude sur le furfurol. (Il existe deux variétés, fondant à 141° et 103°.)

FURYLE n. m. Radical monovalent de formule C^4H^3O. V. FURFURANE.

FURYLIDÈNE n. m. Radical syn. de FURFURYLIDÈNE. || Préfixe syn. de FURFURAL.

FURYLPROPIONATE n. m. Sel ou éther de l'acide furylpropionique.

FURYLPROPIONIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C^4H^3O{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H$ fondant à 50° obtenu par hydrogénation de l'acide furylacrylique.

FUSAIN [*zin*] n. m. (lat. *fusago, inis*; de *fusus*, fuseau). Plante de la famille des célastracées.
— Fam. *Avoir du fusain*, Etre ingénieux, inventif. || *Mariage au fusain*, Union libre.
— Dessin. Charbon de bois de fusain, qui sert à dessiner. || Procédé de dessin, obtenu en employant le charbon de bois de fusain. || Dessin exécuté avec ce charbon.
— Géol. Nom donné à l'un des quatre constituants du charbon. (Pulvérulent et de structure fibreuse, il se présente en lentilles ou coins, parallèles à la stratification.)
— Techn. Petit fuseau de bois dur et très pointu, dont on se sert pour nettoyer les trous et les dents des roues et pignons qui entrent dans un mouvement d'horlogerie.
— ENCYCL. Bot. Les *fusains* (*evonymus*) sont des arbustes à feuilles opposées, souvent persistantes, qui sont originaires des régions montagneuses d'Asie. Leurs fleurs, régulières et petites, fournissent des capsules, dont chaque loge contient deux graines pourvues d'un arille rouge et charnu. Le fusain d'Europe (*evonymus europæus*), vulgairement *bonnet de prêtre*, à cause de la forme de son fruit, a un bois très dense et très dur, employé en tournage et en marqueterie, qui fournit un charbon léger, pour le dessin et la fabrication de la poudre. Le fusain du Japon (*evonymus japonicus*) est très employé dans les jardins comme arbuste vert d'ornement.

Fusain : *a*, fleur; *b*, fruit.

— Bx-arts. On se sert du *fusain* pour les dessins de grande dimension, pour les cartons de vitraux, d'ornements décoratifs, pour les dessins qu'on veut achever rapidement, qu'on exécute d'imagination. On emploie le fusain comme un crayon (pour les hachures) ou comme un pastel (pour obtenir les tons). Pour faire reparaître le blanc du papier ou diminuer la vigueur d'un ton, il n'y a qu'à passer légèrement de la mie de pain fraîche, mais non tendre. On fixe le dessin en projetant avec un pulvérisateur de la gomme laque dissoute dans l'alcool.

FUSAINISTE [*zè-nisst'*] ou **FUSINISTE** [*zi-nisst'*] n. m. Artiste qui fait des dessins au fusain.

FUSAÏOLE n. f. (de l'ital. *fusaiuolo*, peson pour les fuseaux). Archéol. Petit disque percé d'un trou central pour recevoir l'extrémité du fuseau.
— ENCYCL. Donnant un contrepoids au fuseau, les *fusaïoles* favorisent le mouvement de rotation. Elles remontent aux temps préhistoriques; d'abord en pierre, on les fit en terre cuite à l'âge de bronze. Elles sont souvent ornées de lignes ou de dessins, comme celles d'Hissarlik.

Fusaïole troyenne.

FUSAN. V. FOUSAN.

FUSANT [*zan*], **E** adj. Qui fuse : *Couleurs* FUSANTES.
— Artill. Se dit d'un obus qui éclate à une distance déterminée par le réglage de la fusée. (S'oppose à *percutant*.) [Les obus fusants destinés à détruire du personnel ont une charge intérieure qui les fragmente en un grand nombre d'éclats meurtriers.] || *Tir fusant*, Tir à obus fusants.
— Pyrotechn. *Composition fusante*, Composition qui brûle plus ou moins rapidement, en produisant un jet de gaz enflammé. || *Fusée fusante*, Fusée dont le fonctionnement est déterminé par la combustion d'une colonne de composition fusante.

FUSARIUM [*ri-om'*] n. m. Genre de champignons microscopiques (du groupe des *fungi imperfecti*) dont certaines espèces (*fusarium vasinfectum* notamment) vivent en parasites sur les végétaux, occasionnant des affections désignées communément sous le nom de *pourriture, flétrissure*, etc.

FUSARO (LAC), lac de l'Italie méridionale (prov. de Naples), communiquant avec la mer par un canal étroit (*Acherusia palus*) près de Cumes; superficie, 1 km². (C'est l'*Achéron d'Italie* des anciens.)

FUSAROLLE ou **FUSAROLE** [*za*] n. f. (ital. *fusaruola*). Archit. Collier à grains un peu allongés, au-dessus de l'axe du chapiteau.

FUSBERTE n. f. Archéol. V. FLAMBERGE.

FUSCALDO, commune d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza), près de la mer Tyrrhénienne; 8.620 hab.

FUSCINE [*fu-sin'*] n. f. (lat. *fuscina*). Antiq. rom. C'est un nom du *trident* ou fourche à trois dents, dont se servaient les pêcheurs et les gladiateurs *rétiaires*.

Fuseau : 1. De quenouille; 2. De dentellière; 3. A enrouler le fil.

— N. f. pl. Bot. Groupe de mousses comprenant les *dicranum, fissident, leucodon*, etc.

FUSCUS (Arellius), rhéteur latin du commencement de notre ère. (Il eut Ovide comme élève.)

FUSEAU [*zô*] n. m. (lat. pop. *fusellus*, diminutif de *fusus*). Petit instrument en bois ou autre matière légère, arrondi, renflé vers le milieu, aminci vers les deux bouts, et qui sert à filer, à tordre et à enrouler le fil. || Petit instrument de forme analogue, mais dont l'un des bouts est muni d'un rebord en saillie destiné à retenir le fil sur le fuseau et dont on se sert pour faire la dentelle et les passements de fil et de soie. || Organe qui supporte les bobines dans les métiers utilisés en rubanerie. || *Dentelle aux fuseaux*, Dentelle exécutée sur un métier appelé *carreau*. V. DENTELLE.
— *Fig.* Les occupations, le métier de la femme qui tourne le fuseau :

Je suis d'un sexe faible, au *fuseau* destiné.
DUCIS.

— LOC. FAM. *Avoir des jambes de fuseau*, Avoir des jambes très grêles. || *Faire bruire ses fuseaux*, Faire du bruit dans le monde.
— Aéron. *Fuseau moteur*, Ensemble constitué par un moteur d'avion et le capotage qui l'entoure pour lui donner une meilleure forme de pénétration dans l'air.
— Arbor. Arbre taillé en forme de fuseau.
— Astronom. *Fuseaux horaires*. V. HEURE, TERRE.
— Biol. Ensemble des lignes achromatiques qui réunissent les deux centres attractifs dans la *mitose*. (La nature du fuseau, dans la mitose, a été très discutée. Les uns y voient la figuration de simples lignes de force allant d'un centre attractif à l'autre; les autres la considèrent comme des filaments élastiques attirant les chromosomes, de la plaque équatoriale vers l'un des centres. On a aujourd'hui tendance à considérer les filaments du fuseau comme des apparences dues à des variations d'état colloïdal.)

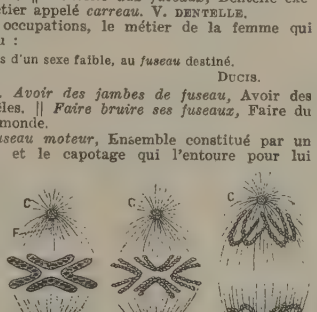

Trois stades de la caryocinèse, montrant le fuseau *f*, entre les centres attractifs C et C'.

— Bot. Champignon du genre agaric.
— Chass. Nom donné par les chasseurs aux piquants du porc-épic.
— Chem. de f. *Gare en fuseau*, Gare dont les voies sont réunies aux extrémités.
— Géom. Partie de la surface d'une sphère, comprise entre deux demi-grands cercles ayant un diamètre commun. || *Fuseau horaire*, Chacun des vingt-quatre fuseaux géométriques conventionnels (15°), entre lesquels est partagée la surface de la terre, et dont tous les points ont la même heure. V. TERRE.
— Mar. Chacun des taquets du cabestan.
— Mécan. Nom donné aux petits cylindres que l'on ajuste entre deux plateaux ou tourteaux circulaires pour former l'engrenage connu sous le nom d' « engrenage à lanterne ». (Les dents de la roue pleine s'engagent entre les tourteaux; elles sont ordinairement implantées dans le corps de la roue, et s'appellent « alluchons ».)
— Myth. *Fuseau des Parques*, Fuseau sur lequel elles filent la vie de chaque homme. || *Poétiquem.* La vie elle-même.
— Techn. Chacune des chevilles d'un pignon à lanterne de moulin, d'un pignon d'horlogerie, etc. || Broche de fer dont se servent les potiers de terre pour faire des trous à leurs ouvrages. || Long bâton pour arrêter les trains de bois.
— LOC. PROV. **Le fuseau doit suivre le hoyau**, Quand le mari travaille aux champs, la femme ne doit pas être inactive.
— ENCYCL. Géom. Dans la figure ci-contre la partie ABFCA est un *fuseau*, et l'angle dièdre formé par les plans des demi-cercles ABF et ACF est l'angle de ce fuseau; cet angle est mesuré par l'angle plan BOC. Un fuseau est droit, aigu ou obtus, selon que son angle est droit, aigu ou obtus. Le fuseau est à la surface de la sphère comme l'angle de ce fuseau est à quatre angles droits, ou comme l'arc BC est à la circonférence.

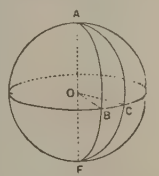

Fuseau.

Un *fuseau cylindrique* ou *conique* est la partie de la surface latérale d'un cylindre ou d'un cône droit à base circulaire comprise entre deux plans passant par l'axe. La base du fuseau est la partie de la circonférence de la base du cylindre ou du cône comprise entre les mêmes plans. Un fuseau cylindrique a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur. Un fuseau conique a pour mesure la moitié du produit de sa base par son côté.

FUSEAU [*zô*] n. m. Nom vulgaire des mollusques appartenant au genre *fusus*.

FUSEAU, constellation, plus connue sous le nom de CHEVELURE DE BÉRÉNICE.

FUSÉE n. f. (lat. pop. *fusata*; de *fusus*, fuseau). La quantité de fil enroulé sur le fuseau.
— LOC. FAM. *Démêler une fusée*, Débrouiller une affaire embrouillée. || *Achever sa fusée*, Mourir.
— Archéol. V. la partie *encycl.*
— Archit. *Colonne de fusée*, Celle qui est trop renflée en son milieu.
— Art vétér. Trajet plus ou moins long et sinueux que parcourt le pus, dans certains cas, avant de s'écouler au dehors. (On observe des fusées entre les muscles, le long des aponévroses, des os, des tendons, etc.; elles sont surtout fréquentes dans le mal de garrot, le mal d'encolure, lors d'arthrite purulente; on les traite par les débridements, les contre-ouvertures, les injections antiseptiques, etc.)
— Blas. Meuble d'armoiries, qui a la forme d'un losange allongé.
— Bot. Agaric élevé.
— Chir. Trajet tracé par le pus d'un abcès, lorsqu'il tend à s'échapper au dehors ou lorsqu'il décolle les tissus dans son voisinage.
— Escr. *Fusée d'épée, de fleuret*, La partie du fleuret, de l'épée, qui pénètre à l'intérieur de la poignée.
— Hortic. *Poire de fusée*, Poire d'hiver que l'on mange cuite. || *Fusée de maïs*, Epi de maïs dépouillé de ses grains.

De sable à cinq fusées et deux demies d'argent accolées et posées en bande.

— Mar. Mèche, pièce centrale d'un cabestan. || Pomme en cordage, fixée sur le manche de l'aviron pour l'empêcher de glisser dans le tolet. || Partie non arrondie d'un aviron, qui tient immédiatement à la poignée et se trouve en dedans du plat-bord. || Peloton d'étoupe goudronnée, placé vers l'extrémité la plus mince de l'aviron. || Entrelacement de fil de caret sur le tournevire, qui empêche les garcettes de glisser le long de la corde.
— Mécan. V. la partie *encycl.*
— Tann. *Opération à la fusée*, Opération ayant pour but de faire gonfler le cuir en le passant à l'eau et en le pressant chaque fois au moyen d'une sorte de rouleau en bois ou en fonte (fusée). || Syn. de BASSAGE.
— Techn. Petit cône cannelé, autour duquel s'enroule la chaîne des anciennes montres. || Chacune des extrémités de l'essieu d'une voiture qui entrent dans les moyeux des roues. V. la partie *encycl.* || Chacune des extrémités d'un rouleau d'imprimerie. || Arbre tournant du pressoir. || Partie du tourne-broche, sur laquelle s'enroulent les cordes. || Partie d'un couteau de table qui pénètre dans le manche.
— Véner. Partie intérieure très étroite, généralement verticale, dans les terriers du renard et du blaireau, conduisant des carrefours aux réduits. || *Vermiller en fusée*, Se dit du sanglier quand il fait un sillon en fouillant la terre.
— ENCYCL. Archéol. On appelait *fusée*, du XVe au XVIIe siècle, une épée fourrée, canne creuse contenant une lame qui en jaillit à volonté. La *fusée de ceinture* était, au moyen âge, un banquelet, barrette plate destinée à empêcher la ceinture de gauchir. (On dit aujourd'hui COULANTS ou PASSANTS.)
— Mécan. La *fusée* est, en général, la partie de l'essieu qui frotte contre les coussinets. Tantôt elle est fixe, et c'est la *boîte d'essieu*, coincée dans le moyeu de la roue qui tourne autour d'elle (c'est le cas des voitures attelées ordinaires [1]), tantôt c'est elle qui tourne dans une boîte fixe (c'est le cas des véhicules de chemins de fer : les deux

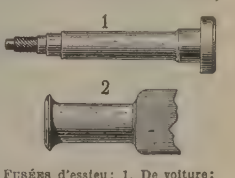

FUSÉES d'essieu : 1. De voiture; 2. De locomotive.

roues sont calées sur l'essieu, qui tourne dans deux boîtes solidaires du châssis [2]).

Dans les voitures automobiles, les fusées des roues-avant sont mobiles autour d'un axe sensiblement vertical fixé à l'extrémité de l'essieu. (C'est en agissant sur l'une des fusées que le conducteur dirige la voiture, car les deux fusées sont réunies par la barre d'accouplement. V. DIRECTION.)

FUSÉE n. f. (de *fuser*). Pièce d'artifice qui brûle en fusant.

— *Fig.* Manifestation soudaine, brillante; succession rapide et éclatante de: FUSÉES *de bons mots.* FUSÉES *de rires. Quelles triomphantes girandoles, quelles* FUSÉES *de chants joyeux et perlés lancent les deux jeunes voix!* (Balzac.)

— *Pop.* Jet de matières que l'on vomit: *C'étaient des douleurs et des maux de cœur dont je pensais mourir; j'en fus pourtant quitte pour quelques* FUSÉES. (Le Sage.)

— Electr. *Fusée de Statham,* Appareil constitué par un conducteur de cuivre continué par une baguette de sulfure de cuivre, et plongé dans une substance explosible.

— Milit. Dispositif fixé sur les projectiles et servant à les faire éclater. V. la partie *encycl.* || *Fusée à double effet,* Fusée à la fois percutante et fusante. || *Fusée à la Congrève,* Fusée très meurtrière, employée surtout pendant les sièges au XIXe siècle.

— Musiq. Trait fort rapide et continu, qui unit deux notes séparées par un grand intervalle.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice de forme cylindrique, en carton et remplie de matières inflammables qui brûlent en fusant, c'est-à-dire plus ou moins lentement, et éclatent en l'air. || *Fusées à baguettes,* Longues fusées attachées par leur partie inférieure à une légère baguette de bois et qui s'élancent dans les airs quand on les allume. || *Petites fusées,* Pièces d'artifice qu'on lance à la main. || *Fusées de campagne* ou *de bataille,* Fusées de petit calibre employées en rase campagne. || *Fusées de place,* Fusées de gros calibre employées dans l'attaque et la défense des places. || *Fusées à bombes, à obus, à grenades,* Petites fusées ou étoupilles servant à mettre le feu à l'un de ces divers projectiles. || *Fusées incendiaires,* Fusées de guerre qui portent des matières incendiaires. || *Fusées d'éclairage* ou *éclairantes,* Fusées qui portent des matières destinées à brûler en l'air, en répandant une vive lumière. || *Fusées à calice,* Fusées de bois dur employées pour mettre le feu aux projectiles creux, et terminées extérieurement par une sorte de godet dit *calice.* || *Fusées à évents,* Fusées ayant les mêmes usages que les précédentes, mais dans lesquelles le calice est remplacé par des trous ou évents. || *Fusées de sûreté,* Fusées employées pour mettre le feu aux mines, sans danger pour la personne chargée de cette opération. || *Fusée de signaux,* Artifice éclairant blanc, rouge ou vert, servant à faire les signaux de grande distance. (Ces fusées de signaux, *à un* ou *plusieurs feux,* sont employées par les troupes en opérations pour communiquer entre elles soit en vue d'entreprendre simultanément une action commune, soit pour transmettre des indications conventionnelles. Il en est de même dans la marine.) || *Fusée porte-amarre,* Fusée destinée à lancer une amarre sur un navire en perdition que l'on ne peut approcher d'assez près. || *Fusée asphyxiante,* Fusée renfermant du sulfure d'arsenic et qui est employée pour chasser de leurs terriers les renards et blaireaux.

— Typogr. Trait de plume qui indique la place d'une correction sur une épreuve d'imprimerie.

— ENCYCL. Artill. *Fusées des projectiles.* Une *fusée* est un artifice destiné à faire exploser la charge intérieure des projectiles. La *fusée percutante* provoque l'explosion au *point de chute;* la *fusée fusante* la provoque en l'air; la *fusée à double effet* peut agir comme *fusante* ou comme *percutante;* la *fusée à temps* fonctionne après une durée de trajet fixe, elle n'est plus employée que pour provoquer l'allumage des bombes éclairantes en usage dans l'aviation.

L'emploi de la fusée remonte à 1634, lorsqu'apparurent les *bombes;* les bombes étaient tirées à deux feux : on enflammait la *fusée* puis on mettait le feu à la charge, et ce n'est qu'en 1747 qu'on les tira à un seul feu. La fusée était composée d'un tube en bois doublé d'un tube en laiton rempli de poudre; plus tard, on eut l'idée de remplir la fusée d'une *composition fusante* brûlant régulièrement, et de graduer le tube en secondes, l'on y perçait un évent avec une vrille à la division voulue. La première *fusée percutante,* la fusée Budin, fait son apparition avec les canons rayés et les obus oblongs en 1858; elle est en bronze, elle contient une *amorce* de fulminate de mercure, un *rugueux* et des *ressorts d'armement* et *de sécurité,* elle fonctionne par inertie au départ (armement) et à l'arrivée (éclatement). Pour le tir fusant, on invente sous le second Empire la *fusée à temps,* analogue à la vieille fusée en bois, mais elle contient quatre tubes de composition fusante de longueurs différentes correspondant à quatre durées de combustion différentes. La *fusée à temps* ne donna pas de bons résultats : lorsque le projectile était tiré à une distance qui ne correspondait pas à l'une des quatre de la fusée il était inefficace. Après la guerre de 1870, on obtint des fusées qui, sauf quelques modifications de détail, sont analogues aux fusées actuelles, et dont un certain nombre sont encore en service. Les fusées actuelles peuvent se classer en trois catégories : les *fusées courtes,* les *fusées longues,* les *fusées-détonateurs;* ces dernières contiennent une amorce de fulminate plus forte et sont destinées à armer les obus explosifs. Les *fusées percutantes* peuvent se diviser au point de vue de leur fonctionnement en deux classes : les fusées fonctionnant par *refoulement,* les fusées fonctionnant par *inertie.* Au point de vue de l'*armement* au départ, on distingue les fusées s'armant par *inertie,* et celles s'armant par *force centrifuge.*

Les pièces principales d'une fusée sont: l'*amorce* ou le *détonateur* et le porte-amorce, le *percuteur* ou le *rugueux,* la *masselotte,* le *ressort d'armement,* les *ressorts de sûreté,* ces derniers empêchant le fonctionnement de la fusée pendant les transports et pendant le trajet du projectile dans l'air.

Un système d'armement très usité en Allemagne est l'armement par *combustion de grains de poudre,* qui libère la tige d'un piston servant de *porte-amorce.*

Il y a deux sortes de *fusées fusantes : les fusées à barillet,* constituées par un tube en étain rempli de composition fusante et enroulé en hélice sur le *barillet* de la fusée, l'une des extrémités du tube étant fixée au sommet du barillet, l'autre extrémité débouchant dans la chambre à poudre, qui est en communication avec l'intérieur du projectile; un *conducteur* maintenu par un *ressort de sûreté,* et une *amorce,* complètent le mécanisme. En sectionnant le tube en un point de sa longueur (*déboucher l'évent*), le feu sera communiqué au départ au tube à son point de sectionnement : la partie supérieure brûle, et les gaz sont évacués dans l'atmosphère; la partie inférieure enflamme, après un temps déterminé par sa longueur, la poudre de la chambre.

La *fusée à plateau* comprend deux plateaux renfermant des canaux dans lesquels est comprimée de la poudre; le plateau inférieur est fixe, le plateau supérieur peut tourner sur le premier. La position du plateau mobile détermine la longueur de la composition fusante à brûler.

— Aviat. et Artill. *Les applications modernes de la fusée.* Constituant le mode le plus ancien et le plus simple de propulsion par *réaction* (v. ce mot), la *fusée* est aujourd'hui passée du stade de la pyrotechnie à celui de propulseur d'engins très divers.

Emportant dans une enceinte fermée comburant et combustible, qui brûlent sans utiliser l'air ambiant et se détendent dans une tuyère avec une force exceptionnelle, la fusée évolue parfaitement en atmosphère raréfiée. En matière de *projectiles,* l'amélioration des poudres ou leur remplacement par des combustibles et comburants liquides (propergols) a permis la fabrication de fusées-projectiles d'une précision relative, mais dont le système de lancement bénéficie du fait que leur départ n'engendre aucun recul. Ces projectiles s'échelonnent de l'arme individuelle du genre *bazooka* au *V2* de 18 tonnes à pilotage automatique, en passant par les *rockets* (v. ces mots) de types variés lancées par les « Nebelwerfer » et les « Katiouchkas », sortes de lance-fusées multitubes envoyant des salves de fusées (v. PROPULSION), sans compter les bombes volantes larguées par avion et les fusées de D. C. A., dont les plus perfectionnées sont radioguidées (v. ARTILLERIE, *Défense antiaérienne*).

En matière d'*aviation,* la durée limitée de la combustion de son mélange inflammable a pour l'instant réduit l'application de la fusée à quelques prototypes d'appareils ultra-rapides d'interception ou d'étude des phénomènes relatifs au mur du son, ainsi qu'au rôle d'auxiliaire pour accélérer le décollage, sur des pistes trop courtes, d'appareils gros porteurs. On emploie aussi les fusées, en raison de leur possibilité de départ à la verticale et de leur fonctionnement parfait aux hautes altitudes, comme véhicules d'instruments explorant la stratosphère; enfin, les théoriciens de l'astronautique les considéreraient comme le moyen le plus propre à effectuer des vols interplanétaires.

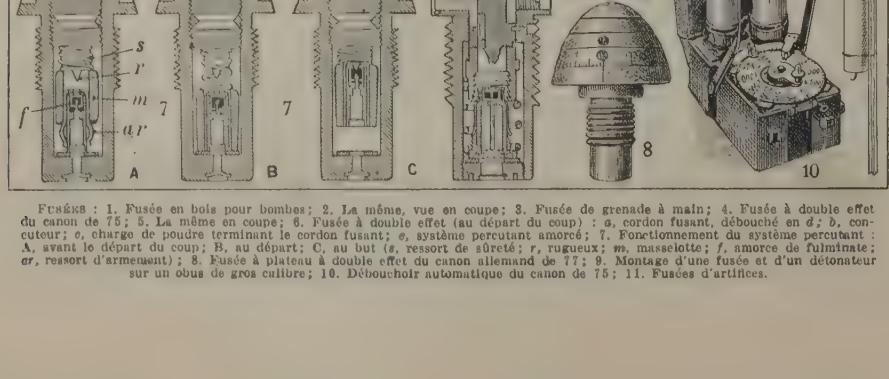

FUSÉES : 1. Fusée en bois pour bombes; 2. La même, vue en coupe; 3. Fusée de grenade à main; 4. Fusée à double effet du canon de 75; 5. La même en coupe; 6. Fusée à double effet (au départ du coup) : *a*, cordon fusant, débouché en *d*; *b*, conducteur; *c*, charge de poudre terminant le cordon fusant; *e*, système percutant amorcé; 7. Fonctionnement du système percutant : A, avant le départ du coup; B, au départ; C, au but (*s*, ressort de sûreté; *r*, rugueux; *m*, masselotte; *f*, amorce de fulminate; *ar*, ressort d'armement); 8. Fusée à plateau à double effet du canon allemand de 77; 9. Montage d'une fusée et d'un détonateur sur un obus de gros calibre; 10. Déboucheur automatique du canon de 75; 11. Fusées d'artifices.

FUSELAGE n. m. (de *fuseler*). Carcasse de la plupart des avions contenant l'équipage et les poids transportés et à laquelle sont fixés les ailes et l'empennage.

— ENCYCL. En général, le fuselage est constitué par une carcasse en forme de fuseau ou de poisson, de façon à

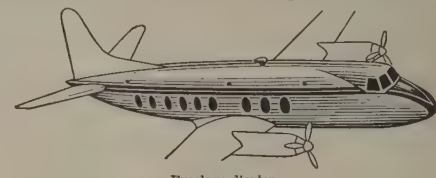

Fuselage d'avion.

présenter la plus faible résistance à l'avancement. Les fuselages monocoques en bois sont constitués par l'enroulement en hélice de plusieurs languettes très minces de peuplier, platane, sur des moules qui sont retirés une fois l'opération terminée. Sur les appareils métalliques, les fuselages sont constitués par une charpente intérieure en duralumin recouverte de tôle.

FUSELAIRE [*lèr'*] adj. Qui a rapport à un fuseau.

— Astron. *Heure fuselaire,* Heure établie d'après le système des fuseaux horaires.

FUSELER [*lé*] v. tr. (de *fuseau.* — Prend deux *l* devant un *e* muet.) Tailler en fuseau : FUSELER *une colonne.*

— Aéron. Donner aux corps qui sont appelés à se déplacer rapidement dans l'air, une forme de moindre résistance, pour atteindre une vitesse élevée.

— ***Fuselé, e,*** part. pass. du verbe *Fuseler.* Taillé, disposé en fuseau; et au fig. : *Doigts* FUSELÉS.

— Aéron. Se dit d'un corps qui a une forme étudiée spécialement pour présenter le minimum de résistance à l'avancement. La nacelle, les mâts, les haubans, les réservoirs d'un avion, les carrosseries d'automobiles de course sont fuselés. La forme classique de la carène du dirigeable, qui est celle d'un cigare, présente à l'avancement une résistance dix fois moins grande que celle d'un plan ayant même surface que son maître couple.)

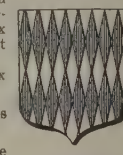

Fuselé d'argent et de gueules.

— Blas. Couvert de fusées de deux émaux alternés.

FUSELIER [*li-é*] n. m. Qui fait des fuseaux.

FUSEMENT [*ze-man*] n. m. Action de fuser : *Le* FUSEMENT *des nitrates.*

FUSER [*zé*] v. intr. (du lat. *fusum,* supin de *fundere,* fondre). Se répandre peu à peu : *Des couleurs qui* FUSENT. || Se fondre par l'action de la chaleur : *Bougies qui* FUSENT.

— Chim. Se dit de l'action de certains sels qui, mis en contact avec des charbons ardents, se décomposent en éclatant avec une légère crépitation: *Tous les azotates* FUSENT *lorsqu'on les jette sur des charbons incandescents...*

— Chir. Se dit du pus qui se répand par fusées.

— Pyrotechn. Brûler en lançant des feux sans éclater.

— ***Fusé, e,*** part. pass. du verbe *Fuser.*

— Chim. Se dit de la chaux qui, privée d'eau, s'est réduite en poudre: *Chaux* FUSÉE.

FUSEROLLE n. f. Archit. Syn. de FUSAROLLE.

— Techn. Brochette de fer, qui passe dans l'époulin et que l'on introduit avec lui dans la poche de la navette.

FUSETTE n. f. Tube de carton pour enrouler du fil à coudre.

FUSHIMI, ville et port du Japon, à proximité de *Kyôto;* 27.000 hab. Fut la résidence des Hideyoshi en 1594.

FUSIBILITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est fusible. || Possibilité de fusion d'un produit.

— Céram. *Degré de fusibilité,* Température à laquelle un produit céramique entre en fusion.

— Techn. *Diagramme de fusibilité,* Graphique donnant les courbes de début de fusion (*solidus*) et de fin de fusion (*liquidus*) en fonction de la composition d'un mélange ou d'un alliage, et de la température.

FUSIBLE adj. (du lat. *fusus,* fondu). Susceptible de fondre par l'effet de la chaleur: *L'étain est un des métaux les plus* FUSIBLES.

— Techn. *Bouchon fusible,* ou *substantiv.* et au masc. *Fusible,* Bouchon de matière fusible, qui ferme une ouverture et dont la fusion, sous l'effet d'une flamme ou simplement d'une chaleur dangereuse, libère un jet d'extincteur ou bien actionne automatiquement un appareil avertisseur (niveau d'eau de certaines chaudières).

— N. m. Fil de plomb ou d'alliage fusible, placé dans un circuit et qui coupe le courant en fondant si l'intensité du courant dépasse une limite dangereuse. V. COUPE-CIRCUIT.

— ANTON. **Infusible, réfractaire, apyre.**

FUSICLADION n. m. Genre de champignons du groupe des hyphomycètes, caractérisé par ses filaments d'un noir olivâtre, sur lesquels prennent naissance, isolément ou par groupe, des spores piriformes. (C'est à des espèces de ce genre que sont dues les taches noires qui constituent la maladie appelée *tavelure* des pommes ou des poires.)

FUSICOQUE [*kok'*] n. m. Genre de champignons du groupe des sphérioïdées, à stroma noirâtre se formant sous la cuticule des branches ou des feuilles. (Dans ce stroma se forment des pycnides dont les spores sont blanches, unicellulaires, fusiformes.)

FUSIDIE [*di*] n. f. ou **FUSIDION** n. m. Genre de champignons hyphomycètes, caractérisé par ses spores fusiformes, blanches, naissant à l'extrémité de filaments courts.

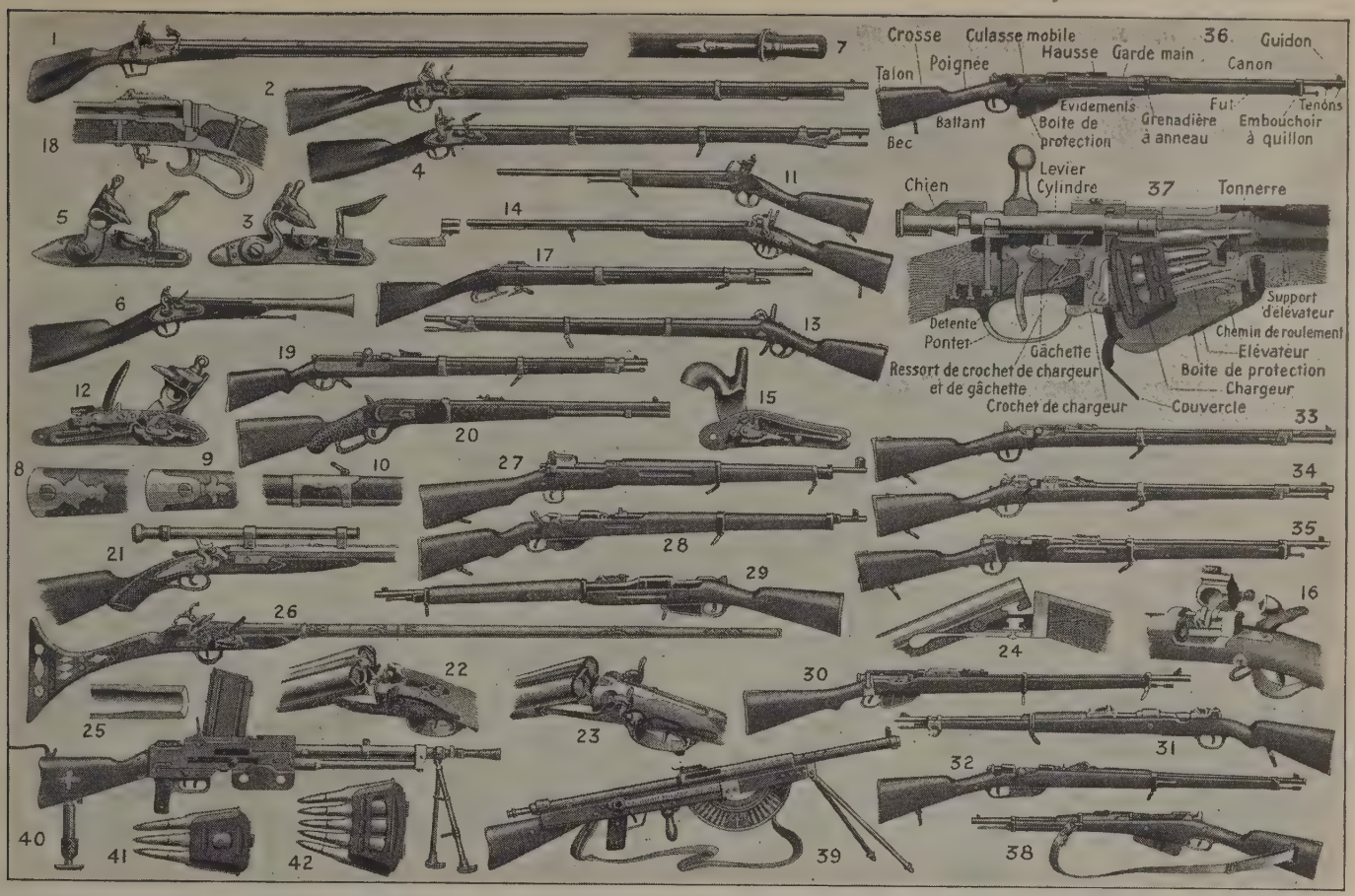

Fusils : 1. Fusil (1701) ; 2. Fusil (modèle 1717) ; 3. Platine (1717) ; 4. Fusil (modèle 1777) ; 5. Platine (1777) ; 6. Tromblon (Mameluk) ; 7. Haut de monture carabine de Versailles (1793) ; 8. Talon de crosse (garde impériale) ; 9. Talon de crosse (cent-suisses) ; 10. Grenadière [fusil de dragon] (an IX) ; 11. Mousqueton d'artillerie (modèle 1822) ; 12. Platine (1822) [intérieur] ; 13. Fusil (modèle 1840) ; 14. Fusil de marine, double (modèle 1840) ; 15. Platine (1840) [intérieur] ; 16. Fusil à tabatière ; 17. Fusil-lance « Treuille de Beaulieu » (cent-gardes) ; 18. Platine de fusil des cent-gardes (coupe) ; 19. Fusil à aiguille ; 20. Carabine Winchester ; 21. Fusil de chasse à lunette ; 22. Fusil de chasse « hammerless » ; 23. Fusil de chasse à percussion centrale ; 24. Fusil de chasse « Lefaucheux » (coupe) ; 25. Coupe d'un choke-bored ; 26. Fusil arabe ; 27. Fusil américain ; 28. Fusil autrichien ; 29. Fusil russe ; 30. Fusil anglais ; 31. Fusil allemand ; 32. Fusil italien ; 33. Fusil Chassepot (modèle 1867) ; 34. Fusil Gras (modèle 1874) ; 35. Fusil Lebel (modèle 1886) ; 36. Fusil (1916) ; 37. Coupe du mécanisme ; 38. Mousqueton (1916) ; 39. Fusil mitrailleur ; 40. Fusil mitrailleur (1924) ; 41. Chargeur (modèle 1890) [3 cartouches] ; 42. Chargeur (modèle 1916) [à 5 cartouches].

FUSIFORME adj. (du lat. *fusus*, fuseau, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un fuseau : *Coquille* FUSIFORME.

— Histol. *Cellule fusiforme*, Cellule dont la forme rappelle celle d'un fuseau.

FUSIGNANO, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Ravenne), sur le Senio ; 6.030 hab. Patrie du compositeur Corelli et du poète Vicente Monti.

FUSIL [*zil*] n. m. (bas lat. *focile ;* de *focus*, feu, foyer). Petite pièce d'acier, avec laquelle on bat un morceau de silex pour en faire jaillir des étincelles : *Pierre à* FUSIL. *Battre le* FUSIL. || Boîte qui renferme ce morceau d'acier, l'amadou, etc. || Pièce d'acier qui, dans les armes à feu portatives, recouvrait le bassinet, et contre laquelle frappait la pierre enchâssée dans le chien.

Fusil de briquet.

— Arme à feu portative, consistant en un canon ou tube métallique, monté sur un fût en bois, et muni d'un mécanisme dont le jeu met le feu à la charge renfermée dans le canon : FUSIL *de chasse*.

— Se dit du tireur lui-même, chasseur ou soldat : *C'est un excellent* FUSIL. *Compagnie à effectif de deux cents* FUSILS.

— *Par extens.* Guerre, combats : *Le crédit, ce grand poltron, a peu de goût pour les* FUSILS. (E. de Girardin.)

— Pop. *Fusil de toile*, Sac en toile, que les mendiants portent sur l'épaule comme on porte un fusil à la bretelle. || *Ecarter du fusil*, Lancer des parcelles de salive en parlant.

— Fig. et fam. *En coup de fusil*, Long et étroit : *Un logement* EN COUP DE FUSIL. (Zola.) || *Coup de fusil*, Mauvais repas. || *Recevoir un coup de fusil*, Dans un restaurant, payer d'un prix exagéré une nourriture de qualité inférieure.

— Argot milit. Le corps, ou plus exactement le tube digestif. || *N'avoir rien dans le fusil*, Etre à jeun. || *Se coller un verre dans le fusil*, Boire.

— Min. Banc de terre à plâtre dans la première masse.

— Techn. Baguette d'acier, dont se servent les cuisiniers et les bouchers pour aiguiser leurs couteaux. || Pierre dont se servent les faucheurs pour aiguiser leurs faux. || Outil en forme d'amande, fait d'acier dur et muni d'un manche, employé par les tanneurs pour aiguiser leurs couteaux à ébourrer, à écharner, etc. || Outil de corroyeur, servant à divers usages dans le travail des peaux.

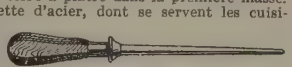
Fusil à affiler.

— LOC. DIV. *Changer son fusil d'épaule*, Changer d'opinion.

— ENCYCL. Milit. Le nom de *fusil* fut donné aux premières armes à feu portatives dans lesquelles l'inflammation de la charge était obtenue par le choc d'un morceau de silex contre une pièce d'acier nommée *fusil*. L'invention du fusil remonte à 1630 ; mal accueilli en France, son usage fut interdit par ordonnance royale de 1653 : on le trouvait trop léger. C'est en 1703 que Vauban fit adopter le fusil

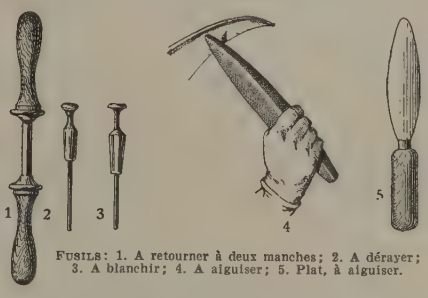

Fusils : 1. A retourner à deux manches ; 2. A dérayer ; 3. A blanchir ; 4. A aiguiser ; 5. Plat, à aiguiser.

pour armer l'armée française. Le fusil modèle 1777 fut conservé sans modifications importantes jusqu'à l'adoption de la *platine à percussion*. Adopté pour les fusils de chasse et en Angleterre pour l'armée en 1828, le *fusil à percussion* ne fut adopté en France qu'en 1840 ; il existait pourtant avant cette date un fusil de rempart (v. plus loin) à percussion.

Dès le XVIIIe siècle, on avait construit des *fusils rayés ;* ils avaient été abandonnés à cause de la lenteur de leur chargement. Les études reprirent en 1840, et le fusil rayé fut adopté pour l'armée française, en 1857.

Les difficultés du chargement par la bouche, des armes rayées, et la lenteur de leur tir, amenèrent à reprendre l'étude du chargement par la culasse, connu depuis longtemps. En 1841, l'Allemagne adoptait le *fusil Dreyse* dit *fusil à aiguille*, de 15 mm. ; le percuteur était formé par une longue aiguille qui, au départ du coup, traversait la cartouche et enflammait l'amorce. Le fusil à aiguille avait deux points faibles : la fragilité de l'aiguille, et l'obturation défectueuse. En 1854, Treuille de Beaulieu présenta une carabine pour les cent-gardes ; elle était du calibre de 9 mm., tirait une cartouche à *culot obturateur ;* mais elle s'encrassait, et le transport des cartouches était dangereux.

En 1866, le *fusil Chassepot* était adopté par l'armée française ; son calibre était de 11 mm. ; l'inflammation de la cartouche était produite par un *percuteur* et un *ressort*, un *obturateur* en caoutchouc empêchait les fuites de gaz. Après la guerre de 1870, on adopta le *fusil Gras*, en 1874, du calibre de 11 mm., tirant une cartouche *obturatrice ;* son percuteur était robuste. Les études entreprises depuis cette époque conduisirent à la création des fusils *à répétition (à magasin* ou *à chargeurs)* de petit calibre, grâce à la *poudre sans fumée*, découverte quelque temps auparavant, qui ne risquait pas d'encrasser l'arme au cours d'un tir rapide, et ne masquait pas le but au tireur. C'est ainsi que naquirent le fusil français modèle 1886 — dit fusil Lebel, — de calibre de 8 mm., tirant une balle de 15 gr. avec 630 m. de vitesse initiale, et le fusil italien Carcano, de 6^mm^,5, balle de 11^gr^,35, vitesse initiale 720 m.

Poussant plus loin la recherche de la rapidité du tir, on a cherché à rendre automatiques les mouvements d'ouverture et de fermeture de la culasse mobile, d'introduction de la cartouche et d'éjection de l'étui vide. On construisit alors des *armes automatiques*, qui utilisent une partie de la force de la poudre pour provoquer ces divers mouvements ; on alla même plus loin, en rendant automatique le départ du coup.

Le fusil en service dans l'armée française est du modèle 1916 à chargeur de cinq cartouches ; il pèse 4^kg^,195.

Pendant la Grande Guerre, il a été mis en service une arme portative nouvelle : le *fusil-mitrailleur* (F. M.) perfectionné en 1924. Le fusil-mitrailleur 1924 est une arme à tir automatique fonctionnant par emprunt de gaz en un point du canon. Il tire la cartouche, à balle légère, du calibre de 7^mm^,5. L'alimentation se fait à l'aide de chargeurs dont la capacité est de 25 cartouches. La cadence du tir qui serait normalement égale à 600 coups-minute, est automatiquement abaissée à 450 environ par l'action d'un ralentisseur. L'arme tire coup par coup et en mitrailleuse. Elle comporte deux détentes. Elle est munie d'une épaulière, d'un bipied et d'une béquille amovible. Un appareil de visée et un support spéciaux rendent le fusil mitrailleur apte à l'exécution des tirs contre avions. Un dispositif d'ancrage dans le sol permet d'exécuter des tirs repérés. L'équipe chargée spécialement du service du fusil mitrailleur est d'importance variable suivant les armes ; cependant elle comporte toujours au moins un chef d'équipe (caporal ou brigadier), un tireur, un chargeur et un pourvoyeur. L'approvisionnement en cartouches de fusils-mitrailleurs porté par l'équipe au combat est d'environ 1300 cartouches, mais il existe un approvisionnement complémentaire sur les chevaux ou les véhicules de la cavalerie, et au train de combat.

Fusil de rempart. — Arme destinée à la guerre de siège, pour armer des tireurs établis le long d'un retranchement. Les derniers modèles datent de 1831 et de 1840. C'étaient des armes à très gros calibre : 20 et près de 22 mm., pesant plus de 5 et jusqu'à 10 kg.

Fusil à vapeur. — Machine qui lançait, au moyen de la vapeur, des balles qu'un entonnoir faisait arriver successivement devant l'orifice d'un long tube où cette vapeur pénétrait sous forme d'un jet continu à très haute pression. Expérimentés en Angleterre, devant le duc de Wellington, en 1826, ces appareils n'ont jamais eu d'application pratique.

Fusil de chasse. — Le fusil de chasse a suivi tous les progrès exécutés en arquebuserie moderne. A l'antique fusil à *silex* a succédé tout d'abord le fusil à *piston*, à *marteau* ou à *chien*. C'est Lefaucheux qui a, le premier, transformé l'arme en une autre se chargeant par la

culasse et devenant le fusil *à broche*. Est venu ensuite le fusil *à percussion centrale*, différant du précédent en ce que le marteau heurte un percuteur reposant sur la tête d'une capsule fulminante qui occupe le centre du culot de la cartouche. A l'origine, le culot jouait le rôle d'obturateur entre la culasse du canon et la crosse, tout en assurant la fermeture à l'aide d'une simple ou d'une double clef. On ne tarda pas à lui substituer la fermeture à double, à triple et quadruple verrou, qui donnait un serrage absolu entre la culasse et la crosse. La position extérieure et saillante des chiens étant cause d'accidents, on a songé à supprimer ces organes apparents en créant le fusil *hammerless*, fusil dans lequel les chiens se trouvent à l'intérieur de l'arme.

Puis on a cherché à augmenter la puissance de pénétration de la charge, d'où l'origine du fusil *choke-bored*, dont le canon est rétréci sur quelques centimètres de longueur près de la bouche.

Parallèlement à ces types de fusils de chasse, on doit mentionner le fusil *à répétition Winchester*, le fusil *à vent*, et enfin le fusil *Giffard*, portant un tube-magasin en acier contenant de l'acide carbonique liquide. A l'aide d'une détente, on ouvre une soupape, qui laisse échapper une faible quantité de liquide ; celui-ci se vaporise instantanément et projette au dehors la charge de plomb.

FUSILIEN [*li-in*] n. m. Dr. cout. Recors envoyé par un receveur de tailles à un collecteur de paroisses, pour la perception de l'impôt.

FUSILIER [*li-é*] n. m. Art milit. Soldat armé d'un fusil. || Anciennem., Soldat faisant fonction de garnisaire.

— Mar. *Fusilier marin*, Matelot ayant acquis le brevet de fusilier en passant par l'Ecole du bataillon de Lorient.

Fusiliers : 1. Sous Louis XV ; 2. Sous Louis XIV ; 3. En 1825 ; 4. En 1850.

— Encycl. Mar. Les *fusiliers marins* ont remplacé les anciens soldats de marine et sont chargés de maintenir à bord l'ordre et la discipline, de servir d'instructeurs aux hommes de l'équipage pour la manœuvre du fusil. Ils arment les canons à tir rapide et forment le noyau de la compagnie de débarquement. C'est à la spécialité des fusiliers marins qu'on demande les caporaux et sergents d'armes et le capitaine d'armes. Les fusiliers marins ont composé les cadres de la célèbre brigade commandée par l'amiral Ronarc'h, qui s'illustra sur l'Yser et à Dixmude au cours de la guerre de 1914. Ils s'étaient autrefois distingués dans des circonstances analogues, notamment pendant la guerre de 1870, et s'illustrèrent encore au cours de la guerre de 1939-1945.

— Milit. On appela *fusiliers* les soldats qui furent armés du fusil, comme on avait nommé *mousquetaires* ceux qui étaient armés du mousquet. Le fusil étant une arme plus perfectionnée que le mousquet, les fusiliers furent d'abord des soldats d'élite. C'est à ce titre que fut créé, après les *fusiliers à cheval*, institués en 1649, le régiment des *fusiliers du roi* en 1671, d'abord attaché au service de l'artillerie, et qui fut le premier corps entièrement armé de fusils et de baïonnettes. Sous Louis XIV et Louis XV, il fut également créé des régiments de *fusiliers de montagne* et de *fusiliers-guides*, qui n'eurent qu'une existence éphémère.

Fusilier marin.

Sous le second Empire, le terme de « fusiliers » a été employé pour désigner les soldats des compagnies du centre, par opposition aux grenadiers et aux voltigeurs.

Après avoir disparu de la terminologie militaire entre 1870 et 1914, l'expression « fusiliers » a été reprise dans la nouvelle organisation de l'armée ; chaque groupe, dans la section d'infanterie, se compose de *fusiliers voltigeurs* armés du fusil, de *fusiliers mitrailleurs* armés du fusil-mitrailleur, de *grenadiers* chargés de lancer des grenades à main, et de *fusiliers V. B.*, armés d'un fusil tromblon pour lancer des grenades V. B.

FUSILIÈRE adj. f. Se dit d'une pierre, grise ou noire, dont on se sert pour les bassins de fontaines.

FUSILLADE [*zi-yad'*] n. f. Milit. Décharge simultanée d'un grand nombre de fusils. || Echange de coups de feu entre deux troupes qui se battent. || Exécution militaire, par le moyen d'une décharge de coups de fusil.

FUSILLEMENT [*zi-ye-man*] n. m. Action de fusiller. (Peu us.)

FUSILLER [*zi-yé*] v. tr. Tuer à coups de fusil : Fusiller *un espion*.

— *Fig. et fam.* Lancer sur, accabler de : Fusiller *quelqu'un avec des bons mots*. Fusiller *quelqu'un de ses regards*.

— Argot. Se dit de quelqu'un qui envoie de petits crachats en parlant (par allusion aux projectiles que lance le fusil).

— Techn. Affûter sur le fusil : Fusiller *un couteau*.

FUSILLETTE [*zi-yèt'*] n. f. Milit. Nom donné à de petites fusées. || Serpenteau monté sur une baguette.

FUSINISTE [*nisst'*] n. m. Syn. de fusainiste.

FUSION n. f. (lat. *fusio*). Passage d'un corps solide à l'état liquide par l'effet de la chaleur : *Etre, Entrer en* fusion.

— *Fig.* Réunion, alliance : *La* fusion *de deux partis. L'ineffable* fusion *de tous les éléments de l'art.* (V. Hugo.) || Dr. *Fusion de sociétés*, Réunion de plusieurs sociétés en une seule.

— Chim. *Fusion ignée*, Fusion proprement dite, qui est la transformation de la matière, du corps solide en liquide, sous l'influence de la chaleur. || *Fusion aqueuse*, Fausse fusion des sels aqueux dans leur eau de cristallisation, qui est une véritable dissolution.

— Hist. V. la partie *encycl.*

— Physiq. *Point de fusion*, Température précise où un corps commence à passer de l'état solide à l'état liquide, et qu'il conserve tant que la fusion n'est pas terminée : *Le* point de fusion *de la glace est zéro (0°).*

— Prestidig. *Fusion du métal*, Expérience de prestidigitation, qui consiste à simuler la fusion, sur la flamme d'une bougie, d'une pièce de monnaie tenue dans la main de l'opérateur, la disparition de cette pièce, puis sa reconstitution, le tout par simples escamotages successifs.

— Syn. **Fusion, fonte.**

— Anton. **Coagulation, concrétion, figement, solidification.**

— Encycl. Métall. La *fusion* est toujours caractérisée par une anomalie dans la courbe température-temps ; la loi de Le Chatelier implique en effet la production interne d'une réaction endothermique qui vient contrarier l'apport extérieur de chaleur. Lorsqu'on se trouve en présence d'un système à un constituant (métal pur), il y a pendant la fusion arrêt complet de la température (température de fusion) et palier dans la courbe (loi des phases). S'il s'agit de systèmes à plusieurs constituants, il y a tantôt arrêt dans l'échauffement, tantôt seulement ralentissement (intervalle de fusion), et parfois les deux successivement.

L'opération de fusion est une opération d'une importance capitale ; elle nécessite l'emploi de *fours*, dont la nature varie avec le genre de matières traitées.

En métallurgie, les fusions se font ou bien sans réactions chimiques ou bien avec réactions chimiques (fusions oxydante, réductrice, etc.) — On appelle *lit de fusion* le mélange du minerai et du fondant — et du coke — chargé dans un haut fourneau, et, *par extens.*, les matières chargées dans certains autres fours de fusion. Les métaux ou alliages *de première fusion* sont ceux obtenus directement à partir du minerai ; ceux *de seconde fusion* ont été refondus après lingotage de la première fusion.

— Minér. L'action soit mécanique, soit physique, de la chaleur sur les surfaces des cristaux n'est pas la même en tous leurs points. Cette influence paraît s'étendre jusqu'aux actions chimiques elles-mêmes, et se manifeste surtout lorsque ces actions s'exercent lentement et avec une faible intensité. La *fusibilité* par la flamme du chalumeau éprouve des variations sensibles dans quelques minéraux cristallisés, suivant la direction que l'on donne au dard de la flamme. Le gypse laminaire, par exemple, quand on l'attaque sur le plat de ses lames, se calcine sans se fondre ; si on l'attaque par la tranche, il subit une fusion préalable et se calcine après.

— Phys. Tous les corps solides fondent à une température plus ou moins élevée. Certains corps, tels que le verre, la cire, ne deviennent liquides qu'en passant par une série d'états plus ou moins *pâteux*. Le phénomène de la *fusion* pour les corps purs est soumis aux deux lois suivantes : 1° sous une même pression, un même corps entre toujours en fusion à une même température, qu'on appelle *point de fusion ;* 2° la température demeure invariable pendant toute la durée de la fusion.

Points de fusion. — Par convention, la glace fond à 0°. V. thermomètre. — Autrefois, on appelait *réfractaires* les corps qui semblaient infusibles. Le nombre de ces corps a diminué à mesure que l'on est parvenu à produire des températures plus élevées. L'emploi du *four électrique* permet de fondre tous les corps, à l'exception, toutefois, des corps composés, que la chaleur décompose avant la fusion.

Voici quelques points de fusion (en degrés centésimaux) pour certains composés (pour les corps simples, v. corps) :

Acétone	— 94,3	Eau	0
Acétylène	— 81,5	Eau de mer	— 2,5
Acide acétique	— 16,54	Ether éthylique	— 116,2
Acide sulfureux	— 75	Ferro-chrome	1.325
Acier dur	1.430	Ferro-nickel	1.500
Acier invar	1.497	Fonte grise	1.230
Alcool éthylique	— 114,5	Gaz ammoniac	— 72,5
Aldéhyde	— 123,4	Glycérine	20
Alliage blanc pour coussinets	238	Laiton	940
Alliage des caractères d'imprimerie (tendre)	230	Magnalium	608
Alliage monnaie d'argent	875	Méthane	— 183,15
Alliage monnaie d'or	940	Naphtaline	80,1
Benzène	5,4	Nickeline	1.190
Bronze à canon	1.020	Nitrobenzène	5,82
Bronze d'aluminium	1.050	Oxyde de carbone	— 207
Chloroforme	— 63,3	Phénol	43
Chlorure d'argent	455	Platinite	1.470
Chlorure de méthyle	— 91,5	Soudure des plombiers	240
Chlorure de zinc	365	Sulfure de carbone	— 111,8
Constantan	1.290	Tétrachlorure de carbone	— 22,9
		Toluène	— 94,5

Chaleur de fusion. — La température demeurant invariable pendant toute la durée de la fusion, il en résulte que la chaleur fournie par la source est employée uniquement à produire le changement d'état. On appelle *chaleur latente de fusion*, ou simplement *chaleur de fusion*, la quantité de chaleur, exprimée en *calories*, que doit absorber 1 gramme d'un corps solide pour passer à l'état liquide, sans changement de température. La chaleur de fusion constitue, pour chaque corps, une constante physique. V. calorimétrie.

Changements de volume accompagnant la fusion. — La plupart des corps, en passant à l'état liquide, augmentent de volume. Toutefois, la glace, la fonte de fer, le bismuth, font exception à cette règle. V. glace.

Influence de la pression sur la température de fusion. — Pour les corps dont le volume augmente par la fusion, un accroissement de pression *élève* la température de fusion. Pour les corps dont le volume diminue par la fusion, comme la glace, un accroissement de pression *abaisse* la température de fusion. Thomson a montré que la glace fond à — 0°,13, sous une pression de 17 atmosphères. Le *regel de la glace* (deux morceaux de glace, pressés fortement l'un contre l'autre, se soudent) est une conséquence de l'*abaissement du point de fusion par la pression*. (Ce phénomène a permis aussi à Tyndall de donner une explication de la marche des glaciers.)

— Hist. Le nom de *fusion* fut donné au parti politique formé par l'alliance des légitimistes et des orléanistes après la révolution de 1848, pour prévenir à tout prix la formation d'un gouvernement républicain solide. Il fut décidé que le comte de Paris s'effacerait momentanément devant le comte de Chambord ; un seul prétendant devait soutenir les droits de la monarchie ; mais le comte de Paris, déclaré dauphin, était appelé à succéder au chef de la branche aînée : ainsi se reconstituait l'unité de la maison de France. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 mit fin à ces espérances. La révolution qui suivit la guerre de 1870 les ranima. Encore une fois, les deux partis, d'éléments si différents, se réunirent contre l'ennemi commun. Le comte de Paris, chef du parti orléaniste, se rendit à Frohsdorf, pour reconnaître le comte de Chambord comme seul représentant du parti monarchique en France. Ce nouvel essai d'unité n'aboutit pas, malgré l'élection du maréchal de Mac-Mahon qui favorisa un moment le parti royaliste.

FUSIONIEN [*ni-in*], **ENNE** n. Membre d'une secte politique et religieuse fondée par J.-B. de Tourreil.

— Adjectiv. : *Religion* fusionienne.

— Encycl. La *religion fusionienne*, fondée en 1845 par Louis-Jean-Baptiste de Tourreil (1798-1868), tire son nom de la loi de fusion, en vertu de laquelle se pénètrent tous les êtres par émanation (ou expansion de la substance), absorption (ou concentration universelle de la substance) et assimilation (ou identification de tout avec tout par une fusion intime). La fin de l'homme étant de réaliser l'Etre suprême, complet et parfait, en se l'assimilant, il doit suivre les lois naturelles, qui sont le vrai, le juste et le bien. La doctrine, qui comporte aussi une théorie de la société, est exposée dans un ouvrage posthume de Tourreil : *Religion fusionienne ou Doctrine de l'Universalisation* (1864-1869).

FUSIONNEMENT [*zi-o-ne-man*] n. m. Action de fusionner.

FUSIONNER [*zi-o-né*] v. tr. Opérer la fusion, la réunion de : Fusionner *deux compagnies de chemins de fer.*

— *Intransitiv.* Faire fusion, s'unir par la fusion : *Compagnies qui viennent de* fusionner.

FUSIONNISME [*zi-o-nissm'*] n. m. Système politique qui consiste à rapprocher plusieurs partis d'opinions différentes, en vue d'une action commune. (Vx.)

FUSIONNISTE [*zio-nisst'*] adj. Qui appartient à un système de fusion politique : *Les membres* fusionnistes *de l'Assemblée.*

— *Substantiv.* Partisan d'une fusion.

FUSISPORIUM [*ziss-po-riom'*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes, comprenant des formes qui végètent sur les débris végétaux.

FUSO-CELLULAIRE [*lèr'*] adj. Méd. Se dit d'un sarcome caractérisé par la présence de cellules fusiformes.

FUSOT [*zo*] n. m. Un des noms vulgaires du *fustet*.

Fuss (Nicolas), géomètre suisse, né à Bâle en 1755, mort à Saint-Pétersbourg en 1825. Elève de Bernoulli, appelé par Euler à Saint-Pétersbourg, il devint, en 1784, membre de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg, dont il fut nommé secrétaire perpétuel en 1800, et fut chargé de la direction générale des écoles. Fuss est connu par d'intéressantes recherches sur la géométrie de la sphère et sur l'intégration de certaines équations différentielles. Il s'occupa de la courbe lieu des sommets des triangles de même base, dont les deux autres côtés forment une somme constante ; il trouva que cette courbe, qu'il nomme avec raison l'*ellipse sphérique*, est déterminée par l'intersection avec la sphère d'un cône du second degré, ayant son sommet au centre.

Fuss (Paul-Henri), mathématicien russe, fils du précédent, né et mort à Saint-Pétersbourg (1797-1855). Il a publié en langue française, entre autres importants ouvrages scientifiques : *Correspondance mathématique et physique de quelques célèbres géomètres du XVIIIe siècle, précédée d'une Notice sur les travaux de Léonard Euler* (1843).

Fussen, ville d'Allemagne (Bavière, cercle de Souabe), sur la Lech ; 6.200 hab. Entrepôt de sel ; fabrication de toiles (chanvre), de pierres artificielles, et d'instruments de musique. Traité conclu le 22 avril 1745 entre Marie-Thérèse d'Autriche et son cousin Maximilien-Joseph de Bavière, qui conservait ses Etats au prix de la reconnaissance de Marie-Thérèse.

Fussli ou **Fuessli**, famille d'artistes distingués, originaires de Zurich, dont les principaux membres sont : Mathias **Fussli**, né à Zurich (1598-1665). Il vécut longtemps à Venise, et peignit des batailles ; — Jean-Gaspard **Fussli**, peintre de portraits et écrivain d'art (1707-1782) ; — Jean-Rodolphe **Fussli**, peintre, dessinateur et graveur (1737-1806), élève et fils de Jean-Gaspard. Il résida à Vienne, où il écrivit une histoire des beaux-arts en Autriche ; — Jean-Rodolphe **Fussli**, miniaturiste (1709-1793). Il fut élève de Lutherbourg à Paris, mais s'adonna bientôt exclusivement à la rédaction d'ouvrages d'art ; — Jean-Henri **Fussli**, nommé *Fuseli* par les Anglais, né à Zurich en 1742, mort à Putney-Heath, près de Londres, en 1825, fils de Jean-Rodolphe. Cet artiste fut élève de Reynolds à Londres, alla à Rome, s'y lia avec Winckelmann et Mengs, retourna à Londres en 1779, fut élu membre de l'académie en 1788, et exécuta des cycles entiers de peintures ou d'illustrations, l'un sur Shakespeare, l'autre sur *le Paradis perdu* de Milton. Président

de l'académie en 1804, il publia un *Dictionnaire des peintres*, et d'autres écrits touchant l'histoire de l'art en Suisse ; — Jean-Henri **Fussli**, qui fut uniquement écrivain et a laissé un *Dictionnaire général des artistes*, né à Zurich en 1745, mort en 1832 ; — Jean-Gaspard **Fussli**, entomologiste suisse, né à Zurich en 1745, mort en 1786 ; — enfin, Guillaume **Fussli**, peintre de portraits, né à Zurich en 1830, élève de Couture. Il séjourna à Rome ; on voit de lui plusieurs portraits dans la galerie Schack, à Munich.

FUST [*fusst'*] n. m. (du lat. *fustis*, bâton). Bâton. || Bois ; arbre. || Tonneau. (Vx.)

— Féod. *Livrement de fust et terre*, Acte symbolique par lequel un acquéreur était mis en possession du bien acquis par la remise d'un bâton, de façon à le *vestir* et *saisir « quasi per festucam »*, en même temps que l'aliénateur était *devestu* et *désaisi*.

FUST (Jean), orfèvre allemand, né et mort à Mayence (1410-1465). Il s'associa, probablement comme bailleur de fonds, à Gutenberg, en 1455, pour l'exploitation de l'imprimerie. La légende veut qu'il ait eu l'idée de la fonte des caractères isolés. L'association fut rompue presque immédiatement, et Fust s'associa à Schæffer. De ses presses sortirent, en 1457, le premier ouvrage imprimé portant une date : le *Psautier de Mayence*, et en 1467 la célèbre *Bible de Mayence*.

Evzone vêtu de la fustanelle grecque.

FUSTANELLE [*fuss*] n. f. (même racine que FUTAINE). Jupon court des Grecs, à plis, très évasé.

— Encycl. Ce vêtement rappelle la tunique plissée des peltastes grecs, qu'on voit au bas-relief dit du *soldat de Marathon*. Les Indiens ont aussi porté une sorte de jupe plissée, courte, et ils s'en parent encore ; ce vêtement, comme la fustanelle grecque, est toujours blanc. La courte jupe masculine, dite *rhingrave*, en usage sous Louis XIV, est analogue.

FUSTE [*fusst'*] n. f. (ital. *fusta ;* de *fusto*, fût). Mar. anc. Espèce de bâtiment long et de bas bord, qui marchait à la voile et à la rame.

FUSTEL DE COULANGES (Numa-Denis), historien français, né à Paris en 1830, mort à Massy en 1889. Elève de l'Ecole normale (1850), puis de l'Ecole française d'Athènes (1853-1855), il y écrivit un remarquable *Mémoire sur l'île de Chio* (1856). Agrégé d'histoire (1857), docteur ès lettres (1858), professeur au lycée d'Amiens (1855), puis au lycée Saint-Louis (1858-1860), il fut appelé à la faculté des lettres de Strasbourg, où il professa, puis écrivit sa célèbre *Cité antique*. Il revint à Paris comme maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Pendant la guerre de 1870, son patriotisme lui inspira quelques brochures polémiques, mais toujours marquées au coin de l'exactitude scientifique. Il mit en lumière constamment les sentiments français de l'Alsace. Membre de l'Académie des sciences morales (1875), il suppléa Geffroy à la Faculté des lettres de Paris où il devint professeur d'histoire du moyen âge (1878). Un moment directeur de l'Ecole normale (1880-1883), il reprit, en 1884, son enseignement à la Sorbonne, et le continua jusqu'en 1888. On lui doit : *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains* (1858) ; *la Cité antique, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome* (1864) ; *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1885), et une *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, dont il n'a publié que trois volumes (1875-1889), et qui a été refondue d'après ses notes par Camille Jullian (1900-1907 ; 5 vol.). On a réuni plusieurs de ses mémoires dans les *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1891) ; *Questions historiques* (1896). Sa passion de la vérité, la sévérité de sa méthode, son étude minutieuse des textes, sa perspicacité, en font un des maîtres de la science historique à notre époque. Il a exercé une influence profonde et légitime. Il a pu se tromper, mais jamais, comme on l'a dit à propos de son prétendu romanisme, par passion. Le respect qu'il avait de la vérité le poussait à inviter ses auditeurs à contrôler par eux-mêmes ce qu'il disait dans ses cours. Il est un grand écrivain, sans recherche du style, mais parce que sa phrase exprime de la manière la plus juste une pensée longtemps mûrie.

Fustel de Coulanges.

FUSTÈLE [*fuss*] n. m. diminutif de *fust*, fût). Archéol. Tige des carreaux d'arbalète.

FUSTER [*fuss-té*] v. tr. (de *fust*). Fustiger, battre. (Vx.)

FUSTER [*fuss-té*] v. intr. Oisell. Eviter le piège, ou s'en échapper (en parlant d'un oiseau).

FUSTER (Charles), poète et littérateur français, né à Yverdon (Suisse) en 1866, mort à Paris en 1929. Fixé en 1888 à Paris, il a été rédacteur en chef du *Semeur*. Poète, critique, romancier, auteur dramatique, il s'est montré un écrivain délicat, élevé et tendre. Nous citerons de lui : *l'Ame pensive* (1884) ; *Contes sans prétention* (1885) ; *l'Ame des choses* (1888) ; *Sonnets* (1889) ; *l'Année des poètes* (1890-1898) ; *l'Amour des villes et l'Amour des champs* (1890) ; *l'Amour de Jacques* (1891) ; *Louise* (1893), roman en vers ; *Du fond de l'âme* (1896) ; *le Livre d'amour* (1898) ; *Littérature et Mode* (1899) ; *la Vie* (1902) ; *Bretagne, heures vécues* (1904) ; *le Déchirement* (1914) ; *Vers les cigales* (1926) ; etc. On lui doit aussi des petites pièces de théâtre : *Une soirée de Racine* (1892) ; *l'Ame endormie* (1895) ; etc.

FUSTEREAU [*fuss-te-rô*] n. m. Navig. fluv. Petit bateau qui sert à transporter d'une rive à l'autre d'un cours d'eau, ou à établir des balises.

FUSTERIE [*fuss-te-ri*] n. f. Profession de fustier et de tout ce qui s'y rapporte.

FUSTET [*fuss-tè*] n. m. (provenç. *fustet ;* espagn. *fustete*). Nom vulgaire d'une espèce de sumac : le sumac des teinturiers.

Fustet : *a*, fleur ; *b*, fruit.

— Encycl. Le *fustet* ou *coquecigrue* (*rhus cotinus*) est un arbrisseau de 2 à 3 m., possédant de nombreuses fleurs stériles, dont les pédicelles s'allongent considérablement en se revêtant d'un duvet soyeux et rougeâtre (d'où le nom d'*arbre à perruques*). Habitant les sols arides de la Suisse, de l'Italie, nos départements du Sud-Est, il est cultivé dans les parcs. Riches en tanin, à suc âcre, irritant la peau, ses feuilles sont vénéneuses. Son bois sert à teindre les laines et les cuirs en jaune-orangé.

FUSTIBALAIRE [*fuss-ti-ba-lèr'*] ou **FUSTIBALLAIRE** n. m. Art milit. anc. Soldat armé d'une fustibale.

FUSTIBALE [*fuss-ti*] n. f. (lat. *fustibalus*). Archéol. Fronde emmanchée au bout d'un bâton et maniée à deux mains. (Le fût était long de 3 à 5 pieds ; usitée dans l'antiquité, au moyen âge et au XVIe siècle, elle servit, comme la fronde manuelle, pour lancer des grenades.) Un tel instrument bien manié, pouvait envoyer un projectile à trois cents mètres. Il y eut aussi des fustibales montées en machines de guerre : c'étaient des *bibles à fonde*. V. FONDE.

Fustibale.

FUSTIER [*fuss-ti-é*] n. m. Charpentier qui construit des bateaux.

FUSTIGATION [*fuss-ti, si-on*] n. f. Action de fustiger.

— *Fig.* Châtiment : *La* FUSTIGATION *publique est une peine que les journaux infligent sans pitié.*

— Encycl. La *fustigation* fut en usage dans toutes les armées de l'antiquité, notamment chez les Romains : le *fustuarium* (de *fustis*, baguette) était infligé pour les fautes graves, même aux officiers : désertion, vol, etc., avec le bâton s'il s'agissait de citoyens romains, avec les verges pour le pérégrin. Les camarades du condamné appliquaient la peine, qui entraînait, en général, la mort du coupable ; s'il y échappait, il pouvait prendre la fuite, mais restait frappé de mort civile. La fustigation dans les armées françaises ne disparut réellement qu'en 1789. Elle subsista longtemps dans les autres armées européennes ; elle se maintient encore dans plusieurs d'entre elles, mais avec de sérieux adoucissements. — Au civil, la fustigation, chez certains peuples orientaux, fait partie de l'arsenal pénal.

FUSTIGER [*fuss-ti-jé*] v. tr. (bas lat. *fustigare ;* de *fustis*, bâton. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il fustigeait. Nous fustigeons.*) Battre à coups de bâton, de verges, de fouet, etc. : FUSTIGER *un enfant.*

— *Fig.* Châtier, corriger, reprendre vivement : FUSTIGER *quelqu'un par d'amères railleries. Molière* A FUSTIGÉ *l'hypocrisie.*

— ***Se fustiger,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se donner à soi-même des coups de fouet, de verge, de lanière.

— Avec réciprocité, Se les donner l'un à l'autre.

— SYN. **Fustiger, flageller, fouetter.**

FUSTIGEUR [*fuss-ti-jeur*], **EUSE** n. Qui fustige.

FUSTINE [*fuss-tin'*] n. f. Principe colorant du fustet.

FUSTOC [*fuss-tok*] ou **FUSTOK** n. m. Bois jaune de Cuba, qui sert pour la teinture et pour la fabrication des ouvrages de marqueterie.

FUSULE n. f. (du lat. *fusus*, fuseau). Petit appendice terminant les filières des araignées et donnant passage à la soie.

FUSULINE n. f. Paléont. Genre de foraminifères, type de la famille des fusilinidés, dont les coquilles calcaires, poreuses, en fuseau, forment, en s'accumulant, de véritables couches dans le calcaire carbonifère et le permien de l'hémisphère boréal.

FUSULINIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de foraminifères dont les principaux genres : *fusuline* et *schwagérine*, sont très abondants dans les calcaires carbonifères et le permien de la Russie, de l'Asie, de l'Amérique du Nord.

FUSUS [*zuss*] n. m. (du lat. *fusus*, fuseau). Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des fasciolariidés. (On en connaît plus de soixante espèces, répandues dans les mers chaudes ; quelques-unes habitent la Méditerranée. Beaucoup de fusus fossiles ont été décrits [terrains secondaires et tertiaires].)

FÛT [*fû*] n. m. (anciennem. FUST ; du lat. *fustis*, bâton). Portion de la tige d'un arbre, sans rameaux.

— Archit. Corps de la colonne compris entre la base et le chapiteau. || Par extens. : *Le* FÛT *d'un candélabre.*

— Arquebus. Monture de bois dans laquelle le canon

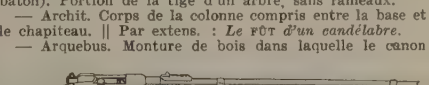

Fût du fusil modèle 1886.

d'une arme à feu se loge et s'encastre. || Bois de l'arbalète, de l'arquebuse, du mousquet, du fusil, du pistolet.

— Art culin. *Fût de girofle*, Petit bouton qui se trouve au milieu de la tête d'un clou de girofle.

— Econ. rur. Bois qui forme le corps d'une charrue. || Tonneau où l'on met du vin ou une autre boisson. || *Double fût*, Fût protégé par une enveloppe en douves légères.

— Jeux. Bois de la raquette.

— Mar. Assemblage de petites lattes qui forment la monture de la girouette d un bâtiment.

— Mus. Baguette de l'archet d'un violon. || Buffet d'orgue.

— Techn. Outil qui sert à rogner les livres sur la tranche et que les relieurs appellent *fût de couteau*. || Pièce du métier à fabriquer les bas. || Planchette sur laquelle s'attachent les cardes. || Outil en fer du marbrier, sur lequel on monte des mèches de diverses grosseurs. || Nom donné, dans l'art du formaire, au châssis de la forme armé seulement de ses pontuseaux. || Caisse cylindrique sur laquelle sont montées les peaux d'un tambour. || *Fût à rochet*, Outil employé pour percer des trous à la main dans certaines pièces.

— Vén. Branche principale des bois d'un cerf, de laquelle sortent les andouillers.

— Encycl. Archéol. Ce mot, anciennement, signifiait toute pièce de bois : hampe d'une lance, tronc d'un arbre, pièce de charpente, affût d'un canon, etc.

Pour la vaisselle, on distinguait la *vaisselle de fût*, qui était intermédiaire comme qualité entre la vaisselle de bois plus grossière et la vaisselle de madre supérieure.

— Archit. Le *fût* est la tige d'une colonne, comprise entre sa base et son chapiteau. Le fût n'est point cylindrique ; il diminue vers le haut d'un sixième environ, ou même il est renflé suivant une sorte de courbe conchoïde qui porte le plus grand diamètre de la colonne au tiers de sa hauteur à partir d'en bas. Le fût est circulaire, quadrangulaire ou octogonal ; il est lisse, à pans coupés ou à cannelures. V. COLONNE. Lorsque les fûts de colonnes des portiques sont engagés, ils doivent l'être d'un quart de leur diamètre dans les pieds-droits.

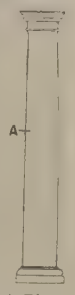

A. Fût de colonne.

— Econ. rur. *Fût, futaille, tonneau.* Ces noms sont à peu près synonymes et désignent les vaisseaux destinés à contenir les liquides. Pourtant, et surtout en ce qui concerne les vins, les fûts ont une capacité variable d'une région à l'autre, mais à peu près déterminée dans chaque contrée.

Pour les vins, les futailles en usage sont les suivantes : la *barrique* ou *pièce* du Bordelais jauge 225 litres ; le *tonneau* de la même région contient quatre barriques, soit 900 litres. Dans les Charentes, c'est la pièce et le tonneau bordelais qui sont en usage, mais on vend aussi à la *velte* (7lit,60), à la *pipe* (420 lit.). Le *tiercon* d'Armagnac vaut 375 litres. La pièce contient 225 à 270 litres dans l'Anjou, 225 dans l'Orléanais, 200 dans l'Allier et la Loire. En Lorraine, la *charge* a une contenance de 40 litres. En Bourgogne, on emploie le *quartaut* (57 lit.), la *feuillette* (114 lit. en haute Bourgogne, 136 en basse Bourgogne), la *pièce* (228 lit. en haute Bourgogne, 210 en basse Bourgogne), et la *queue*, de 456 litres. La pièce du Chalonnais, du Beaujolais et du Mâconnais ne vaut que 215 litres. En Auvergne, on compte par *pots* de 15 litres. En Provence, le commerce fait usage de *boutes* (500, 550 ou 600 litres). La *barrique* du Languedoc et de la Gascogne est de 225 litres généralement. Le Roussillon emploie la *charge* de 118 litres, puis le *muid* de 700 litres et le *demi-muid*, mais on vend aussi très fréquemment à l'hectolitre.

Fût.

Le cidre se vend en tonneaux de forme et de contenance variables, qui sont des fûts allongés contenant de 800 à 1.200 litres.

La bière s'expédie le plus souvent en *quartauts* ou *quarts*.

Pour tous les liquides, d'ailleurs, le commerce tend de plus en plus à vendre et à acheter par hectolitres, fraction ou multiple d'hectolitre.

— Techn. Les *fûts* des outils manuels à corroyer et à planer les bois sont les bois des rabots pour lesquels on emploie du bois dur et compact : cerisier, sorbier, cormier ou charme. Le fût a la forme d'un prisme rectangulaire percé d'une ouverture inclinée, étroite à la base inférieure du rabot, et qui va en s'agrandissant jusqu'à la face supérieure ; c'est par la partie inférieure appelée lumière que passe le fer tranchant du rabot et que s'engage le copeau formé, ce copeau se dégageant par la partie supérieure qui est plus large afin d'éviter l'engorgement.

FUTAIE [*tè*] n. f. (de *fût*). Forêt dont on exploite les arbres quand ils sont arrivés à une grande dimension.

— *Par extens.* Arbre de grande dimension. || *Haute* ou *vieille futaie*, Celle qui est parvenue à toute sa hauteur (de cent vingt à deux cents ans). || *Jeune haute futaie*, Bois de soixante à cent vingt ans. || *Demi-futaie*, Bois de quarante à soixante ans. || *Futaie sur taillis*, Bois de quarante ans.

— Encycl. Sylvic. Dans l'aménagement en *futaie*, la régénération d'un massif forestier repose entièrement sur les jeunes plants venus de graine ou *brins de semence*. Aussi, dans ce mode d'exploitation, on favorise autant que possible le réensemencement naturel et la pousse des jeunes sujets : 1° en évitant toute interruption dans le massif ; 2° en opérant des *coupes de régénération* pour desserrer le massif ; 3° en pratiquant, plus tard, des *coupes d'amélioration* pour favoriser la croissance des sujets plus précieux ou plus vigoureux. L'aménagement en futaie, qui peut conserver indéfiniment un massif forestier, ne fournit en revanche qu'un faible revenu annuel. Ce régime, qui convient particulièrement aux forêts domaniales, est rarement adopté par les communes, et exceptionnellement par les particuliers. Il est le seul possible pour les bois résineux, qui ne rejettent pas de souche.

Quelle que soit l'essence (résineux ou feuillus) qui la peuple, une futaie peut être *pleine*, c'est-à-dire constituée par la juxtaposition de peuplements de même âge (dits peuplements *équiennes*) ou *jardinée*, c'est-à-dire formée de peuplements de tous âges, mélangés. La futaie pleine ou régulière passe par les états de *semis naissant*, de *fourré*, de *gaulis*, de *perchis*, puis de *jeune haute futaie* et, enfin, de *haute* ou *vieille futaie*.

— Dr. Les coupes ordinaires des bois taillis ou de *futaies* mises en coupes réglées ne deviennent meubles qu'au fur et à mesure que les arbres sont abattus. Les futaies non mises en coupes réglées deviennent également meubles par leur séparation du fonds ; mais elles sont jusqu'à la coupe affectées à l'hypothèque qui grève le fonds.

FUTAILLE [*tây'*] n. f. (de *fût*). Tonneau : *On ne met jamais de vin nouveau dans les vieilles* FUTAILLES. (Voltaire.)
— *Collectivem.* Collection de fûts, de barriques, de boucauts : *Embarquer la* FUTAILLE.
— Mar. *Patte à futaille,* Elingue servant à la manœuvre des futailles.
— Techn. *Futaille en botte,* Réunion des pièces qui doivent composer une futaille.
— SYN. **Futaille, fût. V.** FÛT.

FUTAILLER [*tâ-yé*] n. m. Tonnelier. (Vx.)

FUTAILLERIE [*tâ-ye-rî*] n. f. Bois pour futailles.

FUTAINE [*tèn'*] n. f. (du lat. médiéval *fustaneum,* traduction du bas grec *xulina lina,* proprement *étoffe de bois,* pour désigner le coton.) Tissu de fil ou de coton, quelquefois de coton et de soie croisée et tirée à poil, qui sert à faire des camisoles, des jupons, des doublures. || *Futaine à poil,* Etoffe dont la trame est de coton et la chaîne de lin, quelquefois de chanvre.
— ENCYCL. D'origine orientale, la *futaine* devint de fabrication courante, en Europe, au moment des Croisades. On désignait par « futaine » toute une catégorie d'étoffes croisées, unies ou rayées, moirées, etc., et de nature souvent très riche. Il y avait des futaines à ramages. Au XVIIe siècle, on appelait *futaines d'Angleterre* des tissus frisés fabriqués partout d'après la méthode des ouvriers anglais.

D'argent à une lance du même futée de sable et posée en pal.

D'argent à un arbre de sinople futé de sable.

FUTAINIER [*tè-ni-é*] n. m. Qui fabrique ou vend de la futaine.

FUTÉ, E adj. (de *fût,* bâton). Muni d'un fût (manche). V. plus loin, rubr. Blas.
— *Fig.* Harassé comme quelqu'un qui a reçu des coups de bâton, rebattu, excédé : FUTÉS *de leurs vers.* (Régnier.) [Vx.] || Qui a été battu et rebattu de, qui a de l'expérience, de la ruse : *Une* FUTÉE *commère.* — *Par extens.* Malicieux, fin, rusé : *Un petit garçon alerte et* FUTÉ.
— Blas. Se dit des armes de jet ou d'hast, quand leur fût est d'un émail particulier. Se dit aussi des arbres dont le tronc est d'un émail spécial.

FUTÉE n. f. Mastic de colle forte et de sciure de bois, qui sert à boucher les fentes d'une pièce de bois.

FÛTIER n. m. Ouvrier qui assemble les ais des malles, des coffres.

FUTILE adj. (lat. *futilis*). Qui a peu de valeur, d'importance : *Des raisons* FUTILES. *Ne s'occuper que de choses* FUTILES, et en parlant des personnes : *Quelques* FUTILES *petits maîtres qui pensent ridiculiser toute vertu par une plaisanterie.* (Voltaire.) || Qui attache de l'importance à des choses qui n'en ont pas : *Un peuple* FUTILE *provoque toujours des industries* FUTILES. (Fr. Bastiat.)
— *Substantiv.* et au masc. Antiq. rom. Vase long qui servait dans les sacrifices offerts à Vesta, et qui, se terminant en bas par une pointe arrondie, ne pouvait rester debout.
— SYN. **Futile, frivole.** V. FRIVOLE.
— ANTON. **Grave, important, sérieux.**

FUTILEMENT [*man*] adv. D'une manière futile.

FUTILITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est futile : *La* FUTILITÉ *d'une objection, d'un esprit.* || Chose futile, discours futile : *Aimer les* FUTILITÉS. *Dire des* FUTILITÉS.

FUTUNA ou **HORNE**, petit archipel français de la Mélanésie, à 280 kil. dans le nord-est des Fidji anglaises ; 160 km², peuplés de 1.500 hab. environ.
Les deux îles volcaniques de *Futuna* et d'*Aloft,* protégées par la France depuis 1887, relèvent administrativement de la Nouvelle-Calédonie.

FUTUR, E adj. (du lat. *futurus,* participe futur du verbe lat. *esse,* être). Qui sera dans un temps à venir : *Les événements* FUTURS. FUTUR *mariage. Le* FUTUR *époux.*
— *Vie future,* La vie qui, dans la plupart des religions, doit suivre la vie présente.
— *Substantiv.* Celui, celle qui va se marier : *Le* FUTUR. *La* FUTURE.
— Dr. *Epouser par paroles de futur,* Etre fiancé.
— *Substantiv.* et au masc. Avenir, temps futur : *L'esprit humain ne juge pas assez du* FUTUR *par le passé.*
— Gramm. Temps du verbe, qui indique qu'une chose sera ou se fera. || *Futur simple,* Celui qui exprime en général une action future avec une nuance particulière d'intention, d'ordre, d'invitation ou de conseil, de prévision, de possibilité, enfin d'atténuation polie dans l'affirmation : J'IRAI *à Paris demain.* TU *ne* TUERAS *point.* VOUS VERREZ *un beau spectacle.* IL FERA *beau demain.* IL SERA *demain probablement à Paris.* JE *vous* PRIERAI *de n'en rien faire.* || *Futur antérieur,* Celui qui exprime en général l'antériorité d'une action future par rapport à une autre également future : *Il sortira quand* IL AURA FINI *ses devoirs ;* ou bien il marque une affirmation atténuée, adoucie, d'un fait passé : VOUS *vous* SEREZ TROMPÉ. J'AURAI *donc* TRAVAILLÉ *pour rien !* ou bien encore il exprime une action qui va être prochainement accomplie ou qui a dû l'être récemment : IL AURA FAIT *cela en cinq minutes.* IL AURA FAIT *encore quelque sottise !*
— Philos. *Futur contingent,* Fait futur qui n'est pas posé dans sa cause, et qui, partant, peut être ou ne pas être, comme sont les événements dépendant de la libre volonté.
— LOC. DIV. *À futur,* Dans le temps futur, à l'avenir. || *Examen à futur,* En terme de chancellerie anc., Enquête faite en vertu de lettres de chancellerie.
— ENCYCL. Gramm. D'une manière générale, on donne le nom de *futurs* à des formes grammaticales exprimant une action postérieure au moment où l'on parle : *Je partirai demain.* Il arrive, d'ailleurs, que des formes dites de *présent* expriment exceptionnellement un fait futur : *Je pars demain,* ou, inversement, que des formes classées d'ordinaire parmi les *futurs* revêtent la signification du *présent,* comme cela se rencontre en sémitique.
Les paradigmes de la grammaire française ne reconnaissent que deux formes de futurs : le *futur simple* et le *futur antérieur,* mais il y a ce qu'on pourrait appeler des *futurs périphrastiques,* comme il y a des *passés périphrastiques : Je vais, Je dois m'en aller,* sont bien en réalité des futurs, *futurs prochains,* comme *Je viens de dîner* est un passé, un *passé rapproché.*
Au reste, le *futur* n'est lui-même qu'en apparence une forme simple, puisqu'il est composé de l'infinitif du verbe joint à l'indicatif : *J'aimerai,* c'est *j'ai à aimer ; Je servirai,* c'est *j'ai à servir.* Et l'on voit par là que la marque propre du futur c'est bien l'intention actuelle de faire postérieurement telle ou telle action. V. MODE, et TEMPS.
— Philos. La question des *futurs* contingents préoccupa beaucoup les philosophes de l'antiquité, qui appelaient ainsi les événements futurs pouvant arriver ou ne pas arriver. Les déterministes niaient l'existence de futurs contingents, qu'affirmaient, au contraire, les partisans du libre arbitre. Suivant ces derniers, tandis que certains faits à venir (par exemple qu'il pleuvra demain) sont, dès à présent, déterminés et prévisibles, certains autres sont encore indéterminés parce qu'ils dépendent de notre libre arbitre (ainsi, ce fait que demain je sortirai ou resterai chez moi).

FUTURISME [*rissm'*] n. m. (de *futur*). Mouvement littéraire et artistique créé en Italie par un groupe de jeunes écrivains et artistes, en vue d'une insurrection « paroxystique » contre l'académisme, qui se réunirent autour de *Marinetti.*
— ENCYCL. Littér. Les *futuristes,* Marinetti et ses disciples *Buzzi, Palazzeschi, Govoni, Folgore, Papini, Soffici, Carra, Boccioni, Severini, Pratella,* etc., prétendaient renouveler complètement l'art : il faut renoncer aux vieilles formules, à la tradition, à la morale, à l'archéologie, aux musées, aux bibliothèques (« une automobile de course... est plus belle que la *Victoire de Samothrace* »), toutes choses bonnes pour les « passéistes », et chanter la force, la vitesse, la guerre, la luxure, les machines et les mitrailleuses. Le premier « manifeste » a paru dans *le Figaro* (20 février 1909). Marinetti seul est resté fidèle à la poésie futuriste. Le mouvement futuriste n'a pas été inutile dans l'évolution de l'art italien.
En peinture et en sculpture, le *futurisme* renonce à représenter les êtres dans une position unique, et prétend donner simultanément les sensations passées, présentes et futures, ce qui fait apparaître les objets en fragments disloqués, agités et vibrants. — En musique, le futurisme fait table rase des règles traditionnelles d'harmonie, etc., et fait appel aux cris et aux bruits expressifs.

FUTURISTE [*risst'*] adj. et n. Adepte du futurisme : *Peintre* FUTURISTE. || Conforme au futurisme : *Musique* FUTURISTE.

FUTURITION [*si-on*] n. f. Qualité d'une chose en tant que future : *Ce qui n'a aucune possibilité n'a aucune* FUTURITION. (Fénelon.)

FUVE n. f. Nom donné à l'*epicea* dans l'est de la France.

FUVEAU, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 13 kil. d'Aix, non loin de l'Arc ; 2.200 hab. Ch. de f. P.-L.-M., Le *bassin de Fuveau* est un petit bassin minier situé autour de cette localité ; il produit chaque année environ 650.000 tonnes de lignite.

FUVELIEN, ENNE adj. et n. (de *Fuveau,* nom géogr.). Géol. Nom d'étage donné à des dépôts lacustres avec lignites, activement exploités dans les Bouches-du-Rhône. (La flore témoigne d'un climat tropical. C'est l'équivalent continental du maestrichtien.)

FUX ou **FUCHS** (Jean-Joseph), compositeur allemand, né à Hirtenfeld en 1660, mort à Vienne en 1741. Il visita l'Allemagne, la France et l'Italie, puis se fixa à Vienne où il devint maître de chapelle de la cour sous les trois empereurs Léopold, Joseph Ier et Charles VI. Il fit ainsi représenter à Vienne : *la Clemenza di Augusto* (1702) ; *Offendere per amore* (1702) ; *la Decima fatica di Ercole* (1710) ; *Elisa* (1715) ; *Angelica vincitrice d'Alcina* (1716) ; *Psiche* (1719) ; *la Corona d'Arianna* (1726) ; *Costanza e Fortezza* (1729) ; *Enea negli Elisi* (1731). On lui doit cinquante Messes, dont trois *Requiem,* plus de dix oratorios, des hymnes et des motets, au total environ quatre cent cinq œuvres remarquables par la maîtrise de la facture. Un de ses ouvrages, écrit en latin et publié sous le titre : *Gradus ad Parnassum sive Manuductio ad compositionem musicæ regularem,* etc. (1725), est un ouvrage didactique de premier ordre, souvent traduit, où Fux a formulé, en s'appuyant d'ailleurs sur l'emploi des tonalités ecclésiastiques, les règles fondamentales du contrepoint, et où les plus grands musiciens, tels que Haydn ou Mozart ont puisé une discipline.

FUXIEN [*fuk-si-in*], **ENNE** n. (de *Fuxium,* nom lat. de la ville de Foix). Habitant ou natif de Foix.

FUYANT [*fui-yan*], **E** adj. Qui fuit, s'enfuit : *La* FUYANTE *proie.* (La Fontaine.) || *Par extens.* Qui s'éloigne rapidement : *Ombre* FUYANTE.
— *Fig.* Qui disparaît rapidement : *L'heure* FUYANTE. || Qui se perd, s'enfonce, paraît s'éloigner par l'effet de la perspective : *Un horizon* FUYANT. || Qui est tourné d'une façon tout à fait oblique, de manière à se dérober presque entièrement au regard : *Profil* FUYANT.
— Perspect. *Echelle fuyante,* Celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets relativement à leur éloignement.
— *Substantiv.* et au masc. Ligne fuyante, perspective : *Le* FUYANT *des cimes.*

FUYARD [*fui-yar*], **E** adj. Qui fuit (en parlant de soldats), et en général, Porté à s'enfuir : *Troupe* FUYARDE. || *Par extens.* Qui cherche à échapper, à esquiver : *Des yeux un peu* FUYARDS. (Beaumarchais.)
— *Pigeons fuyards,* Nom donné aux pigeons habitant les colombiers appelés autrefois FUIES.
— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui ravit sa proie et la détourne : *Faucon* FUYARD.
— *Substantiv.* et au masc. Personne, soldat qui s'enfuit. || Se disait autrefois pour RÉFRACTAIRE.
— *Fam.* Quiconque se soustrait à un engagement.
— SYN. **Fuyard, fugitif.** V. FUGITIF.

FUYE n. f. Econ. rur. V. FUIE.

FUZELIER (Louis), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1672-1752). Il écrivit un grand nombre de pièces qui furent jouées sur les théâtres de la Gaîté, à l'Opéra-Comique, au Théâtre-Ttalien, à l'Opéra, et même au Théâtre-Français. Citons notamment *Cornélie,* en collaboration avec le président Hénault, et *Momus fabuliste,* sa meilleure pièce. Il fut, en outre, un fournisseur assidu des théâtres de la foire, et dirigea, de 1744 à 1752, le *Mercure de France.*

FÜZES-ABONY, ville de Hongrie (comitat de Heves), sur l'Eger, affl. de la Tisza ; 5.000 hab.

FÜZES-GYARMAT, ville de Hongrie (comitat de Békés) ; 5.700 hab. Foires aux bestiaux, renommées.

FUZET (Edmond-Frédéric), prélat français, né à Bauvert (Gard), comm. de Laudun, en 1839, mort à Rouen en 1915. Ordonné prêtre à Nîmes en 1864, il devint secrétaire général de l'université catholique de Lille, où il professa l'histoire ecclésiastique (1875-1881), puis curé de Genolhac et de Villeneuve-lès-Avignon. Evêque de Saint-Denis de la Réunion (1887), de Beauvais (1892), il fut nommé, en 1899, archevêque de Rouen. De tendances très libérales, il fut un des premiers évêques à faire acte d'adhésion au gouvernement de la République. Il a écrit : *les Jansénistes du XVIIe siècle* (1877) ; *l'Echelle du ciel ou Traité de l'oraison* (1880) ; *les Ecoles de Saint-Luc et l'Enseignement de l'art chrétien* (1881) ; *Pétrarque* (1883) ; *le Grand séminaire* (1905) ; *Questions actuelles de politique religieuse* (1905) ; *la Mutualité et l'Ame mutualiste* (1910). Il a recueilli ses œuvres pastorales en trois séries : *Dix ans d'épiscopat* (1899) ; *Dernières années concordataires* (1906) ; *Premières années de séparation* (1913).

FUZINE, ville de Yougoslavie (prov. de Modrus-Rieka), non loin de la mer Adriatique ; 4.000 hab.

FUZOÛLI (de son vrai nom **Mehmed Suleïman Oglou**), poète de l'Azerbaïdjan, né en Mésopotamie à la fin du XVe siècle, mort vers 1572 et inhumé à Hillé (Mésopotamie). Très jeune encore, il composa des poésies amoureuses et une pièce en vers en l'honneur de Châh-Ismaïl, lors de l'entrée du souverain à Bagdad en 1508. Possédant plusieurs langues, il écrivit d'abord en turc puis en arabe et en persan. Son poème *Leïla el Medjroun* a servi de thème aux frères Hadjibeyli pour le premier opéra musulman, représenté à Bakou en 1908 sous le titre de *Leili-ve-Medjnon.*

FY n. f. (lat. *fides*). Se disait et se dit encore dans certaines localités pour FOI : *Par ma* FY ! (Par ma foi !)

FYN. Géogr. V. FIONIE.

FYLGIA n. m. Mythol. scand. Nom des esprits, invisibles ou apparaissant sous forme d'animaux, qui accompagnent l'être humain.

FYNE, loch ou firth d'Ecosse, ramification septentrionale du golfe de la Clyde, longue de 65 kil. C'est un fjord très profond et très étroit du comté d'Argyll.

FYT ou **FEYDT** (Jean), peintre flamand, né et mort à Anvers (1611-1661). D'abord élève de Jean van den Berch, il fit en Italie un séjour assez long. Ses tableaux représentant presque toujours des animaux révèlent un grand sentiment de la forme, une science profonde du modelé. Fyt a travaillé avec Jordaens, et surtout avec Thomas Willeborts. Parmi ses tableaux il faut citer les *Deux lévriers* du musée d'Anvers, le *Garde-manger* du Louvre, grassement et largement peints. Il a laissé aussi quelques gravures.

FYVIE, paroisse de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Aberdeen), sur le fleuve côtier Ythan ; 3.400 hab. Tissage de laine.

FYZABAD. Géogr. V. FAÏZABAD.

G [*jé* ou *ghe*] n. m. Septième lettre et cinquième consonne de l'alphabet français : *Un* G *majuscule ou grand.* G. *Un* g *minuscule ou petit* g.

— Paléogr. Le G, dans sa graphie actuelle, est une lettre d'origine récente. Le gamma grec a produit graphiquement en latin le C. Mais le C s'étant substitué au K d'abord devant les voyelles E, I, puis d'une manière générale, le besoin se fit sentir de représenter le son G par une lettre nouvelle. C'est avant le début du IIIe siècle avant J.-C., que, par l'addition au C d'un simple trait, se créa la lettre nouvelle. L'évolution du G présente peu d'anomalies ; elle se suit facilement dans les tableaux ci-contre : le *g* minuscule dérive de l'onciale par l'exagération de la queue et la réduction ou l'aplatissement du corps même de la lettre ; au XIVe siècle et dans la suite, le *g* cursif présente quelques ressemblances avec le *q*, et dans le gothique le G majuscule affecte parfois une forme analogue à l'S, et, surtout au XIIe siècle, et bien plus encore dans la gothique ornée du XVIIe et du XVIIIe siècle, avec le B. Enfin nous noterons la forme cursive du *g* russe, presque semblable à un *i* sans point et l'emploi du *g* cursif pour désigner le *d*.

G est nul au milieu des mots, comme dans *sangsue, vingtième, doigt,* etc., excepté quand il est suivi d'un *n*, cas que nous examinons plus loin. ‖ A la fin des mots, il est généralement nul, comme dans *sang, long, paing, coing, étang,* etc. Cependant, il se prononce dans *joug* et dans les noms étrangers comme *Young, Canning,* etc. Dans les noms chinois, le *g* final après *n* ne se prononce pas, mais sert à empêcher la résonance de cette consonne et à lui donner le son nasal : *tchang* se prononce *tchan*. Lorsque le *g* final est suivi, sans repos, d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, *g* peut se prononcer comme un *k* : *Suer* BANG ET EAU. Toutefois cet usage est limité.

Gn est généralement une véritable articulation simple, une vraie consonne que nous représentons par deux signes, et que nous ne pouvons traduire par aucun équivalent : *agneau, espagnol,* etc. Dans certains mots dérivés du grec ou du latin, *gn* est une double articulation équivalant à *g* et *n*, comme dans *gnostique, magnificat, ignition,* etc.

Gli a à peu près la valeur de *ll* mouillés dans les mots empruntés de l'italien, comme *imbroglio.*

G ne se redouble que dans les mots suivants : *agglomération, agglomérer, agglutination, agglutinatif, agglutiner, aggraver, suggérer, suggestion.*

ÉVOLUTION DE LA CAPITALE

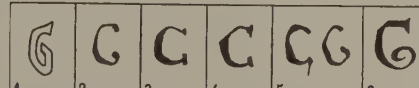

1. Inscription antique ; 2. Capitale IIIe s. ; 3. Inscription damasienne fin du IVe s. ; 4. Capitale élégante fin du IVe s. ; 5. Capitales rustiques IVe s. ; 6. Capitale Ve s.

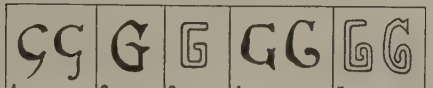

1. Onciale VIIe-IXe s. ; 2. Capitale VIIIe s. ; 3. Inscriptions IXe s. ; 4. Capitale IXe s. ; 5. Inscriptions XIe s.

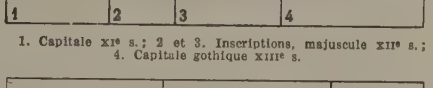

1. Capitale XIe s. ; 2 et 3. Inscriptions, majuscule XIIe s. ; 4. Capitale gothique XIIIe s.

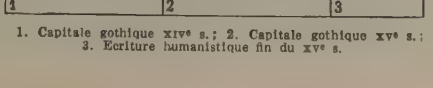

1. Capitale gothique XIVe s. ; 2. Capitale gothique XVe s. ; 3. Écriture humanistique fin du XVe s.

ÉVOLUTION DE LA CURSIVE ET DE LA MINUSCULE

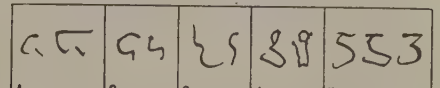

1. Graffiti Ier s. ; 2. Tablettes de cire, IIe s. ; 3. Cursive Ve-VIe s. ; 4. Cursive VIIe s. ; 5. Semi-onciale VIe-IXe s.

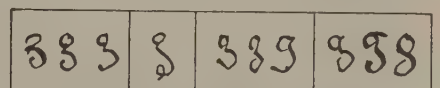

1. Minuscule VIIIe-IXe s. ; 2. Cursive Xe s. ; 3. Minuscule XIe s. ; 4. Minuscule XIIe s.

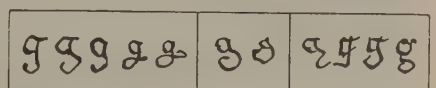

1. Minuscule et cursive XIIIe s. ; 2. XIVe s. ; 3. XVe s.

LE G DANS LES ÉCRITURES DITES NATIONALES

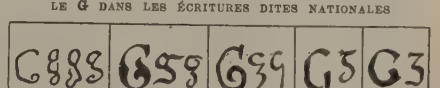

Capitales et minuscules : 1. Mérovingiennes ; 2. Lombardes ; 3. Wisigothiques ; 4. Irlandaises ; 5. Anglo-saxonnes.

ÉCRITURES MODERNES

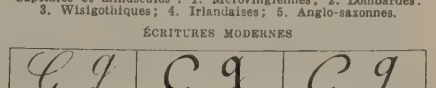

anglaise. ronde. bâtarde.

— Abrév. Dans les titres d'honneur précédant un nom propre, S. G. signifie Sa Grâce ou Sa Grandeur ; V. G., Votre Grâce ou Votre Grandeur ; G.-C., Grand-croix ; G. O., Grand officier ; G. M., Grand maître. || En grammaire, *g* veut dire Genre. || Métrol. Abrév. de Gramme. || Ch. de f. G. V., Grande vitesse.

— Epigr. Dans les inscriptions romaines, la lettre G, seule ou suivie de quelques autres, est l'abréviation des mots suivants : G., *Gaius ;* G., GA., GAL., *Galeria* (tribu) ; G., GAL., *Gallia, Gallica* (légion) ; G., GE., GEM., *gemina* (cohorte, légion dédoublée) ; G., *genius ;* G.L., G.M., etc., *geniys loci, municipii,* génie du lieu, du municipe, etc. ; G., GE., GER., *Germania, Germanicus ;* GN., *Gnæus* (nom propre) ; GL., *gladiatores ;* GOR., *Gordianus* (nom propre) ; GOT., GOTHIC., *Gothicus.*

— Fr.-maçonn. Le G est la lettre sacrée que les maçons inscrivent au milieu d'une étoile à cinq branches, entourée de rayons, qu'ils appellent l'*étoile flamboyante.* Il est probablement l'initiale du mot anglais *God,* Dieu.

— Gramm. comparée. La lettre française G représente deux consonnes très différentes. Le *g* doux (devant E, I, *genre, giroutte,* etc.) est la spirante gutturale sonore, qu'on note aussi *j.* Au contraire, le *g* dur (devant A, O, U et devant consonne : *gare, goutte, gloire,* etc.) est une occlusive gutturale sonore, c'est-à-dire que cette consonne est émise en appuyant le dos de la langue contre le palais et en faisant vibrer les cordes vocales. Le point d'articulation sur le palais peut être plus ou moins profond, d'où la différence entre le *g* de *gourde* et celui de *gui.* Le groupe *gu* n'est souvent que la notation d'un *g* dur devant les voyelles E et I (*guéret, guipure*) : le groupe *gn* représente ordinairement la consonne *n* mouillée, par exemple dans *agneau.*

La consonne g dans les langues indo-européennes. — L'occlusive *g* existait dans la langue commune indo-européenne. Les linguistes en distinguent même deux variétés : un *g* palatal et un *g vélaire* (du lat. *velum,* voile), c'est-à-dire articulé plus profondément, près du voile du palais.

La consonne g dans les langues romanes. — A l'initiale, *g* latin s'est d'ordinaire maintenu devant O, U et devant consonne. Toutefois, *gl* latin initial est devenu *ghi* en italien. *G* latin initial devant E est devenu *i* consonne (sarde, sicilien, italien du Sud), *dj* (moyen italien, roumain et rhétique), et *j* (provençal, français et portugais). *G* latin médial intervocalique s'est tantôt conservé, tantôt changé en *i* consonne, pour disparaître ensuite ou pour former une diphtongue. En français, *g* initial devant A est devenu *j (jambe = gamba)* ; *g* médial entre voyelles a disparu (*rue* = lat. *ruga*) ou a formé diphtongue (*plaie* = lat. *plaga*) ; il ne s'est jamais maintenu. *G* latin, devenu final en français, s'est également diphtongué (*roi = rege*), ou bien a disparu de la prononciation (*long = longum*). *G* français provient encore de *c* latin devant *r* (*gras = crassum*), de *w* germanique (*garder = wardan*) ou de *v* latin (*guêpe = vespam*) : c'est un *g* dur ; ou bien de *b, v, d, n,* suivis de E ou I en hiatus (*pigeon = pibionem ; sergent = servientem ; linge = lineum,* etc.) : il est alors doux.

— Métrol. anc. Dans l'ancienne métrologie, G signifiait Gros, et *g* Grain.

— Musiq. *G-ré-sol,* pour *sol-si-ré-sol,* indiquait le ton du *sol,* dans l'ancienne solmisation française. *G* indique le *sol* dans la notation musicale des Allemands et des Anglais. Le G placé sur la portée destinée à fixer la place de la note *sol* a donné sa forme à la clef du même nom.

— Numér. Comme signe d'ordre, G indique le septième rang ou la septième case : *Le casier* G. || Comme signe numéral, G représentait quatre cents ; surmonté d'un trait horizontal (*G*), quarante mille. || En imprim., *g* désignait autrefois la septième feuille d'un volume. || Dans le comput ecclésiastique, G est la dernière des sept lettres dominicales.

— Numism. G, sur les anciennes monnaies de France, est la marque des monnaies qui avaient été frappées à Poitiers ; il indique Genève sur les monnaies suisses, et Stettin sur les monnaies prussiennes.

— Physiq. La lettre *g* représente le nombre qui exprime l'intensité de la pesanteur. V. PESANTEUR.

Ga. Chim. Symbole du *gallium.*

GAAL (Joseph), écrivain hongrois, né en 1811 à Nagy-Karoly, mort en 1866. Dès l'âge de vingt-cinq ans, il attira l'attention par un roman historique, *Hélène Szirmay.* Il écrivit, par la suite, une série de comédies, de tragédies, d'œuvres lyriques et de romans, dont le principal, *le Notaire de Peleske* (1838), est une amusante étude de mœurs villageoises. Il fut un des chefs du mouvement révolutionnaire hongrois et collabora au *Pesti Hirlap* de Kossuth (1843-1848).

GAARDEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Slesvig-Holstein) ; 11.700 hab. Fonderies. Faubourg de Kiel.

GAASTERLAND, ville des Pays-Bas (Frise, arrond. de Sneek), sur le Zuyderzée ; 5.660 hab.

GAB n. m. (du scandin. *gabb,* moquerie). Plaisanterie, jeu d'esprit. (Vx.)

GABAA. Géogr. anc. Ville de Palestine (tribu de Benjamin). Les habitants de Gabaa s'étant rendus coupables d'un crime envers la femme du lévite d'Ephraïm (V. LÉVITE), les autres tribus détruisirent presque complètement la tribu de Benjamin. Saül résida longtemps à Gabaa. Cette ville n'existait déjà plus au temps de saint Jérôme (aujourd'hui *Tell-el-Ful*). — Une autre fut le siège du camp d'Holopherne près de Samarie (aujourd'hui *Djeba*).

GABALAS, famille byzantine, du XIIIe siècle. Dans l'anarchie qui suivit la quatrième croisade (1204), Léon Gabalas se constitua une principauté autonome à Rhodes et dans les îles voisines, et prit le titre de *César.* —. Son fils JEAN se replaça sous la suzeraineté des empereurs de Nicée ; il se laissa, au reste, en 1249, enlever Rhodes par les Génois.

GABALES (en lat. *Gabali*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, client des Arvernes au temps de César, qui habitait le pays de l'Aquitaine appelé par la suite le Gévaudan (*Gabalensis provincia*). *Anderitum* (Javols) et *Mimatum* (Mende) en étaient les villes principales.

GABALITAIN [*tin*], **E** n. (lat. *Gabalitanus*). Personne née dans le Gévaudan ou y habitant : *Les* GABALITAINS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Légende* GABALITAINE.

GABAON. Géogr. anc. Ville et pays de la Palestine (tribu de Benjamin). Quand Josué et les Israélites envahirent le pays de Canaan, les Gabaonites firent alliance avec eux, ce qui excita la colère de leurs voisins cananéens : ceux-ci pénétrèrent alors dans le pays de Gabaon ; mais Josué les y vainquit et les massacra.

GABAONITE n. Habitant ou natif de Gabaon : *Les* GABAONITES.

— *Adjectiv.* Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les mœurs* GABAONITES.

— ENCYCL. Au moment de l'arrivée des Hébreux en Palestine, les *Gabaonites* surprirent la bonne foi de Josué. Celui-ci, les prenant pour des étrangers, fit alliance avec eux. Revenu de son erreur, il se contenta de leur imposer un tribut, et consentit même à les secourir lorsqu'ils furent attaqués par une coalition de Cananéens, dirigée par le roi de Jérusalem. Plus tard, les Gabaonites obtinrent de David l'autorisation de mettre en croix sept des fils de Saül, en représailles des cruautés que ce roi avait exercées contre eux.

GABARDAN (*Gabaritanus pagus*), petit pays de la Gascogne, répondant aux cantons de Cazaubon et de Montréal (Gers) et à celui de Gabarret (Landes), et uni au Béarn en 1134. Capit., *Gabarret.*

GABARDINE n. f. (angl. *gabardine,* caban). Etoffe de laine tissée genre serge ayant le même envers et présentant à l'endroit une petite côte en relief. || Long manteau à manches, imperméabilisé.

GABARE n. f. (provenç. *gabarra ;* ital. et espagn. *gabarra*). Navig. fluv. Embarcation à voile et à rames, naviguant sur les rivières, et servant à charger et à décharger les gros bâtiments. || Dans la marine de l'Etat, Bâtiment de charge et de transport. || Vaisseau qui servait au transport du sel. (On a écrit parfois GABARRE.)

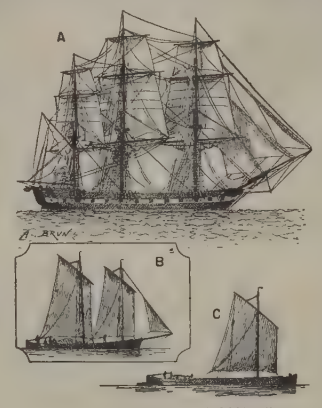

GABARES : A. De transport (1840) ; B. De port ; C. De rivière.

— Econ rur. Barre de bois pour serrer le pressoir à cidre. (Dialectal.)

— Pêch. Espèce de filet à mailles serrées dont on se sert à l'embouchure des rivières, sur les côtes de l'Océan.

— ENCYCL. Navig. fluv. Les *gabares* étaient des bâtiments de charge, servant soit dans la marine de l'Etat, soit dans la marine de commerce, qui leur a encore conservé ce nom de nos jours. Dans la marine de guerre à voiles, les gabares étaient des bateaux de 300 à 600 tonnes, mâtés en trois-mâts et armés de dix-huit à vingt canons. On pouvait faire faire à ces bâtiments, appelés « grandes gabares », des voyages au long cours. Les petites gabares, n'ayant d'ordinaire que deux mâts, servaient rarement en dehors des ports et rades.

GABARET [*rè*] n. m. Senne plus petite que la gabare.

GABARET (Jean DE), connu sous le titre distinctif de **Gabaret fils aîné** ou de **grand Gabaret,** lieutenant général des armées navales françaises, né dans l'île de Ré vers 1620, mort à Rochefort en 1697. Il fut blessé si grièvement à la bataille de Southwold, qu'il resta estropié. Il se distingua à la bataille de Walcheren. Promu chef d'escadre, il commanda l'arrière-garde dans la campagne de Sicile et se signala aux trois grandes batailles de Stromboli, d'Agosta et de Palerme (1676). Il était à la tête de l'arrière-garde quand Tourville livra bataille dans la baie de Bantry (1689). A la Hogue (1692), il occupait le même poste et sut opposer à l'escadre d'Ashby une résistance énergique qui permit à Tourville d'opérer sa retraite. En 1693, Gabaret était nommé gouverneur de la Martinique ; il eut à repousser peu de temps après 4.000 Anglais soutenus par une escadre de 17 vaisseaux de ligne ; bien que ne disposant que de 400 hommes, il les força de se rembarquer. — Louis **de Gabaret,** capitaine de vaisseau, frère cadet du précédent, se distingua à côté de lui à Walcheren, et fut tué en 1677, à la prise de Tabago, en pénétrant le premier, en tête de l'escadre de Jean d'Estrées, dans le port que défendait l'escadre hollandaise de Binckes.

GABARI n. m. Technol. V. GABARIT.

Gabari (le), quartier d'Alexandrie d'Egypte, situé sur l'emplacement de l'ancienne nécropole. Le mot, déformation locale d'un mot arabe qui signifie *groupe de tombes, cimetière,* n'est que la traduction de l'antique nom grec *Nekropolis.*

GABARIAGE [*ri-aj'*] n. m. (de *gabarit*). Mar. Courbure entière de deux pièces qui composent un couple, depuis la quille jusqu'à l'extrémité de l'allonge : *Le* GABARIAGE *d'un couple.* || Action de construire les gabarits des diverses pièces d'un navire, dans la salle des modèles.

— Techn. Action de faire passer un objet au gabarit, afin de s'assurer qu'il a les dimensions requises.

GABARIER [*ri-é*] n. m. Mar. Patron d'une gabare. || Portefaix qui charge et décharge les gabares.

GABARIER [*ri-é*] v. tr. (Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous gabariions. Que vous gabariiez.*) Techn. Vérifier si les dimensions données à un objet quelconque sont conformes au gabarit.

— Mar. Travailler, tailler sur la forme du gabarit : GABARIER *la quille.* (On dit aussi GABARISER, ou GABARITTER.)

GABARIEUR n. m. Techn. Ouvrier qui trace, taille et construit les gabarits en général.

GABARIT [*ri*] ou **GABARI** n. m. (du provenç. *gabarit*). Outill. Modèle en vraie grandeur pour tracer, vérifier ou contrôler le profil ou les dimensions que doivent avoir certains objets.

— Chem. de f. *Gabarit de chargement.* Profil de l'ouverture d'un ouvrage d'art (pont, passerelle, etc.) qui surmonte une voie ferrée et sous lequel doit passer sans le toucher un véhicule chargé. (Le gabarit dit « passe-partout » des réseaux français est limité verticalement à $1^m,55$ de part et d'autre de l'axe de la voie, à $4^m,28$ au-dessus du plan de roulement.) || Profil du terrassement à réaliser pour aménager une tranchée, un remblai, etc. || *Gabarit de courbure,* Règle plate découpée selon un profil cintré, dont la courbure correspond à un rayon déterminé multiplié par l'échelle de réduction correspondant au tracé. (Pour l'étude des épures de tracé de voies ou de lignes de chemins de fer, on fait usage de collections de gabarits de courbure de rayons échelonnés, permettant le tracé immédiat des différents arcs de cercle correspondant aux raccords imposés par le tracé, les points de passage obligés, les obstacles, etc.) || *Gabarit de pose de la voie,* Outil de poseur de voies destiné soit à la préparation et à l'entaillage des traverses (gabarit de sabotage), soit à la mise en place et position des rails (gabarit d'écartement et d'inclinaison.) [Tous deux sont constitués par une règle rigide portant à ses extrémités, dans le premier cas deux surfaces rigides permettant le tracé et l'entaillage correct des appuis des rails sur les traverses, et dans le second des encoches sur lesquelles doivent s'appuyer les parties correspondantes : champignon et patin du rail.]

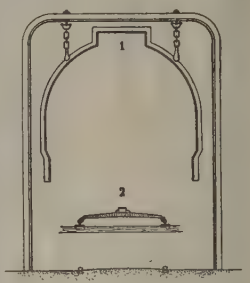

GABARITS : 1. De wagon ; 2. De voie.

— Mar. Patron en bois découpé donnant le contour d'une pièce de charpente d'un navire. || *Par extens.* Formes d'ensemble : *Le* GABARIT *d'un bateau.*

— ENCYCL. Outill. Les *gabarits* d'outillage sont de trois types. Les *gabarits de traçage* sont des plaques de bois ou de tôle possédant la forme de la courbe à obtenir et permettant de tracer cette courbe sur la pièce brute en suivant le gabarit avec un crayon ou une pointe à tracer. Ces gabarits sont très employés dans les industries où l'on doit donner des formes complexes aux corps à travailler : chaudronnerie, charpente, carrosserie. Ils permettent une grande économie de temps et l'emploi d'une main-d'œuvre moins experte. Les *gabarits de reproduction* sont des pièces servant d'appui à la touche d'une machine à reproduire et lui imprimant les mouvements qui transmis à l'outil, réduits ou amplifiés, lui permettront de décrire automatiquement les courbes qu'il doit travailler (machines à reproduire, machines à graver). Les *gabarits de vérification* ou *vérificateurs de formes* revêtent le plus souvent la forme complémentaire de la forme à vérifier et permettent par juxtaposition de s'assurer qu'il n'existe aucun jour entre les pièces. Un jeu de quelques microns suffisant pour que le jour soit visible, cette vérification présente une grande précision.

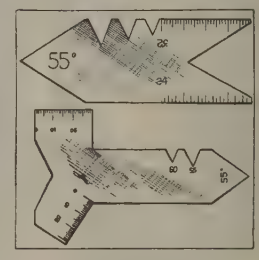

Gabarits d'outillage.

GABARNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 34 kil. de Bordeaux ; 380 hab. Vins rouges et blancs.

GABAROT [*ro*] n. m. (de *gabare*). Petite gabare du commerce, particulièrement en usage sur la Loire. (On dit aussi GABAROTTE n. f.)

GABARRE n. f. Mar. V. GABARE.

GABARRET (lat. *Gabaretum*), ch.-lieu de cant. des Landes, arrond. et à 42 kil. de Mont-de-Marsan, sur la Gélise ; 1.260 hab. Ch. de f. Midi. Eaux-de-vie. Cette vieille cité, ancienne capitale du Gabardan, possède les restes d'un château de la Renaissance. — Le canton a 15 comm., et 6.600 hab.

GABAS, rivière de Gascogne, née à 5 kil. au nord de Lourdes (Hautes-Pyrénées), qui, après avoir traversé la Chalosse, se jette dans l'Adour (rive gauche) en aval de Saint-Sever. Cours, 107 kil.

GABASSE n. f. Mar. Lourd bâtiment à deux mâts en usage dans la Baltique.

GABATE n. f. (lat. *gabata*). Antiq. rom. Bassin dans lequel on servait les ragoûts et les mets liquides.

GABATINE n. f. (ital. *gabatina ;* de *gabbare,* plaisanter). Sorte de tour de cartes. || Tromperie. (Vx.)

— *Donneur de gabatine,* Trompeur.

GABATTAGE n. m. Aux divers jeux de cartes, Mot employé autrefois pour exprimer l'abatage des cartes sur le tapis.

GABBARE n. f. (lat. *gabbaræ*). Momie égyptienne. V. GABARI.

GABBIANI (Antonio Domenico), peintre italien, né et mort à Florence (1652-1726). Elève, à Venise, de Sustermans, Ciro Ferri et Dandini, il retourna à Florence, où il fonda une académie. Parmi ses œuvres d'une facture brillante, on peut citer les fresques du palais Corsini, la *Danse d'amour* (palais Pitti), *Jésus chez Simon* (Dresde), et *les Stigmates de saint François* (Pinacothèque de Munich).

GABBRO n. m. (m. ital.). Roche grenue, à plagioclases avec égalité des minéraux incolores et des minéraux colorés, ou prédominance de ceux-ci sur les premiers. (Les plagioclases sont principalement basiques : andésine, labrador, bytownite, anorthite. Les minéraux colorés les plus fréquents sont : pyroxène, amphibole, olivine ; la biotite est plus rare.) || *Gabbro quartzique*, Gabbro contenant du quartz, comme élément essentiel. || *Gabbro néphélinique*. Syn. de THÉRALITE.

GABEGIE [*jî*] n. f. (mot du patois bourguignon). Fraude, fourberie, affaire peu claire : *Il y a de la* GABEGIE *là-dessous.* || *Par extens.* Gestion frauduleuse ou désordonnée.

GABELAGE n. m. (de *gabeler*). Fin. anc. Espace de temps pendant lequel le sel devait demeurer dans les greniers avant d'être mis en vente. || Marque, paille, que les commis des greniers mettaient dans le sel pour reconnaître s'il était sel de grenier ou de faux saunage.

GABELANT [*lan*] n. m. Celui qui était tenu d'acheter du sel à la gabelle.

GABELENTZ (Hans CONON VON DER), linguiste et politicien allemand, né à Altenbourg en 1807, mort à Lemnitz (Saxe-Weimar) en 1874. Il fut président du cabinet (1848), puis président de la diète d'Altenbourg (1851). Ses principaux écrits sont : *Eléments de grammaire mandchoue* (1833) ; *Bible gothique d'Ulfilas* (1843-1846) ; *Dictionnaire mandchou-allemand* (1864) ; des grammaires des langues des Cherokees, des Dakotas, des Dayaks, des Kiriris, etc. — Son fils, Hans-George CONON **von der Gabelentz**, né à Poschwitz, près d'Altenbourg, en 1840, mort à Berlin en 1893, professeur de langues asiatiques à l'université de Leipzig, en 1878, a publié une grammaire chinoise, l'une des meilleures qui existent (1881) et une édition du traité de métaphysique : *Thaï-khitou* (1876).

GABELER [*lé*] v. tr. (de *gabelle*. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je gabelle. Tu gabelleras.*) Porter dans les greniers de la gabelle le sel pour le faire sécher. — *Intransitiv.* Payer l'impôt de la gabelle.

GABELEUR n. m. Employé de la gabelle. (On a dit aussi GABELEUX, et GABELOU.)

GABELIER [*li-é*] n. m. Officier de la gabelle.

GABELLE n. f. (provenç. *gabela ;* de l'arabe *kabala*, impôt). Fin. Impôt sur le sel, en vigueur sous l'ancien régime : *Portant l'argent de la* GABELLE. (La Fontaine.) ; et *par anal.* Impôt analogue sur d'autres denrées. || Administration chargée de percevoir cet impôt : *Cela ne leur sied-il pas mieux que d'entrer dans les* GABELLES ? (La Bruyère.) || Grenier public où l'on faisait sécher le sel avant de le vendre.

— *Frauder la gabelle*, Echapper par fraude aux droits du sel ; et *au fig.* Se dispenser habilement d'une obligation commune à tous.

— Hist. *Gabelle personnelle*, Impôt perçu sur le sel là où tous les citoyens étaient dans l'obligation d'acheter dans les greniers de l'Etat, à un prix fixé, une quantité de sel déterminée. || *Gabelle réelle*, Impôt perçu sur le sel là où chacun ne prenait dans les greniers que la quantité de sel qu'il lui plaisait d'y prendre. || *Provinces de grande gabelle, de petite gabelle.* V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Hist. Le mot *gabelle*, primitivement appliqué à diverses sortes d'impôts (gabelles de vin, de draps), désigne spécialement l'impôt sur le sel. Cet impôt est déjà mentionné dans une ordonnance de Louis IX en 1246 ; établi à titre d'aide temporaire, il devint permanent. Par ordonnance du 20 mars 1340, Philippe de Valois fit de la vente du sel un monopole au profit du Trésor. Des greniers à sel furent alors créés. Cependant, certaines provinces demeurèrent par la suite exemptes de l'impôt (*provinces franches*) : Bretagne, Artois, Flandre, Hainaut, etc. D'autres obtinrent des privilèges en raison du voisinage de mines de sel ou de marais salants qui auraient rendu trop facile la contrebande. Dans les pays dits *de quart*, l'impôt consistait en un droit du quart perçu sur le prix du sel à la sortie des salines ou à chaque vente, revente ou échange de sel (Saintonge, Poitou, Guyenne, etc.) ; la plupart de ces dernières provinces rachetèrent même ce droit (*provinces rédimées*). Dans les pays de *quart-bouillon* (basse Normandie), le quart du sel fabriqué en faisant bouillir du sable imprégné d'eaux salines revenait à l'Etat. Enfin, par exception, quelques privilégiés (*franc-salés*) recevaient gratuitement le sel de la part du roi. Parmi les provinces gabellées, on distinguait les provinces de *grande gabelle*, qui payaient le maximum de la taxe, et les provinces de *petite gabelle*, qui jouissaient de modérations. Pour ce qui est du recouvrement de la gabelle, dans certaines régions, chaque famille était taxée à une quantité de sel qu'elle devait tirer des greniers de l'Etat, appelés dans ce cas *greniers d'impôt*, sans pouvoir revendre ce qui excédait sa consommation ; tantôt la vente du sel frappé d'impôt s'opérait au gré de l'acheteur dans les greniers dits de *vente volontaire*. Là où il existait des greniers de vente volontaire, la revente du sel était autorisée et effectuée, moyennant licence, par des industriels dénommés *regrattiers*. Les nombreuses vexations auxquelles donnait lieu la levée de la gabelle, ainsi que la répression des fraudes innombrables qui se commettaient (faux sauniers), occasionnèrent à maintes reprises des troubles locaux ou même des soulèvements de provinces entières. Aucun impôt ne fut plus impopulaire et décrié sous l'ancien régime. Il a été aboli par le décret du 1er décembre 1790, mais il est perçu encore un impôt sur le sel.

GABELLI (Aristide), écrivain italien, né à Belluno en 1830, mort à Padoue en 1891. Après s'être exilé sous la domination autrichienne, il fut appelé à de hautes fonctions au ministère de l'instruction publique, et fut nommé député en 1886. Dans ses écrits, qui portent surtout sur la politique et la pédagogie, l'austérité de la pensée est unie à une forme vive et agréable : *l'Homme et les Sciences morales* (1869) ; *l'Instruction en Italie* (1891) ; *Pensées* (1892), et de nombreux articles dans la *Nuova Antologia*.

GABELOU n. m. (forme dialectale de GABELEUX). Employé de la gabelle. (Vx.) || *Par dénigr.* Douanier, commis de l'octroi ou des contributions indirectes.

— *Par extens.* Qui prélève ou est chargé de prélever un droit sur quelque industrie.

GABELSBERGER (François-Xavier), fondateur de la sténographie en Allemagne, né et mort à Munich (1789-1849). Il inventa un système de sténographie qu'il mit en pratique et enseigna. On a de lui : *Introduction à l'art sténographique allemand* (1834) ; *Livre de lecture sténographique* (1838) ; *Nouveaux perfectionnements* (1843) ; *Leçons fondamentales de sténographie* (1850).

GABER [*bé*] v. tr. (de *gab ;* origine scandinave). Plaisanter, se moquer.

— ***Se gaber,*** v. pr. Se moquer de quelqu'un.

GABERIE [*rî*] n. f. (de *gaber*). Plaisanterie.

GABÈS, ville et port de la Tunisie méridionale, sur le *golfe de Gabès ;* 15.200 hab. vivant des produits de leur oasis, très bien cultivée (dattes, oranges, figues, etc.) grâce à ses eaux courantes, dont une partie va à la mer sous le nom d'*oued Gabès*. Centre militaire et siège du gouvernement d'un contrôle civil. Gabès était naguère un des ports par lesquels le Soudan communiquait avec les pays méditerranéens à travers le Sahara. Elle exporte encore de l'alfa, des dattes et des laines.

GABÈS (GOLFE DE), vaste et peu profonde anfractuosité creusée par la Méditerranée sur la côte sud-est de la Tunisie, entre le groupe des îles Kerkena au N. et l'île Djerba au S. La ville de *Gabès* lui donne son nom et en est le port. C'est la Petite-Syrte des anciens.

GABET [*bè*] n. m. Mar. Girouette placée au sommet du mât. || Pinnule d'un instrument qui sert à prendre les hauteurs.

GABET (Charles), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1821-1903). Il s'est fait connaître par un assez grand nombre de pièces, vaudevilles, pochades, opérettes, etc., dont plusieurs furent écrites en collaboration ; entre autres : *les Compagnons de Jéhu* (1857) ; *la Bouteille à l'encre* (1858) ; *les Griffes du diable* (1872) ; *le Nouvel Achille* (1874) ; *les Cloches de Corneville* (1877) ; *l'Avocat des maris* (1882) ; etc.

GABEUR n. m. (de *gaber*). Railleur, moqueur.

— Adjectiv. : *C'est un clerc joyeux,* GABEUR. (Balzac.)

GABIAGE n. m. Ouvrage du gabier. || Service spécial de la hune.

GABIA-LA-GRANDE, ville d'Espagne (prov. de Grenade), près du Jenil, dans la Vega de Grenade ; 3.500 hab. Céréales. Plâtre et pierre.

GABIAN n. m. Nom vulgaire du *goéland commun*, sur le littoral de l'Océan.

GABIAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 23 kil. de Béziers ; 1.150 hab. Ch. de f. Midi. Des sondages y furent effectués pour la recherche du pétrole.

GABIE [*bî*] n. f. (provençal *gabi ;* de l'ital. *gabbia*, cage). Mar. anc. Demi-hune en caillebotis, placée au sommet des mâts à antennes.

— Art milit. anc. Echauguette, guérite.

— ENCYCL. La *gabie*, hune des galères ou des nefs méditerranéennes, était parfois « bretéchée » et protégée d'un mantelet comme une machine de guerre. Les gabies des galères étaient de grandes corbeilles faites de lattes légères et fixées au *calcet* ou tête du mât ; c'est là que se tenaient les hommes de vigie, et, pendant le combat, des archers ou tous autres gens de guerre lançant des traits, des pots à feu, etc.

Gabie (archéol.).

GABIEN [*bi-in*], **ENNE** n. Habitant ou natif de Gabies : *Les* GABIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à cette ville ou à ses habitants : *Les antiquités* GABIENNES.

— Antiq. rom. *A la gabienne* ou *A la gabinienne*, Se disait d'une manière de relever la toge pour n'être pas gêné, par allusion aux habitants de Gabies, lesquels, surpris par une alerte, coururent en toge au combat, et se contentèrent de la relever.

GABIER [*bi-é*] n. m. (de *gabie*). Mar. anc. Matelot attaché au service des hunes. || *Gabier de combat*, Gabier breveté. || *Gabier supplémentaire*, Matelot de pont, bon marin suppléant du gabier de combat. (Les gabiers portaient les noms des mâts auxquels ils étaient attachés : *gabier de beaupré, de misaine*, etc.)

GABIES (lat. *Gabii*). Géogr. anc. Ville du Latium (Italie centrale), près du *lac Gabinus* [lac Castiglione desséché], chez les Volsques. Tarquin le Superbe s'en empara, après un siège de sept ans. Quelques ruines d'un temple de Junon. Une belle statue de Diane trouvée sur l'emplacement de cette cité, déjà déserte du temps d'Auguste, est connue sous le nom de *Diane de Gabies* (musée du Louvre). [Les habitants de Gabies étaient les *Gabiens.*]

GABIEU n. m. Outil de cordier, employé pour le commettage.

GABINA, surnom de Junon à *Gabies*, ville des Volsques, où elle avait un temple et était l'objet d'un culte particulier.

GABINIUS (Aulus), homme d'Etat romain, né vers l'an 100 av. J.-C., mort en 48. Tribun en 67, il fit voter par le peuple, malgré le sénat, la loi qui donnait à Pompée des pouvoirs dictatoriaux pour combattre les pirates, et contribua à l'exil de Cicéron (59). Il reçut ensuite le proconsulat de Syrie (55). Rappelé à Rome, il fut exilé comme concussionnaire. Il passa alors au parti de César, qui le rappela, et mourut à Salone.

GABION n. m. (de l'ital. *gabbione*, grande cage). Econ. rur. Sorte de grand panier d'osier à deux anses, employé pour transporter du fumier, des terres, etc.

— Chass. Hutte au bord d'une pièce d'eau, dans laquelle se cache le chasseur de gibier aquatique.

— Milit. Panier cylindrique sans fond, formé de branchages entrelacés entre des piquets fichés en terre, employé pour établir rapidement des parapets de terre et en soutenir les talus.

Gabion (écon. rur.).

— Radiotechn. Mode de bobinage obtenu en entrelaçant, en forme de prisme, un fil conducteur isolé (enroulement à faible capacité répartie).

— Trav. publ. Caisses à carcasse métallique que l'on remplit de cailloux et qui, reliées entre elles par des ligatures, forment un revêtement excellent pour protéger les berges des cours d'eau (gabions Palvis).

— ENCYCL. Milit. Les *gabions* (60 cm. de diamètre, 80 cm. à 1 m. de hauteur), destinés surtout au revêtement des parapets, épaulements, etc., ont l'avantage de pouvoir être posés debout sur le sol, et côte à côte, sur l'emplacement du parapet à établir. Les hommes qui, derrière les gabions, travaillent à creuser la terre, qu'ils jettent dedans, sont, dès le premier moment, protégés au moins contre la vue, sinon contre les coups de l'ennemi.

Gabion (milit.).

Le *gabion farci* était un gabion spécial, de grandes dimensions : 1m,30 de diamètre sur 2m,30 de hauteur, employé dans l'ancienne guerre de siège. On le couchait sur le sol, après l'avoir rempli de fascines. Il constituait alors un abri, à peu près suffisant, contre la vue et les balles, et le sapeur le roulait devant lui en le poussant au moyen de longues perches à crocs, dans l'exécution du travail de la sape pleine.

GABIONNADE [*bi-o-nad'*] n. f. Art milit. Retranchement, abri formé avec des gabions.

GABIONNAGE [*bi-o-naj'*] n. m. Action de faire ou poser des gabions.

GABIONNER [*bi-o-né*] v. tr. Couvrir par des gabions : GABIONNER *une batterie.*

GABIONNEUR [*bi-o-neur*] n. m. Art milit. Celui qui fait, pose ou utilise des gabions.

GABIOT (Jean-Louis), auteur dramatique français, né à Salins (Franche-Comté) en 1759, mort à Paris en 1811. D'abord professeur, puis régisseur à l'Ambigu-Comique, il se livra au genre populaire du boulevard et étonna par sa fécondité, dont le plagiat faisait tout le fond. De la centaine de pièces qu'il fit jouer, citons : *le Baron de Trenck* (1788) ; *Cora ou les Prêtresses du Soleil*, drame lyrique (1789) ; *Claudine ou la Jolie Savoyarde*, comédie ; *la Mort d'Hercule*, pantomime (1792) ; *l'Epée ou le Général et ses soldats* (1797). On peut citer encore de lui *le Duel*, poème (1777) ; *le Métromane ou Essais d'un jeune philosophe* (1779) ; *les Jardins* (1782), traduits du P. Rapin. On l'avait surnommé **Gabiot le Cabaleur.**

GABIROL (Salomon **ben Judah ibn**), dit **Avicébron,** corruption de *Ibn Gabirol*. V. AVICÉBRON.

GABIZOS ou **GRABIZOS**, massif schisteux des Pyrénées françaises (Hautes-Pyrénées), au sud-ouest d'Argelès. Point culminant, Pic des Taillades ou Grand pic de Gabizos (2.684 m.).

GABLE ou **GÂBLE** n. m. (mot normand, de l'angl. *gable*, pignon, fronton). Mur léger, triangulaire, posé sur l'arc d'une baie, et qui l'encadre. || Triangle formé par les deux arbalétriers d'une lucarne.

Gable (hôtel Cluny).

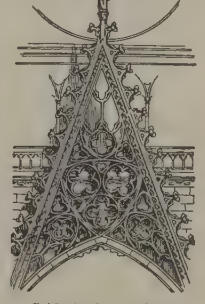

Gable (cath. de Séville).

— ENCYCL. Le *gable* ne répond pas aux versants d'un toit, à la différence du fronton. A partir du XIIIe siècle, il a été très ajouré et orné de feurons : il est devenu un motif de décoration pour la façade des édifices.

GABLENZ (Louis, baron DE), général autrichien, né à Iéna en 1814, mort à Zurich en 1874. Fils d'un lieutenant général saxon, il fut d'abord officier sous ses ordres, passa en 1833 au service de l'Autriche, et se distingua en 1848 comme major, puis comme lieutenant-colonel dans les campagnes d'Italie et de Hongrie. Général de brigade en 1854, il eut un commandement dans le corps d'occupation des principautés danubiennes, puis en Italie (1859) où sa bravoure à Solferino mit son nom en lumière et le fit nommer divisionnaire. En 1864 il prit une part brillante à la guerre contre le Danemark et commanda ensuite le corps d'occupation de Holstein. En 1866, il remporta à Trautenau, à la tête du 10e corps, un des rares succès obtenus par les Autrichiens pendant la campagne. Nommé membre de la Chambre des seigneurs en 1867 et général de cavalerie en 1868, il prit sa retraite en 1871. Trois ans après il se suicida à Zurich à la suite d'embarras d'argent.

Gable en charpente.

GABLER (Georges-André), philosophe allemand, né à Altdorf en 1786, mort à Teplitz en 1853 ; élève, à Iéna, de Hegel, à qui il succéda en 1835. Il appartenait à la droite hégélienne. Ses principaux ouvrages sont : *De veræ philosophiæ erga religionem christianam pietate* (1836) ; *la Philosophie hégélienne* (1843).

GABLET [*blè*] n. m. Petit gable, qui décore les niches et les dais.

GABON, fleuve côtier de l'Afrique équatoriale, se jetant dans l'océan Atlantique par 30′ lat. N. C'est un magnifique estuaire formé par plusieurs rivières (Ramboé, Como) qui ne sont pas navigables. Sur la rive droite se trouve Libreville, le chef-lieu de la colonie du Gabon.

GABON, une des quatre colonies, et la plus occidentale, de l'Afrique-Equatoriale française, baignée par l'Atlantique. Elle s'étend sur 274.000 km² en chiffre rond ; 421.000 hab. (*Gabonais, aises*). Ch.-lieu *Libreville*.

La colonie française du Gabon, à laquelle appartient la plus grande partie des côtes de l'A.-E. F. (depuis l'estuaire du Mouni jusqu'au N'Gongo) est constituée à proprement parler par le domaine fluvial de l'Ogôoué et par celui de quelques petits fleuves côtiers (Gabon, Nyanga, etc.). Elle confine au N. à la Guinée espagnole et au Cameroun de mandat français, à l'E. et au S.-E. au Moyen-Congo. Ses rivages, découpés au N. par de grandes baies où finissent de courts fleuves à estuaire (baies de Corisco, du Gabon, du Cap-Lopez) changent d'aspect à partir du cap Lopez. Ils sont rectilignes, peu hospitaliers, bordés de lagunes malsaines (Fernan-Vaz, Setté-Cama, etc.). On peut distinguer au Gabon, derrière les rivages, trois régions qui sont, d'O. en E., la plaine côtière, la région montagneuse qui sépare celle-ci de l'intérieur (monts de Cristal) et enfin les terrasses de l'E., terminaisons des terrasses congolaises plus orientales encore, à travers lesquelles les fleuves se sont creusé des vallées plus ou moins larges.

Le climat de la colonie, à cheval sur la Ligne (elle s'étend de 2° lat. N. à 4° lat. S.), est naturellement équinoxial ; il contribue pour sa grande part à la croissance exubérante de la forêt équatoriale (essences propres aux usages les plus divers, lianes à caoutchouc, etc.). Celle-ci couvre toute la partie basse et montagneuse de la contrée ; mais elle fait place sur les terrasses de l'E. à des terrains propres aux cultures riches des tropiques (cacao surtout) et à l'élevage. La population, très clairsemée (1,4 hab. par km²) est constituée de Noirs fétichistes (V. GABONAIS). Les principales localités sont *Libreville*, le ch.-lieu de la colonie, et Port-Gentil sur la baie du Cap-Lopez.

Le Gabon, que dirige un lieutenant-gouverneur assisté de deux conseils d'administration et du contentieux administratif, est partagé, en dehors de la commune de Libreville, en douze circonscriptions administrées : sept par des administrateurs des colonies, et cinq par des militaires. Il constitue un vicariat apostolique dont le siège est Libreville.

Son outillage économique n'existe pour ainsi dire pas encore. Aucune voie ferrée, peu de routes et presque exclusivement des pistes. Seuls, les ports de Libreville et de Port-Gentil sont plus ou moins dotés des progrès modernes.

La France a commencé de s'établir au Gabon en 1839 ; elle y a, au cours des années suivantes, étendu ses territoires et fondé Libreville. De là sont partis les explorateurs Paul du Chaillu, Serval, Génoyer, Aymès, puis ceux de l'Ogôoué (Marche, de Compiègne, Ballay) dont S. de Brazza a continué l'œuvre de reconnaissance jusqu'au Congo. A la suite des belles explorations de ce dernier, le Gabon, qui avait été jusqu'alors rattaché aux autres établissements de la côte occidentale de l'Afrique, est devenu la partie importante de l'Ouest africain, puis une partie du Congo français et enfin, depuis le 15 janvier 1910, une des colonies du Gouvernement général de l'Afrique-Equatoriale française. V. *Supplément*.

GABONAIS [*nê*], **E,** habitant ou natif du Gabon : *Les* GABONAIS.

— *Adjectiv.* Relatif au Gabon ou à ses habitants : *La langue des tribus* GABONAISES.

— ENCYCL. Les *Gabonais* comprennent une foule de peuplades ayant chacune à sa tête un chef, qualifié pompeusement de roi, quoique son autorité ne s'exerce souvent que sur un petit nombre de villages. Vaniteux, chicaniers, ils s'affublent volontiers de défroques européennes pour paraître civilisés. Souvent les discussions, après des palabres interminables, se terminaient par la guerre. Les Gabonais se livrent à l'agriculture, et beaucoup font du commerce avec les Européens ; dans les transactions, ils déploient une rouerie remarquable. Pour être considéré, l'homme doit posséder un grand nombre de femmes. Ce sont elles qui sont chargées des travaux pénibles, ce qui n'empêche pas leurs maîtres de trafiquer de leurs charmes.

Parmi les populations du Gabon, les deux plus importantes sont les *M'Pongoués*, ou Gabonais proprement dits, et les *Bakalais*. Les *Fans* ou *Pahouins* sont arrivés à une époque récente dans le pays.

GABOR, prince de Transylvanie. V. BETHLEN (*Gabriel*).

GABORD [*bor'*] ou **GALBORD** n. m. (origine incertaine). Partie du bordé d'un navire, voisine de la quille ; en construction métallique notamment, virures voisines de la quille.

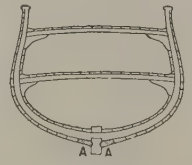

A, A. Gabords.

GABORIAU (Emile), littérateur et romancier français, né à Saujon (Charente-Maritime) en 1832, mort à Paris en 1873. Il devint secrétaire de Paul Féval, et publia *le 13e hussards* (1861) ; *les Gens de bureau* (1862), et quelques romans qui passèrent inaperçus. En 1866, il fit paraître, dans *le Pays*, *l'Affaire Lerouge*, roman judiciaire et policier, qui le mit en évidence. A partir de ce moment, il publia toute une série de romans du même genre, qui eurent pour la plupart un grand succès : *le Crime d'Orcival* (1867) ; *le Dossier n° 113* (1867) ; *les Esclaves de Paris* (1869) ; *Monsieur Lecoq* (1869) ; *la Vie infernale* (1870) ; *la Clique dorée* (1871) ; *la Dégringolade*, *la Corde au cou* (1873) ; *l'Argent des autres* (1874) ; *le Petit vieux des Batignolles* (1876). De son roman *l'Affaire Lerouge* Gaboriau tira un drame, ait avec Hostein (1872). Gaboriau est le père d'un genre qui a pris de nos jours un singulier développement en France, en Angleterre, en Amérique (roman de détectives).

GABOT [*bo*] n. m. Petit poisson dont on se sert à la pêche comme amorce. (On dit aussi GABUT.)

GABOURD (Amédée), historien français, né à Grenoble en 1809, mort à Paris en 1867. Mêlé au lendemain de 1830 à l'agitation révolutionnaire et emprisonné, la religion l'amena à d'autres idées. Entré au ministère de l'intérieur, il y devint chef de bureau. Ses ouvrages historiques, écrits au point de vue monarchique et catholique, sont : *Histoire de France* (1839-1840) ; *Histoire de Napoléon* (1843) ; *Histoire de Louis XIV* (1844) ; *Histoire de la Révolution et de l'Empire* (1846-1851) ; *Histoire de Paris* (1863-1865) ; *Histoire contemporaine, depuis 1830 jusqu'à nos jours* (1863-1874) ; etc.

GABRAS, famille de l'aristocratie byzantine, originaire du thème de Chaldée. Elle prit une grande importance dans la seconde moitié du XIe siècle avec Théodore **Gabras,** qui, vers 1074, reprit Trébizonde sur les Turcs et s'y constitua une principauté indépendante. Alexis Comnène s'efforça de replacer sous l'autorité impériale cette seigneurie féodale, mais n'y réussit qu'après la mort du fondateur. La famille subsista jusqu'à la chute de l'empire grec.

GABRE n. m. Nom vulgaire de la perdrix mâle. || Nom vulgaire du coq d'Inde.

GABRIAC (Alphonse-Paul-Joseph-Marie-Ernest DE CADOINE, marquis DE), diplomate français, né à Heidelberg en 1792, mort à Paris en 1865. Il débuta dans la diplomatie en 1811 et occupa la légation de Stockholm en 1823, celle de Rio de Janeiro en 1826, l'ambassade de Berne en 1829. Pair de France en 1841, il fut nommé sénateur en 1853. — Son fils, Joseph-Jules-Paul-Marie-François, comte **de Gabriac,** né à Berne en 1830, mort à Paris en 1903, eut également une brillante carrière diplomatique, que couronna l'ambassade de France auprès du Vatican (1878-1880), et au cours de laquelle il attacha son nom, en qualité de chargé d'affaires à Berlin, à la reprise des relations diplomatiques entre la France et l'Allemagne à la suite de la guerre de 1870.

GABRIEL (d'un mot hébr. qui signif. *force de Dieu*), archange qui apparut à Daniel, et vint annoncer à la Vierge qu'elle serait mère de Jésus-Christ (*Luc*, I, 26 et suiv.).

GABRIEL Sionite, orientaliste maronite, né au Liban en 1577, mort à Paris en 1648. Professeur d'arabe au collège Royal, il collabora à la *Bible polyglotte* de Savary de Brèves, puis à celle de Lejay.

GABRIEL, famille d'architectes français, qui brilla depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution. Les membres les plus connus sont : Jacques Ier **Gabriel,** qui bâtit l'ancien hôtel de ville de Rouen (1600-1627) ; — Maurice **Gabriel** (1602-1649), son fils, qui termina, après 1631, le clocher de Saint-Germain d'Argentan ; — Jacques IV **Gabriel,** neveu du précédent (1630-1686), qui construisit le pont Royal, et, avec Mansard, le château de Choisy-le-Roi ; — Jacques V **Gabriel,** fils du précédent, né et mort à Paris (1667-1742). Elève et parent de Mansard, membre de l'Académie d'architecture (1699), il donna les dessins des places de Nantes et de Bordeaux, des hôtels de ville de Rennes et de Dijon, les plans du grand égout de Paris, et termina le pont Royal commencé par son père. Constructeur de l'hôtel Biron (1728, musée Rodin). Il devint architecte du roi, inspecteur des bâtiments et manufactures, ingénieur des ponts et chaussées du royaume, chevalier de Saint-Michel ; — Ange-Jacques **Gabriel,** fils du précédent, né et mort à Paris (1698-1782). Ce fut un des grands artistes de son temps. Héritant des faveurs dont avaient été comblés son père et son grand-père, Gabriel fut chargé, en 1755, de la restauration du Louvre. Sous sa direction, la colonnade de Perrault fut restaurée avec intelligence. Il bâtit ensuite l'Ecole militaire, qui fut, dans son genre, une manière de chef-d'œuvre. Mais il faut signaler particulièrement, dans son œuvre, les deux hôtels qui forment la face nord de la place de la Concorde, dont l'un est occupé par le ministère de la marine (ancien Garde-meuble), et l'autre est connu sous le nom d'*hôtel Crillon*. Imposant et sévère, le dessin en est grandiose avec élégance. C'est le plus beau type qu'il y ait, en France, de l'architecture Louis XVI. On doit au même artiste le château du Petit Trianon.

GABRIEL (Jules-Joseph-Gabriel DE LURIEU, dit), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1792-1869). Il a écrit, presque toujours en collaboration, un grand nombre de vaudevilles, de comédies, de livrets d'opéras-comiques. Citons : *Monsieur Pique-assiette* (1824) ; *Paméla ou la Fille du portier* (1826) ; *Bonaparte à l'Ecole de Brienne* (1830) ; *la Belle écaillère* (1836) ; *Une cause célèbre* (1837) ; *la Perle du Brésil* (1851), musique de Félicien David ; *le Roman chez la portière* (1857) ; etc. Un certain nombre de ses pièces ont paru sous son nom de LURIEU.

GABRIEL (Paul-Joseph-Constantin), peintre paysagiste hollandais, né à Amsterdam en 1828, mort à La Haye en 1903. Il excellait à rendre l'atmosphère vaporeuse des sites hollandais. On a vu de lui à l'Exposition universelle de 1889 (Paris) : *Dans les polders de Vreeland*, *Une tourbière en Overyssel*, *les Chaumières de Zunk*, et, en 1900, *Paysage en Hollande*, qui valut à l'auteur une médaille d'argent.

GABRIEL (Joseph-Marie-Justin), peintre et aquafortiste français, né à Brignoles (Var) en 1838. Elève de Gleyre, influencé par Ziem, il fut attiré par l'aspect de la campagne normande, travailla dans le pays de Bray, à La Landelle, et exposa : *la Rentrée à la ferme* (1877) ; *les Vaches dans la prairie à Vandeuil* (1879) ; *A l'étable* (1892) ; *Vue de Rouen* (1894) ; *Bords de la Seine à Conflans* (1903) ; *la Vallée de l'Oise* ; *Fécamp* (1906).

GABRIEL Y GALAN (José), poète espagnol, né à Frades-de-la-Sierra en 1870, mort en 1905, auteur de plusieurs recueils : *Campesinas*, *Castellanas*, *Extremeñas Salmantinas*, où il décrit dans une langue admirable les beautés de la Castille.

GABRIEL (Albert-Louis), archéologue français, né à Cerizières (Haute-Marne) en 1883. Architecte diplômé du gouvernement, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut, professeur d'histoire de l'art à l'université de Caen, puis à l'université de Strasbourg, et détaché à l'université de Constantinople. Il a collaboré à l'exploration archéologique de Délos, et a été chargé de mission à Palmyre. Principales publications : *la Cité de Rhodes* (1921-1923 ; 2 vol.) ; *les Fouilles d'Al-Foustât* (1922) ; *Recherches archéologiques à Palmyre* (1926).

GABRIELI ou **GABRIELLI** (André), musicien italien, né et mort à Venise (vers 1510-1586). Il était organiste à l'église Saint-Marc, où il succéda à Claudio Merulo. On connaît de lui des recueils de chansons sacrées, de nombreux madrigaux, les Psaumes de David, des « chansons à la française » pour l'orgue, des sonates, des *intonazioni* et des *ricercari* pour orgue, des messes, un recueil de sonnets, etc.

GABRIELI ou **GABRIELLI** (Giovanni), musicien italien, neveu et élève du précédent, né et mort à Venise (1557-1612). Il était organiste de l'église Saint-Marc. Giovanni Gabrieli peut être considéré comme l'un des chefs de l'école vénitienne. Il fut le maître de Schütz. On a de lui de nombreuses compositions remarquables pour la nouveauté et le génie d'invention qui s'y manifestent, notamment dans le style du chœur ou de la sonate, symphonies sacrées, madrigaux, chansons religieuses, psaumes, *intonazioni* et *ricercari*, etc.

GABRIÉLITE n. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes, fondée en Poméranie en 1530. (La secte des *gabriélites* fut ainsi appelée du nom de son fondateur, Gabriel Scherling. Les *gabriélites* proscrivaient le serment et le port des armes.)

Gabrielle (CHARMANTE), romance célèbre, sorte de madrigal à l'adresse de Gabrielle d'Estrées, maîtresse d'Henri IV, et dont les paroles sont attribuées à son royal amant. On lui a attribué aussi la musique, mais il est probable qu'elle est l'œuvre d'Eustache Ducaurroy, alors surintendant de la musique du souverain. Encore croit-on qu'elle ne fut pas écrite expressément sur les paroles, et qu'elle y fut simplement adaptée, l'air étant celui d'un *Noël* antérieurement composé par Ducaurroy. La romance *Charmante Gabrielle* fut populaire jusqu'à la Révolution ; à l'époque de la Restauration, elle retrouva une sorte de vogue.

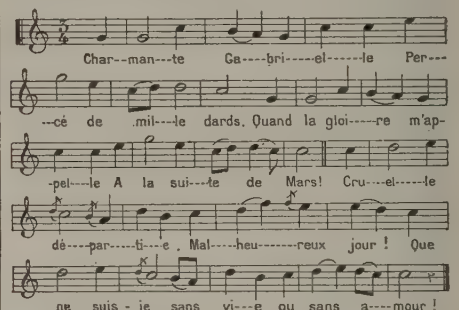

L'amour, sans nulle peine,
M'a, par vos doux regards,
Comme un grand capitaine
Mis sous ses étendards.
Cruelle départie, etc.

Si votre nom célèbre
Sur mes drapeaux brillait,
Jusqu'au delà de l'Ebre
L'Espagne me craindrait.
Cruelle départie, etc.

Je n'ai pu, dans la guerre,
Qu'un royaume gagner;
Mais sur toute la terre
Vos yeux doivent régner.
Cruelle départie, etc.

Partagez ma couronne,
Le prix de ma valeur;
Je la tiens de Bellone,
Tenez-la de mon cœur.
Cruelle départie, etc.

Bel astre, je vous quitte!
Ah! cruel souvenir!
Ma douleur s'en irrite!
Vous revoir ou mourir!
Cruelle départie, etc.

Je veux que mes trompettes,
Mes fifres, les échos,
A tout moment répètent
Ces doux et tristes mots.
Cruelle départie,

Malheureux jour!
C'est trop peu d'une vie
Pour tant d'amour.

Gabrielle, comédie en cinq actes, en vers, par E. Augier (1849). Un mari, l'avocat Julien, à force de générosité, ramène au devoir sa femme près de faiblir, et l'amant qui l'avait détournée du droit chemin. Bonne comédie, qui présente une grave leçon à l'aide d'un sujet très simple.

Gabrielle (LA BELLE). Littér. V. BELLE GABRIELLE (*la*).

GABRIELLI, famille italienne, originaire de Gubbio, qui fournit plusieurs chefs au parti guelfe. En 1302, Cante **Gabrielli,** podestat de Florence, assura le triomphe du parti démocratique par la proscription de l'aristocratie des Blancs, dont Dante et Pétrarque faisaient partie. Il devint potentat de Lucques, puis dirigea le parti guelfe à Rome ; — Jacob **Gabrielli,** fils du précédent, deux fois podestat de Florence en 1336 et 1340 ; — Jean **Gabrielli,** seigneur de Gubbio de 1350 à 1354 ; — Cante **Gabrielli,** petit-fils du premier Cante, podestat de Florence en 1379 ; il résista aux fureurs des *Ciompi*, leur refusant héroïquement la tête de Pierre Albizzi et de ses collègues.

GABRIELLI (Catarina), cantatrice italienne, née et morte à Rome (1730-1796). Elle devint l'une des premières cantatrices de son temps. Le poète Métastase l'appela à Vienne, où il dirigeait le théâtre impérial. Elle y resta près de quinze ans. Elle se rendit ensuite à Paris, à Parme, puis en Russie, où elle séjourna jusqu'en 1777. Elle se fit entendre à Venise, puis à Milan. Elle quitta la scène en 1781.

GABRIELLI (Jules), cardinal italien né et mort à Rome (1748-1822). Prosecrétaire d'Etat en 1808, il protesta contre l'exil de quatorze cardinaux par Napoléon Ier. Renvoyé dans son ancien évêché de Sinigaglia, il voulut se rendre auprès de Pie VII prisonnier, qu'il ne put, après un séjour imposé à Saumur, rejoindre à Fontainebleau qu'en 1813. Il retourna à Rome en 1814, et remplit les fonctions de préfet de la Congrégation du concile, et de commandant du château Saint-Ange.

GABRIELLI (Francesca), cantatrice scénique italienne, née à Ferrare en 1755, morte à Venise en 1795. Elle reçut les surnoms de **la Ferrarese** ou de **la Gabriellina** (la Petite Gabrielli), pour la distinguer de sa célèbre homonyme. C'est à l'opéra bouffe qu'elle dut sa renommée. Après s'être produite à Florence et à Naples, elle se rendit à Londres, où elle obtint de grands succès. Elle revint ensuite en Italie, se fit entendre à Turin, puis se retira à Venise.

GABRIELLI (Nicolas, comte), compositeur italien, né à Naples en 1814, mort à Paris en 1891. De 1835 à 1846,

il fit représenter à Naples une douzaine d'opéras sérieux ou bouffes. En même temps, il était chef d'orchestre de ballet au théâtre San-Carlo et au Fondo. Il vécut à Paris à partir de 1854 et fit jouer à l'Opéra, à l'Opéra-Comique, au Théâtre-Lyrique des ballets et opérettes sans grande valeur.

GABRIELLO (Onofrio), dit **Onofrio da Messina,** peintre italien, né à Messine en 1607, mort en 1706. Il se rendit à Rome, où il se perfectionna sous la direction de Poussin et de Pietro de Cortone. Les œuvres de cet artiste se font remarquer par la grâce et une suavité un peu molle. Ses peintures principales se trouvent à l'église Saint-François-de-Paule, à Messine, et dans les églises de Padoue.

GABRINIEN [*ni-in*] n. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée à Brescia par Gabrino.

GABRINO (Agostino), fanatique italien, né à Brescia au XVIIe siècle. Dans son exaltation religieuse, il se proclama monarque de la Sainte-Trinité, prince du nombre septénaire, annonça le règne de l'Antéchrist, parvint à réunir quelques adeptes, les « chevaliers de l'Apocalypse ». Le dimanche des Rameaux de 1694, Gabrino, entré dans une église, entendit chanter l'antienne : *Qui est ce roi de gloire?* Tirant son épée, il se précipita sur les prêtres, en criant : « C'est moi ! » Il fut jeté en prison, comme fou. Sa secte disparut avec lui.

GABRINO, nom d'une famille romaine qu'a illustrée le célèbre tribun Nicolas Rienzi. V. RIENZI.

GABRINO FONDOLO, prince de Crémone. V. FONDOLO.

GABROVO, ville de Bulgarie (district de Tirnovo), sur la Iantra, affluent du Danube, près du défilé de Chipka ; 9.225 hab. Fabriques de drap du pays ; mines de houille. Monastère de Blagovitché (l'Annonciation).

GABURON n. m. (origine inconnue). Mar. Enveloppe de planches de chêne, dont on entoure la partie inférieure d'un bas mât, pour garantir les cercles contre le frottement des basses vergues. (On dit aussi JUMELLE.)

GABURONNER [*ro-né*] v. tr. Mar. Fortifier à l'aide de gaburons.

GABUSSI (Vincenzo), compositeur italien, né en 1800, mort à Londres en 1846, fut élève du P. Stanislas Mattei. Il fit représenter en Italie et en France plusieurs opéras, notamment *Ernani,* qui obtint, en 1834, au Théâtre-Italien de Paris quelque succès. Il est surtout auteur de nombreuses mélodies qui lui valurent le surnom de « Nouveau Schubert ».

GACAMPHOL [*kan-fol*] n. m. Poudre blanche inodore, insoluble dans les solvants ordinaires, prescrite contre les sueurs nocturnes des phtisiques. || Syn. CAMPHORATE DE GAÏACOL.

GACÉ, ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 27 kil. d'Argentan, sur la Touques ; 1.563 hab. Ch. de f. Etat. Ancienne ville fortifiée ; ruines d'un château du XVIe siècle. — Le canton a 14 comm., et 5.120 hab.

GACÉ (Charles-Auguste DE MATIGNON, comte DE), maréchal de France. V. MATIGNON.

GACE BRULÉ, trouvère français, mort après 1212. Il reste de lui une soixantaine de chansons ; elles ont été publiées par G. Huet (Paris, 1902).

GÂCHAGE n. m. Constr. Action de gâcher du plâtre, du ciment, du mortier : *Eau de* GÂCHAGE. || Action de gaspiller.

— Techn. Premier peignage que l'on fait subir à la laine de cachemire pour la préparer au filage.

GACHALA, ville de Colombie (départ. de Cundinamarca) ; 6.000 hab. Mines de soufre.

GACHARD (Louis-Prosper), historien belge, né à Paris en 1800, mort à Bruxelles en 1885. Il passa en Belgique, entra en 1826 dans l'administration des archives royales à Bruxelles, prit une part active à la révolution de 1830 et se fit naturaliser Belge. Il demeura pendant cinquante-cinq ans directeur des Archives royales. Grâce aux archives belges et européennes, il a entièrement renouvelé l'histoire de Charles Quint et de Philippe II. Ses publications les plus importantes sont : *Correspondance de Guillaume le Taciturne* (1847-1856) ; *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* (1848-1859) ; *Relation des ambassadeurs vénitiens sur Charles Quint et Philippe II* (1855) ; *Don Carlos et Philippe II* (1863) ; *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II* (1868-1881) ; *Lettres de Philippe II à ses filles* (*1581-1583*) [1884] ; etc.

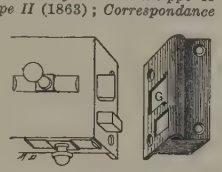

G. Gâche.

GÂCHE n. f. (origine inconnue). Techn. Pièce de fer fixée au chambranle d'une porte ou d'une baie quelconque, dans laquelle s'engage le pêne d'une serrure pour tenir la porte fermée. || Pièce de fer en forme de demi-cercle qui sert à retenir contre un mur une conduite d'eau ou de gaz. (C'est une sorte de grand crampon.)

— Artill. Cavité creusée dans la partie arrière du tube des canons du système de Bange et du système de Lahitolle, pour assurer la liaison du volet et du tube pendant le deuxième mouvement d'ouverture de la culasse, jusqu'à ce que la *vis-culasse* ait complètement dégagé l'âme du canon.

GÂCHE n. f. (de *gâcher*). Outil de maçon, servant au gâchage. || Spatule de cuisinier, de pâtissier.

— Navig. fluv. Nom donné, dans certaines parties de la France, par les mariniers, à un aviron.

GACHENET [*nè*] n. m. Jeune gars. (Dialectal.)

GÂCHER [*ché*] v. tr. (de l'anc. haut allem. *waskon,* mouiller ; allem. mod. *waschen*). Proprem., Laver. || Délayer du plâtre, du mortier.

— Laver à grande eau, en parlant du linge.

— *Fig.* Faire grossièrement, sans soin : GÂCHER *un travail, une affaire, une robe.* || Gaspiller : GÂCHER *une belle fortune.* || *Gâcher le métier,* Donner sa marchandise trop bon marché. Travailler à trop bon compte. Faire plus qu'il n'est convenu ou nécessaire.

— Agric. *Gâcher le blé,* Le herser au printemps, pour recouvrir de terre les racines. || *Gâcher un pailler, Gâcher les paillons,* En recouvrir le sommet avec de la terre gâchée.

— *Intransitiv.* Mar. Ramer. (Vx.)

GACHETA, ville de Colombie (Cundinamarca), sur un affluent du Meta ; 12.000 hab. Eaux thermales ; mines de soufre et de sel. Cacao, café, canne à sucre.

GÂCHETTE n. f. (de *gâche*). Techn. Pièce d'acier faisant partie du mécanisme de détente d'un fusil. || Pièce de fer qui se place sous le pêne de certaines serrures, et qui est munie d'encoches dans lesquelles entrent des tenons ménagés à la partie inférieure de la queue du pêne. || Levier coudé, qui fait partie du métier à bras employé dans le tissage. || Organe d'un piège, servant à le faire subitement détendre.

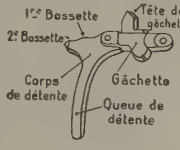

Gâchette.

— ENCYCL. Arqueb. La *gâchette* maintient le chien à la position de l'armé, au moyen de la tête ou bec de gâchette qui s'engage dans un cran correspondant du chien. Un ressort, dit *ressort de gâchette,* la maintient dans cette position, dont le tireur la dégage en agissant sur la partie du mécanisme qu'on appelle la *détente,* ce qu'il fait en pressant avec l'index sur la queue de la détente. La gâchette bascule, sa tête s'abaisse et le chien, mis en liberté, est poussé en avant par un ressort.

GÂCHEUR, EUSE n. Ouvrier qui gâche le mortier ou le plâtre. || Aide des charpentiers ou des menuisiers. || Chef d'ouvriers, dans les ateliers de charronnage des chemins de fer.

— *Fig.* Qui gâte ou gaspille quelque chose, faute de soin. || Qui vend ou travaille à vil prix.

— Adjectiv. : *Ouvriers, Ecrivains* GÂCHEURS.

GÂCHEUX [*cheû*], **EUSE** adj. (de *gâcher*). Boueux, détrempé par l'eau : *Un chemin* GÂCHEUX.

— Humide, pâteux, un peu pourri : *Des cerises* GÂCHEUSES.

— Chem. de f. Se dit d'une traverse de voie ferrée autour de laquelle le ballast est boueux, et qui à chaque passage d'essieu s'affaisse dans la boue liquide, qu'elle projette de tous côtés.

GACHIER [*chi-é*] n. m. Archéol. Se disait, au moyen âge, d'un gros drap à l'usage des paysans.

GÂCHIS [*chi*] n. m. (de *gâcher*). Mortier fait avec du plâtre, de la chaux, du sable et du ciment.

— *Par extens.* Boue, ordure plus ou moins liquide : *Un grand* GÂCHIS.

— *Fig. et fam.* Affaire embrouillée, situation confuse : *Nous voilà dans un beau* GÂCHIS ! *Le* GÂCHIS *politique.* || Confusion, obscurité (en parlant d'un ouvrage littéraire, etc.) : *C'est pur* GÂCHIS, *que ces pages.* || Désordre, trouble : *Il y aura du* GÂCHIS, Cela se gâtera.

GÂCHOIR n. m. Techn. Syn. de GÂCHE.

— Céram. Cuve où l'on mélange la matière première des pâtes à poterie.

GACHONS (PEYROT DES). V. DES GACHONS.

GACILLY (LA), ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 60 kil. de Vannes, sur l'Aff, à la lisière d'Ille-et-Vilaine ; 1.253 hab. Tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine. — Le canton a 9 comm., et 11.345 hab.

GACON (François), poète satirique français, né à Lyon en 1667, mort au prieuré de Baillon, près Royaumont (Oise) en 1725. Entré à l'Oratoire, il y resta peu de temps. Dans son *Poète sans fard* (1697) et dans ses ouvrages postérieurs, il attaqua successivement, avec beaucoup de verve, Boileau, J.-B. Rousseau, Fontenelle et vingt autres auteurs. N'ayant pas réussi à remplacer Boileau dans son rôle de législateur du Parnasse, il reprit le froc, obtint le prieuré de Baillon et écrivit des volumes pieux.

GACON-DUFOUR (Marie-Armande-Jeanne), dame D'HUMIÈRES puis DUFOUR DE SAINT-PATHUS, femme de lettres et agronome française, née et morte à Paris (1753-1835). Elle contribua à la création de la *Bibliothèque agronomique,* et, liée étroitement avec Sylvain Maréchal, l'aida dans la publication de ses ouvrages. Elle remplit quelque temps les fonctions de lectrice à la cour de Louis XVI. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Recueil pratique d'économie rurale et domestique* (1802-1804-1806) ; *Dictionnaire rural raisonné* (1802) ; *De la nécessité de l'instruction pour les femmes* (1805) ; *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI* (1809), etc.

GAD (mot hébreu qui signifie *bonheur, bonne fortune*), fils de Jacob et de Zelpha, servante de Lia. (Il fut le chef d'une des douze tribus israélites.)

GAD (TRIBU DE), une des douze tribus des Hébreux, issue de Gad. Elle occupait une partie du pays de Galaad ; le Jourdain la bornait à l'O., et le désert d'Arabie à l'E. ; elle s'étendait jusqu'au lac de Génésareth. Jephté appartenait à cette tribu qui avait pour villes principales Jabbès, Maspha, Rabbath-Ammon.

GAD, prophète hébreu, contemporain et ami de David. Chargé par Dieu de reprocher à ce prince d'avoir ordonné le dénombrement du peuple pour satisfaire son orgueil, il lui donna à choisir, pour sa punition, entre la famine, la guerre ou la peste. David préféra la peste. Gad avait écrit une *Vie de David,* qui est perdue.

GAD (Emma HALKIER, dame), femme auteur dramatique danoise, née à Copenhague en 1852, morte en 1921. Vivant dans le monde de la bourgeoisie, elle en peignit les mœurs dans des pièces où abondent les traits satiriques finement ironiques et cruels. Parmi ses comédies, citons : *les Noces d'argent* (1890) ; *Pour les Pauvres* (1891) ; *les Préludes.*

GADADHAR, rivière de l'Inde septentrionale, qui arrose le Bhoutan dont il baigne la capitale, *Punaka,* puis le nord-est du Bengale, et confluе avec le Brahmapoutra (rive droite) après un cours de 270 kil.

GADARA ou **GAZER.** Géogr. anc. Ville de la Palestine (tribu de Manassé), capitale de la Pérée, célèbre par ses thermes. Conquise par Antiochus le Grand (218 av. J.-C.), elle fut reprise en 198 par Alexandre Jannée et détruite définitivement par Vespasien. Aujourd., *Umm Qeis.*

GADAUD (Antoine), homme politique français, né à Saint-Mayme-de-Pereyrol (Dordogne) en 1841, mort à Périgueux en 1897. Conseiller général, maire de Périgueux, il fut élu député de la Dordogne en 1885 et en 1889, fit des rapports remarqués sur l'arbitrage international, la création d'une école de santé militaire, etc. Elu sénateur dans la Dordogne en 1891, réélu en 1894, il fut ministre de l'agriculture dans le cabinet Ribot (25 janv.-1er nov. 1895).

GADDERBAUM, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), dans le Teutoburger Wald ; 7.500 hab. Sanatorium.

GADDI (Gaddo), peintre et mosaïste italien, né et mort à Florence (1260-1332). Il apprit son art sous des maîtres byzantins. Il excella surtout dans la mosaïque ; il prit part aux travaux de décoration de la façade de Sainte-Marie-Majeure, à Rome.

GADDI (Taddeo), peintre et architecte italien, fils du précédent, élève de Giotto, né et mort à Florence (vers 1300-1366). L'un des premiers, il chercha à donner aux figures des personnages l'expression qui convient à leur caractère ; mais il est tombé souvent dans l'exagération. La plupart de ses fresques ont été effacées par le temps ; celles qu'il peignit à la voûte de l'église Saint-François, à Pise, sont les seules qui restent bien conservées. Au Louvre, une prédelle : *Décollation de saint Jean-Baptiste, le Calvaire, Martyre de saint Jacques le Majeur,* et un dessin pour la décoration de Santa-Croce : *Vie de la Vierge,* son œuvre principale. Gaddi a construit le *Bute vecchio* de Florence et achevé le campanile de la cathédrale.

GADDI (Agnolo), peintre italien, né et mort à Florence (vers 1333-1396). Fils et élève du précédent. Il peignit des tableaux à l'huile, généralement de petites dimensions, et des fresques dans le style de Giotto. Citons : une *Madone* dans l'église Saint-Ambroise, à Florence ; une *Annonciation,* au musée de cette ville ; une *Vierge glorieuse* et *Saint Laurent avec sainte Catherine,* au musée de Berlin ; des fresques représentant l'*Histoire de la vraie croix,* à Santa-Croce de Florence.

GADE n. m. Genre de poissons, type de la famille des gadidés, caractérisé par la possession de trois nageoires dorsales, de deux nageoires anales et d'un barbillon sous la mâchoire inférieure.

Gade.

— ENCYCL. Des nombreuses espèces de *gades,* cinq habitent les mers d'Europe et tiennent une grande place dans l'alimentation : la morue ou cabillaud (*gadus morrhua*) ; l'églefin ou haddock ou morue Saint-Pierre (*gadus eglefinus*), très voisin de la précédente ; le tacaud ou lingue (*gadus luscus*) ; enfin les capelans (*gadus capelanus* et *minutus*).

GADE (Niels Wilhelm), compositeur danois, né et mort à Copenhague (1817-1890). Violoniste à la chapelle royale, il vit, dans un concours ouvert par la Société de musique de Copenhague, couronner son ouverture d'*Ossian* (1841). Titulaire d'une pension sur la cassette royale, il se rendit à Leipzig où il se lia avec Mendelssohn et Schumann. Il devint, à la mort de Mendelssohn, chef des concerts du Gewandhaus de Leipzig. Mais, lors de la guerre du Slesvig-Holstein, en 1848, Gade retourna à Copenhague. Devenu maître de chapelle de la cour, il fut chargé de la direction de l'orchestre du Théâtre royal de Copenhague et des concerts de la Société de musique. Ses œuvres, nombreuses, comprennent huit symphonies ; des ouvertures, parmi lesquelles celles d'*Ossian,* d'*Hamlet* et de *Michel-Ange ; Novelettes ;* des cantates, dont *Comala, Calanus, Sion, Psyché ;* des chœurs ; des *lieder ;* quelques compositions religieuses, de la musique de chambre, un opéra, *Mariotta.* Gade peut être justement considéré comme le représentant de l'art romantique scandinave. S'il a subi, au début, l'influence allemande, le charme poétique, le coloris délicat de son inspiration, certaines inflexions mélodiques ou rythmiques particulières à la musique populaire du Nord révèlent sa personnalité et son origine.

GADEAU DE KERVILLE (Henri), naturaliste français, né à Rouen en 1858. Il a publié de nombreux mémoires et notes concernant la botanique, la zoologie, la tératologie, etc. Parmi ses ouvrages, citons : *les Insectes phosphorescents* (1881-1887) ; *Causeries sur le transformisme* (1887) ; *Faune de la Normandie* (1888-1890) ; *les Animaux et les Végétaux lumineux* (1889) ; *les Vieux arbres de la Normandie* (1891) ; *les Oiseaux de la Normandie* (1893) ; *les Cécidozoaires et leurs cécidies* (1902) ; etc.

GADEBUSCH, ville d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin) ; 2.380 hab. Ch.-lieu de district. Brasseries. Victoire des fils de Henri Ier de Brunswick sur les Saxons et les Brandebourgeois (bataille de la Lande de Rambeeler, 1283) ; victoire des Danois sur les Suédois et les Saxons (1712).

GADELIER [*li-é*] ou **GADELLIER** [*dè-li-é*] n. m. (de *gadelle*). Nom du groseillier à fruits rouges, dans les départements de l'ouest de la France.

GADELLE n. f. Groseille rouge, dans les départements de l'ouest de la France. (On dit aussi GADE.)

GADE-LOTE n. f. Traduction du nom scientifique (*gadus lota*) d'un poisson d'eau douce, plus communément appelé LOTE DE RIVIÈRE.

GADÈS (en punique **Gadir**). Géogr. anc. Ville de la Bétique, au sud de l'Hispanie, à l'entrée du détroit de Gibraltar, sur le *golfe atlantique de Gadès.* Ses habitants, les *Gaditains,* étaient des commerçants et des marins réputés. Aujourd'hui *Cadix.* V. ce mot.

GADÈS (DÉTROIT DE). Géogr. anc. Une des plus anciennes dénominations du *détroit de Gibraltar.* V. GIBRALTAR (*détroit de*).

GADIATCH, ville d'Ukraine (U. R. S. S., gouv. de Poltava), sur le Psiol ; environ 20.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Industrie du tabac.

GADICULE n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des gadidés, comprenant des formes très voisines des merlans, mais en différant par l'absence de dents vomériennes. (L'espèce type est le gadicule argenté

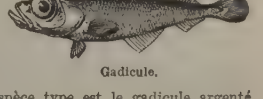
Gadicule.

[*gadiculus argenteus*] de la Méditerranée; long de 10 à 12 cm.)

GADIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons téléostéens, comprenant les morues, merlans et genres voisins.

— Encycl. Les *gadidés* sont allongés, avec la peau nue ou couverte de petites écailles molles; les nageoires pelviennes situées en avant des pectorales; les rayons mous à toutes les nageoires; souvent des barbillons. Ils sont marins, voyagent par bancs et sont l'objet d'une pêche active, à cause de la qualité de leur chair. Répandus sur tout le globe, notamment dans l'hémisphère boréal, ils apparaissent à l'état fossile dans les terrains de l'époque tertiaire.

GADIFER DE LA SALLE, colonisateur français du début du XVe siècle, né près de Thouars, mort vers 1415. Il prit part à l'expédition de Louis de Bourbon contre Tunis (1390), visita la Prusse des Chevaliers teutoniques, et conquit, avec Jean de Béthencourt, en 1402, les Canaries. A la suite de discussions avec Béthencourt, il s'éloigna et accompagna Boucicaut devant Gênes en 1409.

GADILLE [*diy'*] n. f. Nom vulgaire du *rouge-gorge*.

GADINIA n. m. Genre de mollusques pulmonés, type d'une famille dite des gadiniidés, qui habitent les eaux littorales des mers chaudes (Méditerranée, côtes ouest d'Afrique, Australie, côte ouest d'Amérique).

GADININE n. f. Base retirée des produits de putréfaction de la chair de morue.

GADITAIN [*tin*], **E** n. Habitant ou natif de Gadès : *Les* GADITAINS.

— *Adjectiv.* Relatif à Gadès ou au détroit de Gadès : *Les portes* GADITAINES. (On a dit aussi GADITAN, E.)

GADITANUS ou **GADITAIN,** surnom d'Hercule, qui avait, à *Gadès*, aujourd'hui Cadix, un temple sans statue de culte, où il était défendu aux femmes d'entrer.

GADO, roi de Sardaigne vers 530. Envoyé par Gélimer, roi des Vandales, comme gouverneur de l'île, il s'entendit avec Bélisaire et devint roi, vassal de Constantinople. Gélimer envoya contre Gado son frère Zagon. Celui-ci noya Cagliari dans des flots de sang, et Gado fut une des premières victimes.

GÂDOL adj. m. Linguist. Se dit de deux points-voyelles de l'hébreu : l'*a* long et l'*i* long.

GADOLINITE n. f. (de *Gadolin*, nom propre). Silicate naturel d'yttrium, glucinium et fer, appartenant au système monoclinique, dont la formule est : $FeGl^2Y^2Si^2O^{10}$.

GADOLINIUM [*ni-om'*] n. m. Corps simple non isolé (symbole Gd) qui se trouve dans les terres rares, et dont on connaît une série de sels (chlorures, bromures, oxyde, etc.).

GADON (Ludomir), publiciste polonais, né en Samogitie en 1832, mort à Cracovie en 1908. De 1889 à 1892, il fut directeur de la Bibliothèque polonaise de Paris. Il a publié entre autres ouvrages (en polonais) : *Histoire de la société de littérature polonaise de Paris; Notes sur la vie des Polonais en France; le Prince Adam Czartoryski; l'Emigration polonaise* (3 vol.; 1902).

GADOR, bourg d'Espagne (prov. d'Almeria), sur le fleuve côtier d'Almeria et au pied de la *sierra de Gador;* 3.400 hab. Mines de plomb et de soufre.

GADOUARD [*dou-ar'*] n. m. (de *gadoue*). *Pop.* Vidangeur.

GADOUE [*doû*] n. f. (origine inconnue). Engrais formé des ordures ménagères et des boues des villes.

— Navig. fluv. Nom que les mariniers des environs de Paris donnent à une sorte de grand bateau ou chaland usité pour le transport des boues, immondices et fumiers, par voie d'eau.

— *Pop.* Prostituée de bas étage.

— Encycl. Agric. Les *gadoues* sont formées par les ordures ménagères et autres débris ou résidus qui leur sont mélangés. On appelle *gadoues fraîches* ou *vertes* celles qui n'ont pas encore fermenté, *gadoues noires* celles qui sont restées en tas pendant un certain temps, subissant une fermentation. Les gadoues vertes sont d'un emploi difficile, même après séparation des débris ne présentant aucune valeur fertilisante; les gadoues noires se répandent très facilement et procurent une fumure plus uniforme.

Les gadoues ont une valeur fertilisante analogue à celle du fumier de ferme; leur action est d'autant plus prolongée qu'elles sont plus grossières au moment de leur emploi.

Dans les grandes villes, on traite les gadoues par broyage, incinération, digestion, etc. Broyées, elles sont employées comme engrais (poudre); quand elles sont incinérées, la chaleur résultant de leur combustion sert à produire de la vapeur ou du courant électrique, et avec les scories sont fabriquées des briques de mâchefer. A Paris, dans les trois usines de traitement d'Ivry, d'Issy et de Saint-Ouen, on incinère 800.000 tonnes de gadoues par an, et l'on fabrique plus de 60.000 briques par jour.

GADUINE n. f. Substance tirée de l'huile de foie de morue.

GADZARTS [*zar'*] n. m. (contraction de *gars des arts*). Argot des écoles. Elève ou ancien élève des écoles nationales d'arts et métiers.

GAËL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 44 kil. de Rennes; 2.665 hab. Ch. de f. Etat. Beaux rétables dans l'église.

GAËL. Ethnogr. V. GAËLS.

— Linguist. Syn. de GAÉLIQUE.

GAÉLIQUE [*lik'*] adj. Qui a rapport aux Gaëls : *Race* GAÉLIQUE. *Les langues* GAÉLIQUES.

— *Substantiv.* et au masc. Se dit des deux grands groupes entre lesquels les linguistes partagent le domaine celtique : *S'exprimer en* GAÉLIQUE.

— Encycl. Le *gaélique* comprend l'*irlandais*, l'*écossais*, dit aussi *erse* (c'est le mot angl. *irish* déformé), et le *manxois* ou dialecte de l'île de Man. La langue et la littérature celtiques de l'Ecosse sont plus familièrement désignées sous ce terme de gaélique, mais sans raison valable. Il faut bien se garder de confondre le gaélique et le *gallois*. Cette dernière langue appartient au second groupe celtique : le *brittonique* (v. ce mot). En 1946, le gaélique a été déclaré langue officielle de l'Eire.

GAËLS ou **GALLS** (contraction du mot *Goidel*, aujourd. *Gaedheal*, par lequel les Irlandais se désignent eux-mêmes). Nom que se donnaient les vieux habitants de l'Irlande et ceux qui, au Ve siècle de notre ère, allèrent peupler la côte nord-ouest de la Grande-Bretagne.

GÆRTNER (Joesph), botaniste allemand, né à Calw en 1732, mort à Tubingue en 1791. Médecin près de Stuttgart, il a publié un bel ouvrage sur les fruits et graines.

GÆRTNER (Friedrich VON), architecte allemand, né à Coblentz en 1792, mort à Munich en 1847. Restaurateur des vitraux de la cathédrale de Ratisbonne, il fut nommé directeur de la division artistique de la manufacture de porcelaine de Munich en 1822, et placé peu après à la tête de l'école de peinture sur verre que le roi Louis venait de fonder. Il dirigea ensuite les travaux de construction de divers monuments munichois : église Saint-Louis, bibliothèque (1831-1842), hospice des aveugles (1833-1836), université et gymnase appelé *Gorgianum* (1835-1840), etc. Il a en outre élevé dans différentes villes d'Allemagne plusieurs édifices publics.

GÆRTNÈRE [*ghèrt-nèr'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des loganiacées, renfermant des arbustes à feuilles opposées et stipulées, dont on connaît une trentaine d'espèces, de l'Inde, de l'Afrique tropicale, des Mascareignes, etc.

GÆSUM [*ghé-zom'*] n. m. Antiq. Lourd javelot des Gaulois des Alpes, qui fut adopté par d'autres nations.

GAÉTAN DE THIENE (saint), né à Vicence en 1480, mort à Naples en 1547. Docteur en droit de l'université de Padoue (1504), protonotaire participant (1506), il se démit de ses fonctions en 1513, et, dans le dessein de réformer le clergé, fonda avec G.-P. Caraffa (le futur Paul IV) l'Oratoire du Divin amour, qui devint l'ordre des *Clercs réguliers* ou *Théatins* (de Theate ou Chieti dont Caraffa était évêque) approuvé par Clément VII en 1524. Clément X le canonisa en 1675. — Fête le 7 août.

GAÉTAN, famille gibeline de Pise, établie dans cette ville dès 962, et qui, depuis lors, la gouverna. (Gélase II, pape en 1119, appartenait à cette famille.)

GAETANI, illustre famille de Rome, qui descendait des princes de Gaète, et dont sont issus les ducs de Trajetto, de Laurenzano, de Sermoneta. Cette famille a donné à l'Eglise le pape Boniface VIII. Citons : Honorat **Gaetano,** comte de Fondi, un des fauteurs de la conspiration d'où sortit le grand schisme d'Occident; — Pierre **Gaetano,** duc de Sermoneta, qui commanda, sous la Ligue, l'armée pontificale envoyée par Grégoire XIV pour soutenir la commune de Paris; — Honorat IV **Gaetano,** duc de Sermoneta, qui se distingua à la bataille de Lépante (1571).

GAETANO (Juan), pilote italien du XVIe siècle, attaché à l'expédition espagnole commandée par don Ruy Lopez de Villalobos, en 1542. Il a écrit un récit de ce voyage au cours duquel furent découvertes de nombreuses terres et occupées les îles Luçon et Gilolo.

GAETANO ou **GAETANI della Torre** (le comte César), poète et antiquaire italien, né et mort à Syracuse (1718-1808). Il s'attacha à l'étude des antiquités siciliennes et explora les ruines de l'ancienne Syracuse. Des vases, des médailles, des statuettes, des diptyques, etc., qu'il recueillit il forma un important musée, et écrivit d'intéressantes notices sur ses découvertes. Ses principaux ouvrages sont : *Vestigi di Siracusa antica illustrati; Privilegi di Siracusa; Raccolta d'inscrizioni antiche.*

GAÈTE (ital. **Gaeta**), ville d'Italie (prov. de Rome), sur un rocher à peine réuni à la terre ferme, le Monte Orlando; 6.590 hab. Ch.-lieu de district. Evêché. Petit port de commerce et place forte.

Histoire. — Gaète, l'antique *Caïeta*, est une des plus vieilles villes de l'Italie; elle le doit à sa position à demi insulaire qui commande l'Italie du Sud et les îles. Pour Virgile, elle aurait été fondée par Enée en souvenir de sa nourrice Caieta; c'est probablement une colonie grecque de Samos. Conquise par les Romains en 340 av. J.-C. elle végéta jusqu'au jour où Antonin le Pieux lui donna un port. Elle eut des seigneurs particuliers, vassaux du Saint-Siège jusqu'en 1435 où elle tomba entre les mains du roi de Naples, Alphonse d'Aragon. Les Français y signèrent en 1504 une capitulation, et elle fut assiégée souvent : en 1702 par les Autrichiens, en 1734 par les Sardes, en 1799 et 1806 par les Français, en 1815 et 1821 par les Autrichiens; le pape Pie IX s'y réfugia en 1848, et François II, dernier roi bourbon de Naples, en fit sa capitale après la prise de Naples, et y tint tête aux Piémontais. La capitulation de Gaète (13 février 1861) mit fin au Royaume de Naples.

La ville a beaucoup de vieux monuments : le temple de Neptune, la villa d'Hadrien, la villa de Scaurus, la Torre Orlando ou tombeau de Munatius Plancus le fondateur de Lyon, la citadelle médiévale qui contient le tombeau du connétable de Bourbon tué au sac de Rome, la cathédrale, la chapelle de la Rocca-Spaccata dans la fente d'un rocher que la légende dit s'être brisé à la mort du Christ. — Le *district* a 162.600 hab.

GAÈTE (GOLFE DE), baie formée par la mer Tyrrhénienne (Méditerranée occidentale) sur la côte de l'Italie méridionale, au nord du golfe de Naples. Le Garigliano et le Volturne y finissent.

GAÈTE (duc DE). Biogr. V. GAUDIN.

GAFFAREL (Jacques), prêtre et savant orientaliste français, né en Provence en 1601, mort au couvent de Sigonce en Provence en 1681. Fort érudit, il fut envoyé à Rome (1626), par le cardinal de Richelieu, pour y acquérir des manuscrits précieux. Dans un ouvrage qu'il publia en 1629 sous le titre de *Curiosités inouïes*, il émit, sur les doctrines astrologiques et philosophiques des Orientaux, des jugements hardis que la Sorbonne l'obligea de rétracter. Il voyagea en Orient. Devenu aumônier du roi il travailla à la conversion des calvinistes du Dauphiné. Il a publié aussi *Des talismans* (1636).

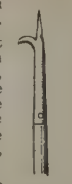
Gaffe.

GAFFE n. f. (origine inconnue). Mar. Instrument en fer à un ou deux crochets, fixé au bout d'un manche en bois et permettant de saisir un cordage, une chaîne, une nasse, une échelle pour accoster une embarcation, ou encore servant à pousser au large quand on est accosté. || *Se tenir à longueur de gaffe,* Ne pas accoster une embarcation le long de l'échelle. || Fig. *Voir la terre au bout d'une gaffe,* Rester à bord au mouillage.

— *Fig. et Fam.* Maladresse. || *Faire une gaffe,* Commettre une maladresse, agir ou parler sans réflexion, sottement. || Pop. *Avaler sa gaffe,* Mourir. || *Tenir quelqu'un à longueur de gaffe,* Tenir quelqu'un à distance, ne pas le laisser agir familièrement avec soi. Ne pas fréquenter quelqu'un, s'en méfier; et *particulièrem.* Se tenir à bonne portée de quelqu'un.

— Argot milit. Garde : *Prendre la* GAFFE, *Faire la* GAFFE.

— Pêch. Crochet, à pointe très aiguë, dont on se sert pour tirer à terre les gros poissons pris à la ligne (saumon, brochet).

GAFFE n. m. Vase servant à transporter le sel, dans une saline.

GAFFEAU [*ga-fô*] n. m. (de *gaffe*). Petit gaffe.

GAFFEL n. m. Bâtiment de charge hollandais, à peu près semblable à la cague.

GAFFER [*ga-fé*] v. tr. Accrocher avec une gaffe : GAFFER *un saumon.*

— *Intransitiv. Fig. et Fam.* Faire une gaffe, une sottise.

GAFFEUR [*ga-feur*], **EUSE** n. (de *gaffe* n. f.). *Fam.* Qui fait des gaffes, commet des maladresses.

GAFFIER [*ga-fi-é*] n. m. Celui qui, dans une barque, manie une gaffe.

GAFFORI (Jean-Pierre), patriote corse, né en 1710, mort à Corte en 1753. Après avoir cherché à réconcilier la Corse et Gênes, il se mit à la tête de l'insurrection nationale, et, de concert avec le chanoine Orticoni et Ceccaldi, il imagina la royauté de l'aventurier Neuhof. Après cinq mois de lutte, Neuhof disparut, et Gaffori devint chef suprême de l'insurrection, en 1753; mais les Génois le firent assassiner.

GAFORI ou **GAFORIO** (Franchino), musicien et professeur italien, né à Lodi en 1451, mort à Milan en 1522. Il entra de bonne heure dans les ordres, mais se consacra à la musique. Il était à sa mort attaché à la cathédrale de Milan. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer en première ligne *Practica musicæ* (1496), qui est un traité important et très complet; puis *Theorica musica* (1492); *Angelicum ac divinum opus musicæ materna lingua scriptorum* (1508), et *De harmonia musicorum instrumentorum opus* (1518)

GAFSA, oasis de la Tunisie intérieure, arrosée par plusieurs sources abondantes et reliée au port de Sfax par chemin de fer; environ 5.000 hab. Centre militaire, contrôle civil et caïdat. Aux environs, à Metlaoui, mines de phosphates importantes.

GAG n. m. (mot angl.). Répartie personnelle d'un acteur ajoutée au rôle.

— Au cinéma, fait inattendu, situation comique.

GAGA n. et adj. (redoublement de la première syllabe du mot *gâteux*). *Fam.* Personne tombée en enfance : *Un vieux* GAGA. *Un homme* GAGA.

GAGARINE, nom d'une famille princière russe, qui prétend descendre de Rurik et dont les membres les plus connus sont : Mathieu, prince **Gagarine,** homme d'Etat, né à Moscou, pendu à Saint-Pétersbourg en 1721. Gouverneur de Sibérie en 1711, il fut, quelques années plus tard, accusé de vouloir séparer ce pays de l'Empire russe, et supplicié en présence de toute sa famille; — Gabriel **Gagarine,** né en 1745, mort en 1808, auteur d'un recueil intitulé : *Distractions de la solitude* (1813); — Paul Gavrilovitch **Gagarine,** né et mort à Moscou (1777-1850), épousa Anna Lapouchine, maîtresse du tsar Paul; — Alexandre Ivanovitch, prince **Gagarine,** général, mort à Tiflis en 1857. Il accomplit presque toute sa carrière militaire en Transcaucasie. Gouverneur de Kutaïs en 1847, il commanda les troupes de la frontière pendant la guerre de Crimée. Il rentra à Kutaïs après la guerre, avec le titre de gouverneur général, mais fut assassiné par Constantin Daveschkalian, prince de Svanétie; — Paul Pavlovitch, prince **Gagarine,** homme d'Etat, né à Moscou en 1803, mort à Saint-Pétersbourg en 1872. Il succéda en 1864 au comte Bludov comme président du conseil des ministres et du conseil de l'empire, et assista ensuite dans ces fonctions le grand-duc Constantin. Il a été associé à l'œuvre de l'émancipation des serfs et à la revision de la législation; — Jean Sergievitch **Gagarine,** né à Moscou en 1814, mort à Paris en 1882. Secrétaire à l'ambassade russe de Paris à l'époque où sa tante, Mme Swetchine, tenait au faubourg Saint-Germain un salon célèbre, il se convertit au catholicisme, devint jésuite en 1843, et publia, depuis, plusieurs ouvrages sur des questions religieuses : *La Russie sera-t-elle catholique?* (1856); *De la réunion de l'Eglise orientale avec l'Eglise romaine* (1860); etc.

GAGATÈS [*tèss*] n. m. (mot gr.). Ancien nom du jais.

GAGE n. m. (bas lat. *vadium, wadium;* german. *wadjo*). Tout ce qui garantit le payement d'une dette : *Emprunter, Prêter sur* GAGE. *Mettre en* GAGE. *Les meubles qui garnissent une maison louée sont le* GAGE *du propriétaire.* || Objet que deux personnes en contestation consignent entre les mains d'un tiers, jusqu'à la fin du litige.

— *Fig.* Garantie, assurance : *Ainsi la première victoire fut le* GAGE *de beaucoup d'autres.* (Bossuet.)

Vous en aviez déjà sa parole pour *gage.*
CORNEILLE.

|| Témoignage, preuve : *Un* GAGE *d'amitié, de sympathie.*

Ce fils que de sa flamme il me laissa pour *gage*...
RACINE.

— *Particulièrem.* Appointements, salaires. (En ce sens, rare au singul.) : *Payer les* GAGES *d'un domestique.* || *Être*

aux gages de quelqu'un, Le servir moyennant salaire ; et *au fig.* Le servir aveuglément.

— Chevaler. Gant jeté à quelqu'un pour le provoquer au combat.

— Dr. anc. *Prendre gage*, Saisir le chapeau ou tout autre vêtement d'une personne prise en flagrant délit, comme pièce à conviction. || *Gage-vif* ou *Vif-gage*, Gage dont les fruits venaient en déduction du capital de la créance. || *Gage-mort* ou *Mort-gage*, Gage qui ne produisait pas de fruits, ou dont les fruits ne venaient pas en déduction du capital de la créance et profitaient au créancier. (Le mort-gage était une forme de l'usure, car les fruits étaient comme des intérêts payés au créancier. L'Eglise le proscrivait au XIIe siècle, avec d'autant plus de vigueur qu'il semble avoir été pratiqué surtout par les établissements religieux, et il disparut de la pratique française à partir de cette époque.)

— Féod. *Contre-gage* ou *Gage-contre*, Droit exercé par certains seigneurs contre ceux qui leur avaient causé quelque dommage. || *Gage-pleige* ou *Pleige-gage*, Assemblée de vassaux convoqués pour l'élection d'un prévôt ou la reconnaissance des rentes dont ils étaient tenus. || *Gage-pleige de duel*, Garantie donnée au seigneur par les vassaux qui se battaient en duel, pour le payement de l'amende due par le vaincu. || *Clameur de gage-pleige*, Action possessoire.

— Hist. *Soldats à gages ménagers*, Soldats enrôlés pour partir à la première réquisition, et qui touchaient une petite paye tout en restant dans leurs foyers.

— Jeux. Dans les jeux de *société* ou *jeux innocents*, la personne qui commet une faute contre les règles du jeu dépose un *gage*. (Celui-ci est rendu contre une pénitence imposée.)

— Mar. Solde des matelots sur les bâtiments de commerce.

— Loc. div. *Gage de l'amour*, Enfant. || *A gages*, Payé, salarié : *Un homme à* GAGES. || *Casser aux gages*, Priver de son emploi. || *Donner des gages à un parti*, Prouver par quelque acte décisif qu'on y adhère.

— Loc. fam. *Demeurer, Rester pour les gages*, Etre pris ou tué dans un combat d'où les autres se sont sauvés ; et *au fig.* Ne pas se tirer d'un pas difficile. || *Laisser pour gage*, Perdre : POUR GAGE *il y* LAISSA *sa queue.* (La Fontaine.)

— Syn. **Gages, appointements, émoluments, honoraires, salaire, traitement.** V. APPOINTEMENTS.

— Encycl. Dr. rom. Le *gage*, sûreté réelle, consistait dans la remise de la possession d'une chose par un débiteur à son créancier, comme garantie de la dette. Le contrat de *pignus*, formé *re*, donnait au débiteur une action *pigneraticia directa* pour obtenir restitution du gage après payement de sa dette, et au créancier gagiste une action *pigneraticia contraria* en remboursement de ses impenses. Le créancier nanti eut le droit de vendre (*jus distrahendi*). Dans le dernier état du droit, on confondit fréquemment le *gage* avec l'*hypothèque*.

— Dr. anc. Le mot de *gage* était appliqué indifféremment au nantissement des meubles ou des immeubles, et plus tard exclusivement à celui des meubles. Il impliquait une remise effective de l'objet au créancier. Le créancier pouvait retenir le gage jusqu'à ce qu'il fût *payé*, et, à défaut de payement, le faire vendre en vertu d'une ordonnance de justice.

— Dr. mod. Dans un sens large, on dit que les biens du débiteur sont le *gage* commun de ses créanciers, ce qui signifie qu'en cas de non-payement ceux-ci ont le droit de les saisir et de les faire vendre pour se payer sur le prix.

Dans un sens plus précis, le gage, variété du nantissement, est un contrat par lequel un débiteur remet une chose mobilière à son créancier pour sûreté de la dette. Tout meuble corporel ou incorporel peut être donné en gage.

Le créancier gagiste a : 1° le droit de rétention, tant que la dette n'a pas été intégralement acquittée ; 2° le droit, s'il n'est pas payé, de faire vendre l'objet ; 3° le droit de se faire attribuer par justice l'objet en propriété, sans qu'il soit permis dans le contrat d'insérer un *pacte commissoire* réalisant cette attribution de plein droit ; 4° un privilège lui donnant un droit de préférence sur le prix. Il a par contre l'obligation de veiller sur la chose en bon père de famille, celle de ne pas s'en servir personnellement et de la restituer après payement. Des lois diverses ont organisé des gages spéciaux, sans remise de la chose au créancier, pour les fonds de commerce, les produits agricoles (v. WARRANT AGRICOLE) et le mobilier ou outillage des hôtels. V. WARRANT HÔTELIER.

— Dr. comm. Le *gage commercial* est affecté à la garantie d'une dette commerciale, même contractée par un non-commerçant. A la différence du gage civil, il peut, en principe, être constitué d'une manière opposable aux tiers, même sans écrit. S'il s'agit de donner en gage des titres, à ordre ou nominatifs, la loi prévoit un endossement ou un transfert, mais la jurisprudence ne considère ces formalités que comme facultatives.

Le gage commercial a encore ceci de particulier que son objet est considéré comme suffisamment en la possession du créancier lorsqu'il en est saisi par un connaissement ou une lettre de voiture et, à plus forte raison, lorsque cet objet se trouve à la disposition du créancier dans ses magasins ou dans un dépôt public.

Enfin, les formes de réalisation du gage, faute de payement de la dette, sont simplifiées pour le gage commercial. Le créancier peut le faire vendre sans avoir besoin d'autorisation de justice, huit jours après une simple signification au débiteur. La vente est d'ailleurs publique.

GAGE n. f. Mar. anc. Syn. de GABIE.

GAGE (sir John), homme d'Etat anglais, né et mort à Firle (Sussex) [1479-1556]. Honoré de la faveur de Henry VIII, il fut gouverneur de Guines et contrôleur à Calais (1522), député de Sussex au Parlement en 1529, enfin, après une courte disgrâce, connétable de la Tour et chancelier du duché de Lancastre en 1540. Il commanda, en 1542, la campagne d'Ecosse.

GAGE (Thomas), général anglais, né en 1721, mort à Londres en 1787. Il servit dans les Flandres (1747-1748) et en Amérique depuis 1754, et en 1759 fut nommé gouverneur de Montréal. Il commandait les forces britanniques en Amérique au début de la guerre de l'Indépendance.

GAGE (sir William Hall), amiral anglais, né à Londres en 1777, mort à Thurston en 1864. Il prit une part active aux opérations maritimes contre la Révolution française et contre Napoléon Ier.

GAGÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des liliacées. (Voisines des tulipes, les gagées [*gagea*] sont des herbes bulbeuses à fleurs ordinairement jaunes. On en connaît une vingtaine d'espèces, d'Europe et d'Asie.)

Gagée.

GAGE-MORT n. m. Dr. V. GAGE.

GAGER [*jé*] v. tr. (de *gage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous gageons. Je gageai.*) Saisir comme gage d'une dette : GAGER *des meubles.* (Vx.) || S'engager à : *Vous voudriez qu'elle fût parfaite ; AVAIT-ELLE GAGÉ de l'être au sortir du couvent ?* (Mme de Sévigné.) [Vx.] || Garantir par un gage : GAGER *des valeurs.* || Donner, offrir un gage, Convenir d'un gage (dans une contestation, un débat) : JE GAGE *cent francs que c'est toi. Quand il y aurait une infinité de hasards, vous auriez encore raison de* GAGER *un pour avoir deux.* (Pascal.) GAGEONS *nous deux.* (La Fontaine.)

— *Fam.* Avec ellipse du pronom sujet *je :*

Gage qu'il se dédit!
MOLIÈRE.

— *Particulièrem.* Payer un serviteur d'un prix convenu. || *Par extens.* Payer quelqu'un pour faire telle ou telle chose : *Portefaix que l'on* A GAGÉ *pour un transport.*

— Loc. fam. *Gager sa tête, son cou, ses oreilles*, Soutenir énergiquement quelque chose.

— Syn. **Gager, parier.** Avec *gager* l'idée se porte plus particulièrement sur la chose, le débat en question ; avec *parier*, sur l'enjeu même. (Il semble encore que *gager* se différencie quelque peu de *parier* en ce que le *pari* repose souvent sur de simples probabilités, de simples chances escomptées, tandis que la *gageure*, elle, s'appuie davantage sur des raisons valables, de sérieuses convictions.)

GAGERIE [*ri*] n. f. (de *gage*). Dr. anc. Saisie. (Ne se dit plus que dans la locution *Saisie-gagerie*, Saisie des effets et fruits que le propriétaire ou locataire principal peut faire opérer avant jugement sur le locataire ou sous-locataire pour loyers ou fermages échus. V. SAISIE.) || Possession d'une chose reçue en gage.

GAGERN [*ghèrn'*] (Christophe-Ernest, baron DE), publiciste et homme d'Etat allemand, né à Kleinniedesheim, près de Worms, en 1766, mort à Hornau en 1852. Il représenta la principauté de Nassau au traité de Lunéville (1801), assista au congrès de Vienne en 1815, en qualité de ministre des Pays-Bas et obtint des agrandissements de territoire pour ce pays. Ministre de Luxembourg à Francfort, il se retira des affaires en 1818 et occupa sa retraite à écrire ses mémoires (1823-1833).

GAGERN (Friedrich BALDUIN, baron DE), général néerlandais, fils du précédent, né à Weilburg en 1794, tué à Kandern en 1848. Officier dans l'armée autrichienne, il se distingua à Dresde et à Leipzig, puis passa au service de la Hollande. Il périt en combattant une insurrection républicaine à la tête des troupes du grand-duc de Bade.

GAGERN (Henri-Guillaume-Auguste, baron DE), homme d'Etat allemand, frère du précédent, né à Bayreuth en 1799, mort à Darmstadt en 1880. Associé au mouvement libéral et unitaire, député à la Diète en 1832, il soutint énergiquement la cause démocratique. Réélu en 1847, il fut placé, en 1848, à la tête du ministère libéral formé par le grand-duc devant les menaces révolutionnaires. Président du parlement de Francfort, il devint le chef du ministère national et fit offrir la couronne impériale à Frédéric-Guillaume IV (1849), dont le refus entraîna sa démission et sa retraite. Après avoir fait ensuite partie des assemblées de Gotha et d'Erfurt il servit en qualité de major dans l'armée slesvig-holsteinoise, et de 1864 à 1872 représenta le grand-duc de Hesse à la cour de Vienne.

GAGES [*ga-h* asp. *ès*] (Jacques-Bonaventure-Thierry DUMONT, comte DE), général espagnol, né à Mons en 1682, mort à Pampelune en 1758. Il entra, en 1703, au service de Philippe V et se fit remarquer à Villaviciosa (1710). Commandant de l'armée espagnole en Italie, il se rendit de Naples en Lombardie, défit les Autrichiens à Campo-Santo (1743), s'empara de Tortone, Alexandrie, remporta une nouvelle victoire à Bassignano (1745) et prit Milan. En 1746, il contraignit le prince de Liechtenstein à se replier derrière la Secchia. Mais, par l'incapacité de l'infant don Philippe, l'armée espagnole dut battre en retraite. Nommé capitaine général de Navarre en 1749, Gages y montra des qualités remarquables d'administrateur.

GAGET [*jè*] n. m. Nom vulgaire du *geai*. (Dialectal.)

GAGEUR [*jeur*], **EUSE** n. Qui gage, a l'habitude de gager : *Un* GAGEUR *perpétuel.* (Vx.)

GAGEURE [*jur'*] n. f. (de *gager*). Action de gager, de convenir réciproquement d'un gage (dans une contestation) : *Faire, Accepter une* GAGEURE. || La chose gagée elle-même : *Payer une* GAGEURE.

— Fig. *Tenir, Soutenir sa gageure*, Persévérer dans une entreprise.

— Fam. *Cela ressemble à une gageure, C'est une gageure*, Se dit d'une action si singulière qu'elle semble ne pouvoir s'expliquer que par une gageure faite d'agir ainsi.

— Loc. prov. **Gager sa tête à couper c'est la gageure d'un fou,** C'est folie de s'aventurer à des paris qui nous exposent trop.

Gageure imprévue (LA), comédie en un acte et en prose, de Sedaine (1768). Le sujet est emprunté à une nouvelle de Scarron : *la Précaution inutile.* Une marquise, qui s'ennuie dans son château, invite à dîner un jeune officier qu'elle voit passer sur la route. Son mari étant de retour, elle s'amuse à exciter sa jalousie en feignant de s'intéresser à l'officier. Finalement, celui-ci épouse la nièce du marquis. Ce badinage, par son comique discret et son dialogue ingénieux, fait penser à Marivaux.

GAGE-VIF n. m. Dr. V. GAGE.

GAGGENAU, ville d'Allemagne (Bade), sur la Murg ; 4.200 hab. Construction d'automobiles et de cycles.

GAGGIANO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 4.010 hab.

GAGGIO Montano, ville d'Italie (prov. de Bologne), en Emilie ; 5.520 hab.

GAGIER [*ji-é*], **ÈRE** adj. Qui est à gages : *Hommes d'armes* GAGIERS. (Vx.)

— *Substantiv.* et au masc. Dépositaire de gages. || Homme à gages. || Exécuteur testamentaire. (Vx.)

GAGINI (Antonello), sculpteur italien, né en 1478, mort en 1536. Il travailla, de 1498 à 1508, à Messine. Parmi ses premiers travaux, le rétable de l'église Sainte-Marie-Majeure, à Nicosia (1499-1512), est à signaler. Il fut chargé, en 1510, de la décoration en marbre du chœur de la cathédrale de Palerme, qui l'occupa quinze années. On peut citer encore, dans ses œuvres : les statues de la *Vierge* (1529 ; musée de Palerme), de *Saint Jean-Baptiste* (1521 ; à Castelvetrano), etc. Il fit usage de la polychromie. Fils de sculpteur, il eut cinq fils qui furent aussi sculpteurs.

GAGISTE [*jisst'*] n. m. (de *gage*). Homme gagé pour certains services, mais non domestique : *Les* GAGISTES *du théâtre.*

— Dr. Celui qui détient une chose à titre de gage.

— Milit. Musicien militaire non enrôlé comme soldat.

— Encycl. Milit. La qualification de *gagistes* était donnée à certains militaires qui servaient en vertu d'un contrat spécial passé avec les corps de troupes. Ils recevaient une solde particulière, et étaient en quelque sorte aux gages du corps ; d'où leur nom. Cette situation a disparu, depuis 1876, pour les maîtres ouvriers, qui ne peuvent plus être que *rengagés* ou *commissionnés.* Il en était déjà de même depuis 1872 pour les musiciens.

GAGLIANO Castelferrato, ville d'Italie (Sicile, prov. de Catane), sur le Salso ; 4.220 hab.

GAGLIANO del Capo, ville d'Italie (prov. de Lecce), dans les Pouilles ; 2.830 hab.

GAGLIANO (Marco DA), prêtre et compositeur italien, né à Gagliano vers 1560, mort à Florence en 1642. Il fut protonotaire apostolique, et l'un des plus anciens compositeurs d'opéras connus. Elève de Luigi Bati, il devint, en 1602, maître de chapelle de l'église San-Lorenzo. On connaît de lui six recueils de madrigaux, un livre de répons pour la semaine sainte, une messe, de nombreux motets, etc. La composition la plus importante de Gagliano est un opéra intitulé *la Dafne*, écrit pour les fêtes du mariage du fils aîné du duc de Mantoue avec la fille du duc de Savoie (1607).

GAGLIANO, nom d'une famille de luthiers italiens remarquables, dont le chef paraît être le fondateur de l'école de lutherie napolitaine. Les plus célèbres représentants de cette famille furent : Alessandro **Gagliano,** élève, croit-on, d'Antoine Stradivarius à Crémone. Il s'établit à Naples vers 1665 et y travaillait encore en 1725. Il a laissé de très beaux instruments, particulièrement des violoncelles, remarquables par la beauté de leur main-d'œuvre, mais dont le vernis laisse à désirer quant à la couleur ; — Niccolo **Gagliano,** fils aîné du précédent, né à Naples vers 1675, élève de son père. Il commença à travailler vers 1700 et produisait encore en 1740. Ses instruments sont en très grand nombre ; — Gennaro **Gagliano,** frère du précédent, né à Naples vers 1680, et qui exerça sa profession depuis 1710 jusque vers 1750 ; — Ferdinando **Gagliano,** fils aîné de Niccolo. Il produisit durant près d'un demi-siècle, depuis 1736 jusqu'en 1780 ; — Giuseppe **Gagliano,** frère cadet du précédent, né à Naples en 1726, et qui travaillait encore en 1793.

GAGLIARDINI (Julien-Gustave), peintre français, né à Mulhouse en 1846, mort à Paris en 1927. Elève de Cogniet, il abandonna de bonne heure le genre historique pour s'adonner à la peinture pittoresque, puis au paysage ensoleillé du Midi : *Coup de midi en Provence* (musée de Dijon) ; *Vallée du Buech* (1898) ; *le Vieil Antibes ; Route en Provence* (1899) ; *le Soir, au lac Majeur* (1900). Il a pris part à l'Exposition universelle de 1900 (Paris) avec : *Sur la Couze (Auvergne)* [musée de Montpellier] ; *la Fontaine du Cours* (acquis par la Ville de Paris) ; *Au pays des Ocres (Roussillon)*, et s'est vu décerner une médaille d'or. Il a peint depuis des toiles éclatantes : *Une place en Provence, Ruelle de vieux village provençal, Eté sur la grand'place, le Séchage des voiles.*

GAGNABLE [*gn* mll.] adj. Que l'on peut gagner : *Pari* GAGNABLE. (Peu us.)

— Cout. anc. *Terres gagnables*, Terres de pâture conquises sur les eaux des rivières ou des étangs.

GAGNAC, comm. du Lot, arrond. et à 54 kil. de Figeac, sur la Cère ; 760 hab. Ch. de f. Orléans.

GAGNAGE [*gn* mll.] n. m. (de *gagner*). Pâturage pour les bestiaux. || Champs voisins de bois, où le gibier va prendre sa nourriture : *Les cerfs se retirent le long des meilleurs* GAGNAGES. (Buffon.)

— Art milit. anc. Butin fait sur l'ennemi.

— Dr. anc. Revenus des terres. || Fruits pendants par racines. || Se dit aussi des terres que l'on cultive, et dont on perçoit les fruits ; par suite, Droit de jouissance.

— Econ. rur. Autref., Dans certaines parties de la France, Prélèvement de la dixième ou de la onzième gerbe fait par l'ouvrier moissonneur, pour son salaire, lorsqu'il a fauché un champ de céréales et lié les gerbes.

GAGNANT [*gn* mll., *an*], **E** adj. Qui gagne ou fait gagner : *Billet, Numéro* GAGNANT.

— *Substantiv.* Qui gagne : *Les* GAGNANTS *et les perdants.*

— Anton. **Perdant.**

GAGNE [*gn* mll.] n. f. Action de gagner. || *Acheter à la gagne*, Acheter en s'acquittant à mesure qu'on gagnera.

GAGNE (Etienne-Paulin), écrivain et politicien excentrique français, né à Montoison (Drôme) en 1808, mort à Paris en 1876. Après avoir exercé, en 1848, la profession d'avocat à Montélimar, où il fut bâtonnier de l'ordre. Gagne vint à Paris. Son esprit déséquilibré se manifesta par son incessante intervention dans les réunions publiques

et les luttes politiques de la fin de l'Empire et du commencement de la troisième République. Candidat à toutes les élections, il s'intitulait tantôt « candidat surnaturel, perpétuel et recommandé de Dieu » ou « avocat des fous », tantôt « candidat réconciliateur des partis, avocat citoyen du peuple universel ». Il acquit ainsi une notoriété qui le fit considérer soit comme un mystificateur, soit comme un détraqué.

GAGNE-DENIER [*gn* mll., *ni-é*] n. m. Qui gagne sa vie au jour le jour, sans avoir de métier spécial. || S'est dit de commissionnaires que l'on payait à un denier par livre, dans les affaires où on les employait. || Plur. *Des* GAGNE-DENIERS.

— Admin. anc. Employé qui était chargé de mesurer et de tasser les bois en présence des jurés.

GAGNEPAIN [*gn* mll., *pin*] n. m. Archéol. Gant à armer, en peau avec longue garde. (Plus tard, ce nom

Gagnepain (XIIe s.).

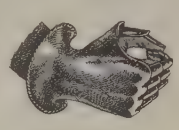

Gagnepain (XVe s.).

s'est appliqué aussi bien aux gants d'armes qu'aux gantelets et mitons faits de plates d'acier. Au XVe siècle, il se donne surtout au gantelet de joute, droit à petite garde.)

GAGNE-PAIN [*gn* mll., *pin*] n. m. invar. Travail qui fait vivre celui qui l'exerce : *Enlever à quelqu'un son* GAGNE-PAIN. || L'instrument du travail :

Un bûcheron perdit son *gagne-pain*,
C'est sa cognée...
LA FONTAINE.

— Personne qui assure la vie à d'autres personnes : *Jeune homme qui est le* GAGNE-PAIN *de sa famille.*

— Au moyen âge, Ouvriers ambulants dont on payait souvent l'ouvrage avec un morceau de pain. (On disait aussi GAGNE-DENIERS, GAGNE-MAILLES, et GAGNE-PETIT qui est resté.)

— *Adjectiv.* Qui sert de gagne-pain : *L'emploi* GAGNE-PAIN *qui absorbait la meilleure partie de mon temps.* (George Sand.)

GAGNEPAIN (François), botaniste français, né près de La Charité (Nièvre) en 1866, mort en 1952. Il étudia presque seul la botanique dans son département et publia de nombreuses notes sur la biologie, la tératologie, les pollens, etc. Appelé au Muséum (1900) pour remplacer Franchet, il étudia la famille des zingibéracées et publia avec Finet des *Contributions à la Flore de l'Asie orientale.* Il fut chargé de diriger l'impression de la *Flore générale de l'Indochine*, dont il décrivit lui-même plus de soixante-dix familles. On lui doit en outre de nombreuses notes, trente-sept genres nouveaux, huit cent quarante espèces nouvelles. Il devint sous-directeur au Muséum en 1909.

GAGNE-PETIT n. m. invar. (de *gagner* et *petit*, peu). Rémouleur ambulant. V. RÉMOULEUR.

GAGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. et intr. (de l'anc. haut allem. *waidanjan*; allem. moderne *weiden*, paître). *Intransitiv.* Anciennem., Paître : *Le lapin sort du bois pour* GAGNER. || Faire du butin : *Ils ne surent où plus avant aller pour* GAGNER. (Froissart.) || *Transitiv.* Aujourd., Faire un profit, un gain : GAGNER *de l'argent, de grosses sommes.* GAGNER *cent francs au jeu.* GAGNER *un gros lot.*

On hasarde de perdre, en voulant trop *gagner*.
LA FONTAINE.

|| Tirer un gain de son travail : *Ne pas* GAGNER *plus de quarante francs par jour.* || Profiter, par épargne et économie : *Il a* GAGNÉ *deux cents francs sur le mois précédent.*

— *Par extens.* Atteindre à un avantage, à un heureux résultat : GAGNER *le prix, la bataille, son procès, une bonne réputation. Il n'y a rien à* GAGNER *à cela;* et *ironiquem.* Attraper : GAGNER *un rhume. Il n'y a que des coups à* GAGNER. || Acquérir, conquérir, être maître de : GAGNER *des terres sur l'ennemi;* et, *au fig.* : GAGNER *les cœurs.* GAGNER *des amis.* GAGNER *la sympathie, l'estime de ses concitoyens.* — En mauv. part, Corrompre : GAGNER *les juges.* || Mériter : *Autrefois je volais l'argent de mon élève, aujourd'hui je le* GAGNE. (Diderot.)

— Atteindre un lieu, arriver jusqu'à : GAGNER *la frontière. S'efforcer de* GAGNER *les Indes.* — En parlant des choses : *Le feu* GAGNE *le toit. L'eau* GAGNE *le premier étage;* et au fig. : *Le mal* GAGNE *les voisins. La tristesse d'un voisin nous* GAGNE. *Le sommeil nous* GAGNE. *La contagion* GAGNE *tous les cœurs. La licence* GAGNE *même les cœurs purs.* || Avancer : GAGNER *du terrain.* || Rejoindre : GAGNER *les fuyards.*

— Escrim. *Gagner la mesure*, Se donner l'avantage par un mouvement d'épée et un mouvement en avant.

— Jeux. *Gagner les cartes* ou *la carte*, Faire plus de levées que son adversaire. || *Jouer à qui perd gagne*, Convenir que celui qui aurait perdu selon les règles ordinaires du jeu aura, au contraire, gagné.

— Manèg. *Gagner la volonté d'un cheval*, Triompher de sa résistance pendant le dressage. || *Gagner l'épaule d'un cheval*, Corriger par certains soins, certains exercices, un défaut que le cheval avait dans cette partie. || *Votre cheval vous gagne*, Vous n'en êtes plus maître.

— Mar. *Gagner le vent, le dessus du vent*, Prendre le dessus du vent, s'établir dans la direction d'où souffle le vent. || *Gagner le large*, Voguer vers la haute mer; et *au fig.* S'enfuir, s'échapper. || *Gagner un navire*, Se rapprocher de lui quand on le poursuit. || *Gagner le port, un mouillage*, Réussir à l'atteindre. || *Gagner le vent sur un navire*, Prendre sur lui l'avantage du vent.

— Typogr. Obtenir (par remaniements ou suppressions) un nombre moindre de lignes ou de pages, que la copie ou les calculs ne le faisaient prévoir.

— Loc. div. *Gagner un pari*, Toucher l'enjeu d'un pari. || *Gagner gros*, Gagner beaucoup d'argent. || *Gagner son pain, sa vie*, Gagner de quoi vivre. || *Gagner le ciel*, Mériter le paradis. || *Gagner son avoine*, Bien travailler (en parlant d'un cheval), et *au fig.* en parlant d'une personne. || *Gagner du terrain*, Avancer; et *au fig.* Progresser en bien ou en mal : *Idées qui* GAGNENT DU TERRAIN. || *Gagner pays* ou *du pays*, S'enfuir. || *Gagner la porte*, Se diriger vers la porte pour s'en aller. || *Gagner les champs*, S'esquiver, s'enfuir. || *Gagner du temps*, Différer une chose quand on n'est pas prêt. || *Gagner le dessus*, Avoir l'avantage, l'emporter. || *Gagner les devants*, Dépasser les autres en marchant plus vite qu'eux. || *Gagner quelqu'un de vitesse*, Arriver avant, en allant vite; et *au fig.* Prévenir et supplanter dans une démarche. || Fig. *Gagner quelque chose sur quelqu'un*, Obtenir de :

Mais j'ai *gagné sur lui* qu'il ne me verrait plus.
CORNEILLE.

|| *Se laisser gagner à*, Se laisser séduire par.

— PROV. **N'est pas marchand qui toujours gagne**, Il faut s'attendre à des déboires dans toutes les positions de la vie.

— *Intransitiv.* Se diriger promptement : GAGNER *au large.* || *Gagner au pied*, Partir rapidement. || S'étendre, se propager : *Le feu* GAGNE *rapidement.* || Empiéter : *La mer* GAGNE *sur la terre.* || Dépasser, l'emporter sur : *Il* GAGNE *sur ses voisins, sur ses émules.* || Etre en progrès, croître en valeur : *Il* GAGNE *en amabilité, en assurance, en force. Il* GAGNE *à être connu;* et en parlant des choses, S'améliorer : *Le vin* GAGNE *à vieillir.*

— Fig. : *Style qui* GAGNE *en précision.*

— Manèg. *Gagner à la main*, Se dit d'un cheval qui va plus vite que le cavalier ne veut.

— Mar. *Gagner au vent*, S'élever au vent. || *Gagner à la bordée*, Se trouver au vent du point qu'on a quitté, après avoir tiré un bord.

— Sports. *Gagner du terrain*, Prendre l'avantage sur un adversaire (course à pied, cyclisme, football).

— GRAMM. On dit bien *gagner une bataille*, mais l'usage ne permet pas de dire *gagner un combat.*

— ***Gagné, e,*** part. pass. du verbe *Gagner : Argent* GAGNÉ. *Prix* GAGNÉ. *Procès* GAGNÉ. *Ville* GAGNÉE; et au fig. : *Ennemis* GAGNÉS. *Juges* GAGNÉS. *Maladie* GAGNÉE. || Atteint par : GAGNÉ *par la marée montante;* et au fig. : *Personne* GAGNÉE *par l'avarice.*

— Jeux. *Donner gagné* ou *Donner partie gagnée*, Reconnaître avant la fin de la partie qu'on a perdu. || *Fig.* Se reconnaître vaincu.

— Fam. *Avoir ville gagnée*, Etre maître de l'affaire entreprise.

— ***Se gagner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se vaincre soi-même : *Il y a mille choses que le prédicateur foudroie tous les jours en chaire, et sur lesquelles je ne saurais* ME GAGNER. (Massillon.)

— Au sens passif, Etre gagné : *L'argent ne* SE GAGNE *pas en dormant;* et au fig. : *La confiance* SE GAGNE *et ne se commande pas.* || Etre acquis, conquis (au propre et au fig.) : *Un royaume ne* SE GAGNE *pas facilement. Les hommes* SE GAGNENT *par l'intérêt.* || *Fig.* Etre contracté : *Une maladie, une mode, une habitude qui* SE GAGNE.

GAGNERAUX (Bénigne), peintre français, né à Dijon en 1756, mort à Florence en 1795. Elève de François Devosge, il remporta le prix fondé par les Etats de Bourgogne et fut envoyé à Rome où son talent lui valut la faveur du roi de Suède Gustave III, qui le nomma son premier peintre. Il peignit pour ce souverain un tableau qui appartient aujourd'hui au palais de Stockholm : *Entrevue du roi Gustave III avec le pape.* Ses autres œuvres : *Soranus et Servilie, la Bataille de Senef, le Passage du Rhin, Bacchanale,* sont au musée de Dijon.

GAGNERIE [*gn* mll. *e-rî*] n. f. En Bretagne, Métairie.

GAGNEUR [*gn* mll.], **EUSE** n. Qui gagne, fait des profits : *Un* GAGNEUR *d'argent.* || Qui est victorieux : *Napoléon était un grand* GAGNEUR *de batailles.* (Chateaubriand.) || Qui gagne habituellement au jeu. (Peu us.)

GAGNEUR (Just-Charles-Wladimir), homme politique et publiciste français, né à Poligny (Jura) en 1807, mort à Paris en 1880. Il s'occupa de questions sociales, s'affilia au fouriérisme, se signala par ses idées avancées, organisa en 1851, dans le Jura, la résistance contre le Coup d'Etat, et fut banni. Après avoir vécu en Belgique, il revint en France, et devint, en 1869, député du Jura. En 1873, il fut élu député à l'Assemblée nationale dans ce département, où il fut constamment réélu depuis.

GAGNEUR (Louise MIGNEROT, dame), romancière française, femme du précédent, née à Domblans (Jura) en 1832, morte à Paris en 1902. Elle se fit connaître par des romans écrits avec facilité, d'inspiration souvent anticléricale. Nous citerons : *la Croisade noire* (1865); *le Calvaire des femmes* (1867); *les Forçats du mariage* (1870); *Chair à canon* (1872); *les Crimes de l'amour* (1874); *les Droits du mari* (1876); *Un chevalier de sacristie* (1880); *le Roman d'un prêtre* (1882); etc.

GAGNY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 43 kil. de Pontoise; 13.668 hab. Ch. de f. Est. Plâtrières, produits réfractaires. A l'église, peinture commémorative de la bataille de la Marne (Maurice Denis); à la mairie, plaque rappelant le départ (6 septembre 1914) des troupes transportées par taxis-autos vers Nanteuil-le-Haudoin, pour prendre part à cette bataille.

GAGUI [*ghi*] n. f. *Pop.* Femme d'un grand embonpoint.

GAGUIN (Robert), humaniste et diplomate français, né à Calonne (Artois), en 1433, mort à Préavins, près d'Hazebrouck, en 1501. Il appartenait à l'ordre des Trinitaires et en fut élu, en 1473, ministre général. A la diète de Francfort, en 1477, où il fut envoyé par Louis XI, il essaya vainement d'empêcher le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. Il prit part aux débats théologiques de son temps; il laissa des lettres, des discours, et une histoire de France (*Compendium de origine et gestis Francorum* [1495]), dont la fin présente un vif intérêt. Un seul de ses ouvrages, *le Passe-temps d'oysiveté*, est écrit en français.

GAHARD, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kil. de Rennes; 1.270 hab. Tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine.

GAHNITE n. f. Aluminate naturel de zinc, qui est la spinelle zincifère de Haüy, et l'automolite d'Ekeberg.

GAI [*ghè*], **E** adj. (origine douteuse; peut-être de l'anc. haut allem. *gahi*, prompt). De belle humeur :

Riche, gueux, triste ou *gai*, je veux faire des vers.
BOILEAU.

Les gens occupés et ambitieux n'ont pas le temps d'être GAIS. (Sainte-Beuve.) || Où règne la belle humeur : *Repas* GAI. *Conversation* GAIE. *Une satire doit être piquante et* GAIE. (Voltaire.)

— *Par anal.* Qui dispose à la belle humeur : *Un appartement* GAI. *En pays* GAI, *on prend des couleurs* GAIES. (Taine.) || Frais et serein (en parlant du temps) : *Un ciel* GAI. || Clair et frais (en parlant d'une couleur) : *Les personnes* GAIES *aiment les couleurs* GAIES.

D'argent au cheval gai et passant de gueules

— *Par extens.* Gaillard, un peu libre : *Un* GAI *refrain. Tenir de* GAIS *propos.*

— Archéol. *Lance gaie*, Nom donné parfois, notamment au XIVe siècle, à la sagaie.

— Blas. Se dit d'un cheval représenté nu, sans bride, ni harnais.

— Littér. *Gaie science* ou *Gai savoir*, Nom que donnaient à leur art et à leurs œuvres les poètes toulousains du XIVe et du XVe siècle.

— Musiq. Indication d'un mouvement rapide et libre. (On se sert plus souvent du mot italien ALLEGRO.)

— Peint. *Couleur gaie*, Couleur fraîche et même vive, sans être criarde.

— Techn. Qui joue facilement, qui entre facilement à sa place : *Une clef* GAIE *dans sa serrure. Un tenon trop* GAI *dans sa mortaise.*

— Loc. fam. *Etre gai comme un pinson*, Etre très gai. || *Etre un peu gai*, Avoir une pointe de vin. || *Avoir le vin gai*, Avoir l'ivresse gaie.

— *Substantiv.* et au masc. *Grand gai*, Petit poisson qui fréquente dans l'eau et est encore appelé PUCELOTTE.

— *Interjectiv.* Que l'on soit gai : *Allons,* GAI!

— SYN. **Gai, enjoué, gaillard, jovial, rieur.** V. ENJOUÉ.

— ANTON. **Atrabilaire, chagrin, désolé, grognon, hypocondre** ou **hypocondriaque, mélancolique, morne, sombre, triste, lugubre.**

Gai savoir (LE) [*die Fröhliche Wissenschaft*] (1882-1895); trad. franç. d'Henri Albert (1901), ouvrage de Frédéric Nietzsche. Un moment terrassé par une cruelle maladie, l'auteur venait d'entrer en convalescence lorsqu'il écrivit ce livre, qui respire la joie et la reconnaissance. « Ce sont, dit Nietzsche, les saturnales d'un esprit qui a résisté avec patience à un long et épouvantable écrasement, avec une ferme patience et une froide résolution, sans humilité comme sans espérance, et qui tout à coup est repris par l'espoir et l'ivresse de la guérison. » *Le Gai savoir* est divisé en cinq livres d'aphorismes, précédés d'un prologue en vers et suivis d'un épilogue : *les Chansons du prince Vogelfrei.* On y voit apparaître l'idée du Retour éternel que Nietzsche devait développer dans le poème de *Zarathoustra.*

GAÏ (Ljudevit), patriote et publiciste croate, né à Krapina en 1809, mort à Zagreb (Agram) en 1872. Apôtre de « l'illyrisme », il acquit une très grande popularité en travaillant à réaliser l'unité d'aspirations nationales, en même temps que l'unité d'idiome et d'orthographe, entre les Slaves du Sud : Croates, Serbes, Dalmates, Slovènes, Carinthiens et Styriens. En 1833, il publia le chant : *Non! la Croatie n'est pas morte*, puis, en 1835, *les Nouvelles croates*, et ensuite, *l'Aurore illyrienne.* Il se retira de la vie politique en 1861.

GAIA ou **Villa-Nova de Gaia,** bourg de Portugal (distr. de Porto), sur le Douro; 8.000 hab. Commerce de vins de Porto. Forges.

GAÏAC n. m. (de *guaiacan*, nom de la plante à Saint-Domingue). Bot. Genre d'arbres, de la famille des zygophyllacées, comprenant huit ou dix espèces d'Amérique. (On a écrit aussi GAYAC.)

Gaïac.

— Chim. *Bleu de gaïac*, Matière colorante, dérivée de la résine de gaïac, qui se forme par oxydation de l'acide gaïaconique.

— ENCYCL. Bot. L'espèce la plus connue de *gaïac* est le gaïac officinal (*guaiacum officinale*), des Antilles et de l'Amérique centrale, petit arbre à rameaux renflés au niveau des articulations, à feuilles opposées paripennées et persistantes. Son bois, extrêmement dur et lourd, est exploité pour l'industrie (poulies, essieux, coussinets, roulettes de meubles, etc.). On en extrait une résine (résine de gaïac), dont la distillation sèche donne le *gaïacol*, à odeur de créosote, et le *gaïacène*, à odeur d'amandes amères. Le bois et la résine de gaïac ont été préconisés contre la syphilis; la résine est un stimulant sudorifique; elle entre dans le sirop de salsepareille composé. La teinture de gaïac entre dans la préparation de nombreux dentifrices.

GAÏACÉTINE n. f. Poudre cristalline blanche, inodore, soluble dans l'eau, employée comme succédané du gaïacol.

GAÏACINIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide qui se trouve dans la résine de gaïac. (On dit aussi GAÏACIQUE.)

GAÏACOL ou **GAYACOL** [*gha-ïa*] n. m. Ether monométhylique de la pyrocatéchine, de formule $CH^3O \cdot C^6H^4 \cdot OH$.

— ENCYCL. Le *gaïacol* a été retiré par Sainte-Claire Deville de la résine du gaïac. On peut l'extraire de la créosote du goudron de bois qui en renferme jusqu'à 90 p. 100. Il constitue des cristaux d'odeur forte fondant à 32°. Il bout à 205°. Il est très employé comme antiseptique, dans les cas de tuberculose, à l'état libre ou sous forme d'éthers : carbonate, phosphate, valérate, etc. On le prépare aussi par méthylation de la pyrocatéchine.

— Pharm. Mieux toléré que la créosote, le *gaïacol* est utilisé comme elle, à l'intérieur comme antiseptique des voies respiratoires, en capsules, pilules, élixir, vin, solution huileuse injectable, dans le traitement de la tuberculose, de la syphilis, et à l'extérieur comme analgésique local, en badigeonnages, sous forme de pommades, liniments,

dans la sciatique, les douleurs rhumatismales. Il agit comme antithermique chez les fébricitants.

GAÏACONATE n. m. Sel ou éther de l'acide gaïaconique.

GAÏACONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{20}H^{24}O^5$, fondant vers 75°, extrait des eaux mères de préparation de l'acide gaïarétique.

GAÏACYL n. m. Monosulfate de gaïacol et de calcium, se présentant sous la forme d'une poudre violacée, soluble dans l'eau et l'alcool, et que l'on utilise en solutions aqueuses (5-10 p. 100) administrées en injections sous-cutanées, comme anesthésique local.

GAÏAMAR n. m. Ether mixte de la glycérine et du gaïacol. (Poudre cristalline soluble dans l'alcool, l'éther, la glycérine, employée comme antiseptique [antituberculeux] intestinal.) || Syn. ORÉSOL, ORÉSON.

GAÏAN n. m. Forme wallonne du mot GÉANT. V. GAYANT.

GAÏANIEN [*ni-in*] ou **GAÏANITE** n. m. Hist. relig. Membre d'une secte eutychéenne (537), qui prend son nom du patriarche d'Alexandrie Gaïan : les « incorruptibilistes » qui enseignaient l'incorruptibilité du corps du Christ durant sa vie.

GAÏAPÉROL n. m. Gaïacolate de pipéridine, qui se présente sous la forme de cristaux solubles dans l'eau et l'éther. (On le prescrit dans la tuberculose.)

GAÏARÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide gaïarétique.

GAÏARÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu en traitant par les alcalis la résine de gaïac.

GAÏASANOL n. m. Chlorhydrate du diéthylglycocollegaïacol cristallisant en prismes incolores, solubles dans l'eau et l'alcool. (Antiseptique et légèrement anesthésique, non toxique, il est employé pour le pansement des plaies et contre la tuberculose.)

GAÏDA n. m. Sorte de cornemuse en usage chez le peuple bulgare.

GAÏDATE n. m. Sel de l'acide gaïdique.

GAIDERISE, petit-fils d'Adelgise, duc de Bénévent, et qui lui succéda en 875. Accusé de complicité dans le meurtre d'Adelgise, il fut déposé en 882, et reçut alors de l'empereur Basile le gouvernement de Città d'Orta.

GAÏDIQUE [*dik'*] adj. Isomère de l'acide hypogéique, obtenu en faisant agir sur ce dernier l'acide azotique.

GAIDOZ (Henri), archéologue et mythologue français, né à Paris en 1842, mort en 1932. Directeur de langue et de littérature celtiques à l'Ecole pratique des hautes études, il fonda la *Revue celtique*, et, sous le titre de *Mélusine*, en 1877, un recueil de mythologie, de littérature et de légendes populaires. Dans le même ordre d'idées, il a écrit : *la Religion gauloise* (1879 à 1881) ; *le Blason populaire de la France* (1884) ; *les Religions de la Grande-Bretagne* (1885) ; *Etudes de mythologie gauloise* [le dieu du Soleil et le symbole de la Roue] (1886) ; *l'Art de l'empire gaulois* (1886) ; etc.

GAIDURICA [*ghè*] n. m. Cépage noir à maturité tardive, cultivé à Corfou.

GAIEMENT [*ghè-man*] ou **GAÎMENT** adv. D'une manière gaie : *Vivre* GAIEMENT. || De bon cœur : *Aller* GAIEMENT *à la mort*. || Fam. *Aller gaiement*, Aller bon train.

GAÏÈNE n. m. Hydrocarbure $C^{12}H^{12}$ fondant à 97°, obtenu dans la distillation de la résine de gaïac.

GAIETÉ [*ghè*] ou **GAÎTÉ** n. f. (de *gai*). Belle humeur, disposition à rire ou à badiner : *Si je n'avais pas l'amour du travail et de la* GAIETÉ, *il y a longtemps que je serais mort de désespoir*. (Voltaire.) || Vivacité joyeuse chez les animaux : *Les fauvettes remplissent tous les lieux de la terre, et les animent par les mouvements et les accents de leur* GAIETÉ. (Buffon.) *La* GAIETÉ *clarifie l'esprit ; l'ennui l'embrouille*. (Joubert.)

— *Par extens.* Caractère de ce qui est enjoué : *Une scène d'une vive* GAIETÉ. || Action un peu folâtre : *Des jeux de mains et des* GAIETÉS *incroyables*. (Mme de Sévigné.) || Gai propos, un peu libre : *Dire des* GAIETÉS.

— *Par anal.* Caractère de ce qui a un extérieur agréable et dispose à la joie : *Paysage d'une* GAIETÉ *charmante*.

— *Fam.* Belle humeur que donne une pointe d'ivresse : *Etre en* GAIETÉ. *Se mettre en* GAIETÉ.

— *De gaieté de cœur*, De propos délibéré, sans sujet.

— Manèg. Feu, vivacité des mouvements : *Cheval qui a de la* GAIETÉ.

— SYN. **Gaieté, joie.** La *joie* est plutôt, en général, une vive impression de plaisir, une vive jouissance intérieure, qu'une manifestation extérieure, à l'encontre de la *gaieté*, qui ne peut pas, elle, ne pas s'extérioriser. D'autre part, plus dépendante qu'elle est des circonstances que de l'humeur ou du tempérament, la joie n'a pas, comme il arrive pour la gaieté, le caractère d'une disposition naturelle et permanente. Elle reste toujours un état passager.

Gaieté (THÉATRE DE LA). V. GAÎTÉ.

GAIFFE (Ladislas-Adolphe), électricien français, né et mort à Paris (1832-1887). Il a imaginé une lampe électrique à arc, une pile au sexquioxyde de fer et au chlorhydrate d'ammoniaque (en collaboration avec Clamond) ; modifié la pile au chlorure d'argent, et trouvé un système d'allumage électrique des becs de gaz. Il a introduit en France les procédés de nickelage d'Isaac Adams, de Boston. Gaiffe a construit une quantité d'appareils électromédicaux et publié, en 1874, une *Notice* sur ces appareils.

GAIFFIER D'HESTROY (Edmond, baron DE), diplomate belge, né à Marchovelet en 1866, mort à Paris en 1935. Il entra en 1887 dans la carrière diplomatique, et, après avoir occupé des postes de secrétaire de légation à Berlin, Lisbonne, Madrid et Vienne, il revint en 1896 à l'administration centrale, où il resta jusqu'en 1902 pour repartir à Pékin. Ministre plénipotentiaire en 1904, il dirigea les légations d'Athènes, du Caire et de Bucarest avec une distinction qui lui valut d'être rappelé en 1912, comme directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. Il occupait ces importantes fonctions au début de la Grande Guerre, et, après avoir suivi son gouvernement au Havre, les échangea en 1916 contre la légation de Paris, qui fut érigée en ambassade en 1919.

GAIGNIÈRES (François-Roger DE), collectionneur et généalogiste français, né à Entrains-sur-Nohain (Nièvre) en 1642, mort à Paris en 1715. Attaché à la maison de Guise, gouverneur de Joinville (1679), il réunit une collection précieuse de parchemins, estampes, costumes, dont il fit don, en 1711, à la Bibliothèque du roi, qui en possède la plus grande partie, au cabinet des manuscrits et à celui des estampes. Bouchot a donné, en 1891, un *Inventaire des dessins*. Gaignières est l'original de Démocède, dans les *Caractères* de La Bruyère (« De la mode »).

GAÏKOVAR (en indien **gaekwar**), titre du prince indien de *Baroda* (Goudjerate). V. BARODA.

GAIL [*ghay'*] n. m. Argot. Cheval.

GAIL (Jean-Baptiste), helléniste français, né et mort à Paris (1755-1829). Il fut professeur de grec au Collège de France. Entré, en 1809, à l'Académie des inscriptions, il obtint de Louis XVIII, en 1815, la place de conservateur à la Bibliothèque royale. Les travaux de Gail sont fort nombreux. Nous citerons : une édition de *Xénophon* (1797-1815) ; *Grammaire grecque* (1798) ; *Géographie d'Hérodote* (1823) ; *Recherche sur le monument d'Osymandyas* (1823) ; le *Philologue*, recueil périodique (1817-1828).

GAIL (Edmée-*Sophie* GARRE, dame), musicienne française, femme du précédent, née et morte à Paris (1775-1819). Elève de Fétis et de Perne, elle donna à l'Opéra-Comique : en 1813, *les Deux jaloux* et *Mademoiselle de Launay à la Bastille*, et, en 1814, *Angela ou l'Atelier de Jean Cousin* (en collaboration avec Boieldieu), *la Méprise, la Sérénade*. Elle a publié de nombreuses romances, et des chansonnettes.

GAIL (Jean-François), helléniste français, fils des précédents, né et mort à Paris (1795-1845). On a de lui : *Recherches sur le culte de Bacchus* (1821) ; *Geographi græci minores* (1826-1831) ; traduction de la *Grammaire grecque* de Mathiæ (1831-1842), avec Longueville ; *Fables de Babrius*, traduites en vers français (1846).

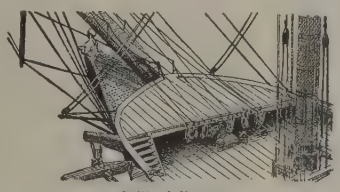

Gaillard d'avant.

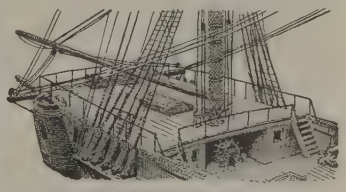

Gaillard d'arrière.

GAIL (Guillaume), paysagiste et peintre d'architecture allemand, né et mort à Munich (1804-1890). Il fut élève de l'académie de sa ville natale et du peintre d'histoire Pierre Hess. Il illustra les *Monuments romains dans les Etats de Sardaigne*, du baron de Malzen, et un recueil de lithographies, *Souvenirs de Florence, Rome et Naples* (1827). Il peignit ensuite les anciens édifices de Munich, et des tableaux d'architecture : *la Cour des Lions à l'Alhambra ; la Mosquée de Cordoue ; le Cloître de Saint-Jean de los Reyes*, à Tolède ; *le Palais des doges* et *l'Eglise Saint-Lazare ;* une *Cour intérieure de cloître*.

GAILHABAUD (Jules), archéologue français, né à Lille en 1810, mort à Paris en 1888. Il fonda en 1844 la *Revue archéologique*, la *Bibliothèque archéologique* qui n'eut que vingt-deux livraisons (1845-1846), mais il est surtout connu par deux ouvrages : *Monuments anciens et modernes* (1840-1850 ; 4 vol.) ; *l'Architecture du Ve au XVIe siècle* (1850-1858 ; 14 vol.). Il avait commencé la publication d'un ouvrage considérable : *l'Art dans ses diverses branches chez tous les peuples et à toutes les époques jusqu'en 1787* (1860-1872). Sa collection de livres, dessins et estampes fut dispersée en 1888.

GAILHARD (Marie-André-Charles-Antoine DE), né à Crest en 1763, mort à Valence (Drôme) en 1842. Procureur de Crest en 1792, il protesta contre la journée du 31 mai 1793. Destitué, arrêté et envoyé à Paris, acquitté à la recommandation du conventionnel Amar, il s'engagea dans l'armée des Pyrénées-Occidentales. Arrêté de nouveau, il fut sauvé par le 9-Thermidor. Député au Conseil des cinq-cents, proscrit au 18-Fructidor, il échappa à la déportation, puis adhéra au 18-Brumaire. Directeur des contributions dans la Drôme jusqu'en 1814, il fut, sous les Bourbons, membre de la « Chambre introuvable ».

GAILHARD (Pierre, dit **Pedro**), chanteur français, né à Toulouse en 1848, mort à Paris en 1918. Il commença ses études musicales à Toulouse et alla les terminer à Paris, où il remporta au Conservatoire, en 1867, les trois premiers prix de chant, d'opéra et d'opéra-comique. Il débutait la même année à l'Opéra-Comique, comme basse chantante, dans *le Songe d'une nuit d'été*, jouait ensuite *le Chalet*, *Haydée*, *Mignon*, créait plusieurs rôles dans *Vert-Vert*, *la Petite Fadette*, *Rêves d'amour*, puis quittait ce théâtre pour l'Opéra, où il paraissait en 1872, dans *Faust*. Il y jouait le répertoire et faisait diverses créations dans *Jeanne d'Arc*, *la Reine Berthe* et *Françoise de Rimini*. A la mort de Vaucorbeil, Gailhard devint l'associé de Ritt dans la direction de l'Opéra (1884), se retira en 1891, lors de la nomination d'Eugène Bertrand comme directeur, puis devint codirecteur avec celui-ci en 1893, et enfin, à la mort de Bertrand, resta seul à la tête de la direction de l'Opéra jusqu'en 1907. Gailhard est l'auteur du scénario de *la Maladetta*, en collaboration avec le baron de Reinach, ballet représenté à l'Opéra, musique de P. Vidal, et du livret de *Guernica* (avec Gheusi), représenté à l'Opéra-Comique.

GAILLAC, ch.-lieu de cant. du Tarn, arrond. et à 22 kil. d'Albi ; 8.312 hab. (*Gaillacois, oises*). Ch. de f. Orléans. Ville formée autour de l'abbaye bénédictine de Saint-Michel fondée en 960 par Raymond Ier de Toulouse. Anciennes églises du XIIe et XIVe siècle. Vins blancs réputés. Patrie de Dom Vaissète, du P. Gaubil, et du médecin Portal. — Le canton a 12 comm., et 12.860 hab.

GAILLAC-TOULZA, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 25 kil. de Muret, sur le Calers, affl. de l'Ariège ; 1.150 hab. Ruines de l'abbaye de Calers.

GAILLAN-EN-MÉDOC, comm. de la Gironde, arrond. et à 30 kil. de Lesparre, dans les anciens marais cultivés sur le canal du Guy ; 1.280 hab. Ch. de f. Midi. Vignobles.

GAILLARBOIS-CRESSENVILLE, comm. de l'Eure, arrond. et à 14 kil. des Andelys, près de l'Andelle ; 275 hab. Champ de bataille de « Brenneville » où le roi de France Louis VI fut défait par les Anglais (1119).

GAILLARD [*gha-yar*], **E** adj. Anciennem., Solidement établi : *Château* GAILLARD. V. article suivant. || Vif, déluré, rusé : GAILLARD *corbeau*. (La Fontaine.)

— Aujourd., Vif, plein de vie :

Las ! pour un trépassé, vous êtes bien *gaillard !*
MOLIÈRE.

|| Frais, dispos : *Soyez sain et* GAILLARD *et vous n'aurez jamais besoin d'apothicaire*. (Voltaire.) || Vif, réjoui, plein d'entrain : *Le* GAILLARD *savetier*. (La Fontaine.) *Une humeur* GAILLARDE. *Le carnaval ne prend pas le train d'être bien* GAILLARD. (Mme de Sévigné.) || Qui dénote de la gaieté : *Une mine* GAILLARDE.

— Vigoureux, vaillant, hardi : *Un garçon très* GAILLARD. *Une action* GAILLARDE. || Un peu trop libre : *Une fille bien* GAILLARDE. *Des propos* GAILLARDS.

— *Par extens.* Très frais, froid pour la saison : *Un vent, un temps* GAILLARD.

— *Fam.* Qui est légèrement pris de vin.

— Hortic. Vigoureux (en parlant d'une plante) : *Des pommiers* GAILLARDS.

— *Substantiv.* Personne adroite, maligne : *Un* GAILLARD *qui entend ses intérêts. Je te vois venir, mon* GAILLARD ! || Personne vigoureuse, décidée : *C'est un* GAILLARD, *une* GAILLARDE.

Nous autres du barreau, nous sommes des *gaillards*.
REGNARD.

|| Personne d'une gaieté, d'une conduite trop libre : *Des* GAILLARDS *sans soucis*. (Le Sage.) *C'est une* GAILLARDE *qui fait mille plaisanteries pour égayer son veuvage*. (Le Sage.)

— SYN. **Gaillard, enjoué, gai,** etc. V. ENJOUÉ.

GAILLARD [*gha-yar*] n. m. (autref. CHÂTEAU GAILLARD c'est-à-dire « château fort »). Mar. à voiles, Chacune des extrémités d'un navire, sur le premier pont, depuis le grand mât d'une part et le mât de misaine de l'autre : *Le* GAILLARD *d'avant était destiné aux matelots ; le* GAILLARD *d'arrière était réservé aux officiers*. (On disait autrefois CHÂTEAUX GAILLARDS, ou simplement GAILLARDS, pour désigner des planchers recouvrant une partie du navire à l'avant et à l'arrière, à une hauteur d'environ deux mètres : *Les insulaires montèrent à bord, s'assirent en rond sur le* GAILLARD. [La Pérouse.]) || Terme encore usité de nos jours, pour désigner la partie avant ou arrière surélevée qui existe sur certains bâtiments, en particulier les grands paquebots à moteurs mécaniques.

GAILLARD, comm. de la Haute-Savoie, voisine d'Annemasse, arrond. et à 32 kil. de Saint-Julien-en-Génevois, près de l'Arve ; 2.690 hab.

GAILLARD (Augier), charron et poète languedocien, né à Rabastens (Tarn) vers 1530, mort vers 1594. Après avoir guerroyé sous la bannière de Guillaume de l'Herm et du vicomte de Montclar, il se fit ménétrier. Il rima : *lou Banquet d'Augier Gaillard, roudié dé Rabastens en Albigez* (le Banquet d'Augier Gaillard, maître-charron de Rabastens en Albigeois), dans lequel il raconte sa vie. Partisan de la Réforme, il fut obligé de se réfugier à Montauban, puis dans le Béarn, où il fut protégé par Henri de Navarre. On ne peut lui refuser une grande facilité, beaucoup de sel, grossier souvent, mais parfois assez fin, et une perpétuelle bonne humeur. Il a laissé encore : *lou Libre gras*, et *les Amours prodigiouses d'Augier Gaillard* (1592).

GAILLARD (Jacques), pasteur et théologien protestant français, né à Montauban vers 1620, mort à Leyde en 1690. Professeur de théologie à l'académie de Montauban, il fut banni en 1660 à la suite de rixes entre étudiants protestants et catholiques. Retiré en Hollande, il fut nommé pasteur à Bois-le-Duc en 1662. En 1666, il fut appelé à Leyde comme professeur de théologie et recteur du collège français. On a de lui : *la Généalogie de Jésus-Christ* (1683) ; *Specimen quæstionum... de filio hominis* (1684) ; *Melchisedecus Christus unus* (1686).

GAILLARD (Honoré-Reynaud DE), prédicateur français, né à Aix en 1641, mort à Paris en 1727. Après avoir été précepteur du jeune prince de Turenne, il se livra à la prédication avec succès. Louis XIV l'entendit plusieurs fois et lui témoigna son estime : la modération et la gravité de son caractère, la vérité de ses peintures et la sévérité presque janséniste de sa morale lui avaient acquis une grande considération. Il devint recteur du collège des jésuites de Paris et supérieur de la maison professe. Il a fait imprimer les *Oraisons funèbres* de La Tour d'Auvergne, prince de Turenne (1693) ; de François de Harlay, archevêque de Paris (1695) ; du prince de Condé (1709) ; du duc et de la duchesse de Bourgogne (1712).

GAILLARD (Pierre-Alexandre), dit **le Chevalier de la bataille,** pamphlétaire et écrivain français, né à Rouen en 1708, mort en 1779. Il était fils d'un trésorier de France et connu surtout par un pamphlet contre Mlle Clairon qui alla à Rouen en 1738 avec une troupe de comédiens, et dont il eut quelque temps les faveurs ; ce pamphlet a été réimprimé sous plusieurs titres : *Mémoires de Mlle Frétillon* (1740) ; *Mémoires de Mlle Crosnel, dite Frétillon, actrice de la Comédie-Française, écrits par elle-même* (1780). On a encore de lui deux romans : *Mémoires du comte de Kermadec* (1740-1741) ; *Jeannette seconde ou la Nouvelle paysanne parvenue* (1744).

GAILLARD (Gabriel-Henri), historien français, né à Ostel, près de Soissons, en 1726, mort à Saint-Firmin (Oise) en 1806. Il publia d'abord des ouvrages littéraires : *Essai de rhétorique française* (1746) ; *Poétique française à l'usage des dames* (1749) ; *Parallèle des quatre « Electre »* : *de Sophocle, d'Euripide, de Crébillon et de Voltaire* (1750) ; des *Mélanges littéraires* (1756-1757) ; puis il collabora au *Journal des savants*. Membre de l'Académie des inscriptions en 1760 et de l'Académie française en 1771, il s'est fait connaître par de nombreux *Eloges : de*

Charles V (1767), *d'Henri IV* (1768), *de Pierre Corneille* (1768), etc. Ses *Histoires de Marie de Bourgogne* (1757), *de François Ier* (1766-1769), *de la Rivalité de la France et de l'Angleterre* (1771-1777), *de Charlemagne* (1782), sont sans critique. Il a écrit aussi *Vie ou Eloge historique de M. de Malesherbes* (1805), dont il fut l'ami.

GAILLARD (Louis-Nicias), magistrat et jurisconsulte français, né à Parthenay (Deux-Sèvres) en 1804, mort à Paris en 1865. Il devint procureur général à Metz, puis président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation. On lui doit : un *Traité des copies des pièces* (1839) ; trois *Mémoires* sur le « vieux coustumier de Poitou » de 1417 ; *De la contribution du légataire universel aux dettes de la société* (1852) ; *Du testament mystique* (1857).

GAILLARD dit **de Saint-Germain** (Marie-Louis-Stanislas DE), archéologue français, né à Saint-Germain-la-Poterie (Oise) en 1815, mort à Evreux en 1852. L'un des fondateurs de la Société académique de l'Oise, il a publié, entre autres écrits : *Notice historique et descriptive sur l'église de Saint-Etienne de Beauvais* (1843) ; *Lettres sur l'archéologie musicale et le chant catholique* (1846).

GAILLARD (Léopold DE), journaliste français, né et mort à Bollène (Vaucluse) [1820-1893]. Il consacra son talent de publiciste à la défense des croyances religieuses, devint l'un des principaux collaborateurs du *Correspondant*, se présenta sans succès aux élections de 1863, et fut conseiller d'Etat de 1872 à 1879. Il a laissé de nombreux ouvrages de politique, notamment *les Lettres politiques sur la Suisse* (1852), et les *Questions italiennes* (1860).

GAILLARD (Claude-Ferdinand), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1834-1887). Elève de Léon Cogniet, il remporta le grand prix de Rome de gravure en 1856. Parmi les œuvres qu'il a exposées, nous citerons : un *Portrait* (1863) ; *Saint Sébastien*, tableau qui l'a révélé au grand public (1876). Ses gravures sont remarquables par la souplesse du burin. Ses planches les plus connues sont les portraits du *Comte de Chambord* (1873), de *Pie IX* (1874), de *Dom Guéranger*, la *Tête de cire* du musée de Lille, la *Vierge de la maison d'Orléans*, et le *Saint Georges* d'après Raphaël. Un portrait de la *mère* de l'artiste, peint avec une précision de primitif, a figuré au Luxembourg.

GAILLARDE [*gha-yard'*] n. f. Chorégr. Ancienne danse, originaire d'Italie, qui fut en vogue en France aux XVIe et XVIIe siècles. (De caractère assez libre, elle se dansait sur un mouvement vif et un rythme à trois temps.) || *Pas de gaillarde*, Pas composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, en avant et de côté. || Musiq. Air sur lequel on exécutait cette danse. (La gaillarde se mesurait en rythme ternaire par reprises de quatre ou huit mesures.)

— Typogr. Caractère d'imprimerie d'environ huit points. (Vx et inus.)

— ENCYCL. Chorégr. La *gaillarde*, depuis longtemps délaissée, était en grande vogue au XVIe siècle. Elle vint en

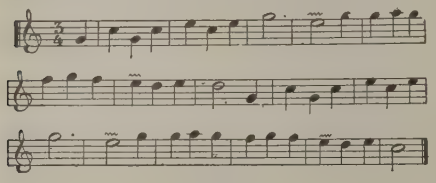

Gaillarde.

France d'Italie, ce qui fait qu'on l'appelait souvent « la romane » ou « la romanesque ». On la dansait, dit un auteur, tantôt terre à terre et tantôt en cabriolant, tantôt allant le long de la salle et tantôt à travers. Thoinet-Arbeau, dans son *Orchésographie*, dit que c'était une danse composée de cinq pas et de cinq assiettes de pieds que faisaient les danseurs, l'un devant l'autre. La gaillarde était aussi usitée en Angleterre. Elle prenait parfois un caractère licencieux, car, en la décrivant, Prætorius la cite comme « une invention du diable, pleine de gestes honteux et obscènes et de mouvements immodestes ». Le rythme musical de la gaillarde était à trois temps et vigoureusement marqué, comme le montre le fragment ci-dessus d'une gaillarde du XVIIe siècle.

GAILLARDELETTE [*gha-yar*] n. f. (de *gaillard*). Mar. anc. Pavillon arboré sur le mât de misaine ou sur le mât d'artimon. (On disait aussi GALANT.)

GAILLARDEMENT [*gha-yar, man*] adv. D'une manière gaie, réjouie : *Vivre* GAILLARDEMENT. || D'une façon vive et libre : *C'est agir un peu* GAILLARDEMENT. || Avec entrain et courage : *Attaquer* GAILLARDEMENT.

GAILLARDET [*gha-yar-dè*] n. m. (de *gaillard*). Mar. anc. Flamme ou girouette triangulaire, ressemblant à la cornette qu'on arborait à la tête de chacun des mâts d'une galère.

GAILLARDET (Frédéric), auteur dramatique et journaliste français, né à Auxerre en 1808, mort à Plessis-Bouchard (Seine-et-Oise) en 1882. Avocat à Tonnerre, il écrivit un drame que Harel fit refaire par Alexandre Dumas père, et qui, sous le titre de *la Tour de Nesle*, signé de Dumas seul, fut représenté avec un succès extraordinaire à la Porte-Saint-Martin (Paris, 1832). Gaillardet provoqua Alexandre Dumas en duel, lui intenta un procès qu'il gagna, et fit remplacer le nom de ce dernier par le sien. Ce fut seulement en 1861 que, sur sa demande, après une réconciliation avec son ancien adversaire, le drame fameux reparut avec le nom des deux auteurs. Gaillardet fit représenter sans succès deux autres drames : *Struensée* (1832) et *Georges* (1833), et publia un livre très intéressant, les *Mémoires du chevalier d'Eon* (1836). En 1839, il alla fonder à New-York un journal français *le Courrier des Etats-Unis*. De retour en France en 1848, il collabora longtemps à *la Presse*.

GAILLARDIE [*gha-yar-dî*] n. f. Genre de plantes de la famille des composées. (On dit aussi GAILLARDE.)

— ENCYCL. Les *gaillardies* (*gaillardia*) sont des herbes à feuilles alternes, à grandes capitules jaunes et pourpres. Originaires de l'Amérique, on en cultive quelques espèces dans les jardins, comme ornementales.

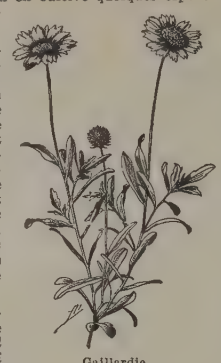

Gaillardie.

GAILLARDIN (Claude-Joseph-Casimir), historien français, né à Doullens (Somme) en 1810, mort à Paris en 1880, entra en 1828 à l'Ecole normale, et en 1830 au lycée Louis-le-Grand où il devait professer pendant près de cinquante ans. Après avoir collaboré à une collection de manuels historiques et écrit une *Histoire de la Trappe* (1840-1844), il attacha son nom à une *Histoire du règne de Louis XIV*, en six volumes (1871-1878), qui lui valut le grand prix Gobert.

GAILLARDISE [*gha-yar-diz'*] n. f. Caractère de ce qui est gaillard, libre : *Il était d'une* GAILLARDISE *qui faisait honte à ses amis éloignés.* (Mme de Sévigné.) || Action, parole un peu trop libre : *Conter des* GAILLARDISES.

GAILLEFONTAINE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 55 kil. de Dieppe, sur un affl. de la Béthune ; 1.295 hab. Ch. de f. Nord. Fortifications du XIe siècle, transformées en promenade. Eglise en partie du XIIIe siècle. Ruines de l'abbaye de Clair-Ruissel.

Gaillet : *a*, fleur grossie.

GAILLET [*gha-yè*] n. m. (du gr. *galion*, de *gala*, lait). Genre de plantes, de la famille des rubiacées. (On dit aussi GALIET.)

— ENCYCL. Les *gaillets* ou *caillelait* (en lat. *galium*), sont des herbes annuelles ou vivaces, à tige quadrangulaire, à feuilles opposées, mais paraissent verticillées à cause du grand développement des stipules, à petites fleurs blanches, jaunes ou verdâtres. On en connaît plus de cent cinquante espèces, des régions tempérées, parmi lesquelles la croisette (*galium cruciata*), le gaillet jaune (*galium verum*), la molluginе (*galium mollugo*), et le gratteron (*galium aparine*), etc. Les sommités fleuries du gaillet jaune renferment un ferment présurant, et sont employées dans l'ouest de l'Angleterre pour faire cailler le lait.

GAILLETERIE [*gha-ye-te-ri*] n. f. (de *gaillette*). Houille en morceaux de grosseur moyenne après triage.

GAILLETEUX [*gha-ye-teû*], **EUSE** adj. Qui contient des gaillettes (en parlant du charbon de terre).

— *Substantiv.* et au masc. : *Du* GAILLETEUX.

GAILLETIN [*gha-ye-tin*] n. m. Houille en petits morceaux. || Syn. TÊTE DE MOINEAU.

GAILLETTE [*gha-yèt'*] n. f. Morceau de houille de grosseur moyenne.

GAILLON [*gha-yon*] n. m. Argot. Petit cheval.

GAILLON, ch.-lieu de cant. de l'Eure, arrond. et à 9 kil. S. des Andelys ; 1.830 hab. Ch. de f. Etat. Fabriques de meubles et de brosses. Briqueteries. Colonie pénitentiaire « des Douairs » et prison interdépartementale. Château de la Renaissance, construit sous Louis XII par Pierre Fain, pour le cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen. Il n'en reste que des débris, dispersés. Ce château avait remplacé une forteresse construite en 1263. — Le canton a 24 comm., et 9.140 hab.

GAILLON (Benjamin), naturaliste français, né en 1782, mort à Boulogne-sur-Mer en 1839. Il étudia surtout les algues et leur classification.

GAILLONELLE [*gha-yo*] n. f. Genre d'algues diatomées qui se trouvent, en quantités innombrables, dans le tripoli de Bilin (Bohême).

GAILLOTTE [*gha-yott'*] n. f. En Champagne, Brouette métallique pour le transport des paniers de raisin.

GAIMAR (Geoffroi), chroniqueur anglo-normand de la première moitié du XIIe siècle. Il écrivit en vers octosyllabiques à rimes plates une *Estorie des Engles* (Histoire des Anglais), restée inachevée. Dans son état actuel, cette chronique s'arrête à l'an 1100. Elle reproduit presque servilement des sources connues, particulièrement le livre de Gaufrei de Monmouth, et la forme en est assez banale.

GAIMARD (Joseph-Paul), naturaliste français, né vers 1790, mort à Paris en 1858. Il prit part à la célèbre expédition de l'*Astrolabe*, et dirigea les travaux de la commission scientifique du Nord dans les régions boréales de l'Europe. Il a résumé les observations de celle-ci dans ses *Voyages de la commission scientifique du Nord* (1843-1849).

GAÏMENT adv. V. GAIEMENT.

GAIN [*ghin*] n. m. (de *gagner*). Action de gagner. Profit, bénéfice : *Etre entraîné par l'appât du* GAIN.

L'espérance du *gain* n'est pas ce qui me flatte.
MOLIÈRE.

|| Salaire, rémunération : *Le peuple consomme proportionnellement à son* GAIN. (Lamennais.)

— *Par extens.* Avantage, succès : *Le* GAIN *d'une bataille, d'un procès, d'une partie, d'un pari.*

— *Fig.* Profit, avantage : *Mourir, c'était un* GAIN *selon son estime, parce que c'était passer dans le sein de Dieu.* (Bourdaloue.)

— Dr. anc. *Gains nuptiaux* ou *de survie*, Avantages réservés à l'époux survivant par la coutume ou stipulés à son profit. V. DOUAIRE, AUGMENT DE DOT. (Il y avait aussi les *bagues* et *joyaux*, accordés à la veuve en pays de droit écrit et qui consistèrent originairement dans des objets donnés en nature par le mari à sa femme, puis en une part de ses biens [appoint de l'augment] ; le *deuil et habitation*, le droit coutumier donnant à la veuve l'habitation dans la maison du mari et les vêtements de deuil.)

— Loc. DIV. *Gain de cause*, Avantage obtenu dans un procès, dans un débat quelconque. || *Se retirer sur son gain*, Quitter le jeu quand on est en gain.

— SYN. **Gain, bénéfice, émolument, acquêt**, etc.

— ANTON. **Perte, ruine.**

GAIN de Montaignac (J.-R., comte DE), littérateur français, né en 1778, mort en 1819. Il fut nommé par Louis XVIII, en 1815, gouverneur du château de Pau. On a de lui une édition des *Mémoires de Louis XIV* (1803) ; *Journal d'un Français depuis le 9 mars jusqu'au 13 avril 1814* (1816) ; etc.

GAINAGE [*ghè-naj'*] n. m. Action de munir d'une gaine.

GAÏNAS, général d'origine gothique, à la solde de l'Empire, mort en 400. Il combattit les Barbares en Grèce, sous Stilicon, qui le chargea de faire assassiner Rufin (395). Le ministre Eutrope lui confia le commandement général de l'armée. Arien militant, il fut chassé de Constantinople par une sédition populaire, essaya de s'établir sur le Danube et fut vaincu et tué par les Huns.

Gaine de couteau (XVe s.).

GAINE [*ghèn'*] n. f. (lat. *vagina*). Fourreau épousant la forme de l'objet qu'il renferme. || *Spécialem.* Etui d'un instrument aigu ou tranchant, ou d'une arme de petite dimension. || Fourreau de glaive. (Vx.) || *Traîne-gaine*, Batteur de pavé, spadassin. (Vx.)

— Anat. Enveloppe résistante qui protège une partie, mais lui laisse la liberté des mouvements. || *Gaine aponévrotique*, Aponévrose qui enveloppe les muscles d'un membre. || *Gaine de la veine porte*, Membrane cellulaire qui protège les divisions de la veine porte, dans l'épaisseur du foie. || *Gaine tendineuse*, Membrane qui recouvre les tendons.

— Archit. Partie inférieure des statues appelées *termes*, en forme de fût carré se rétrécissant vers la base. || *Par extens.* Cariatide en forme de terme. || Support en forme de tronc de pyramide quadrangulaire.

A. Gaine (archit.).

— Artill. Dans les obus à mélinite, Tube d'acier qui se visse dans l'œil de l'obus et dans lequel on visse ensuite la fusée.

— Autom. *Gaine de ressorts*, Fourreau de cuir ou d'étoffe, rempli de graisse, recouvrant les ressorts de suspension d'une voiture automobile, afin de les préserver de la rouille et de conserver entre les lames qui les composent le lubrifiant nécessaire à leur frottement continuel.

— Bot. Base élargie des feuilles, enveloppant la tige dans une partie de sa longueur, comme dans le blé et les autres graminées. || Organe cylindrique, dans lequel s'insère la base de l'urne des mousses. || Tube formé autour du pistil par les filets ou les anthères des étamines, lorsqu'elles sont soudées ensemble.

— Entom. Enveloppe (ou lèvre inférieure) qui renferme l'appareil pongitif chez les insectes suceurs. || Tubercule qui renferme les pinceaux de soie des chétopodes.

— Fortif. Couloir ménagé dans les parapets, en arrière des casemates, pour permettre de circuler à couvert dans toute l'étendue d'un ouvrage fortifié. || Vide ménagé autour des murs d'un abri, d'un magasin à poudre, etc. || *Gaine d'aérage*, Compartiment à section étroite ménagé dans un puits ou dans une galerie et servant à l'aérage.

— Mar. Ourlet large qu'on fait autour d'une voile pour la fortifier, avant de coudre les ralingues. || *Gaine de flamme*, Fourreau de toile dans lequel on passe la hampe de la flamme ou banderole. || *Gaine de pavillon*, Bande de toile cousue dans toute la largeur du pavillon, et dans laquelle passe la drisse. || *Gaine de girouette*, Bande de toile qui sert à attacher la girouette au fût.

— Mod. Genre de corset plus souple.

— Pêch. Petites truites du lac Léman.

— PROV. **Qui frappe du couteau mourra de la gaine**, Qui donne la mort mourra lui-même de mort violente.

— ENCYCL. Anat. Chaque muscle ou groupe de muscles est isolé des parties environnantes par une *aponévrose d'enveloppe*, dite *gaine*, qui exerce sur l'extension et le trajet des abcès profonds une influence décisive. Ainsi, les abcès symptomatiques d'un mal de Pott (tuberculose vertébrale) suivent la gaine du muscle psoas et font saillie sous la gaine à l'insertion de ce muscle sous le pli de l'aine. Les gaines tendineuses du poignet, notamment, sont sujettes à la production de kystes séreux ; souvent, les abcès chauds ne respectent pas ces barrières. La *gaine de la veine porte* qui entoure les ramifications non seulement de cette veine, mais encore de l'artère et du conduit hépatique dans le foie, s'appelle aussi « capsule de Glisson ».

Les filets nerveux sont enveloppés d'une gaine de myéline. V. NERF, MYÉLINE.

— Ameublem. En tant que supports allant s'amincissant de haut en bas, et sur lesquels on pose des bustes, des statuettes, des objets d'art, les *gaines* ont été fort à la mode en France à partir du XVIe siècle, et l'on en a fait de toutes matières, aussi bien en marbre qu'en pierre, en stuc, en bois, en céramique. On donne à l'ensemble le nom de terme, d'hermès ou de figure gainée lorsque les gaines forment un tout avec le buste. De très beaux exemples de gaines ont été produits au XVIIe siècle, par Boulle ou ses imitateurs. En dehors de ces piédestaux indépendants, on appelle gaine la partie amincie formant le pied des statues décoratives, cariatides, etc., ou appliquée aux coins des pieds de table, ou bien encore formant montants sur une crédence ; dans les bronzes d'applique du genre Cressent, la gaine empiète sur la figure au point de réduire celle-ci à une simple tête émergeant du support primitif.

— Archéol. Parmi les multiples objets que l'on garantissait d'une gaine se trouvaient les couteaux. L'étui à couteaux que l'on portait à la ceinture s'appelait *gaine*

Fuite de Charles le Téméraire, par E. Burnand.

Funérailles au Columbarium de la Maison des Césars à Rome, par H. Leroux.

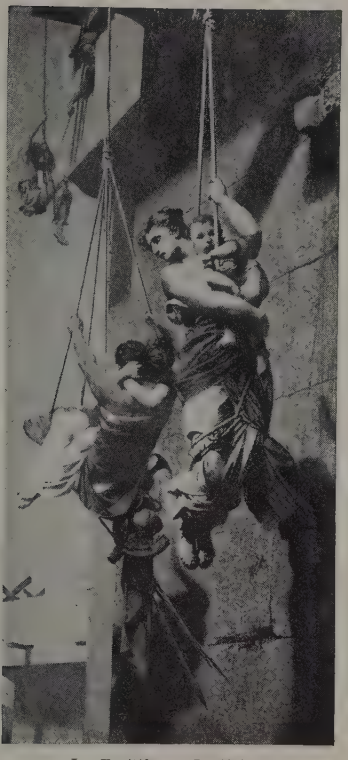

Les Fugitifs, par L. Glaize.

Le Fumeur, par A. Brauwer.

Le Fumeur, par D. Teniers.

La Fuite en Egypte, par Rubens.

Les Premières funérailles, par Barrias.

Funérailles de saint Bonaventure, par F. de Zurbaran.

Bataille de Friedland, par H. Vernet.

(Photos *Goupil, Giraudon, Hanfstaengl, Alinari, Fiorillo.*)

Le Triomphe de Galatée, par Raphaël.

Sainte Geneviève veillant sur Paris, par Puvis de Chavannes

Mort de sainte Geneviève, par J.-P. Laurens.

Le Génie de la paix, par Prud'hon.

Le Garrot, par Goya.

Génies dansants, bas-relief de Donatello.

(Photos *Giraudon, Braun, Brogi, Neurdein, Fiorillo.*)

coutelière. Il y avait des gaines qui étaient de véritables nécessaires, contenant des cuillers, des couteaux, des fourchettes.

GAINER [*ghè-né*] v. tr. Faire une gaine à, Munir d'une gaine.

GAINE-RELAIS [*ghè-ne-re-lè*] n. f. Artill. Gaine contenant une certaine quantité d'explosif sensible au choc et destinée à transmettre l'onde explosive du détonateur à la charge même de l'obus.

GAINERIE [*ghè-ne-rî*] n. f. Fabrique de gaines. || Commerce de gaines. || Ouvrage du gainier.

— ENCYCL. En tant qu'étui ou fourreau épousant exactement la forme de l'objet renfermé, la gaine a été, au moyen âge et au XVIe siècle, d'un usage très considérable. Les gaines étaient en cuir, ou même en cuir bouilli. Au XVIe siècle, on en fit déjà de plus délicates. Au XVIIe siècle, elles sont principalement garnies de velours. Au XVIIIe siècle, les gaines en galuchat abondent. Lorsque les montres apparurent, on les porta dans de petites gaines spéciales. La *gainerie* a de tout temps constitué l'une des branches principales de l'art et de l'industrie du cuir. Les Egyptiens, les Assyriens, les Perses la pratiquèrent, et il semble qu'elle atteignit son plus haut degré de perfection à l'époque de la Renaissance, à Venise et à Cordoue, où les artisans travaillèrent des peaux de qualité rare incrustées d'or et d'argent. La gainerie moderne, depuis le début du siècle, utilise des peaux peu employées jusqu'alors : phoque, crocodile, requin de Chine, serpents, lézards.

Gaine's Mill (BATAILLE DE), victoire de l'armée américaine confédérée du général Jackson sur les Fédéraux du général Porter pendant la guerre de Sécession, sur les bords du Chickahominy (27 juin 1862).

GAINIER [*ghè-ni-é*], **ÈRE** n. Techn. Personne qui fabrique ou vend des gaines, fourreaux, écrins.

— ENCYCL. Au moyen âge, les *gainiers* ne fabriquaient pas exclusivement des gaines, mais encore des étuis, des coffres, des cassettes, des écritoires, ainsi que des bouteilles, des flacons, des gobelets en cuir bouilli. Ils formaient une communauté particulièrement nombreuse, riche et puissante. Les fureliers ou fourreliers étaient spécialisés dans la production des fourreaux ; d'autres, les garnisseurs de gaines, exécutaient les petits ouvrages, sur poignées d'épées, manches de couteaux, etc. Les principaux gainiers connus sont : Hue Pourcel, Jacquet aux Connins, Perrin Bernard, Georges de Vigne, Turlot, Jehan Lignote, François Durant, ainsi que Leroy gainier de Louis XIV, Blanchon et surtout Galuchat, le gainier à la mode au temps de Mme de Pompadour.

Armoiries des gainiers.

GAINIER [*ghè-ni-é*] n. m. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses césalpiniées.

— ENCYCL. Les *gainiers* ont des feuilles alternes, simples, cordiformes, paraissant après les fleurs, roses. Le fruit est une petite gousse aiguë et très aplatie. On en connaît trois ou quatre espèces. La plus commune est l'arbre de Judée (*cercis siliquastrum*), haut d'environ 8 m., au tronc noueux et tortu, habitant le bassin méditerranéen et se laissant cultiver en pleine terre jusque dans le nord de la France. On l'emploie surtout pour orner les parcs et les jardins ; son bois dur est susceptible d'un beau poli.

Gainier : *a*, fruit.

GAINIÈRE [*ghè*] n. f. Nom vulgaire de certaines guêpes qui construisent des nids.

GAINSBOROUGH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lincoln), sur le Trent ; 19.700 hab. Fonderies, quincailleries. Palais de Jean de Gand, vieille construction en bois de chêne.

GAINSBOROUGH (Thomas), peintre anglais, né à Sudbury (comté de Suffolk) en 1727, mort à Londres en 1788. Après avoir été l'élève, à Londres, du Français Gravelot et de Frank Hayman, il s'installa en 1744 à Ipswich, comme portraitiste, puis en 1760 à Bath, où son portrait de *Lord Nugent* lui acquit la vogue. Il fut membre fondateur de l'Académie royale (1768), dont il cessa de faire partie en 1784, mécontent de la place donnée à un de ses tableaux. En 1774, il alla habiter Londres, où il mourut d'un cancer au cou. Gainsborough imita peu, sauf Van Dyck. Dans le portrait, moins savant, moins solide que son contemporain Reynolds, il a plus de grâce : il sait trouver dans les visages et les corps des courbes expressives et harmonieuses. Il donne à ses grandes figures des fonds de paysage avec de grands arbres élancés. A la vérité le paysage lui plaisait particulièrement et il a peint d'assez jolies vues de la campagne anglaise. Ses tableaux : *Famille de pêcheurs, la Petite fille à la cruche, Petite gardeuse de porcs, la Porte de la chaumière,* se distinguent par une parfaite harmonie entre le site et le sujet traité. Citons de lui, à la National Gallery, les portraits de : *Mrs Siddons*, de *Ralph Schomberg, le Chariot du marché, l'Abreuvoir ;* à la Dulwich Gallery : *Mrs Sheridan, Mrs Tickell ;* à la National Gallery of Scotland : *Mrs Graham.*

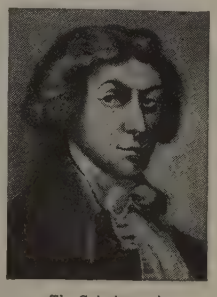

Th. Gainsborough.

GAINSBOROUGH [*ghènss-bo-rô*] n. m. Chapeau féminin en feutre, à larges bords, comme celui de la duchesse de Devonshire dans le portrait de Gainsborough.

GAINULE [*ghè*] n. f. (diminutif de *gaine*). Tube membraneux, qui contient la base du pédicelle, dans les mousses.

GAÏOL ou **GAYOL** n. m. Alcool terpénique, retiré du bois de gaïac. || Syn. impropre de ALDÉHYDE TIGLIQUE.

GAIRDNER (LAC), lac salé de l'Australie du Sud, au nord de la péninsule d'Eyre et à l'O. du lac Torrens ; sans écoulement. Longueur, 200 kil. ; largeur maximum, 50 kil.

GAIRDNER (James), historien anglais, né à Edimbourg en 1828, mort à Londres en 1912. Il entra en 1859 aux Archives nationales d'Angleterre et a publié avec beaucoup de soin et d'érudition un nombre considérable de documents historiques relatifs à Richard III et Henry VII. Il a lui-même rédigé les ouvrages suivants : *les Maisons d'York et de Lancastre* (1874) ; *Vie de Richard III* (1878) ; *Etudes d'Histoire anglaise* (1881) ; *Henry VII* (1889) ; *l'Eglise d'Angleterre au XVIe siècle* (1902) ; *les Lollards et la Réforme* (1908-1913). Il a également édité en 1874, puis en 1901, les *Lettres de la famille Paston.*

GAIRLOCH, commune de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Ross), au fond de *la baie de Gairloch ;* 2.800 hab. Pêcheries.

GAIROUTE [*ghè*] n. f. Bot. Nom vulgaire de la *gesse chiche.* (Dialectal.)

GAIS, commune de Suisse (Appenzell, Rhodes-Extérieures) ; 2.800 hab. Broderies.

GAISERWALD, commune de Suisse (Saint-Gall) ; 2.700 hab. Broderies.

GAISFORD (Thomas), philologue anglais, né à Ilford (Wiltshire) en 1779, mort à Oxford en 1855. On a de lui, outre le *Manuel* d'Ephestion (1810), des éditions des *Poetæ græci minores* (1814-1821), de la *Rhétorique* d'Aristote (1820) ; d'*Hérodote* (1824), de *Suidas* (1834), de *Etymologicum magnum* de Stobée ; l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret (1854) ; etc.

GAISSIN, ville d'Ukraine (U. R. S. S.), en Podolie, sur le Sob, affl. du Bug ; 10.000 hab. Centre de commerce.

GAITA-GALLEGA [*gaï-ta*] n. f. Sorte de hautbois percé de sept trous, dont six sur la face antérieure : *La* GAITA-GALLEGA *est surtout en usage dans la Galice espagnole.*

GAÎTÉ n. f. V. GAIETÉ.

Gaîté (THÉÂTRE DE LA), un des plus anciens de Paris. Il tire son origine du Spectacle des Danseurs de corde, fondé à la foire, en 1753, par Jean-Baptiste Nicolet, et qui n'était d'abord qu'un jeu de marionnettes, auquel s'adjoignirent, peu après, de vrais acteurs. En 1759, Nicolet installa au boulevard du Temple son « théâtre des grands danseurs du roi », titre qu'il changea en 1792 pour celui de « théâtre de la Gaîté ». Lorsqu'en 1807 un décret de Napoléon Ier vint réduire à huit le nombre des théâtres de Paris, la Gaîté fut comptée parmi les privilégiés. On jouait alors à ce théâtre le drame, le vaudeville et la féerie.

Bourguignon, gendre de Nicolet, avait fait construire, en 1808, une salle plus confortable que la première. Elle fut détruite en 1835 par un incendie, rebâtie aussitôt, et définitivement démolie en 1862, quand on détruisit une partie du boulevard du Temple. On construisit pour la Gaîté une nouvelle salle, au square des Arts-et-Métiers. On y joua des féeries, des opérettes, des œuvres lyriques. Le théâtre porte aujourd'hui le nom de *Gaîté-Lyrique,* et est consacré à la représentation d'œuvres musicales.

GAIUS, jurisconsulte romain, contemporain d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle. Il paraît avoir habité hors de Rome ; il professait le droit, et se rattachait à l'école des sabiniens. Gaius a écrit un certain nombre d'ouvrages, dont nous n'avons que des fragments insérés dans le *Digeste.* On a, au contraire, dans leur presque totalité, ses *Institutiones,* ouvrage écrit vers l'an 161 et divisé en quatre livres. Pendant longtemps, on n'a connu l'ouvrage de Gaïus que par un résumé inséré dans le *Bréviaire d'Alaric.* En 1816, Niebuhr découvrit à Vérone le texte original de Gaius sur un parchemin qui avait été gratté au VIe siècle pour recevoir les lettres de saint Jérôme. Un *Epitome* de Gaius a été découvert en 1898 à Autun.

GAIZE [*ghèz*] n. f. Géol. Roche argileuse, dure, agglomérée par de la silice à l'état gélatineux, c'est-à-dire soluble dans les alcalis. Elle contient des trous d'organismes à test siliceux (spicules d'éponges, etc.)

— ENCYCL. La *gaize* est surtout typique dans l'Ardenne où elle se trouve à deux niveaux :

1° Dans le *callovien ;* elle détermine, de Signy-l'Abbaye jusque dans la Meuse, la ligne des crêtes ; elle a été utilisée pour former la matière inerte de la dynamite ;

2° Dans l'*albien* et le *cénomanien* (gaize de Rethel) ; elle n'est pas continue et forme deux lentilles successives ; c'est elle qui par l'escarpement qu'elle constitue donne à l'Argonne son caractère orographique.

Cette roche dure a souvent été rencontrée dans les forages des houillères du nord de la France.

GAJAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 20 kil. de Langon ; 395 hab. Plateaux boisés avec côtes dont les vignobles donnent de bons vins rouges et blancs.

GAJARINE, ville d'Italie (prov. de Trévise), en Vénétie ; 5.725 hab.

GAJOLE in Chianti, ville d'Italie (prov. de Sienne), en Toscane, sur le Massalone ; 5.600 hab. Sériciculture.

GAKOU n. m. Ex-voto japonais, stèle encadrée en bois ou en métal, sur laquelle sont gravées ou peintes des formules d'adoration ou d'invocation, et que l'on suspend à l'intérieur ou à l'extérieur des temples et chapelles.

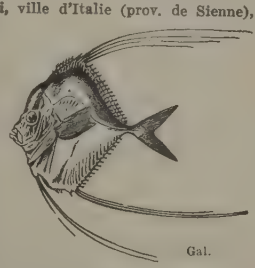

Gal.

GAL n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des scombridés, comprenant des formes propres aux mers chaudes et vulgairement appelées *coqs de mer, dorées des Indes,* etc. (Les *gals,* dont le nom scientifique est *gallichthys,* sont des poissons comprimés latéralement, avec des nageoires prolongées en longs filaments.)

GAL ou **GALL** (saint) [en lat. *Gallus*], évêque de Clermont, né et mort dans cette ville (487-551). Fils aîné du sénateur Georges, il renonça au mariage et prit l'habit monastique au monastère de Cournon. Ordonné diacre, il fut appelé en Austrasie par Thierry Ier, qui le nomma évêque de Clermont à la mort de saint Quintien (527). Il assista aux quatrième et cinquième conciles d'Orléans (541-549). Grégoire de Tours, son neveu, a écrit sa Vie. Fête le 1er juillet. — Un autre *saint* GAL fut évêque de Clermont vers 650. Fête le 1er novembre.

GAL ou **GALL** (saint), un des apôtres de la Suisse. V. GALL.

GALA n. m. (ital. *gala* qui correspond à l'anc. français *gale,* réjouissance). Grande fête officielle :

> Voitures et chevaux, à grand bruit l'autre jour,
> Menaient le roi de Naple au *gala* de la cour.
>
> V. HUGO.

— *Par extens.* Grande fête : *Une soirée de* GALA. || Grand repas d'apparat : *Dans les familles patriarcales, les enfants tiennent aux* GALAS *des anniversaires.* (Balzac.)

— *De gala,* Qui sert dans les occasions officielles ou solennelles : *Habit, Toilette, Voiture* DE GALA.

GALAAD. Géogr. anc. Pays montagneux de la Palestine, situé entre le Jourdain et le désert arabique. Il entretenait avec l'Egypte un important commerce de bestiaux et d'aromates. C'est le *Djebel Adjûlam* actuel.

GALABAT ou **GALLABAT,** province de l'Empire d'Ethiopie, au versant nord-ouest des montagnes de l'Ethiopie, arrosée par des affluents du Nil Bleu. Elle est peuplée surtout de Falaschas, Ethiopiens d'origine et de religion israélite.

GALACHIDE n. f. Superst. Pierre merveilleuse à laquelle on attribuait jadis des vertus magiques. (Elle garantissait des monstres. En la portant dans la bouche, on découvrait les secrets d'autrui.) [On disait aussi GARACHIDE.]

GALACTAGOGUE [*gogh'*] adj. et n. m. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *agôgos,* qui amène). Méd. Qui provoque ou accroît la sécrétion du lait. (On dit aussi GALACTOGÈNE.)

— ENCYCL. Il n'existe pas de médicaments véritablement *galactagogues ;* on peut, cependant, donner aux nouvelles accouchées le sirop ou la teinture de galega, le cumin, les semences d'anis, de fenouil, l'extrait de graines de cotonnier, etc. Mais le meilleur galactagogue est la tetée régulière au sein par le nourrisson.

GALACTANES [*tan'*] n. f. pl. Substances gommeuses, que l'on trouve en diverses plantes, et qui fournissent du galactose par hydrolyse.

GALACTANGIOLEUCITE [*ji-o, sit'*] n. f. (du gr. *gala, aktos,* lait, *aggeion,* vaisseau, et *leukos,* blanc). Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques du sein ou lymphangite du sein.

GALACTASE n. f. Chim. Syn. de LACTASE.

GALACTATE n. m. Chim. Syn. de LACTATE.

GALACTIDENSIMÈTRE [*dan*] n. m. (du gr. *gala, aktos,* lait, et de *densimètre*). Techn. Syn. de GALACTOMÈTRE.

GALACTIE [*tî*] n. f. Genre de plantes, de la famille des légumineuses-papilionacées, comprenant cent cinquante espèces de toutes les régions chaudes.

GALACTINE n. f. (du gr. *gala, aktos,* lait). Méd. Nom donné quelquefois à la caséine.

GALACTINIE [*nî*] n. f. Bot. Champignon discomycète poussant à terre ou sur les brindilles tombées, en forme de coupe sans pied, charnu, émettant, si on le blesse, un suc ou *lait* abondant.

GALACTIQUE adj. Astron. Qui a rapport à la Voie lactée : *Le plan* GALACTIQUE.

— Chim. Syn. de LACTIQUE.

GALACTITE n. m. Bot. Genre de composées, comprenant des herbes carduacées au nombre de trois espèces, à feuilles épineuses, maculées de blanc en dessus, à corolles pourprées, originaires de la région méditerranéenne.

GALACTITE n. f. Chim. Composé extrait des graines du lupin jaune et fournissant du galactose par hydrolyse.

— Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine et de soude.

GALACTOCÈLE n. m. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *kèlê,* tumeur). Variété de maladie kystique de la mamelle, dans laquelle les kystes renferment du colostrum, du lait ou une matière butyreuse. (Le *galactocèle* est une affection rare.)

GALACTODENDRON [*din*] n. m. Bot. V. PIRATINÈRE.

GALACTOGÈNE adj. et n. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *gennân,* engendrer). Se dit des substances ou remèdes capables de provoquer, de favoriser ou d'accroître la sécrétion lactée chez la mère nourrice : *Médicament* GALACTOGÈNE. *Un* GALACTOGÈNE.

GALACTOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *logos,* traité). Traité sur le lait.

GALACTOLOGIQUE [*jik'*] adj. Méd. Qui appartient à la galactologie.

GALACTOMÈTRE n. m. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *métron,* mesure). Aréomètre servant à apprécier la densité du lait, nommé aussi PÈSE-LAIT et LACTODENSIMÈTRE.

GALACTOMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *galactomètre*), **GALACTOSCOPIE** [*toss-ko-pî*] n. f. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *skopein,* examiner). Procédés employés dans l'analyse du lait. V. LAIT.

GALACTOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui se rapporte à la galactométrie.

GALACTONATE n. m. Sel de l'acide galactonique.

GALACTONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CH^2OH.(CHOH)^4CO^2H$ dont on connaît les formes dextrogyre, lévogyre et racémique.

— Encycl. L'acide *d-galactonique* ou acide *lactonique* est obtenu en oxydant le galactose ou le lactose par l'eau de brome. C'est un solide blanc, cristallisant avec une molécule d'eau, fondant, hydraté à 64°, anhydre à 91°.

GALACTOPHAGE [*faj'*] adj. et n. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *phagein,* manger). Qui a l'habitude de se nourrir de lait; *Les anciens Scythes étaient* GALACTOPHAGES. *Un* GALACTOPHAGE.

— Géogr. anc. Peuple de la Scythie ou de la Mésie, qui passait pour ne se nourrir que de lait.

GALACTOPHAGIE [*fa-ji*] n. f. (de *galactophage*). Habitude de se nourrir de lait.

GALACTOPHORE [*for'*] adj. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *phoros,* qui porte). Anat. Qui conduit le lait, qui l'amène au dehors : *Vaisseaux* GALACTOPHORES.

— *Vaisseaux* ou *Conduits galactophores,* Les canaux excréteurs des glandes mammaires.

— *Substantiv.* et au masc. Bout de sein artificiel, employé par les nourrices dont le mamelon est ulcéré ou peu développé.

GALACTOPHORITE [*fo*] n. f. Pathol. Inflammation des vaisseaux galactophores.

— Encycl. La *galactophorite* peut se propager aux lobules de la glande mammaire et donner lieu à un abcès du sein. Le traitement consiste dans le repos de l'organe (le lait de la femme atteinte de galactophorite est dangereux pour l'enfant), application de compresses aseptiques et humides, aspiration du pus, injection sous-cutanée de vaccins.

GALACTOPOÏÈSE n. f. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *poiein,* former). Formation du lait dans la glande mammaire.

— Encycl. Il y a une relation entre la formation et la sécrétion du lait et l'activité des organes de reproduction, probablement sous l'influence des sécrétions endocrines des glandes génitales. Les glandes mammaires s'hypertrophient pendant la grossesse, mais ce n'est que deux ou trois jours après l'accouchement que la sécrétion lactée véritable s'établit. Les principes constitutifs du lait proviennent : le lactose, de la polymérisation du glucose du sang; le beurre, des matières grasses et aussi des hydrates de carbone renfermés dans les aliments de la nourrice; quant à la caséine, qui n'existe pas dans le sang, elle est formée de toutes pièces par la cellule glandulaire aux dépens des protéines du sang. La nature de l'alimentation modifie, dans une certaine mesure, la composition et la production du lait. La richesse de celui-ci en sucre et en beurre semble accrue par des aliments riches en hydrates de carbone. De plus, chez quelques femmes dont la production de lait était insuffisante on a parfois obtenu de bons résultats par l'administration d'extraits ovariens et placentaires.

GALACTOPOÏÉTIQUE [*tik'*] n. f. Méd. Qui se rapporte à la galactopoïèse.

GALACTOPOTE adj. et n. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *potès,* buveur). Qui boit du lait d'une façon habituelle.

GALACTORRHÉE n. f. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *rhéein,* couler). Méd. Ecoulement laiteux survenant en dehors de la lactation, ou se continuant longtemps après cette dernière.

— Encycl. Méd. La *galactorrhée,* difficile à guérir, se traite par la compression des seins longtemps prolongée et par un régime alimentaire comportant peu de liquides.

— Art vétér. On observe parfois la *galactorrhée* sur des chiennes, des chattes nourrices, auxquelles on n'a pas laissé un nombre suffisant de petits. Elle existe sur certaines poulinières. On la voit aussi sur les vaches très laitières. Elle s'accompagne parfois d'une inflammation des mamelles qui sont rouges, chaudes, sensibles; la marche est pénible. Ces symptômes maladifs sont parfois très marqués sur les vaches des marchands qui exagèrent le développement des mamelles en supprimant la traite régulière.

Sur des femelles qui n'ont pas été fécondées (chiennes, chattes et même juments), on observe quelquefois, à l'époque où elles devraient avoir leurs jeunes, un gonflement des mamelles avec écoulement du lait. Il suffit généralement d'une purgation pour arrêter ce flux de lait.

Le traitement de la galactorrhée consiste surtout à traire souvent; si les mamelles sont trop sensibles, on recommande des applications chaudes et émollientes.

GALACTOSAZONE n. f. Osazone du galactose obtenue par action de la phénylhydrazine.

GALACTOSCOPE [*toss*] n. m. Méd. V. GALACTOMÈTRE.

GALACTOSCOPIE [*toss-ko-pi*] n. f. Méd. V. GALACTOMÉTRIE.

GALACTOSE n. m. Sucre de la classe des hexoses de formule $CH^2OH\cdot(CHOH)^4CHO$, connu sous les trois modifications dextrogyre, lévogyre et racémique.

— Encycl. Le *d-galactose,* le plus courant, se forme à côté de *d*-glucose dans l'hydrolyse du lactose. On le sépare du glucose grâce à sa moindre solubilité. Il se forme aussi par hydrolyse de la galactite du lupin et de gommes (galactanes). C'est un corps blanc fondant à 166°, dextrogyre, fermentescible. Il fournit par oxydation nitrique l'*acide mucique;* les réducteurs le transforment en dulcite.

Le *l-galactose,* fondant à 163°, se forme par fermentation du *galactose racémique* sous l'influence de la levure de bière; celui-ci, qui fond à 141°, s'obtient par réduction de la lactone galactonique.

GALACTOSONE n. f. Composé $C^6H^{10}O^6$, que l'on obtient en traitant à froid la galactosazone par l'acide chlorhydrique fumant.

GALACTURIE [*rî*] n. f. (du gr. *gala, aktos,* lait, et *ourein,* uriner). Méd. Présence dans les urines d'une quantité plus ou moins considérable de graisse émulsionnée, leur donnant l'apparence laiteuse. (C'est une variété de lipurie.)

GALAGO n. m. Genre de lémuriens, comprenant de petits animaux carnassiers et nocturnes, habitant les régions tropicales de l'Afrique.

— Encycl. Les *galagos* sont à peu près de la taille d'un petit lapin; leurs membres sont longs, terminés par des mains à doigts fins; leur tête est ronde, avec de grands yeux, un museau pointu, de vastes oreilles dressées. Leur pelage, gris ou roussâtre, plus clair sur le ventre, est doux et laineux; leur queue est longue et touffue.)

Galago.

Galahad, personnage des romans du cycle arthurien, fils de Lancelot et d'Elaïne; il coopéra à la conquête du Graal.

GALAHEPTONATE n. m. Sel de l'acide galaheptonique.

GALAHEPTONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CH^2OH\cdot(CHOH)^5\cdot CO^2H$, dont le nitrile est obtenu par addition d'acide cyanhydrique sur le galactose. || Syn. de GALACTOSE-CARBONIQUE.

GALAHEPTOSE n. m. Sucre $CH^2OH(CHOH)^5\cdot CHO$, homologue du galactose.

GALAÏTE n. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, qui est une division de celle d'Ali (chiisme) .

GALALITHE n. f. ou **GALALITH** n. m. (du gr. *gala,* lait, et *lithos,* pierre). Matière plastique constituée par de la caséine insolubilisée par le formol.

— Encycl. Pour fabriquer la *galalithe,* on prépare d'abord, à partir du lait écrémé, de la caséine précipitée exempte de matières grasses ou minérales.

L'extraction de la caséine se fait par différents procédés: 1° coagulation au moyen de la présure ou des acides (acétique, sulfurique ou chlorhydrique); 2° fixation mécanique sur certains corps (amidon, coton, bougies Chamberland, etc.); 3° adjonction de sels neutres (sulfate de magnésie, chlorure de sodium); 4° dessiccation.

Quand la caséine est coagulée, on la recueille, puis on lui fait subir diverses opérations (lavage, pressurage, séchage), qui la débarrassent du sérum; enfin, elle est broyée et tamisée. Elle se présente sous l'aspect d'une poudre blanche tirant plus ou moins sur le jaune.

C'est cette caséine pulvérulente qui est vendue à l'industrie pour être formolée, pressée et moulée en blocs de diverses formes. On lui donne alors le nom de galalithe. Cette nouvelle matière plastique, à laquelle, par adjonction de divers produits, on donne l'aspect du marbre, de l'onyx, de l'ivoire, etc., peut se travailler de différentes manières et sert à la fabrication des objets les plus divers (peignes, manches de couteaux, de parapluies, boutons de portes, dés à jouer, billes de billards, rouleaux et disques de phonographes, colliers et sautoirs, etc.). Etant donné que cette « pierre de lait », utilisée à presque tous les usages réservés naguère au celluloïd, a sur ce produit l'immense avantage d'être ininflammable, l'industrie lui trouve chaque jour des applications nouvelles (apprêt des étoffes, fabrication des colles, peintures, etc.).

GALAM, pays du Sénégal (Afrique-Occidentale française), dépendance du cercle de Bakel, qui fit partie de l'ancien empire de Fouta, et passa pour renfermer d'importants gisements aurifères; l'or de Galam jouit longtemps d'une grande réputation. Le pays est habité par des Sarrakholés agriculteurs.

Galam (BEURRE DE), ou *beurre de karité,* matière grasse fournie par les graines d'une sapotacée de l'Afrique tropicale (*butyrospermum* ou *bassia Parkii*).

GALAMMENT [*la-man*] adv. D'une manière galante, en cherchant à plaire : *Offrir* GALAMMENT *sa place à une dame.* || En galant homme, en homme courtois et brave : *Se conduire* GALAMMENT. *Soutenir* GALAMMENT *une affaire.* || De bonne grâce : *Faites les choses* GALAMMENT *et sans vous faire tirer l'oreille.* (Molière.) || Avec goût, élégance : *S'habiller* GALAMMENT. || Habilement : *Se tirer* GALAMMENT *d'affaire.*

— En parlant des choses, Avec une grâce élégante : *Vers* GALAMMENT *tournés.*

GALAN, ch.-lieu de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 26 kil. de Tarbes, près de la Baïsolle; 910 hab. Eglise fortifiée (XIVe s.). — Le canton a 10 comm., et 3.370 hab.

GALAND [*lan*], **E** adj. Anc. orthogr. de GALANT, E.

— *Substantiv.* et au masc. Hist. *Galands de feuillée.* Brigands du XVe siècle, qui vivaient dans les bois.

Galand (Charles-François), fabricant d'armes français, né à Aire-sur-la-Lys en 1832, mort en 1900 à Solterre (Loiret). Il est l'inventeur d'un fusil de chasse aussi simple qu'ingénieux, d'une petite carabine de salon et de jardin, et d'une canardière de gros calibre, qui peut se tirer à l'épaule. Il a construit, le premier, le *revolver à extracteur automatique.* Il est l'auteur du *revolver à crosse d'épaulement,* laquelle, déployée, peut s'adapter à l'épaule comme la crosse d'un fusil. Enfin, il a créé le revolver à démontage et remontage instantanés, sans aucun outil, et le revolver sans chien dit « tue-tue ».

GALANDAGE n. m. (pour GARLANDAGE). Cloison en briques posées de champ l'une à côté de l'autre. (On dit, dialectalem., aussi GALANDISE n. f.)

GALANDE n. f. Variété de pêche à peau jaune. || Variété d'amande.

GALANDISE n. f. Techn. Se dit en certaines régions pour GALANDAGE.

GALANGA n. m. Pharm. Rhizome de l'alpinie.

— Encycl. Le *galanga* des pharmacies, *galanga vrai, galanga de Chine,* est le rhizome de l'alpinie des officines (*alpinia officinarum*) cultivée surtout dans les provinces méridionales de la Chine et dans l'île de Haïnan. Il se présente en fragments cylindriques de couleur brun rougeâtre. Son odeur est aromatique, sa saveur âcre et brûlante. Il contient une résine, une essence riche en cinéol, une matière colorante (*galangine*) et une substance complexe, le *kæmpféride* (de Brandes). Il entre dans la préparation du baume de Fioravanti.

GALANGINE n. f. Matière colorante contenue dans la racine de galanga. (On dit aussi ALPININE.)

GALANIS (Démétrius-Emmanuel), né à Athènes en 1882. Peintre graveur de grand talent. Il vint en France en 1900, s'engagea en 1914 et fut naturalisé Français. Membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1945. V. *Supplément.*

GALANT [*lan*], **E** adj. (participe prés. de l'anc. verbe franç. *galer,* être vif, joyeux, se réjouir; d'origine germaniq.). Entreprenant, hardi : *Frère Jean, au château Gaillard, monta* GALANT *et bien délibéré.* (Rabelais.) [Vx.]

— Vif, empressé à s'amuser, à plaisanter. || Porté aux bonnes fortunes, aux intrigues amoureuses :

...Un *galant,* de qui tout le métier,
Est de courir le jour de quartier en quartier.
BOILEAU.

Les femmes de la cour sont plus GALANTES *que passionnées.* (Saint-Evremont); et *par extens.* Qui courtise une femme mariée : *C'est une chose étrange qu'un mari et un* GALANT *regardent la même personne avec des yeux si différents.* (Molière.) || Empressé, poli, tendre avec les dames : *Il faut savoir être* GALANT *sans fadeur.* (J.-J. Rousseau.) || Vif, plein de grâce, poli, distingué, élégant, sociable :

Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour *galant.*
. .
LA FONTAINE.

Monsieur Jourdain est GALANT *plus que je ne pensais.* (Molière.) || Vif, plein d'entrain, d'initiative, de vaillance : *Chacun se laisse emporter : les sots et les poltrons, comme les* GALANTS *et les braves.* (Malherbe.); et en mauv. part, Rusé, fourbe : *Le* GALANT *fait le mort.* (La Fontaine.)

— En parlant des choses, Inspiré par des sentiments tendres : *Des propos* GALANTS. || Qui trahit les sentiments tendres : *Air* GALANT. *Mine* GALANTE. || Aimable, gracieux :

Ah! qu'en termes *galants* ces choses-là sont mises!
MOLIÈRE.

La belle chose, qu'un roi de taille GALANTE. (Molière.) || Amoureux : *Intrigue* GALANTE. || De bon goût, élégant, bien ordonné : *Costume* GALANT. *Déshabillé* GALANT. *Repas* GALANT. *Fête* GALANTE. || Subtil, adroit : *Une ruse* GALANTE. (Molière.)

— Loc. DIV. *Femme galante,* Femme qui se plaît dans les intrigues d'amour. — Femme qui vit de la galanterie. || *Galant homme,* Homme qui a des procédés délicats : *Agir en* GALANT HOMME.

— *Substantiv.* et au masc. Personnage amoureux (ne se dit pas des femmes) : *Les* GALANTS *n'obsèdent jamais que quand on le veut bien.* (Molière.) || Homme qui courtise une femme et s'en fait écouter; amant : *Ecrire à son* GALANT.

— *Par extens.* Personne à laquelle on attribue un caractère hardi ou égrillard : *Notre* GALANT *s'avisa de telle ruse.*

— *Vert galant,* Jeune homme sain et vigoureux (ou homme encore alerte malgré un certain âge), et entreprenant auprès des femmes. (On désigne Henri IV sous le nom de *Vert-Galant.*) || Anciennem., *Vert galant, Galant* ou *Galand de la feuillée,* Voleur, Brigand du XVIe siècle, qui se tenait dans les bois.

— GRAMM. *Un galant homme* est un homme probe, d'une société agréable et sûre; *un homme galant* est celui qui cherche à plaire aux femmes. La différence est plus grande encore entre *une galante femme* et *une femme galante.*

— SYN. **Galant, amant, amoureux, ami.**

GALANT [*lan*] n. m. Nœud de rubans que les femmes portaient en coiffure, avant le milieu du XVIIe siècle. (S'est dit aussi des rubans du costume masculin sous Louis XIV.)

— Ameubl. Dans le langage de l'ameublement, au XVIIe siècle, sorte d'embrasse de rideaux formée de nœuds de rubans (par analogie avec les touffes de rubans du costume).

— Bot. *Galant d'hiver* ou *des neiges,* Nom vulgaire du *galanthe des neiges* ou *perce-neige.* || *Galant de jour, Galant de nuit,* Nom vulgaire de quelques arbrisseaux du genre cestreau.

— Mus. *Style galant,* ou encore *rococo,* terme servant au XVIIIe siècle à désigner un style principalement de clavecin ou de piano-forte, où le nombre de voix pouvait, lors d'un même morceau, varier librement au profit d'une expression particulièrement mobile; une certaine élégance d'écriture et une multiplicité thématique en formaient les autres caractères. Né chez les clavecinistes français et italiens, peut-être sous l'influence des luthistes et des violonistes, il devint le style même de Philippe-Emmanuel Bach, de Jean-Chrétien Bach et de leur école; la musique de Haydn et de Mozart en découle directement, ainsi que les sonates de Clementi et de Beethoven.

GALANTEMENT [*man*] adv. D'une façon galante : *Offrir* GALANTEMENT *son bras à une dame.* || En galant homme : *En user* GALANTEMENT. (Peu us.)

GALANTERIE [*rî*] n. f. (de *galant*). Recherche des intrigues galantes, des bonnes fortunes :

Votre *galanterie* et les bruits qu'elle excite.
MOLIÈRE.

|| Intrigue galante : *Il y a peu de* GALANTERIES *secrètes.* (La Bruyère.) *On peut trouver des femmes qui n'ont jamais eu de* GALANTERIE, *mais il est rare d'en trouver qui n'en ont eu qu'une.* (La Rochefoucauld.) || Soins empressés auprès des femmes : *Le désir général de plaire aux femmes produit la* GALANTERIE. || Propos, compliments flatteurs : *Les* GALANTERIES *font toujours sourire.* (Voltaire.)

— Bonne grâce, agrément, politesse, belles manières : *Paris est le grand bureau des merveilles, le centre du bon goût, du bel esprit et de la* GALANTERIE. (Molière.) *La* GALANTERIE *du XVIIe siècle sied à tout homme qui veut être du monde.* (Saint-Marc Girardin.) — Et en parlant des choses :

Que ce bout de ruban a de *galanterie!*
CORNEILLE.

— *Particulièrem.* Cadeau, divertissement plein de goût, d'élégance : *Le roi donna des* GALANTERIES *aux dames de sa cour.* (Voltaire.) || Pièce galante, en prose ou en vers : *Soit dans leurs* GALANTERIES, *soit dans leurs discours sérieux.* (Pascal.)

— *Ironiquem.* Action d'une élégante friponnerie : *Ces* GALANTERIES *ingénieuses à qui le vulgaire ignorant donne le nom de fourberies.* (Molière.)

— Loc. DIV. *Cette affaire n'est qu'une pure galanterie,* Cela ne tire pas à conséquence, n'est qu'un élégant amusement. || *La galanterie est un peu forte,* Se dit d'une action douteuse, mais qu'on est prêt à pardonner.

— Archéol. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, nom donné à de menus objets de caractère gracieux, aimable, précieux, généralement offerts par galante attention.

GALANTHE n. m. Bot. Genre d'amaryllidacées, dont une espèce (*galanthus nivalis*), à floraison très précoce, est appelée communément *perce-neige*. (On dit aussi GALANTHINE n. f.)

GALANTHIS ou **GALINTHIAS.** Myth. gr. Suivante d'Alcmène, qui déjoua la malveillance de Héra, à la naissance d'Héraklès. La déesse, déguisée en vieille femme, murmurait des paroles magiques qui suspendaient la délivrance de sa rivale. Galanthis, passant près d'elle, s'écria sur un ton joyeux : « Enfin, la reine est délivrée ! » Héra, surprise, interrompit ses paroles magiques. Le charme cessant, Alcmène accoucha. La déesse, pour se venger de Galanthis, la métamorphosa en belette. (Le nom grec de cet animal : *galê*, rapproché de *Galanthis*, explique cette fable.)

GALANTIN n. m. (diminutif de *galant*). Qui est ridiculement galant.

GALANTINE n. f. (anc. français GALATINE). Mets composé de viande hachée que l'on place dans un cochon de lait, un poulet désossés, etc., et que l'on cuit dans sa gelée.

— ENCYCL. Art culin. Les *galantines* se préparent soit avec de la chair de volaille, de gibier, soit avec de la viande de boucherie ; les plus exquises sont les galantines de volaille.

Galantine ordinaire de volaille. — Cette galantine est confectionnée avec des volailles que l'on désosse. Deux chapons, par exemple, étant flambés et vidés, on leur coupe le cou, les pattes, les ailes, et l'on fend la peau du ventre d'un bout à l'autre, ou bien le dos. On détache avec précaution toutes les chairs adhérentes à la carcasse ; on désarticule les membres à leur jonction intérieure sans les séparer de la chair qui les tient encore, et l'on dégage ainsi complètement la carcasse. On enlève ensuite les os des cuisses et des ailes, en ouvrant les chairs intérieurement. On étale le plus gros des chapons ainsi réduit à une enveloppe ; on en citronne l'épiderme.

Toutes les chairs ayant été bien dégraissées et dénervées, on en prend 500 gr., autant de filet de veau, autant de graisse de chapon et lard frais (par moitié), 100 gr. de panade, un œuf frais. On hache les chairs et la graisse, on passe la panade au mortier, on lui ajoute les chairs hachées, puis l'œuf, et l'on continue à piler en ajoutant (par kg. de farce) : sel fin, 20 gr. ; poivre blanc, 2 gr. ; épices fines, 2 gr. ; vin de Madère ou vieux xérès, un verre à bordeaux. Cette farce est étalée sur la peau étendue, par couches alternées avec les filets des chapons coupés en dés ou en lardons (300 gr.), des truffes crues épluchées (300 gr.) et des pistaches vertes (200 gr.) régulièrement disposées. On finit par une couche de farce, on relève l'enveloppe de chaque côté, et l'on roule dans une petite serviette de toile, puis on ficelle.

Dans une petite braisière, on place les débris de volaille avec deux pieds de veau coupés par moitié, des couennes, des abatis, etc. On fait bouillir, on écume, on assaisonne (céleri, oignon, poivre blanc, persil, vin blanc sec). Après quelques heures de cuisson, on y place la galantine et on l'y laisse cuire doucement sur le coin du fourneau pendant une heure et demie à deux heures. Quand elle est cuite on la remballe, c'est-à-dire qu'on la resserre pour la laisser refroidir.

GALANTISER [*sé*] v. intr. Faire le galant. (Vx.)

— *Transitiv.* Traiter avec galanterie : GALANTISER *toutes les femmes.* (Peu us.)

Galaor, frère d'Amadis, dans le roman de ce nom, type de vaillance et de galanterie.

GALAPAGOS [*ghoss*] (ÎLES), archipel volcanique de l'océan Pacifique, situé sous la ligne équinoxiale à 950 kil. environ dans l'ouest des côtes de l'Equateur, duquel il dépend. *Isabela* (Albemarle) en est la terre principale.

Les Galapagos (7.640 km², 2.000 hab.) ou « archipel des Tortues », à cause de leurs tortues géantes, appartiennent à la République de l'Equateur depuis 1832 et constituent le terr. de Colon ; ch.-l. *Progreso.*

GALAPECTITE n. f. Silicate hydraté d'aluminium. (Variété d'halloysite.)

GALAPIAT [*pi-a*] n. m. (mot auvergnat). *Pop.* Vaurien, vagabond. (On dit GALAPIAN ou GALAPIAU en certains endroits.)

GALARD (Pierre DE), seigneur DE LIMEUIL, diplomate et homme de guerre français, mort après 1331. Il fut grand maître des arbalétriers sous Philippe le Bel (1310), un des accusateurs de Boniface VIII dans le procès fait à sa mémoire en 1310, et organisa, avec Thomas de Marfontaines, la Flandre de langue française.

GALAROZA, bourg d'Espagne (prov. de Huelva), près du Murtiga, sous-affluent du Guadiana ; 2.900 hab. Huile d'olive ; liège.

GALASHIELS, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse), partie dans le comté de Selkirk, partie dans celui de Roxburgh, sur le *Gala Water*, en amont de son confluent avec la Tweed ; 13.300 hab. Fabriques de draps, de tartans et de châles.

GALATA. Géogr. V. CONSTANTINOPLE.

GALATARQUE [*tark'*] n. m. (de *Galate*, et du gr. *arkhos*). Hist. anc. Grand prêtre du culte provincial de Rome et d'Auguste, président de l'assemblée provinciale et des jeux, dans la Galatie romaine, en Asie Mineure.

GALATE, habitant ou natif de Galatie : *Les* GALATES.

— *Adjectiv.* Relatif à la Galatie ou à ses habitants : *Mœurs* GALATES.

GALATÉE. Myth. gr. Nymphe marine, fille de Nérée et de Doris. Aimée du cyclope Polyphème, elle lui préféra le berger Acis. Un jour, Polyphème surprit les deux amants dans une grotte de Sicile, au bord de la mer ; dans sa jalousie, il écrasa son rival sous un rocher. Acis fut changé en fleuve, et Galatée, s'étant jetée à la mer, rejoignit ses sœurs les Néréides. D'après une autre tradition, elle fut plus accueillante pour Polyphème. Cette aventure a inspiré Théocrite, Virgile, Ovide, A. Samain, les peintres de vases, etc.

— Iconogr. La fontaine du jardin du Luxembourg, à Paris, si connue sous le nom de *Fontaine Médicis*, représente Acis et Galatée, au moment où ils sont surpris par Polyphème. Ce groupe est dû au sculpteur Ottin. (V. ACIS.) Le sujet de *Galatée sur les eaux ou le Triomphe de Galatée*, célèbre fresque de Raphaël, au palais de la Farnésine, à Rome (1514), est emprunté au récit du cyclope dans Philostrate. (V. planche *Beaux-Arts LXIV.*)

Le *Triomphe de Galatée*, peinture d'Annibal Carrache, est au palais Farnèse, à Rome. La néréide est assise sur un dauphin et s'appuie sur un triton, qui la tient enlacée. — A. Carrache a peint dans le même lieu *Galatée* écoutant Polyphème qui joue de la flûte, et *Polyphème* lançant un rocher contre Acis et Galatée.

Nous citerons encore, entre autres compositions sur le *Triomphe de Galatée* : un tableau de l'Albane, à Dresde ; un tableau de Luca Giordano (à l'Ermitage) ; un tableau de D. Feti, au musée du Belvédère.

Les amours d'Acis et de Galatée ont inspiré bon nombre d'artistes français : Claude Lorrain (musée de Dresde), La Fosse, Fr. Perrier (Louvre), G.-R. Boulanger (1849), Marqueste (statue, 1885). Citons aussi la *Galatée* de Gustave Moreau, tableau exécuté avec un raffinement savant (1880).

Galatée, bergère dont parle Virgile dans sa troisième *Eglogue.* Deux jeunes bergers se disputent le prix du chant, et prennent pour juge Palémon. L'un d'eux, Damœtas, raconte comment Galatée lui a jeté une pomme, puis s'est enfuie derrière les saules, en ayant soin d'ailleurs, de se laisser voir :

Malo me Galatea petit, lasciva puella.
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

(Galatée me vise avec une pomme, l'espiègle enfant. Elle s'enfuit vers les saules, mais elle souhaite qu'on la voie auparavant.)

Ces vers sont devenus la devise de la coquetterie agaçante, de la beauté qui fuit pour qu'on la poursuive.

Galatée, roman pastoral, entremêlé de vers et de romances, de Florian, publié en 1783. Galatée, la plus belle des bergères, est aimée de tous les bergers des rives du Tage. Au premier rang est Elicis, le plus tendre et le moins hardi, car il est pauvre. Mœris, père de Galatée, veut marier sa fille à un riche seigneur portugais. Les envoyés du futur, peu flattés de la réception qu'on leur fait dans le village et craignant pour le résultat de leur mission, trouvent plus simple d'enlever la bergère. Mais Elicis les a vus ; il s'élance sur les ravisseurs et délivre son amante. Mœris se laisse toucher, et les deux amoureux sont unis.

Cet ouvrage est rempli d'épisodes agréables et n'est pas dépourvu, dans la peinture des sentiments, d'une grâce douce et délicate. Il est imité de la *Galatée* de Cervantes (1584), que Florian a d'une part réduite de six livres à trois, de l'autre complétée et terminée.

Galatée, opéra-comique en deux actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de V. Massé, représenté à l'Opéra-Comique le 14 avril 1852. Le sculpteur Pygmalion a fait une statue (Galatée) dont il devient amoureux. A sa prière, Vénus l'anime ; mais, fatigué bientôt de ses caprices, il supplie de nouveau Vénus de lui rendre sa première forme. La partition se recommande par la grâce naturelle du sentiment mélodique, et l'élégante clarté du style. On peut citer les couplets bouffons de Nidas ; l'air mélancolique de Pygmalion : *Tristes amours ;* la chanson célèbre de la coupe : *Ah ! verse encore !* l'air de la paresse : *Ah ! qu'il est doux de ne rien faire.*

GALATÉE, petite planète, N° 84, découverte par Tempel en 1862.

GALATÉE n. m. Genre de mollusques pélécypodes, de la famille des cyrénidés qui habitent les fleuves de l'Afrique tropicale occidentale. (On les trouve enfoncés dans le sable, dans les endroits peu profonds parfois en quantités suffisantes pour former des amas utilisés par les indigènes pour la fabrication de la chaux.)

GALATÉE n. f. Genre de crustacés décapodes macroures type d'une famille dite des galatéidés. (Leur corps est déprimé, le rostre est, en général, bien développé ; les pattes de la première paire thoracique se terminent chacune par une pince. Le telson est large.)

Galatée.

GALATÈS ou **GALATOS.** Myth. gr. Fils d'Héraklès ou de Polyphème, et de Galatée ; héros éponyme des *Galates* d'Asie Mineure.

GALATI Mamertino, ville d'Italie (prov. de Messine) ; 3.080 hab. Soufrières ; vins et soie.

GALATIE [*sî*] (en lat. *Galatia, Gallo-Græcia*). Géogr. anc. Contrée du cœur de l'Asie Mineure, qu'entouraient la Bithynie et la Paphlagonie, le Pont et la Cappadoce, la Lycaonie et enfin la Phrygie. C'était un pays grec que Nicomède Ier de Bithynie donna (278 av. notre ère) aux Gaulois, qui l'avaient affermi sur son trône. Ceux-ci se répandirent de là : les *Trocmes* dans le pays de l'Hellespont, les *Tolstiboïes* en Elide et en Ionie, et les *Tectosages* en Lycie et en Pamphylie. Refoulés par Antiochus Ier (247) et par Attale de Pergame (241) dans la haute Phrygie ou Gallo-Grèce, ils fournirent des mercenaires aux rois leurs voisins, et furent mêlés aux guerres ou révolutions des Etats asiatiques jusqu'en 189 où leur alliance avec Antiochus III de Syrie causa la ruine de cet Etat gaulois. Par la suite, les différentes tétrarchies de la Galatie furent réunies (Ier s. av. notre ère) sous l'autorité unique de Déjotarus, qui reçut de Pompée une partie du Pont et le titre de roi. Son successeur Amyntas eut un royaume plus étendu encore ; mais à sa mort (25 de notre ère), ses Etats devinrent des provinces romaines. L'originalité de la race gauloise s'y maintint néanmoins longtemps encore, et les Galates continuèrent d'y parler l'idiome gaulois de Trèves, tandis que les Grecs du pays faisaient usage de leur langue nationale.

GALATINA, ville d'Italie (prov. de Lecce), dans les Pouilles ; 17.320 hab. Manufactures de coton ; huileries d'olive.

GALATONE, ville d'Italie (prov. de Lecce), dans les Pouilles ; 9.690 hab.

GALATZ (en roumain **Galati**), ville de Roumanie (Moldavie), sur la rive gauche du Danube, en aval du confluent du Sereth ; 102.000 hab. C'est le port le plus actif de la Roumanie ; un peu en amont du confluent du Pruth et de la tête du delta du Danube, il est le siège de la Commission européenne du Danube, dont la compétence s'étend sur les bouches de ce fleuve. Galatz passe pour avoir été fondé par les *Galates*, avant le passage de ceux-ci en Asie Mineure (IIIe s. av. notre ère). — En 1789, défaite des Russes par les Turcs ; en 1828, victoire des Russes sur les Turcs.

GALAUP DE CHASTEUIL, famille languedocienne, établie en Provence à partir du XVIe siècle, et dont les principaux membres sont : Antoine Ier **Galaup,** mort en 1530 après avoir pris part à la conquête de Naples. Il se maria et se fixa à Aix ; — Antoine II **Galaup,** son fils. Il acquit la terre de Chasteuil ; — Louis **Galaup,** fils du précédent, né à Aix en 1555, mort en 1598. Il embrassa en Provence la cause d'Henri IV. Historien, archéologue, poète, jurisconsulte, on a de lui : *Histoire de la ville d'Aix*, dont une partie a été publiée par son fils sous le titre de *Recherches et Antiquités de la ville capitale de Provence* (1622) ; *les Amours d'Apollon et de Cassandre* (histoire généalogique en vers de la maison de Savoie) ; — Jean **Galaup,** fils de Louis, mort en 1646, et qui fut procureur général près la Chambre des comptes ; — François Ier **Galaup,** second fils de Louis, né à Aix en 1588, mort au mont Liban, dans un monastère. Philologue, érudit, jurisconsulte, docteur en droit, il alla vivre au Liban en anachorète ; — François II **Galaup,** second fils de Jean, né en 1626, mort à Verceil en 1768. Il fit la course contre les Algériens, qui le gardèrent deux ans prisonnier. A son retour, le duc de Savoie le choisit comme précepteur de ses enfants. Il a laissé des poésies, traductions en vers des *Petits prophètes*, de Pétrone et de Stace ; — Pierre **Galaup,** troisième fils de Jean, né en 1643, mort en 1727. Il se battit contre les Turcs à Candie. Poète et littérateur, on a de lui : *Ode sur la prise de Maëstricht* (1673 ; en provençal) ; *Histoire des troubadours ou poètes provençaux* (manuscrit) ; etc.

GALAVERNE n. f. Longue plaque de chêne, qui garnissait la rame dans les anciennes galères, du XVe au XVIIIe siècle.

GALAX [*lakss*] n. m. Genre d'éricacées, comprenant une herbe vivace à feuilles en rosette, à petites fleurs blanches disposées en grappe. (Le type du genre, *galax aphyllon*, est cultivé dans les jardins botaniques.)

Galax : *a*, fleur.

GALAXAURE. Myth. gr. Nymphe marine, fille d'Océan et de Téthys.

GALAXIDI, ville de Grèce (départ. de Phocide-et-Phthiotide), sur le golfe de Corinthe ; 3.600 hab. Chantier de constructions. Bâtie sur l'emplacement de l'antique *Oranthia.*

GALAXIE [*lak-sî*] n. f. (du gr. *galaxias*, voie lactée). Nom donné autrefois à la Voie lactée. Amas d'étoiles de structure analogue (s'écrit sans majuscule).

GALAXIE [*lak-sî*] n. f. Genre de plantes, de la famille des iridacées, voisin des ixies, et comprenant deux ou trois espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance. (On les cultive dans les jardins d'agrément.)

GALAXIES [*lak-sî*] n. f. pl. (du gr. *gala*, lait). Antiq. gr. Fête célébrée à Athènes en l'honneur de la Mère des dieux : on lui offrait et l'on mangeait de l'orge cuite au lait.

GALAZYME n. m. (du gr. *gala*, lait, et *zumê*, ferment). Lait fermenté, formant une boisson gazeuse et alcoolisée.

GALBA (Servius **Sulpicius**), général et orateur romain, né vers 190 av. J.-C., mort en 135. Préteur en 151, il combattit les Lusitaniens, ne put les réduire que par une ruse perfide, et les massacra en foule. Un berger nommé Viriathe, échappé à cette boucherie, se fit l'accusateur de Galba. Galba prodigua l'or, excita la pitié du peuple en produisant ses enfants en attitude de suppliants, et fut acquitté. Il devint consul quelques années après. Cicéron vante à plusieurs reprises l'éloquence de Galba.

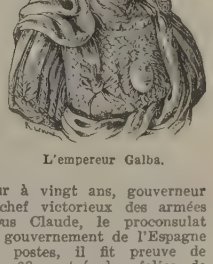

L'empereur Galba.

GALBA (Servius **Sulpicius**), jurisconsulte romain de l'époque d'Auguste, cité par Horace dans sa IIe Satire (liv. Ier). [Ne pas le confondre avec le Servius Sulpicius dont il existe des fragments au *Digeste.*]

GALBA (Servius **Sulpicius**), empereur romain, né à Terracine l'an 3 av. J.-C., mort à Rome en 69. Préteur à vingt ans, gouverneur d'Aquitaine, consul en 33, chef victorieux des armées de Germanie, il obtint, sous Claude, le proconsulat d'Afrique, et, sous Néron, le gouvernement de l'Espagne tarraconaise. Dans tous ces postes, il fit preuve de vigilance et de dureté. En 68, outré des folies de Néron, il se fit proclamer empereur par ses troupes. Bientôt après, Néron périt et Galba fut reconnu. Il se montra impitoyable pour les complices de Néron, mais trop indulgent pour ses propres affranchis. Il refusa le *donativum* aux prétoriens en disant : « J'enrôle mes soldats, je ne les achète pas. » Enfin, il se choisit pour

successeur à l'empire Pison, connu par son affectation d'austérité. Les prétoriens, alors, se soulevèrent, proclamèrent Othon, et Galba fut assassiné après sept mois de règne. « Supérieur à la condition privée, tant qu'il y resta, a dit de lui Tacite, il aurait été jugé par tous digne de l'empire, s'il n'eût été empereur. »

GALBANIFÈRE adj. (du lat. *galbanum*, et *ferre*, porter). Bot. Qui produit du galbanum.

GALBANONER [*né*] v. tr. Nettoyer des vitres avec de la craie. (Vx.)

GALBANUM [*nom'*] n. m. (mot lat.). Pharm. Gommerésine d'ombellifères du genre *ferula*, récoltée dans les déserts du Syr-Daria, en coupant ou incisant les tiges et recueillant le suc qui en découle.

— Fig. *Donner du galbanum à quelqu'un*, L'amuser de vaines promesses. (Vx.)

— Encycl. Pharm. Il y a, dans le commerce, deux formes de *galbanum* : le *galbanum mou* ou *galbanum du Levant* (en larmes irrégulières, de couleur brun jaunâtre ou rougeâtre, à consistance cireuse, devenant dures et cassantes avec le temps ; elles se ramollissent entre les doigts ; l'odeur en est balsamique, la saveur amère et désagréable), et le *galbanum sec* ou *galbanum de Perse*, caractérisé par la cassure de ses larmes, qui est inégale et rude ; son odeur est fétide.

Le galbanum renferme environ 9 p. 100 d'huile essentielle et 63 p. 100 d'une résine soluble dans l'éther et les alcalis.

Jadis très renommé comme stimulant et antispasmodique, le galbanum est surtout employé pour la préparation d'un certain nombre de baumes et d'emplâtres : le *baume de Fioravanti*, *emplâtre de diachylon gommé*, etc.

GALBARÉSITANNOL [*ta-nol'*] n. m. Alcool dont la combinaison avec l'acide féruloique constitue la résine du galbanum ou éther résineux de l'ombellifèrone.

GALBE n. m. (ital. *garbo*). Archit. Contour, lignes de profil d'un membre d'architecture : *Le* GALBE *d'une colonne, d'un chapiteau, d'une feuille, d'un vase, d'un balustre.*

— *Par extens.* Contour, profil d'une figure, du corps ou d'une partie du corps humain : *Mollet d'un* GALBE *très pur.* (Th. Gautier.)

— Argot. Chic. || *Etre pourri, truffé de galbe*, Avoir beaucoup de chic.

— Techn. Courbure faible d'une tôle. || Ondulation, sur une matrice ou sur un poinçon de découpage, destinée à répartir sur un temps plus long l'effort de cisaillement de la tôle.

GALBÉ, E, adj. (de *galbe*). Se dit d'une colonne dont le fût n'est pas rectiligne, mais renflé vers le milieu : *Colonne* GALBÉE. || *Armoire galbée*, Armoire dont les côtés présentent une surface concavo-convexe. || *Feuilles galbées*, Feuilles ébauchées, sans ornement.

GALBÉE n. f. (lat. *galbeum* et *galbeus*). Antiq. rom. Bracelet donné aux soldats comme récompense militaire. || Parure de femme. || Bande de laine enveloppant une amulette ou un médicament et que l'on mettait autour du bras.

GALBER [*bé*] v. tr. Donner du galbe à, accentuer les contours de : GALBER *un profil.*

— Techn. Ceintrer légèrement : GALBER *des tôles.*

GALBEUR n. m. Ouvrier chaudronnier chargé de galber les tôles.

GALBEUX [*beû*], **EUSE** adj. Qui a du galbe. || *Fam.* Tout à fait réussi, très élégant.

GALBIATE, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Côme), non loin de l'Adda ; 2.650 hab.

GALBRUNNER (Paul-Charles), graveur français en médailles et sur pierres fines, né et mort à Paris (1822-1905). Elève de François Rude et de Farochon, il entra en 1844 à l'Ecole des beaux-arts, et se fit, dans la gravure en médailles et sur gemmes, camées, cornalines, agates, un renom mérité. On peut citer, parmi ses meilleures œuvres : *Antinoüs*, buste en pierre fine ; *Printemps*, *Tête de Méduse*, *Offrande à Minerve*, *l'Eucharistie*, *Jeune fille*, buste en calcédoine.

GALBULA n. m. Nom scientifique d'oiseaux américains du genre *jacamar*. (Ce nom servait aux Latins pour désigner le *loriot*.)

GALBULE n. m. (du lat. *galbulus*, pomme de cyprès). Cône globuleux des cyprès, formé d'un petit nombre d'écailles, élargies à leur extrémité en tête de clou.

GALBULIDÉS [*dés*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux lévirostres, comprenant les jacamars et genres voisins, tous américains.

GALDAR, ville de la Grande Canarie (archipel espagnol des Canaries), au bas d'une vallée plantée de nopals, de cannes à sucre, de palmiers et de nombreux arbres fruitiers ; 7.000 hab. Là résidait, avant la conquête, le *guanarteme* ou roi du nord de l'île. Elle conserve une belle grotte artificielle, peinte à l'intérieur, et un superbe dragonnier (*dracæna drago*), le plus vieux et le plus beau de la Grande Canarie.

GALDI (Matteo), avocat et homme politique italien, né à Coperchia (prov. de Salerne) en 1766, mort à Naples en 1821. Persécuté pour ses idées libérales, réfugié en France, il rentre en Italie avec les troupes françaises ; il est successivement ministre de la République cisalpine en Hollande, préfet, directeur général de l'instruction publique. A la révolution de 1820, il est président du Parlement napolitain. Il a écrit : *Necessita di stabilire una repubblica in Italia* (1796) ; *Rapporti politico-economici fra le nazione libere* (1798) ; *Quadro politico dell'Olanda* (1809) ; *Pensieri sull'istruzione pubblica* (1819).

GALDOS (Benito Perez), romancier espagnol, né à Las Palmas (Canaries) en 1845, mort à Madrid en 1920. D'abord journaliste, il publia en 1870 un premier roman, *la Fontana de oro*, puis en 1872 un second, *el Audaz*. Ce n'est cependant qu'en 1876 qu'il obtint son premier grand succès avec *Doña Perfecta*. Depuis lors il a travaillé sans relâche à la construction d'un formidable monument littéraire qui rappelle par bien des points *la Comédie humaine* de Balzac.

Son œuvre énorme, continuée pendant un demi-siècle, comprend tout d'abord une quarantaine de volumes d'*Episodes nationaux*, où sont rappelés les faits les plus caractéristiques de l'histoire espagnole moderne et contemporaine. Certains de ces volumes sont des chefs-d'œuvre : *Bailén* (1873), *Cadiz* (1874), *Juan Martin el Empecinado* (1874), *Zumalacarregui* (1898), *Carlos VI en la Rapita* (1907), *España tragica* (1909).

Perez Galdos. — Cl. Chusseau.

A côté de ces romans historiques il a laissé un grand nombre de romans de mœurs : d'abord *Doña Perfecta*, *Gloria* (1877), un de ses meilleurs ouvrages ; *Marianela* (1878) ; *la Familia de Léon Roch* (1878) ; *el Amigo Manso* (1881) ; *el Doctor Centeno* (1883) ; *Fortunata y Jacintha* (1887) ; *Angel Guerra* (1891) ; *Nazarín* (1905). Tous ces romans forment un tableau très vivant, très complet, de la vie espagnole contemporaine. Galdos a également abordé le théâtre, mais avec moins de succès, avec *Realidad* (1890), *Electra* (1900), *Casandra* (1905), etc.

GALE n. f. (de *galle*, excroissance, puis gale des végétaux). Méd. Maladie contagieuse, déterminée par la présence sous la peau d'un acarien, et accompagnée de vives démangeaisons.

— Par extens. Nom donné à diverses dermatoses qui ressemblent à la gale mais n'ont pas la même origine.

— *Fig. et fam.* Personne très médisante, de méchant caractère : *C'est une vraie* GALE.

— Loc. div. *Etre méchant comme la gale*, *Etre une méchante gale*, Etre très méchant. || *N'avoir pas la gale aux dents*, Manger beaucoup.

— Bot. *Arbre à la gale* ou *Sumac à la gale*, Nom vulgaire du *rhus toxicodendron*.

— Techn. Rugosité à la surface d'une pièce de fonderie, constituant un défaut, et due à un manque de régularité dans le serrage du sable du moule.

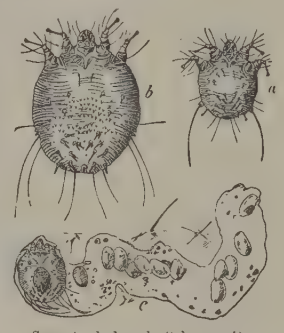
Sarcopte de la gale (très grossi) : *a*, mâle ; *b*, femelle ; *c*, galerie.

— Encycl. Pathol. La *gale* est une maladie contagieuse de la peau, causée par la présence du *sarcoptes scabiei*.

Elle débute par un prurit surtout nocturne. Bientôt apparaissent de petites vésicules très prurigineuses, tantôt rouges, tantôt couleur de la peau, et le plus souvent situées dans l'intervalle des doigts et aux poignets. On en trouve plus tard à la partie antérieure des aisselles, aux cuisses, aux mamelles, à l'abdomen, aux fesses, aux parties génitales, aux pieds, partout excepté à la face, avec prédominance aux endroits abrités contre les frottements et les chocs. Autour des vésicules, la peau est saine ; mais, si on l'examine soigneusement, on voit une petite galerie blanche, grise, rouge ou noirâtre, longue de 4 ou 5 mm., qui vient aboutir à chaque pustule. C'est le sillon creusé par la femelle du sarcopte, qui y dépose ses œufs.

La gale ancienne se complique souvent de pyodermites (*gale infectée* ou *pustuleuse*).

Après la guérison de la gale, la peau prend souvent une teinte brune au niveau des parties grattées.

La gale se contracte par un contact prolongé, par exemple après des rapports sexuels avec un galeux, après un séjour dans un lit dont les draps n'ont pas été changés. C'est la nuit qu'on contracte habituellement la gale, en raison des habitudes nocturnes du sarcopte.

Le traitement consiste à frotter la peau au savon noir pour déchirer les sillons, et à appliquer ensuite une pommade soufrée (Helmerich), une pommade au polysulfure (Ehlers-Milian) ou de la créoline Pearson. Chez les jeunes enfants, on se contentera de frictions au baume du Pérou ou à l'onguent styrax.

Gales dites professionnelles. — Les cimentiers, les épiciers peuvent présenter aux mains un eczéma professionnel, étiqueté à tort « gale », et qui est dû à l'action corrosive des choses qu'ils manipulent.

On appelle *gale filarienne* les lésions pustuleuses et prurigineuses dues à l'envahissement du derme par des embryons de filaire. Le cou, la nuque et la face sont surtout atteints, contrairement à la gale sarcoptique. (S'observe surtout dans l'Afrique du Nord.)

La *gale des céréales* est une éruption prurigineuse atteignant le cou, le visage, le tronc, les membres des ouvriers qui déchargent des sacs de grains ou de céréales. Cette éruption est due à la présence dans les céréales de divers acariens (*tyroglyphus*, *pediculoides*). Elle est en général bénigne et ne résiste pas à des lotions de propreté.

— Art. vétér. *Gales animales*. Un certain nombre d'animaux (cheval, chien, chat) peuvent être atteints de gale causée par un parasite voisin du sarcopte. Ces gales *animales* sont transmissibles à l'homme et siègent alors aux points où l'homme a été en contact prolongé avec l'animal. Les sillons font défaut. Ces gales guérissent facilement, car le parasite ne vit pas longtemps sur la peau de l'homme.

Le cheval peut être atteint par une gale sarcoptique, une gale psoroptique et une gale symbiotique.

La *gale sarcoptique* est causée par une variété du *sarcoptes scabiei*. Débutant généralement par la tête et l'encolure, elle envahit rapidement tout le corps. C'est de beaucoup la plus grave et la plus contagieuse. On arrive à la guérir par la tonte et par des frictions répétées et générales avec la pommade d'Helmerich, alternant avec des savonnages tièdes généraux. On emploie des lotions diverses, ou l'on plonge les animaux dans des bains-piscines. La *sulfuration* et la *sulfitation* sont les méthodes de choix. La *gale psoroptique* a pour cause le *psoroptes communis*. Elle débute toujours par les parties du corps pourvues de crin (toupet, crinière, base de la queue.)

La *gale symbiotique* débute par le pli des paturons postérieurs et marche de bas en haut, de manière à gagner la croupe. Elle est très facile à guérir par le même traitement que les précédentes.

Toutes ces gales exigent, comme complément du traitement, la désinfection des écuries.

Le bœuf est rarement atteint de la gale.

Chez le mouton c'est la *gale psoroptique* qui est la plus fréquente et la plus grave. Elle est très contagieuse : tous les moutons d'un troupeau sont promptement contaminés. (On ne la guérit qu'après avoir tondu tous les sujets pour les faire passer successivement dans un bain crésylé.)

La *gale symbiotique*, moins grave et plus rare chez le mouton, débute au niveau des paturons des membres postérieurs, ce qui lui a fait donner le nom de *gale des pieds*.

La *gale sarcoptique* du mouton a pour siège le museau ; on la désigne vulgairement sous le nom de *noir-museau*.

La chèvre est rarement atteinte de la gale.

Les lapins sont très sujets à une gale des oreilles (*gale psoroptique*).

Les poules, comme tous les oiseaux de volière, peuvent être affectées d'une gale des pattes ou *grappe*, et d'une gale du corps ou *gale déplumante*.

Les animaux de ménagerie sont très sujets à la gale.

Le chat peut être affecté d'une *gale sarcoptique*, qui débute par le bord des oreilles, gagne la tête, puis le cou et le reste du corps, et qui peut amener la mort. Il présente, comme le chien, une *gale folliculaire* et une *gale chorioptique*, celle-ci transmissible à l'homme et au chien.

On a constaté, chez le chien, une *gale sarcoptique*, qui affecte en général le tronc et la tête ; une *gale folliculaire*, qui est d'une ténacité extrême et d'une gravité exceptionnelle, enfin, une *gale chorioptique*, qui occupe le fond de l'oreille et simule un catarrhe auriculaire s'accompagnant de prurit parfois violent.

— Pathol. végét. On donne le nom de *gale noire* de la pomme de terre à une maladie cryptogamique qui se manifeste par la production sur les tubercules de tumeurs verruqueuses, d'abord grises, puis brunes, et enfin noires. Cette maladie a été observée pour la première fois en Hongrie en 1896 ; on la retrouve en Angleterre (1900), en Ecosse et en Irlande, puis en 1908 en Allemagne, et l'année suivante au Canada. Elle est maintenant connue en France. On ne lui connaît pas de traitement efficace, et la seule façon de mettre la culture à l'abri est d'interdire l'entrée de tubercules venant de pays contaminés.

GALE (Roger), archéologue anglais, né à Londres en 1672, mort à Scruton en 1744. Membre du Parlement de 1705 à 1710, commissaire de l'excise de 1715 à 1735, il fut trésorier de la Société royale de Londres et vice-président de la Société des antiquaires. Il a traduit *la Science des médailles*, de Jobert (1697) et publié entre autres le *Registrum honoris* de Richmond (1722). — Son frère cadet, Samuel **Gale**, né à Londres en 1682, mort à Hampstead en 1754, fut un des restaurateurs de la Société des antiquaires, dont il devint le premier trésorier (1717-1730). Il a publié *A history of Winchester cathedral* (1715).

GALÉ n. m. Bot. Syn. de MYRICA ou CIRIER.

GALÉA n. m. (du lat. *galea*, casque). Archéol. Mot paraissant s'être appliqué d'abord au casque de cuir, par opposition au *cossis* ou casque métallique.

Galéa.

— Encycl. Sous la République, les *hastati*, les *principes* et les *triarii* portaient le *galéa* de bronze avec panache ; les *velites*, un casque de modèle plus petit. Sous l'Empire, le galéa rappelle le casque attique, avec un haut frontal, un étroit couvre-nuque et des gardes-joues. Un bouton permet de suspendre le galéa pendant la marche. Le casque des officiers est surmonté de panaches ou d'aigrettes. Les modèles de galéa pour gladiateurs trouvés à Pompéi ou à Herculanum sont beaucoup plus larges, et comportent une visière.

Galéa de gladiateur.

GALÉAIRE [*lé-èr'*] n. m. Antiq. rom. Soldat coiffé du casque appelé *galéa*. || Nom donné, sous le Bas-Empire, à certains valets d'armée.

GALÉAIRE [*lé-èr'*] n. m. Genre de plantes, appartenant à la famille des euphorbiacées et renfermant des arbustes de Java et de la Malaisie.

GALEANI-NAPIONE (Gianfrancesco), écrivain italien, né et mort à Turin (1748-1830). Il exerça diverses charges importantes, avec intelligence et probité. Patriote ardent, il voulait voir réalisées l'unité et l'indépendance italiennes ; il lutta également pour la pureté de la langue, et combattit l'abus des gallicismes dans son traité *Sur l'usage et les mérites de la langue italienne* (1791). Un choix de ses œuvres a été publié en dix volumes à Pise (1813-1826).

GALÉANTHROPIE [*pi*] n. f. (du gr. *galê*, chat, et *anthrôpos*, homme). Méd. Délire maniaque, dans lequel le malade se croit transformé en chat.

GALÉANTHROPIQUE [*pik'*] adj. Qui tient de la galéanthropie.

GALÉASSE ou **GALÉACE** n. f. (de l'ital. *galeazza* augmentatif de *galea*, galère). Archéol. Navire à rames et à voiles, beaucoup plus fort et plus lourd qu'une galère, construit à Venise au milieu du XVIe siècle et qui a duré jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

— Encycl. La différence principale entre la *galère* et la *galéasse* consistait en ce que la première avait sa chambre de nage à ciel ouvert, tandis que la seconde l'avait recouverte et surmontée d'un pont à jour formé de caillebotis, qui servait à la manœuvre des voiles, mais alourdissait le navire.

L'artillerie, assez faible et mal disposée, consistait en

deux canons tirant en retraite dans la dunette, et trois pièces de chaque bord sur le gaillard d'arrière, tirant

Galéasse.

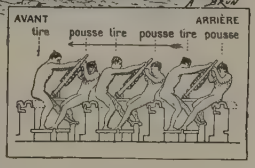

Position des rameurs dans la galéasse.

par le travers ; puis venaient sept petites pièces de chaque bord, qui, placées sous les avirons, ne pouvaient être tirées que ceux-ci élevés en l'air ; enfin, le gaillard d'avant portait six pièces de chasse à deux étages. En tout, trente-quatre canons et dix pierriers. Les galéasses contribuèrent à la victoire des chrétiens à Lépante, et figurèrent dans l' « Invincible Armada » ; elles disparurent définitivement devant le vaisseau à voiles, quand celui-ci devint assez manœuvrant et son artillerie assez perfectionnée pour enlever toute importance à la marine à rames.

GALEATA, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence), sur le Ronco ; 5.240 hab. Ancienne église romane et ancienne abbaye ruinée.

GALÉATI n. m. pl. (du lat. *galeatus*, coiffé du casque). Se dit des neurasthéniques dont la céphalée (*céphalée en casque*) coiffe la partie postérieure du crâne.

GALEAZZINI (Sauveur, baron), homme politique français, né à Bastia en 1765, mort dans cette même ville. Chaud partisan de la Révolution, député à la Fédération du 14 juillet, il combattit en Corse contre Paoli et le parti anglais, puis fut commissaire de la République à l'armée d'Italie. Sous le Directoire, il retourna en Corse et y remplit les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif. Bonaparte le nomma préfet du Liamone, puis commissaire de l'île d'Elbe, où il se montra administrateur remarquable. Calomnié auprès de l'Empereur il fut révoqué, mais il rentra en grâce en 1814. Nommé préfet de Maine-et-Loire en 1815, il quitta le continent après Waterloo et vécut en Corse.

GALÈCHE ou **GALESCHE** [*lèch'*] n. f. Art milit. anc. Sorte de cuirasse légère.

GALECKI (Thadée). Biogr. V. STRUG.

GALÉE n. f. (bas gr. *galaía*). Appellation générale par laquelle on désigna longtemps une catégorie de *galères* d'un tonnage et d'une taille moindres que les galéasses.
— ENCYCL. Mar. *Galée* et *galiote* sont souvent synonymes. Au XIIe siècle, on entendait par « galée » une galère longue, étroite, peu élevée sur l'eau, avec un éperon pour aborder les navires ennemis. Mais avec le temps, le mot galée devint à peu près synonyme de « galère ». Au XVIe siècle, on entendait par galées les galères plus étroites et plus faibles que les galéasses.

GALÉE n. f. Sorte de « porte-page » en bois, ou en métal, sur lequel le compositeur typographe place les lignes composées, ou un certain nombre d'entre elles, pour les lier en paquet ou les corriger ou bien mettre en pages définitivement : *Les grandes* GALÉES *portent le nom de* PLATEAUX. || *Galée à pied*, Celle qui est montée sur un plan incliné, de manière à prendre la position normale sans calage. || *Galée à coulisse*, Grande galée, généralement formée d'un plateau de bois pourvu de coulisses en fer, sur laquelle on transporte les pages de composition.

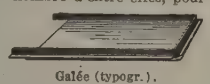

Galée (typogr.).

GALEFRETIER [*ti-é*] n. m. (vieux mot signif. *calfat*). Homme sans feu ni lieu, va-nu-pieds.

GALÉGA n. m. Genre de légumineuses-papilionacées.
— ENCYCL. L'espèce la plus connue de ce genre est la « rue des chèvres » (*galega officinalis*), herbe vivace méditerranéenne, portant des grappes de fleurs violacées. On la cultive dans les jardins, pour la beauté et la longue durée de sa floraison. Cette plante, vantée autrefois comme sudorifique et vermifuge, est surtout considérée maintenant comme galactagogue.
Le *galega officinalis*, conseillé à tort dans quelques ouvrages de botanique comme plante fourragère, est au contraire une plante vénéneuse pour le mouton, surtout pendant la période de floraison de la plante, vers juillet.

Galéga : *a*, fleur.

GALÉGIFORME adj. (de *galéga*, et *forme*). Bot. Qui a le port d'un galéga.

GALÉIFORME adj. (du lat. *galea*, casque, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un casque : *Pétales* GALÉIFORMES.

GALÉJADE n. f. (mot provençal). Raillerie, plaisanterie avec une intention de mystification.

GALEN (Christophe-Bernard VAN), prince-évêque de Münster et homme de guerre allemand, né à Bispink (Westphalie) en 1606, mort au château d'Ahausen-sur-l'Aa en 1678. Véritable condottiere, il servit dans les armées de l'électeur de Cologne Ferdinand de Bavière, puis il entra dans l'état ecclésiastique, devint chanoine, prévôt, enfin prince-évêque de Münster. En 1657, il fit, à la tête de ses troupes, le siège de sa ville épiscopale révoltée. L'empereur Léopold Ier lui donna un commandement dans l'armée de Montecucolli (1664), et il prit part à la bataille de Saint-Gothard (Hongrie) contre les Turcs. En 1665, il s'unit à l'Angleterre contre les Hollandais, mais fut mis à la raison par les troupes françaises de Louis XIV ; il combattit les Hollandais (1672-1674), puis guerroya contre les Suédois pour le compte de l'empereur, et fit la conquête du duché de Brême. Il mourut avant la fin de la guerre.

GALÈNE n. f. (du gr. *galénè*, plomb). Sulfure naturel de plomb : GALÈNE *argentifère*. || *Galène martiale*, Sulfure de plomb ferrifère. || *Galène palmée*, Sulfo-antimoniate de plomb. || *Galène artificielle*, Sulfure de plomb obtenu chimiquement.
— ENCYCL. La *galène* est un minerai d'un gris bleuâtre métallique éclatant, avec une poussière d'un gris noirâtre terne. Sa formule est PbS. La galène se présente le plus souvent cristallisée, en cubes ou octaèdres. Accidentellement, elle offre des formes assez nombreuses : *galène concrétionnée, granulaire, compacte, laminaire, palmée* ou *striée, spéculaire, pulvérulente*, etc. Une macle fréquente de la galène s'obtient par rotation de 60° autour d'un axe ternaire.
La galène est le seul minerai de plomb dont la nature offre des dépôts considérables. Elle se rencontre en filons réguliers, ou en gîtes irréguliers ou de contact, ou en grains ou nodules. Les gîtes de contact forment ordinairement des rameaux qui pénètrent les roches avoisinantes. Ils sont, en France, plus nombreux que les filons, et donnent dix fois plus de produits que ces derniers. Nous citerons ceux de Confolens et d'Alloue, dans la Charente. On se sert de la galène pulvérisée et liquéfiée au feu pour imperméabiliser les poteries communes. L'enduit jaune qu'elle produit est coloré en brun avec un peu de peroxyde de manganèse, et en vert avec des battitures de cuivre.
Sa structure a été déterminée au moyen des rayons X ; elle est identique à celle du chlorure de sodium. Son réseau est du type cube à faces centrées.
— Radiotechn. La *galène* est employée comme détecteur de courants de haute fréquence d'intensité très faible. L'effet de détection varie avec les divers échantillons ; il dépend, pour un même échantillon, des points de contact (la détection est généralement supérieure au voisinage des arêtes), de la pression de la pointe sur le cristal ; la galène naturelle est un cristal positif (le courant détecté circule dans le sens *cristal-pointe*) ; on augmente la sensibilité d'un échantillon soit par une persulfuration superficielle du minerai, soit en chauffant l'échantillon et en le refroidissant brusquement dans du mercure. La galène artificielle est un cristal négatif (le courant détecté va dans le sens *chercheur-cristal*). La détection par galène offre l'avantage de ne pas nécessiter de pile auxiliaire de polarisation.

GALÉNÉ. Mythol. Nymphe, fille de Nérée et de Doris.

GALÉNÉ, petite planète, N° 427, découverte par Charlois en 1897.

GALÉNIQUE [*nik'*] adj. Méd. Qui a rapport à la méthode de Galien : *Traitement* GALÉNIQUE.
— Pharm. *Médicament galénique*. Nom donné à divers médicaments (simples ou composés) ayant revêtu la forme sous laquelle ils peuvent être administrés aux malades, par opposition aux médicaments chimiques qu'on appelait autrefois *spagiriques* ou *hermétiques*, et introduits longtemps après l'époque de Galien dans les moyens de traiter les maladies. (Les potions, les poudres, les sirops, les pommades, les extraits, les eaux distillées constituent des médicaments galéniques.)

GALÉNISME [*nissm'*] n. m. Méd. Doctrine médicale de Galien, fondée sur la théorie des quatre humeurs.
— ENCYCL. La théorie des quatre humeurs : sang, bile, atrabile et pituite, est bien antérieure à Galien lui-même, mais celui-ci s'en servit pour expliquer la santé et la maladie ; la santé résultant du bon équilibre des quatre humeurs, la maladie de leurs troubles et de leur mauvaise coction. Cette théorie, acceptée par les Arabes, fut en honneur pendant tout le moyen âge. Nos conceptions humorales actuelles rappellent un peu le *galénisme*.

GALÉNISTE [*nisst'*] n. et adj. Se dit des partisans des doctrines médicales de *Galien*.

GALÉNITE n. m. Membre d'une secte anabaptiste qui adopta la plupart des idées des sociniens.
— ENCYCL. En 1664, une scission s'opéra, dans la communauté anabaptiste d'Amsterdam, entre les *vieux-croyants* et les *galénites* du nom de leur chef le docteur *Galenus de Haen*. Ces derniers cessèrent de croire à la divinité de Jésus-Christ. Le schisme dura près d'un siècle et demi ; mais les deux partis se réconcilièrent, et, en 1811, une « Association universelle des anabaptistes » fut fondée pour veiller au maintien de l'unité de foi.

GALÉNOBISMUTHITE [*biss*] n. f. Sulfure naturel de bismuth et de plomb.

GALÉNOCÉRATITE n. f. Minér. Syn. de PHOSGÉNITE.

GALENSTOCK, sommet des Alpes d'Uri (Suisse), dominant à l'E. le glacier du Rhône. Alt., 3.597 m.

GALEOCERDO [*sèr*] n. m. Genre de requins, voisins

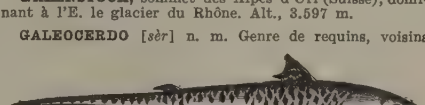

Galeocerdo.

des milandres, et caractérisés par leurs dents égales aux deux mâchoires et dentelées sur toute leur étendue. (On en connaît quelques espèces : une des mers du Nord [*galeocerdo arcticus*], deux des mers de l'Inde, et trois ou quatre fossiles dans le crétacé et le tertiaire. Le *galeocerdo arcticus* ne descend guère plus bas que l'Irlande ; il est bleu verdâtre, et mesure jusqu'à 2 m. de long.)

GALÉODE n. f. Genre d'arachnides solifuges, famille des solpugidés, comprenant des animaux de taille grande ou moyenne, nocturnes, extrêmement rapides et voraces.
— ENCYCL. Sous le terme général de *galéodes*, on entend souvent tous les arachnides de la grande famille des solpugidés. Les galéodes proprement dites (*galeodes*) sont répandues dans les régions chaudes et arides de l'ancien monde ; les *galeodes græcus* et *araneoides* habitent le sud de l'Europe orientale, toutes deux sont rousses et jaunâtres, hérissées de poils gris.

Galéode.

GALÉOLE n. f. Genre d'orchidées monandrées renfermant des plantes saprophytes de grande taille, qui, avec l'aide de racines aériennes nodales, s'élèvent au sommet des arbres les plus hauts. (Les douze espèces connues habitent l'archipel malais, le Japon, l'Australie.)

GALÉOMME [*lé-om'*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes, type d'une famille dite des galéommidés, comprenant des formes dont la coquille est en partie recouverte par le manteau. (On connaît un assez grand nombre d'espèces de galéommes, réparties dans presque toutes les mers de l'ancien monde et le Pacifique ; elles vivent fixées aux rochers par leur byssus. L'espèce type est le *galeomma Turtoni*, petite coquille des mers d'Europe.)

GALÉON n. m. Nom d'anciens caboteurs vénitiens.

GALÉOPITHÈQUE [*tèk'*] ou **GALEOPITHECUS** [*tékuss*] n. m. (du gr. *galé*, belette, et *pithékos*, singe). Genre de mammifères insectivores, type unique d'une famille dite des galéopithécidés, comprenant des animaux intermédiaires entre les lémuriens et les roussettes, et qui se rapprochent de celles-ci par le large repli cutané qui réunit les membres et la queue.
— ENCYCL. Grâce à la membrane qui leur sert de parachute, les *galéopithèques* peuvent franchir de longues distances en ligne oblique, et se porter de branche en branche, d'un arbre à l'autre. Ils sont nocturnes, de la taille d'un petit chat, gris et bruns, et se nourrissent de petits animaux, d'insectes. Le *galéopithèque volant* est répandu depuis l'Indochine et les îles de la Sonde jusqu'aux Philippines.

Galéopithèque.

GALÉOPSE, GALEOPSIS [*lé-op'-siss*] n. m. Genre de plantes, de la famille des labiées. (On dit encore GALÉOPSIDE n. f.)
— ENCYCL. Les *galéopses* sont des herbes à fleurs blanches ou roses, dont le calice devient piquant avec l'âge. On en connaît quelques espèces des régions tempérées de l'ancien continent, parmi lesquelles le *galeopsis tetrahit* (l'espèce la plus répandue), le *galeopsis ladanum* ou *ortie rouge*, le *galéopse velouté* ou *ortie jaune*, etc. Ce sont, en somme, de mauvaises herbes. Le *galeopsis ochroleuca* ou *chanvre bâtard* est la base du « thé de Blankenheim » fort connu en Allemagne.

Galéopse.

GALÉOS ou **GALÉOTIS**. Myth. gr. Fils d'Apollon et de Thémisto, dont prétendaient descendre les *galéotes*, devins de Sicile.

GALÉOTES, famille de devins siciliens qui prétendaient descendre de *Galéos*, fils d'Apollon et de Thémisto. (Ils desservaient le temple de Syracuse. Il y en eut aussi à Catane, à Palerme, et dans les environs de Stromboli.)

GALÉOTE n. m. Genre de lézards, voisins des agames, comprenant une vingtaine d'espèces d'Indo-Malaisie. (Le galéote changeant [*calotes versicolor*] est le plus commun ; il est brun marbré de roux, avec des bandes noires ; sa taille atteint 40 cm. ; il est arboricole, élancé, vif, et nullement dangereux.)

GALEOTTO. Biogr. V. RIARIO.

GALER [*lé*] v. tr. (origine douteuse). Gratter, frotter ; et *par extens.* Battre. (Vx.)

GALER [*lé*] v. intr. (origine germaniq.). Danser. || Se réjouir. (Vx.)

GALERA, commune d'Espagne (prov. de Grenade), au confluent de l'Orce et du Guardal ; 4.000 hab. Sources sulfureuses. — Sur une hauteur, au nord du bourg actuel, traces de l'anc. ville de *Galera* rasée entièrement par l'infant don Juan d'Autriche, dans la guerre contre les Maures.

GALERAND [*ran'*] n. m. Nom donné, dans quelques pays, au *butor*.

GALÈRE n. m. Genre de champignons basidiomycètes, de la famille des agaricinées, caractérisés par les spores couleur de rouille, un pied mince, un chapeau conique ou en forme de cloche. (Ils poussent dans l'herbe ou au milieu de la mousse dans les prés et les bois en été et en automne. Leurs propriétés alimentaires sont inconnues.)

GALÈRE n. f. Nom vulgaire des larves d'éphémères.
— Moll. Nom vulgaire des coquilles de l'argonaute et de la carinaire.

GALÈRE n. f. (de l'ital. *galera*, altération de *galea*, galée). Mar. anc. Navire qui se manœuvrait à la voile et à la rame : GALÈRE *antique*. || Navire de guerre à rames, avec deux mâts et deux voiles latines, en usage surtout dans la Méditerranée : *L'expérience... a donné l'Océan aux*

vaisseaux, la Méditerranée aux GALÈRES. (Fontenelle.) || *Tenir galère,* Dans l'ordre de Malte, Armer une galère à ses dépens. || *Galère capitainesse* ou *capitane,* Galère montée par le commandant en chef des galères. || *Galère patronne,* Galère montée par le commandant en second des galères ou par le commandant d'une escadre endivisionnée sous un chef supérieur. || *Baril de galère.* Petit baril d'une contenance de 20 à 25 litres utilisé à bord des navires pour aller prendre de l'eau à terre.

— *Ancre en galère,* Ancre qu'on installe sous le beaupré pour pouvoir la mouiller rapidement.

— *Par anal.* Lieu, état dans lequel on mène une vie très dure : *Pays qui est une vraie* GALÈRE.

— Archéol. Vase en forme de nef, de gondole, de petit vaisseau, servant de salière. (Dès le XIVe siècle, on en fit en argent.) || Syn. GALÉE.

— Artill. *Conduire en galère,* Se dit de certains affûts que l'on déplace sans le secours d'un avant-train.

— Carross. En Espagne, Sorte de voiture non suspendue.

— Hortic. Petit sarcloir, ou ratissoire à roulettes, qui sert à unir le sol dans les jardins.

— Techn. Fourneau en brique réfractaire. || Tombereau de maçon. || Outil de corroyage, de taille intermédiaire entre le rabot et le riflard, employé pour blanchir les bois de charpente, abattre les arêtes, faire les chanfreins et les délardements.

Galère (techn.).

— LOC. FAM. *Une vie de galère,* Une vie très dure. || *Vogue la galère !* Poussons notre pointe et arrive que pourra.

— Au plur. Peine des criminels condamnés à ramer sur les galères du roi : *Condamner aux* GALÈRES. || Peine des travaux forcés, qui a remplacé celle des galères, et du bagne où on la subit : *Mériter les* GALÈRES. || Se disait aussi des prisonniers astreints par les Barbaresques au service des galères : *Ramer dans les* GALÈRES *d'Alger.*

— ALLUS. LITTÉR. **Que diable allait-il faire dans cette galère !** phrase tirée des *Fourberies de Scapin* de Molière (acte II, sc. XI). Exclamation de Géronte, qui, sur le récit mensonger de Scapin, croit avoir à racheter son fils soi-disant emmené sur une galère turque. (On l'emploie pour exprimer cette idée : Pourquoi s'est-il engagé dans une telle affaire !)

— ENCYCL. Mar. La *galère* est un type de bâtiment employé surtout dans la Méditerranée ; les galères ordinaires avaient 46m,65 de long en moyenne, 5m,83 de large. Elles possédaient 26 avirons de chaque bord, appuyés sur un apostis ou lisse en saillie au-dessus du pont. Les formes étaient fines et élancées. Les bancs des rameurs réservaient entre eux, au milieu du bâtiment, un passage appelé *coursie,* à l'extrémité avant duquel se trouvait la coulisse pour le canon de chasse ou *coursier,* de vingt-quatre livres, flanqué de chaque bord d'un canon de huit, tirant sur l'avant. Le logement du capitaine était situé derrière, et, entre cette chambre et les bancs des rameurs, se trouvait l'*espalier,* estrade ou espace carré, portant des bancs appelés *bandins* ou *bandinets ;* une échelle, établie sur cet espalier, permettait d'entrer et de sortir de la galère. A l'avant, une plate-forme appelée *rambade* ou *pavesade* servait de gaillard aux matelots ; la proue se terminait par une flèche horizontale imitée du rostrum antique. Le gréement consistait en deux mâts, courts et à calcet, leur tête portant le bloc appelé calcet percé de plusieurs mortaises destinées aux roues de fonte sur lesquelles glissaient les manœuvres ; mâts à haubans, ridés au moyen de poulies capelées le long de l'apostis et qui s'appelaient *sartis.* Chaque mât portait une voile triangulaire, dite « latine », enverguée sur une antenne. Par calme, on se servait d'une autre voile très grande, appelée *marabout* ou *grande bourde ;* par grand vent, on mettait la *bouffette.* En arrière du calcet se trouvait la *gabie,* espèce de hune. Les galères étaient décorées superbement. Leurs équipages changèrent souvent de composition ; tantôt ce furent des condamnés, tantôt des hommes levés en faisant la presse quand il n'y avait pas assez de galériens, mais en somme, en France, ce fut la chiourme qui en fournit toujours la presque totalité. Dans les pays barbaresques, les chrétiens emmenés en captivité étaient soumis à ce pénible labeur sur les galères des pirates et des Turcs. Ces bâtiments furent peu employés en France après le règne de Louis XIV ; et la « marine des galères », distincte à cette époque de la marine des vaisseaux « ronds » ou à voiles, cessa d'exister en 1748. Les Russes et les Suédois en avaient dans la Baltique, et l'Espagne, Naples, le pape et Venise furent les dernières puissances à en posséder.

Armoiries du général des galères, en France.

GALÈRE (Galerius Valerius Maximianus), empereur romain, né à Sardique (Dacie), mort en 311. D'abord berger, il embrassa la carrière des armes, s'y distingua, devint gendre de Dioclétien et, dans la tétrarchie reçut le titre de César pour l'Illyrie, le Danube et l'Achaïe, puis devint Auguste pour l'Orient et l'Italie en 305, à l'abdication de Dioclétien et de Maximien, mais il se vit enlever l'Italie par Maxence. Il exécuta alors de grands travaux sur les rives du Danube. Galère fut l'instigateur de la persécution dite « de Dioclétien » et son plus cruel exécuteur. Il mourut dévoré d'ulcères, ce que les chrétiens considérèrent comme un châtiment. Son dernier édit autorisait la religion nouvelle.

GALÉRICULE n. m. (lat. *galericulum,* diminutif de *galerus,* bonnet). Antiq. rom. Tour de tête en cheveux. || Perruque de femme.

GALERIDA [*lé*] n. f. Nom scientifique des alouettes huppées propres aux régions arides et désertiques de l'ancien monde.

GALERIE [*rî*] n. f. (du bas lat. *galeria,* d'origine inconnue). Archit. Promenade couverte. || Salle dont la longueur dépasse deux fois la largeur. || Allée ou corridor servant de dégagement. || Tribune dans le pourtour d'une église. || Galerie souterraine où l'on place les tuyaux de distribution d'eau.

— *Fam.* Lieu habituel de promenade.

— *Par extens.* Lieu de forme quelconque, disposé pour recevoir une collection d'objets d'art : *Les* GALERIES *du Louvre.* || Collection d'objets d'art : *Les* GALERIES *les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris.* || Collection d'objets d'art formant une suite de sujets : *Une* GALERIE *de portraits, de batailles. La* GALERIE *des maréchaux.* || Collection d'objets scientifiques : *Une* GALERIE *zoologique.* || Boutiques ou salles d'exposition où se fait le commerce de tableaux et d'objets d'art.

— *Par anal.* Suite de portraits littéraires.

— Fig. : *Une* GALERIE *de sottises.* (A. France.)

— LOC. FAM. *Poser pour la galerie, Faire galerie,* Viser à l'effet pour le public. || *Travailler pour la galerie,* Exécuter un travail qui ne peut rapporter qu'aux autres. || Fig. *S'inquiéter de la galerie,* De l'opinion.

— Art milit. Chemin couvert, pratiqué pour s'approcher d'une place. || *Galerie de contrescarpe* ou *magistrale,* Celle adossée au mur de contrescarpe, où l'on pénètre du fossé par des ouvertures pratiquées dans ce même mur. || *Galerie d'enveloppe,* Galerie située à 50 ou 60 m. en avant de la précédente, avec laquelle elle se relie par des boyaux dits *de communication.* || *Galeries d'écoute,* Galeries secondaires, qui, partant de la galerie d'enveloppe ou d'une sape, s'étendent sous les positions ennemies. || *Galerie captante,* Nom donné à un procédé récent de captage des eaux. (On va chercher celle-ci en place, ce qui permet d'en prendre des quantités beaucoup plus considérables qu'avec un puits ou un forage. L'exemple le plus typique est celui de la galerie du plateau de la Hesbaye à Liége [Belgique]. On a également utilisé des galeries captantes pour recueillir des eaux thermominérales, par exemple à Ragatz [Suisse]. Souvent on prolonge un puits au moyen de galeries souterraines, de façon à recouper un plus grand nombre de venues souterraines et à augmenter le débit.) || *Galerie filtrante,* Nom donné à des galeries souterraines établies dans les alluvions d'une rivière et ayant pour but de recueillir l'eau de cette rivière après une certaine filtration naturelle.

— Jeux. Autref., Allée couverte d'où les spectateurs pouvaient suivre une partie de paume. || Ensemble des spectateurs qui assistent à une partie d'un jeu.

— Mar. anc. Balcon saillant qu'on établissait autrefois à l'arrière des navires, au niveau du plancher du gaillard d'arrière. || Sorte de corridor que l'on établissait à l'aide d'une cloison contre la muraille intérieure, dans toute la longueur de l'entrepont. || *Fausse galerie,* Ouvrage sculpté de menuiserie, simulant un balcon à l'arrière de certains bâtiments, et sur leurs flancs, vers l'arrière. (La galerie a disparu à l'arrière des cuirassés et bâtiments actuels.)

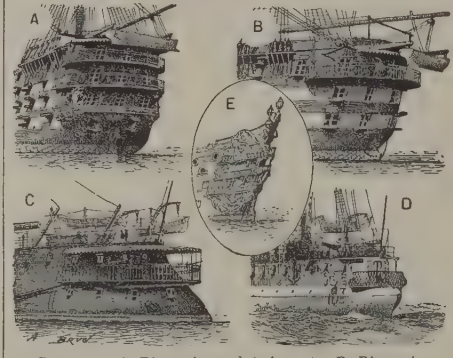

GALERIES : A. D'un vaisseau à trois ponts ; B. D'un vaisseau de second rang à poupe ronde ; C. D'un cuirassé ; D. D'un croiseur-torpilleur ; E. D'un vaisseau du XVIIe siècle.

— Min. Passage souterrain utilisé pour l'exploitation d'une mine.

— Techn. Rebord métallique qui garnit le toit d'une voiture et permet d'y placer des bagages : *Automobile, Voiture à* GALERIE. || Bande de métal qu'on place devant une cheminée, entre les chenets. || Ornement formant rebord au sommet d'un meuble. || Fronton en bois sculpté qui orne le haut d'une fenêtre et qui, parfois, soutient les rideaux.

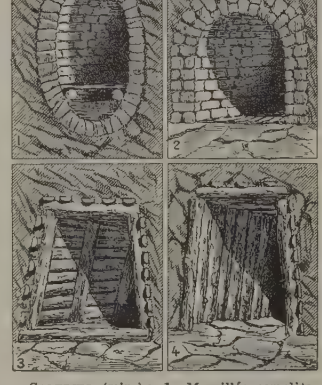

GALERIES (min.) : 1. Murailléе complètement ; 2. Murailléе sans radier ; 3. Boisée avec semelle ; 4. Boisée sans semelle.

— Théâtr. Partie la plus voisine des combles, dans les anciens théâtres, et, aujourd'hui, Rangs de stalles placés au devant des premières et des deuxièmes loges : *Stalles de première, de seconde* GALERIE.

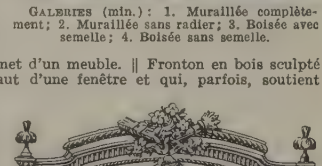

Galerie de fenêtre (XVIIe s.).

— ENCYCL. Min. Les *galeries* de mine sont creusées à partir du fond du puits ou en divers points de sa hauteur, ou bien encore sur le flanc des montagnes. Elles sont muraillées en tout ou en partie, ou simplement boisées, suivant qu'elles doivent subsister pendant un temps plus ou moins long. Une galerie horizontale et orientée de manière à suivre le gîte dans sa direction générale est appelée *galerie d'allongement, galerie en direction, galerie costeresse, galerie de chassage,* etc. Si, tout en restant horizontale, la galerie se dirige transversalement au gîte, elle devient *bowette, travers-banc, traverse, galerie en rocher,* etc. Une galerie inclinée, qui suit le gîte, prend les noms de : *galerie inclinée, descenderie, enlevure, montage,* etc., suivant le sens dans lequel on l'a percée. Quand la galerie est très inclinée, c'est une *cheminée.*

Les « galeries de recherche » et « de traçage » sont destinées à préparer les travaux d'exploitation.

— Archit. Au moyen âge, on donnait le nom de « galerie » à un passage couvert, de plain-pied, placé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice et servant de communication d'un lieu à un autre. Notre-Dame de Paris présente, au-dessus de ses trois portails, deux galeries superposées. La première galerie, celle qui est immédiatement au-dessus des portails, est appelée *galerie des Rois.* La seconde est la *galerie de la Vierge,* placée sous la rose. Une troisième galerie ceint la base des deux tours et les réunit. La galerie des Rois concourt à la fois au service et à la décoration.

Dans les châteaux et les palais du moyen âge, on établissait souvent des galeries de service, donnant sur les pièces principales, desservant plusieurs étages et devenant parfois des chemins de ronde propres à la défense. Ces sortes de galeries, qui avaient alors des dimensions très réduites, devinrent, vers la fin du XVe siècle, de véritables promenoirs.

Les galeries de Fontainebleau, Blois, Chambord, Chenonceaux, qui nous ont été conservées, disent assez avec quelle magnificence on savait décorer ces vastes promenoirs. La grande galerie du Louvre fut commencée à la fin du XVIe siècle. Au XVIIe siècle, Marie de Médicis fit décorer par Rubens la merveilleuse galerie du Luxembourg ; Richelieu fit décorer celle du Palais-Royal, et Mazarin celle de son hôtel ; toute habitation un peu vaste comporta une galerie décorée par l'un des artistes les plus renommés : celle de l'hôtel de Bullion par Simon Vouet, de l'hôtel de Bretonvilliers par Sébastien Bourdon, de l'hôtel Lambert par Charles Le Brun ; la galerie d'Apollon au Louvre est de la même époque ainsi que la *Galerie des glaces* de Versailles. Au XVIIIe siècle, par contre, on en construisit peu ; la plus remarquable fut la nouvelle galerie du Palais-Royal que le duc d'Orléans fit décorer par Gilles Oppenord. On désigne particulièrement sous le nom de « galeries du Louvre » les logements qui furent affectés à un certain nombre d'artistes et artisans éminents dans la grande galerie qu'Henri IV avait fait bâtir ; parmi les hôtes du Louvre que nous appellerions aujourd'hui des artistes décorateurs, on cite, au XVIIe siècle, l'émailleur Bain, l'ébéniste Boulle ; au XVIIIe siècle, le dessinateur Bésain, les orfèvres Nicolas Delaunay, Germain, Bernier et Balin, l'armurier Renier, le graveur en pierres fines Gay.

— Art décor. Dans le langage du tapissier, on donne le nom de *galeries* aux armatures sur lesquelles glissent les anneaux des portières et des rideaux. Le même mot s'applique aux décorations en zinc découpé ou estampé qui ornent les marquises, les serres, de même qu'en ébénisterie aux petites balustrades découpées dont on garnit le haut des meubles ; les bureaux de style Louis XVI en comportent souvent ; dans le style Empire, c'est une bande de cuivre découpé formant garde-fou autour de la table ronde des guéridons de l'époque.

Galerie des glaces, grande galerie du château de Versailles, comptant 73 m. de long sur 10m,40 de large ; elle a dix-sept énormes fenêtres qui l'éclairent du côté du jardin et dont la vue se reflète dans un nombre égal d'arcades munies de glaces ; vingt-quatre pilastres de marbre supportent une voûte ornée de trente compositions de Le Brun. La galerie des glaces fut élevée par Mansart de 1678 à 1684. C'est dans la galerie des glaces que fut proclamé l'Empire allemand le 18 janvier 1871 et signé le traité de Versailles, le 28 juin 1919.

Galerie des glaces à Versailles.

Galerie des Machines, immense hall, tout en fer, qui lors de l'Exposition universelle de 1889, à Paris, fut construit, au Champ-de-Mars, d'après les plans de Dutert et Contamin (hauteur 45 m., sur 420 m. de long et 115 m. de large). Cette galerie fut démolie en 1909-1911.

GALÉRIEN [*ri-in*] n. m. Autref., Homme condamné à ramer sur les galères du roi. || Aujourd., Se dit quelquefois pour FORÇAT. (Dans ce sens, le fém. est usité : *Une* GALÉRIENNE.)

— LOC. FAM. *Travailler comme un galérien,* Faire un travail très dur. || *Souffrir comme un galérien,* Eprouver de vives souffrances. || *Mener une vie de galérien,* Mener une vie très rude. || *Figure de galérien,* Figure hideuse, cynique.

Galériens : A. Bonne voglie (rameur volontaire) occupant ici le poste de vogue avant ; B. Quinterol ; C. Coursie ; D. Pédagne ; E. Bancasse ; G. Dossier de la bancasse.

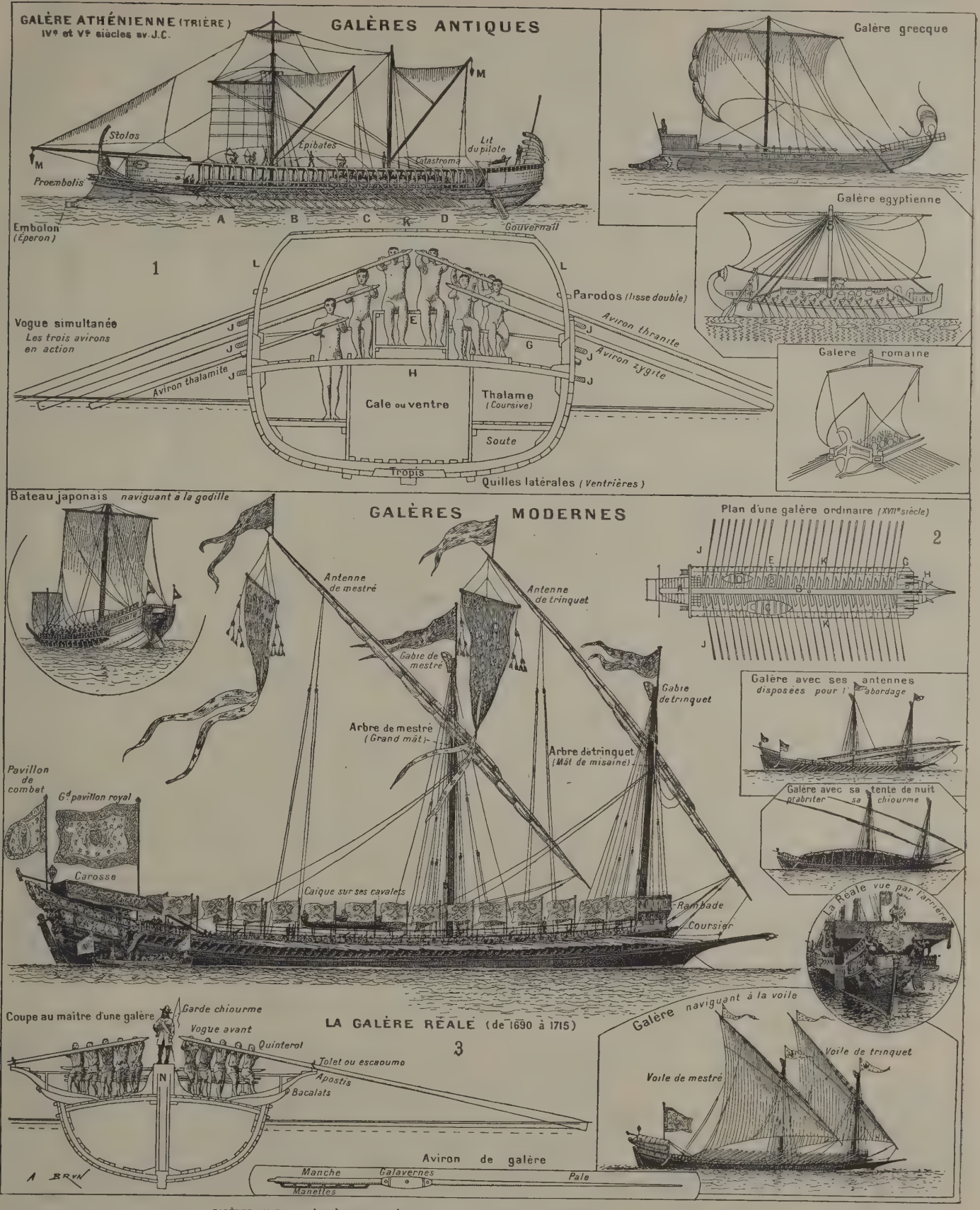

GALÈRES ANTIQUES D'APRÈS LES REPRÉSENTATIONS ANCIENNES ET LES RECONSTITUTIONS DE L'AMIRAL SERRES :

1. A. Vogue thalamite; B. Vogue zygite; C. Vogue thranite; D. Vogue simultanée (apparat-parade); E. Thranos; G. Zuga (bancs amovibles); H. Longue écoutille; J. Hypozomes (ceintures saillantes compressibles); K. Catastroma (plateforme de manœuvre et de combat); L. Cataphragmate; M, M. poids destinés à défoncer les galères ennemies.

GALÈRES MODERNES D'APRÈS LES MODÈLES DU MUSÉE DE MARINE ET LE LIVRE DU CHEVALIER BARRAS DE LA PENNE :

2. A. Carrosse; B. Coursie; C. Caïque; D. Canot; E. Fougon (foyer de cuisine); G. Rambade; H. Coursier (le gros canon du milieu); J. Espaliers (premiers avirons d'arrière); K. Apostis (cadre intérieur); 3. N. Coursie (coursive).

GALÉRITE n. m. Paléont. Syn. de ÉCHINOCONE.

GALÉRITE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant des dryptinés à longues pattes, ordinairement roux avec les élytres bleus ou noirs, répandus dans toutes les régions tropicales du globe. (Un des plus communs est le *galerita Janus*, des Etats-Unis, rougeâtre, avec élytres ardoisés et la tête noire.)

Galérite.

GALÉRITE n. f. Nom donné par les naturalistes anciens à divers poissons du genre blennie. (La galérite de Rondelet est la blennie paon.)

GALERNE [*lèrn'*] n. f. (celtique : *gwalarn*). Nom donné, sur les côtes françaises de l'Atlantique, au vent d'O.-N.-O.

GALERON n. m. (du lat. *galea*, casque). Archéol. Chapeau de feutre des fauconniers, dont les larges bords, relevés et prolongés en avant, pouvaient, en cas de pluie, former une visière destinée à protéger le visage de l'homme et l'oiseau perché sur le poing.

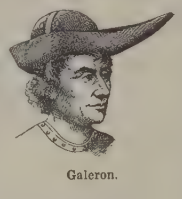

Galeron.

GALÉRUCELLE [*sèll'*] n. f. Zool. V. GALÉRUQUE.

GALÉRUCINÉS [*si-né*] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés. (Les principaux genres sont, seulement pour la France : *phyllobrotique, sermyle, agélastique, lupère, galéruque, galérucelle.*)

GALÉRUQUE [*ruk'*] n. f. Nom vulgaire par lequel on désigne en général tous les galérucinés.

— ENCYCL. Toutes les *galéruques* sont des insectes mous, vivant de feuilles à tous les états. Elles sont répandues dans les régions humides, surtout au voisinage de l'équateur. Les galéruques proprement dites (*adimonia*) sont de taille moyenne, 1/2 cm. ; les galérucelles (*galerucella*), beaucoup plus petites, de couleurs ternes, pubescentes, vivent par groupes sur des végétaux très divers. En France, la *galerucella lineola* se tient sur les saules ; la *galerucella viburni*, sur les viburnum ; la *galerucella luteola* vit sur l'orme ; les larves rongent le parenchyme des feuilles en respectant les nervures ; les feuilles se dessèchent et tombent ; les adultes perforent complètement le limbe. Pour les détruire, on peut déposer au pied des arbres un lit de foin ou de mousse où viendront s'abriter les larves au moment de la transformation, et brûler ces pièges en temps voulu.

Galéruque.

GALÉRUS [*russ*] n. m. (du lat. *galea*, casque). Antiq. rom. Sorte de chapeau particulièrement porté par les flamines. || Perruque de faux cheveux.

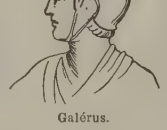

Galérus.

GALESANO, faubourg de la ville de Pola (Italie, province d'Istrie), qui a donné son nom à un cru réputé de vin muscat.

GALÉSAURE [*sôr'*] n. m. Paléont. Genre de reptiles théromorphes, groupe des cynodontes, dont les débris ont été rencontrés dans le trias sud-africain.

GALESBURG, ville des Etats-Unis (Illinois) ; 23.900 hab. Université Lombard ; grand commerce agricole. Fabriques.

GALESLOOT (Louis), historien belge, né et mort à Molenbeek-Saint-Jean (1821-1884). Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la maison de chasse des ducs de Brabant et de l'ancienne cour de Bruxelles* (1854) ; *Procès de François Aressens, doyen du corps des métiers de Bruxelles* (1862-1863) ; *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant* (1870) ; *Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1780 à 1827* (1873) ; etc.

GALESO ou **GALÈSE** (le *Galæsus* des anciens), petit fleuve côtier des Pouilles (Italie méridionale), né près d'Oria (terre d'Otrante) et se jetant dans le golfe de Tarente. Virgile et Horace ont célébré ce mince cours d'eau, bordé de pâturages peuplés de moutons et de champs de blé. Aujourd'hui on cultive surtout le coton, dans les *plaines du Galeso*.

GALESWINTHE. Biogr. V. GALSWINTHE.

GALET [*lè*] n. m. (de l'anc. franç. *gal*, caillou). Caillou arrondi par le frottement, qu'on trouve sur les bords de la mer et dans le lit des cours d'eau torrentiels.

— *Par extens.* Plage couverte de galets : *Se promener sur le* GALET.

— Art milit. anc. Machine balistique, servant surtout à lancer des galets, des pierres.

— Artill. Au plur., Petites roues placées sous un *affût à glissement* pour en faciliter le pointage en direction et la manœuvre.

— *Levier à galet*, Levier de manœuvre muni d'un galet à la jonction des deux branches et d'un tenon à l'extrémité de la petite branche, tenon qu'on introduit dans une mortaise de la queue de l'affût pour le déplacer. V. GLISSIÈRE.

— Jeux. Palet dont on se servait pour jouer sur les galoires. (Le jeu des galets, fort ancien, était encore en honneur au XVIIIe siècle ; il consistait à lancer les palets à plat sur une grande table longue et étroite [*galoire*] et à les placer le plus près possible du bord extrême.

— Mar. Nom anc. de la cargue du milieu de la brigantine.

— Mécan. Pièce cylindrique de faible diamètre destinée à rouler sur des glissières, ou à tourner au contact d'un organe se déplaçant en translation (courroie, transporteur).

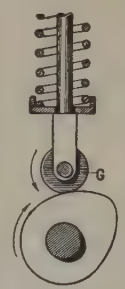

Galet (G) associé à une came.

— Pêch. Bouée qui indique la position d'un filet flottant.

— ENCYCL. Mécan. Un *galet* est une petite roue cylindrique ou conique, servant de support ou d'appui à une pièce mécanique, et assurant en même temps la direction de son mouvement, tout en diminuant son frottement. Il existe différents types de galets : le *galet simple*, qui roule dans une rainure ; le *galet à gorge*, placé entre deux montants qui pénètrent dans le creux de ses joues ; etc.

Les plaques tournantes de chemins de fer, les ponts tournants, les transporteurs, etc. roulent sur des galets simples *coniques*. Les galets simples *cylindriques* sont ceux interposés entre un arbre vertical et le collier destiné à en assurer la stabilité. Dans le métier à tisser, le galet est une poulie à gorge prise dans la griffe de la fourchette. Ce sont des galets à gorge qui servent à guider les fils ou les tringles de transmission dans les commandes des appareils de transmission.

— Géol. Les *galets* sont des cailloux plus ou moins arrondis et provenant du démantèlement de roches des montagnes ou des falaises.

Les galets peuvent être d'origine marine, fluviatile, glaciaire, éolienne.

Les galets marins sont généralement très roulés et nettement arrondis. Les galets fluviatiles sont aplatis. Les galets glaciaires présentent des stries, dues au fait qu'encastrés dans la glace, ils ont été burinés par les arêtes des roches encaissantes. D'autres sont nettement *écrasés*.

Les galets éoliens présentent souvent un persillage caractéristique de l'action du vent.

Certains galets sont *impressionnés* et présentent des stries assez analogues aux stries calcaires ; ces impressions sont dues à la localisation des phénomènes de dissolution aux points où ces galets se touchaient entre eux.

GALETAGE n. m. (de *galette*). Dans la fabrication de la poudre, Opération qui consistait à former la galette destinée à être réduite en grains.

GALETAS [*tâ*] n. m. (de *Galata*, nom d'une tour à Constantinople, qui a été étendu, au XIVe siècle, à la partie élevée des édifices). Logement situé immédiatement sous les combles : *Loger, Coucher dans un* GALETAS. || *Par extens.* Logement misérable.

— ENCYCL. Directement placé sous les combles, le *galetas*, au moyen âge, tenait la place de ce que nous appelons aujourd'hui le grenier ; l'une des parois des pièces dont il se composait épousait la pente du toit, et l'on désignait sous le nom de chambre en galetas une chambre que nous dirions, de nos jours, « mansardée ». Dans la plupart des résidences princières, le galetas tenait lieu de lingerie, de garde-meuble ; dans la demeure bourgeoise, ce n'était, le plus souvent, qu'un grenier.

GALÈTE ou **GALEA** n. f. (du lat. *galea*, casque). Pièce indépendante et paire de la mâchoire chez les insectes, voisine de la *lacinia* ; (peut être formée de plusieurs articles.)

GALETIÈRE n. f. Dans les poudreries, Machine qui broie la pâte composée de charbon et de soufre.

GALETON n. m. Petite galette de sarrasin. (Dialectal.)

GALETTE n. f. (de *galet*). Gâteau plat, de pâte feuilletée ou non, fait ordinairement de farine, de beurre et d'œufs. || Crêpe de farine de sarrasin. V. FEUILLETAGE.

— *Pop.* Homme faible, nul ou vil, plat par comparaison avec une galette. || Argent (parce que la monnaie est ronde et plate comme une galette). || Matelas peu épais.

— Techn. Pâte de salpêtre et de charbon destinée à la fabrication de la poudre noire, et qui a été soumise à l'action de la galetière. || Carcasse de chapeau, en toile ou en carton, qui doit recevoir la peluche. || Nom ancien de la *filoselle*, que l'on obtient en cardant et filant des cocons percés. (Adjectiv. : *Soie* GALETTE.) — Etoffe de ce fil, ou vêtement fait de cette étoffe.

GALETTEUX [*lè-teû*], **EUSE** ou **GALETTARD** [*lè-tar'*] n. et adj. *Pop.* Qui a beaucoup d'argent.

GALETTIÈRE n. f. Econ. dom. Dans les campagnes de l'ouest de la France, Poêle à cuire les crêpes. (On dit aussi GALETIÈRE et GALETTOIRE.)

GALEUS [*lé-uss*] n. m. Nom scientifique des requins appelés vulgairement *milandres*.

GALEUX [*leû*], **EUSE** adj. Atteint de la gale : *Un chien, Un mouton* GALEUX. || Qui est produit par la gale : *Des plaies* GALEUSES. || *Toison galeuse*, Toison parsemée de croûtes.

— *Fig.* Atteint d'un mal moral contagieux : *Une société* GALEUSE. || *Brebis galeuse*, Personne dont la fréquentation est dangereuse.

— Techn. Se dit d'un métal, d'un verre, qui présente des irrégularités analogues aux lésions de gale.

— PROV. **Il ne faut qu'une brebis galeuse pour infecter un troupeau**, Une seule personne vicieuse peut corrompre toute une société. || **Qui se sent galeux se gratte**, Celui qui se sent coupable s'applique, ou doit s'appliquer, ce qui s'adresse aux coupables. (On dit dans le même sens : **Qui se sent morveux se mouche.**)

— *Substantiv.* Personne galeuse.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ce pelé, ce *galeux*, d'où venait tout leur mal.

V. ANIMAL (*Les animaux malades de la peste*).

GALFATRE n. m. (contraction de *galefretier*). Propre à rien.

GALFRID ou **GALFRIDUS.** Biogr. V. GEOFFROI.

GALGACUS [*kuss*], chef des Calédoniens, vaincu par Agricola (84 apr. J.-C.). Tacite (*Vie d'Agricola*) lui prête un magnifique discours contre les excès de la domination romaine.

GALGAL n. m. (du gaélique *gal*, caillou). Archéol. Amas de pierres recouvrant un coffre sépulcral de l'époque mégalithique, que l'on rencontre en Bretagne.

GALGALA ou **GILGAL.** Géogr. anc. Localité de la Palestine, située à l'est et près de Jéricho, dans la vallée du Jourdain ; les Israélites y firent un long séjour avant de prendre la ville. Aujourd. *Jiljulieh*. — Localité de Palestine, dans les montagnes d'Ephraïm, entre Bethel et Sichem. Aujourd. *Jilfilia*.

GALGALE n. f. Composition de chaux, d'huile et de goudron, qui aurait été inventée par les Indiens, et dont on a formé un mastic pour enduire la carène des vaisseaux avant de leur appliquer un doublage.

GALGON-ET-QUEYRAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kil. de Libourne ; 1.155 hab. Ch. de f. Etat. Centre de tonnellerie. Bons crus rouges et blancs du Fronsadais.

GALGULE n. m. Genre d'insectes hémiptères, type d'une famille dite des galgulidés, comprenant des formes trapues, à tête large munie de grands yeux saillants, à téguments rugueux, jaunâtres ou bruns. (Ils vivent dans les régions chaudes, au bord des eaux, enfoncés dans la vase ; le plus commun est le *galgulus oculatus*, de la Caroline.)

GALHAUBAN [*ga-lô-ban*] n. m. (composé de *hauban* et d'un préfixe *gal* inconnu ; peut-être de *cale* et *hauban*). Longue manœuvre dormante capelée à toucher les haubans, mais venant un peu sur l'arrière des mâts et se ridant dans les porte-haubans. || On écrit aussi GALAUBAN et GALEBAN. (Les galhaubans portent les noms des mâts auxquels ils appartiennent.) || *Galhaubans volants*, Galhaubans qu'on peut carguer pour faciliter le brasseyage ou qui servent de renfort par mauvais temps.

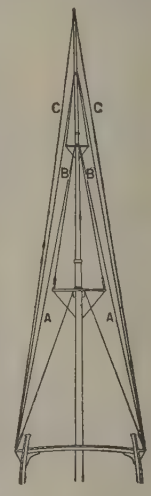

GALHAUBANS :
A. De hune ; B. B. De perroquet ; C. C. De cacatois.

GALHEGOS (Manoel), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1597-1665). Il habita longtemps Madrid, où il se lia intimement avec Lope de Vega, et fut comblé d'honneurs à la cour de Philippe IV. Il a laissé quelques comédies mais il est surtout connu pour son épopée en espagnol : *la Gigantomachia* ou *Guerre des Géants contre Jupiter* (1628). On trouve, dans les poésies de Galhegos, de l'imagination, des pensées originales, un style pur, mais trop souvent, aussi, les recherches du gongorisme le plus raffiné.

GALI n. m. Nom donné quelquefois à l'*indigotier*.

GALI (François), navigateur espagnol du XVIe siècle (appelé quelquefois **Gualle**). En 1582, il découvrit la Nouvelle-Californie, et aborda au point où s'élève aujourd'hui San-Francisco.

GALLIACÉ, E adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au caille-lait ou gaillet.

— N. f. pl. Division de la famille des rubiacées, comprenant le *gaillet*, la *garance*, et en général tous les genres qui ont des feuilles verticillées. (On dit aussi ASPÉRULÉES ou STELLATÉES.)

GALIANI (l'abbé Ferdinand), diplomate, littérateur et économiste italien, né à Chieti (Abruzze-Citérieure) en 1728, mort à Naples en 1787.

Il se consacra de bonne heure à des recherches sur l'économie politique, la numismatique, l'histoire, et se fit connaître en même temps par son esprit et sa gaieté bouffonne ; en 1748, il publia une oraison funèbre sur la mort du bourreau. Parmi ses ouvrages citons : le traité *Della moneta* (1749), divisé en cinq livres. (L'auteur analyse la nature de la valeur des choses, qui résulte de circonstances diverses : la rareté, l'utilité, la quantité et la qualité du travail et du temps ; ces idées sont conformes aux théories libérales de l'école économique) ; *De la parfaite conservation du grain* (1753) ; *l'Eloge du pape Benoît XIV* (1758) ; *Dialogues sur le commerce des blés* (1770). Galiani combat la théorie trop absolue de la physiocratie ; il insiste sur le caractère de relativité des institutions économiques et la nécessité de les adapter aux conditions de temps, de lieu et de civilisation.

L'abbé Galiani.

Nommé secrétaire d'ambassade à Paris en 1759, il obtint le plus grand succès dans les salons littéraires par son esprit vif et exubérant, fut lié avec les Philosophes, avec Mme Geoffrin, et surtout Mme d'Epinay à laquelle, revenu en Italie, il écrivit des lettres piquantes. Rappelé à Naples, l'abbé Galiani (en réalité, il n'était pas prêtre) fut chargé d'honneurs et de bénéfices.

GALIANO. V. ALCALÁ GALIANO.

GALIBER (Charles-Eugène), marin français, né à Castres en 1824, mort à Paris en 1909. Admis à l'École navale en 1842, il prit part à l'expédition de Crimée et à celle de l'Adriatique. Contre-amiral en 1879, il fut mis à la tête de la division navale de la mer des Indes, et chargé d'une mission auprès du gouvernement malgache, mais il se heurta à la duplicité de la cour d'Emyrne et dut rompre tous les pourparlers. De retour en France, il fut appelé au conseil d'amirauté, et nommé vice-amiral en 1885, puis il remplaça l'amiral Peyron comme ministre de la marine dans le cabinet Brisson (1885).

GALIBI n. m. Linguist. Langue parlée par les Galibis. (On dit plus souvent CARAÏBE.)

GALIBIER (COL DU), col des Alpes françaises, à l'est du massif du Grand-Galibier traversé en tunnel par une route carrossable reliant la vallée de la Guisanne et Briançon à la Maurienne. Alt. 2.658 m.

GALIBIS, population des Guyanes, appartenant à la race caraïbe.

— ENCYCL. Les *Galibis* sont de petite taille, avec de larges épaules et des membres inférieurs grêles. Ils ont les cheveux noirs et lisses, et la peau couleur de feuille morte.

Cette population pacifique vit de chasse et de pêche, tout en cultivant quelques plantes, notamment le manioc. Quatre montants supportant un toit en feuilles constituent leur habitation. Le mobilier se réduit au hamac, à quelques bancs, à des étagères, à des poteries décorées et à des armes (casse-tête, arcs et flèches). Vêtus d'un simple pagne, les Galibis se peignent le corps et se couvrent de colliers en élytres de bupreste, ou en graines rouges.

Galibis (d'après un document du Muséum d'histoire naturelle).

GALIBOT [*bô*] n. m. Manœuvre, enfant attaché en qualité d'aide au service des voies dans les galeries des houillères.

GALICE n. f. Un des noms vulgaires de la *sardine*, sur le littoral sud-ouest français.

GALICE (en espagn. **Galicia**), ancienne province de l'Espagne, occupant l'angle nord-ouest de la péninsule Ibérique (un des caps avancés est le Finisterre ou Fin des terres); 29.154 km², peuplés de 2.165.000 hab. (*Galiciens, ennes* ou *Gallegos*). Pays de montagnes peu élevées, sauf près de la frontière du Portugal (envir. 1.800 m.) et de la lisière des Asturies et de l'ancien royaume de Léon (2.000 m.). Très heureusement douée comme climat, c'est une des contrées les mieux arrosées de l'Europe; elle possède beaucoup de richesses minérales, peu exploitées; des forêts de chênes, de châtaigniers magnifiques. L'industrie, active, comprend les toiles et lainages de Lugo, de la Corogne, les constructions navales du Ferrol, les conserves de sardines sur divers points de la côte. Ports splendides sur des estuaires dentelés (*rias*). Le langage populaire est beaucoup plus voisin du portugais que de l'espagnol. La Galice tire sans doute son nom des Celtes, des Gaulois; elle a longtemps hésité entre les Asturies, le Léon et le Portugal. Sa capitale était *Santiago* ou *Saint-Jacques-de-Compostelle*. Elle est divisée en quatre provinces : *La Corogne, Pontevedra, Orense, Lugo*.

GALICE (NOUVELLE-). GÉOGR. V. NOUVELLE-GALICE.

GALICHON (*Émile*-Louis), critique d'art français, né à Paris en 1829, mort à Cannes en 1875. En 1861, il devint directeur de la *Gazette des beaux-arts*, et fonda la *Chronique des arts et de la curiosité*. On lui doit : *Restauration des tableaux du Louvre* (1860); *Albert Durer, sa vie et ses œuvres* (1861); *Des destinées du musée Napoléon-III, fondation d'un musée d'art industriel* (1862); *Annuaire de la Gazette des beaux-arts* (1870-1872); *Études critiques sur l'administration des beaux-arts en France de 1860 à 1870* (1871); etc.

GALICHON n. m. Pâtiss. Altération du mot CALISSON.

GALICIE, province du Sud de la Pologne, adossée aux Karpates dont elle englobe le revers septentrional comme aussi les vastes étendues du plateau de Podolie; superficie, 81.000 km², peuplés de 8.575.000 hab. (*Galiciens, ennes.*) Capit., *Cracovie*, villes princ. *Lwow, Stanislawow* et *Tarnopol*.

La Galicie, où naissent la Vistule et le Dniester, et dont les eaux vont à la Baltique par la Vistule et ses affluents (San, Boug), et à la mer Noire par le Dniester et par le Pruth, affl. du Danube, est un pays de grandes richesses minérales (houille, pétrole, sel de Wieliczka), et en dépit de la rigueur de son climat, très fertile. Ses habitants (Polonais dans l'Ouest, Ruthènes à l'Est; dans le bassin du Dniester, juifs et Allemands) sont presque tous catholiques. Ils font produire au pays toutes sortes de grains, et tirent parti de ses produits variés, grâce à leur activité industrielle (fabrication de drap, de sucre; distillation d'alcool; fonderies, etc.).

La Galicie, que se partagent les quatre voïvodies de Cracovie, Lwow, Stanislawow et Tarnopol, est une terre essentiellement polonaise.

— Hist. Le nom de *Galicie* a été tiré de celui de la ville de *Halitch* (Galitch), fondée vers 1144 par le prince russien Vladimirko, et il signifie proprement : « Pays de Halitch ».

Si la Galicie occidentale semble avoir toujours appartenu aux Polonais, il n'en a pas été de même de la Galicie orientale, qui a composé au moyen âge, avec une partie de la Podlachie, la *Terre de Czerwien* ou *Ruthénie Rouge* (*Russie Rouge*). Aucune donnée historique sérieuse n'indique la population primitive de cette région, et les discussions sur ce point se poursuivent encore entre Polonais, Russes et Ruthènes (Ukrainiens). On sait seulement, par une mention précise de Nestor, le célèbre chroniqueur de Kiev, qu'en 981 le prince de Kiev Vladimir le Grand fit une expédition contre les Lakhs (Polonais) et s'empara de « Przemysl, Czerwien et autres places ». Les Polonais firent, par la suite, de vaines tentatives pour reprendre le pays. Vers la fin du XIe siècle, une dynastie particulière y établit, sous la suzeraineté de Kiev, une « Principauté de Halitch » qui devait être, pendant deux siècles, un foyer remarquable de civilisation à côté des autres principautés russiennes en décadence. Le catholicisme romain s'y substitua au byzantinisme. Une chronique du temps, l'*Ipatievskaia Liétopise*, nous présente un monde ruthène tout pénétré de culture occidentale.

La première dynastie s'étant éteinte à la fin du XIIe siècle, Roman, prince de Volhynie (Vladimir Volynski, latinisé en Lodomérie), se rendit maître du pays de Halitch. Un de ses fils, Daniel Romanovitch fut couronné roi en 1254 par le légat du pape Innocent IV. Entre temps, la Russie kiévienne était tombée sous le joug tatar. Daniel se maintint avec peine et dut payer tribut aux Mongols. Son dernier successeur, Boleslas-Georges, mourut en 1340 sans postérité. Neveu des deux derniers princes de Halitch, il était en même temps lié à la maison royale polonaise des Piasts par la branche cadette (mazovienne). Le roi de Pologne Casimir le Grand en profita pour revendiquer son héritage, et il prit possession du pays (1349), acte diversement jugé par les historiens. Sauf une courte période de domination hongroise (1379-1387), la Ruthénie Rouge demeura à la Pologne jusqu'à la fin du XVIIe siècle et elle fut, à maintes reprises, son plus solide bastion dans ses luttes contre les Cosaques, les Moscovites, les Tatars et les Turcs.

Au premier partage de la Pologne (1772), l'Autriche s'attribua la Galicie orientale ainsi que la partie des palatinats de Cracovie et de Sandomir située sur la rive droite de la Vistule. Ce lot, avec d'autres acquisitions voisines, reçut le nom de « Galicie et Lodomérie » et fut administré comme un pays à part. Au troisième partage (1795), l'Autriche obtint le reste du palatinat de Sandomir et les régions voisines de Cracovie. Ce lot s'appela « Galicie occidentale ». L'Autriche le perdit, en 1809, au profit du Grand-Duché de Varsovie. Les traités de 1815 le lui restituèrent sauf Cracovie, qui fut érigée en ville libre, et qu'elle reprit en 1846.

Pendant de longues années, la Galicie fut livrée à un régime d'exploitation sans ménagements et de germanisation. En 1846, un mouvement national y fut réprimé avec violence, et le gouvernement de Vienne y organisa une jacquerie. La province bénéficia du système libéral inauguré par l'empereur François-Joseph après la guerre d'Italie. Les Lois fondamentales du 21 décembre 1867 l'incorporèrent à la Cisleithanie. Ses représentants au Parlement de Vienne et dans les divers cabinets réussirent, par une savante politique d'opportunisme, à conquérir des avantages précieux. La Galicie eut sa Diète, son gouverneur de nationalité polonaise, et un « ministre pour la Galicie » siégea, depuis avril 1871, au cabinet de Vienne. Mais d'année en année s'aggravait, exploitée par les Allemands de Vienne et de Berlin, l'opposition à la fois politique et sociale entre Polonais et Ruthènes. Un de ceux-ci, en 1908, assassina le gouverneur polonais André Potocki.

Quand vint la guerre de 1914, la Russie, qui convoitait la Galicie et y entretenait depuis longtemps des intelligences, fit porter de ce côté l'effort principal de ses armées. En septembre, elle occupait toute la partie orientale de la province et y installait ses administrations. Mais elle en fut chassée par la grande offensive austro-allemande de mai 1915. De nouveaux efforts, en 1916 et en 1917, n'aboutirent pour elle qu'à des succès éphémères.

A maintes reprises, pendant la Grande Guerre, il fut question d'un projet qui avait été mis en avant dès 1848, celui d'une division de la Galicie en deux parties, l'une occidentale et polonaise, l'autre orientale et ruthène (ukrainienne), séparées par la ligne du San. Ce projet fut sur le point d'être réalisé en 1918 : le traité de Brest-Litovsk, entre l'Autriche et l'Ukraine (février 1918), contenait une annexe secrète par laquelle l'Autriche s'engageait à rattacher avant le 20 juillet la Galicie orientale à la partie ukrainienne de la Bukovine, qui devaient former un nouveau pays de la couronne. L'opposition acharnée des Polonais, qui connurent cette convention, et la tournure prise par les événements au cours de l'année, empêchèrent la réalisation du partage.

Quelques jours avant l'Armistice, le 1er novembre 1918, les Ruthènes de Galicie, appuyés par l'Autriche et surtout par l'Allemagne, prirent les armes contre les Polonais pour constituer une « République d'Ukraine occidentale », qu'ils proclamèrent le 13 novembre et dont une Assemblée nationale siégeant à Stanislawow vota la réunion à l'Ukraine le 3 janvier 1919. Après une guerre acharnée, les Polonais restèrent maîtres de la Galicie. Cependant, les traités de paix de 1919 laissèrent en suspens la question de Galicie, sauf que le traité de Saint-Germain obligea l'Autriche à renoncer à cette province. La solution n'intervint qu'après le traité de Riga (18 mars 1921), qui mettait fin à la guerre entre la Pologne et les Républiques soviétiques. Sur la base de ce traité, qui fixait la frontière polono-soviétique, la Conférence des ambassadeurs, en mars 1923, reconnut implicitement la souveraineté polonaise sur la Galicie entière. Cependant de nombreux Ruthènes de la Galicie refusèrent de s'incliner devant le traité de Riga et la décision de la Conférence des ambassadeurs. La Seconde Guerre mondiale a résolu la question de Galicie. En 1939, lors de l'invasion allemande en Pologne, l'U. R. S. S. intervint pour occuper elle-même les régions orientales du pays peuplées par des Ruthènes. Envahie à son tour par les Allemands, la Galicie orientale fut incorporée au Gouvernement général institué en Pologne en 1939. Elle fut délivrée par l'avance de l'armée russe en 1944 et partagée entre la Pologne et l'Ukraine.

Galicie (BATAILLES DE). Au cours de la Grande Guerre, de 1914 à 1917, la Galicie fut le théâtre de nombreuses batailles dont les principales sont les suivantes : 1° En 1914, une offensive russe ébranlait le front autrichien et triomphait à Lemberg (27-31 août). Après une contre-offensive autrichienne en Pologne, les Russes, attaquant à nouveau, envahissaient la Galicie et la Bukovine, s'emparaient de Czernowicz (15 septembre) mettaient le siège devant Przemysl (25 septembre), étaient victorieux sur le San (24 octobre-4 novembre); puis, ayant forcé les cols des Karpates, ils menaçaient la plaine hongroise; 2° En 1915, la prise de Przemysl (22 mars) marquait le dernier succès russe. Une offensive austro-allemande s'étendait de la Baltique à la frontière roumaine, était victorieuse sur le San (30 avril), reprenait Przemysl (3 juin) et Lemberg (22 juin); 3° En 1916, la grande offensive russe de Broussilov avait son centre en Galicie; l'avance s'y poursuivait au delà du Sereth, puis de la Strypa (juin); 4° Enfin en 1917, une nouvelle offensive de Broussilov en Galicie débutait par des succès (1er-12 juillet), puis était neutralisée par une contre-attaque austro-allemande qui, victorieuse à son tour, reconquérait la Galicie et la Bukovine, et pénétrait sur le territoire russe (15-29 juillet). Tous les fruits de la campagne de 1916 étaient perdus.

GALICIEN [*si-in*], **ENNE**, habitant ou natif de la Galice (Espagne) [V. GALLEGOS] ou de la Galicie (Pologne) : *Les* GALICIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à ces pays, à leurs habitants : *Le costume* GALICIEN.

— *Substantiv.* et au masc. Langue parlée dans la Galice.

— AGRIC. Espèce de lin cultivé en Portugal, court et verdâtre, mais fin et fort.

— ENCYCL. Linguist. et Littér. Le *galicien*, parlé en Galice, est un dialecte roman qui se rattache au portugais. Il possède un bon nombre des traits qui distinguent le portugais du castillan. En revanche, une différence entre le galicien et le portugais consiste en ce que le galicien emploie la gutturale spirante, sourde, au lieu de la sonore du portugais, comme représentant du *j* et du *g* (devant *e* et *i*) de la langue latine. C'est ainsi qu'on a en galicien *xuez* = portugais *juiz* = latin *judicem* (juge); *xente* = portugais *gente* = latin *gentem* (français *gent*); etc. Les particularités du galicien sont plus nombreuses dans la conjugaison, mais quelques-unes trouvent leur explication dans l'influence du castillan. — Le monument le plus important de la littérature galicienne est le *Cancioneiro* du roi Alphonse X de Castille (1252-1281), contenant plus de quatre cents *cantigas* en l'honneur de la Sainte Vierge.

GALICTIS [*lik-tiss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des mustélidés, comprenant des animaux sud-américains qui ressemblent à des fouines et vulgairement appelés *grisons* ou *hurons*.

Galidictis.

— ENCYCL. Les *galictis* comprennent quatre ou cinq espèces, répandues surtout dans l'Amérique du Sud, ou fossiles dans le pléistocène des Etats-Unis ou du Brésil. L'espèce vivante la plus commune est le *galictis barbara* ou *grison taïra* de l'Amérique centrale et méridionale.

GALIDICTIS [*dik-tiss*] n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverridés, comptant deux espèces propres à Madagascar. (Ils sont élancés, de taille moyenne, à queue longue et touffue, et vivent sur les arbres; très carnassiers, ils se nourrissent d'oiseaux et d'œufs, de petits mammifères, etc.)

GALIDIE [*dî*] ou **GALIDIA** n. f. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant des animaux voisins des *galidictis* et propres à Madagascar. (La seule espèce connue est la *galidie élégante* [*galidia elegans*], de la taille d'une belette, et qui a les mœurs des suricates du Cap.)

Galidie.

GALIE [*lî*] n. f. Navire fin et léger du moyen âge.

GALIEN (Claude), médecin grec, né à Pergame en 131 apr. J.-C., mort à Rome ou à Pergame vers l'an 201. Après avoir approfondi les doctrines philosophiques de son temps, il étudia la médecine à Pergame, à Smyrne, à Corinthe, et surtout à Alexandrie, et l'exerça à Pergame, puis à Rome; en 168, peut-être à cause d'une épidémie de peste, il quitte cette dernière ville, et va rejoindre à Aquilée Lucius Verus et Marc-Aurèle, qui se préparaient à combattre les Germains; les empereurs reviennent à Rome, la peste s'étant déclarée à Aquilée: Galien les suit, pour rester définitivement à Rome, sous Commode, Pertinax et Septime-Sévère.

Galien (d'après l'Iconogr. grecque de Visconti).

Galien régna, avec Aristote, sur toute la médecine, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Cependant sa physiologie et sa pathologie, reposant sur l'existence de quatre humeurs dont trois hypothétiques, et de trois esprits purement imaginaires, n'ont aucune valeur réelle, n'étant fondées que sur des raisonnements. Par contre, ses découvertes en anatomie sont de grande importance, n'ayant que le tort d'être le résultat de recherches faites sur les animaux, non sur l'homme. L'œuvre de Galien, qui procède en grande partie d'Hippocrate, n'en est pas moins de valeur et représente, a dit Daremberg, le point culminant de la médecine grecque.

On a de lui cent traités peut-être, et les éditions de ses œuvres ont été extrêmement nombreuses.

GALIET [*li-è*] n. m. Bot. Syn. de GAILLET.

GALIFARD [*far'*], **E** n. Argot. Commis, Commise, qui porte la marchandise chez la pratique.

GALIGAÏ (Leonora DORI, dite), femme de Concini, maréchal d'Ancre, née à Florence en 1571 ou 1572, exécutée à Paris en 1617. Son nom même est incertain et son origine prête à controverses. Sœur de lait de la princesse Marie de Médicis, elle prit sur elle un ascendant que les contemporains expliquaient par les pratiques de l'astrologie et de la sorcellerie. Elle suivit sa maîtresse en France, lorsque celle-ci épousa Henri IV, fut

Leonora Galigaï.

sa femme de chambre et sa dame d'atours, et se laissa marier par elle à Concini. Elle avait toujours gardé, malgré son influence qui fit au début la situation prépondérante de son mari, une attitude réservée ; elle s'en départit lorsque la majorité du roi valut à Concini un crédit immense et le bâton de maréchal (1614). Elle s'aliéna la noblesse et la cour par son humeur capricieuse, sa hauteur et sa cupidité, et devint souverainement impopulaire, aussi fut-elle enveloppée dans la disgrâce de Concini. Lorsque ce dernier eut été assassiné (1617), elle fut arrêtée, sur le refus de la reine de lui donner asile, mise à la Bastille, déférée au parlement pour lèse-majesté et sorcellerie, et conduite en place de Grève pour y être décapitée et brûlée.

Galignani (Jean-Antoine *et* William), éditeurs français d'origine italienne, nés à Londres, le premier en 1796, le second en 1798, morts à Paris, le premier en 1873, le second en 1882. Fils d'un Italien qui avait fondé, en 1800, à Paris, une librairie anglaise, puis, en 1814, le *Galignani's Messenger*, ils se firent naturaliser Français. Ils dépensèrent et léguèrent des sommes considérables pour l'érection d'hôpitaux à Corbeil et à Paris. William a fondé à Neuilly la maison de retraite qui porte son nom. (V. art. suiv.)

Galignani (Maison de retraite) à Neuilly (Seine). Fondation charitable administrée par l'Assistance publique et que l'éditeur William Galignani a destinée à recueillir cent personnes des deux sexes, âgées d'au moins soixante ans, choisies parmi les libraires, imprimeurs, savants ou artistes français et dans leurs familles ; dans ce nombre cinquante sont entretenues à titre gratuit, et cinquante ne payent qu'une pension modique. Les admissions sont, selon la catégorie des candidats, au choix du Cercle de la Librairie, de la Société de secours des Amis des sciences, de l'Académie française, ou de l'Académie des beaux-arts.

Galignani's Messenger (the) [c'est-à-dire « le Messager de Galignani »], grand journal anglais quotidien, politique, littéraire, commercial, fondé, en 1814, à Paris, par Galignani. Son but était le maintien de l'entente cordiale.

Galigue [*ligh'*] n. m. Argot des marins. Mauvais garnement.

Galilée. Géogr. anc. Province de la Palestine, comprise entre la Méditerranée et le lac de Tibériade, que traverse le Jourdain. Jésus-Christ y passa sa jeunesse (à Nazareth), et la parcourut ensuite en prêchant. Elle était alors aussi prospère que peuplée. Tibériade, grande ville entièrement grecque, en était la capitale politique et Ptolémaïs (plus tard Saint-Jean d'Acre) le port principal ; Capharnaüm était le centre de la population juive. Couverte d'églises et de monastères sous l'Empire romain, ruinée ensuite par les invasions arabes, puis par la conquête turque, la Galilée est actuellement comprise dans la Palestine sous mandat anglais, et fait partie du district du Nord. (Hab. *Galiléens, ennes.*)

Galilée (Aller en). Argot typogr., Se disait autrefois quand le correcteur au marbre ne pouvait exécuter sur place une correction et était obligé de retourner à sa casse et à sa *galée*. (Jeu de mots approximatif.)

Galilée (Principée ou Principauté de), une des quatre baronnies du royaume de Jérusalem. Elle était située au nord du mont Carmel et à l'ouest du Jourdain et du lac de Tibériade, mais ne parvenait nulle part à la Méditerranée ; elle s'accrut au XIIe siècle, à l'est et au nord-est du lac de Tibériade, de la Terre de Suete (Djolan). Sa capitale était *Tibériade*. Tancrède, neveu de Bohémond Ier d'Antioche, en fut le premier seigneur. Le titre se perpétua, après la destruction du Royaume de Jérusalem, dans les familles de Lusignan, d'Ibelin et de Poitiers-Lusignan jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Galilée (Souverain empire de). V. basoche de la Chambre des comptes.

Galilée (mer de). Géogr. V. Tibériade (*mer de*).

Galilée (Vincent) [*Vincenzo* Galilei], gentilhomme florentin, compositeur et musicographe, né vers 1533, mort vers 1591. Joueur de luth et de viole remarquable, il innova en mettant en musique pour voix seule, avec accompagnement de diverses violes, l'épisode d'*Ugolin*. Il fit de même pour les *Lamentations de Jérémie*, qu'il traita dans la manière dramatique. Il s'occupa aussi de diverses questions de théorie musicale, et publia : *Discorso della musica antica e della moderna* (1581) ; *il Fronimo, dialogo sopra l'arte del bene intavolare e rettamente sonare la musica* (1583) ; *Discorso intorno alle opere di messer Gioseffo Zarlino di Chioggia* (1589). C'est à lui qu'on doit la découverte des trois hymnes de Mésomède. Vincent Galilée est le père de l'illustre astronome.

Galilée (Galileo Galilei, dit), savant italien, fils du précédent, né à Pise en 1564, mort à Arcetri en 1642. A l'âge de dix-neuf ans, observant, dans la cathédrale (de Pise), une lampe qui se balançait à la voûte, et remarquant que les oscillations en étaient isochrones, il eut l'idée d'appliquer le pendule à la mesure du temps. Toutefois, ce ne fut qu'à la fin de sa vie, dans un ouvrage publié en 1638, qu'il exposa cette découverte. En 1589, il fut nommé professeur de mathématiques à l'université de Padoue. Il inventa, vers cette époque, le thermomètre, la balance hydrostatique ; il établit par l'expérience les lois du mouvement des corps soumis à l'action de la pesanteur.

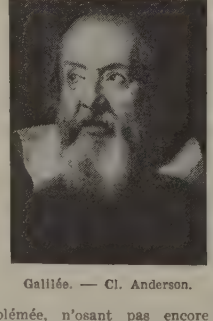

Galilée. — Cl. Anderson.

Il professait alors publiquement le système de Ptolémée, n'osant pas encore s'insurger contre les idées admises, bien qu'ayant déjà adopté personnellement le système de Copernic. Ses leçons de mécanique eurent un succès considérable, et le P. Mersenne publiait en France en 1674 *les Méchaniques de Galilée.*

En 1609 (il était alors à Venise), il construisit la lunette qui porte son nom, et se mit à étudier les astres. Ses observations se portèrent d'abord sur la lune, dont il mesura les montagnes, et dont il découvrit les librations qu'il appelait « titubations » ; puis il découvrit les satellites de Jupiter, l'anneau de Saturne, les taches et la rotation du soleil sur son axe, les phases de Vénus, etc., toutes nouveautés qui venaient corroborer la présomption en faveur du système de Copernic. Le succès de plus en plus grand de Galilée lui suscita de nombreux envieux. En 1610 il se rendit aux instances du grand-duc Cosme II, qui le rappelait en Toscane pour le combler de faveurs. C'est à ce moment qu'on le dénonça au Saint-Siège. Il ne faisait cependant que reprendre les doctrines de Copernic, dont le livre avait été, en son temps, agréé par le pape Paul III ; mais ces doctrines avaient alors pour adversaires résolus la plupart des érudits d'Europe, qui ne juraient que par Aristote. Aussi les juges de Rome déclarèrent-ils ce système « absurde », en même temps qu' « hérétique ». Il fut ordonné à Galilée de ne plus professer à l'avenir l'opinion condamnée. Galilée retourna à Florence. Là, après bien des années, en 1632, il reprit, d'une manière un peu indécise, la défense du nouveau système, dans son ouvrage : *Dialoghi quatro, sopra i due massimi sistemi del mondo, Ptolomaïco et Copernico.* L'ouvrage fut déféré à l'Inquisition. Galilée, âgé de soixante-dix ans, dut comparaître devant le tribunal (1633).

Le procès dura vingt jours. Galilée se défendit à peine. Il dut prononcer à genoux, devant ses juges, l'abjuration de sa doctrine. La tradition veut qu'en se relevant Galilée ait frappé du pied la terre et se soit écrié : « *Eppur, si muove !* » (Et pourtant, elle se meut !) Ce n'est qu'une légende.

Condamné, Galilée fut autorisé à se retirer dans sa villa d'Arcetri, près de Florence, où il resta sous la surveillance de l'Inquisition. Ses dernières années furent éprouvées : en 1634, il perdit une de ses filles, et deux ans plus tard il devint aveugle.

Les principaux ouvrages scientifiques de Galilée sont : *le Operazioni del compasso geometrico e militare di Galileo-Galilei, nobil Fiorentino* (1606) ; *Discorso intorno alle cose che stanno in su l'acqua et che in quella si muovono ; Sidereus nuncius, magna longeque admirabilia spectacula prodens, etc.* (1610) ; [cet ouvrage se termine par l'anagramme d'une annonce de la découverte de l'anneau de Saturne : *Altissimum planetam tergeminum observavi*] ; *Storia e dimostrazioni intorno alle macchie solari et loro accidenti, dal signor Galileo-Galilei* (1613) ; *il Saggiatore nel quale con bilancia esquisita e giusta si ponderano le cose contenute nella libra astronomica e filosofica di Lotario Sarsi, etc.* (1623) ; *Discorsi e Dimostrazioni matematiche intorno a due scienze attenanti alla mecanica ed i movimenti locali* (1638), ouvrage où Galilée a consigné les découvertes d'où est née la dynamique moderne.

Galilée (portraits de). Un des plus beaux portraits de Galilée est celui qu'a peint Just Sustermans (Offices). — Au Louvre, on voit un portrait de Galilée attribué à Francesco Poschi. — Delaroche a représenté *Galilée étudiant le mouvement de la terre* (1834). — Robert-Fleury a figuré *Galilée devant le Saint-Office* (1847). [V. planche *Beaux-Arts LXIV.*]

Galilée n. m. En Angleterre, Porche, Chapelle extérieure, annexés à une église abbatiale, où se tenaient les personnes qui, pour divers motifs, n'étaient pas admises dans le sanctuaire. (Le nom de *galilée* aurait été donné à cette sorte de porche en souvenir de la parole de l'ange aux saintes femmes le jour de la Résurrection : « Jésus ira devant vous en Galilée : c'est là que vous le verrez. » [Matthieu, XXVIII, 7.])

Galiléen [*lé-in*], **enne,** habitant ou natif de Galilée : *Les* Galiléens.

— *Adjectiv.* Relatif à la Galilée ou à ses habitants : *La langue* galiléenne. *Saint Pierre, le prince des Apôtres, était un pêcheur* galiléen. V. *Supplément.*

— *Substantiv.* et au masc. *Le Galiléen,* Nom donné à Jésus-Christ, parce qu'il avait été élevé à Nazareth, en Galilée. (Les païens donnèrent parfois ce nom aux chrétiens.)

— *Substantiv.* Membre d'une secte juive du Ier siècle.

— Encycl. Hist. relig. On appela *galiléens* les partisans de Judas de Galilée, qui souleva une partie du peuple juif à l'occasion du recensement exécuté par Quirinus (*Actes,* V. 37). Ils prirent part au dernier soulèvement des Juifs contre les Romains, soulèvement qui amena le siège et la destruction de Jérusalem.

Julien l'Apostat donnait aux chrétiens le nom de « galiléens », sans doute parce que Jésus-Christ avait habité la Galilée, mais peut-être aussi pour faire retomber sur eux le mépris qu'avait soulevé la secte juive de Judas.

Galiléisme [*issm'*] n. m. (de *Galilée*). Nom que les païens donnèrent parfois au christianisme.

Galimafré (Auguste Guérin, dit), pitre français, né à Orléans en 1791, mort à Paris vers 1870. Il fut attaché au théâtre des Pygmées (boulevard du Temple) dirigé par Dromale, et fut chargé de faire la parade avec un jeune Parisien, qui prit le nom de Bobèche. Par leurs cocasseries, par leurs jeux de mots extravagants, les deux pitres devinrent bientôt populaires. Après la disparition du théâtre de Dromale (1821), Galimafré devint machiniste à la Gaîté, puis à l'Opéra-Comique.

Galimafrée [*fré*] n. f. Ragoût de restes de viande. || Mets mal préparé.

Galimard (Nicolas-Auguste), peintre français, né à Paris en 1813, mort à Montigny-les-Cormeilles en 1880. Elève de Hesse et d'Ingres, il débuta au Salon de 1835 avec *les Saintes femmes au tombeau,* exposa *la Liberté s'appuyant sur le Christ, Nausicaa et ses compagnes, l'Ode* (1846), *les Evangélistes* (1850). Il a fait d'assez nombreuses peintures d'église : *la Vierge en prière,* à Pithiviers ; *la Vierge des douleurs,* à Jonzac ; *Jésus-Christ donnant sa bénédiction,* à Périgueux ; *la Trinité,* à Metz ; *Saint Landry,* à Tours, et des cartons pour vitraux.

Galimart [*mar'*] n. m. Encrier. || Etui à plumes dans un encrier. (Vx.) V. calemart.

— *Fam.* Galimatias : *C'est du* galimart.

Galimatias [*ti-â*] n. m. (origine douteuse). Discours embarrassé, inintelligible : *Voltaire, pour se moquer des « Eloges » de Thomas, lança contre lui ce trait plaisant : « Il ne faut plus dire du* galimatias, *mais du* galithomas. ». || *Par extens.* Affaire embrouillée.

— Adjectiv. : *Un langage des plus* galimatias. (Ch. Sorel.)

Galimberti (Luigi), diplomate et cardinal italien, né et mort à Rome (1838-1896). Léon XIII lui confia la direction du *Moniteur de Rome* (fondé en 1882), puis l'appela, en 1886, aux fonctions de secrétaire de la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires : il fut l'homme de la réconciliation entre le Vatican et le gouvernement allemand, marquée par l'arbitrage du pape dans l'affaire des Philippines et par le retrait des *lois de mai,* qui mettait fin au *Kulturkampf.* Après son heureuse mission à Berlin (1887), Léon XIII donna la nonciature de Vienne à Mgr Galimberti, qui continua sa politique triplicienne. A la fin de sa nonciature (1893), il fut promu cardinal, et préfet des archives pontificales.

Galin (Pierre), didacticien musical français, né à Samatan (Gers) en 1786, mort à Paris en 1821. Il est l'inventeur de la méthode d'éducation musicale à laquelle il avait donné le nom de *méloplaste* et qui substituait des chiffres aux noms des notes. Cette invention trouva d'ardents partisans ; entre autres, Emile Chevé et Aimé Paris. Galin a exposé ses idées dans un ouvrage intitulé *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique* (1818). Ses théories comptent encore des adeptes.

Galindo (Béatrix), érudite espagnole, née à Salamanque en 1475, morte à Madrid en 1535. Elle se livra avec ardeur à l'étude de la philosophie, des sciences, des langues, surtout du latin, qu'elle parlait avec une pureté et une élégance qui lui valurent le surnom de **Latina,** et acquit rapidement la réputation d'un prodige de savoir. La reine Isabelle l'appela à la cour, la nomma sa demoiselle d'honneur, et la maria après l'avoir richement dotée. Elle consacra la plus grande partie de sa fortune à fonder des maisons religieuses et un hôpital à Madrid, connu encore aujourd'hui sous le nom d'*hôpital de la Latine.* Elle a composé des poésies, des commentaires sur Aristote, des notes sur les anciens.

Galine, galline n. f. Nom méridional de plusieurs poissons des genres *trigle, torpille,* etc.

Galinsoge [*soj'*] ou **galinsogée** [*jé*] n. f. Genre de composées, comprenant cinq espèces d'herbes annuelles glabres ou velues, à feuilles opposées, à fleurs en cymes, originaires de l'Amérique chaude. (Deux espèces sont cultivées dans les jardins botaniques.)

Galinthiadies [*dî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que les Thébains célébraient en l'honneur de Galinthias, suivante d'Alcmène.

Galinthias. Myth. gr. V. Galanthis.

Galion, ville des Etats-Unis (Ohio) ; 7.375 hab. Ateliers de matériel de chemins de fer ; fabrication de voitures.

Galion n. m. (dérivé de *galie,* outre ; forme de *galée,* galère). Grand bâtiment de charge, employé autrefois par les Espagnols pour le commerce du nouveau monde. || Nom donné à des barres en bois de chêne qui divisent les écoutilles, et permettent de les fermer avec deux ou quatre panneaux, quand elles sont trop grandes pour qu'on puisse employer un seul panneau.

— Encycl. Archéol. Avec le temps, le mot *galion* a changé de sens. Au XIIe siècle, il désignait une petite galère à un seul rang de rames, et de formes fines, malgré sa brièveté. Plus tard, ce vocable s'appliqua aux grands et puissants navires à voiles qui faisaient les voyages d'Amérique.

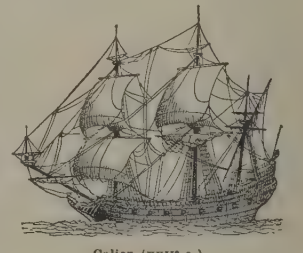

Galion (XVIIe s.).

Les galions servaient particulièrement à l'envoi en Espagne des chargements d'or venus du Mexique et de l'Amérique du Sud. D'où l'expression : *les galions sont arrivés,* pour signifier la réception d'un important envoi d'argent. En 1702, pendant la guerre de Succession d'Espagne, un important convoi de galions chargés d'or fut coulé en rade de Vigo, et l'on n'a jamais pu, malgré toutes les recherches faites depuis dans la baie, retrouver trace de la précieuse cargaison.

Les *galions de commerce* s'appelaient « vaisseaux de registre » ; ils étaient tous gros, courts, et larges de fond.

Galioniste [*nisst'*] n. m. Négociant espagnol qui faisait son commerce par les galions.

Galioscope [*oss*] n. m. (du gr. *gê,* terre, *liazein,* se mouvoir, et *skopein,* observer). Physiq. Appareil dû à Boillot et permettant de répéter les observations de Foucault sur le pendule.

Galiot [*li-o*] n. m. (diminutif de *galie*). Mar. Petit vaisseau. (Vx.) [On écrivait aussi galios.]

— Bot. Nom vulgaire de la *benoîte.* (On dit aussi galiote.)

Galiot de Genouillac. V. Genouillac.

Galiote n. f. (diminutif de *galie*). Mar. Petite galère légère. || Nom donné à des navires de divers genres. || Navire à fond plat servant, surtout en Hollande, au grand et au petit cabotage. || *Galiote à bombes,* Bâtiment très

solide, qu'on armait de mortiers. || *Galiote d'écouvtille.* Syn. de GALION. || Bateau couvert, dont on se sert pour voyager sur les rivières. — ENCYCL. Mar. La *galiote* était primitivement un petit navire léger et rapide, tenant le milieu entre la felouque et la galère ; elle fut employée surtout par les pirates barbaresques. Les Hollandais donnèrent ce nom à leurs bâtiments de charge de 50 à 300 tonneaux, plats de fond et qui étaient ronds de l'avant et de l'arrière. Les Russes et les Suédois en construisirent aussi, mais leur donnèrent une poupe carrée et une quille plus forte. Le gréement consiste en un grand mât portant une voile aurique à corne, au-dessus de laquelle on ajoute un hunier ; à l'avant se trouve un beaupré avec plusieurs focs ; à l'arrière, un petit mât portant un artimon. Les ports de la Manche recevaient autrefois beaucoup de ces navires.

GALIOTES : A. A bombes ; B. Hollandaise.

Les *galiotes à bombes*, créées en France en 1680 par l'ingénieur Renau d'Eliçagaray, étaient des bâtiments du type ordinaire de la galiote, renforcés, et munis d'un mortier et de canons en batterie. Ils firent le bombardement de Gênes et d'Alger sur l'ordre de Louis XIV, et entrèrent dès lors dans le matériel naval de toutes les nations jusqu'au XIXe siècle.

GALIOUNDJI n. m. Soldat de marine, chez les Turcs.

GALIPAUX (Félix), comédien et auteur dramatique français, né à Bordeaux en 1860, mort à Paris en 1931. Il obtint, en 1881, le premier prix de comédie au Conservatoire, et débuta au Palais-Royal. Comique plein de verve, au jeu trépidant, il a créé de nombreux rôles ; il fut particulièrement applaudi dans *les Surprises du divorce*, *la Famille Pontbiquet*, *Monsieur le Directeur*, *Chantecler* (le Merle), etc. On lui doit un grand nombre de monologues, de saynètes, de pantomimes, des monomimes, dont il est l'inventeur, et des recueils amusants : *Monologues et récits* (1883) ; *les Galipettes* (1887) ; *Encore des Galipettes* (1889) ; *Pour causioter* (1895) ; *Toujours des Galipettes* (1901) ; *Rien que des Galipettes* (1907) ; *Théâtricule* (1907) ; *la Tournée Ludovic* (1914) ; etc.

GALIPE n. m. Copeau de pin, dans les Landes.

GALIPÉE [*pé*] n. f. Genre de plantes de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. L'écorce de la *galipée officinale* (*galipea cusparia* ou *officinalis*) est amère et aromatique. On l'appelle *écorce d'angusture*. La pharmacopée en a presque abandonné l'usage, parce qu'on peut la confondre avec l'écorce toxique d'un strychnos (*fausse angusture*).

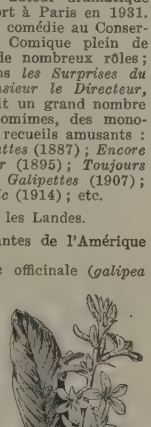
Galipée.

GALIPÉINE n. f. Alcaloïde extrait de l'angusture vraie (*galipea cusparia*). [Elle cristallise en longues aiguilles blanches, solubles dans l'alcool et l'éther, et est douée de propriétés antipériodiques et toniques.]

GALIPÈNE n. m. Sesquiterpène $C^{15}H^{24}$, que l'on trouve dans l'essence d'écorce d'angusture.

GALIPETTES [*pèt'*] n. f. pl. *Fam.* Cocasserie.

— *Pop.* Gambades, sauts, cabrioles : *Faire des* GALIPETTES.

GALIPIDINE n. f. Alcaloïde $C^{19}H^{19}NO^3$, que l'on trouve dans l'écorce de racine d'angusture vraie en même temps que la *galipéine*, la *cusparine*, la *cusparidine* et l'*angusturine*.

GALIPINE n. f. Chim. Syn. de GALIPÉINE.

GALIPOL n. m. Cétone terpénique de formule $C^{15}H^{26}O$, extraite de l'essence d'angusture.

GALIPOT [*pô*] n. m. Produit de l'évaporation spontanée, dans l'arrière-saison, de la térébenthine sur le tronc des arbres. (Il se présente en morceaux mamelonnés, jaunâtres, larmeux, d'odeur forte térébenthinée, de saveur amère et aromatique. Distillé, il fournit l'*huile de raze*. Il sert à confectionner des emplâtres.) || Syn. de BARRAS, OLIBAN DE FRANCE.

— Mar. Mélange de goudron, résine, huile, térébenthine, etc., dont on enduit à chaud les carènes de bateaux de bois pour leur assurer longue durée.

GALIPOTER [*po-té*] v. tr. Mar. Enduire de galipot.
— *Pop.* Faire ses besoins.

GALIPOTEUX [*teû*], **EUSE** adj. *Pop.* Sale, dégoûtant.

GALIPPE n. f. Navire ressemblant à la galère, mais de plus faibles dimensions. (On en fait mention dans des écrits du XVe siècle [1460].)

GALIPPE (Victor), médecin français, né à Grandvilliers (Oise) en 1847, mort à Paris en 1922. Il fut un des premiers, à la suite des découvertes de Pasteur, à étudier les questions de parasitologie et de bactériologie ; il s'occupa avec fruit de toxicologie, et démontra l'innocuité presque complète des sels de cuivre. Spécialisé en stomatologie, il fit d'importantes recherches sur la pyorrhée alvéolaire, les stigmates dentaires de l'hérédosyphilis, la nécrose phosphorée, etc. Il avait été élu membre de l'Académie de médecine en 1902. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *le Pain* (1895 ; 2 vol., en collaboration avec Barré) ; *Stomatologie humaine* (1902) ; *l'Hérédité des stigmates de dégénérescence dans les familles souveraines* (1905) ; *la Vie de la matière* (1922).

GALIS [*li*] n. m. Endroit où le chevreuil a gratté la terre avec le pied.

GALISÉE n. f. Petite galère de course. (Peu us.)

GALISSONNIÈRE (LA). V. LA GALISSONNIÈRE.

GALITCH, ville de la République socialiste fédérative de Russie (U. R. S. S., gouvernement de Kostroma), sur le *lac de Galitch* ; 8.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabrique de gants, tannerie. A donné son nom à une principauté autonome de 1245 à 1450.

GALITCHÉ, ville de Bulgarie (district de Rahovo), sur le Skit, affl. du Danube ; 2.150 hab.

GALITE, groupe d'îlots de la côte septentrionale de la Tunisie, à 40 kil. dans le nord-nord-ouest du cap Serrat.

GALITZINE, famille princière russe, qui reconnaît pour fondateur Michel Ivanovitch **Boulgakov**, surnommé *Golitza*, descendant du grand prince de Lituanie GUÉDIMINE. Les principaux membres de cette famille sont : Michel Ivanovitch *Boulgakov* **Golitza**, général du tsar Vasili IV. Il fut battu par les Polonais à Orsza (1514) et demeura trente-huit ans prisonnier ; — Andréi **Galitzine**, mort en 1611. Il se distingua dans divers combats contre les partisans du second faux Dmitri ; — Vasili Vasilievitch **Galitzine**, surnommé *le Grand*, né en 1633, mort à Moscou en 1713. Chancelier de l'empire sous le tsar Fédor ; premier ministre pendant la régence de Sophie, il réprima la révolte des strélitz ; exilé en Sibérie, à l'avènement de Pierre le Grand, il fut gracié, et se retira dans un couvent ; — Boris Alexievitch **Galitzine**, né en 1641, mort en 1710. Il fut gouverneur de Pierre le Grand ; — Dmitri **Galitzine**, mort à Schlusselbourg en 1738. Il fut un de ceux qui essayèrent de limiter l'autocratie à l'avènement d'Anna Ivanovna et partagea leur disgrâce ; — Michel Ier, prince **Galitzine**, feld-maréchal, frère du précédent, né en 1675, mort à Moscou en 1730. Un des meilleurs lieutenants de Pierre le Grand, qui le chargea des négociations de Nystædt ; — Alexandre **Galitzine**, feld-maréchal, né en 1718, mort en 1783. Il se distingua dans la guerre de Sept ans, et commanda l'armée russe contre les Turcs (1768-1770) ; — Dmitri III, prince **Galitzine**, diplomate, savant et littérateur, né en 1738, mort à Brunswick en 1803. Ambassadeur en France (1763), puis en Hollande (1773), il se lia avec les philosophes et écrivit plusieurs ouvrages ; — Sa femme, Amélie DE SCHMETTAU, princesse **Galitzine**, née à Berlin en 1748, morte à Munster en 1806. Elle vécut en Allemagne et exerça une grande influence sur la société contemporaine ; — Emmanuel, prince **Galitzine**, littérateur français, né et mort à Paris (1804-1853). On a de lui : *la Finlande en 1848 pendant une excursion de Saint-Pétersbourg à Tornéa*, *etc.* (1852), une traduction des *Contes russes d'Ivan Nikitienko*, de la *Relation du voyage de Wrangel en Sibérie*, et un grand nombre de mémoires ; — Augustin **Galitzine**, né à Saint-Pétersbourg en 1823, mort à Paris en 1875, littérateur. Converti à la religion catholique, il vécut surtout à Paris et publia plusieurs ouvrages et traductions : *la Russie au XVIIe siècle dans ses rapports avec l'Europe occidentale* (1855) ; *un Missionnaire russe en Amérique* (1856) ; *le Saint-Siège et la Russie* (1864) ; *la Russie au XVIIIe siècle, mémoires inédits* (1862) ; etc.

GALIUM [*li-om'*] n. m. Nom scientifique latin du genre *caille-lait* ou *gaillet*.

GALL (saint), évêque de Clermont. V. GAL.

GALL (saint), né en Irlande entre 532 et 550, mort à Arbon (Suisse) entre 625 et 640. Moine du couvent de Bangor, il se rendit en Gaule avec saint Colomban, son maître, et l'accompagna dans ses missions en Bourgogne et en Alemannie ; il y demeura quand Colomban, en 613, se rendit en Italie et y fonda près du lac de Constance un ermitage qui donna naissance au fameux monastère de Saint-Gall. — Fête le 16 octobre.

GALL (Franz Josef), médecin allemand, né à Tiefenbronn (duché de Bade) en 1758, mort à Paris en 1828. Il commença à exercer la médecine à Vienne, puis vint à Berlin, dans différentes villes d'Allemagne, et enfin à Paris. Il est surtout connu par sa doctrine de la *phrénologie*, aujourd'hui tombée dans le plus absolu discrédit et qui exposait que l'état des facultés d'un homme peut se reconnaître à la palpation de son crâne. Si imaginaires que soient les conceptions de Gall, ses travaux sur le cerveau ont attiré l'attention sur les fonctions et la topographie de cet organe. Il a laissé de nombreux travaux dont : *Anatomie et Physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier* (1810-1820) ; *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties* (1822-1825).

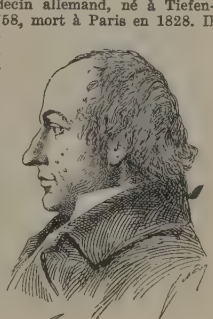
Gall.

GALLA, impératrice romaine, morte en 394 après J.-C. ; fille de Valentinien Ier. Théodose s'éprit d'elle et obtint sa main à condition de rétablir Valentinien II. Chassée de Constantinople par son beau-fils Arcadius, pendant que Théodose combattait en Italie, elle mourut peu après. Elle eut pour fille Galla Placidia.

GALLA PLACIDIA, fille de Théodose. V. PLACIDIE.

GALLACÉTONINE n. f. Composé $C^9H^{10}O^3$, que l'on obtient en traitant un mélange de pyrogallol et d'acétone pure par quelques gouttes d'oxychlorure de phosphore.

GALLAIS (Jean-Pierre), littérateur et publiciste français, né à Doué, près de Saumur, en 1756, mort à Paris en 1820. Bénédictin et professeur de philosophie, il se défroqua et se maria pendant la Révolution, et publia des pamphlets monarchiques. En 1800, il devint professeur d'éloquence à l'Académie de législation. Il a publié : *Histoire persane* (1789) ; *le 18-Fructidor* (1799) ; *Histoire du 18-Brumaire et de Bonaparte* (1814-1815) ; *Histoire de la révolution du 20 Mars* (1815) ; *Mœurs et Caractères du dix-neuvième siècle* (1817) ; *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'au traité de paix du 20 novembre 1815* (1820) ; etc.

GALLAIT (Louis), peintre belge, né à Tournai en 1810, mort à Bruxelles en 1887. Elève de l'académie de Tournai et de F. Hennequin, il se rendit, en 1831, à Paris, où il prit des conseils de Paul Delaroche. De retour en Belgique, il devint, par ses qualités de dessinateur et par sa recherche de l'exactitude historique, un des bons peintres de son pays. Ses principales œuvres sont : *les Musiciens ambulants* (1835) ; *Bataille de Cassel* (1838) ; *Abdication de Charles-Quint* (1841) ; *Derniers moments du comte d'Egmont* (1853) ; *le Duc d'Albe signant des arrêts de mort*, à la pinacothèque de Munich ; *la Peste de Tournai* (1882). Une statue, par Charlier, a été érigée en son honneur, à Tournai, en 1891.

GALLAMIDE n. f. Amide de l'acide gallique.

GALLAMINE (BLEU), colorant oxazinique obtenu par condensation de la nitrosodiméthylaniline sur la gallamide. (Il teint en bleu sur mordant de chrome.)

GALLAMIQUE [*mik'*] adj. *Acide gallamique*. Syn. de GALLAMIDE.

GALLAND (Pierre), philologue français, né à Aire en 1510, mort à Paris en 1559. Il fut professeur d'éloquence et de langue grecque au Collège royal et recteur de l'Université de Paris (1543). Il défendit la philosophie d'Aristote contre Ramus. Outre de bonnes *Observations*, on lui doit, entre autres ouvrages : *Petri Castellani vita*.

GALLAND (Antoine), orientaliste français, né à Rollot, près de Montdidier (Picardie) en 1646, mort à Paris en 1715. Très pauvre, il fut placé, par quelques personnes charitables, au collège de Noyon, à Paris, puis admis au collège du Plessis, il suivit ensuite les cours du Collège de France. En 1670, l'ambassadeur de Nointel l'emmena à Constantinople, où il resta pendant cinq ans ; il retourna deux autres fois en Orient, en 1676 et en 1679, et en profita pour apprendre l'arabe, le persan et le turc. Nommé en 1701 membre de l'Académie des inscriptions et, en 1709, professeur d'arabe au Collège royal, Galland est surtout connu par son interprétation, accommodée au goût français, des *Mille et une Nuits* (1704-1717), mais il a composé une foule d'autres ouvrages : un *Journal* de son voyage à Constantinople (1672-1680) ; une *Relation de la mort du sultan Osman* (1676) ; *les Fables indiennes de Bidpaï* (1724) ; une traduction du *Coran*, etc.

GALLAND (André), prêtre de l'Oratoire, savant écrivain ecclésiastique, né à Venise en 1709, de parents français, mort dans la même ville en 1779. Il s'est fait connaître par d'importantes publications : la *Bibliotheca græco-latina veterum Patrum* (1765-1781), collection renfermant 380 auteurs, et plus complète que la *Bibliotheca maxima Patrum*. Il a publié, en outre, un livre sur les vieilles collections des canons : *De vetustis canonum collectionibus* (1779).

GALLAND (Pierre-*Victor*), peintre et décorateur français, né à Genève en 1822, de parents français, mort à Paris en 1892. Il fréquenta l'atelier de Drolling, et décora lui-même des palais et des hôtels à Constantinople, Paris, Marseille, Madrid, Londres. Le dessin de Galland n'est pas sans ressemblance avec celui des maîtres français du XVIIIe siècle. Il exécuta la partie ornementale du Panthéon et y peignit la *Prédication de saint Denis* ; il exécuta aussi des modèles de tapisseries pour les Gobelins, où il remplissait les fonctions de directeur des travaux d'art.

GALLAND (Eugène), général français, né et mort à Paris (1827-1897). Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie, il fit les campagnes d'Italie et de Cochinchine, fut blessé à Frœschwiller, devint général de brigade en 1878, et prit part à l'expédition de Tunisie. Divisionnaire en 1883, il commanda les 8e et 5e corps d'armée.

GALLANILES [*nil'*] n. m. pl. Colorants oxaziniques dérivés du violet gallanile obtenu en condensant la paranitrosodiméthylaniline avec la gallanilide (indigo, vert gallanile).

GALLANILIDE n. f. Anilide de l'acide gallique $(OH)^3C^6H^2CO\cdot NH\cdot C^6H^5$, fondant à 205°, employée comme fébrifuge et comme antiseptique sous le nom de *gallanol*.

GALLANILIQUE [*lik'*] adj. *Couleur gallanilique*. V. GALLANILES.

GALLANOL n. m. Nom commercial de la *gallanilide*.

GALLANS (Jean DES), sire DE PEZEROLLEZ, alchimiste français, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1568. Il se livra à la recherche de la *pierre philosophale*, et crut l'avoir trouvée. Charles IX lui fit donner cent vingt mille livres ; mais, bientôt, Jean des Gallans déserta son laboratoire, emportant les sommes qu'il avait reçues. Arrêté, il fut condamné à mort, et pendu en 1568.

GALLARATE, ville d'Italie (prov. de Milan, en Lombardie) ; 16.720 hab. Ch.-lieu de district. Filatures de soie et de coton.

GALLARDO (Bartolomé-José), érudit espagnol, né à Campanario (province de Badajoz) en 1776, mort à Alcoy en 1852. Il fit ses études à Salamanque, embrassa, au début du siècle, les idées libérales, et dut s'exiler en 1814, au retour de Ferdinand VII. Il vécut à Lisbonne, à Bristol, à Londres jusqu'en 1820. En 1837, il fut élu député par la province de Badajoz. Ses œuvres se composent surtout

d'opuscules satiriques (politiques ou littéraires), de dissertations érudites et de notes bibliographiques. Il est surtout célèbre pour son *Ensayo de una bibliotheca española de libros raros o curiosos.* Il en avait péniblement réuni les documents, que mirent en œuvre, après sa mort, Zarco del Valle et Sancho Rayon ; les deux premiers tomes de l'*Ensayo* parurent à Madrid en 1863 et 1866. Les deux derniers, revus par Menendez Pelayo, parurent en 1888 et 1889. L'*Ensayo* n'est pas un simple catalogue, mais plutôt une anthologie ; des œuvres importantes et rares y ont été publiées *in extenso* ou en partie.

GALLARDON, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 16 kil. de Chartres, au confluent de l'Ocre et de la Voise, affl. de l'Eure ; 1.395 hab. Ch. de f. Etat. Ruines du donjon de Geoffroy de Châteaudun (XIe s.) démantelé par Dunois en 1442 et connu sous le nom d' « Epaule de Gallardon ». Eglise des XIIe-XVe siècles, ancien prieuré de l'abbaye de Bonneval.

GALLARDON (Thomas-Ignace MARTIN DE), visionnaire, né à Gallardon (Eure-et-Loir) en 1783, mort en 1834. Laboureur, Thomas Martin, dit *« le Petit homme bleu »,* se rendit célèbre par les visions dont il était, prétendait-il, favorisé. La première de ces visions se produisit le lundi 15 janvier 1816. Martin affirmait que l'ange Raphaël lui avait intimé l'ordre de se rendre auprès de Louis XVIII, afin de lui révéler la volonté céleste, relative à la dynastie et à la nation françaises. Le paysan fut admis à l'audience royale le 2 avril 1816. Les « secrets » dont Martin aurait été chargé, ont été diversement exploités. D'après les uns, il aurait annoncé à Louis XVIII l'expulsion de la branche aînée des Bourbons. Les partisans de la survivance de Louis XVII ont affirmé que l'ordre céleste avait pour but de déclarer à Louis XVIII qu'il occupait illégitimement le trône de France. On s'est évertué à répandre le soupçon que sa mort n'avait pas été naturelle, qu'il avait été empoisonné.

GALLAS, population qui habite, au sud de l'Ethiopie, un pays s'étendant jusqu'à la région des grands lacs et au pays des Somalis. Jadis, ils avaient fondé l'empire de Kittara ; depuis le XVIe siècle, ils ont pénétré en Abyssinie même. Actuellement, ils sont divisés en une soixantaine de tribus, les unes à constitution monarchique, les autres à constitution républicaine. Sur les six à huit millions d'individus que comprend le groupe, beaucoup sont des métis d'Ethiopiens et de Nègres. Les moins mélangés, avec leur peau bronzée, relativement claire, leur peu de prognathisme et leur nez parfois aquilin, sont de vrais Ethiopiens.

Type de Galla.

Nomades, guerriers cruels, les Gallas ont l'intelligence ouverte. Ils entourent leurs chefs de respect. On trouve parmi eux des chrétiens et des musulmans, mais la religion la plus répandue est une sorte de fétichisme, qui n'exclut pas la croyance à un être supérieur.

GALLAS (Mathias), duc de Lucera, général autrichien, né à Trente en 1584, mort à Vienne en 1647. Après avoir servi dans l'armée espagnole, il entra au service de la ligue allemande des princes catholiques, puis de la maison d'Autriche, et il commandait un régiment au début de la guerre de Trente ans. Adjoint d'abord à Wallenstein, il se distingua en Italie au siège de Mantoue (1630), puis en Bohême, qu'il couvrit contre les attaques de Gustave-Adolphe et de Bernard de Saxe-Weimar (1631). Il fut récompensé de son rôle par le titre de comte (1631), la succession de Wallenstein, et le commandement suprême des armées impériales. En 1634 il remporta encore la victoire de Nordlingen, qui conserva à l'empereur la domination de l'Allemagne du Sud. La fin de sa carrière fut marquée par des insuccès, il dut lever le siège qu'avec les Espagnols il était venu mettre devant la ville de Saint-Jean-de-Losne (1636) et connut encore la défaite au cours d'une expédition en Lorraine puis d'une campagne en Poméranie contre les Suédois (1637). Après une disgrâce passagère, il fut appelé encore à combattre Torstenson en 1643 et 1645. Battu dans ces deux campagnes avec de grosses pertes, il rentra dans une retraite où il ne jouit que quelques mois des richesses qu'il avait amassées.

GALLAS (Edouard). Biogr. V. CLAM-GALLAS.

GALLATE n. m. Sel ou éther de l'acide gallique.

GALLATIN, rivière du Montana (Etats-Unis), une des branches mères du Missouri, sortie des montagnes Rocheuses, et confluant avec le Missouri. Cours, 125 kil. environ. — Nom de trois comtés et d'une petite ville des Etats-Unis.

GALLATIN (Abraham-Albert-Alphonse), homme d'Etat américain, né à Genève en 1761, mort à Astoria (New-York) en 1849. Elu au Congrès en 1795, il devint rapidement chef de l'opposition républicaine. Il fut secrétaire du Trésor sous Jefferson (1801-1813). Il se montra dans ce poste un des premiers financiers de son temps. Ce fut lui qui signa à Gand en 1814 le traité mettant fin à la guerre avec l'Angleterre. Il fut ministre plénipotentiaire en France (1816-1823) et en Angleterre (1826-1828). Rentré dans la vie privée, il remplit jusqu'en 1839 les fonctions de président de la Banque nationale.

GALLAUDET (Thomas Hopkins), philanthrope américain, né à Philadelphie en 1787, mort à Hartford en 1851. Il partit pour l'Europe, reçut à Paris les conseils de l'abbé Sicard (1816), et, de retour aux Etats-Unis, fonda et dirigea, jusqu'en 1830, le premier institut de sourds-muets que ce pays ait possédé.

GALLAZINES [*zin'*] n. f. pl. Matières colorantes formées par action des gallocyanines sur les phénols. || Syn. de PHÉNOCYANINES.

GALLE n. f. (lat. *galla*). Excroissance formée sur une plante à la suite de la blessure faite par un animal, ordinairement un insecte, en y déposant un ou plusieurs œufs.

— ENCYCL. Bot. Les *galles,* dites aussi *cécidies,* peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure.

Les galles sont généralement nuisibles aux végétaux sur lesquels elles se forment. Certaines d'entre elles, particulièrement riches en tanin, sont utilisées soit par la médecine (propriétés astringentes), soit par l'industrie (teinture, tannage des peaux).

Les noix de galle proprement dites se développent sur les feuilles et les jeunes pousses de quelques espèces de chêne (*quercus infectoria* ou chêne à galles des teinturiers, originaire d'Orient ; *quercus ilex, quercus robur*). Elles sont plus riches en tanin quand on les recueille avant la sortie de l'insecte (*galles noires, vertes* ou *vraies,* pesantes et foncées) qu'après (*galles blanches* ou *fausses,* plus claires, et reconnaissables à ce qu'elles sont percées).

GALLES : 1. Schizoneura lanuginosa (*orme*) ; 2. Pemphigus vesicarius (*peuplier*) ; 3. Pemphigus follicularis (*térébinthe*) ; 4, 5. Pemphigus spirothecæ (*peuplier*) ; 6. Tetraneura rubra (*orme*) ; 7. Cynips argentea (*chêne*) ; 8. Cynips gallæ-tinctoriæ (*chêne*) ; 9. Andricus fecundatrix (*chêne*) ; 10. Rhodites rosæ (*rosier*).

Les chênes portent encore des *galles en artichaut* (sorte de touffe de feuilles écailleuses), des *galles en chapeau* (sorte de lentille fixée à la face inférieure de la feuille). Les *gallons du Piémont* ou *de Hongrie* se développent sur la cupule du gland de *quercus robur,* les *gallons du Levant* (*avelanèdes* ou *vallonnées*), sur celle du *quercus ægilops.*

Les *galles de Chine* ou *du Japon,* expédiées surtout d'Han-Kéou, sont produites sur les feuilles de *rhus semialata* par un hémiptère du genre aphis. Les *galles de mirobalan* se développent sur les feuilles du *myrobalanus citrina.*

GALLE n. m. (lat. *gallus ;* gr. *gallos*). Antiq. Prêtre de Cybèle.

— ENCYCL. Le culte de Cybèle avait son centre principal à Pessinonte, en Phrygie. Là se constituèrent les premiers collèges de *galles* (l'étymologie du mot est incertaine), voués surtout au culte d'Attis, l'amant de Cybèle, dont ils prétendaient renouveler le renoncement et les transports furieux ; aussi, la plupart étaient des eunuques volontaires. A certains jours, ils exécutaient des danses frénétiques, et se blessaient volontairement ; ils entonnaient des chants composés dans un mètre spécial, le *galliambe.* Ce culte se répandit dans tout l'Orient : en Grèce, même après Alexandre, les mystères de Cybèle et les galles devinrent très populaires ; des prêtres mendiants, les *métragyrtes,* couraient les villes et les campagnes ; il se forma des associations vouées à l'adoration de la déesse. A Rome, le culte officiel de Cybèle fut introduit en 204 av. J.-C. Mais on interdit aux citoyens romains de prendre part aux orgies sacrées. Cette disposition fut abrogée sous Claude. Dès lors, se multiplièrent les associations des dévots de Cybèle et d'Attis.

GALLE (POINTE-DE-). Géogr. V. POINTE-DE-GALLE.

GALLE, famille de graveurs hollandais, dont le plus célèbre est Corneille **Galle,** dit *le Vieux,* né à Anvers en 1576, mort en 1656. Il voyagea en Italie, revint se fixer dans sa ville natale (1599) et y grava le *Banquet des musiciens,* les portraits de *Charles Ier* et de *Henriette d'Angleterre* (d'après Van Dyck), et *la Vierge couronnée de fleurs* (d'après Rubens). — Les autres membres de la famille Galle qui obtinrent aussi de la réputation comme graveurs sont : Philippe **Galle,** né à Harlem en 1537, mort à Anvers en 1612, et Cornélis **Galle,** *le Jeune,* né en 1600 à Anvers.

GALLE (André), graveur de médailles français, né à Saint-Etienne en 1761, mort à Paris en 1844. En 1792, il composa sa première médaille, représentant la tête de la Liberté. En 1793, pour le compte du Comité de salut public, il donnait une médaille dont le sujet était *Hercule terrassant l'hydre.* En 1794, il entra chez le statuaire Chaudet. En 1799, Denon lui confia l'exécution de la médaille commémorative de *la Conquête de la haute Egypte.* Nous devons citer encore *le Débarquement de Fréjus ; le Couronnement* (an XIII) ; *la Prise de Vienne* (1805) ; *Iéna* (1806) ; *Friedland* (1807) ; *Wagram* (1809) ; *le Mariage de l'Empereur* (1810) ; *la Rentrée de Louis XVIII en 1814 ; le Mariage du duc de Berry* (1816) ; *le Baptême du duc de Bordeaux* (1821) ; *la duchesse d'Angoulême quittant la France* (1824) ; *la Prise d'Alger ;* etc. En 1827, le gouvernement le chargea de graver son timbre, et la Banque de France son *billet de banque de 500 francs.* En 1839, parut la médaille de *la Conquête d'Alger. La Translation des cendres de Napoléon aux Invalides* fut sa dernière œuvre.

A. Galle.

GALLE (Johann Gottfried), astronome allemand, né à Pabsthaus, près de Gräfenhainichen (Prusse), en 1812, mort à Potsdam en 1910. Il travailla à l'observatoire de Berlin sous la direction d'Encke. Dans l'espace de trois mois consécutifs (1839-1840), il découvrit trois nouvelles comètes, ce qui lui valut le prix Lalande, que lui décerna l'Institut de France. Le 23 septembre 1846, Galle découvrait la planète connue depuis sous le nom de Neptune, et dont l'existence lui avait été révélée par les calculs de Le Verrier. En 1851, il était nommé directeur de l'observatoire de Breslau. On lui doit plusieurs ouvrages scientifiques, et aussi une nouvelle méthode pour la détermination de la parallaxe solaire par l'observation correspondante des petites planètes sur l'hémisphère septentrional et sur l'hémisphère méridional.

GALLE (CHAÎNE) ou **chaîne de Galle** (du nom de l'inventeur). V. CHAÎNE.

GALLÉ (Emile), verrier et ébéniste français, né et mort à Nancy (1846-1904). Il a fait porter ses recherches artistiques sur les verres opaques et demi-translucides, et a produit des vases en verre entaillé, moulé, coulé, à couches superposées et délicatement fondues. En 1883, il ouvrit des ateliers d'ébénisterie et inaugura la renaissance de la marqueterie. Dans le bois, la terre ou le verre, Emile Gallé a orienté l'art décoratif vers un symbolisme poétique.

GALLEC n. m. et adj. Linguist. V. GALLO.

GALLEGADA [*lé*] n. f. (mot espagn. signif. *galicienne*). Danse espagnole particulière surtout à la province de Galice, bien qu'on la rencontre parfois à Madrid et dans quelques autres villes.

— ENCYCL. Les Galiciens ont pour la *gallegada* une sorte de culte, et l'on peut dire que c'est la seule danse qui leur appartienne exclusivement. C'est une danse charmante, et d'une réelle originalité.

GALLEGO, rivière d'Espagne (Aragon), affluent gauche de l'Ebre. Elle descend des Pyrénées occidentales par des gorges profondes et finit à Saragosse. Cours, 190 kil.

GALLEGO (Juan Nicasio), prêtre et poète espagnol, né à Zamora en 1777, mort à Madrid en 1853. Il fit ses études à Salamanque, fut ordonné prêtre en 1800, et nommé, en 1805, chapelain de la cour, poste qu'il remplit jusqu'à l'arrivée des Français à Madrid en 1808. A la restauration de 1814, il fut une des victimes des persécutions dirigées contre les Cortès de Cadix, dont il faisait partie ; on l'interna au couvent de Xérès. La révolution de 1820 le rendit à la liberté ; il fut, depuis, secrétaire de l'Académie royale. Outre un certain nombre d'odes politiques, dont la plus connue est celle du *Dos de Mayo,* on a de Gallego : *el Pelayo,* tragédie ; *el Panteon del Escorial,* poème ; *la Corona funebre,* recueil d'élégies.

GALLEGOS [*lié-goss'*] n. m. pl. Mot espagnol désignant les habitants de la Galice. || Nom donné aux montagnards galiciens établis à Lisbonne. || Dans l'Amérique latine, Nom donné familièrement aux Espagnols.

GALLEGOS (RIO) ou **RIO DE LOS GALLEGOS,** fleuve côtier de la Patagonie argentine, sorti des Andes. Il baigne les plaines dites Llanuras de Diana, finit par le vaste estuaire dit *bahia Gallegos.* Cours, 300 kil.

GALLÉINE n. f. Matière colorante obtenue par condensation de l'anhydride phtalique et du pyrogallol. (Elle est soluble en rouge dans les alcalis, et teint sur mordant métallique ; l'acide sulfurique à 200° la déshydrate, et donne la céruléine). || Syn. de DIOXYFLUORESCÉINE.

GALLEN (Axel), peintre finlandais, né à Bjorneborg en 1865, mort en 1931. Elève à Paris de Bouguereau et Tony Robert-Fleury, il débuta au Salon de 1886 par *Un automne* et envoya, en 1889, à l'Exposition universelle (Paris) : *la Vieille et le Chat, Intérieur de paysan finnois.* Il obtint à l'Exposition de 1900 une médaille d'or avec quatre *Portraits* et ces trois sujets : *Défenseurs de Sampo-Joukahainen, la Mère de Lemminkainen, Vieux paysan.* Les épopées finnoises ont souvent tenté son pinceau. On lui doit, par exemple, un triptyque : *la Légende d'Aino.*

GALLENGA (Antonio), écrivain et homme politique italien, né à Parme en 1810, mort à Chepstow (Angleterre) en 1895. Pour avoir été mêlé à un complot contre Charles-Albert, il dut s'exiler. Il a servi la cause italienne dans les journaux anglais, et fut le correspondant du *Times.* Parmi ses œuvres, pleines de réflexions originales et d'observations aiguës, citons : *Italie* (1841), *l'Italie présente et future* (1886).

GALLÉRIE [*ri*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères comprenant des teignes dont certaines espèces font de grands dégâts dans les ruches.

— ENCYCL. La *gallérie de la cire* (*galleria mellonella*) est un papillon gris qui vit dans les ruches peu prospères dont il accélère la ruine. Il pond sur les gâteaux, que ses chenilles sillonnent de leurs conduits, et revêtent de toiles soyeuses saupoudrées d'excréments, sous lesquelles le couvain ne tarde pas à périr. Les gâteaux attaqués tombent, le miel prend une odeur repoussante et s'écoule. La ruche est bientôt abandonnée par les abeilles, si l'on ne prend pas les soins nécessaires. Les chenilles se chrysalident dans les conduits creusés dans la cire ; les teignes éclosent en été. Il faut surveiller attentivement les ruches et détruire par le feu tous les rayons où les chenilles de la fausse teigne se sont chrysalidées.

Gallérie de la cire et sa larve.

Gallery ou **Galery** (CHASSE), bande de seigneurs impies qui, ayant chassé pendant les offices du dimanche, sont condamnés, d'après une légende bretonne, à courir éternellement la nuit, sous la conduite de l'un d'eux, *Gallery,* que l'on a voulu identifier avec le fameux Guillery. C'est en septembre et octobre que l'on entend par les beaux soirs hurler la meute infernale, dans les environs de Beslé. Une légende analogue se retrouve en Vendée.

GALLES (PAYS DE) [en angl. **Wales**], région de l'île de Grande-Bretagne, située à l'O. de l'Angleterre propre et baignée par la mer d'Irlande au N., le canal Saint-George à l'O., et le canal de Bristol au S. Superficie, 19.330 km², peuplés de 2.205.000 hab. (*Gallois, oises*). Ville principale, *Cardiff.*

Le Pays de Galles est une haute terre, sauvage d'aspect, qu'isolent des autres massifs anglais les plaines de la Severn, de la Dee et de la Weaver. C'est un bloc de roches

anciennes, que les glaciers ont profondément travaillé et que recouvrent des landes chauves, des terres à bruyères et des pacages séparés par des gorges profondes où coulent des torrents à cascades. Très peu de cimes au-dessus de 1.000 m. (Snowdon, 1.094 m.) dans ce pays pluvieux, consacré surtout à la pâture des animaux, mais dont les fonds sont cultivés et donnent des céréales, de l'avoine surtout. Si le sol est peu riche, le sous-sol d'une partie du Pays de Galles recèle par contre des trésors en houille, en fer, en cuivre, etc. ; aussi, de nombreuses usines métallurgiques existent-elles dans le district minier et industriel de la contrée (Merthyr-Tydwill, etc.), c'est-à-dire dans le sud. Là se trouvent les grandes agglomérations urbaines (Cardiff, Newport, Swansea), au contact de la mer et des placers, sur une « côte de fer » battue par une mer orageuse, mais très riche en baies aux eaux calmes, et en ports abrités.

Les Gallois, pêcheurs et mineurs surtout, mais aussi cultivateurs et pasteurs, sont les descendants des vieilles populations celtiques de la contrée ; ils parlent et écrivent encore leur dialecte celtique, le *gallois*, appelé *welsh* par les Anglais et *cymraeg* par les Gallois eux-mêmes.

Le Pays de Galles, qui est partagé en 18 comtés, s'est trouvé, de par sa situation à l'ouest de la Grande-Bretagne et la nature de son sol, à l'abri des invasions venues de l'E. aux temps des mouvements de peuples, des Ve et VIe siècles de notre ère. Il a résisté vigoureusement aux Saxons, puis aux rois normands, et est devenu partie intégrante de l'Angleterre en 1536, sous Henri VIII Tudor.

Galles du Sud (Nouvelle-). Géogr. V. Nouvelle-Galles du Sud.

Galles (prince de), titre, en Angleterre, du fils aîné du souverain régnant. Quand Edouard Ier eut définitivement supprimé l'indépendance du Pays de Galles, il attribua, au Parlement de Lincoln du 7 février 1301, le titre de prince de Galles à son fils Edouard de Carnarvon, né en 1284, le futur Edouard II. C'est depuis lors que le titre est demeuré au fils aîné du roi régnant.

Galles (manufacture du **Prince de**), Nom donné, au XVIIIe siècle, à une manufacture de porcelaines fondée à Paris, rue de Crussol, par Potter. Les productions de cette manufacture, marquées *Potter*, sont à décor de fleurs et de papillons délicatement peints.

Gallet [*gha-lè*] ou **Gallinace** [*gha-li*] n. m. Bot. Nom sous lequel on désigne parfois la *chanterelle comestible*.

Gallet, chansonnier et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1700-1757). Il était épicier-droguiste. Franc buveur, il faisait partie de la bande des Piron, des Favart, des Panard, des Collé, etc. En 1751, il fit banqueroute, et, pour éviter la prison, se réfugia au Temple, lieu d'asile pour les faillis. Il mourut victime de son ivrognerie. Gallet fut un des fondateurs du Caveau (V. Caveau). On lui attribue les deux chansons populaires : *La boulangère a des écus* et *la Meunière du moulin à vent*, ainsi que quelques actes pour l'Opéra-Comique, et des parodies.

Gallet (Louis), littérateur et auteur dramatique français, né à Valence (Drôme) en 1835, mort à Paris en 1898. Il appartint à l'administration hospitalière, fut directeur de Lariboisière, chef de bureau des hôpitaux et inspecteur général de l'Assistance. Il a écrit un grand nombre de livrets d'opéras, entre autres : *la Princesse jaune* (1872) ; *la Coupe du roi de Thulé* (1873) ; *le Roi de Lahore* (1877) ; *Etienne Marcel* (1879) ; *le Cid* (1885) ; *Ascanio* (1890) ; *le Rêve* (1891) ; *Thaïs* (1894) ; *l'Attaque du moulin* (1894) ; *Frédégonde* (1895) ; *Xavière* (1895) ; *Déjanire* (1898) ; etc. On a de lui aussi des drames, des comédies, des romans, des notes de voyage, des souvenirs.

Galletti (Pierre-Louis), bénédictin et archéologue italien, né et mort à Rome (1724-1790). Il devint bibliothécaire et archiviste de son ordre à Florence, et reçut de Pie VI le titre d'évêque de Cyrène. Galletti a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Inscriptiones infimi ævi Romæ exstantes* (1757-1766), le premier grand recueil d'inscriptions relatives au moyen âge qui ait été publié.

Galli (Henri Gallichet, dit), homme politique et publiciste français, né à Châlons-sur-Marne en 1853, mort à Paris en 1922. Il débuta dans la vie publique comme lieutenant de Paul Déroulède à la Ligue des patriotes, participa au mouvement boulangiste, et fut élu en 1900 comme nationaliste au conseil municipal de Paris, dont il obtint la présidence en 1912. En 1914, il échangea cette charge contre un mandat législatif qui lui fut renouvelé en 1919. Il a publié un grand nombre d'ouvrages historiques ou patriotiques, dont le plus important est une biographie apologétique de *Gambetta*, et le dernier une étude sur *la Guerre à Paris* (1916).

Gallia, petite planète, N° 148, découverte par Prosper Henry en 1875.

Gallia christiana (*la Gaule chrétienne*), histoire par provinces des évêchés de France et des monastères compris dans leurs limites. C'est Claude Robert qui donna ce titre au recueil qu'il publia. En sentant les lacunes, il en assura la refonte par les frères Scévola et Louis de Sainte-Marthe, qu'encouragea l'assemblée du clergé de France (1645). Leur œuvre inachevée fut terminée par les fils de Scévola, Pierre-Abel et Nicolas, et le premier volume parut en 1656. L'assemblée du clergé de 1710 chargea un autre Sainte-Marthe, Denys, de refondre l'œuvre sur un plan nouveau. Au lieu que dans la première édition (désignée habituellement sous le nom de *Gallia christiana vetus*), archevêchés, évêchés, abbayes étaient traités pêle-mêle dans l'ordre alphabétique, Denys adopta le classement par province. De 1715 à 1725, il publia trois volumes ; les bénédictins publièrent jusqu'à la Révolution les t. IV à XIII ; B. Hauréau termina l'ouvrage (t. XIV-XVI) de 1856 à 1865. C'est ce qu'on appelle le *Gallia christiana nova*.

Le chanoine Albanès avait entrepris un *Gallia christiana novissima*, que la mort ne lui a pas permis de terminer. Le chanoine Ulysse Chevalier en a publié les volumes relatifs à la province d'Aix (1899), à Marseille (1899), à Saint-Paul-Trois-Châteaux (1909), à Toulon (1911), à Orange (1916), et à Avignon (1920). C'est plutôt un recueil de documents, d'ailleurs précieux, qu'une histoire proprement dite.

Gallïambe [*amb'*] n. m. (de *galle* et *ïambe*). Vers que chantaient les *galles*, prêtres de Cybèle. (Ils comprennent quatre pieds, dont le dernier incomplet. Le pied pur, que l'on trouve rarement, est un *ionique mineur*.)

Gallïambique [*an-bik'*] adj. Qui concerne le gallïambe.

Galliate, ville d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 9.425 hab. Filatures de soie et de coton.

Gallica n. f. Antiq. Galoche gauloise et romaine. (On se sert aussi du mot francisé gallice.)

— *Par anal.* Sandale de capucin.

Gallica.

Gallican, e adj. (lat. *gallicanus* ; de *Gallus*, Gaulois). Qui appartient au gallicanisme, qui est partisan des libertés de l'Eglise gallicane : *Eglise* gallicane. *Rit* gallican. *Libertés* gallicanes.

— Hist. relig. *Congrégation gallicane*, Congrégation du tiers ordre régulier de Saint-François, fondée en 1594, dite aussi *de Picpus*. || *Bréviaire gallican*, Bréviaire de l'église de Girgenti, en Sicile.

— *Substantiv.* et au masc. Partisan des libertés de l'Eglise gallicane : *Les* gallicans *et les* ultramontains.

— N. et adj. *Fam.* Français.

— Anton. **Ultramontain.**

— Encycl. V. gallicanisme.

Gallicaniser [*zé*] v. tr. Rendre conforme aux usages de l'Eglise gallicane : Gallicaniser *les cérémonies de l'Eglise.*

— ***Se gallicaniser***, v. pr. Au sens réfléchi, Embrasser les principes du parti gallican.

Gallicanisme [*nissm'*] n. m. (de *gallican*). Hist. relig. Doctrine, opinions, maximes des gallicans.

— Encycl. Le *gallicanisme* avait pour objet et pour but la défense des *libertés de l'Eglise gallicane*. On appelait ainsi un ensemble de maximes, suivies ordinairement par la France dans ses relations avec le Saint-Siège et tendant à repousser certaines prétentions excessives de la cour de Rome. Le gallicanisme était enseigné dans les écoles de théologie françaises, principalement à la Sorbonne ; mais le Parlement de Paris s'en était aussi constitué le gardien jaloux. Il y avait ainsi ce qu'on pourrait nommer le gallicanisme *théologique* et le gallicanisme *politique* ou *parlementaire*, cette distinction étant particulièrement sensible au XVIIIe siècle. On voit apparaître le premier après les conciles de Constance et de Bâle, dans les débats de l'assemblée épiscopale de Bourges (1438), qui précédèrent la publication de la *Pragmatique sanction* de Charles VII quasi imposée au roi par les évêques, mais à laquelle se substitua bientôt le concordat de 1516, laissant à la disposition du roi la nomination des évêques, et l'octroi d'un certain nombre de bénéfices.

Au XVIe siècle Guy Coquille et Pierre Pithou, au XVIIe siècle Pierre Dupuy exposèrent leurs théories juridiques sur l'impossibilité pour l'Eglise de déposer un roi, pour le pape de connaître des matières réglées par la loi civile, etc. Du côté ecclésiastique les principaux docteurs gallicans furent P. Richer, les PP. Senault et Lejeune, de Launoy, Pierre de Marca et surtout Bossuet, qui condensa la théorie des « libertés gallicanes » dans les quatre articles de la fameuse *Déclaration de l'assemblée du clergé de France*, en 1682, lors d'un conflit avec Rome, dont le point de départ fut l'affaire de la *Régale*. V. ce mot.

Voici la substance de ces articles : « Les rois sont indépendants des papes dans l'ordre temporel ; les conciles généraux sont supérieurs au pape ; le pontife romain, dans l'exercice de son autorité, doit se conformer aux canons ; ses jugements, en matière de foi, ne sont irréformables que s'ils ont été confirmés par le consentement de l'Eglise. » Le pape Innocent XI protesta dans un bref, contre les quatre articles, sans toutefois les qualifier d'hérétiques. En 1693, les évêques de France les désavouèrent, sur la demande d'Innocent XII et avec l'approbation de Louis XIV. La conception d'une Eglise nationale, partie de l'Eglise universelle, mais ayant ses maximes et sa tradition, demeura. Plus tard (1802), les *Articles organiques* du Concordat firent une obligation au clergé français d'enseigner, dans les séminaires, la doctrine de la *Déclaration*. Quant au gallicanisme parlementaire, il avait surtout pour préoccupation et pour objet la prédominance du pouvoir civil sur l'autorité spirituelle. Il trouva un appui net et réciproque du côté janséniste. Poussé jusqu'à ses conséquences extrêmes, il inspira, en 1790, la *Constitution civile du clergé*.

Dès la première moitié du XIXe siècle, on vit se produire contre les opinions et les tendances gallicanes un mouvement des plus vifs, auquel contribuèrent Joseph de Maistre, Lamennais à ses débuts, et, plus tard, Louis Veuillot. Le clergé de France se trouva divisé en deux partis ardents : les *gallicans* et les *ultramontains*. Le gallicanisme fut progressivement éliminé du clergé français de 1815 à 1840 ; pourtant, il survivait. En 1870, le concile du Vatican définit l'infaillibilité pontificale et frappa ainsi au cœur le gallicanisme théologique. Aujourd'hui, il n'existe plus de gallicans parmi les ecclésiastiques français. C'est une conception d'ancien régime, qui assurait en une certaine mesure l'indépendance du clergé français, en lui permettant d'avoir deux maîtres au lieu d'un : le pape et le roi, forme relative de la liberté.

Gallicano, ville d'Italie (Emilie, prov. de Massa-Carrare), près du Serchio ; 3.850 hab.

Gallicanus (Vulcatius), historien romain du IIIe siècle de notre ère. Il passe pour l'auteur de *la Vie d'Avidius Cassius*, compilation médiocre, publiée dans la collection des *Scriptores historiæ Augustæ*.

Gallice n. f. Antiq. V. gallica.

Gallicisme [*sissm'*] n. m. (du lat. *gallicus*, gaulois). Gramm. Façon de parler propre à la langue française : *Un bon traité des* gallicismes *serait un ouvrage important.* (D'Olivet.) || Forme française transportée par erreur dans une autre langue : *Thème latin rempli de* gallicismes.

— Encycl. Chaque langue a ses idiotismes, c'est-à-dire des constructions particulières qui ne se pourraient pas traduire littéralement dans une langue étrangère. En français ce sont les *gallicismes*.

Il y a gallicisme de mots ou de figure quand les mots sont pris dans une acception spéciale, éloignée du sens primitif et naturel : *Se mettre en quatre, Monter sur ses grands chevaux. Je m'en lave les mains. Etre sur les dents. Damer le pion à quelqu'un. Une histoire en l'air. Jouer des coudes*, etc. La langue populaire, les proverbes sont pleins de ces gallicismes.

Les gallicismes de syntaxe ou de construction proviennent le plus souvent d'un pléonasme (comme par ex. : *C'en est trop. Il en est ainsi. N'en pouvoir mais. S'en prendre à. Vous n'y êtes pas. L'emporter sur quelqu'un*) ; — d'une ellipse (comme par ex. : Silence, pour *Faites silence*. Pas un geste de plus, pour *Ne faites pas un geste de plus*) ; — d'une inversion (comme par ex. : *C'est ici que je demeure*, pour *Je demeure ici. C'est à lui que je parle. Il y a dix ans qu'il règne*. Il est *honteux de mentir*). Mais il n'en est pas toujours ainsi ; par ex. : *Il ne fait que sortir*. (Il sort à l'instant.) *Cet enfant ne fait que jouer*. (Il joue continuellement.) Il fait *jour*. (Le jour luit), etc. Il y a une foule de ce qu'on pourrait appeler de purs gallicismes.

Gallico, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio), sur le détroit de Messine ; 4.820 hab.

Gallicole adj. (de *galle*, et du lat. *colere*, habiter). Qui vit dans les galles, qui forme des galles. (Les cynips sont des insectes gallicoles. Beaucoup d'hyménoptères, beaucoup de diptères, certains coléoptères sont gallicoles.) (On dit aussi cécidogène.)

Gallien (P. Licinius Egnatius Galienus), empereur romain, né en 235, mort en 268. Valérien, son père, le choisit pour César (253). Des succès faciles en Germanie lui valurent le titre de *Germanicus*. Il acheva de repousser une invasion des Alemans en Italie (258). Cependant, de toutes parts, les Barbares envahissaient l'Empire. Sous la signature de Valérien et Gallien parut, en 258, un édit de persécution religieuse. En 260, Valérien fut fait prisonnier par Sapor, roi des Perses. Son fils parut assez indifférent à ce malheur, qui faisait de lui un Auguste. Il arrêta la persécution. Lettré, philosophe, brave même, mais aimant le plaisir, il n'avait aucune des qualités nécessaires en ces temps troublés. Il vit la plupart des provinces se donner des empereurs particuliers, qui tinrent tête aux Barbares. Gallien fit une expédition assez énergique pour chasser d'Illyrie les Goths, mais il eut la faiblesse de donner le consulat à un roi hérule (262). Il fut assassiné en 268.

Gallien.

Gallieni (*Joseph*-Simon), général et administrateur français, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) en 1849, mort à Versailles en 1916. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie de marine en 1870, il fit ses premières armes dans la défense de Bazeilles. Capitaine en 1878, envoyé sur les bords du Niger en 1879, il négocia avec Ahmadou, sultan de Ségou, un traité accordant à la France, à l'exclusion des autres nations, le commerce du haut Niger (1881). Il exerça au Sénégal comme lieutenant-colonel les fonctions de commandant supérieur, et commanda comme colonel au Tonkin. Général, il fut envoyé à Madagascar comme gouverneur général. Il y resta de 1896 à 1905 ; il rétablit l'ordre dans cette nouvelle conquête de la France, déposa la reine Ranavalo, et travailla à mettre la grande île en pleine valeur. Dans ses ouvrages : *Mission d'exploration du haut Niger* (1885) ; *Deux campagnes au Soudan* (1890) ; *Trois colonnes au Tonkin* (1899) ; *la Pacification de Madagascar* (1899) ; *Madagascar de 1896 à 1905* (1905), il a exposé les principes de son administration et les résultats obtenus.

Gallieni. — Cl. Manuel.

Rentré en France, il commanda successivement les 13e et 14e corps d'armée, puis, en 1908, fut nommé membre du conseil supérieur de la guerre. Atteint par la limite d'âge en 1913, il fut, après la déclaration de la Guerre, nommé gouverneur de Paris le 26 août 1914. Il s'efforça de mettre le camp retranché en état de défense ; il apporta une collaboration active au général en chef des forces françaises, dont l'heureux résultat fut marqué par la bataille de l'Ourcq, engagée sur son ordre par la 6e armée française (Maunoury) dans le flanc de l'armée de von Kluck, et qui fut le début de la bataille de la Marne. Ministre de la guerre du 28 octobre 1915 au 17 mars 1916, Gallieni s'efforça par tous ses moyens de faciliter la tâche de Joffre. La maladie obligea Gallieni à résigner ses fonctions deux mois avant sa mort. La dignité de maréchal de France lui a été conférée à titre posthume en 1921, et une statue lui a été élevée en 1925 sur l'esplanade des Invalides. Ses enfants ont publié les *Mémoires du maréchal Gallieni. Défense de Paris* (1926).

Galliera, ville d'Italie (Emilie, prov. de Bologne), sur le Reno, affl. du Pô ; 5.575 hab. Duché institué par Napoléon Ier en faveur de Joséphine, fille d'Eugène de Beauharnais.

Galliera Veneta, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue) ; 4.230 hab.

GALLIERA (Rafaele FERRARI, prince DE LUCEDIO, duc DE), financier italien, né et mort à Gênes (1808-1876). Descendant des marquis Ferrari, fils d'un banquier, il hérita d'une fortune qu'il accrût par d'heureuses affaires financières, et dont il fit un usage très libéral. En 1874 il donna à Gênes 20 millions pour l'amélioration de son port, et fut créé sénateur et prince de Lucedio par Victor-Emmanuel. Il tenait du pape le titre de « duc de Galliera ». — Sa femme, la duchesse **de Galliera**, fille du marquis de Brignoles-Sale, née à Gênes en 1812, morte à Paris en 1888, s'est illustrée par sa charité. Elle a consacré 24 millions de francs à la fondation et à l'entretien de l'orphelinat de Saint-Philippe et de la maison de retraite des frères des écoles chrétiennes à Fleury, près de Meudon (Seine-et-Oise), 11 millions à la création de l'hôpital de Clamart, plus de 2 millions à la construction de maisons ouvrières, 5 millions à la construction à Paris d'un musée qui devait contenir les œuvres d'art de son hôtel de la rue de Varenne, léguées depuis à la ville de Gênes, 132 millions à Gênes pour son port et deux hôpitaux, et distribua en dons le reste de son immense fortune, dont son fils n'avait voulu rien garder pour lui.

Galliera (MUSÉE). Musée parisien situé avenue Pierre Ier-de-Serbie. Cet édifice, construit par Ginain de 1878 à 1889, pour les objets d'art de la duchesse de Galliera et légué par elle à la Ville de Paris, mais sans les collections qu'il devait contenir, fut destiné alors à servir de galerie pour les expositions temporaires des divers arts appliqués à l'industrie. On y a vu figurer successivement la Reliure (1902), l'Ivoire (1903), la Dentelle et la Broderie (1904, 1912, 1923), le Fer forgé, le Cuivre et l'Etain (1905), la Soie (1906), la Porcelaine (1907), la Parure précieuse de la femme (1908), les Papiers et Toiles imprimés et pochés (1909), la Verrerie et la Cristallerie (1910 et 1923), les Grès, Faïences et Terres cuites (1911), l'Art pour l'enfance (1913), la Statuette (1914), les Arts du Livre (1918 et 1924), les Tapis et les Appareils d'éclairage (1920), l'Horlogerie et la Bijouterie (1921), l'Art dans le cinéma français (1924), la Toile imprimée et le Papier peint (1928), etc. Dans l'intervalle de ces expositions spécialisées, une exposition générale d'art appliqué réunit chaque hiver les plus récentes productions des artistes et industriels dans toutes les matières et toutes les techniques. Toutes les tendances sont accueillies dans l'esprit le plus large — à l'exclusion de toute copie ou pastiche du passé — mais les envois sont soumis à l'agrément d'un jury d'admission qui veille à assurer la valeur artistique de l'ensemble.

Musée Galliera. — Cl. Moreau frères.

GALLIFÈRE adj. (de *galle*, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Qui porte des excroissances appelées galles : *Chêne* GALLIFÈRE.

GALLIFFET (Gaston-Alexandre-Auguste, marquis DE), général français, né et mort à Paris (1830-1909). Engagé volontaire dans la cavalerie, il fit les campagnes de Crimée, d'Afrique et d'Italie, devint officier d'ordonnance de Napoléon III (1860), se conduisit brillamment au Mexique, et fut grièvement blessé au siège de Puebla. Promu général de brigade en 1870, il conduisit la fameuse charge de cavalerie à Sedan. Prisonnier, il reçut, après son retour en France, le commandement d'une brigade de cavalerie dans l'armée de Versailles, et se signala par sa rigueur lors de l'écrasement de la Commune. Envoyé en Algérie, il dirigea une expédition jusqu'à l'oasis d'Ouargla, puis il revint en France, fut nommé divisionnaire en 1875, commandant du 9e corps à Tours en 1879. Comme président du comité de cavalerie il exerça en réalité les fonctions d'un grand maître de cette arme dont il réforma la tactique et les règlements. Rallié de bonne heure à la République et distingué par Gambetta, il fut nommé en 1880 gouverneur militaire de Paris, mais revint en 1882 à la présidence du comité de cavalerie, qu'il garda sauf une légère interruption (1886-1889) jusqu'à sa retraite (1895). A la suite de l'affaire Dreyfus il fut pendant onze mois ministre de la guerre (1899).

Galliffet. — Cl. Nadar.

GALLIMARD (Jacques-Léon), général français, né à Meaux (Seine-et-Marne) en 1825, mort à Paris en 1908. Sorti de Polytechnique en 1847 dans l'arme du génie, capitaine en 1852, il prit part aux expéditions de Chine et de Cochinchine et se distingua lors de la reddition de Pékin, en 1860, puis l'année suivante encore, à la prise du fort de Ki-Hou. Lieutenant-colonel quand éclata la guerre de 1870, il fut attaché au 4e corps de l'armée du Rhin et assista aux batailles de Borny, Mars-la-Tour, Saint-Privat et Servigny et s'y conduisit brillamment. Il commanda ensuite l'Ecole polytechnique, et fut directeur du génie.

GALLIMARD (Paul-Edouard), général français, né et mort aux Riceys (Aube) [1837-1907]. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie en 1857, il fit les campagnes d'Italie et de Chine où il se distingua à la bataille de Palikao puis en Cochinchine à la prise de Bien-Hoa. Capitaine en 1870 il commanda un bataillon de marche à Coulmiers et à Loigny où il fut grièvement blessé. Directeur de l'infanterie en 1887, il était général de division en 1893 et commanda jusqu'en 1902 le 9e corps d'armée à Tours.

GALLI-MARIÉ (Mme), cantatrice française, née à Paris en 1840, morte à Vence en 1905. Après s'être fait entendre en Italie, à Lisbonne et à Rouen, elle débuta à l'Opéra-Comique de Paris, le 18 août 1862, dans *la Servante maîtresse*, où le public lui fit l'accueil le plus chaleureux. Son talent de comédienne, l'habileté qu'elle déploya comme chanteuse lui valurent bientôt une place à part à l'Opéra-Comique. Créatrice inoubliable de *Mignon* et de *Carmen*, elle parut avec éclat dans *les Amours du diable, Lara, le Capitaine Henriot, Fior d'Aliza, la Petite Fadette, Fantasio, Don César de Bazan, Piccolino, la Surprise de l'amour*, montrant dans ces divers ouvrages, comiques ou dramatiques, la même supériorité originale. En 1885, elle quitta le théâtre.

Galli-Marié. — Cl. Nadar.

GALLINA, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; 10.105 hab.

GALLINA (Giacinto), auteur dramatique italien, né et mort à Venise (1852-1897). Une partie de ses pièces, écrites en dialecte vénitien, a été réunie sous le titre de *Théâtre vénitien de G. Gallina* (1878-1887). Elles valent par la clarté, l'équilibre, la simplicité et la moralité ; rarement on trouve dans son théâtre des gens foncièrement mauvais, mais les caractères sont un peu superficiels et conventionnels. Gallina semble s'en être rendu compte, et dans ses dernières pièces (*Sérénissime*, 1891 ; *la Base de tout*, 1894) il tendait à une observation plus forte de la vie.

GALLINACE n. f. Minér. Sorte de verre de volcan, noir et opaque, dit aujourd'hui *obsidienne*.

GALLINACÉ [*sé*], **E** adj. (du lat. *gallina*, poule). Qui se rapporte aux poules, à tous les oiseaux du groupe des gallinacés.

— *La gent gallinacée*, Les poules et autres volatiles semblables.

GALLINACÉS n. m. pl. Ordre d'oiseaux à bec fort, convexe, avec une cire à la base et qui ont pour type le *coq domestique*.

— Méd. *Démarche de gallinacé*, Démarche des malades atteints de paraplégie spasmodique.

— ENCYCL. Les *gallinacés* sont des oiseaux terrestres, ordinairement de taille forte ou moyenne, trapus, à bec vigoureux, à pattes emplumées avec trois doigts antérieurs, les deux externes réunis à la base. Ce sont des oiseaux *gratteurs*. Les mâles ont souvent la tête et le cou nus, avec des caroncules. Le plumage est harmonieusement nuancé. Ce sont des oiseaux polygames, nichant en règle sur le sol ; leur chair excellente en fait les meilleurs gibiers, comme les meilleurs oiseaux de basse-cour. Leurs petits sont très précoces. Originaires de l'Inde, ils sont répandus sur tout le globe. On les trouve à l'état fossile à partir de l'éocène. Les principaux genres sont : *faisan, gelinotte, lagopède, perdrix, caille, coq, dindon, pintade*.

Tête et patte de gallinacé (coq).

GALLINACO n. f. Zool. Ancien nom scientifique des bécassines.

GALLINAIRE [*nèr'*] n. m. (lat. *gallinarius*). Antiq. rom. Esclave chargé du soin de la basse-cour.

GALLINAS, petit fleuve côtier du sud de la colonie anglaise de Sierra-Leone.

GALLINAS, population négritique de l'Afrique occidentale vivant sur les bords de la rivière *Gallinas*. Ces nègres, qui, pendant longtemps, ont alimenté le commerce des négriers, se civilisent avec rapidité. Ils s'adonnent à l'agriculture et à l'élevage.

GALLINE adj. (du lat. *gallus*, coq). *Espèce galline*, Les poules et les coqs.

GALLINE n. f. Produit de réduction de la galléine.

GALLINETTE [*nèt'*] ou **GALLINOLE** n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons du genre clavaire : *clavaire à pointes pourpres, clavaire jaune*, etc.

GALLINODROME n. m. (de *gallinacé*, et du gr. *dromos*, course). Nom donné parfois aux espaces clos où l'on fait combattre des coqs.

GALLINSECTES [*sèkt'*] n. m. pl. Vulgairem., Poux de plantes ou cochenilles ou coccides ressemblant à des galles : *Le pou du pommier (aspidiotus ostræformis) appartient aux* GALLINSECTES.

GALLINULA n. f. (du lat. *gallinula*, petite poule). Nom scientifique de la poule d'eau (*gallinula chloropus*).

GALLINULINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, famille des rallidés, comprenant les poules d'eau (*gallinula*), les poules sultanes, etc.

GALLIO, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), sur la rivière homonyme, affl. de la Brenta ; 2.765 hab.

GALLION (L. Junius), célèbre rhéteur romain du Ier siècle de notre ère, ami de Sénèque le père.

GALLION (Junius Annæus Novatus), frère de Sénèque. Proconsul en Achaïe, il refusa de juger saint Paul, que les Juifs lui amenaient, estimant l'affaire sans intérêt. D'où le nom de *gallionistes* donné quelquefois aux indifférents en matière de religion.

GALLIOQUE [*li-ok'*] n. f. Bot. Fruit formé par la soudure des écailles d'un chaton.

GALLIOT DE GENOUILLAC. Biogr. V. GENOUILLAC.

GALLIOTE n. f. Bot. Nom vulgaire de la *benoîte*.

GALLIPOLI, ville d'Italie (Basilicate, prov. de Lecce), au bord du golfe de Tarente ; 12.760 hab. Ch.-lieu de district. Evêché. Jolie cathédrale. Port très sûr, mais d'accès difficile. Pêche du thon, expédition des huiles d'olive de la région. Patrie du peintre Joseph Ribera, dit *l'Espagnolet*. C'est l'antique *Kallipolis* des Grecs, et l'*Anxa* de Pline.

GALLIPOLI (en turc **Gelibolu**), ville européenne de la Turquie (vilayet d'Andrinople), sur la rive balkanique et à l'entrée nord du *détroit de Gallipoli* ou *des Dardanelles* ; 7.840 hab. Ch.-lieu de sandjak. Petit port.

GALLIPOLI (DÉTROIT DE). Géogr. V. DARDANELLES (*détroit des*).

GALLIPOLI (PÉNINSULE DE), presqu'île effilée située à l'est de la péninsule des Balkans, séparant le détroit de Gallipoli ou des Dardanelles du golfe de Saros formé par l'Archipel. Longue de 89 kil. du N.-E. au S.-O., cette péninsule, la *Chersonèse de Thrace* des anciens, présente une importance stratégique, parce qu'elle défend du côté de l'Europe l'accès des « Détroits ». Aussi les Alliés ont-ils, durant la Grande Guerre, tenté sans succès de s'en emparer et d'arriver ainsi à Constantinople pour donner la main aux Russes enfermés dans la mer Noire (25 avril 1915-8 janvier 1916).

Gallipoli (FRONT DE) [1915]. Dès que la Turquie fut entrée dans la Guerre, on entrevit dans le camp des Alliés l'importance qu'il y aurait à frapper un coup décisif sur Constantinople et à ouvrir une voie de communication facile avec la Russie. L'idée ne prit corps qu'au début de 1915, quand la Russie demanda à ses alliés une diversion pour arrêter les Turcs au Caucase. Le gouvernement anglais projeta alors de forcer le passage des Dardanelles pour attaquer Constantinople par la mer de Marmara. L'expédition navale, possible peut-être au début de la Guerre, exigeait en 1915 une préparation très minutieuse. La tentative de février-mars échoua et coûta de grosses pertes aux flottes franco-anglaises. On décida alors de reprendre l'opération avec l'appui d'un corps expéditionnaire aux ordres du général anglais J. Hamilton. Rassemblé d'abord en Egypte, puis à Lemnos, ce corps comprit à l'origine quatre divisions anglaises (dont deux australiennes), une division française aux ordres du général d'Amade ; 65.000 hommes environ. Le débarquement s'opéra le 25 avril 1915 à Seddul-Bahr (Français), Suvla et Gaba-Tépé, avec démonstration sur la côte asiatique à Kum-Kalé. Installé au prix de très grosses pertes sur une bande de côte malsaine et étroite, à l'extrémité occidentale de la presqu'île de Gallipoli, le corps expéditionnaire prit l'offensive contre les positions dominantes de Krithia, d'Atchi-Baba et de Sari-Baïr. Français et Anglais s'usèrent pendant plusieurs mois à une guerre de siège entrecoupée de combats violents et meurtriers (6 mai, 28 juin, 12 juillet), sans pouvoir se rendre maîtres des positions organisées par les Turcs avec le concours des Allemands du général Liman von Sanders. Le général Gouraud, qui avait pris, après le départ du général d'Amade, le commandement du contingent français (deux divisions à la fin de mai), grièvement blessé le 30 juin, dut être remplacé à son tour par le général Bailloud. En octobre 1915, la poussée allemande dans les Balkans fit décider l'évacuation de la presqu'île de Gallipoli. Elle eut lieu du 20 décembre 1915 au 8 janvier 1916 ; une partie des forces françaises fut transportée à Salonique, pour y servir de noyau à la future armée d'Orient.

GALLIPOLIS, ville des Etats-Unis (Ohio), sur l'Ohio ; 6.070 hab. Extraction de charbon, industrie du fer.

GALLIQUE [*lik'*] adj. (lat. *gallicus*). Qui concerne les anciens Gaulois : *Les peuples* GALLIQUES. || *Fam.* Français.

GALLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide triphénol de formule $CO^2H{\cdot}C^6H^2(OH)^3$ (1-3, 4, 5) extrait principalement de la noix de galle. || Syn. de ACIDE TRIOXYBENZOÏQUE.

— ENCYCL. L'*acide gallique* se rencontre en petites quantités à l'état libre dans le thé, le dividivi, la racine de grenadier et de nombreux végétaux. On le prépare par hydrolyse des tanins dont il est le produit de dédoublement. Cette réaction s'effectue en présence d'acides dilués, mais on peut partir directement de la noix de galle et provoquer l'hydrolyse par des moisissures (*penicillium glaucum, aspergillus niger*). L'acide est extrait par l'eau bouillante, qui en dissout le tiers de son poids ; peu soluble dans l'eau froide, il cristallise par refroidissement avec une molécule d'eau. L'acide gallique se présente sous la forme d'aiguilles soyeuses perdant à 100° leur eau d'hydratation et fondant à 220° en se décomposant. Il est soluble dans l'alcool et l'éther. L'acide gallique est un réducteur, ce qui l'a fait employer comme révélateur photographique. Chauffé à l'autoclave, il se décompose en *pyrogallol* et gaz carbonique. Ses solutions alcalines s'altèrent au contact de l'air, et la *galloflavine* prend naissance. Les oxydants transforment l'acide gallique en acide ellagique. Il donne un précipité bleu-noir avec les sels ferriques.

L'industrie des matières colorantes utilise les réactions de condensation de l'acide gallique avec lui-même ou avec d'autres acides (acide benzoïque), sous l'influence de déshydratants, et qui donnent naissance à des oxyanthraquinones (*acide rufigallique, anthragallol*). L'acide gallique conduit également, par condensation avec le *p*-nitrosodiméthylaniline, à un colorant oxazinique important : la *gallocyanine*.

Citons, parmi les sels de l'acide gallique, le gallate basique de bismuth, utilisé comme antiseptique sous le nom de *dermatol*, et le gallate de fer qui constitue la matière colorante des encres noires.

GALLISAGE n. m. Techn. Syn. de GALLISATION.

GALLISATION [*za-si-on*] n. f. ou **GALLISAGE** n. m (de *Gall*, inventeur du procédé). Fabrication de vin de seconde cuvée, par adjonction de sucre et d'eau au marc de

raisin : *La* GALLISATION *est réglementée par une loi.* V. SUCRAGE.

GALLISINE n. f. (de *Gall*, nom propre). Composé infermentescible analogue à la dextrine de formule $C^{12}H^{24}O^{10}$, contenu dans le glucose du commerce.

GALLISME [*lissm'*] n. m. Système cranioscopique du Dr Gall.

GALLISTE [*lisst'*] n. m. Partisan des hypothèses cranioscopiques de Gall.

GALLITZINITE n. f. Minér. Syn. de GOSLARITE.

GALLIUM [*li-om'*] n. m. (du lat. *Gallus*, traduction lat. du nom français de l'inventeur). Corps simple, découvert en 1875 par Lecoq de Boisbaudran.

— ENCYCL. En 1875, Lecoq de Boisbaudran, dans le spectre d'une blende provenant de la mine de Pierrefitte (vallée d'Argelès) découvrit deux raies nouvelles, situées dans la région du violet, indiquant la présence d'un métal inconnu dont il parvint à préparer le chlorhydrate et le sulfate.

Enfin, il obtint le *gallium* lui-même en 1876. De Boisbaudran, en opérant sur 431 kilogrammes de blende, avait réussi à isoler 10 centigrammes de gallium. Quelques mois plus tard, en décomposant par la pile une solution ammoniacale d'oxyde de gallium, il réussit à obtenir 38 centigrammes de métal.

Le gallium (Ga) a pour densité 5,92 à 23°, son poids atomique est 70,1. C'est un métal analogue au zinc, blanc, dur, faiblement malléable. Il fond à 30°. Il est de plus très surfusible, et l'on a réussi à le conserver à l'état liquide jusqu'à une température inférieure à 0°. Quand il est fondu, il adhère fortement au verre. Chauffé au rouge, il s'oxyde peu et ne se volatilise pas du tout. L'acide chlorhydrique le corrode assez rapidement. Il est soluble dans une grande quantité d'ammoniaque. Son chlorure est précipité par l'ammoniaque à faible dose. Ses divers sels sont précipités par le sulfhydrate d'ammoniaque, par l'acide sulfhydrique, en présence de l'acétate d'ammoniaque et d'une grande quantité d'acide acétique libre.

GALLO, ville d'Italie (Campanie, prov. de Caserte); 2.515 hab.

GALLO (CAP), promontoire de la Grèce péninsulaire terminant la presqu'île de Coron à l'ouest du golfe de Coron ou de Messénie.

GALLO (Marzio MASTRILLI, marquis puis duc DE), homme d'Etat napolitain, né à Palerme en 1753, mort à Naples en 1833. Ambassadeur à Vienne, il contribua à la conclusion du traité de Campo-Formio. Premier ministre, il ne put empêcher la guerre entre la cour de Naples et la République française (1798) ; il occupa, de 1799 à 1802, la vice-royauté de Sicile, puis les ambassades de Milan et de Paris. En 1805, hostile à la troisième coalition, il se retira de la vie publique. Ministre des affaires étrangères sous Joseph Bonaparte et Murat, il le fut de nouveau à la révolution de 1820 ; mais il abandonna définitivement les affaires publiques quand le congrès de Laybach (1821) rétablit le pouvoir absolu de Ferdinand.

GALLO n. m. ou **GALLOT, E** n. et adj. (du lat. *gallus*, gaulois). Linguist. Patois français, qui se parle dans les Côtes-du-Nord et qui se rapproche du patois de la basse Normandie. (On dit aussi GALLEC, qui est le mot employé en breton pour dire *français*.)

— Adjectiv. : *La Bretagne* GALLOTE.

— N. m. Pêch. Nom vulgaire d'une espèce de labre dite aussi TANCHE DE MER.

GALLO-BELGE adj. (du lat. *gallus*, gaulois, et de *belge*). Qui appartient, qui est relatif aux Français et aux Belges : *L'amitié* GALLO-BELGE. || Syn. peu us. de FRANCO-BELGE.

— Se dit de l'école de musique plus connue sous le nom de ÉCOLE FLAMANDE.

GALLOBROMOL n. m. Nom donné à l'acide dibromogallique $(OH)^3.C^6Br^2CO^2H$, employé en thérapeutique pour des lavages antiseptiques. (Aiguilles blanches très solubles dans l'eau. Ce corps a été préconisé pour remplacer le bromure de potassium, et contre la blennorragie.) || Syn. de ACIDE DIBROMOGALLIQUE.

GALLOCARBONATE n. m. Sel ou éther de l'acide gallocarbonique.

GALLOCARBONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $(OH)^3C^6H(CO^2H)^2,3H^2O$, que l'on obtient en traitant l'acide gallique ou l'acide pyrogallique à 130° par le carbonate d'ammonium.

GALLOCHE (Louis), peintre français, né et mort à Paris (1670-1761). Elève de Louis Boullongne, il se rendit en Italie, où il passa plusieurs années. De retour à Paris, il se fit connaître par des ouvrages qui lui valurent un logement au Louvre, une pension du roi, et un fauteuil à l'Académie de peinture (1711), dont il devint par suite recteur et chancelier (1754). Parmi ses œuvres, nous citerons : *Hercule et Alceste*, son morceau de réception à l'Académie ; *la Translation des reliques de saint Augustin*, à l'église des Petits-Pères, à Paris ; *saint Paul partant de Milet pour Jérusalem*, à Notre-Dame.

GALLOCYANINE n. f. Matière colorante du groupe des oxazines obtenue par condensation de l'acide gallique avec la para-nitrosodiméthylaniline en milieu alcoolique, et teignant sur mordant métallique.

GALLOFLAVINE n. f. Colorant formé par oxydation à l'air de l'acide gallique en présence de potasse alcoolique et qui teint la laine chromée en jaune verdâtre.

GALLOIS [*loi*], **E** personne née dans le pays de Galles ou y habitant : *Les* GALLOIS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *La population* GALLOISE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le gallois*, La langue galloise.

— ENCYCL. Linguist. V. CELTIQUE.

GALLOIS (Jean-Antoine CAUVIN), homme politique français, né à Aix en 1761, mort à Paris en 1828. Ami de Cabanis, il s'enthousiasma pour les idées des Philosophes. Il débuta dans la vie politique comme commissaire enquêteur en Vendée (1791). En 1798, il fut chargé de négocier l'échange des prisonniers avec l'Angleterre, mais il échoua. Partisan du coup d'Etat de Brumaire, il fut nommé par Bonaparte membre puis président du Tribunat, préfet du Doubs; il n'en vota pas moins, en 1814, la déchéance de l'Empereur. Pendant les Cent-Jours et la seconde Restauration, il vécut à l'écart. Il était membre de l'Institut depuis 1796. Il a traduit *la Science et la Législation*, de Filangieri, et, avec Condorcet, *Examen du gouvernement de l'Angleterre*, de Livingstone.

GALLOIS (Charles-André-Gustave-Léonard), publiciste et historien français, né à Monaco en 1789, mort à Paris en 1851. Il servit l'Empire comme officier d'administration et comme employé de préfecture. Il entra en 1818 au *Constitutionnel* et fut, dans la presse, un des chefs de l'opposition libérale. D'abord pamphlétaire (*Histoire du singe de Napoléon* [1821], contre Wellington, *le Parapluie matrimonial* [1822], qui lui valut trois mois de prison), il publia ensuite des ouvrages de vulgarisation historique sur la période de la Révolution française, et dirigea la *Réimpression du « Moniteur » de 1789 à 1799* (1843).

GALLOIS (Léonard-Joseph-Urbain-Napoléon), publiciste français, fils du précédent, né à Foix en 1815, mort à Paris en 1874. Il collabora à des journaux démocratiques, fit jouer quelques pièces de théâtre et publia, entre autres ouvrages : *Petit dictionnaire de nos grandes girouettes* (1842) ; *les Corsaires français sous la République et l'Empire* (1847) ; *Vie politique de Ledru-Rollin* (1850) ; *Théâtres et Artistes dramatiques de Paris* (1854-1856) ; *Biographie contemporaine des artistes du Théâtre-Français* (1867) ; etc.

GALLOIS (Lucien), géographe et professeur français, né à Metz en 1857, mort en 1941. Il a successivement enseigné la géographie dans les universités de Lyon et de Paris, et a publié d'importants travaux d'histoire de la géographie et de la cartographie (*les Géographes allemands de la Renaissance;* 1891) et de géographie française (*Régions naturelles et noms de pays;* 1908). Il est depuis 1894 un des directeurs des *Annales de Géographie* et, depuis la mort de Vidal de La Blache (1918), le directeur de la *Géographie Universelle*, dont son maître et ami avait conçu le projet et tracé le plan.

GALLOIX (Jacques-Imbert), poète suisse, né à Genève en 1807, mort à Paris en 1828. Après quelques essais poétiques qui eurent peu de succès, il se rendit en 1827 à Paris, où il excita l'intérêt de Sainte-Beuve, de Nodier et de Victor Hugo. Petit-Senn recueillit, en 1834, ses œuvres poétiques, d'une inspiration mélancolique.

GALLOL n. m. Composé $C^{20}H^{16}O^6$, que l'on obtient en réduisant la galline ou la galléine en solution acide, par la poudre de zinc.

GALLOMANE adj. (du lat. *Gallus*, Gaulois, et du gr. *mania*, fureur). Qui admire passionnément les Français.

— Substantiv. : *Les* GALLOMANES.

GALLOMANIE [*nî*] n. f. (de *gallomane*). Admiration passionnée pour les Français.

GALLON n. m. (mot angl.) Ancienne mesure de capacité, qui est encore en usage en Angleterre. || Sorte de boisseau dans lequel les étameurs mesurent l'étain noir. (On a dit aussi GALON.)

— ENCYCL. Le *gallon* est une mesure de capacité pour les matières sèches, les grains et les liquides, employée en Angleterre et aux Etats-Unis. En Angleterre, le gallon est de $4^{lit},64$; il se divise en 2 *pottles*, ou 4 *quarts*, ou 8 *pintes*. Aux Etats-Unis on se sert du *gallon de Winchester* de $4^{lit},40$, et du *gallon à vin* (*wine gallon*), de $3^{lit},78$. Autrefois, était en usage en Europe un gallon d'un peu plus de 13 litres, et en Irlande en particulier un autre de $3^{lit},56$.

GALLON n. m. Bot. Excroissance de la cupule du gland du chêne rouvre.

— Comm. *Gallon du Piémont* ou *de Hongrie*. V. GALLE. || Boîte ronde en bois, à fermeture parfaite, servant à conserver les poudres médicinales après dessiccation. || Nom des petites boîtes en bois dans lesquelles les épiciers et confiseurs vendent des confitures sèches, des pâtes de fruit, etc. (On écrit aussi, mais à tort, GALON.)

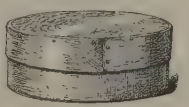

Gallon (comm.).

GALLONI D'ISTRIA (Dominique-Jérôme), administrateur et homme politique français, né et mort à Olmeto (Corse) [1813-1890]. Avocat, élu en 1871 député de la Corse à l'Assemblée nationale, il protesta contre le vote de déchéance de la famille impériale. Il fut sénateur de la Corse de 1876 à 1885.

GALLONIUS (Publius), commissaire-priseur et crieur public romain (*præco*), contemporain de Scipion l'Africain et de Lucile, célèbre pour ses excès de table.

GALLOPERDRIX [*dri*] n. f. Nom scientifique d'un genre de gallinacés de la famille des phasianidés, et comprenant trois espèces de l'Inde et de la Chine.

GALLOPHOBE [*fob'*] adj. (du lat. *Gallus*, Gaulois, et du gr. *phobos*, aversion). Qui a les Français en aversion, en horreur.

— Substantiv. : *Un* GALLOPHOBE.

GALLOPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (de *gallophobe*). Aversion, horreur des Français.

GALLO-ROMAIN, E adj. Qui appartient, qui est relatif aux Gaulois et aux Romains.

— *Ecriture gallo-romaine*, Ecriture introduite en Angleterre par Alfred le Grand.

— *Substantiv.* et au masc. plur. Gaulois conquis et soumis à la domination romaine : *Les* GALLO-ROMAINS. || Au sing. : *Un* GALLO-ROMAIN.

— ENCYCL. Hist. On appelle période *gallo-romaine* celle où les Gaulois furent administrés par les Romains, puis, après la chute de Rome, continuèrent la tradition de leurs vainqueurs jusqu'au moment où ils achevèrent leur fusion avec les Francs, pour constituer la nation française. A peine la conquête des Gaules par Jules César eut-elle été achevée, que ces provinces nouvelles adoptèrent avec ardeur la civilisation romaine. Rome, à part de rares soulèvements, n'eut pas de plus fidèles sujets que les peuples de la Gaule. De son côté, dès le temps de Jules César, elle ouvrit le sénat à des nobles gaulois, et Claude créa même des sénateurs originaires de la Gaule chevelue. Les empereurs résidèrent souvent à Lutèce, à Lyon, à Trèves. Administrée, comme toutes les possessions romaines, par des préfets, partagée en provinces, en cantons, en cités, avec Lyon comme capitale politique et siège de l'autel impérial, la Gaule présenta le même spectacle que l'Italie ou l'Afrique : magnifique réseau de routes, villes luxueuses — Lyon, Bordeaux, Autun — dont l'art gréco-romain inspire tous les monuments, commerce actif, agriculture savante. Toulouse, Autun, Bordeaux sont des centres intellectuels. La Gaule fournit à Rome autant de brillants avocats et de rhéteurs illustres que de vaillants soldats. Une foule de poètes, orateurs ou apologistes chrétiens soutiennent la gloire littéraire de la langue latine. Dès la fin du IIIe siècle, la Gaule veille à la frontière. Et, quand Rome a péri, la civilisation romaine s'impose en partie aux barbares francs.

GALLOT, célèbre famille de luthistes français au XVIIe siècle : ANTOINE, dit *d'Angers*, mort à Vilna en 1647, était luthiste de la Chapelle du roi de Pologne ; son frère JACQUES *le Vieux*, mort à Paris vers 1685, a laissé des pièces de luth qui comptent parmi les plus belles et les plus célèbres de l'école française ; JACQUES *le Jeune*, mort après 1700, virtuose de l'instrument, professeur, compositeur, fut le rival du célèbre Charles Mouton. Il a écrit des *Pièces composées sur différents modes avec les Folies d'Espagne*.

GALLOTANNATE n. m. Sel de l'acide gallotannique.

GALLOTANNIQUE [*nik'*] adj. *Acide gallotannique*. Syn. de TANIN.

GALLOTHIONINE n. f. Colorant du groupe des thiazines.

GALLOWAY [*ouè*], presqu'île montagneuse du sud-ouest de l'Ecosse, entre les deux golfes de la Clyde et de Solway, à l'extrémité sud du canal du Nord. Elevage.

Galloway (RACE BOVINE). La race bovine Galloway habite une région montagneuse située au sud-ouest de l'Ecosse ; elle est très voisine de la race des *Highlands*. Le pelage de cette race tardive et rustique est noir mal teint ou brun ; le poil abondant long et laineux en hiver, quelquefois frisé ou ondulé. Le galloway est essentiellement un animal de boucherie, les vaches sont mauvaises laitières. Les éleveurs anglais pratiquent des croisements shorthorn-galloway, qui fournissent des métis estimés.

GALLOWAY (sir Archibald), officier anglais, né à Perth vers 1780, mort à Londres en 1850. Il devint en 1846 un des directeurs de la Compagnie des Indes, et fut plus tard président de la cour des directeurs.

GALLOWAY. Biogr. V. RUVIGNY.

GALLOY [*ga-loi*] ou **GALOIS** n. m. Dr. féod. Epaves et choses trouvées dans la juridiction d'un seigneur. || Droit du seigneur sur les biens de ceux qui ne peuvent tester ou qui ne laissent pas d'héritiers légitimes.

GALLS. Ethnol. V. GAËLS.

GALLUCHAT [*cha*] n. m. Techn. V. GALUCHAT.

GALLUCHE n. f. Terre rocailleuse.

GALLUP (George Horace), journaliste et statisticien américain, né à Jefferson (Iowa) en 1901. Il a créé un important institut dont le but est le sondage de l'opinion publique. Il se trompa en prévoyant la victoire de Dewey sur Truman aux élections présidentielles de 1949.

GALLUPPI (Pasquale), philosophe italien, né à Tropea (Calabre) en 1770, mort à Naples en 1846. D'abord disciple de Genovesi, il se rattacha ensuite à un kantisme éclectique. Ses principaux écrits sont : *Saggio filosofico sulla critica della conoscenza* (1819 à 1847) ; *Elementi di filosofia* (1820-1827) ; *Lettere sulla storia della filosofia* (1827) ; *Filosofia della volontà* (1835-1842).

GALLURA, le plus septentrional des quatre districts entre lesquels l'île de Sardaigne était partagée au moyen âge, englobé dans la division de Sassari.

GALLURIEN, ENNE adj. *La population* GALLURIENNE, S'est dit des habitants d'un des quatre districts (*Gallura*) de la Sardaigne, au moyen âge.

— *Substantiv.* et au masc. Linguist. Se dit d'un dialecte de la Sardaigne, parlé dans l'ancien district de Gallura, au N. de l'île : *Le* GALLURIEN *se rattache au dialecte de la Corse*. (E. Bourciez.)

GALLUS [*luss*] n. m. Prêtre mutilé de Cybèle. V. GALLE.

GALLUS [*gal-luss*] n. m. Nom scientifique du genre *coq*. V. ce mot.

GALLUS, nom latin de **Alectryon** (en gr. *coq*) que Mars transforma en coq pour l'avoir laissé surprendre par le soleil dans les bras de Vénus, et avoir ainsi causé son humiliation. Sous sa forme nouvelle GALLUS devint plus vigilant.

GALLUS (C. SULPICIUS), consul romain du IIe siècle av. J.-C. Il fut questeur, édile curule, préteur (169), tribun des soldats dans l'armée de Paul-Emile (168) et consul (166). Il eut les honneurs du triomphe pour ses victoires sur les Ligures. Il introduisit les représentations dramatiques dans les fêtes consulaires. Il était lettré, et versé dans l'astronomie.

GALLUS (C. CORNELIUS), poète latin et homme de guerre, ami d'Auguste, né à Fréjus vers 69 av. J.-C. Condisciple et protecteur de Virgile, auquel il conserva son petit patrimoine. Il combattit Antoine et Cléopâtre en Egypte, et fut (31) le premier préfet de cette province. Mais sa présomption et son outrecuidance le perdirent. Accusé, condamné par le Sénat, il fut réduit au suicide (27). Gallus avait la réputation d'être un des bons poètes élégiaques de son temps. Il avait pris pour modèle dans l'élégie érotique Euphorion de Chalcis. Virgile le loue magnifiquement dans la sixième églogue, et a consacré la dixième à l'histoire de ses amours.

Gallus *ou Scènes de la vie romaine*, par W.-A. Becker (Leipzig, 1838 ; 3e édit. refondue et révisée par Rein en 1863. — La première édition a été seule traduite en français), bon ouvrage allemand sur la vie privée des Romains au temps d'Auguste.

L'auteur a donné à son livre la forme d'une nouvelle dont le héros est Gallus, le poète ami de Virgile et de Properce.

GALLUS (C. ASINIUS), consul romain, surnommé **Saloninus**, fils d'Asinius Pollion, mort l'an 30 de notre ère. Il fut consul l'an 8 av. J.-C., cultiva les lettres et déplut

par la liberté de son langage à Auguste, puis à Tibère. Celui-ci le fit condamner à mort par le sénat.

GALLUS (Cestius), général romain du Ier siècle de notre ère. Il était gouverneur de Syrie lorsque, en 64, les Juifs se révoltèrent contre Rome. Il envahit la Judée, mais ne sut s'emparer de Jérusalem, fit une retraite désastreuse et fut remplacé par Vespasien.

GALLUS (C. Vibius Trebonianus), empereur romain, né en 194 ou en 206, mort en 253. Gouverneur de Mésie en 251, il trahit l'empereur Dèce. A la mort de celui-ci, il fut nommé empereur par les troupes (251) ; il traita avec les Barbares et alla à Rome mener une vie de débauche. Il se signala par ses persécutions contre les chrétiens. Ses soldats le firent périr.

GALLUS (Flavius Constantinus), César romain, né en 325, mort en 354. Il était demi-frère de Julien l'Apostat et neveu de Constantin. Constance II le créa César en 351, avec le gouvernement de l'Orient. Il se rendit coupable d'atroces cruautés, et l'empereur le condamna à mourir.

GALLUS (Martin), aussi appelé *Gallus Anonymus*, moine et chroniqueur polonais du XIIe siècle. D'origine probablement française, il passa plusieurs années de 1109 à 1113, à la cour du roi de Pologne Boleslas III. Sa chronique, écrite en latin et rimée, constitue un document essentiel pour la primitive histoire polonaise.

GALLUS (Jakobus Handl, dit), compositeur allemand, né à Reifnitz en 1550, mort à Prague en 1591. Maître de chapelle d'Olmütz, cantor de Saint-Jean de Prague, il est l'un des grands polyphonistes allemands du XVIe siècle et a publié, tant à Nuremberg qu'à Prague, des recueils de messes, motets, chants spirituels de quatre à huit voix.

GALLUZO, commune d'Italie (Toscane) ; 19.245 hab.

GALLWITZ (Max de), général allemand, né à Breslau en 1852, mort à Naples en 1937. Il commanda pendant la Grande Guerre diverses armées en Pologne, en Serbie et sur la Somme. Chef de la Ve armée allemande sur la Meuse, il fut refoulé par les Américains (1918).

GALMEI n. m. Minér. Syn. de calamine.

GALMIER (saint) [en lat. *Baldomerus*], sous-diacre de l'église lyonnaise, mort vers 660. Serrurier de son état, sa piété frappa Viventius, abbé de Saint-Just de Lyon, qui le prit dans son couvent. Il fut ordonné sous-diacre par l'évêque Gaudry. — Fête le 27 février.

GALOAS, population du Gabon, qui vit sur les bords de l'Ogôoué.

GALOCHAGE n. m. Action de galocher.

GALOCHE n. f. (bas lat. *galopia ;* du gr. *kalopous*, mot à mot « pied de bois » ; *soulier de bois*). Chaussures de cuir à semelle de bois : *Une paire de* galoches.

Galoche.

— Elève externe de l'ancienne Université de Paris. (Les internes s'appelaient *martinets.*) || Fille attachée au service de la reine, qui n'avait pas de logement au Louvre.

— Fam. *Menton de galoche*, Menton pointu et recourbé en avant.

— Jeux. Grosse toupie analogue au *sabot*. V. ce mot.

— Mar. Poulie à longue caisse garnie d'un rouet à l'une de ses extrémités, et ouverte transversalement sur une de ses faces. || Consoles en bois, servant à appuyer quelque objet dans un vaisseau. || Demi-anneau qu'on fixe dans un corps par son extrémité, pour servir au passage et à l'amarrage de divers cordages. || Demi-placards munis de réas qui servaient au retour des manœuvres sur les montants des râteliers de pied de mât. || Encoche dans le bois d'un bordé, ou pièce de bois fixée sur le pont avec encoche pour maintenir une manœuvre courante.

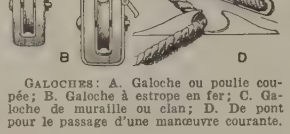

Galoches : A. Galoche ou poulie coupée ; B. Galoche à estrope en fer ; C. Galoche de muraille ou clan ; D. De pont pour le passage d'une manœuvre courante.

— Techn. Coin de la presse du doreur.

— Encycl. Techn. On emploie surtout dans la fabrication des galoches : le hêtre, l'érable, le noyer, le bouleau, l'orme et le platane. L'outillage mécanique d'une fabrique de galoches comprend une scie à ruban pour chantourner le bois, une machine à raboter les dessous des semelles, une machine à façonner l'intérieur des talons et une autre à façonner le contour des semelles, une machine à creuser les semelles de galoches et une affûteuse. Cinq ouvriers arrivent à fabriquer avec l'outillage mécanique quatre cents paires de galoches dans une journée de huit heures.

GALOCHER [*ché*] v. intr. Faire du bruit en marchant avec des galoches : *Les petits* galochaient *aussi.* (L. Frapié.)

GALOCHIER [*chi-é*] n. m. Ouvrier qui fait des galoches.

GALOIRE [*ga-loir'*] ou **GALLOIRE** n. m. Archéol. Table grande et longue, recouverte de toile ou de drap, en usage jadis pour jouer aux galets.

GALOIS [*loa*], **E** n. (de *galer*). Membre d'une association formée dans le Poitou au commencement du XIVe siècle.

— Encycl. Les *galois* et *galoises*, qu'on appelait encore *pénitents* et *pénitentes d'amour*, bravaient les saisons et affectaient, pour prouver leur passion, de s'exposer aux rigueurs de l'hiver ou aux chaleurs excessives de l'été. Quelques-uns de ces fanatiques périrent victimes de leur folie, à côté de celui ou celle qu'ils aimaient. Les galois disparurent vers la fin du règne de Philippe le Long.

GALOIS (Evariste), mathématicien français, né à Bourg-la-Reine en 1811, mort à Paris en 1832. Entré à l'Ecole normale en 1830, il n'avait pas encore complété sa première année d'étude lorsque la révolution de Juillet éclata. Galois se jeta sans réserve dans la fraction la plus active du parti démocratique. Poursuivi comme auteur de manifestations séditieuses et de complots, il fut condamné plusieurs fois à la prison et fut enfermé à Sainte-Pélagie. Il venait d'en sortir en 1832, lorsqu'il fut tué dans un duel au pistolet. Galois, malgré son jeune âge, fut un profond géomètre, et ses travaux joints à ceux d'Abel et de Cauchy furent le point de départ de la théorie actuelle des fonctions algébriques. Encore élève au lycée Louis-le-Grand, il avait indiqué une démonstration intéressante d'une propriété des fractions continues périodiques. Un géomètre, Liouville, a pu tirer de ses papiers et de ses notes incomplètement rédigées ce qu'il y avait de neuf et d'important pour la science ; il en a extrait en particulier un théorème qui porte son nom. Galois a publié pendant son séjour à l'Ecole normale six mémoires : *Sur la résolution des équations, Sur la théorie des nombres, Sur les conditions de résolubilité des équations par rameaux.*

GALON n. m. (de *galonner*). Ruban épais de laine, de soie, d'argent, etc. que l'on met sur les costumes, chapeaux, rideaux, pour les protéger ou les orner : *Habit couvert de* galons.

— *Galon à la chancelière*, Faux galon inventé au temps du chancelier Maupeou.

— Tissu étroit fabriqué par les passementiers. (On distingue les galons *luisants*, les galons *sergés*, les galons *épinglés.*)

— Etoffe tissée en forme de ruban et qu'on met en ornement sur les vêtements et dans l'ameublement. (Les galons se fabriquent en laine, en coton, en soie, ou en métal.)

— *Fig.* Marque d'opulence, de pouvoir.

— *Vieux galons, vieux habits !* Cri, jadis, des fripiers courant les rues pour acheter de vieux habits. || Fig. *Vieux galons*, Choses défraîchies, usées, hors d'usage ; et *particulièrem.* Vieilles idées, empruntées, ressassées, banales, sans valeur :

Vieux galons de Rousseau, défroque de Voltaire.
A. de Musset.

— Archit. Bandelette garnie de perles.

— Mar. Bande de toile que l'on coud sur une couture de voile, pour la fortifier.

— Méd. Nom donné vulgairement à une croûte allongée qui se forme sur la tête de certains teigneux.

— Métrol. S'est dit pour gallon.

— Milit. Signe distinctif des grades. || *Arroser ses galons*, Dans l'argot des soldats, Payer à boire à ses camarades quand on est promu à un grade.

— Prov. **Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre,** A tant faire, on ne saurait trop profiter d'une occasion, s'attribuer un titre, un rang trop élevé.

— Encycl. Ameubl. et Cost. Les *galons* luisants, sergés, ou épinglés, tous tissus étroits fabriqués par le passementier, furent très employés dans la garniture des sièges et des tentures, aux XVIe et XVIIe siècles ; ils étaient alors, le plus souvent, en or et en argent. En 1771, des galons d'acier furent à la mode. Le galon est de moins en moins employé à partir de la fin du XVIIIe siècle.

— Milit. Les *galons* sont des insignes en passementerie, servant à indiquer les grades ou les fonctions de certains militaires.

Pour les caporaux, brigadiers (deux) et soldats de première classe (un) les galons sont en laine de la façon dite *cul-de-dé* et d'une seule couleur : bleu (infanterie), noir (artillerie), vert (chasseurs), jaune (troupes coloniales), rouge (pompiers) ; les galons des clairons et tambours sont tricolores, de la façon dite *à épingle ;* les galons (d'or ou d'argent) des sous-officiers sont de la façon dite *à lézarde* pour les insignes de grade et de la façon dite *à cul-de-dé* pour les insignes de la fonction (tambour-major, maître-ouvrier, etc.). Tous ces galons (un pour les sergents et maréchaux-des-logis, deux pour les sous-officiers commissionnés, trois pour les sergents-chefs et les maréchaux-des-logis-chefs, quatre pour les sergents-majors et les maréchaux-des-logis-majors) sont d'une largeur de 22 mm. et étaient, jusqu'en 1942, disposés au-dessus du revers de la manche en V renversé.

Les adjudants et adjudants-chefs portent un galon (d'or ou d'argent suivant l'arme) au milieu duquel court un filet de soie rouge.

Les officiers portaient des galons (d'or ou d'argent suivant l'arme) de 6 mm. de largeur, fixés sur la manche, soit en chevron, soit tout autour du parement, soit réduits à une longueur de 6 cm. : un pour le sous-lieutenant, deux pour le lieutenant, trois pour le capitaine, quatre pour les chefs de bataillon et chefs d'escadrons, cinq pour les lieutenants-colonels (dont deux du métal opposé à celui du bouton) et cinq (de même métal) pour les colonels. V. grade. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les galons se portent sur les pattes d'épaules pour les officiers supérieurs et subalternes, les aspirants, les adjudants-chefs et les adjudants de l'armée de terre. Les galons des sous-officiers sont portés sur la partie supérieure de la manche gauche. Toutefois, dans les unités de la gendarmerie et de la garde, les galons sont portés sur les manches, comme en 1939. Dans l'armée de l'air, les mêmes dispositions que dans l'armée de terre (galons sur pattes d'épaule) sont adoptées chaque fois que le personnel porte le blouson ; avec la tunique, les galons sont portés sur la manche, comme en 1939.

Dans la marine, les galons (un pour les matelots de première classe, deux pour les quartiers-maîtres) ont 12 mm. de largeur et sont en laine (cul-de-dé). Les premiers maîtres (deux) et les seconds maîtres (un) portent un galon d'or de 12 mm. (lézarde) posé obliquement sur la manche. Les galons de képi et les galons en trèfle des anciennes pelisses sont, dans l'armée de terre, des *tresses* ou des *soutaches*. Les officiers de l'armée de l'air et de la marine portent des galons d'or qui font le tour du parement de la casquette.

GALONNARD [*lo-nar'*] n. m. et adj. Argot (péjor.). Officier.

GALONNÉ [*lo-né*] n. m. *Fam.* Officier.

GALONNER [*lo-né*] v. tr. (origine douteuse). Orner de galons : Galonner *un chapeau, un habit.* || Orner de galons les habits de : Galonner *un laquais.*

— ***Galonné, e,*** part. pass. du verbe *Galonner.*

— *Par anal.* Dont le corps est orné de bandes disposées comme des galons : *Le zèbre est* galonné. *Le bourdon* galonné. (V. Hugo.)

— *Substantiv.* et au masc. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de lézard de la Guyane.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un squale des mers d'Afrique.

GALONNIER [*lo-ni-é*] n. m. Techn. Ouvrier qui confectionne des galons. (Les galonniers faisaient autrefois partie de la corporation des rubaniers frangeurs.)

GALOP [*lo*] n. m. (substantif verbal de *galoper*). Manèg. Allure la plus rapide du cheval : *Grand* galop, *Petit* galop. *Courir le* galop. || *Temps de galop*, Court moment pendant lequel on galope. Court espace parcouru au galop. || *Branle de galop*, Mouvement du cheval pendant le galop. || *Galop de chasse*, Galop modéré dans lequel le cheval déploie librement ses membres. || *Galop de contretemps*, Allure qui ressemble au galop par devant, et aux courbettes par derrière. || *Galop étendu*, Allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant sans cadence réglée. || *Galop gaillard*, Pas composé de courbettes et de cabrioles successives. || *Galop forcé*, Galop de course. || *Galop juste, faux, désuni, décousu.* V. la partie *encycl.*

— Fig. *Prendre, Courir le grand galop*, Aller bien trop vite en parlant, en lisant :

Il dit fort posément ce dont on n'a que faire,
Et *court le grand galop* quand il est à son fait.
Racine.

|| *Fam.* Réprimande, vive gronderie : *Recevoir, Donner un* galop.

— Chorégr. Danse hongroise ou bavaroise, très vive, à deux temps : *Heureux successeur de l'antique boulangère, le* galop *a été longtemps le complément du bal et le bouquet de la soirée.* || Air sur lequel cette danse s'exécute : *Composer, Jouer un* galop. || Fam. *Galop infernal*, Galop général exécuté avec un entrain extrême.

— Mécan. *Mouvement de galop*, Mouvement d'avant en arrière et d'arrière en avant, produisant une oscillation autour d'un axe parallèle aux essieux, que présentent certaines locomotives, par suite de défaut d'équilibrage.

— Milit. *Au galop !* Sonnerie de trompette, ordonnant aux cavaliers de prendre le galop.

Au galop ! (Trompette.)

— Pathol. *Bruit de galop*, Rythme anormal à trois temps des bruits du cœur dû au dédoublement du premier bruit normal. (Il traduit l'insuffisance fonctionnelle du ventricule gauche, et est surtout observé dans la néphrite interstitielle. — L'ensemble des trois bruits qu'on désigne de ce nom donne un rythme rappelant le galop du cheval.)

— Loc. fam. *Aller le grand galop à l'hôpital.* Se ruiner.

— Allus. littér. :

Chassez le naturel, il revient au *galop*,

vers du *Glorieux* de Destouches (acte III, sc. v). V. naturel.

— Encycl. Chorégr. Le *galop* n'est pas une danse spéciale, bien que, cependant, vers l'époque de la Restauration, il semble qu'il ait, pour un instant, pris une place à part dans les danses de salon ; mais, en réalité, le galop, dont l'usage ne remonte guère au delà du déclin du XVIIIe siècle, servait simplement de coda ou de finale dans

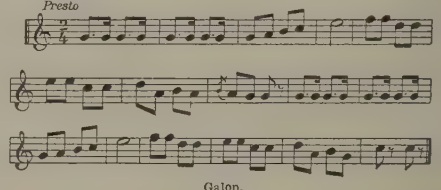

Galop.

les voltes et les contredanses, et c'est encore uniquement ainsi qu'il figura parfois, dans la suite, à la fin des quadrilles. L'orchestre se bornait à reprendre incessamment la musique de la dernière figure, jusqu'à ce que les danseurs, épuisés par leur course folle à travers les salons en se tenant tous par la main comme dans une farandole, finissent par renoncer et s'arrêter d'eux-mêmes.

— Manèg. Le *galop* est l'allure la plus rapide du cheval, mais elle est, par ce fait, celle qui nécessite le plus d'efforts musculaires. Le galop s'effectue en trois temps. Si le cheval galope à droite, le postérieur gauche fait la première battue, puis le bipède diagonal gauche pose sur le sol, le membre antérieur droit produit ensuite la troisième battue. (V. la planche cheval.)

Le galop peut être *juste, faux* ou *désuni ;* il est juste quand, tournant à droite, le bipède latéral de ce côté dépasse le gauche. Le galop est faux quand le cheval travaillant à gauche galope à droite. Le cheval est désuni du devant quand il galope à droite du devant et à gauche du derrière en tournant à main gauche. Un cheval peut être désuni du derrière.

On dit que le galop est *décousu* quand les battues ne se succèdent pas régulièrement.

— Milit. Dans l'armée, on distingue : 1° le *galop ordinaire*, dont la vitesse est de 340 m. à la minute. C'est le galop de manœuvre, ou galop normal ; 2° le *galop allongé* (440 m. à la minute), qu'on emploie quand il faut accélérer l'allure, comme par exemple dans la conversion d'une troupe au galop, pour les hommes de l'aile marchante ; 3° le *galop de charge*, où l'on demande au cheval son maximum de vitesse.

Enfin, dans l'instruction, on emploie encore le *galop de manège*, dont la vitesse est faible et qui a surtout pour but de familiariser les hommes avec cette allure. D'une façon générale, le galop est beaucoup plus fatigant que le trot, et ne doit être employé qu'en cas de nécessité.

GALOPADE n. f. Manèg. Exécution de la course au galop : *Cheval dont la* galopade *est fort belle.* || Galop moins développé et plus enlevé de devant que le galop ordinaire. || Chemin qu'un cheval ordinaire peut parcourir en galopant.

— *Fig.* Action de s'en aller grand train : *Imagination qui prend la* galopade.

— *Fam.* Galop, réprimande.

— Chorégr. Syn. de galop.

GALOPANT [*pan*], **E** adj. (de *galoper*). Pathol. Se dit des formes aiguës, à évolution rapide, d'une maladie : *Une phtisie* galopante.

GALOPE n. f. Chorégr. S'est dit pour galop.

— Techn. Outil employé par les ouvriers relieurs, et avec lequel on trace très rapidement de petites raies, avant de glairer le livre.

GALOPER [*pé*] v. intr. (origine douteuse). Aller le galop : *Les chevaux* GALOPENT *sur le pied droit.* || Monter un cheval qui court le galop : GALOPER *à cheval.*

— *Par anal.* Marcher rapidement : *Comme vous* GALOPEZ !

— *Fam.* Faire des courses nombreuses : GALOPER *tout un jour dans Paris.*

— *Fig.* Avoir une marche, un mouvement très rapide : *Je vois déjà comme le temps* GALOPERA. (Mme de Sévigné.) *Montre qui* GALOPE.

Mes doigts faisaient grincer et *galoper* ma plume.
Th. GAUTIER.

|| Avoir une extrême activité : *Imagination qui* GALOPE. || Faire quelque chose avec une grande précipitation : GALOPER *en lisant, en chantant.*

— Autom. Se dit d'un moteur à explosion dont l'allure s'accélère et se ralentit alternativement, en raison d'un mauvais réglage du carburateur.

— Chorégr. Danser le galop.

— Manèg. *Galoper sur le bon pied,* Se dit du cheval qui, galopant à main droite, a le bipède diagonal droit qui dépasse le bipède diagonal gauche. || *Galoper près du tapis,* Se dit du cheval qui galope en élevant très peu les pieds au-dessus du sol. (On dit aussi *raser le tapis.*)

— *Transitiv.* Mettre au galop : GALOPER *un cheval.* || *Par extens.* Poursuivre avec rapidité : GALOPER *un voleur.* || Chercher avec empressement : GALOPER *quelqu'un dans toute la ville, sans pouvoir le rencontrer.* || *Galoper après,* Poursuivre avec ardeur : GALOPER APRÈS *la fortune.*

— Fig. *Galoper une femme,* Lui faire une cour pressante. || *Fam.* Tourmenter, presser vivement : *Personne que la fièvre, la peur* GALOPE.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le chagrin monte en croupe et *galope* avec lui,

vers de Boileau (*Epître.*, 5). V. CHAGRIN.

GALOPEUR, EUSE n. Qui danse ou aime à danser le galop : *Un* GALOPEUR *infatigable.*

GALOPIN, E n. (de *galoper*). *Fam.* Petit garçon, petite fille que l'on emploie à faire des commissions. || Petit marmiton.

— *Par extens.* Petit garçon effronté ; gamin de rue. || Enfant en général : *Te voilà,* GALOPIN. || Homme méprisable, comparable à un petit gamin de rue. || *A la galopine,* A la façon d'une femme de mauvaise vie.

GALOPIN n. m. Milit. Nom que l'on donnait autrefois aux chirurgiens sous-aides-majors des régiments.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité à Paris, qui valait un demi-setier. || Demi-setier de vin bu avant de partir en course. || Demi-setier de vin que l'on donnait aux clercs pour leur déjeuner.

GALOPIN (Alfred), général français, né à Saint-Satur (Cher) en 1852, mort à Paris en 1931. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'arme du génie en 1873, il était capitaine en 1878, colonel en 1904, général de brigade en 1909, divisionnaire en 1913. On lui doit la construction des tourelles qui protégeaient, dans les forts établis avant la Grande Guerre, les pièces servant aux tirs à longue portée.

GALOPIN (Arnould), romancier et poète français, né à Marbeuf (Eure) en 1865, mort à Paris en 1934. Ecrivain plein de vie et d'une verve bien française, il aborda avec un égal succès le roman psychologique, le roman scientifique et le roman d'aventures : *le Docteur Oméga* (1910) ; *le Bacille* (1928) ; *le Sergent Bucaille* (1929) ; *la Dangereuse découverte du professeur Frog* (1930). Grand navigateur, il a peint avec une vérité saisissante et un vrai talent les choses et les gens de la mer : *Kénavo* (1925) ; *Mathurin Le Clech* (1927), remarquable évocation de notre marine au XVIIe siècle ; *Sur le front de mer* (1928). On lui doit également de nombreuses esquisses et portraits littéraires et un ouvrage de critique : *le Labyrinthe des lettres* (1930).

GALOPINER [*né*] v. intr. Se conduire comme un galopin.

GALOPODE adj. (du gr. *gala,* lait, et *pous, podos,* pied). Bot. Dont le pied contient un suc laiteux (mycène).

GALOPPE D'ONQUAIRE (Cléon), littérateur français, né à Montdidier en 1810, mort au Vésinet en 1867. Il publia des recueils de vers : *Fumée* (1838) ; *Mosaïque* (1844), un poème héroï-comique : *le Siège de la Sorbonne* (1844), débuta au théâtre en 1844 par une comédie en vers : *La femme de quarante ans,* puis donna *l'Amour pris aux cheveux* (1852) ; *le Chêne et le Roseau* (1852), ainsi que des livrets d'opéra-comique : *la Mort de Socrate* (1864) ; *la Bourse ou la vie* (1864). On lui doit encore : *le Diable boiteux à Paris, le Diable boiteux en province* (1858) ; *le Diable boiteux au village* (1860) ; etc.

Galoubet.

GALOS, ville d'Allemagne (Autriche), non loin du lac de Neusiedl ; 2.300 hab. Vignobles.

GALOUBET [*bè*] n. m. (mot provençal). Flageolet champêtre, particulier au Languedoc et surtout à la Provence.

— ENCYCL. La forme du *galoubet* se rapproche de celle du flageolet ; il est construit en buis, en ébène, et en grenadille ; il est percé de trois trous (deux d'un côté, un de l'autre) et possède une étendue de trois octaves pleines. Le galoubet, toujours en *ré,* est le plus aigu des instruments à vent, et sonne une octave plus haut que la petite flûte. On le tient de la main gauche, tandis que de la droite on frappe sur le tambourin.

GALOUBILLE [*biy'*] ou **GALOUPILLE** n. f. Petit bateau de la Loire.

GALPHIMIA [*fi*] n. m. Genre de malpighiacées comprenant des arbres ou arbustes à feuilles opposées, à fleurs jaunes ou rougeâtres, disposées en grappes terminales. (On en connaît douze espèces, dont quelques-unes sont ornementales et cultivées dans les serres.)

GALSA, ville de Roumanie (district d'Arad) ; 2.500 hab. Vignobles.

GALSTON, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr), sur le fleuve côtier Irwine ; 6.800 hab. Tissage de coton.

GALSWINTHE, GALESWINTHE ou **GALSUINTHE,** femme de Chilpéric, roi de Neustrie, née vers 532, morte en 568. Elle était fille d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne, et sœur aînée de Brunehaut, mariée à Sigebert, roi d'Austrasie. Les noces de Chilpéric et de Galswinthe furent célébrées à Rouen (567) avec magnificence ; le roi donna en douaire à son épouse les cinq villes de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn, et Bigorre. Mais Frédégonde, la maîtresse délaissée, parvint à reprendre tout son empire sur Chilpéric. L'épouse dédaignée demanda comme une grâce d'être répudiée. Elle offrit d'abandonner tous les trésors qu'elle avait apportés avec elle. Chilpéric ne pouvant croire à un pareil désintéressement, et, craignant que le trésor de Galswinthe ne lui échappât, se montra de nouveau empressé auprès d'elle ; mais un matin la malheureuse fut trouvée étranglée dans son lit, et bientôt Chilpéric épousait Frédégonde.

GALSWORTHY (John), romancier et dramaturge anglais, né à Coombe (Surrey) en 1867, mort à Londres en 1933. Analyste pénétrant et réaliste sincère, il a dépeint sans indulgence la moralité des classes moyennes anglaises. Ses pièces de théâtre, solidement charpentées et où l'on sent l'influence d'Ibsen, restent un peu froides du fait que toujours elles discutent une thèse. Son recueil intitulé *Caravane* (1925) groupe en un volume ses nombreux contes et récits courts ; *la Saga des Forsyte* (1922), réunit plusieurs romans où figurent les divers membres d'une même famille bourgeoise. Il avait publié précédemment : *Jocelyn* (1898) ; *la Villa Rubein* (1900) ; *les Pharisiens de l'Ile* (1904) ; *le Propriétaire* (1906) [qui est le premier des romans des Forsyte] ; *la Maison de campagne* (1907) ; *Un commentaire* (1908) ; *Fraternité* (1909) ; *le Patricien* (1911) ; *la Fleur sombre* (1913) ; *le Petit homme* (1913) ; *les Freelands* (1915) ; *Au-delà* (1917) ; *Cinq contes* (1918) ; *Une gerbe* (1916-1919) ; *Un saint* (1919) ; *Va-nu-pieds* (1920) ; *le Monde du palais* (1920) ; *A louer* (1921). Parmi les plus notables de ses comédies dramatiques il convient de citer : *la Boîte en argent* (1906) ; *Joy* (1907) ; *Luttes* (1909) ; *la Justice* (1910) ; *le Petit frère* (1911) ; *le Pigeon* (1912) ; *le Fils aîné* (1912) ; *le Fugitif* (1913) ; *la Populace* (1914) ; *Un brin d'amour* (1915) ; *les Fondements* (1917) ; *le Jeu désespéré* (1920) ; *Loyautés* (1922) ; *Une fuite* (1926). Le prix Nobel de littérature lui fut attribué en 1932.

Galsworthy. — Cl. Keystone.

GALT, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur la Grande-Rivière, tributaire du lac Erié ; 13.200 hab. Industrie mécanique.

GALT (John), écrivain écossais, né à Irvine (Ayrshire), en 1779, mort à Greenock en 1839. Galt rencontra Byron en Orient, et vécut quelque temps avec lui. A son retour, il publia ses *Lettres du Levant,* écrivit sans succès des pièces de théâtre, et trouva sa vraie veine dans une série de romans d'observation réaliste sur la vie rurale écossaise : *les Légataires de l'Ayrshire* (1820) ; *les Annales de la paroisse* (1821) ; *Sir Andrew Wylie* (1822) ; *le Bien substitué* (1824) ; *le Prévôt* (1826). Le succès de Walter Scott induisit Galt à écrire une série de romans historiques de bien moindre valeur, tels que *Ringan Gilhaize, la Diseuse de bonne aventure, le Présage* (1825). Galt a écrit plus de soixante volumes encore, parmi lesquels : une *Vie du cardinal Wollsey* (1812) ; *la Vie de Benjamin West,* un *Voyage en Asie,* une *Vie de Byron* (1830) ; une *Autobiographie* (1834) ; des *Poèmes ;* etc. Il voyagea au Canada où, en 1827, il fonda la ville qui porte son nom.

GALTCHAS, population d'environ 30.000 individus habitant les hautes vallées du Pamir, dans le Kohistan (Asie centrale). Le groupe des Galtchas, qui fait partie des Tadjiks des montagnes, est divisé en six tribus, dont cinq parlent une langue se rattachant au persan, tandis que la sixième parlerait un idiome aryen.

Les Galtchas n'offrent aucun trait mongolique ; ils présentent tous les caractères des races blanches, y compris ceux des cheveux qui sont châtains ou même blonds. Ils vivent dans de misérables cabanes, cultivent des fruits, et élèvent quelques bestiaux. Ils sont musulmans sunnites.

GALTON (sir Francis), voyageur et savant anglais, né à Dudleston, près de Birmingham, en 1822, mort à Londres en 1911. Il visita les pays du Nil Blanc en 1846, et le sud-ouest de l'Afrique en 1850. Il a formulé la théorie des anticyclones, inventé de nouvelles méthodes d'établissement des cartes, etc. Le récit du voyage de Galton dans l'Afrique du Sud-Ouest est intitulé *Narrative of an explorer in tropical South Africa* (1893). On doit en outre à ce travailleur d'importants travaux de médecine et de physiologie : *Hereditary Genius* (1869), *Natural Inheritance* (1889), etc.

Galton (SIFFLET DE). Physiol. Sifflet dont la hauteur de son peut être élevée ou abaissée, et dont on se sert pour déterminer l'acuité auditive. On l'a appliqué au diagnostic des affections labyrinthiques, dans lesquelles les sons aigus cessent les premiers d'être perçus.

GALTONIA n. m. Genre de liliacées, comprenant deux espèces africaines à fleurs blanches, dont la principale est le *hyacinthus candicans* de Backer. (Toutes deux peuvent être cultivées dans les jardins d'Europe.)

GALTOSE n. m. Sucre résultant de l'isomérisation du galactose sous l'influence des alcalis.

GALUCHAT [*cha*] ou mieux **GALLUCHAT** n. m. (du nom de l'inventeur). Techn. Peau de squale ou de raie préparée et teinte de diverses couleurs pour les gainiers, les relieurs, etc.

— *Fam.* Ouvrier gainier.

— Ichtyol. Nom vulgaire des raies qui fournissent la peau de même nom.

— ENCYCL. C'est par erreur que l'usage a consacré la forme *galuchat,* car on devrait écrire *galluchat,* d'après le nom d'un maître gainier qui sut, au XVIIe siècle, imiter l'art des Orientaux déjà experts dans l'art de préparer la peau de raie roussette et d'autres squales, peau de chien de mer ou de chagrin séchée, pouvant servir de revêtement décoratif à des gaines, des étuis, etc. Le galuchat à petits grains est fourni par la roussette. Le galuchat à gros grains est fourni par différents squales du genre des chondroptérygiens. Ce groupement se compose d'un grand nombre d'espèces au corps allongé revêtu d'une peau rugueuse, à aspérités calcifiées extrêmement dures et donnant, après polissage, un reflet comparable à celui des émaux ; ces poissons se pêchent dans la mer Rouge, l'océan Indien et la mer de Chine ; et c'est la raison pour laquelle le galuchat est quelquefois appelé *requin de Chine.* On sait du maître gainier Jean-Claude Galluchat, établi quai de l'Horloge, qu'il fit son testament en 1773 et mourut à Paris en 1774 ; son fils, Denis-Claude, également gainier, mourut avant lui ; Denis-Claude Galluchat avait eu lui-même deux fils, Maurice, né en 1740, et Charles-Denis-Martin, né en 1768. Aucun de leurs descendants directs ne leur succéda, mais quelques gainiers continuèrent le genre de travail des Galluchat ; cet art, à la fin du XIXe siècle, était à peu près délaissé. Il connut aux alentours de 1925 un certain regain de faveur, grâce aux recherches et aux travaux du sculpteur Clément Rousseau.

GALUCHATISÉ, E adj. (de *galuchat*). Verdâtre et rugueux comme le galuchat : *Le visage* GALUCHATISÉ *par l'alcool.* (E. et J. de Goncourt.)

GALUCHET [*chè*] n. m. *Pop.* Parasite désœuvré, qui s'impose, à la campagne, à des gens qu'il connaît à peine.

— Argot. Valet d'un jeu de cartes.

GALUPPI (Baldassare), compositeur italien, né en 1706 à *Burano* (d'où son surnom de **Buranello**), mort à Venise en 1785. Elève de Lotti à Venise, il sut inspirer de l'intérêt à l'illustre Marcello, qui écrivit pour lui le livret de *la Dorinda.* Galuppi écrivit une soixantaine d'opéras, parmi lesquels on peut citer surtout : *Berenice, l'Ambizione delusa, la Mascherata, Forze d'amore, Ermelinda, Didone abandonata,* etc. Il accepta, vers 1765, les propositions qui lui furent faites par Catherine II de se rendre en Russie ; il y obtint les plus grands succès, puis revint à Venise en 1768. Galuppi a été un des compositeurs les plus originaux de son époque dans le domaine de l'opéra-comique.

GALUPSE n. f. Mar. Bateau en usage sur les côtes de la Bretagne.

GALURIN ou, par abrév., **GALURE** n. m. *Pop.* Chapeau.

GALUZZI (Jacopo Riguccio), historien italien, né à Volterra en 1739, mort à Florence en 1801. Sorti de l'université de Pise, il fut chargé de la chaire de morale à l'université de Florence (1768), devint secrétaire du conseil d'Etat (1784). Il réorganisa avec Forci les archives Medicis (1769), ce qui lui facilita la rédaction d'une *Istoria del granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici,* de 1569 à 1739 (1781 ; réimprimée en 1822). Quand les Français s'établirent en Toscane (1799), Galuzzi accepta des fonctions dans le nouveau gouvernement ; leur départ l'obligea à se réfugier à Paris, d'où il revint en avril 1801.

GALVAM (Duarte), historien portugais, né à Evora en 1435, mort dans l'Ile de Camarão en 1517. Il sut gagner la faveur d'Alphonse V, et devint le chronologiste du royaume ; il fut ensuite le secrétaire de Jean II, puis celui d'Emmanuel, qui le chargea de différentes ambassades, la dernière auprès d'Hélène, reine d'Ethiopie, et au cours de laquelle il mourut. Il a laissé des remaniements des chroniques des rois de Portugal dues à Fernand Lopez. Une seule a été publiée : *Chronica do principe D. Alfonso Henriquez primeiro rey de Portugal* (1726).

GALVAM ou **GALVÂO** (Antoine), capitaine portugais du XVIe siècle, fils du précédent, surnommé **l'Apôtre des Moluques,** mort à Lisbonne en 1557. Nommé gouverneur des Moluques par Nuño da Cunha, vers 1538, Galvam soumit les indigènes révoltés contre son prédécesseur Tristam d'Ataïde et se fit remarquer par sa bonne administration et son humanité. Disgracié à son retour en Portugal (1545), il mourut dans la misère, à l'hôpital. On a de lui un ouvrage posthume intitulé *Tratado que compos o nobre e notual capitão Antonio Galvão* (1563).

GALVANI (Louis), physicien et médecin italien, né et mort à Bologne (1737-1798). Après une thèse fort remarquable sur la *formation des os,* il obtint la chaire d'anatomie de l'université de Bologne. Le hasard le mit, en 1786, sur la voie d'une des plus belles découvertes de la physique moderne. On avait posé sur une table, où se trouvait une machine électrique, plusieurs grenouilles écorchées ; l'un des aides qui coopéraient aux expériences approcha, sans y penser, la pointe d'un scalpel des nerfs cruraux internes de l'un de ces animaux ; aussitôt, tous les muscles des membres furent agités de fortes convulsions. L'expérience fut répétée sous différentes formes, et Galvani crut devoir conclure que les animaux sont doués d'une électricité particulière, inhérente à leur économie. Cette doctrine, combattue victorieusement par Volta, donna naissance à une passionnante discussion.

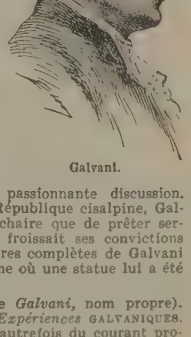
Galvani.

Lors de l'établissement de la République cisalpine, Galvani aima mieux renoncer à sa chaire que de prêter serment à un ordre de choses qui froissait ses convictions politiques et religieuses. Les œuvres complètes de Galvani ont été publiées en 1841 à Bologne où une statue lui a été élevée.

GALVANIQUE [*nik'*] adj. (de *Galvani,* nom propre). Physiq. Relatif au galvanisme : *Expériences* GALVANIQUES. || *Courant galvanique,* Se disait autrefois du courant produit par les piles. || Aujourd., Le courant continu employé

en électrothérapie. (Se dit aussi du dépôt obtenu par galvanoplastie.)

GALVANIQUEMENT [*ke-man*] adv. Physiq. D'une manière galvanique. || Par les effets du galvanisme.

GALVANISATEUR n. m. Techn. Syn. de GALVANISEUR.

GALVANISATION [*si-on*] n. f. Physiq. Action de galvaniser.

— Techn. Opération métallurgique consistant à recouvrir une pièce métallique d'une couche de zinc afin de la rendre plus résistante à la corrosion.

— Thérap. Application thérapeutique des courants continus.

— ENCYCL. Techn. La *galvanisation* peut se faire de deux façons : à chaud, par immersion dans un bain de zinc fondu ; à froid, par dépôt électrolytique.

La *galvanisation à chaud au trempé* s'applique aux pièces en fer, acier ou fonte. On commence par décaper soigneusement les pièces, puis on les immerge dans le bain de zinc maintenu à une température de 450° à 500° ; ce bain se trouve dans des cuves d'acier ; quelquefois, dans le fond de la cuve, on met du plomb fondu, non miscible avec le zinc et qui protège le fond de la cuve contre l'attaque par le zinc. On ajoute parfois au bain, pour le fluidifier, une très petite quantité d'aluminium : 0,05 à 0,1 p. 100. La surface du bain est protégée contre l'oxydation par l'air par une mince couverte de chlorhydrate d'ammoniaque ou de chlorure de zinc.

La *galvanisation électrolytique* s'opère par électrolyse, en anodes solubles ou insolubles dans un bain généralement à base de sulfate de zinc. Le dépôt est plus terne que dans le procédé précédent, mais il est plus régulier.

— Thérap. La *galvanisation médicale* ou traitement par les courants continus s'effectue au moyen de piles ou d'accumulateurs et d'*électrodes* d'étain ou de charbon, ayant des formes diverses, depuis le tampon jusqu'à la large plaque. On place l'une de ces électrodes au point malade (électrode active), l'autre (électrode passive) en un point plus ou moins éloigné. C'est tantôt l'électrode positive ou, au contraire, l'électrode négative qui est active, suivant la réaction que l'on cherche. La galvanisation est employée à titre analgésique, pour diminuer les œdèmes et les stases circulatoires, dans le rhumatisme chronique, les parésies, les atrophies, etc. L'ionisation, qui recherche l'introduction électrique des médicaments dans l'économie, n'est qu'une galvanisation spéciale.

GALVANISER [*zé*] v. tr. (de *Galvani*, nom propre). Physiq. Electriser au moyen d'une pile. || Imprimer des mouvements convulsifs à un cadavre par l'action d'une pile galvanique : GALVANISER *un cadavre*.

— *Par extens.* Animer, donner du mouvement à : *C'est une ville morte, que* GALVANISE *à peine le contact des étrangers.* (Th. Gautier.)

— *Fig.* Donner une vie factice ; une énergie passagère : GALVANISER *une société morte, une passion.*

— Techn. Recouvrir une pièce métallique d'une couche de zinc par galvanisation.

— ***Galvanisé, e,*** part. pass. du verbe *Galvaniser*.

— Techn. Recouvert d'une mince couche protectrice de zinc : *Fil de fer* GALVANISÉ.

— Fig. : *Un cœur un instant* GALVANISÉ.

— *Cadavre galvanisé.* V. plus haut. || *Par anal.* Subitement animé.

GALVANISEUR n. m. Qui galvanise : *Un habile* GALVANISEUR.

GALVANISME [*nissm'*] n. m. Mot longtemps consacré au magnétisme animal et à son action sur l'organisme. (Il s'applique beaucoup mieux à l'action des courants continus en thérapeutique, appelée couramment *galvanisation.*)

GALVANO (de *galvanisme*), préfixe employé dans un grand nombre de mots. (Les mots commençant par *galvano* s'écrivent sans trait d'union, à l'exception de ceux dans lesquels l'*o* du préfixe se rencontre avec une voyelle.)

— N. m. Impr. Abrév. de *galvanotype.*

GALVANOCAUSTIE [*kôss-tî*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *kaustos*, brûlé). Cautérisation lente par le courant électrique.

— ENCYCL. La *galvanocaustie* est une galvanisation dans laquelle on cherche une cautérisation lente en prenant comme pôle positif une électrode étroite en charbon ou en métal. On l'utilise surtout en gynécologie, pour le traitement des fibromes, des métrites, de l'aménorrhée.

GALVANOCAUSTIQUE [*kôss-tik'*] adj. Relatif à la galvanocaustie.

— *Substantiv.* et au fém. Syn. de GALVANOCAUSTIE : *La* GALVANOCAUSTIQUE *chimique. La* GALVANOCAUSTIQUE *thermique.*

GALVANOCAUTÈRE [*kô*] n. m. (de *galvanisme* et *cautère*). Cautère électrique.

— ENCYCL. La forme du *galvanocautère* varie suivant l'effet à produire (fil de platine arrondi, anse, lame tranchante, pointe, plateau, etc., que le passage du courant porte à l'incandescence). V. CAUTÈRE. Le fil de platine est supporté par un manche qui permet de faire passer ou d'interrompre à volonté le courant. Le courant se dose selon l'effet à produire, qui varie avec l'organe, et selon qu'il s'agit de couper lentement ou rapidement : le rouge sombre, plus lent, coupe sans hémorragie sensible, alors que le rouge vif coupe comme le bistouri en laissant béants les vaisseaux.

GALVANO-CAUTÉRISATION [*ko, za-si-on*] n. f. Cautérisation à l'aide du galvanocautère.

GALVANOCÉRAME n. m. (de *galvano*, et du gr. *keramos*, poterie). Vase de porcelaine ou de faïence, garni d'une couche de cuivre par la galvanoplastie.

GALVANO-ÉLECTRIQUE adj. S'est dit du courant galvanique et des phénomènes auxquels il donne lieu.

GALVANOGLYPHIE [*fî*] n. f. (du préfixe *galvano*, et du gr. *gluphê*, ciselure). Techn. Procédé électrolytique permettant d'obtenir, pour l'impression, des planches gravées en relief.

— ENCYCL. Ce procédé, dû à l'Anglais Palmer qui le découvrit en 1840, consiste à obtenir sur une planche de cuivre, par l'emploi du vernis ou du bitume, une sorte de moule destiné à fournir un cliché en relief. A cet effet l'on grave sur le vernis le dessin que l'on veut reproduire, en allant jusqu'au métal, mais en ayant soin de ne pas l'entamer. On plombagine et l'on met au bain : la solution cuivreuse se dépose dans les tailles et fournit un cliché en relief.

GALVANOGRAPHE [*graf'*] n. (de *galvanisme*, et du gr. *graphein*, écrire). Personne qui écrit sur le galvanisme.

— N. m. Galvanomètre enregistreur.

GALVANOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *galvanographe*). Electr. Traité sur le galvanisme.

— Grav. Procédé électrographique, au moyen duquel on obtient des planches (sur cuivre, zinc, verre) qui imitent tous les genres de gravure. || Estampe imprimée par la galvanographie.

— ENCYCL. Grav. Dans ce procédé, imaginé par de Kobell en 1840, et d'ailleurs peu employé industriellement, on utilise une couleur faite de terre de Sienne calcinée ou d'un oxyde de fer, et l'on peint ou dessine sur le support le sujet dont on désire obtenir la reproduction. L'épaisseur, qui doit former le creux du cliché, s'obtient par l'intensité donnée aux couches successives, comme dans la gravure au lavis. Le dessin terminé, on garantit au vernis les parties à réserver du support, on plombagine et l'on passe à la cuve de galvanoplastie.

GALVANOGRAVURE n. f. Se dit quelquefois pour GALVANOGRAPHIE, mais s'applique plus exactement aux impressions exécutées d'après des planches galvanographiques.

GALVANOMAGNÉTIQUE [*tik'*] adj. Physiq. Qui a rapport au galvanomagnétisme.

GALVANOMAGNÉTISME [*tissm'*] n. m. Phys. Ensemble des effets à la fois galvaniques et magnétiques. || Syn. de ÉLECTROMAGNÉTISME.

GALVANOMÈTRE n. m. (de *galvanisme*, et du gr. *métron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer l'intensité des courants par l'observation des déviations imprimées à une aiguille aimantée.

— ENCYCL. Il existe de nombreux modèles de *galvanomètres*, tant dans les laboratoires que dans l'industrie ; ces derniers sont appelés *voltmètres* et *ampèremètres*. Tous ces appareils sont fondés sur l'expérience d'Œrsted : *Quand une aiguille aimantée mobile est soumise à l'action d'un courant, le pôle austral de cette aiguille est dévié à gauche du courant, la gauche du courant étant celle d'un observateur traversé par le courant des pieds à la tête, et regardant l'aiguille.*

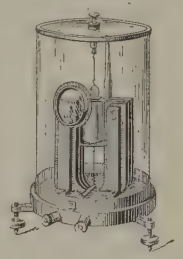

Galvanomètre de Deprez et d'Arsonval.

Les principaux types de galvanomètres sont les suivants : le *multiplicateur de Schweigger* qui est un cadre entourant une aiguille aimantée et sur lequel est enroulé le fil traversé par le courant à mesurer ; le *système astatique de Nobili* qui est formé par un cadre et deux aiguilles aimantées parallèles dont les pôles de nom contraire se regardent, ce qui élimine l'action du magnétisme terrestre ; le *galvanomètre différentiel* de Becquerel ; le *galvanomètre de W. Thomson* qui comporte plusieurs aiguilles aimantées et un aimant correcteur permettant de régler la position initiale ; le *galvanomètre Deprez et d'Arsonval* qui est formé d'un cadre tendu par deux fils entre les branches d'un aimant en fer à cheval et à l'intérieur duquel se trouve un cylindre de fer doux. Le courant passe dans le cadre par les fils de suspension et provoque une déviation parfaitement proportionnelle à son intensité. Cet appareil est le plus usité dans les laboratoires de mesure.

GALVANOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Relatif au galvanomètre.

GALVANOPLASTE [*plasst'*] n. m. Qui pratique la galvanoplastie. || *Spécialem.* Ouvrier faisant des clichés de cuivre pour la reproduction typographique.

GALVANOPLASTIE [*plass-tî*] n. f. (du préfixe *galvano*, et du gr. *plassein*, former). Opération par laquelle on fait déposer sur un objet quelconque servant soit de support, soit de moule, une couche de métal dissous dans un liquide, au moyen d'un courant électrique.

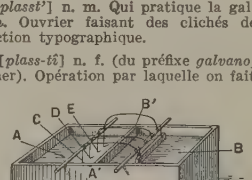

Galvanoplastie (appareil simple) : A. Dissolution de sulfate de cuivre ; B. Eau acidulée ; A'B'. Cloison imperméable ; C, D, E. Moules.

— ENCYCL. La *galvanoplastie* proprement dite consiste dans l'obtention d'un dépôt de cuivre sur un objet placé dans un bain fait d'une dissolution saline de ce métal. L'industrie a étendu la méthode à d'autres métaux (nickelage, argenture, dorure, zingage ou galvanisation, etc.).

La méthode repose sur les lois de l'électrolyse.

Dans un bain fait d'une dissolution d'un sel métallique, le passage du courant décompose le sel dont le métal se porte à l'électrode négative (cathode) tandis qu'à l'anode (électrode positive) se rend le reste de la molécule saline. Il suffit donc de prendre pour cathode un objet conducteur quelconque pour que celui-ci se recouvre d'une couche du métal : la couche adhère intimement à l'objet. Cette galvanoplastie est utilisée pour la métallisation des clichés typographiques destinés aux grands tirages : c'est la *galvanotypie.*

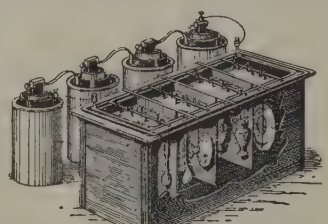

Galvanoplastie par piles (éléments de Bunsen).

On peut aussi obtenir ce dépôt en une couche distincte (véritable moulage), détachable de l'objet. Ce dernier peut être de métal, ou de cire, de plâtre, de gutta-percha préalablement métallisés et rendus conducteurs par un enduit de plombagine.

Pour éviter l'appauvrissement du bain (dissolution de sulfate de cuivre dans une eau légèrement acidulée par l'acide sulfurique) on emploie comme anode une épaisse plaque du métal à déposer. Celui-ci, en s'unissant à l'acide, régénère le bain de sel de cuivre dont la teneur est constante ; et tout se passe comme si le métal de l'anode se portait directement sur la cathode.

On peut encore arriver au même résultat en plaçant dans la cuve quelques cristaux de sulfate de cuivre qui se dissolvent au fur et à mesure que le bain s'appauvrit par suite du dépôt du métal à la cathode.

Dans les anciens appareils de galvanoplastie, le courant était emprunté à des piles en batterie (Daniel, Bunsen, etc.) ; les installations industrielles modernes utilisent de puissantes dynamos.

— Art décor. Dorure, argenture et nickelage, tels sont les emplois de la *galvanoplastie* dans les arts décoratifs. Les reproductions du trésor d'Hildesheim, exécutées par les orfèvres Christofle et Bouilhet, et qui sont au musée de Cluny, montrent à quelle perfection ce procédé peut atteindre. L'argenture et la dorure galvanoplastiques sont aujourd'hui couramment employées à rendre plus précieux les métaux usuels. Dans l'appareil d'éclairage, un signe du goût moderne est l'abandon du bronze doré en faveur du bronze argenté, plus sobre et plus discret que l'or.

GALVANOPLASTIQUE [*plass-tik'*] adj. Relatif à la galvanoplastie. || Obtenu par la galvanoplastie.

GALVANOPUNCTURE [*ponk'*] n. f. Pathol. Syn. de ÉLECTROPUNCTURE.

GALVANOPUNCTURER [*ponk', ré*] v. tr. Pratiquer la galvanopuncture.

GALVANOSCOPE [*noss*] n. m. (du préfixe *galvano*, et du gr. *skopein*, examiner). Appareil destiné à déceler le passage d'un courant électrique.

GALVANOSCOPIQUE [*noss-ko-pik'*] adj. Qui a rapport au galvanoscope.

GALVANOTAXIE [*tak-sî*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *taxis*, arrangement). Biol. Influence exercée par le courant galvanique sur les mouvements d'ensemble des êtres unicellulaires. (On dit aussi ÉLECTROTAXIE.)

— ENCYCL. La *galvanotaxie* produit des actions d'excitation directrices sur les mouvements des êtres unicellulaires, que l'on peut d'autant mieux étudier que l'on est en mesure de graduer l'intensité du courant galvanique et de lui imposer une direction. Les expériences ont ainsi montré que certains infusoires (paramécies) sont *cathodiques*, c'est-à-dire tournent leur pôle antérieur vers la cathode et se groupent autour de celle-ci au moment de la fermeture du courant ; que d'autres sont *anodiques* et se dirigent vers l'anode au moment de la fermeture ; que les derniers enfin ont une galvanotaxie *transversale* et, au moment de la fermeture, placent leur grand axe perpendiculairement à la direction du courant, sans se mouvoir vers l'anode ou la cathode.

GALVANOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (de *galvanisme*, et du gr. *therapeia*, traitement). Traitement par les courants galvaniques ou continus. V. GALVANISATION.

GALVANOTROPIQUE [*pik'*] adj. Qui a rapport au galvanotropisme.

GALVANOTROPISME [*pissm'*] n. m. Biol. Action directive que l'électricité (courant continu) exerce sur le protoplasma de certaines cellules et, en particulier, des protozoaires. (On dit aussi ÉLECTROTROPISME.)

— ENCYCL. Biol. Quand on fait passer un courant électrique à travers de l'eau dans laquelle vivent des protozoaires, ceux-ci se rassemblent autour de l'une des électrodes. Ce *galvanotropisme* a été expliqué soit par l'action directe du courant, soit par celle des électrolytes contenus dans le liquide.

GALVANOTYPE n. m. Cliché en relief propre à l'impression et obtenu par galvanotypie. (On dit par abréviation GALVANO.)

GALVANOTYPER [*ti-pé*] v. tr. Action de reproduire par la galvanotypie des gravures en relief, des compositions typographiques, etc.

GALVANOTYPIE [*ti-pî*] n. f. (de *galvano*, abréviation de *galvanoplastie* et du gr. *tupos*, type.) Galvanoplastie appliquée spécialement à la production de clichés typographiques.

— ENCYCL. On prend d'une composition typographique — avec les illustrations au trait ou en simili qu'elle comporte — une empreinte à la cire ou au plomb. Dans le cas d'empreinte à la cire, celle-ci est plombaginée sur la face creuse. On soumet ensuite l'empreinte au dépôt galvanoplastique et l'on obtient un cliché (type) en relief dit *galvano*, qui, *mis de hauteur* (sur bois ou sur métal), sert à l'impression.

GALVARDINE ou **GAVARDINE** n. f. Archéol. Manteau à manches et à capuchon, d'origine espagnole, en usage du moyen âge au XVIIe siècle.

Galvardine (XVIe s.).

GALVAUDAGE [*vô*] n. m. Action de galvauder.

GALVAUDER [*vô-dé*] v. tr. (origine douteuse). Maltraiter en paroles ; réprimander durement. (Vx.) || *Fam.* Faire maladroitement, gâter, gâcher : GALVAUDER *son ouvrage.* — *Fig.* Avilir, déshonorer : *Il a peur que je ne* GALVAUDE *son nom.* || V. i. Vagabonder.

— ***Se galvauder,*** v. pr. S'aventurer dans, s'avilir par : SE GALVAUDER *dans une affaire louche.*

GALVAUDEUX [*vô-deû*] n. m. Portefaix qui décharge les pièces de vin.

GALVAUDEUX [*vô-deû*], **EUSE** n. Propre à rien ; qui vagabonde.

GALVESTON, ville des Etats-Unis (Texas), dans l'île et à l'entrée de la baie du même nom formée par le golfe du Mexique ; 61.000 hab. Ch.-lieu du comté homonyme. Bon port, dont le trafic a cependant beaucoup baissé au profit d'Houston.

GALVETTE n. f. Mar. anc. Nom d'un petit bâtiment en usage sur la côte de Malabar, et qui portait un ou deux canons à ses extrémités.

GALVEZ (Joseph), homme d'Etat espagnol, né à Velez-Malaga en 1729, mort à Madrid en 1786. Il se fixa à Madrid, devint secrétaire de Grimaldi, puis membre du conseil des Indes, directeur des affaires de l'Amérique. Envoyé au Mexique en 1771, il y fonda une colonie, et, à son retour, reçut l'important ministère des Indes (1775). — Son neveu, Bernard **Galvez**, né à Malaga en 1756, mort en 1794, était à vingt-quatre ans maréchal de camp; il devint vice-gouverneur de la Louisiane, conquit une grande partie des deux Florides, et reçut la vice-royauté du Mexique, qu'il occupa avec sagesse et modération.

GALVEZ (Manuel), romancier argentin, né à Parana en 1882, auteur de *la Maestra normal, la Sombra del convento, el Mal metafisico*. V. *Supplément*.

GALVEZ ARCE (Antonio), révolutionnaire espagnol, né à Murcie en 1819, mort en 1898. Il coopéra sans succès aux mouvements de 1869 et de 1872. Député aux Cortès constituantes (1873), il devint membre d'un comité de salut public occulte. Il prit le commandement des insurgés de Carthagène et se mit à la tête du pouvoir exécutif lorsque Castelar assiégea la ville. A la prise de Carthagène par l'armée républicaine, Galvez Arce s'échappa et quitta l'Espagne.

GALWAY (BAIE DE), golfe de l'Atlantique, sur la côte ouest de l'Irlande, formé par l'île d'Aran et baignant les côtes des comtés de Galway et de Clare.

GALWAY (COMTÉ DE), comté maritime de l'Etat libre d'Irlande (Connaught), sur la côte occidentale de l'Irlande; 169.300 hab. C'est, à l'O., un pays montagneux, au littoral découpé; à l'E., un pays plat de pâturages et de marais. Mines de cuivre et de plomb, carrières de marbre. Immenses espaces incultes. C'est une des régions les plus pauvres de l'Irlande.

GALWAY, ville et port de l'Etat libre d'Irlande (Connaught), ch.-lieu du comté du même nom, au fond de la *baie de Galway;* 14.200 hab. Evêché catholique. Exportation de grains et de poisson, de soude et de marbre.

GALY-CAZALAT (Antoine), ingénieur et homme politique français, né à Saint-Girons (Ariège) en 1796, mort à Paris en 1869. Elève de l'Ecole polytechnique, il inventa une voiture à vapeur, une machine oscillante, un manomètre, un appareil pour la fabrication à bon marché du gaz pour l'éclairage et le chauffage, etc. Elu en 1848 député de l'Ariège à la Constituante, il vota avec les républicains modérés, ne fut pas réélu à la Législative et reprit ses travaux d'ingénieur. On lui doit, entre autres écrits : *Voiture à vapeur sur routes ordinaires* (1835); *Mémoire théorique et pratique sur les bateaux à vapeur* (1837); etc.

GALZIGNANO, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue); 3.625 hab. Eglise du XIe siècle.

GAMA (Vasco DE), navigateur portugais, né à Sinues (Alemtejo) vers 1469, mort à Cochin (Inde) en 1524. Désigné, dès l'année 1487, par Jean II, pour diriger une expédition destinée à gagner l'Inde en contournant l'extrémité méridionale de l'Afrique, il ne partit qu'en 1497, sous le règne d'Emmanuel le Fortuné, et, en doublant le cap de Bonne-Espérance, gagna Calicut (1498). Puis, par Magadoxo et Zanzibar (1499), il regagna le Portugal. Reparti en 1502 comme amiral des Indes, il fonda des établissements à Mozambique et à Sofala, vengea la mort de négociants portugais massacrés à Calicut et créa (à Cochin) le premier comptoir portugais dans l'Inde. Après avoir fait reconnaître la suprématie de son roi par les petits souverains hindous de Cochin et de Cananor et par les marchands arabes de la côte ouest du Deccan, Gama, revenu en Portugal (1503), fut laissé pendant vingt et un ans dans l'inaction. Nommé par Jean III vice-roi des Indes en 1524, il mourut sans avoir pu organiser les possessions portugaises de ce pays. Le premier voyage de Vasco de Gama aux Indes a fourni à Camoëns le sujet des *Lusiades*.

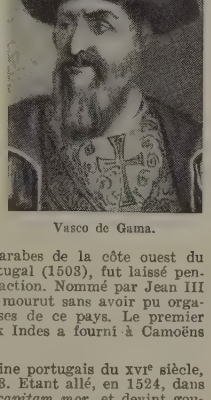
Vasco de Gama.

GAMA (Etienne DE), capitaine portugais du XVIe siècle, fils du précédent, mort en 1573. Etant allé, en 1524, dans les Indes, il reçut le titre de *capitam mor*, et devint gouverneur de Malacca en 1536, puis de Goa en 1540. En 1541 il brûla, dans la mer Rouge, une flotte turque. A son retour en Portugal, il fut disgracié pour avoir refusé d'accepter l'épouse que lui avait choisie Jean III, et fut rappelé plus tard, à la prière de Charles Quint.

GAMA (Christophe DE), capitaine portugais, frère du précédent, mort dans le Tigré en 1542. Après avoir accompagné, en 1541, son frère dans son expédition de la mer Rouge, il partit, en compagnie du patriarche d'Abyssinie Bermudez, au secours du roi chrétien de ce pays, attaqué par les Turcs. Il pénétra dans le Tigré; battu et fait prisonnier, il refusa d'embrasser l'islamisme et périt pour sa foi.

GAMA (Antonio DE LEON Y), astronome mexicain, né à Mexico en 1735, mort en 1802. Il est connu par ses recherches sur les connaissances des anciens Indiens en mathématiques et en astronomie. Citons son étude relative à un calendrier antique, composé sur deux pierres : *Descripcion historica y cronologica del as dos piedras* (1832), continuée par Bustamonte.

GAMA (José Basilio DA), poète brésilien, né en 1740, mort à Lisbonne en 1795. Il faisait son noviciat chez les jésuites, lors de l'expulsion de l'ordre, en 1759. Il rentra dans la vie civile, alla en Portugal, où le marquis de Pombal le protégea. Son principal ouvrage, dirigé contre les jésuites, est un poème épique, *l'Uruguay* (1769), qui malgré son manque d'originalité offre des descriptions intéressantes des vastes forêts de l'Amérique, en style toujours correct et élégant.

GAMACHE n. f. (de l'espagn. *guadamaci*, cuir de Gadamès). Sorte de longue guêtre boutonnée qui se portait, au XVIe siècle, soit comme houseau, soit comme garniture de botte, pour protéger le bas de chausse. (Elles étaient faites de cuir ou d'étoffe, parfois de velours. Elles disparurent sous Louis XIII. Les gamaches à courte tige s'appelaient *gamachons*.)

Gamache.

GAMACHE n. f. Ornith. Nom vulgaire de la *fauvette à tête noire*.

Gamache (NOCES DE), allusion à un épisode du célèbre roman de *Don Quichotte* de Cervantes. Le chevalier de la Manche, accompagné de son fidèle Sancho, assiste au repas de noces d'un riche paysan nommé *Gamache*, repas qui peut soutenir la comparaison avec le plus copieux menu de Gargantua, et qui a passé en proverbe pour désigner un festin pantagruélique, où l'abondance dégénère en profusion.

GAMACHES, ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 26 kil. d'Abbeville, au confluent de la Vimeuse et de la Bresle; 2.860 hab. Ch. de f. Nord. Industrie textile. Ruines d'un château fort. Eglise des XIIe-XIIIe siècles. — Le canton a 20 comm., et 11.430 hab.

GAMACHES (famille DE), famille du Vexin normand, dont les seigneurs ont marqué dans la dernière partie de la guerre de Cent ans. Guillaume **de Gamaches** fut gouverneur de Rouen pour le dauphin, en 1417. Grand veneur de France, il fut destitué de cette charge par les Anglais, maîtres de Paris en 1418. Toujours dans l'armée du dauphin, il défend Compiègne en 1419, et prend part à la bataille de la Blanche-Taque en 1421; — Gilles et Louis **de Gamaches** suivent Jacques d'Harcourt lorsque celui-ci, au moment où le duc de Bourgogne fait cause commune avec Henri V, quitte Philippe le Bon pour le dauphin; ils sont faits prisonniers à la bataille de Mons, et Gilles est tué à celle de Verneuil en 1424; — Philippe **de Gamaches** avait fait profession de religieux dans l'abbaye de Saint-Denis. Lorsque celle-ci passa sous le joug anglo-bourguignon, il la quitta avec d'autres moines et entra à l'abbaye de Faron. Il en fut abbé, en 1420. Mais, l'abbaye ayant été prise par les Anglais, il en sortit, prit les armes et s'enferma dans Meaux, en 1421.

GAMACHES (Etienne-Simon), mathématicien et philosophe français, né à Meulan en 1672, mort à Paris, où il était chanoine, en 1756. Il s'attacha à exposer, en un style agréable et facile, des idées morales et scientifiques dans divers ouvrages, dont les principaux sont : *Système du cœur* (1704); *les Agréments du langage réduit à ses principes* (1718); *Astronomie physique* (1740); *Système du philosophe chrétien* (1746). Il fut nommé en 1732 membre associé de l'Académie des sciences.

GAMA EL-DIN ou **DJEMAL EL-DIN EL-AFGHANI**, publiciste, philosophe et homme politique afghan, né à Asadabad (Afghanistan) en 1839, mort à Constantinople en 1897. Jeune encore, il s'adonna à la théologie et à la philosophie. Ministre de l'émir d'Afghanistan Mohamed Azam, il fut obligé, après la chute de ce prince, de s'exiler aux Indes, puis en Egypte. En 1863 on le trouve à Londres et à Paris, où il publie des articles politiques et polémique avec Renan dans *le Journal des Débats*. Il publie une revue arabe *Al Urwat al Wuthka*, destinée à contrecarrer la politique britannique en Orient. En 1885, l'Angleterre lui demanda son appui pour combattre le mahdisme. Il signait ses articles politiques AL SAYED et AL SAYED AL'HUSSEINI.

GAMAI ou **GAMAIS** n. m. Vitic. V. GAMAY.

GAMAIN (François), serrurier français, né et mort à Versailles (1751-1795). Il donna des leçons de serrurerie à Louis XVI, qui avait fait établir une forge dans les combles du château de Versailles. En 1792, Louis XVI, alors aux Tuileries, manda secrètement Gamain, en qui il avait toute confiance, et lui fit exécuter une armoire à porte de fer dans laquelle il cacha des papiers importants. Six mois après, Gamain révéla l'existence de la cachette, dans laquelle on découvrit les papiers qui contribuèrent à la condamnation du roi. En 1794, il prétendit sa santé compromise par un empoisonnement tenté sur lui par Marie-Antoinette; la Convention lui vota pour ce fait une pension de 1.200 livres.

GAMALA. Géogr. anc. Ville de la Palestine (tribu de Manassé), capitale de la Gaulanitide, près du lac de Génésareth. Elle fut prise et détruite par Vespasien.

GAMALIEL, surnommé **ha-Zakên** (*l'Ancien*), docteur pharisien du commencement de l'ère chrétienne. Membre du sanhédrin, il jouissait d'une grande autorité sur ses coreligionnaires. — Son fils, nommé aussi **Gamaliel**, fut directeur de l'école de Japhné.

GAMANDE n. f. Nom donné, dans le Dauphiné, à la châtaigne sauvage.

GAMANDIER [*di-é*] n. m. Dans le Dauphiné, Nom vulgaire du châtaignier sauvage.

GAMARDE-LES-BAINS, comm. des Landes, arrond. et à 15 kil. de Dax, non loin du Louts, affl. de l'Adour; 1.010 hab. Ch. de f. Midi. Eaux sulfurées calciques froides (15°) employées pour le traitement des rhumatismes et des affections catarrhales.

GAMASE ou **GAMASUS** [*zuss*] n. m. Genre d'acariens, type de la famille des gamasidés, comprenant de petits animaux arrondis, aveugles.

Gamase.

— ENCYCL. Les *gamases* sont parfois parasites; ils se servent aussi des insectes, sur lesquels ils fourmillent souvent, comme de véhicules. Ils se font transporter sur les fumiers et autres matières organiques, dont ils se nourrissent. L'espèce la plus commune est le *gamasus coleoptratorum*, rougeâtre, qui abonde sur divers coléoptères, tels que les nécrophores et les bousiers.

GAMASIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'acariens dépourvus d'yeux, comprenant les *gamases* et genres voisins. (Les gamasidés vivent sur toutes sortes d'animaux; ils sont de très petite taille; leurs larves, comme celles de tous les acariens, au contraire des adultes, n'ont que six pattes.)

GAMASOMORPHE [*morf'*] ou **GAMASOMORPHA** n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des oonopidés, comprenant de très petites araignées, d'allures vives et sautillantes, dont on connaît une quinzaine d'espèces, réparties dans les régions les plus chaudes du globe. (On peut prendre comme type de ces minuscules oonopidés, à corps trapu, à courtes pattes, le *gamasomorpha arabica*.)

GAMAY, hameau de la comm. de Saint-Aubin, arrond. de Beaune (Côte-d'Or). A donné son nom à une variété de cépage.

GAMAY [*mè*] n. m. Cépage noir cultivé dans la Côte-d'Or et le Beaujolais. (On écrit également GAMAI, GAMAIS et GAMET.)

— ENCYCL. Dans la Côte-d'Or, on distingue différentes variétés de ce cépage : *plant d'Arcenant, plant de Bévy, gamay rond, plant d'Evelles, petit gamay*, etc. Dans le Beaujolais, on trouve les sortes suivantes : *gamay Picard, gamay Geoffray, gamay Nicolas*, etc. C'est un cépage à maturité plutôt hâtive et qui donne, suivant les climats, des vins fins (Beaujolais) ou ordinaires, mais ayant généralement du corps et de la couleur (vignobles dits de l'arrière-côte [Côte-d'Or]). Il existe une variété blanche dite *gamay blanc* et une autre dite *gamay gris*, qui fournissent de bons vins blancs ordinaires.

GAMAZO (German), homme politique espagnol, né à Valladolid en 1828, mort à Madrid en 1901. Il devint député de Valladolid (1871) et fut un des membres les plus actifs du parti libéral. Il fut successivement ministre des travaux publics (1883), ministre des colonies, président du conseil d'outre-mer, ministre des finances (1892) et des travaux publics (1898).

GAMBA (Jacques-François), voyageur et consul français, né à Dunkerque en 1763, mort en Géorgie en 1833. Au début de la Restauration, il étudia sur place la situation économique de la Russie méridionale (1817), puis celle de la Géorgie (1818), visita le Chirvan et le Daghestan. Un consulat français ayant été créé à Tiflis, qui devait être l'entrepôt du commerce de notre pays avec la Perse et l'Inde, Gamba en fut le premier titulaire. Il a publié un *Voyage dans la Russie méridionale, et particulièrement dans les provinces et au delà du Caucase* (1824).

GAMBA (Bartolommeo), bibliographe italien, né à Bassano en 1776, mort à Venise en 1841. Il fut administrateur de la bibliothèque Marciana à Venise. Il a rendu d'importants services à la science bibliographique par ses divers travaux : *Séries des éditions de textes de la langue italienne* (1828); *Galerie des littérateurs et des artistes vénitiens au XVIIIe siècle* (1824); *Vie de Dante* (1826); *Portraits de Vénitiennes illustres* (1826); *Bibliographie des nouvelles italiennes en prose* (1833).

GAMBACORTA, chefs du parti démocratique à Pise. Citons : ANDREA (mort en 1354), conseiller puis successeur de Niero de La Gherardesca, pacificateur de la République; — FRANCESCO, son parent et son successeur, qui reçut l'empereur Charles IV à Pise, puis voulut le chasser et fomenta une insurrection à la suite de laquelle il fut décapité (1355); — PIETRO, son neveu, chef de la République en 1369; il chassa l'aristocratie, acheta l'indépendance de Pise à l'empereur Charles IV, et mourut en 1392, assassiné par son ami Jacques d'Appiano, qui emprisonna ses fils et les fit empoisonner dans leur prison; — GIOVANNI, son neveu, fut rappelé par les Pisans en 1403, lorsque Gabriel Visconti eut livré la forteresse de Pise aux Florentins. Faible et incapable, il ne put défendre sa patrie et finit, en 1406, par la vendre à la république de Florence.

GAMBADE [*ghan*] n. f. (ital. *gambata;* de *gamba*, jambe). Saut, bond sans art ni cadence : *Faire des* GAMBADES; et au fig. : *Je passe le temps à faire des* GAMBADES *sur le bord de mon tombeau; et c'est, en vérité, ce que font tous les hommes.* (Voltaire.)

— *Fig.* Marques de joie; réjouissances : *Faire* GAMBADE, Se réjouir, s'en donner. (VX.) || Façon de faire, d'écrire, déréglée, sans suite : *J'ai écrit mon livre à bâtons rompus, à sauts et* GAMBADES. (Montaigne.) [VX.]

— Fam. *Payer en monnaie de singe, en gambades*, Eluder le payement d'une dette. (Allusion aux jongleurs, qui s'acquittaient du droit de péage en faisant gambader leurs singes devant le péager.)

GAMBADELETTE [*ghan*] n. f. (diminutif de *gambade*). Petite gambade. (VX.) : *Faire petites* GAMBADELETTES. (Des Perriers.)

GAMBADER [*ghan, dé*] v. intr. Faire des gambades : GAMBADER *de joie.* GAMBADANT *de colère* [il s'agit de Voltaire], *et apostrophant le roi de Prusse.* (Marmontel.)

— *Fig.* Se livrer à des manifestations désordonnées, sans suite : *La théorie de Fournier est debout, la critique n'a fait encore que* GAMBADER *devant elle.* (Proudhon.)

GAMBADEUR [*ghan*], **EUSE** n. Qui gambade.

— Adjectiv. : *Enfant* GAMBADEUR.

GAMBAGE [*ghan*] n. m. Droit dû en Flandre aux seigneurs, sur la bière brassée.

GAMBAIS [*ghan-bè*], comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 25 kil. de Rambouillet; 940 hab. Ecole d'aviculture. Beau château de Neuville (XVIe-XVIIe s.). A l'église, statues funéraires, œuvre de Michel Bourdin (XVIIe s.).

GAMBANG [*ghan-bangh*] n. m. Instrument de musique javanais, espèce d'harmonica à lames de bois.

GAMBARA, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur le Redone, affl. de l'Oglio; 4.010 hab.

GAMBARA (Veronica), femme poète italienne, née à Pratalboino (Brescia) en 1485, morte à Bologne en 1550. Ses qualités morales et son érudition la rendirent célèbre auprès de ses contemporains. Après la mort de son mari (1518), elle partagea sa vie entre le gouvernement de son petit Etat de Correggio et l'éducation de ses enfants. Elle a écrit des lettres et des poésies, élégantes et froides, imitées de Pétrarque et de Bembo, publiées en 1759 : *Poésies et Lettres.*

GAMBART (Adolphe), astronome français, né à Cette en 1800, mort en 1836. Il fut directeur de l'observatoire de Marseille. Il est surtout connu par la découverte de treize comètes.

GAMBATESA, ville d'Italie (Molise, prov. de Campobasso), sur le Fortore ; 2.905 hab.

GAMBE [*ghanb'*] n. f. (forme du mot JAMBE empruntée au provençal et à l'ital.). Mar. Chacun des cordages en double, qui prennent de chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans d'un grand bâtiment, jusqu'au bord des hunes.

— Mus. anc. *Viole de gambe,* Ancien instrument remplacé par le violoncelle, et qu'on tenait entre les jambes quand on en jouait. || Jeu d'orgue qui imite cet ancien instrument.

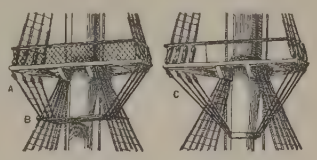

A. Gambes anciennes jusque vers 1840 ; B. Trélingage ; C. Gambes actuelles.

GAMBELLARA, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence) ; 3.800 hab.

GAMBETTA (Léon), avocat et homme politique français, né à Cahors en 1838, mort à Ville-d'Avray en 1882. Fils d'un épicier d'origine génoise, il étudia le droit à Paris où il devint avocat en 1860, se lança dans l'opposition et, chargé en 1868 de défendre Delescluze, poursuivi pour la souscription Baudin, prononça contre l'Empire un foudroyant réquisitoire. Elu député à Paris et à Marseille en 1869, il devint, à la Chambre, le chef du groupe d'opposition avancée et, après avoir réclamé, au 4-Septembre, la déchéance de l'Empire, fit partie du gouvernement de la Défense nationale. Il quitta, en ballon, Paris investi, alla prendre à Tours la direction de la délégation du gouvernement et devint à la fois ministre de l'intérieur et de la guerre. Investi d'une dictature acceptée de tous, Gambetta organisa contre l'invasion la résistance à outrance, et transporta, en décembre, le siège du gouvernement de Tours à Bordeaux. Après la capitulation de Paris, il eut la pensée de continuer la lutte, puis il donna sa démission à la suite de l'annulation, par le gouvernement de Paris, de son décret sur les inéligibilités électorales. Elu député dans neuf départements, il opta pour le Bas-Rhin, vota contre les préliminaires de paix et donna sa démission. Il fut réélu dans la Seine et les Bouches-du-Rhône. Chef des radicaux, il consacra tous ses efforts à fonder la République par l'organisation d'un parti républicain assez fort et assez homogène pour résister aux tentatives de réaction des anciens partis, prédominants dans l'Assemblée nationale. Les élections de 1876, qui amenèrent au pouvoir une majorité républicaine, lui permirent d'en devenir le chef. Au 16 mai 1877, il prit la direction du mouvement de résistance et, après la dissolution de la Chambre, il prononça à Lille les paroles fameuses : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre ou se démettre », qui lui valurent une condamnation à trois mois de prison. Après les élections d'octobre, il força le maréchal de Mac-Mahon à se soumettre, en appelant aux affaires le cabinet Dufaure (1877). A partir de ce moment, il fut amené à substituer à un programme de lutte un programme de gouvernement. A l'intérieur, il tempérait son ardeur de réformes par des ménagements et des tendances conciliatrices destinées à y rallier tous les partis, et qui ont valu au sien la qualification d'*opportuniste.* A l'extérieur, il préconisait une large politique d'expansion coloniale. Vis-à-vis de l'Allemagne enfin, son rôle en 1870 et son mot fameux sur l'Alsace (*Pensons-y toujours, n'en parlons jamais*) le faisaient considérer par l'opinion comme la personnification de l'idée de revanche.

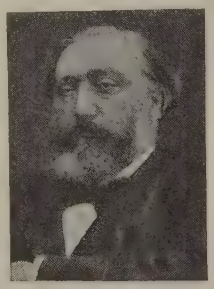
Gambetta. — Cl. Carjat.

Après la démission du maréchal de Mac-Mahon et l'élection de Grévy à la présidence de la République (1879), il fut nommé président de la Chambre. Il contribua alors à faire voter l'amnistie, espérant ainsi effacer, dans le pays, jusqu'aux dernières traces des luttes civiles, et notamment de la Commune. Aux élections de 1881, il fut élu député à Ménilmontant mais mis en ballottage à Charonne, où il avait été l'objet de virulentes attaques. Nommé de nouveau président de la Chambre, il fut chargé par Grévy de former un ministère où il prit la présidence du Conseil et les Affaires étrangères (14 nov.). Sa volonté d'établir un gouvernement fort et indépendant des influences parlementaires, ses projets sur la revision de la Constitution et le scrutin de liste provoquèrent une coalition de tous ses ennemis politiques, et il fut renversé du pouvoir (1882). Redevenu simple député, il reprit la direction de *la République française.* Tout à coup, le bruit se répandit qu'il s'était blessé à la main avec un revolver, et il fut emporté par une maladie intestinale. Sa mort inattendue produisit dans le pays une émotion profonde. Ses obsèques furent faites à Paris en grande pompe, aux frais de l'Etat.

Gambetta (MONUMENT DE), monument dû au sculpteur Aubé et à l'architecte Boileau (1888), qui s'élevait à Paris, place du Carrousel.

Gambette.

GAMBETTE [*ghan*] n. m. Nom du *chevalier à pieds rouges,* oiseau de rivage répandu en Europe, dans le nord de l'Afrique et dans l'Inde (*tringa calidris*).

GAMBETTE [*ghan*] n. *f. Pop.* Jambe. || *Jouer, Se tirer des gambettes,* S'enfuir.

GAMBEY (Henri-Prudence), constructeur d'instruments de précision, né à Troyes en 1787, mort à Paris en 1847 ; débuta comme ouvrier, puis devint contremaître à l'Ecole des arts et métiers de Compiègne, transférée quelques années après à Châlons-sur-Marne. Il quitta l'Ecole de Châlons et alla s'établir à Paris. A l'Exposition de 1819, Gambey produisit des appareils de précision et des instruments de physique, d'une perfection telle, qu'il détruisit du coup la renommée des constructeurs anglais ; il a construit, notamment pour l'Observatoire de Paris, une série de grands instruments, parmi lesquels un équatorial, une lunette méridienne et, enfin, le cercle mural de 2 m. de diamètre. En 1837, il fut élu membre de l'Académie des sciences.

GAMBÉYER [*bé-yé*] v. tr. Mar. V. GAMBIER v. tr.

GAMBIE, fleuve de l'Afrique occidentale, tributaire de l'Atlantique. Il naît en territoire français, dans le massif du Fouta-Djallon, et gagne l'Océan par une large vallée d'alluvions où il reçoit l'Oundou, le Nikolo-Koba, le Balé, la Sandougou (rive droite) et le Kouloutou (rive gauche). Il finit en territoire anglais par un large estuaire d'accès facile. Cours, 750 kil.

GAMBIE, possession britannique de l'Afrique occidentale, constituée au milieu de la colonie française du Sénégal, par la vallée moyenne et basse du fleuve *Gambie ;* 10.700 km² de superficie, peuplés de 210.500 hab. Capitale, *Bathurst.*

C'est une étroite bande de terre des deux côtés du fleuve, qui constitue la colonie de la Gambie. Celle-ci se divise en deux parties : une « colonie de la couronne », contenue tout entière dans l'île Sainte-Marie (10 km², 9.250 hab.), où s'élève Bathurst, et un protectorat, tous deux administrés par un gouverneur qu'assistent un conseil législatif et un conseil exécutif. Les Noirs qui habitent la Gambie lui font produire surtout des arachides et des amandes de palme, qui constituent la majeure partie des exportations vers la Grande-Bretagne et vers la France.

La Gambie est la plus ancienne des possessions anglaises (depuis 1588) et constitue depuis 1843 une colonie de la couronne ; elle a failli plusieurs fois être cédée à la France, qui a du moins obtenu en 1904 un point d'atterrissage pour ses navires de mer à Yarboutenda.

GAMBIER (ÎLES), archipel de la Polynésie, comprenant une douzaine d'îlots volcaniques entourés de récifs coralliens ; 1.500 hab., surtout dans l'île principale, *Mangareva.* Cet archipel, découvert en 1797, est français depuis 1881 ; il fait partie des « Etablissements français de l'Océanie ».

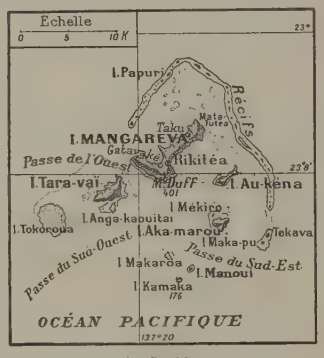

Iles Gambier.

GAMBIER (lord James), amiral anglais, né à New Providence en 1756, mort à Iver, près d'Uxbridge, en 1833. Il descendait de huguenots normands. Il exécuta l'affreux bombardement de Copenhague en 1807, et détruisit, en 1809, près de l'île d'Aix, une partie de la flotte française.

GAMBIER [*ghan-bi-é*] n. m. (du malais *gambir*). Arbrisseau de la famille des rubiacées (*ourouparia gambir* ou *uncaria gambir*), qui produit le *gambir,* matière tannante à laquelle on donne aussi le nom de cachou pâle. (Le gambier est une liane de la Malaisie.)

GAMBIER [*ghan-bi-é*] v. tr. (de l'ital. *cambiare,* changer. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous gambiions. Que vous gambiiez.*) Mar. En parlant d'une voile à bourcet, La changer de bord par rapport au mât, en faisant passer sur l'avant la plus longue partie de la vergue. (On dit aussi GAMBÉYER.)

GAMBIER [*ghan-bi-é*] v. intr. (autre forme de *gambiller.* — Se conjugue comme le précéd.). Mar. *Gambier sur un cordage tendu,* Se porter d'un bout à l'autre en s'aidant des pieds et des mains.

GAMBIER [*ghan-bi-é*] n. m. Outil usité dans la fabrication des glaces, pour soutenir la poche pleine de verre fondu. || Petit crochet de fer qui sert, en métallurgie, à enlever la barre du four où l'on fait fondre la fritte. || Poutre horizontale de bois portant un certain nombre de crochets à sa face inférieure pour y accrocher les quartiers de viande, dans une boucherie.

— *Gambier* ou *Pipe Gambier,* Pipe en terre portant le nom de son inventeur et premier fabricant.

GAMBILLARD [*ghan-bi-yar*], **E** adj. (de *gambiller*). *Pop.* Boiteux.

GAMBILLER [*ghan-bi-yé*] v. intr. (pour GAMBÉYER ; de l'ital. *gambeggiare* correspondant à l'anc. français *jambéier*). *Pop.* Agiter ses jambes pendantes.

— *Pop.* Sauter, danser : *Il va* GAMBILLER *ce soir.*

— *Intransitiv.* et *Transitiv.* Mar. V. GAMBIER.

GAMBILLEUR [*ghan-bi-yeur*] n. m. Argot. Qui gambille, qui danse.

— *Fig.* Homme politique sans valeur.

GAMBIN, ville de Pologne. V. GUMBINNEN.

GAMBINES [*ghan-bin'*] n. f. pl. Colorants constituant l'*α*-nitroso-*β*-naphtol (gambine G) et la *β*-nitroso-*α*-naphtol (gambine R). Elles teignent en vert ou brun sur mordant métallique.

GAMBIR [*ghan*] n. m. Gomme-résine qu'on extrait des feuilles du gambier, et qui remplace le cachou.

GAMBISON [*ghan*], **GAMBISSON, GAMBESON** ou **GAMBOISON** n. m. (de *gambois,* étoupe de chanvre). Vêtement ajusté, ordinairement sans manches, fait d'étoffe rembourrée et piquée, porté par les deux sexes au moyen âge.

— ENCYCL. En tant que pourpoint à armer, le *gambison* était une sorte de jaque, rembourrée d'étoupe de coton, ou de bourre de soie, portée sous la chemise de mailles. La mode en dura jusqu'au XVe siècle. Les hommes de pied eurent aussi des gambisons, qui composaient leur seule défense de corps, sans adjonction de haubert ou haubergeon.

Gambison.

GAMBOLO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie) ; 6.140 hab. Vieux château dominant le Terdoppio, affl. du Pô.

Gambon (LA VACHE À), expression qui fut à la mode à la fin du second Empire. Charles-Ferdinand Gambon, ancien député de la Montagne en 1848, s'étant mis à prêcher, en 1869, le refus de l'impôt, laissa vendre par le fisc une de ses vaches,... qui ne trouva pas d'acquéreur. Les journaux de l'opposition s'emparèrent de l'incident de *la vache à Gambon.*

GAMBRE [*ghanbr'*] n. m. Archéol. Toile de lin gommé pour doublures, en usage au XVIIe siècle.

GAMBRINUS ou **CAMBRINUS,** roi légendaire qui aurait vécu au temps de Charlemagne, et qui aurait inventé l'art de brasser la bière. La légende semble originaire du Brabant ; mais l'explication du nom comme déformation de Janprimus (= Jean Ier, duc de Brabant au XIIIe s.) n'est pas fondée.

GAMBSHEIM, ville du Bas-Rhin, arrond. et à 18 kil. de Strasbourg, proche du Rhin ; 2.320 hab. Chem. de f. d'Alsace et Lorraine. Pont sur le Rhin.

GAMBUSIA n. m. Genre de poissons originaires des eaux douces d'Amérique et qui se nourrissent presque exclusivement de larves de moustiques. (On en connaît plusieurs espèces, dont deux ont été acclimatées en Europe pour la destruction des anophèles propagateurs du paludisme [*gambusia affinis* et *gambusia holbrooki*].)

GAME [*gham'*] ou **GAMME** n. m. Art. vétér. Goitre du mouton.

GAME FARM [*ghèm'*] n. f. (mots angl.). En Angleterre, Ferme où l'on fait l'élevage du gibier.

GAMÈLAN ou **GAMELHANG** n. m. Nom qu'on donne à l'ensemble des instruments dont se compose un orchestre javanais. (Il y a des gamèlans pour les fêtes religieuses, militaires, pour les représentations dramatiques, etc.)

GAMÉLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. (gr. *gamelios ;* de *gamos,* mariage). Mythol. gr. Surnom des dieux qui présidaient aux mariages, surtout Héra.

GAMÉLIES [*lî*] n. f. pl. (gr. *gamelia ;* de *gamos,* mariage). Antiq. gr. Sacrifice et repas de noces offert par le fiancé aux membres de sa phratrie. || Ensemble des fêtes nuptiales.

GAMELIN (Maurice-Gustave), général français, né à Paris en 1872. Sorti de Saint-Cyr dans l'arme de l'infanterie en 1893, breveté d'état-major, il était à l'état-major de Joffre en août 1914. Lieutenant-colonel en novembre 1914, colonel en 1916, il remplit les fonctions de chef du 3e bureau au grand quartier général. Après l'armistice, il fut nommé chef de la mission militaire française au Brésil. En 1925, il fut désigné comme adjoint au général Sarrail, haut représentant de la France en Syrie. Il rétablit, dans ce pays, la situation de notre armée, compromise à la suite du désastre de Soueida, et réoccupa le djebel Druse dont il pacifia les populations soulevées. Général de division en 1925, avec rang de commandant de corps d'armée en 1927, Gamelin reçut le titre de commandant supérieur des troupes du Levant. Vice-président du Conseil supérieur de la guerre et chef d'état-major général de l'armée en 1935, chef d'état-major de la défense nationale en 1938, commandant en chef des forces terrestres en 1939, il fut remplacé par Weygand le 19 mai 1940. Arrêté en septembre 1940 comme responsable de la défaite, et traduit devant la Cour de Riom, il fut transféré en Allemagne en 1943. Il y resta prisonnier jusqu'en 1945.

GAMÉLION n. m. (mot gr. formé de *gamos,* mariage). Septième mois de l'année attique (janvier-février). [On y célébrait beaucoup de mariages.]

GAMELLE n. f. (ital. *gamella ;* dérivé du lat. *camella,* vase en bois). Autref., Sorte de seau en bois, cerclé de fer, dans lequel un certain nombre de soldats ou de matelots mangeaient ensemble. || Aujourd., Grand récipient métallique qui, dans l'armée et la marine, sert à faire la cuisine, ou à transporter la soupe, etc. — Petite écuelle métallique, dans laquelle chaque homme de troupe reçoit sa portion individuelle.

— *Par extens.* Mar. Table commune des officiers. || *Chef de gamelle,* Officier qui préside aux dépenses de la table. || *Compte de gamelle,* Etat des dépenses et des recettes de la table des officiers.

— Min. Sorte de petit baquet, dans lequel on lave les sables métallifères.

Dans les salines, Ecuelle à manche.

— ENCYCL. Milit. La *gamelle individuelle* d'infanterie, confectionnée en tôle emboutie et étamée, a la forme d'un cylindre légèrement tronconique, avec couvercle de même métal, relié par une chaînette. Sa contenance est de 1 litre environ.

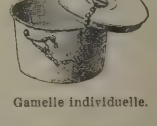
Gamelle individuelle.

Les gamelles de campement sont également d'une seule pièce et embouties ; elles ont la forme d'un tronc de cône bas, fortement évasé, sans couvercle et muni de deux anses.

GAMELON n. m. Petite gamelle.

GAMELOT [*lo*] n. m. (diminutif de *gamelle*). Mar. Petit seau.

GAMERGHOU, peuplade nègre du Bornou (Soudan angl.), au sud-ouest du Tchad, vers Maïduguri. Les

Gamerghous constituent une race solide, qui se livre à l'agriculture ; elle est restée fétichiste.

GAMET [*mè*] n. m. Vitic. V. GAMAY.

GAMÈTE n. m. (du gr. *gamos*, mariage). Biol. Cellule reproductrice, mâle ou femelle.

— ENCYCL. Les *gamètes* varient considérablement de dimension. On appelle *isogamie* le cas où les deux gamètes sont semblables, comme on l'observe chez quelques champignons. Presque toujours le gamète mâle est plus petit que le gamète femelle ; en outre, le premier est généralement mobile, grâce à un ou plusieurs *flagellums* qui facilitent ce déplacement vers le second qui est immobile. La fusion de ces deux gamètes aboutit à un œuf. Chez les animaux, le gamète mâle s'appelle *spermatozoïde*, et le gamète femelle *ovule*. Chez les végétaux, on donne le nom d'*anthérozoïde* à l'élément reproducteur mâle, et celui d'*oosphère* à l'élément reproducteur femelle. V. FÉCONDATION.

GAMÉTOGÉNÈSE n. f. (de *gamète*, et du gr. *génésis*, génération). Biol. Origine et formation des gamètes ou éléments sexuels mâles et femelles. V. GAMÈTE, OVOGÉNÈSE, SPERMATOGÉNÈSE.

GAMÉTOPHYTE [*fit'*] n. m. (de *gamète*, et du gr. *phuton*, plante). Biol. Gamète des plantes à la période où les deux pronucléus mâle et femelle ne sont pas encore accolés (sporophyte) ou fusionnés (mixie).

GAMIN, E n. (origine douteuse). Enfant oisif qui passe son temps à polissonner dans les rues : *Gavroche est le type du* GAMIN *de Paris.* || *Par extens.* Petit espiègle ; enfant en général : *Bonjour,* GAMIN. || Grande personne qui se conduit en enfant : *Un* GAMIN *de trente ans.*

— *Adjectiv.* Qui a le caractère des gamins : *Un peuple* GAMIN. (F. Soulié.)

— N. m. Jeune garçon employé comme aide par les verriers, les maçons, les maçons.

GAMINER [*né*] v. intr. Faire le gamin.

GAMINERIE [*ri*] n. f. Action, parole de gamin. || Habitude de gamin : *La* GAMINERIE *est une nuance de l'esprit gaulois.* (V. Hugo.)

— *Par extens.* Action, parole digne d'un gamin : *C'est bien le jeune artiste avec ses* GAMINERIES *et ses allures de rapin.* (Th. Gautier.)

GAMING, bourg d'Allemagne (Autriche, Bas-Danube) ; 4.700 hab. Station d'été. Château. Restes d'une chartreuse. Travail du bois.

GAMITE n. f. Sorte de fourrure : *Ses robes étaient de* GAMITES *ou de jambes de lièvres.* (Joinville.) [Vx.]

GAMMA n. m. Troisième lettre de l'alphabet grec correspondant à notre G dur. (Dans les énumérations, signifie *troisième* ou *troisièmement*, quand les idées de premier et deuxième ont été exprimées par *alpha, bêta*).

— Photogr. Rapport entre l'intervalle des opacités du négatif et l'intervalle des luminosités correspondantes du sujet.

— *Adjectiv.* Astron. *Point gamma* (γ), ou *Point vernal.* V. ÉQUINOXE.

— *Rayons gamma,* Radiations émises par les corps radio-actifs, analogues aux rayons X, mais de longueur d'onde plus petite.

GAMMA : 1. Majuscule ; 2. Minuscule.

GAMMA n. m. Nom vulgaire de divers papillons, ainsi appelés à cause de la forme des taches qui marquent leurs ailes. (Le gamma est une vanesse appelée aussi *gamma blanc* ou *Robert le Diable* [*polygonia gamma album.* V. VANESSE]. La plusie gamma est une noctuelle [*plusia gamma*], espèce très commune appelée aussi *lambda.*) V. PLUSIE.

GAMMACISME [*sissm'*] n. m. (de la lettre grecque *gamma*). Méd. Défaut de prononciation qui est caractérisé par la difficulté ou même l'impossibilité d'articuler le son *g.*

GAMMADION n. m. Nom donné par quelques auteurs à la croix gammée.

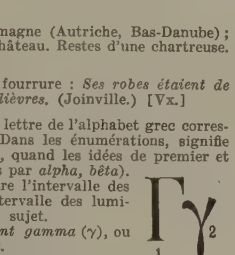
Gammare.

GAMMARE ou **GAMMARUS** [*russ*] n. m. Genre de crustacés, de l'ordre des amphipodes, dont la plupart vivent dans la mer, les autres dans les eaux douces. (Ils n'ont pas de carapace ; la tête, pourvue d'yeux modérément développés, est soudée au premier segment thoracique. Les deux dernières paires de segments abdominaux bien développés forment une poche incubatrice.)

GAMME n. f. (de *gamma*, nom de la troisième lettre de l'alphabet grec, qui fut, au moyen âge, employée par Gui d'Arezzo pour désigner la première note de la gamme). Mus. Succession de notes disposées dans l'ordre naturel des sons ascendants ou descendants et provenant de l'enchaînement des quintes justes ascendantes ramenées par transposition à l'état de degrés conjoints. (Les rapports des intervalles ainsi obtenus et qui ont donné lieu à des interprétations différentes [gamme de Pythagore, gamme de Zarlino] ont été modifiés au XVIIe et au XVIIIe siècle en vue d'aboutir, par la division de l'octave en douze demi-tons égaux, à la constitution de la « gamme tempérée » consacrée par J.-S. Bach dans son recueil du *Clavecin bien tempéré* et qui est usitée actuellement.)

— *Par anal.* Série d'objets classés par nuances successives, par gradation naturelle : *La* GAMME *des couleurs, des saveurs, des sons.*

— Fig. *Gamme descendante,* Action de décliner graduellement : *Un grand nombre d'hommes terminent leur carrière par une* GAMME DESCENDANTE. (A. Fée.)

— Loc. FAM. *Passer la gamme de,* Etre au-dessus de la portée de : *Ceci* PASSE VOTRE GAMME, Ceci dépasse votre portée, votre compétence. || *En même gamme,* Sur le même ton : *Il lui répondit* EN MÊME GAMME. || *Etre au bout de sa gamme,* Avoir épuisé tout ce qu'on savait, tout ce qu'on pouvait dire. || *Changer de gamme,* Changer de ton, de conduite. || *Chanter sa gamme à quelqu'un,* Lui faire de grandes remontrances, lui dire de cruelles vérités. || *Avoir sa gamme,* Subir une semonce, une mercuriale :

Là, le notaire *aura* du moins *sa gamme.*
LA FONTAINE.

|| *Crier à haute gamme,* Crier très haut ; et par extens. *Fou de haute gamme,* Fou achevé. || *Etre hors de gamme,* N'être pas en mesure de : *Boufflers* ÉTAIT HORS DE GAMME, *et tous les autres maréchaux aussi.* (Saint-Simon.) || *Mettre hors de gamme,* Déconcerter : *Et c'est une bizarrerie qui* MET HORS DE GAMME.

— Physiq. *Gamme franche,* Dans le système de Chevreul, Série de douze couleurs distinctes, divisées chacune en vingt tons.

— Techn. *Gamme des couleurs.* V. COULEUR. || *Gamme d'opérations,* Suite des opérations d'usinage que doit subir une matière brute pour devenir un produit fini.

— ENCYCL. Acoust. On appelle *intervalle* de deux sons le rapport du nombre de vibrations qui les caractérisent. Certains intervalles, spécialement usités en musique, sont appelés *intervalles musicaux.*

La *gamme* ou *échelle diatonique* est une succession de sept sons ou *notes* de fréquence croissante et dont les intervalles rapportés à la première note ou tonique sont respectivement :

Noms des notes.....	*do*	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*
Intervalles	1	$\frac{9}{8}$	$\frac{5}{4}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{5}{3}$	$\frac{15}{8}$.

En prenant le rapport de chacun de ces intervalles au précédent on ne trouve que les trois rapports :

$$\frac{9}{8} \quad \frac{10}{9} \quad \frac{16}{15},$$

qui sont les intervalles de chaque note à la précédente. Ces trois intervalles ont reçu respectivement les noms de : *ton majeur, ton mineur, demi-ton majeur.*

Et si l'on néglige la différence qui existe entre le ton majeur et le ton mineur, leur rapport ou intervalle étant en effet négligeable, $\frac{81}{80}$, et qu'on appelle *comma,* l'on peut définir encore la gamme : La succession de *deux tons, un demi-ton, trois tons et un demi-ton.*

La gamme suivante présente les mêmes intervalles, mais la première note a le double de vibrations du do^1 : c'est l'octave aiguë ; on la désigne par do^2.

Il est évident qu'on peut commencer la gamme par une autre note que le *do ;* mais pour que les intervalles successifs qui se trouvent ainsi faussés soient rétablis il est nécessaire de *diéser* et *bémoliser* certaines notes, c'est-à-dire de multiplier leur nombre de vibrations par $\frac{25}{24}$ ou par $\frac{24}{25}$.

On augmente ainsi, ou l'on diminue, l'intervalle devenu trop faible, ou trop grand, de deux notes consécutives, et l'on établit la succession requise. C'est ainsi que, prenant le *la* pour la première note, la gamme sera :

$$la_1\ si_1\ do\ \sharp_2\ ré_2\ mi_2\ fa\ \sharp_2\ sol\ \sharp_2\ la_2.$$

Gamme mineure. — Les gammes précédentes sont des variétés de la gamme dite *majeure,* parce qu'elle est basée sur l'accord parfait qui renferme la tierce majeure $\left(\frac{5}{4}\right)$. On peut aussi bien former une gamme *mineure,* basée sur l'accord parfait que renferme la tierce mineure $\left(la, ut_2 — \frac{6}{5}\right)$, où l'on introduira les dièses et les bémols nécessaires.

Gamme complète et *gamme tempérée.* — La gamme complète comprend en réalité les sept notes plus ces sept notes diésées et encore ces sept notes bémolisées, soit en tout vingt et une notes. La voix humaine et certains instruments tels que le violon, peuvent la réaliser, mais pour d'autres instruments, tels que le piano, on utilise la gamme dite *tempérée* où l'on confond une note diésée avec la note suivante bémolisée. On sait que dans le piano la même touche noire donne la note diésée correspondant à la note suivante bémolisée $fa\sharp = sol\flat$. L'intervalle, qui est négligeable en pratique, s'appelle le *tempérament.* Ainsi la gamme de chaque octave se réduit à douze notes.

Dans le système français, la *gamme fondamentale* est celle qui comprend le la_3 dit *la normal,* caractérisé par 435 vibrations et qui sert dans un orchestre *à s'accorder.*

Le piano comprend sept octaves, du la_1 au la_8.

— Mus. Les *gammes* se divisent en gammes diatoniques et en gammes chromatiques.

Il y a deux sortes de gammes diatoniques : la gamme majeure et la gamme mineure.

Gamme majeure. — La gamme majeure se compose de cinq tons et de deux demi-tons, disposés de cette manière :

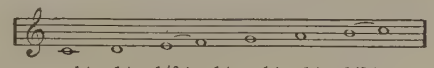
1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton

On divise cette gamme en deux séries semblables de quatre notes chacune. Chaque série porte le nom de *tétracorde.* Le premier tétracorde, dit *tétracorde inférieur,* est formé de quatre notes graves ; le second, *tétracorde supérieur,* de quatre notes aiguës. Les deux tétracordes sont séparés entre eux par une seconde majeure (un ton).

Tétracorde inférieur. Tétracorde supérieur.

1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton

Gamme mineure. — La gamme suivante, en *la* mineur, relative de la gamme en *do* majeur, se présente essentiellement sous cette forme :

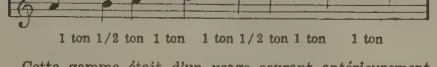
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton

Cette gamme était d'un usage courant antérieurement au XVIIe siècle. Mais on l'a modifiée par l'introduction de la note sensible, c'est-à-dire qu'on a haussé d'un demi-ton la septième note, qui ne se trouve plus ainsi qu'à un demi-ton de l'octave.

La gamme mineure ainsi altérée est celle que l'on emploie le plus généralement aujourd'hui. Elle se compose, en montant, de trois tons, d'un ton et demi et de trois demi-tons ainsi disposés :

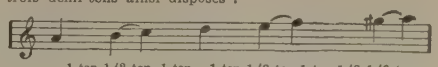
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1/2 1/2 ton

Dans la gamme descendante, il est préférable, selon la méthode allemande, de conserver l'altération :

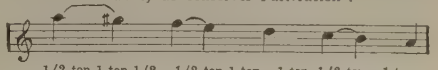
1/2 ton 1 ton 1/2 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton

Dans la gamme ascendante, l'intonation de *fa* à *sol,* qui constitue une seconde augmentée, est d'une exécution difficile. Aussi, pour rendre la gamme plus chantante, supprime-t-on quelquefois cet intervalle dissonant en haussant le *fa* (sixième note) d'un demi-ton. C'est la méthode italienne ; et l'on a une gamme ainsi construite :

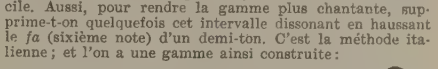
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton

En descendant, on supprime les deux altérations.

Gammes diatoniques majeures et *mineures.* — Toutes les gammes prennent le ton de la note par laquelle elles commencent. Il y a quinze gammes diatoniques majeures : celle de *do* majeur, sept gammes avec dièses et sept gammes avec bémols. Il y a quinze gammes diatoniques mineures : celle de *la* mineur, sept gammes avec dièses et sept gammes avec bémols. V. DEGRÉ.

Gamme chromatique. — V. CHROMATIQUE.

Origine et historique de la gamme. — C'est saint Ambroise, vers le Ve siècle, qui réforma le premier le système des tétracordes des Grecs ; il employa des échelles de quatre tons principaux : on les appela les *échelles tonales de saint Ambroise ;* la note dominante des chants était la quinte, c'est-à-dire la première du deuxième tétracorde des modes grecs. Le pape Grégoire Ier réforma les échelles tonales, et les rapprocha beaucoup du système aujourd'hui employé. Avant le XIe siècle, comme encore aujourd'hui en Allemagne et en Angleterre, les notes étaient représentées par les lettres C, D, E, F, G, A, B ; ce fut vers le XIe siècle qu'un moine bénédictin, Gui d'Arezzo, prit pour nom des six premières notes la première syllabe des hémistiches des premiers vers de l'hymne de saint Jean :

Ut *queant laxis* — Resonare *fibris*
Mi*ra gestorum* — Famuli *tuorum*
Solve *polluti* — Labii *reatum*
Sancte Johannes.

Ces six syllabes devinrent bientôt d'un usage presque général en Europe, et l'on abandonna l'échelle rationnelle de saint Grégoire pour prendre la méthode de solmisation par hexacordes ; ce n'est que vers la moitié du XVIIe siècle que, sous la pression des efforts d'un grand nombre de musiciens intelligents, on renonça à un système défectueux.

Un prêtre français, Nivers, ajouta une septième note, le *si ;* il publia à cet effet, en 1646, la première édition d'un opuscule intitulé : *la Gamme du « si », nouvelle méthode pour apprendre à chanter sans nuances.* D'ailleurs, il n'est pas certain que Nivers eut la première idée de cette introduction : le P. Mersenne parlait déjà de cette note en 1614 ; certains historiens l'attribuent à Lemaire.

Chaque note d'une gamme constitue un degré dans cette gamme, et chaque degré a un nom particulier. V. NOTE. Prenant pour type la gamme de *do* majeur, nous avons :

do, premier degré, est appelé *tonique ;*
ré, second degré, *sus-tonique ;*
mi, troisième degré, *médiante ;*
fa, quatrième degré, *sous-dominante ;*
sol, cinquième degré, *dominante ;*
la, sixième degré, *sus-dominante ;*
si, septième degré, *note sensible ;*
do, huitième degré, *octave* ou *tonique.*

En dehors des gammes exotiques, les musiciens contemporains, Debussy notamment, emploient volontiers la game de six sons ou par tons entiers (*ut, ré, mi, fa dièse, sol dièse, la dièse*), dont ils ont tiré des effets nouveaux.

En tant que dessin mélodique, la gamme est un des éléments de l'expression musicale et du pittoresque auquel les compositeurs ont eu le plus souvent recours.

GAMME n. m. Art vétér. V. GAME.

GAMMÉE adj. f. Se dit de la croix symbolique (appelée aussi *gammadion*) dont les branches sont coudées en forme de *gamma* vers la droite (*svastika*) ou vers la gauche (*sauvastika*). [En Allemagne, la croix gammée était l'insigne du parti national-socialiste ou hitlérien.]

GAMMERAGES, en flam. **Galmaarden**, commune de Belgique (Brabant), arrond. admin. de Bruxelles, sur la Marcq ; 2.573 hab. Fabrique de draps.

GAMMOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *gamme,* et du gr. *graphein,* écrire). Art de régler les papiers (comme pour la gamme), afin de faciliter la rectitude de l'écriture.

GAMMOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à la gammographie : *Procédés* GAMMOGRAPHIQUES.

GAMMON ou **BACK-GAMMON** n. m. Trictrac anglais.

GAMO (du gr. *gamos,* mariage, union). Bot. Préfixe indiquant la concrescence des pièces d'un même verticille floral.

GAMOCARPELLE adj. (du préf. *gamo,* et de *carpelle*). Bot. Se dit d'un pistil à carpelles concrescents.

GAMOCRITIE [*sî*] n. f. (du gr. *gamos,* mariage, et *krisis,* jugement). Superstition gréco-romaine relative aux prédictions concernant le mariage ; elle était pratiquée par des augures inférieurs ou des astrologues qui consultaient le soleil et la lune.

GAMODESME [*dèssm'*] adj. (du préfixe *gamo,* et du gr. *desmos,* lien). Bot. Se dit d'un organe dont les faisceaux libéro-ligneux sont concrescents.

GAMOGASTRE [*ghasstr'*] adj. (du préfixe *gamo,* et du gr. *gastèr,* ventre). Bot. Se dit d'une fleur à un seul pistil, à gynécée formant une seule masse.

GAMOLÉPIS [*piss*] n. m. Genre de composées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs jaunes,

au nombre de douze espèces originaires de l'Afrique australe. (On cultive le *gamolepis tagetes* pour bordures.)

GAMOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *gamos*, mariage, et *logos*, discours). Traité sur le mariage : GAMOLOGIE *de Mylerus.*

GAMOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *gamos*, mariage, et *mania*, folie). Pathol. Impulsion morbide qui pousse certains névropathes ou psychopathes à demander en mariage toutes les femmes qu'ils rencontrent.

GAMON (Achille), mémorialiste français, né à Tournon (Ardèche) en 1530, mort à Annonay en 1597. Avocat, et consul d'Annonay, il fut député en 1560 aux états provinciaux du Languedoc. Il est l'auteur d'un livre qui s'intitule *Mémoires* ou plutôt *Sommaire discours d'aucunes choses mémorables arrivées en la ville d'Annonay et lieux circonvoisins (1552-1586)*. Une édition complète, ou à peu près, a été donnée en 1888 de ces *Mémoires*, lesquels, œuvre d'un protestant modéré, ne nous sont parvenus que sous une forme très rajeunie.

GAMON (Christophe DE), poète français, fils du précédent, né et mort à Annonay (1574-1621). Il est l'auteur d'un certain nombre de petits poèmes, aujourd'hui fort oubliés, d'un style prétentieux et obscur, mais très lus et appréciés de son temps : *les Pescheries* (1598) ; *le Jardinet de poésie* (1600) ; enfin la *Semaine ou Création du monde contre celle de du Bartas* (1609).

GAMOPÉTALE adj. (du préfixe *gamo*, et de *pétale*). Bot. Se dit d'une corolle à pétales concrescents.
— N. f. pl. Division de la classe des dicotylédones, comprenant les familles à corolle gamopétale.

GAMOPÉTALIE [*lî*] n. f. Bot. Caractère des corolles gamopétales.

GAMOPHYLLE [*fil'*] adj. (du préfixe *gamo*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Se dit des involucres et des calices formés de plusieurs folioles soudées en un seul corps.
— N. m. Nom donné à l'enveloppe de la fleur des cypéracées.

GAMOPHYLLIE [*fi-lî*] n. f. Bot. Caractère des involucres gamophylles.

GAMOSÉPALE adj. (du préfixe *gamo*, et de *sépale*). Bot. Se dit d'un calice à sépales concrescents.

GAMOSÉPALIE [*lî*] n. f. Bot. Caractère des calices gamosépales.

GAMOSTÈLE [*moss*] adj. (du préfixe *gamo*, et de *stèle*). Bot. Se dit d'un organe dont les stèles sont concrescentes.

GAMOSTÉMONE [*moss*] adj. (du préfixe *gamo*, et du gr. *stémôn*, trame). Bot. Se dit d'un androcée à étamines concrescentes.

GAMOSTYLE [*moss*] adj. (du préfixe *gamo*, et de *style*). Bot. Se dit des fleurs à styles soudés en un seul corps.

GAMOU n. m. Nom du *mouloud* ou anniversaire du prophète Mahomet, dans les langues sénégalaises. (Cette fête a lieu le douzième jour du troisième mois de l'année lunaire, mois qui, pour cette raison, est appelé *gamou*. Une distribution de vivres et une fête nocturne le précèdent la veille.)

GAMPOLA, site de ruines de l'île anglaise de Ceylan, sur la Mahavéli-Ganga, à quelques kilomètres de Kandy. Là s'éleva la capitale de l'île aux XIVe et XVe siècles de notre ère. — Aux environs, importantes plantations de café.

GAMPSODACTYLIE [*ghan, lî*] n. f. (du gr. *gampsos*, crochu, et *daktulos*, doigt). Difformité du pied, caractérisée par la flexion des deux dernières phalanges des orteils.

GAMPSONYX [*ghan-pso-nikss*] n. m. Zool. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, comprenant des petits milans américains. (Le *gampsonyx Swainsoni*, milan gris et noir, varié de roux, de cendré et de blanc, habite du Nicaragua au Brésil.)
— Paléont. Genre de crustacés voisins à la fois des amphipodes, des schizopodes et des décapodes. (Fossiles dans le permien d'Europe et du Brésil.)

GAMRIE, paroisse de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Banff), sur la mer du Nord ; 5.800 hab. Sources minérales.

GAMS, commune de Suisse (canton de Saint-Gall), dans la plaine du Rhin ; 2.160 hab. Broderies.

GAMSIGRADITE n. f. Variété d'andésite, qui contient une amphibole manganésifère.

GAMUTE n. m. Comm. Fil que l'on tire du palmier des Moluques, pour l'employer à la confection des cordages et sparteries. (On dit aussi GAMUTI et GAMUTO.)

GAN, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 7 kil. de Pau ; 2.360 hab. Ch. de f. Midi. Ancienne bastide ; vieilles maisons de la Renaissance. Source ferrugineuse. Carrières. Vins estimés. Patrie de Pierre de Marca, historien du Béarn.

GANACHE n. f. (ital. *ganascia*). Zootechn. Région située au contour de l'os de la mâchoire inférieure du cheval. || *Cheval chargé de ganache*, Cheval dont la mâchoire inférieure est grosse et charnue.
— *Pop. et bas.* Mâchoire de l'homme : *Recevoir un coup de poing dans la* GANACHE.
— *Fauteuil ganache*, Sorte de chaise confortable, sans bois apparent, et capitonnée, très à la mode aux environs de 1840.
— *Fig. et fam.* Personne incapable ; et adjectivem. : *Homme un peu* GANACHE.
— Archéol. V. GARNACHE.
— Art vétér. Nom vulgaire de la cachexie aqueuse.
— Théâtr. Rôle de vieillard imbécile et crédule : *Jouer les* GANACHES.

g, Ganache.

— SYN. **Ganache, âne, balourd, bête, buse, butor, cruche, ignorant, lourdaud, mâchoire.** V. ÂNE.
— ENCYCL. Zootechn. La *ganache* est la région de la tête, située sous la joue, qui a pour base, chez le cheval et les grands mammifères en général, le bord inférieur des branches du maxillaire inférieur. Il y a deux ganaches : une droite et une gauche, bordant latéralement la cavité de l'auge. Les ganaches sont *minces* ou *épaisses ;* dans ce dernier cas, on dit que l'animal est *chargé de ganaches.* Elles deviennent *tranchantes* dans la vieillesse, par suite du retrait des racines des molaires, vers le bord supérieur du maxillaire. En dedans des ganaches, dans l'auge, existent des ganglions, connus vulgairement sous le nom de *glandes*, qui, à l'état de santé, doivent être petits et insensibles.

Ganaches (LES), comédie en quatre actes et en prose, de Victorien Sardou (1862). Les « ganaches » de Sardou sont les représentants des vieux partis : ancien régime, première République, Restauration, monarchie de Juillet. Ce sont des charges, plutôt que des portraits. « Il faut être l'homme de son temps », telle est la morale de cette comédie, plus divertissante que profonde.

GANADERIA [*dé*] n. f. (mot espagn. ; de *ganado*, troupeau). En Espagne, nom des pâturages et parcs où se fait l'élevage des taureaux de combat ; et *par extens.* Nom de tous les animaux appartenant à un même propriétaire : *Les* GANADERIAS *sont, en Espagne, ce que sont en France les écuries de courses.*
— ENCYCL. La plupart des *ganaderias*, vastes souvent comme un de nos arrondissements, sont situées en terrain montagneux (Nouvelle-Castille, Andalousie, Navarre, environs de Séville) ; c'est là que, sous la garde des *ganaderos*, sont élevés les taureaux destinés à l'arène.
Le jeune taureau (*novillo*) reste en liberté et à l'état quasi sauvage jusqu'à l'âge de trois ans. A cette époque, il subit l'essai dont dépendra son envoi à la *plaza* ou à la ferme. Chaque éleveur a ses couleurs ou sa devise, et quand le taureau s'élance plein de fureur, du toril dans l'arène, il porte, piquée à l'épaule, la banderole de soie aux couleurs de sa ganaderia.

GANADERO [*dé*] n. m. Gardien de troupeau, dans les ganaderias.

GANAS n. m. pl. Demi-dieux indiens, qui constituent l'armée et les serviteurs de Çiva, et qui sont placés sous le commandement du dieu Ganêça ou Ganapati.

GANCETTE n. f. Pêch. Syn. de GANSETTE.

GAND (en flamand **Gent**), ville de Belgique, ch.-lieu de la Flandre-Orientale, au confluent de la Lys et de l'Escaut ; 220.000 hab. (*Gantois, oises*).
C'est dans une plaine basse, où la Lys et l'Escaut se divisent en de nombreux bras ou canaux enserrant une trentaine d'îles, qu'est bâtie la ville de Gand. Ce chef-lieu d'arrondissement administratif et d'arrondissement judiciaire, ce siège d'un évêché suffragant de Malines, d'une université où sont professés des cours en français et en flamand, d'une académie flamande, est à la fois une ville industrielle, une ville intellectuelle et une des villes d'art du pays, la plus ancienne capitale des Flandres.
Elle conserve encore de remarquables monuments des temps passés ; sa cathédrale, Saint-Bavon (Xe-XVIe s.), qui abrite l'admirable *Agneau mystique* de Jean Van Eyck, les églises Saint-Nicolas (XIIe s.), Saint-Michel et Saint-Jacques (XVe s.), le Beffroi (XIVe s.) et l'hôtel de ville, des XIVe et XVe siècles. La ville a été transformée par de nombreux travaux publics, la percée de grandes artères, la construction de nouveaux édifices et la restauration d'anciens monuments. Le cœur de la cité a seul gardé quelque aspect des temps passés.
Beaucoup de ces bâtiments servent à des usages industriels. C'est que, à côté de magnifiques établissements horticoles, Gand possède une industrie très développée : filatures de coton et de lin, fabriques de tissus damassés, de draps et d'étoffes de laine, de dentelles ; fonderies de cuivre et de fer, ateliers de construction de machines, raffineries de sucre, brasseries, etc. Un canal permet l'écoulement de ces marchandises, par eau, jusqu'à Bruges et à Ostende, et un autre met Gand en relation avec Terneuzen, sur la bouche méridionale de l'Escaut, permettant ainsi à des navires de fort tonnage de parvenir jusqu'à la grande ville.
Gand est la patrie de l'empereur Charles Quint (né en 1500), des frères d'Artevelde, de l'astronome Adolphe Quételet, des peintres Félix Devigne, Liévin de Winne, Den Duyts, des sculpteurs Pierre et Paul Devigne, de l'écrivain Maurice Maeterlinck, etc.
— *Histoire.* Son origine remonte au Ve ou au VIe siècle de notre ère, et sa conversion au christianisme par saint Amand, au VIIe siècle. Toutefois, c'est la construction du « château du Comte » par Bauduin Bras de Fer (vers 868) qui marque le véritable début de l'histoire de Gand, où, vers la fin du Xe siècle, commence à se développer l'industrie des tisserands et des foulons ; alors apparaissent aussi des franchises communales, que Philippe d'Alsace a reconnues en droit deux siècles plus tard (1178). Gand est dès lors une ville peuplée et opulente ; elle devient la capitale du pays et la résidence de ses comtes, tout en demeurant une ville industrielle dont la richesse repose surtout sur la draperie. Aussi fait-elle alliance avec l'Angleterre au début de la guerre de Cent ans ; mais bientôt elle demeure neutre dans la lutte, tandis que le comte de Flandre Louis de Crécy est fidèle au roi de France. Néanmoins ses intérêts économiques souffrent du conflit, et les troubles qui en résultent mettent aux prises son « capitaine » Philippe Van Artevelde avec Louis de Mâle, comme le « capitaine » de la ville, Jacques Van Artevelde, son père, a été naguère aux prises avec Louis de Crécy. Vaincus les deux fois, les Gantois défendirent leurs libertés, un peu plus tard, contre le duc de Bourgogne Philippe le Bon, gendre et héritier du comte Louis de Mâle, mais sans plus de succès. Dès lors, ils ne résistèrent plus qu'aux ennemis du dehors, qui s'emparèrent de Gand par trois fois : Louis XIV en 1678, Marlborough en 1706, et Louis XV en 1745. Au début du XIXe siècle, Gand servit de refuge à Louis XVIII pendant les Cent-Jours. Elle fut occupée par les Allemands, de la mi-octobre 1914 au 9 novembre 1918.

Gand (PAIX DE), traité signé le 8 novembre 1576 entre les Pays-Bas et les Flandres, quatre jours après le sac d'Anvers, par les Espagnols. Les signataires se promettaient de s'entraider à délivrer le pays des Espagnols.

Gand (BOULEVARD DE), nom donné par ironie au boulevard des Italiens, à Paris, en 1815, parce qu'il servait de lieu de rendez-vous aux partisans de Louis XVIII, réfugié à Gand pendant les Cent-Jours.

GAND (Juste de), peintre flamand, identifié avec Joos Van Wassenhove, né vers 1440. En 1470 il partit pour l'Italie où il fut au service de Frédéric de Montefeltre, duc d'Urbine, dont il décora le studio (14 panneaux sont aujourd'hui au Louvre) et la bibliothèque. On lui doit une *Communion des Apôtres* (Urbine), un *Crucifiement* (Gand, St-Bavon), quatre allégories des *Arts libéraux*. Son œuvre marque un trait d'union entre les écoles flamande et italienne.

GAND (Antoine-Joseph-Edouard), industriel français, né à Amiens en 1815. Il a inventé un battant compositeur de tissus, échantillonneur, metteur en carte et liseur automatique, puis un appareil de tissage permettant de fabriquer un grand nombre de contextures d'étoffes d'aspects variés. On lui doit : *Technologie du velours de coton fabriqué à Amiens* (1865) ; *Traité de la coupe des velours de coton* (1866) ; *Cours de tissage* (1869) ; *Transpositeur ou improvisateur de tissus* (1872) ; *Leçons nouvelles de mécanique* (1876) ; etc.

GANDAK, rivière du Népal et du Bénar (Inde septentrionale), formée de sept torrents (Tirsuli, Gandak, Kali-Gandak, etc.) dont les eaux himalayennes arrosent, au sud-est du Dhavalaghiri, l'Etat du Népal. Au sortir des montagnes, ces rivières constituent le Gandak, qui traverse un pays plat avant de finir dans le Gange (rive gauche) à Hajipur, presque en face de Patna. Cours, 700 kil. — A l'est du Gandak, le BURI-GANDAK, qui est une ancienne dérivation, descend du bas Népal et conflue avec le Gange en amont de Gogri ; cours, 150 kil.

GANDAMAK, ville de l'Afghanistan oriental, au versant nord du Sebid-Koh et non loin du Kaboul, affluent de l'Indus, à l'issue des défilés de Djagdalak. Les derniers survivants du massacre des forces anglaises par les Afghans dans la passe du Khaïber y furent tués en 1842, et là fut signé le traité anglo-afghan qui rendait à l'Afghanistan les territoires de Djellalabad et du Khaïber (1878).

GANDAR (Eugène), littérateur français, né à Neufour (Meuse) en 1825, mort à Paris en 1868. Elève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, il devint suppléant de Nisard à la Sorbonne (1861), puis fut professeur en titre (1868). On lui doit : *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare* (1854) ; *Homère et la Grèce contemporaine* (1858) ; *Les Andelys et Nicolas Poussin* (1860) ; *Bossuet orateur* (1866), son œuvre capitale.

GANDARA, comm. de l'archipel des Philippines (île Samar) ; 17.000 hab. Canne à sucre, abaca.

GANDARA (Antonio DE **LA**), peintre et pastelliste français, né et mort à Paris (1862-1917). Fils d'un père espagnol et d'une mère anglaise, cet élève de Gérome concilie dans sa peinture les qualités des écoles de ces deux pays. Il a peint de nombreux portraits sur fonds bruns en pâtes très minces comme *la Femme à la rose*, *la Dame en vert* (1899), *la Jeune femme endormie* (1901), *le Jeu de cache-cache* (1902). Mais les études qu'il a peintes au jardin du Luxembourg sont sans doute les œuvres les plus précieuses d'Antonio de La Gandara. Il s'y montre paysagiste très personnel, amoureux des tons les plus délicats, posés le plus souvent sur des fonds sombres.

Vue de Gand.

GANDASH, fondateur de la dynastie kassite à Babylone (1747-1732 av. J.-C.).

GANDAVA, ville du Baloutchistan oriental, sur le Bhadre, affl. droit de l'Indus, à l'entrée de la passe de Moula, un des principaux défilés conduisant dans la plaine de l'Inde septentrionale. C'est l'ancien Kandabil, la résidence d'hiver du khan de Kélat et le centre de la région la plus fertile du Baloutchistan.

GANDER, fleuve et lac de l'île de Terre-Neuve. — Nom donné à un important aérodrome de l'île, escale de la ligne aérienne Europe-Amérique.

GANDERAX (Charles-Etienne-*Louis*), écrivain français, né à Paris en 1855, mort en 1935. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1873), agrégé des lettres, il collabora à divers journaux, fit avec beaucoup de talent la critique dramatique à la *Revue des Deux Mondes* de 1880 à 1888, puis à la *Revue hebdomadaire*, et devint, en 1894, directeur de la partie littéraire de la *Revue de Paris*. On lui doit deux pièces : *Miss Fanfare* (1881), avec Emile Krantz, et *Pépa*, en collaboration avec Meilhac (1888).

GANDERSHEIM, ville d'Allemagne (Brunswick), sur la *Gande*, affl. de la Leine ; 9.200 hab. Fonderie d'étain, tissage du lin, scieries et tanneries, distilleries.

GANDESA, bourg d'Espagne (prov. de Tarragone), sur le Ping-Caballe ; 3.600 hab. Fours à chaux. Distillerie. En 1337, Pierre IV, le Cérémonieux, y réunit les Cortès.

GANDHÂRA (le), ancien pays des confins de l'Inde et de l'Afghanistan, aux environs de Peshawar (prov. de la frontière du Nord-Ouest). Il contient les plus remarquables monuments gréco-bouddhiques dont les pays voisins (Pendjab, Afghanistan, etc.) possèdent aussi de très intéressants exemples ; aussi appelle-t-on « art du Gandhâra » cet art hellénistique de la Bactriane auquel se mêlent des motifs bouddhiques. L'art du Gandhâra a fleuri dans les premiers siècles de l'ère chrétienne et s'est, de son lieu d'origine, répandu jusqu'au Turkestan oriental, puis jusqu'en Asie orientale.

Gandharva (RIT), mariage par enlèvement, forme autrefois admise dans l'Inde pour les Kchatriyas seulement.

GANDHARVAS n. m. pl. Anciens dieux védiques des Eaux, représentés dans le *Rig-Véda* comme des archers et des guerriers redoutables.

— ENCYCL. On rapproche généralement les *gandharvas* des centaures, qui sont déchus plus tard au rang de simples musiciens et chanteurs du paradis d'Indra, ou Svarga ; ce sont des bardes, qui ont pour compagnes les Apsaras. Bien que de formes gracieuses, on les dit cruels, vindicatifs, et doués d'une force prodigieuse.

GANDHI (Mohandas Karamchand), surnommé **Mahâtmâ** (*la Grande âme*). Patriote hindou, né à Pordbandar (mer d'Oman) en 1869, assassiné à New-Delhi par un Hindou fanatique en 1948. Issu d'une famille cultivée, d'une rare élévation morale, il fut élève de l'université d'Ahmedabad, puis devint avocat à Bombay. De 1893 à 1914, il séjourna en Afrique du Sud, dévoué à la défense des 150.000 Indiens transplantés dans ce pays. Il y conçut son *Hind Svaraj* (Home Rule indien). Gandhi devint l'âme du mouvement protestataire. Le mouvement comporte une double tactique : 1° non-participation aux emprunts, grève des tribunaux, boycottage des écoles du gouvernement, refus de tout poste civil ou militaire ; 2° propagation du *svadeshi*, revendication de l'indépendance nationale. Après le congrès de Delhi (1922), un procès est intenté à l'agitateur, qui n'apparaît pas moins comme un saint que comme un héros national, et qui est ultérieurement rendu à la liberté. En 1930, il prit l'initiative d'un mouvement de résistance à l'Angleterre. Il signe avec lord Irwin le pacte de Delhi et participe à Londres à la conférence de la Table Ronde qui échoue. Pendant la Seconde Guerre mondiale il adopte une attitude loyaliste vis-à-vis de l'Angleterre. Pendant les négociations engagées avec elle de 1942 à 1946, Gandhi joua surtout le rôle de conseiller, le pandit Nehru ayant le rôle actif. Il a exercé une influence dominante sur l'évolution de l'avenir de l'Inde.

GANDIA, ville d'Espagne (prov. de Valence), sur le fleuve côtier d'Alcoy ; 9.000 hab. Toiles et étoffes de soie. Exportation de soies, amandes, raisins secs.

GANDILLOT (Léon), auteur dramatique français, né à Paris en 1862, mort à Neuilly en 1912. Au sortir de l'École centrale, il débuta en 1886 par un vaudeville, *les Femmes collantes*, qui eut un succès retentissant. Il acquit la faveur du grand public avec de nombreux et amusants vaudevilles, parmi lesquels : *la Mariée récalcitrante* (1889) ; *la Course aux jupons* (1890) ; *l'Enlèvement de Sabine* (1890) ; *Ferdinand le Noceur* (1890) ; *le Bonheur à quatre* (1891) ; *la Tournée Ernestin* (1892) ; *le Sous-préfet de Château-Buzard* (1893). Par la suite, Gandillot écrivit des comédies-vaudevilles d'un comique moins franc, et parfois même teintées de gravité et d'amertume : *le Pardon* (1892) ; *les Dames du Plessis-Rouge* (1894) ; *Associés* (1894) ; *la Cage aux lions* (1895). Exception faite pour *la Tortue* (1896), ces pièces et celles qui suivirent : *Villa Gaby* (1896), *Zigomar* (1900), sont inférieures aux œuvres du début. Celui que Lemaître avait proclamé « l'individu le plus gai de sa génération » termina sa carrière dramatique par une comédie sentimentale, d'un pathétique très vrai et très poignant : *Vers l'amour* (1905). Gandillot a publié nombre de poésies : *Vers amoureux* (1887), et des nouvelles : *les Filles de Jean de Nivelle* (1887) ; *Contes à la lune* (1888).

GANDIN n. m. (pour l'étymol. v. la partie *encycl.*). Mœurs et cout. Jeune élégant, efféminé, ridicule.

— Econ. rur. Agneau de quinze à dix-huit mois.

— ENCYCL. On a donné les explications les plus fantaisistes sur l'origine du mot *gandin*. Pour le plus grand nombre, c'est le « boulevard de Gand » (sobriquet du boulevard des Italiens en 1815) qui est le berceau du « gandin ». C'est en réalité « Paul Gandin », personnage des *Parisiens de la décadence* (1854), de Théodore Barrière, qui a prêté son nom à l'espèce éternelle du jeune élégant.

GANDINE n. f. *Fam.* Grisette.

GANDINERIE [*rî*] n. f. ou **GANDINISME** [*nissm'*] n. m. Habitudes, manières de gandin. (VX.)

GANDINO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame), dans le Val Seriana ; 4.775 hab. Lainages et tapis.

GANDIOL, bourg du Sénégal (A.-O. F.), au sud de l'embouchure du Sénégal. — Etangs salins aux environs.

GANDJA. V. IELISAVETPOL.

GANDO (Nicolas), fondeur en caractères, né à Genève au début du XVIIIe siècle, mort à Paris vers 1767. Il établit à Paris une fonderie de caractères. Il a publié : *Epreuves des caractères de la fonderie de N. Gando* (1745) ; *Recueil d'ornements qui comprennent différentes combinaisons de vignettes* (1745) ; *Observations sur le Traité historique et critique de M. Fournier le jeune* (1766) ; etc.

GANDOGER (Michel), botaniste français, né à Arnas (Rhône) en 1850, mort en 1927. Il a réuni des plantes de France, d'Espagne, de Crète, etc. Sa collection considérable a été léguée à la faculté de Lyon. Il a publié des monographies sur les saules, les *rosa*, les *ulex*, les *mentha*, les *rubus* ; une flore d'Europe, et des mémoires sur les flores exotiques. Gandoger était un érudit et un grand travailleur ; mais la quantité de ses travaux dépasse de beaucoup leur qualité.

GANDOL n. m. Nom que les pêcheurs bretons donnent à un plioir rectangulaire sur lequel ils enroulent leurs lignes.

GANDOLIN n. m. Désœuvré, personne curieuse et importune. (Dialectal.)

GANDON (Antoine), littérateur français, né à Paris en 1813, mort à Compiègne en 1864. Il écrivit une suite de récits militaires qui eurent un vif succès : *Souvenirs intimes d'un vieux chasseur d'Afrique* (1859), réédités sous le titre de *Récits du brigadier Flageolet ; les Trente-deux duels de Jean Gigou* (1860), qui fit sa réputation ; *le Grand Godard ou Histoire d'un homme fort* (1861), et *l'Oncle Philibert* (1861). On lui doit aussi *la Seconde vue dévoilée* (1849).

GANDOURA n. f. Sorte de blouse (en laine ou en toile de coton) sans manches, qui, en Orient et en Afrique, se porte sous le burnous.

— Cost. fém. Robe d'intérieur droite ayant la forme d'une chemise très longue, sans manches, avec une encolure dégagée sur les épaules ; la gandoura se porte avec ceinture simplement retenue sur les côtés.

Gandoura.

GANEA (Nicolas), homme politique et écrivain roumain, né à Falticeni (Moldavie) en 1838, mort à Jassy en 1916. Après avoir étudié le droit à Paris, il fut avocat à Jassy, puis maire de cette ville en 1873. Député libéral, ministre des domaines (1888), président du Sénat, il fut élu en 1908 membre de l'Académie roumaine. Il a publié un recueil de *Poésies* (1886), une traduction en vers des sept premiers chants de *l'Enfer* de Dante, et surtout deux volumes de *Nouvelles* (1886) où il se montre peintre remarquable de la nature et de l'ancienne vie patriarcale de son pays.

GANEBELLONNE [*bèlon'*] n. f. Châtaigne de Périgueux assez grosse, pointue, aplatie, un peu brune, qui se conserve longtemps en vert.

GANÊÇA, dieu indien à tête d'éléphant, fils de Çiva et de Pârvatî ; il préside à la science et à la littérature. Il est presque toujours accompagné d'un rat.

Ganelon (au cas sujet GUENES, du nom germanique *Wenilo*), personnage de *la Chanson de Roland*. Irrité que Roland l'ait désigné pour accomplir une mission dangereuse, il indique au roi sarrasin Marsile le moyen de tendre à l'armée chrétienne un guet-apens où périssent Roland et les douze pairs. Accusé de trahison par Geoffroy d'Anjou, il est soumis au « jugement de Dieu » ; son champion Pinabel ayant été vaincu, il est traîné à quatre chevaux.

Ganêça.

GANELONNERIE [*lo-ne-rî*] n. f. (de *Ganelon*). Trahison, action perfide : *Si je doute de la sincérité de votre conduite et de la* GANELONNERIE *de la sienne.* (Mme de Sévigné.) [Peu us.]

GANEM (Chekri), patriote libanais et poète français, né à Beyrouth en 1861, mort à Antibes en 1929. D'une très ancienne et très francophile famille libanaise, il fit ses études au collège des lazaristes français d'Antoura. Il vint en France en vue de travailler à délivrer la Syrie du joug ottoman ; il fut attaché au Protectorat de la Tunisie. Quand la Guerre 1914-1918 éclata, il fonda le Comité central syrien, et ses efforts continus facilitèrent l'établissement du mandat français en Syrie. Son importante œuvre littéraire comprend surtout *Antar*, drame en vers français, joué à l'Odéon (1910) et qui a donné naissance à un opéra (1921) ; *Da'ad*, roman ; *Ronces et Fleurs*, poésies ; *Tamerlan*, drame ; *le Giaour*, drame mis en musique par Max Delmas ; *les Neuf aigles*, drame monténégrin écrit en collaboration avec Mme Juliette Adam ; *Monsieur Vincent*, en collaboration avec Mme Simone Arnaud.

GANER [*né*] v. intr. Jeux. A l'hombre, Faire, demander ou accepter gano, c'est-à-dire laisser aller la main.

GANERBE (mot allem. signif. *cohéritier*) ou **GANERBIEN** [*bi-in*] n. m. Hist. Membre d'une communauté soit familiale soit contractuelle vivant par indivis sur un domaine.

GANERBINAT [*na*] ou **GANERBIAT** [*bi-a*] n. m. (de l'allem. *ganerbe*, cohéritier). Régime de communauté dans le droit germanique.

— ENCYCL. Le *ganerbinat* (en allem. *ganerbschaft*) était, en droit germanique, la communauté des membres d'une même famille ayant droit d'héritage sur un bien et y vivant ensemble et par indivis. Il y eut autrefois un ganerbinat contractuel entre personnes n'appartenant pas à la même famille, mais s'entendant pour établir entre elles ce régime de communauté. Le ganerbinat existait encore en certains lieux : Brenberg, Münzenberg, à la fin du XIXe siècle.

GANG n. m. (m. angl. signif. *équipe*). Bande organisée de malfaiteurs (aux Etats-Unis).

GANGA n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des ptéroclidés, comprenant des formes allongées, robustes, de taille moyenne, à longue queue pointue, à tarses emplumés.

— ENCYCL. Les *gangas*, à plumage isabelle varié de roux et de brun, sont essentiellement des oiseaux de désert, volant en grandes troupes. Ils nichent à terre. Cet excellent gibier a la peau si épaisse qu'il faut l'écorcher pour le cuire. On en connaît dix-huit espèces de l'Afrique septentrionale et moyenne, de la région méditerranéenne et de l'Asie occidentale.

Ganga.

GANGAMOPTÉRIS [*ris*] n. m. ou **GANGAMOPTÉRIDE** n. f. Genre de fougères fossiles, à fronde simple, à bords entiers, à nervures latérales s'anastomosant en mailles losangiques. (Caractéristique de la flore permo-carbonifère de l'hémisphère austral.)

GANGANELLI, nom de famille du pape CLÉMENT XIV.

GANGARA n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des hespéridés, propre à l'Inde.

— ENCYCL. Le *gangara thyrsis*, des montagnes de Ceylan, est brun avec six taches jaunes sur les ailes supérieures. La chenille, blanche, avec de grandes houppes latérales, vit sur les palmiers.

GANGE, fleuve de l'Hindoustan, issu du revers méridional de l'Himalaya et tributaire du golfe du Bengale. Cours, 2.700 kil.

Le Gange est le fleuve le plus important de la partie continentale de l'Hindoustan. C'est d'abord, sous le nom de *Bagirathi*, un torrent de montagne qui sort par 4.200 m. d'altitude d'un glacier du Tehri-Garhwal ; ses eaux se grossissent de l'apport d'autres torrents himalayens dont le plus considérable est, sur la gauche, l'Alaknanda. Une fois entré dans la plaine à Hardwar (alt., 311 m.), le Gange ne tarde pas à s'assagir par suite de la platitude du pays qu'il arrose et des saignées que lui font les canaux alimentés par lui. Après avoir baigné Farrukhabad et Cawnpore, il se grossit à droite, à Allahabad, de la Jumna née dans l'Himalaya un peu plus à l'O. et séparée de lui, avant son entrée en plaine, par les monts Siwalik. Puis le fleuve, au cours très lent et très sinueux, passe à Mirzapur et à Bénarès, absorbe le Gogra sur sa gauche, et, sur sa droite, le Son, venu des pentes septentrionales du Deccan. Un peu en aval, il reçoit le Gandak en face de Patna, puis, plus bas, différentes rivières nées plus ou moins au cœur des montagnes himalayennes, et passe à Bhagalpur. Tôt après, il double l'éperon des collines de Rajmahal et, dès lors, se dirige non plus d'O. en E., mais vers le S. Il s'épanouit presque aussitôt en un immense delta de 7.700 km² (Basses-Pyrénées, 7.712 km²), dont les bras (Bagirathi, Hooghly, etc.) se mêlent bientôt à ceux du Brahmapoutre, avec lequel ils aboutissent au fond du golfe du Bengale après avoir traversé le Sonderband.

Le Gange, dont le bassin couvre une superficie d'un million de km² (France, 551.000 km²), dont le delta marécageux est le pays de prédilection du riz et du choléra, est pour les Hindous le fleuve sacré par excellence ; on sait quelle vénération ils lui portent, et quelles vertus ils attribuent à ses eaux. Aussi d'innombrables pèlerins se pressent-ils chaque année sur ses rives, se baignent-ils dans ses flots, et emportent-ils ensuite chez eux une provision de ses eaux précieuses.

GANGE (GOLFE DU) [en lat. *Gangeticus sinus*], Nom ancien du *golfe du Bengale*.

Gange (CANAL DU), grand canal de l'Inde septentrionale, qui se détache du Gange à Hardwar et le rejoint à Cawnpore, après un parcours de 500 kil. dans la plaine du Doab.

GANGELT, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. d'Aix-la-Chapelle), sur la Rodel, affl. de la Meuse ; 3.000 hab.

GANGES, ch.-lieu de cant. de l'Hérault, arrond. et à 39 kil. de Montpellier, dans les montagnes, sur l'Hérault qui y reçoit la Sumène ; 3.951 hab. (*Gangeois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie ; fabriques de bonneterie de soie. Gisements de plomb et de zinc. Aux environs, gorges de l'Hérault. — Le canton a 9 comm., et 8.460 hab.

GANGES (Diane DE JOANNIS DE CHÂTEAUBLANC, marquise DE), née à Avignon en 1635, morte au château de Ganges en 1667. Très jeune, elle épousa le marquis de Castellane, qui la conduisit à la cour, où son éblouissante beauté la fit surnommer *la Belle Provençale*. Devenue veuve, elle se remaria au marquis de Ganges (1658). Ses deux beaux-frères, Henry, dit l'abbé, et Bernard, le chevalier de Ganges, éprouvèrent pour elle une ardente passion. Repoussés avec mépris, ils résolurent de se venger en l'empoisonnant, d'accord avec son mari qui convoitait la fortune de sa femme. En 1667, pendant une absence de celui-ci, ils firent avaler de force à la marquise du poison. Elle réussit à s'enfuir en une maison du village. Ses assassins la rejoignirent, et la blessèrent grièvement. Elle expirait quelques jours après. Ce crime eut un retentissement énorme. En 1667, le parlement de Toulouse condamna le marquis de Ganges à la confiscation de ses biens et au bannissement. Il rentra clandestinement en France, et y mourut paisiblement en 1787. Quant au chevalier et à l'abbé, qui étaient parvenus à quitter la France, ils furent condamnés par contumace à être rompus vifs. L'abbé Perrette, autre complice, encourut la peine des galères.

GANGÉTIEN [*jé-ti-in*] n. m. Géol. Sous-étage désignant une partie moyenne du werfénien de l'Himalaya.

GANGÉTIQUE [*jé-tik'*] adj. Géogr. Qui appartient, qui se rapporte au Gange : *L'Inde* GANGÉTIQUE.

Ganghofer (*Louis*-Albert), auteur dramatique et nouvelliste allemand, né à Kaufbeuren en 1855, mort à Tegernsee en 1920. Il a fait représenter avec succès des pièces de théâtre, entre autres : *der Herrgottschnitzer von Ammergau* (1880) ; *der Anfang vom Ende ;* etc. On lui doit aussi des nouvelles, et des romans dont les meilleurs sont : *der Jäger von Fall* (1883), *der Edelweisskönig* (1886), et *Oberland* (1887).

GANGI, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 15.340 hab. Ruines d'ENGYON aux environs.

GANGLIFORME adj. (de *ganglion* et *forme*). Anat. Qui a la forme d'un ganglion. || *Plexus gangliforme*, Ganglion du nerf pneumogastrique, situé à sa sortie du trou déchiré postérieur. || Syn. de PLEXUS OLIVAIRE, GANGLION PLEXIFORME.

GANGLION n. m. (gr. *gagglion*). Petit renflement arrondi ou fusiforme qui se rencontre en certains points des vaisseaux lymphatiques et des nerfs (chez l'homme et les mammifères).

— Méd. *Ganglions synoviaux*, Hernies de la synoviale articulaire ou tendineuse, siégeant de préférence au voisinage des articulations de la main et du pied. V. KYSTES SYNOVIAUX.

— Encycl. Anat. et Physiol. On distingue les *ganglions lymphatiques* et les *ganglions nerveux*.

Les *ganglions lymphatiques* du volume d'un pois ou d'une petite noisette à l'état normal, peuvent s'hypertrophier considérablement lorsqu'ils entrent en activité défensive. Ils sont placés sur le trajet des troncs lymphatiques, notamment au niveau des grandes articulations, et se constituent par le pelotonnement de vaisseaux lymphatiques, afférents et efférents, dans lesquels circule la lymphe, et qui séparent la masse ganglionnaire en petits îlots formés de cellules lymphatiques. Les ganglions ou glandes lymphatiques élaborent les cellules lymphatiques, qui jouent un rôle important dans la nutrition des tissus et la défense de l'organisme, sous les espèces des globules blancs (phagocytes). Ces ganglions ou glandes sont, eux-mêmes, des organes de protection et d'arrêt dans la plupart des maladies infectieuses et des néoplasies. Pour remplir ces fonctions ils s'hypertrophient, et c'est la raison pour laquelle des glandes lymphatiques, tuméfiées et douloureuses, sont le signe d'une inflammation ou d'une infection située en amont par rapport au cours de la lymphe.

A. Ganglion lymphatique ; B. Vaisseaux lymphatiques afférents ; C. Vaisseaux lymphatiques efférents.

Les *ganglions nerveux* sont également de petits renflements situés sur le trajet d'un nerf, et, de préférence, au point où s'anastomosent plusieurs filets nerveux ; ils renferment des neurones, dont les axones transmettent l'influx à d'autres éléments nerveux.

Beaucoup de ganglions nerveux forment les centres et les plexus du sympathique. Le long de la colonne vertébrale, les ganglions sympathiques donnent naissance à une double chaîne, dont les maillons sont réunis par des anastomoses ; près du hile de chaque viscère, les nerfs qui l'innervent se réunissent ainsi en ganglions, puis en plexus, tels les ganglions semi-lunaires et le plexus solaire. Les nerfs sensitifs issus de la moelle forment enfin de petits ganglions, dits ganglions rachidiens, de même que les nerfs craniens, ceux du trijumeau, par exemple.

Au point de vue physiologique, les ganglions nerveux ne représentent que des relais dans la transmission de l'influx.

GANGLIONITE n. f. Pathol. Inflammation des ganglions lymphatiques. || Syn. de ADÉNITE.

GANGLIONNAIRE [*o-nér'*] adj. Qui concerne les ganglions : *Le système* GANGLIONNAIRE. || *Fièvre ganglionnaire,* Etat pathologique caractérisé par des hypertrophies des ganglions lymphatiques du cou, qui sont déterminées, selon toute probabilité, par des infections auriculaires ou naso-pharyngiennes.

GANGLIONNÉ [*o-né*], **E** adj. Qui a des renflements semblables à des ganglions.

GANGOTRÎ, lieu de pèlerinage des Hindous, situé dans les montagnes de l'Himalaya occidental, en Garhwal, sur le Baghirati, tête du Gange, tout près de sa source. Temple dont les brahmanes font le commerce de l'eau sacrée du fleuve.

GANGPOUR, petite principauté indigène de l'Hindoustan septentrional, Etat vassal de l'Orissa, peuplé de 239.000 hab. Capitale, *Souadi,* résidence du rajah.

GANGRA. Géogr. anc. Ville de la Galatie (Asie Mineure), Résidence du roi Déjotarus, et métropole de la Paphlagonie sous Constantin. Aujourd., *Kiankari.*

GANGRÈNE n. f. (du gr. *gaggraina,* pourriture). Pathol. Mortification locale des tissus.

— *Fig.* Cause de destruction progressive : *L'esprit soldatesque est la* GANGRÈNE *de la liberté.* (J. de Maistre.) || Corruption des mœurs : *Cette* GANGRÈNE *du monde avait gagné même les ducs.* (Saint-Simon.)

— Bot. Maladie des arbres, qui détruit l'écorce et le bois.

— Pathol. *Gangrène gazeuse* ou *foudroyante,* Gangrène qui vient compliquer les plaies septiques profondes, anfractueuses, à tissus dilacérés ou broyés. (Elle est due, d'ordinaire, au développement d'un microbe anaérobie, vibrion septique [*bacillus perfringens*], et se caractérise par la production de gaz, une tendance envahissante rapide et une dépression profonde de l'état général, conduisant souvent à la mort. Le traitement de la gangrène gazeuse se bornait, autrefois, à des incisions profondes au thermocautère. On emploie aujourd'hui, de préférence, la sérothérapie qui a donné, en effet, des résultats plus satisfaisants.) || *Gangrène symétrique des extrémités,* Affection caractérisée par des troubles circulatoires symétriques des extrémités : sensation de doigt mort, cyanose, asphyxie locale, etc., et pouvant aboutir à la gangrène sèche. || Syn. MALADIE DE RAYNAUD.

— Encycl. La *gangrène* est caractérisée par l'arrêt de la circulation et la perte de sensibilité des tissus atteints ; elle frappe, de préférence, les extrémités, et reconnaît un grand nombre de causes : les traumatismes, les gelures et brûlures, une altération sanguine, due, en particulier, au diabète, les thromboses artérielles et veineuses, et enfin, des infections. La gangrène *sèche* est due à l'oblitération des artères ; la gangrène *humide,* à celle des veines. La première détermine la dessiccation et la mortification des tissus du membre atteint ; la seconde, au contraire, la tuméfaction de ces tissus et la formation d'escarres qui se détachent en laissant une plaie saigneuse qui cicatrise difficilement. Leurs produits de sécrétion ont une odeur nauséabonde caractéristique. Les infections causées principalement par des microbes anaérobies sont à l'origine du *noma* ou gangrène de la bouche des petits enfants, de la gangrène pulmonaire et de la *gangrène gazeuse.* D'ailleurs, beaucoup de gangrènes se compliquent d'infections qui entraînent des douleurs et de la fièvre, et provoquent la mort. D'autres, au contraire, attribuables principalement à l'athérome des artères, sont aseptiques. On les observe chez les vieillards non diabétiques : c'est la *gangrène sénile.*

Le traitement de la gangrène dépend, en partie, de la cause (diabète, infections primitives), mais elle reconnaît une thérapeutique générale qui a pour objet : 1° de remonter l'état général du malade ; 2° de désinfecter les plaies par les moyens les plus sûrs ; 3° enfin de pratiquer l'amputation de l'extrémité atteinte si, comme il arrive souvent, la gangrène a une tendance à envahir les parties supérieures du membre. On a utilisé aussi quelquefois des sérums qui, malheureusement n'ont pas toujours été réguliers dans leur efficacité.

— Art vétér. Chez les animaux, la *gangrène* peut être due : à la *désorganisation anatomique* par le froid (gelures), la chaleur (brûlures), les traumatismes, les caustiques, les pressions d'une pièce de harnachement (cor, durillon), les pansements plâtrés, le décubitus sternal ou latéral prolongé, etc. ; à l'*altération de la nutrition :* l'embolie, la thrombose sont des éléments de gangrène d'une région ; à des *troubles trophiques* (artérite, sclérose nerveuse, traumatismes médullaires, etc.).

GANGRENER [*né*] v. tr. (de *gangrène.* — Se conjugue comme *amener.*) Causer la gangrène à : GANGRENER *un membre.*

— *Fig.* Corrompre, souiller de quelque vice : *Lorsqu'une fois le fanatisme* A GANGRENÉ *un cerveau, la maladie est presque incurable.* (Voltaire.) *Les vices* AVAIENT GANGRENÉ *le chef.* (Sainte-Beuve.)

— ***Gangrené, e,*** part. pass. du verbe *Gangrener* (au propre et au fig.) : *Couper un membre* GANGRENÉ. *Avoir le cœur* GANGRENÉ.

— ***Se gangrener,*** v. pr. Au sens passif, Etre atteint de gangrène : *Un membre qui* SE GANGRÈNE *est un membre perdu ; et au fig.* Etre corrompu : *Le cœur* SE GANGRÈNE *plus facilement que les organes du corps.*

GANGRENEUX [*neû*], **EUSE** adj. Pathol. De la nature de la gangrène : *Ulcère, erysipèle* GANGRENEUX.

GANGRÎ, région montagneuse du Tibet méridional, qui constitue le prolongement oriental du Karakoroum, s'étend du haut Indus à l'O. au Tengri-Nor à l'E., en séparant la vallée du Yarou-Tsanpo (haut Brahmapoutra) des vallées sans issue des lacs tibétains. Alt. 7.300 m. à l'Aling-Gangri, au nord du haut Indus. C'est la région des lacs sacrés des légendes hindoues.

GANGSTER n. m. (de l'amér. *gang,* bande). Membre d'une association de malfaiteurs. || *Par extens.* Bandit.

GANGUE [*gangh'*] n. f. (de l'allem. *gang,* trajet, filon), Minér. Substance dans laquelle se trouve engagé un minéral ou une pierre précieuse : *Débarrasser des cristaux de leur* GANGUE.

— *Fig.* Milieu brut entourant un objet précieux : *La* GANGUE *de l'ignorance est funeste au meilleur des cœurs.*

— Anat. Substance amorphe dans laquelle est plongé un organe ou un élément anatomique. || Syn. de STROMA.

— Bot. *Gangue cellulaire,* Parenchyme primordial des organes, dans lequel se forment les éléments fibreux et vasculaires.

— Géol. Partie non métallifère du remplissage d'un filon. Elle est généralement constituée par de la silice, de la calcite, de l'aragonite, de la dolomie, de la barytine, de la fluorine, etc.

— Encycl. Minér. Il y a des *gangues* terreuses et des gangues métalliques. Pour débarrasser le minerai précieux de sa gangue, on a souvent recours à la fusion, sauf pour certaines gangues solubles dans l'eau. On rend les gangues terreuses fusibles en leur ajoutant des fondants (fluorine, barytine) : on obtient ainsi des silicates multiples, beaucoup plus fusibles que les silicates simples. Dans d'autres cas, on a recours au broyage, et le minerai recherché est isolé par différents moyens.

GANGUEILLE [*ghèy'*] n. f. Petit gangui ou filet fixe, en forme de poche à double goulet, servant à la pêche aux anguilles.

GANGUÉLAS ou **GANGHELLAS,** tribu nègre de l'intérieur de l'Angola, à l'est du fleuve Couanza. Ces nègres fétichistes travaillent fort bien le bois, le fer et le cuivre, et exportent leurs produits dans les régions voisines ; ils se livrent également à l'agriculture.

GANGUI n. m. Filet traînant qui remplace le chalut, sur les côtes de Provence. (Son ouverture est tenue béante soit par une perche, soit par des plateaux, la ralingue est soutenue par un système de cerceaux en bois croisés, ou même elle est libre. Le gangui est de taille très variable, en rapport avec le bateau qui doit le traîner. Quelquefois il est remorqué par deux bateaux qui ont chacun un des câbles aboutissant aux extrémités de l'ouverture.)

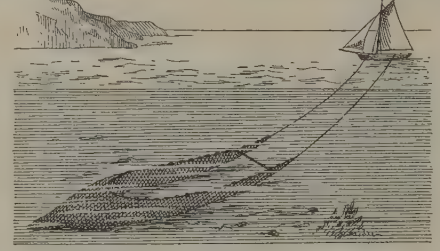
Gangui.

GANIBRY n. m. Instrument de musique kabyle, composé d'un tambour et de deux cordes posées sur un chevalet et montant le long d'un manche assez semblable à celui d'une guitare.

GANILH (Charles), économiste et homme politique français, né à Allanche (Cantal) en 1758, mort à Paris en 1836. Il fit partie, en 1789, du comité permanent des électeurs de Paris, devint membre du Tribunat après le 18-Brumaire, mais en fut exilé en 1802, pour son opposition au Premier Consul. Il siégea à la Chambre des députés, de 1815 à 1823, dans les rangs de la minorité libérale. Il a laissé des ouvrages de vulgarisation économique.

GANIVELLE n. f. Douve pour tonneau. (Dialectal.)

GANIVET (Angel), écrivain espagnol, né à Grenade en 1865, il se noya, par désespoir d'amour, dans la Dvina, à Riga où il résidait en qualité de consul d'Espagne, en 1898. Ame inquiète et passionnée, qui a subi l'influence de Nietzsche et de Barrès, il a laissé des romans d'une imagination puissante où se mêlent la grandeur épique, l'observation réaliste et l'humour : *les Travaux de l'infatigable créateur Pio Cid* (1898), *la Conquête du Royaume de Maya, les Hommes du Nord,* ainsi que des *Lettres finlandaises* et un *Idearium espagnol* (1896), œuvre d'une grande profondeur philosophique.

GANIVET [*vè*] n. m. Canif. || Petit couteau. || Couteau catalan. (Vx.)

GANIVETIER [*ti-é*] n. m. Fabricant de ganivets, coutelier. (Vx.)

GANJA ou **GUNJAH** n. m. Préparation pharmaceutique hindoue, constituée par les fleurs femelles fécondées du chanvre indien, engluées de matière résineuse. (L'usage immodéré de cette drogue conduit à la folie.)

GANKU, peintre du Japon (1749-1838). Il fut un des fervents du genre moderne, et bien que procédant de la peinture chinoise, il emprunta quelque chose à l'art européen, et fonda une école qui porte son nom. Il excellait surtout à peindre les tigres.

GANNA, prophétesse fort vénérée chez les Germains au temps de Domitien. Dion Cassius (liv. LXVII) raconte qu'elle avait succédé à Velléda.

GANNAL (Jean-Nicolas), pharmacien et chimiste français, né à Sarrelouis en 1791, mort à Paris en 1852. Il fit la campagne de 1812 comme chirurgien militaire. On lui doit un procédé de raffinage du borax, de durcissement du suif par les acides, origine des bougies-chandelles (1820), etc. Deux fois il obtint le prix Montyon : en 1817, pour l'application des inhalations de chlore à la guérison des catarrhes et de la phtisie ; en 1835, pour la conservation des cadavres, au moyen d'un acétate d'alumine. Ce dernier procédé le conduisit à celui des embaumements. Il s'est également occupé d'imprimerie, et imagina le rouleau encreur élastique, fait de gélatine. Nous citerons, parmi les ouvrages de Gannal : *Histoire des embaumements et de la préparation des pièces d'anatomie* (1837) ; *M. Gannal et M. le docteur Pasquier, embaumeurs du duc d'Orléans* (1842) ; *Lettre à l'Institut sur la question des embaumements* (1843).

GANNAT, ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 25 kil. de Vichy, sur l'Andelot, affl. de l'Allier ; 4.560 hab. (*Gannatois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. et P.-O. Cuirs, conserves de fruits. Marché agricole de la fertile Limagne. Capitale d'une châtellenie de la maison de Bourbon, affranchie en 1235, la ville résista aux protestants. Vestiges de fortifications ; vieilles maisons, château en partie du XIVe siècle. Eglise Sainte-Croix, en partie romane, du XIe siècle ; dans le trésor, célèbre évangéliaire du IXe siècle. — Le canton a 12 comm., et 9.530 hab.

GANNE n. f. Bot. Nom vulgaire de la *mélique* ou *molinie bleue.*

GANNE (Louis), compositeur français, né à Bruxières-les-Mines (Allier) en 1862, mort à Paris en 1923. Elève de César Franck et de Dubois au Conservatoire de Paris, où il obtint un premier prix d'harmonie, il s'est fait connaître à la fois comme chef d'orchestre notamment à Monte-Carlo et comme un compositeur plein de verve. Nous citerons de lui des chansons devenues rapidement populaires : *le Père la Victoire* et *la Marche lorraine ;* des morceaux de danse, surtout des mazurkas, qui ont eu un réel succès : *la Czarine, la Mousmé, la Tzigane, l'Auvergnate,* etc. ; un grand nombre de ballets joués aux Folies-Bergère et au Casino de Paris : *les Sources du Nil* (1882) ; *Volapuck* (1886) ; *Fleurs et Plumes* (1887) ; *Merveilleuses et Gigolettes ; Heureuse rencontre ; la Fin d'un monde* (1892) ; *la Puce* (1894) ; *Phryné* (1896) ; *Cythère* (1900), etc. ; une pantomime : *le Réveil d'une Parisienne* (1894) ; enfin, des opéras-comiques : *Rabelais* (1892) ; *les Colles des femmes* (1893) ; *les Saltimbangues* (1899) ; *Hans le joueur de flûte ; le Paradis de Mahomet,* en collaboration avec Planquette (1906) ; *Cocorico* (1913).

GANNERON (Auguste-Victor-Hippolyte), industriel, banquier et homme politique français, né et mort à Paris (1792-1847). Riche négociant en suifs, il était président du tribunal de commerce, lorsque, au sujet du *Courrier français,* il déclara illégales les ordonnances de juillet 1830. Elu député par le IVe arrondissement de Paris, puis colonel de la garde nationale. Ganneron fonda, sous son nom, en 1844, un comptoir d'escompte qui sombra en 1848.

GANNILLE [*niy'*] n. f. Nom vulgaire de la calthe des marais et de la ficaire.

GANNIR [*ga-nir*] v. intr. (onomatopée). Crier à la façon du renard. (Peu us.)

GANO n. m. (de l'espagn. *gano,* je gagne). Au jeu de l'hombre, Action d'avoir la main. || *Demander gano,* Se dit d'un des deux joueurs quand il invite son partenaire à renoncer à la levée, en mettant une carte inférieure sur celle qui est jouée, bien qu'il possède une carte supérieure. || *Accepter gano,* Se dit du joueur qui consent à accepter l'invitation de son associé, ce qu'il doit toujours faire à moins que son jeu ne s'y oppose. || *Faire gano,* Se dit des partenaires dont l'un demande et l'autre accepte gano.

GANODONTES n. m. pl. Paléont. Nom donné à un petit groupe de mammifères fossiles de l'éocène inférieur des Etats-Unis, que l'on considère parfois comme des édentés primitifs.

GANOÏDES n. m. pl. (du gr. *ganos,* éclat, blancheur, et *eidos,* apparence). Ordre de poissons intermédiaires aux sélaciens et aux téléostéens.

— Encycl. On considère généralement les *ganoïdes* comme un ordre de la classe des poissons, et on les subdivise en *chondroganoïdes* (ganoïdes cartilagineux comme l'esturgeon) et *ostéoganoïdes* (ganoïdes osseux comme le lépidostée et l'amia). On a quelquefois tendance à rattacher ces derniers aux téléostéens. Les ganoïdes se distinguent des sélaciens par leurs branchies qui sont cachées au moyen d'opercules. Ils se distinguent des

téléostéens par leur nageoire caudale à lobes inégaux (hétérocerque) et par leurs écailles émaillées, brillantes et épaisses (écailles ganoïdes).

GANOMALITE n. f. Minér. Silicate naturel de plomb, de manganèse et de calcium.

GANOMATITE n. f. Minér. Variété impure d'érythrine.

GANON n. m. Espèce de chien de chasse du genre des lévriers, employé au moyen âge.

GANOPHYLLITE [*fi*] n. f. Silicate hydraté naturel de manganèse et d'aluminium.

GANOTE n. f. Cotte d'armes qui se portait sur le haubert, surtout au XIVe siècle.

GANS (Eduard), jurisconsulte allemand, né et mort à Berlin (1797-1839). Professeur à la faculté de droit de Berlin (1826) et lié avec Hegel, dont il publia les *Principes de la philosophie du droit*, il est le fondateur en Allemagne de l'école philosophique du droit et entra par là en conflit avec Savigny et les tenants de l'école historique, qu'il attaqua dès 1821 dans ses *Scholien zum Gaius*. A la suite de ses relations avec les libéraux français en 1830 et en 1835, il avait commencé un cours sur les cinquante dernières années, qu'il vit suspendre alors qu'il n'en était qu'à la Révolution française. Il a écrit notamment : *Das Erbrecht in weltgeschichtlicher Entwickelung* (1824-1835, que de Loménie traduisit en français [1845]) ; *Beiträge zur Revision der preussischen Gesetzgebung* (1830-1832) ; *Rückblicke auf Personen und Zustände* (1836).

GANSE n. f. (du provenç. *ganso*, boucle de lacet). Cordonnet ou ruban de fil, de soie, d'or ou d'argent tressé en rond ou à plat et qui est employé comme ornement dans l'ameublement et le vêtement. (Lorsque l'or, la soie ou l'argent entrent dans sa composition, on l'appelle *ganse plate*.) || Premier enroulement d'un fil ou d'un cordage qu'on noue.

— *Ganse de diamant, Ganse d'acier*, Ganse ornée de diamants ou de grains d'acier, pour servir de boutonnière. || *Ganse de cheveux*, Tresse de cheveux pliée en forme de ganse.

— Mar. Estrope en quarantenier, ou tresse roustée en natte à chaque capelage de vergue de perroquet ou de cacatois, pour retenir les balancines. || Forte ligne épissée, garnie d'une cosse de fer, dans laquelle on accroche un palan pour agir avec un autre palan où la ganse est baguée. || *Ployé en ganse*, Se dit des rabans de ferlage, lorsque les voiles sont déferlées. || *Ganse de main*, Nom provençal du nœud de chaise simple.

— Milit. Accessoire du chapeau tricorne, fixé par un bouton à l'une de ses extrémités, et qui maintient à l'autre la cocarde de la coiffure. V. TRICORNE. || Autref., Sorte de poignée en fil de fer fixée au sabot des gros projectiles, pour en faciliter le maniement.

— Navig. fluv. Impasse, cul-de-sac, bras mort d'un cours d'eau.

GANSER [*sé*] v. tr. Garnir d'une ganse : GANSER *un mantelet*.

— ***Ganse, e,*** part. pass. du verbe *Ganser*. Garni d'une ganse. || *Broderie gansée*, Broderie figurée avec de la ganse.

— *Substantiv.* et au masc. Garniture formée par une ganse de coton glissée entre deux étoffes et disposée soit sur un bord, soit dans une couture.

GANSETTE n. f. Petite ganse. || Maille de filet.

— Au plur. Techn. Ficelles d'aboutement, que le tisseur attache au bout de la chaîne, afin de pouvoir commencer le tissage sans engager cette dernière dans l'entaquage.

GANSHOREN, commune de Belgique (Brabant), arrond. admin. de Bruxelles ; 4.450 hab. Dentelles, filatures.

GANSIN n. m. Mar. Maillon pour lever une ancre par les pattes.

GANT [*gan*] n. m (anciennem. GUANT ; anc haut allem. *want*). Sorte d'étui fait de peau ou d'étoffe coupée ou tissée, qui couvre la main jusqu'au poignet, ou plus haut, et chaque doigt isolément. (On joignait autrefois au mot *gants* un nom de parfum, pour désigner l'odeur particulière qu'on leur avait donnée : GANTS *de jasmin*, GANTS *de fleur d'oranger*.)

— *Gants fourrés*, Gants garnis à l'intérieur d'une matière qui les rend plus chauds. || *Gant de crin*, Gant tissé en crin, servant à frictionner la peau pour activer la circulation du sang. || *Gant de décorticage*, Gant de mailles qu'on emploie pour écorcer les arbres, arbustes, et en particulier les ceps de vigne.

— Fig. *Gant-jaune*, Dandy, cocodès, etc. (appelé ainsi à cause des gants jaunes qu'il portait) : *C'était une cabale montée, j'en suis sûr, par ces méchants* GANTS-JAUNES *de l'avant-scène*. (E. Sue.)

— Fam. *Souple comme un gant*, Qui est maniable, se plie docilement aux volontés d'autrui (de son plein gré ou par nécessité). || *Aller comme un gant*, Convenir parfaitement, être parfaitement approprié. || *Avoir perdu ses gants*, En parlant d'une fille, Avoir perdu sa virginité. (Vx.)

— *Avoir les gants de*, Avoir l'honneur, le profit de, la primeur. || *Se donner les gants de*, S'attribuer le mérite de. — Absolum. *Se donner des gants*, Se flatter, se vanter d'une chose que l'on n'a pas faite. || *Donner pour les gants*, V. les loc. hist.

— *Mettre des gants, Prendre des gants*, ou autre locution analogue, Agir avec une grande discrétion, de grands ménagements. || *Les gants en main*, Mollement, sans énergie.

— *Jeter le gant à quelqu'un*, Le défier, le provoquer (à cause de l'ancien usage de jeter un gantelet à un homme qu'on voulait provoquer au combat). || *Relever le gant*, Accepter un défi (parce que celui que l'on provoquait acceptait le combat en ramassant le gantelet de son adversaire).

— Archéol. *Gant de prise*, Gant de main gauche, en usage au XVIe siècle, dans les duels et autres rencontres. (Ainsi appelé parce qu'il servait à saisir l'épée ennemie ou à en détourner les coups ; il était garni, à la région palmaire, de traînées de mailles prolongées jusqu'au bout des doigts ; le dos de la main, pareillement garni, pouvait parer les coups de taille.)

— Bot. *Gant de bergère, Gant de Notre-Dame*, Noms vulgaires de la digitale, de l'ancolie et des campanules.

— Comm. anc. *Fil à gant*, Fil écru de lin que l'on fabriquait autrefois à Lille.

— Boxe. Les gants de boxe, bourrés de crin à leur extrémité pour amortir la force des coups, sont de poids différents suivant qu'ils servent à l'entraînement ou au combat.

— Escr. Gants de peau, rembourrés sur le dos de la main, munis de crispins, et que l'on met pour faire des armes.

— Fauconn. *Gant d'oiseau*, Gant que se mettait le fauconnier à la main droite, pour n'avoir pas la main déchirée par les serres de l'oiseau.

— Féod. *Ventes et gants*, Droits de mutation perçus par certains seigneurs. || *Droits de gants*, Droit consistant en une paire de gants que l'acquéreur d'un bien censuel devait au seigneur lorsqu'il se faisait investir. || *Gants de Notre-Dame*, Touffe d'herbe qu'il était autrefois d'usage, en Lorraine, d'élever à une certaine hauteur, lorsque les seigneurs voulaient se faire la guerre.

— Liturg. *Gants liturgiques*, Ceux portés dans les cérémonies par les évêques, les abbés mitrés. (Ils sont ordinairement faits de tissus ou de pelleteries fines, avec des broderies.)

— Techn. *Gant royal*, Nom donné par les bourreliers à un morceau de cuir dont ils s'entourent la paume et le dessus de la main quand ils font des coutures.

— LOC. HIST. La locution : *Donner des gants* ou *Donner pour les gants*, c'est-à-dire Faire un cadeau en argent, donner un pourboire, vient des Espagnols. (En Espagne, il était d'usage de récompenser par un petit cadeau tout porteur d'une bonne nouvelle. Quand vint la mode des gants parfumés, les gants furent le cadeau par excellence, et l'on disait *para guantes*, « pour les gants », là où nous disons « pourboire » [d'où le mot français *paraguante*, présent, pot-de-vin]. Sous Louis XIII, le mot et l'usage s'introduisirent en France.)

GANTS : 1. XIIIe siècle ; 2. Du Trésor impérial de Vienne (XIIIe s.) ; 3. Liturgique (XVIIIe s.) ; 4. A armer (XIIIe s.) ; 5. De prise (XIIIe s.) ; 6. Brodé (XVIe s.) ; 7. De fauconnier (XVe s.) ; 8. De femme, brodé (XVIIIe s.) ; 9, 10. De femme, modernes ; 11. D'homme ; 12. Fourré ; 13. Tricoté ; 14. De crin ; 15. De boxe ; 16. D'escrime au sabre ; 17. D'escrime à l'épée ; 18. De vigneron.

— ENCYCL. Archéol. On a rapporté à la Perse l'origine des *gants*. Chez les Romains, on n'employait guère les gants que pour les travaux grossiers, sous la forme de moufles ou gants dans lesquels le pouce seul est détaché. C'est le même usage qu'en faisaient du VIe au IXe siècle les moines occupés aux travaux de la terre : moufles fourrées en hiver, de toile en été. Au VIIe siècle, le gant tend à devenir objet de luxe : les empereurs ont des gants de pourpre, brodés de perles et ornés de pierreries. Les gants à doigts séparés, plus tardifs que les moufles, sont au XIIe siècle d'un port courant, et l'on en a de fourrés, de brodés, etc. Les gens de guerre, les fauconniers, les veneurs avaient des gants de peau épaisse : cerf, chien, etc. ; dans la vie civile, on en avait de peaux plus fines, de velours, de soie, etc. Le gant prend une valeur symbolique : la remise d'un gant équivaut à un hommage ; le jet d'un gant, à un défi. Au XVIe siècle, la mode s'introduit des gants parfumés brodés de soie, d'or et d'argent, souvent avec crevés qui permettent d'apercevoir les bagues. Souvent, les piqûres du dos de la main étaient remplacées par des broderies à chiffres, des rosettes ou cocardes de passementerie (gants « à fraises »). De grandes franges de soie bordent souvent les longues gardes évasées des gants sous Louis XIV. A partir de Louis XV, les formes usitées dans la vie civile affectent plus de simplicité : les parements ne demeurent en honneur que dans les gants militaires, où le crispin de buffle servait à garantir le poignet contre les coups de sabre. Les soldats de la « garde républicaine » à Paris ont conservé cette disposition. L'usage des gants glacés date du XIXe siècle.

— Techn. Les *gants* sont faits de fil ou de peau : les premiers sont *découpés* (soie, cachemire, fil) au gabarit et assemblés, ou bien *tissés* au métier (soie, laine, coton, fil) et ne présentent alors aucune trace de couture. Les gants de peau sont découpés dans des peaux d'agneau, de chevreau, de mouton, qui sont *mégies*, ou de daim, de chien, de castor, de chamois, qui sont *chamoisées*. Les gants glacés proviennent de peaux mégies, de même que les gants de Suède, mais pour celles-ci on met la chair en dehors. Les principaux centres de fabrication des gants de peau sont, en France : Grenoble, Paris, Annonay, Chaumont, Millau, Niort.

GANTE n. f. Techn. Faux bord qu'autrefois l'on ajoutait à une chaudière de cuivre dans une brasserie.

— Ornith. Cigogne. (Vx.)

GANTEAUME (Honoré-Joseph-Antoine), amiral français, né à La Ciotat en 1755, mort à Aubagne en 1818. Fils de marin, il entra, en 1781, dans la marine royale comme lieutenant de frégate auxiliaire, et exerça plusieurs commandements pour la Compagnie des Indes. Capitaine de vaisseau en 1794, il rallia l'escadre de Villaret-Joyeuse et fut grièvement blessé dans un combat contre l'amiral anglais Howe. Mis, en 1796, à la tête d'une division navale, il réussit à faire entrer à Brest un important convoi de munitions. En 1798, au début de l'expédition d'Egypte, il fut chef d'état-major de Brueys. Blessé à Aboukir, promu contre-amiral et chargé du commandement des forces navales en Egypte, c'est lui qui ramena Bonaparte en France, sur le *Muiron*. Il fut récompensé de ses services, en 1800, par le titre de conseiller d'Etat. Sorti de Brest malgré le blocus de l'amiral Harvey, il entrait à Toulon malgré lord Keith. Chargé de conduire en Egypte un renfort de cinq mille hommes et bloqué dans Toulon, Ganteaume réussit à sortir du port, et y rentra peu de temps après avec une prise de quatre bâtiments anglais. En 1802, l'intrépide marin alla ravitailler Saint-Domingue. A son retour en France, il fut nommé préfet maritime à Toulon, et en 1804 promu vice-amiral. Mis à la tête de la flotte de Brest, il devait favoriser le débarquement en Angleterre des troupes rassemblées au camp de Boulogne : mais il ne put sortir, immobilisé par la croisière de blocus de Cornwallis. Commandant de l'escadre de la Méditerranée en 1809, il entra, l'année suivante, au conseil d'amirauté. Il reçut en même temps le titre de comte. Rallié aux Bourbons en 1814, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et fut nommé pair de France au retour de Louis XVIII.

Ganteaume.

GANTELÉ, E adj. Couvert d'un gantelet : *Une main* GANTELÉE. || Qui a les mains couvertes de gantelets : *Les chevaliers étaient cuirassés de fer,* GANTELÉS *de fer*. (E. Sue.)

GANTELÉE n. f. (de *gant*). Bot. Nom vulgaire de quelques campanules, de l'ancolie et de la digitale pourprée.

GANTELET [*lè*] n. m. (diminutif de *gant*). Archéol. Gant à armer.

— Chir. Bandage qui engaine les doigts.

— Techn. Morceau de cuir avec quoi les ouvriers relieurs, cordonniers, chapeliers, etc., protègent la paume de leur main droite. || On dit aussi MANIQUE.

— ENCYCL. Le *gantelet* est un gant de toile ou de cuir, en forme de miton au XIIe siècle et recouvert de mailles de fer ; une fente au poignet permet de le laisser pendre. Un usage que l'on rencontre au XIIIe siècle, mais qui se perd au cours du XIVe siècle, est celui des gantelets de baleine. Le gantelet de plates de fer fait concurrence au gantelet de mailles qui subsiste cependant jusqu'au XVIe siècle. Au XVe, on trouve des gantelets de laiton. Le gantelet à doigts séparés apparaît au XIVe siècle ; c'est le type des gagnepains du XVe siècle. Mais le miton reste en usage, et reprendra faveur au XVIe siècle. (Aux mitons se rattachent les massifs bras de fer en usage de 1480 à 1530, défenses de main gauche, laissant tout juste à la main le jeu nécessaire pour le maniement de la bride.) Par des progrès successifs, on arrive aux gantelets parfaits du milieu du XVe siècle, où toutes les parties sont reliées entre elles à recouvrement, même l'articulation du pouce, de telle sorte que tout le dessus de la main est invulnérable. Toute cette garniture d'acier est montée sur un gant de cerf, de daim ou d'élan, renforcé à la paume et sous chaque doigt.

Gantelet (XIVe s.).

GANTELINE n. f. Bot. Syn. de GANTELÉE.

GANTER [*té*] v. tr. Couvrir d'un gant (la main) : *Les mains grosses et courtes sont difficiles à* GANTER ; et par extens. *Ganter quelqu'un*, Lui mettre des gants. || Porter (par rapport à la grandeur, à la pointure) : GANTER *du sept et demi*. || Etre approprié, être juste à la main de : *Gants qui* GANTENT *bien une femme*.

— *Fig.* et *fam.* Convenir à, faire l'affaire de : *Cela me* GANTE.

— ***Ganté, e,*** part. pass. du verbe *Ganter* : *Femme bien* GANTÉE. *Les nez n'ont point été faits pour porter des lunettes, ni les mains pour être* GANTÉES. (Voltaire.)

— ***Se ganter,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE GANTER *pour aller au bal*.

— Au sens passif, Etre ganté : *Une main d'homme ne* SE GANTE *pas toujours bien*. — Par extens. *Se ganter de*, Se dit de la main qui perd sa couleur naturelle pour se couvrir d'une teinte foncée : *Mains qui* SE GANTENT DE *hâle*. (Th. Gautier.)

— ANTON. Déganter.

GANTERIE [*ri*] n. f. Art du gantier : *Connaître la*

GANTERIE. || Fabrique de gants : *Etablir une* GANTERIE. || Commerce des gants : *La* GANTERIE *de luxe est en souffrance.* || Magasin de gants : *Entrer dans une* GANTERIE.
— ENCYCL. V. GANT.

GANTEZ (Annibal), musicien français, né à Marseille au commencement du XVIIe siècle. Il a publié un recueil d'airs, et deux messes à plusieurs voix. C'est à Auxerre qu'il fit imprimer, en 1643, *l'Entretien des musiciens*, qui donne des détails intéressants sur l'état de la musique, les mœurs des musiciens, et sur un certain nombre d'artistes vivant sous le règne de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV.

GANTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Celui, Celle qui fait ou qui vend des gants.
— Adjectiv. : *Ouvrier* GANTIER. *Marchand* GANTIER.
— ENCYCL. Archéol. Les corporations des *gantiers* sont anciennes ; ceux de Paris remontaient au moins au XIIe siècle ; leurs derniers statuts remontent à 1656 ; leur titre de maîtres gantiers-parfumeurs rappelle la mode des gants parfumés. Les gantiers de Vendôme, fort réputés au XVIe siècle, faisaient ces fameux gants de *canepin*, en peau si fine qu'on pouvait en faire tenir une paire dans une coque de noix.

GANTIÈRE n. f. Boîte à gants. (Vx.)
— ENCYCL. Archéol. Au XVIIe siècle, la *gantière* fut une pièce d'orfèvrerie, sorte de soucoupe ovale ou octogone, sur laquelle on plaçait les gants pour les offrir aux personnes de qualité. On en fit en or, enrichies de pierres précieuses, et quelquefois montées sur un pied ; on en fit aussi en argent, en cristal de roche, en agate. L'usage de ces gantières se continua au XVIIIe siècle ; elles sont remplacées de nos jours par la « boîte à gants », le plus souvent en marqueterie de bois exotique, doublée de satin.

GANTILLE [*tiy'*] n. f. (de *gant*). Montant servant à l'encadrement d'une fenêtre ou de toute autre baie. || On appelait aussi *gantilles* les axes des roues à aubes.

GANTOIS, E, habitant de Gand.
— Adjectiv. : *Industrie* GANTOISE.

GANTOIS [*toi*] n. m. Nom que, dans le Pas-de-Calais et dans une partie du département du Nord, on donne à des batelets dont l'avant et l'arrière sont très élevés et que l'on emploie sur les canaux pour le transport des fourrages.

Ganymède. (Musée de Naples.)

GANTRELLE (Jules-Joseph), philologue belge, né à Echternach (duché de Luxembourg) en 1809, mort à Gand en 1893. Il professa la philologie à l'université de Gand. On lui doit : *Manuel d'histoire générale* (1834-1838) ; *la Part de la Flandre dans la conquête de l'Angleterre* (1840) ; *Grammaire de la langue latine* (1849) ; *la Grammaire et le Style de Tacite* (1875).

GANYMÈDE. Myth. gr. Prince troyen, fils de Tros et de la nymphe Callirhoé. Il fut aimé de Zeus, qui l'enleva et en fit dans l'Olympe l'échanson des dieux. (Plus tard, on raconta que Ganymède gardant ses troupeaux sur l'Ida, Zeus avait pris la forme d'un aigle pour l'enlever.)
— N. m. Par antonomase, Mignon, infâme complaisant.
— Astron. Autre nom du *Verseau*, constellation zodiacale. || Le plus gros des satellites de Jupiter, découvert par Galilée le 7 janvier 1610 ; sa révolution sidérale est 7 jours 3 h. 59 m. 35 s.
— Iconogr. Le musée du Vatican possède une charmante statue de *Ganymède*, découverte à Ostie en 1800 ; elle porte gravé le nom de son auteur : Phœdimos. — Des figures analogues se voient dans la galerie des Offices, à Florence, et au musée de Naples.
Les modernes ont souvent représenté l'*Enlèvement de Ganymède ;* parmi eux se trouvent : Michel-Ange, Rembrandt (Dresde), Rubens (musée de Madrid), Titien (National Gallery), Corrège (musée de Vienne), Le Sueur (Louvre), Carle Vanloo (musée de Toulouse).

Enlèvement de Ganymède, d'après Le Sueur.

GANYMÈDE, eunuque égyptien, qui, en 48 avant J.-C., prit la direction de l'armée égyptienne contre César arrivé en Egypte, à la poursuite de Pompée. Ganymède se substitua à Achillas, et montra beaucoup d'ingéniosité, coupa les communications de César avec les citernes, le tint assiégé quelque temps dans un quartier d'Alexandrie, et remporta des avantages sur les Romains.

GAO (anc. *Gogo*), ville du Soudan français (Afrique Occidentale française), sur le Niger, au débouché des vallées du Tilemsi et d'Irajar. Ch.-lieu de cercle. (C'est l'ancienne capitale de l'empire songhaï.) Les habitants sont dits *Gayas* ; 5.000 hab

GAOLIAN ou **GAO-LIA** n. m. Nom du *sorgho*, dans la Chine septentrionale.

GAON n. m. (mot hébreu). Hist. relig. Titre porté, du VIIe au IXe siècle, par les chefs des écoles juives de Babylonie [écoles de Sura et de Pumbadita]. (Ils jouissaient d'un pouvoir religieux, législatif et judiciaire sur leurs coreligionnaires, et étaient assistés de plusieurs assemblées : petit sénat, grand et petit sanhédrin.) || Pl. *Des* GUEONIM.

GAOTHEL, personnage fabuleux du temps de Moïse. (D'après une légende, il quitta l'Egypte et aborda en Ecosse, pays qu'il appela *Scotia*, du nom de sa femme.)

GAOUIN n. m. Gâteau lorrain fait de farine, de beurre, de crème fraîche et d'œufs.

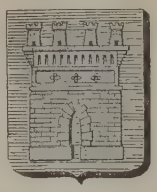

Armes de Gap.

GAP, ch.-lieu des Hautes-Alpes, à 768 kil. de Paris, sur la Luye, affl. de la Durance ; 11.715 hab. (*Gapençais, aises* ou *Gapençois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Evêché suffragant d'Aix. Ancienne ville gauloise, Gap appartint longtemps à ses évêques qui en partagèrent la souveraineté à partir du XIIIe siècle avec Charles d'Anjou, puis avec les rois de France. Scieries ; fabrique de gants de fil. — L'arrondissement a 18 cant., 147 comm., et 62.200 hab. ; le canton a 7 comm., et 13.800 hab.

GAPAN, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon) ; 10.000 hab.

GAPE [prononc. angl. *ghèp'*] n. m. Maladie des faisans, perdrix, et des oiseaux de basse-cour, appelée aussi *bâillement* et qui est occasionnée par la présence de vers dans la trachée. V. SYNGAME et SYNGAMOSE.

GAPEAU, fleuve côtier de Provence (départ. du Var) ; il naît au pied de la Sainte-Baume, et se jette dans la rade d'Hyères. Cours, 50 kil.

GAPENÇAIS [*pan-sê*] (le) [en lat. *Vapincensis Tractus*], ancien pays du département des Hautes-Alpes, arrosé par la Durance, la Luye, le Petit Buech. Ce comté comprenait, avec *Gap* son chef-lieu, les bourgades de Chorges, Tallard, Serres, Aspres-les-Veynes. Il fut uni jusqu'en 1184 au comté de Forcalquier, puis cédé aux évêques de Gap. Acquis par Charles d'Anjou, il fut réuni à la France sous Louis XI, en même temps que la Provence (1481).

GAPONE (Georges), pope et agitateur russe, né à Biliki (Ukraine) en 1872, mort près de Saint-Pétersbourg en 1906. Fils de pauvres paysans, il se fit pope et vint dans la capitale, où il se consacra aux ouvriers, aux pauvres, aux vagabonds et aux prisonniers. Il créa des sociétés ouvrières, qui, à partir de 1904, prirent un grand développement. A la suite d'un renvoi d'ouvriers par une usine, Gapone provoqua une grève au début de 1905, et, le 22 janvier, il se mit à la tête d'une masse énorme d'ouvriers pour porter une supplique au tsar ; mais la troupe reçut l'ordre de repousser les ouvriers par la force, et il y eut de nombreux morts. Gapone réussit à s'échapper, et se réfugia en France. En décembre 1905, revenu à Saint-Pétersbourg, il reprit avec la police des relations déjà anciennes, et en reçut des subsides. Attiré par les révolutionnaires dans une villa des environs de la capitale, il fut, par eux, décrété de trahison et étranglé. Il a laissé des *Mémoires* traduits en français en 1905.

GARA n. m. (mot arabe). Mamelon rocheux, sorte de témoin laissé par l'érosion au milieu des sables meubles, éoliens, généralement en forme de tronc de pyramide surmonté d'une table horizontale. || Plur. *Des* GOUR.

Garabit (VIADUC DE), célèbre viaduc en fer, composé de cinq piles, avec travée centrale de 165 m. de portée. Conçu par l'ingénieur Léon Boyer, il fut construit par

Viaduc de Garabit. — Cl. Boulanger.

Eiffel en 1885, sur le chemin de fer de Béziers à Clermont-Ferrand, par-dessus la vallée de la Truyère (Cantal). Sa longueur totale est de 564^m,65. La hauteur de l'arche médiane au-dessus de la Truyère est de 122^m,20.

GARACHANINE (Elie), homme d'Etat serbe, né à *Garach* (Serbie) en 1812, mort à Belgrade en 1874. Il contribua, en 1842, à l'élection d'Alexandre Karageorgevitch comme prince de Serbie. Ministre de l'intérieur en 1844 et président du conseil des ministres (1852-1854), il revint au pouvoir en 1861 comme ministre des affaires étrangères et fut, de 1862 à 1867, président du conseil. Il combattit toujours l'influence russe en Serbie.

GARACHANINE (Milioutine), homme politique serbe, fils du précédent, né à Belgrade en 1843, mort à Paris en 1898. En 1876, il se distingua dans la guerre contre la Turquie. Il fut ministre de l'intérieur (1880-1883), et devint ensuite, jusqu'en 1887, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Tombé du pouvoir, il prit la direction effective du parti progressiste. De 1894 jusqu'à la fin de sa vie, il fut ministre de Serbie à Paris.

GARACHICO, ville et port de l'île de Ténériffe (archipel espagnol des Canaries) ; 3.700 hab. Pêche. Tanneries.

GARAGE n. m. Chem. de f. Action de garer, de mettre en gare, de retirer des voies principales ou de passage, un wagon, un véhicule, un train, pour laisser passer un autre convoi, direct ou plus rapide que le précédent, ou encore pour procéder au remaniement de la composition d'un train. || Ensemble des voies (*voies de garage*) sur lesquelles on procède au garage de plusieurs véhicules ou rames de wagons.
— Autom. et Sports. Lieu couvert où l'on remise les bicyclettes, les automobiles, etc.
— ENCYCL. Autom. Les *garages* de voitures automobiles, par suite de l'exiguïté des espaces disponibles, se composent souvent aujourd'hui d'étages superposés reliés entre eux par des rampes intérieures ou même extérieures à la construction.
— Chem. de f. Les *garages* modernes des grandes gares de triage ou de formation sont actuellement constitués

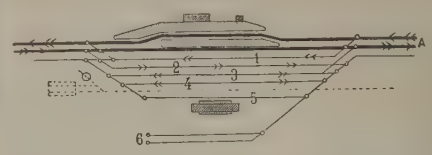

Garage : A. Voies principales ; 1, 2, 3, 4, 5, 6. Voies de garage.

soit par des groupes de voies en faisceaux parallèles terminées en forme de fuseau, soit par des groupes en forme de parallélogramme le long du petit côté duquel se greffent les différentes voies parallèles.

GARAGISTE [*jist'*] n. (Néol.) Personne qui tient un garage d'automobiles.

GARAGOA, ville de la République de Colombie (départ. de Boyaca), sur un sous-affluent de l'Orénoque ; 10.000 hab. Gisements de cuivre.

Garagous ou **Karakouch.** V. CARAGUEUZ.

GARAÏ (Jean), poète hongrois, né à Szegszard en 1812, mort à Pest en 1853. Patriote ardent, il publia de 1834 à 1848 un grand nombre de poésies épiques ou lyriques consacrées à la gloire magyare et inspirées de sujets nationaux : *les Arpad, Saint Stanislas, Konth de Hedervar, Hélène Zrynyi*, etc. Il mourut dans la détresse.

GARAIE [*rê*] n. f. Navig. fluv. Action de faire entrer un bateau dans une gare, pour en laisser passer un autre.

GARAIS [*rê*] ou **GARAS** [*ra*] n. m. Nom vulgaire du *fusain*.

GARAMANTES [*mant'*]. Géogr. anc. Peuple de la Libye intérieure, au sud de l'Atlas, renommé par sa férocité. Ptolémée vante, cependant, ses vertus. Le nord du pays occupé par les Garamantes (Fezzan actuel et partie septentrionale du Sahara) fut soumis par les Romains l'an 21 av. notre ère.

GARAMANTITE n. f. Pierre indéterminée mais que l'on croit être le grenat. (On la trouvait dans le pays des Garamantes.)

GARAMAS. Mythol. gr. Fils d'Apollon, éponyme des Garamantes d'Afrique.

GARAMOND (Claude), fondeur et graveur français, né à Paris vers la fin du XVe siècle, mort en 1561. Elève de Geoffroy Tory, c'est lui qui substitua aux caractères gothiques, usités en imprimerie jusqu'à cette époque, les caractères romains. Il a donné son nom à un type de caractère qui fut longtemps en usage et dans lequel s'est fixé le type devenu classique sous le nom d'elzévir, à cause de la réputation qu'il valut aux ouvrages publiés par les Elzévir. Il grava, par ordre de François Ier, les trois sortes de caractères dont Robert Estienne fit usage pour ses éditions grecques, à partir de 1544. Garamond

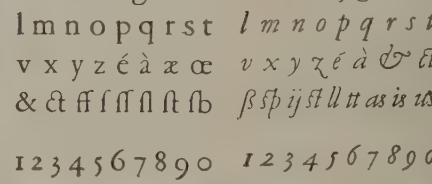

Caractères de Garamond dits « de l'Université » (1640), romain et italique.

devint bientôt le fournisseur de toutes les imprimeries où l'on se servait de caractères romains, et le *garamond*, légèrement modifié, désigné quelquefois sous le nom de *caractère de l'Université*, régna sans partage jusqu'au XVIIIe siècle où il fut remplacé en partie par le grand-jean.

Garamond [*mon*] n. m. Typogr. Ancien caractère d'imprimerie, romain et italique, d'une grande perfection, créé par Claude *Garamond* et propriété de l'Imprimerie nationale.

GARAMPI (Giuseppe), cardinal et érudit italien, né à Rimini en 1723, mort à Rome en 1792. Entré dans les ordres, il fut successivement gardien des archives du Vatican, nonce apostolique à Varsovie, puis à Vienne, évêque de Monte-Fiascone, et enfin cardinal (1785). Pendant des voyages en Allemagne, en Hollande, en France et en Angleterre, il avait réuni une bibliothèque considérable. Il a laissé plusieurs écrits, relatifs à la numismatique et à l'archéologie.

GARANÇAGE [*saj'*] n. m. Techn. Action de garancer, de fixer la matière colorante de la garance sur une étoffe. || Immersion du coton dans un bain de garance.

GARANCE [*rans'*] n. f. (origine incertaine). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées. || Racine de cette plante. || Couleur fournie par cette racine, ou teinte rouge de même nuance || Nom vulgaire de l'*aspérule tinctoriale*.

Garance : *a*, fleur.

— Comm. *Garance robée*, Racine de garance dont on a ôté le cœur et la première écorce.

— Argot milit. d'avant-guerre. *En pincer pour la garance*, Aimer le métier militaire.

— *Adjectiv.* et invar. Qui est teint en garance ; qui a une couleur pareille à celle que fournit la garance : *Des draps* GARANCE. || *Pantalon garance*, Pantalon rouge qu'a porté l'infanterie de ligne française jusqu'en 1915.

— ENCYCL. Bot. Les *garances* (*rubia*) sont des herbes des régions tempérées. La garance des teinturiers (*rubia tinctorum*) a des rhizomes rampants, rouges, chargés de longues racines, et des tiges aériennes quadrangulaires, couvertes d'aiguillons, des petites fleurs verdâtres. Originaire d'Orient, la garance était cultivée en Hollande, et en France dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, ainsi que dans le département de Vaucluse, en raison de ses propriétés tinctoriales. Les matières colorantes qu'elle renferme sont des oxyanthraquinones : l'*alizarine* constituant principal, puis la purpurine, la pseudopurpurine, la xanthopurpurine, contenues dans la racine sous forme de glucosides. On employait autrefois cette racine simplement broyée et séchée, ou bien enrichie par des macérations dans l'eau ou l'acide sulfurique dilué (fleur de garance, garancine). L'armée française en fit naguère grand usage pour la teinture de ses pantalons rouges. La culture de la garance a été ruinée par l'alizarine artificielle, dont le pouvoir tinctorial est près de cent fois celui du produit naturel.

GARANCÈNE [*sèn'*] n. f. Garancine formée avec les résidus de la garance qui a déjà servi à la teinture.

GARANCER [*sé*] v. tr. (de *garance*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il garança. Nous garançons.*) Plonger dans une teinture de garance.

GARANCERIE [*se-rî*] n. f. Action de garancer une étoffe, un tissu. || Lieu où s'opère le garançage des étoffes.

GARANCEUR [*seur*] n. m. Ouvrier chargé de garancer.

GARANCEUX [*seû*] n. m. Matière colorante extraite des résidus des teintures de garance.

GARANCIÈRE n. f. Champ semé en garance. || Lieu où l'on teint les étoffes avec la garance.

GARANCINE n. f. Poudre de garance naturelle enrichie par traitement à l'acide sulfurique dilué.

GARANCINIER [*ni-é*] n. m. Qui fabrique la garancine.

GARANNIER [*ra-ni-é*] n. m. Nom vulgaire de la *giroflée jaune*.

GARANT [*ran*], **E** n. et adj. (anc. haut allem. *wërento* ; de *weren*, garantir). Qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui, prend la responsabilité de : *Tout homme est* GARANT *de ses faits et promesses.*

Mais n'étant point *garant* des sottises d'autrui.
RÉGNIER.

Vous me rendez *garant* du reste de sa vie.
RACINE.

|| Personne dont le témoignage et l'autorité appuient les assertions d'autrui : *Ne rien avancer que sur de bons* GARANTS. || Appui, soutien, sûreté : *Son passé est le sûr* GARANT *de l'avenir. La singularité des faits, la nouveauté même des découvertes ne sont pas de sûrs* GARANTS *de l'immortalité.* (Buffon.)

— *Par extens.* Personne dont les actes répondent aux paroles, au dire :

Moi, je lui couperais sur-le-champ les oreilles,
S'il n'était pas *garant* de tout ce qu'il m'a dit.
MOLIÈRE.

— LOC. DIV. *Prendre à garant*, Accepter sous garantie, sous caution. || Rendre comme responsable :

Elle [la Fortune] est *prise à garant* de toutes aventures.
LA FONTAINE.

|| *Mettre à garant*, Protéger, garantir. (Vx.) || *Etre garant que*, Se donner pour garant de ; affirmer, assurer que.

— Dr. Personne qui est tenue de l'obligation de garantie : *Le vendeur est* GARANT *de la chose vendue.*

— Franc-maçonn. *Garant d'amitié*, Nom donné au franc-maçon chargé par une loge d'entretenir des rapports fraternels entre cette loge et une ou plusieurs autres situées loin de la première.

— GRAMM. *A garant*, loc. adv., est toujours invariable. *Garant*, personne disposée à garantir, peut être du féminin (*Garante*). [Dans le sens de garantie, sûreté, *garant* reste au masculin.]

— PROV. ANC. **A mal exploiter, point de garant,** Rien ne préserve, ne garantit contre les effets d'une exploitation défectueuse. || **Qui tire à garant et garant n'a, sa cause est perdue,** Il ne faut pas compter légèrement sur la protection, la garantie de quelqu'un.

— SYN. **Garant, caution, répondant.**

GARANT [*ran*] n. m. Mar. Bout de cordage qui a d'abord servi à garnir un palan, et s'allonge ensuite en partant de la poulie motrice. || *Mollir, Filer en garant*, Lâcher le cordage lentement et sans saccade.

GARANTIE [*tî*] n. f. (de *garant*). Engagement par lequel on se porte garant, on répond d'une chose : *Donner sa* GARANTIE. *Vente avec* GARANTIE. || Ce qui assure l'exécution ou la possession : *Demander, donner, prendre des* GARANTIES. *Les arrhes sont une* GARANTIE *de l'exécution d'un engagement qui n'est pas encore signé ;* et au fig. : *La liberté de l'enseignement est une* GARANTIE *nécessaire de la liberté de conscience.* (Vacherot.) *La science est la meilleure amie du peuple, la plus sûre* GARANTIE *de ses progrès.* (Renan.) || Dédommagement auquel on s'est obligé : *S'obliger à* GARANTIE. *Poursuivre quelqu'un en* GARANTIE. *Invoquer la* GARANTIE *de quelqu'un.*

— *Fig.* Moyen de protection : *La liberté de la presse est une* GARANTIE *contre l'arbitraire.*

— Admin. Constatation légale du titre des matières et ouvrages d'or et d'argent : *Le Bureau des* GARANTIES. || *Sans garantie du gouvernement*, ou en abrégé S. G. D. G., l'ormule qui avertit le public que l'Etat, lorsqu'il accorde un brevet, ne garantit pas la qualité, la priorité, etc., d'une invention, d'un objet, d'un remède.

— Comm. Engagement pris par le vendeur d'indemniser l'acheteur si l'objet vendu laisse à désirer : GARANTIE *d'une montre pour deux ans.* || Attestation d'une administration ou d'une personne autorisée, relativement aux qualités d'une marchandise : GARANTIE *des objets d'or et d'argent.*

— Cout. anc. *Garantie d'un fief*, Obligation où était le suzerain de faire jouir son vassal des terres fieffées.

— Dr. Obligation accessoire, qui assure l'exécution de l'obligation principale : *La* GARANTIE *que le vendeur doit à l'acquéreur...* (C. civ., art. 1625.) || *Garantie formelle*, Garantie due en matière réelle. || *Garantie simple*, Garantie due en matière personnelle. || *Garantie naturelle* ou *de droit*, Garantie résultant de la loi. || *Garantie de fait* ou *conventionnelle*, Garantie résultant d'un engagement. || *Contrats de garantie*, Contrats qui ont pour but de procurer à un créancier une *sûreté* en garantie de l'engagement pris par le débiteur. (Tels sont les *cautionnements, nantissements, privilèges et hypothèques.*) || *Transfert de garantie, Endossement de garantie*, Modes de cession de titres nominatifs ou à ordre ayant pour but de réaliser la mise en gage de ces titres.

— Procéd. *Demande en garantie*, Acte par lequel le garant est mis en cause par le garanti. || *Exception de garantie*, Défense opposée par le garanti au garant lorsque le second agit contre le premier en violation de son obligation. (La même expression désigne aussi la demande d'un délai en justice lorsque le garanti, poursuivi par un tiers, veut mettre son garant en cause.) || *Garantie principale*, Demande en garantie introduite, dans un procès indépendant, devant le tribunal du domicile du garant. || *Garantie incidente*, Demande par laquelle le garanti appelle le garant à le défendre devant le tribunal même où il est attaqué par un tiers.

— Techn. *Garantie de cémentation*, Surépaisseur laissée, lors de l'usinage avant cémentation, sur les parties d'une pièce qui doivent conserver les propriétés primitives du métal.

— ENCYCL. Comm. En matière de vente de bétail, la *garantie* est le droit pour l'acheteur de faire résilier le marché avec ou sans dommages-intérêts, si l'animal acheté n'a pas toutes les qualités nécessaires. V. VICES RÉDHIBITOIRES.

La garantie conventionnelle est celle qui fait l'objet de stipulations particulières entre les parties et qui leur sert de loi ; elle est encore appelée garantie *de fait*, par opposition à la garantie *de droit*, c'est-à-dire à la garantie légale. Elle peut être *expresse* ou *tacite*.

— Dr. rom. La *garantie* d'éviction ne résultait pas dans l'ancien droit de la vente. Elle était assurée en cas de *mancipatio* par l'*actio auctoritatis*, ou résultait de stipulations spéciales. Ces promesses devinrent obligatoires, puis sous-entendues, et l'on put en réclamer l'exécution par l'action même du contrat (*actio empti*). L'acheteur pouvait aussi faire valoir son droit à la garantie en faisant rejeter par une exception l'action du vendeur. L'obligation de garantie de certains vices s'est développée d'une façon analogue.

— Dr. intern. L'exécution des traités est assurée par certains moyens qu'on appelle *garantie*. Les actes contenant les conventions relatives à ces moyens d'exécution s'appellent « traités de garantie ».

La garantie est dite *simple* quand elle est donnée par un seul Etat ou plusieurs Etats garants sans établir de liens juridiques entre eux. Elle est *collective* ou *composée* quand les garants s'engagent réciproquement entre eux et vis-à-vis du garanti à assurer l'exécution du traité garanti.

Loi des garanties (en ital. *Legge delle guarentigie*). — On appelle ainsi la loi du 13 mai 1871, promulguée par l'Italie pour garantir au pape la liberté de son ministère spirituel. V. SAINT-SIÈGE.

— Admin. Les bijoutiers et les orfèvres emploient des alliages pour donner la dureté voulue aux objets d'or, d'argent et de platine. La loi fixe les titres, c'est-à-dire les proportions de métal fin à utiliser, et soumet la fabrication à un contrôle spécial. Ce contrôle, qui existait dès le XIIIe siècle, fut exercé par la corporation des orfèvres parisiens, puis par la Cour des monnaies, au moyen de l'apposition d'une double marque donnant lieu à la perception d'un impôt. Supprimé avec les corporations par la Révolution, le contrôle fut rétabli au profit de l'Etat par la loi du 19 brumaire an VI. V. CONTRÔLE, ESSAI, POINÇON, TITRE.

Des *contrôleurs à la garantie*, agents des Contributions indirectes, font les essais dans chaque *bureau de la garantie*, et appliquent sur les objets le *poinçon* ou *marque* du bureau et le *signe* indicatif du titre.

— Dr. admin. *Garantie d'intérêt*. Dispositions introduites pour la première fois dans le régime des concessions de chemins de fer français par la convention de 1859, par laquelle l'Etat s'engageait, si le revenu des nouvelles lignes que les compagnies étaient chargées d'exploiter tombait au-dessous d'un minimum déterminé, à combler la différence sous forme d'avance consentie pour une certaine période.

La garantie d'intérêt subsista pour l'ensemble des lignes dans les conventions de 1883, qui ont été abrogées depuis et remplacées par les conventions de 1921 dont le principe subordonne le taux des tarifs à un équilibre judicieux des recettes et des dépenses de l'ensemble des réseaux français.

— Législ. industr. *Fonds de garantie*. En matière de législation sur les accidents du travail, on appelle « fonds de garantie » un fonds spécial destiné à mettre à l'abri les victimes d'accidents contre le défaut de payement des rentes prévues en leur faveur. Ce fonds est constitué par des contributions particulières des exploitants assujettis à la législation sur les accidents du travail. Il est géré par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Syndicats de garantie (autorisés par la loi du 9 avril 1898), Groupements d'employeurs assujettis à la loi sur les accidents du travail, qui s'engagent solidairement au payement des rentes dues par l'un d'eux ; ce sont de véritables sociétés d'assurances mutuelles.

GARANTIR v. tr. (de *garant*). Assurer, sous sa responsabilité, le maintien, l'exécution de : GARANTIR *une vente, un contrat, un traité, une créance.* || Concourir efficacement à l'exécution de : *Habileté qui* GARANTIT *le succès d'une entreprise.* || Donner des gages pour, inspirer la confiance de : *Le passé ne* GARANTIT *pas toujours l'avenir.* || Rendre sûr, certain, indubitable : *Que l'on nous* GARANTISSE *une autorité sans abus, nous* GARANTIRONS *une liberté sans excès.* (E. de Girardin.) *Qui peut* GARANTIR *qu'il en sera ainsi ?*

— *Par extens.* Affirmer, certifier :

Mais pour homme d'honneur je *garantis* le maître.
MOLIÈRE.

GARANTIR *qu'une chose est vraie.* || Donner pour certain : *Je vous* GARANTIS *le succès.* || Donner comme digne de foi, comme authentique : *De quinze cents chartes, il y en a mille de fausses, et l'on ne peut* GARANTIR *les autres.* (De Longuerue.)

— *Elliptiquem.* Déclarer exempt : GARANTIR *un cheval de tout défaut.*

— *Par anal.* Mettre à l'abri, protéger : GARANTIR *contre le vent, la pluie, le soleil.* || Préserver : *Je prie Dieu qu'il vous* GARANTISSE *de tous maux.* (Mme de Sévigné.)

Ce sang qui tant de fois *garantit* vos murailles.
CORNEILLE.

|| Exempter : *Je me sens pour tous ces abus une aversion qui doit naturellement m'en* GARANTIR. (J.-J. Rousseau.)

— *Absolum.* Protéger, défendre : *La vraie forme de gouvernement est celle qui* GARANTIT *le mieux et coûte le moins.*

— Comm. Certifier la bonté d'un objet vendu ; accepter le contraire comme clause résolutoire de la vente : GARANTIR *une pendule pendant trois ans.*

— Cout. anc. *Garantir un fief*, En assurer au vassal la possession et le libre usage.

— Dr. Assumer une obligation de garantie. || *Garantir quelqu'un de*, Assurer contre un événement fâcheux.

— ***Garanti, e,*** part. pass. du verbe *Garantir : Créance* GARANTIE. *Nouvelle* GARANTIE. *Succès* GARANTI. || Préservé, protégé : *Enfant* GARANTI *du danger, d'une maladie.* GARANTI *par un mur.* || Dont la bonne qualité est affirmée sous peine de résolution du contrat de vente : *Montre* GARANTIE *pour cinq ans.*

— *Substantiv.* Dr. Personne dont les droits sont garantis par une autre : *Le garant n'est tenu d'assister le* GARANTI *que lorsque celui-ci n'est pas en état de se procurer justice par lui-même.* (Royer-Collard.)

— ***Se garantir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre à l'abri, Se protéger contre : SE GARANTIR *contre le vent, du froid, d'un péril.* || Se préserver de, Se défendre contre : *Il y a un prestige dont il est difficile de* SE GARANTIR. (Diderot.) || Garantir à soi, pour soi : SE GARANTIR *les épaules à l'aïde d'un bon manteau.*

— Avec réciprocité, Se garantir l'un l'autre : *S'unir pour* SE GARANTIR *des attaques d'un ennemi commun.*

— SYN. **Garantir, préserver, sauver.** *Garantir* se dit d'un mal actuel ou dont l'approche est certaine ; *préserver*, d'un mal futur et simplement possible. *Garantir*, c'est plus particulièrement avoir la puissance, la force d'écarter un danger ; *préserver*, mettre à l'abri par des soins, de la prévoyance, etc. *Sauver* se distingue de ces deux mots par la grandeur du péril qu'il suppose ; c'est proprement : Opérer le salut de.

— **Garantir, affirmer, assurer, attester, avancer, certifier, confirmer, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** V. AFFIRMER.

GARANTISME [*tissm'*] n. m. Dans le système de Fourier, Sixième phase ou forme sociale du développement de l'humanité.

— ENCYCL. Le *garantisme* comprend toutes les tentatives qui permettront de passer de l'état d'incohérence, inhérente à la civilisation, à une forme mieux ordonnée et plus favorable au développement de la nature humaine, par la mise en pratique des idées de coopération et de mutualité.

GARANTISSEMENT [*man*] n. m. Action de garantir. (Peu us.)

GARANTISSEUR n. m. Qui garantit une chose. (Peu us.)

GARANTISTE [*tisst'*] adj. Qui a rapport au garantisme.

GARAS [*ga-ra*] n. m. Grosse toile de coton, qui venait de Surate. (On écrit aussi GARAT.)

— Bot. Nom vulgaire du *fusain*. (Dialectal.)

GARASSE (le Père François), pamphlétaire religieux français, né à Angoulême en 1585, mort à Poitiers en 1631. Il se livra d'abord à la prédication. Ses emportements, ses invectives lui valurent un succès de scandale et de curiosité. Le plus célèbre de ses libelles est la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* (1623), dirigée contre épicuriens et libertins. Sa fin valut mieux que ses écrits : apprenant qu'il régnait à Poitiers une maladie contagieuse, il alla en soigner les victimes, prit le mal et en mourut.

Comte Garat.

GARAT (Martin, baron), administrateur français, né à Bayonne (1748-1830). Il fut l'un des fondateurs de la Banque de France en 1800 et son premier directeur général ; il remplissait ces fonctions lors de la crise de 1805, pendant laquelle les billets de la Banque étaient tombés en discrédit, et, lors de l'agonie de l'Empire, après le congrès de Châtillon, il fut chargé du service de surveillance intérieure.

GARAT (Dominique-Joseph, comte), littérateur et homme politique français, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) en 1749, mort près d'Ustaritz (Basses-Pyrénées) en 1833. Avocat à Bordeaux, il se rendit, vers 1788, à Paris, et devint professeur d'histoire à l'Athénée, puis député du bailliage d'Ustaritz aux états

généraux de 1789. D'un caractère facile, il suivit toujours l'opinion. Ministre de la justice en 1793, il excusa les massacres de Septembre. Chargé de notifier au roi sa condamnation, il chercha à adoucir ses derniers moments. En 1793, il devint ministre de l'intérieur. Son modérantisme et les dilapidations qu'il avait laissé commettre, le firent décréter d'accusation. Il parvint à se justifier grâce à l'appui de Robespierre, qu'il abandonna au 9-Thermidor. En 1795, la Convention le nomma à l'Ecole normale professeur « d'analyse de l'entendement humain ». Après le 18-Fructidor, élu au Conseil des Cinq-Cents, la République l'envoya à Naples. Mal reçu par les Bourbons, il demanda son rappel, et entra au Conseil des Anciens. Au 18-Brumaire, il devint subitement un fervent admirateur de Bonaparte, qui le nomma membre de l'Institut (1803) et comte (1808). Après les revers de 1814, il fit partie de l'opposition. Il accueillit avec enthousiasme Napoléon Ier en 1815, mais celui-ci le tint à distance. Il fut élu à la Chambre en 1815; exclu de l'Académie en 1816, il se retira dans son pays. Il fut rappelé à l'Institut en 1832. Il a laissé des *Considérations sur la Révolution française* (1792), des *Mémoires sur la vie de Suard* (1820); etc.

GARAT (Dominique-Pierre-Jean), chanteur français, neveu du précédent, né à Ustaritz en 1764, mort à Paris en 1823. Devenu secrétaire du comte d'Artois, Garat fut contraint par la Révolution de tirer parti d'un talent qu'il n'avait jusqu'alors exercé qu'en amateur. Il se rendit avec Rod à Hambourg, et remporta à ses côtés des succès éclatants. Baryton ténorisant, il avait une voix d'un registre étendu, et beaucoup d'expression. Dès la fondation du Conservatoire, en 1794, Garat y fut nommé professeur. Garat s'est fait connaître comme compositeur par la publication de romances: *Bélisaire, Il était là, le Chevrier, Je t'aime tant, le Cid, le Ménestrel, le Chant arabe*, etc.

Garat.

GARATISME [*tissm'*] n. m. Sous le Directoire, Grasseyement mis à la mode parmi les incroyables, par le chanteur Garat. V. INCROYABLE n. m.

GARAUD (Gustave-Césaire), peintre français, né à Toulon en 1847, mort à Nice en 1914. Elève de Français, paysagiste distingué, il a débuté au Salon de 1878. Principales toiles: *Bords du Gapeau* (musée d'Ajaccio); *le Matin à Valmondois* (musée du Puy); *Bords de la Viosne* (musée de Vire); *le Vieux Pont sur la Rance* (musée de La Roche-sur-Yon); *l'Yvette à Dampierre* (1893; musée de Toulon); *Jardin de paysans dans les Basses-Alpes; Bords de la Vésubie* (1910). On lui doit aussi les illustrations de *l'Indochine française contemporaine*.

GARAUDE [*rôd'*] n. f. Grande guêtre en usage dans l'Ain.

GARAUDÉ (Alexis-Adélaïde-Gabriel DE), musicien français, né à Nancy en 1779, mort à Paris en 1852. Professeur de chant au Conservatoire en 1816, il fut retraité en 1839. Outre une *Méthode de chant*, une *Méthode de piano*, un *Solfège ou Méthode de musique*, Garaudé a publié de nombreuses compositions pour divers instruments. Il fonda, en 1810, un journal de musique, *les Tablettes de Polymnie*, et publia un livre intitulé *l'Espagne en 1851* (1852).

GARAUGUET [*rô-ghè*] n. m. Jeu dérivé du trictrac, qui se joue avec trois dés, et dans lequel on doit amener ses dames dans le camp où l'adversaire a placé son talon.

GARAVEAU [*vô*] n. m. Anc. mesure de capacité (2 lit. environ) qui était usitée dans le midi de la France.

GARAY (Ladislas DE) ou **GARAY** (Laszló), palatin de Hongrie et ban de Croatie, né vers 1386, mort vers 1466. Il joua un rôle important au milieu des troubles qui agitèrent la Hongrie à cette époque. Partisan fidèle de Sigismond, il contribua à l'élection d'Albert II qui le créa ban de Croatie (1439), et de Ladislas V, à la mort duquel (1458), il essaya de faire proclamer roi l'empereur Frédéric III. Le parti national l'emporta et élut Mathias Corvin, et Ladislas disparut de la scène politique.

GARAY (Juan DE), général et explorateur espagnol, né à Badajoz en 1541, tué par les Indiens Minuanes près d'Assomption (Paraguay) en 1592. Nommé, en 1565, au gouvernement du Rio-de-la-Plata, il explora la vallée supérieure du Parana et y fonda, en 1573, la ville de Santa-Fé-de-la-Vera-Cruz. Plus tard, il reconstruisit la ville de Buenos-Ayres, détruite par les Indiens.

GARAY (don Martin DE), homme d'Etat espagnol, né à La Almunia-de-Doña-Godina (prov. de Saragosse) en 1760, mort à Saragosse en 1822. Intendant d'Estrémadure, secrétaire de la junte suprême en 1808, secrétaire des Cortès en 1810, ministre des finances en 1816, Garay essaya de relever le crédit de l'Espagne et songeait à opérer des réformes plus importantes encore quand il fut exilé par ordre de Ferdinand VII.

GARBAGNATE Milanese, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur la Guisa; 3.260 hab.

GARBANZO n. m. Nom espagnol du *pois chiche*, et qui est employé dans le midi de la France.

GARBAUD ou **GARBAUT** [*bô*] n. m. Nom vulgaire du *chevesne*. (On dit aussi GARBOTEAU, GARBOTIN.)

GARBELLE n. f. Nasse sphérique qu'emploient les pêcheurs méditerranéens.

GARBET (LAC DE), petit lac pyrénéen du département de l'Ariège. Il est situé par 1.670 m. d'altitude et donne naissance au *Garbet*, affl. droit du Salat, qui passe à Aulus.

GARBIN n. m. (de l'arabe *garbî*, occidental). Dans le Midi, Petit vent du S.-O.

GARBINSKI (Gaétan), mathématicien polonais, né à Varsovie en 1796, mort en 1848. D'abord professeur de mathématiques à l'université de Varsovie, il s'adonna ensuite à l'agriculture. On lui doit, en particulier, des travaux sur le calcul des probabilités. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels: *Exposé systématique des propriétés des surfaces obliques* (1822). Il a, en outre, fondé l'*Annuaire d'agriculture nationale*.

GARBINSKI (Wladyslav), agronome polonais, fils du précédent, né à Varsovie en 1827, mort en 1866. Il fut secrétaire de la Société agronomique du royaume de Pologne et a laissé un ouvrage intitulé: *Chimie agricole sous une forme populaire* (1846).

GARBO. Biogr. V. RAFFAELLINO.

GARBORG (Arne), écrivain norvégien, né à Time (Jäderen) en 1851, mort à Asker en 1924. Fils de paysans piétistes, instituteur, publiciste, il se fit remarquer par une étude sur *Empereur et Galiléen* d'Ibsen, et devint rédacteur de l'*Aftenbladet*. Bientôt, il évolua vers la libre-pensée et le radicalisme et fonda le journal *Fedraheimen*, qu'il rédigea de 1877 à 1882 dans l'idiome populaire appelé *landsmaal*, dont il devint l'apôtre passionné (Voir son livre *le Nouveau mouvement linguistique et national norvégien* [1877]), et où il publia ses premières nouvelles (*Un libre penseur* [1878]). Il remporta un succès retentissant avec le roman *Etudiants paysans* (1883), séjourna à Paris (1884-1885) et à Dresde, et en rapporta ses *Récits et Légendes* (1885). Les audaces de son roman *Hommes* (1887) lui aliénèrent le monde officiel; il se retira (1887) dans les montagnes de l'Oesterdal. Il publia alors de violentes satires politiques (*Intransigeants*, pièce de théâtre [1888]; *Lettres de Kolbotn* [1890]); un roman psychologique (*Chez maman*). Un immense succès accueillit les romans qui suivirent, et qui indiquent un retour de l'auteur vers les tendances religieuses de sa jeunesse: *Hommes las* (1891), histoire d'un décadent qui retourne à l'Eglise; *Paix* (1892); *le Père prodigue* (1899); etc. On lui doit aussi une biographie de J. Lie (1893), le beau cycle de poèmes *Haugtussa* (1895).

GARBOTEAU [*tô*] n. m. Pêch. Syn. de GARBAUD.

GARBURE n. f. (gasc. *garburo;* de l'espagn. *garbias*, ragoût). Soupe faite ordinairement avec des choux, du confit d'oie, du jambon et du lard: *La* GARBURE *est un mets du Sud-Ouest de la France*.

GARÇÃO (Pedro-Antonio CORREA), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1724-1772). Il fut un des membres les plus distingués de l'académie des Arcades, et contribua à la rénovation littéraire de son pays. Des articles satiriques le firent jeter dans une prison, où il mourut. Ses *Œuvres* consistent en odes, sonnets, dithyrambes, épîtres, et une spirituelle comédie intitulée: *Assemblea*. Les écrits de Garção sont remarquables par la correction et l'élégance du style, par la pureté du goût.

GARÇÃO STOCKLER (Francisco DE BORJA), général et mathématicien portugais, neveu du précédent, né et mort à Lisbonne (1759-1829). Ses connaissances étendues le firent attacher de bonne heure à l'académie des sciences de Lisbonne, dont il devint secrétaire. Il voyagea au Brésil, en France, devint gouverneur et capitaine général des îles Açores, puis fut nommé baron de Laguna. Il a publié: *Obras de F. de Borja Garção Stockler* (1805), recueil de mémoires; *Ensaio historico sobre e origem e progressos das mathematicas em Portugal* (1819); plusieurs mémoires sur le théorème de Newton, sur les fluxions; etc.

GARCE n. f. (anc. fém. de *gars*. — S'écrivait autref. GARSE). Fille nubile: *Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est* GARCE *à douze*. (Montfaucon.) || Fille en général: *C'est une fameuse* GARCE! *est un éloge peu compris que recueillit Mme de Staël dans un petit canton du Vendômois*. (Balzac.) [Vx.]

— *Pop.* Fille ou femme de mauvaise vie.

— *Fig.* Suivi de *de* et d'un nom féminin, Ce qui est mauvais, fâcheux, pénible: *Cette* GARCE DE *fièvre*. (Pop. et fam.)

Garcette (coiffure).

GARCE n. f. Mesure de poids et de capacité employée dans l'Inde française et qui varie suivant les régions.

GARCETTE n. f. (de *garce*). Petite fille. (Vx.)

GARCETTE n. f. (de l'espagn. *garceta*, héron à aigrette; d'où « bouquet de cheveux »). Coiffure de femme, dans laquelle on rabattait en boucles les cheveux sur le front, importée d'Espagne par Anne d'Autriche et qui ne lui survécut pas.

GARCETTE n. f. (de l'ital. *garzetta*, chardon, carde). Techn. Petite pince pour épinceter le drap.

— Mar. Petite tresse faite de vieux cordages détressés, qui servit longtemps à châtier les mousses et les matelots. || *Garcette de ris*, Petit cordage passé dans la toile d'une voile aurique et qui sert à prendre les ris dans cette voile.

Garcette de ris.

GARCHES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 9 kil. de Versailles, en bordure du parc de Saint-Cloud; 7.795 hab. Ch. de f. Etat. Au Petit-Létang, hospice de la Reconnaissance, fondé par Michel Brézin pour les ouvriers du bois et du fer. Monument du *Mémorial Lafayette*. V. LAFAYETTE (escadrille).

GARCHINA, v. de Russie, auj. **Krasnogvardeisk.**

GARCHINE (Vsievolod Mikhaïlovitch), nouvelliste russe, né à Voronège en 1855, mort à Saint-Pétersbourg en 1888. Il prit part comme volontaire à la guerre de Serbie (1876) et à celle contre la Turquie (1877). Sa première nouvelle, *les Quatre jours*, date de 1876. Ses meilleurs récits sont: *le Soldat Ivanov; Une rencontre; Attalea princeps; le Poltron; Nadejda Nikolaievna; la Fleur rouge*. Atteint d'une maladie nerveuse, il se tua en se jetant du haut de son escalier. — Son frère, EUGÈNE-MIKHAÏLOVITCH, né en 1860, a publié des ouvrages de critique et d'archéologie, notamment un livre sur *la Littérature russe du XIXe siècle* (1893).

GARCHIZY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 12 kil. de Nevers, sur la Loire; 2.165 hab. Forges et fonderies. Belle église romane du XIIe siècle. — Restes du château des évêques de Nevers à Parzy.

GARCI FERRANDE de Jerena, poète espagnol du XIVe siècle. Il vivait au temps de don Pierre le Justicier; on ignore l'époque de sa mort. Il semble avoir mené la vie la plus aventureuse. Marié à une Mauresque convertie au catholicisme, il abjura lui-même le catholicisme peu de temps après, et se fit musulman à Grenade, puis il abandonna l'islam et reçut de nouveau le baptême. Ses œuvres se composent de *cantigas*, de prières rimées dans lesquelles il demande pardon de ses fautes.

GARCIA Hernandez, bourg de l'archipel des Philippines (île Bohol); 6.000 hab. Abaca, riz.

GARCIA ou **GARCIE**, nom de plusieurs rois de Navarre au moyen âge; **Garcia Ier** Iñiguez, prince du IXe-Xe siècle, conquérant légendaire, dont on ne sait rien de positif; — **Garcia II** Sanchez, mort en 970, succéda, en 925, à son père Sanche Ier, soutint dans Pampelune, contre les Arabes du calife Abd er-Rahman III, un long siège, et les battit, en 921, au défilé de Roncal, puis contribua au gain de la bataille de Simancas; — **Garcia III** Sanchez, dit *le Trembleur*, succéda en 994 à son père Sanche II, et mourut en 1001. Son surnom lui vient du frisson involontaire qui l'agitait aux jours de bataille, où, d'ailleurs, il combattait vaillamment. Avec le roi Bermude II de Léon, il battit Al-Mansour à Catalañazor (998); — **Garcia IV** Sanchez, fils de Sanche III le Grand, à qui il succéda en 1035, mort en 1054. Il dut reconquérir son royaume contre Ramire d'Aragon et les musulmans qui en avaient pris possession pendant son pèlerinage à Rome; mais, dans la suite, il s'allia lui-même aux Arabes contre le roi de Castille Ferdinand, qui avait, en 1037, occupé le Léon, et périt près d'Atapuerca, dans une sanglante bataille; — **Garcia V** Ramirez, mort en 1150. Petit-fils de Sanche IV, il fut choisi comme roi, en 1134, par les Navarrais révoltés contre l'Aragon et réussit à se maintenir avec l'appui tantôt de la Castille et tantôt de l'Aragon. Il remporta sur les musulmans la victoire de Baëza, en 1147, et mourut d'une chute de cheval.

GARCIA Ier Fernandez, comte de Castille, mort vers 995. Son histoire est en partie légendaire. Il succéda à son père, Fernand Gonzalès, en 970. Il eut à lutter contre une terrible invasion de musulmans, dirigée par Al-Mansour, et malgré l'appui du roi de Léon, Bermudo II, l'armée chrétienne subit un effroyable désastre. Garcia, blessé et prisonnier, mourut quelques jours après. Al-Mansour, dit-on, lui fit faire de magnifiques funérailles, et rendit son corps, précieusement embaumé, aux chrétiens. Sous son règne se place la légende des sept infants de Lara.

GARCIA DE PAREDES (don Diego), homme de guerre espagnol, né à Trujillo en 1466, mort à Bologne en 1530. Il fut le compagnon d'armes de Gonzalve de Cordoue, en Italie, se distingua en Sicile, au siège de Céphalonie (1500), aux batailles de Séminara et Cerignola (1503), à Pavie (1525). Comblé d'honneurs par Charles Quint, il mourut d'une chute de cheval. Par sa force prodigieuse et ses qualités chevaleresques, il est resté populaire dans les légendes de l'Espagne.

GARCIA DE LOAYSA ou **LOAISA** (Juan), cardinal espagnol, né à Talavera de la Reina vers 1479, mort à Madrid en 1546. Dominicain, il devint provincial d'Espagne, supérieur général de son ordre (1518), confesseur de Charles-Quint (1532), et évêque d'Osma (1533); il entra au conseil privé, et ensuite présida le conseil des Indes. Garcia, dans le conseil tenu après la bataille de Pavie, fut d'avis qu'on renvoyât François Ier sans conditions. Clément VII le nomma cardinal au titre de Sainte-Suzanne (1530). Il devint évêque de Siguenza en 1532 et archevêque de Séville en 1539. Il fut aussi grand inquisiteur, président du conseil royal des Indes et de la croisade.

GARCIA (Vicent), poète catalan, mort en 1623, curé de Valefogona, diocèse de Vich, dont les romances, sonnets et « redondilles » ont été réunis en 1700 dans un volume intitulé *la Armonia del Parnás*.

GARCIA DE MASCARENHAS (Braz), poète portugais, né et mort à Avo (Beira) [1596-1656]. Il eut une existence très accidentée, dut fuir sa patrie à la suite d'un duel, tomba entre les mains des corsaires barbaresques, fut délivré, parcourut l'Italie, la France, l'Espagne, passa au Brésil, où il se battit contre les Hollandais, et, revenu en Portugal, fut nommé inspecteur de cavalerie. Sa principale œuvre littéraire est une épopée en vingt chants, *Viriato tragico*, imprimée après sa mort (1699) et qui a pour héros le défenseur de l'indépendance de la Lusitanie contre les Romains. Elle contient des beautés de premier ordre, des images brillantes, des pensées heureuses exprimées en un style coloré, en une versification élégante et harmonieuse, qui la font placer immédiatement après les *Lusiades* de Camoëns.

GARCIA DE LA HUERTA. Biogr. V. LA HUERTA.

GARCIA (Manuel del Popolo Vicente), chanteur et compositeur espagnol, né à Séville en 1775, mort à Paris en 1832. Il se produisit à Cadix dans diverses *tonadillas*, et écrivit plusieurs opéras-comiques qui obtinrent du succès. Il se rendit en 1808 à Paris, puis en Italie, à Londres, et revint à Paris où il excita l'enthousiasme du public dans *le Barbier, Otello, Don Juan*, etc. En même temps, il faisait jouer à l'Opéra-Comique *le Prince d'occasion* et *les Deux contrats*; à l'Opéra, *la Mort du Tasse* et *Florestan ou le Conseil des Dix*; aux Italiens, *il Fazzoletto*; enfin, au Gymnase, *la Manière*.

Garcia (dans *Otello*).

En 1824, il retourna à Londres, où il fit débuter auprès de lui sa fille aînée, qui devait être l'illustre Malibran. L'année suivante, il alla fonder à New-York un Théâtre-Italien, dont le succès fut considérable. Revenu à Paris, il ouvrit des cours de chant.

Garcia se montrait comédien aussi remarquable que chanteur merveilleux. Il était beaucoup moins original et moins doué comme compositeur.

GARCIA (Manuel), professeur de chant espagnol, fils du précédent, né à Madrid en 1805, mort à Cricklewood en 1906. Chanteur assez ordinaire, mais théoricien distingué, il s'était surtout consacré à l'étude du mécanisme physiologique de la voix humaine, et il avait imaginé, pour étudier la conformation de l'appareil vocal, le *laryngoscope*, aujourd'hui très employé par les médecins. Il écrivit pour ses élèves un *Traité complet de l'art du chant*. Il était le frère de la Malibran et de Pauline Viardot.

GARCIA GUTIERREZ (Antonio), auteur dramatique espagnol, né à Chiclana (prov. de Cadix) en 1813, mort à Madrid en 1884. Il servait comme simple soldat dans la milice, lorsque l'éclatant succès de son drame *le Trouvère* le rendit célèbre (1836). Après *le Page* et *Madeleine*, productions médiocres, il donna au théâtre *le Roi moine; l'Inconnu de Valence; Simon Bocanegra* (1843); *la Vengeance catalane* (1864); *Juan Lorenzo* (1865). Membre de l'Académie espagnole en 1862, il fut nommé, dix ans après, directeur du musée archéologique, puis directeur de la Bibliothèque nationale. Gutierrez a laissé environ soixante-deux œuvres dramatiques. Outre ses drames, Gutierrez a écrit ou fait représenter des comédies (*Une nuit de bal, Haine et Amour, les Millionnaires, Un conte d'enfant, la Créole, un Grain de sable*). Gutierrez fut un des plus illustres représentants du drame romantique en Espagne.

GARCIA DE QUEVEDO (José-Heriberto), poète sud-américain, né à Coro (Venezuela) en 1819, mort en 1871. Après de longs voyages il se fixa en Espagne, collabora à différents journaux, et remplit divers postes diplomatiques. Comme écrivain, ses poésies lyriques, inspirées par le plus noble libéralisme, commencèrent à le faire connaître (*A la fe cristiana, A Colon, A la Libertad, A Italia, A Pio IX*). Il collabora avec José Zorrilla à divers poèmes. Parmi ses romans, on peut citer : *el Amor de una niña; Dos duelos a dix-huit años de distancia;* et, parmi ses drames : *Nobleza contra nobleza, Un paje y un caballero; Don Bernardo de Cabreras, el juicio publico, Contrastes*. Il mourut en 1871, des suites, dit-on, d'une blessure reçue sur une barricade de Paris, lors de la Commune, à laquelle il avait été assez activement mêlé. C'était un écrivain de valeur, un caractère élevé et généreux.

GARCIA (Calixto), général cubain, né à La Havane en 1832, mort à Washington en 1898. Patriote ardent, il organisa, en 1868, à Holguin, contre la domination espagnole dans l'île de Cuba, une insurrection qui dura dix ans. Il paya de sa personne. Blessé et transporté en Espagne, il y resta jusqu'à la fin de la guerre en 1878. Il passa alors aux Etats-Unis, prit part, en 1880, à une nouvelle tentative d'insurrection. Transporté de nouveau en Espagne, il y vécut jusqu'en 1894, puis il gagna la France, se rendit aux Etats-Unis et y organisa une expédition pour prendre part à la nouvelle insurrection, à la tête de laquelle venait de se placer Gomez (1895). Il parvint à débarquer, en mars 1896, sur la côte orientale de Cuba. Il fut alors investi par les insurgés du commandement des provinces de Camaguey et de Santiago-de-Cuba, et, à la tête de quatre à cinq mille hommes, il harcela sans relâche les troupes espagnoles dans des combats d'embuscade souvent heureux. Lorsque, en 1898, une armée des Etats-Unis débarqua dans la province de Santiago et vint mettre le siège devant cette ville, Garcia se joignit aux Américains et coopéra à la prise de cette importante position; l'Espagne dut abandonner l'île et faire la paix.

GARCIA LORCA (Federico), écrivain espagnol, né à Fuentevaqueros (Grenade) en 1899, fusillé par les nationalistes espagnols en 1936, pendant la guerre civile, près de Grenade. Son œuvre poétique s'inspire des traditions populaires : le *Romancero gitan*, qu'il publia en 1928, est son œuvre la plus célèbre. Un puissant souffle lyrique anime également son œuvre dramatique : *la Maison de Bernarda, Noces de sang* (1933), *Yerma* (1934). V. *Supplément*.

GARCIA MORENO. Biogr. V. MORENO.

GARCIE [*si*] n. f. Genre d'euphorbiacées américaines, comprenant des arbres pubescents, à feuilles alternées, à fleurs monoïques, solitaires ou réunies en grappes.

GARCIÉES n. f. pl. Sous-tribu d'euphorbiacées, ayant pour type la *garcie*.

GARCILASO DE LA VEGA Y VARGAS ou **GARCIA LASO** (Sébastien), un des conquistadores du Pérou, né à Badajoz vers 1500, mort à Cuzco en 1559. Du Mexique, où il servit sous Cortez, il passa au Pérou, en 1534, avec Alvaredo, qu'il suivit dans le camp de Pizarre. Il contribua au triomphe de Pizarre sur Almagro, et reçut en récompense le gouvernement d'une partie du pays des Charcas. Il se fit remarquer par son humanité envers les indigènes, et par sa fidélité à la cause royale. Le roi le nomma gouverneur de Cuzco et intendant de la justice.

GARCILASO DE LA VEGA, historien péruvien, fils de Sébastien Garcilaso de La Vega, né à Cuzco vers 1535, mort à Valladolid en 1568. Sa mère lui ayant inspiré le désir d'écrire l'histoire de ses ancêtres les Incas, Garcilaso parcourut le Pérou pour y recueillir des informations. Son origine, son savoir, lui valurent sur les indigènes une certaine influence dont le gouvernement espagnol se montra jaloux; aussi fut-il, en 1560, déporté à Valladolid. On lui doit d'intéressants ouvrages : *Comentarios reales que tratan del origen de los Incas* (1609) : *la Florida del Inca, historia del adelantado Hernando de Soto* (1605).

GARCILASO ou **GARCIA LASO DE LA VEGA**, poète et homme de guerre espagnol, né à Tolède en 1503, mort à Nice en 1536. Il suivit Charles Quint en Italie, assista à la bataille de Pavie (1525), à la défense de Vienne contre Soliman, au siège de Tunis (1535) où il fut blessé grièvement; il prit part à la malheureuse expédition de l'armée impériale en Provence, et fut mortellement blessé à l'attaque de Fréjus. Au milieu du tumulte d'une vie d'aventures et de combats, Garcilaso trouva des loisirs pour cultiver la poésie, et, par un contraste remarquable, ce vaillant capitaine a mis dans ses sonnets, dans ses *canciones* une grâce pure et mélancolique, une douceur pastorale et une élégance un peu efféminée. De concert avec son ami, le poète Boscan, il introduisit dans sa patrie le goût littéraire des Italiens, et, dans ses imitations de Pétrarque, de Bembo, de Sannazar, de Théocrite et de Virgile, sut garder une physionomie originale.

GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore-Sagesse-Vertu), orientaliste français, né à Marseille en 1794, mort à Paris

en 1878. Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1838. On a de lui : *Exposition de la foi musulmane*, trad. du turc (1822); l'*Eucologe musulman* (1827); *les Aventures de Kamrup*, roman-poème, trad. de l'hindoustani (1834); les *Œuvres de Wali, célèbre poète du Deccan*, avec trad. et texte (1834); *Histoire de la littérature hindoue et de l'hindoustani* (1837); *la Poésie philosophique et religieuse chez les Persans* (1857); *la Langue et la Littérature hindoustanies de 1850 à 1873* (1873); *l'Islamisme selon le Coran* (1874); etc.

GARCINIE [*nî*] n. f. (de *Garcin*, nom propre). Genre de plantes, de la famille des guttifères.

— ENCYCL. Les *garcinies* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, simples et coriaces, à fleurs unisexuées et dioïques, tétramères, à fruits charnus. Il existe deux grandes variétés de garcinie : la garcinie à gomme-gutte, qui fournit la gomme-gutte, et la garcinie à mangoustan appelée ainsi du nom de son fruit qui a la grosseur d'une orange et qui contient une pulpe interne de valeur appréciée. On trouve la garcinie à gomme-gutte dans le Cambodge, en Cochinchine, en Annam, dans le Siam et à Ceylan. La garcinie à mangoustan se rencontre surtout en Annam. Le bois est utilisé en menuiserie, en ébénisterie, en boissellerie et pour la fabrication des avirons.

Garcinie.

GARÇON n. m. (du haut allem. *wart* avec le suffixe lat. *io;* d'où *wartio*, d'où *warter*, et le composé moderne *aufwärter*, garçon, domestique). Domestique, garde, valet :

Il n'est pas jusqu'au fat qui lui sert de *garçon*.
MOLIÈRE.

|| Jeune ouvrier travaillant pour le compte de son maître : GARÇON *tailleur*. GARÇON *boulanger;* et *par extens.* Employé subalterne de certains établissements : GARÇON *de café, d'hôtel, de magasin*. || Aide affecté à un service spécial : GARÇON *d'écurie, de cuisine*. (Dans le bâtiment, Se dit spécialement du manœuvre qui aide le maçon.)

— Enfant mâle : *Il a déjà trois* GARÇONS. || Homme célibataire : *Un vieux* GARÇON. || Homme, marié ou non, d'un âge peu avancé : *C'est un* GARÇON *habile. C'est un honnête* GARÇON.

— Dans nombre de cas, l'adjectif qui accompagne le mot *garçon* en modifie le sens ou en est modifié sensiblement : *Mon garçon*, Manière familière d'interpeller quelqu'un de plus jeune que soi. || *Brave garçon*, Homme jeune qui se conduit bien, ou encore qui a bien agi à notre égard. || *Garçon brave*, Jeune homme courageux. || *Bon garçon*, Homme serviable, facile à vivre. || *Mauvais garçon, Méchant garçon*, Jeune homme turbulent, tapageur, prompt à faire une querelle : *Faire le* MAUVAIS GARÇON, Faire le méchant. || *Beau garçon, Joli garçon* (au fig. et ironiquem.), Homme qui se trouve dans une position fâcheuse ou embarrassante. || *Petit garçon*, Homme de peu d'importance relative. — *Etre traité en petit garçon*, Etre traité avec désinvolture. — *Etre petit garçon auprès de quelqu'un*, Etre en état d'infériorité. || *Grand garçon*, Jeune homme déjà avancé en âge et qui mérite certains égards ou qui a droit à une certaine indépendance.

— *Garçons de la noce, Garçons d'une fête*, Jeunes gens chargés de faire les honneurs aux invités. || *Garçons d'honneur*, Jeunes gens qui, dans un mariage, sont chargés d'assister les mariés pendant la cérémonie.

— *Ménage de garçon*, Habitation de célibataire (proverbiale pour le désordre qui y règne d'ordinaire). || *Vie de garçon*, Vie libre, indépendante. || *Dire adieu à la vie de garçon*, Se marier. || *Enterrer sa vie de garçon*, Faire bombance une dernière fois avant son mariage. || *Repas de garçons*, Repas où il n'y a que des hommes, mariés ou non.

— Admin. *Garçon de bureau*, Employé chargé de tenir propres les bureaux d'une administration, de faire les commissions, d'introduire les visiteurs, etc.

— Art milit. *Garçon-major*, Officier qui faisait autrefois le détail du régiment sous le major et l'aide-major.

— Hist. *Mauvais garçons*, Nom donné à des bandes d'aventuriers, soldats licenciés des armées de Louis XII, organisés à la manière des « grandes compagnies » du temps de la guerre de Cent ans, et qui dévastèrent, au début du règne de François Ier, les campagnes de l'Ile-de-France, du Gâtinais et de l'Orléanais. Impitoyablement poursuivies sur les ordres de François Ier, ces bandes avaient disparu au milieu du XVIe siècle. || *Garçons de la chambre du roi*, Officiers, au nombre de six, qui servaient par quartier. (Leurs fonctions consistaient à être toujours dans la chambre au nombre de deux pour attendre les ordres. Quand on jouait dans les appartements du roi, ils avaient les profits du jeu pour les cartes qu'ils fournissaient.) || *Garçon de lévrier*, Officier de louveterie qui suivait la cour sous les ordres du grand louvetier. || *Garçon de limier*, Officier de la maison du roi, placé sous les ordres du grand louvetier de France.

GARÇON (*Émile*-Auguste), jurisconsulte français, né à Poitiers en 1851, mort à Paris en 1922. Docteur en droit de la faculté de Poitiers (1878), il fut nommé professeur à la faculté de Lille (1879), d'où il passa (1899) à celle de Paris. Il acquit une grande notoriété comme criminaliste. On lui doit : *Essai historique sur le grand conseil* (1876); *Des actions en contestation de légitimité* (1877); *Code pénal* (1901-1911, 2 vol.); *Des effets de la revision des procès criminels* (1903); *le Droit pénal* (1922); etc.

GARÇON (Maurice), avocat et écrivain français, né à Lille en 1889. Défenseur des guérisseurs et des occultistes, avocat aussi de la plupart des grands procès littéraires, on lui doit : *le Diable* (1926), *la Vie exécrable de Guillemette Babin, sorcière* (1930), *la Justice contemporaine (1870-1932)* [1933], et *la Justice au Parnasse* (1937)), *Procès sombres* (1950), *Louis XVII ou la Fausse Enigme* (1952), etc. Il a été élu à l'Académie française en 1946.

GARÇONNAILLE [*so-nay'*] n. f. *Par dénigr.* Ramassis de garçons, de mauvais drôles.

GARÇONNE n. f. Fille émancipée, qui vit comme un garçon. (Le terme a été lancé par Victor Margueritte dans son roman *la Garçonne* [1922].)

GARÇONNER v. intr. *Fam.* Se conduire en garçon.

GARÇONNET [*so-nè*] n. m. *Fam.* Petit garçon.

— Comm. Dans la nouveauté, La taille intermédiaire entre « enfant » et « homme ».

GARÇONNIER [*so-ni-é*], **ÈRE** adj. Qui appartient, qui

convient aux garçons : *Des habitudes* GARÇONNIÈRES. *Et c'était une beauté* GARÇONNIÈRE. (A. France.) || Qui aime à fréquenter les garçons ; qui a des goûts ou des habitudes de garçon : *Une petite fille* GARÇONNIÈRE ; et substantiv. : *C'est une petite* GARÇONNIÈRE. *Une vraie* GARÇONNIÈRE.

— *Substantiv.* et au fém. Appartement de garçon. || Chambre à plusieurs lits, espèce de dortoir dans un château.

GARÇONNISME [*so-nissm'*] n. m. Mot employé seulement dans la locution *bon garçonnisme*, dérivée de l'expression *bon garçon*.

GARCZYNSKI (Etienne), poète polonais, né en 1805 en Grande-Pologne, mort à Avignon en 1833. Il étudia à Berlin, où il fut fortement influencé par l'hégélianisme, prit part comme officier à la révolution polonaise de 1830-1831, puis émigra en France, où il mourut phtisique. Mickiewicz, qui était son ami, s'occupa de recueillir ses poésies en deux volumes (Paris, 1833). On y trouve des morceaux lyriques, des chants militaires, et surtout un poème inachevé, l'*Histoire de Venceslas*, qui, malgré la très haute estime où le tenait Mickiewicz, est l'œuvre d'un penseur plus que d'un poète.

GARD [*ghar*] n. m. Pêch. Syn. de GORD.

GARD, rivière de la France méridionale, affl. de rive droite du Rhône. Il est formé près de Vézenobres par la réunion du Gardon d'Anduze et du Gardon d'Alès, collecteurs de toute une série de « gardons » descendus des Cévennes, et finit dans le Rhône à 6 kil. en amont de Beaucaire, après avoir passé sous le *pont du Gard*. Cette rivière, aux crues violentes et soudaines, au régime torrentiel, a 133 kil. de cours.

Gard (PONT DU), partie d'un aqueduc romain construit en 19 av. J.-C., à l'époque d'Auguste, et destiné à mener à Nîmes les eaux de deux fontaines situées près d'Uzès. Ce pont, composé de trois étages d'arcades, est d'une longueur de 269 m. ; il traverse la vallée du Gard à 48 m. au-dessus de la rivière, sur le territoire de la commune de Vers (cant. de Rémoulins, départ. du Gard).

GARD (DÉPARTEMENT DU), formé d'une partie de l'ancien Languedoc et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est borné au S. par la Méditerranée, à l'E. par le Rhône. Au N., à l'O. et au S.-O. des frontières conventionnelles le séparent des départements de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Aveyron et de l'Hérault. Superficie, 5.880 km².

Le département comprend aujourd'hui 3 arrond. (*Nîmes*, ch.-lieu ; sous-préfectures, Alès et Le Vigan), 40 cant., 353 comm., et 380.837 hab. Il fait partie de la XVe région militaire, et ressortit à la cour d'appel de Nîmes et à l'académie de Montpellier. Il forme le diocèse de Nîmes, suffragant d'Avignon. V. *Supplément*.

De l'O. à l'E., le Gard comprend trois régions naturelles distinctes : à l'O. le haut pays cévenol, de climat âpre, coupé de gorges profondes, et où l'Aigoual atteint 1.567 m. ; au centre, les plateaux calcaires appelés souvent *garrigues* (v. ce mot) ; au S.-E. enfin, aux bords de la mer, une région basse, la Vistrenque, se terminant par les marécages d'Aiguesmortes.

Les Cévennes étant le siège d'une précipitation abondante, la région est, malgré la chaleur des étés, assez richement pourvue d'eau. Excepté la Dourbie qui prend sa source dans le haut pays, ses émissaires vont à la Méditerranée, les uns directement (l'Hérault, la Vidourle et la Vistre à l'O.), les autres par l'intermédiaire du Rhône (Gard, Cèze, etc.). La plupart de ces rivières ont un lit encaissé sur la plus grande partie de leur cours et sont sujettes à des crues violentes.

Malgré quelques cultures de primeurs (Bagnols-sur-Cèze, Uzès), et de fruits (Pont-Saint-Esprit, Aramon) au N.-E., c'est surtout la vigne qui prédomine dans les régions basses et sur les coteaux calcaires où elle couvre un tiers de la superficie du département. Le mûrier et le châtaignier caractérisent la région cévenole. Aussi le commerce du vin et la distillerie ont pris une grande importance (autour de Nîmes), de même que dans les vallées cévenoles la filature de la soie (Alès, Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Le Vigan, Saint-Ambroix, etc.), la bonneterie et les fabriques de vêtements (à Nîmes également). Le bassin houiller du Gard, dont les gisements les plus connus sont ceux de la Grand'Combe et de Bessèges, produit environ 2 millions de tonnes par an. Les gisements de plomb et de zinc de Malines, Saint-Hippolyte et Villemagne font l'objet d'importants travaux de recherches. L'industrie métallurgique existe autour d'Alès (forges de Tamaris) et de Bessèges, ainsi que la grande industrie chimique à Salindres (aluminium). L'exploitation des argiles réfractaires (Uzès), des salins (Aiguesmortes), l'industrie du cuir et de la chaussure (Saint-Hippolyte, Nîmes, etc.), sont également très florissantes. Sans doute, à côté de centres très actifs, le Gard comprend-il un certain nombre de villes qui furent importantes, comme Beaucaire réputée pour ses foires, et qui le sont beaucoup moins aujourd'hui. Les richesses artistiques de l'antiquité (Nîmes, le pont du Gard), du moyen âge (Saint-Gilles, Aiguesmortes), de la Renaissance (Uzès) sont nombreuses dans le département.

GARDA. Géogr. V. GARDE.

GARDABLE adj. Que l'on peut garder ; qu'il est permis de garder ; qui est facile à garder.

GARDAFUI (CAP). Géogr. V. GUARDAFUI.

GARDAGE n. m. Dr. féod. Droit de garde.

GARDAIR (Joseph), philosophe français, né à Marseille en 1846, mort à Arcachon en 1911. Il s'est consacré spécialement à la philosophie de saint Thomas d'Aquin. Ses ouvrages sont, dans l'ordre où ils doivent être lus pour l'étude du thomisme : *Corps et Ame, Essais sur la philosophie de saint Thomas* (1892) ; *la Nature humaine* (1897) ; *la Connaissance* (1895) ; *les Passions et la Volonté* (1892) ; *les Vertus naturelles* (1901).

GARDANE, nom d'une célèbre famille d'imprimeurs de musique à Venise et à Rome, au XVIe siècle. Le père, ANTOINE, était d'origine française et publia même un recueil de *Canzoni francesi*. — Un de ses fils, ANGELO, imprima à peu près toutes les grandes œuvres vénitiennes et beaucoup d'allemandes de cette époque.

GARDANE ou **GARDANNE** (Gaspard-Amédée), général français, né à Solliès (Var) en 1758, mort à Breslau en 1807. Il reprit du service en 1794 et se signala à la bataille de Marengo comme général de division. Il mourut des suites de ses blessures.

GARDANE ou **GARDANNE** (Paul-Ange-Louis DE), diplomate français, né et mort à Marseille (1765-1822). En 1807 il accompagna, avec le titre de secrétaire d'ambassade, son frère Claude, le général, dans une mission en Perse dont il écrivit ensuite la relation : *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse* (1808). On a également de lui : *Notes sur la civilisation* (1813).

GARDANE ou **GARDANNE** (Claude-Mathieu DE), général et diplomate français, frère du précédent, né à Marseille en 1766, mort à Lincel (Basses-Alpes) en 1818. Il entra au service en 1780, reçut le grade de général de brigade en 1799, fut nommé, en 1804, aide de camp de Napoléon Ier, et remplit, en 1807, après Eylau, une brève et infructueuse mission en Perse pour y obtenir l'alliance du chah contre les Anglais. Disgracié en 1811 à la suite d'un échec subi pendant la retraite de Portugal, il se rallia successivement à Louis XVIII en 1814, à Napoléon Ier pendant les Cent-Jours, et fut ensuite mis à la retraite.

GARDANNE, ch.-lieu de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 11 kil. d'Aix ; 7.130 hab. (*Gardannais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Patrie de Forbin. Mine de lignite, usine traitant la bauxite.— Le canton a 7 comm., et 17.165 hab.

GARDAR-SVAFARSON, navigateur scandinave du IXe siècle. Il fut jeté, en 864, par une tempête sur une île inconnue qu'il appela *Gardars-holm* (rocher de Gardar), et qui était l'Islande, où le Norvégien Naddod avait déjà abordé trois ans plus tôt.

GARDE n. f. (de *garder*). Surveillance exercée sur les choses dans une intention de défense : *La* GARDE *des frontières, d'une forteresse.* || Surveillance exercée sur les choses, dans une intention de préservation, de conservation : *La* GARDE *d'un trésor, d'une bibliothèque. La* GARDE *des meubles, des tapis.* || Surveillance exercée sur les personnes dans une intention de défense : *La* GARDE *du roi fut confiée à des volontaires.* || Surveillance exercée sur les personnes dans une intention de préservation : *Confier ses enfants à la* GARDE *d'un domestique. La* GARDE *de deux filles est une charge un peu trop pesante pour un homme de mon âge.* (Molière.) || Surveillance exercée sur les personnes dans le but de les retenir captives : *La* GARDE *d'un prisonnier.*

— *Par anal.* Action de veiller attentivement pour assurer certains résultats : *Etre de* GARDE *dans la rue.* || Fonctions actives des personnes de service dans une maison royale ou princière : *Etre de* GARDE. *Les pages de* GARDE.

— *Fig.* Conservation : *La conquête de l'avenir a bien autant de valeur que la* GARDE *du passé.* (Guizot.) || Attention, veille active : *Etre en* GARDE. *Se tenir en* GARDE.

— N. f. pl. *Gardes*, Fourrures prises en garde.

— Loc. DIV. *Garde de Dieu*, Protection que Dieu exerce sur ses créatures. || *A la garde de Dieu*, Paroles dont on se sert, au moment d'une entreprise hasardeuse, pour marquer qu'on met sa confiance en Dieu. || *Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, Formule par laquelle les rois de France concluaient leurs lettres. || *Etre de bonne, de mauvaise garde*, Etre propre, impropre à veiller à ce qu'une chose ou une personne n'éprouve pas de dommage. — Etre propre, impropre à être conservé longtemps : *Un fruit* DE BONNE GARDE, ou simplement DE GARDE. || *Prendre garde*, Veiller attentivement, user de précautions, pour arriver à un résultat, pour prévenir une personne : *N'allez pas trop vite,* PRENEZ GARDE. || *Prendre garde à*, Faire attention à : PRENDRE GARDE *à quelqu'un.* PRENDRE GARDE *à la clause d'un contrat.* — Elliptiquem. *Garde à*, Prenez garde à, veillez sur : GARDE *à vous ! voici l'ennemi.* || *Prendre garde à un sou, à un denier*, Lésiner. || *Prendre garde que*, suivi du subjonctif, Eviter : PRENEZ GARDE QU'*on ne vous voie.* (V. GARDER, Gramm.) — *Prendre garde que*, suivi de l'indicatif, Remarquer : *Il ne* PRENAIT *pas* GARDE QU'*on se moquait de lui.* (V. GARDER, Gramm.) || *Prendre garde de*, suivi de l'infinitif, Avoir soin de ne pas, s'efforcer d'éviter. || *Etre, Se tenir sur ses gardes, Se mettre sur ses gardes*, Veiller attentivement pour n'être pas surpris. || *Se donner garde* ou *de garde de*, Faire très attention, éviter soigneusement. || *N'avoir garde de*, N'avoir pas le pouvoir de ; n'avoir nullement l'intention de : *Il* N'A GARDE DE *courir, avec sa jambe cassée.*

Je *n'ai garde* à son rang *de* faire un tel outrage.
CORNEILLE.

— Art milit. Service de gens armés exerçant une surveillance. || Troupe qui exécute ce service. || Durée de ce service. || *Garde à vous !*, Sonnerie de clairon ou de trompette. Commandement fait pour que la troupe prenne une attitude militaire. || *Garde avancée*, Corps détaché d'une grand-garde. || *Grand-garde*, Troupe constituant l'élément principal des avant-postes. V. AVANT-POSTE. || *Avant-garde*, Elément de protection et de reconnaissance que les troupes détachent en avant sur leur direction de marche. || *Flanc-garde*, Eléments protégeant le flanc d'une troupe en marche ou en station. || *Arrière-garde*, Eléments qui, dans la marche en avant, protègent les arrières d'une troupe contre les petits détachements, et, dans la retraite, permettent au gros des troupes d'éviter le combat. || *Corps de garde*, Local où est établie une troupe de garde. || *Garde de police*, Garde établie à la porte d'un quartier, d'une caserne. || *Garde d'écurie*, Garde prise pour la surveillance d'une écurie.

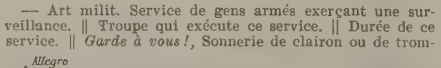

Garde à vous ! (Clairon.)

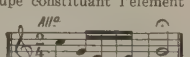

Garde à vous ! (Trompette.)

— Armur. Partie d'une arme blanche entre la lame et la poignée, et destinée à protéger la main et à l'empêcher de glisser le long de la lame : *La* GARDE *d'une épée, d'un sabre, d'un poignard.* (La garde comprend la *coquille*, les *branches*.)

— Fam. *S'en donner jusqu'aux gardes*, Faire un grand excès, particulièrement de boire ou de manger. || Fig. *S'enferrer jusqu'à la garde*, Se tromper complètement, se perdre en tombant dans un piège.

— Chem. de f. *Plaques de garde*, Tôles servant de guides aux boîtes à graisse d'un véhicule de chemin de fer, lorsque les ressorts fléchissent.

— Dr. *Garde judiciaire*, Surveillance légale d'objets séquestrés, saisis ou mis sous scellés.

— Dr. cout. et Féod. *Droit de garde*, Droit qu'avait le seigneur d'être gardé par ses vassaux. || Saisie des animaux qui causent du dommage sur la propriété d'autrui. || *Garde royale*, Droit du roi sur les fiefs de ses vassaux mineurs. — *Garde seigneuriale*, Droit de même nature au profit d'un seigneur. V. BAIL. || *Garde roturière*, Nom donné, pour la distinguer de la garde noble et de la garde bourgeoise ; à la garde qui s'appliquait aux biens non nobles : « *En vilainie, cotterie ou roture n'y a bail* ». (Loysel, *Inst. cout.*, 189). La principale différence entre le bail et la garde était que celle-ci ne conférait pas la jouissance des biens. Avec la transformation du bail en garde noble, la garde roturière fut attribuée moins à raison de la nature des biens que de la qualité des personnes. Elle appartint aux roturiers sur les roturiers. La garde de la personne du mineur et l'administration de ses biens étaient réservés au plus proche parent ; mais celui-ci n'en avait pas la jouissance. La majorité ou le mariage mettait fin à la garde roturière comme à la garde noble.

— Eaux et for. Etendue de la juridiction d'un officier appelé *garde* : *Faire une visite de* GARDE *en* GARDE.

— Boxe. Manière de poser son corps et de tenir ses bras pour parer les coups de l'adversaire.

— Escrim. Manière de poser son corps et de tenir son arme pour aborder l'adversaire : *Tomber en* GARDE ; *Avoir la* GARDE *basse.* || *Gardes de l'épée.* Prime, seconde, tierce, quarte, quinte. || *Garde haute*, Celle dans laquelle le poignet est plus élevé que la pointe de l'épée. || *Ouvrir sa garde, Fermer sa garde. Serrer sa garde*, Se protéger plus ou moins utilement contre les attaques de son adversaire.

— Fig. *Etre sur ses gardes, Etre hors de garde*, Avoir pris ou non les mesures nécessaires pour se soustraire à un danger. || *Se tenir sur ses gardes*, Se méfier.

— Hist. Corps de troupes spécialement chargé de veiller sur la personne du souverain, sur quelque autre personne officielle ou sur un corps d'hommes publics. || *Garde prétorienne*, Garde particulière des empereurs romains. || *Garde noire*, Corps d'infanterie organisé par Mathias Corvin, roi de Hongrie, — et aussi Escouade d'archers qui gardaient le port de Bordeaux pendant la nuit et empêchaient la contrebande. || *Garde royale*, Garde attachée à la personne du roi. || *Garde écossaise*, Nom donné à une compagnie des gardes du corps. || *Gardes françaises*, Sous l'ancien régime, Corps d'élite chargé de garder les avenues des lieux où le roi était logé. — *Elliptiquem.* et au masc. : *Un* GARDE-FRANÇAISE. || *Garde du dedans. Garde du dehors.* V. la partie *encycl.* || *Garde bourgeoise*, Dans certains pays, Milice semblable à la garde nationale de France. || *Garde noble*, Corps de jeunes volontaires nobles, voués à la garde du pape. || *Garde constitutionnelle, Garde départementale, Garde de la Convention, Garde du Directoire, Garde consulaire, Garde impériale* (la jeune garde et la vieille garde), *Garde d'honneur, Garde nationale, Garde nationale mobile.* V. la partie *encycl.* || *Garde civique*, Nom donné, en Belgique, à la garde nationale. || *Garde montante, descendante*, La troupe qui vient prendre, ou qui quitte, un service de garde. (Ce changement se faisait autrefois en France, et se fait encore en Angleterre, en Allemagne, etc., devant le corps de garde, en musique et avec un grand cérémonial.)

— Fam. *Vieille garde*, Femme galante âgée.

— Jeux. Basse carte de la couleur principale qu'on veut garder.

— Mar. Planche clouée sur deux pièces de bois qu'on veut relier momentanément. || Sorte de jumelle ajoutée à une pièce fendue, pour la consolider. || *Palans de garde*, ou simplem. *Gardes*, Nom donné aux deux palans qui maintiennent les cornes des goélettes à poste fixe. || *Garde montante*, Dans le langage des pilotes de la Seine, Aussière de terre, qui soutient le bâtiment contre la marée. || Fraction composée d'hommes attachés au même service plusieurs heures de suite sans pouvoir s'absenter. (Sur les bâtiments armés, ce service, ne pouvant être effectif, est remplacé par le *quart*.) || *Cahier de garde.* Syn. de CAHIER DE CONSIGNE. || *Bâtiment de garde*, Navire qui, sur rade et dans une escadre, a toute la journée à son bord un médecin, un commissaire, susceptibles d'être réquisitionnés. (Le navire de garde porte un pavillon carré rouge à diagonales blanches.) || *Canot de garde*, Embarcation de service du bâtiment de garde envoyée à bord du navire-amiral. || Bordage léger, maintenant provisoirement des pièces en montage.

— Techn. Chacun des morceaux de bois placés aux extrémités du peigne d'un tisserand, pour assujettir les broches. || Chacun des anneaux qui soutiennent un peson, une romaine. || Ensemble de pièces placées dans l'intérieur d'une serrure pour s'opposer au mouvement de toute clef étrangère. (Ne s'emploie qu'au plur.) || Feuillet blanc ou de couleur au commencement et à la fin d'un livre. || Bande de parchemin ou de toile, que les relieurs collent en dedans du carton des livres et sur le dos. || Bande de papier qui tient le peigne du rubanier fixé dans le battant.

— Vénер. Ergots du cerf et du sanglier. (N'est usité qu'au plur.)

— PROV. ANC. **Qui garde prend quitte le rend**, Qui prend garde de mineur libère ce mineur de toutes les dettes mobilières qui lui incombent.

— ALLUS. LITTÉR. V. LOUVRE.

— ENCYCL. Dr. Le droit de *garde* est un des attributs de la puissance paternelle, qui consiste dans le droit de surveiller la personne de l'enfant et de diriger son éducation. L'exercice de ce droit appartient en principe au père : en cas de divorce ou de séparation, le jugement statue sur la garde, qu'il doit confier en principe à celui au profit duquel le divorce est prononcé, à moins que l'intérêt de l'enfant n'en exige autrement.

— Hist. *Garde prétorienne*. Peut-être faut-il rechercher l'origine de la garde prétorienne dans les corps de troupes que les consuls, suivant l'exemple donné par Scipion l'Africain, s'attribuaient en temps de guerre comme garde personnelle, sous le nom de *cohortes prætoriæ*. César, Antoine, Octave eurent de semblables gardes, et le sénat donna au dernier le droit de conserver en temps de paix ses cohortes, qui, au nombre de dix, de mille hommes chacune, furent réparties à Rome et dans les villes proches de la capitale. Deux *préfets du prétoire* les commandaient. Avec Séjan, il n'y en eut plus qu'un, et les dix

Soldats de la garde prétorienne. (Bas-relief du Musée du Louvre.)

cohortes furent ramenées à Rome, aux côtés de l'empereur. C'est grâce à elles que Claude prit possession de l'empire : l'empereur paya cet appui à raison de 5.000 sesterces par homme ; et, dès lors, les prétoriens prirent l'habitude de se vendre. Septime-Sévère réforma et dispersa les cohortes prétoriennes. La suppression de la garde prétorienne fut l'œuvre de Constantin.

Garde royale. — Dans tous les pays, les souverains ont confié à des troupes choisies la garde de leur personne. En France, ces troupes constituèrent la « maison militaire », qui ne fut définitivement organisée qu'en 1667. Elle comprenait : quatre compagnies de gardes du corps (dits, avant 1644, archers de la garde), dont la première était la compagnie dite *écossaise*, bien que depuis Louis XIV elle ne comprît plus que des Français ; les gendarmes du roi, au nombre de 210, institués en 1609 ; une compagnie de chevau-légers, deux de mousquetaires, dix de la gendarmerie du roi ; en 1674, on créa des grenadiers à cheval. Le comte de Saint-Germain, en 1787, réduisit ces troupes de la maison militaire. On distinguait la *garde du dedans* (cent-gardes suisses, gardes de la porte ordinaire, gardes de la prévôté de l'hôtel du roi) et la *garde du dehors* (compagnie des gendarmes, chevau-légers de la garde, régiment des gardes-françaises, gardes suisses, etc.).

Par ordonnance du 1er septembre 1815, Louis XVIII constitua une garde royale, sous les ordres de 4 maréchaux de France, de 4 lieutenants généraux, de 12 maréchaux de camp et de 8 colonels. Elle comptait : 28.000 hommes dont 6 régiments français, 2 régiments suisses pour l'infanterie ; pour la cavalerie, 2 régiments de grenadiers, 1 régiment de dragons, 2 régiments de cuirassiers, 1 régiment de chasseurs à cheval, 1 régiment de lanciers, 1 régiment de hussards, 1 régiment d'artillerie. Elle fut dissoute en 1830.

La *Garde écossaise*, première compagnie des gardes du corps du roi, remonte aux troupes de Jean Stewart envoyées en 1418 au secours du dauphin Charles. C'est en 1445 qu'elle fut définitivement organisée à l'effectif de deux compagnies. Elle avait la prééminence sur les autres compagnies des gardes du corps.

Soldat de la garde écossaise sous Louis XV.

La garde écossaise fut licenciée par décret du 25 juin 1791, rétablie par Louis XVIII en 1814, et supprimée en 1815.

Garde constitutionnelle. — Garde donnée par l'Assemblée législative à Louis XVI (décret du 30 septembre et loi du 14 octobre 1791). Elle comptait 1.200 hommes d'infanterie et 600 hommes de cavalerie. Elle fut licenciée le 22 juillet 1792.

Garde de la Convention. — Corps créé par décret du 14 mars 1793, pour remplacer les grenadiers gendarmes près la représentation nationale, créés par la loi du 16 septembre 1792. Elle se composait d'un bataillon, qui montait la garde aux Tuileries. En 1795 elle comptait 26 bataillons.

Garde du Directoire. — Créée par la Constitution de l'an III, elle comptait 2 corps d'infanterie, 2 régiments de cavalerie et un corps mixte d'artillerie et du génie.

Garde consulaire. — Ancienne garde du Directoire, réorganisée par arrêté du 23 brumaire an X. De 360 hommes, elle fut portée à 2.090, puis à 6.944 en 1802.

Garde impériale. — Créée en 1804, elle comprenait des troupes de toutes armes : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, gendarmerie, même des marins et des vétérans. Son effectif (10.000 hommes à l'origine) s'accrut progressivement. En 1810, il fut plus que doublé par la création d'une *Jeune garde*, ce qui valut à la première la qualification de *Vieille garde*. Son effectif dépassait 120.000 hommes en 1814, quand elle fut licenciée par Louis XVIII.

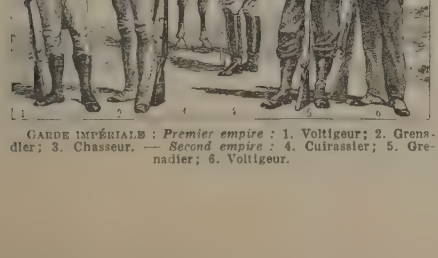

GARDE IMPÉRIALE : *Premier empire :* 1. Voltigeur ; 2. Grenadier ; 3. Chasseur. — *Second empire :* 4. Cuirassier ; 5. Grenadier ; 6. Voltigeur.

La Garde impériale, reformée en 1815, puis supprimée, ne reparut qu'en 1854, réorganisée par Napoléon III. Elle forma d'abord une division mixte ; puis, vers la fin de 1855, fut portée à 3 divisions. La Garde impériale fut supprimée après la guerre de 1870. V. ARMÉE, COSTUMES MILITAIRES, GRENADIERS, VOLTIGEURS, etc.

Les *Cent-gardes* étaient en dehors de la Garde impériale, sur laquelle ils avaient le pas.

Garde nationale. — Née spontanément, en 1789, la garde nationale fut légalement organisée par une série de lois et décrets rendus en 1790, 1791 et 1793. Elle devait comprendre tous les citoyens valides de seize à soixante ans. Les gradés étaient nommés à l'élection. En 1805, fut constituée une garde nationale sédentaire. Les officiers étaient nommés par l'Empereur, les sous-officiers et caporaux par les chefs de cohorte et les capitaines.

Soldats de la garde nationale : 1. (1830) ; 2. (1832).

L'organisation fut modifiée en 1831, 1851 et 1852. Le service y fut rendu obligatoire pour les Français entre vingt-cinq et cinquante ans ; mais le gouvernement devait fixer l'effectif à constituer dans chaque localité. Il avait la nomination de tous les officiers, et les formations n'allaient pas au delà du bataillon.

Appelée à l'activité en 1870-1871, la *garde nationale* disparut ensuite définitivement.

Garde nationale mobile. — On a désigné sous ce nom, ou sous celui de *garde mobile*, certaines parties de la garde nationale mobilisées, sous la Révolution et le premier Empire, pour la défense du territoire, ou, en 1848, pour le maintien de l'ordre à l'intérieur. Puis le titre fut repris dans le système d'organisation militaire dû au maréchal Niel et établi par la loi du 1er février 1868.

Garde municipale de Paris. Garde républicaine. — V. GENDARMERIE.

Garde indigène. — Nom donné, dans les colonies françaises, à des milices ou forces de police autochtones entretenues par le budget local.

Garde noble. — La *garde noble pontificale* a remplacé les anciens chevau-légers et *lancie spezzate* du XVIe siècle, dissous par la Révolution française. Organisée en 1801, réorganisée en 1814 et en 1824, elle se compose de 70 volontaires (76 au maximum) appartenant à la noblesse, commandés par un prince portant le titre de capitaine et ayant rang de lieutenant général. Ils font cortège au pape dans les solennités, et concourent à l'investiture d'un cardinal non résidant à Rome ; un *garde noble* accompagne l'*ablégat*, et remet au nouveau prince de l'Eglise la *calotte*.

Soldat de la garde noble.

Le pape a aussi une *garde suisse*, qui remonte au XVIe siècle et dont l'effectif, primitivement de deux cents hommes, fut ramené par Léon XIII à cent hommes, une *garde palatine* d'honneur créée par Pie IX et réorganisée par Léon XIII, sans parler de la *gendarmerie pontificale* affectée à la garde des palais apostoliques.

— Electr. *Anneau de garde* ou *Plaque de garde*. On appelle ainsi un anneau très léger, conducteur entourant un disque plan de même substance, avec lequel il se trouve relié par un fil très fin et conducteur. Il n'existe qu'un espace très étroit entre le disque et l'anneau, placés tous deux dans le même plan. Ces deux corps, étant reliés entre eux, peuvent être regardés comme ayant une même surface dont la densité électrique est uniforme, excepté sur les bords extérieurs de l'anneau ; les irrégularités que ces bords amènent dans la distribution électrique ne se produisent que sur l'anneau fixe, et non sur le disque mobile, soustrait à l'influence de ces perturbations.

GARDE n. m. Qui a la garde de quelqu'un ou de quelque chose : *Tromper la vigilance des* GARDES. || Soldat affecté au service d'un grand personnage : *Les* GARDES *du roi.*

— Astron. anc. *Gardes de Jupiter*, Satellites de la planète Jupiter.

— Admin. *Garde des sceaux*, Ministre chargé de la garde des sceaux de l'Etat et de l'administration de la justice : *Le* GARDE DES SCEAUX, *autrefois chancelier, est aujourd'hui ministre de la justice.* || Autref. *Gardes des sceaux, des apanages des fils et petits-fils puînés de France*, Officiers publics autrefois chargés de la garde des sceaux des princes apanagistes et de la surveillance de leur apanage. || *Garde des sceaux aux contrats*, Officiers créés en 1568 pour garder les sceaux dont on scellait les actes passés par-devant notaire. || *Garde du trésor royal*, Fonctionnaire qui recevait et déboursait les deniers de l'Etat. || *Gardes des monnaies*, Chargés de veiller sur l'Hôtel des monnaies. || *Gardes des monnaies*, Premiers juges des monnaies dont les appellations ressortissaient aux cours des monnaies. || *Gardes des privilèges des universités*, Juges naturels des membres d'une université, qui étaient spécialement commis à la garde des privilèges. || *Garde champêtre*, Agent de la police rurale et municipale. || *Garde messier*, Dans l'origine, le nom de « garde messier » ne s'appliquait qu'aux gardes des moissons (en lat. *messis*) ; depuis, il a été étendu, par analogie, aux gardes de la plupart des récoltes. Pendant la durée de leurs fonctions, les gardes messiers ont les mêmes droits et privilèges que les gardes champêtres.

— Cout. anc. *Garde à frais*, Sergent établi dans la maison d'un débiteur par le créancier, jusqu'à l'entier acquittement de la dette. || *Garde de justice*, Fonctionnaire chargé de rendre la justice, et *particulièrem.* Prévôt du roi ou d'un seigneur. || *Gardes des métiers*, Officiers élus par les corps de métiers pour veiller à l'observation des règlements et à la conservation des privilèges. || *Gardes de nuit*, Archers qui étaient chargés, à Paris, de veiller, pendant la nuit, sur les marchandises déposées sur les quais. || *Gardes de commerce*, Bas officiers de justice qui étaient chargés, à Paris, de l'exécution des contraintes par corps. || *Gardes de santé*, Employés qui veillaient à l'observation des lois de police relatives à la santé.

— Hist. *Gardes* ou *Soldats aux gardes*, Soldats composant un des régiments de la garde du roi. || *Gardes du corps*, Soldats chargés de la garde personnelle du roi : *Un* GARDE DU CORPS. || *Gardes du corps de Monsieur*, Jeunes officiers qui composaient la garde du frère du roi. || *Gardes de la manche*, Corps créé sous Charles VII et formé de vingt-quatre gentilshommes attachés à la personne du roi. || *Gardes de la porte*, Soldats qui gardaient les portes intérieures de la résidence royale. || *Garde-française*. V. à son ordre alphab. || *Garde bourgeois*. V. GARDE BOURGEOISE (art. GARDE n. f. [Hist.]). || *Garde noble*. V. GARDE NOBLE (art. GARDE n. f. [Hist.]). || *Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi*, Gardes qui veillaient à l'observation des règlements de police dans les lieux où se trouvait le roi. || *Gardes suisses*, Soldats suisses qui formaient un corps spécial attaché à la maison du roi de France, depuis Louis XI. || *Gardes d'honneur*, Corps faisant partie de la garde impériale de Napoléon Ier et formé en 1813-1814 de quatre régiments recrutés parmi les fils de famille. || *Gardes à pied ordinaires du corps du roi*, Compagnie suisse de la garde royale en 1817. || *Cent-gardes*. V. ce mot à son ordre alphab.

— Mar. *Gardes de la marine* ou *Gardes-marine*, Officiers de marine créés par Colbert. (Ce grade, le moins élevé dans la hiérarchie, était celui dans lequel les jeunes gens qui se destinaient à la marine faisaient leur apprentissage d'officiers.) || *Gardes du pavillon amiral*. V. la partie *encycl.* || *Garde du général des galères*, Homme du corps des gardes attachés à ce chef militaire. || *Garde du pavillon* ou *de l'étendard*, Militaire ou marin chargé de veiller à bord au pavillon de poupe. || *Garde d'artillerie*, Corps secondaire de l'artillerie de marine provenant des sous-officiers, chargé du matériel. || *Garde au mât*, Homme de veille placé dans la hune de misaine ou dans le fond du petit hunier. || *Gardes maritimes*, Agents chargés de la surveillance des côtes, au point de vue de la pêche, de la navigation, etc. || *Garde maritime*, Sous-officier attaché aux quartiers d'inscription maritime.

— Milit. *Garde forestier*, Agent chargé de la police des bois et forêts soumis au régime forestier. || *Garde général des forêts*, Agent forestier dont le grade est immédiatement inférieur à celui d'inspecteur adjoint. V. FORÊTS. || *Garde mobile*, Soldat de la garde républicaine mobile (v. GENDARMERIE). || *Garde national*, Citoyen qui faisait partie de la garde nationale. || *Garde royal*, Soldat de la garde royale. || *Garde d'écurie*, Soldat chargé de la surveillance d'une écurie. || *Gardes du Corps législatif*, Corps créé en 1792 pour la garde de l'Assemblée. || *Gardes du génie*, Ancien nom des *officiers d'administration du service du génie.*

— *Garde d'artillerie*, Ancien nom des officiers d'administration de l'artillerie chargés, dans les établissements de l'artillerie, du service de la comptabilité-matières, de la comptabilité-finances et des ateliers. V. OFFICIER D'ADMINISTRATION.

— N. f. Femme dont la profession est de soigner les malades ou les enfants dans les crèches, garderies, etc.

— SYN. **Garde, gardien,** et **garde** n. f. *Gardien* marque par rapport à *garde* une surveillance plus étroite, plus particulière et plus effective tout ensemble.

— REM. Les substantifs composés de GARDE *et d'un autre substantif* sont sujets à contestation orthographique. La meilleure solution serait, peut-être, de considérer toujours GARDE comme verbe, et de le laisser alors toujours invariable. Cependant, on peut mettre, au pluriel, un *s* à *garde* (substantif) lorsqu'il désigne DES INDIVIDUS préposés à une garde quelconque. (V. ces différents mots composés, à leur ordre alphabétique.)

— ENCYCL. Admin. *Garde des sceaux.* — La garde du sceau était, à l'époque carolingienne, confiée à un chancelier inamovible, devenu par là, en fait, un des plus considérables parmi les grands officiers de la couronne. Les Capétiens, dans un sentiment de défiance à l'égard de ces trop puissants serviteurs, laissèrent souvent leur charge vacante, en confiant le service à des *gardes des sceaux* révocables ; c'est à partir du XVIe siècle que la fonction devint normale et permanente. En 1531, François Ier créa, par édit, une charge de garde des sceaux en forme d'office, et sa création lui survécut : aux XVIIe et XVIIIe siècles, le garde des sceaux dont la fonction était temporaire et révocable, pouvait remplacer un chancelier éloigné de la cour ou dans l'impossibilité de remplir son office. Cette pratique permit à la royauté d'écarter du pouvoir les chanceliers qui lui déplaisaient. Il arriva même que, la charge de garde des sceaux venant à vaquer, les rois tinrent eux-mêmes les sceaux.

Le garde des sceaux avait la garde du grand sceau du roi, du sceau particulier dont on usait pour le Dauphiné, et des contre-sceaux. Il siégeait au conseil du roi immédiatement après le chancelier ; il était juge souverain de la forme et du fond de toutes les expéditions qu'on présentait au sceau ; il avait le droit de visa sur toutes les lettres appelées *lettres de charte* adressées « à tous présents et à venir » ; il avait inspection sur toutes les chancelleries des cours et des présidiaux, nommait à tous leurs offices ; il accordait toutes les lettres de pardon, rémission, abolition, érection en marquisat, comté, baronnie ; il avait le droit d'indult sur les collateurs du royaume, et enfin un certain contrôle en matière d'imprimerie et de librairie.

Il y avait aussi, dans l'ancienne France : 1° les *gardes des sceaux des chancelleries près les cours souveraines*, officiers chargés de la garde et de l'apposition du petit sceau en usage dans ces cours ; 2° les *gardes des sceaux des chancelleries des présidiaux*, qui gardaient les sceaux dont on scellait les expéditions des chancelleries présidiales ; 3° *les gardes des sceaux près les princes apanagés.*

Gardes du trésor royal. — Ces gardes furent créés par édit d'avril 1664 pour remplacer les trésoriers de l'épargne. Ils recevaient le revenant bon de toutes les finances, gardaient ampliations de toutes les quittances, payaient sur ordres du roi pour les dépenses ordinaires et extraordinaires.

Gardes des monnaies. — Les gardes des monnaies, agents de police des monnaies, apparaissent au XIIIe siècle ; l'édit

de mai 1577 unit les offices de gardes et contre-gardes à ceux des prévôts généraux des monnaies. Rétablis sous le titre de juges-gardes au nombre de deux par hôtel, et rendus héréditaires par édit de juillet 1581, ils exerçaient leur surveillance sur le travail et la fabrication des espèces, le crime de billonnage ou d'altération des monnaies, sur les orfèvres et horlogers, sur les changeurs, etc.

Gardes champêtres. — D'après la loi du 5 avril 1884 (art. 102) et le décret du 5 novembre 1926 (art. 49), toute commune *peut* avoir un ou plusieurs gardes champêtres. Nommés par le maire, ils sont agréés et commissionnés par le sous-préfet ou le préfet dans le délai d'un mois ; ils sont assermentés ; le maire peut les suspendre pour un mois ; le sous-préfet ou le préfet peuvent les révoquer ; ils doivent être de bonnes vie et mœurs, âgés de vingt-cinq ans au moins, limite abaissée à vingt et un ans pour les blessés ou mutilés de guerre. La fonction de garde champêtre comporte la police rurale ou forestière et la recherche des contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale. Le garde champêtre peut aussi dresser des contraventions en matière de délits de chasse, de délits de pêche fluviale, de fabrication frauduleuse, vente, colportage des allumettes chimiques, de circulation des boissons, d'ivresse publique, de circulation des voitures publiques, de police des chemins de fer, de colportage des tabacs et cartes à jouer. En cas de délit comportant au moins emprisonnement, le garde champêtre doit arrêter et conduire devant le juge de paix ou le maire tout individu surpris en flagrant délit ou dénoncé par la clameur publique. Les outrages aux gardes champêtres constituent le délit de rébellion, puni par le Code pénal (art. 209 et suiv.).

Garde particulier. — Toute personne investie d'un droit de propriété ou de jouissance sur un domaine a le droit (Décr. du 20 messidor an III, art. 4) de faire surveiller ce domaine par un garde particulier, agréé par l'administration et assermenté.

La demande d'agrément est déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture, contre récépissé.

Les gardes particuliers constatent les délits et contraventions, et dressent procès-verbal.

Ils peuvent remplir les attributions du garde champêtre ou celles du garde forestier, ou les deux à la fois. Ils sont passibles de la taxe instituée par la loi du 30 juillet 1913 (V. GARDE-CHASSE), à moins qu'il ne résulte d'une déclaration inscrite sur leur commission et notifiée au préfet qu'ils ne sont pas commissionnés pour la surveillance de la chasse.

Gardes du commerce. — Les gardes du commerce étaient des agents établis à Paris, pour l'exécution des jugements emportant la contrainte par corps. Ils ont disparu en même temps que la contrainte par corps, en vertu de la loi du 22 juillet 1867.

— Dr. *Gardes de navigation.* — Ils concourent à la surveillance et à la police des fleuves, rivières, canaux, lacs et étangs (notamment en ce qui concerne la navigation et la pêche fluviale). Ils surveillent le service des éclusiers et pontiers, le travail des cantonniers et ouvriers auxiliaires. Choisis en principe parmi les anciens militaires (« Emplois réservés »), ils sont nommés par le ministre des travaux publics.

— Hist. *Gardes du corps.* — En France, l'origine des gardes du corps peut remonter aux sergents d'armes (*servientes armorum*), créés par Philippe Auguste en 1192, et aux huissiers d'armes (*ostiarii armorum*) des premiers Valois. Au XVIIIe siècle, les gardes du corps, comprenaient 4 compagnies. Les places de gardes du corps devinrent rapidement vénales ; pour y être admis, il fallait faire preuve de deux cents ans de noblesse, de trois ans de service comme major dans la cavalerie, et faire profession de religion catholique.

Garde de la manche (1786).

Les gardes du corps étaient tenus à trois sortes de services : le service de cour, celui de quartier, et le service en temps de guerre. Supprimés en 1791 et remplacés par dix-huit cents hommes de garde constitutionnelle, ils furent licenciés en 1792. Louis XVIII les rétablit.

Gardes de la manche. — Les gardes de la manche et le « premier homme d'armes » de France qui les commandait faisaient partie de la compagnie écossaise des gardes du corps. Primitivement ils s'appelaient les *archers du corps*, et Charles VII créa leur chef le premier gendarme ou homme d'armes de France. D'abord au nombre de 24, ils furent réduits à 18 en 1776.

Leur uniforme était le boqueton blanc, semé de papillotes d'or et d'argent. Comme armes, ils avaient une épée et une pertuisane à lame damasquinée frangée d'argent.

Garde de la porte (1786).

Les gardes de la manche composaient la garde immédiate du souverain : tous les jours, à minuit, ils se rendaient à la principale porte du logis du roi, afin d'en recevoir les clefs. Lors du décès du souverain, ils avaient le privilège exclusif de le mettre dans le cercueil et de le descendre dans le caveau.

Supprimés en 1792, ils furent rétablis par Louis XVIII, et disparurent en 1830.

Gardes de la porte. — Sous Louis XIV et Louis XV, leur effectif était de 1 capitaine, de 4 lieutenants et de 50 gardes. Le capitaine avait rang de colonel d'infanterie ; les gardes, celui de sous-lieutenant. Leur uniforme était de drap bleu, galonné en plein par carreaux d'or et d'argent. La doublure de l'habit, les parements, la veste, la culotte et les bas étaient rouges. Leurs armes étaient le mousqueton et l'épée.

Leur service consistait à garder la principale porte du logis du roi, de six heures du matin à six heures du soir.

Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi. — On nommait ainsi une troupe de la maison militaire, chargée, à la cour, d'un service de sûreté, de subsistance et de police. Leur juridiction ressortissait à la *prévôté de l'hôtel*. Ils disparurent pendant la Révolution, furent rétablis en 1815, et supprimés en 1817.

Gardes suisses. — Deux sortes de troupes d'origine helvétique faisaient partie de la maison militaire du roi : 1° *les cent-gardes suisses ordinaires du roi ;* 2° *le régiment des gardes suisses.*

Garde suisse (Louis XVI).

1° L'origine des *cent-gardes suisses* vient des six mille Suisses que Louis XI prit à sa solde après la mort du Téméraire. Charles VIII les réduisit à cent, et leur donna un capitaine français. A la fin de l'ancien régime, la compagnie était divisée en 6 escouades de quinze hommes. Leur service consistait à faire le guet et à assurer, concurremment avec les gardes du corps, la garde du roi. Rétablis à la Restauration, les *Cent-Suisses* furent supprimés en 1830.

2° Le *régiment des gardes suisses* fut créé par Louis XIII au retour de Guyenne en 1616, d'après Bassompierre. Au XVIIIe siècle, ce régiment était composé de 16 compagnies de 160 hommes, en dehors desquelles était la *compagnie ancienne* ou *colonelle*. Ce régiment marchait immédiatement après les gardes-françaises, et était affecté au même service. On sait son rôle à la journée du 10-Août ; il fut reconstitué en 1815.

3° Les troupes suisses servant en France étaient sous les ordres du *colonel général des Suisses et Grisons*. Cette charge, créée en 1571, était la plus considérable des charges militaires de l'ancien régime.

Gardes d'honneur. — C'était le nom d'un corps de cavalerie créé en 1813 par Napoléon Ier. Recrutés parmi les fils de famille riches, ils devaient s'équiper à leurs frais ; le grade d'officier leur était promis après un an de campagne. Ils formaient quatre régiments, placés à la suite de la Garde impériale et commandés chacun par un général de division. Ils furent licenciés en 1814.

Garde d'honneur (1813).

— Mar. *Gardes du pavillon-amiral.* — Le 18 novembre 1716, une ordonnance du roi créa une compagnie des gardes du pavillon-amiral, partagés en deux détachements, fixés l'un à Toulon, l'autre à Brest. Supprimés en 1786, les gardes devinrent *élèves de la marine.*

Gardes maritimes. — Ils sont chargés de surveiller les côtes et de faire exécuter les règlements de la police de la navigation et de la pêche. Ils dressent des procès-verbaux, et sont assermentés. Ce sont des fonctionnaires civils, au même titre que les syndics des gens de mer.

— Milit. Les *gardes d'artillerie* sont devenus, en 1900, les *officiers d'administration du service de l'artillerie ;* leur hiérarchie comporte quatre grades, correspondant respectivement à ceux de chef de bataillon, capitaine, lieutenant et sous-lieutenant. Ils sont employés dans les établissements de l'artillerie.

Gardes du génie. — Dénommés d'abord *adjoints du génie*, ils sont devenus *officiers d'administration du service du génie*, avec hiérarchie, tenue et emplois analogues à ceux de leurs collègues de l'artillerie.

Gardes forestiers. — Les gardes forestiers sont mis, en temps de guerre, à la disposition du ministre de la guerre. Ils sont appelés alors *chasseurs forestiers*, et sont rattachés au génie pour l'exploitation des forêts.

En temps de paix, tout ce personnel ne relève que du ministre de l'agriculture ; mais il est soumis à des inspections dont la forme est arrêtée par le ministre de la guerre.

Les fonctionnaires des forêts sont assimilés aux officiers de réserve : *garde stagiaire* à sous-lieutenant, *garde général* de 1re, 2e, 3e classe à lieutenant, *inspecteur adjoint* à capitaine, *inspecteur* à chef de bataillon, *conservateur* à lieutenant-colonel. L'uniforme comporte une tunique-vareuse avec képi vert foncé, et un pantalon gris bleuté ; boutons et attributs en métal blanc ou argenté.

Avant 1920, les gardes forestiers étaient domaniaux, ou communaux. Une loi du 30 octobre 1919 a domanialisé les préposés forestiers communaux, et, désormais, l'Etat assure la surveillance des bois (soumis au régime forestier), des communes et établissements publics, à charge pour ces derniers de contribuer aux frais de garderie. Les gardes domaniaux des eaux et forêts, nommés par le ministre de l'agriculture, trois quarts parmi les militaires engagés ou rengagés, un quart parmi les gardes auxiliaires et les fils d'officiers ou préposés forestiers, sont munis d'une commission. Ils sont responsables (amendes et indemnités) des délits, dégâts et abus commis dans leur « triage » et qu'ils n'auraient pas constatés. Comme officiers de police judiciaire, ils verbalisent en matière de contraventions ou délits forestiers, de délits de chasse ou pêche, etc.

GARDE (en ital. **Garda**), commune d'Italie [Vénétie, prov. de Vérone], sur le lac auquel elle a donné son nom ; 2.290 hab. Oliviers et vignobles.

GARDE (LAC DE), la plus orientale des grandes nappes lacustres subalpines de l'Italie continentale, dont la partie nord est enserrée entre les chaînes sédimentaires des Alpes du lac de Garde et dont la partie sud s'épanouit dans la plaine du Pô. Il reçoit la Sarca, née dans le massif de l'Adamello, et s'écoule à Peschiera par le Mincio, qui va rejoindre le Pô. Les Italiens appellent parfois *Benaco* ce *Benacus lacus* des anciens. Superficie, 300 km². Profondeur 300 m.

GARDE (LA), comm. du Var, arrond. et à 8 kil. de Toulon ; 3.050 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ruines du château de Passis.

GARDE-BARRIÈRE n. Agent de chemin de fer (homme ou femme) chargé de la manœuvre des barrières d'un passage à niveau, au croisement d'une route et d'une voie ferrée. || Plur. *Des* GARDES-BARRIÈRE.

— ENCYCL. Les *gardes-barrière* sont chargés de veiller à la sécurité de la circulation, tant sur la route ou le chemin que sur la voie ferrée, en fermant les barrières de son passage à l'approche des trains et suffisamment à l'avance pour éviter toute collision ou tout tamponnement.

Les gardes-barrière sont munis de lanternes, de drapeaux verts et rouges et de pétards destinés à faire ralentir et à arrêter les trains en cas d'obstruction de leur passage, à la suite d'un incident quelconque sur la voie.

Sauf des cas exceptionnels, ils ne sont pas responsables de la sécurité des piétons, qui franchissent le passage à niveau à leurs risques et périls.

GARDE-BŒUF n. m. Genre d'échassiers ardéidés. || Plur. *Des* GARDES-BŒUF ou BŒUFS.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de ces petits hérons, appelés *gardes-bœuf*, à cause de l'habitude qu'ils ont de se percher sur les bœufs et les buffles pour dévorer les larves parasites logées dans la peau de ces ruminants. L'espèce répandue dans le nord-est de l'Afrique est l'*ardeola ibis*, qui vient parfois jusque dans le sud de l'Europe ; l'espèce asiatique, répandue de l'Inde aux Moluques, est l'*ardeola coromandus.*

Garde-bœuf.

GARDE-BOIS n. m. Syn. peu us. de GARDE-FORESTIER.

GARDE-BONNET n. m. Coiffe de toile dont on couvre les bonnets d'enfant, pour les conserver propres. || Plur. *Des* GARDE-BONNET ou BONNETS.

GARDE-BOUE n. m. invar. Feuille de tôle placée autour des roues d'une voiture, d'une automobile, ou d'un cycle, etc., de façon à protéger contre les projections de boue non seulement les occupants du véhicule, mais encore les personnes ou objets qui se trouvent à proximité. (Les garde-boue de voiture sont soit concentriques à la roue qu'ils enveloppent, soit excentriques et en partie mobiles sur le moyeu.) V. GARDE-CROTTE.

GARDE-BOURGEOISE n. f. Dr. cout. Tutelle organisée au profit des seuls bourgeois de la ville et faubourgs de Paris.

— ENCYCL. La *garde-bourgeoise*, dont nos anciens auteurs attribuaient à tort l'origine à des lettres patentes du roi Charles V en 1371, était une sorte de garde-noble sans obligation féodale. C'était le droit, pour les parents en ligne directe d'un mineur bourgeois de Paris, d'accepter la garde profitable de ses biens, à charge de l'entretenir pendant sa minorité. Elle prenait fin à la majorité roturière fixée à quatorze ans pour les garçons, douze ans pour les filles.

GARDE-BOUTIQUE [*tik'*] n. m. Comm. *Fam.* Marchandise qui reste invendue en boutique parce qu'elle est fanée ou passée de mode. (On a dit aussi vulgairement ROSSIGNOL.)

— N. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur, dont la dépouille empaillée a passé longtemps pour préserver les tissus et fourrures, des ravages des insectes. || Plur. *Des* GARDE-BOUTIQUES.

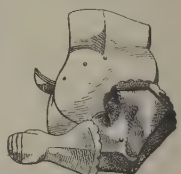

Garde-bras.

GARDE-BRAS n. m. invar. Partie de l'armure de plates protégeant l'épaule.

— ENCYCL. Le *garde-bras* ou *spallière* était fait de trois écailles courtes posées à recouvrement. On entendait par *petit garde-bras* le canon d'avant-bras. On donnait aussi ce nom à l'*épaule de mouton* du XVe et du XVIe siècle, forte pièce d'acier protégeant la saignée, et à la grande rondelle de la lance de joute.

GARDE-CANAL n. m. Agent des ponts et chaussées ou garde particulier, commissionné, qui veille à la conservation des canaux et constate les délits de pêche. || Plur. *Des* GARDES-CANAL ou CANAUX.

GARDE-CENDRE ou **GARDE-CENDRES** n. m. Sorte de barrière métallique qu'on met devant un foyer, pour retenir la cendre qui pourrait s'échapper de ce foyer. || Plur. *Des* GARDE-CENDRE ou CENDRES.

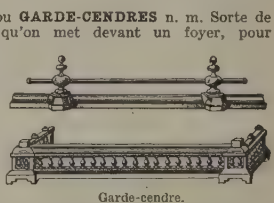

Garde-cendre.

GARDE-CHAÎNE n. m. Employé municipal qui, sous l'ancien régime, gardait une chaîne ou corde tendue en travers d'une rue, la nuit, en guise de barrière.

— Techn. Mécanisme de montre, destiné à empêcher la chaîne de casser. || Plur. *Des* GARDE-CHAÎNE ou CHAÎNES.

GARDE-CHARRUE n. m. Nom vulgaire du *traquet motteux*, parce qu'il suit la charrue pour dévorer les larves et les insectes mis au jour. || Plur. *Des* GARDES-CHARRUE ou CHARRUES.

GARDE-CHASSE n. m. Garde particulier chargé de veiller à la conservation du gibier et de réprimer les dommages causés aux propriétés dont la surveillance lui est confiée. || Plur. *Des* GARDES-CHASSES.

— ENCYCL. Dr. D'après une loi du 23 février 1926, l'Etat peut commissionner des gardes particuliers appartenant aux associations cynégétiques. V. CHASSE.

L'art. 6 de la loi du 30 juillet 1913 a institué une taxe annuelle sur les gardes-chasses.

Garde-chasse (LE), tableau de Troyon (1854), au Louvre. Au retour de la chasse, le garde s'arrête pour parler à ses chiens. Toile d'un puissant modelé. (V. planche *Beaux-Arts LXIV.*)

GARDE-CHIOURME n. m. Ancien nom des surveillants des forçats. V. SURVEILLANT MILITAIRE et planche GALÈRE. || Plur. *Des* GARDES-CHIOURME ou CHIOURMES.

GARDE-CIERGE n. m. Boîte longue, servant anciennement à serrer les cierges. (Cette expression, en usage surtout au XIVe siècle, désigne le plus souvent un long étui de cuivre qui contenait un seul cierge.) || Plur. *Des* GARDE-CIERGE ou CIERGES.

GARDE-COL n. m. Partie du chaperon, qui retombait de la forme pour s'enrouler autour du cou ou se placer sur les épaules. || Rebord d'épaulière pour garantir du coup de lance. (On dit aussi GARDE-COLLET.) || Plur. *Des* GARDE-COL ou COLS.

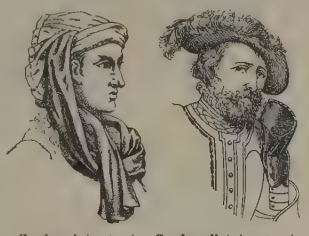

Garde-col (XVe s.). Garde-collet (XVIe s.).

GARDE-COLLET n. m. Partie accessoire de l'épaulière des armures, aux XVe et XVIe siècles, consistant en une feuille d'acier relevée en muraille courbe sur l'épaule. || Plur. *Des* GARDE-COLLET ou COLLETS.

— ENCYCL. Le *garde-collet* était appelé « passe-garde ». Celui de gauche était toujours le plus haut et le plus vaste. Cette saillie de l'épaulière servait à arrêter les coups qui auraient pu arriver jusqu'au cou.

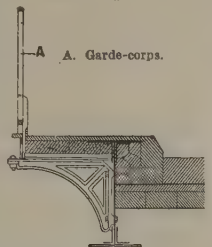

A. Garde-corps.

GARDE-CORDE n. m. Techn. et Ethol. V. GARDE-CHAÎNE. || Plur. *Des* GARDE-CORDE ou CORDES.

GARDE-CORPS n. m. invar. Balustrade ou parapet établi le long du tablier d'un pont ou le long d'une terrasse élevée, pour empêcher les passants de tomber. (Syn. GARDE-FOU.)

— Archéol. Vêtement de dessus, porté par les deux sexes mais plutôt par les hommes, assez long et avec ou sans manches.

— Mar. *Garde-corps* est, en général, syn. de RAMBADE ou RAMBARDE. || *Garde-corps* ou *Sauvegarde de beaupré*, Cordages permettant aux gabiers d'aller sur le beaupré. || *Lisses de garde-corps de poulaine*, Pièces de construction placées au-dessus des herpes. || *Faux garde-corps*, Cordage servant à guider le beaupré quand on le met en place.

Garde-corps (XIVe s.).

GARDE-CÔTE ou **GARDE-CÔTES** n. m. Vaisseau de combat, armé pour la défense des côtes. || Petit bateau, chargé de la surveillance côtière de la pêche, etc. (On dit aussi GARDE-PÊCHE.) || Plur. *Des* GARDE-CÔTE ou GARDE-CÔTES (Parce qu'il est question ici d'*objets* [navires]).

— *Pop.* et au plur. Seins maigres et plats.

— Adjectiv. : *Bateaux* GARDE-CÔTE ou GARDE-CÔTES.

— ENCYCL. Les *garde-côte* étaient des navires cuirassés, bas sur l'eau, de faible vitesse, de moyen tonnage, de médiocres qualités nautiques, mais armés de deux pièces de très fort calibre, que l'on destinait à opérer à proximité des ports et du littoral. Ils dérivaient tous des fameux *monitors* créés en Amérique pendant la guerre de Sécession (1863-1864). Ces bâtiments ont complètement disparu après 1890, avec le type *Tréhouart* qui fut le dernier.

Les garde-côte de la douane et de la pêche sont de petits bateaux dépendant du service de la douane ou de l'inscription maritime, montés par un personnel civil et chargés d'aller le long des côtes empêcher la contrebande et faire exécuter les règlements de la police de la pêche.

GARDE-CÔTE ou **GARDE-CÔTES** n. et adj. m. Autref. Soldat d'une milice particulièrement chargée de la garde des côtes. || Plur. *Des* GARDES-CÔTE ou CÔTES (Parce qu'il est question ici d'*individus* [gardiens milit.]).

— ENCYCL. Mar. anc. *Gardes-côtes*. On désignait ainsi des milices spéciales affectées à la garde des côtes, avant la Révolution, et qui furent licenciées en 1791, en même temps que toutes les *milices provinciales*. On leur substitua, en 1799, trois bataillons de grenadiers gardes-côtes et 130 compagnies de canonniers gardes-côtes ; troupes supprimées définitivement en 1815. — Quatre nouvelles compagnies de canonniers gardes-côtes furent créées, en 1831, pour la défense des côtes de l'Algérie. Le nombre en fut même porté à six en 1833. Elles furent supprimées quand la conquête du pays eut été achevée.

GARDE-COTILLON n. m. *Par plaisant.* Individu qui garde ou protège des femmes. || Pl. *Des* GARDES-COTILLON ou COTILLONS.

GARDE-COUCHE n. f. Femme qui garde les femmes en couche. || Pl. *Des* GARDES-COUCHE ou COUCHES.

GARDE-COUTUMIÈRE n. f. Droit de garde déféré autrefois par la coutume à certaines personnes. V. GARDE BOURGEOISE.

GARDE-CROTTE n. m. invar. Bande de cuir, de bois, ou de métal, placée au-dessus des roues d'une voiture, d'un cycle, etc., pour garantir de la boue. (On dit aussi GARDE-BOUE.)

— Milit. Faux éperon porté avec le pantalon de ville pour empêcher celui-ci de traîner dans la boue.

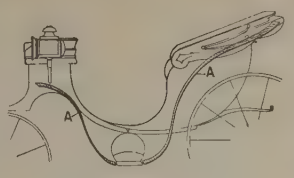

A, A. Garde-crotte.

GARDE-CUISSE n. m. Pièce d'armure, fixée à la selle pour garantir la cuisse. (Ne servait que dans les joutes et tournois.) V. GARDE-JAMBE. || Plur. *Des* GARDE-CUISSE ou CUISSES.

GARDE-DOS n. m. invar. Titre d'une grammaire si facile que les écoliers qui l'auraient eue n'auraient plus été en danger d'être fessés.

GARDE-ÉTALON n. m. Celui qui garde un étalon dans les haras de l'Etat, et qui est chargé de surveiller la monte. || Pl. *Des* GARDES-ÉTALON.

GARDE-FEU n. m. invar. Mobil. Grille ou toile métallique que l'on pose devant un foyer, pour arrêter les étincelles et prévenir les accidents. || Appareil pour conserver le feu dans l'âtre, pendant la nuit.

— Art milit. anc. Syn. de GARGOUSSIER, étui à gargousses. || Partie de la batterie d'une arme à feu, qui recouvrait le bassinet.

— Chem. de f. Se dit d'un sentier parfois large de plusieurs mètres aménagé en bordure d'un bois ou d'une forêt le long d'une ligne de chemin de fer pour s'opposer à la propagation du feu que peuvent allumer, à courte distance, les escarbilles échappées du foyer des locomotives.

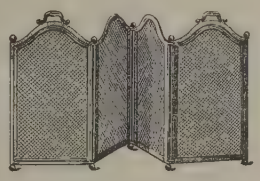

Garde-feu (mobil.).

— Mar. anc. *Garde-feu* ou *Planches à feu*, Toiture destinée à empêcher les flammes de monter et de brûler les hauts d'un navire, pendant qu'on le chauffe pour le carénage. || Employés qui sont embarqués dans certains ports à bord des bâtiments qui y trafiquent, pour veiller à ce que toutes chances d'incendies soient évitées. || Cylindre de bois creux, de grandeur suffisante pour tenir une gargousse.

GARDE-FILET n. m. Astron. Boîte de cuivre qui contient le fil à plomb, et qui est suspendue librement à un quart de cercle mobile. || Pl. *Des* GARDE-FILET ou FILETS.

GARDE-FOU n. m. Syn. de GARDE-CORPS. || Plur. *Des* GARDE-FOUS.

— Trav. publ. Sorte de talus en terre, qu'on établit le long des routes bordant un précipice.

— *Fig.* Ce qui empêche de faire des folies : *L'étude est le* GARDE-FOU *de la jeunesse.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.) *La réflexion est le* GARDE-FOU *de l'esprit.* (Commerson.)

GARDE-FRAISIL n. m. invar. Plaque de fer qui entoure l'âtre d'une forge. (On dit aussi GARDE-FRASIL.)

GARDE-FRANÇAISE n. m. Soldat du régiment des gardes françaises, créé sous Charles IX. || Plur. *Des* GARDES-FRANÇAISES.

— ENCYCL. Créé au retour du siège du Havre, d'après Brantôme (juill. 1563), sous le nom de « gardes à pied » pour le roi Charles IX encore mineur, d'abord de 8 compagnies, puis de 10, supprimé à la demande des huguenots, ce régiment fut rétabli à 3 compagnies et subit de nombreuses modifications jusqu'au règlement du 17 juillet 1777, qui le constitua à 6 bataillons de quatre compagnies de fusiliers et d'une de grenadiers.

Garde-française (Louis XVI).

Les *gardes-françaises*, casernés à Paris dans divers faubourgs, devaient assurer la garde de la famille royale, et, en cas de guerre, faire le service de troupes d'infanterie d'élite. En réalité, en temps de paix, ils faisaient un vague service de police. C'est cette situation qui, les mettant en contact perpétuel avec la population, les acquit aux idées révolutionnaires. Très populaires (journées des 30 juin-4 juillet 1789), ils participèrent à la garde de l'Hôtel de Ville et à la prise de la Bastille. Versés en partie dans la garde nationale à l'époque de sa création, ils formèrent les cadres de la jeune armée de la Révolution.

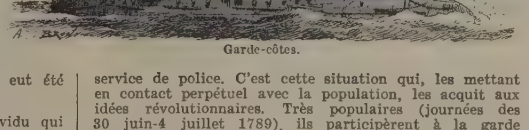

Garde-côtes.

Gardes-françaises (DANS LES), chanson attribuée, probablement à tort, à Vadé, et imprimée pour la première fois, en 1760 seulement, dans le sixième volume du *Chansonnier français*. C'est un modèle de la chanson grivoise, telle qu'on la comprenait au XVIIIe siècle. Nous ne donnons que le premier couplet :

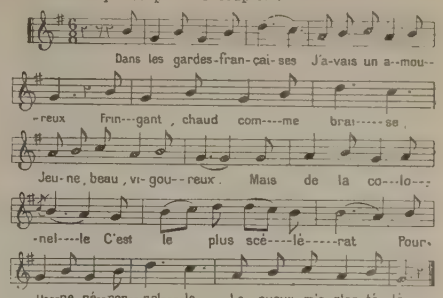

GARDE-FRASIL n. m. Techn. Syn. de GARDE-FRAISIL.

GARDE-FREIN n. m. Employé de chemin de fer, préposé au serrage des freins à main d'un convoi. (Les gardes-freins se tiennent dans des guérites ou vigies aménagées à l'extrémité de certains wagons. — On dit aussi SERRE-FREIN. [Au plur. *Des* SERRE-FREIN ou FREINS.] || Plur. *Des* GARDES-FREIN ou FREINS.

GARDE-FREINET (LA), comm. du Var, arrond. et à 30 kil. de Draguignan, dans les Maures ; 1.190 hab. Chênes-lièges. Industrie du bouchon. Sériciculture. — Au N.-O., sur un escarpement, ruines de la forteresse sarrazine de *Fraxinet* ou *Freinet*.

GARDEGAN-ET-TOURTIRAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 24 kil. de Libourne ; 410 hab. Bons crus de vins rouges de Saint-Emilion.

GARDE-GRÈVE n. f. invar. Techn. Syn. de CHASSE-ROUE.

GARDE-HUCHE n. m. Ancien officier municipal chargé de garder la huche ou coffre-fort communal. || Officier de cour chargé spécialement de la vaisselle d'or et d'argent. || Plur. *Des* GARDES-HUCHE ou HUCHES.

GARDE-INFANT ou **GARDE-INFANTE** n. invar. Vaste bourrelet circulaire, placé autour des hanches et sur quoi se bombaient les jupes.

— ENCYCL. Le *garde-infant*, fait de crin piqué entre des doubles de toile, et soutenu par une carcasse de fer, fut inventé en Espagne au XVIIe siècle pour garantir les femmes grosses, d'où son nom, et passa en France avec Anne d'Autriche ; la mode en finit sous Louis XIV.

Femme portant un garde-infant (XVIe s.).

GARDE-JAMBE n. m. Pièce accessoire de l'armure de joute, aux XVe et XVIe siècles, destinée à empêcher les jambes du cavalier joutant d'être froissées contre la barrière. || Plur. *Des* GARDE-JAMBE ou JAMBES. (On a dit aussi GARDE-CUISSE.)

GARDE-JUPE n. m. invar. Accessoire des bicyclettes de dames qui consiste en une sorte de filet destiné à empêcher la jupe de se prendre dans les rayons.

GARDEL (Maximilien-Léopold-Philippe-Joseph), dit **Gardel aîné**, danseur français, né à Mannheim en 1741, mort à Paris en 1787. Maître de ballet à l'Opéra de Paris, il fit représenter un certain nombre de ballets : *la Chercheuse d'esprit, Ninette à la cour, Mirza, la Rosière, le Premier navigateur, le Coq du village.* — Son frère, **Gardel** (Pierre), danseur français, né à Nancy en 1758, mort à Paris en 1840, lui succéda comme maître de ballet et fit représenter plus de vingt ballets, comme *Télémaque, Psyché, le Jugement de Pâris, la Dansomanie, Paul et Virginie, l'Enfant prodigue, l'Epreuve villageoise.* A l'époque de la Révolution, il mit en action *la Marseillaise* sur la scène de l'Opéra. De 1804 à 1816, il eut la direction de l'école de danse de ce théâtre. — La femme de ce dernier (Marie-Elisabeth-Anne BOUBERT, dite *Miller*), dame Pierre **Gardel**, née à Auxonne en 1770, morte à Paris en 1833, fut une danseuse de talent et créa plusieurs rôles à l'Opéra, dans *Héro et Léandre, Lucas et Laurette, Paul et Virginie, l'Enfant prodigue, Vénus et Adonis.*

GARDE-LAIT n. m. invar. Ustensile au moyen duquel on empêche le lait que l'on fait bouillir de monter et de s'échapper hors du vase. V. EBULOPHILE.

GARDELEGEN, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe), sur la Milde, affl. de la Biese ; 8.800 hab. Brasseries. Construction de machines. Travail de la nacre.

GARDE-LIGE n. m. Garde que les vassaux devaient à leurs seigneurs d'après la coutume d'Anjou et celle du Maine. || Plur. *Des* GARDES-LIGES.

GARDE-LIGNE n. m. Chem. de f. Agent chargé de la surveillance d'une ligne de chemin de fer. || Pl. *Des* GARDES-LIGNE ou LIGNES.

GARDE-MAGASIN n. m. Milit. Autref., Employé civil chargé, sous la surveillance des commissaires des guerres, de la conservation du matériel emmagasiné dans les établissements militaires. || Aujourd., Sous-officier chargé dans un régiment, dans un établissement militaire, un arsenal, etc., de la surveillance, de l'entretien et de la comptabilité des matières contenues dans un magasin. || Plur. *Des* GARDES-MAGASIN ou MAGASINS.

— Comm. Syn. de GARDE-BOUTIQUE.

GARDE-MAIN n. m. Techn. Objet qui sert à préserver un ouvrage, auquel on travaille, du contact de la main. || Parchemin percé de trous, dont les brodeuses couvrent leur ouvrage. || Planche évidée au milieu, et sur laquelle l'écrivain lithographe appuie les bras et les mains pour ne pas graisser la pierre avec ses doigts. || Plur. *Des* GARDE-MAIN ou MAINS.

— Armur. Partie de la garde d'une dague, d'un sabre ou d'une lance.

— ENCYCL. Archéol. Le *garde-main*, rare dans les épées, est de règle dans les rapières portugaises et dans les mains gauches espagnoles du XVIIe siècle, dans les estramaçons du XVIe et dans les sabres modernes. Le type actuel est celui des sabres dits « d'abordage ». — Le garde-main est aussi la rondelle de la lance, au XVIe siècle.

GARDE-MALADE n. Qui garde les malades. || Plur. *Des* GARDES-MALADE ou MALADES.

GARDE-MANCHE n. m. Manche mobile, qu'on passe pour préserver ses vêtements durant le travail. || Plur. *Des* GARDE-MANCHE ou MANCHES.

GARDE-MANÈGE n. m. Soldat chargé de la garde d'un manège. || Plur. *Des* GARDES-MANÈGES.

GARDE-MANEUR n. m. Dr. anc. Personne qui s'établissait dans la maison d'un débiteur jusqu'à ce qu'il eût satisfait à son obligation, ou qu'il eût fourni une caution suffisante. || Personne préposée à la garde des fruits ou des meubles saisis. || Plur. *Des* GARDES-MANEURS.

GARDE-MANGER n. m. invar. Lieu où l'on serre les aliments. || Sorte de cage garnie de toile métallique, dans laquelle on met les aliments à l'abri des insectes. || Sorte de placard extérieur, à l'aplomb des murs d'une maison, muni de persiennes et qui sert au même usage que le précédent.

— ENCYCL. Archéol. Le mot désignait anciennement toute espèce de vaisseaux ou d'armoires servant à contenir

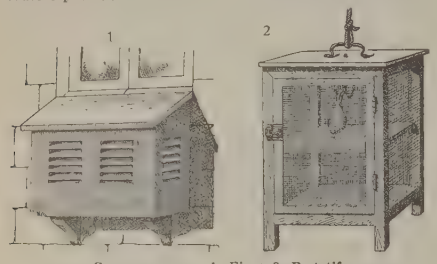

GARDE-MANGER: 1. Fixe; 2. Portatif.

ou à transporter des aliments liquides ou solides. Les *garde-manger de voyage* étaient des bâts dont le siège était entouré de sacoches, custodes, fiasques, boîtes, etc. Le mot désignait aussi, au XIVe et au XVe siècle, un officier de bouche.

Dans les vastes demeures seigneuriales d'autrefois, et jusqu'au XVIIIe siècle encore dans les habitations bourgeoises, le *garde-manger* était une pièce, distincte de l'office, où l'on serrait les provisions.

GARDE-MARGE n. m. Garniture en bois ou en carton, qui sert, dans une presse typographique ou dans celle du relieur, à préserver les marges d'un livre de toute souillure. || Plur. *Des* GARDE-MARGE ou MARGES.

GARDE-MARINE n. m. Jeune gentilhomme appartenant à l'une des compagnies réunies dans les ports de guerre, où il recevait l'instruction nécessaire pour devenir officier de marine. (Créées par Colbert, les compagnies de gardes-marine jouaient le rôle actuel de l'Ecole navale et de l'Ecole d'application; elles disparurent en 1786.)

GARDE-MARTEAU n. m. Employé qui veillait sur une certaine étendue de bois, et à qui était confiée la garde du marteau avec lequel on marquait les arbres désignés pour être abattus. || Plur. *Des* GARDES-MARTEAU ou MARTEAUX.

GARDE-MÉNAGERIE n. m. Matelot chargé à bord du soin des animaux vivants. || Plur. *Des* GARDES-MÉNAGERIE ou MÉNAGERIES. (De nos jours, on se sert du mot BOUVIER.)

GARDE-MEUBLE n. m. Salle ou édifice dans lequel on garde des meubles, et particulièrem. les meubles d'un Etat. || Plur. *Des* GARDE-MEUBLE ou MEUBLES.

— Admin. anc. Officier préposé à la garde des meubles du roi : *Castelmoron était devenu, pour son argent,* GARDE-MEUBLE *de la couronne.* (Saint-Simon.) || Plur. *Des* GARDES-MEUBLES.

— ENCYCL. Art décor. Au XVIIIe siècle, le *garde-meuble*, dans l'appartement, a été une sorte d'armoire où l'on serrait les tapis, les tentures, les courtines, les rideaux momentanément sans emploi. En tant que pièce ou réunion de pièces, le garde-meuble n'exista pas au moyen âge. Au XVIe siècle, le galetas, garni de tringles, de crochets, de grandes armoires, devint un véritable garde-meuble, cette innovation ayant été rendue nécessaire par l'habitude, prise alors, d'avoir des meubles d'été et des meubles d'hiver, et d'en changer aux principales époques de l'année.

Aujourd'hui, le garde-meuble est un magasin, une entreprise spécialisée de garde, où l'on dépose, collectivement, ses meubles, en cas d'absence prolongée.

Garde-Meuble national. — Le Garde-Meuble national a été installé en 1854 au quai d'Orsay. Il renferme tous les meubles destinés à l'ameublement et à la décoration des palais nationaux. L'ancien garde-meuble de la Couronne, fondé par Charles V, avait été primitivement établi dans l'hôtel du Petit-Bourbon, quai du Louvre; transporté à l'hôtel de Conti lors de la transformation du Vieux Louvre, il fut transféré en 1758 dans l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre, puis dans le nouveau garde-meuble de la place de la Concorde que l'architecte Gabriel venait de construire. Le peuple, en 1789, y vint chercher des armes; l'épée de Du Guesclin et celle de François Ier disparurent à cette époque, en même temps que beaucoup d'autres objets de prix.

Garde-Meuble, à Paris. Des deux hôtels qui forment l'entrée de la rue Royale sur la place de la Concorde, celui de droite fut d'abord connu sous le nom de Garde-Meuble. Construit comme celui de gauche et dans le même style par Gabriel, architecte de Louis XV, il constitue, par l'harmonieuse majesté de sa colonnade, un des plus remarquables monuments de Paris. Il fut commencé en 1760, et achevé en 1770. Sous Napoléon Ier, le Garde-Meuble devint l'hôtel du ministère de la marine.

GARDE-MINES n. m. Nom donné autrefois aux « ingénieurs des travaux publics de l'Etat (Service des mines) ». Ces fonctionnaires ont été appelés ensuite « contrôleurs des Mines ». || Plur. *Des* GARDES-MINES.

GARDE-MITES n. m. Argot milit. Garde-magasin. || Plur. *Des* GARDES-MITES.

GARDE-MÔLE n. m. Admin. anc. Officier préposé à la garde d'un môle. || Plur. *Des* GARDES-MÔLE ou MÔLES.

GARDEN (Mary), cantatrice anglaise née à Aberdeen en 1877. Elle fut, à Paris, l'élève de Fugère, débuta dans le rôle de *Louise* à l'Opéra-Comique, chanta à Londres et aux Etats-Unis et fit plusieurs créations, notamment celle de Mélisande dans *Pelléas et Mélisande* de Debussy dont son souvenir est demeuré inséparable.

GARDEN DE LESSARD ET DE SAINT-ANGE (Ange-Guillaume-Laurent, comte DE), diplomate et historien français, né et mort à Paris (1796-1872). Chambellan du roi de Bavière, il abandonna la diplomatie pour se consacrer à l'étude des archives diplomatiques. Il a fait paraître les *Mémoires du prince de Montbarey*, et collaboré à l'*Encyclopédie des gens du monde* de Treuttel et Würtz.

GARDÉNAL n. m. Thérap. Nom déposé de la phényléthylmalonylurée employée comme hypnotique.

GARDE-NAPPE n. m. Nom donné aux petits plateaux sur lesquels on pose les plats, les bouteilles. || Pl. *Des* GARDE-NAPPE ou NAPPES.

GARDÉNIA n. m. (de *Garden*, botaniste américain). Genre de plantes de la famille des rubiacées; il en existe une soixantaine d'espèces.

Gardénia.

— *Fam.* S'est dit pour Homme à la mode, à cause de l'habitude prise par les élégants de porter, en soirée, un gardénia à la boutonnière.

— ENCYCL. Bot. Les *gardénias* sont des arbrisseaux ou des arbres des régions chaudes de l'ancien monde. Quelques espèces sont, sous nos climats, cultivées en serre chaude pour leurs belles fleurs blanches (*gardénia à grandes fleurs* des Indes; *gardénia à odeur de fleur d'oranger* du Natal, etc.). Ces fleurs un peu raides, mais très parfumées, ont connu une grande vogue vers le milieu du XIXe siècle.

GARDÉNIACÉ [*sé*], **E** adj. Qui ressemble à un gardénia. (On dit aussi GARDÉNIÉ, E.)

GARDÉNINE n. f. Principe extrait d'une espèce de gardénia.

GARDE-NOBLE n. f. Dr. féod. Droit qu'avait une personne noble de jouir des biens d'un mineur jusqu'à son mariage ou son arrivée à la majorité, à condition de le nourrir, de l'élever et de l'entretenir.

— ENCYCL. Les règles de l'ancien bail féodal s'étaient modifiées au XIVe siècle. Tandis que le bail dépendait auparavant de la qualité des biens, il fut désormais la conséquence de la qualité de mineur noble; c'est ce qu'on appela plus spécialement la *garde-noble*. Le gardien noble était un usufruitier et il était tenu des mêmes obligations, en même temps qu'il devait pourvoir à l'entretien du mineur, administrer ses biens et en acquitter les dettes. On peut voir dans la garde-noble l'origine du droit de jouissance légale consacré par le Code civil (art. 384).

GARDE-NOTES n. m. invar. Sorte de portefeuille, dans lequel on serre les notes que l'on recueille; et *adjectiv.* Qui sert à serrer des notes: *Portefeuille* GARDE-NOTES.

— N. m. Ancien nom des notaires. || Plur. *Des* GARDES-NOTES.

GARDEN-PARTY [*gar-dèn'-par-té*] n. m. ou f. (mot angl. formé de *garden*, jardin, et *party*, partie de plaisir). Fête mondaine, kermesse privée ou officielle donnée dans un jardin, un parc, etc. || Plur. *Des* GARDEN-PARTIES.

GARDE-PÊCHE n. m. Agent chargé de la police de la pêche. || Plur. *Des* GARDES-PÊCHE.

— N. m. invar. Bateau chargé du même service.

GARDE-PLACE n. m. Petit cadre fixé au-dessus de chaque place d'un compartiment de chemin de fer, et dans lequel on glisse un ticket numéroté dont le talon est remis au voyageur qui a, à l'avance et moyennant finance, retenu sa place. || Plur. *Des* GARDE-PLACES.

GARDE-PLATINE n. m. invar. Milit. Pièce de bois, de métal, ou de cuir, couvrant la platine d'un fusil.

— Techn. Pièce du métier de bonneterie, qui met les platines à l'abri du contact de la presse. || Plur. *Des* GARDE-PLATINES.

GARDE-PORT n. m. Agent chargé de recevoir et de placer les marchandises déposées dans les ports des rivières. || Plur. *Des* GARDES-PORT ou PORTS.

— ENCYCL. L'institution des *gardes-ports* date de 1641. Ils sont nommés et commissionnés par l'administration, prêtent serment devant le tribunal civil. Chargés de la police des ports, ils font appliquer les règlements de garage, d'arrimage, de stationnement à quai. Ils dressent des procès-verbaux, et sont responsables du vol des marchandises confiées à leur garde.

Ils servent également d'intermédiaires entre les expéditeurs et les destinataires, et tiennent la comptabilité des opérations (entrées et sorties) auxquelles les marchandises donnent lieu dans les ports.

GARDE-QUEUE n. m. Partie du harnachement du cheval, qui habillait la racine de la queue, et servait d'ornement et de défense. || Plur. *Des* GARDE-QUEUE ou QUEUES.

— ENCYCL. Ils étaient ordinairement de cuir, parfois de métal, en forme de cornet, et se fermaient avec des aiguillettes qui les rattachaient à la croupière. Au XVIe siècle, on appelait *queues-dorées* les cavaliers dont les chevaux étaient luxueusement harnachés.

GARDER [*dé*] v. tr. (germ. *wardon*; allem. mod. *warten*). Surveiller pour défendre : GARDER *un défilé, les portes d'une ville.* || Surveiller pour protéger, prendre soin de : GARDER *des enfants.* GARDER *des dindons, des moutons.* GARDER *des malades; et au fig.* Préserver : GARDEZ *bien votre cœur.* || Surveiller pour empêcher de s'évader : GARDER *un prisonnier.*

— *Par extens.* Conserver pour autrui : GARDER *fidèlement un dépôt.* || Conserver, retenir pour soi, auprès de soi, en soi : GARDER *le double d'un acte, la copie d'une lettre.* GARDER *un domestique, un employé, son médecin.* GARDER *quelqu'un pendant deux heures.* GARDER *un lavement.* || Conserver : GARDER *son bien. Il est des fruits, des vins qu'on ne peut* GARDER *longtemps.* || Réserver : GARDER *son argent pour un voyage en Italie. On lui a* GARDÉ *son dîner.* || Ne pas se défaire de; et *par extens.* Ne pas quitter : GARDER *son chapeau, sa canne, en visite.* GARDER *la chambre, le lit, les rangs, les arrêts.*

— *Fig.* Conserver : GARDER *ses habitudes, ses illusions, son innocence. Chaque peuple* GARDAIT *ses jalousies.* (Fustel de Coulanges.) *Poésie!... Ce mot* GARDE *encore pour les bons esprits sa valeur.* (Barrès.) || Maintenir : GARDER *son rang, sa position, ses droits.* || Observer, respecter, pratiquer : GARDER *les bienséances, sa parole, sa foi, ses serments.*

Ils violent des droits que tu n'*as* pas *gardés.*
CORNEILLE.

Un juge artificieux ne GARDE *que les apparences de la justice.* (Bossuet.) GARDER *la diète.* || Réserver : *Nous ne savons pas ce que l'avenir nous* GARDE.

Il a vu quel accueil lui *gardait* ma colère.
CORNEILLE.

— *Garder de*, suivi d'un substantif ou d'un verbe, Préserver de : GARDER *une maison* DES *voleurs. Ce qui est nécessaire pour nous* GARDER DE *toute injure.* (Pascal.)

Tu *gardes* les cœurs de connaître
Que l'univers n'est qu'un défaut
Dans la pureté du Non-Être.
VALÉRY.

— *Absolum.* Protéger : *Dieu vous* GARDE! (On disait jadis : *Dieu vous gard'!*)

— LOC. DIV. *Dieu garde!* Souhait pour qu'une chose n'arrive pas. || *Garder le silence*, Se taire. — Ne rien dire sur un sujet particulier. || *Garder l'anonyme*, Ne pas faire connaître son nom. || *Garder le secret*, Ne pas le révéler. || *Garder les apparences*, Respecter les bienséances, l'opinion publique, par sa manière d'être extérieure. || *Garder son sérieux*, Ne point rire, conserver un extérieur de gravité. || *Garder les arrêts*, Subir la peine des arrêts. || *Garder son ban*, Rester en exil tout le temps pour lequel on y avait été condamné, ou, en général, accomplir intégralement la peine à subir. || *Garder rancune*, Avoir du ressentiment. || *Garder à vue*, Surveiller de très près : *Le roi me* GARDE *à vue, et je ne vois plus qui que ce soit.* (Mme de Maintenon.) || *Ne pouvoir rien garder*, Donner tout ce qu'on a. || *La garder, La garder bonne à quelqu'un*, Garder rancune à quelqu'un, n'attendre qu'une occasion de prendre sa revanche. || *Garder une dent à quelqu'un*, Lui garder rancune. || *Garder un chien de sa chienne à quelqu'un*, Attendre une occasion pour lui témoigner son ressentiment. || *Garder une poire pour la soif*, Mettre quelque chose en réserve pour l'avenir. || *Garder le mulet*, S'ennuyer à attendre, comme une personne qui garde le mulet d'un cavalier. — *Garder les manteaux*, Même sens, et aussi, Favoriser les plaisirs d'autrui, et y rester étranger pour sa part. || *Garder les balles* ou *la balle*, Faire le guet. || *Aller garder les poulets d'Inde*, Se marier à la campagne (en parlant d'une fille de la ville). || *Bonhomme, garde ta vache*, Mon ami, prenez garde d'être trompé. || *Nous n'avons pas gardé les cochons ensemble*, Rien ne vous autorise à user envers moi d'une telle familiarité. || *En donner à garder à quelqu'un*, Lui en faire accroire. || *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire*, Un homme qui n'a qu'une idée en tête est très fatigant (par l'habitude qu'il prend d'en parler sans cesse).

— Intransitiv. *Garder de, Garder que*, Prendre garde, éviter de ou que : GARDONS D'*être surpris.* (Molière.) GARDEZ DE *recourir à de tels moyens.*

*Gardez qu'*on ne vous voie et *qu'*on ne vous entende.
MOLIÈRE.

— Dr. *Garder à vue*, Se dit de celui qui fait paître ses bestiaux, en les gardant, dans le champ d'autrui.

— Manège. *Garder le terrain*, Suivre la même piste, sans serrer ni s'élargir. (On dit aussi OBSERVER LE TERRAIN.)

— ***Gardé, e,*** part. pass. du verbe *Garder.*

— *Proportion gardée, Toute proportion gardée,* En tenant compte des inégalités, des différences entre les personnes ou les choses comparées.

— *Chasse gardée*, Chasse réservée à un seul propriétaire et dont l'accès est interdit aux autres.

— *Jeux. Roi gardé. Dame gardée*, Roi, Dame, qui sont protégés par des cartes de leur couleur.

— PROV. **Quand chacun fait son métier, les vaches en sont mieux gardées,** Quand chacun s'occupe exclusivement de ce qui le concerne, les affaires en vont mieux.

— ***Se garder,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se défendre :

Le plus sûr toutefois est de *se* bien *garder.*
LA FONTAINE.

|| Se conserver : *Enfant qui* SE GARDE *pur de toute faute. Cœur qui* SE GARDE *pur de toute tache.* || *Se garder de*, Se préserver de : SE GARDER DES *courants d'air.* GARDE-TOI DE *l'homme en colère.* — S'abstenir soigneusement de : GARDEZ-VOUS D'*être impitoyable;* et avec ellipse du pronom : GARDEZ D'*échauffer trop ma bile.* (Molière.)

— Au sens passif, Être gardé, être conservé, etc. (au propre et au fig.).

— Jeux. *Se garder à carreau.* En fin de partie, garder une carte de carreau, un proverbe prétendant que « qui se garde à carreau n'est jamais capot ».

— *Fig.* et *pop.* Prendre ses précautions.

— GRAMM. Après *garder que, Prendre garde, Se donner garde* ou *Se donner de garde que*, dans le sens de « éviter », le verbe de la proposition complétive est au subjonctif, précédé de *ne* : *Gardez qu'on* NE *vous* VOIE; *Prenez garde qu'on* NE *vous* TROMPE. Mais, lorsque *prendre garde* signifie *remarquer, réfléchir*, le verbe de la proposition subordonnée n'est plus au subjonctif, et n'est accompagné de *ne... pas*, que lorsque le sens est négatif : *Il ne prenait pas garde que tous les yeux* ÉTAIENT FIXÉS *sur lui. Il ne prenait pas garde qu'il* N'ÉTAIT *nullement prêt. Il ne prenait pas garde qu'il* N'ÉTAIT PAS *en état d'aller en voyage.*

La conjonction *ni* a quelquefois été employée pour unir des mots placés dans la dépendance de *garder*, parce que

ce verbe renferme implicitement quelque chose de négatif. Ainsi, Boileau a dit :

Gardez donc de donner, ainsi que dans « Clélie »,
L'air *ni* l'esprit français à l'antique Italie.

(Cependant, comme ici *gardez* n'est pas formellement négatif, *et* serait plus régulier.)

Après *se garder de*,... l'infinitif suivant n'est accompagné d'une négation que si l'on désire que la chose arrive : *Gardez-vous de tomber* (On désire que la personne ne tombe pas.) *Gardez-vous de* NE PAS *venir* (On désire qu'elle vienne.)

— SYN. **Garder, retenir.** *Garder* marque plus particulièrement qu'on ne veut pas donner, qu'on veut rester en possession d'une chose ; *retenir*, qu'on ne veut pas rendre. On ne dira pas *garder*, mais RETENIR *le bien d'autrui*.

— **Garder, conserver, accomplir, observer.**

GARDE-REINS n. m. invar. Partie de l'armure protégeant le séant. || Syn. de BATTE-CUL ou CULETTE.

— ENCYCL. Long et souvent à plusieurs lames, le *garde-reins* s'allie au XIVe siècle, avec la grande braconnière pour composer une faudière, ou jupon lamé. Au XVe siècle, il s'épanouit souvent en queue de paon ; court au XVIe siècle, il redevient long au XVIIe.

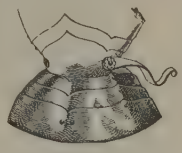
Garde-reins.

GARDERIE [*ri*] n. f. Eaux et for. Etendue de bois qui est sous la surveillance d'un même garde forestier.

— Pédag. Petite école privée pour tout jeunes enfants. (Le principal objet des *garderies* était de surveiller plutôt que d'instruire les petits enfants dont les parents étaient occupés hors de leurs demeures. Elles n'ont jamais eu d'existence légale, et les écoles maternelles, en se multipliant, les ont à peu près fait disparaître.)

GARDE-RIVIÈRE n. m. Agent chargé de la police d'une rivière. || Plur. *Des* GARDES-RIVIÈRE ou GARDES-RIVIÈRES.

— ENCYCL. Dr. Le titre de *garde-rivière* est donné à deux catégories d'agents.

Les uns, nommés par les préfets ou par les associations syndicales, et munis d'une partie des pouvoirs des gardes champêtres, veillent à l'observation des règlements relatifs à la police et à l'entretien des cours d'eau non navigables et flottables, ainsi qu'à la circulation des chalands et bateaux.

Les autres, nommés par les compagnies de commerce, assurent, sur certains cours d'eau du bassin de la Seine, le passage des bois et charbons destinés à Paris.

GARDE-ROBE n. f. Chambre ou grande armoire dans laquelle on serre ses habits : *Aérer sa* GARDE-ROBE. || Plur. *Des* GARDE-ROBE ou GARDE-ROBES.

— *Par extens.* Ensemble des habits que l'on possède : *Avoir une* GARDE-ROBE *des mieux montées.*

— *Particulièrem.* Lieu où l'on plaçait la chaise percée. || Fauteuil à fond amovible pour malade. || Cabinets d'aisances : *Aller à la* GARDE-ROBE *avec difficulté.* — *Plaisanterie de garde-robe*, Plaisanterie sur les matières sales : *Nos bons aïeux aimaient beaucoup les* PLAISANTERIES DE GARDE-ROBE. (Du Rozoir.)

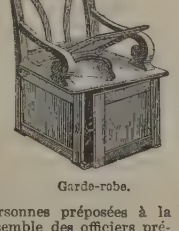
Garde-robe.

— Bot. Nom vulgaire de quelques plantes qu'on met dans le linge pour le parfumer et en éloigner les insectes (santoline, citronelle, armoise, etc.).

— Hist. Appartement où l'on serrait les habits du roi ou des princes de sa maison. || *Officier, Valet, Femme de garde-robe*, Personnes préposées à la garde des vêtements du roi. || Ensemble des officiers préposés à la garde des vêtements. || *Grand-maître de la garde-robe*, Grand officier chargé du soin des vêtements du roi. || En Angleterre, la *garde-robe* fut, au XIVe siècle, une administration générale des domaines royaux.

— N. f. pl. Matières fécales.

— N. m. Tablier qu'on met sur une robe pour la préserver :

Un *garde-robe* gras servait de pavillon.
RÉGNIER

Garde-robe.

— ENCYCL. Art décor. A l'origine, la *garde-robe* fut un long coffre où l'on pouvait serrer les robes sans les plier. La pièce spéciale qui remplaça le *coffre* quand les mœurs furent devenues plus sédentaires prit le nom du meuble qui l'avait précédée. Située à côté de la chambre cette pièce fut celle où l'on relégua la chaise percée. Au XVIe siècle on commença à prendre l'habitude de dresser verticalement les coffres pour y suspendre les vêtements, et le coffre primitif devint une armoire ; cette disposition en armoire, au demeurant, ne devait généralement prévaloir qu'au XVIIe siècle. Dès le commencement du XIVe siècle, la garde-robe, en tant que partie de l'habitation, était connue. C'était, au XVe siècle, une sorte de cabinet intime, où les familiers étaient reçus. Soigneusement closes, munies de portes ferrées, les garde-robe sont nombreuses dans les châteaux du XVIe siècle ; les chambrières, dames d'atour ou demoiselles de compagnie y avaient leur lit. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'habitude de faire coucher quelqu'un dans la garde-robe se conserve. V. CHAISE PERCÉE.

— Hist. *Grand maître de la garde-robe.* Cette charge importante de la maison du roi fut créée par Louis XIV en 1669. Les fonctions de son titulaire consistaient à prendre soin des habits, du linge et des chaussures du roi. Il présentait la chemise au roi, en l'absence des ayants droit, lui mettait sa camisole, son cordon bleu et son justaucorps, lui donnait le soir sa camisole de nuit, son bonnet et son mouchoir. Il avait un appartement chez le roi, les mêmes honneurs et privilèges que les premiers gentilshommes de la chambre.

Sous ses ordres étaient : les *maîtres de la garde-robe* au nombre de deux, les *valets de garde-robe*, les *garçons de garde-robe*, au nombre de quatre.

La garde-robe comprenait encore le *porte-malle*, un *cravatier*, un *porte-mail*, un *tailleur ordinaire*, un *garçon tailleur*, un *chapelier ordinaire*, et trois *coffretiers-malletiers-gainiers*, des intendants et contrôleurs généraux de l'argenterie, etc.

GARDE-ROBIER n. m. Officier qui avait soin de la garde-robe. || Plur. *Des* GARDES-ROBIERS.

GARDE-RÔLE n. m. Officier de chancellerie, qui gardait les rôles des oppositions qui se font au sceau, à la résignation des offices de ceux qui ont des créanciers. || Pl. *Des* GARDES-RÔLE ou GARDES-RÔLES. (On disait aussi GARDE DES RÔLES.)

— ENCYCL. Les *gardes-rôles*, établis pour les rentes de l'Hôtel de Ville, portaient le nom de « conservateurs des hypothèques ».

GARDE-ROUE n. m. Mar. Tambour qui entoure en partie les roues à palettes d'un bateau à aubes. || Plur. *Des* GARDE-ROUE ou GARDE-ROUES.

GARDE-SACS n. m. Autref., Officier de la chancellerie, préposé à la garde des rôles des oppositions. || *Par dénigr.* Greffier, notaire : GARDE-SACS,... *quelle injure !* (Philarète Chasles.) || Plur. *Des* GARDES-SACS.

GARDE-SALLE n. m. Prévôt du maître dans une salle d'armes. || Pl. *Des* GARDES-SALLE ou SALLES.

GARDE-SCEL n. m. Officier chargé de sceller les expéditions des actes de chancellerie. || Plur. *Des* GARDES-SCEL.

GARDE-SCELLÉS n. m. Personne désignée pour garder des scellés. (On dit aussi GARDIEN DES SCELLÉS.) V. GARDIEN. || Plur. *Des* GARDES-SCELLÉS.

GARDE-SÉMAPHORE n. m. V. SÉMAPHORISTE. || Plur. *Des* GARDES-SÉMAPHORE ou SÉMAPHORES.

GARDET (Georges), sculpteur animalier français, né à Paris en 1863, mort en 1939. Elève d'Aimé Millet et de Frémiet, Gardet donna en 1887 un groupe : *Un drame au désert, panthère et python* (parc Montsouris, à Paris). Il obtint la médaille d'honneur en 1898, avec ses *Tigres et lions* destinés au château de Vaux-le-Vicomte. Pour son groupe *les Panthères* (1896 ; Luxembourg), comme pour ses *Chiens danois*, comme pour son *Lion* du Salon de 1900, l'artiste a eu recours à des marbres naturellement teintés de la couleur générale de la bête. En bronze, il faut citer les deux grands morceaux (un *Tigre* et un *Bison*), qui décorent l'entrée du musée de Laval. A l'Exposition universelle de 1900, Gardet put s'essayer au style monumental ou décoratif, dans son groupe de *Lions et enfants* du pont Alexandre-III (rive droite), et son *Combat de cerfs* pour le couronnement du Palais des forêts. Citons encore : *Panthère dévorant un agneau* (marbre), *Cerf et biches* (bronze ; 1910), *Tigre vainqueur de l'aigle* (bronze ; 1920 ; à la Ville de Paris), *Chevreuil* (bronze ; 1925). Elu membre de l'Académie des beaux-arts en 1918.

GARDE-TEMPS n. m. invar. Physiq. Instrument propre à noter d'une manière permanente le moment précis du commencement et de la fin d'une expérience. || Chronomètre d'une grande précision.

GARDEUR, EUSE n. Qui garde (les animaux) : *Une* GARDEUSE *de dindons.*

— N. m. Aux Halles de Paris, Employé préposé au chargement des voitures et qui perçoit le droit de stationnement sur les voitures, marchandises, etc.

— PROV. ANC. **Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur**, Garder le bien qu'on a vaut mieux que d'en acquérir d'autre.

Gardeuse de dindons (LA), tableau de C. Troyon (1902) au Louvre ; étude vivante, pleine de fraîcheur. (V. planche *Beaux-Arts LXIV*.)

GARDE-VAISSELLE n. m. Officier de la maison du roi, préposé à la garde de la vaisselle d'or et d'argent dépendant de l'office du grand maître de France. || Plur. *Des* GARDES-VAISSELLE.

GARDE-VENTE n. m. Forest. Garde particulier auquel un adjudicataire de coupes de bois a la faculté d'en confier l'exploitation. (Le garde-vente est assermenté devant le juge de paix, et agréé par l'administration forestière.) || Pl. *Des* GARDES-VENTE ou VENTES.

GARDE-VERGES n. m. Celui qui, dans les collèges, gardait les verges pour fouetter les écoliers. || Plur. *Des* GARDES-VERGES.

GARDE-VOIE n. m. Chem. de f. Syn. de GARDE-LIGNE.

— Milit. Sentinelle placée le long d'une voie ferrée pour la préserver de tout acte de malveillance ou attentat contre la circulation. || Corps de territoriaux mobilisés pendant la guerre 1914-1918 pour la garde des voies de communication, et appelés fam. G.V.C. || Plur. *Des* GARDES-VOIE ou VOIES.

GARDE-VUE n. m. invar. Visière pour abriter les yeux contre une lumière trop vive. || Cône tronqué métallique, argenté ou étamé, que l'on place au-dessus ou autour de la flamme d'une lampe pour en rabattre la lumière au-dessous des yeux.

A. Garde-vue.

Garde-vue.

— ENCYCL. Art décor. En usage dans l'habitation française dès le XIVe siècle, les *garde-vue* furent d'abord appelés *écrans*, et conservèrent ce nom jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Ce ne fut qu'au XVIIIe siècle que le mot garde-vue prévalut ; les garde-vue étaient alors extrêmement usités, et possédaient quelquefois un support absolument indépendant du luminaire, ce qui permettait de les placer à la distance que l'on voulait de celui-ci. Certains, en bronze doré, sont supportés par une figurine de Saxe ; d'autres, en porcelaine, tamisent la lumière et la diffusent, au lieu de l'arrêter avec brutalité. A la fin du XVIIIe siècle, l'*abat-jour* prend la place du garde-vue proprement dit.

GARDIAGE [*di-aj'*] n. m. Dr. anc. Banlieue.

GARDIAN n. m. En Provence, gardien d'un troupeau de taureaux ou de chevaux sauvages.

GARDIANAT n. m. Hist. relig. Syn. de GARDIENNAT.

GARDIATEUR n. m. (de *gardcr*). Magistrat que Philippe le Bel établit à Lyon.

— ENCYCL. Lorsque Philippe le Bel entreprit d'enlever Lyon au pouvoir des archevêques et qu'il eut pris, en 1292, la ville sous sa protection, il établit un officier dit *gardiateur*, spécialement chargé de défendre en son nom et à son profit les intérêts des citoyens contre l'ancienne autorité. Le premier gardiateur connu fut Pons de Montlaur qui devint l'agent le plus actif des empiètements du pouvoir royal. Son existence légale fut reconnue par la *Grande philippine* de 1307. Le gardiateur, soldé par les citoyens, devait connaître de ce qui toucherait au ressort et à la souveraineté du roi, et devait changer tous les ans. Ce fut l'action du gardiateur qui amena la réunion de Lyon à la France (1312). Après l'annexion complète, ses prérogatives se confondirent avec celles du sénéchal lorsque celui-ci fut établi, et son titre, dans la suite, ne se retrouve plus que dans une fonction purement commerciale, celle de *gardiateur et conservateur des foires de Lyon.*

GARDIEN [*di-in*], **ENNE** n. Qui garde quelqu'un ou quelque chose : *Le* GARDIEN *d'un troupeau, d'un prisonnier, d'un trésor.* || Personne qui veille auprès d'un malade ou d'un mort.

— Surveillant chargé de la conservation de certains lieux ou monuments publics : *Les* GARDIENS *d'un musée.*

— *Fig.* Moyen préservatif ou de conservation : *Le silence est le* GARDIEN *de l'âme.* (Bossuet.) *Le travail et la sobriété furent les premiers* GARDIENS *de cette liberté.* (Voltaire.)

— Dr. *Gardien judiciaire*, ou simplem. *Gardien*, Celui qui est préposé, au nom de la justice, à la garde d'objets saisis, séquestrés, mis sous les scellés ou confiés de toute autre manière pour être représentés à qui de droit.

— Hist. Délégué qui a la juridiction spirituelle (*guardian of the spiritualities*) ou temporelle (*guardian of the temporalities*) d'un diocèse pendant la vacance du siège, en Angleterre. || *Gardien du palais*, Titre de l'archichapelain de la cour du roi de France. || *Gardien de la régale*, Officier qui percevait au nom du roi les revenus des abbayes et des évêchés vacants. || *Gardiens de Paris*, Agents municipaux créés le 22 mars 1848, non armés, chargés de veiller à la paix publique, supprimés le 8 mai 1849. || *Gardiens de la paix*, Nom actuel des anciens « sergents de ville », agents parisiens.

Gardien de la paix.

— Hist. relig. Titre que portent les supérieurs de certains couvents : *Le père* GARDIEN.

— Mar. *Corps des gardiens.* Dans les arsenaux, Corps, assermenté et militarisé, chargé d'assurer la surveillance aux portes des arsenaux, dans les ateliers-bureaux. (Ils ont à leur tête un gardien-chef.)

— Milit. *Gardiens de batterie.* Employés militaires de l'artillerie chargés de la garde du matériel dans les ouvrages de fortification. (Les gardiens de batterie sont assermentés, ils ont la surveillance des terrains appartenant à l'artillerie. Ils ont rang d'adjudant-chef ou d'adjudant, suivant leur classe ; ils se recrutent parmi les sous-officiers d'artillerie qui ont effectué un stage de trois mois dans un établissement d'artillerie.)

— *Adjectiv.* Qui protège : *Ange* GARDIEN. V. ANGE.

— Hist. *Lettres de garde gardienne*, Lettres par lesquelles le roi accordait à des particuliers ou à des communautés le droit d'avoir leurs causes commises devant certains juges déterminés.

— SYN. **Gardien, garde.** V. GARDE.

— ENCYCL. Admin. *Gardiens de la paix.* Ces agents sont nommés, à Paris, par le préfet de police, et ailleurs, par les maires avec l'agrément du sous-préfet. Ils prêtent serment devant le maire, et reçoivent une commission. Leurs procès-verbaux n'ont que la valeur de simples renseignements.

Les gardiens de la paix de Paris sont embrigadés. Sur le collet de leur uniforme apparaissent le numéro de leur division, arrondissement, ou la lettre de la brigade, et un chiffre qui, leur étant particulier, permet de faire remonter jusqu'à eux la responsabilité de leurs actes. V. POLICE.

GARDIENNAGE [*di-è-naj'*] n. m. Emploi, office de gardien.

— Mar. Ensemble des mesures prises pour la surveillance des bâtiments désarmés et la conservation de certains objets déterminés, dans un port : *Le* GARDIENNAGE *d'un navire. Le* GARDIENNAGE *des tonneaux.* || Nom donné au service des gardiens de port.

GARDIENNAT [*di-è-na*] n. m. Hist. relig. Office de gardien dans une communauté religieuse.

GARDIENNESSE [*di-è-nèss'*] n. f. (de *gardien*). Mar. anc. Chambre des canonniers à bord d'un vaisseau de guerre. (On a dit aussi GARDIENNERIE.)

GARDIER [*di-é*] n. m. (de *garder*). Hist. Officier des dauphins du Viennois, qui veillait à Vienne à la conservation des droits de ceux-ci et à la garde de leurs domaines et trésor.

GARDINER (Stephen), évêque et homme d'Etat anglais, né à Bury-Saint-Edmunds entre 1483 et 1490, mort à Whitehall en 1555. Secrétaire de Wolsey, fort érudit, il fut, dès 1527, en correspondance avec les célèbres humanistes et en particulier avec Erasme. En 1528-1529, il accomplit à Rome des missions relatives au divorce de Henry VIII. Devenu évêque de Winchester (1531), il fut à diverses reprises ambassadeur en France et en Allemagne. Il écrivit un traité qui fit sensation : *De vera obedientia* (1535), où il combattit très vivement la suprématie de

Rome sur l'Eglise d'Angleterre. Mais la mort de Henry VIII ruina sa fortune politique. Il fut emprisonné à la Tour pendant tout le règne d'Edouard VI. A l'avènement de Marie Tudor, Gardiner devint chancelier du royaume (1553), et, par représailles, il persécuta les protestants. Il a laissé divers écrits de théologie ou d'érudition.

GARDINER (Samuel Rawson), historien anglais, né à Ropley (Hampshire) en 1829, mort à Sevenoaks en 1902. Il fit son éducation au collège de Winchester et à Christ Church (Oxford). Il fut d'abord chargé de conférences au King's College à Londres, puis élu agrégé de l'All Souls College à Oxford. Descendant de Cromwell et d'Ireton, il a successivement publié : *Histoire de l'Angleterre depuis l'avènement de Jacques Ier jusqu'au début de la Guerre civile, 1603-1642* (1863-1882) ; *le Prince Charles et le Mariage espagnol* (1867) ; *l'Angleterre sous Buckingham et Charles Ier* (1875) ; *le Gouvernement personnel de Charles Ier* (1877) ; *la Chute de Charles Ier* (1881) ; l'*Histoire de la Grande guerre civile*, en 3 vol. (1886-91) ; l'*Histoire du Commonwealth et du Protectorat*, 3 vol. (1894-1901). De plus, S. R. Gardiner a écrit plusieurs ouvrages de moindre importance, tels que *la Guerre de Trente ans* (1874) ; *les Deux premiers Stuarts* (1876), *Manuel d'histoire d'Angleterre* (1891), tout en professant à l'université de Londres et en dirigeant la *Revue historique anglaise*. Son style est sec et nu, mais son œuvre se recommande par sa conscience, son exactitude minutieuse, et sa haute impartialité.

GARDNER, ville des Etats-Unis (Massachusetts) ; 17.000 hab. Fabriques de meubles.

GARDNER (lord ALAN), baron D'UTTOXETER, amiral anglais, né à *Uttoxeter* (Strafford) en 1742, mort à Bath en 1809. Il tenta sans succès de s'emparer, en 1793, de la Martinique défendue par Rochambeau. Amiral, pair d'Irlande, baron, il fut placé, en 1807, à la tête de l'escadre de la Manche, et contribua en 1809 à la reddition de Flessingue.

GARDNER (Percy), archéologue anglais, né à Londres en 1846, mort à Oxford en 1937. Professeur à l'université d'Oxford, il y eut une action considérable. Ses travaux portent sur l'art antique, et principalement sur la numismatique. Ont paru sous son nom, dans le *Catalogue des monnaies grecques du British Museum*, les séries suivantes : *Rois séleucides de Syrie* (1878) ; *Thessalie à Etolie* (1883) ; *Péloponnèse* (1887) ; et dans le *Catalogue des monnaies hindoues : Rois grecs et scythes de la Bactriane et de l'Inde* (1886). Séparément : *le Monnayage parthe* (1877) ; *Samos et les Monnaies samiennes* (1882) ; *les Types des monnaies grecques* (Cambridge, 1883) ; *Histoire du monnayage antique, 700-300 av. J.-C.* (Oxford, 1918). Sur d'autres sujets : *Nouveaux chapitres dans l'histoire grecque, résultats de fouilles récentes* (1892) ; *Catalogue des vases grecs de l'Ashmolean Museum* (Oxford, 1893) ; *Tombeaux sculptés de la Grèce* (1896) ; *Grammaire de l'art grec* (1905).

GARDNER (Ernest-Arthur), archéologue anglais, né à Londres en 1862, mort à Maidenhead en 1939. Il a participé aux fouilles de Mégalopolis et de Naucratis, et est devenu professeur d'archéologie de Londres. Il a publié à Londres : *Manuel de la sculpture grecque* (1896) ; *l'Ancienne Athènes* (1902) ; *Six sculpteurs grecs* (1910) ; et à Cambridge : *Catalogue des vases grecs du musée Fitzwilliam* (1897) ; *Introduction à l'épigraphie grecque* : II. *Inscriptions de l'Attique* (avec E.-S. Roberts, 1905), *l'Art de la Grèce* (1925). Il est le frère du précédent.

GARDOIR n. m. Lieu où l'on garde quelque chose. (VX.) [On disait aussi GARDOIRE n. f.]

GARDON n. m. Genre de poissons de la famille des cyprinidés, fréquentant les eaux tranquilles ou stagnantes de toute l'Europe.

— LOC. DIV. *Etre frais comme un gardon*, Avoir un air de fraîcheur et de santé (à cause de l'éclat qu'a l'écaille de ce poisson.) || Fig. *Donner un chabot pour avoir un gardon*, Faire un petit cadeau pour en obtenir un grand.

— ENCYCL. Le genre *gardon* comprend des poissons à nageoires dorsale et anale courtes, sans barbillons. L'espèce type est le gardon blanc (*gardonus rutilus*), qui ne dépasse pas 30 cm. Verdâtre en dessus avec des reflets roses, il a les flancs d'un gris clair et le ventre argenté ; cette coloration est d'ailleurs très variable. Il ne faut pas confondre le *gardon blanc* ou *blanchet* avec le gardon à nageoires rouges ou *rotengle* (v. ce mot). Le gardon blanc, très répandu en Europe, habite surtout les eaux tranquilles. Il vit par troupes, et se nourrit indistinctement de végétaux et de petits animaux. Sa chair est peu estimée.

Gardon.

— Pêch. Sous le nom commun de *gardon*, les pêcheurs confondent le gardon blanc et le rotengle ; et l'appellation va plutôt au rotengle, qu'ils désignent sous le nom de « gardon de fond ».

La touche du gardon est rapide et très délicate, aussi faut-il le pêcher avec des lignes fines et sensibles, qui permettent un ferrage rapide sur la touche. On le pêche au coup (après amorçage) avec toutes sortes d'amorces. L'hameçon varie avec l'esche : du n° 14 au n° 18.

GARDON n. m. Nom donné, dans le département du Gard, à différents petits torrents à crues violentes, descendus des Cévennes. Les plus connus sont, du nom des localités principales qu'ils arrosent, le *gardon d'Alès*, qui naît au col de Jalcreste et qui reçoit le gardon de Saint-Frézal et le gardon de Dèze, et plus au S. le *gardon d'Anduze* formé par les gardons de Saint-Jean et de Mialet.

GARDONE-VALTROMPIA, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur la Mella ; 3.485 hab.

GARDONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. (de *gardon*). Nom donné par Coquand à l'ensemble des grès glauconieux ou ferrugineux des Charentes, alternant avec des argiles à lignite et à succin. (C'est un faciès d'eau douce de la base du cénomanien.)

GARDONNENQUE (la). Nom donné parfois : 1° à la basse vallée du Gard ; 2° à l'ensemble des chaînes cévenoles séparées par les *gardons* et dont le point culminant est le Bougès (1.424 m.).

GARDOQUIE [*kî*] n. f. Bot. Genre de labiées, comprenant des arbrisseaux très rameux, feuillus, de l'Amérique méridionale. (On cultive dans les jardins le *gardoquia Hookeri*, pour ses belles fleurs solitaires, d'un rouge écarlate. Ce genre compte une trentaine d'espèces de l'Amérique chaude.)

GARDTHAUSEN (Victor), érudit allemand, né à Copenhague en 1843, mort à Leipzig en 1925. D'abord bibliothécaire, puis professeur, à l'université de Leipzig, il a publié dans cette ville des travaux remarquables, notamment sur les manuscrits et la paléographie : *Conjectanea Ammianea* (1869) ; *les Sources géographiques d'Ammien* (1873), et l'édition du même auteur dans la collection Tubner (1874-1875) ; *Catalogue des manuscrits grecs du Sinaï* (Oxford, 1886) ; *de la Bibliothèque universitaire de Leipzig* (1898) ; *Collections et Catalogues de manuscrits grecs* (1903) ; *les Ecrivains grecs du moyen âge et de la Renaissance* (1909). Sa *Paléographie grecque* (1879) a donné lieu à une 2e édition, considérablement accrue (1911-1913). Gardthausen a également écrit des ouvrages d'histoire : *Mastarna ou Servius Tullius* (1882) ; *L' « Ara pacis Augustæ »* (1908), et surtout *Auguste et son temps* (1891-1904).

GARDY n. m. Pêch. Troisième chambre de la madrague.

GARE n. f. (de *garer*). Ensemble des installations de chemin de fer destinées, en un point déterminé, à permettre l'embarquement, le transbordement, la répartition ou le débarquement des voyageurs ou marchandises.

— Milit. *Gare régulatrice*, Station de chemin de fer située à quelque distance d'un front militaire, généralement en tête d'embranchements, et par laquelle tout passe pour recevoir sa destination définitive.

— Pop. *A la gare !* Equivalent familier de « Laissez-moi la paix ! » : *Le « poilu » agacé et importuné vous envoie promener sans scrupules, en lançant la main droite par-dessus l'épaule et en disant, après un petit sifflement :* « A LA GARE ! ». (Barrès.) *La phrase complète est :* « A LA GARE, *au bout du quai, les ballots !* » (L. Sainéan.)

— Navig. fluv. Endroit d'une rivière spécialement destiné à mettre en sûreté les bateaux et à les empêcher de gêner la navigation. || Endroit d'un canal suffisamment élargi pour que deux bateaux, allant en sens contraire ou dans le même sens puissent se croiser sans s'aborder.

— ENCYCL. Chem. de f. Une *gare* est dite « terminus », ou tête de ligne, lorsque les trains ne peuvent aller au delà du point où elle se trouve ; elle est dite *de passage*, lorsque les trains peuvent la franchir pour continuer au delà.

Une gare-frontière est une gare située à proximité immédiate de la ligne frontière entre deux Etats, et qui sert à l'un d'eux au moins de limite au passage des voyageurs ou marchandises.

Une gare commune est une gare exploitée en commun par deux ou plusieurs réseaux.

Une gare d'embranchement ou de bifurcation correspond au point de départ de plusieurs directions.

Une gare de transbordement correspond généralement au point de jonction de deux lignes à itinéraires différents.

Une gare maritime est celle aménagée à l'extrémité des voies d'arrivée sur les quais d'un port, pour faciliter l'embarquement et le transbordement des voyageurs ou des marchandises.

En dehors des cas ci-dessus, une gare est souvent caractérisée par le rôle qu'elle joue dans les communications ferroviaires : gare de transit, lorsque son trafic consiste surtout à assurer le passage du trafic d'un réseau ou d'une ligne à un autre, gare de raccordement, gare de rebroussement, de transbordement, etc.

Tout le service d'une gare de chemin de fer, quelle que soit son importance, est placé sous la direction et le contrôle d'un seul agent : le chef de gare, secondé par des chefs et sous-chefs de service, des surveillants, etc.

— Milit. Chaque *régulatrice* (G. R.) d'armée constitue en quelque sorte une *gare de triage*, qui dirige vers l'avant, jusqu'au point terminus de transport par chemin de fer (*gare de ravitaillement*) ou jusqu'au gîte d'étape (ou à la tête d'étape) ce qui vient de l'arrière (ravitaillement en vivres, matériel, munitions, renforts de troupes, de chevaux, permissionnaires, colis postaux, poste aux armées, etc.), comme elle retourne vers l'arrière tout ce qui est évacué de l'avant.

GARE ! interj. (impér. du verbe *Se garer*). Pour avertir de se garer, de se ranger : GARE *devant !* GARE *dessous !* || Pour exprimer l'appréhension de conséquences fâcheuses : GARE *la culbute !* || Pour menacer quelqu'un d'un châtiment : GARE *le fouet !*

— Mar. *Gare dessous en bas !* Cri d'un homme de la mâture qui laisse tomber une manœuvre sur le pont.

— LOC. DIV. *Sans dire gare, Sans crier gare*, Sans avoir averti, menacé. || *Gare la bombe !* Attendez-vous à une explosion de colère, etc.

GARELLA (Félix-Napoléon), ingénieur français, né à Lucques en 1809, mort en 1860. Elève de l'Ecole polytechnique, il devint, en 1844, ingénieur en chef des mines. Envoyé, en 1843, à Panama, pour examiner s'il était possible d'y creuser un canal destiné à relier les deux océans, il conclut à l'affirmative et évalua les dépenses à 100 millions de francs. Outre de nombreux articles, on a de lui : *Etudes des gîtes minéraux* (1843) ; *Projet d'un canal de jonction de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique* (1846) ; etc.

GARENGEOT (René-Jacques CROISSANT DE), chirurgien français, né à Vitré en 1688, mort à Cologne en 1759. Il fut un chirurgien remarquable, et apporta d'importantes modifications à la technique et à l'instrumentation de son art ; quelques dentistes se servent encore de la « clef de Garengeot » pour l'extraction de certaines dents. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des opérations de chirurgie* (1720) ; *Nouveau traité des instruments de chirurgie les plus utiles et de plusieurs nouvelles machines propres pour les maladies des os* (1723) ; *l'Opération de la taille par l'appareil latéral* (1730).

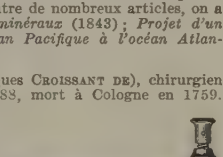
Clef de Garengeot.

GARENNE [*rèn'*] n. f. (bas lat. *warenna* du même rad. germ. *waren* [défendre] que *guérir*). Endroit où vivent des lapins à l'état sauvage ou à demi privés, en liberté. || Lieu peuplé de lapins.

— *Garenne privée* ou *forcée*, Lieu clos de murailles ou de fossés, où l'on élève des lapins.

— Cout. anc. Domaine contenant une réserve de gibier, et où l'on ne pouvait entrer qu'avec l'agrément du propriétaire. (VX.)

— Pêch. Endroit d'une rivière où la pêche est réservée. || Espace d'eau entouré de claies ou de filets, dans lequel on dépose le poisson destiné à repeupler un étang.

— N. m. *Pop.* A Paris, Lapin de garenne : *Manger un* GARENNE.

— Tabacs. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Dr. anc. A l'origine, on désigne par *garenne* un territoire frappé d'une interdiction, et où les seigneurs, au moyen âge, se réservaient le droit de chasse et de pêche. On distinguait deux sortes de garennes : les *garennes jurées*, c'est-à-dire des réserves, et les *garennes ouvertes*, c'est-à-dire le droit de chasser sur tout ou partie de sa juridiction. Les ordonnances royales du XIVe siècle restreignent ce dernier droit (1316, 1350, etc.). Au XVIe siècle, on ne peut établir de garennes sans la permission du roi. Les garennes furent abolies par l'Assemblée constituante le 4 août 1789.

— Econ. rur. Les *garennes* sont *libres* ou *privées* (on dit aussi *forcées*). Les premières consistent en une plus ou moins grande étendue de terrain sablonneux et inculte ou boisé et généralement à flanc de colline, où les lapins se plaisent et se multiplient. Les secondes sont entourées de murs, fossés remplis d'eau, haies épineuses, etc. On y fait l'élevage du lapin en liberté.

— Tabacs. On dit que le tabac est en *garenne* dans les entrepôts de la Régie lorsqu'il ne s'y trouve pas placé sous vignette. Ainsi, est en garenne le tabac à priser contenu dans un tonneau en cours de vidange. En raison des variations de poids provoquées par des phénomènes hygrométriques, le tabac à priser en garenne est l'objet d'une surveillance spéciale de la part des services d'inspection de la Régie.

GARENNÉ [*rè-né*], **E** adj. Qui est en défens (en parlant de la pêche dans certaines parties de rivières).

GARENNE-COLOMBES (LA), comm. de la Seine (détachée de Colombes en 1910), à 6 kil. à l'ouest de Paris ; 23.170 hab. Ch. de f. Etat. Industries chimiques.

GARENNIER [*rè-ni-é*] n. m. Qui a la garde d'une garenne.

GARER [*ré*] v. tr. (anc. franç. GARIR ; mot d'origine germanique, qui a donné aussi *guérir*). Mettre dans un abri pour protéger : GARER *ses récoltes, une bicyclette.*

— Chem. de f. Se dit en parlant d'un train ou d'un véhicule que l'on dirige sur une voie accessoire (voie de garage), pour le retirer de la voie principale sur laquelle il circulait.

— Navig. fluv. Attacher, amarrer dans une gare : GARER *un bateau, un train de bois.*

— Sports. Rentrer un véhicule dans un garage.

— ***Garé, e,*** part. pass. du verbe *Garer.*

— Fam. et fig. *Etre garé des voitures*, Etre rangé, prudent, à l'abri d'un coup du sort.

— ***Se garer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre à l'abri : SE GARER *d'une voiture, d'un furieux ;* et au fig. : SE GARER *de la contagion.*

— Navig. fluv. Entrer dans la gare pour être à l'écart, à l'abri : *Bateau qui manœuvre pour* SE GARER.

GARESSIO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Tanaro ; 7.330 hab. Carrières de marbre.

GARETH. Biogr. V. CARITEO (Benedetto).

GARFAGNANA, belle vallée de l'Italie péninsulaire, prov. de Massa-et-Carrare, arrosée par le Serchio et délimitée par les *monts de la Garfagnana* et les Alpes Apuanes (2.000 m.). Les flancs des montagnes y sont cultivés en gradins par une population très travailleuse et qui parle le meilleur italien populaire de la péninsule. Ville principale, *Castelnuovo*. (L'Arioste fut, pour le compte du duc de Ferrare, gouverneur de la Garfagnana.)

GARFIELD (James Abraham), président des Etats-Unis, né à Orange (Ohio) en 1831, mort à Long-Branch (New-Jersey) en 1881. Après une enfance des plus pénibles, il parvint à entrer, en 1849, au collège de Chester (Ohio), où il obtint le brevet d'instituteur. En 1851, il entra à l'institut d'Hiram, puis, en 1854, à William's College où il resta deux ans, et fut alors nommé recteur du collège d'Hiram ; il y étudia le droit et se fit admettre au barreau de Colombus (Ohio) en 1858. Mêlé à la politique, il fut élu, en 1859, sénateur de l'Ohio. Pendant la guerre civile, il fut promu au grade de major général pour sa magnifique conduite à la bataille de Chicamanga (1863). L'année suivante il prenait place au Congrès. Il représenta l'Ohio pendant plusieurs législatures, et s'y fit une spécialité des questions financières. En 1880, la législature de cet Etat nomma Garfield à l'unanimité sénateur fédéral ; la même année, il était élu président des Etats-Unis. Il venait de prendre possession du pouvoir, en 1881, lorsque, se trouvant dans la gare du chemin de fer de Baltimore-Potomac, il fut frappé de deux balles de revolver par un solliciteur qu'il avait éconduit.

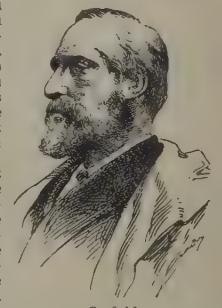
Garfield.

GARGAMELLE n. f. (du provençal *gargamela*, gosier). *Pop.* Gorge, gosier.

Gargamelle, personnage de Rabelais. Fille du roi de Parpaillos, femme de Grandgousier et mère de Gargantua, c'est une « belle gouge et de bonne trogne », grande

mangeuse de tripes, tout à fait digne de la race de géants à laquelle elle appartient, et du nom qu'elle porte.

GARGANO ou **SAN-ANGELO** (en lat. *Garganum*), massif montagneux de l'Italie péninsulaire, plongeant sur l'Adriatique, et formant « l'éperon de la botte italienne ». C'est un massif isolé aux sommets dénudés, qui domine au N. le golfe de Manfredonia et atteint 1.056 m. au Monte Calvo. Il ne dépend aucunement de l'Apennin, dont le sépare la plaine de la Pouille. Grotte et sanctuaire fameux au Monte San Angelo.

Gargantua, nom donné par Rabelais à son géant, et qui est passé dans la langue pour désigner un homme d'un appétit extraordinaire : *Un vrai* GARGANTUA.

Gargantua et de Pantagruel (LA VIE DE), roman de Rabelais. En 1533, Rabelais publia *les Horribles et épouvantables faits et prouesses du très renommé Pantagruel, roi des Dipsodes ;* puis, en 1534, *la Vie inestimable du grand Gargantua* (père de Pantagruel ; l'ordre sera rétabli dans les éditions d'ensemble). Le troisième livre du *Pantagruel* paraît en 1546 ; la première partie du quatrième livre en 1548, et l'ouvrage complet en 1552. Après sa mort on publie (sans doute sur des brouillons de Rabelais) les seize premiers chapitres du cinquième livre en 1562 et le reste en 1564. Le livre I raconte l'enfance de Gargantua, son éducation absurde, le voyage à Paris. Nouvelle éducation de Gargantua, judicieuse cette fois. Guerre entre Grandgousier, père de Gargantua, et Picrochole.

Gargantua.

Gargantua défait Picrochole. Le frère Jean, qui l'a aidé, reçoit l'abbaye de Thélème, dont la devise est : « Fais ce que veux. » Livre II. Naissance de Pantagruel, fils de Gargantua. Pantagruel visite les universités. Il rencontre le joyeux aventurier Panurge. Il défait les Dipsodes et les Géants. Livre III. Panurge se demande s'il doit se marier. Il consulte diverses autorités, Pantagruel, la sybille de Panzoust, le muet Nazdecabre, le poète Raminagrobis, etc., puis part pour consulter l'oracle de la Dive Bouteille. Livre IV. Voyage. Episode des moutons de Panurge. Arrivée à l'île des Chicanous (gens de justice). Tempête. Relâche dans diverses îles, dont celle des Papefigues (protestants) et Papimanes (catholiques). Livre V. Autres escales. L'Ile Sonnante (Rome), peuplée des clergaux, prestregaux, monagaux, etc. Les Chats fourrés (satire de la justice) ; le royaume de l'Entéléchie (satire de la Sorbonne) ; et enfin l'oracle, dont le conseil est : « *Trinch* », *Buvez.*

Le roman est d'abord un joyeux divertissement, écrit avec une verve prodigieuse, où Rabelais se souvient d'ailleurs de contes populaires sur le géant Gargantua. C'est en même temps une œuvre vivante et vraie, où Rabelais rappelle toutes sortes de réalités de sa vie et de la vie contemporaine. C'est enfin une œuvre de pensée, ou Rabelais fait une satire spirituelle et mordante de tout ce qui était ou lui semblait des abus ; où il expose ses propres idées sur l'éducation, la vie, la religion, etc. L'exposé se fait souvent (par prudence) à l'aide d'allusions et symboles, où il n'est pas toujours aisé de voir clair.

GARGANTUESQUE [*tu-èssk'*] adj. Digne de Gargantua : *Des ripailles* GARGANTUESQUES.

GARGARE ou **GARGARA** n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, comprenant de petits insectes sauteurs. (Le gargare du genêt [*gargara genistæ*], brun, avec les élytres jaunâtres, est parfois appelé *demi-diable.*)

Gargare.

GARGARE ou **GARGARA** (en gr. **Gargaron**). Géogr. anc. Montagne de la Phrygie (Asie Mineure) ; le plus élevé des quatre sommets de l'Ida de Phrygie ou Olympe. (C'est le *Gaz Dagh* actuel.)

GARGARISER [*zé*] **(SE)** v. pr. (lat. *gargarizare ;* gr. *gargarizein*). Se rincer la bouche et l'arrière-bouche avec un liquide qu'on y agite en chassant l'air.

— *Fig.* et *fam.* Se délecter de. (Peu us.)

— *Pop.* Boire : *Gaillard qui aime à* SE GARGARISER.

— Argot musical. Faire des gammes au piano. || Rouler les *r* en chantant ou en récitant. || Au théâtre, Se plaire dans des phrases cadencées et musicales ; passer de la cadence à la roulade et retomber dans la cadence.

GARGARISME [*risem'*] n. m. (gr. *gargarisma*). Médicament liquide, destiné à être introduit sans être avalé dans la bouche et l'arrière-gorge, et agissant par contact de quelques minutes.

— ENCYCL. Méd. Un *gargarisme* est généralement une solution aqueuse de divers principes médicamenteux (astringents, émollients, antiseptiques, etc.), que souvent l'on édulcore à l'aide de miel, de sirops, de glycérine, etc. Les gargarismes s'emploient chauds ou froids. Ils sont surtout utiles dans le traitement des affections de la cavité buccale ou du pharynx : il est douteux que leur action se fasse sentir jusqu'au larynx, à moins qu'ils ne renferment des substances volatiles (iode, essences, etc.). Aussi, dans les maladies de la gorge, n'ont-ils pas la même efficacité que les badigeonnages (collutoires) ou les pulvérisations, qu'on leur préfère généralement.

GARGASIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. Se dit d'un sous-étage supérieur de l'étage aptien. (Il est caractérisé par les marnes de Gargas, Vaucluse.)

GARGETTE. Géogr. anc. Dème de l'Attique. Patrie d'Epicure.

GARGETTOS. Myth. gr. Chien énorme et féroce qui gardait les troupeaux de Géryon. Il fut tué par Héraklès.

GARGILESSE, comm. de l'Indre, arrond. et à 37 kil. de La Châtre ; 690 hab. Magnifique église romane du XIIe siècle, ruines d'un château féodal dominant un site et une vallée délicieux tout proches de la Creuse. Ce pays, fréquenté par les peintres impressionnistes, a été célébré par George Sand.

GARGILIUS MARTIALIS, prosateur latin du IIIe siècle, né en Mauritanie, qui composa, d'après de nombreuses sources grecques et latines, un ouvrage sur l'agriculture, où il traite également de l'art vétérinaire et des applications médicinales de ce que produit la terre. Des parties importantes nous en sont parvenues. Il écrivit également une biographie d'Alexandre Sévère.

GARGNANO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur le lac de Garde ; 3.830 hab. Orangers et oliviers.

GARGOINE [*ghoin'*] n. f. Argot. Gorge, gosier. || *Se rincer la gargoine,* Boire.

— *Par extens.* Visage : *Tu as la* GARGOINE *joliment chiffonnée par la mitraille.* (V. Hugo.)

GARGORIS, roi mythique de Tartessos, à qui l'on attribuait l'invention de l'apiculture, industrie très répandue chez les Ibères.

GARGOT [*gho*] n. m. Entrepreneur d'abatage, qui vend des porcs tués aux charcutiers.

GARGOT [*gho*] n. m. *Pop.* Tenancier d'une gargote. (Vx.)

GARGOT (Nicolas), marin français, né et mort à La Rochelle (1619-1664). Soldat à treize ans, marin à dix-sept, lieutenant en Acadie, capitaine de brûlot en 1648, capitaine d'une frégate garde-côte en Bretagne, il perd une de ses jambes sur le champ de bataille de La Mothe, en Lorraine, et y gagne le glorieux sobriquet de « Jambe de bois ». Sa droiture lui a aliéné le vice-amiral Foucault du Dognon, qui va livrer, aux côtés des Espagnols, la bataille navale du Pertuis d'Antioche à son chef, l'amiral César de Vendôme. Au retour d'une campagne à Terre-Neuve, en 1651, Gargot est trahi par l'équipage du *Léopard* qu'il commande : il est livré aux Espagnols. Libéré de prison, il revient servir sous l'amiral de Vendôme, puis, en 1655, sous le duc de Modène en qualité de lieutenant général de l'artillerie. En 1658, il reçoit en fief héréditaire toute la côte méridionale de Terre-Neuve, avec droit de haute et basse justice, et Colbert le charge d'affermir sur l'île des Morues notre domination. Les démêlés de « Jambe de bois » avec Foucault du Dognon nous ont valu, sous forme de factum, des *Mémoires* fort pittoresques sur sa vie. Né protestant, il mourut catholique.

GARGOTAGE n. m. (de *gargoter*). Cuisine mauvaise ou malpropre.

GARGOTE n. f. (de *gargoter*). Cabaret où l'on donne à manger à bas prix. || *Par dénigr.* Endroit, maison où la cuisine est mauvaise ou malpropre : *C'est de la cuisine de* GARGOTE.

— SYN. **Gargote, auberge, cabaret.** V. AUBERGE.

GARGOTER [*té*] v. intr. (de l'anc. français *gargate,* gosier). Faire du bruit en bouillonnant. (Vx.) || Faire de la cuisine mauvaise ou malpropre. || Fréquenter les gargotes. || Manger et boire malproprement.

GARGOTERIE [*rî*] n. f. Gargote. (Vx.) || Mauvaise cuisine de gargote. (Peu us.)

GARGOTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui tient une gargote. (On disait autref. GARGOT.) || *Par dénigr.* Qui fait de la mauvaise cuisine.

GARGOUILLADE [*gou-yad'*] n. f. Ancienne danse de théâtre. || *Fam.* Série de vocalises sans goût.

— *Pop.* Nourriture.

— ENCYCL. Chorégr. La *gargouillade* caractérisait surtout les entrées de démons et de « vents ». Elle consistait principalement en un demi-tour ou demi-pirouette rapide sur les deux pieds. Dupré, le fameux danseur de l'Opéra, excellait dans la gargouillade en faisant les deux ronds de jambe sur un seul demi-temps de la mesure, et son camarade Lyonnais ne lui cédait en rien sous ce rapport.

— Mus. Les *gargouillades* sont comme une sorte de parodie des fioritures. On donne ce nom à une série de vocalises et d'ornements exécutés, sinon toujours sans habileté, du moins sans goût et sans mesure.

GARGOUILLAGE [*gou-yaj'*] n. m. (de *gargouille*). *Pop.* Bruit confus de paroles.

GARGOUILLE [*gouy'*] n. f. (crois. de *garg-,* gorge, et de *goule,* forme dial. de gueule). Archit. Endroit d'une gouttière, d'un tuyau servant de conduite à l'écoulement des eaux. || Tuyau logé dans les trottoirs, pour faciliter l'écoulement de l'eau de pluie. || Cordon de pierre sur lequel sont établis des tuyaux de conduite. || *Pop.* Lavoir public.

— Gouttière, par où l'eau tombe, et généralement ornée d'une figure humaine, d'animal, etc. || Cette figure elle-même. || *Par extens.* Mascaron d'une fontaine.

— Cout. *La Gargouille,* Figure monstrueuse que l'on promenait processionnellement à Rouen et dans quelques autres villes. (On a dit aussi LA GARGOUILLE.) V. la partie *encycl.*

— Techn. Anneau diversement contourné, qui termine les branches d'un mors. || Entaille pratiquée au pied d'un poteau de cloison, pour recevoir le bout d'une solive. || Nom donné parfois aux assemblages à enfourchement.

GARGOUILLES : 1. De la cathédrale d'Amiens (XIIIe s.) ; 2. De Saint-Eustache, à Paris (XVIe s.) ; 3. Du Sacré-Cœur de Montmartre (XIXe s.).

— ENCYCL. Archit. L'emploi des conduits dits *gargouilles* date du commencement du XIIe siècle. Les gargouilles ayant l'inconvénient de faire séjourner l'eau au pied des murs, on y a renoncé, et dans les temps modernes, on a établi, pour l'écoulement des eaux, des tuyaux de descente que l'on fait déboucher dans des caniveaux auxquels on a donné le nom de « gargouilles » et dont le but est de reporter les eaux à une certaine distance de la construction, dans un ruisseau ou dans un égout.

Les architectes du moyen âge ont su donner à la gargouille propre à l'écoulement des eaux le caractère d'un motif d'ornementation extrêmement original.

— Cout. Une légende qui ne remonte guère au delà du XIVe siècle et qui s'est amplifiée au XVe siècle faisait honneur à saint Romain, évêque de Rouen, d'avoir délivré la contrée d'un serpent hideux qui la désolait, et dans lequel on voit le symbole du paganisme. C'est *la Gargouille,* analogue à la Tarasque de Tarascon et dont l'image s'exhibait dans les processions.

GARGOUILLÉE [*gou-yé*] n. f. Chute d'eau s'échappant d'une gargouille.

GARGOUILLEMENT [*gou-ye-man*] n. m. Bruit analogue à celui de l'eau dans une gargouille. || Bruit que fait un gaz qui se dégage par bulles pressées à la surface d'un liquide. || Bruit que fait un liquide ou un gaz dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles.

GARGOUILLER [*gou-yé*] v. intr. Produire un bruit (en parlant soit de l'eau qui tombe d'une gargouille, soit d'un liquide, d'un gaz qui se déplace dans la gorge, dans l'estomac, les entrailles ou le poumon).

Gargoulette.

— *Pop.* Barboter dans l'eau : *Les enfants aiment à* GARGOUILLER.

— *Transitiv.* Techn. Syn. de ÉGRISER. V. ÉGRISAGE.

GARGOUILLIS [*gou-yi*] n. m. Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

GARGOULETTE [*lètt'*] ou quelquefois **GARGOUILLETTE** [*yètt'*] n. f. (diminutif de *gargouille*). Vase poreux dont on se sert pour rafraîchir l'eau par évaporation. V. ALCARAZAS.

GARGOUSSE n. f. (emprunt au prov. *cargousse,* de *carga,* charger). Sac cylindrique, en fort papier, en toile amiantine, etc., contenant la charge d'une bouche à feu.

— ENCYCL. Anciennement, la *gargousse* était un sac destiné à recevoir la charge de poudre ; puis la partie fut prise pour le tout, et le mot gargousse désigna l'ensemble *sachet* et *poudre.* Le sachet de la gargousse, primitivement en papier fort ou en parchemin, fut confectionné plus tard en serge, en tissu de laine ou en bourre de soie. Ces matières furent remplacées en 1877 par la *toile amiantine.* Les charges des canons du système de Reffye sont appelées *gargousses obturatrices :* ce sont en réalité des douilles. L'adoption des canons à tir rapide fit disparaître la gargousse, les canons de petit calibre (75 et 105) tirant des cartouches, les canons d'un calibre supérieur (155, etc.) tirant leurs charges enfermées dans des douilles. Le poids des douilles, leur prix élevé et l'encombrement qui résulte des douilles vides après le tir, ont fait revenir à l'emploi des gargousses pour la plupart des canons de moyen et de gros calibre.

Gargousse

GARGOUSSIER [*gou-si-é*] n. m. Boîte en bois, en cuir ou en zinc, servant à transporter les gargousses. || Nom donné autrefois aux servants chargés du gargoussier, et appelés aujourd'hui POURVOYEURS.

GARGOUSSIÈRE [*gou-si-èr'*] n. f. Ancien nom du sac à charges.

GARGUILLE. Biogr. V. GAULTIER-GARGUILLE.

GARHWAL, pays himalayen de l'Inde anglaise, situé dans la partie centrale de l'Himalaya, au sud du Tibet, et arrosé par les cours supérieurs du Gange et de la Jumna. C'est une région d'altitude extrême, où se dressent des sommets de plus de 7.000 m. et où s'ouvre le col d'Ibn-Gamin (6.220 m.). Dans la partie méridionale du Garhwal, d'altitude moins considérable, le climat s'adoucit et devient assez semblable à celui de l'Europe continentale. Ce pays, jadis soumis au Népal, forme, depuis 1815, deux pays politiquement distincts : le Garhwal indépendant ou *Tehri-Gahrwal,* habité par des *Paharis* de race tibétaine (803.000 hab.), capitale *Tehri,* sur la Bhagirathi, et le Garhwal anglais, le plus riche, habité par des *Gourkhas* (318.000 hab.), ch.-lieu *Srinagar.*

GARIBALD, roi des Lombards en 671, comme successeur de son père Grimoald. Trois mois après, il fut renversé par les partisans de Pertharite, et enfermé dans une prison où il mourut.

GARIBALDI (Giuseppe), général italien, né à Nice en 1807, mort à Caprera en 1882 ; une des figures les plus caractéristiques du *Risorgimento.* Fils de marin, marin lui-même, adhérent de la *Giovine Italia,* il fut d'abord républicain, et dévoué à la cause de l'indépendance des peuples ; l'échec d'un complot mazzinien l'obligea à fuir (1834), d'abord en France, puis en Amérique (1836), où il devint le chef militaire du Rio-Grande-do-Sul, révolté contre le Brésil, puis commandant de la flotte et même généralissime des forces de l'Uruguay en lutte contre le dictateur argentin Rosas. De retour en Italie (1848), il se consacra à la création d'une Italie indépendante et unie, sacrifiant ses

Garibaldi.
Cl. Duroni et Murer.

théories républicaines et mettant au service de la cause nationale une bravoure et un désintéressement qui lui donnèrent un ascendant incontestable sur le peuple italien. En 1848, il fit, avec un corps de volontaires, une guerre, d'abord heureuse, de partisans contre les Autrichiens. Et en 1849 il amena sa « légion » au secours de la jeune République romaine, qu'il ne put empêcher de succomber, sous l'attaque des troupes françaises. De nouveau en exil, à New-York, il rentra, en 1854, en Italie, et se fixa à Caprera. Il en sortit, en 1859, lors du nouveau mouvement national pour commander deux régiments de *cacciatori dei Alpi*, qui, revêtus de la chemise rouge garibaldienne, vainquirent les Autrichiens à Varese et San-Fernando, occupant Côme et Brescia. Après Villafranca, les États ligués de l'Italie centrale lui confièrent un commandement militaire. Il protesta contre la cession à la France de Nice et de la Savoie. Mais bientôt ce fut l'expédition des *Mille*, qui, commencée à Marsala, aboutit à l'occupation rapide de la Sicile, puis de Naples, qu'il consacra par la victoire du Vulturne, pour les remettre, ensuite, aux mains de Victor-Emmanuel Ier. Son grand rôle sembla alors terminé ; son ascendant s'affaiblissait, comme en témoigne l'échec de sa marche sur Rome, arrêtée par les troupes italiennes à Aspromonte (avril 1862). Toutefois, il reparut encore dans la campagne de 1866, seul général italien vainqueur de l'Autriche. En 1867, il tenta encore de prendre Rome : un corps français l'arrêta à Mentana. Mais son épopée de défenseur de l'indépendance des peuples se termina noblement par le concours qu'en 1870, avec ses « chemises-rouges », il vint donner à la France envahie, arrêtant quelque temps les Allemands à Châtillon et à Dijon. Quatre départements lui exprimèrent la reconnaissance française en l'élisant député à l'Assemblée nationale ; mais il démissionna, et retourna à Caprera. Député au Parlement italien, il n'y exerça qu'une médiocre influence. Sa mort fut un deuil national. Il avait utilisé ses loisirs à écrire : *Cantoni il volontario* (1870) ; *Clelia ovvero il governo monaco* (1870) ; *i Mille* (1874) ; *Memorie autobiografice* (1888).

GARIBALDI (Menotti), fils du précédent, né à Mostardas (Brésil) en 1840, mort à Rome en 1903. Il combattit aux côtés de son père en Italie, de 1859 à 1867 ; en France, dans l'armée des Vosges (1870-1871). Député d'extrême-gauche depuis 1876, il n'exerça aucune influence. — Son frère, le général Ricciotti **Garibaldi,** né à Montevideo en 1847, mort à Rome en 1924, se distingua dans l'armée des Vosges, notamment à Châtillon-sur-Seine (nov. 1870), et en 1897 dans l'armée grecque contre les Turcs à Domakos. En 1914, il forma, au service de la France, la « légion garibaldienne », dont firent partie ses six fils, mais que, ne marchant plus qu'avec des béquilles, il ne put commander lui-même ; deux de ses enfants, Bruno et Constanti, furent tués dans l'Argonne. Bien qu'élu député de Rome en 1887 et 1890, il ne joua pas, à vrai dire, de rôle politique. Toutefois, après la Grande Guerre, il applaudit à l'action de G. d'Annunzio ; et, recevant à Caprera le « duce » fasciste Mussolini, il affirma « la connexité historique entre les chemises-rouges et les chemises-noires ». On a de lui : *Da Digione all'Argonne, Memorie eroiche di Ricciotti Garibaldi, raccolte da G.-A. Castellani* (Milan, 1915). — Giuseppe ou Peppino **Garibaldi,** fils aîné de Ricciotti, né à Melbourne en 1879, parait aux côtés de son père, dès 1897, dans l'armée grecque, puis s'enrôle dans les troupes boers (1901). En 1904, il est avec les insurgés qui combattent le président Castro au Venezuela ; en 1913, il prend part à la guerre des Balkans, comme général de brigade dans l'armée grecque ; puis, en 1915, il rentre dans l'armée italienne : commandant, en 1918, la brigade alpine, il se distingue par la prise du col de Lassa. En 1919, il renonce à son grade de brigadier général, et quitte l'armée.

GARIBALDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport à Garibaldi. || Qui s'est attaché à Garibaldi : *Volontaire* GARIBALDIEN ; et substantiv. : *Un* GARIBALDIEN. (Particulièrem., Celui qui fit la campagne, sous ses ordres, de 1860 à 1862.)

— *Substantiv.* et au fém. Camisole en laine rouge, que portaient Garibaldi et ses soldats.

GARIBAY Y ZAMALLOA (Esteban DE), historien espagnol, né à Mondragón en 1533, mort à Madrid en 1599. Bibliothécaire de Philippe II, puis historiographe du royaume (1563). Il a publié *los Quaranta libros del compendio historial de las chronicas y universal historia de todos los reynos de España* (1571). Cet ouvrage est dénué de critique et mal écrit ; on y trouve quelques matériaux intéressants. On a également de lui, en espagnol, des *Eclaircissements sur les généalogies des rois d'Espagne et de France et des empereurs de Constantinople, jusqu'à Philippe II* (1576).

GARIDEL (Pierre-Joseph), botaniste français, né à Manosque en 1658, mort à Aix en 1737. Il a publié une *Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix* (1715) avec cent planches.

GARIDELLE n. f. Genre de plantes, de la famille des renonculacées. V. NIGELLE.

GARIEL (Hyacinthe), érudit français, né et mort à Grenoble (1812-1890). Attaché à la Bibliothèque royale (1839-1841), puis à la bibliothèque de Grenoble (1841), il en devint conservateur (1848-1882) et contribua beaucoup à l'enrichir. Il a publié : *Aymari Rivallii de Allobrogibus* (1844) ; *Delphinalia* (1852-1874) ; *Bibliothèque historique et littéraire du Dauphiné* (1864-1885 ; 4 vol.) ; *la Bibliothèque de Grenoble* (1878) ; etc.

GARIEL (Charles-Marie), médecin et physicien français, né et mort à Paris (1841-1924). Ancien élève de l'École polytechnique, il était nommé en 1863 ingénieur des ponts et chaussées, et en 1869 docteur en médecine. Il fut par la suite, d'une part, chargé du cours de physique à l'École des ponts et chaussées, et, de l'autre, agrégé, puis professeur de physique à la Faculté de médecine (1886). Secrétaire, puis président de l'Association française pour l'avancement des sciences, il avait été nommé membre de l'Académie de médecine en 1882. Il a écrit un *Traité de physique médicale,* et un *Traité pratique d'électricité.*

GARIEP. Géogr. V. ORANGE.

GARIÈS [*ès*] n. m. (pour GARICS, plur. de *garic,* ou mieux *garric,* nom du chêne dans le midi de la France). Nom vulgaire du *chêne rouvre.*

GARIGLIANO, fleuve côtier de l'Italie péninsulaire, qui sort de l'Apennin sous le nom de *Liri* (le *Liris* des anciens), passe à Sora et à Pontecorvo entre lesquelles il reçoit à gauche le Sacco, et se perd dans le golfe de Gaète (mer Tyrrhénienne). Cours, 158 kil. (C'est sur le Garigliano que Bayard défendit, seul, un pont contre une avant-garde ennemie, pour assurer la retraite de l'armée française, après sa défaite par Gonzalve de Cordoue (1503).

GARIGUE ou **GARRIGUE** [*righ'*] n. f. (provençal *garriga*). Lande, terre inculte ou, dans le Midi, couverte de taillis peu épais de chênes, chênes verts, etc. : *Les* GARIGUES *couvrent le flanc sud-est des Cévennes.*

— ENCYCL. Les *garigues* constituent une végétation spéciale aux coteaux calcaires de la région provençale et aux basses montagnes avoisinant Montpellier, Nîmes et Avignon, caractérisée par une flore très riche en espèces arbustives à feuilles persistantes. Les arbustes de garigues comprennent surtout des arbustes épineux tels que le chêne kermès, ayant au point de vue forestier une importance capitale, et des arbrisseaux aromatiques : romarin, thym, lavande, pistachier, etc., qui peuvent fournir des produits accessoires utilisés en parfumerie.

GARIGUE [*righ'*] n. f. Nom donné, au Canada, à une espèce de champignon du genre polypore qui croît sur les arbres résineux, et que l'on emploie contre les maux de gorge.

GARIGUES (MONTS). Géogr. V. GARRIGUES.

GARIMENT [*man*] n. m. Tenure féodale, pour laquelle un vassal, ayant aliéné une partie du fief à un étranger, rendait hommage tant pour lui que pour l'acquéreur au suzerain vis-à-vis duquel il était garant à titre de *chef* ou *chemier.*

Garin le Lorrain, héros d'une chanson de geste, du cycle des *Lorrains,* qui est lui-même un des spécimens les plus caractéristiques de l'épopée féodale. Ce cycle raconte une interminable guerre, au reste purement légendaire, entre les deux familles rivales des Lorrains, dont Garin est le chef, et des Bordelais, fils ou neveux du comte palatin Hardré. La lutte se poursuit à travers trois générations, et cinq chansons suffisent à peine à en épuiser les péripéties. Cette chanson remonte au moins au XIe siècle ; mais la rédaction que nous en possédons n'est pas antérieure à la fin du XIIe ; elle est due à Jehan de Flagy.

GARINGAL n. m. Archéol. Plante aromatique des Indes et de la Chine, sur la nature de laquelle on est mal fixé aujourd'hui, mais dont la racine était rangée parmi les épices et employée en médecine, au moyen âge.

GARIOT [*ri-o*] n. m. Bot. Nom vulgaire de la *benoîte.*

GARIPOT [*po*] n. m. (sans doute corruption de *galipot,* résine). Epicéa. [Vx.]

GARITE n. f. Mar. Chacune des pièces de bois plates qui entourent la hune, et qui sont posées sur le plat autour du fond. (On dit aussi GUÉRITE.)

GARIZIM. Géogr. anc. Montagne de la Palestine, proche de Samarie, pour les habitants de laquelle elle a été et est encore un haut lieu. A plusieurs reprises l'Ancien Testament la cite comme portant un temple rival de celui de Jérusalem, en particulier au temps du schisme des Dix Tribus ; Manassès y bâtit alors un temple que Hircan détruisit deux siècles plus tard. Aujourd., le *djebel el-Tor,* au sud de Sichem.

GARLAND (John), poète et grammairien anglais du XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de cet écrivain se trouve dans son poème intitulé : *De triumphis Ecclesiæ.*

GARLAND (Hamlin), poète et romancier américain, né à West-Salem (Wisconsin) en 1860, mort en 1940. Après avoir travaillé sur la ferme de son père, il se joignit aux chercheurs d'or du Dakota (1883) et retourna à Boston, où il commença à écrire. Il a publié : *les Routes fréquentées,* histoires de la vallée du Mississipi (1890), et de nombreux récits et nouvelles réalistes de la vie dans la Prairie et le Far-West américains : *Jason Edwards* (1891-1897) ; *Rose de Dutcher's Coolly* (1895-1898) ; *Amourettes du bord du chemin* (1897) ; un volume d'essais critiques : *Idoles branlantes* (1893) ; des *Chansons de la Prairie* (1894) ; *la Trace des chercheurs d'or,* et une *Vie du président Ulysse Grant.*

GARLANDAGE [*daj'*] n. m. (de *garlande,* anc. forme de GUIRLANDE). Mar. Rebord de la hune.

GARLANDE, ancienne famille française originaire de la Brie, et dont le membre le plus connu est Etienne **de Garlande,** qui fut fait chancelier et sénéchal. Ayant suscité par son orgueil l'animosité de la reine Adélaïde de Maurienne et celle de saint Bernard, il se heurta à l'opposition de Louis VI lorsqu'il voulut rendre le sénéchalat héréditaire dans sa famille ; il se révolta, fut battu, et mourut en 1132.

Garlande (PAYS DE), ancien nom du « pays Latin » de Paris ou Quartier des écoles, ainsi appelé en l'honneur d'Etienne de Garlande, archidiacre de Paris, et protecteur de l'Université (XIIe s.). Le pays de Garlande avait pour artères principales les rues Saint-Jacques, du Fouarre (où s'élevaient les grandes écoles), et de Garlande (actuellement Galande, par corruption).

Garnache.

GARLASCO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie) ; 7.240 hab.

GARLIN, ch.-lieu de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 29 kil. de Pau, non loin du Lées ; 1.070 hab. Ch. de f. de Pau à Aire-sur-Adour. — Le canton a 19 comm., et 4.880 hab.

GARMISCH-PARTENKIRCHEN, station d'altitude allemande, en Bavière, à 707 mètres d'alt. ; 24.700 hab. Important centre de sports d'hiver, où eurent lieu les Jeux olympiques de 1936.

GARNACHE n. f. (bas lat. *garnachia*). Long sarreau ou manteau souvent sans manches, souvent aussi (notamment au XIVe siècle) fendu sur le côté, que l'on portait sur le surcot. Il était fréquemment fourré. (Ce mot, en usage jusqu'au XVIIe siècle, finit par s'appliquer, au XVIe siècle, à toute espèce de manteau de voyage ou de pluie.) [On disait aussi GANACHE.]

GARNACHE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 50 kil. des Sables-d'Olonne ; 3.100 hab. Ch. de f. Etat. Ce fut, au moyen âge, le ch.-lieu d'une vaste seigneurie qui englobait les îles d'Yeu et de Noirmoutier. La forteresse, disputée pendant les guerres de Religion, prise par les protestants en 1621, fut démantelée en 1622. Il en reste les ruines du donjon et des tours (XIIIe-XIVe s.).

GARNAUD (Antoine-Martin), architecte français, né et mort à Paris (1796-1861). Élève de Vaudoyer, il obtint, en 1817, le grand prix d'architecture. Il se rendit alors à Rome et s'attacha à l'étude des monuments antiques. Peu après son retour en France (1823), il remporta le premier prix à Toulouse pour l'érection d'un monument en l'honneur du duc d'Angoulême et de l'armée conduite par lui en Espagne (1825). Par la suite, il édifia l'église de Decazeville, les piédestaux du pont du Carrousel à Paris, le monument du duc d'Orléans à Versailles, en collaboration avec Pradier, etc.

GARNAULT (Henri-Jules-Noël), vice-amiral français, né à La Rochelle en 1820, mort à Toulon en 1906. Promu capitaine de frégate en 1854, après le combat du 17 octobre livré par la *Ville-de-Paris* devant Sébastopol, contre-amiral et major général à Lorient en 1870, il fut pendant deux ans (1874-1876) chef d'état-major du ministre, devint vice-amiral en 1877, présida le conseil des travaux de la marine (1879), et reçut là même année le commandement de l'escadre d'évolutions. En 1881, au moment de l'expédition de Tunisie, il fut appelé à diriger la flotte française qui prit Tabarka, occupa Bizerte, et, après un bombardement et un vif combat dans les rues de la ville, s'empara de Sfax. Cette courte campagne, habilement menée par l'amiral, se termina par la prise de Menzel, de Gabès, de Sousse, et l'occupation de l'île de Djerba.

GARNEAU (François-Xavier), historien franco-canadien, né à Saint-Augustin, près de Québec, en 1809, d'une famille originaire du Poitou, mort à Québec en 1866. Il eut une éducation élémentaire, devint clerc de notaire, et continua seul ses études. Il séjourna à Londres et à Paris de 1831 à 1833, puis revint à Québec, où il devint notaire et traducteur à la Chambre d'assemblée. Durant les loisirs que lui laissaient ses fonctions il entreprit de récrire et d'étendre l'*Histoire du Canada,* relatée par le jésuite Charlevoix, plus de cent vingt ans auparavant. La première édition de l'*Histoire* de Garneau parut en 3 vol., de 1845 à 1848. Il remania et compléta cet ouvrage dans les éditions suivantes. Une nouvelle édition dont le premier volume parut en 1913 a été revue et annotée par le petit-fils de l'auteur, Hector **Garneau.**

GARNEMENT [*man*] n. m. (de *garnir,* proprem. avertir, protéger). Anciennem., Ce qui garnit, protège (en parlant des choses et des personnes). — *Un mauvais garnement* (en parlant des personnes), c'était proprem. Un mauvais protecteur, un mauvais sujet. || Aujourd., *Garnement* a presque toujours le sens de *Mauvais garnement,* et signifie Drôle, vaurien, mauvais sujet.

GARNERAY (Jean-François), peintre français, né et mort à Paris (1755-1837). Élève de David, il peignit les portraits du baron de Trenck, de Jean Jacob du Jura et de Charlotte Corday, dont il dessina les traits pendant qu'on l'interrogeait au tribunal révolutionnaire. Plus tard, il se mit à peindre des intérieurs de monuments encadrant des scènes connues. Citons : les *Fonts baptismaux de l'église d'Auteuil ; Vue de la grande galerie du château de Fontainebleau ; Louis XVI sur la terrasse de la tour du Temple.*

GARNERAY (Louis), marin français, peintre et historien de la marine, né et mort à Paris (1783-1857). Fils du précédent, il s'embarqua, dès 1796, comme mousse. Il fit la course avec Surcouf et Dutertre, puis servit comme timonier dans l'escadre de l'amiral Linois ; fait prisonnier par les Anglais, avec l'équipage de la *Belle-Poule,* en 1806, il subit une captivité de huit ans à Portsmouth. En 1817, suivant enfin la carrière paternelle, il était nommé, au concours, peintre de la marine. Il collabora comme tel aux travaux de la Manufacture de Sèvres, après avoir été un moment conservateur du musée de Rouen. Nous citerons, parmi ses tableaux : *la Bataille de Navarin, le Combat naval d'Augusta, le Combat du « Duquesne »,* à Versailles ; *Vues du canal de Furnes,* à Marseille ; *la Pêche à la morue sur le banc de Terre-Neuve,* à Rouen ; etc. Comme dessinateur et graveur, Garneray a laissé soixante-quatre *Vues des principaux ports de la France* et quarante *Vues des principaux ports étrangers,* qui ont été enrichies d'un texte par Jouy (1815-1832). Deux ouvrages ont rendu son nom populaire : *Voyages, aventures et combats* (1853), et *Mes pontons* (1861), récits attachants des souvenirs de sa carrière maritime.

GARNERIN (Jean-Baptiste-Olivier), aéronaute français, né et mort à Paris (1766-1849). Employé aux bureaux des Fermes, il déposa contre Marie-Antoinette, lors de son procès, puis fut commissaire à l'armée de Rhin-et-Moselle. S'étant adonné ensuite à l'aérostation, il améliora le parachute imaginé par son frère ANDRÉ-JACQUES, inventa un flotteur pour s'élever au-dessus des eaux, etc. — Sa fille ELISA, née en 1795, fit, à partir de 1815, de nombreuses descentes en parachute.

GARNERIN (André-Jacques), aéronaute français, frère du précédent, né et mort à Paris (1769-1823). Élève du physicien Charles, il proposa d'organiser l'aérostation militaire, devint, en 1793, commissaire national à l'armée du Nord, et, fait prisonnier à Marchiennes, il subit à Bade deux ans de captivité. En 1797, il fit le premier une descente dans un parachute imaginé par lui, et il exécuta ensuite de nombreuses ascensions. On a de lui : *Voyage et Captivité du citoyen Garnerin* (1797) ; *Usurpation d'état et de réputation par un frère au préjudice d'un frère* (1815).

GARNET (Henry), jésuite anglais, né à Heanor (Derbyshire) en 1555, exécuté à Londres en 1606. Converti, jésuite depuis 1575, il devint en 1587 chef de la mission d'Angleterre, fut arrêté comme complice de la *conspiration des Poudres,* pendu et écartelé.

GARNET (Richard), critique et biographe anglais, né à Lichfield en 1835, mort à Londres en 1906. Après avoir débuté par quelques volumes de poésies (*Primula,* 1858 ; *Io en Egypte,* 1859), Garnet traduisit plusieurs ouvrages de

l'allemand, de l'italien, du grec et du portugais ; il publia diverses études biographiques sur *Shelley*, *Blake*, *Milton*, *Coleridge*, *Carlyle*, *Emerson*. Son *Crépuscule des dieux* (1888) est un brillant jeu d'esprit. Parmi ses études critiques, citons son *Siècle de Dryden* (1895), son *Histoire de la littérature italienne* (1898) ; ses *Essais d'un bibliophile et d'un bibliographe* (1899). Garnet a également collaboré, avec Edmund Gosse, à une *Histoire illustrée de la littérature anglaise* (1903-1904).

GARNI n. m. V. GARNIR.

GARNIEC ou **GARNITZ** n. m. Mesure de capacité usitée en Pologne, en Galicie et en Russie, et qui variait, pour les matières sèches, d'un peu plus de 3 litres à 4 litres, et, pour les liquides, de 1lit,825 à 4 litres.

GARNIER de Pont-Sainte-Maxence, poète français du XIIe siècle, né à Pont-Sainte-Maxence (Oise), auteur d'une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry* (en alexandrins divisés en couplets monorimes de cinq vers), terminée en 1174. C'est un des poèmes historiques les plus remarquables du moyen âge. Il a été publié par E. Walberg (Lund et Paris, 1922).

Claude Garnier.

GARNIER (Robert), poète dramatique français, né à La Ferté-Bernard en 1544, mort au Mans en 1590. Il composa sept tragédies : *Porcie, épouse de Brutus* (1568) ; *Hippolyte, fils de Thésée* (1573) ; *Cornélie, épouse de Pompée* (1574) ; *Marc-Antoine* (1578) ; *la Troade ou la Destruction de Troie* (1579) ; *Antigone* (1580) ; *Sédécie ou les Juives* (1583) ; et une tragi-comédie, *Bradamante* (1582). Ces pièces manquent de certaines qualités essentielles à l'œuvre dramatique : elles ont peu d'action, elles sont remplies par des monologues, des récits, des déclamations pédantes. Mais l'auteur s'y montre à l'occasion orateur et poète ; il excelle à frapper des vers vigoureux. Il possède un vif sentiment du rythme lyrique, et il a su écrire des chœurs harmonieux (dans *les Juives*).

GARNIER (Claude), poète français, né à Paris dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il vivait encore en 1615. Ses vers furent imprimés à Paris en 1609, sous ce titre : *l'Amour victorieux de Claude Garnier, etc.* Ce recueil, en quatre chants, est formé de deux cents sonnets, en vers de dix syllabes, tous relatifs à l'amour.

GARNIER (Jean), théologien de la Compagnie de Jésus, né à Paris en 1612, mort à Bologne en 1681. Il professa, pendant quarante ans, à Paris, la théologie et l'histoire ecclésiastique avec un grand succès. Ses principaux ouvrages sont : *Regulæ fidei catholicæ de gratia Dei per Jesum Christum* (1655) ; *Marii Mercatonis opera* (1673) ; *Liber diurnus romanorum pontificum* (1680).

GARNIER (Jean-Jacques), érudit et philosophe français, né à Gorron, près de Mayenne, en 1729, mort à Saint-Germain-en-Laye, près de Paris, en 1805. Il fut nommé, en 1760, adjoint au professeur d'hébreu au Collège de France ; en 1768, inspecteur de cet établissement ; et, en 1803, membre de l'Académie des inscriptions. Parmi ses écrits, on peut citer : *l'Homme de lettres* (1764) ; *Traité de l'éducation civile* (1765) ; *Traité de l'origine du gouvernement français* (1765) ; *Caractère de la philosophie socratique* (1768) ; *Histoire de France* (continuation de celle de Velly et Villaret ; 1765-1785) ; *Eclaircissement sur le Collège de France* (1789). On lui attribue : *le Commerce remis à sa place* (1765) ; *le Bâtard légitimé ou le Triomphe du comique larmoyant* (1757).

GARNIER (Antoine-Charles-Marie), dit **Garnier de l'Aube**, homme politique français, né à Troyes en 1742, mort à Blaincourt (Aube) en 1803. Avocat à Troyes il fut envoyé par l'Aube à la Convention et siégea à la Montagne. Son élection au Conseil des Cinq-Cents fut annulée. C'est à lui qu'on attribue l'apostrophe qu'un conventionnel lança à Robespierre dans les séances du 9-Thermidor : « C'est le sang de Danton qui l'étouffe ! »

GARNIER (marquis Germain), économiste et homme politique français, né à Auxerre en 1754, mort à Paris en 1821. Procureur au Châtelet de Paris, secrétaire de Mme Adélaïde, fille de Louis XV, député du tiers état de Paris aux Etats généraux de 1789, il ne siégea pas, émigra après le 10-Août et revint en France en 1795. Préfet de Seine-et-Oise en 1799, comte et sénateur de l'Empire en 1804, président du Sénat, il fut nommé garde des sceaux en 1815, mais déclina cette charge. Il fut pair de France sous la Restauration, et ministre d'Etat. Il était de l'Institut depuis sa fondation. Mondain et littérateur, il fut aussi un éminent économiste de l'école physiocratique. On a de lui : *De la propriété dans ses rapports avec le droit politique* (1792) ; *Abrégé élémentaire de l'économie politique* (1796) ; *Théorie des banques d'escompte* (1806) ; *Histoire de la monnaie jusqu'à Charlemagne* (1819).

GARNIER (Jacques), dit **Garnier de Saintes**, homme politique français, né à Saintes en 1755, mort dans l'Ohio (Etats-Unis) en 1820. Député à la Convention, il siégea à la Montagne. D'importantes missions remplies dans l'Ouest et à Bordeaux (1793-1794) lui permirent d'éviter les suites du 9-Thermidor. Député à la Chambre impériale des représentants en 1815, puis banni comme régicide par la Restauration, il se réfugia en Belgique, puis aux Etats-Unis, où il se noya par accident.

GARNIER (Etienne-Barthélemy), peintre français, né et mort à Paris (1759-1849). Elève de Doyen et de Vien, il obtint le grand prix de Rome en 1788, et séjourna à Rome jusqu'en 1793. En 1816, il fut nommé membre de l'Institut. Parmi ses principaux tableaux, on peut citer : *la Désolation de la famille de Priam* (1793) ; *Ulysse et Nausicaa* (1795) ; *l'Enterrement de Dagobert* (1814) ; *le Miracle du sourd-muet* (1831).

GARNIER (Jean-Guillaume), mathématicien français, né à Reims en 1766, mort à Bruxelles en 1840. Il fut successivement professeur de mathématiques à l'académie militaire de Colmar (1788), examinateur à l'Ecole polytechnique (1795-1809), professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr (1814), puis à l'université de Gand (1817-1830). On lui doit des ouvrages de vulgarisation : *Leçons de statique* (1811) ; *Traité de météorologie* (1837) ; le *Cours complet de Bezout*, etc. En 1825, il a fondé avec Quetelet, la *Correspondance mathématique et physique*.

GARNIER (Adolphe), philosophe français, né à Paris en 1801, mort à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) en 1864. Il fut nommé, en 1838, professeur de philosophie à l'Ecole normale. En 1845, il obtint la chaire de philosophie à la Sorbonne, et, en 1860, il remplaça Tocqueville à l'Académie des sciences morales et politiques. Il se consacra surtout à la psychologie. Il soutint et développa les idées de l'école éclectique dans laquelle il se rattachait spécialement à Jouffroy. Il porta, d'une façon toute nouvelle, son attention sur les phénomènes de la sensibilité et de la volonté. On cite volontiers ses analyses de l'amour, de la perception et de la croyance. Principaux ouvrages : *Précis de philosophie* (1830) ; *Œuvres philosophiques de Descartes* (1835) ; *la Psychologie et la Phrénologie comparées* (1839) ; *Critique de la philosophie de Thomas Reid* (1840) ; *Traité de morale sociale* (1850) ; *Traité des facultés de l'âme* (1852) ; *Histoire de la morale dans l'antiquité* (1867).

GARNIER (Clément-Joseph), économiste et publiciste français, né à Beuil (Alpes-Maritimes) en 1813, mort à Paris en 1882. En 1842, il créa, avec Guillaumin, la « Société d'économie politique », dont il fut le secrétaire perpétuel. Il appartenait à l'école dite « libérale », dont il a brillamment vulgarisé les idées. En 1846, il organisa l'Association pour la liberté des échanges, et, en 1849, le Congrès de la paix. Il fut élu à l'Académie des sciences morales et politiques, en 1873. Il a laissé plus de vingt-cinq volumes : *Traité d'arithmétique théorique et appliquée* (1838) ; *Eléments de l'économie politique* (1845) ; *Richard Cobden, les Ligueurs et la Ligue* (1846) ; *Du principe de la population* (1857) ; *Traité des finances* (1862) ; etc.

GARNIER (Jean-Joseph, connu sous le nom de **Jules**), chimiste français, frère du précédent, né à Beuil (Alpes-Maritimes) en 1816, mort à Turin en 1881. Nommé professeur d'enseignement commercial à Castres en 1845, il passa à Nice en 1849 pour prendre la direction d'une école de commerce qui venait d'y être fondée. En 1855, il fut appelé à Turin pour occuper une chaire au collège de Monviso. On a de lui : *Des falsifications des substances alimentaires et des moyens de les reconnaître* (1844), en collaboration avec Harel ; *Manuel du cours de chimie organique appliquée aux arts industriels et agricoles* (1842), avec Rossignon ; *Précis élémentaire de chimie* (1841) ; *Nomenclature chimique française, suédoise, allemande, et Synonymie* (1844) ; etc.

GARNIER (Joseph-François), érudit français, né et mort à Dijon (1815-1903). Entré comme surnuméraire en 1830 aux archives de la Côte-d'Or, il en devint conservateur en 1862 ; il fut aussi (1841-1865) archiviste de la ville. C'est un des meilleurs historiens de la Bourgogne. Il a publié : *Notice historique sur la Maladière de Dijon* (1853) ; *Histoire et Statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or* (1855), avec le Dr Lavalle ; *Galerie bourguignonne*, avec Muteau (1858-1860) ; *Inventaire des archives départementales antérieures à 1789. Côte-d'Or* (1863-1905) ; *Nomenclature historique des communes... de la Côte-d'Or* (1869) ; *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne* (1869-1877) ; *l'Artillerie des ducs de Bourgogne* (1895) ; etc.

GARNIER (Pierre), médecin français, né à Bagneux (Marne) en 1819, mort à Paris en 1901. Il a été longtemps rédacteur en chef de *la Santé publique*. On lui doit : *Annuaire de médecine et de chirurgie pratique* (1845-1865) ; *Dictionnaire annuel du progrès des sciences et institutions médicales* (1864-1887), et plusieurs ouvrages sur les questions de reproduction.

GARNIER (Jean-Louis-*Charles*), architecte français, né et mort à Paris (1825-1898). Elève de Lebas et Leveil, il remporta le grand prix d'architecture en 1848. Garnier visita l'Italie, puis se rendit en Grèce. Pendant cette période, il envoya à Paris les études suivantes : *le Forum de Trajan* (1849) ; *le Temple de Vesta* (1850) ; *le Temple de Jupiter Sérapis*, à Pouzzoles (1851) ; *Restauration polychrome du temple de Jupiter Panhellénien*, dans l'île d'Egine (1852), morceau qui parut au Salon de 1853 ; *Projet pour une école de dessin* (1853). Il visita ensuite Naples, la Pouille, la Sicile et la Calabre, où il dessina, pour le comte de Luynes, les tombeaux angevins. Sous-inspecteur aux travaux de restauration de la tour Saint-Jacques, il devint, en 1860, architecte de la ville de Paris. Pendant ce temps, il avait édifié la chapelle funèbre des de Luynes, au château de Dampierre. Ch. Garnier était encore inconnu du public lorsque, en 1861, Walewski, ministre d'Etat, ouvrit un concours pour la construction d'une nouvelle salle d'opéra à Paris. Le jeune architecte envoya un projet qui fut adopté à l'unanimité. Après six années d'incessants travaux, l'artiste put découvrir au public la façade du nouvel Opéra (1867). L'édifice fut inauguré en 1875. Garnier y avait consacré quatorze ans. On lui doit aussi l'hôtel du Cercle de la librairie, à Paris, les salles de jeu et de concert à Monte-Carlo, l'observatoire de Nice, des hôtels et villas sur la Côte d'azur, le casino de Vittel. Il était entré à l'Institut en 1874. Ch. Garnier, dont l'esprit était des plus cultivés, a écrit un *Mémoire* sur le temple d'Egine, et de nombreux articles, recueillis pour la plupart dans un volume de causeries intitulé *A travers les arts* (1869), une *Etude sur le théâtre* (1871), une monographie du *Nouvel Opéra de Paris*. Il était membre du conseil supérieur de l'Ecole des beaux-arts depuis 1879.

Ch. Garnier. — Cl. Blanc.

GARNIER DES GARETS (Louis), général français, né à Trévoux (Ain) en 1838, mort à Paris en 1927. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie, il se distingua en 1861 dans la conquête de la Cochinchine, et fut grièvement blessé en 1870 à Rezonville. Colonel en 1881, commandant de corps d'armée en 1896, il termina sa carrière militaire active en 1903 comme membre du conseil supérieur de la guerre.

GARNIER (Marie-Joseph-François, dit **Francis**), marin et explorateur français, né à Saint-Etienne en 1839, mort à Hanoï en 1873. Après avoir accompagné l'amiral Charner en Chine et en Cochinchine, où il fut inspecteur des affaires indigènes, Garnier fut adjoint à Doudart de Lagrée dans le commandement de la mission d'exploration du Mékong qui (1866-1868) parvint au Yun-nan, et, après la mort de son chef, descendit le Yang-tsé-kiang jusqu'à Changhaï. Il contribua ensuite à la défense de Paris assiégé par les Allemands en 1870-1871, puis (1872) repartit pour l'Indochine pour y reconnaître une voie fluviale entre le Tibet et la Chine. Envoyé au Tonkin pour y négocier avec les Annamites l'ouverture de ce pays au commerce européen, Garnier ne put remplir pacifiquement sa mission : la prise héroïque de la citadelle d'Hanoï, avec 120 Français, le 21 nov. 1873, la conquête du delta du fleuve Rouge, sa mort en combattant les pirates chinois, sont les épisodes marquants de la fin de la vie de Garnier, qui prépara ainsi l'établissement de la France au Tonkin. On doit à Garnier : *le Siège de Paris* (1872) ; *Voyage d'exploration en Indochine* (1873) ; *De Paris au Thibet* (1882) ; etc. — Son frère aîné Pierre-Henri-Dieudonné-Léon, né au Vigan (Gard) en 1836, mort à Paris en 1901, gendre de Vapereau, dirigea le Supplément à la 4e édition du *Dictionnaire des contemporains* ; il fonda en 1876, et dirigea avec Paul Dauvert, le recueil *la Jurisprudence du Conseil d'Etat*.

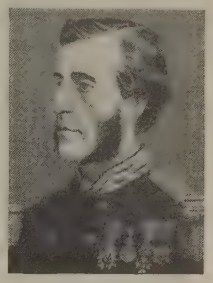

F. Garnier.

GARNIER (Jules), ingénieur français, né à Saint-Etienne en 1839, mort à Menton en 1904. Chargé, en 1863, du service des mines de la Nouvelle-Calédonie, il dressa une carte géologique de l'île et y découvrit des minerais dont le nickel (*garniérite*), qui firent la richesse du pays. Il remplit aussi des missions en Suède-Norvège et Russie, aux Etats-Unis et au Canada, où il construisit des usines pour nickel.

GARNIER (*Jules*-Arsène), peintre français, né et mort à Paris (1847-1889). Elève de Gérome, J. Garnier s'adonna à la peinture de genre, choisissant dans l'histoire des sujets pittoresques. *Une exécution capitale au moyen âge* représente le supplice d'une truie (1875) ; *le Droit du seigneur, Le roi s'amuse, Joyeux buveurs, Borgia s'amuse* disent quelle fut sa veine favorite. Il a illustré Rabelais.

GARNIER (Tony), architecte français, né et mort à Lyon (1869-1948). Elève de l'école des beaux-arts de Lyon, et, à Paris, de Blondel et Scellier de Gisors, il obtint le grand prix de Rome en 1899. Son premier travail fut une *Restitution de la villa de Cicéron, à Tusculum*. Mais très savant et d'esprit moderne, il tourne aussitôt après son activité vers l'urbanisme et l'étude de constructions rationnelles dans leur plan comme dans leur système constructif. Fixé à Lyon, il a doté cette ville d'importants édifices : *les Abattoirs* (1913), modèle encore inégalé, *Hôpital de la Grange-Blanche, Stade pour les sports athlétiques, Ecoles des Arts et de Tissage, Cité industrielle de Vénissieux, Monument aux Morts, de l'île du Parc*. La ville de Lyon lui doit son plan d'extension.

GARNIÉRITE n. f. Minerai de nickel, découvert en 1865 par l'ingénieur français Garnier en Nouvelle-Calédonie. (Ce minerai est un silicate hydraté de nickel et de magnésium, souvent associé à d'autres silicates magnésiques.)

GARNIER-PAGÈS (Etienne-Joseph-Louis), orateur et homme politique français, né à Marseille en 1801, mort à Paris en 1841. Avocat éloquent, il prit part à la révolution de 1830, fut élu, en 1831, député de l'Isère, et devint un des chefs du parti républicain pendant la monarchie de Juillet. Non réélu en 1834, il fut, à partir de 1835, député du Mans, demanda le suffrage universel (1840) et s'assura une grande popularité. Garnier-Pagès, qui avait présenté le problème de la démocratie dans cette parole célèbre : « Allonger les vestes sans raccourcir les habits », s'était acquis l'estime de tous les partis.

GARNIER-PAGÈS (Louis-Antoine Pagès, dit), homme politique français, frère utérin du précédent, né à Marseille en 1803, mort à Paris en 1878. Il prit part à la révolution de 1830, devint, en 1842, député de Verneuil (Eure), fut membre du gouvernement provisoire en 1848, maire de Paris, puis ministre des finances. Député de la Seine à la Constituante, mais non réélu à la Législative, il entra au Corps législatif comme député de l'opposition, en 1864, fut impliqué dans le procès des Treize, obtint, en 1869, le renouvellement de son mandat à Paris, et vota, en 1870, contre la guerre. Après le 4-Septembre, il devint membre du gouvernement de la Défense nationale, et rentra, en 1871, dans la vie privée. On lui doit : *Histoire de la révolution de 1848* (1860-1872) ; *l'Opposition et l'Empire* (1873).

Louis-Ant. Garnier-Pagès.

GARNIR v. tr. (germ. *warnian* ; cf. l'allem. moderne *warnen*, avertir, protéger). Pourvoir des objets nécessaires : Garnir *de viande un buffet, de marchandises une boutique.*

— Munir de ce qui peut protéger, renforcer : GARNIR *des bas.* GARNIR *des volets de tôle.* GARNIR *une place de guerre.*

— Orner, enjoliver : GARNIR *un mantelet de dentelles.* GARNIR *un balcon de fleurs.*

— Entourer, remplir : *Les statues qui* GARNISSENT *la galerie. Les curieux qui* GARNISSAIENT *la place.*

— Art culin. Ajouter certains condiments, tels que persil, champignons, truffes, etc., soit comme assaisonnement, soit comme ornement. || *Garnir un service,* Mettre autour des plats des feuilles, des fleurs, des bouquets.

— Dr. anc. *Garnir la main de la justice,* Déposer entre les mains d'un huissier la somme pour laquelle on est poursuivi.

— Mar. *Garnir un cordage,* L'entourer de vieille toile et de fauberts, pour le protéger à un portage. || *Garnir un aviron,* L'armer, quand son banc de nage n'est pas occupé. || *Garnir au cabestan une chaîne, un câble,* Mettre la chaîne dans le barbotin, ou enrouler le câble sur la cloche. || *Garnir le cabestan,* Le munir de ses barres et de son raban. || *Garnir un mât, une vergue,* Passer leur gréement. || *Garnir les perroquets,* Frapper dessus toutes les manœuvres de ces voiles et vergues quand on vient de les mettre en croix.

— Milit. *Garnir un cheval,* Le harnacher (surtout en parlant des chevaux de trait).

— Techn. Faire venir le poil d'une étoffe de laine au moyen du chardon : GARNIR *un drap.* || Munir d'une coiffe (en parlant d'un chapeau) : GARNIR *un chapeau.* || Rembourrer : GARNIR *un fauteuil, une chaise, un canapé.* || *Garnir la chaudière,* Mettre dessous du combustible, pour entretenir le feu.

— Typogr. *Garnir une forme,* Y placer les différentes garnitures.

— ***Garni, e,*** part. pass. du verbe *Garnir.* Pourvu, muni, etc.

— En parlant des cheveux, Touffu : *Chevelure bien* GARNIE. || En parlant des étoffes. Bien feutré : *Drap bien* GARNI.

— *Absolum.* Meublé : *Hôtel* GARNI. *Chambre* GARNIE.

— Art culin. Se dit d'un plat de viande accompagné de légumes. || *Choucroute garnie,* Choucroute accompagnée de jambon, de saucisses. || *Assiette garnie,* Assiette de charcuterie assortie. || *Bouquet garni.* V. BOUQUET.

— Art décor. Marque poinçonnée pour désigner les objets d'or ou d'argent où tout n'est pas en métal précieux. (On trouve particulièrement des tabatières dans ce cas : en vertu d'un arrêté de 1756, leur poinçon de décharge porte, dans le G. le mot *« Garni ».*)

D'azur à une épée d'argent garnie d'or et posée en pal, la pointe en bas.

— Blas. Se dit d'une arme (épée, badelaire, etc.) dont la poignée est d'un émail particulier.

— *Substantiv.* et au masc. Maison. Chambre qui se loue toute meublée : *Loger en* GARNI. (Les logeurs en garni sont tenus d'inscrire sur un registre coté et paraphé par un officier municipal ou un commissaire de police, les nom, prénoms, qualités, domicile habituel, date d'entrée et de sortie de toute personne qui couche ou passe une nuit dans leur maison.)

— Constr. Morceau de pierre placé dans les interstices des pierres de taille, dans une construction. (On dit aussi REMPLISSAGE.)

— Mar. Paillet ou vieille toile servant à protéger un câble au portage : *Mettez un bon* GARNI *à l'écubier.*

— ***Se garnir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se munir, se prémunir : SE GARNIR *contre le froid.* || S'entourer de linges (en parlant d'une femme en couche, ou qui a ses règles).

— Au sens passif, Etre garni, orné, etc. || Etre graduellement occupé, se remplir : *Salle qui* SE GARNIT *lentement.*

— ANTON. **Dégarnir.**

GARNISAIRE [*zèr'*] n. m. (de *garnison*). Individu mis autrefois en garnison chez un contribuable retardataire pour l'obliger à payer, par la crainte des frais et des désagréments occasionnés par cette mesure.

— ENCYCL. L'usage d'installer chez les débiteurs récalcitrants des hommes vivant à leurs frais, jusqu'à payement de la dette, est fort ancien. On les appela autrefois gasteurs, mangeurs, sergents de contrainte. Des *garnisaires* étaient employés par les fermiers généraux. On en usa aussi pour des fins politiques : conversion des protestants au temps des dragonnades, séquestre des biens des émigrés sous la Révolution, coercition des parents de conscrits réfractaires sous l'Empire. Ce système vexatoire, qui ne subsistait plus qu'en matière de contributions directes, a été aboli par la loi du 9 février 1877.

GARNISON n. f. (de *garnir*). Action de garnir de. || Approvisionnement et matériel d'une armée, d'une place de guerre. (Vx.) || Ensemble des troupes à demeure dans une ville : *Passer la revue de la* GARNISON. || Cette ville : *Changer de* GARNISON.

— Fam. *Mariage de garnison,* Mariage mal assorti. || *Amours de garnison,* Amours de passage. || Pop. *Il y a de la garnison,* Se dit de la tête d'un enfant qui a des poux.

— Art décor. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Milit. Considéré comme *garnison,* le territoire de chaque ville a des limites, dites *limites de la garnison,* qui, dans les places de guerre, sont constituées par les lignes de défense extérieure. Dans les villes ouvertes, ces limites comprennent généralement une zone de 7 kil. en dehors des limites de l'octroi.

On distingue deux sortes de garnisons : celles que constituent les troupes stationnées dans une ville, ouverte ou fortifiée, en temps de paix, et celles formées au contraire par les troupes réunies dans une place forte, en vue d'en assurer la défense pendant la guerre :

1° Les corps de troupes réunis dans une même ville en temps de paix relèvent du *commandant d'armes,* qui est l'officier le plus ancien, dans le grade le plus élevé, de tous ceux de la garnison, quelle que soit son arme, sauf pour les officiers de gendarmerie et les assimilés. Si le commandant d'armes est d'un grade supérieur à celui de chef de bataillon ou d'escadrons, il est aidé dans ses fonctions par un officier spécialement désigné, le *major de la garnison,* et qui, lui-même, dispose d'officiers appelés *adjudants de garnison,* ainsi que de sous-officiers ;

2° Chaque place forte doit être pourvue d'une garnison spécialement chargée de la défendre en cas d'attaque brusque ou de siège régulier. Le gouverneur de la place et les troupes de *garnison de guerre* sont désignées à l'avance.

— Art décor. En terme d'orfèvrerie, la *garnison* désigne toutes les pièces qui s'appliquent à un ouvrage à l'aide de soudures : les pieds d'un réchaud, par exemple, ou l'anse d'une aiguière. Un ouvrage doré seulement en quelques-unes de ses parties est dit « doré par garnison ».

GARNISONNAIRE [*zo-nèr'*] n. m. Syn. anc. de GARNISAIRE.

GARNISSAGE n. m. Action de garnir ; résultat de cette action. || Placement régulier des crochets, aiguilles et épingles nécessaires au montage des armures et du métier Jacquard. || Façonnage des garnitures et des ornements, ainsi que leur mise en place sur le corps des pièces de poterie. || Matière quelconque servant à combler un vide ou à recouvrir un objet. || Revêtement intérieur réfractaire d'un creuset, d'un four, d'un convertisseur, etc. || Dans les machines à vapeur, Matière qui sert à garnir un presse-étoupe. || Opération de l'apprêt des draps, consistant à rendre laineuse la surface de ces étoffes.

— Min. Pièces de bois que l'on chasse entre les cadres du boisage et les parois de la galerie, pour maintenir le terrain lorsqu'il risque de s'ébouler.

GARNISSEMENT [*man*] n. m. Action de garnir, de meubler : *Locataire expulsé faute de* GARNISSEMENT *des lieux.* (Vx.)

GARNISSEUR [*ni-seur*], **EUSE** n. Techn. Qui garnit un meuble, un vêtement, une robe.

— N. m. Mar. Ouvrier qui travaille aux agrès.

— Navig. fluv. Ouvrier qui introduit dans un train des bois menus pour donner plus de solidité au train en remplissant les vides.

GARNISSEUSE n. f. Fort cylindre dans lequel sont implantés des chardons, et qui sert à garnir le drap et les autres étoffes de laine.

GARNITURE n. f. Ce qui sert à garnir, compléter, orner, embellir : GARNITURE *d'une robe, d'un chapeau,* etc. || Assortiment complet d'une chose quelconque : *Une* GARNITURE *de boutons. Une* GARNITURE *de potiches.* || *Garniture de cheminée,* Ensemble de pendules, vases, candélabres, etc., placés sur une cheminée. || *Garniture de foyer* ou *de feu,* Ensemble des instruments dont on se sert pour les feux de cheminée et qui comprennent une pelle, des pincettes et un tisonnier, etc.

— Garde, pommeau, branche et poignée d'une épée.

— Art culin. Accessoires ajoutés à un plat, et qui servent soit à le parer, soit à le compléter : *Tous les mets et entremets peuvent servir de* GARNITURE *les uns aux autres.*

— Art milit. Ensemble des pièces qui servent soit à relier les parties d'une arme à feu, soit à en faciliter le maniement, comme l'embouchoir, la grenadière, le battant de crosse, etc. || Dans les coffres à munitions, Ensemble des séparations, tasseaux, etc., servant à maintenir les objets contenus dans ces coffres. || Dans le harnachement, Ensemble des pièces qui s'adaptent à la tête du cheval, telles que : bride, bridon-licol, collier d'attache, etc.

— Chem. de f. Ensemble des aménagements intérieurs dont sont revêtues les parois des compartiments de wagons.

— Confect. Ornement ajouté aux différentes pièces d'un vêtement pour l'enjoliver : *La* GARNITURE *peut être faite avec le tissu même du vêtement (plis, fronces, nid d'abeille, etc.).*

— Constr. Ce qui sert à garnir un toit, comme tuiles, plomb, lattes, etc. || Maçonnerie sous les carreaux formant les parois d'un poêle, d'un calorifère. || Pièces de fer formant la défense intérieure d'une serrure.

— Mar. Gréement d'un mât, d'une vergue, d'une voile. || Action de gréer ces divers objets. || Remplissage en bois de la membrure. || *La garniture,* Atelier dans lequel on confectionne le matériel du gréement. || Autref., Nom par lequel on désignait les palans, anspects, bailles, etc., composant l'équipement d'une bouche à feu.

— Mécan. Dispositif qui forme joint hermétique autour de divers organes de machines. || *Garnitures de piston,* Couronnes métalliques interposées entre le piston et le cylindre pour faire joint étanche. || *Garnitures de presse-étoupe,* Tresses en chanvre, amiante, etc., empêchant les fuites de vapeur ou les rentrées d'air. || *Garnitures d'une chaudière,* Enveloppes de matériaux isolants dont on l'entoure pour éviter la déperdition de chaleur par rayonnement.

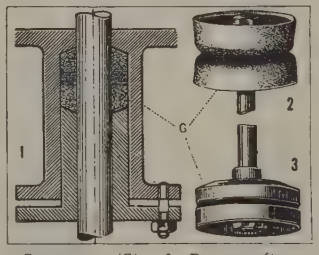

GARNITURES (G) : 1. De presse-étoupe; 2. De piston (couronne de cuir emboutie); 3. De piston (couronnes de bronze).

— Techn. Renfort dont on garnit une chose, comme des bas, des chaussettes, etc. || *Garniture de baudrier,* Boucles, bouts et coulant d'un baudrier. || Fermeture quelconque garnie de sa charnière. || *Garniture de poulies,* Certain nombre de poulies montées sur chape. || Ecrin complet. || Partie de treillage remplissant un vide entre deux bâtis. || Partie du fer d'un cheval, qui déborde la muraille. || Nom générique des becs, anses, pieds et autres parties accessoires qui accompagnent ordinairement les poteries. || Nom générique des diverses petites pièces d'artifices, telles que lardons, étoiles, marrons, saucissons, météores, serpenteaux, etc., que l'on enferme dans le pot des fusées volantes pour augmenter l'effet de ces dernières. || Tuyau de cuir qui sert à conduire l'eau de la pompe à incendie jusqu'à la lance, et qui se compose ordinairement de deux parties, ou demi-garnitures.

— Typogr. Bloc métallique, généralement évidé et de grandeur variable, dont on se sert pour séparer les pages dans une forme, et qui représente les marges. || Ensemble des pièces qui servent à consolider une forme, comprenant les lingots, biseaux, réglettes, etc., servant à l'encadrement et au serrage. || *Garniture du cylindre,* Epaisseur de soie, de molleton, de drap, etc., que l'on étend sur le cylindre d'une presse mécanique pour modérer l'action du cylindre sur la forme.

— ENCYCL. Ameubl. Le mot *garniture,* en terme de tapisserie, désigne l'ensemble des matériaux servant à garnir un siège ou un lit : sangles, ressorts, toile, crin, toile d'embourrure, linet, coton, bourrelets, etc. L'habitude de garnir les sièges remonte au XIVe siècle, mais l'étoffe de garniture n'était pas, à l'origine, tendue sur une embourrure, et la plupart de ces garnitures étaient mobiles. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, cette séparation fut d'usage général ; elle avait pour avantage de permettre de conserver les beaux tissus dont étaient recouverts les chaises, les fauteuils, les tabourets, etc.

— Mécan. Les *garnitures* employées dans les presses-garnitures et les pistons ont des natures variables suivant les fluides avec lesquels elles peuvent être en contact, et suivant la température ; on peut les diviser en : *garnitures filamenteuses,* chanvre et coton suifé, employées pour la vapeur à basse pression et pour l'eau ; *garnitures métalliques,* tresse de fil de cuivre, aggloméré de grains d'antifriction, bague de métal tendre pour les presses-garnitures, segments pour les pistons, qui conviennent pour les hautes températures et sont les plus employées actuellement ; *garnitures en cuir* ou *caoutchouc,* servant pour l'eau, l'huile et les fluides froids.

GARNITURIER [*ri-é*] n. m. Mar. Syn. de GARNISSEUR.

GARNO n. m. *Pop.* Syn. de GARNI n. m.

GARNSDORFITE n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

GARO n. m. Bot. Nom français de l'*aquilaire agalloche.* || Bois de cet arbre employé dans les arts, et appelé aussi BOIS D'AGALLOCHE, BOIS D'AIGLE, BOIS D'ALOÈS.

Garo, héros de la fable de La Fontaine *le Gland et la Citrouille.* (Garo désigne l'homme ignorant, qui juge les choses sur l'apparence, et critique à tort et à travers.) Personnage du *Pédant joué,* de Cyrano de Bergerac.

GAROCHOIR n. m. Cordage peu commis, dont les torons sont tortillés dans le sens des fils. || Syn. de MAINTIERCE.

GAROFALO (le). Biogr. V. TISI.

GAROFALO (Raffaele, baron), magistrat et sénateur italien, né à Naples en 1851. Il s'est fait connaître comme criminaliste. Il a été, avec Lombroso et Ferri, un des fondateurs de l'école positiviste italienne. Son œuvre capitale, *la Criminologie* (1885), a été traduite en français.

GARONNAIS [*ro-nè*], **E** adj. (de *Garonne*). Relatif à la Garonne, aux régions qu'elle traverse.

— N. et adj. Qui habite le bassin de la Garonne, et plus particulièrement le département de la Haute-Garonne.

— Zootechn. *Race garonnaise,* Race bovine issue de la race d'Aquitaine et qui est répandue dans les élevages des bords de la Garonne, surtout entre la Risle et Moissac et particulièrement dans l'arrondissement de Marmande. (Elle fournit d'excellents animaux de labour et aussi de boucherie, de grande taille, à la chair savoureuse ; l'aptitude laitière est faible. Cette race possède son herd-book.)

GARONNE (en lat. *Garumna*), fleuve d'Espagne et de France, né dans les Pyrénées espagnoles (Maladetta) et qui, après avoir arrosé les départements formés par la Gascogne et par la Guyenne, finit dans l'Atlantique par un estuaire appelé *Gironde* depuis le confluent de la Garonne et de la Dordogne au Bec d'Ambès. Cours, 647 kil., dont 575 pour la Garonne et 72 en aval du Bec d'Ambès.

Formée en Espagne par la réunion de plusieurs torrents dont les deux qui portent le nom de Garonne ne sont pas les plus importants, la Garonne sort du val espagnol d'Aran à 50 kil. de ses sources et pénètre en France par les gorges du Pont-du-Roi. C'est un torrent qui, comme les contreforts pyrénéens entre lesquels il court, se dirige du S. au N. ; il reçoit la Pique en aval de Saint-Béat, passe au pied de Saint-Bertrand-de-Comminges et se grossit de la Neste à Montréjeau, où il échappe aux montagnes. Il court alors vers l'E., puis vers le N.-E. dans une plaine caillouteuse de plus en plus large, arrosant Saint-Gaudens, Saint-Martory en aval duquel lui arrivent le Salat, puis l'Arize ; après Muret il se grossit de l'Ariège. Après Toulouse, la Garonne change de direction. C'est vers le N.-O. qu'elle coule désormais ; aussi, au lieu de torrents alimentés par les neiges pyrénéennes, reçoit-elle maintenant, toujours sur sa rive droite, de longues rivières venues du Massif Central : le Tarn, grossi de l'Aveyron, puis le Lot et enfin la Dordogne. Sur sa rive gauche, ce sont de maigres torrents descendus du plateau de Lannemezan : la Save, la Gimone, l'Arrats, le Gers et la Baïse. Entre les confluents de ces différentes rivières avec le fleuve sont assises, aux points favorables, des villes importantes : Agen, Tonneins, Marmande, La Réole, Castets (au confluent du Dropt), où s'embranche le canal latéral au fleuve et où la marée se fait déjà sentir. Plus en aval, la Garonne, rejointe sur sa rive gauche par le Ciron en aval de Langon, baigne Cadillac, puis Bordeaux, et arrive au Bec d'Ambès.

Dès lors le fleuve, déjà large de 500 m. à Bordeaux, affecte les allures d'un petit bras de mer entre la presqu'île du Médoc et les coteaux crayeux de la Saintonge ; sa largeur varie de 3 kil. (devant Blaye) à 5 kil. (à la hauteur de Pauillac) et même à 10 kil. (à Mortagne), pour se resserrer à moins de 5 kil. entre la pointe de Grave et Royan. Malheureusement des îles, des fonds vaseux encombrent le lit du fleuve et en rendent la navigation difficile, malgré les nombreux travaux faits et poursuivis pour l'améliorer. Aussi est-ce de Pauillac que partent les grands transatlantiques.

Le bassin drainé par la Garonne est très considérable (8 millions d'hectares environ) et dépend de régions différentes : celle des Pyrénées et celle du Massif Central ; aussi le régime du fleuve est-il assez complexe, et est-il modifié par l'apport des eaux de ses affluents de droite. Dans la partie supérieure, dont les eaux sont exclusivement pyrénéennes, la crue a lieu en mai-juin, époque de la fonte des neiges, et peut devenir terrible et engendrer de graves inondations sous l'influence des pluies chaudes de la saison. Dans la partie moyenne, c'est au printemps et à l'automne que les pluies tombées sur les montagnes du Massif Central viennent accroître le débit de la Garonne (en mars et en novembre).

Garonne (CANAL LATÉRAL À LA), voie d'eau artificielle qui longe la rive droite de la Garonne depuis Toulouse, où aboutit le canal du Midi, jusqu'à Agen, puis franchit le fleuve sur un pont-aqueduc, et en longe ensuite la rive gauche jusqu'à Castets. Longueur, 193 kil. (213 en y comprenant le canal de Brienne, l'embranchement de Montauban, la descente dans le Tarn à Moissac, la descente dans la Baïse). Le canal latéral à la Garonne transporte surtout du vin, des céréales et des fruits.

Garonne (DÉPARTEMENT DE LA **Haute-**), formé principalement d'une partie du haut Languedoc. Il est borné au S. par les Pyrénées et la frontière espagnole. Des limites conventionnelles le séparent à l'O. des départements des Hautes-Pyrénées et du Gers, au N. et au N.-E. de Tarn-et-Garonne et du Tarn, à l'E. de l'Aude et de l'Ariège. Superficie, 6.367 km².

Le département comprend 3 arrondissements (*Toulouse*, chef-lieu ; sous-préf. Saint-Gaudens, Muret), 39 cant., 589 comm., et 458.647 hab. V. *Supplément*.

Il fait partie de la XVIIe région militaire, et ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché de Toulouse.

La partie sud du département est dominée par de hautes chaînes, dépassant parfois 3.000 m., qui entourent la vallée de Luchon ainsi que la haute vallée de la Garonne. D'autres massifs moins élevés bordent au S.-E. la frontière du département de l'Ariège. La majeure partie du département est formée de coteaux d'assez faible altitude se rattachant à l'O. au système dont le plateau de Lannemezan est le pivot (Comminges, Nébouzan), et à l'E. à celui de la Montagne-Noire (collines de Saint-Félix) ainsi que par la plaine de la Garonne. Celle-ci occupe le fond d'une série d'anciens lacs (plaines de Montréjeau, de Toulouse). Le climat, rude dans la montagne, est très chaud en été dans la plaine toulousaine.

Malgré les pluies abondantes qui tombent sur les Pyrénées, et quelques canaux d'irrigation (canal de Saint-Martory, etc.), le manque d'eau paralyse l'agriculture en de nombreux endroits. La culture des céréales (blé, maïs, etc.) domine dans le Lauraguais et la plaine de la Garonne ; les environs de Toulouse y ajoutent celle des primeurs et des fleurs.

La vigne s'élève sur les coteaux situés aux confins du Tarn (Fronton, etc.). Les forêts sont encore importantes dans la partie montagneuse célèbre également par ses eaux thermales (Luchon) et ses marbres (Saint-Béat).

L'industrie, longtemps cantonnée dans quelques domaines secondaires (papeteries, briqueteries, tuileries, industries alimentaires autour de Toulouse ; industrie textile, bonneterie dans le sud-est du départ.), prend un nouveau développement avec l'équipement des ressources hydrauliques des Pyrénées. L'industrie chimique s'installe à proximité des chutes, ou à Toulouse. La beauté des paysages et des monuments (Toulouse, Saint-Bertrand-de-Comminges, etc.) a fait naître aussi un certain mouvement touristique.

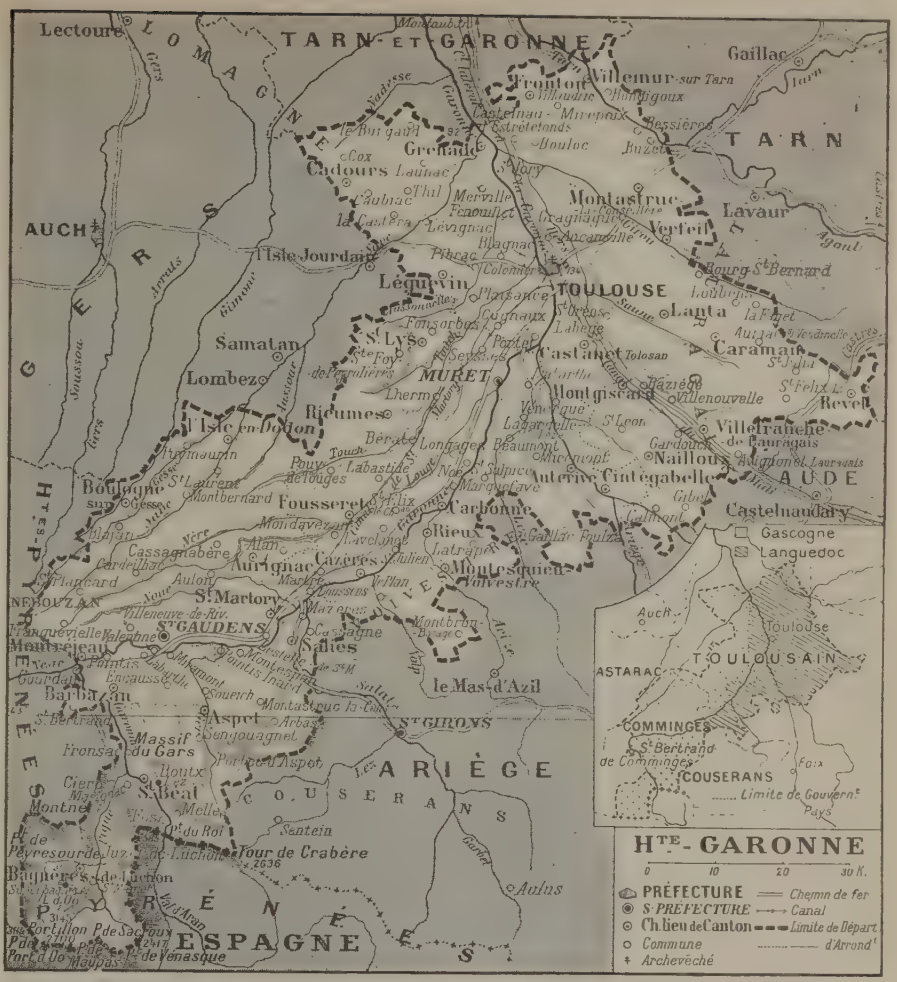

Garoo-ku n. m. Caboteur arabe du golfe Persique.

— ENCYCL. Ce navire est surtout employé pour la pêche ; l'étambot se relève vers l'arrière, et l'étrave, très longue, s'avance obliquement au ras de l'eau. Large et plat, ses extrémités sont fines, et il est membré et vaigré à l'européenne. Ces bateaux portent un ou deux mâts, et des voiles à demi-antennes. L'avant et l'arrière sont souvent ornés de porcelaines blanches (coquillages).

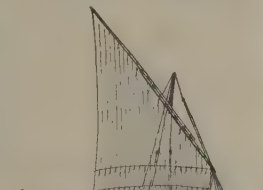
Garoo-ku.

Garou n. m. Espèce d'arbrisseau du genre *daphné*.

— ENCYCL. Le *garou* (*daphne gnidium*), dit aussi *coquenaudier*, *sainbois*, *bois-gentil*, est commun dans le midi de la France. Ses graines sont purgatives. Son écorce, qui se sépare facilement du bois au début de l'automne, a des propriétés rubéfiantes et vésicantes, qui la faisaient jadis employer en médecine.

Garou n. m. Loup-garou. (VX.) || *Courir le garou*, Aller en quête d'aventures nocturnes. V. LOUP-GAROU.

Garoua, ville du Cameroun sous mandat français (Adamaoua), sur la Bénoué, où elle marque le terminus supérieur de la navigation aux hautes eaux (juin-octobre), près du confluent du mayo Kebbi. Nœud important de communications et de commerce, centre d'une région de culture et d'élevage. Ch.-lieu de circonscription ; T. S. F. ; 60.000 hab. surtout musulmans, et une centaine d'Européens. Garoua fut allemande de 1894 à 1915, fortifiée avant la Guerre, assiégée et prise par les Franco-Anglais (janv.-juin 1915).

Garouage n. m. (de *garou*). Recherche des aventures nocturnes : *Aller en* GAROUAGE. (VX.)

Garoube n. f. Nom vulgaire de la *gesse cultivée*. (On dit aussi GAROUSSE.)

Garouenne [*rou-ènn'*] n. f. Pièce de bois qui soutient et porte une poulie. (Dialectal.)

Garouette n. f. Bot. Nom vulgaire du *garou*.

Garouil [*rouy'*] n. m. Dans certaines parties de la France, Nom vulgaire du *maïs*. (On écrit aussi GARROUIL.)

Garouille [*rouy'*] n. f. Bot. Nom vulgaire du *chêne kermès* et, plus spécialement, de l'écorce de ses racines, dans le midi de la France.

Garouille [*rouy'*] n. f. Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée chez les indigènes algériens, et que l'on appelle également CHARGE, pour les grains en particulier. (On distingue la *grande* et la *petite garouille*. La première équivaut à 20 litres, la seconde à 10.)

Garoute n. f. Bot. Nom vulgaire de la *lauréole*.

Garran de Coulon (Jean-Philippe, comte), homme politique français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) en 1749, mort à Paris en 1816. En 1789, la ville de Paris le nomma député suppléant du tiers état, et en 1791 il fut élu député à l'Assemblée législative. Membre du Conseil des Cinq-Cents (1796), sénateur en 1799, il obtint en 1808 le titre de comte. Il n'en signa pas moins la déchéance (1814) de l'Empereur. Il était membre de l'Institut depuis 1796. Il a laissé des *Recherches politiques sur l'état de la Pologne*, et des *Considérations de droit public sur la réunion de la Belgique à la France*.

Garranier [*ni-é*] n. m. Bot. Nom vulgaire de la *girofiée*. (Dialectal.)

Garras [*ga-ra*] n. m. Comm. Toile de coton blanche.

Garraud (Gabriel-Joseph), sculpteur français, né et mort à Dijon (1807-1880). Il débuta au Salon de 1836 avec *Hercule délivrant Prométhée*. Ses principales œuvres sont : *Bacchante faisant l'éducation d'un jeune satyre* (1841) ; *la Première famille sur la terre* (1844), au Jardin du Luxembourg, à Paris ; *le Secret de l'amour*, marbre (1863) ; bustes du *marquis de Laplace*, pour l'Observatoire de Paris, de *Ledru-Rollin*, d'*Augustine Brohan*, de *Prieur de la Côte-d'Or*.

Garrick (David), acteur et auteur dramatique anglais, né à Hereford en 1716, mort à Londres en 1779. Son aïeul était un négociant français, LA GARRIGUE, qui s'était réfugié en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. David fut l'élève puis l'ami du fameux Dr Johnson. Il débuta, comme acteur, en 1741, dans le rôle de Richard III. Son succès fut immense dès le premier jour. Il joua tous les plus beaux rôles de Shakespeare. Il fut pendant trente ans (1747-1776) directeur du théâtre de Drury Lane. Il excellait également dans la tragédie, la comédie et la farce. Il composa un grand nombre de prologues et d'épilogues en vers, qui furent récités sur la scène. Il contribua à remettre Shakespeare à la mode en jouant ses drames, dont il « remania » un certain nombre. Il a laissé une quarantaine de pièces, dont un grand nombre d'adaptations. Les deux meilleures de ses comédies originales sont *le Valet menteur* et *la Demoiselle de moins de vingt ans*. Garrick fut enterré à Westminster, avec une pompe royale.

David Garrick.
Cl. Internat. Graphic Press.

— Iconogr. Hogarth a peint Garrick dans le rôle de Richard III (1746). Un portrait de Garrick a été gravé par Edward Fisher, d'après Reynolds, en 1762. J. Finlayson a gravé, d'après le même peintre, en 1769, Garrick dans le rôle de *Kitely*. L'acteur nous apparaît remplissant le rôle de Richard III et celui d'Abel Drugger, dans deux estampes exécutées par John Dixon : d'après Nathaniel Dance (1772) et Zoffani. Mac Ardell a gravé Garrick dans le rôle d'Hamlet, d'après B. Wilson (1754) ; Valentin Green, *Garrick embrassant le buste de Shakespeare*, d'après Gainsborough (1769) ; J. Cadwall, *l'Immortalité de Garrick*, d'après Carter (1783). Citons, enfin, un buste exposé par le sculpteur français Le Moine, au Salon de 1765.

Garrick (Eve-Marie VEIGEL, MRS), danseuse autrichienne, plus tard femme du célèbre acteur anglais, née à Vienne (Autriche) en 1724, morte en 1822. Douée d'une grande beauté, elle débuta de la façon la plus brillante, s'attira la faveur de Marie-Thérèse, qui lui fit prendre le nom de **Veilchen** (violette), transformé plus tard en celui de **Violetti**. Elle se rendit en 1744 à Londres, et épousa Garrick en 1749.

Garrière n. f. Petite rigole creusée en terre où l'on cache le ressort ou la corde d'un filet à prendre les oiseaux.

Garrigou (Thomas-Emile-Adolphe), littérateur français, né et mort à Tarascon (Ariège) [1802-1893]. Il se rendit à Paris après la révolution de 1830, et fut un des fondateurs du journal *le Peuple*, où il écrivit sous le pseudonyme de PAYSAN DE L'ARIÈGE. On lui doit : *Etudes historiques sur le pays de Foix et le Conserans* (1856) ; *Histoire des populations pastorales de l'Ariège* (1857) ; *Géographie de l'Aquitaine sous César* (1863) ; *Ibères. Ibérie* (1884) ; etc.

Garrigou (Joseph-Louis-Félix), médecin français, né à Tarascon en 1835, mort à Toulouse en 1920. Un des créateurs de l'hydrologie moderne, qu'il enseigna à la faculté de Toulouse comme professeur et comme directeur de l'institut d'hydrologie de cette ville. Il a publié de nombreux ouvrages et mémoires sur l'hydrologie.

Garrigue n. f. Agric. V. GARIGUE.

Garrigues, avant-monts des Cévennes, ou plutôt avant-collines, dans le Gard et l'Hérault. Ce sont des coteaux calcaires, incendiés de soleil, couverts de chênes verts et d'herbes odoriférantes, sillonnés de combes profondes, avec torrents qui roulent en des lits de cailloux. Il y a les *Garrigues de Montpellier* (50.000 ha.) et les *Garrigues de Nîmes* (30.000 ha.) ; d'une altitude moyenne de 200 m., avec crêtes de 300 à 450 m.

Garrison (William Lloyd), philanthrope américain, né à Newburyport (Massachusetts) en 1804, mort à New-York en 1879. Successivement cordonnier, ébéniste, correcteur d'imprimerie, journaliste, il devint directeur de divers journaux, et fit une ardente propagande en faveur de l'abolition de la peine de mort, de l'émancipation des femmes et surtout de celle des nègres. Ses idées triomphèrent après la guerre de Sécession, et les antiesclavagistes ouvrirent alors en sa faveur une souscription, qui s'éleva à 30.000 dollars.

Garron n. m. (provençal *garroun*). Fauconn. Mâle de la perdrix.

Garros (Roland), un des premiers et plus habiles aviateurs français, né à Saint-Denis (île de la Réunion) en 1888, mort au champ d'honneur en 1918. Célèbre par ses vols de capitale à capitale dès 1911, il traversa le premier

la Méditerranée de Saint-Raphaël à Bizerte le 23 septembre 1913. Fait prisonnier pendant la Guerre, il réussit à s'évader, reprit du service, mais trouva une mort glorieuse dans une rencontre avec une escadrille ennemie.

GARROT [*ga-ro*] n. m. Art vétér. Partie du corps des grands quadrupèdes, faisant suite au bord supérieur de l'encolure et surmontant les épaules : *Le* GARROT *d'un cheval, d'un bœuf.* || *Mal de garrot,* Blessure du garrot, le plus souvent due aux frottements du harnachement.

— ENCYCL. Art vétér. Chez le cheval, le *garrot* a pour base les apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales, reliées par un appareil ligamenteux. Il doit être élevé, prolongé en arrière, sec sans excès, et net. (V. planche CHEVAL). Le garrot peut être le siège de blessures graves déterminant des sphacèles sur les ligaments et les os (*mal de garrot*), ou des fistules profondes pouvant entraîner la mort. Le traitement est surtout chirurgical.

GARROT [*ga-ro*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, famille des anatidés, comprenant trois espèces de canards trapus, à grosse tête, à bec court, à pattes situées très en arrière.

Garrot.

— ENCYCL. Les *garrots* nichent au bord des eaux, et habitent les régions arctiques ; en hiver, ils descendent jusque sur les côtes de l'Europe et de l'Amérique. Les mâles ont un capuchon vert ou pourpré, métallique, qui manque chez les femelles ; la livrée est grise, variée de noir, de roux et de blanc.

GARROT [*a-ro*] n. m. Morceau de bois que l'on passe dans une corde, pour la serrer en la tordant : *Le* GARROT *d'une scie.* || Bâton placé de manière à forcer une branche à prendre une direction déterminée.

— Archéol. Gros trait d'arbalète.

— Chir. Lien circulaire que l'on serre avec un bâtonnet et qui a pour effet de comprimer une artère blessée et d'arrêter ainsi l'hémorragie. (Le garrot ne doit être conservé que peu de temps, sous peine de déterminer de la gangrène dans le territoire privé de circulation.)

Garrot (XIVe s.).

— Ethol. *Supplice du garrot.* V. GARROTTE.

Garrot (LE), tableau de Goya, au musée de Lille. C'est une des toiles les plus réalistes du maître : le patient assis, appuyé contre le poteau, tenant un crucifix entre les mains, a subi la peine de la strangulation. (V. planche *Beaux-Arts LXIV.*)

GARROTTAGE n. m. Action de garrotter ; résultat de cette action : *Le* GARROTTAGE *d'un prisonnier.*

GARROTTE n. f. (espagn. *garrote*). Supplice par strangulation, usité principalement en Espagne : *Condamner à la* GARROTTE. || Instrument de ce supplice : *Faire périr par la* GARROTTE. (On dit aussi GARROT.)

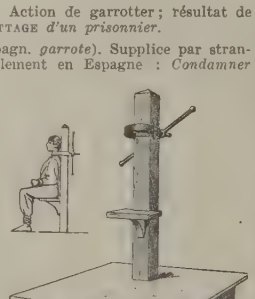

Garrotte.

— ENCYCL. Le condamné est assis devant un poteau ; il a le cou pris par un collier de fer réuni à une vis qui traverse le poteau. Quelques tours de vis, en ramenant le collier vers le poteau, déterminent la strangulation.

GARROTTÉ, E adj. Manèg. Blessé au garrot : *Un cheval* GARROTTÉ.

GARROTTER v. tr. (de *garrot*). Lier étroitement et fortement : GARROTTER *un prisonnier.* || Autrefois, Faire périr par la garrotte.

— *Fig.* Lier, enchaîner : *Trop de préjugés* GARROTTENT *encore les mortels, trop de passions les égarent.* (Mirabeau.)

— *Garrotter quelqu'un,* Le lier étroitement par les termes d'un contrat.

— Jard. Placer un garrot à un arbre, à une branche, pour corriger leur direction.

GARROVILLAS, ville d'Espagne (prov. de Cacérès), sur le Tage ; 6.000 hab. Draps, tanneries, farines ; commerce considérable de *garbanzos* ou pois chiches.

GARRUCCI (le P. Raffaele), numismate italien, né à Naples en 1812, mort à Rome en 1885. Il est l'auteur d'un ouvrage réputé : *la Monete dell'Italia antica* (1885).

GARRUCHA (LA), bourg d'Espagne (prov. d'Alméria), sur la Méditerranée ; 6.700 hab. Fonderie de plomb. Pêche ; élève du bétail, farines.

GARRULAX [*laks*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sylviidés, comprenant des formes grises ou fauves, avec le ventre blanc, vulgairement appelées *grives rieuses.* (Inde et Malaisie.)

Garrulax.

GARRULINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant les geais (*garrulus*) et genres voisins.

GARRULITÉ n. f. (lat. *garrulitas*). Besoin constant de bavarder ; bavardage continuel. (Peu us.)

GARRULUS [*luss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *geai.*

GARRYE [*ga-rî*] n. f. Genre de plantes type de la famille des cornacées et dont quelques auteurs font le type d'une famille dite des garryacées.

— ENCYCL. On connaît sept ou huit espèces de *garryes,* originaires de l'Amérique du Nord, du Mexique et de Cuba. On en cultive trois ou quatre espèces dans les jardins d'Europe, surtout la *garrye elliptique,* qui est un arbrisseau de 2 à 4 m., à fleurs verdâtres, groupées en chatons au sommet des rameaux.

GARS [*gâ*] n. m. (anc. cas sujet de GARÇON). Garçon, jeune homme : *Un beau* GARS. V. GARCE.

— *Par extens.* Gaillard, homme vigoureux, résolu : *Oui, le* GARS *est taillé pour aller loin.* (Balzac.)

— Hist. Nom que les vendéens se donnaient entre eux, pendant l'insurrection de 1791 : *A moi ! les* GARS.

GARSAULT (François-Alexandre-Pierre DE), écrivain français, né en 1693, mort en 1778. Il fut capitaine des haras de France. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *le Nouveau parfait maréchal* (1741), souvent réédité ; *Traité des voitures* (1756) ; *Faits et Causes célèbres* (1757) ; *Description, Vertus et Usages de 719 plantes et 134 animaux, en 730 planches gravées sur les dessins de Garsault* (1767).

GARSONNET (Jean-Baptiste-Eugène), jurisconsulte français, né à Caen en 1841, mort à Feignies (Belgique) en 1899. D'abord professeur à Douai, il enseigna successivement, à la Faculté de droit de Paris, la procédure civile (1870) puis le droit romain (1880), et en devint doyen en 1896. Son ouvrage capital est son *Traité théorique et pratique de procédure* (1892-1896), réédité depuis avec la collaboration de Cézar-Bru.

GARSTEN, bourg d'Allemagne (Autrichè, Haut-Danube), sur l'Enns, affl. du Danube ; 6.600 hab.

GARSTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), à l'embouchure de la Mersey ; 28.000 hab. Minoteries, fabrication de conserves, forges. Faubourg industriel de Liverpool.

GARTEMPE, affl. gauche de la Creuse, qui arrose les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Vienne. Elle naît au pied de la montagne de Peyrabout (687 m.), dans les monts de la Creuse, reçoit la Semme, le Vincou, la Brame, passe au pied de Chateauponsac, baigne Montmorillon, reçoit l'Anglin et finit près de La Roche-Posay. Cours, 190 kil.

GARTER n. m. (mot angl. signif. *jarretière*). Premier roi d'armes de l'ordre de la Jarretière.

GARTH (sir Samuel), poète et médecin anglais, né à Bolam (comté d'York) en 1661, mort en 1719 à Londres où il exerça la médecine, Dans son poème héroï-comique *le Dispensaire* (1699), il combattit les apothicaires. Il a écrit aussi *Claremont,* poème descriptif, et a publié une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, à laquelle Pope et Addison avaient collaboré.

GARTZ, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), sur l'Oder ; 3.500 hab. Industrie et commerce très actifs ; filatures, dentelles, cartonnages, tanneries et tuileries.

GARUCHE n. f. Argot. Roue (instrument de supplice). || Prison.

— Jeux. Variété du jeu d'anguille, dans lequel un des joueurs, *la mère Garuche,* poursuit les autres en les frappant d'un mouchoir roulé, et les emmène dans son camp.

GARUDA, milan ou aigle à corps d'homme, roi des oiseaux et monture du dieu Vishnou ; il ravit au ciel, pour la terre, le feu et l'ambroisie (*amrita*).

GARUGA n. m. Genre de burséracées des régions tropicales, comprenant des arbres tomenteux, à feuilles ramassées à l'extrémité des rameaux, à fleurs polygames, disposées en grappes ramifiées.

GARUM [*rom'*] n. m. (mot lat. venu du gr. *garon*). Antiq. rom. Sorte de sauce très relevée, composée des intestins et d'autres parties de certains poissons (*garus*) que l'on faisait macérer dans du sel. (Il y avait plusieurs sortes de *garums,* même des *garums médicinaux.* Aujourd'hui encore, on prépare une saumure analogue avec le *picarel,* que l'on appelle aussi quelquefois *garon.*)

GARUMNA [*rom'*], petite planète, N° 180, découverte par Perrotin en 1878.

GARUMNIEN [*rom-ni-in*] adj. (du lat. *Garumna,* Garonne). Nom donné par Leymerie à une série de couches qui forment un passage insensible entre le crétacé et le tertiaire.

GARUS [*russ*] n. m. Nom servant à désigner le poisson (scombre, maquereau) dont les Romains se servaient pour préparer le *garum.*

GARVANCE [*vanss'*] n. f. (de l'espagn. *garbanzo*). Nom vulgaire du *pois chiche.* (On dit aussi GARVANE.)

GARVE (Christian), philosophe allemand, né et mort à Breslau (Silésie) [1742-1798]. En 1769, il fut nommé professeur à l'université de Leipzig ; mais, déjà malade, il ne put y rester que quatre ans. Il écrivit, en un style simple et noble, des traités de philosophie populaire. Il traduisit et annota les ouvrages moraux et politiques d'Aristote, le *De officiis* de Cicéron, et plusieurs œuvres de moralistes anglais. Ses principaux travaux ont été réunis par lui-même en une édition dont les derniers volumes ont paru après sa mort.

GARYPUS [*puss*] n. m. V. CHERNÈTES.

GARZETTE [*zèt'*] n. f. Espèce de héron, du groupe des aigrettes, qui est répandue dans tout l'ancien monde.

Garzette.

— ENCYCL. Le *héron garzette* (*egretta garzetta*), *crosse* ou *petit héron blanc,* est blanc avec les pattes et le bec noirs ; les plumes du dos, chez les mâles, servent, en plumasserie, comme aigrettes.

GARZI (Luigi), peintre italien, né à Pistoie en 1638, mort à Rome en 1721. Il alla travailler à Naples pour le vice-roi, puis retourna à Rome où le pape Clément XI lui confia la décoration de la voûte de l'église des Stigmates. Ses tableaux et ses fresques sont répandus dans les églises romaines.

GARZON, ville de Colombie (départ. de Huila) ; 12.000 hab. Capit. de la *province de Garzon.* Centre d'élevage. Aux environs, gisements d'asphalte, sel, eaux thermales.

GARZOTTE n. f. Nom vulgaire de la *sarcelle commune.* (On écrit aussi GARSOTTE.)

GARZWEILER, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf) ; 2.600 hab. Manufacture de tabacs, commerce de vins.

GAS n. m. V. GARS.

GASAB n. m. Métrol. Mesure de longueur usitée en Egypte, et valant $3^m,85$.

GASCARDIA n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthires de la famille des coccidés, comprenant une espèce qui vit sur le laurier à Madagascar et produit une gomme laque.

GASCARDIE n. f. Genre de plantes de la famille des lauracées. (La gascardie de Madagascar est un arbre qui fournit une laque jaune grisâtre due à la piqûre d'un insecte [garcardia].)

GASCARS [*gass-kar'*] n. m. pl. Nom de certaines bandes de soldats, au moyen âge.

GASCOGNE (en lat. *Vasconia*), pays de l'ancienne France, qui faisait partie du gouvernement de Guyenne-et-Gascogne. Il avait *Auch* pour capitale, et couvrait non

GASCOGNE : 1. Ferme gasconne ; 2. Attelage de mules (Landes) ; 3. Femme de la Haute-Garonne ; 4, 5. Homme et femme du Gers ; 6, 7. Gemmeur et berger des Landes ; 8. Homme des Hautes-Pyrénées ; 9. Femme du Lot-et-Garonne et intérieur gascon (au fond : l'escudlé).

seulement les départements actuels des Landes et du Gers (c'est-à-dire l'Albret, l'Armagnac, la Lomagne et dépendances) mais encore un certain nombre de hautes vallées pyrénéennes à l'E. (y compris le Comminges), et à l'O. les cantons basques de la Soule et du Labourd. Distinguée dès l'époque romaine sous le nom de *Aquitaine IIIe* ou de *Novempopulanie*, elle maintient son autonomie sous les Mérovingiens et même sous les Carolingiens qui, malgré de nombreuses expéditions, ne purent y asseoir solidement leur domination. Les ducs établis par Charlemagne et ses successeurs firent place en 872 à une dynastie nationale avec Sanche Mitarra. A la mort de Bérenger (1036), le duché de Gascogne passa à son cousin Eudes, duc d'Aquitaine, et suivit depuis lors les destinées de la Guyenne. La Gascogne était partagée entre les ressorts des parlements de Bordeaux et de Toulouse. Ses habitants sont les *Gascons, onnes*.

GASCOGNE (GOLFE DE), partie de l'océan Atlantique qui baigne la côte française des Landes et du pays basque et la côte espagnole de Biscaye et des Asturies. Les tempêtes y sont souvent violentes. La côte est sablonneuse, rectiligne, battue constamment par une mer dont les vagues forment une sorte de barre et contre lesquelles il a fallu protéger l'arrière-pays. V. LANDES. — On étend parfois ce nom à tout le golfe formé par l'Atlantique entre la Bretagne, la France de l'Ouest et l'Espagne, réservant alors le nom de *golfe de Biscaye* à sa partie la plus méridionale.

GASCOGNE (Emmanuel RATOIN, dit **Jean**), auteur dramatique français, né à Agen en 1862, mort à Ronsenac (Charente) en 1904. Doué de beaucoup de verve et de gaieté, il a écrit d'amusants monologues; deux livres de nouvelles humoristiques : *Ne parlons pas politique* (1891); *l'Enfant du ministère* (1895). Il a fait jouer des comédies-vaudevilles : *le Tatoué*, avec Pol Valence (1890); *Azor* (1892); *Réserviste; le Chemin des honneurs; Corignan contre Corignan*, avec Georges Roll; *Tous criminels*, avec P. Dehère (1895); *le Sursis*, avec Sylvane (1896); *le Maréchal Chaudron*, opérette, dont Lacome a écrit la musique (1898); *Un complot*, avec Bisson (1900); *Bonne d'enfant* (1900); *les Duval* (1900).

GASCOIGNE (sir William), magistrat anglais, né à Gawthorpe (comté d'York) vers 1350, mort à Harwood en 1419. Il fut successivement juge des plaids communs (1399), *chief-justice* du banc du roi (1400). Il fut chargé en 1405 de juger les complices de Henry Percy, comte de Northumberland, qui s'était révolté. D'après une légende sans fondement historique, répandue par Shakespeare surtout, le jeune prince de Galles (plus tard Henry V) s'étant oublié jusqu'à le frapper aurait été emprisonné sur son ordre, mais devenu roi il aurait pardonné. L'intégrité de Gascoigne était proverbiale.

GASCOIGNE (George), poète et dramaturge anglais, né dans le comté de Bedford en 1525 ou 1535, mort à Stamford en 1577. Il fut, par deux fois, élu membre du Parlement, voyagea et guerroya en Hollande. Son premier poème, *la Complainte de Philomèle*, date de 1563. Il est l'auteur de la première comédie anglaise en prose, *les Supposés*, traduite de l'Arioste (1566), et de *Jocaste*, traduit de la *Giocasta* de Dolce (1566). Son *Miroir du gouvernement* est une comédie originale (1575), qui suivit ses *Cent fleurs ou Bouquet de poèmes* (1572). Il fit jouer quelques masques et impromptus réunis dans ses *Plaisirs princiers de Kenilworth* (1575). Son *Miroir d'acier* est la première satire anglaise en vers blancs (1576), et ses *Notes et Conseils sur la façon de faire des vers* sont le premier des Arts poétiques anglais.

GASCON [*gass-kon*], **ONNE**, personne née en Gascogne ou y habitant : *Les* GASCONS.

— *En Gascon*, Par un détour habile : *Se tirer* EN GASCON *d'un pas difficile.*

— *Lessive de Gascon*, Action de retourner son linge au lieu d'en changer.

— *Adjectiv.* Relatif à la Gascogne ou à ses habitants : *Les mœurs* GASCONNES.

— *Par extens.* Fanfaron, hâbleur, vantard : *Quelle humeur* GASCONNE! *Un air* GASCON. || Plaisant, railleur, moqueur : *Avoir l'humeur* GASCONNE.

— Econ. rur. *Race gasconne*, Race bovine, race canine, originaires de Gascogne.

— *Substantiv.* et au masc. Idiome gascon : *Savoir, Comprendre le* GASCON.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson du genre *saurel*.

— SYN. **Gascon, hâbleur, craqueur, fanfaron,** etc.

— ENCYCL. Linguist. On donne le nom de *gascon* au dialecte parlé entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées. Ce dialecte se présente sous six formes principales : le *béarnais*, le *landais*, le *bigourdan*, le *girondin*, l'*armagnanais* et le *commingeois*. D'après Luchaire, les caractères phonétiques communs à tous ces dialectes sont : 1° absence de *v*; 2° répugnance pour *f*; 3° répugnance pour *r* initial; 4° suppression de *n* entre deux voyelles; 5° mutation de *ll* médial en *r*; 6° mutation de *ll* final en *t*; 7° résolution de *l* final en *u*. Le gascon paraît avoir exercé une certaine influence sur la langue française littéraire dans le courant du XVIe siècle, époque où s'illustrèrent plusieurs écrivains nés en Gascogne : Montaigne, du Bartas, d'Ossat, Blaise de Montluc, Henri IV. Nous devons directement au gascon les mots : *cadet, capulet, goujat, gouge*. D'autres mots italiens, espagnols et provençaux, ont passé en français par l'intermédiaire du gascon : tels *bandolier, barrique, cabane, cachalot, cap, cape, capon, cuillère, esquiver, tocsin*, etc., ainsi que les dérivés en *ade* : *boutade, jurade*, etc. Mais ces restes d'influence sont bien peu importants, et l'on sait que Malherbe et les grammairiens avaient entrepris de « dégasconner » la langue française. D'ailleurs, le français, à son tour, a exercé une forte influence sur le dialecte gascon. Il y a en gascon une littérature populaire assez riche. Ce dialecte existe encore aujourd'hui.

Vache de race gasconne.

— Zootechn. La race bovine *gasconne*, de couleur gris blaireau, de moyenne taille, est remarquable pour le travail.

Le *chien courant gascon* de pelage gris bleu à mouchetures et larges taches noires est une excellente bête de chasse.

La population ovine issue de la race pyrénéenne est dite « race gasconne ».

Chien gascon.

GASCONISER [*gass-ko, zé*] v. intr. Se servir, en parlant français, de tours empruntés au patois gascon : *Sous Henri IV, toute la cour s'amusait à* GASCONISER. V. GASCONNER.

GASCONISME n. m. Locution, prononciation propre au patois gascon.

GASCONNADE [*gass-ko-nad'*] n. f. (de *gascon*). Vanterie, hâblerie, forfanterie, comme on en prête aux Gascons.

GASCONNER [*gass-ko-né*] v. intr. Parler avec un accent gascon; imiter l'accent gascon : *Qui a* GASCONNÉ GASCONNERA *toujours*. || Se vanter; dire des gasconnades.

— *Transitiv.* Anciennem., Dérober, voler : *Il me* GASCONNA *mes plumes*. (Sorel.) [VX.] || Dire avec un accent gascon : GASCONNER *gentiment un rôle.*

GASGAS ou **GASGEENS**, antique population du nord de l'Asie Mineure qui créa de perpétuelles difficultés aux rois de Hatti.

GASINGAN n. m. Archéol. Pourpoint à armer ou jaque en usage au XIIIe et au XIVe siècle, analogue à la brigandine.

GASKELL (Elizabeth Cleghorn STEVENSON, dame), romancière anglaise, née à Londres en 1810, morte à Holybourne en 1865. Mariée en 1832 à un pasteur unitairien de Manchester, elle connut les misères de la classe ouvrière, qu'elle peignit dans son premier roman : *Mary Barton* (1848). Elle collabora aux magazines de Dickens, *Household Words*, etc. Citons encore : *Cranford* (1853); *Ruth* (1853); *Nord et Sud* (1855), qui dépeint la vie des paysans du Yorkshire; *la Vie de Charlotte Brontë* (1857); *les Amoureux de Sylvie* (1863); *Femmes et Filles* (1865).

GASMULE [*gass*] n. Nom donné aux métis d'indigènes et d'Occidentaux dans les parties de l'Empire byzantin soumises aux croisés après la conquête de Constantinople en 1204. (Les gasmules étaient l'équivalent des *poulains* des colonies franques de la Syrie.)

GASNIER (René), inventeur et aviateur français, né et mort à Angers (1874-1913). Passionné pour la science aéronautique, il consacra ses efforts à l'aviation et contribua largement au développement de la locomotion aérienne. Il a écrit sur ce sujet divers ouvrages et notamment : *Villes américaines, notes de voyage d'un aéronaute* (1909).

GAS OIL [*o-il'*] n. m. (mots angl. signif. *gaz de pétrole*). Nom sous lequel on comprend dans le commerce les produits volatils de la distillation du pétrole.

GASPACHO [*gass-pa-tcho*] n. m. (mot espagn.). Espèce de salade, très estimée en Espagne. (Elle est faite de pain émietté, de petits morceaux de tomates, de concombres, de cerfeuil, de persil et d'oignons, le tout assaisonné d'huile, vinaigre, sel, poivre, ail, piment.)

GASPAR (Enrique), écrivain et auteur dramatique espagnol, né à Valence en 1842, mort en 1902. Son œuvre la plus connue est *les Gens comme il faut* (1890).

GASPARD (saint) [en lat. *Gaspardus*]. D'après la tradition occidentale qui remonte au VIIe siècle l'un des trois mages venus d'Orient adorer le Sauveur. L'Evangile ne fixe ni leur nombre ni leurs noms. Baptisés par l'apôtre saint Thomas, ils auraient évangélisé la Perse, et leurs corps, transportés, au IVe siècle, à Constantinople, puis à Milan, furent enfin transférés à Cologne par Frédéric Ier qui prit la ville de Milan en 1162. Cologne leur a élevé une église remarquable. L'Eglise honore les Mages le 6 janvier, et Gaspard en particulier le 1er janvier. Cologne fait mémoire de la translation le 23 juillet.

GASPARI (Gaetano), compositeur et musicographe italien, né et mort à Bologne (1807-1881). D'abord maître de chapelle, il fut nommé en 1855 conservateur de la bibliothèque du Lycée. Parmi ses œuvres, on remarque un *Miserere*, un *Ave Maria* et des motets de divers genres. Membre de la commission instituée en vue de rechercher des documents sur l'histoire de la Romagne (1866), il abandonna la composition. Il a publié divers ouvrages, entre autres : *Mémoires relatifs à l'histoire de l'art musical à Bologne au XVIe siècle* (1875).

GASPARIN (Thomas-Augustin DE), homme politique français, né et mort à Orange (1754-1793). Elu par les Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, et réélu à la Convention, il fit partie du Comité de salut public, et remplit plusieurs missions aux armées. Envoyé dans le Midi, il alla en Italie, puis au siège de Toulon. Gasparin approuva les plans de Bonaparte et le défendit auprès de ses collègues. Bonaparte devait s'en souvenir à Sainte-Hélène en léguant 100.000 francs « aux fils et petit-fils du député Gasparin ». Tombé malade devant Toulon il revint mourir à Orange. — Son fils *Adrien*-Etienne-Pierre, comte **de Gasparin,** agronome, né et mort à Orange (1783-1862), fut d'abord soldat. Blessé à Eylau, il se tourna vers les études agricoles. Successivement député, préfet, pair de France (1834), il fut ministre de l'intérieur en 1836 et admis à l'Académie des sciences en 1840. Directeur de l'Institut agronomique de Versailles de 1848 à 1852, Gasparin a puissamment contribué à l'application des sciences physiques et chimiques à l'agronomie. On lui doit notamment : *Recueil de mémoires d'agriculture et d'économie rurale* (1829-1841); *Cours d'agriculture* (1843-1849); *Principes de l'agronomie* (1854). — Auguste **de Gasparin,** frère d'Adrien, né à Orange en 1787, mort en 1857, fut également un agronome distingué. — Agénor-Etienne, comte **de Gasparin,** homme politique et écrivain, fils d'Adrien, né à Orange en 1810, mort à Genève en 1871, fut maître des requêtes au Conseil d'Etat, et député de Bastia (1842). Non réélu en 1846, il voyagea en Orient et se fixa, en 1849, à Genève, où il fit des conférences en faveur de l'abolition de l'esclavage, la liberté religieuse, et contribua à fonder l'union des Eglises évangéliques de France; — Sa femme, Valérie BOISSIER, née et morte à Genève (1813-1894), se fit connaître par des récits de voyages et par des ouvrages de morale.

GASPARINI (Francesco), compositeur italien, né à Camajore en 1668, mort à Rome en 1737. Elève de Corelli et de Pasquini, il fut maître de chapelle à Saint-Jean-de-Latran. Auteur dramatique fécond (54 opéras), il a laissé, outre un Traité d'accompagnement au clavecin (1708), quantité de cantates ou de partitions religieuses de haute valeur.

GASPARIS (Annibal DE), astronome et mathématicien italien, né et mort à Naples (1819-1892). Professeur à l'université de cette ville, il a publié plusieurs méthodes pour le calcul des orbites, dont il a fait d'heureuses applications. Il a découvert de nombreuses petites planètes.

GASPAROT [*ro*] n. m. Espèce de hareng, salé, moins estimé que le hareng commun.

GASPARRI (Pierre), cardinal italien, né à Capovalazza (Pérouse) en 1852, mort à la Cité du Vatican en 1934. Il fit ses études théologiques au séminaire pontifical, y obtint une chaire de droit canonique, et vint ensuite enseigner à l'Institut catholique de Paris, où il resta dix-neuf ans (1879-1898). De retour à Rome, il fut envoyé quelque temps comme délégué apostolique dans l'Amérique du Sud, et il y revint définitivement en 1901. Chargé de diriger la codification du droit canonique, il en fut récompensé par le chapeau (1907). En octobre 1914, il reçut du nouveau pape Benoît XV les fonctions de secrétaire d'Etat, qu'il conserva sous son successeur Pie XI. Il joua, en cette qualité, un rôle de premier plan dans la politique pontificale et eut à traiter les plus importantes affaires qui préoccupèrent le Saint-Siège depuis 1914 : attitude envers les diverses puissances belligérantes pendant la Grande Guerre, initiatives en faveur d'une trêve (1917), demande d'admission au Congrès de la paix (1918), règlement des rapports des pouvoirs civil et religieux dans les nouveaux Etats formés après la Guerre, reprise des relations diplomatiques avec la France, situation des clergés indigènes dans les Etats extra-européens, condamnation de *l'Action française*, signature de l'accord de Latran (1929).

GASPÉ (Philippe-*Aubert* DE), écrivain canadien, né à Saint-Jean-Port-Joli en 1786, mort à Québec en 1871. Agé de soixante-seize ans, il écrivit un roman : *les Anciens Canadiens* (1862). L'ouvrage, qui dépeint les mœurs des paysans canadiens, a une délicieuse saveur de terroir. Aubert de Gaspé a également rédigé des *Mémoires* (1863).

GASPERI (Alcide DE), homme politique italien, né à Trente (qui faisait alors partie de l'empire austro-hongrois) en 1881, mort à Valsugana (Tyrol italien) en 1954. Elu député au Reichstag de Vienne en 1911, il fut, après le rattachement des provinces du Nord à l'Italie, député au Parlement italien en 1921 et président du groupe parlementaire du parti populaire antifasciste. Réfugié à la bibliothèque du Vatican, après l'arrivée de Mussolini au pouvoir, il déploya dans la clandestinité une grande activité politique. Après la chute du régime fasciste, il devint le chef du parti démocrate-chrétien. Ministre des affaires étrangères jusqu'en novembre 1945, il fut à cette date président du conseil.

GASPÉSIE ou **GASPÉ**, presqu'île du Canada (prov. de Québec), comprise entre le fleuve Saint-Laurent au N., le golfe du Saint-Laurent à l'E., et la baie des Chaleurs au S. Il doit son nom au *port de Gaspé*, sur la magnifique baie homonyme, où Cartier prit possession, pour la France, en 1534, de la contrée qui allait devenir le Canada.

GASPILLAGE [*gass-pi-yaj'*] n. m. Action de gaspiller; son résultat : *Le* GASPILLAGE *mène à la ruine.*

— ANTON. **Economie, épargne, parcimonie, lésine.**

GASPILLER [*gass-pi-yé*] v. tr. (origine douteuse). Dépenser inutilement, follement; dissiper : GASPILLER *du linge, du papier, son patrimoine;* et *au fig. :* GASPILLER *son talent, son temps, sa vie.*

— SYN. **Gaspiller, dilapider, dissiper.** V. DILAPIDER.

— ANTON. **Economiser, épargner, ménager, thésauriser, amasser.**

GASPILLEUR [*gass-pi-yeur*], **EUSE** n. Qui gaspille.

GASQ (Paul-Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Dijon en 1860, mort en 1945. Elève de Jouffroy, Falguière et Mercié, grand prix de Rome en 1890. Son premier succès au Salon (1896) date de son bas-relief *Héro et Léandre* et d'un groupe de *Médée*. Entre-temps, il avait donné une intéressante statue d'*Orphée* (1894). Parmi les autres travaux de cet artiste au talent expressif et élevé, mentionnons : statues de *la Gloire* et de *la Douleur*, pour le monument Carnot à Dijon; une statue *la Source*, qui a figuré à l'Exposition de 1900; le *monument Spuller*, destiné au Père-Lachaise (1900). Gasq a exécuté, pour la façade du Grand Palais des Beaux-Arts (Exposition de 1900), un beau groupe décoratif, *l'Admiration*, pour la ville de Reims *la Fontaine de Subé* (1917), et en 1920 un groupe : *A l'aube de la victoire.* Membre de l'Académie des beaux-arts (1935).

GASQUET [*gass-kè*] n. m. Sorte de fez fabriqué en France.

GASQUET (Francis-Aidan), cardinal et historien anglais, né à Londres en 1846, mort à Rome en 1929. Entré chez les bénédictins, il devint abbé du monastère de Downside (1878-1884), puis président de la congrégation bénédictine d'Angleterre. Appelé à Rome comme président de la commission de revision de la *Vulgate*, il fut nommé cardinal (1914), préfet des archives vaticanes (1917), bibliothécaire de la Sainte Eglise romaine (1919). Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Henry VIII and the English monasteries* (1888-1889); *Edward VI and the Book of common prayer* (1890); *the Great pestilence* (1893); *the Old English Bible* (1897); *English monastic life* (1904); *Henry III and the Church* (1905); *Parish life in mediaeval England* (1906); *Monastic life in the middle ages* (1922); *H. H. Pope Pius* (1922). Pendant la Grande Guerre il fut à Rome un des plus utiles défenseurs des alliés.

GASQUET (Amédée), administrateur et historien français, né à Clermont-Ferrand en 1852, mort à Paris en 1914. Il sortit de l'Ecole normale en 1874, et enseigna l'histoire d'abord comme professeur de lycée, puis comme professeur à la faculté des lettres de sa ville natale (1880). En 1893 il fut nommé recteur de l'académie de Nancy, et en 1903 directeur de l'enseignement primaire. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort. Il a laissé d'intéressants travaux sur l'histoire byzantine, et un *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France* (1888).

GASQUET (Joachim), poète français, né à Aix en Provence en 1873, mort à Paris en 1921. Il a publié : *l'Arbre et les Vents* (1901) ; *les Chants séculaires* (1903) ; *les Printemps* (1909) ; *le Paradis retrouvé* (1910) ; et, après la Grande Guerre, les *Hymnes* (1919), recueil où se mêlent les strophes classiques, et des poèmes unanimistes : *Bûcher secret*, publié en 1920, remontant en réalité à 1909-1913 ; *les Chants de la forêt* (1920). Ajoutons une tragédie lyrique *Dionysos* (1904) ; un livre sur *Cézanne*, écrit en 1912, publié en 1921, et *Il y a une volupté dans la douleur* (1921), écrit vingt ans plus tôt. Dans la poésie de J. Gasquet on trouve un lyrisme ardent, un optimisme généreux qui triomphe de la douleur et de la crainte de la mort. — Sa femme, Marie **Gasquet,** fille du félibre et majoral Marius Girard, elle-même reine du félibrige de 1892 à 1899, a publié : *Une enfance provençale* (1926), charmant recueil de souvenirs ; *Sainte Jeanne d'Arc* (1929) ; et un recueil des vers de son mari : *Des chants, de l'amour et des hymnes* (1929).

GASSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur la Lubis, affl. de la Neisse ; 3.500 hab. Tissage de laine.

GASSENDI (Pierre GASSEND, dit), philosophe et physicien français, né à Champtercier, près de Digne, en 1592, mort à Paris en 1655. Quelques protections lui permirent d'étudier d'abord à Digne, puis à Aix. En 1608, il obtint une chaire de rhétorique à Digne. Docteur en théologie à Avignon en 1614, il prit les ordres en 1617, et obtint au concours, la même année, une chaire à l'université d'Aix, qu'il occupa jusqu'en 1623 ; nommé prévôt à l'église de Digne en 1626, il ne fit un long séjour à Digne que de 1648 à 1653 ; il résidait en général à Paris où il connut, à l'Hôtel des monnaies, nombre de savants qui s'y réunissaient. Il fut professeur de mathématiques au Collège de France de 1645 à 1648. Son premier ouvrage est la première partie d'une critique d'Aristote : *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristotelem* (1624), dont les autres parties ne parurent jamais ; dans le *De vita, moribus et placitis Epicuri* et le *Syntagma philosophiæ Epicuri*, il reprend la physique et la morale d'Epicure qu'il concilie avec le christianisme ; en 1644, il envoie à Descartes ses objections contre les *Méditations*. Il a publié plusieurs observations en astronomie sur le phénomène des parhélies, sur les satellites de Jupiter ; il décrivit plusieurs éclipses, fit de nombreuses études relatives à Mercure. En physique il a étudié la chute des graves et les lois du choc.

P. Gassendi, par Nanteuil.

Ses œuvres complètes ont été publiées à Lyon (1658, 6 vol.), et à Florence (1727, 6 vol.).

GASSENDI (J.-J.-Basilien, comte DE), général d'artillerie et écrivain français, de la même famille que le philosophe, né à Digne en 1748, mort à Nuits en 1828. Il eut sous ses ordres le lieutenant Bonaparte. Il se distingua au passage du mont Saint-Bernard et à Marengo. Général de brigade en 1800, général de division en 1805, conseiller d'Etat (1806) et sénateur (1813). Louis XVIII l'éleva à la pairie. On a de lui : *Mes loisirs* (1820).

GASSENDISME [*ga-sin-dissm'*] n. m. Philos. Doctrines philosophiques de Gassendi.

GASSENDISTE [*ga-sin-disst'*] adj. Qui se rattache au gassendisme : *Le sensualisme* GASSENDISTE. *Les philosophes* GASSENDISTES.

— *Substantiv.* et au masc. Partisan de Gassendi.

Gasser (GANGLION DE). Ganglion nerveux situé sur le trajet du nerf trijumeau, dans une fossette creusée à la face antérieure du rocher.

GASSER (Herbert Spencer), physiologiste américain, né à Platteville (Wisconsin) en 1888. Prix Nobel de médecine en 1944, partagé avec son collaborateur Joseph Erlanger, pour leurs études sur les différentiations fonctionnelles des fibres nerveuses.

GASSER DE VALHORN (Joseph), sculpteur autrichien, né et mort à Prägraten (Tyrol) [1816-1900]. Il est l'auteur de quatre figures qui ornent le portail de la cathédrale de Spire, et des *Sept Arts libéraux* (Opéra de Vienne).

GASSICOURT. Biogr. V. CADET.

GASSIN, comm. du Var, arrond. et à 35 kil. de Draguignan, à 4 kil. du fond du golfe de Saint-Tropez ; 1.310 hab. Ch. de f. Sud de la France.

GASSINO, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Turin), près du Pô ; 3.075 hab. Carrières de marbre.

GASSION, famille de la Navarre, dont un grand nombre de membres se sont illustrés dans l'armée et dans la magistrature. Les principaux sont : au XVIe siècle, Arnauld **de Gassion,** conseiller de la reine Catherine de Navarre ; Michel et Hugues **de Gassion,** tués en 1557 à la bataille de Saint-Quentin ; Jean **de Gassion,** procureur général, puis président du conseil souverain de Jeanne d'Albret et chef du conseil secret d'Henri IV ; au XVIIe siècle, les lieutenants généraux Louis et Gatien **de Gassion,** fils du précédent, et leur frère Jacques **de Gassion,** conseiller d'Etat ; Jean **de Gassion,** maréchal de France (v. l'art. suiv.), qui eut trois fils : HENRI, tué à Nerwinden en 1695 ; JEAN, lieutenant général, et PIERRE, président au parlement de Pau, puis conseiller d'Etat ; au XVIIIe siècle, Charles **de Gassion,** mortellement blessé à Hochstædt ; Jean, marquis **de Gassion,** maréchal de camp.

GASSION (Jean DE), maréchal de France, né à Pau en 1609, mort à Arras en 1647. Il s'engagea en 1625 comme gendarme dans la compagnie du prince de Piémont, puis passa, en 1628, dans l'armée calviniste du duc de Rohan, qui opérait en Guyenne. L'année suivante, il se mit avec une troupe de volontaires français au service du roi de Suède, Gustave-Adolphe, alors en Saxe. En 1631, il se distingua à Leipzig, et, pendant le siège d'Ingolstadt, sa bravoure sauva la vie au monarque. Celui-ci l'en récompensa en lui donnant le commandement d'un régiment. Jean de Gassion se distingua à Nuremberg, où il sauva l'armée par son arrivée inopinée, et à Lützen, où il eut trois chevaux tués sous lui. Après la mort du prince suédois, il rentra en France et fut placé comme colonel sous les ordres du maréchal de La Force. En 1638, Jean de Gassion fut promu maréchal de camp. Commandant de l'aile droite à Rocroi, il contribua au gain de la bataille. Il reçut, en 1643, le bâton de maréchal. Il dirigea avec succès les sièges de Thionville, Béthune, Gravelines et Saint-Venant. Il mourut des suites d'une blessure reçue sous les murs de Lens.

J. de Gassion, par Edelinck.

GASSMANN (Florian-Léopold), compositeur, né à Brux (Bohême) en 1729, mort à Vienne en 1774. Elève à Bologne du P. Martini. Il débuta au théâtre avec quelques opéras (*Merope, Issipile, Catone in Utica, Ezio*) et plusieurs ballets. En 1763, il fut appelé à Vienne par l'empereur François Ier, qui le nomma compositeur de la cour, puis maître de sa chapelle. Il fonda la *Tonkünstlersocietaet*, devenue en 1862 la Société Haydn. Gassmann a composé environ vingt-trois opéras italiens, un oratorio : *Betulia liberata*, plusieurs messes, des psaumes, hymnes, symphonies, etc.

GASSNER (Jean-Joseph), exorciste allemand, né à Bratz, près de Bludenz (Tyrol) en 1727, mort à Bondorf en 1779. Curé de Klösterle, puis de Ratisbonne, guéri, pensait-il, par des exorcismes de maladies qu'il attribuait au démon, il appliqua le même moyen à la guérison de malades. Mais de nombreuses protestations contre ces pratiques, l'intervention des gouvernements bavarois et impérial, des archevêques de Prague et de Salzbourg poussèrent l'évêque de Ratisbonne à s'adresser à Pie VI qui interdit les exorcismes en dehors des strictes prescriptions du rituel.

GASSOT (Jacques), sieur DE DEFFEND, voyageur et homme politique français, né dans le Berry en 1515, mort en 1585. D'abord chargé, en 1546, par la reine Eléonore, au service de laquelle il était attaché, de faire à sa place un pèlerinage en Terre sainte, il fut envoyé à Constantinople par Henri II en décembre 1547, porteur de dépêches pour notre ambassadeur en Turquie, d'Aramon. Il accompagna le sultan Soliman le Magnifique dans son expédition contre la Perse, et revint à Paris en 1550. Nommé commissaire ordinaire des guerres, puis trésorier du duc d'Alençon, général des finances, il écrivit un *Discours du voyage de Venise à Constantinople, contenant la querelle du Grand Seigneur avec le Sophi, avec élégante description de plusieurs villes de la Grèce et choses admirables en icelles* (1550). — Un de ses fils, Jules **Gassot,** fut secrétaire d'Henri III, et remplit plusieurs missions diplomatiques.

GAST [*ghasst'*] n. m. (de GASTER, anc. forme de *gâter*). Dégât, ruine, ravage. || Désert ; terrain inculte. (Vx.)

GASTADOUR [*ghass-ta*] n. m. (du lat. *vastador*, ravageur). Destructeur. || Incendiaire. || Soldat pillard. || Sapeur ; pionnier. (Vx.)

GASTALD [*ghass*] n. m. Titre de l'aristocratie lombarde (au-dessous de duc).

GASTALDITE [*ghass*] n. f. Silicate naturel de magnésium et de calcium, qui est une variété de glaucophane.

GASTE [*ghasst'*] adj. (du lat. *vastare*, dévaster). Inculte ; stérile. (Vx.)

GASTÉ (Armand), littérateur français, né à Vire (Calvados) en 1838, mort à Caen en 1902. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1861), docteur ès lettres en 1874 avec une thèse *sur Jean Le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle*, il devint professeur de littérature latine puis de littérature française à la faculté de Caen (1884). Il a publié : *les Vaux de Vire de Jean Le Houx* (1875) ; *Philippe, Gustave et Ferdinand de La Renaudière* (1887) ; *Olivier Basselin et le Vau de Vire* (1887) ; *les Serments de Strasbourg* (2e éd., 1888) ; *les Insurrections populaires en basse Normandie au XVe siècle, pendant l'occupation anglaise, et la Question d'Olivier Basselin* (1899) ; *la Querelle du « Cid »,* pièces et pamphlets (1889).

GASTEIN, vallée de l'Ache, affl. droit de la Salzach, dans les monts Tauern (Autriche, prov. de Salzbourg), peuplée de 5.480 hab. Ses principales localités sont *Dorfgastein* (850 hab.), *Hofgastein,* plus en amont (985 hab.), et enfin, plus en amont encore, à plus de 1.000 m. d'alt., *Badgastein* (2.240 hab.). Ces trois localités sont des stations balnéaires dont la dernière est la plus fréquentée. L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse y signèrent, en 1865, une convention dite *de Gastein,* relative au condominium des deux puissances sur le Slesvig et le Holstein.

GASTEL, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional) ; 5.600 hab.

GASTELERIE [*ghass, rî*] n. f. (du haut allem. *wastel,* gâteau). Féod. Droit exigé par le seigneur sur les pâtissiers.

GASTELIER ou **GASTELLIER DE LA TOUR** (Denis-François), écrivain français, né à Montpellier en 1709, mort à Paris en 1781. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Dictionnaire étymologique des termes d'architecture* (1753) ; *Armorial des principales maisons et familles du royaume* (1757), avec Dubuisson ; *Description de la ville de Montpellier* (1764) ; *Armorial des Etats du Languedoc* (1767) ; *Dictionnaire héraldique* (1774).

GASTER [*ghass-tèr'*] n. m. (mot lat. et gr. signif. *estomac*). Anat. Le ventre en général. || L'estomac en particulier.

Gaster (Messer), personnage créé par Rabelais dans son *Pantagruel,* et qui personnifie le *ventre,* l'*estomac.* Messer Gaster figure aussi dans la fable de La Fontaine *les Membres et l'Estomac.*

GASTÉRACANTHE [*ghass*] n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, comprenant des araignées de taille médiocre, à pattes assez courtes, à abdomen ordinairement aplati, anguleux, avec de grands prolongements cornus ou épineux. (On en connaît plus de deux cents espèces propres aux régions tropicales du globe.)

GASTÉRASE [*ghass*] n. f. V. PEPSINE.

GASTÉRECTOMIE [*ghass-té-rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *gastèr,* estomac, et *ektomé,* amputation). V. GASTRECTOMIE.

GASTÉRIE [*ghass-té-rî*] n. f. Genre de plantes de la famille des liliacées, originaires de l'Afrique australe et comprenant trente-cinq espèces, dont sept ou huit sont cultivées en Europe pour leur port original qui rappelle les aloès.

GASTÉRINE [*ghass*] n. f. Suc gastrique frais de chien, préconisé par Frémont, pour le traitement de certaines dyspepsies.

GASTÉRO [*ghass*] préf. V. GASTRO.

GASTÉROCOME [*ghass*] n. m. Paléont. Genre d'échinodermes crinoïdes, type de la famille des gastérocomidés, comprenant de petites encrines du terrain dévonien.

GASTÉROCOMIDÉS [*ghass-sté, dé*] n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes cantonnés dans le terrain dévonien et dont le type est le genre *gastérocome.*

GASTÉRO-ECTASIE [*ghass, èk-ta-zî*] n. f. Pathol. V. GASTRECTASIE.

GASTÉROLÉGIDES [*ghass, jid'*] n. m. pl. Entom. V. GASTRILÉGIDES.

GASTÉROMYCÈTES [*ghass-té, sèt'*] n. m. pl. Ordre de champignons, de la classe des basidiomycètes, caractérisés par ce fait que les spores se forment à l'intérieur d'une enveloppe complètement close, et ne sont mises en liberté que par la déchirure ou la destruction complète de cette enveloppe. (Les *lycoperdons* ou *vesses-de-loup* et les *sclérodermes* sont les genres les plus communs.)

Gasteropelecus.

GASTEROPELECUS [*ghass-té, kuss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des salmonidés, comprenant de très petites formes américaines, latéralement comprimées, dont le ventre présente une forte courbure.

GASTÉROPODES [*ghass-té-ro-pod'*] n. m. pl. (du gr. *gastèr,* ventre, et *pous, podos,* pied). Importante classe d'animaux de l'embranchement des mollusques. (On dit aussi quelquefois, à tort, GASTROPODE.)

— ENCYCL. Les *gastéropodes* sont des animaux presque toujours asymétriques dont le corps est divisé en trois régions distinctes : en avant la tête, presque toujours munie de tentacules portant des yeux à leur extrémité ou à leur base ; ventralement, un pied élargi en disque reptateur ou, parfois, transformé en organe de natation ; dorsalement, une masse viscérale quelquefois nue mais, très généralement, enfermée dans une coquille formée d'une seule pièce. Ces mollusques sont unisexués ou hermaphrodites, ovipares ou vivipares. Le développement comprend un stade pendant lequel la larve, pourvue d'une petite coquille spirale operculée et d'un voile cilié, nage librement. C'est la larve *trochophore* caractéristique des mollusques mais qui manque chez les gastéropodes terrestres. La plupart de ces animaux vivent dans la mer (comme les patelles, les buccins) et peuvent même être pélagiques (*ptéropodes*) ; d'autres sont terrestres, comme les limaces et les escargots, ou habitent les eaux douces, comme les paludines et les limnées. La coquille des gastéropodes est éminemment variable de forme, de grandeur et de coloris ; il en est dont l'ouverture est fermée par une pièce mobile cornée ou calcaire (*opercule*), pièce qui manque chez d'autres. Certaines coquilles sont utilisées pour la fabrication d'objets en nacre ; quelques espèces produisent des perles qui ne sont pas sans valeur. Le nombre des espèces de gastéropodes dépasse plusieurs milliers ; on les rencontre sur tout le globe, et on les connaît, à l'état fossile, depuis l'époque cambrienne. On divise aujourd'hui les gastéropodes en trois ordres : les *opisthobranches* (comprenant l'ancien ordre des *ptéropodes* qui ne sont que des opisthobranches adaptés à la vie pélagique), les *prosobranches* et les *pulmonés.*

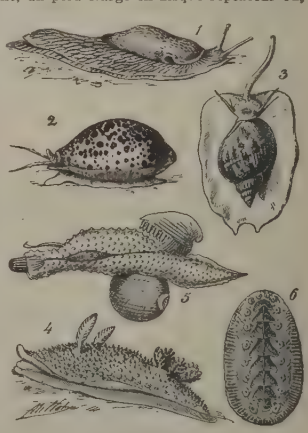

GASTÉROPODES :
1. Limace ; 2. Porcelaine ; 3. Buccin ; 4. Doris ; 5. Carinaire ; 6. Oscabrion.

GASTÉROSPORE [*ghass-té-ross-por'*] adj. Bot. Dont les graines sont renfermées dans un sac globuleux.

GASTÉROSTÉIDÉS [*ghass-té-ross-té-i-dé*] n. m. pl. Famille de poissons appelés vulgairement *épinoches* à cause des épines qu'ils portent sur le dos et sur les flancs. (Ils ont en outre une cuirasse plus ou moins complète de plaques calcaires, mais pas d'écailles. Leur taille n'excède jamais 20 cm. On distingue cinq genres répartis dans les zones polaire et tempérée de l'hémisphère nord : l'épinoche [*gasterosteus*] et l'épinochette [*pygosteus* ou *gasterostea*] en Europe, Asie, Amérique, l'épinoche de mer [*spinachia* ou *gastræa*] sur les côtes, et l'*encolia* dans les eaux douces de l'Amérique du Nord.)

GASTEROSTEUS [*ghass-té-ross-té-uss*] n. m. Nom scientifique du genre *épinoche*.

GASTÉROSTOME [*ghass-té-ross-tom'*] n. m. Genre de vers trématodes, qui vivent en parasites dans le tube digestif de toutes sortes de poissons.

Gasteruption.

GASTERUPTION [*ghass-té, si-on*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, famille des évaniidés, comprenant des formes élancées, à abdomen long et élargi vers l'extrémité avec grande tarière. (En France, le *gasteruption Thomsoni* ou *lancier* est parasite du *tripozylon figulus*, le *gasteruption affectator* est parasite des abeilles solitaires et des guêpes.)

GASTINEAU (Benjamin), littérateur français, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) en 1823, mort en 1904. Typographe, puis écrivain et journaliste aux idées avancées, il fut déporté en 1852, gracié en 1854, interné en Algérie en 1858 ; de retour en France, il continua d'écrire. Mêlé à la Commune, il fut encore condamné à la déportation. Après l'amnistie, il revint à Paris. Il a publié de nombreux ouvrages de tendance socialiste et anticléricale : *le Règne de Satan ou les Riches et les Pauvres* (1848) ; *l'Impératrice du Bas-Empire* (1870) ; *les Femmes et les Prêtres* (1878) ; *les Crimes des prêtres et de l'Eglise* (1880). — Son cousin, François-Jean-Baptiste-Octave **Gastineau**, littérateur français, né à Saumur en 1824, mort à Paris en 1878, a écrit pour le théâtre, seul ou le plus souvent en collaboration, des pièces gaies : *le Wagon des dames* (1866) ; *le Grand-Duc de Matapa* (1868) ; *les Souliers de bal* (1868) ; *l'Entresol* (1873) ; *Babiole* (1878) ; *l'Assommoir* (1881) ; *l'Irrésistible* (1882) ; etc.

GASTINEL (Léon-Gustave-Cyprien), compositeur français, né à Villers-les-Pots (Côte-d'Or) en 1823, mort à Fresnes-lès-Rungis, près de Paris, en 1906. Il obtint le premier grand prix de Rome en 1841. Il a donné : *le Miroir* (1853) ; *l'Opéra aux fenêtres* (1857) ; *Titus et Bérénice* (1860) ; *le Buisson vert* (1861) ; *le Rêve*, ballet (1890) ; un opéra, *le Barde* (1896) ; deux oratorios, un poème en quatre parties : *la Fée des eaux*, et diverses œuvres de musique de chambre ou d'orchestre, etc.

Gastines (FÊTES DES), fêtes instituées sous Louis XIV, dans les Echelles du Levant, par un gentilhomme français nommé de Gastines, chargé de l'inspection des consulats en Orient. Chaque année, aux quatre grandes solennités religieuses, les consuls, accompagnés de leur personnel, se rendaient processionnellement au service divin.

GASTOLDI (Giovanni-Giacomo), compositeur italien, né à Caravaggio vers 1556, mort en 1619. L'un des plus célèbres madrigalistes de la fin du XVIe siècle, il a laissé quantité de recueils collectifs d'œuvres vocales profanes ou sacrées éditées en grande partie à Venise. Il était maître de la chapelle de Sainte-Barbe, à la cour de Mantoue, puis (1587) directeur de la musique. Ses huit livres de madrigaux à cinq et six voix, ses *Balletti*, ont joui d'une considérable renommée, ainsi que ses *Commentaires musicaux à huit voix avec symphonie*.

GASTON (en lat. *Gasto*), fondateur de l'ordre de Saint-Antoine. C'était un seigneur du Viennois, au XIe siècle. Dans une grave maladie, il recourut à l'intercession de saint Antoine, dont les reliques avaient été rapportées de Constantinople à Lamotte-Saint-Didier par Josselin, seigneur du lieu, et attiraient de nombreux pèlerins. Gaston y fonda avec sept autres seigneurs un hôpital où il se dévoua aux soins des malades. En 1297, Boniface VIII rattacha à l'hôpital un prieuré de bénédictins, et il en fit une abbaye chef d'ordre de chanoines réguliers sous la règle de saint Augustin. Ce fut l'ordre de Saint-Antoine.

GASTON, nom de plusieurs vicomtes du Béarn. Le plus célèbre, **Gaston VII**, mort à Orthez en 1290, soutint, au cours d'une vie agitée, tantôt la France et tantôt l'Angleterre. En 1253, il assiégea Bayonne. En 1273, il se soumit à Philippe III, chassa les Anglais du Béarn, et, en 1290, battit Sanche II, roi de Castille.

GASTON DE FOIX ; D'ORLÉANS. V. FOIX ; ORLÉANS.

GASTON (Gaston BOURDIC, connu sous le nom de), chef vendéen. Perruquier à Saint-Christophe-du-Ligneron, il prit part à l'insurrection du 1er mai 1791. En mars 1793, les paysans le prirent pour général, parce qu'il s'était affublé des épaulettes d'un officier patriote tué par lui. Il fut tué le 15 avril, à la bataille de Saint-Gervais. Son rôle, considéré comme important par les représentants et par les gazettes, le fit prendre un instant en Europe pour le principal chef vendéen.

GASTONVILLE, comm. d'Algérie (prov. de Constantine), arrond. et à 22 kil. de Philippeville, sur le Saf-Saf ; 3.880 hab. Ruines romaines.

GASTORNIS [*ghass-tor-niss*] n. m. Paléont. Genre d'oiseaux dont les os se rencontrent dans l'éocène des environs de Paris. (A cause de sa grande taille, on avait d'abord rapproché le gastornis des autruches. On le considère plutôt aujourd'hui comme une sorte de grand palmipède aux caractères aberrants.)

GASTOUNITIKO, fleuve côtier d'Elide (Grèce, Péloponnèse), tributaire de la mer Ionienne. Cours, 80 kil. (C'est le *Pénée* des anciens.)

Gastræa (THÉORIE DE LA). Biol. Théorie émise d'abord par Huxley, puis par Kowalevsky et défendue par Haeckel, et d'après laquelle les trois feuillets de la gastrula existent et sont comparables chez tous les métazoaires, quelque différents qu'ils soient. V. GASTRULA.

GASTRALGIE n. f. (du gr. *gastèr*, estomac, et *algos*, douleur). Méd. Douleur vive localisée, par le malade, à l'épigastre, et accompagnée de divers troubles digestifs.

— ENCYCL. Pathol. La *gastralgie* peut être symptomatique de plusieurs affections de l'estomac et notamment de l'hyperchlorhydrie et de névralgies gastriques. La douleur, sous forme de crampes surtout, est parfois si intense, qu'elle peut provoquer des vomissements, des défaillances et des syncopes ; elle n'est pas toujours en rapport avec les repas.

GASTRALGIQUE [*gass-tral-jik'*] adj. Pathol. Qui se rapporte à la gastralgie.

GASTRANA [*ghas-tra*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes, de la famille des tellinidés, comprenant une dizaine d'espèces vivantes et quelques autres fossiles. (Les *gastrana* habitent les mers de l'ancien monde. Leur distribution à l'état fossile est limitée aux terrains tertiaires.)

Gastrana.

GASTRANCISTRE [*gass-tran-sisstr'*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des chalcididés, comprenant de minuscules formes à large abdomen plat et pointu. (Les larves du *gastrancistrus nigroæneus* vivent en société dans les galles des jeunes drageons du chêne tauzin.)

GASTRECTASIE [*ghass-trèk-ta-zî*] n. f. (du gr. *gastèr*, estomac, et *ektasis*, dilatation). Méd. Dilatation de l'estomac. (On dit aussi GASTÉRO-ECTASIE et GASTRO-ECTASIE.)

— ENCYCL. Pathol. On attribuait autrefois la dilatation de l'estomac soit à des excès d'aliments et de boissons séjournant trop longtemps dans la poche gastrique, soit surtout aux gaz dégagés par les fermentations secondaires dans les affections dyspeptiques. On sait aujourd'hui que la *gastrectasie* est surtout déterminée par l'air dégluti en trop grande abondance et qui forme parfois une énorme poche gazeuse, dilatant et abaissant l'estomac et comprimant les poumons et le cœur : d'où les troubles respiratoires et cardiaques qui accompagnent si souvent la dilatation d'estomac. V. AÉROPHAGIE.

GASTRECTOMIE [*ghass-trèk-to-mî*] n. f. (du gr. *gastèr*, *tros*, estomac, et *ektomê*, résection). Chir. Opération qui consiste à enlever tout ou partie de l'estomac. (Cette opération, surtout employée lors de tumeur ou d'ulcère, consiste à enlever la partie stomacale atteinte et à rétablir la continuité avec l'intestin par suture.) [On écrit aussi GASTÉRECTOMIE.]

GASTRICISME [*ghass-tri-sissm'*] n. m. Etat particulier dans lequel tous les accidents de l'économie amènent un trouble des fonctions de l'estomac.

GASTRICITÉ [*ghass*] n. f. Etat suburral des premières voies digestives.

GASTRIDIE [*ghass-tri-dî*] n. f. Genre de graminées, caractérisées par des épillets ventrus, et dont les deux espèces connues croissent en Europe et aux Canaries. (Le *gastridium lendigerum* se trouve çà et là en France.)

GASTRILÉGIDES [*ghass-tri-lé-jid'*] ou **GASTÉROLÉGIDES** n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères comprenant des abeilles solitaires (osmies, anthidies, mégachiles, chalicodomes), ainsi nommés parce qu'ils recueillent le pollen des fleurs sur la brosse de poils de leur ventre.

GASTRIQUE [*ghass-trik'*] adj. (du lat. *gastèr*, ventre). Qui appartient, qui a rapport à l'estomac : *Embarras* GASTRIQUE. || *Suc gastrique*, Liquide sécrété dans l'estomac, et qui est un des agents de la digestion.

— *Embarras gastrique*. V. EMBARRAS.

— *Substantiv.* et au fém. Artère gastrique : *La* GASTRIQUE *supérieure*. *La* GASTRIQUE *inférieure*.

— ENCYCL. Physiol. *Suc gastrique*. Le suc gastrique, liquide clair, d'odeur spéciale, est sécrété par les glandes de l'estomac ; il contient, en moyenne, p. 1.000 : 2 d'acides, 2 de sels minéraux et 6 de matières organiques, y compris les ferments. L'acide dominant est l'acide chlorhydrique libre (1,5 p. 1.000), l'acide lactique étant un acide de fermentation. Parmi les ferments, la pepsine tient la première place. Mais pour que ce ferment soit actif, il faut la présence d'acides dilués, d'où la nécessité de l'acide chlorhydrique stomacal.

La sécrétion du suc gastrique est intermittente ; elle se fait surtout pendant les repas, s'interrompt dans leurs intervalles et cesse pendant le jeûne. A côté de la pepsine, il faut mentionner le *lab* ou présure, qui peut coaguler quatre cent mille fois son poids de caséine, et divers ferments moins importants provenant des aliments ingérés et des divers microorganismes de la flore stomacale.

La sécrétion du suc gastrique est provoquée par l'ingestion des aliments ; elle est plus abondante avec un repas mixte qu'avec un repas exclusif de viande, de pain et surtout de lait ; elle est favorisée par les excitations gustatives, et un mets qui plaît provoque une meilleure sécrétion qu'un aliment qui déplaît ; elle l'est également par les excitations psychiques : la vue, l'odeur, ou le souvenir des mets préférés. Cette sécrétion psychique est la plus active et la première à se manifester, mais elle est moins durable que la sécrétion réflexe.

Les modifications dans la composition du suc gastrique (hyper- ou hypochlorhydrie, hyper- ou hypopepsie) sont à l'origine de beaucoup de troubles digestifs, car, si le suc gastrique n'opère pas, à lui seul, la digestion des protéines, du moins il la commence.

GASTRITE [*ghass*] n. f. (du gr. *gastèr*, estomac). Méd. Inflammation de la muqueuse de l'estomac.

— ENCYCL. Pathol. On distingue, en clinique, la *gastrite aiguë* et la *gastrite chronique*. La gastrite a généralement pour causes l'alcoolisme (gastrite des buveurs), l'abus des mets épicés, et certaines intoxications par des poisons caustiques. Elle se caractérise par une douleur vive au creux de l'estomac, la langue sèche et blanchâtre, la soif et parfois des nausées et des vomissements ; la fièvre demeure, en général, légère. Le traitement doit se préoccuper de combattre la cause et de calmer les douleurs par l'application de vessies de glace sur la région épigastrique et l'administration d'eau glacée alcalinisée et l'emploi du régime lacté absolu, dès que le malade peut le supporter.

La gastrite chronique succède presque toujours à la gastrite aiguë, mais elle peut s'installer insidieusement par le fait d'une alimentation trop irritante et de l'hyperchlorhydrie. Ses symptômes principaux sont les pesanteurs après les repas, la lenteur de la digestion, un ballonnement d'estomac plus ou moins marqué, un appétit médiocre et capricieux, la langue blanche, les maux de tête et des palpitations de cœur. Cette gastrite chronique est entretenue et parfois créée, non seulement par une mauvaise alimentation et surtout une mauvaise mastication, mais encore par l'aérophagie ; elle peut être hyperchlorhydrique et donne lieu à du *pyrosis* et à des régurgitations acides, ou hypochlorhydrique. Dans le premier cas, comme dans le second, il peut y avoir de la *gastrosuccorrhée*. Le traitement est celui de l'aérophagie avec régime alimentaire très strict approprié à la cause, hypochloruré s'il y a de l'hyperchlorhydrie. La gastrite chronique, comportant des lésions de la muqueuse stomacale, ne guérit que lentement et, si elle est hyperchlorhydrique, elle peut conduire à l'ulcère gastrique.

— *Gastrite ulcéreuse*. V. ULCÈRE *de l'estomac*.

— Art vétér. La *gastrite*, chez les animaux domestiques, existe rarement seule ; le plus souvent, elle se complique d'*entérite*, et est alors mieux nommée *gastro-entérite*. Cette inflammation commune de l'estomac et des intestins est ordinairement causée par des aliments altérés, moisis, et est alors un véritable empoisonnement. Les autres causes sont : l'irrégularité dans la distribution et la composition des repas, l'ingestion d'eau froide, etc. Elle a pour symptôme l'inappétence, la douleur à la pression épigastrique, de la constipation, puis de la diarrhée infecte, souvent dysentérique, avec rejet de fausses membranes ; enfin, il y a de la fièvre. Pour le traitement, il convient de rechercher la cause pour la supprimer : Chez les herbivores donner des boissons blanchies à la farine, breuvages émollients à la décoction de graine de lin, puis alcalins au bicarbonate de soude. Chez les carnassiers donner des boissons lactées avec œufs battus dans le lait, puis boissons alcalines et opiacées.

GASTRO [*ghass-tro*] ou **GASTÉRO** (du gr. *gastèr*, *tros*, estomac), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et qui indique le ventre ou l'estomac.

GASTROCARPÉ [*ghass-tro*], **E** adj. (du préfixe *gastro*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui a pour fruit des agglomérations de séminules arrondies, entièrement plongées dans la substance intérieure de la fronde.

GASTROCÈLE [*ghass*] n. m. (du préfixe *gastro*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Embryol. Cavité gastrique primitive des annélides et des ancêtres hypothétiques des annélides.

— Pathol. Hernie de l'estomac, à travers la partie supérieure de la ligne blanche.

GASTROCÈLES [*ghass-tro-sèl'*] ou **GASTROCŒLES** [*gass-tro-sé-lèss*] n. m. pl. Paléont. Nom appliqué par d'Orbigny à un groupe de bélemnites dont le rostre présente un sillon ventral (*belemnites canaliculatus*, par exemple).

GASTROCHÆNA [*ghass-tro-ké*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes type de la famille des gastrochénidés, comprenant des petits animaux perforants, qui fabriquent un long tube calcaire où ils s'abritent eux et leur coquille. (On en connaît une trentaine d'espèces vivantes et quelques autres fossiles dans les terrains tertiaires. Une espèce, le *gastrochæna dubia*, s'attaque aux huîtres, dont elle creuse la coquille.)

GASTROCHÉNIDÉS [*ghass-tro-ké-ni-dé*] n. m. pl. Famille de mollusques pélécypodes renfermant les genres *gastrochæna* et *fistulane*. (Ce sont des animaux perforants, vivant dans presque toutes les mers. Ils existent, à l'état fossile, depuis le crétacé.)

GASTROCHRONORRHÉE n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *chronos*, temps, et *rhein*, couler). Méd. Prolongation anormale de la durée de la sécrétion gastrique. || Syn. de GASTROSUCCORRHÉE.

GASTRO-CNÉMIEN [*ghass-tro-kné-mi-in*] adj. Se dit des muscles jumeaux de la jambe qui forment la saillie du mollet.

GASTROCÔLIQUE [*ghass, lik'*] adj. Qui appartient à l'estomac et au côlon : *Epiploon* GASTROCÔLIQUE.

GASTROCÔLITE [*ghass*] n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du côlon.

GASTROCRITIE [*ghas-tro, tî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *kritès*, juge). Mode de divination employé par Euryclès, charlatan ventriloque d'Athènes (Ve s. av. J. C.), qui disait qu'un génie parlait en ses entrailles.

GASTRODIAPHANIE [*ghass, fa-nî*] ou **GASTRODIAPHANOSCOPIE** [*ghass, noss-ko-pî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *dia*, à travers, et *phanos*, visible). Exploration de l'estomac en introduisant dans sa cavité une source de lumière.

GASTRODIAPHANOSCOPE [*gass-tro, fa-noss-kop'*] n. m. (du préfixe *gastro*, du gr. *dia*, à travers, et *skopein*, examiner). Instrument servant à la gastrodiaphanoscopie.

GASTRODIDYME [*ghass*] n. m. (du préfixe *gastro*, et du gr. *didumos*, double). Monstre dont la partie inférieure du corps est double à partir des lombes. || Syn. de PSODYME.

GASTRODIE [*ghass-tro-dî*] n. f. Genre d'orchidées, comprenant des herbes terrestres, aphylles, à rhizome renflé en tubercules, à tige simple, à fleurs brièvement pédicellées, disposées en grappes peu denses. (On en connaît sept espèces, de l'Inde, de la Malaisie et de l'Océanie.)

GASTRO-DUODÉNAL [*ghass*], **E** adj. Méd. Relatif à la gastro-duodénite : *Catarrhe* GASTRO-DUODÉNAL.

GASTRO-DUODÉNITE [*ghass*] n. f. Inflammation de l'estomac et du duodénum.

GASTRO-DUODÉNOSTOMIE [*ghass, noss-to-mî*] n. f. Abouchement du duodénum dans l'estomac. (Variété de gastro-entérostomie.)

GASTRODYNIE [*ghass, nî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et

du gr. *odunê*, douleur). Douleur névralgique de l'estomac.

GASTRODYNIQUE [*ghass, nik'*] adj. Pathol. Qui a rapport à la gastrodynie.

GASTRO-ECTASIE [*ghass-tro-èk-ta-zî*] n. f. Pathol. Syn. de GASTRECTASIE.

GASTRO-ENTÉRALGIE [*ghass, an, jî*] n. f. Méd. Névralgie du tractus digestif.

— ENCYCL. Pathol. La *gastro-entéralgie* est généralement d'origine sympathique; elle provient de troubles de la vaso-motricité entraînant une diminution ou une augmentation du péristaltisme gastro-intestinal et provoquant des douleurs, des pesanteurs après les repas, du ballonnement. Quand le péristaltisme est exalté, il y a diarrhée; quand il est diminué, il y a stase ou constipation. Le plus souvent, la gastro-entéralgie s'observe chez les sympathicotoniques aérophages. Sont recommandés, suivant les cas, soit des opiacés, soit la belladone.

GASTRO-ENTÉRIQUE [*ghass, an-té-rik'*] adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite.

GASTRO-ENTÉRITE [*ghass-tro-an*] n. f. Méd. Inflammation simultanée de la muqueuse gastrique et intestinale.

— ENCYCL. Pathol. La *gastro-entérite* de l'adulte est causée, le plus souvent, par l'ingestion de mets toxiques ou mal mastiqués, par l'abus des boissons alcooliques ou glacées; elle peut aussi être la conséquence d'une infection grave. En général, les symptômes entéritiques dominent les symptômes gastriques, et le traitement devient, à très peu près, celui de l'*entérite*. V. ce mot.

Chez le nourrisson, la gastro-entérite revêt un caractère beaucoup plus grave, à ce point qu'elle est considérée comme provoquant la plus grande partie des décès d'enfants du premier âge. D'ordinaire, elle est causée par l'allaitement artificiel, le lait de vache ayant été souillé par divers microbes pathogènes. Elle est caractérisée par une diarrhée verte abondante, l'amaigrissement rapide de l'enfant et la mort. Toutefois, il est reconnu aujourd'hui que même les enfants nourris au sein maternel peuvent avoir de la gastro-entérite, auquel cas il faut incriminer la mauvaise composition du lait de la nourrice. Dans les cas de gastro-entérite légère, l'alimentation par le lait de la femme et la réglementation rigoureuse des tetées suffisent à amener la guérison; dans les cas graves que, en raison de la rapidité de l'évolution morbide, l'on désigne aussi sous le nom de *choléra infantile*, il convient d'imposer d'urgence la diète hydrique de vingt-quatre heures au moins, de quarante-huit heures au plus, après laquelle l'alimentation ne peut être reprise que progressivement.

— Art vétér. V. GASTRITE. Pendant de longues années, c'est-à-dire tant qu'a régné la doctrine de Broussais, on appelait « gastro-entérites » les maladies connues actuellement sous le nom d'*affections typhiques, typhoïdes*.

Gastro-entérite parasitaire des agneaux. — Cette affection revêt les allures d'une anémie pernicieuse; elle se termine par la mort plus ou moins rapide. Elle est due à la présence de parasites vermineux (strongles, uncinaires, etc.). C'est une maladie grave en raison de l'infestation des pâturages, qui sont semés d'œufs et d'embryons répandant la contagion.

Gastro-entérite hémorragique du chien ou *pasteurellose aiguë du chien.* — Affection microbienne apparaissant brusquement sur les chiens au printemps. Les symptômes prédominants sont les vomissements répétés de matières sanguinolentes, la diarrhée, et parfois de l'ictère. Le traitement consiste en l'administration d'antiseptiques intestinaux, de sérum gélatiné, d'eau bouillie acidulée additionnée d'antipyrine pour arrêter les hémorragies gastro-intestinales.

GASTRO-ENTÉROCÔLIQUE [*ghass, an, lik'*] adj. Qui a rapport à la gastro-entérocôlite.

GASTRO-ENTÉROCÔLITE [*ghass, an*] n. f. Inflammation qui s'étend à l'estomac, à l'intestin grêle et au côlon.

GASTRO-ENTÉROPTOSE [*ghass, an*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *entéron*, intestin, et *ptosis*, chute). Méd. Déplacement en bas, de l'estomac et de l'intestin.

— ENCYCL. Pathol. La *gastro-entéroptose* est la conséquence du relâchement des ligaments suspenseurs et surtout d'une diminution générale de la tonicité des muscles viscéraux. Elle est caractérisée par des douleurs, du ballonnement, de la procidence du ventre et de la constipation. Son traitement consiste à remonter et à maintenir la masse abdominale par des ceintures, à régler l'alimentation et à relever, par des procédés physiques plus que par des médicaments l'état du tonus musculaire.

GASTRO-ENTÉROSTOMIE [*ghass, an-té-ross-to-mî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *entéron*, intestin, et *stoma*, bouche). Chir. Opération qui consiste à aboucher directement l'estomac avec une anse intestinale, en raison d'un obstacle, généralement tumeur, situé dans la région pylorique et qui empêche ainsi l'évacuation alimentaire de l'estomac.

GASTRO-ÉPIPLOÏQUE [*ghass, ik'*] adj. Anat. Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon : *Artères* GASTRO-ÉPIPLOÏQUES.

— Pathol. Qui a rapport à la gastro-épiploïte : *Inflammation* GASTRO-ÉPIPLOÏQUE.

— ENCYCL. Anat. Les *artères gastro-épiploïques* sont au nombre de deux : gauche et droite. La droite, formée par l'artère hépatique, descend derrière l'estomac et va s'anastomoser au milieu de la grande courbure avec la gastro-épiploïque gauche. La gauche, formée par l'artère splénique, fournit des rameaux gastriques et des rameaux épiploïques.

GASTRO-ÉPIPLOÏTE [*ghass*] n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-HÉPATIQUE [*ghass, tik'*] adj. Anat. Qui appartient à l'estomac et au foie : *Les trois épiploons sont : l'épiploon* GASTRO-HÉPATIQUE, *l'épiploon gastrocôlique et l'épiploon gastrosplénique.* (Nysten.)

— Pathol. Qui intéresse l'estomac et le foie : *Inflammation* GASTRO-HÉPATIQUE.

GASTRO-HÉPATITE [*ghass*] n. f. Pathol. Gastrite compliquée d'hépatite.

GASTRO-HYSTÉROTOMIE [*ghass, iss, mî*] n. f. Opération qui consiste à ouvrir la paroi abdominale et l'utérus, pour extraire le fœtus. || Syn. de OPÉRATION CÉSARIENNE.

GASTRO-INTESTINAL [*ghass, tess*] **E, AUX** adj. Qui concerne l'estomac et l'intestin.

GASTROLÂTRE [*ghass*] n. (du préfixe *gastro*, et du gr. *latreuein*, adorer). Qui se fait un dieu de son ventre, ne vit que pour la bonne chère : *Le* GASTROLÂTRE *est égoïste et sensuel.*

— Adjectiv. : *Des hommes* GASTROLÂTRES.

GASTROLÂTRIE [*ghass,trî*] n. f. (de *gastrolâtre*). Passion, sorte de culte pour la bonne chère.

GASTROLÂTRIQUE [*ghass, trik'*] adj. Relatif à la gastrolâtrie.

GASTROLOBE [*ghass*] n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées simples, à fleurs jaunes ou rougeâtres, disposées en grappes. (On en connaît plus de trente espèces australiennes, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres pour leur port gracieux.)

Gastrolobe : *a*, fleur.

GASTROLOBINE [*ghass*] n. f. Glucoside extrait d'une espèce de gastrolobe (*gastrolobium bilobum*).

GASTROLOGIE [*ghass, jî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *logos*, discours). Traité de l'art culinaire.

GASTROLOGIQUE [*ghass, jik'*] adj. Relatif à la gastrologie.

GASTROLYSE [*ghass*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *lusis*, séparation). Chir. Opération qui consiste à libérer l'estomac des brides et des adhérences qu'il peut avoir contractées avec les organes voisins.

GASTROMANE [*ghass*] n. et adj. (du préfixe *gastro*, et du gr. *mania*, fureur). Atteint de la gastromanie.

GASTROMANIE [*ghass, nî*] n. f. (de *gastromane*). Amour excessif de la bonne chère.

GASTROMÈLE [*ghass*] n. m. (du préfixe *gastro*, et du gr. *mêlos*, membre). Monstre qui a des membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIE [*ghass, lî*] n. f. (de *gastromèle*). Monstruosité caractérisée par la présence de membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIEN [*ghass, li-in*], **ENNE** adj. et n. Se dit d'un monstre de la famille des gastromèles.

GASTROMYCIEN [*ghass, si-in*], **ENNE** adj. Bot. Se dit des champignons globuleux ou sphéroïdaux.

— *Substantiv.* et au masc. plur. Groupe de champignons de forme globuleuse ou sphéroïdale.

GASTROMYXORRHÉE [*ghass-tro-mik-so*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *muxa*, mucosité, et *rhein*, couler). Méd. Hypersécrétion muqueuse de l'estomac. || Syn. de GASTROSUCCORRHÉE.

GASTRONOME [*ghass*] n. (du préfixe *gastro*, et du gr. *nomos*, loi). Qui connaît et pratique l'art de faire bonne chère : *Un des premiers* GASTRONOMES *de Paris.*

GASTRONOMIE [*ghass, mî*] n. f. (de *gastronome*). Art de la bonne chère. V. CUISINE.

Gastronomie (LA) *ou l'Homme des champs à table*, poème en quatre chants, par Berchoux (1800). Dans le premier, il retrace rapidement l'histoire de la cuisine des anciens; dans les suivants, il disserte sur le *premier service*, sur le *second service*, et sur le *dessert*. Le poème contient quelques intéressants épisodes : *la Mort de Vatel, l'Etape du soldat, l'Ivresse du pauvre, le Dessert, le Café*, etc. C'est moins un traité dogmatique qu'un badinage satirique. De la facilité, de l'esprit, de la gaieté, mais aussi des manques de goût, des négligences.

GASTRONOMIQUE [*ghass, mik'*] adj. Relatif à la gastronomie : *Les connaissances* GASTRONOMIQUES *sont nécessaires à tous les hommes.* (Brillat-Savarin.)

GASTRO-ŒSOPHAGIEN [*ghass-tro-é-zo-fa-ji-in*] adj. Qui concerne simultanément l'estomac et l'œsophage : *Affection* GASTRO-ŒSOPHAGIENNE.

GASTRO-ŒSOPHAGITE [*ghass-tro-é-zo-fa*] n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et de l'œsophage.

GASTROPACHA [*ghass, ka*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des lasiocampidés, comprenant des papillons qui simulent au repos des feuilles desséchées. (Les chenilles du *gastropacha quercifolia* ou *bombyx feuille-morte* vivent sur les arbres fruitiers, ainsi que sur l'aubépine, le prunellier, le chêne, le saule, etc.)

GASTROPATHE [*ghass*] n. et adj. (du préfixe *gastro*, et du gr. *pathos*, souffrance). Qui souffre d'une maladie de l'estomac ou des voies digestives.

GASTROPATHIE [*ghass, tî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *pathos*, souffrance). Méd. Nom donné, d'une manière générale, à toutes les affections de l'estomac.

GASTROPEXIE [*ghass, pèk'-sî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *pèxis*, fixation). Fixation chirurgicale de l'estomac dans le cas de ptose gastrique.

GASTROPHILE [*ghass-tro-fil'*] ou **GASTROPHILUS** [*luss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, comprenant de grosses mouches velues, rousses, dépourvues de trompe.

— ENCYCL. Les larves des *gastrophiles* sont parasites et vivent dans l'estomac du cheval. Les adultes fréquentent les endroits où les chevaux se trouvent réunis, pondent leurs œufs sur les poils des animaux, et ceux-ci les avalent en se léchant. Ces œufs éclosent dans le tube digestif, et les jeunes larves s'accrochent aux parois de l'estomac, où elles achèvent leur évolution. (Lorsque ces parasites sont nombreux ils peuvent affaiblir les animaux.)

GASTROPHORE [*ghass-tro-for'*] adj. (du préfixe *gastro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Qui porte un ventre proéminent.

GASTROPHORIE [*ghass-tro-fo-rî*] n. f. Obésité limitée surtout au ventre.

GASTRO-PHRÉNIQUE [*ghass-tro-phré-nik'*] adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au diaphragme.

GASTROPHYSE [*ghass-tro-fiz'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant de petites chrysomèles, au corps long d'un demi cm., à couleurs vives ou métalliques.

Gastrophyse.

— ENCYCL. Quelques espèces de *gastrophyses* vivent sur les polygonées des genres *rumex* et *polygonum*. Le *gastrophysa polygoni*, roux, avec les élytres bleus, est très commun; ses larves font des dégâts considérables dans les cultures d'oseille. Le sulfure de carbone dans le sol, au moment des labours, produit de bons effets contre ces larves.

GASTROPLASTIE [*ghass-tro-plass-tî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *plastès*, qui façonne). Opération ayant pour but de remédier à une ouverture de l'estomac produite par un ulcère. (La gastroplastie consiste à refouler à l'intérieur de l'organe les bords de la plaie et à suturer les lèvres externes.)

GASTROPLÉGIE [*ghass, jî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *plessein*, frapper). Méd. Paralysie de l'estomac.

GASTROPLICATION [*ghass, si-on*] n. f. Plissement chirurgical de l'estomac pour en diminuer le volume en cas de dilatation.

GASTROPODES [*ghass, pod'*] n. m. pl. V. GASTÉROPODES.

GASTROPTÉRIDÉS [*ghass, dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches tectibranches, fondée pour le seul genre *gastropteron*.

GASTROPTERON [*ghass*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des gastroptéridés, comprenant des animaux marins ovales, munis de larges lobes natatoires et d'une très petite coquille interne.

— ENCYCL. Les quelques espèces connues de *gastropteron* habitent la Méditerranée, l'océan Atlantique et l'océan Indien; ces mollusques, de petite taille, vivent au fond de la mer dans le sable, à une certaine profondeur.

GASTROPTOSE [*ghass*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *ptosis*, chute). Méd. Déplacement en bas de l'estomac par suite de sa dilatation et du relâchement de ses ligaments de suspension.

GASTROPYLORIQUE [*ghass, rik'*] adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au pylore.

GASTRORRAGIE [*ghass, jî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *rhagê*, rupture). Méd. Hémorragie de l'estomac.

— ENCYCL. La *gastrorragie* est provoquée soit par des lésions profondes de l'estomac (ulcère, cancer, rupture d'anévrisme), soit par des maladies générales (scorbut, fièvre jaune), soit, chez la femme, par l'insuffisance des règles. Elle se traduit par des vomissements de sang (*hématémèse*), ou par du melæna.

GASTRORRAGIQUE [*ghass, jik'*] adj. Qui a rapport à la gastrorragie.

GASTRORRAPHIE [*ghass-tro-ra-fî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *raphê*, suture). Suture d'une plaie de l'estomac.

GASTRORRAPHIQUE [*ghass-tro-ra-fik'*] adj. Chir. Qui a rapport à la gastrorraphie : *Suture* GASTRORRAPHIQUE.

GASTRORRHÉE [*ghass*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *rhein*, couler). Méd. Sécrétion muqueuse abondante de l'estomac entraînant, surtout le matin, des vomissements de mucosités qu'on désigne vulgairement sous le nom de *pituite*. (On l'observe fréquemment chez les buveurs atteints de gastrite alcoolique.)

GASTRORRHÉIQUE [*ghass-tro-ré-ik'*] adj. Qui a rapport à la gastrorrhée.

GASTROSCOPIE [*ghass-tross-ko-pî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *skopein*, examiner). Exploration visuelle de la paroi interne de l'estomac à l'aide du gastroscope.

GASTROSOPHIE [*ghass, fî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *sophia*, science). Science de la bonne chère. (Peu us.)

GASTROSOPHIQUE [*ghass, fik*] adj. Relatif à la gastrosophie. (Peu us.)

GASTROSPASME [*ghass-tross-passm'*] n. m. (du préfixe *gastro*, et du gr. *spasmos*, contraction). Méd. Contraction totale de la tunique musculaire de l'estomac.

GASTROSPLÉNIQUE [*ghass-tross-plé-nik*] adj. (du préfixe *gastro*, et du gr. *splèn*, rate). Qui a rapport à l'estomac et à la rate.

GASTROSTÉNOSE [*ghass-tross-té*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *sténos*, étroit). Rétrécissement de l'estomac.

GASTROSTOMIE [*ghass-tross-to-mî*] n. f. (du préfixe *gastro*, et du gr. *stoma*, bouche). Chir. Opération qui consiste à établir à travers les parois de l'abdomen et de l'estomac une ouverture permanente.

GASTROSUCCORRHÉE [*ghass*] n. f. (du préfixe *gastro*, du lat. *succus*, suc, et du gr. *rhein*, couler). Méd. Syndrome qui consiste en la présence, dans l'estomac à jeun, d'une quantité plus ou moins considérable de mucus, de suc gastrique, avec une faible proportion de matières alimentaires. || Syn. de GASTROMYXORRHÉE.

— ENCYCL. Dans la *gastrosuccorrhée*, le suc gastrique est généralement riche en acide chlorhydrique libre, lequel, à son tour, est la cause de la sécrétion muqueuse. La gastrosuccorrhée peut provoquer des régurgitations et des vomissements acides. On l'observe dans l'hyperchlorhydrie et au début de l'ulcère gastrique.

GASTROTOME [*ghass*] n. m. Instrument servant aux opérations de gastrotomie.

GASTROTOMIE [*ghass, mî*] n. f. (du préfixe *gastro,* et du gr. *tomê,* section). Chir. Opération qui consiste à inciser l'estomac pour en extraire un corps étranger.

GASTROTOMIQUE [*ghass, mik'*] adj. Qui a rapport à la gastrotomie : *Opération* GASTROTOMIQUE.

GASTROTONOMÉTRIE [*ghass, trî*] n. f. (du préfixe *gastro,* et du gr. *tonos,* tension, et *métron,* mesure). Physiol. Mesure de la tonicité des muscles de l'estomac à l'aide d'un manomètre adapté à une sonde insufflatrice. V. GASTROVOLUMÉTRIE.

GASTROTRICHES [*ghass, trich'*] n. m. pl. Groupe de vers de très petite taille qui vivent dans les eaux douces. (On tend à les rapprocher aujourd'hui des turbellariés et aussi des nématodes.)

GASTROTROQUE [*ghass, trok'*] adj. Se dit des larves d'annélides polychètes possédant, outre deux cercles ciliés aux deux extrémités du corps, des arcs ciliés sur la face ventrale.

GASTROVASCULAIRE [*ghass, vass-ku-lèr'*] adj. Anat. Qui appartient au tube digestif et aux vaisseaux.

GASTROVOLUMÉTRIE [*ghass, trî*] n. f. Physiol. Mesure de la capacité de la poche stomacale.

GASTROXIE [*ghass-tro-ksi*] ou **GASTROXINSIS** [*ghass-trok-sin-siss*] n. f. (du préfixe *gastro,* et du gr. *oxus,* aigre). Méd. Névrose gastrique.

— ENCYCL. Elle se produit par paroxysmes, et est caractérisée par une céphalée intense et diffuse, et par l'hypersécrétion acide des glandes gastriques. La crise se termine généralement par des vomissements répétés. On a rapproché ce syndrome de la migraine pure et de la gastralgie. En réalité, elle est l'effet ordinaire d'un surmenage intellectuel trop prolongé et trop violent, ayant atteint le trijumeau. Dans l'intervalle des crises, on ne note pas, d'ordinaire, d'état gastrique particulier.

GASTROZOÏDE [*ghass*] n. m. (du préfixe *gastro,* et du gr. *zôon,* animal, et *eidos,* forme). Zool. Individu nourricier d'une colonie d'hydroïdes.

— ENCYCL. Ces polypes sont pourvus d'une bouche et de tentacules. Ils digèrent dans leur cavité stomacale le produit de leur pêche, et distribuent le liquide digéré par des canaux spéciaux dans l'ensemble de la colonie pour la nourrir.

GASTRULA [*ghass*] n. f. (diminutif de *gaster,* ventre). Biol. Deuxième stade de l'évolution de l'œuf donnant une forme larvaire commune à tous les métazoaires.

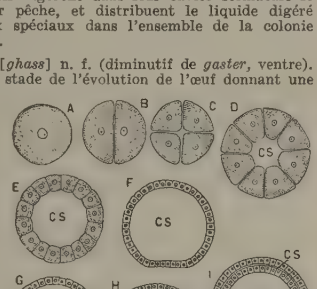

Fig. 1. Schéma de la formation d'une gastrula par invagination : A. Œuf; B, C, D, E. Etats successifs de la segmentation régulière; F. Blastula; G, H. I. Gastrula; CS. Cavité de segmentation; CG. Intestin primitif; *b,* Blastopore.

— ENCYCL. L'œuf des métazoaires donne, par divisions successives, une sphère creuse, formée d'une seule couche de cellules et appelée *blastula;* puis, cette sphère s'invagine à l'un de ses pôles pour constituer la *gastrula* qui présente donc deux feuillets, l'un externe : *l'ectoderme,* l'autre, interne : *l'endoderme,* et est munie d'une ouverture faisant communiquer l'extérieur avec la cavité limitée par les feuillets de la gastrula, cavité qui est l'intestin primitif.

On distingue deux sortes de gastrula, suivant que la segmentation est égale ou inégale. Dans le premier cas, décrit plus haut, la gastrula est *par embolie;* dans le second, *par épibolie.* Dans ce dernier, les cellules périphériques enveloppent peu à peu les grosses cellules qui forment ainsi l'endoderme. On observe l'épibolie chez les œufs riches en lécithes, qui ont un pôle formatif et un pôle nutritif. C'est aux dépens du pôle ou vitellus nutritif que se développe la gastrula par épibolie, dont le mécanisme de formation, bien que différent de celui de la gastrula par embolie, aboutit cependant à la constitution, commune chez tous les animaux, de l'éponge à l'homme, d'un *blastoderme* à deux feuillets offrant une cavité interne communiquant avec l'extérieur.

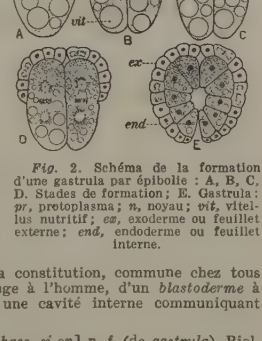

Fig. 2. Schéma de la formation d'une gastrula par épibolie : A, B, C, D. Stades de formation; E. Gastrula : *pr,* protoplasma; *n,* noyau; *vit,* vitellus nutritif; *ex,* exoderme ou feuillet externe; *end,* endoderme ou feuillet interne.

GASTRULATION [*ghass, si-on*] n. f. (de *gastrula*). Biol. Transformation de la blastula en gastrula par invagination ou par épibolie.

GASTRUM [*ghass-trom'*] n. m. (mot lat. formé du gr. *gastèr,* ventre). Antiq. rom. Espèce de vase à large panse.

GASTU, comm. d'Algérie (départ. de Constantine), arrond. et à 40 kil. de Philippeville; 3.080 hab.

GASTYNE (Jules BENOÎT, dit **Jules de**), littérateur français, né à Sanxay (Vienne) en 1847, mort à Paris en 1920. Il débuta comme journaliste en province, puis se rendit à Paris (1869), où il a collaboré à des journaux monarchistes. Il a publié : *Mémoires secrets du Comité central de la Commune* (1871); *les Tripoteurs* (1873), et de nombreux romans : *l'Ecuyère masquée* (1878); *l'Amour et l'Argent* (1884); *la Farandole* (1884); *la Grotte du milliard* (1885); *le Séquestré* (1886); *Divorcés* (1888); *Pauline de Mériane* (1892), etc. Au théâtre, il a fait jouer : *le Roi de Malitou* (1885); *les Petites voisines* (1885); *la Vie commune* (1887); *Mes anciennes* (1889); *les Maris d'une divorcée* (1892); *le Nom fatal* (1895); etc.

GASZYNSKI (Constantin), poète polonais, né à Jeziorna, en 1809, mort à Aix en Provence en 1866. Réfugié en France après avoir pris part à la révolution de 1830-1831, il publia à Paris, en 1833, des *Chants du pèlerin polonais,* dans lesquels il traduisait les impressions de sa vie militaire. Un nouveau recueil de sonnets, d'élégies et de ballades parut en 1856, puis, en 1858, un recueil : *Pro publico bono,* contenant plusieurs poésies et deux satires : *les Courses de chevaux à Varsovie* et *le Jeu et les Joueurs de cartes.* Ses œuvres complètes ont été publiées à Leipzig en 1868.

GÂT [*gâ*], **GÂTE** adj. (de *gâter*). Se dit d'anciens marais salants, envahis par les eaux douces.

GAT [*ga*] n. m. (semble emprunté du mot hindou *ghat,* qui désigne les escaliers descendant vers le Gange : *les Ghâtes*). Mar. Escalier pratiqué sur une côte escarpée, pour arriver à un embarcadère. || Grand escalier descendant d'un quai à la mer.

GÂT [*gâ*] n. m. Nom vulgaire donné à la larve du *cossus gâte-bois.*

GATA (SIERRA DE), chaîne de montagnes sauvages et désertes de la péninsule ibérique, à la frontière du Portugal et séparant le domaine du Douro de celui du Tage. Point culminant, Peña de Francia (1.735 m.).

GATA (CAP DE), promontoire d'Espagne (prov. d'Almeria), sur la Méditerranée, fermant à l'E. le golfe d'Almeria.

GATANGIER [*ji-é*] n. m. Nom vulgaire, dans le Languedoc, de la *petite roussette* (*scyllium catulus*).

GATAYES (Guillaume-Pierre-Antoine), musicien français, né et mort à Paris (1774-1846). Il était fils naturel du prince de Conti et de la marquise de Silly. Virtuose sur la guitare et sur la harpe, il composa des romances, et publia des méthodes de guitare, de harpe, des sonates de harpe, des morceaux pour guitare, violon et flûte, etc. — Son fils, JOSEPH-LÉON, harpiste, compositeur et écrivain, né et mort à Paris (1805-1877). Il acquit une grande habileté sur la harpe, et publia pour cet instrument un assez grand nombre de compositions. Il délaissa la musique pour la critique et le journalisme.

GATCHINA, puis **TROÏTSK,** et, depuis 1937, **KRASNOARMEISK,** ville de la République socialiste soviétique de Russie (U. R. S. S.), gouv. et près de Léningrad; 41.900 hab. Château construit par le prince Orlov en 1770, ancienne résidence préférée des tsars de Russie.

GATE n. f. Un des noms vulgaires de l'*alose finte.*

GATE n. f. (probablem. de l'espagn. *gata,* chatte). Nom d'une ancienne machine de guerre appelée aussi CHATTE.

GATÉ (Camille), sculpteur et écrivain français, né et mort à Nogent-le-Rotrou (1856-1900). Il est l'auteur de la statue de *Remi Belleau,* érigée dans sa ville natale en 1897. Il a publié : *Sidonie* (1885), *Yvonne* (1894).

GÂTEAU [*tô*] n. m. (anciennem. GASTEL; origine douteuse). Pâtisserie faite avec de la farine ou de la fécule, du beurre et des œufs : GÂTEAU *aux amandes.* GÂTEAU *feuilleté.* || *Gâteau à la minute.* V. TÔT-FAIT.

— *Par extens.* Matière qui, après avoir été pressée, affecte la forme d'un gâteau : GÂTEAU *de marc d'olives.*

— Fig. et fam. *Partager le gâteau,* Partager le profit d'une affaire. (On dit aussi, dans le même sens, *Avoir part au gâteau.*) || *Trouver la fève au gâteau,* Etre favorisé par la chance dans une entreprise.

— Pop. *Père* ou *Papa gâteau, Mère* ou *Maman gâteau,* Père, Mère, Aïeul, Aïeule, qui gâte ses enfants. (Jeu de mots sur *gâteau* et *gâter.*)

— Antiq. *Gâteaux sacrés,* Pâtisseries offertes aux dieux dans les sacrifices.

— Apic. Ensemble des cellules que construisent les abeilles et les guêpes pour conserver leur miel et loger leur progéniture : *Un* GÂTEAU *de miel.*

— Argot théâtr. Nuage artificiel qui, dans les féeries, etc., sert à produire les apparitions.

— Art culin. Terme générique servant à désigner toute la pâtisserie à l'exception des petits fours et de la plupart des entremets. || *Gâteau de riz,* Entremets préparé avec du riz, du lait, du sucre et des œufs.

— Chir. Plumasseau de charpie, qu'on disposait en couches.

— Cout. *Gâteau des Rois,* Espèce de galette mangée le jour des Rois, et contenant une fève, une figure de porcelaine, etc., qui fait roi du festin celui qui la rencontre dans sa part de gâteau.

— Embryol. *Gâteau placentaire,* La masse du placenta.

— Pathol. *Gâteau fébrile,* Intumescence de la rate et des autres viscères abdominaux, dans les fièvres intermittentes.

— Physiq. *Gâteau de résine,* Résine coulée sous forme de gâteau, qui sert à isoler les corps qu'on veut électriser.

— Sculpt. Morceau de cire ou de terre, dont les sculpteurs remplissent l'intérieur du moule.

— Techn. Produit solide ou pâteux retiré d'un four ou d'un creuset. || Dépôt solide formé par le rassemblement d'un précipité chimique sur une paroi filtrante. V. *Supplément.*

— ENCYCL. Mœurs et cout. *Gâteau des Rois.* L'usage de tirer au sort un roi et de se servir d'une fève à cet effet est un usage ancien et païen. A Rome, on le faisait aux Saturnales. Le peuple chrétien a rattaché cette réjouissance à l'Epiphanie, la fête des trois Rois mages. On fit à cet usage des gâteaux dans lesquels on mettait une fève, et le convive auquel elle pouvait échoir était proclamé roi. C'est le gâteau des Rois (en Allemagne : des trois Rois *Dreikönigkuchen*).

Il est question de cette fête, en France, pour la première fois, dans une charte de 1311. Les anathèmes portés au XVIe siècle contre cet usage par des théologiens qui en dénonçaient le caractère païen, se brisèrent contre l'engouement populaire. Sous Louis XIV, *le Mercure galant,* Dangeau et Mme de Motteville, Saint-Simon, mentionnent cette fête. Pendant la Révolution, Manuel voulut faire interdire cette fête, comme contre-révolutionnaire : elle subsista sous le titre de fête des Sans-culottes.

Le gâteau des Rois se tire en famille, coupé en autant de parts qu'il y a de conviés, en réservant « la part à Dieu », ou de la Vierge, ou du pauvre, donnée à un mendiant. Un enfant désigne la part de chacun, et celui (ou celle) qui a la fève devient roi (ou reine); la reine choisit un roi, le roi une reine. Le roi doit un cadeau à la reine, et il est d'usage qu'il rende un gâteau.

Gâteau des Rois (LE), tableau de Greuze (musée de Montpellier). Dans un humble logis, le père de famille s'apprête à distribuer des pâtisseries à ses enfants. (Ce tableau, d'une exécution facile, a été gravé par Flipart.) (V. planche *Beaux-Arts LXV.*)

GÂTE-BOIS n. m. invar. *Fam.* Mauvais menuisier.

— Entom. Nom vulgaire du *cossus* (*cossus ligniperda*) dont la chenille creuse des galeries dans divers arbres.

GÂTE-CUIR n. m. invar. Mauvais cordonnier.

GÂTELET [*lè*] ou **GASTELET** [*gass-te-lè*] n. m. Blas. Syn. peu us. de BESANT.

GÂTE-MAISON n. m. Domestique qui, selon ses camarades, gâte le service en le faisant trop bien. || Plur. *Des* GÂTE-MAISON ou GÂTE-MAISONS.

GÂTE-MÉTIER n. m. Qui travaille, qui vend à trop bas prix. || Plur. *Des* GÂTE-MÉTIER ou GÂTE-MÉTIERS.

GÂTE-PAPIER n. m. invar. Mauvais écrivain.

GÂTE-PÂTE n. m. invar. Mauvais boulanger; mauvais pâtissier. || *Par extens.* Celui qui sait mal son métier.

GÂTER [*té*] v. tr. (anciennem. GUASTER; du lat. *vastare,* ravager; influencé par l'anc. haut allem. *wâstan,* ravager). Dévaster (Vx.) :

...La maudite engeance
Eut le temps de *gâter* en cent lieux le jardin.
LA FONTAINE.

— Détériorer, endommager, salir : *Tache d'huile qui a* GÂTÉ *un habit.* GÂTER *l'habit de quelqu'un.* || Putréfier, pourrir : *La grande chaleur* GÂTE *promptement les viandes.* || Vicier le sang : *Une nourrice malsaine* GÂTE *son nourrisson.*

— Absolum. : *La main de l'homme* GÂTE *bien plus souvent qu'elle n'embellit.* (Arago.)

— *Fig.* Endommager, faire tort à, nuire à : GÂTER *une affaire. L'idée de se voir pour si peu de temps* GÂTE *tout le plaisir d'être ensemble.* (J.-J. Rousseau.)

L'esprit qu'on veut avoir *gâte* celui qu'on a.
GRESSET.

|| Vicier, corrompre, dépraver : GÂTER *les mœurs, le goût, l'esprit, le jugement de quelqu'un. La vie* GÂTE *presque toujours un peu notre naturel.* (Mme de Rémusat.) || Corrompre par trop de complaisance la nature de : GÂTER *un jeune homme.* || Entretenir par trop de douceur, d'indulgence, les défauts de quelqu'un : GÂTER *les enfants, c'est en faire dans l'avenir de véritables victimes.* (Mme Monmarson.) *Le duc la* GÂTAIT *par les éloges qu'il donnait à sa voix.* (Milton.) || Traiter avec une grande bonté : *Misanthrope qui ne* GÂTE *pas ses amis. Vous me* GÂTEZ *par trop.* || Blaser, rendre difficile : *L'Amérique m'a un peu* GÂTÉ *sur le compte des fleurs.* (Chateaubriand.)

— Loc. DIV. *Gâter du papier,* Ecrire beaucoup et mal. || *Gâter le métier,* Travailler ou vendre à vil prix. || *Gâter la main,* La rendre moins légère, moins sûre. — Faire perdre une aptitude, une habitude qui donnait de la facilité.

— *Intransitiv.* Dans le langage des hôpitaux, Etre gâteux, lâcher inconsciemment les urines et les selles : *Malade qui* GÂTE.

— ***Gâté, e,*** part. pass. du verbe *Gâter* (au propre et au fig.).

— *Enfant gâté,* Enfant à qui l'on passe tous ses caprices. || *Par extens.* Personne exceptionnellement favorisée : *Un enfant* GÂTÉ *de la fortune, des dames.* — Personne légère et capricieuse comme un enfant gâté.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est gâté, pourri : *Oter le* GÂTÉ *d'une poire.*

— ***Se gâter,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.* Gâter à soi : *Comme on* SE GÂTE *l'esprit, on* SE GÂTE *aussi le sentiment.* (Pascal.)

— Avec réciprocité, et *au fig.* Se corrompre : *Les jeunes gens* SE GÂTENT *mutuellement.*

— Au sens passif, Etre, devenir gâté, pourri : *Les fruits* SE GÂTENT *facilement.* || Devenir mauvais : *Le temps* SE GÂTE.

— *Fig.* Se dépraver, se corrompre : *Les autres* SE GÂTAIENT *par le mélange.* (Bossuet.) *Il* S'EST GÂTÉ *dans le commerce de ses nouveaux amis. Le cœur* SE GÂTE *par de mauvaises lectures.* || Perdre de sa valeur, de son mérite, de son talent : *On* SE GÂTE *par les louanges.* (Voltaire.) || Prendre une tournure défavorable : *Affaires qui* SE GÂTENT.

— SYN. **Gâter, corrompre, pourrir, dépraver, séduire, suborner,** etc. V. CORROMPRE.

— ANTON. **Améliorer, amender, corriger, réparer. — Conserver, entretenir, maintenir, préserver.**

GÂTERIE [*rî*] n. f. Action de gâter, de choyer à l'excès. || Caresses, complaisances excessives. || Petit présent, et *particulièrem.* Friandise.

GATES [*ghéts*] (Horace), général américain, né à Maldon (Angleterre) vers 1728, mort à New-York en 1806. Il servit sous les ordres de Braddock dans l'Ohio contre les Français (1755). En 1775, il entra, comme adjudant général, dans l'armée américaine. A la tête de l'armée du Nord il força le général anglais Burgoyne à la capitulation de Saratoga (1777), mais fut battu par Cornwallis à Cambden, dans la Caroline du Sud (1780). Il fut remplacé par le général Greene.

GÂTE-SAUCE n. m. Marmiton. || Mauvais cuisinier. || Plur. *Des* GÂTE-SAUCE ou GÂTE-SAUCES.

GATESHEAD [*ghét'-séd'*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Durham), sur la rive droite de la Tyne, en

face de Newcastle dont elle est un faubourg ; 125.000 hab. Grandes carrières de diorite. Métallurgie.

GÂTEUR, EUSE n. Qui gâte quelqu'un, quelque chose. || *Gâteur de papier.* V. GÂTE-PAPIER.

GÂTEUX [*teû*], **EUSE** n. (de *gâter*). Malade qui est atteint de gâtisme, qui fait sous lui sans en avoir conscience. || *Par extens.* Personne dont l'intelligence est tout à fait affaiblie.
— Adjectiv. : *Vieillard* GÂTEUX.
— N. f. Redingote très ample, qui ressemble à une capote d'hôpital.

GATH ou **GETH** (du mot hébreu *gath*, pressoir). Géogr. anc. Ville de la Palestine, une des cinq villes de la Pentapole Philistine, peut-être l'*Eleuthéropolis* grecque ou un bourg avoisinant. Patrie du géant Goliath.

GÂTHÂ n. m. Hymnes de la religion zoroastrienne, qui paraissent avoir été composées au commencement du VIe siècle av. J.-C. et ont été insérées dans l'*Avesta*.

GÂTHIQUE [*tik'*] adj. Qui se rapporte aux gâthâs. || Langue des gâthâs.

GATHORNE-HARDY [*ga-çorn'*] (comte DE CRANBROOK), homme politique anglais, né à Bradford en 1814, mort à Hamsted-Park (Cranbrook) en 1906. Ministre de la guerre sous Disraéli (1874), secrétaire d'Etat pour l'Inde de 1878 à 1880, il fut président du conseil de 1886 à 1892.

GATIEN [*si-in*] (saint), premier évêque de Tours. Envoyé en Gaule par le pape vers l'an 250, il aurait gouverné l'église de Tours pendant cinquante ans. Ses reliques, longtemps conservées à Tours, furent brûlées par les huguenots en 1562. — Fête le 18 décembre.

GATIEN-ARNOULT (Adolphe-Félix), philosophe et homme politique français, né à Vendôme en 1800, mort à Mont-de-Marsan en 1886. Professeur à la faculté des lettres de Toulouse, il fut un des chefs de l'opposition libérale en 1848, maire de Toulouse, et député à l'Assemblée constituante. On a de lui : *Eléments généraux de l'histoire comparée de la philosophie, de la littérature et des événements publics depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1841) ; *Histoire de la philosophie en France* (1859) ; *Victor Cousin, l'Ecole éclectique et l'Avenir de la philosophie* (1867).

GÂTINAIS [*nè*] (le), ancien pays de France, situé au sud de la Brie entre les vallées de la Loire, de l'Yonne et de la Seine. Cette région de faible altitude, sans reliefs nettement accusés, est constituée par des argiles miocènes imperméables qui retiennent les eaux pluviales à la surface du sol sous la forme de petites nappes d'eau, nombreuses et peu profondes. Depuis plus d'un siècle, l'agriculture s'est attaquée à ces marécages malsains, et a fait des *gâtines* un pays producteur de céréales et d'un miel renommé, où l'on élève du bétail (surtout des veaux).

Le Gâtinais, qu'arrose le Loing, a successivement appartenu au territoire des *Senones*, à la Lyonnaise IVe, à la Bourgogne, dont il fut un des *pagi* septentrionaux, et à la Neustrie. Gouverné au IXe siècle par des comtes indépendants, le *pagus Wastinensis* fut réuni par Philippe Ier à la couronne (1069). Par suite de son partage entre les deux gouvernements militaires de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, le Gâtinais se trouva divisé en Gâtinais français (capit. *Nemours*) et Gâtinais orléanais (capit. *Montargis*). Il correspond à la majeure partie des départements de Seine-et-Marne et du Loiret.

Gâtinais (POULE DU), race autochtone, considérablement améliorée par la sélection et par le croisement avec les *plymouths-rocks blancs* et les *orpingtons blancs*. Son plumage est blanc ou jaune-paille ; les pattes et le bec sont blanc rosé. (Excellente race pour la production de poulets de fort poids, ayant une chair de bonne qualité, elle ne montre qu'une aptitude moyenne à la ponte.)

GÂTINE n. f. (de *gâter*). Terre imperméable, marécageuse et stérile : *Les* GÂTINES *sont communes en Vendée.* | Terme géographique désignant un certain nombre de petits pays de l'ancienne France.
— ENCYCL. La plus considérable des *gâtines* est la *Gâtine vendéenne*, située au sud-ouest du Bocage, à la lisière du Poitou, vers les sources de la Sèvre Nantaise et du Thouet. Elle est constituée, autour de Parthenay, par une succession de petites collines granitiques, en général orientées vers le N.-O. (alt. 250 m. environ près du mont Mercure), aux pentes exclusivement recouvertes encore, en bien des endroits, de friches et de landes.

GÂTINEAU, rivière du Dominion canadien (prov. de Québec), affluent gauche de l'Ottawa, qui finit à Hull, faubourg d'Ottawa, après un cours de 640 kil.

GÂTIS [*ti*] n. m. (de *gâter*). Dr. Dégât causé par les bestiaux. (Vx.)

GÂTISME [*tissm'*] n. m. Méd. Etat des personnes atteintes d'incontinence d'urine et de matières fécales. || *Fig.* Etat d'un esprit qui semble retombé en enfance.

GATLING (Richard Jordan), inventeur américain, né à Hertford (Caroline du Nord) en 1818, mort en 1903. Il créa un nouveau système de semoir, une batteuse pour le chanvre, et une charrue à vapeur. En 1861, il proposa la mitrailleuse connue sous son nom.

GATON n. m. Mar. et Technol. Bâton dont on se sert pour faciliter le commettage des gros cordages.

GATROUN, oasis saharienne de la Tripolitaine (Libye), dans le Fezzan.

GATSCHET (Albert), linguiste et ethnographe américain, né à Saint-Beatenberg, dans le canton de Berne, en 1832, mort à Washington en 1907. Il étudia l'histoire et la philologie à Berne et à Berlin, et se spécialisa, depuis 1864, dans la linguistique. Ses travaux portèrent d'abord sur les dialectes germaniques et romans de sa patrie. A Washington, où il se rendit en 1877, il fut attaché, comme ethnographe, à la Société topographique de Powel, puis envoyé en mission pour poursuivre ses recherches commencées à New-York sur les langues indiennes de l'Ouest. Il entra enfin au bureau ethnographique de Washington. A ses recherches sur *les dialectes indiens de l'Ouest*, il a consacré un travail très estimé.

GATTAMELATA (Stefano Giovanni), condottiere italien, né à Narni, mort à Venise en 1443. Il servit le pape Eugène IV, puis Venise. Lieutenant de François de Gonzague, il sauva l'armée vénitienne trahie par son général qui avait passé au duc de Milan. Venise l'inscrivit au Livre d'Or et lui fit élever à Padoue, par Donatello, une célèbre statue équestre.

Monument de Gattamelata, par Donatello. Cl. Alinari.

GATTATICO, commune d'Italie (Emilie, prov. de Reggio), sur l'Enza, affl. du Pô ; 5.145 h.

GATTE n. f. (provençal *gata*). Mar. Emplacement réservé à l'avant d'un bâtiment et doublé de plomb où se lovent les chaînes et câbles au fur et à mesure qu'ils rentrent à bord par l'écubier lorsqu'on vire au cabestan.

GATTEAUX (Nicolas-Marie), graveur en médailles français, né et mort à Paris (1751-1832). Il exécuta une médaille commémorative de *la Mort de Louis XV*. Puis vinrent successivement celles du *Sacre de Louis XVI* (1775), et de *la Naissance du Dauphin* (1781). C'est à lui que fut confiée la gravure des billets de loterie, des principaux assignats, et des timbres de la Régie. Il est l'inventeur d'une machine ingénieuse, fort utile aux sculpteurs, pour la mise au point. Son burin est gracieux et délicat.

GATTEAUX (Jacques-Edouard), statuaire et graveur français, fils du précédent, né et mort à Paris (1788-1881). Il remporta, en 1809, le premier grand prix de gravure en médailles, sculpta à Rome les bustes de *Napoléon* et de *Marie-Louise*, puis, de retour à Paris, grava la médaille de l'Ecole d'architecture, celles de *Montaigne*, *Corneille*, *La Fontaine* pour la galerie numismatique des illustrations françaises, la grande médaille du *Sacre de Charles X*, puis celles de *Louis-Philippe* et de *La Fayette*. Entre temps, il avait exposé sa statue de *Triptolème* (1836) et sa *Minerve après le jugement de Pâris*. Membre de l'Institut.

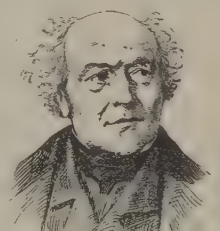

J.-E. Gatteaux.

GATTEO, commune d'Italie (Emilie, prov. de Forlì) ; 3.645 hab.

GATTERER (Jean-Christophe), historien allemand, né à Lichtenau (Bavière) en 1727, mort à Gœttingue en 1799. Il professa l'histoire à Altdorf, à Nuremberg, et à Gœttingue où il fonda, en 1764, une académie historique. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont une *Histoire universelle dans son ensemble* (1785-1787). — Sa fille, MADELEINE-PHILIPPINE, née à Nuremberg en 1756, morte en 1831, écrivit des compositions mi-sentimentales et mi-humoristiques.

GATTEY (Etienne-François), mathématicien français, né à Dijon en 1756, mort à Paris en 1819. D'abord secrétaire du ministre Villedeuil, puis receveur général des fermes, il dut, pendant la Terreur, occuper un modeste emploi dans l'administration militaire, puis devint en 1795 un des directeurs chargés d'établir un nouveau système de poids et mesures. Il inventa un *arithmographe*. On a de lui : *Instruction sur l'usage des cadrans logarithmiques* (1799) ; *Eléments du nouveau système métrique* (1801) ; *Explication et Usage de l'arithmographe* (1810).

GATTI (Bernardino), dit **le Sojaro** (*le Plaisant*), peintre italien, né à Pavie en 1490, mort à Parme en 1575. Elève du Corrège, il en reproduisit la douceur, le moelleux des formes et l'harmonie du coloris. Citons : à Saint-Pierre-du-Pô, de Crémone, *la Naissance du Christ* et un *Saint Pierre* vêtu en pape (1567) ; dans le réfectoire de la même église, une *Cène* (1552) ; à Saint-Sigismond, une *Assomption* et une *Résurrection* (1553) ; des fresques considérables à l'église Madonna-di-Campagna, de Plaisance, et dans la coupole principale de l'église Madonna-della-Steccata, de Parme. A Parme encore, dans la cathédrale, un tableau d'autel représentant *la Crucifixion*.

GATTI (Gervasio), peintre italien, neveu du précédent. Il vivait à Crémone de 1578 à 1631. Il adopta la manière du Corrège, fut peintre de portraits et de compositions. On cite parmi ses tableaux : *Saint Sébastien* (1578) ; une *Crèche*, et *le Martyre de sainte Agathe*, à Crémone.

Gattilier : *a*, fleur.

GATTICO, commune d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 2.760 hab.

GATTILIER [*li-é*] n. m. Genre de plantes, de la famille des verbénacées.
— ENCYCL. Les *gattiliers* (*vitex*) sont des arbrisseaux des régions chaudes, à feuilles opposées, généralement décomposées et assez ornementales. Leur fruit est une drupe, dont le noyau est creusé de quatre loges monospermes. L'espèce la plus connue, la seule française, est l'*agneau chaste* (*vitex agnus castus*), habitant les lieux secs et arides du midi de l'Europe.

GATTINARA, commune d'Italie (Piémont, prov. de Novare), sur la Sesia ; 4.845 hab. Vins.

GATTINARA (Mercurino DE), diplomate bourguignon, né au château d'Arborio en 1465, mort à Innsbruck en 1530. Professeur de droit à l'université de Dôle, conseiller de Marguerite d'Autriche, il fut mêlé aux négociations du traité de Cambrai. Nommé président du parlement de Bourgogne et grand chancelier en 1518, il fut chargé de missions par Maximilien, puis par Charles-Quint.

GATTINE n. f. Maladie épidémique des vers à soie.

GATUN [*toun'*], bourg de la république de Panama, près du port de Colon ; 900 hab. Ecluses du canal.

GAU [*gô*] n. m. Pêch. Estomac de la morue, dans le langage des pêcheurs. (On l'appelle aussi MEULETTE.)

GAU n. m. Circonscription administrative et politique du parti national-socialiste allemand, réunissant un certain nombre de districts (*Kreise*) et dirigée par un fonctionnaire du parti appelé *gauleiter*. (Après la prise du pouvoir par Hitler [1933], les gauleiters furent investis de fonctions publiques, sans que soit supprimée pour autant l'organisation administrative des anciens Etats allemands. [V. NATIONAL-SOCIALISME.] On notera cependant que, à l'exclusion de tous autres fonctionnaires, les gauleiters furent seuls chargés de la direction politique et administrative des territoires occupés rattachés directement au Reich [Alsace, Lorraine, pays des Sudètes, etc.].)

GAU (François-Chrétien), architecte français, né à Cologne en 1790, mort à Paris en 1853. Il accomplit une excursion artistique en Palestine, en Egypte et en Nubie, dessinant les vestiges des anciens monuments. Il publia, à son retour, *les Antiquités de la Nubie ou Monuments inédits des bords du Nil entre la première et la deuxième cataracte* (1824), et termina le bel ouvrage de Mazois, *les Ruines de Pompéi* (1824). L'église Sainte-Clotilde fut exécutée d'après ses plans.

GAU-ALGESHEIM, ville d'Allemagne (Hesse) ; 8.200 hab.

GAUBE (LAC DE), petit lac des Pyrénées françaises (départ. des Hautes-Pyrénées) au sud de Cauterets. Il est alimenté par le glacier nord du Vignemale et donne naissance au gave de Cauterets. Alt., 1789 m.

GAUBERT (Philippe), flûtiste, compositeur et chef d'orchestre français, né à Cahors en 1879, mort à Paris en 1941. Elève de Taffanel, de X. Leroux, de Lenepveu, il obtint le premier prix de flûte en 1894, et le prix de Rome en 1905. Virtuose hors ligne, il devint en 1919 titulaire de la classe de flûte au Conservatoire, chef d'orchestre de la Société des Concerts, et, en 1920, chef d'orchestre à l'Opéra. Outre de la musique de chambre, des poèmes symphoniques, on lui doit un ballet, *Philotis* (1914), un opéra, *Fresques* (1923), et un conte lyrique, *Naïla* (1926). V. *Supplément*.

GAUBIL (Antoine), missionnaire et sinologue français, né à Gaillac en 1689, mort à Pékin en 1759. Il fut envoyé en Chine en 1723 et y resta trente-six ans. Il jouit d'une grande faveur auprès des empereurs Young-tching et Kien-loung. Nommé directeur du collège de Pékin, le P. Gaubil était membre correspondant de l'académie de Saint-Pétersbourg et de l'Académie des sciences de Paris. Il a traduit le *Chou-King* et publié : *Traité historique et critique de l'astronomie chinoise ; Histoire de Gentchiscan et de toute la dynastie des Mangouz* (1739) ; *Histoire de la dynastie des Thang*, suivie d'un *Traité de la chronologie chinoise*.

GAUBRETIÈRE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 40 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.835 hab.

GAUCHE [*gôch'*] adj. (de *gauchir*). Qui a fléchi, qui est dévié, oblique, par rapport à un plan de comparaison : *Une surface* GAUCHE. || Mal fait, mal tourné : *Une pierre dont la taille est* GAUCHE. *La tournure* GAUCHE *d'un homme timide.*
— *Par extens.* En parlant du bras qui est situé du côté du cœur (et qui est moins adroit, plus faible que l'autre) : *Bras* GAUCHE ; et par anal. : *Œil* GAUCHE. *Côté* GAUCHE. || Se dit aussi, *par extens.*, en parlant d'un bâtiment, du côté qui répond au côté gauche d'une personne adossée à la façade de ce bâtiment. || Se dit abusivem. de la partie d'un objet qui fait face au côté gauche de celui qui le regarde : *Le côté* GAUCHE *d'un tableau.* || Se dit enfin de la rive d'un fleuve située du côté gauche de l'homme qui en suivrait le cours : *La rive* GAUCHE *de la Marne.*
— *Fig.* Qui est dévié, faussé : *Je trouve ce raisonnement un peu* GAUCHE. (Mme de Sévigné.) *Les lois des Wisigoths sont puériles,* GAUCHES. (Montesquieu.) || Qui est emprunté, embarrassé : *Des manières, des paroles un peu* GAUCHES *ne déplaisent pas chez une jeune fille.* || Qui est maladroit : *Personne* GAUCHE *en tout ce qu'elle fait.*
— Archit. *Appareil réglé gauche*, Voûte biaise.
— Chim. Syn. de LÉVOGYRE : *Acide tartrique* GAUCHE.
— Constr. Qui n'est pas droit ou pas plan.
— Mathém. Se dit d'un quadrilatère ou plus généralement d'un polygone limité par une ligne qui n'est pas tout entière dans le même plan ; d'une surface réglée non développable : *Polygone* GAUCHE. *Surface* GAUCHE. || *Courbe gauche*, Courbe dont tous les points ne sont pas dans un même plan. || *Invariant gauche*, Celui qui, après une substitution linéaire, se trouve multiplié par une puissance impaire du déterminant de la substitution.
— Polit. Dans une assemblée délibérante, Côté situé à la gauche du président, et qui, en France, est occupé par les membres d'opinions dites avancées, par rapport aux opinions de la « droite » : *Siéger au côté* GAUCHE. || *Centre gauche*, Fraction de la gauche, la plus modérée.
— Loc. div. *Mariage de la main gauche.* Anciennem., Mariage d'un noble avec une roturière, dans lequel l'époux donnait à son épouse la main gauche au lieu de la droite, et ne communiquait ainsi à elle ou à ses enfants ni son rang ni sa condition. — Mariage entre personnes de condition inégale. || Aujourd'hui. Union libre.
— *Etre sur le pied gauche*, Etre dans une situation embarrassée. (Vx.)

— *Substantiv.* et au masc. Maladresse, gaucherie : *La nouvelle comtesse de Mailly avait apporté tout le* GAUCHE *de sa province.* (Saint-Simon.)

— Techn. Déviation partielle hors du plan général d'une pièce mécanique ou autre : *Le* GAUCHE *d'une bielle.*

— *Substantiv.* et au fém. Côté gauche, la partie gauche d'une chose : *Asseyez-vous à ma* GAUCHE. *Prenez la* GAUCHE. || Fam. *Jusqu'à la gauche,* Jusqu'à la fin, jusqu'au dernier, tant qu'on peut.

— Polit. Le côté gauche d'une salle où siège une assemblée délibérante. || Parti politique qui siège du côté gauche. V. page précéd. || *Extrême gauche,* Fraction d'une assemblée, de l'opinion la plus avancée.

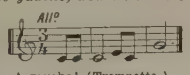

A gauche! (Trompette.)

— *Interjectiv.* Art milit. *A gauche! gauche!* Commandement de tourner du côté gauche.

— Mar. Commandement qui a remplacé *Bâbord* dans les ordres à la barre et signifie de mettre le gouvernail de façon que le navire vienne à gauche ou sur bâbord.

— Loc. adv. *A gauche,* Du côté gauche. — A rebours. || *Donner à gauche,* Se tromper. || *Prendre à gauche,* Prendre les choses à rebours. || *Mettre à gauche,* Mettre du froid entre des personnes : *La vie si recluse et si resserrée de son petit-fils l'avait mis fort* À GAUCHE *avec monseigneur.* (Saint-Simon.) [Vx.]

— *A droite et à gauche,* De tous côtés. || Fig. et fam. *Prendre à droite et à gauche,* Recevoir de toutes mains.

— Fam. *Passer l'arme à gauche,* Mourir.

— *Substantiv.* Art milit. *A gauche,* Pivotement d'un homme ou circulation d'un rang de droite à gauche ; mouvement prenant aspect à gauche : *Exécuter un* À GAUCHE.

— Prov. évangélique. **Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite,** Faites le bien sans ostentation.

— Anton. **Adroit, aisé, dextre, habile, preste, agile.**

— Encycl. Mathém. *Surfaces gauches,* Le plan tangent en un point d'une génératrice est la position limite d'un plan défini par la génératrice considérée et par l'élément qui joint le point de contact à un point infiniment voisin de la génératrice infiniment voisine. On appelle *point central,* sur une génératrice, la position limite des extrémités de la perpendiculaire commune à cette génératrice et à la génératrice infiniment voisine. Le lieu géométrique des points centraux des génératrices d'une surface gauche s'appelle *ligne de striction* de cette surface. Le plan tangent en un point central se nomme *plan central.* Le plan central d'une génératrice est donc la position limite du plan mené par cette génératrice et le point central de la génératrice infiniment voisine. Dans le paraboloïde hyperbolique, tout plan central est perpendiculaire au plan directeur ; dans l'hyperboloïde à une nappe, il est perpendiculaire au plan tangent au cône asymptote mené par la génératrice considérée.

Les plans tangents aux points d'une génératrice autres que le point central sont distribués d'une façon remarquable : *Le plan tangent en l'un de ces points fait avec le plan central un angle dont la tangente est proportionnelle à la distance du point de contact au point central* (Théorème de Chasles). Il résulte de là que : *Deux surfaces gauches ayant en commun deux génératrices infiniment voisines se raccordent le long de ces génératrices ;* on peut dire aussi que : *Deux surfaces gauches ayant même plan tangent en trois points d'une génératrice commune se raccordent le long de cette génératrice.* Ce dernier théorème est d'une application fréquente en stéréotomie.

GAUCHEMENT [*ghô, man*] adv. D'une manière gauche, maladroite : *Saluer* GAUCHEMENT.

GAUCHÊNE [*ghô*] n. m. Nom normand de l'*érable.*

GAUCHER [*ghô-ché*], **ÈRE** adj. Qui se sert habituellement de la main gauche : *Être* GAUCHER.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* GAUCHER. || Membre d'une assemblée politique qui siège à gauche. (On a dit aussi GAUCHIER.)

— Anton. **Droitier, ambidextre.**

GAUCHER [*ghô-ché*] v. tr. Faire gauchir : GAUCHER *une pièce de charpente.*

GAUCHER (saint), en latin *Gaucherius,* né à Meulan, en 1060, mort à Aureil en 1140. Voué de bonne heure à l'ascétisme, il fut attiré à Limoges par le chanoine Humbert, qui l'avait connu à Meulan. Saint Gaucher fonda à Aureil, sous la règle de saint Augustin, un monastère d'hommes. Il établit aussi, pour les femmes, le monastère du Bois-des-Nonnains, qui dura jusqu'au XVIIe siècle. — Fête le 9 avril.

GAUCHER (Charles-Etienne), graveur français, de portraits, né et mort à Paris (1740-1804). Il s'est fait une réputation méritée, par la finesse de son burin. Nous citerons, parmi ses gravures : *le Couronnement de Voltaire, au Théâtre-Français ;* les *Adieux de Louis XVI à sa famille.* Il a laissé une *Iconologie ou Traité complet des allégories des emblèmes,* ouvrage auquel Nicolas Cochin avait mis la main avant de mourir (1796).

GAUCHER (Ernest), médecin français, né à Champlemy (Nièvre) en 1854, mort à Paris en 1918. Il devint en 1886 médecin des hôpitaux de Paris, agrégé en 1892, et obtint trois prix de l'Académie de médecine en 1883, 1890, 1896, et le prix Montyon, en 1897, de l'Académie des sciences. De 1892 à 1901, il fit des conférences à l'hospice Saint-Louis et fut nommé, en 1902, professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques. En 1910, il fut élu membre de l'Académie de médecine. Il a laissé un grand nombre de travaux, parmi lesquels il faut citer : *Traité théorique et pratique des maladies de la peau,* précédé de l'anatomie et de la physiologie de la peau (1885) ; *Traité des maladies de la peau* (1895) ; *Traité de la syphilis* (1899). Il a dirigé la publication d'un *Précis de syphiligraphie.* Enfin, il a donné, en collaboration avec le Dr Gallois : *Thérapeutique des maladies des reins.*

Gaucher (maladie de). Nom donné à l'épithélioma primitif de la rate, étudié par Ernest Gaucher dans sa thèse inaugurale.

GAUCHER DE CHÂTILLON (seigneur de Châtillon-sur-Marne, Crécy, Crèvecœur, comte de Porcien), connétable de France, né vers 1250, mort en 1329. Il se distingua à Courtrai en 1302, puis en 1304 à Mons-en-Pevèle. Il prit une part glorieuse à la bataille de Cassel (1328).

GAUCHEREL (Léon), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1816-1886). Il prit les leçons de Viollet-le-Duc, qu'il accompagna en Italie et en Sicile, en 1836. Il a donné un grand nombre de planches à *la Gazette des beaux-arts,* aux *Annales archéologiques* de Didron, à l'*Imitation de Jésus-Christ,* publiée par l'Imprimerie nationale.

GAUCHERIE [*ghô-che-rî*] n. f. (de *gauche*). Mouvement gauche, sans aisance : *Il est d'aimables* GAUCHERIES. (Joubert.) *Sa* GAUCHERIE *était sa seule grâce.* (A. Hermant.)

— *Fig.* Maladresse, faux pas : *Ne faire que des* GAUCHERIES.

— Syn. **Gaucherie, impéritie, inhabileté, maladresse, malhabileté.** La *gaucherie* est proprement le manque d'aisance ; l'*impéritie* et l'*inhabileté,* l'absence complète d'habileté (mais *impéritie* est d'un emploi plus relevé et plus rare que *inhabileté*) ; la *maladresse,* l'absence d'habileté dans un cas particulier ; la *malhabileté,* le manque total d'habileté.

— Anton. **Adresse, agilité, aisance, dextérité, habileté, tact.**

GAUCHIER n. m. V. GAUCHER.

GAUCHIR [*ghô*] v. intr. (altération de GANCHIR, GUENCHIR ; du germ. *wenkjan,* céder, fléchir). S'écarter de la ligne droite, pencher, se contourner : *Table, Planche qui* GAUCHIT. || Se détourner du chemin qu'on suit, de la position prise : *Il aurait été blessé de ce coup s'il n'*EÛT *un peu* GAUCHI. || Dévier de sa route : *Voyageur qui* GAUCHIT *pour voir un site.*

— *Fig.* Dévier de la bonne voie : *Il est rare que la fausseté de l'esprit ne fasse* GAUCHIR *la droiture du cœur.* (Chateaubriand.) || Ne pas parler avec franchise, biaiser : *Quelle misère de* GAUCHIR *toujours et de n'oser jamais parler franchement!* (Bossuet.)

— *Transitiv.* Eviter en se détournant : GAUCHIR *un obstacle.* (Vx.) || Rendre gauche : GAUCHIR *une planche.* (Vx.)

— *Fig.* Eviter en biaisant, esquiver :

Mais, hélas! qui pourrait *gauchir* sa destinée?...
CORNEILLE.

|| Rendre faux, priver de sa rectitude naturelle : *L'étude immodérée* GAUCHIT *tous les sentiments.* (Saint-Evremont.)

— ***Se gauchir,*** v. pr. Au sens passif : *Planche qui* SE GAUCHIT. || *Fig.* Etre évité : *Le grand péril* SE *peut* GAUCHIR. (Corneille.)

GAUCHISSEMENT [*ghô-chi-se-man*] n. m. Action de gauchir ; résultat de cette action : GAUCHISSEMENT *d'une cloison, qui fait qu'une porte ne ferme plus.*

— Aviat. Déformation momentanée de l'aile d'un avion, que le pilote exécute soit pour redresser son appareil, soit pour l'incliner de façon à combattre l'effet de la force centrifuge au cours d'un virage. (Cette torsion hélicoïdale de l'aile souple, imitée du vol des oiseaux, est de plus en plus remplacée par la manœuvre de volets mobiles [ailerons] placés à l'arrière d'ailes rigides.)

— Géol. *Gauchissement des continents,* Mouvements d'ensemble qu'auraient subi certains continents et qui auraient déterminé les plissements relativement peu importants qu'on observe dans les couches qui les recouvrent.

GAUCHO [prononç. espagn. *gha-ou-tcho*] n. m. Gardien des grands troupeaux dans les pampas de la République Argentine : *Excellents cavaliers, les* GAUCHOS *gardent leurs troupeaux à cheval, et prennent au lasso les bêtes qu'ils veulent utiliser.*

GAUCIN [*ga-ou-sinn'*], ville d'Espagne (prov. de Malaga) ; 4.000 hab. Source minérale. Distilleries ; fabriques de savon, de toiles ; exportation de vins, eaux-de-vie et bétail.

GAUCKLER (Paul), érudit français, né à Colmar en 1866, mort à Rome, par suicide, en 1911. Ancien élève de l'Ecole normale (1889), directeur des antiquités en Tunisie (1895), il entreprit des fouilles à Carthage, Gightis, Uthina, etc., et fut le vrai créateur du musée du Bardo. Il reçut une mission officielle en Italie, en vue de fouilles au Janicule. Il a publié, seul, le *Catalogue du musée de Cherchell* (1895), et en collaboration ceux des *musées de Constantine, de Sousse, Alaoui.* Mentionnons aussi : *Découvertes archéologiques en Tunisie* (1897) ; *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie* (1899-1904) ; *le Sanctuaire syrien du Janicule* (1909) ; *Inventaire des mosaïques de l'Afrique proconsulaire* (1910) ; enfin (ouvrages posthumes) : *Basiliques chrétiennes de Tunisie* (1913), et *les Nécropoles puniques de Carthage* (1916).

GAUCOURT (famille de), nom d'une ancienne famille du Berry : Raoul VI **de Gaucourt,** né vers 1374, mort vers 1462, fut un des grands capitaines du temps de Charles VII. Il combattit les Anglais, fut plusieurs fois fait prisonnier et racheté. Il se distingua notamment au siège d'Harfleur et à la reprise de la Normandie en 1450. Charles VII le chargea de missions diplomatiques fort importantes, en Angleterre, en Italie, en Savoie et en Suisse. — Charles **de Gaucourt,** maréchal de France, mort à Paris en 1482, fils du précédent. Il fut chambellan et conseiller de Charles VII, devint, sous Louis XI, bailli et gouverneur de Picardie, lieutenant général pour le roi dans Paris et l'Ile-de-France.

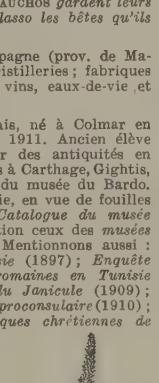
Gaude : *a.* fleur ; *b.* fruit.

GAUDAGE [*ghô*] n. m. Immersion d'une étoffe dans un bain de gaude.

GAUDE. V. GAUDES.

GAUDE [*ghôd*] n. f. (allem. *wau*). Bot. Espèce tinctoriale du genre réséda.

— Encycl. Bot. La *gaude* (*reseda luteola*), dite encore *réséda des teinturiers* ou *herbe aux juifs,* est une herbe bisannuelle, de 1 m. à 1m,50 de haut, habitant surtout les lieux sablonneux de l'Europe. Cultivée jadis comme plante tinctoriale, elle donnait aux tissus mordancés à l'alun une belle teinte jaune solide et brillante.

GAUDE (La), comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 28 kil. de Grasse ; 580 hab. Vignobles renommés.

GAUDÉ [*ghô*] n. m. (du lat. *gaude,* réjouis-toi, impér. du verbe *gaudere,* se réjouir). *Fam.* Petite oraison commençant par *Gaudete* (Réjouissez-vous) : *Réciter des* GAUDÉS. || Sorte de noël en l'honneur de la Vierge, chanté en Provence, de la Nativité à la Purification.

GAUDEAMUS [*ghô-dé, muss*] n. m. (mot lat. signif. *Réjouissons-nous ;* du subjonctif de *gaudere,* se réjouir). Chant religieux de réjouissance : *Chanter un* GAUDEAMUS. || Chant latin traditionnel chez les élèves des universités allemandes.

— *Fam.* Repas joyeux : *Faire un bon* GAUDEAMUS.

— Encycl. Les étudiants d'Allemagne chantent en l'honneur de leurs bourgmestres, de leurs professeurs, et de leurs maîtresses, des couplets latins dont le refrain est :

Gaudeamus igitur, juvenes dum sumus!
Post juvundam juventutem,
Post molestam senectutem,
Nos habebit humus, nos habebit humus...

(Réjouissons-nous donc, tandis que nous sommes jeunes ; après l'aimable jeunesse, après la pénible vieillesse, la terre nous prendra, la terre nous prendra.)

GAUDEAU (Marie-Bernard), théologien et prédicateur français, né à Bourges en 1854, mort à Tours en 1925. Entré dans la Compagnie de Jésus (1873), docteur ès lettres en 1890, il fut nommé, en 1894, professeur de théologie fondamentale à l'université grégorienne de Rome, et, en 1896, professeur de dogmatique à l'Institut catholique de Paris, où il resta jusqu'en 1899. Il devint un des chefs du mouvement dit intégriste, apportant à la polémique, dans sa revue *la Foi catholique,* une extrême vivacité. On a de lui : *les Prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe siècle* (étude sur José Francisco de Isla) thèse française (1890) ; *Libellus fidei* (1898) ; *le Besoin de croire et le Besoin de savoir* (1899) ; *l'Eglise et l'Etat laïque : Séparation ou Accord?* (1905) ; *la Fausse démocratie et le Droit naturel* (1911) ; *le Péril intérieur de l'Eglise* (1914) ; *le Panthéisme contemporain* (1914) ; etc.

GAUDEBILLAUX [*ghô-de-bi-yô*] n. m. pl. Dans Rabelais, Tripes préparées à la mode de Caen.

GAUDEN (John), évêque anglican, né à Mayland (comté d'Essex), en 1605, mort à Worcester en 1662. Il était chapelain de Robert, comte de Warwick, et, comme lui, prit parti pour le parlement contre le roi. Nommé doyen de Bocking, il siégea à l'Assemblée de Westminster en 1643. Mais, touché par les malheurs de Charles Ier, il se rallia à la cause de la monarchie et publia *l'Eikon Basilikê ou Portrait de Sa Majesté dans sa solitude et ses souffrances.* Cet ouvrage, d'abord attribué à Charles Ier lui-même, eut un grand retentissement, et contribua beaucoup à disposer les esprits en faveur de la Restauration ; il est, d'ailleurs, considéré comme un des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise. Charles II récompensa Gauden en le nommant évêque d'Exeter (1660), puis de Worcester (1662).

GAUDENCE (saint), évêque de Brescia en Lombardie, où il est né vers 360 et mort vers 427. Disciple de saint Philastre, évêque de Brescia, à qui il succéda (387) malgré ses résistances. Ami de saint Ambroise, il fut un des évêques envoyés par le concile de Rome (405) à Constantinople pour plaider, auprès d'Arcadius, la cause de saint Jean Chrysostome. On a de lui *l'Eloge de saint Philastre,* et un recueil de *Sermons.* — Fête le 25 octobre.

GAUDENTIUS, musicographe grec, ayant vécu probablement au IIe siècle apr. J.-C., auteur d'un petit traité de musique intitulé *Introduction harmonique,* dont la doctrine est basée sur celle d'Aristoxène. Une traduction latine, due au philologue Meibomius, a été publiée par celui-ci dans ses *Antiquæ musicæ auctores.*

GAUDENTS [*ghô-dan*] n. m. pl. Ordre de chevaliers bolonais.

— Encycl. Fondés en 1233 à Bologne par le dominicain Barthélemy de Vicence, pour lutter contre les désordres, ils s'appelaient « les chevaliers de la glorieuse Vierge Marie ». Leur surnom (du lat. *gaudentes,* ceux qui se réjouissent) leur vint de ce qu'ils n'étaient pas astreints au célibat, ne faisant vœu que d'obéissance. Ils suivaient la règle de saint Augustin et furent approuvés en 1261 par Urbain IV. Dante a mis en *Enfer* (chant XXIII) leurs premiers grands maîtres Napoleone Catalani et Loderingo degli Andalo.

GAUDENZDORF, bourg d'Autriche (Basse-Autriche), aujourd'hui incorporé dans Vienne, dont la sépare la Wien.

GAUDER [*ghô-dé*] v. tr. Exécuter un gaudage.

GAUDES [*ghôd'*] n. f. pl. (du prov. *gaudo,* extension de sens de *gaudo,* jatte). Nom donné en Franche-Comté et en Bourgogne à la farine et à la bouillie de maïs.

GAUDEZ (Adrien-Etienne), sculpteur français, né à Lyon en 1845, mort à Neuilly-sur-Seine en 1902. Elève de Jouffroy, il a exposé : *la Nymphe Egérie* (1864) ; *Bacchante* (1870) ; *le Moissonneur* (1879) acquis par la Ville de Paris (1880) ainsi que le *Ciseleur au XVIe siècle.* Il s'adonna dès lors au sujet de genre : *Lulli enfant, Molière tapissier, le Faucheur.* Il est encore l'auteur du monument de *Florian* à Alès, et du monument des *Enfants des Vosges morts pour la Patrie,* à Remiremont.

GAUDICHAUD-BEAUPRÉ (Charles), botaniste et voyageur français, né à Angoulême en 1789, mort en 1854. Il fit partie, à titre de naturaliste, de divers voyages scientifiques autour du monde. A son retour, il donna au Muséum les superbes collections qu'il avait recueillies. Attaché au Muséum, il a publié une *Flore des îles Malouines* (1825) ; *Botanique du voyage autour du monde sur l' « Uranie »* (1826) et *sur la « Bonite »* (1844-1866) ; de nombreuses recherches sur l'organogénie et la physiologie végétales, où il se montra défenseur convaincu de la théorie des *phytons,* sur l'accroissement des tiges.

GAUDICHAUDIE [*ghô, chô-dî*] n. f. Genre de malpighiacées, comprenant des arbustes grêles, souvent grimpants, à feuilles opposées, à fleurs dimorphes, solitaires ou en fausses ombelles. (On en connaît une douzaine d'espèces, du Mexique et de l'Amérique méridionale.)

GAUDIN (Martin-Michel-Charles), duc de Gaète, ministre français, né à Saint-Denis (Seine) en 1756, mort au château de Gennevilliers, près de Paris, en 1841. Ministre des finances de 1799 à 1814, il réorganisa le service des contributions directes, rétablit les contributions indirectes (Droits réunis), fonda la Banque de France, la Cour des comptes, et réalisa le premier projet de cadastre. Napoléon Ier le créa duc en 1809, et, au retour de l'île d'Elbe, l'appela à la Chambre des pairs. Député de l'Aisne en 1815, il siégea sur les bancs du parti constitutionnel. Il fut nommé gouverneur de la Banque de France en 1820. Il a laissé : *Mémoires, Opinions et Écrits de M. Gaudin, duc de Gaète* (1826-1834).

GAUDIN (Jean-François), botaniste suisse, né en 1766, mort à Nyon en 1833. Il a publié une *Flora helvetica* en sept volumes (1828-1833) et une *Agrostologia helvetica* (1811).

GAUDIN (Marc-Antoine-Augustin), physicien et chimiste français, né à Saintes (Charente-Maritime) en 1804, mort à Paris en 1880. De 1835 à 1864, il fut attaché au Bureau des longitudes. On lui doit une machine pneumatique (1827) et d'intéressantes études sur le poids atomique du silicium, sur le moyen d'obtenir des carbonates insolubles, sur le platine, sur la fabrication du rubis artificiel, sur l'éclairage par le gaz de houille chargé d'une huile essentielle, sur la fixation des épreuves photographiques, etc. Outre un grand nombre de notes, de mémoires, d'articles, on a de lui : *Derniers perfectionnements apportés au daguerréotype* (1842), avec Lerebours ; *Traité pratique de photographie* (1844-1845) ; *Nouvelles recherches sur les groupements des atomes dans les molécules* (1847) ; *Fixage sans miroitement des épreuves daguerriennes sur plaqué d'argent* (1851) ; *Résumé général du daguerréotype* (1852) ; *Vade-mecum du photographe* (1861) ; *l'Architecture du monde des atomes* (1873).

GAUDINEUR [*ghô*] n. m. *Pop.* Peintre décorateur.

GAUDINIE [*ghô-di-nî*] n. f. (de *Gaudin*, botaniste suisse). Genre de graminées, comprenant des plantes annuelles, cespiteuses, glabres ou souvent à peine pubescentes, à feuilles planes, à épillets dressés. (On en connaît deux espèces, de la région méditerranéenne. La gaudinie fragile se trouve parfois dans les prairies de France.)

GAUDIR [*ghô*] v. intr. (du lat. *gaudere*, se réjouir). Manifester sa joie : *Il se remettait à sauter, à badiner, à* GAUDIR *et rire.* (Sainte-Beuve.) [Peu us.]

— ***Se gaudir,*** v. pr. Se réjouir, prendre du plaisir : *Aimer à* SE GAUDIR. || *Se gaudir de,* Moquer, railler. (Vx.)

Gaudissart [*ghô-di-sar'*], type le plus achevé et le plus amusant du commis voyageur hâbleur et superficiel. Créé par H. de Balzac dans son roman *l'Illustre Gaudissart* (*Scènes de la vie de province*). Balzac a écrit aussi *Gaudissart II* (*Scènes de la vie parisienne*). || *Par analog.* Personnage d'une gaieté bruyante, triviale et encombrante.

GAUDISSERIE [*ghô-di-se-rî*] n. f. Action de se gaudir. || Moquerie, raillerie ; air narquois. (Vx.)

GAUDISSEUR [*ghô-di-seur*], **EUSE** n. Qui aime à se gaudir. (Peu us.)

GAUDRIOLE [*ghô*] n. f. (de *gaudir*). Propos gai, plaisanterie légèrement libre : *Dire des* GAUDRIOLES.

GAUDRIOLER [*ghô, lé*] v. intr. *Fam.* Faire, Dire des gaudrioles.

GAUDRY (Albert), savant français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1827, mort à Paris en 1908. Professeur de paléontologie au Muséum. Membre (1882), puis président (1903) de l'Académie des sciences. En dehors de ses grands travaux sur les animaux fossiles de Pikermi (Grèce), du Luberon, sur les amphibiens et les reptiles primaires, sur les mammifères fossiles de Patagonie, etc., on lui doit des ouvrages généraux qui ont eu le plus grand succès : *les Enchaînements du monde animal dans les temps géologiques,* un *Essai de paléontologie philosophique.* Adepte de la théorie de l'évolution, Gaudry doit être considéré comme le principal fondateur de la paléontologie philosophique.

A. Gaudry. — Cl. Pierre Petit.

GAUDY (François-Bernard-Henri-Guillaume, baron DE), poète allemand, né à Francfort-sur-l'Oder en 1800, mort à Berlin en 1840. Officier dans l'armée prussienne, il donna sa démission en 1833, et passa en Italie les dernières années de sa vie. Il s'inspira de Béranger dans ses *Chants impériaux* (1835). Ses récits humoristiques, tels *les Fragments du journal d'un ouvrier tailleur en voyage* (1836) valent mieux que ses études sérieuses, dont la principale est *Mein Römerzug* (1836).

GAUERMANN (Jacob), peintre allemand, né à Œffingen (Bavière) en 1773, mort à Miesenbach en 1843. On estime particulièrement ses *Vues du Tyrol,* ses *Chasses,* et ses estampes de 36 paysages avec figures. — Son fils, **FRÉDÉRIC**, peintre allemand, né à Miesenbach (Autriche) en 1807, mort à Vienne en 1862, est à la fois paysagiste et peintre d'animaux. Parmi ses tableaux, nous mentionnerons : *le Laboureur, la Halte sur la montagne, Chasseur éventrant un cerf, Sanglier attaqué par des loups, Cerf entouré par des vautours.*

GAUFFIER (Louis), peintre français, né à La Rochelle en 1761, mort à Florence en 1801. Prix de Rome en 1784, il envoya à Paris les *Dames romaines offrant leurs bijoux pour sauver la patrie.* Cette peinture bien composée, fut suivie de : *Cornélie mère des Gracques* (1792), *les Trois anges d'Abraham, Achille retrouvé par Ulysse.* Le Louvre possède sa *Chananéenne,* variante de son morceau de concours, exécutée à Florence peu de temps avant sa mort.

GAUFRAGE [*ghô*] n. m. Action de gaufrer ; son résultat.

— ENCYCL. Techn. Le *gaufrage* a pour but de reproduire en relief des dessins ou ornements sur la surface du cuir, du papier, de feuilles métalliques ou de tissus. On fait passer les objets à gaufrer entre des cylindres dont l'un porte, gravés en creux, et l'autre gravés en relief, les dessins que l'on veut reproduire. Dans le gaufrage des tissus, on fait usage de machines opérant une sorte de tondage partiel, reproduisant des dessins variés. Parfois, on insère dans les tissus de laine des fils de coton formant dessins ; on plonge le tissu dans un bain de soude caustique, qui fait se contracter le coton, tandis que la laine s'allonge ; d'où inégalité de tension et production de boursouflures, de ballonnements, d'un agréable effet.

Dans l'industrie des fleurs artificielles, les pétales et les feuilles, découpés à l'emporte-pièce, sont modelés à l'aide de divers outils à main (pinces, ciseaux, boules), pour acquérir la forme et l'aspect de la fleur naturelle. C'est l'ensemble de ces opérations manuelles, d'ailleurs délicates qui constitue le gaufrage.

Le gaufrage peut s'effectuer aussi mécaniquement.

GAUFRE [*ghôfr'*] n. f. (bas allem. *wafel ;* allem. *wabe*). Gâteau formé d'alvéoles de cire que fabriquent les abeilles : *Manger une* GAUFRE *de miel.* || Pâtisserie légère, cuite entre deux plaques de fer portant généralement des petites cavités qui rappellent les alvéoles des abeilles. V. GAUFRIER.

— LOC. FAM. *Être la gaufre dans une affaire,* Être la victime, par allusion à la gaufre prise entre deux plaques.

— Pop. *Moule à gaufres,* Visage marqué de la petite vérole.

— Argot. *Se sucrer la gaufre,* Se poudrer le visage.

— ENCYCL. La *gaufre* est une pâtisserie cuite entre deux fers chauds dont la surface présente des dessins quadrillés en relief, comparables aux dessins de la *gaufre* (rayon de miel).

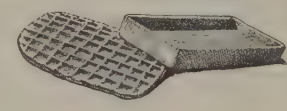

Gaufres (pâtiss.).

Prendre (en grammes) sucre en poudre, 250 ; farine, 250 ; beurre frais, 150 ; un zeste de citron ; 2 œufs ; lait et eau de fleur d'oranger. Mettre dans une terrine le sucre, le zeste et l'eau de fleur d'oranger ; mouiller avec le lait, ajouter peu à peu les œufs et la farine de façon à ne pas laisser former de grumeaux ; ajouter le beurre fondu, et du lait jusqu'à ce que la pâte soit liquide ; laisser reposer pendant une demi-heure. Mettre une cuillerée de pâte entre les deux fers beurrés et chauffés, et faire cuire des deux côtés.

GAUFRÊNE [*ghô*] n. m. Nom normand de l'*aubier.*

GAUFRER [*ghô-fré*] v. tr. Imprimer, au moyen de fers chauds ou de cylindres en creux et en relief, des tissus, des cuirs, des papiers, etc. || *Gaufrer à la paille,* Faire une sorte de gaufrage à plis ronds.

— ***Gaufré, e,*** part. pass. du verbe *Gaufrer.*

— *Substantiv.* et au masc. Ornement de lignes saillantes entre-croisées.

— ***Se gaufrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir gaufré (en parlant des étoffes, des cuirs, etc.) : *Il y a des étoffes qui* SE GAUFRENT *plus difficilement que d'autres.*

GAUFRETTE [*ghô*] n. f. Petite gaufre.

GAUFREUR [*ghô*], **EUSE** n. Qui gaufre les étoffes, les cuirs, etc. || *Gaufreuse de fleurs à la main,* Ouvrière qui fabrique avec le fer à gaufrer les feuilles et les pétales des fleurs artificielles.

GAUFREUSE [*ghô*] n. f. Machine au moyen de laquelle on obtient le gaufrage du papier, du cuir, et du velours.

Gaufrey, chanson de geste du XIIIe siècle, où sont racontés les exploits de *Gaufrey,* fils aîné de Doon de Mayence. C'est une œuvre de décadence composée surtout de clichés et lieux communs. Elle a été publiée par Guessard et Chabaille (Paris, 1859).

GAUFRIDY (Louis), prêtre français, né à Beauvezer, près de Colmars (Provence) en 1562, brûlé à Aix en 1611. Il devint (1595) vicaire des Accoules, à Marseille. De mœurs dissolues, sa raison finit par s'altérer : il se crut en relations avec le démon Asmodée, qui facilitait ses excès. Accusé d'avoir ensorcelé une jeune fille, Madeleine de Demandolx de La Palud, qu'il avait séduite, il fut condamné par le parlement d'Aix à périr sur le bûcher comme sorcier.

GAUFRIER [*ghô-fri-é*] n. m. Ustensile pour cuire les gaufres, composé de deux fers creux et quadrillés qui, en se réunissant, forment un moule contenant la pâte.

Gaufrier.

GAUFROIR [*ghô*] n. m. Fer ou cylindre dont on se sert pour gaufrer le cuir, les étoffes.

GAUFRURE [*ghô*] n. f. Empreinte faite par le gaufrage.

Gaufroir.

— *Par extens.* Accidents de surface ressemblant à une empreinte faite par le gaufrage. || Façon donnée aux fleurs artificielles.

— Techn. Empreinte laissée par le gaufrage. || Ornementation qui décore le dos et les plats de certains livres.

GAUGAIN (Jean-Mothée), physicien français, né à Sully (Calvados) en 1810, mort à Saint-Martin-des-Entrées, près de Bayeux, en 1880. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1830, mais fut licencié pour la part qu'il prit à la manifestation des funérailles du général Lamarque. De 1832 à 1849, il dirigea plusieurs établissements métallurgiques en France et en Belgique. En 1851, il commença à s'occuper d'électricité. On lui doit de nombreux travaux sur la *propagation de l'électricité,* la *condensation électrique,* les *courants thermo-électriques,* les *courants induits de haute tension,* le *magnétisme,* etc., devenus classiques ; et sa *boussole des tangentes,* qui permit d'obtenir à peu près exactement les intensités électriques proportionnelles aux tangentes des angles de déviation, est depuis longtemps entre les mains de tous les physiciens. Il s'est aussi occupé avec succès du perfectionnement des électrodynamomètres.

GAUGALIN [*ghô*] n. m. (du lat. *gallus,* coq, et *gallina,* poule). Poule qui fait entendre un chant semblable à celui du coq.

GAUGAMÈLE. Géogr. anc. Bourg d'Assyrie, dans la grande plaine de la Haute-Mésopotamie, arrosée par le Grand Zab. La bataille d'Arbèles, où Alexandre le Grand défit Darius Codoman (331 av. J.-C.) fut livrée dans la plaine de Gaugamèle.

GAUGE [*ghôj'*] adj. Se disait d'une grosse variété de noix : *Noix* GAUGE.

GAUGUIER [*ghô-ghi-é*] n. m. Nom donné, autrefois, dans le Berry, au noyer qui fournissait la noix gauge.

GAUGUIN (Eugène-Henri-*Paul*), peintre français, né à Paris en 1848, mort à Atuona dans l'île de Hiva-Hoa, ou la Dominique (Iles Marquises) en 1903. Après avoir été matelot, puis employé de banque, il alla travailler en Bretagne et y exécuta des toiles au dessin simplifié et aux teintes plates. Il connut Pissarro, dont il subit l'influence. Il fut avec Seguin, Chamaillard, Emile Bernard, le fondateur de l'école symboliste de Pont-Aven. A la suite d'un court séjour à la Martinique (1887) il revint à Paris, puis se rendit en Provence avec Van Gogh, qui, dans un accès de folie, faillit le tuer. En 1890, Gauguin, épris d'indépendance et de nouveauté, partit pour Tahiti, où il se fixa. De temps à autre, il envoyait en France des scènes océaniennes, aux lignes massives, au dur coloriage, jaune et bleu, d'une grande originalité décorative. De 1893 à 1895, il revient en Europe, retourne à Tahiti, passe en 1902 aux Iles Marquises, toujours pressé par le besoin. Citons parmi ses œuvres : *le Christ jaune, Femme à l'éventail, Otahi, la Reine des Areois, Trois Tahitiens, le Repos.* Il est aussi l'auteur de quelques sculptures sur bois assez grossièrement taillées. Son livre *Noa-Noa,* publié par Ch. Morice en 1906, réunit ses souvenirs de Tahiti. Initié à la peinture par les impressionnistes, Gauguin a constamment cherché à simplifier sa vision. Il s'est d'abord inspiré des figures bretonnes des calvaires et des vitraux, puis de la nature océanienne ; il a laissé des œuvres d'un grand intérêt décoratif.

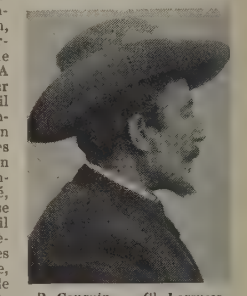

P. Gauguin. — Cl. Larousse.

GAUJACQ, comm. du départ. des Landes, arrond. et à 30 kil. de Dax, au-dessus du Luy ; 660 hab. Bitume et eaux chlorurées sodiques, boues salines.

GAUJEAN (Eugène), graveur français, né à Pau en 1850, mort à Andrésy (Seine-et-Oise) en 1900. Il débuta au Salon de 1877 et se vit décerner une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 (Paris). Citons, parmi ses planches : *Un seigneur et ses deux fils,* d'après Antonio Moro ; *la Vierge, saint Georges et saint Donatien,* d'après Van Dyck ; *le Concert,* d'après G. Terburg ; *la Toilette du matin,* d'après Chardin.

GAULADE [*ghô*] n. f. Coups de gaule. (Vx.)

GAULAGE [*ghô*] n. m. Action de gauler ; son résultat : *Le* GAULAGE *des noix.*

GAULANITIDE. Géogr. anc. District de la Palestine, en Pérée, à l'est du Jourdain et du lac de Tibériade. Ville principale *Gamala.*

GAULARD (Félix-Emile), graveur en pierres fines français, né à Paris en 1842. Il a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900 (Paris). A citer parmi ses œuvres : *Phébus dans son char parcourant l'espace,* minerai d'opale (1881) ; *Naissance de Minerve,* sardonyx à trois couches (1884) ; *l'Enlèvement de Déjanire,* sardoine (1895) ; *Léda,* sardonyx (1896) ; *Printemps* (1902).

GAULARD (Lucien), savant français, né et mort à Paris (1850-1888). Chimiste et adonné à la fabrication des composés explosifs, il débuta comme électricien en présentant à l'Exposition internationale d'électricité de 1881 une pile thermochimique. Bientôt après, émule de Marcel Deprez dans la recherche du transport et de la distribution de l'énergie électrique, il trouva la vraie solution, pour le cas des courants alternatifs, avec ses « générateurs secondaires », dont il fit l'essai au métropolitain de Londres, à l'Exposition électrique de Tours, etc. Les fatigues de son existence amenèrent la maladie cérébrale dont il devait mourir à l'hospice Sainte-Anne.

GAULE [*ghôl'*] n. f. (origine douteuse). Grande perche. || Long bâton qui sert à gauler, à abattre les fruits que l'on ne peut cueillir à la main.

— Féod. Taille, impôt. || Donation.

— Manèg. Houssine dont le cavalier se sert pour frapper son cheval. || *Aider de la gaule,* En frapper légèrement l'épaule du cheval. || *Main de la gaule,* Main droite du cavalier, celle qui tient la gaule. || *Présenter la gaule à quelqu'un,* Le saluer avec la houssine.

— Mar. *Gaule d'enseigne,* Bâton sur lequel on amarre un pavillon et qu'on hisse ensuite en tête de mât au moyen de la drisse. || *Gaule de pompe,* Levier au moyen duquel on fait mouvoir le piston de la pompe.

— Pêch. Syn. de CANNE À PÊCHE.

GAULE (en lat. *Gallia*), nom donné par les Romains aux contrées habitées par les Gaulois. Il s'appliqua d'abord au nord de l'Italie, et à la haute vallée du Danube, puis à la contrée située entre la Méditerranée, les Alpes, le Rhin, la Manche, l'Océan et les Pyrénées. C'était l'ancien empire d'Ambigat. La première contrée fut alors désignée sous le nom de *Gaule cisalpine,* la seconde sous celui de *Gaule transalpine.* L'appellation de Gaule cisalpine disparut lors de la réorganisation administrative opérée par Auguste, et le nom de Gaule appartint à la seule contrée située au delà des Alpes. La région qui s'étend entre les Alpes, le Rhône, les Cévennes et la Méditerranée tomba au pouvoir des Romains entre 125 et 118 av. J.-C., et forma la *Provincia*

BRITANNIA
OCEANUS
GERMANICUS
BRITANNICUS
OCEANUS
ATLANTICUS
MARE
CANTABRICUM
OCEANUS
Frisii
Batavi
Usipetes
Sicambres
GERMANIA
Londinium
Durotrices
Belgæ
Regni
Cantii
Dumnonii
Dobuni
Silures
Trinobantes
Sabrina
Menapii
Morini
Castellum
Taruenna
Nervii
Aduatuca
Tungri
Colonia Agrippina
Bagacum
Nemetacus
Eburones
Arduenna Silva
Treveri
Tencteri
Chatti
Vangiones
Augusta
Samarobriva
BELGIQUE
Remi
Juliobona
Crociatonum
Noviomagus
Caesaromagus
Durocortorum
Augustomagus
Lugdunensis
Vorganium
Ingena
Mediolanum
Autricum
Lutetia
Tricasses
Tullum
Divodurum
Vosagus
Rhenus
Vindelicia
Condate
Noviodunum
Sumonium
Agedincum
Augustobona
Senones
Andecavi
Darioritum
Juliomagus
Cæsarodunum
Avaricum
Andematunnum
Ædui
Augustodunum
Vesontio
Aventicum
Helvetii
Limonum
Pictavi
Bituriges Cubi
Colonia Equestris
Octodurum
Tridentum
Lemovices
Mediolanum
Augustoritum
Augustonemetum
Lugdunum
Allobroges
Darantasia
Insubres
Cenomani
Mediolanum
Verona
Mantua
AQUITAINE
Vasconia
Burdigala
Cossium
Divona
Segodunum
Andarium
Revessio
Lucas Augusti
Ocelum
Sequani
Helvetii
Rhodanus
CISALPINE
Parma
Mutina
Padus fl.
Sinus
Ligusticus
Luca
Pisæ
Aquæ
Augusta
Tolosa
Carcaso
Narbo
Baeterræ
Massalia
Arausio
Arelate
Avenio
Apta
Nemausus
Vasio
Carpentoracte
Forum Julii
Antipolis
Nicæa
Herculis Monœci portus
GAULE NARBONNAISE
Pyrenæi Montes
HISPANIA
Ruscino
Gallicus Sinus
MARE INTERNUM
Corsica
Mariana
GAULE
A LA MORT D'AUGUSTE
14 ans après J.C.
Limite de provinces
de cités
Principales voies romaines (IIe siècle)
Échelle
BRITANNIA
Londinium
Oceanus Germanicus
Noviomagus
Colonia Agrippina
Aduatuca
Bagacum
Britannicus
Oceanus
Samarobriva
Mosa fl.
BELGIQUE
Rotomagus
Durocortorum
Noviomagus
Remi
Lutetia
ARMORIQUE
Carnutes
Agedincum
Senones
Namnetes
Portus Namnetum
Avaricum
Alesia
Bituriges Cubi
Vesontio
CELTIQUE
Limonum
Mediolanum
Gergovie
Lemovices
Arverni
Allobroges
GAULE CISALPINE
Vesunna
Burdigala
Sinus Gallicus Alter
Divona
Segodunum
Taurini
Sinus Ligusticus
AQUITAINE
PROV. ROMAINE
Tolosa
Narbo Martius
Nicæa
Massalia
Mare Internum
Corsica
GAULE
AVANT
L'ARRIVÉE DE CÉSAR
58 ans av. J.C.
Angles
Saxons
Saxons
Londres
Jutes
Thérouanne
Tournai
FRANCS
Cambrai
La Manche
Amiens
Rouen
Soissons
Bayeux
Reims
Paris
ROYAUME DE SYAGRIUS
ARMORIQUE
Quimper
Vannes
Rennes
Orléans
Sens
Strasbourg
Augsbourg
ALAMANS
Angers
Tours
Nantes
Langres
Besançon
Autun
Avenches
AQUITAINE
Saintes
Limoges
Bourges
BURGONDES
Lyon
Sabaudie
Vienne
ROYAUME D'ODOACRE
Golfe de Gascogne
Bordeaux
Agen
Albi
Toulouse
Carcassonne
Narbonne
Avignon
PROVENCE
Frejus
Marseille
Gênes
G. de Gênes
Méditerranée
Corse
NOVEMPOPULANIE
NARBONNAISE
GAULE
APRÈS
LES INVASIONS DES BARBARES
Ve siècle

GAULE. — 1. Tête de Gaulois (musée de Boulâq) ; 2. Epona (Alésia) ; 3. Fibule ; 4. Bijoux gaulois (musée de Rennes) ; 5. Vases gaulois ; 6. Casque gaulois à cornes avec roucile (arc d'Orange) ; 7, 8, 9. Casques gaulois ; 10. Chariot gaulois ; 11. Trophées d'armes gauloises ; 12. Combattant gaulois (Louvre) ; 13. Le *Gaulois couché ;* 14. Pointes de lances et de javelots gaulois ; 15. Epées gauloises ; 16. Haches gauloises (musée de Saint-Germain) ; 17. Chef gaulois ; 18. Guerrier gaulois (musée de l'armée) ; 19. Femme gauloise coiffée par trois servantes ; 20. Sabotier gaulois ; 21. Inscription gauloise ; 22. Blussus, nautonier gaulois, et sa femme (musée de Saint-Germain) ; 23. Le *Gaulois blessé* (Rome, musée du Capitole) ; 24. Déesse tutélaire d'une fabrique de produits chimiques ; 25. Marchand gaulois à son comptoir ; 26. Repas de famille gauloise (musée de Saint-Germain) ; 27. Guerrier gaulois (musée Calvet, Avignon) ; 28, 29. Monnaies gauloises (Cabinet des médailles).

romana (Provence) ; le reste fut conquis par César de 58 à 51, et, dès lors, d'une manière générale, jusqu'au démembrement de l'Empire, l'histoire de la Gaule est une partie de celle de l'Empire.

Comme l'a noté César, la Gaule, telle qu'il la trouva, ne constituait pas une nationalité homogène, mais était partagée entre trois grands groupes, différant par la langue et les institutions. Au S.-O., l'Aquitaine, peuplée d'Ibères qui, même après l'invasion celtique, constituèrent le fond de la population ; la Gaule proprement dite, limitée par la Garonne, les Cévennes, le Jura et la Seine, dont les habitants, appelés Gaulois par les Romains, se donnaient le nom de Celtes ; la Gaule Belgique entre le Rhin, la Marne et la Seine, habitée par les Belges, apparentés aux Celtes, mais venus plus tard. Aquitains, Celtes et Belges étaient divisés en deux cents peuples environ, souvent en guerre les uns contre les autres. En outre, au VIe siècle, des colonies grecques s'établirent sur les côtes de Provence, et jetèrent dans l'arrière-pays des germes de civilisation hellénique.

Bien avant la conquête, Rome avait noué des relations avec la Gaule. Ses plus constants alliés y furent les Eduens. Avant la conquête aussi, le propre frère de Vercingétorix, l'Arverne Celtil, avait tenté, par les armes et la diplomatie, de rassembler toute la Gaule sous son même pavois. Le succès n'avait été que momentané, et il serait exagéré de parler d'un Empire gaulois. Au moment où César reçut le proconsulat de la Cisalpine et de la Narbonnaise, la Gaule était menacée de perdre son indépendance. En effet, le Suève Arioviste, appelé par les Séquanes en guerre avec les Eduens, tyrannisait les uns et les autres et s'apprêtait à faire passer le Rhin à d'autres contingents. Si donc des motifs de politique intérieure engagèrent César à se donner la gloire d'une grande conquête, il faut convenir que son intervention en Gaule était nécessaire pour sauvegarder la sécurité de l'Italie elle-même.

Un mouvement des Helvètes qui prétendaient aller s'établir en Saintonge, à proximité de la Province, lui en fournit l'occasion. Il les refoula dans leur pays, puis, sollicité par les Eduens et les Séquanes, chassa Arioviste et ses bandes au delà du Rhin. Mais, effrayés de cette intrusion des Romains dans les affaires de la Gaule, les Belges se soulevèrent. César les soumit, et ce fut le couronnement de la conquête qui s'acheva après l'échec de la formidable coalition formée par Vercingétorix et la chute d'Alésia (51). La lutte s'éteignit peu à peu et la Gaule ne tarda pas à être érigée en province. Lyon fut la métropole des trois Gaules. Chaque année, du Ier au IVe siècle, les cités y envoyaient des délégués. Cette assemblée communiquait directement avec l'empereur. L'autel de Rome et d'Auguste, érigé au confluent de la Saône et du Rhône, fut le symbole du loyalisme gaulois. Au IVe siècle la Gaule fut partagée en deux diocèses (des Gaules et de Vienne) et en 17 provinces.

La civilisation et la langue de Rome s'acclimatèrent vite en Gaule, et cette province fut une des plus prospères de l'Empire jusqu'aux invasions.

Au Ve siècle elle fut définitivement occupée par les Barbares. Les Burgondes s'établirent dans la vallée du Rhône, les Goths dans celle de la Garonne. A l'E. et au N. les Germains s'installèrent. Parmi ceux-ci les Francs, à la fin du Ve siècle et au cours du VIe, réussirent à faire reconnaître leur autorité par les Gallo-Romains, les Goths, les Burgondes, les Bretons émigrés en Armorique à la suite de l'invasion saxonne, et les Alamans. Ils fondèrent un grand royaume franc, et dès lors il n'est plus question de Gaule. Seule, l'organisation ecclésiastique, calquée sur l'organisation impériale, en conserva le souvenir.

Dans la Gaule pré-romaine les gouvernements étaient à peu près partout aristocratiques, avec un chef suprême viager ou annuel appelé *vergobret*. Deux classes comptaient seules : la noblesse et le clergé. Celui-ci ne formait pas une caste héréditaire. Il jouissait d'un grand pouvoir, était le juge des différends entre cités ou particuliers, et l'éducateur de la jeunesse. Il possédait une arme redoutable : l'excommunication.

Les Gaulois adoraient les forces de la nature ; chaque cité possédait son dieu, divinité de la source, de la montagne, de l'arbre. Mais alors apparaissaient déjà quelques dieux généraux : Taramis, Teutatès, Esus, que les Romains assimilèrent à Jupiter, Mercure et Mars. Les dieux gréco-romains envahirent la Gaule, sans cependant supplanter entièrement les vieux cultes naturistes, dont plus d'un trait subsiste dans nos campagnes modernes.

La Gaule fut avant tout un pays agricole. Cependant, sous la domination romaine, ses industries prirent aussi un remarquable essor. La poterie, sans être très artistique, fournit une abondante production. Les Gaulois furent aussi excellents orfèvres et verriers. Saintes, Tonnay, Langres, Arras, produisirent des étoffes de laine recherchées ; Lyon préluda à la production des tissus de luxe ; le pays des Cadurques fabriquait de fines toiles de lin, et aussi des toiles à voile. L'exploitation des mines et carrières, la métallurgie, furent très actives. La Gaule exportait tous ses produits, ainsi que ses vins, et était en relation commerciale avec l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Syrie. Sa population laborieuse s'enrichit.

Si elle ne fut pas originale dans les arts et fit souvent appel à des artistes étrangers, son sol se couvrit de villas somptueuses et de monuments dont les ruines attestent le nombre et la grandeur. Elle eut une vie intellectuelle intense. Ses grandes villes possédèrent des écoles florissantes, dont les plus célèbres furent d'abord celles d'Autun et de Marseille. Cette dernière recevait en foule des étudiants venus de Rome et d'Italie. Puis elles furent éclipsées vers le IVe siècle par celles de Trèves, de Toulouse, de Narbonne et surtout de Bordeaux. La Gaule devint pour Rome, dès le Ier siècle, une pépinière d'avocats et d'orateurs.

Toute cette brillante civilisation s'effondra avec les invasions. La tradition s'en conserva cependant dans les cloîtres, d'où, jointe à d'autres éléments, elle devait sortir au moyen âge et fournir les données d'une brillante renaissance artistique et littéraire.

Gaule poétique (LA) *ou l'Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*, par F. de Marchangy (1813). Cet ouvrage, un des premiers que suscita l'imitation des *Martyrs* de Chateaubriand, obtint à son apparition un succès d'enthousiasme ; il exerça lui-même une influence marquée sur la littérature du temps. L'auteur conduit le lecteur des origines de la nation jusqu'au siècle de Louis XIV. Malgré des recherches érudites et le soin donné à des descriptions, Marchangy n'atteint, le plus souvent, qu'une élégance froide et emphatique.

Gaule romaine (GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA), par Ernest Desjardins (1876-1893). Ouvrage considérable, dont les quatre volumes comparent l'état physique de la Gaule romaine à celui de la France actuelle, montrant comment la Gaule libre fut matériellement soumise par les légions et le génie romains, puis organisée au temps d'Auguste et moralement conquise par les Romains, et étudiant aussi le tracé des voies romaines à travers le pays et les autres sources de la topographie comparée de la Gaule.

Gaule au VIe siècle (GÉOGRAPHIE DE LA), par Auguste Longnon (1878). Très utile commentaire géographique de l'*Histoire ecclésiastique des Francs* de Grégoire de Tours ; l'auteur retrace les variations politiques de la Gaule au VIe siècle, et passe en revue les différents *pagi* de la Gaule franque, les identifie et en détermine les limites.

Gaule (HISTOIRE DE LA), par Camille Jullian (1906-1926 ; 8 volumes). Dans cet ouvrage, l'auteur a su allier à une érudition consommée, à une méthode sûre, des qualités de style et de composition qui, à sa valeur historique, ajoutent son mérite littéraire plein de charme. L'histoire s'y appuie sur une rare intelligence de la géographie du pays.

GAULÉE [*gô*] n. f. Action de gauler les arbres. || Ce qu'on a abattu à la gaule. || *Pop.* Coups de gaule.

GAULEITER [*gaou-laè-teur*] n. m. Chef de district dans l'Allemagne nationale-socialiste.

GAULER [*gô-lé*] v. tr. Battre un arbre avec une gaule, pour en faire tomber les fruits.

GAULETTE [*gô*] n. f. Petite gaule. || Petite branche flexible, avec laquelle on fait du clayonnage.
— Techn. Espèce d'échelle que, dans les manufactures, on emploie pour faire sécher le papier, la laine, etc.

GAULEUR n. m. Qui gaule : *Un* GAULEUR *de noix.*

GAULIS [*gô-lî*] n. m. Sylvic. Massif forestier, dont les brins sont parvenus à un degré tel de croissance qu'ils sont propres à faire des gaules. || Ces brins eux-mêmes.
— Vanner. *Lames de gaulis*, Branches de saules fendues en long pour faire des paniers.

GAULLE (Charles DE), général et homme politique français, né à Lille en 1890. Reçu à Saint-Cyr en 1910, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant et prit part à la guerre de 1914-1918. Fait prisonnier à Douaumont en 1916, il resta en captivité jusqu'à la fin de la guerre, malgré plusieurs tentatives d'évasion. Dans une série d'ouvrages publiés entre les deux guerres, il préconisa des méthodes nouvelles dans l'organisation de l'armée et démontra l'importance des forces mécanisées dans la stratégie moderne. En 1939, à la déclaration de la guerre, il commandait une brigade de chars. A la tête de la 4e division cuirassée, il participa à la campagne de France (1940). Le 6 juin 1940, il devenait sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale et, le 18 juin, lançait, de Londres, son premier appel aux Français, les invitant à continuer la lutte à ses côtés. Chef des Français libres (1940), président du Comité français de libération nationale d'Alger, puis président du gouvernement provisoire de la République française (1944), il fut l'âme de la résistance française à l'occupant allemand. Le 14 juin 1944, lors du débarquement allié en Normandie, de Gaulle retrouvait la terre de France et, le 9 mai 1945, pouvait annoncer la victoire. Réélu le 14 novembre 1945, il se démit de sa charge de président du gouvernement le 20 janvier 1946. Il fonda en 1947 le R. P. F. (Rassemblement du peuple français), qu'il abandonna à lui-même en 1953.

Général de Gaulle.

GAULMIN (Gilbert), érudit français, né à Moulins en 1585, mort à Paris en 1665. Il savait le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le turc, le persan. Outre des épigrammes, des odes, une tragédie, *Iphigénie*, des traductions d'*Ismène et Isménie*, d'Eustathe (1618) ; de *Rhodante et Dosiclès*, de Théodore Prodrome (1625) ; d'un ouvrage hébreu : *De vita et morte Mosis libri tres* (1629), il a laissé le *Livre des lumières en la conduite des rois composé par le sage Pilpay* (1644).

GAULOIS [*ghô*], **OISE** (en lat. *Gallus*), Personne née en Gaule ou y habitant : *Les* GAULOIS.
— *Par extens.* Homme franc, spirituel, avec une gaieté un peu libre et une teinte de rudesse.
— *Adjectiv.* Relatif à la Gaule : *Les mœurs* GAULOISES. || Qui a le caractère gai, franc, loyal, un peu libre des anciens Gaulois : *Humeur* GAULOISE. *L'esprit* GAULOIS. *Trait* GAULOIS. *La gaminerie est une nuance de l'esprit* GAULOIS. (V. Hugo.) || Qui a le caractère inculte du vieux temps : *Tout était pauvre, ignorant, grossier,* GAULOIS. (Fénelon.) || Archaïque, suranné : *Une tournure* GAULOISE.
— Zootechn. V. la partie *encycl.*
— *Substantiv.* et au masc. Langue des Gaulois : *Le* GAULOIS *est une branche du celtique.* || Langage suranné : *C'est du* GAULOIS, *ce n'est pas du français.*
— LOC. ADV. *A la gauloise*, A la manière des Gaulois : *Le français n'est que du latin prononcé à* LA GAULOISE. (Renan.)
— ENCYCL. Les Romains appelaient *Galli* ceux des peuples de race celtique qui habitaient l'Italie du Nord, la vallée du Danube et le pays entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. V. GAULE. Ces nations se désignaient elles-mêmes par l'appellation de *Celtæ*. V. CELTE. Peut-être y a-t-il un rapport entre le mot latin *Gallus* et le mot grec *Galates*, sous lequel les Hellènes désignaient les Celtes du Danube, mais la chose n'est pas assurée.

Le mot *Gaulois*, dérivé de *Gallus* (*Gallensis*), n'apparaît pas dans les textes français avant le XVe siècle de notre ère. Il n'a rien de populaire. C'est un mot créé par les érudits.

— Zootechn. *Race gauloise.* La *poule gauloise* dérive directement de la race sauvage de *Bankiva*, dont toutes nos races semblent issues. Il n'existe qu'un type, au plumage élégamment composé de noir, de rouge et d'orangé rouge. Sa taille est un peu faible. Elle est rustique au point de se contenter d'un arbre touffu comme perchoir. Sa chair est délicate, et ses œufs assez abondants.

Gaulois (HISTOIRE DES), par Amédée Thierry (1828). Cet ouvrage, remarquable pour la date où il a été composé, relève de la méthode narrative, inaugurée par Augustin Thierry, frère d'Amédée. La critique y est plus sûre que dans d'autres productions du même auteur. Il contient des vues nouvelles et hardies sur les Galls et les Kimris. L'*Histoire des Gaulois* fut complétée par Amédée Thierry en son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, inférieure à la première (1840-1842).

Gaulois (LE), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1867, par de Pène et Edmond Tarbé. Il fut, au début, un organe de l'opposition libérale, puis défendit le bonapartisme, la monarchie avec Arthur Meyer, et la politique du centre gauche sous la direction de Jules Simon (1881). Depuis 1882, de nouveau sous la direction d'Arthur Meyer, il devint un organe important du parti conservateur à tendances monarchistes. A la mort de Meyer (1924), René Lara en prit la direction. *Le Gaulois* a cessé de paraître en 1929.

GAULOISEMENT [*ghô, man*] adv. Simplement. (VX.) || Avec une gaieté un peu libre.

GAULOISERIE [*ghô, rî*] n. f. Plaisanterie vive et un peu libre : *Les* GAULOISERIES *abondent chez Brantôme.*

GAULOT (Paul), littérateur français, né à Lyon en 1825, mort à Paris en 1937. D'abord avocat, il se tourna vers les lettres, et publia des romans et des études historiques. Parmi les premiers citons : *Mlle de Poncin* (1883) ; *l'Illustre Casaubon* (1885) ; *les Chemins rouges* (1893) ; *l'Epingle verte* (1897). Parmi les secondes : *Rêve d'empire, l'Empire de Maximilien, Fin d'empire* (1889-1890), études sur l'expédition du Mexique ; *Un complot sous la Terreur* (1889) ; *Amours d'autrefois* (1903) ; *les Pâques véronaises* (1910).

GAULT [*ghô*] n. m. (mot angl. dialectal). Nom donné par W. Smith à des argiles crétacées du sud-est de l'Angleterre qui sont d'âge albien, intercalées entre les grès verts inférieurs (aptien) et les grès verts supérieurs (cénomanien). Des argiles analogues constituent l'albien du Bassin de Paris. Aussi ce nom de faciès est-il souvent employé comme synonyme du mot ALBIEN.

GAULT DE SAINT-GERMAIN (Pierre-Marin), critique d'art français, né et mort à Paris (1754-1842). Il fut pensionnaire du roi de Pologne, et professeur aux collèges de Guéret et de Clermont-Ferrand. On a de lui : *Traité de la peinture de Léonard de Vinci* (1802) ; *Des passions et de leur expression générale et particulière* (1805) ; *Vie de N. Poussin* (1806) ; *Texte des calques du fameux « Cénacle » de Léonard de Vinci* (1807) ; *Annales de la chalcographie générale* (1806-1807) ; ainsi qu'une étude sur *Madame de Sévigné*.

GAULT-DU-PERCHE (LE), comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 4 kil. de Vendôme ; 890 hab.

GAULTHÉRASE [*ghô-té*] n. f. Enzyme accompagnant la gaulthérine et provoquant son hydrolyse.

GAULTHÉRIE [*ghô-té-rî*] n. f. Genre de plantes, de la famille des éricacées.
— ENCYCL. Les *gaultheries* sont des arbrisseaux ou rarement de petits arbres, toujours verts, à feuilles alternes, dentées ou entières. Le thé de Canada (*gaultheria procumbens*) est un arbuste rampant, à feuilles coriaces, teintées de pourpre par-dessous, dont le fruit sec est entouré par le calice, rouge vif, charnu et comestible. Ses feuilles donnent, après macération et distillation, l'*essence* dite *de Wintergreen*, antiseptique et antirhumatismale.

Guerriers gaulois.

On connaît dans ce genre une centaine d'espèces dont plusieurs sont cultivées dans les serres.

Gaulthérie : *a*, fleur.

GAULTHÉRINE [*ghô-té*] n. f. Glucoside contenu dans de nombreuses sortes de gaultheries et dans l'écorce de bouleau. (Elle est dédoublable en glucose et salicylate de méthyle sous l'influence de la gaulthérase.)

GAULTHIER, en lat. *Walterius*, évêque d'Orléans, né et mort dans cette ville (vers 810-892). Professeur de droit romain, évêque d'Orléans (876) et précepteur de Louis le Bègue, ambassadeur de Carloman près Louis le Germanique, il a présidé le synode de Brou-sur-Loire et rédigé des *Capitulaires* et des *Statuts* qui donnent une haute idée de ses capacités administratives.

GAULTHIER DE RUMILLY (Louis-Madeleine-Clair-Hippolyte), homme politique français, né et mort à Paris (1792-1884). Avocat à Paris depuis 1813, député d'Amiens de 1831 à 1848, il vota avec la gauche, siégea à la Constituante (1848), fut, en 1849, conseiller d'Etat, et resta dans la vie privée jusqu'à la chute de l'Empire. Député de la Somme à l'Assemblée nationale (1871), il appuya la politique de Thiers. Sénateur inamovible en 1876.

GAULTIER [*ghô-ti-é*] n. m. Gueux; chemineau. (Vx.)

GAULTIER. Biogr. V. GAUTHIER, et aussi GAUTIER.

GAULTIER le Chancelier ou **GAUTIER d'Antioche** (en lat. *Gualterius* ou *Gualterus*), historien français du commencement du XIIe siècle. Il prit part à la première croisade et fut chancelier de Roger, prince d'Antioche. Il fut trois ans prisonnier des Sarrasins (1119-1122). Son ouvrage *Bella Antiochena* s'étend de 1115 à 1119.

GAULTIER (Léonard), dessinateur et graveur français, né en 1561, mort après 1628. Il est l'auteur de 104 estampes sur la vie de Jésus-Christ. Il a gravé *la Forge de Vulcain*, d'après Jean Cousin, et *la Fable de Psyché*, d'après Raphaël. Portraitiste habile, il a laissé une collection de 144 *Pourtraicts d'hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500*.

GAULTIER, célèbre famille de luthistes français aux XVIe et XVIIe siècles. Les pièces de Gaultier le Vieux (1580 ?-1653) étaient très renommées jusqu'à l'étranger. — Un autre, JACQUES, vécut en Angleterre et correspondit avec Huyghens. — DENIS (1600 ?-1672), neveu du premier, fut aussi éminent que celui-ci. Une partie de l'école française de luth descend des deux Gaultier.

GAULTIER (Claude), avocat au parlement de Paris, né et mort à Paris (1590-1666). Il se rendit célèbre par une vivacité qui l'a fait surnommer **la Gueule,** et qui le fit prendre par Boileau pour le type de l'homme aigre et mordant. Ses *Plaidoyez* ont été publiés (1664-1688).

GAULTIER (l'abbé Aloïsius-Edouard-Camille), pédagogue français, né à Asti (Italie) en 1746, de parents français, mort à Paris en 1818. Directeur d'école à Paris, et pendant la Révolution en Angleterre, il propagea l'enseignement mutuel; on lui en a même attribué la première idée. Il poussa jusqu'à l'excès le souci de rendre l'étude attrayante par des procédés qu'il appelait des *jeux instructifs*. Avec Say, de Gérando et autres, il fut un des fondateurs de la Société pour l'enseignement élémentaire.

GAULTIER DE CLAUBRY (Charles-Emmanuel-Simon), médecin français, né et mort à Paris (1785-1855). Il fut membre de l'Académie de médecine et a laissé d'importants ouvrages, entre autres : *De l'altération du virus vaccin et de l'opportunité des revaccinations* (1838); *De l'identité du typhus et de la fièvre typhoïde* (1844). — Son frère, HENRI-FRANÇOIS, chimiste, né et mort à Paris (1792-1878), fut nommé, en 1859, professeur de toxicologie à l'Ecole de pharmacie de Paris. Il a donné une traduction des *Eléments de chimie expérimentale* de H. William (1832); *Manuel de médecine légale* (1852), avec Briand et Chaudé, ouvrage souvent réédité.

GAULTIER DE LAGUIONIE (Achille-*Jules* DE), philosophe français, né à Paris en 1858. Il a publié sous la signature JULES DE GAULTIER de nombreux et remarquables ouvrages. Citons : *De Kant à Nietzsche* (1900); *la Fiction universelle* (1903); *Nietzsche et la Réforme philosophique* (1904); *les Raisons de l'idéalisme* (1906); *la Dépendance de la morale et l'Indépendance des mœurs* (1907); *la Philosophie officielle de la philosophie; la Sensibilité métaphysique ; le Génie de Flaubert* (1913). J. de Gaultier insiste sur ce qu'il appelle le « bovarysme »; c'est la disposition qu'a l'homme à se concevoir autre qu'il est, et à se mentir à lui-même.

GAULTIER (Paul), philosophe et publiciste français, né à Paris en 1872. Ancien professeur de philosophie au collège Stanislas, directeur de *la Revue bleue* et de *la France nouvelle;* après divers travaux de psychologie expérimentale : *Enquête sur la mémoire visuelle* (1892), *Enquête sur la mémoire des chiffres* (1894), il collabora à divers périodiques français et au journal *le Temps*, puis publia des ouvrages parmi lesquels *le Rire et la Caricature* (1907); *le Sens de l'Art, l'Idéal moderne* (1908); *la Vraie éducation* (1910); *la Pensée contemporaine* (1911); *les Maladies sociales* (1913); *la Mentalité allemande et la Guerre* (1916); *la Barbarie allemande* (1917); *les Leçons morales de la Guerre* (1919); *les Maîtres de la pensée française* (1921).

Aux problèmes de l'après-guerre Paul Gaultier consacra *l'Avenir de la France* (1926) et *les Mœurs du temps* (1928). Sa philosophie est un spiritualisme intégral. En 1929 il fut élu membre de l'Académie des sciences morales.

GAULTIER-GARGUILLE (Hugues GUÉRU DE FLÉCHELLES, dit), comédien français, né à Sées vers 1573, mort à Paris en 1634. Enrôlé tout d'abord, vers 1610, dans la troupe de François Vaultray, il parcourut la province. Plus tard, associé à Gros-Guillaume et Turlupin, et interprétant avec eux des farces de son invention, comme *la Querelle de Gaultier-Garguille et de Périne, sa femme*, il ne quitta plus l'hôtel de Bourgogne dont il amusait le public bariolé. Il jouait aussi la comédie et la tragédie. Il publia en 1632 un recueil de ses *Chansons* gaillardes.

Gaultier-Garguille (gravure du XVIIe s.).

GAUMATA (transcrit en gr. *Cométès, Gométès*), mage qui se donna pour Smerdis, frère de Cambyse, et qui est connu dans la légende grecque sous le sobriquet de **Pseudo-Smerdis, le Faux Smerdis.** Il ressemblait tellement à ce prince qu'il put se donner comme étant Smerdis lui-même, sans que personne reconnût d'abord l'imposture. Il se proclama roi en mars 521 av. J.-C., et, trois mois plus tard, entra dans Babylone. A la mort de Cambyse il fut reconnu comme souverain légitime; mais une de ses femmes s'aperçut qu'il n'était pas le fils de Cyrus, et une conspiration se noua contre lui à laquelle prirent part les chefs des sept grandes familles perses. Il fut assassiné, et remplacé sur le trône par Darius, fils d'Hystaspe; son règne avait duré sept mois. Le détail en est fort légendaire.

GAUME (Jean-Joseph), théologien et écrivain français, né à Fuans (Doubs) en 1802, mort à Paris en 1879. Il est surtout connu par son ouvrage *le Ver rongeur des sociétés modernes ou le Paganisme dans l'éducation* (1851), où il reproche à l'éducation classique, de rendre l'esprit public païen. Par sa *Bibliothèque des classiques chrétiens, latins et grecs* (1852-1855), en trente volumes, il entendait remédier à ce mal qui lui semblait vicier l'enseignement, et remplacer les auteurs classiques païens par les auteurs sacrés.

GAUMINE [*ghô*] ou **GOMINE** n. f. (du nom propre de *Michel Gaumin* ou *Gaulmin*, intendant sous Louis XIII et Louis XIV, qui se maria de cette façon). Dr. anc. *Mariage à la gaumine*, Mariage contracté en présence du curé mais sans bénédiction. Il était prohibé; mais, lorsqu'il avait eu lieu, il semble qu'on en admettait la validité.)

GAUNILON, philosophe français, né vers la fin du Xe siècle, mort après 1073. Fils de Gauthier de Montigni, proviseur ou intendant de la ville de Tours, il devint, quoique laïque et marié, avant l'an 1023, trésorier et prévôt de Saint-Martin de Tours. Vers l'an 1064 il se fit moine à Marmoutiers. Il y écrivit un court traité, le *Liber pro insipiente*, pour réfuter la fameuse preuve ontologique de l'existence de Dieu donnée par saint Anselme dans son *Proslogium*.

GAUPE [*ghôp'*] n. f. (de l'allem. du sud *walpe*, femme sotte). *Fam.* Femme malpropre, souillon : *Marchons,* GAUPE, *marchons...* (Molière.)

— *Adjectiv.* :

Plus vilaine encore et plus *gaupe*
Que le plus sale marmiton.
Ch. PERRAULT.

GAUPERIE [*ghô, rî*] n. f. Paroles, façons de gaupe. (Peu us.)

GAUPP (Ernst Theodor), historien allemand du droit, né à Kleingaffron (Basse-Silésie) en 1796, mort en 1859 à Breslau, où il était devenu professeur à l'université en 1821 et juge au tribunal suprême en 1832. Parmi ses nombreux ouvrages il faut noter : *Ueber deutsche Städtegründung, Stadtverfassung und Weichbild im Mittelalter* (1824); *Recht und Verfassung der alten Sachsen* (1835); *Deutsche Stadtrechte des Mittelalters* (1855) et les éditions de la *Lex Frisionum* (1832) et de la *Lex Francorum Chamavorum* (1855).

GAUQUIÉ (Henri-Désiré), sculpteur français, né à Flers-lez-Lille (Nord) [1858-1928]. Elève de Cavelier et Fache, il a donné entre autres : *Brennus*, statue bronze (1890); *Diane*, marbre (1891); *le Réveil du printemps*, marbre (1892); *Marguerite d'Angoulême*, marbre, pour la maison de Saint-Denis (1893); *le Maréchal de Villars*, statue équestre pour la ville de Denain (1896); le *Monument de Watteau*, érigé au Luxembourg en 1896. On lui doit aussi les candélabres du pont Alexandre-III et des statuettes, ainsi qu'une *Baigneuse au crabe* (1907).

GAUR [*ghôr*] n. m. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde. — ENCYCL. Le *gaur* (*bibos gaurus*) est un grand animal qui mesure jusqu'à 2 m. de hauteur au garrot, à peine relevé en bosse. Ses oreilles sont petites, ses cornes relevées en croissant; sa robe est brun foncé; les pieds sont blanc sale et le museau brun orangé. Le gaur est répandu dans l'Inde du Nord-Ouest, dans la plaine du Gange, au pied de l'Himalaya et surtout dans les régions montagneuses et boisées; il est domestiqué par certaines tribus, et compte parmi les ancêtres de différentes races bovines répandues aujourd'hui en Asie, comme en Europe.

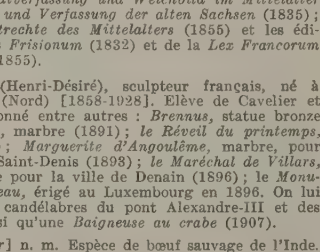
Gaur.

GAURA [*ghô*] n. m. Genre d'onagrariacées. (On dit aussi GAURE.)

— ENCYCL. Les *gaura* sont des herbes à feuilles alternes, à fleurs disposées en panicule terminale. On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'Amérique du Nord. On cultive dans les jardins le gaura bisannuel et le gaura de Lindheimer. Le gaura de Lindheimer, originaire du Texas, où il est vivace, est annuel dans les climats tempérés. Ses grandes fleurs, blanches en dedans, d'un beau rouge carmin à l'extérieur, sont d'un très bel effet dans les plates-bandes et les massifs.

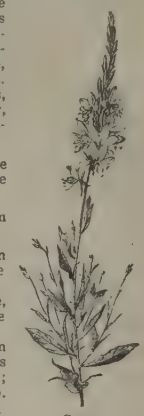
Gaura.

GAURAIN-RAMECROIX, bourg de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournai); 3.800 hab.

GAURE [*ghôr'*] n. f. Minér. Nom vulgaire du *granit arénacé*.

GAURE [*ghôr'*] n. m. Relig. Nom donné en Orient, aux sectateurs de Zoroastre.

— Linguist. Langue néo-indienne, plus communément désignée sous le nom de *bengali*.

— Adjectiv. *Langues gaures,* Nom donné jadis à un groupe de langues modernes de l'Inde (*bengali, oriya*, etc.; il est aujourd'hui tombé en désuétude).

GAURE (PAYS ET COMTÉ DE) [en lat. *Gaurensis* et *Virodunensis Comitatus*], petit pays de l'ancienne Gascogne, dans le bas Armagnac (aujourd. départ. du Gers, arrond. de Condom). Capit. *Fleurance*.

GAURIAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kil. de Blaye, sur le plateau dominant la rive droite de la Gironde; 1.095 hab. Excellents vins rouges du Bourgeais dont les crus les plus célèbres sont : *Château-du-Thau, Descazeaux, Château-Carmeil.* — Port et chantiers de construction de bateaux au hameau de La Roque-de-Thau.

GAURIC ou **GAURIE** [*ghô-rî*] n. m. Syn. de KORRIGAN.

GAURICO (Luc) [en lat. *Gauricus*], mathématicien, astrologue et prélat italien, né à Giffoni, près de Salerne, en 1476, mort à Rome en 1558. Il se livra d'abord à l'enseignement des mathématiques, puis s'adonna à l'astrologie. Il fut nommé, en 1545, évêque de Civita-Ducale. Gaurico fut un des promoteurs de la réforme du calendrier par la publication de son *Calendarium ecclesiasticum novum, ex sacris litteris, probatisque sanctorum patrum synodis excerptum, etc.* (1552). — Son frère Pomponio **Gaurico** (en lat. *Pomponius Gauricus*), né à Giffoni vers 1480, mort à Sorrente vers 1530, à la fois érudit et poète. On présume qu'il fut tué à la suite d'une aventure galante. On a de lui : *De sculptura* (1504), document curieux pour l'histoire de la renaissance de l'art.

GAURISANKAR [*ghô, sann'*], montagne de l'Himalaya central, en territoire du Népal, tout près de la frontière du Tibet; alt. 7.140 m. — On l'a pendant longtemps confondu à tort avec le mont Everest, point culminant du globe, situé à quelques kilomètres plus à l'est et haut de 8.882 m. V. EVEREST.

GAUSAPE [*ghô*] n. f. (lat. *gausapa* ou *gausape*). Antiq. rom. Espèce de chlamyde à franges, que portaient les anciens Romains. || Natte de paille, sur laquelle couchaient les soldats dans les camps.

GAUSBERT de Puycibot, troubadour limousin. (*Puycibot* est dans l'arrond. de Nontron [Dordogne]). Son activité poétique s'est exercée entre 1210 et 1230. Il fut le protégé d'un grand seigneur de ce temps, Savaric de Mauléon. Il nous reste de lui une quinzaine de chansons d'amour, dont quelques-unes ont été publiées dans le *Choix des poésies des troubadours* de Raynouard.

GAUSS (Charles-Frédéric), mathématicien et astronome allemand; né à Brunswick en 1777, mort à Gœttingue en 1855. Il fut élève de l'université de Gœttingue (1795-1798), puis, protégé par le duc de Brunswick, il se consacra entièrement à la composition de son traité de la théorie des nombres : *Disquisitiones arithmeticæ* (1801). A la mort de son protecteur, il fut nommé directeur de l'observatoire de Gœttingue (1807) et professeur d'astronomie à l'université de cette ville. C'est à ce double poste que Gauss resta attaché jusqu'à la fin de ses jours. Il a laissé une grande quantité de travaux; sa *Theoria motus corporum cœlestium* (1809) lui acquit une grande réputation.

Gauss.

Outre l'invention de la méthode des moindres carrés, qu'il imagina presque en même temps que Le Gendre, on lui doit une méthode générale pour la résolution des équations binômes, dont il tira le moyen inattendu d'inscrire au cercle, avec la règle et le compas, le polygone régulier de dix-sept côtés, et, en général, de décomposer en facteurs simples le binôme $x^{2n+1} - 1$ lorsque $2n + 1$ est premier; de nouvelles méthodes pour le calcul des orbites des planètes et des comètes; les inventions de l'héliotrope et du magnétomètre. Il renouvela les méthodes géodésiques à propos de la mesure d'un arc de méridien entre Gœttingue et Altona (1821-1824). Ses travaux sur le magnétisme sont consignés dans les six volumes qu'il publia avec Weber. Il fut un des premiers à signaler la possibilité de transmettre les signaux à l'aide des courants galvaniques. Ses publications ont paru dans les revues scientifiques. Ses œuvres complètes ont été publiées (1863-1874) et comprennent sept volumes.

GAUSS [*ghôss*] n. m. (du nom du mathématicien *Gauss*). Unité C.G.S. d'induction ou de champ magnétique; c'est le champ qui existe à l'intérieur d'un solénoïde indéfini

parcouru par un courant de 1 ampère et dont la densité d'enroulement est $\frac{10}{4\pi}$ tours par centimètre.

GAUSSE [*gôss'*] n. f. (de *gausser*). Mensonge plaisant, farce. (Vx.)

GAUSSEN (Paul), poète provençal, né à Alais (Alès) en 1845, mort en 1893. Son meilleur recueil poétique a pour titre *li Miragi* (les Mirages) [1885]. A la fois auteur et acteur, il obtint un très grand succès sur le théâtre d'Alès avec son drame émouvant : *la Camisardo* (la Camisarde) [1888].

GAUSSER [*ghô-sé*] v. tr. (origine douteuse). Plaisanter, railler quelqu'un à son nez (Vx.) :

> J'enrageais quand je vis cent hommes me *gausser*.
> POISSON.

— *Absolum.* Dire des plaisanteries : *Henri IV ne laissait pas de rester indulgent et bon, et de* GAUSSER *comme de coutume.* (Sainte-Beuve.)

— *Intransitiv.* Railler : *Pierre s'arrête, rit, et en* GAUSSANT *me dit...* (P.-L. Courier.)

— ***Se gausser,*** v. pr. Se moquer, se railler de quelqu'un à son nez :

> ...Et nous voyons que d'un homme on *se gausse*
> Quand sa femme chez lui porte le haut-de-chausse.
> MOLIÈRE.

GAUSSERIE [*ghô-se-rî*] n. f. (de *gausser*). Raillerie, moquerie.

GAUSSERON (Bernard-Marie-Henri), littérateur français, né à La Mothe-Saint-Héraye en 1845, mort à Machonville-Rouxmesnil (Seine-Inférieure) en 1913. Il participa à la fondation d'un petit journal littéraire dirigé contre l'Empire : *la Fronde.* Il servit sous les murs de Paris en 1870, et, après la Commune, il passa en Belgique, puis en Angleterre. Agrégé des langues vivantes, il a donné des articles à la *Revue universelle Larousse,* et il a collaboré au *Nouveau Larousse illustré.* Il a publié des traductions de l'anglais : *les Voyages de Gulliver* (1883) ; *le Vicaire de Wakefield* (1884) ; des volumes de morale familière ; *les Keepsakes et les Annuaires illustrés de l'époque romantique* (1896) ; *Bouquiniana* (1901) ; etc.

GAUSSEUR [*ghô-seur*], **EUSE** n. Qui aime à se gausser de...

— Adjectiv. : *Un Marseillais* GAUSSEUR.

GAUSSIA, petite planète, N° 1001, découverte en 1923.

GAUSSIN (*Jeanne*-Catherine GAUSSEM, dite), comédienne française, née et morte à Paris (1711-1767). Fille d'Antoine Gaussem, laquais de l'acteur Baron, elle débuta à la Comédie-Française, en 1731, dans le rôle de Junie, puis devint l'interprète attitrée de Voltaire, dans ceux de Zaïre et d'Alzire principalement. « Elle excellait, dit Marmontel, dans tous les rôles tendres et qui ne demandaient que l'expression naïve de l'amour et de la douleur. » Elle se retira du théâtre en 1763, après avoir épousé un danseur de l'Opéra.

Jeanne Gaussin.

GAUSSON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 28 kil. de Saint-Brieuc ; 1.230 hab.

GAUT (Jean-Baptiste), poète provençal, né et mort à Aix (1819-1891). Il y fut conservateur de la Bibliothèque Méjanes. Il appartint au groupe des écrivains du Midi qui préparèrent la renaissance provençale. C'est lui qui organisa le Congrès d'Aix de 1853 : *lou Roumavagi dei Troubaire* (la Fête des Trouvaires), que devait suivre la fondation du Félibrige (1854). Son principal recueil de poésies est intitulé : *Sounet, Souneto et Sounaio* (Sonnets, Sonnettes et Sonnailles) [1874]. Il est aussi l'auteur de pièces de théâtre et d'études intéressantes sur la littérature et les mœurs provençales.

GAUTAMA, nom de famille du fondateur du bouddhisme, par lequel les écritures bouddhiques le désignent presque aussi souvent que sous celui de ÇÂKYA-MOUNI.

GAUTELINE n. f. Un des noms vulgaires de la clavaire.

GAUTEREAU [*ghô-te-rô*] n. m. Nom vulgaire du *geai.*

GAUTHERIN (Jean), statuaire français, né à Ouroux (Nièvre) en 1840, mort à Paris en 1890, élève de Gumery. Citons, parmi ses œuvres : *Saint Sébastien* (1870 et 1876) ; de beaux travaux de sculpture pour la cathédrale de Nevers ; *Clotilde de Surville* (1877) ; *l'Industrie* (1878) ; *l'Industrie des tissus,* statue en pierre, au palais du Trocadéro ; *le Travail,* statue en bronze (1884), aujourd'hui au jardin du Luxembourg, à Paris ; en 1887, *l'Inspiration,* statue en marbre ; en 1889, *l'Impératrice de Russie,* statue en marbre. Il a exécuté la statue de *Diderot,* bronze, érigée près de Saint-Germain-des-Prés, à Paris (1884) ; *la Ville de Paris,* statue en pierre (façade de l'Hôtel de Ville), etc.

GAUTHEROT (Claude), peintre français, né et mort à Paris (1765-1825). Il débuta par des essais de sculpture : bustes de *Voltaire,* de *Rousseau,* de *Bailly,* de *Gluck,* etc., puis il se fit admettre dans l'atelier de David, en 1787. Distingué par le maître, il se livra, à son exemple, à la politique active, accompagna Lepeletier de Saint-Fargeau chargé d'une mission dans l'Yonne, et fut blessé en défendant la Convention, en 1795. On peut citer de lui : *Marius à Minturnes* (1796) ; *Convoi d'Atala* (1800) ; *Entrevue de Tilsit* (1810) ; *Saint Louis pansant les malades,* qui décora longtemps la chapelle de Louis XVIII.

GAUTHEY (Emiland-Marie), ingénieur français, né à Chalon-sur-Saône en 1732, mort à Paris en 1806. Élève de l'Ecole des ponts et chaussées, il a construit le canal du Centre et celui du Doubs à la Saône. On lui doit le pont de Raville sur le Doubs, et les quais de la ville de Chalon. Il est, de plus, l'auteur de nombreux écrits, parmi lesquels on doit citer : *Mémoire sur l'application de la mécanique à la construction des voûtes et des dômes* (1772) ; *Traité complet de la construction des ponts et des canaux navigables* (1809).

GAUTHIER, dit **sans Avoir,** un des chefs des premières bandes indisciplinées qui partirent pour la première croisade avant le départ des chevaliers, né au village des Noyers, près de Langres, tué près de Nicée en 1097. Il s'avança à travers l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie ; eut à lutter contre les populations rendues hostiles par les désordres que commettaient les croisés ; à Constantinople, l'empereur Alexis Comnène lui fit bon accueil, et, après avoir réuni les débris des bandes de Pierre l'Ermite, il alla périr dans une embuscade près de Nicée ; son armée fut presque entièrement détruite.

GAUTHIER (Martin-Pierre), architecte français, né à Troyes en 1790, mort à Paris en 1855. Élève de Percier, il obtint le grand prix d'architecture en 1810. Architecte de l'Assistance publique, il restaura la chapelle du château de Vincennes, construisit le quartier neuf de l'hospice de Bicêtre, l'hospice des Orphelins, l'hospice de la Reconnaissance à Garches, termina l'hôpital Lariboisière à Paris, éleva l'église Saint-Jean et l'hospice Saint-Nicolas à Troyes. Membre de l'Institut en 1842.

GAUTHIER (Marie-Jules), érudit français, né à Besançon en 1848, mort à Dijon en 1905. Élève de l'Ecole des chartes, il fut nommé archiviste du Doubs, puis de la Côte-d'Or. Il devint en 1903 correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre de nombreux travaux dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon* et ailleurs, on lui doit : *Département du Doubs : inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790* (1883-1895 et 1900) ; *Inventaire sommaire des archives de Baume-les-Dames antérieures à 1790* (1892).

GAUTHIER (Louis), acteur français, né à Paris en 1864. Sorti du Conservatoire en 1887, il fut engagé à l'Odéon où il prit l'emploi des amoureux, et débuta dans *le Barbier de Séville* et *les Folies amoureuses.* Il quitta l'Odéon en 1893 et joua au Vaudeville, au Gymnase, au Théâtre Réjane, etc. Parmi ses créations, citons : *Décadence, la Retraite, Maman Colibri, la Barricade, Montmartre, les Transatlantiques, la Maison cernée, Terre inhumaine.*

GAUTHIER-FERRIÈRES (Léon-Adolphe-Désiré), poète français, né à Paris en 1880, tué à l'ennemi dans la presqu'île de Gallipoli en 1915. Cinq volumes : *la Belle matinée* (1904) ; *Jours d'orage* (1908) ; *la Romance à Madame* (1909) ; *les Ombres heureuses* (1912), et, posthume, *le Miroir brisé* (1920), forment son œuvre poétique ; il y faut signaler encore son poème *Lettre d'un vainqueur de Denain, 24 juillet 1712,* qui obtint le grand prix de poésie en 1907. Son inspiration est romantique, mais il est nourri du souvenir des classiques. Virgile et Gluck comme Napoléon et Hugo sont ses dieux. A son œuvre poétique s'ajoutent : *Gérard de Nerval, la vie et l'œuvre* (1906) ; *A. de Musset* (1907) ; *Fr. Coppée et son œuvre* (1908) ; *le Parnasse royal* (1909), poèmes choisis de rois et personnages royaux ; dix volumes d'*Anthologie des Ecrivains français* (1908-1913).

GAUTHIER-VILLARS (Henry). V. WILLY.

GAUTHIEZ (Pierre) ou **PIERRE-GAUTHIEZ,** littérateur français, né à Fontenay-aux-Roses (Seine) en 1862. Élève de l'Ecole normale supérieure (1880), il en sortit agrégé (1883). Professeur, bibliothécaire à l'Arsenal (1885-1888), il se consacre tout entier aux lettres. Poète d'inspiration élevée, il a donné : *les Voix errantes* (1884) ; *les Herbes folles* (1892) ; *Deux poèmes* (1894) ; *Isle-de-France : Paris-Banlieue* (1901) ; *Au soleil de Versailles* (1910). Comme romancier, il a publié : *la Danaé* (1888) ; *Ombres d'amour* (1899) ; *la Dame du lac* (1899) ; *Contes sur vélin* (1912) ; *le Vitrail de Sainte-Geneviève* (1926). Son œuvre historique et critique comprend : une étude sur *P. Prud'hon* (1885) ; *Etudes sur le XVIe siècle : Rabelais, Montaigne, Calvin* (1893) ; *l'Arétin* (1896) ; *Jean des Bandes-Noires* (1901) ; *Lorenzaccio* [*Lorenzino de Medicis*] (1904) ; *Milan* (1906) ; *Luini* (1906) ; *Holbein* (1907) ; *Promenades parisiennes* (1912) ; *H. Heine* (1913) ; *Sainte-Catherine de Sienne* (1916) ; *Florence* (1927).

GAUTHITE [*ghô*] n. f. Minér. Variété d'orthite.

GAUTIER [*ghô-ti-é*] n. m. Vanne ou arrêt pratiqué dans les rivières où l'on flotte à bois perdu.

GAUTIER d'Antioche. V. GAULTIER (*le Chancelier*).

GAUTIER d'Arras, poète français du XIIe siècle, auteur de deux romans d'aventures en vers : *Eracle,* composé vers 1155 et qui a pour principal héros l'empereur Héraclius, et *Ille et Galeron,* fondé sur la légende du Mari aux deux femmes, comme son modèle, le lai d'*Eliduc* de Marie de France. Tous deux ont été publiés par E. Læseth (Paris, 1890), et le second par W. Færster (Halle, 1891).

GAUTIER d'Espinau (*d'Epinal*), poète français de la fin du XIIe siècle, dont il nous reste environ vingt-cinq chansons.

GAUTIER de Lille ou **de Châtillon,** poète latin du XIIe siècle. Né à Lille, il voyagea en Italie, puis devint secrétaire de l'archevêque de Reims et chanoine d'Amiens. Il est l'auteur de plusieurs traités théologiques et d'un poème héroïque en hexamètres sur Alexandre (*Alexandreis sive Gesta Alexandri magni*) qui fut très apprécié au moyen âge, au point qu'on l'expliquait dans les écoles au même titre que les ouvrages de l'antiquité classique.

GAUTIER de Metz, poète français du XIIIe siècle. Son *Image du monde,* compilée en grande partie d'après l'*Imago mundi* d'Honorius d'Autun, est une des plus anciennes encyclopédies scientifiques en langue vulgaire.

GAUTIER (Hubert), ingénieur français, né à Nîmes en 1660, mort à Paris en 1737. Inspecteur général des ponts et chaussées, on a de lui nombre d'ouvrages ; les principaux sont : *Traité de la construction des chemins, tant de ceux des Romains que des modernes ; Traité des ponts et chemins des Romains et des modernes ; Histoire de la ville de Nîmes et de ses antiquités.*

GAUTIER D'AGOTY, famille française qui a fourni cinq artistes distingués. Citons : Jacques **Gautier d'Agoty** peintre, graveur, physicien et anatomiste, né à Marseille en 1710, mort à Paris en 1785. Il s'est distingué dans l'exécution de ses planches d'anatomie. On lui doit : *Lettre concernant le nouvel art d'imprimer les tableaux avec quatre couleurs* (1749) ; *Chromogénésie ou Génération des couleurs, contre le système de Newton* (1751) ; *Observations sur la peinture et sur les tableaux anciens et modernes* et *Observations sur la physique, l'histoire naturelle et la peinture* (1752-1755), curieux documents qui donnèrent naissance au *Journal de physique.* — Arnaud-Eloi **Gautier d'Agoty,** fils du précédent, mort en 1771. On lui doit : *Observations périodiques sur l'histoire naturelle, la physique et les arts,* avec des planches en couleurs (1771), ouvrage continué par l'abbé Rozier. — Jean-Baptiste **Gautier d'Agoty,** frère du précédent, mort en 1786. Il n'a laissé que des ouvrages inachevés, comme la *Galerie française des hommes et des femmes célèbres qui ont paru en France* (1770) ; *la Monarchie française* (1770). — Jean-Fabien **Gautier d'Agoty,** frère aîné des précédents. Il ne se révéla que par quelques planches d'*Anatomie,* d'*Histoire naturelle,* et des *Portraits,* notamment ceux de Louis XV et du cardinal Fleury. — Edouard **Gautier d'Agoty,** frère des précédents, né à Paris en 1745, mort à Florence en 1783. Il chercha à perfectionner l'art de la gravure en couleurs. Cet artiste a laissé douze estampes (1780), gravées d'après les tableaux de la galerie d'Orléans.

GAUTIER (Théophile), écrivain et poète français, né à Tarbes en 1811, mort à Neuilly en 1872. Venu à Paris pour étudier la peinture, il renonça très vite à cette ambition et se consacra à la poésie, puis à toute la littérature. Il fut un des chefs de cette sorte de troisième Cénacle qui vers 1835 groupa un certain nombre de poètes et d'artistes jeunes, affichant un romantisme tumultueux. Il s'assagit d'ailleurs assez vite, comme les autres, et mena une existence paisible absorbée par de lourdes tâches d'écrivain et de journaliste.

Th. Gautier. — Cl. Nadar.

Son œuvre est considérable et très diverse. Il a publié, de 1830 à sa mort, des poèmes (dont *Albertus* [1833] ; *la Comédie de la mort* [1838] ; *España* [1845]), réunis actuellement en deux volumes ; le recueil de poèmes *Emaux et Camées* (1852) ; des romans : *Mlle de Maupin* (1835) ; *le Roman de la Momie* (1858) ; *le Capitaine Fracasse* (1863) ; un tableau pittoresque et ironique de la vie du troisième Cénacle : *les Jeune-France* (1832) ; des recueils d'articles de critique ou ouvrages critiques : *les Grotesques* (1833), essai de réhabilitation des poètes « irréguliers » du XVIIe siècle, Théophile, Saint-Amand, Scarron, etc. ; *l'Histoire de l'art dramatique depuis vingt-cinq ans* (1858) ; des récits de voyages en Espagne, Russie, Italie, Constantinople ; des œuvres de théâtre ; *l'Histoire du romantisme* (posthume, 1874), etc.

Bien que Gautier ait voulu mettre dans certaines de ses œuvres de la philosophie ou des méditations (notamment dans *Albertus* et *la Comédie de la mort*), il savait lui-même qu'il n'était pas un penseur. S'il était hanté par des anxiétés sur la destinée, sur l'au-delà, il s'intéressait beaucoup moins aux idées qu'aux formes, à la pensée qu'à la beauté. Il a voulu être surtout un artiste. C'est pour cela que dès la Préface de *Mlle de Maupin,* qui fut retentissante, il déclara qu'un poète ou même un écrivain devait se désintéresser de tous les problèmes politiques, sociaux ou moraux : il lui suffit d'aimer, d'imaginer, de créer le beau. Il cultive « l'art pour l'art ». Il proclama sa doctrine avec ostentation, avec le désir de scandaliser « le bourgeois » et même les grands romantiques (Lamartine, Hugo, George Sand, etc.) qui se tournaient vers cette littérature sociale. Il a été le vrai fondateur de cette doctrine de l'art pour l'art, et le précurseur des Parnassiens. Il a d'ailleurs appliqué sa doctrine avec un incomparable talent. Il a été un admirable peintre de paysages, de décors, de scènes pittoresques dans ses meilleurs romans et récits de voyages ; le ciseleur parfait des petites pièces de ses *Emaux et Camées.*

GAUTIER (Louise-*Judith*), femme de lettres, fille du précédent, née à Paris en 1850, morte à Dinard en 1917. Elle compta parmi ses maîtres un Chinois, qui l'initia aux idées et aux mœurs de l'Extrême-Orient. Dès 1867, elle débuta, sous le pseudonyme de JUDITH WALTER, par *le Livre de jade,* adaptation des poètes chinois ; puis elle épousa le poète Catulle Mendès, dont elle ne tarda pas à se séparer, et publia, en 1869, *le Dragon impérial,* roman. Parmi ses ouvrages postérieurs, nous citerons : *l'Usurpateur* (1875), qui devait reparaître en 1885 sous le titre de *la Fille du soleil ; le Jeu de l'amour et de la mort* (1876) ; *Richard Wagner et son Œuvre poétique* (1882) ; *Poèmes de la libellule,* traduits du japonais (1885) ; *Iskender* (1886) ; *Fleurs d'Orient* (1893) ; *le Vieux de la Montagne* (1893) ; *Kouⁿ-Atonou* (1898) ; *Princesse d'amour* (1900) ; *le Paravent de soie et d'or* (1904) ; etc. Elle a fait représenter à l'Odéon : *la Marchande de sourires* (1888) ; *la Barynia* (1894) ; *la Tunique merveilleuse* (1899) ; *la Fille du ciel,* en collaboration avec Pierre Loti (1911). Ses Mémoires : *le Collier des jours* (1902), *le Deuxième* (1903) et *le Troisième rang du collier* (1909) renferment de piquants détails, particulièrement sur son enfance. Elle était membre de l'Académie des Goncourt.

J. Gautier. — Cl. Nadar.

GAUTIER (Jean-François-*Eugène*), musicien français, né et mort à Paris (1822-1878). Second grand prix de Rome en 1842, il devint le second chef d'orchestre de l'Opéra-National (1847), et y fit jouer, en société avec Pilati, un opéra de circonstance : *les Barricades de 1848.* Nommé professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, il a publié : *Un musicien en vacances,* volume formé de la réunion de ses articles du *Journal officiel* (1873).

GAUTIER (Armand-Désiré), peintre français, né à Lille en 1825, mort à Paris en 1894. Élève dans sa ville natale de Souchon, et à Paris de Léon Cogniet, il envoya aux Salons, depuis 1853, des tableaux de genre d'un art délicat et sincère. Ses principales toiles sont: *la Promenade du jeudi* (1853) ; *la Salpêtrière* (1859) ; *la Prisonnière* (1865) ; *Surprise au bain* (1874) ; *le Réfectoire* (1878) ; *la Répétition au couvent* (1886) ; *le Monastère* (1887) ; *le Vieux vagabond* (1892) ; et *Loin de la ville* (1893). Il a peint aussi divers portraits, et des natures mortes d'une touche ferme et lumineuse.

GAUTIER (Léon), né au Havre en 1832, mort à Paris en 1897. Entré en 1852 à l'Ecole des chartes, il en sortit en 1855, fut appelé, en 1859, aux archives de l'Empire, où il remplaça, en 1893, Siméon Luce comme chef de la section historique. Il débuta à l'Ecole des chartes, en 1866, par un cours libre d'histoire de la poésie latine et ne tarda guère à y prendre la chaire de paléographie (1871), qu'il occupa pendant près de trente ans avec un éclat extraordinaire. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1887. Son édition de *la Chanson de Roland* est devenue classique. Son principal ouvrage de vulgarisation savante est *la Chevalerie*, où il a fait revivre avec enthousiasme la vie du baron féodal (1884). Citons encore de lui : *les Epopées françaises* (1865-1868), complétées par une *Bibliographie des chansons de geste* (1897) ; *la Chanson de Roland*, texte critique (1872) ; *Histoire de la poésie liturgique au moyen âge : les tropes* (1886) ; *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor* (1858-1859).

Léon Gautier.

GAUTIER (Armand), chimiste français, né à Narbonne en 1837, mort à Cannes en 1920. Docteur en médecine en 1862, il fut d'abord préparateur de Wurtz, puis docteur ès sciences, professeur agrégé en 1869, et professeur de chimie médicale à la Faculté de médecine de Paris en 1884. En 1879, il fut nommé membre de l'Académie de médecine, et succéda en 1889 à Chevreul à l'Académie des sciences qu'il présida en 1911. Dans son œuvre très importante, il faut mettre au premier plan : sa découverte des carbylamines et celle des ptomaïnes et des leucomaïnes, ses études sur les arsenicaux organiques (origine de l'arsenothérapie des spirochétoses), sur l'intoxication saturnine, sur l'hygiène de l'alimentation, et enfin sa théorie de l'origine des eaux thermales. Parmi ses œuvres écrites, signalons : *la Chimie et la Cellule vivante* (1894) ; *les Toxines microbiennes et animales* (1896) ; *Cours de chimie minérale et organique* (1895-1896) ; *Leçons de chimie biologique* (1897) ; *l'Alimentation et les Régimes chez l'homme sain et chez le malade* (2e édit., 1904).

A. Gautier. — Cl. Pierre Petit.

GAUTIER (*Emile*-Jean-Marie), publiciste français, né à Rennes en 1853, mort à Paris en 1937. Il se fit, dans des conférences, l'apôtre des doctrines anarchistes, fut impliqué, en 1883, dans le procès Kropotkine et condamné à cinq ans de prison. Gracié en 1885, il renonça à la politique active et s'est occupé, depuis, de vulgarisation scientifique. Sous le pseudonyme de Raoul Lucet, il a collaboré à plusieurs journaux. En 1895, il succéda à Figuier comme directeur de *l'Année scientifique et industrielle* et continua cette publication jusqu'en 1913. Nous citerons, parmi ses écrits : *le Darwinisme social* (1883) ; *le Parlementarisme* (1885) ; *Propos anarchistes* (1885) ; *Heures de travail* (1885) ; *les Endormeurs* (1885) ; *le Monde des prisons* (1888) ; *les Etapes de la science* (1892) ; etc.

GAUTIER (*Jules*-Joseph-Alexandre), administrateur français, né à Strasbourg en 1856, mort à Paris en 1936. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1875), agrégé d'histoire et géographie (1879), il professa d'abord dans divers lycées de province et de Paris, devint inspecteur général et directeur de l'enseignement secondaire (1907). Entre temps, il avait été chef de cabinet des ministres de l'instruction publique Combes, Bienvenu-Martin, Briand. Secrétaire de la rédaction, puis rédacteur en chef de la *Revue de l'Enseignement secondaire* (1884-1895), il prit une part importante à la réforme de l'enseignement secondaire. Nommé en 1910 conseiller d'Etat (section des Travaux publics dont il prit la présidence en 1928), il a consacré une partie de son activité à l'étude des questions agricoles et viticoles, et est devenu président de la *Confédération nationale des associations agricoles*.

GAUTIER (Alexandrine Brémond, Mme Joseph), félibresse connue sous le nom de **Brémonde de Tarascon**, née à Tarascon en 1858, morte en 1898. Ses premiers recueils de poésies provençales, publiés entre 1883 et 1891, révèlent un art délicat de la forme et aussi une sensibilité douloureuse qui l'ont fait comparer à Marceline Desbordes-Valmore. Une inspiration plus puissante anime son recueil posthume, *lou Debanaire flouri* (le Dévidoir fleuri) [1908].

GAUTIER (Joseph-*Etienne*), orientaliste français, né à Oullins en 1861, mort à Paris en 1924. Il fit des fouilles dans l'île du lac de Homs (1893), à Licht en Egypte (1895-1896), devint attaché de la Délégation scientifique en Perse (1898) pour laquelle il fit, à ses frais, des fouilles à Moussian (1902-1903) d'où il rapporta au Louvre une très belle collection de poteries peintes. En 1910, il dirigea les travaux de recherches de papyrus araméens dans l'île d'Eléphantine. Il a publié *les Archives d'une famille de Dilbat au temps de la première dynastie de Babylone* (1908), *Fouilles de Licht* (1902), et divers articles dans les *Mémoires de la Délégation en Perse*.

GAUTIER (Emile-Félix), explorateur et professeur français, né à Clermont-Ferrand en 1864, mort à Portivy, Saint-Pierre-de-Quiberon, en 1940. Il a d'abord exploré la partie ouest de Madagascar de 1892 à 1894, puis, professeur à l'université d'Alger (1902), a entrepris l'étude géographique du Sahara qu'il a traversé depuis l'archipel touâtien jusqu'au Niger en 1904-1905 et qu'il n'a cessé d'explorer depuis lors, ainsi que le Maghreb. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer surtout : *Madagascar, Essai de géographie physique* (1902) ; *Missions en Sahara* (1908-1909 ; en collaboration avec R. Chudeau) ; *la Conquête du Sahara* (1911) ; *les Territoires du Sud* (1922) ; *Structure de l'Algérie* (1923) ; *le Sahara* (1928).

GAUTIERS [*ghô-ti-é*] n. m. pl. Nom que l'on donna à des paysans armés qui, vers 1587, se soulevèrent dans le Perche et dans presque toute la basse Normandie, primitivement pour défendre leurs propriétés et leur liberté contre les gens de guerre. Ils tiraient, prétend-on, leur nom de *La Chapelle-Gautier* (départ. de l'Eure). Ils eurent à leur tête des gentilshommes ligueurs : le comte de Brissac, le baron de Tubœuf, etc., qui assemblaient leurs troupes nombreuses autour de Laigle et d'Argentan. C'est près d'Argentan qu'ils furent détruits, en avril 1589, par les troupes royales du duc de Montpensier.

GAUTSCH DE FRANKENTHURM (Paul, baron de), homme d'Etat autrichien, né et mort à Vienne (1851-1918). Entré jeune au service de l'Etat, il passa en 1874 au ministère de l'instruction publique, où il parcourut une rapide carrière administrative, et en devint le titulaire en 1885, après avoir dirigé un instant l'Académie Marie-Thérèse (1881) et l'Académie orientale (1883). Il dut abandonner son portefeuille lors de la chute du cabinet Taaffe (nov. 1893), mais il le retrouva dans le cabinet Badeni (oct. 1895). Après la démission de ce dernier (nov. 1897), il forma un ministère d'affaires, chargé d'apaiser le conflit provoqué par les concessions faites par son prédécesseur aux Tchèques, notamment en matière de langues. Il s'attacha à accomplir cette tâche et rapporta les ordonnances de Badeni ; mais cette mesure ne suffit point à lui concilier les Allemands, à l'hostilité desquels il finit par succomber (mars 1898). En décembre 1904, il fut de nouveau rappelé aux affaires après la chute du cabinet Kœrber. Il rencontra de graves difficultés pour le règlement des questions hongroises et ne put faire voter le suffrage universel par la Chambre. Il donna sa démission (avril 1906) et vécut dès lors dans la retraite.

GAUTTIER DU LYS D'ARC (Louis-Edouard), orientaliste, historien et philosophe français, né à Saint-Malo en 1799, mort à bord du vapeur anglais *Médée* qui le ramenait malade d'Alexandrie en Europe, en 1843. Il prétendait descendre de Pierre d'Arc, frère de Jeanne. Son principal ouvrage est une *Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce, et de leur établissement en Italie et en Sicile* (1er vol., 1830). On lui doit quelques études sur Ceylan, la Grèce, l'Asie, etc.

Gauvain, héros des romans de la Table ronde, le protagoniste de la plupart des romans dits *épisodiques*. Il y est le type du parfait chevalier, valeureux, courtois, empressé au service des dames, et toujours prêt à se dévouer aux justes causes.

GAUVAIN (Auguste), publiciste français, né à Vesoul en 1861, mort à Pau en 1931. Entra en 1882 au *Journal des Débats*, où il s'occupa surtout des questions coloniales et extérieures ; il devint ensuite secrétaire général de la Commission européenne du Danube (1893-1904), puis secrétaire français de l'Office des transports internationaux à Berne (1904-1908). Spécialiste des questions de politique étrangère, soit dans *le Journal des Débats* dont il devint le rédacteur attitré, soit dans *la Revue de Paris*, il a été élu en 1922, à l'Académie des sciences morales et politiques.

GAUVIN (Alfred), ciseleur, damasquinier et sculpteur français, né à Héricourt-en-Caux (Seine-Inférieure) en 1830, mort à Paris en 1892. Il s'est fait une réputation justement acquise par la science et le goût de ses incrustations d'or dans le fer poli. On cite de Gauvin les médaillons de Victor Hugo, de Gambetta. Quand il mourut, Gauvin s'acquittait, depuis six ans, d'une commande de l'Etat, consistant en un cadre de fer damasquiné et sculpté dans lequel l'artiste devait représenter l'*Histoire de la Fortune*.

GAUZLIN, GAUSCELIN ou **JOSSELIN**, archevêque de Bourges, né vers 980, mort en 1030. Fils naturel d'Hugues Capet, élevé dans le monastère de Fleury, il fut imposé comme abbé, à la mort du célèbre Abbon, par le roi Robert (1004), qui le nomma aussi archevêque de Bourges (1013). L'opposition du chapitre ne lui permit de prendre possession qu'en 1017. Il rebâtit à ses frais l'abbaye de Fleury, détruite par un incendie. Il assista aux conciles d'Héry (1020) et d'Orléans (1022).

GAVÁ, petit port d'Espagne (prov. de Barcelone) ; 2.000 hab. Eaux minérales.

GAVACHE n. (de l'espagn. *gavacho*, terme de dédain appliqué aux montagnards des Pyrénées). Nom dédaigneux qu'on donne, dans la Gironde, à des personnes d'une origine étrangère, et en Espagne aux Français mal vêtus. ‖ *Par plaisant.* Auvergnat.

— *Par extens.* N. et adj. Homme lâche, homme sale et mal vêtu :

> Que sur vos faces de *gavaches*
> J'écrive des croix au couteau !
> Th. Gautier.

— *Substantiv.* et au masc. Linguist. Parler de la langue d'oïl, employé par les Gavaches.

GAVACHERIE, petit territoire de langue d'oïl, du département de la Gironde, en plein pays gascon, sur les bords du Dropt.

GAVACHES, personne originaire de la Gavacherie, ou y habitant : *Les* Gavaches.

— Encycl. Le nom de *gavaches* fut à l'origine donné à une colonie angevine ou saintongeaise installée sur la Garonne, notamment entre Marmande et La Réole.

GAVAGE n. m. Action de gaver.

— Encycl. Econ. rur. C'est par le *gavage* que l'on provoque l'engraissement rapide des volailles de basse-cour. On gave les volailles soit au moyen de pâtons qu'on leur introduit de force dans le bec et que l'on pousse avec le doigt, soit en employant un entonnoir dont le tube pénètre jusqu'au fond du gosier ; mais, dans les exploitations où le nombre des oiseaux à engraisser est important, on utilise des *gaveuses mécaniques*, qui permettent de doser la nourriture (composée le plus souvent de farines d'orge, de sarrasin, maïs, avoine, et de son, pommes de terre cuites, etc.). On soumet les canards et les oies au gavage, dans le but d'augmenter le poids de leur foie, qui peut atteindre, chez les premiers 300 gr., chez les secondes jusqu'à 2 kg. V. le tableau aviculture.

— Méd. *Gavage chez les enfants.* Lorsque le nouveau-né est trop faible pour teter, on le gave au moyen d'une sonde en caoutchouc que l'on introduit dans son estomac et qui débute par un petit entonnoir. Le gavage, associé à la couveuse, permet de conserver de nombreux enfants nés avant terme ou en état de faiblesse congénitale.

GAVARDIE (Henri-Edmond-Pierre Dufour de), magistrat et homme politique français, né à Rennes en 1824, mort à Saint-Sever en 1910. Il entra d'abord dans la magistrature impériale (1852), et après sa destitution en 1870, se fit élire en 1871 à l'Assemblée nationale, où il siégea à l'extrême-droite et d'où il passa au Sénat en 1875. Il devait y rester jusqu'en 1888 et y obtenir, même auprès de ses adversaires, une certaine notoriété par la verdeur pittoresque de ses reparties, comme par l'ardeur qu'il apportait à défendre ses convictions monarchiques.

GAVARDO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur la Chiese, affl. de l'Oglio ; 3.735 hab. Soies.

GAVARNI (Sulpice-Guillaume Chevalier, dit), dessinateur français, né et mort à Paris (1804-1866). Employé au cadastre, il passa plusieurs années à Tarbes et, en souvenir de la grandiose vallée de Gavarnie, prit en 1829 son nom de guerre. Emile de Girardin, fondant *la Mode*, le prit pour collaborateur. Ses costumes de carnaval devinrent en quelque sorte des types, tels le *titi* et le *débardeur*. Après diverses stations à *l'Artiste* et à *la Silhouette* (1832), il entra au *Charivari*, où il dessina les diverses séries intitulées : *Fourberies de femme en matière de sentiment* (1837) ; *les Etudiants, les Lorettes* (1841) ; *la Politique des femmes, les Enfants terribles*. Emprisonné pour dettes, il trouva à Clichy matière à de nouvelles études.

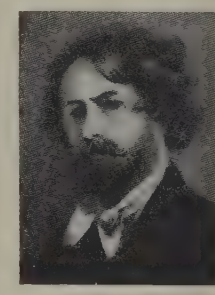
Gavarni.

Avec les années, l'esprit de l'artiste prenait une tournure plus grave. De nouveau en proie à la gêne, Gavarni partait, en 1847, pour l'Angleterre. Il se logea à deux pas du quartier pauvre de Saint-Gilles, et fit pour *l'Illustration* d'immortelles esquisses, où il semble qu'il ait eu pour but de présenter le contraste social entre l'extrême luxe et l'extrême misère. A son retour, il entreprit plusieurs séries nouvelles : *les Partageuses, Histoire de politiquer, les Propos de Thomas Vireloque*, etc. Toute cette seconde manière est amère. Quant à l'exécution, elle est plus ferme, plus virile : le crayon lithographique prend une assurance et une largeur rares. Gavarni a gravé près de 8.000 pièces. Ses légendes sont célèbres par leur verve et leur fantaisie. Gavarni s'est aussi intéressé aux études mathématiques.

GAVARNIE, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 65 kil. de Bagnères-de-Bigorre, sur le *gave de Gavarnie*, tête du gave de Pau ; 220 hab.

Gavarnie (cirque de), cirque des Pyrénées françaises (départ. des Hautes-Pyrénées), près du village de ce nom. Cet amphithéâtre formé de trois gradins étagés au pied

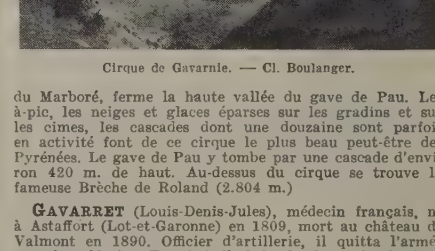
Cirque de Gavarnie. — Cl. Boulanger.

du Marboré, ferme la haute vallée du gave de Pau. Les à-pic, les neiges et glaces éparses sur les gradins et sur les cimes, les cascades dont une douzaine sont parfois en activité font de ce cirque le plus beau peut-être des Pyrénées. Le gave de Pau y tombe par une cascade d'environ 420 m. de haut. Au-dessus du cirque se trouve la fameuse Brèche de Roland (2.804 m.)

GAVARRET (Louis-Denis-Jules), médecin français, né à Astaffort (Lot-et-Garonne) en 1809, mort au château de Valmont en 1890. Officier d'artillerie, il quitta l'armée pour la médecine. En 1843, il obtint la chaire de physique médicale à la Faculté de médecine de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Lois générales de l'électricité dynamique* (thèse ; 1843) ; *Recherches sur la température du corps humain dans la fièvre intermittente* (1844) ; *De la chaleur produite par les êtres vivants* (1855) ; *les Phénomènes de la vie* (1869) ; *Acoustique biologique, phonation et audition* (1877).

GAVASSINE n. f. Nom que l'on donne, dans l'industrie du tissage de la soie, à toute ficelle produisant un lacs, ainsi qu'aux cordes de correspondance des marches aux contre-marches.

GAVASSINIÈRE n. f. Ficelle plus grosse que la gavassine, et qui passe au milieu de celle-ci, à travers une boucle.

GAVAUCHE [*vôch'*] n. m. Etat de désordre, défaut d'arrangement dans l'arrimage ou dans le gréement d'un navire.

GAVAUDAN, poète provençal du XIIe siècle, auteur de onze pièces lyriques. La plus intéressante (1211) est un éloquent appel à la guerre sainte contre les Maures.

GAVAUDAN (Jean-Baptiste-Sauveur), chanteur français, né à Salon en 1772, mort à Paris en 1840. Il débuta au théâtre Montansier, puis fut engagé au théâtre de Monsieur (Feydeau), et il passa au théâtre Favart. Il fut surnommé **le Talma de l'Opéra-Comique.** Ses opinions bonapartistes le firent exiler de l'Opéra-Comique en 1815. Il alla prendre alors la direction du théâtre de Bruxelles; en 1824, il put rentrer à l'Opéra-Comique, où il resta jusqu'en 1828; — Alexandrine-Marie-Agathe **Gavaudan,** née DUCAMEL, femme du précédent, née et morte à Paris (1781-1850). Elle débuta au théâtre Favart en 1798, et y chanta avec beaucoup de succès. On l'appela **la Mars de l'Opéra-Comique.**

GAVAULT (Paul), auteur dramatique français, né à Alger en 1867, mort à Paris en 1951. Licencié ès lettres et en droit, il débuta en 1888 dans le journalisme, fut chef de cabinet de préfet de 1889 à 1891, et aborda le théâtre en 1894, avec *le Guet-Apens.* Il fit jouer ensuite, soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de pièces, entre autres : *le Papa de Francine* (1896); *Plutus* (1896); *le Pompier de service* (1897); *Chéri* (1898); *les Petites Barnett* (1898); *Moins cinq* (1900); *Madame Flirt* (1901); *les Dupont* (1902); *les Aventures du capitaine Corcoran,* adaptation du roman d'A. Assolant (1902); *l'Enfant du miracle* (1904); *la Dame du 23* (1904); *la Petite Madame Dubois* (1906); *le Frisson de l'Aigle* (1906); *Mademoiselle Josette, ma femme* (1906); *la Petite Chocolatière* (1909); *le Bonheur sous la main* (1912); *l'Idée de Françoise* (1912); *Ma tante d'Honfleur* (1914). Ce sont, pour la plupart, des comédies-vaudevilles, où une intrigue amusante et conventionnelle se complète d'une étude de caractères ou de mœurs. Le rire et l'émotion adroitement dosés forment un ensemble agréable. Gavault fut directeur de l'Odéon de 1914 à 1921. Il dirigea ensuite la Porte-Saint-Martin et l'Ambigu.

GAVAZZI (Alessandro), théologien et homme politique italien, né à Bologne en 1809, mort à Rome en 1889. Entré dans l'ordre des barnabites, professeur éloquent, attaché aux idées d'indépendance et de liberté, il contribua, en 1848, à faire décider la participation du peuple romain à la guerre contre l'Autriche, et suivit la petite armée romaine sur le Pô. Il fut parmi les défenseurs de Venise assiégée, de Rome républicaine bloquée par les Français. La réaction l'oblige à se réfugier en Angleterre (1850) où il mène une campagne contre la Papauté, dans son journal *Gavazzi Free Word,* visant même à fonder une « Eglise italienne libre ». En 1860, il est de l'expédition des Mille. Il se fixe à Rome en 1870, poursuivant ses efforts de conciliation entre les idées modernes et le catholicisme.

GAVE n. m. ou **GAVENNE** [*vèn'*] n. f. Féod. Droit perçu par le protecteur d'une église sur les vassaux et tenanciers de celle-ci.

GAVE n. f. Gosier. (Vx.) || *Pop.* Gosier des oiseaux.

GAVE n. m. (mot pyrénéen). Cours d'eau torrentiel issu de la partie occidentale des Pyrénées françaises.

— ENCYCL. Les *gaves* descendent en général d'une altitude élevée, et leur cours supérieur est coupé de chutes entre des biefs à pente rapide. Leurs crues, importantes à la fonte des neiges, sont dangereuses pour les riverains inférieurs. La plupart sont affluents du gave de Pau.

Le *gave de Pau* est formé d'une série de gaves qui descendent des cirques de Gavarnie et de Troumouse (gaves de Gavarnie et d'Héas). Après avoir traversé une série alternée de bassins (Gèdre, Luz, etc.) et de défilés, il débouche dans la plaine à Argelès, passe par de nouveaux défilés aux environs de Lourdes, puis, au lieu de se diriger directement vers l'Adour comme il le faisait autrefois, il coule vers l'O. par Pau et Orthez avant de rejoindre ce fleuve à 20 kil. de l'Océan. Cours, 175 kil. Il reçoit les gaves de Barèges, de Cauterets, d'Argelès, et surtout celui d'Oloron.

Le *gave d'Oloron* (cours 120 kil.) est formé, à Oloron même, par les gaves d'Aspe et d'Ossau descendus du pic du Midi. Il est grossi sur la gauche par le gave de Mauléon descendu du pic d'Anie; il se jette dans le gave de Pau, près de Peyrehorade.

GAVEAU [*vô*] n. m. Membre d'une association d'ouvriers. V. GAVOT n. m.

GAVEAUX (Pierre), chanteur et compositeur français, né à Béziers en 1761, mort à Passy en 1825. Il s'engagea comme ténor au théâtre de Bordeaux, et chanta ensuite, à Paris, au théâtre de Monsieur et à l'Opéra-Comique. Gaveaux se produisit aussi comme compositeur, et fit représenter plus de trente ouvrages, dont plusieurs obtinrent du succès: *le Diable couleur de rose* (1795); *Léonore ou l'Amour conjugal,* qui a fourni à Beethoven le sujet de son opéra de *Fidelio* (1798); *le Trompeur trompé* (1800); *le Bouffe et le Tailleur* (1804); *M. Deschalumeaux* (1806); etc. Il est aussi l'auteur d'un ballet donné à l'Opéra, *l'Amour à Cythère,* et d'un chant contre-révolutionnaire, *le Réveil du peuple,* qui eut son heure de vogue après le 9-Thermidor. Il quitta la scène en 1812, à la suite d'une atteinte d'aliénation mentale.

GAVÉE n. f. (de *gaver*). Action de manger beaucoup, ou de faire manger beaucoup : *Se donner une* GAVÉE.

GAVEL n. m. Navig. fluv. Latte qui sert à fixer la mousse qu'on met dans les joints d'un bateau, pour le calfeutrer. (On dit aussi GAVET.)

GAVELKIND [*ka-ïnnd'*] n. m. Mode de partage du sol, certainement d'origine bretonne et qui fut longtemps en vigueur dans le Pays de Galles et le Kent. (L'usage du gavelkind partageait la terre entre tous les fils, mais donnait la préférence au plus jeune pour la maison paternelle.)

GAVELLO, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo), non loin du canal Bianco; 3.465 hab.

GAVENIER [*ni-é*] n. m. Officier féodal chargé de percevoir le droit de gave.

GAVENNE [*vèn*] n. f. Féod. V. GAVE n. m.

GAVER [*vé*] v. tr. (de l'anc. français *gave,* gosier). Bourrer par force de nourriture des animaux : GAVER *de jeunes poulets pour les mettre en chair.* || Faire manger beaucoup, gorger : GAVER *un enfant de confiture;* et au fig. : GAVER *un écolier de connaissances confuses.*

— ***Se gaver,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE GAVER *de fruits.*

GAVERE, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Gand), sur l'Escaut; 1.800 hab. Briqueterie. Victoire du duc de Bourgogne Philippe le Bon sur les Gantois (1453).

GAVESTON (Pierre), comte DE CORNOUAILLES, favori du roi d'Angleterre Edouard II, fils d'un gentilhomme gascon, mort à Londres en 1312. Compagnon de jeunesse d'Edouard, il prit bientôt sur celui-ci un ascendant absolu. Son insolence et son orgueil le firent cependant bannir par trois fois. Finalement les barons se soulevèrent, le firent prisonnier, et sur l'ordre de Warwick il fut exécuté.

GAVETTE n. f. (ital. *gavetta*). Lingot d'or ou d'argent préparé pour être passé à la filière. || Léger ouvrage d'argent.

GAVEUR, EUSE n. Personne qui gave les volailles.

GAVEUSE n. f. Appareil utilisé pour le gavage des volailles.

— ENCYCL. Les *gaveuses* mécaniques sont conçues à peu près toutes sur le même plan : un réservoir reçoit la pâtée semi-liquide, et un système de pistons et de leviers mus à l'aide d'une pédale par le gaveur permet de distribuer une quantité déterminée de nourriture à chaque volatile. L'oiseau que l'on engraisse reçoit sa nourriture sans sortir du compartiment de l'épinette, ou bien on le pose et le maintient sur une planchette fixée à la gaveuse. (V. la planche AVICULTURE.)

GAVI, ville d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie); 5.950 hab. Sériciculture, vins.

GAVIAL n. m. (mot de l'Inde). Genre de reptiles, type de la famille des gavialidés, comprenant de grands crocodiles élancés, à museau long et fin, terminé en dessus par une protubérance spongieuse.

— ENCYCL. Le *gavial du Gange* (*gavialis Gangeticus*) et le gavial de Schlegel sont les deux seules espèces connues;

Gavial.

la seconde, répandue de Bornéo en Australie, très rare, est encore mal connue. Le gavial du Gange (*mudela* des Hindous) dépasse parfois 6 m.; il abonde dans les cours d'eau de l'Inde; au contraire des vrais crocodiles, il paraît ne pas attaquer l'homme; on croit qu'il vit de cadavres, et peut-être aussi de poissons qu'il pourchasse dans la vase avec son long museau étroit, à fines dents régulièrement espacées, et qui sont au nombre de cinquante environ à chaque mâchoire.

GAVIALIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de reptiles crocodiliens, comprenant les *gavials* et genres voisins.

GAVINIÈS (Pierre), violoniste français, né à Bordeaux en 1726, mort à Paris en 1800. Il se produisit en 1741 à Paris, où il fit admirer une habileté précoce. A la fois virtuose (Viotti l'avait surnommé le Tartini français), professeur, compositeur et chef d'orchestre, il forma de nombreux et excellents élèves. Il donna avec succès à la Comédie-Italienne un opéra-comique, *le Prétendu.* Il prit plus tard, avec Gossec, la direction du Concert spirituel. En 1794, il fut nommé professeur au Conservatoire, à sa fondation. Gaviniès a publié pour son instrument des concertos, des sonates, et un recueil d'études dans les vingt-quatre tons de la gamme, intitulé *les Vingt-quatre matinées.*

GAVINO (Jean), graveur italien, né à Padoue en 1499, mort en 1570. Habile faussaire, il grava avec Bassiano d'adroites imitations des médailles grecques.

GAVION n. m. (de *gave,* gosier). *Fam.* Gosier. (Syn. de GAVIOT.)

GAVION ou **GAVIAN** n. m. Variété de mouette, appelée aussi MIAULE.

GAVIRATE, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Côme), sur le lac de Varese; 2.530 hab.

GAVITEAU [*tô*] n. m. (provençal *gaviteu*). Mar. Corps flottant, tenant lieu de bouée. (Ce mot est usité en Méditerranée.)

GAVIUS (Publius), négociant de Syracuse, que Verrès fit jeter dans les Latomies, malgré sa qualité de citoyen romain. Il s'échappa, fut repris, battu de verges et mis en croix. Cicéron s'élève éloquemment, dans les *Verrines,* contre ce meurtre d'un citoyen.

GÄVLE (lat. *Gevalia*), ou **GEFLE,** ville de Suède, ch.-lieu de län, sur la *Gavla,* qui se jette dans le golfe de Botnie; 39.400 hab. Ch.-lieu du *län de Gäfleborg.* Grand port des pays du bassin du Dal; exportation de fer, d'acier, de bois de pin et sapin, de cellulose. Fabrication de toiles à voiles, de tissus de coton; industrie du cuir et du papier.

GÄVLEBORG ou **GEFLEBORG,** län de Suède, borné à l'E. par le golfe de Botnie; 277.500 hab. Elevage; exploitation de forêts, commerce actif.

GAVOI, commune d'Italie (Sardaigne, prov. de Sassari), sur le Taloro; 2.475 hab. Fabriques de tapis et d'étoffes de laine.

GAVON n. m. Chambre ou division de la cale des galères, du XVe au XVIIIe siècle. || Chambre du capitaine dans les galères françaises du XVIIe siècle. (On l'appelait le *gavon de poupe.*)

— ENCYCL. Le *gavon de poupe* était la première des onze chambres ou soutes de la cale, située directement sous la poupe. C'était un réduit mesurant environ 5 m. de long. Il servait de chambre à coucher au capitaine, et de magasin pour les armes des officiers; sa largeur ne dépassait pas 1m,14, et sa hauteur était à peine celle d'un homme. On entendait par *gavon de proue* la onzième soute de la galère; elle s'étendait à l'avant, sous le tambouret, et mesurait 4m,22 de long; on l'appelait souvent *charbonnière,* parce qu'on y serrait le charbon destiné à la cuisine.

GAVORRANO, commune d'Italie (Toscane, prov. de Grosseto), dans les Maremmes; 11.745 hab.

GAVOT (PAYS DE), ancienne région du Chablais (départ. de la Haute-Savoie) à l'est de la Dranse. (Hab. *Gavots, ottes.*)

GAVOT [*vô*], **OTTE,** habitant du pays de Gavot.

— On appelle aussi GAVOTS, dans le midi de la France, les habitants des départements de la haute Provence, et GAVOT n. m. leur dialecte (en provençal *gavouto*).

GAVOT n. m. Econ. rur. Sorte de fromage qu'on fabrique dans les Hautes-Alpes.

GAVOT [*vo*] n. m. Us. et cout. Compagnon de liberté.

— ENCYCL. Les Compagnons de liberté ou du devoir de liberté, dits aussi parfois Compagnons *non du devoir,* par opposition aux Compagnons du devoir, devoirants ou devorants, sont une des grandes associations entre lesquelles se partageaient les compagnons. Ils avaient les trois points symboliques ..., et les Devoirants quatre points :.

GAVOTTE n. f. (du provençal *gavoto,* danse des gavots). Ancienne danse, sur un air à deux temps. || Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer une* GAVOTTE.

— ENCYCL. La *gavotte,* dont la vogue fut si grande au XVIIe et au XVIIIe siècle, est une danse issue des branles, qui se dansait en mesure binaire avec petits sauts, et dont l'usage remonte au moins au XVIe et peut-être au XVe siècle, puisque Thoinet-Arbeau la décrit minutieuse-

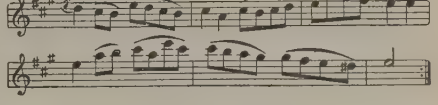

Gavotte (de Gluck).

ment dans son *Orchésographie,* publiée à Langres en 1589. Elle est composée de trois pas et d'un pas assemblé; le mouvement est ordinairement gracieux, souvent gai, quelquefois aussi tendre et lent. On rencontre de fort jolies gavottes dans *l'Amour malade* et le *Ballet du Roy* de Lulli, dans *les Indes galantes* de Rameau, dans *Alceste* et *Armide* de Gluck, dans *Andromaque* de Grétry, dans *la Fête du village* et *Rosine* de Gossec, dans *le Jugement de Pâris* de Méhul, etc.

La gavotte est un des éléments de la « Suite » où elle se place généralement après la sarabande.

GAVRAY, ch.-lieu de cant. de la Manche, arrond. et à 18 kil. de Coutances, sur la Sienne; 1.215 hab. (*Gavrians, annes*). Ch. de f. d'intérêt local. Tissage de toiles et de draps. — Le canton a 15 comm., et 7.525 hab.

GÂVRE (LE), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 29 kil. de Châteaubriant; 1.100 hab. Ch. de f. Etat.

Gâvre (FORÊT DOMANIALE DU), forêt du départ. de la Loire-Inférieure, arrond. de Saint-Nazaire, cant. de Blain.

Située dans le bassin de la Vilaine, sur la rive gauche de cette rivière, au N. du canal de Nantes à Brest, elle occupe un plateau dont l'altitude varie de 40 à 50 m.

Sa contenance est de 4.465 ha., sur lesquels les essences dominantes sont : le chêne pédonculé, le hêtre et le pin sylvestre. Traitée en futaie régulière à la révolution de cent quatre-vingts ans.

La forêt offre de jolis sites, parmi lesquels on peut signaler celui de « la Belle-Etoile », d'où rayonnent neuf routes forestières et où s'élève un chalet forestier.

De curieux vestiges de bains romains se rencontrent en forêt, au canton de « Curun ».

GÂVRES, comm. du Morbihan, arrond. et à 5 kil. de Lorient, sur la *pointe sablonneuse de Gâvres;* 1.080 hab. Champ de tir de la marine. Conserves.

GAVRILOVITCH (Ievrem), homme politique serbe, né à Voukovar (Slavonie) en 1796, mort à Belgrade en 1877. En 1829, il s'établit en Serbie, où il remplit diverses fonctions officielles. En 1860, il devint ministre des finances, et en 1861 membre du Conseil d'Etat. Il fut un des trois régents durant la minorité du prince Milan (1868-1872).

GAVR'INIS [*niss*], île du golfe du Morbihan. Célèbre tumulus ou *galgal,* haut de 8 m. et mesurant 100 m. de circonférence, auquel on accède par une belle allée couverte. Nombreuses gravures préhistoriques.

Gavroche, personnage des *Misérables* de Victor Hugo. Le nom a passé dans la langue pour désigner le « gamin de Paris », spirituel et moqueur, mais plein de courage, voire de générosité : *Un* GAVROCHE.

GAWALEWICZ (Marjan), écrivain polonais, né à Lvóv en 1852, mort en 1910. Doué d'un talent facile et brillant, mais superficiel, il a donné une série de pièces et surtout de romans où il s'est attaché à peindre spécialement la bourgeoisie varsovienne : *les Ames qui s'éteignent* (1887); *la Femme* (1889); *Deux générations* (1893); *Deux fables* (1907); *le Tourbillon* (1908); etc.

GAWRONSKI ou **RAWITA-GAWRONSKI** (André), linguiste polonais, né à Genève en 1885, mort à Zózefów, près de Varsovie, en 1927. Après des études à Leipzig et un court passage à l'université de Cracovie, il fut appelé à l'université de Lvóv, en 1917, comme professeur de

linguistique comparée et de philologie sanskrite. Pourvu d'un immense savoir, il a publié des travaux sur les sujets les plus variés. Il a laissé un *Manuel de grammaire sanscrite*, non encore publié, et une *Esquisse de grammaire indo-européenne*, inachevée.

GAXOTTE (Pierre), historien français, né à Revigny (Meuse) en 1895. Auteur de pénétrantes études sur les XVIIe et XVIIIe siècles en France et en Prusse. Il a été élu membre de l'Académie française en 1953.

GAY (John), poète anglais, né à Barnstaple en 1685, mort à Londres en 1732. En 1708, il publie son premier poème *le Vin*, et en 1713 ses *Plaisirs champêtres*, dédiés à Pope. En 1714 il donne la *Semaine du berger*, recueil de six pastorales parodiant les bucoliques d'Ambrose Philips. Puis : *Comment l'appelez-vous?* farce pastorale (1715); *Trivia ou l'Art de se promener dans les rues de Londres*, poème héroï-comique (1716); des *Fables* (1727) ingénieuses et pleines d'excellents sentiments, destinées à former la sensibilité du duc de Cumberland. Gay a écrit quelques autres pièces : *Trois heures après la noce; la Captive; Acis et Galatée*. Sa popularité lui vint surtout de *l'Opéra du Gueux* (1728), sorte de vaudeville picaresque et parodique, transposé en France sous le titre d'*Opéra de quat' sous*.

GAY (Marie-Françoise-*Sophie* NICHAULT DE LAVALETTE, dame), femme de lettres française, née et morte à Paris (1776-1852). Fille d'un financier, elle épousa fort jeune l'agent de change Liottier, et, six ans plus tard (1799), elle divorça pour épouser Gay, qui devait devenir, sous l'Empire, receveur général du département de la Roër. Elle fit son début dans les lettres en prenant la défense de la *Delphine* de Mme de Staël. La même année (1802), elle publia *Laure d'Estell*, roman où elle mettait en scène Mme de Genlis. Élève de Méhul, elle composa des romances sentimentales qui furent à la mode. Citons parmi ses autres romans : *Léonie de Montbreuse* (1813), *Anatole* (1815), œuvres gracieuses et romanesques, *les Malheurs d'un amant heureux* (1818-1823), livre où revit la société du Directoire, *la Duchesse de Châteauroux* (1834). Elle a laissé des opéras-comiques et des comédies, dont une, *le Marquis de Pomenars* (1820), obtint du succès. — Une de ses filles, Delphine **Gay**, devint Mme DE GIRARDIN. V. ce nom.

GAY (Georges), ébéniste à Paris à la fin du XVIIIe siècle. Il inventa la table-soleil, meuble à pied unique et à transformations, pouvant servir de table à déjeuner, de pupitre de musique, de chevalet de peintre, de table de nuit, de pupitre de lecture, de table à écrire debout, etc.

GAY (Claude), botaniste et voyageur français, né à Draguignan en 1800, mort en 1873. Il explora, en particulier, l'Amérique méridionale. Son ouvrage le plus important est intitulé : *Historia física y política de Chile* (1848-1851). Membre de l'Académie des sciences en 1856, Gay a publié des Mémoires sur l'origine de la pomme de terre, l'influence du déboisement sur le climat du Chili, etc. Il a légué sa belle bibliothèque à sa ville natale.

GAY (Charles-Louis), prélat et écrivain ascétique français, né et mort à Paris (1815-1892). Il fut ordonné prêtre en 1845. Appelé à Poitiers par le cardinal Pie, vicaire général (1857), il prit part comme théologien au concile du Vatican (1867-1870), devint auxiliaire de Poitiers (1877-1880), avec le titre d'évêque d'Anthédon *in partibus*. Ses démêlés avec Mgr Bellot des Minières, successeur de Mgr Pie, l'obligèrent à quitter Poitiers. Depuis 1885, il était à Paris. Orateur et écrivain distingué, il a publié : *De la vie et des vertus chrétiennes* (1874); *Conférences aux mères chrétiennes* (1877); *Élévations sur la vie et les doctrines de Notre-Seigneur* (1879); *Instruction en forme de retraite* (1890). On a édité après sa mort ses *Sermons de carême* (1894) et *d'Avent* (1895), et sa *Correspondance* (1899-1908).

GAY (Nicolas-Nicolaïevitch), peintre russe (1831-1894). Il étudia la peinture à Saint-Pétersbourg et fut envoyé en Italie. Il en rapporta un tableau, *la Cène*, qui fit sensation. Il s'efforça d'introduire le réalisme moderne dans l'interprétation des sujets bibliques. Il a peint aussi des tableaux historiques : *Pierre le Grand et son fils Alexis*, *Catherine au tombeau d'Elisabeth*, et des portraits.

GAY DE VERNON (Simon-François, baron), général français, né et mort à Saint-Léonard (Haute-Vienne) [1760-1822]. Major général à l'armée du général Houchard, emprisonné sous la Terreur, il fut désigné par Bonaparte pour commander en second l'Ecole polytechnique. Louis XVIII le nomma maréchal de camp. Il a laissé plusieurs traités sur la fortification.

GAYA, village d'A.-O. F. (Territoire du Niger), dernier poste français sur le Niger, au point où la route automobile du Dahomey atteint le fleuve, en amont et près de la frontière de la Nigeria britannique.

GAYA, ville de l'Inde (Behar-et-Orissa), sur le phalgore, affl. du Gange; 88.000 hab. Ch.-lieu de district. Soieries, foulards, etc. Une des villes sacrées de l'Inde, d'origine très ancienne, où Câkya-Mouni aurait prêché sa doctrine dès le Ve siècle avant notre ère. Le temple édifié près du figuier sous lequel le sage aurait prêché près de la ville, est un lieu de pèlerinage très fréquenté.

GAYA. Géogr. V. KYJOV.

GAYAC. V. GAÏAC.

GAYACÉTINE n. f. Corps cristallisé, inodore, soluble dans l'eau, proposé comme succédané du gaïacol.

Gayal.

GAYAL [*ga-i-al*] n. m. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde. — ENCYCL. Le *gayal* (*bibos frontalis*) ou *mithan* est un puissant animal, caractérisé par son garrot relevé en bosse (1^m^,65); ses grosses cornes courtes, très larges à la base, coniques et presque droites, son fanon bien développé le distingue du gaur. La robe est noire. Le gayal est la souche de certaines races de bœufs domestiques; il s'apprivoise bien, et constitue un bétail pour quelques peuples de l'Inde; il est répandu dans la presqu'île indochinoise jusqu'au Tenasserim.

GAYANGOS Y ARCE (don Pascual DE), historien espagnol, né à Séville en 1809, mort à Londres en 1897, professeur d'arabe à l'Athenæum de Madrid, directeur de l'instruction publique, sénateur, correspondant de l'Académie française des inscriptions. A part sa traduction en castillan de l'*Histoire de la littérature espagnole*, de Ticknor (1851-1856), et ses publications sur *les Livres de chevalerie* ou sur *les Prosateurs espagnols antérieurs au XVe siècle*, presque tous ses ouvrages sont écrits en anglais. Il a donné un *Catalogue des manuscrits espagnols du Musée britannique* (1875-1893) et collaboré à la collection des « Papiers d'Etat » publiée par ordre du gouvernement anglais. On a de lui une *Histoire des dynasties musulmanes d'Espagne* (1840-1842).

Gayant, personnage légendaire, qui est l'objet, tous les ans, dans la ville de Douai, d'une fête célèbre. Chaque année, le géant d'osier, dont le nom, Gayant, est une forme dialectale du mot *géant*, revêtu du costume traditionnel, casque en tête et targe en main, sort, aux applaudissements de la foule, accompagné de sa femme, Marie Cageton, et de ses trois enfants : Jacquot, Fillon et Binbin. Le géant a 8 m. de haut, son épouse a 7 m., et le reste de la famille est à l'avenant.

Le géant Gayant (XVIe s.).

GAYAPIN [*ga-ia*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de genêt (*genista anglica*).

GAYARRE [*ré*] (Julian), chanteur espagnol, né à Roncal en 1844, mort à Madrid en 1890. Admis au Conservatoire de Madrid, il termina son éducation musicale en Italie, débuta vers 1867 à Varèse, fut engagé pour la Russie et fit fureur à Saint-Pétersbourg et Moscou, et, de retour en Italie, à Rome, Bologne, Palerme et à la Scala de Milan. Il alla passer trois années dans l'Amérique du Sud. De retour en Europe, il se faisait entendre à Londres, puis à l'Opéra de Paris, au Théâtre-Royal de Madrid, à la Scala de Milan (1888), et enfin à Madrid.

GAYAS n. m. pl. Habitants de Gao, sur le Niger.

GÂYATRÎ n. f. La prière la plus sacrée des brahmanes, courte invocation au Soleil, tirée d'une hymne védique.

GAYAVER [*ga-ia-vé*] n. m. Substance tinctoriale, analogue à celle donnée par le gaïac.

GAY-BÔA [*ghé*] ou mieux **GHE BÔ** n. m. Barque annamite à trois mâts, de formes très élancées et portant à l'avant un œil sculpté et peint en noir sur fond blanc.

GAY-DIANG n. m. Caboteur cochinchinois. (On écrit mieux GHE DIANG.)

— ENCYCL. Le *ghe diang* fait le cabotage et la pêche. Il a 15 à 20 m. de long; l'avant et l'arrière sont pointus et fuyants. Il porte trois mâts : le grand au milieu, les deux autres sur l'avant; les voiles sont à houari. Ces bateaux ont une sorte de pont ou toit courbe, et portent à l'avant et de chaque bord, comme emblème, un gros œil imitant les écubiers des grands navires.

Gaydon, chanson de geste du XIIIe siècle. Le héros en est ce Thierry d'Anjou qui, dans *la Chanson de Roland*, fait condamner Ganelon. C'est le récit des embûches que lui tendent les parents du traître, et de sa lutte contre Charlemagne lui-même, qui a pris leur parti.

GAYET (Albert), archéologue français, né à Dijon en 1856. Il étudia d'abord l'art musulman, et a publié notamment deux manuels intéressants : *l'Art arabe* (1893), et *l'Art persan* (1895). Plus tard, l'art de l'Egypte chrétienne a été l'objet de ses recherches qu'il a résumées en des mémoires spéciaux et dans un ouvrage qui fait autorité, intitulé *l'Art copte* (1902). Mais il est connu surtout pour ses fouilles d'Antinoé, en Egypte : fouilles entreprises d'abord au nom du musée Guimet, puis aux frais de la Société française des fouilles archéologiques. V. ANTINOÉ.

GAYETTE n. f. Techn. V. GAILLETTE.

Gayferos et Mélisendre. Le preux Gayferos, neveu de Roland, et la belle Mélisendre, fille de Charlemagne, sont les héros d'un petit cycle de romances espagnoles. La légende qui en fait le fond est certainement d'origine française; toutefois on n'a pu, jusqu'à présent, en retrouver la source précise.

GAY-LUSSAC (Louis-Joseph), physicien et chimiste français, né à Saint-Léonard-le-Noblat (Haute-Vienne) en 1778, mort à Paris en 1850. Sorti de l'Ecole polytechnique, il accepta la position que Berthollet lui offrit à ses côtés. Il fut nommé, peu après, répétiteur des cours de Fourcroy à l'Ecole polytechnique. Son premier travail eut pour objet la loi de la dilatation des gaz. En 1804, il entreprit, avec Biot, une ascension de 4.000 m. en ballon, pour vérifier comment se comporte l'aiguille aimantée à mesure qu'on s'élève au-dessus du sol, et, trois semaines après, il entreprit seul un nouveau voyage, s'éleva à 7.016 m., reprit les expériences et, de plus, recueillit de l'air à 6.636 m., afin de l'analyser.

Gay-Lussac.
Cl. Pierre Petit.

Il se lia d'une étroite amitié avec de Humboldt, et ils présentèrent ensemble, à l'Académie des sciences, le Mémoire où se trouve énoncée, pour la première fois, la loi de combinaison des gaz.

En 1805, Gay-Lussac et de Humboldt firent un voyage scientifique en Italie et en Allemagne. Gay-Lussac revint, en 1806, pour soutenir sa candidature à l'Académie des sciences, où il fut élu. L'année suivante, il était choisi par Berthollet pour faire partie des fondateurs de la Société d'Arcueil. C'est dans le recueil de cette Société que de Humboldt et lui publièrent le résumé des observations sur le magnétisme, qui avait été le principal objet de leur voyage. Le même recueil contient aussi le *Mémoire sur la combinaison des substances gazeuses entre elles* où Gay-Lussac étendait à tous les gaz sa loi des combinaisons par volumes en rapports simples.

Sur la prière de Laplace, Gay-Lussac vérifia, en 1807, les principaux résultats de la théorie analytique de la capillarité. Un peu plus tard avec Thenard, il reprit les expériences de Humphry-Davy sur la décomposition de la potasse et la soude par le courant électrique. C'est dans le cours de ces recherches qu'une explosion vint blesser Gay-Lussac assez grièvement. En 1809, les deux associés, après avoir tenté l'analyse du chlore qu'on appelait alors *acide muriatique oxygéné*, conclurent qu'il y avait lieu d'y voir « un corps simple ». La même année, Gay-Lussac fut nommé professeur de physique à la Faculté des sciences et professeur de chimie à l'Ecole polytechnique.

En 1809 également, Gay-Lussac et Thenard découvrirent le bore et l'acide fluoborique. Ils publièrent, en 1811 : *Recherches physico-chimiques sur la pile, sur les alcools, sur les acides, sur l'analyse végétale et animale, etc.* Il découvrit, en 1815, le cyanogène et l'acide prussique. En 1816, il construisait le baromètre à siphon qui porte son nom, puis, peu après, son alcoomètre. A partir de cette époque, chargé encore d'un nouveau cours au Muséum, puis nommé membre du Comité des arts et manufactures et essayeur à la Monnaie, il ne s'occupa plus guère que des travaux relatifs à la fabrication des poudres et à l'affinage des métaux précieux.

En 1831, Gay-Lussac reçut de son département le mandat de député, et Louis-Philippe l'appela à la pairie.

Parmi ceux de ses travaux dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler, nous citerons : *Recherches et Déterminations numériques relatives à l'hygromètre; Observations sur la formation des vapeurs dans le vide et sur leur mélange avec les gaz; Indications relatives à la construction et à la graduation des thermomètres; Note sur la densité des vapeurs d'eau, d'alcool et d'éther*; etc.

Gay-Lussac a peu écrit. Les *Annales de chimie et de physique* renferment ses *Mémoires*, et les *Comptes rendus* ses rapports. On a publié (1828) ses leçons du Muséum. Son cours de physique à la Faculté des sciences fut imprimé en 1827 par les soins de Grosselin.

Gay-Lussac (LOIS DE). V. GAZ.

GAYLUSSACIE [*ghè-lu-sa-si*] n. f. (de *Gay-Lussac*, nom propre). Genre de vacciniacées, comprenant des arbrisseaux rameux, à feuilles éparses, à fleurs rouges réunies en grappes axillaires. (On en connaît quarante espèces, américaines.)

GAY-LUSSITE n. f. Carbonate hydraté naturel de calcium et de sodium, que l'on trouve au Venezuela. (La gaylussite a pour formule : CO^3Ca, CO^3Na^2, $5H^2O$.

GÂYÔMART, nom du premier souverain et du premier homme, dans la légende iranienne : en zend, **Gaya-Maretan**, « Vie mortelle » (**Kajûmart** chez les auteurs arabes). Il est né de l'union d'Ormazd (*Aura-Mazda*), le créateur, avec la Terre (*Spenta Armaiti*). En même temps que lui fut créé le taureau (*aero-data*, et en pehlvi *evak-dat*), qui donna naissance à toutes les espèces animales, de même que de Gâyômart descendent toutes les races humaines. Ce sont les prototypes de la création. D'après les légendes avestiques, lorsque le démon Ahriman fit invasion dans le monde, le taureau divin mourut immédiatement, mais Gâyômart vécut encore trente ans. De sa semence enfouie dans la Terre naquit le premier couple humain : Machya et Machyâna. D'après les historiens et les mythologues persans, Gâyômart créa les règles du gouvernement, et donna des lois aux peuples. Les historiens musulmans ont assimilé ce roi légendaire à Adam.

GAYVE [*ghèv'*] adj. Dr. coutum. normand. Se dit des choses perdues que personne ne réclame : *Choses* GAYVES.

GAY-YOU [*ghè*] n. m. Bateau de pêche de Tourane et de toute la partie centrale de la côte d'Annam. ‖ Syn. de GHE DU.

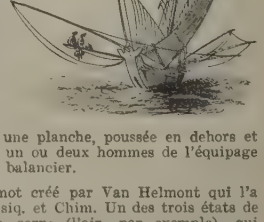

Gay-you.

— ENCYCL. Ces bateaux ont, en moyenne, 16 m. de long sur 2 m. de large. Ils sont plats, et relevés aux deux extrémités; les bordages sont unis par des gournables. Ils ont, ordinairement, deux mâts, et leurs voiles s'enroulent sur un long bambou qui leur sert de ralingue. Ainsi que sur les pirogues de l'Inde, une planche, poussée en dehors et au vent, donne place à un ou deux hommes de l'équipage qui font contrepoids et balancier.

GAZ n. m. invar. (mot créé par Van Helmont qui l'a tiré du gr. *chaos*). Physiq. et Chim. Un des trois états de la matière; état d'un corps (l'air, par exemple), qui reste tel à la température et à la pression ordinaires : *Les* GAZ *sont éminemment compressibles.* ‖ *Gaz permanents*, Se disait des gaz que l'on n'était pas encore parvenu à liquéfier : *Il n'y a plus de* GAZ PERMANENTS. ‖ *Gaz d'éclairage*, Gaz employé pour l'éclairage et le chauffage : *Une usine à* GAZ. *Le chauffage, l'éclairage au* GAZ. *La Compagnie du* GAZ; et elliptiquem. : *Un employé du* GAZ. ‖ *Bec de gaz*, Appareil d'éclairage au gaz (V. ÉCLAIRAGE.) ‖ *Gaz rares*, Nom générique sous lequel on désigne les gaz découverts par Ramsay, et qui accompagnent l'argon dans l'atmosphère (néon, hélium, krypton, xénon). ‖ *Gaz parfait*, Celui qui obéirait exactement aux lois de Mariotte et de Gay-Lussac. ‖ *Gaz des marais*. Syn. de MÉTHANE.

‖ *Gaz hilarant*, Syn. de PROTOXYDE D'AZOTE. V. AZOTE. ‖ *Gaz de combat*, Nom donné à différents gaz doués de propriétés lacrymogènes, suffocantes, vésicantes ou toxiques, projetés par vagues ou par l'éclatement de projectiles, et destinés à chasser l'adversaire ou à le mettre hors de combat. V. la partie *encycl.*

— *Becs à gaz.* V. BEC.

— Argot. *Bec de gaz.* V. BEC.

— *Gaz portatif*, Gaz d'éclairage que l'on transporte à domicile, au lieu de le faire circuler par des tuyaux souterrains.

— *Par extens.* Vapeurs qui se développent dans les intestins, dans l'estomac : *Avoir des* GAZ. ‖ Pop. *Avoir une fuite de gaz*, Roter. ‖ *Lâcher du gaz*, Péter. ‖ *Allumer son gaz*, Regarder. ‖ *Éteindre son gaz*, Mourir.

— Argot d'automob. et d'aviat. *Mettre les gaz*, Donner de la vitesse au moteur.

— ENCYCL. Phys. et Chim. L'expression « fluide » s'applique également aux *gaz* et aux liquides. Comme ces derniers, les gaz sont soumis aux lois de la transmission des pressions et du principe d'Archimède. Mais ce qui les distingue des liquides, c'est l'absence de toute cohésion apparente (ils n'ont ni forme ni volume propres mais seulement la forme et le volume des récipients, qu'ils occupent tout entiers) et leur grande compressibilité.

Pesanteur des gaz. — Comme tous les corps, les gaz sont pesants, c'est-à-dire soumis à l'action de la pesanteur. Méconnue des anciens, cette vérité fut pour la première fois démontrée par Galilée en constatant l'augmentation de poids d'un récipient dans lequel on comprimait de l'air. Aujourd'hui, l'on sait faire le vide dans un ballon de verre (dont le volume par conséquent ne change pas, qu'il soit vide ou plein d'air) on constate facilement que, dans le second cas, le poids est plus grand. Cela permet même de connaître le poids d'un volume déterminé d'air pris dans les mêmes conditions d'expérience. Le poids d'un même volume d'un gaz varie avec la pression, et par suite avec la latitude et l'altitude. La formule :

$$P\,\frac{R^2}{(R+h)^2}\,(1-0{,}002837\cos 2\lambda),$$

où P désigne le poids d'un certain volume de gaz au niveau de la mer et à la latitude de 45°, donne le poids du même volume à une altitude h et à la latitude λ; R étant le rayon de la terre.

Absorption, Adsorption des gaz. — V. ABSORPTION, ADSORPTION.

Chaleur spécifique des gaz. — V. CALORIMÉTRIE.

Dilatation des gaz. — V. DILATATION.

Densité des gaz. — V. DENSITÉ.

Liquéfaction et solidification des gaz. — V. LIQUÉFACTION.

Écoulement des gaz. — V. ÉCOULEMENT.

Endosmose des gaz. — V. ENDOSMOSE, DIFFUSION.

Gaz parfait. — Mariotte a montré qu'*à une température constante, les volumes d'une même masse gazeuse sont inversement proportionnels aux pressions qu'elle supporte* (*Loi de Mariotte*, que traduit la formule $VP = \text{const.}$).

D'autre part, Gay-Lussac a établi que le coefficient de dilatation sous pression constante est le même pour tous les gaz, indépendant de la pression et égal à $\frac{1}{273}$ entre 0° et 100° (*Loi de Gay-Lussac*).

Ces lois ne sont que des lois limites, d'autant plus approchées que les gaz sont plus éloignés de leur point de liquéfaction.

On appelle *gaz parfait* un gaz idéal qui satisferait exactement à l'une et à l'autre lois. Pour un tel gaz, on a la relation :

$$\frac{VP}{1+\alpha T} = \text{constante},$$

où V est le volume du gaz, P la pression, α son coefficient de dilatation, et T la température.

Mélange des gaz. — Deux ou plusieurs gaz placés dans un même vase diffusent et se pénètrent quelles que soient leurs densités, et la force élastique du mélange est la somme de celles des gaz mélangés, chacun d'eux étant considéré comme occupant seul le volume (*Loi de Berthollet*).

Mélange des gaz et des vapeurs. — V. VAPEUR.

Combinaison des gaz. — 1° Quand deux gaz se combinent, leurs volumes sont entre eux dans un rapport simple.

2° Le volume du composé est aussi dans un rapport simple avec les volumes de l'un et de l'autre composants.

3° Le volume du composé n'est jamais supérieur à la somme des volumes des composants; et si les volumes des composants sont différents il y a toujours une contraction (un tiers, moitié, etc.).

Tels sont les résultats constituant les *lois de Gay-Lussac*.

Énergie des gaz. — La force vive totale des particules d'une masse gazeuse varie non avec la pression, mais avec la température (*Loi de Bernoulli*).

Applications. — L'éclairage utilise la flamme formée par la combustion de nombreux gaz (distillation du bois, de la houille, l'acétylène).

Et la chaleur de la combustion est mise à profit pour chauffer les fours qui doivent être portés à une haute température. On utilise ainsi le *gaz d'air* ou *gaz pauvre* (oxyde de carbone et azote) et le *gaz d'eau* [gaz à l'eau] (hydrogène et oxyde de carbone) obtenu par réaction de la vapeur d'eau sur la houille au rouge. L'air chaud ou l'oxygène (chalumeau oxhydrique) envoyés par des soufflerie activent les combustions en élevant considérablement la température.

Agents moteurs. — Les gaz comprimés fournissent une force motrice utilisée dans la propulsion des premiers tramways, des projectiles de quelques armes, ou la poste pneumatique. — Pour les moteurs, c'est l'explosion d'un mélange gazeux qui actionne le moteur. V. MOTEUR.

Production du froid. — La facilité avec laquelle certains gaz se liquéfient par compression non seulement facilite leur transport, mais permet, par la détente, quand ils retournent à l'état gazeux, d'obtenir un abaissement de température considérable; l'anhydride carbonique, l'anhydride sulfureux, le gaz ammoniac (glace artificielle, procédés Pictet et Carré), l'air liquide en sont des exemples bien connus.

Action chimique. — Surtout importante en métallurgie, elle s'exerce, suivant les cas, en *réduisant* ou en *oxydant*, suivant la nature du gaz. Dans les hauts fourneaux, c'est l'oxyde de carbone, résultant de la réduction de l'anhydride carbonique que donne la combustion vive de la houille, qui réduit l'oxyde de fer traité.

Applications diverses. — Signalons l'emploi de certains gaz appliqués à la médecine (le protoxyde d'azote comme anesthésique, l'aldéhyde formique, l'ozone, l'anhydride sulfureux comme désinfectants).

Le gaz d'éclairage, l'hydrogène, l'hélium, pour le gonflement des ballons.

Les gaz inertes comme l'azote permettent des fermentations à l'abri de l'air, etc.

— Industr. *Gaz combustibles.* L'emploi, pour le chauffage, de combustibles gazeux présente un grand intérêt en raison de la facilité du réglage. Aussi a-t-on cherché à préparer artificiellement des gaz combustibles, et à utiliser les gaz naturels existant dans les couches géologiques.

Les *gaz artificiels* sont de plusieurs types : 1° les gaz provenant de pyrogénations en vase clos (*gaz de houille, de bois, d'huile*); 2° les *gaz de gazogènes;* 3° l'*air carburé*, les *hydrocarbures*.

Gaz de houille (gaz d'éclairage). — C'est à l'ingénieur français Ph. Lebon qu'on doit, depuis 1787, l'idée d'extraire un gaz combustible par distillation de bois ou de charbon de bois. Il suggéra même l'idée, qu'il ne réalisa pas, de distiller la houille. L'Irlandais Murdoch, vers la même époque, arriva à des conclusions analogues, mais ni l'un ni l'autre ne profitèrent de leur découverte qui fut exploitée pour la première fois en Angleterre par Winzler, dit Winsor, en 1805, et le fut seulement en 1829 à Paris.

On distille aujourd'hui la houille en vase clos à une température comprise entre 1.000 et 1.200°. Il se dégage un gaz combustible impur; il reste un résidu solide, le coke. On choisit des charbons gras. Les principaux types d'appareils sont les suivants : 1° des cornues horizontales en terre réfractaire chargées mécaniquement et défournées au bout de huit heures; 2° des chambres étroites à fond incliné chauffées par des carneaux où la distillation dure vingt-quatre heures; 3° des cornues verticales dans lesquelles l'admission du charbon et l'évacuation du coke s'effectuent d'une manière continue. Ces appareils sont chauffés par des gaz de gazogènes utilisant une partie du coke produit.

Le gaz, à la sortie de l'appareil distillatoire, subit une épuration physique suivie d'une épuration chimique.

Tout d'abord, dans le *barillet*, grand cylindre horizontal, se condensent des goudrons et des eaux ammoniacales; l'opération se poursuit dans les *jeux d'orgues*, long tuyau où le gaz se refroidit. Les dernières traces de goudron se déposent dans un condenseur formé de cloches perforées (Pelouze et Audoin). Le gaz est ensuite débarrassé de la naphtaline (qui obstruerait les canalisations) dans un laveur à huile lourde, et du gaz ammoniac dans un laveur à eau, puis il est épuré chimiquement en passant sur des masses pulvérulentes contenant de l'oxyde de fer qui fixe les composés sulfurés et cyanés. Le gaz, propre à la consommation, est emmagasiné dans des gazomètres et distribué par des canalisations souterraines. Il contient surtout de l'hydrogène (50 p. 100) et du méthane (35 p. 100) avec de l'oxyde de carbone et du benzène. Depuis quelques années les Compagnies sont autorisées à additionner de gaz à l'eau le gaz de houille, ce qui a pour effet d'augmenter la teneur en oxyde de carbone jusqu'à 15 p. 100, et de diminuer le pouvoir calorifique qui reste cependant voisin de 4.500 calories. Le gaz doit son pouvoir éclairant au benzol qu'il contient; mais on utilise surtout, pour l'éclairage, les becs à incandescence.

Les sous-produits de la fabrication du gaz de houille sont : 1° l'ammoniaque transformée en sulfate et livrée comme engrais; 2° les substances extraites des *goudrons* (v. ce mot), la naphtaline; 3° le coke. Le coke d'usine à gaz est généralement friable, impropre aux usages métallurgiques. Les cokeries fabriquent spécialement pour la sidérurgie un coke compact, en sacrifiant le rendement en gaz. Ce gaz est cependant utilisé ainsi que les sous-produits.

Gaz de bois. — Il est obtenu par distillation du bois. Le *gaz Riché* peut être préparé en faisant passer le gaz de bois sur une colonne de charbon de bois incandescent. Le rendement est ainsi triplé.

Gaz d'huile. — Ce gaz, d'un grand pouvoir calorifique (8.000 calories environ), se forme par pyrogénation d'huiles lourdes minérales dans des cornues de terre réfractaire. Il ne laisse condenser aucun produit par le froid ou par compression.

Gaz de fumier. — Gaz à base de méthane, se dégageant lors de la fermentation du fumier.

Gaz de gazogènes. — On distingue le gaz à l'air, le gaz à l'eau, et le gaz pauvre.

Le *gaz à l'air* ou *gaz de générateur* est obtenu en faisant passer un courant d'air (air primaire) sur une colonne de charbon (le plus souvent du coke) portée au rouge. On obtient ainsi un mélange d'oxyde de carbone (33 p. 100 environ), d'azote (65 p. 100) et d'un peu d'hydrogène qui peut brûler par introduction d'air (air secondaire) en dégageant 1.300 à 1.600 calories par m³. On réchauffe souvent l'air secondaire dans des *récupérateurs* qui captent en partie la chaleur perdue des gaz brûlés.

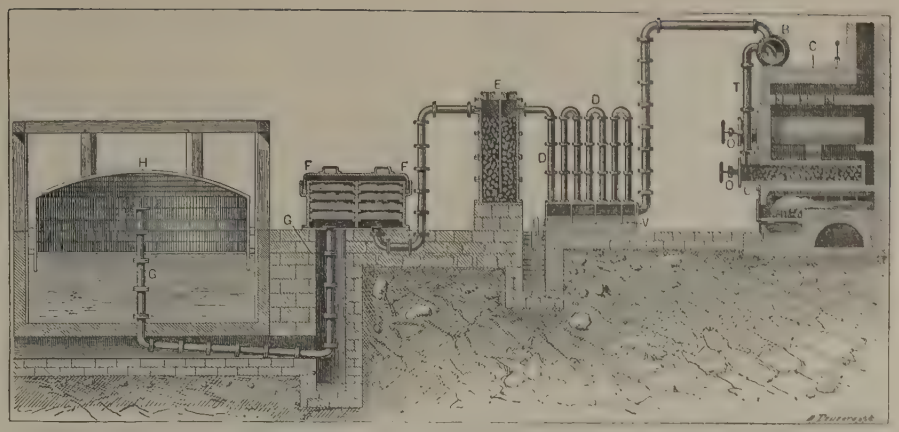

USINE À GAZ (coupe schématique) : C, C. Cornues; O, O. Obturateurs des cornues; T. Tube adducteur du gaz dans le barillet B; V. Réservoir d'eau avec diaphragmes, dans lequel barbote le gaz; D. Tubes réfrigérants; E. Épurateur à coke; F, F. Caisses d'épuration chimique du gaz; G, G. Tuyau de conduite du gaz épuré sous le gazomètre H.

Le *gaz à l'eau* se forme en faisant passer sur du coke incandescent de la vapeur d'eau qui est réduite avec production d'oxyde de carbone et d'hydrogène :

$$H^2O + C = H^2 + CO.$$

Ce gaz possède un pouvoir calorifique de 2.500 calories. La réaction de formation étant endothermique, on réchauffe le coke par un courant d'air en produisant du gaz à l'air. On peut opérer soit avec un seul gazogène, en insufflant successivement l'air et la vapeur, soit avec des gazogènes accouplés marchant alternativement à l'air et à l'eau. On emploie souvent sous le nom de *gaz mixte* le mélange des deux gaz.

Le *gaz pauvre* est une sorte de gaz mixte obtenu en injectant à la fois de l'air et de la vapeur sur du coke, de manière à obtenir un gaz à température peu élevée, utilisable dans un moteur à explosion.

Air carburé. — L'air carburé, employé dans les moteurs d'automobiles ou d'aviation, s'obtient par barbotage d'air dans un combustible volatil (essence, benzol, alcool).

Hydrocarbures gazeux. — Le seul hydrocarbure utilisé pratiquement est l'*acétylène*. V. ce mot.

Gaz naturels. — On utilise en Amérique (Pittsburg), en Transylvanie, en France même à Ambérieu, dans l'Ain, des gaz combustibles s'échappant du sol. Ces gaz, de pouvoir calorifique élevé, sont surtout composés de méthane accompagné, en moindres proportions, d'éthane, d'hydrogène et d'azote.

— Mines. V. GRISOU.

— Méd. Des *gaz* existent normalement dans toutes les cavités du corps communiquant avec l'extérieur : poumons, tube digestif, vagin. Dans les tissus profonds, la présence des gaz est un signe de destruction morbide, imputable, le plus souvent, à des microbes anaérobies. V. GANGRÈNE GAZEUSE.

Sous ce nom de « gaz », on désigne également les produits accumulés des fermentations secondaires, auxquelles donnent lieu les matières alimentaires contenues dans le tube digestif et l'air introduit en abondance par l'aérophagie et qui, passant de l'estomac dans les intestins, produit l'*aérocolie*. Ces gaz sont évacués de l'estomac par la bouche, et de l'intestin par l'anus. Les gaz évacués par la bouche ont généralement la composition de l'air. Ceux évacués par l'anus renferment de l'acide carbonique, de l'azote, de l'hydrogène et de l'hydrogène sulfuré, du méthane, etc.

— Milit. On classe les *gaz de combat* en : *suffocants*, ceux qui agissent par asphyxie; *vésicants*, ceux qui produisent des lésions cutanées et attaquent les yeux et les voies respiratoires; *irritants*, ceux qui provoquent le larmoiement, l'éternuement, la toux et les vomissements; *toxiques généraux*, ceux qui agissent sur le sang, le cœur ou les nerfs. Les effets des gaz de combat peuvent être *persistants*, *fugaces* ou *insidieux*, c'est-à-dire que leur effet n'est pas immédiat et ne se produit que quelque temps après leur inhalation. Les principaux gaz employés au cours de la guerre de 1914-1918 sont : le *chlore*, suffocant, irritant, fugace; le *phosgène*, suffocant et irritant (V. PHOSGÈNE); l'*yperite*, suffocant, vésicant, très persistant et insidieux; les *arsines*, irritantes et fugaces. Les attaques par les gaz peuvent avoir lieu par bombardement à l'aide de projectiles toxiques lancés par canon (V. OBUS TOXIQUE), par avion ou même à la main (V. GRENADE SUFFOCANTE), par l'émission de *vagues* (v. ce mot) gazeuses, par infection préalable d'un terrain que doit traverser l'ennemi. Ce sont les Allemands qui, les premiers, employèrent les gaz de combat, le 23 avril 1915, aux environs d'Ypres, en Belgique; ils firent précéder leur attaque du front anglo-français de l'émission de vagues de chlore, dont l'effet se fit ressentir à 2 kil. en arrière. Devant ce nouveau genre d'attaque, les Alliés cherchèrent à se protéger contre les gaz et à se tenir prêts à la riposte. Des *masques* furent distribués aux troupes, et l'on créa des équipes de désinfection des locaux et terrains infectés. Les appareils générateurs de *vagues gazeuses* et les *obus toxiques* (V. OBUS) ne tardèrent pas à apparaître sur le front allié.

Les gaz de combat, dont la fabrication militaire est interdite, sont aujourd'hui employés, parfois, pour la destruction des insectes et des animaux nuisibles.

— Dr. En raison des risques d'incendie qu'elles font courir et des odeurs qu'elles dégagent, les *usines à gaz* sont considérées comme établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et ne peuvent fonctionner sans une autorisation administrative. En outre, occupant par leurs canalisations les voies publiques, elles sont soumises à l'obtention préalable de permissions de voirie délivrées par les autorités administratives.

L'éclairage constituant un service public, les municipalités interviennent pour fixer les conditions de son exploitation. Celle-ci est ordinairement confiée à un concessionnaire, par adjudication ou traité de gré à gré, avec cahier des charges qui fixe, notamment, les tarifs de vente du gaz. Certaines villes exploitent les usines à gaz en régie directe, à leurs risques et périls. Parfois enfin l'éclairage au gaz fait l'objet d'une régie intéressée (par exemple à Paris).

— Techn. *Pile à gaz.* Depuis quelques années, les physiciens de tous les pays ont essayé de produire l'énergie électrique par des générateurs constants extra-légers, dont le point de départ théorique est la pile à gaz, c'est-à-dire l'élément dans lequel le mélange de deux gaz, produit au fur et à mesure des besoins, dégage un courant électrique intense. Partant de ce principe, il a été créé beaucoup d'appareils de laboratoire très intéressants, mais jusqu'ici aucun générateur industriellement pratique.

Dans plusieurs piles le courant est dû à l'oxydation du gaz d'éclairage par l'oxygène de l'air condensé dans une électrode de charbon platiné, ou bien encore le gaz est oxydé par l'oxygène de l'air dans une solution de chlorure de cuivre. L'acétylène, la benzine, les hydrocarbures légers ont été essayés par plusieurs expérimentateurs, dans des appareils plus ou moins compliqués.

GAZA, auj. **Ghazzah**, ville maritime de la Palestine, près de la Méditerranée, dans la plaine des Philistins ; 20.000 hab. Son port est envahi par les sables. Cette localité très ancienne, que la *Genèse* place à la limite du pays de Canaan et fait antérieure à Abraham, fut la principale des cinq grandes villes des Philistins. Samson y mourut. Alexandre le Grand s'en empara après un siège de deux mois, et seulement au quatrième assaut (332 av. J.-C.). De bonne heure siège d'une église chrétienne, Gaza fut prise par les Arabes en 632, devint en 1152 une forteresse des Templiers, et demeura sous la domination turque depuis la fin du XVe siècle jusqu'en 1918.

GAZA (PAYS DE), un des six districts de la province du Mozambique (Afrique-Orientale portugaise), arrosé par le Sabi. Ses côtes sont à l'entrée sud du canal de Mozambique. Ce pays très fertile, et dont le sous-sol semble très riche, est le royaume de ce Gougounhana qui, dans le premier tiers du XIXe siècle, lutta longtemps contre le Portugal et finit par s'en reconnaître le vassal (1831).

GAZA (Théodore), helléniste de la Renaissance, né à Thessalonique en 1398, mort en Calabre vers 1478. D'abord établi à Constantinople, il se rendit en Italie vers 1444 et étudia le latin sous la direction de Victorin de Feltre, à Mantoue. Professeur de grec à Ferrare (1447), de philosophie à Rome (1450), il séjourna à Naples, revint à Rome en 1458 et obtint une abbaye. Savant distingué et laborieux, Gaza a traduit plusieurs ouvrages d'Aristote, Théophraste, Elien, Denys d'Halicarnasse, etc. Il a aussi traduit du latin en grec le *De senectute* et le *Somnium Scipionis*, de Cicéron. Il est surtout connu par sa *Grammaire grecque* (1495).

GAZAGE n. m. (de *gaze*). Action de couvrir d'une gaze : *Le* GAZAGE *d'un chapeau.*

GAZAGE n. m. (de *gaz*). Action de griller les fils ou les tissus au gaz et notamment ceux de coton, pour les égaliser. (On dit encore FLAMBAGE ou GRILLAGE.)

GAZAILLE [*zay'*] n. f. Louage de bêtes de labour. || Société pour l'élevage du bétail dans les Landes.

GAZAN DE LA PEYRIÈRE (Honoré-Théodore-Maxime), général et homme politique français, né et mort à Grasse (1765-1845). Ancien garde du corps du roi, il servit dans les armées de la Révolution, puis de l'Empire. On raconte que, pour rallier ses soldats, surpris au col de Tende par les Croates, il jeta son sabre dans les rangs ennemis, en criant : « Soldats, sauvez mon sabre des mains de ces esclaves ! » Général en 1799, comte de l'Empire en 1808, sa carrière militaire se termina à Waterloo. Rentré en grâce après 1830, il fut nommé pair en 1831.

GAZANA ou **GAZAVA** n. f. (mot hindou). Nom donné, en Perse et aux Indes orientales, à une roupie d'argent.

GAZANIE [*ni*] n. f. Genre de composées, au nombre de vingt-quatre espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

Gazanie.

— ENCYCL. Plusieurs espèces de *gazanies* sont cultivées dans les jardins d'Europe, telles la *gazanie pectinée*, à fleurs disposées en capitules très grands, blanches en dessous, jaune-orange en dessus, avec des taches d'un violet foncé à la base des ligules ; la *gazanie éclatante*, à fleurs d'un jaune-orange très vif, marquées à la base d'une double tache noire et blanche.

GAZE n. f. (peut-être de *Gaza*, ville de Syrie). Etoffe légère et transparente, de coton ou de soie, employée dans la mode ou la confection : *Un voile, Une robe de* GAZE. *Une* GAZE *transparente et sombre laissait entrevoir les splendeurs amorties d'une jupe éclatante.* (Baudelaire.) || Travail destiné à remplir l'intérieur des fleurs dans la dentelle.

— *Par extens.* Tissu, enveloppe légère et transparente : *Les ailes de* GAZE *de la mouche.*

— *Fig.* Voile, adoucissement de la pensée, mais sous une forme transparente, par des artifices de langage :

> Tout y sera voilé, mais de *gaze*, et si bien
> Que je crois qu'on n'en perdra rien.
> LA FONTAINE.

Raconter, sans la moindre GAZE, *les histoires les plus égrillardes.* (Th. Gautier.)

— ENCYCL. La *gaze* est un tissu léger et transparent dans lequel les fils et les duites sont nettement séparés les uns des autres, suivant un *remettage sinueux*. Chaque fil de la chaîne est remplacé par deux fils dont le premier porte le nom de *fil fixe* et le second celui de *fil de tour*. L'armure de la gaze se combine dans les tissus avec toutes les autres armures, pour reproduire des tissus à rayures longitudinales ou transversales ou à dessins variés.

— Dentell. Le *point de gaze* est un point de jour dont on agrémente le cœur des fleurs dans certains travaux de dentelle. On nomme ainsi les points à l'aiguille belges, principalement de Bruxelles, dans le genre de notre point d'Alençon.

— Méd. La *gaze* apprêtée (*tarlatane*) et la gaze purifiée (dite *hydrophile*) servent à faire des bandes, des compresses, des enveloppements de pansements et de cataplasmes, des gazes *médicamenteuses*, c'est-à-dire imprégnées de substances antiseptiques (iodoforme, salol, acide phénique, sublimé, etc.), qui remplacent aujourd'hui la charpie.

Pour les usages chirurgicaux et gynécologiques, la gaze hydrophile doit être rigoureusement stérile (*gaze aseptique* ou *stérilisée*).

GAZE n. f. (même étymol. que *gazon*). Econ. rur. Carrés et mottes de terre ou de gazon, dont les résiniers se servent pour recouvrir le bûcher. || Nom, dans l'Oise, du *vesceron.*

GAZE n. f. Métrol. Monnaie de cuivre qui avait cours en Perse, et dont la valeur était d'environ 2 centimes et demi.

GAZÉ n. m. Nom vulgaire d'un papillon blanc à nervures noires, du groupe des piérides. (Les ailes supérieures sont transparentes chez la femelle. La chenille du gazé [*aporia crataegi*] est d'un bleu gris, rayé de noir et de brun, avec une ligne jaune sur les côtés ; elle vit sur l'aubépine, le poirier, le prunier, le prunellier. Les jeunes chenilles passent l'hiver en société sous une toile de soie. Le gazé est commun, en juillet, dans toute la France. Son corps atteint 2 cm. de long.)

Gazé.

GAZÉAULA [*zé-ô*] n. f. Pâtisserie gasconne, en grand renom à Bordeaux. (Ce gâteau se compose d'une pâte brisée un peu sucrée, d'une frangipane, et est garni, au-dessus, d'un meringage à l'italienne.)

GAZÉEN [*zé-in*], **ENNE**, habitant ou natif de Gaza : *Les* GAZÉENS.

— Adjectiv. : *Population* GAZÉENNE.

GAZÉIFIABLE adj. Qui peut se convertir en gaz.

GAZÉIFICATEUR n. m. Appareil servant à gazéifier l'eau. || Appareil d'éclairage puissant alimenté par des vapeurs de pétrole, d'huile minérale, d'alcool, etc.

GAZÉIFICATION [*si-on*] n. f. Action de gazéifier.

— *Gazéification souterraine.* Procédé consistant à allumer le charbon sur place dans une mine et à l'y faire brûler incomplètement comme dans un gazogène.

GAZÉIFIER [*fi-é*] v. tr. (de *gaz*, et du lat. *facere*, faire. — Se conjugue comme *prier*.) Faire dissoudre du gaz carbonique dans un liquide : GAZÉIFIER *une boisson.*

GAZÉIFORME adj. Qui est à l'état de gaz : *Fluide* GAZÉIFORME.

GAZÉITÉ n. f. Propriété des corps, d'exister à l'état gazeux ; nature gazeuse. (Peu us.)

GAZELLE n. f. (arabe *ghazal*). Zool. Genre d'antilopes, comprenant des formes légères et gracieuses, à hautes pattes fines, à grands yeux, à cornes arquées en lyre et existant dans les deux sexes. (On en connaît vingt-six espèces en Afrique et en Asie.)

Gazelles.

— Poétiq. *Yeux de gazelle*, Grands yeux doux.

— ENCYCL. Ces charmants animaux s'apprivoisent très facilement, et vivent dans les maisons. A l'état sauvage, les *gazelles* vont par troupes. Leur robe claire, isabelle ou fauve en dessus, blanche en dessous, s'harmonise avec l'apparence des terrains désertiques. Comme leur chair est très fine, on les chasse activement, avec des lévriers, des faucons, des guépards, etc. La *gazelle dorcas* de l'Algérie et de l'Egypte est la plus connue.

GAZÉOL n. m. (de *gaz*, et du lat. *oleum*, huile). Préparation pharmaceutique composée d'ammoniaque, acétone, benzine, naphtaline et goudron, et que l'on a employée parfois dans le traitement de la coqueluche.

GAZER [*zé*] v. tr. (de *gaze*). Couvrir d'une gaze, d'une enveloppe légère et transparente.

— *Fig.* Dissimuler : *La politesse* GAZE *les vices.* (Massillon.) || Voiler, adoucir la pensée, mais sous une forme transparente, par des artifices de langage : GAZER *une anecdote scabreuse.*

GAZER [*zé*] v. tr. (de *gaz*). Passer à la flamme du gaz ou de l'alcool les fils dont on veut enlever le duvet ou les brins mal retors. (On dit aussi FLAMBER, et GRILLER.)

— Milit. Soumettre à l'action des gaz asphyxiants.

— *Intransitiv.* Argot. d'automob. et d'aviat. Aller vite : *Ça* GAZE.

— *Gazé, e*, part. pass. du verbe *Gazer.*

— *Fil gazé*, Fil de lin qui a subi l'opération du gazage (pour avoir un aspect moins duveteux).

— *Substantiv.* Qui a subi l'action des gaz asphyxiants : *Les* GAZÉS *de la Grande Guerre.*

GAZETÉ, E adj. Qui a le caractère de la gazette : *La phrase* GAZETÉE *et le parler de table d'hôte.* (Töpffer.)

GAZETIER [*ti-é*], **ÈRE** n. (Peu us. au fém.). Qui rédige, publie une gazette : *Théophraste Renaudot est le* GAZETIER *de France le plus fameux.* (Richelet.)

— *Par extens.* (Ne s'emploie plus guère qu'en mauv. part.) Nouvelliste, celui qui répand ou recueille des nouvelles : GAZETIER *scandaleux.* (Delille.) || Journaliste, en général : *Un* GAZETIER *philanthrope me dit que la solitude est mauvaise pour l'homme.* (Baudelaire.)

— SYN. **Gazetier, journaliste.**

GAZETILLE [*tiy'*] n. f. Petite gazette. (Vx.)

GAZETIN n. m. Petite gazette : *Les* GAZETINS *sont ordinairement manuscrits.* (Vx.)

GAZETTE n. f. (de l'ital. *gazetta*, petite monnaie vénitienne prix du numéro de la première gazette parue à Venise au milieu du XVIe s.). Littér. Ecrit périodique, donnant des nouvelles politiques, littéraires, artistiques, etc. : *Lire les* GAZETTES.

— *Par extens.* Récit minutieux, colportage de nouvelles : *Qu'il ne revienne point de courrier qui ne soit chargé d'une* GAZETTE *de votre style.* (Guez de Balzac.) *Deux personnes chargées de faire la* GAZETTE *de la cour.* (Montesquieu.)

— *Par dénigr.* Histoire, écrit où les faits sont racontés d'une manière froide et sèche : *Poème qui n'est qu'une* GAZETTE *rimée.* || Commérages, bavardages : *S'en tenir aux* GAZETTES *du quartier.*

— *Fig.* Personne qui rapporte les bavardages, les commérages : *Beaucoup de femmes sont de vraies* GAZETTES.

— LOC. DIV. *Vieille gazette*, Chose qui a perdu tout intérêt, toute importance. || *Lire la gazette*, Regarder manger les autres sans avoir rien devant soi.

— ENCYCL. Littér. et Hist. Le titre de *gazette* a été donné à diverses publications, dont les plus célèbres, outre celle de Théophraste Renaudot, sont les journaux ou pamphlets publiés par des réfugiés français à Amsterdam et à Leyde pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, et dont on connaît les attaques contre Louis XIV. Les plus répandues étaient *la Gazette d'Amsterdam* (1663-1677) ; *la Gazette de Leyde* (1680-1814) ; *la Gazette de Rotterdam* (1689-1716) ; *la Gazette d'Utrecht* (1710-1787). Ces feuilles vivaient surtout de médisances, ou de calomnies.

Gazette (LA), feuille périodique, créée par Théophraste Renaudot, médecin de Louis XIII. Rédigée à l'imitation des petites feuilles italiennes, elle eut pour origine les nouvelles à la main, c'est-à-dire manuscrites, que Renaudot faisait circuler parmi sa clientèle. Le premier numéro de *la Gazette*, qui ne prit le titre de *Gazette de France* qu'en 1762, parut le 30 mai 1631. C'était l'organe officiel du gouvernement. Richelieu lui communiquait les nouvelles militaires et diplomatiques, et rédigea même des articles importants ; Louis XIII y fit insérer le récit écrit par lui-même de ses opérations militaires de 1631 à 1642. Après la mort de Théophraste, la *Gazette* passa à son fils Isaac, premier médecin du Dauphin, mort en 1679, ensuite à Eusèbe Renaudot, mort en 1729. Lorsque, le 1er janvier 1762, elle prit le titre de *Gazette de France*, elle devint en même temps bihebdomadaire. En 1787, le ministère en donna le privilège au libraire Panckouke. Le privilège fut supprimé en 1792. Après le 10-Août, elle prit le titre de *Gazette nationale de France* et devint quotidienne. Sous l'Empire, la *Gazette de France* (elle avait repris ce titre) subit la servitude imposée à tous les journaux. La Restauration la replaça au rang des principaux organes royalistes. Sous le gouvernement de Juillet, l'abbé de Genoude en fit un journal d'opposition modérée. Elle ne cessa, depuis lors, d'être l'organe des légitimistes, jusqu'en 1914, date à laquelle elle cessa de paraître.

Gazette littéraire de l'Europe, journal dirigé pendant deux ans (1764-1766) par l'abbé Arnaud et Suard. Dédoublement de la *Gazette de France*, il était rédigé par les mêmes écrivains et destiné à tenir les gens de lettres et les savants au courant des nouvelles littéraires des autres nations. Voltaire, Diderot, Saint-Lambert, Grimm, Delille, Leroy, Laharpe, y envoyèrent des articles. Quelques années après la chute du journal (1766), Arnaud et Suard en réunirent les morceaux les plus intéressants sous ce titre : *Variétés littéraires* (1770).

Gazette des Ardennes (LA), journal de langue française fondé par les Allemands le 1er novembre 1914, établi d'abord à Rethel, transféré ensuite à Charleville pour démoraliser par des nouvelles tendancieuses les populations des régions occupées. Ce journal se créa une clientèle en publiant les listes des prisonniers français en Allemagne, et atteignit en 1917 un tirage de 175.000 exemplaires. Il paraissait quatre fois par semaine, et publiait le dimanche un Supplément illustré.

Gazette des tribunaux, journal quotidien de jurisprudence, fondé en 1826, et où paraissent, avec le texte des lois et quelques articles de doctrine, de nombreuses décisions judiciaires, aujourd'hui reproduites et groupées dans un *Recueil mensuel.*

Gazette des beaux-arts, *Courrier européen de l'art et de la curiosité*, revue artistique illustrée, fondée par Charles Blanc en 1858, et paraissant d'abord deux fois par mois. Elle a été, durant de longues années, le seul grand journal d'art en France. Aussi sa rédaction, à l'époque de Ch. Blanc et d'Emile Galichon, a-t-elle été tout particulièrement brillante avec Ph. Burty, Paul Mantz, Lecoq de La Marche, Anatole de Montaiglon, René Ménard, le marquis de Chennevières, L. de Fourcaud, Louis Gonse, Eugène Guillaume, Georges Lafenestre, etc.

Gazette archéologique (LA), revue fondée, en 1875, par J. de Witte et François Lenormant. Après la mort de Lenormant, la *Gazette* continua à paraître sous la direction de de Witte et de Lasteyrie. A la fin de l'année 1886, ces deux savants quittèrent la direction du recueil, qui prit pour sous-titre : *Revue des musées nationaux*, sous la direction de E. Babelon et Molinier ; il cessa de paraître en 1890.

Gazette de la Croix, journal allemand. Son véritable nom est *Neue Preussische Zeitung* (Nouvelle Gazette prussienne), mais elle est connue sous le nom de *Gazette de la Croix* (*Kreuzzeitung*), parce qu'elle porte en tête une croix. Fondée en 1848, en pleine révolution, par le général de Gerlach, Otto de Bismarck, le futur chancelier, et quelques hobereaux de l'extrême-droite conservatrice, elle a été sous l'Empire l'organe principal du parti aristocratique et protestant orthodoxe, et elle est restée sous la République celui du parti « national-allemand » qui en est l'héritier.

Gazette générale de l'Allemagne du Nord (*Norddeutsche Allgemeine Zeitung*), grand journal quotidien

fondé à Berlin en 1861, pour soutenir les intérêts de l'Autriche d'une part, et la démocratie socialiste de l'autre. Liebknecht fut un de ses rédacteurs en chef. Il ne tarda pas, cependant, à évoluer et à devenir l'organe semi-officiel de Bismarck. Après la Guerre, il a été acheté par le grand industriel Stinnes, et mis au service du parti populiste.

Gazette nationale (*Nationalzeitung*), journal allemand, organe du parti national-libéral à Berlin. Elle fut fondée en 1848 à Berlin par un groupe de libéraux modérés, partisans de l'unité allemande sous l'hégémonie prussienne et de l'établissement d'un régime constitutionnel et parlementaire en Prusse. Vers 1880, elle devint l'organe du nouveau parti national-libéral, organisé en 1884, soutint l'alliance des conservateurs et des nationaux-libéraux contre le centre catholique, les libéraux-démocrates et les socialistes, et appuya désormais la politique gouvernementale. Elle se fondit avec la *Post* en 1907.

GAZEUR n. m. (de *gaz*). Appareil à gazer (flamber) les fils.

GAZEUR n. m. (de *gaze*). Qui sait gazer, voiler ses expressions. (Peu us.)

GAZEUSE n. f. (de *gaze*). Ouvrière en dentelles, qui, dans ce que l'on nomme le point d'Alençon, fait les remplissages des fleurs et des feuilles.

GAZEUX [*zeû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature des gaz : *Fluide, Etat* GAZEUX.
— Qui contient des gaz en dissolution : *Eau* GAZEUSE.
— ENCYCL. *Eaux gazeuses.* V. EAU.

GAZI n. m. En pays musulman, Celui qui prend part à une expédition contre les infidèles. || Donné comme titre honorifique aux guerriers victorieux, notamment au dictateur turc Mustapha Kemal pacha ou Ataturk.

GAZIANTEP, ville de Turquie. Anc. *Aintab.*

GAZIER [*zi-é*] n. m. et adj. Qui travaille aux différents appareils nécessaires pour l'éclairage au gaz. || Qui établit des appareils à gaz, les vend ou les pose.
— *Adjectiv.* Qui a trait à l'éclairage par le gaz : *L'industrie* GAZIÈRE.

GAZIER [*zi-é*], **ÈRE** n. et adj. (de *gaze*). Ouvrier, ouvrière en gaze.

GAZIER (Augustin), professeur et littérateur français, né et mort à Paris (1844-1922). Elève de l'Ecole normale, docteur ès lettres en 1875, après avoir été maître de conférences à la Sorbonne, il y devint, en 1894, professeur adjoint de littérature française, et en 1913, professeur de poésie française; il prit sa retraite en 1914. Il s'est occupé surtout d'histoire politique et religieuse. Il a publié : *Port-Royal-des-Champs* (1874); *les Dernières années du cardinal de Retz* (1875), thèse; *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution française* (1887), pour lesquelles il s'est servi des papiers de l'abbé Grégoire; *Nouveau Dictionnaire français illustré* (1887); *Histoire de la littérature française* (1891); *le Centenaire de Port-Royal, Iconographie de Port-Royal* (1909); *les Derniers jours de Blaise Pascal* (1911); *Blaise Pascal et Escobar* (1912); *Bossuet et Louis XIV* (1914); *Jeanne de Chantal* et *Angélique Arnauld* (1915), et, enfin, en 1921, son *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, synthèse remarquable du jansénisme. Il possédait une précieuse collection de manuscrits, livres rares, tableaux, relatifs à l'histoire du jansénisme.

GAZIFÈRE adj. (de *gaz*, et du lat. *ferre*, porter, apporter, produire). Qui sert à la fabrication du gaz : *Appareil* GAZIFÈRE.
— *Substantiv.* et au masc. Appareil servant à la fabrication de l'hydrogène pur pour l'éclairage, dans l'industrie du *gaz à l'eau.*

GAZILLON [*zi-yon*] n. m. Léger tissu de gaze.

GAZOCHIMIE [*mî*] n. f. Partie de la chimie, qui traite spécialement des gaz.

GAZOCHIMIQUE [*mik'*] adj. Qui concerne la gazochimie.

GAZOFACTEUR n. m. Appareil propre à gazéifier la houille.

GAZOGÈNE adj. (de *gaz*, et du gr. *génos*, naissance). Qui produit du gaz : *Appareil* GAZOGÈNE.
— *Substantiv.* et au masc. Appareil transformant par oxydation incomplète le charbon, le bois, etc., en un gaz combustible. || Nom de l'appareil portatif avec lequel on gazéifie les boissons. V. EAU.
— ENCYCL. Techn. Les *gazogènes* sont des appareils destinés à fournir les gaz combustibles nécessaires à la marche des moteurs, au chauffage des fours, etc. Ils produisent une combustion incomplète, ou une dissociation, ou une distillation d'un combustible solide : houille, coke, bois, tourbe, déchets, etc., et il s'y passe souvent des réactions complexes qui participent plus ou moins de ces diverses opérations.

On peut les classer en appareils pour *gaz à l'air*, pour *gaz à l'eau*, ou pour *gaz mixte*, suivant qu'ils agissent surtout par oxydation du carbone, dissociation de la vapeur d'eau, ou par les deux moyens à la fois.

Ils fonctionnent par *insufflation* lorsque l'air est envoyé sous une légère pression à leur intérieur par un ventilateur, ou par *aspiration* lorsque c'est l'aspiration même d'un moteur qui y appelle l'air. Réduits à leur principe, les gazogènes à l'air se composent d'une cuve dans laquelle on charge périodiquement le combustible, généralement par le haut. L'air est insufflé à la base, où le combustible solide est en combustion, et les gaz produits traversent la couche supérieure du combustible en ignition ou froid,

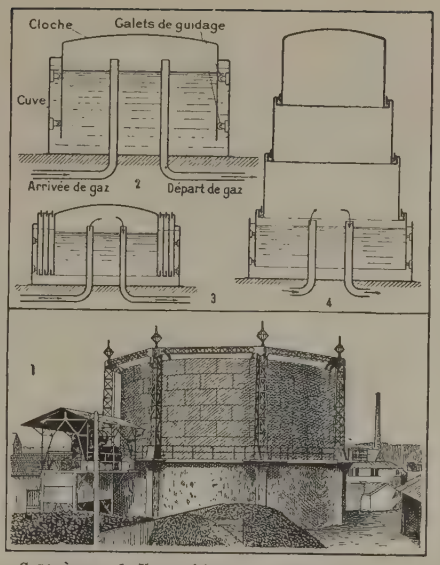

GAZOMÈTRES : 1. Vue extérieure; 2. Coupe schématique d'un gazomètre ordinaire; 3 et 4. Coupe schématique d'un gazomètre télescopique.

réagissent avec lui, se mélangent pour être conduits aux épurateurs, puis aux appareils d'accumulation ou d'utilisation. (On peut citer en particulier les types Siemens, Sépulchre, Dowson, etc.)

Les gazogènes pour gaz à l'eau sont à fonctionnement discontinu ou continu suivant qu'on insuffle de l'air et de la vapeur d'eau alternativement ou simultanément, d'une part pour entretenir la combustion et la température, d'autre part pour préparer le gaz proprement dit. Ils peuvent aussi être chauffés extérieurement (Citons les appareils Strong, Dellwick-Fleicher, Guénot, etc.).

Les gazogènes qui fournissent la plus grande sécurité de fonctionnement et les rendements les plus intéressants comportent un water-jacket et un dispositif pour la fusion des cendres.

Les gazogènes à fusion de cendres donnent les productions de beaucoup les plus importantes : ce sont des fours à sole utilisant du charbon pulvérisé refoulé par un ventilateur avec une quantité d'air juste suffisante pour obtenir l'oxyde de carbone. Les cendres ruissellent le long des parois du four sous forme de gouttelettes qui se rassemblent sur la sole et sont évacuées et coulées comme un laitier.

Enfin les gazogènes pour gaz mixte, soufflés ou par aspiration, sont très nombreux : Wilson, Pierson, Taylor, Lencauchez, Letombe, Dowson, Winterthur, etc.

On a aussi des modèles assez légers et assez sûrs pour alimenter directement des moteurs de camions automobiles.

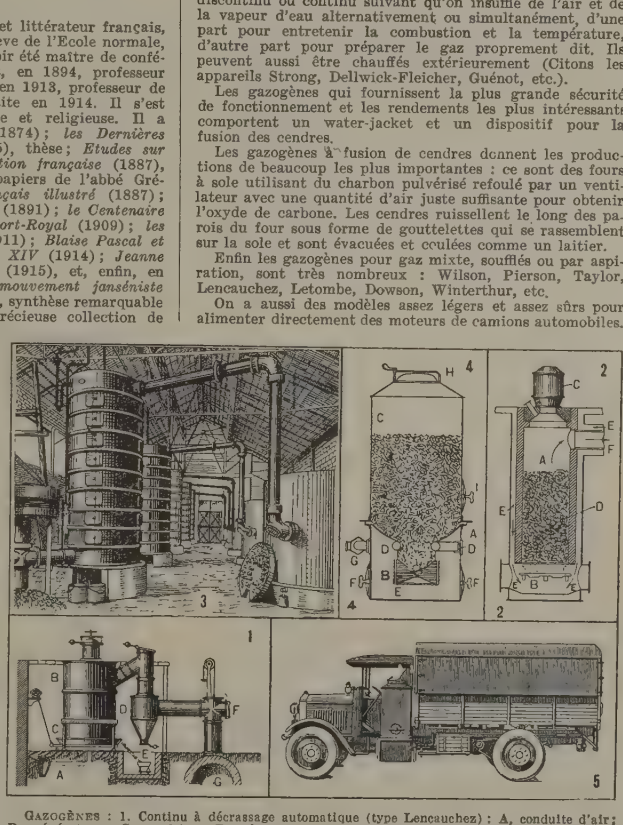

GAZOGÈNES : 1. Continu à décrassage automatique (type Lencauchez) : A, conduite d'air; B, générateur; C, cendrier; D, séparateur de poussières; E, évacuation des cendres; F, valve; G, carneau du gaz; 2. Coupe d'un gazogène Pierson : A, cuve; B, grille; C, trémie de chargement; D, combustible; E, arrivée d'air; F, sortie du gaz; 3. Gazogènes à gaz pauvre alimentant des fours de biscuiterie; 4. Coupe d'un gazogène à bois pour camion automobile : A, générateur; B, cendrier; C, trémie; D, tube circulaire d'amenée d'air; E, grille; F, portes de visite du cendrier; G, départ du gaz vers le moteur; H, porte de chargement; I, porte de visite du générateur; 5. Voiture automobile (Berliet) munie d'un gazogène à bois.

Dans ce cas le moteur à explosion est alimenté par les gaz produits par la combustion incomplète soit du coke soit du charbon de bois dans un petit gazogène porté sur le camion lui-même. Pour ne pas encrasser le moteur, ces gaz passent au préalable dans des épurateurs. Ce mode d'alimentation particulièrement économique se généralise surtout dans les régions où le bois est en abondance. L'emploi de ces gazogènes est dominé par l'emploi des combustibles qu'ils exigent. Actuellement on cherche à industrialiser la fabrication en charbon de bois que l'on enrichit parfois par des mélanges avec la tourbe ou la houille pulvérisée.

GAZOLÈNE n. m. **GAZOLÉINE** ou **GAZOLINE** n. f. Ether liquide de pétrole.

GAZOLINE n. f. Nom donné dans le commerce à l'*éther de pétrole*, élément le plus volatil du pétrole brut.

GAZOLITRE n. m. Techn. Syn. peu us. de GAZOMÈTRE.

GAZOLYTE adj. (de *gaz*, et du gr. *lutos*, qui peut se résoudre). Qui est susceptible de se résoudre en gaz : *Des corps* GAZOLYTES.

GAZOMÈTRE n. m. (de *gaz*, et du gr. *métron*, mesure). Appareil servant à emmagasiner un gaz. || Appareil dans lequel on prépare l'acide carbonique dans les fabriques d'eaux gazeuses.
— ENCYCL. Les *gazomètres* utilisés dans l'industrie du gaz d'éclairage sont de vastes cloches en tôle et étanches, dont la partie inférieure plonge dans de l'eau, que contient une grande cuve en maçonnerie. La cloche monte ou descend, guidée dans ses mouvements par une série de montants métalliques, entre lesquels elle glisse. Deux tuyaux articulés plongent dans la cloche : l'un y amène le gaz de l'usine, le second fait passer ce gaz dans les conduites de distribution.

On a construit des gazogènes dont la cloche est constituée par plusieurs éléments susceptibles de rentrer les uns dans les autres (gazomètres télescopiques).

Dans l'industrie des eaux gazeuses, on fait usage de gazomètres qui sont en même temps des gazogènes, puisqu'on introduit dans l'appareil une quantité de carbonate de chaux, puis de l'acide qui décompose ce produit pour libérer l'acide carbonique. Celui-ci s'accumule dans la cloche du gazomètre jusqu'à ce qu'il soit recueilli dans des tubes ou évacué vers le saturateur. V. EAUX GAZEUSES (tableau).

GAZOMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *gazomètre*). Physiq. Art de mesurer les gaz, de calculer leur volume et leur densité.

GAZOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Physiq. Qui appartient à la gazométrie.

GAZON n. m. (de l'anc. haut allem. *waso*, motte de terre garnie d'herbes; allem. mod. *wasen*). Herbe courte et menue : *Le* GAZON *fin semble le duvet de la terre.* (Buffon.) || Mélanges de graines de graminées : *Semer du* GAZON. || *Gazon d'Angleterre* ou *anglais*, Ivraie vivace ou ray-grass. || *Gazon d'argent*, Nom vulgaire du céraïste cotonneux. || *Gazon de chat*, Nom vulgaire de la germandrée maritime ou marum. || *Gazon d'Espagne* ou *d'Olympe*, Nom vulgaire du *statice armoria.* || *Gazon turc*, Nom vulgaire de la saxifrage hypnoïde.
— *Par extens.* Terrain couvert de gazon : *Danser sur le* GAZON. || Au plur., Mottes de terre carrées et couvertes de gazon, dont on se sert pour faire les gazons artificiels.
— Argot. Cheveux. || *Se ratisser le gazon*, Se peigner. — *Se faire tondre le gazon*, Se faire couper les cheveux. — *N'avoir pas de gazon sur la prairie, sur la terrasse*, Avoir perdu ses cheveux.
— ENCYCL. On nomme *gazon* l'herbe des pelouses ou prairies tant qu'elle se maintient ou qu'on la maintient à faible hauteur. Pour former les gazons, on procède soit par le semis, exécuté au printemps ou à l'automne, des plantes qu'on estime à cet effet les plus convenables, ou bien, d'une manière plus expéditive, mais plus coûteuse, par le plaquage de mottes de terre enherbées qu'on découpe à la bêche dans les pâturages, les fossés ou sur le bord des chemins.

Le tableau ci-après donne, d'après Dybowski, quelques indications. (On emploie d'ordinaire de 150 à 200 kg. de graines à l'hectare.)

NATURE des SEMENCES	PROPORTION DES SEMENCES suivant la nature du sol.			
	Sec.	Moyennement humide.	Humide.	Ombragé.
	kg.	kg.	kg.	kg.
Agrostide stolonifère..	10	5	10	»
Crételle des prés.....	5	3	10	»
Fétuque ovine	15	10	»	10
Fétuque rouge	15	»	20	10
Fétuque durette	»	10	»	»
Fétuque hétérophylle.	»	»	»	15
Flouve odorante	»	3	»	5
Paturin commun	12	»	15	10
Paturin des bois.....	12	»	»	15
Paturin des prés.....	»	5	15	»
Ray-grass	25	50	40	25
Trèfle blanc	1	»	1	»

Après l'ensemencement, fait en plusieurs fois, on nivelle la surface et on la recouvre d'une couche de terreau, épaisse d'environ 1 centimètre, puis on passe le rouleau et on arrose en pluie fine.

Pour entretenir les gazons, on les fume avec du terreau ou des engrais chimiques, on les arrose abondamment durant les chaleurs, et, sauf la première année, on les fauche fréquemment. Enfin, on s'oppose à leur envahissement par les mousses en grattant vigoureusement la terre gazonnée, puis en répandant soit de la chaux, du plâtre, des cendres ou du phosphate de chaux.

GAZONNAGE [*zo-naj'*] n. m. Hortic. Action de revêtir de gazon.

GAZONNANT [*zo-nan*], **E** ou **GAZONNEUX** [*zo-neû*], **EUSE** adj. Qui forme gazon : *Plantes* GAZONNANTES.

GAZONNÉE [*zo-né*] n. f. Terrain couvert de gazon. (Peu us.)

GAZONNEMENT [*zo-ne-man*] n. m. Action de revêtir de gazon : *Le* GAZONNEMENT *prévient l'entraînement des terres par les pluies.*

GAZONNER [*zo-né*] v. tr. Revêtir de gazon : GAZONNER *un bassin, un glacis, le bord d'un bassin.*
— *Intransitiv.* Pousser en gazon : *Herbe qui* GAZONNE. || Se couvrir de gazon : *Pré qui* GAZONNE.
— ***Se gazonner***, v. pr. Au sens passif, Devenir couvert de gazon.

GAZONNEUX [*zo-neû*], **EUSE** adj. V. GAZONNANT, E.

GAZOPHYLACIUM [*si-om'*] n. m. (du gr. *gaza*, trésor, et *phulassein*, garder). Dans les anciennes basiliques, Lieu où l'on déposait les offrandes qui ne pouvaient pas être placées sur l'autel.

GAZOSCOPE [*skop'*] n. m. Nom donné à divers appareils destinés à déceler la présence des gaz inflammables dans les mines.

GAZOUILLANT [*zou-yan*], **E** adj. Qui gazouille, qui a l'habitude de gazouiller : *La troupe* GAZOUILLANTE *des oiseaux.*

GAZOUILLEMENT [*zou-ye-man*] n. m. (de *gazouiller*). Action de gazouiller. Ramage des oiseaux qui gazouillent : *On entendait le* GAZOUILLEMENT *des oiseaux.* (Fénelon.)

— Par anal. : *Le* GAZOUILLEMENT *d'un petit enfant.* || *Par extens.* Doux murmure de l'eau coulant sur des cailloux : *Le* GAZOUILLEMENT *d'une source, d'un ruisseau.*

GAZOUILLER [*zou-yé*] v. intr. (peut-être une onomatopée). Faire entendre un chant doux, léger et confus (en parlant de certains petits oiseaux) : *Serin qui commence à* GAZOUILLER.

— Par anal. : *Marmots qui* GAZOUILLENT *autour de vous.* (Saintine.) || *Par extens.* Se dit de l'eau qui produit un murmure en coulant sur des cailloux : *Ruisseau qui* GAZOUILLE *sous les saules.*

— *Fig.* Murmurer doucement :

Et l'espoir qui *gazouille* en mon sein palpitant.
BAUDELAIRE.

— *Pop.* Puer.

— *Transitiv.* Exprimer comme en gazouillant : *Massillon* GAZOUILLE *du ciel je ne sais quoi qui est ravissant.* (Joubert.)

GAZOUILLIS [*zou-yi*] n. m. Léger gazouillement : *Le* GAZOUILLIS *des oiseaux.* || *Par extens.* Léger murmure :

Au *gazouillis* des ruisseaux de ces bois.
LA FONTAINE.

GAZTAMBIDE (Joaquin), compositeur espagnol, né à Tudela en 1822, mort à Madrid en 1870. Chef d'orchestre du théâtre del Principe à Madrid, il réussit à se produire à la scène dans le genre de la *zarzuela*, et il écrivit, soit seul, soit en collaboration, une quarantaine d'ouvrages dont plusieurs obtinrent de grands succès. Nous signalerons : *el Valle de Andorra* (1852) ; *Catalina* (1854) ; *los Magyares* (1857) ; *el Juramento* (1858) ; *Una vieja* (1860) ; *En las astas del toro* (1862) ; *las Hijas de Eva ;* etc.

GAZZA n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des gerridés, comprenant des formes comprimées, à bouche protractile, à nageoire dorsale très haute, à caudale profondément échancrée. (Ils habitent l'océan Indien, et mesurent 20 cm.)

Gazza ladra (LA), opéra italien en deux actes, paroles de Gherardini, musique de Rossini, représenté, à Milan, le 31 mai 1817. Le livret et son titre furent empruntés à un mélodrame français de Caigniez et d'Aubigny, *la Pie voleuse*, qui avait obtenu, deux ans auparavant, un succès retentissant. Le librettiste italien y ajouta quelques scènes bouffonnes. *La Gazza ladra* parut, à Paris, le 18 septembre 1821, au Théâtre-Italien et, trois ans après, à l'Odéon, sous le titre de *la Pie voleuse.*

GAZZANIGA, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame), sur le Serio, affl. de l'Adda ; 4.660 hab. Carrières de marbre. Filatures de soie.

GAZZANIGA (Giuseppe), compositeur italien, né à Vérone en 1743, mort à Crema en 1818. Il fut élève de Piccinni et de Sacchini. Outre des oratorios et des cantates, Gazzaniga écrivit et fit représenter de 1768 à 1801 une cinquantaine d'opéras, parmi lesquels : *la Locanda, le Donne fanatiche, l'Italiana in Londra, la Moglie capricciosa, la Cameriera di spirito, la Dama incognita, le Vendemmie,* etc. Il fut nommé en 1791 maître de chapelle de la cathédrale de Crémone.

Gazzetta del Popolo (*Gazette du Peuple*), journal italien, fondé à Turin en 1847. D'abord organe de la gauche anticléricale, il devint, en 1926, un de ceux du fascisme.

GAZZO, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), près de la Brenta ; 3.440 hab.

GAZZO Veronese, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone), sur le Tartaro, affl. du Pô ; 3.565 hab.

GAZZOLA, commune d'Italie (Emilie, prov. de Plaisance) ; 3.435 hab.

GAZZUOLO, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue) ; 3.700 hab.

G.-C. Abrév. de GRAND-CROIX.

GDANSK. Géogr. V. DANTZIG.

GDYNIA (en allem. **Gdingen**), port de la Pologne sur la Baltique. Situé sur la partie occidentale de la baie de Dantzig, à l'extrémité du « couloir polonais », ce port fut conçu en 1924 et créé de toutes pièces, pour fournir un débouché au commerce polonais par la Vistule inférieure. En 1924, 300 hab. ; en 1929, 30.000 hab. ; en 1935, 78.000 hab. Ch. de f. de Dantzig à Neustadt et à Lauenbourg, et ch. de f. entièrement polonais de Gdynia à Karthaus. — Occupé par l'Allemagne en 1939.

GÉ [*jé*] n. m. Au jeu de gille ou de gilet, Réunion, dans la même main, de deux cartes semblables. || *Corbillon du gé,* Corbillon spécialement destiné à recevoir les mises et les renvis pour le gé. || *Gagner le gé,* Gagner le contenu du corbillon.

GÉ [*ghé*] ou **GÉA** [*ghé-a*], nom grec de la Terre, comme *Tellus* en est le nom latin. || Myth. Femme d'Ouranos et mère de Kronos.

GEAI [*jè*] n. m. (origine inconnue). Genre de passereaux conirostres de l'ancien continent : *Les sansonnets, les merles, les* GEAIS *peuvent imiter la parole.* (Buffon.) || *Geai de montagne,* Nom vulgaire du *casse-noix.*

Geai.

— ALLUS. LITTÉR. V. PAON.

— ENCYCL. Les *geais* comprennent des formes robustes, à grosse tête garnie d'une huppe mobile, à pattes fortes, à livrée variée de bleu clair, de roux, de gris et de blanc. On en connaît vingt espèces répandues en Europe, en Asie et dans le nord de l'Afrique. Le geai commun de France (*garrulus glandarius*) est un oiseau criard et féroce, qui vit de gros insectes, et de petits passereaux, dont il pille les nids et vole les œufs.

GÉANT [*jé-an*], **E** et autref., au XVIIe siècle encore, **GÉANE** n. (lat. *gigans, antis ;* gr. *gigas, antos*). Personne d'une taille extraordinaire.

— *Par anal.* Animal ou Etre inanimé de très grande stature : *L'éléphant, ce* GÉANT *des animaux. Le* GÉANT *des mers,* La baleine. *Le* GÉANT *des forêts,* Le sapin.

— *Fig.* Personne qui surpasse de beaucoup ses semblables par le génie : *Michel-Ange est un* GÉANT.

Tel s'imagine être un *géant,*
Qui n'a pas plus d'une coudée.
LAMOTTE.

Il y a déjà longtemps que j'ai envie de combattre ce GÉANT [Pascal]. (Voltaire.) *Bossuet, le* GÉANT *des professeurs de rhétorique.* (V. Hugo.)

— *A pas de géant,* Très vite. || *Marcher à pas de géant,* Faire des progrès très rapides.

— Dans l'antiquité et au moyen âge, Etre, de forme humaine, souvent difforme, de très grande taille et fort méchant. V. TITANS. || Dans la Bible, Hommes nés du commerce des « enfants de Dieu », c'est-à-dire des descendants de Seth, avec les « filles des hommes », c'est-à-dire avec des femmes de la postérité de Caïn.

— Mythol. gr. Etres fabuleux nés de la Terre : *Le* GÉANT *Briarée.*

— *Adjectiv.* Très grand, colossal : *On eût dit une guêpe* GÉANTE. (X. Marmier.)

— *Fig.* Très considérable, très important :

Tout est *géant* dans la nature,
Aux yeux étroits du peuple nain.
THOMAS.

— ANTON. **Lilliputien, myrmidon, nabot, nain, pygmée.**

— ENCYCL. Antiq. Hésiode fait naître les *géants* du sang qui sortit de la plaie d'Ouranos. Les poètes les représentent avec une taille monstrueuse et une force proportionnée, cent mains, des serpents énormes au lieu de jambes, etc. Ils assiégèrent Zeus jusque sur son trône, et, afin d'escalader le ciel, entassèrent le mont Ossa sur le mont Pélion, et l'Olympe sur l'Ossa. Les quartiers de roc qu'ils lançaient, retombant sur terre ou dans la mer, y formaient des montagnes ou des îles. Les géants sont nombreux dans les légendes orientales, et dans celles du moyen âge. Ce symbolisme est un souvenir des révolutions volcaniques du globe.

— Paléont. et Anthropol. Des ossements énormes trouvés jadis dans les roches granitiques, provenant d'animaux fossiles, ainsi que la science l'a démontré depuis, ont fait croire d'abord qu'il avait existé autrefois des hommes d'une stature colossale. Il est reconnu aujourd'hui qu'il n'existe point de différence sensible entre la taille de nos ancêtres les plus éloignés et la nôtre. Les *géants,* comme les nains, ne sont que des exceptions. On cite parmi les géants remarquables : un nègre du Congo dont la taille atteignait 2[m],60. L'empereur Maximin avait, dit-on, 2[m],50 de haut ; c'est également la taille attribuée au fameux Goliath dont parle l'Ecriture, et au roi des Teutons Teutobocchus. Plus récemment, on a pu voir l'Anglais Charles Byrne (2[m],35) ; lady Amma (2[m],35) ; l'Allemand Herold (2[m],35) ; les Français Charles Frenet (2[m],15 à seize ans), Jean-Pierre de Montastruc (2[m],20) ; le Suisse Constantin (2[m],60) ; le Russe Machnov (2[m],85). En général, chez ces individus ni l'intelligence ni le courage, ni même la force ne répondent à la taille. Ils vieillissent rapidement ; ils sont, d'ailleurs, presque tous atteints d'acromégalie. V. GIGANTISME.

GÉANT (AIGUILLE ET COL DU), pic et col des Alpes pennines (départ. de la Savoie), à quelques kilomètres au N.-E. du mont Blanc. L'aiguille (alt. 3.869 m.) est couronnée par une statue en aluminium de la Vierge. Le col (alt. 3.370 m.) fait communiquer Chamonix et Courmayeur.

GÉANT (le), nom donné quelquefois à la *constellation d'Orion.*

GÉANTICLINAL n. m. (du gr. *gê,* terre, et de *anticlinal*). Géol. Nom donné par Dana à une ride convexe de l'écorce terrestre, formée d'un certain nombre d'anticlinaux et de synclinaux secondaires. || Syn. anc. : ANTICLINORIUM.

GÉANTIN [*jé*], **E** adj. Qui tient du géant. (Peu us.)

GÉANTISME [*tissm'*] n. m. Syn. peu us. de GIGANTISME.

GÉANTS (CHAUSSÉE DES). Géogr. V. CHAUSSÉE DES GÉANTS.

GÉANTS (MONTS DES). Géogr. V. RIESENGEBIRGE.

GÉASTER n. m. Genre de champignons basidiomycètes, voisins des lycoperdons. (Il y a deux enveloppes : l'extérieure étalée et fendue en étoile, l'intérieure s'ouvrant par un pore comme dans la vesse-de-loup.)

Géaster.

GÉATE n. m. Chim. Syn. de HUMATE.

GEAUNE, ch.-lieu de cant. des Landes, arrond. et à 53 kil. de Mont-de-Marsan, non loin du Bas ; 625 hab. Tramways à vapeur d'Aire à Amou. Restes de fortifications, d'un cloître d'augustins ; église du XIVe siècle. — Le canton a 17 comm., et 5.705 hab.

GÉAUXISME [*sism'*] n. m. (du gr. *gê,* terre, et *auxê,* croissance). Bot. Propriété que possède un organe de voir sa croissance augmentée ou diminuée par l'influence de la pesanteur.

GÉBA, fleuve de l'Afrique occidentale, qui naît en territoire français, aux confins des deux colonies du Sénégal et de la Guinée, et traverse la Guinée portugaise. Il finit dans l'Atlantique par un large estuaire, au sud de l'île de Bissão, après s'être grossi (à gauche) du rio Grande ou Corubal, issu du Fouta-Djallon sous le nom de Komba. — La vallée du Géba produit du café et du caoutchouc.

GEBAUER [*ghé*] (Jean), philologue tchèque, né à Oubyslavice, près de Nova-Paka, en 1838, mort à Vinohrady en 1907. Professeur à l'université de Prague il devint un des maîtres de la philologie slave, et fut le fondateur de la grammaire historique du tchèque. Son œuvre principale est une *Grammaire historique de la langue tchèque,* commencée en 1894. Il a laissé inachevé un grand *Dictionnaire du vieux tchèque,* dont la première partie a paru en 1901-1903 et qui a été continué, à l'aide de ses notes, par son successeur à l'université, Emile Smetanka.

GÉBÈLÉÏN (littéralem. *les Deux Montagnes*), traduction arabe du mot égyptien antique *Anaïti,* désignant la passe étroite franchie par le Nil entre Erment et Esnèh. Là s'élevait Aphroditèspolis, la Phattyris, la *Maison d'Athor,* de l'époque gréco-romaine.

GEBENSDORF, village de Suisse (canton d'Argovie), sur la Reuss, affl. de l'Aar ; 1.900 hab. Restes d'un établissement romain.

GEBER ou **YEBER,** alchimiste arabe, de la fin du VIIIe siècle ou du commencement du IXe. Son véritable nom était **Abou Moussa Djafar al Sofi.** Il a exercé une influence considérable sur les alchimistes du moyen âge ; Rhasès, Kalid, Avicenne le reconnaissent comme leur maître. Roger Bacon l'appelle *le maître des maîtres.* La Bibliothèque nationale de Paris possède plusieurs manuscrits de Geber : *Summa collectionis, Complementi secretorum naturæ summa perfectionis, Compendium, Testamentum, Fragmentum de triangulis sphæricis, Libri de rebus ad astronomiam pertinentibus,* imprimés de 1490 à 1520, mais incomplets. Il existe encore d'autres ouvrages de Geber, dont l'origine a été contestée : tel est *Alchymia Geberi,* publié en 1545. On peut encore citer : *Tractatus de invenienda arte auri et argenti ; Duo alii tractatus de eadem materia* (bibliothèque royale de Leyde).

GEBESEE [*ghé, zé*], ville d'Allemagne (Prusse, Saxe), sur la Gera, près de son confluent avec l'Unstrutt ; 2.400 hab. Vinaigreries.

GEBHARD [*ghé*], électeur et archevêque de Cologne, de la maison comtale des Truchsess von Waldburg, né en 1547, mort à Strasbourg en 1601. Archevêque de Cologne en 1578, il se convertit au protestantisme, se maria avec Agnès de Mansfeld, fut déposé par bulle de 1583, et prétendit garder son électorat. Il se maintint quelque temps contre son successeur, l'archevêque Ernest de Bavière. Mais il fut forcé d'abandonner, en 1584, Bonn, sa dernière forteresse, et se retira à Strasbourg.

GEBHARDT (Charles-François-Edouard DE), peintre russe, né en Estonie en 1838, mort à Dusseldorf en 1925. Il eut pour maîtres Lessing et Wilhelm Sohn. Dans ses premières toiles, comme *le Crucifiement,* de la cathédrale de Revel, il s'était inspiré des vieux maîtres allemands. Il modifia ensuite sa manière. Parmi ses œuvres, nous citerons : *la Cène* (galerie nationale de Berlin, 1870) ; *Ecce Homo,* rappelant la manière de Rembrandt ; *les Oscillations du pendule ; Jacob luttant avec l'ange* (1882).

GEBHART (Emile), professeur et littérateur français, né à Nancy en 1839, mort à Paris en 1908. Elève de l'Ecole d'Athènes, il occupa la chaire de littérature étrangère à la faculté de Nancy et fut nommé, en 1879, à la chaire de littérature méridionale, à la Faculté des lettres de Paris. En 1895, il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et en 1904 membre de l'Académie française. Il a publié : *Histoire du sentiment poétique de la nature dans l'antiquité grecque et romaine* (thèse, 1860) ; *Praxitèle* (1864) ; *Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité* (1869) ; *De l'Italie* (1876) ; *Rabelais, la Renaissance et la Réforme* (1877) ; *les Origines de la Renaissance en Italie* (1879) ; *l'Italie mystique* (1890) ; *le Diacre de Nicée* (1891) ; *Autour d'une tiare,* roman historique (1894) ; *Rabelais* (1895) ; *Moines et Papes,* essai de psychologie historique (1896) ; *Au son des cloches. Contes et légendes* (1898) ; *Cloches de Noël et de Pâques* (1900) ; *Conteurs florentins* (1901) ; *D'Ulysse à Panurge* (1902) ; *Un pape de l'époque de la Renaissance : Jules II* (1904) ; *Florence* (1906). Cet écrivain érudit et spirituel, historien pénétrant de l'Italie médiévale ou de la Renaissance, en a peint et fait revivre, tantôt avec une fine ironie, tantôt avec une indulgente mélancolie, les passions sensuelles et violentes ou les malices populaires, aussi bien que la grâce artistique ou la tendresse mystique.

E. Gebhart.

GEBHART (Bruno), historien allemand, né à Krotoschin (Silésie) en 1858, mort à Berlin en 1907, fut professeur dans l'enseignement secondaire à Breslau et à Berlin, puis professeur de l'université. Il a écrit des ouvrages très remarqués sur l'histoire d'Allemagne, parmi lesquels une *Histoire de l'Allemagne au XIXe siècle* (1897-1898), et surtout un *Manuel d'histoire d'Allemagne,* en collaboration avec un grand nombre de savants (1903).

GEBOYDE [*jé-bo-id'*] n. f. Ancienne espèce de bateau entièrement plat et à bords verticaux peu élevés, dont on se servait sur les rivières et les canaux.

GÉBUIN ou **JUBIEN** (saint), mort en 1082. Fils du comte de Dijon Hugues, il était archidiacre de Langres quand il fut élu (1077) archevêque de Lyon, en place de Humbert, déposé par le concile d'Autun. Primat des Gaules (1079), il établit les chanoines de Saint-Ruf à Lyon et fonda Saint-Pierre de Mâcon. — Fête le 28 octobre.

GÉCARCIN [*jé, sin*] n. m. Genre de crustacés, type d'une famille dite des gécarcinidés, comprenant des crabes vulgairement appelés *tourlourous* et qui habitent les pays chauds, surtout les Antiles et l'Afrique occidentale. (Typiquement terrestres, ils se rendent parfois à la mer ou dans l'eau douce.)

Gécarcin.

GECHTER (Jean-François-Théodore), sculpteur français, né et mort à Paris (1796-1844). Il a débuté au Salon de 1833 par un groupe représentant le *Combat de Charles-Martel et d'Abdérame*. Son dernier ouvrage est une statue du roi Louis-Philippe pour la salle du Conseil d'Etat. Citons encore : *la Bataille d'Austerlitz*, à la face sud de l'Arc de triomphe, à Paris ; la *Madeleine*, et *Saint Jean Chrysostome*, à l'église de la Madeleine.

GECKO [*jèk-ko*] n. m. (onomatopée imitant le cri de cet animal). Genre de reptiles sauriens crassilingues qui vivent dans les régions chaudes et sablonneuses. (On étend ce nom à tous les genres de la famille des geckonidés.)

— ENCYCL. Les *geckos* sont des animaux plats, à large tête, dont les doigts sont munis en dessous de lamelles ou de pelotes adhésives, qui leur permettent de courir sur des surfaces lisses. Essentiellement insectivores, vifs et agiles, ils se plaisent dans les maisons, où ils détruisent les insectes ; ils sont surtout nocturnes, et poussent des cris gutturaux d'où l'on tire leur nom en divers pays : *gecko* en Europe, *tokai* en Indochine, etc. On les appelle aussi *margouillats*, *tarentes*. Leur taille varie de 10 à 30 cm., et leurs couleurs, ternes et grisâtres dans la règle, sont parfois claires, vives, tigrées ou mouchetées. Les geckos de la France méridionale sont représentés par deux espèces : la tarente ou gecko des murailles (*tarentola mauritanica*), brun-gris, longue de 10 à 15 cm., et le gecko verruqueux (*hemidactylus turcicus*). Ce sont des êtres complètement inoffensifs.

Gecko.

GECKOBIE [*jèk'*, *bî*] ou **GECKOBIA** [*jèk'*] n. m. (de *gecko*, et du gr. *bios*, vie). Genre d'acariens, famille des trombidiidés, comprenant des formes parasites, aveugles, globuleuses, qui vivent sur divers reptiles sauriens. (L'espèce type de ce genre est le geckobie de Lataste [*geckobia Latasteï*], qui est d'un rouge orangé clair.)

GECKOLEPIS [*jè-ko-lé-piss*] n. m. Genre de lézards, voisins des geckos, comprenant un petit nombre d'espèces malgaches.

GECKONIDÉS [*jèk'*, *dé*] n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, crassilingues, comprenant les *geckos* et genres voisins, soit une cinquantaine de genres et environ trois cents espèces des régions chaudes. (Principaux genres : *gecko*, *gymnodactylus*, *gonatodes*, *phyllodactylus*, *hemidactylus*.)

GED (William), typographe écossais, né à Edimbourg en 1690, mort en 1749. Il a en quelque sorte créé le *cliché*, en coulant sur une page composée une matière à base de plâtre, obtenant ainsi un moule dans lequel il versait un mélange de plomb et d'antimoine fondus. Ses procédés furent repris par lord Stanhope, et aboutirent définitivement au stéréotypage.

GÉDALGE (André), compositeur français, né et mort à Paris (1856-1926). Admis au Conservatoire, il obtint en 1886 le second grand prix de Rome. Il se livra alors à l'enseignement et à la composition et devint professeur de contrepoint et de fugue au Conservatoire. Il a écrit la musique d'une pantomime en quatre actes, *le Petit Savoyard*, représentée aux Nouveautés en 1891, et celle de *Pris au piège*, opéra-comique en un acte, et de *Phœbé*, ballet en un acte, représentés à l'Opéra-Comique en 1895 et 1900. La même année, il remporta le prix Cressent avec un ouvrage en deux actes, *Hélène*. Il a fait exécuter aux concerts Colonne un *Poème symphonique*, une symphonie, et a publié un recueil de mélodies intitulé *les Vaux de Vire*, un recueil de préludes et fugues pour piano, etc. On lui doit, en outre, un *Traité de la fugue* qui fait autorité.

GÉDANITE [*jé*] n. m. Variété de résine fossile des environs de *Dantzig* (en lat. *Gedania*).

GEDAREF, oasis du Soudan anglo-égyptien, dans la haute vallée de l'Atbara, habitée par des Arabes Chou-Rieyh. Son centre administratif et commercial est Hillit-Abou-Sine, ou *Gedaref*. Culture du tabac, du café, du sésame, du dourah.

GEDDE [*jèdd'*] n. f. Grande jatte de bois servant au transport du sel, dans les marais salants de la Loire-Inférieure. (On écrit aussi GÈDE.)

GEDDES (Alexandre), poète et théologien catholique écossais, né à Ruthven en 1737, mort en 1802. Il traduisit la *Bible* à l'usage des catholiques (3 vol. ; 1792-1798). Ses *Remarques critiques sur les Ecritures hébraïques* motivèrent sa suspension. Geddes a traduit Horace (1778), Virgile, Théocrite, et composé de nombreuses poésies, parmi lesquelles : *Linton*, pastorale (1781) ; un *Carmen Seculare*, à la louange de la Révolution française (1790), et son *Conte de Norfolk* (1791). Il mourut insoumis, recevant l'absolution d'un prêtre français.

GEDDES (André), peintre et graveur écossais, né à Edimbourg en 1789, mort à Londres en 1844. Il étudia à l'Académie royale, visita Paris en 1814, et, en 1828, parcourut l'Italie et l'Allemagne, et fut élu membre de l'Académie royale en 1831. Ses portraits sont pleins de finesse et de vie. On lui doit aussi des eaux-fortes recherchées.

GÉDÉON, juge d'Israël. Il détruisit, à Ophra, l'autel et le bois consacrés au culte de Baal : cet exploit lui valut le surnom de *Yérobaal* (Ennemi de Baal). Il appela le peuple aux armes contre les Madianites et les Amalécites, qui avaient massacré ses frères. Sa victoire resta célèbre dans la mémoire d'Israël sous le nom de *Journée de Madian*. Mais le vainqueur fit exécuter, avec le prix de sa part du butin, un *éphod*, qui devint une occasion d'idolâtrie pour le peuple. Il laissa 70 fils qui furent tous tués, sauf Joatham, par Abimélech, leur frère naturel.

GEDGRAVIEN adj. et n. m. Géol. Nom donné par Harmer au *coralline crag* d'Angleterre (Suffolk), falun à nombreux débris de bryozoaires et de mollusques, charriés par les courants marins. (C'est l'équivalent du casterlien de Belgique.)

GEDIKE (Frédéric), pédagogue allemand, né à Boberow en 1754, mort à Berlin en 1803. Il étudia en Italie le système de Pestalozzi et renouvela en Prusse les méthodes d'enseignement. On cite, parmi ses ouvrages : *Fragments sur l'éducation et la science de l'enseignement chez les anciens et les modernes* (1779) ; *Livre de lecture grecque pour les commençants* (1781 et 1809) ; *Livre de lecture latine* (1782) ; *Livre de lecture française* (1785) ; *Livre de lecture anglaise* (1804) ; *Chrestomathie française* (1803) ; etc.

GÉDIMINAS ou **GUÉDIMINE**, prince lituanien du XIVe siècle, mort en 1341. Monté sur le trône en 1315, il fonda un grand Etat lituano-russien en imposant sa suzeraineté à la riche république de Pskov et en s'emparant de la Podlachie, de la Polésie, de la Volhynie septentrionale, de Kiev et de Pereïaslav. Voulant abandonner le paganisme, il correspondit avec le pape Jean XXII, mais l'Ordre teutonique fit échouer les négociations. Guédimine passe pour avoir fondé Vilna, qui fut sa capitale (1323). Sa fille, Aldona, épousa le prince polonais qui devait régner sous le nom de Casimir le Grand.

Gédiminas (ORDRE DE), ordre civil lituanien, créé en 1928 pour récompenser les services rendus à la cause nationale.

Quatre classes. Le bijou est une croix en sautoir d'argent bruni, chargée d'une autre croix émaillée de blanc cantonnée de rayons d'or et chargée elle-même d'un médaillon d'émail pourpre, portant le motif symbolique des tours de Gédiminas. Le ruban est à six raies verticales, répétition de trois raies violet, or, violet, que sépare un filet d'or au milieu, et liséré sur chaque bord.

Ordre de Gédiminas.

GÉDINNIEN [*jé-di-ni-in*] n. (de *Gédinne*, nom de village). Nom donné par Dumont (1848) à l'étage de base du système dévonien. (Son type, pris en Belgique, est constitué par un poudingue puis par des arkoses passant à des schistes dont on retrouve l'équivalent dans le Pas-de-Calais ; le sommet de l'étage est encore schisteux [schistes bigarrés d'Oignies].)

GÉDOYN (Nicolas), prêtre et écrivain français, né à Orléans en 1667, mort au château de Fort-Pertuis, près de Beaugency, en 1744. Il professa la rhétorique chez les jésuites, puis quitta la Compagnie, devint chanoine de la Sainte-Chapelle, et acquit une grande réputation par ses traductions de Quintilien (1718), et de Pausanias (1733).

GÈDRE, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 48 kil. de Bagnères-de-Bigorre, sur le gave de Pau formé par la réunion des gaves de Gavarnie et de Héas ; 590 hab. — Aux environs, cirque de Troumouse.

GÉDRITE [*jé*] n. f. Silicate naturel d'aluminium, de fer et de magnésium, que l'on a trouvé près du village de *Gèdre* (Hautes-Pyrénées).

GÉDROSIE (lat. *Gedrosia*). Géogr. anc. Prov. de l'Empire des Perses, située au nord de la mer Erythrée, à l'est de la Carmanie, et au sud de la Drangiane et de l'Arachosie. Capit., *Pura*. Aujourd., le *Mekran* et, pour partie, le Baloutchistan. Alexandre l'a traversée à son retour de l'Inde.

GÉDROSIEN [*jé-zi-in*], **ENNE**, personne née en Gédrosie ou y habitant : *Les* GÉDROSIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à la Gédrosie ou à ses habitants : *Légende* GÉDROSIENNE.

GEEFS (Guillaume), statuaire belge, né à Anvers en 1806, mort à Bruxelles en 1883. Elève de l'académie d'Anvers, il remporta le grand prix en 1828. Son œuvre la plus saillante est le *Mausolée du comte de Mérode*, dans l'église Sainte-Gudule de Bruxelles. Signalons aussi *Statue du général Belliard ; Statue de Rubens* (Liége) ; *Statue de Grétry* (Liége). On peut placer Geefs à la suite des élèves de Canova. Sa forme cherche l'élégance dans la rondeur. — Sa femme, Fanny-Isabelle-Marie **Geefs**, née COOR (1814-1883), s'est fait une réputation de peintre d'histoire et de genre.

GEEFS (Joseph), sculpteur belge, frère et élève de Guillaume, né à Anvers en 1808, mort à Bruxelles en 1885. Ses principales œuvres sont : *Adonis partant en chasse ;* les statues de *Vesale*, de *Baudouin de Constantinople ;* statue équestre de *Léopold Ier* (Anvers, 1868) ; statue de *Van Hogendorp* (Rotterdam, 1869) ; *la Ville d'Anvers* [façade de théâtre flamand] (Anvers, 1872) ; *la Hollande et Adolphe de Nassau*, groupe érigé sur le champ de bataille de Heiligerlé, près de Groningue (1873). Joseph Geefs, qui a traité en sculpture les genres les plus divers, ne s'est jamais écarté des traditions classiques. — Son frère, Aloys **Geefs**, né à Anvers en 1817, mort à Paris en 1841, a exécuté les bas-reliefs de la statue de *Rubens* due à son frère aîné, et, peu de temps avant sa mort, une *Béatrix* et un *Epaminondas mourant*.

GEEL (Louis VAN), sculpteur belge, né à Malines en 1787, mort à Bruxelles en 1852. Elève de son père (Jean-François [1756-1830]), il se rendit à Paris en 1809, et y travailla sous la direction de David et de Roland. En 1816, il fut nommé statuaire du prince d'Orange, et le roi des Pays-Bas, Guillaume, l'envoya à Rome. Revenu en Belgique, Geel exécuta le *Grand lion* érigé sur le champ de bataille de Waterloo ; les sculptures de la *Porte Guillaume ;* les bustes de la *princesse d'Orange*, du *prince Frédéric*, du *grand-duc Nicolas de Russie*, etc. ; *Berger jouant de la flûte*, le *prince Charles de Lorraine enfant*.

GEELONG, ville et port d'Australie (Victoria), sur la baie Corio, branche occidentale de Port-Philipp ; 42.000 hab. Centre de commerce des laines, industrie frigorifique, tanneries, corderies, carrières de calcaire. C'est le second port de l'Etat de Victoria.

GEELWINCK (BAIE DE), golfe profond de la Papouasie néerlandaise, formé par l'océan Pacifique, à l'extrémité nord-occidentale de la Nouvelle-Guinée. Semé d'îles volcaniques, il est séparé du golfe de Mac-Cluer par l'isthme qui rattache la péninsule de Berau à la grande terre.

GEELWINCK (CANAL DE), bras de mer formé par l'océan Indien entre la côte de la Westralie (Australie) et les roches Abrolhos. Longueur, 110 kil.

GEEN (Joseph-Jacques, baron VAN), homme de guerre néerlandais, né à Gand en 1775, mort à La Haye en 1846. Il fit ses premières armes au service de la France, après la conquête de la Belgique, sous les ordres de Pichegru, puis suivit la Grande Armée dans les campagnes d'Allemagne et d'Espagne. Après 1814, rentré au service de la Hollande, il fut envoyé à Java pour réprimer la révolte des indigènes (1820) et pacifia le pays.

GEER (Louis-Gerhard, baron DE), homme d'Etat suédois, né à Finspång en 1818, mort à Truedstorp en 1896. Il devint conseiller à la cour, ministre de la justice, puis ministre d'Etat. La Suède lui doit des réformes importantes : liberté religieuse, émancipation de la femme non mariée, réforme du Code pénal, militaire, maritime, propriété littéraire, et surtout substitution de deux Chambres aux quatre ordres de la Diète. Il a publié de nombreux articles de journaux et des *Souvenirs* (1892). En 1881, il devint chancelier des académies suédoises.

GEESTEMUNDE [*ghé*], ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre), sur la *Geeste*, affl. du Weser et à l'embouchure de celui-ci ; 26.500 hab. Fonderies de fer, fabrique de machines. Grand centre de navigation et de transports par fer.

GEESTHACHT, bourg d'Allemagne (Hambourg), sur l'Elbe ; 5.000 hab. Verreries.

GEETSBETS, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur la *Grande-Geete*, affl. de la Demer ; 2.400 hab.

GEFFCKEN [*ghéf'*] (Frédéric-Henri), diplomate et publiciste allemand, né à Hambourg en 1830, mort à Munich en 1896. Après avoir occupé divers postes diplomatiques, il fut enfin professeur d'économie politique et de droit des gens à l'université de Strasbourg, de 1872 à 1882. Ayant publié, en 1888, des extraits du *Journal* de Frédéric III, il fut, à l'instigation de Bismarck, poursuivi sous l'accusation de haute trahison, et après une longue détention, rendu à la liberté sans jugement. Il se retira alors en Suisse. On lui doit une intéressante *Histoire de la guerre d'Orient de 1853-1856* (1881).

GEFFRARD [*jé-frar'*] n. m. Double-cinq, au jeu de dominos.

GEFFRARD (Fabre), président de la république d'Haïti, né à L'Anse-à-Veau en 1806, mort à la Jamaïque en 1879. Fils d'un des généraux qui sauvèrent l'indépendance à Haïti, il prit, en 1843, une part prépondérante à la révolution qui renversa le président Boyer, et fut promu, en 1845, général de division. Soulouque, devenu empereur, le créa duc de Tabora. En 1858, Geffrard se mit à la tête de l'insurrection qui renversa Soulouque, et fut proclamé président. Renversé en 1867 par Salnave, il se retira à la Jamaïque.

E.-A.-F. Geffroy.

GEFFROY (Edmond-Aimé-Florentin), artiste dramatique et peintre français, né à Maignelay (Oise) en 1804, mort à Saint-Pierre-lès-Nemours en 1895. Il débuta, en 1829, à la Comédie-Française. Nommé sociétaire en 1835, il prit sa retraite en 1865, revint au Théâtre-Français pour créer le *Galilée* de Ponsard (1867) et joua à l'Odéon de 1872 à 1878. Il fut également peintre. Elève d'Amaury Duval, il a donné notamment : *Mirecourt*, sociétaire de la Comédie-Française (1840) ; *les Sociétaires de la Comédie-Française* (1841), toile connue sous le nom de *Foyer des « Français »* ; *Ariane et Thésée* (1844) ; *Sganarelle* (1863) ; *Hylas* (1868).

GEFFROY (Matthieu-Auguste), historien français, né à Paris en 1820, mort à Bièvre en 1895. Elève de l'Ecole normale en 1840, professeur de lycée de 1843 à 1848, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux (1852), puis de Paris (1872), membre de l'Académie des sciences morales (1874), directeur de l'Ecole française de Rome de 1875 à 1882, puis de 1888 à 1895, il consacra d'éminentes qualités d'historien à des travaux sur l'histoire scandinave (*Gustave III et la cour de France* [1857]), sur le règne de Louis XIV (*Mme de Maintenon, d'après sa correspondance* [1887]), et enfin à des études d'archéologie (*l'Ecole française de Rome, ses origines, son objet, ses premiers travaux* [1876]).

GEFFROY (Gustave), littérateur et critique d'art français, né et mort à Paris (1855-1926). Il débuta dans le journalisme, et entra en 1880 à *la Justice*, le journal de G. Clemenceau, dont il resta l'ami fidèle. Il y fit des chroniques, réunies en 1887 sous le titre : *Notes d'un journaliste*, puis de la critique d'art, où il se déclara en faveur de l'impressionnisme et de l'esthétique naturaliste. Les huit volumes de la *Vie artistique* (1892-1903) réunissent ses meilleurs articles. Dans le même ordre on lui doit douze volumes sur les musées d'Europe, publiés de 1904 à 1913, des études sur *Gustave Moreau* (1900), *Daumier* (1901), *Rubens* (1902), *Constantin Guys* (1904), *Lalique* (1922). Romancier, Geffroy a publié notamment : *l'Enfermé*, son œuvre maîtresse, qui a pour héros Blanqui (1893) ; *l'Apprentie* (1904), roman d'une famille d'ouvriers broyée par la Commune, qui eut pour suite *Cécile Pommier ; Herminie Gilquin* (1907) ; *l'Idylle de Marie Biré* (1909). Membre de l'Académie des Goncourt depuis sa fondation (1896), Geffroy devint en 1908 administrateur de la Manufacture des Gobelins, où il essaya d'introduire plus de modernisme. On lui doit aussi *la France héroïque et ses Alliés* (1916), et une étude sur *Clemenceau* (1919).

G. Geffroy. — Cl. Nadar.

GEGANIA [*jé*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des turritellidés, comprenant de petits animaux marins, à coquille conique, brièvement spirée. (L'espèce type de ce genre, propre aux abysses des côtes de Portugal, est la *gegania pinguis*.)

GEGENBAUR [*ghé-gheunn'-ba-our*] (Karl), anatomiste allemand, né à Wurzbourg en 1826, mort à Heidelberg en 1903. Il occupa la chaire d'anatomie et de physiologie à l'université d'Iéna (1854), puis, à partir de 1873, à Heidelberg. Il est célèbre par ses découvertes en anatomie comparée et en embryologie. Ses principaux ouvrages sont : *Traité élémentaire d'anatomie comparée* (1878) ; *Traité d'anatomie humaine* (1883).

GÉHENNE [*jé-hèn'*] n. f. (gr. *gehenna ;* de l'hébreu *Gué ben Hinnom*, Vallée du fils de Hinnom). Enfer, dans le langage biblique : *Le feu de la* GÉHENNE.

— *Par extens.* Torture, question appliquée aux prévenus, aux criminels : *Mettre un coupable à la* GÉHENNE.

— *Fig.* Torture morale, grande douleur : *Tout homme a sa* GÉHENNE *en ce monde.* (Montaigne.) *La conviction est pour l'esprit une espèce de* GÉHENNE, *dont il se tire par l'aveu.* (Joubert.) [Vx.]

— ENCYCL. La *Géhenne* était un lieu, situé au sud-ouest de Jérusalem, où les Cananéens et, plus tard, les Israélites idolâtres brûlaient des enfants en l'honneur du dieu Moloch. Le roi Josias renversa l'idole et ordonna qu'à l'avenir les immondices de la ville seraient déposées dans cette vallée profanée (IV Rois, XXIII, 10 ; Jérémie, VI, 32, 33). La Géhenne devint pour les Juifs un objet d'horreur, et son nom fut même donné à l'*enfer*.

GÉHENNER [*jé-hè-né*] v. tr. Mettre à la géhenne, à la torture.

— *Fig.* Questionner, mettre sur la sellette.

GEHREN [*ghé*] ou **AMT-GEHREN**, bourg d'Allemagne (Thuringe), au confluent de la Schobser et de la Wohlrose, sous-affl. de la Saale par l'Ilm ; 3.120 hab. Mines de fer ; forges. Fabrique de porcelaines.

GEHRTS [*ghértz*] (Charles), peintre allemand, né à Hambourg en 1853, mort à Endenich, près de Bonn, en 1898. Il étudia la peinture à l'école des beaux-arts de Weimar (1871-1876), y fut l'élève de Gussow et d'Albert Baur et, en 1876, suivit ce dernier à Dusseldorf. Il fit surtout des illustrations et des dessins humoristiques de gnomes et de nains. Il a traité comme peintre des sujets historiques : *le Banquet du margrave Géro* (1881) ; *Troubadours dans une famille bourgeoise ; le Mariage de Petruchio ; le Banquet de Macbeth.*

GÉHYDROPHILES [*jé, fil'*] n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes pulmonés établi par de Férussac pour des mollusques terrestres ou vivant au bord de la mer. (Chez ces animaux, les yeux sont sessiles et placés à la base interne des tentacules contractiles. Le sous-ordre comprend notamment les familles des auriculidés et des otinidés.)

GEHYRA [*jé-i*] n. m. Genre de lézards, voisins des geckos, comprenant une dizaine d'espèces répandues de Madagascar à l'Australie et au Mexique. (Leur taille ne dépasse guère 25 cm.)

GEIBEL [*gaï*] (Emmanuel DE), poète allemand, né et mort à Lubeck (1815-1884). Il visita la Grèce et écrivit, en compagnie d'Ernest Curtius, les *Etudes classiques* (1840). Il fut professeur à la faculté de Munich en 1853. Ses sentiments francophiles le forcèrent à aller se fixer à Lubeck en 1869. Connu d'abord par un recueil de poésies, *Gedichte* (1840), d'une forme attrayante, Geibel a eu moins de succès comme poète dramatique. Son drame principal est *Sophonisbe* (1869), et sa meilleure comédie *Maître Andrea* (1855).

GEIDUNI. Géogr. anc. Peuple de la Gaule Belgique, client des *Nervii*, dans le territoire où se trouvent aujourd'hui Gand et Deynse. || Sing. : *Un* GEIDUNUS.

GEIGE n. f. (mot allem.). Instrument à cordes et à archet, autrefois en usage en Allemagne.

GEIGER (Abraham), rabbin orientaliste allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1810, mort à Berlin en 1874. Il a publié : *Annales de théologie juive* (1835-1847) ; *Etudes sur Moïse ben Maïnoum* (1850) ; *De la défense israélite contre les attaques chrétiennes au moyen âge* (1851-1852) ; le *Livre d'instruction et de lecture pour la langue de la Mischna* (1845) ; *Texte primitif et Traductions de la Bible* (1857) ; *le Judaïsme et son histoire* (1864). — Son fils LUDWIG, historien et littérateur, né à Breslau en 1848, mort à Berlin en 1919, est l'auteur de travaux de premier ordre sur les Juifs en Allemagne, sur la Renaissance allemande et la Réforme, sur Mélanchthon, sur Reuchlin, sur l'humanisme allemand au XVIe siècle, sur Gœthe, sur la Jeune-Allemagne, etc.

GEIGER (Nicolas), sculpteur et peintre allemand, né à Laningen en 1849, mort à Berlin en 1897. Elève de Knabl et de l'académie de Munich, il débuta par un groupe *la Vie*, décora les églises de Sigmaringen et de Stuttgart et sculpta la statue du *Travail* (Banque de l'Empire), *la Victoire*, etc. En 1884, Geiger aborda la peinture décorative. On lui doit : *l'Harmonie, l'Imagination, l'Inspiration* (Palais des Expositions de Berlin).

GEIGER (Wilhelm), orientaliste allemand, né à Nuremberg en 1856. Il devint, en 1891, professeur de linguistique indo-germanique à Erlangen. Il s'est occupé surtout de l'*Avesta* et de la philologie indo-iranienne. Ses principales publications sont : *Manuel pour étudier la langue de l' « Avesta »* (1879) ; *la Civilisation iranienne de l'est dans l'antiquité* (1882) ; *les Dialectes du Pamir* (1887) ; *Manuel élémentaire de sanscrit* (1888) ; *Etymologie et Phonétique de l'afghan* (1893) ; *Etymologie du cingalais* (1898) ; *Ceylan, journal de voyage* (1897) ; etc.

GEIGER (Albert), littérateur allemand, né à Bühlerthal (duché de Bade) en 1866, mort à Carlsruhe en 1915. Il s'est préoccupé d'aider à l'éclosion de l'art dans la région badoise, qu'il n'a jamais quittée. Il a publié des poésies : *Voyages et Haltes* (1893), *Parfums, Couleurs et Sons* (1894) ; des drames : *Blanchefleur ; Tristan* (1906) ; des récits : *la Jeunesse de Romain Werner* (1904) ; etc.

GEIGÉRIE n. f. Genre de composées comprenant une dizaine d'espèces de l'Afrique australe, de l'Arabie, de la Nubie.

GEIGNANT [*jè-gn* mll., *an*], **E** adj. Qui a l'habitude de geindre : *Une* GEIGNANTE *commère.*

GEIGNARD [*jè-gn* mll., *ar*], **E** n. et adj. (de *geignant*, part. prés. de *geindre*). *Pop.* Qui se plaint, pleurniche sans cesse.

GEIGNEMENT [*jè-gn* mll., *man*] n. m. Action de geindre ; plainte : *Un* GEIGNEMENT *désespéré.* (A. Daudet.)

GEIGNEUR [*jè-gn* mll., *eur*], **EUSE** n. Qui geint sans cesse : *Eternel* GEIGNEUR. (A. Daudet.) (Peu us.)

GEIGNEUX [*jè-gn* mll., *eû*], **EUSE** adj. Plaintif, languissant : *D'un ton* GEIGNEUX. (E. Sue.) [Peu us.]

GEIJER (Erik Gustaf), historien et poète suédois, né à Ransæter (Vermland) en 1783, mort à Stockholm en 1847. Poète et musicien, il sympathise avec les Phosphoristes, contribue à fonder (1811) la Ligue gothique, dont la revue, *Iduna*, publie ses célèbres poèmes : *Manhem, le Viking*, etc. Professeur à l'université d'Upsal, il est surtout célèbre par ses travaux historiques : *Annales du Royaume de Suède* (1825), continuées dans des proportions plus restreintes par l'*Histoire du peuple suédois*. En 1838, il passe du conservatisme au parti libéral, causant un grand scandale ; il défend désormais l'enseignement populaire, le suffrage universel jusqu'à la fin de sa carrière professorale, bientôt suivie de sa mort.

GEIJERSTAM (Gustave DE), écrivain suédois, né à Jönsarbo (Vestmanland) en 1858, mort à Stockholm en 1909. Etudiant à Upsal, il débuta par des *Nouvelles* (1882), et devint un des chefs du naturalisme suédois, inauguré par Strindberg. Il publia : *Erik Grane* (1885) ; *le Pasteur Hallin* (1887) ; *la Tête de Méduse* (1895), romans ; *Satires et Rêves* (1892), poésies ; des pièces paysannes, où il excelle ; un drame, *Sascha* (1896) ; etc. Il évolua dans ses derniers livres vers la peinture des crises morales et des sentiments finement nuancés : *le Livre du petit frère* (1900) ; *Puissance de femme* (1901) ; *Niels Tufveson et sa mère* (1902) ; etc.

GEIKIE (Dr John Cunningham), théologien écossais, né à Edimbourg en 1824, mort à Bournemouth (1906). Docteur en droit et en théologie, pasteur en 1848, il exerça le ministère au Canada et dans la Nouvelle-Ecosse jusqu'en 1860, occupa plusieurs charges pastorales en Angleterre, fut pasteur à Neuilly-sur-Seine (1879-1881). En 1890, il se retira à Bournemouth. On lui doit : *George Stanley* (1864) ; *the Life and Works of Christ* (1877) ; *Hours with the Bible* (1881-1884 ; 20 vol.) ; *the English Reformation* (1884) ; *the Holy Land and the Bible* (1887) ; *the Vicar and his Friends* (1901).

GEIKIE (Archibald), géologue anglais, né à Edimbourg en 1835, mort à Haslemere en 1924. Directeur du Service géologique en Ecosse et professeur de minéralogie et de géologie à l'université d'Edimbourg (1870), il fut directeur général du Bureau géologique du Royaume-Uni (1881). — Son frère, James **Geikie**, né et mort à Edimbourg (1839-1915) lui succéda dans sa chaire de géologie et de minéralogie à l'université d'Edimbourg. Il a publié d'intéressants travaux sur la préhistoire de l'Europe.

GEILER (Johann), dit **de Kaisersberg**, prédicateur allemand, né à Schaffhouse en 1445, mort à Strasbourg en 1510. Après un bref séjour à Fribourg et à Wurzbourg, il devint (1478) prédicateur de la cathédrale de Strasbourg et il exerça une influence énorme. C'est pour permettre à la foule de l'entendre que fut construite, en 1486, la chaire de pierre sculptée adossée au mur extérieur de la cathédrale. Ses *Sermons*, précieux pour la connaissance des mœurs et de la langue, ont été publiés soit en latin, soit en allemand.

GEILNAU, village d'Allemagne (Prusse, Nassau), sur la Lahn ; 383 hab. Source minérale ferrugineuse. — Aux environs, ruines du château de Balduinstein.

GEINDRE [*jindr'*] v. intr. (lat. *gemere*, devenu *giembre, geimbre*, puis *geindre*. — Se conjugue comme *feindre*.) Gémir en travaillant (en parlant du boulanger, du bûcheron, etc.) :

— Et l'âne allait *geignant*, et l'ânier blasphémant.
V. HUGO.

|| Se plaindre à plaisir, d'une voix languissante et inarticulée : *Elle ne fait que* GEINDRE. *Jeune vieillard, qui guette, furette et* GEINT *tout à la fois.* (Beaumarchais.) — V. le doublet GÉMIR.

— *Transitiv.* Déplorer en geignant, en gémissant (Peu us.) : *Le peuple...*

Geint lamentablement sa misérable vie.
LECONTE DE LISLE.

GEINDRE [*jindr'*] n. m. V. GINDRE.

GÉINE n. f. ou **GÉOSIDE** n. m. Chim. Glucoside cristallisé, générateur d'eugénol, contenu dans la racine de benoîte.

GÉINE n. f. Chim. Syn. de HUMINE.

GEINITZ (Jean-Bruno), géologue allemand, né à Altenbourg en 1814, mort à Dresde en 1900. Professeur de géologie et de minéralogie à Dresde, il a publié d'importants travaux sur la géologie de l'Allemagne, surtout de la Saxe.

GÉIQUE adj. Chim. Syn. de HUMIQUE.

GÉIRA [*jé*] n. f. Ancienne mesure agraire usitée en Portugal, et valant un peu plus de 58 ares.

GEISENHEIM, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Wiesbaden), sur le Rhin ; 4.250 hab. Institut pomologique. Fabriques de vins mousseux et centre vinicole.

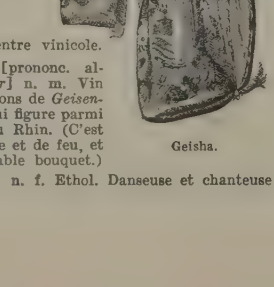

Geisha.

GEISENHEIMER [prononc. allem. *gha-i-zèn-a-ï-mèr*] n. m. Vin récolté dans les environs de *Geisenheim* (Rheingau) et qui figure parmi les meilleurs vins du Rhin. (C'est un vin plein de finesse et de feu, et qui possède un agréable bouquet.)

GEISHA [*ghè-cha*] n. f. Ethol. Danseuse et chanteuse japonaise.

— ENCYCL. Choisies parmi les plus jolies filles, les *geishas* commencent de bonne heure, parfois dès sept ans, à recevoir une éducation spéciale : elles apprennent à chanter, à danser, à servir le thé selon les rites, à faire des bouquets, à composer des poèmes, à soutenir une conversation. Leur rôle est d'orner et d'animer les banquets que donnent les riches Japonais. Moyennant une somme versée à sa famille, la geisha s'engage à travailler un certain nombre d'années au bénéfice d'une personne qui la fait instruire. La geisha est une artiste qui jouit d'une certaine liberté de mœurs, mais ce n'est pas une courtisane. Les geishas jouent un grand rôle dans la littérature poétique et romanesque du Japon.

GEISLINGEN-AN-DER-STEIGE, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Danube), sur le Rohrach, affl. de la Fils ; 13.750 hab. Tanneries et fabriques de tissus ; travail de l'os et de l'ivoire.

GEISPOLSHEIM (anciennem. **Geispitze**), ch.-lieu de cant. du Bas-Rhin, arrond. et à 11 kil. d'Erstein, sur l'Ehn, affl. de l'Ill ; 3.057 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. — Le canton a 14 comm., et 24.615 hab.

GEISSANTHUS n. m. Genre de myrsinacées, comprenant une dizaine d'espèces de plantes originaires de l'Amérique tropicale.

GEISSLER (Henri), mécanicien et physicien allemand, né à Igelshieb en 1814, mort à Bonn en 1879. En 1854, il se rendit à Bonn pour se perfectionner sous la direction de Plücker. Il fonda dans cette ville une fabrique d'appareils de physique et de chimie, qui eut bientôt acquis une renommée universelle. On lui doit les tubes qui portent son nom, destinés à l'étude des phénomènes de décharge électrique dans l'air raréfié ou les gaz (v. l'art. suiv.).

Geissler [prononc. allem. *gha-iss-lèr'*] (TUBES DE), tubes de verre contenant un gaz raréfié. (On les utilise pour étudier les effets lumineux produits par la décharge électrique.)

Tube de Geissler.

— ENCYCL. Les *tubes de Geissler*, ainsi appelés du nom du physicien qui les a construits le premier, sont caractérisés par la pression du gaz, qui est de l'ordre du dixième de millimètre de mercure (vide de Geissler). Généralement, ils présentent une partie capillaire que l'on place devant la fente d'un spectroscope pour étudier la luminosité du gaz, qui est plus intense dans les sections étroites.

Les tubes sont alimentés au moyen d'une petite bobine de Ruhmkorff donnant de 1 à 2 cm. d'étincelle. La luminosité dépend de la nature du gaz, de sa pression. On peut utiliser les radiations émises pour exciter la fluorescence de substances solides ou liquides et obtenir de très jolis effets décoratifs.

GEISSOIS [*jè-soi*] n. m. Nom donné communément à de petits arbres de la famille des saxifragacées. (On cultive dans les serres le geissois à grappes de la Nouvelle-Calédonie, pour la beauté de son feuillage.)

GEISSOMÉRIE [*jé-so, rî*] n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des arbrisseaux à tiges tétragones, à feuilles ovales, à fleurs en épis, dont on connaît neuf espèces américaines et tropicales. (On cultive la geissomérie pourpre.)

GEISSORHIZE [*jè-so-riz'*] n. f. Genre d'iridacées, comprenant vingt-cinq espèces, qui croissent en Afrique australe et à Madagascar.

GEISSOSPERME [*jè-soss-pèrm'*] n. m. Genre d'apocynées comprenant six espèces du Brésil et de la Guyane.

— ENCYCL. Les *geissospermes* sont des arbres à feuilles alternes, des régions tropicales de l'Amérique du Sud. Le *paopereira* (*geissospermum lævе*), la plus importante des espèces connues, fournit une écorce qui contient un poison paralysant, la *péreirine*.

GEISSOSPERMINE [*jè-so-spèr*] n. f. Alcaloïde fébrifuge $C^{19}H^{24}N^2O^2$, extrait de l'écorce du paopereira (*geissospermum lævе*), où il accompagne un autre alcaloïde, la péreirine.

GEISTINGEN [*gha-ist-inn'*], bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne) ; 7.700 hab.

GEITHAIN, ville d'Allemagne (Saxe), sur l'Eyla, affl. de la Pleisse ; 4.200 hab. Chaux.

GEITONOGAMIE [*jè, mî*] n. f. Cas où une fleur est pollinisée par le pollen d'une fleur voisine située sur la même branche. V. POLLINISATION.

GEKA, un des grands temples du lieu saint japonais d'Ise, dédié à Toyokino Kami.

GEKKINE [*ghèk'*] n. m. Espèce de guitare chinoise, qui se compose de quatre cordes montées sur une caisse de bois ronde et que l'on pince avec les doigts. A l'intérieur, se trouve une lame métallique résonnante.

GÉKOI n. m. Dignitaire de l'Eglise lamaïque.

GEL [*jèl*] n. m. (lat. *gelu*). Gelée des eaux : *Le* GEL *et le dégel.*

— Chim. Mélange d'une matière colloïdale et d'un liquide, qui se forme spontanément par la floculation et la coagulation d'une solution colloïdale.

— ENCYCL. Géol. L'importance du *gel* est très grande et contribue dans une large proportion à araser les massifs montagneux ; au grand soleil, l'eau résultant de la fusion superficielle de la neige suinte et s'insinue dans les fissures de la roche ; à la tombée du jour, cette eau gèle, cristallise, augmente de volume, fait coin, et détache chaque jour de nouveaux fragments. A ce phénomène sont dues les chutes de pierres qui se produisent le matin, dans les montagnes. Les matériaux qui s'éboulent ainsi sur les glaciers contribuent à la formation des moraines.

— Chim. Dans le *gel*, la matière colloïdale constitue l'ossature solide de l'ensemble, dont le liquide emplit les vides très étroits.

Certains gels ont une élasticité qui les rapproche des gelées. Ils sont alors constitués par une ossature formée d'une gelée contenant le liquide dans ses pores. C'est ce qu'on observe sur certains gels d'alumine, d'agar-agar, etc.

Les gels, après séchage, sont employés en chimie comme

catalyseurs, et une application industrielle récente les utilise à la récupération des solvants volatils (gel de silice).

GÉLA. Géogr. anc. Ville grecque de la côte méridionale de la Sicile, à l'embouchure du fleuve homonyme, identifiée avec *Alicata* ou avec *Terranova*. Fondée en 690 av. notre ère par une colonie de Rhodiens et de Crétois dans un canton fertile du sud de la Sicile, Géla fonda à son tour Agrigente plus à l'O. Soumise à Syracuse au temps de Gélon (485-478), elle vit Agrigente se révolter contre elle. Les Carthaginois la prirent et la détruisirent après une résistance acharnée (404 av. J.-C.).

Monnaie de Géla.

GELABLE adj. (de *geler*). Susceptible de se congeler ; exposé à être gelé.

GÉLADA [*jé*] n. m. Singe de la famille des cercopithécidés, voisin des cynocéphales vrais, des hautes régions de l'Ethiopie (4.000 m.)

— Encycl. Le *theropithecus gelada*, qui atteint la taille d'un homme et est le plus grand spécimen du groupe des papions, a le pelage brun foncé, la tête, la crinière, qui est très longue, et la queue de teinte plus claire, avec, sur le cou et sur la poitrine, deux larges places nues triangulaires, et des callosités noires ou gris foncé. Les géladas vivent en troupes, descendant rarement des hauteurs, se nourrissant d'oignons, d'orchidées, d'herbes, d'escargots, dévastant parfois les champs cultivés mais fuyant devant l'homme.

GÉLANOR n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des mimétidés, comprenant des araignées américaines assez grandes, fauves ou rouges, avec un abdomen très gros, blanchâtre, taché de blanc et de rose, de noir ou de violet. (L'espèce type est le *gelanor zonatus*, qui se trouve depuis le Mexique jusqu'au sud du Brésil.)

GÉLANOR, roi d'Argos, qui fut détrôné par Danaos.

GÉLANTHE n. f. Techn. Nom donné à un vernis à froid à base de gélatine et de gomme adragante.

GÉLASE Ier (saint), pape de 492 à 496. Originaire d'Afrique, il combattit les manichéens, les pélagiens, les ariens, repoussa les prétentions du patriarche de Constantinople, défendit la célébration des Lupercales. Il est surtout connu par le décret qui porte son nom et dans lequel est fait le départ entre les écrits canoniques et apocryphes, et par le sacramentaire qui porte aussi son nom et dont H.-A. Wilson a donné une édition critique (Oxford, 1894).

GÉLASE II, pape de 1118 à 1119. Moine sous le nom de Jean de Gaète au Mont-Cassin, il devint cardinal-diacre et bibliothécaire de l'Eglise romaine (1088), puis chancelier de Pascal II, et il s'attira la haine du parti impérial. A peine élu, il fut assiégé dans son palais par Cencio Frangipana, s'enfuit et fut sacré à Gaète. Il fut ramené à Rome par les Normands, mais dut fuir à nouveau, et mourut au monastère de Cluny.

GÉLASE, écrivain ecclésiastique, mort vers 394. Consacré vers 367 par son oncle saint Cyrille de Jérusalem, évêque de Césarée, dont le siège lui fut disputé par l'arien Euzoius, ses écrits, notamment contre les anoméens, étaient fort estimés. Il ne nous reste rien de lui.

GÉLASIE [*jé, zi*] n. f. Bot. Syn. de SCORSONÈRE.

GÉLASIME [*jé*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des ocypodidés, caractérisés surtout par le développement énorme que prend l'une des pinces, chez le mâle, qui est parfois plus volumineuse que le reste du corps. (Ils vivent presque tous dans les régions tropicales des deux hémisphères.)

Gélasime.

GÉLASIN [*jé*], **E** adj. (du gr. *gélasinos*, rieur). Relatif au rire. (Vx.) || *Dents gélasines*, Celles qu'on montre en riant. || *Fossettes gélasines*, Celles qui se creusent lorsqu'on rit.

GÉLASME [*jé-lasm'*] n. m. (du gr. *gélasma*, rire). Rire sardonique. (Vx.)

GÉLATINE [*jé*] n. f. (du lat. *gelatus*, gelé). Substance constituante des colles d'os ou de peau. || Syn. de GLUTINE.

— *Gélatine explosive*, Nom donné à différents explosifs en raison de leur aspect physique. || *Gélatine détonante*, Mélange de nitroglycérine et de coton nitré. || *Gélatine à l'ammoniaque*, Gélatine détonante mélangée de nitrate d'ammoniaque et de charbon. || *Gélatine camphrée*, Mélange de gélatine détonante et de camphre.

— Encycl. La *gélatine* est une matière albuminoïde très répandue dans le règne animal. Elle s'extrait le plus communément des os qui, par un traitement chlorhydrique, sont débarrassés de leurs sels minéraux, et se transforment en une substance élastique nommée osséine ou collagène.

Pour passer de l'osséine à la gélatine, il faut lui faire subir l'hydrolyse ; on l'obtient par un traitement à la chaux (chaulage), qui la rend incolore et transparente.

La gélatine est une matière azotée incolore, insipide quand elle est pure, et voisine par sa composition des albumines. Elle gonfle dans l'eau froide, se dissout très facilement dans l'eau bouillante, et se prend en gelée par refroidissement. Elle est insoluble dans l'alcool et l'éther. Chauffée avec de l'acide nitrique elle reste liquide par refroidissement (colle liquide).

Certains sels métalliques, le tanin, la précipitent de ses solutions. Elle est rendue insoluble par addition de formol ou d'un bichromate alcalin. V. la rubr. Photogr.

Distillée, la gélatine donne naissance à des composés pyrroliques et des bases pyridiques. Hydrolysée par l'acide chlorhydrique concentré elle se dédouble, comme les albumines, en glycocolle, leucine, proline, etc., sans toutefois fournir de tyrosine ni de tryptophane.

En dehors des usages alimentaires (gelée des charcutiers) et de son emploi comme colle, la gélatine est utilisée pour la clarification des vins et de la bière, le glaçage du papier, la fabrication des rouleaux d'imprimerie (en mélange avec du sucre et de la glycérine), des plaques photographiques. On l'emploie également en chromolithographie.

Les *gélatines végétales* (algine, agar-agar, gélose, etc.) sont extraites des algues. Suivant leur origine on les emploie pour les usages culinaires, l'apprêt des étoffes, la fabrication des baudruches et des étoffes imperméables, etc.

— Art culin. La *gélatine* est employée en cuisine et en pâtisserie, pour la confection des gelées et pour bon nombre d'entremets. Pour préparer la gélatine culinaire, on met 50 à 60 gr. de gélatine pure dans une casserole avec un litre et demi d'eau, quatre blancs d'œufs bien battus, un jus de citron et 35 gr. de sucre pulvérisé. La casserole est placée sur un feu vif, et le contenu doit être agité constamment avec une cuiller en bois. Dès que l'ébullition est obtenue, on passe le liquide au tamis fin ou à la chausse à plusieurs reprises.

— Microbiol. On se sert de la *gélatine* pour solidifier les milieux de culture microbienne, la propriété de certains microbes étant de liquéfier cette substance, ce qui permet quelquefois de différencier les microbes et d'établir leur diagnostic.

— Photogr. La *gélatine* tient, dans le procédé au gélatino-bromure et dans les papiers à noircissement direct, le rôle de liant ; elle joue, dans beaucoup d'autres procédés, un rôle essentiellement actif : la gélatine, imprégnée d'un bichromate alcalin et séchée, est en effet sensible à la lumière et devient alors très peu soluble dans l'eau, très peu perméable, et très peu adhésive ; ces propriétés sont mises à profit dans le procédé au charbon, dans l'hydrotypie, et dans les divers procédés photomécaniques.

GÉLATINÉ [*jé*], **E** adj. Enduit de gélatine.

GÉLATINER [*né*] v. tr. Enduire de gélatine un support (verre ou métal) dans certaines opérations de chimie industrielle (procédés photomécaniques).

GÉLATINEUR [*jé*] n. m. Fabricant de gélatine. || Appareil à étendre la gélatine sur un support.

GÉLATINEUX [*jé, neû*], **EUSE** adj. Qui a l'aspect, la consistance ou la nature de la gélatine : *Substance* GÉLATINEUSE. || Qui est formé de gélatine, qui en contient : *Dissolution* GÉLATINEUSE.

— Bot. Se dit d'un lichen dans lequel l'algue est un nostoc dont la masse gélatineuse communique sa forme au lichen tout entier.

— *Substantiv.* et au masc. Nom donné aux médicaments émollients ou antiphlogistiques, comme la corne de cerf, l'ichtyocolle, la gélatine, et toutes les substances qui renferment ou produisent de la gélatine.

GÉLATINIFIABLE adj. Qui peut être gélatinifié.

GÉLATINIFIER [*fi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Réduire en gélatine.

GÉLATINIFORME [*jé*] adj. (de *gélatine* et *forme*). Qui a l'aspect ou la nature de la gélatine : *Cancer* GÉLATINIFORME.

— *Fibre gélatiniforme*, Tube nerveux à myéline.

GÉLATINISATION [*jé, si-on*] n. f. Passage d'un corps à l'état de gélatine, à l'aspect gélatineux.

GÉLATINISER [*zé*] v. tr. Faire passer à l'état de gélatine : GÉLATINISER *du coton-poudre*.

GÉLATINO-BROMURE, GÉLATINO-CHLORURE d'argent n. m. (de *gélatine* et *bromure* [ou *chlorure*]). Suspension de bromure ou de chlorure d'argent dans la gélatine, constituant la couche sensible des plaques photographiques.

— Encycl. Photogr. La couche sensible des plaques, pellicules, et papiers rapides modernes, est constituée par des cristaux microscopiques de bromure d'argent (avec traces d'iodure d'argent) disséminés dans de la gélatine, ce mélange constituant ce que l'on appelle habituellement l'émulsion. L'émulsion est préparée en ajoutant, le plus habituellement par fractions et à intervalles plus ou moins longs, une solution de nitrate d'argent à une solution de bromure (et d'iodure) de potassium additionnée d'un peu de gélatine, et maintenue à une température convenable ; après que cette cuisson (*maturation*) a amené les dimensions moyennes du cristal (ou grain) à une valeur déterminée (toutes autres conditions étant les mêmes, la sensibilité est plus grande quand les grains sont plus gros), l'émulsion est figée, divisée en menus filaments (*nouilles*), lavée, refondue avec addition de gélatine et de divers adjuvants, puis coulée sur le support choisi, habituellement déjà recouvert d'une sous-couche destinée à assurer l'adhérence.

GÉLATINOGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *gélatine*, et du gr. *graphein*, écrire). Procédé de gravure stéréotypique qui consiste à obtenir un cliché typographique au moyen de gélatine bichromatée.

GELBOÉ. Géogr. anc. Montagne de la Palestine, sur le territoire de la tribu d'Issachar ; l'armée de Saül y fut écrasée par les Philistins, qui tuèrent son fils Jonathas. Saül lui-même se tua ou se fit tuer pour ne pas survivre au désastre. David célébra leur mort en un chant dont le texte nous est parvenu.

GELBUM [*jèl-bom'*] n. m. Pierre philosophale.

GELCICH (Eugenius), savant autrichien, né à Cattaro (Dalmatie) en 1854 ; d'abord officier de marine, puis directeur et professeur de mathématiques à l'école navale de Cattaro. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *die Insel Lussin* (1858) ; *die Theorie des Schiffsmagnetismus* (1878) ; *Studien zur Geschichte der Schiffahrt* (1881) ; *Geschichte der Uhrmacherkunst* (1887) ; etc.

GELDER (Aart DE), peintre hollandais, né et mort à Dordrecht (1645-1727). Il reçut les leçons de Rembrandt et s'adonna avec un égal succès à la peinture d'histoire, de genre et de portrait. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Jésus-Christ devant Pilate* (Dresde) ; *la Toilette de la fiancée juive* (Munich) ; *Bethsabée engageant David à déposer le sceptre* ; une *Synagogue juive* (La Haye) ; le portrait de *Pierre Ier* (Amsterdam) ; *Vertumne et Pomone* (Prague).

GELDER (Jacques DE), mathématicien hollandais, né à Rotterdam en 1765, mort à Leyde en 1848. Il professa à Amsterdam, puis au collège militaire de Delft. Ses principaux ouvrages sont : *Traité sur le véritable sens des quantités positives et négatives appliquées à divers problèmes de géométrie ; Traité sur plusieurs théories de la géométrie spéculative et pratique* ; etc.

GELDERMALSEN, ville des Pays-Bas (Gueldre) ; 4.000 hab.

GELDROP, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional, arrond. d'Eindhoven) ; 3.700 hab. Fabriques de lainage.

GÉLÉCHIADÉS [*ki-a-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères microlépidoptères, comprenant les genres *gélechie* et voisins.

GÉLÉCHIE [*ki*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des gélechiadés, comprenant de petites teignes. (Les espèces les plus connues sont : le *sitotroga cerealella* qui attaque les grains de blé et de maïs ; le *gelechia gossypiella*, dont la chenille est nuisible au coton ; l'*hypatima pulverea* qui est un des ennemis de la cochenille de la laque, etc.)

GELÉE n. f. (du lat. pop. *gelata*, substantif participial de *gelare*, geler). Météorol. Abaissement de la température au-dessous de zéro, à la suite duquel l'eau se convertit en glace : *Les* GELÉES *tardives brûlent les fleurs et les bourgeons.* || *Gelée blanche*, Congélation de la rosée, fréquente surtout en avril et en mai.

— Art culin. Suc de viande qui, en se refroidissant, s'est épaissi et a pris une certaine consistance molle et élastique : GELÉE *de veau, de poulet.* || Suc de fruits qu'on a fait cuire avec du sucre et qui a l'apparence de la gelée de viande : GELÉE *de pomme, de groseille, de coing.*

— Chim. anc. *Gelées minérales*, Précipités gélatineux.

— Pharm. Saccharolé de consistance molle et tremblante formé de sucre et d'une substance gélatineuse ou mucilagineuse d'origine animale (gélatine, colle de poisson) ou végétale (carragaheen, pectine de fruit), le tout additionné ou non de matières médicamenteuses, à saveur désagréable le plus souvent (*gelée d'huile de foie de morue, de copahu*).

— Encycl. Météorol. La *gelée* consiste dans l'abaissement de la température au-dessous du zéro du thermomètre centigrade. La gelée est toujours un danger pour la végétation. La moins intense de toutes les gelées, et néanmoins une des plus nuisibles, est la *gelée blanche*, ainsi appelée de la couleur qu'elle communique aux plantes. Elle se produit au printemps ou en automne, durant les nuits étoilées et sereines. Le rayonnement vers les espaces célestes refroidit à tel point le sol et les plantes, que l'humidité contenue dans les couches inférieures de l'atmosphère se condense et vient se déposer soit sur le sol, soit sur les végétaux. Ce dépôt forme la *rosée* ; si le rayonnement continue, le refroidissement peut être suffisant pour que les gouttelettes se congèlent : on a alors la *gelée blanche*. On observe aussi, quoique plus rarement, des gelées à glace, dites *gelées noires*, parce qu'elles noircissent infailliblement les jeunes pousses des plantes. Les nuages, en diminuant l'émission du calorique vers les espaces célestes, rendent les gelées moins redoutables. La neige est considérée avec raison comme un excellent préservatif contre les effets de la gelée. Les dégâts occasionnés par la gelée sont encore aggravés lorsqu'à la suite d'une nuit froide survient une journée chaude. On voit alors se produire sur les arbres, même les plus vigoureux, ces accidents connus sous les noms de *gélivures, faux aubier*, etc. Un dégel trop rapide est quelquefois plus nuisible aux végétaux que la gelée elle-même. La vigne, comme les arbres fruitiers, est particulièrement sensible aux gelées de printemps. Pour parer au désastre, il faut, surtout pour la vigne, protéger les bourgeons du soleil du matin, soit à l'aide de paillassons, abris, etc., soit en allumant de distance en distance des matières fumigènes qui donnent d'épais nuages, que le soleil ne parvient pas à percer.

— Art culin. *Gelée de viande.* Elle se fait avec du trumeau de bœuf, du jarret de veau, des abatis de volaille, des couennes de lard frais, un ou deux pieds de veau. On met le tout dans une braisière, avec des rondelles de carottes, une gousse d'ail, un oignon piqué de deux clous de girofle, un bouquet garni. On ferme la braisière, et l'on fait suer sur feu vif pendant cinq minutes ; après quoi, l'on mouille d'un verre de vin blanc sec, et on laisse réduire. Couvrir avec 2 litres d'eau, et, quand l'ébullition commence, saler un peu ; baisser le feu, de façon que le bouillon frémisse seulement pendant cinq ou six heures. D'autre part, on passe à la passoire fine un litre de bon *jus* (v. ce mot), puis on prend deux blancs d'œufs, on fouette le tout, et l'on verse lentement dans la braisière, que l'on remet ensuite sur le feu, en remuant doucement jusqu'à ébullition ; on laisse mijoter. Dès que les blancs d'œufs montent à la surface, on écume, on presse dans le jus le suc d'un citron, et l'on passe dans une serviette ou une chausse. La gelée se solidifie lentement, et il est préférable de la recueillir dans plusieurs récipients, pour hâter cette solidification.

Gelée de groseilles. — Prendre, pour 1 kg. de groseilles rouges, 1/4 de groseilles blanches ; les égrapper. Mettre un peu d'eau dans le fond de la bassine, ajouter les groseilles, les écraser avec une spatule pendant qu'elles vont à feu très doux. Quant elles ont mijoté un instant, retirer la bassine et verser les groseilles sur un tamis, presser légèrement, filtrer le suc à travers une serviette. Mettre le suc extrait, avec le même poids de sucre concassé, dans la bassine, sur un feu vif. On essaye la gelée en en mettant une goutte sur une assiette. La retirer alors, l'écumer et la mettre en pots. Si l'on se sert de vases en cuivre, éviter d'y laisser refroidir les gelées.

— Chim. Une *gelée* est un corps élastique formé par la pénétration d'un liquide dans une masse solide colloïdale, soit par gonflement direct du colloïde plongé dans le liquide, soit par préparation à chaud d'une dissolution

assez concentrée pour se prendre en masse, par refroidissement. Il y a formation d'un tout homogène, transparent, qui se transforme par fusion en solution colloïdale. Ces caractères distinguent les gelées, des gels.

La gélatine, le caoutchouc, différentes algues, sont des types biens connus de matières pouvant fournir des gelées, par introduction dans leurs masses de liquides solubles tels que l'eau, le benzène, la glycérine, etc. La pectine que contiennent beaucoup de fruits et qui se trouve en grande quantité dans l'écorce de citron est la matière qui sert de support dans les confitures de fruits. Certaines matières minérales comme l'alumine et l'oxyde de fer donnent aussi dans certaines conditions des gelées aqueuses.

Lorsque, par le moyen d'un solvant intermédiaire, on gonfle un colloïde d'une matière solide, on obtient une gelée solide qui a la propriété d'être plastique à une certaine température et très élastique. C'est le cas du celluloïd qui est formé d'une gelée solide de camphre dans la nitrocellulose. Les matières solides capables de fournir des gelées avec certains colloïdes sont nommées *plastifiants*. V. ce mot.

GELÉE [*je*] (Jacquemart), poète français du XIIIe siècle. Il écrivit à Lille, en 1288, une suite au *Roman de Renart*, sous le nom de *Renart le nouvel*, qui est un des poèmes satiriques les plus mordants du moyen âge. L'allégorie y a disparu, et les animaux ne sont plus que des hommes déguisés. Renart y est comblé d'honneurs; les divers ordres religieux le supplient de devenir leur général.

GELÉE ou **GELLÉE** (Claude). Biogr. V. LORRAIN.

GELÉE (François-Antoine), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1796-1860). Elève de Girodet, il fut grand prix de Rome pour la gravure en 1824. Il a gravé d'après Prudhon (*la Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime*), Ribera, Hersent, Flatters.

GELEEN, bourg des Pays-Bas (Limbourg, arrond. de Maestricht), sur le *Geleen*, affl. de la Meuse; 2.900 hab.

GELÉINE [*je*] n. f. Chim. Substance obtenue par décomposition de la gélose soumise à l'ébullition dans l'eau.

GELENIUS (Sigismond), nom latinisé de l'humaniste et philosophe tchèque **Jelensky**, né à Susice en 1497, mort à Bâle en 1554. Etabli à Bâle en 1523, où, sur les conseils d'Erasme, Froben l'attacha à son imprimerie, il y traduisit en latin une série d'œuvres grecques, et publia sous le titre de *Lexicon symphonum* (1537) un dictionnaire comparé du grec, du latin, de l'allemand et du tchèque. Il composa également un traité de *Logique*.

GÉLÉONTE [*jé*], membre de la tribu des *Géléontes*, une des quatre tribus ioniennes primitives en Attique. || Héros éponyme de cette tribu.

GELER [*je*] v. tr. (lat. *gelare*. — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je gèle. Il gèlera.*) Transformer en glace : *Le froid* GÈLE *l'eau des fontaines.* || Détruire, blesser par l'action du froid : *Alpiniste dont le froid* A GELÉ *le nez, les pieds.* || *Par exagér.* Faire éprouver un grand froid à : *Porte ouverte qui* GÈLE *l'assistance.*

— *Fig.* Refroidir, repousser par un accueil glacial : *Homme si froid, qu'il* GÈLE *tous ceux qui l'abordent.*

— *Intransitiv.* Se transformer en glace : *L'esprit de vin ne* GÈLE *jamais.* (Babinet.) || Etre détruit, abîmé par l'effet de la gelée : *Vignes qui* ONT GELÉ. || *Par exagér.* Souffrir d'un grand froid : *On* GÈLE *dans ce logement.*

— Impersonnellem. : IL GÈLE *depuis huit jours.* || *Il a gelé blanc*, La rosée est congelée. || *Il gèle à pierre fendre*, Il fait un froid excessif (les pierres, par la congélation des eaux infiltrées, peuvent se fendre).

— ***Gelé, e,*** part. pass. du verbe *Geler*. Transformé en glace; durci par la glace; atteint, abîmé par la glace. Transi de froid.

— *Fig.* Indifférent, froid : *Un public* GELÉ. || Bloqué : *Crédits gelés.* || *Avoir le bec gelé*, Affecter de garder le silence. — *N'avoir pas le bec gelé*, Babiller beaucoup.

— *Pop.* Figé par la surprise.

— ***Se geler,*** v. pr. Au sens passif, Etre transformé en glace : *Le mercure* SE GELA *dans les thermomètres.* || Etre durci par le froid : *Leurs habits mouillés* SE GÈLENT *sur eux.* (De Ségur.) || Etre transi par le froid. (Vx.)

GELEUR [*je*], **EUSE** n. Qui amène la gelée (Ne se dit que dans *geleur de vignes, de raisins*, nom donné à différents saints dont la fête vient au printemps) : *Saint Marc est un grand* GELEUR *de vignes.*

GÉLIDE [*jé*] n. m., **GÉLIDIE** [*jé, dî*] n. f., ou **GELIDIUM** [*jé-di-om'*] n. m. Genre d'algues floridées, comprenant des espèces à fronde pennée, rameuse, plane, gélatineuse.

— ENCYCL. Les *gélides* abondent dans les mers des régions chaudes et tempérées. Dans certaines contrées, notamment en Asie, on les emploie comme aliment ou condiment. (On en extrait l'*agar-agar* ou *gélose*). V. ALGUE.

GÉLIDIÉES [*jé, dié*] n. f. pl. Nom d'une tribu d'algues rouges dont le genre gélide est le type.

GELIEU (Jonas DE), apiculteur suisse, né aux Bayards (Neufchâtel) en 1740, mort en 1827. Il a publié un ouvrage: *le Conservateur des abeilles* (1816), qui est un modèle. Il a été surnommé **le Père des abeilles.**

GÉLIF [*jé*], **IVE** adj. (de *geler*). Qui est atteint de gélivures : *Arbre* GÉLIF. *Pierre* GÉLIVE. (On a dit aussi GÉLIS, ISSE.)

— Comm. *Huile gélive*, Huile comestible qui gèle facilement.

— Constr. *Pierre gélive*, Pierre que la gelée fait fendre et qui se délite aussitôt après.

— Géol. *Roches gélives*, Roches qui se décomposent facilement sous l'action du gel; tels sont les calcaires marneux, qui s'imbibent d'eau facilement.

GÉLIFICATION [*jé, si-on*] n. f. Bot. Modification de la cellulose des membranes des cellules végétales.

— Chim. Transformation d'une solution colloïdale liquide en une masse solide, plus ou moins élastique, de même volume, par suite de variation de température, d'action chimique, ou de toute autre cause.

GÉLIFIER (SE) v. pr. Chim. biol. Se dit d'une substance colloïdale qui subit la gélification.

GÉLIGNITE n. f. Variété de dynamite à base de nitroglycérine et de salpêtre.

GÉLIMER, dernier roi des Vandales d'Afrique (531-534). Descendant de Genséric, il usurpa le trône, et il fournit ainsi à Justinien l'occasion d'intervenir en Afrique. Malgré la puissance de sa marine, il ne sut point empêcher le débarquement de Bélisaire (sept. 533). Battu à Decimum, il laissa tomber Carthage, sa capitale, aux mains de l'ennemi; la bataille de Tricamarum (déc. 533) consomma la chute du royaume vandale. Gélimer se réfugia chez les Maures du mont Pappua; mais, bloqué par les détachements byzantins, incapable de supporter la mauvaise fortune, il se rendit (534). Transporté à Constantinople, il orna le triomphe de Bélisaire, et, jusque devant l'empereur, garda une attitude de philosophe ironique; on sait qu'il se plaisait à répéter le mot célèbre de la Bible : « Vanité des vanités, et tout est vanité. » Bien traité, du reste, par Justinien, il mourut obscurément en Galatie.

GÉLIN n. m. Chim. Syn. anc. de GÉLOSE.

GELINAGE [*naj'*] n. m. Redevance féodale, qui consistait dans le payement annuel d'une poule au seigneur.

GELINE n. f. (lat. *gallina*). Ancien nom de la *poule*.

— Econ. rur. *Geline affranchie*, Poule qui ne pond pas.

— Féod. *Geline de coutume, de baronnie*, Redevance d'une poule payée au seigneur, en vertu de la coutume.

GÉLINE n. f. (de *gelée*). Composé qui se rencontre dans certains tissus, et notamment dans les os, et qui, par l'ébullition, produit la gélatine.

GELINETTE n. f. Nom vulgaire, dans le sud-ouest de la France, de la *gelinotte*. || Nom sous lequel, dans d'autres contrées, on désigne la *poule d'eau*.

GELINIER [*ni-é*] n. m. (de *geline*). Syn., en quelques régions de la France, de POULAILLER.

GELINOTTE n. f. (du vx français *geline*, poule). Zool. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonidés, comprenant des formes à bec moyen, avec les narines cachées par les plumes du front, à tête huppée, à pattes emplumées sur la moitié supérieure, et à queue courte, arrondie, étagée.

Gelinotte.

— Chass. Nom donné, dans le sud-ouest de la France, à une variété de perdrix, le *ganga*, que les chasseurs appellent encore *grandoul*.

— ENCYCL. La *gelinotte* commune (*poule des bois, poule des noisettes*, etc.) abonde dans les forêts montagneuses de l'Est; sa nourriture consiste surtout en bourgeons de conifères, qui donnent à sa chair un goût très fin; elle est rougeâtre, tachée de roux, de blanc, de gris et de noir.

GÉLIS [*li*], **ISSE** adj. V. GÉLIF, IVE.

GÉLIS (Amédée), chimiste français, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1815, mort en 1882. Il fut nommé préparateur de Balard au Collège de France (1841). Ses travaux ont été faits en grande partie avec la collaboration de Fordos; on lui doit la découverte de l'acide tétrathionique et des travaux intéressants sur la série thionique; avec Fordos, il prépara l'acide butyrique. Signalons, enfin, ses travaux sur le prussiate de potasse, les sulfocyanates, les sulfocarbonates, etc.

GÉLISE, rivière du sud-ouest de la France, sous-affluent de la Garonne. Née dans les collines de Lupiac (départ. du Gers), elle passe près d'Eauze et se jette dans la Baïse après avoir reçu la Losse. Cours, 95 kil.

GÉLISSURE n. f. Météor. V. GÉLIVURE.

GÉLIVITÉ n. f. Constr. Défaut qu'offrent certaines pierres soumises à l'action de la gelée.

— Eaux et for. Défaut d'une plante qui est gélive.

GÉLIVURE n. f. (de *gélif*). Fente, crevasse des arbres, des pierres, des terres, par suite de fortes gelées. (On a dit quelquefois GÉLISSURE.)

— Arboric. *Gélivure entrelardée*, Partie de bois mort complètement entourée de bois sain.

— ENCYCL. Arboric. Les *gélivures* se trouvent généralement sur la partie du tronc exposée à l'O. et au S.-O. Quand elles se recouvrent de bons bois, les gélivures sont difficiles à déceler; les loupes fréquentes, les excroissances ligneuses, les bourrelets et les élévations qui suivent les fibres du bois sont les indices d'une gélivure intérieure. Dans les pépinières, on préserve les arbres de ces accidents en les abritant soit par le moyen de haies ou de brise-vent, soit en amoncelant de la terre autour du pied de l'arbre, soit en enroulant sur le tronc une corde de paille sèche.

GELL (William), archéologue anglais, né à Hopton en 1777, mort à Naples en 1836. Il fit des fouilles dans les îles Ioniennes, en Grèce et à Pompéi. Ses principaux ouvrages sont : *Topography of Troy* (1804); *Pompeiana* (1817 et 1821, avec fig.); *Topographie de Rome et de ses environs* (1834), traduit en français (1838).

GELLÉ (Marie-Ernest), médecin français, né à Beauvais en 1834, mort à Paris en 1923. Un des fondateurs de l'otologie française, il écrivit de nombreux travaux sur l'anatomie et la physiologie de l'oreille, sur sa pathologie, débrouilla le chaos des surdités, inventa un certain nombre de méthodes de diagnostic. Chavest l'avait attaché à la clinique neurologique de la Salpêtrière. Il fut président des congrès internationaux d'otologie de 1889 et de 1900.

GELLÉE (Claude). Biogr. V. LORRAIN.

GELLERT (Christlieb Ehregott), chimiste et naturaliste allemand, né à Hainichen (Saxe) en 1713, mort à Freiberg en 1795. On lui doit l'extraction à froid des minerais par l'amalgame avec le mercure. On a de lui : *Eléments de chimie métallurgique considérée sous le rapport de la théorie et de la pratique* (1750); *Eléments de docimasie* au tome II de la *Chimie métallurgique pratique* (1755), ouvrage traduit en français par d'Holbach (1758); etc.

GELLERT [*ghèl*] (Christian Furchtegott), écrivain allemand, frère du précédent, né à Hainichen en 1715, mort à Leipzig en 1769. Partisan des principes de Gottsched, il ouvrit à Leipzig, en 1745, un cours de poésie et d'éloquence qui eut un vif succès, dû à ses qualités d'esprit et de cœur, qui lui conquirent ses auditeurs. Il est célèbre aujourd'hui encore par ses *Fables et Récits* (1746) et par ses *Cantiques* (1757 et 1759). De ses autres œuvres on ne lit plus guère que son roman *la Vie de la comtesse suédoise de G**** (1747-1748).

GELLES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 18 kil. de Clermont sur le *ru de Gelles*, affluent de la Sioule; 1.415 hab.

GELLI (Giovan Batista), écrivain italien, né et mort à Florence (1498-1563). Il exerçait la profession de cordonnier, ce qui ne l'empêcha pas de s'adonner aux études littéraires. Il appartint à l'Académie florentine et fut chargé par Cosme de Médicis de commenter Dante. Il a laissé quelques vers et lettres, des *Lectures dantesques*, deux comédies : *la Corbeille* (1543), imitée de Plaute, et *l'Erreur* (1546), imitée de Machiavel. Mais ses œuvres les plus connues sont *les Caprices du tonnelier* (1546-1548), et la *Circé* (1549), où, dans une langue vive et spirituelle, il traite de questions morales avec une malice charmante unie à une certaine hardiesse de pensée.

GELLIBRAND (Henry), astronome et mathématicien anglais, né à Londres en 1597, mort en 1636. Il abandonna l'état ecclésiastique afin de s'adonner à son goût pour les sciences, et devint professeur d'astronomie au collège de Gresham, à Oxford (1627). Gellibrand acheva et publia la *Trigonometria britannica*, de Briggs (1633). On lui doit des écrits, notamment une *Institution trigonométrique* (1634).

GELLIGAER, paroisse de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, Glamorgan); 48.000 hab. Houille, fer, ardoisières.

GELNHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse-Nassau), sur la Kintzig, affl. du Main; 4.800 hab. Usines de gommes et caoutchoucs; tanneries; produits chimiques; commerce de vins et produits agricoles. Ancienne ville impériale, annexée en 1803 au duché de Hesse-Cassel et incorporée avec lui à la Prusse (1866).

GELNICA (en allem. **Gœllvitz**), ville de Slovaquie (comitat de Zips), sur le Gœllvitz, affluent du Hernad; 3.740 hab. Industrie sidérurgique.

GELOCUS [*jé, kuss*] n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des tragulidés dont on a trouvé les restes dans l'oligocène de Rouzon (Haute-Loire) et les phosphorites du Quercy.

GÉLOLEVURE n. f. Nom donné à des levures sélectionnées cultivées sur gélose.

GÉLON, tyran de Géla et de Syracuse, mort en 478 av. J.-C. A Géla, il commandait la cavalerie sous le tyran Hippocratès, qu'il remplaça, après la mort de celui-ci (491). Il profita des divisions de Syracuse pour y établir son autorité, et éleva la cité au plus haut degré de prospérité, mais par des moyens despotiques. Lors de l'invasion de Xerxès en Grèce, il resta spectateur, les Grecs ne lui ayant pas consenti le commandement des forces alliées. Menacé par les Carthaginois, il les vainquit à Himère, en 480, et sa victoire arrêta en Sicile leurs progrès menaçants. Gélon agrandit Syracuse, ajoutant à l'île d'Ortygie le quartier d'Achradine, sur la terre ferme. Les Syracusains, après sa mort, en firent un héros.

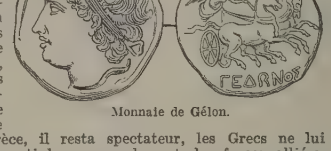

Monnaie de Gélon.

GÉLON, fils du roi de Syracuse Hiéron II, mort en 215 av. J.-C. Il épousa Néréis, fille de Pyrrhos II, roi d'Epire, et fut associé par son père au gouvernement. Il mourut peu de temps avant Hiéron II.

GELONG [*dje-long'*] n. m. Prêtre bouddhiste tibétain.

GÉLONS [*jé-lon*]. Géogr. anc. Peuple de la Sarmatie d'Europe.

— ENCYCL. Les *Gélons* étaient devenus à moitié Grecs par la langue et la religion. Ils tiraient leur nom d'une ville en bois, *Gelonos*, qu'ils avaient bâtie chez les Bydines. Les Perses, sous la conduite de Darius, ayant pénétré dans le pays, y trouvèrent, dit Hérodote, Gélonos entièrement déserte, et y mirent le feu; les habitants avaient tout emporté, et s'étaient retirés vers le Nord. Ils prirent alors la manière de vivre des peuples scythes et sarmates.

GÉLOS, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 2 kil. de Pau, sur le gave de Pau; 2.020 hab. Vignobles compris dans la région qui fournit le jurançon.

GÉLOSCOPIE [*loss-ko-pî*] n. f. (du gr. *gélôs*, rire, et *skopein*, examiner). Divination par le rire. (Méthode divinatoire de détermination du caractère d'une personne par sa manière de rire.) (Vx.)

GÉLOSCOPIQUE [*loss-ko-pik'*] adj. Relatif à la géloscopie. (Vx.)

GÉLOSE [*jé-lôz*] n. f. Substance de consistance gélatineuse, extraite de différentes algues, qui forme la plus grande partie de la *mousse de Chine*. || Syn. de AGAR-AGAR.

GÉLOSINE [*lô-zin'*] n. f. Principe mucilagineux de l'agar-agar, substance amorphe, incolore, soluble dans l'eau chaude, pouvant être utilisée pour faire certains cataplasmes.

GÉLOSIQUE [*zik'*] adj. Relatif à la gélose.

— Géol. *Charbons gélosiques*, Charbons constitués par des thalles de plantes, surtout des algues, contenant de grandes quantités de gélose. || Syn. de BOGHEAD.

GELOSO [*djé*] n. m. (mot ital. qui signifie « jaloux »). Membre d'une troupe de comédiens italiens qui vinrent en France du XVIe au XVIIe siècle. || Plur. *Des* GELOSI.

— ENCYCL. Les *gelosi* implantèrent en France la *commedia dell'arte*. Appelée par Henri III, en 1576, la troupe avait pour directeur Flaminio Scala, dit Flavio, auteur d'œuvres extravagantes ; elle s'installa à l'hôtel de Bourbon. Les troubles publics chassèrent les *gelosi* de Paris. Ils revinrent en France lorsqu'Henri IV épousa (1600) Marie de Médicis, et y restèrent jusqu'en 1604. Ils improvisaient sur de burlesques canevas des scènes pleines de fantaisie et de licence, qui obtenaient un succès considérable. Leur tradition fut reprise et continuée en France par les *fedeli*. V. ce mot.

GELSÉMINATE [*jèl*] n. m. Sel de l'acide gelséminique.

GELSÉMINE [*jèl*] n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des loganiacées, comprenant trois espèces de l'Indo-Malaisie. (De l'une de ces espèces on extrait un alcaloïde appelé également gelsémine et qui est utilisé en médecine comme fébrifuge.)

GELSÉMINIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide extrait des racines de la gelsémine.

GELSENKIRCHEN [*ghel*], ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie) ; 226.000 hab. Houillère. Fonderies de fer ; fabriques de machines et de tous articles en fer et fonte. Produits chimiques, vernis. Tuileries.

GELTERKINDEN, bourg de Suisse (canton de Bâle-Campagne), au confluent de l'Eibach avec l'Ergolz ; 2.400 hab. Tissage de rubans de soie.

GELU (Jacques), prélat français, né à Yvoy (Ardennes) en 1369, mort à Embrun en 1432. Licencié en droit de l'Université de Paris (1401), maître des requêtes de l'hôtel de Louis d'Orléans (1402), conseiller au parlement de Paris (1405), président du parlement du Dauphiné (1407-1409), il fut nommé par le concile de Constance (1414) archevêque de Tours, et chargé d'obtenir l'abdication de Benoît XIII. Il fut l'un des électeurs du pape Martin V, et remplit des missions en Espagne et à Naples. Il fut transféré en 1427 à Embrun. On a de lui, en latin : l'*Apologie de l'empereur contre Benoît XIII ; Histoire de sa vie ; Dissertation sur la Pucelle d'Orléans.*

GELU (Victor), poète provençal, né et mort à Marseille (1806-1885). Après une jeunesse difficile, établi boulanger, puis minotier, il se fit connaître par des chansons provençales qui eurent tout de suite une grande vogue. Recueillies en 1840, rééditées en 1856, elles ont été publiées de nouveau en 1886. Gelu se mêla un moment au mouvement qui prépara le félibrige, mais il s'en détourna bientôt. Moins préoccupé de littérature que d'action sociale, il a reproduit dans tout son naturel le parler populaire du vieux Marseille, et il a peint sous leurs vraies couleurs, en devançant la poésie réaliste, les mœurs des portefaix et des travailleurs.

GÉLULE [*jé*] n. f. Sorte de pilule gélatineuse contenant un médicament.

GELURE n. f. Action du froid sur une partie organique ; résultat de cette action : *La* GELURE *des pieds.*

— ENCYCL. Méd. Les *gelures* sont déterminées par le froid intense ou par le froid humide et d'intensité moindre. On compte trois degrés de gelures : au premier degré, que caractérise la rubéfaction, correspondent les engelures banales ; le deuxième degré est caractérisé par la formation de phlyctènes, laissant, quand elles s'ouvrent, des ulcérations qui ne se cicatrisent que lentement ; au troisième degré correspond la gangrène des tissus.

— Art. vétér. Les *gelures*, assez rares sur les animaux domestiques en temps normal, ont été fréquemment observées sur les chevaux mobilisés et sur les bœufs des troupeaux de ravitaillement. On les observe également sur les membres et aux oreilles des chiens.

Comme traitement préventif, on évitera les gelures des extrémités en y laissant les poils longs, en recouvrant la peau de vaseline, en la séchant après le travail.

Le traitement curatif des gelures comporte d'abord des frictions des parties atteintes avec des tampons de coton sec ; on évitera avec soin le contact avec des liquides chauds, et l'on recouvrira les membres atteints d'une épaisse couche de ouate ordinaire, peu serrée. Lorsque la circulation sera rétablie, on enduira les paturons de pommades à l'oxyde de zinc, avec pansement couvert.

Les poudres absorbantes sont employées en cas de suintement. Les parties mortifiées seront traitées antiseptiquement comme les plaies habituelles.

GELVES, ville d'Espagne (prov. de Séville), sur le Guadalquivir ; 3.600 hab. Céréales.

GELZER (Henri), historien et publiciste allemand, né à Schaffhouse en 1813, mort en 1889 à Bâle où il s'était fixé définitivement en 1852. Défenseur officieux de la cause de l'unité germanique, il se fit surtout connaître comme savant par un important ouvrage sur *les Trois derniers siècles de l'histoire de la Suisse* (1838-1839).

GELZER (Henri), philologue et historien allemand, né à Berlin en 1847, mort à Iéna en 1906. Il fut successivement professeur d'histoire aux universités de Heidelberg (1873) et d'Iéna (1878), et s'est particulièrement spécialisé dans les études d'histoire byzantine.

GÉMARA n. f. Relig. juive. Deuxième partie du *Talmud*.

GÉMARIQUE [*jé, rik'*] adj. Relig. juive. Qui a rapport à la gémara.

GÉMATRIE [*trî*] n. f. (corruption du gr. *géômétria*, géométrie). Occult. Partie de la cabale juive fondée sur l'interprétation arithmétique ou géométrique des mots de la Bible.

GÉMATRIQUE [*trik*] adj. Qui a rapport à la gématrie : *Supputation* GÉMATRIQUE.

GEMBIN [*jan*] n. m. Nasse de forme cylindrique analogue à celle d'un tambour, avec deux ouvertures opposées, mais faite en osier au lieu de filet. || Syn. de GOMBIN.

GEMBLOUX, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Namur), sur l'Orneau ; 5.115 hab. Coutellerie. Ancienne abbaye bénédictine fondée en 922, où vécut le chroniqueur Sigebert de Gembloux. Victoire de don Juan d'Autriche sur les gens des Pays-Bas révoltés contre Philippe II (1574) et des Français sur les Autrichiens (1794).

GEMEAU (Auguste-Pierre-Walbourg), général français, né à Paris en 1790, mort à Sens en 1868. Sorti, en 1809, de l'École militaire, il fit les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, prit part aux batailles de Leipzig et de Waterloo, à l'expédition d'Espagne (1823), au siège d'Anvers (1832). Divisionnaire en 1845, il étouffa en 1849 l'insurrection de Lyon ; il commanda en 1850 l'armée d'occupation à Rome, et devint sénateur en 1852.

GÉMEAU [*mô*] n. m. (lat. *gemellus*), **GÉMELLE** n. f. (lat. *gemella*). Jumeau, Jumelle : *Deux* GÉMEAUX, *Deux* GÉMELLES. (Vx.)

— Adjectiv. : *Princes* GÉMEAUX.

GÉMEAUX (les), troisième signe du zodiaque. || Constellation zodiacale. La constellation des Gémeaux doit son nom à ses deux principales étoiles *Castor* et *Pollux*, respectivement de grandeur 1,6 et 1,2 ; ce groupe céleste est composé de nombreuses étoiles assez brillantes, et l'on y admire aussi un bel amas stellaire, visible dans un très modeste instrument.

Gémeaux.

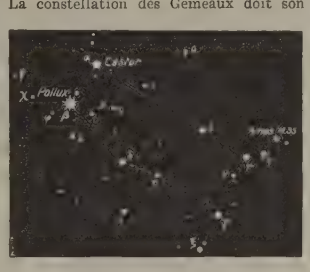

Constellation des Gémeaux.

Par suite de la précession des équinoxes, la constellation des Gémeaux correspond maintenant au signe du *Cancer*, que traverse le soleil du 22 juin au 23 juillet.

GÉMELLAIRE [*mèl-lèr'*] adj. (du lat. *gemellus*, jumeau). Relatif aux jumeaux. || *Grossesse gémellaire*, Celle où la mère porte deux ou plusieurs jumeaux.

GÉMELLE adj. f. (du lat. *gemella*, proprem. « jumelle »). Hist. rom. Se disait d'une légion formée par la fusion de deux légions devenues trop peu nombreuses.

— *Substantiv.* et au fém. Mar. et Techn. Syn. de JUMELLE.

GÉMELLÉ, E adj. *Colonne gémellée.* V. JUMELÉ, E.

GÉMELLIFLORE ou **GÉMINIFLORE** adj. Dont les fleurs sont disposées deux à deux.

GÉMELLION n. m. (du lat. *gemellus*, jumeau). Bassin servant, au moyen âge, au lavement des mains à l'autel.

Gémellion (XIIIe s.).

— ENCYCL. Les *gémellions* allaient toujours par paire. L'un était muni d'un petit bec pour verser l'eau que recevait le second. Ils affectaient la forme d'une écuelle, et étaient ordinairement de bronze, d'argent ou d'or, avec revêtement émaillé.

GÉMELLIPARE adj. (du lat. *gemellus*, jumeau, et *parere*, enfanter). Qui accouche de deux jumeaux.

GÉMENOS, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 20 kil. de Marseille, au pied de la Sainte-Baume ; 1.430 hab.

GEMERT, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional, district d'Eindhoven), sur la Dieze, affl. de la Meuse ; 4.800 hab. Fabrication de toiles.

GÉMIER (Firmin), acteur et directeur de théâtre français, né à Aubervilliers en 1869, mort à Paris en 1933. Refusé au Conservatoire, il débuta en 1888 au théâtre de Belleville, passa au Château-d'Eau et aux Bouffes-du-Nord, puis fut engagé au Théâtre-Libre d'Antoine (1892). En 1895 il passa à l'Ambigu où il créa *les Gaietés de l'Escadron, les Deux gosses*, entra en 1896 à l'Odéon, qu'il quitta bientôt pour le Théâtre-Antoine, où il se révéla grand comédien dans *le Repas du lion, la Nouvelle idole, la Clairière*, etc. Engagé au Gymnase en 1900, il prit l'année suivante la direction de la Renaissance, n'y réussit pas malgré ses louables efforts, revint en 1903 à l'Odéon où il créa, entre autres, *la Rabouilleuse*, et succéda à Antoine en 1906 comme directeur du Théâtre-Antoine. Parmi les principales pièces qu'il monta et créa alors, citons : *Anna Karénine, Timon d'Athènes, Papillon dit Lyonnais le Juste, César Birotteau, la Femme et le Pantin, le Procureur Hallers, l'Homme qui assassina, la Bataille.* Après la Guerre, Gémier s'appliqua surtout à renouveler la mise en scène, en substituant dans les décors la stylisation au réalisme, en supprimant la rampe, en mêlant les acteurs aux spectateurs. Il organisa en 1919 et 1920 de grandes manifestations d'art théâtral au Cirque d'Hiver. Il poursuivit ses tentatives à l'Odéon, dont il fut directeur de 1921 à 1930, et au théâtre populaire du Trocadéro qu'il dirige également. Acteur, Gémier avait un jeu sobre et naturel, une diction sèche, et un grand talent de composition. — Sa femme, Marie-Adélaïde-Alexandrine CHAMONAL, dite **Andrée Mégard**, actrice française, née et morte à Saint-Amour (1869-1952), joua d'abord à Bruxelles, débuta à Paris au Palais-Royal dans *le Paradis* (1895), et joua ensuite à la Renaissance, au Gymnase, au Vaudeville, aux Variétés, à l'Odéon, etc. Elle a créé des rôles dans *Georgette Lemeunier, Education de prince, les Amants de Sazy, la Rabouilleuse, Anna Karénine*, etc.

F. Gémier. — Cl. Manuel.

GÉMINATION [*si-on*] n. f. (de *géminé*). Hist. nat. Etat de ce qui est double, disposé par paires : *La* GÉMINATION *des folioles, des pistils.*

— Rhét. Figure de mots consistant dans la répétition d'un mot en vue de donner plus de force à l'expression.

— Enseign. *Gémination des classes.* V. GÉMINÉ.

GÉMINÉ, E adj. (du lat. *geminatus*, double). Doublé, répété : *Coup* GÉMINÉ. *Arrêts* GÉMINÉS.

— *Fig.* Qui est double : *Ce bizarre spectacle d'une intelligence une et* GÉMINÉE. (Th. Gautier.)

— Archéol. Lettres doublées, dans les inscriptions et les médailles, pour indiquer que les mots abrégés sont au pluriel. Ainsi, *mss* est mis pour *manuscrits*. (Dans les inscriptions et monnaies antiques, les lettres géminées indiquent deux personnages : COSS les deux consuls ; s'il y en a trois, l'on triple la lettre IMPPP, AVGGG *Imperatores augusti.*)

1. Fenêtres géminées ; 2. Colonnes géminées.

— Archit. Se dit de colonnes, de fenêtres, de baies, d'arcades groupées deux par deux, sans être en contact : *Fenêtres* GÉMINÉES ; *colonnes* GÉMINÉES.

— Enseign. *Classes géminées.* Dans les collèges communaux de faible effectif, classes groupées deux par deux (par ex. 5e et 6e) et recevant ensemble ou successivement l'enseignement du même professeur. || *Ecoles géminées*, Dans les communes de faible population, écoles mixtes, recevant les enfants des deux sexes.

— Hist. nat. Se dit des parties des animaux ou des végétaux qui sont disposées par paires, parallèlement ou symétriquement : *Cellules* GÉMINÉES.

— Sculpt. Se dit des figures à deux faces, disposées dos à dos : *Bustes* GÉMINÉS.

GÉMINELLE [*jé, nèl'*] n. f. Genre de champignons de la famille des ustilaginées, dont on connaît trois espèces, qui vivent dans les fruits. || Genre d'algues ulotrichées à fronde filiforme, habitant les eaux douces de France.

GEMINIANI (Francesco), violoniste italien, né à Lucques vers 1667, mort à Dublin en 1762. Élève de Punati et de Corelli, il fut un des meilleurs représentants de la grande école italienne de violon. Il vécut à partir de 1712 presque constamment à Londres, à l'exception d'un séjour de six années à Paris, de 1749 à 1755. On connaît de lui des solos de violon, des concertos, des leçons de clavecin, et une méthode intitulée *l'Art de jouer du violon*. Il a publié aussi *l'Art de l'accompagnement*, un ouvrage théorique sous le titre de *Mélanges harmoniques*, un écrit intitulé *Règles pour exécuter avec goût*, etc. Il a arrangé en *concerti grossi* les *Sonates de violon, op. 5* de Corelli.

GÉMINIDE n. f. Astron. Nom donné aux étoiles filantes paraissant émaner de la constellation des Gémeaux.

GÉMINIFLORE adj. Bot. Syn. de GÉMELLIFLORE.

GEMINUS (Cæus-Servilius), consul romain en 217 av. J.-C. Tandis que son collègue se faisait battre par les Carthaginois au lac Trasimène, il allait, à la tête d'une flotte, inquiéter le vainqueur sur les côtes d'Afrique ; un échec motiva son rappel. Il guerroya alors contre Annibal avec prudence, et périt à la bataille de Cannes (216). — Son fils, Marcus-Servilius **Geminus**, fut un des triumvirs qui créèrent des colonies sur la côte ouest de l'Italie.

GEMINUS, astronome grec. Il vivait l'an 77 av. notre ère. On a de lui une *Introduction aux phénomènes*, publiée à Altorf (1500), avec traduction latine ; une *Exégèse abrégée des « Météorologiques » de Posidonios*, qui est perdue, et une *Théorie des mathématiques*, dont nous avons des fragments. Le *traité de la sphère*, qu'on attribue à Proclus, est un simple abrégé de quelques chapitres de Geminus.

GÉMIR v. intr. (lat. *gemere*). Exhaler sa peine, sa douleur, par des sons plaintifs, inarticulés : *Le blessé* GÉMIT. *Mais les princes et les peuples* GÉMISSAIENT *en vain.* (Bossuet.)

Nul n'entendait *gémir* l'éternelle victime.
GÉRARD DE NERVAL.

On ne saurait trop GÉMIR *du malheur d'être né.* (Richepin.)

— *Par anal.* Faire entendre un cri, un son plaintif : *La colombe, la tourterelle* GÉMIT. *Le loriot siffle, l'hirondelle gazouille, le ramier* GÉMIT. (Chateaubriand.)

— *Par extens.* Souffrir, être profondément affecté d'une chose : *La pauvreté fait* GÉMIR *l'homme.* (Rivarol.) ; au fig. : *Le royaume* GÉMISSAIT *sous la tyrannie.* (Fénelon.)

J'ai fait taire les lois, et *gémir* l'innocence.
RACINE.

— *Fig.* En parlant des choses, Faire entendre une sorte de bruit plaintif : *Le vent* GÉMIT *dans la forêt. L'enclume* GÉMIT *sous le marteau.* || Faire entendre une sorte de bruit plaintif en s'affaissant sous le poids de... : *Son corps...*

Fait *gémir* les coussins sous sa molle épaisseur.
BOILEAU.

Le bruit lointain des chars *gémissant* sous leur poids.
LAMARTINE.

— *Faire gémir les presses,* Donner beaucoup à imprimer. (Allusion à l'espèce de gémissement que rendaient, autrefois, les presses à bras quand on les manœuvrait.)

— *Transitiv.* Faire entendre en gémissant : *Les sons cadencés que* GÉMIT *Philomèle.* (Lamartine.) (Inus.)

GÉMISSANT [*san*], **E** adj. Qui gémit : *De* GÉMISSANTES *voix.*

— Par anal. : *La colombe* GÉMISSANTE.

— Fig. : *L'essieu* GÉMISSANT.

GÉMISSEMENT [*man*] n. m. (de *gémir*). Voix plaintive, douloureuse, inarticulée : *Pousser de longs* GÉMISSEMENTS. *Toute peine a son* GÉMISSEMENT. (Lamartine.)

— *Par anal.* Cri ou son qui a quelque chose de plaintif : *Les* GÉMISSEMENTS *de la tourterelle, de la colombe.*

— Fig. : *Le* GÉMISSEMENT *des flots, du vent dans les bois.*

Et l'orgue même en pousse un long *gémissement.*
BOILEAU.

— SYN. **Gémissement, plainte, lamentation.** Le *gémissement* est une plainte inarticulée. La *plainte* s'exhale ou par des gémissements ou par des paroles. La *lamentation* est une longue plainte, l'effusion d'un cœur incapable de se contenir ou de s'arrêter.

GÉMISSEUR n. m. Qui gémit sans cesse. (Se dit surtout des aliénés mélancoliques.)

GÉMISTE (Georges), surnommé **Pléthon,** philosophe hellène, né entre 1350 et 1389, mort entre 1450 et 1464 ; fut en 1426 conseiller de Michel Paléologue, et en 1438 député de l'Eglise grecque au concile de Florence. Fervent platonicien, il combattit énergiquement Georges de Trébizonde, chef des partisans d'Aristote. Il fut un des promoteurs de la renaissance littéraire en Europe. Dans son livre des *Lois,* Gémiste s'en tient à la morale stoïcienne, exalte les divinités de l'Olympe, comme symboles des attributs de Dieu. Citons parmi ses ouvrages : *Du destin* (1521-1522) ; *Des vertus* (1552) ; *De la différence de la philosophie de Platon et de la philosophie d'Aristote* (1532), publié par Reimarus ; *Traité des lois,* publié par C. Alexandre (1858).

GEMMA (Renerius *ou* Régnier), surnommé **Frisius** ou « habitant de la Frise », astronome néerlandais, né à Dokkum en 1508, mort à Louvain en 1555. Il fut professeur de médecine à Louvain. Il est l'auteur d'un petit *Traité d'astronomie et de cosmographie, avec l'usage du globe et celui de l'anneau astronomique* (1547), en latin. On doit en outre à Gemma plusieurs ouvrages : *Methodus arithmeticæ practicæ* (1540) ; *De radio astronomico et geometrico* (1545) ; *De astrolabio catholico et usu ejusdem* (1556) ; etc.

GEMMACÉ [*jèm'-ma-sé*], **E** adj. Qui a l'apparence d'une gemme ou d'un bouton.

GEMMAGE [*jèm'-maj'*] n. m. Action d'inciser les pins pour en recueillir la gemme.

— ENCYCL. Le *gemmage* se pratique de deux façons différentes : si l'arbre est très âgé, on lui fait donner tout le suc résineux qu'il est susceptible de fournir (*gemmage à mort*), sinon l'on prend des ménagements pour ne pas nuire à sa vigueur (*gemmage à vie*). L'opération elle-même consiste à ouvrir à la base du fût de l'arbre une entaille (*carre*). Un godet (*crot*) disposé au bas de l'entaille reçoit la gemme qui en découle. De temps à autre, le gemmeur ravive l'écoulement en rafraîchissant l'entaille par l'enlèvement d'un copeau mince (*piquage*) et l'allongement de l'entaille. Dans le gemmage à mort, on fait autant d'entailles que le permet la circonférence de l'arbre.

Gemmage.

GEMMAIRE [*jèm'-mèr'*] adj. (de *gemme*). Bot. Qui concerne les bourgeons.

GEMMAIRE [*jèm'-mèr'*] n. f. Biol. Association de gemmes, dans la structure du protoplasma.

GEMMAL [*jèm'-mal*], **E, AUX** adj. Bot. Qui tient au bourgeon d'une plante.

GEMMANO, ville d'Italie (Emilie, prov. de Forlì), sur le Conca ; 2.245 hab.

GEMMATION [*jèm'-ma-si*] n. f. (de *gemmer*). Bot. Formation et développement des bourgeons dans les végétaux. || Disposition des bourgeons. || Ensemble des bourgeons.

— Zool. Développement par le moyen de gemmes : *Le polypier s'accroît par* GEMMATION *basale irrégulière.*

GEMME [*jèm'*] n. f. (lat. *gemma*). Pierre précieuse quelconque : *Les* GEMMES *les plus précieuses se trouvent entre les deux tropiques.* (Lacépède.) || Cristal coloré par un oxyde métallique. || *Gemme du Vésuve,* Idocrase transparente du Vésuve, que les joailliers de Naples taillent et montent le plus souvent en bagues. || *Gemme orientale,* Nom vulgaire du corindon hyalin ou télésie.

— Adjectiv. : *Des pierres* GEMMES. *Des cristaux* GEMMES. || *Sel gemme,* V. SEL.

— Archéol. Au moyen âge, Nom général donné aux pierres précieuses translucides, par opposition aux espèces opaques appelées *orbes.*

— Biol. Particule élémentaire de la substance vivante. || On donne aussi le nom de *gemmes* aux bourgeons de la reproduction gemmipare. V. GEMMIPARITÉ.

— Bot. Partie susceptible de reproduire un végétal (agglomération de cellules). || Nom donné à la cellule des mousses.

— Sylvic. Suc résineux qui découle des pins par les entailles.

— ENCYCL. Sylvic. La *gemme* est le résultat de la transformation que l'air fait subir au liquide (*oléorésine*) que laissent exsuder les conifères. On en tire un grand nombre de produits industriels : essence de térébenthine, colophane, poix, résine, goudron, brai gras, etc. V. GEMMAGE.

GEMMÉ [*jèm'-mé*], **E** adj. (de *gemme*). Orné de pierres précieuses. (Vx.)

GEMMENICH, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Verviers) ; 2.569 hab. Carrières de pierre calcaire.

GEMMER [*jèm'-mé*] v. intr. (de *gemme*). Bot. Pousser des bourgeons.

GEMMER [*jèm'-mé*] v. tr. Sylvic. *Gemmer des pins,* Pratiquer le gemmage.

GEMMEUR [*jèm'-meur*] n. et adj. m. Se dit de celui qui gemme les pins. (Il se distingue du *résinier,* ouvrier de l'usine qui traite la gemme pour obtenir la résine et les autres sous-produits.)

GEMMI (la), col des Alpes Bernoises (Suisse), faisant communiquer la vallée de la Kander avec la vallée de la Dala, tributaire du Rhône ; alt. 2.329 m. Chemin muletier, qui n'est plus guère utilisé que par les touristes.

GEMMIDIE [*jèm'-mi-dî*] n. f. (du lat. *gemma,* pierre précieuse). Nom sous lequel on désigne les petits corps de forme ronde ou anguleuse, servant d'organe principal à la reproduction des algues-floridées.

GEMMIFÈRE [*jèm'-mi-fèr'*] adj. (du lat. *gemma,* bourgeon, et pierre précieuse, et *ferre,* porter). Qui porte des gemmes ou bourgeons. — Qui contient des diamants, des pierres gemmées.

GEMMIFLORE [*jèm'-mi-flor'*] adj. (du lat. *gemma,* bourgeon, et *flos, oris,* fleur). Dont les fleurs semblent renfermées dans des bourgeons (ou *périules.*).

GEMMIFORME [*jèm'-mi*] adj. Se dit des fleurs entourées de feuilles de telle manière qu'elles ressemblent à un bourgeon.

GEMMINGEN-HORNBERG (Othon-Henri, baron DE), littérateur allemand, né à Heilbronn (Wurtemberg) en 1755, mort à Heidelberg en 1836. L'ouvrage qui le signale aujourd'hui à l'attention est le *Père de famille allemand,* drame (1780), qui rappelle la pièce de Diderot.

GEMMIPARE [*jèm'-mi*] adj. Se dit des végétaux et de certains animaux, tels que les polypes, qui émettent des bourgeons aptes à les reproduire.

GEMMIPARITÉ [*jèm'-mi*] n. f. (du lat. *gemma,* bourgeon, et *parere,* produire). Biol. Reproduction de certains êtres vivants par gemmes ou bourgeons.

— ENCYCL. La *gemmiparité* est un mode de reproduction asexuée que l'on observe chez certains êtres unicellulaires (levures, acinétiens), et chez un assez grand nombre de métazoaires, spongiaires, cœlentérés, vers, bryozoaires, etc. Elle se traduit par la formation, en un point des tissus de l'individu, d'une excroissance qui peu à peu se développe et donne finalement naissance à un individu de tous points semblable à celui dont il provient. Mais ce nouvel individu reste presque toujours adhérent à celui qui l'a formé, et il se constitue ainsi une colonie animale. Chez les vers annelés, la gemmiparité va si loin que l'on a été porté à considérer chaque anneau du ver comme résultant de la reproduction gemmipare des anneaux précédents.

GEMMULATION [*jèm'-mu-la-si-on*] n. f. Développement de la gemmule.

GEMMULE [*jèm'-mul'*] n. f. (du lat. *gemmula,* petite gemme). Bot. Partie épicotylée de l'axe, dans l'embryon d'une plante phanérogame. (La gemmule constitue souvent un véritable bourgeon.)

— Biol. Particule représentative des propriétés cellulaires dont Darwin a imaginé l'existence pour expliquer l'hérédité.

— Embryol. Corps reproducteur de la spongille, embryon cilié de quelques cœlentérés.

— Zool. Nom donné aux bourgeons que forment les éponges à leur surface. (Ils se rétrécissent à leur base, réduite à un pédicule qui finit par se rompre, ce qui rend la gemmule libre : elle tombe sur le fond, s'y fixe, grandit, et forme ainsi un individu nouveau.).

— ENCYCL. Biol. Selon *Darwin,* la cellule serait inerte par elle-même, et c'est la présence d'une ou de plusieurs *gemmules* qui lui confère ses propriétés spécifiques. Les gemmules sont des corps, infiniment petits, représentatifs de ces propriétés et qui peuvent passer de cellule en cellule, au moment de la division. Toutes les gemmules du père et de la mère se trouvent représentées dans l'œuf, et les cellules qui dérivent de ce dernier, par bipartitions successives, en reçoivent une ou plusieurs, de telle sorte que l'embryon reproduit, plus ou moins, soit les caractères du père ou de la mère, soit un mélange des deux : c'est l'*hérédité.* Cette théorie, purement verbale, n'est guère acceptable.

GEMMYÔ-TENNO, impératrice du Japon (708-714) ; elle succéda à son fils Mommu, fit rédiger, dit-on, le *Kojiki* et le *Fudoki* et fondre les premières monnaies de cuivre ; elle transféra la capitale à Nara.

GEMONA, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), non loin du Tagliamento ; 11.565 hab. Ch.-lieu de district. Belle église romano-byzantine. Carrières de marbre.

GÉMONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Antiq. Qui a rapport aux gémonies.

GÉMONIES [*nî*] n. f. pl. (lat. *gemoniæ*). Antiq. rom. Escalier qui descendait sur le flanc nord-ouest du mont Capitolin, et où l'on exposait les cadavres des suppliciés jusqu'à ce qu'on les jetât dans le Tibre.

— Aujourd. *Vouer, Traîner quelqu'un aux gémonies* signifie, Le livrer au mépris public.

GÉMOZAC, ch.-lieu de canton de la Charente-Maritime, arrond. et à 20 kil. de Saintes ; 2.380 hab. Ch. de f. Etat. Distilleries d'eaux-de-vie. — Le canton a 16 comm., et 11.060 hab.

GEMPIN n. m. Porcelaine du Japon, grisâtre, provenant de l'atelier de *Gempin,* céramiste coréen établi dans l'Owari à la fin du XVIe siècle.

GEMSBOK n. m. (mot angl.). Nom vulgaire de l'*oryx gazelle* ou *oryx du Cap.*

GEMUND. Géogr. V. GMUND.

GEMUNDEN, bourg d'Allemagne (Bavière, Basse-Franconie), au confluent de la Saale et du Main ; 2.375 hab. Ruines du château de Scherenberg.

GEMUND-IN-DER-EIFEL, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, district d'Aix-la-Chapelle) ; 2.200 hab. Forges et cartonneries. Station estivale.

GENA n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des stomatiidés. (L'animal est grand, pourvu de longs tentacules, d'un grand pied tuberculeux prolongé en arrière ; la coquille est auriforme, à spire aplatie et dépourvue d'opercule. Ces animaux vivent dans les mers chaudes ; certaines espèces sont remarquables par la présence de longs cirres épipodiaux.)

GENABUM ou mieux **CENABUM.** Géogr. anc. Ville de la Gaule romaine (Lyonnaise IVe), capit. des *Aureliani.* Aujourd., *Orléans.*

GENAC, comm. de la Charente, arrond. et à 20 kil. d'Angoulême ; 800 hab. Distillerie et commerce d'eaux-de-vie.

GÉNAL, E, AUX adj. (du lat. *gena,* joue). Qui appartient aux joues : *Muscles* GÉNAUX.

— *Glande génale,* Glande salivaire accessoire, située dans la joue vers la région des molaires.

GÉNALCALOÏDE n. m. Nom donné à une série de composés alcaloïdiques à fonction aminoxyde et à propriétés identiques à celles de l'alcaloïde fondamental dont ils dérivent par libération de l'oxygène. (Ils sont très faiblement toxiques.)

GÊNANT [*nan*], **E** adj. Qui gêne, incommode : *Ceinture, Chaussure* GÊNANTE.

— *Fig.* Qui gêne, embarrasse, contraint : *Liaisons, Relations* GÊNANTES. *Personne* GÊNANTE. *Lois* GÊNANTES.

GENAPPE, ville de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles), sur la Dyle ; 1.886 hab. Patrie d'Anne de Beaujeu. Teintureries. Fabriques de tissus.

GÉNAPPE n. m. Fil de laine retors, lissé et grillé au gaz.

GÉNARQUE [*nark'*] n. m. (du gr. *génos,* race, et *arkhos,* chef). Antiq. Premier magistrat des juifs d'Alexandrie. || Chef d'un *génos* (ou famille).

GÉNAS, comm. de l'Isère, arrond. et à 23 kil. de Vienne, dans la grande banlieue de Lyon ; 1.640 hab.

GENAY, comm. de l'Ain, arrond. et à 64 kil. de Bourg, sur l'extrême bord ouest du plateau de la Dombes ; 1.030 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GENAZZANO, commune d'Italie (prov. de Rome), dominant les gorges de la Rivotana ; 4.850 hab. Pèlerinage célèbre à la *Madonna di buon consiglio.*

GENÇAY, ch.-lieu de cant. de la Vienne, arrond. et à 81 kil. de Montmorillon ; 1.010 hab. Tramways de la Vienne. Ruines d'un château des XIIIe-XIVe siècles. Château de la Roche (XVIe et XVIIe s.) — Le canton a 10 comm., et 10.650 hab.

GENCIVAL [*jan*] adj. Anat. Qui a rapport aux gencives. (On dit mieux GINGIVAL, E.)

GENCIVE [*jan*] n. f. (lat. *gingiva*). Tissu rougeâtre qui entoure les dents à leur base : *Avoir mal aux* GENCIVES. *Avoir les* GENCIVES *enflées.*

— ENCYCL. Anat. Le tissu fibro-muqueux qui constitue les *gencives* se distingue du reste de la muqueuse par son adhérence intime au périoste et par son épaisseur. Les gencives fixent la dent en enserrant son collet et en envoyant dans l'alvéole un prolongement qui adhère d'une part au maxillaire, de l'autre à la racine. Après la chute des dents, les gencives deviennent calleuses et se durcissent souvent au point de remplacer ces organes de la mastication.

— Pathol. Les *gencives* peuvent être le siège d'inflammation (V. GINGIVITE) et de tumeurs, en général bénignes si l'ablation est faite rapidement.

GENCIVITE [*jan*] n. f. Pathol. Syn. inus. de GINGIVITE.

GENCK, auj. **Genk,** commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Hasselt) ; 29.000 hab. Houille.

GENDAG [*jin*] n. m. Tambour de Sumatra, fait d'écorce. (On le frappe avec un bâton de la main droite, et avec les doigts de la main gauche.)

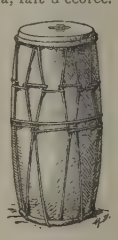
Gendag.

GENDARME [*jan*] n. m. (contraction de *gens d'armes*). Soldat faisant partie d'une milice spéciale, chargée de veiller à la sûreté publique : *Il y a des* GENDARMES *à pied et des* GENDARMES *à cheval.*

— *Par extens.* Homme qui est chargé d'une police quelconque. || Homme qui veut tout soumettre à son contrôle : *Il ne cesse de faire le* GENDARME.

— *Fam.* Femme de grande taille, à l'air viril, résolu. || Homme bourru ou très brusque. || *Dormir en gendarme,* Faire semblant de dormir.

— *Pop.* Flammèche qui sort du feu en pétillant. || Petite tache dans l'œil. || Logeur en garni. || Cigare d'un sou. (Vx.) || Fer à repasser. (Vx.) || Vin blanc mêlé de sirop de gomme. || Moisissure sur le vin. (Patois berrichon). || Hareng saur. (Parce que la tête du hareng, si l'on écarte les ouïes, a une certaine ressemblance avec l'ancien chapeau de gendarme.)

— Art milit. anc. Homme d'armes, cavalier armé de toutes pièces, et ayant sous ses ordres un certain nombre d'autres cavaliers. (En ce sens, on écrit souvent GENS D'ARMES.) || Nom donné à des cavaliers de certaines compagnies d'ordonnance, armés à la légère.

— Hist. ecclés. *Gendarmes de Jésus-Christ,* Nom donné

parfois au tiers ordre de Saint-Dominique ou milice de Jésus-Christ.

— Techn. Points qui se rencontrent parfois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et la valeur.

— *Adjectiv.* Qui est propre aux gendarmes : *Avoir le ton, les manières* GENDARMES.

— ENCYCL. V. GENDARMERIE.

— Hist. On appelait *gendarmes du roi* les gentilshommes de la compagnie créée en 1609 sous le nom de *compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi*, qui prirent à l'avènement de Louis XIII le titre de *gendarmes de la garde*. Cette compagnie faisait partie de la *Maison du roi* et marchait après les quatre compagnies des gardes du corps. Elle avait le roi pour capitaine, et deux commandants qui portaient le titre de *capitaines-lieutenants*. Supprimée avec la *Maison du roi*, en 1788, elle reparut, en 1814, lors du rétablissement de cette Maison et fut l'une des *quatre compagnies rouges*. Mais, supprimée de nouveau au retour de Napoléon Ier, elle ne fut pas reformée en 1815.

On appela *gendarmes d'ordonnance* un corps de cavaliers créé par Napoléon Ier en 1806, avec des jeunes gens de familles riches qui durent se monter et s'équiper à leurs frais, attirés par la promesse de l'épaulette après un an de campagne. Ce corps fut licencié en 1807.

Gendarmes maures, Corps de cavaliers indigènes créé en Algérie, en 1831, pour la police du territoire (supprimé en 1842).

GENDARMER [*jan, mé*] v. tr. (de *gendarme*). Exciter, mettre en colère : GENDARMER *l'opinion contre les abus.*

— ***Se gendarmer,*** v. pr. Se mettre sur la défensive, contre quelqu'un ou quelque chose, S'emporter contre : *Un esprit prompt à* SE GENDARMER. (Regnard.)

Mais il est véritable aussi que votre esprit
Se gendarme toujours contre ce que l'on dit.
MOLIÈRE.

GENDARMERIE [*jan, ri*] n. f. Force militaire chargée de veiller à la sûreté publique, d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois : *Officier de* GENDARMERIE. *Légion, Brigade de* GENDARMERIE. || *Par extens.* Caserne où sont logés les gendarmes : *Bâtir une* GENDARMERIE. (Pour la gravure, V. le dos de la planche en couleurs GÉNIE.)

— ENCYCL. Hist. milit. Le mot *gendarme* fut d'abord employé, au moyen âge, pour désigner les gentilshommes qui n'étaient point chevaliers à bannière ou pennon. Il fut donné par Charles VII à ceux qui concoururent à former les *compagnies d'ordonnance.* Les gendarmes représentaient la grosse cavalerie, combattant toujours avec l'armure complète. Sous Louis XIII, on désignait sous le nom de *gendarmerie* différents corps de troupes de police qui, par l'intermédiaire des prévôts et grands prévôts des provinces, relevaient des maréchaux de France ; d'où leur nom de « gendarmerie des maréchaux », puis de « gendarmerie de la maréchaussée » et, par abréviation, de « maréchaussée ». L'Assemblée constituante créa, le 22 décembre 1790, la *gendarmerie nationale,* organisée ensuite par les lois du 28 germinal an VI et du 31 juillet 1801. La gendarmerie fait partie de l'armée et dépend du ministre de la guerre, mais elle relève aussi des ministres de l'intérieur, de la justice, de la marine, et des colonies.

Les divers éléments qui la composent sont, d'après la loi d'organisation du 28 mars 1928 :

1° La gendarmerie de l'intérieur, constituée par des légions de gendarmerie départementale et par des formations de garde républicaine mobile. La gendarmerie départementale est répartie par *brigades,* à cheval ou à pied, de cinq à sept hommes, commandées par un brigadier ou un maréchal des logis. Les brigades de chaque arrondissement forment une *section* placée sous les ordres d'un officier subalterne. Les sections de chaque département forment une *compagnie,* commandée par un chef d'escadrons. Enfin, les compagnies des départements d'une même région forment en principe une *légion,* qui en porte le numéro et dont le siège est au chef-lieu de la région de ce corps d'armée. Chaque légion est commandée par un colonel ou lieutenant-colonel. Les formations de garde républicaine mobile sont réparties à proximité des grands centres habités et sont destinées à renforcer les formations de gendarmerie départementale en cas de besoin ;

2° La gendarmerie d'Afrique, organisée dans les territoires de l'Afrique du Nord ;

3° La *garde républicaine,* instituée en 1802 par le Premier consul sous le titre de « garde de Paris », a été successivement dénommée : gendarmerie impériale de Paris (1813), garde royale de Paris (1814), gendarmerie royale de Paris (1816), garde municipale (1830), garde républicaine parisienne (1848), garde de Paris (1852), garde républicaine (1870). Au cours de ces diverses réorganisations, son effectif a très souvent varié.

Des éléments de la gendarmerie de l'intérieur sont mis à la disposition du ministre de la marine et du ministre des colonies. La gendarmerie maritime ou coloniale a ainsi été supprimée depuis le 10 septembre 1926.

La gendarmerie se recrute parmi les militaires ou les anciens militaires ayant servi pendant un an au moins au delà de la durée légale. Les candidats ayant accompli une durée de service militaire supérieure à deux ans bénéficient : pour l'admission dans la gendarmerie, de bonifications de classement ; pendant leur stage d'élèves-gendarmes, d'une solde progressive ; au moment de leur titularisation, d'une bonification de classement. Les lieutenants et capitaines de toutes armes peuvent se faire admettre dans la gendarmerie après un examen et en passant ensuite par une école de gendarmerie.

Le service de la gendarmerie aux armées comprend celui de la prévôté, dirigé par un officier supérieur, attaché en qualité de grand prévôt au quartier général d'une armée, et par des prévôts, attachés aux quartiers généraux de corps d'armée ; les officiers de gendarmerie attachés de même aux divisions et brigades prennent le titre de « commandants de la force publique ». Les fonctions que comporte ce service sont aux armées l'analogue de celles que remplit la gendarmerie à l'intérieur pendant la paix. La gendarmerie exerce, en outre, aux armées, le service de la surveillance des trains ou convois, sous la haute direction d'un officier de gendarmerie attaché à chaque corps d'armée, avec le titre de « vaguemestre ».

Gendarmerie d'élite ou *Gendarmerie mobile.* — On nommait ainsi un bataillon créé le 5 juillet 1848 pour la garde particulière de l'Assemblée nationale. Un second bataillon fut organisé en 1849. Ces deux bataillons reçurent, lors du rétablissement de l'Empire, le nom de « gendarmerie d'élite » et devinrent, en 1854, le régiment de « gendarmerie de la garde impériale ». Celui-ci redevint gendarmerie d'élite en 1864, puis disparut avec l'Empire.

— Aviat. Depuis 1945, des unités de *gendarmerie aérienne* contrôlent les aérodromes et les bases de l'armée de l'air.

— Mar. *Gendarmerie maritime.* C'est un corps spécial de gendarmerie dépendant du préfet maritime, chargé de faire exécuter les ordres de l'inscription maritime et de veiller à la police de la pêche et de la navigation.

— Milit. La *gendarmerie* a pour mission d'assurer la sécurité des campagnes et des voies de communication. Elle doit assistance à toute personne qui réclame son secours dans un moment de danger. Elle est encore l'auxiliaire du recrutement pour l'appel ou la mobilisation des militaires dans leurs foyers, et doit rechercher ceux qui sont en position d'absence irrégulière.

La gendarmerie est renforcée depuis 1927 par la *garde républicaine mobile,* créée à l'effectif de plusieurs légions, qui comprennent des unités de toutes armes. Chargée en priorité du maintien de l'ordre, elle constitue en outre, depuis 1945, l'élément mobile de la protection militaire du territoire. Un décret du 14 janvier 1945 a réuni la gendarmerie et la garde républicaine mobile en une seule arme, qui relève directement du ministre de la défense nationale.

GENDARMEUX [*jan, meû*], **EUSE** adj. Se dit d'une pierre précieuse dans laquelle il se rencontre des « gendarmes », c'est-à-dire des taches.

GENDEBIEN (Jean-François), homme politique belge, né à Givet en 1753, mort à Mons en 1838. D'abord avocat, il prit parti pour les patriotes contre le régime autrichien de Joseph II. Emprisonné, il fut délivré par la révolution brabançonne de 1790. Député des Etats de Hainaut au Congrès national, il en fut nommé président. Elu en 1802 au Corps législatif, il y siégea jusqu'en 1813. Après 1815 il fut membre des Etats généraux des Pays-Bas ; au lendemain de la révolution belge, il fut élu au Congrès national, et finit ses jours magistrat à Mons. — Son fils ALEXANDRE-JOSEPH-SÉBASTIEN, né à Mons en 1789, mort à Bruxelles en 1869, travailla, à la veille de 1830, à la réconciliation des libéraux et des catholiques contre la Hollande. En 1830, il fut nommé membre du gouvernement provisoire, puis du Congrès national, soutint la candidature du duc de Nemours au trône de Belgique, et fut quelque temps ministre de la justice. Il se retira de la vie politique en 1839, ne voulant point admettre que la Belgique perdît une partie du Limbourg et du Luxembourg.

GENDELETTRE [*jan*] n. m. (contraction de *gens de lettres*). *Fam.* Homme de lettres :

Un jour Dumas passait; les divers *gendelettres*
Devant son gousset plein s'inclinaient à deux mètres.
TH. DE BANVILLE.

GENDELETTRERIE [*jan-de-lè-tre-rî*] n. f. (de *gendelettre*). Ensemble des gens de lettres ; qualité, profession d'homme de lettres : *La* GENDELETTRERIE *moderne mène à tout.* (Fam., peu us.)

GENDOWENG [*jin, vingh'*] n. m. Tambour de Java, servant à accompagner les chants des indigènes musulmans dans leurs cérémonies religieuses.

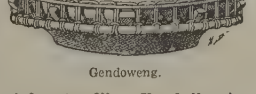
Gendoweng.

GENDRAGE [*jan*] n. m. (de *gendre*). Droit féodal perçu sur le nouveau marié allant habiter chez son beau-père.

GENDRE [*jandr'*] n. m. (lat. *gener*). Le mari de votre fille : *Une belle-mère aime son* GENDRE, *n'aime point sa bru.* (La Bruyère.)

— PROV. et LOC. PROV. **Quand la fille est mariée, il y a assez de gendres,** Se dit quand, une affaire une fois terminée, se présente une occasion plus avantageuse, mais dont on ne peut plus profiter. || **Amitié de gendre,** Soleil d'hiver. || **Faire d'une fille deux gendres,** Promettre la même chose à deux personnes à la fois.

Gendre de M. Poirier (LE), comédie en quatre actes, en prose, d'Emile Augier et Jules Sandeau (Gymnase, 1854). Le commerçant enrichi M. Poirier, que la richesse rend ambitieux, rêve de députation, de pairie, malgré les railleries de son associé Verdelet, homme de sens et de cœur. Il s'est donné un protecteur éventuel sous la forme d'un gendre : Gaston, marquis de Presles, vivcur ruiné, endetté, et de vieille noblesse. Mais les protections escomptées tardent à venir. C'est que de Presles continue à mener la grande vie, et utilise son temps à courtiser Mme de Montjay ; il doit même se battre en duel pour cette femme. Le père Poirier découvre le pot aux roses, et menace de plaider en séparation ; mais sa fille Antoinette, qui aime son mari, parvient à ressaisir celui-ci et pardonne. Le ménage réconcilié ira vivre dans le château de Presles, racheté par le bon Verdelet, et Poirier médite d'acheter au voisinage une petite propriété, qui lui permettra de devenir député de Presles. Les auteurs ont présenté en Poirier un Monsieur Jourdain modernisé, et peint avec finesse et esprit la bourgeoisie ambitieuse de la monarchie de Juillet aux prises avec les traditions nobiliaires.

GENDREY, ch.-lieu de cant. du Jura, arrond. et à 22 kil. de Dôle, près de la Vèze, affl. de l'Ognon ; 385 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Grotte dite « des Sarrasins ». Vins rouges et blancs. — Le canton a 14 comm., et 2.405 hab.

GENDRON (Auguste), peintre d'histoire français, né et mort à Paris (1818-1881). Elève de Delaroche, il eut des débuts brillants avec ses *Willis,* voyagea en Italie d'où il rapporta plusieurs sujets, moitié d'histoire et moitié de fantaisie : *Dante commenté par Boccace* (1846) ; *l'Ile de Cythère* (1848) ; *le Dimanche à Florence au XVe siècle* (1853). Gendron a décoré l'un des salons de l'ancienne Cour des comptes.

GÈNE (du gr. *gennân,* engendrer). Suffixe employé dans le langage scientifique avec le sens de « engendrant ». V. HYDROGÈNE, OXYGÈNE, etc.

GÈNE n. m. Nom donné par le biologiste américain T. H. Morgan à des particules matérielles hypothétiques, renfermées dans les chromosomes de la cellule et qui permettent d'expliquer les lois de l'hérédité mendelienne.

GÊNE n. f. (de *geïne, gehine,* aveu ; du verbe ancien *gehir,* avouer ; de l'anc. haut allem. *gehan,* déclarer ; dès le XIIIe siècle, *gehine* se confond avec *géhenne,* enfer). Anciennem., Aveu arraché par la torture. || *Par extens.* Torture pour déterminer un accusé à faire des aveux : *La* GÊNE *est depuis longtemps abolie en France.* || Instruments de torture : *Allons! vite des juges, des* GÊNES, *des poteaux et des bourreaux.* (Molière.)

— *Par anal.* Vives souffrances, douleurs torturantes :

Sur le duvet d'un lit, théâtre de ses *gênes.*
BOILEAU.

|| Etat pénible, incommode, difficile : *Etre à la* GÊNE *dans ses habits, ses souliers. Ressentir un peu de* GÊNE *dans la respiration.*

— *Fig.* Torture morale :

Sont-ils d'accord tous deux pour me mettre à la *gêne?*
RACINE.

|| Contrainte pénible : *Se mettre l'esprit à la* GÊNE.

Je m'impose, à vos yeux, la plus dure des *gênes.*
CORNEILLE.

La civilité est parfois une GÊNE *inutile.* || Embarras, incommodité : *Vous ne nous causez aucune* GÊNE. *C'est une* GÊNE *perpétuelle, qu'un tel voisin. Trop d'argent peut être une* GÊNE. || Contenance embarrassée devant quelqu'un : *Eprouver de la* GÊNE *devant un supérieur.* || Pénurie d'argent : *Etre dans la* GÊNE.

— Dr. anc. Peine temporaire créée par le Code pénal français de 1791.

— *Sans gêne,* Sans s'inquiéter de l'opinion ou de la commodité d'autrui : *Agir* SANS GÊNE. || *Substantiv.* et au masc. V. SANS-GÊNE.

— PROV. **Où il y a de la gêne, il n'y a point de plaisir,** La gêne gâte tout plaisir. (Se dit souvent ironiquement, à propos d'une personne d'un sans-gêne excessif.)

— ENCYCL. Dr. anc. La *gêne* était une peine privative de liberté, analogue à l'emprisonnement cellulaire de nos jours et comme lui temporaire, mais de durée plus longue ; la gêne fut instituée comme peine criminelle par le Code pénal de 1791 ; elle ne put, faute de locaux appropriés, fonctionner que très imparfaitement, et ne fut pas conservée par le Code pénal de 1810.

GENEA [*jé-né*] n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des fusidés, fossiles dans le pliocène d'Italie.

— N. m. Bot. Champignon souterrain, de la même famille que les truffes, ayant son intérieur creusé de logettes dont les parois forment les asques cylindriques à huit spores blanches et hérissées de verrues.

GÉNÉAGÉNÈSE n. f. (du gr. *généa,* génération, et *génésis,* naissance). Biol. Développement dissocié dans lequel le produit d'un œuf se divise en un grand nombre d'individus distincts.

— ENCYCL. Il y a *généagénèse* presque toutes les fois qu'une génération agame succède à une génération sexuée. Ainsi, chez les pucerons, un individu fécondé donne naissance, sans fécondation nouvelle, à toute une série d'individus différents. Par suite, la généagénèse suppose une sorte d'emboîtement des générations, comme on le voit chez la douve du foie des moutons. Celle-ci donne deux générations emboîtées. En effet, l'œuf fécondé produit un embryon cilié, lequel se développe en *sporocyste ;* celui-ci se divise en *rédies,* lesquelles, mises en liberté, forment de nouveaux petits êtres appelés *cercaires ;* ces derniers, avalés par un mouton, se transforment enfin en douves sexuées ; et le cycle recommence.

GÉNÉAGÉNÉTIQUE [*tik'*] adj. (de *genèse,* de *a* priv. gr., et de *génétique*). Bot. Qui est le résultat d'une genèse sans génération, c'est-à-dire qui provient de mareottes, greffes ou boutures.

GÉNÉALOGIE [*jî*] n. f. (gr. *généalogia ;* de *généa,* origine, et *logos,* discours). Suite, dénombrement des ancêtres. || Science qui a pour objet la recherche de l'origine et de la filiation des familles ; tableau de la filiation des différents membres d'une famille : *La noblesse du sang et la vanité des* GÉNÉALOGIES *est, de toutes les erreurs, la plus généralement établie.* (Massillon.)

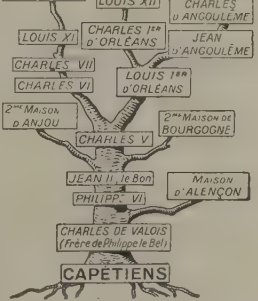

Arbre généalogique des Capétiens-Valois (maison royale).

— Biol. Série des formes par lesquelles une espèce vivante a passé, depuis l'apparition de la vie jusqu'à nos jours. || Syn. de PHYLOGÉNIE.

— *Par extens.* Histoire d'un développement successif : *Toute institution, comme toute famille, a sa* GÉNÉALOGIE. (Proudhon.)

— ENCYCL. Hist. L'utilité des *généalogies* fut imposée, au moyen âge chrétien, par le droit canon, interdisant le mariage entre personnes liées de parenté, à certains degrés, et, plus tard, par l'obligation de faire preuve d'un nombre déterminé de *quartiers* de noblesse pour prétendre à différentes dignités ou être admis dans quelques ordres. La généalogie devint une science dont l'un des créateurs fut, en France, André Duchesne, mort en 1640. La science se précisa par la nomination officielle d'un généalogiste de France, Pierre d'Hozier (1643), chef d'une lignée célèbre. A côté, il faut citer le P. Anselme, J. Le Laboureur, A. Lancelot ; en Angleterre, Dugdale ; en Allemagne, Rittershausen, Imhoff et Hübner, l'almanach de *Gotha.*

— Biol. D'après l'hypothèse transformiste, tous les êtres qui vivent actuellement descendent d'êtres primitifs très simples. L'un des buts essentiels de la biologie est de reconstituer l'histoire généalogique des espèces en remontant aussi loin que possible dans le passé. Les documents utilisés sont empruntés à l'anatomie comparée,

à la paléontologie et à l'embryologie. Mais les renseignements fournis par l'anatomie comparée et la paléontologie sont souvent infidèles, parce qu'il y a de grandes lacunes

Généalogie paléontologique des équidés (pied) : V. Extrémité antérieure; H. Extrémité postérieure; *a*, equus; *b*, pliohippus; *c*, protohippus; *d*, miohippus; *e*, mesohippus; *f*, orohippus.

dans la série des êtres fossiles, en raison de l'exploration incomplète des assises géologiques de la terre et de la non-fossilisation des êtres et des tissus mous. Quant à l'embryologie, qui serait cependant la répétition brève et rapide de l'histoire de l'espèce, ses renseignements se montrent quelquefois erronés par suite de la condensation des phases larvaires et des dégradations de formes résultant du parasitisme. On ne peut donc apporter, sur la *généalogie* réelle des êtres, que des renseignements encore approximatifs.

Généalogie de la Morale (LA) [*Zur Genealogie der Moral*], de Frédéric Nietzsche (1887), trad. française d'Henri Albert [1900]. Ce livre est la continuation de : *Par delà le bien et le mal*. Il est, avec *le Cas Wagner* et *le Crépuscule des Idoles*, un fragment détaché du grand ouvrage que Nietzsche prépara à la fin de sa carrière, et qu'il n'acheva jamais : *la Volonté de puissance*. Il est divisé en trois parties : la première traite de la morale des maîtres et de la morale des esclaves; la seconde étudie le péché et la mauvaise conscience; la troisième, l'idéal ascétique. L'idée commune à ces trois parties, c'est que la morale, dont l'ascétisme et la science ne sont que des aspects, est née du ressentiment d'êtres faibles à qui leur médiocrité interdit l'action, et qui cherchent une compensation dans des règles qui interdisent l'action aux créateurs comme à eux-mêmes.

GÉNÉALOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à la généalogie, à une généalogie : *Tableau* GÉNÉALOGIQUE.

— *Carte généalogique*, Tableau de la généalogie d'une famille. || *Arbre généalogique*, Tableau de la filiation d'une famille, représenté par un arbre avec ses branches. (V. *fig.* à GÉNÉALOGIE.) || *Arbre généalogique des sciences*, Classification des connaissances humaines.

— ENCYCL. Zootechn. Les *livres généalogiques* sont destinés à faire connaître d'une manière précise et rigoureuse les ascendances des animaux d'une race déterminée.

En France (à l'imitation des Anglais), on désigne ces livres sous le nom de *stud-book* (livre de haras) quand il s'agit des équidés; de *herd-book* (livre de troupeau) quand il s'agit d'animaux de l'espèce bovine; de *flock-book* quand il s'agit des ovins et caprins; de *pig-book* quand il s'agit des porcs, et de *pen-book* pour les volailles.

Les plus anciens sont le stud-book du cheval anglais de pur sang (1791), et le herd-book de la race bovine de Durham (1822). Il en existe maintenant dans tous les pays du monde élevant des animaux de valeur.

Un Comité supérieur des livres généalogiques, destiné à réglementer et à surveiller l'institution des livres d'origine, a été créé, en 1924, près le ministère de l'agriculture.

GÉNÉALOGIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière généalogique, par le moyen de la généalogie : *Prouver* GÉNÉALOGIQUEMENT *sa descendance*.

GÉNÉALOGISTE [*jisst'*] n. m. Qui dresse les généalogies : *Les d'Hozier furent de distingués* GÉNÉALOGISTES.

— Hist. *Généalogiste du roi*, Officier de l'ordre du Saint-Esprit, qui était chargé de dresser les preuves de noblesse des chevaliers.

— Loc. PROV. *Mentir comme un généalogiste*, Inventer les fables les plus absurdes. (Se disait par allusion à certains généalogistes finissant par créer à ceux qui les payaient des origines anciennes et illustres.)

GÉNÉANTHROPIE [*pî*] n. f. (du gr. *génos*, naissance, et *anthrôpos*, homme). Traité sur l'origine, la génération de l'homme.

GENEBRARD (Gilbert), bénédictin et archevêque d'Aix, né à Riom en 1537, mort à Semur en 1597. Moine de l'abbaye de Mozat, près de Riom, il fut envoyé à Paris, devint professeur d'hébreu au Collège royal. Entré dans la Ligue, le duc de Mayenne le nomma archevêque d'Aix. Il siégea aux états de la Ligue (1593), et, après la défaite de son parti, se retira à Avignon. Condamné au bannissement perpétuel par le parlement d'Aix, il obtint d'Henri IV la permission de se retirer à Semur. Son ouvrage le plus estimé est un *Commentaire latin sur les « Psaumes » de David* (1577).

GENECH, comm. du Nord, arrond. et à 14 kil. de Lille; 1.120 hab. Ch. de f. Nord.

GENÉE (Richard), compositeur et librettiste allemand, né à Dantzig en 1823, mort à Pressbaum en 1895. Chef d'orchestre de théâtre dans différentes villes d'Allemagne, il se retira dans les environs de Vienne. Il fit représenter un grand nombre d'opéras-comiques et d'opérettes, dont il écrivait la musique et les paroles. Il a écrit aussi des chœurs pour voix d'hommes, des *lieder* à une ou deux voix, etc.

GÉNÉE n. f. Genre de champignons hypogés, caractérisés par une enveloppe charnue, des spores grandes, incolores, contenues dans des thèques cylindriques.

GÉNELARD, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 17 kil. de Charolles, près de la Bourbince et du canal du Centre; 1.715 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de fer.

GENELLI (Bonaventure), dessinateur et peintre allemand, d'origine italienne, né à Berlin en 1798, mort à Weimar en 1868. A Leipzig, il peignit, dans l'édifice appelé la *Maison romaine*, des épisodes du mythe de Bacchus. Vers 1835, il se fixa à Munich. Là, il exécuta des œuvres nombreuses : *Eliézer mettant les bracelets à Rébecca; l'Enlèvement d'Europe; Samson et Dalila; la Vision d'Ezéchiel; la Destruction de Sodome; Jason et Médée*.

GENEMUIDEN, ville des Pays-Bas (prov. d'Over-Yssel, arrond. de Zwolle), sur le Zuyderzée, à l'embouchure du Zwarte Water; 3.200 hab.

GÉNÉPI ou **GÉNIPI** n. m. (mot savoyard). Nom donné dans les Alpes à quatre armoises des sommets élevés (*artemisia spicata, glacialis, mutellina, Villarsii*) et au millefeuille nain (*achillea nana*) ou génépi blanc. [On le vend sec pour la pharmacie, ou frais pour la distillation (chartreuse, génépi, bénédictine).]

GÉNÉPISTASE [*piss-taz'*] n. f. (du gr. *génos*, race, et *epistasis*, arrêt). Biol. Arrêt dans la variation d'un groupe d'individus.

— ENCYCL. D'après Eimer, la variation, commencée sous des influences diverses : sélection, ségrégation, etc., ne se prolonge pas aussi loin chez tous les individus issus d'un même ancêtre; les uns s'arrêtent à un stade donné et forment une espèce fixée à ce stade, tandis que les autres continuent d'évoluer, constituant ainsi une ou plusieurs autres espèces, séparées de la première par une discontinuité, un hiatus, qui résulte de la *génépistase*.

GÉNEQUIN [*kin*] n. m. Sorte de coton filé, de qualité inférieure.

GÊNER [*né*] v. tr. (de *gêne*). Anciennem., Torturer; et *au fig.* Torturer moralement : *Ah! que vous me* GÊNEZ! (Racine.) *Le trouble qui me* GÊNE. (Voltaire.)

— Aujourd., Contraindre, mettre à l'étroit, mal à l'aise : *Chaussures qui* GÊNENT. || Embarrasser, obstruer : GÊNER *la circulation publique*.

— *Fig.* Mettre obstacle à, à l'action de, entraver : GÊNER *les citoyens dans l'usage de leurs droits*. || Imposer de la contrainte, de l'embarras à : *Visites qui* GÊNENT. *Louanges, Hommages qui* GÊNENT. *Le souvenir du bienfait ne* GÊNE *pas l'ingrat*. || Embarrasser, intimider : *Plus on a de mérite, plus on doit prendre garde de ne pas* GÊNER *les autres*. (La Rochefoucauld.)

— *Particulièrem.* Mettre à court d'argent : *La maladie, Le chômage* GÊNENT *trop souvent les prolétaires*.

— Mar. Fixer, attacher : GÊNER *un bordage*.

— ***Gêné, e,*** part. pass. du verbe *Gêner* (au propre et au fig.).

— Fam. *N'être pas gêné*, Agir sans préoccupation des dires et des commodités d'autrui, sans gêne aucune.

— ***Se gêner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre à l'étroit, Se serrer volontairement; et *au fig.* Se contraindre, Ne pas prendre ses aises : *Je désire que personne ne* SE GÊNE *chez moi*. — S'imposer une gêne, une contrainte morale :

Quoi! Ne vous plairez-vous qu'à *vous gêner* sans cesse?
RACINE.

— *Particulièrem.* Se mettre dans un embarras pécuniaire : *Je serais affligé que vous vous fussiez* GÊNÉ. (Voltaire.)

— Avec réciprocité, Se causer mutuellement une gêne physique. || Se causer mutuellement de l'embarras, de la contrainte : *Il ne faut pas que vous* VOUS GÊNIEZ L'UN L'AUTRE.

Adieu. Nous ne faisons que *nous gêner tous deux*.
RACINE.

— *Ne vous gênez pas*, Invitation à ne pas se gêner, à se mettre à l'aise. — *Ironiq.* Se dit à quelqu'un qui prend des libertés excessives.

— PROV. **On ne se gêne pas avec les amis,** Il faut agir sans embarras, sans contrainte, avec ses amis.

GENER (Pompeyo), philosophe et critique littéraire catalan, né et mort à Barcelone (1848-1920). Après avoir étudié la médecine, il voyagea longtemps en Europe, suivit à Paris les leçons de Claude Bernard, Berthelot, Renan, Maspero, Lenormand, et revint en Espagne. Quelques-uns de ses ouvrages : *Hérésies* (1885), *la Mort et le Diable, Michel Servet* (1911), ont eu un grand retentissement.

GENERA n. m. (mot lat.; plur. de *genus, eris*, genre). Ouvrage d'histoire naturelle, où sont décrits les genres d'animaux ou de plantes : *Un* GENERA *des coléoptères d'Europe*. || Réunion, collections d'animaux ou de plantes où l'on a cherché à représenter tous les genres d'un embranchement, d'un ordre ou d'une famille, en se bornant à mettre une espèce par genre.

Genera plantarum *secundum ordines naturales juxta methodum in Horto regio parisiensi exaratam* (Paris, 1789), ouvrage d'A.-L. de Jussieu, dans lequel les genres de plantes sont rangés en familles et les familles en classes, non plus d'après un seul caractère comme dans la *classification artificielle* de Linné, mais d'après l'ensemble de toutes leurs analogies. Remarquant que ces caractères n'étaient pas tous d'égale valeur, Jussieu prit comme base de la *méthode naturelle* la *subordination des caractères*. Le *Genera plantarum* a servi de base à toutes les classifications actuelles.

Depuis, d'autres *genera* ont vu le jour : celui de Endlicher; celui de Bentham et Hooker; l'*Histoire des plantes* de Baillon, *die Pflanzenfamilien* de Engler et Prantl.

GÉNÉRAC, comm. du Gard, arrond. et à 12 kil. de Nîmes; 1.785 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GÉNÉRAL, E, AUX adj. (lat. *generalis*; de *genus, eris*, genre). Qui s'étend à un ensemble de personnes ou de choses : *Les intérêts* GÉNÉRAUX. *L'opinion* GÉNÉRALE. *Un règlement* GÉNÉRAL. || Considéré dans l'ensemble, abstraction faite des détails : *La langue* GÉNÉRALE *du « Pentateuque » est l'hébreu classique*. (Renan.) || Qui est le résultat d'une généralisation : *Les esprits débiles n'ont pas la force d'enfanter les idées* GÉNÉRALES. (Taine.)

— *Par extens.* Vague, dont le sens est indéterminé : *Répondre d'une manière* GÉNÉRALE, *en termes* GÉNÉRAUX.

— Qui embrasse l'ensemble d'un service, d'un commandement : *Officier, Inspecteur, Receveur, Conseiller, Procureur* GÉNÉRAL. *Supérieur* GÉNÉRAL.

— Econ. polit. *Commerce général*, Celui qui comprend les marchandises de toutes natures et de toutes origines.

— Entom. *Métamorphose générale*, Celle qui affecte toutes les parties du corps de l'insecte.

— Hist. *Etats généraux*. V. ÉTAT.

— Mar. *Vents généraux*, Vents qui soufflent depuis les premiers degrés de latitude S. jusqu'au tropique du Capricorne.

— Milit. Qualificatif appliqué aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire, ainsi qu'aux fonctions et aux services ayant des attributions très étendues ou concernant toutes les armes à la fois : *Officiers* GÉNÉRAUX. *Contrôleurs* GÉNÉRAUX. *Etat-major* GÉNÉRAL. *Quartier* GÉNÉRAL.

— Pathol. Qui affecte l'ensemble de l'organisme : *Paralysie* GÉNÉRALE.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui convient à un genre tout entier : *On ne peut conclure que du* GÉNÉRAL *au particulier*.

— ***En général,*** loc. adv., D'une manière générale : EN GÉNÉRAL, *on juge sur les apparences*. || Dans les cas les plus fréquents : EN GÉNÉRAL, *les méchants sont punis*.

— SYN. **Général, commun, universel.** V. COMMUN.

— ANTON. **Individuel, local, particulier, singulier, spécial, spécifique.**

GÉNÉRAL n. m. (de *général* adj.; à cause de l'étendue du commandement). Officier supérieur qui commande un groupe ou une portion d'armées, un corps spécial : GÉNÉRAL *de brigade, de division*. GÉNÉRAL *de corps d'armée*. || *Général en chef*, Général qui dirige toutes les opérations et ne relève que du ministre de la guerre.

— Hist. anc. *Général des galères*, Officier qui commandait toutes les galères et tous les bâtiments ayant des voiles latines. || *Général des galions* ou *de la mer*, Commandant général des forces navales espagnoles. || *Général des finances*, Administrateur placé à la tête d'une *généralité*. V. ce mot.

— Hist. ecclés. Supérieur de certains ordres religieux : *Le* GÉNÉRAL *des jésuites*.

— Milit. Officier chargé du commandement d'une unité supérieure au régiment.

— ENCYCL. Milit. A l'origine, le terme de *général* ne fut employé que comme qualificatif ajouté à un grade pour conférer à l'un des titulaires de ce grade une supériorité temporaire ou permanente sur ses collègues (*capitaine général, colonel général*). Le titre de *lieutenant général des armées du roi* fut donné tout d'abord au commandant en chef, comme représentant du souverain à la tête des troupes. Vers le milieu du XVIIe siècle, ce titre devint un grade réel, de même que celui de *maréchal de camp*. C'est surtout à partir de Louis XIV que les deux titres de lieutenant général et de maréchal de camp furent donnés aux commandants des divisions et des brigades.

Lors de la Révolution, les maréchaux de camp et les lieutenants généraux reçurent respectivement les titres de généraux de brigade et de généraux de division, qu'ils gardèrent jusqu'à la fin de l'Empire pour reprendre, à la Restauration, les anciennes dénominations qui disparurent définitivement en 1848.

Aujourd'hui, le cadre des officiers généraux français comporte deux sections : la première, dite *d'activité*; la seconde, dite *de réserve*, qui comprend tous les officiers généraux atteints par la limite d'âge, ou classés par anticipation dans cette section, soit sur leur demande, soit pour raison de santé.

Peuvent être maintenus sans limite d'âge dans la première section, et pourvus jusqu'à soixante-dix ans d'*emplois* actifs, les généraux de division ayant exercé avec distinction devant l'ennemi les fonctions de commandant en chef ou de major général d'une armée composée de plusieurs divisions de différentes armes ou de commandant en chef de l'artillerie ou du génie d'une armée.

Les généraux de brigade et assimilés portent, comme insignes distinctifs, deux étoiles métalliques sur chaque manche de la tunique; les généraux de division, trois; les généraux commandants de corps d'armée quatre; les généraux commandants d'armée et les membres du Conseil supérieur de la guerre, cinq (les maréchaux en portent sept). Le képi des généraux a un ou deux rangs de broderie d'or, agrémentée d'une soutache d'argent pour les généraux commandants de corps d'armée, commandants d'armée ou membres du Conseil supérieur de la guerre. Les épaulettes sont à graine d'épinard, et le col porte autant d'étoiles qu'il y en a sur la manche.

1. Général de brigade; 2. Général de division; 3. Général commandant de corps d'armée; 4. Général, membre du Conseil supérieur de la guerre; 5. Maréchal de France.

GÉNÉRAL-ACHA, ville de la République Argentine, dans le territoire de la Pampa, et dont elle a été quelque temps la capitale; 4.000 hab.

GÉNÉRALAT [*la*] n. m. Grade de général : *Etre promu au* GÉNÉRALAT. || Dignité de Supérieur général d'un ordre religieux : *Briguer le* GÉNÉRALAT *des jésuites*. || Durée des fonctions de général : *Pendant son* GÉNÉRALAT.

GÉNÉRALE n. f. (fém. de *général* n. m.). Femme d'un général : *Mme la* GÉNÉRALE. || Femme qui exerce un commandement semblable à celui de général : *C'est notre* GÉNÉRALE.

— Hist. Dans les gardes suisses, Première compagnie du régiment, analogue à la compagnie *colonelle* dans les autres corps.

— Hist. relig. Supérieure générale de certains ordres de femmes.

— Milit. Terme désignant par ellipse une mise sur pied *générale* de toute la garnison d'une place de guerre,

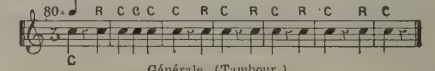

Générale. (Tambour.)

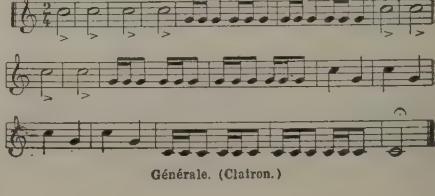

Générale. (Clairon.)

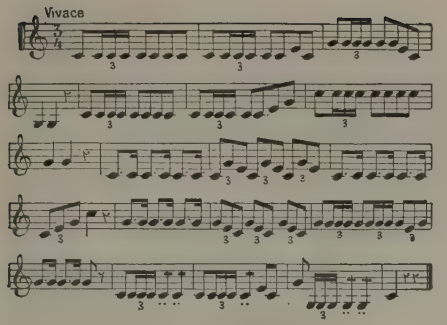

Générale. (Trompette.)

puis appliqué, par extension, à la batterie ou sonnerie qui doit donner aux divers éléments de cette garnison le signal d'occuper chacun le poste assigné : *Battre* ou *Sonner la* GÉNÉRALE.

— Pop. *Battre la générale,* Trembler, claquer des dents.

— ENCYCL. Milit. La *générale* annonce l'alarme, de quelque nature qu'elle soit. L'autorité militaire seule peut faire battre ou sonner la générale, et elle doit toujours en avertir l'autorité civile. A la générale, tous les officiers et hommes de troupe sont tenus de se réunir sur-le-champ au corps dont ils font partie. Celui-ci exécute alors ses consignes.

GÉNÉRALEMENT [*man*] adv. D'une manière générale : *Opinion* GÉNÉRALEMENT *admise. Un bruit* GÉNÉRALEMENT *répandu.* || Ordinairement, le plus souvent : *L'homme est* GÉNÉRALEMENT *ce que les choses le font.* (E. de Girardin.)

— *Généralement parlant,* A prendre les choses en général, en ne tenant pas compte de quelques exceptions.

Généralife, palais des rois maures, à Grenade. (Le *palacio de Generalife* [de l'arabe *Djennat al-Arif,* Jardin de l'Architecte], résidence d'été des rois maures, est situé sur un mamelon, à un quart d'heure de l'Alhambra. A l'entrée se présente une cour entourée de grandes arcades

Les jardins du Généralife. — Cl. Garzón.

décorées d'arabesques, et plantée de myrtes, animée de jets d'eau, spectacle délicieux qui se confond avec les féeries de la campagne environnante. A l'O. un portique communique avec un mirador ou belvédère. Au N. demeurent une galerie et un portail. A l'est de l'édifice s'étendent ses magnifiques jardins, ornés de terrasses, de grottes, de jets d'eau et de plantations de cyprès.)

GÉNÉRALISABLE adj. Qu'on peut généraliser : *Proposition facilement* GÉNÉRALISABLE.

GÉNÉRALISANT [*zan*], **E** adj. Qui a la propriété de généraliser : *Des mots* GÉNÉRALISANTS. (Peu us.)

GÉNÉRALISATEUR, TRICE adj. Qui généralise : *Méthode* GÉNÉRALISATRICE. *Les esprits* GÉNÉRALISATEURS.

— Substantiv. : *Un* GÉNÉRALISATEUR.

GÉNÉRALISATION [*za-si-on*] n. f. Philos. Action ou faculté de généraliser : *Une* GÉNÉRALISATION *trop hâtive.* || Action de se généraliser : *La* GÉNÉRALISATION *d'un système prouve son utilité.*

— Math. *Généralisation d'une proposition,* Opération qui consiste à trouver une seconde proposition contenant la première comme cas particulier.

— ENCYCL. Philos. La *généralisation* est l'opération intellectuelle par laquelle l'esprit forme celles de ses idées générales qu'il tire de l'expérience. Celle-ci ne fournit à la représentation que des objets particuliers. La formation d'une idée générale suppose : 1° une analyse plus ou moins précise d'une pluralité d'objets particuliers ; 2° une comparaison des résultats dégagés par cette analyse elle-même ; 3° un acte d'attention, par lequel l'esprit considère par abstraction ce qu'il y a de semblable dans les objets analysés et fait abstraction de ce qu'ils ont de dissemblable. Ainsi est isolé un groupe de qualités qui forme la compréhension d'un concept, et ce groupe de qualités est associé à un mot qui le désigne : ce mot permet à la pensée de raisonner parfois sur les concepts, comme l'algébriste raisonne sur des signes.

Certains philosophes, les *nominalistes,* nient l'existence des idées générales. Pour eux, quand nous croyons nous représenter un concept, nous ne nous représentons qu'un mot sous lequel, d'après les uns, il n'y a rien, et, d'après les autres, il n'y a que des images particulières ; pour eux, la généralisation n'existe donc pas.

A côté des idées générales formées par généralisation, il y en a d'autres, comme les notions mathématiques, que notre esprit fabrique spontanément.

— Math. En arithmétique, on démontre que : *Dans un produit de facteurs entiers en nombre quelconque, on peut intervertir l'ordre des facteurs sans changer le produit ;* ce théorème résulte de la *généralisation* de la proposition identique pour un produit de deux facteurs seulement ; enfin, le théorème énoncé peut lui-même se généraliser, en montrant qu'il est applicable aux nombres *fractionnaires* et aux nombres *incommensurables.*

GÉNÉRALISER [*zé*] v. tr. Rendre général, rendre applicable à l'ensemble : GÉNÉRALISER *une idée, une méthode. La seule bonne manière de diminuer le nombre des lois est de les* GÉNÉRALISER. (L'abbé de Saint-Pierre.) || Rendre commun à beaucoup : GÉNÉRALISER *une doctrine.*

— *Absolum.* Exprimer dans une idée les rapports de similitude qui existent entre les êtres ou les faits : *Qui ne sait* GÉNÉRALISER *ne sait point penser.* (J. Simon.)

— ***Se généraliser,*** v. pr. Au sens passif, Devenir commun à beaucoup : *L'automobilisme* SE GÉNÉRALISE *de plus en plus.*

— ANTON. **Individualiser, particulariser, restreindre, singulariser, spécialiser, spécifier.**

GÉNÉRALISME [*lissm'*] n. m. Dictature militaire : *Le* GÉNÉRALISME *est le premier pas vers l'oppression.* (Peu us.)

GÉNÉRALISSIME adj. (superlatif de *général* adj.). Très général : *Les axiomes suprêmes et* GÉNÉRALISSIMES *ne sont que des notions pures et des abstractions.* (C. de Rémusat.) [Peu us.]

— Hist. relig. *Chapitre généralissime,* Chapitre de franciscains où sont convoqués les députés de tout l'ordre.

— Logiq. anc. *Genre généralissime,* Genre qui comprend beaucoup de sous-genres.

GÉNÉRALISSIME [*jé*] n. m. (superlatif de *général,* n. m.). Général placé à la tête de toutes les forces mobilisées d'un pays, et pouvant avoir sous ses ordres plusieurs armées ou groupes d'armées indépendants les uns des autres.

— ENCYCL. Le grade de *généralissime* date de Charles IX, qui le conféra au duc d'Anjou. Richelieu se donna le même titre. Mais il fut surtout appliqué, dans les armées composées de diverses nations alliées, au général appelé à prendre le commandement suprême, du consentement de toutes les puissances intéressées. Wallenstein, Tilly, Montecuccolli, Souvarov, Wellington, le prince Eugène ont porté le même titre. En France, le grade de généralissime fut supprimé par la loi de 1790. Une décision ministérielle a fait revivre ce titre en 1823. Il n'est plus aujourd'hui employé à titre officiel, mais on s'en sert dans le langage courant pour désigner le général en chef ; c'est ainsi que Foch a exercé pendant la Grande Guerre les fonctions de généralissime.

GÉNÉRALITÉ n. f. Qualité de ce qui est général : *C'est dans la* GÉNÉRALITÉ *que se trouve la vérité.* (Proudhon.)

— Le plus grand nombre : *La* GÉNÉRALITÉ *des hommes, des cas.*

— Au plur. Idées générales, plus ou moins indéterminées : *Rester dans les* GÉNÉRALITÉS. *S'en tenir à des* GÉNÉRALITÉS.

— Admin. fin. anc. Division financière, comprenant la juridiction d'un bureau de trésoriers de France, avant 1789 : *La* GÉNÉRALITÉ *de Lyon.*

— Milit. Autref., Généralat ; et plus souvent, Réunion des généraux. || Etat-major général d'une armée : *Nous rencontrâmes toute la* GÉNÉRALITÉ. (Saint-Simon.) [Vx.]

— ENCYCL. Admin. fin. anc. On a appelé *généralités* les circonscriptions financières à la tête desquelles était placé un général conseiller des finances. Elles ont été créées au XVe siècle, après que les états généraux de 1355 eurent constitué l'administration des impôts publics (aide, fouage, taille). Des « *généraulx et superintendenz* », au nombre de neuf, furent chargés par les états généraux de la direction générale des aides, et aussi du contentieux. Ils prirent sous le règne de Charles V le titre de *généraux conseillers* (1372). Au XVe siècle, il existait quatre généraux conseillers du fait des finances. Ils partagèrent le royaume en quatre circonscriptions, qui prirent plus tard le nom de *généralités.* Le mot apparaît pour la première fois dans un texte du 25 décembre 1500. En 1484, il y avait six généraux conseillers, et six généralités ; cette circonscription, organisée dans un intérêt de simplification financière, devait devenir par la suite la principale circonscription administrative de la monarchie. On en comptait 21 à la fin du XVIe siècle. A partir d'un édit d'Henri III, en 1577, il y eut toujours, dans chaque généralité, cinq trésoriers généraux qui formaient, par leur réunion, un *bureau des finances.* Le nombre des généralités fut porté à 35 dans les siècles suivants. Au XVIIe siècle, la circonscription des généralités se confondit avec celle des *intendances ;* de nouveaux fonctionnaires, *les intendants de justice, police et finance,* furent établis à poste fixe dans les diverses généralités, où ils furent présidents du bureau des finances ; leur rôle y étant devenu prépondérant, ces circonscriptions prirent le nom d' « intendances ».

GÉNÉRATEUR, TRICE adj. Qui est propre, a trait à la génération : *Organes* GÉNÉRATEURS. *Force* GÉNÉRATRICE.

— *Fig.* Qui est cause efficiente : *Le principe* GÉNÉRATEUR *du dévouement, c'est l'amour.*

— Bot. *Arc générateur,* Assise génératrice unissant un faisceau libérien et un faisceau vasculaire de la tige. (L'ensemble des arcs générateurs constitue la *zone d'accroissement,* qui se présente, en coupe, sous la forme d'un cercle.) V. TIGE.

— Constr. Armature métallique longitudinale employée dans la construction des ouvrages cylindriques en béton armé (réservoirs, tuyaux).

— Mus. *Son générateur,* Son principal que fait entendre un corps sonore mis en vibration, par opposition aux sons harmoniques.

— *Substantiv.* et au masc. Electr. *Générateur d'électricité,* Tout appareil qui transforme une forme quelconque d'énergie en énergie électrique. || *Génératrice* se dit particulièrement d'un appareil transformant l'énergie mécanique en énergie électrique.

— Mécan. *Générateur de vapeur.* Syn. de CHAUDIÈRE.

— *Substantiv.* et au fém. Ligne qui, dans son mouvement, engendre une surface.

— ENCYCL. On emploie de plus en plus le terme de *générateur de vapeur* à mesure que les types s'éloignent davantage des réservoirs cylindriques de grande capacité, que rappelle plutôt le terme de *chaudière.*

Les générateurs de vapeur sont en effet de plus en plus compliqués et perfectionnés. Ils sont presque uniquement du type à tubes d'eau ou *aquitubulaire* qui peut seul résister aux températures très élevées.

Les générateurs de vapeur se construisent dans des dimensions de plus en plus grandes. Certains dépassent 500 m² de surface de chauffe, notamment dans les grandes stations centrales d'électricité. Leur pression de marche, ou leur *timbre,* va aussi en augmentant : des chaufferies marchent actuellement de façon régulière à 80 kg/cm² et l'on a construit des générateurs fonctionnant au-dessus de la pression critique de l'eau qui est d'environ 225 kg/cm².

— Calcul différentiel. *Fonctions génératrices.* On dit qu'une fonction F (x) est la fonction génératrice de φ (y) si, dans le développement de F (x), ordonné par rapport aux puissances de x, φ (y) est le coefficient de xy. Laplace, qui a introduit le calcul des fonctions génératrices en analyse, s'en est servi pour l'intégration de l'équation aux différences ; il a, d'ailleurs, généralisé cette définition.

— Electr. Le rapport de l'énergie électrique produite, à l'énergie mécanique fournie à l'appareil s'appelle *rendement,* il atteint 95 p. 100 pour les génératrices de grande puissance.

— Géom. Toute surface peut, d'une infinité de manières différentes, être considérée comme engendrée par le mouvement d'une courbe, variable de forme, suivant des lois déterminées. La courbe mobile et, en général, variable qui engendre la surface, est une *génératrice* de cette surface. Lorsqu'il s'agit d'une surface réglée, on entend plus particulièrement par *génératrice* la droite mobile qui l'engendre.

L'hyperboloïde à une nappe et le paraboloïde hyperbolique sont les deux surfaces réglées du second ordre. (Elles peuvent dégénérer en cônes et en cylindres.)

— Physiq. *Générateur Mouchot.* V. INSOLATEUR.

GÉNÉRATIANISME [*si-a-nissm'*] n. m. Théol. Système d'après lequel l'âme est transmise par la voie de la génération.

GÉNÉRATIF [*jé*], **IVE** adj. Biol. Relatif à la génération : *La vertu* GÉNÉRATIVE.

GÉNÉRATION [*si-on*] n. f. (lat. *generatio ;* de *generare,* engendrer). Physiol. Fonction par laquelle les êtres organisés se reproduisent : *Les organes, L'acte de la* GÉNÉRATION. || *Génération spontanée,* Génération qui aurait lieu sans germe, suivant certains naturalistes. || Action d'engendrer : *Le principe de la famille antique n'est pas uniquement la* GÉNÉRATION. (Fustel de Coulanges.)

— *Par extens.* Suite d'êtres organisés semblables, provenant les uns des autres ; postérité : *La* GÉNÉRATION *de Noé.* || Degré de filiation de père à fils : *Il y a deux* GÉNÉRATIONS, *du grand-père au petit-fils.* || Ensemble d'hommes, d'êtres organisés vivant dans le même temps, et étant à peu près du même âge : *Les* GÉNÉRATIONS *des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide.* (Fénelon.)

— *Fig.* Production, action de créer : *La* GÉNÉRATION *des idées. Il y a dans le cœur humain une* GÉNÉRATION *perpétuelle de passions.* (La Rochefoucauld.)

— Arithm. *Génération d'un nombre,* Formation d'un nombre par l'unité ou par d'autres nombres.

— Discipl. ecclés. *Génération d'un monastère,* Création d'un monastère par une maison mère.

— Géom. Formation d'une ligne, d'une figure, d'un solide, que l'on suppose due au mouvement de points ou de lignes : *La* GÉNÉRATION *du cône de révolution est due au mouvement d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit.*

— Musiq. *Génération d'un accord,* Production d'un accord par le son fondamental accompagné de ses harmoniques.

— Théol. *La génération du Fils,* Sa production par le Père.

— ENCYCL. Biol. On sait aujourd'hui qu'un être vivant ne peut être produit que par un être vivant de la même espèce. *Génération* et *reproduction* sont donc synonymes.

Il y a deux modes de génération : la génération *agame* et la génération *sexuée.* Dans la première, un seul individu suffit à donner des descendants, semblables à lui, par divers procédés qui sont : la *scissiparité* ou division, la *gemmiparité* ou bourgeonnement, la *sporulation* ou émission de cellules spéciales ou *spores,* capables de reproduire leur parent quand elles tombent dans un milieu favorable (la spore est donc un moyen d'assurer transitoirement la perpétuation de l'espèce, quand cette dernière se trouve placée dans des conditions désavantageuses) ; la *parthénogénèse* qui ne diffère de la sporulation qu'en ce qu'elle se produit chez des êtres normalement sexués.

La génération sexuée exige le concours de deux êtres différents de la même espèce : le mâle et la femelle, qui émettent des gamètes dont la fusion donne naissance à un œuf, lequel, par son développement, produit un nouvel individu ressemblant à ses parents, parce qu'il y a transmission des caractères respectifs de ceux-ci. V. HÉRÉDITÉ.

Dans la *génération alternante* ou *hétérogonie,* il y a succession de deux formes différentes de la même espèce. Le cas de l'alternance d'une génération agame avec une génération sexuée est le plus fréquent. C'est celui qu'on observe chez les méduses, les trématodes, les salpes, etc. Ainsi, une méduse donne, par fécondation, des œufs qui se développent en une *hydre* fixée ou *scyphystome ;* celle-ci grandit et devient un *strobile* qui aboutit enfin à un grand nombre de petites méduses.

Chez les plantes vasculaires, la génération alternante est la règle. Ainsi la fougère produit des spores qui, en germant, donnent un *prothalle,* lequel fournit des éléments mâles et femelles dont la fusion redonne une fougère. Chez les phanérogames, les spores engendrent un prothalle femelle qui se développe sur place et devient parasite de la plante mère ; le pollen ou spore mâle germe sur le stigmate d'une fleur et y produit le tube pollinique ou prothalle mâle. La génération sexuée est donc assez réduite chez les plantes à fleurs où elle est parasite de la génération agame.

La génération sexuée des animaux supérieurs se rapproche un peu, à ce point de vue, de celle des phanérogames.

Génération spontanée. — On croyait autrefois que les moisissures, les vers des fruits et de la viande, les infusoires des eaux croupies, etc., naissaient par génération spontanée, c'est-à-dire sans parents, dans des milieux convenables. Redi, le premier, a montré, par des expériences mémorables, que les moisissures, les vers, les infusoires, etc., étaient apportés par des germes venant de l'extérieur. Mais c'est à Pasteur surtout que l'on doit la démonstration rigoureuse que tout être vivant vient d'un être vivant semblable, qui lui donne naissance sans discontinuité. Il n'y a donc pas de génération spontanée, au moins dans les

conditions où nous expérimentons, et l'emploi de microscopes de plus en plus puissants a prouvé que, même les êtres infiniment petits, les microbes, obéissent à cette règle, dans ces mêmes conditions.

GÉNÉRATIONNEL [*si-o-nèl*], **ELLE** adj. Qui tend à conserver l'espèce par voie de génération. (Peu us.)

— *Passion générationnelle,* Dans le système de Fourier, Amour de la famille.

GÉNÉRATIVEMENT [*man*] adv. Par voie de génération.

GÉNÉRER [*ré*] v. tr. (du lat. *generare,* engendrer. — Se conjugue comme *accélérer.*) Produire : *Les diabétiques* GÉNÈRENT *du sucre.*

— ***Se générer,*** v. pr. Au sens passif, Etre produit : *Froid qui* SE GÉNÈRE *par tel procédé.*

GÉNÉREUSEMENT [*ze-man*] adv. D'une manière généreuse, avec noblesse de sentiments : *Traiter quelqu'un* GÉNÉREUSEMENT. *Verser* GÉNÉREUSEMENT *son sang pour une cause.* || Avec libéralité : *Payer quelqu'un* GÉNÉREUSEMENT.

— ANTON. **Bassement, lâchement. — Chichement, mesquinement, petitement.**

GÉNÉREUX [*ré*], **EUSE** adj. (lat. *generosus;* de *genus, eris,* race). De noble race : *Etre d'un sang* GÉNÉREUX. *Coursiers* GÉNÉREUX. (Vx.) || Doué de sentiments nobles : *Un cœur* GÉNÉREUX.

Ton excuse est honteuse aux esprits *généreux.*
CORNEILLE.

|| Qui décèle la générosité : *Un discours* GÉNÉREUX.

Quoi! faut-il qu'un dessein si grand, si *généreux...*
RACINE.

Résolution GÉNÉREUSE. *Action* GÉNÉREUSE. || Qui est courageux : *De* GÉNÉREUX *martyrs.* || Qui donne libéralement : *Le pauvre est ordinairement plus* GÉNÉREUX *que le riche.* || Qui est donné libéralement : *Une* GÉNÉREUSE *aumône.*

— *Fig.* Qui est de bonne qualité, produit beaucoup : *Sol* GÉNÉREUX. *Terre* GÉNÉREUSE. || Qui est de bonne qualité, a une action réconfortante : *Vin* GÉNÉREUX.

— *Substantiv.* Personne généreuse : *Pensant en faire un* GÉNÉREUX, *n'en ferons-nous point un rebelle?* (Bossuet.)

Et peu de *généreux* vont jusqu'à dédaigner
Après un sceptre acquis, la douceur de régner.
CORNEILLE.

— Fam. *Faire le généreux,* User, hors de propos, de générosité, de libéralité :

Ne vas pas sottement faire le *généreux.*
BOILEAU.

— ANTON. **Bas, lâche, vil. — Avare, chiche, égoïste, étroit, intéressé, ladre, lésineur, mesquin, sordide.**

GÉNÉRIQUE [*rik'*] adj. (du lat. *genus, eris,* genre). Qui appartient au genre, à tout un genre : *Terme, Caractère* GÉNÉRIQUE.

— ANTON. **Spécifique, spécial, individuel.**

GÉNÉRIQUEMENT [*man*] adv. D'une manière générique.

GÉNÉROSITÉ n. f. (lat. *generositas*). Noblesse de sentiment :

La *générosité* suit la belle naissance.
CORNEILLE.

Pardonner avec GÉNÉROSITÉ. *La* GÉNÉROSITÉ *est la vertu des grandes âmes.* (Rollin.) || Disposition à donner avec libéralité : *L'intérêt est la fin de l'amour-propre, la* GÉNÉROSITÉ *en est le sacrifice.* (Vauvenargues.) || Clémence : *La* GÉNÉROSITÉ *du vainqueur gagna tous les cœurs.*

— Au plur. Dons, largesses : *Faire des* GÉNÉROSITÉS.

— *Fig.* Qualité d'un vin généreux : *La* GÉNÉROSITÉ *du bourgogne.*

— Hist. *Ordre de la Générosité,* Ordre de chevalerie fondé, en 1685, par le prince électeur de Brandebourg, Frédéric III (Ier comme roi de Prusse) pour ses fidèles les plus intimes, et dont l'insigne était une croix d'or émaillée de bleu, portant le mot « Générosité » sur sa hampe et sur sa traverse.

— SYN. **Générosité, grandeur d'âme, magnanimité.** *Générosité,* c'est proprement noblesse des sentiments; *grandeur d'âme,* élévation de l'âme, et qui mène non plus seulement au désintéressement et à la libéralité mais à la force d'âme, et par suite au dévouement, au sacrifice. *Magnanimité* a le même sens, au propre, que *grandeur d'âme,* mais, dans le langage courant, il a pris une signification plus haute, et marque en général la grandeur d'âme ou la générosité, portée à son degré le plus élevé.

— ANTON. **Bassesse, lâcheté. — Avarice, égoïsme, ladrerie, lésinerie, mesquinerie, parcimonie, petitesse, vilenie.**

GÊNES (en ital. **Genova;** lat. *Genua*), ville d'Italie, ch.-lieu de prov. en Ligurie, à 400 kil. de Rome, au bord de la Méditerranée, sur le golfe du même nom et au pied des collines qui précèdent les Apennins, dans un site merveilleux et dans un climat idéal au milieu des orangers et des palmiers; 670.540 hab. (*Génois, oises*). Archevêché, cour d'appel, université royale, école navale supérieure.

Armes de Gênes.

Outre de larges rues et la belle place Acquaverde, Gênes possède de nombreux édifices qui en font une ville d'art. Tels sont ses nombreux palais nobiliaires : Saint-Georges (construit en 1260), Cataldi, Doria, Spinella, Balbi, Durazzo, le Palais-Blanc, le Palais-Rouge, la plupart des XVe et XVIe siècles. Telles sont aussi ses églises : la cathédrale Saint-Laurent (de 1312), curieux édifice où se mélangent l'ogival et le plein cintre, la basilique Carignan à coupole (de 1550), l'Annunziata. A citer encore le Campo santo de Staglieno, plein de beaux monuments funéraires, et le Palais municipal (musée riche en peintures).

Gênes est une ville industrielle très active : poteries et faïences artistiques, fonderies, métallurgie et constructions navales, raffineries, fabriques de papiers, de pâtes alimentaires, de conserves, d'huiles et de savons. Elle est la Marseille de l'Italie par la variété de ses industries et par la valeur de son port, le plus grand et le plus accessible du royaume, protégé par le Vieux môle et le Môle neuf. C'est le siège de plusieurs compagnies de navigation dont la principale, la *Navigazione Generale Italiana,* dessert l'Afrique et l'Amérique du Sud.

Gênes. — Cl. Alinari.

Histoire. — Gênes, bâtie par les Ligures, qui lui donnèrent le nom de *Antium,* l'un des principaux *emporia* de l'Italie romaine, ne s'organisa politiquement qu'à la fin du XIe siècle. Au XIIe siècle, elle lutte contre Pise, et résiste à Frédéric Ier Barberousse.

En 1190, les consuls y sont remplacés par un podestat annuel. Le XIIIe siècle est rempli par les luttes entre la noblesse et le peuple. En 1257, le peuple, soulevé, nomme « capitaine » Guillaume Boccanera. En 1262, la noblesse réagit et rétablit la charge de podestat, tandis que se développe à l'extérieur la puissance de la République, malgré l'opposition de Pise et Venise. En 1311, l'empereur Henri VII et en 1318 Robert le Sage, roi de Naples, y exercent la seigneurie; mais, en 1335, les gibelins renversent ce régime; en 1339, le peuple décide de nommer un doge, Simon Boccanera, lequel inaugura la série des grands magistrats qui régirent Gênes jusqu'en 1528, mais leur gouvernement fut troublé par la continuelle rivalité des Fregosi et des Adorni et par de nombreux appels à l'étranger, particulièrement aux Milanais et aux Français.

En 1401, Charles VI envoie aux Génois, comme gouverneur, le maréchal Boucicaut. En 1409, une émeute éclate contre les Français. Le marquis de Montferrat est mis à la tête du gouvernement; le 20 mars 1413, les Génois chassent son lieutenant et élisent doge Georges Adorno. En 1421, Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, envoie l'illustre général Carmagnola contre la République, qu'il entraîne dans des guerres contre Venise et contre Naples.

En 1435, les Milanais sont de nouveau chassés. En 1458, Pierre Fregoso demande la protection du roi de France Charles VII; mais, en 1461, les Français sont obligés de se réfugier dans la citadelle, et Prospero Adorno est élu doge.

En 1464, Louis XI cède ses droits sur Gênes à François Sforza, duc de Milan. Après quelques années de tranquillité s'ouvre une ère nouvelle de conspirations et de troubles. En 1487, après la prise de Sarzana par les Florentins, le cardinal-doge Paul Fregoso restaure l'autorité des ducs de Milan, et c'est à ce titre que, de 1499 à 1512, le roi de France Louis XII fut souverain de Gênes. Excités par le pape Jules II, les Génois se soulèvent en 1512 contre les Français, mais ne sont soustraits à leur domination qu'en 1522 par les lieutenants de Charles Quint. En 1527, la ville se rend de nouveau aux Français, mais, dès l'année suivante, les Doria expulsent le gouverneur et inaugurent une Constitution plus démocratique : le doge est rétabli, mais n'est plus élu que tous les deux ans.

En 1576, des modifications libérales sont apportées à la Constitution de 1528, et, Gênes, pacifiée, n'a guère de difficultés qu'avec la Savoie. En 1684, Louis XIV fait bombarder la ville par Duquesne, et le doge Lercaro est obligé de se rendre à Versailles.

En 1713, la République acquiert le marquisat de Finale, cause de longues guerres avec l'Empire et la Sardaigne (1745-1748). En 1730, les Corses se soulèvent et, en 1735, proclament la « République corse » (30 janv.). En 1768, Gênes cède à la France tous ses droits sur l'île.

Menacée par Nelson en 1796, Gênes obtint la protection de la France. En 1798, la « République ligurienne » fut constituée; en 1805, elle fut incorporée à la République française. En 1814, les Anglais s'emparèrent de la ville; mais les traités de 1815 l'annexèrent au royaume de Sardaigne, dont elle a suivi les destinées.

Le territoire de l'Etat de Gênes était compris entre les Apennins et la mer; il portait le nom de *Rivière de Gênes.* C'était une longue bande de terre, assez étroite, qui se divisait en trois districts : 1° la *Rivière du Levant,* avec Gênes, Rapallo, Lavagna, Sarzane pour villes principales; 2° la *Rivière du Ponant,* avec Novi, Gavi, La Bocchetta, Savone, Vintimille et San-Remo; 3° le marquisat de Finale. V. GÉNOIS.

— Arts décor. Très florissante au moyen âge, la ville de *Gênes* mérita le nom de « Gênes la Superbe ». Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, elle a été pour nos industries de luxe et notre ameublement, l'un des principaux centres d'approvisionnement. Gênes, d'autre part, eut sa gloire industrielle particulière, par ses dentelles, ses meubles incrustés et ses velours. Les meubles incrustés et marquetés dits à la façon de Gênes, furent très à la mode en France, de 1550 à 1650; ils étaient généralement en noyer délicatement incrusté d'étoiles, de grotesques, d'arabesques ou de petits personnages en nacre ou en ivoire, ou quelquefois en bois plus clair, en citronnier. L'exportation des meubles génois se continua en Angleterre et en Espagne pendant tout le XVIIIe siècle, et cette industrie prospérait encore à la fin du XIXe siècle, répétant inlassablement ses modèles traditionnels. Introduit en France au XVIIe siècle, et tout de suite imité, le velours de Gênes se fabrique aujourd'hui, pour la majeure partie, dans la région lyonnaise, mais il a conservé son nom; le fond de ce tissu est satiné, décoré de dessins veloutés ou épinglés, et fournit des effets d'une très grande richesse. La première manufacture française de velours fut établie à Lyon, en 1536, par des Génois. Les damas de Gênes ont également été très estimés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les faïences de Gênes, marquées d'un phare, à formes godronnées et bossages, dont l'apogée se situe vers le milieu du XVIIIe siècle, sont souvent confondues avec celles de Savone. Gênes fut également un centre de tapisserie. Le point de Gênes, avec les points de Milan et de Venise, qui avaient pris naissance dans les points sur reseuil exécutés sur filet, et dans les points en l'air, travail plus compliqué, et qui consistait à broder à la fois le fond et le dessin, de façon que les ornements paraissaient ne tenir à rien, les beaux tissus, le point de Gênes surtout, servirent, jusqu'à l'apparition des points d'Angleterre puis d'Alençon, à la confection des collets des gens de qualité.

Gênes (SIÈGE DE). Au printemps de 1800, l'armée d'Italie, réduite à 30.000 hommes, épuisés et démoralisés, était dispersée en Ligurie. Masséna en reçut le commandement, avec ordre de se concentrer autour de Gênes; mais, surpris par la brusque irruption du général autrichien Mélas, il dut s'y enfermer (avril). Dès le lendemain, il sortit de la place pour n'y rentrer qu'au bout de quinze jours, et, après avoir infligé une sanglante leçon aux Autrichiens; il ramenait avec lui 4.000 prisonniers. Masséna compléta les fortifications, organisa une garde nationale, et s'attacha à découvrir tous les approvisionnements existants, tout en repoussant les attaques des assiégeants. Peu à peu, les vivres s'épuisaient, et de fréquentes émeutes éclataient. Le 4 juin, Masséna se résigna à traiter. L'armée sortit de la place avec armes et bagages, et fut rapatriée aux frais de l'Angleterre. Sa résistance avait contribué à faire réussir la célèbre manœuvre de Marengo (14 juin).

Gênes (CONFÉRENCE DE). La Conférence de Gênes, réunie du 10 avril au 19 mai 1922 en exécution d'une résolution votée à la Conférence de Cannes le 6 janvier 1922, devait procéder à la reconstitution économique de l'Europe. Elle n'aboutit pas. Elle formula quelques résolutions en matière économique et financière et sur les transports, et décida la convocation d'une nouvelle Conférence à La Haye, pour examiner le problème russe.

GÊNES (PROVINCE DE), prov. de l'Italie (Ligurie), formant une étroite bande de terre entre le versant de l'Apennin et la mer Tyrrhénienne; considérablement réduite par la création des provinces de *La Spezzia* (1923) et de *Savone* (1927), elle ne compte plus en 1931 que 1.766 km² peuplés de 831.650 hab., soit 471 hab. au km². Elle comprend 64 communes. Le bord de la mer est occupé par des villes de villégiature : c'est la *Riviera,* admirablement cultivée en jardins de fruits et de fleurs.

GÊNES (GOLFE DE), golfe de la Méditerranée occidentale, s'ouvrant largement entre le cap delle Melle et le cap Porto-Venere, au long des rivages très découpés de la Ligurie. Ces rivages portent les noms de *Rivière du Ponant* et de *Rivière du Levant,* à l'ouest et à l'est de Sestri; Gênes en est le port le plus important et le plus actif. Le golfe de Gênes est le golfe *Ligystique* des anciens.

GÊNES (Ferdinand de Savoie, duc DE). V. FERDINAND.

GENÈS ou **GENEST** (saint), martyr à Rome, en 286 ou 303. Il était mime, et, dans une parodie païenne des cérémonies de l'Eglise chrétienne, devant l'empereur Dioclétien, tout à coup, il se déclara réellement chrétien, fut arrêté, et condamné par le préfet de Rome. (C'est le sujet de la tragédie de Rotrou, *le Véritable saint Genest* [V. GENEST].) — Fête le 26 août.

GENÈS ou **GENIEZ d'Arles** (saint), greffier pubilc à Arles (IVe s.). L'empereur Maximien ayant signé un édit de persécution contre les chrétiens, Genès, alors catéchumène, se refusa à le transcrire, fut arrêté et décapité. — Fête le 25 août.

GENÈS de Clermont (saint), évêque de Clermont en Auvergne, né vers 600, mort vers 662. Elu malgré lui évêque de Clermont en 655, après avoir administré avec sagesse son diocèse pendant cinq ans, il s'enfuit avec l'intention de gagner Rome et de s'y faire moine. Reconnu en route, il fut ramené de force à Clermont. Il fonda des monastères et des hôpitaux, et lutta contre l'hérésie jovinienne. — Fête le 3 juin.

GENÈS (saint), archevêque de Lyon, mort en 679. Abbé du palais, très estimé de Clovis II et de Bathilde, dont il distribuait les aumônes, il fut élu en 660 archevêque de Lyon. Ebroïn, à qui il avait soustrait saint Léger, voulut le faire assassiner en 676; mais il échappa. Il prit part en septembre 679 au concile de Malay, et mourut le 1er novembre. — Fête le 3 novembre.

GÉNÉSARETH (LAC DE). V. TIBÉRIADE (*mer de*).

GENÈSE n. f. (du gr. *génésis,* naissance). Système cosmogonique. || Production des êtres. (On a dit aussi autrefois GÉNÉSIE.)

— *Fig.* Formation progressive d'une chose : *La* GENÈSE *d'un drame, d'un roman.*

— Géom. Formation. (Vx.) : *La* GENÈSE *d'une surface.*

— Histol. Formation d'éléments anatomiques figurés, aux dépens d'un milieu liquide vivant ou *blastème.* V. ce mot.

Genèse, le premier des livres du *Pentateuque*. La *Genèse* sert d'introduction à l'histoire générale de l'humanité, puis à l'histoire particulière du peuple de Dieu. Après un préambule, renfermant le tableau de la création du monde (de là lui vient son nom), elle raconte les événements qui ont rempli la vie d'Adam, de Noé et de ses enfants, d'Abraham, d'Ismaël, d'Isaac, d'Esaü, de Jacob, et se termine à la mort de Joseph. V. PENTATEUQUE.

Genèse (PETITE) ou *Livre des Jubilés*, apocalypse juive, connue par une version éthiopienne.

GENESEE, fleuve des Etats-Unis (New-York), tributaire du lac Ontario, long de 233 kil.

GÉNÉSIAQUE [*ak'*] adj. Relatif à une genèse : *Le récit* GÉNÉSIAQUE *d'Hésiode. Les traditions* GÉNÉSIAQUES *des Hindous.* || Relatif au livre de l'Ecriture appelé « la Genèse » : *Les personnages* GÉNÉSIAQUES.

GÉNÉSIE [*zî*] n. f. V. GENÈSE n. f.
— Théol. Dans le mystère de la Trinité, Génération du Fils par le Père. (On écrit plus exactement GENNÉSIE.)
— ENCYCL. V. TRINITÉ.

GÉNÉSIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *génésis*, génération, et *logos*, discours). Biol. Etude descriptive et expérimentale des divers modes de l'évolution des êtres.
— ENCYCL. Au cours du développement ontogénique, il se produit parfois des changements de formes si accusés que l'on a pu attribuer à des espèces et même à des genres différents un même individu, suivant la phase embryonnaire à laquelle il était étudié. La *génésiologie* a pour objet de chercher les causes et d'expliquer le mécanisme de ce polymorphisme, en s'inspirant du principe de la concurrence vitale qui s'établit, pendant le développement, entre les divers organes, les divers tissus et même les diverses cellules d'un même tissu.

GENESIOS (Joseph), historien byzantin du Xe siècle. Il composa, sur l'ordre de l'empereur Constantin VII, une *Histoire des empereurs*, qui va de 813 à 886. C'est une des sources les plus importantes pour cette période de l'histoire byzantine : si l'auteur manque un peu d'impartialité, il a eu à sa disposition de précieux éléments d'information.

GÉNÉSIQUE [*sik'*] adj. (de *génésie*). Qui a trait à la génération, aux fonctions de la génération : *Sens* GÉNÉSIQUE. *Facultés* GÉNÉSIQUES. (On dit aussi GÉNÉTIQUE.)

GÉNÉSIQUEMENT [*ke-man*] adv. Physiol. Au point de vue de la genèse, de la formation.

GENEST (saint). Biogr. V. GENÈS.

Genest, comédien païen (LE VÉRITABLE SAINT), tragédie de Rotrou, en cinq actes en vers, jouée en 1646. La fable de cette pièce, où l'on sent l'imitation du *Polyeucte* de Corneille, est tirée de l'histoire réelle d'un acteur romain, Genès. Sur ce sujet émouvant, Rotrou a écrit une œuvre inégale, et dont le début est languissant, mais qui renferme de superbes passages tragiques. La théorie de la grâce a bien inspiré le poète, ainsi que la gloire du vrai Dieu, et le coup de théâtre par lequel Genest, qui a quitté la scène, rentre pour confesser sa foi nouvelle, devant le public stupéfait et l'empereur indigné, ne manque point de grandeur.

GENEST (l'abbé Charles-Claude), poète français, né et mort à Paris (1639-1719). D'abord commis dans les bureaux de Colbert, puis officier de marine, il fut fait prisonnier par les Anglais, revint en France, et prit le petit collet. Connu, dès 1673, par des vers adressés au roi et couronnés par l'Académie, Genest donna, comme poète, à la Comédie-Française, *Zélonide* (1682), *Pénélope* (1684), *Polymnestor* (1696), tragédies faibles et froides, qui lui ouvrirent cependant, en 1698, les portes de l'Académie. Il participa, en outre, aux divertissements de la duchesse du Maine. Plus tard (1716), il publia ses *Principes de philosophie*, où il mettait en vers la doctrine de Descartes.

GENEST ou **GENÊT** (Edme-Jacques), littérateur français, mort en 1781. Il devint, aux Affaires étrangères, chef du bureau des interprètes. Il était le père de Mme de Campan. On lui doit : *Histoire des différents sièges de Berg-op-Zoom* (1747) ; *Etat politique actuel de l'Angleterre*, périodique publié à Paris (1757 à 1759) ; *Essais historiques sur l'Angleterre* (1761) ; *Table ou Abrégé des 135 volumes de la « Gazette de France »* (1768). — Son fils, EDMOND-CHARLES-EDOUARD, diplomate français, né à Versailles vers 1755, mort aux Etats-Unis en 1834. Capitaine de dragons (1775), attaché militaire à l'ambassade de Berlin (1779), à l'ambassade de Vienne (1781), il devint secrétaire de légation en Russie (1788). Mal vu de Catherine II, il fut obligé de quitter la Russie (1792) ; nommé à cette date ambassadeur en Hollande, puis (1793) chargé des affaires de France aux Etats-Unis, la politique qu'il fit, en essayant d'attaquer le crédit de Washington, le fit rappeler. Mais il resta en Amérique, et épousa la fille du gouverneur Cliton.

GENESTADE [*nèss*] n. f. Indisposition qui affecte parfois les moutons ayant mangé du genêt.

GENESTROLE [*nèss*] ou **GENESTROLLE** n. f. (provenç. *genestrolo* ; de *genestro*, genêt). Nom vulgaire du *genêt des teinturiers*.

GENET [*nè*] n. m. (espagn. *jinete*). Cheval de taille médiocre, de la race des barbes, et qui venait surtout d'Espagne. (On semble avoir donné, par la suite, ce nom à tous les chevaux barbes ou andalous, et même à tous ceux qui avaient une origine espagnole ou portugaise. L'expression demeura courante jusqu'au XVIIIe siècle.)

GENÊT [*nè*] n. m. (lat. *genista*). Bot. Genre de plantes, de la tribu des légumineuses-papilionacées.
— ENCYCL. Bot. Sous le nom de *genêts*, on réunit des plantes appartenant à plusieurs genres voisins. Ce sont des arbrisseaux épineux ou inermes, à petites feuilles simples ou trifoliées, à grandes fleurs ordinairement jaunes et dont la carène abaissée ne cache pas complètement les étamines. Amers, purgatifs, et toxiques à dose un peu élevée, les genêts peuvent fournir une filasse résistante propre à faire des cordes et des toiles grossières. Les principales espèces sont : le *genêt des teinturiers* ou genestrolle (*genista tinctoria*), à feuilles simples, employé autrefois pour teindre en jaune ; le *genêt commun* ou genêt à balais (*sarothamnus scoparius*), à feuilles inférieures trifoliées et fleurs jaunes utilisées comme diurétiques (par son essence et sa scoparine) dans l'hydropisie, la goutte, le rhumatisme chronique ; le *genêt d'Espagne* ou spartier à branches de jonc (*spartium junceum*), dont on extrait la *spartéine* ; le *genêt herbacé* (*genista sagittalis*) ou griot, dont les feuilles sont douées de propriétés purgatives.

Genêt à balais : *a*, coupe de la fleur.

GENET (Eliazar), musicien français, né à Carpentras vers 1475, mort à Avignon en 1548, reçut du lieu de sa naissance le surnom de **Carpentras.** Prêtre, il fut maître de la chapelle pontificale de Léon X, d'Adrien VI et de Clément VII, dont il resta le protégé. Genet était un musicien instruit, écrivant avec pureté et correction. Il a publié chez Jean de Channey en 1532 ses œuvres en quatre volumes, imprimés selon les nouveaux modèles de caractères inventés par Briard en notes rondes et sans ligatures. Le premier contient cinq messes ; le second les *Lamentations de Jérémie* ; le troisième est un livre d'hymnes, et le quatrième est un recueil de *Magnificat*.

GENÉTAIRE [*tèr'*] n. m. (de *genet*). Cavalier maure et espagnol, coiffé du bassinet, armé d'une lance légère, dite *genette* (*jineta* en espagnol) et d'un cimeterre. (Employé au XVe et au XVIe siècle, il avait deux chevaux à son service. On l'a comparé au *stradiot* de l'armée française. Le nom vient des chevaux, les genets d'Espagne.)

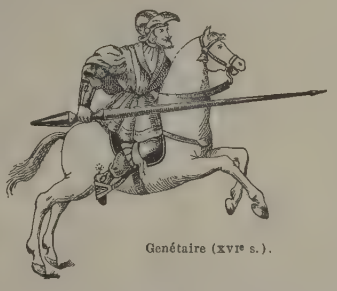
Genétaire (XVIe s.).

GENÉTER [*té*] v. tr. (de *genet*. — Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je genète. Qu'ils genettent* ; excepté au fut. et au condit. : *Je genéterai ; Ils genéteraient.*) Courber vers le haut, c'est-à-dire du côté opposé à celui qui s'applique sur la sole, les extrémités d'un fer à cheval.

GÉNÉTHLIAQUE [*tli-ak'*] adj. (gr. *genethliakos* ; de *généthlé*, naissance). Nom donné, dans l'antiquité, aux tireurs d'horoscopes qui prétendaient connaître la destinée d'une personne, d'après la position des astres au moment de sa naissance.
— Littér. Qui est composé à l'occasion de la naissance d'un enfant : *Poème* GÉNÉTHLIAQUE.
— ENCYCL. En Grèce et à Rome, ces devins furent désignés sous le nom de *Chaldéens* et de *Mathématiciens*. Bien que proscrits par les lois romaines, ils trouvèrent toujours le moyen d'éluder les arrêts portés contre eux. — On donnait aussi le nom de *généthliaque* à des poèmes et à des discours composés sur la naissance d'un enfant.

GÉNÉTHLIEN [*tli-in*] adj. (gr. *généthlios* ; de *généthlé*, naissance). Mythol. Surnom de Zeus, protecteur des enfants dans le sein de leurs mères.
— Antiq. gr. *Jour généthlien*, Huitième jour après la naissance ; anniversaire de ce même jour, qu'on célébrait par des fêtes.

GÉNÉTHLIES [*tlî*] n. f. pl. (gr. *généthliai* ; de *généthlé*, naissance). Antiq. Fêtes pour le jour de la naissance et ses anniversaires.

GÉNÉTHLIOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *généthlios*, qui a rapport à la naissance, et *graphein*, écrire). Auteur d'un traité sur les horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *généthliographe*). Traité sur les horoscopes ; art de tirer les horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la généthliographie.

GÉNÉTHLIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *généthlé*, naissance et *logos*, discours). Art de connaître le passé et l'avenir d'après la position des astres lors de la naissance, ou, d'après certaines écoles, lors de la conception.
— ENCYCL. Ce genre de divination aurait été chez les Grecs la première forme de l'astrologie. La *généthliologie* se combina avec la théorie des *Catarkaï* (élections), d'après laquelle on pouvait indiquer le succès ou l'insuccès des actions humaines d'après l'aspect actuel des corps célestes. Ce procédé de divination a été en usage, même dans les temps modernes. La généthliologie de Louis XIV fut dressée par ordre de Louis XIII, et frappée sur des médailles d'or et d'argent du plus grand module.

GÉNÉTICIEN n. m. Qui s'occupe de génétique.

GENÉTIÈRE n. f. Terrain couvert de genêts.

GENÉTIN ou **GENÉTON** n. m. Variété de pomme.

GÉNÉTIQUE [*tik'*] adj. (gr. *gennétikos*). Philos. *Définition génétique*, Définition qui explique l'objet défini par la manière dont il est produit.
— Physiol. Syn. de GÉNÉSIQUE.
— *Substantiv.* et au fém. Biol. Science qui cherche à élucider les phénomènes de l'hérédité et de la variation.
— ENCYCL. La *génétique* ne fut pratiquement créée qu'en 1900, à la suite de rapports publiés par le Hollandais De Vriès, l'Allemand Correns et l'Autrichien Tchermak sur les travaux oubliés d'un moine dont le nom devait, du même coup, devenir célèbre : *Mendel* (v. ce nom).

L'universalité de la loi de Mendel est indiscutable et s'applique à tous les êtres vivants ; ses travaux ont été repris dans tous les pays du monde, mais principalement en Amérique, sous l'impulsion de Morgan. Si ses conclusions n'ont pas été modifiées, les savants actuels ont dû constater que le problème n'était pas aussi simple qu'il l'avait cru tout d'abord. Des savants soviétiques, et en particulier Lyssenko, reprenant les expériences de Mitchourine, ont émis des lois nouvelles, en contradiction avec la génétique classique et qui paraissent, aux yeux des partisans de celle-ci, davantage fondées sur une idéologie politique que sur des faits scientifiques. Les Soviétiques reprendraient jusqu'à un certain point les théories de Lamarck admettant l'influence du milieu, alors que la génétique classique ne reconnaît que l'influence de l'hérédité.

GÉNÉTISTE n. m. Celui qui s'occupe d'étudier, de régler la reproduction des animaux et des plantes.

GENETTE n. f. (de *genet*). Archéol. Lance des généraires. || Mors dont la gourmette a la forme d'un anneau.
— ENCYCL. L'expression *à la genette* indiquait une manière analogue à celle des généraires. Jusqu'au XVIIe siècle : *monter à la genette*, c'est monter à cheval à la mauresque, avec les étriers très courts, sur une selle à hauts arçons ; le *mors à la genette* est un mors à anneau fixe formant gourmette ; *l'épée à la genette* est comme celle des Maures ou des genétaires espagnols. Les *étriers à la genette* étaient ceux à large sole dans les formes aujourd'hui encore en honneur chez les Arabes. Les *harnois à la genette* étaient ces armures d'Espagne légères, à pièces souvent séparées par de larges intervalles, à l'usage des genétaires.

Etrier à la genette.

GENETTE n. f. (espagn. *jinéta* ; arabe *djerneit*). Zool. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant des animaux voisins des civettes, dont ils ont la livrée et les mœurs.
— Bot. Nom vulgaire du *narcisse*. (Dialectal.)
— ENCYCL. Zool. On connaît six espèces de *genettes*, répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde, surtout en Afrique ; une seule habite les régions tempérées de l'Europe : c'est la genette vulgaire (*genetta genetta*), longue d'environ 1 m., la queue mesurant un peu moins de la moitié ; la couleur est gris fauve, plus claire en dessous, marbrée de taches et de bandes brunes qui se retrouvent disposées en anneaux sur la queue. La genette se trouve dans le midi de l'Europe occidentale ; elle se plaît dans les endroits rocailleux, est nocturne, et se nourrit de petits animaux, d'oiseaux, etc. Elle s'apprivoise bien, mais sa forte odeur de musc en fait un hôte peu agréable. Sa fourrure est assez recherchée.

Genette.

GÉNÉTYLLIDE n. f. Myth. gr. (du gr. *généthlé*, naissance). Surnom commun à toutes les déesses qui présidaient à la génération.

GÊNEUR [*jé*], **EUSE** n. *Fam.* Qui gêne, est importun. V. CHAILLOT.

GENEVA, ville des Etats-Unis (New-York), sur le lac Seneca ; 15.650 hab. Hobart College.

GENÈVE, ville de Suisse, ch.-lieu du canton de ce nom, sur le lac Léman et le Rhône ; 200.000 hab. (*Genevois, oises*). Assise à 375 m. d'altitude, à l'extrémité sud-ouest du Léman, en amont du confluent de l'Arve et du Rhône, Genève est la principale porte d'entrée de la Suisse du côté de la France, par les défilés du Jura où passe le Rhône. Une voie ferrée partie de Paris y aboutit, et c'est une des têtes de ligne des chemins de fer fédéraux. Grand aérodrome à Cointrin. Cette ville de commerce, de banque et d'industrie, aux nombreuses fabriques d'horlogerie, de bijouterie, d'instruments de précision, de machines électriques, etc., est aussi une ville d'études, avec un collège fondé par Calvin, une université, des écoles professionnelles, etc. Depuis longtemps siège du Comité international de la Croix-Rouge, dont l'activité est basée sur la Convention dite de Genève, Genève était de 1919 à 1947 le siège de la Société des Nations dont il subsiste encore le Bureau international du Travail. Elle est d'ailleurs préparée à jouer un rôle international, par l'éclat que lui ont donné plusieurs de ses ressortissants : Rousseau, Necker, de Saussure, le général Dufour, Henri Dunant, etc.

Armes de Genève.

Histoire. — Avant la conquête romaine, Genève était la ville la plus septentrionale des Allobroges. César s'y arrêta pour repousser l'invasion des Helvètes. Devenue chrétienne au IVe siècle et siège d'un évêché, elle fut occupée au Ve siècle par les Burgondes, dépossédés, en 534, par les rois mérovingiens. Elle fit partie de l'Empire franc, et de l'Empire carolingien. En 1032, Genève devint ville impériale et dépendit du Saint-Empire romain germanique ; mais cette suzeraineté allait faire place à celle des évêques, dont les querelles avec les comtes genevois et les ducs de Savoie remplissent tout le moyen âge. Un de ses évêques, Adhémar Fabri, lui donna en 1384 ses premières franchises. Contre la Savoie elle fit appel une première fois à Berne en 1532. La Réforme, apportée par Calvin et Farel, émancipa la République réorganisée en Etat théocratique par le premier. Elle vécut indépendante au XVIIe siècle, après qu'eut été repoussée la dernière tentative, dite *de l'Escalade*, de la Savoie pour s'en emparer (1602). Ville cosmopolite au XVIIIe siècle, et fière de son académie florissante depuis 1559, elle évolua comme les autres cités suisses vers une organisation oligarchique.

Dès 1794, elle eut un gouvernement révolutionnaire, prélude de sa réunion à la France en 1798 ; jusqu'en 1814 elle fut le chef-lieu du département du Léman. En 1814, augmentée de quelques territoires, elle recouvra son indépendance, et entra comme canton dans la Confédération helvétique.

La première Constitution établit une démocratie modérée ; mais le maintien du cens conservait aux familles aristocratiques leur domination, que devait abolir seulement une nouvelle Constitution en 1842. La crise religieuse du Réveil y eut dès 1824 son retentissement. Elle perdit le caractère de ville-église que lui avait donné Calvin. Néanmoins, les partis politiques, radicaux et conservateurs, subsistaient, source permanente de conflits entre l'administration radicale et le gouvernement conservateur. L'attitude antifédérale qu'allait prendre ce dernier dans la question du *Sonderbund* devait causer sa perte et amener au pouvoir à la suite d'une émeute le chef des radicaux, James Fazy (1846). Une nouvelle Constitution plus démocratique encore fut promulguée (1847). En 1919, Genève, dont l'attitude pendant la Grande Guerre avait été nettement favorable aux alliés, est devenue le siège de la Société des Nations. Depuis, s'y est installé le Bureau international du Travail.

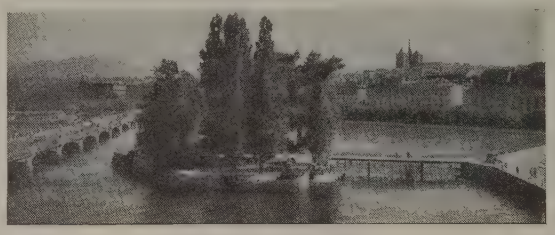

Genève. — Cl. Boissonnas.

Genève (CONVENTIONS ET ACCORDS DE). Dr. intern. Le nom de Genève est attaché, en droit international, à des actes particulièrement importants :

1° *Arbitrage de Genève.* — On désigne ainsi la fameuse affaire de l'*Alabama*. L'*Alabama*, corsaire construit dans les ports britanniques pendant la guerre de Sécession américaine, causa de grands dommages à la flotte nordiste. Après leur victoire, les Etats du Nord demandèrent des dommages-intérêts à l'Angleterre. L'affaire, qui faillit entraîner la guerre entre les deux Etats, fut enfin réglée par un arbitrage (traité de Washington du 8 mai 1871). La sentence fut rendue à Genève le 14 septembre 1872.

2° *Convention de Genève.* — Cette convention diplomatique, du 22 août 1864, révisée et remise au point le 6 juillet 1906 pour tenir compte de la puissance nouvelle des armes, est relative au traitement des malades et des blessés. Le protocole final, qui comprend huit articles, règle : *a*) le sort des blessés et des malades ; *b*) la situation des établissements sanitaires qui doivent être respectés par l'ennemi ; *c*) le sort du personnel en cas de capture ; *d*) le sort du matériel sanitaire en cas de capture ; *e*) le signe distinctif (croix rouge sur fond blanc) qui permet aux belligérants de reconnaître les formations sanitaires.

3° En 1919, Genève est devenue le siège de la *Société des Nations*. V. SOCIÉTÉ DES NATIONS.

4° *Conférences de Genève (1920-1925).* — Une série de projets de conventions, relatifs au droit international ouvrier, ont été élaborés à Genève en 1921, 1922, 1923, 1924 et 1925, en exécution de la partie XIII du Traité de Versailles de 1919.

5° *Conférence générale des communications et du transit de Genève.* — Réunie le 9 décembre 1923, cette deuxième conférence, dite des communications et du transit, a élaboré une convention et un protocole relatifs à l'aménagement des forces hydrauliques intéressant plusieurs Etats, et une convention relative au transport en transit de l'énergie électrique. V. BARCELONE (*Conférence de*).

6° *Protocole de Genève.* — Conformément à l'article 8 du Pacte, la Société des Nations, soucieuse de réduire les armements, élabora un projet de traité d'assistance mutuelle (1923), que l'Angleterre ne crut pas devoir approuver.

Cet échec posait, de nouveau, la question du problème de la sécurité et du désarmement. La thèse anglaise, qui envisageait une réduction immédiate des armements, et la thèse française, qui considérait que toute tentative de désarmement devait être précédée de certaines réalisations dans le domaine de la sécurité, furent heureusement conciliées par la résolution de l'Assemblée de la Société des Nations du 6 septembre 1924, qui liait intimement les problèmes de l'*arbitrage*, de la *sécurité* et du *désarmement*.

Le protocole voté à l'unanimité par la cinquième assemblée, le 2 octobre 1924, fut la première tentative de réalisation pratique de ces principes, désormais admis. Il repose sur deux idées essentielles :

1° L'interdiction, de principe, de toute guerre d'agression ;

2° L'organisation d'un système d'arbitrage susceptible de trancher les différends, dont la solution ne doit plus être demandée à la guerre.

Ce protocole échoua du fait de l'opposition de l'Angleterre. Elle lui préféra un système d'ententes régionales, dont les Accords de Locarno ont été la première réalisation.

7° *Conventions sur la Croix-Rouge internationale.* — Quatre nouvelles conventions ont été signées à Genève en décembre 1949 et ont été ratifiées par plus de cinquante Etats. Leur objet est de fortifier la convention de 1864 concernant le traitement des blessés et des prisonniers de guerre, et, surtout, de mettre les populations civiles à l'abri des sévices dont elles ont été victimes au cours des deux guerres mondiales. V. CROIX-ROUGE.

GENÈVE (CANTON DE), un des 22 membres de la Confédération helvétique. Situé à l'extrémité sud-ouest de la Suisse, entre le canton de Vaud au N., les départements français de l'Ain à l'O., et de la Haute-Savoie au S. et à l'E. Son territoire (superficie, 279 km²), est divisé en deux parties sur le lac et le Rhône ; 180.000 hab. (*Genevois, oises*), dont plus des deux tiers dans le chef-lieu.

Le sol, accidenté de médiocres collines, est en partie planté de vignes. Les principales ressources sont les grains, les fruits, le vin, l'élevage du bétail et la pêche, mais, plus particulièrement, le commerce et l'industrie, notamment l'horlogerie.

Le pouvoir législatif (Grand conseil), composé de cent députés élus pour trois ans, nomme, en particulier, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Le pouvoir exécutif (Conseil d'Etat) se compose de sept membres élus aussi pour trois ans.

Genève (POINT DE), dentelle imitant le point plat de Bruxelles, et fabriquée à Genève.

GENÈVE (LAC DE) ou **LÉMAN**. V. LÉMAN.

GENÈVE (Robert DE). Biogr. V. CLÉMENT VII.

GENEVIÈVE (sainte), vierge patronne de Paris, née à Nanterre vers 422, morte à Paris en 512. Son histoire est en partie légendaire. Fille de cultivateurs, Geneviève garda les troupeaux dans son enfance. A sept ou huit ans, saint Germain d'Auxerre la rencontra près de Paris, la bénit et la consacra à Dieu, lui mettant au cou une médaille de cuivre marquée d'une croix. A quinze ans, elle reçut le voile qui consacrait ses engagements. A la mort de ses parents, elle vint habiter Paris avec sa marraine. Les Huns menaçant Paris (451), Geneviève empêcha les habitants de fuir, les assurant qu'ils n'auraient rien à souffrir de la part d'Attila, et sa parole se réalisa ; dès lors, elle devint l'objet de la vénération publique. Elle soutint les Parisiens dans leur résistance à Clovis, jusqu'à la conversion de ce prince. Elle mourut nonagénaire.

Ses restes furent déposés d'abord dans un tombeau de pierre, au milieu de la crypte de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, au lieu qu'on nomma depuis « la montagne Sainte-Geneviève », et où se trouve le Panthéon actuel. Puis ils furent placés dans une châsse, œuvre de saint Eloi. La châsse de la sainte, devenue patronne de Paris, fut portée dans des processions solennelles à toutes les époques de calamités, notamment au XIIe siècle contre le mal des Ardents. Refaite en 1242, plus tard, en 1612, restaurée par Marie de Médicis, la châsse de Sainte-Geneviève fut profanée en 1793 ; on la fondit à la Monnaie, et les reliques furent brûlées en place de Grève. La pierre du tombeau, conservée dans l'église Saint-Etienne-du-Mont avec quelques restes d'ossements, attire encore les pèlerins, notamment pendant la neuvaine du 3 au 12 janvier. V. CHÂSSE.

— Iconogr. Les œuvres de peinture et de sculpture représentant sainte Geneviève sont innombrables ; presque toutes les églises de Paris en possèdent.

Mais l'ensemble le plus considérable d'œuvres d'art consacrées à sainte Geneviève se trouve actuellement au Panthéon, qui fut transformé quelque temps en église, sous l'invocation de sainte Geneviève. Dans le péristyle, on rencontre *Sainte Geneviève arrêtant Attila*, groupe en marbre, par Etienne-Hippolyte Maindron. A la coupole figure le *Triomphe de sainte Geneviève ou Sainte Geneviève protégeant la France*, peinture de Gros (1824) ; citons en outre : *Sainte Geneviève rendant la confiance et le calme aux Parisiens effrayés de l'approche d'Attila*, par Elie Delaunay ; *l'Enfance et la Vie de sainte Geneviève*, suite, en quatre panneaux, de Puvis de Chavannes (1877). Vingt ans plus tard, Puvis de Chavannes fut chargé d'exécuter un pendant à *l'Enfance de sainte Geneviève* sur la paroi gauche du bras qui précède l'abside. Cette seconde partie a trait à la vieillesse de la sainte. Elle comprend deux morceaux fort inégaux en étendue. Le plus important a pour légende : *Ardente dans sa foi et sa charité, Geneviève, que les plus grands périls n'ont pu détourner de sa tâche, ravitaille Paris assiégé et menacé de la famine.* Le panneau dernier, étroit et haut, représente *Geneviève soutenue par sa pieuse sollicitude, qui veille sur la ville endormie* (1898). Signalons aussi la *Mort de sainte Geneviève*, peinture murale exécutée par Jean-Paul Laurens, dans la travée du milieu. En 1928, sur le pont des Tournelles refait et élargi a été érigée une statue de sainte Geneviève, due à Landowski. (V. planche *Beaux-Arts LXIV*.)

GENEVIÈVE (ABBAYE DE **Sainte-**), à Paris. C'est en 508 que Clovis fonda sur la colline de la rive gauche de la Seine une basilique dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, où fut déposé le corps de sainte Geneviève. En 1754, Louis XV autorisa les religieux à construire, pour remplacer leur église qui tombait en ruine, un édifice monumental dont Soufflot dirigea la construction, et qui devint le Panthéon actuel. En 1802, les bâtiments de l'abbaye furent affectés à l'installation d'un lycée placé sous le vocable de Napoléon et qui est maintenant le lycée Henri IV. L'ancienne église fut démolie en 1807, à l'exception de sa tour, communément nommée *tour de Clovis*, qui date, à sa base, du XIIe siècle, et, dans les étages supérieurs, du XVe. La bibliothèque des génovéfains continua à occuper une partie des bâtiments de l'abbaye, jusqu'à sa translation, en 1850, dans le monument construit pour elle sur la face septentrionale de la place du Panthéon, et dénommé actuellement Bibliothèque Sainte-Geneviève.

GENEVIÈVE (MONTAGNE **Sainte-**), haute colline située au sud de Paris et dominant la vallée de la Seine et de la Bièvre, le *mons Lucotitius* de l'époque romaine. Durant les quatre premiers siècles de notre ère, cette colline fut habitée et fut même le siège principal des édifices publics, comme le prouvent les arènes retrouvées rue Monge, les vestiges d'un théâtre découverts sous le sol du lycée Saint-Louis, le palais des Thermes, etc. Après la fondation de Clovis, au sommet, de l'abbaye qui reçut la sépulture de sainte Geneviève, elle prit le nom de cette sainte. Au moyen âge, elle se couvrit de collèges, de couvents, d'églises, et sur ses flancs s'élèvent encore la Sorbonne, le Collège de France, l'Ecole polytechnique, etc., tandis que le Panthéon la couronne. Depuis 1895, une Société de *la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* étudie le passé et les transformations de la colline.

GENEVIÈVE (CONGRÉGATION DE **Sainte-**). V. GÉNOVÉFAINS.

Geneviève de Brabant, héroïne d'une légende populaire qui a pour protagonistes Siegfried, comte palatin de Trèves, sa jeune femme, Geneviève, et son sénéchal Golo, qui accuse d'adultère la comtesse qu'il a vainement tenté de séduire. C'est une variante du thème de l'épouse innocente persécutée, traité plus anciennement dans la chanson de geste de *Berthe au grand pied*. Cette légende, qui apparaît pour la première fois sous cette forme dans la *Légende dorée*, s'est répandue dans l'Europe entière et a servi de sujet à des romans et à des pièces de théâtre.

Geneviève de Brabant, opérette burlesque en deux actes et sept tableaux, paroles d'Hector Crémieux et Tréfeu, musique de Jacques Offenbach, représentée aux Bouffes-Parisiens le 19 novembre 1859. Parodie de la légende de *Geneviève de Brabant*, cet ouvrage fut repris, après remaniement, aux Menus-Plaisirs, en 1867, puis sous la forme d'un opéra-féerie en cinq tableaux, à la Gaîté en 1875, avec un succès considérable.

GENEVISME [*vissm'*] n. m. Manière de parler ou d'écrire particulière aux Genevois.

GENEVOIS (COMTÉ, puis DUCHÉ DE), ancien pays de Savoie, constitué par les domaines des comtes de Genève, autour de Genève, et comprenant, avec une partie de la Suisse romande (canton de Vaud), le pays de Gex, le bassin de l'Arve et une fraction du Chablais. La race des comtes de Genève, qui prétendait descendre de Roland, s'éteignit à la fin du XIVe siècle et leurs biens furent réunis à ceux de la maison de Savoie (1401). La portion du Genevois située au sud du lac de Genève, augmentée du Faucigny, fut constituée à plusieurs reprises en apanage sous le nom de duché de Genève (capit. *Annecy*) par des princes de cette maison. Les derniers ducs de Genève furent les princes dits « de Genève-Nemours » (1514-1659), qui jouèrent un rôle considérable à la cour de France. En 1659, le Genevois fut rattaché à la Savoie.

GENEVOISE n. f. Numism. Monnaie d'argent de l'ancienne république de Genève, appelé aussi GROS ÉCU.

— Art culin. Sauce qui sert à accompagner le poisson d'eau douce.

GENEVOIX (Maurice), écrivain français, né à Decize en 1890. Ses œuvres sont inspirées surtout par la campagne nivernaise et la Loire : *Rémi des Rauches* (1922), *Raboliot* (1925), qui lui valut le prix Goncourt, *Forêt voisine* (1932), *la Dernière Harde* (1938), *L'aventure est en nous* (1952), etc. On lui doit aussi des ouvrages sur la Grande Guerre, chroniques des misères et de l'héroïsme du poilu jeté dans la bataille : *Sous Verdun* (1916), *Nuits de guerre* (1917), *Au seuil des guitounes* (1918), *la Boue* (1921), *les Eparges* (1923), etc. Il a été élu membre de l'Académie française en 1946.

GENÈVRE (MONT), col des Alpes françaises (départ. des Hautes-Alpes, arrond. de Briançon), formant la dépression la plus basse des grandes Alpes, à 1.860 m. d'altitude. Grâce à sa facilité d'accès, le col du mont Genèvre (*mons Matrona*, puis *mons Genebræ* des anciens) a été pratiqué dès une haute antiquité. Les Gaulois, Annibal peut-être, César et Charlemagne y passèrent. La route qui fait communiquer la vallée de la Durance avec celle de la Doire Ripaire a été construite en 1802. Le col est sur la frontière entre la France et l'Italie.

GENÈVRETTE ou **GENEVRETTE** n. f. Boisson fermentée obtenue avec des fruits sauvages, du sucre, et aromatisée avec du genièvre et des sommités d'absinthe.

GENÉVRIER [*vri-é*] ou **GENEVRIER** n. m. (de *genièvre*). Genre de plantes, de la famille des conifères, tribu des cupressinées.

— ENCYCL. Les *genévriers* (*juniperus*) sont des arbres ou des arbustes à feuilles persistantes, des régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal, ou des montagnes tropicales, à feuilles opposées ou verticillées par trois, dont le cône a des écailles épaisses et charnues qui le font ressembler à une baie. Le genévrier ordinaire (*juniperus communis*), à feuilles aciculaires, habite l'Europe ; son fruit, globuleux, charnu, bleu noirâtre (*baie de genièvre*), est employé en cuisine comme condiment, en liquoristerie et distillation (v. GENIÈVRE), en médecine comme diurétique. Le cade ou genévrier oxycèdre (*juniperus oxycedrus*) habite la région méditerranéenne ; son bois, brûlé sans courant d'air, fournit l'*huile de cade*, goudron parasiticide employé en dermatologie. La sabine (*juniperus sabina*) a des feuilles courtes et imbriquées qui contiennent de l'*essence de sabine*, abortive. Le genévrier de Virginie (*juniperus Virginiana*), des Etats-Unis, fournit le bois pour crayons. Le genévrier à l'encens, ou cèdre d'Espagne (*juniperus hispanica*) et divers autres fournissent l'encens femelle ou « en sorte ».

Genévrier : *a*, fleur mâle *b*, fleur femelle.

GENÉVRIÈRE n. f. Terrain couvert de genévriers.

GENEYTOUSE (LA), comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 16 kil. de Limoges ; 915 hab.

GENGA, commune d'Italie (Marches, prov. d'Ancône) ; 4.115 hab.

GENGA (Jérôme), peintre et architecte italien, né et mort à Urbin (1476-1551). Elève de Lucas Signorelli, puis de Pérugin, il travailla à Florence, puis décora le palais du duc d'Urbin. A Rome, il peignit une *Résurrection* pour l'église Sainte-Catherine-de-Sienne, à Mantoue une *Annonciation de la Vierge* pour l'église Saint-Augustin de Césène, et à Forli une *Assomption de la Vierge* pour l'église Saint-François. Genga passa les dernières années de sa vie à bâtir, pour les ducs d'Urbin, des palais splendides, entre autres celui de Monte-Pesaro. — Son fils, BARTHÉLEMI, né à Césène en 1516, mort à Malte en 1558, fortifia pour le duc d'Urbin les places de la Lombardie, construisit l'église de Monte-l'Abbate et celle de Saint-Pierre de Mondovi, et donna pour l'ordre de Malte les plans de la Cité Valette.

GENGA (Annibale DELLA). Biogr. V. LÉON XIII.

GÉNIE : 1. Le maréchal Vauban; 2. Officier ingénieur (1700); 3. Officier ingénieur géographe; 4. Sapeur mineur (1758); 5. Ingénieur géographe (1780); 6. Sapeur mineur (1786); 7. Siège de Toulon, sapeurs à la tranchée (1793); 8. Sapeur mineur (1791); 9. Sapeur (1793); 10. Soldat; 11. Officier (1805); 12. Ingénieur géographe (1800); 13. Ingénieur géographe (1811); 14. Construction d'un pont sur la Bérézina (1812); 15. Pontonnier; 16. Train des pontonniers; 17. Train du génie (1805); 18. Garde impériale; 19. Siège de Saragosse (1808); 20. Soldat (1820); 21. Soldat (1810); 22. Élève de l'École de Metz (1835); 23. Soldat (1840); 24. Siège de Sébastopol (1854); 25. Soldat et officier de la Garde impériale (1865); 26. Soldat et sous-officier (1860); 27. Siège de Paris (1870-1871); 28. Officier et soldat (1865); 29. Soldat (1872); 30. Pontonnier (1872); 31. Siège de Tuyen-Quan (1884); 32. Officier et soldat (1885); 33. Soldat (1900); 34. Soldat (1918); 35. Sapeurs mineurs (1918).

GENDARMERIE

GENDARMERIE : 1. En 1500 ; 2. Guet royal (1600) ; 3. Maréchaussée (1720) ; 4. Du royaume ; 5. De la Garde (1730) ; 6. Guet à cheval (1785) ; 7. 1793 ; 8. Légion de police générale (1795) ; 9. Grenadier-gendarme de la Convention (1793) ; 10. Garde du Directoire (1798) ; 11. D'élite ; 12. D'ordonnance (1809) ; 13. Départementale ; 14. D'Espagne (1809) ; 15. Garde de Paris (1806) ; 16. 1808 ; 17. D'élite ; 18. Départementale (1820) ; 19. De Corse ; 20. D'Afrique française ; 21. Indigène (1840) ; 22. Garde de Paris (1848) ; 23. Garde municipale (1835) ; 24. Départementale ; 25. Garde de Paris (1836) ; 26. De la Garde ; 27. Départementale ; 28. Garde de Paris (1860) ; 29. 1870 ; 30. Nationale ; 31. Mobile (1875) ; 32. Garde municipale à pied ; 33. A cheval, tenue de théâtre ; 34. Grande tenue (1880) ; 35. 1900 ; 36. 1913 ; 37. 1915 ; 38. 1930.

GENGENBACH, ville d'Allemagne (Bade), sur la Kinzig, affl. du Rhin ; 3.500 hab. Tanneries, papeteries. Commerce de vins. Ville prise en 1643 par les Suédois, en 1689 par les Français, et donnée en 1802 au Grand-Duché de Bade.

GENGIS KHAN, ou **DJINGIZ KHÂN** (en mongol **Tchinkkiz khaghan**), fondateur du premier empire mongol, né en Tartarie en 1154 ou 1162, mort dans le Tankgout en 1227. Fils de Yésougei ou Yisoukaï Bahadour, chef des Yeka-Mongols, il était issu du clan des Bordjiguènes, nomade entre le Kéroulène et l'Onon, affluent de l'Amour. Il avait reçu le nom de **Temoudjin.** Orphelin à douze ans, il se distingua tout jeune par sa valeur guerrière et son intelligence ; une victoire sur le Taidjyout lui valut de son suzerain l'Altan khan, empereur des Kin, c'est-à-dire des Tartares orientaux conquérants de la Chine septentrionale, le titre de général. Sa tâche essentielle fut de créer et de maintenir l'unité des tribus turco-mongoles, éparses dans le steppe depuis le cœur du Japon jusqu'à la mer Caspienne ; les conquêtes de ses généraux en Chine, dans l'Iran et dans l'Inde ne furent que les conséquences de cette unification de l'Empire mongol, conforme à la tradition des khans turcs du VIe siècle et des khans ouïgours du VIIIe siècle.

Il s'attaqua aux Mongols en 1201, et les battit ; il en triompha de nouveau en 1204, tuant leur meilleur chef Tayank, forçant les Ouïgours, puis les Khirgiz et enfin les Raïmans à reconnaître son autorité. Devenu ainsi le chef incontesté de tous les Mongols, il s'en proclama empereur avec le titre de *Tchinkkiz khaghan* (l'Empereur inflexible).

En 1209 le Tankgout se soumit, et le roi donna une de ses filles en mariage au nouvel empereur. Maître de la Mongolie, celui-ci tourna ses visées vers la Chine, où la dynastie chinoise des Song qui régnait encore dans les provinces du Sud l'appela à son secours contre l'Altan khan qui lui avait ravi la Chine septentrionale. Sans scrupule de race, Gengis khan écrasa les Kin, et prit leur place dans la Chine du Nord. Il devait cependant laisser à son petit-fils Khoubilaï khan, fondateur de la grande dynastie des Youan et de la ville de Yen-king (Pékin) le soin d'anéantir l'empire des Song et d'unifier la Chine sous son sceptre. Après avoir annexé le Tankgout et le pays des Khirgiz, Gengis khan en une randonnée de six ans qui mit sur son passage tout à feu et à sang, dévasta le Khârezm et la Boukharie, le Khorassan, le Farsistan, le Kerman, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Arménie, le Kurdistan, la Mésopotamie et la partie de l'Asie Mineure qui dépendait du sultan d'Iconium 'Alâ ed-Dîn, qui alla mourir misérable dans une île de la mer Caspienne, tandis que son fils Djélâl ed-Dîn, après un essai de résistance, devait se réfugier dans l'Inde. Des pays d'une haute civilisation islamique, riches et prospères entre tous, se virent par lui ruinés, dépeuplés et dépouillés de tous leurs monuments.

Avant de mourir au siège de Ning-hia, citadelle tankgoute, Temoudjin installa son aîné, Djötchi, en Russie, son second fils Djaghataï en Turkestan et en Iran oriental, son troisième, Ögödei sur l'Imil, et le quatrième à Karakoroum. Ses procédés de gouvernement furent caractérisés par le Yassak, consigne guerrière. Marco Polo et Joinville ont reconnu en lui un barbare de génie, qui « procura la paix », mais fondée sur le massacre.

Ce terrible dévastateur sut être, pour l'époque, un remarquable organisateur, qui donna des lois fixes et un instant l'unité aux tribus de Tartarie.

GÉNI adj. (du gr. *geneion*, menton). ‖ *Apophyse géni*, Nom donné à quatre petits tubercules irréguliers que présente, sur la ligne médiane et à la partie inférieure, la face postérieure du maxillaire inférieur.

GÉNIAL, E, AUX adj. (du lat. *genialis*, de fête). Qui a un caractère de fête. (Vx.)

GÉNIAL, E, AUX adj. Qui a du génie : *Le* GÉNIAL *Homère.* ‖ Qui marque du génie : *Une idée, Une œuvre* GÉNIALE.

GÉNIALEMENT [*man*] adv. D'une manière géniale (au sens du mot précédent). [Peu us.]

GENIALES (Dii) n. m. pl. (du lat. *genialis*, qui a rapport aux plaisirs de l'amour, du mariage). Dieux qui présidaient à la génération. (Ils se confondirent avec les dieux grecs Priape, Aphrodite, Dionysos, etc.) ‖ Au sing. : GENIALIS (*Deus*).

GÉNIALIES [*li*] n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes du génie (*genius*), célébrées au mois de décembre.

GÉNIALITÉ n. f. Qualité de ce qui est génial. (Peu us.)

GÉNIATE ou **GENIATUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des rutélidés, comprenant des scarabées de taille moyenne, habitant l'Amérique du Sud.

GÉNIAUX (Charles), romancier français, né à Rennes en 1878, mort à Nice en 1931. Son enfance se passa en partie à Alger et à Bastia. Après avoir été élève de l'Ecole des beaux-arts, il débuta par des collaborations à diverses revues bretonnes, puis se consacra au roman. *La cité de mort* (1904) ; *l'Homme de peine* (1905) ; *l'Océan* (1913) ; *la Passion d'Armelle Louanais* (1917), qui obtint le grand prix du roman ; *la Famille Messal* (1919) ; *Les cœurs gravitent* (1921) ; *les Faucons* (1926) sont, parmi la trentaine de volumes que Géniaux a publiés, les plus importants. On y trouve de remarquables qualités d'analyse et un sens du pittoresque qui a parfois un caractère un peu romantique. Géniaux excelle à l'occasion, à envelopper ses récits d'une atmosphère de mystère qui en accroît l'intérêt. Il a peint avec un égal bonheur la grisaille des ciels de Bretagne et l'éclatante lumière de la Méditerranée (*Sous les figuiers de Kabylie*).

GÉNICULAIRE [*lèr'*] n. m. Genre d'algues desmidiées, microscopiques, à cellules allongées, réunies en filaments prolongés.

GÉNICULATION [*si-on*] n. f. (de *géniculé*). Courbure en forme de genou.

GÉNICULÉ, E adj. (du lat. *geniculus*, petit genou). Hist. nat. Se dit de tous les organes fléchis sur eux-mêmes et formant un angle, et des êtres possédant de tels organes : *Tige* GÉNICULÉE, *Epeire* GÉNICULÉE.

— Anat. *Corps géniculé*, Renflement de l'extrémité postérieure de la couche optique du cerveau. ‖ *Ganglion géniculé*, Ganglion du nerf facial.

GÉNICULIFLORE adj. (de *géniculé*, et du lat. *flos, oris*, fleur). Qui a des fleurs sessiles naissant dans l'angle des rameaux contigus.

GÉNIE n. m. (du lat. *genius*, esprit divin qui préside à la naissance ; influencé par *ingenium* pour le sens de *talent*, et par *ingénieur* pour celui qu'il a dans la langue militaire). Esprit, démon, qui, selon les anciens, présidait à la destinée de chaque être : *On jurait par son* GÉNIE.

— Par extens. : *Le génie de Rome. Le génie de la France,* L'ange tutélaire de la France. ‖ Etre surnaturel auquel on attribuait un pouvoir magique : *Les* GÉNIES *des bois, des fontaines. Les* GÉNIES *des contes de fées.*

— *Par anal.* Personne ou circonstance qui exerce une influence sur la destinée de quelqu'un : *Il assure que vous êtes son bon* GÉNIE. (Mme de Sévigné.) *L'amour de la gloire fut le mauvais* GÉNIE *de Louis XIV.* ‖ Etre métaphorique présidant à quelque chose : *Le* GÉNIE *des arts, de la musique, de la liberté, de la douleur.* ‖ Représentation de cet être métaphorique : *Le* GÉNIE *de la Bastille.*

— Talent, aptitude, goût inné pour une chose : *Suivre son* GÉNIE. *Avoir du* GÉNIE *pour la musique. Avoir le* GÉNIE *du mal. Le* GÉNIE *de l'intrigue, du jeu.* ‖ Puissance créatrice dans un ordre de choses quelconque : *Un homme, Une femme de* GÉNIE. *Le* GÉNIE *et les grands talents manquent souvent ; quelquefois aussi, les seules occasions.* (La Bruyère.) *Il a fallu un* GÉNIE *pour conquérir ce qui devient ensuite le domaine d'un enfant.* (Renan). *Il* [Tristan Bernard] *dit encore : « Il faut avoir beaucoup de talent, mais un peu de* GÉNIE *suffit. »* (J. Renard.) ‖ Puissance créatrice dans les sciences. ‖ Puissance créatrice dans les lettres, dans les beaux-arts : *Si le* GÉNIE *enfante, c'est le goût qui conserve.* (Chateaubriand.) *Le* GÉNIE, *raison sublime.* (M.-J. Chénier.) *Le* GÉNIE, *c'est un grand cœur.* (V. Hugo.)

Ah ! frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le *génie.*
A. de MUSSET.

Un des premiers dons du GÉNIE, *c'est l'abondance.* (Th. Gautier.) ‖ Inspiration : *Il prêche de* GÉNIE, *et sans préparation.* (La Bruyère.)

— Caractère distinctif, nature propre des êtres ou des choses :

Enfin, Burrhus, Néron découvre son *génie.*
RACINE.

Le GÉNIE *d'une race, d'un peuple. Le* GÉNIE *de notre langue est la clarté et l'élégance.* (Voltaire.) *Le « Nouveau Testament » change le* GÉNIE *de la peinture.* (Chateaubriand.) *C'est dans les vieux auteurs que je trouverai le* GÉNIE *de la langue.* (Stendhal.)

— Personne de génie : *Ce sont les grands* GÉNIES *qui enfantent les grands desseins.* (Fontenelle.)

— Fam. *Ce n'est pas un génie,* C'est une personne peu intelligente.

— *Génie civil,* Art des constructions civiles. ‖ Corps d'ingénieurs chargé de ces constructions.

— Agron. *Génie rural,* Art des constructions rurales (embrassant à la fois la construction de tous les bâtiments ruraux, et les questions d'adduction et d'évacuation d'eaux, applications de l'électricité, etc.).

— Art milit. Arme et service chargé de réaliser, dans l'armée de terre, les travaux techniques ou spécialisés de toute nature (fortification, communications, destructions, etc.), lui permettant de vivre et de combattre.

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les rois.

— Mar. *Génie maritime,* Art des constructions navales. ‖ Corps d'officiers chargé de la partie scientifique de ces constructions.

— *De génie,* loc. adv. D'inspiration : *Ses* [de Boileau] *vers, faits de* GÉNIE, *quoique travaillés avec art, seront lus encore quand la langue aura vieilli.* (La Bruyère.)

— ALLUS. LITTÉR. **Le génie de Brutus.** V. FANTÔME. **Le génie de Socrate.** V. DÉMON. **Le génie est une longue patience,** Axiome prêté à Buffon. Il provient du témoignage d'Hérault de Séchelles qui, dans son spirituel opuscule : *la Visite à Montbard,* met dans la bouche de Buffon une phrase légèrement différente : « Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience ».

— SYN. **Génie, talent.** Par rapport à *génie,* exprimant la capacité, la puissance créatrice (et servie au reste par des qualités supérieures de mise en œuvre), le *talent* ne marque que d'heureuses dispositions naturelles ou un art plus ou moins grand, naturel ou acquis, d'imaginer, de disposer, de réaliser les choses.

— ENCYCL. Psychol. Le *génie* est la faculté d'inventer. En ce sens, quiconque découvre quelque chose de nouveau dans les sciences, les arts techniques, les beaux-arts, et la simple conduite de la vie, montre un certain génie. Seulement, il y a de petits génies : ce sont ceux qui découvrent des choses sans importance et sans valeur. Il y en a de grands : ce sont ceux qui produisent des nouveautés capitales pour leur vérité, leur beauté, leur utilité. C'est à ces derniers que l'usage tend à réserver la qualification de « génies ». Mais la limite est indéfinissable. Le génie ne diffère, en effet, de l'imagination, que comme la partie diffère du tout. On a étudié ses procédés. L'un des principaux consiste à discerner des analogies cachées dans des objets dissemblables, à en tirer les conséquences et à en juger intuitivement la valeur.

Quelques philosophes ont cru devoir assimiler le génie à une forme de la névrose. Ils ont constaté, en effet, que beaucoup d'hommes de génie ont été de grands malades. Ils ont observé chez eux des idées fixes, des passions, un oubli frénétique des conditions ordinaires de la vie qui n'est pas sans analogie avec certaines formes de la folie. Mais la conclusion n'est rien moins qu'évidente. Le génie des uns semble bien s'expliquer, comme la médiocrité des autres, par le concours d'un groupe d'hérédités et d'un milieu favorable.

— Agron. Les décrets du 26 décembre 1918 et 5 août 1919 ont créé un *Corps du génie rural,* réorganisé par le décret du 10 juillet 1926. Il dépend du ministère de l'agriculture et comprend un cadre supérieur d'inspecteurs généraux (au nombre de 3), d'ingénieurs en chef (32), d'ingénieurs (60) et d'ingénieurs adjoints ou élèves ingénieurs (40) qui, tous, sortent de l'Ecole supérieure du Génie rural ; puis un cadre secondaire de sous-ingénieurs, conducteurs, commis dessinateurs, etc., recrutés par voie de concours. Ce corps a dans ses attributions tout ce qui concerne les travaux de génie rural entrepris pour le service de l'Etat.

— Mar. *Génie maritime,* Les officiers du génie maritime, ingénieurs des constructions navales, sont employés à Paris et dans les arsenaux en France et aux colonies. Leur uniforme est semblable à celui des officiers de marine, mais ils portent des parements de velours noir aux manches, ont une patte d'épaule au lieu d'épaulettes, et ceignent l'épée. Le recrutement se fait presque exclusivement parmi les élèves sortant de l'Ecole polytechnique. Les élèves ingénieurs sortant de l'Ecole polytechnique passent deux années à l'Ecole d'application du génie maritime, à Paris.

— Milit. On peut faire remonter l'origine du génie au corps des *ingénieurs* ou *engeigneurs.* En 1759, des compagnies de sapeurs étaient rattachées au corps des ingénieurs ou *engeigneurs* militaires, chargés du service des engins de guerre, mais ne disposant pas de troupes. De cette réunion d'une main-d'œuvre spécialisée et d'un corps de techniciens est né le génie militaire en 1776 ; les ingénieurs, recrutés alors par l'école de Mézières, reçoivent le titre d'officiers. A partir de 1801, ils sont formés à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole d'application de Metz.

Arme par excellence des travaux d'intérêt général, ou de ceux qui exigent un certain degré de technicité, d'outillage ou de main-d'œuvre, le génie assuma des missions de plus en plus variées, traduisant sur le plan militaire les progrès de la science moderne. A ces missions, faisant appel à des techniques très différentes, correspondent autant de types d'unités du génie : sapeurs mineurs, pontonniers, artificiers, transmissions, chemin de fer, électromécaniciens, service des eaux, sapeurs forestiers, etc.

— *Evolution du génie depuis la Première Guerre mondiale.* Jusqu'en 1914, le génie fut essentiellement l'arme de la fortification, des explosifs et destructions. Au cours de la guerre 1914-1918, les unités du génie se distinguèrent par leur activité dans la *guerre des mines* (les Eparges, Vauquois) [v. MINE]. De 1925 à 1939, la fortification reprit sa place d'activité première dans l'arme du génie absorbée alors par la construction de la ligne *Maginot* (v. ce nom). En remettant à l'honneur la guerre de mouvement, le dernier conflit allait demander au génie un effort particulier dans le domaine des voies de communication, qu'il devra entretenir, construire, rétablir, détruire ou créer, suivant le cas. En 1945, en Alsace, 128 ponts furent rétablis par le génie en 15 jours dans le seul secteur de la Ire armée française. D'autre part, son intervention est maintenant demandée, jusqu'à l'extrême avant de la ligne de feu, pour ouvrir la route aux unités de choc et participer au combat avec ses engins spéciaux (v. LANCE-FLAMMES, MINE). Aussi, bien qu'il se soit allégé des *transmissions* (v. TRANSMISSION), devenues autonomes en 1942, le génie a-t-il vu ses moyens augmenter sans cesse de 1939 à 1945 : mines, bulldozers, engins de franchissement, compresseurs, véhicules amphibies, etc.

Organisation. — Le génie compte des unités de réserve générale, dont beaucoup sont spécialisées : chemin de fer, pontage, assaut, pionniers, débarquement, etc. D'autres unités, intégrées dans les divisions et corps d'armée, ont pour objet la satisfaction de leurs besoins immédiats. En 1945, on trouvait à la division deux compagnies du génie équipées de détecteurs de mines, et de matériels de franchissement (48 bateaux de combat et de transport). En temps de paix, pour faciliter l'instruction, toutes les unités du génie sont groupées en régiments chargés de former les spécialistes de toute nature.

On n'oubliera pas non plus que, outre sa mission d'arme combattante, le génie est aussi un *service.* A ce titre, il comprend essentiellement : le *service du matériel du génie,* chargé de fournir aux troupes de toutes armes l'outillage dont elles ont besoin, et le *service des travaux du génie,* qui, par l'intermédiaire des *chefferies* et *arrondissements du génie,* administre le domaine militaire, et se charge de toutes les opérations d'entretien et de construction, etc. On notera, enfin, que les officiers du génie reçoivent une formation particulière à l'*Ecole d'application du génie* d'Angers et à l'*Ecole supérieure technique du génie* de Versailles (v. ÉCOLE). La devise traditionnelle des unités de génie est : « Parfois détruire, souvent construire, toujours servir. »

— Mythol. Le *génie* (*genius*), qui, dans la mythologie romaine, rappelle le *daïmôn* des Grecs (V. DÉMON), est une représentation de l'âme ou du principe vital. Chaque action était dictée à l'homme par son génie particulier ; la femme avait de même sa « Junon ». Au jour où l'on fêtait un anniversaire de naissance, on invoquait son *genius ;* les peintures de Délos nous traduisent cette cérémonie. A Pompéi, le génie lui-même est représenté, à côté des lares, sous les traits d'un personnage en toge, qui sacrifie. Outre les génies individuels, il y eut des génies locaux, figurés parfois par un serpent auquel on apportait des offrandes ; les villes mêmes eurent leurs génies. Sous l'Empire, le génie de l'empereur fut l'objet d'une adoration spéciale.

— Iconogr. Les *génies,* enfants ailés, légers, gracieux, jouent dans les compositions allégoriques ou mythologiques le même rôle que les anges dans les sujets religieux. Il y en a de charmants, dans les *Loges* et les *Chambres* de Raphaël.

En peinture et en sculpture, les génies servent à représenter, selon les attributs qui les accompagnent, les Vertus, les Passions, les Arts, les Sciences, etc.

Citons dans ce genre : à Florence, les *Génies dansants,* bas-relief de Donatello ; à Paris, le *Génie de la Paix,* tableau de Prud'hon au Louvre, le *Génie des arts,* sculpture d'Antonin Mercié (1877), qui décore un tympan au-dessus des guichets du Louvre, du côté des quais, et le *Génie gardant le secret de la tombe* (Luxembourg), statue de René de Saint-Marceaux (1879). [V. planches *Beaux-Arts LXIV* et *LXV.*]

Génie du Christianisme (LE), par Chateaubriand, V. CHRISTIANISME (*Génie du*).

GÉNIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. (du gr. *géneion*, menton). Anat. Qui appartient au menton, qui fait partie du menton : *Apophyse* GÉNIENNE. V. GÉNI.

GÉNIEUX [*ni-eû*] n. m. Casserole en faïence ou en poterie, avec un fond concave et une longue queue.

GENIÈVRE n. m. (lat. *juniperus*). Nom vulgaire du *genévrier*. || Sa graine. || Liqueur alcoolique qu'on en fait.
— Encycl. Les fruits de genévrier (appelés communément *baies* ou *grains de genièvre*) sont employés en thérapeutique sous diverses formes, comme stimulants et diurétiques (oliguries, hydropisies, affections catarrhales de la vessie et du poumon) ; on les utilise dans la cuisine pour assaisonner certains gibiers, comme la grive, et donner du parfum à la choucroute.
L'eau-de-vie dite *genièvre* est fabriquée dans les régions du Nord ; elle est fournie par la distillation de certaines céréales (orge, froment, maïs, seigle, avoine, sarrasin). Autrefois, on mélangeait au moût des baies de genièvre, qui fermentaient et passaient à la chaudière avec la masse tout entière ; aujourd'hui, on sacchariﬁe du malt de blé et de seigle cuit en le touraillant fortement, ce qui développe par torréfaction un arome spécial. La liqueur dite *genièvre* est un mélange d'eau-de-vie de grains et de sirop de sucre.

GENIÈVRERIE [*je, rî*] n. f. Fabrique de genièvre.

Genil, Jenil ou **Xénil**, affluent gauche du Guadalquivir, né dans la Sierra Nevada. Il arrose Grenade et sa Véga, Loja, Ecija et Palma del Rio, en aval de qui il finit. Cours, 211 kil.

Genillé, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 52 kil. de Tours, sur l'Indroie, affl. de l'Indre ; 1.850 hab. Ch. de f. de Loches à Ecueillé. Eglise romane.

Génin (François), littérateur et philologue français, né à Amiens en 1803, mort à Paris en 1856. Après avoir été professeur à Laon, puis à Strasbourg, il entra dans la rédaction du *National*. Il se tourna ensuite vers la philologie et publia, en 1845, son livre *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle*, et, en 1846, le *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du XVIIe siècle*, couronné par l'Académie française. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre* (1841) ; *Œuvres choisies de Diderot* (1847) ; *la Chanson de Roland, poème de Théroulde* (1850) ; *l'Eclaircissement de la langue française de J. Palsgrave*, suivi de la *Grammaire de Gilles du Guez* (1852) ; *Maître P. Patelin* (1854) ; *De la prononciation du vieux français, lettre à Littré de l'Institut* (1856).

Génioglosse ou **Génio-glosse** adj. et n. m. (du gr. *géneion*, menton, et *glôssa*, langue). Se dit d'un muscle qui occupe toute la longueur de la langue et s'insère à l'os hyoïde d'une part, aux apophyses géniennes supérieures de l'autre.

Génio-hyoïdien [*di-in*] adj. et n. m. (du gr. *géneion*, menton, et de *hyoïde*). Anat. Se dit d'un muscle de la langue s'étendant des apophyses géniennes inférieures à l'os hyoïde, qu'il soulève pendant la déglutition.

Génio-pharyngien adj. et n. m. (du gr. *géneion*, menton, et de *pharyngien*). Anat. Se dit d'une partie du muscle constricteur supérieur du pharynx, qui s'étend du menton au pharynx.

Génioplastie [*plass-tî*] n. f. (du gr. *géneion*, menton, et *plassein*, former). Chir. Restauration du menton par l'autoplastie.

Géniospore [*oss-por'*] ou **Geniosporum** [*rom'*] n. m. Genre de labiées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs disposées en épis lâches. (On en connaît huit espèces, des Indes orientales, de l'Afrique tropicale, de Madagascar.)

Géniostome [*oss-tom'*] n. m. Genre de loganiacées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, à fleurs hermaphrodites ou polygames, petites, réunies en cymes. (On en connaît vingt espèces, de l'Océanie et des Mascareignes.)

Génipa n. f. Genre de plantes de la famille des rubiacées, comprenant huit espèces de l'Amérique tropicale. (Ce sont des arbres à feuilles opposées, à stipules caduques. Le fruit [génipape] est une baie ovoïde, charnue, comestible dans certaines espèces.)

Génipa : *a*, fleur.

Génipape [*jé*] n. m. Fruit du génipa des Antilles [*genipa Americana*]. (De la grosseur d'une orange, le génipape est rempli d'une pulpe blanchâtre aigrelette, qui sert à préparer des boissons rafraîchissantes.)

Génipayer [*jé, yé*] n. m. Bot. Nom vulgaire du genre *génipa*.

Génipi [*jé*] n. m. Bot. V. Génépi.

Génis, comm. de la Dordogne, arrond. et à 38 kil. de Périgueux ; 1.165 hab.

Génissac, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kil. de Libourne ; 1.045 hab. Port sur la Dordogne. Bons vins.

Génisse et **Genisse** n. f. (du lat. popul. *junicia* tiré de *junix, icis*). Vache qui n'a pas encore porté.

Génissiat, localité de l'Ain, comm. d'Injoux-Génissiat, à quelques kilomètres au sud de Bellegarde. Important barrage sur le Rhône. V. Rhône (*aménagement du*).

Génissieu (Jean-Joseph-Victor), homme politique français, né à Chabeuil (Drôme) en 1749, mort à Paris en 1804. Avocat à Grenoble, élu à la Convention, il siégea parmi les montagnards, et fut le dernier président de la Convention. Il fut nommé, en 1796, par le Directoire, ministre de la justice, puis substitut près le tribunal de cassation (1796). Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il en devint secrétaire, et participa au 18-Fructidor. Il protesta contre le coup d'Etat du 18 brumaire, mais accepta cependant les fonctions de juge au tribunal d'appel de la Seine.

Génisson n. m. (de *génisse*). Nom du jeune taureau. (Dialectal.)

Genista [*niss-ta*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *genêt*.

Génisté [*niss*], **e** adj. (du lat. *genista*, genêt). Qui ressemble à un genêt.

Genistéine [*niss*] n. f. Matière colorante $C^{14}H^{10}O^5$, contenue à côté de lutéoline dans le genêt.

Genita Mana. Mythol. lat. Déesse qui présidait aux naissances, et à laquelle on sacrifiait un chien.

Génital, e, aux adj. (lat. *genitalis*). Hist. nat. Relatif à la reproduction sexuée des animaux.
— Mythol. lat. Qui est le dieu protecteur des mariages et des naissances : *Jupiter* Génital.
— Encycl. Anat. Le tissu *génital* des animaux est formé d'éléments variés dont quelques-uns sont destinés à constituer les produits génitaux mâles (spermatozoïdes) et femelles (ovules). Il est accumulé en certaines régions, dites glandes génitales (*ovaires*, chez la femelle, *testicules* chez le mâle). Ces glandes représentent la partie essentielle des organes génitaux ; on divise ceux-ci en organes génitaux *externes* (conduits vecteurs des produits génitaux, tels que *oviducte, canal déférent*, etc.), organes copulateurs (*vagin, pénis*), organes favorisant la ponte ou le développement de l'œuf (*utérus*), et armature génitale qui permet aux femelles des insectes d'introduire leurs œufs dans des corps capables de servir de nourriture aux larves ; et en organes génitaux *internes* qui se réduisent aux glandes génitales elles-mêmes.
Les organes génitaux peuvent exister anatomiquement chez les jeunes des animaux supérieurs, mais leur fonctionnement ne devient actif qu'au moment de la maturité des glandes génitales, correspondant à la puberté, laquelle est accompagnée de l'apparition des caractères sexuels secondaires que différencient la morphologie, la physiologie et même la psychologie des deux sexes.

Génitalité n. f. Propriété d'être engendré au moyen des organes génitaux. (Peu us.)

Géniteur n. m. (lat. *genitor*). *Ironiq.* Celui qui engendre ; père.
— Zool. Animal mâle, destiné à la reproduction.

Génitif [*jé*] n. m. (du lat. *genitivus* [s.-entend. *casus*], cas qui engendre). Gramm. Nom donné à un des cas de la déclinaison nominale et pronominale dans les langues à flexion. (Ce cas marque le plus souvent la dépendance ou l'appartenance.)
— Encycl. Dans les langues indo-européennes, le *génitif* a deux valeurs différentes, irréductibles l'une à l'autre. La première est celle de *partitif*, qui exprime une action à part des autres cas de la flexion, mais conciliable d'ailleurs avec chacun d'eux ; aussi le *partitif*, indiquant la partie d'un tout, peut-il jouer le rôle de sujet, de régime direct, de complément de lieu ou de temps, etc. L'autre génitif est le génitif *adnominal*, qui marque proprement le régime du substantif et se confond souvent pour le sens avec un adjectif épithète (*bonitas Dei* ou *divina* en latin). Au cours des siècles, par suite de ce qu'on appelle le *syncrétisme*, certains cas se sont fondus avec le génitif (par exemple l'ablatif en grec).

Génito-crural, e, aux adj. Anat. Qui appartient aux parties génitales et à la cuisse : *La région* Génito-crurale. *Nerf* Génito-crural. V. Suspubien.

Génitoires n. m. pl. (du lat. *genitalia*). Testicules, organes essentiels de la génération, chez les mâles.

Génitorragie [*jî*] ou **Génitorrhagie** n. f. (de *génital*, et du gr. *rhagê*, rupture). Ecoulement sanguin qui provient des organes génitaux de la femme (c'est le plus souvent une métrorragie).

Génitorrhée [*ré*] n. f. (de *génital*, et du gr. *rhein*, couler). Ecoulement qui provient des organes génitaux de la femme.

Génito-spinal, e, aux adj. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière : *Centre* Génito-spinal.

Génito-urinaire [*nèr'*] adj. Se dit de l'ensemble des organes de la génération et de la sécrétion urinaire, qui ont une commune origine embryogénique et des parties communes à l'état adulte : *Organes* Génito-urinaires.

Géniture n. f. (lat. *genitura*). Linguist. Progéniture. (Vx.)

Il advint qu'au hibou Dieu donna *géniture*.
La Fontaine.

— Art divinat. Horoscope : « *Le livre des cent* Géniture » *de Cardan*.

Genius loci n. m. (mots lat. signif. *génie du lieu*). Dieu ou démon familier, génie protecteur d'un lieu, d'une chose quelconque : *Amilcar, le chat de Sylvestre Bonnard, était le* genius loci *de la bibliothèque*.

Genji, nom de la famille japonaise célèbre des Minamoto.

Genlis, ch.-lieu de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 17 kil. de Dijon ; 1.389 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Anciennes fortifications ; château du XVIIIe siècle. Distilleries d'alcool de betteraves. — Le canton a 27 comm., et 8.095 hab.

Genlis (François et Jean de Hangest, seigneurs de). V. Hangest.

Genlis (Stéphanie-Félicité du Crest de Saint-Aubin, comtesse de), femme de lettres française, née à Champcéri, commune d'Issy-l'Evêque, en 1746, morte à Paris en 1830. A six ans, elle est chanoinesse noble du chapitre d'Alix, près de Lyon. A seize ans (1762), elle épouse Charles Brulart de Genlis, qui fut décapité en 1793. Nièce par alliance de Mme de Montesson mariée secrètement au duc d'Orléans, elle fut introduite par elle au Palais-Royal, et fut nommée successivement dame d'honneur de la duchesse de Chartres (1770), gouvernante de ses filles en 1777, *gouverneur* de ses fils, pour lesquels elle inaugura un système d'éducation assez original et pratique, et écrivit le *Théâtre d'éducation* (1779), *Adèle et Théodore* (1782), *les Veillées du château* (1784). Elle accueillit avec faveur les débuts de la Révolution, tout en publiant des *Conseils sur l'éducation du Dauphin* (1790) et les *Leçons d'une gouvernante* (1791), extraits du journal confidentiel de l'éducation du duc de Valois. Puis elle émigre, parcourt l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, et ne rentre en France qu'en 1802, et Bonaparte lui fait une pension de 6.000 francs, en échange d'une correspondance régulière de littérature, de morale, de politique, et la nomme dame inspectrice des écoles primaires. Lors de la Restauration, son ancien élève le duc d'Orléans se borna à lui faire une petite pension. Mais elle écrivait encore et toujours. On a d'elle plus de quatre-vingts volumes, dont : *les Chevaliers du Cygne* (1795) ; *les Petits Emigrés* (1798) ; *Contes moraux* (1802) ; *Mademoiselle de Clermont* (1802) ; *la Duchesse de La Vallière* (1804) ; *Madame de Maintenon* (1806) ; *Mademoiselle de La Fayette* (1813) ; *les Athées inconséquents* (1824). Toutefois, son œuvre la plus intéressante, parce que la plus vivante, ce sont ses *Mémoires* (1825) : lecture irritante par la partialité et l'immodestie de l'auteur, mais intéressante.

Mme de Genlis.
(Lith. de Delpech.)

Genlisée [*jan*] n. f. Genre de plantes de la famille des utriculariacées. (Les genlisées [*genlisea*] sont des plantes carnivores, à feuilles en cornet ramifié ; des fentes permettent la pénétration des insectes ; des poils bien orientés s'opposent à leur sortie.)

Gennada [*jèn'*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des pénéidés, comprenant des formes vivant dans les grandes profondeurs océaniques. (Les *gennada*, dont on connaît deux ou trois espèces, ont une carapace à rostre court, tronqué, et la pince de la troisième paire de pattes-mâchoires en spatule. Le *gennada parvus*, long de 7 à 10 cm., vit dans le Pacifique, par 800 m. de fond.)

Gennadios. Biogr. V. Georges Scholarios.

Gennæus [*jèn'-né-uss*] n. m. Nom scientifique d'un genre de faisans comprenant vingt espèces de l'Inde, de l'Indochine et du sud de la Chine. A ce groupe appartiennent le faisan argenté [*gennæus erythemerus*] et le faisan de Swinhoe [*gennæus Swinhoei*].)

Gennaïdes [*jèn'-na-id'*] (du gr. *genna*, naissance). Myth. gr. Déesses adorées à Phocée (Asie Mineure), et qui présidaient à la génération.

Gennep, ville des Pays-Bas (Frise) ; 3.150 hab.

Gennes [*jèn'*], ch.-lieu de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kil. de Saumur, sur la rive gauche de la Loire ; 1.235 hab. Ch. de f. Etat. Marché agricole. La ville, ancienne, possède deux églises des XIe et XVe siècles (Saint-Vétérin, Saint-Eusèbe), des vestiges et des thermes d'une ville gallo-romaine, les ruines du château de Bellevue ; et aux environs des dolmens et des menhirs. — Le canton a 11 comm., et 6.350 hab.

Gennes [*jèn'*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 50 kil. de Rennes ; 1.075 hab.

Gennes (Jean-Baptiste de), marin français, mort à Plymouth en 1705. Volontaire en 1673, capitaine de vaisseau en 1691, protégé du maréchal de Vivonne, c'était un esprit industrieux qui avait inventé des flèches pour crever les voiles, des horloges sans contrepoids, un paon automate. Sa curiosité, éveillée par les récits du flibustier bordelais Masserti, qui revenait d'une longue croisière dans le Pacifique, le porta à organiser, avec l'appui de la cour, une expédition à destination de ce Grand Océan. La relation de la campagne, qui dura de 1695 à 1697, a été écrite par l'ingénieur Froger. Après avoir reconnu le détroit de Magellan, où il laissa son nom à une rivière, J.-B. de Gennes revint en France par les Antilles. Nommé comte d'Oyac en Guyane et gouverneur de Saint-Christophe (1698), il dut capituler devant une attaque combinée de la flotte anglaise et des miliciens de la partie britannique de l'île Saint-Christophe (1702). Accusé de lâcheté par Machault, gouverneur général des Antilles, et condamné à la dégradation, il en appela à la cour. Mais, comme il revenait en France pour suivre son appel, il tomba entre les mains des Anglais et mourut en captivité. Louis XIV, désapprouvant la sentence rendue par le conseil de guerre de la Martinique, lui avait maintenu titres et pension, « en raison de sa fidélité et de ses bons et agréables services ».

Gennes (Pierre de), jurisconsulte français, né à Chartres en 1701, mort à Paris en 1759. Il a composé, à l'occasion d'affaires judiciaires, plusieurs mémoires d'intérêt historique : *Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, avec les pièces justificatives* (1750-1751) ; *Mémoire pour le sieur Dupleix, contre la Compagnie des Indes* (1756) ; etc.

Gennète [*jèn'*] n. f. (lat. *genneta* ; du gr. *genna*, famille). Antiq. gr. Membres d'une même famille liés par des sacrifices communs.

Genneté (Claude-Léopold), physicien français, né à Eulmont, près de Nancy, en 1706, mort à Nancy en 1782. Il vécut surtout en Allemagne où il apporta d'importants perfectionnements à l'exploitation des mines. Nous citerons, parmi ses écrits : *Construction de cheminées qui garantit du feu et de la fumée* (1760) ; *Connaissance des veines de houille ou charbon de terre, et leur exploitation dans la mine qui les contient* (1774) ; etc.

Gennevilliers, comm. du départ. de la Seine, à 5 kil. N. de Paris, au centre de la *presqu'île de Gennevilliers*, champ d'épandage des égouts de Paris ; 27.250 hab. Ch. de f. Nord. Cultures maraîchères. Très importantes usines à gaz, et centrale électrique. Aciéries. (En 1929, la commune a été scindée en deux parties dont l'une a conservé le nom de Gennevilliers, et l'autre a pris celui de Villeneuve-la-Garenne.) V. *Supplément*.

Genobaud, chef des Francs Ripuaires au temps de Théodose. Il réussit, avec Marcomir et Sunno, à détruire presque complètement une légion romaine. Ce désastre fut vengé, en 392, par Arbogast, général franc au service de l'Empire.

GENOCHI (Giovanni), missionnaire italien, né à Ravenne en 1860, mort à Rome en 1926. Ordonné prêtre en 1883, il fut nommé professeur au grand séminaire de Ravenne, et entra en 1886 chez les missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun. Son noviciat fut abrégé sur l'ordre de Léon XIII, qui, l'appréciant, l'envoya comme vicaire général à Constantinople (1885-1892). Supérieur de la mission de la Nouvelle-Guinée (1893-1896), supérieur du couvent de la Sapienza et professeur d'exégèse biblique à l'Apollinaire (1898), l'un des premiers consulteurs de la Commission biblique, ses relations avec les modernistes, Nurri, Semeria, etc., ne purent le compromettre; son orthodoxie était trop indiscutable. Pie X lui confia une mission au Brésil (1911), et Benoît XV l'envoya comme visiteur apostolique en Ukraine.

GÉNOCIDE n. m. Nom proposé par les tribunaux chargés de juger les crimes de la Seconde Guerre mondiale pour désigner la destruction systématique de la race juive entreprise par le nazisme allemand. V. *Supplément.*

GÉNOCYTE n. m. (du gr. *génos*, race, et *kutos*, cellule). Biol. Cellule équivalant morphologiquement à un élément sexuel, mais incapable de donner lieu à un développement embryonnaire.

— Encycl. Quand l'ovule mûrit, il expulse ses globules polaires qui sont des *génocytes*, équivalant morphologiquement à l'ovule lui-même, mais qui ne se développent pas et sont incapables d'être fécondés et transformés en œufs aptes au développement, parce qu'ils ne sont pas munis du protoplasma et des lécithes nécessaires à assurer ce dernier.

GÉNOIS [*noi*], **E**, habitant ou natif de Gênes : *Les* Génois.

— *Adjectiv.* Relatif à Gênes ou à ses habitants : *La marine* génoise. *Les mœurs* génoises.

— Art culin. Se dit d'une sauce au vin rouge dont on accompagne certains poissons. V. la partie *encycl.*

— Bx-arts. *Ecole génoise*, Une des écoles de peinture de l'Italie.

— *Substantiv.* et au fém. Nom d'une pâtisserie appelée aussi génoviné. V. la partie *encycl.*

— Métrol. Ancienne monnaie de Gênes. (On dit aussi génovine.)

— Encycl. Art culin. La *sauce génoise*, qu'il ne faut pas confondre avec la sauce *genevoise*, est obtenue en préparant d'abord un *fumet* de poisson (V. fumet); d'autre part, on émince un oignon, deux ou trois échalotes, et on les passe à la poêle; on fait roussir un peu de farine, on y ajoute le hachis d'oignons, on mouille avec un litre de fumet, une bouteille de vin de Bordeaux. On nettoie dix anchois salés, on les passe au tamis, les mélange de beurre frais, et l'on ajoute à la sauce avec du poivre concassé. Quand la sauce a été par la cuisson réduite de moitié, on la passe à l'étamine, et l'on y incorpore un bon morceau de beurre fin avant de la servir.

— Pâtiss. La *génoise* ou *pâte génoise* est obtenue de la façon suivante : battre des œufs (8), du sucre en poudre (250 gr.) et une pincée de sel, sur un feu doux jusqu'à ce que la masse soit levée, ajouter la farine (250 gr.) en pluie et le beurre fondu. Cette pâte se coule dans des moules, des plafonds ou sur des plaques suivant le genre de pâtisserie auquel on la destine, car elle peut être garnie de fruits, d'entremets, glace, etc., et servir aussi à préparer des biscuits.

— Bx-arts. L'*école génoise* est la moins importante des écoles d'Italie : elle s'est développée assez tard, et n'a produit qu'un petit nombre de maîtres célèbres. Mais elle a rempli les palais et les églises de Gênes, de Savone, de Voltri et des villes de Ligurie, d'un nombre considérable d'œuvres. L'influence des maîtres étrangers appelés à Gênes a d'ailleurs été considérable sur l'école génoise.

I. *Peinture.* — Vers le milieu du XVe siècle, il y avait à Gênes plusieurs peintres de l'Allemagne ou des Pays-Bas; entre autres, Justus d'Allemagne et Conrad, qui eut pour disciple Lodovico Brea, de Nice, regardé comme le fondateur de l'école génoise. Bréa forma Antonio Semini et Teramo Piaggia; mais ceux-ci abandonnèrent la manière tudesque, pour suivre le grand style des écoles de Milan, de Mantoue et de Rome, importé à Gênes par Carlo del Mantegna, élève de Mantegna, et Pia Francesco Sacchi, de Pavie. Les deux fils d'Antonio, Andrea et Ottavio, commencèrent à faire prévaloir la manière de Raphaël, qui fut enseignée à Gênes par Perino del Vaga (1528). Les deux frères Lazzaro et Pantaleone Calvi, peintres de fresques, reçurent ses leçons; Luca Cambiaso (1527-1585) prit pour modèle les œuvres de Raphaël et de Michel-Ange. Bernardo Castello (1557-1629), élève d'Andrea Semini, se distingua par la fécondité de son imagination. Giovanni-Battista Paggi, élève du Cambiaso, exécuta, à Gênes, de nombreux ouvrages. Sous l'influence de maîtres venus du Nord, l'école génoise rechercha les qualités de couleur et d'imitation de la nature. Il faut citer Bernardo Strozzi, dit *le Capucin* ou *le Prêtre génois*, qui forma Giovanni-Andrea de Ferrari, Cl. Bocciardo, G.-F. Cassana et Antonio Travi, dit *le Sourd de Sestri*. Giovanni Carlone (1581-1630) et son frère Giovanni-Battista exécutèrent de grandes fresques dans l'église de l'Annunziata.

Domenico Fiasella, dit *le Sarzana*, Giovanni Cappellino, Giulio Benso, Castellino Castello et Sinibaldo Scorza furent les meilleurs élèves de G.-B. Paggi. Luciano Borzone mérita l'estime du Guide pour ses portraits et ses tableaux religieux. Il enseigna son art à ses deux fils, Giovanni-Battista et Carlo.

Parmi les autres peintres qui sortirent de l'école génoise, au XVIIe et au XVIIIe siècle, nous citerons : G.-B. Langhetti, Paolo-Girolamo Piola, fils de Domenico; Andrea Carlone et Domenico Parodi.

II. *Sculpture.* — La sculpture génoise est assez pauvre. Giacomo Tagliacarne fit preuve de talent dans les gravures en pierres fines. Le peintre Luca Cambiaso exécuta plusieurs ouvrages de sculpture. Gio.-Battista Paggi s'exerça aussi au même art. Parmi les sculpteurs indigènes, on remarque encore : Nic. Roccatagliata, les frères Santacroce, surnommés *les Pippi*, Gio.-Battista Bissoni, fils du Vénitien Domenico, P.-A. Torre, Marc-Ant. Poggio, Filippo Parodi, Domenico Parodi, G.-A. Torre, A.-M. Maraggiano, Bernardo Schiaffino et son frère Francesco, Girolamo Pittaluga, Fr. Queiroli.

GÉNOL n. m. Désignation courante du sulfate de méthyl-aminoparaphénol, utilisé comme révélateur photographique. || Syn. de métol, élon.

GENOLHAC, ch.-lieu de cant. du Gard, arrond. et à 37 kil. d'Alès, sur la Gardonnette, dans les Cévennes; 970 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sériciculture. Gisements de plomb argentifère. — Le canton a 11 comm., et 8.210 hab.

GENOPE n. f. Mar. Amarrage servant à maintenir le bout libre d'un cordage au-dessus du nœud qu'il a formé. || Serrage de deux filins l'un contre l'autre avec un bout de bitord. || Nom du cordage servant à genoper.

Genope.

GENOPER [*jé, pé*] v. tr. Mar. Faire un amarrage, ou genope, sur le ou les bouts libres d'un ou deux cordages après avoir fait un nœud : *Passer deux demi-clefs et* genoper *le bout.* || Serrer deux filins l'un contre l'autre avec un bout de bitord. || Maintenir par un amarrage un filin : Genoper *une manœuvre contre une vergue.*

— *Par anal.* Garrotter, dans le langage des marins : Genoper *des révoltés.*

GENOTIA [*jé, si-a*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des conidés, comprenant des animaux marins dont on connaît de nombreuses espèces habitant les côtes de l'Afrique occidentale. (On en a trouvé également à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.)

GÉNOTYPE n. m. (du gr. *génos*, naissance, et de *type*). Biol. Combinaison résultant de l'association des gènes. V. phénotype.

— Encycl. Tout plasma germinatif (ovule fécondé) renferme un certain nombre de *déterminants*, qui sont les supports des caractères, susceptibles chacun de changements ou *mutations*. Si l'un de ces déterminants est modifié, l'organisme qui résulte du développement du plasma germinatif diffère en quelque chose de l'ancêtre, en est une mutation simple : c'est un *génotype.*

GENOU [*je*] n. m. (anc. genouil; du lat. *geniculum* diminutif de *genu*, genou). Partie du corps où la jambe se joint à la cuisse : *Tomber sur ses* genoux. || *A genou*, Un genou sur le sol. — Au plur. Les deux genoux sur le sol. *Etre, Se jeter à* genoux. || Par extens. et fam. *Les genoux d'un pantalon*, Les empreintes qui déforment le pantalon à l'endroit des genoux.

— *Fig. Etre aux genoux de quelqu'un*, Lui montrer une affection, une soumission absolue. || *Plier, Fléchir le genou devant quelqu'un*, S'humilier humblement devant lui. || *Embrasser les genoux de quelqu'un*, Le supplier.

— *Pop.* Crâne entièrement chauve. || *Couteau qui coupe comme un genou*, Couteau qui ne coupe pas. — Pop. *Genou* (ou *genoux*) *creux*, Paresseux. || *Mettre le genou en terre ou à terre*, S'agenouiller. || *Faire du genou à quelqu'un*, Le toucher du genou pour attirer son attention, solliciter sa connivence; frôler la jambe d'une femme avec son genou, sous la table, en voiture, etc.

— Anat. *Genou du corps calleux*, Partie du corps calleux, qui forme l'inflexion antérieure.

— Hippol. Chez le cheval, Articulation que forment, aux membres antérieurs, les os carpiens et métacarpiens avec le radius. (Un cheval a les *genoux de bœuf* lorsque cette articulation a un volume trop considérable; les *genoux de veau*, quand ses genoux sont grêles, arrondis et petits. Les *genoux de mouton*, chez le cheval, sont ceux qui sont creux; les *genoux trop ouverts* sont ceux trop portés en dehors.)

— Mar. Pièce courbe employée à unir la varangue avec l'allonge, dans la membrure d'un bâtiment. || Partie d'un aviron, comprise entre la poignée et le point d'appui.

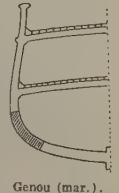

Genou (mar.).

— Milit. *Genou* [à] *terre!* Commandement employé, autrefois, dans les cérémonies religieuses, pour faire mettre aux soldats le genou droit à terre, tout en exécutant le salut militaire. || Aujourd'hui, pour faire agenouiller les soldats en vue de les faire tirer, on commande : A genou!

— Techn. Nom générique servant à désigner des jonctions de pièces articulées, permettant au mouvement rotatif des pièces de se faire dans tous les sens. (L'une des pièces porte généralement une sphère qui est prise entre des cavités sphériques de l'autre : *Le* genou *d'un graphomètre.*) || Raccord de tuyau coudé. (On dit aussi genouillère.)

Articulation à genou.

— Encycl. Anat. et Pathol. Le *genou* est l'articulation de la cuisse avec la jambe (articulation fémoro-tibiale). Les deux condyles de la trochlée fémorale sont reçues dans les cavités glénoïdes du tibia, et la rotule s'applique en avant sur cette trochlée. Les surfaces articulaires sont réunies par une capsule fibreuse solidement renforcée par un grand nombre de ligaments.

Des fibro-cartilages dits *ménisques* (interne et externe) sont interposés entre les surfaces articulaires. Une synoviale double, en dedans, la capsule fibreuse. Comme les autres synoviales, elle envoie divers prolongements en culs-de-sac, qui peuvent devenir le point de départ de kystes ou d'épanchements.

Les artères nourricières viennent de l'artère poplitée, qui s'applique en arrière de l'articulation, voisinage assez dangereux lors des interventions.

Le genou est une articulation en gynglyme, permettant la flexion et l'extension, mais non les mouvements de latéralité; elle est peu mobile, mais très solide.

Au point de vue pathologique, le genou peut être le siège des diverses lésions traumatiques ou organiques dont sont atteintes les autres articulations, comme les rhumatismes, les arthrites, les fractures. Les luxations sont rares; l'entorse, plus fréquente, s'accompagne d'hydarthrose ou d'hémarthrose. Les plaies pénétrantes du genou peuvent être très graves.

L'arthrite sèche avec présence de corps étrangers, et la tumeur blanche, sont fréquentes au genou.

— Art vétér. Le *genou*, chez les grands animaux domestiques, fait partie du membre antérieur, et correspond au poignet de l'homme. Il est situé entre la jambe et le canon, a pour base deux rangées de petits os, unis par des ligaments, et des tendons importants passent sur ses faces antérieures et postérieures.

Le genou peut être le siège de blessures graves par suite de chutes, et qu'on appelle *couronnements*. Les cicatrices indélébiles laissées par les blessures déprécient l'animal au point de vue de sa valeur marchande.

On y observe aussi des dilatations synoviales (*vessigons*), des exostoses.

Le genou doit être *large* d'un côté à l'autre, et *épais* d'avant en arrière.

Il importe qu'il ne soit pas porté en dehors (*genou cambré*), ni porté en dedans (*genou de bœuf*), ni porté en avant (*genou brassicourt*), ni effacé (*genou creux*), ni étroit, ces diverses conformations nuisant à la solidité des aplombs ou à la rapidité des allures.

GENOUDE (Antoine-Eugène Genoud, connu sous le nom de de), publiciste français, né à Montélimar en 1792, mort aux îles d'Hyères en 1849. Il devint professeur au lycée Bonaparte. Ardent royaliste il se livra à la politique de 1814 à 1818, puis il se lança dans le journalisme et collabora au *Conservateur*, créa, avec Lamennais, en 1820, *le Défenseur*, bientôt remplacé par *l'Etoile* qui devint le journal officieux du gouvernement. Après avoir reçu du roi, en 1822, des lettres de noblesse, en 1825 Genoude fit revivre l'ancienne *Gazette de France*. Entré dans les ordres après la mort de sa femme (1835), il se montra l'ennemi très ardent de la nouvelle dynastie, et fut député de Toulouse de 1846 à 1848. Ses principaux ouvrages sont : *la Raison du christianisme* (1834-1835); *l'Imitation de Jésus-Christ* (1834); *les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles* (1837-1843); *la Raison monarchique* (1838); *Exposition du dogme catholique* (1840); *Histoire d'une âme*, autobiographie (1844); etc.

GENOUILLAC [*nou-yak*], comm. de la Creuse, arrond. et à 31 kil. de Guéret; 1.410 hab. Ch. de f. Orléans.

GENOUILLAC DE GALIOT (Jacques de Gourdon de Genouillac, dit), grand maître de l'artillerie de France, né au château d'Assier en 1465, mort en Limousin en 1546. Fils d'un maître d'hôtel de Louis XI, neveu du premier maître de l'artillerie, son homonyme, Galiot était sénéchal d'Armagnac quand il accompagna comme chambellan Charles VIII en Italie. Il y gagna la renommée en se distinguant aux batailles de Fornoue (1495) et d'Agnadel (1509), si bien qu'il fut nommé, sur le champ de bataille de Ravenne, grand maître de l'artillerie (1512); à Marignan, le tir à mitraille de ses pièces faucha les Suisses (1515); et si François Ier l'eût écouté à Pavie, il aurait attendu que le tir de l'artillerie eût suffisamment ébranlé l'ennemi. Galiot avait rendu fort mobile l'artillerie de campagne : coulevrines, serpentins, faucons, passevolans et par là, dominé l'artillerie étrangère. Il construisit en 1524 dans le Quercy le superbe château d'Assier. Sénéchal de Quercy, grand écuyer de France, ambassadeur en Espagne, favori de la reine mère Louise de Savoie et de François Ier, ce technicien remarquable en matière de balistique, fut ensuite surintendant des finances et mourut gouverneur du Languedoc.

GENOUILLADE [*nou-yad'*] n. f. (de *genouil* anc. forme de genou). Génuflexion. (Vx.)

Le grand Amphitryoniade
Lui fit profonde *genouillade.*
Scarron.

GENOUILLÉ [*nou-yé*], **E** adj. (de *genouil* anc. forme de genou). Anat. *Corps genouillés*, Saillies olivaires de la partie postérieure de la couche cérébrale.

— Hist. nat. Syn. de géniculé : *Ombellifères à tige* genouillée.

GENOUILLÉ, comm. de la Charente-Maritime, arrond. et à 19 kil. de Rochefort; 875 hab. Vignobles.

GENOUILLÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 66 kil. de Montmorillon; 1.035 hab. Poteries.

GENOUILLER [*nou-yé*] n. m. (de *genou*). Liturg. Ornement que portent, en Orient, les évêques et les principaux officiers, pour monter à l'autel.

GENOUILLÈRE [*nou-yèr'*] n. f. (de *genouil* anc. forme de genou). Enveloppe d'étoffe (tricot, flanelle, caoutchouc, etc.), dont on entoure un genou malade pour affermir l'articulation, ou la protéger du froid. || Partie d'une botte, qui recouvre le genou.

— Archéol. Pièce de l'armure de jambes, qui défendait le genou.

— Artill. Partie de l'épaulement d'une batterie comprise entre le bas de l'*embrasure* et le pied du talus intérieur. || *Hauteur de genouillère*, Distance verticale entre le fond de l'embrasure et la plate-forme. || Hauteur des tourillons d'une pièce au-dessus du sol. || *Genouillère du pointeur*, Garniture de cuir dont le pointeur d'un canon de montagne s'entoure le genou droit qu'il met à terre pour pointer.

Genouillère de cheval.

— Chem. de f. Appareil placé sur une transmission rigide servant à la manœuvre et à la commande d'un appareil de voie ou de signalisation, et destiné à permettre un léger changement de direction dans la transmission. (Il se compose généralement d'un petit bras de levier oscillant autour d'un axe ou point d'appui et à l'extrémité duquel aboutissent les deux transmissions de directions légèrement différentes.) [On dit aussi genou.]

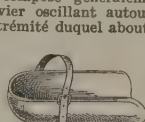

Genouillère de bitumier.

Genouillère de tuyau.

— Hippol. Enveloppe en cuir dont on entoure les genoux des chevaux faibles du bipède antérieur, afin de les empêcher de se blesser en cas de chute.

— Pyrotechn. Fusée à cartouche coudée, employée pour les feux qui se tirent sur l'eau.

— Techn. Enveloppe de cuir que, dans divers métiers

(paveurs, bitumiers, parqueteurs, etc.), l'ouvrier s'attache autour du genou pour le garantir. || Espèce de charnière permettant à une porte de se mouvoir en va-et-vient. || Bout de tuyau coudé adapté aux bouches d'arrosage public. || Partie supérieure du tuyau partant du gazomètre et sur laquelle vient s'assembler le genou. || De façon générale, Articulation à genou (on la confond à tort avec l'articulation de Cardan).

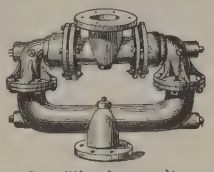

Genouillère de gazomètre.

— ENCYCL. Archéol. Les *genouillères* apparaissent à la fin du XIIIe siècle, et elles demeurèrent en usage jusque sous Louis XIV. La genouillère complète d'une armure de plates se compose du corps ou pièce emboutie qui habille le genou, et des ailes qui défendent le côté extérieur du jarret ; des petites

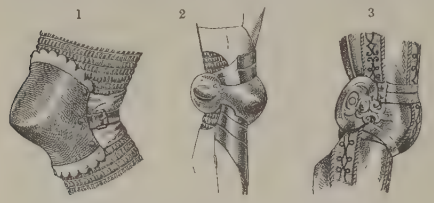

GENOUILLÈRES (archéol.) : 1. XIIIe s. ; 2. XVe s. ; 3. XVIe s.

plates disposées par-dessus le cuissot et la grève complètent l'appareil. On appela, plus tard, « genouillères » les canons de dentelle qui terminaient le haut-de-chausses, et se logeaient dans l'entonnoir de la botte, sous Louis XIII et Louis XIV.

GENOUILLET [*nou-yè*] n. m. Cépage noir du département de l'Indre. || Nom vulgaire du *sceau de Salomon*.

GENOUILLEUX [*nou-yeû*], **EUSE** adj. Bot. Se dit des plantes dont les racines ont des nœuds d'où partent des prolongements.

GENOUILLY, comm. du Cher, arrond. et à 42 kil. de Bourges ; 1.060 hab. Vinaigreries.

GÉNOVÉFAIN [*fin*] n. m., et **GÉNOVÉFINE** n. f. (du lat. *Genovefa*, Geneviève). Chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, et Religieuse de la congrégation des filles de Sainte-Geneviève.

Génovéfain.

— ENCYCL. C'est en 1624 que François, cardinal de La Rochefoucauld, rétablit une observance rigoureuse dans l'abbaye de Sainte-Geneviève en y faisant venir des chanoines de Saint-Vincent de Senlis, et en fit le centre d'une congrégation dite de France ou de Sainte-Geneviève. Les membres de la nouvelle congrégation furent appelés vulgairement *génovéfains*. L'abbaye devint un centre actif de réforme, et de nombreux monastères s'y firent agréger, entre autres le Val des écoliers (1637). La bibliothèque de Sainte-Geneviève, grossie en 1711 de celle de l'archevêque de Reims, Michel Le Tellier, devint une des plus fameuses de Paris. Parmi les illustrations de la congrégation, on peut citer Jean Fronteau, Pierre Lalemant, Claude du Molinet, Joseph Barre, Mercier de Saint-Léger, Alexandre Pingré, Louis-Pierre Anquetil.

Il y avait aussi à Paris une congrégation hospitalière et enseignante de *génovéfines* ou filles de Sainte-Geneviève, formée, en 1665, de la réunion de deux communautés fondées, la première par Françoise de Blonet, en 1636 ; la seconde par Mme de Miramion, en 1661. L'abbé Bourdoise, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, composa sa règle.

GENOVESI (Antonio), économiste et écrivain italien, né à Castiglione (Salerne) en 1712, mort à Naples en 1769. Par son enseignement (il occupa une chaire d'économie politique à Naples) et par ses œuvres (*Méditations philosophiques sur la religion et la morale*, 1758), il contribua à répandre en Italie les idées nouvelles de la philosophie française.

GÉNOVINE n. f. Métrol. Syn. de GÉNOISE.

GENRE [*janr'*] n. m. (lat. *genus, eris*). Groupement d'êtres ou d'objets qui ont entre eux des propriétés communes : *Le* GENRE *et l'espèce. Chaque* GENRE *comprend plusieurs espèces. Le chien est un* GENRE *qui comprend diverses espèces.* || Par extens. *Le genre humain*, L'ensemble des hommes. || Dans le langage vulgaire, Sorte, espèce : *Plusieurs* GENRES *d'animaux. Des plantes de tous* GENRES.

— *Par extens.* Sorte, manière : GENRE *de vie, de conduite, de mort, de beauté, de gouvernement.* || Goût, mode : *Le bon* GENRE. *Trait d'esprit du meilleur* GENRE. *Parure d'un* GENRE *nouveau.* (Peu us.)

— LOC. DIV. *Avoir bon, mauvais genre*, Avoir de bonnes, de mauvaises manières. || *Faire du genre, Se donner du genre*, Avoir des manières affectées. || *Avoir du genre*, Avoir de l'élégance, de la distinction. || Pop. *Plus que ça, Rien que ça de genre !* Que de manières affectées ! || *Dans son genre*, Dans le genre dont il fait partie : *C'est un personnage illustre* DANS SON GENRE. (La Bruyère.)

— Biol. Groupe de la classification des êtres vivants, comprenant les espèces qui sont voisines.

— Gramm. Forme spéciale que reçoivent les mots pour marquer le sexe des noms d'êtres animés ou de choses : GENRE *masculin, féminin, neutre.* || *Adjectif des deux genres*, Qui a, au masculin, la même terminaison qu'au féminin.

— Littér. et Bx-arts. Style, manière de faire, réglée par le sujet ou par le goût spécial de l'écrivain ou de l'artiste : *Le* GENRE *sublime, simple, familier. Le* GENRE *bas.* || Classe de sujets littéraires ou artistiques de même nature : *Le* GENRE *épique, dramatique, épistolaire. Le* GENRE *du paysage, du portrait.*

— Math. *Genre d'une courbe.* V. UNICURSALE. *Conservation du genre.* V. SUBSTITUTION.

— Mus. Division du tétracorde considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composaient. || *Genre diatonique*, Genre dans lequel on procède par tons et demi-tons naturels. || *Genre chromatique*, Genre dans lequel on procède par demi-tons. || *Genre enharmonique*, Genre dans lequel la musique antique divisait certains demi-tons en deux quarts de tons. (L'enharmonie désigne actuellement le rapport de deux tons mathématiquement distincts mais identifiés : selon la pratique du tempérament égal, *do dièze, ré bémol*, par exemple.)

— Peint. Tableau représentant une scène anecdotique ou familière : *Tableau, Scène de* GENRE.

— ALLUS. LITTÉR. **Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux**, Phrase, et non vers, de Voltaire (V. PRÉFACE de *l'Enfant prodigue*).

— ENCYCL. Philos. Étant donné des classes d'êtres ou de choses, on forme une classe d'extension plus grande en retenant les propriétés communes aux classes d'abord données. Par exemple, les Bretons, les Normands, les Champenois, etc., forment la classe des Français ; les Français, les Belges, les Anglais, etc., celle des Européens. Dans cette hiérarchie de classes d'extension croissante et de *compréhension* (v. ce mot) décroissante, si l'on considère deux classes d'extension différente, on appelle *genre* celle qui a la plus grande, *espèce* celle qui a la plus petite extension. Ainsi « Français » est genre par rapport à Breton, Normand, etc., et espèce par rapport à Européen. — On peut concevoir que tous les genres possibles se subordonnent à un seul, à la fois le plus étendu et le plus pauvre, qui a été appelé *genre suprême* (c'est d'après les anciens logiciens l'idée d'être). La classe immédiatement supérieure à une autre s'appelle *genre prochain*. V. DÉFINITION.

— Biol. Le *genre* est un groupe conventionnel qui n'est pas susceptible d'une définition absolue comme l'espèce. On doit chercher, pour les réunir dans un même genre, les espèces qui ont le plus possible de caractères communs, et qui ne diffèrent que par des caractères secondaires. Tous les individus d'un genre portent un même nom (*nom générique*) auquel vient s'ajouter celui de l'espèce particulière à laquelle appartient chacun d'eux (*nom spécifique*). Exemple : le genre *felis* comprend : *felis leo*, le lion ; *felis tigris*, le tigre ; *felis domestica*, le chat domestique ; etc. De même que plusieurs espèces forment un genre animal ou végétal, plusieurs genres voisins constituent une tribu ou une famille.

— Gramm. Le *genre grammatical* consiste dans l'emploi de désinences différentes pour désigner les individus de sexes différents. Aux objets asexués ou de sexe incertain sont attribuées des désinences spéciales, d'où un troisième genre, le *genre neutre*, les deux premiers étant appelés respectivement *genre masculin* et *genre féminin*. Les langues indo-européennes, d'après lesquelles la théorie des genres a d'ailleurs été établie, sont loin de présenter une régularité absolue à cet égard ; le français a perdu le neutre, par suite d'accidents phonétiques ; l'anglais et le persan moderne tendent à la suppression complète du genre grammatical. La grande majorité des langues parlées sur la terre ne connaît pas la catégorie française du genre.

— Littér. Existe-t-il, en littérature, des *genres* vivants par eux-mêmes et indépendants du caprice des écrivains ? C'est ce que l'on a essayé de nier, mais la réflexion a fait promptement discerner la raison permanente des genres et leur première origine dans la diversité des familles d'esprits. Aussi est-on d'accord pour admettre la séparation des genres littéraires ; on admet encore que chacun d'eux, comme un être vivant, naît, grandit, atteint sa perfection, décline et enfin meurt, ou plutôt se transforme en un autre genre, qui le continue sous une nouvelle forme, ou enfin, qu'un genre nouveau se forme du débris de plusieurs autres (*évolution des genres*). — On distingue les genres de la poésie et les genres de la prose.

Poésie. — Il y a cinq genres de poésie : 1° le *genre lyrique*. La poésie lyrique est l'expression vive et imagée des sentiments de l'âme. Aussi prend-elle les noms les plus divers : *élégie, épithalame, chanson, ballade, sonnet*, etc. ; 2° le *genre épique*. Le poème épique est le récit en vers d'aventures héroïques et merveilleuses. On rattache à ce genre le poème héroïque et le poème héroï-comique ; 3° le *genre dramatique*. Le genre dramatique a pour objet la représentation de la vie en action. Il y a divers genres de drames ; 4° le *genre didactique*. Ce genre se propose d'enseigner les vérités de l'ordre moral ou de l'ordre physique. On y rattache la fable, l'épître, la satire, l'épigramme, etc. ; 5° le *genre pastoral* ou *bucolique*. La poésie bucolique est la peinture dramatique des mœurs et des beautés de la campagne. Elle se rapproche de la poésie dramatique par le dialogue, et du poème didactique par la description. Elle s'offre à nous sous la double forme de l'églogue et de l'idylle.

Prose. — On distingue dans la prose : 1° le *genre oratoire*. L'éloquence est tout à la fois le don et l'art de persuader. Elle comprend les genres démonstratif, délibératif et judiciaire ; 2° le *genre historique*. Le genre historique est le récit vrai et l'appréciation des faits importants qui constituent la vie d'une nation. L'histoire prend diverses formes : annales, chroniques, biographies, mémoires, histoire proprement dite, qui est elle-même universelle, générale ou particulière, etc. ; 3° le *genre didactique*. Ce genre a pour objet l'enseignement des diverses connaissances humaines : on peut y rattacher la philosophie, la critique, etc. ; 4° le *genre romanesque*. Le genre romanesque est un récit d'aventures et une étude de passions tantôt imaginaires, tantôt vraies et observées dans la vie réelle ; 5° il n'y a pas de raison pour ne pas distinguer dans la prose aussi un *genre dramatique* : la prose est, dans le théâtre d'aujourd'hui, plus habituelle que la poésie.

GENREUX [*jan-reû*], **EUSE** n. et adj. *Pop.* Se dit d'un poseur, d'une personne qui « fait du genre ». || Se dit aussi des choses qui sont de mode : *La pipe est devenue* GENREUSE.

GENRO [*ghenn'*] n. m. Nom japonais (littéralem. *les anciens*) qui désigne certains personnages influents de l'aristocratie nipponne.

Genro-In, nom donné au Japon à une sorte de Sénat créé en 1875, aboli en 1890.

GENS [*jinss*] n. f. (mot lat.). A Rome, Groupe composé de plusieurs familles portant le même nom.

— ENCYCL. On admet, le plus souvent, que ce groupe était formé de familles se rattachant à un ancêtre commun réellement ou fictivement. La *gens* comprenait, outre les membres de ces familles, des *clients*, qui lui devaient certains services. Cela explique comment la *gens* Fabia, au Ve siècle av. J.-C., comprenait 5.000 membres.

Les membres de la *gens*, ou *gentiles*, étaient réunis par des liens qui, à l'origine, furent très forts. Ils avaient un culte, des autels communs où ils sacrifiaient aux mânes de leurs ancêtres. Ils avaient la même sépulture, ils allaient au combat en un seul groupe, ils étaient tenus entre eux à certaines obligations : poursuivre le meurtrier de l'un d'eux, racheter ceux qui avaient été faits prisonniers, aider les délinquants à payer l'amende, fournir de l'argent à ceux qui exerçaient une magistrature onéreuse. Par contre, ils avaient certains droits : si un membre de la *gens* n'avait pas d'agnats, la *gens* héritait de lui, et, pour protéger sa succession éventuelle, s'il était mineur ou fou, un *gentilis* était son tuteur ou son curateur. Il est à peu près certain qu'il y eut primitivement d'autres liens entre les *gentiles*. Les terres ne furent pas primitivement la propriété des différents chefs de famille, mais celle de la *gens* tout entière, comme l'indiquent la contiguïté des terres des familles à l'époque ancienne et les noms de *gentes* donnés aux territoires des tribus rurales.

Cette communauté d'intérêts et d'action entre les *gentiles* les obligeait à avoir un conseil commun qui prenait des décisions obligatoires pour tous les membres. C'est ainsi que la *gens Fabia* proposa au sénat de soutenir seule la guerre contre les Véiens.

La *gens*, qui, à l'époque historique, n'avait plus de chef unique, tomba peu à peu en décadence.

GENS [*jan.* — *L's* se fait sentir devant une voyelle.] n. pl. (Plur. de *gent*. — V., pour le genre grammatical, à la fin de l'article). Collection de personnes en nombre indéterminé : *Les honnnêtes* GENS. *Les* GENS *résolus. Les vieilles* GENS. *L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux en a autant qu'il y a de* GENS *utiles à sa fortune.* (La Bruyère.) || Une personne qu'on ne nomme pas, souvent même celle qui parle :

Mais on entend les *gens* au moins sans se fâcher.
MOLIÈRE.

|| Les hommes en général :

On doit se regarder soi-même un peu longtemps,
Avant que de songer à condamner les *gens*.
MOLIÈRE.

|| Nations : *Le droit des* GENS.

— *Par extens.* Une catégorie particulière de personnes. Personnes d'une même société :

Puisque vous y donnez dans ces vices du temps,
Morbleu ! vous n'êtes pas pour être de mes *gens*.
MOLIÈRE.

Tous nos GENS *sont arrivés, qu'on serve le dîner.* || Soldat ou personne au service de quelqu'un : *Un grand nombre de nos* GENS *périrent.*

Ces mutins ont pour chefs les *gens* de Laodice.
CORNEILLE.

|| Domestique : *Dites aux* GENS *de monsieur qu'ils aillent quérir des violons.* (Molière.)

— Le mot *gens* est souvent accompagné d'un complément déterminatif qui exprime : 1° L'état, la profession : GENS *d'Eglise, de lettres, d'épée* ou *de guerre, de robe. Gens du roi*, Ensemble des officiers au service du roi. *Gens de mer*, Ceux qui vivent du métier de la mer. *Gens d'armes*, V. GENDARME. *Gens de lettres*, Les écrivains. *Gens de maison* (néol.), Les domestiques. || 2° Les fonctions spéciales : GENS *de pied* (fantassins). GENS *de cheval* (cavaliers). || 3° La condition : *Les* GENS *de qualité, de rien.* || 4° La résidence habituelle : *Les* GENS *de ville, de campagne, de cour.* || 5° Les habitudes : *Les* GENS *du monde, de plaisir, d'affaires.* || 6° Les qualités de l'esprit ou du cœur : *Des* GENS *de bien, d'honneur, de cœur, de bonne volonté, d'esprit.*

— *Petites gens, Gens du commun, Gens de peu*, Sous l'ancienne aristocratie, Les roturiers. || *Bonnes gens*, Personnes simples et douces ; personnes recommandables. || *Gens de sac et de corde*, Personnes dignes des plus grands châtiments.

— LOC. DIV. *A la barbe des gens*, A la vue et au su des autres, et malgré ce qu'ils en peuvent dire ou penser. || *Se moquer des gens*, Avancer des choses insoutenables, agir comme si l'on se moquait des personnes présentes.

— Dr. *Droit des gens*, Partie du droit, qui règle les rapports entre les nations. (Dans cette expression, *gens* a encore sa valeur ancienne de pluriel de *gent*, nation.) [On dit, de préférence, DROIT INTERNATIONAL (v. ce mot).]

— Dr. marit. *Gens de mer*, Tous ceux qui participent professionnellement à la conduite d'un navire.

— Féod. *Gens de poète, de poeste, de poste* ou *de pote* (du lat. *potestas*, pouvoir), Gens qui, n'ayant pas de charte communale, ne pouvaient s'assembler que selon le bon plaisir du seigneur. || *Gens de mainmorte*, Membres des communautés laïques ou ecclésiastiques astreintes au droit d'amortissement. || Hommes de condition servile.

— GRAMM. Le genre de *gens*. La règle demeure stricte quand un seul adjectif (ou participe) est en corrélation avec *gens*.. L'adjectif ne se met au féminin que quand c'est un adjectif à *forme variable* pour le masculin et le féminin, et qu'il précède *immédiatement* gens. (Encore faut-il que *gens* n'éveille pas, par ce qui le précède, tout spécialement l'idée d'hommes, et qu'il ne soit pas suivi d'un déterminatif qui forme avec lui une expression composée.) On dira donc au féminin : *De* VIEILLES *gens. De* BONNES, *de* SAINTES *gens. De* SOTTES *gens.* CERTAINES *gens.* QUELLES *gens !* TOUTES *gens d'esprit scélérat.* (La Fontaine.) — Mais on dira au masculin : *Des gens* SOTS, *Ces gens sont* FOUS (parce que l'adjectif suit) ; QUELS *sont ces gens ?* (parce que l'adjectif ne précède pas immédiatement gens) ; *De* VALEUREUX *gens d'armes, De* SOTS *gens de lettres ; De* NOMBREUX *gens de robe, Ce sont* TOUS *gens connus* (parce que le déterminatif forme avec *gens* un mot composé, et parce que l'idée d'hommes prédomine dans gens).

La règle ne demeure plus stricte lorsqu'il y a plusieurs adjectifs dans la proposition ou la phrase, en corrélation avec *gens*. Seuls autrefois se pouvaient mettre au féminin l'adjectif précédant immédiatement *gens* et celui qui le précédait lui-même immédiatement : CERTAINES VIEILLES

gens. De VRAIES SAINTES *gens.* Mais on disait au masculin : *Les vraies bonnes gens sont* INDULGENTS. *Les vieilles gens sont* REGARDANTS. DEVENUS VIEUX *ces bonnes gens ne peuvent plus travailler.* INSTRUITS *par l'expérience les vieilles gens sont* SOUPÇONNEUX.

Plus telles gens sont *pleins*, plus *ils* sont importuns.
LA FONTAINE.

Il n'y avait guère d'exception que pour *tout*, et l'on disait : TOUTES *les bonnes gens,* TOUTES *les vieilles gens*). — Aujourd'hui les adjectifs en corrélation quelconque avec l'adjectif féminin précédant immédiatement *gens* peuvent se mettre au féminin : INSTRUITES *par l'expérience les vieilles gens sont* SOUPÇONNEUSES.

— PROV. **A gens de village, trompette de bois,** Il faut proportionner les dons aux conditions des gens ; et aussi : Les gens de peu de savoir et de goût sont insensibles aux belles choses.

— ENCYCL. Dr. marit. Depuis Colbert, les *gens de mer* sont soumis aux formalités de l'inscription maritime, destinée à assurer le recrutement de la marine de guerre française (V. INSCRIPTION MARITIME), et qui leur assure d'ailleurs des pensions de vieillesse ou d'invalidité.

L'engagement des gens de mer, dont les principales règles ont été codifiées par la loi du 13 décembre 1926 remplaçant les art. 250 à 272 du Code de commerce, est un contrat de louage de services, qui les soumet en dehors de l'embarquement aux règles générales du Code du travail, et leur donne le bénéfice de toute la législation sociale française partout où celle-ci n'est pas spécialement remplacée par d'autres textes.

Gens de lettres (SOCIÉTÉ DES), association fondée le 28 avril 1838 par L. Desnoyers, en vue de défendre les droits et intérêts de ses membres, et spécialement de protéger la propriété littéraire, notamment en percevant des droits de reproduction. La société comporte des sociétaires, des adhérents, des sociétaires étrangers, et des membres correspondants. Tout sociétaire doit être français et présenter au moins la matière de quatre volumes, dont deux au moins doivent avoir été publiés en librairie. Les adhérents, présentés par deux sociétaires, jouissent du privilège de faire percevoir leurs droits par la Société, mais ne peuvent ni voter, ni assister aux assemblées, ni prendre part à l'administration de la Société. Les intérêts de la Société sont administrés par un comité élu de vingt-quatre membres. Le comité nomme un délégué chargé de la représenter juridiquement, et choisit dans son sein, pour trois ans, le président de la Société.

GENS (saint), ermite français, né à Monteux, près de Carpentras vers 1104, mort au Beausset vers 1127. Il se retira dans le désert du Beausset, et se distingua par son zèle contre les superstitions. Il paraît être mort jeune. Son culte devint vite populaire. Ses restes, transportés en 1630 dans l'église de Beausset mise sous son vocable, y sont l'objet de pèlerinages. — Fête le 16 mai.

GENSAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 28 kil. de Libourne, sur une colline qui domine la Durèze, affl. de la Dordogne ; 1.020 hab. Ruines d'un château et de remparts du XVe siècle. Excellents crus, surtout pour les vins rouges.

GENSÉRIC, roi des Vandales de 428 à 477, conquérant de l'Afrique, mort en 477. Le comte romain Boniface, révolté contre l'impératrice Placidie, l'appela à son aide. Mis en possession des trois Maurétanies, Gensérie ravagea toute l'Afrique romaine. Boniface, épouvanté de son œuvre, tenta vainement de réparer sa faute, mais, vaincu, il dut repasser en Italie (431). Le roi des Vandales ravagea les îles de la Méditerranée et même les côtes de l'Italie. En 455, appelé par Eudoxie, il débarqua à Ostie, prit Rome sans coup férir, malgré les supplications du pape Léon, et la livra au pillage. Puis il dévasta la Grèce, la Dalmatie, menaça même Constantinople. Théodose II, Majorien, Léon firent d'inutiles efforts pour reprendre à Gensérie ses conquêtes en Afrique ; Zénon fut contraint de le reconnaître. Il laissa ses vastes conquêtes à son fils Hunéric.

GENSFLEISCH (Jean). Biogr. V. GUTENBERG.

GENSHÔ-TENNO, impératrice du Japon (715-723), qui passe pour avoir encouragé la rédaction d'une grande compilation historique : le *Nihongi.*

GENSONNÉ (Armand), homme politique français, né à Bordeaux en 1758, guillotiné à Paris en 1793. Avocat au parlement de Bordeaux, il fut nommé procureur de cette commune en 1790. Elu à l'Assemblée législative, il présenta le décret d'accusation contre les frères du roi. Réélu à la Convention, dont il fut président en mars 1793, il entama, avec Vergniaud et Guadet, la lutte contre les montagnards et la Commune de Paris, qu'il attaqua à la tribune. Il demanda notamment que les massacreurs de Septembre fussent poursuivis, espérant ainsi perdre Danton. Accusé d'avoir pactisé avec Dumouriez après la trahison de celui-ci, et même avec la famille royale, il fut décrété d'accusation le 2 juin 1793, avec les autres chefs de la gironde, traduit devant le tribunal révolutionnaire et exécuté le 31 octobre.

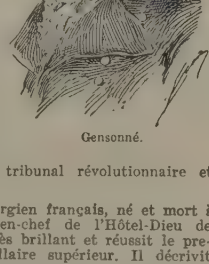
Gensonné.

GENSOUL (Joseph), chirurgien français, né et mort à Lyon (1797-1858). Chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, il fut un opérateur très brillant et réussit le premier la résection du maxillaire supérieur. Il décrivit également le premier l'affection connue sous le nom d'angine de Ludwig (phlegmon du plancher buccal).

GENT [*jan,* devant une consonne] n. f. (lat. *gens, gentis*). Nation, race : *La* GENT *marécageuse. La* GENT *qui porte crête. La* GENT *trotte-menu.* (La Fontaine.) [Vx.] || *Droit des gens,* V. DROIT.

— Fam. *La gent moutonnière,* Les imitateurs.

GENT [*jan*], **E** adj. (du lat. *genitus,* né, bien né). Gentil, joli (Vx.) :

Que dit-elle de moi,
Cette *gente* assassine.
MOLIÈRE.

GENTBRUGGE, auj. **Gendbrugge** (*ghen't-brou-ghe*), anc. comm. de Belgique (Flandre-Orientale), devenue faubourg de Gand. Clouterie, couleurs.

GENTÉ, comm. de la Charente, arrond. et à 8 kil. de Cognac ; 550 hab. Ch. de f. de Barbezieux à Cognac. L'un des meilleurs crus de fine champagne. Eglise des XIIe et XIIIe siècles.

GENTHIN, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg), sur le canal de Plauen ; 9.000 hab. Cimenteries.

GENTHITE [*jan*] n. f. Silicate hydraté naturel de nickel, contenant du magnésium et du calcium, se présentant en masses compactes et de couleur vert-pomme.

GENTIAMARINE n. f. Glucoside amorphe, amer, contenu dans la racine de gentiane. (Elle résulte de la transformation de la gentiopicrine par les ferments de la racine fraîche.)

GENTIANA [*jin*] n. f. Nom scientifique des *gentianes.*

GENTIANACÉES [*jan-si, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées.

— ENCYCL. Les *gentianacées* (plus de cinquante genres et cinq cents espèces, représentés en France par sept genres et quarante-trois espèces) sont des herbes à feuilles ordinairement opposées et simples, sans stipules ; les fleurs, hermaphrodites, actinomorphes et généralement pentamères dans leurs verticilles externes, contiennent un pistil composé de deux carpelles pluri-ovulés, unis suivant la placentation pariétale, et se transformant ultérieurement en une capsule à déhiscence suturale. Les gentianacées sont riches en principes amers et fébrifuges. Genres principaux : *gentiane, érythrée, chlore, ményanthe,* etc.

GENTIANE [*jan-si*] n. f. (lat. *gentiana*). Genre de plantes, type de la famille des gentianacées.

— ENCYCL. Les *gentianes* sont des herbes à feuilles opposées, des régions tempérées et montueuses de l'hémisphère boréal. On en compte près de deux cents espèces. La grande gentiane ou gentiane jaune ou grande centaurée (*gentiana lutea*), qui croît en France dans les montagnes des Alpes et du Jura, porte de nombreuses fleurs verticillées d'un beau jaune d'or. Son énorme racine, à odeur forte et saveur amère, est apéritive, stimulante, tonique et fébrifuge ; c'est le meilleur succédané du quinquina ; elle est la base de la plupart des apéritifs du commerce ; son commerce est important. On fabrique avec la gentiane, dans l'est de la France, une eau-de-vie spéciale. Citons encore les *gentiana punctata, cruciata, purpurea, acaulis, amarella,* etc., la plupart à fleurs bleues ou pourprées.

Gentiane.

GENTIANÉES [*si-a-né*] Syn. anc. de GENTIANACÉES.

GENTIANINE [*jan-si*] n. f. Matière colorante bleue, résultant d'une action oxydante sur un mélange d'amines aromatiques et d'hydrogène sulfuré.

GENTIANIQUE [*jan-si-a-nik'*] adj. Chim. Syn. de GENTISIQUE.

GENTIANOSE [*jan-si*] n. m. Sucre extrait de la gentiane jaune.

GENTIEN (Benoît), religieux de Saint-Denis, mort à Paris en 1418. Licencié en théologie de l'Université de Paris (1410), il ne tarda pas à jouer un rôle important : il parla en son nom aux états généraux de 1413, fut l'un de ses délégués au concile de Constance, fut chargé de faire des remontrances à Charles VI en 1416. Il périt lors de l'entrée des bourguignons à Paris. Le Laboureur lui a attribué, à tort, l'*Histoire de Charles VI,* dite « du Religieux de Saint-Denis ».

GENTIFEMME n. f. V. GENTILLEFEMME.

GENTIL [*jan-ti*], **ILLE** [*tiy'*] adj. (du lat. *gentilis,* qui est de bonne race.) Noble de race : *Tant vilains que* GENTILS. (Alain Chartier.) || Généreux, délicat : *Un* GENTIL *procédé.* || Aimable, qui plaît ; *Une* GENTILLE *petite fille ;* et *par extens.* Qui se conduit bien : *Avez-vous été* GENTILS *aujourd'hui?* || *Ironiq.* Vilain, blâmable, disgracieux : *Quel* GENTIL *personnage! Faire un* GENTIL *métier. C'est* GENTIL ! *Me voilà* GENTIL !

— Substantiv. *Faire le gentil,* Affecter des manières agréables.

— Bot. *Bois gentil,* Nom vulgaire du *daphne mezereum.*

— SYN. **Gentil, beau, joli.** V. BEAU.

— ANTON. **Disgracieux, laid, malgracieux, vilain, méchant.**

GENTIL [*jan-ti*], **ILE** [*til'*] n. (lat. ecclésiast. *gentilis ;* de *gens, gentis,* nation). Nom que les Hébreux donnaient aux étrangers, et les premiers chrétiens aux païens : *Les Juifs et les* GENTILS. (Le fém. *gentile* est peu us.)

— Dans le style religieux, Infidèle ou païen : *Aller prêcher la foi aux* GENTILS. || *Vocation des gentils,* Extension de la vraie foi religieuse à toutes les nations. || *Apôtre des gentils,* Saint Paul, qui fut spécialement appelé à la conversion des infidèles.

— Hist. Soldat d'une milice exclusivement composée de Romains. || Soldat de race franque, chez les Francs.

— *Adjectiv.* Qui n'est pas Juif : *Le fils d'un père* GENTIL *était* GENTIL.

— SYN. **Gentils, idolâtres, infidèles, païens.** *Gentils,* peuples qui ne sont pas Juifs, ou qui, aux premiers temps du christianisme, étaient infidèles. *Païens,* peuples non chrétiens et qui adorent de faux dieux. *Idolâtres* suppose un culte rendu à des idoles. *Infidèles* désigne tous ceux qui n'ont pas la vraie foi, ou qui l'ont rejetée.

GENTIL (Jean-Baptiste-Joseph), officier français, né à Bagnols-sur-Cèze (Gard) en 1726, mort en 1799. Après avoir servi dans les troupes françaises de l'Inde sous Dupleix, Bussy et Lally-Tollendal, il passa au service du nabab d'Oude et y demeura jusqu'en 1778. Les Anglais ayant imposé son départ, il revint en France avec de riches collections qu'il donna à sa patrie. Sur ses notes a été composé un intéressant *Mémoire sur l'Indoustan* ou *l'Empire mogol* (1822).

GENTIL (Emile), explorateur et administrateur français, né à Volmunster (Moselle) en 1866, mort à Bordeaux en 1914. Ce marin collabora d'abord à l'exploration de l'Afrique équatoriale dirigée par de Brazza ; puis, de 1895 à 1898, descendit le Chari supérieur jusqu'au lac Tchad et plaça le Baguirmi sous le protectorat français. Reparti en 1900 comme « commissaire du gouvernement français dans le Chari », il battit Rabah à Kouno, unit sa mission à celles que dirigeaient Foureau et Lamy et les capitaines Joalland et Meynier, et contribua à la défaite définitive de Rabah à Kousseri. Il fut ensuite commissaire du gouvernement au Congo français, jusqu'au moment où il prit sa retraite. On lui doit *la Chute de l'Empire de Rabah* (1902).

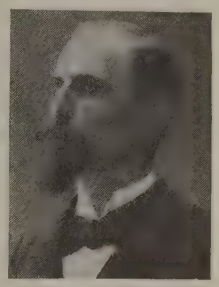
E. Gentil. — Cl. Pirou.

GENTIL (*Louis*-Emile), explorateur et savant français, né à Alger en 1868, mort à Paris en 1925. C'est l'Afrique du Nord et en particulier les confins algéro-marocains et le Maroc lui-même que L. Gentil a étudiés au point de vue surtout géologique. Il débuta par le bassin de la Tafna en 1902, puis, tout en enseignant la géologie et la géographie physique à la Sorbonne, explora les parties insoumises du Maroc et l'Atlas, soit comme membre de la mission Segonzac, soit comme chef de mission. Il a publié le récit de ses explorations au Maroc : *Dans le Bled-es-Siba* (1906) ; *Au cœur de l'Atlas* (1910), a donné une excellente étude sur le *Maroc physique* (1912) et publié une intéressante *Carte géologique du Maroc.* Il avait été élu (1923) à la section de géographie de l'Académie des sciences.

L. Gentil. — Cl. Boyer.

GENTIL-BERNARD (Pierre-Auguste BERNARD, dit), poète érotique français, né à Grenoble en 1708, mort à Choisy-le-Roi en 1775. Il se fit connaître, vers 1736, par de petits vers insérés dans l'*Almanach des Muses,* colportés dans les salons de Paris et loués par Voltaire. Pendant trente-cinq ans environ, il passa en France pour un grand poète : il n'était qu'un poète spirituel, qui versa malheureusement dans la poésie licencieuse. Son livret de *Castor et Pollux* n'a pas grande valeur. Son *Art d'aimer* (1775) est un code de séduction qui sent la corruption du temps. Parmi ses autres poésies, on peut glaner de jolies pièces : *le Hameau, la Couronne de roses, la Cage.* L'édition la plus complète de ses œuvres parut en 1803.

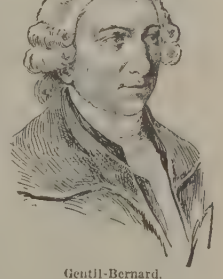
Gentil-Bernard.

GENTIL DE CHAVAGNAC (Michel-Joseph), auteur dramatique et chansonnier français, né et mort à Paris (1769-1846). D'abord soldat (1793), il devint plus tard directeur du second Théâtre-Français (1821). Membre du Caveau, il a laissé un *Recueil de chansons et poésies fugitives* (1823) et beaucoup écrit pour le théâtre, surtout en collaboration avec Désaugiers.

GENTILÉ [*jan*] n. m. (du lat. *gentilis,* de la nation). Nom des habitants d'un pays, d'une ville : *Français est le* GENTILÉ *de France.* (Vx.)

GENTILFEMME [*jan-ti-fam'*] n. f. V. GENTILLEFEMME.

GENTILHOMMAILLE [*jan-ti-yo-may'*] n. f. (de *gentilhomme*). *Par dénigr.* Ramassis de gentilshommes : *Une* GENTILHOMMAILLE *campagnarde.*

GENTILHOMME [*jan-ti-yom'*], plur. **GENTILSHOMMES** [*jan-ti-zom'*] n. m. (de *gentil,* noble, et de *homme*). Homme noble d'extraction, à la différence de celui qui était anobli par charge ou par lettres du prince. (Ce dernier était noble sans être gentilhomme, mais il communiquait la noblesse à ses enfants, lesquels devenaient gentilshommes) : *Autrefois, on ne faisait étudier les* GENTILSHOMMES *que pour être d'église. Qu'avez-vous fait dans le monde pour être* GENTILHOMME *?... Croyez-vous qu'il suffise d'en porter le nom et les armes?* (Molière.) || *Particulièrem.* Gentilhomme qui s'attachait volontairement à la cour et à la personne du roi.

— Fam. *Gentilhomme à lièvre,* Gentilhomme de campagne, d'une fortune modeste : *Mon Dieu ! qu'un petit* GENTILHOMME *à lièvre est heureux dans sa gentilhommière!* (Mme de Simiane.) || *Gentilhomme de parchemin,* Roturier anobli.

— *Fig.* Personne qui agit avec quelque désinvolture, d'une façon un peu cavalière : *Tout membre de l'Académie française passe dans l'opinion pour un* GENTILHOMME *littéraire qui en prend à son aise.* (Sainte-Beuve.)

— Loc. prov. **Vivre en gentilhomme**, Vivre sans travailler.

— Archéol. Canon de bois bardé de pointes de fer et chargé de pierres, de mitraille, etc., en usage au XVIe siècle. || Plur. *Des* GENTILSHOMMES ou GENTILHOMMES.

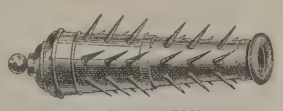

Gentilhomme (1559).

— Art milit. anc. *Gentilhomme d'artillerie*, Garde ou officier d'artillerie de famille noble, préposé à chaque pièce d'artillerie. || *Gentilhomme du drapeau-colonel du régiment des gardes-françaises*, Chacun des quatre officiers créés en 1680 pour accompagner le roi.

— Hist. *Gentilshommes de la manche*, Officiers chargés d'accompagner les Fils de France, dans leur jeunesse.

— Anton. **Bourgeois, manant, prolétaire, roturier, rustre, vilain.**

— Encycl. On a fait autrefois une distinction entre les *gentilshommes :* le sens des mots dont on se servait a été discuté. Il semble que la grande distinction était entre les gentilshommes de parage, ou gentilshommes de lignage du côté paternel, et les gentilshommes de nom et d'armes, pouvant justifier de la noblesse de leurs aïeux et aïeules tant du côté paternel que du côté maternel, d'où le nom de « gentilshommes de quatre lignes ». On disait aussi gentilshommes de toutes lignées. Pour les gentilshommes de parage, on distinguait entre haut et bas parage.

Sous l'ancienne monarchie, le mot *gentilhomme* désigne aussi des nobles attachés à la personne des princes. Les gentilshommes *servants* servaient journellement le roi à table. Les gentilshommes *de la garde* marchaient devant le roi, deux à deux, dans les grandes cérémonies ; dits aussi gentilshommes au *bec-de-corbin*, du nom de la hallebarde qu'ils portaient, ils formaient deux compagnies de cent hommes chacune, créées en 1478, et en 1497. Ils furent supprimés en 1776. Les gentilshommes *de la chambre*, ou *premiers gentilshommes*, réglaient le service et la dépense de la chambre du roi. Les gentilshommes *ordinaires du roi* avaient pour attribution de porter les ordres ou les notifications du roi aux états généraux, aux parlements, aux cours étrangères, etc. Institués par Henri III, leur nombre, fixé à quarante-cinq, devint par la suite illimité. Parfois, des roturiers furent nommés gentilshommes ordinaires, mais seulement à titre honorifique. Ces charges furent supprimées par la Révolution. Rétablies en 1815, elles disparurent de nouveau en 1830.

— *Gentilshommes verriers*, Qui exerçaient la verrerie, ce qu'ils pouvaient faire sans déroger. V. VERRIER.

Gentilshommes de Vérone (LES DEUX), comédie en cinq actes de Shakespeare, composée vers 1592. Silvia, fille du duc de Milan, aime Valentin, gentilhomme de Vérone. Protée, ami de Valentin, le trahit, et poursuit la jeune fille de ses assiduités. Elle s'enfuit, et retrouve Valentin, devenu chef de brigands, qui pardonne à Protée, le rend à sa fiancée Julia, et épouse Silvia. C'est une œuvre de jeunesse, d'un lyrisme joyeux et coloré.

GENTILHOMMEAU [*jan-ti-yo-mô*] n. m. Syn. anc. de GENTILLÂTRE.

GENTILHOMMER [*jan-ti-yo-mé*] v. intr. Faire le gentilhomme. (Fam. et peu us.)

GENTILHOMMERIE [*jan-ti-yo-me-rî*] n. f. Qualité ou caractère de gentilhomme : *La* GENTILHOMMERIE *vous tient les bras liés.* (Molière.) || Réunion de gentilshommes. (Peu us.)

GENTILHOMMESQUE [*jan-ti-yo-mèssk'*] adj. Qui est propre aux gentilshommes. (Vx.)

GENTILHOMMIÈRE [*jan-ti-yo-mi-èr'*] adj. f. Anciennem., Propre à un gentilhomme : *La parfaite civilité* GENTILHOMMIÈRE.

— *Substantiv.* et au fém. Maison d'un petit gentilhomme à la campagne.

GENTILI (Antoine), général français, né à Ajaccio en 1751, mort dans la traversée de Corfou en Corse en 1798. Tout jeune, il prit part aux luttes de Paoli et fut envoyé en France en 1789 avec Pozzo di Borgo pour défendre la Corse devant la Constituante. Gagné à la cause française, Gentili se sépara de Paoli lorsque celui-ci livra la Corse à l'Angleterre, se réfugia à Bastia avec les troupes françaises du général Lamotte Saint-Michel, et résista à Nelson et Paoli réunis, pendant quatre mois. En 1794, il retourna en France et fut attaché à l'armée d'Italie, où Bonaparte le fit nommer général de division et lui confia la mission de reprendre la Corse aux Anglais, mission qu'il remplit avec un rare bonheur (1796) ; il fut ensuite chargé de l'occupation des îles Ioniennes. Forcé par sa santé de céder son commandement au général Chabot, il mourut pendant la traversée de retour.

GENTILICE [*jan*] adj. (lat. *gentilitius*). Qui appartient à la *gens : Terres* GENTILICES. *Culte* GENTILICE. V. GENS mot lat.

— *Substantiv.* et au masc. Membre d'une *gens* romaine.

GENTILISME [*jan, lissm'*] n. m. Religion des gentils, paganisme.

GENTILISTE [*jan, lisst'*] n. m. Hist. relig. Partisan des doctrines de l'antitrinitaire Giovanni-Valentino Gentile, dit GENTILIS, au XVIe siècle. (On a dit plus tard VALENTINIEN.)

GENTILITÉ [*jan*] n. f. (lat. ecclés. *gentilitas*). Ensemble des nations païennes : *La* GENTILITÉ *convertie.* (Bossuet.)

GENTILLÂTRE [*jan-ti-yât'r'*] n. m. (de *gentil*). *Par dénigr.* Gentilhomme de petite noblesse ou de piètre fortune.

GENTILLE [*jan-tiy'*] n. f. Dans le tissage des étoffes, Défaut de fabrication produit par un fil qui, levant constamment, donne l'effet d'un fil manquant.

GENTILLE-DONNE [*jan-tiy'*] n. f. (de *gentille*, et de l'ital. *donna*, dame). Noble Vénitienne. (Ital. GENTILDONNA.) || Plur. *Des* GENTILLES-DONNES.

— Hist. relig. Nom donné à certaines religieuses.

GENTILLEFEMME [*jan-tiy'-fam'*] n. f. (Anc. fém. de *gentilhomme*). Femme d'un gentilhomme. (On a écrit aussi GENTIFEMME et GENTILFEMME.)

GENTILLESSE [*jan-ti-yèss'*] n. f. (de *gentil*). Anciennem., Noblesse : GENTILLESSE *de nature.* (Amyot.) || Aujourd., Caractère de ce qui est gentil, agréable, gracieux : *La* GENTILLESSE *d'un enfant. L'écureuil, par sa* GENTILLESSE, *par sa docilité, mériterait d'être épargné.* (Buffon.) || Action, parole aimable, gracieuse : *Il nous a fait, il nous a dit mille* GENTILLESSES. || Saillie agréable, spirituelle : *Toutes ces* GENTILLESSES *que j'aime dans votre lettre.* (Voltaire.) || Tour de souplesse : *Il a dressé son chien à mille* GENTILLESSES. || *Ironiq.* Trait de mauvaise conduite, de malice : *Voilà de vos* GENTILLESSES. *Je te dispense de me parler des* GENTILLESSES *de ton enfance.* (Hamilton.)

GENTILLET [*jan-ti-yè*], **ETTE** adj. (diminutif de *gentil*). Assez gentil. || *Fam.* Petit et gentil.

GENTILLY (en lat. *Gentiliacum*), comm. de la Seine, arrond. de Sceaux, à 4 kil. S. de Paris sur la Bièvre ; 15.620 hab. (*Gentilliens, ennes*). Ch. de f. Orléans. Eglise des XIIIe-XVIe siècles.

GENTIMENT [*jan-ti-man*] adv. D'une façon gentille, agréable : *Dire les choses* GENTIMENT. *Je voudrais... que cela fût tourné* GENTIMENT. (Molière.) *Etre mis, coiffé* GENTIMENT. || Ironiq. et fam. : *Vous voilà* GENTIMENT *arrangé !*

GENTIOL [*jan-si*] n. m. Poudre blanche, $C^{30}H^{48}O^{3}$, fusible à 216°, que l'on retire des pétales de la *gentiane.*

GENTIOPICRINE [*jan-si*] n. f. Glucoside cristallisé contenu dans la racine fraîche de gentiane.

GENTIOUX [*jan-si-ou*] ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 32 kil. d'Aubusson, près des sources de la Maulde, sur le vaste et long plateau granitique appelé *plateau de Gentioux ;* 915 hab. — Le canton a 8 comm., et 5.300 hab.

GENTISÉINE n. f. Chim. V. GENTISINE.

GENTISINE [*jan*] n. f. Matière colorante jaune de la racine de gentiane et constituant l'éther méthylique de la *gentiséine*, trioxyxanthone obtenue par synthèse.

GENTISIQUE [*jan-ti-zik'*] adj. Se dit d'un acide qui se forme dans la fusion alcaline de la gentisine. || Syn. de HYDROQUINONE-CARBONIQUE, 2-5-DIOXYBENZOÏQUE.

GENTIUS [*jin-si-uss*], roi des Illyriens au IIe siècle av. J.-C. Il s'allia à Persée, roi de Macédoine, contre les Romains, en 168. Battu par le préteur Anicius, il se rendit, fut conduit à Rome et orna le triomphe du vainqueur.

GENTLEMAN [*djèn'-tle-man'*] n. m. (mot angl. signif. « gentilhomme »). Homme comme il faut, de bonne compagnie. || Plur. *Des* GENTLEMEN [*djèn'-tle-mèn'*]

— *Gentleman-rider* (proprem., *Gentilhomme cavalier*), Homme élégant, qui aime aller à cheval. || Sportsman qui monte des chevaux de course dans certaines épreuves. || Plur. *Des* GENTLEMEN-RIDER.

— Au fém. GENTLEWOMAN.

GENTLEMAN-FARMER [*djèn'-tle-man'-fâr-meur*] n. m. (expression angl.). Gentilhomme fermier.

GENTRY [*djèn'-tré*] n. f. (mot angl.). En Angleterre, ensemble des nobles ayant droit à des armoiries, mais non titrés (les titrés forment la *nobility*).

GENTZ (Frédéric DE), publiciste et diplomate allemand, né à Breslau en 1764, mort à Weinhaus, près de Vienne, en 1832. D'abord secrétaire du directoire général des finances de Prusse, il se fit remarquer par un talent de plume qu'il mit, lors de la Révolution française, au service de ses adversaires. Après avoir traduit en allemand les écrits de Burke et de Mallet du Pan contre la Révolution, il passa en Angleterre en 1795, y reçut une pension de Pitt et y fonda deux revues. Entré en 1802 au service de l'Autriche comme conseiller impérial et publiciste officieux, il écrivit contre Napoléon Ier les manifestes de la cour de Berlin (1806) et de la cour de Vienne (1809). A partir de 1810, il s'attacha étroitement à Metternich. En 1813, il rédigea de nouveau le manifeste des puissances ; premier secrétaire du congrès de Vienne en 1814, l'un des principaux rédacteurs du traité de Paris en 1815, il assista encore aux congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), de Laybach (1821) et de Vérone (1822). La révolution de Juillet mit fin à sa carrière. Il a laissé des pamphlets et des ouvrages de circonstance. Ses *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie* (1815-1828), sont le complément précieux des *Mémoires* de Metternich.

GENTZ (Guillaume-Charles), peintre allemand, né à Neuruppin en 1822, mort à Berlin en 1890. Elève de Klœber à Berlin, il fréquenta ensuite les ateliers de Gleyre et de Couture. Gentz est un des rares orientalistes de l'Allemagne. Son coloris est un peu violent. Citons parmi ses œuvres : *Entrée du Kronprinz à Jérusalem en 1869 ; Fête des morts au Caire* (1871) ; *Allée de sphinx dans la Thébaïde ; Fête au cimetière juif d'Alger* (1881).

GENUCIA (GENS), famille patricienne de Rome, qui compte plusieurs tribuns et consuls. Les plus connus sont : C. **Genucius**, tribun du peuple en 473 av. J.-C., assassiné par les patriciens pour avoir énergiquement soutenu la loi agraire ; L. **Genucius**, tribun en 342, auteur de diverses réformes ; L. Clepsina **Genucius**, consul en 271, qui reprit Rhegium tombée dix ans auparavant aux mains de la légion campanienne révoltée.

Genucia (LEX). Dr. rom. Loi, rendue en l'an 412 de Rome, qui avait totalement interdit aux créanciers d'exiger des intérêts.

GÉNUFLECTEUR [*jé, flèk*], **TRICE** adj. (du lat. *genuflectere*, fléchir le genou). Qui fait des génuflexions. || *Fig.* Servile, adulateur.

— *Substantiv.* et au masc. Catéchumène qui, ayant terminé son éducation religieuse, avait la permission d'assister à tout l'office divin. || Pénitent qui restait à genoux pendant la communion, sans pouvoir se présenter à l'autel.

GÉNUFLEXION [*flèk-si-on*] n. f. (lat. *genuflexio ;* de *genu*, genou, et *flexum*, supin de *flectere*, fléchir). Action de fléchir le genou en signe d'adoration, de respect, de soumission : *Faire une* GÉNUFLEXION.

— *Fig.* Actes de respect servile, d'adulation : *Je n'ai que faire de vos* GÉNUFLEXIONS.

GÉNUINE adj. (lat. *genuinus*). Exact, véritable : *Traduction* GÉNUINE. (Didactique.)

GÉNUINITÉ ou quelquef., par erreur, **GÉNUITÉ** n. f. Qualité de ce qui est génuine. (Vx.)

genus irritabile vatum, mots lat. signif. : *La race irritable des poètes.* Expression d'Horace (*Epîtres*, II, 2, 102), qui sert à caractériser l'extrême susceptibilité des poètes et des gens de lettres.

GENU VALGUM [*jé, gom'*] n. m. (mots lat.). Pathol. Genou cagneux.

— Encycl. Le *genu valgum* est caractérisé par la saillie du genou en dedans. Il résulte ordinairement d'un allongement du condyle interne. Le traitement exige généralement l'ostéoclasie ou l'ostéotomie.

GENU VARUM [*jé, rom'*] n. m. (mots lat.). Déformation du genou en dehors, qui est le contraire du *genu valgum.*

GENVAL, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles), sur la Lasne, affl. de la Dyle ; 2.572 hab.

GÉNY (François), jurisconsulte français, né à Baccarat (Meurthe) en 1861. Professeur de droit civil à l'université de Nancy en 1901, doyen de 1919 à 1925. Ses principaux ouvrages sont : *Méthode d'interprétation et sources en droit privé positif* (première édition 1899, seconde édition 2 vol., 1919) ; et surtout *Science et Technique en droit privé positif* (4 vol. ; 1915-1924).

GENZAN ou **WONSAN**, port de Corée, sur la mer du Japon, face à Tsuruga ; 31.027 hab. Exporte un peu d'or et de cuivre.

GENZANO, commune d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza), sur le Bradano ; 6.710 hab.

GENZANO di Roma, ville d'Italie (prov. de Rome), sur la via Appia, près du lac Némi ; 9.135 hab. Vins.

GÉO (du gr. *gê*, terre), préfixe indiquant que l'idée de *terre* figure dans le mot composé.

GÉOANTICLINAL, E, AUX adj. V. GÉANTICLINAL.

GÉOBATRACIEN n. m. Zool. Batracien terrestre comme les grenouilles et les crapauds, par opposition aux *hydrobatraciens* qui vivent constamment dans l'eau (tritons, protées, axolotls).

GÉOBIOLOGIE [*jî*] n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *bios*, vie, et *logos*, discours). Science qui s'occupe des rapports de l'évolution cosmique et géologique de la planète avec les conditions d'origine, de composition physico-chimique et d'évolution de la matière vivante et des organismes qu'elle constitue.

GÉOBLASTE [*blasst'*] adj. (du préfixe *géo*, et du gr. *blastês*, qui bourgeonne). Bot. Dont les cotylédons ne sortent pas de terre pendant la germination. (On dit aussi COTYLÉDONS HYPOGÉS.)

GÉOCALICE ou **GEOCALYX** [*likss*] n. m. Genre de jungermanniées, comprenant de petites herbes rampantes que l'on rencontre dans les lieux humides.

GÉOCENTRIQUE [*san-trik'*] adj. (du préfixe *géo*, et de *centre*). Astron. Qui se rapporte au centre de la terre comme point de comparaison : *La distance* GÉOCENTRIQUE *des planètes.* || *Mouvement géocentrique*, Mouvement apparent d'un astre autour de la terre comme centre. || *Latitude géocentrique*, Latitude d'une planète observée de la terre.

— *Doctrine géocentrique*, Celle qui consiste à faire de la terre le centre de l'univers et le plus important des corps qu'il renferme.

GÉOCÉRINE n. f. Substance cireuse qui s'extrait de certains lignites.

GÉOCÉRINIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide que l'on extrait de certains lignites, en même temps que la géocérine.

GÉOCÉRITE n. f. Résine fossile.

GÉOCHIMIE [*mî*] n. f. (du préfixe *géo*, et de *chimie*). Ensemble des études chimiques qui se rapportent à l'écorce terrestre.

GÉOCHIMIQUE [*mik'*] adj. Relatif à la géochimie.

GÉOCICHLE [*sikl'*] ou **GEOCICHLA** [*si-kla*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres de la famille des sylviidés, qui diffèrent peu du merle ordinaire et dont les cinquante espèces habitent l'Afrique, l'Asie et les îles de la Sonde.

GÉOCLASE n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *klasis*, cassure). Géol. Cassure de l'écorce terrestre.

GÉOCOME n. m. Paléont. Genre d'échinodermes, de l'ordre des ophiures, fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés.

GÉOCORISES ou **GÉOCORES** n. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les punaises terrestres, par opposition aux hydrocorises ou punaises aquatiques. (Cette dénomination est peu utilisée ; elle est souvent remplacée par *gymnocérates* pour les géocorises, et par *cryptocérates* pour les hydrocorises.)

GÉOCRATIQUE [*tik'*] adj. (du préfixe *géo*, et du gr. *kratos*, force). Géol. *Mouvement géocratique*, Mouvement d'ensemble des continents et des mers, ayant pour effet de faire émerger les continents. || Syn. de MOUVEMENT POSITIF.

— *Période géocratique*, Période géologique pendant laquelle les continents sont hors d'eau.

GÉOCRONITE n. f. (du gr. *gê*, terre, anc. symbole de l'antimoine, et *Kronos*, Saturne, anc. symbole du plomb.) Sulfo-antimoniure naturel de plomb, ainsi appelé par le minéralogiste suédois Svanberg, à qui l'on en doit la première description. (Sa formule est $Sb^{2}S^{3}$, $5PbS$.)

GÉOCYCLIQUE [*klik'*] adj. (du préfixe *géo*, et du gr. *kuklos*, cercle). Astron. Se dit d'une machine reproduisant le mouvement de la terre autour du soleil, et expliquant les saisons et l'inégalité des jours.

GÉODE n. f. (du gr. *geôdès*, terreux). Cavité des roches, tapissée de cristaux ou de minéraux concrétionnés. (Les rognons de silex contenant des cristaux de quartz, de calcédoine, etc., constituent des géodes très communes.)

GÉODÈSE n. m. Savant qui fait des opérations géodésiques.

GÉODÉSIE n. f. (du préfixe *geo* et du gr. *daien*, diviser). Science qui a pour objet la description géométrique de la terre, c'est-à-dire l'étude de ses dimensions et de sa forme : *Les frères Cassini furent les fondateurs de la* GÉODÉSIE *française*.

— ENCYCL. La *géodésie* a pris naissance en France, et s'y est puissamment développée aux XVIIe et XVIIIe siècles ; la première mesure rigoureuse d'un arc de méridien fut faite par Picard en 1669 ; un peu plus tard, en 1736, deux missions françaises répétèrent ces mesures au Pérou et en Laponie, puis ce fut l'établissement des cartes par le procédé de triangulation, la mesure par Lacaille et Cassini de Thury de l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Perpignan, la continuation de ces travaux entre Perpignan et Barcelone par Delambre et Méchain, et, un peu plus tard, entre Barcelone et les Baléares par Biot et Arago. La triangulation de l'Algérie avait été commencée en 1860. Sous l'impulsion du Bureau des longitudes et de l'Académie des sciences, Périer fut chargé en 1870 de la révision de la méridienne de Paris. Les instruments et les méthodes furent renouvelés ; le Dépôt de la guerre, qui devint plus tard le *Service géographique de l'armée*, constitua bientôt un organisme de premier ordre. Les opérations, commencées en 1870, ne furent terminées qu'en 1884, et l'on effectua la liaison de notre triangulation avec celles de l'Angleterre et de l'Espagne. En 1879, on avait résolu le problème de la jonction géodésique et astronomique du réseau espagnol avec l'Algérie ; puis, on mesura l'arc de méridien d'Alger à Laghouat. — Un *Bureau central de géodésie internationale* fut créé à Berlin dès 1862. Après la Guerre, il a été créé une *Union géodésique et géophysique internationale*, dont les statuts ont été arrêtés à Bruxelles en 1919 et qui groupe la plupart des Etats.

L'étude du mouvement diurne, en déterminant les coordonnées astronomiques de chaque point de la surface de la terre, nous permet de graduer cette surface en y traçant des méridiens et des parallèles. L'observation montre que la terre est partout convexe. On peut ensuite concevoir une sphère de grandeur déterminée, de même axe que la terre et tournant avec elle. La position d'un lieu de la terre sera alors fixée si l'on connaît le point où la verticale de ce lieu vient rencontrer la sphère, la direction de cette verticale par rapport à la normale à la sphère en ce point, et la distance du lieu à la sphère comptée sur cette verticale. On devra donc connaître : 1° les coordonnées astronomiques du pied de la verticale sur la sphère, ou coordonnées géodésiques du lieu, qui fixent la position du pied de la verticale sur la sphère ; 2° les coordonnées astronomiques du lieu, longitude et latitude, qui permettent de mener par le pied de la perpendiculaire un plan parallèle au méridien géographique du lieu et, dans ce plan, la verticale ; 3° l'altitude du lieu au-dessus de la surface de la sphère, qui fixe la position du lieu.

Il est ainsi possible de déterminer la forme réelle de la terre en la rapportant à une surface géodésique connue. Mais, si, par le *nivellement géométrique*, on détermine l'altitude de chaque point au-dessus du niveau de la mer, on obtient une nouvelle surface : c'est *la surface de la terre* ou *géoïde*. La position d'un lieu est alors définie par la longitude et la colatitude du point où sa verticale perce le géoïde et par son altitude. Tout se ramène donc à déterminer la forme du géoïde par rapport à une surface idéale : la *surface géodésique*.

On projettera d'abord verticalement chaque point de la *surface réelle* sur la surface du *géoïde*, puis on déterminera le point correspondant de la surface géodésique. Ces trois surfaces diffèrent peu l'une de l'autre. La surface géodésique choisie, étant celle d'un ellipsoïde de révolution, diffère peu d'une sphère ; on peut admettre que la verticale d'un point de la surface réelle se confond avec celle du point où cette verticale perce le géoïde, et avec la normale à la surface géodésique au point correspondant. Les coordonnées astronomiques des trois points étant les mêmes, la connaissance seule des altitudes permettra de déduire de la surface géodésique, celle du géoïde et la surface réelle. Les coordonnées astronomiques s'obtiendront par les méthodes ordinaires ; pour l'altitude, on emploie une suite de nivellements géométriques. Le géodésien peut ainsi tracer sur la surface de la terre les lignes d'égale longitude, ou méridiennes (lieu des pieds des verticales qui sont toutes parallèles à un même méridien céleste), et les lignes d'égale colatitude ou parallèles (lieu des pieds des verticales qui font toutes le même angle avec l'axe du monde). Si l'on réduit ces lignes au niveau de la mer, elles sont alors tracées sur le géoïde. C'est en comparant ces lignes avec d'autres lignes tracées géométriquement sur le géoïde, que l'on peut déterminer la forme et les dimensions de cette surface : la ligne de plus courte distance entre deux points est une ligne géodésique ; ses plans osculateurs sont tous normaux à la surface du géoïde.

Le tracé et la mesure directe d'une ligne géodésique, méridienne ou autre, n'est possible que dans une région découverte et plane. V. TRIANGULATION.

La mesure des différents arcs de méridiens que l'on a tracés à la surface de la terre a permis de constater que la terre est sensiblement sphérique : en la supposant telle, son rayon serait de 6.371.000 m.

Cette sphéricité de la terre, comme première approximation, nous oblige à ramener la longueur de la base à ce qu'elle serait si on l'avait mesurée sur le géoïde entre les pieds des verticales de ces deux extrémités : c'est ce qu'on appelle *réduire la base au niveau de la mer*. De plus, les éléments des triangles doivent être calculés comme appartenant à des triangles sphériques tracés sur une sphère de rayon R = 6.371.000 m.

Le mètre, base première du système métrique, a été calculé d'après la longueur du quart du méridien terrestre.

GÉODÉSIEN [*zi-in*] n. m. Syn. anc. de GÉODÈSE.

GÉODÉSIGRAPHE [*graf'*] n. m. (de *géodésie*, et du gr. *graphein*, écrire). Instrument d'arpentage, qui se manœuvre comme le graphomètre.

GÉODÉSIMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *géodésie*, et du gr. *métron*, mesure). Arpentage d'après les méthodes géodésiques.

GÉODÉSIQUE [*zik'*] adj. Qui a rapport à la géodésie : *Traité* GÉODÉSIQUE.

— *Géodésiques* ou *Lignes géodésiques*. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Les distances que l'on mesure à la surface de la terre, soit directement, soit à l'aide des méthodes trigonométriques, sont toujours les plus courtes entre leurs extrémités : de là est venu l'usage de désigner sous le nom de *géodésiques* les lignes les plus courtes, sur une surface quelconque, entre deux de ses points.

Ces lignes jouissent de cette propriété remarquable, que leur plan osculateur est, en tout point, normal à la surface ; leur normale principale en chaque point coïncide avec la normale à la surface.

Un polygone tracé sur une surface et dont les côtés sont des lignes géodésiques est appelé *polygone géodésique*.

Si l'on mène toutes les lignes géodésiques passant par un même point d'une surface et que, sur ces lignes, à partir du point commun, on prenne des longueurs constantes, le lieu des extrémités de ces longueurs est appelé *cercle géodésique* de la surface. Sur le plan et la sphère, les cercles géodésiques sont de véritables cercles.

On appelle *ellipse géodésique* d'une surface une courbe tracée sur cette surface et telle que les lignes géodésiques menées de chacun de ses points à deux points fixes de la surface aient une somme ou une différence constante : les deux points fixes sont les foyers de l'ellipse.

Si l'on considère un élément infiniment petit $MM' = ds$ d'une courbe tracée sur une surface, $d\varphi$ désignant l'angle que fait le plan normal à la courbe en M et la normale à la surface en M', le rapport $\frac{d\varphi}{ds}$ est appelé *torsion géodésique* de la courbe au point M..

— *Association géodésique internationale*. Fondée en 1862 par l'Allemand Baeyer sous le nom de : *Association pour la mesure des degrés de l'Europe centrale*, cette dépendance de l'Institut géodésique prussien est devenue internationale en 1887. Elle groupe les représentants de plus de trente Etats.

GÉODÉSIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'après les règles de la géodésie : *Points relevés* GÉODÉSIQUEMENT.

GÉODÉSISTE [*zisst'*] n. Personne qui s'occupe de géodésie. (Peu us.)

GEODIA [*jé-o*] n. f. Genre d'éponges pierreuses, massives, sphériques, très dures, que l'on trouve sur les côtes de France, de Norvège, des Antilles et du Japon, de la surface à 1.000 m. environ de profondeur.

GÉODIQUE [*dik'*] adj. Qui a la forme d'une géode.

GÉODORE n. m. Genre d'orchidacées, comprenant des herbes terrestres, à rhizome tuberculeux, dont on connaît neuf espèces qui croissent dans l'Inde et l'Australie.

GÉODYNAMIQUE [*mik'*] n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *dunamis*, force). Nom donné à l'ensemble des modifications subies par le globe terrestre, soit sous l'action des agents extérieurs, atmosphériques (*géodynamique externe*), soit sous celle des agents internes : volcans, séismes, etc. (*géodynamique interne*).

GÉOÉCIEN [*si-in*], **ENNE** adj. (du préfixe *géo*, et du gr. *oikia*, maison). Qui vit sur la terre.

GEOFFRAY (Léon-Marcel-Isidore), diplomate français, né et mort à Paris (1852-1927). Attaché à l'ambassade de France à Constantinople (1877), puis au service du contentieux au ministère des affaires étrangères (1879), conseiller à l'ambassade de Londres (1895-1908), il travailla, sous la direction de Paul Cambon, à la conclusion de l'Entente cordiale. A l'ambassade de Madrid (1910-1916) il rendit d'éminents services à l'influence de la France pendant la première partie de la Grande Guerre.

GEOFFRÉE [*jo-fré*] n. f. Plante de la famille des papilionacées, comprenant des végétaux ligneux, à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes jaunes et d'odeur fétide. (On en connaît cinq espèces américaines, dont l'écorce est employée comme anthelminthique.)

GEOFFRIN. Biogr. V. JODELET.

GEOFFRIN (Marie-Thérèse RODET, Mme), femme célèbre du XVIIIe siècle, née et morte à Paris (1699-1777). Cette « reine de salon » était fille d'un valet de chambre de la Dauphine, et femme d'un riche et très ignorant bourgeois. Elle-même était complètement dépourvue d'instruction, mais elle suppléait à tout par l'esprit naturel et par le sentiment ; elle fut infiniment adroite et sut tenir, avec autorité, pendant plus de vingt-cinq ans, dans la rue Saint-Honoré, un salon très fréquenté où elle réunissait alternativement les artistes, les gens de lettres et les personnes de l'aristocratie, évitant avec soin de mêler ces mondes divers. Stanislas Poniatowski la tint en grande estime, et, quand il fut roi de Pologne, il l'invita à venir à Varsovie, où elle fut comblée d'honneurs (1766). Le salon de Mme Geoffrin fut le plus accueillant de tous ceux qui furent célèbres au XVIIIe siècle.

Mme Geoffrin.

GEOFFROI, comtes d'Anjou. On en compte cinq : **Geoffroi Ier**, surnommé *Grisegonelle*, fils et successeur de Foulques le Bon (958), mort en 987 ; — **Geoffroi II**, dit *Martel Ier*, né en 1006 ou 1007, mort en 1060, successeur de son père Foulques Nerra en 1040 et célèbre par ses victoires sur les comtes de Blois ; — **Geoffroi III**, *le Barbu*, neveu du précédent, frère de Foulques le Réchin avec qui il fut en lutte continuelle. V. FOULQUES ; — **Geoffroi IV**, dit *Martel II*, associé à son père, Foulques le Réchin, et mort avant lui ; — **Geoffroi V** *le Bel*, né en 1113, mort en 1151, surnommé *Plantagenet*, à cause de l'habitude qu'il avait de porter un rameau de genêt à son casque, et qui, par son mariage avec Mahaut, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et veuve de Henri V, empereur germanique, prépara à son fils Henri la succession de l'Etat anglo-normand.

Geoffroi Plantagenet (plaque émaillée du XIIe s.).

GEOFFROI, nom de deux comtes de Bretagne : **Geoffroi Ier**, mort en 1008 ; simple comte de Rennes, il prit, en 992, le titre de comte de Bretagne ; — **Geoffroi II**, quatrième fils de Henri II roi d'Angleterre, né en 1158, mort à Paris en 1186. Il devint comte de Bretagne par son mariage avec Constance, fille du comte Conan IV. Philippe Auguste le soutint dans ses démêlés avec son père. Il mourut, d'accident ou de maladie, à Paris où il était l'hôte du roi de France. Il fut le père d'Arthur Ier.

GEOFFROI (saint), dit aussi **GODEFROI**, en latin *Godefridus*, né vers l'an 1065, mort en 1115 sur la route de Reims. D'abord abbé de Nogent, il fut élu en 1104 évêque d'Amiens. Surtout connu par ses donations aux monastères, il voulut se démettre lors des troubles causés par l'institution de la commune, mais fut obligé par les conciles de Beauvais et de Soissons (1115) de reprendre son siège. Fête le 8 nov.

GEOFFROI ou **GODEFROI de Vendôme**, cardinal français, né et mort à Angers (1070-1132). Il entra au monastère de Vendôme, dont on le nomma abbé, alors qu'il n'était encore que sous-diacre (1093). Il fut l'un des principaux conseillers du roi Louis le Gros, et soutint Urbain II contre l'antipape Guibert, devenu cardinal (1093). Il servit Pascal II et Calixte II. Il a laissé cinq livres de *Lettres*, des traités contenant les *Investitures*, et des *Sermons*.

GEOFFROI de MONMOUTH, historien gallois, né vers 1100, mort à Saint-Asaph en 1154. Fils d'un certain Arthur. Ordonné prêtre en 1152, après avoir écrit les livres qui ont fait sa réputation, il fut nommé évêque de Saint-Asaph. Il a écrit une *Historia Britonum* d'après les légendes celtiques.

GEOFFROI d'Auxerre, religieux et hagiographe français, né à Auxerre vers 1120, mort à Hautecombe vers 1188. Disciple d'Abélard, il le quitta pour suivre à Clairvaux (1140) saint Bernard, dont il fut le secrétaire et qu'il accompagna dans ses voyages (1146-1148). Abbé de Clairvaux (1162), l'hostilité des religieux l'obligea de résigner sa charge (1163). Gilbert, abbé de Cîteaux, lui confia plusieurs missions. Il fut ensuite abbé de Fossa-Nuova (1170) puis de Haute-Combe (1176). On lui doit des *Vies* de saint Pierre de Tarentaise, et de saint Bernard, dont il réunit les *Lettres*.

GEOFFROY de Beaulieu ou **GAUFRID**, dominicain et hagiographe français, né à Beaulieu vers 1200, que l'on n'a pas sûrement identifié, mort vers 1275. Confesseur et ami de Saint Louis, qu'il accompagna en Egypte et plus tard en Tunisie (1270), il l'assista à ses derniers moments, et ramena son corps en France. Sur la demande de Grégoire X, il composa en latin une *Vie de Saint Louis*.

GEOFFROY (Etienne-François), médecin et chimiste français, né et mort à Paris (1672-1731), connu sous le nom de **Geoffroy l'Aîné.** Il alla d'abord étudier la médecine à Montpellier, puis accompagna en qualité de médecin, en 1698, le comte de Tallard, ambassadeur à Londres, où, à peine âgé de vingt-six ans, il fut nommé membre de la Société royale. L'année suivante, il entrait à l'Académie des sciences. En 1709, il fut nommé professeur de chimie au Jardin du roi ; en même temps, il succéda à Tournefort au Collège de France, et en 1726 il fut nommé doyen de la Faculté de médecine de Paris. On doit à Geoffroy de nombreux ouvrages ; citons surtout sa *Table des différents rapports observés en chimie entre différentes substances*. On a encore de lui : *An a vermibus hominum ortus interitus* (1704), et *An hominis primordia vermis* (1704), ce dernier ouvrage traduit par Nicolas Aubry sous ce titre : *Si l'homme a commencé par être ver* (1705) ; *An medicus philosophus mechanico-chimicus* (1704) ; *Tractatus de materia medica sive De medicamentorum simplicium historia, virtute, delectu et usu*. Ce recueil de pharmacologie eut un succès universel.

Geoffroy l'Aîné.

GEOFFROY (Claude-Joseph), dit **Geoffroy le Jeune**, chimiste français, frère cadet du précédent, né et mort à Paris (1865-1752). Il étudia sous la direction de Tournefort. Il fut admis à l'Académie des sciences, âgé de vingt-deux ans. Il s'était formé une précieuse collection de minéralogie et un jardin botanique renfermant la plupart des plantes médicinales usitées de son temps.

GEOFFROY (Estienne-Louis), médecin et naturaliste français, né à Paris en 1725, mort à Chéry-Chartreuse, près de Soissons, en 1810. Dans les sciences naturelles, il introduisit des données précises et des classifications logiques. On lui doit une classification des coléoptères. On a de lui : *Histoire abrégée des insectes qui se trouvent aux environs de Paris* (1762). Membre de l'Académie des sciences (1798).

GEOFFROY (Julien-Louis), critique littéraire, né à Rennes en 1743, mort à Paris en 1814. Professeur au collège de Navarre et au collège Mazarin, il rédigea, après la mort de Fréron, *l'Année littéraire*. Après la Révolution, il entra au *Journal des Débats*, récemment fondé, en

qualité de critique théâtral ; il y resta jusqu'en 1814. Ses articles y eurent, dès le début, le plus grand succès. Il renouvela et anima la critique dramatique, soit par son savoir, soit par ses saillies, souvent un peu grosses, soit par une polémique fertile en invectives. Ses études furent réunies sous le titre de *Cours de littérature dramatique* (1819-1820). Esprit assez lourd en somme, il se laisse trop souvent entraîner par ses préventions littéraires et politiques. Citons encore de lui : *Discours sur la critique* (1779) ; *Manuel dramatique* (1822).

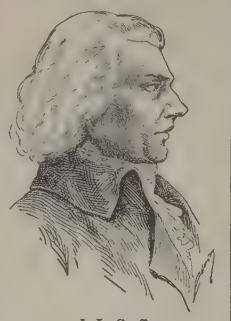

J.-L. Geoffroy.

GEOFFROY (Jean-Marie-Michel), acteur français, né et mort à Paris (1813-1883). D'abord ouvrier bijoutier, puis comédien, il joua à Paris, en province, entra en 1844 au Gymnase où il fonda sa réputation, et passa, en 1863, au Palais-Royal, qu'il ne quitta plus. Joignant à un jeu ample et naturel une grande science des effets comiques, il devint un des premiers acteurs de son temps. Ses meilleures créations furent : *le Bourgeois de Paris, Mercadet, le Voyage de M. Perrichon, Célimare le Bien-Aimé, le Plus heureux des trois, le Mari de la débutante.*

J.-M.-M. Geoffroy.

GEOFFROY (Jean), peintre français, né à Marennes (Charente-Maritime) en 1853. Dès 1878, il abordait la peinture de genre. Les petits, les pauvres, les souffrants, sont l'objet préféré de ses études. Sa couleur est harmonieuse, quoique un peu pâle. Sa *Rentrée en classe*, et le *Jour de la visite à l'hôpital* appartiennent aux musées nationaux, *les Bataillons scolaires* à la Ville de Paris, *les Affamés* (1886) au musée de Trieste, *le Collier de misère* au musée de Cambrai. Citons encore *la Sortie de classe* (1888), *A la petite école* (1907), *Poupons à la crèche de Belleville* (1910), *Voiture à âne aux Buttes-Chaumont* (1920).

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Etienne), illustre naturaliste français, né à Etampes en 1772, mort à Paris en 1844. Nommé à vingt et un ans professeur de zoologie au Muséum, il y ouvrit le premier cours professé en France sur cette science. Il créa la Ménagerie du Jardin des plantes, enrichit les collections par voie d'échanges avec l'étranger, et fit partie de la commission scientifique qui accompagna Bonaparte en Egypte. Ses nombreux travaux se rattachent tous à une même idée : l'unité de composition organique, conception qui le conduisit à découvrir un véritable système dentaire chez les oiseaux, à signaler les analogies entre les squelettes de tous les vertébrés, à considérer la tête comme formée d'un ensemble de vertèbres. Il créa enfin l'embryologie, et sut retrouver dans les formes bizarres des monstres les parties constituantes des êtres normaux. Membre (1807) puis président (1833) de l'Académie des sciences. — Son frère, Marc-Antoine **Geoffroy-Château,** né à Etampes en 1774, mort à Augsbourg en 1806, se distingua en Egypte et à Austerlitz. — ISIDORE, fils d'Etienne, né et mort à Paris (1805-1861), fit sa carrière au Muséum, où il entra, en 1824, comme aide-naturaliste. En 1829, il était suppléant du cours de son père pour l'ornithologie. Suppléant de son père à la Faculté des sciences (1837), doyen de la faculté des sciences de Bordeaux (1838) il en organisa l'enseignement, et revint à Paris où il fut nommé inspecteur d'académie, inspecteur général de l'Université. En 1840, il succéda à son père au Muséum, puis à Blainville à la Sorbonne. Membre (1833) puis président (1856) de l'Académie des sciences. Il a fondé la Société d'acclimatation.

Et. Geoffroy Saint-Hilaire, par David d'Angers.

GEOFFROY [*jo-froi*] n. m. Genre de psittacidés, comprenant vingt espèces de perroquets de l'Insulinde et de la Nouvelle Guinée.

GÉOGALE n. m. Genre de mammifères insectivores, de la famille des potamogalidés, comptant une seule espèce propre à Madagascar (*geogale aurita*), qui est le plus petit mammifère connu (3^{cm},5).

GÉOGÈNE adj. (du préfixe *géo*, et du gr. *génos*, naissance). Bot. Qui croît sur la terre.

GÉOGÉNIE [*nî*] n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *génos*, naissance). Hypothèse, théorie sur la formation du globe terrestre et des modifications qu'il subit.

GÉOGÉNIQUE [*nik'*] adj. Qui a trait à la géogénie.

GÉOGNOSIE [*ghno-zî*] n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Science qui embrasse l'ensemble des matériaux qui constituent le globe terrestre (pétrographie, paléontologie), et de leurs relations mutuelles (stratigraphie). (Vx.)

GÉOGNOSTE [*ghnosst'*] n. Qui s'occupe de géognosie. (Vx.)

GÉOGNOSTIQUE [*ghnoss-tik'*] adj. Relatif à la géognosie : *Études* GÉOGNOSTIQUES. (Vx.) [On a dit aussi GÉOGNOSIQUE.]

GÉOGONIE [*nî*] n. f. Didact. V. GÉOGÉNIE.

GÉOGONIQUE [*nik'*] adj. Didact. V. GÉOGÉNIQUE.

GÉOGRAPHE [*graf'*] n. m. (lat. *geographus ;* gr. *geôgraphos ;* de *gê*, terre, et *graphein*, décrire). Qui s'occupe de géographie ; qui sait la géographie. || Qui fait des ouvrages de géographie : *Eratosthène, Ptolémée, Strabon furent d'habiles* GÉOGRAPHES. (Boissonade.)

— Adjectiv. *Ingénieur géographe,* Ingénieur qui dresse des cartes. V. GÉOGRAPHIQUE.

GÉOGRAPHE (BAIE DU), baie de la côte australienne de l'océan Indien (Westralie), découverte par les Français en 1801.

Geographica (LES), d'Eratosthène. Le savant alexandrin auteur de cet ouvrage débutait par la critique des œuvres des anciens géographes, puis il exposait ses réformes en matière de géographie astronomique et mathématique, et faisait la description des contrées connues de son temps, vers l'an 200 av. J.-C. Ce livre, très estimé des anciens, a été cité sans cesse par eux ; il n'en reste que des fragments.

Geographica (LES), de Strabon. Description géographique du monde connu dans les premières années de l'ère chrétienne, précédée d'une revision critique des géographes antérieurs dont Strabon étudie l'œuvre en détail. Cet ouvrage, essentiellement historique, signale de façon systématique la dépendance dans laquelle se trouve l'activité humaine à l'égard des conditions géographiques.

GÉOGRAPHIE [*fî*] n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *graphein*, décrire). Description systematique et scientifique de l'état actuel de la terre, autrement dit de la planète à la surface de laquelle vivent les hommes : *La* GÉOGRAPHIE *est une science qu'il faudra toujours perfectionner.* (Voltaire.) || Ouvrage qui contient cette description : *La* GÉOGRAPHIE *de Strabon.*

— *Géographie physique,* Etude des formes du sol, autrement dit du modelé du relief, et des causes très variées qui contribuent à modifier ce relief. || *Géographie humaine,* Etude de l'homme dans ses rapports avec la terre, avec les circonstances géographiques, avec les conditions de milieu dans lesquelles il se trouve. || *Géographie économique,* Etude des ressources agricoles, industrielles et commerciales des différents pays de la terre, et du parti que l'homme en sait tirer. || *Géographie politique,* Etude des organisations politiques et sociales des divers pays.

— ENCYCL. « La géographie est la science des phénomènes physiques, biologiques et sociaux envisagés dans leur répartition à la surface du globe, leurs causes et leurs rapports réciproques. » (E. de Martonne.) La géographie a, depuis ses origines jusqu'à l'époque actuelle, sans cesse élargi le champ de ses recherches. Aussi ne peut-on plus parler maintenant d'une science géographique, mais de « sciences géographiques » aux buts très divers : géographie mathématique, physique, humaine, économique, historique. Pourtant toutes ces sciences ont des bases communes. Les buts et les méthodes géographiques modernes permettent d'individualiser la géographie dans le domaine des sciences en général.

LA MÉTHODE GÉOGRAPHIQUE

Les principes de la méthode géographique sont au nombre de trois :

1° Le principe d'*extension,* exprimé par le géographe allemand Ratzel, expose que le but du géographe n'est pas d'étudier en lui-même le phénomène botanique, physique ou humain, mais bien de chercher la délimitation et la distribution de ces phénomènes à la surface de la terre. Le géographe se différencie par là du botaniste, du géologue, du statisticien. Ce principe d'extension est matérialisé par la *cartographie* (v. plus loin). La cartographie, auxiliaire de la géographie, est donc le moyen de représenter graphiquement l'extension géographique de faits très divers ; 2° Le principe de *coordination,* ou principe de géographie générale (de Martonne), est défini comme suit : « L'étude géographique d'un phénomène suppose la préoccupation constante des phénomènes analogues qui peuvent se montrer en d'autres points du globe. » C'est-à-dire qu'un fait particulier, qu'il soit de nature biologique, physique ou humaine, ne prend un caractère géographique que s'il est rapproché de faits similaires à la surface du globe, puis étudié par rapport à l'ensemble de ces faits ; 3° Le principe de *causalité,* enfin, suppose que le géographe ne se contente jamais de décrire un phénomène, mais qu'il doit tenter d'en donner une explication.

Les géographes en sont donc arrivés à ne plus considérer la géographie comme une science statique, mais bien comme une science dynamique. Ce principe, que Vidal de La Blache et Brunhes nomment aussi « principe d'activité », s'applique à tous les phénomènes géographiques physiques et humains. Brunhes l'exprime ainsi : « Les faits géographiques sont des faits en perpétuelle transformation et doivent être étudiés comme tels. »

La considération de ces trois principes qui forment la base de la méthode géographique actuelle permet à de Martonne de donner la définition suivante de la géographie : « La géographie moderne constituée à l'état de science envisage la répartition, à la surface de la terre, des phénomènes physiques, biologiques et humains, les causes de cette répartition et les rapports locaux de ces phénomènes. » Mais l'évolution de la science géographique s'est faite lentement. Les Anciens la concevaient seulement comme un catalogue de toutes les *positions* connues à la surface de la terre. A cette science purement nominative sont venues s'ajouter la description et la classification des aspects du sol et de la vie humaine. « La nécessité d'expliquer les contrastes et les analogies a conduit à l'idée des lois de la géographie générale. » Enfin, le développement des sciences physiques et naturelles a permis à la géographie de se constituer en une véritable science descriptive et explicative.

HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE

De tout temps les hommes se sont intéressés à la connaissance de la planète qu'ils habitent, que ce soit dans un dessein scientifique, désintéressé ou utilitaire. Les progrès de la science géographique sont évidemment liés à la connaissance de la terre, puis à la compréhension progressive des faits physiques et humains qui se produisent à sa surface. Il semble donc que l'on puisse distinguer sommairement deux périodes dans l'histoire de la géographie : un premier temps pendant lequel les hommes ont péniblement appris à connaître la physionomie terrestre ; un deuxième temps où les géographes ont, à l'aide des observations empiriques de leurs devanciers, constitué une véritable science géographique fondée sur des lois et des principes.

La période des explorations, des tâtonnements et des expériences s'étend des origines de l'histoire à la fin du XIXe siècle. Celle de l'organisation débute à la fin de ce siècle ; la science géographique voit enfin de nos jours son plein épanouissement.

La découverte du globe. — Le but de la géographie étant la description rationnelle de la terre, il est évident que la condition indispensable au développement de cette science est la connaissance de cette planète.

Les peuples de l'antiquité n'eurent que très imparfaitement la notion de la réalité terrestre. Le domaine géographique des peuples de l'Orient, Babyloniens, Assyriens, Egyptiens, était limité au pays habité par eux. Les Hébreux, les Phéniciens, les Carthaginois étendirent l'horizon des pays connus jusqu'aux limites de la Méditerranée. Les Grecs et les Romains enfin, pour des motifs commerciaux et colonisateurs, élargirent leur connaissance du monde sur une grande partie de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique.

Le moyen âge, malgré quelques expéditions religieuses et commerciales lointaines, n'eut qu'une notion assez vague de ces pays éloignés et légendaires.

La Renaissance vit le début des grands voyages autour du monde, favorisés par l'esprit d'aventure, les nécessités de l'économie, les progrès de l'astronomie nautique et des méthodes scientifiques. Le but des navigateurs fut avant tout d'atteindre le pays fabuleusement riche connu sous le nom des Indes. Barthélemy Diaz, Vasco de Gama tentèrent d'y arriver par l'est en doublant le cap de Bonne-Espérance. Christophe Colomb, en essayant de toucher les Indes par l'ouest, découvrit un nouveau continent : l'Amérique. Magellan passa au sud de ce continent et atteignit l'océan Pacifique. — Les premiers colonisateurs profitèrent de ces routes ouvertes et découvrirent peu à peu l'intérieur du nouveau continent : les Espagnols avec Fernand Cortez et Pizarre conquièrent l'Amérique du Sud ; les Français, avec Jacques Cartier, Samuel Champlain, le père Marquette et Cavelier de La Salle, les Anglais avec Walter Raleigh s'établissent en Amérique du Nord.

Les temps modernes (XVIIIe et XIXe siècle) virent l'exploration des terres encore inconnues. Tasman, Bougainville, La Pérouse, Cook découvrirent les îles du Pacifique. L'Afrique fut connue peu à peu grâce aux difficiles voyages de René Caillé, Livingstone, Stanley, Brazza, parmi beaucoup d'autres.

Le seul domaine encore imparfaitement connu de nos jours est celui des régions polaires. Dans les régions arctiques la recherche successive du passage du Nord-Ouest, puis du Nord-Est amena la découverte du pôle Nord et des terres qui l'entourent (Spitzberg, Groenland), par Nansen, R. Peary, Andrée Welmann, Amundsen, Byrd, Wilkins, Nobile. Les régions antarctiques, plus éloignées de nos régions, sont encore moins connues. Seules les côtes ont été explorées jusqu'à ces dernières années par Dumont d'Urville au XVIIIe siècle, Wilkes, James Ross au XIXe. Le pôle Sud fut atteint par Amundsen en 1911, puis par Scott et par Byrd. Le Français Charcot, les Australiens Mawson et Wilkins poursuivirent la découverte de ces terres où l'Américain Byrd a entrepris en 1946 une nouvelle expédition de grand style avec des navires de guerre, des avions, des traîneaux motorisés.

La science géographique. 1° *L'époque antique.* — La géographie a son origine dans l'antiquité classique, mais déjà, à cette époque, ceux qui s'y intéressèrent furent loin de la comprendre de la même manière. On peut admettre en général que l'esprit spéculatif et désintéressé des Grecs s'est davantage attaché aux considérations abstraites d'une géographie que nous désignons actuellement sous le nom de mathématique, alors que l'esprit romain, plus positif, a davantage tenté d'utiliser la connaissance sans cesse plus étendue de l'univers et des phénomènes géographiques physiques et humains à des fins pratiques. Pourtant il faut se garder d'une distinction trop rigoureuse entre ces deux courants de la pensée géographique dans l'antiquité.

La *géographie mathématique* a trouvé ses premiers adeptes en Ionie dès le IVe siècle avant J.-C. où Thalès de Milet reconnaît la sphéricité de la terre, et s'inquiète déjà des problèmes relatifs aux dimensions et à la position de cette planète dans l'espace. Au IVe siècle, *Aristote* (v. ce nom) inclut dans son système philosophique la conception d'un univers dont le centre serait la terre. Dans Alexandrie, au IIIe siècle, Dicéarque établit une carte où la position des lieux est déjà fixée par rapport à des lignes imaginaires qui sont l'amorce des *méridiens* et des *parallèles* (v. ces mots). Eratosthène, bibliothécaire d'Alexandrie, parvient à une mesure, déjà très proche de la réalité, de la circonférence de la terre en mesurant un arc de méridien. Il dresse pour la première fois une carte représentant l'univers connu. (V. CARTOGRAPHIE.) Au IIe siècle, Hipparque précise les notions de *longitude* et de *latitude* (v. ces mots) et imagine un système de projection cartographique. Enfin, au IIe siècle après J.-C., le plus grand des géographes grecs, *Ptolémée* (v. ce nom) laisse une œuvre de géographie mathématique et descriptive qui influencera tout le moyen âge.

La *géographie descriptive* débute avec Hérodote, « le premier géographe vraiment conscient », mais elle ne s'épanouit pleinement qu'à l'époque romaine, lorsque la géographie cesse de n'être qu'une branche de la philosophie pour s'individualiser et devenir une science presque purement descriptive, dont le but principal est de donner des indications utilisables par les colonisateurs, les soldats, les marchands. Au Ier siècle après J.-C., *Strabon* (v. ce nom) nous offre aussi, dans sa *Géographie universelle,* une description complète du monde connu des Romains. Les œuvres de *Pline l'Ancien* (v. ce nom) auront le même caractère utilitaire ;

2° *Le moyen âge.* — Cette conception romaine de la géographie l'a emporté, durant tout le moyen âge, sur la conception grecque. La géographie scientifique ne se développe donc plus. La cartographie elle-même, aux mains de cosmographes ignorants, est en recul. La géographie ne sort de cette période d'effacement qu'au XVIe siècle, grâce au renouveau de curiosité provoqué par les grandes découvertes. La confrontation des phénomènes géographiques, physiques et humains, observés par les voyageurs dans ce monde sans cesse élargi, donne naissance aux premiers

Projection Mercator.

Projection Mollweide.

ouvrages de synthèse et aux premiers essais d'explication ;

3° *La Renaissance de la géographie.* — En 1454, un Allemand, Münster, publie une *Cosmographie* qui est le premier atlas avec textes explicatifs. En 1560, le Hollandais Varinius publie sa *Geographia generalis* où se trouvent déjà les premières idées de géographie générale qui seront reprises par les savants du XIXe siècle. A la même époque, la cartographie se dégage peu à peu des erreurs de l'antiquité : le Flamand *Mercator* (v. ce nom) publie en 1659 une carte des mers basée sur un nouveau système de projection.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la géographie mathématique bénéficie de l'élan des sciences exactes et du perfectionnement des appareils de mesure. Dès 1630, *Képler* (v. ce nom) tente de rectifier les erreurs des mesures de coordonnées dans son *Nova orbi terrarum delineatio.* Bientôt l'*Académie des Sciences* de Paris se préoccupe du problème des longitudes, de la mesure de la méridienne, et fixe le canevas d'une carte de France à grande échelle ; Picard, Maupertuis, les Cassini travaillent à la réalisation de cette carte qui ne sera terminée que vers 1815, et qui est déjà basée sur la méthode de triangulation. G. Delisle et Bourguignon apportent ensuite une nouvelle conception des cartes du monde. Mais la géographie se limite encore à ce domaine purement mathématique et descriptif, et la science moderne ne naît vraiment qu'au XIXe siècle ;

4° *Le XIXe siècle.* — Les grandes explorations, le progrès général des sciences météorologique, hydrographique, géologique et botanique ont développé dans toute l'Europe le goût des études géographiques. C'est en Allemagne, sous l'impulsion de deux savants *A. de Humbolt* et *Karl Ritter* (v. ces noms) qu'est née la science géographique moderne. Le premier appliqua aux phénomènes physiques, observés dans toutes les parties du monde, le principe de la coordination. Il s'occupa surtout de géographie botanique et de climatologie, favorisa la parution du premier atlas digne de ce nom, celui de Berghaus en 1836. Karl Ritter appliqua la même méthode aux phénomènes de géographie humaine : il démontre, pour la première fois, l'influence du milieu physique sur l'homme et l'histoire. En France à la même époque, les sociétés de géographie déploient une grande activité et s'efforcent de coordonner les résultats des grandes explorations. La *Société de Géographie de Paris* est fondée en 1821. La science cartographique fait aussitôt de grands progrès ; la représentation de la France par des cartes topographiques est confiée à une institution militaire : le *Service géographique de l'armée,* qui produit la série des cartes de France au 1/80.000, au 1/200.000 et, enfin, au 1/50.000 ;

5° *Formation de l'école géographique française.* — Les précurseurs de la géographie moderne française, Malte-Brun, Elysée Reclus, A. de Lapparent ont ouvert la voie à un développement extraordinaire des sciences géographiques dans notre pays. L'école française fondée par Paul Vidal de La Blache, à la fin du XIXe siècle a véritablement créé une méthode géographique applicable aussi bien à la géographie physique, représentée principalement par E. de Martonne, qu'à la géographie humaine et économique avec Vidal de La Blache, Jean Brunhes, Demangeon, etc.

LA GÉOGRAPHIE MATHÉMATIQUE

Cette science est intitulée aussi *astronomie* (v. ce mot). Elle travaille à déterminer la place et les mouvements de notre planète dans le système solaire, comme aussi la forme et les dimensions de l'astre qu'est la Terre. Elle recherche les moyens de représenter de la façon la plus exacte possible la forme et les dimensions de notre géoïde et devient ainsi la cartographie.

Alors que, pendant longtemps, la géographie mathématique semble avoir été la branche la plus développée de cette science, on peut penser actuellement que l'étude de la terre dans le système solaire ne fait pas proprement partie de la géographie, mais plutôt de la *cosmographie* (v. ce mot), laquelle a pour objet la description de l'univers. Toutefois la forme, la position et les mouvements de la terre ont une influence directe sur les faits de la géographie physique et humaine.

LA CARTOGRAPHIE

Cette science a été de tout temps l'auxiliaire indispensable de la géographie. Elle a pour but, en effet, la représentation de la terre ou de portions plus ou moins étendues de celle-ci, et permet ainsi d'exprimer graphiquement l'extension et la répartition des phénomènes géographiques à la surface du globe. La *cartographie* (v. ce mot) a évolué au cours des derniers siècles. Alors que les géographes et les cartographes de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes ne cherchaient qu'à donner une image aussi précise que possible de la terre connue, les cartographes contemporains ne cherchent plus à représenter toute la réalité sur une même carte, mais les faits géographiques appartenant à une seule catégorie. Ainsi certaines cartes présentent uniquement des faits de géographie physique : *géologie* (cartes géologiques et minéralogiques), *relief terrestre* (cartes hypsométriques et topographiques), *relief sous-marin* (cartes bathymétriques), *climat* (cartes d'isobares, d'isothermes, de pluviosité), *végétation* (v. tous ces mots). D'autres cartes s'attachent à reproduire des phénomènes de *géographie humaine* (densité et répartition de la population, cartes administratives) ou de *géographie économique* (cartes agricoles, industrielles, commerciales).

La présentation des faits géographiques sur une carte pose plusieurs problèmes qui concernent moins la géographie propre que la technique cartographique. D'abord, comment représenter la réalité sur ces feuilles de papier appelées *cartes?* Il est avant tout nécessaire de construire le *fond* de la carte où seront représentés symboliquement les faits géographiques. Pour cela on détermine la position en *coordonnées* (v. ce mot) du plus grand nombre de points possible, soit par la méthode astronomique, soit par la méthode géodésique (triangulation) ; l'on place ensuite ces points sur la carte par rapport à un canevas de méridiens et de parallèles.

Mais il faut projeter sur une surface plane le réseau des méridiens et des parallèles qui sont des lignes courbes ; le choix du système de *projection* employé a donc une grande importance et sera différent suivant l'échelle et le but de la carte. (V. PROJECTION.)

Les principales projections employées sont les suivantes : les projections cylindriques, développement de la surface d'un cylindre enveloppant la sphère, sur laquelle on projette les divers points de celle-ci. La plus connue est la projection de Mercator, qui est à la base de la confection des cartes marines et qui conserve les surfaces à l'équateur, mais les agrandit de plus en plus à mesure que l'on se rapproche des pôles ;

Les projections coniques sont le développement de la surface d'un cône tangent ou sécant à la sphère. Dans ces projections, les méridiens sont des droites convergentes, les parallèles, des circonférences concentriques. Ces projections donnent des surfaces exactes, mais déforment l'image. On les utilise pour le dessin des *planisphères* (v. ce mot) et plus souvent pour la confection de cartes régionales à grande échelle ;

Les projections horizontales sont la projection des coordonnées de la sphère sur un plan. Elles sont dites orthographiques si le point de vue utilisé pour les établir est supposé à l'infini ; elles sont stéréographiques si le point de vue est pris sur la sphère. Elles conservent bien le centre de la carte, mais en déforment les bords. On les utilise notamment pour les cartes des régions polaires. Dans les projections stéréographiques données ici, le point de vue est supposé placé au centre des hémisphères opposés.

Enfin des canevas conventionnels comme celui de Mollweide, qui combinent les qualités de plusieurs projections réelles.

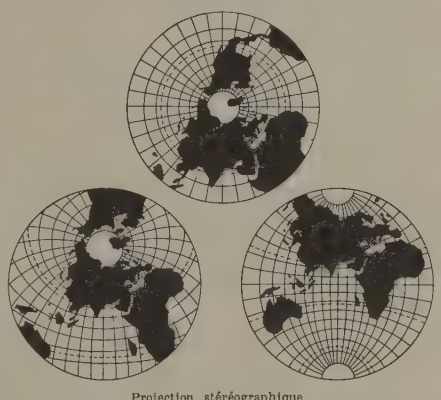

Projection stéréographique.

L'*échelle* d'une carte est le rapport qui existe entre les longueurs réelles et leurs représentations sur la carte. Elle est d'autant plus grande que ce rapport est plus petit : les cartes à grande échelle 1/10.000, 1/20.000, 1/50.000, 1/80.000 sont l'image détaillée de portions peu étendues de la terre ; les cartes à petite échelle, plus du millionième et au-delà, représentent, au contraire, des zones beaucoup plus vastes : nationales, continentales et, même, le globe dans son ensemble.

Les faits géographiques sont représentés sur les cartes par des signes conventionnels dont l'explication est donnée par une *légende.* Lorsqu'il s'agit de montrer l'extension d'un phénomène géographique donné, on emploie des teintes différentes. Le relief terrestre peut être figuré de diverses manières, par des *hachures,* par des *courbes de niveau,* souvent rehaussées de couleurs. Il existe également des cartes donnant l'illusion du relief ou blocs-diagrammes.

Les anciennes méthodes de cartographie — levés de reconnaissances *sur le terrain,* à la planchette ou au théodolithe, ont peu à peu été remplacées par le procédé beaucoup plus rapide et exact des levés photographiques, et particulièrement par la photographie *aérienne.*

LES DIVISIONS DE LA GÉOGRAPHIE PROPREMENT DITE

Les géographes modernes distinguent deux sortes de géographie. « La géographie générale répond à la préoccupation d'élaborer la connaissance rationnelle des milieux terrestres, physiques, humains et biologiques. Elle emprunte aux sciences systématiques — sciences de la nature et sciences de l'homme — les lois qui régissent les éléments constitutifs de ces milieux et elle cherche à dégager les règles qui président à leurs diverses combinaisons. » La géographie régionale est, pour ainsi dire, l'aliment de la géographie générale. « Elle rassemble les matériaux qui serviront à élaborer la géographie générale », et de plus elle « nous fait saisir la réalité même : les milieux géographiques, milieux physiques ou régions naturelles, milieux biologiques et milieux humains ou régions humaines ».

La géographie générale comporte de ce fait deux grandes divisions : la géographie *physique* générale, la géographie *humaine* générale.

LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE GÉNÉRALE

« On groupe sous le nom de géographie physique, dit E. de Martonne, les questions géographiques qui n'intéressent pas l'homme et la vie économique, c'est-à-dire l'étude des phénomènes du climat (climatologie), celle de l'hydrographie océanique et continentale, celle du relief du sol (morphologie) et, même, la biogéographie (répartition des êtres vivants, des plantes et des animaux). »

Comme toutes les branches de cette science, la géographie physique est intimement liée à d'autres disciplines telles que géophysique, géologie, météorologie, botanique. Son individualité est assurée par le fait qu'elle cherche avant tout à étudier la distribution et la classification de ces phénomènes à la surface du globe, selon les principes de la méthode géographique exposés plus haut : extension, coordination, causalité. Les différents domaines de la géographie physique ne sont pas seulement liés par le fait « qu'ils échappent à l'influence humaine » (Brunhes) mais aussi parce qu'ils sont interdépendants les uns des autres.

La morphologie. — Elle est aussi dénommée géomorphologie ou « physiocraphy », aux Etats-Unis. C'est l'étude des formes du relief terrestre et des ensembles qu'elles réalisent à la surface du globe. Elle vise à l'explication de ces formes par la *structure,* la *tectonique* et l'évolution du modèle d'*érosion* (v. tous ces mots). Cette définition est basée sur la théorie de l'évolution des formes du relief, théorie formulée en France par de Martonne dans son *Traité de Géographie physique* et, en Amérique, par W. M. Davis. Une telle doctrine des cycles d'érosion implique une évolution constante des formes du terrain. Les différents aspects du relief terrestre peuvent être regardés comme des stades successifs d'un même cycle morphologique. Davis est ainsi arrivé à une classification des formes du relief en formes jeunes, mûres, séniles et enfin rajeunies.

Toutefois, les formes appartenant à un même stade peuvent différer suivant la nature du terrain qui les constitue et l'agent d'érosion qui les a sculptées. Leur classification doit donc être conçue non seulement suivant leur âge, mais en tenant compte des roches dont elles sont constituées, du climat auxquelles elles ont été soumises ; on les rangera en formes de l'érosion fluviale, glaciaire, éolienne (action des vents), karstique (relief calcaire) et formes volcaniques.

Le climat. — Il exerce une grande influence sur la formation et l'évolution du relief, sur la vie des plantes et des animaux ; son étude fait partie de la géographie physique générale. L'objet de la *climatologie* (v. ce mot) est l'étude des climats, c'est-à-dire des combinaisons réalisées par le jeu des facteurs atmosphériques : température, humidité, vents. Elle cherche à établir les lois qui les régissent, détermine leur répartition, signale leurs rapports avec les autres milieux climatiques du globe. La climatologie est intimement liée à la *météorologie* (v. ce mot), mais le but de celle-ci n'est que l'étude des phénomènes atmosphériques pour eux-mêmes, en s'appuyant sur les lois de la physique. La climatologie se sert donc de la météorologie, de la même façon que la morphologie use de la géologie.

L'hydrographie. — Ce terme désigne l'étude des eaux à la surface de la terre et comprend trois parties : l'hydrographie fluviale, qui englobe l'étude des caractères hydrologiques des cours d'eau solide et liquide : *bassin, débit, régime* (v. ces mots), la limnologie ou étude des lacs, et l'hydrographie océanique. Cette dernière appartient doublement au domaine de la géographie physique. En effet les océans constituent un agent de transformation du relief terrestre et, d'autre part, on peut considérer une morphologie des espaces sous-marins. L'hydrographie océanique se distingue de l'*océanographie* (v. ce mot) qui étudie les phénomènes physiques et biologiques s'effectuant dans les eaux marines ; elle se distingue également de la *bathymétrie* qui est l'étude des fonds sous-marins. Mais l'hydrographie océanique, ou étude géographique des océans, a profité des progrès récents de ces deux sciences grâce à la technique des sondages sous-marins et des explorations sous-marines.

Extrait d'une carte d'état-major au 1/50.000.

Un portulan.

La biogéographie. — C'est l'étude de la répartition des êtres vivants (l'étude de la répartition des fossiles étant la paléobiogéographie). Elle comprend la géographie des plantes ou *phytogéographie*, la géographie des animaux ou *zoogéographie*. Pour étudier l'extension et la dissémination des espèces végétales et animales, des connaissances morphologiques, climatologiques, botaniques, zoologiques, pédologiques (étude de la *fertilité du sol*) sont indispensables. La biogéographie est de même inséparable de la phytosociologie qui s'occupe des groupements de plantes en formations végétales, de leur genèse, de leur évolution vers un stade fixe.

LA GÉOGRAPHIE HUMAINE GÉNÉRALE

Elle s'appelle également anthropogéographie et constitue le domaine le plus récent de la géographie. Son fondateur est un Allemand, Ratzel, mais son développement s'est effectué surtout en France avec Vidal de La Blache et Jean Brunhes. Elle cherche à établir « la connaissance rationnelle des milieux humains, c'est-à-dire des groupements humains considérés sous l'angle de l'occupation du sol et sous celui de la vie régionale qu'ils ont organisée. Comme la géographie physique, la géographie humaine doit s'efforcer en principe de rechercher les conditions réglant le jeu des facteurs qui entrent dans ces différentes combinaisons. » Brunhes définit ainsi cette science, dont le domaine est peu facile à délimiter et l'objet singulièrement mouvant : « Supposons d'un côté une terre telle qu'elle était avant l'apparition de l'homme, avec ses paysages purement naturels, et de l'autre regardons le globe avec tout ce qu'il porte d'efforts humains, maisons, villes, routes et aussi champs, prairies et forêts exploitées. La différence entre ces deux mondes sera considérable et c'est précisément cette différence, cette soustraction qui constitue le domaine de la géographie humaine. »

La géographie humaine générale se divise en trois branches : la géographie *démographique et sociale;* la géographie *économique;* la géographie *politique.*

La géographie démographique et sociale. — Elle s'occupe de la distribution de l'homme à la surface de la terre (v. DÉMOGRAPHIE), aussi bien du point de vue qualitatif (étude de la répartition des races et types humains) que du point de vue quantitatif (évaluation numérique de la population, densité, courants de déplacements humains) et de son mode de groupement (habitat).

La géographie économique. — Son objet est l'étude de tous les faits qui concernent l'activité humaine. Elle comprend plusieurs branches : la *géographie agricole* s'intéresse aux conditions de production et à la répartition des produits alimentaires et des matières premières d'origine végétale et animale. La *géographie minière* s'occupe de la production des combustibles et minerais nécessaires à l'industrie. La transformation de ces matières premières en objets fabriqués concerne la *géographie industrielle.* L'échange de ces produits et la configuration des moyens de transports qui permettent ces échanges concernent la *géographie commerciale.* La géographie économique est ainsi parvenue à établir une classification des grands types mondiaux d'économie. Elle est sans doute actuellement la plus importante des branches de la géographie et celle qui a le plus de succès auprès de tous ceux qui s'intéressent aux grands problèmes mondiaux. Elle est très liée à l'*économie politique* (v. ce mot) avec laquelle, pourtant, il ne faut pas la confondre. On peut les différencier en disant que l'économie politique, science qui a pour objet l'étude des phénomènes relatifs à la production et aux échanges, s'efforce avant tout de fixer des lois, de suivre et d'expliquer l'évolution économique, tandis que la géographie économique étudie les conditions et la localisation des activités humaines.

La géographie politique. — On peut la considérer comme étant une branche de la géographie humaine, mais elle se rapproche également beaucoup de la géographie régionale en ce sens qu'elle doit s'intéresser à plusieurs catégories de faits géographiques. Elle étudie le développement, la constitution, la localisation, l'étendue des Etats et leurs subdivisions; dans ce cas, on peut lui donner le nom de géographie *administrative.* Elle a particulièrement intéressé les savants allemands qui en firent parfois l'instrument d'un amour-propre national exagéré et la baptisèrent *Geopolitik.*

La géographie historique. — Elle a pour but « de faire la géographie physique, humaine, économique et politique d'une région à un moment déterminé ». Elle est de ce fait liée à d'autres sciences : géographie linguistique, toponymie, géographie archéologique. Elle ne doit pas être confondue avec l'histoire de la géographie qui est « une branche de l'histoire des sciences, étudiant l'évolution de la géographie, y compris la cartographie ».

CONCLUSION

La géographie, de simple inventaire des positions connues à la surface du globe est devenue une science encyclopédique connexe de nombreuses disciplines : climatologie, géologie, botanique, ethnologie, sociologie, économie politique, etc. Pourtant, si une connaissance précise de la méthode de ces sciences systématiques est nécessaire au géographe physicien ou humaniste, son point de vue demeure très particulier et s'élève au-dessus des notions spécialisées pour arriver à une conception de l'ensemble des faits géographiques qui forment le milieu physique et humain dans lequel évolue l'humanité.

Géographie, de Pomponius Mela (1er s. apr. J.-C.). Le *De situ orbis* ou *Chorographia* est une description des régions littorales de la Méditerranée, de la mer Noire, de la Caspienne et de l'Atlantique. On y trouve quelques indications sur les mœurs des principaux peuples cités par l'auteur, à côté des positions assez exactes d'environ 1.500 localités.

Géographie, de Ptolémée (IIe s. apr. J.-C.). Compilation géographique célèbre, dont les huit livres marquent le plus complet effort de l'antiquité dans le sens de la géographie mathématique, mais n'apportent guère de notions nouvelles sur les contrées limitrophes du monde gréco-romain, en dépit des renseignements tirés de Marin de Tyr par Ptolémée. La géographie ptoléméenne a exercé une influence considérable. Elle a présidé à la rédaction des principaux atlas de la fin du XVe siècle, et elle a été, avec les portulans, la première base sur laquelle ont travaillé les cartographes de la Renaissance.

Géographie (LA) *dans ses rapports avec la nature et l'histoire de l'homme,* par Karl Ritter (Berlin, 1822-1859). Ouvrage visant à « embrasser les énergies naturelles dans leur connexité », et à marquer la connexion intime qui existe entre les deux ordres de faits physiques et humains. S'il envisage la variété des formes du sol comme la base de toutes les autres, Ritter tient l'œuvre historique de l'humanité pour le plus actif des éléments de transformation qui se manifestent dans la vie terrestre. Aussi fait-il de la partie occidentale de l'Asie (des montagnes du Caboul à la Méditerranée) *l'Orient du monde* au double point de vue de la nature et de l'histoire. Cet ouvrage, inachevé, qui ne traite que de l'Afrique et (incomplètement) de l'Asie, est, avec le *Cosmos* de Humboldt, l'ouvrage fondamental dont procède la géographie moderne.

Géographie universelle (Nouvelle), *La terre et les hommes,* par Elisée Reclus (1875-1891). Description d'ensemble de tous les pays du monde, dans laquelle Elisée Reclus, s'inspirant assez directement de Karl Ritter, s'est efforcé surtout de marquer le constant rapport entre le sol, son climat, ses ressources naturelles, et l'homme différemment civilisé. L'œuvre, très considérable et assez inégale, marque un progrès réel sur celle que Malte-Brun avait écrite au début du XIXe siècle.

Géographie physique (LEÇONS DE), par Albert de Lapparent (Paris, 1896). Cet ouvrage, un des premiers écrits en France sur la genèse des formes géographiques, contient avec un corps de doctrines logiquement enchaînées, des bases purement scientifiques à l'étude de la géographie, et indique de quelle façon la géologie doit se modifier pour devenir l'histoire de l'évolution géographique.

Géographie de l'Histoire (LA), par Jean Brunhes et Camille Vallaux (1921). Cette branche de la géographie humaine, qui est encore désignée sous le nom de « géographie politique », a pour objet de constater la répercussion économique, politique et sociale des faits « essentiels » de l'activité modificatrice de l'homme sur le cadre physique dans lequel il se meut. La formation territoriale des Etats, la constitution des frontières, les conditions de permanence des capitales, voilà les principales manifestations de cette activité modificatrice. La Grande Guerre et la vaste tentative de réorganisation de l'Europe qui en a suivi la fin, permettent aux auteurs de montrer comment les réalités géographiques — routes, forêts, cours d'eau, « pays » — manifestent leur influence dans des cas où l'homme semble seul agir et comment la géographie pèse sur l'évolution des peuples.

Géographie humaine (LA), par Jean Brunhes (3 vol. 1927). Exposé des rapports qui existent entre les hommes considérés comme agents géographiques et le cadre dans lequel ils évoluent. L'auteur énonce d'abord les principes d'activité et de connexité qui dominent la géographie humaine et les faits « essentiels » d'occupation improductive, créatrice et destructive du sol qui en découlent; il en vérifie l'exactitude à l'aide de monographies synthétiques, de cartes et de planches, pour l'étude de la « surface humanisée de notre planète ».

Géographie universelle, publ. sous la direction de P. Vidal de La Blache et L. Gallois. Tableau géographique de la Terre, tracé dans le cadre politique des Etats modernes, d'après les données scientifiques les plus nouvelles et précises, avec cartes et gravures démonstratives (1927 et suiv.; 22 volumes).

GÉOGRAPHIER [*fi-é*] v. tr. (de *géographe.* — Se conjugue comme *prier.*) Décrire au point de vue géographique. || Représenter sur une carte. (Peu us.)

GÉOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui se rapporte à la géographie : *Carte, Dictionnaire* GÉOGRAPHIQUE.

— ENCYCL. Milit. *Service géographique de l'armée.* Créé par décret du 24 mai 1887, pour remplacer le *Dépôt de la guerre,* cet établissement exécute tous les travaux relatifs à la géodésie, ainsi qu'à la confection des cartes et plans. A sa tête est un officier général ou un colonel, placé lui-même, comme sous-chef, sous les ordres du chef d'état-major général. Le service comprend plusieurs sections. Celle de *géodésie* a remplacé les anciens *ingénieurs-géographes.* La section des *levers de précision,* ancienne *brigade topographique* du génie, est chargée d'exécuter les levers à grande échelle nécessaires pour établir les *plans directeurs.* A cette section se rattache le *Dépôt central des instruments de précision.* Le service de la *cartographie :* révision de la carte de France, publication et mise en vente des cartes destinées à l'armée ou au public, ainsi que la confection des plans-reliefs employés pour l'instruction dans les écoles militaires, constituent encore l'une des branches d'activité du Service géographique. Enfin, il lui est annexé une école de dessinateurs et graveurs-topographes.

GÉOGRAPHIQUEMENT [*fik'-man*] adv. Au point de vue géographique; selon les principes ou les faits géographiques.

GÉOHYDROGRAPHE [*graf'*] n. m. (du préfixe *géo,* et du gr. *hudôr,* eau, et *graphein,* décrire). Qui s'occupe de géohydrographie.

GÉOHYDROGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *géohydrographe*). Description de la terre et des eaux terrestres.

GÉOHYDROGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la géohydrographie.

GÉOÏDE n. m. (du préfixe *géo,* et du gr. *eidos,* forme).

Surface de niveau du globe terrestre, correspondant au niveau moyen des mers.

GEÔLAGE [*jôl'*] n. m. Dr. anc. Droit du seigneur ou du geôlier à l'entrée de chaque prisonnier.

GEÔLE [*jôl'*] n. f. (anciennem. JAIOLE ; du lat. pop. *caveola*, diminutif de *cavea*, cage). Cage. (Vx.) || Cachot, prison : *Le prisonnier s'habitue à sa* GEÔLE. (Balzac.) || Logement du geôlier, dans une prison.

GEÔLIER [*jô-li-é*], **ÈRE** n. (de *geôle*). Personne qui garde, dans une prison, des détenus ou détenues.

— *Fig.* Qui tient, retient comme en prison : *Il est...* GEÔLIER *par nature.* (C. Delavigne.)

GÉOLOGIE [*jî*] n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *logos*, discours). Science de la terre, qui a pour but l'étude de la structure du globe et de son histoire.

— ENCYCL. Tandis que la géographie physique étudie la configuration actuelle du globe terrestre et les modifications qui s'y accomplissent de nos jours, la géologie étudie la Terre dans son ensemble et à toutes les époques de son histoire.

La géologie est en réalité un assemblage de sciences qui se prêtent mutuellement concours : la minéralogie, la pétrographie, la paléontologie, la stratigraphie, la tectonique, la géographie physique, la géophysique et enfin la géologie appliquée. (V. ces différents mots.)

NOTIONS GÉNÉRALES

Un certain nombre de données doivent être connues au préalable sur la structure du globe terrestre :

1° Son *relief*, par rapport aux dimensions du globe, est trois fois moindre que le relief relatif d'une orange ;

2° La *densité* des matériaux terrestres (moyenne 5,5) augmente depuis la surface (2,5) jusqu'au centre (8).

3° Le centre du globe est occupé par un *noyau* lourd et métallique, auquel est dû le magnétisme terrestre ;

4° La *température* augmente de la surface jusqu'au centre (degré géothermique) ;

5° Sous l'écorce terrestre, dont l'épaisseur est d'environ 70 kilomètres (1/100 du rayon), existe une *couche pâteuse* qui la sépare du noyau central ;

6° La terre paraît s'être *refroidie* progressivement. Une écorce primitive s'est d'abord formée à sa surface, puis a été remaniée, rebrassée, refondue à plusieurs reprises, avant d'acquérir une consistance suffisante pour résister aux mouvements de la masse interne ;

7° Dès que sont apparus les premiers océans et les premiers continents, a commencé la série des *cycles géologiques*. Chacun de ceux-ci comprend les trois phases suivantes : surrection d'une chaîne de montagnes, érosion de cette chaîne, sédimentation des matériaux qui en proviennent. La succession des cycles permet de diviser l'histoire du globe en *ères* et *périodes* géologiques :

Tableau des ères et périodes géologiques
(lire de bas en haut)

ÈRES	PÉRIODES
QUATERNAIRE.	
TERTIAIRE.	Néogène. Paléogène.
SECONDAIRE.	Crétacique. Jurassique. Triasique.
PRIMAIRE.	Permien. Carboniférien. Dévonien. Silurien. Précambrien.

8° La *vie* a pris naissance sur la Terre, probablement par *photosynthèse* (v. ce mot), dès que les conditions de température et d'humidité sont devenues favorables. Les êtres vivants ont ensuite évolué peu à peu dans le sens de la diversification et du perfectionnement ;

9° L'*histoire du globe* terrestre ne peut être interprétée qu'à la lumière des phénomènes géologiques actuels. C'est donc par ceux-ci qu'il faut en commencer l'étude.

PHÉNOMÈNES GÉOLOGIQUES

Les phénomènes géologiques sont en quelque sorte les fonctions de l'organisme terrestre.

Les uns tirent leur énergie du soleil par l'intermédiaire des variations thermiques, des vents et de la pluie. Ce sont les phénomènes d'origine externe : phénomènes atmosphériques ; eaux courantes ; eaux souterraines ; glaciers ; action de la mer ; action des êtres vivants et fossilisation.

Les autres phénomènes géologiques sont d'origine interne : volcans et émanations volcaniques ; mouvements du sol ; formation des montagnes (*orogénie*).

A. *Phénomènes d'origine externe.*

De leur étude, se dégage la connaissance de l'*érosion* et de la *sédimentation* :

1° *Erosion et sédimentation éoliennes.* — Les vents de direction constante et chargés de sable usent les roches. Le sable transporté se dépose dans certaines conditions et constitue des *dunes* (v. ce mot) ;

2° *Erosion et sédimentation torrentielles.* — Les torrents, cours d'eau de montagne à pente rapide et à débit intermittent, ont une action érosive intense. Procédant par formation de *marmites de géant*, ils découpent et usent progressivement les massifs montagneux au point de les réduire à l'état de *pénéplaines* (v. ce mot). Les matériaux s'accumulent au pied des montagnes sous forme de *cônes de déjection* ;

3° *Erosion et sédimentation fluviatiles.* — Les rivières et les fleuves creusent leur vallée principalement dans leur cours supérieur où leur pente est rapide. Les matériaux entraînés constituent les alluvions, qui se déposent principalement dans le cours inférieur. Dans les cas extrêmes, l'érosion se traduit par le creusement de *gorges* ou la réalisation de *rapides* et de *chutes*. Elle donne lieu aussi à des *méandres* (v. ce mot) qui se déplacent en balayant une large surface. Les méandres peuvent être encaissés et simuler des gorges. Les rajeunissements successifs d'un cours d'eau, par élévation du sol en amont ou affaissement du sol en aval, conduisent à la réalisation de *terrasses fluviatiles* (v. ce mot). La sédimentation poussée à l'extrême donne lieu à des *deltas* qui progressent dans la mer ou dans les lacs ;

4° *Erosion et sédimentation souterraines.* — L'eau d'infiltration pénètre dans les roches perméables, à leur point d'affleurement, et s'arrête au niveau des couches imperméables. C'est l'origine des *nappes aquifères* (v. ce mot) qui alimentent les sources, les puits ordinaires et les puits artésiens. En cours de route, l'eau souterraine accomplit une érosion mécanique et chimique. Le calcaire et la silice sont transportés sous une forme soluble avant de servir de ciment à des roches sédimentaires ou de se concrétionner dans les trous du sol. Dans les calcaires fissurés (V. CAUSSES) se creusent des gouffres, des puits, des galeries souterraines, où le calcaire se dépose sous forme de *stalactites* et de *stalagmites* ;

5° *Erosion et sédimentation glaciaires.* — Les glaciers de montagne, provenant de l'accumulation des neiges perpétuelles, sont comme des fleuves solides qui descendent peu à peu vers le bas. En cours de route, ils entraînent des matériaux ou *moraines* tombés des hauteurs. En même temps, ils creusent leur lit à la manière d'un rabot ;

6° *Erosion et sédimentation marines.* — Les vagues ont une force érosive qui se traduit bruyamment par la destruction des *falaises*. Au pied de celles-ci se réalise une *plate-forme littorale* qui peut être le point de départ d'un plateau continental s'enfonçant en pente douce sous les flots. La mer est surtout un organe de sédimentation.

On distingue les sédiments *littoraux* ou de surface, les sédiments *néritiques* déposés jusqu'à 200 mètres de profondeur, les sédiments *bathyaux* entre 200 et 1.000 mètres, enfin les sédiments *abyssaux* dans les grands fonds. Les uns ont une origine organique (sédiments *organogènes*), tandis que les autres proviennent de la destruction de roches préexistantes (sédiments *terrigènes*) ;

7° *Erosion et sédimentation biologiques.* — Les animaux et surtout les végétaux contribuent à la destruction du sol lorsqu'ils sont fouisseurs ou par leurs organes souterrains. Inversement, ils sont agents de sédimentation (terre végétale, humus) et de construction (récifs coralliens, v. CORAIL). Après leur mort, leurs parties minérales peuvent se fossiliser. Les *fossiles* sont en somme les restes et les empreintes, conservés dans les couches du sol, des animaux et des végétaux ayant vécu jadis à la surface de la terre.

B. *Phénomènes d'origine interne.*

A l'inverse des précédents, ces phénomènes sont surtout des agents de construction et de surrection du relief terrestre.

1° *Phénomènes volcaniques.* — Les volcans sont des bouches de sortie pour les matières fondues ou laves provenant de l'intérieur de l'écorce terrestre. Si ces laves sont assez fluides pour s'épancher, elles forment, avec les débris rejetés par les explosions, des *cônes volcaniques* plus ou moins réguliers. Si les laves sont, au contraire, extrêmement visqueuses, elles s'élèvent verticalement en un *dôme volcanique* qui obstrue l'orifice. Dans les deux cas, les laves refroidies deviennent des roches volcaniques.

Les *émanations volcaniques*, quelle que soit leur nature, (fumerolles, geysers, sources thermominérales) sont l'origine des dépôts minéraux, desquels on peut rapprocher les gisements métallifères ;

2° *Phénomènes sismiques.* — Les tremblements de terre ou *séismes* (v. ce mot) sont plus impressionnants pour l'homme que vraiment agissants au point de vue géologique. Ils doivent être considérés comme les séquelles de mouvements lents et beaucoup plus importants de l'écorce terrestre ;

3° *Phénomènes orogéniques.* — Parmi les mouvements lents du sol, il en est qui donnent naissance à des chaînes de montagnes. On admet, sauf dans la théorie de Wegener sur la dérive des continents (v. WEGENER) que ces chaînes prennent naissance dans des *géosynclinaux*, sortes de mers relativement peu profondes, mais dont le fond s'affaisse au fur et à mesure du dépôt des sédiments. Les plis, ultérieurement formés, ne deviennent visibles qu'après érosion de la chaîne de montagnes.

MINÉRAUX ET ROCHES

L'écorce terrestre, seule partie accessible du globe, est constituée par des minéraux assemblés en roches. L'étude de ces matériaux de l'écorce terrestre constitue la minéralogie et la pétrographie.

Les *minéraux* sont des espèces chimiques ayant une formule et des propriétés bien définies et pouvant revêtir une forme cristalline. V. CRISTALLOGRAPHIE.

Les principaux minéraux sont :

La *silice* (quartz, calcédoine) ;

Les *silicates* (feldspaths, amphiboles, pyroxènes, micas) ;

Les *carbonates* (calcite, dolomite).

Les *roches* sont des assemblages de différents minéraux. On les divise en roches *éruptives*, roches *sédimentaires* et roches *métamorphiques*.

A. *Roches éruptives.*

Ces roches ont une origine interne et ignée. Montées de la profondeur du sol à l'état de masse fondue (*magmas*, *laves*), elles se sont solidifiées par refroidissement. Suivant qu'elles se sont refroidies lentement ou rapidement, dans la profondeur du sol ou en surface, elles sont plus ou moins cristallines. D'autre part, leur teneur en silice libre permet de les diviser en roches acides, neutres ou basiques.

Les roches entièrement cristallines ou *holocristallines* sont divisées en roches grenues et microgrenues suivant la grosseur de leurs éléments. Ce sont des roches de profondeur.

Les roches en partie cristallines (*semi-cristallines*) et les roches non cristallines (*vitreuses*) sont, au contraire, des roches volcaniques.

Classification des roches éruptives

ROCHES ÉRUPTIVES	ROCHES à QUARTZ	ROCHES SANS QUARTZ		
		à orthose	sans orthose	
Grenues.	Granulite. Granite.	Syénite.	Diorite.	Gabbro. Péridotite.
Microgrenues.	Microgranulite. Microgranite.	Micro-syénite.	Micro-diorite.	Micro-gabbro.
Microlitiques.	Rhyolite.	Trachyte.	Andésite.	Basalte.
Vitreuses.	Verre rhyolitique.	Verre trachytique.	Verre andésitique.	Verre basaltique.

Les roches éruptives, même les plus résistantes, se décomposent peu à peu sous l'action de l'eau chargée de gaz carbonique. C'est ainsi que les massifs granitiques engendrent, par décomposition, les sables et les argiles.

B. *Roches sédimentaires.*

Ces roches ont une origine externe et aqueuse. Déposées au fond de l'eau à l'état de *sédiments* (v. ce mot), elles se sont solidifiées par exondation et dessiccation. On les classe d'après leur origine (roches détritiques, chimiques et organiques) et d'après leur composition (roches siliceuses, calcaires, argileuses, salines, combustibles).

ROCHES SÉDIMENTAIRES	SILICEUSES	CALCAIRES	ARGILEUSES	SALINES	COMBUSTIBLES
Détritiques.	Sables. Cailloutis. Grès. Conglomérats.	Craie.	Kaolin. Argiles. Marnes.		
Organiques.	Tripoli.	Craie. Calcaires coquilliers et construits.			Charbons. Pétroles.
Chimiques.	Ciment des grès et conglomérats. Silex.	Calcaires oolitiques. Travertins. Tufs.		Gypse. Sel gemme. Sels déliquescents.	

Les principales *roches siliceuses* sont les *sables* et les *grès* (v. ces mots). Elles sont inaltérables et réfractaires. Le sable est une roche meuble. Le grès est du sable agglomeré par un ciment apporté par les eaux d'infiltration.

Les principales *roches calcaires* sont la *craie* et le *calcaire* (v. ces mots) proprement dit. Les calcaires sont formés par accumulation de coquilles (calcaires coquilliers) ou de grains arrondis (calcaires oolitiques).

Les principales *roches argileuses* sont les *argiles* et les *marnes* (v. ces mots). Ces dernières contiennent une proportion plus ou moins grande de calcaire et sont utilisées comme pierres à chaux et à ciment.

Les principales *roches salines* sont le *gypse*, ou pierre à plâtre, et le *sel gemme*, qui résultent de l'évaporation d'anciennes lagunes.

Les principales *roches combustibles* sont les *charbons de terre* (v. ce mot), comme la houille, qui proviennent de la transformation de matières végétales, et les *pétroles* (v. ce mot), qui ont une origine animale.

C. *Roches métamorphiques ou cristallophylliennes.*

Ces roches, généralement cristallines et feuilletées, proviennent de la transformation ou *métamorphisme* (v. ce mot) d'anciennes roches éruptives ou sédimentaires.

Le métamorphisme au contact des magmas éruptifs et le métamorphisme au fond des géosynclinaux ont eu pour facteurs essentiels une température assez élevée, une pression considérable alliée à des vapeurs minéralisatrices.

Les argiles sont devenues successivement des schistes cristallins, des micaschistes et des gneiss. Les calcaires se sont transformés en marbres. Les grès ont donné naissance à des quartzites.

DIVISION DES TEMPS GÉOLOGIQUES

Les premiers âges de la Terre ne sont pas connus, pour la raison très simple que les terrains les plus anciens sont entièrement métamorphosés (gneiss, micaschistes) et ne contiennent plus aucun fossile. On donne à leur ensemble, dont l'épaisseur est considérable, le nom d'*archéen* ou mieux de *précambrien*.

Dans les terrains plus récents existent des fossiles qui permettent d'établir une chronologie précise. D'autre part, les grands événements géologiques, tels que la formation et la destruction des chaînes de montagnes, les transgressions et régressions océaniques qui en sont les conséquences, événements datés par les fossiles, rendent possible la division des temps géologiques en grandes ères, divisées elles-mêmes en *périodes* que l'on subdivise à leur tour en *âges*.

Il y a trois grandes ères, dites : *primaire*, *secondaire* et *tertiaire*. On admet aussi quelquefois une ère quaternaire, distincte de la précédente, ce qui porte le nombre total à quatre.

Les périodes de chaque ère reçoivent des noms qui se terminent en IEN pour le primaire, en IQUE pour le secondaire, et en ÉNE pour le tertiaire et le quaternaire.

On appelle *système* l'ensemble des terrains correspondant à une période.

Les âges de chaque période ont des noms tirés de localités et se terminent tous, uniformément, en IEN.

On appelle *étage* l'ensemble des terrains correspondant à un âge.

Le tableau ci-joint résume l'ensemble des divisions géologiques :

Tableau des temps géologiques.

Quaternaire	Holocène	Actuel.	
	Pléistocène	Magdalénien.	
		Moustiérien.	
		Chelléen.	
		Rissien.	
Tertiaire.	Néogène — Pliocène	Calabrien.	
		Astien.	
		Plaisancien.	
	Miocène	Pontien.	
		Vindobonien.	
		Burdigalien.	
	Paléogène — Oligocène	Aquitanien.	
		Stampien.	
		Sannoisien.	
	Eocène	Ludien.	
		Bartonien.	
		Lutétien.	
		Cuisien.	
		Sparnacien.	
		Thanétien.	
		Montien.	
Secondaire.	Crétacique	Sénonien.	
		Turonien.	
		Cénomanien.	
		Albien.	
		Néocomien.	
	Jurassique — Oolitique	Portlandien.	
		Kiméridgien.	
		Lusitanien.	
		Oxfordien.	
		Callovien.	
		Bathonien.	
		Bajocien.	
	Liasique	Toarcien.	
		Charmouthien.	
		Sinémurien.	
		Hettangien.	
		Rhétien.	
	Triasique	Norien.	
		Carnien.	
		Ladinien.	
		Virglorien.	
		Werfénien.	
Primaire.	Permien	Thuringien.	
		Saxonien.	
		Autunien.	
	Carbonifférien	Stéphanien.	
		Westphalien.	
		Dinantien.	
	Dévonien	Famennien.	
		Frasnien.	
		Givétien.	
		Eifélien.	
		Coblentzien.	
		Gédinnien.	
	Silurien	Gotlandien.	
		Ordovicien.	
		Cambrien.	
	Précambrien	Algonkien.	
		Archéen.	

La durée relative des temps géologiques est assez bien connue. En revanche, leur durée absolue ne peut encore être évaluée avec précision, malgré les progrès faits dans cette voie grâce aux phénomènes de la radio-activité.

On a la preuve que plusieurs chaînes de montagnes, dont la dernière en date est la *chaîne huronienne*, se sont formées et détruites les unes après les autres au précambrien.

Au silurien, se sont constituées les *chaînes calédoniennes*, qui se sont ensuite détruites au dévonien.

Au carbonifférien se sont formées les *chaînes hercyniennes* qui ont traversé toute l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie. Les pénéplaines résultant de leur destruction au permien et au triasique constituent, en France, le Massif armoricain, le Massif central, l'Ardenne, les Vosges et les Maures.

Enfin la dernière chaîne de montagnes est la *chaîne alpine* qui, commencée au crétacique, n'est pas encore achevée à l'heure actuelle. C'est la zone des grands reliefs ainsi que des séismes et des volcans en activité.

En géologie, il faut avoir toujours présent à l'esprit que :

1° La surface de la Terre est continuellement changeante ;

2° La durée des phénomènes géologiques s'évalue par dizaines ou centaines de millions d'années ;

3° Leur importance n'est grande que par rapport à l'homme, mais est minime par rapport au globe terrestre.

FOSSILES

Les fossiles sont connus depuis la plus haute antiquité. Toutefois, on les a longtemps considérés comme de simples « jeux de la nature ». Ce sont deux grands artistes et penseurs de la Renaissance, Léonard de Vinci et Bernard Palissy, qui ont soutenu les premiers que les fossiles sont véritablement les restes d'animaux ou de végétaux ayant vécu jadis à l'endroit même où on les rencontre. Mais c'est surtout Cuvier qui est le véritable fondateur, au XIXe siècle, de la *paléontologie* (v. ce mot). Après lui, on a envisagé les fossiles à la lumière de la doctrine de l'*évolution* (v. ce mot) et on a été conduit à retracer leurs enchaînements au cours des temps géologiques. La paléontologie est devenue ainsi un des principaux soutiens du *transformisme* (v. ce mot).

A cet intérêt biologique, les fossiles en joignent un autre, non moins important : celui de permettre de dater les couches du sol. Ils ont permis d'établir la *stratigraphie* (v. ce mot) sur des bases scientifiques.

Chacune des périodes géologiques a eu ses fossiles particuliers.

A. *Fossiles végétaux.*

Les premiers en date sont des débris d'algues ou de cryptogames vasculaires datant du silurien. Les plus anciennes plantes terrestres sont trouvées au dévonien. Mais c'est surtout au carbonifférien que les végétaux prennent une extrême importance. D'immenses forêts s'étendent alors à la surface des continents : forêts constituées surtout par des cryptogames vasculaires telles que fougères arborescentes, calamites et calamodendrons, sigillaires et lépidodendrons, etc. A la fin de cette période, apparaissent les premières plantes à graine (ptéridospermées), qui conduisent elles-mêmes aux gymnospermes.

Pendant l'ère secondaire, ce sont les gymnospermes (cycas, conifères) qui dominent toute la surface du globe. Au crétacique apparaissent toutefois les angiospermes, qui domineront ensuite jusqu'à nos jours.

L'évolution végétale est donc parfaitement nette, puisque les plantes sans fleurs ont précédé les plantes à fleurs et que, parmi ces dernières, les plantes à graines nues ont précédé celles dont les graines sont développées dans un fruit.

On notera que les grandes forêts carbonifères ont été l'origine des grands gisements houillers que l'on exploite de nos jours.

B. *Fossiles animaux.*

Une évolution semblable est manifestée par les différents groupes d'invertébrés et de vertébrés :

1° *Cœlentérés.* — Les schistes siluriens contiennent en abondance de très fines empreintes dentelées que l'on dirait tracées au crayon. Ce sont des *graptolithes*, sortes de colonies de polypes minuscules. Ces animaux ont complètement disparu aujourd'hui. En même temps qu'eux, vivent des *coralliaires* très primitifs qui font place ensuite, pendant l'ère secondaire, à des coraux et madrépores de plus en plus semblables à ceux d'aujourd'hui.

Tandis que les récifs coralliens actuels sont confinés dans la zone intertropicale, il y a eu jadis de tels récifs dans le monde entier et particulièrement en France. C'est une preuve flagrante des grands changements climatiques qui ont eu lieu ;

2° *Echinodermes.* — Les formes fixées de cet embranchement, c'est-à-dire les blastoïdes et les crinoïdes, prédominent au primaire. Elles forment des sortes de « forêts » sous-marines. Les oursins jouent ensuite un très grand rôle au secondaire. Beaucoup de leurs espèces sont caractéristiques des divers étages du jurassique et du crétacique ;

3° *Brachiopodes.* — Bien qu'ils aient une coquille bivalve, ces animaux sont très différents des mollusques. Leur apogée se produit pendant l'ère primaire. Leur déclin est ensuite de plus en plus accentué et ils ne sont plus représentés aujourd'hui que par quelques espèces des grandes profondeurs marines ;

4° *Crustacés.* — Les plus primitifs d'entre eux, c'est-à-dire les *trilobites*, comptent parmi les fossiles les plus caractéristiques du primaire. Il y a aussi, à la même époque, des crustacés géants ou *gigantostracés*, qui ont quelque ressemblance avec les scorpions. Au secondaire, ces types primitifs sont remplacés par des formes voisines de celles que nous connaissons de nos jours ;

5° *Insectes.* — Les premiers insectes du carbonifférien étaient des libellules, des blattes, des sauterelles, des punaises, c'est-à-dire des insectes à métamorphoses incomplètes. C'est seulement avec le développement des plantes à fleurs qu'apparaissent, au secondaire et surtout au tertiaire, les insectes à métamorphoses complètes : coléoptères, hyménoptères, lépidoptères et diptères ;

6° *Mollusques.* — Ceux qui jouent le principal rôle au primaire et au secondaire sont les céphalopodes. Il y a d'abord des nautiles analogues à ceux qui subsistent aujourd'hui dans l'océan Indien. Puis viennent les *ammonites* (v. ce mot), dont il y a des milliers d'espèces permettant de dater avec précision les terrains jurassiques et crétaciques.

Tandis que ces céphalopodes sont entièrement contenus dans une vaste coquille compartimentée, les *bélemnites*, voisines des calmars et seiches actuels, n'ont qu'une coquille rudimentaire et en partie incluse à l'intérieur du corps.

Au secondaire, se multiplient les mollusques bivalves, notamment les rudistes, et aussi les gastéropodes, qui n'auront cependant leur apogée qu'au tertiaire ;

7° *Poissons.* — Les poissons primaires sont pour la plupart cuirassés de plaques osseuses et, par suite, peu mobiles. Certains autres semblent avoir eu des poumons et avoir servi de terme de passage entre les vertébrés aquatiques et les vertébrés aériens.

Les poissons actuels se diversifient à partir du secondaire ;

8° *Batraciens.* — Les batraciens primaires n'ont avec ceux d'aujourd'hui que des ressemblances lointaines. Leur taille, souvent considérable, et la structure « en toit » de leur crâne conduisent à les réunir sous le nom de *stégocéphales*. On connaît aussi leurs larves aquatiques semblables à des têtards ;

9° *Reptiles.* — Après une période d'essai au primaire, avec des formes ambiguës, comme les *théromorphes*, les reptiles ont un brusque essor au secondaire qui est souvent appelé l'« ère des reptiles ».

Les reptiles terrestres ou *dinosauriens* sont les plus impressionnants par leur taille. Les uns sont herbivores et les autres carnivores ; les uns quadrupèdes et les autres bipèdes ; beaucoup sont armés de plaques, d'épines ou de cornes. Citons, parmi les plus caractéristiques, le diplodocus, le cératosaure, le stégosaure, le tricératops et l'iguanodon.

Les reptiles nageurs ont une grande ressemblance avec les cétacés actuels. Leurs pattes sont transformées en nageoires. Les principaux d'entre eux sont : l'ichtyosaure et le plésiosaure ;

Les reptiles volants ont deux ailes soutenues chacune par un seul doigt très long. Exemple : le ptérodactyle.

A côté de ces reptiles disparus, vivent d'autres reptiles qui se sont maintenus jusqu'à nos jours ;

10° *Oiseaux.* — Le premier oiseau est l'archéoptéryx qui a encore beaucoup de caractères reptiliens. C'est un oiseau à dents, comme le sont aussi d'autres oiseaux du crétacique. Ce n'est qu'au tertiaire qu'apparaissent et se diversifient les oiseaux à bec ;

11° *Mammifères.* — Pendant le règne des reptiles, les mammifères sont réduits à leur plus simple expression. Ils se développent brusquement au tertiaire. Très rapidement apparaissent les ancêtres de tous les groupes actuels. Dans chaque groupe, on peut suivre pas à pas l'évolution de la taille, qui augmente, celle des pattes, dont le nombre de doigts diminue par adaptation à la course, celle des dents, qui se spécialisent en fonction du régime herbivore ou carnivore, etc. Parmi les séries évolutives les plus remarquables, peuvent être citées celles du cheval, de l'éléphant et des ruminants.

Derniers venus des mammifères, les primates ou singes conduisent très vite à des êtres presque humains d'où dérivent, au quaternaire, les différentes souches de l'humanité.

TERRAINS FOSSILIFÈRES

Dans chaque système, comme dans chaque étage, il faut toujours distinguer soigneusement les terrains qui se sont déposés dans les *géosynclinaux* de ceux qui se sont déposés dans des mers peu profondes, dites *mers épicontinentales*.

Les premiers se rencontrent dans les montagnes : ils sont généralement épais et peu variés. Les seconds, au contraire, se trouvent en dehors des montagnes et sont à la fois peu épais et très variés.

1° *Silurien* (v. ce mot). — Les principaux terrains sédimentaires de cette période sont les ardoises et schistes de l'Ardenne et du Massif armoricain. Beaucoup sont exploités comme *ardoises ;*

2° *Dévonien.* — C'est la grande époque, dans les géosynclinaux, du dépôt des calcaires devenus *marbres* par suite du métamorphisme (marbres de l'Ardenne). A la même époque, dans les mers épicontinentales d'Angleterre et d'ailleurs se dépose le vieux grès rouge ;

3° *Carbonifférien* ou *carbonifère* (v. ce mot). — La principale roche de cette période est la *houille*, qui provient de la décomposition de matières végétales. On la divise en deux étages principaux : le westphalien et le stéphanien. Les bassins houillers diffèrent suivant qu'ils se sont formés dans les chaînes hercyniennes en surrection, auquel cas ils sont plissés (bassin franco-belge), ou en dehors des chaînes ci-dessus, auquel cas leurs couches de houille sont restées horizontales (bassins houillers des États-Unis et du nord de l'Angleterre) ;

4° *Permien* (v. ce mot). — Sur une grande partie du globe, sévit à cette époque un climat désertique qui se traduit par une grande abondance de roches salines et colorées en rouge par de l'oxyde de fer.

Citons le nouveau grès rouge d'Angleterre, les gisements de *gypse*, de *sel gemme* et de sels déliquescents de Stassfurt, etc. Les dernières couches de houille se déposent, en particulier, dans le bassin d'Autun ;

5° *Triasique* (v. ce mot). — Ce premier système de l'ère secondaire n'est que la continuation du permien. On y retrouve beaucoup de roches salines. Toutefois, les *calcaires dolomitiques* y prennent une grande importance dans les Alpes orientales (Autriche), tandis que, dans les Alpes occidentales (France, Italie), commence la grande série des *schistes lustrés*. Dans les mers épicontinentales, sous le nom de trias germanique, se dépose une succession de grès, de calcaires et de marnes ;

6° *Jurassique* (v. ce mot). — Dans les géosynclinaux, la sédimentation est d'abord marneuse, puis calcaire. Les schistes lustrés se continuent.

Dans les mers épicontinentales telles que celles du bassin de Paris, alternent à plusieurs reprises les argiles, les marnes et les calcaires. Ceux-ci correspondent aux périodes de réchauffement et se traduisent, dans le paysage, par des côtes dominant les régions argilo-marneuses ;

7° *Crétacique* ou *crétacé* (v. ce mot). — La sédimentation dans les géosynclinaux est très irrégulière par suite des premiers soulèvements alpins. Au contraire, dans les mers épicontinentales (bassin de Paris), se dépose une longue suite d'*argiles* et de *sables*, auxquels se superpose la masse imposante de la *craie :* craie verte, craie marneuse ou grise, craie blanche ;

8° *Paléogène* ou ensemble de l'*éocène* et de l'*oligocène* (v. ces mots). — Tandis que les Pyrénées s'achèvent et que les Alpes commencent à se soulever, les torrents déposent dans les mers périphériques de grandes épaisseurs de grès tendres appelés *flysch* et *mollasse*. Les dépôts des mers épicontinentales (bassins de Paris et d'Aquitaine) alternent avec des formations laguno-lacustres. La sédimentation, extrêmement variée, se compose de calcaires, de sables, d'argiles, de gypses, etc. La variété de ces roches est une des richesses de la région parisienne ;

9° *Néogène*, ou ensemble du *miocène* et du *pliocène* (v. ces mots). — D'importants dépôts de mollasses et de poudingues torrentiels accompagnent les dernières phases de la formation des Alpes. En même temps, l'Auvergne et d'autres parties du monde se couvrent de volcans qui revêtent le sol de leurs projections et de leurs coulées. Les océans et les mers acquérant leur configuration actuelle, il y a très peu de sédiments de mers épicontinentales qui aient eu le temps de s'exonder ;

10° *Quaternaire*, ou ensemble du *pléistocène* et de l'*holocène* (v. ces mots). — Cette dernière période géologique est caractérisée à son début par une alternance de périodes glaciaires et de périodes interglaciaires. Toute l'Europe septentrionale, y compris la France, montre des traces évidentes de l'extension des anciens glaciers. Après la dernière glaciation, se réalisent les réseaux fluviatiles actuels. Les vallées se creusent avec formation de *terrasses fluviatiles*. Sur les plateaux qui les séparent, se dépose du *lœss* ou *limon des plateaux*. Les cavernes, dont beaucoup sont habitées par l'homme, se remplissent de dépôts où abondent les vestiges de l'industrie préhistorique. Les dernières éruptions se produisent en Auvergne (chaîne des puys).

GÉOLOGIE DE LA FRANCE

La France comprend, au point de vue géologique, trois parties bien distinctes : les massifs hercyniens, les chaînes alpines et les grands bassins sédimentaires interposés.

1° *Massifs hercyniens.* — Ce sont les pénéplaines résultant de la destruction des anciennes chaînes hercyniennes. Suivant le niveau atteint par l'érosion, les roches cristallines et métamorphiques de la partie interne ont été mises plus ou moins à nu.

Dans les *Ardennes*, l'érosion a été relativement peu intense ; aussi voit-on peu de roches cristallines.

Dans le *Massif armoricain*, où l'érosion a été, au contraire, plus intense, les roches cristallines ont été mises

à nu sur le sommet des plis convexes ou anticlinaux.

Dans le *Massif central*, une érosion très poussée, atteignant les racines de la chaîne hercynienne, a fait apparaître en surface une majorité de roches cristallines.

2° *Chaînes alpines.* — Ce sont les Pyrénées et les Alpes, celles-ci plus récentes que celles-là. Ce sont les hauts reliefs actuels, dont l'érosion est encore peu accentuée, de telle sorte que les roches sédimentaires y dominent encore sur les roches éruptives et métamorphiques. On y trouve des terrains fossilifères jusqu'aux plus hauts sommets, ce qui est la preuve la plus évidente que les montagnes se sont formées dans la mer ;

3° *Bassins sédimentaires.* — Les trois principaux sont le bassin de Paris, le bassin d'Aquitaine et le bassin du Rhône et de la Saône.

Le bassin de Paris, situé entre le Massif armoricain, le Massif central, les Vosges et l'Ardenne, se continue en réalité jusqu'en Angleterre. C'est celui qui a eu l'histoire la plus complète depuis les débuts des temps secondaires. Les couches y sont disposées en cuvettes emboîtées les unes dans les autres.

A vrai dire, le triasique n'est représenté que dans les Vosges et en Lorraine. Le jurassique est plus développé à l'est (Lorraine, plateau de Langres) qu'au sud (Berry) et qu'à l'ouest (pays de Caen). L'auréole crétacique est complète, mais développée surtout en Champagne, en Picardie et en Anjou. Enfin le centre du bassin est la partie tertiaire.

Le bassin d'Aquitaine est dissymétrique, parce qu'il s'appuie d'un côté sur le Massif central et de l'autre sur les Pyrénées. Le jurassique n'existe qu'au nord ; le crétacique forme une bande étroite au nord et au sud ; seul le tertiaire est abondamment représenté.

La structure du bassin du Rhône et de la Saône est encore plus irrégulière que celle du bassin d'Aquitaine. Le triasique est bien représenté, contre les Alpes mêmes. Le jurassique et le crétacique forment une large traînée nord-sud allant du Jura au Dauphiné et à la Provence. Le tertiaire existe à peu près seul vers le Massif central.

La France, par la variété de ses chaînes de montagnes et de ses sédiments, a joué un grand rôle dans la fondation de la géologie stratigraphique. Beaucoup de noms d'étages, tels que : stéphanien (de Saint-Etienne), Autunien (d'Autun), sinémurien (de Semur), toarcien (de Thouars), bajocien (de Bayeux), albien (de l'Aube), turonien (de Touraine), sparnacien (d'Epernay), lutétien (de Lutèce), stampien (d'Etampes), aquitanien, etc., sont tirés de localités françaises.

GÉOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la géologie ou à la constitution physique du globe : *Formations* GÉOLOGIQUES.

GÉOLOGIQUEMENT [*ke-man*] adv. Du point de vue de la géologie.

GÉOLOGUE [*logh'*] n. (de *géologie*). Qui s'occupe de géologie. (On dit rarement GÉOLOGISTE.)

GÉOMAGNÉTIFÈRE n. m. (du préfixe *géo*, et du gr. *magnès*, aimant, et du lat. *ferre*, porter). Sorte de paratonnerre ayant pour objet de capter l'électricité atmosphérique pour la faire agir sur la végétation. V. ÉLECTROCULTURE.

GEOMALACUS [*kuss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des arionidés qui habitent les régions circaméditerranéennes où on les rencontre dans les endroits frais et humides, souvent au bord des eaux.

GÉOMANCIE [*jé, sî*] n. f. (gr. *géomanteia ;* de *gê*, terre, et *manteia*, divination). Divination par la terre. || Procédé divinatoire que pratiquent les Arabes en jetant de la terre, de la poussière sur une table et en étudiant les figures ainsi formées.

GÉOMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui pratique la géomancie.

GÉOMANTIQUE [*jé, tik'*] adj. Relatif à la géomancie : *Divination* GÉOMANTIQUE.

GÉOMÉTRAL [*jé*], **E, AUX** adj. Mathém. Qui donne les dimensions en vraie grandeur ou en grandeur proportionnelle, sans tenir compte des apparences de la perspective : *Plan, Dessin* GÉOMÉTRAL. *Coupe, Elévation* GÉOMÉTRALE.

— *Substantiv.* et au masc. Dessin à une échelle déterminée, indiquant les hauteurs, les largeurs et les profondeurs d'un édifice ou d'un objet ainsi que ses véritables contours.

— Entom. *Chenille géométrale*, Syn. de GÉOMÈTRE (n. f.).

GÉOMÉTRALEMENT [*jé, man*] adv. D'une manière géométrale : *Dessin tracé* GÉOMÉTRALEMENT.

GÉOMÈTRE n. m. (gr. *géométrès*). Qui s'occupe de géométrie : *Il est rare que les grands* GÉOMÈTRES *soient fins, et que les gens fins soient de grands* GÉOMÈTRES. (Pascal.) || *Par extens.* Mathématicien. || Fig. *L'éternel géomètre*, Dieu.

— S'emploie dans le langage courant pour ARPENTEUR GÉOMÈTRE.

GÉOMÈTRE ou **GEOMETRA** [*mé*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géomètres, comprenant de belles phalènes, propres à l'Europe et à l'Asie boréale. (La grande *naïade* des vieux auteurs est la *geometra papilionaria ;* mesurant 5 cm. d'envergure, elle est d'un vert pâle varié de blanc et de vert foncé ; en été, elle vole au crépuscule dans les lieux humides ; sa chenille vit sur les noisetiers, les saules, les hêtres.)

Géomètre.

GÉOMÈTRES [*mètr'*] n. f. pl. Groupe d'insectes lépidoptères, comprenant les papillons vulgairement appelés *phalènes*, dont les chenilles sont dites *arpenteuses*. (Genres principaux : *larentie, géomètre, eupithécie, hibernie, fidonie*, etc.)

GÉOMÉTRIE [*jé, trî*] n. f. (de *géomètre*). Science qui a pour objet la mesure de l'étendue et, plus généralement, l'étude de l'espace et de ses propriétés.

— ENCYCL. ORIGINE DES NOTIONS GÉOMÉTRIQUES. — L'observation des objets qui nous entourent nous donne la notion de l'espace. Nous constatons en même temps que ces objets présentent des formes, dont quelques-unes nous frappent par leur apparente régularité. Les abstractions effectuées sur ces formes sont l'origine de nos conceptions géométriques, et ces êtres de raison, surfaces, lignes, points, placés dans ce que nous appelons l'espace, sont les éléments des figures géométriques.

DIVISIONS DE LA GÉOMÉTRIE. — Si l'on regarde une ligne comme engendrée par le déplacement d'un point, une surface par celui d'une ligne, un volume par celui d'une surface, on pourra imaginer la géométrie des lignes, ne comportant que la notion d'une seule dimension, celle des surfaces à deux dimensions, et celle des volumes ou de l'espace, à trois dimensions.

Géométrie élémentaire. — C'est l'œuvre géométrique de l'antiquité. Elle comprend deux parties : la *géométrie plane*, pour l'étude des figures formées sur un plan ; la *géométrie dans l'espace*, qui traite des droites et plans considérés dans des positions relatives quelconques, des figures terminées par des plans, du cylindre, du cône et de la sphère.

Géométrie supérieure. — La base de la *géométrie supérieure* est la notion du *rapport anharmonique*, origine première des théories de l'*homographie*, de l'*homologie*, de l'*involution*, etc. Un caractère de cette géométrie fut la considération de figures autres que les points, lignes et surfaces : les *complexes* et les *congruences*. Enfin, parmi les méthodes les plus fécondes, il faut citer celle des *transformations géométriques* : l'*homothétie*, la *similitude*, l'*inversion*, l'*homologie*, l'*homographie*, etc. Parmi ces transformations, il en est qui, sous le nom de *géométrie projective*, forment une véritable science à part. La perspective d'une figure plane sur un plan, par exemple, n'est qu'un cas particulier de ces transformations, qui jouissent de propriétés intéressantes.

Géométrie analytique. — De tout temps, on a fait application du calcul à la géométrie : la *géométrie analytique* a pour but de donner à cette application un caractère systématique ; elle montre que toutes les propriétés géométriques peuvent se traduire par des relations numériques et établit l'identité entre les équations des lignes et les lieux géométriques. Considérons les coordonnées x, y d'un point d'une courbe plane. A toute valeur de x correspondront une ou plusieurs valeurs de y, et réciproquement ; x et y seront liés par une relation $F(x, y) = 0$, que l'on appelle « *équation de la courbe* ». Il s'ensuit que toute ligne ne peut être conçue autrement que comme un lieu géométrique. Si, par exemple, on cherche un point jouissant de certaines propriétés et si l'on néglige une de ces propriétés, le point devra appartenir à un certain lieu géométrique $f(x, y) = 0$. Si l'on néglige une autre des propriétés énoncées, le point se trouvera sur un autre lieu géométrique, $\varphi(x, y) = 0$. Le point cherché sera donc à l'un des points d'intersection de ces deux lieux ; on obtiendra sa position en résolvant le système des deux équations $f(x, y) = 0$, et $\varphi(x, y) = 0$. Pour la recherche des *lieux géométriques*, la géométrie analytique offre une méthode non moins générale.

Pour la géométrie des surfaces, les coordonnées d'un point seront au nombre de trois ; une surface sera représentée par une équation entre les trois coordonnées d'un de ses points ; une ligne, par le système de deux équations entre les trois coordonnées.

Géométrie infinitésimale. — La *géométrie infinitésimale* comprend l'ensemble des recherches qui ne peuvent être abordées que par les méthodes du calcul infinitésimal. On la divise en deux parties : la *théorie des courbes planes* et celle des *surfaces*. Dans la première, on étudie principalement la théorie des *tangentes*, des *normales* et des *asymptotes ;* de la *courbure ;* des *courbes osculatrices*, des *contacts* de divers ordres ; celle des *enveloppes*, des *développées* et *développantes*. Dans la théorie des surfaces, on étudie de plus le *plan osculateur* et la *torsion ;* enfin, l'étude de la *courbure* autour d'un point joue ici un rôle considérable.

Géométrie descriptive. — La *géométrie descriptive* a pour but de représenter les figures de l'espace par des figures planes. On emploie, pour cela, le système des projections sur deux plans perpendiculaires : l'un supposé horizontal, l'autre vertical. Un point se trouve ainsi défini par ses projections, et, dès lors, toute figure étant composée de points, sera représentable de la même manière. La géométrie descriptive, depuis sa création, n'a pas perdu de vue sa raison d'être ; elle est surtout destinée à deux sciences pratiques spéciales : la *stéréotomie* et la *charpente*.

Géométrie cotée. — Géométrie descriptive dans laquelle les figures ne sont projetées que sur le plan horizontal. V. COTER.

Il nous faut encore citer : la *géométrie cinématique*, née du besoin qu'on a souvent, en géométrie, de faire intervenir le déplacement d'une figure. — La *géométrie du triangle* qui a pris, depuis peu, une étendue considérable. — La *géométrie de situation*, dans laquelle on examine les figures ou les objets au point de vue de leurs positions respectives.

Géométries non euclidiennes. — De nombreux géomètres se sont préoccupés d'étudier ce qu'il adviendrait si l'un ou l'autre de ces postulats était rejeté et si l'on développait les conséquences de cette hypothèse. Les géométries ainsi constituées sont des *géométries non euclidiennes*. C'est surtout le fameux postulat : *Par un point extérieur à une droite on ne peut mener qu'une parallèle à la droite*, qui a suscité le plus de travaux. Déjà ce postulatum était discuté par les géomètres grecs contemporains d'Euclide ; il le fut ensuite par les Arabes, puis par les savants de la Renaissance, et ainsi jusqu'à Legendre. Ce furent Jean Bolyai et Nicolas Lobatschewski qui, presque à la même époque, le premier en 1832, le second en 1855, établirent, les premiers, une géométrie « non euclidienne » dans laquelle le postulatum d'Euclide relatif aux parallèles n'était pas admis. En 1854, Riemann indiqua un nouveau système de géométrie non euclidienne : ce système, analogue à la géométrie sphérique, est basé sur des hypothèses admises une fois pour toutes et se déduit de celles-ci par un ensemble de propositions s'enchaînant rigoureusement. Beltrami en 1868 montra que la géométrie de Lobatschewski peut se réaliser sur une surface qu'il a appelée la *pseudosphère*. Enfin, de Tilly, tout en admettant que les systèmes de géométrie sont théoriquement infinis, montra qu'il n'y a pas d'autre système de géométrie que ceux d'Euclide, de Lobatschewski et de Riemann.

Géométrie à « n » dimensions. — La géométrie plane euclidienne est dite *à deux dimensions* parce qu'il faut deux coordonnées pour la détermination d'un point ; de même la géométrie de l'espace est dite *à trois dimensions* parce qu'il faut trois coordonnées dans l'espace pour la détermination d'un point. Si nous étudions l'équation d'une surface $f(x, y, z) = 0$ nous étudions, en somme, les variations simultanées des variables x, y et z ; par analogie, si nous étudions une fonction de n variables $f(x_1, x_2, x_3, \ldots x_n) = 0$, nous pourrons dire que les n variables représentent les coordonnées d'un point appartenant à une surface hypothétique qui serait située dans un espace à n dimensions (*hyperespace*). En somme, on généralise le langage géométrique en le transportant dans l'analyse ; cette dernière science y gagne en simplicité.

HISTOIRE DE LA GÉOMÉTRIE. — Les recherches de Zeuthen sur la connaissance de la géométrie chez les peuples primitifs montrent que leurs notions géométriques n'étaient pas si restreintes qu'on l'a cru jusqu'à la fin du XIXe siècle. Les arts du dessin, de l'architecture qui remontent à la plus haute antiquité, bien avant les Egyptiens, utilisaient la géométrie. Cette science fut introduite en Grèce par Thalès, avec la théorie des triangles semblables. Son disciple Pythagore établit la proposition du carré de l'hypoténuse, et en tira quelques conséquences. Citons encore de lui la propriété du cercle ou de la sphère d'être maximum parmi les figures de même périmètre ou de même aire. L'essor de la géométrie date de Platon qui introduisit dans la science la méthode analytique, la théorie des sections coniques et la doctrine des lieux géométriques.

Perseus, en coupant un tore par un plan, forma ses lignes *spiriques*, courbes du quatrième degré. En rassemblant les découvertes de ses devanciers et les siennes, Euclide établit le lien entre l'école platonicienne et l'école d'Alexandrie : il est surtout connu par ses *Eléments*, où apparaît pour la première fois la méthode de réduction à l'absurde. Après Euclide, Archimède et Apollonius marquèrent l'apogée de la géométrie chez les Anciens. En trouvant le rapport de la circonférence au diamètre, Archimède donne les premiers exemples d'un problème résolu *par approximation*. On lui doit encore un *Traité des spirales*, la proportion de la sphère et du cylindre circonscrit, la cubature des sphéroïdes et des conoïdes. La marche suivie par Archimède constitue la *méthode d'exhaustion*, où la *méthode des limites* se trouve en germe. Les écrits d'Apollonius sont surtout relatifs à la géométrie de la forme. Le principal semble le *Grand traité des coniques*. On lui attribue aussi la théorie des épicycles. Vinrent ensuite Hipparque, l'inventeur de la trigonométrie rectiligne et sphérique, Théodose, Ménélaüs, avec un *Traité des sphériques*, où l'on trouve la propriété des transversales dans les triangles rectilignes ou sphériques ; Ptolémée, qui, dans son *Almageste*, a laissé un traité de trigonométrie rectiligne et sphérique ; citons encore de lui son *Optique* et un *Traité des trois dimensions des corps ;* Pappus, qui, dans ses *Collections mathématiques*, donne une définition précise de l'*analyse* et de la *synthèse ;* on y trouve, de plus, la propriété fondamentale du rapport anharmonique et le germe de l'involution. Après Pappus, l'école d'Alexandrie, à son déclin, compte encore Serenus, Dioclès, l'inventeur de la cissoïde, et Proclus.

En Europe, il faut attendre le milieu du XVIe siècle pour voir se ranimer la géométrie. Viète, en inventant l'algèbre, complète la méthode analytique de Platon. Viète restitua le traité d'Apollonius, *De tactionibus*, sous le titre de « Apollonius Gallus ». Képler introduit en géométrie l'idée de l'*infini*. Cavalieri, en transformant la méthode d'exhaustion d'Archimède, donne sa *Géométrie des indivisibles*.

Avec les travaux immortels de Descartes, de Fermat, de Roberval, de Desargues, de Pascal, de Huyghens, de Wallis et de Barrow, nous voyons naître la *géométrie analytique ;* les méthodes des tangentes et des maxima de Fermat et de Barrow, la théorie des développées de Huyghens, les procédés sommatoires de Roberval, de Pascal et de Wallis annoncent l'avènement de l'analyse. A Fermat nous sommes redevables de la *Théorie des nombres*, du *Calcul des probabilités*, de la restitution des *lieux plans* d'Apollonius ; de Pascal, nous avons ses travaux sur la cycloïde, sur les indivisibles, sur le calcul des probabilités, et enfin son *Traité complet des coniques*, dont il ne nous reste que l'*Essai sur les coniques*.

La découverte du calcul infinitésimal arrêta les progrès de la géométrie. Cependant, Cotes et Maclaurin étudient les propriétés générales des courbes géométriques. Halley, par ses traductions d'Apollonius et de Ménélaüs ; Simson, par ses écrits sur les coniques et sa restitution de la *section déterminée* d'Apollonius ; Stewart, par ses *Théorèmes généraux ;* Euler ; Lambert, tâchent de ranimer le goût des méthodes anciennes. Avec le XIXe siècle, nous voyons naître la *Géométrie descriptive* de Monge à qui l'on doit, en outre, l'introduction dans la science du *principe de continuité*. Citons encore : la *Géométrie de position* et l'*Essai sur les transversales*, de Carnot ; les *Développements de géométrie*, de C. Dupin ; le grand *Traité des propriétés projectives des figures* de Poncelet, les écrits de Hachette, Brianchon, Gergonne, Dandelin, Quetelet, les travaux de Gaultier, de Steiner et de Gudermann sur la géométrie de la sphère, déjà cultivée par Lexell, Fuss, Lhuillier et Magnus ; la *Théorie de la rotation des corps* de Poinsot ; les études de Cauchy et de Bertrand sur les polyèdres ; enfin, les recherches de géométrie infinitésimale d'O. Bonnet, et les magnifiques travaux de Chasles.

GÉOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Mathém. Qui a rapport, qui appartient à la géométrie : *Science, Figure* GÉOMÉTRIQUE. || *Construction géométrique*, Construction obtenue par la règle et le compas, ou encore, Construction fournie par les courbes géométriques. || *Raison* ou *Rapport géométrique*, Rapport entre deux grandeurs géométriques. || *Progression géométrique*. V. PROGRESSION. || *Moyenne géométrique*. V. MOYENNE. || *Lieu géométrique*. V. LIEU.

— *Fig.* Régulier : *Les villes américaines sont bâties sur un plan* GÉOMÉTRIQUE. || Exact, rigoureux, précis comme une démonstration de géométrie : *La science politique peut acquérir un jour une évidence* GÉOMÉTRIQUE. (Mme de Staël.)

— Art décor. *Ornementation géométrique*. V. la partie *encycl.*

— Erpét. *Tortue géométrique*, Nom d'une espèce de tortue terrestre, qui vit au cap de Bonne-Espérance.

— ENCYCL. Art décor. *Ornementation géométrique.*

Composée de lignes droites ou courbes, sans idée de représentation animale ou végétale, l'ornementation géométrique emploie la grecque, les frettes, les dents de scie, les zigzags, les damiers, les chevrons, les billettes, les têtes de clou, les godrons; les étoiles, les oves, les dards, etc., sont des éléments naturels géométrisés. L'archéologie nous les montre à l'origine des industries humaines. L'ornementation géométrique domine surtout pendant la première période du style roman et dans le style mérovingien. Elle est à la base de la décoration dans l'art arabe. Elle est une des principales caractéristiques du style moderne aux environs de 1925.

GÉOMÉTRIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière géométrique.

GÉOMÉTRISER [*zé*] v. tr. Rendre géométrique, rapporter à la géométrie.

GÉOMÉTRISME [*trissm'*] n. m. Philos. Conception philosophique qui ramène tout aux formes et à la méthode de la géométrie.

GÉOMÉTROGRAPHIE [*fi*] n. f. Art des constructions géométriques.

GÉOMORES [*mor'*] n. m. pl. (gr. *geomoroi;* de *gê,* terre, et *moros,* lot). Classes de propriétaires fonciers dans la Grèce ancienne.

— Encycl. Hist. A Athènes, dans la Constitution dite de Thésée, la classe des *géomores,* située hiérarchiquement entre les *eupatrides* (nobles) et les *demiurges* (artisans), comprenait les petits propriétaires, qui ne pouvaient accéder aux magistratures. S'endettant auprès des eupatrides et perdant peu à peu la possession entière de leur domaine hypothéqué, ils étaient en voie de disparition, quand Solon abolit les anciennes dettes; mais c'est seulement en 457 qu'ils purent prétendre aux fonctions publiques.

A Syracuse et dans l'île de Samos, les géomores étaient, au contraire, les grands propriétaires, héritiers des premiers colons grecs, et qui détinrent longtemps tous les pouvoirs politiques.

GÉOMORPHIE [*fi*] n. f. (du préfixe *géo,* et du gr. *morphê,* forme). Partie de la géodésie, qui a plus particulièrement trait à la recherche de la forme de la terre.

GÉOMORPHOGÉNIE [*jé-nî*] n. f. (du préfixe *géo,* et du gr. *morphê,* forme, et *génos,* origine). Partie de la géologie, qui recherche l'origine des phénomènes anciens à la lumière des phénomènes actuels, et réciproquement.

GÉOMYIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *geomys* et genres voisins.

GEOMYS [*jé, miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, type de la famille des géomyidés, comprenant des animaux américains qui ressemblent à des rats, avec des abajoues, la queue ronde et nue. || Syn. de SACCOPHORE.

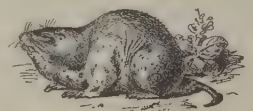
Geomys.

— Encycl. On connaît trente espèces de *geomys,* réparties des États-Unis au Costa-Rica; une des plus répandues est le *geomys tuza,* abondant dans les forêts de pins, du nord jusqu'en Floride; le *geomys bursarius* est le rat à abajoues du Canada.

GÉONÉMIE [*mî*] n. f. (du préfixe *géo,* et du gr. *nemein,* habiter). Biol. Science qui étudie les conditions et l'état de la distribution des organismes à la surface de la terre.

GÉONOME [*jé*] n. m. (du préfixe *géo,* et du gr. *nomos,* loi.) Qui s'occupe de géonomie.

GÉONOME [*jé*] n. m. Bot. Genre de palmiers, comprenant des arbres à tige grêle, annelée, rappelant celle des roseaux.

— Encycl. Les *géonomes* ont des feuilles ou frondes à pétioles engainants, insérées sur les côtés ou au sommet de la tige; des fleurs rougeâtres, groupées en spadices, en épis ou en panicules, qui sortent du milieu des frondes. Leurs fruits sont des baies arrondies, peu charnues et insipides. Les quatre-vingts espèces de ce genre croissent dans les forêts vierges de l'Amérique tropicale; plusieurs sont cultivées dans les serres d'Europe.

GÉONOMIE [*mî*] n. f. (du préfixe *géo,* et du gr. *nomos,* loi) Étude des lois qui président aux changements opérés dans la forme superficielle de la terre.

GÉONOMIQUE [*mik'*] adj. Relatif à la géonomie.

GÉONYME n. m. (du préfixe *géo,* et du gr. *onoma,* nom). Nom de lieu, adopté comme nom propre.

GÉOPÉLIE [*li*] n. f. Genre d'oiseaux colombins, famille des colombidés, comprenant de petits pigeons élancés, à ailes courtes et arrondies, à longue queue, dont on connaît six espèces, de la Malaisie à l'Australie.

Géopélie.

GÉOPHAGE [*faj'*] adj. (du préfixe *géo,* et du gr. *phagein,* manger). Qui mange de la terre : *Un noir* GÉOPHAGE.

— *Substantiv.* Personne qui mange de la terre; personne atteinte de géophagie : *Les* GÉOPHAGES *d'Afrique.*

GÉOPHAGIE [*fi*] n. f. (de *géophage*). Habitude de manger de la terre. || Appétit dépravé pour des substances impropres à la nutrition.

— Encycl. La *géophagie,* qui a été observée chez plusieurs peuplades peu civilisées, est parfois le fait de la famine; dans d'autres cas elle provient du désir de calmer des douleurs gastriques; enfin, dans certains pays, elle devient simplement une manie ou habitude maladive.

GÉOPHILE [*fil'*] n. m. Entom. Genre de myriapodes chilopodes, type d'une famille dite des géophilidés, qui sont pourvus d'anneaux dont le nombre peut dépasser cent soixante. (Leurs pattes sont courtes; ils n'ont pas d'ocelles. Ils rongent les racines charnues, en général.)

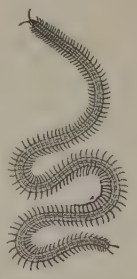
Géophile (Entom.).

GÉOPHILE [*fil'*] n. f. Bot. Genre de rubiacées, comprenant quinze espèces d'herbes propres aux régions tropicales, et dont le port rappelle celui de nos violettes. (Les espèces les plus répandues sont la *géophile herbacée* [Amérique, Asie, îles du Pacifique] et la *géophile involucellée* [Afrique].)

GÉOPHILES [*fil'*] n. m. pl. Moll. Sous-ordre de mollusques gastéropodes pulmonés renfermant la plus grande partie des mollusques terrestres. (On les divise en *monotremata* et en *ditremata* suivant que les orifices génitaux sont réunis en un seul [ou contigus], ou éloignés l'un de l'autre.)

GÉOPHILIE [*fi-li*] n. f. (du préfixe *géo,* et du gr. *philos,* ami). Nom proposé par Areschoug pour le mode de développement de certains végétaux dits « géophytes », dont les pousses se développent plus ou moins dans la terre (parisette, fougère aigle, etc.).

GÉOPHIS [*fiss*] n. m. Genre de serpents non venimeux, voisins des couleuvres, comprenant une quinzaine d'espèces des régions chaudes américaines.

GÉOPHYSIQUE [*fi-zik'*] n. f. (du préfixe *géo,* et de *physique*). Science qui traite de la physique du globe.

— *Adjectiv.* Relatif à la physique du globe : *Union géodésique et* GÉOPHYSIQUE *internationale.* V. *Supplément.*

GÉOPOLITIQUE n. f. Nom donné par l'historien et économiste suédois Kjellen à l'étude des rapports de la géographie et de la politique. (La *géopolitique* s'efforce, grâce à un examen des faits géographiques, de donner une orientation à la politique.)

GÉOPONIE [*nî*] n. f. (du préfixe *géo,* et du gr. *ponos,* travail). Culture de la terre, agriculture.

GÉOPONIQUE [*nik'*] adj. (du préfixe *géo,* et du gr. *ponein,* travailler). Agric. Relatif aux travaux de l'agriculture.

— *Substantiv.* et au fém. Ensemble des connaissances relatives à la culture des champs.

Géoponiques, compilation sur l'agriculture, écrite à Constantinople, probablement sous les auspices de Constantin Porphyrogénète. La rédaction en est attribuée à Cassanius Basus, originaire de Marathonyme, en Bithynie. C'est l'œuvre d'un écrivain habile, bien plutôt que d'un agronome véritable.

GÉORAMA n. m. (du préfixe *géo,* et du gr. *ôrama,* vision). Représentation sur une grande échelle de la totalité de la surface terrestre. || Pl. *Des* GÉORAMAS.

GEORGE, lac des Etats-Unis (New-York), se déversant dans le lac Champlain à Ticonderoga; 130 km².

ROIS D'ANGLETERRE DE LA MAISON DE HANOVRE

GEORGE Ier, Electeur de Hanovre et roi d'Angleterre, chef de la dynastie encore aujourd'hui régnante, né et mort à Osnabrück (1660-1727). Descendant par sa mère de Jacques Ier Stuart, il fut appelé au trône anglais en 1714 par le parti whig, à la mort de la reine Anne. Son ignorance de la langue anglaise, sa grossièreté le rendirent impopulaire et il dut, pour gouverner, s'appuyer sur le parti whig et le Parlement qu'il rendit septennal, favorisant ainsi le développement du régime constitutionnel anglais. Son règne, généralement pacifique, fut marqué par l'échec de la tentative jacobite de 1718, facilement réprimée, le désastre financier, sous le ministère Stanhope, de la Compagnie du Sud, auquel on accusa le roi, non sans vraisemblance, d'avoir participé; enfin, par les débuts du long ministère whig de Walpole. George Ier fit entrer l'Angleterre dans la quadruple alliance de 1718, resta l'allié de la France, participa aux négociations du traité de Nystadt (1721), à la pacification de 1727, et acquit, pour le Hanovre, Brême et Warden. Sa vie privée fut troublée par ses querelles avec sa femme, Sophie de Zell, qu'il fit enfermer pendant trente-deux ans au château d'Alsen.

George Ier.

GEORGE II, roi d'Angleterre, fils et successeur (en 1727) du précédent, né à Hanovre en 1683, mort à Kensington en 1760. Esprit médiocre (*a political coward,* disait Walpole) mais bon soldat, d'aspect et de goûts vulgaires, d'une avarice sordide, dominé par les conseils de sa femme, Caroline d'Anspach, ou des nombreuses maîtresses qu'elle lui toléra, il fut toute sa vie plus Allemand qu'Anglais, et préoccupé surtout des intérêts de son électorat de Hanovre. Malgré la haine qu'il avait vouée à Walpole, il conserva ce ministre à la tête des affaires jusqu'en 1742. Walpole fut successivement remplacé par Carteret et par le premier Pitt. Sous son règne, la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept ans fondèrent la puissance coloniale anglaise, au détriment de la France.

George II.

GEORGE III, roi d'Angleterre, né à Londres en 1738, mort à Windsor en 1820. Il était le fils de Frédéric, prince de Galles, mort en 1751, et de la princesse Augusta de Saxe-Gotha. Il succéda à son grand-père, George II, en 1760. Les débuts de son règne furent signalés par d'éclatantes conquêtes coloniales, et par l'avantageux traité de Paris (1763). Mais les tendances de George au pouvoir absolu, encouragées par son ministre favori, lord Bute, provoquèrent des émeutes que souleva le célèbre patriote Wilkes. Le mécontentement augmenta quand l'Angleterre perdit, au traité de Versailles (1783), ses belles colonies de l'Amérique du Nord, depuis, les États-Unis. Atteint d'une maladie mentale, il dut, en 1811, céder la régence à son fils aîné. Son règne est associé à la lutte implacable que l'Angleterre soutint contre la Révolution française. Il avait épousé, en 1761, Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, de laquelle il eut quinze enfants.

George III.

GEORGE IV, roi d'Angleterre, fils aîné et successeur du précédent, né à Londres en 1762, mort à Windsor en 1830. Sa jeunesse fut extrêmement orageuse; malgré un mariage secret avec Mrs Fitz-Herbert, il consentit, pour éteindre ses dettes fabuleuses, à épouser sa cousine Caroline de Brunswick (1795); mais, dès l'année suivante, il se sépara d'elle avec éclat, et ce fut par de scandaleux procès que ces débats matrimoniaux se dénouèrent en 1820. V. CAROLINE-AMÉLIE. Régent en 1811, George conserva le ministère tory; il continua la politique réactionnaire de George III, et la guerre contre la France. Après la paix de 1815, le peuple anglais réclama des réformes; en 1817, il y eut à Londres des émeutes menaçantes, mais ce ne fut qu'en 1822 (George IV était roi depuis deux ans) que le monarque prit enfin un ministère libéral. V. CANNING. L'émancipation de l'Irlande fut accomplie sous l'administration de Wellington et de Robert Peel (1829); mais, depuis 1822, George IV ne prenait plus aucune part aux affaires. Il n'eut qu'une fille, Charlotte, première femme de Léopold Ier, roi des Belges, morte en 1817.

George IV.

George (PÉRIODE DES). Nom de la période qui va de 1714 à 1830, et qui vit régner les quatre premiers rois d'Angleterre de la maison de Hanovre : George Ier, George II, George III et George IV. Les arts décoratifs anglais, durant toute la période des George, sont dominés par l'influence des styles français du XVIIIe siècle.

GEORGE n. m. (du nom propre d'homme). Ancienne monnaie d'or de Hanovre.

GEORGE V (Frédéric-Ernest-Albert), roi de Grande-Bretagne, né à Londres en 1865, mort à Sandringham en 1936. Fils du roi Édouard VII, il reçut l'éducation ordinaire des princes de la famille royale, et entra dès 1877 dans la marine, où il devait parvenir au grade de contre-amiral. Devenu héritier du trône en 1892 par la mort de son frère aîné le duc de Clarence, il épousa la princesse Mary de Teck (1893), fit avec elle deux voyages aux Indes (1893 et 1906). Prince de Galles depuis 1901, il devint roi en 1910, à la mort de son père. Tandis que ce dernier avait imprimé une direction personnelle à la politique de la Grande-Bretagne, il se renferma strictement dans ses devoirs de monarque constitutionnel et se contenta de présider aux grands événements qui marquèrent son règne. Le plus important, après les agitations irlandaises de 1913, fut la Guerre européenne, à laquelle l'Angleterre prit une part active, mais qui lui valut les colonies allemandes, la Palestine et une partie de l'Asie Mineure. En revanche, elle dut accorder leur autonomie à l'Égypte et à l'Irlande. Une grave maladie que fit George V en 1929 donna au peuple anglais l'occasion de manifester son loyalisme. — De son mariage, George V a eu six enfants. V. EDOUARD VIII et GEORGE VI.

George VI.

GEORGE VI (Albert-Frédéric-Arthur), roi de Grande-Bretagne, né et mort à Sandringham (1895-1952). Second fils du roi George V, duc d'York depuis 1920, il a épousé en 1923 lady Elizabeth Bowes-Lyon dont il a eu deux filles, les princesses Elizabeth (1926) et Margaret-Rose (1930). L'abdication de son frère Edouard VIII lui a donné le trône d'Angleterre (décembre 1936). Son règne vit se dérouler victorieusement pour la Grande-Bretagne la Seconde Guerre mondiale.

PERSONNAGES DIVERS

GEORGE (Marguerite-Joséphine WEIMER, dite Mlle), actrice française, née à Bayeux en 1787, morte à Passy en 1867. Elle débuta à la Comédie-Française à quatorze ans, et y devint pensionnaire en 1803 et sociétaire en 1804. Sa beauté et son talent, naturel et passionné, excitèrent le plus vif enthousiasme. Sa rivalité avec Mlle Duchesnois divisa en deux camps ennemis les habitués du Théâtre-Français. En 1808, Mlle George quitta Paris secrètement, en compagnie du danseur Duport, de l'Opéra, et alla jouer à Vienne, puis à Moscou et à Saint-Pétersbourg. Elle était alors dans tout l'éclat de sa beauté, et excellait dans les

rôles de reine : Mérope, Agrippine, Sémiramis. Le tendre intérêt de Napoléon Ier la fit rentrer en 1813 au Théâtre-Français, d'où une nouvelle fugue la fit exclure en 1817. Elle entra à l'Odéon en 1821, où elle joua les reines du répertoire classique, et créa *la Maréchale d'Ancre*. En 1831, elle passa à la Porte-Saint-Martin, où elle devint la principale interprète des drames romantiques : *Lucrèce Borgia, Marie Tudor, la Tour de Nesle*, etc. Atteinte d'une obésité excessive, elle quitta la scène en 1849. Elle a laissé des *Mémoires*, où elle conte sa liaison avec le Premier consul.

Mlle George, par Gérard. Cl. Bulloz.

GEORGE (Henry), publiciste et homme politique américain, né à Philadelphie en 1839, mort à New-York en 1897. Successivement typographe, journaliste, éditeur et propriétaire du *Post* en 1869 à San-Francisco, il fut délégué en 1872 à la convention de Baltimore, qui désigna Greeley comme candidat à l'élection présidentielle. Henry George dut sa célébrité à son livre *Progrès et Pauvreté* (1879) dont l'influence sur le monde anglo-saxon fut considérable. Il y développe l'idée que toutes les catégories de producteurs ne travaillent que pour le bénéfice final du propriétaire foncier, dont la « plus-value » du sol accroît sans cesse la part. Le remède à cette injustice résiderait pour lui dans l'institution d'une taxe unique sur la plus-value foncière. La campagne menée en 1909 en Angleterre par Lloyd George contre les landlords s'inspira en partie des arguments de Henry George.

GEORGE (David LLOYD), homme d'Etat anglais, né à Manchester en 1863. Avocat à Londres, il entra en 1890 à la Chambre des communes, où il se fit une place par l'ardeur impulsive de ses convictions et par une facilité d'élocution qu'on attribuait à son origine galloise. Radical et non-conformiste, il fut l'un des adversaires les plus tenaces des gouvernements conservateurs qui furent au pouvoir de 1895 à 1905 et prit même violemment parti contre l'action entreprise par l'Angleterre dans les républiques sud-africaines. Quand les libéraux revinrent au pouvoir en 1906, Lloyd George devint ministre du commerce du cabinet Campbell-Bannerman, puis chancelier de l'Echiquier du cabinet Asquith. C'est à ce titre qu'il engagea en 1909-1910 à propos des taxes foncières une violente campagne contre la Chambre des lords, dont il fit réduire les pouvoirs. Lorsqu'éclata la Guerre européenne, il en devint en Angleterre le véritable animateur, d'abord comme ministre des munitions (juin 1915) à la fabrication desquelles il imprima la plus vigoureuse impulsion, puis comme chef d'un ministère dit « de coalition » (déc. 1916) qui réunit tous les partis pour l'œuvre commune. Chef du gouvernement britannique, il le représenta aux Conférences de la paix, et joua un rôle prépondérant dans les négociations qui conduisirent à la signature du Traité de Versailles (juin 1918). Dans la suite, il adopta à l'égard de l'Allemagne une attitude dont la France n'eut pas à se féliciter.

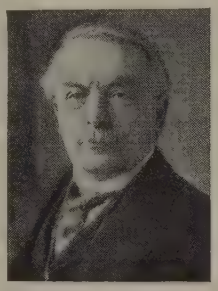

Lloyd George. — Cl. Manuel.

Quand l'opposition des conservateurs eut mis fin à l'existence du ministère de coalition (oct. 1922), il reprit son rôle de chef de l'opposition libérale et de promoteur de réformes démocratiques à la Chambre des communes. Il a publié (1925) des Mémoires sous ce titre : *Twenty-five years 1892-1916*.

GEORGE (Stefan), écrivain et poète allemand, né à Bingen (Hesse-Rhénane) en 1868, mort à Lugano en 1933. Il fit ses études à Mayence et à Bonn, entreprit ensuite de longs voyages en Europe, fonda avec quelques écrivains une revue : *Pages pour l'art* (1890-1919). Il créa une nouvelle école, dite « néo-romantique ». Ses poésies sont remarquables par la profondeur et la variété des sentiments exprimés, et par la parfaite beauté de la forme. Ses principaux ouvrages sont : *Hymnes* (1890) ; *Pèlerinages* (1891) ; *Algabal* (1892) ; *l'Année de l'âme* (1897) ; *le Tapis de la vie et les Chansons du songe et de la mort* (1899) ; *le Septième anneau* (1907) ; *Trois chants* (1921). Il a publié une traduction des *Fleurs du mal* de Baudelaire (1901), et d'autres poètes français.

GEORGE (Walter Lionel), écrivain et critique anglais, né à Paris en 1882, mort à Londres en 1926. Il a fait ses études en France et en Allemagne. Outre ses ouvrages de critique : *Anatole France* (1915) ; *Idées d'un romancier sur les romans* (1918), il a écrit de nombreux romans et essais sur les questions du féminisme, de l'éducation sexuelle, etc. Citons : *Un lit de roses* (1911) ; *la Seconde floraison* (1914) ; *Caliban* (1920).

George Dandin *ou le Mari confondu*, comédie en trois actes, en prose, de Molière, représentée le 19 juillet 1668. George Dandin est un paysan auquel son argent a ouvert la maison d'un gentillâtre ruiné et entiché de sa noblesse : il expie cruellement l'honneur d'avoir épousé Angélique de Sotenville. Il apprend, grâce à la maladresse d'un messager, que sa femme correspond avec un galant, Clitandre. Il s'en plaint à son beau-père et à sa belle-mère ; mais Angélique n'a pas de peine à mettre les apparences de son côté. Clitandre demande raison à George Dandin, qui est obligé de lui faire des excuses. « Vous l'avez voulu, vous l'avez voulu », se dit à lui-même George Dandin, qui, au cours de la comédie, traversant, en éternel dupé, les pires tribulations, met en relief, comme l'a voulu Molière, la folie que commet un homme en épousant une femme d'une condition supérieure à la sienne.

GEORGEL (l'abbé Jean-François), diplomate français, né et mort à Bruyères (Vosges) [1731-1813]. Jésuite et aumônier (1762) de Louis de Rohan, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, il l'accompagna dans son ambassade à Vienne. En 1775, il était vicaire général et administrait les biens de Rohan, qui devint successivement évêque de Strasbourg et cardinal. Il contribua à l'acquittement de son maître en 1785, lors de l'affaire du Collier. Il émigra en 1793, vécut en Suisse, puis en Russie où il offrit, en 1799, à l'empereur Paul Ier, la grande maîtrise de l'ordre de Jérusalem. Rayé de la liste des Emigrés sous le Consulat, il fut vicaire général du diocèse de Nancy. On a publié en 1817 ses *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIIIe siècle*.

SAINTS

GEORGES (saint), apôtre et premier évêque du Velay, probablement au IIIe siècle. On en a fait un disciple de saint Pierre et un compagnon de saint Front. Il évangélisa le Velay, établit son siège épiscopal à Vetula ; ce siège a été ensuite transporté au Puy. — Fête le 10 novembre.

— (Le nom de GEORGES a été porté par beaucoup de saints.)

GEORGES (saint), martyr au IVe siècle. Cappadocien de naissance, soldat de métier, il fut mis à mort pour la foi, peut-être sous Dioclétien. On l'a parfois identifié avec le jeune homme qui déchira de ses mains l'édit de persécution contre les chrétiens, affiché à la porte du palais de Nicomédie. Les *Actes du martyre de saint Georges* ont été déclarés apocryphes par le pape Gélase en 494. Son corps fut plus tard transporté à Lydda en Palestine, et Constantin éleva un oratoire sur son tombeau. Son culte devint rapidement populaire parmi les Grecs, qui lui donnent le titre de *Mégalomartyr* (Grand martyr). Six églises lui étaient dédiées à Constantinople. Il était honoré en Occident dès le VIe siècle. L'Angleterre le prit pour son patron. Une congrégation de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondée en 1404 à Alga, près de Venise, et supprimée en 1668, le prit pour patron. De nombreux ordres de chevalerie se mirent aussi sous son patronage. Son combat contre le Dragon, si souvent représenté dans l'art, est peut-être un symbole de son triomphe contre le paganisme. Il serait aisé d'y retrouver une survivance du mythe antique de Persée délivrant Andromède. — Fête le 23 avril.

— Iconogr. Citons le *Saint Georges (à pied) vainqueur du Dragon*, tableau de Raphaël (musée du Louvre). C'est un des premiers ouvrages de Raphaël, et il rappelle la manière du Pérugin.

Saint Georges, d'après Raphaël.

Au musée de l'Ermitage se trouve un autre *Saint Georges*, que Raphaël peignit pour le duc d'Urbin, en 1506, et qui fut offert par ce prince à Henry VIII, roi d'Angleterre. A Saint-Georges de Venise se trouve un tableau de Carpaccio sur le même sujet.

Parmi les œuvres sculptées, il faut rappeler le *Saint Georges* de Donatello, statue de marbre, à Florence. Cette figure est placée dans une niche extérieure de l'église Or-San-Michele, dont le fond est tapissé d'une fine mosaïque et dont le soubassement est orné d'un bas-relief de Donatello qui représente *saint Georges à cheval abattant le Dragon*.

Parmi les œuvres modernes, il faut rappeler le beau groupe de Frémiet (Petit Palais). [V. planche *Beaux-Arts LXV*.]

Ordre de Saint-Georges (Bavière).

Georges (ORDRES MILITAIRES DE **Saint-**). Outre l'ordre de la Jarretière mis sous sa protection, voici la liste des principaux ordres placés sous le vocable de ce saint :

Saint-Georges de Bavière, défenseur de l'Immaculée conception, Institué par Charles-Albert, duc de Bavière en 1729, et approuvé par le pape Benoît XIII. Revisé en 1827, par le roi Louis, et réorganisé à nouveau en 1871. Il a pour patrons saint Georges et la Vierge Marie ; pour grand maître, le roi de Bavière. Il comprend six classes. Le médaillon central de la décoration présente sur champ d'or l'effigie équestre de saint Georges terrassant le Dragon ; et au revers, la Vierge Marie. Le ruban est bleu avec un double liséré blanc et noir ;

Saint-Georges du comté de Bourgogne, Ordre fondé par Philippe de Molans en 1390 et aboli par décision royale du 16 avril 1824 ;

Saint-Georges de Hanovre, Ordre établi par Ernest-Auguste Ier en 1839. La décoration se portait suspendue à un ruban moiré rouge clair ;

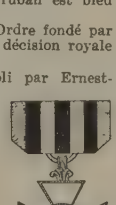

Ordre de Saint-Georges (Russie).

Saint-Georges de Naples ou *de la Réunion*, Ordre créé en 1819, dans les Deux-Siciles, par Ferdinand IV. Il comprenait quatre classes ;

Saint-Georges de Russie, Fondé en 1769 par l'impératrice Catherine II, pour récompenser les longs services et les actions d'éclat des militaires. Cet ordre comprenait six classes (quatre pour les officiers, deux pour les soldats). Les insignes consistaient en une croix d'or (ou d'argent) pattée, à quatre branches d'égale longueur, émaillée de blanc. Le centre de la croix figure un médaillon d'émail rouge clair, qui porte l'image de saint Georges terrassant le Dragon ; de l'autre côté, il présentait le numéro de la classe. Le ruban était à sept raies verticales égales, quatre orange et trois noires. La Russie soviétique a supprimé cet ordre, dont Nicolas II avait décoré la ville de Verdun en 1916. [Il existait aussi des *médailles de Saint-Georges*, qui furent décernées pour faits de guerre de 1914 à 1917 aux infirmières, sœurs de charité, etc. Elles étaient à l'effigie de Nicolas II, mais suspendues au même ruban que la décoration de Saint-Georges.]

Georges-et-Saint-Michel (ORDRE DE **Saint-**). V. MICHEL-ET-SAINT-GEORGES (*ordre de* SAINT-).

GEORGES, surnommé **Mthatsmindel**, saint de la liturgie arménienne, né à Thialet (Géorgie) vers 1014, mort en 1072. Il séjourna pendant douze ans à Constantinople, où il traduisit les Pères de l'Eglise d'Orient. Il refusa ensuite les fonctions de premier ministre que lui offrait le roi de Géorgie, Bagrat IV ; il dut, cependant, consentir à diriger l'éducation du prince royal. — Fête le 30 juin.

ROIS ET PRINCES

BOHÊME

GEORGES PODIÉBRAD, roi de Bohême. V. PODIÉBRAD.

DANEMARK

GEORGES, prince de Danemark, époux de la reine Anne d'Angleterre, né à Copenhague en 1653, mort à Kensington en 1708. Il était le fils cadet du roi de Danemark Frédéric III et de la reine Sophie-Amélie. Il se signala à la bataille de Lund (1676) contre les Danois et les Suédois, et délivra son frère, le roi Christian V, pris par l'ennemi. En 1683, il épousa la princesse Anne, fille de Jacques II, et embrassa, en 1688, contre son beau-père, le parti de Guillaume III. A l'avènement d'Anne, il fut créé généralissime de toutes les forces de terre et de mer de l'Angleterre, mais il lui fut adjoint un conseil sans l'assentiment duquel il ne pouvait prendre aucune décision. Son administration ne fut pas sans reproche. Aucun de ses enfants ne lui survécut.

GÉORGIE

GEORGES, rois ou princes de Géorgie. Plusieurs princes de Géorgie, du nom de Georges ou Giorgi, ont porté le titre de roi. Les plus célèbres depuis **Georges Ier** (1014-1027), sont : **Georges VI** *l'Illustre*, qui, pendant un long règne de cinquante ans (1310-1360), remporta plusieurs victoires sur les Mongols et sur les Turcs, assurant à son pays une ère de prospérité et de tranquillité ; — **Georges XII**, dernier roi de Géorgie, monté sur le trône en 1798 ; il conclut l'année suivante un traité avec Paul Ier, en vertu duquel le tsar de Russie prenait le titre de roi de Géorgie, à la condition que le fils aîné du roi régnant serait régent de la Géorgie et que cette dignité se transmettrait d'aîné en aîné à sa postérité. Mais, en 1801, le tsar Alexandre Ier annexa le pays par un simple manifeste.

GRÈCE

GEORGES Ier, roi des Hellènes, deuxième fils du roi de Danemark Christian IX, né à Copenhague en 1845, assassiné à Salonique en 1913. Quand les Grecs eurent renversé leur roi bavarois, Othon, il fut désigné, par le concert des trois puissances protectrices de la Grèce : l'Angleterre, la Russie et la France, aux suffrages de l'Assemblée hellène, et proclamé roi le 30 mars 1863. Le nouveau roi s'appliqua à faire oublier à ses sujets son origine étrangère en favorisant les aspirations nationales. Dès 1866, il favorisa le soulèvement de la Crète contre les Turcs. Il épousa la grande-duchesse Olga (1867), et fit élever ses enfants dans la religion grecque. Pendant le conflit russo-turc, Georges Ier fit entrer ses troupes en Thessalie, en 1878. Au congrès de Berlin de 1878 et à la conférence de Berlin de 1880, les puissances lui reconnurent la plus grande partie de la Thessalie et une partie de l'Epire. En 1897, il soutint de nouveau l'insurrection crétoise mais la petite armée grecque fut écrasée par les Turcs. Enfin, en 1912, il entra dans la grande alliance balkanique contre la Porte et conquit la Macédoine, l'Epire, les îles de la mer Egée. Mais il fut assassiné, et son fils Constantin lui succéda.

Georges Ier de Grèce. Cl. Böhringer.

Georges Ier (ORDRE ROYAL DE), Ordre grec créé en 1915 par le roi Constantin Ier. Comprend cinq classes. Le bijou est une croix grecque d'émail blanc, soutenue par une couronne de laurier. Ruban rouge ponceau.

GEORGES de Grèce, prince hellène, né à Corfou en 1869, second fils du roi de Grèce Georges Ier et de la reine Olga. Il commanda une flotte de torpilleurs contre la Turquie en 1897.

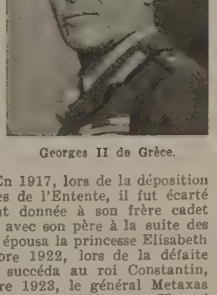

Georges II de Grèce.

GEORGES II, roi de Grèce, né à Tatoï en 1890, mort en 1947, fils aîné du roi Constantin et de la reine Sophie, princesse de Prusse. En 1917, lors de la déposition de son père par les puissances de l'Entente, il fut écarté du trône, et la couronne fut donnée à son frère cadet Alexandre. Il rentra en Grèce avec son père à la suite des élections de novembre 1920 et épousa la princesse Elisabeth de Roumanie. Le 27 septembre 1922, lors de la défaite grecque en Asie Mineure, il succéda au roi Constantin, forcé d'abdiquer. En décembre 1923, le général Metaxas tenta de s'emparer du pouvoir : le roi Georges II, qui

paraissait l'avoir encouragé, dut abdiquer, et la République fut proclamée (1924). Mais Georges II fut rappelé en novembre 1935. Retiré à Londres en 1941 lors de l'invasion allemande, il rentra en Grèce en 1946. Son retour, malgré un plébiscite favorable, fut marqué par de violentes manifestations républicaines. Son frère, le prince Paul, lui a succédé. (V. PAUL Ier.)

PRUSSE

GEORGES de Prusse (prince), né à Düsseldorf en 1826, mort à Berlin en 1902. Fils du prince Frédéric, il devint général de cavalerie et ne joua à ce titre qu'un rôle effacé ; mais il cultiva les lettres et, sous le pseudonyme de GEORGES CONRAD, publia des tragédies et des drames dont quelques-uns ont été représentés.

RUSSIE

GEORGES Ier (Yégor) **Vladimirovitch,** surnommé **Dolgorouki** ou **Longue-Main,** prince de Kiev et grand-prince de Russie (1155-1157). Fils de Vladimir Monomaque, il reçut en apanage les provinces de Rostov et de Souzdal, et lutta contre ses quatre autres frères et tous ses parents qui possédaient de petites principautés. Il ne s'empara de Kiev qu'en 1155, et mourut subitement en 1157, après avoir commencé la construction de Moscou.

GEORGES II Vsévolodovitch, prince de Vladimir et de Souzdal, grand-prince de Russie, né entre 1187 et 1189, mort en 1238. Il succéda à son frère Constantin, peu avant la bataille de Khalka, où les Mongols anéantirent l'armée russe. Son règne fut troublé par les coalitions de ses parents et l'invasion des Mongols. Il périt dans le combat qu'il leur livra, sur les bords de la Sita. Il fut le fondateur de Nijni-Novgorod.

GEORGES III Danilovitch, grand-prince de Russie (1319-1325), né en 1281. Il était petit-fils d'Alexandre Nevski. Il s'insurgea contre son oncle Michel de Tver, prince de Novgorod et grand-prince de Russie, et gagna le khan de la Horde d'Or, Ouzbek, qui le reconnut comme grand-prince et fit traîtreusement assassiner Michel de Tver. Après un court règne, Georges fut assassiné à son tour, par le fils de sa victime.

GEORGES IV (ou **IOURI**) **Dmitriévitch,** grand-prince de Moscou, né en 1374, mort à Moscou en 1434. Il était le deuxième fils du grand-prince Dmitri Ivanovitch, dit Donskoï, qui le fit prince de Roussa et de Zvenigorod. Son neveu, Vasili l'Aveugle, étant monté sur le trône de Moscou, Georges invoqua son droit d'aîné et réclama la principauté. Le différend fut, en 1431, porté devant le khan de la Horde d'Or, qui donna raison à Vasili. En 1433, Georges s'empara du trône par la force, mais mourut bientôt.

GEORGES (Alexandrovitch), grand-duc de Russie, né à Tzarskoïé-Selo en 1871, mort à Abbas-Touman (Transcaucasie) en 1899. Second fils de l'empereur Alexandre III et de l'impératrice Marie Féodorovna, il était d'un tempérament délicat et frêle. Quand son frère aîné Nicolas monta sur le trône de Russie, en 1894, il devint l'héritier présomptif. Mais il renonça au droit de régner, pour épouser morganatiquement la princesse Orkowska.

GEORGES de Galicie ou **Georges Boleslas,** avant-dernier prince de Galicie et de Volhynie (1325-1340). Il appartenait à la maison des Romanovitch, et était arrière-petit-fils de Daniel par sa mère, qui avait épousé le prince polonais Troïden de Mazovie. Choisi par les boïars, à l'extinction de la ligne directe, il leur devint suspect de favoriser le catholicisme et ils l'empoisonnèrent à Vladimir (Volhynie). Ils lui donnèrent pour successeur Lubarte, fils du lituanien Guédimine. Peu après, en 1349, le roi de Pologne Casimir le Grand, invoquant des droits sur l'héritage de Georges, s'empara de la Galicie et de la Volhynie occidentale, que la Pologne devait conserver jusqu'à son démembrement.

SAXE

GEORGES, dit **le Barbu,** duc de Saxe, né en 1471, mort en 1539. A la mort de son père, Albert l'Intrépide, il prit possession du patrimoine de la maison Albertine, acheta la Frise à son frère Henri, et la revendit à l'Autriche en 1514. Catholique fervent, il sévit sans succès contre les Réformés ; son frère Henri embrassa la nouvelle religion. Puis, Georges perdit sa femme et ses huit enfants : ce fut à la mort de sa femme qu'il laissa pousser sa barbe, d'où lui vint le surnom que lui donna l'histoire. Après sa mort, la Réforme s'établit en Saxe.

GEORGES Ier, (Frédéric-Auguste), roi de Saxe, né et mort à Pilnitz, près de Dresde (1832-1904). Fils cadet du roi Jean de Saxe et de la princesse Amélie de Bavière, il parcourut d'abord une brillante carrière militaire, combattit en 1866 contre la Prusse, en 1870 contre la France, commanda ensuite l'armée saxonne, et succéda en 1902 à son frère Albert comme roi de Saxe. Son règne ne devait durer que deux ans, et être caractérisé par une politique de réaction contre les progrès du socialisme.

SAXE-MEININGEN

GEORGES II, duc de Saxe-Meiningen, né en 1826 à Meiningen, mort à Wildungen en 1914. Après avoir passé par l'université de Bonn et les cuirassiers de la garde prussienne, il épousa en 1850 la princesse Charlotte, fille du prince Albert de Prusse, se retira à Meiningen et s'adonna à l'étude des lettres et des arts. Son père abdiqua en septembre 1866 après la victoire de la Prusse à Sadowa, et il devint duc. Il soutint énergiquement la Prusse pendant la formation de l'unité allemande, fit entrer les troupes de son duché dans l'armée prussienne, fut nommé général en 1868 et prit part à la guerre franco-allemande. Dans ses Etats, il développa surtout les institutions artistiques et réunit une troupe remarquable d'artistes dramatiques, connue sous le nom de *Meininger,* qui excellait dans la représentation du drame classique et acquit vite une grande célébrité. Marié trois fois, il eut de sa première femme un fils, Bernard (né en 1851), qui lui succéda en 1914 mais fut détrôné en 1918.

SERBIE.

GEORGES LE NOIR. Biogr. V. KARAGEORGES.

PERSONNAGES DIVERS

GEORGES de Laodicée, hérétique du IVe siècle. Il fut élu évêque arien de Laodicée en Syrie, devint l'un des familiers de l'empereur arien Constance, et prit une grande part aux troubles qui agitèrent la ville d'Antioche, divisée entre trois évêques. On a de lui un *Eloge d'Eusèbe* et des *Lettres à Alexandre, évêque d'Alexandrie.*

GEORGES de Chypre, géographe byzantin du début du VIIe siècle, auteur d'une description générale de l'empire romain, dont les fragments, conservés au IXe siècle par l'Arménien Badile, ont été réunis par H. Gelzer dans sa *Georgii Cypriі descriptio orbis Romani* (1890).

GEORGES Pisidès, poète byzantin du VIIe siècle. Il vécut sous le règne d'Héraclius. Ses œuvres les plus importantes sont l'épopée en trois chants où il a célébré les victoires d'Héraclius sur les Perses (*Héracliade*) et son poème sur la guerre contre les Avars.

GEORGES le Syncelle, chroniqueur byzantin de la seconde moitié du VIIIe siècle, auteur d'une *Chronique,* qui va de la création du monde à la mort de Dioclétien (284). C'est un monument considérable pour l'étude de la chronographie chrétienne.

GEORGES le Moine, souvent appelé **Georges Hamartole** ou *le Pécheur,* chroniqueur byzantin du IXe siècle. Il composa, vers la fin du règne de Michel III (842-867), une *Chronique universelle,* qui va de la création du monde à la mort de l'empereur Théophile (842). Seule, la partie qui va de 813 à 842 a le caractère d'une œuvre originale.

GEORGES d'Esclavonie, écrivain slovène, né dans la seconde moitié du XIVe siècle à Brezice (Rain), en Slovénie, mort à Tours en 1416. De 1389 à 1403, il vécut à Paris, où il professa comme membre de la Sorbonne, puis il devint en 1404 chanoine de la cathédrale de Tours. La bibliothèque de cette ville conserve de lui des manuscrits en slavon extrêmement intéressants. Il a composé un traité *De virginate servanda.*

GEORGES Scholarios, humaniste byzantin du XVe siècle. Ardent adversaire des doctrines platoniciennes, il prit une part plus active encore à la controverse avec les Latins. Après avoir, d'abord, à Florence (1439), accepté les projets d'union de Jean VIII, il se prononça contre Rome et fut l'un des plus fanatiques adversaires de la politique de Constantin XI. Après la chute de Byzance, il accepta de Mahomet II le trône patriarcal. Sous le nom de **Gennadios,** il occupa cinq ans le patriarcat (1453-1458), et profita de sa faveur auprès du sultan pour réorganiser l'Eglise orthodoxe.

GEORGES de Trébizonde, humaniste byzantin du XVe siècle, né en 1396, mort à Rome en 1486. Il succéda en 1428 à Filelfe dans l'enseignement du grec, à Venise. Les papes Eugène IV et Nicolas V lui firent, à Rome, une brillante situation. On a de lui des traductions de la *Rhétorique* d'Aristote, de l'*Almageste* de Ptolémée.

GEORGES (Alexandre), compositeur français, né et mort à Arras (1850-1938). Elève de l'école Niedermeyer, il devint professeur d'harmonie de cette école jusqu'en 1901 et organiste de l'église Saint-Vincent-de-Paul (Paris) jusqu'en 1928. Il s'est fait connaître d'abord par un certain nombre de mélodies, dont les plus fameuses sont les *Chansons de Miarka* (sur les vers de Jean Richepin), et les *Chansons de Leïlah.* Au théâtre, il écrivit d'abord une musique de scène et des chœurs pour deux drames de Villiers de l'Isle-Adam, *le Nouveau Monde* (théâtre des Nations, 1883), et *Axel* (Odéon, 1894), ainsi que pour *Alceste,* drame (Odéon, 1891). Il a fait ensuite les opéras : *Poèmes d'amour* (1892) ; *Chemin de croix* (1896) ; *Charlotte Corday* (1901) ; *Miarka* (1906) ; *Sangre y Sol* (Nice, 1912) ; *la Maison du péché* (1913). On connaît encore d'Alexandre Georges : *le Printemps,* opéra-comique en un acte, et *Myrrha,* « saynète romaine » en un acte ; des oratorios, des mélodies avec chœurs, dix-huit poèmes lyriques : *Chants de Flandre, de Wallonie et de Rhénanie* (1919).

GEORGES (Joseph), général français, né à Montluçon en 1875, mort à Paris en 1951. Sorti de Saint-Cyr en 1897, il servit longtemps en Afrique du Nord. Grièvement blessé au début de la Première Guerre mondiale, il occupa ensuite d'importantes fonctions d'état-major à l'armée d'Orient, puis auprès du maréchal Foch, dont il dirigea le bureau des opérations en 1918. Chef des services économiques de la Ruhr en 1923, il fut chef d'état-major du maréchal Pétain au cours des opérations du Rif en 1925 et 1926. Chef de cabinet de Maginot en 1929, il commanda le 19e corps à Alger en 1931 et entra au Conseil supérieur de la guerre en 1932. Blessé à côté de Barthou lors de l'attentat de Marseille contre Alexandre de Yougoslavie en 1934, il fut nommé en 1935 adjoint au général Gamelin désigné comme généralissime. C'est à ce titre qu'il reçut en 1939 le commandement du théâtre d'opérations du nord-est et assura la conduite effective des opérations de mai et juin 1940. Ayant rejoint le général Giraud en Afrique en 1943, il fut, pendant quelques mois, membre du Comité français de libération nationale.

GEORGETOWN, ville des Etats-Unis (Etat de Washington), sur le Potomac. C'est un faubourg de Washington.

GEORGETOWN, port et capitale de l'île angl. de Grenade (Antilles) ; 5.000 hab.

GEORGETOWN (ou, par abus, **Demerara**), centre principal et ch.-lieu de la Guyane anglaise, sur l'Atlantique, à quelques kilomètres de l'estuaire de l'Essequibo ; 82.800 hab. Exportation de café, cacao, sucre, etc.

Georgette, pièce en quatre actes, de Victorien Sardou (Vaudeville, 1885). La question qui se pose dans la pièce, c'est si un honnête homme peut épouser la fille d'une femme perdue, lorsqu'elle est digne de tout respect.

GEORGÉVITCH ou **GIORGIEVITCH** (Vladan), homme d'Etat et écrivain serbe, né à Belgrade en 1844, mort à Baden, près de Vienne, en 1930. Il devint maire de Belgrade, ministre de l'instruction publique (1887-1888), représentant de la Serbie à Athènes (1891), à Paris (1893), à Constantinople (1897). Président du conseil et ministre des affaires étrangères de 1897 à 1900. Il a dirigé, de 1874 à 1893, la revue mensuelle *Otatchbina* (la Patrie) et a publié : *Nouvelles* (1879) ; *Souvenirs de voyage* (1874) ; *La Serbie au Congrès de Berlin* (1891) ; etc.

GEORGEVITCH (Mika), homme politique serbe, né vers 1855, mort à Belgrade en 1901. Il fut ministre dans les cabinets Grouitch et Pachitch (1890-1892), et dans les cabinets Christitch (1894-1895) et Simitch (1896-1897). Ministre plénipotentiaire à Paris en 1893, il fut grièvement blessé par un anarchiste.

GEORGEY (Arthur), homme politique et général hongrois, né à Toporcz en 1818, mort à Viscgrad en 1912. Officier dans l'armée (1837-1845), il prit une part prépondérante dans la Révolution de 1848 et le mouvement de l'indépendance hongroise. Général, puis commandant en chef, il dut abandonner un moment ce poste à la suite d'une série de combats malheureux, mais le reprit en avril 1849 pour déployer de brillantes qualités militaires. Il reprit la capitale Ofen (Bude) le 21 mai, reçut le portefeuille de la guerre, mais dut céder à la pression des Russes qui envahissaient la Hongrie par le nord, subir une défaite à Komorn (11 juillet). Le 11 août, il remplaça comme dictateur Kossuth. Deux jours après, il signait à Vilagos, avec les Russes, une capitulation qui marquait la fin de la résistance hongroise et qui donna lieu à de vives discussions. Réfugié d'abord en territoire ottoman, puis gracié et interné jusqu'en 1867, il rentra en Hongrie, et ne s'occupa plus de politique que pour justifier dans des écrits (1852-1881) son rôle dans la capitulation de Vilagos. Il mourut oublié.

GEORGIA, petite planète, N° 359, découverte par Charlois en 1893.

GÉORGIE [ʒé] (en russe **Grousia**), Etat-membre de l'U. R. S. S. (de 1922 à 1936 fit partie de la Transcaucasie) ; 69.600 km² de superficie, peuplés de 3.540.000 hab. (*Géorgiens, ennes*). Cap. *Tiflis.*

— GÉOGRAPHIE. La Géorgie, partie sud-occidentale de l'U. R. S. S. regarde vers la mer Noire ; elle occupe d'une part les plaines fécondes formées par les apports des torrents descendus du versant méridional du Caucase, l'Ingour et le Rion, et de l'autre des cantons orientés en sens opposé, vers la Caspienne, terres plus hautes, montagnes au N., plateaux au S., drainés par le Kour supérieur et moyen et par ses affluents. Aussi le contraste est-il grand, au double point de vue du climat et des productions, entre la fertile vallée du Rion, au climat tempéré, propice à la culture du blé, de la vigne, du coton, du tabac, et les hautes terres d'élevage et de forêts, au climat rude, qui les entourent au N. et au S.

La Géorgie est peuplée par les Géorgiens dont la beauté a été de tout temps réputée ; cette race montagnarde, de haute stature, a sa langue spéciale, le *gruse,* et pratique la religion grecque-catholique. Des colonies importantes d'Arméniens, de Turcomans et de juifs s'y superposent au fonds indigène.

La Géorgie constitue un des principaux Etats de l'U. R. S. S. auquel sont rattachés les républiques autonomes d'Abkhasie et d'Adjarie et le territoire autonome de l'Ossétie. Sa constitution date du 12 février 1937. La Géorgie est gouvernée par un Conseil suprême élu au suffrage universel, qui vote les lois, élit sa présidence et le Conseil des commissaires du Peuple, détenteur du pouvoir exécutif.

Le territoire, administrativement divisé en 49 rayons, a pour capitale *Tiflis* et pour villes principales Kutaïs et Poti, port sur la mer Noire. La Géorgie ne produit jusqu'à présent que pour sa consommation locale. Ses richesses minières ne sont guère exploitées en dehors des charbonnages de Tkvibouli ; les produits de l'agriculture (céréales, fruits, vins, tabac, coton, etc.) et de l'élevage sont presque tous utilisés sur place, et l'industrie consiste en objets de fer, poteries, tapis. Mais on s'efforce de reconnaître les ressources du sous-sol (charbon, pétrole) ; on commence à utiliser la force hydraulique des torrents des montagnes, et l'on étudie un système d'irrigation des steppes jusqu'ici improductives ; on travaille à doter la Géorgie de filatures, de fabriques de conserves, de draperies, de fabriques de bois de placage et de parquet, etc. Enfin, au chemin de fer de Bakou à Batoum, qui traverse la Géorgie d'E. en O., on veut ajouter de nouvelles voies ferrées.

— HISTOIRE. Les Géorgiens considèrent comme leur premier roi *Thagarmos,* qu'ils font contemporain de Nemrod (2640 av. J.-C.). Soumis à Alexandre, indépendants sous Pharnavaz, alliés avec Mithridate contre Rome, ils furent soumis par Pompée en 65, mais conservèrent leurs rois nationaux soumis, dans la suite, aux dynasties Arsacides, puis Sassanides, de la Perse. Evangélisée à la fin du IIIe siècle, la Géorgie fut conquise en 732 par le calife Marwan II. Elle n'échappa aux musulmans qu'en 861, mais pour être dominée de nouveau, au Xe siècle, par les Deïlimites, puis par les Bouïdes. Les mœurs et les arts byzantins furent introduits dans le pays par le roi Georges IV (vers 1017). Gengis khan et Tamerlan la dévastèrent au XIIIe et au XIVe siècle ; puis le roi Alexandre Ier, l'ayant morcelée entre ses trois enfants (1442), les lambeaux en furent alternativement soumis, au cours du XVIe et du XVIIe siècle, par les Turcs et les Persans, contre lesquels Georges IX (commencement du XVIIe s.) fit un moment appel au tsar Boris Godounov. A la fin du XVIIIe siècle, Héraclius II, menacé par une invasion persane, fit appel aux Russes, et reconnut en 1783 leur souveraineté. Un nouveau traité conclu par Georges XII avec le tsar Paul Ier, en 1799, reconnaissait le protectorat russe ; mais, en 1801, le tsar Alexandre Ier annexa définitivement la Géorgie. Depuis, la Géorgie fut le théâtre de nombreux soulèvements : révolte de la Kakhétie en 1812, de l'Imérithie en 1820, de la Gourie en 1828, de la Géorgie tout entière en 1832, etc. Le 26 mai 1918, la Géorgie proclama son indépendance et s'érigea en république démocratique. Après avoir été reconnue *de jure* comme Etat indépendant par les différents Etats d'Europe et par la Russie elle-même, elle fut envahie par l'armée russe en février 1921 et brisée, une fois encore, sous les coups de la Russie bolchevique ; elle forma dès lors une unité autonome dans la Fédération soviétique de Transcaucasie, partie intégrante de l'Union des Républiques soviétiques socialistes. Plusieurs soulèvements ont inquiété toutefois le pouvoir soviétique russe : révolte de Svanétie en 1922, de Mtioulétie en 1923, et de toute la Géorgie en 1924. Ce dernier soulèvement coûta la vie à plus de 6.000 patriotes géorgiens.

— LANGUE ET LITTÉRATURE. La langue géorgienne, appelée aussi langue *grusinienne* (c'est le nom que lui donnent les Russes), fait partie du groupe méridional des langues du Caucase, et est proche parente du laze, du mingrélien et du suane. Les langues de ce groupe n'ont pu jusqu'ici être rattachées à aucun autre idiome connu. L'alphabet, apparenté à celui de l'arménien, et créé

comme ce dernier d'après un modèle grec, comprend trente-huit caractères. Il y a deux types d'écritures : l'une, le *mkhédruli*, est la seule usuelle aujourd'hui, l'autre, employée uniquement dans les vieux textes de la littérature religieuse, porte le nom de *khutsuri*.

La littérature géorgienne possède des manuscrits antérieurs au VIe siècle ; elle compte surtout des chroniques, des récits hagiographiques, des poèmes, des romans, des chants populaires, guerriers ou amoureux. Elle atteint son apogée au XIe et au XIIe siècle, notamment sous le règne de la reine Thamar. Dans la littérature religieuse, les traductions de la Bible occupent la première place. Parmi les principaux écrivains on peut citer : Chotha de Roustav, auteur du célèbre poème *le Chevalier à peau de panthère*, traduit par Wardrop ; Tsachroukhadé, qui a écrit à la gloire de la reine Thamar le *Thamariani ;* les romanciers Sarg de Thmogwi et Moïse de Khoni, les poètes David Gouramichvili et Bessik Gabachvili, le patriarche Antoni, qui, au XVIIIe siècle, a fait un recueil de chants religieux et guerriers. Au XIXe siècle, les dramaturges Georges Eristavi et A. Tsagareli, les poètes N. Baratachvili, Ilia Tchavtchavadzé et Akaki Tsereteli.

GEORGIE (en angl. **Georgia**) [du nom du roi *George*], ou moins bien **GÉORGIE**, Etat de la partie orientale des Etats-Unis, baigné à l'E. par l'Atlantique et délimité par la Caroline du Sud, la Caroline du Nord, le Tennessee, l'Alabama et la Floride ; 154.000 km², peuplés de 2 millions 609.500 hab. (*Georgiens, ennes*). Capit. *Atlanta*.

Montagneuse dans sa partie nord-ouest, où finissent les prolongements des monts Appalaches, la Georgie est constituée en majeure partie par des plaines qu'arrosent de nombreux cours d'eau tributaires de l'Atlantique (Flint, Suwane, Altamaha, Savannah, etc.). C'est un pays au climat doux, fertile, une région de cultures (céréales, coton) et d'élevage, à laquelle la pêche maritime fournit un complément de ressources, et qui possède en outre du charbon et d'autres richesses minières. Outre Atlanta, Savannah, Macon, Augusta, Columbus sont les villes principales de la Georgie.

Cet Etat est la plus récente des treize colonies anglaises de l'Amérique du Nord ; sa fondation date de l'année 1732, au temps du roi George Ier. Il fut, pendant la guerre de Sécession, un des Etats sudistes partisans du maintien de l'esclavage, contre les abolitionnistes du Nord.

GEORGIE (DÉTROIT DE), bras de mer formé par l'océan Pacifique entre l'île de Vancouver et la côte continentale de la Colombie britannique (Dominion canadien). Il est parsemé d'îles surtout dans sa partie nord et s'épanouit en un large bassin, où finit le fleuve Fraser. Son entrée septentrionale porte le nom de *détroit de la Reine-Charlotte ;* au S., il communique avec l'océan Pacifique par le détroit de Juan-de-Fuca.

GEORGIE MÉRIDIONALE ou **ÎLE DU ROI-GEORGE**, terre de l'océan Atlantique austral, loin dans le nord de la mer de Weddell, découverte par le Français La Roche en 1675, et dénommée par Cook en 1775.

GÉORGIEN [*ji-in*], **ENNE**, habitant ou natif de la Géorgie : *Les* GÉORGIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à la Géorgie : *Race* GÉORGIENNE.

— *Substantiv.* et au masc. Langue parlée par les Géorgiens.

GEORGIEN [*jor-ji-in*] adj. et n. (de *Georgia* [Etats-Unis, Etat de Vermont]). Géol. Se dit de l'étage inférieur du système cambrien créé par Walcott (1891). [Il est caractérisé par la présence des trilobites du genre *olenellus.*] || Syn. anc. : ANNÉLIDIEN.

GEORGIENNE (BAIE) [en angl. **Georgian bay**], formée par le lac Huron sur son littoral canadien ; elle est isolée du reste du lac par l'étroite presqu'île Saugeen, et par un chapelet à peu près continu d'îles, entre autres la Grande Manitoulin. Superficie : environ 60.000 km².

GEORGIEVO, commune de Yougoslavie (district de Baçka) ; 3.200 hab.

GEORGIEVSK, ville du Caucase du Nord (R. S. F. S. R.), sur le Podkoumok, affl. de la Kouma ; 20.700 hab. Commerce actif. Forteresse fondée en 1777. Ancien ch.-lieu de la province du Caucase (1802-1824) et de la province du Térek (1868-1919).

GEORGILLAS (Emmanuel), poète byzantin de la seconde moitié du XVe siècle, auteur d'un remaniement du *Roman de Bélisaire* et d'un poème sur la peste de Rhodes de 1498.

GEORGINE [*jor-jin'*] n. f. (de *saint Georges*). Monnaie d'argent de l'ancienne république de Gênes, à l'effigie de saint Georges et aux armes de Gênes.

GÉORGIQUE [*jik'*] adj. (gr. *géôrgikos*). Littér. Qui concerne les travaux de l'agriculture : *Poème* GÉORGIQUE.

— *Substantiv.* et au fém. Philos. Terme appliqué par Fr. Bacon à la culture des mœurs : GÉORGIQUES *morales.*

— N. f. pl. Littér. Poème sur les matières qui se rapportent à l'agriculture : *Les* GÉORGIQUES *de Virgile.*

Géorgiques (les), poème didactique de Virgile, en quatre chants, composé de 37 à 30 av. J.-C. Ce poème, dont le nom signifie en grec *les Travaux de la terre*, est certainement le chef-d'œuvre de Virgile et peut-être celui de la poésie latine. C'est, en outre, un ouvrage d'une réelle valeur scientifique et d'une inspiration patriotique. Au moment, en effet, où Auguste s'efforçait de rasseoir sur des bases solides la société romaine, c'était la seconder que de chanter en vers magnifiques les louanges de l'agriculture, et de réveiller ainsi le goût ancien des Romains pour un art utile et si salutaire. En outre, Virgile, indépendamment de son expérience personnelle, connaît familièrement les écrits des divers agronomes, Hésiode, Aristote, Euphorion, Eratosthène, Théophraste, Xénophon, Nicandre, Aratus, Magon le Carthaginois, Caton, Varron. Le premier chant traite de la culture proprement dite ; le second, de l'arboriculture et en particulier de la culture de la vigne ; le troisième, de l'élève des bestiaux ; le quatrième, de l'apiculture. Le poète omet l'art des jardins. Les *épisodes* viennent faire à l'exposé technique de brillantes diversions : la mort de César et les présages qui l'annoncent, au premier livre ; l'éloge de l'Italie, l'éloge de la vie des champs, au second ; la description de la peste, au troisième ; l'histoire d'Aristée, au quatrième. Equilibre du plan et harmonie des proportions, absolue perfection de la forme, justesse impeccable de l'expression, pittoresque, émotion, ampleur, grâce, rien ne manque aux *Géorgiques.*

GEORGSWALDE, ville d'Allemagne des Sudètes (district de Rumburk), sur la frontière de Saxe et de Bohême ; 7.490 hab. Sources minérales. Fabriques de toiles de coton et de jute et de machines à tisser.

GÉORYCHIDÉS [*ki*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, dite aussi des bathyergidés, et renfermant les genres *bathyergue, géoryque, myoscalops, hétérocéphale.* (Ce sont les *rats-taupes.*)

GÉORYQUE [*rik'*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des géorychidés, comprenant des animaux fouisseurs, courts et trapus, à dents incisives très grandes, dont on connaît huit espèces. Leur queue est très courte et en forme de pinceau. (Le géoryque cricet du Cap [*georychus Capensis*], brun avec la tête tachée de blanc, est long de 15 cm.)

GÉORYSSE n. m. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant de petits insectes qui vivent enfouis au bord des eaux douces, dans les régions tempérées.

GEOSARGUS [*jé*] n. m. Genre d'insectes diptères, famille des stratiomyidés, comprenant des mouches à corps étroit, de teintes métalliques, aux yeux dorés, communes en été sur les fleurs. (Les larves vivent dans les substances végétales en décomposition.)

GÉOSAURIENS [*sô-ri-in*] n. m. pl. Nom qui a été employé quelquefois pour désigner, parmi les reptiles, ceux qui vivent sur la terre, par opposition aux *hydrosauriens.*

GÉOSCOPIE [*oss-ko-pi*] n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *skopein*, examiner). Divination par l'examen des colorations que prend la terre à l'aurore et au crépuscule.

GÉOSISMIQUE adj. Se dit des méthodes de prospection des couches terrestres par l'étude des ondes émises en profondeur par une explosion, et qui varient suivant la nature de ces couches.

GÉOSOTE n. f. Liquide huileux, odorant, de saveur amère, prescrit comme antituberculeux en capsules et en badigeonnages. || Syn. de VALÉRIANATE DE GAÏACOL.

GÉOSPHÉRIQUE [*jé-rik'*] adj. (du préfixe *géo*, et de *sphérique*). Astron. Qui représente le globe terrestre.

GÉOSTATIQUE [*ta-tik'*] n. f. (du préfixe *géo*, et de *statique*). Statique du globe terrestre.

GÉOSYNCLINAL n. m. (du préfixe *géo*, et du gr. *sun*, avec, et *klinê*, lit). Géol. Nom donné par Dana (1873) à une ride concave de l'écorce terrestre, formée d'un certain nombre d'anticlinaux et de synclinaux secondaires. || Syn. anc. : SYNCLINORIUM.

— ENCYCL. Haug a utilisé le nom de *géosynclinal* pour désigner des zones de l'écorce terrestre qui sont capables de s'affaisser sous le poids des sédiments qui s'y accumulent, puis de se plisser sous l'influence de poussées latérales, et de se transformer en chaînes de montagnes. Ce serait, en somme, des zones particulièrement faibles de l'écorce, qui s'opposeraient aux *aires continentales.* Les principaux géosynclinaux seraient : le géosynclinal circumpacifique, puis les géosynclinaux de l'Oural et du canal de Mozambique.

Au point de vue stratigraphique, Haug a énoncé, comme loi, qu'une transgression de la mer sur une aire continentale était compensée par une régression dans les géosynclinaux. Il en a donné plusieurs exemples.

GÉOTACTISME [*tissm'*] n. m. (du préfixe *géo*, et du lat. *tactum*, supin de *tangere*, toucher). Biol. Mot créé pour désigner les phénomènes de mouvement que présentent certains protoplasmes ; par exemple, celui du plasmode des myxomycètes, sous l'influence de la pesanteur.

GÉOTAXIE [*tak-sé*] n. f. (du préfixe *géo*, et du gr. *taxis*, arrangement). Biol. Sensibilité du protoplasma à l'action de la pesanteur. || Syn. de GÉOTROPISME.

GEOTEUTHIS [*jé*] n. m. Paléont. Genre de mollusque céphalopode dibranche connu par sa coquille interne et sa poche à encre fossilisées dans les schistes du lias.

GÉOTHERMAL [*tèr*] **E, AUX** adj. Se dit des sources chaudes qui prennent leur température dans les profondeurs de la terre.

GÉOTHERMIE [*jé, mi*] n. f. (de *géothermal*). Physiq. Chaleur de la terre.

— Géol. Partie de la géologie, qui concerne les variations de la température avec la profondeur.

— ENCYCL. Géol. La température des couches terrestres reste constante jusqu'à une certaine profondeur. A Paris, cette profondeur est de 25 m. A partir de cette couche, la température s'élève à mesure que l'on pénètre dans les profondeurs de la terre.

La température de l'eau des mers tempérées décroît, au contraire, à partir de la surface, et à mesure que l'on s'en éloigne. Dans l'océan Atlantique, à l'équateur, on constate 26° à la surface, 10° à 500 m., et 0° à 5.000 m. Dans les lacs profonds, la température du fond est constante et correspond sensiblement à la température du maximum de densité de l'eau, soit 4° centigr. Les ingénieurs français Claude et Boucherot ont imaginé d'utiliser industriellement cette différence de température de la mer pour la production d'un travail mécanique.

GÉOTHERMIQUE [*tèr-mik'*] adj. Qui a rapport à la géothermie.

— *Degré géothermique*, Profondeur de laquelle on s'enfonce pour observer une augmentation de température de 1°. (Cette profondeur est en moyenne de 31 m. dans la couche superficielle de notre globe [d'environ 50 kil.] appelée croûte terrestre. Ensuite se trouve un noyau de matières [magma] à température probablement fort élevée.) V. TERRE.

— *Substantiv.* et au fém. Connaissance de tout ce qui se rattache à la chaleur interne du globe.

— Agric. *Culture géothermique*, Celle où l'on n'utilise que la chaleur propre de la terre.

GEOTROCHUS [*kuss*] n. m. Genre de mollusques pulmonés de la famille des hélicidés particuliers aux îles de l'Océanie. (Plusieurs espèces sont arboricoles.)

GÉOTROPIQUE [*pik'*] adj. (du préfixe *géo*, et du gr. *trépein*, tourner). Qui a rapport aux phénomènes de géotropisme.

GÉOTROPISME [*pissm'*] n. m. (de *géotropique*). Propriété que possèdent certains organes (surtout racines et tiges) de prendre une direction déterminée, sous l'influence de la pesanteur.

Expérience dite *du pot renversé.*

— ENCYCL. La racine principale d'une plante vasculaire prend normalement, à l'intérieur du sol, une direction verticale et de haut en bas, pendant que la tige principale prend dans l'air une direction opposée. On peut être tenté d'admettre que, si la racine s'enfonce verticalement en terre, c'est, par exemple, pour y chercher l'humidité : l'expérience démontre que la cause principale de cette direction est l'action de la pesanteur.

Emplissons de terreau un pot à fleur ; semons à sa surface quelques graines ; renversons ensuite le vase, et suspendons-le en en retenant le terreau avec un tamis : nous verrons les racines issues des graines descendre verticalement dans l'air, en même temps que les jeunes tiges s'enfonceront dans le terreau.

GEOTRUPE [*jé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des géotrupidés, comprenant des scarabées coprophages.

— ENCYCL. Les *géotrupes* sont d'assez grande taille, lourds de forme, bombés, noirs ou métalliques ; leurs mœurs sont celles des bousiers.

Le *geotrupes stercorarius* est commun en France.

Géotrupe.

GÉOTRUPIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères scarabéides, renfermant les *géotrupes* et genres voisins.

GÉOXÈNE [*ok-sèn'*] n. m. Fer natif, nickelifère, et d'origine météorique.

GÉPHYRÉEN [*ré-in*], **ENNE.** Géogr. anc. Peuple de la Grèce, qui occupa en Béotie le territoire de Tanagre, et qui, chassé par les Béotiens, se retira en Attique.

GÉPHYRIENS [*ri-in*] n. m. pl. Classe de vers rangés parmi les annélides, formant un groupe assez hétérogène. (Ils sont exclusivement marins et vivent dans le sable, la vase ou les trous des rochers. Leur segmentation n'est pas apparente chez l'adulte ; elle est plus accusée chez la larve.)

GÉPHYRISME [*rissm'*] n. m. (gr. *géphurismos ;* de *gephura*, pont). Antiq. gr. Nom donné aux railleries dont on poursuivait les initiés, sur le pont du Céphise, pendant les fêtes de Déméter, en Attique.

— ENCYCL. Sitôt que les *mystes* ou initiés, revenant d'Eleusis, étaient parvenus à ce pont, les habitants des pays voisins, accourus en foule, se répandaient en sarcasmes sur la troupe sainte ; les initiés répondaient. Aux paroles on ajoutait les gestes expressifs et obscènes (v. les chœurs des *Grenouilles* d'Aristophane). Il y a là un souvenir symbolique des plaisanteries de cette vieille femme, Iambé ou Baubo, qui avait su dérider Déméter après l'enlèvement de sa fille. Il semble, d'ailleurs, qu'au pont du Céphise une vieille femme dite *gephyris* ait joué le rôle de Baubo. Aux lazzi se mêlaient des mascarades, comme dans les cérémonies des *dionysies* et des *thesmophories.*

GÉPIDES, peuplade germanique du moyen âge.

— ENCYCL. Peuple de race germanique soumis aux Goths au IVe siècle, et dont le plus ancien roi connu Fastida franchit la Vistule, refoula les Burgondes et battit les Goths. Les *Gépides* atteignent le Danube au Ve siècle. Ils sont alors entraînés par les Huns vers l'Occident, et combattent à l'aile droite d'Attila, à la bataille des champs Catalauniques, sous leur roi Ardaric. Après la défaite, ce prince s'installe en Dacie, qui devient la Gépidie, et la capitale de ce royaume est Sirmium. Les Gépides se débattent contre leurs voisins. Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, prend Sirmium en 448 et rejette les Gépides vers le N. Ils menacent alors l'Illyrie. Les Lombards, suscités par les Grecs, les combattent et finissent par les détruire, vers 567.

GER, comm. de la Manche, arrond. et à 53 kil. d'Avranches, sur un plateau près de l'Egrenne ; 1.465 hab.

GER, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 25 kil. de Pau ; 1.060 hab. — Champ de tir pour l'artillerie sur le *plateau de Ger.*

GER (PIC DE), montagne des Pyrénées françaises (départ. des Basses-Pyrénées) au sud-est d'Eaux-Bonnes ; 2.612 m. d'altitude.

GÉRA, petit pays galla, dépendant de l'Ethiopie, entre le Harrar et l'Ogaden, traversé par le fleuve homonyme, tributaire de l'océan Indien.

GERA-REUSS, ville d'Allemagne (Etat de Thuringe), ch.-lieu de district, sur l'Elster blanc ; 81.400 hab. Lainages, cotonnades, broderies, faïenceries, teintureries, impressions sur étoffes, peaux. — En face de *Gera-Reuss* se dresse, sur l'Elster, GERA-UNTERNHAUS ; 7.500 hab. Petit centre également industriel.

GERACE-MARINA, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio), sur la mer Ionienne ; 7.485 hab. Ch.-lieu de district. Evêché. Eaux minérales sulfureuses. Très bons vins, connus sous le nom de *lacryma de Gerace.* La ville voisine, GERACE-SUPERIORE, a 4.815 hab. Toutes deux ont été en partie ruinées en 1783 par un tremblement de terre. — Au sud de la ville, ruines de l'antique *Locres.*

GERACI-SICULO, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme), aux sources du Pollina ; 3.485 hab.

GÉRÆSTE. Myth. gr. Cyclope, sur le tombeau duquel les Athéniens immolèrent les filles du Spartiate Hyacinthe, pour faire cesser une sécheresse.

GÉRAH n. m. (mot hébreu). Obole, chez les Hébreux.

GÉRAINE [*rèn'*] n. f. Nom vulgaire du *géranium.* (On dit encore GÉRANIER.)

GÉRAIRES [*rèr'*] n. f. pl. (du gr. *gérairai* ou *gérarai*, les « vénérables »). Prêtresses de Dionysos « aux Marais ». C'étaient quatorze Athéniennes, choisies par l'archonte-roi, qui assistaient la femme de celui-ci (*basilissa*) à la fête des Anthestéries.

GERALD DE BARY, dit **Giraldus Cambrensis** (Girard

le Cambrien), chroniqueur gallois, né vers 1146, mort vers 1220. Il descendait d'une famille normande installée au Pays de Galles et alliée à la famille royale de ce pays. Lettré et clerc éminent, il ambitionna l'évêché de Saint-David, y fut deux fois élu, et deux fois écarté par l'opposition du roi. Il voyagea en Irlande avec le prince Jean (1185), et rédigea au retour sa *Topographia Hibernica*. En 1188, il composa son *Itinerarium Cambriæ*. Il écrivit également une autobiographie : *De rebus a se gestis*.

GÉRALDINE, petite planète, N° 300, découverte par Charlois en 1890.

GERALDINI (Alexandre), premier évêque de Saint-Domingue, né à Amelia (Ombrie) en 1455, mort à Hispaniola (Saint-Domingue) en 1525. D'abord soldat, puis échanson de la reine Isabelle de Castille, il devint précepteur des princesses royales. Il fut évêque d'Hispaniola. Il a publié en latin l'*Itinéraire de son voyage à Saint-Domingue*. — Son frère, Antoine **Geraldini** (1457-1488), eut une grande réputation comme poète latin et fut, en cette qualité, couronné au Capitole (1479).

GÉRALDY (Paul), poète et auteur dramatique français, né à Paris en 1885. Après ses œuvres de début : *les Petites Ames*, poésies (1908) ; *les Poètes anglais* (1910), il conquit tout d'un coup la faveur du public, surtout féminin, par son recueil lyrique : *Toi et moi* (1913), que suivirent : *le Grand-Père*, poème (1915), et un ouvrage en prose : *la Guerre, Madame* (1916). Mais il trouva sa voie en se consacrant à la comédie légère où il brille dans l'analyse de l'amour par une certaine grâce pathétique. Citons parmi ses principales pièces : *les Noces d'argent* (1921) ; *Aimer* (1921) ; *Si je voulais* (avec Robert Spitzer, 1924) ; *Robert et Marianne* (1925) ; *Christine* (1932) ; *Duo* (d'après le roman de Colette, 1938). Mentionnons encore son roman *le Prélude* (1923), et un essai sur *l'Homme et l'Amour* (1951).

GÉRAMB (François-*Ferdinand*, baron DE), en religion le P. MARIE-JOSEPH, trappiste, né à Lyon en 1772, mort à Rome en 1848. Chambellan de l'empereur d'Autriche, il servit contre la France, dans les armées autrichienne et espagnole, et fut emprisonné à Vincennes. Délivré en 1814, il se fit trappiste à la Val-Sainte, et fit profession (1817) au couvent de Port-du-Salut (Mayenne). La révolution de Juillet ferma le monastère, et il se réfugia dans l'abbaye du Mont-Saint-Bernard. Après un voyage en Palestine (1830-1833), il fut nommé abbé et procureur général de la Trappe. Il a composé : *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie* (1827) ; *Pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï* (1834-1836) ; *Voyage de la Trappe à Rome* (1838) ; etc.

GÉRANA. Myth. gr. Reine des Pygmées. Artémis et Héra la changèrent en grue, pour avoir montré de l'orgueil vis-à-vis des dieux ; elles lui ordonnèrent de faire la guerre à ses sujets, qui la mirent à mort. D'où, la guerre que les Pygmées soutinrent depuis contre les grues, et qui a souvent inspiré les artistes anciens.

GÉRANATE n. m. Sel de l'acide géranique.

GÉRANCE n. f. Fonctions de gérant ; durée de cette fonction : *La* GÉRANCE *d'une exploitation. La* GÉRANCE *d'un journal. Pendant ma* GÉRANCE.

— Administration par gérant. || *Mise en gérance.* V. GÉRANT.

— Mar. Machine employée en Hollande pour décharger les vaisseaux.

GÉRANDO (Joseph-Marie, baron DE), publiciste et philosophe français, né à Lyon en 1772, mort à Paris en 1842. Il allait entrer à l'Oratoire quand éclata la Révolution. Engagé dans l'armée insurrectionnelle de Lyon, il lutta contre la Convention, fut blessé, fait prisonnier et condamné à mort. Ayant réussi à s'échapper il eut, sous l'Empire, une brillante fortune administrative. Secrétaire général du ministère de l'intérieur en 1804, maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1808, conseiller en 1810, intendant de la Catalogne et baron en 1812, il conserva son siège au Conseil d'Etat jusqu'après 1830. Il entra, en 1832, à l'Académie des sciences morales et politiques, et, en 1837, reçut la pairie. Principaux ouvrages : *Théorie des signes et de l'art de penser dans leurs rapports mutuels* (1800) ; *Génération des connaissances humaines* (1802) ; *Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines* (1804), et deux volumes sur l'Education des sourds-muets.

Gérando.

GÉRANIACÉES [*sé*] n. f. pl. (de *géranium*). Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées.

— ENCYCL. Les *géraniacées* (vingt-cinq genres avec près de huit cents espèces) sont des herbes à feuilles simples, souvent stipulées, dont le limbe est diversement découpé. Leurs fleurs, hermaphrodites et généralement actinomorphes, pentamères, comprennent dix étamines obdiplostémones ; le pistil comprend cinq carpelles fermés et concrescents et un ovaire à cinq loges bi-ovulées. Le fruit est une capsule septifrage à cinq valves, soulevées par autant de lanières qui se recourbent vers le haut ou s'enroulent en spirale. Genres principaux : *geranium, erodium, pelargonium*, etc.

GÉRANIAL n. m. Chim. Syn. de CITRAL.

GÉRANIÈNE n. m. Carbure d'hydrogène $C^{10}H^{16}$ bouillant à 163° obtenu par déshydratation du géraniol.

GÉRANINE n. f. Alcaloïde retiré des racines du géranium maculé et usité comme hémostatique.

GÉRANIOL n. m. Alcool terpénique acyclique de formule $C^{10}H^{18}O$ renfermé dans les essences de géranium, de rose, de pélargonium, de palmarosa, etc. (Il est identique au *lémonol* et au *rhodinol* ; c'est un alcool primaire d-éthylénique, liquide incolore à odeur de rose, bouillant à 230°. On peut le retirer des essences qui le contiennent, grâce à la combinaison solide qu'il forme avec le chlorure de calcium.)

GÉRANIOLÈNE n. m. Carbure C^9H^{16}, que l'on obtient par distillation de l'acide géranique.

GÉRANIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide $C^9H^{15}CO^2H$, bouillant à 153° sous une pression de 13 mm. de mercure, que l'on obtient en oxydant le *géraniol* ou le citral.

GÉRANIUM [*ni-om'*] n. m. (du gr. *géranos*, grue ; allusion à la forme du fruit, allongé comme un bec de grue). Genre de plantes, type de la famille des géraniacées.

Géranium.

— ENCYCL. Les *géraniums* sont des herbes à odeur forte, due à des essences volatiles. On en connaît une centaine d'espèces vivaces, des pays tempérés ; on les cultive dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs. On désigne souvent improprement sous le nom de géranium des espèces du genre *pélargonium* ; c'est le cas notamment du *pelargonium capitatum* que l'on désigne vulgairement sous le nom de *géranium rosat* et qui est cultivé en Provence pour l'essence qu'il fournit à la parfumerie.

GÉRANIUM-LIERRE n. m. Nom vulgaire du *pelargonium peltatum*. || Plur. *Des* GÉRANIUMS-LIERRES.

GÉRANOS [*noss*] n. m. (du gr. *géranos*, grue). Antiq. gr. Danse sacrée, dont les figures imitaient les détours du Labyrinthe, ou la fuite des grues.

GÉRANOSINE n. f. Colorant formé dans l'action de l'eau oxygénée sur la rosaniline.

GÉRANT [*jé-ran*], **E** n. Comm. Celui, Celle qui administre une entreprise ou une société, qui gère ou administre pour le compte d'autrui : *Le* GÉRANT *d'un journal, d'un café, d'un immeuble, d'une société en commandite.*

— *Gérant responsable*, Celui qui répond, devant l'autorité, des délits commis par toute publication périodique.

— *Gérant d'affaires*, Celui qui, sans en avoir reçu mandat, accomplit un acte pour le compte d'autrui. V. GESTION D'AFFAIRES.

— Adjectiv. : *Un procureur* GÉRANT. *Un associé* GÉRANT.

— ENCYCL. Dr. pén. Aux termes de l'article 6 de la loi du 29 juillet 1881, tout journal ou écrit périodique doit avoir un *gérant* qui, aux termes de l'article 42, répond en première ligne des crimes et délits commis par la voie de la presse.

— Dr. comm. Il y a des *gérants* dans les sociétés en nom collectif et dans les sociétés en commandite. Dans les sociétés anonymes, ils sont remplacés par des administrateurs.

Dans la société en nom collectif, le *gérant*, qui est généralement un associé, est désigné tantôt par les statuts (gérant statutaire) et il est alors irrévocable, tantôt par les associés à un moment quelconque, et il est alors révocable. Les gérants ont qualité pour faire tous les actes d'administration courante. Pour les actes plus graves (hypothèques, ventes d'immeubles, transactions engageant le capital social, etc.) ils devraient se munir d'une procuration spéciale des associés.

Dans la société en commandite simple, le gérant ne peut jamais être le commanditaire ; dans les sociétés en commandite par actions, il peut être actionnaire.

En dehors d'une société, un fonds de commerce est souvent confié à un gérant, dont les pouvoirs varient selon le contrat.

GÉRARD (saint), abbé de Brogne, né à Stave vers 880, mort à Brogne en 959. D'abord soldat, puis moine à Saint-Denis (917), il fonda (919) à Brogne une maison de chanoines réguliers, qu'il changea (929) en abbaye bénédictine. Il réforma plusieurs couvents. Canonisé en 1131. — Fête le 3 octobre.

GÉRARD (saint), évêque de Toul, né à Cologne en 935, mort à Toul en 994. Nommé évêque de Toul en 963, il fonda des écoles et des églises, fit à pied le pèlerinage de Rome (982). C'est lui qui posa les fondements de la cathédrale de Toul. Il fut canonisé en 1050. — Fête le 23 avril.

GÉRARD (saint), évêque et martyr, de la famille Sagredo, né à Venise vers 960, mort à Csanád en 1046. Moine de Saint-Georges de Venise, il traversait la Hongrie pour se rendre à Jérusalem quand saint Etienne le nomma évêque de Csanád. Il fut assassiné par ordre d'un seigneur hongrois. — Fête le 24 septembre.

GÉRARD (le bienheureux), né à Saint-Geniez (Martigues) vers 1040, mort à Jérusalem vers 1121. Pèlerin de Jérusalem en 1080, il fut nommé recteur de l'hospice fondé par les amalfitains pour le soulagement des pèlerins. Jeté en prison par les musulmans au moment de la première croisade, il fut délivré par l'entrée des Croisés à Jérusalem. C'est alors que, développant l'hospice, il le fit passer du patronage de saint Jean l'Aumônier sous celui de saint Jean-Baptiste et fonda l'ordre des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, consacré au service des pèlerins. Cet ordre fut approuvé, en 1113, par le pape Pascal II, et, en 1120, par Calixte II. Depuis le XVIe siècle on a donné, on ne sait pourquoi, à Gérard le surnom de *Tum, Tunc* ou *Tengue*. Il fut honoré dans son ordre comme bienheureux. — Fête le 9 juin.

GÉRARD II D'ALSACE, duc de Lorraine, né à Remiremont en 1024, mort en 1070. Elu duc de Lorraine en 1048, par la diète de Worms, il réussit à résister à Godefroi le Barbu, duc de Basse-Lorraine, et à rester maître de son duché, qu'il légua à son fils aîné Thierri.

GÉRARD de Crémone, en lat. *Cremonensis*, traducteur italien, né et mort à Crémone (Lombardie) [1114-1187]. Il alla résider à Tolède, pour y étudier la langue et la science arabes. Il en rapporta des traductions, entre autres, celles de l'*Almageste* de Ptolémée (imprimé à Venise en 1515), du *Traité des crépuscules* et du *Traité de perspective* d'Alhazen (imprimé en 1541, et 1572), du livre d'Alfarabius à la Bibliothèque nationale : *Liber Alfarabii, de scientiis, translatus a magistro Gherardo Cremonensi, in Toleto, de arabico in latinum* ; etc. Un traité d'arithmétique : *Algorismus magistri Gerardi in integris et minutiis*, qui se trouve dans la bibliothèque Bodléienne, paraît être aussi de Gérard de Crémone.

GÉRARD de Sabbionetta, astronome et médecin italien, né à Sabbionetta, près de Crémone (Lombardie) au XIIIe siècle. Il s'est rendu célèbre par la traduction des œuvres de Galien, et surtout d'ouvrages de médecins arabes.

GÉRARD (Balthasar), assassin de Guillaume de Nassau prince d'Orange et stathouder des Provinces-Unies révoltées contre Philippe II, né à Vuillafans (Franche-Comté) en 1558, mort à Delft (Pays-Bas) en 1584. D'après ses aveux mêmes il avait nourri pendant six années l'idée de son crime. Philippe II ayant mis à prix la tête du chef de la révolte, Gérard résolut d'exécuter cet arrêt ; il s'imagina que la mort de Guillaume serait un bien pour la religion et l'Etat. En 1584, il alla s'établir à Delft, se donnant comme protestant réfugié, gagna la confiance de Guillaume et le tua quelques mois après d'un coup de pistolet. Il subit la torture, et périt au milieu des plus affreux supplices.

GERARD (Alexander), philosophe écossais, né près d'Aberdeen en 1728, mort en 1795. Il reçut un prix en 1756 pour son *Essai sur le goût* (publié en 1759) et qui fut suivi d'un *Essai sur le génie*. Ces deux traités exercèrent une influence notable sur les esthéticiens de l'époque, en particulier sur Alison.

GÉRARD (Georges-Joseph), érudit belge, né et mort à Bruxelles (1734-1814). Directeur de la bibliothèque de Bourgogne et secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles, il fut destitué lors de la révolution brabançonne. Il devint, sous l'Empire, directeur de la bibliothèque de Bruxelles. On lui doit de nombreux travaux, la plupart demeurés manuscrits : *Recherches sur les monnaies frappées dans les Pays-Bas au nom et aux armes des ducs de la maison de Bourgogne* (1778) ; *Notice historique sur les poètes originaux de la Belgique avant 1500 ; Recherches sur le commerce de Flandre pendant les XIIIe et XIVe siècles* ; etc.

GÉRARD (Michel, dit **le père Gérard**), homme politique français, né à Saint-Martin (Ille-et-Vilaine) en 1737, mort à Montgermont en 1815. Cultivateur très considéré dans son pays, député de Rennes au tiers état, il obtint à l'Assemblée constituante une popularité passagère, due en partie à sa bonhomie et à son costume breton, et se retira dans son pays où il vécut obscurément, après la séparation de l'Assemblée.

— Icon. *Le Conventionnel Gérard et sa famille*, tableau de Louis David, au musée du Mans. La vie, le naturel et la simplicité sont les qualités premières de cette toile. [Le titre de ce tableau est consacré, mais erroné : Gérard fut *constituant* et non *conventionnel*.] V. planche *Beaux-Arts LXV*.

GÉRARD (Marguerite), femme peintre française, née à Grasse en 1762, morte à Paris en 1837. Belle-sœur et élève de Fragonard, elle peignit, en collaboration avec lui, des scènes intimes. Puis elle chercha à imiter la manière des maîtres hollandais, surtout de Terburg. Parmi les œuvres de cette période, on peut citer : *le Premier pas de l'enfance, la Leçon de dessin, l'Elève intéressante, le Triomphe de Raton*, etc. On a publié son journal intime et sa correspondance avec Fragonard.

GÉRARD (le baron François), peintre d'histoire français, né à Rome en 1770, mort à Paris en 1837. Elève de Pajou, puis de Brenet, il passa en 1786 dans l'atelier de David. Il débuta à l'Exposition de 1795, par son célèbre *Bélisaire*, et donna, l'année suivante, la *Psyché* du Louvre. La *Bataille d'Austerlitz*, exposée au Salon de 1810, mit le sceau à sa réputation. Il s'est encore surpassé par ses portraits de Moreau, de Mme Récamier, de Talleyrand et de la plupart des membres de la famille impériale. Après la chute de l'Empire, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, Wellington, Louis XVIII posèrent successivement devant lui. Puis ce fut le tour de Charles X et de Louis-Philippe. Ses portraits s'élèvent à près de trois cents. On les cite pour leur exactitude. C'est sur l'invitation de Louis XVIII que Gérard entreprit, en 1815, l'*Entrée d'Henri IV à Paris*. *Corinne au cap Misène* compte aussi parmi les plus belles œuvres du maître.

Baron Gérard, par Lawrence. Musée de Versailles.

Après la révolution de 1830, Gérard fit, pour la Chambre des députés, *le Duc d'Orléans acceptant la lieutenance générale du royaume*. On admire au Panthéon les quatre pendentifs dus à son pinceau : *la Mort, la Patrie, la Justice* et *la Gloire* (1832-1836).

Maréchal Gérard. (Lith. de Delpech.)

GÉRARD (Etienne-Maurice, comte), maréchal de France, né à Damvilliers (Meuse) en 1773, mort à Paris en 1852. Volontaire en 1791, il se distingua, en 1794, au passage de la Roër. Il se fit remarquer à Austerlitz (1805), devint général de brigade (1806), commanda la cavalerie saxonne à Wagram (1809), passa en Portugal (1810-1811). Général de division en Russie (1812), il contribua à sauver l'arrière-garde de la Grande Armée

et se distingua à Bautzen (1813). Quoique grièvement blessé à Leipzig, il combattit à La Rothière et à Montereau. Louis XVIII le fit grand cordon de la Légion d'honneur. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon Ier le mit à la tête du 4e corps. Il assura le succès de Ligny, et, si Grouchy eût écouté ses conseils, le désastre de Waterloo aurait sans doute été conjuré. Il dut quitter la France, et n'y rentra qu'en 1817. Il siégea, comme député de Paris, dans les rangs de l'opposition libérale, en 1822 et en 1827, fut appelé au ministère de la guerre par Louis-Philippe, et créé maréchal. Il dirigea le siège d'Anvers (1832), fut de nouveau ministre de la guerre et président du Conseil; enfin, commandant général des gardes nationales de la Seine (1838). Napoléon III le nomma sénateur (1852).

GÉRARD (Pierre-Auguste-Florent), jurisconsulte et historien belge, né à Bruxelles en 1800, mort à Ixelles en 1882. Il a publié entre autres volumes : *Essai sur les causes de la révolution brabançonne* (1833); *Histoire de la législation nobiliaire de la Belgique* (1846); *Corps de droit pénal militaire* (1847); *Histoire des races humaines de l'Europe* (1849); *le Code civil expliqué* (1860; réédité en 1868); etc.

GÉRARD DE NERVAL. V. NERVAL (*Gérard de*).

GÉRARD (Cécile-*Jules*-Basile), dit **le Tueur de lions,** officier français, né à Pignans (Var) en 1817, mort en Afrique en 1864. Il s'engagea dans les spahis et devint lieutenant. Tireur aussi intrépide qu'habile, il se rendit fameux en faisant la chasse aux lions qui dévastaient l'Algérie. En onze ans, il en tua vingt-cinq. Ayant voulu explorer le pays de Kong, il échoua dans son entreprise et se noya en traversant le Jong (Sierra-Leone). On a de lui : *la Chasse au lion* (1855), et *le Tueur de lions* (1858).

GÉRARD (Rosemonde). V. ROSTAND (*Mme Edmond*).

GERARDIA [*jé*] n. m. Zool. Genre de zoanthidés qui sont des colonies de petites actinies dont la paroi du corps est incrustée de sable. (Des canaux font communiquer les individus, ils constituent un ensemble charnu, encroûtant, qui s'étale sur des gorgones, en parasite, sur lesquelles il sécrète une lame cornée mince, qui s'épaissit à la longue et forme d'épais rameaux désignés sous le nom de *corail noir*. On les rencontre dans la Méditerranée et l'Atlantique.)

Gerardia.

GÉRARDIE [*jé, dî*] n. f. (de *Gérard*, nom propre). Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes à feuilles opposées à belles fleurs rouges ou jaunes, disposées en fausses grappes terminales. (Les trente espèces connues sont américaines.)

GÉRARDMER [*jé-rar'-mé* ou *mèr*] (en patois lorrain **Géromé**), ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 29 kil. de Saint-Dié; 5.738 hab. (*Géromois, oises*). Ch. de f. Est et Ch. de f. routier vers Munster. Etablissement hydrothérapique. Tissage du lin et du chanvre; centre du commerce des fromages des Vosges dits *géromés* ou *munsters*. Jolie ville placée à l'E. du lac du même nom, que sa proximité de magnifiques forêts de sapins et de hêtres, du col de la Schlucht, le plus beau des Vosges vers l'Alsace, du sommet du Hohneck et des lacs, rend la plus fréquentée des Vosges en été. Gérardmer tirerait son nom et son origine d'une maison de chasse du premier duc de Lorraine, Gérard d'Alsace. — Le canton a 3 comm., et 9.775 hab.

GÉRARDMER [*jé-rar'-mé*] n. m. Fromage qui se fabrique dans la région de Gérardmer. (Il a la forme d'un disque de 20 cm. de diamètre sur 15 cm. de hauteur.) [On dit plus couramment GÉROMÉ, de prononciation locale.]

GÉRARDMER (LAC DE), le plus grand lac des Vosges, constitué par une moraine au débouché de la Vologne qui a déjà traversé en amont les deux petits lacs de Retournemer et de Longemer. Profondeur maximum, de 35 à 40 m. La *ville de Gérardmer* est sur sa rive orientale.

Gérardmer (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du département des Vosges, arrond. de Saint-Dié, cant. de Gérardmer.

Elle fait partie du grand massif boisé qui couvre le versant occidental de la chaîne des Vosges et occupe elle-même, à des altitudes variant de 600 à 1.250 m., les pentes qui dominent les hautes vallées de la Moselotte et de la Vologne, affluents de la Moselle.

Sa contenance est de 4.779 ha. Le sapin, l'épicéa et le hêtre constituent ses massifs; le premier y est dominant.

Le traitement appliqué est celui de la futaie jardinée à la révolution de cent cinquante ans.

La forêt renferme des sapins et épicéas qui atteignent souvent 35-40 m. de hauteur et plus.

Gerart de Nevers *ou Roman de la Violette,* un des meilleurs romans d'aventures du XIIIe siècle, composé par Gibert de Montreuil, qui le dédia à la comtesse Marie de Ponthieu, vers 1225. Les principaux personnages sont : Gerart de Nevers; Euriant, amie de celui-ci (ensuite sa femme), et Lisiart, comte de Forez, qui, après avoir parié qu'il séduirait Euriant, se vante faussement d'y avoir réussi; accusation qui sépare les deux amants et déclenche mille péripéties. C'est une variante du thème populaire de la gageure (étudié par G. Paris au t. XXXII de la *Romania*), thème traité au moyen âge dans *le Comte de Poitiers* et *Guillaume de Dôle*, et souvent repris depuis, notamment par Boccace (*Décaméron*, II, 9), Shakespeare (*Cymbeline*), et Weber (*Euryanthe*, 1824).

GERASA. Géogr. anc. Ville de Palestine, située à l'est du lac de Génésareth, dans le pays de Galaad. (Hab. *Gérasséniens, ennes*). Aujourd., *Géradeh*.

GÉRASÉNIEN [*jé, ni-in*], **ENNE,** habitant ou natif de Gérasa : *Les* GÉRASÉNIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à cette ville : *Légende* GÉRASÉNIENNE.

GÉRAUD (saint), comte d'Aurillac, ville où il naquit en 855, mort à Saint-Cirgues en 909. Bien que plus porté aux choses spirituelles qu'à celles de la guerre, il sut défendre ses Etats contre Adhémar, comte de Rodez, Godefroi, comte de Turenne, et le duc d'Aquitaine. Il fonda en 894 à Aurillac un monastère bénédictin qui prit son nom, affranchit ses serfs, et fonda la commune d'Aurillac. — Fête le 13 octobre.

GÉRAUD (saint), évêque de Béziers. V. GUIRAUD (saint).

GÉRAUD (Edmond), homme de lettres français, né près de Bordeaux en 1775, mort en 1831. En 1817, il fonda *la Ruche d'Aquitaine*. Après avoir publié un volume de vers qui le fit appeler par Sainte-Beuve « le premier des romantiques », il devint l'ennemi acharné de cette école, en même temps que, de républicain, il devenait royaliste. Il a laissé un volumineux journal, dont des fragments intéressants ont été publiés : *Journal d'un étudiant pendant la Révolution*, par Gaston Maugras (1890); *Un témoin des deux Restaurations*, par Charles Bigot (1891), et *Un homme de lettres sous l'Empire et la Restauration*, par Maurice Albert (1893).

GÉRAUD (Pierre-Hercule-Joseph-François), érudit français, né au Caylar (Hérault) en 1812, mort à Paris en 1844. Clerc d'avoué à Clermont, il collabora au *Patriote du Puy-de-Dôme*, et alla à Paris (1834), où Dureau de La Malle le prit comme secrétaire et l'initia aux travaux d'érudition. En 1837, il publia *Paris sous Philippe le Bel*, dans *la Collection des documents sur l'histoire de France;* il entra à l'Ecole des chartes la même année, et fut choisi pour recueillir, avec Fréville, les documents relatifs à l'histoire des albigeois. Il a laissé : *Essai sur les livres de l'antiquité, particulièrement chez les Romains* (1840); *Chronique latine de Guillaume de Nangis, continuée jusqu'en 1360* (1843).

GÉRAULT-RICHARD (Alfred-Léon), journaliste et homme politique français, né à Bonnétable (Sarthe) en 1860, mort à Saint-Raphaël (Var) en 1911. Après s'être fait connaître par sa collaboration à des journaux avancés, par ses luttes contre le boulangisme et par sa condamnation à un an de prison pour délit de presse (1894), il se fit élire en 1895 à la Chambre par le XIIIe arrondissement de Paris et siégea au groupe socialiste collectiviste. A partir de 1902, il fut député de la Guadeloupe. Il fut successivement rédacteur en chef de *la Petite République* (1897), puis du *Paris-Journal*.

GERBAGE [*jèr'*] n. m. (lat. *garbagium* ou *gerbagium*). Action de gerber.

— Cout. anc. Droit de gerbes. || Champart levé sur des récoltes de céréales.

GERBAULT (Henry), dessinateur français, né à Châtenay (Seine) en 1863, mort à Roscoff en 1930, élève de P. Colin, P. Dubois et Gervex. Il a collaboré à de nombreux périodiques français et anglais. Son dessin, très facile, exprime le charme de la Parisienne d'aujourd'hui. Gerbault a illustré les *Lettres de femmes* de Marcel Prévost.

GERBAULT (*Alain*-Jacques-Georges-Marius), navigateur français, né à Laval en 1893, mort à Dilli (Malaisie) en 1942. Il se prépara au métier d'ingénieur et se fit connaître comme champion de tennis. Il s'engagea dans les dragons en 1914, passa dans l'aviation, obtint deux citations. Influencé par la lecture du livre de Jack London, *la Carrière du Snark*, et épris de solitude, il entreprit de traverser l'Atlantique seul sur un petit cotre de 11 m., le *Firecrest*, partit de Gibraltar le 7 juin 1923 et parvint à New-York le 15 septembre, étonnante odyssée qu'il a racontée dans *Seul à travers l'Atlantique* (1925). Toujours seul et sur le même *Firecrest*, il acheva, de 1925 à 1929, le tour du monde, et ce nouvel exploit a donné lieu aux deux volumes : *A la poursuite du soleil (De New-York à Tahiti)* et *Sur la route du retour : De Tahiti vers la France* (1929).

GERBE [*jèrb'*] n. f. (anciennem. JARBE; anc. haut allem. *garba;* allem. mod. *garbe*). Botte d'épis, de fleurs, etc., coupés et disposés de telle sorte que les têtes soient toutes du même côté : GERBE *de blé, d'orge, de fleurs. Lier des* GERBES.

— *Fig.* Se dit de tout ensemble de choses faisant faisceau, ressemblant à une gerbe : GERBE *d'eau, de feu.*

— Argot. Année de prison. || *Planque de gerbes,* Cour d'assises. || *Gerbe des catiches,* Bureau de la police des mœurs.

— Artill. Ensemble des trajectoires peu différentes que suivent, par suite de la dispersion, une série de projectiles tirés par un même canon dans des conditions de charge et de pointage inchangées. || Ensemble des trajectoires parcourues par les éclats d'un projectile.

— Cout. anc. Blé qu'on prélevait pour la dîme : *Dîmer à la vingtième, à la dixième* GERBE. || *Courir à gerbe,* Aller recueillir la dîme soi-même (en parlant d'un curé). || *Faire gerbe de fouarre à Dieu,* Donner pour la dîme une gerbe où il y a beaucoup de paille et peu de grain.

— Hydraul. Faisceau de jets d'eau très rapprochés.

— Phys. V. *Supplément.*

— Pyrotechn. Pièce composée d'une ou plusieurs fusées qui produisent des jets brillants verticaux. || *Gerbe d'eau,* Faisceau de fusées fixées sur un flotteur et munies d'un lest qui les maintient dans une position verticale.

— Techn. *Gerbe d'osier,* Botte d'osier, dans le langage des vanniers. || Dans les marais salants, Petit tas de sable obtenu par l'opération du battage.

— PROV. **Mieux vaut le lien que la gerbe,** Se dit d'une personne indigne du vêtement qui la recouvre.

GERBE (LA). Astron. V. CHEVELURE DE BÉRÉNICE.

GERBÉE [*jèr'*] n. f. (de *gerbe*). Fourrage composé de céréales et de légumineuses récoltées un peu avant la maturité. || Paille de seigle qu'on a préparée pour servir à la fabrication des liens, des chapeaux, au rempaillage des chaises, etc. || Bottes qu'on forme avec cette paille et qu'on lie solidement.

GERBEMENT [*jèr', man*] n. m. (de *gerber*). Argot. Condamnation. || *Etre en gerbement,* Passer en jugement.

GERBER [*jèr-bé*] v. tr. Agric. Mettre en gerbes : GERBER *du froment, du seigle, de l'avoine.*

— Argot. Condamner. || *Gerber à la grotte,* Condamner au bagne. || *Gerber à la passe ou à la faux,* Condamner à mort. || *Gerber à la vioque,* Condamner à perpétuité.

— Argot milit. *Se faire gerber,* Se faire mettre à la salle de police.

— Art milit. anc. Empiler (en parlant des projectiles dont on forme des pyramides) : GERBER *des boulets, des bombes, des obus.* || Canonner ou bombarder : GERBER *un fort.* GERBER *une place.* (Vx.)

— Techn. Entasser, poser les uns sur les autres (en parlant des tonneaux).

— *Intransitiv.* Fournir de nombreuses gerbes : *Blés qui* GERBENT *bien.* || Imiter la forme d'une gerbe : *Jets d'eau, Fusées qui* GERBENT *admirablement.*

— ***Gerbé, e,*** part. pass. du verbe *Gerber.*

— *Substantiv.,* et *Adjectiv.* Argot. Condamné, Coupable condamné.

GERBER (Ernest-Ludwig), compositeur et musicographe allemand, né et mort à Sondershausen (1746-1819). Il publia un *Lexique historique et biographique des musiciens* (1790-1792), complété, vingt ans après, par le *Nouveau Lexique* (1810-1814).

GERBÈRE [*jèr*] n. f. Genre de composées, comprenant des herbes subacaules, dont on connaît une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

GERBERGE, reine d'Austrasie, de Bourgogne et de Provence, née vers 750, morte après 774. Elle épousa, vers 768, Carloman, frère de Charlemagne. Restée veuve avec deux enfants, elle s'enfuit, d'abord auprès du duc Tassillon de Bavière, puis à la cour de son père Didier, roi des Lombards. Charlemagne la fit prisonnière dans Vérone (773), avec ses enfants, et les interna ensemble à Corbie.

GERBERGE, reine de France, née vers 913, morte en 969. Sœur d'Othon Ier, roi de Germanie, elle épousa en premières noces Gilbert, duc de Lorraine, puis, en 939, Louis IV, dit *d'Outre-mer*, roi de France. Intelligente et énergique, Gerberge obtint la mise en liberté de son mari tombé au pouvoir des Normands, puis du duc de France Hugues le Grand. Devenue veuve (954), Gerberge réussit habilement à assurer la couronne à son fils aîné Lothaire. Elle fut pour lui un conseiller précieux.

GERBERIE [*jèr, rî*] n. f. Lieu où l'on renfermait les gerbes. || Prestation en gerbes. (Vx.)

GERBERON (Gabriel), bénédictin de Saint-Maur, né à Saint-Calais (Sarthe) en 1628, mort à Saint-Denis en 1711. Entré chez les bénédictins à Saint-Melaine de Rennes (1649), il fut attaché à Saint-Germain-des-Prés de 1666 à 1672, et devint sous-prieur de Corbie (1675). Un livre contre la commende le fit arrêter (1682). Il s'enfuit en Hollande, caché sous le nom d'Augustin Kergré. Lié à Bruxelles avec Quesnel et les jansénistes, il publia depuis 1690 de nombreux pamphlets. L'archevêque de Malines le fit arrêter (1703). Enfermé à Amiens, puis à Vincennes (1707-1710), il se rétracta et rentra dans sa congrégation. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *l'Histoire de la robe sans couture de N.-S. J.-C.* (1677); *l'Eglise de France affligée* (1688); *Histoire générale du jansénisme* (1700; 8 vol.), et une édition de saint Anselme (1675).

GERBEROY (lat. *Gerboredum*), comm. de l'Oise, arrond. et à 25 kil. de Beauvais; 155 hab. Ancienne forteresse frontière entre la Normandie et l'Ile-de-France.

GERBERT. Biogr. V. SYLVESTRE II.

GERBERT (Martin), baron DE HORNAU, prince abbé de Saint-Blaise, musicographe allemand, né à Horb en 1720, mort à Saint-Blaise en 1793. Il s'occupa surtout de musique religieuse. Dans un voyage en France, en Allemagne et en Italie, il recueillit dans les bibliothèques des abbayes une foule de matériaux précieux pour l'histoire de la musique au moyen âge. Après dix ans de travail, il donna : *De cantu et musica sacra a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus* (1774). Il publia plus de quarante traités sur la musique dus à des écrivains jusqu'alors ignorés, depuis le IIIe jusqu'au XVe siècle, en un recueil intitulé : *Scriptores ecclesiastici de musica sacra* (1784).

GERBET (Philippe-Olympe), prélat français, né à Poligny (Jura) en 1798, mort à Perpignan en 1864. Ordonné prêtre en 1822, il s'attacha à Lamennais, fonda le *Mémorial catholique* (1824), fut l'un des rédacteurs de *l'Avenir*, mais se soumit à la condamnation portée par Grégoire XVI en 1832, et se sépara en 1835 de Lamennais après sa révolte ouverte. Il collabora à *l'Univers*, fonda en 1836 *l'Université catholique*. Il fut nommé évêque de Perpignan en 1853. Les plus estimés de ses ouvrages sont : *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique* (1829); *Coup d'œil sur la controverse chrétienne* (1831); *Esquisse de Rome chrétienne* (1844-1850).

GERBEUR [*jèr'*], **EUSE** adj. Qui sert à gerber : *Elévateur, Criс* GERBEUR. || *Pont gerbeur* ou *Pont à gerber,* Petit chevalet dont la partie supérieure est une table, et qui se place entre les futailles pour permettre de rouler les fûts que l'on gerbe jusqu'à la place qu'ils doivent occuper.

Gerbeuse (Marlin) : A. Gerbeuse; B. Pont gerbeur.

— *Substantiv.* et au masc. Ouvrier qui opère le gerbage.

— *Substantiv.* et au fém. Appareil au moyen duquel on élève mécaniquement les fûts pour les gerber.

GERBÉVILLER [*vi-lé*], ch.-lieu de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 18 kil. de Lunéville; 1.016 hab. Ch. de f. Est. Appelée **Gerbéviller-la-Martyre** parce qu'elle fut, les 24 et 25 août 1914, le théâtre de scènes dramatiques à la suite de la résistance de faibles unités françaises qui arrêta l'ennemi au passage de la Mortagne et contribua à son échec dans la bataille à laquelle cette rivière donna son nom. Les Allemands incendièrent la ville et en fusillèrent un grand nombre d'habitants. La Sœur Julie, par son héroïque résistance, réussit à sauver les blessés de l'hôpital réfugiés dans sa maison. — Le canton, qui a beaucoup souffert de la Guerre, a 20 comm., et 6.260 hab.

GERBIER [*jèr'-bi-é*] n. m. Autref., Construction mobile à claire-voie destinée à protéger un tas de gerbes jusqu'au

moment du battage. || Monceau isolé dans les champs. || Syn. de MEULE.
— Argot. Juge. || Juré. || Avocat d'office.

GERBIER-DE-JONC (en lat. *Gerbarium jugum*), montagne phonolitique de forme conique située en Ardèche, dans les monts du Vivarais (1.551 m. d'alt.). C'est le point de soudure des Coirons ou système des Cévennes. La Loire prend naissance à 3 kil. au N., sur le plateau granitique.

GERBIÈRE [*jèr'*] n. f. Gros gerbier. || Charrette servant à transporter les gerbes.

GERBIFORME [*jèr*] adj. (de *gerbe* et *forme*). Qui a la forme d'une gerbe : *Cristaux* GERBIFORMES.

GERBILLE [*jèr'biy'*] n. f. (diminutif de *gerboise*). Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés comprenant de petites formes sauteuses rappelant un peu les gerboises et qui vivent, comme elles, dans les steppes et les déserts de l'ancien monde. (On en connaît une soixantaine d'espèces. Ces petits animaux très prolifiques creusent des terriers et y accumulent des provisions de graines.)

Gerbille.

GERBILLON [*jèr'-bi-yon*] n. m. Petite gerbe.

GERBILLON (Jean-François), jésuite et missionnaire français, né à Verdun en 1654, mort à Pékin en 1707. Envoyé au Siam (1685), puis en Chine (1686), il conquit l'amitié de l'empereur Kang-Hi, qui rendit, à sa prière (1692), un édit accordant aux chrétiens le libre exercice de leur religion. Il bâtit une chapelle à Pékin, dont il dirigea le Collège français, et fut supérieur général des Missions chinoises. On a de lui : *Traité de géométrie*, en chinois et en tartare ; *Observations historiques sur la Grande Tartarie ; Relation de huit voyages en Tartarie.*

GERBOISE [*jèr'*] n. f. (esp. *gerbasia*, de l'arabe *yerbo*). Genre de mammifères rongeurs, famille des dipodidés, comprenant des petits animaux sauteurs, répandus dans les steppes et les déserts de l'ancien monde.
— ENCYCL. On connaît une dizaine d'espèces de *gerboises ;* l'espèce type en est la gerboise flèche (*dipus sagitta*) de l'Europe orientale, jusque dans l'Asie centrale ; comme ses congénères, elle est roux jaunâtre, couleur de sable, avec le ventre blanc, et de la taille d'un écureuil. Les gerboises sont des animaux nocturnes, agiles, remarquables par le développement extraordinaire de leurs pattes postérieures modifiées en véritables organes de saut, ainsi que la queue très longue, terminée en pinceau.

Gerboise.

GERBSTEDT, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe ; présid. de Mersebourg) ; 5.400 hab. Mines de cuivre ; fonderies.

GERCE [*jèrss'*] n. f. (de *gercer*). *Pop.* Crevasse, fente de la peau : *Avoir des* GERCES *aux mains.* (On dit mieux GERÇURE.)
— Argot. Femme, ou Fille qui a un amant.
— Dialect. Syn. de GARCE.
— Entom. Nom vulgaire des *teignes* qui attaquent les étoffes et les papiers.
— Techn. Syn. de GERÇURE.

GERCELIN [*jèr'-se*] ou **GERGELIN** [*jèr'-je*] n. m. Un des noms de l'*huile de sésame.*

GERCEMENT [*jèr-se-man*] n. m. Action de gercer ou de se gercer ; état d'un objet qui est gercé.

GERCER [*jèr'-sé*] v. tr. (anc. JERCER ; du gr. *carassein*, scarifier, par le lat. vulg. *charissare*). — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je gerçai. Nous gerçons*). Produire de petites fentes ou crevasses sur : *Le froid* GERCE *les mains, les lèvres. Les grandes chaleurs* GERCENT *le sol.*
— Intransitiv : *La peau* GERCE *à l'air sec.*
— ***Gercé, e,*** part. pass. du verbe *Gercer.*
— Techn. *Fer gercé,* Fer qui a des fentes transversales.
— ***Se gercer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir gercé, fendillé : *Les mains* SE GERCENT *par l'action du froid. Dont la pierre* SE GERCE. (Th. Gautier.)
— Argot anc. Se blesser. || Aujourd., en argot boulevardier, Devenir, paraître vieux, couvert de rides : *Ah ! quelle façade ! ...Je* ME GERCE ! (H. Lavedan.)

GERÇURE [*jèr*] n. f. (de *gercer*). Pathol. Plaie linéaire de la peau ou des muqueuses. || Syn. de CREVASSE.
— Agric. Maladie de la vigne, qui ressemble à une sorte de brûlure. || Fente dans l'écorce d'un arbre.
— Comm. Fente vive dans le diamant.
— Milit. Fendillement qui se produisait à la surface extérieure des bouches à feu en bronze ayant beaucoup servi.
— Techn. Fendillement en tous sens qui se produit dans un enduit (vernis, peinture, etc.). || Fente superficielle sur la surface d'une barre de fer, forgée à une température trop basse. || Fente qui se voit sur une pièce d'acier trempée trop brusquement. || Fente dans une pièce de bois.
— ENCYCL. Pathol. Les *gerçures* peuvent s'observer aux mains ou aux pieds, comme complication d'un épaississement corné, souvent professionnel, au pourtour des orifices naturels, aux lèvres, chez beaucoup d'enfants scrofuleux, au mamelon chez les nourrices, à l'anus, au prépuce chez les diabétiques.
On traite les gerçures par des cautérisations superficielles au nitrate d'argent, des cataplasmes émollients, des attouchements à la glycérine, au baume du Pérou ou au baume du Commandeur. Pour prévenir les *gerçures du sein* chez les nourrices, on lavera l'aréole et le mamelon, avant et après la succion, avec de l'alcool à 90°.

GERÇURÉ [*jèr'*], **E** adj. Se dit d'un arbre ou d'un arbuste qui a des gerçures.

GERD. Mythol. scandin. Fille du géant Gyme et de la géante Œrboda. Le dieu Frey, ébloui de sa beauté, envoya son messager Skirner la demander en mariage. Comme prix de la négociation, Skirner exigea que Frey lui cédât son glaive merveilleux, qui allait seul au combat. La négociation réussit, et Gerd, devenue la femme du dieu, fut admise au rang des déesses.

GERDAUEN, ville d'Allemagne (Prusse-Orientale, présid. de Kœnigsberg), sur l'Omet, affl. de l'Alle ; 3.300 hab.

GERDIL (Hyacinthe-Sigismond), cardinal savoyard, né à Samoëns (Haute-Savoie) en 1718, mort à Rome en 1802. Entré chez les barnabites à Annecy, il devint (1749) professeur de théologie à Turin et précepteur du prince de Piémont. Cardinal en 1777, préfet des congrégations de la Propagande et de l'Index, il accompagna à Sienne Pie VI à qui il aurait peut-être succédé sans l'exclusive de l'Autriche. Parmi ses ouvrages assez estimés on peut citer : *l'Immatérialité de l'âme* (1747) ; *l'Anti-Emile*, réfutation de Rousseau (1763) ; *Dissertation philosophique sur l'homme, la religion et ses ennemis* (1782).

GERDY (Pierre-Nicolas), chirurgien français, né à Loches (Aube) en 1787, mort à Paris en 1856. Chirurgien des hôpitaux (1825), professeur de pathologie externe à la Faculté (1833), et enfin membre de l'Académie de médecine (1837), il a laissé de nombreux ouvrages, qui ont enrichi l'anatomie, et surtout la physiologie, de données précieuses.

GÉRER [*ré*] v. tr. (du lat. *gerere*, faire, porter. — Se conjugue comme *accélérer.*) Administrer, régir pour le compte d'autrui : GÉRER *les biens d'un mineur, un hôtel.*
— ***Se gérer,*** v. pr. Au sens réfléchi. Dr. Se porter : SE GÉRER *créancier.*
— Au sens passif. Etre géré.
— SYN. **Gérer, administrer, conduire, diriger, gouverner, régir.** V. ADMINISTRER.

GÉRESTIES [*rèss-ti*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Poseidon, célébrées à Geraistos (Eubée), en souvenir d'une tempête.

GÉREUR n. m. Chef d'une exploitation coloniale. (Vx.)

GEREZ (SERRA DO), chaîne granitique et sauvage du nord du Portugal, se prolongeant à l'E. dans la province espagnole d'Orense, et séparant les domaines des fleuves Limia et Cavado. Culmen, 1.348 m.

GERFAUT [*jèr'-fô*] n. m. (pour GERFAUC ; de l'anc. haut allem. *gîr*, vautour, et du français *fauc*, anc. nominatif de FAUCON). Oiseau de proie, du groupe des faucons.
— ENCYCL. Le genre *gerfaut* proprement dit (*hierofalco*), qui appartient à la tribu des falconinés, est caractérisé par le bec crochu très courbe, les tarses emplumés aux deux tiers, la queue longue et droite. On en connaît neuf espèces, propres à l'hémisphère boréal ; ce sont les plus grands des faucons. Leur livrée pâlit, avec l'âge, jusqu'au blanc presque pur. L'espèce type est le *falco rusticolus caudicans*, le *grand gerfaut blanc des pays du Nord* (Buffon) ; le *gerfaut groenlandais*, qui habite l'extrême nord de l'Amérique, apparaît parfois dans l'Europe arctique ; il mesure 60 cm. de long, avec une envergure de 1m,50. Viennent ensuite le *gerfaut d'Islande*, le *gerfaut de Norvège*, plus petit, et le *gerfaut du Mexique*, de l'Amérique centrale. En fauconnerie, le gerfaut était considéré comme l'oiseau noble par excellence, le plus estimé comme le plus cher ; sa valeur variait entre 16.000 et 25.000 francs. Le gerfaut volait le milan, le héron, la buse, la grue, l'oie et tout gros gibier, et les lièvres. Difficile à chaperonner, sujet à s'écarter, mais ne montant pas à l'essor, il demandait de grands soins. Le gerfaut sacre, de moindre prix, était beaucoup plus employé.

Gerfaut.

GERGONNE (Joseph-Diez), mathématicien français, né à Nancy en 1771, mort à Montpellier en 1859. En 1795 Gergonne obtint, au concours, une chaire de mathématiques à l'école centrale de Nîmes. Il est surtout connu par les *Annales des mathématiques* qu'il dirigea et entretint à ses frais, de 1810 à 1831 (21 vol.). Nommé à la chaire d'astronomie de Montpellier (1816), il devint recteur de l'académie de cette ville (1830).

GERGOVIE. Géogr. anc. Ville de la Gaule, sur un plateau basaltique du pays des Arvernes situé à 6 kil. S. de Clermont-Ferrand. Vercingétorix y résista victorieusement à César (52 av. J.-C.).

Gergovie (SIÈGE DE), victorieusement soutenu par Vercingétorix contre César, l'an 52 av. J.-C. César se porta contre cette ville avec six légions. Vercingétorix l'y précéda, éleva vers le milieu de la colline un énorme mur, établit l'armée gauloise entre le mur et l'oppidum. Pour empêcher César de s'établir sur une position avantageuse, Vercingétorix l'occupa et employa une partie de ses soldats à la fortifier. César feignit d'attaquer les travailleurs mais, avec le gros de ses troupes, franchit le gros mur et attaqua l'oppidum. Après un combat acharné, Vercingétorix rejeta les Romains dans leur camp. César leva le siège peu après.

GERGY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kil. de Chalon-sur-Saône ; 1.465 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur la Saône. Bons vins blancs.

GERHARD (Edouard), archéologue allemand, né à Posen en 1795, mort à Berlin en 1867, l'un des fondateurs de l'*Institut de correspondance archéologique de Rome.* Outre sa contribution à la *Description de Rome* par Platner, il a donné : *les Antiques* (1827 à 1844) ; *Choix de peintures sur des vases grecs* (1839-1847) ; *Miroirs étrusques* (1839-1845) ; *Vases étrusques et campaniens* (1843) ; *Coupes grecques et étrusques du musée de Berlin* (1843) ; *Vases apuliens ; coupes et vases* (1848-1850) ; *Mythologie grecque* (1854-1855).

GERHARDT (Charles-Frédéric), chimiste français, né et mort à Strasbourg (1816-1856). Il fit ses premières études à Strasbourg puis se perfectionna dans la chimie avec Liebig à Giessen, puis avec Chevreul dans le laboratoire duquel il entra en 1838. Il devint professeur à Montpellier, puis, après quelques années, revint à Paris en 1848, où il fonda une école pratique de chimie. En 1855, il fut nommé professeur à la faculté de Strasbourg. On lui doit des recherches sur les essences de valériane, de cumin, d'estragon, sur l'acide salicylique, etc. Ses études remarquables faites avec Laurent sur la composition des corps le conduisirent à la création d'un nouveau système de notation qui constitue, somme toute, la théorie atomique. Ses idées nouvelles ont été exposées dans son *Traité de chimie organique* (1853-1856). Outre de nombreux mémoires et la traduction de plusieurs ouvrages de Berzélius et Liebig, on lui doit encore : *Précis de chimie organique* (1844) ; *Introduction à l'étude de la chimie par le système unitaire* (1848) ; *Traité de chimie organique* (1853-1856) ; etc.

GERHARDT (Dagobert DE), écrivain allemand, connu sous le pseudonyme de GERHARDT VON AMYNTOR, né à Liegnitz (Silésie) en 1831, mort à Potsdam en 1910. Il a écrit des œuvres amusantes, notamment les *Causeries d'un hypocondre* (1875) et *le Livre d'esquisses de ma vie* (1893-1909).

GÉRHARDTITE [*rar'-tit'*] n. f. Azotate hydraté naturel de cuivre.

GÉRICAULT (Jean-Louis-André-Théodore), peintre français, né à Rouen en 1791, mort à Paris en 1824. Il était entré en 1808 chez Carle Vernet et, bientôt après, chez Guérin. En 1812, il exposa son *Chasseur de la Garde.* La fougue de l'exécution et l'énergie du coloris firent scandale. Le *Cuirassier blessé* (1814) ne fut pas mieux accueilli. Géricault partit en 1817 pour l'Italie, où il exécuta, soit d'après l'antique, soit d'après les maîtres de la Renaissance, et surtout Michel-Ange, une multitude d'ébauches et de dessins. De retour à Paris (1819), il s'occupa activement de la toile colossale du *Radeau de « la Méduse »* (1819), qui s'écartait des traditions académiques par la hardiesse du dessin, l'éclat du coloris et le pathétique des expressions. Géricault inaugurait le mouvement romantique.

Géricault.

Géricault partit pour Londres (1820) ; il y resta trois années, dessinant beaucoup au crayon lithographique ; il y brossa aussi le *Grand Derby d'Epsom*, le plus achevé peut-être de ses tableaux de chevalet (Louvre). Puis il peignit la *Forge au village* et *l'Enfant donnant à manger à un cheval*, qui parurent après sa mort (1824), ainsi que *l'Ecurie* et un *Cheval bai brun sortant d'une écurie.* Géricault était, en même temps que peintre, sculpteur. Son cheval écorché est un chef-d'œuvre de science anatomique. On peut encore citer : un *Cheval retenu par un homme*, sculpté sur une pierre du mur de son atelier de la rue des Martyrs, d'un très faible relief, et qui a été moulé ; un *Bœuf terrassé par un tigre*, ébauche très largement exécutée ; un *Satyre enlevant une femme*, en ronde bosse ; Géricault mourut des suites d'une chute de cheval.

— Ary Scheffer a peint *la Mort de Géricault* (Louvre).

GERING (Ulrich), imprimeur allemand, né à Constance vers 1440, mort à Paris en 1510. Appelé à Paris par Guillaume Fichet, recteur de la Sorbonne, il fonda avec Michel Friburger et Martin Crantz (1469), dans les bâtiments de la Sorbonne, le premier établissement typographique qu'il y ait eu en France. Le premier ouvrage publié par Gering est intitulé : *Gasparini Barzizii Pergamensis Epistolæ* (1470). — C'est aux imprimeurs de la Sorbonne que l'on doit l'usage des lettres doubles : æ et œ.

GERINGSWALDE, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Leipzig), sur l'Aubach, affluent de la Mulde ; 4.300 hab.

GÉRIN-LAJOIE (Antoine), romancier franco-canadien, né à Yamachiche en 1824, mort en 1882. Il publia en 1862, dans les *Soirées canadiennes*, son *Jean Rivard le défricheur*, qui fut suivi de *Jean Rivard économiste.* C'est un roman national et moral, doublé d'une idylle canadienne d'un charme primitif et pénétrant.

GÉRIT [*rî*] n. m. Long couteau de chasse, en forme de poignard, dont on se sert pour la chasse à l'ours.

GERLACH (François-Dorothée), philologue allemand, né à Wolfsbehringen (Saxe-Gotha) en 1793, mort à Bâle en 1876. Professeur à l'université de Bâle (1820), il traita surtout l'histoire romaine, et attaqua Mommsen. On a de lui : des éditions critiques de *Salluste* (1823-1831-1852) ; de la *Germanie* de Tacite (1835-1837) ; *Nonus Marcellus* (1842), avec Roth ; *die Geschichtschreiber der Römer bis auf Orosius* (1855) ; etc.

GERLACH (Ernest-Louis DE), homme politique allemand, né et mort à Berlin (1795-1877). Président du tribunal supérieur de Magdebourg (1844), il montra, en 1848, quelques velléités libérales, puis passa à la réaction et devint un des chefs du parti piétiste. Membre de la Chambre haute en Prusse en 1849, il fonda alors la *Gazette de la Croix*, et il y défendit, d'une plume acérée et spirituelle, les traditions féodales de l'extrême droite. Nommé, en 1865, conseiller intime et aulique, il combattit en 1873 les lois de mai (*Kulturkampf*), et se prononça contre la politique de Bismarck. — Son frère aîné, Léopold **de Gerlach**, lieutenant général, né et mort à Berlin (1790-1861), exerça une grande influence sur Frédéric-Guillaume, dont il était l'aide de camp.

Gerlach (RÉSEAU DE). Histol. Enchevêtrement dans

l'écorce cérébrale, des arborisations protoplasmiques et des axones des neurones, qui a fait croire à la continuité des éléments anatomiques, alors que ceux-ci sont seulement en contiguïté.

GERLACHE (Etienne-Constantin, baron DE), magistrat et homme politique belge, né à Biourge (Luxembourg) en 1785, mort à Bruxelles en 1871. Avocat à la cour de cassation de 1811 à 1814, magistrat à Liége de 1814 à 1824, député aux états généraux en 1824, président du congrès en 1830, il combattit la candidature du duc de Nemours et proposa d'offrir la couronne de Belgique au duc Léopold de Saxe-Cobourg (1831) ; sa motion fut votée. D'abord président de la Chambre des représentants, il devint ensuite, et resta pendant trente-cinq ans, premier président de la cour de cassation. Il présida les congrès catholiques de Malines (1863-1867). Membre de l'Académie royale de Bruxelles il a publié : *Histoire des Pays-Bas; Histoire de Liége ; Essai sur les grandes époques de l'histoire nationale ; Etudes sur Salluste et quelques-uns des principaux historiens de l'antiquité comme politiques, écrivains ou moralistes ; Essai sur le mouvement des partis en Belgique.*

GERLACHE (Adrien DE), marin et explorateur belge, né à Hasselt en 1866, mort à Bruxelles en 1934. Il conduisit en 1897-1899 l'exploration de la *Belgica* dans les mers antarctiques, et fut un moment, dans la première expédition Charcot, le capitaine du *Français*, puis, en 1905, le directeur technique de l'expédition du prince Philippe d'Orléans dans les mers polaires. Il a publié, outre des études scientifiques, une relation du voyage de la *Belgica*, intitulée : *Quinze mois dans l'Antarctique* (1901).

GERLACHE (DÉTROIT DE), sinueux bras de mer isolant, dans la partie occidentale de l'archipel polaire situé au sud de l'Amérique, la terre de Danco, de l'archipel de Palmer ou de Dirck-Gherritz. Découvert en 1898 par A. de Gerlache, à bord de la *Belgica*.

GERLAND (Georges), professeur et géographe allemand, né à Kassel en 1833, mort à Strasbourg en 1919. Il a surtout publié des travaux d'ethnologie, et en particulier un *Atlas ethnographique* (1876). Dans le grand *Atlas de géographie physique* de Berghaus, il est l'auteur de la partie ethnologique.

GERLE [*jèrl'*] n. m. Nom vulgaire, sur les côtes de la Méditerranée, d'un poisson du genre *picarel*.

GERLE [*jèrl'*] n. f. Sorte de grand cuvier en bois. [Dialectal.] (On dit aussi GEARLE.)

GERLE (dom Christophe-Antoine), chartreux français, député à la Constituante, né à Riom en 1736, mort à Paris en 1801. Il était, en 1789, prieur du couvent de Pont-Sainte-Marie. Député du clergé de Riom aux états généraux, il se fit remarquer par ses opinions libérales, mais demanda cependant à l'Assemblée constituante de proclamer la religion catholique religion nationale. Compromis dans l'affaire de Catherine Théot, il fut arrêté, mais libéré après le 9-Thermidor. Commis pendant dix-huit mois au ministère de l'intérieur, il vécut ensuite misérablement.

GERLON [*jèr'*] n. m. Cuve qui, dans la fabrication du papier, sert au premier mouillage des chiffons triés, avant de les soumettre à l'action de la pile.

GERMAIN [*jèr'-min*], **E** adj. (du lat. *germanus*, frère). Issu du même père et de la même mère : *Frères* GERMAINS. *Sœurs* GERMAINES. (N'est guère usité qu'en jurisprudence.)

— *Par extens.* Né du frère ou de la sœur du père ou de la mère. (Ne s'emploie qu'avec les mots *cousin* ou *cousine*) : *Cousin* GERMAIN. *Cousine* GERMAINE. || Proche parent, de même famille :

Là-sifflent les lézards, *germains* des crocodiles.
LA FONTAINE.

et au fig. *La politique, l'intrigue, volontiers ; mais comme je les crois un peu* GERMAINES, *en fasse qui voudra.* (Beaumarchais.)

— *Substantiv.* et au masc. Cousin germain. || *Cousins issus de germains.* Enfants issus de deux cousins germains.

— ANTON. Consanguin, utérin.

GERMAIN [*jèr'-min*], **E** (de l'allem. *gehr* ou *wehrmann*, homme de guerre). Personne née en Germanie ou y habitant : *Les* GERMAINS.

— *Adjectiv.* Relatif à la Germanie ou à ses habitants : *Coutumes* GERMAINES. *Antiquités* GERMAINES.

GERMAINS. Nom générique sous lequel étaient désignés par les Romains tous les habitants de la Germanie. Indo-européens d'origine comme les Grecs, les Romains et les Gaulois, les Germains étaient demeurés à un stade de civilisation beaucoup moins avancé que ces derniers. Groupés dans des villages, ils se livraient à l'agriculture et à l'élevage, et fabriquaient de la bière. Leurs mœurs étaient chastes et simples. La femme, très considérée, était achetée par l'homme à ses parents et demeurait toute sa vie sous la tutelle de son mari. Les biens se transmettaient de mâle en mâle.

Au point de vue social, il existait quatre classes parmi les Germains : les esclaves, les lites ou affranchis, les hommes libres et enfin les nobles héréditaires. Ces derniers exerçaient l'autorité, les uns dans les villages, d'autres dans des cantons, d'autres enfin par tout l'Etat, avec l'aide d'une sorte de sénat aristocratique. On comptait en Germanie une quarantaine de ces Etats, partagés en cantons subdivisés eux-mêmes en villages.

Les Germains étaient très braves. Ils étaient sans cesse en lutte les uns contre les autres. Le droit, qu'avait chaque famille, de venger personnellement les crimes dont un de ses membres avait été la victime, ajoutait les querelles familiales aux luttes intestines et accroissait ainsi l'anarchie. Il existait cependant une justice publique ; elle était rendue tantôt par le conseil public (pour les crimes) et tantôt (pour les délits) par des chefs choisis qui se déplaçaient et qu'assistaient cent hommes libres du canton. Parfois aussi l'on pratiquait une sorte de jugement de Dieu.

Religion des Germains. — Aux premières assises de la théogonie germaine se trouvent plusieurs générations de *géants* et *géantes* qui représentent les forces chaotiques que les dieux bienfaisants détruisent ou soumettent pour constituer l'harmonie des mondes. C'est *Fornicer*, nommé aussi Ymir, Urstoff ou le Chaos, et ses fils : *Œgi*, le géant de la Mer ; *Kari*, le géant du Vent ; *Logi*, le géant du Feu. Sur tous plane la puissance des *Nornes*, Moirai ou Parques germaines, qui symbolisent la Nécessité, le Destin : *Urth* et *Verthandi*, le Passé et le Présent ; *Skuld*, l'Avenir. Au sommet du panthéon se place *Teutsch*, *Tuisko* ou *Tuisto* selon Tacite, père de la race germanique et fils de la Terre : *Hertha, Erde, Earth*, dont le fils *Mann* (*mann, mensch*) personnifie la race humaine. Teutsch, providence et dieu de la Victoire, est appelé *Wodan*, *Wuotan*, *Odin*. De la déesse Hertha, qui est en même temps sa mère et sa fille, Wodan a pour fils *Ziu* ou *Tiu*, appelé *Er*, *Thor*, *Thunar* ou *Donar*, suivant les dialectes, maître de la foudre, dont l'attribut matériel était un marteau. Parmi les déesses se range la mère des dieux *Frea* ou *Fria*, une des épouses d'Odin, personnification de l'Amour conjugal, et *Freyja*, en qui Tacite a cru voir la déesse Isis.

Après la mort, Wodan reçoit dans le Walhalla les âmes des héros morts au combat, qu'il envoie chercher sur le champ de bataille par ses filles, les *Walkyries*. Là ils mènent une vie éternelle de festins et de combats. Par contre, ceux qui meurent de vieillesse et de maladie vont à la demeure glacée de *Hel*, la géante de la Mort.

Si l'on en croit Tacite, les Germains célébraient leur culte dans des bois sacrés. Ils pratiquaient des sacrifices, presque toujours sanglants et parfois humains ; les prêtres avaient des fonctions qui les mêlaient à la vie civile : ils présidaient les assemblées, avaient la garde des étendards de la tribu, exécutaient les sentences capitales. Ils étaient prophètes, devins, thaumaturges, auspices. Il y avait encore des prêtresses et des prophétesses : telle la célèbre Velléda, de la nation des Bructères.

Les Germains jouissaient d'une grande liberté vis-à-vis du pouvoir public, mais étaient au contraire strictement tenus par les chefs de qui ils dépendaient immédiatement. Pour cette raison, comme aussi à cause de leurs querelles incessantes, qui les décimaient, ils ont, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, subi des transformations profondes. Si quelques-uns de leurs groupements forment encore autant de peuples ayant conservé chacun son roi et son assemblée, d'autres se sont fractionnés en bandes de guerriers indépendantes les unes des autres et commandées par des chefs de guerre. D'autre part, ce ne sont plus les mêmes Germains que l'on trouve sur les frontières de l'Empire romain. Plus de Marcomans ni de Quades ; mais des Cattes en Hesse, des Goths sur le bas Danube, et, derrière eux, les Vandales et les Lombards ou Langobards, bref les Germains qui se précipiteront sur l'Empire au temps des grandes invasions.

GERMAIN (saint), évêque d'Auxerre où il est né vers 380, mort à Ravenne en 448. Envoyé à Rome pour y terminer ses études, il fut accueilli avec faveur par l'empereur Honorius ; il se maria, et revint à Auxerre comme comte impérial. Le siège d'Auxerre étant devenu vacant en 418, le clergé et le peuple l'élurent évêque. Sur l'ordre de Célestin Ier, il alla dans la Grande-Bretagne avec saint Loup de Troyes (428), et il y retourna en 446 avec saint Sévère de Trèves, pour y combattre les Pélagiens. Au cours du premier de ces voyages il consacra à Dieu sainte Geneviève. Il mourut à Ravenne où il venait plaider, devant l'impératrice Placidie, la cause des peuples de l'Armorique contre Syagrius. — Fête le 31 juillet.

Germain-l'Auxerrois (ÉGLISE **Saint-**), située à Paris, vis-à-vis de la Colonnade du Louvre. Ses origines remontent au VIe siècle : on l'appelait alors Saint-Germain-le-Rond, et elle tenait le premier rang après la cathédrale. Saccagée par les Normands en 886, elle fut reconstruite par Robert le Pieux et reçut alors le surnom d'*Auxerrois*. Une reconstruction complète fut entreprise à partir du XIIe siècle. De cette époque date le clocher. La porte principale, le chœur et l'abside appartiennent à la première moitié du XIIIe ; la plus grande partie de la façade, la nef, les croisillons, les chapelles de la nef et du chevet sont des XVe et XVIe siècles. Le pittoresque porche qui précède la principale entrée a été construit en 1435 par le maître maçon Jean Gaussel. A l'extérieur, la nef et ses accessoires sont décorés, suivant le goût du XVe siècle, d'une profusion de balustrades à jour, de pignons, de gargouilles, de corniches et de consoles historiées. L'ange qui surmonte le pignon a été sculpté au XIXe siècle par Marochetti. L'église possédait autrefois un cloître et un jubé, œuvre de Pierre Lescot et de Jean Goujon, et qui fut abattu en 1744, tandis que l'architecte Bacarit découronnait le clocher de sa flèche de pierre et de ses quatre clochetons (1747). La tour-beffroi qui réunit l'église à la mairie du Ier arrondissement, construite par Hittorf, de 1857 à 1859, contient un carillon de trente-huit cloches, restauré en 1898. L'église a été le théâtre de plusieurs événements : c'est du clocher de Saint-Germain-l'Auxerrois que partit, dans la nuit du 24 août 1572, le signal de la Saint-Barthélemy. Le 25 avril 1617 l'église fut envahie par des forcenés qui mirent en pièces le cadavre de Concini ; elle fut de nouveau saccagée, en 1831, par le peuple mécontent de ce qu'on y avait célébré un service commémoratif de la mort du duc de Berry.

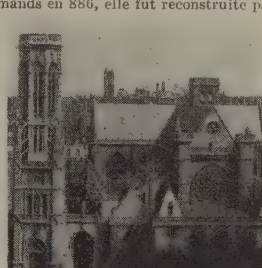
Saint-Germain-l'Auxerrois.
Cl. Neurdein.

GERMAIN (saint), évêque de Paris, né près d'Autun vers 496, mort à Paris en 576. Abbé de Saint-Symphorien, il fut nommé évêque de Paris (555) par Childebert, sur lequel il prit une influence moralisatrice. Il eut moins d'action sur Caribert qu'il excommunia (568). Il ne réussit pas à maintenir la paix entre Sigebert et Chilpéric. Il assista aux conciles de Paris de 557 et de 573, et à celui de Tours de 566. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Vincent, qu'il avait consacrée (558) et qui lui fut plus tard dédiée sous le titre de Saint-Germain-des-Prés. — Fête le 28 mai.

Germain-des-Prés (ABBAYE DE **Saint-**). De la seconde expédition contre les Visigoths (542), le roi Childebert Ier avait rapporté entre autres reliques une croix d'or qui passait pour avoir appartenu à Salomon, et la tunique de saint Vincent. Ces deux reliques donnèrent leur nom à une basilique que, sur les conseils de saint Germain, évêque de Paris, éleva Childebert, pour en assurer la conservation. Saint Germain y ayant établi une communauté de moines, en fit la dédicace en 558. En 576 on l'y enterrait et sur sa tombe s'opérèrent de telles guérisons que le populaire fut amené à identifier avec le nom du saint la basilique, qui devint « Saint-Germain-le-Doré » quand le roi Pépin y eut fait transporter les reliques de saint Germain. Dans la suite, prévalut le vocable de Saint-Germain-des-Prés, qui marque l'emplacement de l'abbaye, située à l'extrémité des jardins des Thermes. D'abord soumise à la règle de saint Benoît et enrichie par de nombreuses donations, l'abbaye fut ruinée plusieurs fois pendant les invasions des Normands (845-857-858). L'abbé Morard la rebâtit presque entièrement en l'an 1000. Les abbés Eudes (1227), Simon et Hugues d'Issy (1237) construisirent les murs d'enceinte, le réfectoire, le cloître et la chapelle de la Vierge, chef-d'œuvre de Pierre de Montereau, placée au milieu des jardins. Un nouveau palais abbatial fut élevé en 1586, par le cardinal Charles de Bourbon ; enfin, au XVIIe siècle, le cardinal de Furstenberg remania complètement tous les bâtiments. Les moines, réformés une première fois en 1513 par l'abbé Guillaume Briçonnet, entrèrent, en 1631, dans la congrégation de Saint-Maur ; l'antique abbaye devint alors un des principaux centres d'études de la chrétienté. La critique historique y naquit, grâce aux travaux des Usuard, des Mabillon qui ont illustré le nom des bénédictins. La Révolution ferma le monastère et dispersa ses moines. La riche bibliothèque devint la proie d'un incendie, en 1794 ; mais les manuscrits furent en partie sauvés. Il ne reste aujourd'hui que le palais de l'abbé et l'église.

Germain-des-Prés (ÉGLISE **Saint-**). Cette église, qui a aujourd'hui le titre de basilique, faisait partie de la célèbre abbaye du même nom. Ruinée au Xe siècle par les invasions normandes, l'abbé Morard en entreprit en 1020 la reconstruction. Il en posa les fondements, éleva le porche intérieur avec le premier étage de la tour qui le surmonte. Le reste de l'édifice a été construit à deux reprises différentes : la nef à la fin du XIe siècle, le chœur au milieu du XIIe ; la nef est romane, et le chœur marque le début du style ogival. La consécration de l'église fut faite par le pape Alexandre III, en 1163. Devenue raffinerie de salpêtre sous la Révolution, elle souffrit de maintes dégradations. Mais plus graves encore furent les conséquences de la restauration maladroite entreprise de 1820 à 1846 : les deux tours qui flanquaient le transept furent abattues par raison d'économie, tandis qu'à l'intérieur on revêtait les murs d'une contestable décoration polychrome complétée par des peintures murales dues à Hipp. Flandrin qui, placées au-dessus des arcades de la nef, se rapportent à des scènes tirées des Ecritures. Des nombreux tombeaux qui la remplissaient, l'église Saint-Germain-des-Prés ne renferme plus que ceux de Casimir V, roi de Pologne, mort abbé du monastère, des Douglas et des Castellan. Les caveaux placés sous le chœur contiennent les restes de Descartes et des bénédictins dom Mabillon et dom Montfaucon, avec le cœur du poète Boileau.

Saint-Germain-des-Prés.
Cl. Lansiaux.

Germain-des-Prés (FOIRE DE **Saint-**). Cette foire, très ancienne et célèbre, s'ouvrait tous les ans quinze jours après Pâques, durait trois semaines, et était une source de revenus pour l'abbaye, qui céda au roi la moitié (1176) puis la totalité (1285) de ses droits. Philippe le Bel la transporta aux halles de Champeaux. En 1482, Louis XI accorda aux religieux la faculté d'établir de nouveau dans leur faubourg une foire franche. Ouverte pour la première fois en 1486, elle devint vite célèbre et fréquentée, et finit par durer du 3 février à la veille du dimanche des Rameaux. Elle comprenait jusqu'à trois cent quarante loges de marchands. Détruite par un incendie en 1762, elle fut réédifiée et dura jusqu'en 1789, mais sans retrouver son éclat. L'ancien marché Saint-Germain occupait une partie de son emplacement. On reconstitua en 1922 sur la place Saint-Sulpice une reproduction en miniature de cette foire. Elle s'y tient depuis tous les ans.

GERMAIN (Michel), bénédictin de Saint-Maur, né à Péronne en 1645, mort à Paris en 1699. Profès à Saint-Remi-de-Reims (1663), il fut envoyé à Paris et attaché à Mabillon, dont il devint l'actif collaborateur et qu'il accompagna dans ses voyages d'Allemagne et d'Italie. Il a collaboré notamment au *De re diplomatica*, à l'*Iter italicum*, au *Museum italicum*, et publié : *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons* (1675). Il avait réuni sur les couvents de la Congrégation de Saint-Maur un travail : *Monasticon gallicanum*, conservé à Saint-Germain-des-Prés, et publié en 1871 par Peigné Delacourt.

GERMAIN (LES). Plusieurs orfèvres parisiens célèbres ont porté le nom de Germain. Pierre **Germain Ier**, né à Paris en 1645, mort en 1684, auteur de travaux à Versailles et de médailles commémoratives. — Thomas **Germain** (1673-1748), auteur de trophées, de soleils d'église ; il eut le titre d'échevin, qui conférait la noblesse, et fut logé au Louvre. — Pierre **Germain II** (1716-1783), le plus célèbre des Germains, d'une famille différente des précédents. Il publia en 1748 un recueil de planches, sous le titre d'*Eléments d'orfèvrerie*, en deux parties. La première partie est consacrée à l'orfèvrerie religieuse ; la seconde, à l'orfèvrerie laïque. L'impression d'ensemble est celle d'une grande largeur de dessin, même lorsque Germain s'abandonne aux détails les plus tourmentés du style Louis XV. Il montre, en général, la plus capricieuse fan-

taisie, mais il n'est jamais original aux dépens de la grâce et de l'élégance.

GERMAIN (Sophie), mathématicienne française, née et morte à Paris (1776-1831). Elle s'instruisit seule, et entra en relation avec Lagrange et avec Gauss. Elle fut couronnée en 1816 par l'Institut, pour un *Mémoire sur les vibrations des lames élastiques*, question mise au concours depuis 1811. A ce premier travail, publié en 1820, elle ajouta dans la suite : *Mémoire sur l'emploi de l'équation dans la théorie des surfaces élastiques* (1824) ; *Mémoire sur la nature et l'étendue de la question des mêmes surfaces* (1826) ; *Considérations sur l'état des sciences et des lettres aux différentes époques de leur culture* (1833) ; etc.

GERMAIN (Auguste-Jean), comte DE MONTFORT, administrateur français, né et mort à Paris (1786-1821). Son père avait été membre des états généraux et l'un des directeurs de la Banque de France. Officier d'ordonnance de Napoléon Ier, il défendit vaillamment le fort de Kuffstein, dans le Tyrol. Rallié aux Bourbons, il occupa la préfecture de Saône-et-Loire, et après les Cent-Jours celle de Seine-et-Marne. Pair en 1819, il fonda *le Courrier*, qu'il abandonna lors du rétablissement de la censure.

GERMAIN (Alexandre-Charles), historien français, né à Paris en 1809, mort à Montpellier en 1887. En sortant de l'École normale (1833), il professa l'histoire au collège de Nîmes, et ensuite à la faculté des lettres de Montpellier, où il devait terminer sa carrière universitaire. Il consacra à l'histoire de cette ville une série de travaux dont le plus important est une *Histoire de la commune de Montpellier* (1851), et qui lui valurent en 1876 son élection comme membre libre de l'Académie des Inscriptions.

GERMAIN (Henri), financier et homme politique français, né à Lyon en 1824, mort à Paris en 1905. Il devint, en 1863, président du conseil d'administration du Crédit lyonnais, fut élu, en 1869, député dans l'Ain, où il fut réélu à l'Assemblée nationale en 1871. Très compétent dans les questions de finances et d'impôts, il fut élu en 1886 membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a publié : *Discours parlementaires sur les finances* (1886) ; *la Situation financière de la France* (1886) ; *l'Etat politique de la France en 1886* (1886) ; etc.

GERMAIN (Alexandre POINET, dit), acteur français, né à Paris en 1847, mort en 1938. Il débuta au petit théâtre d'amateurs de la Tour-d'Auvergne, joua dans divers théâtres, notamment aux Variétés, où commença sa réputation, au Châtelet, aux Bouffes-Parisiens et aux Folies-Dramatiques. En 1891 il fut engagé aux Nouveautés, où il se fit apprécier par son jeu plein d'imprévu et d'originalité, par un sentiment comique auquel la mobilité de sa physionomie donnait plus de piquant encore. Son succès a été grand, surtout dans : *Champignol malgré lui*, *l'Hôtel du libre-échange*, *le Contrôleur des wagons-lits*, *la Dame de chez Maxim's*, *les Maris de Léontine*.

GERMAIN (Alphonse), écrivain d'art français, né à Lyon en 1861. Il se destina d'abord à la peinture, puis se consacra aux études d'esthétique : *Pour le beau* (1893) ; *Notre art de France* (1894) ; *le Sentiment de l'art* ; *l'Art chrétien en France des origines au XVIe siècle* (1903) ; *les Clouet* (1906) ; *les Néerlandais en Bourgogne* (1909) ; *les Artistes lyonnais du XIIIe siècle à nos jours* (1910). On lui doit aussi des études religieuses : *l'Influence de saint François d'Assise sur la civilisation et les arts* (1903) ; *Sainte Colette de Corbie* (1904) ; *J.-B. Vianey curé d'Ars* (1905) ; *Comment rénover l'art chrétien* (1905).

GERMAIN (Auguste), chroniqueur, romancier et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1862-1915). Il débuta dans le journalisme, et rédigea pendant trente ans la gazette théâtrale à *l'Echo de Paris* sous la signature CAPITAINE FRACASSE. Outre ses chroniques pleines d'observation et d'humour, il a écrit des romans de mœurs contemporaines, dont les meilleurs sont : *Famille*, scènes de la vie parisienne (1894) ; *Théâtreuses* (1895) ; *En fête* (1898) ; *Polichinelles* (1898) ; *les Etoiles* (1900) ; *Dame patronnesse* (1907). Il a également donné des pièces d'une ironie sans amertume, parmi lesquelles : *Famille* (1894), comédie tirée de son roman ; *l'Etranger* (1897) ; *L'Amour pleure et rit* (1899) ; *la Paix du foyer* (1900) ; sans parler de nombreuses piècettes en un acte, pour la plupart en collaboration avec R. Trébor.

GERMAINE (sainte) [Germaine COUSIN], née et morte à Pibrac, près de Toulouse (1579-1601). Pauvre, infirme, maltraitée par sa marâtre, elle passait la plus grande partie de son temps dans la solitude des champs, occupée à garder un troupeau, pratiquant maintes austérités pour réparer les sacrilèges commis par les protestants. Son tombeau devint un but de pèlerinage. Canonisée par Pie IX en 1867. — Fête le 15 juin.

GERMAINE DE FOIX, reine d'Aragon et de Sicile, née en 1488, morte en 1538. Elle était fille du comte d'Etampes, vicomte de Narbonne, Jean de Foix, et nièce de Louis XII par sa mère, Marie d'Orléans. Elle épousa, en 1506, son grand-oncle, Ferdinand le Catholique, alors âgé de cinquante-quatre ans. Pour toute dot, Ferdinand obtint de Louis XII qu'il se désistât, en sa faveur, de ses prétentions sur le royaume de Naples (Blois, 1505). Germaine eut bien un fils, Jean, mais il mourut avant Ferdinand le Catholique, qui laissa tout son héritage à Jeanne la Folle. Elle se remaria avec Jean, margrave de Brandebourg, gouverneur de Valence (mort en 1526), puis avec Ferdinand, duc de Calabre (mort en 1535).

Germaine, un des meilleurs romans d'Edmond About (1858). Un vieux duc ruiné a une fille charmante, mais phtisique, Germaine. Pour tirer son père de la misère, celle-ci épouse le comte Diego Gomez de Villanera, immensément riche, en reconnaissant pour sien un enfant né des amours du comte avec la femme d'un capitaine de vaisseau, Mme Chermidy. Conduite en Grèce, Germaine renaît à la santé, et Mme Chermidy complote de la faire tuer par un ancien forçat, afin d'épouser ensuite le comte ; mais c'est elle qui tombe sous le poignard du bandit. L'auteur a su traiter ce sujet avec une délicatesse de touche qui a assuré au livre un très grand succès.

GERMANDRÉE [*jèr, dré*] n. f. Genre de plantes de la famille des labiées.

— ENCYCL. Les *germandrées* (*teucrium*) sont des plantes herbacées ou ligneuses, à corolle unilabiée. On en connaît une centaine d'espèces, répandues, dans les lieux secs, sur le pourtour méditerranéen. Toutes sont aromatiques, toniques, excitantes et vulnéraires. Plusieurs espèces, comme la germandrée petit-chêne (*teucrium chamædrys*), la germandrée Marum, etc. sont utilisées en pharmacie et en liquoristerie.

Germandrée : *a*, coupe de la fleur.

GERMANIA, petite planète, N° 241, découverte par Luther en 1884.

GERMANIA n. f. Linguist. Argot espagnol : *La* GERMANIA *a servi de bonne heure à des compositions poétiques ; elle a subi, à partir du XVIIe siècle, une influence profonde de la part du gitano qui l'a transformée en « calò » ou argot bohémien-espagnol.* (Sainéan.)

GERMANICITÉ n. f. Caractère de ce qui est germanique : *Le jeune Gœthe, dans sa période de fièvre nationaliste, célébrait la* GERMANICITÉ *du style gothique.* (L. Reynaud.)

GERMANICUS (Tiberius DRUSUS NERO), général romain, fils de Decimus Drusus Nero et d'Antonia, nièce d'Auguste, né à Rome en 16 av. J.-C., mort à Antioche en 19 apr. J.-C. Questeur à vingt ans, il soumit deux fois les Dalmates et les Pannoniens révoltés et obtint le consulat avant l'âge légal. Il jouissait au plus haut degré de la confiance d'Auguste, qui lui confia les huit légions du Rhin (14 apr. J.-C.). A la mort d'Auguste, ces légions voulurent contraindre Germanicus à prendre l'Empire. Celui-ci refusa, puis, pour détourner l'effervescence des troupes, fit en Germanie plusieurs campagnes périlleuses. Il reprit les aigles de Varus et vainquit Arminius. Tibère, jaloux, le rappela à Rome, où un magnifique triomphe lui fut décerné. L'empereur lui donna le consulat, mais ne tarda pas à l'éloigner, en l'envoyant en Asie avec un pouvoir dictatorial. Il pacifia la Cappadoce, la Commagène, l'Arménie, visita l'Egypte, la Judée, la Syrie, se faisant bénir par la douceur et l'habileté de son administration. Mais il était en butte à l'opposition de Pison, confident de Tibère. Il tomba malade en Syrie, et mourut à Antioche. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par Pison. Celui-ci, accusé devant le sénat, se donna la mort. La fin prématurée de Germanicus fut un deuil public. Il avait composé divers ouvrages, dont il ne reste qu'une traduction en vers des *Phénomènes* d'Aratos.

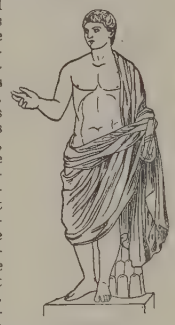

Germanicus.

GERMANIE. Géogr. anc. Contrée de l'Europe centrale, bornée au N. par les mers du Nord et Baltique, à l'E. par la Vistule, au S. par les Karpates et le Danube, et à l'O. par le Rhin. Elle correspondait à l'Allemagne, à la Bohême et à la partie occidentale de la Pologne d'aujourd'hui, et était habitée par les *Germains*.

Au moment où les Romains entrèrent en contact avec les populations de ce pays barbare, c'est-à-dire situé en dehors des limites de l'Empire, la Germanie était, du moins dans les parties où ils accédèrent, une région boisée, la *forêt Hercynienne*, dont les chênes élevés et la faune boréale provoquèrent leur étonnement. Le climat leur en parut très rude ; et pas de ponts pour franchir les cours d'eau ni de chaussées pour traverser les étendues marécageuses ou forestières. Entre la Germanie et les pays de l'Empire romain, le contraste était frappant.

Il n'était pas moins grand entre les habitants de l'Empire et les *Germains*. Ces paysans et ces guerriers, partagés en petits peuples indépendants, isolés et même ennemis les uns des autres, ne cessaient de se faire la guerre et d'empiéter sur leurs territoires réciproques. Ils mordaient même sur les pays de la rive gauche du Rhin au temps de la conquête de la Gaule, et c'est pourquoi Jules César n'hésita pas à pénétrer jusqu'en Germanie. Après le désastre subi par Varus au temps d'Auguste (9 de notre ère), les empereurs arrêtèrent la conquête au Rhin et au Danube, et laissèrent à eux-mêmes les peuples établis plus à l'E. et plus au N. Ceux-ci, sans villes, sans organisation commune, étaient groupés en Ingévons, Istévons et Herminons.

Toutefois, à la fin du Ier siècle de notre ère, les Romains colonisèrent le pays compris entre le Danube, le Rhin et le Main, et construisirent pour défendre les *Champs Décumates* un retranchement continu, depuis Coblentz jusqu'au confluent de l'Altmuhl et du Danube, car les Germains proches des frontières de l'Empire ne cessaient de pénétrer sur le territoire romain, et de soutenir contre les légions une guerre d'escarmouches ; quelques-unes de leurs peuplades (Marcomans, Quades, Goths) tentèrent même de s'établir par la force sur les terres de l'Empire, séduits par la douceur du climat et par la fertilité du sol. S'ils échouèrent dans leur dessein, d'autres furent plus heureux au cours des guerres civiles de « l'anarchie militaire » (IIIe s.). Alors, la frontière étant dégarnie de troupes, les Germains commencèrent à la franchir (occupation des Champs Décumates par les Alamans en 282) tandis que, des débris des anciens peuples, se formaient les confédérations nouvelles des Saxons, des Francs, etc., dont la poussée des peuples mongols détermina l'irruption violente dans l'Empire au Ve siècle.

Germanie (LA), [ou plus exactement *Mœurs des Germains*], ouvrage de Tacite, publié par lui en 98 apr. J.-C. Il semble que Tacite fut chargé du gouvernement de la Gaule Belgique, et qu'en cette qualité il fut amené à étudier et à bien connaître des peuples avec lesquels Rome se trouvait aux prises. Le sujet était donc d'actualité ; de plus, les Romains lisaient toujours avec beaucoup d'intérêt des ouvrages concernant des nations lointaines et mal connues. Enfin, il trouvait là l'occasion d'éclairer discrètement certaines questions de politique étrangère et aussi d'opposer aux mœurs corrompues de la Rome impériale l'énergie des peuples barbares qui la menaçaient. Dans la forme, nous trouvons qu'il a trop sacrifié au goût de ses contemporains.

GERMANIE ROMAINE. Géogr. anc. Partie de la Germanie transrhénane occupée par les Romains, où *Champs Décumates*. Territoire situé entre la Belgique et le Rhin, à partir du Ier siècle de notre ère.

GERMANIE (ROYAUME DE), Etat né du démembrement de l'Empire carolingien et constitué au traité de Verdun, en 843. La part de Louis, à qui l'on donna dès lors le surnom de *Germanique*, comprenait la Saxe, la Thuringe, la Franconie, l'Alamanie, la Bavière et les pays tributaires de l'Est. Louis le Germanique fit de Ratisbonne sa principale résidence. A sa mort (876), ses trois fils, Carloman, Louis II et Charles le Gros, se partagèrent ses Etats. Carloman et Louis II moururent en 880 et 882. Charles le Gros recueillit non seulement l'héritage de ses frères, mais encore se fit proclamer empereur. En 887 il fut déposé et Arnoul, bâtard de Carloman, devint roi de Germanie. Arnoul transmit la couronne à son fils Louis l'Enfant, qui mourut en 911 sans héritier. Les grands lui donnèrent comme successeur Conrad le Salique. Conrad régna six ans, eut à lutter contre les Hongrois, et à se défendre contre de nombreux compétiteurs au trône. N'ayant pas d'enfants, il désigna comme successeur Henri de Saxe, dit l'Oiseleur (919). La maison de Saxe régna en Germanie jusqu'en 1024. Le royaume de Germanie fut, de 962 à 1806, le noyau du Saint Empire romain germanique.

GERMANIQUE [*jèr, nik*] adj. (lat. *germanicus* ; de *Germanus*, Germain). Qui appartient à la Germanie, à l'Allemagne ou à ses habitants : *Les peuples, Les races* GERMANIQUES.

— ENCYCL. Linguist. On donne le nom de *germaniques* aux idiomes en usage chez les peuples que les Romains appelaient *Germains*. Ces idiomes forment dans la famille indo-européenne un groupe très important, qui se divise en trois sections : *germanique oriental* (ostgermanisch), *germanique septentrional* (nordgermanisch ou nordisch) et *germanique occidental* (westgermanisch). La première branche n'est représentée que par le *gothique* (gotisch), dont nous avons des monuments remontant au IVe siècle apr. J.-C., mais qui n'a pas laissé de postérité. La branche nordique comprend l'*islandais*, le *norvégien*, le *danois* et le *suédois*. Ces quatre langues sont sorties du *vieux-norrois* (altnordisch), que nous connaissons par des inscriptions runiques. Le germanique occidental se subdivise en *anglo-saxon* (d'où l'anglais moderne), *frison*, *bas allemand* (d'où le plat-allemand), *bas francique* (hollandais et flamand modernes), et *haut allemand*, comprenant lui-même le bavarois, l'alaman et moyen-francique ; c'est sur ce dernier que repose l'allemand littéraire moderne. Les linguistes sont d'accord pour admettre l'existence d'un état linguistique commun, dont les langues germaniques sont les transformations. C'est ce qu'ils appellent le *prégermanique* (urgermanish). Les principaux caractères qui donnent au groupe germanique son individualité sont : 1° le changement des consonnes momentanées indo-européennes suivant la loi de Grimm : la sourde (*p, t, k, ph, th, kh*) est devenue spirante sourde germanique (*f, th* anglais dur, *ch* allemand de *doch*) ; la sonore aspirée (*bh, dh, gh*) est devenue spirante sonore (*v, th* anglais doux, *g* allemand sonore spirant) ; la sonore non aspirée (*b, d, g*) est devenue sourde (*p, t, k*). Puis la spirante sourde qui suivait une syllabe atone est devenue spirante sonore (loi de Verner). Une seconde substitution de consonnes (*Lautverschiebung*) s'est produite dans le haut allemand ; 2° le développement en *un, um, ur, ul*, des nasales et liquides voyelles indo-européennes ; 3° la création de la déclinaison faible de l'adjectif, ainsi que du prétérit faible, etc.

— Zool. *Races germaniques : Race bovine*, Race dolichocéphale, remarquable par sa taille élevée et son aptitude laitière. Les bœufs font de bons animaux de boucherie. Le pelage, formé de bandes dans lesquelles se mélangent le rouge acajou, le noir et le blanc, est dit « bringé ». Les principales variétés sont celles du *Mecklembourg*, de la *Normandie* et du *Hereford*. || *Race chevaline*, Race dolichocéphale caractérisée par une tête longue, busquée, à front étroit, à oreilles rapprochées. La taille est élevée (1m,60 à 1m,70), le squelette fort, les masses musculaires peu développées. Les robes sont baies et alezanes. L'aptitude prédominante est le service de selle ou de carrosse. La race germanique pure (originaire du Sleswig-Holstein) a subi beaucoup de métissages et de croisements, qui ont donné naissance à de nombreuses variétés et notamment à la majeure partie des chevaux d'attelages de luxe, et des chevaux de grosse cavalerie. || *Race ovine*, Race de grande taille, supportant bien l'humidité, et souffrant de la chaleur et de la sécheresse. Les moutons de cette race qui atteignent toujours de forts poids, donnent une viande un peu grossière et manquant de saveur.

GERMANIQUE (MER). Géogr. anc. Nom latin de la *mer du Nord*.

GERMANIQUE (CONFÉDÉRATION). V. ALLEMAGNE.

GERMANISANT [*jè', zan*], E adj. Ce qui germanise. — *Substantiv.* Qui affectionne les mœurs ou les formes allemandes. || Qui étudie la langue, la littérature, etc., germaniques.

GERMANISATION [*jèr, si-on*] n. f. Action de germaniser ; son résultat.

GERMANISER [*jèr, zé*] v. tr. (du lat. *Germanus*, Germain). Rendre allemand ; donner une forme allemande à : GERMANISER *un peuple, des noms propres*.

— *Intransitiv.* Faire des germanismes.

GERMANISME [*jèr, nissm'*] n. m. (du lat. *Germanus*, Germain). Façon de parler propre à la langue allemande.

GERMANISTE [*jèr, nisst'*] n. et adj. Qui s'occupe spécialement des langues ou du droit germaniques.

GERMANIUM [*jèr, ni-om'*] n. m. (de *Germania*, Allemagne). Métal découvert en 1885 par le chimiste Winckler.

— ENCYCL. En étudiant l'argyrodite, minéral trouvé dans une mine d'argent des environs de Freiberg, en Saxe,

Winckler y constata la présence d'un élément nouveau, qu'il nomma *germanium*. Ce métal, de symbole Ge, est gris, doué de l'éclat métallique, volatil au rouge vif, et a pour poids atomique 72,75. Il n'est autre que le corps prévu par Mendeleev dans la 5e série de sa classification, entre le silicium et l'étain, sous le nom d'*ékasilicium*, et auquel il attribuait le poids atomique 72.

GERMANOPHILE [*jèr', fil'*] n. et adj. (de *Germain*, et du gr. *philos*, ami). Qui aime les Allemands.

GERMANOPHOBE [*jèr', fob'*] n. et adj. (de *Germain*, et du gr. *phobos*, haine). Qui déteste les Allemands.

GERMANOS ou **GERMAIN**, général byzantin du VIe siècle. Neveu de Justinien, il se distingua en Thrace en repoussant les Slaves, en Afrique, où il rendit la paix au pays (536-539). Disgracié en 540 après la prise d'Antioche par les Perses, il rentra en faveur après la mort de Théodora, et fut en 550 chargé de la guerre d'Italie. Il mourut pendant les préparatifs de l'expédition.

GERMANOS ou **GERMAIN** (saint), patriarche de Constantinople (715-730). D'abord métropolitain de Cyzique et partisan de l'hérésie monothélite, il combattit ensuite vigoureusement les doctrines iconoclastes. Déposé par Léon III (730), il mourut en 738. De ses ouvrages, dont beaucoup ont été détruits, il reste des homélies et des lettres. — Fête le 12 mai.

GERMANOS, archevêque de Patras, né à Dimitzana (Arcadie) en 1771, mort à Nauplie en 1826. Il souleva Patras contre les Turcs en 1821, et le 25 mars, avec André Zaïmes de Lontos, du couvent de Hagia-Lavra, il donna le signal de l'insurrection qui allait délivrer la Grèce de la domination turque.

GERMANT [*jèr'-man*], **E** adj. Qui est en état de germination, qui germe.

GERMANTOWN, localité des Etats-Unis (Pensylvanie), faubourg de Philadelphie, aux habitants presque tous Allemands d'origine.

GERME [*jèrm'*] n. m. (lat. *germen*). Physiol. Premier rudiment d'un être organisé quelconque, végétal ou animal. || Nom vulgaire de la cicatricule des œufs d'oiseaux. || Rudiment de certaines parties organiques : *Le* GERME *des dents.* || *Emboîtement des germes.* V. EMBOÎTEMENT. || *Préexistence des germes*, Système d'après lequel le germe préexisterait à la fécondation. || *En germe*, A l'état caché et prêt à se développer.

— *Fig.* Principe, source, cause originelle : *Le* GERME *d'une maladie. Le* GERME *des vertus. S'il reste parmi vous le moindre* GERME *d'aigreur ou de défiance, hâtez-vous de le détruire.* (J.-J. Rousseau.) *Dans une tragédie, il faut que le dénouement soit contenu dans l'exposition comme dans son* GERME. (Voltaire.)

— Alchim. Le mercure.

— Art vétér. *Germe de fève*. Marque noire qu'on voit dans les incisives du cheval depuis cinq ans et demi jusqu'à sept ou huit ans.

— Bot. Rudiment de plante contenu dans la graine : *Le* GERME *contenu dans un simple gland produit un grand chêne.* (Ballanche.) || Embryon. (Se dit quelquefois pour OVAIRE.) || Bourgeon rudimentaire qui se développe sur certaines racines. || Première pousse. || Nom vulgaire du *yazon*, dans la basse Provence.

— Econ. rur. Agneau femelle, dans les Ardennes.

— ENCYCL. C'est Pasteur qui a donné au mot *germe* l'extension qu'il possède aujourd'hui, car autrefois il était employé pour désigner une partie de la graine des végétaux et de l'œuf des animaux supérieurs. Dans la catégorie des germes, on comprend : les *spores*, forme de résistance des petits végétaux, les cellules desséchées, les œufs desséchés, et enfin les petits animaux desséchés en entier, comme les rotifères et les tardigrades, capables de reprendre la vie manifestée quand on leur fournit l'eau nécessaire.

GERME n. f. Mar. V. DJERME.

GERMEN [*jèr'-mèn'*] n. m. (mot lat.). Biol. Ensemble des éléments reproducteurs d'un être vivant.

— ENCYCL. D'après Weissmann, tout être vivant renferme deux sortes d'éléments : les éléments reproducteurs constituant le *germen*, et les autres éléments constituant le *soma*. L'œuf, en développement, contient donc ainsi le soma et le germen ; le soma disparaît quand l'être vient à mourir, tandis que, s'il s'est reproduit, son germen passe dans ses descendants ; et ainsi de suite. V. GERMINATIF.

GERMER [*jèr'-mé*] v. intr. (lat. *germinare*). Pousser son germe au dehors (en parlant de la semence) : *Les radicules sortent du grain quand il* GERME ; et *au fig.* :

Voyez *germer* à l'œil les semences du monde.
RÉGNIER.

|| Se montrer, apparaître en germe (en parlant de la plante) ; et *au fig.* : Naître, commencer à se développer, produire ses effets : *Les grandes passions ne* GERMENT *guère chez les hommes faibles.* (J.-J. Rousseau.) *Idées qui* GERMENT *dans les esprits. Vertus qui* GERMENT *dans les cœurs. L'écrit du citoyen obscur fut une semence qui* GERMA *peu à peu dans la tête des grands hommes.* (Voltaire.)

— *Transitiv.* Faire germer : *Que la terre* GERME *l'herbe verte.* (Fénelon) ; et *au fig.* :

Qui de nouveaux martyrs *germe* une ample moisson.
CORNEILLE.

GERMER ou **GÉRÉMAR** (saint), un des patrons du Beauvaisis, né à Vardes vers 610, mort à Saint-Germer de Flay en 658. Il quitta la cour franque en 648 avec son fils Amalbert pour entrer à l'abbaye de Pentale, en Normandie, qu'il ne put réformer. En 654, il créa et dirigea jusqu'à sa mort l'abbaye qui porte son nom et qui fut plus tard placée sous la règle de saint Benoît. — Fête le 24 septembre.

GERMERSHEIM [*ghèr*] (en lat. *Vicus Julius*), ville d'Allemagne (Bavière, Palatinat), au confluent du Rhin et du Queich ; 3.300 hab. Ch.-lieu de district. Culture de blé, de chanvre, de lin.

Germersheim, tête de pont sur le Rhin, fut bâtie autour d'un château élevé par Conrad II. Ville impériale vers 1276, saisie par les Français en 1644 et démantelée en 1674. Fortifiée à nouveau en 1715, la ville fut forteresse fédérale de 1815 à 1866.

GERMIFICATION [*jèr', si-on*] n. f. Transformation, conversion en germe : *Dans les animaux, l'appareil femelle nous offre l'appareil de* GERMIFICATION.

GERMINAISON [*jèr*] n. f. Linguist. Syn. de GERMINATION.

GERMINAL [*jèr'*], **E, AUX** adj. (de *germe*). Bot. Qui se développe en place de la graine (en parlant d'une feuille) : *Feuille* GERMINALE.

— *Substantiv.* et au masc. Chronol. Septième mois du calendrier républicain en France, commençant le 21 ou le 22 mars et finissant le 18 ou le 19 avril.

germinal an III (JOURNÉE DU **12**) [1er avril 1795], une des insurrections jacobines de la réaction thermidorienne. La misère croissante, l'impossibilité de résoudre la crise financière et d'assurer le ravitaillement de la capitale amenèrent au printemps de 1795 des troubles dans les faubourgs. La première journée fut celle du 12 germinal. Les émeutiers envahirent la Convention, demandant « du pain et la Constitution de 1793 ». L'Assemblée répondit en décrétant d'accusation les conventionnels qui avaient favorisé le mouvement, et déporta sans jugement Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Vadier et Barrère. Malgré ces exécutions, quelques semaines plus tard éclatait l'insurrection plus terrible du 1er prairial.

Germinal, roman d'Emile Zola (1885). Etude puissante de la vie des mineurs, de leur dure et pénible existence, à laquelle nuit, seule, la crudité de certains passages. Etienne Lantier, ouvrier parisien, renvoyé de son atelier pour ses opinions socialistes, finit par trouver du travail aux mines de Montsou. Plus instruit que les autres mineurs, il prend vite sur eux un grand ascendant. Une grève s'étant produite, Lantier devient chef du mouvement, et ne peut l'arrêter, ni le modérer. La faim affole les misérables mineurs ; les fosses sont dévastées, les machines brisées, la direction assiégée, un homme, l'usurier Maigrat, assassiné et affreusement mutilé. Seule, la fusillade — et la mort — calme la foule déchaînée... Des innocents massacrés, un peu plus de misère, de faim et de haine qu'auparavant, voilà tout le résultat de la grève. Le travail est repris avec une morne résignation ; mais un nihiliste russe, Souvarine, fait sauter la mine et l'engloutit. Lantier, qui a vu mourir Catherine, la jeune hercheuse qu'il aimait, reprend son bâton et quitte ce pays désolé. C'est le mois de mai : il rêve au *Germinal* qui verra fleurir un jour pour tous les hommes le droit à la vie et au bonheur.

GERMINAMENTO [*jèr, min-to*] n. m. (mot espagn. dérivé probablem. du lat. *germanus*, frère, associé ; d'où l'espagn. *hermano*, frère). Dr. anc. Contrat d'association entre l'armateur et le propriétaire des marchandises d'une cargaison.

— ENCYCL. L'effet du *germinamento* était d'assimiler toutes les pertes, tant celles résultant d'un sacrifice volontaire et utile, que celles provenant de force majeure : naufrage, pillage, etc. De plein droit dans quelques statuts, le germinamento était une sorte d'assurance mutuelle, légale ou conventionnelle. (On appelait aussi cette association du nom de AGERMANAMENTE.)

GERMINANT [*jèr', nan*], **E** adj. Qui est en état de germination. || *Fig.* Qui germe : *Un style inégal plein de sève, qui sort tout d'un coup d'un cœur chaud, riche et* GERMINANT. (Taine.) [Peu us.]

GERMINATEUR [*jèr'*], **TRICE** adj. (lat. *germinatum*, supin de *germinare*, germer). Qui a la faculté de faire germer : *Pouvoir* GERMINATEUR.

GERMINATIF [*jèr'*], **IVE** adj. Biol. *Vésicule germinative*, Nom donné autrefois à ce qu'on appelle aujourd'hui le « noyau » de l'œuf. || *Tache germinative*, Nom donné au nucléose contenu dans le noyau de l'œuf. || *Théorie du plasma germinatif*, Théorie à l'aide de laquelle on cherche à expliquer l'hérédité.

— Bot. Relatif à la germination : *Le blé conserve longtemps son pouvoir* GERMINATIF.

— ENCYCL. *Plasma germinatif*. La théorie du plasma germinatif a été surtout développée par Weissmann. Elle suppose que le plasma des éléments reproducteurs est différent du plasma des éléments somatiques. Le premier, passant indéfiniment des ascendants aux descendants, n'est pas forcément, s'il trouve sans cesse des conditions favorables, destiné à mourir, tandis que le second, ne se transmettant pas, ne saurait échapper à la mort. En réalité il n'en est pas toujours ainsi puisqu'un morceau de plante, uniquement composé du plasma somatique, peut donner une bouture et se reproduire ainsi indéfiniment, comme le fait la pomme de terre. La théorie du plasma germinatif admet, en outre, que l'œuf donne naissance d'une part aux éléments reproducteurs (V. GERMEN), de l'autre aux éléments somatiques, ces derniers dérivant cependant directement du plasma germinatif. Dans ces conditions, Weissmann imagine, pour expliquer l'hérédité, que le plasma germinatif contient une infinité de particules représentatives de toutes les cellules du corps de l'être et, par conséquent, de leurs caractères. Cette théorie n'est pas soutenable et d'ailleurs ne peut expliquer l'hérédité des caractères acquis qui est à la base du transformisme.

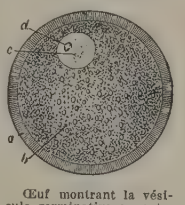

Œuf montrant la vésicule germinative *c*, contenant la tache germinative *d* ; *a*, membrane de l'œuf ; *b*, cytoplasma.

GERMINATION [*jèr', si-on*] n. f. (lat. *germinatio*). Série de phénomènes par lesquels une graine, placée dans des conditions favorables, donne naissance à une nouvelle plante de même espèce que celle qui l'a formée.

— *Par extens.* Passage à l'état de vie active d'un organe dont la vie a été jusque-là très ralentie (spore, œuf, voire tubercule).

— ENCYCL. On peut définir plus scientifiquement la *germination* de la graine comme le passage de cet organe de l'état de vie ralentie à celui de vie active. Parmi les conditions nécessaires à ce passage, les unes (conditions *intrinsèques*) doivent être réalisées par la graine elle-même ; les autres (conditions *extrinsèques*), par le milieu extérieur.

La graine doit être mûre et bien constituée. Elle conserve ordinairement pendant des semaines, des mois ou des années, son pouvoir germinatif, qui, toutefois, chez certaines espèces, ne dure que pendant un temps très court.

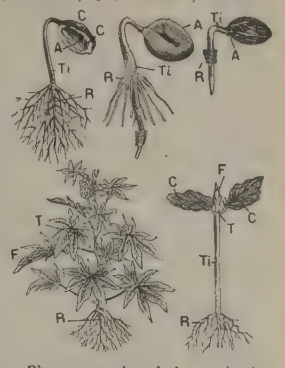

Phases successives de la germination d'une graine de ricin : R. Racine ; Ti. Tigelle ; A. Albumen ; C. Cotylédons ; T. Tige épicotylée ; F. Feuilles.

Les conditions extrinsèques de la germination se réduisent à trois : 1° la graine doit recevoir du milieu extérieur une quantité suffisante d'eau, sans être noyée dans un excès, condition qui en amènerait une pourriture rapide ; 2° il faut encore que la graine reçoive une quantité suffisante d'oxygène ; 3° enfin, la germination réclame une certaine quantité de chaleur. Pour chaque espèce, il existe une valeur minimum de la température (5° pour le blé), au-dessous de laquelle la germination n'est pas possible ; une température optimum (28°7 pour le blé), pour laquelle la germination présente un maximum de rapidité ; enfin, une température maximum (42°5 pour le blé), au-dessus de laquelle la germination n'est plus possible.

Certaines substances sont défavorables à la germination : les anesthésiques la suspendent momentanément ; certains antiseptiques tuent la graine. La lumière semble n'avoir aucune influence sur la germination. Le chlore, le brome, l'iode, en solutions aqueuses très diluées, favorisent la germination, probablement grâce à l'oxygène provenant de l'action de ces corps simples sur l'eau en présence de la lumière.

Quand une graine de ricin (graine dicotylédonée et albuminée) est placée dans les conditions nécessaires et suffisantes à sa germination, son tégument ne tarde pas à se soulever, puis à se déchirer au niveau du micropyle. Par l'ouverture ainsi produite sort une première racine, provenant du développement de la radicule ; puis la graine est soulevée lentement par l'allongement de la tigelle (germination *épigée*) ; ensuite, le tégument de la graine, distendu par son contenu, se déchire plus largement, se détache et tombe sur le sol ; alors paraît, au sommet de la tigelle, qui en sort par un orifice circulaire, la masse blanche de l'albumen. Bientôt celui-ci, diminuant de volume, se divise en deux moitiés, qui se séparent l'une de l'autre, restant fixées aux faces inférieures des cotylédons écartés. Exposés, dès lors, à la lumière, ceux-ci verdissent, se développent, et prennent tous les caractères de feuilles végétatives ; les deux moitiés de l'albumen se réduisent de plus en plus, les substances nutritives qui s'y trouvaient en réserve étant utilisées pour le développement des diverses parties de l'embryon. La gemmule s'épanouit à son tour, s'allonge, et, pendant que disparaissent les dernières traces de l'albumen, ébauche la partie de la tige située au-dessus des cotylédons, avec les feuilles qu'elle supporte. Lorsque les réserves nutritives de la graine sont accumulées dans les cotylédons (haricot), ce sont eux qui s'épuisent pendant la germination. Dans certaines graines (pois, blé), la tigelle ne subit pas d'allongement et la graine demeure au point où elle a été semée (germination *hypogée*).

Les phénomènes internes de la germination consistent dans la digestion des substances nutritives que les cotylédons ou l'albumen ont mises en réserve : ces substances sont rendues assimilables par des diastases (amylase, invertine). Quand la réserve est accumulée dans les cotylédons, c'est dans les cellules mêmes du tissu de réserve que s'élaborent les diastases (digestion *interne*) ; quand elle est dans l'albumen, la digestion est interne, si la réserve est oléagineuse ; mais, si elle est amylacée, c'est l'embryon qui produit les diastases dans ses cotylédons et les répand dans les cellules de l'albumen par la surface de contact (digestion *externe*).

La germination de la graine est accompagnée d'un dégagement de chaleur sensible au thermomètre.

GERMINET (Paul-Louis), vice-amiral français, né et mort à Paris (1846-1914). Enseigne de vaisseau pendant la guerre franco-allemande (1870-1871), il fut officier d'ordonnance du président de la République Casimir-Perier, puis de son successeur. Il eut, comme major général de la marine à Brest, à tenir tête aux manifestations d'indiscipline des ouvriers de l'arsenal, et il réussit à rétablir l'ordre (1904). Il recevait alors le commandement d'une des divisions de l'escadre de la Méditerranée. En 1907, la troisième étoile lui était donnée, en même temps que la direction de nos forces navales actives dans la Méditerranée. Mais, au début de 1909, interviewé par un journaliste, il n'hésita pas à déclarer que ses escadres ne disposaient pas des munitions suffisantes pour soutenir plus d'une bataille. Le ministre de la marine y vit un manquement à la discipline, et releva l'amiral de son commandement. L'amiral Germinet fut ensuite appelé à faire partie du conseil supérieur de la marine.

Germinie Lacerteux, roman, par E. et J. de Goncourt (1865), ouvrage d'un naturalisme violent, où les auteurs ont voulu « donner la clinique de l'amour » et décrire les désordres de l'hystérie. Germinie Lacerteux en est l'héroïne. Naturellement honnête, délicate, affectueuse, pauvre fille de la campagne violée dès son arrivée à Paris par un brutal garçon de café, initiée malgré elle à des plaisirs insoupçonnés, elle en arrive, par l'amour et pour l'amour, aux pires fautes, aux plus bas désordres... jusqu'au jour où elle meurt dans un lit d'hôpital.

GERMINIPARE [*jèr'*] adj. (du lat. *germen, inis*, germe, et *parere*, enfanter). Hist. nat. Qui se reproduit par des germes.

GERMINIPARIE [*jèr', rî*] n. f. (de *germinipare*). Hist. nat. Reproduction par germes.

GERMINOGONIE [*jèr', nî*] n. f. (du lat. *germen, inis*, germe, et du gr. *gonê*, génération). Biol. Mode de

reproduction asexuée, caractérisée par une multiplication de l'individu dans l'œuf lui-même, au début du développement.

GERMIPLASOMES [*jèr', zom'*] n. m. pl. (de *germe* et *plasme*). Biol. Eléments ultimes de la constitution du *plasma germinatif*.

GERMOIR [*jèr'*] n. m. Cellier de brasserie, où l'on fait germer l'orge. || Caisse, Pot, destinés à recevoir les graines qu'on veut faire germer.

GERMON [*jèr'*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de thon (*thynnus germo*).

— Encycl. Le *germon* est un grand poisson de 1 m. de long, reconnaissable à ses grandes nageoires pectorales, à son dos bleu foncé, à ses flancs et à son ventre d'un gris bleuâtre. Plus commun dans l'Océan qu'en Méditerranée, le germon est vendu aux halles de Paris sous le nom de *thon;* sa chair, très fine, se mange fraîche ou conservée; il abonde, en été, sur les côtes du golfe de Gascogne et jusqu'en Bretagne. Il ne faut pas le confondre avec le *thon rouge* (*thynnus vulgaris*) de la Méditerranée.

Germon.

GERMURE [*jèr'*] n. f. Germination. (Vx.)

GERNEZ (*Désiré*-Jean-Baptiste), physicien français, né à Valenciennes en 1834, mort à Paris en 1910. Reçu à l'Ecole normale supérieure en 1855, il occupa les postes de professeur de physique au lycée d'Agen (1858), d'agrégé-préparateur à l'Ecole normale (1860), de professeur aux lycées de Dijon (1864), de Versailles (1866), et Saint-Louis (1867) et Louis-le-Grand à Paris (1868). Depuis 1873, il professa un cours de chimie générale à l'Ecole centrale des arts et manufactures, et devint en 1881 maître de conférences à l'Ecole normale. Elève de Sainte-Claire Deville et de Pasteur, Gernez a écrit de nombreux mémoires. Ses recherches sur les solutions gazeuses sursaturées et les liquides surchauffés lui ont permis de formuler une théorie précise de l'ébullition. Il a indiqué la cause de la cristallisation subite des solutions sursaturées, et fait voir qu'une parcelle cristalline la provoquait seulement dans les substances isomorphes, d'où possibilité de séparer les cristaux hémiédriques de leurs symétriques. En étudiant les substances hors d'équilibre (surchauffe et surfusion cristalline, vitesse de transformation des différentes variétés de soufre), il découvrit la persistance de leurs modifications sous des influences diverses, même quand on les ramène dans les conditions initiales de température. La mesure du pouvoir rotatoire lui permit de faire d'importantes remarques sur les combinaisons. Gernez fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris en 1906.

GERNEZ (Paul-Elie), peintre français, né à Onnaing en 1888, m. à Honfleur en 1948. Il a participé aux expositions du Salon d'automne, des indépendants et y a montré des peintures et des pastels. Il a à diverses reprises représenté des coins du port de Honfleur, dans une manière sobre et très soyeuse; ses pastels de fleurs ont un éclat rare et ses études de nu sont d'une remarquable plénitude. P. Gernez est représenté dans les musées nationaux par le *Port de Honfleur* et des *Fleurs*.

GERNRODE-AM-HARZ, ville d'Allemagne (Anhalt), au pied du *Harz;* 3.800 hab. Château, autrefois abbaye de femmes fondée en 960 par le margrave Gero d'Ostmark. Fonderie d'aluminium. — Aux environs, eaux salines.

GERNSBACH, ville d'Allemagne (Bade), sur la Murg, affl. du Rhin; 3.400 hab. Scieries, papeteries; commerce de bois. En 1849, défaite de l'armée insurrectionnelle de Bade.

GERNSHEIM, ville d'Allemagne (Hesse), sur le Rhin; 4.800 hab. Chantiers de constructions. Produits chimiques.

GÉRO, margrave allemand de la Marche orientale, né vers 900, mort en 965. Vainqueur des Slaves, il fonda un grand Etat entre l'Elbe et l'Oder. L'empereur Otton Ier lui donna le titre de margrave. Géro invita à un festin trente principaux chefs slaves, les fit massacrer, puis parvint à désunir les Slaves et les Wendes, à les soumettre séparément et à les convertir. En 963, il imposa aux Polonais un tribut et la reconnaissance de la suzeraineté allemande. C'est l'un des héros des *Niebelungen*.

GÉRODERMIE [*dèr-mî*] n. f. (du gr. *gérôn,* vieillard, et *derma,* peau). Affection dystrophique dans laquelle la peau devient sèche, rugueuse, pâle, ridée comme celle d'un vieillard, et semble trop large pour les parties qu'elle recouvre.

GEROK (Frédéric-Charles DE), poète et prédicateur allemand, né à Vaihingen (Wurtemberg) en 1815, mort à Stuttgart en 1890. Il publia : *Feuilles de palmier* (1857); *Souvenirs de jeunesse* (1875); etc.

GÉROLD (Charles-Théodore), pasteur luthérien français, né à Mulhouse en 1837, mort à Strasbourg en 1928. Il professait, en théologie, le libéralisme. Les Allemands le condamnèrent à la prison pendant la Grande Guerre pour ses opinions francophiles, mais ils n'eurent pas le temps d'exécuter leur sentence. Il dirigea, à partir de 1872, *le Progrès religieux,* et écrivit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Duplessis Mornay et son influence politique sur l'Eglise réformée de France; die Lehre vom Heiligen Geist; la Faculté de théologie protestante de Strasbourg jusqu'en 1870.* Pasteur de Saint-Nicolas de Strasbourg, il incarnait les traditions de l'Eglise luthérienne d'Alsace.

GÉROLSTEIN, village d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Trèves), sur la Kyll, tributaire de la Moselle; 2.800 hab. Station thermale et cure d'air; centre touristique situé dans une des régions les plus pittoresques de l'Eifel.

GEROLZHOFEN, ville d'Allemagne (Bavière, Basse-Franconie), sur le Volkach, affl. du Main; 2.900 hab. Culture du houblon et de la vigne. Carrières de gypse.

GÉROME (Jean-*Léon*), peintre et sculpteur français, né à Vesoul (Haute-Saône) en 1824, mort à Paris en 1904. Il fut élève de Paul Delaroche, et se fit connaître par son *Combat de coqs,* au Salon de 1847. Puis il changea de genre et exposa : *la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean,* et, comme pendant : *Anacréon, Bacchus et l'Amour.* Il a donné ensuite : *Bacchus et l'Amour ivres* (1851); *Une vue de Pæstum* (1852); une *Idylle* (1853).

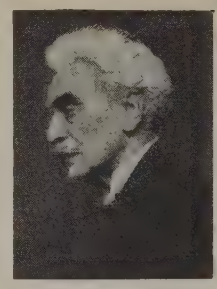
L. Gérome.

En 1855, il envoya à l'Exposition universelle un *Piffraro,* un *Gardeur de troupeaux,* un *Concert russe* et une grande toile représentant *le Siècle d'Auguste et la naissance de Jésus-Christ,* acquise par l'Etat. Il exposa ensuite *la Mort de César* (1859); *Phryné* (1861); *le Boucher turc; le Marché d'esclaves.* Gérome s'est aussi manifesté comme sculpteur, avec ses statues de *Bellone* et d'*Omphale.* Dans ses tableaux néo-grecs, Gérome manifeste le même académisme soigné et minutieux. Acad. des Beaux-Arts (1865).

GÉROMÉ n. m. V. GÉRARDMER n. m.

GÉROMORPHISME [*fissm'*] n. m. (du gr. *gérôn,* vieillard, et *morphê,* forme). Aspect de vieillard que prennent prématurément certains individus sous l'influence de troubles nutritifs et surtout d'origine endocrinienne.

GÉRON n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des bombylidés, comprenant de petites mouches velues, grises ou blanches, à tête petite, thorax très bombé. (Les larves sont parasites des *nephopteryx* et des *fumea.*)

GERONA. Géogr. V. GIRONE.

GÉRONATE n. m. Sel ou éther de l'acide géronique.

GÉRONDIF n. m. (lat. *gerundivum* ou *gerundium*). Gramm. lat. Forme verbale particulière au latin, qui fournit une sorte de flexion à l'infinitif.

— Encycl. Le *gérondif* a trois cas : un génitif, un accusatif et un datif-ablatif. Ainsi *tempus legendi,* le temps *de la lecture; consumit tempus legendo,* il emploie son temps *à la lecture.* Il est aussi employé comme adjectif : *vinum bibendum,* le vin à boire : c'est le participe futur passif. L'origine de cette forme est obscure.

GÉRONE (autref., *Barug*), bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon), sur le Tarlac; 13.000 hab. Riz, sucre.

GÉRONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide cétonique formé dans l'oxydation de l'ionone.

GÉRONTE n. m. (du gr. *gérôn, ontos,* vieillard). Hist. anc. Sénateur de Lacédémone ou de l'île de Crète qui devait être âgé de soixante ans au moins. || Ancien nom des moines.

— Théâtr. Type de vieillard, dans la comédie classique : *Un* GÉRONTE *de comédie.* (Le nom a passé dans la langue, comme substantif masculin désignant un homme faible, qui se laisse mener.)

- Encycl. Théâtr. Au début, Géronte fut simplement le père, le vieillard, sans prêter pour cela à la raillerie : ainsi dans *le Menteur* (1642) de Corneille. Celui de Rotrou (*la Sœur généreuse,* 1645), est déjà un sot qui se laisse berner. Molière, dans *le Médecin malgré lui* (1666) et surtout dans *les Fourberies de Scapin* (1671), en a fait un personnage purement grotesque par son avarice, son entêtement et sa crédulité. Regnard a encore enchéri sur Molière dans *le Légataire universel* (1707) où Géronte est devenu un vieil oncle à héritage exploité par un neveu indélicat et des valets fripons. Gresset, dans *le Méchant,* a essayé de redonner au personnage de Géronte sa mansuétude et sa bonhomie primitives.

GÉRONTERIE [*jé, trî*] n. f. (de *géronte*). Caractère de *géronte,* de vieillard faible, facile à tromper.

GÉRONTHRÉES [*jé, tré*] n. f. pl. Fêtes annuelles des habitants de *Geronthræ* (Laconie), en l'honneur d'Arès.

GÉRONTINE n. f. (du gr. *gérôn,* vieillard). Leucomaïne qui semble se former sous l'influence de la sénilité, dans certains organismes de l'animal.

GÉRONTISME [*tissm'*] n. m. (de *géronte*). Régime politique dirigé par les vieillards. || Faiblesse sénile d'esprit.

GÉRONTIUS, général romain, mort en 409. Il soutint d'abord l'usurpateur Constantin, puis il se révolta à son tour, proclama empereur Maxime, mit à mort Constant, et assiégea Constantin dans Arles. Honorius envoya une armée contre lui. Abandonné d'une partie de ses troupes, il se tua.

GÉRONTOCOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *gérôn, ontos,* vieillard, et *komein,* soigner). Hygiène spéciale des vieillards. (On a dit, moins bien, GÉROCOMIE.)

GÉRONTOCOMIQUE [*mik'*] adj. Qui concerne la géron-tocomie.

GÉRONTOCOMIUM [*mi-om'*] n. m. (du gr. *gérôn, ontos,* vieillard, et *komein,* soigner). Hospice pour les vieillards, au temps du Bas-Empire. || Hospice, en général. (On a dit aussi GÉRONTOTROPHIUM.)

GÉRONTOCRATIE [*sî*] n. f. (du gr. *gérôn, ontos,* vieillard, et *kratos,* puissance). Gouvernement confié à des vieillards : *La* GÉRONTOCRATIE *se retrouve sous la tente des patriarches.*

GÉRONTOCRATIQUE [*tik'*] adj. Relatif à la gérontocratie : *Dans notre siècle, l'influence* GÉRONTOCRATIQUE *est moindre assurément qu'à aucune autre époque.* (Montesquieu.)

GÉRONTOPHILIE [*fi-lî*] n. f. (du gr. *gérôn,* vieillard, et *philia,* amitié). Méd. Perversion de l'instinct sexuel, qui porte certaines personnes assez jeunes à rechercher de préférence les gens âgés.

GÉRONTOXON [*to-kson*] n. m. (du gr. *gérôn,* vieillard, et *toxon,* arc). Ophtalm. Arc ou cercle blanc opaque apparaissant autour de la cornée, chez les vieillards. (C'est l'effet physiologique de la diminution de transparence de cet organe par l'action de la floculation sénile.) || Syn. de ARC SÉNILE.

GÉROTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *gérôn,* vieillard, et *thérapeia,* traitement). Thérap. Ensemble des moyens préconisés pour retarder l'apparition de la vieillesse.

— Encycl. La vieillesse est un phénomène physiologique, résultant du fonctionnement qui caractérise la vie. Par conséquent, on ne peut que dans une mesure très étroite, par des moyens hygiéniques, reculer son échéance. Metchnikov croyait que la vieillesse ou, plus exactement, sa précocité, résulte d'intoxications d'origine intestinale, lesquelles répandent, dans l'organisme, des poisons qui fatiguent et lèsent certaines cellules. Ces dernières sont, à leur tour, dévorées par les *macrophages,* et à leur place s'installent des éléments conjonctifs ou de sclérose, qui ne peuvent remplir le rôle des cellules nobles, musculaires, glandulaires, nerveuses, et constituent simplement des moyens de soutien. En conséquence, Metchnikov préconisa l'usage des ferments lactiques contre les intoxications intestinales, et un sérum cytotoxique contre les macrophages. Les ferments lactiques ont donné de très bons résultats dans le traitement des gastro-entérites, mais le sérum cytotoxique n'a jamais été expérimenté que sur des chiens et paraît, d'ailleurs, théoriquement, plus nuisible que bienfaisant, puisqu'il détruit les macrophages, dont la fonction est de dévorer les cellules usées de nos organes et de boucher ainsi les brèches qui pourraient dangereusement s'ouvrir dans nos tissus.

Actuellement, toute la thérapeutique de la vieillesse se résume en ceci : complète sobriété, long sommeil, travail modéré mais régulier, suppression de tous les excès quels qu'ils soient, de surmenage physique ou psychique, et, par conséquent, des grandes émotions, des préoccupations et des chagrins. Ce programme est plus facile à préconiser qu'à suivre. Aussi ne voit-on pas, malgré les efforts de l'hygiène, que la vieillesse apparaisse plus tardivement et soit moins pénible qu'autrefois.

GÉROUSIE ou **GÉRUSIE** [*zî*] n. f. (gr. *gérousia;* de *gérôn,* vieillard). Sénat de Lacédémone, Corinthe et autres villes grecques. || Nom donné par les auteurs grecs au sénat de Carthage ou de Rome. || Collège, mal connu, formé d'hommes mûrs, qui existait, à côté de l'*ecclésia* et de la *boulê,* dans beaucoup de cités d'Asie Mineure à l'époque romaine.

GÉROV (Najden). Biogr. V. GUÉROV.

GEROVIT ou **JAROVIT,** dieu slave du cycle baltique, honoré à Volgast et à Havelberg. Il paraît avoir été un dieu de la Guerre.

GERPINNES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi); 2.100 hab.

GERRA n. f. Mesure de capacité en usage à Minorque, et qui vaut un peu plus de 12 litres.

Gerres.

GERRES [*jé-rèss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des gerridés, comprenant des formes latéralement aplaties, à nageoire dorsale très haute en avant, à longue caudale profondément fendue et qui habitent les mers chaudes.

GERRESHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Düsseldorf); 14.000 hab. Commerce de bétail. Verrerie; tréfileries.

GERROPHORE [*ro-for'*] n. m. (du gr. *gerron,* bouclier d'osier, et *phoros,* qui porte). Antiq. gr. Soldat perse ou thrace armé d'un bouclier d'osier.

Gerrhosaure.

GERRHOSAURE [*ro-sôr'*] n. m. Genre de lézards africains, comprenant une demi-douzaine d'espèces à pattes courtes et dont la longueur ne dépasse pas 50 cm. (Ils sont ordinairement bruns ou verdâtres, variés de jaune et de noir.)

GERRIDÉS [*jé-ri-dé*] n. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons téléostéens, ayant pour type le genre *gerres.*

— Entom. Autre nom de la famille des hydrométridés.

GERRIS [*jé-riss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, type d'une famille dite des gerridés, comprenant des formes très sveltes, à pattes longues et fines, et qui courent rapidement à la surface des eaux. (Ces punaises carnassières, ordinairement noires ou brunes, d'un gris soyeux en dessous, sont répandues sur tout le globe.)

Gerris.

GERS (lat. *Egirtius*), rivière de Gascogne, qui naît dans le plateau de Lannemezan, au sud du bourg de ce nom (Hautes-Pyrénées), traverse le département du Gers par Auch, Fleurance et Lectoure, et se jette dans la Garonne (rive gauche) à 10 kil. en amont d'Agen. Cours 178 kil.

GERS (DÉPARTEMENT DU), formé d'une partie de l'ancienne Gascogne et principalement des pays d'Armagnac et d'Astarac et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est limité au N. par le Lot-et-Garonne, à l'E. par le Tarn-et-Garonne et par la Haute-Garonne, au S. par les Hautes-Pyrénées, à l'O. par les Landes. Superficie, 6.280 km².

Il comprend aujourd'hui trois arrondissements : *Auch*

chef-lieu, sous-préfectures Condom et Mirande, 29 cantons, 466 communes, et 190.405 hab. Les arrondissements de Lectoure et de Lombez ont été supprimés en 1926. Il fait partie de la XVIIe région militaire, et ressortit à la cour d'appel d'Agen et à l'académie de Toulouse ; il forme l'archevêché d'Auch. V. *Supplément*.

Le département est formé d'un vaste plateau peu élevé qui s'abaisse graduellement vers la Garonne et qui paraît recouvert par les apports des glaciers et des fleuves quaternaires. Des rivières descendant en éventail du plateau de Lannemezan situé au sud du département, entaillent régulièrement le plateau de leurs vallées dyssymétriques, abruptes sur le versant E., plus douces sur le versant O. Ce sont principalement de l'E. à l'O., la Save, la Gimone, l'Arrats, le Gers, la Baïse, affluents de la Garonne. L'Adour et ses affluents le Midour et la Douze parcourent la partie ouest du département. Bien que soumis à l'influence des vents atlantiques et très arrosé, le département manque d'eau en été, et il a fallu creuser un canal pour amener celles de la Neste, qui s'alimente aux glaciers pyrénéens, mais sans obtenir un résultat remarquable.

Le pays, presque exclusivement agricole, s'est régulièrement et rapidement dépeuplé depuis le milieu du XIXe siècle. Il a fallu faire appel à l'immigration de paysans italiens. Les landes, pacages et pâturages ont fait reculer les terres labourées. L'élevage du bétail, des chevaux et de la volaille y garde une certaine importance. La vigne avec laquelle se fabriquent les célèbres eaux-de-vie d'Armagnac est cultivée sur les coteaux, et le commerce en anime les petites villes d'Eauze, Cazaubon, Vic-Fezensac, Condom, Valence, etc. Toutes ces localités, dont beaucoup sont d'anciennes bastides du XIIIe siècle bâties parfois en des sites très anciens, n'ont qu'une faible population. La proximité des Pyrénées, au pied desquelles commencent à s'installer les usines électrochimiques, pourra donner à ce pays un nouvel essor.

GERSAU, bourg de Suisse (canton de Schwytz), sur le lac des Quatre-Cantons, au pied du Righi ; 2.000 hab. Eglise, hôtel de ville. Gersau forma, de 1390 à 1798, une petite république indépendante réunie en 1817 au canton de Schwytz, dont elle forme un district.

GERSBYITE [*jèrss*] n. f. Phosphate naturel hydraté de fer, manganèse, aluminium et calcium.

GERSDORF, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Chemnitz) ; 7.900 hab. Fabrication de toiles et de bonneterie.

GERSDORFFITE [*jèrss-dor-fit'*] n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de nickel. || Syn. de DISOMOSE.

GERSEAU [*jèr'-sô*] n. m. (peut-être pour HERSEAU). Corde qui soutient une poulie ou la renforce pour empêcher qu'elle n'éclate.

GERSÉE [*jèr'*] n. f. Suc de racine d'arum, autrefois employé par les femmes italiennes pour se blanchir la peau.

GERSON (Jean CHARLIER, dit **Jean de**), théologien français, né en Champagne en 1362, au village de *Gerson*, dont il prit le nom, mort à Lyon en 1428. Docteur en 1392, chancelier de l'Université de Paris en 1395, puis doyen du chapitre de Bruges, Gerson profita de son influence sur l'Université de Paris pour essayer de mettre fin au Grand schisme, d'abord en obtenant la démission du pape d'Avignon, Benoît XIII, en même temps que celle de Grégoire XII qui résidait à Rome. Mais, le trouble s'étant accru après l'élection d'un troisième pape, Gerson obtint la réunion d'un concile général à Constance (1414). Il fut, avec son ami Pierre d'Ailly, l'âme de cette assemblée, qui termina le schisme. La réforme de l'Eglise, la condamnation de Jean Hus et la réfutation des apologistes du duc de Bourgogne Jean sans Peur, coupable d'avoir assassiné Louis, duc d'Orléans, occupèrent ensuite son activité. Poursuivi par la haine du parti bourguignon, il se réfugia dans le Tyrol puis à Vienne auprès de Ferdinand d'Autriche. De retour en France (1419), il se retira à Lyon. Gerson reçut de l'admiration de ses contemporains le surnom de **Docteur très chrétien.** Ses *Œuvres complètes*, qui contiennent des ouvrages ascétiques comme le *De perfectione cordis*, et politiques comme le *De unitate ecclesiæ*, ont été éditées en 1483 et en 1706. L'*Imitation de Jésus-Christ* lui a été attribuée. V. IMITATION.

Gerson.

GERSON (Jean), théologien français, frère du précédent, né à Gerson en 1384, mort à Lyon en 1434. Théologien du collège de Navarre (1404), il se fit célestin (1407) et devint prieur de la maison de Lyon, où il recueillit (1419) son frère. — Son neveu Thomas **Gerson,** maître en théologie (1449), chanoine et trésorier de Reims (1450), puis chantre de Saint-Martin de Tours, chanoine de la Sainte-Chapelle (1458), mourut en 1475. On lui attribue : *Des sept paroles du Sauveur sur l'arbre de la croix* (1538).

GERSPACH (Edouard), administrateur et publiciste français, né à Thann (Haut-Rhin) en 1833, mort à Florence en 1906. Attaché à la Direction des beaux-arts en 1870, il fut chargé, en 1876, d'organiser en France, avec le concours des mosaïstes de la fabrique pontificale du Vatican, une manufacture nationale de mosaïque, dont il fut nommé administrateur en 1883. Il passa en 1885 aux Gobelins, où il remplit les fonctions d'administrateur jusqu'en 1893. On doit à Edouard Gerspach les ouvrages suivants : *la Mosaïque* (1881) ; *l'Art de la verrerie* (1885) ; *les Tapisseries coptes* (1890) ; *la Manufacture nationale des Gobelins* (1892) ; *les Anciennes faïenceries françaises* (1892).

GERSTÆCKER (Frédéric), voyageur et romancier allemand, né à Hambourg en 1816, mort à Brunswick en 1872. Ses récits de voyages et d'aventures, colorés et vivants, eurent en leur temps un grand succès : *les Régulateurs de l'Arkansas* (1846) ; etc.

GERSTENBERG (Henri-Guillaume DE), critique et poète allemand, né à Tondern (Slesvig) en 1737, mort à Altona en 1823. Dès 1759, il se fit connaître par un volume de *Bagatelles* (Tändeleien). Son *Poème d'un Scalde* (1766) donna droit de cité à la mythologie scandinave dans la littérature allemande. Dans ses *Lettres sur les curiosités de la littérature* (1766-1767), Gerstenberg combattit les règles classiques et exalta Shakespeare. Par là il contribua à la naissance du mouvement appelé « Sturm und Drang ».

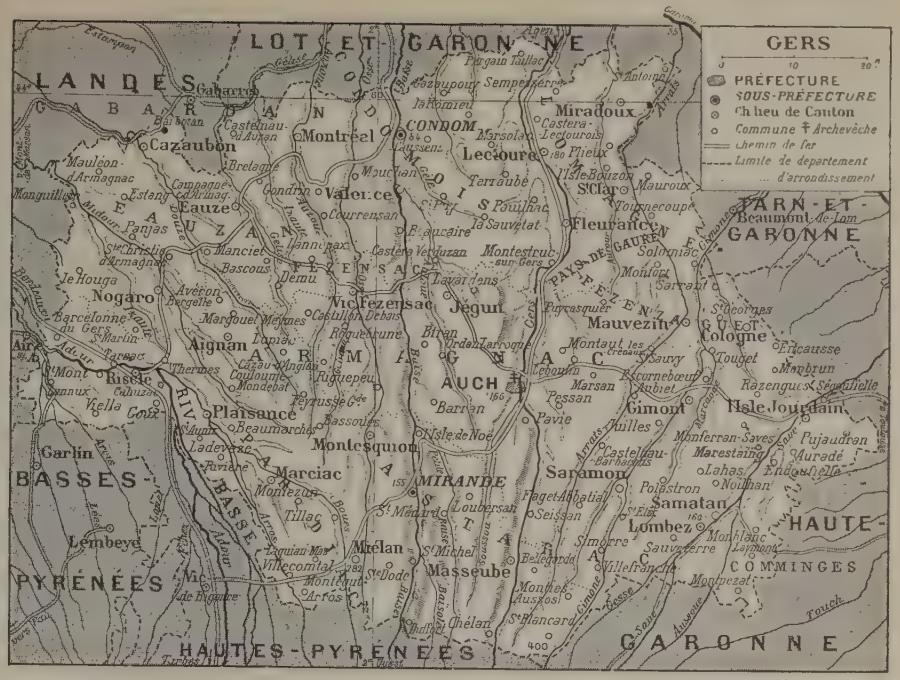

GERSTHEIM-im-Loch, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 3 kil. d'Erstein, sur les marais du Rhin ; 1.715 hab. Tramways strasbourgeois.

GERSWEILER, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Trèves), sur la Sarre ; 4.500 hab. Mines de charbon. Verrerie, poterie de grès.

GERTRUDE de Nivelles (sainte), abbesse, née vers 626, morte à Nivelles en 659. Fille de Pépin de Landen, maire du palais d'Austrasie, elle entra jeune dans le monastère de Nivelles (Brabant), fondé par sa mère, sainte Itte, à laquelle elle succéda comme abbesse en 651. Elle est la patronne des voyageurs. — Fête le 17 mars.

GERTRUDE (sainte), mystique allemande, née en Allemagne en 1256, morte à Helfta, près d'Eisleben (Saxe), vers 1303. Elle entra, à cinq ans, au monastère cistercien de Helfta, que dirigeait l'abbesse Gertrude de Hackeborn avec l'aide de sa sœur, sainte Mathilde ou Mechtilde. Le récit de ses *Révélations* est contenu dans un remarquable ouvrage latin intitulé *Héraut de l'amour divin*, qui est un des premiers monuments de la dévotion au Sacré-Cœur. — Fête le 15 novembre.

GERTRUYDENBERG ou **GEERTRUIDENBERG,** ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), à l'embouchure de la Donge ; 2.700 hab. Forteresse. Petit port. Cigares. Siège de conférences célèbres (1710). La place fut prise par les généraux Dumouriez (1793) et Pichegru (1795).

Gertruydenberg (CONFÉRENCES DE), conférences tenues pendant la guerre de Succession d'Espagne, en 1710, après la perte de la bataille de Malplaquet (1709), entre les députés hollandais et les délégués de Louis XIV, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac. Les entretiens eurent lieu à partir de mars, d'abord dans une embarcation sur le Mœrdyck, puis dans la petite forteresse de Gertruydenberg. Louis XIV acceptait de traiter, demandait pour Philippe V, qui abandonnerait l'Espagne, Naples et la Sicile. Les alliés voulaient qu'il s'engageât à chasser d'Espagne son petit-fils. Louis XIV, malgré la situation désespérée du royaume, refusa ; il alla cependant jusqu'à leur offrir des subsides pour cette expulsion, et jusqu'à abandonner tout espoir de dédommagement. Tout fut inutile, et les négociations cessèrent en juillet.

GERUZEZ (Jean-Baptiste-François), littérateur français, né à Reims en 1764, mort en 1830. Il appartenait à l'ordre des génovéfains lorsque éclata la Révolution. Après la suppression des ordres religieux, il devint curé de Sacy, près de Reims, et fut enfin nommé professeur à Reims. Il a publié : *Discours sur l'origine et les progrès de la langue française* (1801) ; *l'Etude des langues anciennes et de sa propre langue* (1818) ; *Sur l'instruction primaire* (1824).

GERUZEZ (Nicolas-*Eugène*), littérateur français, né à Reims en 1799, mort à Paris en 1865. Il suppléa pendant dix-neuf ans Villemain dans la chaire d'éloquence française à la Sorbonne. On cite de lui : *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France aux XIVe, XVe et XVIe siècles* (1837-1838) ; *Essais sur l'éloquence et la philosophie de saint Bernard* (1839) ; *Cours de littérature* (1846) ; *Histoire de la littérature française jusqu'en 1789* (1852 et 1861).

GERUZEZ (Victor). Biogr. V. CRAFTY.

GERVAIS et **PROTAIS** (saints), martyrs à Milan, sous Néron. Gervais et Protais, frères jumeaux, étaient fils de saint Vital, personnage consulaire, et de sainte Valérie. Convertis par le martyre de leurs parents, dénoncés, Gervais périt sous le fouet, et Protais fut décapité. Saint Ambroise raconte que leur mémoire était oubliée, quand une vision lui découvrit leurs reliques avec la relation de leur martyre. Saint Ambroise déposa lui-même leurs restes dans la basilique qu'il venait d'élever et qui fut plus tard appelée basilique ambroisienne. — Fête le 19 juin.

— Icon. Le martyre de ces deux saints a été représenté par plusieurs peintres, entre autres par Le Sueur qui a laissé un *Martyre de saint Gervais et de saint Protais* (musée de Lyon) d'une vérité poignante. (V. planche *Beaux-Arts LXV.*)

Gervais (ÉGLISE **Saint-**), située à Paris, derrière l'Hôtel de Ville, dans un quartier où, dès le VIe siècle, existait une église dédiée aux martyrs Gervais et Protais. Reconstruite aux XIIIe, XVe et XVIe siècles. Le portail, dont Louis XIII posa la première pierre en 1616, est l'œuvre très réputée de Clément II Metezeau. La nef, étroite et haute, comprend quatre travées ; le chœur, deux ; le pourtour de l'abside, cinq. Beaux vitraux du XVIe siècle (vitrail du *Jugement de Salomon* [1531], attribué à Robert Pinégrier.) Au banc d'œuvre, *le Père éternel*, du Pérugin ; dans une des chapelles, tableau d'Aldegrever, et dans une autre, bas-relief du XIIIe siècle : *la Mort de la Vierge*. Belles stalles des XVIe-XVIIe siècles provenant de Port-Royal des Champs. La chapelle du chevet possède une magnifique clef de voûte, exécutée au XVIe siècle par les trois frères Jacquet. Tout auprès, beau *Christ en croix* moderne, sculpture sur bois de Préault. Transformée en Temple de la Jeunesse sous la Révolution, l'église a été, au XIXe siècle, restaurée par Baltard. La tour (53 m.), dont la partie supérieure date de la fin du XVIe siècle, possède une horloge de 1721. Le 29 mars 1918, jour du Vendredi saint, l'après-midi, un obus allemand de pièce à longue portée a fait, en y tombant, deux cents victimes.

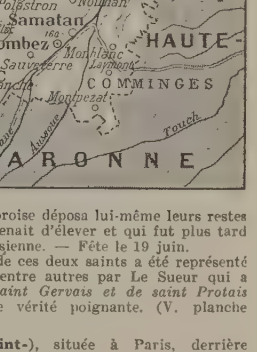

Saint-Gervais. — Cl. Archives photographiques.

GERVAIS de Cantorbéry, moine et chroniqueur anglais, né dans le Kent vers 1141, mort vers 1210. Il entra en 1163 au couvent de Christ Church à Cantorbéry, prit une part active aux affaires de son monastère. On a de lui une histoire des archevêques de Cantorbéry et une chronique qui est une compilation tirée de Florent de Worcester, mais précieuse pour le règne d'Etienne.

GERVAIS (Charles-Hubert), compositeur français, né et mort à Paris (1671-1744). Intendant de la musique du duc d'Orléans et maître de la chapelle du roi, il fit représenter quatre ouvrages dont deux : *Hypermnestre* et *Panthée*, en collaboration avec le duc d'Orléans. On lui doit également des airs et des motets.

GERVAIS (Denis-Antoine), sculpteur sur bois français, né et mort à Angers (1698-1758). De 1722 à 1739, il travailla, pour les Bâtiments du Roi, aux châteaux de Versailles, Rambouillet et Compiègne. En 1752, il résidait à Nantes. En 1755, il commença l'exécution du maître-autel à baldaquin de la cathédrale d'Angers, qui fut terminé par son fils, Jean-Jacques **Gervais,** né à Angers en 1733, en collaboration avec Jean-Sébastien Leysner.

GERVAIS (Paul), naturaliste français, né et mort à Paris (1816-1879). Aide-naturaliste puis professeur au Muséum pour l'anatomie comparée, de 1868 à 1879, il fut nommé, en 1874, membre de l'Académie des sciences. Il a publié, entre autres ouvrages importants : *Histoire des mammifères* (1855) ; *Zoologie et paléontologie générales* (1867-1875).

GERVAIS (Alfred-Albert), amiral français, né à Provins en 1837, mort à Nice en 1921. Il prit part au bombardement de Bomarsund en 1854, se distingua durant la campagne de Chine en 1860, et pendant le siège de Paris en 1870. Commandant l'escadre du Nord (1889), il se rendit en 1891 à Cronstadt où le reçut le tsar Alexandre III ; ce furent les prémices de l'alliance franco-russe. Il fut longtemps chef d'état-major général de la marine.

GERVAIS (Paul-Jean), peintre français, né à Toulouse en 1859. Élève de Gérome et Gabriel Ferrier, il a donné des toiles de grande dimension, auxquelles on ne peut refuser l'imagination. Telles sont : *Renaud dans les jardins d'Armide* (1883) ; *Cœnus flumen* (1889 ; musée de Toulouse) ; *les Saintes-Maries de la Mer*, musée de Marseille (1891) ; *le Jugement de Pâris ; Doña Maria de Padilla* (1895 ; musée de Toulouse) ; la *Folie de Titania* (1897). Depuis, cet artiste a donné, outre quelques portraits : *Fête en l'honneur de Bacchus et d'Ariane* (1901) ; *les Grâces florentines* (1902) ; *Vers la lumière* (plafond pour la bibliothèque du château d'Aubiry) ; *Dura lex, sed lex* (1905) ; *les Centaures*, et *Dryade* (1906) ; *Jugement de Pâris* (1920) ; et *Cyprès et Lauriers roses* (1925).

GERVAIS-COURTELLEMONT (Jules), explorateur et artiste français, né à Avon en 1863, mort en 1931. Il a visité La Mecque en 1894, puis le Yunnan et le Sétchouen, et s'est par la suite consacré à des études sur la photographie en couleurs. On lui doit : *Voyage à La Mecque* (1894) ; *Voyage au Yunnan* (1904).

GERVAISE (Claude), violoniste français du XVIe siècle, attaché à la chapelle de François Ier. Il a publié à Paris, au milieu du XVIe siècle, un célèbre recueil de *Danceries à quatre et cinq parties*.

GERVAISE (dom François-Armand), trappiste français, né à Paris en 1660, mort au Reclus en 1751. Entré à quinze ans chez les carmes déchaussés sous le nom d'AGATHANGA, professeur de théologie, prieur de Crégy, le désir d'une vie plus austère le conduisit à la Trappe (1695). Il en devint abbé, bouleversa tout, dut donner sa démission (1698). Il se retira à Longpont. Son *Histoire de la réforme de l'ordre de Cîteaux* (1745), pamphlet virulent, le fit interner dans l'abbaye du Reclus. On lui doit aussi : *Histoire de Boèce* (1715) ; *Vie de Pierre Abélard* (1720) ; etc.

GERVEX (Henri), peintre français, né et mort à Paris (1852-1929). Élève de Cabanel, Brisset et Fromentin, il débuta au Salon de 1873 par une *Baigneuse endormie*, et l'année suivante exposa *Satyre jouant avec une bacchante*. Après avoir donné *Job*, *Diane et Endymion* (1875), Gervex aborda, en 1879, avec l'*Autopsie à l'Hôtel-Dieu* (musée de Limoges), les sujets modernes qui devaient établir sa réputation. Vinrent ensuite *Mon ami Brispot* et *Communion à l'église de la Trinité* (1877 ; musée de Dijon), *Rolla*, exclu du Salon (1878) ; *le Retour du bal* (1879), et *Souvenir de la nuit du 4 décembre* (1880). Pour la mairie du IXe arrondissement, il peignit : *le Mariage civil* (1881) ; *les Bassins de la Villette* (1882), et *le Bureau de bienfaisance* (1883). On lui doit encore : *la Femme au masque* (1886) ; *Maternité* (1896) ; *Couronnement de l'empereur Nicolas II ; Louis XVI et Parmentier dans la plaine des Sablons*, panneau pour la mairie de Neuilly ; *la Musique à travers les âges*, plafond pour l'Hôtel de Ville, à Paris ; *la Distribution des récompenses à l'Exposition universelle de 1889* (musée de Versailles) ; *la Foire Saint-Hubert, Ballet de la reine sous Henri III*, panneaux décoratifs pour le grand foyer de l'Opéra-Comique. Il a enfin abordé la vie parisienne dans : *Armenonville le soir du Grand Prix ; Cinq heures chez Paquin ; la Joie de vivre* (1906) ; *Mannequins chez Jenny* (1921). Gervex était entré à l'Académie des beaux-arts en 1913.

GERVINUS (Georges-Godefroy), historien et homme politique allemand, né à Darmstadt en 1805, mort à Heidelberg en 1871. Il professa à Francfort, puis à l'université de Heidelberg, et fut appelé à la chaire d'histoire et de littérature de Gœttingue (1836). Ayant signé la protestation des professeurs de l'université contre la Constitution annoncée par le roi Ernest-Auguste, il fut révoqué et banni du Hanovre, et se retira à Darmstadt, puis à Heidelberg. En 1847, il fonda la *Deutsche Zeitung*, et, l'année suivante, fut nommé membre du parlement de Francfort, où il fut un des chefs de l'opposition libérale. Il se retira ensuite de la vie publique comme de la carrière professorale, et occupa ses loisirs à consacrer par une monumentale *Histoire de l'Europe depuis les traités de Vienne* (jusqu'en 1830) une réputation d'historien qu'avaient fondée son *Histoire de la poésie nationale allemande* (1835) et une étude sur *Shakespeare* (1849-1850).

Gervinus.

GÉRY (saint), forme romane du nom de saint **Didier**, évêque de Cahors.

GÉRYON ou **GÉRYONÈS**. Myth. gr. Géant monstrueux, à trois têtes et à trois corps, fils de Chrysaor et de Callirhoé, roi d'Hespérie. Il possédait un grand troupeau de bœufs, gardé par le berger Eurytion, par le chien Orthros, à deux têtes, fils d'Echidna et de Typhaon, et par un dragon à sept têtes. Héraklès triompha du dragon, tua le chien, le berger, Géryon lui-même, et emmena les bœufs à Tyrinthe. Cet exploit fut un de ses douze travaux. — Le Géryon que Dante imagine dans sa *Divine Comédie* (XVII), est tout différent. Ce « portrait hideux de la fraude » a un visage d'homme et un corps de dragon. Dompté par un pouvoir supérieur, il transporte Dante et Virgile du septième cercle dans le huitième.

Combat de Géryon et d'Héraklès, d'après un vase chalcidien.

GÉRYVILLE, comm. mixte d'Algérie (Territoires du Sud, dans le territoire d'Aïn-Sefra) ; 53.600 hab. C'est l'ancien *El-Riodh ;* son nom actuel lui vient du *colonel Géry* qui, en 1845, conduisit la première expédition dans le Sud-Oranais.

GERZAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 6 kil. de Clermont-Ferrand, en Limagne ; 2.305 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GERZEAU [*jèr'-zô*] n. m. Nom vulgaire de la *nielle des blés*.

GERZÉRIE [*jèr', rî*] n. f. Nom vulgaire de l'*ivraie*.

GÈS [*ghèz'*], **GUZ, GUJAH** n. m. Mesure de longueur usitée dans l'Inde, en Arabie et en Perse, et qui équivalait à un peu moins de 1 centimètre.

GESAR, roi mythique du Tibet, dont la légende a été transmise dans des versions ladakhie et mongoles ; la légende ladakhie semble plus particulièrement chargée de mythes saisonniers. Gesar, dont les aventures figurent dans l'iconographie du lamaïsme, est représenté tuant des oiseaux de mauvais augure, détruisant des lapins enchantés, combattant un ogre, s'élevant au ciel pour y retrouver les trois rois de la Loi.

GÉSATES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, qui habitait entre le Rhône et les Alpes, et qui, en 225 av. J.-C., avec les Gaulois cisalpins, parvint à trois journées du Capitole, puis fut défait et détruit par le consul Attilien, au cap Télamon.

GÈSE n. m. (du lat. *gæsum*, mot d'origine celtique). Archéol. Javelot celte, employé surtout dans la région des Alpes. (Chaque guerrier en portait deux.)

GESEKE, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), à la source de la Schledde, sous-affl. du Rhin par la Lippe ; 6.350 hab. Exploitation de carrières.

GESELSCHAP (Edouard), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1814, mort à Dusseldorf en 1878. Élève de l'académie des arts de Dusseldorf, il débuta par des toiles d'un romantisme effréné : *Faust dans son laboratoire, Gœtz de Berlichingen devant le conseil de Heilbronn, les Partisans faisant ripaille dans une église*, etc. ; il se consacra ensuite aux tableaux de genre.

GESELSCHAP (Friedrich), peintre allemand, né à Wesel en 1835, mort à Rome par suicide en 1898. Élève des académies de Dresde et de Dusseldorf, de 1866 à 1871, il vécut à Rome puis à Berlin, où il décora la salle d'honneur de l'Arsenal de vastes compositions symbolisant *la Guerre et la Paix*.

GESENIUS (Guillaume), orientaliste allemand, né à Nordhausen en 1786, mort à Halle en 1842. Il enseigna la littérature ancienne à Heiligenstadt, et, depuis 1810, la théologie à Halle. Citons de lui : *Dictionnaire hébreu et chaldéen* (1810) ; une *Grammaire hébraïque* (1817) ; une *Traduction allemande de la Bible* (1820-1821). Il appartient à l'école rationaliste.

GESHA n. f. V. GEISHA.

GÉSIER [*zi-é*] n. m. (du lat. *gigerium*, entrailles des volailles). Ornith. Troisième poche digestive des oiseaux, venant après le ventricule succenturié ou estomac.

— Entom. Partie de l'appareil digestif des insectes.

— ENCYCL. Zool. Le *gésier* est une poche, toujours assez vaste, musculeuse, à parois plus ou moins épaisses, suivant le régime de l'oiseau. Chez les granivores, ces parois musculaires sont très puissantes et renforcées par deux disques tendineux, cornés, qui aident au broyage des grains et des noyaux ; certains oiseaux avalent même des graviers qui, dans le gésier, font office de meules. Les crocodiles possèdent une sorte de gésier rappelant beaucoup celui des oiseaux, notamment par la présence des disques tendineux.

— Entom. Le *gésier des insectes* existe surtout dans les types carnassiers (coléoptères et orthoptères) ; il est rond, musculeux, revêtu intérieurement d'une cuticule chitinisée avec saillies dures. Le gésier ou proventicule contient des formations chitineuses dentelées qui réduisent les aliments en parcelles de même volume ; toutefois, l'on croit que ce gésier est simplement destiné à empêcher les aliments ingérés de remonter dans le jabot.

GÉSINE n. f. (de *gésir*). Etat d'une femme en couches. (Vx.) [La Fontaine l'a dit d'une femelle d'animal.] || Salle destinée aux femmes en couches, dans certains hôpitaux.

GÉSIR v. intr. (du lat. *jacere*, être étendu, couché. — Seules formes usitées : *Il gît, nous gisons*, etc. *Je gisais, tu gisais*, etc. *Gisant* ou *gissant*.) Etre étendu, couché à terre : *Il* GISAIT *sur le sol. Débris qui* GISENT *à terre.* || Etre couché, caché : *Grotte où* GÎT *un trésor.* || Etre couché dans la tombe, être enseveli, reposer : *Ci-*GÎT, en style d'épitaphe. — Piron composa pour lui-même cette amusante épitaphe :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

et *au fig.* Etre enseveli, mort, n'exister plus :

Ci-gît, oui, *gît*, par la morbleu!
Le cardinal de Richelieu ;
Et, ce qui cause mon ennui,
Ma pension *gît* avec lui.

BENSERADE.

— *Fig.* Etre étendu, s'étendre, se trouver, consister : *Toute la dispute ne* GÎT *qu'en cela. C'est là... où* GÎT *la gloire ; elle aime le remue-ménage.* (La Bruyère.)

Et toute leur beauté ne *gît* qu'en l'ornement.

BOILEAU.

— LOC. PROV. **Savoir où gît le lièvre**, Connaître le secret de quelque chose. || **C'est là que gît le lièvre**, Voilà le point délicat.

GESNER ou **GESSNER** (Conrad DE), médecin et naturaliste suisse, né et mort à Zurich (1516-1565). Il s'initia aux sciences naturelles à Zurich, alla à Strasbourg apprendre la philologie et l'hébreu, puis se rendit en France, suivre les leçons de Cujas et étudier les langues orientales. Il acquit ainsi un savoir encyclopédique, approfondissant surtout les sciences naturelles. En zoologie, il esquissa la division des animaux en genres et en familles ; en botanique, il classa les végétaux d'après les organes de la reproduction et décrivit un grand nombre de plantes nouvelles. Ses plus importants ouvrages sont : *Bibliotheca universalis seu Catalogus omnium scriptorum locupletissimus, in tribus linguis, latina, græca et hebraica*, encyclopédie des connaissances du XVIe siècle ; *Historiæ animalium* (1551) ; *Opera botanica* (1753-1759) ; etc.

GESNER ou **GESSNER** (Johann Mathias), humaniste allemand, né à Roth en 1691, mort à Gœttingue en 1761. Il publia des éditions des agronomes latins (1735), de Quintilien (1738) et de Claudien (1759). Son ouvrage le plus important est une nouvelle édition du *Thesaurus* de Robert Estienne (1749).

GESNÉRIACÉES [*jèss, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées. (On a dit GESNÉRACÉES.)

— ENCYCL. Les *gesnériacées* (environ quatre-vingts genres avec près de mille espèces) sont des herbes à feuilles ordinairement opposées, simples et sans stipules, des régions tropicales ou subtropicales. Les fleurs, généralement zygomorphes, sont pentamères, avec quatre étamines didynames et un pistil dimère à placentas pariétaux. Genres principaux : *gesnérie, gloxinie, achimène, cyrtandre, ramondie*, etc. Les gesnériacées se rattachent directement aux scrofulariacées, dont elles diffèrent surtout par la placentation pariétale. On y incorpore parfois les crescentiées, les pédalées, les orobanchées.

GESNÉRIE [*jèss*] n. f. (de Conrad *Gesner*). Bot. Genre de plantes herbacées des régions chaudes de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *gesnéries*, dont toutes les parties sont recouvertes d'une villosité molle, ont un rhizome tubéreux, une tige aérienne très courte ou dressée, des feuilles opposées. On en connaît une soixantaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins ou les serres chaudes.

GESPUNSART, comm. des Ardennes, arrond. et à 10 kil. de Mézières, sur la Goutelle, affl. de la Meuse ; 1.640 hab. Ch. de f. départ. des Ardennes. Minerai de fer. Clouteries.

GESSATE, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 2.820 hab.

GESSE n. f. (provençal, *geissa*). Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les *gesses* (*lathyrus*) sont des herbes de l'hémisphère boréal, assez voisines des vesces, et dont les feuilles composées-pennées, pourvues de grandes stipules foliacées, transforment une partie de leurs folioles en vrilles. On en connaît près de cent espèces, dont quelques-unes sont cultivées comme fourrage. Mais dès qu'elles sont montées, ces plantes (et notamment la gesse chiche ou jarosse) peuvent provoquer chez les animaux qui les consomment des accidents divers (*lathyrisme*).

Gesse.

GESSEN ou **GOSHEN**. Géogr. anc. Contrée située dans la partie orientale du delta du Nil, entre les villes d'Héliopolis au S., de Tanis et de Mendès au N., de Bubastis à l'O. ; la capitale était *On* (Héliopolis). Les Hébreux immigrés en Egypte au temps de Joseph y séjournèrent jusqu'à l'Exode, et y construisirent les villes de *Pithom* (Patumos ou Héroopolis) et de *Ramsès*.

GESSENAY (en allem. **Saanen**), bourg de Suisse (canton de Berne), sur la Sarine ; 4.550 hab. Elève du bétail ; fabrication de fromage de Gruyère.

GESSETTE n. f. Bot. Syn. de GESSE.

GESSEUR n. m. *Pop.* Se dit d'un personnage qui est grimacier, prétentieux.

GESSI (Giovanni Francesco), peintre italien de l'école bolonaise, élève du Guide, né et mort à Bologne (v. 1585-1649). Il suivit son maître à Rome, puis à Naples pour y décorer la chapelle de saint Janvier. Son chef-d'œuvre est une *Vierge*, qu'on voit dans la galerie de Milan.

GESSI (Romolo), voyageur italien, né à Ravenne en 1831, mort à Suez en 1881. Entré à la solde de l'Egypte, il fut envoyé dans le Soudan égyptien et explora le Nil à sa sortie de l'Albert-Nyanza (1876). Il ne put, par la suite, pénétrer avec Matteucci dans le pays des Gallas, puis réprima, à grand'peine, un soulèvement du Darfour (1880). A sa mort, il était gouverneur de la province de Bahr el-Ghazal. On a de lui : *Sette anni nel Sudan Egiziano* (1891).

GESSLER [*ghèss-lèr*], famille qui, aux XIVe et XVe siècles, fournit à l'Autriche d'utiles serviteurs. — Hermann **Gessler**, suivant la légende, avoyer impérial dans les cantons suisses d'Uri et de Schwytz, au début du XIVe siècle, fut tué par Guillaume Teil.

GESSLER (Otton-Charles), homme d'Etat allemand, né à Ludwigsburg (Wurtemberg) en 1875. Avocat, puis magistrat à Straubing et à Munich (1905-1910), bourgmestre à Ratisbonne (1911-1914), puis à Nuremberg (1914-1919), député à l'Assemblée de Weimar et réélu au Reichstag, il siégea dans les rangs du parti démocrate, fut ministre de la reconstruction (oct. 1919) et ministre de la guerre (*Reichswehr*) [1920-1928]. Les partis de droite lui firent un mérite d'avoir réorganisé la défense nationale, tandis que ceux de gauche lui reprochèrent d'avoir échoué dans son œuvre de démocratisation de l'armée. Les difficultés qu'il rencontra finirent par amener sa démission (janv. 1928) et son remplacement par le général Grœner.

GESSNER (Salomon), écrivain, peintre et graveur suisse, né et mort à Zurich (1730-1788). De 1752 à 1762, il se consacra presque exclusivement à la littérature. Ses œuvres principales sont : *la Nuit*, poème descriptif (1750) ; *Daphnis*, bucolique (1754) ; *Idylles* (1756), qui se distinguent par une sentimentalité débordante et fade ; cependant, on y trouve des détails charmants, des paysages délicieux, et la langue en est d'une harmonie achevée. La traduction française que publia Huber assura à Gessner une renommée européenne. Un second volume d'*Idylles*, paru en 1772, est fort inférieur au premier. Dans l'épopée pastorale *la Mort d'Abel* (1758), également traduite en français par Huber, les défauts sont encore accentués. On y reconnaît l'influence de Bodmer et aussi de Klopstock. Gessner consigna sa théorie des beaux-arts dans une *Lettre sur le paysage* (1772), et illustra lui-même ses œuvres de planches d'une réelle valeur.

S. Gessner.

GESSOPALENA, commune d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 3.220 hab.

GESSUR. Géogr. anc. Pays de la Palestine, situé à l'E. du Jourdain (aujourd. *Djeidur*).

GESTA [*jèss-ta*] n. m. pl. (mot lat. signif. *choses faites*). Hyg. Ensemble des actes physiologiques du corps ou d'une partie du corps.

Gesta Dei per Francos (*Les œuvres de Dieu par les Francs*), recueil de chroniques et de documents historiques sur les Croisades, publié en 1611 par l'érudit et diplomate J. Bongars (*Bongarsius*), qui en a emprunté le titre à Guibert de Nogent. Le titre de ce recueil est ainsi disposé : *Gesta Dei per Francos sive Orientalium expeditionum et regni Francorum Hierosolimitani historia, a variis, sed illius ævi, scriptoribus litteris commendata...* (1611). Cette collection comprend, dans le premier volume, les chroniques de Robert le Moine ; Balderic, évêque de Dôle ; Raimond d'Agiles, chanoine du Puy ; Albert d'Aix ; Foucher de Chartres ; Gautier le Chancelier ; Guibert de Nogent ; Guillaume de Tyr ; Jacques de Vitry ; Olivier de Cologne. Le tome II contient, de Marini Sanuto, le *Liber secretorum fidelium*, et sa correspondance.

Gesta Francorum (*Gestes des Francs*), vaste histoire de France, entreprise par Adrien de Valois et poussée seulement en 3 volumes (1646-1658) jusqu'à 752.

GESTAPO (abrév. de *Geheime Staats Polizei*, police secrète d'Etat). Une des deux sections de la police de sûreté du Reich hitlérien (1936). V. *Supplément*.

GESTATION [*jèss-ta-si*] n. f. (lat. *gestatio* ; de *gestare*, porter). Physiol. Etat d'une femelle vivipare, depuis la conception jusqu'à l'accouchement : *Les femmes cessent d'être réglées pendant la* GESTATION.

— *Fig.* Travail latent de quelque chose qui couve : *La société est en* GESTATION *d'événements terribles.* (L. Blanc.)

— Antiq. rom. Exercice qui consistait à se faire porter en litière, en chariot ou en bateau avec une grande rapidité, pour procurer de l'agitation au corps.

— ENCYCL. La durée de la *gestation* est différente suivant les espèces d'animaux ; mais ces variations ne sont soumises à aucune loi qui les ferait dépendre du degré de perfection ou du genre de vie des animaux.

Pour l'espèce humaine, la gestation dure 270 jours, et s'appelle *grossesse*.

Chez les animaux domestiques, elle a les durées suivantes : 1 mois (en moyenne 30 jours) chez la lapine, 8 semaines (52 jours) chez la chatte, 9 semaines (63 jours) chez la chienne et le cobaye, 3 mois 3 semaines 3 jours (115 jours) chez la truie, 5 mois (150 jours) chez la brebis et la chèvre, 9 mois et 2 semaines (284 jours) chez la vache, 11 mois (345 jours) chez la jument, 1 année (364 jours) chez l'ânesse.

Des femelles d'animaux domestiques, les unes sont normalement unipares (jument, vache) ; la brebis est ordinairement unipare, mais certaines races (bizet, race barbarine) donnent souvent deux et parfois trois agneaux. Chez les autres espèces (chatte, chienne, chèvre, truie), la gestation est multipare.

Chez les animaux sauvages, la gestation a les durées suivantes : souris, 25 jours ; rat, taupe, écureuil, lièvre, 30 ; belette, marmotte, 35 ; chauve-souris, 36 ; hérisson, 48 ; martre, 55 ; loutre, putois, renard, lynx, 63 ; blaireau, 65 ; loup, 70 ; lion, jaguar, 110 ; castor, 120 ; chamois, 150 ; gazelle, 160 ; chevreuil, 165 ; lama, 170 ; ours, 210 ; renne, 230 ; phoque, 245 ; morse, 260 ; zèbre, 300 ; chameau, 320 ; girafe, 440 ; rhinocéros, 530 ; éléphant, 630.

GESTATOIRE [*jèss*] adj. (lat. *gestatorius* ; de *gestatum*, supin de *gestare*, porter). Antiq. rom. Qui sert à porter : *Chaise* GESTATOIRE. (Se dit encore de la chaise à porteurs dont le pape fait usage, *sedia gestatoria*.)

GESTE [*jèsst'*] n. m. (lat. *gestus*). Mouvement du corps, principalement de la main, des bras, de la tête : *Le* GESTE *est chose importante chez l'orateur. Avoir le* GESTE *beau. Se faire comprendre par* GESTES.

— *Par anal.* et au plur. Manifestation extérieure, faux semblants : *Sa mère prétendait que tout cela c'était des* GESTES. (Flaubert.)

GESTE [*jèsst'*] n. m. (du plur. lat. *gesta*, faits accomplis). Haut fait, action d'éclat, exploit : *La tradition ne nous a transmis que les* GESTES *de quelques nations.* (Buffon.)

— Fam. *Faits et gestes*, Action, conduite, exploits dans un sens ironique : *Les* FAITS ET GESTES *de quelqu'un.*

GESTE [*jèsst'*] n. f. *Geste* ou *Chanson de geste*, Poème épique du moyen âge, qui célébrait les hauts faits de personnages illustres : *La* GESTE *de Roland, d'Aimeri de Narbonne.* || Groupe de gestes ou Chansons de gestes : *La* GESTE *de Charlemagne, de Guillaume d'Orange.*

GESTÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 25 kil. de Cholet ; 1.905 hab. Toiles de fil dites « de Cholet ».

GESTICULAIRE [*jèss-ti. lèr'*] adj. Qui a rapport aux gestes, se fait par gestes. (Peu us.)

GESTICULATEUR [*jèss-ti*], **TRICE** n. Qui fait trop de gestes. (Peu us.)

— Antiq. rom. Acteur de pantomime, qui figurait son rôle muet par des gestes et des mouvements du corps.

GESTICULATION [*jèss-ti, si-on*] n. f. (lat. *gesticulatio*) Action de gesticuler.

— Méd. Gestes rapides et désordonnés chez certains nerveux émotifs et dans quelques affections mentales.

GESTICULER [*jèss-ti-ku-lé*] v. intr. (lat. *gesticulare*). Faire des gestes : *Le singe* GESTICULE. (Buffon.) || Faire beaucoup de gestes : *Ils* GESTICULENT, *ils crient, ils s'agitent.* (La Bruyère.)

— ***Gesticulé, e,*** part. pass. du verbe *Gesticuler*. Exprimé par gestes : *Invitation* GESTICULÉE.

GESTION [*jèss-ti-on*] n. f. (lat. *gestio*). Action de gérer, administration : *Le mari a la* GESTION *des affaires de la communauté.*

— Fin. Période pendant laquelle un comptable public exécute les services financiers dont il est chargé.

— ENCYCL. Dr. franç. anc. L'ancienne jurisprudence française avait suivi, en cette matière, les principes du droit romain. La *gestion d'affaires* était un quasi-contrat ayant les caractères d'un contrat synallagmatique imparfait. Toute personne pouvait gérer les affaires d'autrui, même un incapable. Le gérant d'affaires était, au point de vue des fautes, tenu plus rigoureusement qu'un mandataire.

— Dr. actuel. La *gestion d'affaires* est un quasi-contrat qui consiste en ce qu'une personne, sans en avoir reçu mandat, accomplit quelque chose dans l'intérêt d'autrui. C'est une institution très pratique, à laquelle notre jurisprudence moderne a très souvent recours. Pour qu'il y ait gestion d'affaires, il faut que le gérant ait agi volontairement pour le compte d'un tiers, mais peu importe qu'il ait fait pour lui un acte matériel ou passé un acte juridique. Le gérant d'affaires est tenu des mêmes obligations que le mandataire (gérer en bon père de famille et rendre compte) ; il est tenu de continuer et d'achever la gestion commencée. Le maître est obligé à l'égard des tiers par les actes du gérant, autant du moins que l'affaire a été bien administrée : il doit rembourser au gérant les dépenses utiles ou nécessaires que celui-ci a faites.

— Dr. intern. L'idée de *gestion d'affaires*, et plus généralement celle d'engagements se formant d'une manière analogue aux engagements conventionnels, *quasi ex contractu*, est applicable entre Etats comme entre particuliers.

GESTIONNAIRE [*jèss-ti-o-nèr'*] adj. Relatif à une gestion : *Compte* GESTIONNAIRE.

— *Substantiv.* et au masc. Qui est chargé d'une gestion, gérant. || Officier ou sous-officier qui administre un hôpital, un magasin de ravitaillement, un mess, etc.

Ecclesia del Gesu. — Cl. Alinari.

Gesu (le) [*djé-zou*] ou **Ecclesia del Gesu,** principale église des jésuites, à Rome, sur le cours Victor-Emmanuel. Construite de 1568 à 1575 par Vignole et Giacomo della Porta, elle a été le type et le modèle des églises construites depuis par les jésuites. Elle est une des plus riches et des mieux ornées de Rome. Les peintures de la nef, de la coupole et de l'abside sont de Baciccio. Un cercueil de bronze doré, contenant les ossements de saint Ignace, est placé sous l'autel du bras gauche du transept.

— *Par extens.* On appelle *le Gesu* la Société de Jésus, les Jésuites.

GESUALDO, ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino) ; 4.650 hab. Carrières d'albâtre.

GESUALDO (don Carlo), compositeur italien, né vers 1560, mort à Naples en 1614, l'un des plus célèbres auteurs de madrigaux, le rival de Monteverde en ce domaine ; il publia à Gênes, de 1594 à 1611, six livres de madrigaux où s'exerce le chromatisme le plus audacieux.

GESVES, comm. de Belgique (Namur, arrond. admin. de Namur) ; 1.700 hab. Dentelles.

GESVRES (ducs DE), famille parlementaire de la Brie, dont le nom patronymique est **Potier,** représentée dans la seconde moitié du XVIe siècle par deux frères : Nicolas et Louis **Potier.** Le premier fut la tige des seigneurs de Blancmesnil ; le second, celle des seigneurs de Tresmes et de Gesvres. Louis mourut en 1630 ; son fils aîné RENÉ (1579-1670) fut duc et pair (1648), et son fils cadet LÉON (1620-1704), gouverneur de Paris, laissa un fils, FRANÇOIS-BERNARD (1655-1739), qui se distingua en Alsace sous Turenne et dont naquit LOUIS-LÉON (1695-1774), gouverneur de l'Ile-de-France. Le fils de ce dernier, LOUIS-JOACHIM-PARIS, né en 1733, mourut sur l'échafaud en 1794, sans laisser de postérité.

GET n. m. Hist. hébr. V. GHET.

GET [*jè*] n. m. Petite courroie de peau ou de cuir mou, que l'on passait aux pattes des oiseaux de fauconnerie et qui servait, en cas de besoin, à les rattacher à la longe ou à la filière. || Lisière, listel, bande mince de tissu ou de fourrure formant bordure à un vêtement. (Vx.)

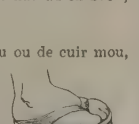

Geta

GETA n. f. Chaussure ou socque en bois, des Japonais, formée d'une planchette horizontale supportée par deux autres verticales. (On l'enlève pour entrer dans les appartements et les temples.)

GETA-BAKO n. m. Etagère pour supporter les chaussures de bois, au Japon.

GÉTA (P. SEPTIMIUS), empereur romain, fils de Septime Sévère, né à Milan en 189, mort à Rome en 212. Il partagea le pouvoir avec son frère Caracalla, mais celui-ci ne tarda pas à faire assassiner, entre les bras de sa mère, Géta, qui valait mieux que lui.

Géta.

GÉTAFE, ville d'Espagne (prov. de Madrid) ; 6.000 hab. Fabrication de toiles ; commerce de produits agricoles.

GÈTES (lat. *Getæ*), peuple scythe de l'Europe.

Longtemps établis entre les Balkans et le Danube, les *Gètes* furent soumis par Darius, en 515 av. J.-C. Vaincus par Alexandre (335), refoulés par les Celtes, ils se retirèrent au nord du Danube et finirent par se confondre avec les Daces. Au temps de César, leur roi Bœrebistès fonda un grand empire, qui se démembra après sa mort. Après de longues guerres contre l'Empire romain, une partie de leur pays fut conquise par Trajan. Les Gètes eurent pour législateur Zamoxis.

GETHSÉMANI (*Pressoir d'huile*). Géogr. anc. Jardin situé près de Jérusalem, à l'est du Cédron, au pied du Mont des Oliviers, où Jésus-Christ pria et fut arrêté avant sa Passion.

GÉTHYLLIDE n. f. ou **GÉTHYLLIS** [*lis*] n. m. Genre d'amaryllidées, comprenant des herbes à rhizome bulbeux, à feuilles radicales, linéaires, à fleurs sessiles, à baie comestible. (On en connaît neuf espèces, du Cap de Bonne-Espérance.)

GÉTIGNÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 27 kil. de Nantes ; 1.850 hab. Tissus de laine.

GÉTIQUE [*tik'*] adj. Ethnogr. Qui a rapport aux Gètes.

GETSURO (*le Vieux de la lune*). Dieu japonais du Mariage.

GETTYSBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie) ; 4.440 hab. Eaux minérales. Du 1er au 3 juillet 1863, victoire des Fédéraux du Nord, sur les Sudistes du général Lee.

GÉTULES, peuple berbère de l'Afrique ancienne, habitant la Gétulie et dont descendraient les Kabyles actuels.

GÉTULIE [*li*] (lat. *Getulia*). Géogr. anc. Contrée de l'Afrique, au sud de l'Atlas, bornée à l'E. par le pays des Garamantes, à l'O. par l'Atlantique, et habité par les Gétules, belliqueux et sauvages. C'est le *Bled ul-Djerid* (Pays des dattes), s'étendant sur la partie sud du Maroc et sur les Territoires algériens du Sud.

GETZ (Bernhard), juriste norvégien, né à Strinden, près de Trondhjem en 1850, mort à Christiania en 1901. Professeur à la faculté de droit de Christiania depuis 1876, avocat général (1889), président du comité de législation pénale (1887), il a publié nombre de travaux juridiques, et est devenu le principal inspirateur de la réforme du droit en Norvège.

GEUDERTHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 15 kil. de Strasbourg, près de Brumath ; 1.235 hab.

GEULE n. f. Maladie de la vigne, où les bourgeons prennent un développement excessif.

GEULINCX, philosophe belge, né à Anvers en 1624, mort à Leyde en 1669, enseigna à Louvain, puis à Leyde. Il défendit les idées de Descartes dans sa *Metaphysica vera*, son *Ethica*, sa *Physica vera*, ouvrages publiés après sa mort ; il aboutit, avant Malebranche, à un occasionnalisme qui nie l'action réciproque du corps et de l'âme l'un sur l'autre, et il les compare, comme le fera Leibniz, à deux horloges s'accordant quoique demeurant séparées et indépendantes. Avec Malebranche, encore, il estime que le cartésianisme a besoin d'être complété par une morale.

GEUM [*jé-om'*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *benoîte*.

GEUS-URVAN (Goschouroun), taureau mythique, dans la cosmogonie du mazdéisme. Créé par Ahura-Mazda, il fut tué par Angro-Mainyous (Ahriman) ; mais son âme, devenue celle de toute la nature animale, survécut, et de sa semence, purifiée par la lumière des astres, naquirent deux taureaux : l'un mâle, l'autre femelle, qui produisirent tous les animaux utiles.

GEUTBÉE n. f. Petite cuve dont on se sert, dans les environs de Paris, pour mesurer de la vendange.

GEVAERT (François-*Auguste*), compositeur belge, né à Huysse en 1828, mort à Bruxelles en 1908. Elève du conservatoire de Gand, il obtint le prix de Rome (1847). L'année suivante, il fit représenter un opéra intitulé *Hugues de Somerghem*, et un opéra-comique, *la Comédie à la ville*. A Paris, il donna ensuite au Théâtre-Lyrique *Georgette ou le Moulin de Fontenoy* (1853) ; *le Billet de Marguerite* (1854), et *les Lavandières de Santarem* (1855) ; puis à l'Opéra-Comique : *Quentin Durward* (1858) ; *le Diable au moulin* (1859) ; *Château-Trompette* (1860) ; *les Deux amours* (1861). Directeur de la musique à l'Opéra de Paris, il publia, en 1863, un premier *Traité d'instrumentation*, et en 1868 *les Gloires de l'Italie*, chefs-d'œuvre de la musique vocale italienne aux XVIIe et XVIIIe siècles. En 1870, il remplaça

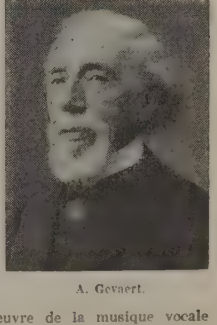

A. Gevaert.

Fétis à la tête du conservatoire de Bruxelles, et fut nommé dans la suite maître de chapelle de la cour. Il entreprit alors le *Répertoire classique du chant français*, et publia tour à tour : le *Recueil de chansons du XVe siècle*, en collaboration avec Gaston Paris (1875) ; *Histoire et Théorie de la musique de l'antiquité* (1875-1881) ; un *Nouveau traité d'instrumentation* (1885) ; *les Origines du chant liturgique* (1890) ; *la Mélopée antique dans le chant de l'Eglise latine* (1895) ; etc. Gevaert reçut le titre de baron en 1907.

GEVAERTS (Jean-Gaspard), en lat. *Gevartius*, poète et érudit belge, né et mort à Anvers (1593-1666). En Hollande, où il fut attaché à l'ambassadeur de France, il se lia avec Heinsius et d'autres savants. Greffier de sa ville natale (1621-1662), il fut nommé par l'empereur Ferdinand III et par Philippe IV d'Espagne conseiller d'Etat et historiographe (1644). Il a donné une édition de Stace, avec commentaires (1616), et écrit notamment : *Electorum libri III, in quibus plurima veterum scriptorum loca obscura et controversa explicantur* (1619).

GÉVAUDAN [*Gavaldanus pagus*], ancien pays du Languedoc, formant depuis 1791 une grande partie du département de la Lozère. Ancienne cité des Gabales (cap. *Gabalorum civitas*, aujourd'hui *Javols*), le Gévaudan fut maintes fois pillé par les Wisigoths, les Francs et même les Sarrasins durant le haut moyen âge, puis ravagé par la guerre de Cent ans et les guerres de Religion. Les évêques de Mende étendirent de bonne heure leur autorité temporelle sur le pays, avec le titre de comtes : ils la gardèrent théoriquement jusqu'en 1789 en partage avec le roi. Les rois d'Aragon et les comtes de Toulouse y possédèrent aussi d'importantes seigneuries. Outre sa délégation aux Etats de Languedoc, le Gévaudan garda ses propres Etats présidés par l'évêque. Pays pauvre et froid de landes et de forêts, il abrita longtemps des troupeaux de loups (la « bête du Gévaudan » en 1765). [Hab. *Gabalitains, aînes.*]

GEVELSBERG, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur l'Ennepe, affl. de la Ruhr par le Wohlme ; 20.700 hab. Brasseries ; distilleries. Fonderies de fer, fabrique d'articles de fer, quincaillerie.

GÉVEZÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kil. de Rennes ; 1.590 hab.

GEVREY-CHAMBERTIN [*je*], ch.-lieu de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 12 kil. de Dijon, au pied de la côte d'Or et au débouché de la combe de Lavaux ; 1.603 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise ogivale du XIVe siècle et restes du château de l'abbé de Cluny. Vins célèbres : *Chambertin, Clos de Bèze, Grandes-Charmes.* — Le canton a 32 comm., et 7.560 hab.

GÉVRIER ou **CRAN-GÉVRIER**, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 1 kil. d'Annecy ; 2.290 hab. Papeteries, industries textiles, fonderie.

Gewandhaus [*ghé*], nom d'une des plus anciennes et des plus célèbres sociétés de concerts de l'Allemagne. Elle existe à Leipzig depuis **1743** et tire son nom du local qu'elle occupait d'abord dans la Halle aux draps (*Gewandhaus*) de cette ville.

GEX [*jèkss*] (lat. *Gesium*), ch.-lieu d'arrond. de l'Ain, dans le profond val du Journan, affl. du Rhône, au pied de la chaîne la plus élevée du Jura et au débouché du col de la Faucille, sur la route de Genève ; 1.845 hab. (*Gessiens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. C'est le chef-lieu du petit *Pays de Gex*. Tanneries, fromageries, élevage du mouton ; centre d'excursions, beau panorama sur la Suisse. Patrie de l'abbé Emery et des deux Girod de l'Ain. — L'arrondissement a 3 cant., 32 comm., et 18.900 hab. ; le canton a 12 comm., et 7.105 hab.

GEX (PAYS DE), pays de l'ancienne Bourgogne, compris dans la partie orientale du département de l'Ain, dont il est isolé par le chaînon du Jura qui porte les plus hauts sommets du système. La population est mélangée d'Helvètes, de Burgondes, d'Allobroges, de quelques Italiens et Espagnols. Au point de vue commercial, le pays de Gex est situé dans une zone neutre entre les douanes suisses et françaises. Disputé au XVIe siècle par les Genevois et les Bernois au duc de Savoie, de qui il relevait, le pays de Gex devint français sous Henri IV (traité de Lyon, 1601), lequel en fit un bailliage de la généralité de Bourgogne. Les traités de 1815 en détachèrent six cantons qui furent unis au canton suisse de Genève. Le reste redevint un arrondissement du département de l'Ain.

GEYER, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), dans l'Erzgebirge ; 6.500 hab. Passementeries, fabriques de produits chimiques, de rubans ; filatures de coton ; fabriques de dentelles ; mines d'étain.

GEYGER (Ernest-Maurice), peintre, sculpteur et graveur allemand, né à Rixdorf en 1861. Il est surtout connu par sa minutieuse gravure au burin du *Printemps* de Botticelli et par quelques sculptures d'animaux.

GEYMÜLLER (Henry-Adolphe, baron DE), ingénieur, architecte et érudit, né à Vienne (Autriche) en 1839, mort à Baden-Baden en 1909. Naturalisé Suisse en 1848, il fit ses études à Bâle, à Francfort et à Lausanne, puis à l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris, d'où il sortit en 1860. Il découvrit, à Florence, une partie des études de Bramante pour Saint-Pierre de Rome, et des dessins de Raphaël. Parmi ses travaux publiés en allemand, en français et en italien, citons : *les Projets primitifs pour la basilique de Saint-Pierre de Rome par Bramante, Raphaël, Fra Giocondo*, etc. (1875-1880 ; texte allem. et franç.) ; *Cento disegni di Fra Giocondo* (1882) ; *Documents inédits sur les Thermes d'Agrippa, le Panthéon, les Thermes de Dioclétien* (1883) ; *les Du Cerceau* (1887) ; *Estampes attribuées à Bramante*, avec Courajod (1874). Correspondant de l'Académie des beaux-arts (1885).

GEYSER [*jé-i-zèr*] n. m. (mot island.). Source jaillissante intermittente et thermale. (On écrit aussi GEISER.)

— ENCYCL. Les *geysers* sont des sources chaudes jaillissantes, avec dégagements sulfureux, que caractérisent une quantité considérable de vapeur d'eau, l'intermittence de leur jet et le dépôt minéral, calcaire ou siliceux, souvent très abondant, produit par elles. Les geysers ont été étudiés en Islande, puis en Nouvelle-Zélande, enfin, aux Etats-Unis, où le Parc national du Yellowstone contient quatre-vingt-quatre geysers dont plusieurs présentent des éruptions grandioses. Tel est le cas pour le *Géant*, dont les éruptions se produisent généralement par séries et dont le jet s'élève parfois à une hauteur de 60 m., et pour la *Ruche d'abeille*, dont le jet atteint 70 m. ; le *Vieux fidèle* fonctionne toutes les soixante-cinq minutes et le *geyser Architectural* est remarquable par l'allure désordonnée de ses jets multiples. L'éruption du *Grand Geyser* d'Islande se produit, d'après Tyndall, dès que la colonne d'eau soulevée par les vapeurs chaudes des profondeurs atteint un point dont la température est celle de l'ébullition. A ce niveau précis (11 m. de profondeur pour le *Grand Geyser*), les eaux, dont la température est déjà très voisine de l'ébullition, se résolvent en vapeur d'eau et produisent le phénomène jaillissant.

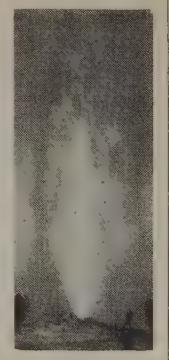

Geyser.

GEYSÉRIEN [*jé-i-zé-ri-in*], **ENNE** adj. Qui se rapporte aux geysers : *Manifestations* GEYSÉRIENNES.

GEYSÉRITE [*jé-i*] n. f. Dépôts siliceux sous forme d'opale, formés par les sources chaudes, en particulier par les geysers. (Ils se présentent souvent sous forme de chou-fleur.)

GEYZA, duc hongrois, fils de Taksony. Il régna de 972 à 997, et mit fin aux invasions des Magyars en Allemagne en les habituant à la vie sédentaire. Il conclut une alliance avec Othon Ier et permit aux moines allemands de convertir son peuple. Lui-même reçut le baptême et épousa la fille du duc de Bavière, Gisèle.

GEYZA, nom de deux rois hongrois : **Geyza Ier**, né vers 1040, mort en 1077. Septième roi de la maison Arpad, il se soumit d'abord à son cousin Salomon après la mort de son père Béla 1er, mais secoua sa tutelle en 1074 et après l'avoir battu, le força à fuir en Allemagne. Lui-même n'occupa le trône que deux ans ; — **Geyza II**, né en 1130, mort en 1161, succéda à son père Béla II en 1141. Son règne fut marqué par l'établissement de colons saxons en Transylvanie et par une guerre engagée avec l'empereur byzantin Manuel Comnène (1152-1156) au sujet de l'occupation de la Serbie.

GÈZE n. m. Constr. Syn. de ROUE.

GEZELLE (Guido), poète flamand, né et mort à Bruges (1830-1899). En 1854, il fut consacré prêtre, et devint professeur dans différentes institutions de la Flandre-Occidentale et aumônier du béguinage de Courtrai. Il publia : *Essais de poésie ; Fleurs de cimetière* (1858) ; *Poèmes, Chansons et Prières* (1862). Blâmé par ses supérieurs, il resta trente ans sans rien publier. Puis il fit paraître : *Couronne du temps, Couronne de l'année, Couronne du siècle* (1893) ; *Collier de rimes* (1896). Gezelle est le plus grand poète de langue flamande. Savant et mélodieux, il chante la création, son pays, les fleurs, les oiseaux, les choses les plus humbles, dans un esprit religieux. Sa langue est plus proche du néerlandais littéraire que du patois flamand.

GFRŒRER (Auguste-Frédéric), historien allemand, né à Calw (Wurtemberg) en 1803, mort à Carlsbad en 1861. Répétiteur du chapitre évangélique de Tubingue, il abjura le protestantisme et obtint, en 1846, une chaire d'histoire à l'université catholique de Fribourg. Il siégea, en 1848, au parlement de Francfort. Son meilleur ouvrage est : *Grégoire VII et son siècle* (1859-1861).

GHABA n. f. Administration créée en Tunisie vers 1730 pour percevoir la dîme des huiles. (Elle a été remplacée depuis par le *canoun* des oliviers.)

GHADAMÈS ou, selon la prononciation arabe, **RHADAMÈS** (la *Cydamus* des anciens), ville et oasis saharienne de la Libye ; 2.000 hab., pour la plupart de race berbère fortement nigritisée. Des ruines attestent l'antique prospérité de cette oasis, point d'étape entre Gabès et Tripoli. Palmiers-dattiers ; blé, orge ; élevage. Gérée par la Résidence de France en Tunisie depuis 1948.

GHAGHARA n. m. Nom donné à de petits grelots liés ensemble et formant une couronne, que s'attachent aux chevilles les danseurs, dans l'Inde.

GHANTA n. f. Clochette de bronze, dont on se sert pendant les cérémonies religieuses, dans l'Inde.

GHARB (en arabe *l'Ouest*), province du N.-O. du Maroc, riveraine de l'Atlantique, limitée par le détroit de Gibraltar, les montagnes du Rif et l'oued Sebou. Pays fertile, partagé entre l'Espagne et la France. Capit. *Larache*. C'est l'ancienne *Tingitane* romaine. — On donne aujourd'hui le nom de **Gharb** exclusivement à la partie méridionale de l'ancienne province, placée sous le protectorat français et comprise entre la frontière de la partie espagnole et le Sebou ; 190.000 hab., Arabes ou Berbères arabisés, cultivateurs de céréales et pasteurs de troupeaux de moutons.

GHARBIEH ou **GHARBIYÈH** (littéralem. *l'Occidentale*), province d'Egypte (Basse-Egypte), entre la Méditerranée et les deux bras de Damiette et de Rosette ; 1.799.000 hab. Ch.-lieu *Tanta*.

GHARDAÏA, un des « Territoires du Sud » de l'Algérie, comptant deux communes mixtes et une commune indigène et 119.940 hab. La commune indigène de Ghardaïa, capitale de la Pentapole mzabite, a 38.290 habitants.

GHARDIMAOU, ville de la Tunisie, à la frontière du département de Constantine, sur la Medjerda. Ch.-lieu du caïdat de la Regba, Marché de grains et de bétail.

GHARI n. m. Sorte de gong dont on se sert dans les cérémonies religieuses de l'Inde.

GHARIPOUR. Géogr. V. ELEPHANTA.

GHARSA (CHOTT EL-), partie très déprimée (21 m. au-dessous des eaux du golfe de Gabès) de la grande dépression tunisienne, à l'ouest et au nord du chott el-Djerid communiquant avec le chott Melghir par le chott Aïsoudj.

GHASSÂNIDES, dynastie des princes arabes originaires du sud de l'Arabie qui gouvernèrent, sous la suzeraineté de l'Empire romano-byzantin, les tribus arabes de la Palmyrène et de la Palestine, du IIIe siècle à 636 de J.-C. Le premier prince ghassânide dont l'existence soit historiquement sûre est El-Hârith, mort en 570.

GHÂT [*ghâ*] n. m. (mot hindou). Dans l'Inde, Escalier pratiqué sur les rives escarpées d'un fleuve (particulièrement du Gange), pour arriver à un palier qui sert d'embarcadère, de lieu d'ablutions, de crémation, etc.

GHÂT ou **RHÂT**, ville et oasis saharienne de la Libye, au Fezzan, entre le rebord oriental du Tassili et les falaises de l'Akakous ; 1.000 hab. environ, Touareg Ihadjenen, ou descendants de marchands arabes et berbères. C'est le nœud des routes des caravanes sahariennes qui franchissent, par ce couloir étroit, le Tassili pour diverger ensuite vers la Tripolitaine, la Tunisie et l'Algérie, et la clef du Sahara oriental. Ghât s'élève peut-être sur l'emplacement de l'oppidum romain de *Rapsa*.

GHÂTES (les) ou **GHÂTS** (littéralem. *défilés, rampes*), chaînes de montagnes de l'Inde péninsulaire, qui constituent les abords du plateau du Deccan sur la mer d'Oman (Ghâtes occidentales) et sur le golfe du Bengale (Ghâtes orientales). Depuis la vallée de la Tapti, les premières se prolongent parallèlement à la mer d'Oman, jusqu'au cap Comorin, sous des noms différents (monts Sakyadri, Nilgiris, du Travancore ou des Cardamomes) ; elles s'élèvent jusqu'à 1.500 m. aux sources du Godavéri et dépassent 2.000 m. dans les Nilgiris, et dominent ainsi de haut l'étroite côte de Malabar. Au contraire, les Ghâtes orientales, moins élevées (1.200 m. d'alt. max.), sont des contreforts du plateau du Deccan, découpés en sections par les vallées des fleuves descendus des Ghâtes occidentales (Godavéri, Kistna, etc.) et mourant dans la plaine à quelque 50 ou 60 kil. de la côte de Coromandel.

GHAWÂZÎ n. m. pl. (de *ghâzî*, bohémien ; au fém. *ghâziyeh*, bohémienne ; au plur. *ghâwazî*). Nomades qui sont les bohémiens de l'Egypte.

— ENCYCL. Les *ghawâzî*, comme leurs frères les *tsiganes, gitanes, gypsies, zingari*, sont venus de l'Inde et forment, en Egypte, une tribu nomade d'où sortent ordinairement les danseuses qui, autrefois, participaient à toutes les fêtes. En 1834, leurs désordres les firent exiler par la police dans la Haute-Egypte. On en trouve encore, néanmoins, dans les foires du Caire. Leurs maris remplissent le rôle de musiciens et de pourvoyeurs. Une branche des ghawâzî, les *gadjar*, exercent deux métiers : les femmes disent la bonne aventure, et les hommes sont lutteurs ou acrobates. Tous sont musulmans, parlent une langue spéciale, et ne se marient qu'entre eux.

GHAZÂLÎ, (Aboû Hâmid Mohammed ben Mohammed EL-), connu aussi sous le nom d'**Al-Gazal**, philosophe musulman, né et mort à Toûs, dans le Khorassan (1058-1111). Il professa la jurisprudence à l'école Nizâmiya de Bagdad. Il y composa des ouvrages de polémique contre les ismaéliens, qui avaient assassiné Nizâm al-Mulk (1092). D'abord très sceptique, l'étude des diverses doctrines le rejeta vers le çoufisme et la vie ascétique ; sa conversion lui fit abandonner Bagdad et sa chaire pour devenir derviche errant. Son grand mérite fut d'apporter aux idées islamiques les formes de la dialectique grecque. Il a laissé une œuvre considérable, dont la partie la plus importante est l'*Ihyâ oloum ed-Din* (Revivification des sciences de la religion), dans laquelle il essaye de combiner l'islam avec les doctrines du çoufisme. Il a écrit deux autres traités : le *Maqâçid el-Falâsifa* (But des philosophes), et le *Mounqid min ed-dalâl* (le Préservatif de l'erreur), traduit en 1877 par Barbier de Meynard dans le *Journal Asiatique*.

GHAZAN KHAN (Mahmoud), empereur mongol de Perse, fils d'Arghoun khan, né à Sultan-Douvin (Mazendéran) en 1271, mort en 1304. Gouverneur du Khorassan, il lutta contre les Turkomans et réprima la rébellion de Naurouz (1290). A la mort d'Arghoun, il reconnut comme souverain son oncle Kaï Khatou khan (1291) ; mais, quand ce prince eut été assassiné par Baïdou, il marcha contre l'usurpateur, qu'il mit en fuite à Kourban-Shira (1294). Ghazan fut proclamé souverain.

Monnaie de Ghazan khan.

Trois princes mongols essayèrent sans succès de le détrôner en 1296. Ghazan s'empara du royaume du dernier sultan seldjoukide d'Iconium, Masoud (1300), et soumit le Caucase. Ses tentatives sur la Syrie échouèrent. Ghazan en mourut, paraît-il, de dépit. Ses Etats s'étendaient depuis l'Oxus jusqu'à l'Euphrate. Il organisa l'empire mongol de Perse, fit dresser un cadastre et revisa le code de Gengis khan. Il établit l'unité monétaire, celle des poids et mesures, et réforma le service postal.

GHAZEL n. m. Mot arabe désignant, dans la poésie turque et persane, une courte pièce de vers, parfaite de forme et d'où les mots vulgaires ou grossiers sont rigoureusement bannis, consacrée d'ordinaire à chanter l'amour et l'ivresse. (Le ghazel ne doit pas avoir moins de quatre vers ni plus de quinze, et le nom du poète doit toujours se trouver dans le dernier vers.)

GHÂZÎ n. m. (mot arabe qui signifie proprement *soldat musulman victorieux*). En Turquie, Titre donné à un général qui se signale dans une guerre contre les infidèles. Ce titre, qui correspond à *imperator* et à maréchal, a été porté, en particulier, par le premier sultan des Ottomans Ghâzî Sultan Othmân, fils d'Erthogroul, proclamé en 1300, mort en 1326, et par son fils et successeur Ghâzi Sultan Orkhan (1326-1360) ; de nos jours,

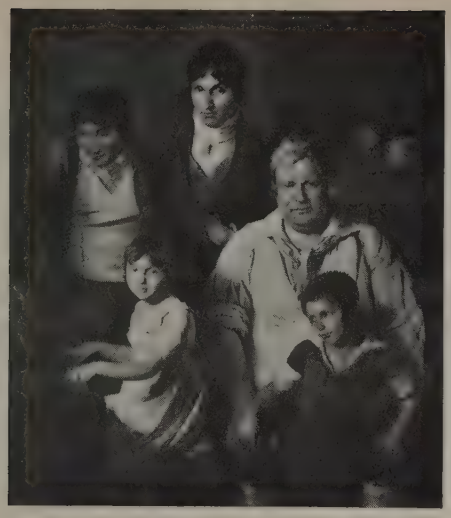

Le Conventionnel Gérard et sa famille, par David.

Martyre de saint Gervais et de saint Protais, par Le Sueur.

Saint Georges, par Frémiet.

Gibier et ustensiles de chasse, par Weenix.

Le Gâteau des Rois, par Greuze.

Saint Georges combattant le dragon, par Carpaccio.

La Giralda à Séville, par Dauzats.

Gilles, par Watteau.

Génie gardant le secret de la tombe, par R. de Saint-Marceaux.

(Photos *Anderson, Giraudon, Larousse, Neurdein.*)

Lady Godiva, par J. Lefebvre.

Les Girondins, par P. Delaroche.

Le Rappel des glaneuses, par J. Breton.

La Glaneuse, par J. Breton.

Les Glaneuses, par F. Millet.

Gloria Victis, par Mercié.

Les Glaneuses de la mer, par Feyen.

Le Gladiateur mourant.

(Photos *Giraudon, Anderson, Neurdein, Bulos, Goupil.*)

par le fondateur de la République turque Kemal Pacha.

GHAZI Ier, roi d'Irak, né à La Mecque en 1912, mort à Bagdad en 1939. Fils du roi Faïçal, il lui succéda en 1933. De son mariage (1934) avec l'émire Alia, fille de l'ancien roi Ali du Hedjaz, il a eu un fils, Faïçal (v. ce nom).

GHÂZÎ-HASAN, amiral turc, né à Roustchouk (Bulgarie), mort à Choumla en 1790. Il prit du service dans la Régence d'Alger, devint gouverneur de Tlemcen, puis il entra dans la marine turque. En 1771 il força les Russes à lever le siège de Lemnos. Grand amiral en 1773, il vainquit le pacha d'Acre, Daher, soumit en Égypte Ibrahim et Mourad, pacifia la Morée (1779) et prit part à la guerre de Crimée. Selim le destitua en 1789 et l'envoya à Ismaïl; nommé grand vizir, il fut destitué et condamné à mort après un échec contre les Russes.

GHAZIPOUR, ville de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest), sur le Gange; 24.700 hab. Ch.-lieu de district. Industrie de l'opium. Fondée probablement au XIVe siècle, elle conserve encore un château du XVIe siècle, aujourd'hui fort délabré. — Le *district de Ghazipour* est un des plus fertiles de l'Inde continentale.

GHAZNÉVIDES, dynastie turco-mongole, qui régna plus de deux siècles sur une grande partie de la Perse et de l'Inde. Son principal souverain fut Mahmoud (997-1030), fils de Sabouk-Tegin (976-997) et petit-fils d'Alp-Tegin (v. ce nom). Sabouk-Tegin avait commencé la conquête musulmane de l'Inde au détriment du radjah Jaipâl (986-987 et 991). Son fils, Mahmoud, cruel, avare, sans scrupules, ambitieux, mais intelligent et énergique, se défit d'abord de son frère Isma'il, aida son suzerain à remonter sur le trône, lui arrachant en récompense le titre d'émir et une complète indépendance dans son fief de Ghazni; en 999, s'étant révolté contre son suzerain Mansoûr II, il le vainquit et le fit massacrer avec tous les siens. Il conquit ensuite les royaumes de Lahore, de Gwalior, de Kanodj, le Cachemire, le Radjpoutana, le Goudjerate, le Pendjab, étendant son empire de l'Himalaya au Gange. Il se fit décerner par le calife de Bagdad le titre de *wali* et, farouche musulman sunnite, put se vanter d'avoir pillé et détruit à Mathura et à Somnath les sanctuaires les plus révérés de l'Inde. Mais quand il mourut, en 1030, les progrès des Turcs seldjoukides et les dissensions de ses fils pouvaient déjà lui faire prévoir la rapide décadence de son empire. Ses descendants durent, dans la suite, abandonner Ghazni pour Lahore, et, en 1191, l'empire succomba sous les coups des envahisseurs venus d'Afghanistan.

GHAZNI ou **GHAZNA**, ville du centre de l'Afghanistan, sur les pentes des hauteurs qui continuent le Sefid Koh vers le S.; 10.000 hab. Ville déchue, au commerce languissant, réputée pour les nombreux tombeaux de saints musulmans de ses environs. Bâtie sous les Samanides, Ghazni fut la capitale des Ghaznévides aux Xe et XIe siècles de notre ère et de laquelle leur dynastie tira son nom. Elle possédait alors une université et de splendides monuments dont les ruines se voient encore. Ghazni fut occupée par les Anglais pendant leur première guerre contre les Afghans (1839-1841).

GHAZOU n. m. (mot arabe). V. REZZOU.

GHEDI, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia, sur le Naviglio; 7.300 hab.

GHEEL, auj. **Geel**, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Turnhout), sur la Nèthe; 17.830 hab. Teintureries, tanneries, commerce de céréales. Colonie agricole d'aliénés.

GHELUVELT, auj. **Geluvelt**, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ypres); 923 hab. Théâtre de violents combats entre Allemands et Anglais, soit pendant la première bataille d'Ypres (24-31 octobre 1914), soit à la fin de septembre 1918.

GHELUWE, auj. **Geluwe**, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Ypres); 4.640 hab. Fabriques de fil à coudre, de toiles, de dentelles. A beaucoup souffert de la Grande Guerre.

GHEMME, commune d'Italie (Piémont, prov. de Novare); 4.125 hab.

GHÉON (Henri VANGEON, dit **Henri**), auteur dramatique français, né à Bray-sur-Seine en 1875, mort à Paris en 1944. Docteur en médecine, il se tourna vers la littérature, publia : *Chanson d'aube* (1897); *la Solitude de l'été*, poèmes (1898); *Nos directions* (1911), ouvrage de théorie littéraire; *le Pain, Eau-de-Vie*, tragédies; *l'Homme, né de la guerre* (1919). Puis il eut l'idée de composer et de jouer avec une troupe spéciale « les Compagnons de Notre-Dame », des pièces mystiques et naïves : *le Pauvre sous l'escalier* (1920); *la Bergère au pays des loups* (1922); *Saint Maurice ou l'Obéissance* (1926), etc. Citons aussi : *le Saint Curé d'Ars* (1928); *les Jeux de la Terre et du Ciel* (1929); *Bernadette devant Marie* (1931); *Saint Jean Bosco* (1935); *le Miracle de l'enfant bavard* (1937); *Marie, mère de Dieu* (1939); *etc.*

GHEORGHENI (en hongrois **Gyergyo-szent-miklos**), bourg de Roumanie (Transylvanie), dans une vallée au nord des sources du Maros; 18.820 hab. Commerce de bétail. — Cédé à la Hongrie en 1940.

GHÉRAÏDES ou **GUIRAY**, dynastie tatare, qui régna pendant plus de trois siècles sur la presqu'île de Crimée (1423-1788). Quelques khans de Crimée, avec l'appui des Turcs, des Polonais ou des Lituaniens, étendirent leur puissance au N. jusqu'à Moscou, à l'E. jusqu'à la Volga et la Caspienne. La souveraineté des Ghéraïdes prit fin après l'annexion de la Crimée à la Russie en 1783.

GHERARDESCA, famille de Toscane qui dirigea le parti gibelin de Pise contre les Visconti de Gallura, chefs des guelfes. — GHERARDO et GALVANO périrent au service de Conradin; — UGOLINO, mort en 1288, fut immortalisé par Dante. V. UGOLIN; — GADDO en 1316, RIERI en 1320, descendants d'Ugolin, gouvernèrent Pise; — MANFREDO périt en 1324, en défendant la Sardaigne contre l'infant Alphonse d'Aragon; — BONIFAZIO affranchit Pise en 1329 du joug de Castruccio Castracani, écrasa la réaction aristocratique en 1335, et mourut de la peste en 1340; — Avec son fils et successeur, RAINIERO, mort en 1348, finit le rôle des Gherardesca.

GHERARDI (Evariste), littérateur et comédien italien, né à Prato (Toscane) vers 1670, mort près de Paris en 1700. Il débuta au Théâtre-Italien dans le rôle d'Arlequin (1689), devint directeur de ce théâtre, dont il publia les meilleures pièces sous le titre de *Théâtre italien* (1691-1697). Une seule des propres pièces de Gherardi a été conservée : *le Retour de la foire de Bezons* (1695).

GHERARDI DEL TESTA (Tommaso), auteur dramatique italien, né à Terricciola-di-Pisa en 1814, mort à Pistoia en 1881. Il a écrit surtout des comédies qui ont eu un grand succès vers 1860; elles ne valent guère que par les qualités de la forme, le brio, la vivacité (l'intrigue est pauvre, l'observation superficielle) : *On ne badine pas avec les hommes* (1848); *le Vrai blason* (1860); *Vie nouvelle; la Maison Palchetti;* etc.

GHEREA (C. Dobrogeano), écrivain roumain, né à Ekaterinoslav (Russie) en 1855, mort à Bucarest en 1920. Il dut, pour raisons politiques, se réfugier en Roumanie, où il produisit une vraie révolution dans la critique littéraire. Ses études ont paru en 8 volumes (1890-1897 et 1925-1927).

GHESQUIÈRE (Joseph-Hippolyte), historien belge, né à Courtrai en 1731, mort à Essen en 1802. Il devint jésuite (1750), fut associé (1762) aux bollandistes, et collabora aux *Acta* du mois d'octobre. Après la suppression de la Compagnie, il fut chargé (1778) de publier les monuments de l'histoire nationale dans les *Analecta belgica*. Son principal ouvrage est : *Acta sanctorum Belgii selecta* (1783-1794; 6 vol.).

GHET ou **GET** [*ghèt'*] n. m. En droit juif, Lettre de divorce donné par le mari à sa femme. (Écrite par un scribe avec une encre indélébile, elle doit être signifiée par l'intermédiaire d'un messager. La forme et la phraséologie en ont été arrêtées dans les écoles babyloniennes et n'ont guère changé depuis Maïmonide.) || Divorce.

GHETEH [*ghè-tè*] n. m. Instrument de musique égyptien, à anche et percé de six trous. (Le gheteh s'emploie avec un autre instrument analogue, nommé *zouma* ou *zamr;* l'un sert pour la mélodie, et l'autre pour soutenir cette dernière en formant une sorte d'accompagnement.)

GHETTO [*ghèt-tô*] n. m. (mot ital.; de l'hébreu *ghet*, lettre de divorce, divorce). Autref., en Italie, Quartier où les juifs étaient tenus de résider.

— *Fig.* Isolement, emprisonnement : *La législation du premier Empire était pour la presse un véritable* GHETTO.

— ENCYCL. Au XVIe siècle, les Juifs, nombreux en Italie par l'émigration forcée de France et d'Espagne, furent confinés dans un quartier spécial, dont les portes étaient closes la nuit. Les plus célèbres *ghettos* furent celui de Venise créé dès 1516, celui de Rome établi en 1555 par le pape Paul IV avec des restrictions très sévères, celui de Florence qui date de 1570, celui de Padoue, qui est de 1603. Cette clôture ne leur assurait qu'une tranquillité relative; on continua à leur interdire la possession des biens-fonds; à Rome, l'obligation de l'assistance aux sermons de conversion fut effective à partir de 1569. Ce régime subsista dans les États romains et en Piémont jusqu'à la Révolution française. Dans le reste de l'Italie, la législation des grands-ducs s'humanisa au XVIIIe siècle. Dans les contrées de l'Allemagne où les juifs restaient tolérés, ils étaient enfermés dans les *Judengassen*, et soumis au port d'un signe distinctif. Il en était de même en Europe orientale et surtout dans tous les pays musulmans jusqu'au XXe siècle.

GHEUSI (Pierre-B.), littérateur français né à Toulouse en 1865, mort en 1943. Directeur de la *Nouvelle Revue* (1890), codirecteur de l'Opéra (1907), directeur de l'Opéra-Comique (1914-1918 et 1932-1936), directeur-administrateur du *Figaro* (1922-1932). Il a fait représenter à la Comédie-Française : *Chacun sa vie* (avec Gustave Guichez), *Trilby* (avec Ch. Lomon). A l'Opéra : *la Cloche du Rhin*, musique de Samuel Rousseau (1898); *les Barbares* (avec Sardou), musique de Saint-Saëns (1901); *Orsola*, musique de Hillemacher (1902); *le Miracle* (avec Mérane), musique de G. Huë (1911); *Perkain*, musique de Poncigh (1931), etc. A l'Opéra-Comique : *Guernica* (avec Gailhard), musique de Paul Vidal (1895); *Kermaria* (1897) et *le Juif polonais* (avec H. Cain), musique de Camille Erlanger (1900). Il a publié *Gaucher Myrian* (1892), *Monsalvat* (1900), *les Atlantes* (1903), *la Mamelouke* (1904), *le Puits des âmes* (1906); *l'Opéra romanesque* (1909), *les Tueurs de rois* (1926), etc.; cinq volumes sur Gallieni (1921-1931), trois sur Gambetta (1931-1933); *le Blason héraldique* (1891) et le *Blason* (1933); un volume de souvenirs : *Cinquante ans de Paris* (1939); *Leurs Femmes* (1940).

GHEYN ou **GEYN** (Jacob DE), dit **le Vieux**, peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1565, mort vers 1615. Son père, peintre sur verre et en détrempe, lui donna les premières notions, et Goltzius lui apprit la gravure. On a dû près de deux cents estampes, gravées d'un burin ferme, mais un peu sec. Nous citerons : *l'Enfant prodigue*, *la Dispute d'Apollon et de Pan*; des portraits de *Côme de Médicis*, de *Grotius*, de *Tycho-Brahé*.

GHEZ, GHEEZ, GHÈZE ou **GUÈZE** n. m. Nom indigène de l'éthiopien ancien ou classique qui a subsisté comme langue liturgique et savante (Le ghez apparaît au IVe siècle de notre ère sur les inscriptions d'Axoum; au Ve siècle, la Bible est traduite en ghez; au Xe siècle, il se transporte dans le Sud. Le ghez se rapproche de l'arabe.)

GHEZZI (Sebastiano), peintre, architecte, ingénieur et sculpteur sur bois italien, né près d'Ascoli vers 1600, mort en 1645. Il étudia la peinture sous le Guerchin et se fit remarquer par un *Saint François*, à Monte-San-Martino, et par ses talents d'architecte. Il reçut d'Urbain VIII le titre d' « inspecteur des fortifications de l'État pontifical »; — Son fils, Giuseppe **Ghezzi**, né à Rieti en 1634, mort à Rome en 1721, prit des leçons de Lorenzino, peintre de Fermo, et se rendit à Rome, où il exécuta de nombreux tableaux d'églises, et devint secrétaire perpétuel de l'Académie de Saint-Luc. Il a travaillé pour la reine Christine de Suède; — Le fils et élève de Giuseppe, Pietro-Leone, comte **Ghezzi**, peintre et graveur, né à Rome en 1674, mort en 1755, excellait dans la peinture d'histoire, dans la gravure sur pierres dures, dans la caricature. Benoît XIV le mit à la tête de sa fabrique de mosaïques. Il a publié une suite de quarante estampes à l'eau-forte, sous le titre de : *Camere sepolcrali de liberti e liberte di Livia Augusta e di altri Cesari* (1731).

GHIBERTI (Lorenzo), sculpteur, orfèvre, et architecte florentin, né et mort à Florence (1378-1455). En 1403, il fut chargé d'exécuter pour le Baptistère une seconde porte en bronze analogue à celle d'Andrea Pisano. Il la termina en 1424, après vingt et un ans de travail. Elle comprend vingt-huit compartiments représentant la *Vie du Christ*, les *Evangélistes*, et les *Docteurs de l'Eglise*, et est ornée d'encadrements de feuillages et de fruits. Pendant le même temps, il travailla au Dôme en qualité d'architecte en chef. En 1425, il fut chargé de l'exécution de la troisième porte du Baptistère : il groupa, en dix compartiments, les principaux épisodes de l'Ancien Testament. V. BAS-RELIEF. Cette magnifique porte, que Michel-Ange appelait la *porte du Paradis*, fut achevée après vingt-sept années (1452). Parmi ses autres œuvres de sculpture, on peut citer *le Baptême du Christ et Saint Jean conduit devant Hérode*, bas-reliefs en bronze pour les fonts baptismaux de Sienne (1427), la châsse en bronze de saint Zanobi, la tiare d'or du pape Eugène IV (1434). On lui doit des cartons de vitraux pour le Dôme et pour l'église de Santa-Croce. Dans ses dernières années il avait rédigé des *Commentaires*. Ghiberti conserve dans la sculpture les procédés de l'orfèvrerie; ses bas-reliefs, composés comme des tableaux, renferment un grand nombre de personnages, souvent des portraits sculptés avec beaucoup de précision, de sobriété et d'élégance.

L. Ghiberti.

GHIKA ou **GHICA**, famille d'origine albanaise, qui a donné de nombreux princes et hommes d'État aux pays moldo-valaques : **Ghika** (Georges-G.), le fondateur de la maison princière, vint en Moldavie au début du XVIIe siècle. Sous le règne de Basile le Loup, il fut anobli et nommé gouverneur de la Moldavie inférieure, puis agent diplomatique à Constantinople. Après la déposition du prince Georges-Etienne, il lui succéda en Moldavie (1658-1659). Le vizir Kupruli le déposa; — Son fils, Grégoire-Georges **Ghika**, fut prince de Valachie, de 1660 à 1664, puis de 1672 à 1674; — Grégoire-Mathieu **Ghika**, petit-fils de Grégoire-Georges, occupa à plusieurs reprises les trônes de Valachie et de Moldavie, de 1727 à 1752; — Scarlat **Ghika**, son fils aîné, régna sur la Moldavie en 1757-1758, et sur la Valachie de 1758 à 1761, puis de 1765 à 1769; — Grégoire-Alexandre **Ghika**, prince de Moldavie (1764-1767, 1774-1777), et de Valachie (1768-1769); — Grégoire **Ghika**, prince de Valachie (1822-1828), le premier prince régnant dont les sentiments aient été vraiment nationaux; — Alexandre **Ghika**, prince de Valachie (1834-1852), puis caïmacan (1856-1858). Il obtint le trône après l'occupation des pays danubiens par les Russes. Destitué, en 1852, par la Porte, il fut nommé caïmacan de Valachie quatre ans après. On lui doit l'émancipation des paysans; — Grégoire **Ghika**, prince de Moldavie (1849-1856). Il émancipa les tziganes, proclama la liberté de la presse, etc. En 1853, pour ne pas être soupçonné de connivence avec les Russes, il se retira à Vienne jusqu'en 1854; — Jean **Ghika**, homme d'Etat et écrivain roumain, né et mort à Bucarest (1816-1897). D'abord professeur à Jassy, puis à Bucarest, il fut nommé, par le Sultan, gouverneur de Samos. Il fut ministre sous Couza, dont il détermina la chute en 1866. Ministre-président jusqu'à 1871, il fut ensuite directeur général des théâtres roumains et, de 1881 à 1888, ministre plénipotentiaire à Londres. Il a laissé des *Scrisorile* (Lettres à Alecsandri) où ses souvenirs sont contés avec simplicité.

GHIL (René), littérateur français, d'origine belge, né à Tourcoing (Nord) en 1862, mort à Niort en 1925. Il débuta par un recueil de vers, *Légende d'âmes et de sangs* (1885), puis écrivit un *Traité du Verbe* (1886), qui met en relief les qualités communes à certaines voyelles éclatantes ou douces, et à certains sentiments. Malheureusement, leur obscurité rend ses vers souvent inintelligibles. En 1888, il faisait reposer la poésie sur la science, et créait la « poésie scientifique ». Fort de ces principes, il commença son œuvre, divisée en trois parties : *Dire du mieux, Dire des sangs, Dire de la loi*. La première comprend : *le Geste ingénu* (1887); *le Meilleur devenir* (1889); *la Preuve égoïste* (1890); *le Vœu de vivre* (1891); *l'Ordre altruiste* (1894); la seconde : *le Pas humain* (1898); *le Toit des hommes* (1902); *les Images du monde* (1912). Citons encore : *De la poésie scientifique* (1909).

GHILAN, province de la Perse septentrionale, constituée par la plaine qui s'étend entre la chaîne circulaire de l'Elbrouz et la Caspienne; de 150.000 à 200.000 hab. sur 11.000 km², arrosés par le Sefid Roud. Ch.-lieu *Recht*.

On appelait naguère Ghilan la partie basse ou plate de la province, souvent marécageuse, mais que les défrichements de plus en plus améliorent. Pendant et après la Grande Guerre, le Ghilan a été le centre d'activité des Djenguélis ou « Hommes de la forêt », un parti nationaliste extrême qui a même prononcé en 1920 l'indépendance de ce pays.

GHILARZA, commune d'Italie (Sardaigne, prov. de Cagliari); 2.800 hab.

GHILDE n. f. HIst. V. GILDE.

GHILIAKS, population du nord de l'île de Sakhaline et de la vallée du bas Amour.

De petite taille, les *Ghiliaks* rappellent les caractères principaux des Mongols. Ils vivent de chasse et de pêche. Ils ne reconnaissent pas de chefs; ce sont les anciens, les riches et les *chamans* (à la fois prêtres, médecins et sorciers) qui règlent les différends. Leur plus grande fête est celle de l'ours, regardé comme l'exécuteur des volontés divines.

GHILZAÏS ou **GHILDZIS**, population de l'Afghanistan occidental. Leurs traits physiques les rattachent aux Afghans, dont ils parlent la langue. Ils se livrent à l'agriculture, mais leur humeur turbulente les a poussés de tout temps à des soulèvements. Au XVIIIe siècle, ils avaient réussi à fonder un Etat indépendant. Au siècle

dernier, ils se soulevèrent à plusieurs reprises et tinrent en échec les sultans de Kaboul et les Anglais.

GHIMEL [*ghi-mèl*] n. m. Troisième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant au *g* dur français. || Signe numérique du nombre *trois*.

Ghimel.

GHINGHI (Francesco), graveur italien sur pierres fines, né à Florence en 1689, mort à Naples en 1766. Il vécut à la cour de Cosme III, duc de Toscane, dont il fit le portrait, puis à celle de don Carlos, roi des Deux-Siciles. La galerie de Florence possède de lui une collection de camées.

GHIR ou **GUÎR** (OUED), probablement le *Flumen Ger* des anciens, cours d'eau du Maroc saharien, qui descend de l'Atlas méridional, reçoit sur sa gauche l'oued Bechar et forme un peu en amont d'Igli, avec l'oued Zousfana, le grand oued Saoura, qui conduit au Touat. V. SAOURA.

GHIRARDINI (Gherardo), archéologue italien, né à Badio-Polesine (Rovigo) en 1854, mort à Padoue en 1920. Après un séjour en Grèce, il devint inspecteur des fouilles à Rome, puis à Florence, et professeur d'archéologie à Pise (1885). Les *Notizie degli Scavi* recueillirent ses nombreux rapports de fouilles, et les *Monumenti antichi* son grand travail sur *la Situle italiote, étudiée spécialement à Este* (1892, 1897, 1900). Passé à l'université de Padoue (1899), il organisa le musée d'Este, dirigea les fouilles d'Adria, et (depuis 1908) en entreprit à Bologne de nouvelles, dont il donna des relations dans les *Mémoires de l'Académie de Bologne*. En même temps (1908-1914), il retrouvait dans ses excavations de Ravenne les soubassements du palais de Théodoric. Ce fut un maître de l'archéologie pré-romaine.

GHIRÉI, nom d'un paysan qui aurait, au XVe siècle, sauvé de la mort le chef tatar Asi, fondateur du Khanat de Crimée. Asi ajouta à son nom, en reconnaissance, celui de *Ghiréi*, et tous les khans de Crimée, après lui, firent de même.

GHIRLANDAJO ou **GRILLANDAJO** (Domenico di Tommaso BIGORDI, dit), peintre italien, né et mort à Florence (1449-1498). Fils d'un orfèvre, il se distingua dans ce métier par l'invention d'une parure en forme de *guirlande*, qui le fit surnommer *Ghirlandajo*. Il abandonna le burin pour le pinceau. Ses premières productions, faites à Ognisanti, dans la chapelle des Vespucci, sont un *Christ mort*, une *Miséricorde* et une *Cène* (fresque). Francesco Sasseti le chargea d'exécuter, dans une chapelle de la Santa-Trinita, quelques sujets tirés de la vie de saint François. Un peu plus tard, il commença, pour l'église de Certello, une *Visitation de la Vierge*, qui fut achevée par David et Benedetto, ses frères. A San Marco, il laissa un tableau dans l'église et une *Cène* dans la salle des Etrangers. Au petit hôpital de la même ville, il peignit, pour le vieux Laurent de Médicis, *Vulcain et ses forgerons fabriquant les foudres de Jupiter*. A Ognisanti, de Florence, il fit à fresque, en concurrence avec Botticelli, un *Saint Jérôme savant*. Appelé à Rome par Sixte IV pour travailler dans la chapelle de ce pontife, Ghirlandajo entreprit *la Vocation de Pierre et d'André* et *la Résurrection du Christ*, dont il ne reste que des dessins. Il décora aussi la grande chapelle de Santa-Maria-Novella. Après un long séjour à Rome, il revint à Florence où il travailla pour Laurent de Médicis. Il fonda l'école qui produisit Michel-Ange. Le musée du Louvre possède de lui *la Visitation à la Vierge* et les portraits d'un vieillard et d'un enfant, d'un minutieux réalisme et d'un coloris éclatant.

Ghirlandajo.

GHISI ou **GHIGI**, famille d'artistes italiens originaire de Mantoue, et dont les membres les plus distingués sont : GIOVANNI BATTISTA, dit **le Mantouan**, graveur, né et mort à Mantoue (1498-1563). Elève de Marc-Antoine, il a laissé un *David coupant la tête de Goliath*, d'après Jules Romain ; *Incendie de Troie*, d'après Raphaël ; — GIORGIO, dit **le Mantouan**, graveur, fils du précédent, né à Mantoue en 1524, mort à Rome vers 1590. Elève de son père, il se rendit à Rome, où il entreprit la reproduction de l'œuvre de Michel-Ange et de Raphaël ; — Son frère ADAMO, sculpteur et graveur, né vers 1530, a reproduit un assez grand nombre d'œuvres de Michel-Ange, de Jules Romain, de Raphaël ; il a donné vingt-deux pièces sous le titre de *Rosaire de Marie ;* — DIANA, surnommée **Mantuana**, née à Mantoue vers 1536, morte après 1580. Sœur des précédents, femme de l'architecte F. de Volterre, elle s'est aussi occupée de gravure. Parmi ses estampes, rappelons : *Horatius Coclès passant le Tibre à la nage*, d'après Jules Romain ; — TEODORO, dit aussi **Théodore de Mantoue**, peintre, vécut entre 1546 et 1579. Frère des précédents, élève de Jules Romain, il a peint à fresque le chœur, la coupole et les voûtes de la cathédrale de Mantoue. Il existe de lui, au musée de Nantes, un tableau représentant *Vénus et Adonis*.

GHISLAIN ou **GUILLAIN** (saint), mort à Saint-Ghislain vers 685. Né, suivant la tradition près d'Athènes, où il fit ses études et devint moine basilien, il se rendit à Rome et de là aux Pays-Bas où, vers 648, il fonda un monastère dans la forêt d'Ursidonque, près de Maubeuge. Cette maison, enrichie par Dagobert Ier, devint l'abbaye de Saint-Ghislain. En 1120, une confrérie fut établie sous son patronage et reçut les membres des familles princières de l'Europe. — Fête le 9 octobre.

GHISLANDI (Fra Vittore), désigné fréquemment sous le nom de **Fra Paoletto** ou **Fra Golgar**, franciscain et peintre italien, né à Bergame en 1655, mort en 1733. Elève de son père Dominique, habile peintre de fresques, puis de Bombelli d'Udine, ses tableaux d'histoire et surtout ses portraits se recommandent par la vérité et l'expression des têtes, par la liberté de la facture et par la vivacité du coloris.

GHISLANZONI (Antoine), chanteur et littérateur italien, né à Lecco en 1824, mort à Caprino-Bergamasco en 1893. D'abord baryton dans un théâtre de Milan, il a écrit plus de cinquante livrets d'opéras, parmi lesquels, notamment, l'*Aida* de Verdi, et divers romans. Nous mentionnerons de lui : *les Vierges de Nyon* (1858) ; *les Femmes laides* (1860) ; *Un suicide à fleur d'eau* (1862) ; *les Volontaires de 1866* (1867) ; *Jeanne de Naples*, drame lyrique (1869) ; *les Fiancés*, drame (1869) ; *Un caprice de femme*, drame (1870) ; *Adelinda*, drame lyrique (1872) ; *la Mode dans l'art*, comédie (1881) ; etc.

GHISLERI (Michele), pape. V. PIE V.

GHISOLFI (Giovanni), peintre italien, né à Milan en 1624, mort en 1683. Il exécuta des fresques à la Chartreuse de Pavie, puis à Gênes, à Venise, à Naples et à Rome. Il devint aveugle vers la fin de sa vie. Parmi ses tableaux à l'huile, nous citerons : *Saint Pierre délivré de prison*, à Santa-Maria-della-Vittoria de Milan, et des *Ruines avec un pâtre et des hommes armés*, au musée de Dresde.

GHISONACCIA, comm. de la Corse, arrond. et à 57 kil. de Corte, près du Fium'Orbo ; 1.180 hab.

GHISONI, ch.-lieu de cant. de la Corse, arrond. et à 38 kil. de Corte, sur les pentes du Monte Kyrie ; 1.585 hab. — Le canton a 4 comm., et 4.175 hab.

GHISONI (Fermo), dit aussi **Guisoni**, peintre italien, né à Mantoue vers 1510, mort à Rome vers 1580. Jules Romain, son maître, le chargea d'exécuter sur ses cartons, à la cathédrale de Mantoue, *la Vocation de saint Pierre et de saint André*. Cette toile porte les deux signatures GIULIO ROMANO et GHISONI. Vasari parle avec éloge d'une *Nativité de Jésus-Christ* et de la *Famille de Gonzague*.

GHISTELLES, auj. **Gistel**, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ostende) ; 4.100 h. Commerce de fleurs.

GHIYAS ED-DIN BALABAN, roi de Delhi, né en 1205, mort en 1286. Le prince Nazir ed-Din Mahmoud, qui avait épousé sa fille, l'éleva au vizirat ; destitué en 1252, il marcha sur la capitale et força le roi à lui rendre sa charge. Il lui succéda en 1266, et gouverna ses états avec sagesse.

GHIYAS ED-DIN TOUGHLOUK Ier, fondateur de la troisième dynastie turque de Delhi, mort en 1325. Il se déclara souverain en 1320, protégea Delhi contre les incursions des Mongols. Il aurait été assassiné par son fils Oulough khan.

GHLIN, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons) ; 5.740 hab. Verreries.

GHOLAÏTE n. m. Relig. Membre d'une secte mahométane qui rendait aux imans un culte superstitieux.

GHOMARA, tribu berbère du Maroc, habitant les montagnes d'accès difficile, en face de Tétouan. Jadis chrétienne, elle est devenue musulmane et a perdu sa langue primitive. Elle se livre à l'agriculture.

GHOÛRÎ (Kânsoûh EL-), sultan d'Egypte de la dynastie des Mamelouks Bordjites. D'abord esclave du sultan Kâit bey, il fut élu sultan à son tour à soixante ans passés. Il bâtit au Caire la mosquée et les écoles qui portent son nom et refit, en pierre, l'aqueduc en bois de Saladin ; il protégea les lettres, mais ruina, par des droits de douane, le commerce florissant de l'Egypte avec l'Inde. A l'instigation des Vénitiens, il envoya vers l'Inde une flotte qui battit d'abord les Portugais, mais fut ensuite détruite. Attaqué par le sultan Sélim Ier, il fut vaincu et tué à Merdj-Dâbek, près d'Alep, le 24 août 1516.

GHOURIDES, nom d'une dynastie musulmane, fondée par Hussein-Ghouri, qui régna dans l'Iran oriental (Afghanistan) et dans le nord de l'Inde, de 1155 à 1213.

GHOURISTAN ou pays de **GHOUR**, région montagneuse de l'Afghanistan occidental, entre Hérat et Kandahar, au milieu du plateau de l'Iran et à son point le plus élevé. Le pays, sauvage et désert, cultivé seulement dans les basses vallées, est habité par les Eïmaks, d'origine mongole, généralement pasteurs. Avant de devenir musulmans (au XIe siècle), les habitants du Ghouristan étaient des Kafirs ou Infidèles possédant leur langue et leur religion propres, comme aussi leurs souverains particuliers. Une fois convertis à la foi de Mahomet, ils gardèrent leurs souverains particuliers comme tributaires des Ghaznévides, puis, par la suite, fondèrent un Etat puissant qui engloba l'Afghanistan tout entier avec Ghazni et Hérat, une partie du Khorassan et plusieurs cantons de l'Inde du nord-ouest. La capitale en était *Firoz-Kouh*, et les souverains en étaient les *Ghourides*, dont l'empire disparut au temps de l'invasion mongole.

GHOY, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies) ; 1.420 hab. Dentelles.

GHRITA (mot sanskr.) n. m. Nom du beurre fondu et clarifié que, dans les sacrifices, le brahmane répand sur le feu sacré pour le nourrir et l'activer.

GHUDJDOUVANI (Khodja Abd al-Khâlik), çoûfi célèbre du XIIe siècle, originaire du village de *Ghudjdouvan*, près de Boukhara, mort en 575 de l'hégire (1179-1180). Il fut le successeur du célèbre cheik Yousouf Hamadani de Boukhara et eut beaucoup d'influence sur son disciple Khodja Ahmed Yasavi. Son tombeau est l'objet d'une grande vénération.

GHYCZY (Koloman DE), homme d'Etat hongrois, né à Komom en 1808, mort à Budapest en 1888. Il entra en 1828 au barreau de Pest, en 1847 à la Diète, en 1848 dans les conseils du gouvernement de l'Indépendance hongroise, comme sous-secrétaire d'Etat et ministre de la justice. Il démissionna dès le mois de décembre 1848 et demeura dans la vie privée jusqu'en 1861. Mêlé activement aux négociations préparatoires du compromis de 1867, il reçut successivement le portefeuille des finances (1874-1875) et la présidence du Parlement.

G. I., abréviation de l'anglais *Government Issue*, fournitures du gouvernement ; sobriquet donné pendant la Seconde Guerre mondiale aux soldats de l'armée américaine.

GI ou **GY** adv. Argot. Oui.

GIABARIEN [*ji, ri-in*] n. m. Membre d'une secte de mahométans qui attribuent à Dieu les bonnes et les mauvaises actions.

GIAC ou **GIAT** (Pierre DE), homme politique français, né vers 1380, mort à Dun-le-Roi en 1427. D'une vieille famille d'Auvergne, il fut mêlé aux intrigues de la cour d'Isabeau de Bavière, et prit sur le dauphin Charles VII une influence considérable dont il abusa. Il fut accusé d'avoir fait assassiner sa première femme, Jeanne de Naillac, pour épouser Catherine de l'Isle-Bouchard, veuve du comte de Tonnerre (1423), et d'avoir détourné à son profit l'argent destiné à la guerre contre les Anglais. En 1427, le connétable de Richemont le fit arrêter à Issoudun, conduire à Dun-le-Roi, enfermer dans un sac et jeter à l'eau.

GIAC. Géogr. V. GIAT.

GIACCIANO con Baruchella, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo), sur le Castagnaro ; 4.835 hab.

GIACOMELLI (Hector), peintre, graveur et illustrateur français, né en 1822 à Paris, de parents étrangers, mort à Menton-Garavan en 1904. On lui doit l'illustration de *Jean-Paul Choppart*, du *Livre de mes petits-enfants*, par Delapalme ; de *l'Oiseau* et de *l'Insecte*, de Michelet ; de *Sous bois* et *Nos oiseaux*, d'André Theuriet, et du *Merle blanc* de Musset. Il a aussi publié un ouvrage sur *Raffet*.

GIACOMETTI (Paolo), auteur dramatique italien, né à Novi-Ligure en 1816, mort à Gazzuolo en 1882. Il a écrit un grand nombre de drames moraux et patriotiques : *Torquato Tasso* (1855) ; *Corilla Olimpica, Marie-Antoinette* (1868) ; *la Femme de l'exilé, Fille et mère ;* et, le plus célèbre de tous, *la Mort civile* (1861).

GIACOMINO DE VÉRONE, moine franciscain italien du XIIIe siècle, auteur de deux poèmes sur les peines de l'enfer et les joies du paradis, pour lesquels il peut être compté parmi les précurseurs de Dante.

GIACOMO (Salvatore DI), écrivain italien, né et mort à Naples (1860-1934). Il est l'auteur de nouvelles, poésies, pièces de théâtre, études historiques, où il décrit la vie des bas-fonds napolitains, et où il se complaît à des spectacles tragiques et macabres : *Matinées napolitaines* (1886) ; suites de sonnets : *Cœur verte* (1886), *Monastère* (1887), *Saint François* (1895) ; *la Prostitution à Naples aux XVe, XVIe et XVIIe siècles* (1899) ; *Dans la vie*, nouvelles (1903) ; *Poésies* (1907) ; *Théâtre* (1910) ; *Lumières et Ombres napolitaines* (1914) ; *Nouvelles napolitaines* (1914) ; etc. Il a composé dans le dialecte napolitain des poésies et des chansons dans la tradition populaire. Il a été désigné parmi les premiers membres de l'académie italienne en 1929.

GIACOMOTTI (Félix-Henri), peintre français d'origine italienne, né à Quingey (Doubs) en 1828, mort à Besançon en 1909. Prix de Rome en 1854, il a exposé des tableaux religieux et mythologiques : *le Martyre de saint Hippolyte, Agrippine quitte le camp*, au musée de Lille ; *la Nuit*, une de ses meilleures toiles ; une importante peinture décorative, destinée au musée du Luxembourg, et représentant : *la Gloire de Rubens*. Il a pris part à l'Exposition universelle de 1900 avec la *Nymphe Echo* et *Solitude*.

GIACOSA (Giuseppe), auteur dramatique italien, né et mort à Colleretto-Parella (Piémont) [1847-1906]. Dans ses drames et comédies, il a essayé de libérer le théâtre italien de la domination étrangère. Suivant les goûts de la mode, il écrivit des drames moyenâgeux : *la Partie d'échecs* (1871) ; *le Triomphe d'amour* (1875) ; *le Comte Rosso* (1880) ; puis des pièces modernes et réalistes : *Tristes amours* (1890) ; *Comme les feuilles* (1900) ; *le Plus fort* (1905) ; ces deux dernières pièces ont obtenu un grand succès. Il a écrit en outre des études historiques et nouvelles consacrées surtout à la vallée d'Aoste, son pays natal.

GIA-DINH, prov. de l'Indochine française (Cochinchine) ; 275.000 hab. Rizières et cultures variées. — Le ch.-lieu *Gia-Dinh* est situé à 1 kil. de Saïgon.

GIAFAR, orthogr. italienne du nom propre *Djafar*.

GIAFFERI (don Luigi), patriote corse, né à Talasani (Corse) vers 1680, mort à Naples en 1745, un des héros de la guerre d'indépendance de 1729. En 1735, il fut, avec Giacinto Paoli, proclamé primat du royaume par la junte nationale. Il se sacrifia pour Théodore de Neuhoff, qui fut proclamé roi. Créé marquis et généralissime de l'armée corse, Giafferi tomba aux mains des Génois qui l'exilèrent ; — Son fils, AUGUSTIN, réfugié avec lui à Naples, y devint général. Ami d'enfance de Paoli, il rentra en Corse en 1790, fut élu vice-président du parlement anglo-corse (1794), prit part, malgré son grand âge, à la guerre contre la France, fut pris à la fin de 1797, et fusillé à Bastia en 1798.

GIA-LONG, empereur d'Annam, né et mort à Huê (1762-1820). Neveu et héritier du roi Huê-Vuong, de la dynastie des Nguyên, dépouillé par la rébellion de Tây-so'n, il dut, en lui succédant, d'abord sous le nom de **Nguyên-Anh**, en 1775, entreprendre la conquête de son royaume. Sur le conseil de Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, il négocia, en 1787, une alliance avec Louis XVI. Quelques officiers français, dont les principaux furent Dayot, Chaigneau et Vannier, vinrent discipliner son armée, qui put venir à bout des rebelles, et il régna à la fois sur la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin. Ainsi furent nouées les premières relations entre l'Annam et la France.

GIAMBULLARI (Bernardo), poète italien, né à Florence vers 1450. Il a composé la *Storia di santo Zanobi*, légende rimée (1556) ; *Sonaglio delle donne*, poème sur les inconvénients du mariage (1611), et des *Chants de carnaval*, comme ceux de Laurent le Magnifique, presque toujours immoraux ou obscènes.

GIAMBULLARI (Pier Francesco), écrivain italien, fils du précédent, né et mort à Florence (1495-1555). Il fut un des fondateurs de l'académie des « Humides ». Il écrivit : *Dialogue sur l'origine de la langue toscane* (1546) ; *Leçons sur « la Divine Comédie »* (1551) ; et surtout une *Histoire de l'Europe, de 887 à 947* (1566), qui est un modèle de la prose italienne du XVIe siècle.

Gianduja, masque ou type de la comédie italienne, originaire de Turin, populaire également à Gênes, à Milan, et qui se nommait d'abord **Girolamo** (*Jérôme*). Les impresarii lui enlevèrent son nom, en 1802, par respect pour Jérôme Bonaparte : le bouffon dut prendre le nom moins compromettant de *Gianduja* (Jean de la chopine). C'est un paysan finaud, faisant la bête, un faux niais, ou plutôt un niais malin. Bobêche prit son costume.

Giangurgolo.

Giangurgolo, type calabrais des capitans, dans la comédie italienne. Le caractère de ce personnage, comme son nom l'indique (*Jean le Goulu*), est une effroyable voracité. Il est libertin, poltron, vantard, et voleur.

GIANNI (Lapo), poète italien, né à Florence, mort après 1328. Il a écrit des vers pleins de douceur, qui ont été publiés en 1872.

GIANNONE (Pierre), historien napolitain, né à Ischitella (Capitanate) en 1676, mort à Turin en 1748. Son principal ouvrage est l'*Histoire civile du Royaume de Naples* (1723), qui le fit excommunier. Il se réfugia à Genève (1735) ; mais s'étant aventuré sur la frontière de Savoie, il fut saisi par la police sarde, et mourut dans la citadelle de Turin, bien qu'il se fût rétracté.

GIANNOTTI (Donato), historien italien, né à Florence en 1494, mort en 1563 à Venise, où il s'était retiré. On a de lui : *Della repubblica de Veneziani* (1540) ; *Vita di Nicolas Capponi* (1620) ; *Della repubblica fiorentina* (1721).

GIANTURCO (Emanuele), avocat et homme politique italien, né à Avigliana (prov. de Potenza) en 1857, mort à Rome en 1907. Professeur de jurisprudence à l'université de Naples, il s'est fait connaître par de nombreux ouvrages de droit : *Della fiducie nel diritto civile italiano* (1882) ; *Instituzione di diritto civile italiano* (1885) ; *Dei diritti reali* (1892) ; *Del diritto delle successioni* (1899) ; *Studi e ricerche sulla trascrizione e sul diritto ipotecario* (1893) ; *Sistema di diritto civile* (1894-1899) ; *l'Individualismo e il Socialismo nel diritto contrattuale : prolusione* (1898) ; *Agli agricoltori italiani lettere sui contratti agrari* (1891). Entré au Parlement, il y évolua de la gauche vers la droite. Dès 1896, il est, dans le cabinet Rudini, ministre de l'instruction publique, puis, dans le cabinet Saracco, ministre de la justice (1900-1901) ; enfin, dans le troisième cabinet de Giolitti, ministre des travaux publics (1906).

GIAOUR n. m. invar. Nom que les Turcs donnent à tous les non-musulmans (Infidèles), et particulièrement aux chrétiens. (Ce mot dérive du persan GAVR, que les Osmanlis prononcent *giavr* et qui est un doublet de GABR ou GUEBR, nom sous lequel les Orientaux connaissent les Mazdéens, adorateurs du feu.)

Giaour (LE), poème anglais de lord Byron (1813). Ce sont les aventures d'une esclave turque, Leila, enfermée dans un sac de cuir et jetée à la mer sur le seul soupçon d'une infidélité. Un jeune Vénitien, le *Giaour*, venge sa maîtresse en tuant, dans un combat singulier, Hassan, le maître de Leila. Dans ce poème, Byron abandonne le lyrisme personnel pour la narration poétique. Ce récit passionné réveilla la sympathie de l'Europe pour la Grèce opprimée. Il a inspiré des tableaux d'A. Scheffer, H. Vernet, E. Delacroix.

Giaour (LE), tableau d'Ary Scheffer (1833) qui s'est inspiré d'un passage du poème de Byron et a donné une œuvre traitée avec énergie. Avant Scheffer, Horace Vernet avait déjà produit un épisode du *Giaour* de Byron. Delacroix a représenté le *Combat du Giaour et du Pacha* (1829). — Au Salon de 1850 paraissait un autre tableau de Delacroix, *le Giaour*, dans lequel le peintre retraçait l'épisode du Giaour poursuivant les ravisseurs de sa maîtresse, et ne s'arrêtant qu'au bord de la mer, frémissant de ne pouvoir s'élancer après la barque qui les emporte.

Giard.

GIARD (*Alfred*-Mathieu), biologiste français, né à Valenciennes en 1846, mort à Orsay (Seine-et-Oise) en 1908. Il fut, dès sa sortie de l'Ecole normale, un partisan résolu de la théorie transformiste. Successivement professeur à la faculté de Lille (1873-1887), à l'Ecole normale supérieure (1887-1892), et enfin à la Faculté des sciences à Paris, il publia un très grand nombre de mémoires de zoologie et de biologie, dont le plus important est relatif à la *Castration parasitaire*, où il démontra l'influence des organes génitaux sur l'apparition des caractères sexuels secondaires et la morphologie de l'individu. Député de Valenciennes de 1882 à 1885, il fut élu en 1900 membre de l'Académie des sciences.

GIARDINI, ville d'Italie (Sicile, prov. de Messine), près de la mer Ionienne ; 4.060 hab.

GIARDINI (Felice DE), violoniste et compositeur italien, né à Turin en 1716, mort à Moscou en 1796. Il se fit applaudir en Allemagne, en France et à Londres où il dirigea l'Opéra italien. Il publia quelques compositions pour le violon, de la musique de chambre, un oratorio *Ruth*, puis fit représenter des opéras : *Enea e Lavinia ; l'Amour au village ; Rosmita ; Cleonice ; Siroe.*

GIAROLA ou **GEROLA** (Antonio), dit **le Chevalier Coppa,** peintre italien de l'école bolonaise, né à Vérone en 1594, mort à Milan vers 1665. Elève du Guide, il fut appelé à la cour du duc de Mantoue pour exécuter divers panneaux décoratifs ; puis il alla se fixer à Milan. On voit au musée de cette ville, sa *Vierge aux saints.*

GIARRE, ville d'Italie (Sicile, prov. de Catane), près de la mer Ionienne ; 25.415 hab. Commerce de vins.

GIAT ou **GIAC,** comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 68 kil. de Riom ; 1.870 hab. Ch. de f. Orléans. Foires importantes. Ancienne seigneurie de la famille de *Giac.*

GIAUQUE (William Francis), physicien américain, né à Niagara-Falls (Canada) en 1895. Professeur à l'université de Californie, il a préconisé la méthode de production du froid fondée sur la désaimantation adiabatique, et découvert les isotopes lourds de l'oxygène. Prix Nobel de chimie pour 1949.

GIAVENO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur le Sangone, affl. du Pô ; 9.865 hab. Soieries, métallurgie.

GIBBEUX [*jib'-beû*], **EUSE** adj. (lat. *gibbosus*). Qui est bossu, qui est muni d'une saillie en bosse : *Un insecte* GIBBEUX. || Qui a la forme d'une bosse, Qui est en forme de bosse : *Les parties* GIBBEUSES *de la lune.*

GIBBIFÈRE adj. (du lat. *gibbus,* bosse, et *ferre,* porter). Se dit de la gorge de la corolle, quand on y remarque des espèces de bosses.

Gibbium.

GIBBIFLORE adj. (du lat. *gibbus,* bosse, et *flos, oris,* fleur). Bot. Dont les pétales sont gibbeux.

GIBBIUM [*jib'-bi-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des ptinidés, comprenant de petites formes bombées, de 2 ou 3 mm., à antennes et pattes grêles.

— ENCYCL. Le *gibbium scotias,* singulier insecte cosmopolite, roux brillant, vit, dans les habitations, de débris de toutes sortes ; on le trouve parfois en quantités énormes dans certains produits pharmaceutiques, tels que le cubèbe ; on l'a rencontré en masses dans les pots vides accompagnant des momies dans les tombeaux d'Egypte.

GIBBON n. m. Genre de singes anthropoïdes de l'Insulinde, comprenant une dizaine de formes élancées, dépourvues de queue.

Gibbon.

— ENCYCL. Les *gibbons* sont doux et intelligents ; ils sont noirs, gris ou blancs ; leur face nue est plutôt plate, leur crâne rond, avec de petites oreilles. Ils ont les bras tellement longs que, dans la station verticale, les mains touchent presque le sol. Ils vivent par troupes dans les grandes forêts. Ils s'apprivoisent bien, mais ils sont de tempérament très délicat. Le plus grand gibbon est l'*hylobates syndactylus* de Sumatra, ou *siamang,* qui dépasse 1 m. de hauteur. Le houlok (*hylobates hoolok*) est propre aux montagnes boisées de l'Inde continentale.

GIBBON [*ghib'-bon'*] (Edouard), historien anglais, né à Putney en 1737, mort à Londres en 1794. En 1761, il publia en français son premier ouvrage : *Essai sur l'étude de la littérature.* Après avoir servi dans la guerre de Sept ans, il gagna en 1763 l'Italie. « Ce fut, dit Gibbon, à Rome, qu'étant assis au milieu des ruines du Capitole, j'eus pour la première fois l'idée d'écrire l'histoire de la décadence et de la chute de cette ville. » Rentré en Angleterre en 1765, il publia d'abord en collaboration avec Deyverdun un recueil périodique intitulé : *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne,* dont deux volumes seulement parurent (1767). Il écrivit ensuite ses *Observations critiques sur le VIe livre de l'Enéide,* pamphlet à l'adresse de Warburton. De 1770 à 1773, il rédigea les trois premiers volumes de la *Décadence et Chute de l'Empire romain,* dont le succès fut immédiat et retentissant. Gibbon termina son ouvrage en 1787. Il fit partie du Parlement de 1774 à 1783.

Gibbon.

GIBBONS [*ghib-bon's*] (Roland), un des compositeurs les plus remarquables de l'Angleterre, né à Cambridge en 1583, mort à Canterbury en 1625. Organiste de la chapelle royale, puis de l'abbaye de Westminster, il devint docteur en musique à l'université d'Oxford. Sa musique religieuse est particulièrement intéressante, et ses antiennes surtout, parmi lesquelles *Almighty and Everlasting God, Hosannah, Lift up your heads,* où le style polyphonique alterne avec la forme chorale et le solo accompagné par l'orgue ou les instruments à cordes, sont considérées comme des modèles du genre.

GIBBONS (Grinling), sculpteur anglais, né et mort à Londres (1648-1721). Charles II le chargea des travaux décoratifs pour la chapelle de Windsor. Parmi les travaux de cet artiste, il faut citer les boiseries pour le chœur de Saint-Paul, pour le château d'Hampton-Court. Son chef-d'œuvre est la grande salle du château de Petworth. On cite, en outre, de lui, une statue en bronze de Jacques II, qui est dans le jardin particulier de White-Hall.

GIBBONS [*ghib'-bon's*] (James), cardinal américain, né et mort à Baltimore (1834-1921). Né de parents irlandais, il fut ordonné prêtre en 1861, devint secrétaire de Mgr Spalding, évêque titulaire d'Adramyte et vicaire apostolique de la Caroline du Nord (1868), évêque de Richmond (1872), coadjuteur puis archevêque de Baltimore (1877), cardinal (1886). Un des promoteurs de l'américanisme, il fit acte de pleine soumission au Saint-Siège après la condamnation des doctrines de Hecker en 1899. Hautement estimé même des non-catholiques de son pays, il a publié des ouvrages : *the Faith of our fathers* (1876), *Our christian heritage* (1889), *the Ambassador of the Christ* (1897), qui eurent un succès considérable et furent traduits en plusieurs langues.

GIBBOSIFOLIÉ, E adj. (du lat. *gibbosus,* bossu, et *folium,* feuille). Bot. anc. Dont les feuilles sont bosselées. (On dit plutôt *feuilles* BULLÉES.)

GIBBOSITÉ n. f. (de *gibbeux*). Méd. Bosse, saillie extérieure produite par une courbure anormale de la colonne vertébrale ou une déviation du sternum : *La carie des vertèbres peut produire la* GIBBOSITÉ.

— *Par anal.* Objet élevé en forme de bosse, au-dessus des objets environnants.

GIBBS [*ghibs*] (Josiah Willard), physicien américain, né et mort à New Haven (Connecticut) [1839-1903]. En 1871, il fut nommé professeur au collège d'Yale. Ses travaux de thermodynamique et sa théorie sur la *loi des phases* forment la base de la chimie énergétique. V. PHASES (*loi des*).

Gibbule.

GIBBULE ou **GIBBULA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des trochidés, comprenant des animaux marins à coquille en cône, à tours renflés et gibbeux, avec l'opercule à nombreux tours de spire. (On en connaît beaucoup d'espèces, répandues dans l'Atlantique et l'océan Indien.)

GIBBUS [*buss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés appelés aujourd'hui *orthogibbus.*

GIBECIER [*si-é*] n. m. Qui fait des gibecières.

GIBECIÈRE n. f. (de l'anc. français *gibecer,* aller à la chasse). Sac de peau, de cuir, de toile, etc., pour chasseurs, pêcheurs, bergers, écoliers. || Sorte de sacoche pour garçons de recette.

Gibecière (XIVe s.).

— Archéol. Au moyen âge, Bourse en forme de sac, enrichie de broderie et parfois ornée de perles ou de pierres.

— Art milit. Anc. nom de la *giberne.*

— Prestidig. Sac que les escamoteurs attachaient devant eux comme un tablier avec deux cordons, pour y prendre ou remettre les muscades du jeu des gobelets. || Fam. *Tour de gibecière,* Tour d'escamoteur.

GIBÈLE [*jî*] n. f. Poisson d'eau douce, qui est une variété du carassin commun, spéciale à l'Europe centrale et aux cours d'eau de la France orientale.

GIBELET [*ji, lè*] n. m. (anciennem. GUIBELET, GUIMBELET ; de l'angl. *wimble,* vilebrequin). Petit foret pour percer les barriques.

Gibelet.

— Fam. *Avoir un coup de gibelet,* Etre un peu fou.

GIBELIN [*ji*] n. m. Partisan de l'empereur, en opposition aux partisans du pape, les *guelfes,* en Italie, durant le moyen âge.

— ENCYCL. L'origine du nom est fort douteuse. On l'a rapportée à *Waiblingen,* domaine des Hohenstaufen, qui à la bataille de Weimberg en 1140 aurait été le cri de ralliement des partisans de Conrad III, tandis que leurs ennemis, guidés par *Welf* VI auraient pris son nom comme cri de guerre. Ils n'auraient alors de signification précise et certaine que pendant la période de 1131 à 1234, quand les gibelins étaient les partisans d'une des familles allemandes qui se disputaient le trône : la maison de Franconie ou de Souabe, celle de Conrad de Hohenstaufen, et les guelfes, des Welf, maison des « ducs héréditaires de Bavière ».

Ces noms subsistèrent en Italie où ils avaient apparu sous Frédéric II, vers 1218. Ils désignèrent des factions dont la politique, dans chaque ville, était très changeante. En général les « guelfes », de tendance démocratique et défenseurs du nationalisme italien, s'appuient sur le pape, et les « gibelins », de tendance aristocratique, sur l'empereur. Toutefois, ces étiquettes couvrent le plus souvent des querelles purement locales. Pise, par exemple, n'était gibeline que parce que Florence était guelfe.

GIBELINE n. f. Genre de champignons ascomycètes, produisant le piétin des céréales.

GIBELLINA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Trapani) ; 6.505 hab.

GIBELOT [*lo*] n. m. (de l'allem. *gabelholz,* bois fourchu). Mar. Pièce de bois placée entre les deux plats-bords de l'étrave. || Pièce de bois fourchue qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre.

GIBELOTTE n. f. (de *gibier*). Art culin. Fricassée de lapin, etc., au vin blanc.

— ENCYCL. *Gibelotte de lapin.* Mettre dans une casserole un bon morceau de beurre, du lard coupé en morceaux, et le lapin également coupé. Faire revenir jusqu'à bonne couleur ; saupoudrer de farine ; laisser roussir un peu. Mouiller avec vin blanc et bouillon par moitié ; ajouter un bouquet garni, sel, poivre ; laisser cuire environ une demi-heure. Pendant ce temps, faire dorer à la poêle, avec du beurre, des petits oignons d'égale grosseur ; les couvrir un instant, pour qu'ils cuisent un peu. Puis finir à feu

vif jusqu'à ce qu'ils soient de belle couleur brune; les saupoudrer alors d'une cuillerée à café de sucre en poudre; les mettre dans la gibelotte. Déglacer la poêle avec un peu de bouillon, et verser ce déglaçage dans la sauce. Cinq minutes avant de servir ajouter 125 gr. de champignons passés au beurre. Servir sur des croûtons frits.

GIBERNARD [*bèr-nar'*] n. m. (de *giberne*). *Pop.* Importun. || Syn. de RASEUR.

GIBERNE [*bèrn'*] n. f. (ital. *giberna*). Ancienne boîte à cartouches des soldats. || *Giberne d'équipage*, Petite giberne des marins. || Boîte à cartons des musiciens.

— *Pop.* Prostituée. || Bas du dos : *Se démolir la* GIBERNE, Tomber sur le derrière. || *Tailler* ou *Faire porter une giberne à quelqu'un*, Raconter une histoire ennuyeuse, donner une corvée désagréable. || *Enfant de giberne*, Enfant né d'un militaire en activité de service.

— Fam. *Avoir son bâton de maréchal dans sa giberne*, Se dit pour exprimer qu'un simple soldat peut arriver aux plus hauts grades de l'armée.

— ENCYCL. D'abord appelée elle-même *cartouchière* ou *gibecière*, la *giberne* fut imaginée, dit-on, par Gustave-Adolphe, au lieu et place du sac à balles. D'abord portée en bandoulière, la giberne fut longtemps accompagnée de la poire à poudre ou pulvérin. Plus tard, la giberne fut, pour l'infanterie, attachée au ceinturon, au moyen d'un passant. La cavalerie continua de la porter suspendue à une banderole courte, au moyen de crochets et anneaux fixés aux deux extrémités du coffret. Celui-ci, boîte rectangulaire, était recouvert par la patelette, souvent ornée d'attributs en cuivre : aigle, grenade, cor de chasse, fleur de lis. La giberne contenait, en général, deux ou trois paquets de cartouches, une ou deux pierres à fusil et autres accessoires d'armes. Elle fut remplacée par la *cartouchière*.

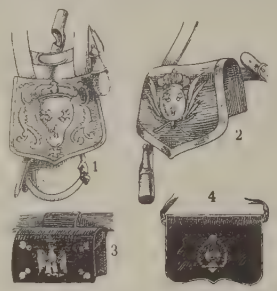

GIBERNES MILITAIRES : 1. Sous Louis XIV; 2. Sous Louis XV; 3. Sous l'Empire; 4. Giberne de société musicale.

GIBERNER [*ji-bèr-né*] v. tr. (de *giberne*). *Pop.* Ennuyer, importuner.

— *Intransitiv.* Argot milit. Causer, bavarder.

GIBERNERIE [*bèr, rî*] n. f. Commerce ou fabrication de gibernes. (Vx.)

GIBERNEUR [*bèr*] n. m. (de *giberne* dans le sens de « sac »). En banlieue parisienne, Celui qui achète aux vignerons des feuilles de vigne pour les revendre aux Halles centrales, à Paris.

GIBERT (Balthasar), humaniste français, né à Aix en 1662, mort près d'Auxerre en 1741. Il enseigna la rhétorique au collège Mazarin, dont il fut cinq fois recteur, devint syndic de l'Université (1738), et refusa de condamner les propositions de Jansénius. On a de lui : *Traité de la véritable éloquence* (1703); *Jugement des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique* (1703-1716); *Observations sur le « Traité des études » de Rollin* (1726).

GIBERT (Joseph-Balthasar), historien français, né à Aix en 1711, mort à Paris en 1771. Avocat au Parlement il devint secrétaire du fils de d'Aguesseau, avocat général, puis de son successeur d'Ormesson, inspecteur de la librairie, membre de l'Académie des inscriptions (1746), inspecteur général du domaine (1754). Il a publié notamment : *Dissertation sur l'histoire de Judith* (1739); *Lettre à Fréret sur l'histoire ancienne* (1741); *Lettre sur la chronologie de Babylone et des Egyptiens* (1743); *Mémoire sur les rangs et les honneurs de la cour* (1771).

GIBERT (Camille-Melchior), médecin français, né et mort à Paris (1797-1866). Il fut nommé médecin des hôpitaux de Paris, professeur agrégé à la Faculté, et élu membre de l'Académie de médecine en 1847. Il s'est surtout occupé du traitement des maladies de la peau, et de la syphilis : le *sirop de Gibert*, au biiodure de mercure et à l'iodure de potassium, est encore très employé. Il a publié : *Manuel des maladies spéciales de la peau* (1834); *Manuel des maladies vénériennes* (1836); *Remarques pratiques sur les ulcérations du col de la matrice* (1837).

GIBERT (Jean-Baptiste-Adolphe), paysagiste français, né à La Pointe-à-Pitre en 1802, mort en 1889. Il remporta le premier grand prix de paysage historique et alla s'établir en 1829 à Rome. Dessinateur savant, Gibert a laissé : *la Forêt de Nettuno, la Bataille d'Eckmühl* (Versailles), *les Bords du Teverone, le Monte Pellegrino à Palerme; Voie antique à Ostie*; etc.

GIBERT-DESMOLIÈRES (Jean-Louis), homme politique français, né à Paris en 1746, mort à Cayenne en 1799. Fils de l'historien Joseph-Balthasar Gibert, élu en 1795 député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, c'est chez lui, rue de Clichy, que se réunissaient les royalistes dits *clichyens*. Arrêté au 18-Fructidor, il fut déporté à Cayenne (1798). On a de lui : *Fragments d'un journal écrit à Cayenne*, et des *Discours sur le mode de vente des biens nationaux*.

GIBERTI (Jean-Matthieu), évêque de Vérone, né à Palerme en 1495, mort à Vérone en 1543. Fils naturel de Franco Giberti, général des galères pontificales, il fut secrétaire du cardinal Jules de Médicis, qui, devenu le pape Clément VII, le nomma dataire apostolique, puis évêque de Vérone (1524). Giberti essaya à plusieurs reprises de rétablir la paix entre François Ier et Charles-Quint. Quand les Impériaux s'emparèrent de Rome (1527), il fut du nombre des otages garantissant la rançon du pape.

GIBET [*ji-bè*] n. m. (origine douteuse). Potence : *Envoyer un criminel au* GIBET. || Fourches patibulaires. || *Par extens.* Lieu où un gibet est établi : *Montfaucon était le plus superbe* GIBET *du royaume.* (V. Hugo.) || Bois sur lequel on mettait en croix : *Le* GIBET *auquel Jésus fut attaché.*

— Archéol. Sorte de casse-tête souvent armé de pointes que l'on portait pendu au bras, en usage au XIIe et au XIIIe siècle. || Au XIVe siècle, Fronde manuelle à manche de bois.

— Mod. *Atour de gibet*, Coiffure de femme, à longues cornes, d'où les voiles pendaient comme d'une potence.

— Techn. *Gibet de puisatier*, Sorte de trépied élevé auquel on suspend une poulie.

— PROV. **Le gibet ne perd pas ses droits**, Le scélérat sera puni tôt ou tard. || **Le gibet n'est fait que pour les malheureux**, Les gens riches savent échapper au juste châtiment.

Gibet (XVe s.).

GIBETS : 1. Gibet (XIIIe s.) [archéol.]; 2. Atour de gibet (XVe s.); 3. Gibet de puisatier.

GIBIER [*bi-é*] n. m. (de *gib*, qui est aussi dans le VX français GIBE, et signif. *sorte de bâton, d'arme, d'engin*). Anciennem., Chasse : *Aller en* GIBIER. || Terme collectif, Animaux que l'on chasse pour les manger : *Poursuivre le* GIBIER. *Manger du* GIBIER.

— *Gros gibier*, Les animaux de grande taille : cerf, daim, chevreuil, sanglier, loup, etc. || *Gibier à poil*, Les petits quadrupèdes comme le lièvre, le lapin. || *Gibier à plume*, Nom réservé aux volatiles qui vivent dans les champs et les bois : faisan, perdrix, etc. || *Gibier d'eau*, Les oiseaux aquatiques, comme la mouette, l'hirondelle de mer, la macreuse, les canards, sarcelles, bécassines, etc. || *Gibier de passage*, Les oiseaux migrateurs : outarde canepetière, bécasse, pluvier, ramier, tourterelle, etc. (On donne souvent le nom de GIBIER DE HASARD à la majeure partie de ce gibier.) || *Menu gibier*, Les petits oiseaux (migrateurs ou sédentaires) comme les grives, merles, alouettes, becfigues, ortolans, etc.

— *Fig.* et *fam.* Personne qu'on cherche à prendre, à gagner, à duper :

Ce n'est point là *gibier* à des gens comme moi.
CORNEILLE.

Nous autres fourbes de la première classe, nous ne faisons que jouer lorsque nous trouvons un GIBIER *aussi facile que celui-là.* (Molière.) || *Gibier de potence, de Cayenne, de grève*, Malfaiteur.

Gibier et Ustensiles de chasse, tableau de Jean de Weenix, au musée du Louvre; remarquable toile du peintre hollandais qui se plaisait surtout à représenter des animaux, lièvres, perdreaux. (V. planche *Beaux-Arts LXV.*)

GIBIL, dieu du Feu, chez les Babyloniens et les Assyriens.

GIBLE n. m. Ensemble des briques arrangées dans le four pour être cuites.

GIBLES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 kil. de Charolles; 965 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GIBOUDOT [*do*] n. m. Cépage cultivé dans la côte chalonnaise et qui serait une variété du pinot.

GIBOULÉE [*lé*] n. f. (origine douteuse). Grosse averse soudaine, souvent accompagnée de grêle, voire de neige : *Les* GIBOULÉES *de mars et d'avril.*

— *Fig. et pop.* Volée de coups : *Recevoir une bonne* GIBOULÉE.

GIBOYER [*boi-yié*] v. intr. (de *gibier*. — Se conjugue comme *aboyer*.) Chasser; chasser au fusil et à pied. (Vx.)

— Fauconn. Chasser en employant le faucon ou l'autour.

— *Poudre à giboyer*. V. POUDRE (de chasse). || *Arquebuse à giboyer*, Longue arquebuse qui servait à tirer de loin.

Giboyer (LE FILS DE), comédie. V. FILS.

GIBOYEUR [*boi-yeur*] n. m. (de *giboyer*). Grand chasseur : *Un* GIBOYEUR *déterminé.* || Qui fait provision de gibier pour l'expédier aux marchands de détail.

GIBOYEUX [*boi-yeû*], **EUSE** adj. Abondant en gibier : *Une plaine* GIBOYEUSE.

GIBRALÉON (en lat. *Ossonoba*), ville d'Espagne (prov. de Huelva), près de l'Odiel; 5.500 hab. Industrie agricole; commerce de bétail; oranges.

GIBRALTAR, colonie anglaise, à l'extrémité méridionale de la péninsule Ibérique, sur le détroit qui porte son nom; 20.640 hab., sur une superficie de 5 km². La ville laisse à désirer par suite de l'entassement des habitations et du manque d'air sur un étroit espace, séparé du territoire espagnol par une zone neutre inhabitée de 500 m. de largeur.

Un rocher haut de 425 m., le djebel Al-Tarèq des Maures, rattaché au continent par une plaine de sable basse et marécageuse, domine la ville. Il est hérissé de batteries qui en font une des places les plus fortes du monde.

L'industrie est peu importante, le commerce surtout de transit. Le port, trop ouvert aux vents de S.-O., a un mouvement maritime considérable.

Histoire. — Gibraltar fut occupée par les Maures au moyen âge; le royaume de Castille l'acquit après la bataille de las Navas de Tolosa (1212). Pendant la guerre de Succession, les Anglais l'enlevèrent à l'Espagne (1704); ils l'ont gardée depuis, malgré les tentatives faites, en 1704 et en 1779, par les Espagnols, aidés de forces françaises, pour la reprendre. Aujourd'hui, les sujets anglais ont seuls le droit de s'y fixer à demeure. Les étrangers ne peuvent séjourner dans la ville qu'en vertu d'autorisations. Le gouverneur de la colonie est, en même temps, le commandant en chef de la garnison (2.930 soldats et 540 marins).

GIBRALTAR (DÉTROIT DE), bras de mer large de 15 kil. et profond de 450 m., unissant les eaux de la Méditerranée et celles de l'Atlantique entre l'Espagne et le Maroc. L'identité géologique des roches de la côte marocaine et de la côte espagnole, et la présence, sur le rocher de Gibraltar, de singes, absolument semblables aux quadrumanes du Rif, attestent que ce détroit n'existe que depuis une époque relativement récente. Malgré l'afflux rapide des eaux océaniques vers la Méditerranée, sans cesse évaporée par l'ardent soleil de son ciel, la communication est trop étroite pour que la Méditerranée perde quelques-uns de ses caractères de grand lac : les marées de l'Océan ne se transmettent pas chez elle; et, tandis que, sur le versant océanique du détroit de Gibraltar, la température des eaux est variable avec la profondeur, sur le versant méditerranéen elle est la même à tous les fonds.

Les villes de Gibraltar (à l'Angleterre) et de Ceuta (à l'Espagne) défendent les abords du détroit de Gibraltar (les *Colonnes d'Hercule* des anciens), par lequel se font tous les trajets maritimes entre l'Océan et les régions méditerranéennes.

L'importance de cette route maritime était considérable dès la plus haute antiquité; elle s'est encore accrue depuis le percement de l'isthme de Suez.

GIBRALTAR n. m. Entremets de pâtisserie.

GIBSON (Richard), peintre anglais, surnommé **le Nain**, né dans le duché de Cumberland en 1615, mort à Londres en 1690. Il travailla à l'aquarelle. L'exiguïté de sa taille (il avait 1m,14 de hauteur) lui valut d'être attaché à la maison de Charles II.

GIBSON (John-R.-A.), sculpteur anglais, né à Gyffin, près de Conway (Galles), en 1791, mort à Rome en 1866. Elève de Roscoe, et de Canova, à Rome, il termina, en 1821, un groupe de *Mars et Vénus*, puis une *Psyché aux Zéphires*, pour sir George Beaumont. Après la mort de Canova, Gibson alla travailler dans l'atelier de Thorwaldsen. Au nombre des sujets exécutés par Gibson, citons : *Héro et Léandre, Bergers endormis, Amazones blessées*, la statue de la reine *Victoria* et celle de *Robert Peel*, pour l'abbaye de Westminster.

GIBSON (Thomas Milner), homme politique anglais, né à la Trinité en 1806, mort à Alger en 1884. Il abandonna le parti conservateur pour le parti libéral et il se signala, avec ses maîtres Bright et Cobden, dans la lutte pour les réformes, en particulier pour l'abolition des droits sur les céréales. En 1846, lord Russel fit entrer Gibson dans son cabinet comme vice-président du *Board of Trade*; mais, en 1848, Gibson se sépara du gouvernement sur la question de la réforme électorale. En 1859, il rentra comme président au *Board of Trade*, et fut un des auteurs du traité de commerce anglo-français.

GIBUS [*buss*] n. m. (du nom du fabricant). Chapeau, haut de forme, monté sur ressorts qui permettent de l'aplatir sur lui-même. || Adjectiv. : *Un chapeau* GIBUS.

GICHTEL (Johann Georg), visionnaire allemand, né à Ratisbonne en 1638, mort à Amsterdam en 1710. D'abord avocat, ses relations avec Breckling le jetèrent dans le mysticisme. Emprisonné comme hétérodoxe (1668), il s'enfuit à Amsterdam, s'enthousiasma pour les livres de Jacob Boehme qu'il publia (1682). Sa doctrine était, pour entendre « Dieu en nous », de vivre dans la continence et la contemplation et de renoncer à toute activité extérieure. Ses disciples, « Frères angéliques » laissaient les soins matériels à des « Frères charnels ». Cette secte a subsisté dans l'Allemagne du Nord jusqu'au XIXe siècle. Les écrits de J.-G. Gichtel ont paru sous le titre de *Theosophia practica* (1701-1708).

GICHTÉLIEN [*jich, li-in*] n. m. Hist. relig. Membre de la secte fondée par Gichtel.

GICLEMENT [*man*] n. m. Action de gicler.

GICLER [*klé*] v. intr. (provençal *giscla*). Jaillir en éclaboussant.

GICLET [*klé*] n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*ecballium elaterium*, et plus particulièrement de son fruit.

GICLEUR n. m. Tube par lequel l'essence arrive en jet très fin dans le carburateur d'un moteur.

GICLURE n. f. Trace laissée par un liquide qui a giclé.

GICQUEL DES TOUCHES (Pierre-Guillaume), marin français, né à Dinard en 1770, mort à Saint-Malo en 1824. Il fit partie de l'expédition d'Entrecasteaux envoyée en 1791 à la recherche de La Pérouse. Puis, comme lieutenant de vaisseau, il accompagna en 1800 Baudin aux terres australes. A Buenos-Ayres, il commandait une goélette qui écrasa de son feu les Anglais et soutint ainsi l'action d'un autre Français, de Liniers, dans la libération de la ville (1807). Avec une escadrille construite et entraînée par lui, il purgea de pirates les mers de la Sonde. A la prise de Java en 1811, il refusa de passer au service des vainqueurs et resta, jusqu'en 1814, prisonnier des Anglais. Il composa divers traités sur les constructions navales.

GICQUEL DES TOUCHES (Auguste-Marie), marin français, frère du précédent, né à Rennes en 1784, mort à Brest en 1855. Embarqué comme mousse, il gagna le grade d'enseigne à la bataille d'Algésiras, sauva l'*Intrépide* à la bataille de Trafalgar. Lieutenant de vaisseau, il fut le second de Baudin au combat du *Romulus* (1814). Il recueillit au Sahara les naufragés de la *Méduse*. Il s'occupa de perfectionner le gréement des navires.

GICQUEL DES TOUCHES (marquis Albert-Auguste), marin français, né à Brest en 1818, mort à Versailles en 1901. Enseigne de vaisseau à vingt ans, il était capitaine de vaisseau à quarante ans. Contre-amiral en 1867, il commandait une division de l'escadre de la Méditerranée. Vice-amiral en 1875, il devint ministre de la marine en 1877. Préfet maritime de Lorient, il fut directeur général du Dépôt des cartes et plans de la marine. La fin de sa vie fut consacrée aux œuvres catholiques.

GIDDINGS (Franklin Henry), sociologue américain, né à Sherman (Connecticut) en 1855, mort à Scarsdale (New-York) en 1931. Professeur de sociologie à Columbia University, on lui doit : *the Modern Distributive Process*, en collaboration avec J.-B. Clark (1888) ; *the Theory of Sociology* (1894) ; *the Principles of Sociology* (1896) ; *the Theory of Socialization* (1897) ; *the Elements of Sociology* (1898) ; *Democracy and Empire* (1900) et *Inductive Sociology* (1901) ; *Studies in the Theory of human Society* (1922) ; *The Scientific Study of human Society* (1924). Dans ses *Principes de sociologie* (1896) il montre en premier lieu comment, dans les sociétés pré-humaines, l'individu est parvenu à développer des caractères psychologiques distincts. A l'association humaine il donne comme fondement la sympathie qui rend possible la coopération.

GIDE (Casimir), compositeur français, né et mort à Paris (1804-1868). Elève de Dourlen, il écrivit *les Trois Marie* (1828) ; *la Chatte blanche*, ballet, avec Adam (1830) ; *le Roi de Sicile* (1830) ; *les Trois Catherines*, avec Adam (1830) ; *les Jumeaux de La Réole* (1831) ; *la Tentation*, opéra-ballet, avec Halévy (1832) ; *l'Angélus* (1834) ; *l'Ile des Pirates*, ballet avec Carlini (1835) ; *le Diable boiteux*, ballet (1836) ; *la Volière*, ballet (1838) ; *la Tarentule*, ballet (1839) ; *Ozaï*, ballet (1847).

GIDE (François-Théophile-Etienne), peintre français, né et mort à Paris (1822-1890). Elève de Paul Delaroche et de Léon Cogniet, il a traité les sujets d'histoire, de religion et de genre : *le Jugement de Cinq-Mars et de Thou*, *Moïnes à l'étude*, *Chœur du couvent de Saint-Barthélemy*, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*.

GIDE (Jean-*Paul*-Guillaume), jurisconsulte français, né à Uzès en 1832, mort à Paris en 1880. Il professa le droit romain à Paris de 1866 à 1880. On a de lui plusieurs ouvrages remarquables : *De la législation civile dans le nouveau royaume d'Italie* (1866) ; *Etude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne* (1867) ; *Du caractère de la dot en droit romain* (1872) ; *De la condition de l'enfant naturel et de la concubine dans la législation romaine* (1880). — Son frère, Charles **Gide**, né à Uzès en 1847, mort à Paris en 1932. Professeur d'économie politique à la faculté de droit de Montpellier, à la Faculté de droit de Paris et au Collège de France, rédacteur de la *Revue d'économie politique*, il a publié : *Du droit d'association en matière religieuse* (1872) ; *Principes d'économie politique* (1884) ; *Etude sur l' « Act Torrens »* (1886) ; *la Coopération* (1900) ; *Histoire des doctrines économiques* (1904), en collaboration avec Rist ; *les Sociétés coopératives de consommation* (1910) ; *les Institutions du progrès social* (1921). Gide se rattache à l'école coopératiste ; il voit dans le principe de coopération la base possible d'une société dans laquelle, les groupements coopératifs produisant tout ce qu'ils consomment, les revenus capitalistes se trouveraient supprimés.

GIDE (André), écrivain français, fils du jurisconsulte P. Gide, né et mort à Paris (1869-1951). Il publia, sans nom d'auteur, *les Cahiers d'André Walter, œuvre posthume* (1891) ; *le Traité du Narcisse* (1891) ; *les Poésies d'André Walter* (1892) ; *la Tentative amoureuse* (1893). Il attira ensuite l'attention des lettrés par l'ironie subtile des ouvrages suivants : *le Voyage d'Urien* (1893) ; *Paludes* (1895) ; *les Nourritures terrestres* (1897). Vinrent ensuite : le *Prométhée mal enchaîné*, conte philosophique (1899) ; *Lettres à Angèle* (1900) ; *l'Immoraliste* (1902) ; *Prétextes* (1903), qui est un recueil d'études critiques ; *la Porte étroite*, roman psychologique (1909) ; *le Retour de l'enfant prodigue* (1909), parabole qui passe pour son chef-d'œuvre ; *Isabelle*, roman (1911) ; *Nouveaux Prétextes* (1911) ; *Souvenirs de la cour d'assises* (1913) ; *les Caves du Vatican* (1914), fantaisie humoristique, adaptée pour la scène en 1950 ; *la Symphonie pastorale* (1919), roman d'analyse pénétrante ; *Si le grain ne meurt* (1921), souvenirs ou confessions, où l'écrivain ne fait pas mystère de ses passions exceptionnelles ; *Corydon* (1911 et 1924), apologie des mêmes passions ; *Incidences* (1924) ; *les Faux-Monnayeurs* (1925), bizarre roman-confession ; *Voyage au Congo* (1928), suivi du *Retour du Tchad ; l'Ecole des femmes*, roman (1929).

André Gide. — Cl. Manuel.

A ces ouvrages, il faut ajouter des études remarquables sur Dostoïevsky, O. Wilde, Ch.-L. Philippe ; des traductions de Shakespeare, Conrad, Whitman, R. Tagore, W. Blake ; des œuvres dramatiques : *Philoctète*, *Candaule*, *Saül*. Il y a chez cet écrivain un contraste singulier entre la forme qui est pure, nette, presque classique, et la pensée plus ou moins fuyante. Influencée par Nietzsche, O. Wilde, Dostoïevsky, non entièrement dégagée d'influences originelles protestantes ou bibliques, pourtant étrangère à toute discipline autre que celle de l'art, l'œuvre de Gide prêche la libération intellectuelle, glorifie le désir dans ce qu'il a de plus sensuel et de plus trouble, et, loin de reculer devant l'anormal, s'y complaît avec assurance. Parvenu à la vieillesse, Gide garde, en face des événements et des hommes, la même attitude : c'est le refus de se laisser dominer par le conformisme, d'où qu'il vienne ; ainsi, dans *Retour de l'U. R. S. S.* (1936), il a consigné ses raisons de s'éloigner du communisme auquel il avait, pendant un temps, donné son adhésion morale. Quant à son souci de sincérité, il se révèle surtout dans son *Journal de 1889 à 1938* (publié en 1939 et complété ensuite des parties relatives aux années 1939-1949), auquel il convient d'ajouter un ouvrage posthume : *Et nunc manet in te*, suivi de *Journal intime* (1951) ; l'ensemble constitue un prodigieux document qui ne laisse dans l'ombre aucune des hésitations, aucun des scrupules de son auteur. Peu d'œuvres littéraires ont été publiées par Gide après 1930 : *Robert* (1930) et *Geneviève* (1937) viennent toutefois compléter *l'Ecole des femmes*, tandis que les *Nouvelles Nourritures* (1936) apportent une suite aux *Nourritures terrestres ;* on peut citer encore un drame, *Œdipe* (1931), et un essai, *Thésée* (1946), dans lequel s'affirme sa foi en l'homme et dans le progrès, ainsi que sa *Correspondance avec Paul Claudel* (1949). Il avait reçu, en 1947, le prix Nobel de littérature.

GIÉ (Pierre DE ROHAN, sire DE), maréchal de France, né à Mortiercrolles (Anjou) en 1451, mort à Paris en 1513. Cadet de la famille de Rohan-Guéménée. Sous Louis XI, il défendit vaillamment les frontières du Nord contre les armées de Maximilien et fut fait maréchal de France (1475). Sous Charles VIII, il combattit à Fornoue. A l'avènement de Louis XII, il prit une part active dans le gouvernement, avec le cardinal d'Amboise. Mais il s'était attiré le ressentiment d'Anne de Bretagne, et sa faveur lui avait suscité des ennemis. Il fut accusé en 1506 de lèse-majesté, privé de ses commandements et exilé.

GIÉDI Astron. V. CAPRICORNE.

GIEDROYC (Romuald-Thadée, prince), général polonais, né en Lituanie en 1750, mort à Varsovie en 1824. Napoléon Ier, en 1812, le chargea d'organiser les troupes lituaniennes. Fait prisonnier à Sierakow (1813), il revint l'année suivante en Pologne, où il fit partie de la commission chargée par le tsar Alexandre Ier de réorganiser l'armée polonaise. — Son fils, Joseph-François-Xavier, prince **Giedroyc**, né en 1787, mort à Paris en 1855, fit les campagnes de Napoléon Ier. Après 1815, ayant refusé de prêter serment de fidélité au tsar Nicolas Ier, il fut envoyé en Sibérie ; il finit par obtenir la permission d'habiter la France, mais ses biens furent confisqués. — Son frère, Constantin-Alexandre-Julien **Giedroyc** (1803-1844), fut chambellan du même tsar et accepta le poste de vice-directeur de l'administration du royaume de Pologne.

GIEN, ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 37 kil. de Montargis, sur la Loire ; 7.360 hab. (*Giennois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. et P.-O. Ancienne cité gallo-romaine (peut-être *Genabum*), dont il reste des vestiges, notamment de vastes thermes, capitale d'un comté qui fut réuni au domaine royal par Philippe Auguste. Gien servit de forteresse ou de point d'appui aux Anglais durant la guerre de Cent ans, aux protestants, puis aux Ligueurs pendant les guerres de Religion, aux troupes royales pendant la Fronde, à l'armée de la Loire en 1871 ; c'est qu'elle commande un passage important. Beau château de pierre et brique construit par Anne de Beaujeu en 1494, église de Saint-Pierre dont la tour seule est ancienne (XVe s.), église Saint-Louis (XVIIe s.), vieilles maisons des XVe et XVIe siècles, couvent Sainte-Claire où fut enfermée la marquise de Monnier, la Sophie de Mirabeau, en 1771. Faïencerie artistique célèbre, fondée en 1820, couvrant aujourd. 6 ha. ; tanneries ; important marché agricole. — Le canton a 12 comm., et 16.075 hab.

GIENGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de Jagst), sur la Brenz, affl. du Danube ; 3.500 hab. Sources minérales autrefois très fréquentées. Brasseries ; travail du verre et vitraux. Ville impériale, réunie au Wurtemberg en 1862.

GIENNOIS [*ji-è-noi*] n. m. Numism. Monnaie frappée par les comtes de Gien.

GIENS (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île de Provence (départ. du Var), s'avançant de 7 kil. en Méditerranée jusqu'à 3 kil. de Porquerolles, et séparant le golfe de Giens de la rade d'Hyères. Deux minces cordons de sable séparés par les salins et l'étang des Pesquiers l'unissent au continent. Institut héliomarin Renée-Sabran ; ruines du château des Pontevès.

GIER [*gi-é*], torrent de la France centrale, qui descend du Pilat, dévale en cascades, coule dans la noire vallée industrielle qui va de Saint-Chamond à Rive-de-Gier et, doublé du canal de Givors, se perd dans le Rhône (rive droite) à Givors, après avoir arrosé les départements de la Loire et du Rhône. Crues terribles. Cours. 44 kil.

GIER, anc. pays du Forez, composé de la *vallée du Gier* et de ses alentours, aujourd'hui compris dans le département du Rhône.

GIÉRA (Paul), poète provençal, né à Avignon (1816-1861). Il a laissé des poésies d'un goût réaliste et d'une ironie plaisante, réunies sous le titre *li Galejado* (les Galéjades) dans le recueil collectif *lou Liame de rasin* (les Grappes de raisins) [1865]. Mais il est plus connu pour avoir participé à la fondation du Félibrige (1854), dont son château de Fontségugne fut le berceau.

GIÈRES, comm. de l'Isère, arrond. et à 5 kil. de Grenoble, sur l'Isère ; 1.170 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ganteries, soieries mécaniques, tuileries.

GIERLE, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Turnhout), sur l'Aa, affl. de la Nèthe ; 1.400 hab.

GIERS (Nicolas Karlovitch DE), diplomate russe, d'origine suédoise, né à Radzivilov en 1820, mort à Saint-Pétersbourg en 1895. Entré en 1838 dans la diplomatie, où il se spécialisa dans l'étude des questions orientales, il parcourut une rapide carrière extérieure, terminée en Suisse (1869) et en Suède (1872), et revint en 1875 au ministère des affaires étrangères, comme adjoint au ministre, le vieux prince Gortchakov, dont il avait épousé la nièce. Il le remplaça à sa retraite (1882), et dirigea depuis la politique extérieure de la Russie. Il la conduisit avec modération et fut un des artisans de l'alliance franco-russe.

GIESEBRECHT (Frédéric-Guillaume-Benjamin DE), historien allemand, né à Berlin en 1814, mort à Munich en 1889. En 1843, le gouvernement l'envoya en Italie pour y faire des recherches historiques. Appelé à la chaire d'histoire de l'université de Kœnigsberg, en 1845, il passa, en 1862, en la même qualité à Munich et y fut nommé directeur du séminaire historique. Son œuvre capitale est *l'Histoire de l'Empire allemand*, imposant ouvrage commencé en 1855 et dont la publication dura dix ans.

GIESECKITE [*ghi-zè-kit'*] n. f. (de *Giesecke*, nom propre). Silicate hydraté naturel d'aluminium, avec fer et magnésie.

GIESEKING (Walter), pianiste allemand, né à Lyon en 1895. Un des plus célèbres virtuoses internationaux du clavier ; il s'impose avec autant d'autorité dans l'interprétation des classiques (Bach), des romantiques et des impressionnistes (Debussy). V. *Supplément*.

GIESENKIRCHEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf) ; 7.500 hab. Fabrique de cigares.

GIESSBACH (le), torrent du canton de Berne (Suisse), qui finit dans le lac de Brienz après avoir formé des cascades magnifiques.

GIESSEN, ville d'Allemagne (Hesse), au confluent de la Wieseck avec la Lahn, affl. du Rhin. Ch.-lieu de cercle ; 33.600 hab. Filatures, tanneries, fabriques de liqueurs, de savon. Université protestante fondée en 1607. Bibliothèque, jardin botanique. — Aux environs, château de Schiffberg.

GIESSENDAM, ville des Pays-Bas (Sud-Hollande, arrond. de Rotterdam), sur la Meuse ; 4.300 hab.

GIÈVRES, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 61 kil. de Blois, sur le canal du Berry, 1.365 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines de la cité romaine de *Carobriva*.

GIFFARD (Henri), ingénieur français, né et mort à Paris (1825-1882). Inventeur et constructeur du premier aéronef à moteur qui, au cours de ses ascensions, put décrire des circuits fermés (21 décembre 1852). Cet aérostat alimenté par une chaudière à vapeur et une machine de 3 CV., avait un volume de 2.500 m³. Il a ensuite imaginé l'injecteur qui porte son nom, pour l'alimentation des chaudières. C'est lui qui a fait construire le ballon captif de l'Exposition universelle de 1878. — Son frère, Paul **Giffard**, né en 1837, mort en 1897, a pris une grande part à ses travaux. Il est l'inventeur d'un fusil à acide carbonique liquéfié et d'un télégraphe pneumatique.

GIFFARD n. m. (du nom de l'inventeur), Appareil destiné à alimenter en eau les chaudières de locomotive par entraînement de l'eau froide, à l'aide d'un jet de vapeur, accéléré par son contact avec cette dernière, à l'intérieur de la chaudière.

GIFFARD (*Pierre*-Louis), journaliste et littérateur français, né à Fontaine-le-Dun, près Dieppe, en 1853, mort à Maisons-Laffitte en 1922. Officier de mobiles en 1870, il collabora au *Gaulois*, au *Figaro*, créa (1887) et dirigea le service des informations au *Petit Journal*, puis devint, en 1896, rédacteur en chef du *Vélo*. Outre quelques volumes de vulgarisation scientifique, il a publié : *le Sieur de Vapartout* (1880) ; *les Français à Tunis* (1881) ; *les Grands Bazars*, étude sur les grands magasins (1882) *les Français en Egypte* (1883) ; *la Vie en chemin de fer* (1887) ; *la Tournée du père Thomas* (1887) ; *Figaro ci! Figaro là!* (1888) ; *la Vie au théâtre* (1888) ; *la Reine bicyclette* (1891) ; *la Fin du cheval* (1898) ; *Roubles et roublards : les Soirées de Moukden* (1904) ; *la Guerre infernale* (1908) ; etc.

GIFFONE, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; 3.240 hab.

GIFFONI sei Casali, ville d'Italie (prov. de Salerne), sur le Vicentino ; 3.545 hab.

GIFFONI Valle Piana, ville d'Italie (prov. de Salerne) ; 5.910 hab.

GIFFORD (William), poète et publiciste anglais, né à Ashburton en 1756, mort à Londres en 1826. Il fut d'abord marin, puis cordonnier. Il débuta brillamment par *la Baviade* (1794) et *la Mœviade* (1795), poèmes satiriques. Ennemi de la Révolution française, il prit part à la rédaction de l'*Anti-Jacobin* et, en 1809, fonda la *Quarterly Review*, dont il resta directeur jusqu'en 1824. Ses virulentes attaques contre Keats, Hazlitt, lady Morgan sont demeurées célèbres.

GIFFRE, torrent de la Haute-Savoie formé par la réunion de plusieurs torrents descendus du Buet et du Fer-à-Cheval. Il baigne Samoëns et Taninges, et se jette dans l'Arve (rive droite), à 5 kil. en amont de Bonneville. Cours, 50 kil.

GIFHORN, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre), au confluent de l'Aller avec l'Ise ; 4.500 hab. Exploitation de tourbières.

GIFLE n. f. (origine douteuse ; peut-être du moyen haut allem. *hivel ;* allem. mod. *kiefer*, mâchoire). Joue. (Vx.) ‖ Coup donné sur la joue avec la main ouverte : *Donner, Recevoir des* GIFLES.

GIFLER [*flé*] v. tr. Donner une gifle à.

GIFLEUR, EUSE n. Qui gifle facilement. (Peu us.)

GIG [*ghigh*] n. m. (mot angl.). Petite embarcation très légère, servant en Angleterre soit sur les navires de guerre à la place des youyous, soit aux amateurs de sports nautiques. (On écrit aussi GUIGUE.)

— Cabriolet bourgeois.

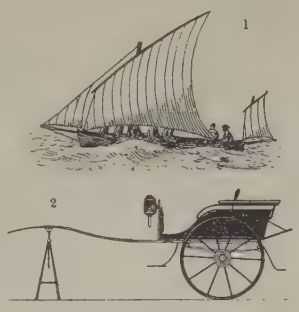

Gigs : 1. Marine; 2. Carrosserie.

GIGADE n. m. Dans la construction. Nom donné au chef de chantier qui conduit les ravaleurs.

GIGADOU n. m. Gabarit dont les ouvriers charpentiers et menuisiers se servent pour prendre des mesures.

GIGANTABIES [*bi-èss*] n. m. Nom donné quelquefois au *sequoia* d'Amérique.

GIGANTESQUE [*tèssk'*] adj. (ital. *gigantesco;* de *gigante,* géant; gr. *gigas, antos*). Qui tient du géant; de grandeur extraordinaire : *Taille, Femme* GIGANTESQUE.

— *Par extens.* De proportions énormes : *Des chênes* GIGANTESQUES. *Des travaux* GIGANTESQUES.

— *Fig.* Hors de l'ordre commun, prodigieux : *Plan, Projet* GIGANTESQUE; et en mauv. part : *Termes* GIGANTESQUES. (Mme de Maintenon.)

— *Substantiv.* et au masc. Caractère de ce qui est gigantesque : *N'aimer que le* GIGANTESQUE; et en mauv. part : *Le* GIGANTESQUE *des idées.* (Beaumarchais.) *Le* GIGANTESQUE *passait pour grand.* (Renan.)

GIGANTESQUEMENT [*tèss-ke-man*] adv. D'une façon gigantesque. (Peu us.)

GIGANTIN, E adj. Syn. inus. de GIGANTESQUE.

GIGANTISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *gigas, antos,* géant). Anomalie de croissance du squelette, se traduisant par une taille excessive du sujet.

— ENCYCL. Il existe peut-être un *gigantisme* non pathologique, qui consiste en ce que le sujet, en tout normal, dépasse la taille moyenne des individus de sa race, mais ce gigantisme doit être très rare. La plupart du temps le géant est un malade, qui est porteur d'une affection de l'hypophyse ou glande pituitaire et qui présente plus ou moins tardivement des signes de la maladie appelée *acromégalie.*

Il peut exister un gigantisme partiel portant sur telle ou telle partie du squelette, mais ces cas sont exceptionnels.

GIGANTOBLASTE [*blasst'*] n. m. (du gr. *gigas, antos,* géant, et *blastos,* jeune). Histol. Mégaloblaste ou globule rouge nucléé qui atteint de grandes dimensions.

GIGANTOCHLOA [*klo-a*] n. m. Genre de graminées, de la tribu des bambusées. (Le *gigantochloa maxima,* de Java, le plus haut et le plus gros des bambous, peut atteindre 45 m.; ses jeunes pousses se mangent comme légume.)

GIGANTOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *gigas, antos,* géant, et *graphein,* écrire). Qui écrit sur les géants.

GIGANTOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *gigantographe*). Histoire des géants.

GIGANTOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la gigantographie.

GIGANTOLITHE n. f. (du gr. *gigas, antos,* géant, et *lithos,* pierre. — Les minéralogistes écrivent : GIGANTOLITE.) Silicate hydraté naturel d'aluminium et de fer appartenant au genre *cordiérite* et que l'on rencontre dans le granite gneissique de Finlande.

GIGANTOLOGIE [*lo-jî*] n. f. (du gr. *gigas, antos,* géant, et *logos,* discours). Traité sur les géants.

GIGANTOMACHIE [*chî*] n. f. (du gr. *gigas, antos,* géant, et *makhê,* combat). Myth. gr. Combats fabuleux des Géants contre les dieux. || Description qu'en ont faite quelques poètes.

Gigantomachie (la), grande frise sculptée du IIe siècle av. J.-C., découverte à Pergame en 1879. Son existence était connue seulement par quelques mots du *Liber memorialis* d'Ampelius. Les fouilles de Humann (1879-1880) ont amené la découverte du grand autel de Zeus et d'Athéna Niképhoros, construit sous Eumène II (197-159 av. J.-C.), sur la terrasse supérieure. Autour de l'énorme soubassement, presque carré, se déroulait une frise de 1m,67 de haut sur 120 m. de longueur (dont 80 m. environ ont été retrouvés et transportés au musée de Berlin), où se succèdent les épisodes de la *Gigantomachie.* La conception en est vigoureuse, un peu théâtrale; l'exécution, pleine de vie et de mouvement. Le principal groupe représente Zeus et Athéna en lutte contre les Géants. Malgré ses défauts (abus du détail, manque d'air, emphase et monotonie), c'est l'œuvre maîtresse de l'école de Pergame, et l'une des grandes œuvres de la sculpture décorative.

Gigantomachie (LA) ou *Guerre des Géants,* Epopée de Claudien, dont il ne reste que le début, qui paraît être une brillante amplification sur les thèmes mythologiques fournis par la Grèce.

GIGANTOMACHIQUE [*chik'*] adj. Relatif à la gigantomachie.

GIGANTOPHONTIS [*fon-tiss*] (mot à mot : *Meurtrière des Géants*). Surnom donné à Athéna après ses exploits contre les fils de Titan.

GIGANTOSAURUS [*so-russ*] n. m. Paléont. Genre de reptiles dinosauriens samopodes, dont le squelette de 15 m. de longueur a été trouvé dans les couches infracrétacées de Tendaguru (Afrique orientale).

GIGANTOSITÉ n. f. Etat, condition d'un être gigantesque : *Le seigneur Typhon et sa* GIGANTOSITÉ. (Th. Gautier.)

GIGANTOSTRACÉS [*toss-tra-sé*] n. m. pl. Nom sous lequel on désignait autrefois les eurytéridés, des terrains paléozoïques, qui sont rattachés maintenant aux arachnides.

GIGARTIN, E adj. (du gr. *gigarton,* pépin de raisin). Qui ressemble à un pépin de raisin.

GIGARTINE n. f. Bot. Genre d'algues dont le thalle est de forme assez variable suivant les espèces, et de couleur généralement rouge pourpre. (Les *gigartina spinosa* et *isiformis* donnent à l'ébullition de la *gélose.*)

GIGASTYLOSPORE n. m. (du gr. *gigas,* géant, et de *stylospore*). Bot. Stylospore de grande dimension.

GIGAULT (Nicolas), compositeur français, né à Claye en 1625, mort à Paris vers 1707. Organiste de Saint-Nicolas-des-Champs, il fut peut-être l'un des maîtres de Lully. On lui doit deux recueils de pièces d'orgue.

GIGEAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 25 kil. de Lodève, au pied de la Goudiole, et non loin de l'étang de Thau; 1.660 hab. (*Gigeanais, aises*). Ch. de f. Midi.

GIGLI (Girolamo NENCI, dit), écrivain italien, né à Sienne en 1660, mort à Rome en 1722. Son œuvre la plus célèbre est une comédie, *Don Pilone* (1711), imitée de *Tartufe,* qui lui valut de nombreux ennemis. Professeur à l'université de Sienne (1707-1713), il se consacra aux études philologiques, et pour démontrer la supériorité du siennois sur le florentin, il publia (1707-1713) les œuvres de sainte Catherine, accompagnées d'un *Vocabulaire* (1707); ses attaques contre la Crusca lui attirèrent de nouveaux ennemis; son *Vocabulaire* fut brûlé à Florence, et lui-même exilé de Sienne (1717).

GIGLIO, petite île d'Italie, dans la mer Tyrrhénienne, au sud de l'archipel toscan, prov. de Grosseto; 1.945 hab.

GIGLIO-TOS (Ermanno), biologiste italien, né à Chiaverano (prov. de Turin) en 1865, mort à Turin en 1926. Successivement professeur à Cagliari, à Florence et à Turin. Il a publié de nombreux mémoires de zoologie systématique, d'histologie, de biologie générale, d'embryologie, et un important ouvrage sur *les Problèmes de la vie,* qui a été traduit en français (1900-1910).

GIGNAC, ch.-lieu de cant. de l'Hérault, arrond. et à 23 kil. de Lodève, près de l'Hérault; 2.520 hab. (*Gignacois, oises*). Ch. de f. de l'Hérault. Distilleries; fabriques de conserves. — Le canton a 21 comm., et 15.130 hab.

GIGNAC, comm. du Lot, arrond. et à 37 kil. de Gourdon, sur le causse de Martel; 920 hab. Ch. de f. Orléans.

GIGNAC-LA-NERTHE, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 27 kil. d'Aix, au débouché du souterrain du Rove (canal de Marseille au Rhône); 1.270 hab.

Gigogne (Madame ou la **Mère)** [du lat. *gignere,* engendrer], personnage des contes et des pièces bouffonnes des théâtres forains, qui remonte à la déesse grecque Cérès, à la divinité égyptienne Isis, à dame Gargamelle, et représente l'image de la fécondité inépuisable, renouvelant sans cesse le genre humain. Les frères Parfait en parlent dans leur *Histoire du théâtre français,* et Magnin la décrit dans ses *Etudes sur les origines du théâtre.* C'est en 1602 que Gigogne parut aux Halles, dans la troupe des Enfants sans souci. Le rôle était tenu par un homme. En 1607, elle figure dans un ballet dansé au Louvre et intitulé *l'Accouchement de la foire Saint-Germain.* Passée à l'Hôtel de Bourgogne, où elle figurait en 1667, la Mère Gigogne quitta ce théâtre en 1669. En 1710, on retrouve encore sa trace à l'Opéra dans un ballet : *les Fêtes vénitiennes.*

GIGOGNE [*gn* mll.] adj. *Table gigogne,* Table formée par une série de tables qu'on peut faire rentrer les unes dans les autres.

Table gigogne.

GIGOLETTE n. f. (peut-être de *gigue,* grande fille ou femme qui se tient mal). Jeune fille, demoiselle à marier. (Vx.) || Actuellem., Jeune personne délurée qui fréquente les bals de barrière; fille des rues : *Un assommoir où dansaient et buvaient des alphonses et des* GIGOLETTES. (Fr. Sarcey.)

GIGOLO n. m. Amant de cœur de la gigolette : *La gigolette ne va pas sans* GIGOLO, *et le* GIGOLO *c'est tout simplement le nauséabond alphonse des barrières.* (G. Jollivet.) || *Par extens.* Amant de cœur.

GIGOT [*go*] n. m. (origine douteuse). Art culin. Cuisse de mouton, de brebis, d'agneau ou de chevreuil, coupée pour la table. || *Manche de gigot,* Os rond du gigot, que l'on saisit quand on découpe cette pièce. || *Manche à gigot,* Instrument qui, emboîtant l'os du gigot, permet de le maintenir pour le découper.

Manches à gigot (1900).

— *Par plaisant.* Jambe, cuisse d'une personne : *Avoir de bons* GIGOTS.

— Bot. Nom vulgaire de l'*iris fétide.*

— Hist. Archer du guet : *Les* GIGOTS *du guet.* (Sorel.)

— Manège. Jambe de derrière du cheval.

— Mod. *Manche à gigot,* Manche de corsage très ample et gonflée vers les épaules.

— ENCYCL. Art. culin. Les meilleurs *gigots* sont ceux qui proviennent des moutons de *pré-salé, des Ardennes,* ou *de Dol en Bretagne.*

Gigot rôti. — Le battre pour l'attendrir; le mettre à la broche à feu vif, ou au four très chaud; l'arroser de temps en temps. Pour la durée de la cuisson, on compte ordinairement 10 minutes par livre de viande.

Gigot jardinière. — Ne jamais désosser le gigot, le piquer d'ail. Placer au fond de la braisière une couenne de lard, un gros morceau de beurre arrosé d'un peu d'eau, et une branche de thym; poser le gigot sur ce lit, faire cuire trois ou quatre heures à feu très doux, en ajoutant de temps en temps un peu d'eau, retourner une ou deux fois le gigot. Pendant que le gigot se braise, on fait cuire, à l'eau bouillante et salée, carottes, haricots verts, choux-fleurs, petits pois, asperges, pommes de terre nouvelles. Quand le gigot est à point, on retire le jus, et l'on s'en sert pour sauter séparément les légumes.

GIGOT (Albert), administrateur français, né à Châteauroux en 1835, mort à Paris en 1913. Avocat à la cour d'appel de Paris (1854), puis au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (1861), il fut de 1871 à 1877 préfet du Vaucluse, du Loiret, du Doubs et de Meurthe-et-Moselle. Préfet de police en 1877, il démissionna en 1879, et rentra dans la vie privée. Il a publié : *la Vérité italienne au moyen âge* (1859); *la Pologne en 1859* (1859); *Monsieur de Tocqueville* (1861); *la Démocratie autoritaire aux Etats-Unis, le Général André Jackson* (1885).

GIGOTÉ, E adj. (de *gigot*). Qui a les cuisses, les membres faits d'une certaine façon : *Un cheval, Un chien bien* GIGOTÉ.

GIGOTER [*té*] v. intr. (du vx verbe *giguer,* gambader). *Fam.* Agiter vivement les jambes. (Se dit particulièrem. d'un lièvre, etc. qui secoue les jarrets en mourant.) || Danser.

GIGOTTE n. f. *Chausses à la gigotte,* Haut de chausses ballonné, retenu à la ceinture, qui allait s'effilant et fixé aux genoux par des aiguillettes, en usage à la fin du XVIe siècle.

Chausses à la gigotte.

GIGOUT (Eugène), organiste et compositeur français né à Nancy en 1844, mort à Paris en 1925. Elève à l'école Niedermeyer, puis professeur à cette école. Il devint en 1863 organiste à Saint-Augustin. Pendant soixante ans il exerça en France et en Europe son prestige de virtuose et peut-être plus encore d'improvisateur. Il avait été nommé en 1911 professeur d'orgue au Conservatoire. Ses œuvres comprennent des pièces pour piano, pour harmonium, des motets et surtout pour grand orgue, parmi lesquelles : la *Rhapsodie sur les Noëls,* la *Toccata,* le *Grand chœur dialogué,* enfin les *Chants du Graduel et du Vesperal romain,* harmonisés à quatre voix; les *Cent pièces brèves,* et l'*Album grégorien,* ensemble de pièces écrites dans les modes du plain-chant. Il a été en France l'un des promoteurs de la restauration du chant grégorien.

GIGOUX (*Jean*-François), peintre français, né à Besançon en 1806, mort à Paris en 1894. Le musée de Besançon conserve de lui *la Mort de Léonard de Vinci* (1835), et *la Veille d'Austerlitz* (1857). Parmi les autres tableaux exposés par Gigoux, rappelons : *Saint-Lambert et Mme d'Houdetot; la Mort de Manon Lescaut* et *la Mort du duc d'Alençon à Azincourt,* de très nombreux portraits, parmi lesquels ceux de Ch. Fourier, du général Donzelot, du maréchal Moncey. Il est plus apprécié comme dessinateur et comme lithographe; son illustration de *Gil Blas* a obtenu beaucoup de succès. Cet artiste, collectionneur avisé, a légué à sa ville natale les peintures et dessins qu'il possédait. Il a signé, en 1885, un petit volume : *Causeries sur les artistes de mon temps.*

Gigoux.

GIGTHI (actuellem. *Bou-Ghara* [Tunisie]). Archéol. Des fouilles importantes ont eu lieu depuis 1901, sous la direction de Sadoux, dans cette localité située sur la côte, en face de l'île de Djerba. Toute une ville romaine y a été découverte; elle était reliée à l'île par une chaussée, au fond de la petite Syrte.

GIGUE [*jigh'*] n. f. (de *giguer*). *Fam.* Jambe : *Avoir de grandes* GIGUES. (Se dit particulièrem. de la cuisse du chevreuil.) || Par extens. *Grande gigue,* Fille grande, maigre et alerte.

GIGUE [*jigh'*] n. f. (de l'anc. haut allem. *gige;* allem. mod. *geige,* violon). Archéol. Sorte de viole à cordes frottées par un archet, dont le manche était fourni par un prolongement de la caisse sonore.

— Chorégr. Danse originaire d'Irlande (angl. *jig,* pr.

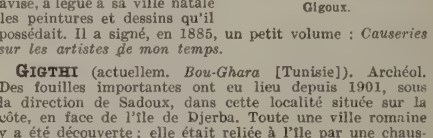

Gigue anglaise.

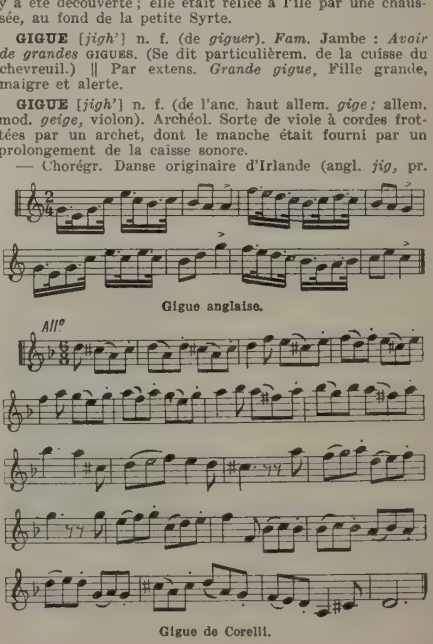

Gigue de Corelli.

djigh') et qui s'est maintenue, sous une forme populaire en Angleterre, où elle est surtout pratiquée par les matelots.

— ENCYCL. Chorégr. Le danseur, généralement seul, exécute, dans la *gigue*, des trémoussements et des pas rapides avec les talons, les pointes croisées et déplacées, en tenant d'ordinaire une petite baguette sous le bras droit. Les pas les plus connus sont : le *piqué*, les *ciseaux*, le *berceau*, le *trot de cheval*, les *ailes de pigeon*, etc. La gigue est écrite à deux temps, sur un air très caractérisé, d'un rythme très précis et très vif.

La gigue semble avoir été introduite en Angleterre sous le règne d'Elisabeth. Elle s'est peu à peu transformée en entrant, dès le XVIIe siècle, dans le domaine de la musique de chambre. On trouve des gigues de rythmes binaires ou ternaires diversement mesurées à 3, 3/4, 3/6, 9/8 ou 2, 6/8, 12/8, 6/4. Son caractère vif et brillant l'a fait choisir comme finale de la « Suite ». Hændel a écrit de nombreuses gigues. Bach l'a traitée selon les procédés du style fugué en reprenant, le plus souvent, dans la seconde partie, le thème initial par « renversement ».

GIGUE [*jigh'*] n. m. Dans le Jura, Celui qui aide le fruitier dans la direction d'une fromagerie.

GIGUELA, rivière de la Nouvelle-Castille (Espagne), sous-affluent du Guadiana par le Zancara. Elle baigne Alcazar, San-Juan et Herencia ; 200 kil.

GIGUER [*ghé*] v. intr. (origine douteuse). Gambader. (Vx.)

GIJON (lat. *Gigia*), ville d'Espagne (prov. d'Oviedo), non loin du *cabo de Peñas*, sur une petite presqu'île de l'océan Atlantique ; 56.000 hab. Sa rade, très sûre, en fait un des meilleurs ports de la côte nord de l'Espagne. Celui-ci doit une grande partie de son activité au bassin houiller voisin de Langreo. Pêche active. Plage très fréquentée en été. Fondée sans doute par les Romains, Gijon fut pendant quelque temps la capitale des rois des Asturies.

GIL Y CARRASCO (Enrique), poète espagnol, né à Villafranca-del-Bierzo en 1815, mort à Berlin, où il était attaché d'ambassade, en 1846. Il a laissé des poésies d'un tour mélancolique et rêveur et d'un accent personnel. Ami d'Espronceda, il est surtout connu par sa belle ode *A la Pologne moribonde* (édit. 1873), et par un agréable roman, *le Sire de Bembibre* (1844).

GIL Y ZARATE (Antonio), auteur dramatique et littérateur espagnol, né à l'Escurial en 1786, mort à Madrid en 1861. Il fit ses études en France. De retour en Espagne (1811), il occupa un emploi au ministère de l'intérieur, prit part aux événements de Cadix (1823), et devint ensuite directeur de l'instruction publique et membre du conseil royal. Il fut encore membre de l'académie espagnole et de celle de San-Fernando. Ses premiers essais dramatiques : *el Entremetido* (1825) ; *Cuidado con las novias*, etc., ne sont guère que des traductions d'œuvres françaises. Les pièces les plus remarquables sont : *Don Alvaro de Luna* (1835) ; *Blanca de Borbon, Carlos II el Hechizado* (1837) ; *Un monarca y su privado*, vaste panorama de la cour de Philippe IV ; *Guzmàn el Bueno* ; etc. Il a publié, en outre, un *Manuel de littérature*, écrit avec méthode et clarté, et le résumé de ses travaux administratifs : *De l'instruction publique en Espagne*.

GILA (RIO), rivière du Nouveau-Mexique et de l'Arizona (Etats-Unis). Elle descend des Rocheuses, traverse des gorges profondes, et finit dans le Colorado (rive gauche) à Yuma. Cours, 950 kil.

GILBE n. m. (de l'allem. *gelb*, jaune). Nom vulgaire du *genêt des teinturiers*.

GILBERT ou **KINGSMILL** (ILES), archipel anglais de la Micronésie, situé au S.-E. des Marshall et composé de quelques îles volcaniques et d'îlots madréporiques. Il est peuplé de 23.320 hab., métis de Papous et de Polynésiens, entassés sur une faible superficie de 430 km². Principale production : le copra et les phosphates. Découvert en 1788 par les navigateurs anglais Marshall et Gilbert. Occupé par les Japonais de 1941 à 1943.

GILBERT (saint), évêque de Meaux, mort en 1015. Né à Ham ou à Meaux même, il fut nommé archidiacre par Archanrad, à qui il succéda en 995. Il partagea les biens de l'église de Meaux entre l'évêque et le chapitre (1004).

GILBERT (saint), religieux français, né en Auvergne vers la fin du XIe siècle, mort en 1152. Riche seigneur, il se distingua comme guerrier sous Louis VI et sous Louis VII, notamment pendant la deuxième croisade, et, à son retour, entra en religion, avec sa femme Pétronille, et sa fille Ponce. Il construisit (1150), à Aubeterre, un monastère de femmes dont Pétronille prit la direction, et à Neuffonts un couvent de prémontrés (1150), qui reçut le nom de Saint-Gilbert. — Fête le 7 juin.

GILBERT de Sempringham (saint), né dans le comté de Lincoln vers 1083, mort à Sempringham en 1189. Fils d'un compagnon de Guillaume le Conquérant, il fit ses études à Paris. Attaché aux évêques de Lincoln, Robert et Alexandre, il fonda à Sempringham un monastère de femmes, auquel il adjoignit bientôt un monastère d'hommes (1135). Les *gilbertins* et les *gilbertines*, approuvés par Eugène III, se répandirent rapidement dans toute l'Angleterre. Gilbert soutint Thomas Becket, et fut lié avec saint Bernard et avec saint Malachie. Innocent III le canonisa (1202). — Fête le 4 février.

GILBERT ou **GISLEBERT de Mons**, chroniqueur flamand, né vers 1150, mort à Mons en 1225. Il écrivit l'histoire du comte de Hainaut, Baudouin V. Elevé à la cour de Hainaut, chapelain de Beaudouin V dès 1175, il devint son chancelier et fut employé à plusieurs négociations importantes.

GILBERT (SIR HUMPHREY), navigateur anglais, né dans le Devonshire en 1539, mort dans l'Atlantique en 1583. Il participa au siège de Flessingue en 1572, et entreprit en 1578 un voyage sur la côte nord-est de Terre-Neuve, puis retourna dans les mêmes parages et, à son retour, périt dans un naufrage. Il est l'auteur d'un *Discours tendant à prouver qu'il existe un passage pour aller au Cathay et aux Indes orientales par le Nord-Ouest* (1576).

GILBERT (William), médecin et physicien anglais, né à Colchester en 1540, mort en 1603. Il devint premier médecin de la reine Elisabeth, puis du roi Jacques Ier. Il étudia les propriétés de l'ambre et d'autres corps devenant attractifs par frottement. On lui devrait le nom même d'« électricité » donné à cette science, et ses premiers principes. Gilbert a laissé : *De magnete, magneticisque corporibus et de magno magnete tellure*, etc. (1600) ; *De mondo nostro sublunari philosophia nova* (1651).

GILBERT (Gabriel), poète français né et mort à Paris (1610-1680). Il fut secrétaire de la duchesse de Rohan, puis de la reine de Suède Christine, qui le nomma, en 1657, résident de la cour de Stockholm en France. Protégé de Richelieu, de Mazarin, de Fouquet, etc., il avait déjà donné des *sonnets*, des *psaumes*, des *madrigaux*, des *pastorales*, quand il se tourna vers la tragédie avec *Téléphonte*, où figurent des vers du cardinal de Richelieu (1643) ; *Rodogune* (1644), tirée du roman historique qui a inspiré P. Corneille ; *Hippolyte ou le Garçon insensible* (1646) ; *Sémiramis* (1647) ; *Cresphonte* (1659) ; *Léandre et Héro* (1667). Il convient d'y ajouter un *Art de plaire*, imité d'Ovide (1655), et un opéra, *les Peines et les Plaisirs de l'amour* (1672).

GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent), poète français, né à Fontenoy-le-Château (Vosges) en 1751, mort à Paris en 1780. Fils de cultivateurs, élevé au collège de Dôle, il débuta dans la poésie à Nancy, puis se rendit à Paris (1772), présenta, sans succès, au conseil académique un poème : *le Poète malheureux*, où il rejetait sur sa famille et sur la société la médiocrité de son sort. La satire le guettait donc. Il s'y adonna avec fougue et, entré dans le parti de Fréron, il fit avec : *le Carnaval des auteurs* (1773 ; en prose) ; *le Siècle* (1774), *le XVIIe siècle* (1775), enfin *Mon apologie* (1778) une guerre acharnée aux Philosophes et aux Encyclopédistes. Toutefois, il écrivait aussi des poèmes d'inspiration très différente, des odes à Louis XV, à Louis XVI, au futur Louis XVIII, etc. Ses meilleures pièces dans le genre lyrique sont le *Jugement dernier*, et surtout les *Adieux à la vie* dont quelques strophes sont demeurées classiques :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs :
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs...

Une légende, popularisée par A. de Vigny dans son roman *Stello*, et par Hégésippe Moreau dans *Un souvenir à l'hôpital*, et qui est aujourd'hui dissipée, a voulu longtemps qu'il mourut de misère à l'Hôtel-Dieu après avoir, dans un accès de délire, avalé une clef. La vérité est qu'il mourut des suites d'une chute de cheval, après avoir subi l'opération du trépan, et qu'il recevait trois pensions (une de l'archevêque de Paris, une sur la cassette du roi, une du *Mercure de France*).

GILBERT (François-Hilaire), agronome français, né à Châtellerault en 1757, mort en Espagne en 1800. Membre de l'Académie des sciences (1795). Il importa en France des moutons mérinos.

GILBERT (Pierre-Julien), peintre de marine français, né et mort à Brest (1783-1860). En 1830, il fit la campagne d'Alger, à titre de peintre de l'expédition. On a de lui au musée de Versailles : *le Combat de la « Surveillante » et du « Québec » ; l'Attaque et la Prise de l'île Verte ; le Combat de la « Sirène »*.

GILBERT (Antoine-Pierre-Marie), archéologue français, né et mort à Paris (1785-1858). De 1808 à 1846, conservateur de Notre-Dame de Paris, membre depuis 1829 de la Société des antiquaires de France, il a publié des *Descriptions historiques* des cathédrales de Paris (1821), Chartres (1824), Amiens (1833).

GILBERT (Jacques-Emile), architecte français, né et mort à Paris (1793-1874). Il remporta, en 1822, le grand prix d'architecture. Pendant son séjour à Rome, il exécuta une *Restauration du temple de Jupiter à Ostie*. De retour en France, il construisit l'école vétérinaire d'Alfort, l'hospice de Charenton, la prison de Mazas, l'Hôtel-Dieu actuel, le nouvel hôtel de la préfecture de police, etc. Il fut élu, en 1853, membre de l'Académie des beaux-arts.

GILBERT (François-Ambroise-Germain), sculpteur français, né à Choisy-le-Roi (Seine) en 1816, mort en 1891. Elève de Cortot, il est l'auteur des décorations de la Bourse de Marseille, d'un bas-relief de l'église Saint-Augustin, à Paris.

GILBERT (sir John), dessinateur et peintre anglais, né et mort à Blackheath (comté de Kent) [1817-1897]. Il a illustré l'édition des *Œuvres de Shakespeare*, les *Œuvres de Longfellow*, etc. Citons de lui : *Don Quichotte et Sancho Pança, Othello devant le Sénat, l'Assassinat de Thomas Becket*.

GILBERT (sir Joseph-Henry), chimiste et agronome anglais, né à Hull en 1817, mort à Rothamsted en 1901. Préparateur à l'université de Londres, il se distingua par ses recherches sur la chimie agricole et devint le collaborateur de J.-B. Lawes en 1843. A la théorie minérale de Liebig, Gilbert et Lawes substituèrent la théorie nitrogène qui devait révolutionner la science agronomique, et les résultats de leurs expériences parurent sous le titre *Agricultural investigations at Rothamsted* (1905). Gilbert était membre correspondant de l'Académie des sciences de France depuis 1883 ; anobli en 1893.

GILBERT (Achille-Isidore), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1828-1899). Il a exécuté des lithographies d'après Diaz, Couture, Tassaert, et quelques eaux-fortes d'après Rosa Bonheur, Henner, Dubufe.

GILBERT (Louis-Philippe), mathématicien belge, né à Beauraing en 1832, mort à Louvain en 1892. Il fut nommé, en 1855, professeur à l'université de Louvain. Gilbert était membre de l'académie royale de Belgique et correspondant de l'Institut de France. On lui doit : *Sur les fonctions de Sturm* (1866) ; *Cours d'analyse infinitésimale* (1872) ; *Cours de mécanique analytique* (1877), et de nombreux mémoires, entre autres des *Recherches sur les propriétés géométriques des mouvements plans* (1857), et des *Recherches analytiques sur la diffraction de la lumière* (1862). Signalons aussi ses belles observations *sur l'extension des équations de Lagrange au mouvement relatif*, etc.

GILBERT (sir William Schwenck), auteur dramatique anglais, né à Londres en 1836, mort en 1911. Il débuta par la poésie humoristique : *les Ballades de Bab*, publiées dans *Fun* (1862) puis se tourna vers le théâtre, où il donna des comédies, parodies, et opérettes bouffes. Sa popularité repose sur des opérettes dont Arthur Sullivan écrivit la musique : *Thespis* (1871) ; *Procès par jury*, *le Sorcier* (1877) ; *le Cuirassé « Pinafore »* (1878) ; *les Pirates de Penzance* (1880) ; *Patience* (1881) ; *Iolanthe* (1882) ; *la Princesse Ida* (1883) ; *le Mikado* (1885) ; *les Yeomen de la Garde* (1888) ; *les Gondoliers* (1889) ; *le Grand-duc* (1896).

GILBERT (Victor-Gabriel), peintre français, né et mort à Paris (1847-1935). Elève d'Eugène Adam et Charles Busson, il fut d'abord peintre décorateur. Ses principales œuvres sont : *Un coin de la Halle aux poissons* (1880 ; musée de Lille) ; *les Porteurs de viande à la Halle* (1884 ; musée de Bordeaux) ; *le Mariage à Saint-Germain-l'Auxerrois* (1893) ; *le Magasin de modes* (1898) ; *le Pont-Neuf* (1905) ; *Veille de Noël* (1906). Victor Gilbert a tâché de rendre la physionomie de la vie parisienne, et il le fait dans une peinture volontiers haute en couleur.

GILBERT (Georges-Jean-François), officier et écrivain militaire français, né à Mey, près de Metz, en 1851, mort à Nancy en 1902. Elève de l'Ecole polytechnique, sous-lieutenant d'artillerie lorsque éclata la guerre de 1870, il prit part à la défense de Paris et à la répression de la Commune. Capitaine en 1876, un accident brisa sa carrière militaire. Il a laissé des *Essais de critique militaire*, parus en 1877, suivis de *Sept études militaires* (1892) et de *Six études organiques, Lois et Institutions militaires* (1895) ; *la Guerre sud-africaine* ; etc.

GILBERT (René), peintre français, né à Paris en 1857, mort en 1914. Elève de Cabanel et de son père Achille Gilbert, il débuta au Salon de 1886 par un pastel, *le Repriseur de tapisseries* (musées nationaux). Parmi les œuvres qu'il a exposées depuis, citons : *le Pêcheur à la ligne* (1887) ; *l'Atelier de peinture à la Manufacture des Gobelins* (1883) ; *Un aqua-fortiste* (1888) ; *Gare des marchandises de la Compagnie de l'Ouest* (1891), au Tribunal de commerce ; *Ensemble* (1900). et de nombreux portraits, notamment celui de *Mme Segond-Weber* (1900).

GILBERT (Augustin), médecin français, né à Buzancy (Ardennes) en 1858, mort à Paris en 1927. Médecin des hôpitaux (1888), puis agrégé en 1889 et chef de laboratoire de thérapeutique à la Faculté, professeur de thérapeutique en 1901, il entra à l'Académie de médecine en 1905, et devint en 1910 professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu. Ses travaux ont porté sur le chimisme stomacal et la pathologie du foie. Il individualisa, avec Hanot, la cirrhose alcoolique hypertrophique, décrivit la cholémie familiale, perfectionna nos connaissances sur la lithiase biliaire. Il fut également un initiateur en thérapeutique. Il a publié : *Traité de médecine et de thérapeutique*, avec Brouardel (1895) ; *les Fonctions hépatiques et l'Opothérapie*, avec Carnot (1898) ; collaboré au *Traité de médecine* Charcot-Bouchard, au *Traité de pathologie générale* Bouchard, fondé et dirigé le *Paris-Médical*.

GILBERT DE VOISINS (Pierre), magistrat français, appartenant à une ancienne famille parlementaire, né en 1684, mort à Paris en 1769. Il fut avocat du roi au Châtelet, et devint premier président au grand conseil (1744).

GILBERT DE VOISINS (Pierre-Paul-Alexandre, comte), magistrat et publiciste français, arrière-petit-fils du précédent, né à Grosbois, près de Paris, en 1779, mort en 1843. Emigré, il revint à Paris après le 18-Brumaire, et devint premier président de la cour impériale, pair de France et baron. A la seconde Restauration, il tomba en disgrâce, il entra alors dans les rangs de l'opposition, fit une guerre acharnée aux jésuites, fut élu député de Parthenay en 1827, et devint membre de la Cour de cassation et de la chambre des pairs après 1830.

GILBERT DE VOISINS (Auguste), romancier français, né à Paramé (Ille-et-Vilaine) en 1877, mort à Paris en 1939. Il débuta dans les lettres en 1900 avec un roman, *la Petite angoisse*, suivi de *Pour l'amour du laurier* (1904) ; *le Démon secret* (1907) ; *le Bar de la Fourche* (1909), son œuvre la plus célèbre, roman d'aventures sur les chercheurs d'or ; *l'Enfant qui prit peur* (1912) ; *le Mirage* (1918) ; *l'Esprit impur* (1919) ; *la Conscience dans le mal* (1921) ; *le Jour naissant* (1924) ; *les Miens* (1927) ; *l'Absence et le Retour* (1928). Il faut y joindre ses poésies : *Fantasques* (1920) ; ses essais critiques : *Sentiments* (1905) ; *les Moments perdus de John Shag* (1906), poèmes en prose d'une curieuse fantaisie ; *Ecrit en Chine* (1913), fruit d'une expédition accomplie en compagnie de Victor Segalen. Il a composé le ballet-pantomime, *le Festin de l'Araignée*, dont Albert Roussel écrivit la musique. Gilbert de Voisins a obtenu en 1926 le grand prix de littérature française. Cet écrivain, psychologue subtil et rare, touché de l'inquiétude contemporaine, épris d'exotisme, côtoie sans cesse la poésie.

GILBERTIN [*bèr*], **E** n. Membre de l'ordre double fondé en 1135 par saint Gilbert de Sempringham, dont les femmes vivaient sous la règle cistercienne et avaient l'administration de tous les biens, tandis que les hommes étaient des chanoines réguliers prémontrés, sous la règle de saint Augustin. Le supérieur général était un chanoine, avec le titre de maître de Sempringham. L'ordre, répandu uniquement en Angleterre, fut supprimé par Henry VIII.

GILBERTITE [*bèr*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium.

GILBERT-MARTIN (Charles), caricaturiste et journaliste français, né à Pleine-Selve en 1839, mort à Paris en 1905. Il collabora au *Soleil*, au *Nain jaune* ; fonda, en 1867, le *Philosophe*, feuille humoristique et satirique, qui lui valut d'être emprisonné. Il n'en continua pas moins sa campagne contre l'Empire, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de TRIBELG et de LOUIS LEMAIGRE. En 1869, il publia les *Grimaces politiques*, portraits-charges avec légendes satiriques. Pendant la guerre de 1870, il servit dans l'armée du Nord comme capitaine. En 1871, il alla fonder à Bordeaux le *Don Quichotte* et le *Bordelais*. On a en outre de lui des poèmes, et des nouvelles en prose réunies sous ce titre : *les Originaux* (1887).

Gil Blas de Santillane (HISTOIRE DE), roman de Le Sage, publié en 4 volumes de 1715 à 1735. Gil Blas quitte Oviedo pour aller étudier à l'université de Salamanque. Mais une série de mésaventures forme son expérience. Il sert une quinzaine de maîtres d'humeur et de conditions diverses : tour à tour cuisinier, garde-malade, médecin, confident, intendant, secrétaire, chargé de soigner

le singe d'un marquis ou d'apprécier les homélies d'un archevêque. Un coup de fortune le fait favori du duc de Lerme, premier ministre. De ce faîte, il est précipité dans la disgrâce. Il finit par trouver, sur le retour de l'âge, un château, où il se retire, se marie, et écrit ses mémoires. Le Sage a certainement imité plusieurs romans espagnols, notamment un roman d'Espinel. Mais il est faux de dire, comme on l'a prétendu, qu'il les a copiés. Il a peint, avec esprit et finesse, des caractères de tous les temps.

Gil Blas, journal quotidien de centre gauche, fondé, en 1879, par A. Dumont qui eut pour successeurs René d'Hubert (1886), Jules Guérin (1892), Xau et Chevassu (1896). Mondain et boulevardier, le *Gil Blas* a compté parmi ses rédacteurs : Maupassant, C. Mendès, A. Silvestre, Henry Fouquier, Richepin, Hugues Le Roux, Grosclaude, Maizeroy. La verve de ses collaborateurs était parfois fort libre. En 1892, il publia un Supplément hebdomadaire, le *Gil Blas illustré*, où l'on remarquait entre autres les lithographies en couleurs de Steinlen. Le *Gil Blas* cessa de paraître pendant la Grande Guerre.

GILDARD (saint), évêque de Rouen. V. GODARD.

GILDAS (saint), surnommé **le Sage,** historien. On fait varier la date de sa naissance entre 493 et 520. Il mourut en 570, après avoir fondé à Ruis le monastère qui prit son nom. Son séjour en Armorique est d'ailleurs douteux. Mais il vint en Irlande en 565. Il est auteur du *Liber querulus de excidio Britanniæ*, l'ouvrage le plus ancien sur l'histoire de la Grande-Bretagne. Quelques érudits ont arbitrairement fait de Gildas deux personnages dont l'un aurait été le fondateur de Ruis et dont l'autre serait mort à Llancarvan. Cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée. — Fête le 29 janvier.

GILDE [*gild'*] n. f. (On a écrit également GHILDE et GUILDE, à cause de la prononciation). Nom d'associations de commerçants ou d'artisans, au moyen âge.

— ENCYCL. Le nom germanique de *gilde* a été donné aux associations marchandes des pays du Nord au moyen âge (France septentrionale, Pays-Bas, Angleterre, Scandinavie, Allemagne). On signale ces associations à partir du VIIIe et surtout du Xe siècle : elles ont pour origine le besoin de sécurité des marchands. La plus ancienne gilde qui nous soit connue en France par ses statuts est la fameuse Frairie de la Halle basse de Valenciennes. Avec les transformations des conditions économiques et sociales, les gildes ont disparu, à des époques diverses selon les pays ; en Angleterre, elles se sont longtemps maintenues, au moins dans la forme : la guild de Preston, en 1882 encore, célébrait des fêtes patronales.

GILDER (Richard Watson), poète américain, né à Borderstown (New-Jersey) en 1844, mort en 1909. Il devint directeur du *Scribner's* (ultérieurement *Century*) *Magazine*. Il a composé : *le Jour nouveau* (1875) ; *la Passion céleste ; le Grand souvenir ; Cinq livres de chansons* (1894) ; *Pour le pays ; En Palestine* (1898) ; *Poèmes et Inscriptions ; Dans les hauteurs* (1905) ; *Un livre de musique* (1906) ; *le Feu divin* (1908). Sa *Correspondance* a été publiée en 1916.

GILDONE, ville d'Italie (Molise, prov. de Campobasso) sur un affluent du fleuve côtier Fortore ; 2.840 hab.

GILEPPE, rivière de la province de Liége (Belgique), sous-affluent de la Meuse par la Vesdre et l'Ourthe. Cours, 20 kil. Barrage célèbre, construit de 1867 à 1878 pour alimenter d'eau sans calcaire les manufactures de draps de Verviers.

GILET [*lè*] n. m. (de *Gille*, personnage du théâtre de la foire, qui portait une sorte de veste sans manches). Vêtement court et sans manches, qui se porte sous le veston, la jaquette, etc. : GILET *blanc, noir.* GILET *de piqué, de casimir, de satin.* || Sorte de camisole de laine ou de coton, qui se porte sur la peau ou sur la chemise : *Un* GILET *de flanelle, de laine.* || Garniture de robe ; sorte d'empiècement placé sur le devant, dans une échancrure de la robe. || Paletot droit sans manches, le plus souvent sans fermeture, que les dames portent en complément sur la robe. || Devant de blouse agrémenté d'un col et monté sur un dos en doublure. (Se fait sans manches et se place sous la jaquette tailleur). || Vêtement de tricot à manches, porté par les hommes et les femmes.

— Armur. *Gilet d'armes,* Gilet ou tissu de mailles que l'on mettait sous l'habit de ville pour se défendre contre le poignard des assassins.

— Escr. *Donner un gilet à quelqu'un,* En assaut, Le toucher très souvent à la poitrine.

— Jeux. Ancien jeu de cartes, analogue au brelan, et qui se jouait à quatre.

— ENCYCL. Cost. Le *gilet* est une veste sans basques, et primitivement sans poches. L'habit à la française, sous Louis XIV, donna naissance au gilet brodé de soie, d'argent ou d'or, dont la forme s'est conservée à peu près intacte jusqu'à nos jours. On le faisait en drap, en velours, en soie, en bouracan, etc. Il se prêta aux fantaisies de la mode ; sous Louis XVI le gilet blanc s'orne de broderies de couleurs, historiées (fables de La Fontaine, assemblée des notables, etc.). Les muscadins en portèrent trois ou quatre à la fois sous la capote serrée. Sous le Directoire, les Incroyables adoptent le *gilet-veste* de panne, couleur chamois, à boutons de nacre et à larges revers. En 1830 et en 1848, on essaya de renouer la tradition des gilets à la Robespierre. Les femmes ont commencé à arborer des gilets à l'imitation des hommes dès le règne de Louis XVI, avec jabot et robe en redingote.

GILETS : *Anciens :* 1. Début XVIIIe s. ; 2. Louis XVI ; 3. Directoire ; 4. 1830. — *Militaire :* 5. De zouave. — *Modernes :* 6. De service ; 7. D'habit ; 8. Croisé ; 9. Droit ; 10. De flanelle ; 11, 12, 13. De femmes ; 14. De chasse.

GILETER [*té*] v. tr. (Double le *t* devant une syllabe muette : *Il giletta. Nous giletterions.*) Vêtir d'un gilet.

— ***Se gileter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Mettre son gilet.

GILETIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui confectionne des gilets. — N. f. Chaîne de montre qui s'agrafe à l'une des boutonnières du gilet. || Adjectiv. : *Chaîne* GILETIÈRE.

GILFILLAN (Robert), poète écossais, né à Dunfermline en 1798, mort à Leith en 1850. Il a écrit un grand nombre de *chansons*, qui connurent un vif succès et furent rééditées en 1851, précédées d'une biographie par Anderson.

GILFILLAN (George), critique anglais, né à Comrie (Perthshire) en 1813, mort à Dundee en 1878. Sa *Galerie de portraits littéraires* (1845-1854), eut un grand succès. Cette œuvre fut suivie des *Poètes de la Bible* (1851), d'une *Histoire de l'Homme* (1856), et de divers *Essais littéraires et théologiques.* Il rédigea des notices et commentaires pour l'édition des *Poètes anglais* de Nichol (1853-1860), et composa *la Nuit,* poème en neuf chants (1867).

GILGAMESH, roi d'Ourouk et héros d'une épopée sumérienne, d'après laquelle il combattit Houwawa qui habitait la « forêt des cèdres », c'est-à-dire l'Amanus. Dans sa ville, il lutta contre le culte d'Isthar, déesse de la Volupté, et avec le concours de son fidèle ami, le monstre à demi-humain Engidou, il entreprit un voyage périlleux jusqu'à l'extrémité occidentale de la terre pour interroger le héros du Déluge et apprendre de lui le secret de l'immortalité. Engidou étant mort pendant l'expédition, c'est l'occasion d'une évocation de son ombre qui nous renseigne sur la triste condition des défunts ; un long récit du Déluge est incorporé dans le poème ; Gilgamesh cueille la plante de jouvence, qui, pendant son retour, lui est ravie par un serpent : il devra subir le sort commun de l'humanité. Une traduction française du *Poème de Gilgamesh,* appelé en babylonien *Enouma elish,* a été publiée en 1907 par P. Dhorme dans son *Choix de textes religieux assyro-babyloniens.* La légende de Gilgamesh s'est répandue dans tout l'Orient et a été connue jusqu'en Grèce. Le héros se retrouve sur de nombreux cylindres-sceaux sumériens ou babyloniens, et dans les sculptures des palais assyriens.

Gilgamesh étouffant un lion (bas-relief de Khorsabad [Louvre]).

GILGUL-HAMMETIN [*ghil-gul, tin'*] ou **GHILGUL-HAMMETIN** n. m. Déplacement que, d'après quelques rabbins, devront subir les corps des morts à l'arrivée du Messie pour ressusciter en Terre sainte.

GILHOC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 24 kil. de Tournon ; 990 hab. Magnaneries, moulinages de soie.

GILIBERTIE [*bèr'-ti*] n. f. Genre d'araliacées comprenant des arbustes glabres, à feuilles simples, à fleurs en ombelles, dont on connaît trente espèces, de l'Amérique et de l'Asie tropicales.

GILIE [*li*] n. f. Genre de polémoniacées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces à fleurs fort belles, bleues, blanches ou rouges, disposées en cymes. (On en connaît soixante-six espèces, de l'Amérique boréale ; quelques-unes sont cultivées dans les jardins d'Europe : *gilia capitata, tricolor, elegans,* etc.)

Gilie.

GILKIN (Iwan), poète belge, né et mort à Bruxelles (1858-1924). Docteur en droit, il fut un des principaux fondateurs de *la Jeune Belgique* (1881), qu'il dirigea pendant quelques années. Ses principaux ouvrages sont : *la Nuit* (1897), recueil de poèmes d'un pessimisme violent et baudelairien, très atténué dans *le Cerisier fleuri* (1899), recueil d'une inspiration fraîche et tendre que couronna l'Académie française en même temps qu'un drame philosophique tout imprégné des théories de l'évolution, *Prométhée* (1900). Cette même année parut *Jonas,* prophéties humoristiques touchant le péril jaune et la décadence de l'Europe, et, six ans après, un drame historique, *Savonarole,* où il oppose le mysticisme et la vie.

GILL [*gil'*] n. m. (mot angl.). Métrol. Mesure de capacité, employée en Angleterre et valant 0^lit^,142.

GILL [*ghil'*] n. m. Techn. Petit peigne formé d'aiguilles d'acier très fines, qui est établi par rangées entre les cylindres fournisseurs et les cylindres étireurs des machines à étirer la laine, le chanvre et le lin : *C'est à Philippe de Girard que l'on doit l'invention des* GILLS.

GILL (Louis-Alexandre GOSSET DE GUINES, dit **André**), dessinateur français, né à Paris en 1840, mort à Charenton en 1885. Élève du peintre Pâris, de l'architecte Cheviron, avec lequel il crayonna *l'Histoire du sire de Franc-Boisy,* puis de Leloir, il collabora aux journaux illustrés *le Hanneton, la Lune, l'Eclipse* où il produisit ses charges des contemporains. Il a publié encore dans ce genre *Nos députés* (1877). Comme peintre, il a exposé aux Salons : *Un joyeux Compagnon, la Chanson du fou* (1875) ; *Crispin* (1876) ; *Souvenir d'un grand comédien, l'Homme à la pipe* (1877). Comme littérateur, il a fait représenter deux pièces en un acte et en vers : *l'Etoile,* en collaboration avec Richepin (1873) ; *la Corde au cou* (1876), jouée à l'Odéon. Ses souvenirs : *Vingt années de Paris* (1883) ne sont pas sans agrément.

A. Gill. — Cl. Carjat.

Dans ses dernières années, il avait exposé : *Catherine, l'Ami Daubray,* portrait du comédien du Palais-Royal ; le portrait de *Mlle Bullier* et *Un petit homme, l'Homme ivre, le Capitaine, le Nouveau-né, Jules Vallès* portrait, *le Fou.*

Atteint de la monomanie des grandeurs, il succomba quatre ans après. Avant tout caricaturiste politique, André Gill excellait à saisir dans une physionomie le trait grotesque, et à mettre une idée dans une parodie.

GILL (David), astronome anglais, né à Aberdeen en 1843, mort à Kensington en 1914. En 1874 il observa, à l'île Maurice, le passage de Vénus ; en 1877, il fit de remarquables travaux, dans l'île de l'Ascension, sur la parallaxe solaire. Nommé astronome royal en 1879, il fut envoyé comme directeur à l'observatoire du Cap. Il a publié : *Détermination de la parallaxe solaire et de la masse de la lune, d'après les observations d'Iris, Victoria et Sappho dans les années 1888 et 1895 ; Photographie des étoiles visibles au Cap* (1896) ; *Rapport sur la triangulation dans l'Afrique du Sud* (1896).

GILLAIN (Cyriaque-Cyprien-Victor), général belge (1857-1931). Au cours de la Grande Guerre il remporta la victoire de Thourout-Thielt, en octobre 1914. Chef d'état-major en 1918. Il contribua, après la Guerre, à l'établissement du statut militaire actuel de la Belgique.

GILL-BOX [*ghil-boks*] n. m. (mot angl.). Filat. Machine employée, dans les filatures de chanvre, de lin et de laine, pour l'étirage de ces textiles, au moyen de cylindres fournisseurs et de cylindres étireurs. || Pl. *Des* GILLS-BOXES.

GILLE [*jil'*] ou **GILLES** n. m. (de *Gille* ou *Gilles*). Au théâtre de la foire, Celui qui jouait les rôles de niais.

— *Par extens.* Homme niais et naïf : *Un vrai* GILLE.

— Fam. *Faire gille,* S'enfuir de peur ; faire banqueroute. (Vx.)

— ENCYCL. Ce type de la comédie bouffonne fut introduit au théâtre, vers 1640, par un acteur du nom de *Gilles le Niais.* Vêtu de blanc, avec de larges manches, Gilles est une sorte de Pierrot, tantôt niais et poltron (d'où l'expression courante, au XVIIe siècle, « faire gille » pour « prendre la fuite »), tantôt, au contraire, dégourdi et railleur. Sa bouche est toujours pleine d'équivoques grossières et de quolibets gaulois. Ménage a consacré à ce personnage une *Dissertation* dans son *Dictionnaire des étymologies françaises* (1650).

Gilles, tableau de Watteau (musée du Louvre). C'est le costume et l'attitude traditionnelle du personnage.

Il y eut plusieurs Gilles en réputation du temps de Watteau ; à la Comédie-Italienne, Biancolelli obtint de grands succès dans le rôle de Pierrot, en 1717 ; il se pourrait donc que le tableau du Louvre fût le portrait de cet acteur. (V. planche *Beaux-Arts LXV.*)

GILLE [*jil'*] n. m. Pêch. Epervier de grande taille chargé en plomb.

— ENCYCL. Le *gille* est retenu en partie au bord du bateau, et la portion immergée pend verticalement dans l'eau ; une corde fixée à l'extrémité inférieure permet de relever l'engin dès qu'on le suppose chargé de poisson. Ce filet se tend en travers de la rivière, que le bateau parcourt d'une rive à l'autre, perpendiculairement au courant.

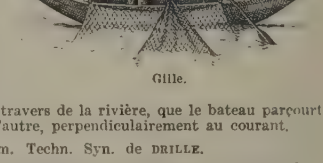

Gille.

GILLE n. m. Techn. Syn. de DRILLE.

GILLE (Charles-Eugène), chansonnier français, né et mort à Paris (1820-1856). Ouvrier, il s'instruisit lui-même, devint instituteur, écrivit des chansons, et se suicida après le refus, par le Théâtre-Français, de sa comédie en vers *le Barbier de Pézenas.* Gille a laissé une centaine de chansons politiques, satiriques et grivoises, parmi lesquelles : *le Vengeur, la Trente-deuxième demi-brigade, le Bataillon de la Moselle, Allez cueillir des bluets dans les blés.*

GILLE (*Philippe*-Emile-François), auteur dramatique, critique d'art et littérateur français, né et mort à Paris

(1831-1901). Il collabora au *Petit Journal*, au *Soleil*, au *Figaro* où il a écrit des Echos signés LE MASQUE DE FER, et une Revue des livres nouveaux. Il fut élu en 1899 membre libre de l'Académie des beaux-arts. Comme auteur dramatique, il a écrit, entre autres pièces, le plus souvent en collaboration : *Vent du soir* (1857), musique d'Offenbach ; *le Bœuf Apis* (1865), musique de Delibes ; *les Bergers* (1865), musique d'Offenbach ; *la Cour du roi Pétaud* (1869) ; *les Trente millions de Gladiator* (1875) ; *le Docteur Ox* (1877) ; *les Charbonniers* (1877) ; *Jean de Nivelle* (1880), musique de Delibes ; *Ma camarade* (1883) ; *Manon*, musique de Massenet (1884) ; *Lakmé*, musique de Delibes ; etc. On lui doit aussi des volumes de critique : *la Bataille littéraire* (1889-1893) ; *les Mercredis d'un critique* (1895) ; *Causeries du mercredi* (1896) ; *Ceux qu'on lit* (1898) ; et des études d'art : *Une promenade à Versailles et aux Trianons* (1892) ; *Causeries sur l'art et les artistes* (1894) ; *Versailles et les deux Trianons* (1898-1900).

GILLE (Valère), poète belge, né à Bruxelles en 1867. Il collabora à *la Jeune Belgique*, dont il devint rédacteur en chef. Il a publié : *le Château des merveilles* (1893) ; *la Cithare* (1897), couronné par l'Académie française ; *le Collier d'opales* (1900) ; *les Tombeaux* (1901) ; *le Coffret d'ébène* (1901) ; *la Corbeille d'octobre* (1902), sa meilleure œuvre ; *le Joli mai* (1905) ; et plusieurs ouvrages dramatiques : *Ce n'était qu'un rêve*, comédie féerique en un acte ; *Tous les chats sont gris*, comédie bouffe en deux actes, en vers libres, et *Scaramouche*, en vers libres aussi (1906), trois actes. Une gaieté saine, la délicatesse du sentiment, l'élévation de la pensée et la pureté plastique de la forme caractérisent son talent.

GILLÉNIE [*ni*] n. f. Genre de rosacées comprenant des plantes vivaces, à feuilles alternes dont une espèce (*gillenia trifoliata*) possède un rhizome (faux ipécacuanha) employé aux Etats-Unis comme émétique.)

GILLER [*ji-lé*] v. intr. Faire gille. (Vx.)

GILLERIE [*ji-le-rî*] n. f. *Pop.* Niaiserie ; action de gille.

GILLES n. m. Jeux. V. GILET.

GILLES (saint) [en lat. *Ægidius*]. Un ermite ainsi appelé, originaire d'Athènes, habita la Provence au milieu du VIIe siècle, semble-t-il, et donna son nom à la ville et à la forêt de Saint-Gilles, sur les bords du Rhône, près de Marseille. La légende raconte que sa retraite fut découverte par le roi, à la poursuite d'une biche compagne du saint et qui vint se réfugier à ses pieds. Refusant les honneurs dont on voulait le combler, il consentit du moins à recevoir quelques disciples qu'il mit sous la règle de saint Benoît. Ses restes, transportés à Toulouse au XVIe siècle, furent rendus en 1862 à *Saint-Gilles*, où l'on retrouva son tombeau en 1865. Son culte prit une grande extension non seulement en France, mais dans toute l'Europe. — Fête le 1er septembre.

On célèbre à la même date la fête de deux autres *saints* GILLES, l'un ermite à Borgo-San-Sepolcro au Xe siècle ; l'autre, abbé au XIIIe siècle du monastère de San Martin de Castañeda en Espagne.

GILLES (en lat. *Ægidius* ; en ital. **Egidio**), cardinal-évêque de Tusculum, mort vers 995. Créé cardinal par Jean XIII, il fut envoyé par lui en Pologne, avec sept chanoines du Latran, pour y prêcher le catholicisme, à la demande du roi Miecislas Ier, nouvellement converti.

GILLES de Corbeil, médecin et poète français du moyen âge (fin du XIIe et début du XIIIe s.). Il enseigna les arts libéraux à Montpellier, et devint médecin de Philippe Auguste. Il a laissé de nombreux traités médicaux en vers latins et une satire en 6.000 hexamètres contre le clergé (*Ierapigra ad purgandos prelatos*).

GILLES li Muisit, chroniqueur français, né probablement et mort à Tournai (1272-1352). Moine (1289), prieur (1329), puis abbé de Saint-Martin de Tournai (1331). Il a écrit deux chroniques latines.

GILLES II DE BRETAGNE, seigneur de Chantocé et d'Ingrande, troisième fils de Jean V, duc de Bretagne, et de Jeanne de France, né à Nantes en 1424, mort au château de La Hardouinaye en 1450. Après la mort de son père (1440), Gilles réclama contre le petit apanage qu'il en avait reçu et se mit sous la protection du roi d'Angleterre Henri VI. Il conspira. Le duc François Ier, son frère, le tint en prison à Moncontour et au château de La Hardouinaye, où il fut assassiné par des agents d'Arthur de Montauban, favori du duc. Ses assassins furent punis par son autre frère, Pierre II, quand il fut monté (1450) sur le trône ducal.

GILLES DE LA TOURETTE, médecin français, né en 1857, mort à Lausanne en 1904. Disciple de Charcot, on lui doit une série d'études remarquables, dont la plupart ont trait à l'hypnotisme et à la neuropathologie. Il était professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. On lui doit un ouvrage sur *Théophraste Renaudot* (1883), et il prit l'initiative d'une souscription pour élever une statue (1892) au fondateur de *la Gazette*.

GILLET (Hélène), fille de Pierre Gillet, châtelain royal de Bourg en Bresse, née à Dijon en 1604. Accusée d'infanticide, elle fut condamnée à mort par le parlement de Dijon en 1624. Le bourreau chargé de l'exécuter la frappa à deux reprises, sans réussir à lui donner la mort. Le peuple l'obligea à fuir. La femme du bourreau, qui était avec lui sur l'échafaud, voulut réparer la faute de son mari, mais ne put parvenir à étrangler Hélène. Le peuple alors délivra Hélène, qui guérit de ses blessures. Elle fut graciée par Louis XIII, et finit ses jours au couvent.

GILLET DE LA TESSONIÈRE ou **DE LA TESSONNERIE**, conseiller des monnaies et auteur dramatique français (1620-1660). Il a laissé des tragi-comédies et comédies : *le Quixaire, le Triomphe des cinq passions ; Francion ; le Campagnard*, et *le Déniaisé*, comédie (1648), qui fournit à Molière une scène de son *Dépit amoureux*. Toutes ces œuvres sont médiocres.

GILLET (Claude-Casimir), botaniste français, né à Dormans (Marne) en 1806, mort à Alençon en 1896. Vétérinaire militaire, il publia avec J.-H. Magne, professeur à l'Ecole d'Alfort, une *Nouvelle flore française* (1861), qui obtint un légitime succès. En 1872 il commença la publication de son livre : *les Champignons qui croissent en France ; description et iconographie* (1872-1896), le travail le plus parfait qui ait paru depuis Bulliard ; la dernière partie, consacrée aux gastéromycètes, est inachevée.

GILLET (*Ernest*-Vital-Louis), compositeur et violoncelliste français, né et mort à Paris (1856-1940). Admis au Conservatoire, il y obtint le premier prix de violoncelle en 1894. Il passa à l'orchestre de l'Opéra quelques années, et se fit ensuite connaître par un certain nombre d'œuvres légères pour orchestre : *Babillage, Loin du bal, la Lettre de Manon*, etc. Il a fait représenter *Mariage princier*, opéra bouffe, *la Fille de la mère Michel*, opérette (1903) ; *Mademoiselle Vendémiaire*, opéra bouffe (1917). — Son frère aîné, *Georges*-Vital-Victor **Gillet**, né à Louviers en 1854, mort à Bessancourt en 1919, fut professeur de hautbois au conservatoire.

GILLET (Marie-Stanislas), dominicain français, né à Louppy-sur-Loison (Meuse) en 1875, mort à Aix-les-Bains en 1951. Profès de l'Ordre en 1898, docteur en théologie et en philosophie, il fut vite remarqué comme professeur, comme prédicateur et comme écrivain. Chargé de cours à Louvain et à l'Institut catholique de Paris, professeur de dogme au couvent du Saulchoir, il fut élu en 1927 provincial de France et en 1929 maître général des Dominicains. On lui doit entre autres ouvrages : *Du fondement intellectuel de la morale d'après Aristote* (1905) ; *l'Education du caractère* (1908) ; *les Dominicains, leur raison d'être* (1909) ; *l'Education du cœur* (1910) ; *la Valeur éducative de la morale catholique* (1911) ; *l'Eglise et la Famille* (1917) ; *la Doctrine de vie* (1918) ; *l'Education de la conscience* (1918) ; *Saint Thomas et la Jeunesse des écoles* (1924) ; *Conscience chrétienne et Justice sociale* (1926). V. *Supplément*.

R. P. Gillet. — Cl. Manuel.

GILLET (Louis), historien d'art français, né et mort à Paris (1876-1943). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1896), il fut chargé d'une chaire à l'Université Laval, à Montréal, se consacra à l'histoire de l'art et devint conservateur du musée Jacquemart-André, à Chaalis. Il a publié : *Nos maîtres d'autrefois : les Primitifs français* (1904) ; *Raphaël* (1907) ; *la Peinture : XVIIe et XVIIIe siècles* (1913) ; *Watteau* (1921) ; *l'Histoire des Arts* dans l'*Histoire de la Nation française*, dirigée par G. Hanotaux (1921) ; *Lectures étrangères* (1925 et suiv.), études publiées dans la *Revue des Deux Mondes ; Saint François d'Assise ; Sur les pas de Saint François d'Assise ; Trois variations sur Claude Monet* (1927) ; *Dans les Montagnes sacrées : Orta, Varallo, Varèse* (1928) ; *la Peinture française : Moyen âge, Renaissance* (1928) ; *Sainte-Beuve et A. de Vigny : lettres inédites* (1929) ; *la Cathédrale de Chartres* (1929). Il a été élu membre de l'Académie française en 1935.

Gillette (LA REINE). Expression figurant dans diverses locutions aujourd'hui passées de mode : *Cuisinier, Historien de* LA REINE GILLETTE. Mauvais cuisinier, Méchant barbouilleur de papier. — *C'est une reine Gillette*, C'est une grisette qui fait la grande dame.

Gillette de Narbonne, opérette en trois actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Edmond Audran (Bouffes-Parisiens, 1882). Le sujet de la pièce, accueillie avec faveur, est emprunté à un conte de Boccace, *la Femme vaillante* ; la musique a plus de grâce que d'originalité.

GILLETTE (William-Hooker), acteur et auteur dramatique américain, né à Hartford (Connecticut) en 1857. Il commença à paraître sur la scène à New-York et à Boston (1877). Il a écrit un grand nombre de pièces, parmi lesquelles on peut citer : *le Professeur*, son début comme auteur (1881) ; *Aux mains des ennemis ; En service secret ; Sherlock Holmes* (1899), etc.

GILLIER (Jean-Claude), compositeur français, né et mort à Paris (1667-1737). Il fit partie de l'orchestre de la Comédie-Française. Il écrivit pour ce théâtre et la Comédie-Italienne de nombreux airs de vaudeville et de ballet, et la musique de vingt-cinq pièces environ, telles que *l'Impromptu*, de Livry, *le Divertissement de Sceaux*, etc.

GILLIÉRON (Jules), linguiste français, né à Neuveville (Suisse) en 1854, mort à Cergnaux-sur-Gléresse (Suisse) en 1926. Il vint compléter en France des études commencées à Bâle, et fut élève de Gaston Paris à l'Ecole des hautes études où il occupa lui-même une chaire de dialectologie romane, de 1883 à sa mort. Il publia d'abord le *Patois de Vionnaz* (1880) ; l'*Atlas phonétique du Valais* (1881), fonda la *Revue des patois gallo-romans* avec l'abbé Rousselot (1887-1892), et la Société des parlers de France (1893-1900). Il conçut alors l'idée de l'*Atlas linguistique de la France* qu'il réalisa de 1902 à 1909 avec la collaboration d'E. Edmont. Cet ouvrage renouvela l'étude des patois, et fonda la géographie linguistique. Dans le même ordre d'idées, Gilliéron publia : *les Etudes de géographie linguistique* (avec J. Mongin et Mario Roques, 1912) ; la *Généalogie des mots qui désignent l'*ABEILLE (1918) ; *Pathologie et Thérapeutique verbales* (1915-1921) ; *Thaumaturgie linguistique* (1923). Il laissait en chantier un *Atlas linguistique de la Corse*.

GILLINGHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur le Medway ; 54.000 hab. Restes du palais des archevêques de Cantorbéry.

GILLIS (TERRE DE), terre polaire arctique, découverte au nord-est du Spitzberg, en 1707, par le Hollandais *Gillis*.

GILLMORE (Quincy Adams), général et écrivain militaire américain, né dans l'Ohio en 1825, mort à Brooklyn en 1888. Il se distingua pendant la guerre de Sécession et a laissé des ouvrages techniques : *Siège et Prise du fort Pulaski* (1864) ; *Rapport officiel des opérations contre les défenses de Charleston* (1864) ; *Rapport supplémentaire sur les opérations du génie et de l'artillerie* (1865).

GILLON [*ji-lon*] n. m. Nom vulgaire du *gui*. (Dialectal.)

GILLON (*Paul*-Adrien), libraire-éditeur français, né à Châteaurenard (Loiret) en 1853, mort à Paris en 1934. A peine âgé de dix-huit ans, il entra dans la maison de son oncle l'éditeur Boyer, dont il fut bientôt le collaborateur immédiat. En 1887, il devint un des associés de la Maison Larousse, dont il assura la direction commerciale jusqu'en 1919. Son activité et ses intelligentes initiatives contribuèrent largement au renouvellement et à l'essor des publications Larousse. En 1916, il eut l'idée de constituer la Société d'Exportation des Editions françaises, devenue « la Maison du Livre français », qui, groupant aujourd'hui un millier d'éditeurs et de libraires, est un puissant organisme de diffusion de la pensée française. Président de cette œuvre utile et désintéressée, Paul Gillon s'est en outre activement occupé de questions sociales, et a fondé ou patronné plusieurs œuvres philanthropiques d'intérêt professionnel ou général.

GILLOT (Jacques), érudit français, né à Langres vers 1550, mort à Paris en 1619. Il reçut les ordres, devint doyen de la cathédrale de Reims et conseiller au parlement de Paris (1573). Fidèle au roi, il fut emprisonné par les Ligueurs (1589), s'échappa et alla siéger à Tours dans le parlement de Henri IV. Gillot fut un des auteurs de la *Satire Ménippée* ; la *Harangue du cardinal-légat* lui est attribuée. On lui doit encore : *Instructions et Missives des rois de France... et autres pièces contenant le concile de Trente* (1608) ; *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (1609) ; des *Lettres* remplies d'érudition, adressées à Scaliger, etc.

GILLOT (Claude), graveur français, né à Langres en 1673, mort à Paris en 1722, membre de l'Académie de peinture (1715). Ses estampes représentent des scènes populaires, des aventures burlesques ; elles sont d'un comique toujours vrai. Il dirigea les décorations et la confection des costumes à l'Opéra. Il a publié le *Livre d'ornements, de trophées, culs-de-lampe et dessins*, et le *Théâtre-Italien*, livre de scènes comiques. Il fut un instant le maître de Watteau.

GILLOT (Firmin), lithographe français, né à La Réveillarderie, comm. de Combres (Eure-et-Loir) en 1819, mort en 1872. Il est l'auteur du premier procédé, aujourd'hui passé dans la pratique, pour transformer une épreuve lithographique en cliché typographique. Ce procédé, d'abord appelé *gillotage*, est devenu la *zincographie*.

On a donné son nom à un papier quadrillé recouvert d'une couche de blanc de Meudon, sur lequel on dessinait et qui permettait d'obtenir des oppositions par grattage au canif de la couche de blanc. Ce papier que la similigravure a relégué parmi les procédés désuets était encore appelé *papier procédé*.

GILLOT (François-Xavier), botaniste français, né et mort à Autun (1842-1910). Gillot a publié plus de cent brochures sur les champignons, les plantes hybrides de la France, etc. Son principal ouvrage est le *Catalogue raisonné des champignons supérieurs des environs d'Autun et du département de Saône-et-Loire*, en collaboration avec le capitaine Lucand (1891). Gillet a fondé avec Bernard Renault la Société d'histoire naturelle d'Autun.

GILLOTAGE n. m. (de *Gillot*, nom de l'inventeur). Procédé de gravure sur zinc imaginé par F. Gillot et que l'on nomme plus couramment aujourd'hui ZINCOGRAPHIE.

GILLOUIN (René), philosophe et publiciste français, né à Aouste (Drôme) en 1881. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il s'est consacré aux questions de philosophie sociale et religieuse et a publié (outre un roman, *Ars et Vita* ; 1907) : *Emmanuel Kant* (1910) ; *la Philosophie de M. Henri Bergson* (1911) ; *Essais de critique littéraire et philosophique* (1913) ; *Idées et Figures d'aujourd'hui ; Une nouvelle philosophie moderne et française* (1921) ; *Questions politiques et religieuses* (1925), *Christianisme, capitalisme, marxisme* (1935), *l'Homme moderne, bourreau de lui-même* (1951). Il faut signaler ses vues larges et généreuses sur la possibilité d'une alliance entre le catholicisme et le protestantisme, et son examen approfondi des théories d'Ernest Seillière sur l'*impérialisme* et le *mysticisme*. D'après Gillouin, les états d'âme contemporains se groupent autour de deux pôles : le Dieu-Esprit et le Dieu-Nature : de là, dans l'humanité actuelle, le conflit profond, mais non irréductible, d'un naturisme mystique et du mysticisme chrétien.

GILLRAY (James), caricaturiste anglais, né à Chelsea en 1757, mort à Londres en 1815. Il tourna en ridicule George III, ses amis, ses ministres, les membres de la Chambre haute. Plus tard, il fit paraître *le Premier consul Gulliver* faisant manœuvrer une flotte au milieu d'une cuvette, puis *Napoléon pâtissier* faisant sauter sur sa pelle une fournée de rois, etc. Il finit par tomber dans la débauche, et se suicida.

GILLY (Jacques-Laurent), général français, né à Fournès (Aude) en 1769, mort à La Vernarède (Gard) en 1829. Engagé volontaire en 1792, général de brigade en 1799, il fut nommé, après Wagram, général de division (1809). Louis XVIII lui donna le commandement de Nîmes (1814). Chargé de seconder le duc d'Angoulême marchant contre Napoléon Ier, il fit défection et obligea, par la convention de La Palud, le duc à capituler et à se réfugier en Espagne. L'Empereur le nomma commandant militaire de Nîmes et le fit élire député du Gard. Après Waterloo, Gilly partit pour les Etats-Unis. Condamné à mort par contumace, il vint se constituer prisonnier en 1820, et dut sa grâce au duc d'Angoulême.

GILLY, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi) ; 25.270 hab. Houillères ; verreries.

GILLY-LÈS-CÎTEAUX, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 22 kil. de Beaune, près des sources de la Vouge ; 430 hab. Château des abbés de Cîteaux ; église des XIVe-XVIIe siècles. Vignobles de plaines confinant aux Vougeot et Chambolle-Musigny.

GILOIRE n. f. Jeux. Syn. de CLIFOIRE.

GILOLO ou **HALMAHERA**, île néerlandaise de l'archipel des Moluques (Malaisie), peuplée d'environ 125.000 hab. sur 18.000 km², très volcanique et très fertile en produits tropicaux (riz, sagou, muscade). Cette île qui a passé du

Portugal à la Hollande, est habitée par des Malais et des Papous ; la colonisation n'a point pénétré dans l'intérieur.

GILOLO (DÉTROIT DE), bras de mer faisant communiquer la mer des Moluques avec l'océan Pacifique entre la péninsule orientale de l'île de Gilolo et l'île de Gabe.

GILON de Toucy, cardinal français, né à Toucy vers 1080, mort entre 1139 et 1142. Religieux à Cluny (1119), il suivit à Rome Calixte II, qui le fit cardinal et évêque de Tusculum (1121). Honorius II l'envoya en Palestine (1128) et en Pologne (1129), comme légat. Gilon prit le parti de l'antipape Anaclet, qu'il représenta en Aquitaine (1134). Il a laissé un poème latin sur la première croisade, depuis Nicée jusqu'à la prise de Jérusalem.

GILON (Ernest), littérateur et éditeur belge, né et mort à Verviers (1846-1902). Il a publié : *Nos deuts* (1872) ; *le Barrage de la Gileppe* (1878) ; *Chez les sauvages* (1881) ; *Eugène Mélen* (1881) ; *le Pétrole* (1881) ; *le Choléra* (1882) ; *Misères sociales : la lutte pour le bien-être* (1888). Il a fondé des cercles d'instruction : l'*Œuvre des soirées populaires*, la *Société des ouvrières de Bien en Mieux*, enfin la *Bibliothèque Gilon*, où il a édité pour un prix modique des œuvres instructives et moralisatrices.

GILOTIN n. m. Boursier de l'Université entretenu par l'abbé Germain Gilot, né et mort à Paris (1622-1688).
— ENCYCL. Après la mort de Gilot, son élève et successeur Thomas Durieux réunit (1690) dans les bâtiments du collège Sainte-Barbe les boursiers et des élèves payants, philosophes et humanistes (les théologiens étaient au Collège de Lisieux). On leur donna le nom de *gilotins*. Suspects en 1720 comme « appelants », réunis avec leurs camarades de Lisieux, ils perdirent après la réforme de 1730 le nom de *gilotins* pour celui de *communauté de Sainte-Barbe*.

GIL-PÉRÈS (Jules-Charles-Pérès JOLIN, dit), acteur comique français, né à Paris en 1827, mort à Vanves en 1882. Il joua au Gymnase, à la Gaîté, à la Porte-Saint-Martin, au Vaudeville, au Palais-Royal (1855), où il resta près de vingt-cinq ans. Plein de verve, de rondeur et de fantaisie, il fut un des meilleurs comiques de son temps. Il mourut fou.

GILSON (*Etienne*-Henry), philosophe français, né à Paris en 1884. Agrégé de philosophie (1907), docteur ès lettres (1913), avec deux thèses remarquées : *Index scolastico-cartésien* (1913), et *la Liberté chez Descartes et la théologie* (1913), il professa dans divers lycées puis passa aux Universités de Lille (1913), de Strasbourg (1919), puis de Paris où il fut nommé chargé de cours de la philosophie médiévale (1920). Fondateur et directeur, avec le P. G. Théry, O. P., des *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge* (1925 et suiv.), directeur des *Etudes de philosophie médiévale* (1921 et suiv.), il a écrit *le Thomisme* (1922) ; *la Philosophie de saint Bonaventure* (1924) ; *la Philosophie au moyen âge* (1925) ; *Saint Thomas d'Aquin* (1925) ; *Introduction à l'étude de saint Augustin* (1929). Il s'est attaché à situer les doctrines dans le cadre général du moyen âge, à les considérer en soi, à montrer l'importance des philosophies médiévales pour l'intelligence des sociétés modernes. (Acad. franç. en 1946.) V. *Supplément*.

GILZE-RIJEN, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional) ; 5.800 hab.

GIMBLETTE [*jin-blèt'*] n. f. (provençal *gimbeleto*). Petite pâtisserie sèche, ou bonbon en pâte de fruit, ayant la forme d'un anneau.

GIMBORN [*ghimm'*], ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne) ; 3.650 hab. Forges et fonderies de fer et d'acier. Filatures de laine.

GIMEL, comm. de la Corrèze, arrond. et à 6 kil. de Tulle, sur la Montane ; 655 hab. Ch. de f. Orléans. Chutes de la *Gimelle*. Ruines d'un château fort du moyen âge.

GIMIGLIANO, ville d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 4.560 hab.

GIMIGNANI (Giacinto), peintre et graveur italien, né et mort à Pistoie (1616-1681), élève de Pietre de Cortone. On voit de lui, à San-Francisco de Pistoie, un *Saint Roch au milieu des saints patrons de la ville* (1638). La galerie de Florence renferme le *Héro et Léandre* qui fut longtemps attribué au Guerchin, puis le *Saint Egide* (saint Gilles) *trouvé dans une grotte par des chasseurs*, qui avait appartenu à l'hôpital de Santa-Maria-Nuova.

GIMONE (la), rivière de Gascogne, descendue du plateau de Lannemezan, qui après avoir arrosé Gimont et Beaumont-de-Lomagne se jette dans la Garonne sur sa rive gauche. Cours, 133 kil.

GIMONT, ch-lieu de cant. du Gers, arrond. et à 26 kil. d'Auch, sur la Gimone ; 2.250 hab. (*Gimontois, oises*). Ch. de f. Midi. Eglise abbatiale du XIVe siècle. — Le canton a 11 comm., et 6.435 hab.

GIN [*djin'*] n. m. (mot angl. signifiant *genièvre*). Eau-de-vie de grains (orge, blé, avoine), fabriquée surtout en Angleterre.

GIN (Pierre-Louis-Charles), publiciste et helléniste français, né et mort à Paris (1726-1807). Conseiller au parlement et au Grand conseil avant la Révolution, il fut emprisonné, en 1793, pour un plaidoyer adressé à la Convention en faveur du roi. On a de lui : *De l'éloquence du barreau* (1767) ; *Vrais principes du gouvernement français* (1777) ; *De l'influence de la musique sur la littérature* (1802) ; *Discours sur l'histoire universelle* (1802), continuation de l'ouvrage de Bossuet ; *Analyse raisonnée du droit français* (1803-1806) ; des traductions, etc.

GINAIN (Louis-Eugène), peintre de genre français, né et mort à Paris (1818-1886). Elève de Charlet et d'Abel de Pujol, il débuta au Salon de 1839. Citons de lui : *la Bataille de Marengo, les Zouaves, le Camp de Châlons, la Rentrée à Paris des troupes de l'armée d'Italie le 12 août 1859, le Voyage de l'empereur à Alger ; le Grand chérif Sidi-Ali se rendant à la mosquée*.

GINAIN (Paul-René-Léon), architecte français, frère du précédent, né et mort à Paris (1825-1898). Elève de Lebas, il remporta le prix de Rome en 1852, avec *Un gymnase*. Durant son séjour à Rome, Ginain exécuta, d'après les ruines du *Théâtre de Taormina* (Sicile), une restitution très remarquée. On lui doit l'église de Notre-Dame-des-Champs à Paris, ainsi que le musée Galliera, l'Ecole pratique de médecine et la Clinique des accouchements. Membre de l'Institut en 1881.

GINCHY, comm. de la Somme, arrond. et à 17 kil. de Péronne, sur le plateau de Bapaume ; 187 hab. Enlevée par la IVe armée britannique le 15 septembre 1916, puis reprise par les Allemands en mars 1918 au cours de la 2e bataille de Picardie et recouvrée par les Alliés dans la même année (22 août).

GINDELY (Antonin), historien tchèque, né et mort à Prague (1829-1892). Après avoir enseigné l'histoire à l'université d'Olmütz, il voyagea en Europe pour y recueillir des documents relatifs au passé de son pays. Nommé en 1862 professeur d'histoire d'Autriche à l'université de Prague, chargé en 1873 d'enseigner celle de la Bohême au prince héritier Rodolphe, il publia, en tchèque et en allemand, un grand nombre d'ouvrages historiques, dont le plus connu est une *Histoire illustrée de la guerre de Trente ans* (Leipzig, 1884).

GINDRE n. m. (pour JOINDRE ; du lat. *junior*, plus jeune). Ouvrier boulanger qui pétrit le pain.

GINER DE LOS RIOS (Francisco), philosophe espagnol, né à Ronda (prov. de Malaga) en 1839, mort à Madrid en 1915. Il fut nommé (1866) professeur de philosophie du droit à l'université centrale de Madrid. Destitué en 1875, il refusa par patriotisme de fonder à Gibraltar une université espagnole. Sa chaire lui fut rendue en 1881. Il fut en Espagne l'un des propagateurs de la philosophie de Krause dont il a traduit le *Compendio de estética* (1874). Ses principaux ouvrages originaux sont : *Prolegómenos del derecho* (1873) ; *Estudios jurídicos y políticos* (1875) ; *Estudios filosóficos y religiosos* (1876) ; *Estudios de literatura y arte* (1876) ; *Estudios sobre educación* (1886) ; *Pedagogía universitaria* (1905) ; *Ensayos sobre educación* (1913).

GINESTAS, ch.-lieu de cant. de l'Aude, arrond. et à 16 kil. de Narbonne, près de l'Aude ; 844 hab. — Le canton a 14 comm., et 13.900 hab.

GINESTE (Adolphe AUGIER, dit **Raoul**), poète et romancier français, né à Fréjus en 1852, mort près de Sanary (Var) en 1914. Il débuta par des recueils de poèmes d'une couleur parnassienne : *le Rameau d'or* (1887), *Chattes et Chats* (1892) que devaient suivre *Soirs de Paris* (1903). Il écrivit ensuite divers romans : *la Seconde vie du docteur Albin* (1902) ; *le Nègre de Paris* (1903) ; *la Poupée de cire* (1906). Ses poésies provençales publiées en 1909 : *Amo trevado* (Ames hantées), *Coulougno enribanado* (la Quenouille enrubannée), lui assignent une place importante dans la seconde génération des félibres.

GINETA (LA), ville d'Espagne (prov. d'Albacète) ; 3.800 hab. Céréales, vin, safran ; fabrique de drap.

GINGAS [*jin-gha*] n. m. Toile de chanvre commune, ordinairement à carreaux blancs et bleus, servant à la confection des matelas et des chemises à l'usage des matelots, des nègres, etc. (Vx.) [On disait aussi GINGAR, et GINGAN.]

GINGE n. f. Graine rouge de l'*abrus precatorius*.

GINGEMBRE [*janbr'*] n. m. (lat. *zingiber* ; gr. *zigiberis*). Genre de plantes de la famille des zingibéracées.
— ENCYCL. Le *gingembre officinal* (zingiber officinale) est cultivé sous tous les tropiques. On utilise son rhizome comme condiment ; on en prépare des confitures, de la bière. Il renferme une résine et une essence aromatique (gingerol), douées de propriétés stomachiques stimulantes et carminatives.

Gingembre : *a*, fleur.

GINGEOLE n. f. Bot. Nom vulgaire de la *jujube*.
— Mar. Place de la bousole à la poupe d'une galère.
— Pop. *Cadet la gingeole*, Homme grand et maigre.

GINGEOLIER [*li-é*] n. m. Nom vulgaire du *jujubier*.

GINGEON n. m. Nom vulgaire du *canard siffleur*.

GINGER-BEER [*djin'-djeur'-bîr*] n. m. (mot angl. signif. *bière de gingembre*). Boisson gazeuse aromatisée de gingembre et de poivre.

GINGER-BREAD [*djin'-djeur'-brèd*] n. m. (mot angl. signif. *pain de gingembre*). Pain d'épice anglais, fait de mélasse aromatisée avec du gingembre.

GINGER-GRASS [*djin'-djeur'-grass*] n. m. (mot angl. signif. *herbe de gingembre*). Nom donné dans l'Inde à l'*andropogon schœnanthus*, dont le rhizome fournit l'essence de ginger-grass ou de *palmarosa*.

GINGEROL n. m. Composé que l'on retire du rhizome de gingembre.

GINGIBRINE n. f. Poudre de gingembre.

GINGIN n. m. Pop. *Avoir du gingin*, Etre intelligent, Avoir du savoir-faire.

GINGINER [*né*] v. intr. (de *gingin*). *Pop.* Faire des œillades : *Elle* GINGINE *à mon endroit*. (Gavarni.)

GINGIVAL, E, AUX adj. (du lat. *gingiva*, gencive). Qui appartient aux gencives : *Muqueuse* GINGIVALE. (On dit aussi GENCIVAL.)

GINGIVITE n. f. (du lat. *gingiva*, gencive). Inflammation des gencives.
— ENCYCL. La *gingivite* n'est, la plupart du temps, qu'une localisation des stomatites. Chez les diabétiques on observe parfois une gingivite chronique qui aboutit à l'ébranlement et à la chute des dents (gingivite expulsive). Le traitement est celui des stomatites.
— Art vétér. La *gingivite* s'observe chez les animaux jeunes ou âgés. Chez les jeunes, elle est due à l'évolution dentaire ; cette gingivite fait partie de l'inflammation buccale appelée autrefois *lampa* chez le cheval.
L'affection est particulièrement fréquente chez les ruminants atteints de fièvre aphteuse ; chez le chien et le chat, la gingivite tartrique est très fréquente.
Le traitement consiste en soins antiseptiques locaux, lavages astringents, enlèvement du tartre, nivellement dentaire.

GINGKO n. m. Bot. V. GINKGO.

GINGKOSIQUE [*zik'*] adj. Se dit d'un acide contenu dans le péricarpe des fruits du gingko.

GINGLARD [*jin-glar*] n. m. Argot. Petit vin acide et vert. (On dit plutôt REGINGLARD.)

GINGLYME n. m. (du gr, *gigglumos*, charnière). Anat. Articulation permettant des mouvements analogues à ceux d'une charnière.
— ENCYCL. Les caractères des *ginglymes* sont très tranchés : on trouve sur l'un des os une poulie ou trochlée ; sur l'os opposé, une crête correspondant à la gorge de la poulie et deux facettes correspondant aux parties latérales de la trochlée. Exemple : coude, genou.

GINGLYMOÏDAL, E, AUX adj. (de *ginglyme*). Anat. Se dit des articulations de la nature du ginglyme.

GINGRINE n. f. (lat. *gingrina* ; gr. *giggras*). Petite flûte phénicienne, au son nasillard et plaintif, dont on se servait dans les fêtes d'Adonis.
— Adjectiv. : *Flûte* GINGRINE.

GINGUELET [*ghe-lè*] n. m. (diminutif de *ginguet*). Vin léger.
— Adjectiv. : *Vin* GINGUELET.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), écrivain français, né à Rennes en 1748, mort à Paris en 1816. Etant venu à Paris en 1772, il écrivit des vers dans l'*Almanach des Muses*, et des articles dans le *Mercure de France*. En 1779, il publia *la Confession de Zulmé*, gracieuse pièce qui devint vite populaire. Il accueillit la Révolution avec enthousiasme et publia, en 1791, une brochure : *De l'autorité de Rabelais dans la révolution présente et dans la Constitution civile du clergé*, puis des *Lettres sur les « Confessions » de J.-J. Rousseau*. D'opinion modérée, il fut emprisonné sous la Terreur. Directeur de la commission exécutive de l'instruction publique, membre de l'Institut (sciences morales et politiques), il fut sept mois ministre plénipotentiaire du Directoire à Turin (1797). Elevé au Tribunat en 1799, son libéralisme l'en fit exclure en 1802. De 1802 à 1806, il fit à l'Athénée un cours de littérature italienne. Membre de l'Académie des inscriptions (1803). Son œuvre capitale est son *Histoire littéraire de l'Italie* (1811-1819), continuée jusqu'au XVIe siècle par Fr. Salfi. Citons encore : *Coup d'œil rapide sur le « Génie du Christianisme »* (1802), et ses articles dans la *Décade philosophique*, qu'il avait fondée.

GINGUER [*ghé*] v. intr. (autre forme de GIGUER). Sauter, folâtrer. || Ruer (en parlant des bêtes de somme ou de labour).

GINGUET [*ghè*], **ETTE** adj. (de *ginguer*). *Fam.* Se dit du vin qui est un peu aigre (il fait sauter celui qui en boit) : *Vin* GINGUET. (On a écrit aussi GUINGUET.)
— *Fig.* De mince valeur : *Robe* GINGUETTE. *Esprit* GINGUET.
— *Substantiv.* Vin aigrelet, suret : *Boire du* GINGUET.
— Mar. Pieu mobile avec lequel on arrête le cabestan, après qu'il a servi. (On dit aussi LINGUET.)

GINISTY (Paul), littérateur et administrateur français, né et mort à Paris (1855-1932). Il débuta dans de petites revues, puis collabora à divers journaux. En 1896, il fut directeur de l'Odéon avec Antoine ; les associés n'ayant pu s'entendre, Ginisty garda seul la direction jusqu'en 1906, où il céda la place à Antoine et devint inspecteur des monuments historiques. Il a écrit des romans, des études de mœurs, des études historiques, des pièces de théâtre, dont l'ensemble forme une cinquantaine de volumes. Citons, parmi les romans : *la Fange* (1882) ; *l'Amour à trois* (1884) ; *la Remplaçante* (1895) ; *Lendemains d'amour* (1902) ; *Francine* (1909) ; *Jean de Paris* (1919) ; *Au seuil du bonheur* (1923) ; parmi les pièces de théâtre : *Crime et Châtiment* (1888) ; *Catherine de Rimini* (1896) ; parmi les travaux d'histoire, consacrés surtout aux gens de théâtre : *les Mémoires de Louise Fusil* (1904) ; *Mademoiselle Gogo, Mademoiselle Beauménard* (1913) ; *Mémoires et Souvenirs de comédiennes du XVIIIe siècle* (1914) ; *les Anciens boulevards* (1925) ; *Bocage* (1926). Citons encore : *l'Année littéraire* (1885 et suiv.) ; *Choses et Gens du théâtre* (1892) ; *la Vie d'un théâtre* (1898) ; *Chronique parisienne des six derniers mois d'Empire* (1912) ; *Anthologie du journalisme* (1917) ; *Histoire de la Guerre par les combattants* (1917-1921), *Souvenirs de journalisme et de théâtre* (1930).

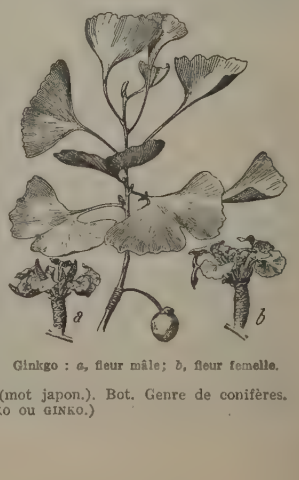
Ginkgo : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

GINKGO n. m. (mot japon.). Bot. Genre de conifères. (S'écrit aussi GINGKO ou GINKO.)

— Encycl. Bot. L'espèce unique de ce genre (*ginkgo biloba* ou *salisburya adiantifolia*) est un bel arbre de la Chine et du Japon, à feuilles persistantes, pétiolées. Ses fleurs sont dioïques. L'amande crue ou grillée fournit un aliment estimé en Chine et au Japon. Le bois, blanc et léger, mais d'un grain fin, est susceptible d'un beau poli. Introduit en Angleterre (1784), puis à Montpellier (1788) et de là dans toute la France, le *ginkgo* est fort ornemental dans les parcs et jardins des régions tempérées.

On l'appelle vulgairement *arbre aux quarante écus*, en raison du prix que le paya un amateur français à un horticulteur anglais.

Le genre *ginkgo*, représenté dès le permien, abonde dans le jurassique, le crétacé et le tertiaire.

GINKGOPHYLLUM [*jink, lom'*] n. m. Genre de gymnospermes-salisburiées fossiles, dont les feuilles rappellent à la fois celles des *ginkgos* et des *baiera*. (Leurs empreintes se trouvent dans le houiller supérieur d'Angleterre et le permien de France, à Lodève.)

GINNEKEN, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur le Mark, branche du Dintel, affl. de la Meuse; 9.200 hab.

GINNERIE [*rî*] n. f. (de *ginning*, corrupt. de *engine*, machine, qui désigne les opérations par lesquelles on sépare les fibres du coton des graines). Etablissement où s'effectuent ces opérations.

GINOSA, ville d'Italie (Basilicate, prov. de Lecce), sur le Latepza; 10.915 hab.

GINOULHIAC (Jacques-Marie-Achille), archevêque de Lyon, né et mort à Montpellier (1806-1875). Nommé, dès son ordination, professeur de théologie au grand séminaire de Montpellier (1830), puis vicaire général d'Aix (1839), il devint évêque de Grenoble (1852), puis (1870) archevêque de Lyon. Son ouvrage capital est une *Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles de l'Eglise* (1852). D'abord opposant à la définition du dogme de l'infaillibilité, il y adhéra l'un des premiers.

GINOUSCLE [*nousskl'*] n. f. (Ce mot, abrégé de *lagnouscle* a été déformé par une faute typographique et figure dans les dictionnaires sous la forme fautive *ginousèle*.) Nom vulgaire de l'*euphorbe épurge*, en Provence.

GINSENG [*sanng'*] n. m. (nom chinois). Racine d'une plante du genre *panax*, de la famille des araliacées [*panax* ou *aralia ginseng*].

— Encycl. Les Chinois considéraient jadis cette racine comme un merveilleux tonique, leur ressource la plus précieuse après le thé. Le ginseng d'Amérique, découvert au Canada en 1712, et qui paraît jouir des mêmes propriétés, est la racine du *panax quinquefolium*.

GINZKEY (François-Charles), littérateur allemand, né à Pola en 1871. Il a écrit des poésies d'une belle inspiration, mais quelquefois gâtées par des traits de mauvais goût. Romancier habile il n'évite pas toujours la fade sentimentalité, exemples : *Jacob et les Femmes* (1908) où il a tendance à forcer les effets; *Der von der Vogelweide* (1912), histoire romancée du grand poète Walter de la Vogelweide. Ginzkey a publié un choix de ses *Poésies, Ballades et Récits*, en 1925.

GINZO-DE-LIMIA, ville d'Espagne (prov. d'Orense), sur le *Ginzo*, branche supérieure du *Limia;* 6.500 hab. Tissus de lin et de laine; céréales, élevage. — Le *territoire de Limia* a été surnommé « le grenier de la Galice », à cause de sa fertilité.

GIOBERT (Jean-Antoine), chimiste italien, né à Mongardino, près d'Asti, en 1761, mort en 1824. Il fut professeur à l'université de Turin. En 1798, Grouchy le nomma membre du gouvernement provisoire de Turin; emprisonné au retour des Autrichiens (1799), il recouvra sa liberté après Marengo. Professeur, après 1814, à l'académie de Turin, il répandit en Italie les théories de Lavoisier. On lui doit d'importants travaux sur la culture des céréales, la teinture, etc.

GIOBERTI (Vincenzo), philosophe et homme politique italien, né à Turin en 1801, mort à Paris en 1852. Il fut, avec C. Balbo et M. d'Azeglia, un des chefs du *risorgimento* romantique, qui aboutit au mouvement de 1848. Acquis, dès 1830, au libéralisme patriotique, il s'intéressa à la « Jeune-Italie », au point d'être suspect et condamné à l'exil (1833). Retiré à Paris, puis à Bruxelles où il publia ses principaux ouvrages (*Teorica del sovrannaturale* [1837]; *Introduzione allo studio della filosofia* [1840]; *Lettera sugli errori politico-religiosi di Lamennais* [1840]; *Del bello* [1841]; *Del buono* [1841]) il atteignit la célébrité par son ouvrage capital *Il primato degli Italiani* (1843), dans lequel il prétendait établir la supériorité scientifique, philosophique, littéraire, artistique, même morale, des Italiens, s'indignant de la primauté accordée à la France, dont la domination n'a été, d'après lui, qu'une œuvre de corruption. Les *Prolegomeni al Primato* (1845) complètent cette conception. *Il Primato* eut, pour les Italiens, la valeur d'une prophétie, à l'avènement de Pie IX, suivi de la formation d'un parti néo-guelfe. D'où la popularité de Gioberti, qui, en 1848, fut élu président de la Chambre, et devint bientôt (16 décembre) président du conseil. Mais, tout à son idée de fédération italienne, il se brouilla avec ses collègues quand il parla de s'entendre avec Léopold de Toscane et Pie IX; et, d'ailleurs, le désastre de Novare, l'abdication de Charles-Albert rendirent inévitable sa retraite (29 mars 1849). Etabli à Paris, il écrivit son *Rinnovamento civile degli Italiani* (publié en 1851), dans lequel il renonçait au système fédératif, pour incliner vers l'unité politique de l'Italie sous la direction du Piémont.

GIOBERTITE n. f. (de *Giobert*, nom propre). Carbonate naturel de magnésium, dont la formule est $MgCO^3$. (La giobertite est rhomboédrique, jaunâtre, et se dissout dans l'acide chlorhydrique.)

Gioconda (La), opéra représenté en 1876 à la Scala de Milan. Le livret, très romantique, de Tobia Gorrio (anagramme de Arrigo Boïto) est une adaptation du drame de V. Hugo, *Angelo, tyran de Padoue*. La partition, due à A. Ponchielli, est écrite dans un style constamment pathétique. Elle obtint, à son apparition, un succès éclatant.

Gioconda (La), tragédie en quatre actes de G. d'Annunzio, représentée à Palerme le 15 avril 1899. Gioconda, modèle et maîtresse du sculpteur Lucio Settala, est une femme énigmatique et fatale; Silvia, femme de l'artiste, douce et affectueuse, a les plus hautes qualités morales. Lucio, pris entre ces deux amours, ne sait pas sacrifier l'un à l'autre. Dans cette tragédie, d'Annunzio exprime une idée qui lui est particulièrement chère, idée au reste qui appartient à la Renaissance : l'artiste est au-dessus des lois de la morale. Ici, comme dans beaucoup d'autres œuvres de d'Annunzio, il est difficile de n'être pas saisi par la magie de la forme et l'éclat des images. *La Gioconda* a été jouée à Paris, le 21 janvier 1905, par la Duse, à qui le poète l'a dédiée. Elle a été traduite en français par G. Hérelle.

GIOCONDO (Fra Giovanni), architecte italien, né à Vérone vers 1435, mort à Venise vers 1515. Fort jeune encore, il alla dessiner les ruines des monuments antiques de Rome, et composa un recueil de plus de 2.000 inscriptions, qu'il offrit à Laurent le Magnifique. Rentré dans sa patrie, il fut chargé de reconstruire le pont Della-Pietra. Trévise lui demanda le plan de ses fortifications. Appelé à Venise, il réussit à détourner la Brenta et à la conduire à la mer, puis éleva, à Vérone, le superbe *palazzo del Consiglio*. En 1499, Louis XII l'appela à Paris, où il bâtit le pont Notre-Dame (1500-1507) et peut-être le Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, et la façade orientale du château de Blois. De retour en Italie, en 1508, il construisit, à Venise, *il Fondaco del' Tedeschi*, décoré par Titien et Giorgione. En 1513, pour la reconstruction du Rialto, il proposa un projet splendide qui ne fut pas accepté. Cette déception le décida à se fixer à Rome. Bien accueilli au Vatican, il fut nommé, en 1514, architecte de Saint-Pierre, dont il consolida les fondations. Artiste doublé d'un humaniste, il a publié et annoté *Vitruve* et les *Commentaires* de César, dédiés à Julien de Médicis, puis les *Œuvres* de Julius Obsequens, d'Aurelius Victor, et le *De re rustica*, de Caton.

GIOCOSO [*djî-o*] adj. (mot ital.). Mus. Gai, joyeux, léger. (Se dit pour indiquer le caractère d'un morceau.)

GIOIA ou **GIOJA** (Flavio), nom du marin d'Amalfi qui, au dire d'un certain nombre d'historiens, aurait inventé la boussole vers 1300. En réalité, Flavio Gioia est un mythe; la date et le lieu de l'invention sont controuvés, et c'est au milieu du XVe siècle seulement que Flavio Biondo attribue pour la première fois à un Amalfitain la découverte de l'aiguille aimantée et de la boussole, dans le vers bien connu :

Prima dedit nautis usum magnetis Amalphis.

GIOIA (Melchior), économiste italien, né à Plaisance en 1767, mort à Milan en 1829. Nommé historiographe d'Etat par Napoléon Ier, il perdit cet emploi pour un ouvrage qu'il fit sur le divorce (1803), et eut ensuite la direction de la statistique du Royaume italien; mais, ayant entrepris une guerre de pamphlets contre les hauts fonctionnaires, il fut expulsé en 1811. Il subit, en 1820, une détention de huit mois. Il est l'auteur de divers ouvrages de statistique.

GIOÏA del Colle, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Bari); 25.755 hab. Commerce d'huiles et de vins.

GIOÏA de' Marsi, ville d'Italie (Abruzzes, prov. d'Aquila); 2.960 hab.

GIOÏA Sannitica, ville d'Italie (Campanie, prov. de Caserte); 2.950 hab.

GIOÏA Tauro, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio); 8.140 hab.

GIOIOSA Ionica, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio), près de la mer Ionienne et des ruines de l'antique *Metaurum;* 12.015 hab.

GIOIOSA Marea, ville d'Italie (Sicile, prov. de Messine); 6.495 hab. Filatures de soie.

GIOL n. m. (lat. *lolium*). Nom vulgaire de l'*ivraie*.

GIOLFINO ou **GOLFINO** (Nicolas), peintre italien, né à Vérone au XVe siècle. Il a peint principalement à fresque. Ses meilleures œuvres se trouvent à Vérone. Rappelons les fresques qu'il a exécutées à Santa-Maria-in-Organo : *la Mort de Goliath; Pharaon englouti par les eaux de la mer Rouge*. Il peignit dans l'église Sainte-Anastasie une *Descente du Saint-Esprit*, et laissa des tableaux à l'huile, dont l'un, *la Vierge glorieuse*, est au musée de Berlin.

GIOLITTI (Giovanni), homme d'Etat italien, né à Mondovi en 1842, mort à Cavour en 1928. Député depuis 1882 de Cuneo-Dronero, ministre du Trésor en 1889, il forma son premier ministère en mai 1892 : le scandale de la *Banca Romana* causa sa chute (nov. 1893); mais, dès 1901, il reparut comme ministre de l'intérieur, en novembre 1903 comme président du conseil. Dès lors, il fut, jusqu'en 1914, le maître de la politique italienne, le Parlement, issu « d'élections giolittiennes », acceptant une sorte de « dictature larvée ». Dans son deuxième ministère (1903-1905), il irrita les socialistes par la répression d'une grève de cheminots; dans son troisième (1906-1909), il les satisfit par la concession de travaux aux coopératives ouvrières. Son quatrième ministère (1911-1914) fut marqué par l'établissement du suffrage universel (1911-1912); mais la guerre de Libye, principale forme du conflit italo-turc (1911-1912), lui valut de violentes attaques. Bien qu'ayant adhéré, en 1912, au renouvellement de la Triplice, il soutint, au début de la Grande Guerre, le neutralisme du ministère Salandra. Il ne put empêcher l'intervention armée de l'Italie, et, pendant la Guerre, vécut retiré dans le Piémont. La crise intérieure qui suivit l'Armistice le ramena au pouvoir. Si, dans son cinquième ministère (1920-1921), il parvint à résoudre la question de Fiume et à dégager l'Italie de l'affaire d'Albanie, il ne sut pas empêcher, à l'intérieur, l'occupation d'usines par des ouvriers, et de terres par des paysans. La réaction fasciste contre le socialisme, les élections de mai 1921, amenèrent sa retraite; en novembre 1924, il se retira de la majorité devenue fasciste, ne sortit de son long silence que pour protester, le 16 mars 1928, contre la loi électorale créant un Parlement corporatif. Il a écrit des mémoires : *Memorie della mia vita* (1922).

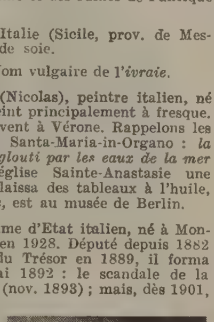

Giolitti. — Cl. International Graphic Press.

GIONO (Jean), écrivain français, né à Manosque (Basses-Alpes) en 1895. Paysages et habitants de la Haute-Provence inspirent toute son œuvre, qui exalte la joie de vivre dans une nature sauvage, loin de la civilisation moderne. Son style est animé d'un puissant souffle poétique, qui touche parfois à l'épopée. Ses romans ont pour titres : *Colline* (1929); *Un de Baumugnes* (1929); *le Grand Troupeau* (1931); *Jean le Bleu* (1933); *le Chant du monde* (1934); *les Vraies Richesses* (1936); *Batailles dans la montagne* (1937); *Refus d'obéissance* (1937); *Triomphe de la vie* (1942); *l'Eau vive* (1943); *les Ames fortes* (1949); *le Hussard sur le toit* (1952); *le Moulin de Pologne* (1953), etc. Son théâtre pastoral sort de la même inspiration : *le Lanceur de graines* (1932); *le Bout de la route* (1941); *la Femme du boulanger* (1941). [Acad. Goncourt, 1954.]

GIORDANI (Pietro), écrivain italien, né à Plaisance, mort à Parme (1774-1848). Il eut une grande influence sur les écrivains, et exerça une véritable dictature littéraire. Il encouragea Léopardi, tout jeune alors. Ses *Œuvres* (1865) sont d'une langue très pure.

GIORDANO (Luca), dit **il Fa presto** (*le Fait vite*), peintre italien, né et mort à Naples (1632-1705). Il étudia sous Ribera, puis sous Pierre de Cortone. La cupidité de son père l'habitua de bonne heure à une rapidité de travail qui lui valut son surnom, et qui nuisit à son talent. Le roi d'Espagne Charles II l'appela auprès de lui en 1692. Giordano orna, en moins de deux ans, l'Escurial d'un nombre considérable de peintures, puis décora la salle des Ambassadeurs au palais de Madrid, le palais de Buen-Retiro, la cathédrale de Tolède, etc. Il quitta l'Espagne en 1702, un peu plus d'un an après la mort de Charles II, retourna en Italie et rentra à Naples. Le nombre de ses productions est immense; le musée de Madrid en contient à lui seul cinquante-sept. On compte quelques tableaux de cet artiste au Louvre : *Mars et Vénus, Jésus enfant, la Présentation au temple*. Parmi ses meilleures toiles, rappelons : *Vénus et l'Amour, Mort de sainte Cécile, Enlèvement d'Europe, Jugement de Pâris*.

GIORDANO (Umberto), compositeur italien, né à Foggia en 1867, mort à Milan en 1948. Elève au conservatoire de Naples, de Paolo Serrao, il débuta par un ouvrage en trois actes, *Mala vita* (1892). Il donna ensuite, à Naples, *Regina Diaz* (1894), *Andrea Chenier* à la Scala en 1896, *Fedora* (1898), au Théâtre-Lyrique de Milan, et, à la Scala, *Siberia* (1903). Il a fait représenter ensuite *Marcella* (1907); *Mese Mariano* (1910); *Madame Sans-Gêne* (New-York, 1915); *la Cena delle beffe* (1924). Giordano a écrit en outre *Piedigrotta*, poème symphonique, et publié une édition des *Symphonies* de Beethoven. V. *Supplément*.

GIORGINI (Giambattista), jurisconsulte, homme politique et littérateur italien, né à Lucques en 1818, mort à Padoue en 1888. Gendre de Manzoni, professeur de droit à l'université de Sienne, il prit part à la campagne contre l'Autriche (1848) comme capitaine d'un bataillon d'étudiants; en 1859, il fit partie du gouvernement provisoire de la Toscane, fut nommé député de Sienne en 1861, et sénateur en 1872. Entre 1848 et 1865, il se jeta avec ardeur dans la mêlée politique et publia dans les journaux et revues nombre d'articles d'histoire ou de politique, qu'il n'a jamais réunis en volume. Orateur éloquent, il fut un des ouvriers les plus actifs du *Risorgimento* en Toscane.

GIORGIONE (Giorgio Barbarelli, dit le), peintre vénitien, né à Castelfranco (Marche Trévisane) en 1477 ou 1478, mort à Venise en 1511. Bien que beaucoup d'œuvres de ce grand artiste aient été perdues, celles qui restent suffisent à attester l'importance de son rôle dans l'art. Il fut un des premiers à peindre directement dans le ton des objets, au lieu de colorier à l'aide de glacis une préparation en grisaille; il eut une vision de peintre et il entraîna par son exemple les peintres vénitiens. De ses œuvres de début on ne conserve que *l'Epreuve du feu* (Florence); ses fresques du *Fondaco de' Tedeschi* (1508) sont détruites; mais l'on peut admirer encore la *Madone* de Castelfranco exécutée en 1504, à Londres une *Allégorie*, à Venise au palais Giovanelli son chef-d'œuvre *la Tempête*, intéressant non seulement par l'agrément des personnages, mais aussi par le beau dessin des arbres et le magnifique paysage. On lui donne aussi des portraits, un *Chevalier de Malte* (Pitti), un *Adolescent* (Berlin), *les Trois musiciens* (Pitti). Le groupe des *Trois philosophes* (Vienne) fut terminé par Sebastiano Veneziano, et le Titien dut peindre le fond de paysage de la *Vénus* (Dresde). On a attribué aussi au Giorgione le *Concert champêtre* du Louvre; mais le paysage n'a aucune ressemblance avec ceux du Giorgione, et les figures pourraient avoir été peintes par Domenico Campagnola; certains critiques regardent le Titien lui-même comme l'auteur de ce chef-d'œuvre.

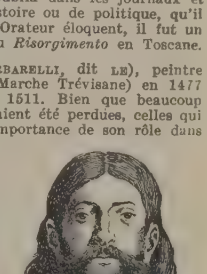

Le Giorgione.

Giornale d'Italia (Il), journal quotidien italien, paraissant à Rome, où il a été fondé en 1901. De tendance libérale, il a subi les effets de la loi sur la presse du 31 décembre 1925 supprimant tout périodique considéré comme non favorable au fascisme; il est classé aujourd'hui comme « philofasciste ».

GIORNO (À) [*djior-no*] loc. adv. (locution ital.). Littéralem., *A jour :* D'une façon brillante, de manière à produire un éclat comparable à celui du jour : *Jardins éclairés* À Giorno.

GIOSA (Nicola de), compositeur italien, né et mort à Bari (1820-1885). Elève du conservatoire de Naples, il fit représenter au Teatro-Nuovo *la Casa degli artisti* (1844), qui fut bien accueillie. *Elvina* (1845), puis *Don Checco*,

opéra bouffe dont le succès fut éclatant (1850) ; et enfin il aborda le grand théâtre San-Carlo avec un opéra sérieux intitulé *Folco d'Arles* (1851). On lui doit, en outre de quelques autres ouvrages dramatiques, des romances, des canzones, et de la musique religieuse.

GIOTTINO (Giotto *di Maestro Stefano*, dit), peintre du XIVe siècle. On lui attribue parfois les fresques de la chapelle Orsini, dans la basilique de Saint-François d'Assise, représentant l'*Histoire de saint Nicolas de Bari*, et, avec plus de fondement, un *Couronnement de la Vierge* et deux scènes de la *Vie de saint Nicolas*, dans la même église, et les peintures de Sainte-Claire d'Assise. Il a peint encore l'*Histoire de saint Sylvestre et de Constantin*, à Santa-Croce de Florence ; *le Christ en croix parmi les saintes femmes* et *l'Adoration des bergers*, dans la chapelle Strozzi à Sainte-Marie-Nouvelle.

GIOTTO (Ambrogio *ou* Angiolotto DI BONDONE, dit), peintre florentin, né à Colle, près de Vespignano, probablement en 1266, mort à Florence en 1336. Il gardait un troupeau de moutons lorsqu'un hasard heureux le fit rencontrer par Cimabue, le peintre florentin ; étonné des singulières dispositions de cet enfant qui traçait d'instinct des esquisses pleines de naturel, il le prit comme élève.

Giotto di Bondone.

Giotto fut l'ami de Dante. Le poète célébra, dans sa *Divine Comédie*, le talent de l'artiste, qui fit un superbe portrait du poète et s'inspira de ses conceptions pour quelques-unes des fresques dont il décora la chapelle de l'Arena, à Padoue. Cette décoration comprend une série de compositions dont les sujets sont tirés de l'Evangile. Dans le nombre, se trouve la *Résurrection de Lazare*. Giotto travailla également à Florence, où l'on admire encore ses superbes peintures de l'église Santa-Croce ; à Assise, où sont quelques-unes de ses meilleures fresques, et à Rome, où l'appela Boniface VIII. Il séjourna à Naples, chez le roi Robert le Sage.

Giotto introduisit dans l'art le mouvement, l'expression, la vie ; à la raideur et à l'âpreté des formes byzantines il substitua des attitudes véridiques et des corps réels. Giotto rivalisa aussi avec les meilleurs architectes, en donnant les plans du campanile qui se dresse, si élégant et si pur, à côté de la cathédrale de Florence, et il sculpta lui-même deux des bas-reliefs qui ornent cet édifice.

GIOVANNALE [*djio-van-na-lé*] n. m. (de l'ital. *Giovanni*). Membre d'une secte religieuse fondée en Corse au XVIe siècle. || Plur. *Des* GIOVANNELI.

GIOVANNI da Fiesole [Fra Angelico]. V. FIESOLE.

GIOVANNI (Ser), appelé parfois **Ser Giovanni fiorentino**, conteur italien de la seconde moitié du XIVe siècle, mort après 1406. Il est l'auteur d'un recueil de 50 nouvelles, portant le titre bizarre de *Pecorone*, « La grosse bête » (vers 1378), où il essaye gauchement d'imiter le *Décaméron*.

GIOVANNI di Pietro, dit lo Spagna, peintre italien, d'origine espagnole, né vers 1480, mort à Spolète vers 1540. Elève du Pérugin et condisciple de Raphaël, il fut influencé par ce dernier et par Lippi. Parmi ses œuvres, citons : *l'Adoration des Mages* (Vatican) ; *Assomption* (église des Reformati de Monte-Santo, à Todi) ; *Madone trônant au milieu des saints* (palais communal de Spolète), et son chef-d'œuvre : *la Vierge au milieu de saints et de saintes* (chapelle San-Stefano, dans l'église d'Assise).

GIOVANNI da San-Giovanni (Giovanni MANOZZI, dit), peintre italien, né à San-Giovanni vers 1590, mort en 1636. Il travailla à Florence pour Cosme II et Lorenzo de Médicis, à Rome pour le cardinal Bentivoglio, à Pistoie, à Volterra, etc. Ce peintre, d'humeur joyeuse et aventureuse, a traité ses œuvres avec un parti pris de réalisme comique. Parmi ses tableaux, on peut citer : *Vénus peignant la chevelure de l'Amour* (Offices) ; *le Coucher de la mariée* (Offices), et, parmi ses fresques : *le Christ servi par les anges* (Badia de Fiesole) ; le plafond du palais Pitti.

GIOVANNI (Vincenzo DI), philosophe et philologue italien, né à Salaparuta (Sicile, prov. de Trapani) en 1832, mort à Palerme en 1903. Sorti de l'université de Palerme, il obtint successivement la chaire de philosophie au lycée Victor-Emmanuel et au séminaire de Palerme. Il a publié, entre autres ouvrages : *la Réforme catholique et la Philosophie de la Révélation d'après Vincenzo Gioberti* (1859) ; *De la prose italienne en Sicile aux XIIIe, XIVe et XVe siècles* (1862) ; *Etudes sur le système philosophique de Micheli* (1864-1865) ; *Chroniques siciliennes des XIIIe, XIVe et XVe siècles* (1865) ; *Jean Pic de la Mirandole dans l'histoire de la Renaissance et de la philosophie en Italie* (2e édit., 1899) ; *Philologie et Littérature siciliennes* (1871) ; *Histoire de la philosophie en Sicile, des temps anciens jusqu'au XIXe siècle* (1873). Giovanni a été élu membre correspondant de l'Institut de France en 1879.

GIOVANNINELLI (Ange-Laurent), général français, né à Pastoreccia-de-Rostino (Corse) en 1837, mort à Sedan en 1903. Sorti de Saint-Cyr, il fit dans l'infanterie les campagnes d'Italie et du Mexique, prit part, en 1870, aux batailles sous Metz et s'évada après la capitulation. Il alla servir dans l'armée de Faidherbe et se signala à Villers-Bretonneux et à Saint-Quentin. Colonel en 1880, il fut envoyé au Tonkin (1884), s'empara de Langson, débloqua Tuyen-Quan, et fut nommé général de brigade (1885). De retour en France, il devint membre du conseil supérieur de la guerre et inspecteur d'armée (1898).

GIOVINAZZO, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Bari), sur la côte de l'Adriatique ; 10.705 hab. Carrières de pierre à bâtir. Filatures et tissages de coton et de chanvre.

GIPE ou **GIPPE** n. f. (autres formes de *jupe*). Au XIIe siècle, Corsage de femme. Au XVIIIe, Souquenille de toile portée sur le pourpoint par les paysans et les palefreniers.

GIPHANIUS (Hubert VAN GIFFEN, dit), jurisconsulte, né à Buren (Gueldre), vers 1533, mort à Prague en 1604. Il professa le droit à Strasbourg, Altorf, Ingolstadt, et devint conseiller de Rodolphe II. On a de lui, outre des éditions de *Lucrèce* (1565) et de *l'Iliade* (1572), *Commentarius ad institutiones* (1596) ; *Lecturæ Altorfinæ in aliquot titulos Digestorum et Codicis* (1605) ; *Antinomiæ juris civilis* (1605) ; *Antinomiæ juris feudalis* (1606).

GIPON n. m. Mar. Syn. de GUIPON.

GIPPON n. m. (de *gipe*). Corsage de femme ou pourpoint d'homme porté au moyen âge. (Le *gippon* de l'homme d'armes est un pourpoint doublé et rembourré qui garantit du contact des mailles ou des plates.)

GIPPONS : 1. Gippon de femme (XIIIe s.) ; 2. Gippon (XIVe s.).

GIPPSLAND, district du sud-est de l'Australie (Victoria), borné par les Alpes australiennes, l'océan Indien, le détroit de Bass, l'océan Pacifique et la Nouvelle-Galles du Sud ; 9.000 hab. Pays marécageux sur la côte, et boisé dans l'intérieur, de climat doux et sain. Richesses minières abondantes (or, cuivre, étain, argent, antimoine, houille ; pierres précieuses, etc.).

GIPSY [*djip'sé*] n. (mot angl. ; corrupt. de *Egyptien*). Nom anglais des bohémiens : *Un, Une* GIPSY. || Plur. *Des* GIPSIES.

GIQUEL (Prosper-Marie), marin français, né à Lorient en 1835, mort à Cannes en 1886. Il fit les campagnes de la Baltique, de Crimée et de Chine. Entré au service du Céleste-Empire (1861), il construisit l'arsenal de Fou-Tchéou, où il instruisit de jeunes Chinois, qu'il conduisit en France en 1877. Lors du conflit qui éclata entre la Chine et la France au sujet du Tonkin (1884), Giquel renonça à ses fonctions. Il venait de les reprendre lorsqu'il mourut.

GIRAFE n. f. (ital. *giraffa*, dérivé de l'arabe *zourafa* ou *zerafa*). Zool. Genre africain de mammifères ruminants déclives comprenant plusieurs espèces.

— *Pop.* Grande femme maigre, à long cou.

— Fam. *Peigner la girafe*, Ne rien faire.

— Pêch. Sur le littoral normand, Vergue, inclinée et maintenue par des haubans et qui supporte la corde d'un filet. (On dit aussi HUNIER.)

— Techn. Nom donné à des wagonnets employés dans les travaux de terrassement. (La benne, montée assez haut sur le châssis, se déverse par basculement latéral.) V. WAGON.

— ENCYCL. Zool. Les *girafes* sont remarquables par leur cou extraordinairement long et rigide (il n'existe, en effet, que sept vertèbres cervicales), leur train de derrière déprimé, leur front garni de deux courtes cornes poilues,

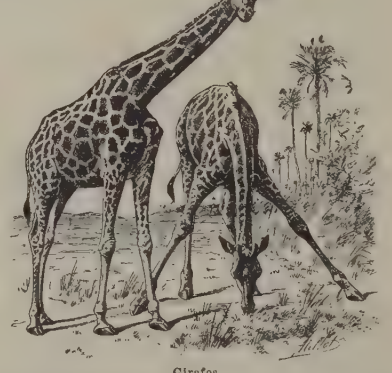
Girafes.

et, chez les mâles, d'une bosse médiane assez haute. Elles atteignent 6 m. de hauteur, et vont l'amble.

Les diverses espèces et sous-espèces diffèrent tant par la forme de la tête que par le nombre et le développement des cornes, et surtout par la disposition des taches. Les mâles sont toujours plus largement marqués que les femelles, surtout aux jambes. La *giraffa camelopardalis* (caméléopard) est le type de toutes les girafes occidentales, remarquables par leur grande taille, et qui s'étendent à l'E. jusque vers la Nubie et l'Abyssinie. C'est la girafe connue des anciens.

Constellation de la Girafe.

Les girafes actuellement confinées en Afrique et les formes fossiles qui à l'époque tertiaire vivaient dans le sud de l'Europe se réunissent aux gigantesques formes qui ont habité le nord de l'Inde (*sivatherium*) par le *bramatherium perimense*, qui à l'époque tertiaire vivait dans les parages de la mer Rouge et du golfe de Cambaye.

GIRAFE, constellation de l'hémisphère boréal située entre le Cocher et la Petite Ourse, et dessinée par des étoiles peu brillantes : la principale est seulement de grandeur 4,2. Ces étoiles ne sont désignées que par des lettres ou numéros, d'après les catalogues de Flamsteed et de Piazzi.

GIRAFEAU [*fô*] n. m. Petit de la girafe.

GIRAFIDÉS [*dé*] n. m. pl. Nom d'une famille de ruminants comprenant les girafes, les okapis et les genres fossiles *sivathérium* et *helladothérium*.

Giralda (LA), tour carrée de Séville, haute de 94 m., située à l'angle nord-est de la cathédrale et érigée entre 1184 et 1196 pour servir de minaret à une mosquée aujourd'hui détruite. Elle tire son nom d'une statue colossale en bronze de *la Foi*, qui la surmonte et qui, malgré son poids (1.288 kg.), tourne au moindre vent et sert de girouette (*giraldillo*). Cette statue est l'œuvre de B. Morel (1568). Le beffroi rectangulaire, surmonté d'un étage étroit, que termine un petit dôme, date de 1568, et est l'œuvre de Hernan Ruiz.

Giralda de Séville.

— Iconogr. *La Giralda à Séville*, tableau d'A. Dauzats (1839) au musée du Louvre : la précision et la finesse en sont remarquables. (V. planche *Beaux-Arts LXV*.)

GIRALDÈS (Cardozo Cazado Joachim Albin), médecin français, né à Porto (Portugal) en 1808, mort à Paris en 1875. Il fut chirurgien des Enfants-Trouvés, à Paris, et membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Des maladies du sinus maxillaire* (1851) ; *Leçons cliniques sur les maladies chirurgicales des enfants* (1869) ; etc.

GIRALDI (Lilio Gregorio), poète et érudit italien, né et mort à Ferrare (1479-1552). Il était un des hommes les plus savants de son siècle ; son ouvrage capital est l'*Historia de diis gentium* (1565). Nous citerons aussi : *De musis syntagma* (1512) ; *Poemata* (1536) ; *De re nautica libellus* (1540) ; *De annis et mensibus* (1541) ; *Historiæ poetarum tam græcorum quam latinorum dialogi decem* (1545). Ses *Œuvres* complètes ont été publiées à Bâle (1580).

GIRALDIN ou **GIRALDIEN** [*di-in*] n. m. Nom vulgaire de la *maruette*. (Dialectal.)

GIRALDUS CAMBRENSIS. Biogr. V. GERALD (*de Bary*).

GIRAN (Etienne), publiciste français, né à Vauvert (Gard), en 1871. Ancien pasteur libéral de l'église wallonne d'Amsterdam, secrétaire général de l'Union des libres penseurs et des libres croyants, il a publié : *Jésus de Nazareth* (1904) ; *Paroles de sincérité* (1906) ; *Job fils de Job* (1909), traduit en plusieurs langues ; *le Christianisme progressif* (1909) ; *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste* (1914) ; *Devant l'histoire*, textes allemands, avec dessins de Raemaekers (1916) ; *Sous le joug* (1917) ; *Aux frontières de l'Idée* (1919) ; *Parmi les zouaves* (1919) ; *le Jardin plein de sources : I. L'Evangile retrouvé* (1927).

GIRANDE n. f. (ital. *giranda ;* du verbe *girare*, tourner). Faisceau de jets d'eau ou de fusées pyrotechniques.

GIRANDOLE n. f. (ital. *girandola*). Chandelier à plusieurs branches. || Succession de lignes ondulées formées par une conduite extérieure de gaz, munie de petits becs que l'on allume dans les fêtes publiques.

— Art culin. Assiette montée, qui a deux ou trois étages. (On dit plus ordinairement, ASSIETTE ÉTAGÈRE.)

— Bot. Réunion de fleurs dont les pédoncules verticillés, de longueur décroissante, rappellent un chandelier à plusieurs branches. || *Girandole d'eau*, Nom vulgaire des *charagnes* et de l'*hottonie*.

— Joaill. Assemblage de pierres précieuses formant des pendants d'oreilles.

— Pyrotechn. Syn. de GIRANDE.

— ENCYCL. Art décor. Les premières *girandoles* apparaissent dans le mobilier royal aux environs de 1660 ; elles y prennent place à l'époque où l'on commença à diviser la lumière, où l'on substitua aux torches de cire et aux flambeaux de table ou de poing, un grand nombre de bougies de petit calibre multipliant les foyers lumineux. Fort gai et très riche, ce nouveau mode d'éclairage séduisit Louis XIV, et les girandoles abondaient à Versailles. Ce goût se prolongea jusqu'à la Révolution.

GIRARD ou **GÉRARD** (le vénérable), en latin *Girardus*, abbé de Fontenelle en 1008, mort en 1031. — Fête le 29 novembre.

GIRARD (l'abbé Gabriel), grammairien français, né et mort à Montferrand (Puy-de-Dôme) [1677-1748]. Il fut aumônier de la duchesse de Berry, fille du Régent, secrétaire-interprète du roi pour les langues esclavonne et russe. Membre de l'Académie française (1744), il est l'auteur de *l'Orthographe française sans équivoque et dans ses principes naturels* (1716) ; *Vrais principes de langue française* (1717) ; *la Justesse de la langue française ou les Différentes significations des mots qui passent pour être synonymes* (1718).

GIRARD (Jean-Baptiste), jésuite et prédicateur français, né et mort à Dôle (1680-1733). Entré dans la Compagnie en 1696, appliqué à la prédication, il s'acquit, notamment à Aix (1718-1728), une réputation d'orateur. Recteur du séminaire de la marine à Toulon, il fut accusé (1730) d'avoir séduit une jeune fille, Catherine Cadière. Après de longs débats au parlement d'Aix, le P. Girard fut mis hors de procès à la majorité d'une voix (1731). Obligé de fuir après ce scandale, il fut envoyé à Dôle comme recteur.

GIRARD (Jean-Baptiste), en religion **le P. Grégoire Girard**, pédagogue suisse, né et mort à Fribourg (1765-1850). Cordelier, puis prêtre, il se donna ensuite tout entier à l'enseignement. De 1804 à 1823 il dirigea avec un grand succès les écoles primaires de Fribourg. Ami de Pestalozzi, il a exercé même hors de Suisse une grande influence, grâce particulièrement à son *Cours éducatif de la langue maternelle* (1844-1846) qu'il a écrit en français. Beaucoup de ses idées sont à la base des méthodes de notre enseignement élémentaire du français.

GIRARD (Pierre-Simon), ingénieur français, né à Caen, mort à Paris (1765-1836). Il dirigea les travaux du canal de l'Ourcq. Membre (1815), puis président (1830) de l'Académie des sciences.

GIRARD (Jean), vétérinaire français, né à Fohet (Puy-de-Dôme) en 1770, mort à Paris en 1852. Il est un des hommes dont les travaux ont le plus contribué aux progrès

de l'hippiatrique. Préparateur, puis professeur et directeur de l'Ecole d'Alfort, membre de l'Académie de médecine, Girard est l'auteur d'ouvrages d'enseignement estimés.

GIRARD (Jean-Baptiste, baron), général français, né à Aups (Var) en 1775, mort à Paris en 1815. Il se distingua au passage du Tessin et à Austerlitz. Général de brigade après la campagne de Prusse, et, deux ans plus tard, général de division et baron, il fut envoyé en Espagne et y remporta la victoire d'Ocana. Pendant la campagne de 1813, il se distingua à Lützen, où il fut blessé, et à Dresde. Après l'abdication de Napoléon Ier il se mit à la disposition du nouveau gouvernement; mais, dès le retour de l'île d'Elbe, il revint à l'Empereur. Atteint de plusieurs balles à Ligny, il mourut à Paris quelques jours après.

GIRARD (Philippe DE), né à Lourmarin (Vaucluse), en 1775, mort à Paris en 1845. Il inventa d'abord en 1805 les lampes hydrostatiques à niveau constant et les globes dépolis, ainsi qu'une lunette achromatique en 1806. Napoléon Ier ayant, en 1810, proposé un prix d'un million pour la création de la meilleure machine à filer le lin, Philippe de Girard résolut le problème en quatre mois; mais l'Empire tomba, le prix ne fut pas décerné, et l'inventeur, ruiné, fut un moment mis en prison pour dettes. Louis XVIII ne sut pas réparer cette injustice, et Philippe de Girard dut accepter les propositions du tsar Alexandre Ier. Il installa près de Varsovie une filature, et fut nommé ingénieur en chef des usines de Pologne. Il revint en France en 1844.

GIRARD (François-Alexis), graveur français, né à Vincennes en 1789, mort à Paris en 1870. Elève de Regnault et Prud'hon, il a gravé en taille-douce et surtout à la manière noire, d'après Delaroche, Cogniet, Ary Scheffer.

GIRARD (Fulgence), littérateur français, né à Granville en 1807, mort à Bacilly (Manche) en 1873. Il quitta la marine pour suivre la carrière des lettres. Il a publié : *Chronique de la marine française* (1836-1837), avec Jules Lecomte; *Histoire du Mont-Saint-Michel* (1843); *Histoire démocratique de la révolution de février 1848* (1850); *Histoire générale anecdotique, pittoresque et illustrée de la guerre d'Italie* (1860); *Histoire du second Empire* (1861).

GIRARD de Cailleux, plus connu sous le nom de Jacques-Henri **Girard,** médecin français, né à Lyon en 1814, mort à Paris en 1884. Il fut médecin en chef de l'asile des aliénés d'Auxerre, puis inspecteur général des aliénés de la Seine, où il organisa les asiles de Sainte-Anne, de Ville-Evrard et de Vaucluse.

GIRARD (Jules-Augustin), helléniste français, né à Paris en 1825, mort à Cannes en 1902. Il fut nommé, en 1854, maître de conférences pour la littérature grecque à l'Ecole normale supérieure, puis, en 1874, professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris, et, en 1895, directeur de la Fondation Thiers. Ses principales publications sont : *Des caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias* (1854); *Thucydide* (1860), ouvrage couronné par l'Académie française; *Hypéride, sa vie et ses écrits* (1861); *le Sentiment religieux en Grèce* (1868), son ouvrage le plus célèbre, également couronné par l'Académie française; *Etudes sur l'éloquence attique, Lysias, Hypéride, Démosthène* (1874). Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1873.

GIRARD (Aimé), chimiste et agronome français, né et mort à Paris (1830-1898). Il fut répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique (1858-1871), professeur au Conservatoire des arts et métiers (1871) et à l'Institut agronomique (1876). Girard s'est occupé surtout des applications de la chimie à l'agronomie. Les industries agricoles de la sucrerie et de la distillerie lui sont redevables de nombreuses améliorations. On lui doit d'importants mémoires; il a publié en particulier : *Dictionnaire de chimie industrielle*, en collaboration avec Barreswill (1861-1868); *Composition chimique et Valeur alimentaire des diverses parties du grain de froment* (1885); *Matières colorantes* dans l'*Encyclopédie chimique* de Fremy; les *Nématodes* (1887); *Recherches sur le développement de la betterave à sucre* (1887); *la Fabrication de la bière*, avec Delattre (1887); *les Engrais*, avec A. Müntz (1888-1889); *Recherche sur la culture de la pomme de terre industrielle* (1889); *Amélioration de la culture de la pomme de terre industrielle et fourragère* (1893); *Application de la pomme de terre à l'alimentation du bétail* (1894); *Etude chimique du procédé d'épuration des alcools* (1897). Il avait été élu membre de l'Académie des sciences en 1894.

GIRARD (Charles), chimiste et administrateur français, né et mort à Paris (1837-1917). Il fit ses études à l'école Turgot, puis entra en 1855 dans le laboratoire de Pelouze, où il se livra surtout à l'étude des matières colorantes. Pendant la guerre de 1870, en qualité de lieutenant du génie, il fut chargé de la fabrication de la nitro-glycérine. Il fut appelé, en 1881, à la direction du Laboratoire municipal de Paris, nouvellement créé, et dont il a organisé la plupart des services. Il y devait rester jusqu'en 1911 et fut remplacé par Kling. On lui doit, entre autres travaux : *la Margarine et le Beurre artificiel* (1889), avec Brevans; *Agenda du chimiste* (1889), avec Chalet et Pabst; *Manuel pratique de l'analyse des alcools* (1899); etc.

GIRARD (Marius), poète provençal, né à Saint-Rémy en 1838, mort en 1906. Ami et disciple des premiers félibres, il a peint la Provence arlésienne et mis en vers ses légendes dans *lis Aupilho* (les Alpilles) [1877] et *la Crau* (la Crau) [1894]. Il excella dans les sujets d'ordre intime et familier.

GIRARD (Marie-François-Firmin), peintre français, né à Poncin (Ain) en 1838, mort à Montluçon en 1921. Il exposa, de 1859 à 1866, des tableaux d'histoire, puis se tourna vers la peinture de genre. Citons notamment : *le Mariage in extremis* (1868); *les Fiancés* (1874); *le Quai aux fleurs* (1876); *le Dimanche au Bas-Meudon* (1883); *la Promenade de la grand'mère* (1889); *Dans le parc* (1898).

GIRARD (Paul-Albert), peintre français, né et mort à Paris (1839-1920). Elève d'Hippolyte Flandrin et de Picot, il remporta le prix de Rome (paysage historique) en 1861 sur *la Marche de Silène*. Il est resté fidèle au paysage avec figures. Ses œuvres les plus remarquées ont été : *le Vieux Deauville, la Procession des Saintes-Maries-de-la-Mer, la Rentrée du pâturage.*

GIRARD DE RIALLE (Julien), diplomate et érudit français, né à Paris en 1841, mort à Santiago de Chili en 1904. Il se fit d'abord connaître par des travaux d'anthropologie où il consigna les résultats de missions scientifiques en Syrie et en Allemagne. Après un court passage dans l'administration préfectorale (1871-1873), il entra au ministère des affaires étrangères (1880) comme chef du service des archives, et en 1898 occupa la légation de France au Chili, où il mourut. Il a laissé quelques travaux sur l'histoire des religions : *la Mythologie comparée* (1878).

GIRARD (Paul), professeur et helléniste français, né et mort à Paris (1852-1922). Elève de l'Ecole normale supérieure (1872), il passa par l'Ecole française d'Athènes, et, de retour en France, professa à la faculté des lettres de Toulouse. Docteur ès lettres (1881) avec deux thèses remarquées : *De Locris Opuntiis* et *l'Asclepieion d'Athènes*, d'après de récentes découvertes; nommé maître de conférences en littérature grecque à la Sorbonne, puis à l'Ecole normale supérieure, il a publié une savante étude sur *l'Education athénienne au Ve et au IVe siècle* (1889); un livre sur la *Peinture antique; De l'expression des masques dans les drames d'Eschyle* (1895); *Notice sur Paul Guiraud* (1908); *Hypéride et le procès de Phryné* (1911); etc. Il fut élu membre de l'Institut en 1908.

GIRARD (Paul-Frédéric), jurisconsulte français, né à Guingamp en 1852, mort à Caen en 1925. Professeur de droit romain à Montpellier, puis à Paris, en 1888, outre de nombreux articles dans les revues juridiques il a publié : *Etudes historiques sur la formation du système de la garantie d'éviction en droit romain* (1884); *Textes de droit romain* (1890); *Manuel élémentaire de droit romain* (1895), traduit en plusieurs langues, et sept fois réédité. Il a traduit le *Droit public romain* de Mommsen.

GIRARD (Antoine-*Charles*), agronome et chimiste français, né à Charroux (Dordogne) en 1858, mort à Paris en 1930. Entré à l'Institut national agronomique en 1876, il fut attaché, en 1880, aux laboratoires d'enseignement et de recherches de l'Institut agronomique où il devint professeur d'analyse et de démonstrations chimiques (1895-1928). Parmi ses travaux, citons ses mémoires sur l'*Emploi des feuilles d'arbres dans l'alimentation du bétail* et sur l'*Utilisation des fourrages feuillus dans les années de sécheresse* (1892-1895), sur l'*Utilisation de l'ajonc* (1901); etc.

GIRARD (Juliette, dame SIMON), actrice et cantatrice, née à Paris en 1859. Elle débuta en 1877 aux Folies-Dramatiques, épousa en 1878 le chanteur Simon-Max, et prit alors le nom de **Simon-Girard.** Pleine de verve et de gaieté, chantant avec finesse et agrément, elle se fit applaudir aux Nouveautés, aux Folies-Dramatiques, au Châtelet, à la Gaîté, à la Renaissance, aux Bouffes, aux Variétés, etc. Elle a eu ses meilleures créations dans *les Cloches de Corneville, la Fille du tambour-major, la Fauvette du Temple, Mlle Carabin*, etc. Elle divorça en 1894 et épousa, en 1898, l'acteur Huguenet.

GIRARDET (Charles-Samuel), graveur suisse, né au Locle en 1780, mort à Versailles en 1863. Il s'adonna principalement à la lithographie. Il a reproduit les tableaux de Léopold Robert qui fut son élève en gravure.

GIRARDET (Charles *ou* Karl), peintre suisse, fils du précédent, né au Locle en 1813, mort à Paris en 1871. Elève de Léon Cogniet, il est l'auteur de tableaux de genre et de paysages. Citons : *Sites de Sorrente, Bords du Nil, Danse des Ioways aux Tuileries* (Versailles), *les Protestants surpris au prêche.*

GIRARDET (Edouard-Henri), peintre et graveur suisse, frère du précédent, né à Neuchâtel (Suisse) en 1819, mort à Versailles en 1880. Il a laissé des tableaux de genre : le *Bénédicité*, les *Petits voleurs de pommes*, la *Lettre difficile*, le *Nid de merles*, le *Mauvais temps dans la montagne* (1850).

GIRARDET (Paul), graveur suisse, frère des précédents, né à Neuchâtel en 1821, mort à Paris en 1893. Il a gravé d'après Horace Vernet, Delaroche, et d'après son frère Karl.

GIRARDET (Eugène), peintre français, né à Paris de parents suisses, et mort dans la même ville (1853-1907). Elève de Gérome, il s'est adonné aux scènes de genre orientales (*Halte dans le désert, Café arabe à Biskra, l'Atlas près d'El-Kantara*, etc.). Il a figuré à l'Exposition universelle de 1900 avec deux toiles pittoresques : *l'Heure de la prière à Bou-Saâda*, et *Tombeaux des mamelucks au Caire.*

GIRARDET (Jules), peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1856. Elève de Cabanel, il s'est distingué dans le genre et dans le portrait. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Bonaparte reçu par les religieuses du Mont-Saint-Bernard; Attaque du moulin; les Premiers pas du Roi de Rome.*

GIRARDIN (René-Louis, marquis DE), maréchal de camp et littérateur français, né à Paris en 1735, mort à Vernouillet en 1808. Il fit la campagne de 1760, fut attaché à la personne du roi Stanislas de Lorraine. Après la paix, il parcourut l'Europe, puis se retira dans sa terre d'Ermenonville, où il recueillit J.-J. Rousseau. A la mort du philosophe, il lui fit élever un tombeau dans la partie de son jardin appelée *île des Peupliers.* On a de lui : *De la composition des paysages sur le terrain ou Des moyens d'embellir la nature près des habitations* (1777).

GIRARDIN (Stanislas-Xavier, comte DE), homme politique français, fils du précédent, né à Lunéville en 1765, mort à Paris en 1827. Chaud partisan de la Révolution, il fut élu député à l'Assemblée législative, et en devint président le 24 juin 1792. Soupçonné d'entente avec les royalistes il fut arrêté. En 1797, il fut nommé administrateur de l'Oise. Le Premier consul le fit membre du Tribunat, dont il devint président en 1802. Ayant repris du service, il servit en Italie, puis en Espagne. Général de brigade, il revint en France, entra au Corps législatif (1805), fut créé comte (1810), et nommé préfet de la Seine-Inférieure (1813). Il garda sa préfecture sous la Restauration; mais, pendant les Cent-Jours, Napoléon Ier lui donna celle de Seine-et-Oise. Destitué après Waterloo, il reçut, en 1819, la préfecture de la Côte-d'Or, et fut élu député par la Seine-Inférieure. Il fut révoqué après la chute de Decazes. On a de lui : *Journal et Souvenirs; Discours et Opinions* (1828).

GIRARDIN (Ernest-Stanislas, marquis DE), homme politique français, fils de Stanislas-Xavier, né et mort à Paris (1802-1874). Député de Ruffec de 1831 à 1837, et de 1840 à 1846, il revint, en 1848, à la Constituante, puis à la Législative, approuva le coup d'Etat du 2 décembre et se rallia à l'Empire. Sénateur en 1852, il abandonna la politique en 1870.

GIRARDIN (Alexandre-Louis-Robert, comte DE), lieutenant général, premier veneur de Louis XVIII et de Charles X, né et mort à Paris (1776-1855). Il servit tout jeune dans la marine puis dans la cavalerie, fit les campagnes d'Espagne et de Russie, et devint général de division en 1814. Rallié à la Restauration il lui resta fidèle. On a de lui : *Projet de législation sur les chasses* (1817); *Des places fortes* (1837); *Sur l'état de la population en France, et sur ses conséquences* (1844).

GIRARDIN (Emile DE), publiciste et homme politique français, né et mort à Paris (1806-1881). Fils naturel du comte Alexandre de Girardin, d'abord employé au ministère de la maison du roi, puis commis d'agent de change, inspecteur des beaux-arts, il créa en 1829, avec un énorme succès, grâce à un prix d'abonnement des plus minimes, *la Mode.* Le *Journal des connaissances utiles* (1831), *le Journal des instituteurs, le Musée des familles* (1833), *le Panthéon littéraire* (1835) suivent, et en 1836, il révolutionne le journalisme en fondant *la Presse*, le premier journal politique à bon marché, grâce à un appel à la publicité et aux annonces. On y vit avant tout une sorte de spéculation. D'où de vives attaques; d'où le duel fameux de Girardin avec Armand Carrel.

E. de Girardin. — Cl. Carjat.

Député de Bourges depuis 1834, puis député du Bas-Rhin à la Législative, il est expulsé, lors du coup d'Etat en 1851. Mais revenu peu après à Paris, il reprend la direction de *la Presse*, la vend ensuite à Millaud, achète *la Liberté* (1866), soutient l'Empire libéral, se prononce en 1870 pour la guerre, transporte après le 4-Septembre son journal en province et lance de vives attaques contre le gouvernement de la Défense nationale. En 1872, c'est la politique de Thiers qu'il défend, dans *le Moniteur Universel* et *le Petit Journal* qu'il vient d'acheter; en 1877, c'est celle du ministère de Broglie qu'il attaque dans *la France.* Elu, cette même année, député de Paris, il le demeura jusqu'à sa mort. Travailleur infatigable, sans convictions politiques, passionné pour les idées neuves et hardies, il fut un des plus parfaits journalistes de son temps, en même temps qu'un remarquable homme d'affaires.

Auteur de pièces de théâtre, et même collaborateur d'A. Dumas fils pour *le Supplice d'une femme* (1865), Emile de Girardin a fait paraître, outre son premier livre *Emile* (1827), piquante autobiographie, un nombre considérable de publications diverses, par exemple : *De la presse périodique au XIXe siècle* (1837); *De la liberté de la presse et du journalisme* (1842); *Questions administratives et financières* (1848); *la Guerre fatale* (1870); *le Gouffre* (1871); *l'Homme et la Femme : l'homme suzerain, la femme vassale* (1872); *l'Impôt inique et l'Impôt unique* (1874); *Unité de collège, abolition des zones électorales* (1874); *la Question d'argent* (1876); *le Dossier de la guerre de 1870* (1877); *l'Impuissance de la presse* (1879); *l'Egale de l'homme* (1881); etc.

GIRARDIN (Delphine GAY, Mme **Emile de**), femme de lettres française, épouse du précédent, née à Aix-la-Chapelle en 1804, morte à Paris en 1855. Elle était la fille de Sophie Gay, renommée pour son esprit et ses talents. De très bonne heure elle écrivit des poésies : *les Sœurs de sainte Camille, Madeleine, Ourika, le Bonheur d'être belle, la Vision de Jeanne d'Arc*, etc. Elle se vit couronnée au Capitole lors de son voyage en Italie, en 1827. De nouvelles poésies élégiaques : *le Retour, Palerme, le Dernier jour de Pompéi, Napoline* (1833), furent accueillies avec la même faveur. En 1831, elle épousa Emile de Girardin. Désormais, sa poésie, qu'inspirera la politique, rendra un son nouveau. Mais la poésie ne la retient plus seule. A côté de romans comme *le Lorgnon* (1831), *le Marquis de Pontanges* (1835), *les Contes d'une vieille fille à ses neveux* (1832), et surtout *la Canne de M. de Balzac* (1836) ou *la Croix-de-Berny* (1846), écrite en collaboration avec Méry, Sandeau et Gautier, voici des œuvres dramatiques, comédies ou drames : *l'Ecole des journalistes* (1840), *Judith* (1843), *Cléopâtre* (1847), *Lady Tartufe, le Chapeau d'un horloger* (1855), *la Joie fait peur*, enfin (1854), que garde à son répertoire la Comédie-Française. Et voici ces *Lettres parisiennes* que, sous le pseudonyme de VICOMTE DE LAUNAY, elle fit paraître en feuilletons dans *la Presse*, de 1836 à 1847, chroniques étincelantes de finesse, d'esprit, de malice ingénieuse, tableau pittoresque et coloré de la société et du Paris de Louis-Philippe.

Mme Emile de Girardin.

GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis), chimiste et agronome français, né à Paris en 1803, mort à Rouen en 1884. En 1825, Thénard l'attacha à son laboratoire au Collège de France. Il obtint à Rouen, en 1828, une chaire de chimie appliquée aux arts. En 1835, il inaugura l'enseignement populaire en faisant, le dimanche, des cours de chimie aux ouvriers. En 1855, il devint directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, et quitta Rouen, trois

ans plus tard, pour devenir professeur et doyen à la faculté de Lille, puis fut nommé recteur de l'académie de Clermont. Enfin, en 1873, il revint à Rouen comme directeur de l'école préparatoire à l'enseignement supérieur. On lui doit un grand nombre de mémoires et de nombreux ouvrages se rapportant surtout à la chimie agricole. Citons : *Éléments de minéralogie appliquée aux sciences chimiques*, en collaboration avec Lecoq (1826 ; 2 vol.) ; *Nouveau manuel de botanique*, en collaboration avec Juillet (1827) ; *Chimie agricole* (1842) ; *Du sol arable* (1842) ; *Des fumiers et autres engrais* (1844) ; *Leçons de chimie élémentaire appliquée aux arts industriels* (1872-1875, 2 vol. ; et Suppl., 1879) ; etc.

GIRARDIN (Marie-Alfred-*Jules*), littérateur français, né à Loches (Indre-et-Loire) en 1832, mort à Paris en 1888. Professeur au lycée de Versailles, Girardin écrivit pour la jeunesse un grand nombre de livres remarquables par l'élévation des sentiments, la verve des inventions et l'agrément du style. Les principaux sont : *les Braves Gens* (1873) ; *l'Oncle Placide* (1876) ; *le Roman d'un cancre* (1882). Il a traduit *Mycènes*, de Schliemann (1879), *Endymion*, de Disraéli ; etc.

GIRARDON (François), sculpteur français, né à Troyes en 1628, mort à Paris en 1715. Le chancelier Séguier le plaça dans l'atelier de François Anguier, et l'envoya à Rome. A son retour, une pension de 1.000 écus le fixa à la cour, où son talent devait contribuer à l'embellissement de Versailles et de Trianon, sous la direction de Le Brun.

Girardon.

En 1657, Girardon fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture ; deux ans plus tard, il fut nommé professeur. En 1690, il fit hommage à sa ville natale du grand médaillon en marbre blanc représentant Louis XIV. On voit encore à Troyes plusieurs autres morceaux dus à son ciseau, notamment les décorations du maître-autel de la chapelle Saint-Remi.

Parmi ses productions, on cite surtout le *Tombeau de Richelieu*, à la Sorbonne. En 1699 fut élevée, place Vendôme, la fameuse statue équestre de Louis XIV détruite sous la Révolution.

A Versailles, le groupe représentant *les Victoires de la France sur l'Espagne*, qui orne la grille de l'avant-cour du château ; le *Louis XIV* de la petite cour, figuré en Hercule au repos qui vient d'abattre un taureau et un lion : autrement dits, l'Empire et l'Espagne ; *l'Hiver* du bassin de Saturne ; *l'Enlèvement de Proserpine* dans le bosquet de la Colonnade, et une foule d'autres figures dispersées dans le parc, sont l'œuvre de Girardon.

La manière de Girardon, élégante, est reconnaissable à la désinvolture du mouvement et à la légèreté des draperies. Il avait épousé Catherine Duchemin, morte en 1698, qui peignit les fruits et les fleurs et fut aussi de l'Académie.

GIRARDOT (Auguste-Théodore, baron de), archéologue français, né à Paris en 1815, mort à Bourges en 1883. Reçu avocat en 1836, il se fixa à Bourges, où il s'occupa surtout d'histoire et d'archéologie. On a de lui : *Essai sur les assemblées provinciales et en particulier sur celles du Berry* (1845) ; *Des administrations départementales, électives et collectives : France, Belgique, Italie, 1790-An VIII* (1857) ; *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourges* (1859) ; *les Ministres de la République française, Roland et Madame Roland* (1860) ; etc.

GIRARDOT (Louis-Auguste), peintre français, né à Loulans-les-Forges (Haute-Saône) en 1858. Élève de Gérome et de Paul Dubois, il se tourna vers l'orientalisme. Il obtint en 1887 le prix Marie Bashkirtseff avec un *Ruth et Booz*, puis une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900, où il avait envoyé : *Femmes marocaines au cimetière ; les Nomades ; et le Départ des Aïssaouas* (Tanger). Signalons encore parmi ses œuvres : le *Bain maure* (1903) ; *Plage de Tanger* (1904) ; *Cimetière arabe* (1905) ; *Fontaine à Tétouan* (1912) ; *Le marché aux pains* (1920) ; *Dans le bled* (1925).

Girart de Roussillon, chanson de geste du XIIe siècle, écrite dans le dialecte de la Bourgogne méridionale. Elle raconte les guerres interminables entre les deux familles de Thierry d'Ascane et de Girart de Roussillon ; mais le roi de France, appelé ici Charles-Martel (bien que l'auteur ait en vue Charles le Chauve), ayant embrassé le parti de Thierry, la lutte paraît souvent engagée entre Girart et la royauté même. Ce poème offre une des peintures les plus dramatiques et les plus vraies de l'âge féodal. Le héros est identique à un Girart qui fut, au IXe siècle, marquis de Viennois, combattit les rois de France et fonda, vers 860, avec sa femme Berthe, le monastère de Vézelay.

Girart de Vienne, chanson de geste française composée vers 1200 par Bertrand de Bar-sur-Aube. Le héros de cette chanson n'est autre que Girart, appelé ailleurs « de Roussillon » (v. ce mot), qui fut en effet gouverneur du Viennois. C'est d'un épisode de cette chanson que V. Hugo s'est inspiré, en traduisant littéralement certains passages, dans *le Mariage de Roland*.

GIRASOL n. m. (du lat. *girare*, tourner, et *sol*, soleil ; ital. *girasole*). Variété de quartz hyalin, à fond laiteux, d'où sortent des reflets bleus et rouges quand on le fait tourner au soleil, ce qui lui donne un aspect d'opale.

— *Fig.* et *par plaisant*. Personne qui se tourne toujours du côté du pouvoir, recherche ses faveurs.

— Bot. Variété très estimée de riz de l'Inde. || Nom vulgaire de l'*hélianthe annuel* ou *grand soleil des jardins*. || Variété du fruit du jaquier de l'Inde. || *Girasol feuilleté*, Petit agaric blanc, à chapeau noir au sommet, avec de petites zones circulaires. (On écrit aussi girasolle n. f.)

GIRATION [*si-on*] n. f. Mécan. Mouvement giratoire. (On écrivait autref. gyration.)

— Bot. Mouvement giratoire découvert dans les sucs des plantes, notamment dans celui d'une espèce du genre *chara*.

— Encycl. Mécan. *Rayon de giration*. On nomme ainsi la racine carrée du quotient du moment d'inertie d'un corps solide, par rapport à l'axe auquel il est supposé fixé, par sa masse totale.

Si m désigne la masse d'un élément du corps et r sa distance à l'axe, le moment d'inertie du corps par rapport à l'axe est Σmr^2, et le rayon de giration de ce même corps par rapport à ce même axe est :

$$K = \sqrt{\frac{\Sigma mr^2}{M}},$$

M désignant la masse totale.

GIRATOIRE adj. (du lat. *girare* ou *gyrare*, tourner). Se dit, en mécanique, d'un mouvement de rotation : *Mouvement* giratoire. (On écrivait autrefois gyratoire.)

GIRAUD ou **GÉRARD** (saint), en latin *Geraldus*, évêque de Mâcon vers 886, mort à Brou en 942. Il favorisa la fondation de l'abbaye de Cluny. Il résigna ses fonctions vers 926 et se retira dans la solitude de Brou en Bresse où il fonda un monastère. — Fête le 29 mai.

GIRAUD (Jean-Baptiste), statuaire français, né à Aix en 1752, mort à Nangis en 1830. Pendant un séjour de huit années en Italie, il dépensa plus de 200.000 francs à faire mouler en plâtre les plus beaux morceaux de sculpture antique. On peut citer de lui : un *Mercure*, un *Hercule*, un *Achille mourant*, qui lui valut son entrée à l'Académie en 1789 (musée d'Aix).

GIRAUD (Pierre), prélat français, né à Montferrand en 1791, mort à Cambrai en 1850. Missionnaire diocésain, puis curé de la cathédrale à Clermont, directeur de l'œuvre des « Petits Savoyards », il prêcha à la cour (1825 et 1827). Évêque de Rodez (1830), archevêque de Cambrai (1842), cardinal (1847). L'un des premiers à condamner *l'Avenir*. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1850-1852.

GIRAUD (Charles-Joseph-Barthélemy), jurisconsulte et homme d'Etat français, né à Pernes (Vaucluse) en 1802, mort à Paris en 1881. Deux fois ministre de l'instruction publique, puis conseiller d'Etat, il fut révoqué, en août 1852, devint professeur de droit romain à la Faculté de Paris, puis, en 1861, inspecteur général pour l'enseignement du droit. Parmi ses ouvrages, citons : *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains* (1838) ; *Histoire du droit romain* (1842) ; *Dissertation sur la gentilité romaine* (1847) ; *les Bronzes d'Osuna* (1875) ; *la Maréchale de Villars et son temps* (1881) ; etc.

GIRAUD (Pierre-François-*Eugène*), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1806-1881). Prix de Rome (1826), il voyagea en Espagne et en Orient, puis donna la *Posada des Toreros ;* l'*Incendie à Constantinople* (1853) ; *Débordement du Nil* (1863) ; *Al Kief* (1874) ; *la Salle des pas perdus* (1877). Il est également l'auteur des portraits d'*Hérold*, *J. Janin*, et d'aquarelles satiriques. — Son fils, Victor **Giraud** (1840-1871), élève de Picot et de Cabanel, jeune peintre de talent, mourut pendant le siège de Paris. Citons de lui *le Marchand d'esclaves* (Louvre).

GIRAUD (Sébastien-*Charles*), peintre français, né et mort à Paris (1819-1886). Élève d'Eugène Giraud, son frère, il s'est consacré à la peinture de genre. Citons : *Traîneau russe sur le golfe de Finlande ; Fin de la guerre de Taïti ; Cabaret en Bretagne ; le Salon de la princesse Mathilde, l'Hôtel de Cluny, Retour du chasseur* (musée de Besançon).

GIRAUD (Marie-Emile-Albert Kayenbergh, dit **Albert**), littérateur belge, né à Louvain en 1860, mort à Bruxelles en 1929. Il fut un des fondateurs de *la Jeune Belgique*, puis devint rédacteur à l'*Etoile belge*. A. Giraud se rattache à Th. Gautier et aux parnassiens français : il recherche la beauté d'une forme impassible et se plaît aux visions somptueuses et éclatantes. Il a publié : *le Scribe* (1883) ; *Pierrot lunaire ; Hors du siècle* (1897) ; *les Dernières fêtes* (1891) ; *Héros et Pierrots* (1898) ; *la Guirlande des dieux* (1910) ; *la Frise empourprée* (1912).

GIRAUD (Victor), publiciste et critique français, né à Mâcon en 1868, mort à Paris en 1953. Élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres (1894), Brunetière le choisit, en 1904, comme secrétaire de la *Revue des Deux Mondes*. Il a écrit : *Pascal, l'homme, l'œuvre, l'influence* (1898) ; *Essai sur Taine, son œuvre et son influence* (1900) ; *Chateaubriand, études littéraires* (1904) ; *Blaise Pascal, études d'histoire morale* (1910) ; *les Maîtres de l'heure, essais d'histoire morale contemporaine* (1911-1927) ; *Maîtres d'autrefois et d'aujourd'hui* (1912) ; *le Miracle français* (1915-1918) ; *Maurice Barrès* (1922) ; *Moralistes français* (1923) ; *Sainte Jeanne de Chantal* (1928) ; *la Vie tragique de Lamennais* (1933) ; *la Vie secrète de Sainte-Beuve* (1935) ; *De Chateaubriand à Brunetière* (1939), etc.

GIRAUD (Henri), général français, né à Paris en 1879, mort à Dijon en 1949. Sorti de Saint-Cyr en 1900 ; blessé et fait prisonnier près de Guise en 1914, il s'évade, regagne la France pour se battre glorieusement à la Malmaison en 1917. Appelé au Maroc par Lyautey, Giraud se distingue dans la campagne du Rif (1922-1926), puis dans la réduction des dernières poches de dissidence (Tafilalet 1932, Haut-Atlas 1933). Commandant la 6e Région à Metz en 1936, il est à la tête de la VIIe armée en 1939. Nommé au commandement de la malheureuse IXe armée, il est fait prisonnier le 19 mai 1940 et emmené à Kœnigstein, d'où il s'évade en avril 1942. Passé à Gibraltar, puis à Alger, en novembre 1942, il assume à la mort de Darlan le commandement en chef civil et militaire, puis partage avec de Gaulle, de mai à novembre 1943, la présidence du Comité de Libération Nationale. Commandant en chef des forces armées jusqu'en avril 1944, il dirige la libération de la Corse (octobre 1943). Revenu en France, le général Giraud est maintenu en activité sans limite d'âge. Il a été vice-président du Conseil supérieur de la guerre jusqu'en 1948. Son corps a été inhumé aux Invalides.

GIRAUDOUX (Jean), écrivain français, né à Bellac en 1882, mort à Paris en 1944. Élève de l'Ecole normale (1903), il voyagea en Allemagne et aux Etats-Unis, puis entra dans la diplomatie et devint au ministère des affaires étrangères chef du service des Œuvres françaises à l'étranger. Il publia d'abord un roman, *l'Ecole des indifférents* (1911) et un recueil de nouvelles : *Provinciales* (1913). De la guerre faite en Alsace, des Dardanelles et de ses missions en Amérique, il rapporta *Retour d'Alsace* (1917) qu'on retrouve dans les *Lectures pour une ombre* (1917), et *Amica America* (1919). Puis viennent les œuvres caractéristiques : *Simon le pathétique* (1918) ; *Adorable Clio* (1920) ; *Suzanne et le Pacifique* (1921) ; *Siegfried et le Limousin* (1922), où se déploie le plus brillamment la singulière originalité de son talent. Ajoutons : *Elpenor*, recueil de contes en marge de *l'Odyssée* (1919) ; *Juliette au pays des hommes* (1924) ; *Bella* (1926), roman à clef plein d'allusions politiques, et *Eglantine* (1927), qui en est la suite ; *le Sport* (1928), et des ouvrages posthumes : *De pleins pouvoirs à sans pouvoirs, la Française et la France* (1950), *les Contes du matin* (1952). De son roman *Siegfried et le Limousin*, il a tiré une pièce assez différente, et qui a obtenu un très vif succès (1928). A partir de 1930, le théâtre absorbe toute son activité. Il donne successivement : *Judith* (1931) ; *Intermezzo* (1933) ; *Tessa* (1934), adaptation dramatique d'un roman de Margaret Kennedy ; *La guerre de Troie n'aura pas lieu* (1935) ; *Electre* (1937) ; *Amphitryon 38* (1938) ; *Ondine* (1939) ; *Sodome et Gomorrhe* (1943). Ses trois dernières pièces, *la Folle de Chaillot*, *l'Apollon de Marsac* et *Pour Lucrèce*, ont été jouées après sa mort, en 1945, 1947 et 1953. L'immense succès qui couronna toutes ses œuvres était mérité ; par la richesse de son invention dramatique, par sa fantaisie, qui n'exclut pas l'émotion, Giraudoux s'est révélé un des plus grands dramaturges français de l'entre-deux-guerres ; il a exercé une influence étendue par l'originalité de son style. Pénétré de toutes sortes d'influences étrangères : allemande, anglo-saxonne, japonaise, porté naturellement vers l'exotisme, il est Français par l'esprit. Son charme vient du mélange de cet esprit avec une poésie toujours renouvelée et inattendue.

J. Giraudoux. — Cl. Manuel.

GIRAULT de Saint-Fargeau (Eusèbe), littérateur français, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1799, mort en 1855. Il a publié de nombreux ouvrages géographiques et littéraires : *Dictionnaire de la géographie physique et politique de la France* (1826), *Dictionnaire de toutes les communes* (1928), *Guide pittoresque du voyageur en France* (1834), *Dictionnaire des artistes* (1846), etc.

GIRAULT (Charles), architecte français, né à Cosne (Nièvre) en 1851, mort à Paris en 1932. Élève de Daumet, il remporta le prix de Rome en 1880. Il obtint une première médaille avec sa très belle restauration de la *villa d'Hadrien* (1888). Il reçut un grand prix en 1900, à l'occasion de l'inauguration du *Petit Palais des Champs-Elysées*, dont il est l'auteur. On lui doit aussi le *tombeau de Pasteur*, à l'Institut Pasteur. Entré à l'Institut en 1902.

GIRAULT (Joseph-*Arthur*), professeur et jurisconsulte français, né à Neuville-de-Poitou (Vienne) en 1865, mort à Quimper en 1931. Agrégé des facultés de droit en 1895, il a fait toute sa carrière à la faculté de droit de Poitiers dont il fut doyen en 1923. Ses principales publications sont des *Principes de colonisation et de législation coloniale* (1895), ouvrage classique dont la 5e édition (1926-1929) compte cinq volumes, et un *Manuel de législation financière* en trois volumes (1924-1927). En 1926, Girault fut élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'économie politique.

GIRAULT-DUVIVIER (Charles-Pierre), grammairien français, né et mort à Paris (1765-1832). Il est surtout connu comme l'auteur de la *Grammaire des grammaires* (1811), analyse fort bien faite de tous les travaux des grammairiens antérieurs. L'auteur s'y montre soumis aux décisions académiques.

GIRAUMONT ou **GIRAUMON** [*rô*] n. m. (origine inconnue). Bot. Nom vulgaire de plusieurs variétés de courges et notamment de la *courge turban* ou *bonnet turc*. || Fruit comestible de ces plantes.

GIRAVIATION n. f. Conception, construction et mise en œuvre des giravions.

GIRAVION n. m. Terme générique sous lequel on désigne tous les types d'avions à voilures tournantes : *L'hélicoptère est un* giravion.

— Encycl. Le premier *giravion* ayant volé fut un jouet à forme d'hélicoptère, imaginé en 1784 par Lannoy et Bienvenu. Au cours du XIXe siècle et au début du XXe, plusieurs pionniers, dont le colonel Renard et Breguet, étudièrent le problème du giravion ; les premières réalisations pratiques furent, au XXe siècle, les machines d'Œhmichen, Pescara et La Cierva. Aujourd'hui, on distingue pour leur propulsion : les *hélicoptères*, les *autogires*, les *girodynes* (v. ces mots), les premiers étant de loin les plus utilisés.

Girbert de Metz, troisième branche de la chanson des *Lorrains* (V. Garin le Lorrain), qui raconte comment Girbert, fils de Garin, vengea la mort de son père et celle de Bégon, assassinés par les Bordelais. Cette chanson, dont une partie seulement a été publiée (par E. Stengel dans les *Romanische Forschungen*, en 1874), est une des plus sombres et des plus pathétiques du cycle ; elle est anonyme, et date du début du XIIIe siècle.

GIRELLE n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre *jule* (*julis vulgaris*), dans la famille des labridés. (C'est un joli poisson allongé, aux couleurs vives et brillantes, que l'on trouve en Méditerranée et dans les mers chaudes.)

GIRELLE n. f. Manivelle servant à tendre l'arbalète (XVIe siècle).

GIRER [*ré*] v. tr. Changer la direction dans la route d'un navire : Girer *les proues*. (Vx.)

GIREY-DUPRÉ (Joseph-Marie), publiciste français, né et mort à Paris (1769-1793). Il accueillit avec enthousiasme les idées de la Révolution, et fut nommé sous-garde des manuscrits à la Bibliothèque du roi. Devenu l'ami des girondins, il collabora au *Patriote français*. Il déposa dans

le procès de Marat, fut proscrit comme fédéraliste, puis condamné à mort. La veille de l'exécution, il avait composé avec Bois-Guyon l'hymne célèbre : « Veillons au salut de l'Empire ! », et le chanta sur la charrette.

GIRGÈH ou **GIRGÂ**, ville d'Egypte (prov. de Haute-Egypte), sur le Nil inf., près de l'anc. Abydos ; 20.000 hab. Ch.-lieu de prov. Elle florit sous la domination arabe, après la ruine de Thinis, et atteignit sa plus grande prospérité du XIIe au XVe siècle. Poteries. La *province de Girgâ* a 965.000 hab.

GIRGENTI, ville d'Italie, ch.-lieu de la province homonyme (Sicile), qui a repris en 1927 son nom ancien d'*Agrigente* ; 29.640 hab. Ch.-lieu de district. Evêché. La légende la fait fonder par Icare, et Pindare la déclare la plus belle ville des mortels. Ses ruines sont magnifiques : temples de la Concorde, de Castor et Pollux, de Junon Lucina, de Téron. Beau musée. La cathédrale est du XIIIe siècle avec des remaniements Renaissance ; on y admire encore la Grande Abbaye (1299), les églises Saint-George-des-Oblats, Sainte-Marie-des-Grecs, Saint-Esprit, Saint-Nicolas-des-Cisterciens, presque toutes du XVe siècle. Raffineries de soufre. — La *province* (3 distr. et 44 comm.) a 3.036 km² et 418.265 hab., soit 138 hab. au km² ; elle produit des fruits, des vins et du soufre.

GIRIE [*ji-ri*] n. f. (origine douteuse). *Pop.* Plainte affectée, hypocrite ou sans sujet. || *Par extens.* Manières *affectées* (surtout au pluriel). [On écrit aussi GYRIE.]

GIRIEUD (Pierre), peintre français, né en 1876 à Riez (Basses-Alpes), m. à Nogent-sur-Marne en 1948. Il a laissé des œuvres logiquement ordonnées dont les plus remarquables sont : *Tentation de saint Antoine* (1903) ; *Hommage à Gauguin* (1906) ; *Lesbos* (1910) ; *les Trois Grâces* (1912) ; *la Toilette de Vénus* (1913) ; *Terre antique* (1920) ; *Hommage à la beauté nue* (1921). Il a peint aussi des paysages siennois vers 1906 et plus récemment, de 1923 à 1927, des paysages de Provence, d'une exécution souple et d'un agrément certain. On conserve de lui dans les musées nationaux une vue de *Moustiers-Sainte-Marie* (1925), et une du Théâtre d'Arles (1928), à Grenoble *Moïse sauvé des eaux* (1907), à Digne *Hommage à Paul Arène*, à Strasbourg *Apollon inspirateur* (1914). Enfin P. Girieud a peint à fresque dans la chapelle Saint-Pancrace à Grambois (Vaucluse) une *Adoration des Rois*.

GIRIFALCO, ville d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 5.030 hab.

GIRINE n. m. Violon chinois, employé aussi par les ménestrels japonais. (Il se compose d'une caisse harmonique, formée par un cylindre en sycomore ou en bambou, recouvert d'un côté d'une peau de serpent. Cette caisse est traversée par un manche rond en bois, sur lequel sont tendues deux cordes en soie. On en joue avec un archet très souple en bambou.)

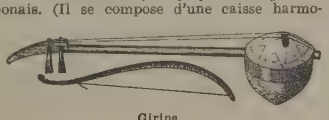

Girine.

GIRL [*gheurl*] n. f. (mot anglais signif. *jeune fille*). Figurante exécutant des mouvements d'ensemble, ou choriste dans un music-hall.

GIROD de l'Ain (Jean-Louis), homme politique français, né à Gex (Ain) en 1753, mort à Versoix (Suisse) en 1839. Maire de Gex depuis 1780, président du tribunal de Nantua (1791), incarcéré pendant la Terreur, il fit partie du Conseil des Anciens (1795), des Cinq-Cents (1799), et, après le 18-Brumaire, du Corps législatif. Napoléon Ier le nomma conseiller à la Cour des comptes, et baron. Député de l'Ain en 1818, il se retira de la vie politique en 1820.

GIROD de l'Ain (Louis-Gaspard-Amédée, baron), homme d'Etat français, fils du précédent, né à Gex en 1781, mort à Paris en 1847. Avocat général à la cour de Paris, sous l'Empire ; exclu de la magistrature en 1815. Conseiller à la cour de Paris en 1819, député de Indre-et-Loire en 1827, il prit part à la révolution de 1830, devint préfet de police (août-nov. 1830), président de la Chambre des députés (1831), ministre de l'instruction publique et des cultes (1832), pair de France, président du Conseil d'Etat (1832), garde des sceaux (1839).

GIROD (Jean-Marie-Félix), général français, né à Gex en 1789, mort à Paris en 1874. Il fit les guerres de l'Empire, et devint colonel en 1830. Député de Nantua (1833-1842), maréchal de camp en 1842, on a de lui : *Dix ans de mes souvenirs militaires* (1873).

GIRODET-TRIOSON (Anne-Louis GIRODET DE ROUCY, dit), peintre français, né à Montargis en 1767, mort à Paris en 1824. Prix de Rome en 1789, avec le tableau de *Joseph vendu par ses frères*, qui rappelle la manière de son maître David, il révéla bientôt son originalité par le tableau du *Sommeil d'Endymion* (Louvre). Obligé de quitter Rome à la Révolution, Girodet se rendit à Naples, puis à Gênes. De retour en France, il obtint un logement au Louvre. Il peignit alors une *Danaé* pour l'hôtel de Gaudin, puis les *Quatre saisons*, pour le roi d'Espagne. La poésie ossianique l'enthousiasma. De là une série de compositions exécutées pour la Malmaison, et d'abord un *Fingal au milieu de ses descendants*, commandé par Bonaparte, et une *Scène du déluge* (1806).

Girodet-Trioson.

Chateaubriand lui fournit bientôt le sujet de *Atala au tombeau* (Louvre). En 1808, il exposa *l'Empereur au moment d'entrer dans Vienne*, et, en 1810, *la Révolte du Caire*. En 1815, il fut élu à l'Académie des beaux-arts. En 1819, il reparut au Salon avec un *Pygmalion et Galatée*. Depuis, il ne fit que des portraits, notamment ceux de *Cathelineau*, de *Bonchamp*, de *Merlin de Douai*. Il a aussi écrit sur l'art de la peinture en prose et en vers.

GIROFLE n. m. (gr. *karuophullon*). Bouton floral du giroflier, dit aussi *clou de girofle*.

— ENCYCL. Econ. dom. Le *clou de girofle* est employé en cuisine pour relever la saveur de certains mets ; on l'associe à la cannelle pour aromatiser les fruits à l'eau-de-vie ; il entre dans la confection des eaux dentifrices.

Giroflé Girofla, opérette bouffe en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Ch. Lecocq (Bruxelles et Paris 1874). La donnée de la pièce repose sur les aventures de deux sœurs jumelles, filles d'un noble Espagnol, dont l'une a nom *Girofié* et l'autre *Girofla*. La musique est pleine de gaieté et d'entrain.

GIROFLÉE n. f. Matière colorante du groupe des safranines, qu'on obtient en traitant la *xylidine* du commerce par le chlorhydrate de nitrosodiméthylamiline.

GIROFLÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des crucifères. || *Giroflée d'eau*, Nom vulgaire de l'*hottonie des marais*. || *Giroflée des dames*, Nom populaire de la *julienne*.

— Pop. *Giroflée à cinq feuilles*, ou simplem. *Giroflée*, Soufflet laissant la marque des cinq doigts.

— ENCYCL. Les *giroflées* ou violiers (*cheiranthus*) sont des plantes annuelles ou bisannuelles, parfois vivaces, à fleurs en grappes terminales. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions tempérées ; la plus connue est la giroflée jaune (*cheiranthus cheiri*). On donne aussi le nom de giroflées aux *matthioles* (*matthiola*) dont l'espèce la plus connue est la quarantaine (*matthiola annua*) fleurissant quarante jours après le semis.

Girofiée.

GIROFLÉE adj. f. Usité seulement dans l'expression *Cannelle girofiée*, Ecorce de giroflier qu'on emploie aux mêmes usages que la cannelle proprement dite.

GIROFLIER [*fli-é*] n. m. Espèce du genre *eugénier*, de la famille des myrtacées.

— ENCYCL. Le *giroflier* (*eugenia aromatica* ou *caryophyllus aromaticus*) est un arbre tropical à feuilles opposées et persistantes, originaire des Moluques. Les quatre pétales de la fleur recouvrent les nombreuses étamines dans le bouton qu'on appelle *clou de girofle* ; on en retire l'essence de girofle, qui se compose d'un hydrocarbure et d'*eugénol*, *acide salicylique*, *caryophylline* ; les clous de girofle sont stimulants, aromatiques, antiseptiques.

Giroflier : *a*, bouton.

Girolamo, nom conservé par les Milanais au masque de la farce milanaise et piémontaise, que les Piémontais ont débaptisé en 1802, pour lui donner le nom de *Gianduja*.

GIROLINE n. f. Nom donné, par les fabricants de passementerie, à une sorte d'ornement en cordonnet pour rideaux, ayant la forme d'une crête.

GIROLLE ou **GIROLE** n. f. Nom vulgaire des champignons du genre *chanterelle*.

GIROMAGNY, ch.-lieu de cant., arrond. et à 14 kil. de Belfort, sur la Savoureuse, au débouché d'un vallon des Vosges ; 3.170 hab. (*Giromagniens, ennes*). Ch. de f. Est. Filatures de coton et travail du bois ; gisements de plomb argentifère et de cuivre. — Le canton a 19 comm., et 11.880 hab.

GIRON n. m. (du haut allem. *gero*, pan coupé en biais). Pan du vêtement, qui va de la ceinture au genou. (Vx.) || Partie du corps qui s'étend de la ceinture au genou, quand on est assis : *L'Amour vient se jeter dans le* GIRON *de sa mère*. (La Fontaine.)

— *Fig.* Le sein, le milieu : *Rentrer dans le* GIRON *de...*, Rentrer dans une société, un parti, etc., qu'on avait quittés. || *Le giron de l'Eglise*, Communion des fidèles de l'Eglise catholique.

— Archéol. Toit conique d'une tente (depuis le XIIe s.). || Division lobée d'une coupe, du XIVe au XVIe siècle.

— Archit. Partie horizontale d'une marche d'escalier. || *Giron droit*, Surface rectangulaire d'une marche.

D'argent au giron d'azur mouvant du flanc dextre.

— Blas. Triangle régulier, qui a pour côté la moitié

Limite de Pays
SAINTONGE
MÉDOC
PÉRIGORD
BORDELAIS
BAZADAIS
AGUAIS
BUCH
BEZAUME
DORDOGNE
CHARENTE-MARITIME
GIRONDE
LANDES
LOT-ET-GARONNE
Pauillac
St-Laurent-et-Benon
Etang de Hourtin et Carcans
Etg de Lacanau
Castelnau
St-Savin
Cubzac
Fronsac
Libourne
Blanquefort
Carbon-Blanc
Bordeaux
Bègles
Pessac
Talence
Gradignan
Bruges
Branne
Créon
Pujols
Targon
Sauveterre-de-Guyenne
Pellegrue
Castillon-la-Bataille
Ste-Foy-la-Grande
Lussac
Coutras
Guîtres
Libourne
Audenge
Labrède
Podensac
Cadillac
Monségur
La Réole
Bazas
Grignols
Villandraut
Auros
Marmande
Langon
Captieux
Belin
St-Symphorien
Arcachon
La Teste
Cazau
Etang de Cazau et de Sanguinet
Bassin d'Arcachon
Andernos-les-Bains
Lacanau-Océan
Lacanau
Le Verdon
Soulac-sur-Mer
Pointe de Grave
Tour de Cordouan (Phare)
St-Vivien
Montalivet-les-Bains
Vendays
Hourtin
Carcans
Lesparre
St-Seurin
St-Estèphe
Vertheuil
Pauillac
St-Sauveur
St-Julien
Margaux
Soussans
Arsac
Ste-Hélène
Saumos
Le Taillan Médoc
St-Médard-en-Jalles
Le Haillan
Le Bouscat
Lège
Arès
Audenge
Biganos
Facture
Le Barp
Mios
Salles
Lugos
Belhet
Hostens
Bayonne
Cestas
Beautiran
Langoiran
Cadaujac
Léognan
Cabanac
Cérons
Illats
Barsac
Sauternes
Fargues
Langon
Toulenne
Pondaurat
Noaillan
Villandraut
Uzeste
Préchac
Lerm et Musset
St-Michel-de-Castelnau
Gironde
Luxey
Mimizan
Parentis
Sabres
Pissos
Belin
Salles
Le Teich
Gujan-Mestras
Lamothe
Cap Ferret
Pyla
Arcachon
Andernos
Lège
Soulac
Talais
Vensac
Queyrac
Bégadan
St-Christoly
Le Pas-d'Ozelle
Marcillac
Donnezac
Eyrans
Reignac
St-Ciers-sur-Gironde
Jonzac
Mirambeau
Blaye
Bourg
Cubzac
Ambès
Bec d'Ambès
Lormont
Floirac
Cenon
Bègles
Talence
Gradignan
Pessac
Mérignac
Le Taillan
Le Haillan
Le Bouscat
Blanquefort
Parempuyre
Ludon-Médoc
Macau
Arsac
Labarde
Cantenac
Margaux
Soussans
Listrac
Lesparre
Vertheuil
St-Estèphe
Pauillac
Jalle
Lacanau
Ste-Hélène
Saumos

de la largeur de l'écu, et dont le sommet est au centre de l'écu. || Chacune des divisions du *gironné*.
— Mar. Syn. de MANCHE D'AVIRON. || Enveloppe d'une manivelle de treuil.

GIROND [*ron*], **E** adj. Argot. Beau, gentil, mignon.

GIRONDE n. f. (de *giron*). Modillon, joyau en forme de médaillon, comme une broche. (Vx.)

GIRONDE (la), nom de la Garonne après sa réunion avec la Dordogne, au bec d'Ambès. V. GARONNE.

GIRONDE (DÉPARTEMENT DE LA), formé d'une partie de la Guyenne. Il tire son nom de l'estuaire de la Garonne. Il est borné au N. par la Charente-Maritime, à l'E. par la Dordogne et le Lot-et-Garonne, au S. par les Landes, à l'O. par l'Atlantique. Sa superficie est de 10.725 km². Sa population est de 858.381 hab. (*Girondins, ines*). Il comprend cinq arrondissements (*Bordeaux*, Blaye, Langon, Libourne, Lesparre), 50 cantons, et 554 communes. Il ressortit à la 10e inspection des ponts et chaussées, à la cour d'appel et à l'académie de Bordeaux. Il forme l'archevêché de Bordeaux. V. *Supplément*.

De formation tertiaire et quaternaire, le département est divisé en deux par la Gironde, la Garonne et son affluent le Ciron. A l'ouest de cette ligne et jusqu'à l'Océan s'étendent les landes, formées de sables sur les fortes assises imperméables de l'alios. C'est un terrain volontiers marécageux où dorment les étangs, que parcourent les ruisseaux, et couvert par les immenses forêts de pins. Le rivage est formé par la large épaisseur des dunes que fixent les pins et derrière lesquelles s'étendent les étangs d'Hourtin, de Carcans, de Lacanau, Bateurtot et le bassin d'Arcachon qui communique avec la mer, seul abri sur cette côte rectiligne et inhospitalière. Dans la forêt, les villages sont rares et très éloignés les uns des autres.

En s'approchant de la Gironde et de la Dordogne, le paysage change. Au N., c'est un immense marécage drainé comme en Flandre : la Flandre du Médoc aux innombrables canaux; puis les collines du haut Médoc; et, proche de Bordeaux, la plaine basse et de nouveau drainée de la Palud; au sud de Bordeaux et jusqu'au Ciron, les côtes des Petites Graves. Le pays est encore boisé, mais plus habité, et les villages sont nombreux et rapprochés.

Entre la Garonne et la Dordogne, c'est l'Entre-Deux-Mers et la Beauge, pays vallonné que les rivières découpent en plateaux étroits et en croupes, à la population dense, aux villages serrés avec de nombreux bois sur les hauteurs. Entre le Ciron et la Dordogne, franchissant la Garonne, c'est le Bazadais, tout aussi découpé et peuplé, mais plus boisé.

Au nord de la Dordogne, on rencontre de nombreux pays très petits : le Vitrezais, à demi marécageux et drainé, le Blayais, plat, le Bourgeais et le Cubzadais relativement élevés et vallonnés et, au delà de l'Isle et de la Dronne, le plateau du Libournais, monotone mais riche, et, comme le Cubzadais, fort peuplé.

Le climat est doux, tiède l'hiver (+4°8), mais pluvieux, à brouillards fréquents, et à neige très rare, chaud l'été (+20°4), relativement sec, sauf en juin où les orages sont fréquents. Le département est arrosé par la Garonne, encombrée d'îles mais navigable, qui y reçoit de nombreux ruisseaux : la Bassane, la Beuve, le pittoresque Ciron, le Guamont et surtout le Dropt, et par la Dordogne, rapide, qui y reçoit l'Isle, grossie de la Dronne. Les deux rivières se réunissent au bec d'Ambès et l'estuaire, la Gironde, large et peu profond, est encombré de bancs de sable et d'îles aux contours plus ou moins fixes. La tour de Cordouan sur la mer et le phare Saint-Louis éclairent la navigation.

Le département est surtout agricole. Son vignoble est célèbre et s'étend sur le Médoc, les Graves, Sauternes, Entre-Deux-Mers, Bazadais, Blayais, Bourgeais. On cultive le blé et le maïs, le tabac, les fruits (pêches, amandes, figues), les légumes (pois, asperges, artichauts). Le département, grâce à la région landaise, est un des plus forestiers de France : pins, chênes et même chênes-lièges.

L'industrie est en partie agricole : tonnelleries et résineries, minoteries; mais Bordeaux forme un grand centre pour les industries coloniales : sucreries, huileries, séchage et conserves de poissons, raffineries de pétrole, conserves alimentaires, confitureries. Carrières de belle pierre à bâtir, et sources minérales : Castelnau-du-Médoc, Cestats, Saucats. Arcachon fait en grand l'ostréiculture.

Bordeaux et son avant-port Pauillac ont un trafic énorme avec l'Afrique et l'Amérique du Sud. Le réseau des voies ferrées est très serré entre les Compagnies d'Orléans, de l'Etat, du Midi, du Médoc et des Chemins de fer économiques. (V. carte page 791.)

GIRONDE, comm. de la Gironde, arrond. et à 14 kil. de Langon, sur la Garonne; 1.105 hab. Ch. de f. Midi. Beaux vignobles; tuileries et briqueteries.

Gironde (LA), journal politique quotidien, fondé à Bordeaux en 1852 par Delamarre, directeur de *la Patrie*, pour défendre la politique impériale. En 1856, Gounouilhou l'acheta et en fit un journal d'opposition républicain progressiste. Elle est devenue un hebdomadaire illustré.

Gironde (LA **Petite**), journal politique quotidien, fondé à Bordeaux en 1872. Elle a le même programme politique et économique que *la Gironde*, et son tirage est considérable. Aujourd'hui journal d'union républicaine.

GIRONDE n. f. Le parti girondin. V. GIRONDINS.

GIRONDIN, E, habitant ou originaire de la Gironde : *Les* GIRONDINS.
— Adjectiv. : *Les vignobles* GIRONDINS. || Qui appartenait au parti politique des girondins.

GIRONDINS (les), parti politique pendant la Révolution (1791-1793).
— ENCYCL. Les élections de 1791 envoyèrent à l'Assemblée législative un groupe de députés dont les principaux : Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, Ducos, étaient Girondins; dont les autres, Brissot, Roland, Condorcet, Isnard, appartenaient à d'autres régions, mais que rapprochaient certains traits communs. D'esprit théorique et républicain, ils poussent à la rupture avec le trône, à la guerre contre l'Autriche, aux mesures violentes contre les prêtres insermentés et les émigrés. Ils font élire Pétion maire de Paris, et obtiennent que Louis XVI confie le ministère à leurs amis Roland, Dumouriez, Servan, Clavière, en mars 1792. La guerre est déclarée à l'Autriche, mais les premières défaites aigrissent la foule parisienne et permettent au roi de renvoyer son gouvernement. Aussitôt éclate l'insurrection du 20 juin. Au 10 août, l'Assemblée rétablit les ministres girondins au gouvernement, aux côtés de Danton.

Renforcés à la Convention par les élections, au total plus d'une centaine, les *girondins*, inspirés par Mme Roland, refusent de s'entendre avec Danton, à qui ils reprochent les massacres de septembre, et entrent en lutte contre Robespierre, Marat, qu'appuie Danton. Ils votent l'appel au peuple, lors du procès du roi, résistent à la dictature de la Commune; à la suite des journées des 31 mai et 2 juin, leurs chefs sont décrétés d'accusation; vingt-deux sont emprisonnés, et exécutés le 31 octobre; d'autres se dispersent, tentent de soulever leurs départements, se cachent, sont découverts, guillotinés, ou meurent misérablement. Le calme dont les girondins avaient fait preuve dans leur prison, et l'héroïsme qu'ils montrèrent sur l'échafaud, ont donné lieu à la légende d'après laquelle ils se seraient réunis en un fraternel banquet, la veille de leur exécution. Les survivants ne rentrèrent à la Convention que longtemps après le 9-Thermidor, en 1795; de leurs premiers chefs, il ne restait que Louvet, Isnard et Lanjuinais.

Girondins (LES) *ou le Dernier adieu des girondins*, tableau de P. Delaroche (1856), remarquable par l'arrangement de la scène, les attitudes et l'expression des figures. — *Les girondins conduits à l'échafaud*, tableau de Pilotv, composition bien ordonnée. (V. planche *Beaux-Arts LXVI*.)

Girondins (CHANT DES). C'est le dernier venu des chants patriotiques populaires français. Dans son drame, *le Chevalier de Maison-Rouge*, représenté en 1847, Alexandre Dumas père avait cru devoir faire chanter, au moment de la mort des girondins, une sorte d'hymne funèbre, dont, sur ses paroles en prose rimée, le chef d'orchestre du théâtre, Varney, avait composé la musique. Le refrain de ce chant était :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Ce « chant des girondins » partagea l'immense succès du drame, et la révolution de 1848 vint en quelque façon le sanctionner.

Les deux vers du refrain ont été empruntés par Dumas à un chant patriotique composé à Strasbourg en 1792 par Rouget de Lisle en même temps que *la Marseillaise*, et intitulé *Roland à Roncevaux*. Rouget de Lisle les a, d'ailleurs, reproduits dans un troisième chant: *le Vengeur* (1794). La musique de Varney s'est inspirée, quant au rythme et à l'allure, de celle de Rouget de Lisle.

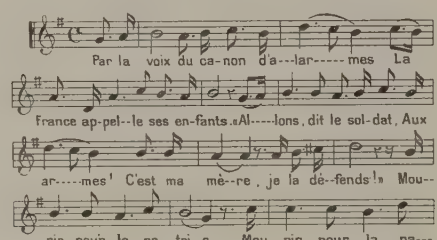

Nous, amis, qui loin des batailles,
Succombons dans l'obscurité,
Vouons du moins nos funérailles
A la France, à sa liberté!
Mourir pour la patrie, etc.

Frères, pour une cause sainte
Quand chacun de nous est martyr,
Ne proférons pas une plainte:
La France, un jour, doit nous bénir!
Mourir pour la patrie, etc.

Girondins (HISTOIRE DES), par Lamartine (1847). C'est moins une histoire qu'un poème. L'ouvrage a du poème la richesse du style, l'intérêt dramatique, mais il contient de nombreuses erreurs de fait (corrigées d'ailleurs dans les éditions postérieures), admet sans critique des légendes comme celle du dernier banquet des girondins; mais il donne une impression saisissante des grandes scènes de la Révolution, et de prestigieux portraits de ses acteurs. Lamartine le publia à la fin du règne de Louis-Philippe, et les événements contemporains lui assurèrent un succès sans précédent.

GIRONE (en espagn. **Gerona**; anciennem. *Gerunda*), ville forte d'Espagne (Catalogne), ch.-lieu de la prov. de ce nom, sur l'Oña, un peu en amont de son confluent avec le Ter; 18.000 hab. Evêché. La ville haute s'étage sur les pentes du Monjuich, que surmonte la citadelle. Cathédrale renfermant de vieux tombeaux et possédant une bible du XIIIe siècle ayant appartenu à Charles V de France. Un concile fut tenu à Girone en 517. La ville fut conquise par Charlemagne sur les Maures, qui la reprirent bientôt, puis passa sous la domination des comtes de Barcelone, et plus tard des rois d'Aragon. Elle a subi deux sièges célèbres : l'un dirigé par Philippe le Hardi en 1285, l'autre en 1809 (la ville résista sept mois à Gouvion-Saint-Cyr). — La *province de Girone*, peuplée de 320.000 hab. sur 5.865 km² est montagneuse, avec des ressources minières considérables (fer, houille, plomb argentifère).

GIRONNAGE n. m. Techn. Syn. de GIRONNEMENT.

GIRONNEMENT n. m. Action de gironner.

GIRONNER [*ro-né*] v. tr. (de *giron*). Techn. Donner, au moyen du marteau, la rondeur voulue à un ouvrage d'orfèvrerie, de chaudronnerie, etc.
— Constr. *Gironner un escalier*, Tracer l'épure de l'ensemble des marches d'un escalier tournant.

Gironné d'argent et de gueules.

— ***Gironné, e,*** part. pass. du verbe *Gironner*.
— Blas. Se dit de l'écu, quand il est divisé en huit parties triangulaires égales entre elles, dont les pointes se réunissent au centre et dont les émaux sont alternés.
— *Substantiv.* et au masc. Ecu ainsi divisé. (Le nombre habituel des partitions du gironné est de huit, fournies par la réunion des quatre grands coups guerriers [coupé, parti, tranché, taillé], et en conséquence leur forme et leur position sont nettement déterminées. Le gironné de six pièces étant rare, on a voulu voir en celles-ci des armes parlantes, et *Maugiron* [famille] serait venu de « mal gironné »; mais rien n'est moins sûr.)
— Constr. *Marche gironnée*, Marche qui a la forme de celles d'un escalier tournant. || *Tuile gironnée*, Tuile plus étroite par l'un de ses bouts.

GIRONNIÈRE n. f. Genre de plantes de la famille des urticacées-celtidées, de l'Asie et de l'Océanie chaudes.

GIRONS ou **GIROUX** (saint), en latin **Geruntius,** confesseur au temps de Julien l'Apostat, d'après sa légende, à Aire-sur-l'Adour. — Honoré le 6 mai.

GIROTTE (LA), lac de la Haute-Savoie, situé à 15 kilomètres au sud-ouest du mont Blanc, dans le Beaufortin, à 1.720 mètres d'altitude. Ce lac, dont la capacité est de 25 millions de mètres cubes, a été aménagé pour alimenter sept usines hydro-électriques entre Belleville et Venthon.

GIROU DE BUZAREINGUES (Louis-François-Charles), agronome et physiologiste français, né à Saint-Geniez (Aveyron) en 1773, mort à Buseins en 1856. Il est l'inventeur d'un instrument destiné à mesurer la finesse des laines, et fut nommé correspondant de l'Institut en 1826.

GIROUARD (Jean), sculpteur sur bois français, né et mort à Poitiers (1598-1676). On lui attribue l'ancienne chaire à prêcher de l'église des Augustins de Poitiers, une *Assomption* (cathédrale de Poitiers), un *Christ en croix* (chapelle de l'hôpital de Poitiers). — Son fils, JEAN II, né à Poitiers en 1661, mort à Prières (Morbihan) en 1720, après avoir étudié à Paris, revint dans sa ville natale vers 1686 et se fixa ensuite en Bretagne; on lui attribue un *Saint Pierre*, statue de l'ancien maître-autel de l'église d'Ancenis; une *Foi* (église Notre-Dame de Rennes); un *Dieu flagellé* (église des Augustins de Rennes); etc.

GIROUD DE VILLETTE (André), physicien et industriel français, né à Clamecy en 1752, mort à Paris en 1787. Fils d'un ancien échevin et changeur du roi, il étudia d'abord la physique et la chimie puis entra dans l'industrie. Associé à l'un des fabricants de papiers peints les plus notables de l'époque, de Réveillon, il alla fonder une manufacture à Madrid qui était la première de son genre en Espagne. Ami et disciple du physicien Pilâtre de Rozier, il avait comme lui été enthousiasmé par l'invention des frères Montgolfier. Après avoir suivi avec le plus grand intérêt les premières expériences auxquelles le savant s'était livré sur des montgolfières, Giroud de Villette n'hésita pas à prendre place dans la nacelle circulaire en osier du premier ballon enlevant des hommes (l'expérience eut lieu le 19 octobre 1783 au milieu des jardins de la manufacture de Réveillon, alors au faubourg Saint-Antoine). Le ballon s'éleva à 344 pieds (soit à une centaine de mètres) retenu à cette altitude par des cordes. Si l'on songe que la montgolfière était en papier, et que gonflée d'air chaud elle ne se maintenait en l'air que grâce au réchaud qu'il fallait entretenir brûlant en dessous de son ouverture, il faut convenir que Pilâtre de Rozier et son confiant compagnon ne manquaient ni l'un ni l'autre d'énergie et de courage.

GIROUETTE n. f. (du lat. *girare*, tourner). Plaque légère, de forme variable (flèche, oiseau, drapeau, etc.), mobile sur un pivot, au sommet d'un édifice, qui indique l'orientation du vent par la direction que ce vent lui fait prendre.
— *Fig. et fam.* Personne changeante, inconstante : *Les* GIROUETTES *politiques. Adieu! la plus aimable de toutes les* GIROUETTES. (Marivaux.)
— Mar. Petite bande d'étamine fixée sur un fût en bois ou en métal et qui, placée à la pomme du mât sous la pointe du paratonnerre, indique la direction du vent.

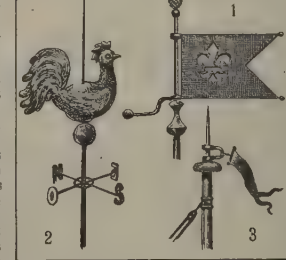

GIROUETTES : 1. De seigneur (XVe s.); 2. Moderne; 3. De marine.

— ENCYCL. Féod. La *girouette*, au moyen âge, était marque de noblesse, au moins quand elle était taillée en pennon pour les chevaliers, ou en bannière pour les bannerets. Le Code rural refusait aux seigneurs le droit d'empêcher leurs vassaux de mettre des girouettes sur leurs maisons, et le parlement de Grenoble décida, en 1659, que la girouette pouvait décorer la maison du vassal comme celle du seigneur; mais il semble s'agir du vassal gentilhomme.

GIROUETTER [*rou-è-té*] v. intr. Tourner comme une girouette.
— Fig. : *Convictions politiques* GIROUETTANT *au moindre souffle.* (A. Daudet.)

GIROUETTERIE [*rou-è-te-rî*] n. f. *Fig. et fam.* Disposition à tourner comme une girouette. (Peu us.)

GIROUSSENS, comm. du Tarn, arrond. et à 49 kil. de Castres, au-dessus de l'Agout; 1.110 hab. Ch. de f. du Tarn.

GIRVAN, ville maritime de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr), à l'embouchure du *Girvan* dans le golfe de la Clyde; 8.400 hab. Port de cabotage.

GIRY (Louis), littérateur et jurisconsulte français, né et mort à Paris (1596-1666). Avocat au parlement, puis avocat général aux chambres royales d'amortissement et des francs fiefs, Mazarin l'admit dans son conseil privé. Il a traduit, entre autres ouvrages : l'*Apologétique*, de Tertullien (1636) ; *la Louange d'Hélène*, d'Isocrate (1640) ; l'*Apologie*, de Socrate et le *Criton*, de Platon (1643) ; le *Des orateurs illustres*, de Cicéron (1652) ; *les Epîtres choisies* et *la Cité de Dieu*, de saint Augustin.

GIRY (Jean-Marie-Joseph-Arthur), savant français, né à Trévoux en 1848, mort à Paris en 1899. Élève de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des hautes études, il fut nommé archiviste aux Archives nationales (1871). Il succéda, en 1885, à de Mas-Latrie dans la chaire de diplomatique de l'Ecole des chartes. Il avait été chargé à la Sorbonne, de 1881 à 1885, d'une conférence sur les sciences auxiliaires de l'histoire, et il était l'un des directeurs de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Il a laissé des travaux importants sur l'histoire des institutions municipales au moyen âge, *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de France de 1180 à 1314* (1883-1885), et un *Manuel de diplomatique* (1894), ouvrage capital qui lui valut son élection à l'Académie des inscriptions en 1896.

GISANT [*zan*], **E** adj. (de *gésir*). Couché, étendu : *Je suis* GISANT *dans mon lit, ne pouvant guère écrire.* (Voltaire.) || Sans mouvement : *Un corps* GISANT.

D'argent au cerf de gueules gisant sur une terrasse de sinople.

— Blas. Attribut du cerf accroupi.

— Mar. *Navire gisant*, Navire échoué.

— Sylvic. *Bois gisant*, Bois coupé et jeté à terre.

— Techn. *Meule gisante*, Meule de moulin fixe, sur laquelle tourne la meule supérieure. || *Fenêtre gisante*, Celle qui a plus de largeur que de hauteur.

— *Substantiv.* Personne couchée et malade. (Vx.)

— Bx-arts. Dans les monuments funéraires, Statue représentant un personnage couché.

GISANT [*zan*] n. m. Partie du brancard, qui porte directement sur l'essieu : *Le* GISANT *d'un chariot.*

GISBERT (Antonio), peintre espagnol, né à Alcoy en 1835, mort à Paris en 1902. Il fit ses études de peinture à l'académie de San-Fernando, puis à Rome et à Paris. Il exposa, en 1858, *la Mort du prince don Carlos ;* en 1860, *le Supplice des Communeros.* A l'Exposition universelle de 1867, à Paris, il envoya *le Débarquement des puritains dans l'Amérique du Nord ;* portrait d'*Olozaga ;* et, à celle de 1889, *l'Exécution des Tarrijos et de leurs compagnons.* De 1867 à 1870, il fut directeur du musée du Prado.

GISBORNE, ville anglaise de la Nouvelle-Zélande (île du Nord, prov. d'Auckland), à l'embouchure du Turanganni ; 15.000 hab.

GISCLARD (Albert), officier et ingénieur français, né à Nîmes en 1844, mort accidentellement près de Fontpédrouse (Cerdagne française) en 1909. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1862, dans le génie, il prit part à la guerre franco-allemande de 1870-1871, et se signala à Villersexel-Héricourt, puis contribua à la défense du fort de Joux. Chef de bataillon, il quitta l'armée en 1897 afin de se consacrer plus librement à ses travaux de construction de ponts. Il est l'inventeur d'un système de pont suspendu rigide permettant le passage de trains.

GISCON, général carthaginois du IVe siècle av. J.-C. Il était en exil lors de la défaite de ses compatriotes sur les bords du Crimissus, en Sicile (339 av. J.-C.). Rappelé, il ne put empêcher en Sicile les alliés de Carthage de succomber sous les coups de Timoléon. Il conclut, néanmoins, avec ce général un traité avantageux (338). Giscon était père d'Hamilcar.

GISCON, général carthaginois, mort en 239 av. J.-C. Il se distingua pendant la première guerre punique, il reçut le commandement de Lilybée et, à la paix, fut chargé de ramener de Sicile les mercenaires (241). Ceux-ci n'ayant pas été entièrement payés, se révoltèrent. Giscon fut retenu par eux, et mis à mort avec des raffinements de cruauté inouïs. Cet épisode a fourni à Flaubert le sujet de *Salammbô*.

GISEH. Géogr. V. GIZÈH.

GISÈLE, GISLA ou **GILDA**, fille de Charlemagne et d'Hildegarde, née en 781. De conduite déréglée du vivant de son père, elle fut enfermée sur l'ordre de Louis le Débonnaire dans le palais des Thermes, avec sa sœur Rotrude, également dépravée.

GISÈLE, reine de Hongrie, née vers 973. Fille du duc de Bavière Henri II le Querelleur et sœur de l'empereur Henri II le Saint. Mariée en 996 avec Etienne Ier, héritier du trône de Hongrie, elle contribua au développement du christianisme dans le royaume magyar. Pieuse comme son frère, Gisèle se montra généreuse pour les églises et les couvents. Après la mort de son fils Emmerich (1031), elle aurait fait aveugler Basile, cousin du roi et son successeur éventuel, suspect de tendances païennes, et reconnaître Pierre, neveu du roi, comme héritier. Assez mal traitée par les Hongrois après la mort d'Etienne (1038), Gisèle se serait retirée en 1045 à Passau, où l'on montrait son tombeau. Veszprim prétend aussi posséder son tombeau.

GISELLE n. f. Mousseline imitant la guipure.

GISEMENT [*man*] n. m. Mar. Situation des côtes, leur direction : *Le* GISEMENT *de la côte est N. et S.*

— Artill. *Gisement d'une direction*, Angle que fait cette direction avec la direction du Nord-Lambert, compté de 0 à 4.000 décigrades ou de 0 à 6.400 millièmes dans le sens des aiguilles d'une montre. (Le gisement est utilisé dans la préparation du tir des canons.)

— Min. et Métall. Masse de terrain contenant des matières minérales utiles, que l'on exploite à la surface de la terre ou dans sa profondeur.

— ENCYCL. Min. et Métall. Les *gisements* se classent généralement en trois grandes catégories bien distinctes : *gisements en couches, gisements en filons* et *gisements en amas.*

Les gisements en couches constituent les éléments de terrains stratifiés ; leur formation s'est opérée au sein de l'eau. Les gisements en filons sont des failles remplies de matière utile. Enfin, les gisements en amas sont ceux dont le profil est ovoïde. Si le grand axe est vertical, le gisement prend le nom d'*amas debout ;* s'il se rapproche de l'horizontale, on le nomme *amas couché.*

GISKRA (Charles), homme d'Etat autrichien, né à Mœrisch-Truban en 1820, mort à Baden en 1879. Professeur de sciences politiques à l'université de Vienne (1846), député au Parlement de Francfort (1848), avocat à Brünn, député à la diète de Moravie et au Parlement autrichien (1861), il fut ministre de l'intérieur dans le premier cabinet constitutionnel de Cisleithanie, présidé par le comte Auersperg (1867-1870).

Gismonda, drame en quatre actes, par Victorien Sardou (Renaissance, 1894). Gismonda, duchesse d'Athènes, restée veuve avec un enfant de six ans, est aimée d'un simple fauconnier, Almério. Elle a juré d'appartenir à l'homme qui sauverait son fils en danger de mort, et c'est Almério qui le lui rend. Gismonda veut d'abord se faire délier de ce serment ; puis, elle obtient d'Almério qu'il la laissera libre, après l'avoir une fois possédée ; enfin, sensible à l'amour du jeune fauconnier et touchée de sa vaillance et de son dévouement, elle en fait son époux. Cette pièce vaut surtout par les détails et les tableaux pittoresques.

— H. Cain et L. Payen ont tiré de cette pièce un drame lyrique, mis en musique par H. Février (1919).

GISMONDINE [*jiss*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de calcium et de potassium [$H^5(CaK)^2Al^2Si^2O^{12}$], qui se trouve dans les roches volcaniques.

GISOLF, duc lombard de Frioul, mort en 611. Associé au trône par son père Grasolf Ier, il fut tué dans un combat contre les Avares. Sa veuve, Romilde, assiégée dans Cividà-di-Friuli par ces barbares, fit proposer sa main à leur roi. Celui-ci feignit d'accepter, entra dans la place, mit la ville à sac, et fit empaler Romilde.

GISORS, ch.-lieu de cant. de l'Eure, arrond. et à 30 kil. des Andelys, sur l'Epte ; 4.971 hab. (*Gisorciens, ennes*). Ch. de f. Etat et Nord. Marché agricole important ; centre industriel du tissage des draps de laine, d'étoffes de coton. Verreries, usines métallurgiques. Capitale du Vexin normand, Gisors possède de magnifiques ruines d'un château du moyen âge, une église des saints Gervais et Protais (XIIIe et XVIe s.) avec de belles verrières et des bas-reliefs de la Renaissance. — Le canton a 20 comm., et 11.400 hab.

Ruines du château de Gisors.

Histoire. — Ancien ch.-lieu du *Vexin normand*, ville frontière, Gisors fut âprement disputée entre les rois et les ducs de Normandie, et de bonne heure solidement défendue. Il subsiste un donjon octogonal, construit vers 1095 sur l'ordre de Guillaume II le Roux. Philippe Auguste, qui s'empara de Gisors, bâtit un second donjon rond, appelé *tour du Prisonnier.*

Le *comté de Gisors* fut possédé par Blanche de Castille au XIIIe siècle, Blanche d'Evreux au XIVe, Renée, fille de Louis XII au XVIe. Le duc de Mayenne utilisa Gisors pendant la Ligue, et le duc de Longueville au temps de la Fronde.

GISORS (Louis-Marie FOUQUET, comte DE), fils du maréchal de Belle-Isle, né à Paris en 1732, mort à Neuss en 1758. Colonel à dix-sept ans, il épousa, en 1753, Hélène Mancini, fille du duc de Nivernais, et mourut d'une blessure reçue à la bataille de Crefeld.

GISORS (Henri-Alphonse-Guy DE), architecte français, membre de l'Institut, né et mort à Paris (1796-1866). Elève de Percier et deuxième grand prix de Rome, en 1823. Il bâtit la préfecture d'Ajaccio, et à Paris l'amphithéâtre de l'Observatoire, l'Ecole normale, fut nommé architecte du Luxembourg. Il remania le palais, et lui donna son aspect actuel. Il a publié, sur cette restauration, deux albums : *Vues du Luxembourg agrandi et restauré*, et la *Chambre de Marie de Médicis* (1848).

GISQUET (Henri-Joseph), administrateur français, né à Vezin (Moselle) en 1792, mort à Paris en 1866. Associé dans la maison de banque des Périer, il se lança avec succès dans les affaires industrielles. Il prit part à la révolution de Juillet (1830). Chargé par le gouvernement d'acheter en Angleterre des fusils, qu'il paya fort cher, il fut accusé de concussion, mais il fit condamner ses accusateurs. En octobre 1831, il devint préfet de police, montra un grand courage pendant l'épidémie cholérique, mais se rendit impopulaire par sa rigueur contre les républicains. En 1836, il dut donner sa démission, devint conseiller d'Etat, et fut élu, en 1837, député de Saint-Denis. Il fut de nouveau accusé de concussion par *le Messager*, qu'il poursuivit et qui n'encourut qu'une faible amende. Révoqué de ses fonctions de conseiller d'Etat, Gisquet renonça à la vie politique. Il a publié des *Mémoires* (1840).

GISSI, ville d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 3.365 hab.

GISSING (*George*-Robert), romancier anglais, né à Wakefield (Yorkshire) en 1857, mort à Saint-Jean-de-Luz en 1903. Il mena une vie vagabonde et misérable en Amérique, puis à Londres, vécut de travaux de librairie. Il a publié : *les Travailleurs de l'Aube* (1880) ; *les Déclassés* (1884) ; *Isabelle Clarendon* (1886) ; *Demos* (1886) ; *Thyrza* (1887) ; *le Monde des bas-fonds* (1889) ; *l'Emancipé* (1889) ; *New-Grub Street* (1891) ; *Né en exil* (1892) ; *les Femmes sans emploi* (1893) ; *l'Année du Jubilé* (1894) ; *Feux qui couvent* (1895) ; *le Tourbillon* (1897) ; *le Voyageur Urbain* (1898) ; *Notre ami le charlatan* (1901). Ses romans sont à la fois sociologiques et psychologiques, et joignent à la sensibilité aiguë de Dickens le réalisme de Zola et le pessimisme de Schopenhauer. On a encore de lui : les *Papiers secrets d'Henry Ryecroft* (1903), rêveries autobiographiques.

GISWIL, bourg de Suisse (canton d'Unterwalden, demi-canton d'Obwald), entre les lacs de Sarnen et de Lungern, au pied du *Giswilerstock ;* 2.000 hab. Elevage.

GÎT [*ji*], troisième pers. du sing. du prés. de l'indic. du verbe *Gésir.*

GÎTAGE n. m. Techn. Dernière eau que l'on donne aux étoffes foulées, dans l'opération du lainage, et consistant, après leur passage à la vapeur, à les faire passer plusieurs fois de suite sur un chardon très flexible nommé *turlututu*, en injectant de l'eau pendant toute la durée de l'opération.

— Constr. Poutres d'un grenier. (On disait aussi GÎTE.)

GITAN, E n., ou en espagnol **GITANO** n. m., et **GITANA** n. f. Bohémien, et Bohémienne d'Espagne.

Gitans de Grenade.

GITANELLE n., ou en espagn. **GITANELLO** n. m., et **GITANELLA** n. f. Petit gitan ou Petite gitane, Petit bohémien ou Petite bohémienne.

GITANERIE [*ri*] n. f. Ce qui concerne les gitans, leurs mœurs, etc. (Peu us.)

GITANO. n. m. V. GITAN.

GÎTE n. m. (substantif verbal de *gésir*). Lieu où l'on demeure, où l'on couche habituellement ou par hasard : *Bon souper, bon* GÎTE, *et le reste.* (La Fontaine.) *Quitter son* GÎTE. *Rentrer au* GÎTE.

Loin du monde elle fait sa demeure et son *gîte.*
RÉGNIER.

Vous n'irez pas fort loin pour trouver votre *gîte.*
MOLIÈRE.

Je ne sais point où demeure Thiériot, qui change de GÎTE *tous les six mois.* (Voltaire.) || En voyage, La couchée : *Arriver au* GÎTE.

— *Revenir au gîte*, Revenir parmi les siens : *Parlons des Grignans, parlons de ces frères qui* REVIENNENT *toujours* AU GÎTE. (Mme de Sévigné.)

— *Particulièrem.* Lieu où repose le lièvre. || *Par extens.* Lieu où repose un animal.

— *Pop.* (par allusion sans doute au morceau de boucherie [v. plus bas]), *Dans le gîte*, Ce qu'il y a de mieux. || *Ouvrage fait dans le gîte*, Ouvrage fait avec beaucoup de soin.

— Archit. hydraul. Pièce de bois autour de laquelle pivote un pont tournant.

— Art culin. Partie musculaire entourant l'os de l'avant-bras et celui de la jambe, chez les bêtes de boucherie. || *Gîte à la noix*, Ensemble des muscles du bord postérieur de la cuisse et de la fesse chez les animaux de boucherie, recouvrant le derrière de la tête et du col du fémur. (Il contient un ganglion lymphatique : le *ganglion poplité* [la *noix* des bouchers].)

— Constr. Nom des poutrelles qui soutiennent les madriers d'une plate-forme, des solives d'un plancher.

— Dr. anc. *Droit de gîte*, Droit pour les seigneurs d'être hébergés par leurs vassaux. || *Gîte et geôlage*, Droit perçu par les geôliers pour la garde et la nourriture des prisonniers. || *Gîte aux chiens*, Droit des seigneurs de faire nourrir leurs chiens par les vassaux. (Il fut remplacé par une somme d'argent.)

— Géol. Gisement restreint de minéraux ou de fossiles. || Lieu qui possède des gisements : GÎTE *houiller, aurifère.* V. la partie *encycl.*

— Milit. Localité où une troupe en route s'arrête pour la nuit. || *Gîtes d'étape*, Localités jalonnant les routes à la distance d'une journée de marche, et dans lesquelles les soumissionnaires pour la fourniture du pain et des fourrages devaient avoir un représentant. (Cette obligation disparut en 1895, et la qualification des localités fut supprimée en 1899.) || *Gîtes* ou *Lambourdes-gîtes*, Pièces de bois de 5 à 6 m. de long et de 14 à 22 cm. d'équarrissage, qui, dans la construction des plates-formes pour bouches à feu, supportent le tablier.

— Techn. Meule fixe d'un moulin, appelée aussi *meule gisante.* || Partie fixe d'un soufflet, celle qui porte la soupape. || Table du pressoir à raisin.

— PROV. **Un lièvre va toujours mourir au gîte**, Après bien des voyages, on finit toujours par revenir au pays natal. || **Il faut attendre le lièvre au gîte**, Quand on veut rencontrer quelqu'un, le plus sûr est de l'aller attendre chez lui.

— ALLUS. LITTÉR. **Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?** vers de La Fontaine, dans *le Lièvre et les Grenouilles.*

— N. f. Mar. Place qu'occupe sur le fond un navire échoué. || Bande du navire : *Navire qui donne de la* GÎTE *sur tribord.*

— ENCYCL. Dr. anc. Déjà, à l'époque romaine, l'empereur ou les fonctionnaires avaient droit au logement dans des *mansiones* ou gîtes, entretenus par les habitants. Les barbares et les rois des premières races maintinrent le droit de gîte. Dès la fin du XIIe siècle, on convertit souvent le gîte en une redevance pécuniaire. Le droit de gîte dû aux évêques par les curés était appelé *procuratio* ou *circata.*

— Art culin. Le *gîte à la noix* comprend trois parties, dont la meilleure est le milieu de gîte, en second lieu la tranche au petit os, et en dernier le derrière de gîte. On appelle gîtes de devant et de derrière les quatre parties supérieures des jambes; ces morceaux donnent un excellent pot-au-feu, mais se consomment aussi braisés (*bœuf à la mode*).

— Géol. Les *gîtes métallifères* sont de trois sortes : *gîtes sédimentaires*, où les minerais constituent des couches ou des amas, déposés comme des sédiments ordinaires ou résultant de l'imprégnation ultérieure de ces sédiments (minerais de fer, de manganèse, etc.); *gîtes filoniens* (étain, cuivre, plomb, or, fer, zinc); les *gîtes alluvionnaires* où, parmi les matériaux, charriés plus ou moins anciennement par les rivières, on trouve des métaux ou minerais de même origine (or, platine, étain, etc.).

GÎTER [*té*] v. intr. (de *gîte*). *Fam.* Habiter, demeurer, coucher : *Les premières tribus* GÎTENT *dans le creux des rochers.* (Lenormant.) *Même chez lui* [un aubergiste] *rarement on* GÎTAIT. (La Fontaine.)

— Etre au gîte, avoir son gîte, passer la nuit (en parlant d'un lièvre ou de quelques autres animaux) : *Le lièvre* GÎTE *assez près des maisons. Etable où* GÎTAIT *une vache.* (Le Sage.)

— Mar. Donner de la bande. || S'asseoir sur le fond après s'être empli (en parlant d'un navire avarié).

— *Transitiv.* Mettre dans un gîte, loger : GÎTER *un voyageur.*

— ***Se gîter,*** v. pr. Prendre gîte, se loger : *Les chats cherchent à* SE GÎTER *dans les lieux les plus chauds.* (Buffon.)

— SYN. Gîter, demeurer, habiter, etc. V. DEMEURER.

GITHAGINE n. f. Chim. Alcaloïde vénéneux contenu dans la nielle des blés [*agrostemma githago*].

GITHAGISME [*jissm'*] n. m. (de *githago*). Empoisonnement auquel sont exposés les animaux par absorption de graines de nielle des blés (*githago*).

GITHAGO n. m. Bot. Genre de caryophyllacées, dont l'espèce type est la *nielle des blés*.

GITON n. m. (d'un personnage de Pétrone). Mignon, jeune homme servant à de honteux plaisirs. || Nom donné par La Bruyère au type du Riche, dans ses *Caractères*.

GITON, ONNE n. Mulet ou mule de moins d'un an.

GITONATE n. m. Sel de l'acide gitonique.

GITONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu en chauffant l'acide digitogénique avec un mélange d'acide acétique et sulfurique.

GITS, bourg de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Roulers); 3.230 hab. Fabrication de vinaigre.

GITTARD (Daniel), architecte français, né à Blandy en 1625, mort à Paris en 1686. Il fut architecte et ingénieur du roi, et devint, en 1672, membre de l'Académie royale d'architecture. Il travailla aux fortifications de Belle-Isle-en-Mer (1656) et à la reconstruction du château de Saint-Maur-les-Fossés (1660). A Paris, il poursuivit la construction de Saint-Sulpice (1670-1675), et l'achèvement de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1684).

GITTELDE, bourg d'Allemagne (Brunswick), dans une pittoresque vallée du Harz; 1.505 hab. Château de Staufenburg, où séjourna souvent Henri l'Oiseleur.

GIU n. m. Nom spécifique du *scops* ou *petit duc.*

GIUBA. V. DJOUBA.

GIUBIASCO, commune de Suisse (canton du Tessin), non loin du confluent de la Morobbia avec le Tessin; 2.600 hab. Bifurcation de chemins de fer. Vignobles. Usine électrique.

GIULANOVA, ville d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo), près de l'Adriatique; 8.100 hab.

GIULIANA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme); 3.280 hab.

GIULIANI (Giambattista), littérateur italien, né à Canelli en 1818, mort à Florence en 1884. Il a surtout commenté Dante. On lui doit : *Dante expliqué par Dante, essai d'un nouveau commentaire de « la Divine comédie »* (1846); *Méthode pour commenter « la Divine Comédie »* (1861); *le Banquet de Dante*, texte et commentaires (1875); *Œuvres latines de Dante Alighieri*, avec commentaires (1879); *la Vie nouvelle et le Canzoniere de Dante* (1888). Il fut, en 1846, titulaire de la chaire créée pour l'explication de *la Divine Comédie* à l'institut de Florence.

GIULIANO in Campagna, ville d'Italie (Campanie, prov. de Naples); 17.600 hab.

GIULIANO di Roma, ville d'Italie (prov. de Rome); 2.990 hab.

GIUNTA, commission sénatoriale que le Conseil des dix, à Venise, s'adjoignait en certaines circonstances.

GIUNTA. Biogr. V. JUNTE.

GIUNTA de Pise, peintre italien du XIIIe siècle (probablement 1202 à 1258). Il exécuta, vers 1230, avec des peintres grecs, dans la basilique d'Assise, des fresques dont quelques parties existent encore : *l'Assomption, le Crucifiement, la Chute de Simon le Magicien.* On a aussi de lui un *Christ*, fresque dans l'église de San-Ranieri, à Pise; un *Christ*, dans l'oratoire de Sainte-Catherine de Sienne.

GIURGIU ou **GIURGEVO,** ville de Roumanie (Valachie), sur la rive gauche du Danube, en face de Roustchouk; 22.000 hab. Ch.-lieu de district. Avec et après Galatz et Braïla, Giurgiu, l'ancienne *Santo-Giorgio* des Génois est un des grands ports du Danube roumain. Les Russes et les Turcs s'en sont disputé la possession à plusieurs reprises (en 1770, 1771, 1829 et 1854).

GIUSSANO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan); 7.740 hab.

GIUSTI (Giuseppe), poète italien, né à Monsummano (Toscane), en 1809, mort à Florence en 1850. Après avoir étudié le droit à Pise, il se consacra aux lettres, et écrivit, surtout sur des sujets politiques, des poésies satiriques, qui circulèrent d'abord manuscrites et eurent un grand succès. Les plus célèbres sont : *le Dies iræ*, où il attaque l'empereur François Ier (1835); *la Botte* (1836), tableau des malheurs de l'Italie; *l'Apologie de la loterie* (1838), satire de l'ignorance du peuple; *la Terre des morts* (1841), où il défend son pays contre les dédains de l'étranger à propos d'un mot célèbre de Lamartine; *Saint Ambroise* (1846), aspiration vers la paix entre les peuples. Ses poésies ont été publiées sous le titre de *Vers édités et inédits* (1852). Dans ses œuvres en prose (*Lettres*, 1859), Giusti exagère souvent ce caractère « de terroir » de sa langue, et manque de naturel et de simplicité.

GIUSTINIANI, famille italienne originaire de Venise, dont les principaux personnages sont : LORENZO (1380-1455) ou saint LAURENT JUSTINIEN, patriarche de Venise en 1451; — LEONARDO, poète vénitien, né à Venise en 1388, mort en 1446, auteur de *Canzoni e Strambotti d'amore;* — BERNARDO, fils du précédent, ambassadeur, historien, né à Venise en 1408, mort en 1489; — ORSO, amiral vénitien en 1463; — PAOLO, prélat, né à Gênes en 1444, mort à Bude en 1502, moine dominicain, maître du sacré palais sous Innocent VIII en 1489 et en 1494, commissaire apostolique contre les hérétiques; enfin, légat en Hongrie; — AGOSTINO, orientaliste, né à Gênes en 1470, appelé par François Ier pour professer l'hébreu à Paris, mort dans une tempête en 1536; — GIOVANNI, poète, né à Candie en 1513, mort en Italie en 1556; — VICENZO, prélat, né à Scio en 1519, mort en 1582, général des dominicains en 1558, et l'un des pères du concile de Trente; — ORSATO, poète, né à Venise en 1538, mort en 1603; — PIETRO, historien vénitien du XVIe siècle; — POMPEIO, général et historien, né en Corse en 1569, mort en 1616 (surnommé *Bras de fer*, parce qu'on lui avait adapté un bras mécanique pour remplacer le bras perdu au siège d'Anvers); — ORAZIO, cardinal, né à Gênes, mort à Rome en 1649, grand pénitencier et bibliothécaire du Vatican; — MARC-ANTONIO, doge de Venise depuis 1684, mort en 1688; — LAURENTIO, né en 1761, mort en 1824, bibliothécaire à Naples en 1803.

GIVENCHY-EN-GOHELLE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 11 kil. d'Arras, près de la Souchez; 1.210 hab. Mines de houille. Cette bourgade fut âprement disputée entre Anglais et Allemands au cours de la Grande Guerre.

GIVET, ch.-lieu de cant. des Ardennes, arrond. et à 42 kil. de Mézières, dans un petit bassin des gorges de la Meuse, dans l'Ardenne; 6.805 hab. (*Givétains, aines*). Ch. de f. Est. La Meuse divise en deux la cité : le Grand-Givet sur la rive gauche possède l'église Notre-Dame de 1429, et Givet-Saint-Hilaire sur la rive droite est la cité de Vauban, belle église Saint-Hilaire du XVIIe siècle, avec boiseries remarquables. C'est la forteresse qui commande le passage de la Meuse; elle fut occupée par les Allemands du 24 août 1914 au 9 novembre 1918. Industries importantes : métallurgie, quincaillerie, fabriques de crayons, de colle forte, de cire à cacheter, de pipes. Patrie du musicien Méhul. — Le canton a 12 comm., et 14.320 hab.

GIVÉTIEN [*si-in*], **ENNE** adj. et n. (de *Givet*, nom de ville des Ardennes). Qualification donnée par Gosselet (1880) à l'étage supérieur du mésodévonien. (Son type est le calcaire de Givet, exploité comme marbre; glageon fleuri, Sainte-Anne, d'origine zoogène.)

GIVORS [*vor*], ch.-lieu de cant. du Rhône, arrond. et à 21 kil. de Lyon, sur la rive droite du Rhône; 13.051 hab. (*Givordins, ines*). Ch. de f. P.-L.-M. Port sur le Rhône. Ruines du château de Saint-Gérald, du XIIe siècle, autour duquel on se battit pendant les guerres de Religion. Ancienne capitale du temporel de l'évêché de Lyon. Forges, usines métallurgiques, importation de charbons, verreries, teintureries. — Le canton a 10 comm., et 22.960 hab.

Givors (CANAL DE), voie d'eau artificielle latérale au Gier et allant de Givors à Grand'Croix; longueur, 21 kil. Creusé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

GIVRAGE n. m. Aviat. Formation, aux basses températures, d'une couche de glace sur le bord d'attaque des ailes d'avion ou des pales d'hélice.

— ENCYCL. Le *givrage* déforme le profil des pales ou des ailes, et, en outre, augmente le poids de ces dernières; les vibrations anormales et le déséquilibre de l'appareil qui en résultent ont entraîné de nombreux accidents. On combat ce phénomène au moyen de dégivreurs (v. DÉGIVRAGE), qui font éclater ou fondre le givre en formation.

GIVRE n. m. (origine inconnue). Météor. Couche de glace qui recouvre souvent, en hiver, par les temps brumeux, les branches des arbres, etc.

— ENCYCL. Météor. Le *givre*, qu'il ne faut pas confondre avec la gelée blanche, provient de la cristallisation, au contact d'un corps solide, des gouttelettes d'eau extrêmement ténues qui constituent les nuages et les brouillards. Le *givre* est formé d'une série de feuillets plats parallèles à la direction du vent, et séparés par des couches d'air extrêmement minces. Dans ces feuillets, les cristaux, soudés les uns aux autres, dessinent des figures semblables à celles que produit sur les vitres d'un appartement, refroidies par l'air extérieur, la condensation de la vapeur d'eau. Cette structure feuilletée donne au givre son éclat.

GIVRÉ, E adj. Couvert de givre : *Plantes* GIVRÉES.

— Bot. *Vanille givrée*, Vanille dont les gousses portent des efflorescences blanches.

GIVRÉE n. f. Verre blanc pilé imitant le givre, répandu sur certains objets pour donner un aspect hivernal.

GIVRER [*vré*] v. tr. Saupoudrer de givrée : GIVRER *une bûche de Noël.*

GIVREUX [*vreû*], **EUSE** adj. Rempli, couvert de givre. (Se dit aussi d'une pierre précieuse avec traces d'éclats.)

GIVRURE n. f. Sorte de petit nuage ou *glace*, produit, lors de la taille du diamant, par l'outil du lapidaire, et qui enlève une partie des feux à la pierre précieuse.

GIVRY, ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 9 kil. de Chalon-sur-Saône; 1.314 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Le vignoble de Givry donne de bons vins ordinaires. — Le canton a 18 comm., et 8.565 hab.

GIVRY, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons) sur un sous-affluent de l'Escaut; 1.745 hab. Carrières. Fabrication de toiles, dentelles.

GIVRY (Anne D'ANGLURE, baron DE), comte DE TANCARVILLE, né en 1560, mort devant Laon en 1594. Zélé catholique, il fut cependant au nombre des partisans d'Henri IV à l'époque de la Ligue. Il laissa en partie ravitailler Paris pendant le siège de 1590. Bientôt après, il enleva Corbeil et Lagny aux Espagnols. Attaqué dans Neufchâtel par le duc de Parme (1592), il se défendit avec vigueur et obtint une capitulation honorable.

GIZANKA (Barbara), maîtresse du roi de Pologne Sigismond-Auguste, morte en 1589. Elle appartenait à la riche famille patricienne des Giz. Les courtisans firent d'elle la favorite du souverain pour le consoler de la perte de Barbe Radziwill, sa femme, avec laquelle elle avait une grande ressemblance.

GIZÈH ou **GHIZEH,** ville d'Egypte (Haute-Egypte), sur la rive gauche du Nil, en face du Vieux-Caire; 68.000 hab. Ch.-lieu de province. Bourgade sans importance, qu'on appelait Tipersès ou Tipersioï à l'époque byzantine, Gizèh devint, sous les Fatimites, puis sous les Mamelouks, un lieu de plaisance, avec des palais et des jardins renommés; elle tomba en décadence au XIXe siècle. C'est aujourd'hui une ville morte, dont les Grandes Pyramides portent le nom. — La province a 590.000 hab.

GIZEL (Innocent), historien russe, né vers 1610 dans la Prusse polonaise, mort à Kiev en 1684. Il fut recteur du collège ecclésiastique de Kiev, puis archimandrite du monastère des Cryptes. On a de lui, en slavon et en polonais, une *Synopsis ou Précis historique des commencements du peuple slave et des premiers princes de Kiev* (1674).

GIZYCO, ville de Pologne. V. LŒTZEN.

GIZZERIA, bourg d'Italie (Calabre); 3.740 hab.

GJALSKI (Xaver Sandor), de son vrai nom **Liouba de Babitch,** écrivain et patriote yougoslave, né à Gradisca (Croatie) en 1854. Il a été un des grands apôtres de l'unité yougoslave, notamment aux congrès de 1903 et de 1913. Il a publié des recueils de nouvelles et de romans, à la fois réalistes et mystiques, où il se plaît à peindre, dans la manière des maîtres russes, les hobereaux du Zagorié : *Sous les vieux toits* (1887); *Sur le sol natal* (1890); *Tout au long de la patrie* (1899); etc. Son roman historique *l'Aurore* (1902), continué par *Pour la langue maternelle* (1906), évoque les débuts du mouvement illyrien. Une œuvre plus générale et d'inspiration pessimiste, *Janko Berislavitch* (1887), a été appelée le « Faust croate ».

GJELLERUP (Carl Adolf), écrivain danois, né à Roholte (Seeland) en 1857, mort à Klotzsche, près de Dresde, en 1919. Fils d'un pasteur, il s'affirma libre penseur dans une série d'études philosophiques : *Un idéaliste* (1878); *le Jeune-Danemark* (1879); *Antigonos;* etc. D'abord lié avec Brandès, il rompit avec lui pour subir l'influence allemande. Il a publié des romans : *Minna* (1883); des drames : *Herman Vandel* (1891); *le Wuthorn* (1893); des tragédies : *Brynhild* (1884); *Saint-Just* (1886); *Thamyris* (1887); des poésies lyriques : *Mon livre d'amour* (1889); etc. On lui doit aussi un livre sur Wagner, une traduction de l'*Edda*. En 1917, il partagea le prix Nobel avec le poète danois Henrik Pontoppidan.

GJEVGJELI, petite ville de Yougoslavie, dans la vallée inférieure du Vardar. Gare du chemin de fer de Belgrade à Salonique, près de la frontière grecque. Combats entre les Serbes en retraite et les Bulgares en novembre 1915.

GJŒRWELL (Charles-Christophersson), critique suédois, né à Landskröna en 1731, mort à Stockholm en 1811. Il créa, en fondant le *Mercure suédois*, en 1755, la critique littéraire dans sa patrie. A ce journal, qui cessa de paraître en 1789, il fit succéder, dans le même genre : *le Magasin suédois* (1766-1767); *la Gazette des savants* (1767-1769); etc. On lui doit en outre de nombreuses collections et publications historiques.

GJORGJI (Ignace), poète ragusain, né et mort à Raguse (1675-1737). Jésuite puis bénédictin, sénateur et théologien de la république de Raguse, il écrivit beaucoup en latin, en italien et en serbo-croate : *Vita et Carmina nonnullorum civium Rachusianorum; Rerum Illyricarum historia; les Soupirs de Madeleine*, poème (Venise, 1728); *le Psautier slave* (Venise; 1724 et 1729), *Vie de saint Benoît* (1784).

Gl, symbole chimique du *glucinium.*

GLÂ ou **GHA** (en albanais **Goulas,** Château), îlot dans l'ancien lac Copaïs (Béotie), qui abritait une résidence royale dont les ruines imposantes rappellent Mycènes ou Tirynthe. Le mur d'enceinte, très épais, d'appareil pélasgique, est constitué par d'énormes blocs, et suit toutes les sinuosités du roc, en formant une infinité de petits redans. Sur la partie culminante sont les ruines d'un palais, déblayé (1893) par l'Ecole française d'Athènes, et réparti sur deux ailes en équerre.

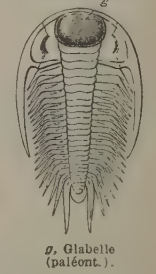

g, Glabelle (paléont.).

GLABELLE n. f. Anat. Espace nu compris entre les sourcils.

— Paléont. Saillie médiane de la tête, chez les trilobites.

GLABER (Raoul), chroniqueur français, né à Auxerre à la fin du Xe siècle, mort vers 1050. Revêtu malgré lui de l'habit monastique, il mena une vie irrégulière, passa de couvent en couvent, et écrivit une *Chronique*, en cinq livres, qui s'étend de 900 à 1046 et qui peint son temps sous les plus sombres couleurs.

GLABRE adj. (du lat. *glaber*, chauve). Dépourvu de poils : *Figure* GLABRE, *Feuille* GLABRE.

GLABRÉITÉ n. f. Etat de ce qui est glabre.

GLABRESCENT [*brè-san*], **E** adj. Bot. Se dit d'un organe qui devient glabre, qui perd spontanément ses poils.

GLABRIFOLIÉ, E adj. (du lat. *glaber, bri*, glabre, et *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont glabres.

GLABRIO. Biogr. V. ACILIA (*gens*).

GLABRISME [*brissm'*] n. m. (de *glabre*). Etat d'une plante qui, par un accident exceptionnel, naît dépourvue de poils ou vient de les perdre.

GLABRIUSCULE [*uss-kul'*] adj. (diminutif de *glabre*). Presque glabre. (Peu us.)

GLAÇAGE n. m. Techn. Action ou manière de glacer des papiers, des tissus, des étoffes, des poteries, du cuir, etc. || Opération qui consiste à appliquer une couche de couleur de peu de corps sur une peinture terminée, dans le but de lui donner un éclat plus vif. || Opération destinée à faire disparaître les rugosités du papier et à le disposer à une impression parfaitement égale. || Opération de repassage qui consiste à donner un lustre et un apprêt spécial à du linge empesé (cols, manchettes, etc.). || Dans la confection, Travail de couture qui consiste à maintenir deux épaisseurs d'étoffes différentes l'une sur l'autre, de manière à n'en former qu'une seule. (Le glaçage s'obtient en faisant une série de grands points allongés sur l'endroit. (On dit aussi BAGUER, FAUFILER.)

— ENCYCL. Art culin. En pâtisserie, le *glaçage* consiste à revêtir les gâteaux d'une couche de blanc d'œuf ou de sirop de sucre (glace) aromatisé ou coloré de différentes manières. En confiserie, c'est aussi la dernière couche de gomme que l'on passe sur les bonbons, la dernière couche de sucre donnée aux fruits (fruits glacés). En cuisine, c'est l'action de passer une pelle rougie près de la surface d'une viande à rôtir pour en caraméliser la couche superficielle et retenir les sucs à l'intérieur; c'est aussi recouvrir une pièce cuite (jambon, galantine, etc.) de gelée ou de glace de viande.

— Photogr. Les épreuves sur papiers gélatinés, lorsqu'elles sont séchées contre une surface très polie (glace, ébonite, métaux vernis ou nickelés, celluloïd, etc.), acquièrent un brillant considérable par moulage de la gélatine contre le support où elle a séché; cette opération, dite *glaçage*, permet une meilleure lisibilité des détails.

— Techn. Le *glaçage des tissus* se fait avec une molette d'acier dont les arêtes horizontales sont arrondies. Le tissu passe entre la molette et une coulisse. Il a été préalablement imprégné d'un apprêt spécial, qui, sous l'influence de la pression exercée par la molette, produit l'aspect glacé. Cet apprêt est à base de fécule, de cire et d'huile: on y ajoute quelquefois un peu de dextrine. Une autre méthode consiste à faire passer le tissu entre deux cylindres, l'un creux et chauffé à la vapeur, l'autre plein et recouvert de papier. Les deux cylindres, exerçant une très forte pression, entraînent à une vitesse considérable le tissu, qui se trouve lustré au sortir de la machine.

GLAÇANT [*san*], **E** adj. Qui glace (au propre et au fig.): *Un froid* GLAÇANT. *Un accueil* GLAÇANT.

GLACE n. f. (lat. *glacies*). Eau ou autre liquide congelé: *Une* GLACE *épaisse. Patiner sur la* GLACE. || Température à laquelle l'eau pure se congèle : *Le thermomètre est à la* GLACE.

— *Fig.* Froid intérieur causé par une vive émotion, par l'âge : *Transi d'une mortelle* GLACE. (Malherbe.) *Les* GLACES *de l'âge.* (J.-J. Rousseau.) || Froideur, indifférence, insensibilité. || Grande réserve, contrainte à l'égard de quelqu'un : *Avoir un air, un accueil de* GLACE.

— Plaque de verre poli qui rappelle la glace par la transparence, et destinée à servir de miroir, de vitrage, de châssis : *Briser les* GLACES *d'une devanture. Se regarder dans une* GLACE. || *Glace à main*, Petit miroir monté sur un manche ou un cadre. || Châssis vitré d'une voiture: *Baisser, Lever les* GLACES *d'un coupé.*

— Argot. Tribunal : *Passer devant la* GLACE, Passer devant la justice.

— Poétiq. *Glace de la mort*, Froid qui s'empare du corps au moment de la mort.

— Alpin. *Glace noire*, Verglas recouvrant le rocher, en haute montagne.

— Archit. *Panneau à glace*, Panneau plan dans un lambris ou dans une porte.

— Art culin. Jus de viande réduit qu'on étend sur une pièce. || Couche de blanc d'œuf sur les gâteaux. || Croûte de sucre à la surface des fruits confits. || Rafraîchissement formé d'une crème sucrée (à base de lait), ou d'un jus de fruit, d'un sirop, d'une liqueur, d'un vin liquoreux, etc., que l'on congèle dans un moule : GLACE *au café.*

— Comm. Petite tache dans un diamant ou une autre pierre précieuse.

— Mécan. Partie polie sur laquelle s'appuie et glisse un organe mobile (tige de piston, piston, vanne d'arrêt d'une canalisation hydraulique, etc.) dans son mouvement alternatif. (L'ajustage de la glace et de la pièce coulissante doit être rigoureux, pour assurer une étanchéité parfaite.)

— Navig. *Banc de glace*, Champ de glace dont les limites sont visibles. || *Champ de glace*, Banquise. || *Montagne de glace*, Bloc de glace flottante. (Syn. ICEBERG.)

— Techn. Nom donné parfois par les mégissiers à l'*étire*.

— LOC. DIV. *Ferré à glace*, Se dit d'un cheval dont les fers sont munis de clous pointus, pour l'empêcher de glisser sur la glace; et *au fig.* Etre habile, savant en telle ou telle matière, au point de n'y jamais broncher : *Etre* FERRÉ *à* GLACE *sur la chimie.* || *Etre de glace*, Etre, demeurer insensible.

L'homme *est de glace* aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.
LA FONTAINE.

|| *Rompre la glace*, Faire cesser la contrainte qui régnait. || *Fondre la glace*, Toucher, émouvoir une personne jusque-là insensible. || Fam. *Passer devant la glace*, Perdre les consommations au jeu.

— *A la glace*, Préparé avec de la glace. || Extrêmement froid; et *au fig.* Sans feu, sans vie.

— ENCYCL. Comm. V. GLACIÈRE, FROID.

— Phys. La *glace* est transparente et fond à 0° sous la pression de 760 mm. de mercure. En se solidifiant, l'eau augmente de volume, de sorte que la glace a une densité (0,92) qui est moindre que l'unité. La glace flotte donc sur l'eau.

Le point de fusion de la glace a été pris comme point de départ de l'échelle thermométrique centésimale. (La chaleur latente de fusion de la glace est, d'après Desains, de 79,25.)

— Dr. Les *glaces d'un appartement* sont immeubles par destination lorsqu'elles ont été fixées à perpétuelle demeure et ne peuvent être enlevées sans détérioration pour la boiserie ou le mur avec lequel elles font corps.

— Hyg. alim. L'usage des *glaces* et des boissons glacées est très répandu, surtout pendant la saison chaude. Mais cet usage peut être dangereux parce que le froid produit par ces boissons détermine une irritation de la muqueuse œsophago-gastrique, et conduit à la gastrite. Les glaces et boissons glacées ne constituent qu'une satisfaction fugace; elles désaltèrent beaucoup moins bien que l'eau simplement fraîche ou les infusions chaudes.

— Météorol. La *glace* joue un rôle considérable dans la nature; elle existe à la surface du sol, d'une façon permanente, en tous les points où la température reste inférieure à 0°.

Il existe, dans les mers polaires, deux sortes de *glace* très distinctes : la glace de terre due à la congélation de l'eau douce, et la glace de mer. Parfois, dans des circonstances spéciales, celle-ci se forme au fond même de la mer; c'est la « glace de fond ».

Les glaces qui recouvrent les terres polaires d'une calotte d'où émergent seuls des pointements rocheux, se prolongent parfois (dans l'Antarctique) jusque dans la mer, par de vastes glaciers plats qui masquent complètement les lignes du rivage. Elles recouvrent d'autre part, durant une bonne partie de l'année, la surface même de la mer, où des banquises constituées par la soudure de plaques de glace les unes aux autres forment des champs de glace (*icefields*) qui peuvent couvrir des centaines de kilomètres.

On ne saurait assigner une limite fixe aux espaces occupés dans les mers polaires par ces champs de glace; cette limite varie en effet chaque année avec les saisons, et suivant les circonstances atmosphériques.

Des champs de glace se détachent des îlots de formes plus ou moins tourmentées (*icebergs*) qui dérivent souvent fort loin sous l'action des courants ou sous l'effet du vent.

Ces icebergs présentent de très grands dangers pour la navigation, et ont été la cause de bien des désastres maritimes; aussi essaye-t-on d'y remédier en organisant chaque année, dans les parages parcourus par les transatlantiques, une croisière internationale pour avertir les navires de la présence des glaces flottantes.

Ajoutons encore que la dispersion des glaces polaires vers les latitudes moyennes influe directement sur le climat des régions tempérées et sur la trajectoire des dépressions barométriques.

— Thérap. On se sert de la *glace*, administrée en petits fragments, pour calmer la soif lorsque l'introduction de liquides abondants dans l'estomac est interdite (opération abdominale grave, péritonite), ou encore pour modérer ou arrêter les hématémèses de l'ulcère gastrique. On emploie aussi la glace, à l'extérieur, pour modifier les états inflammatoires, sous forme de vessies remplies de glace, posées *loco dolenti* et séparées de la peau, pour éviter les escarres, par une couche d'ouate ou des bandes de flanelle. On s'en sert ainsi contre l'appendicite et la péritonite, et quelquefois contre le délire fébrile.

— Verr. Le *verre à glace* devant être parfaitement incolore, on est obligé d'employer des matières premières de choix aussi pures que possible. La composition du verre à glace varie dans les limites suivantes :

Silice, 69 à 75 p. 100; soude, 13 à 14 p. 100 (rarement remplacée en partie par de la potasse); chaux (pouvant être remplacée quelquefois par de la baryte), 13 à 15 p. 100.

Autrefois, l'on fabriquait les glaces par un procédé peu avantageux dérivé du soufflage. Maintenant, on coule les glaces. Le mélange, appelé *composition*, est introduit dans les creusets (*pots*) au moyen d'une pelle, à très long manche et équilibrée, que supporte un équipage mobile qui

GLACES : 1. Glace (style Louis XIV); 2. Glace biseautée.

se déplace sur des rails le long d'un four à chambres chauffé par du gaz de gazogène. Les chambres sont fermées par un panneau de terre cuite mobile de bas en haut. Elles contiennent ordinairement six à huit pots. Quand les pots sont suffisamment chauds, on introduit la composition qui est formée d'un des mélanges précédents additionné de débris de verre à glaces (*groisil*). La fusion est poussée jusqu'à parfaite liquidité de la masse. On lève alors le panneau qui ferme le four, et l'on saisit un pot au moyen d'une puissante pince mécanique qui l'amène au-dessus d'une table plane en fonte (*table de coulée*). Sur celle-ci on a disposé des règles dont l'épaisseur donne celle de la glace et l'écartement la largeur de la glace à couler. On saupoudre la table de sable fin, puis on incline le pot de manière à en verser le contenu sur la table. Sur la masse coulée vient ensuite rouler un cylindre de fonte du poids de quatre tonnes en moyenne qui l'étale.

La glace cylindrée passe finalement dans un four à recuire ou *carcaise*, ou mieux dans un tunnel où, sur rouleaux elle parcourt une centaine de mètres. A l'entrée le tunnel est chauffé, mais à mesure que la glace circule elle traverse des régions de moins en moins chaudes. Les glaces recuites subissent le polissage. On découpe la glace en fragments exempts de défauts, puis on les place sur des plates-formes circulaires mobiles qu'on peut animer d'un mouvement de rotation. On commence par jeter du sable à la surface en faisant frotter un plateau circulaire. On opère avec du sable de plus en plus fin et l'on termine avec de l'émeri. Les miroirs sont des glaces munies d'une couche métallique sur la face arrière, qui permet la réflexion des objets placés devant. Les anciennes glaces étaient étamées. On a substitué à l'étamage des glaces l'*argenture*.

— Art décor. La fabrication des *glaces* de grandes dimensions est un des titres de gloire de l'industrie française; le procédé du coulage des glaces attribué à Thévart est incontestablement une invention du Français Louis-Lucas de Néhou, qui l'exploita d'abord à Tourlaville, puis en association avec Thévart (lequel n'est pour rien dans l'invention); l'invention du polissage est due au Français Dufresny.

Avant le XVIIe siècle, pour la verrerie en général, notre pays avait été tributaire de Venise. En 1656, grâce à la protection accordée par Colbert aux verriers, une fabrique de glaces fut installée à Tourlaville, près de Cherbourg. Une manufacture royale de glaces à miroir existait à Paris, au faubourg Saint-Antoine, dès 1665, sous la direction de Nicolas Dunoyer.

Jusqu'en 1688, le procédé du soufflage fut seul en usage, et fit place à cette époque à celui du coulage. En 1693, la manufacture royale s'installa à Saint-Gobain.

L'innovation de placer les glaces sur les cheminées est attribuée aux architectes de Cotte et Mansard. V. MIROIR. Ce fut à la fin du XVIIe siècle que l'on commença à enchâsser les glaces dans les boiseries, et à en décorer les lambris. Aux environs de 1780, on construisit les premières cheminées surmontées de glaces sans tain, dont la mode persista durant tout le XIXe siècle. L'usage des cabinets de glaces, aux murs tout revêtus de miroirs réfléchissant et multipliant les objets, remonte au XVIIe siècle et peut-être même au XVIe; au XVIIIe siècle, ils prirent une importance considérable. On donna le nom de « glaces discrètes » à des vitrages à dessins dépolis, plus tard appelés « vitres mousseline ».

GLACE-BAY, ville du Canada (Nouvelle-Ecosse), dans l'île du Cap-Breton; 10.000 hab.

GLACÉ n. m. Petit bâton de sucre aromatisé et croquant. || Apparence d'un objet glacé, verni, etc.: *Papier, Ruban d'un beau* GLACÉ.

GLACER [*sé*] v. tr. (de *glace*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je glaçai. Nous glaçons.*) Congeler un liquide: *Un froid à* GLACER *les rivières.* || *Par extens.* Rendre très froid : GLACER *de l'eau, du champagne.*

— *Fig.* Causer une vraie impression de froid : *Le vent du Nord nous* GLACE. || Faire perdre ou affaiblir la chaleur animale : *L'âge* GLACE *les membres.* || Refroidir, rendre indifférent, insensible : *La vanité* GLACE *le cœur.* (Mme Necker.) || Causer une profonde émotion morale qui paralyse, pétrifie : *La pensée de la mort* GLACE *d'effroi beaucoup de gens. Voilà ce qui* GLACERA *le cœur, ce qui répandra la frayeur dans toutes les veines.* (Bossuet.)

Quoi! La peur *a glacé* mes indignes soldats?...
RACINE.

...*Ai-je* par un écrit
Pétrifié sa veine ou *glacé* son esprit?
BOILEAU.

|| Causer de la contrainte, de la réserve, une sorte de retrait par le froid des manières : *Accueil qui* GLACE *les gens.*

Ses froids embrassements *ont glacé* ma tendresse.
RACINE.

|| *Par extens.* Causer le froid de l'ennui par le manque de sensibilité, de feu : *Auteur, Livre qui nous* GLACE.

— Art culin. Couvrir d'un jus (extrait de viande réduit), d'un sirop, de blanc d'œufs, etc.: GLACER *une galantine, des biscuits, des oranges.*

— Peint. Etendre une couleur transparente sur une autre couleur, pour lui donner de l'éclat et en modifier le ton. V. GLACIS.

— Techn. Donner de l'apprêt, du lustre à : GLACER *des étoffes, du papier.* || Maintenir deux tissus par un glaçage. || *Glacer une pièce de poterie*, Y poser la glaçure. || *Machine à glacer*, Machine de corroyeur employée pour polir mécaniquement les cuirs et peaux tannés.

— ***Glacé, e***, part. pass. du verbe *Glacer*. Congelé, durci. Très froid.

— *Fig.* Transi de froid. || Refroidi par la mort. || Qui marque de l'indifférence, de la froideur, de la contrainte : *Un cœur, Un accueil, Un regard* GLACÉ.

Trouverai-je l'amant *glacé* comme le père!
RACINE.

|| Qui manque de feu, de sensibilité : *Muse froide et* GLACÉE. || Lustré, luisant : *Gants* GLACÉS.

— ***Substantiv.*** et au masc. Apparence d'un objet glacé, verni à l'aide d'une couche transparente : *Papier, Ruban d'un beau* GLACÉ.

— ***Se glacer,*** v. pr. Au sens passif, Se congeler : *Le vin* SE GLACE *rarement dans nos climats; et au fig.* Se refroidir.

Je sentis dans mon corps tout mon sang *se glacer*.
RACINE.

|| *Le sang se glace dans les veines*, Se dit pour exprimer une stupeur causée principalement par la crainte. || S'affaiblir :

Faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'exercer
Que ma tremblante voix commence à *se glacer?*
BOILEAU.

GLACERIE [*rî*] n. f. Art et commerce du glacier-limonadier. || Usine ou commerce du verrier fabriquant ou vendant des glaces.

GLACEUR n. m. Ouvrier qui glace les étoffes, les papiers.

GLACEUX [*seû*], **EUSE** adj. Météor. Plein de glace; où il gèle : *Pays* GLACEUX. *Nuit* GLACEUSE. (Vx.)

— Joaill. Qui a des glaces, des taches (en parlant d'une pierre précieuse et, en particulier, d'un diamant).

GLACIAIRE [*si-èr'*] adj. Météor. Relatif aux glaces, aux glaciers : *Erosion* GLACIAIRE.

— ENCYCL. Géol. *Périodes glaciaires.* A certains moments de son histoire, le globe terrestre a été partiellement couvert de glaciers, dont l'extension a été beaucoup plus grande qu'aujourd'hui.

C'est surtout pendant l'ère quaternaire que ces périodes glaciaires ont eu le plus d'importance, et sont le mieux connues.

On en distingue généralement quatre (gunzien, mindélien, rissien, würmien). Les dépôts morainiques de ces diverses glaciations se relient aux terrasses fluviatiles étagées à quatre niveaux principaux dans les vallées, et ensuite aux plages soulevées des bords de l'Océan.

Ces périodes glaciaires sont séparées par des périodes interglaciaires, à climat plus chaud qu'aujourd'hui, pendant lesquelles l'hippopotame a pu vivre en Europe. C'est pendant la dernière période interglaciaire (chelléen),

précédant la dernière période glaciaire (würmien), que l'homme serait apparu en Europe.

On connaît également des périodes de glaciation à d'autres moments de l'histoire du globe, au cambrien, au dévonien, au carbonifère, au crétacé.

Les causes de ces extensions glaciaires sont mal

Europe. (Période glaciaire.)

connues : un climat humide, avec hivers froids multipliant les précipitations atmosphériques sous forme de neiges abondantes, paraît plus nécessaire qu'un climat sec et froid. On a invoqué aussi des variations dans la teneur de l'atmosphère en acide carbonique liées à des variations de l'activité volcanique. Des mouvements d'ensemble des régions polaires paraissent avoir joué, en tout état de cause, un rôle important.

GLACIAIRISTE [*si-è-rist'*] n. Syn. peu us. de GLACIÉRISTE.

GLACIAL, E adj. (lat. *glacialis*. — Le pluriel régulier serait *glaciaux*, mais il n'est pas employé.) Qui a la température de la glace : *Zone* GLACIALE. || Très froid : *Bise* GLACIALE.

— *Fig.* Qui est d'un abord réservé, sec, contraint. Qui marque cette disposition : *Un homme* GLACIAL. *Un air, Un regard* GLACIAL. || Qui n'a ni chaleur, ni feu, ni sensibilité : *Style, Auteur, Orateur* GLACIAL.

— Bot. *Anémone glaciale*, Anémone qui croît dans la région des glaciers.

— Physiq. Cristallisé ou susceptible de cristalliser en cristaux ayant l'aspect de la glace. (Se dit surtout de l'acide acétique exempt d'eau.)

GLACIAL (OCÉAN). V. ARCTIQUE, et ANTARCTIQUE.

GLACIALE n. f. Bot. Nom d'une espèce de ficoïde (*mesembrianthemum cristallinum*), remarquable par l'aspect que lui donnent les innombrables glandes cristallines qui recouvrent, comme une sorte de givre, toutes ses parties herbacées.

GLACIALEMENT [*man*] adv. D'une manière glaciale.

GLACIATION [*si-on*] n. f. Action de transformer en glace : *La* GLACIATION *de l'eau.*

— ENCYCL. Géol. V. GLACIAIRE.

GLACIER [*si-é*] n. m. Grand amas de glaces qui se forme dans les pays de montagnes et qui résulte de la transformation de la neige en glace.

— ENCYCL. Dans les montagnes, les *glaciers* proprement dits commencent à peu près au niveau des *rotures*, déchirures qui se forment dans les talus glacés, à la base des sommets rocheux du *bassin d'alimentation*. En ce point, la glace est parfois encore du *névé*, mais elle est près

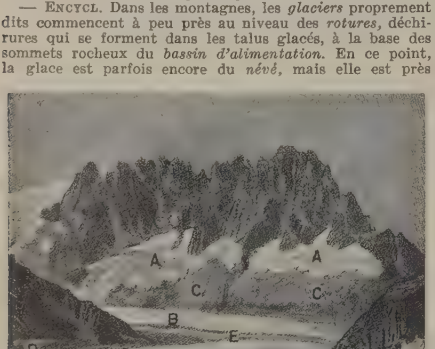

A. Glaciers suspendus; B. Glaciers encaissés; C. Parties moutonnées par le glacier; D. Moraines latérales; E. Moraine médiane.

d'acquérir sa compacité définitive, provoquée par la pression et par la pénétration dans la masse des eaux de fusion superficielle. La cristallisation de cette glace est confuse, et sa structure granuleuse.

L'importance des glaciers dépend de l'*alimentation* et de l'*ablation*, la première apportant de l'eau solide, la seconde en détruisant ; mais l'alimentation n'est pas régulière et l'inconstance des pluies ou des neiges entraîne l'avancement ou le recul des glaciers.

On distingue : les *glaciers encaissés* et les *glaciers suspendus*. Les premiers occupent le fond des hautes vallées ; les seconds sont perchés sur les hautes pentes.

Le mouvement de progression des glaciers vers l'aval a pour causes le propre poids du glacier, les alternatives de gel et de dégel des eaux de fusion qui produisent un effort latéral sur les parois de chaque crevasse. Le mouvement est plus rapide au milieu que sur les bords, à la surface qu'au fond, dans les points où le lit se rétrécit qu'aux endroits où il s'élargit, et vers la rive concave des tournants que vers la rive convexe. On a parfois retrouvé, au front des glaciers, des débris presque intacts de catastrophes qui s'étaient produites à des altitudes considérables.

Le glacier est un agent d'érosion énergique ; il triture la roche qui le supporte ; il rabote et burine le fond de son lit, et laisse après lui des surfaces *moutonnées* et *striées* caractéristiques. Les matériaux rocheux, fragmentaires ou pulvérisés, que reçoit ou arrache le glacier, forment des *moraines*.

Les ruptures que subissent les glaciers, lorsque l'effort exigé par la forme de leur vallée est trop brusque, sont connues sous le nom de *crevasses*. Parfois, ces brisures produisent des chaos gigantesques de blocs : les *séracs*.

La fusion superficielle des glaciers et leur fusion totale au point où la température moyenne est assez élevée est désignée par le mot *ablation*. Les eaux qui en résultent donnent naissance aux *torrents persistants ;* elles sortent généralement par une excavation à la base de la coupole qui constitue la partie frontale des glaciers.

Les Alpes comptent un grand nombre de glaciers. Ceux de l'Oberland et du Mont-Blanc sont les plus beaux. Le plus grand est le glacier d'Aletsch, long de 24 kil. ; ses eaux alimentent le Rhône.

Les glaciers polaires recouvrent des pays entiers d'un seul manteau, auquel les Scandinaves ont donné le nom de *inlandsis ;* ils viennent parfois baigner dans la mer, où ils forment de hautes falaises que les flots débitent en icebergs. Ces blocs transportent une somme considérable de matériaux, qui coulent à mesure que s'avance la fusion ; le « grand banc » de Terre-Neuve n'a pas d'autre origine.

GLACIER [*si-é*] n. m. Pâtiss. Celui qui prépare ou vend des glaces et sorbets.

— Techn. Celui qui fabrique des verres appelés *glaces*.

GLACIÈRE [*si*] n. f. Amas de glace. (Vx.) || Lieu souterrain voûté et entouré de corps mauvais conducteurs de la chaleur, dans lequel on conserve de la glace et de la neige. || Appareil aménagé pour conserver des denrées dans une atmosphère froide. || Appareil à produire artificiellement de la glace. || Petit appareil domestique, destiné à fabriquer des glaces ou sorbets, ou à réfrigérer les viandes, les liquides, etc.

— *Fig.* et *fam.* Lieu très froid : *Chambre qui est une vraie* GLACIÈRE.

— ENCYCL. Les *glacières*, destinées à conserver pendant plusieurs mois des approvisionnements de glace naturelle récoltée pendant l'hiver, sont constituées par des réservoirs dont les parois sont le plus souvent en briques. Ces glacières sont cylindriques et munies, à leur partie la plus basse, d'une sorte de puisard par où s'écoule l'eau provenant de la fusion de la glace emmagasinée.

Les glacières domestiques sont des sortes d'armoires à compartiments dans lesquelles on place les substances alimentaires que l'on veut conserver, ou les vases contenant des liquides que l'on veut rafraîchir. Hermétiquement closes, ces armoires sont pourvues de récipients dans lesquels on place de la glace qui entretient dans l'appareil une température basse et constante. V. FROID.

GLACIÉRISTE [*risst'*] n. m. Qui étudie ou qui décrit les glaciers. (On écrit quelquefois GLACIAIRISTE.)

GLACIOLOGIE [*ji*] n. f. (de *glace*, et du gr. *logos*, discours). Science qui traite des glaciers : *La* GLACIOLOGIE *est une science toute contemporaine.*

GLACIOLOGISTE [*jisst'*] n. m. Qui s'adonne à la glaciologie.

GLACIS [*si*] n. m. (de *glacer*). Terrain uni comme une glace. || Talus en pente douce et unie. || Couleur claire et transparente, appliquée sur une couleur sèche pour lui donner plus d'éclat. || Pente de la surface supérieure d'une cimaise, pour laisser écouler les eaux pluviales. || Plan de maçonnerie, sur lequel les raffineurs faisaient sécher les pains de sucre au soleil. || Enduit que l'on applique sur un voligeage jointif et sur lequel on pose le plomb d'un arêtier.

— Fortif. Terrain en pente douce, ménagé en avant d'un ouvrage de fortification, et par lequel la crête du chemin couvert ou du fossé se raccorde au sol.

— ENCYCL. Fortif. Les *glacis* forment un terrain efficacement battu par les feux de l'ouvrage et que l'assaillant est obligé de parcourir à découvert. La pente des glacis est calculée de façon telle, que le prolongement de leur plan passe un peu au-dessous de la crête du rempart. Bien que la surface des glacis doive être rase et dénudée, ils sont le plus souvent plantés d'arbres qui gênent l'observation de la place et que la défense peut facilement abattre. Enfin, les glacis doivent être garnis de défenses accessoires, abatis, fils de fer, etc.

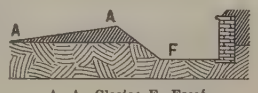

A, A. Glacis; F. Fossé.

GLAÇOIRE n. f. Boîte cylindrique en fer-blanc, avec couvercle percé de trous, servant à saupoudrer de sucre les pâtisseries destinées au glaçage.

GLAÇON n. m. Morceau de glace : *La rivière charrie des* GLAÇONS.

— *Fig.* Froid du cœur, de l'âme ; manque de chaleur vitale :

Dissipe mes *glaçons* par cette heureuse flamme,
Qu'allume ton amour...

CORNEILLE.

|| *Fam.* Personne très froide : *C'est un vrai* GLAÇON.

— Archit. Ornement qui représente un glaçon, et qui décore des bassins et des fontaines.

GLAÇURE n. f. Enduit vitrifiable, transparent et incolore, opaque ou coloré, que l'on applique sur certaines poteries, pour leur donner de l'éclat et les rendre imperméables. (On l'appelle aussi parfois ÉMAIL.)

GLADBACH ou mieux **BERGISCH-GLADBACH**, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Cologne), sur un affl. du Rhin ; 18.150 hab. Papeteries. Produits réfractaires.

GLADBACH ou **MUNCHEN-GLADBACH**, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur la Niers, affl. de la Meuse ; 126.600 hab. Centre ferroviaire important ; centre industriel à l'activité croissante (sidérurgie, filatures, etc.).

GLADBECK, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster) ; 60.200 hab.

GLADIATEUR n. m. (lat. *gladiator ;* de *gladius*, glaive. — Le fém. *gladiatrice* est rare.) Homme qui, chez les Romains, combattait dans l'arène contre d'autres hommes ou contre des bêtes féroces. || *Gladiateurs privés*, Ceux nourris par des particuliers. || *Gladiateurs fiscaux* ou *césariens*, Ceux nourris par le fisc ou par l'empereur.

— Au XVIIIe siècle, à Valenciennes, Compagnon de l'épée à deux mains ou Joueur d'armes.

— ENCYCL. Antiq. rom. Les *gladiateurs* étaient soit des condamnés à mort, soit des esclaves dressés à ces combats, soit des prisonniers de guerre, soit encore des barbares enrôlés volontairement. Ils étaient casernés dans des maisons appelées *ludi*. Ils s'exerçaient sous les ordres d'un maître appelé *lanista*. Leur profession était regardée comme infâme. Les troupes de gladiateurs appartenaient soit à des particuliers, soit à l'Etat. Ils combattaient dans les funérailles, dans les festins, et surtout au cirque. Quelques-uns combattaient à cheval (*cavaliers*), ou en chars (*essédaires*). D'autres luttaient tantôt deux par deux (*rétiaires, mirmillons*), tantôt par groupes (*catervaires*),

GLADIATEURS : 1. Equipement gaulois ; 2. Equipement samnite ; 3. Equipement thrace ; 4. Gladiateur à cheval.

parfois contre des animaux féroces (*bestiaires*). Quand un gladiateur s'avouait vaincu, le peuple décidait, en baissant ou en étendant le pouce, de sa mort ou de sa vie.

Les combats de gladiateurs, empruntés aux Etrusques, apparurent à Rome en 264 av. J.-C. aux funérailles de Brutus Pera. A partir de 105 av. J.-C., ils furent admis parmi les spectacles officiels. Ils eurent, à Rome, une très longue vogue. Le christianisme eut beaucoup à faire pour déraciner ce cruel divertissement, qui ne prit fin qu'après l'empereur Honorius.

— Iconogr. Le musée de Naples possède plusieurs statues antiques de *gladiateurs*. Une d'elles, le *Gladiateur Farnèse*, de très bon style, représente un gladiateur blessé. — Au musée du Capitole, à Rome, se trouve *le Gladiateur mourant*. On croit généralement, aujourd'hui, que cette statue représente un Gaulois. Elle a inspiré à Byron deux strophes célèbres. (V. planche *Beaux-Arts LXVI.*)

Une statue du Louvre, en marbre grec, est connue sous le titre de *Gladiateur combattant*. Cette statue représente un guerrier (et non un gladiateur) entièrement nu, qui semble combattre un personnage à cheval. Elle fut trouvée, au commencement du XVIIe siècle, à Antium. Une inscription nous apprend que l'auteur de ce chef-d'œuvre est Agasias, qu'on peut placer parmi les imitateurs de Lysippe. Le squelette en action se montre dans tous les membres. Au Vatican, un bas-relief, trouvé dans les fouilles de la villa Adriana, à Tivoli, représente des *Gladiateurs combattant contre des bêtes féroces*. Un autre bas-relief du même musée nous montre un *rétiaire* et un *mirmillon*, etc.

Les artistes de la Renaissance ont représenté souvent des combats de gladiateurs. Philippe Galle a gravé une composition analogue d'après Luca Penni. Au musée de Madrid, un tableau de Lanfranc montre des gladiateurs combattant pendant un festin. Enfin, Gérome a représenté des gladiateurs saluant l'empereur avant le combat : *Ave, Cæsar, morituri te salutant*. V. AVE.

Gladiateurs (GUERRE DES). V. SPARTACUS.

GLADIATORIAL, E, AUX, ou **GLADIATOIRE** adj. Relatif aux gladiateurs, à leurs combats.

GLADIÉ, E adj. Bot. Comprimé en arête vive, en forme de glaive. (On dit plus souvent ENSIFORME.)

GLADIOLAGE n. m. (de *gladium*, glaive). Graphol. Particularité très fréquente de l'écriture, qui fait diminuer continuellement et de façon plus ou moins régulière la hauteur des lettres depuis le commencement jusqu'à la fin du mot qui se termine en pointe comme une lame d'épée : *Le* GLADIOLAGE *indique souvent une nature réservée et modeste, ou méfiante, peu avide.*

GLADIOLÉ, E adj. Bot. Qui ressemble au glaïeul.

GLADIOLUS [*luss*] n. m. (mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre *glaïeul*.

GLADIUS [*uss*] n. m. Zool. Lame chitineuse en forme de fer de lance, qui, dans les calmars et autres céphalopodes du même groupe, représente l'osselet des seiches.

GLADSER (Fedor), romancier russe, né en 1883. Il est l'auteur de *Ciment*, événement marquant dans l'histoire de la littérature prolétarienne soviétique.

GLADSTONE (William Ewart), homme d'Etat anglais, né à Liverpool en 1809, mort à Hawarden en 1898. Il débuta dans la carrière parlementaire, en 1832, comme membre du parti conservateur, et fit partie à des titres divers de l'administration tory. Mais il s'éloigna peu à peu

de ce parti, et, sous le ministère Derby (1852), son évolution était déjà complète. Il combattit la politique budgétaire de Disraeli, et devint lui-même chancelier de l'Echiquier dans le cabinet Aberdeen. Hostile à la guerre de Crimée, il quitta le ministère avant la chute du gouvernement. Sous le ministère Palmerston, il redevint chancelier de l'Echiquier (1859). Après la mort de Palmerston (1865), il fit partie du cabinet Russell comme chancelier de l'Echiquier, et fut, comme *leader* de la Chambre des communes, un des champions du bill de réforme parlementaire; mais, ce bill ayant échoué, le cabinet Russell tomba. Gladstone, dans l'opposition, commença à se signaler par sa politique favorable à l'Irlande. Les élections de 1868 ayant été libérales, Gladstone fut chargé lui-même de constituer un nouveau ministère (1868-1874). La séparation de l'Eglise et de l'Etat (*disestablishment*) en Irlande, la réforme de l'enseignement primaire, la restriction de l'achat des charges d'officiers, l'établissement du scrutin secret signalèrent son premier passage au pouvoir. De 1874 à 1880, le gouvernement fut aux mains des conservateurs. Mais, les élections d'avril 1880 ayant été de nouveau favorables aux libéraux, Gladstone revint aux affaires. Ce fut son second ministère (1880-1885), pendant lequel il fit adopter une loi sur la réforme électorale, qui augmentait le nombre des électeurs ruraux. La question irlandaise le préoccupa aussi beaucoup, l'agitation de la Ligue agraire étant particulièrement intense à cette époque. Mais sa politique étrangère, marquée par la défaite des Anglais au Transvaal et l'abandon de Gordon au Soudan, le rendit impopulaire. Cependant, après un court ministère Salisbury (1885-1886), Gladstone reprit la présidence du conseil (1886). Il essaya alors, mais encore en vain, de faire triompher sa politique du *home rule*, qui accordait un Parlement à l'Irlande. Après un nouveau ministère Salisbury, Gladstone forma son quatrième ministère en 1892. Il fit adopter par la Chambre des communes son projet de *home rule* légèrement amendé, mais la Chambre des lords le repoussa. En 1894, Gladstone démissionna pour raison de santé, et se retira dans la vie privée.

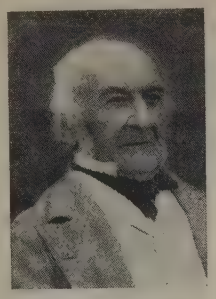

Gladstone. — Cl. Byrne.

Le *Great old man* demeure la figure la plus caractéristique du parti libéral anglais pendant le XIXe siècle.

GLADSTONE (vicomte Herbert), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1854, mort à Ware en 1930. Quatrième fils du célèbre homme d'Etat, Herbert représenta depuis 1880 la circonscription de Leeds-West à la Chambre des communes. Il fut secrétaire privé de son père en 1880-1881, junior lord de la Trésorerie de 1881 à 1885, secrétaire général du ministère de la guerre (1886), secrétaire général à la marine de 1892 à 1894, ministre sans portefeuille aux travaux publics de 1894 à 1895. A la mort de son père, il devint le « whip » très actif du parti libéral. Il fut ministre de l'intérieur dans le cabinet Campbell-Bannerman, en décembre 1905. En 1910, il fut nommé gouverneur général de l'Afrique du Sud où il demeura jusqu'en juillet 1914.

GLÆOSPORIUM [*glé-oss-po-ri-om'*] ou mieux **GLŒOSPORION** (d'autres mots de même origine sont écrits *gloeocapse, gloeothèce*, plus conforme à l'étymol. [γλοίος]) n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, qui se développent sous l'épiderme des tiges ou des feuilles des végétaux, et dont une espèce cause l'anthracnose de la vigne.

GLÆSER (Franz), compositeur autrichien, né à Ober-Georgenthal (Bohême) en 1798, mort à Copenhague en 1861. Sorti du conservatoire de Prague, chef d'orchestre des théâtres Leopoldstadt et Josephstadt à Vienne, il écrivit la musique de nombreux vaudevilles et de plusieurs opéras. En 1830, il alla diriger l'orchestre du théâtre Kœnigstadt à Berlin, où il fit représenter encore quelques ouvrages, notamment : *l'Aire de l'aigle*. Il fut appelé à Copenhague comme maître de chapelle de la cour, et peu après, en 1842, nommé directeur du conservatoire. On connaît encore de lui de la musique symphonique, des mélodies, etc.

GLAGEON, comm. du Nord, arrond. et à 14 kil. d'Avesnes; 2.515 hab. (*Glageonnais, aises*). Ch. de f. Nord. Marbre. Brasseries.

GLAGEON [*jon*] n. m. Variété de marbre exploitée dans la commune de ce nom. || *Glageon fleuri*, Sorte de marbre, fournie par le calcaire de Givet (Ardennes).

GLAGÉRITE n. f. Minér. Variété de lithomarge.

GLAGOLITIQUE [*tik'*] adj. (d'une racine *gol, gor*, parler; du slavon *glagol*, parole). Se dit d'une écriture usitée dans les premiers monuments de la littérature slave.

— Encycl. L'*alphabet glagolitique* a été créé dans la seconde moitié du IXe siècle par Cyrille (Constantin), apôtre de la Moravie avec son frère Méthode, pour noter les sons slaves dans la traduction des textes sacrés. Il

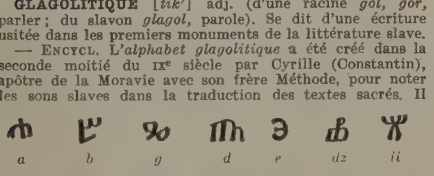

Alphabet glagolitique.

est généralement admis que cet alphabet fut tiré de la minuscule grecque stylisée avec addition de plusieurs signes d'origine orientale. Après la mort des apôtres de la Moravie, un ou plusieurs de leurs disciples inconnus, fixés dans les Balkans, réformèrent le glagolitique et le remplacèrent par le cyrillique, qui a définitivement prévalu, malgré l'hostilité des papes. Certaines paroisses catholiques de Croatie ont cependant conservé jusqu'à nos jours l'écriture glagolitique, pour se distinguer des paroisses orthodoxes.

GLAI [*glé*] n. m. (du lat. *gladius*, glaive). Glaïeul. (Vx.)

GLAIE [*glé*] ou **GLAISE** [*glèz'*] ou **GLAYE** n. f. Voûte d'un four de verrerie.

GLAÏEUL n. m. (du lat. *gladiolus*, petite épée, à cause de la forme des feuilles). Genre de plantes, de la famille des iridacées.

— Encycl. Les *glaïeuls* sont des herbes vivaces, bulbeuses, dont les fleurs, réunies en longs épis unilatéraux, ont un périanthe nettement zygomorphe. On en connaît environ quatre-vingt-dix espèces, de l'Europe moyenne, de la région méditerranéenne, du Cap. En France, on rencontre le glaïeul commun (*gladiolus communis*) et le glaïeul des moissons (*gladiolus segetum*). Deux belles espèces originaires du Cap, le glaïeul perroquet (*gladiolus psittacinus*) et le glaïeul cardinal (*gladiolus cardinalis*) ont donné par hybridation les glaïeuls à grandes fleurs ou de Gand (*gladiolus gandavensis*) dont les variétés cultivées dans les jardins sont nombreuses.

Glaïeul: *a*, commun; *b*, de Gand.

GLAIN, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Liége); 2.800 hab.

GLAIRAGE [*glè*] n. m. Action de glairer : *Le* GLAIRAGE *se fait avec du blanc d'œuf.*

GLAIRE [*glèr'*] n. f. (lat. pop. *claria;* tiré de *clarus*, clair). Méd. Liquide clair, filant comme le blanc d'œuf mais plus consistant que le mucus normal et qui est sécrété par les membranes muqueuses dans certains cas morbides.

— Joaill. Sorte de tache semi-opaque analogue comme reflet à celui du blanc d'œuf, qui diminue en certains points les feux d'un diamant.

— Rel. Blanc d'œuf battu, dont on se sert pour préparer un cuir à la dorure.

GLAIRE (Jean-Baptiste), orientaliste et exégète français, né à Bordeaux en 1798, mort à Issy, près de Paris, en 1879. Entré dans les ordres (1822), il professa l'hébreu à Saint-Sulpice de 1822 à 1834, puis à la Sorbonne. La chaire d'Ecriture sainte lui fut confiée en 1843. Ses principaux ouvrages sont : *la Sainte Bible en latin et en français* (1835); *Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1836); *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques* (1867). Il a publié encore plusieurs grammaires et lexiques pour l'étude des langues orientales.

GLAIRER [*glè-ré*] v. tr. Rel. Frotter de glaire ou blanc d'œuf la couverture d'un livre, pour lui donner un certain éclat, ou la préparer à recevoir la dorure.

GLAIREUX [*glè-reû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature des glaires, qui a l'apparence des glaires.

GLAIRURE [*glè*] n. f. Rel. Syn. de GLAIRE.

GLAIS-BIZOIN (Alexandre-Olivier), homme politique français, né à Quintin (Côtes-du-Nord) en 1800, mort à Lamballe en 1877. Il représenta, de 1836 à 1848, l'arrondissement de Loudéac à la Chambre, et vota avec l'extrême-gauche. Elu député des Côtes-du-Nord à la Constituante (1848), il combattit la politique de Louis-Napoléon, et échoua à la Législative. En 1863, les électeurs de Loudéac l'envoyèrent au Corps législatif, où il fut un des orateurs de l'opposition. Elu député de Paris en 1870, il devint, après le 4 Septembre, membre du gouvernement de la Défense nationale, puis fit partie de la Délégation de Tours, dont il a raconté l'histoire dans un ouvrage intitulé *Dictature de cinq mois* (1872). Non réélu en 1871.

GLAISE [*glèz'*] n. f. (anc. franç. GLEISE, GLOISE; du gaulois *glisa*, attesté dans le composé *glisomarga* (Pline), marne argileuse. Agric. Terre grasse et compacte, fortement argileuse, et que l'eau ne pénètre point : *Un bassin enduit de* GLAISE. || *Glaises vertes*, Couche de marne verte, formant en France la partie supérieure des marnes dites du gypse (étage sannoisien).

— Techn. Syn. de GLAIE.

— Encycl. Agric. Les cultivateurs désignent quelquefois du nom de *glaise* ou *terre glaise* les variétés de terre argileuse très imperméables à l'eau, et sur lesquelles il est dangereux de bâtir parce qu'elles sont glissantes. Impraticables quand elles sont humides, elles durcissent extrêmement dans les périodes de sécheresse. Les terres glaises se rencontrent particulièrement dans les formations géologiques primitives, les marnes jurassiques, les argiles plastiques de la période tertiaire, etc.

— Céram. V. ARGILE.

GLAISER [*glè-zé*] v. tr. Enduire de glaise : GLAISER *un bassin.* || Amender avec de la glaise : GLAISER *une terre.*

GLAISEUX [*glè-zeû*], **EUSE** adj. Qui contient de la glaise : *Sol* GLAISEUX.

GLAISHER (James), physicien anglais, né à Londres en 1809, mort à Croydon en 1903. Astronome à l'observatoire de Greenwich (1840-1874), il y devint directeur des services magnétiques et météorologiques. Il exécuta de 1863 à 1865, pour l'Association aéronautique, toute une série d'ascensions. Il détint pendant longtemps le record de l'altitude pour les voyages aériens (Il s'était élevé à 8.839 m. le 5 septembre 1862). Il a publié : *Tables hygrométriques* (1847); *Voyages aériens* (nouv. édit., 1880) en collaboration avec Flammarion, W. de Fonvielle et Gaston Tissandier.

GLAISIÈRE [*glè*] n. f. Carrière d'où l'on extrait la glaise.

GLAITERON [*glè*] n. m. (altérat. de *glouteron*). Bot. Nom vulgaire de la *bardane*.

GLAIVE [*glèv'*] n. m. (lat. *gladius*). Epée tranchante (s'emploie surtout dans le style soutenu) : *Plonger le* GLAIVE *dans le sein de son ennemi.*

— *Par extens.* Droit de vie et de mort; exercice de ce droit : *Le souverain a la puissance du* GLAIVE.

— *Fig.* Symbole de la guerre, des combats : *Le* GLAIVE

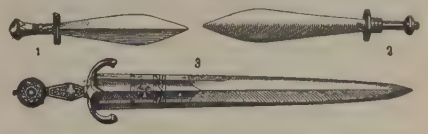

GLAIVES : 1. Grec; 2. De gladiateur romain; 3. du XVIe siècle.

décidera. Tirer le GLAIVE. *Remettre le* GLAIVE *dans le fourreau*, Déclarer la guerre. Y mettre fin. || *Le glaive de Dieu*, La justice, la puissance de Dieu. || Moyen puissant d'action : *Le* GLAIVE *de la parole, de l'éloquence*, Le pouvoir de la parole, de l'éloquence.

— Antiq. rom. Profession de gladiateur : *Condamner quelqu'un au* GLAIVE. || *Droit du glaive*, Droit de connaître des crimes qui entraînent la peine de mort.

— Franc-maçonn. Arme symbolique du franc-maçon, pendant les tenues dans le temple.

— Moyen âge. *Glaive courtois*, Lance ou Epée sans fer tranchant.

— Relig. *Glaive spirituel*, Pouvoir qu'a l'Eglise de frapper d'excommunication ou de quelque autre peine canonique.

Glaive (ORDRE DU). V. EPÉE (*ordre de l'*).

Glaive! (PAR LE), drame en cinq actes, en vers, de Jean Richepin (Comédie-Française, 1892). Guido, duc de Ravenne, dépossédé par l'aventurier Conrad le Loup, prépare un soulèvement qui lui rendra son trône. Il est secondé dans son projet par son frère naturel Strada, sorte de démocrate égalitaire, et son ancienne fiancée Rinalda, qui a été contrainte d'épouser Conrad. Après avoir failli être muré vivant dans le palais, Guido triomphe de Conrad, et recouvre le pouvoir grâce à l'héroïque sacrifice de Rinalda.

GLAIZE (Auguste-Barthélemi), peintre français, né à Montpellier en 1807, mort à Paris en 1893. Elève des Devéria, il a peint : en 1839, *Faust et Marguerite;* en 1843, les *Baigneuses du séjour d'Armide;* en 1844, une *Sainte Elisabeth mendiant son pain*. Ses tableaux *Acis et Galatée* (1845) et *le Sang de Vénus* (1846) sont parmi ses plus agréables productions. Le *Pilori*, l'œuvre la plus considérable qu'il ait produite, parut à l'Exposition universelle de 1855. — Son fils, Pierre-Paul-Léon **Glaize**, peintre français (1842-1931), second prix de Rome en 1866, fut un artiste délicat et ingénieux. Signalons de lui : *Esope chez Xanthus* (Dijon); *Samson rompant ses liens* (Mulhouse); *Premier duel* (Arles); *Conjuration aux premiers temps de Rome; Victor Hugo sur son lit de mort*, etc.; portraits de son père, de *Vacquerie*, de *Mlle Delna*, etc.; plafond du théâtre des Arts de Rouen, du salon des Arts à l'Hôtel de Ville (Paris); etc.

GLAMIS, paroisse de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Forfar); 1.100 hab. Fabriques de fil et de toile. Au nord du bourg, château où fut assassiné Malcolm II.

GLAMORGAN (COMTÉ DE), en gallois **Morgawn** ou **Gwlad-Morgan,** comté maritime de la Grande-Bretagne (Pays de Galles), sur le canal de Bristol, entre les rivières Rumney et Amman. Superficie, 2.215 km², avec 1.260.000 hab. Contrée la plus peuplée du Pays de Galles, au sous-sol très riche en houille; elle renferme les villes les plus importantes du pays : Merthyr-Tydwil, immense usine, et les ports de Swansea et de Cardiff. Ch.-lieu, *Cardiff*.

GLANAGE n. m. Action de glaner.

— Encycl. Dr. Le *glanage*, le râtelage et le grappillage sont licites en principe; l'autorité municipale peut néanmoins en limiter l'exercice aux indigents, aux vieillards, etc.; ils ne peuvent s'exercer dans un enclos.

Le Code pénal punit d'amende et parfois de prison (en cas de récidive) ceux qui auront glané, râtelé ou grappillé dans les champs non encore entièrement dépouillés et vidés de leurs récoltes.

GLAND [*glan*] n. m. (lat. *glandis*). Fruit du chêne : *Les* GLANDS *du rouvre, du liège.* || Nom donné, par quelques botanistes, à tout fruit qui ressemble, par sa structure, à celui du chêne, tel que le fruit du châtaignier et celui du hêtre. || *Gland doux*, Fruit comestible de plusieurs espèces de chênes. || *Gland de terre*, Gesse tubéreuse du terrenoix ou *bunium bulbocastaneum*.

Gland (techn.).

— Pop. *Rossignol à glands*, Cochon.

— Anat. Extrémité de la verge et du clitoris.

— Techn. Ouvrage de bois, passementerie, etc., destiné à rester pendant, et qui a la forme d'un gland : *Un* GLAND *de rideau. Une frange de* GLANDS. || Pince ou mâchoire en bois, dont se servent les parcheminiers et les fabricants de peignes. || Brins d'effilés réunis en une même monture.

— Prov. **Ne nous remets pas au gland quand nous avons du blé,** Il ne faut pas ramener les gens à une situation pire que celle qu'ils ont.

— Encycl. Le *gland* est un akène contenant une grosse graine exalbuminée, et enveloppé à sa base dans une cupule formée par un bourrelet circulaire émané du pédicelle. Les glands torréfiés et broyés du chêne vert fournissent une poudre avec laquelle on prépare une infusion caféiforme et qui entre dans la composition du *racahout* arabe.

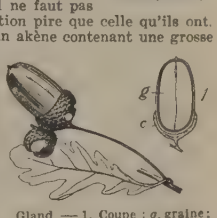

Gland. — 1. Coupe : *g*, graine; *c*, cupule.

GLANDAGE n. m. Lieu où l'on recueille les glands. || Droit de ramasser des glands, ou de faire séjourner les porcs dans une forêt, pour qu'ils y mangent des glands.

— Art vétér. Hypertrophie des ganglions sous-glossiens,

sous-maxillaires ou de l'auge, qui ont normalement le volume d'un petit haricot.

— Féod. Droit de glandée. (Vx.)

— ENCYCL. Art vétér. Le *glandage* est un des caractères de la *gourme* et de la *morve*. Dans le premier cas, la glande est entre les deux ganaches et ne tarde pas à présenter un point fluctuant ; dans le second cas, la glande est mamelonnée, collée à l'os d'une des ganaches, et n'a aucune tendance à s'abcéder. V. MORVE.

Le glandage accompagne presque toujours l'inflammation des premières voies respiratoires, la collection des sinus, les tumeurs des cavités nasales.

GLANDAIRE [*dèr'*] adj. Anat. Qui concerne le gland.

GLANDE n. f. (lat. *glandula*). Anat. Organe d'origine épithéliale, dont la fonction est de produire une sécrétion : *La* GLANDE *mammaire. Les* GLANDES *salivaires.*

— *Vulgairem.* Ganglion lymphatique, enflammé et tuméfié, du cou, de l'aisselle, etc.

— ENCYCL. Physiol. Les *glandes* sont des dérivés épithéliaux, dont les cellules ont pour fonction d'élaborer des produits spéciaux qui constituent leur sécrétion.

La morphologie générale des glandes est très variable, suivant que les bourgeons épithéliaux sont simples ou composés : simples, ils forment les glandes *tubuleuses simples* (glandes sudoripares) ; composés, ils forment, par exemple, les glandes de l'estomac. Quand il n'y a qu'une seule vésicule arrondie en cul-de-sac, s'ouvrant isolément par une portion rétrécie, ils forment les glandes *acineuses* simples (glandes cutanées de la grenouille, glandes à venin du crapaud) ou composées (glandes en grappe, sébacées, de Bartholin, glandes salivaires, glande mammaire, etc.).

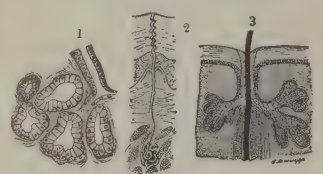

GLANDES : 1. Sous-maxillaire du chien ; 2. Sudoripare ; 3. Sébacée.

Il y a deux sortes de glandes : les glandes ouvertes, c'est-à-dire avec un canal ou orifice excréteur, et les vésicules closes, dépourvues d'orifice excréteur. Les premières élaborent un produit de sécrétion qui est versé sur les surfaces épithéliales correspondantes ; ce sont les glandes à sécrétion externe ou glandes *exocrines* (glandes salivaires, glandes de l'estomac et de l'intestin) ; les autres laissent échapper leurs produits dans le sang, d'où le nom de glandes vasculaires sanguines ou glandes *endocrines* ou glandes à sécrétion interne (glande thyroïde, capsules surrénales).

Quelques glandes, comme le foie, l'ovaire, le testicule, fonctionnent simultanément comme exocrines et endocrines.

D'après les grandes fonctions auxquelles elles sont destinées, on a groupé les glandes en plusieurs classes : glandes *digestives* (salivaires, gastriques, pancréatique, hépatique), glandes servant à la *reproduction* (testicules, ovaires, mamelles), glandes *éliminant les déchets de la nutrition* (reins, foie), glandes *nutritives*, c'est-à-dire servant aux mutations organiques (foie, pancréas, thymus, thyroïde), glandes *à rôle défensif* (sébacées, sudoripares, lacrymales).

— Thérap. V. OPOTHÉRAPIE.

— Bot. V. SÉCRÉTION.

GLANDÉ, E adj. (de *glande* ou *gland*). Vétér. Se dit d'un cheval qui est porteur d'une *glande*, c'est-à-dire qui a les ganglions de l'auge tuméfiés et indurés.

GLANDÉE n. f. Récolte de glands : *Une* GLANDÉE *abondante.* || *À la glandée*, À la récolte des glands.

— Dr. anc. Droit d'usage consistant dans la perception du gland dans les forêts, soit que l'usager y introduise un certain nombre de porcs, soit qu'il fasse ramasser les glands.

GLANDER [*dé*] **(SE)** v. pr. Art vétér. Devenir glandé. || Devenir suspect de morve.

GLANDÈVES (l'ancienne *Glannativa* ou *Glanum Livii*), hameau des Basses-Alpes, comm. d'Entrevaux. Ancienne cité romaine de la province des Alpes-Maritimes, elle fut ruinée au XIVe siècle par les bandes de Raimond de Turenne. Siège depuis 541 d'un évêché supprimé en 1789 et rattaché à Embrun.

GLANDIFÈRE adj. (du lat. *glandis*, gland, et *ferre*, porter). Bot. Qui porte, qui produit des glands.

GLANDIFORME adj. (de *gland* ou *glande*, et de *forme*). Qui a la forme d'un gland : *Baie* GLANDIFORME.

GLANDINE n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés à coquille fusiforme, lisse et brillante, avec une columelle brusquement tronquée à la base. (Les *glandines* sont des animaux très carnassiers se nourrissant d'autres mollusques. On en connaît plus de cent cinquante espèces de l'Amérique centrale et tropicale, des Antilles ; une espèce [*glandina europæa*] vit dans les régions circaméditerranéennes. Le genre apparaît dans le crétacé.)

GLANDIVORE adj. (du lat. *glandis*, gland, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de glands : *Le cochon est* GLANDIVORE.

GLANDULAIRE [*lèr'*] adj. Anat. Qui a l'aspect, la forme et la texture d'une glande, qui a rapport aux glandes : *Parenchyme* GLANDULAIRE. *Système* GLANDULAIRE.

— Pathol. Qui affecte les glandes : *Hypertrophies* GLANDULAIRES.

GLANDULE n. f. (lat. *glandula*). Petite glande : *Les* GLANDULES *de la sauge. Les amygdales sont des* GLANDULES.

GLANDULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Qui a la forme ou la nature d'une glande : *Les mamelles sont des corps* GLANDULEUX.

— Bot. *Poils glanduleux*, Poils terminés par une petite glande.

GLANDULIFÈRE adj. (du lat. *glandula*, glande, et *ferre*, porter). Bot. Qui porte des glandes : *Poils* GLANDULIFÈRES.

GLANDULIFORME adj. (de *glandule* et *forme*). Bot. Qui a la forme d'une glande.

GLANDULINE ou **GLANDULINA** n. f. Genre de foraminifères perforés, famille des lagénidés comprenant de minuscules animaux marins à coquille ovoïde.

GLANDULOCILIÉ [*si*], **E** adj. (de *glandule* et *cilié*). Se dit d'une partie d'une plante dont chaque cil se termine par un petite glande.

GLANE n. f. (substantif verbal de *glaner*). Agric. Poignée d'épis ramassés dans un champ, après l'enlèvement des gerbes. (S'emploie quelquefois au fig.) || Droit de glaner dans un champ. || Groupe de petites poires rangées autour d'une branche ; d'oignons ou d'aulx attachés à une torche de paille.

— Constr. *Glane en torche*, Tampon de paille tordue que les couvreurs lient à l'extrémité supérieure de leurs échelles, pour éviter de casser les ardoises ou les tuiles.

— Féod. Récolte de la dîme.

GLANE, nom de deux petites rivières de Suisse, affluents l'une de la Sarine, l'autre de la Broye, toutes deux tributaires du Rhin par l'Aar.

GLANÉE n. f. Piège à prendre les canards sauvages et autres oiseaux aquatiques.

GLANEMENT [*man*] n. m. Action de glaner.

GLANER [*né*] v. tr. (pour GLENER : origine celtique). Recueillir les épis échappés aux moissonneurs : GLANER *du froment.* || Recueillir par bribes : GLANER *du bois tombé.*

— *Fig.* Trouver des restes là où d'autres ont fait d'amples moissons :

Lire Homère, Aristote, et disciple nouveau,
Glaner ce que les Grecs ont de riche et de beau.
RÉGNIER.

— Absolum. *Ces nations n'ont fait que* GLANER [en Amérique] *après les riches moissons des Espagnols.* (Voltaire.) *Les anecdotes sont un champ resserré où l'on* GLANE *après la vaste moisson de l'histoire.* (Voltaire.)

GLANEUR, EUSE n. Qui glane.

Glaneuse (LA), tableau de Jules Breton (1877), conservé dans les musées nationaux. Indépendamment du *Rappel des glaneuses*, J. Breton a peint sous divers titres (*le Soir, la Fin de la journée*, etc.) des glaneuses revenant du travail. Toutes ces figures sont empreintes du même accent de poésie rêveuse, mêlée à une saine réalité. (V. planche *Beaux-Arts LXVI.*)

Glaneuses (LES), tableau de François Millet (1857), au Louvre. Dans un champ, trois femmes marchent en ramassant les épis oubliés. Une des meilleures œuvres de Millet. (V. planche *Beaux-Arts LXVI.*)

Glaneuses de la mer (LES), tableau d'Eugène Feyen (1871), conservé dans les musées nationaux. Des femmes aux jambes nues ramassent des coquillages le long d'une digue. (V. planche *Beaux-Arts LXVI.*)

GLANGES, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 26 kil. de Limoges ; 930 hab. Ch. de f. Orléans.

GLANUM. Géogr. anc. Cité gallo-romaine située au pied des Alpilles, à 2 kil. de Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), détruite par les Wisigoths au Ve siècle. Il en subsiste un arc de triomphe et un mausolée (du Ier s.).

GLANURE n. f. Ce que l'on glane après la moisson.

GLANVILLE (Ranulphe DE), juriste anglais, né à Stratford Saint-Audrew (Suffolk), mort à Saint-Jean d'Acre en 1190. Chériff du comté d'York (1175), juge de la cour du roi (1176), et grand justicier (1180) sous Henri II, il accompagna Richard Cœur de Lion en Palestine. Il est l'auteur d'un traité sur les lois et les coutumes anglaises.

GLAOUI (SI MADANI EL-), de la famille des *Glaoua*, un des principaux seigneurs féodaux du Grand Atlas marocain, né vers 1855, mort à Marrakech en 1918. Il aida Moulay Hafid à devenir sultan à la place d'Abd el-Aziz, en 1908, mais il se rallia ensuite à la France. En 1914, son influence décida les grands caïds de l'Atlas à se ranger aux côtés des Français. — El-Hadj Thami **Glaoui**, son fils. V. *Suppl.*

GLAPE adj. Se dit, chez les chamoiseurs, de l'huile qui, adhérant fortement aux peaux, en sort difficilement par la pression ou la torsion. (S'oppose à *huile surge.*)

GLAPHIQUE [*fik'*] adj. (du gr. *glaphein*, tailler). Se dit d'une variété de talc, dite vulgairement pierre de lard, qui sert aux Chinois pour la fabrication de figurines.

GLAPHYRA, femme d'Archélaos, grand prêtre de Bellone à Comana (Cappadoce) [Ier s. av. J.-C.]. Elle plut à Antoine, qui donna le trône de Cappadoce à son fils.

GLAPIR v. intr. (onomatopée ; lat. *glattire*). Faire entendre un petit cri aigu et précipité (en parlant des petits chiens et des renards) : *Les chiens* GLAPISSENT *comme les renards.* (Buffon.)

— *Par anal.* Chanter, crier d'une voix aigre : *Les voix nasillardes des chanteurs ambulants* GLAPISSENT. (Th. Gautier.)

— *Transitiv.* Dire d'une voix criardé :

Pour avoir *glapi* parfois
Quelque épithalame à la glace.
GRESSET.

GLAPIR v. intr. (de *glape*, adj.). Techn. Adhérer aux peaux (en parlant des huiles glapes).

GLAPISSANT [*pi-san*], **E** adj. Qui glapit ; aigu, criard, aigre : *Des voix* GLAPISSANTES.

GLAPISSEMENT [*pi-se-man*] n. m. Cri des petits chiens, des renards et des autres animaux qui glapissent : *Le* GLAPISSEMENT *du renard est une espèce d'aboiement qui se fait par des sons semblables et très précipités.* (Buffon.) || Par anal. : *Des* GLAPISSEMENTS *de femme.*

— *Fig.* Réclamations criardes : *Les* GLAPISSEMENTS *de l'envieuse médiocrité.* (Mirabeau.)

GLAREANUS (Henri LORITI, dit), historien suisse, né en 1488, dans le canton de *Glaris*, d'où il tira son nom latin, mort à Fribourg-en-Brisgau en 1563. Lié avec Mykonius, Zwingle et Erasme, il professa la philosophie à Bâle, les belles-lettres au Collège de France de Paris, puis à Fribourg-en-Brisgau. On lui doit une savante *Chronologie sur Tite-Live*, des *Annotations sur Tacite et les peuples de la Germanie ; Helvetiæ descriptio* (1514-1515), en vers ; *De geographia liber* (1527), et de précieux ouvrages sur la musique : *Isagoge in musicen* (1516) ; *De arte musica* (1546) ; etc.

GLARÉOLE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, type d'une famille dite des glaréolidés, comprenant de petites formes élancées, basses sur pattes, vulgairement appelées *hirondelles de marais, poules des sables, perdrix de mer.*

— ENCYCL. Les *glaréoles* fréquentent les plages, les terrains salés. Leur livrée est ardoisée, avec le ventre blanc et des colliers noirs. Deux espèces se rencontrent dans l'Europe du sud-ouest : *glareola pratincola* et *glareola melanoptera.*

GLARIS (en allem. **Glarus**), canton de la Suisse situé entre le canton des Grisons au S., ceux d'Uri et de Schwyz à l'O., celui de Saint-Gall au N. et à l'E., il couvre 691 km², peuplés de 34.000 hab. (*Glaronnais, aises*), de langue allemande, et, pour les cinq sixièmes, de religion protestante. Compris en entier dans les Alpes, il tire sa principale ressource de l'industrie, en particulier de la fabrication des cotonnades. La constitution est fondée sur la démocratie directe. Ch.-lieu *Glaris.*

Armes de Glaris

GLARIS [*riss*], ville de Suisse, chef-lieu du *canton de Glaris*, sur la Linth (plus bas Limmat) ; 5.000 hab. (*Glaronnais, aises*). Entièrement détruite par un incendie en 1861, elle a été rebâtie sur un plan régulier.

GLARIS (ALPES DE) ou **Alpes Glaronnaises**, chaîne de montagnes de la Suisse s'étendant sur environ 80 kil., de la rive droite de la Reuss naissante à la rive gauche du Rhin, et séparant le canton des Grisons (au S.) de ceux d'Uri, Glaris, Saint-Gall (au N.). Beaucoup de ses cimes s'élancent au-dessus de 3.000 m. ; la plus haute est le Tödi (3.623 m.). Leurs vastes glaciers s'inclinent vers le Rhin, la Linth ou Limmat supérieure et la Reuss.

GLAS [*glâ*] n. m. (anciennement GLAIS ; du lat. *classicum*, appel par la trompette). Sonnerie de toutes les cloches d'une église. (Vx.) || Tintement d'une cloche pour annoncer la mort ou l'agonie d'une personne : *Le* GLAS *funèbre ; et au fig. :*

Le *glas* funèbre et sourd de l'horloge du temps.
RICHEPIN.

|| Salve d'artillerie que l'on tire aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade.

GLAS (John), sectaire anglais, né à Auchtermuchty en 1695, mort à Perth en 1773. Pasteur à Tealing, il publia, en 1727, un écrit : *The Testimony of the King of martyrs*, contre l'établissement civil de la religion. Déposé en 1728, il se retira à Dundee et y fonda une secte : celle des *glassites*. En 1733 il gagna à ses idées Robert Sandeman, qui répandit la secte en Angleterre où elle prit son nom (*sandemaniens*).

GLASBACHITE n. f. Minér. Séléniure naturel de plomb.

GLASCOCK (William Nugent), officier de marine et romancier anglais, né en 1787, mort en 1847. Il tira de ses nombreux voyages les éléments d'intéressants récits maritimes : *le Livre d'esquisses naval* (1826) ; *Marins et Saints* (1829) ; *Histoire d'un loup de mer* (1836) ; *Requins de terre et Etourneaux de mer* (1839). Son *Service naval ou Manuel technique de l'officier*, fut traduit et utilisé en divers pays, dont la France.

GLASEHÜTTE, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde), sur la Müglitz ; 3.200 hab. Ecole d'horlogerie.

GLASER (Christophe), chimiste suisse, né à Bâle, qui vivait à Paris dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il était démonstrateur au Jardin du roi (Jardin des plantes). Impliqué dans le procès de la Brinvilliers, il dut quitter la France, après une assez longue détention. On lui doit le sulfate de potasse, qui s'appelait alors *sel polychreste de Glaser*, l'*huile corrosive d'arsenic* (chlorure d'arsenic), le *bézoard minéral* (sulfure de potassium), l'*or diaphorétique*, le *baume de soufre*, le *magistère de bismuth* (sous-nitrate de bismuth).

Le seul ouvrage qu'ait laissé Glaser a pour titre : *Traité de la chymie, enseignant par une briève et facile méthode de toutes ses plus nécessaires préparations* (1663).

GLASER (Julius Anton), jurisconsulte et homme d'Etat autrichien, né à Postelberg (Bohême) en 1831, mort à Vienne en 1885. Professeur à l'université de Vienne, il contribua à la réforme de la législation criminelle. Député au Reichsrat, il fut ministre de la justice (1871) et devint après 1879 procureur général près la cour de cassation. Il a laissé de nombreux ouvrages, principalement relatifs au droit pénal.

GLASÉRITE n. f. (de *Glaser*, nom propre). Sulfate naturel de potassium, que l'on trouve dans les laves du Vésuve.

GLASGOW (lat. *Glasgovium*), ville maritime d'Ecosse, ch.-lieu du comté de Lanark, la première ville du pays au double point de vue industriel et commercial, sur la Clyde ; 1.057.100 hab.

Bâtie sur les deux rives de la Clyde, à 40 kil. en amont de l'estuaire de ce fleuve dans le firth qui porte son nom, Glasgow appartient aux deux comtés de Lanark et de Renfrew. Sur la rive droite de la Clyde sont la plupart des monuments : cathédrale ogivale Saint-Mungo des XIIe-XVe siècles, hôtel de ville ou *Townhall* (XVIIIe s.), université, etc., et aussi la Bourse ; les affaires et l'industrie se développent sur les deux rives, mais surtout au sud de la Clyde, au long de laquelle s'étendent de larges quais et de vastes docks (que relient entre eux plusieurs ponts), et débordent sur des faubourgs toujours plus étendus.

Armes de Glasgow.

Elevée sur un sol dont les environs sont riches en charbon et en minerai de fer, Glasgow n'a pris son essor qu'à partir de l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse (1707). Les rois d'Ecosse l'avaient déjà dotée de nombreux privilèges, pourvue d'une université (1450) et d'un archevêché (1491) ; le jour où elle put nouer des

relations commerciales avec les colonies anglaises, elle eut ses négociants et ses armateurs, devint le grand entrepôt du tabac américain pour l'Europe et créa successivement ses magasins, ses docks, son port et la masse de ses ateliers et de ses chantiers. Aujourd'hui, elle est à la fois un foyer de relations universelles, un immense atelier industriel, et une fourmilière d'hommes. Elle possède un

Glasgow (Trongate). — Cl. The exclusive News Agency.

port accessible aux gros bateaux de trafic océanique, et une énorme agglomération d'industries : métallurgie, constructions navales, manufactures de coton, fabriques de produits chimiques. Elle rayonne en outre sur toute la région avoisinante; d'elle dépendent les villes du « Pays noir » tout proche, de grandes cités cotonnières comme Paisley, les villages de la montagne, les villes de la basse Clyde telles que Greenock, et enfin les stations balnéaires les plus proches sur le canal du Nord.

GLASS (sir Atwood Richard), ingénieur anglais, né à Bradford en 1820, mort à Bitterne, près de Southampton, en 1873. Il est connu pour sa fabrication de câbles télégraphiques sous-marins revêtus d'une enveloppe de fil de fer.

GLASS (MARSDEN dit **Montague**), écrivain et auteur dramatique juif américain, né à Manchester en 1877, mort à Westport (Connecticut) en 1933. Il se rendit en 1890 à New-York où il se fixa et obtint un vif succès par ses écrits humoristiques sur les milieux juifs des Etats-Unis : *Potash et Perlmutter* (1910) ; *Abe et Mawruss* (1911) ; *On ne gagnera rien à se tracasser* (1918) ; *Potash et Perlmutter arrangent les choses* (1919). De ses romans, il a tiré des pièces : *Potash et Perlmutter* (avec Ch. Klein ; 1913) ; *Abe et Mawruss* (avec Megrue ; 1915) ; *Pourquoi se tracasser* (1918) ; *Il n'est jamais trop tard* (1923) ; etc.

GLASSBRENNER (Adolphe), écrivain allemand, né et mort à Berlin (1810-1876). Connu aussi sous son pseudonyme de ADOLPHE BRENNGLAS, il s'imposa à ses contemporains par d'humoristiques tableaux de mœurs. Ses meilleures œuvres sont : *Berlin tel qu'il est... et boit* (1832-1850) ; *le Voyage au Landtag du docteur Eisele et du baron Beisele* (1847), et *Gaspard l'homme* (1860).

GLASSON (Ernest-Désiré), jurisconsulte français, né à Noyon (Oise) en 1839, mort à Paris en 1907. Agrégé des facultés de droit en 1865, il enseigna d'abord à Nancy, puis à partir de 1867 à Paris où il occupa la chaire de procédure civile. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1881, il professa la législation comparée à l'Ecole des sciences politiques. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, les plus importants sont : *Histoire du droit et des institutions civiles, politiques et judiciaires de l'Angleterre* (1881-1883) ; *Histoire du droit et des institutions de la France* (1887-1890) ; *Précis de procédure civile*, plusieurs fois réédité.

GLASTONBURY (lat. *Glastonia*), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Somerset) ; 4.325 hab. Ruines d'une abbaye.

GLASURITE n. f. Silicate hydraté naturel de fer, manganèse, magnésium et aluminium.

GLATIGNY (Joseph-*Albert*), poète français, né à Lillebonne (Seine-Inférieure) en 1839, mort à Sèvres en 1873. Tour à tour comédien, improvisateur, journaliste, auteur dramatique, on peut citer de lui une pièce en un acte et en vers : *l'Illustre Brizacier* (1873), où il s'est représenté lui-même dans le personnage d'un vieil acteur. Ses principaux recueils de vers sont : *les Vignes folles* (1860) ; *les Flèches d'or* (1864) ; *Gilles et Pasquins* (1872). On ne trouve chez lui que les qualités compatibles avec l'improvisation, la sincérité de l'impression, le naturel, la fantaisie légère et brillante.

GLATIR v. intr. (lat. *glattire*). Glapir. (Vx.) || Se dit de l'aigle qui crie.

GLATT, petite rivière de Suisse, affluent gauche du Rhin, qui sort du lac de Greifensee.

GLATTFELDEN, commune de Suisse (canton de Zurich), sur la *Glatt*, non loin de son confluent avec le Rhin ; 2.000 hab.

GLATZ (COMTÉ DE), ancien comté d'Allemagne (Silésie prussienne), où il forme aujourd'hui les cercles de *Glatz*, d'Habelschwerdt et de Neurode ; 179.000 hab., sur 1.636 km². Sources minérales. Le cercle-comté de Glatz fut réuni à la Bohême en 1578, et suivit le destin de la Silésie.

GLATZ (lat. *Glacium* ; en tchèque **Kladzko**), ville de Pologne (Silésie, présidence de Breslau), sur la Neisse, affl. gauche de l'Oder ; 16.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Tanneries, bonneterie, distilleries. Château royal, hôtel de ville. Annexée en 1945 par la Pologne.

GLAUBER (Jean-Rodolphe), chimiste allemand, né à Karlstadt en 1604, mort à Amsterdam en 1668. Il habita successivement Vienne, Salzbourg en Autriche, Francfort et Cologne. Au premier rang de ses travaux se place la découverte du sel de soude (sulfate de soude), auquel il a donné son nom (*sel de Glauber*). Il avait également étudié le sulfate et l'azotate d'ammonium, le nitre ou azotate de potassium. Il connaissait la pierre infernale ou nitrate d'argent. Il entrevit l'existence du chlore et découvrit les huiles lourdes de goudron. Il fabriqua un véritable rubis. On lui doit un intéressant *Traité sur la prospérité de l'Allemagne*. Ses ouvrages ont été réunis sous le titre : *Johannis Rudolphi Glauberi philosophi et medici celeberrimi opera chymica* (1658).

GLAUBÉRITE [*glô*] n. f. (de *Glauber*, nom propre). Sulfate double naturel de sodium et de calcium, que l'on trouve dans les salines.

GLAUCA ou **GLAUCE**. Myth. gr. Une des Néréides. || Mère d'Artémis et femme d'Opis. || Fille de Créon, roi de Corinthe. || Fontaine de Corinthe.

GLAUCE n. f. Bot. Syn. de GLAUX.

GLAUCESCENCE [*glô-sè-sans'*] n. f. (de *glaucescent*). Propriété des végétaux ou de leurs organes, d'affecter la couleur glauque.

GLAUCESCENT [*glô-sè-san*], **E** adj. (du gr. *glaukos*, glauque). Bot. Qui tire sur la couleur glauque.

GLAUCHAU, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur la Mulde, au croisement de plusieurs lignes de chemins de fer ; 31.760 hab. Bassin houiller. Forges, fabriques de draps, filatures de coton, de soie, bonneterie, tannerie ; commerce de grains et de bois. Eglises des XVe et XVIe siècles (Sainte-Catherine, où l'anabaptiste Thomas Munzer célébra le culte de 1520 à 1522). Vieux château des comtes de Schœnburg.

GLAUCIA ou **GLAUCIE**. Myth. gr. Fille de Scamandre ; elle eut de Deimachos un fils, appelé aussi Scamandre, qui donna son nom à un fleuve de Béotie, et celui de sa mère fut donné à un affluent de celui-ci.

GLAUCIA (Servilius), préteur et agitateur romain, mort en 100 av. J.-C. Partisan de Marius, complice du tribun Saturninus. Il essaya de s'appuyer sur les Italiens en promettant, vers 105, le droit de cité à ceux d'entre eux qui pourraient convaincre de concussion un magistrat romain. En l'an 100, pour lui assurer le consulat, Saturninus fit massacrer, en pleins comices, son concurrent Memmius, et les deux agitateurs s'emparèrent du Capitole. Marius, nommé dictateur par le Sénat, les y assiégea, et le peuple lapida Glaucia et ses complices.

GLAUCIAS, statuaire grec, né à Egine, qui vivait vers 480 av. notre ère. Il exécuta la statue que Gélon de Syracuse fit élever dans l'Altis d'Olympie, en souvenir d'une victoire qu'il avait remportée au Stade ; il est également l'auteur des statues de Philon, de Glaucos de Caryste et de Théagène de Thasos couronné aux jeux dès l'âge de neuf ans.

GLAUCIÈRE [*glô*] n. f. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, comprenant neuf espèces originaires d'Europe méridionale, d'Asie occidentale et d'Afrique septentrionale. (On dit aussi GLAUCIE, GLAUCIENNE, n. f., et GLAUCIER, GLAUCION, n. m.)

Glaucière.

— ENCYCL. Les *glaucières* (*glaucium*) sont des herbes à feuilles alternes et amples, lobées ou disséquées, dont la fleur rappelle celle des chélidoines ; leur fruit est une silique très longue. L'espèce la plus connue est le pavot cornu (*glaucium flavum*), qui croît spontanément dans les lieux maritimes et sablonneux de l'Europe ; ses fleurs sont jaunes d'or, et ses graines fournissent une huile sans âcreté, semblable à celle des pavots et de même usage. Jouissant de propriétés médicinales analogues à celles de la chélidoine, les glaucières sont cultivées comme plantes ornementales dans les parcs et jardins.

GLAUCINE [*glô*] n. f. Chim. Alcaloïde extrait des feuilles de la *glaucière*.

— Méd. Nom donné au *cowpox*, à cause de la teinte gris bleu des vésicules qu'il produit.

GLAUCION [*glô*] n. m. Ornith. Nom vulgaire du canard morillon.

— Bot. Syn. de GLAUCIÈRE.

GLAUCODOTE [*glô, do*] n. m. Minér. Arséniosulfure naturel de cobalt et de fer, isomorphe du mispickel.

GLAUCO-FERRUGINEUX, EUSE adj. (de *glaugue* et *ferrugineux*). Se dit d'un sable ferrugineux qui est de couleur verte.

GLAUCOÏDE [*glô*] adj. (de *glauce*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un glaux.

GLAUCOLITHE [*glô*] n. f. (Les minéralogistes écrivent GLAUCOLITE). Silicate naturel, que l'on a trouvé associé au feldspath orthose, dans la région du lac Baïkal (Sibérie). [Variété bleue de wernérite.]

GLAUCOMATEUX [*glô, teû*], **EUSE** adj. Méd. Qui est affecté de glaucome.

GLAUCOME [*glô*] n. m. (du gr. *glaukos*, vert, et du suffixe *ome*, indiquant le gonflement). Ophtalm. Troubles de la nutrition de l'œil.

— ENCYCL. Le *glaucome* apparaît rarement avant la quarantaine ; il est caractérisé par l'augmentation de la pression intra-oculaire qui donne à l'œil une dureté particulière, la diminution de l'acuité et du champ visuels, l'aplatissement de la chambre antérieure, des battements artériels insolites au fond de l'organe et parfois des douleurs violentes. Le champ pupillaire peut prendre une couleur verdâtre qui a fait donner son nom à cette affection. Celle-ci est grave, car elle peut aboutir à la cécité. On la traite par la *sclérotomie* antérieure dans les cas chroniques, et par l'*iridectomie* dans les cas aigus.

GLAUCOME [*glô*] n. m. Zool. Genre d'infusoires holotriches comprenant des formes d'eau douce voisines des colpodes.

GLAUCOMÉLANIQUE [*glô, nik'*] adj. (du gr. *glaukos*, verdâtre, et *mélas*, noir). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide ellagique.

GLAUCON, philosophe grec du IVe siècle av. J.-C. Frère de Platon, figurant dans le *Parménide* et la *République*. (Il est peut-être le Glaucon à qui Diogène Laërce attribue la composition de plusieurs dialogues.)

GLAUCONIA [*glô*] n. m. Genre de serpents non venimeux, comprenant une trentaine d'espèces des régions chaudes du globe. (Leur taille ne dépasse guère 80 cm.)

GLAUCONIE [*glô, nî*] n. f. Géol. Argile chargée de grains verts, qui forme en Normandie la partie moyenne du cénomanien.

GLAUCONIEUX [*glô, ni-eû*], **EUSE** adj. Qui contient de la glauconie : *Craie* GLAUCONIEUSE.

GLAUCONIFÈRE [*glô*] adj. (de *glauconie*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient de la glauconie.

— *Sables glauconifères*, Assisé meuble sur laquelle repose, dans le Bassin parisien, le calcaire grossier.

GLAUCOPICRINE [*glô*] n. f. Chim. Alcaloïde extrait des racines de la glaucière.

GLAUCOPIDE [*glô*] ou **GLAUCOPIS** [*glô, piss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères sphingiens, type d'une famille dite des glaucopidés, comprenant de jolis papillons à couleurs vives qui habitent les régions tropicales.

GLAUCOPYRITE [*glô*] n. f. Arséniure naturel de fer, cobalt et cuivre.

GLAUCOS. Myth. gr. Dieu marin, fils de Poseïdon et de Naïs suivant les uns, d'Eubée et de Polybe suivant d'autres. D'abord pêcheur à Anthédon, en Béotie, il vit un jour des poissons qu'il avait pris se précipiter dans la mer. Attribuant ce phénomène à une vertu de l'herbe sur laquelle il les avait déposés, il en goûta et se précipita dans les flots. L'Océan et Téthys l'admirent au nombre des dieux marins. Il s'était épris de la nymphe Scylla ; méprisé, il fit appel aux sortilèges de Circé. Mais Circé, à son tour amoureuse de lui, le métamorphosa en monstre marin. Glaucos ensuite s'éprit d'Ariadne ; mais Dionysos le lia avec des sarments de vigne, dont il réussit à se dégager.

D'autres légendes faisaient de Glaucos un des Argonautes, tombé à la mer pendant un combat, et changé en dieu marin. Apollon lui aurait accordé le don de prophétie. Glaucos eut pour fille la sibylle Déiphobe. On montrait sur la côte d'Anthédon l'emplacement du légendaire *Saut de Glaucos*.

GLAUCOS. Myth. gr. Roi légendaire de Corinthe, fils de Sisyphe et de Mérope, père de Bellérophon. Il fut mis en pièces par ses cavales, qu'avait excitées Aphrodite.

GLAUCOS. Myth. gr. Chef lycien, petit-fils de Bellérophon. Allié de Priam, il périt sous les coups d'AJAX. Diomède et lui, en signe d'amitié, échangèrent un jour leurs armes : celles de Glaucos étaient d'or, celles de Diomède d'airain. D'où le proverbe : « C'est le troc de Diomède et de Glaucos », pour un échange inégal.

GLAUCOS, statuaire grec, du VIe siècle av. J.-C., né à Chio. Son ouvrage le plus célèbre fut une base de fer où l'on voyait enchâssées des figures d'animaux et de plantes, et qui supportait un cratère d'argent. Elle fut donnée au temple de Delphes par Alyatte, roi de Lydie. Glaucos inventa, dit-on, l'art de souder les métaux.

GLAUCURIE [*glô, rî*] n. f. (du gr. *glaukos*, vert, et *ourein*, uriner). Méd. Urine qui devient verdâtre sous l'influence de l'administration du bleu de méthylène. (On en a fait une épreuve pour déterminer le degré de la perméabilité rénale.)

GLAUCUS [*glô-kuss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes nudibranches, type d'une famille dite des glaucidés. (Ce sont des animaux pélagiques se nourrissant de porpites et de vélelles ; ils habitent la mer Méditerranée, les océans Atlantique, Indien et Pacifique.)

GLAUQUE [*glôk'*] adj. (lat. *glaucus* ; gr. *glaukos*). De couleur verte tirant sur le bleu : *Mer* GLAUQUE. *Des yeux* GLAUQUES.

GLAUX [*glô*] n. m. Genre de primulacées. (On dit aussi GLAUCE n. f.)

— ENCYCL. Les *glaux* ou *glauces* sont de petites plantes, à feuilles opposées, à fleurs apétales. Le *glaux maritima* a des feuilles un peu charnues, des fleurs blanches tachées de pourpre ; il est très commun dans les pâturages des bords de la mer (prés salés), surtout dans le Nord.

Glaux : *a*, fleur.

GLAUX [*glô*] n. m. Nom vulgaire de la *chevêche de Numidie* (*athene noctua glaux*).

GLAVIAU [*vi-ô*] n. m. Nom vulgaire de la clavelée.

GLAVIOT [*vi-o*] n. m. (du bas lat. *gladiolus*, petit glaive). Arme de main, en usage au moyen âge (dague, petite épée du genre des braquemarts, ou couteau à plates). || Arme d'hast de la catégorie des épieux.

GLAVIOT [*vi-o*] n. m. *Pop.* Crachat.

GLAVIOTTER [*o-té*] v. intr. *Pop.* Cracher.

GLAYE [*glê*] n. f. Techn. Syn. de GLAIE.

GLAYRE (Maurice), homme d'Etat suisse, né et mort à Lausanne (1743-1819). Le roi de Pologne Stanislas-Auguste en fit son secrétaire de cabinet (1764), et l'envoya à Saint-Pétersbourg comme ministre. Après 1772, Glayre retourna en Suisse, où il prit une grande part, en 1798, à l'émancipation du canton de Vaud. Membre du directoire de la République helvétique en 1798, il fut député en 1801 avec Stapfer auprès de Bonaparte, au moment de la rédaction de la Constitution de la Malmaison, non acceptée par les partis en Suisse. Il se démit de ses fonctions. On a de lui des *Lettres sur l'Helvétie* (1801).

GLAZON n. m. Nom que les pêcheurs bretons donnent au canthère gris.

GLAZIOU (A.-F.-M.), botaniste français, né dans le

Finistère en 1828, mort près de Bordeaux en 1906. Chef des parcs et jardins de l'empereur dom Pedro II, à Rio de Janeiro, il constitua un herbier de 24.000 numéros, appartenant aujourd'hui au Muséum national.

GLAZOUNOV (Alexandre), compositeur russe, né à Saint-Pétersbourg en 1865, mort à Boulogne-Billancourt en 1936. Elève de Balakirev et de Rimsky-Korsakov, il faisait à dix-huit ans entendre en public sa première symphonie. Il donnait à Paris sa seconde symphonie et le poème symphonique *Stenka Razine* (1889). Il devint, en 1892, second chef d'orchestre de la Société impériale de musique russe, et en 1906 directeur du conservatoire de Saint-Pétersbourg. Pour le théâtre il n'a écrit que la musique de quelques ballets (*Raymonde, les Saisons, Ruse d'amour*). S'il se rattache à la nouvelle école russe, il s'en distingue par la préférence qu'il accorde aux formes classiques.

Aux œuvres déjà citées ajoutons : musique symphonique : huit *Symphonies*, cinq *Suites, Scènes de ballet, Chopiniana du moyen âge;* six ouvertures ; trois fantaisies, *la Forêt, la Mer, Des ténèbres à la lumière ;* un tableau symphonique, *le Kremlin ; Rapsodie orientale, Fantaisie, Esquisses finnoises,* cinq *Quatuors,* cinq *Novelettes,* une *Suite* pour quatuor, etc. ; enfin des mélodies, des cantates, un *Hymne à Pouchkine.* Glazounov a reconstitué de mémoire l'ouverture du *Prince Igor* de Borodine, et collaboré avec Rimsky-Korsakov à l'achèvement de cet ouvrage.

GLÈBE n. f. (lat. *gleba*). Motte de terre : *Ecraser les* GLÈBES. || Sol en culture ; fonds de terre : *Combien de gens sont amoureux de la* GLÈBE *qu'ils ont remuée !* (Buffon.) *L'homme rustique sent son âme s'ouvrir aux influences de la religion, et sa* GLÈBE *aux rosées du ciel.* (Chateaubriand.)

— Féod. Sol auquel les serfs étaient attachés. || *Droit de la glèbe, Droit annexé à la glèbe,* Droits incorporels attachés à une terre, par exemple le droit de patronage et le droit de justice.

— Min. Terrain dans lequel on trouve du minerai mélangé à la terre arable.

GLÉBÉ, E adj. Féod. Qui a rapport à la glèbe.

GLÉCHOME [*kom'*] ou **GLÉCOME** n. m. Genre de labiées, dont l'espèce la plus connue est le *gléchome fausse-lierre (glechoma hederacea),* dit *lierre terrestre, herbe de Saint-Jean, terrette,* etc. (C'est une petite herbe vivace, à tiges rampantes, à fleurs petites, d'un violet clair ; elle se plaît dans les lieux frais. On l'emploie encore beaucoup en médecine populaire comme tonique et pectorale.)

GLEDITSCHIA n. m. Bot. Nom scientifique du genre *févier.*

GLEE [*glî*] n. m. (mot angl. signif. proprem. *gaieté, joie ;* de l'anglo-saxon *gligge*). Composition à trois voix, sans accompagnement, d'où se détache parfois une des voix en solo.

— ENCYCL. Le *glee* est un genre de composition musicale dérivé de l'ancien madrigal, particulier à l'Angleterre, où il a pris naissance, vers le milieu du XVIIIe siècle. Le style en est rythmé avec précision, et, souvent, les parties sont écrites en contrepoint, note contre note. Les compositeurs Arne et Boyce semblent en avoir été les inventeurs ; mais celui qui s'y est le plus distingué est Samuel Webbe. Citons ensuite : Battishill, Attwood, Stevens, Hindle, Cooke, Danby, lord Mornington, Paxton et Spofforth.

GLÉ-GLÉ, de son vrai nom **Badou,** fils du roi Ghézo, roi du Dahomey de 1858 à 1889. Il délivra le Dahomey de sa vassalité envers les Nagots, et remit en pratique les anciennes coutumes sanguinaires. En 1864, il céda au capitaine de vaisseau Devaux et à Daumas le territoire de Kotonou. Mais, en 1887, il envahit le territoire du protégé de la France, le roi de Porto-Novo, et captura des Européens. Telle fut l'origine du conflit qui aboutit à la conquête et à l'annexion du Dahomey (1894).

GLEHN, bourg d'Allemagne (Prusse, Rhénanie, présid. de Dusseldorf) ; 2.535 hab.

GLEICHEN (Frédéric-Guillaume DE), savant allemand, né et mort à Bayreuth (1717-1783). Il s'est occupé de philosophie, de chimie et d'histoire naturelle. On lui doit de curieuses observations microscopiques, qu'il a consignées dans divers ouvrages : *Das Neueste aus dem Reiche der Pflanzen* (1764), et *Auserlesene mikroskop. Entdeckungen d. Pflanzen, Blumen und Blüthen* (1777-1781), etc. On a donné son nom au genre *gleichénie.*

GLEICHEN (Charles-Henri, baron DE), diplomate danois, d'origine allemande, né à Nemmersdorf en 1735, mort à Ratisbonne en 1807. Il remplit diverses missions à Paris et à Rome pour le margrave de Bayreuth, et devint ministre de Danemark à Madrid, puis à Paris. Il a laissé des *Mémoires* (1847).

GLEICHEN (comte DE), prince VICTOR DE HOHENLOHE-LANGENBOURG, marin et sculpteur allemand, né à Langenbourg en 1833, mort à Londres en 1892. Neveu de la reine d'Angleterre, il fut capitaine dans la marine anglaise. Parmi ses œuvres, on doit citer le mausolée de sa mère *la Princesse de Hohenlohe,* à Bade, une statue couchée de *sir Georges Seymour,* une statue colossale d'*Alfred le Grand.*

GLEICHEN-RUSSWURM (Charles-Alexandre, baron DE), écrivain allemand, arrière-petit-fils de Schiller, né au château de Greifenstein (Basse-Franconie) en 1865. Il a donné au théâtre *la Tragédie de la beauté* (1914), et écrit des romans : *Compensation* (1902), *les Faiseurs et la Force* (1915). Il a surtout produit des études remarquées : *Schiller considéré comme éducateur en matière d'esthétique* (1905) ; *les Femmes dans Shakespeare* (1910) ; *le Margrave de Bayreuth* (1925) ; etc.

GLEICHÉNIACÉ [*glè-ché, sé*], **E** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *gleichénie.*

GLEICHÉNIE [*glè-ché-nî*] n. f. (de *Gleichen,* savant allemand). Genre de fougères, type d'une famille dite des gleichéniacées renfermant un petit nombre d'espèces, dont la fronde peut atteindre 12 m. de haut. (Le rhizome de la gleichénie de Hermann, la plus connue des espèces, renferme une fécule légèrement amère et aromatique, employée comme aliment, après torréfaction, en Perse, en Australie et au Japon.)

GLEIM (Jean-Guillaume-Louis), poète allemand, né à Ermsleben, près de Halberstadt, en 1719, mort à Halberstadt en 1803. Il fit ses études à Halle (1739), où il subit l'influence de l'école anacréontique. Il affirma ensuite sa personnalité dans des œuvres lyriques dont la plus répandue fut *Chansons de guerre d'un grenadier prussien* (1758). Il a écrit aussi un recueil de *Fables* (1756-1757).

GLEIWITZ, auj. **Gliwice,** ville de Pologne (Silésie, présid. d'Opole) sur la Klodnitz, affl. droit de l'Oder ; 124.500 hab. Source ferrugineuse. Mines de fer, hauts fourneaux. Produits chimiques.

GLEIZE (Lucien), romancier et auteur dramatique français, né à Marseille en 1865, mort à Paris en 1937. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, il se voua aux lettres après le succès d'un livre mordant sur l'Ecole polytechnique : *Mes chers camarades* (1891). Il écrivit ensuite *Chez les jésuites* (1894), puis *la Dame de comptoir* (1896). Il a porté également au théâtre son humeur satirique avec *Une Blanche* (1901), vive critique coloniale, *l'Etrange Aventure* (1906), *le Veau d'or* (1913).

GLEIZÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 2 kil. de Villefranche, près du Morgon ; 1.825 hab. Vignobles. Filatures.

GLEN [*glèn'*] n. m. En Ecosse, Vallée de peu d'étendue.

GLEN (Jean DE), imprimeur et graveur liégeois, né vers le milieu du XVIe siècle. Il a composé et imprimé des ouvrages ornés de figures sur bois, dessinées et gravées par lui-même, et fort recherchés.

GLEN (William), poète écossais, né à Glasgow en 1789, mort en 1826. Il a écrit divers poèmes et chansons : *le Chant guerrier, la Vierge d'Oronsey,* etc., mais ne reste populaire que par sa ballade jacobite : « J'ai grand'pitié du prince Charles » (*Wae's me for prince Charlie*).

GLÉNAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 47 kil. de Vannes ; 895 hab. Minerai de fer.

GLÉNAN ou **GLÉNANS** (ÎLES), groupe de neuf îlots peuplés de pêcheurs, dans l'Atlantique au sud de la Bretagne, dépendant de la commune de Fouesnant (Finistère).

GLÉNARD (Alexandre), chimiste français, né et mort à Lyon (1818-1894). Directeur de l'Ecole de médecine de Lyon, il en provoqua la transformation en faculté de médecine et occupa la chaire de chimie. On lui doit : *Recherches du manganèse dans le sang* (1854) ; *Sur la fabrication du phosphore et des allumettes phosphorées, au point de vue de l'hygiène des ouvriers* (1856) ; *Quinimétrie ou Méthode nouvelle de dosage de la quinine et des quinquinas* (1859) ; *Recherches de l'acide tartrique libre dans le vin* (1861) ; *de l'Hydroalcalimétrie ou Méthode nouvelle d'analyse des eaux minérales* (1871). — Son fils Frantz **Glénard,** né à Lyon en 1848, mort à Paris en 1920, propagea en France la méthode de Brand pour le traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids. On lui doit de remarquables travaux sur les ptoses abdominales (entéroptose ou maladie de Glénard), sur les affections du foie. Il est l'initiateur d'un procédé d'exploration du foie, devenu classique. Membre correspondant de l'Académie de médecine.

GLENCAIRN, ancienne famille écossaise, originaire du comté d'Ayr, dont les membres les plus importants sont : ALEXANDER *Cunningham,* né à Cunningham, mort à la bataille de Sanchieburn en 1488, qui reçut le titre de « comte de Glencairn », en 1488, pour les services qu'il avait rendus à Henry VII ; — WILLIAM (mort en 1547), grand trésorier d'Ecosse en 1526, ambassadeur en France en 1538 ; — ALEXANDER (mort en 1574). Il fut l'agent le plus actif de l'introduction de la religion réformée en Ecosse. Il combattit, les armes à la main, la reine Marie Stuart, et fut reconnu coupable de lèse-majesté en 1565 ; — WILLIAM, né vers 1610, mort à Belton en 1664. Il commanda, en 1653, les troupes de Charles II en Ecosse, fut battu par Monck à Edimbourg (1655) et fait prisonnier. Il devint lord chancelier d'Ecosse (1661).

GLENCOE ou **GLENCONA,** vallée d'Ecosse (comté d'Argyll), longue de 12 kil., à l'extrémité du lac Long, une des plus belles et des plus pittoresques vallées du pays.

GLENCOE, localité de l'Union Sud-Africaine (Natal), point de départ d'un embranchement de chemin de fer reliant Dundee à la ligne Ladysmith-Johannesburg. Le 20 octobre 1899, vif combat entre Boers et Anglais.

GLENDALE, bourg des Etats-Unis (Californie) ; 13.500 hab. Dans la banlieue de Los Angeles.

GLÈNE n. f. (du gr. *glênê,* cavité). Anat. Cavité de moyenne grandeur, creusée dans un os, et dans laquelle s'emboîte un autre OS.

GLÈNE n. f. (provençal *glena*). Mar. Cordage lové en rond et en couches superposées.

— Pêch. Syn. de GÈNE.

GLENELG, ville maritime d'Australie (Australie-Méridionale, comté d'Adelaïde), sur le golfe Saint-Vincent ; 5.000 hab. Station balnéaire.

GLENELG (Charles GRANT, lord). Biogr. V. GRANT.

GLÉNER [*né*] v. tr. (de *glène.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Mar. Lover un cordage en rond sur lui-même.

GLÉNIC, comm. de la Creuse, arrond. et à 7 kil. de Guéret, sur la Creuse ; 1.005 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise romane fortifiée ; souterrains-refuges. Taillanderies.

GLÉNOÏDE ou **GLÉNOÏDAL, E, AUX** adj. (du gr. *glênê,* cavité, et *eidos,* aspect). Se dit de la cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus : *Cavité* GLÉNOÏDE ou GLÉNOÏDALE.

— *Substantiv.* et au fém. : *La* GLÉNOÏDE.

GLÉNOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui appartient, se rapporte à la cavité glénoïde, aux cavités analogues : *Cavité* GLÉNOÏDIENNE.

GLENROY, vallée de l'Ecosse (comté d'Inverness), parcourue dans toute sa longueur (13 kil.) par trois routes ou terrasses parfaitement unies et parallèles.

GLEN'S FALLS, ville des Etats-Unis (New-York), sur l'Hudson ; 16.638 hab. Les chutes de l'Hudson y produisent une force motrice considérable.

GLETTE [*glètt'*] n. f. Litharge (oxyde de plomb) que l'on emploie dans l'affinage de la fonte.

GLEUCOMÈTRE n. m. Œnol. Syn. de GLUCOMÈTRE.

GLEY (l'abbé Gérard), érudit français, né à Gérardmer en 1761, mort à Paris en 1830. Prêtre en 1785, il refusa le serment, émigra en 1791 et devint, en 1794, professeur de littérature à Bamberg. Il fut choisi par Davout pour administrer sa principauté polonaise de Lowitz. De retour en France, il fut principal du collège de Tours (1818), puis chapelain des Invalides (1824). L'abbé Gley découvrit, en 1795, à Bamberg, un précieux manuscrit de l'*Heliand.* On lui doit : *Langue et Littérature des anciens Francs* (1814) ; *Voyage en Allemagne et en Pologne* (1816) ; *Doctrine de l'Eglise de France sur l'autorité des souverains pontifes et sur celle du pouvoir temporel* (1823).

GLEY (Marcel-Eugène-Emile), physiologiste français, né à Epinal en 1857, mort à Paris en 1930. Membre de l'Académie de médecine (1903), il fut nommé en 1908 professeur de biologie générale au Collège de France. Ses principales recherches ont porté sur le système nerveux et la physiologie des glandes. Parmi ses travaux : *Essais de philosophie et d'histoire de la biologie* (1900) ; *Etudes de psychologie physiologique et pathologique* (1905) ; *Traité élémentaire de physiologie,* avec Mathias Duval (1909).

GLEYRE (Charles-Gabriel), peintre suisse, né à Chevilly (canton de Vaud) en 1808, mort à Paris en 1874. Elève à Paris de Hersent, il voyagea en Orient, en Egypte et en Italie. Au Salon de 1843, Gleyre exposa *le Soir ou les Illusions perdues.* Parurent ensuite *le Départ des Apôtres* (1845) et *la Danse des bacchantes* (1849). Citons encore : *Romains vaincus passant sous le joug ; Hercule aux pieds d'Omphale.*

GLIADIMÈTRE n. m. (de *gliadine*). Densimètre destiné à évaluer la valeur boulangère des farines de blé.

GLIADINE n. f. Gélatine extraite du gluten.

GLIÈRES (PLATEAU DES), plateau de Savoie, dans le massif genevois, centre principal de la Résistance en Savoie pendant l'occupation allemande. Cerné par la police de Laval, un groupement d'environ 500 hommes de la Résistance militaire française, issu du 27e bataillon de chasseurs alpins, se retrancha sur le plateau en février 1944. Son héroïque résistance, soutenue par des parachutages alliés, nécessita l'intervention massive de 20.000 hommes de la Wehrmacht, des S.S. et de la milice française, soutenus par la Luftwaffe. Après de violents combats du 17 au 26 mars 1944, les défenseurs des Glières durent abandonner le plateau et furent décimés par l'ennemi, qui fusilla en outre tous les prisonniers.

GLINGLIN n. m. *Pop.* Clou. || *La Saint-Glinglin,* Pop. Fête imaginaire qui n'arrive jamais : *Penses-tu que je vais attendre jusqu'à la* SAINT-GLINGLIN ?

GLINIANY, ville de Pologne (Galicie, district de Przemyslany) ; sur un affl. du Boug ; 5.000 hab. — Occupée par l'U. R. S. S. en 1939.

GLINKA (Fédor Nikolaïevitch), écrivain russe, né à Smolensk en 1788, mort à Tver en 1880. Il prit part à la bataille d'Austerlitz et aux campagnes contre la France (1812-1814). Auteur de : *Lettres d'un officier russe sur les campagnes de 1805-1806 et de 1812-1815* (1816) ; *l'Affranchissement de la Petite-Russie* (1818).

GLINKA (Michel Ivanovitch), le fondateur de l'école musicale russe moderne, né à Novo-Paskoïé en 1803, mort à Berlin en 1857. Après avoir étudié le piano et le violon à Saint-Pétersbourg, il se rendit en Italie où il fit la connaissance de Bellini et de Donizetti. Il devint, en 1834, à Berlin, l'élève de Dehn.

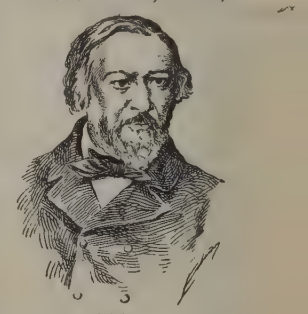
Glinka.

A son retour à Saint-Pétersbourg, Glinka, voulant doter son pays d'un opéra national, se mit à l'œuvre : *la Vie pour le Tsar* parut à la scène le 27 novembre 1836, et obtint un succès triomphal. Après avoir accompli une mission en Petite-Russie, Glinka entreprit la composition d'un nouvel opéra d'après le poème fantastique de Pouchkine, *Rousslan et Ludmilla* (1842). L'état de sa santé obligea alors Glinka à s'expatrier. Il séjourna à Paris où il se lia avec Berlioz, puis visita l'Espagne et regagna Saint-Pétersbourg où il s'absorba dans la recherche d'une harmonisation naturelle pour les chants populaires russes.

Musicien inspiré, vigoureux, pittoresque, Glinka a publié d'autre part : deux ouvertures espagnoles, *Jota aragonese* et *Souvenirs d'une nuit d'été à Madrid ;* une fantaisie, *Kamarinskaia ;* de la musique de scène pour la tragédie de Koukolkine *le Prince Cholmsky ;* de nombreuses pièces de piano, des chœurs, des mélodies, de la musique religieuse, etc.

GLINSK, ville d'Ukraine (U. R. S. S., gouv. de Poltawa), sur la Soula, affl. du Dniéper ; environ 4.000 hab. Poteries ; confection de caftans.

GLINSKI, grande famille de la Lituanie, dont le représentant le plus célèbre fut Michel **Glinski,** mort en 1534. Il servit dans l'armée d'Alexandre Jagellon, roi de Pologne, vainquit les Turcs à Kleck (1506), mais il perdit la faveur de Sigismond, successeur d'Alexandre. Il entra au service de Vasili III Ivanovitch, grand-prince de Moscou. En 1514, il s'empara de Smolensk ; mais le prince, craignant une trahison, le fit jeter dans un cachot. Sa nièce la princesse Hélène, après l'avoir délivré, le fit de nouveau arrêter et lui fit crever les yeux. Il mourut en prison. — Sa nièce, Hélène **Glinska,** morte en 1538, épousa le grand-prince Vasili. Elle en eut un fils, Ivan le Terrible, et elle exerça le pouvoir pendant la minorité de ce prince.

GLINT [*glin't*] n. m. (mot d'origine russe, *ligne,* introduit par Suess). Géol. Escarpement qui limite les terrains primaires de l'Amérique du Nord. (Au delà s'étend indéfiniment la plaine canadienne constituée par des sédiments antécambriens. Ce mot est aussi employé d'une façon générale pour désigner des escarpements dus à l'érosion.) || Syn. de CUESTA, *côte.*

GLIÔME n. m. (du gr. *glia,* glu, et du suffixe *ome* indiquant le gonflement). Pathol. Tumeur du tissu nerveux.

— ENCYCL. Les *gliômes,* de consistance glutineuse, se généralisent rarement. On les rencontre surtout dans

le cerveau, où ils donnent lieu à tous les phénomènes de compression cérébrale : douleur, hémiplégie, etc.

GLION, station climatique de la Suisse (dépendant de Montreux, canton de Vaud), sur le chemin de fer à crémaillère de Territet aux rochers de Naye.

GLIRIDION n. m. Nom donné à l'ensemble des lignes brunes marquées sur la croupe des zèbres.

GLIRIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. (du lat. *glis, iris*, loir). Zool. Qui ressemble au loir.

GLIRON n. m. (lat. *glis, iris*). Loir. (Dialectal.)

GLISCHROCHILUS [*gliss-kro-ki-luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de petites espèces allongées, ordinairement noires, qui vivent sous l'écorce des arbres, aux dépens de divers xylophages. (Le *glischrochilus quadripunctatus* de France est long de 4 à 5 mm., noir avec quatre taches rouges.)

Glischrochilus.

GLISSADE n. f. Action de glisser, mouvement que l'on fait en glissant : *Son cheval, qui avait fait une grande* GLISSADE. (Saint-Simon.) || Endroit glacé où les enfants s'amusent à glisser. (On dit aussi GLISSOIRE.)

— *Fig.* Faiblesse, faux pas, faute : *Et si la présence de son amant lui fait faire quelque faux pas, c'est une* GLISSADE *dont elle se relève à l'heure même.* (Corneille.)

— Aviat. *Glissade sur l'aile*, Chute d'un avion sur le côté, par suite d'une insuffisance de vitesse de sustentation.

— Chorégr. Coupé que l'on fait pour aller de côté, sur une ligne droite.

GLISSAGE n. m. Opération consistant à faire descendre les bois abattus, par des *glissoirs*, le long des montagnes.

GLISSANDO n. m. (mot formé de *glisser* sur le type de termes musicaux italiens, comme *sforzando*, etc.). Terme de technique musicale désignant un effet de virtuosité réalisable sur certains instruments à cordes (guitare, harpe, violoncelle, etc.), à clavier (piano, piano automatique) et à vent (trombone) et qui consiste en un passage extrêmement rapide de gammes diatoniques, chromatiques ou contenant même tous les sons intermédiaires inférieurs au demi-ton. (La musique hawaïenne, la musique moderne et le jazz-band tirent quelques effets proprement musicaux de ce procédé.)

GLISSANT [*san*], **E** adj. Sur quoi l'on glisse facilement : *Pavé* GLISSANT. || Qui glisse dans les mains : *Plus l'on serre les choses* GLISSANTES, *et plus elles échappent.*

— *Fig.* Prompt à échapper, difficile à saisir ou à conserver : *La popularité est* GLISSANTE.

Défiez-vous des rois,
Leur faveur est *glissante.*
LA FONTAINE.

|| Où l'on ne se maintient qu'avec difficulté : *Terrain, Chemin, Sentier* GLISSANT. || *Pas glissant*, Affaire hasardeuse, circonstance délicate.

— Gramm. *Syllabe glissante*, Syllabe non accentuée.

GLISSEMENT [*man*] n. m. Action de glisser ; mouvement de ce qui glisse ; et au fig. : *L'insensible* GLISSEMENT *de la minute qui passe.* (Barrès.)

— Electr. *Glissement d'une génératrice* ou *Glissement d'un moteur asynchrone*, Rapport de la vitesse relative du champ et de l'induit à la vitesse du champ tournant. (Le glissement est proportionnel à la puissance demandée au moteur, jusqu'à une puissance-limite pour laquelle le moteur *décroche* et cesse de tourner.)

— Géol. *Glissement de couches*, Phénomène qui se produit quelquefois dans les couches inclinées, lorsque l'une des couches repose sur de l'argile qui, délayée par les eaux d'infiltration, joue le rôle de graisse et facilite la descente de la couche supérieure. || *Surfaces de glissement*, Etat strié et poli des parois de certaines failles, par suite du frottement excessif produit au moment du rejet. (On dit aussi SURFACES DE FRICTION.)

— Mécan. Déplacement de deux surfaces en contact, de telle sorte que le point de contact de l'une soit en mouvement relatif par rapport à l'autre. V. FROTTEMENT.

GLISSER [*gli-sé*] v. intr. (anciennem. GLIER ; haut allem. *glitan*. — Est devenu GLISSER sous l'influence de *glace.*) Se déplacer lentement, couler sur une surface polie, lisse : *La barque* GLISSE *sur le lac. Saisir une corde et se laisser* GLISSER *jusqu'à terre.* GLISSER *de sa chaise sous la table ;* — *Particulièrem.* Faire des glissades (sur une pente, sur la glace) : *Savoir* GLISSER. || Manquer du pied, tomber : *Il a* GLISSÉ *malencontreusement. Le pied lui a* GLISSÉ. Il est tombé ; et *au fig.* Il est tombé insensiblement dans une faute, une maladresse, etc. — Fig. et pop. *Se laisser glisser*, Mourir. || Echapper comme en coulant : *Les armes lui* GLISSENT *des mains.*

— S'avancer sans bruit, doucement, comme en glissant : *Le voleur* GLISSE *sous les fenêtres de la maison qu'il veut dévaliser.* || Pénétrer ou passer doucement : *Les derniers rayons du jour* GLISSENT *obliquement.* || Passer, couler, disparaître aussitôt : *Sourire ironique qui* GLISSE *sur les lèvres.* || Passer, couler sur, ne pas entamer : *Le coup* GLISSA *et n'enfonça guère avant.* (Fénelon.)

— *Fig.* S'abandonner progressivement à :

L'ombre nous fit *glisser* aux pires confidences.
E. ROSTAND.

|| Passer légèrement sur, ne pas insister, effleurer : *Il ne faut pas* GLISSER *trop légèrement sur une matière aussi importante.* (Chateaubriand.)

— En parlant des choses, S'insinuer doucement :

Un malheur inconnu *glisse* parmi les hommes.
MALHERBE.

|| Ne faire qu'une légère impression : *Les leçons* GLISSENT *sur l'esprit des enfants.*

— ALLUS. LITTÉR. :

Glissez, mortels ; n'appuyez pas.

Vers d'un quatrain du poète Roy. V. APPUYER.

— *Transitiv.* Faire glisser : *En* GLISSANT *un pied vers lui.* (Voltaire.) || Couler, introduire adroitement ou furtivement : GLISSER *sa main dans la poche de son voisin.* GLISSER *un papier sous la porte ;* et *au fig.* : GLISSER *une clause dans un contrat.* GLISSER *un secret à l'oreille de quelqu'un.*

— ***Glissé, e***, part. pass. du verbe *Glisser.*

— Prestidig. *Carte glissée*, Carte que l'on feint de prendre sur ou sous un paquet, mais que l'on repousse du doigt en réalité pendant qu'un autre doigt attire la carte suivante.

— *Substantiv.* et au masc. Chorégr. Syn. de GLISSADE et de COULÉ.

— ***Se glisser***, v. pr. Au sens réfléchi, Se couler, s'introduire doucement ou furtivement : *Dans le lit il* SE GLISSE. (La Fontaine.) *Un serpent qui* SE GLISSE *entre les fleurs.* (Fénelon.) *Les troupes* SE GLISSÈRENT *de nuit dans la ville ; et au fig.* S'insinuer :

Et l'espoir maigré moi *s'est glissé* dans mon cœur.
RACINE.

— Au sens passif, Se couler, s'infiltrer, se trouver dans : *Des fautes* SE SONT GLISSÉES *dans ces vers. Une infinité d'abus* SE GLISSENT *dans ce qui passe par la main des hommes.* (Montesquieu.)

— Impersonnellem. : *En tout ouvrage, il* SE GLISSE *des fautes d'impression.*

— SYN. Glisser, couler, rouler. V. COULER.

GLISSETTE [*gli-sèt'*] n. f. Géom. Se dit quelquefois d'une courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile, qui roule en glissant sur une courbe fixe.

GLISSEUR n. m. Canot automobile à fond plat, mû généralement par une hélice aérienne. (On dit aussi HYDRO-GLISSEUR. V. ce mot.)

GLISSEUR, EUSE n. Qui glisse sur la glace.

GLISSIÈRE n. f. Mécan. Pièce métallique qui guide le mouvement de translation ou de va-et-vient d'une autre pièce.

— Imprim. Nom donné aux cadres rectangulaires en fonte qui supportent le marbre des machines à imprimer.

— ENCYCL. Mécan. Dans les machines à vapeur, les *glissières* sont formées par deux barres métalliques guidant la crosse du piston afin de s'opposer à toute déviation de la tige. La glissière peut être aussi formée par une barre unique entourée par la crosse du piston.

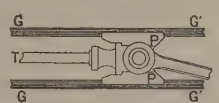

G, G'. Glissières ; P. Crosses du piston ; T. Tige du piston.

— Artill. Dans les canons à long recul sur l'affût, la *glissière* est la voie sur laquelle glisse le canon ou le traîneau pendant le recul. Dans le matériel de 75 modèle 1897, la glissière forme la partie supérieure du frein.

GLISSOIR [*gli-soar*] n. m. Petit coulant mobile dans lequel passe une chaîne.

— Sylvic. Couloir ménagé sur le penchant d'une montagne pour faire descendre le bois coupé. (En ce sens, on dit également GLISSOIRE n. f.)

GLISSOIRE [*gli-soar*] n. f. (de *glisser*). Chemin de glace sur lequel les enfants s'amusent à glisser.

— Sylvic. Syn. de GLISSOIR.

— Techn. Pièce d'un mécanisme, qui se meut avec frottement dans une glissière.

GLISSON (Francis), médecin anglais, né à Rampisham (Dorsetshire) en 1597, mort à Londres en 1677. Il découvrit l'enveloppe fibreuse du foie, ou *capsule de Glisson.*

GLIWICE, ville de Pologne. V. GLEIWITZ.

GLOBAL, E, AUX adj. Pris en bloc : *Revenu* GLOBAL *d'une terre. L'impôt* GLOBAL *sur le revenu.*

GLOBALEMENT [*man*] adv. En bloc, dans l'ensemble.

GLOBBÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des zingibéracées.

— ENCYCL. Les *globbées* sont des herbes à rameaux annuels peu élevés, dont les fleurs sont unies en grappes lâches, simples ou composées, qui terminent des tiges feuillées. On en connaît plus de soixante-six espèces asiatiques et malaises, dont certaines (*globba marantina*) se multiplient par des bulbilles.

GLOBE n. m. (lat. *globus*). Corps sphérique, sphère : *Le centre, le diamètre d'un* GLOBE.

— Enveloppe sphéroïdale de verre ou de cristal, que l'on met sur les becs d'éclairage pour diffuser la lumière, sur les objets pour les préserver de la poussière.

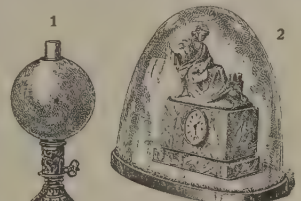

GLOBES : 1. Globe de lampe ; 2. Globe de pendule.

— Poétiq. Astre, planète, étoile : *Le* GLOBE *de feu qui nous éclaire.* || Objet de forme globulaire :

Le *globe* destructeur vole, siffle et fend l'air.
DELILLE.

— *Le globe terrestre*, ou absolum. *Le globe*, La terre.

— Anat. *Globe de l'œil*, L'œil, organe de forme sphérique.

— Antiq. rom. Ordre circulaire dans lequel se rangeait une légion romaine que l'ennemi entourait.

— Art milit. anc. Projectile formé d'une sphère creuse en fonte remplie de plomb, qui servait à effectuer les épreuves réglementaires des poudres de guerre, au moyen du mortier-éprouvette. || *Globe de compression*, Fourneau de mine fortement chargé, dont l'assaillant se servait pour détruire les galeries et rameaux de mine du défenseur. || *Globe fumant*, Sorte de grosse pelote d'étoupe trempée dans une composition formée de pulvérin, salpêtre, charbon, soufre, poix, suif et térébenthine, qu'on lançait enflammée dans les ouvrages ennemis où elle répandait une fumée épaisse et suffocante.

D'argent à un globe d'azur cintré et croiseté d'or.

— Blas. Figure qui représente le monde sous la forme d'une boule, et qui est entourée d'un cercle et d'un demi-cercle et surmontée d'une croisette. (Si ces attributs sont d'émail particulier, le globe est dit *cintré* et *croiseté de...*)

— Céram. Partie d'un four à porcelaine, généralement située dans sa région supérieure, chauffée vers 900° par les chaleurs perdues du laboratoire du four et dans laquelle on fait subir à la porcelaine crue une première cuisson.

Globe terrestre (XVIIe s.).

— Cosmogr. *Globe terrestre, céleste*, Sphère sur laquelle est dessinée une carte de la terre, une carte du ciel.

— Obstétr. *Globe utérin*, Tumeur formée par l'utérus, après l'accouchement, au-dessus de la symphyse pubienne. (On l'appelle aussi « globe de sûreté », parce qu'il indique que l'involution de l'utérus se fait normalement.)

— Pathol. *Globe hystérique.* V. BOULE *hystérique* et AURA.

— Pêch. Sorte de filet carré. (Il est monté par ses quatre côtés sur une corde de chanvre formant boucle à ses angles. Dans ces boucles passent des cordes dont deux s'attachent à des pieux, tandis que les deux autres s'enroulent sur des cabestans, qui servent à lever le filet.)

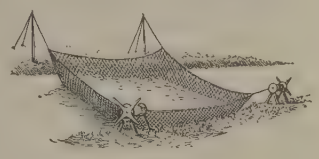
Globe.

— Physiq. *Globe électrique*, Globe de verre que l'on frotte pour l'électriser. || *Globe fulminant*, Syn. de ÉCLAIR EN BOULE.

— ENCYCL. Cosmogr. Les *globes célestes* servent pour les démonstrations astronomiques. Les méridiens et parallèles qui y sont tracés se rapportent aux ascensions droites et aux déclinaisons des étoiles ; on y porte également la trajectoire apparente du soleil, ou écliptique. Mais les aspects figurés sur ces globes sont inversés, si on les compare à ceux du ciel, dont la représentation ne pourrait être donnée que par une sphère creuse, au centre de laquelle viendrait se placer l'œil de l'observateur ; les globes célestes étant examinés de l'extérieur, c'est-à-dire dans une situation opposée, doivent donc reproduire les configurations comme nous voyons un dessin sur un calque vu à l'envers.

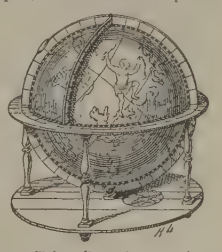
Globe céleste (XVIIIe s.).

On suspend les globes célestes entre deux cercles fixes dont l'un figure l'horizon et l'autre le méridien du lieu : celui-ci porte à son intérieur deux pointes qui entrent dans le globe aux deux pôles et figurent l'axe du monde. Le globe peut tourner autour de cet axe et reproduire ainsi la rotation diurne. Souvent, le cercle méridien est mobile dans son plan : on peut ainsi reproduire toutes les apparences du mouvement diurne aux diverses latitudes.

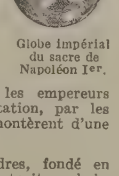
Globe impérial du sacre de Napoléon Ier.

Le plus ancien *globe terrestre* connu fut construit par Martin Behaim en 1492.

— Symbol. Le *globe* ou *sphère* fut adopté comme symbole de la souveraineté par les empereurs romains depuis Caracalla et, à leur imitation, par les rois barbares. Les princes chrétiens le surmontèrent d'une croix.

Globe (THÉÂTRE DU), théâtre de Londres, fondé en 1599 ; il était de forme octogonale et construit en bois. Il se trouvait non loin de la Tamise. Shakespeare était un des actionnaires du *Globe* avec Richard et Cuthbert Burbage, Heminge, Condall, Philips, etc. Un incendie le détruisit en 1613, mais il fut reconstruit.

Globe (LE), journal anglais, fondé en 1803. En 1822, il s'adjoignit le *Traveller*, après cinq autres journaux du soir. Organe du parti whig, il acquit une grande influence, grâce au talent de sa rédaction. Il fut acheté par les conservateurs en 1866.

Globe (LE), recueil philosophique, politique et littéraire, fondé en 1824. Il eut pour rédacteurs Dubois, Pierre Leroux, Jouffroy, de Rémusat, Mignet, Thiers, Sainte-Beuve, Damiron, Vitet, Duvergier de Hauranne, Ampère. Après 1830, transformé par Pierre Leroux, il devint, sous la direction de Michel Chevalier (1831), l'organe du saint-simonisme et cessa de paraître après le 20 avril 1832. — Une autre feuille reprit ce titre de 1837 à 1845.

Globe (DISCOURS SUR LES RÉVOLUTIONS DU), par G. Cuvier (1825). Ce discours n'est que l'introduction du grand ouvrage de l'auteur, *Recherches sur les ossements fossiles ;* mais son importance a permis d'en faire un livre à part, où l'on trouve l'histoire critique de la géologie. Toutefois, si les beaux travaux de l'auteur sur l'anatomie comparée n'ont rien perdu de leur valeur, il ne reste rien des *Révolutions.* Celles-ci paraissaient justifiées à cette époque, parce que la série paléontologique présentait encore des lacunes considérables. Mais, en établissant la continuité de la vie organique à travers les temps, les progrès de la géologie ont réduit à néant ces « révolutions ».

GLOBE-TROTTER [*tro-teur*] n. m. (mots angl. signif. *coureur sur le globe*). Qui voyage à travers le monde sans autre dessein que changer de place et se distraire. || Plur. *Des* GLOBE-TROTTERS.

GLOBEUX [*beû*], **EUSE** adj. Arrondi en globe : *Ovaire* GLOBEUX. *Capsule* GLOBEUSE.

GLOBICÉPHALE [*fal'*] n. m. Genre de mammifères cétacés denticètes, famille des delphinidés, comprenant six espèces de grands dauphins à tête globuleuse, sans rostre, à nageoire dorsale courte, placée en avant.

— Encycl. Les *globicéphales* habitent les mers septentrionales. Le plus commun est le globicéphale grinde ou épaulard à tête ronde (*globicephalus melas*), remarquable par la brièveté de ses mâchoires ; il est noir, long de 5 à 6 m. Il nage lentement et vit par bandes conduites par un vieux mâle que tous suivent aveuglément. Aussi les pêcheurs des îles Féroé et de Norvège cherchent-ils à pousser le chef au rivage, pour capturer le troupeau. On tire d'un épaulard environ une tonne d'huile ; on mange la chair, fraîche ou salée.

GLOBICEPS [*sèpss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des capsidés, comprenant de petites formes élancées, dont on connaît plusieurs espèces de la région paléarctique. (Le *globiceps flavo-maculatus*, long de 1 cm., vit sur les chênes de France.)

GLOBIFLORE adj. (du lat. *globus, globi*, globe, et *flos, oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs globuleuses.

GLOBIFORME adj. (du lat. *globus, globi*, globe, et de *forme*). Qui a la forme d'un globe.

GLOBIGÉRINE ou **GLOBIGERINA** n. f. (du lat. *globus*, globe, et *gerere*, porter). Genre de foraminifères, type d'une famille dite des globigérinidés, comprenant des protozoaires constitués par de petites loges sphériques disposées en une spirale irrégulière.

— Encycl. Les *globigérines* comptent parmi les foraminifères les plus répandus dans les grandes profondeurs (*globigerina Murrayi*) ; elles comptent de nombreuses espèces fossiles, depuis le trias (*globigerina conglomerata*, tertiaire de Sumatra). Ces foraminifères jouent un rôle important dans la constitution des vases abyssales d'origine organique qui recouvrent le fond des océans, notamment de l'Atlantique. Leurs carapaces calcaires s'y accumulent après leur mort en grandes quantités, tombant des eaux superficielles où s'est écoulée leur vie planctonique. V. FORAMINIFÈRES.

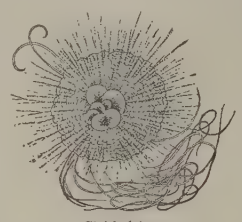

Globigérine.

GLOBINE n. f. Chim. biol. Protéine du groupe des chromoprotéines parce que sa combinaison avec l'hématine, substance ferrugineuse, donne naissance à l'hémoglobine, pigment des érythrocytes ou globules rouges du sang des vertébrés et de quelques invertébrés.

GLOBIQUE [*bik'*] adj. Qui est en forme de globe.

— Artill. *Vis globique* ou *globoïdale*, Un des organes du mécanisme de pointage en hauteur des canons de 120 court et de 155 court modèle 1890.

— Encycl. Artill. La *vis globique* est constituée par une portion de tore portant les filets de vis et limitée par deux plans perpendiculaires à l'axe du tore. Le cercle générateur du tore a le même rayon que l'arc denté. La vis globique présente ces particularités que tous les filets engrenant simultanément avec le même nombre de dents de l'arc, la vis constitue un organe de transmission résistant ; l'engrenage n'est pas réversible ; les déplacements de la vis et du secteur sont exactement proportionnels.

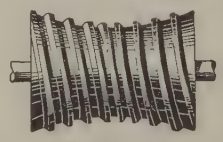

Vis globique.

GLOBOÏDE n. m. (du lat. *globus*, globe, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Corps globuleux ou ovoïde, qui peut être enclavé à l'intérieur d'un grain d'aleurone et qui paraît constitué par un glycéro-phosphate de chaux et de magnésie.

GLOBULAIRE [*lèr'*] adj. (du lat. *globulus*, petit globe). Qui est en forme de globe : *Corps* GLOBULAIRE. *Masse* GLOBULAIRE.

— Bot. *Glandes globulaires*, Glandes de forme sphérique, qui tiennent au végétal par un seul point.

GLOBULAIRE [*lèr'*] n. f. Genre de dicotylédones, comprenant des herbes à fleurs bleues, très communes en Europe, qui jouissent de propriétés purgatives.

— Encycl. On en connaît douze espèces, parmi lesquelles la plus répandue est la *globulaire vulgaire*, des coteaux stériles de l'Europe. Quelques espèces sont cultivées dans les jardins pour leurs fleurs bleues en capitules.

Globulaire : *a*, fleur grossie.

GLOBULARÉTINE n. f. Résine extraite de la globulaire. (Les alcalis la transforment en acide cinnamique. En thérapeutique, elle exerce une action purgative.)

GLOBULARIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, comprenant l'unique genre *globulaire*.

GLOBULARINE n. f. Glucoside extrait de la globulaire.

— Encycl. La *globularine*, glucoside doué de propriétés antipyrétiques, exerce une action analogue à celle de la caféine. Prise à fortes doses elle accélère la respiration et provoque des vertiges.

GLOBULE n. m. (lat. *globulus* diminutif de *globus*, globe). Très petit corps sphérique : *Un* GLOBULE *d'air*.

Chaque *globule* d'air est un monde animé.
LAMARTINE.

— Biol. *Globules polaires*. V. la partie *encycl.*

— Bot. Nom des petites masses opaques qui se trouvent dans diverses parties du thalle des lichens.

— Ethol. Bouton de mandarin, en Chine.

— Histol. Petit corps de forme généralement arrondie ou ovalaire que l'on trouve dans divers liquides de l'organisme, le sang, la lymphe, le pus, le lait.

— Pharm. Très petite pilule.

— Phys. *Globules de caléfaction*. V. CALÉFACTION.

— Encycl. Histol. *Globules du sang*. Il y a dans le sang plusieurs sortes d'éléments figurés : les globules *rouges* ou hématies, les globules *blancs* ou leucocytes, les hématoblastes et les hémoconies, ces dernières n'étant que des corpuscules graisseux.

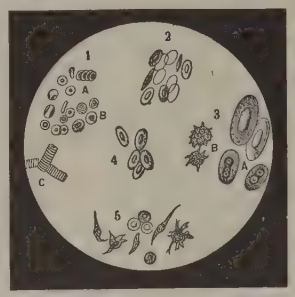

Globules : 1. Du sang de l'homme (A, rouges ; B, blancs ; C, rouges empilés) ; 2. De pigeon ; 3. Du protée (A, rouges ; B, blancs) ; 4. Elliptiques (chameau) ; 5. Des invertébrés.

Les *globules rouges du sang* sont des éléments circulaires chez l'homme, aplatis et légèrement biconcaves. Leur diamètre ne dépasse guère 7 millièmes de millimètre, avec une épaisseur trois à quatre fois moindre. Ils présentent une forme elliptique chez les caméliens, les oiseaux, les reptiles et les poissons. Leur nombre est énorme ; on en compte 5 millions environ par millimètre cube chez l'individu normal ; mais ce nombre peut varier : la montée en altitude l'augmente ; certaines maladies, l'anémie surtout, puis les intoxications, le diminuent ; dans l'anémie pernicieuse grave, ce nombre peut tomber à 1 million par millimètre cube.

Par transparence, les hématies sont jaunâtres ; à la lumière réfléchie, elles sont rouges. Cette coloration est due à un pigment rouge ferrugineux, l'*hémoglobine*, qui joue le rôle de vecteur d'oxygène, car, en présence de l'air atmosphérique, il fixe une molécule d'oxygène et se transforme en oxyhémoglobine : c'est l'*hématose*. Le rôle des globules rouges est donc, par la respiration, de fournir à l'organisme l'énergie dont il a besoin.

La durée de la vie des globules rouges semble assez courte ; ils se forment dans le foie et la rate, plus tard dans la moelle osseuse rouge, mais se détruisent aussi dans le foie et la rate. Ils possèdent une fine membrane d'enveloppe semi-perméable qui permet les échanges avec le milieu, et, comme l'hématie, n'ayant pas de noyau, ne peut avoir qu'une nutrition limitée, c'est par ces échanges qu'elle périt. Quand la membrane n'est pas touchée, il y a *hémolyse ;* quand elle est touchée, il y a *hématolyse*, passage de l'hémoglobine dans le sang (*laquage*) et destruction de l'hématie. On appelle *valeur globulaire* la richesse de l'hématie en hémoglobine, et *résistance globulaire* sa richesse en cholestérine qui retarde l'action des agents hémolytiques.

Globules blancs du sang, *Globules* du lait, de la lymphe, du pus. V. LEUCOCYTE, LAIT, LYMPHE, PUS.

— Biol. *Globules polaires*. Le mûrissement de l'ovule est accompagné de l'expulsion de petits corps appelés *globules polaires* parce que le point où ils sortent de l'ovule peut être considéré comme le pôle directeur de la segmentation après la fécondation, qui transforme l'ovule en œuf. Les globules polaires représentent des éléments cellulaires qui, lors de l'avant-dernière et de la dernière mitose de l'ovocyte, sont rejetés comme étant impropres à la fécondation.

— Pharm. Pour préparer les *globules médicamenteux*, on prend des globules inertes formés de sucre, puis, on les arrose peu à peu, en les remuant, de l'une des dilutions alcooliques du médicament que l'on veut avoir en globules.

GLOBULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Formé de globules : *Matière* GLOBULEUSE.

GLOBULICIDE adj. (de *globule*, et du lat. *cædere*, tuer). Se dit des substances capables de détruire le globule rouge.

GLOBULIFÈRE adj. (de *globule*, et du lat. *ferre*, porter). Qui a certaines parties globuleuses.

GLOBULIFORME adj. En forme de globule : *Insecte* GLOBULIFORME.

GLOBULIMÈTRE n. m. Syn. de HÉMATIMÈTRE.

GLOBULIN n. m. Elément figuré du sang, connu aussi sous le nom de LYMPHOCYTE. (Vx.)

GLOBULINE n. f. (de *globule*). Chim. biol. Matière protéique qui se distingue des albumines en ce qu'elle est insoluble dans l'eau distillée, mais qui, comme ces dernières, est soluble dans les solutions étendues de sels alcalins. (On la trouve dans l'œuf [*ovoglobuline*], dans le plasma sous forme de *fibrine*, dans le sérum sanguin [*sérumglobuline*], et enfin dans les muscles [*myosine*].)

GLOBULINURIE [*rî*] n. f. (de *globuline*, et du gr. *ouron*, urine). Pathol. Variété d'albuminurie dans laquelle on ne peut déceler que la seule présence de la globuline.

GLOBULOLYSE n. f. (de *globule*, et du gr. *lucin*, dissoudre). Chim. biol. Dissolution des globules rouges du sang sous l'influence d'un hémolytique, comme l'eau distillée, ou d'un sérum.

GLOBULOSE n. f. Nom donné aux albumoses que l'on obtient en traitant par du suc gastrique artificiel la globuline extraite du sérum de sang de bœuf.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER** [pr. *Glos'ter*] (en lat. *Claudia Castra*), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), ch.-lieu du *comté de Gloucester*, sur la Severn ; 51.300 hab. Evêché anglican. Industries variées ; constructions navales, tanneries, scieries, etc. Le commerce est facilité par un canal qui fait de la ville un port. Superbe cathédrale gothique, en partie du XIe siècle. — Ancienne colonie romaine fondée par l'empereur Claude, Glocester fut plusieurs fois démolie pendant les guerres civiles, au moyen âge et au XVIIe siècle. Aux environs, vieux manoirs et églises.

Cathédrale de Glocester.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER** (COMTÉ DE) [en angl. **Gloucestershire**], comté de la Grande-Bretagne (Angleterre occidentale), au sud de l'estuaire de la Severn ; 757.500 hab. Cultures et élevage. Houille, plomb, zinc. Ch.-lieu *Glocester ;* ville pr. Bristol.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER**, ville des Etats-Unis (Massachusetts, comté d'Essex), sur le rivage au sud du cap Ann ; 23.000 hab. Pêche du hareng et du maquereau. — Autre ville des Etats-Unis (New-Jersey), sur le Delaware, en face de Philadelphie, dont elle est un faubourg ; 9.460 hab. Filatures de coton.

GLOCESTER ou mieux **GLOUCESTER**, titre porté par des princes de la maison royale d'Angleterre. Parmi ceux qui ont porté le titre de comte citons : ROBERT, né à Caen, mort à Bristol, en 1147, fils naturel de Henry Ier ; — RICHARD DE CLARE, né en 1222, mort à Eschemerfield, près de Cantorbéry en 1262, chef du parti des barons, au temps de Simon de Montfort ; — GILBERT, fils du précédent, né à Christchurch (Hampshire) en 1243, mort en 1295, du parti de Montfort. Commanda à la bataille de Lewes (1264) ; — GILBERT, fils du précédent, né vers 1291, mort en 1314. Fut deux fois régent, et mourut à la bataille de Bannockburn ; — THOMAS *le Despenser*, né en 1373, mort en 1400. Il servit d'abord Richard II, puis l'abandonna pour Henry de Lancastre et fut pris et exécuté à Bristol. — Le titre de duc a été porté par HUMPHREY, fils de Henry IV, né en 1391, mort à Londres en 1447. Gouverna le royaume après la mort de Henry V et fut emprisonné par Henry VI ; — RICHARD, qui devint Richard III ; — HENRY, né à Oatlands (Surrey) en 1639, mort à Londres en 1660, fils de Charles Ier ; — GUILLAUME-HENRY, né et mort à Londres (1743-1805), fils de Frédéric-Louis, prince de Galles et neveu de George III ; — GUILLAUME-FRÉDÉRIC, fils du précédent, né à Rome en 1776, mort à Londres en 1834 ; — HENRY, fils de George V, né à Sandringham en 1900.

GLOCHIDE [*kid'*] n. m. Bot. Nom donné aux doubles crochets qui terminent les prolongements des massules contenues dans les microsporanges de quelques azolles, et en général aux poils en crochet ou hameçon qui couvrent certains organes (tiges, feuilles, fruits).

GLOCHIDÉ [*ki*], **E** adj. Bot. Qui a des poils disposés en glochides.

GLOCHIDIUM [*ki-di-om'*] n. m. (du gr. *glôchis*, pointe, et *eidos*, aspect). Larve de mollusque pélécypode de la famille des unionidés ou moules d'eau douce. (Le glochidium, une fois expulsé, se fixe solidement sur les branchies ou les nageoires des poissons ; il s'y enkyste ; au bout de deux ou trois mois il redevient libre, tombe sur le fond et rampe sur le sable. Il grandit alors et donne naissance à un jeune unionidé.)

— *Adjectiv.* S'entend aussi pour le stade larvaire auquel correspond la forme glochidium : *Phase* GLOCHIDIUM.

GLOCKENSPIEL [*glo-kèn'-spîl*] n. m. (de l'allem. *glocke*, cloche, et *spiel*, jeu). Instrument de musique de percussion, sorte de petit carillon à main.

— Encycl. Il se composait anciennement d'une série de clochettes ou de timbres que l'exécutant frappait avec de petits maillets. Mozart a écrit une partie de *glockenspiel* dans divers passages de sa partition de *la Flûte enchantée*. Fréquemment les clochettes de l'ancien *glockenspiel* sont remplacées par de petites barres d'acier, des tubes de métal ou des diapasons que l'exécutant met en vibration en les frappant à coups de maillet.

GLŒOSPORION. V. GLÆOSPORIUM.

GLŒOCAPSE [*glé-o-kapss'*] n. f. Algue schizophycée, formant sur les rochers humides, au bas des murs, sur les pierres, de petits amas brunâtres.

GLOGAU, auj. **Glogow**, ville de Pologne (Prusse, Silésie), sur l'Oder ; 26.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Place forte et cité manufacturière. Industrie de l'horlogerie ; fonderie de fer. Elle dépendit de la Pologne jusqu'à la fin du XVe siècle, ensuite de la Bohême, de la Prusse depuis Frédéric II, et a fait retour à la Pologne en 1945.

GLOGER (Zygmunt), savant polonais, né à Kamionka en 1845, mort à Varsovie en 1910. Archéologue, ethnographe et folkloriste, il publia de nombreux travaux parmi lesquels on peut mentionner : *les Cérémonies des noces* (1869) ; *les Chansons du peuple* (1892) ; *Géographie historique des territoires de l'ancienne Pologne* (1900) ; *Encyclopédie illustrée de l'ancienne Pologne* (1900-1903) ; *les Constructions en bois* (1907-1909).

GLOGOVATZ, ville de Roumanie (district d'Arad) ; 4.000 hab. Tabac. — Aux environs, ruines d'*Orod*, fondée en 277 par l'empereur Probus et détruite par les Sarmates.

GLOIOCÉPHALE [*glo-i-o-sé-fal'*] adj. (du gr. *gloios*, matière gluante, et *képhalê*, tête). Se dit des champignons qui ont le chapeau visqueux.

GLOIOCLADÉES [*glo-i-o, dé*] n. f. pl. (du gr. *gloios*, matière visqueuse, et *klados*, rameau). Genre d'algues rouges rhodyméniacées. (La *gloioclade fourchue* vit dans la Méditerranée.)

GLOIOPELTIS [*glo-i-o-pèl'-tiss*] n. m. Genre d'algues rouges dont plusieurs espèces des côtes du Japon sont utilisées pour l'extraction d'une gélatine (*junori*).

GLOIOSIPHONIACÉES [*glo-i-o,fo,sé*] n. f. pl. Famille d'algues floridées, présentant un thalle filamenteux, cylindrique ou aplati, souvent creux au centre.

GLOIOSIPHONIE [*glo-i-o, fo-ni*] n. f. Algue type de la famille des gloiosiphoniacées. (Les différentes espèces vivent dans l'Atlantique sur les côtes d'Europe ou de l'Amérique du Nord.)

GLOIRE n. f. (lat. *gloria*). Renommée éclatante : *Se couvrir de* GLOIRE. *La* GLOIRE *littéraire, artistique.* || Sujet, titre de gloire : *Être la* GLOIRE *de sa famille, de son pays, de son siècle.*

Aucun chemin de fleurs ne conduit à la *gloire*.
LA FONTAINE.

La *gloire* n'est jamais où la vertu n'est pas.
LE FRANC DE POMPIGNAN.

|| Exploits glorieux : *Une telle* GLOIRE. (Corneille.) || Sentiment de fierté que la renommée inspire, prix qu'on y attache : *La* GLOIRE, *il est vrai, les défend de quelques faiblesses; mais la* GLOIRE *les défend-elle de la* GLOIRE *même?* (Bossuet.)

— Considération, réputation, honneur : *Porter atteinte à la* GLOIRE *de quelqu'un. Servir la* GLOIRE *de quelqu'un.*

Ma *gloire* vous serait moins chère que ma vie!
RACINE.

|| Ambition (en bonne ou mauv. part) :

C'est où je mets aussi ma *gloire* la plus haute.
MOLIÈRE.

Quand les princes n'ont de GLOIRE *que pour le luxe.* (Bossuet.) || Orgueil, vanité, gloriole :

Un homme un peu content et qui s'en fait accroire,
Se voyant méprisé, rabat bien de sa *gloire*.
CORNEILLE.

— Eclat, splendeur : *Je souhaitais qu'on vous vît dans votre* GLOIRE. (Mme de Sévigné.) || Splendeur de la majesté divine : *Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la* GLOIRE, *la majesté et l'indépendance...* (Bossuet.) || *Rendre gloire à Dieu,* Lui rendre un éclatant hommage, Le confesser hautement. || Béatitude céleste, dont jouissent les élus après leur mort : *Posséder la* GLOIRE *éternelle.*

— Fam. *Travailler pour la gloire,* Travailler sans profit matériel.

— Hist. *Votre Gloire,* Titre honorifique donné aux rois mérovingiens. || *Pour la plus grande gloire de Dieu* (en latin *ad majorem Dei gloriam,* Devise adoptée par l'ordre des jésuites, figurée par les initiales A. M. D. G.).

— Hortic. *Gloire de Dijon,* Belle variété de rose thé.

— Liturg. Dans le rit mozarabique, Une des neuf parties de l'hostie divisée par le prêtre avant la consécration.

— Peint. Cercle de lumière autour de la tête des saints. || Représentation du ciel ouvert avec Dieu, les anges, etc.

— Pyrotechn. Soleil à plusieurs rangs de fusées, dont les ouvertures sont placées de manière que les jets produisent des figures triangulaires ou étoilées.

— Sculpt. Rayons divergents au centre desquels est un triangle, symbole de la Trinité.

— Théâtr. Machine de décoration, suspendue et entourée de nuages, servant aux apparitions célestes.

— LOC. DIV. *Dire, Publier quelque chose à la gloire de quelqu'un,* Dire, Publier quelque chose qui lui fait honneur. || *Rendre gloire à la vérité,* Lui rendre témoignage, la confesser hautement : *Je vous supplie instamment de* RENDRE GLOIRE À LA VÉRITÉ. (Voltaire.) || *A la gloire de la vérité,* Pour rendre à la vérité l'hommage glorieux auquel elle a droit. || *Faire gloire, Se faire gloire, Tenir à gloire,* Se vanter, Tirer vanité de, Se glorifier. || *Mettre sa gloire à* ou *en, Tirer sa gloire de,* Mettre son honneur dans.

— Interjectiv. *Gloire à,* Honneur soit rendu à : *Gloire à ceux qui sont morts pour la patrie!*

— ALLUS. LITTÉR. :

A vaincre sans péril on triomphe sans *gloire*.

Vers du *Cid* de Corneille. V. VAINCRE.

— **Etre dans la gloire de Niquée,** Se disait d'une personne que la joie ravissait jusqu'à la béatitude : *A six heures on monte en calèche : le Roi, Mme de Montespan, Monsieur, Mme de Thianges, et la bonne d'Heudicourt sur le strapontin, c'est-à-dire comme en paradis, ou* DANS LA GLOIRE DE NIQUÉE. (Mme de Sévigné.) [Allusion à l'état d'extase, de ravissement, où se trouve à un moment donné la princesse Niquée, au livre XXV de l'*Amadis de Gaule.*]

— ICONOGR. Les artistes ont donné à la *Gloire* une prestance majestueuse, une couronne d'or, et quelquefois des ailes, et une trompette à la main. Au musée de Dresde est un tableau d'Annibal Carrache, *le Génie de la Gloire.* — Un tableau de Séb. Bourdon, *la Gloire et l'Immortalité,* a été gravé par Rousselet. — Un bas-relief sur le même sujet, d'Aug. Dumont, décore le fronton du pavillon Lesdiguières, au Louvre. — Citons enfin un plafond du Louvre, par Gros : *la Véritable Gloire s'appuyant sur la Vertu.*

Gloire du Paradis (LA), tableau du Tintoret (palais ducal de Venise). Cette composition gigantesque ne comporte pas moins de 400 figures; elle a 24 m. de large sur 7m,50 de haut. L'artiste l'exécuta en quatre ans, avec ses fils Dominique.

Gloire (ORDRE DE LA), ordre de chevalerie turc et tunisien. V. NICHAN-IFTIKHAR.

GLOMBINSKI (Stanislas), homme d'Etat polonais, né en Galicie en 1862. Professeur d'économie financière à l'université de Lwów (1893), il fut envoyé en 1901 par cette ville au Parlement de Vienne, où il joua un rôle important comme représentant des tendances nationales antiallemandes. Il fut président, en 1910, de la délégation autrichienne, et ministre des chemins de fer en 1911. Son hostilité aux empires centraux pendant la guerre de 1914-1918 le fit placer sous la surveillance de la police. Ministre des affaires étrangères dans le cabinet polonais Swiezynski (octobre 1918), député à la Diète de Varsovie (janvier 1919), ministre de l'instruction publique et des cultes (mai 1923), il est resté un des leaders de la droite nationaliste et antiallemande.

GLOME n. m. Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant des mouches carnassières, qui ressemblent aux empis.

GLOME n. m. (du lat. *glomus,* peloton). Hippol. Nom donné, chez les solipèdes, aux deux renflements cornés qui, dans le sabot, terminent la *fourchette,* et qui se continuent avec le périople, après avoir coiffé les talons.

GLOMEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 53 kil. de Guingamp; 3.975 hab. Menhir. Etangs.

GLOMERELLA [*mé*] n. f. Genre de champignons ascomycètes dont certaines espèces attaquent le caféier, le cotonnier, etc.

GLOMÉRIFLORE adj. (du lat. *glomus, eris,* pelote, et *flos, oris,* fleur). Bot. Qui a des fleurs groupées en glomérules.

GLOMÉRIS [*riss*] n. m. Genre de myriapodes, type d'une famille dite des gloméridés, comprenant des animaux bombés, ressemblant extérieurement à des cloportes.

Gloméris : *a,* le même enroulé.

GLOMÉROCARPE adj. (du lat. *glomus, eris,* agglomération, et du gr. *karpos,* fruit). Se dit des végétaux dont la fructification est composée de glomérules externes et nus.

GLOMÉRULE n. m. (diminutif du lat. *glomus, eris,* peloton). Hist. nat. Petit amas de corpuscules de même nature.

— Anat. Organe formé par le pelotonnement d'un petit vaisseau, ou ayant l'aspect d'un petit peloton.

— Bot. Sorte d'inflorescence contractée, qui ressemble au capitule, mais qui est une cyme à fleurs sessiles différant du capitule par son développement centrifuge.

— ENCYCL. Anat. et Physiol. Le terme *glomérule* convient aux pelotons vasculaires ou glandulaires, ou à la fois vasculaires et glandulaires, dont les types principaux se retrouvent dans la *rate* et les *reins.*

Les glomérules de la rate, ou de *Malpighi,* sont des grains blanchâtres, visibles à l'œil nu, appendus aux ramifications de l'artère splénique, et formés de tissu lymphoïde. Les glomérules du rein sont formés de la *capsule de Bowmann* et d'un peloton vasculaire; ils excrètent la partie aqueuse de l'urine.

GLOMÉRULÉ, E adj. Se dit des organes réunis en glomérule.

GLOMÉRULITE n. f. (de *glomérule*). Néphrite, où les lésions sont situées principalement sur les glomérules.

GLOMMEN, fleuve de la Norvège, tributaire du Skagerrak. Sorti d'un groupe de lacs situés à l'est du Doore Fjeld (Alpes Scandinaves) il se dirige droit vers le S. en sautant de nombreuses cascades et en se grossissant des eaux de torrents dont le Vormen (à droite) est le principal, puis finit près et à l'ouest de Fredrikstad. C'est le plus long des fleuves de la Norvège (570 kil.)

GLONS, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Liége); 2.000 hab. Vannerie.

GLORIA n. m. (mot lat. signif. *gloire*). Liturg. Hymne que l'on chante à la messe et qui commence par les mots *Gloria in excelsis.* || *Gloria Patri,* Verset par lequel l'Eglise catholique termine tous les psaumes chantés à l'office, et qui commence par les mots : *Gloria Patri et Filio.*

Gloria victis! mots lat. signifiant *Gloire aux vaincus.* (Antithèse des mots *Væ Victis!*)

Gloria victis! beau groupe en bronze de A. Mercié, à Paris (1875). L'artiste a représenté la Gloire emportant vers l'immortalité un humble soldat frappé à mort, qu'elle vient de relever sur le champ de bataille. (V. planche *Beaux-Arts LXVI.*)

GLORIA n. m. *Pop.* Café ou thé sucré, mêlé d'eau-de-vie ou de rhum : *Prendre un* GLORIA.

— Techn. Tissu formé d'une chaîne en organsin et d'une trame en fil. (On en fait des parapluies, des robes et des cache-poussière.)

GLORIETTE [*ri-ètt'*] n. f. (du lat. *gloria,* gloire). Petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure dans un parc ou un jardin.

— *Par extens.* Cage à oiseaux, en forme de pavillon. || Petite chambre derrière le four d'un boulanger, où l'on pétrit la pâte. (Dialectal.)

GLORIEUSE n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes grimpantes à rhizome tubéreux, qui s'accrochent au moyen de leurs feuilles terminées en vrille. (On en connaît trois espèces originaires d'Afrique et d'Asie et qui sont cultivées dans les serres chaudes d'Europe. La plus belle est la glorieuse superbe [*gloriosa superba*] ou *lis du Malabar,* à fleurs rouge orangé.)

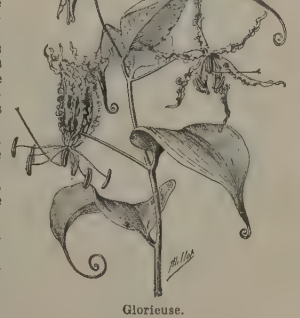

Glorieuse.

GLORIEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière glorieuse.

GLORIEUSES (ÎLES), petit archipel français de l'océan Indien au nord du cap d'Ambre, dépendance de Madagascar.

GLORIEUX [*ri-eû*], **EUSE** adj. (lat. *gloriosus;* de *gloria,* gloire). Qui s'est acquis de la gloire : *De* GLORIEUX *soldats.* || Qui procure de la gloire : *Combat* GLORIEUX. *Tout ce que peut donner de plus* GLORIEUX *la naissance et la grandeur, accumulé sur une seule tête.* (Bossuet.)

— Qui se fait gloire, honneur de : *Je suis aussi* GLORIEUX *de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que si l'on m'avait érigé mille statues.* (G. de Balzac.) || Qui tire vanité de, est fier de (en bonne et mauv. part) : *Il est aussi honnête d'être* GLORIEUX *avec soi-même, qu'il est ridicule de l'être avec les autres.* (La Rochefoucauld.) *Tout* GLORIEUX *de s'être mis le monde à dos.* (J. Renard.) || Orgueilleux, vaniteux, dédaigneux : *Etre* GLORIEUX *de sa naissance, de sa fortune. Espèce d'animaux* GLORIEUX *et superbes, qui dédaignez toute autre espèce..., approchez, Hommes!* (La Bruyère.)

— Relig. Qui jouit de la gloire éternelle : *La* GLORIEUSE *Vierge Marie. Corps glorieux,* Corps des bienheureux dans l'état où ils seront après la résurrection.

— *Substantiv.* Personne vaine, glorieuse :

Je sais qu'un *glorieux* est un sot animal.
DESTOUCHES.

— Argot. *Le glorieux,* Le soleil.

— Hist. *Les trois Glorieuses,* Les trois journées des 27, 28, 29 juillet 1830.

— Prov. **Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas,** Le *glorieux* subit secrètement tout affront, quel qu'il soit, plutôt que de le rendre public.

— SYN. **Glorieux, avantageux, important, orgueilleux, présomptueux, superbe, suffisant, vain.** V. AVANTAGEUX.

— ANTON. **Déshonorant, flétrissant, humiliant, ignominieux, infamant, infâme.**

Glorieux (LE), comédie, en cinq actes, en vers, de Destouches (1732). Le père du comte de Tufière est banni, et ses biens sont confisqués. Mais le comte n'en est pas moins un glorieux : glorieux de son nom, glorieux de sa personne, qui fait parade d'une fortune qu'il n'a pas, traite les gens du haut de sa grandeur, même le banquier Lisimon dont il veut épouser la fille, et en arrive enfin à faire passer son père — qui, sous le nom de Lycandre, le vient visiter dans un état voisin de la misère — pour son propre intendant. Lisimon, qui tient avant tout à un gendre gentilhomme, force la main à Isabella, sa fille, que la morgue et la fatuité du comte ont fini par décourager. Le contrat se signe donc, quand survient le faux Lycandre qui révèle sa parenté et menace son fils de le maudire s'il ne le reconnaît point. Le cœur l'emporte chez le comte. Il tombe aux genoux du vieillard. Et tout finit par s'arranger, d'autant mieux que Lycandre annonce qu'il est rentré en grâce et rétabli dans ses biens.

Cette pièce à la fois gaie, touchante et morale, pleine de tirades bien venues, est le chef-d'œuvre de Destouches. Il s'y trouve d'autre part les deux vers fameux :

La critique est aisée, et l'art est difficile.
Chassez le naturel, il revient au galop.

GLORIFIABLE adj. Qui mérite d'être glorifié.

GLORIFICATEUR, TRICE n. et adj. Personne ou chose qui glorifie.

GLORIFICATION [*si-on*] n. f. Action de glorifier : *La* GLORIFICATION *du travail. La* GLORIFICATION *des héros.*

— Théol. Elévation des élus à la gloire éternelle.

GLORIFIEMENT [*fi-man*] n. m. Etat de ce qui est glorifié. (Vx.)

GLORIFIER [*fi-é*] v. tr. (lat. *glorificare;* de *gloria,* gloire, et *facere,* faire. — Se conjugue comme *prier.*) Honorer, célébrer, rendre gloire à : GLORIFIER *Dieu, les héros, les grandes actions.*

— Appeler à partager la béatitude céleste :

Les supplices, enfin, les *ont glorifiés*.
CORNEILLE.

— ***Se glorifier,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se faire un titre de gloire de (en bonne et en mauv. part) : *Il put* SE GLORIFIER *d'avoir vaincu un ennemi digne de lui,* (Bossuet.) *La Grèce, qui se vante d'avoir fait naître Platon,* SE GLORIFIE *encore d'Anacréon.* (Voltaire.) SE GLORIFIER *de sa naissance, de sa fortune, de son ignorance.* || *Se glorifier en* ou *dans,* Mettre son honneur, sa gloire en : *Un père* SE GLORIFIE DANS *ses enfants.* (Peu us.)

— SYN. **Se glorifier, se prévaloir, se targuer.** Si *se glorifier d'une chose* c'est s'en faire un titre de gloire, et *s'en prévaloir* c'est prétendre en tirer avantage, *se targuer* c'est se glorifier ou se prévaloir avec ostentation.

— ANTON. **Abaisser, humilier, rabaisser.**

GLORIOLE n. f. (diminutif du lat. *gloria,* gloire). Vaine gloire qui se tire de petites choses : *La* GLORIOLE *est monnaie courante. L'abbé de Saint-Pierre est l'auteur d'une expression qui commence à prendre faveur; c'est le mot de* GLORIOLE, *si bien adapté à cette vanité puérile qui ne vit, si l'on peut parler de la sorte, que de la fumée la plus légère et la plus prompte à s'exhaler.* (D'Alembert.)

GLORIOLER [*lé*] (**SE**) v. pr. Avoir de la gloriole, tirer vanité de. (Vx.)

GLOSE n. f. (du gr. *glôssa,* proprement « langue », puis « mot étranger, obscur »; puis « interprétation, commentaire »). Terme vieilli. (Vx.) || Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles : *Les* GLOSES *des Pères de l'Eglise sur l'Ecriture.* || Commentaire, notes servant à l'intelligence d'un texte : *Manuscrit qui a beaucoup de* GLOSES *marginales.* || Recueil de termes vieillis ou obscurs expliqués par d'autres mots de la même langue.

— *Fam.* Réflexion critique, interprétation maligne : *Craindre les* GLOSES *du public.*

Je sais que c'est un texte où chacun fait sa *glose*.
BOILEAU.

— PROV. **C'est la glose d'Orléans, qui est plus obscure que le texte,** Se disait d'une explication qui, loin d'éclaircir le texte, l'embrouillait.

— Ecrit. sainte. *Glose ordinaire,* Glose latine, faite sur le latin de la Vulgate.

— Littér. Parodie d'une pièce de poésie, où chaque vers de la pièce donne lieu à une strophe qui en est le commentaire plaisant.

— SYN. **Glose, commentaire.** V. COMMENTAIRE.

— ENCYCL. Littér. La *glose* est une annotation, généralement très concise, que portent certains manuscrits, soit au-dessus du mot même qu'elle explique, soit en face et en marge. Quelquefois, les gloses se sont introduites dans le texte, où il est souvent difficile de les discerner.

— Dr. anc. Certains manuscrits de la loi salique sont accompagnés d'annotations en dialecte franc, connues sous le nom de *gloses malbergiques* parce qu'elles sont précédées de l'abréviation *mall* ou *malb* (*hoc est in mallobergo* c'est-à-dire : Au lieu où se rendait la justice).

Les gloses ont été en usage dans les anciennes écoles de droit de Rome, de Pavie, de Ravenne, de Lyon, d'Orléans, et surtout de Bologne : les professeurs de cette école célèbre développèrent si bien ce mode de commentaires, qu'on leur donna le nom de *glossateurs*. Le système des gloses fut appliqué, dès le IXe siècle, à l'interprétation de la Bible, et plus tard aux diverses parties du *corpus juris canonici*. Les gloses n'étaient, au début, que de courtes explications sur des mots difficiles, placées entre les lignes du texte (gloses interlinéaires), plus tard ce furent des explications plus étendues logées en marge (gloses marginales). Au XIIIe siècle les gloses envahirent tellement les textes, que ceux-ci disparurent presque sous leur accumulation. Elles allèrent jusqu'à l'*apparatus*, c'est-à-dire au commentaire perpétuel. Bartole, chef de l'école des postglossateurs (1314-1357), rejeta, un des premiers, leur autorité traditionnelle.

Gloses de Reichenau. V. GLOSSAIRE *de Reichenau*.

GLOSER [*zé*] v. intr. (de *glose*). Faire des gloses, des commentaires : *Ceux qui* ONT GLOSÉ *sur ces lois ne font le plus souvent qu'embrouiller le texte.* (Bossuet.) || *Par extens.* Commenter, critiquer :

Et prend droit de *gloser* sur tous tant que nous sommes.
MOLIÈRE.

— *Transitiv.* Eclaircir par une glose : *Les auteurs* ONT GLOSÉ *la Bible.* || Censurer, critiquer :

Quoi ! Pour un maigre auteur que *je glose* en passant.
BOILEAU.

GLOSEUR [*zeur*], **EUSE** n. Personne qui aime à gloser, à censurer, critiquer. (Peu us.)

GLOSSAIRE n. m. (bas lat. *glossarium*). Philol. Dictionnaire dans lequel on donne l'explication de certains mots d'une langue, anciens ou peu connus : *Un* GLOSSAIRE *de l'ancienne langue française.* || Simple nomenclature des mots d'une langue : *Le* GLOSSAIRE *de la langue grecque est fort riche.*

— SYN. **Glossaire, dictionnaire, vocabulaire.** V. DICTIONNAIRE.

— ENCYCL. Philos. Les plus anciens *glossaires* sont ceux : d'Hérodien, composé à l'époque de Néron, et d'Hérodote le Médecin, d'une date légèrement postérieure, tous deux contenant l'explication des termes techniques employés par Hippocrate. Puis il faut ranger parmi les glossaires les livres : de Diogénien (IIe s.), presque entièrement perdu ; d'Hésychius (IVe s.) ; de Suidas (XIe s.) ; de Zonaras (XIIe s.). Dans les temps modernes, les plus importants sont ceux : de Spielmann [*Glossaire archéologique*] (1664-1687) ; de Du Cange [v. art. suiv.] ; de La Curne de Sainte-Palaye [*Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou Glossaire de la langue françoise*, qui ne fut imprimé qu'en 1875-1882] ; et de Raynouard [*Lexique roman*] (1838-1844).

Glossaire de Reichenau, ainsi nommé du monastère où on l'a découvert. Destiné à faciliter la lecture de la Bible aux populations des bords du Rhin, le mot latin y est traduit par le mot roman correspondant, affublé d'une terminaison latine. C'est un des plus anciens documents (VIIe s.) intéressant l'histoire des langues romanes.

Glossaire des auteurs de la moyenne et de la basse latinité (*Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*), par Ch. du Fresne Du Cange (1678), augmenté par les bénédictins de Saint-Maur (1733-1736), par Carpentier (1766) et Diefenbach (1857-1867), Henschel (1840-1850) et L. Favre (1883-1888). On doit aussi à Du Cange un *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis* (1688 ; réimprimé en 1889-1891). Ces deux recueils, et surtout le premier, dont Adelung a publié un abrégé (1772-1784), sont une mine remarquablement riche de documents linguistiques et archéologiques.

GLOSSALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *algos*, douleur). Pathol. Douleur à la langue.

GLOSSALGIQUE [*jik'*] adj. Qui appartient à la glossalgie. (Vx.)

GLOSSANTHRAX [*trakss*] n. m. Charbon ayant pour siège la langue, et qui était assez commun autrefois chez les grands ruminants.

GLOSSATEUR n. m. Qui fait ou recueille des gloses : *Les* GLOSSATEURS *de la Bible. Cette armée effroyable de* GLOSSATEURS, *de commentateurs.* (Montesquieu.)

— ENCYCL. Hist. du droit. On désigne sous le nom d'*école des glossateurs* les jurisconsultes de l'école de Bologne, à qui l'on doit, à la fin du XIe siècle, la renaissance du droit de Justinien. Ils se contentaient de faire de l'œuvre de Justinien récemment découverte (*Digeste, Code* et *Novelles*) de brefs commentaires qu'on appelait des *gloses*, ou des rapprochements qu'on appelait des *apparatus*, ou des résumés qu'on appelait des *sommes*. Mais, ignorant l'histoire romaine et la littérature latine, les glossateurs ne saisirent pas la portée des textes juridiques qu'ils commentaient.

Le chef de l'école fut Irnerius, qui enseigna vers 1088 jusqu'en 1125. Ses successeurs immédiats furent les « quatre docteurs » : Bulgarus, Martin Gosia, Jacobus et Hugo. Il convient de citer ensuite les professeurs : Placentus, mort en 1192, et Azon, mort vers 1230, qui enseignèrent l'un à Montpellier et l'autre à Bologne, mais surtout Accurse, mort en 1260, qui réunit toutes les gloses de ses prédécesseurs dans une vaste compilation qu'il appela la *Grande Glose*. L'école des glossateurs se maintint jusqu'à Bartole de Sassoferrato qui fonda une nouvelle école, dite école *scolastique* ou *bartoliste*.

GLOSSE n. f. (du gr. *glôssa*, langue). Zool. Langue de certains insectes.

GLOSSECOLLITE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium qui est une variété blanche et fragile d'halloysite.

GLOSSÉINE n. f. Un des noms de la nitroglycérine. (Vx.)

GLOSSIEN [*si-in*], **ENNE** adj. (du gr. *glôssa*, langue). Anat. Relatif à la langue : *Muscle* GLOSSIEN.

GLOSSINE n. f. (du gr. *glôssa*, langue). Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant des mouches vivipares voisines des stomoxes, et dont on connaît plusieurs espèces, de l'Afrique tropicale.

(C'est au genre *glossine* qu'appartiennent les mouches *tsé-tsé, glossina morsitans, glossina palpalis*, etc. V. TSÉ-TSÉ.)

Glossine.

GLOSSIQUE [*sik'*] adj. Anat. Syn. de GLOSSIEN, ENNE.

GLOSSITE n. f. (du gr. *glôssa*, langue). Inflammation de la langue.

— ENCYCL. La *glossite* superficielle n'est qu'une localisation de la stomatite. La glossite profonde est due à l'infection ; son traitement est d'ordre chirurgical. Il existe des glossites dues à des dents irrégulièrement plantées ou brisées, des glossites syphilitiques et une glossite exfoliatrice marginée, dont la nature est encore controversée.

— Art vétér. La *glossite*, commune chez le cheval, le bœuf et le chien, se combat par des gargarismes antiseptiques. On nourrit les malades avec des liquides.

GLOSSOCATOCHE [*toch'*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *katokhê*, action de retenir). Abaisse-langue muni d'une petite ampoule électrique qui éclaire l'arrière-bouche au moment même où l'instrument appuie sur la langue.

GLOSSOCÈLE n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *kèlê*, tumeur). Chir. Saillie hors de la bouche de la langue gonflée.

GLOSSOCERAS [*rass*] n. m. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux nautilidés, aux coquilles en forme de bouteille. Fossiles dans le silurien.

GLOSSOCOME n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *komein*, avoir soin). Musiq. Petit étui dans lequel les anciens renfermaient les embouchures ou languettes de leurs flûtes.

— Mécan. Machine composée de roues dentées et servant à élever de lourds fardeaux. (Peu us.)

GLOSSODYNIE [*nî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *odunê*, douleur). Névralgie de la langue, caractérisée par une sensation aiguë de piqûre ou de brûlure.

GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE [*tik'*] adj. Anat. Se dit de petits muscles qui rattachent l'épiglotte à la base de la langue.

GLOSSOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *graphein*, écrire). Qui recueille et explique les mots anciens ou obscurs d'une langue.

— Adjectiv. : *Écrivain* GLOSSOGRAPHE.

— Physiq. Instrument destiné à reproduire la parole en utilisant les mouvements de la langue. (Il est formé de six leviers légers s'appuyant sur la langue et qui en inscrivent les mouvements sur une bande de papier.)

GLOSSOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *glossographe*). Anat. Description anatomique de la langue.

— Philos. Science qui étudie les mots anciens et obscurs, ou la nomenclature générale des mots d'une langue.

GLOSSOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Philol. Qui appartient à la glossographie : *Essais* GLOSSOGRAPHIQUES.

GLOSSOÏDE adj. (du gr. *glôssa*, langue, et *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'une langue.

GLOSSO-LABIÉ, E adj. (du gr. *glôssa*, langue, et du lat. *labia*, lèvres). Méd. Qui a rapport à la langue et aux lèvres : *Hémispasme* GLOSSO-LABIÉ.

GLOSSO-LABIO-PHARYNGÉ, E adj. (du gr. *glôssa*, langue, et de *labial* et *pharynx*). Anat. et Pathol. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au pharynx : *Paralysie* GLOSSO-LABIO-PHARYNGÉE. V. PARALYSIE.

GLOSSOLALE n. (du gr. *glôssa*, langue, et *lalein*, parler). Hist. ecclés. Personne qui possède la glossolalie.

GLOSSOLALIE [*lî*] n. f. (de *glossolale*). Hist. ecclés. Don des langues. V. DON. (Ceux qui recevaient ce don, dans l'Eglise primitive, étaient saisis d'un brusque enthousiasme, et s'exprimaient tout à coup dans une langue inintelligible à l'assemblée et à eux-mêmes.)

GLOSSOLALIQUE [*lik'*] adj. Hist. relig. Qui a rapport à la glossolalie.

GLOSSOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *logos*, discours). Philos. Traité sur le langage. || Connaissance des termes d'une science. (Mot rare dans ces deux sens.)

— Pathol. Etude des affections de la langue.

GLOSSOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui se rapporte à la glossologie : *Etudes* GLOSSOLOGIQUES.

GLOSSOMÈTRE [*glo-so*] n. m. (du gr. *glôssa*, langue, et *métron*, mesure). Instrument utilisé par les apiculteurs pour mesurer la longueur de la trompe des abeilles.

GLOSSOP, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby), dans la vallée de l'Etherow, affl. de la Mersey ; 26.600 hab. Manufactures de coton et de papier ; fonderies, teintureries, blanchisseries.

GLOSSO-PALATIN, E adj. Qui appartient à la langue et au palais : *Muscle* GLOSSO-PALATIN. || Syn. de GLOSSO-STAPHYLIN.

GLOSSOPÉTALE adj. (du gr. *glôssa*, langue, et de *pétale*). Qui a des pétales ligulés.

GLOSSOPÈTRE n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *pétra*, pierre). Nom donné par les anciens aux dents de poissons fossiles, surtout à celles des squales, que l'on considérait comme des langues de serpents pétrifiées. (Bernard Palissy fut un des premiers à avancer que ces glossopètres étaient des dents de poissons voisins des requins. On appelait aussi glossopètres des céraunies ou pierres de tonnerre, que l'on croyait être tombées du ciel et qui sont des armes en pierre préhistoriques.)

GLOSSOPHAGE [*faj'*] n. m. Genre de mammifères chéiroptères, famille des phyllostomidés, comprenant des chauves-souris américaines, à langue très longue protractile garnie de papilles filiformes recourbées vers l'arrière. (Les glossophages sont voisins des vampires. L'espèce type, longue de 6 à 7 cm. sur 20 d'envergure, est le glossophage soricin [*glossophaga soricina*] des Antilles.)

GLOSSO-PHARYNGIEN [*fa, ji-in*], **ENNE** adj. Anat. Qui a son origine au pharynx et se termine à la langue.

— *Substantiv.* et au masc. Nerf mixte de la neuvième paire crânienne, qui se distribue au pharynx et à la langue. (Il préside, par ses éléments moteurs, à la contraction de presque tous les muscles de la déglutition et, par ses fibres sensitives, à la sensibilité de l'oreille moyenne, et à la dégustation.)

GLOSSOPHORES [*for'*] n. m. pl. (du gr. *glôssa*, langue, et *phoros*, qui porte). Division des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui possèdent une radule. (Tels sont les *doris*, les *polycères*, etc.)

GLOSSOPHYTIE [*fi-tî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *phuton*, excroissance). Affection de la langue, caractérisée par une coloration noire et une hypertrophie des papilles. || Syn. de LANGUE NOIRE PILEUSE, MÉLANOGLOSSIE.

GLOSSOPLÉGIE [*jî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *plèssein*, frapper). Paralysie de la langue.

GLOSSOPSITTE n. f. Genre de perroquets de la famille des loriidés et comprenant cinq espèces d'Australie, de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Guinée, dont le lori musqué (*glossopsitta concinna*) du sud de l'Australie.

GLOSSOPTERIS [*ptê-riss*] ou **GLOSSOPTÉRIDE** n. m. Genre de fougères fossiles à feuilles simples, en forme de spatule ou de langue, à nervure médiane accusée et à nervures secondaires formant des mailles allongées. (Ces plantes caractérisent la *flore à glossopteris* du permo-trias de l'hémisphère austral ; elles se rencontrent aussi dans le permien de la Russie septentrionale.)

GLOSSOPTOSE n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *ptosis*, chute). Pathol. Chute en arrière de la langue et du plancher de la bouche qui obstruent la trachée et les voies respiratoires et, butant contre la colonne vertébrale, vont comprimer les paquets vasculo-nerveux de la région du cou.

— ENCYCL. Pathol. Cette malformation, qui est caractérisée par le rétrécissement de l'aire du maxillaire inférieur, peut être congénitale ou acquise ; dans le premier cas, elle met le nouveau-né dans l'impossibilité de teter. Dans le second cas, on peut sauver le nourrisson en le faisant teter le torse droit, la tête à peine renversée en arrière, de façon qu'il soit obligé de projeter en avant le maxillaire inférieur. Ultérieurement, on redresse le maxillaire par le moyen d'appareils spéciaux.

GLOSSOPTOSIQUE [*zik'*] adj. et n. Qui est affecté de glossoptose.

GLOSSO-STAPHYLIN [*fi*] adj. m. Se dit de deux muscles appelés aussi GLOSSO-PALATINS, et qui s'étendent des parties latérales et postérieures de la langue au voile du palais.

Crâne de glossotherium.

GLOSSOTHERIUM [*té-ri-om'*] n. m. Genre de mammifères édentés, famille des mylodontidés, comprenant de grands animaux fossiles dans le quaternaire de l'Amérique du Sud. (On a trouvé, dans une caverne de la Patagonie, de grands lambeaux de sa peau encore garnie de poils. On l'appelle aussi NEOMYLODON et GRYPOTHERIUM.)

GLOSSOTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *glôssa*, langue, et *tomê*, section). Amputation de la langue.

GLOSSOTOMIQUE [*mik'*] adj. Relatif à la glossotomie.

GLOSSY-SKIN [*glo-sé-skin'*] n. f. (en angl. *peau luisante*). Lésion de la peau, qui s'observe surtout à la suite des plaies des nerfs au niveau des doigts et des orteils, et qui se caractérise par un aspect lisse et luisant.

GLOTHAGUE [*tagh'*] n. f. Embarcation de pêche d'Islande, ayant grand'voile, misaine et foc.

GLOTTE n. f. (du gr. *glôtta*, langue, anche). Anat. Orifice triangulaire, circonscrit par les deux cordes vocales inférieures. || *Glotte supérieure*, Orifice supérieur du larynx.

— Antiq. Anche ou languette de la flûte des anciens.

— ENCYCL. Anat. La *glotte* a une forme très variable, suivant les phases de son fonctionnement. Elle représente, dans les grandes inspirations, une fente losangique et, au moment de l'effort ou pendant la phonation, une ligne plus ou moins large. Plus les cordes vocales sont écartées l'une de l'autre, plus la voix est basse.

GLOTTIQUE [*tik'*] adj. Anat. Qui a rapport à la glotte : *Orifice* GLOTTIQUE.

— Philol. Relatif aux langues, à la linguistique : *Le système* GLOTTIQUE *celtique.* (Peu us.)

GLOTTITE n. f. (de *glotte*). Inflammation des cordes vocales inférieures.

GLOTTORANT, E adj. Qui imite le cri de la cigogne : *Une voix* GLOTTORANTE.

GLOTTORER [*ré*] v. intr. Crier comme la cigogne.

GLOTZ (Gustave), historien français, né à Haguenau (Bas-Rhin) [1862-1935]. Sorti de l'Ecole normale supérieure (1882), professeur dans divers lycées, puis appelé à la Sorbonne (1897), il y devint professeur titulaire d'histoire grecque, et entra en 1920 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié, en dehors de nombreux articles : *Lectures historiques, Histoire grecque* (1897) ; *l'Ordalie dans la Grèce primitive* et *la Solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, ses thèses de doctorat (1904) ; *Etudes sociales et juridiques sur l'antiquité grecque* (1906) ; *le Travail dans la Grèce ancienne* (1920) ; *la Civilisation égéenne* (1923). Il dirige, depuis 1925, une « *Histoire générale* », dans laquelle l'*Histoire grecque* est son œuvre personnelle.

GLOUCESTER. Géogr. et Hist. V. GLOCESTER.

GLOUGLOU n. m. (onomatopée. — Les Latins ont dit de même *glut-glut*.) Bruit d'un liquide s'échappant du goulot d'une bouteille.

— Cri du dindon. || Roucoulement du pigeon.

— Méd. Bruit spécial qui rappelle le lapement d'un chien, et que l'on entend au moment où l'air introduit dans les veines arrive dans le cœur.

GLOUGLOUTER ou **GLOUGLOTER** [*té*] v. intr. (de *glouglou*). Crier (en parlant du dindon).

GLOUKHOV, ville de la République ukrainienne (U. R. S. S., gouv. de Tchernigov), sur le Jaman, sous-affl. de la Desna par le Seim ; environ 20.000 hab. Fabrication de draps, commerce de céréales. Ancienne capitale administrative de la Petite-Russie.

GLOUME n. f. Forme vieillie de GLUME.

GLOUSSANT, E adj. Qui glousse. (Autrefois GLOSSANT.)

GLOUSSEMENT [*man*] et autref. **GLOSSEMENT** [*man*] n. m. Cri de la poule ou d'un autre oiseau qui glousse : *Les* GLOUSSEMENTS *du dindon.* (On dit aussi CLOSSEMENT.)

GLOUSSER [*sé*] et autref. **GLOSSER** [*sé*] v. intr. (lat. *glocire*). Se dit de la poule qui appelle ses poussins, ou qui annonce par son cri qu'elle veut couver.
— *Transitiv.* et *Intransitiv. Pop.* Parler, dire : GLOUSSER *une réclamation. Il ne fait que* GLOUSSER.

GLOUSSÈTE ou **GLOUSSETTE** n. f. Nom vulgaire de la poule d'eau.

GLOUT [*glou*], **E** n. (lat. *glutto.* — Le cas régime *gluttonem* a donné GLOUTON.) Glouton, gourmand. (Vx.)

GLOUTERON n. m. (anc. franç. *gloteron* diminutif de *gleton* ou *cleton* qui dérive de l'anc. haut allem. *chletto ;* allem. moderne *klette*). Bot. Nom vulgaire de la *bardane* et du *gaillet.* || *Petit glouteron,* Nom vulgaire de la *lampourde.*
— Techn. Corps végétal quelconque, qui s'accroche à la toison des brebis.

GLOUTON, ONNE adj. (Pour l'étymol. v. GLOUT). Qui mange beaucoup et avec avidité : *Enfant* GLOUTON. || Qui porte à manger avec avidité : *Satisfaisant mes appétits* GLOUTONS. (La Fontaine.)
— Substantiv. : *Un grand* GLOUTON.
— N. m. pl. Impuretés dans le grain.
— SYN. **Glouton, goinfre, goulu, gourmand.** Le terme le plus faible, c'est *gourmand.* Le *gourmand* est à la fois celui qui aime la bonne chère et celui qui n'est pas frugal ; le *glouton* est celui qui mange avec avidité et avec excès ; le *goulu* est un vorace qui se jette en quelque sorte sur la nourriture comme pour se la réserver toute ; quant au *goinfre,* c'est un glouton qui mange d'une façon malpropre, répugnante.
— ANTON. **Frugal, sobre, tempérant.**

GLOUTON n. m. Genre de mammifères carnivores, type de la famille des mustélidés, comprenant une seule espèce, répandue dans la région circumpolaire boréale.
— ENCYCL. Le *glouton* (*gulo luscus*) est un fort animal, massif, brun-châtain, qui atteint 1 m. de long. Sa queue est épaisse (0m,30) ; ses pattes hautes, à cinq doigts, sont

Glouton attaquant un renne.

plantigrades en avant, semi-plantigrades en arrière. Sa fourrure est luisante et serrée, beaucoup plus foncée sur le dos souvent noir. Il habite les forêts de pins ; il grimpe sur les branches basses et reste à l'affût, pour se laisser tomber sur sa proie, qu'il saigne, puis dévore. Il attaque les élans et les rennes, et enterre sa proie pour s'en repaître à loisir.

GLOUTONNEMENT [*to-ne-man*] adv. D'une manière gloutonne : *Manger* GLOUTONNEMENT.

GLOUTONNERIE [*to-ne-rî*] et (vieilli) **GLOUTONNIE** [*to-nî*] n. f. Vice du glouton, appétit glouton : *La* GLOUTONNERIE *châtie le glouton.* (V. Hugo.)

GLOUZE n. f. Affaissement qui se produit dans les bancs de sable, aux endroits où ils sont imbibés d'eau.

GLOVER (Howard), musicien anglais, né à Kilburn en 1819, mort à New-York en 1875. Il fonda à Londres une académie musicale et dramatique, accepta les fonctions de critique musical à la *Morning Post,* et publia de nombreux ouvrages lyriques : *Héro et Léandre ;* ouverture de *Manfred ; Aminta, the Coquette,* opéra-comique ; des cantates ; *Ruy Blas,* grand opéra (1861) ; enfin, une opérette charmante, *Once too often* (1861). Il organisa en 1863 et en 1865 une mise en scène de la *Symphonie pastorale* de Beethoven, et d'*Israël en Egypte.*

GLOVERSVILLE, ville des Etats-Unis (New-York), sur un affluent du Mohawk ; 22.000 hab. Fabrication de gants.

GLOWACKI. Biogr. V. PRUS (Boleslas).

GLOXINIE [*nî*] n. f. Genre de plantes de la famille des gesnéracées.
— ENCYCL. Les *gloxinies* (*gloxinia*) sont des herbes vivaces des régions tropicales des deux Amériques, à rhizome rampant, à feuilles opposées, d'un beau vert velouté, à grandes fleurs, souvent solitaires, dont la corolle est en tube largement ventru ou campanulé. On en connaît une demi-douzaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les serres d'Europe.

Gloxinie.

GLOZEL, lieudit du départ. de l'Allier, près de Vichy, où ont été trouvés en 1927, dans un champ, des objets préhistoriques et archéologiques (galets, inscriptions, fragments d'os, haches en silex, figurines, etc.), dont l'authenticité, appuyée par certains savants tels que S. Reinach, Loth, Espérandieu, a été contestée par d'autres, comme Dussand, Begouën, Breuil. Certains, comme Jullian, partisans d'une authenticité partielle, estiment que ce gisement provient d'une officine de sorcière et date du IIIe siècle de notre ère.

GLU n. f. (du lat. *glus,* colle). Matière visqueuse et tenace obtenue particulièrement de la deuxième écorce (liber) du houx, et qui sert surtout à prendre les oiseaux || *Glu marine,* Sorte de colle pour les bois, formée de caoutchouc, d'huile de goudron et de gomme laque. || Enduit pour les murs ou les bois, composé d'huile de goudron, blanc de zinc. || *Glu transluciде,* Colle formée de chloroforme, caoutchouc et mastic de vitrier, servant à recoller le verre, la porcelaine, etc.
— *Fig.* Ce qui retient, séduit, captive, subjugue : *Le plaisir est une* GLU *qui colle et attache l'âme à son objet.* (Nicole.)
— LOC. FAM. *Avoir de la glu aux doigts,* Etre très maladroit. — Retenir quelque chose dont on a la garde, et particulièrement des fonds, de l'argent que l'on manie pour d'autres.
— ENCYCL. La *glu* se fabrique avec l'écorce intérieure du houx épineux bouillie dans l'eau et formant une pâte qui, abandonnée à elle-même, se transforme en glu à la suite d'un commencement de putréfaction. On obtient aussi ce produit en faisant bouillir de l'huile de lin à l'abri de l'air. Enfin, les tiges de gui peuvent aussi fournir de la glu.

GLUANT [*glu-an*], **E** adj. Qui colle comme la glu : *Liquide* GLUANT.
— *Fig.* Tenace, persistant : *La pauvreté est si* GLUANTE *qu'on ne saurait s'en dépêtrer.* (D'Ablancourt.)
— *Pop.* Encombrant, importun.
— *Avoir les mains gluantes,* Salies de quelque chose de gluant ; et *fig.* Retenir quelque chose de l'argent qui passe par les mains.
— SYN. **Gluant, visqueux.** *Visqueux* marque la même qualité que *gluant,* mais moins comme une réalisation matérielle que comme une qualité tenant à la nature même, à la constitution physique des substances.

GLUAU [*glu-ô*] et autref. **GLUON** n. m. Petite branche, petit bâton, fétu de paille enduit de glu, que l'on place sur le sol, en l'entourant de graines, pour prendre les oiseaux : *La loi interdit la chasse aux* GLUAUX. — Argot. Piège.

GLUCAMINE n. f. Base obtenue par réduction de la glucose-oxime.

GLUCASE n. f. Chim. Syn. de MALTASE.

GLUCIDE n. m. Nom générique des hydrates de carbone employés comme aliments. V. *Supplément.*

GLUCINE n. f. Oxyde de glucinium.

GLUCINITE n. f. Fluophosphate naturel de calcium et glucinium. || Syn. de HERDÉRITE.

GLUCINIUM [*ni-om'*] n. m. (du gr. *glukus,* doux). Corps simple métallique que l'on rencontre dans divers minéraux, principalement dans l'émeraude.
— ENCYCL. Le *glucinium,* encore appelé *béryllium,* forme un oxyde ou *glucine,* découvert par Vauquelin en 1798. En 1828, Wœhler et Bussy préparèrent le métal en faisant agir le potassium sur le chlorure de glucinium ; Debray, puis Nilsonn et Petterson remplacèrent le potassium par le sodium. Lebeau l'a obtenu par action du courant électrique sur les fluorures doubles de glucinium et de potassium ou de sodium.
Le glucinium pur se présente en cristaux à éclat métallique, s'agglomérant par la pression, de densité 1,73 ; il ne s'altère pas à l'air sec, mais brûle avec éclat dans l'oxygène quand il est divisé ; le fluor, le chlore, le brome l'attaquent avec incandescence ; les acides étendus et les alcalis le dissolvent avec dégagement d'hydrogène.
Le glucinium peut s'unir à divers métaux pour former des *alliages.*
Les principaux sels de glucinium sont, outre l'*oxyde de glucinium* ou *glucine* : le *fluorure,* obtenu par action de l'acide fluorhydrique sur la glucine ; le *chlorure* et le *bromure,* par action du chlore ou du brome en vapeurs sur un mélange de glucine et de charbon ; l'*iodure,* par action des vapeurs d'iode sur le carbure de glucinium ; le *carbure,* par fusion au four électrique d'un mélange de glucine et de charbon.

GLUCINO, préfixe indiquant la présence du glucinium dans un composé : *Le sulfate* GLUCINOSODIQUE.

GLUCIQUE [*sik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{12}H^{22}O^{11}$, obtenu dans l'action de la chaux sur le glucose.

GLUCIUM [*si-om'*] n. m. Chim. Syn. anc. de GLUCINIUM.

GLUCK [*glouk'*] (Christoph Willibald, chevalier DE), compositeur allemand, né à Weidenwang en 1714, mort à Vienne en 1787. Après avoir étudié à Eisenberg et à Kommotau, il se rendit à Prague, puis à Vienne, où le prince Melzi l'engagea pour sa musique particulière (1736) et l'emmena à Milan. Là, il fit ses débuts à la scène en Italie avec ses opéras : *Artaserse* (1741) ; *Ipermnestre* (1742) ; *Demetrio* (1742) ; *Demofonte* (1742) ; *Artamene* (1743) ; *Siface* (1743) ; *Alessandro nell' Indie* (1744), et *Fedra* (1744). Appelé à Londres, il écrivit pour le théâtre Haymarket *la Caduta de' Giganti* (1746) ; puis, sous le titre de *Pyrame et Thisbé,* fit un pastiche formé de différents morceaux tirés de ses précédents ouvrages. Cet essai ne fut pas heureux. La musique de Hændel — ce dernier ne lui avait pas ménagé les critiques — et celle de Rameau lui montrèrent sa voie. De retour à Vienne, il y écrivit la *Semiramide riconosciuta* (1748). Ensuite, il donna successivement : *Telemacco* (1750) ; *la Clemenza di Tito* (1751) ; *il Trionfo di Camillo* (1754) ; *Antigono* (1754) ; *l'Innocenza giustificata* (1756) ; *il Re pastore* (1756) ; *Don Juan,* ballet (1761) ; *il Trionfo di Clelia* (1762). A ce moment, Gluck était, depuis 1754, chef d'orchestre de l'Opéra de la cour à Vienne, ou il écrivit nombre de petits opéras-comiques sur des livrets français : *les Amours champêtres* (1755) ; *le Déguisement pastoral* (1756) ; etc. Il avait épousé en 1750 Marianne PERGIN.

Gluck.

Avec *Orfeo ed Euridice* (1762), Gluck commença à opérer la réforme qu'il rêvait depuis longtemps. Toutefois, ses opéras suivants : *Ezio* (1763) ; *les Pèlerins de La Mecque* (1764) ; *il Parnasso confuso* (1765), et *la Corona* (1765), sont encore de forme italienne. Mais, dans son *Alceste,* joué à Vienne en 1767, Gluck donna libre carrière à ses idées rénovatrices, qu'il exposa dans l'épître dédicatoire de la partition. Après avoir fait jouer *Paride e Elena* (1769), Gluck se rendit à Paris où il trouva une protectrice en la personne de la reine Marie-Antoinette. Il donna à l'Opéra *Iphigénie en Aulide* (1774), qui ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de l'opéra, puis arrangea pour ce théâtre ses partitions d'*Orphée* (1774) et d'*Alceste* (1776). Gluck transformait peu à peu l'opéra en un drame plein de puissance et d'émotion. Une querelle s'engagea entre les partisans de Gluck et ceux de Piccini : querelle des *gluckistes* et des *picciniстes,* à laquelle prirent part l'abbé Arnaud, Suard, J.-J. Rousseau, Laharpe, Marmontel, etc. Mais *Armide* (1777) et *Iphigénie en Tauride* (1779) — celle de Piccini n'eut que peu de succès — finirent par imposer silence aux ennemis de Gluck. L'artiste finit ses jours à Vienne.
Le génie de Gluck se distingue par la puissance d'invention, l'élévation, la sévérité grandiose du style, le pathétique et la vigueur. Il est essentiellement dramatique. Il a cherché dans la simplicité un caractère d'universalité, et s'est flatté de produire « une musique propre à toutes les nations ». Il a peu écrit, d'ailleurs, en dehors du théâtre : six *Sonates* pour deux violons et basse continue, *Symphonies* ou ouvertures d'opéras italiens (manuscrites), *Odes et lieder* de Klopstock pour chant et clavier, un *Stabat mater,* un *Psaume,* deux ballets, un *De profundis ;* etc.

GLÜCK (Barbara-Elisabeth), femme de lettres autrichienne, connue sous le pseudonyme de BETTY PAOLI, née à Vienne en 1814, morte à Baden, près de Vienne, en 1894. Ayant perdu son père de bonne heure, elle chercha dans la poésie un refuge contre l'ennui et la pauvreté. Les épreuves de la vie confèrent à ses œuvres couleur et force. A citer : un recueil, *Poésies* (1841), un volume intitulé *Après l'orage* (1843), une étude littéraire : *Grillparzer et ses œuvres* (1875).

GLUCK (Louis-Théodore-Eugène), peintre et dessinateur français, né à Altkirch (Haut-Rhin) en 1820, mort à Paris en 1898. Il voulait se consacrer uniquement au paysage ; mais les nécessités de l'existence l'obligèrent à faire des dessins pour les faïences de Deck et c'est précisément ce genre de travail qui lui a valu la célébrité. Citons parmi ses tableaux : *le Jardin du Luxembourg* (1869) ; *le Moulin de Cernay* (1875) ; *la Mare aux chênes* (1880).

GLUCKISME [*kissm'*] n. m. Opinion, système des gluckistes.

GLUCKISTE [*kisst'*] n. m. Partisan de la musique ou du système musical de Gluck, par opposition à *picciniste,* partisan de la musique de Piccini.

GLUCKSTADT, ville d'Allemagne (Prusse, Slesvig-Holstein), sur l'Elbe ; 6.900 hab. Pêcheries, construction de bateaux, tanneries.

GLUCO ou **GLYCO** préfixe indiquant la présence du glucose dans un produit.

GLUCOHEPTOSE n. m. Sucre aldéhydique obtenu par réduction de la lactone glucoheptonique.

GLUCOMÈTRE ou **GLYCOMÈTRE** n. m. (du gr. *glukus,* doux, et *métron,* mesure). Aréomètre destiné à évaluer la quantité de sucre que renferme un moût. || Syn. de GLEUCOMÈTRE, PÈSE-MOÛT.

GLUCOMÉTRIE ou **GLYCOMÉTRIE** [*trî*] n. f. Technique de l'emploi du glucomètre.

GLUCOMÉTRIQUE ou **GLYCOMÉTRIQUE** [*trik'*] adj. Qui se rapporte à la glucométrie : *Dosage* GLUCOMÉTRIQUE.

GLUCONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide qui se forme par oxydation du glucose au moyen de l'eau de brome. (Syn. de DEXTRONIQUE.)

GLUCONONITE n. f. Sucre que l'on obtient en réduisant le nonose par l'amalgame de sodium.

GLUCOŒNOMÈTRE [*ko-é*] n. m. (de *glucose ;* du gr. *oinos,* vin, et *métron,* mesure). Variété de glucomètre, permettant de suivre les progrès de la fermentation vineuse dans la cuve.

GLUCOSAMINE n. f. Base qui se forme par hydrolyse de la chitine et de nombreuses albuminoïdes. (Syn. de CHITOSAMINE.)

GLUCOSAMIQUE [*mik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu en oxydant par l'eau de brome la glucosamine.

GLUCOSANE n. m. Sucre non fermentescible, obtenu par déshydratation du glucose à 170°. || Nom générique donné aux gommes fournissant du glucose par hydrolyse.

GLUCOSATE n. m. Combinaison cristalline du glucose avec quelques bases : baryte, chaux, oxyde de plomb.

GLUCOSE et plus rarement **GLYCOSE** n. f. d'après l'Acad. ; et n. m. d'après les chimistes (du gr. *glukus*, doux). Sucre de fécule qui au point de vue chimique est un sucre aldéhydique en C^6 (aldohexose), dont la formule est : $CH^2OH(CHOH)^4CHO$. || Syn. de DEXTROSE.

— ENCYCL. Le *glucose* est connu sous trois modifications : dextrogyre, lévogyre et racémique. Le *glucose droit* (*d*-glucose, dextrose, sucre de raisin, sucre d'amidon, sucre de fécule) existe à l'état libre (accompagné souvent de saccharose et de fructose) dans de nombreux fruits sucrés. On le rencontre dans la plupart des liquides animaux, dans le foie, le sang, la rate. L'urine des diabétiques en renferme parfois plus de 100 grammes par litre. A l'état de combinaisons avec des substances organiques diverses (*glucosides*) il est également répandu dans le règne végétal. Le glucose se forme en outre dans le dédoublement de matières amylacées (amidon, dextrines, glycogène), de la cellulose, et des polysaccharides (sucre de canne, maltose, etc.).

Le glucose obtenu par cristallisation à froid dans l'eau retient une molécule d'eau, fond à 86°, se déshydrate vers 110°. Anhydre, il cristallise à chaud, dans l'eau ou l'alcool, et fond à 146°. Il est incolore, possède une saveur sucrée moins intense que le sucre ordinaire. Le pouvoir rotatoire de ses solutions peut varier (phénomène de multirotation).

Au point de vue chimique, le glucose est un sucre réducteur : il réduit la liqueur de Fehling, propriété mise à profit (avec son pouvoir rotatoire) pour son dosage dans l'urine. Il fermente au contact de la levure de bière en donnant principalement de l'alcool avec dégagement de gaz carbonique. Il est hydrogénable en l'hexaalcool : la *d*-*sorbite* (accompagnée d'un peu de *d*-mannite). L'eau de brome l'oxyde en acide *gluconique*, oxydable à son tour en acide *saccharique*. Il forme avec les bases alcalino-terreuses des *glucosates* peu solubles dans l'alcool. Il donne avec la phénylhydrazine une osazone identique à celle du *d*-mannose et du lévulose.

On obtient industriellement le glucose par saccharification de la fécule de pomme de terre qu'on introduit dans un autoclave avec de l'acide sulfurique dilué à 1 p. 100. On chauffe quelques heures à 3 atmosphères. L'acide sulfurique est ensuite saturé par addition de carbonate de chaux. On décante le liquide clair, passe le résidu au filtre-presse, et clarifie au noir animal. Le jus est concentré, le plus souvent sous pression réduite. On pousse la concentration pour obtenir soit le *sirop cristal* soit le *glucose massé*. Le sirop est aussi appelé *impondérable* parce qu'il est trop visqueux pour permettre une mesure au densimètre, il contient 45 p. 100 de glucose et de la dextrine. Le glucose massé est obtenu par cristallisation dans des tonneaux ; il titre 75 p. 100 de glucose.

Le glucose est utilisé dans l'industrie de la bière et le sucrage des vins, afin de remonter le titre en alcool. On l'emploie également pour la fabrication des liqueurs, sirops, confitures dites « de fantaisie », en remplacement de sucre. Il sert enfin en teinture comme épaississant. En thérapeutique, on l'utilise en injections intraveineuses ou sous-cutanées, et en lavements dans les affections graves du tube digestif ; il sert à fabriquer les solutés de glucose (sérums glucosés), préconisés comme diurétiques et succédanés des sérums salins artificiels.

Le *l*-*glucose* s'obtient en réduisant la lactone gluconique correspondante. Il fond vers 142° ; il ne fermente pas sous l'influence de la levure de bière.

Le *glucose racémique* (*d* + *l*-glucose) est un sirop miscible à l'eau ; par fermentation, il conduit au *l*-glucose, car la levure n'agit que sur l'isomère droit.

GLUCOSERIE [*ri*] n. f. Etablissement industriel où l'on fabrique le *glucose*.

GLUCOSIDE n. m. Nom générique donné à des composés naturels rencontrés chez les végétaux et qui, par hydrolyse sous l'influence de ferments ou d'acides étendus, donnent naissance à du glucose et à des substances de nature variable (acides, phénols, alcools, etc.).

— ENCYCL. Les *glucosides* sont fréquemment des poisons violents. Les corps produits par hydrolyse sont souvent amers, ou présentent une odeur forte. Peut-être constituent-ils une défense de l'organisme végétal contre les insectes. Parmi les glucosides on peut citer l'amygdaline, la populine, l'arbutine, etc. Par extension, on appelle glucosides les composés donnant par hydrolyse un sucre autre que le glucose (galactose, rhamnose, etc.). On tend aujourd'hui à les désigner plus correctement sous le nom d'*osides* (galactoside, rhamnoside).

GLUCOTANIN n. m. Composé que l'on obtient par l'action du glucose sur le tanin, et qui sert dans l'industrie des matières colorantes aux mêmes usages que le *glycérotanin*.

GLUCOVANILLINE [*ni-lin'*] n. f. Composé que l'on obtient en oxydant la coniférine par l'acide chromique.

GLUCOVANILLIQUE [*ni-lik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu en oxydant la coniférine par le permanganate de potassium.

GLUER [*glu-é*] v. tr. Enduire de glu : GLUER *de petites branches pour en faire des gluaux*.

— *Par extens.* Enduire d'une substance gluante, poisser : *Les confitures* GLUENT *les mains*.

GLUEUX [*glu-eû*], **EUSE** adj. Syn. peu us. de GLUANT.

Glüge (CORPUSCULES DE). Histol. Amas de débris cellulaires ayant subi la dégénérescence graisseuse, que l'on rencontre quelquefois dans le pus.

GLUI [*glu-i*] n. m. Paille de seigle dont on fait des liens pour attacher les gerbes, accoler la vigne, ou couvrir le toit des chaumières. || Paille longue avec laquelle on emballe le poisson.

GLUIRAS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 30 kil. de Privas ; 1.080 hab. Moulinages de soie.

GLUMACÉ [*sé*], **E** adj. Bot. Dont la fleur ou le fruit est pourvu d'une glume.

GLUMACÉES n. f. pl. Groupe de monocotylédones, qui comprend les familles des graminées et des cypéracées. (Il est caractérisé par la présence de glumes et de glumelles protectrices autour des fleurs.)

GLUME n. f. (lat. *gluma*). Une des bractées verdâtres qui enveloppent extérieurement un épillet de graminée.

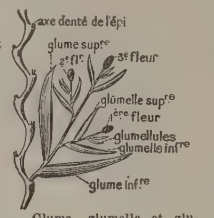

Glume, glumelle et glumellule dans une fleur de graminée.

GLUMÉ, E adj. Bot. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de glumes.

GLUMELLE n. f. (diminutif de *glume*). Une des deux bractées verdâtres qui enveloppent immédiatement chaque fleur à l'intérieur d'un épillet de graminée.

GLUMELLULE n. f. (diminutif de *glumelle*). Une des petites paillettes, presque incolores et transparentes, ordinairement au nombre de deux, qui paraissent représenter les rudiments d'un périanthe dans une fleur de graminée.

GLUTACONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un diacide éthylénique, obtenu en traitant l'éther malonique disodé par le chloroforme, et saponifiant l'éther dicarboxyglutaconique formé dans cette réaction.

GLUTAMINE n. f. Monoamide de l'acide glutanique rencontrée dans les betteraves à côté d'asparagine.

GLUTAMIQUE [*mik'*] adj. (de *gluten* et *amique*). Se dit d'un diacide aminé qui se rencontre dans la mélasse de betteraves à côté d'acide espartique. (On dit aussi α-AMINOGLUTARIQUE.)

— ENCYCL. L'*acide glutamique* se forme, par hydrolyse, sous l'influence d'acides minéraux, de nombreuses matières albuminoïdes. Il constitue des cristaux blancs solubles dans l'eau, que l'acide nitreux transforme en *acide oxyglutamique* homologue de l'acide malique. V. *Supplément*.

GLUTARIMIDE n. f. Imide glutarique obtenue par distillation du glutarate d'ammonium.

GLUTARIQUE [*rik'*] adj. Se dit du diacide en C^5 que l'on prépare synthétiquement par l'intermédiaire de son dinitrile obtenu par action du cyanure de potassium sur le bromure de triméthylène. (Ses propriétés sont voisines de celles de l'acide succinique.)

GLUTAZINE n. f. Produit de l'action de l'ammoniac sur l'éther acétone-dicarbonique.

GLUTE ou **GLUTA** n. f. Genre d'anacardiacées renfermant des arbres à feuilles alternes, oblongues et coriaces, à fleurs disposées en grappes composées, dont on connaît six espèces, de l'archipel Indien et de Madagascar. (Le type du genre *gluta Benghas* renferme une résine ; ses branches servent à faire des torches.)

GLUTÉINE n. f. V. GLUTEN.

GLUTEN [*tèn'*] n. m. (mot lat. signif. *colle*). Substance qui colle ensemble les parties des corps solides : *Colles ou* GLUTENS *qui réunissent par interposition les parties de toute matière*. (Buffon.)

— Chim. Matière visqueuse qui reste dans la farine des céréales, après qu'on en a ôté l'amidon : *Le* GLUTEN *concourt puissamment à la fermentation du pain*. || Syn. de COLLE VÉGÉTALE, TRITICINE.

— Peint. *Gluten d'enduit*, Enduit que l'on applique sur une muraille destinée à recevoir une peinture à fresque à la cire. || *Gluten de couleur*, Première couche de couleur que l'on applique sur le mur après le gluten d'enduit.

— ENCYCL. Chim. et Pharm. La nature des blés influe considérablement sur leur rendement en *gluten*. La nature de celui-ci se reconnaît à l'aide de l'*aleuromètre*. Le gluten est constitué par deux matières albuminoïdes, la *gliadine* et la *glutéine*. Il est utilisé surtout sous forme de pains dans l'alimentation des diabétiques ; on en fait aussi des capsules médicamenteuses servant à l'enrobage des médicaments, car il possède, comme la kératine, la propriété d'être attaqué seulement dans l'intestin.

GLUTIER [*ti-é*] n. m. Bot. Nom vulgaire des *sechium*. || *Glutier à suif*, Nom commun de l'*excecaria sebifera*. V. EXCÉCAIRE.

GLUTIMIDE n. f. Imide de l'acide glutamique obtenue par déshydratation du glutamate d'ammonium.

GLUTINANT, E adj. Méd. anc. Syn. de AGGLUTINANT, E.

GLUTINATEUR n. m. (lat. *glutinator* ; de *glutinare*, coller). Antiq. rom. Ouvrier qui collait ensemble les feuilles de papyrus, pour en faire des volumes.

GLUTINATIF, IVE adj. Syn. anc. de AGGLUTINATIF.

GLUTINATION [*si-on*] n. f. (de *glu*). Chir. Syn. peu employé de AGGLUTINATION.

GLUTINATOIRE adj. (du lat. *gluten, inis*, colle). Qui colle, qui agglutine.

GLUTINE n. f. Syn. de GÉLATINE.

GLUTINEUX [*neû*], **EUSE** adj. (lat. *glutinosus*). De la nature du gluten.

GLUTINOSITÉ n. f. (de *glutineux*). Qualité de ce qui est visqueux, gluant.

GLUTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un diacide acétylénique de formule $CO^2H{\cdot}C{:}C{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H$ fondant en se décomposant vers 145°.

GLUTOL n. m. Poudre grisâtre obtenue par action de la formaldéhyde sur la gélatine, employée comme antiseptique et cicatrisante.

GLUTOSE n. m. Sucre contenu dans des mélasses exotiques (Louisiane).

GLUVIE [*vi*] n. f. Genre d'arachnides solifuges, comprenant des galéodes de taille moyenne, caractérisées par leur tarse d'un seul article. (On en connaît quelques espèces des régions circaméditerranéenne et caucasique.)

GLYCÉMIE [*mi*] n. f. (du gr. *glukus*, doux ou sucré, et *haima*, sang). Physiol. et Pathol. Présence du sucre dans le sang.

— ENCYCL. La présence du glucose est normale dans le sang ; quand sa teneur ne dépasse par 3 p. 1.000, il n'apparaît pas dans les urines ; mais, dès que cette teneur est dépassée, il s'y montre et constitue la glycosurie. La régulation de la *glycémie* dépend non seulement de l'état du foie, mais aussi et surtout de celui du pancréas dont les îlots de Langerhans sécrètent une hormone, l'*insuline*, qui détruit le glucose en excès. L'*hyperglycémie* peut être non seulement d'origine morbide (diabète), mais aussi d'origine toxique, ou même alimentaire ; dans ces derniers cas, elle toujours passagère.

GLYCÉRAT [*ra*] n. m. Syn. de GLYCÉRÉ.

GLYCÈRE, courtisane athénienne (IVe s. av. J.-C.), amie d'un lieutenant d'Alexandre, Harpale, qui, en Syrie, lui avait élevé une statue, et, à Tarse, l'avait logée dans son palais, la traitant en reine. Elle fut ensuite l'amie du poète Ménandre. Nombre d'hétaïres étaient dénommées *Glykéra* ou *Glykérion* [de *glukeia*, douce].

GLYCÈRE [*sèr'*] n. f. Genre d'annélides, type d'une famille des glycéridés, comprenant des vers marins cylindriques caractérisés surtout par leur prostomium (tête) annelé et par leur trompe puissante.

GLYCÉRÉ n. m. Médicament externe ayant pour base la glycérine, introduit dans la thérapeuthique par Cap (1853). [On dit aussi GLYCÉRAT et GLYCÉROLÉ.]

GLYCÉRIDES [*sé-rid'*] n. m. pl. Nom générique des éthers de la glycérine. (Les plus répandus sont les triéthers des acides gras contenus dans les graisses et les huiles animales et végétales : stéarine, palmitine, oléine, etc.)

GLYCÉRIE [*rî*] n. f. (du gr. *glukus*, doux, sucré). Genre de plantes de la famille des graminées.

— ENCYCL. Les *glycéries* (*glyceria*), voisines des paturins et des fétuques, sont des herbes généralement vivaces dont on connaît une trentaine d'espèces des régions tempérées. La glycérie flottante (*glyceria fluitans*), dite encore *manne de Pologne, herbe à la manne, brouille*, dépasse 1 m. de haut et vit au bord des étangs, dans les prés humides et inondés. Ses épillets se couvrent vers midi, au fort de l'été, d'une matière brune et sucrée, analogue à la manne ; ses graines, cuites dans le lait, à la façon du riz, sont consommées en Pologne.

Glycérie flottante : *a*, épillet ; *b*, fleur.

GLYCÉRINE n. f. (du gr. *glukéros*, doux). Trialcool de formule $CH^2OH{\cdot}CHOH{\cdot}CH^2OH$. || Syn. de GLYCÉROL, PROPANETRIOL.

— ENCYCL. Le principe doux des huiles a été découvert par Scheele en 1779. Chevreul en reconnut la nature alcoolique, et lui donna le nom de *glycérine* à cause de sa saveur sucrée. Berthelot puis Würtz établirent l'existence des trois fonctions alcool.

La glycérine existe à l'état d'éther d'acides gras dans les graisses et huiles grasses. Elle se forme également dans la fermentation alcoolique ; aussi, le vin en renferme-t-il une petite quantité. L'industrie la sépare comme sous-produit de l'hydrolyse des matières grasses. V. la rubrique Techn.

La glycérine pure est un liquide visqueux incolore, de saveur sucrée. Sa densité est de 1,265. Elle est miscible à l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther mais soluble dans l'acétone. Elle peut être solidifiée et fond à 17° mais elle se surfond facilement même à très basse température. Elle bout à 290° avec une légère décomposition. Elle dissout l'iode, les alcalis. Elle est hygroscopique.

La glycérine est éthérifiable par les acides. L'éther trinitrique ou *nitroglycérine* présente une grande importance industrielle. Les éthers chlorhydriques sont appelés chlorhydrines, les éthers acétiques, acétines, etc.

Par oxydation au moyen d'acide nitrique étendu, la glycérine se transforme en *acide glycérique ;* le nitrate de bismuth l'oxyde plus complètement en *acide mésoxalique ;* enfin, l'eau oxygénée, le brome, donnent un mélange d'aldéhyde glycérique et de dioxyacétone appelé *glycérose*. Le glycérose est important pour la synthèse des sucres : il peut se transformer en fructose.

La glycérine en présence de divers réactifs peut, par déshydratation, fournir des composés éthyléniques. Chauffée avec le bisulfate de sodium elle donne l'*acroléine ;* l'acide oxalique sec conduit à l'*alcool allylique*, l'iode et le phosphore à l'*iodure d'allyle*.

La glycérine est employée en grandes quantités pour la fabrication de la nitroglycérine. On l'utilise en pharmacie (v. rubrique Pharm.). Elle entre dans la composition des encres.

— Pharm. La *glycérine* se prescrit, comme laxatif en lavements ou en suppositoires. Elle est ordonnée comme aliment d'épargne dans la tuberculose, la fièvre typhoïde, et sert d'édulcorant pour les boissons des diabétiques. Appliquée sur la peau, elle la rend souple sans l'irriter ; elle sert de véhicule à de nombreux médicaments utilisés en dermatologie ou en gynécologie (pommades, glycérés, ovules), et aussi pour le pansement des muqueuses enflammées (collutoires). C'est un excellent tonique contre les crevasses et les gerçures. Elle s'oppose au développement des microorganismes, d'où son emploi pour la conservation des pièces anatomiques et la préparation d'extraits d'organes injectables en opothérapie.

— Techn. La *glycérine* se retire industriellement des eaux de stéarinerie et des lessives de savonnerie. On a pu également provoquer la production de glycérine par fermentation du sucre en présence de sulfite de soude, et atteindre un rendement de 38 p. 100.

La glycérine de stéarinerie est la moins souillée. Elle provient de l'hydrolyse des matières grasses, faite en vue de la séparation de l'acide stéarique servant à fabriquer les bougies. L'hydrolyse s'effectue en présence d'acides ou bien d'hydrates métalliques (chaux) agissant comme catalyseurs. On sépare par décantation les acides gras des eaux glycérineuses. Ces eaux, neutralisées au besoin, sont concentrées à basse température, soit dans le vide (appareils Kestner, Scott, etc.), soit dans des bacs où tourne

un serpentin parcouru par de la vapeur et entraînant une mince couche liquide se concentrant à l'air (appareils Chenailler, Droux, Morane). Suivant les usages, la glycérine est décolorée au noir ou purifiée par des distillations sous pression réduite au moyen de vapeur surchauffée.

Les lessives de *savonnerie* sont très impures. Il convient de les concentrer dans le vide. Le traitement, plus ardu, est analogue au précédent ; il s'effectue en général dans des usines distinctes. On tend, du reste, à fabriquer les savons avec des acides gras séparés de la glycérine, en raison de la grande valeur industrielle de ce produit.

La glycérine industrielle présente une teinte jaune paille. La glycérine officinale, incolore, a une densité de 1,242.

GLYCÉRINÉ, E adj. Préparé avec de la glycérine: *Linge* GLYCÉRINÉ.

GLYCÉRINER [*né*] v. tr. Enduire de glycérine.

GLYCÉRIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide formé par oxydation de la glycérine. (C'est un liquide sirupeux très soluble dans l'eau, qui se décompose par chauffage avec formation d'acides pyruvique et pyrotartrique.)

GLYCERIUS (Flavius), empereur d'Occident, proclamé en 473 grâce à Gondebaud, roi des Burgondes. Il acheta aux Ostrogoths la libération de l'Italie, et fut renversé, en 474, par Julius Nepos. Ordonné prêtre malgré lui, il devint évêque de Salone, et peut-être de Milan.

GLYCÉROCOLLE n. f. Mélange formé de dextrine, de glycérine, de sulfate d'alumine et d'eau que l'on utilise pour améliorer l'encollage des fils, dans les ateliers de tissage.

GLYCÉROL n. m. Syn. de GLYCÉRINE.

GLYCÉROLÉ n. m. Pharm. V. GLYCÉRÉ.

GLYCÉROPHOSPHATE [*foss-fat'*] n. m. Pharm. Sel de l'acide glycérophosphorique.

— ENCYCL. Pharm. Les *glycérophosphates* sont utilisés à l'état de sels de chaux, de magnésie, de potasse, de soude, de lithine et de fer, ayant chacun un caractère thérapeutique spécial. Ce sont, en général, des toniques du système nerveux, des modificateurs de la nutrition, prescrits en cachets, comprimés, granulés, solutions, sirops et injections hypodermiques, surtout dans la neurasthénie, les convalescences, les cachexies, la phosphaturie, le rachitisme.

GLYCÉROPHOSPHORIQUE [*foss-fo-rik'*] adj. Se dit d'un acide résultant de l'éthérification d'une fonction acide de l'acide phosphorique par une fonction alcool de la glycérine. (On le trouve à l'état de combinaison avec les acides gras et la choline dans le jaune d'œuf, le cerveau. C'est un liquide sirupeux servant à la préparation des glycérophosphates.)

GLYCÉROSE n. m. Chim. V. GLYCÉRINE.

GLYCÉROSULFATE n. m. Chim. Sel de l'acide glycérosulfurique.

GLYCÉROSULFURIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide résultant de l'éthérification par une fonction acide de l'acide sulfurique d'une fonction alcool primaire de la glycérine.

GLYCÉROTANIN ou **GLYCÉROTANNIN** n. m. Composé obtenu en faisant réagir la glycérine sur le tanin, et employé comme mordant en teinture.

GLYCÉROTARTRIQUE [*trik'*] adj. Se dit des acides constituant les éthers tartriques de la glycérine.

GLYCÉRYLE n. m. Radical trivalent résultant de la suppression des trois groupes OH de la glycérine : *chlorure, bromure, iodure de glycéryle.*

GLYCIDAMINE n. f. Base obtenue en faisant réagir la dichlorhydrine sur l'ammoniac en solution dans l'alcool absolu.

GLYCIDE n. m. Ether-oxyde de la glycérine. || Syn. de ALCOOL ÉPIHYDRIQUE.

GLYCIDIQUE [*dik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu par action des alcalis sur les acides chlorolactique ou chlorhydracrylique.

GLYCIN n. m. ou **GLYCINE** n. f. Photogr. V. ICONYL.

GLYCINE n. f. Chim. Syn. de GLYCOCOLLE.

GLYCINE n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses papilionacées. (Syn. de BUJACIE.)

— ENCYCL. Les vraies *glycines*, voisines des haricots, sont des herbes volubiles ou couchées, à feuilles imparipennées ; tels sont les *sojas*. La *glycine de Chine (wistaria sinensis)*, ornementale, appartient à un genre différent, voisin des *galega*. Originaire de Chine, cultivée en Europe depuis 1825, la glycine de Chine, liane à fleurs bleuâtres groupées en grappes, épanouies d'avril à mai, est presque rustique sous le climat de Paris ; elle est recherchée pour la décoration des jardins et des murs.

Glycine : *a*, fleur.

GLYCINÉ [*si*], **E** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre glycine.

GLYCINIUM [*ni-om'*] n. m. Chim. Syn. de GLUCINIUM.

GLYCINOÏDE adj. (de *glycine*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à la glycine.

GLYCIQUE [*sik'*] adj. Chim. Syn. de GLUCIQUE.

GLYCOCHOLIQUE [*ko-lik'*] adj. Chim. Syn. de CHOLIQUE.

GLYCOCOLLE n. m. (du gr. *glukus*, doux, et de *colle*). Aminoacide découvert par Braconnot dans l'hydrolyse de la gélatine. || Syn. de GLYCINE, ACIDE AMINOACÉTIQUE, AMINOÉTHANOÏQUE.

— ENCYCL. Le *glycocolle* qui se prépare aujourd'hui en faisant réagir l'ammoniac sur l'acide chloracétique est un solide cristallisé de saveur sucrée soluble dans l'eau, et fondant, en se décomposant, vers 235°.

Le glycocolle est le premier terme des α-aminoacides.

GLYCOCYAMIDINE n. f. Substance qui se produit en chauffant à 160° le chlorhydrate de glycocyamine. || Syn. de GLYCOLYLGUANIDINE.

GLYCOCYAMINE n. f. Dérivé de la guanidine, obtenu par combinaison de la cyanamide et du glycocolle. || Syn. de ACIDE GUANIDINE-ACÉTIQUE.

GLYCOÉMIE [*mî*] adj. (de *glyco*, pour *glucose*, et du gr. *haima*, sang). Méd. Syn. peu us. de GLYCÉMIE.

GLYCOGÈNE n. m. (de *glyco*, pour *glucose*, et du gr. *génésis*, formation). Chim. biol. Hydrate de carbone découvert dans le foie et qui, par hydrolyse, donne du sucre. (Les chimistes l'appellent aussi AMIDON ANIMAL.)

— ENCYCL. Le *glycogène* a été découvert par Claude Bernard qui a montré qu'il résulte de la polymérisation, avec perte d'eau, du glucose du sang. Cette transformation se fait au niveau du foie surtout, et constitue, dans cet organe, une réserve de matières hydrocarbonées, dynamophores, qui, suivant les besoins de l'organisme, donne de nouveau naissance, par hydrolyse, à du glucose qu'emporte le sang. Le glycogène est un polysaccharide ou dextrine animale, insoluble dans l'eau avec laquelle il donne des pseudo-solutions colloïdales. Il se distingue de la dextrine en ce que la coloration rouge qu'il donne avec l'iode disparaît à chaud. Le glycogène peut être hydrolysé en glucose sous l'influence des ferments et des acides étendus. On le retire du foie (qui peut en contenir jusqu'à 17 p. 100) par macération avec de l'eau alcaline.

— Pharm. Le *glycogène* est un aliment dynamogène et un antitoxique. Il se prescrit pour améliorer la nutrition des cachectiques, ou contre l'insuffisance hépatique.

GLYCOGÉNÈSE n. f. Physiol. Syn. anc. de GLYCOGÉNIE.

GLYCOGÉNIE [*nî*] n. f. (de *glyco*, pour *glucose*, et du gr. *génésis*, formation). Chim. biol. Formation du sucre.

— ENCYCL. Dans l'organisme normal, le glucose ou sucre ne peut exister qu'en petite quantité : 1 à 2 p. 1.000, dans le sang. Mais l'alimentation riche en hydrates de carbone augmente considérablement cette proportion dans le sang des veines afférentes au foie. Ce dernier retient une grande quantité de ce sucre alimentaire qu'il transforme, dans la cellule hépatique et par l'effet d'une diastase, en dextrine animale ou glycogène. Toutefois, lorsque les oxydations intraorganiques ont brûlé une partie suffisante du sucre pour pourvoir aux dépenses énergétiques du fonctionnement, une régulation nerveuse intervient qui, par l'action d'une diastase hydrolysante, transforme le glycogène insoluble de la cellule hépatique en glucose soluble qui est emporté par le sang et véhiculé aux divers organes, suivant leurs besoins. C'est ce qui constitue la *fonction glycogénique* du foie. Cette fonction étant commandée par le système nerveux, la production du sucre aux dépens du glycogène s'exagère quand les nerfs vasomoteurs sont altérés, et surtout, comme l'a montré Claude Bernard, quand il y a lésion du plancher du quatrième ventricule. Mais l'action nerveuse n'est pas toujours seule en jeu : c'est ainsi que les lésions des îlots de Langerhans du pancréas entraînent une abondante glycémie, parce que l'hormone régulatrice (insuline) de la circulation du glucose fait défaut, et dans ce cas l'hyperglycémie ne peut être combattue que par l'administration de cette substance.

GLYCOGÉNIQUE [*nik'*] adj. Chim. Qui a rapport à la glycogénie : *Phénomènes* GLYCOGÉNIQUES.

— Chim. biol. *Fonction glycogénique du foie.* V. GLYCOGÉNIE.

GLYCOL n. m. Dialcool de formule $CH^2OH \cdot CH^2OH$. || Syn. de ÉTHYLÈNEGLYCOL, ÉTHANEDIOL.

— N. m. pl. Nom générique des corps possédant deux fois la fonction alcool. || Syn. de DIALCOOL, DIOL.

— ENCYCL. Le *glycol* a été découvert en 1855 par Würtz qui lui a donné ce nom en raison de sa situation intermédiaire entre la glycérine (trialcool) et l'alcool. On l'obtient en hydrolysant par un carbonate alcalin le bromure d'éthylène. Il se forme également à partir de sa chlorhydrine $CH^2Cl \cdot CH^2OH$, produit d'addition de l'acide hypochloreux sur l'éthylène. C'est un liquide visqueux de densité 1,125, bouillant à 197°,5, solidifiable et fondant à 11°,5. Il est miscible à l'eau et l'alcool, et très peu soluble dans l'éther.

GLYCOLAMIDE n. f. Amide de l'acide glycolique.

GLYCOLIDE n. f. Ether-oxyde interne hypothétique de l'acide glycolique.

GLYCOLINE n. f. Base retirée par Etard des produits de l'action du chlorure d'ammonium sur la glycérine à température élevée. || Syn. de KÉTINE, DIMÉTHYLDIAZINE, DIMÉTHYLALDINE, DIMÉTHYLPIAZINE.

GLYCOLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide constituant le plus simple des acides-alcools. || Syn. de OXYACÉTIQUE.

— ENCYCL. L'*acide glycolique*, obtenu d'abord à partir du glycocolle, se prépare en faisant bouillir une solution de chloracétate alcalin. On le rencontre à l'état libre dans les raisins verts. L'*aldéhyde glycolique* ou éthanolal ($C^2H^4O^2$) peut être obtenue pure en partant de l'aldéhyde monobromée.

GLYCOLSULFURIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide constituant l'éther sulfurique acide du glycol.

GLYCOLURILE n. m. Composé obtenu par réduction de l'allantoïne, ou par action de l'urée sur le glyoxal.

GLYCOLURIQUE [*rik'*] adj. Chim. *Acide glycolurique.* Syn. de ACIDE HYDANTOÏQUE.

GLYCOLYSE n. f. (du gr. *glukus*, doux ou sucré, et *luein*, dissoudre). Physiol. Destruction du glucose au niveau de certains organes, par hydrolyse dans le foie, ou par combustion dans les muscles.

GLYCOLYTIQUE [*tik'*] adj. *Ferment glycolytique*, Ferment soluble capable de dédoubler ou de détruire la molécule de glucose.

— ENCYCL. Il y a plusieurs sortes de *ferments glycolytiques*, suivant la matière des produits auxquels ils aboutissent. Ainsi l'*alcoolase* ou *zymase* de Buchner, ferment intracellulaire de la levure, donne de l'alcool et de l'acide carbonique avec le glucose ; le ferment lactique ou *lactase* dédouble le glucose en acide lactique, etc. Il faut aussi signaler le ferment butyrique ou *butyrase*, qui transforme le glucose en acide butyrique, acide carbonique et hydrogène libre, etc.

GLYCOMÈTRE n. m. Œnol. Syn. de GLUCOMÈTRE.

GLYCON, poète comique grec, d'époque incertaine, auquel on attribuait l'invention du vers glyconique.

GLYCON, statuaire grec établi à Rome au début de l'Empire, auteur de l'*Hercule Farnèse*.

GLYCONINE n. f. Pharm. Glycéré adoucissant, obtenu par mélange de jaunes d'œufs avec la glycérine.

GLYCONIQUE [*nik'*] ou **GLYCONIEN** [*ni-in*] adj. m. (de *Glycon*, poète grec). Métr. lyriq. gr. et lat. Vers composé d'une base de deux syllabes et d'une tripodie logaédique incomplète (dactyle, trochée et syllabe indifférente).

GLYCOPROTÉIDE ou **GLUCOPROTÉIDE** n. f. Chim. biol. Association moléculaire formée d'une protéine et d'un complexe hydrocarboné. (Ces substances constituent le groupe des mucines et des mucoïdes, qui fournissent, par hydrolyse, la glycosamine, c'est-à-dire un sucre aminé.)

GLYCOSAL n. m. Ether monosalicylique de la glycérine, qui se présente sous la forme d'une poudre blanche cristalline soluble dans l'eau chaude et l'alcool. (On le prescrit comme antirhumatismal en cachets ou en pommades.)

GLYCOSANE n. m., **GLYCOSE** n. m., **GLYCOSIDE** n. m. Chim. V. GLUCOSANE, GLUCOSE, GLUCOSIDE.

GLYCOSINE n. f. Base qui se forme à côté de glyoxaline dans l'action de l'ammoniaque sur le glyoxal.

GLYCOSISME [*zism'*] n. m. (de *glucose*). Méd. Accident toxique causé par l'ingestion exagérée de sucre et, en particulier, de saccharose. (C'est pourquoi l'on appelle quelquefois le glycosisme *saccharisme*.)

GLYCOSURIE [*rî*] ou **GLUCOSURIE** n. f. (de *glucose*, et du gr. *ourein*, uriner). Méd. Présence, dans les urines, d'une matière sucrée et principalement du glucose.

— ENCYCL. La *glycosurie* est le symptôme principal du diabète sucré ; elle est alors permanente. Elle peut être également produite par une alimentation trop riche en hydrocarbonés, ou bien par des troubles ou des lésions du système nerveux central ; dans ces deux cas, elle est généralement temporaire ou intermittente.

GLYCOSURIQUE [*rik'*] n. et adj. Qui se rapporte à la glycosurie. || Qui est affecté de glycosurie.

GLYCURONIQUE [*nik'*] adj. (du gr. *glukus*, doux, et *ouron*, urine). Se dit d'un acide de saveur douce, existant à l'état d'éther dans l'urine des chiens auxquels on a fait absorber du camphre, du chloral, du phénol, etc.

GLYCURONURIE [*rî*] n. f. Méd. Présence, dans l'urine, de l'acide glycuronique, substance dérivée du glucose.

GLYCYMÈTRE n. m. Techn. Syn. de GLUCOMÈTRE.

GLYCYPHAGE [*faj'*] n. m. Genre d'acariens, famille des tyroglyphidés, comprenant des animalcules allongés, qui vivent dans les matières organiques sèches. (L'espèce type du genre est le *glycyphage coureur* [*glycyphagus cursor*], que l'on trouve souvent en quantités énormes sur les fruits secs, pruneaux, figues, etc., à la surface desquels il produit l'effet d'un revêtement farineux.)

GLYCYPHYLLINE [*fi-lin'*] n. f. Glucoside cristallisé retiré des tiges et des feuilles du *smilax glycyphylla*, de la famille des asparaginées. (Ses propriétés édulcorantes se rapprochent de celles de la glycyrrhizine.)

GLYCYRRHIZA [*si-ri*] n. m. Nom scientifique d'un genre de légumineuses papilionacées auquel appartient la réglisse. (Il compte douze espèces des régions tempérées du globe. Le *glycyrrhiza glabra* est cultivé en Espagne et dans le midi de la France pour ses racines sucrées.)

GLYCYRRHIZINE [*si-ri*] n. f. Matière sucrée de la réglisse constituant le sel ammoniacal de l'acide glycyrrhizique. (On dit aussi GLYZINE.)

— ENCYCL. Roussin a montré que la *glycyrrhizine* pure est insoluble et insipide et qu'elle doit sa douceur à l'ammoniaque qui exalte ses propriétés et l'accompagne sans doute dans la plante.

La glycyrrhizine étant insoluble dans l'eau, on emploie en pharmacie l'extrait ammoniacal de racine de réglisse ou *glycyrrhizine ammoniacale*. Elle se présente sous forme d'écailles brunes, de saveur sucrée, solubles dans l'eau ; elle sert à masquer la saveur désagréable de quelques médicaments, et à préparer des tisanes ou des boissons hygiéniques (0gr,50 pour un litre d'eau bouillie froide).

La glycyrrhizine a été aussi trouvée dans diverses autres plantes de la famille des légumineuses, telles que la liane à chapelet de l'Inde et des Antilles ou réglisse d'Amérique, dans le trèfle des Alpes, l'astragale ammodyte, la réglisse bâtarde du centre de la France, etc.

GLYCYRRHIZIQUE [*zik'*] adj. *Acide glycyrrhizique.* V. GLYCYRRHIZINE.

GLYCYRRHIZITE n. f. (du gr. *glukurrhiza*, réglisse). Bot. Réglisse d'Amérique.

GLYKAS (Michel), chroniqueur byzantin du XIIe siècle, auteur d'une *Chronique* qui va de la création du monde à la mort d'Alexis Comnène (1118), et d'un poème adressé, en 1159, à l'empereur Manuel Comnène pour implorer sa miséricorde. C'est un des plus anciens monuments de la littérature grecque populaire.

GLYOXAL [*ok'-sal*] n. m. Dialdéhyde découvert par Debus en 1856 dans les produits de l'oxydation de l'alcool par l'acide nitrique. || Syn. de OXALALDÉHYDE, ÉTHANEDIAL.

— ENCYCL. Le *glyoxal* est un solide jaune soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, qui se polymérise aisément, et est très sensible aux alcalis qui l'hydratent en acide glycolique. Il est réducteur, se combine au bisulfite. L'ammoniaque réagit sur le glyoxal en donnant la glyoxaline à côté de glycosine.

GLYOXALINE [*ok'-sa*] n. f. Base hétérocyclique qui se

prépare par action de l'ammoniaque sur le glyoxal. || Syn. de IMIDAZOL.

GLYOXALIQUE [*ok'-sal'*] n. m. Syn. anc. de GLYOXYLIQUE.

GLYOXIME [*ok'-sim'*] n. f. Oxime du glyoxal.
— N. f. pl. Nom générique des α-dioximes.
— ENCYCL. La *glyoxime* se forme par action de l'hydroxylamine sur le glyoxal. C'est un solide cristallisé, fondant à 178°. Les glyoximes, en général, fournissent avec le nickel, le cobalt, le fer, le cuivre, le platine, des combinaisons complexes colorées, stables.
La combinaison rouge insoluble que donnent les sels de nickel avec la diméthylglyoxime est utilisée pour la séparation analytique de ce métal.

GLYOXYLINE [*ok-si*] n. f. Explosif inventé par F. Abel, formé de coton-poudre nitraté, imprégné de nitroglycérine.

GLYOXYLIQUE [*ok-si-lik'*] adj. Se dit d'un acide formé dans l'oxydation nitrique de l'alcool. (C'est un solide très soluble dans l'eau, réducteur. Les alcalis à l'ébullition provoquent sa transformation en acide oxalique et acide glycolique.)

GLYPHÆA [*fé-a*] n. f. Paléont. Genre de crustacés décapodes, voisins des écrevisses et très répandus dans les terrains triasiques, jurassiques et crétacés. (Les calcaires lithographiques de Solenhofen en ont fourni des exemplaires admirablement conservés.)

GLYPHE [*glif'*] n. m. (du gr. *gluphê*, ciselure). Archit. Trait gravé en creux dans un ornement quelconque.

GLYPHITE [*fit'*] n. f. (du gr. *gluphein*, ciseler). Nom donné par plusieurs minéralogistes à l'agalmatolithe et à la pagodite, dans lesquelles les Chinois sculptent des figurines.

GLYPHOGRAPHIE [*fo-gra-fi*] n. f. (du gr. *gluphê*, ciselure, et *graphein*, écrire). Procédé qui consiste à obtenir un cliché typographique par gravure en creux.
— ENCYCL. L'invention de la *glyphographie*, due simultanément à Palmer de Londres et à Volkmar Ahner de Leipzig, date de 1846. On vernit une planche de cuivre, ou on la couvre de bitume de Judée ; on grave sur le vernis le dessin que l'on veut reproduire, en allant jusqu'au métal, mais en ayant soin de ne pas l'entamer. On plombagine et l'on met au bain de galvanoplastie ; la solution cuivreuse se dépose dans les tailles et fournit un cliché en relief.

GLYPHYPTÈRE [*fi*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de petits tinéides européens. (Le *glyphyptera cerusana* est nuisible aux arbres fruitiers.)

GLYPTAL n. m. Nom générique des résines artificielles obtenues par condensation de l'anhydride phtalique avec la glycérine.

GLYPTE n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des ichneumonidés, comprenant des pimples allongés, aplatis, à longue tarière. (Les glyptes sont parasites de teignes et de tordeuses : *conchylis, carpocapsa, grapholitha, tortrix*, etc.)

GLYPTINE n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant des altises à élytres striés, à tête large, propres à l'hémisphère boréal.

GLYPTIQUE [*ptik'*] adj. (du gr. *gluptikos*, propre à la gravure). Préhist. *Période glyptique*, Nom donné par Piette à la fin du quaternaire (âge du renne), où les dessins de l'homme magdalénien sur les objets usuels, les gravures rupestres et des sculptures dénotent un sens artistique prononcé.

GLYPTIQUE [*glip-tik'*] n. f. (du gr. *gluptikê*, art de graver). Art de graver sur pierres fines.
— Monn. Art de graver sur acier les coins destinés à la frappe des médailles.
— ENCYCL. La *glyptique* apparaît dès les plus anciennes civilisations : elle se manifeste dès l'âge de la pierre polie. D'elle relèvent les cylindres gravés d'Assyrie et de Chaldée. Cet art a été porté très loin chez les *Egyptiens*. Leurs premiers essais de gravure sur pierre furent les hiéroglyphes ; puis ils s'appliquèrent à graver des pierres dures (intailles en forme de scarabées), etc.
C'est en 740 av. J.-C. que l'on voit apparaître le premier graveur grec, Théodore de Samos, qui grava la fameuse émeraude que Polycrate jeta dans la mer. On peut citer après lui : Mnésarque, père de Pythagore ; Admon ; Apollonide ; Polyclète ; Pyrgotèles, le graveur en titre d'Alexandre ; Tryphon, auteur du splendide camée de l'*Amour et Psyché*. Parmi les graveurs du siècle d'Auguste, on compte : Acmon, Dioscoride, Epitychanus, Solon, etc. Après Auguste : Ælius, Alphée et Aréthon, Evodus.
Au moyen âge, on trouve plusieurs ouvrages grecs de cette période, représentant des sujets religieux. La religion chrétienne proscrivit les pierres gravées où étaient représentés les objets d'un culte profane. Mais certaines pierres gravées antiques furent employées comme cachet, ou servirent à orner les châsses : c'est ainsi que l'on a conservé pendant plusieurs siècles, à la Sainte-Chapelle, le magnifique camée du *Triomphe de Germanicus*.
Le goût des pierres gravées reparut vers le XVe siècle. Les principaux artistes italiens de cette époque sont : Jean des cornalines ; Dominique des camées ; Michelino, Marco de Benedetti, Attio, Moretti, Francesco Francia, Léonardo de Milan, Sévère de Ravenne, Tagliacame, Foppa, Caradoso. Au XVIe siècle, les principaux graveurs sont : Pierre-Marie de Pescia, Jean Bernardi, Castel Bolognèse, Matteo del Nassaro, Valerio Vicentino, Alexandro Cesari, Jacques de Trezzo, Annibal Fontana, Philippe Santa-Croce. Antoine Dordoni, etc. Au XVIIe siècle, la *glyptique* disparut presque totalement. Au XVIIIe, on retrouve à Florence des artistes d'un talent remarquable, tels que Flaviano Lisleti, Costanzi, Dominique Landi, Jérôme Rossi, Etienne Passalia, les Torricelli, et surtout Jean Pichler.
La gravure sur pierres fut introduite en France sous François Ier. Le premier graveur français fut Coldoré, dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs portraits. Maurice, François-Julien Barrier, Louis Siriès, Jacques Guay, qui eut pour élève Mme de Pompadour, pratiquèrent avec succès la gravure sur pierres fines. Au XIXe siècle, on peut citer Jeuffroy et Ponscarme. La glyptique est l'objet d'un enseignement spécial à l'Ecole des beaux-arts.
— Techn. Les substances minérales employées en glyptique se divisent en trois classes : les bitumes (jayet, charbon de terre, succin ou ambre jaune, lyncurium, chrysélectrum) ; les métaux (hématite, aimant, malachite) ; les pierres : pierres siliceuses ou quartzeuses, cristal de roche, jaspe, agate, calcédoine, cornaline, et toutes les pierres précieuses : émeraude, topaze, prase, opale, girasol, hydrophane, cacholong, sardonyx, sardoine, jade et même la lave, etc. La turquoise est la seule pétrification employée en glyptique. Ajoutons-y le corail, l'ivoire, les coquillages et certains bois (citronnier, buis, ébène, sycomore).
Les produits et instruments utilisés pour la gravure sur pierre sont surtout la poudre et la pointe de diamant, et le touret. Pour user plus facilement la pierre, on fait aujourd'hui usage de différentes poudres et de différents liquides. Pour donner le dernier poli, on employait l'ostracite ou os de seiche. Ces poudres étaient humectées soit avec de l'huile, soit avec de l'eau. Les modernes y ont ajouté l'essence de térébenthine.
Pour graver, l'artiste place devant lui son modèle en cire, ou bien, pour se guider pour le relief du camée, il plonge dans un liquide le modèle qu'il veut reproduire et copie la partie qui dépasse la surface de l'eau. C'est au moyen de la pointe de diamant qu'il fait le tracé de son dessin ; puis, après avoir enchâssé la pierre sur un morceau de bois, au moyen d'une pâte de poix ou d'alliage de Darcey, il présente successivement à la bouterolle les différentes faces qu'il veut user. Le dessin une fois terminé, on polit la pierre.

GLYPTODON ou **GLYPTODONTE** n. m. Paléont. Genre de mammifères édentés, famille des glyptodontidés comprenant des animaux gigantesques, munis d'une grande carapace composée de pièces hexagonales ou pentagonales, avec ornementation en rosettes.

Glyptodon.

— ENCYCL. Les *glyptodons* mesuraient 3 m. de long, y compris la tête et la queue, également munies d'une carapace osseuse, tubulaire. C'étaient des sortes de tatous colossaux, répandus pendant le quaternaire dans toute l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et le sud des Etats-Unis.

GLYPTODONTIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères édentés, renfermant les genres *glyptodon* et voisins.

GLYPTOGÉNÈSE n. f. (du gr. *gluptos*, sculpté, et *génésis*, genèse). Nom donné par Haug (1904) à la portion d'un cycle géologique pendant laquelle le terrain acquiert son modelé sous l'influence des agents atmosphériques.

GLYPTOGNOSIE [*ghno-zi*] n. f. (du gr. *gluptos*, gravé, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance des pierres gravées.

GLYPTOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *gluptos*, gravé, et *graphê*, description). Qui s'occupe de glyptographie.

GLYPTOGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *glyptographe*). Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

GLYPTOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la glyptographie : *Procédés* GLYPTOGRAPHIQUES.

GLYPTOLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *gluptos*, gravé, et *logos*, discours). Traité sur les pierres gravées antiques.

GLYPTOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la glyptologie.

GLYPTOTHÈQUE [*tèk'*] n. f. (du gr. *gluptos*, gravé, et *thèkê*, boîte). Cabinet de pierres gravées. || S'emploie aussi, assez abusivement, pour désigner une collection ou un musée de sculpture (par opposition à *pinacothèque* [cabinet de tableaux]) : *La* GLYPTOTHÈQUE *de Munich*.
— ENCYCL. Les collections de pierres gravées, auxquelles on a donné le nom de *glyptothèques*, et quelquefois de *dactyliothèques* parce que ces pierres étaient, pour la plupart, montées en bagues (gr. *daktulion*), ont sans doute pris leur origine en Grèce, où tous les citoyens portaient des anneaux servant de cachets ; mais cette mode existait aussi en Orient. Mithridate possédait une belle collection de pierres gravées.
Marcus Scaurus fut le premier Romain qui posséda une pareille collection, que, plus tard, Pompée consacra à Jupiter Capitolin. César en établit une dans le temple de Vénus Genitrix. Marcellus en fonda une dans le temple d'Apollon. Parmi les modernes, Laurent de Médicis fonda la première de ces collections, augmentée par Côme, qui appartient aujourd'hui à la galerie de Florence. La collection du Vatican contient des pièces d'un très grand volume et d'un prix très élevé. Le cabinet de Saint-Pétersbourg a été fondé par l'acquisition de collections célèbres, telles que celle des Strozzi de Rome, celle de la famille d'Orléans, celle de Natter. L'Angleterre possède les collections célèbres des ducs de Carlisle, de Bersborough, de Devonshire, de Marlborough. En France, la plus importante de toutes est celle du Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale.

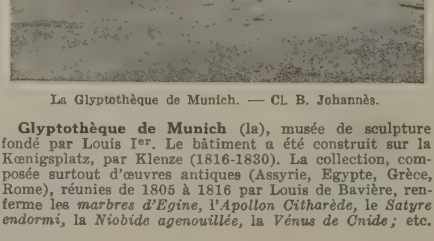
La Glyptothèque de Munich. — Cl. B. Johannès.

Glyptothèque de Munich (la), musée de sculpture fondé par Louis Ier. Le bâtiment a été construit sur la Kœnigsplatz, par Klenze (1816-1830). La collection, composée surtout d'œuvres antiques (Assyrie, Egypte, Grèce, Rome), réunies de 1805 à 1816 par Louis de Bavière, renferme les *marbres d'Egine*, l'*Apollon Citharède*, le *Satyre endormi*, la *Niobide agenouillée*, la *Vénus de Cnide*; etc.

GLYZINE n. f. V. GLYCYRRHIZINE.

GMÉLIN n. m. Genre de verbénacées.
— ENCYCL. Les *gmélins* sont des arbres à rameaux épineux, à feuilles opposées, à fleurs en grappes terminales, assez grandes et très odorantes. On en connaît huit espèces asiatiques et océaniennes ; la plus connue est la *gmelina parviflora*, dont on emploie les feuilles dans des tisanes contre les inflammations vésicales.

GMELIN (Jean-Georges), voyageur allemand, né et mort à Tubingue (1709-1755). De 1733 à 1743, il explora la Sibérie, de l'Oural au Kamtchatka, comme membre de la grande expédition scientifique organisée par l'impératrice Anne de Russie, puis il occupa, de 1749 à sa mort, la chaire de botanique et de chimie dans sa ville natale. Citons de lui : *Flora sibirica* (1747-1770), et la relation de son exploration, *Reise durch Sibirien* (1751-1752).

GMELIN (Samuel-Théophile), botaniste allemand, neveu du précédent, né à Tubingue en 1744, mort à Achmetkend (Crimée) en 1774. Catherine II le chargea, en 1768, de visiter les provinces situées entre la Perse et la mer Caspienne. Il a laissé : *Historia fucorum iconibus illustrata* (1768) ; *Voyage à travers la Russie pour l'étude des trois règnes de la nature* (1770-1774).

GMELIN (Jean-Frédéric), médecin et botaniste allemand, né à Tubingue en 1748, mort à Gœttingue en 1804. Il professa la botanique et la chimie à l'université de Tubingue. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire générale des poisons* (1777) ; *Système du règne minéral de Linné* (1779) ; *Principes de la chimie technique* (1786) ; *Eléments de minéralogie* (1790) ; *Principes chimiques de la technologie* (1794) ; *Histoire des sciences naturelles* (1797-1799) ; *Histoire de la chimie* (1797-1799). — Son fils, LÉOPOLD, né en 1788, mort en 1853, fut nommé, en 1817, professeur de chimie à Heidelberg. Il a laissé : *Manuel de chimie théorique* (1841) ; *Traité de chimie* (1844), etc.

GMÉLINITE n. f. Silicate naturel hydraté d'aluminium, de calcium et de sodium, appartenant au genre zéolite, de formule : $H^{12}(Na^2,Ca)Al^2Si^4O^{18}$. (On dit aussi HYDROLITE.)

G. M. T. Sigle désignant le *temps moyen civil* de Greenwich. On lui a substitué *temps universel* (T. U.).

GMÜND ou **GEMÜND**, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Jagst) ; 20.500 hab. Fabrique de bijouterie et d'orfèvrerie. Eglises remarquables (Saint-Jean, etc.), et anciens cloîtres. Cette ville libre impériale fut donnée au Wurtemberg par la paix de Lunéville (1801).

GMUND, ville d'Autriche (Bas-Danube) ; 4.400 hab. Sources ferrugineuses.

GMUNDEN, ville d'Autriche (Haut-Danube), au point où la Traun, affl. du Danube, sort du lac Traun ; 7.780 hab. Ch.-lieu de district. Sources salines.

GNAC [*gn* mll.] n. m. (origine douteuse). *Pop.* Discussion, dispute. || Défaut de clarté, d'honnêteté.

GNACARE [*ghna*] n. f. (ital. *gnaccara*). Mus. Cymbale. (Vx.)

GNAF [*gn* mll.] n. m. (probablem. onomatopée imitant le bruit du ligneul que tire l'artisan). *Pop.* Savetier.

GNAFFER [*gn* mll. *a-fé*] v. tr. *Pop.* Saveter, rapetasser.

GNAFLE [*gn* mll.] n. f. *Pop.* Mauvais coup de dés.

Gnafron [*gn* mll.] (de *gnaf*), compère de Guignol, dans les marionnettes lyonnaises. (Il est représenté sous les traits d'un savetier, avec une cas-quette de soie et un tablier de cuir.)

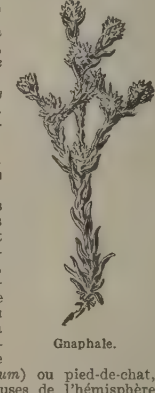
Gnaphale.

GNANGNAN ou **GNAN-GNAN** [*gn* mll.] adj. (onomatopée). Mou, lent, qui geint au moindre effort : *Une personne* GNANGNAN.
— Substantiv. : *Ces gens que le peuple appelle des* GNANGNANS. (J.-K. Huysmans.) [On écrit aussi GNIANGNIAN.]

GNAPHALE [*ghna-fal'*] n. m. Genre de plantes, de la famille des composées.
— ENCYCL. Les *gnaphales* sont des herbes ou, plus rarement, des plantes suffrutescentes, couvertes d'un duvet tomenteux, laineux, souvent blanchâtre, à feuilles alternes et entières, dont les capitules, groupés en corymbe, sont entourés d'un nombre indéfini de bractées blanchâtres ou brunâtres, souvent laineuses. Il y a plus de cent espèces de ce genre réparties sur tous les continents. Le gnaphale dioïque (*gnaphalium dioicum*) ou pied-de-chat, commun dans les régions montagneuses de l'hémisphère boréal, a été employé comme béchique. L'edelweiss (*gnaphalium leontopodium*) peut être rattaché à ce genre.

GNAPHOSE [*ghna-fôz*] n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des drassidés, comprenant des araignées de taille assez forte, de teinte sombre et uniforme, avec les pattes souvent plus claires, qui vivent sous les pierres, et dans les bois sous la mousse. (On en connaît plus de cinquante espèces de l'hémisphère boréal. L'espèce type [*gnaphosa lucifuga*] est commune en France : c'est la *pythonisse lucifuge* des vieux auteurs. Le corps seul a 1 cm.)

Gnaphose.

GNAPTOR [*ghna*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant des blaps courts et renflés, bombés, noir brillant. (On peut les trouver dans les paquets de laine brute : le *gnaptor spinimanus* est répandu depuis la Hongrie jusqu'à Smyrne, et le *gnaptor prolixus* est propre à l'Anatolie.)

GNARI, province du Tibet, comprise entre l'Himalaya au S. et les Kouen-lun au N., et s'étendant sur les plateaux désertiques du Tibet occidental. Ses habitants, de race tibétaine, font le commerce

important de l'or et du sel. Villes princ. : Gartock et Rondock.

GNATHOBDELLIDÉS n. m. pl. Ordre d'annélides hirudinés, dépourvus de trompe, mais possédant un pharynx armé de mâchoires. (Les principaux genres sont la *sangsue médicinale*, la *néphélis*, etc.)

GNATHOCÈRE [*ghna*] n. m. Genre d'insectes coléoptères ténébrionidés, comprenant de petits ulomines de 3 ou 4 mm., roux, brillants, avec deux saillies sur la face. (Les gnathocères vivent dans le bois pourri, les détritus; deux espèces qu'on trouve en Europe, *gnathocerus cornutus* et *maxillosus*, ont été transportés partout avec les navires.)

Gnathocère.

GNATHOPHAUSIE [*ghna, fô-zî*] n. f. Genre de crustacés de l'ordre des mysidacés qui habitent les profondeurs abyssales.

GNATOPHORE [*ghna-to-for'*] adj. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *phoros*, qui porte). Se dit d'un mollusque qui possède des mâchoires.

— N. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui possèdent des mâchoires. (Suivant qu'ils ont leurs mâchoires simples ou surmontées d'une lame accessoire, les gnatophores sont divisés en *holognathes* et *élasmognathes*.)

GNATHOPODE [*ghna*] n. m. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *pous, podos*, pied). Appendice des crustacés, plus ordinairement appelé patte-mâchoire. (On dit aussi MAXILLIPÈDE.)

GNATHORRAGIE [*ghna, jî*] n. f. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *rhagê*, rupture). Hémorragie de la paroi interne de la joue.

GNATHOTHÈQUE [*ghna-to-tèk'*] n. f. (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *thèkê*, boîte). Revêtement tégumentaire de la mâchoire inférieure des oiseaux (par opposition à *rhinothèque*, qui est celui de la mâchoire supérieure).

GNECCO (Francesco), compositeur dramatique italien, né à Gênes en 1769, mort à Milan en 1810. Il débuta en 1793 à la Scala de Milan, avec un opéra bouffe *lo Sposo di tre, marito di nessuna*, et donna au même théâtre *la Prova d'un opera seria* (1805), qui obtint plus tard un grand succès à Paris; *gli Ultimi due giorni di carnevale* (1806) et *i Falsi galantuomini* (1809). On cite encore de lui *gli Bramini, le Nozze de' Sanniti, la Scena senza scena, Arsace e Semiramide, Carolina e Filandro, le Nozze di Lauretta*, etc. Sa musique se faisait remarquer par le mouvement et la verve scénique.

GNEISENAU (Auguste-Guillaume-Antoine, comte NEITHARDT DE), feld-maréchal prussien, né à Schildau en 1760, mort à Posen en 1831. Il prit part à la guerre d'Amérique (1780), dans les rangs de l'armée anglaise. Il n'était que capitaine dans l'armée prussienne en 1806. La défense de Colberg le tira de son obscurité. Nommé major, il contribua à la réorganisation de l'armée, et devint le chef militaire de la *Tugendbund*. Chef de l'état-major de Blücher en 1813, il fut anobli après la bataille de Leipzig. A Waterloo, il sut arriver à temps pour décider de la victoire. Il fut gouverneur de Berlin, puis feld-maréchal (1825), et mourut du choléra en allant commander l'armée de l'Est contre les Polonais insurgés (1831).

GNEISS [*ghnè-iss'*] n. m. (mot saxon). Roche composée de quartz, de mica en paillettes et de feldspath, avec structure schisteuse. || *Gneiss œillé*, Gneiss dans lequel de gros cristaux arrondis et lenticulaires de feldspath ou de quartz sont englobés dans une masse feuilletée, composée de quartz, de feldspath et de mica.

— ENCYCL. Le passage des *gneiss* aux granits n'est pas marqué par un brusque changement dans la nature de la roche; le gneiss y devient un véritable granit schistoïde. Le gneiss passe souvent au micaschiste. Le passage s'opère par la diminution du feldspath comparativement à la quantité de quartz et de mica.

Les gneiss ne sont pas forcément des roches d'origine ignée; ce sont d'anciennes roches métamorphisées, tantôt d'origine sédimentaire (orthogneiss), tantôt d'origine volcanique (paragneiss).

GNEISSIQUE [*ghnè-sik'*] adj. Qui est de la nature, qui a les caractères du gneiss : *Les granits* GNEISSIQUES *sont des termes de passage entre le granit et les gneiss.* (On a dit aussi GNEISSEUX.)

GNEIST (Rodolphe), jurisconsulte allemand, né et mort à Berlin (1816-1895). D'abord magistrat (1841), puis professeur à l'université de Berlin (1844), il entra dans la vie politique comme député de Stettin (1858), et se distingua, lors du *kulturkampf*, par son ardeur contre les catholiques. Juriste éminent, il a laissé de nombreux ouvrages sur les institutions de l'Angleterre, notamment *Histoire du « self government » anglais* (1863); *Histoire de la Constitution anglaise* (1882).

GNÉTACÉES [*ghné, sé*] n. f. pl. Famille de plantes, de la classe des gymnospermes.

— ENCYCL. Bot. Cette famille, qui occupe le rang le plus élevé parmi les gymnospermes, ne renferme que les trois genres *éphèdre, gnète* et *welwitschie* qui se distinguent très nettement par leur appareil végétatif. Les fleurs des *gnétacées* sont unisexuées.

Gnète : *a*, portion d'inflorescence.

GNÈTE n. m. Genre type de la famille des gnétacées.

— ENCYCL. Les *gnètes* (*gnetum*) sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, dont les fleurs unisexuées, parfois dioïques, forment des épis denses ou interrompus. On en connaît une quinzaine d'espèces, de l'Asie et de l'Amérique tropicales. Le *gnetum gnemon*, de Java, est cultivé pour ses graines comestibles. Le *gnetum funiculare* fournit une écorce textile. Le *gnetum urens* contient dans ses rameaux un suc mucilagineux et rafraîchissant; sa graine est aussi comestible.

GNÉTHOL n. m. Succédané du gaïacol auquel il serait supérieur comme analgésique. || Syn. de ÉTHACOL.

GNETOPSIS [*gné-to-psiss*] n. m. Nom donné par B. Renault à des graines fossiles du terrain houiller de Saint-Étienne, montrant tous les détails de leur structure interne.

GNIANGNIAN n. m. et adj. V. GNANGNAN.

GNIDE, ville de l'ancienne Asie Mineure. V. CNIDE.

Gnide (LE TEMPLE DE), poème en prose, en sept livres, par Montesquieu, qui donne cet opuscule comme une traduction d'un manuscrit grec ignoré (1725). Ce petit ouvrage, paru sans nom d'auteur, obtint un vif succès. Le sujet en était l'amour de deux jeunes gens pour deux jeunes filles, leur séparation momentanée, la jalousie à laquelle ils s'abandonnaient, leur réconciliation finale. Il y avait là un large prétexte à des tableaux voluptueux. Ils ne manquent point, mais quelque peu gâtés par un style à la fois fleuri et froid.

GNIDIE [*dî*] n. f. Bot. Genre de thymélées renfermant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs groupées en cymes terminales.

— ENCYCL. Les *gnidies* croissent toutes au cap de Bonne-Espérance. On en connaît environ quarante espèces, dont la plupart sont cultivées dans les serres tempérées ou les orangeries, pour leur feuillage persistant et d'un vert gai, et pour leurs fleurs dont l'odeur rappelle celle de l'héliotrope.

Gnidie.

GNIÉDITCH (Nicolas Ivanovitch), poète russe, né à Poltava en 1784, mort à Saint-Pétersbourg en 1823. Il a traduit en vers *l'Iliade* et les plus beaux ouvrages de Voltaire, Chénier, Shakespeare, Byron, et publié plusieurs volumes de poésie : *Chansons populaires des Grecs modernes* (1817); *les Pêcheurs* (1820); etc.

GNIEWKOVO (en allem. **Argenau**), ville de Pologne (prov. de Posnanie); 3.400 hab. Occupée par l'Allemagne en 1939.

GNIEZNO (en allem. **Gnesen**), ville de Pologne (Posnanie), dans une plaine lacustre, entre des étangs drainés vers la Wartha; 25.000 hab. Fabriques de toiles et de draps. Belle cathédrale d'un archidiocèse reconstitué en 1925 et qui, de 1821 à 1925, avait été uni à celui de Posen. Gnesen, jadis une des capitales de la « Grande Pologne », est demeurée presque purement polonaise, même sous la domination prussienne. Occupée par l'Allemagne de 1939 à 1944.

GNIPHON (Marcus-Antonius), rhéteur latin, né en Gaule en 114 av. J.-C. Il étudia à Alexandrie, se rendit à Rome, où il enseigna avec éclat. Il fut le précepteur de César, et eut Cicéron comme élève. Il avait composé un ouvrage en deux livres sur la bonne latinité (*De latino sermone*).

GNOCCHI [*gn* mll. *o-ki*] n. m. pl. (mot italien). Sorte de quenelle de pâte obtenue par un mélange de farine, œufs, fromage (gruyère ou parmesan) pochés à l'eau salée.

GNOGNOTE [*gn* mll.] n. f. (origine douteuse). *Pop.* Chose sans valeur : *C'est de la* GNOGNOTE.

GNOIEN, ville d'Allemagne (Mecklembourg), sur la Regnitz; 3.030 hab.

GNOLE [*gn* mll.] n. f. *Pop.* Eraflure faite à une toupie par une autre toupie en mouvement. Syn. de GNON.

— *Par extens.* Coup, gifle : *Recevoir une* GNOLE.

— *Adjectiv.* Imbécile, niais : *Avoir l'air* GNOLE. *C'est* GNOLE. (On écrit aussi GNIOLE.)

GNOLE [*gn* mll. *ol'*] ou **GNÔLE, GNIÔLE, GNIAULE, NIAULE** n. f. Argot milit. Eau-de-vie.

GNOLI (Domenico), poète et érudit italien, né et mort à Rome (1838-1915). Ses premiers recueils de vers : *Odes du Tibre* (1879) et *Nouvelles odes du Tibre* (1885) eurent peu de succès. Il changea alors sa manière, et publia sous le pseudonyme de GIULIO ORSINI, des vers d'inspiration romantique : *Entre terre et astres* (1903); *Jacovella* (1905). Gnoli a écrit en outre des études critiques : *Etudes littéraires* (1883); *les Poètes de l'école romaine* (1913); etc.

GNOME [*ghnôm'*] n. m. (mot forgé par Paracelse sur le gr. *gnômê*, intelligence). Personnage surnaturel, imaginé par les cabalistes.

— ENCYCL. Esprits de la terre et des montagnes, les *gnomes*, généralement hideux et difformes, tandis que leurs femmes les gnomides étaient d'une grande beauté, veillaient sur les trésors souterrains. Le *gnome* s'attachait aux mineurs et les protégeait, et était souvent malfaisant pour les autres humains. En Allemagne, le gnome Rubezahl fut rendu populaire par les contes de Musæus.

GNOMIDE [*ghnô*] n. f. Femme du gnome.

GNOMIQUE [*ghnô-mik'*] adj. (du gr. *gnômê*, sentence). Littér. Qui contient des maximes (en parlant des poèmes) : *Les critiques de Caton sont un poème* GNOMIQUE. || *Poètes gnomiques*, ou substantiv. *Les gnomiques*, Ceux qui ont composé en vers des maximes morales.

— Gramm. *Aoriste gnomique*, Aoriste employé au mode indicatif pour marquer un fait général d'expérience. [Cet aoriste, appelé aussi *d'expérience* et, assez inexactement, *d'habitude*, est surtout employé en grec et en latin. On en trouve quelques exemples en français : *Qui ne* SUT *se borner ne* SUT *jamais écrire.* (Boileau.)]

— ENCYCL. Littér. La *poésie gnomique* a été florissante chez les Grecs, surtout au VIe siècle av. notre ère. Elle prit alors son véritable caractère : celui d'une philosophie morale et familière, qui prétend résumer l'expérience et donner à tous des conseils pratiques. Les principaux représentants de cette littérature ont été Théognis, Phocylide, Solon. Les Latins eurent les *Sentences* de Publius Syrus et les *Distiques* de Dionysius Caton. Au temps de la Renaissance, la poésie gnomique fut représentée par les quatrains moraux de Pibrac.

GNOMOLOGIE [*ghnô, jî*] n. f. (gr. *gnômologia*; de *gnômê*, sentence, et *logos*, discours). Recueil de sentences. || Emploi des sentences, des citations.

GNOMOLOGIQUE [*ghnô, jik'*] adj. Relatif à la gnomologie : *Philosophie* GNOMOLOGIQUE.

GNOMON [*ghnô-mon*] n. m. (lat. *gnomon*; gr. *gnômôn*). Instrument se composant d'un style quelconque faisant ombre sur une surface plane et horizontale, et destiné à indiquer, d'après la longueur de l'ombre du style, la hauteur du soleil et de la lune au-dessus de l'horizon, et leur orientation, c'est-à-dire l'heure.

— ENCYCL. Sur une surface horizontale, on trace une ligne bien droite qui coïncide avec la méridienne du lieu. Sur cette ligne, on pose l'extrémité du gnomon, maintenu vertical. Au moment du midi vrai, on mesure cette ombre. D'autre part, on connaît la longueur du style. En appelant L cette longueur, *l* la longueur de l'ombre du style, α la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon, on a :

$$tg\ \alpha = \frac{L}{l}.$$

Comme l'astre a un diamètre apparent, on commettait une erreur dans la mesure de *l*; c'est pourquoi les anciens, qui avaient déjà fait cette remarque, employaient des *gnomons* dont l'extrémité était surmontée d'une boule, la longueur *l* était comptée à partir du centre de l'ombre de cette boule. On peut d'ailleurs avec le gnomon tracer la méridienne du lieu à partir du pied du style; il suffit de déterminer dans une même journée deux ombres d'égale longueur, et de tracer leur bissectrice.

Si l'on fait cette opération aux deux solstices, il est facile de calculer la latitude du lieu.

La méthode du gnomon fut connue dans l'antiquité. A Rome, au temps d'Auguste, on avait établi un gnomon sur le champ de Mars en utilisant un obélisque rapporté d'Egypte et qui avait plus de 30 m. de hauteur. Dans les temps modernes, deux gnomons ont eu quelque célébrité : celui de l'église Sainte-Pétrone, à Bologne, construit en 1653 par J.-D. Cassini, et celui de l'église Saint-Sulpice, à Paris, établi par Lemonnier en 1742.

GNOMONIE [*ghnô-mo-nî*] n. f. Champignon du groupe des sphériacées, dont la fructification se développe sous l'épiderme des feuilles, qu'elle déchire. (Une espèce cause parfois une maladie du cerisier.)

GNOMONIQUE [*ghnô-mo-nik'*] n. f. Art de construire des cadrans solaires ou lunaires dits *gnomons*.

— ENCYCL. D'après Diogène Laërce, Anaximandre aurait, le premier, établi un gnomon en Grèce. D'après Hérodote, ce serait aux Chaldéens que serait due cette invention. Vitruve nous a conservé les noms des différents genres de cadrans solaires employés chez les anciens, ainsi que ceux de leurs inventeurs, Bérose, Aristarque de Samos, Eudoxe de Cnide, Scopus de Syracuse, Parménion, etc. Les anciens avaient aussi des cadrans portatifs à suspension, dont on a retrouvé quelques types.

Enfin, les Arabes nous ont laissé un grand nombre de traités de *gnomonique*.

GNOMONISTE [*ghnô-mo-nisst'*] n. m. Celui qui s'occupe de l'art de construire des gnomons.

GNON [*gn* mll.] n. m. (origine douteuse). Argot. Coup : *Recevoir un* GNON.

Gnophos.

GNOPHOS [*ghnô-foss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, comprenant des phalènes voisines des boarmies, de taille médiocre, à ailes larges, grises variées de brun. (La chenille du *gnophos obscuraria*, de France, gris clair ou gris rougeâtre, se trouve en avril sur les orpins, les buplèvres.)

GNORIME [*ghno*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes scarabéides, propres à l'hémisphère boréal. (Le *gnorimus nobilis* est commun en France, il est doré verdâtre, piqueté de blanc; long de 15 à 18 mm., il se trouve en été sur les fleurs de sureau; sa larve se développe dans les vieux arbres.)

Gnorime.

GNOSALL, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford), sur le canal de Liverpool à Birmingham; 4.600 hab.

GNOSCOPINE [*ghnoss-ko*] n. f. Alcaloïde $C^{34}H^{38}N^{2}O^{11}$ extrait des eaux mères de purification de la narcotine.

GNOSE [*ghnôz'*] n. f. (du gr. *gnôsis*, connaissance). Théol. Science supérieure aux croyances vulgaires : *On a voulu introduire une fausse* GNOSE *à la place de la véritable.* (Bossuet.)

— Hist. relig. Doctrine des gnostiques. V. GNOSTICISME.

— Occult. Philosophie suprême, contenant toutes les connaissances sacrées, objet de l'enseignement réservé aux initiés.

GNOSIMAQUE [*ghno, mak'*] n. m. (du gr. *gnôsis*, science, et *makê*, combat). Nom de sectaires qui combattaient toute science, et que l'on ne connaît que par saint Jean Damascène qui ne précise ni où ni quand ils ont vécu.

GNOSSE. Géogr. anc. V. CNOSSE.

GNOSSIEN [*ghno-si-in*], **ENNE.** Géogr. anc. Natif ou habitant de Gnosse : *Les* GNOSSIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Gnosse ou à ses habitants.

GNOSTICISME [*ghnoss-ti-sissm'*] n. m. (de *gnostique*). Système de philosophie religieuse, dont les partisans prétendaient avoir une connaissance complète et transcendante de la nature et des attributs de Dieu : *Le* GNOSTICISME *se rapproche à la fois du platonisme et du manichéisme.*

— ENCYCL. Suivant les gnostiques, d'un « dieu » ineffable est sorti par émanation le monde où nous sommes. Il

a commencé par des esprits purs de tout mélange. A la fin est venue la matière, principe du mal. Aussi, la vie, le mariage, la propriété des choses matérielles doivent être condamnés. Le *gnosticisme* se tirait des difficultés pratiques de ces formules en avançant que la chair et la matière sont mauvaises, mais qu'il n'y a qu'à les mépriser en esprit, tout en y cédant en fait. Le gnosticisme ne compta pas moins de soixante-dix sectes qu'on ramène d'habitude à cinq groupes : le groupe *palestinien*, dont l'un des chefs fut Simon le Magicien, où des emprunts sont faits au polythéisme comme à la Bible ; le groupe *assyrien*, plus proche de Zoroastre ; le groupe *égyptien*, qui posséda Basilide et Valentin ; le groupe *sporadique* (ou *disséminé*), néoplatonicien et éclectique, où enseigna le communiste Carpocrate ; le groupe *asiatique*, qui, avec Marcion et les marcionites, joua plus que les autres des textes évangéliques.

GNOSTIQUE [*ghnoss-tik'*] n. m. (gr. *gnôstikos* ; de *gnôsis*, connaissance). Qui possède la perfection de la science chrétienne. || Partisan du gnosticisme : *Le prestige des noms hébreux ou supposés tels était un des moyens de séduction qu'employaient les* GNOSTIQUES *auprès des gens simples.* (Renan.)

— *Adjectiv.* Relatif au gnosticisme : *Hérétiques* GNOSTIQUES. *Des livres* GNOSTIQUES.

gnothi seauton [*ghnô-ti-sé-ô-ton'*] (mots gr. signif. *Connais-toi toi-même*). Maxime qui était gravée au fronton du temple de Delphes, et dont on attribuait parfois l'invention au sage Chilon, et que Socrate avait adoptée. (On la cite aussi sous sa forme latine : *Nosce te ipsum.*)

GNOU [*ghnou*] n. m. (mot hottentot). Genre d'antilopes africaines.

— ENCYCL. Les *gnous* (*connochætes*) sont à peu près de la taille d'un âne ; leur train de derrière, fin et surbaissé, rappelle celui du cheval, dont ils ont la queue ; leur train de devant, épais et haut, leur tête énorme, à cornes recourbées en crochets, sont ceux d'un bœuf ; leur pelage est foncé, beaucoup plus fourni en avant qu'en arrière. Ce sont des antilopes farouches, vivant en troupes (d'où leur nom de WILDBEST). On en connaît trois espèces : gnou taurin ou gorgon, le gnou à crinière blanche et le gnou à queue blanche.

Gnou, et *a*, gnou gorgon.

G. O., abrév. de *grand officier*.

GO (TOUT DE) loc. adv. (de *gober*. — Dans d'anciens textes : TOUT DE GOB, tout d'un trait). Sans difficulté (au propre et au fig.) : *Avaler quelque chose* TOUT DE GO. *Ça va* TOUT DE GO. || Sans façon, sans cérémonie : *Excusez, si j'entre comme ça* TOUT DE GO.

GOA, ville et port de l'Inde péninsulaire, sur la côte occidentale du Deccan, baignée par la mer d'Oman ; 12.000 hab. Capitale de l'Inde portugaise, Vilhanova-de-Gôa est entourée sur la côte de Malabar d'un territoire enclavé dans la présidence de Bombay et peuplé de 515.770 hab. sur une superficie de 3.805 km². C'est une ville déchue, bâtie en 1765 à quelques kilomètres de la cité ruinée qu'Albuquerque avait fondée en 1510. Sa cathédrale possède le corps de saint François-Xavier.

Goa (POUDRE DE), poudre formée naturellement dans les fentes de l'*andira araroba*, arbre de la famille des papilionacées qui croît au Brésil, où elle est très employée contre certaines maladies de peau. (Elle contient 84 p. 100 d'acide chrysophanique.) || Syn. de ARAROBA n. f.

go ahead ! [*go-a-hèd'*] loc. angl. signif. *Marchons !...*

GOAJIRA, presqu'île septentrionale de la Colombie, fermant à l'ouest le golfe de Maracaïbo ; 22.500 hab. (*Indiens goajiros*), sur 12.000 km². Contrée montagneuse (860 m. dans la Sierra Macuira) riche en bois de Brésil, en cuirs, en salines.

GOAJIROS ou **GUAJIROS**, Indiens de la presqu'île de *Goajira* (Colombie) : *Un* GOAJIRO.

— ENCYCL. Les *Goajiros*, qui parlent un dialecte chibcha, sont des hommes de grande taille, de couleur brique et à face large. Leurs femmes sont réputées pour leur beauté plastique. Ils font le trafic du poisson, de la viande sèche, du bois, du sel et des cuirs.

GOAL [*gôl*] n. m. (mot angl.). Sports. But, au foot-ball, au polo, etc. || Le point que vaut la réussite d'un « but ». || Le joueur qui garde le but : GOAL-*keeper*.

GOAR (saint), anachorète du VIe ou du VIIe siècle. Né en Aquitaine, il se retira dans un ermitage sur la rive gauche du Rhin, au lieu qui plus tard prit son nom et où s'éleva un monastère bénédictin, transformé au XIIe siècle en chapitre régulier de Saint-Augustin. Il est en Allemagne le patron des potiers et des hôteliers.

GOAR (Jacques), helléniste et liturgiste français, né à Paris en 1601, mort à Amiens en 1653. Entré en 1619 chez les dominicains, il devint, en 1652, vicaire général de son ordre. Son principal ouvrage est un tableau de la liturgie grecque, *Euchologium seu Rituale Græcorum* (1647). Il a publié et traduit plusieurs écrivains byzantins pour le recueil des Historiens byzantins.

GOAVE, localités de l'île et de la république d'Haïti (Grandes Antilles), dont l'une, le **Grand-Goave**, est un petit port sur la baie de Léogane, et l'autre **Petit-Goave** (5.000 hab.) faillit devenir au XVIIIe siècle la capitale de la colonie française de Saint-Domingue.

GOBAGE n. m. (de *gober*). *Pop.* Action de gober.

GOBAIN (saint), prêtre et martyr, né probablement en Irlande, il passa en France vers 650 et construisit dans la forêt de Coucy un ermitage qui donna naissance à *Saint-Gobain*. Clotaire III avait pour lui une grande vénération. — Fête le 20 juin.

GOBALI n. f. Très petite barque corse, employée sur les étangs et en particulier sur l'étang de Bigouglia.

GO-BANG n. m. Jeu de dames, pratiqué au Japon.

— ENCYCL. Le *go-bang* se joue sur un damier comprenant quatre cents cases. Chaque joueur, à tour de rôle, pose un pion sur le damier. Il s'agit, pour gagner, de placer cinq pions sur cinq cases consécutives, horizontalement, verticalement ou diagonalement. On appelle aussi ce jeu DAMES JAPONAISES.

GOBANTE adj. f. (de *gober*). *Pop.* Très séduisante : *Femme* GOBANTE.

GOBAT (Samuel), évêque évangélique suisse, né à Crémine (canton de Berne) en 1799, mort à Jérusalem en 1879. Il entra à la Maison des missions de Bâle (1821). En 1826, il fut chargé d'évangéliser l'Abyssinie. Il s'établit à Gondar. Il fut nommé (1846) évêque de Jérusalem. Il a laissé un curieux *Journal d'un séjour en Abyssinie pendant les années 1830-1832* (1834).

GOBATTI (Stefano), compositeur italien, né à Bergantino en 1852, mort à Bologne en 1913. A peine âgé de vingt et un ans, il donna au Théâtre communal de Bologne, à la fin de 1873, un opéra intitulé *i Goti*, dont le succès fut éclatant. Deux ans après, il faisait représenter sur le même théâtre *Luce*, en cinq actes, avec un égal succès, et en 1881 *Cordelia*. Gobatti se voua à l'enseignement, à Bologne.

GOBBAERTS (Jean-Louis), compositeur de musique belge, né à Anvers en 1835, mort à Saint-Gilles (Bruxelles) en 1886. Élève du conservatoire de Bruxelles, il publia ensuite *douze cents* petits morceaux, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de STREABBOG, LÉVY, ou LUDOVIC. Il est aussi l'auteur d'une *Méthode* de piano.

GOBBE ou **GOBE** n. f. Boulette pour engraisser la volaille, ou pour empoisonner les animaux nuisibles.

GOBE-DIEU n. m. invar. *Ironiq.* Qui communie souvent.

GOBE-GOUJONS n. invar. Qui fait maigre chère. (Vx.)

GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph), archevêque constitutionnel de Paris, né à Thann (Alsace) en 1727, guillotiné à Paris en 1794. Chanoine de Porrentruy, puis sacré évêque *in partibus* de Lydda (1772), il administrait la partie française du diocèse de Bâle quand, en 1789, le clergé de Belfort le députa aux Etats généraux. Il prêta serment à la Constitution civile et fut élu évêque par les collèges électoraux du Haut-Rhin, de la Haute-Marne et de Paris. Il opta pour ce dernier siège et assista l'évêque d'Autun au sacre des premiers prélats constitutionnels ; favorisa le culte de la Raison. Négociant en secret avec le pape, en même temps il favorisait le mariage des prêtres. Il finit par s'unir à Chaumette, à Hébert et à Clootz, et, sur leurs conseils, déposa à la Convention ses insignes épiscopaux sur le bureau du président. Arrêté avec Hébert et Chaumette, à l'instigation de Robespierre, il fut condamné à mort et exécuté.

GOBELET [*lè*] n. m. (de l'anc. français *gobel* d'origine douteuse). Vase à boire, rond, avec ou sans anse, ordinairement sans pied, moins large et plus haut qu'une tasse. || *Par extens.* Verre sans pied.

— Ustensile en forme de gobelet à boire, sans anse, ordinairement de fer-blanc, qui sert à escamoter, à faire des tours. || *Tour de gobelet*, Tour d'escamotage exécuté avec des gobelets. || Sorte de petit vase tronconique, en cuir, etc., servant à lancer les dés à jouer.

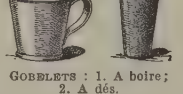

GOBELETS : 1. A boire ; 2. A dés.

— Fig. *Joueur de gobelets*, Fourbe.

— Bot. Tige qui porte plusieurs fruits attachés ensemble, comme le gland, la faîne, la noisette. || *Gobelet d'eau*, Nom vulgaire des *golylioles*.

— Hist. Le premier des sept offices de la maison du roi, divisé en panneterie-bouche (tout ce qui regardait le couvert du roi, le pain, le linge, le fruit) et échansonnerie-bouche (le vin et l'eau). || *Chef du gobelet*, Premier officier de bouche, chargé notamment de faire l'essai des viandes et des boissons.

— Hortic. Taille de certains arbres fruitiers dans laquelle le bas est extérieurement aussi large que le haut.

— Pharm. Vase fait d'un bois doué de propriétés médicamenteuses dans lequel on laissait jadis séjourner de l'eau qui prenait ainsi des propriétés thérapeutiques : GOBELET *de gaïac*, etc.

— Pyrotechn. Enveloppe en carton, fortement serrée à ses deux extrémités, qui contient la fusée.

— ENCYCL. Archéol. Généralement en cristal, en verre ou en métal le *gobelet* se faisait aussi en bois. Les gobelets sans ornements en relief étaient souvent calibrés de manière à pouvoir rentrer les uns dans les autres ; la réunion en composait une *pile*, parfois incluse dans un récipient appelé *coupe*, ou dans un étui nommé *gobelière*. Dans le service de la table, au moyen âge, le gobelet d'essai devait être placé au haut bout de la table.

Au XIVe siècle et au XVe siècle, le *gobelet* fut un récipient extrêmement luxueux en or, en argent, en cristal de roche, en vermeil. Les moins portatifs étaient munis d'un couvercle orné de pierreries. Au XVIIe siècle, le gobelet est de forme plus sobre, et moins somptueux ; il conserve cependant le privilège de servir au monarque pour boire à table et il continue à être l'une des pièces honorables de l'argenterie. Au XVIIIe siècle, le gobelet d'argent figura encore dans la plupart des riches maisons. On se servit également à cette époque de gobelets en porcelaine de Saxe, de Sèvres, puis de Chine et du Japon décorés avec un art exquis. On continue, de nos jours, à faire usage de gobelets en verre ou en cristal.

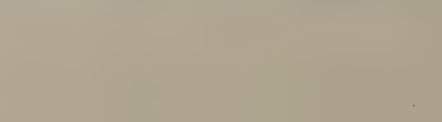

GOBELETS : 1. Antique ; 2. A pieds (XVe s.) ; 3. En verre émaillé (XVIe s.) ; 4. A couvercle (XVIIe s.).

GOBELETERIE [*rî*] n. f. Fabrication et commerce de gobelets, de verres à boire, etc.

GOBELETIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui fabrique ou vend des gobelets, etc.

GOBELIÈRE n. f. (de *gobelet*). Etui ou custode de bois, de cuir, et même d'orfèvrerie, qui servait anciennement à renfermer les gobelets.

GOBELIN n. m. (bas lat. *gobelinus* ; gr. *kobalos*). Démon, lutin.

— ENCYCL. V. GOGUELIN.

Gobelins (MANUFACTURE NATIONALE DES). Henri IV fit venir des Flandres, en 1601, deux cents tapissiers qui furent placés sous la direction de Marc De Coomans et François Delaplanche, et qui, logés tout d'abord au palais des Tournelles, s'installèrent bientôt au faubourg Saint-Marcel, au bord de la Bièvre, dans la maison que leur cédèrent les *Gobelins*, célèbre famille de teinturiers établis là depuis le XVe siècle. Les ateliers de tapisserie de Paris s'attachèrent à la tradition naturiste du moyen âge. La première manufacture des Gobelins, dirigée par les De Coomans, a exécuté des séries de compositions de Laurent Guyot, Guillaume Dumée, Antoine Caron, Simon Vouet, Michel Corneille, Le Sueur, Poussin, Philippe de Champaigne, etc. ; elle a laissé une glorieuse suite d'œuvres, aux bordures magnifiques, aux riches verdures. Ce fut à Maincy, en visitant la fabrique de tapisseries fondée en 1658 par Fouquet, qui en avait donné la direction à Le Brun, que Colbert émit l'idée bientôt adoptée par Louis XIV, de faire des Gobelins une manufacture royale de tapisseries ; on prit non seulement à Maincy le directeur, mais le matériel et les tapissiers que le surintendant Fouquet avait fait venir de Flandre et de Paris. Colbert acheta au sieur Leleu, le 6 juin 1662, l'hôtel des Gobelins ; l'acquisition ne fut transférée au nom du roi qu'en l'an 1667. La manufacture royale « des meubles de la couronne » eut pour premier directeur le peintre Louis Le Brun qui n'y établit pas seulement des tapissiers, mais encore des ouvriers de tous les métiers d'art. Parmi les plus célèbres suites de tentures exécutées à cette époque, on cite l'*Histoire d'Alexandre*, l'*Histoire du Roi*, les *Eléments*, les *Saisons*, les *Enfants jardiniers*, les *Mois* ou *Maisons royales* ; en 1666, Colbert fonda l'Ecole de Rome, dont les pensionnaires firent les cartons des *Actes des Apôtres* et des *Chambres du Vatican*, d'après Raphaël. Dès 1699, les ateliers ont quitté la Manufacture. Mignard, succédant à Le Brun, n'occupa qu'un personnel réduit par les années de guerre. L'art décoratif du XVIIIe siècle continue celui du XVIIe par toute une série d'œuvres inspirées de la mythologie, de l'Ancien Testament et de l'histoire de l'antiquité : l'*Iliade*, d'après Antoine et Charles Coypel ; l'*Histoire de Jason*, par Jean-François de Troy ; l'*Histoire de Thésée*, d'après Carle Vanloo, maintes autres tentures célèbres, d'après Natoire, Restout, Jeaurat ; Audran le Jeune adapte à la tapisserie les grotesques et les arabesques, en collaboration avec Louis de Boulongne et Corneille ; les animaux sont de François Desportes. Dans cette dernière catégorie, on cite les *Mois grotesques*, d'Audran, peut-être aidé par Watteau ; le *Don Quichotte* de Charles Coypel. Oudry compose *les Chasses de Louis XV*. Mais le maître de la tapisserie au XVIIIe siècle, c'est incontestablement François Boucher. Les années de la Révolution sont une période néfaste pour l'art des Gobelins. Sous l'Empire, les tapissiers en sont réduits à exécuter des copies de tableaux, que l'on encadre comme des tableaux. Et la décadence s'accentue, jusqu'à la fin du XIXe siècle. Sous la Restauration et sous Louis-Philippe ce ne sont que reproductions de tableaux. Sous la troisième République, se marque un commencement de retour à la décoration : compositions d'Edouard Toudouze pour la décoration du palais de justice de Rennes (1899), continuées par Gorguet ; l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Jean-Paul Laurens, offerte au musée de San-Francisco. En 1908, une ère nouvelle semble s'ouvrir pour la vieille manufacture, avec la nomination au poste d'administrateur, de Gustave Geffroy ; et c'est à Jules Chéret qu'il fait appel, ainsi qu'à Claude Monet, Adolphe Willette, J.-F. Raffaëlli.

GOBELIUS [*bé-li-uss*] n. m. *Fam.* Racoleur de dupes pour les tripots. || *Docteur Gobelius*, Même sens. (Vx.)

GOBELOTTAGE n. m. *Pop.* Action de gobelotter. || Repas copieux.

GOBELOTTER [*té*] v. intr. (de *gobelet*). *Fam.* Buvotter, boire à petits coups. || Festiner, faire des parties où l'on boit et mange. (On écrit aussi GOBELOTER.)

GOBELOTTEUR n. m. (de *gobelotter*). Pop. Qui aime à gobelotter ; noceur.

GOBE-MOUCHES n. m. invar. Ornith. Terme général désignant tous les oiseaux passereaux dentirostres des familles des muscicapidés, campophagidés, tyrannidés, etc.

— *Fam.* et *fig.* Homme crédule, niais, badaud.

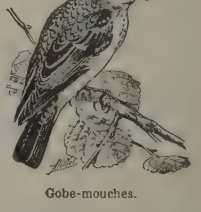

Gobe-mouches.

— Bot. Nom vulgaire donné à diverses espèces de plantes adaptées à la capture des insectes comme la dionée.

— Encycl. Ornith. Les *gobe-mouches* sont de taille petite ou médiocre, avec le bec aplati, crochu ou échancré à son extrémité, et une touffe de poils raides à sa base. Ils habitent l'ancien monde, au moins les gobe-mouches proprement dits, qui composent le genre *muscicapa*. Le petit *muscicapa griseola*, gobe-mouches gris, est commun en France, où habitent aussi le gobe-mouches noir (*muscicapa nigra*) et le gobe-mouches rougeâtre (*erythrosterna parva*). Ces oiseaux, surtout insectivores, ne dédaignent pas les graines; à la fin de l'été ils deviennent très gros, et on leur fait malheureusement une chasse acharnée; avec toutes sortes d'autres oiseaux utiles on les confond sous le nom de « becfigues ».

GOBER [*bé*] v. tr. (du celt. *gobb*, bouche). Avaler lestement et sans mâcher; manger en général : Gober *une huître, des œufs frais.*

— *Fig.* et *fam.* Croire légèrement, sans examen : *L'appât du gain fait* gober *bien des bourdes.* || Saisir à l'improviste : *On l'a* gobé *au sortir de chez lui.*

— Pop. *Gober une personne, une chose,* L'apprécier, l'aimer : *Et la femme vous* gobe *encore, pourvu que le cœur reste jeune.* (A. Daudet.)

— Loc. div. *La gober, Gober le morceau, l'appât,* Se laisser duper, être attrapé. || *Gober les mouches,* Perdre du temps à niaiser. — Croire légèrement tout ce qui se dit.

— *Intransitiv.* Fauconn. Chasser les perdrix avec l'autour et l'épervier.

— ***Se gober,*** v. pr. Au sens passif, Etre gobé, avalé : *L'huître* se gobe, *et ne se mâche pas.*

— Au sens réfléchi, *fig.* et *pop.* S'apprécier, s'aimer extrêmement : *Il* se gobe *par trop.*

GOBERGE n. f. (mot de même origine que *écoperche*). Perche servant à tenir pressé un ouvrage de menuiserie. || Petite planche mince, à l'usage des layetiers. || Nom donné aux petits ais qui se mettent en travers sur un fond de lit, pour soutenir la paillasse.

GOBERGE [*berj'*] n. f. Pêch. Morue sèche, merluche. (Dialectal.)

— Mar. Nom ancien d'un petit navire.

GOBERGER (SE) v. pr. (origine douteuse. — Prend un *e* muet après le *g* devant les voyelles a et o : *Il se gobergea. Nous nous gobergeons.*) S'amuser de quelqu'un : Gobergeons-nous *ensemble de ce cousin de meunier.* (Dancourt.) [Vx.]

— *Fam.* Se divertir : *Ils* se gobergent *en ville depuis trois jours.* || Prendre ses aises : Se gobergeR *dans un fauteuil.*

GOBERT (Jacques-Nicolas), général français, né à la Guadeloupe en 1760, mort à Guaraman (Espagne) en 1808. Entré à l'Ecole du génie en 1780, capitaine en 1792 aux armées du Nord et des Ardennes, destitué comme ex-noble, puis rappelé comme général de brigade, il fit les campagnes d'Italie (1800-1801). En 1802, envoyé à la Basse-Terre il y réprima rapidement une révolte de noirs. Revenu en France, Napoléon Ier l'envoya en Espagne pour secourir Dupont. Gobert, arrivé à Baylen, trouva l'armée française en désarroi; il y rétablit l'ordre, et se préparait à repousser l'ennemi quand il tomba frappé à mort par un boulet.

GOBERT (le baron Napoléon), philanthrope français, fils du précédent, né à Metz en 1807, mort au Caire en 1833. Il fut attaché à l'ambassade de France en Angleterre. Il est surtout connu pour avoir fondé deux prix de 10.000 francs à décerner, chaque année, l'un par l'Académie française, au morceau le plus éloquent d'histoire de France, l'autre par l'Académie des inscriptions, au travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

GOBET [*bè*] n. m. *Fam.* Morceau que l'on gobe; action de gober. || Celui qui gobe.

— Fig. et fam. *Un bon gobet,* Un homme crédule. (On dit aussi, en ce sens, au fém., gobette.)

— *Pop.* Vaurien.

— Quartier de bœuf. || *Les gobets,* Morceaux de rebut à bon marché.

GOBETAGE n. m. Action de gobeter. (On dit aussi goptage.)

GOBETER [*té*] v. tr. (Prend deux *t* devant un *e* muet : *Il gobettera.*) Jointoyer un mur. || Faire un gobetis. || Battre le terreau. || Dans la culture du champignon de couche, Revêtir les meules de calcaire. (On dit aussi gopter.)

GOBETIS [*tî*] n. m. (de *gobeter*). Plâtre gâché clair, ou mortier très liquide, jeté avec une truelle ou un balai.

GOBETTE [*bèt'*] n. f. *Pop.* Argot. Petite mesure de vin que délivrent les cantines des prisons. || *Payer la gobette,* Payer à boire.

— En certaines régions, Jeune fille.

GOBEUR, EUSE n. Qui gobe, avale lestement : *Un* gobeur *d'huîtres.*

— *Fig.* et *fam.* Qui croit tout ce qu'on lui dit : *Un grand* gobeur.

— N. m. Nom que l'on donne, dans certaines parties de la France, sur les bords de la Loire notamment, aux ouvriers débardeurs.

GOBI ou **CHAMO** (*désert sablonneux*), nom donné quelquefois à tout l'ensemble de la Mongolie, et affecté plus spécialement à la partie la plus déprimée de ce grand plateau; comme aussi à une grande partie du Turkestan oriental.

Le *Gobi mongol* est un désert pierreux et sablonneux d'où émergent comme des îles des masses de rochers rongées par les vents chargés de sable. Cette cuvette, qui se creuse jusqu'à 900 et 800 m. d'altitude, alors que l'ensemble du plateau s'élève en moyenne de 900 à 1.200 m., est ondulée de rangées de collines hautes de 30 à 300 m. au-dessus de la surface du plateau. Fermé de tous côtés aux vents humides, soumis par sa position à tous les excès du climat continental (de + 40° C. pendant le jour à — 20° pendant la nuit), le Gobi est, avec ses rivières de sable ou *cha-ho*, un type remarquable de région désertique. Il est inhabité, sauf sur ses lisières montagneuses, où l'eau douce est relativement facile à trouver. Les hautes herbes qui, au printemps, couvrent cette partie du Gobi lui ont fait donner par les Chinois les noms de « Terre aux Herbes, Pays des Hautes herbes ».

Le Gobi mongol n'est guère traversé que par les caravanes qui font le commerce du thé de Pékin à Irkoutsk par Ourga, ou de Kalgan à Semipalatinsk.

Le *Grand Gobi* ou *Ta-ko-pi*, situé dans le Turkestan oriental et se prolongeant vers le Gobi mongol dans l'O.-S.-O., est séparé par le cours inférieur du Tarim en *Hachoun-Gobi* ou *Ilkhuma* à l'E. et *Takla-Makan* à l'O. Le Hachoun-Gobi est, dans sa partie nord, un désert sec et rocailleux, haut de 1.200 m. environ; il est plus bas et sablonneux dans sa partie sud. Quant au Takla-Makan, plus grand, c'est un plateau ondulé, recouvert surtout de gravier ou de sable, dont l'altitude varie de 1.400 à 1.000 m. Le Suédois Sven Hedin en fit l'exploration.

GOBICHONNADE [*cho-nad'*] n. f. (de *gobichonner*). *Pop.* Repas copieux; partie de plaisir.

GOBICHONNER [*cho-né*] v. intr. (de *gober*). *Pop.* Festiner, mener joyeuse vie.

GOBICHONNEUR [*cho-neur*], **EUSE** n. et adj. Qui gobichonne, aime à gobichonner.

GOBIE ou **GOBIUS** [*bi-uss*] n. m. Genre de poissons, type de la famille des gobiidés, comprenant de petites formes allongées, à tête forte, dont on connaît plusieurs centaines d'espèces marines ou fluviatiles, réparties sur le globe.

Gobie.

— Encycl. Plusieurs espèces habitent la France; la plus grande est le *gobie de mer* (*gobius capito*), qui atteint 30 cm. Ces petits poissons se plaisent dans les rochers des côtes, où ils se fixent par leur disque ventral; certains construisent un nid d'herbes pour abriter leurs œufs; d'autres pondent dans les coquilles vides. Le *gobie noir* (*gobius niger*) de la Méditerranée est très recherché comme aliment; quelques espèces indiennes (*gobius setosus* et *gobius criniger*), sont considérées comme toxiques.

GOBIER [*bi-é*] n. m. Canal par où l'eau de mer entre dans la saline.

GOBIÉSOCIDÉS [*si-dé*] n. m. pl. Famille de poissons téléostéens de petite taille, dont les principaux genres sont *gobiesox* et *lepadogaster*.

GOBIESOX [*bi-é-sokss*] n. m. Genre de poissons, type de la famille des gobiésocidés, comprenant des formes à grosse tête avec mâchoires armées de fortes dents, et pourvus de deux ventouses thoraciques leur permettant de se fixer aux parois rocheuses. (Ils habitent les mers chaudes.)

GOBIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons téléostéens, comprenant un grand nombre d'espèces.

— Encycl. Les *gobiidés* sont de petite taille, avec une grosse tête, des yeux plus ou moins saillants, des nageoires pelviennes unies en une sorte de disque ventral. Ordinairement marins ou d'estuaires, les gobiidés comptent cependant quelques espèces d'eau douce. Ils sont carnivores. Leurs œufs, pondus en couche sur différents objets, sont gardés par le mâle. Principaux genres européens : *gobie, goujon commun, aphya.*

GOBILLARD [*bi-yar'*] n. m. Planche préparée pour faire des douves de cuve.

GOBILLE [*biy'*] n. f. (de *bille*, et d'un préfixe d'origine inconnue). Jeux. Bille à jouer. (Dialectal.)

— Techn. Pièce métallique, de forme sphérique. || Nom donné à de petites billes de bronze que l'on joint à des substances dont on veut opérer la pulvérisation et la trituration.

GOBILLEUR [*bi-yeur*] n. m. Argot. Juge d'instruction.

GOBIN n. m. (ital. *gobbino*, diminutif de *gobbo*, bossu). Bossu : *Maudit* gobin. (Boursault.) [Vx.]

GOBINEAU [*nô*] n. m. Pièce de céramique, employée pour le raccordement d'un carrelage.

GOBINEAU (Joseph-Arthur, comte de), diplomate et littérateur français, né à Ville-d'Avray en 1816, mort à Turin en 1882. Il passa son enfance en Bretagne, puis vint à Paris en 1835. Il débuta dans la carrière diplomatique en 1849; jusqu'en 1870, il la poursuit successivement en Suisse, à Berne (1849-1854), en Perse (1855-1858), en Grèce (1864-1868), au Brésil où il fut l'ami de l'empereur dom Pedro. Après la guerre de 1870, il représenta la France à Stockholm (1872-1877). Son principal ouvrage est l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* (1854 et 1884) [v. gobinisme]. Parmi les autres ouvrages de Gobineau, citons : *Ternove* (1848); *Trois ans en Asie* (1855-1858); *Voyage à Terre-Neuve* (1861); *Traité des écritures cunéiformes* (1864); *les Religions et les Philosophies dans l'Asie centrale* (1865); *l'Abbaye de Typhaines* (1867); *Histoire des Perses d'après les auteurs orientaux* (1869); *Souvenirs de voyage* (1872); *les Pléiades* (1874); *Nouvelles asiatiques* (1876); *Amadis*, poème (1876); *la Renaissance* (1877); *Histoire d'Ottar Jarl, pirate norvégien* (1879); et, parmi les publications posthumes : *la Troisième République française et ce qu'elle vaut* (1907); *Mademoiselle Irnois* (1920); *le Prisonnier chanceux* (1925). Les romans de Gobineau révèlent en lui un écrivain spirituel, d'une verve sobre et originale. On a pu rapprocher ses nouvelles (*le Mouchoir rouge*, par exemple) de celles de Stendhal et de Mérimée.

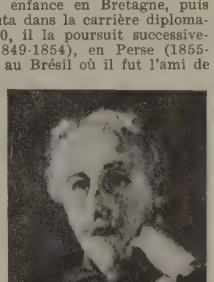

Gobineau.

GOBINIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Qui se rapporte à Gobineau ou au gobinisme.

GOBINISME [*nissm'*] n. m. Doctrine du comte de Gobineau.

— Encycl. D'après Gobineau (*Essai sur l'inégalité des races humaines*), il y a entre les races humaines une hiérarchie qui peut être prouvée par l'histoire, l'anthropologie et la philologie. Aux Aryas de l'Inde, se rattachent les races supérieures; mais, parmi elles, celles qui habitent l'Asie (Chamites et Sémites) se sont mélangées à une race inférieure, la race noire; de celles qui habitent l'Europe, les Celtes et les Slaves se sont également corrompus par le mélange avec la race jaune. Reste une seule race pure, celle des « Germains », c'est-à-dire non pas les Allemands actuels, métissés de Slaves et de Celtes, mais la race blonde ou sang bleu, dolichocéphale, qui habite l'Angleterre, la Belgique et le nord de la France. Peu remarquée à son apparition, la doctrine de Gobineau n'a été connue et répandue que lorsque des écrivains allemands s'en sont emparés pour en tirer des applications politiques, et la mettre au service des ambitions de domination universelle des pangermanistes. En 1890, Ludwig Scheemann, professeur à Fribourg, fonda une association gobinienne pour répandre le gobinisme. Contrairement à Gobineau lui-même, les gobinistes font de l'Allemand moderne le véritable Germain, le chef-né des autres races. La doctrine de Gobineau a été invoquée également par les antisémites allemands. On a remarqué les affinités entre la doctrine de Gobineau, celle de Nietzsche, et celle de Richard Wagner.

GOBIO n. m. Nom scientifique des goujons.

GOBISSON n. m. Etoffe matelassée, qu'on mettait entre le plastron et le haubert, pour amortir les coups de lance.

GOBLET (René), avocat et homme politique français, né à Aire (Pas-de-Calais) en 1828, mort à Paris en 1905. Elu en 1871 comme député républicain de la Somme à l'Assemblée nationale, il s'y fit remarquer par son talent de parole. Entré à la Chambre en 1877 il prit une part énergique à la campagne contre le gouvernement du 16-Mai, et fut sous-secrétaire d'Etat à la justice (1879). Il reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Freycinet (1882), et s'occupa surtout de l'organisation municipale. En 1885, il devint ministre de l'instruction publique dans le cabinet Brisson, conserva son portefeuille dans le cabinet Freycinet (1886), et forma en 1886 un nouveau cabinet, où il eut l'Intérieur. Renversé en 1887, il revint au pouvoir en 1888, comme ministre des affaires étrangères, dans le cabinet Floquet. Il eut à conduire de délicates négociations, particulièrement avec l'Italie et l'Allemagne (1888-1889). Elu en 1891 sénateur de la Seine, il devint un des directeurs de *la Petite République*, chercha un terrain d'entente entre les radicaux et les socialistes. Il rentra dans la vie privée en 1898. Il a publié, entre autres écrits : *la Revision de la Constitution* (1893).

R. Goblet. — Cl. Pirou.

GOBLET D'ALVIELLA (Albert-Joseph), général belge, né à Tournai en 1790, mort à Bruxelles en 1873. Elève de l'Ecole polytechnique, il fit la guerre d'Espagne avec l'armée française, passa au service des Pays-Bas après 1815. Colonel en 1830 après la révolution, il fut, après l'avènement de Léopold Ier, ministre des affaires étrangères (1832-1833), lieutenant général (1835), ministre plénipotentiaire à Lisbonne. Il reprit dans le cabinet Nothomb, le portefeuille des affaires étrangères (1843-1845).

GOBLET D'ALVIELLA (comte Eugène), homme politique et écrivain belge, né et mort à Bruxelles (1846-1925). Professeur d'histoire des religions, recteur et prorecteur de l'université libre. Membre de l'Académie royale (1890), du conseil provincial du Brabant (1872 à 1876), député (libéral) de Bruxelles (1878-1884), sénateur élu de Bruxelles (1892-1894), il fut nommé en 1900 sénateur provincial du Brabant; puis ministre d'Etat. Il a publié un grand nombre d'ouvrages estimés : *Etablissement des Cobourg en Portugal* (1869); *Inde et Himalaya* (1877); *l'Evolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* (1884); *Introduction à l'histoire générale des religions* (1886); *Histoire religieuse du feu* (1887); *la Migration des symboles* (1891); *l'Idée de Dieu, d'après l'anthropologie et l'histoire* (1892); *la Loi du progrès dans les religions* (1894); *la Représentation proportionnelle en Belgique, histoire d'une réforme* (1900).

GOBLEY (Nicolas-Théodore), savant pharmacologiste et thérapeute français, né à Paris en 1811, mort à Bagnères-de-Luchon en 1876. Il fut professeur agrégé à l'Ecole de pharmacie (1842), membre de l'Académie de médecine (1861), membre de la Commission de revision du Codex. Parmi ses nombreux travaux, il convient de mentionner surtout ses *Commentaires thérapeutiques du « Codex medicamentarius »* (1868).

GOBLOT (Léonce-Laurent-*Edmond*), philosophe français, né à Mamers en 1858, mort à Labaroche (Haut-Rhin) en 1935. Elève de l'Ecole normale supérieure (1879), agrégé de philosophie, docteur ès lettres (1898), il est devenu professeur à la faculté des lettres de Caen puis de Lyon. Il a contribué surtout au renouvellement de la théorie de la démonstration. Goblot a cherché également à définir le raisonnement téléologique (établissement des finalités). Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur la classification des sciences* (1898, thèse); *le Vocabulaire philosophique* (1901); *Justice et liberté* (1902); *Traité de logique* (1918); *le Système des sciences* (1921).

GOBO n. m. Variété de bardane à racine comestible, originaire du Japon.

GOBRIOLE n. f. Morceau de bois sur lequel on monte les principales parties d'un treillage.

Gobseck, titre et principal personnage d'un roman de

Balzac. Gobseck, qui figure aussi dans d'autres romans du même auteur, est devenu le type de l'avare et de l'usurier.

GOCH (lat. *Herenachium*), ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur la Niers, affl. de la Meuse ; 11.750 hab. Fabrique d'épingles et d'aiguilles, de cigares ; tissage de laine, lin, coton ; bonneterie, savon.

GO-CHI-NYORAI, les cinq bouddhas japonais de la Contemplation et de la Sagesse : Shaka, Dainichi, Ajiku, Hôshô, Amida.

GOCKINGA, nom d'une famille de Groningue, qui, depuis le XVe siècle, a produit des hommes d'Etat et des militaires, et à laquelle appartient : Campegius Herman **Gockinga**, homme politique hollandais, né et mort à Groningue (1748-1823). Avocat, député aux états de sa province en 1797, membre du Directoire exécutif batave en 1801, conseiller d'Etat sous le roi Louis Bonaparte. Il fut un des promoteurs de la Constitution de 1814, devint membre des états généraux des Pays-Bas après l'avènement de Guillaume Ier. — Un autre Campegius Herman **Gockinga**, né à Groningue en 1804, mort à La Haye en 1882, fut un juriste distingué, et devint membre (1844) puis président (1878) de la haute cour.

GO-CONG, prov. de l'Indochine française (Cochinchine), dans l'ouest du delta du Mékong ; 102.000 hab.

GODAGE n. m. (de *goder*). Faux pli d'une étoffe qui gode. || Forme défectueuse du papier.

GO-DAIGO TENNÔ, empereur du Japon (1319-1338). Sous son règne eut lieu la révolte d'Ashikaga Takaouji qui le remplaça par l'empereur Komyô : il y eut dès lors deux dynasties, celle du Sud (Nanchô) et celle du Nord (Hokusho). La scission dura soixante ans.

GODAILLE [*da-y'*] n. f. *Pop.* Action de godailler ; ribote, débauche de table. V. GOGAILLE.

GODAILLER [*da-yé*] v. intr. (altérat. de GOGAILLER). Faire, de côté et d'autre, des débauches de table.

GODAILLERIE [*ye-ri*] n. f. Syn. de GODAILLE.

GODAILLEUR [*da-yeur*], **EUSE** n. Qui aime à godailler.

GODALMING, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), sur la Wey, affluent de la Tamise ; 9.200 hab.

GODAN ou **GODANT** [*dan*] n. m. (origine douteuse). Conte, baliverne ; piège, tromperie : *Je ne donne pas dans de semblables* GODANS. (Balzac.)

GODARD [*dar'*] n. m. (origine douteuse). *Pop.* Réjoui.

GODARD (saint) ou **GILDARD**, évêque de Rouen au VIe siècle. Sa vie est peu connue ; il siégea au premier concile d'Orléans, en 511, et sacra saint Lô, évêque de Coutances. D'après une tradition du VIIIe siècle, il aurait été le frère jumeau de saint Médard, évêque de Noyon. Ses reliques furent déposées à Soissons, sous Louis le Débonnaire. — Fête le 8 juin.

GODARD (Jean), poète français, né à Paris en 1564, mort en 1630. Il se fit connaître par la publication d'un recueil de poésies : *Prémices de la flor ou des amours de J. Godard* (1587), et composa une tragédie, *la Franciade*, une comédie, *les Déguisés*, imitée d'une pièce de l'Arioste, *i Suppositi* (1618) ; enfin, il écrivit un traité sous le titre de *la Langue française* (1620).

GODARD (Léon-Nicolas), prêtre et écrivain français, né à Chaumont en 1825, mort à Langres en 1863. Nommé professeur d'histoire et d'archéologie au grand séminaire de Langres (1848), le Coup d'Etat l'obligea de se retirer en Algérie. En 1859, il fit la campagne d'Italie comme aumônier. Parmi ses ouvrages nous signalerons : *Cours d'archéologie sacrée* (1851-1854) ; *Description et Histoire du Maroc* (1860) ; *les Principes de 89 et la doctrine catholique* (1861), qui fut mis à l'index.

GODARD (Eugène), aéronaute français, né à Clichy (Seine) en 1827, mort à Bruxelles en 1890. Il était dessinateur, lorsqu'il se prit de passion pour la navigation aérienne. Il fit sa première ascension à Paris en 1846, fut chargé, sous l'Empire, d'élever des ballons pendant les fêtes publiques, et exécuta en France et à l'étranger plus de 2.500 ascensions, dont plusieurs sont restées fameuses, comme celle de *l'Impérial* pendant la guerre d'Italie, et avec Nadar, celle du *Géant*, construit par lui (1863). Pendant le siège de Paris (1870-1871), il s'occupa d'organiser la poste aérienne ; — Son frère, Louis **Godard**, né en 1829, mort à Paris en 1885, fit, de 1848 à 1871, 1.362 ascensions. Il franchit, à la fin de septembre 1870, les lignes prussiennes avec le ballon *Etats-Unis*, opéra des descentes en parachute ; — Leur cousin, Louis **Godard**, né aux Batignolles (Seine) en 1858, a atteint, en 1900, l'altitude de 8.538 m.

GODARD (*Benjamin*-Louis-Paul), compositeur français, né à Paris en 1849, mort à Cannes en 1895. Il étudia le violon avec Richard Hammer, et fut l'élève, au Conservatoire, de Reber et Vieuxtemps. Lauréat du prix Chartier pour ses œuvres de musique de chambre, il donna, en 1878, une symphonie dramatique, *Le Tasse*, qui lui valut le prix au concours biennuel de la Ville de Paris, puis il fit exécuter des *Scènes poétiques* pour orchestre, *Diane*, scène mythologique pour chœur et orchestre, une *Symphonie-ballet* et une *symphonie en mi bémol*. Enfin, il donne à Paris, en 1878, *les Bijoux de Jeannette*, à Anvers (1884) un grand opéra intitulé *Pedro de Zalaméa*, qui est froidement accueilli. Il revient bientôt au concert, avec une *Symphonie orientale*, une *Symphonie gothique* et une *Symphonie légendaire*, puis il reparaît au théâtre en donnant à Bruxelles *Jocelyn* (1888), et à l'Opéra-Comique *Dante* (1890), qui n'obtint aucun succès. Bien doué, mais trop facilement satisfait, Godard ne prenait pas le temps de mûrir ses œuvres. De là l'étonnante inégalité de ses compositions. Atteint de phtisie, il laissa inachevée la partition de *la Vivandière*. Paul Vidal se chargea d'en terminer l'instrumentation, et l'œuvre, représentée en 1895, fut bien accueillie. *Les Guelfes* ne parurent à la scène qu'en 1902, à Rouen.

B. Godard. — Cl. Reutlinger.

Aux œuvres de Godard déjà citées il faut ajouter, entre autres : une *Sonate fantastique* pour piano, plusieurs œuvres de musique de chambre, un recueil de *24 études artistiques*, la musique écrite pour une comédie de Louis Legendre *Beaucoup de bruit pour rien* (1887), et pour un drame de Joseph Fabre *Jeanne d'Arc* (1891), un duo symphonique pour deux pianos, enfin une quantité considérable de morceaux de genre pour piano et chant. En 1887, Godard avait été nommé professeur d'ensemble instrumental au Conservatoire.

GODARD D'AUCOUR (Claude), littérateur français, né à Langres en 1716, mort à Paris en 1795. Fermier général (1754) et receveur général des finances à Alençon (1785), il publia des ouvrages dont le style est vif, élégant et facile : *Lettres du chevalier Danteuil et de Mlle de Thélis* (1742) ; *Mémoires turcs avec l'histoire galante de deux jeunes Turcs durant leur séjour en France* (1743), ouvrage satirique ; *Thémidore* (1745), roman pamphlet ; *le Bien-aimé*, allégorie dirigée contre Louis XV (1744) ; *la Naissance de Clinquant et de sa fille Mérope* (1744), conte allégorique et critique ; *la Parisiade* (1773) ; etc. Il a composé en outre quelques comédies : *le Quartier d'hiver* (1744), avec Bret et Villaret ; *la Déroute des Paméla* (1743) ; etc.

GODARD D'AUCOUR DE SAINT-JUST (Claude, baron), littérateur français, né et mort à Paris (1769-1826), fils du précédent. Ses principaux ouvrages, parus sous le nom de SAINT-JUST, consistent en livrets d'opéras-comiques, dont plusieurs furent mis en musique par Boieldieu : *la Famille suisse* (1797) ; *le Calife de Bagdad* (1800) ; *Gabrielle d'Estrées* (1806) ; *Jean de Paris* (1812). Il a composé aussi des comédies : *l'Avare fastueux* (1805) ; *les Protecteurs* ; une tragédie *Mirza*, un poème imité d'Young : *la Mort de Jeanne Grey* ; etc.

GODARD DE BEAUCHAMPS. Biogr. V. BEAUCHAMPS.

GODASSE n. f. (altération de *godillot*, soulier). Argot. Soulier.

GODAVÉRI ou **GODAVERY** (en anglais **Godavari**), fleuve de l'Hindoustan, tributaire du golfe du Bengale. Née sur le versant oriental des Ghâts occidentales, à une faible distance de la mer d'Oman, la Godavéri traverse d'O. en E. le plateau du Deccan, franchit, dans une gorge étroite, les Ghâts orientales, puis au-dessous de Radjamandri, se jette dans la mer par un large delta dont le bras nord arrose Yanaon. Cours, 1.500 kil. (C'est un des fleuves sacrés des Hindous.)

GODDAM ! [*dam'*] interj. (de l'angl. *God*, Dieu, et *damn*, damne). Sorte de jurement anglais.

— *Substantiv.* et au masc. Sobriquet donné jadis en France aux Anglais : *Un* GODDAM. || Plur. *Des* GODDEM.

GODDE (Etienne-Hippolyte), architecte français, né à Breteuil (Oise) en 1781, mort à Paris en 1869. Architecte en chef de la Ville de Paris, de 1813 à 1848, il éleva les églises Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, Saint-Pierre-de-Chaillot.

GODE n. f. Ancienne mesure linéaire, dont la valeur équivalait à *une aune et quart* de Paris.

GODEAU (Antoine), prélat et littérateur français, né à Dreux en 1605, mort à Vence en 1672. Après une jeunesse assez orageuse, il prit le petit collet, et, sous les auspices de Mme de Clermont et de Mlle Paulet, entra à l'hôtel de Rambouillet, où sa petite taille et ses assiduités auprès de Julie d'Angennes le firent surnommer « le Nain de Julie ». Richelieu, à qui il avait dédié une paraphrase du *Bénédicité*, le nomma évêque de Grasse en lui disant : « Vous me donnez *bénédicité*, moi je vous donne *Grasse*. » Godeau avait déjà donné son *Discours sur les œuvres de Malherbe* (1629) ; sa *Paraphrase des épîtres canoniques* (1640), et sa *Paraphrase des épîtres de saint Paul* (1641). Devenu un évêque d'une grande dignité de vie, il écrivit encore *la Vie de saint Paul* (1647) ; *la Vie de saint Augustin* (1652) ; *l'Histoire de l'Eglise... jusqu'à la fin du VIIIe siècle* (1653) ; *la Vie de saint Charles Borromée* (1657) ; *l'Eloge de saint François de Sales* (1663) ; *l'Eloge historique des empereurs* (1667). De 1660 à 1664, il avait publié ses *Œuvres poétiques*. En 1705 fut publié son meilleur ouvrage, *la Morale chrétienne*.

GODEBERT [*bèr*] n. m. (bas lat. *godbertus*). Sorte de camail, souvent fourré, porté aux XIIIe et XIVe siècles. (Il y avait des *godeberts à armer*, c'est-à-dire des camails de mailles.)

Godebert (XIVe s.).

GODEBERTE (sainte), née à Boves, près d'Amiens, entre 634 et 640, morte vers 700. Consacrée à Dieu vers 650 par saint Eloi, évêque de Noyon, dans un monastère qu'il fonda pour elle et qu'elle gouverna vingt ans. — Fête le 11 avril.

GODEBSKI (Cyprien), littérateur polonais, né en Volhynie en 1775, mort à la bataille de Raszyn en 1809. Il servit dans les armées de Kosciusko, en 1794, puis en Italie, sous Dombrowski. Napoléon Ier le nomma colonel en 1805. Il est l'auteur de *fables*, de *satires* et d'*odes*, notamment d'une pièce intitulée : *Aux légions* (1805) ; — Son fils XAVIER, né à Frankenthal en 1801, mort à Lwów en 1869, a écrit plusieurs ouvrages : *Mémoires de Hans le Sibérien*, *Biographie de Louis Plater* (1848) ; etc.

GODEBSKI (Cyprien), sculpteur français, fils du précédent, né à Méry-sur-Cher en 1835, mort à Paris en 1909. On peut citer parmi ses œuvres : les statues des maréchaux *Landon* et *Lascy*, à Vienne ; le monument funéraire de *Moniuszko*, à Varsovie ; le monument commémoratif de la *guerre de Crimée*, à Sébastopol ; le tombeau de *Théophile Gautier*, au cimetière Montmartre ; les bustes de *Vieuxtemps* (1877), du compositeur *Gevaerts* (1878), le tombeau de *Mme Tamberlick* (1886) ; *La Force brutale étouffant le Génie*, marbre (1888).

GODECHARLE (Guillaume), sculpteur belge, né et mort à Bruxelles (1750-1835). Il avait étudié à Paris et son action sur le relèvement de la sculpture belge fut importante. Ses œuvres les plus marquantes se voient au musée royal de Bruxelles. Il est aussi l'auteur du fronton du palais des deux Chambres à Bruxelles.

GODEFROY DE BOUILLON, premier roi de Jérusalem, né à Baizy, près de Genappe, en 1061, mort à Jérusalem en 1100. Second fils d'Eustache II, comte de Boulogne, il fut choisi pour héritier par son oncle maternel Godefroid le Bossu, duc de Basse-Lorraine (1076). Mais la femme de ce dernier, la fameuse Mathilde de Toscane, lui opposa Albert de Namur, qui vint l'assiéger dans Bouillon (1077). Godefroy sortit vainqueur de la lutte. Il soutint Henri IV, dans sa lutte contre Grégoire VII. D'abord simple marquis d'Anvers, il fut reconnu par Henri IV comme duc de Basse-Lorraine (1089). Il fut un des premiers à se croiser (1095), et il aliéna ses biens pour subvenir aux frais de la croisade. Il prit à l'expédition une part considérable. Aussi, après la prise de Jérusalem, fut-il élu roi de Jérusalem (25 juillet 1099). Il se contenta du titre d'avoué du Saint-Sépulcre. Il s'appliqua à la défense et à l'organisation du royaume ; c'est à lui que remontent dans leur forme première les Assises de Jérusalem. Il mourut prématurément, au retour d'une expédition contre le sultan de Damas. Il entra vite dans la légende ; il est le héros d'une chanson de geste et du célèbre poème du Tasse.

GODEFROY ou **GODEFROI**, évêque d'Amiens. V. GEOFFROI.

GODEFROY de Viterbe, de son vrai nom *Gottfried* **Tineosus**, chroniqueur né vers 1120, mort en 1191. Chapelain des empereurs d'Allemagne Conrad III, Frédéric Ier et Henri VI, évêque de Viterbe en 1184, il savait le latin, le grec, l'hébreu et le chaldéen, et a laissé, moitié en prose, moitié en vers, *Panthéon*, histoire allant du commencement du monde à 1186.

GODEFROY de Strasbourg. Biogr. V. GOTTFRIED.

GODEFROY (Pierre), jurisconsulte et poète français, né vers 1500, mort à Carcassonne en 1573. Procureur du roi au tribunal de l'Inquisition à Carcassonne, il montra une grande tolérance. Il a laissé un *Dialogus de amoribus* (1552), un *Proverbiorum liber* (1552), des *Annotamenta in tractatus primi libri Justiniani Codicis* (1555) ; *Remontrances au roy Charles IX* (1569).

GODEFROY (Denis Ier), surnommé **l'Ancien**, jurisconsulte et romaniste français, né à Paris en 1549, mort à Strasbourg en 1621. Ayant adhéré à la Réforme, il dut s'expatrier. Il créa, en 1580, un cours à Genève. En 1589, Henri IV le nomma bailli du pays de Gex, puis il séjourna tour à tour à Bâle, à Heidelberg, et enfin à Strasbourg, où il mourut. On a de lui : *Corpus juris civilis cum notis* (1583) ; *Epitome feudorum, etc., in pandectis et codice* (1586) ; *Praxis juris civilis* (1591) ; *Consuetudines civitatum et provinciarum Galliæ* ; *De l'autorité temporelle des papes*.

GODEFROY (Théodore), historien français, fils du précédent, né à Genève en 1580, mort à Munster en 1649. Il se rendit à Paris en 1602, et y abjura le protestantisme. Il devint historiographe de France en 1617, et accompagna les plénipotentiaires français aux Congrès de Westphalie. Il réunit une partie des matériaux nécessaires pour une histoire nationale dont il publia des fragments. Il a laissé divers ouvrages, entre autres : *Généalogie des rois de Portugal issus de la maison de France* (1610) ; *Entrevue de Charles IV empereur et de Charles V roi de France, en 1378* ; *Entrevue de Louis XII avec Ferdinand roi d'Aragon, en 1507* ; *Histoire de Charles VI*, de Juvénal des Ursins ; *Histoire de Louis XII*, de Claude de Seyssel ; *Histoire de Charles VI*, par Guillaume de Jaligny ; *le Cérémonial de France* ; *Histoire de Louis XII*, par Jean d'Auton ; *Histoire de Louis XII*, par Saint-Gelais ; etc.

GODEFROY (Jacques), jurisconsulte français, fils de Denis Ier Godefroy, né et mort à Genève (1587-1652). Professeur à l'université de Genève en 1619, il tint une place importante dans le gouvernement de la République, qu'il représenta plusieurs fois près la cour de France. Il a laissé : *Manuale juris* ; *Fragmenta duodecim tabularum* ; *Edictum perpetuum* ; etc., mais surtout un commentaire fort remarquable sur le *Code Théodosien*.

GODEFROY (Denis II), dit **Denis le Jeune**, jurisconsulte et historien français, né à Paris en 1615, mort à Lille en 1681. Fils de Théodore Godefroy, il lui succéda comme historiographe, et eut ensuite la garde des archives de la chambre des comptes de Lille, puis du château de Gand. Citons de lui une *Histoire des connétables* (1658).

GODEFROY (Denis III), fils du précédent, né et mort à Paris (1653-1719). Il y fut gardien des livres de la Chambre des comptes. Il publia une édition de la *Satire Ménippée*, avec des notes historiques ; un *Abrégé des trois états : noblesse, clergé, tiers-état* ; etc.

GODEFROY (Jean), sieur D'AUMONT, frère du précédent, né à Paris en 1656, mort à Lille en 1732. Il devint procureur du roi au bureau des finances de Lille. Il édita *les Mémoires de Marguerite de Valois*, *Mémoires de Castelnau*, écrivit un *Mémoire de l'intendance de Flandre* et d'autres ouvrages historiques estimés.

GODEFROY (Frédéric-Eugène), littérateur et lexicographe français, né à Paris en 1826, mort à Lestelle (Basses-Pyrénées) en 1897. Il donna, en 1862, le *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVIIe siècle* ; puis, sous le titre d'*Histoire de la littérature française*, une série de volumes remplis d'études détachées et d'extraits d'auteurs (1859-1867) ; enfin, une *Histoire de la littérature française au XIXe siècle* (1880). Il entreprit ensuite la publication d'un *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXe au XVe siècle*, répertoire abondant mais qui donna lieu à quelques critiques. Godefroy a publié d'autres ouvrages, inspirés de l'esprit religieux : *Etudes sur les principaux collèges chrétiens* (1872) ; *la Mission de Jeanne d'Arc* (1878) ; etc.

GODEGA di Sant'Urbano, ville d'Italie (Vénétie ; prov. de Trévise) ; 4.650 hab.

GODEHARD ou **GOTTHARD** (saint), prélat, né à Ritenbach, en Bavière, vers 961, mort à Hildesheim en 1038.

Elevé au monastère de Niederaltaich, il y devint moine (991), puis abbé (996), et réforma les couvents de Hersfeld et de Tegernsee. Evêque de Hildesheim (1022), il assista au concile de Mayence en 1023, fonda des hôpitaux, des églises et des écoles. Sa Vie a été écrite par Wolfher, son élève. Innocent II le canonisa en 1131. — Fête le 4 mai.

GODEHEU, administrateur français du XVIIIe siècle, né en Bretagne, qui fut nommé gouverneur de l'Inde française à la place de Dupleix en 1754, et en détruisit l'œuvre en signant (26 décembre 1754) le traité qui porte son nom et qui plaçait la France et l'Angleterre sur le même pied dans l'Inde.

GODELÉ, E adj. (de *godet*). Qui présente des saillies ou des divisions lobées. || Se disait d'un vase à godets : *Un bassin* GODELÉ. *Une coupe* GODELÉE. (Vx.)

GODELHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, cercle du Hoxter) ; 4.000 hab. Eaux minérales.

GODELIEVE, GODELIVE ou **GODELEINE** (sainte), née au manoir de Longfort (Boulonnais) vers 1040, morte à Ghistelles (1070). Son mari Berthold, seigneur de Ghistelles, près de Bruges, poussé par sa mère, la maltraita et la fit étrangler. L'eau d'un puits où l'on avait jeté son corps guérit une fille aveugle née d'un second mariage de Berthold qui se fit moine à Bergues-Saint-Winoc. Sa fille bâtit près du puits une abbaye bénédictine. — Godelieve est honorée le 6 juillet.

GODELUREAU [*rô*] n. m. (pour GOGUELUREAU ; de *goguelu*). Jeune homme qui fait l'agréable, le galant, auprès des femmes : *Ce sont de beaux* GODELUREAUX.

GODENDAC [*dèn'-dak'*] ou **GODENDART** [*dèn'-dar'*] n. m. (corruption de l'allem. *gutentag*, bonjour). Arme d'hast, en usage au XIVe siècle dans les Flandres.

— ENCYCL. Le *godendac*, à tort confondu, par Viollet-

Godendac (XVe s.).

le-Duc, avec les guisarmes, était ainsi appelé parce qu'il servait, par ironie, à porter le *bonjour* à l'ennemi. C'était une massue fine et longue de 2 m. au plus, à tête portant un fer de dague fort et aigu.

GODENOT [*no*] n. m. (origine douteuse). Petite figure de bois ou d'ivoire, qui représente un homme, et dont les escamoteurs se servent pour faire certains tours de passe-passe.

GODÉON n. m. Nom donné anciennement à la branche arrondie de la poignée de certaines armes blanches.

GODER [*dé*] v. intr. (de *godron*). Faire de faux plis, soit par suite d'une mauvaise coupe, soit par un mauvais assemblage (en parlant d'une étoffe cousue sur la doublure). || Même sens en ce qui concerne le papier mal fabriqué.

GODERVILLE, ch.-lieu de cant. de la Seine-Maritime, arrond. et à 28 kil. du Havre ; 1.340 hab. Ch. de f. Etat. Manoir. — Le canton a 23 comm., et 10.450 hab.

GODESBERG, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne), près du Rhin ; 20.300 hab. Source minérale, bains. — Nombreux sanatoriums dans les environs, et ruines du *château de Godesberg* (XIIIe s.), détruit par les Bavarois en 1583. Siège d'une entrevue historique le 22 septembre 1939, entre Neville Chamberlain et Hitler.

GODESCALC, diacre de Saint-Lambert, à Liége, qui, sur l'ordre de l'évêque Agilfrid, remania, entre 765 et 784, la *Vie de saint Lambert, évêque de Maëstricht.*

GODESCARD (Jean-François), hagiographe français, né à Rocquemont (Seine-Inférieure) en 1728, mort à Paris en 1800. Il a donné, entre autres ouvrages, avec l'abbé Marie, une traduction très remaniée des *Vies des Pères, des martyrs et autres principaux saints,* d'Alban Butler (1763 et années suiv.).

GODET [*dè*] n. m. (origine douteuse). Petit vase à boire, sans pied ni anse.

— Archéol. Coupe basse à une ou deux anses, dont les bords étaient ordinairement godelés ou lobés, et servant de versoir. (Plus tard, on donna le nom de « godet » aux divisions lobées elles-mêmes.) || Sonnette ou grelot, que l'on attachait aux pieds des oiseaux de fauconnerie.

— Artill. Cavité ménagée à l'avant de la vis de culasse dans les canons de Reffye, et dans laquelle se moulait le culot de la gargousse, ce qui en assurait l'extraction.

— Bot. Nom vulgaire du *narcisse des prés.* || Cupule qui porte le gland du chêne. || Partie de la fleur, qui renferme les pétales.

— Confect. Ondulation plus ou moins accentuée formée par un tissu taillé en biais, plus large à la partie inférieure qu'à la partie supérieure. || Ampleur à donner dans le bas d'un vêtement sans avoir recours aux plis.

— Constr. Gouttière ajoutée aux chéneaux pour rejeter l'eau lorsqu'il n'y a pas de tuyaux de descente. || Récipient que les maçons font avec du plâtre autour des joints de pierres de taille pour y mettre du coulis.

— Techn. Auget attaché à une roue hydraulique, à une chaîne sans fin, d'élévateur, de drague, d'excavateur, etc. || Petit plateau creux (en verre, faïence, porcelaine, etc.) dans lequel les peintres détrempent ou délayent les couleurs. || Petit récipient de métal qui se fixe à une palette de peintre et dans lequel on met de l'huile, de l'essence, etc. || *Godet graisseur,* Petit récipient percé par le fond, dans lequel on verse l'huile destinée au graissage d'un coussinet ou de toute autre pièce d'une machine.

— ENCYCL. Mécan. Les *godets* entrent dans la construction de machines motrices et élévatoires (*roues à godets, chaînes à godets*). Les roues à godets sont constituées par deux couronnes parallèles que réunissent des compartiments fermés et étanches par le bas, et ouverts au-dessus. L'eau y pénètre tangentiellement à la roue, ou perpendiculairement à la surface du réservoir, suivant le cas. Quelquefois, aussi, l'eau arrive en avant, ou sur le côté ; elle est alors versée sur la roue au moyen d'une buse fixée sur le réservoir. V. TURBINE.

Godet graisseur.

Les *chaînes à godets* sont des chaînes sans fin, munies à chacun de leurs maillons d'un godet. Elles sont montées sur deux tambours parallèles, situés l'un au niveau du *bief d'aval,* l'autre à celui du *bief d'amont,* dans lequel l'eau se déverse, lorsqu'on les emploie comme moteur ; mais, inversement, on peut les employer pour élever l'eau (elles constituent alors les *norias*), ou des matières quelconques. Elles sont la partie travaillante des dragues et des excavateurs, de certains transporteurs de charbon, des élévateurs servant au chargement du sable, du gravier, du charbon, etc. V. ÉLÉVATEUR, EXCAVATEUR, NORIA.

GODET (Philippe), écrivain suisse, né et mort à Neuchâtel (1850-1922). Il débuta par un volume de poésies, *Récidives* (1878), et publia trois ans plus tard son recueil de vers le plus connu, *le Cœur et les Yeux.* C'est l'œuvre d'un poète parnassien. Ses autres poèmes furent réunis sous les titres suivants : *les Evasions* (1881) et *les Réalités* (1886). On lui doit encore : *Etudes et Causeries* (1888) ; une *Histoire littéraire de la Suisse française* (1889) ; *Pages neuchâteloises* (1889) ; *Neuchâtel pittoresque* (1901) ; *Madame de Charrière et ses amis* (1906) ; la publication des *Lettres de Belle de Zuylen* [Mme de Charrière] *à Constant d'Hermenches* (1909). Enfin, Godet a écrit le livret d'une idylle en trois actes : *Janie,* musique de Jacques-Dalcroze (1894).

GODET DES MARAIS (Paul), prélat français, né à Talcy, près de Blois, en 1647, mort à Chartres en 1709. Abbé d'Igny dès 1661, docteur en Sorbonne, à la tête du séminaire des Trente-Trois à Paris, Mme de Maintenon le prit pour directeur. Nommé évêque de Chartres (1690), il combattit le quiétisme, condamna les *Maximes des saints* de Fénelon, fut contre le cardinal de Noailles dans l'affaire des cas de conscience. On a publié (1755) ses lettres à Mme de Maintenon.

GODEWAERSVELDE, comm. du Nord, arrond. et à 51 kil. de Dunkerque ; 1.900 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries.

GODFERNAUX (Emile), ingénieur français, né à Lille en 1837, mort à Paris en 1904. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole supérieure des mines, il s'est surtout occupé de constructions métalliques. On lui doit les plans du pont Troïtsky, sur la Néva, à Saint-Pétersbourg, lequel a 480 m. de longueur, et ceux des ports de Tunis. Il a collaboré à l'exécution du viaduc du Viaur, sur la ligne de Carmaux à Rodez.

GODFERNAUX (André), philosophe et auteur dramatique français, né à Paris en 1864, mort à Cannes en 1906. Docteur ès lettres avec une thèse latine sur Spinoza, et une thèse intitulée *le Sentiment et la Pensée* (1894), professeur de l'Université, collaborateur de la *Revue philosophique,* il débuta au théâtre vers 1895 avec de petits actes : *Entre six et sept,* et *l'Impasse.* En 1901, il donna *Dette de famille,* sous le pseudonyme de ALFRED GIRAULT, et fut le collaborateur de Tristan Bernard dans l'amusante comédie intitulée *Triplepatte* (Athénée, 1905).

GODHAVN, localité danoise du Groenland (île de Disko) ; 300 hab. Port fréquenté par les baleiniers.

GODICHE adj. (de *Godon,* déformation enfantine de *Claude*). *Pop.* Gauche, benêt, maladroit, niais : *Etre* GODICHE. *Avoir l'air* GODICHE.

— Substantiv. : *Un grand* GODICHE.

— Jeux. Grande pierre plate et longue, qui est plantée debout à une certaine distance et que l'on cherche à abattre avec des palets. (On nomme ce jeu *godichon* quand la pierre est remplacée par une quille.)

Embarcation conduite à la godille.

GODICHON, ONNE adj. (diminutif de *godiche*). *Fam.* Un peu gauche, maladroit, emprunté : *Fillette* GODICHONNE.

— Substantiv. : *Un petit* GODICHON.

— Jeux. V. GODICHE.

GODILLE [*di'*] n. f. (origine inconnue). Mar. Aviron que l'on place à l'arrière d'un canot et auquel on imprime des mouvements hélicoïdaux pour faire avancer l'embarcation. || Bateau à godille.

— Télégr. Nom donné à une partie du télégraphe à cadran.

GODILLER [*di-yé*] v. intr. Manœuvrer une embarcation avec une godille.

GODILLEUR [*di-yeur*] n. m. Celui qui godille.

GODILLOT [*di-yo*] n. m. (du nom de l'industriel *Alexis Godillot* [1816-1893] qui créa ce soulier). Ancienne chaussure militaire sans tige.

— *Par extens.* Gros soulier quelconque.

GODILLOT n. m. Nom donné aux petits bois ronds utilisés comme étais dans les mines.

GODIN (Louis), astronome français, né à Paris en 1704, mort à Cadix (Espagne) en 1760. Il fit partie, avec La Condamine et Bouguer, de la commission envoyée au Pérou pour y mesurer le degré du méridien, resta ensuite quelques années à Lima comme professeur de mathématiques, et obtint, sur la fin de sa carrière, la direction de l'école des gardes-marine à Cadix. On a de lui : *Histoire de l'Académie des sciences, de 1680 à 1699 ; Table des matières de l'histoire de l'Académie des sciences, depuis son établissement jusqu'en 1730 ;* les années 1730-1733 de *la Connaissance des temps.* Il fut nommé membre de l'Académie des sciences en 1725.

GODIN (Jean-Baptiste-André), industriel et homme politique français, né à Esquehéries (Aisne) en 1817, mort à Guise en 1888. Fils d'un serrurier, il créa la fabrication des appareils de chauffage en fonte. Imbu des idées fouriéristes, il fonda le fameux *familistère de Guise.* Député de l'Aisne de 1871 à 1876, il a écrit : *Solutions sociales* (1871) ; *les Socialistes et les Droits du travail* (1874) ; *la Politique du travail et la Politique des privilèges* (1875) ; *Mutualité sociale et association du capital et du travail* (1880) ; *Mutualité nationale contre la misère* (1883) ; *le Gouvernement et le Vrai socialisme en action* (1883) ; *la République du travail et la Réforme parlementaire* (1889) ; etc.

GODIN DE SAINTE-CROIX, célèbre empoisonneur né à Montauban, mort à Paris en 1672. Capitaine de cavalerie dans le régiment de Tracy, il se lia en 1659 avec le marquis de Brinvilliers, devint l'amant de sa femme, l'initia à l'art des poisons qu'il avait lui-même appris du chimiste suisse Christophe Glaser. Le père de la marquise, le lieutenant civil d'Aubray, l'ayant fait mettre à la Bastille (1663), il aida sa maîtresse à l'empoisonner. Bien que marié, il portait le petit collet et avait le titre d'abbé. Une cassette, trouvée chez lui à sa mort, mit la justice sur la trace des crimes de la marquise.

GODINETTE n. f. (origine douteuse). Fille galante. (Vx.)

GODINHO (le P. Manoel), missionnaire et voyageur portugais, né à Villa-de-Montalban vers 1633, mort au Portugal en 1712. En 1662, il se rendit de Goa en Europe en traversant la Perse, en longeant les rives de l'Euphrate et en visitant les ruines de Babylone. On lui doit, outre quelques ouvrages d'ascétique, un écrit de son voyage dans l'Asie antérieure (*Relação de novo caminho, etc.;* 1665).

GODIVA (lady), héroïne d'une célèbre légende anglaise, femme de Léofric comte de Chester au XIe siècle (mort en 1057), qu'elle épousa vers 1050 et à qui elle semble avoir longtemps survécu. Roger de Wendower (XIIIe s.) raconte que Godiva ayant supplié Léofric de diminuer les impôts qui accablaient Coventry, le comte n'y consentit que si sa femme traversait la ville toute nue ; ce qu'elle fit, vêtue seulement de sa longue chevelure. John Brompton (XVIe s.) ajoute que personne ne la vit. Une ballade du XVIIe siècle indique que Godiva ordonna à tous les habitants de s'enfermer chez eux ; tout le monde obéit, sauf un indiscret, « peeping Tom » (Tom qui jette un coup d'œil). Depuis 1678 a lieu, à Coventry, tous les trois ans, une *Godiva procession.* La légende de Godiva a fait le sujet de nombreux tableaux. Citons celui de Jules Lefebvre : *Lady Godiva* (1890). [V. planche *Beaux-Arts LXVI.*]

GODIVEAU [*vô*] n. m. Boulette de hachis de viande, pochée au bouillon. || Farce à quenelles.

— ENCYCL. *Godiveau à la parisienne,* Hacher très fin 1 kg. de graisse de rognon de bœuf et mélanger avec 50 gr. de farine. Hacher et piler au mortier 500 gr. de veau dénervé et dégraissé ; ajouter la graisse, et incorporer peu à peu en pilant 4 œufs frais ; descendre à la cave, et repiler le lendemain en ajoutant par petits morceaux 150 gr. de glace. Etendre ensuite le godiveau sur une table farinée, en faire des quenelles, que l'on fait pocher au moment de servir.

GODJAM, massif montagneux de l'Ethiopie, situé au S.-O. du lac Tana et contourné par le fleuve Abaï. Ses plus hauts sommets atteignent 4.100 m. — La *province* ou *royaume de Godjam,* peu cultivée, très boisée, produit d'excellent café. Capit. *Debra-Markos* (10.000 hab. environ).

GÖDÖLLÖ, ville de Hongrie (comitat de Pest) ; 5.200 hab. Ch.-lieu de district. Vignoble.

GODOLPHIN (SIDNEY, comte), homme d'Etat anglais, né à *Godolphin-Hall* en 1645, mort à Saint-Albans en 1712. Entré aux Communes en 1668, il s'occupa, en Hollande, de négociations relatives à la paix de Nimègue (1678). Lord de la Trésorerie en 1679, il fut nommé secrétaire d'Etat en 1684, puis lord haut trésorier et chambellan de Marie de Modène. Il prit part aux négociations secrètes engagées avec Louis XIV, et se montra jusqu'au bout fidèle à la cause de Jacques II. Guillaume d'Orange le renomma cependant membre de la Trésorerie (1689). Il dirigea la politique anglaise jusqu'en 1710, mais subit l'influence de Marlborough. Les whigs lui suscitèrent tant de difficultés qu'il dut démissionner.

GODOMAR. Hist. V. GONDEMAR.

GODONS n. m. pl. Nom donné à la fin de la guerre de Cent ans aux Anglais, parce que leur juron favori était *goddam !*

GODOUNOV (Boris), tsar de Russie (1551-1605). Beau-frère et premier ministre de Théodore Ier, dernier souverain de la dynastie de Rurik, auquel il succéda en 1598 après avoir fait assassiner Dmitri, frère du tsar. Il continua la politique de rapprochement avec l'Occident. Son règne, heureux au début, fut troublé par des famines et des émeutes. En 1605 un aventurier qui se disait être

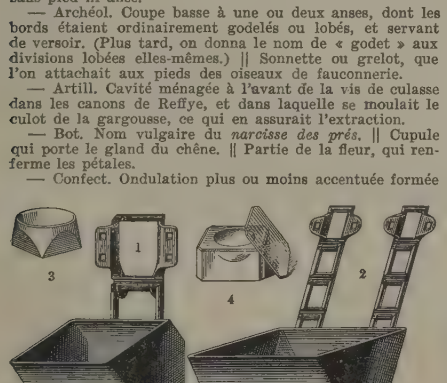

GODETS : *Mécan.* 1. En tôle d'acier ; 2. En fonte. — *Peint.* 3. A pans coupés ; 4. En cristal ; 5. Jeu de godets à l'usage des peintres, s'emboîtant les uns dans les autres ; 6. A palette ; 7. De peintre, inversable ; 8. En verre et à couvercle.

Dmitri, fils de Fédor, souleva le peuple contre lui. Abandonné des boïars, il s'empoisonna.

Godounov (Boris), opéra de Moussorgsky, en quatre actes avec un prologue, d'après le poème dramatique de Pouchkine. Cet opéra (dont il existerait une version préliminaire plus complète et datant de 1868-1869) fut créé à l'Opéra de Saint-Pétersbourg le 24 janvier 1874 ; la réduction pour piano de 1875 donne le texte de la représentation. Cette œuvre n'a été reprise depuis qu'avec les arrangements de Rimsky-Korsakov (1896-1906). C'est un des chefs-d'œuvre de l'opéra russe : l'emprunt aux chants populaires, le rôle dramatique des chœurs, le caractère réaliste et sobre des récitatifs, l'originalité de l'harmonie en constituent les éléments caractéristiques.

Godounov (Fédor). V. Fédor II.

Godoy [*go-doï*] **y Alvares de Faria** (Manuel), homme d'Etat espagnol, né à Badajoz en 1767, mort à Paris en 1851. Entré en 1784 aux gardes du corps, il ne tarda pas à devenir le favori de la reine Marie-Louise de Parme, femme de Charles IV, qui le fit entrer au ministère (1791). Créé duc d'Alcudia, il obtint la présidence du conseil (1792). Il négocia avec la Convention pour sauver Louis XVI, et eût voulu éviter la guerre avec la France. La guerre que l'Espagne soutint contre la République ne fut pas sans gloire ; mais les finances étaient ruinées. Godoy signa le traité de Bâle et reçut le titre de « prince de la Paix ». Le Directoire réussit à lui faire quitter le ministère, en 1798. Mais il redevint ministre dès qu'il le voulut (1800), et dirigea, en 1801, une courte guerre contre le Portugal. A la rupture de la paix d'Amiens, Godoy voulut encore garder la neutralité et ne céda que devant les menaces de Napoléon Ier. La marine espagnole succomba à Trafalgar. En 1806, Godoy crut Napoléon vaincu et songea à s'allier à l'Angleterre. C'est alors que Napoléon, au retour de Tilsit, commença l'invasion de l'Espagne (1807). Godoy pressait le roi de se retirer à Séville, quand l'émeute d'Aranjuez le livra à son ennemi intime, le prince des Asturies. Napoléon Ier lui sauva la vie, et Godoy suivit Charles IV et Marie-Louise à Compiègne, puis à Marseille, et à Rome. Réhabilité par Isabelle II, il mourut en 1851, sans avoir revu l'Espagne. Il a laissé des *Mémoires*, traduits en français par Esménard (1836).

Godoy.

Godron (Dominique-Alexandre), naturaliste français, né à Hayange (Moselle) en 1807, mort à Nancy en 1880. Il fut professeur et doyen de la faculté des sciences de Nancy. Il a écrit un livre magistral : *De l'espèce et des races dans les êtres organisés* (1859), où il s'est montré partisan déclaré de la fixité de l'espèce. Il a publié, en outre, de nombreux travaux de botanique systématique, une *Flore de Lorraine* (1844), et enfin, en collaboration avec Grenier, *la Flore de France* (1848-1856).

Godrons : 1. Fraise à godrons (XVIe s.) ; 2. Vase à godrons.

Godron n. m. (du vx français *goderon*, petit vase lobé). Archéol. Rebord rabattu d'un objet quelconque : vase, collet, coquille d'épée. (En architecture, les godrons sont des ornements renflés disposés symétriquement à la suite les uns des autres. On a donné aussi ce nom aux saillies en spirale d'une pièce d'orfèvrerie, ou aux tuyaux d'une collerette.) [Syn. de canneau.]

Godrons.

Godronnage [*dro-naj'*] n. m. Action de godronner ; résultat de cette action.

Godronner [*dro-né*] v. tr. Faire des godrons sur : Godronner *de l'argenterie, une coiffe.*

— ***Godronné, e,*** part. pass. du verbe *Godronner.*

— Anat. *Canal godronné,* Espace, autour du cristallin, offrant après la mort des plis festonnés. || *Corps godronné,* Partie de la substance grise, qui forme des reliefs sur le bord interne du pied de l'hippocampe cérébral.

Godronneur [*dro-neur'*], **euse** n. Personne qui fait des godrons.

Godronnoir [*dro-noir'*] n. m. Molette ou ciselet creusé à son extrémité pour former des godrons, sur des pièces d'argenterie.

God save the king! (ou **the queen!**) [*Dieu garde le roi!* (ou *la reine!*)], l'un des deux chants nationaux de l'Angleterre, avec le *Rule Britannia*. La paternité en a été revendiquée pour les paroles et la musique en faveur de Henry Carey, qui le chanta pour la première fois, assure-t-on, dans un dîner offert, en 1740, à l'occasion de la prise de Portobello par l'amiral Vernon. Dès 1745, le *God save the king!* était chanté comme hymne loyaliste durant la révolte d'Ecosse. On a découvert diverses pièces musicales anciennes dont pourrait s'être inspiré Henry Carey : un air attribué à John Bull et daté de 1619 ; une ballade : *Franklin est parti,* publiée en 1669 ; une leçon de clavecin composée par Henry Purcell en 1696, et un chant écossais : *Rappelle-toi, homme,* qui remonte à 1611.

La mélodie du *God save the king!* devint, avec paroles

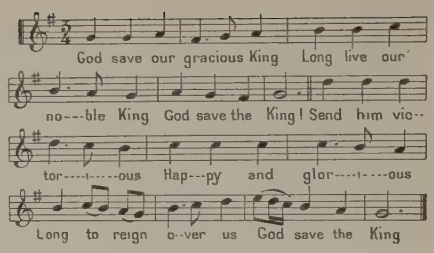

God save the King.

Traduction : Dieu, garde notre gracieux roi! Longue vie à notre noble roi. Dieu garde le roi! Rends-le victorieux, heureux, et glorieux. Qu'il règne longtemps sur nous. Dieu garde le roi!

appropriées, l'air national prussien, allemand, américain, suisse, et fut un moment l'air national russe.

Godthaab, localité du Groenland (inspectorat du Sud), sur le détroit de Davis ; 376 hab. La plus ancienne des colonies danoises du pays, fondée par Jean Egede en 1721.

Godure n. f. Défaut de ce qui gode.

Godwin, comte de Wessex, homme de guerre anglais, mort à Winchester en 1053. A la mort de Knut (1035), dont il fut le favori, il soutint d'abord les droits de Harthaknut, puis reconnut la légitimité de Harold. A la mort de Harthaknut (1042), il fit élire Edouard le Confesseur. Devenu très puissant, il fut cité en 1051 à comparaître devant une assemblée de seigneurs : il fut banni, et se réfugia auprès de Baudouin de Flandre. Il revint, en 1052, à la tête d'une armée, et remonta la Tamise jusqu'à Londres ; Edouard le gracia et lui rendit ses biens.

Godwin (Francis), évêque anglais, né à Hannington (comté de Northampton) en 1562, mort à Hereford en 1633. Elève d'Oxford, il fut nommé (1601) évêque de Llandaff à la suite de la publication de son *Catalogue of the bishops of England* (1601), puis (1617) évêque de Hereford. Il a publié : *Rerum anglicarum, Henrico VIII, Edwardo VI et Maria regnantibus, Annales* (1616-1628) ; *the Man in the Moone* (1638), roman astronomique, trad. en français par J. Baudoin (1648), et qui paraît avoir inspiré Cyrano de Bergerac.

Godwin (William), publiciste et romancier anglais, né à Wisbeach en 1756, mort à Londres en 1836. Il fut pasteur de 1778 à 1783, puis s'adonna aux réformes sociales. En 1793, il fit paraître ses *Recherches sur la justice politique,* qui furent suivies des *Aventures de Caleb Williams,* roman où il met en action les théories subversives émises dans les *Recherches*. Il publia encore d'autres romans : *Saint-Léon* (1798) ; *Fletwood* (1804) ; *Mandeville* (1817) ; *Cloudesley* (1830), etc. ; une *Vie de Chaucer* (1803) ; *Recherches sur la population* (1820) ; etc.

Godwin (Mary Wollstonecraft, Mrs.), femme du précédent, née à Hoxton en 1759, morte à Londres en 1797. Auteur des *Revendications des droits de la femme* (1792), Mary Godwin est l'aïeule des féministes contemporaines.

Gœbbels (Joseph), homme politique allemand, né à Rheydt (Rhénanie) en 1897, mort à Berlin en 1945. Ecrivain et journaliste de talent, il adhéra au parti nazi en 1924. Nommé chef du parti à Berlin en 1926, il sut conquérir la capitale au *national-socialisme* (v. ce mot). Chef de la propagande du parti en 1928, il fut chargé par Hitler en 1933 de l'action politique et psychologique à mener sur le peuple allemand, ceci avec le titre de ministre de la propagande, qu'il gardera jusqu'en 1945. Après l'échec du putsch de 1944, il fut nommé « délégué du Reich à l'effort de guerre totale ». D'une fidélité absolue à Hitler et d'une activité prodigieuse, il fit de la propagande une véritable technique, appuyée sur de puissants moyens (presse, radio), et exerça ainsi sur le moral du peuple allemand, au milieu des épreuves de la guerre, une influence dont les résultats ne peuvent être sous-estimés. Resté jusqu'à la fin aux côtés d'Hitler, il se suicida avec toute sa famille au moment des derniers combats de Berlin.

Gœben (le) et **Breslau** (le), nom de deux croiseurs allemands qui, en août 1914, se réfugièrent dans les Dardanelles, où ils prirent respectivement les noms turcs de *Sultan-Javous-Selim* et de *Midilli*. Le *Breslau* fut coulé à Moudros en janvier 1918, et le *Gœben* fut incorporé à la marine turque après l'armistice.

Gœdeke (Charles), écrivain allemand, connu sous le pseudonyme de Karl Stahl, né à Celle (Hanovre) en 1814, mort à Gœttingue en 1887. Il débuta comme poète satirique, mais il fut surtout un historien littéraire. Il a publié la très importante Histoire de la littérature allemande (*Geschichte der deutschen Dichtung*) commencée en 1857. Il devint en 1873 professeur à l'université de Gœttingue. Parmi ses autres œuvres, citons : *les Poètes de l'Allemagne de 1813 à 1843* (1844) ; *la Poésie allemande au moyen âge* (1854) ; *Gœthe et Schiller* (1865) ; *la Vie et les Œuvres de Gœthe* (1874) ; *Œuvres de Schiller* (1867-1876).

Gœggingen, localité d'Allemagne (Bavière), sur le Wertach, affl. du Lech ; 6.900 hab. Sanatorium.

Goeje (Michaël-Jan de), arabisant hollandais, né à Dronrijp (Frise) en 1836, mort à Leyde en 1909. Il devint en 1866 professeur à l'université de Leyde, en 1900 associé étranger de l'Académie des inscriptions. Parmi ses nombreuses publications, citons : *Edrisi, description de l'Afrique et de l'Espagne* (avec Dozy, 1866) ; *Fragments des historiens arabes* (avec de Jong, 1869-1871) ; *Bibliothèque des géographes arabes* (1870-1893) ; *Diwan du poète Moslin ibn al-Walid* (1875) ; *Catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque de Leyde* (avec de Jong et Houtsma, 1865-1888) ; *les Annales écrites par al-Tabari* (en collaboration avec plusieurs savants, 1879-1892) ; etc.

Goéland [*lan*] n. m. Nom vulgaire des grosses mouettes, dont les plumes de la tête ne forment pas capuchon. (On distingue le goéland à manteau noir ; le goéland à manteau gris ; le goéland à manteau bleu.) V. mouette.

Goële (la), petit pays de l'Ile-de-France, correspondant au canton de *Dammartin-en-Goële* (Seine-et-Marne) et traversé par la ligne de hauteurs qui sépare les eaux de la Marne et de la Nonette.

Goélette n. f. (origine inconnue). Bâtiment léger à deux mâts et à voiles auriques, de 50 à 250 tonneaux.

— *Par extens.* Voile aurique d'un bâtiment mâté en goélette ; voile aurique quelconque. || *Grand'voile goélette, Misaine goélette,* Goélettes du grand mât et du mât de misaine. || *Goélette de cape,* Voile aurique de dimensions réduites qu'on hisse quand le navire prend la cape courante.

— Encycl. Les *goélettes* sont de petits bâtiments aux formes fines et élancées, très en usage en Angleterre et en Amérique. Beaucoup de yachts sont gréés en goélette ; c'est une voilure gracieuse et maniable. Les deux mâts portent des voiles auriques, et un beaupré permet de hisser deux ou trois focs. De la goélette dérivent : le brick-goélette, qui n'a qu'un phare carré complet ; la goélette à huniers, qui porte une vergue barrée au mât de l'avant et hisse un hunier volant et un perroquet. Par vent arrière, on peut disposer sur les goélettes une voile carrée de fortune. Le mât de l'arrière porte une flèche en cul. Le trois-mâts goélette est un bâtiment qui n'a qu'un phare carré au mât de misaine. En France (Bretagne), les goélettes sont des bâtiments armés pour la pêche à la morue. En Amérique on trouve souvent des goélettes à quatre et cinq mâts, comprises dans la classe générale des clippers.

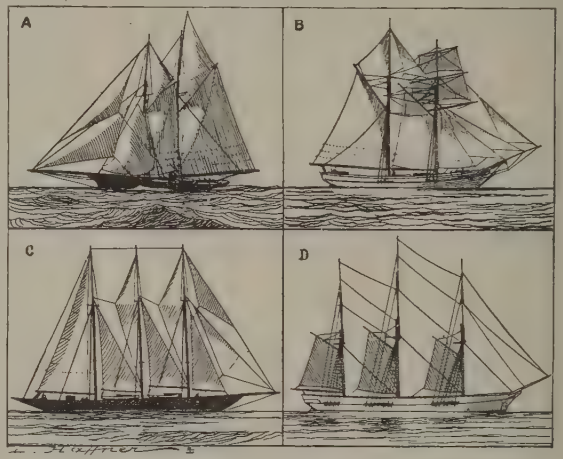

Goélettes : A. Ordinaire ; B. A huniers ; C. Trois-mâts goélette américain ; D. Trois-mâts carré à voiles goélettes.

Goélette n. f. Ornith. Hirondelle de mer.

Goéliche [*goé-lich'*] n. f. Nom donné familièrement, dans les ports du Nord, aux petites goélettes.

Gœllheim ou **Gellheim**, localité d'Allemagne (Bavière rhénane) au pied du mont Tonnerre ; 1.730 hab. L'empereur Adolphe de Nassau y fut tué en 1298.

Goelzer (Henri), philologue français, né à Beaumont-le-Roger (Eure) en 1853, mort à Paris en 1929. Elève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès lettres en 1884, avec une *Etude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme,* il fut maître de conférences, puis professeur de langue latine à la Sorbonne et membre de l'Académie des inscriptions en 1923. Il a publié *le Latin de saint Avit* (1909) ; *Grammaire comparée du grec et du latin* (commencée avec Riemann : *Syntaxe,* 1899 ; *Phonétique,* 1901) ; *Dictionnaire latin-français* (avec Eug. Benoist, 1893) ; des cours de grammaire, des éditions latines.

Gœmœr ou **Gömör**, comitat de Slovaquie, au sud des Karpates et comprenant les bassins de la Slana et de la Rimava, dans un pays montagneux. Capitale *Rimaska-Sobota.* A fait retour à la Hongrie en 1938.

Goémon n. m. (bas breton *gwémon*). Nom donné aux herbes marines, varech, algues, que la mer rejette sur le rivage. V. algue.

Goémonier [*ni-é*], **ère** adj. Qui concerne le goémon : *Récolte* goémonière.

— *Substantiv.* et au masc : Homme, bateau employé à la récolte du goémon.

Gœneutte (Norbert), peintre et graveur français, né à Paris en 1854, mort à Auvers-sur-Oise en 1894. Elève de Pils, il a représenté les aspects de la rue parisienne : *l'Appel des balayeurs près du Nouvel Opéra* (1877) ; *la Soupe du matin* (1880) ; *la Criée* (1881) ; *le Coup de cloche aux Halles* (1886) ; *Crépuscule parisien* (1887). Ses pointes sèches sont fort estimées.

Go-Ennyu tennô, empereur du Japon (1372-1382). Il succéda à son père Kôgon II en 1372, dans le nord du Japon, le pays étant divisé en deux Etats. Son règne fut une lutte continuelle avec l'empereur du Sud, et vit commencer l'affaiblissement de l'autorité des shogouns. En 1383 il abdiqua.

Gœppert (Heinrich-Robert), botaniste allemand, né à Sprottau (Silésie) en 1800, mort à Breslau en 1884. Professeur à l'université de Breslau, il s'est occupé de physiologie végétale et de paléobotanique. Citons de lui : *Beitrage zur Tertiärflora Schlesiens* (1852) ; *Tertiärflora*

der Insel Java (1858) ; *die Fossile Flora der permischen Formation* (1864-1865) ; etc.

GŒPPINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Danube), sur la Fils, affl. du Neckar ; 22.000 hab. Etoffes de laine et de coton, produits chimiques ; tanneries.

GOERGEY (Arthur). V. GEORGEY.

GŒRING (Hermann), grand maréchal du Reich allemand, né à Rosenheim en 1893, mort à Nuremberg en 1946. Officier d'aviation pendant la Grande Guerre, il fut un des premiers collaborateurs de Hitler (1922) et fut élu député du parti nazi en 1928. Président du Reichstag, ministre de l'air (1933), président du Conseil prussien (1933), enfin dictateur aux matières premières (1936) il fut chargé de l'exécution du plan de quatre ans. A la tête des usines H. Gœring, il était un des industriels les plus riches du monde, chef suprême de l'économie allemande (1940), maréchal du Reich, éventuel successeur de Hitler de 1941 à 1944. Après la défaite allemande, il fut dégradé, jugé comme criminel de guerre à Nuremberg et condamné à mort. Il se suicida dans la prison le 15 octobre 1946.

Armes de Gœrlitz.

GŒRLITZ, auj. **Zgorzelee,** ville de Pologne (Prusse, Silésie, présid. de Liegnitz), sur la *Neisse de Gœrlitz ;* 85.600 hab. Ch.-lieu de cercle. La ville, fort ancienne, d'origine slave, fut le siège d'un duché (1377-1396) ; si elle échappa aux hussites en 1429, elle fut dévastée pendant les guerres de Trente ans et de Sept ans. C'est aujourd'hui une importante ville industrielle : cotonnades, lainages, produits chimiques.

GOEROE ou **GOEDEREEDE,** île des Pays-Bas (Sud-Hollande), formée par les bouches de la Meuse ; environ 25.000 hab. avec l'île d'Overflakkee, à laquelle une digue la réunit depuis 1751.

GŒRRES (Jacob-Joseph DE), publiciste allemand, né à Coblentz en 1776, mort à Munich en 1848. Il propagea dans les provinces rhénanes les doctrines de la Révolution française (1797), puis publia une *Histoire des mythes asiatiques* (1810), défendit dans son journal, *le Mercure rhénan* (1814), la cause de la nationalité allemande et celle des idées libérales. Proscrit en 1820 et réfugié en Suisse, il tourna au mysticisme. — Son fils GUIDO, né à Coblentz en 1805, mort à Munich en 1852, fut un polémiste catholique.

GŒRTZ (Georges-Henri, baron DE SCHLITZ), homme d'Etat suédois, né en Franconie en 1668, décapité à Stockholm en 1719. Il était au service du duc de Holstein-Gottorp lorsqu'il fut envoyé auprès de Charles XII et gagna la confiance de ce prince, dont il réorganisa les finances et l'armée : il désirait que Charles XII fît la paix avec Pierre le Grand, conquît la Norvège et allât débarquer en Ecosse ; ce plan se rattachait à celui d'Alberoni. Arrêté à La Haye en 1714, à l'instigation de l'Angleterre, retenu plusieurs mois prisonnier, il fut envoyé par Charles XII au congrès d'Aland en 1718, et obtint une paix honorable. Après la mort de Charles XII, il fut traduit devant une commission spéciale et condamné à mort.

GŒRTZ (Jean-Eustache, comte DE SCHLITZ, dit **de**), diplomate prussien, né à Schlitz (Hesse) en 1737, mort à Ratisbonne en 1821. Envoyé à Munich (1778), il fit échouer le projet de démembrement de la Bavière. Frédéric II l'envoya ensuite comme ambassadeur à Pétersbourg (1778-1785), à La Haye et à la diète de Ratisbonne (1788 à 1806). Après la paix de Tilsit, il rentra dans la vie privée. Il a laissé des *Mémoires* (1827).

GOES ou **TERGOES,** ville des Pays-Bas (Zélande), dans l'île de Sud-Beveland ; 7.850 hab. Commerce de sel, de grains et de houblon ; fabriques de toile.

GOES (Hugo VAN DER), peintre flamand, né à Gand vers 1420, mort dans le couvent de Rouge-Cloître, près de Bruxelles, en 1482. De 1473 à 1475, il fut doyen de la gilde des peintres gantois ; en 1476, on le trouve frère convers du couvent de Rouge-Cloître, où il mourut fou. Hugo Van der Goes est l'héritier le plus direct du grand style des Van Eyck. Son chef-d'œuvre est *l'Adoration des bergers,* exécutée entre 1460 et 1475 (aujourd. à Florence). L'artiste excellait surtout dans le portrait. On a pu lui restituer ceux du *Téméraire,* à Bruxelles ; du duc *Antoine de Bourgogne,* à Chantilly ; de *Laurent Froimont,* à l'académie des beaux-arts de Venise ; le portrait présumé de *Thomas Portinari,* au musée d'Anvers ; celui du *Téméraire,* à Berlin ; celui de *Jean le Gros,* à Bruges.

GOES (Damian DE), humaniste et historien portugais, né à Alemquer en 1501, mort à Lisbonne en 1573. Il voyagea dans les pays du Nord (1529-1538), fit des études approfondies à l'université de Padoue (1534-1538), puis fut nommé dans son pays directeur des archives d'Etat et chargé de publier les chroniques des rois Manuel et Jean II. A la fin de sa vie, ses relations avec Erasme et Luther lui valurent quelques démêlés avec l'Inquisition. Citons sa *Chronica do principe D. Joan* (1567).

GŒSCHENEN, village de Suisse (canton d'Uri), à l'entrée nord du tunnel du Saint-Gothard ; 1.000 hab.

GŒSSNITZ, ville d'Allemagne (Saxe-Altenbourg), sur la Pleisse, affl. de l'Elster ; 6.600 hab. Fabrique de ciment, produits chimiques, usines métallurgiques.

GOETEL (Ferdinand), romancier polonais, né à Sucha (Galicie) en 1890. Il fut déporté à Tachkent par les autorités russes en 1914. En 1920, il s'enfuit aux Indes par la Perse et le Baloutchistan, et revint en Pologne. Il a écrit : *Kar-Chat, le Pèlerin de Karapet, A travers l'Orient en flammes, Kos sur le Pamir, Au jour le jour.*

GOETHALS (Henri), dit **Henri de Gand,** théologien flamand, né à Mude-lez-Gand en 1217, mort à Tournai en 1293. Elève à Cologne puis à Paris d'Albert le Grand, ami de saint Thomas d'Aquin, il enseigna avec éclat au collège de la Sorbonne et reçut le surnom de *Docteur solennel.* Au concile de Lyon (1274), il obtint la confirmation de l'ordre des Servites. Honorius IV et Philippe le Bel le chargèrent de missions. Il devint entre 1273 et 1285 archidiacre de Tournai. Il fonda à Gand l'hôpital Saint-Jacques. Auteur d'une *Somme théologique.*

GOETHALS (Henri), diplomate flamand, né à Gand en 1359, mort à Tournai en 1433. Prévôt du chapitre de Lille, puis doyen de Liége, secrétaire de Philippe le Hardi, conseiller de Jean sans Peur, puis de Philippe le Bon, il s'acquitta de missions importantes.

GŒTHE [*gheût'*] (Johann-Wolfgang), le plus grand poète de l'Allemagne moderne, né à Francfort-sur-le-Main en 1749, mort à Weimar en 1832. Fils de Jean-Gaspard Gœthe, conseiller impérial, et de Catherine-Elisabeth Textor, dont le père était bourgmestre de Francfort, il reçut sa première éducation dans la maison paternelle, et composa de bonne heure des poésies sans valeur. Son séjour à Leipzig, où il commença ses études de droit (1765-1768), lui inspira quelques pièces lyriques, une pastorale : *le Caprice de l'amant,* et une comédie classique, *les Complices.* Rentré malade à la maison, il s'adonna, sous l'influence de Mlle de Klettenberg, aux pratiques du mysticisme, et s'occupa aussi d'alchimie. A Strasbourg, où il séjourna de 1770 à 1771, il termina ses études de droit, s'occupa de médecine et surtout de littérature. Son amour pour Frédérique Brion, fille du pasteur de Sesenheim, lui inspira quelques-unes de ses poésies lyriques les plus charmantes. Herder l'initia à Shakespeare et à la poésie populaire, et fit de lui un des principaux promoteurs de l'école appelée « Sturm und Drang ». Le drame de *Gœtz de Berlichingen* (1773), intéressant mais mal composé, nous le montre en pleine effervescence. Un séjour à Wetzlar (1772) lui fit connaître Charlotte Buff (Lotte), qu'il immortalisa dans son *Werther* (1774). *Clavijo* (1774), *Stella* (1775) et la conception de *Faust* datent de cette époque.

Gœthe.

Son existence reçut une orientation nouvelle quand, à la fin de 1775, il fut appelé à Weimar par le jeune duc Charles-Auguste, qui fit de Gœthe son conseiller, son ministre et son ami. Le poète dut s'initier à la pratique des affaires. Sa liaison avec Mme de Stein lui enseigna le renoncement et l'empire sur soi. Le cercle de ses idées et de ses connaissances s'élargit. En littérature, une évolution graduelle le fait passer de la manière tumultueuse de sa jeunesse au style classique de sa maturité. Les diverses rédactions d'*Iphigénie* (1779-1787) en portent témoignage. Il continue *Egmont,* commence *le Tasse* et *Wilhelm Meister.* Le voyage d'Italie (sept. 1786-juin 1788), dont il donna plus tard une relation enthousiaste, le confirma dans la voie nouvelle où il s'était engagé. De retour en Allemagne il rompit avec Mme de Stein et contracta une nouvelle liaison, plus tard légitimée, avec une simple ouvrière, Christiane Vulpius, qui lui avait donné un fils, Auguste (1789-1830). Dans les *Elégies romaines* (1795), il célébra, sous le voile d'une fiction assez transparente, ses amours avec Christiane.

En 1792 et 1793, il prit part, en compagnie de Charles-Auguste, à la campagne des Prussiens contre la France, dont il publia, à trente ans de là, une relation attrayante autant que fidèle (*la Campagne de France*). Il aurait compris, dès le début, l'importance du mouvement révolutionnaire et se serait écrié, le soir de la bataille de Valmy, si l'on en croit le récit de *la Campagne de France:* « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde, et vous pourrez dire: — J'y étais. »

La connaissance que Gœthe fit de Schiller (1794) donna au poète comme un renouveau de jeunesse. Les dix années que dura leur liaison furent une époque de floraison magnifique. Durant cette période, Gœthe acheva les *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister,* première partie d'un roman dont la seconde partie, *les Années de voyage,* ne fut terminée qu'en 1821 ; l'épopée bourgeoise *Hermann et Dorothée,* une série de ballades devenues rapidement et justement populaires, en particulier *la Fiancée de Corinthe* et d'autres pièces lyriques. Dès 1794, il publiait une version modernisée du *Roman de Renart.* De concert avec Schiller, il faisait paraître *les Xénies,* collection d'épigrammes souvent fort acérées. Il remettait sur le métier le drame de *Faust,* dont un fragment avait paru en 1790 et dont la première partie fut publiée en 1808. En 1803, il composa *la Fille naturelle.* En 1809, il assista aux fêtes d'Erfurth comme ministre du duc de Weimar et eut avec Napoléon Ier un entretien resté célèbre. *La Métamorphose des plantes* (1790), *l'Optique* (1791-1792), *la Théorie des couleurs* (1810) renferment les résultats de ses études scientifiques, dont les conclusions témoignent, en général, d'une prescience géniale. Parmi ses ouvrages proprement littéraires, il nous reste à nommer le roman *les Affinités électives* (1809), le recueil lyrique *le Divan occidental et oriental,* œuvres d'un charme et d'une sérénité incomparables ; *Vérité et Fiction,* autobiographie malheureusement incomplète, et *le Second Faust,* terminé seulement quelques jours avant la mort du poète.

A la fois poète d'une rare sensibilité, homme d'Etat entendu et savant inventif, il a embrassé tout l'ensemble des connaissances humaines, tout l'ensemble des intérêts humains. Sa vie offre l'image du développement le plus harmonieux. C'est incontestablement un des génies les plus complets que l'humanité ait produits.

Gœthe et d'Eckermann (ENTRETIENS DE), recueillis par Eckermann alors qu'il prenait part à l'édition des œuvres de son maître (1823-1832). Ces *Entretiens* nous introduisent dans la vie intime de Gœthe et reproduisent, quoi qu'aient dit certains sceptiques, les idées de Gœthe lui-même.

GŒTHE (Walter DE), compositeur allemand, petit-fils de l'illustre poète, né à Weimar en 1818, mort à Leipzig en 1885. Il a fait représenter : *Anselmo Lancia* (1839), *le Prisonnier de Bologne* (1846) et *Elfriede* (1853). Il a laissé des *lieder* et des morceaux de piano.

GŒTHÉE [*gheû-té*] n. f. Genre de malvacées, comprenant des arbustes à feuilles entières ou dentées, à fleurs solitaires, originaires du Brésil, et dont quelques espèces sont cultivées dans les serres d'Europe.

GOÉTIE [*sî*] n. f. (gr. *goèteia ;* de *goès,* sorcier, tiré de *goos,* lamentation). Antiq. gr. Nom donné à des incantations par lesquelles on évoquait les esprits malfaisants.

GOÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui concerne la goétie.

GŒTTINGUE (en allem. **Gœttingen**), ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre, présid. de Hildesheim), sur la Leine ; 41.300 hab. Ch.-lieu de cercle. Ancienne cité hanséatique, elle doit sa réputation à son université, jadis la plus fréquentée de l'Allemagne, et à sa riche bibliothèque. Hôtel de ville du XIVe siècle. Petite industrie locale ; fabrication d'instruments de précision, de pianos, etc.

GŒTTWEIG ou **GÖTTWEIH,** abbaye de la Basse-Autriche, à 6 kil. au sud de Krems, fondée en 1072 par saint Altmann, évêque de Passau. Détruite en 1718 par un incendie, et reconstruite, elle garde des vitraux des XIIIe-XIVe siècles. Sa bibliothèque avec 1.425 incunables et 1.111 manuscrits, ses collections de monnaies, d'estampes, d'objets d'histoire naturelle sont célèbres.

GŒTZ ou VON **GÖTZEN** (Jean, comte), feld-maréchal allemand, né dans le Lunebourg en 1599, mort à la bataille de Jankowitz en 1645. Il servit en Bohême, puis sous les ordres de Wallenstein contribua à la victoire de Nordlingen (1635). Il chassa de Westphalie le landgrave Guillaume de Hesse (1638), mais battu à Wittenwier par Bernard de Saxe-Weimar il perdit son commandement et fut emprisonné jusqu'en 1640. En 1643, il défendit la Silésie contre les Suédois, puis se battit en Hongrie, en Bohême.

GŒTZ (Georges), latiniste allemand, né à Gompertshausen, près de Heldburg (Saxe-Meiningen), en 1849. Elève et continuateur de Ritschl, il se consacra à l'étude de Plaute, publia avec Lœwe de grandes éditions de l'*Asinaria* (1881), de l'*Amphitruo* (1882), et du *Pœnulus* (1884), étudia seul l'*Epidicus* (1878), le *Curculio* (1879) et l'*Aulularia* (1882). On lui doit en outre un *Corpus glossarium latinorum* (1888 et suiv.).

GŒTZ DE BERLICHINGEN. V. BERLICHINGEN.

GŒTZE (Jean-Melchior), bibliographe et controversiste allemand, né à Halberstadt en 1717, mort à Hambourg en 1786. Pasteur à Hambourg (1755), il a dû sa célébrité à ses polémiques avec Lessing, contre qui il défendait l'orthodoxie luthérienne. Il a laissé plus de soixante ouvrages. Le principal est intitulé : *Essai d'une histoire des Bibles imprimées de la Basse-Saxe* (1775).

GŒTZEN (Adolphe, comte VON), officier et explorateur allemand, né à Scharfeneck (Silésie) en 1866, mort à Berlin en 1910. Il réalisa, en 1893-1894, avec von Prittwitz et Kersting, la traversée du continent africain central, d'E. en O., en visitant le Rouanda. Von Gœtzen, qui fut de 1900 à 1906 gouverneur de l'Afrique-Orientale allemande, a publié : *Durch Afrika von Ost nach West* (1895) et *Deutsch-Ostafrika im Aufstand 1905-06* (1909).

GŒTZENBERGER (Franz-Jakob-Julius), peintre allemand, né à Heidelberg en 1802, mort à Darmstadt en 1866. Elève de Cornélius, il peignit, en 1824, à l'université de Bonn, *la Jurisprudence, la Philosophie* et *la Médecine.* Ayant pris part au mouvement révolutionnaire de 1848-1849, il fut proscrit et se rendit en Angleterre, où il décora la galerie de Bridgewater.

GŒTZIS ou **GÖTZIS,** bourg d'Autriche (Vorarlberg) ; 3.775 hab. Eglise romane.

GOFFE adj. (ital. *goffo*). Mal fait, mal bâti ; grossier, maladroit : *Choses* GOFFES *et peu honnêtes.* (Larivey.) [Vx.] — *Lettres goffes.* Majuscules gothiques, dites aussi *lettres lourdes,* usitées au début du XVIe siècle.

GOFFRE n. m. Zool. Nom vulgaire du géomys à poches.

GOFIO n. m. Farine de céréales préalablement torréfiées, qui constitue la base de l'alimentation de la population champêtre des Canaries.

GOFRIDI. V. GAUFRIDI.

GOG, nom donné au roi de la terre de Magog par Ezéchiel (chap. XXXVIII et XXXIX). || Il est employé dans l'Apocalypse, pour signifier « le chef des impies ».

GOGAILLE [*gay'*] n. f. (de *gogue*). Repas joyeux : *Faire* GOGAILLE. *Etre en* GOGAILLE. || Plaisanterie.

GOGH (Vincent VAN), peintre hollandais, né à Zundert en 1853, mort à Auvers-sur-Oise en 1890. D'abord employé de la maison Goupil à Paris et à Londres, il s'installe ensuite à Etten, copie Millet, est conseillé par Anton Mauve, commence à peindre des tableaux réalistes comme *les Mangeurs de pommes de terre* et le *Vannier.* Il vient en France, expose avec Anquetin, Toulouse-Lautrec et Emile Bernard, peint des *Fleurs* éclatantes (coll. Camondo), des portraits sommaires, part pour Arles, y appelle Gauguin ; sujet à des crises d'épilepsie, il vient se soigner à Auvers, et dans un accès se tue d'un coup de revolver. Il a laissé des œuvres inégales, dans lesquelles il a plus qu'aucun autre peintre exalté la couleur et rythmé les lignes dans un mode flamboyant. Citons parmi elles : *le Père Tanguy, la Chambre de Van Gogh, le Paysan au grand chapeau, l'Homme à l'oreille coupée, le Jardin public d'Arles, la Cueillette des olives, Environs d'Auvers.*

Van Gogh.

GOGO n. m. (peut-être de *gober*). *Fam.* Personne crédule, simple : *Les banquiers peu scrupuleux ruinent les* GOGOS.

Gogo (MONSIEUR), type populaire du bourgeois imbécile qui sert de dupe aux Robert Macaire de la finance. Ce type apparut pour la première fois dans une pièce jouée en 1834 : *Robert Macaire,* par Benjamin Antier et Frédéric Lemaître, puis fut popularisé surtout par Paul de Kock dans *la Famille Gogo* (1844).

GOGO (À) loc. adv. (origine douteuse). *Fam.* A souhait ; abondamment : *Avoir de tout à* GOGO.

Laissez-moi, s'il vous plaît, m'en donner à *gogo.*
TH. CORNEILLE.

GOGOLIN, bourg d'Allemagne (Prusse, Silésie), près de l'Oder ; 3.185 hab. Fours à chaux.

GOGOL JANOVSKI, en ukrainien **Hohol** (*Nicolas* Vasilievitch), romancier et auteur dramatique de langue russe et d'origine ukrainienne, né à Sorotschinzy (gouv. de Poltava) en 1809, mort à Moscou en 1852. En 1831, il publia son premier recueil de récits : *les Soirées à la ferme de Dikanjka*, et, peu après, *Mirgorod*, où l'Ukraine est évoquée avec une ironie savoureuse ; *Tarass Boulba* (1832), poème en prose dont le sujet est puisé dans l'histoire des Cosaques du XVIIe siècle. En 1834 parut une nouvelle suite de récits : *les Propriétaires au temps passé ; la Querelle d'Ivan Ivanovitch avec Ivan Mikiforovitch ; le Manteau*. Ces nouvelles, où le réalisme rivalise avec le sentimentalisme slave, eurent une grande influence sur le roman russe. En 1842, après un voyage à Rome d'où il écrivit ses *Lettres religieuses*, Gogol publia *Les Aventures de Tchitchikov* ou *les Ames mortes*, qui est peut-être le chef-d'œuvre de la littérature en langue russe. Il aborda aussi le théâtre ; sa comédie, *le Reviseur* (1836), est un tableau très vivant des mœurs administratives. Gogol est le chef de l'école naturaliste russe. Il a peint avec humour, dans une langue d'une grande puissance plastique, les petits côtés du caractère russe.

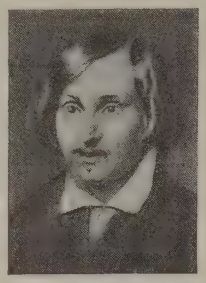

Gogol. — Cl. Rap.

GOGOTE adj. f. *Pop.* Faible : *Avoir la vue* GOGOTE. — *Etre gogote*, Etre naïve, crédule.

GOGRA, rivière de l'Inde continentale, affluent gauche du Gange. Née dans l'Himalaya central, sur les confins du Tibet, à 5.500 m. d'alt., elle coule dans des gorges profondes et descend rapidement vers le Téraï. Elle traverse ensuite l'ancien royaume d'Oudh, arrose Faïzabad où elle devient navigable, puis reçoit à gauche la Raptî, et s'unit au Gange en aval et près de Tchapra. Cours, plus de 1.000 kil.

GOGUE [*gogh'*] n. f. (origine douteuse). Plaisanterie. || Joie, liesse, divertissement. (Vx.)

GOGUE [*gogh'*] n. f. (probablem. altération de *gobe*). Sorte d'appât empoisonné. || Sang d'animal, cuit dans la poêle avec du lard et des oignons. || Espèce de saucisse faite avec du lard, des œufs, des herbes et autres ingrédients, cuits dans une panse de mouton. || Dans le Centre, Variété de grosse cerise blanche, à chair ferme.
— Techn. Mélange de terre, de bouse et de sable dont on se servait pour soutenir les noyaux des pièces creuses à fondre.

GOGUELAT (François, baron DE), général français, né à Château-Chinon en 1746, mort à Paris en 1831. Dévoué à la famille royale, il fut chargé, en 1791, par le marquis de Bouillé, d'assurer la fuite du roi, mais il se vit abandonné de ses soldats quand Louis XVI fut arrêté. Traduit devant la haute cour d'Orléans, il bénéficia de l'amnistie qui suivit l'acceptation de la constitution par le roi. Emigré en 1792, il passa au service de l'Autriche contre la France, comme général-major. Rentré à Paris en 1814, il devint lieutenant général. On a de lui : *Mémoire sur les événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes* (1823).

GOGUELIN [*ghe*] n. m. Etre fantastique des légendes des matelots, qui avait la cale comme domaine. (On mettait sur son compte toutes les mauvaises plaisanteries que faisaient aux nouveaux venus les malins du bord.)

GOGUELU [*ghe*], **E** adj. (de *gogue*). Content de soi, présomptueux. (Vx.)

GOGUENARD [*ghe-nar'*], **E** adj. (de *gogue*). Moqueur, plaisant : *Répondre sur un ton* GOGUENARD.
— Substantiv. : *C'est un* GOGUENARD *presque sexagénaire*. (Molière.)

GOGUENARDER [*ghe, dé*] v. intr. *Fam.* Faire le goguenard, le plaisant : *Nous ne faisions que* GOGUENARDER *pendant le voyage*. (Hamilton.)

GOGUENARDERIE [*ghe, rî*] n. f. Raillerie de goguenard : *Je l'enverrais promener avec ses* GOGUENARDERIES. (Molière.) [On dit aussi GOGUENARDISE.]

GOGUENARDISE [*ghe*] n. f. Caractère de ce qui est goguenard : *L'autre l'avait de nouveau regardé avec une* GOGUENARDISE... *de mauvais confrère*. (P. Bourget.)

GOGUENETTE [*ghe*] n. f. Goguette, propos joyeux. (Vx.)

GOGUENOT [*ghe-no*] ou **GOGUENEAU** [*ghe-nô*] n. m. (origine douteuse). Cône de poterie servant à soutenir un bétonnage. || Pot à cidre. (Dialectal.)
— *Pop.* Vase de nuit. || Au plur. Latrines.

GOGUETTE [*ghèt'*] n. f. (de *gogue*). Linguist. Propos joyeux : *Conter des* GOGUETTES. || Festin où règne la liberté : *Faire une* GOGUETTE. || *Etre, Se mettre en goguette*, Etre gai, avoir une pointe de vin. || *Chanter goguette* ou *goguettes à quelqu'un*, Lui faire des reproches, l'injurier.
— Nom donné naguère, à Paris, à des sociétés chantantes qui tenaient leurs séances dans des cabarets.
— Art culin. Sorte de boudin très épicé, fait de porc frais ou de foie de veau haché.
— ENCYCL. Linguist. Les *goguettes* datent des premières années de la Restauration. En 1840, il y en avait dans presque toutes les rues de Paris. Chacune avait un nom particulier : *Société des Braillards*, des *Gamins*, des *Bons enfants*, des *Lapins*, des *Infernaux*, des *Frileux*, etc. Chaque société avait son règlement, ses membres affiliés, et ses habitués. Les goguettes disparurent sous le second Empire.

GOGUETTIER [*ghe-ti-é*] n. m. Membre d'une goguette.

GO-HANAZONO, empereur du Japon, né en 1418, mort en 1470. Il succéda à l'empereur Shoko. Pendant son règne, troublé en partie par les guerres civiles, il protégea la littérature et les arts. Il abdiqua, en 1464, en faveur de son fils Nari-Fito.

GOHELLE, primitivement **Goière** (lat. *Govaria*), pays de l'ancien Artois, situé autour d'*Aix-en-Gohelle* (canton de Lens, Pas-de-Calais).

GOHER [*go-hèr'*] n. m. Cépage de Hongrie, à maturité tardive.

GOHFELD, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur le Werre ; 8.700 hab.

GOHIER (Louis-Jérôme), homme politique français, né à Semblançay (Indre-et-Loire) en 1746, mort à Montmorency en 1830. Avocat au parlement de Bretagne, il fut député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative. Chargé du rapport qui entraîna la déchéance de Louis XVI, il devint ministre de la justice après Garat (1793). En 1794, Gohier fut nommé président du tribunal criminel de la Seine, puis juge au tribunal de cassation. Le 10 juin 1799, il entra au Directoire, dont il fut le dernier président. Mis en demeure de démissionner au 18-Brumaire, il accepta le poste de consul de France à Amsterdam (1802). Il a laissé des *Mémoires*, quelques pièces de théâtre, et des vers fort mauvais.

GOHIER (Urbain), journaliste et homme de lettres français, né à Versailles en 1862, mort à Saint-Satur (Cher) en 1951. Il collabora d'abord à la presse conservatrice : *Soleil*, *Figaro*, etc. Mais au moment de l'affaire Dreyfus il se rangea parmi les partisans de l'innocence, devint un des rédacteurs de *l'Aurore*. Plus tard, il dirigea *le Cri de Paris* (1904-1905), puis *l'Œuvre* (1906-1908) et se sépara violemment de ses anciens compagnons de lutte. Après avoir publié *la Vieille France*, il fit partie de la rédaction de *l'Ami du peuple*. Citons parmi ses ouvrages : *la Fin d'un régime* (1895) ; *l'Armée contre la nation* (1898) ; *l'Armée de Condé* (1898) ; *Histoire d'une trahison* (1903) ; *la Révolution vient-elle ?* (1906) ; *la Sociale* (1914) ; *La race a parlé* (1917) ; *Protocoles des sages d'Israël* (1924) ; *Cassandre ou la Folie des blancs* (1927).

GO-HORIKAWA TENNÔ, empereur du Japon. Il régna de 1222 à 1232. Ce fut sous son règne que fut rédigé le grand ouvrage de législation appelé *Jo-eï Shikimoku*.

GOÏ ou **GOHINE** n. m. Espèce de liane de la Guinée française, qui fournit un caoutchouc de bonne qualité.

GOÏ n. m. Bois de couleur rouge brun fourni par une méliacée d'Indochine appartenant au genre *aglaia*.

GOIDELIA n. f. Genre de crustacés copépodes de la famille des hersiliidés, qui vivent en parasites dans l'intestin d'un ver marin, l'*echiurus unicinctus*.

GOIGNADE [*gn* mll.] n. f. Ancienne danse en usage en Auvergne, assez semblable à la bourrée.

GOIGNON [*gn* mll.] n. m. Cheville de fer ou de bois employée par les menuisiers, charpentiers, serruriers, pour assembler différentes pièces.

GOINFRADE n. f. *Trivialem.* Repas de goinfre.

GOINFRE n. m. (origine douteuse). *Fam.* Qui mange avec avidité et d'une façon répugnante. || Parasite. || Anciennem., Soldat maraudeur.
— *Adjectiv.* Qui a rapport à la goinfrerie : *Attitude* GOINFRE.
— SYN. **Goinfre, glouton, goulu, gourmand.** V. GLOUTON.
— ANTON. **Frugal, sobre, tempérant.**

GOINFRER [*fré*] v. intr. Manger en goinfre.

GOINFRERIE [*rî*] n. f. (de *goinfre*). Basse gourmandise : *L'attirail de la* GOINFRERIE. (La Fontaine.)
— ANTON. **Frugalité, sobriété, tempérance.**

GOINFRETTE n. f. (de *goinfrer*). *Pop.* Bouche.

GOIRLE, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional) ; 3.850 hab.

GOIS (Etienne-Pierre-Adrien), statuaire français, né et mort à Paris (1731-1823). Il obtint le premier grand prix de sculpture en 1757, pour un bas-relief : *Tullie faisant enlever les morts*. En Italie, il exécuta *Aristée pleurant la perte de ses abeilles*, terre cuite, qui lui valut, en 1770, son entrée à l'Académie des beaux-arts. On lui doit un buste de *Louis XV*, la statue du *chancelier de L'Hospital* (1801) ; celle du *président Molé*.

GOIS (Edme-Etienne-François), statuaire français, fils du précédent, né à Paris en 1765, mort à Saint-Leu-Taverny en 1836. Grand prix de Rome en 1791. On a de lui : *Jeanne d'Arc*, statue en bronze à Orléans (1800) ; statue équestre de *Bonaparte* (1801) ; statue de *Desaix* (1814) ; *Descente de croix* de l'église Saint-Gervais à Paris (1819), un groupe de *Léda*, *Latone*, *Apollon et Vénus* (1824) ; plusieurs bas-reliefs pour la colonne Vendôme.

GOISERN, comm. d'Autriche (Haute-Autriche), sur la Traun, affluent du Danube ; 5.175 hab.

GOISLARD (Anne-Louis-Marie-François), comte DE RICHEBOURG et DE MONTSABERT, magistrat français, né à Angers en 1763, mort à Paris en 1814. Conseiller aux Enquêtes, chambre du Parlement de Paris, il fut avec d'Eprémesnil un des chefs de l'opposition contre Loménie de Brienne en 1787 et 1788. Menacé d'arrestation, il se réfugia au sein du Parlement (5 mai 1788), mais céda au marquis d'Agoult « pour ne pas exposer le sanctuaire de la justice à une plus grande profanation ». Il fut emprisonné à Pierre-Encise, d'où la Révolution le tira.

GOÏTO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue), sur le Mincio ; 7.765 hab. Victoire de Schérer sur les Autrichiens en 1799 et des Piémontais sur les Autrichiens (30 mai 1848).

GOITRE n. m. (du lat. *guttur*, gosier). Pathol. Tumeur qui se forme à la partie antérieure du cou et qui a pour siège le corps thyroïde.
— Bot. Nom donné à des saillies latérales que présentent certaines parties des végétaux.
— Erpét. Expansion cutanée qui pend sous le cou de plusieurs sauriens.
— ENCYCL. Pathol. Les *goitres* sont des tumeurs par nature bénignes, mais pouvant causer des accidents sérieux par les compressions qu'elles déterminent. Ils sont constitués par une hyperplasie des éléments de la glande thyroïde et subissent parfois des dégénérescences qui permettent de reconnaître des goitres colloïdes, fibreux, kystiques, etc. Cliniquement, ils se signalent par un accroissement de volume de la glande thyroïde (souvent d'un de ses deux tubes seulement) qui fait au devant du cou une tumeur plus ou moins grosse.

Le goitre a une étiologie très discutée. On admet en général qu'il est dû à des causes telluriques et notamment à la qualité de certaines eaux. Il est, en effet, commun dans quelques pays de montagne : en Savoie, dans les Hautes-Alpes, l'Ariège, etc. Une théorie plus récente l'attribue à la carence d'iode, laquelle peut d'ailleurs être également d'origine tellurique. Le traitement comprend l'administration d'iode, l'opothérapie thyroïdienne, et, en cas de complication, l'ablation opératoire.

Goitre exophtalmique. — Affection caractérisée par l'hypertrophie et l'hyperfonctionnement du corps thyroïde et dont les principaux symptômes sont, outre la tumeur, de la saillie des yeux, une rapidité anormale des battements cardiaques, des tremblements. Le traitement comporte l'emploi de sérum d'animaux privés de leur glande thyroïde, du salicylate de soude, de l'électrothérapie, des rayons X ou des moyens chirurgicaux suivant le cas. (On dit aussi maladie de Graves ou maladie de Basedow.)

GOITREUX [*treû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature du goitre.
— *Substantiv.* Qui a un goitre.
— *Fig.* et *fam.* Imbécile, idiot, crétin.
— Zool. Se dit des animaux qui portent un jabot ou une expansion membraneuse à la partie antérieure du cou.

GOJAM. Géogr. V. GODJAM.

GO-KOMYÔ TENNÔ, empereur du Japon (1644-1654). Son règne est caractérisé par la fabrication des premières porcelaines de Kutani et la rédaction du *Nippon o dai itchi ran*, que Klaproth a traduit en français sous le titre de : *Annales des Dairis*.

GOKTCHA, **GOKTCHAÏ** ou **SÉVANGA**, grand lac d'Arménie, situé, par 1.925 m. d'altitude, au milieu de hautes montagnes volcaniques ; 1.393 km² de superficie. Il n'a qu'une seule île, l'île Sévan, qui contient un monastère célèbre. Son émissaire est la Sanga ou *Sévanga*, affl. droit de l'Araxe.

GÖK-TÉPÉ, ville fortifiée de l'Asie russe (République du Turkménistan, U. R. S. S. R.), dans l'oasis des Akal-Tekké, sur le versant nord du Kopet-Dagh. Station du Ch. de f. transcaspien. Enlevée aux Turkmènes, en 1881, par le général russe Skobelev.

GOLADA (LA), commune d'Espagne (prov. de Pontevedra), près de l'Arnego, affl. du fleuve côtier Ulloa ; 6.000 hab.

GOLBÉRY (Marie-Philippe-Aimé DE), érudit français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1786, mort à Kientzheim en 1854. Conseiller à la cour de Colmar (1820), puis député (1834), procureur général à Besançon (1840), il a écrit : *Mémoire sur l'état de la Gaule avant la conquête de ce pays par les Romains* (1825) ; *Antiquités de l'Alsace* (1828) ; une *Notice sur Cicéron* (1835) dont il a traduit plusieurs œuvres pour la Collection Panckoucke ; la traduction de l'*Histoire romaine* de Niebuhr (1829).

GOLBEY, comm. des Vosges, arrond. et à 2 kil. d'Epinal, près de la Moselle ; 4.485 hab. Faubourg industriel d'Epinal. Filatures et tissages de coton.

GOLBORNE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 7.000 hab. Centre cotonnier, fabrique de quincaillerie et verrerie.

GOLCAR, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 10.800 hab. Etoffes de laine.

GOLCONDE, forteresse et ville ruinée de l'Inde (Etat d'Hydérabad), située à 11 kil. d'Hydérabad, au sommet et au pied de la colline de Bala-Hissar ; 1.440 hab. C'est le site de la capitale d'un vaste empire, qui fut ruinée par Aureng-Zeb en 1687. Golconde fut jadis un centre de production, de taille et de polissage des diamants. Ses trésors sont demeurés légendaires.

GOLCUV-JENICOV, ville de Bohême ; 2.130 hab. Brasseries ; fabriques de meubles.

GOLDACH, commune de Suisse (canton de Saint-Gall) ; 3.700 hab. Broderie mécanique. Scieries.

GOLDAP, auj. **Goldapia**, ville de Pologne, sur le *Goldap*, affl. de l'Angerapp ; 8.500 hab. Fabrique de lainages, toiles, tanneries.

GOLDAST DE HEIMINSFELD (Melchior), historien suisse, né à Espen, près de Bischofzell (canton de Thurgovie), en 1578, mort à Giessen en 1635. On lui doit des publications sur les démêlés entre le Saint-Siège et le saint Empire, notamment *Monarchia sancti Romani imperii* (1611-1615) ; un volume sur Jeanne d'Arc : *Sibylla francica* (1606) ; etc.

GOLDAU, village de Suisse (canton de Schwyz), entre les lacs de Zug et de Lowerz, célèbre par l'éboulement d'une partie du Rossberg qui, en 1806, engloutit 333 bâtiments et 457 personnes.

GOLDBERG (Johann Theophilus), compositeur et claveciniste allemand, né à Kœnigsberg en 1730. Il est surtout connu pour avoir travaillé avec Bach et être le dédicataire des célèbres *Variations* (qui portent son nom) et que le cantor de Leipzig écrivit en 1742. Il laissa quantité de pages de musique de chambre.

GOLDBERG, ville d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin) sur le lac de son nom et sur la Mildenitz, affl. du fleuve côtier Warnow ; 3.100 hab. Source minérale.

GOLD COAST (en français **Côte de l'Or**), colonie britannique de la côte occidentale d'Afrique, baignée par le golfe de Guinée au S., et entourée par les colonies françaises de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta, et par la partie du Togo placée sous le mandat britannique. Superficie totale : 200.500 km², peuplés de plus de 2 millions d'habitants. Capit. *Accra*.

Au point de vue physique on y distingue, comme dans les colonies françaises du golfe de Guinée, deux parties nettement tranchées : une partie basse, humide, malsaine, au long du golfe, est couverte par une forêt dense qui gravit les pentes du plateau nigérien. Plus au nord, c'est un pays de plateaux et de steppes, où la forêt claire, puis

le steppe, succèdent à la forêt dense ; après la Guinée, c'est le Soudan. Le Tanoé, l'Ancobra, le Prah et surtout la Volta sont les principaux fleuves du pays, dont les Croumen et les Achantis sont les peuples les plus importants ; Accra, Cape-Coast-Castle, Sekondi et Ouinneba sur la côte, Koforidua, à l'intérieur, enfin Coumassie et Tamale en plein cœur du pays, sont les villes les plus considérables.

Au point de vue administratif, le Gold Coast est une « colonie de la Couronne » ; on y distingue trois parties : le Gold Coast proprement dit (1.573.770 hab.), ch.-lieu Accra ; le territoire des Achantis (578.700 hab.), ch.-lieu Coumassie ; les « territoires du Nord » (717.380 hab.), ch.-lieu Tamale. Un gouverneur qui réside à Accra est à la tête de la colonie ; il a sous son autorité les résidents du pays des Achantis et des territoires du Nord.

Le Gold Coast est un pays riche en huile de palme, en amandes, en cacao et en bois d'ébénisterie (acajou) ; il possède des gisements aurifères (de là son nom) et diamantifères, et des minerais de manganèse (région de Tarqua). Deux chemins de fer — de Sekondi à Coumassie (274 kil.) et d'Accra à Coumassie par Tafo (306 kil.) — desservent, l'un la région de mines d'or et de manganèse, l'autre celle des plantations de cacaoyers, et amènent aux ports les produits de l'intérieur. Le mouvement d'exportation (plus de 8.500.000 livres sterling) est très supérieur à celui des importations (3.300.000 livres sterling) : cotonnades, produits alimentaires et métallurgiques.

Dès la fin du XVe siècle, les Portugais se sont établis sur les rivages du Gold Coast (1484). Les Hollandais les y ont remplacés, mais ont cédé la plupart de leurs comptoirs aux Anglais par le traité de Bréda (1667). Au XIXe siècle, ceux-ci ont acquis des Danois Accra et Quetta en 1850, et des Hollandais leurs derniers comptoirs en 1874. A cette époque, ils ont fait contre les Achantis la première des deux expéditions qui ont abouti en 1896 à la réunion du royaume des Achantis au Gold Coast. Par la suite, des explorations ont poussé jusqu'au 11e parallèle N. les dépendances du Gold Coast. V. Carte Afrique Occidentale.

GOLDFUSSIE [*sî*] n. f. Bot. V. strobilanthes.

GOLDMARK (Carl), compositeur hongrois, né à Keszthély en 1830, mort à Vienne en 1915. Élève de Jansa et de Godefroi Preyer. Il attira l'attention, vers 1860, par l'exécution de sa belle ouverture de *Sakountala*. En 1875, à Vienne, son premier opéra, *la Reine de Saba*, eut un grand succès. Il produisit alors de nombreuses œuvres de musique de chambre ou symphonique, d'inspiration chaude et colorée et de facture habile, puis donna à Vienne, en 1886, son second ouvrage dramatique, *Merlin*. Il a fait jouer, depuis lors : *le Grillon du foyer ; la Prisonnière de guerre*. Citons encore : *Au printemps, Penthésilée, Prométhée* et *Sapho*, ouvertures, etc.

GOLDONI (Carlo), auteur comique italien, né à Venise en 1707, mort à Paris en 1793. Gai, insouciant, il eut une vie assez aventureuse. Tout jeune, il montra une grande passion pour le théâtre, et il raconte lui-même dans ses *Mémoires* diverses anecdotes à ce sujet. Après des pérégrinations variées, il s'établit, par hasard, avocat à Pise, et y réussit. Il avait déjà écrit plusieurs mélodrames et tragédies médiocres, et quelques comédies (*Homolo, homme accompli*, 1738 ; *la Brave femme*, 1742) où l'on voit les germes de la réforme qu'il allait introduire au théâtre. En 1747, il rencontre une troupe de comédiens dirigée par Médebac, et, laissant là son étude d'avocat, il les suit jusqu'à Venise. Désormais, sa voie est tracée : il écrira des comédies. De 1748 à 1762, il en écrivit un nombre considérable, jusqu'à seize en une seule saison. Elles se ressentent parfois de cette hâte, mais sont presque toujours vives et spirituelles. Goldoni a voulu substituer à la « commedia dell'arte », comédie improvisée, aux intrigues compliquées et aux plaisanteries grossières, des pièces d'observation réaliste, écrites, ayant des qualités morales et littéraires. Cette réforme souleva des résistances, et Goldoni, fatigué de la lutte, attaqué par ses rivaux, Pietro Chiari et Carlo Gozzi, vint s'établir à Paris en 1762. Il composa là quelques bonnes comédies : *l'Eventail* (1763), *le Bourru bienfaisant* (1771), et écrivit ses *Mémoires* (1787), en français. Il était devenu professeur d'italien des princesses royales ; la Révolution le ruina, et il mourut dans la misère. Il ne faut pas chercher dans son théâtre d'étude profonde de caractères, mais une observation spirituelle et pénétrante des mœurs de son époque ; la Venise du XVIIIe siècle revit chez lui. Parmi ses comédies, écrites en italien ou en vénitien, les plus célèbres sont *l'Homme prudent, la Famille de l'antiquaire, le Cavalier et la Dame, le Café, la Maison nouvelle, les Rustres, l'Hôtelière*, etc.

C. Goldoni.

GOLD-POINT [*gôld-po-i-n't*] n. m. Cours des changes, à partir duquel l'or tend à rentrer ou à sortir d'un pays. || Cours des lettres de change, au-dessus duquel il serait préférable d'acquitter une dette en envoyant de l'or. (En cas de crise des changes, le mécanisme des *gold-points* ne joue plus.) || Plur. *Des* gold-points.

GOLDS, tribu de la Sibérie orientale, qui vit sur les rives du fleuve Amour.

— Encycl. Les *Golds* sont des Mongols à pommettes saillantes et aux petits yeux bridés. Ils conservent, au sommet de la tête, une mèche de cheveux pour y attacher leur arc quand ils traversent une rivière. Les femmes portent des bijoux d'argent aux oreilles et dans la cloison du nez. Ils vivent de chasse et de pêche.

GOLDSCHMIDT (Meyer-Aaron), écrivain danois, d'origine israélite, né à Vordingborg en 1819, mort à Copenhague en 1877. Il fonda, en 1840, le *Corsaire*, feuille satirique et révolutionnaire, qui lui valut de nombreuses condamnations, publia sous le pseudonyme de Meyer son célèbre roman *Un juif* (1845), et un recueil de *Nouvelles* (1846), puis il se rapprocha des conservateurs, et défendit l'intégrité du Danemark. Après la perte du Slesvig-Holstein, il se consacra complètement à la littérature. Ses chefs-d'œuvre sont les petits récits qu'il publia à la fin de sa vie : *Nouvelles et Esquisses, Un roman par correspondance, Petites esquisses imaginaires et réelles*.

GOLDSCHMIDT (Rudolph), ingénieur allemand, né à Neu-Buckow (Mecklembourg) en 1876. Ingénieur au laboratoire de la Compagnie *Allgemein Elektrische Gesellschaft* à Berlin en 1900, il est en 1907, professeur au Collège technique de Darmstadt, et poursuit le développement de plusieurs inventions, en particulier l'alternateur à cascade interne, qui peut être considéré comme totalisant en une seule machine quatre alternateurs en cascade ; en 1911, il dirige la construction des deux puissantes stations radio-électriques d'Elvesee (Hanovre) et Tuckerton (E.-U.) assurant les communications par T. S. F. entre l'Allemagne et l'Amérique.

GOLDSCHMIDTITE [*gold-chmi-tit'*] n. f. Tellurure d'or et d'argent.

GOLDSMITH (Olivier), poète, dramaturge et essayiste anglais, né à Pallas (Irlande) en 1728, mort à Londres en 1774. Il essaya tour à tour de l'état ecclésiastique, du préceptorat, du droit, et enfin de la médecine à Edimbourg (1752). De Leyde, où il séjourna quelque temps, il visita la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie. De retour en Angleterre (1756), sans aucune ressource, il est successivement garçon apothicaire, médecin, maître d'école, et enfin journaliste. En 1759, il débute dans la littérature par des *Recherches sur l'état présent de la culture européenne*. Il écrit, en 1762, pour le *Public Ledger*, une série de *Lettres chinoises* (imitées des *Lettres persanes*) réunies plus tard sous ce titre : *le Citoyen du monde*. Enfin, en 1764, la publication de son poème *le Voyageur* lui donna la gloire. L'année suivante parut *le Vicaire de Wakefield*, son chef-d'œuvre. En 1768, Goldsmith s'essaye au théâtre avec *l'Homme au bon naturel* qui remporte un succès éclatant. Il donne ensuite des œuvres de nature diverse, dont une *Histoire romaine* (1769), des *Vies* de Parnell, de lord Bolingbroke (1770). La même année paraît son charmant poème pastoral *le Village abandonné* (1770), tout plein de souvenirs d'enfance. Son *Histoire d'Angleterre* est de 1771. En 1773, il fit jouer avec un très vif succès sa deuxième comédie : *Elle s'abaisse pour vaincre*. Ses dernières œuvres sont : *le Talion*, une *Histoire grecque*, et une *Histoire de la terre et de la nature animée* (1774). Indolent, naïvement vaniteux, imprévoyant, dissipé, Goldsmith avait « un cœur d'or », un bienveillant humour, et les plus beaux dons.

Goldsmith.

GOLDSTEIN (Eugène), physicien allemand, né à Gleiwitz en 1850, mort à Berlin en 1930. Docteur en philosophie en 1881 ; professeur de physique à l'université de Berlin en 1888. Sous les auspices de l'académie des sciences, il dirigea les recherches relatives aux mouvements électriques dans le vide ; ses travaux aboutirent à la découverte des *rayons-canaux* issus d'un mouvement d'électricité positive, le mouvement d'électricité négative étant générateur des rayons cathodiques. Goldstein prépara la voie qui devait conduire Rœntgen à la découverte des rayons X.

GOLDSTUCKER (Théodore), orientaliste allemand, né à Kœnigsberg en 1821, mort à Londres en 1872. Il fut chargé, en 1851, de la chaire de sanskrit à l'University College de Londres. Il a fondé la Société londonienne de publication des textes sanskrits (1866). On lui doit une étude sur le grammairien indien *Pânini* (1861) ; un *Dictionnaire sanskrit-anglais* (inachevé ; 1856-1863).

GOLDZIHER (Ignace), orientaliste hongrois, né à Stuhlweissenbourg en 1850, mort à Budapest en 1921. Professeur d'arabe à l'université de Budapest. Son livre *der Mythos bei den Hebräern* (1876), ses *Mohammedanische Studien* (1888-1890), ses *Vorlesungen über den Islam* (1910) font autorité. Il fut chargé, au Congrès de Paris (1897), de la direction de l'*Encyclopédie des sciences orientales*.

GOLÉA (El-). Géogr. V. El-Goléa.

GOLEMBIOWSKI (Luc), historien polonais, né à Pokosc, aux environs de Pinsk, en 1773, mort à Kazimierzowka en 1849. On a de lui : *le Peuple polonais, ses usages et ses occupations* (1830) ; *les Maisons et les Cours* (1830) ; *Histoire de Pologne depuis le règne de Wladislas Jagellon jusqu'à la fin de celui d'Alexandre* (1846-1848) ; etc.

GOLESCO (Nicolas), homme politique valaque, né à Campu-Lungu en 1810, mort à Bucarest en 1877. Fils d'un riche boïar que l'on a appelé « le premier Roumain moderne ». Nicolas devint colonel, aide de camp de Ghika, prit part à la révolution de 1848, devint le chef réel du gouvernement provisoire, et se réfugia ensuite avec son frère en France. Rentré en Valachie (1857), il contribua à l'élection de Couza (1859), fut ministre des affaires étrangères, puis de la guerre (1860), et dirigea la conspiration qui força Couza d'abdiquer (1866). Il présida le gouvernement provisoire jusqu'à l'arrivée du prince Charles (1867), et devint président du conseil, ministre des affaires étrangères (1868) ; ayant proclamé la république à Ploïesti en 1870, il fut arrêté, mais acquitté par le jury. — De ses trois frères, le plus connu, Stephan **Golesco**, né à Campu-Lungu en 1809, mort à Nancy en 1874, a été président du conseil et ministre des affaires étrangères (1867-1868). — Son cousin Alexandre-Georges **Golesco**, né et mort à Bucarest (1819-1881), a été plusieurs fois ministre, et a écrit : *De l'abolition du servage dans les principautés danubiennes* (1856).

GOLESE, commune d'Italie (Emilie, prov. de Parme), sur la Parma ; 5.835 hab. Fromages variété du parmesan.

GOLETTE n. f. Soie de qualité médiocre qu'on tire des cocons percés.

GOLF n. m. (m. angl. tiré du holland. *kolf*, crosse). Sport national écossais qui se pratique sur un terrain très étendu, à l'aide d'une balle et de crosses.

— Confect. Vêtement de femme, à manches, ouvert devant, en tricot de laine, pour le sport.

— Encycl. Le *golf*, qui s'apparente peut-être à notre vieux jeu français du *mail*, aujourd'hui disparu, fut, dit-on, introduit en Angleterre par les compagnons de Guillaume le Conquérant. Il devint si rapidement populaire, qu'il fut prohibé par la loi écossaise, la passion qu'il inspirait aux hommes d'armes les détournant de s'exercer au tir à l'arc. En France, le premier club de golf fut fondé, à Pau, en 1856.

— Encycl. On joue au golf sur un vaste terrain (*links*) coupé d'obstacles naturels ou artificiels (*bunkers*), dont la voie principale (*fairway*) est d'herbe rase. Le joueur doit envoyer au moyen d'un *club*, sorte de crosse, une petite balle de caoutchouc durci, successivement dans les 18 trous (*holes*) du parcours, ceci dans le moins de coups possible. Les clubs ont des formes variées (*driver, brassie, spoon*, fers divers, *niblick, mashie, putter*), selon la longueur du coup à jouer et la nature du terrain. Les distances séparant respectivement les trous varient de 100 à 500 mètres. Le *bogey* d'un parcours, c'est le nombre étalon de coups mis par un très bon joueur pour l'accomplir ; l'on se base sur ce chiffre officiel pour donner aux joueurs leurs *handicaps*.

GOLFE n. m. (ital. *golfo ;* du gr. *kolpos*, sein). Partie de la mer qui avance dans les terres, et dont l'ouverture est ordinairement fort large : *L'Adriatique est un* golfe *de la Méditerranée*.

— Anat. *Golfe de la veine jugulaire*, Renflement considérable formé par la veine jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur. || *Golfe de l'urètre*, Dilatation normale du canal de l'urètre, chez l'homme. (On l'appelle aussi ampoule de l'urètre.)

Golfe : 1. Vue perspective ; 2. Représenté sur une carte.

Golfe-Juan, écart de la comm. de Vallauris (Alpes-Maritimes), sur le *golfe Juan*. Ch. de f. P.-L.-M. Station d'hiver. Napoléon Ier y débarqua, en 1815, à son retour de l'île d'Elbe. (On écrivait autref. Golfe Jouan.)

GOLFEUR n. m. Joueur de golf.

GOLFIER [*fi-é*] n. m. Nom donné aux pêcheurs du golfe formé par la côte ouest de Terre-Neuve (par opposition à *banquiers* ou pêcheurs du grand banc).

Golgi (Camillo), médecin et histologiste italien, né à Corteno, près de Brescia, en 1844, mort à Pavie en 1926. Il fut tour à tour professeur d'anatomie à Turin, puis à Sienne, professeur d'histologie puis de pathologie générale à Pavie. En histologie on lui doit de remarquables travaux sur le système nerveux, des méthodes de coloration précieuses, la découverte de corpuscules tactiles spéciaux. Il a reçu pour ces travaux le prix Nobel (1906) conjointement avec Ramon y Cajal. Golgi occupe également une grande place dans l'histoire des fièvres paludéennes.

Golgi (cellule de). Histol. Neurone d'association intersensitive, que l'on observe dans la corne postérieure, et qui met en communication par ses prolongements très courts les neurones sensitifs de niveau voisin, ou leurs collatérales.

Golgotha, montagne de Palestine, située dans le voisinage de Jérusalem, et sur laquelle Jésus-Christ subit le supplice de la croix. V. Calvaire.

GOLIARD [*li-ar'*] n. m. Nom donné, au moyen âge, à des clercs ou moines défroqués, qui couraient le monde en faisant le métier de ménestrels ou de jongleurs.

— Encycl. Les *goliards* se plaçaient eux-mêmes sous l'invocation d'un certain évêque Golias, auquel on attribuait mille tours pendables, et qu'on supposait l'auteur de nombreuses poésies hardies et cyniques. Son nom paraît être une altération de Goliath. Il nous reste nombre de poésies goliardiques (en latin), plusieurs fort remarquables par la hardiesse de la satire, la verve et le style.

GOLIARDIQUE [*dik'*] adj. Qui appartient, qui se rapporte aux goliards : *Littérature* goliardique.

GOLIATH. Ecrit. sainte. Géant philistin (I, *Rois*, ch. XVII) qui, ayant provoqué en combat singulier les plus vaillants soldats d'Israël, fut tué par David d'un coup de pierre au front.

— *Par anal.* N. m. Homme très grand, géant.

— Iconogr. V. David.

GOLIATH n. m. Nom vulgaire du *cricétomys* de la Gambie, mammifère rongeur. V. cricetomys.

GOLIATH [*li-at'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des cétonidés, comprenant des cétoines gigantesques, qui atteignent 10 cm. de long et plus. (Ces insectes, propres aux régions chaudes de l'Afrique, sont ordinairement bruns ou noirs, marbrés largement de blanc ou de roux pourpré ; ils volent lourdement le soir autour des arbres.)

Goliath géant.

Goliémo-Konaré, ville de Bulgarie (district de Philippopoli) ; 3.500 hab.

Golik, hameau d'Albanie, dans la vallée du Shkoumbi. Victoire des Français sur les Hongrois, en octobre 1917.

GOLIKOV (Ivan Ivanovitch), historien russe, né à Koursk en 1735, mort à Saint-Pétersbourg en 1801. Il est l'auteur d'une vaste compilation à caractère apologétique : *les Actions de Pierre le Grand* (1788-1789), accompagnée de dix-huit Suppléments (1790-1797).

GOLILLE [*liy'*] n. f. (espagn. *golilla;* de *gola*, gorge). Archéol. Fraise à l'espagnole, serrant très fort le cou.

GOLL (Iaroslav), historien tchèque, né à Chlumec en 1846, mort à Prague en 1929. Il s'instruisit en Bohême, à Gœttingue, à Berlin, en Angleterre et en Hollande. Professeur à l'université de Prague de 1885 à 1910. Ses travaux ont fait de lui le maître de l'école historique tchèque. Citons : *Sources et Recherches relatives à l'histoire des Frères Bohêmes* (1878 et 1882) ; *Pierre Khelchitsky et ses Œuvres* (1881) ; *l'Unité des Frères au XVe siècle* (1883-1886) ; *la Bohême et la Prusse au moyen âge* (1897) ; *François Palatsky* (1898) ; *la Lutte pour la terre de la Couronne tchèque en 1740-1742* (1905).

GOLLANCZ (Israël), philologue anglais, né à Londres en 1864, mort en 1930. Professeur à l'université de Londres, il s'est acquis une réputation dans la critique des anciens textes et a publié : *le Livre d'Exeter ; le Christ de Cynewulf* (1892) ; l'Edition Temple des *Œuvres de Shakespeare* (1894-1896) ; les *Spécimens* de Ch. Lamb ; le *Livre d'or* du tricentenaire de Shakespeare (1916), etc.

GOLLE (Pierre), menuisier-ébéniste et marqueteur, originaire de Hollande, mort à Paris en 1684. Il eut deux fils : Jacob **Golle**, graveur, et Corneille **Golle**, menuisier-ébéniste.

Comme Caffieri et Cucci, Pierre Golle fut attiré en France par Mazarin, et logé aux Gobelins où il travailla sous la direction de Le Brun. Ses premiers ouvrages y furent des cabinets d'ébène profilés d'étain, exécutés pour le cardinal de Mazarin. Il exécuta ensuite des parquets en marqueterie pour le château de Versailles.

GOLLNOW, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), sur l'Ihna, affl. de l'Oder ; 11.600 hab. Fonderie de cuivre ; fabriques de rubans et d'étoffes de lin et de laine. Ancienne ville hanséatique, à la Prusse depuis 1720.

GOLLUB, ville de Pologne (voïévodie de Pomérellie), sur la Drewenz, affl. de la Vistule ; 3.000 hab. Draps, toiles. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GOLMELLE [*mèl'*], **GOLMETTE** [*mèt'*] ou **GOLMOTTE** [*mot'*] n. f. Noms vulgaires de deux espèces de champignons comestibles, l'amanite rougeâtre et la lépiote vulgaire. (La fausse golmelle est l'*amanite panthère*, vénéneuse.)

GOLO, fleuve de Corse, le plus important par la longueur et le débit. Il descend de la forêt de Valdoniello, puis, à travers le Niolo, vient se jeter dans la mer à 20 kil. de Bastia. Cours, 75 kil. Il a donné son nom à la partie nord de l'île, au temps où celle-ci était divisée en deux départements.

Golo, personnage légendaire, V. GENEVIÈVE DE BRABANT.

GOLOK n. m. (mot malais). Arme de main en usage parmi les Malais des îles de la Sonde. (C'est une espèce de coutelas de 30 cm. de long. Sa lame, à tranche convexe, a le dos assez épais. La poignée, de corne ou de bois, est ordinairement façonnée en tête de bête.

Golok.

GOLOVINE (Fédor Alexievitch), ministre de Pierre le Grand, mort à Gloubov en 1706. En 1689, il signa avec la Chine le traité de Nertchinsk, qui ouvrait la Chine au commerce russe. Il se distingua au siège d'Azov (1696), accompagna Pierre le Grand en Occident, fut nommé grand amiral, chancelier, feld-maréchal, et dirigea le ministère des affaires étrangères.

GOLOVINE (Ivan), prince HOVNA, écrivain russe, né en 1813, mort à Londres en 1886. Il entra au ministère des affaires étrangères de Russie. Ecarté par Nesselrode, il se fit naturaliser Anglais et commença contre son pays une polémique violente. Son premier ouvrage : *la Russie sous Nicolas Ier* (1845), le fit bannir à perpétuité. Il donna ensuite : *Economistes et Socialistes* (1845) ; *Types et Caractères russes* (1847) ; *Mémoires d'un prêtre russe* (1849). Parmi ses œuvres, écrites en différentes langues, citons encore : *Stars and stripes or American impressions* (1860) ; *Deutschland und Deutsche* (1860) ; *l'Europe impérialiste* (1866) ; *Frankreichs Verfall* (1872) ; *le Chaos russe* (1874) ; etc.

GOLOVKINE (Gavril Ivanovitch, comte), homme d'Etat russe, né en 1660, mort à Saint-Pétersbourg en 1734. Il fut grand chancelier de Pierre le Grand. Sous Catherine Ire, il conserva cette fonction et fut un des membres du haut conseil secret. — Son fils MICHEL GAVRILOVITCH, né en 1705, mort en 1775, fut envoyé comme agent à Berlin en 1722, devint sénateur sous le règne d'Anna Ivanovna, puis vice-chancelier en 1740. Condamné à mort lors de la révolution de 1741, il vit sa peine commuée par la tsarine Elisabeth en celle de la déportation en Sibérie.

GOLTCHI, nom donné par Nazarov aux Galtchas.

GOLTZ (Auguste-Frédéric-Guillaume, comte VON DER), diplomate et homme d'Etat prussien, né et mort à Dresde (1765-1832). Il fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1802), et ministre des affaires étrangères lors des négociations de Tilsit. Goltz prit part au congrès d'Erfurt (1808), au traité de 1812 entre la France et la Prusse. Il était président de la commission de gouvernement en 1813, maréchal de la cour en 1814, conseiller d'Etat en 1817, et reprit, en 1824, son poste de grand maréchal de la cour.

GOLTZ (Bogumil), philosophe polonais, né à Varsovie en 1801, mort à Thorn en 1870. Disciple réaliste et brutal de Rousseau. Ses principaux ouvrages sont : *Buch der Kindheit* (1847) ; *Ein Jugendleben* (1852) ; *Ein Kleinstädtler in Ægypten* (1853) ; etc.

GOLTZ (Robert-Henri-Louis, comte VON DER), diplomate prussien, né à Paris en 1817, mort à Charlottenbourg en 1869. Après avoir pris part au mouvement de 1848, il entra dans la carrière diplomatique, occupa les légations d'Athènes (1857), de Constantinople, de Pétersbourg, et enfin celle de Paris (1863) presque aussitôt transformée en ambassade. Il y fut ensuite ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et seconda efficacement la politique de Bismarck.

GOLTZ (Frédéric), physiologiste allemand, né à Posen en 1834, mort à Strasbourg en 1902. Il fut successivement professeur à Kœnigsberg, à Halle et à Strasbourg. On lui doit de beaux travaux sur la physiologie des centres nerveux et des canaux semi-circulaires.

GOLTZ (Hermann, baron VON DER), théologien protestant allemand, né à Dusseldorf en 1835, mort à Berlin en 1906. Professeur d'exégèse à l'université de Bâle, ensuite à celle de Bonn (1873), membre du conseil directeur de l'Eglise protestante prussienne à Berlin (1876). Il a publié, entre autres : *l'Eglise réformée de Genève au XIXe siècle* (1861).

GOLTZ (Théodore, baron VON DER), agronome allemand, né à Coblentz en 1836, mort à Bonn en 1905. Il fut successivement professeur d'agronomie et d'économie rurale en Westphalie (1860), à Waldau (Prusse-Orientale) en 1862, à l'université de Kœnigsberg (1869), et enfin à celle d'Iéna (1885). Il a publié entre autres ouvrages : *la Situation des ouvriers agricoles dans l'Empire allemand*, en collaboration avec Richter et Langsdorff (1875) ; *Science de la taxation agricole* (1880-1882) ; *Manuel d'agriculture pratique* (1886).

GOLTZ (Colmar, baron VON DER), général et écrivain militaire prussien, né à Bielkenfeld (Prusse-Orientale) en 1843, mort dans l'Irak en 1916. Il fit les campagnes de 1866 et de 1870. Capitaine au grand état-major de Berlin, attaché à la section d'histoire de la guerre, il publia d'abord une série d'ouvrages relatifs à la campagne de 1870, et surtout *Gambetta et ses armées*. Plus tard, il publia : *das Volk in Waffen*, dont il parut plusieurs traductions françaises, sous le titre : *la Nation armée ;* et enfin, *Rosbach et Iéna*, où il discute les causes des revers de la Prusse et de la France. En 1883, il fut chargé de réorganiser l'armée turque. Général de cavalerie, il fut un des aides de camp généraux de l'empereur Guillaume Ier. Pendant la Grande Guerre, en 1915-1916, il commanda les 1re et 6e armées ottomanes.

GOLTZIUS (Hubert), numismate et peintre belge, né à Wurtzbourg en 1526, mort à Bruges en 1583. Il publia un ouvrage sur les *Icones imperatorum* (1557) et fut nommé, par Philippe II, historiographe et peintre de la maison d'Espagne. Des voyages en Allemagne, en France et en Italie le mirent en possession des plus riches matériaux. Il s'en servit pour la composition d'ouvrages dont souvent il gravait lui-même les planches. Il est considéré comme un des premiers numismates du XVIe siècle, mais ses ouvrages fourmillent d'erreurs.

GOLTZIUS ou **GOLTZ** (Henri), peintre et graveur hollandais, né à Mühlbrecht en 1558, mort à Harlem en 1616. Fils d'un graveur sur verre, il fut, à Harlem, élève de Leonhard. Il épousa, à vingt ans, une riche veuve, dont la fortune lui permit de fonder un établissement important. A vingt-quatre ans, il se rendit à Rome. On remarque, dans ses tableaux d'histoire et dans quelques-uns de ses portraits, beaucoup de vérité et une certaine richesse de couleur. Mais tous sont traités dans le style maniéré de son époque ; et Goltzius est moins célèbre comme peintre que comme graveur. Son burin, s'il manque de pureté, a beaucoup de facilité, d'exéburance, de variété ; il a deux manières : l'une plutôt hollandaise ou allemande, où il suit les traditions de Lucas de Leyde et d'Albert Durer ; l'autre, où il s'abandonne à son goût pour l'italianisme. Citons, dans le premier genre : *la Circoncision* et *l'Adoration des Mages ; le Chien de Goltzius*. Parmi le reste de l'œuvre, il faut mentionner : *les Mages faisant leur offrande*, d'après Durer ; *la Visitation*, d'après le Parmesan, et des portraits du médecin *Forestas*, du graveur *Philippe Galle*, de *Henry VI*, du *comte de Leicester*.

Henri Goltzius.

GOLUBINIÉ PLANINA, massif montagneux de la Yougoslavie, en Serbie septentrionale, formant le début du grand arc de soulèvement balkanique au sud du Danube. Hautes croupes herbeuses dominant les pentes boisées des montagnes calcaires et culminant au mont Lisatz (1.920 m.).

GOLUCHOWSKI (Joseph), philosophe polonais, né en Galicie en 1797, mort à Garbacz en 1858. Il suivit à Erlangen les cours de Schelling. Il fut appelé en 1823 à l'université de Wilno, puis abandonna l'enseignement et se consacra à l'agronomie. Son œuvre philosophique a été publié sous le titre : *Rêveries sur les problèmes les plus importants de l'homme* (2 vol., 1861). Il fait intervenir l'amour comme élément de conciliation entre l'intellect et le cœur. On lui doit aussi *la Question paysanne en Pologne* (1849), et *Analyse de la question paysanne en Pologne et en Russie* (1851).

GOLUCHOWSKI (Agénor, comte DE), homme d'Etat autrichien, né et mort à Lemberg (1812-1875). Issu d'une vieille famille noble de Galicie, il fut à trois reprises gouverneur de cette province (1849-1859, 1866-1867 et 1871-1875). Ministre de l'intérieur de la monarchie, il fut regardé comme le principal auteur du « diplôme » d'octobre 1860, qui faisait prévaloir les tendances fédéralistes sur le principe unitaire dans l'organisation constitutionnelle de l'Autriche. — Son fils AGÉNOR, diplomate et homme d'Etat, né et mort à Lemberg (1849-1921), entra en 1872 dans la carrière des ambassades, puis devint en 1895, ministre des affaires étrangères qu'il géra pendant onze ans. Il suivit une politique prudente et pacifique et chercha un rapprochement avec la Russie, sur le terrain des questions orientales (accord de Mürzteg en 1903). En 1906 il fut renversé par l'opposition magyare irréductible, et il rentra dans la vie privée.

GOLUNDA [*lon*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comptant quatre espèces répandues dans l'Afrique et l'Asie tropicales. (Ce sont des campagnols de taille moyenne ; une espèce, très commune dans l'Inde [*golunda Ellioti*], commet des dégâts dans les greniers de riz et les plantations de café.)

GOMA n. m. Holocauste, l'un des quatre sacrifices les plus importants du bouddhisme japonais, pratiqué uniquement par les sectes Shingon et Tendaï, qui a pour but de détruire (brûler) les péchés et les passions des êtres vivants et de les élever à l'état bienheureux de bouddhas. (Ce sacrifice, destiné à conjurer les cent huit esprits qui incitent les hommes au péché, consiste à faire brûler, dans un brasier déposé sur l'autel, des morceaux de bois arrosés d'huile consacrée, et diverses offrandes de riz, de grains, de gâteaux, etc.)

GOMAR (François), théologien hollandais, né à Bruges en 1563, mort à Groningue en 1641. Il entra dans la carrière pastorale, devint en 1587 prédicateur de la communauté protestante de Francfort, et, en 1594, professeur de théologie à Leyde. Gardien des pures doctrines calvinistes, il consacra surtout son activité à combattre celles des arminiens, qui en étaient une déviation. Professeur à Groningue en 1618, il prit en cette qualité une part active au synode de Dordrecht, qui décida l'exclusion des arminiens de l'Eglise calviniste, et à celui de Leyde (1633), qui procéda à une revision de la traduction de la Bible.

GOMARA (François LOPEZ DE), historien espagnol, né à Séville en 1510, mort vers 1560. Il entra dans les ordres, professa la rhétorique à Alcala, puis passa en Amérique, où il devint secrétaire de Fernand Cortès. De retour en Espagne, Gomara fit paraître son *Historia general de las Indias con la conquista del Mexico y de la Nueva-España* (1553), traduite en français par Martin Fumée (1606), ouvrage bien écrit, mais peu exact.

GOMARIEN, ENNE adj. Syn. de GOMARISTE.

GOMARISME [*rissm'*] n. m. (de *Gomar*). Doctrine protestante qui s'oppose à l'arminianisme dont il repousse les mitigations aux dogmes calvinistes sur la prédestination.

GOMARISTE [*risst'*] n. Hist. relig. Partisan de Gomar.

GOMATRUDE, reine de France, femme de Dagobert Ier qui l'épousa l'an 625, à Clichy, et la répudia trois années après, pour cause de stérilité.

GOMBAUD. Biogr. V. GONDEBAUD.

GOMBAULD (Jean OGIER DE), poète français, né à Saint-Just, près Brouage, en 1570, mort à Paris en 1666. Très adroit courtisan, tout en restant « plein d'honneur », au dire de ses contemporains, Gombauld tout d'abord secrétaire du marquis d'Uxelles, devint un familier de l'hôtel de Rambouillet, et obtint, quoique huguenot, la charge de gentilhomme ordinaire du roi. Il débuta dans la littérature par *Endymion* (1624), roman à clef ; donna, en 1631, une pastorale, *Amaranthe*, et en 1646 ses *Poésies* et ses *Lettres ;* en 1649, ses *Sonnets ;* en 1658, le recueil de ses tragédies : *Cydippe, Aconce, les Danaïdes*. Précieux et fade, Gombauld fut bien le représentant des écrivains de la fameuse *Chambre bleue d'Arthénice*. L'Académie française le compta parmi ses premiers membres.

GOMBERT (saint), en latin *Gundebertus*, martyr vers la fin du VIIe siècle. Frère de Nivard, archevêque de Reims, et de Blithilde, femme de Chilpéric II, il fonda à Reims le monastère de Saint-Pierre-le-Royal, pendant que sa femme Berthe en établissait un à Saint-Pierre d'Etvenay et en devenait abbesse. Gombert fut tué par les Frisons qu'il était allé évangéliser, et Berthe fut assassinée, dit-on, par des neveux ou des enfants d'un premier lit de Gombert. — Fête le 29 avril.

GOMBERT (Nicolas), musicien flamand du XVIe siècle, né à Bruges. Disciple de Josquin des Prés, il était ecclésiastique et devint en 1537, maître de chapelle de Charles-Quint à Madrid. Praticien particulièrement expert, on a publié de lui des motets, des madrigaux, des recueils de chants religieux, des chansons françaises et flamandes souvent inspirées de la nature, notamment son *Chant des oiseaux*, et un recueil de messes ; etc.

GOMBERVILLE (Marin LE ROY DE), écrivain français, membre de l'Académie, né et mort à Paris (1600-1674). Il débuta à l'âge de quatorze ans par un volume de *Quatrains sur la vieillesse*, mais sa grande réputation fut établie par ses romans : *Caritie* (1662) ; *Polexandre*, œuvre obscure et embarrassée ; *Cythérée* (1640-1642) ; *la Jeune Alcidiane* (1651), suite de *Polexandre*. A ces romans il convient d'ajouter quelques ouvrages historiques et sa *Doctrine des mœurs*, très richement illustrée (1646).

GOMBETTE [*gon-bèt'*] adj. f. (de *Gombaud*, altération de *Gondebaud*). Se dit de la loi que promulgua le roi des Burgondes, Gondebaud : *La loi* GOMBETTE.

— Substantiv. : *La* GOMBETTE.

— ENCYCL. La loi *gombette* paraît avoir été rédigée à la fin du Ve siècle. Elle était destinée à régir les Burgondes et les Gallo-Romains sous un même code. Très influencée par le droit romain, cette loi passe pour la plus humaine des lois barbares.

GOMBIN n. m. Pêch. Syn. de GEMBIN.

GOMBIN ou **GABIN**, ville de Pologne (voïévodie de Varsovie), près de la Vistule ; 5.780 hab. Sucrerie. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GOMBO [*gon*] n. m. Nom d'une espèce de ketmie.

Gombo : *a*, fruit.

— ENCYCL. Le *gombo* ou *ketmie comestible* (*hibiscus esculentus*) est une malvacée de 60 à 70 cm. de haut, à fleurs solitaires d'un jaune

soufre, dont le fruit est une capsule de forme pyramidale, qui peut atteindre 8 à 10 cm. de longueur.

Originaire de l'Inde, cette plante est cultivée dans toutes les régions chaudes. On a préconisé, sans succès d'ailleurs, l'emploi de ses graines comme succédané du café ; on consomme surtout le fruit encore vert, tenu en particulière estime par les peuples des régions tropicales qui l'utilisent comme condiment. On a essayé de répandre l'usage du *gombo* en France, où sa culture peut être faite en plein air dans les régions méridionales.

GOMBOUST (Jacques), ingénieur français du XVIIe siècle. On lui doit un précieux *Plan de Paris* (paru en 1652) en neuf feuilles, et reproduit en 1858. Il est aussi l'auteur de plans de Rouen (1655) et de Caen (1672).

GOMEL. V. **HOMEL.**

GOMEL (Charles), économiste français, né et mort à Paris (1843-1910). Il collabora, depuis 1886, à l'*Economiste français*, au *Journal des économistes*, au *Dictionnaire d'économie politique* de Léon Say, au *Dictionnaire du commerce* d'Yves Guyot, par des articles consacrés principalement aux questions de chemins de fer, de mines et de travaux publics. Il a publié : *les Causes financières de la Révolution française* (1892-1893) ; *l'Histoire financière de l'Assemblée constituante* (1896-1897) ; *l'Histoire financière de l'Assemblée législative et de la Convention* (1902-1905).

GOMÈNE n. f. Câble qui recevait l'ancre d'une galère.

GOMÉNOL n. m. (de *Gomen*, nom d'une localité de la Nouvelle-Calédonie). Marque particulière servant à désigner le produit pharmaceutique constitué par une essence tirée d'une variété de mélaleuque (*melaleuca viridiflora*), dite aussi *niaouli*, abondante dans la Nouvelle-Calédonie. — ENCYCL. Le *goménol* est un liquide incolore ou jaunâtre, d'odeur aromatique, très peu soluble dans l'eau, soluble dans les huiles, constitué surtout par du cinéol. Il n'est ni caustique, ni toxique ; il est employé à l'intérieur comme anticatarrhal et antiseptique des voies respiratoires et génito-urinaires ; à l'extérieur, comme antiseptique, désinfectant et cicatrisant.

GOMÉNOLÉ, E adj. Au goménol : *Vaseline* GOMÉNOLÉE.

GOMER, forme hébraïque du nom des Cimmériens. (Dans le tableau ethnographique de la *Genèse* (X, 2). Gomer est rangé parmi les enfants de Japhet.)

GOMERA, île de l'archipel espagnol des Canaries, séparée de Ténériffe par un bras de mer large de 47 kil. ; 378 km^2^ de superficie, peuplés de 22.870 hab. Ville principale : *San-Sebastian-de-la-Gomera*, sur la côte est (3.000 hab.).

GOMÉRITE n. m. (de *Gomer*, nom propre). Descendant de Gomer, fils de Japhet.

GOMERSAL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 13.880 hab. Houille ; fabrique d'étoffes de laine.

GOMES (Francisco Dias), poète portugais, né à Lisbonne en 1745, mort en 1795. Il publia des poésies remarquables par la correction et l'élégance du style, et des travaux de critique qui décèlent autant de finesse que d'érudition. Ses *Œuvres poétiques* (1799) comprennent des tragédies, des élégies, des odes, et un poème sur la prise de Ceuta.

GOMES DE AMORIM (Francisco), littérateur portugais, né à Avelomar en 1827, mort en 1891. Il eut une jeunesse aventureuse, s'expatria au Brésil, et revint dans sa patrie en 1846. En 1848, il publia *Garibaldi, la Chute de la Hongrie, la Liberté*, etc., poèmes d'une inspiration ardente. Il dut, pour vivre, entrer comme ouvrier chez un fabricant de chapeaux. Sa réputation finit pourtant par s'établir ; il devint, en 1858, membre de l'Académie de Lisbonne, puis conservateur du musée des antiques et de la bibliothèque de la marine. Ses principaux romans sont : *les Sauvages, le Remords vivant, les Deux flandières, l'Amour de la patrie ;* etc. Dans *Garrett, mémoires biographiques*, il a écrit une véritable histoire du Portugal et de sa littérature depuis 1799 jusqu'à 1854.

GOMES (Carlos), compositeur brésilien, né à Campinos en 1839, mort à Para en 1896. Après avoir fait représenter à Rio de Janeiro un opéra : *a Noite do castello*, il fut envoyé par l'empereur Pedro II en Europe pour compléter ses études ; il se rendit à Milan et y donna en 1868 *Nella luna*, et en 1870 un opéra-ballet *Guarany*. Gomes donna ensuite *Salvator Rosa* (1874), qui fit le tour de tous les théâtres d'Italie, *Maria Tudor* (1879), *l'Esclave* (1889) et *Condor* (1891). Son talent est un mélange de tempérament personnel et d'imitation de grands maîtres tels que Meyerbeer, Verdi et Gounod. Gomes écrivit aussi un hymne patriotique : *il Saluto del Brasile*, et un grand poème symphonique : *Cristoforo Colombo*. Il avait été nommé en 1892 directeur du conservatoire de Para.

GOMES COELHO (Joaquim-Guilhermo), romancier portugais, né à Porto en 1839, mort en 1871. Il a écrit, sous le pseudonyme de JULIO DINIZ, quelques romans, tableaux intéressants de la vie paysanne : *les Pupilles de Monsieur le Recteur, les Fidalgos de Casa Mourisca.*

GOMESENDE, commune d'Espagne (prov. d'Orense), sur le Deva, près de la frontière portugaise ; 4.200 hab.

GOMES LEAL (Antonio Duarte), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1848-1921). Deux traits caractérisent le talent de ce poète : l'esprit d'indiscipline, et l'amour du mystère. Ses pamphlets politiques sont extrêmement violents, et lui valurent plusieurs condamnations. Un de ses recueils de vers, *Clartés du Sud*, se ressent de l'influence de Baudelaire. Son œuvre la plus considérable est le poème de l'*Antechrist* (1884), dont la première partie comprend *la Tragédie divine*, divisée en deux chants, et *Christ est le mal, la Fin de Christ et de Satan.*

GOMEZ DE CIBDAREAL (Fernan), prétendu chroniqueur espagnol, médecin du roi de Castille Jean II, dont on connaît une curieuse collection de lettres intitulée *Centón epistolario* (1499). Cet ouvrage n'est qu'une supercherie littéraire due à Vera y Zúniga, ambassadeur d'Espagne à Venise, qui la composa vers 1650.

GOMEZ DE CIUDAD-REAL (Alvarez), poète espagnol, né à Guadalajara en 1488, mort en 1538. Il embrassa la carrière militaire, et se distingua à la bataille de Pavie (1525). Il cultivait les lettres en même temps, et il acquit la réputation d'un des meilleurs poètes de son temps. Il composa en vers espagnols : *Description théologique des mystères sacrés* (1541), sorte d'épopée chrétienne qui ne manque pas de grandeur. Mais il est surtout célèbre par ses poèmes latins, qui lui ont mérité le surnom de « Virgile espagnol. »

GOMEZ (Juan), peintre espagnol, mort en 1597. Peintre du roi Philippe II en 1593, il travailla à la décoration de l'Escurial. Ses principaux tableaux sont : *le Martyre de sainte Ursule* et *la Vie de saint Jérôme.*

GOMEZ (Martin), peintre espagnol du XVIe siècle. Il se fixa à Cuença. On cite parmi ses œuvres : *Saint Matthieu, Saint Michel, Saint Laurent*, etc., dans la cathédrale de Cuença.

GOMEZ (Sébastien), dit **le Mulâtre de Murillo**, peintre espagnol, mort à Séville vers 1680. Il fut l'esclave puis l'élève de Murillo. Ses œuvres les plus remarquables sont une *Vierge et l'Enfant Jésus*, et un *Christ à la colonne*, à Séville.

GOMEZ (Magdeleine-Angélique POISSON, Mme DE), femme auteur française, née à Paris en 1684, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1770. Fille du comédien Paul Poisson, elle épousa un gentilhomme espagnol sans fortune, don Gabriel de Gomez. Réduite à vivre de sa plume, elle composa un grand nombre d'ouvrages : *les Journées amusantes* (1723) ; *Histoire secrète de la conquête de Grenade* (1723) ; *Anecdotes persanes* (1727) ; *Entretiens nocturnes* (1731) ; *la Jeune Alcidiane* (1733) ; *la Nouvelle Mer des histoires* (1733) ; *les Cent Nouvelles nouvelles* (1733-1758), son meilleur ouvrage ; des poésies, des tragédies, etc.

GOMEZ (Maximo), général cubain, né à Haïti en 1833, mort à La Havane en 1905. Après avoir servi à Saint-Domingue dans l'armée espagnole, il se voua à l'œuvre de l'indépendance de Cuba. Il prit part, aux côtés de Cespedes, à la grande insurrection de 1868 à 1878, après laquelle il dut se retirer à la Jamaïque, puis passa, en 1885, aux Etats-Unis. En 1895 il tenta un suprême effort pour l'indépendance, avec José Marti, Maceo, Garcia et quelques autres. Par suite de l'intervention des Etats-Unis, la victoire resta aux patriotes cubains. Gomez contribua ensuite à l'organisation de la République cubaine.

GOMEZ (Juan *Vicente*), président de la république de Venezuela, né à San-Antonio en 1859, mort à Caracas en 1935. Il prit part avec Castro, en 1899, à l'insurrection dirigée contre le général Andrade. Lorsque le général Castro fut entré en maître à Caracas, il nomma son lieutenant gouverneur du district fédéral, et Vicente Gomez acquit dans l'exercice de ses fonctions une grande popularité, qui lui valut d'être nommé, en 1902, vice-président de la République. Une secrète jalousie divisa bientôt les deux hommes, rivalité qui aboutit, en 1909, au départ de Castro pour l'Europe. Lorsque Castro, malgré le vœu des Vénézuéliens, essaya de retourner dans son pays, Gomez lui fit interdire l'accès du territoire, et fut élu lui-même d'abord président provisoire, puis président à titre définitif pour une durée de six ans. Constamment réélu de 1910 à 1922, il a gouverné le Venezuela avec une grande sagesse.

GOMEZ DE AVELLANEDA (Gertrudis), femme poète espagnole, née dans l'île de Cuba en 1816, morte à Séville en 1873. Fixée à Madrid depuis 1840, elle épousa en 1846 un député aux Cortès, et se retira, après la mort de son mari, dans un couvent, d'où elle sortit pour reprendre sa carrière d'auteur dramatique. Outre des *Poésies lyriques* (1841), des poèmes et quelques nouvelles, on lui doit toute une série de pièces de théâtre, dont plusieurs sont des imitations, telles *le Prince de Viana, Guatimozin, Saül, le Don du diable, l'Aventurière, Hortensia, la Fille du roi René, la Somnambule.*

GOMEZ CARRILLO (Enrique), écrivain hispano-américain, né à Guatemala en 1873, mort à Paris en 1927. Romancier et surtout journaliste, d'une grande sensibilité artistique, il est particulièrement connu par des études sur divers pays : *Ame japonaise* (1906) ; *la Grèce éternelle* (1909) ; *Jérusalem et la Terre sainte* (1912), et des études psychologiques : *Psychologie de la mode* (1910) ; *Fleurs de pénitence* (1913). Pendant la Guerre, il publia quelques romans : *Au cœur de la tragédie* (1917), et *le Sourire sous la mitraille* (1918). Presque tous ses ouvrages ont été traduits en français.

GOMEZ DE LA SERNA (Ramon), écrivain espagnol, né à Madrid en 1891. Il écrivit à seize ans son premier roman *En entrant dans le feu*, et depuis a publié plus de soixante volumes. Fidèle à sa ville natale, il a célébré la Madrid romantique avec une fantaisie capricieuse, pittoresque et humoristique. Parmi ses principaux ouvrages, citons : *le Romancier, la Veuve blanche et noire, la Villa de Palmyre, la Femme d'ambre, l'Homme au melon gris, le Cirque, l'Incongru, le Secret de l'aqueduc*, etc., auxquels il faut ajouter deux volumes de théâtre, et les *Criailleries* (*Greguerias*), poèmes en prose (1917).

GOMILA n. m. (mot dalmate). Tombe surmontée d'un monticule de pierres. || Pl. *Des* GOMILEN.

— ENCYCL. Les *gomilen* contiennent habituellement plusieurs squelettes, séparés par des dalles de pierre. En Dalmatie, où ils sont nombreux, il en est qui semblent remonter à l'âge du bronze, mais le même mode d'inhumation est encore en usage au Monténégro et aux Bouches-de-Cattaro.

GO-MI-NO-O TENNŌ, empereur du Japon (1612-1699). Sous son règne, Iyéyas, le Richelieu du Japon, meurt (1616) après s'être emparé d'Osaka (1615) et avoir mis à mort les derniers descendants de Hideyoshi. En 1624, un édit expulse les étrangers de l'Empire et interdit aux Japonais le commerce extérieur.

GOMM (sir William Maynard), feld-maréchal anglais, né à la Barbade en 1784, mort à Londres en 1875. Il servit en Hollande (1799), en Espagne (1801), au Hanovre (1803), et prit part à l'expédition de Copenhague (1807). De 1808 à 1812 il se distingua dans la péninsule Ibérique. En 1815, on le retrouve aux Quatre-Bras et à Waterloo. Gouverneur de Maurice (1842), puis commandant en chef de l'armée des Indes, il reçut le bâton de feld-maréchal en 1868, et fut nommé connétable de la Tour de Londres en 1872. On a publié ses *Lettres et Journaux* (1881).

GOMMAGE [*gho-maj'*] n. m. Action de gommer : *Le* GOMMAGE *des étoffes.* || Résultat de cette action.

GOMMART [*gho-mar'*] n. m. Bot. Nom donné par quelques auteurs à la bursère des Antilles (*bursera gummifera*) qui fournit l'élémi.

GOMMATE [*gho-mat'*] n. m. Chim. Syn. de GUMMATE.

GOMME [*ghom'*] n. f. (du lat. *gummis ;* gr. *kommi* mot d'origine égyptienne). Substance mucilagineuse qui découle de certains arbres. || *Gomme arabique*, Gomme qui provient des différentes espèces d'acacias et qui fut d'abord récoltée en Arabie. || *Gomme élastique* ou *gomme à effacer*, Nom donné au caoutchouc et aux préparations servant à effacer des traits de crayon, de plume. (La gomme à effacer fut inventée, croit-on, au milieu du XVIIIe siècle par un nommé Magalhaens ou Magellan, descendant du navigateur. || *Gomme animé*, Sorte de résine employée dans la fabrication des vernis et qui est fournie par le tronc d'un arbre exotique : *hymenæa courbaril.* || *Gomme laque.* V. LAQUE.

— Arboric. Maladie provenant d'une ulcération de l'écorce, chez les abricotiers et les pêchers, et se traduisant par un écoulement gommeux de la plaie.

— Argot boulev. parisien. *La gomme*, La classe des gommeux, des élégants : *Fréquenter la haute* GOMME. (Vx.)

— Bot. Substance mucilagineuse, translucide, qui exsude et se solidifie sur la tige de certains arbres ou arbrisseaux (cerisier, pêcher, etc.).

— Pathol. Production pathologique nodulaire de nature infectieuse, qu'on observe au cours de diverses affections : syphilis tertiaire, tuberculose, mycoses (sporotrichose, actinomycose, blastomycose), lèpre.

— Pyrotechn. *Gomme explosive*, Substance intermédiaire entre la dynamite ordinaire et la gélatine détonante. || On l'appelle aussi DYNAMITE-GOMME.

— ENCYCL. Bot. La formation de la *gomme* ou se produit d'une manière normale, au moment de la maturité des fruits, ou bien elle est l'indice d'un état pathologique. Dans certains cas, la gomme est produite par une transformation de la cellulose des membranes cellulaires (acacias, astragales, etc.), et dans d'autres cas les matières gommeuses sont accumulées dans des réservoirs spéciaux, qui peuvent être des canaux sécréteurs (cycadées).

On appelle *gommes-résines* des mélanges d'une résine et de gomme soluble dans cette résine, comme l'encens, la myrrhe, la gomme ammoniaque, l'assa-fœtida, le bdellium, le galbanum, le sagapénum, l'opopanax, l'euphorbe, la gomme-gutte, la scammonée, etc. Partiellement solubles dans l'eau (*gomme*) et dans l'alcool (*résine*), ce sont en général des substances stimulantes.

La *gomme adragante* est une transformation pathologique de membranes cellulaires de l'astragale gommifère originaire de l'Asie Mineure et de l'Hindoustan. Peu soluble dans l'eau, elle s'y gonfle en donnant des mucilages utilisés pour la préparation des tablettes et des émulsions huileuses ; pulvérulente, elle sert pour lier des masses pilulaires.

La *gomme ammoniaque* provient du suc gommo-résineux d'ombellifères du genre *dorema*, habitant la Perse ; elle s'échappe de la tige de ces plantes par des piqûres d'insectes. Elle est utilisée, à l'intérieur, comme expectorante et antispasmodique ; à l'extérieur, comme résolutive en emplâtres.

La *gomme arabique* provient de divers acacias de l'Afrique tropicale et de l'Inde. Elle se présente sous forme de larmes ou de morceaux jaunâtres ou rougeâtres, translucides, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool. Elle contient de l'*arabine*.

Elle est employée en médecine comme adoucissante et agent émulsif d'un grand nombre de médicaments. Ses applications industrielles sont nombreuses. On l'utilise notamment pour la fabrication des encres, des cirages, le gommage des toiles, le lustrage des tissus, l'apprêt du feutre, la fabrication du sirop de gomme, de la colle, etc.

La *gomme de Bagdad* ou de *Bassora*, produite par un acacia, comme la gomme arabique, se rapproche plutôt de la gomme adragante par ses propriétés.

La *gomme copal occidentale* est une résine, fournie par le *rhus copallina*, l'*hymenæa verrucosa*, et l'*hymenæa courbaril.*

La *gomme-gutte* est le latex d'une clusiacée. V. GOMME-GUTTE.

La *gomme de Kell* est le produit gommeux d'un figuier du Sénégal.

La *gomme d'Orenbourg* est la *manne de Briançon.*

La *gomme de pays* est celle des cerisiers.

Certaines gommes sont alimentaires ; de ce nombre est celle qui entre dans la composition du *salep*, qu'on extrait des tubercules desséchés de certaines orchidées d'Orient.

La *laque* en bâtons est due à un insecte qui élabore ce produit sur divers arbres (*combretum, cupania, dalbergia, butea, ficus*) qui croissent en Indochine et dans les Indes orientales.

— Pathol. Les *gommes* peuvent siéger dans tous les tissus : peau, muscles, os, viscères, cerveau ; elles peuvent causer des destructions et des délabrements plus ou moins considérables. Le traitement varie suivant la cause.

Le nodule gommeux, d'abord dur, se ramollit, puis s'ulcère en évacuant un liquide visqueux, gommeux, et finalement l'ulcération se répare en laissant une cicatrice indélébile.

— Photogr. On appelle *procédé à la gomme bichromatée* une méthode de tirage d'épreuves photographiques qui laisse à l'opérateur une très grande liberté d'interprétation ; la couche sensible est constituée par de la gomme arabique, additionnée d'un peu de bichromate, et dans laquelle on a délayé une couleur d'aquarelle ; ce mélange devient insoluble sous l'action de la lumière, les régions protégées pouvant être éliminées par lavage.

GOMMECOURT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kil. d'Arras, sur le plateau entre l'Ancre et la Scarpe ; 144 hab. Enlevé par l'armée britannique du général Gough, au cours de l'offensive de la Somme de 1916.

GOMMEGNIES, comm. du Nord, arrond. et à 25 kil. d'Avesnes, près de l'Honnelle ; 2.530 hab. Ch. de f. Nord.

GOMME-GUTTE [*gho-me*] n. f. Gomme-résine, latex jaune exsudant d'incisions faites à l'écorce de la garcinie de Hanbury, etc. || Pl. *Des* GOMMES-GUTTES.

— ENCYCL. L'incision faite dans l'écorce de l'arbre a la forme d'une spirale qui occupe la moitié de la circonférence du tronc ; sous la section on dispose un entre-nœud de bambou, destiné à recevoir le liquide. Séchée, la *gomme-gutte* se présente en masses cylindriques de couleur orangée, de saveur âcre. Elle est employée en médecine comme

purgatif drastique ; l'industrie l'utilise dans la préparation des couleurs et des vernis.

GOMMELINE n. f. Sorte de gomme artificielle, qui n'est autre que la dextrine desséchée et moulée, ou encore le résultat de l'action de l'acide lactique sur la farine, l'amidon, etc. (La gommeline sert à apprêter les indiennes.)

GOMMEMENT [*gho-me-man*] n. m. Action de gommer.

GOMMENÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 52 kil. de Dinan ; 1.060 hab.

GOMMER [*gho-mé*] v. tr. Enduire de gomme : GOMMER *du papier, des timbres-poste.* || Procéder au gommage d'un tissu : GOMMER *de la toile.* || Mêler avec de la gomme : GOMMER *une tisane.* || *Gommer une couleur,* Délayer avec elle un peu de gomme dissoute dans l'eau, pour la rendre plus homogène. || *Gommer du tabac,* L'humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir des côtes de tabac. || Effacer avec une gomme : GOMMER *un trait de crayon, une tache d'encre.*

— ***Gommé, e,*** part. pass. du verbe *Gommer.* Enduit de gomme. || Où l'on a dissous de la gomme : *Eau* GOMMÉE.

— *Enveloppe, bande gommée,* Enveloppe, Bande dont le bord est enduit de gomme qu'on mouille pour la fermer.

— Pharm. *Taffetas gommé,* Taffetas recouvert d'un enduit qui le rend imperméable ; on s'en sert pour les pansements. — Taffetas enduit d'une préparation et qu'on applique sur les coupures.

GOMME-RÉSINE n. f. V. GOMME.

GOMMERN, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg), sur l'Ehle ; 4.700 hab. Sucrerie.

GOMMEUR [*gho-meur*] n. Ouvrier, Ouvrière, chargés du gommage des tissus, papiers, etc. || Appareil, machine servant au gommage industriel.

GOMMEUX [*gho-meû*], **EUSE** adj. Qui a rapport à la gomme ; qui est de la nature de la gomme : *Consistance* GOMMEUSE. *Mucilage* GOMMEUX.

— Pathol. *Tumeur gommeuse.* Syn. de GOMME.

— *Substantiv.* et au fém. A Bordeaux, Trieuse qui classe par catégories les gommes et résines provenant des colonies, etc.

— N. Argot boulev. Jeune homme, Jeune femme, qui poussent le souci de l'élégance jusqu'au ridicule. (Vx.)

GOMMIER [*gho-mi-é*] n. m. Bot. Syn. de EUCALYPTUS. || Nom donné à plusieurs arbres qui produisent des substances analogues aux gommes ou aux gommes-résines, tels que les acacias, les mimosas, etc.

GOMMIFÈRE [*gho-mi*] adj. (de *gomme,* et du lat. *ferre,* porter). Qui produit de la gomme : *Arbuste* GOMMIFÈRE.

GOMMINA n. f. Nom d'une marque de cosmétique mucilagineux servant à maintenir les cheveux collés.

GOMMITE n. f. Chim. Gomme proprement dite.

—N. f. pl. Nom générique des corps gommeux : *Les* GOMMITES. (On dit aussi GOMMIDES.)

GOMMOIR [*gho-moir'*] n. m. Appareil, machine à gommer. || Baquet, récipient contenant une dissolution de gomme en vue d'une application industrielle.

GOMMO-RÉSINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui tient de la gomme-résine.

GOMMOSE [*gho-môz'*] n. f. Production pathologique de la gomme, chez les arbres fruitiers à noyaux.

GOMONTIE [*tî*] n. f. Petite algue de l'ordre des chlorophycées, qui est formée de filaments rameux partant d'un point central, et qui se développe dans l'intérieur du test calcaire de la coquille de divers mollusques.

GOMOR n. m. Mesure de capacité pour les matières sèches, chez les Hébreux et chez les Egyptiens (de 1 à 3 lit.).

GOMORRHE. Géogr. anc. Ville de Palestine, située dans la dépression de la mer Morte, et, d'après la Bible, détruite avec Sodome par le feu du Ciel. (Hab. *Gomorrhéens, ennes.*)

GOMPERS (Samuel), leader ouvrier américain, né à Londres en 1850, mort à San-Antonio (Texas) en 1924. Fils d'israélites hollandais émigrés en Angleterre, il vint à treize ans à New-York avec ses parents, ouvriers cigariers. Il compléta lui-même son éducation, et bientôt, rejetant la doctrine marxiste de la guerre de classe, eut l'ambition de grouper les ouvriers américains en une organisation purement professionnelle, respectant l'ordre social établi, ennemie du socialisme et de l'étatisme. Cette association fut la *Federation of Labour* qui, constituée en 1880 avec 50.000 adhérents, groupait en 1900 plus de deux millions de membres. Avec autant de modération que de fermeté, Gompers s'opposa à toutes les mesures visant à réduire les droits syndicaux des ouvriers, et acquit ainsi une immense popularité. Pendant la Guerre, il fut président du *War Labour Board,* avec des pouvoirs égaux à ceux d'un ministre. En 1919, Gompers vint en France, et y présida la Commission internationale de législation du travail. Il contribua dans une large mesure à faire passer la loi restreignant l'émigration étrangère.

GOMPERZ (Théodore), philologue allemand, né à Brünn en 1832, mort à Baden, près de Vienne, en 1912. Il devint (1873) professeur de philologie classique à l'université de Vienne. Membre de l'Académie des sciences de Vienne (1882), correspondant de l'Institut de France. Ses principaux ouvrages sont : *Philodemi de Irâ liber* (1864) ; *Demosthenes als Staatsmann* (1864) ; *Herculaneische Studien* (1883) [Gompers déchiffra le premier les papyrus trouvés à Herculanum] ; *Ueber ein bisher unbekanhtes griechisches Schriftsystem aus der Mitte des 4 vorkrastlichen Jahrhunderts* (1884) ; *Platonische Aufsätze* (1887) ; *Ueber die Charaktere Theophrasts* (1888) ; *Die Schrift vom Staatswesen der Athener* (1891) ; et surtout *Griechische Denker* (*les Penseurs de la Grèce,* 1893-1909), œuvre capitale.

GOMPERZ (Henri), fils du précédent, philosophe autrichien, né à Vienne en 1873. Privat-docent (1905), puis professeur titulaire (1920) à l'université de Vienne, il a publié : *Critique de l'hédonisme* (1898) ; *la Conception de la Vie et de la liberté intérieure dans la philosophie grecque* (1904) ; *Weltanschauungslehre* (Enseignement de la contemplation du monde), œuvre de synthèse philosophique où sont approfondies les notions d'identité, de forme et de relation (1906) ; *le Problème de la liberté* (1907) ; *Esquisse d'une philosophie de la guerre* (1914) ; *la Philosophie de l'Inde* (1925).

GOMPHE [*gonf'*] n. m. Genre d'insectes archiptères, famille des libellulidés, comprenant des libellules de taille médiocre, communes dans la région parisienne. (Le vol des gomphes, quoique rapide, n'est pas de longue durée ; on les rencontre souvent loin des eaux.)

GOMPHIDE [*fid'*] n. m. (du gr. *gomphos,* clou, et *eidos,* ressemblance). Genre de champignons du groupe des agaricinées, voisins des cortinaires.

— ENCYCL. On en connaît plusieurs espèces dont deux, qui croissent dans les bois de conifères : le *gomphide glutineux,* appelé aussi *le visqueux,* et le *gomphide visqueux.* Tous deux sont considérés comme comestibles, mais leur chair, épaisse et molle, est un peu fade. Leur aspect est d'ailleurs peu engageant.

GOMPHIE [*fî*] n. f. Genre d'ochnacées comprenant environ quatre-vingts espèces d'arbres ou arbrisseaux, surtout d'Amérique. (Ce sont de magnifiques plantes de serre chaude, où plusieurs espèces sont cultivées : *phrasta* et *gigantophylla.*)

GOMPHOCARPE [*fo*] n. m. Genre d'asclépiadacées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs en cymes ombelliformes. (On en connaît quatre-vingts espèces africaines et américaines. Le *gomphocarpus fruticosus,* à fleurs blanchâtres, est cultivé dans les jardins d'Europe, comme ornemental.)

GOMPHOCÈRE [*fo*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant des criquets remarquables par leurs antennes fines, terminées par une massue. (On trouve en France le *gomphocerus rufus,* long de 2 cm., brun et verdâtre.)

GOMPHOLITHE [*fo*] n. m. (du gr. *gomphos,* clou, et *lithos,* pierre. — Les minéralogistes écrivent GOMPHOLITE.) Conglomérat d'âge tertiaire, formé de galets de roches diverses, surtout calcaires, avec un ciment calcaréosiliceux.

GOMPHOLOBE [*fo*] n. m. Genre de légumineuses papilionées, comprenant deux douzaines d'espèces, qui habitent l'Australie et qui sont vénéneuses pour le bétail. (Quelques espèces sont cultivées en plein air ou en serre froide comme ornementales.)

GOMPHONÈME [*gon-fo*] n. m. Genre de diatomées, qui se rencontrent sur les algues, les pierres immergées, où elles forment des couches vertes ou brunes, fixées par un pédicelle gélatineux ; la frustule est en forme de coin. Fossiles dans le tertiaire.

GOMPHOSE [*fôz'*] n. f. (du gr. *gomphos,* cheville). Anat. Articulation immobile par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre.

GOMPHRÈNE [*gon-frèn'*] n. f. Genre d'amarantacées.

— ENCYCL. Les *gomphrènes* forment un genre voisin des amarantes, auxquelles on les réunissait autrefois. Leurs fleurs, fugaces et peu apparentes, sont accompagnées de bractées sèches et colorées, dont la réunion présente l'aspect d'une fleur qui se conserve très longtemps, ce qui lui a valu le nom populaire d'*immortelle.* Il faut pour cela, après avoir coupé les rameaux à fleurs, les faire sécher à l'ombre et la tête en bas. On en connaît soixante-dix espèces de l'Amérique, de l'Asie et de l'Australie tropicales.

Gomphrène : *a,* fleur garnie.

GONAGRE n. f. (du gr. *gonu,* genou, et *agra,* prise). Pathol. Goutte du genou. (Peu us.)

GONAÏVES (LES), ville maritime de l'île et de la République d'Haïti, ch.-lieu de la prov. de l'Artibonite, sur la baie des Gonaïves qui s'ouvre sur le canal du Vent ; 12.000 hab. Port actif.

GONAKIÉ n. m. Nom vulgaire d'un acacia du Sénégal, dont les fruits sont employés comme matière tannante.

GONALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *gonu,* genou, et *algos,* douleur). Pathol. Douleur du genou.

GONALGIQUE [*jik'*] adj. Qui appartient à la gonalgie.

GONANGE n. m. (du gr. *gonê,* génération, et *aggeion,* glande). Zool. Sac de nature chitineuse, dans lequel sont renfermés les bourgeons reproducteurs des colonies de polypes hydroïdes. (On applique le nom de gonange non seulement au sac chitineux, mais à son contenu.)

GONARQUE [*nark'*] n. f. (du gr. *gônia,* angle). Espèce de cadran solaire, tracé sur différentes faces d'un polyèdre.

GONARS, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 4.100 hab.

GONATIUM [*si-om'*] n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, comprenant des araignées de petite taille, fauves, rougeâtres ou noires, avec les pattes rouges. (On en connaît une quinzaine d'espèces de l'hémisphère boréal ; une dizaine sont européennes.)

GONCE [*gonss'*] ou **GONZE** ou **GONCIER** [*si-é*] ou **GONZIER** n. m. (peut-être de l'ital. *gonzo*). Argot. Individu en général.

GONCELIN, ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 27 kil. de Grenoble, près de l'Isère, au pied de la Belledonne ; 1.090 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Le canton a 12 comm., et 9.880 hab.

GONCHON (Clément), révolutionnaire français, né à Lyon au milieu du XVIIIe siècle, un des premiers orateurs populaires du faubourg Saint-Antoine où il était ouvrier en soie. Jacobin modéré, il acquit une grande popularité, et le Comité de salut public l'envoya en mission dans les départements. Compromis avec les girondins, il fut jeté en prison et y demeura onze mois. Quand il en sortit, il prit part aux premiers mouvements de la réaction thermidorienne en 1795, puis l'on perd sa trace.

GONCOURT (*Edmond*-Louis-Antoine, et *Jules*-Alfred, HUOT DE), romanciers français. EDMOND est né à Nancy en 1822 et mort à Champrosay (S.-et-O.), chez A. Daudet, en 1896 ; JULES est né et mort à Paris (1830-1870). Leur vie est tout entière dans leurs œuvres. Leurs études sur l'histoire et l'art du XVIIIe siècle : *l'Histoire de la société française pendant la Révolution* (1854) ; *Portraits intimes du XVIIIe siècle* (1857) ; *Histoire de Marie-Antoinette* (1858) ; *l'Art du XVIIIe siècle* (1859-1870) ; *la Femme au XVIIIe siècle* (1862) ; etc. sont des ouvrages minutieusement étudiés, dans lesquels revit surtout la partie extérieure et anecdotique de l'histoire. Au théâtre, les Goncourt ont donné : *Henriette Maréchal* (1865). Comme romanciers ils se sont fait une place importante dans la littérature française ; leurs romans les plus importants sont : *Charles Demailly* (1860) ; *Sœur Philomène* (1861) ; *Renée Mauperin* (1864) ; *Germinie Lacerteux* (1865) ; *Manette Salomon* (1867) ; *Madame Gervaisais* (1869). D'Edmond seul, nous avons encore : *la Fille Elisa* (1877) ; *les Frères Zemganno* (1879) ; *la Faustin* (1882) ; *Chérie* (1884) ; *Germinie Lacerteux,* drame (1889), et des études sur l'art japonais : *Outamaro* (1891) ; *l'Art japonais* (1893) ; *Hokousaï* (1896).

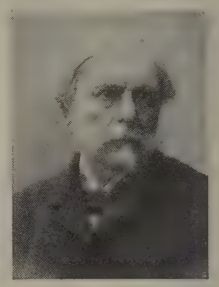

E. de Goncourt. — Cl. Boyer.

Jules de Goncourt. Cl. Nadar.

Dans leurs romans, les Goncourt ont voulu trois choses : être réalistes, c'est-à-dire peindre toute la vie, toutes les âmes, depuis des âmes héroïques et mystiques (*Sœur Philomène, Madame Gervaisais*) jusqu'à des âmes humbles, vulgaires, corrompues (*Germinie Lacerteux,* etc.) ; être « modernes », c'est-à-dire comprendre, analyser tout ce qu'il y a de subtil, de complexe dans les spectacles des choses et de la vie moderne, subtilités et complexités qu'on ne peut saisir que si l'on est capable soi-même d'une acuité presque maladive de sensations et d'émotions ; enfin, être artistes, c'est-à-dire trouver, créer le vocabulaire et le style nouveaux capables de traduire de pareilles choses. Ce sont avant tout des impressionnistes. Tout cela forme un ensemble souvent pénétrant, vivant, original, mais souvent aussi un peu artificiel et fatigant surtout dans les procédés du style « artiste ».

— Edmond de Goncourt réunissait, le dimanche, au second étage de son hôtel d'Auteuil, qu'il appelait son « grenier », un petit cénacle d'amis et de fidèles. C'est dans le *Grenier,* bientôt fameux, que prit corps l'idée de fonder l'*académie des Goncourt.* V. ACADÉMIE.

Goncourt (JOURNAL DES) [1887-1895]. C'est dès le 2 décembre 1851, jour où leur premier livre fut mis en vente, que les Goncourt commencèrent à tenir registre de leurs impressions. Les neuf volumes parus sous le titre de *Journal* se composent de notes assez courtes d'ordinaire, sans liaison et dont l'intérêt est tout entier soit dans les confidences que les Goncourt nous font sur leurs ouvrages, soit dans les portraits qu'ils esquissent des écrivains contemporains, soit dans les conversations littéraires dont ils nous donnent la sténographie. — Une autre partie du *Journal des Goncourt,* confiée à la Bibliothèque nationale, est restée encore inédite, comme contenant des révélations trop indiscrètes sur des vivants.

GOND [*gon*] n. m. (lat. *gomphus ;* du gr. *gomphos,* cheville). Morceau de fer coudé et rond, sur lequel tournent les pentures d'une porte : *Faire tourner une porte sur ses* GONDS. *Sceller un* GOND ; et *au fig. :*

> Secoués de leurs *gonds* antiques
> Les empires, les républiques
> S'écroulent en débris épars.
> LAMARTINE.

|| *Mettre, Emporter, Faire sortir, Jeter hors des gonds,* Faire perdre la maîtrise de soi : *Qui ne sait que la vue des chats, des rats, l'écrasement d'un charbon, etc.,* EMPORTENT *la raison* HORS DES GONDS ? (Pascal.) — Exciter la vive colère de : *Il* [le duc de Bourgogne] MIT *le roi* HORS DES GONDS. (Saint-Simon.) || *Sortir des gonds,* Etre dans une grande colère, hors de soi.

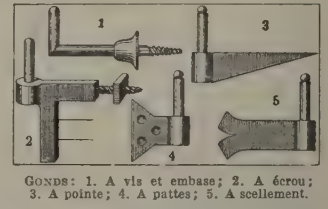

GONDS : 1. A vis et embase ; 2. A écrou ; 3. A pointe ; 4. A pattes ; 5. A scellement.

— Anat. Première vertèbre du cou, sur laquelle tourne la tête.

GONDA, ville des Indes anglaises (Provinces-Unies), dans la plaine fertile comprise entre le Gogra et son tributaire la Rapti ; 15.000 hab. Ch.-lieu de district.

GONDAHAIRE. Biogr. V. GONDICAIRE.

GONDAL, ch.-lieu d'un Etat indigène des Indes anglaises (Gudjerat), sur le Bhadar, tributaire du golfe d'Oman ; 25.000 hab. — La *principauté de Gondal* est située dans le centre de la presqu'île de Kathiawar, et relève de l'Agence politique de Kathiawar.

GONDAR, ville de l'empire d'Ethiopie, ch.-lieu du royaume d'Amhara, à 40 kil. au nord du lac Dembéa ;

6.000 hab. Ville déchue, fondée en 1640, et qui fut, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la résidence des négus, pour lesquels les Portugais y construisirent un superbe palais. La ville comptait alors plus de 40.000 hab. Les Italiens y ont soutenu un long siège contre les Anglais et capitulé en 1941.

GONDEBAUD ou **GOMBAUD**, roi de Bourgogne, second fils de Gondioc, mort à Genève en 516. Il gouverna son royaume avec talent et promulgua la « loi gombette », le plus humain parmi les codes barbares. Trahi par son frère Godegisèle et attaqué par Clovis (500), il réussit néanmoins à triompher de Godegisèle qui fut égorgé dans Vienne. Allié de Clovis, au traité de la Cure (506), il conquit la Provence sur les Wisigoths et porta le royaume burgonde à l'apogée de sa puissance. Clotilde, femme de Clovis, était sa nièce.

GONDEBAUD. Biogr. V. GONDOVALD.

GONDECOURT, comm. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Lille, près de la Deûle canalisée ; 2.340 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries.

GONDEMAR, roi de Bourgogne, frère de Gondebaud.

GONDEMAR ou **GODOMAR,** second fils de Gondebaud, roi de Bourgogne de 523 à 532. Il succéda à son frère Sigismond, tué par Clodomir, roi d'Orléans, vainquit et tua ce dernier dans la plaine de Vézeronce, entre Vienne et Belley (524), chassa les Francs, céda quelques villes à Théodoric, roi d'Italie, pour vivre en paix avec lui, mais en 532 les fils de Clovis vinrent l'assiéger dans Autun, et il perdit alors son royaume.

GONDEMAR (Flavius), roi wisigoth d'Espagne, mort en 612. Il fut élu, en 610, après la mort de Witéric, qu'il avait fait assassiner. Il battit les Gascons, qui faisaient de fréquentes incursions en Espagne, puis les Byzantins d'Andalousie.

GONDER [*dé*] v. tr. Munir de gonds : GONDER *une porte.*

GONDÉRIC. Biogr. V. GONDIOC.

GONDEZEL n. m. Sorte de coton filé, de qualité moyenne.

GONDI, famille florentine qui acquit dès le XIIIe siècle quelque importance dans la banque ou le commerce, et participa aux charges importantes de la République ; elle contracta plusieurs alliances avec les Médicis. — Un de ses membres, Antoine **de Gondi,** passa en France, fit un riche mariage, acquit la terre de Peyron et fut maître d'hôtel du duc d'Anjou, plus tard Henri III. — Pierre **de Gondi** (1533-1616), l'un de ses fils, évêque de Langres, puis de Paris, fut créé cardinal en 1587. — Charles **de Gondi** (1536-1574) mourut chevalier du Saint-Esprit. — Albert **de Gondi,** homme de guerre et diplomate habile (1522-1602), épousa, en 1565, Claude-Catherine de Clermont, veuve du baron d'Annebaut, héritière du comte de Retz, et devint successivement ambassadeur en Angleterre (1572), gouverneur de Provence (1573), maréchal de France (1574), duc et pair (1581). Il fonda la grandeur de la famille. — Le premier fils d'Albert, Henri **de Gondi,** nommé coadjuteur, en 1596, à l'évêché de Paris, de son oncle Pierre, lui succéda en 1598 et fut créé cardinal en 1618 : c'est le premier cardinal de Retz. Il eut pour successeur son frère Jean-François **de Gondi** (1584-1654) en faveur de qui le pape Grégoire XV, en 1622, érigea en archevêché le siège de Paris. — Le troisième fils d'Albert, Philippe-Emmanuel **de Gondi,** fut le père de JEAN-FRANÇOIS-PAUL (1614-1679), second archevêque de Paris (1654), et cardinal (1652), célèbre par ses intrigues et par ses *Mémoires.* V. RETZ.

GONDI n. m. Idiome asiatique parlé par les Gonds.
— ENCYCL. Le *gondi* est une des langues du groupe dravidien. Parlée par 1 million et demi d'habitants dans la partie montagneuse des territoires de Gondvana, de Nagpour, et de la Nerbudda, ce n'est guère qu'un ensemble d'îlots linguistiques dispersés ; elle tend à disparaître devant les langues néo-indiennes.

GONDICAIRE ou **GONDAHAIRE,** premier roi de Bourgogne, mort en 436. Il franchit le Rhin en 413, et s'établit d'abord à Genève, puis à Vienne et à Lyon. En 435, vaincu par Aétius, il devint l'allié des Romains, et fut tué, l'année suivante, en combattant contre Attila.

GONDINET (Edmond), auteur dramatique français, né à Laurière (Haute-Vienne) en 1828, mort à Neuilly en 1888. Sous-chef de bureau au ministère des finances, il démissionna en 1865 pour se consacrer au théâtre. Il y avait débuté en 1863 par un acte en vers, *Trop curieux.* Il a fait représenter une quarantaine de pièces, comprenant surtout des vaudevilles et des comédies. Parmi les premiers citons : *le Homard* (1874) ; *les Convictions de papa* (1877). Ses meilleures comédies sont : *le Comte Jacques, en vers* (1868) ; *Gavaut, Minard, et Cie* (1869) ; *le Plus heureux des trois,* avec Labiche (1870) ; *Christiane* (1872) ; *le Chef de division* (1874) ; *Gilberte* (1874) ; *le Panache* (1875) ; *le Club* (1877) ; *les Vieilles couches* (1878) ; *le Voyage d'agrément* (1881) ; *les Affolés* (1883) ; *Un Parisien* (1886) ; *Dégommé* (1887). Gondinet a écrit en outre quelques livrets d'opéras-comiques, mis en musique par L. Delibes : *Le roi l'a dit* (1873), et, avec Ph. Gille, *Jean de Nivelle* (1880), et *Lakmé* (1883). Pièces bien construites, situations amusantes et adroitement amenées, dialogue ingénieux et pétillant d'esprit, gaieté sans amertume, tels sont les mérites du théâtre de Gondinet.

GONDIOC ou **GONDÉRIC,** deuxième roi de Bourgogne, mort vers 473. Il commença à régner en 436. Tantôt allié des Romains, tantôt leur ennemi, il étendit ses possessions dans les bassins de la Saône et du Rhône. Il mourut, laissant quatre fils (Chilpéric, Gondebaud, Gondemar et Godegisèle), qui se disputèrent son héritage.

GONDIOCHE, reine franque, appelée aussi **Gondiode, Gondiuque, Gondiheuque,** née vers 500. Veuve en premières noces de Clodomir, roi d'Orléans, tué à la bataille de Vézeronce en 524, elle se remaria avec Clotaire Ier, roi de Soissons, frère de son premier mari. De Clodomir, Gondioche avait eu trois fils : Gonthaire et Thibald furent mis à mort par Clotaire Ier ; le troisième fut sauvé : Clodoald, plus connu sous le nom de *saint Cloud.*

GONDOKORO, anc. localité du Soudan anglo-égyptien, qui fut le ch.-lieu de la province du Haut-Nil (sous le nom d'*Ismaïlia*), près de la rive droite du Nil. Complètement ruinée par les Derviches vers 1882.

GONDOLAGE n. m. Action de gondoler, de se déjeter : *Le* GONDOLAGE *est souvent un effet de l'humidité.*

GONDOLANT [*lan*], **E** adj. (de *gondoler* [*se*]). *Pop.* Qui fait rire à se tordre : *Histoire* GONDOLANTE.

GONDOLE n. f. (ital. *gondola*). Navig. Bateau à rames, plat et fort long, en usage surtout à Venise.
— Voiture publique qui faisait le service des environs de Paris. || Sorte de pliant, sans dossier et mobile. || Petite coupe ovale, servant à baigner les yeux. (On dit aussi ŒILLÈRE.) || *Sièges en gondole,* Sièges dont le dossier est arrondi.

Gondole pour les yeux.

— Agric. Nom donné, dans les environs de Toulouse, aux petits fossés qui séparent les champs.
— Archéol. Nom donné à des vases précieux, faits de toutes matières, généralement en forme de nacelles, et qu'on utilise comme drageoirs, vases à boire, etc. || Siège au dossier cintré, très renversé, utilisé au XVIIIe siècle.
— Ponts et chauss. Rigole pavée.
— ENCYCL. Navig. Les *gondoles* vénitiennes ont conservé le caractère qu'elles avaient dans les siècles passés. Ces barques ont 10 m. de long en moyenne, 1m,30 de large, et

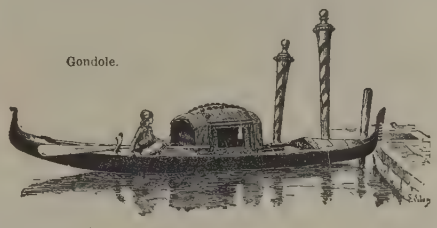
Gondole.

sont terminées en pointe aiguë. L'avant se relève au moyen d'un large fer en forme de hache ou de cou de cygne, et l'arrière se termine en volute recourbée. Le gondolier est placé à l'arrière, assez haut, pour voir par-dessus la couverture du *carrosse* (*felze*) ou chambre destinée aux passagers. Autrefois, les chambres de ces gondoles étaient superbes ; aujourd'hui, elles sont à peu près toutes semblables, et peintes en noir. L'usage des canots automobiles sur les canaux de Venise en a beaucoup restreint le nombre.

GONDOLER [*lé*] v. intr. Se dit d'un navire dont les bouts se relèvent comme ceux d'une gondole : *Ce brick* GONDOLE. || Se gonfler, se déjeter : *Certains vernis* GONDOLENT.
— ***Gondolé, e,*** part. pass. du verbe *Gondoler.* Se dit en ébénisterie, de reliefs et de bossages contournés sans symétrie.
— ***Se gondoler,*** v. pr. *Pop.* Rire au point de se tordre.
— Au sens passif, Être gondolé, déjeté.

GONDOLERIE [*rî*] n. f. Ensemble des gondoliers. || Tout ce qui concerne les gondoliers.

GONDOLETTE n. f. Petite gondole.

GONDOLIER [*li-é*], **ÈRE** n. Batelier, batelière qui conduit une gondole.

GONDOMAR, bourg d'Espagne (prov. de Pontevedra), sur le fleuve côtier Ramallosa ; 10.000 hab.

GONDOMAR, ville de Portugal (district de Porto) ; 5.000 hab. Antimoine.

GONDOVALD, surnommé **Ballomer,** dit également **Gondebaud, Gondevald, Gombaud,** né vers 550, mort en 586. Élevé à Constantinople, il se prétendit, à tort ou à raison, fils naturel de Clotaire Ier, et essaya de conquérir la Gaule en 584. Il domina un instant à Toulouse et Bordeaux ; mais, traqué par les armées du roi Gontran, il fut enfermé dans la cité de Comminges et y périt tragiquement.

GONDOZOLETTO n. m. Fil de coton très fin, fabriqué à Alep. || Pl. *Des* GONDOZOLETTI.

GOND-PONTOUVRE (LE). V. HOUMEAU-PONTOUVRE (L').

GONDRECOURT (Henri-Ange-Aristide DE), général et romancier français, né à la Guadeloupe en 1816, mort à Albi en 1876. Sorti de Saint-Cyr, il fit l'expédition de la Grande Kabylie (1856), devint général de brigade (1866), et prit part en 1870 aux batailles sous Metz. Général de division en 1872, il devint inspecteur général de cavalerie. Il a écrit un grand nombre de romans : *les Derniers Kerven* (1844) ; *Médine* (1845) ; *les Péchés mignons* (1847) ; *Mademoiselle de Cardonne* (1853) ; *les Mémoires d'un vieux garçon* (1855) ; *l'Amour au bivouac* (1860) ; *le Mendiant* (1864) ; *la Guerre des amoureux* (1865) ; etc.

GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, ch.-lieu de cant. de la Meuse, arrond. et à 30 kil. de Commercy, sur l'Ornain ; 1.250 hab. Ch. de f. Est. Tour du château du XVe siècle, vieilles maisons médiévales, église des XIIIe et XVIe siècles. Ancienne place forte et fief important du duché de Bar. — Le canton a 23 comm., et 7.190 hab.

GONDREVILLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 16 kil. de Nancy, sur la Moselle et le canal de la Marne au Rhin ; 1.000 hab. Défaite de Théodebert d'Austrasie par Thierry de Bourgogne en 612, au lieudit « le champ des Allemands ».

GONDRIN, comm. du Gers, arrond. et à 15 kil. de Condom, entre l'Auzoue et la Losse ; 1.340 hab. Ch. de f.

GONDRIN (Louis-Henri DE PARDAILLAN DE), archevêque de Sens, né en 1620, mort dans l'abbaye de Chaumes (Seine-et-Marne) en 1674. Il étudia au collège de La Flèche et devint, à vingt-quatre ans, coadjuteur de l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, son parent, à qui il succéda en 1646. Il se montra favorable aux jansénistes, et fut des évêques qui adressèrent à ce sujet une lettre au pape et au roi en décembre 1667. Il s'employa à la paix de l'Eglise en 1668. Vis-à-vis des protestants il demeura intransigeant. Mme de Montespan était sa nièce par alliance. Il ne craignit pas de blâmer hautement sa conduite.

GONDRIN (Louis-Antoine DE PARDAILLAN DE). duc d'Antin. V. ANTIN.

GONDS ou **GOUNDS,** population du Gondvana, dans l'Inde centrale.
— ENCYCL. Les *Gonds* sont de petite taille ; ils ont le front bas, le nez épaté, et doivent descendre des Négritos. Ils habitent les forêts, où ils se livrent à la chasse. Leur culte ne s'adresse qu'aux mauvais génies ou au tigre.

GONDVANA, région de plateaux de l'Inde centrale, sur le revers ouest des Ghâts du Jaïpur, au nord du Godavéri. Ce pays forestier et malsain est habité par une population probablement autochtone : les *Gonds,* qu'on estime être près de 2.900.000.
— Géol. Suess a désigné sous le nom de « continent du Gondvana » l'ensemble des massifs anciens de l'hémisphère sud (Australie, Inde péninsulaire, Madagascar, Afrique, noyaux archéens de l'Amérique du Sud). Il est certain que cet ensemble est resté continental au moins jusqu'à la fin des temps carbonifères et qu'il a été le centre de la grande glaciation d'âge carbonifère. A ce moment il était couvert par une flore très pauvre (*flore à glossopteris*) et par une série d'animaux archaïques.

GONE n. Terme lyonnais emprunté à l'argot des canuts et servant à désigner un enfant.

GONELLE n. f. Agric. Fossé qui longe une digue de marais. (Dialectal.)
— Archéol. V. GONNE.

GONELLI (Giovanni), surnommé **l'Aveugle de Gambassi,** sculpteur italien, né à *Gambassi,* près de Volterra, en 1612, mort vers 1675. Il se signala en exécutant des terres cuites, et fut appelé à Mantoue par le duc Charles de Gonzague. Il perdit la vue en 1632. Suppléant à la vision par le toucher, il parvint à modeler habilement. Parmi ses portraits, on cite les bustes des princes de la famille de Gonzague et celui du pape Urbain VIII.

GONESSE (lat. *Gonissa*), ch.-lieu de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 23 kil. de Pontoise, sur le Crould ; 4.360 hab. (*Gonessiens, ennes*). Ch. de f. Nord. Au centre d'une plaine à blé naguère très fertile, maintenant envahie par les lotissements. Remarquable église des XIIe-XIIIe siècles (buffet d'orgue de 1508. Mise au tombeau, peinture du XVe siècle). Autrefois, de nombreux boulangers y fabriquaient puis allaient vendre à Paris « le pain de Gonesse », très recherché des gourmets. — Le canton a 8 comm., et 20.800 hab.

GONFALON ou **GONFANON** ou **CONFALON** n. m. (anc. haut allem. *guntfano ;* de *gundja,* guerre, et *fano,* drapeau). Etendard à deux ou trois queues, sous lequel se rangeaient, au moyen âge, les vassaux appelés par le suzerain.
— ENCYCL. Le *gonfalon* était suspendu à une verge perpendiculaire à la hampe. Il devint l'étendard des seigneurs ecclésiastiques, et fut une marque des églises patriarcales. Le gonfalon de l'Eglise romaine était de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir.

GONFALONIER ou **GONFANONIER** ou **CONFALONIER** [*ni-é*] n. m. Celui qui portait le gonfalon. (Le gonfalonier de l'Eglise romaine fut longtemps le roi normand ou angevin de Naples, puis le duc de Parme.)
— ENCYCL. Le titre, en France, fut porté par les *avoués,* défenseurs militaires d'un évêché ou d'une abbaye dont ils arboraient le gonfalon : les comtes du Vexin étaient *gonfaloniers* de Saint-Denis, dont le gonfalon était l'*oriflamme.*
Le titre fut porté aussi par des magistrats de plusieurs républiques italiennes (Florence, Sienne, etc.). A Florence, au XIIIe siècle, fut institué un *gonfalonier de justice,* chargé de faire exécuter les ordres de la seigneurie.

GONFANON, GONFANONIER n. m. Autres formes de GONFALON et de GONFALONIER.

GONFARON, comm. du Var, arrond. et à 35 kil. de Draguignan ; 2.115 hab. Ch. de f. Forêts.

GONFLE n. f. Boursouflure dans le fil de métal tiré à la filière.
— *Pop.* Ampoule, phlyctène.

GONFLEMENT [*man*] n. m. Action de gonfler : *Le* GONFLEMENT *d'un ballon.* || Enflure, tuméfaction : GONFLEMENT *d'estomac.*
— Aéron. Opération de gonfler un aéronef. (Le gonflement se fait soit à l'hydrogène à la pression atmosphérique, soit avec des bouteilles d'hydrogène comprimé, soit au gaz d'éclairage, soit plus rarement à l'hélium.)
— Artill. Distension de l'âme d'un canon, due à des surpressions provoquées par la présence d'un corps solide dans le tube, ou par le mauvais état ou la défectuosité des munitions.
— Chim. Conséquence de l'absorption de certains liquides par les matières colloïdales, qui augmentent ainsi de volume. (Ce phénomène est comparable à la dissolution d'un cristalloïde dans l'eau, bien que la contraction qui s'opère dans ce dernier cas soit beaucoup plus faible et presque nulle dans le gonflement.)
— Techn. *Indice de gonflement.* V. *Supplément.*

GONFLER [*flé*] v. tr. (du lat. *conflare,* souffler ensemble). Distendre, faire enfler : GONFLER *ses joues, un ballon. Le vent* GONFLE *la voile.* || Enfler, faire grossir : *L'eau* GONFLE *les éponges. Torrents que les pluies* ONT GONFLÉS. || Enfler en produisant un sentiment de réplétion pénible : *La plupart des légumes* GONFLENT *l'estomac.* || Remplir de :

L'âcre amour m'*a gonflé* de torpeurs enivrantes.
RIMBAUD.

|| Agir sur l'âme, comme l'air sur un ballon, etc. ; remplir de : *Ses succès le* GONFLENT *d'orgueil.*
— *Intransitiv.* Devenir enflé : *Le bois* GONFLE *à l'humidité. Les herbivores qui mangent de la nielle ne tardent pas à* GONFLER.
— ***Gonflé, e,*** part. pass. du verbe *Gonfler* (au propre et au fig.) : *Ballon* GONFLÉ. *Ventre* GONFLÉ. *Un sein* GONFLÉ *comme un beau fruit.* (France.) GONFLÉ *de cette fausse science.* (Pascal.) GONFLÉ *de l'amour de soi-même.* (Molière.) GONFLÉ *d'impertinence.* (Voltaire.) || *Avoir le cœur gonflé,* Avoir envie de pleurer.
— SYN. **Gonflé, boursouflé, bouffi, enflé.** V. BOUFFI.
— ANTON. **Aplati, déprimé, dégonflé, fascié, plat, vide.**
— ***Se gonfler,*** v. pr. Au sens passif, Etre, Devenir gonflé : *Dans l'affliction, les yeux* SE GONFLENT *tout à coup* (Buffon.) ; et *au fig.* Être rempli du sentiment de son importance.

GONFLEUR n. m. Autom. Compresseur, généralement mobile, actionné soit électriquement soit par un moteur à explosion et servant à gonfler les pneumatiques d'une voiture automobile. (Le gonfleur peut faire partie du châssis ; dans ce cas, il est actionné par le moteur lui-même.)

GONFREVILLE-L'ORCHER, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 9 kil. du Havre, sur le rebord du plateau de Caux, qui domine l'embouchure de la Seine ; 3.940 hab.

GONG n. m. Instrument de musique ou d'appel, en usage dans tous les pays d'Extrême-Orient.

— Encycl. Le *gong* est formé d'une plaque circulaire en bronze dont les bords sont relevés, et donne la figure d'un large tambour de basque. Son diamètre est très variable, et la différence du son rendu par les différents gongs provient du plus ou moins de largeur du diamètre et du plus ou moins d'épaisseur du métal. L'instrument, suspendu par une corde, est mis en vibration par le choc d'un maillet. On distingue deux sortes de gongs : le gong mâle ou *yang*, dont le fond est absolument uni, et le gong femelle ou *yin*, où une cavité est creusée au point central. Le son du gong est analogue à celui d'une cloche. La matière en est formée d'un alliage de cuivre et d'étain. Le gong, dont l'emploi est fréquent dans la musique moderne, a été utilisé par Gossec entre autres dans sa *Musique funèbre à la mémoire de Mirabeau*, par Meyerbeer, Cherubini, etc. On utilise le gong comme avertisseur (pagodes, restaurants et hôtels, phares, bateaux-feux, etc.) en raison de sa forte sonorité.

Gongs javanais.

GONGOLA, rivière du Soudan central (Nigéria du Nord), affluent droit de la Bénoué.

GONGONNER [*go-né*] v. intr. *Fam.* Se dit de vêtements qui font des plis et vont mal : *Fichu, Corsage qui* GONGONNE.

GONGORA n. m. Genre d'orchidées, comprenant des herbes épiphytes, à tige courte, à feuilles larges, à fleurs assez grandes et espacées. (On en connaît vingt-deux espèces de l'Amérique tropicale, dont quelques-unes [*gongora atropurpurea, leucochila*, etc.] sont cultivées dans les serres d'Europe.)

GONGORA Y ARGOTE (Luis DE), ecclésiastique et poète espagnol, né et mort à Cordoue (1561-1627). Il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint une prébende à la cathédrale de Cordoue. Au début du XVIIe siècle, il alla chercher fortune à la cour et reçut les titres de chapelain et aumônier du roi Philippe III ; plus tard, en 1626, il accompagna Philippe IV en Aragon, mais, tombé malade, il retourna à Cordoue, où il mourut. Son arrivée à la cour marque une date importante dans la transformation de son talent. Il s'était fait connaître jusque là par des poésies faciles, gracieuses, où le lyrisme se mêle à la satire, et qui conservent la fraîcheur et la simplicité de la vieille poésie nationale. Bientôt il se mit à la recherche d'un style plus brillant, plus raffiné. Le désir de pousser la technique poétique plus loin que Herrera lui-même, l'exemple des Italiens, lui inspirèrent des œuvres plus célèbres que lues : *las Soledades, Piramo y Tisbe*, le *Panégyrique du duc de Lerma*, etc. C'est là qu'il faut étudier le *cultisme* (ou *cultéranisme*). L'*estilo culto* est une accumulation de métaphores incohérentes, d'inversions forcées, de latinismes et de néologismes, dont le mélange produit l'obscurité. Aussi, ces poésies eurent-elles dès l'abord besoin de commentaires : ceux de Pellicer (1630), de Salazar Mardones (1634), de Salcedo Coronel (1646), expliquèrent les arcanes de « l'Homère espagnol » et du « Pindare andalou ». Le cultisme provoqua force traits satiriques de Lope de Vega, Cervantes, Quevedo et autres, mais, en fait, tous lui payèrent leur tribut, et les protestations des esprits les plus sages demeurèrent sans effet. En somme, nul plus que Gongora, malgré son talent, ne contribua à la décadence des lettres espagnoles.

Gongora y Argote.

GONGORISME [*rissm'*] n. m. Affectation et recherche qui s'introduisit dans la littérature espagnole et, au XVIIe siècle, dans la littérature française, par l'imitation du style de *Gongora*.

GONGORISTE [*risst'*] adj. Qui appartient au gongorisme : *Affectation* GONGORISTE.

— *Substantiv.* Imitateur, partisan de Gongora : *Les* GONGORISTES.

GONGRONE n. f. (du gr. *goggros*, tumeur des arbres). Bot. Tubercule rond et fongueux, qui se forme sur le tronc des arbres.

— Pathol. Tuméfaction de la glande thyroïde, goitre.

GONGSA n. m. Instrument de musique javanais, composé de bassins de métal renversés sur des cordes tendues sur un cadre de bois horizontal. (On frappe sur le renflement demi-sphérique de ces bassins avec un marteau de bois. L'ensemble de ces bassins constitue le *bonang*.)

Gongsa javanais.

GONGYLAIRE [*lèr'*] adj. (du gr. *goggulé*, petite boule, spore). Bot. S'est dit du mode de reproduction dit auj. GEMMIPARE.

GONGYLANGE n. m. (du gr. *goggulos*, arrondi, et *aggeion*, vase). Bot. Partie des plantes cryptogames qui renferme les corps reproducteurs. (Vx.)

GONGYLE n. m. Ancien nom des lézards du genre *chalcides*. (Une douzaine d'espèces composent ce genre qui appartient aux régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie.)

GONGYLIDIELLUM [*èl-lom'*] n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, comprenant de petites araignées, ordinairement d'un fauve olivâtre, à céphalothorax lisse. (On en connaît une quinzaine d'espèces, dont cinq habitent la France.)

GONGYLIDIUM [*di-om'*] n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, comprenant des araignées de taille moyenne, à grosses chélicères bombées, dont on ne connaît qu'une espèce. (Le *gongylidium rufipes* est long de 12 mm., noir brillant, avec les pattes rouges ; il vit dans les forêts européennes, sous la mousse.)

GONI. Géogr. anc. Ville de Thessalie (Grèce), à l'entrée de la vallée de Tempé ; patrie d'Antigone Gonatas, roi de Macédoine. Aujourd. *Goniga*.

GONIASMOMÈTRE [*ass-mo*] n. m. (du gr. *gôniasmos*, disposition en angle, et *métron*, mesure). Instrument de topographie servant à la mesure des angles. (Vx.)

GONIATITIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques céphalopodes du grand groupe des ammonoïdes ou ammonés, différant des ammonitidés par leur goulot siphonal dirigé en arrière et par des cloisons moins compliquées. (L'ancien genre *goniatites*, type de la famille, a été démembré et remplacé par de nombreux genres : *anarcestes, tornoceras, cheiloceras, glyphioceras*, etc., presque tous exclusivement paléozoïques, apparaissant dans le silurien, se développant dans le dévonien et le carbonifère pour s'éteindre au trias.)

GONICHON n. m. Cornet de gros papier qui recouvrait la tête d'un pain de sucre.

GONIDIAL, E, AUX adj. Qui a rapport aux gonidies.

GONIDIE [*dî*] n. f. (du gr. *gonos*, semence). Nom des cellules vertes que renferme le thalle d'un lichen.

GONIE [*nî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinidés, comprenant des mouches de forte taille, larges, avec la tête vésiculeuse. (Le *gonia capitata* est parasite des chenilles de *mamestra, agrotis, hadena*, etc.)

Gonie.

GONIE [*nî*] n. f. (du gr. *gonos*, germe). Histol. Cellule de la lignée des éléments sexuels.

— Encycl. Toutes les cellules de la lignée sexuelle sont des *gonies*, à l'exception des deux dernières de cette lignée qui sont des *cytes*. (Les *oogonies* sont les gonies de la lignée femelle, les *spermatogonies* celles de la lignée mâle.)

GONIMIQUE [*mik'*] adj. Bot. Se dit de l'expansion des lichens qui résulte d'un assemblage de gonidies apposées les unes contre les autres : *Couche* GONIMIQUE.

GONIN n. m. (du nom de trois prestidigitateurs fameux dont l'un vivait sous François Ier, le second sous Charles IX, et le troisième opérait sur le Pont-Neuf au temps de Louis XIII). Ce mot est employé dans la locution : *Maître Gonin*, Fripon adroit et rusé : *« Il faut en devinaille* [pour deviner], *écrivait Mathurin Régnier en ses Satires, être* MAÎTRE GONIN. » (En 1713 il a été publié, sous le titre de : *les Tours de maître Gonin*, une sorte de compilation d'anecdotes burlesques.)

GONIOCOTE ou **GONIOCOTES** [*tès*] n. m. Genre d'insectes anoploures parasites, famille des philoptéridés, comprenant des mallophages plats et larges, à tête anguleuse en arrière, arrondie en avant.

— Encycl. Les *goniocotes* sont très petits, fauves ou jaunes. Les *goniocotes gigas* et *hologaster*, abondent sur les poules, les pintades et les canards, le *goniocotes chrysocephalus* sur les faisans, le *goniocotes compar* sur les pigeons, et le *goniocotes rectangulatus* est spécial au paon.

GONIOCTÈNE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant des petites chrysomèles rousses ou jaunes, répandues surtout dans l'hémisphère boréal, et qui vivent sur les feuilles des genêts, saules, sorbiers, etc.

GONIODES [*dès*] n. m. Genre d'insectes anoploures, famille des philoptéridés, comprenant des mallophages voisins des goniocotes et parasites des volailles (pigeons, faisans, perdrix).

Goniodes.

GONIODORIS [*riss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, famille des polycéridés, comprenant des animaux marins ovales, allongés, nus, avec des tubercules ou des granulations sur le dos. (Les goniodoris habitent les mers d'Europe.)

GONIOGÈNE [*jèn'*] adj. (du gr. *gônia*, angle, et *génésis*, production). Minér. Se dit d'un cristal produit par des décroissements qui ont lieu sur les angles seulement et d'une manière inégale.

GONIOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *gônia*, angle, et *graphein*, écrire). Artill. Appareil fixé sur le flasque gauche de l'affût de l'auto-canon et de la remorque de 75 contre objectifs aériens et destiné à donner la dérive et les corrections complémentaires en direction.

GONIOLINE n. f. Paléont. Nom donné à de petits corps ovoïdes à surface divisée en aréoles hexagonales, qu'on trouve dans le jurassique et considérés aujourd'hui comme des algues siphonées verticillées.

GONIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *gônia*, angle, et *logos*, discours). Théorie de la mesure des angles.

GONIOMÈTRE n. m. (du gr. *gônia*, angle, et *métron*, mesure). Instrument dont se servent les géomètres pour mesurer les angles. || Instrument utilisé pour la mesure des angles dièdres formés par les faces d'un prisme. || Syn. moderne de ANGLOMÈTRE.

— Anthropom. Nom des instruments que l'anthropométrie utilise pour mesurer les divers angles de la face et du crâne.

— Minér. et Optiq. V. la partie *encycl.*

— Encycl. Arpent. Le *goniomètre* d'arpenteur est formé de deux cylindres disposés bout à bout et de telle façon que, l'inférieur restant fixe, le supérieur puisse tourner à frottement doux sur la rainure qui les joint. Les deux cylindres portent des fenêtres et des pinnules pour viser, et sont gradués sur leur ligne de jonction de 0° à 360°, ce qui permet de mesurer, par une simple rotation du cylindre supérieur, l'angle que font entre eux deux rayons visuels émanant de l'œil de l'observateur.

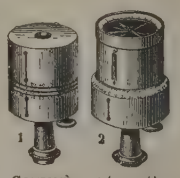

GONIOMÈTRES (arpent) : 1. A divisions, degrés et minutes ; 2. A boussole.

— Artill. L'artillerie utilise des *goniomètres-boussoles* de batterie et des *goniomètres de siège*. Les premiers sont destinés aux opérations topographiques courantes et à la préparation du tir des canons. Ils se placent sur un trépied comme les goniomètres d'arpenteur.

Le *goniomètre de siège* est un appareil servant à pointer les pièces en direction. Il comprend : un collimateur, solidaire d'un tambour gradué en 100 divisions de 1 décigrade, monté sur une tige portant un trait de repère. La tige pénètre dans le pied de l'instrument dont la partie supérieure, le plateau, porte une division de 100 en 100 grades de 0 à 4.000 en sens inverse des aiguilles d'une montre. La tige peut tourner dans le pied, entraînant dans son mouvement le tambour et le collimateur. Le tambour et le plateau étant à zéro, si l'on place le pied de l'appareil sur le tonnerre du canon, l'axe optique du collimateur est alors parallèle à l'axe du canon.

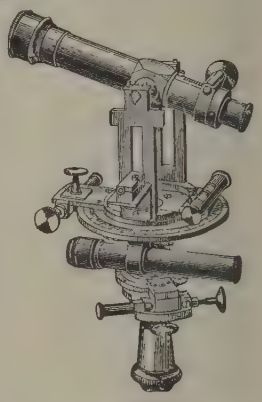
Goniomètre.

— Minér. et Optiq. Le *goniomètre* sert à mesurer les angles des cristaux. C'est, en cristallographie, le seul élément que puisse fournir l'observation. Quelles que soient les modifications que peut subir un cristal, chaque facette reste toujours parallèle à elle-même, c'est-à-dire que la valeur des angles dièdres formés par deux facettes n'est jamais changée : elle sert à caractériser le cristal. Les minéralogistes emploient deux types de goniomètres : les *goniomètres d'application* et les *goniomètres à réflexion*.

Le goniomètre d'application, imaginé par Carengeot en 1783, et qui porte aussi le nom de goniomètre d'Haüy, se compose de deux lames d'acier mobiles autour d'un axe dont on peut faire varier la position, suivant les dimensions du cristal, au moyen de deux rainures pratiquées dans les lames. Il suffit d'appliquer les lames sur les deux faces adjacentes, pour mesurer l'angle dièdre au moyen d'un rapporteur fixé sur le système, ou mieux qui en est indépendant. Ce dernier perfectionnement est dû à Brongniart. Le peu de dimensions de certains cristaux et la difficulté de se placer dans un plan exactement parallèle à l'arête rend les mesures peu rigoureuses.

Plus exacts sont les goniomètres à réflexion. Imaginé par le physicien Charles, utilisé par Malus, l'instrument comporte un cercle gradué horizontal au centre duquel on place le cristal, l'arête du dièdre étant perpendiculaire au plan du limbe. On vise avec une lunette horizontale fixe l'image d'une mire donnée par réflexion par l'une des faces du cristal, et l'on note la position sur le cercle gradué de l'alidade qui porte le cristal. Puis on fait tourner l'alidade jusqu'à ce que l'on voie l'image de la mire par réflexion sur l'autre face. L'angle dont a tourné le cristal est le supplément de l'angle cherché (goniomètre de Babinet). Il existe d'autres goniomètres à réflexion ; citons celui de Wollaston dans lequel le cercle gradué est vertical et une tige horizontale porte le cristal dont on amène l'arête du dièdre à être perpendiculaire au plan du limbe gradué.

GONIOMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *goniomètre*). Art ou manière de mesurer les angles.

GONIOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui appartient à la goniométrie : *Opérations* GONIOMÉTRIQUES.

— Radiotechn. Un *poste goniométrique* est un poste récepteur de T. S. F. dans lequel l'antenne est remplacée par un cadre vertical mobile autour d'un axe, les extrémités libres des spires formant le cadre aboutissant aux appareils de réception ; le calcul et l'expérience montrent que, dans un tel système, l'audition sera maximum lorsque le plan du cadre sera dans la direction du poste émetteur, la position du cadre indiquant alors cette direction. V. RADIOGONIOMÉTRIE.

GONIOMYCÈTES [*sèt'*] n. m. pl. Groupe de champignons, de la famille des urédinées.

GONION ou **GONIUM** [*ni-om'*] n. m. Anthropol. Point de la face qui est situé au sommet de l'angle de la mâchoire inférieure.

GONIOPHOLIDÉS [*fo, dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles crocodiliens, renfermant les genres *goniopholis* et voisins, dont les restes se trouvent dans les terrains jurassiques et crétacés.

GONIOPHOLIS [*fo-liss*] n. m. Paléont. Genre de reptiles crocodiliens, type de la famille des goniopholidés. (Le genre comprend plusieurs espèces fossiles dans le purbeckien et le wealdien d'Europe et dans le crétacé américain.)

GONIOPTÉRIS [*riss*] n. m. Genre de fougères voisines des *lastræa* actuels, et fossiles dans les terrains miocènes.

GONIOSPERME [*oss-pèrm'*] adj. (du gr. *gônia*, angle, et *sperma*, graine). Bot. Qui a des semences anguleuses.

GONIOTHALAME n. m. Genre de plantes de la famille des anonacées, comprenant près de vingt espèces de l'Asie tropicale.

GONIUM [*ni-om'*] n. m. Anthropol. Syn. de GONION.

GONNE ou **GONNELLE** n. f. (du vx français *gune* et *gunèle*). Tunique longue et à manches étroite du moine, puis robe longue, surcot ou cotte à armer. (Par confusion avec la barde de croupe ou *tonnelle*, on a appelé « gonelle » la housse qui couvrait l'arrière-main du cheval.)

Gonne (XIVe s.).

GONNE n. f. (origine inconnue). Mar. Baril qui contient du goudron. || Futaille à mettre du vin, du saumon salé, etc.

GONNE (Miss **Maud**), patriote et philanthrope irlandaise, fille d'un officier de l'armée anglaise, née à Kerry en 1866. Elle multiplia les conférences pour améliorer le sort de ses compatriotes. Elle contribua, en 1897, à la fondation de la revue *l'Irlande libre*.

GONNEHEM, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 8 kil. de Béthune, sur la Clarence; 1.695 hab. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

GONNELIEU (Jérôme DE), jésuite français, né à Soissons en 1640, mort à Paris en 1715. Prédicateur estimé, il a écrit : *Exercices de la vie intérieure* (1684); *Pratiques de la vie intérieure* (1693); *De la présence de Dieu* (1703). La traduction de l'*Imitation*, qui a paru souvent sous son nom, n'est pas de lui mais de Cusson : l'erreur provient de ce qu'on y a joint des prières et pratiques empruntées au P. de Gonnelieu.

GONNELLE [*gho-nèl'*] n. f. Genre de poissons téléostéens, famille des blennidés, ayant le corps allongé, comprimé, à nageoires pelviennes rudimentaires, à dorsale et anale très longues, à peau très visqueuse.

Gonnelle.

— ENCYCL. L'espèce-type est le *pholis gunnellus* ou *papillon de mer* des côtes de France. C'est un très joli poisson ayant au plus 20 cm. de longueur, gris avec une dizaine de taches noires, cerclées de blanc de chaque côté de la nageoire dorsale. On le trouve à mer basse sur les côtes rocheuses. Les œufs sont pondus en tas, et gardés ensuite par les parents qui circulent autour.

GONNEVILLE (BINOT PAULMIER DE), navigateur français du début du XVIe siècle, né à Honfleur. Parti de ce port sur l'*Espoir*, en 1503, à destination de l'Inde, il fut poussé par la tempête sur la côte du Brésil, dont il fut le premier marin français à voir les rivages, et où il séjourna six mois. — L'abbé **Binot Paulmier de Gonneville**, mort vers 1669, fut chanoine de Lisieux, et résident de Danemark en France. Il descendait d'un Indien du Brésil ramené en Normandie par le capitaine de *l'Espoir* et marié par lui à une de ses parentes; il a appelé l'attention sur le voyage de son aïeul dans ses *Mémoires touchant l'établissement d'une mission chrestienne dans le troisième monde*, etc. (1663).

GONOCÈLE n. f. (du gr. *gonos*, semence, et *kèlé*, tumeur). Pathol. Tumeur formée par l'accumulation morbide du sperme dans les vaisseaux séminifères.

GONOCÈRE ou **GONOCERUS** [*sé-russ*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des coréides, renfermant des punaises élégantes, de taille moyenne, rousses ou brunes, à longues antennes coudées. (Elles vivent sur les plantes, comme le *gonocerus juniperi*, du genévrier.)

GONOCOCCÉMIE [*mî*] n. f. (du rad. *gonocoque*, et du gr. *haima*, sang). Infection du sang par le gonocoque.

GONOCOCCIE [*sî*] n. f. (de *gonocoque*). Nom sous lequel on désigne l'ensemble des affections provoquées par le gonocoque, ou dans lesquelles il joue un rôle certain, par exemple : blennorragies, métrites, ophtalmies blennorragiques, arthrites blennorragiques, etc.

GONOCOQUE [*kok'*] n. m. (du gr. *gonos*, semence, et de *coccus*). Pathol. Microbe pathogène, en forme de diplocoque, qui est l'agent spécifique de la blennorragie et de ses complications.

— ENCYCL. Découvert en 1879 par Neisser, le *gonocoque* a été depuis lors constamment retrouvé dans le pus blennorragique, soit dans le liquide, soit, le plus souvent, dans l'intérieur des globules de pus ou des cellules épithéliales. Il se présente sous l'apparence d'éléments en forme de haricots accolés deux par deux et se regardant par leur face concave. Il n'est pathogène que pour l'espèce humaine.

GONOCRYPTE n. m. Genre d'asclépiadacées, dont une espèce de Madagascar, le gonocrypte de Greve (*gonocrypta Grevii*) fournit un bon caoutchouc.

GONOLOBE n. m. Genre d'asclépiadées.

— ENCYCL. Les *gonolobes* (*gonolobus*) sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, dressées ou sarmenteuses, souvent chargées de poils. On en connaît environ quatre-vingts espèces, toutes américaines, gorgées d'un suc laiteux. La racine du gonolobe condurango, ou liane du Condor, habitant le Pérou, fournit une écorce amère et tonique.

Gonolobe.

GONOMANCIE [*sî*] n. f. (du gr. *gonos*, graine, et *manteia*, divination). Ant. Divination par les figures que présentent des graines que l'on a éparpillées.

GONOMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui pratiquait la gonomancie.

GONOMÉRIQUE [*rik'*] adj. (du gr. *gonos*, semence, et *méros*, part). Biol. Se dit d'un état dans lequel les demi-noyaux paternel et maternel conservent une certaine indépendance, depuis la fécondation jusqu'à la formation des cellules germinatives. (Cet état s'observe chez les copépodes.)

GONON (Eugène), sculpteur et fondeur français, né et mort à Paris (1814-1892). Fils du fondeur Honoré Gonon, qui retrouva le procédé de la fonte à cire perdue, Eugène Gonon, élève de Pradier et de Blondel, s'attacha à perfectionner les procédés de fonte de son père. Il a modelé lui-même de nombreux groupes d'oiseaux, des bustes, des statues, qu'il a ensuite fondus à cire perdue. — Raffaëlli l'a représenté dans son tableau *Chez le fondeur*.

GONOPHORE [*for'*] n. m. (du gr. *gonos*, semence, et *phoros*, qui porte). Bot. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil. — Zool. Polype ou zooïde reproducteur dans une colonie d'hydroméduses.

GONOPTÈRE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, du groupe des noctuelles.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est la gonoptère découpure (*scolioptéryx*), mesurant 5 cm. environ d'envergure, à ailes supérieures anguleuses et découpées, d'un gris rougeâtre, varié de blanc; les inférieures grises, avec une ligne foncée. Ce papillon vole en automne dans les prairies où croissent les saules et peupliers, qui nourrissent sa larve. Quand les premiers froids arrivent, il se réfugie dans les maisons où on le trouve engourdi.

Gonoptère.

GONORRHÉE n. f. (lat. *gonorrhœa*; gr. *gonorrhoia*; de *gonos*, semence, et *rhein*, couler). Pathol. Ancien nom de la blennorragie, prise à tort pour un écoulement de liqueur séminale. || A été employé aussi pour désigner la leucorrhée féminine.

GONORRHÉIQUE [*ré-ik'*] adj. Qui a rapport à la gonorrhée. (VX.)

GONOSOME n. m. (du gr. *gonê*, génération, et *sôma*, corps). Ensemble des individus méduisiformes sexués ou des organes sexuels représentant des méduses réduites et qui restent fixés à la colonie chez les hydroïdes. (Ce terme s'oppose à celui de *trophosome*, qui s'applique à toute la partie d'une colonie d'hydroïdes ayant un rôle nutritif.)

GONOTOME n. m. (du gr. *gonos*, semence, et *tomê*, section). Biol. Nom sous lequel on désigne le parasite embryonnaire dont la présence détermine la castration de l'hôte. (Le gonotome peut agir à distance et produire, chez un hôte d'un certain sexe, les caractères du sexe opposé.)

GONOTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *gonos*, semence, et *tomê*, section). Biol. Castration naturelle, et plus spécialement castration produite par la présence de parasites.

GONS (Frans), peintre belge, né à Anvers en 1834, mort à Deurne-lez-Anvers en 1904. Il fut un des fondateurs de l'école romantique flamande. Il a composé des cartons pour des vitraux qui ornent les principales églises de Belgique.

GONSALVE DE CORDOUE. V. GONZALVE DE CORDOUE.

GONSE (Louis), critique d'art français, né et mort à Paris (1846-1921). Il a été rédacteur en chef de la *Gazette des beaux-arts*. On a de lui plusieurs excellentes monographies sur : *l'Œuvre de Jules Jacquemart* (1876); *le Musée de Lille* (1877); *le Musée Wicar*, collection sans rivale de dessins des maîtres de la Renaissance (1878); *Eugène Fromentin, peintre et écrivain* (1880); *l'Art japonais* (1883 et 1886); *l'Art gothique* (1893), et *la Sculpture depuis le XIVe siècle* (1895).

GONSENHEIM, ville d'Allemagne (Hesse-Rhénane), sur la *Gons*, affl. du Rhin; 6.700 hab. Culture maraîchère.

GONTAUD, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 10 kil. de Marmande, à la lisière de la vallée de la Garonne; 950 hab. Ch. de f. Midi.

GONTAUT, ancienne famille de l'Agenais, qui, depuis le XIIe siècle, possédait en Périgord la seigneurie de Biron. Elle avait pour chef, sous le règne de Charles VIII, Pons **de Gontaut**, baron de Biron, qui combattit à la journée de Fornoue et dont les principaux descendants se signalèrent aux XVIe et XVIIe siècles. V. BIRON.

GONTAUT (Marie-Joséphine-Louise DE MONTAUT-NAVAILLES, duchesse DE), née et morte à Paris (1772-1857). Elle épousa, en 1792, le marquis Charles-Michel de Gontaut Saint-Blancard. La même année elle émigra en Angleterre, et y séjourna jusqu'en 1814. Filleule de Louis XVIII, elle fut, à la Restauration, nommée dame d'atour de la duchesse de Berry (1816), gouvernante des Enfants de France (1819) et duchesse de Gontaut (1827). Après 1830, elle suivit la famille royale en exil, s'établit à Prague, mais se retira en 1834. Elle a laissé des *Mémoires*.

GONTAUT-BIRON (Anne-Armand-Elie, vicomte DE), homme politique et diplomate français, né et mort à Paris (1817-1890). Il entra dans la vie publique en 1871, comme député des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, et fut nommé la même année ambassadeur à Berlin où il devait rester sept ans (1871-1878) et attacher son nom à la reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne comme à la libération du territoire français. Ses *Souvenirs* ont été publiés.

GONTCHAROV (Ivan Alexandrovitch), romancier russe, né à Symbirsk en 1812, mort à Saint-Pétersbourg en 1891. En 1847, il publia sa première œuvre : *Simple histoire*, puis *Ivan Podjabrine*, tableaux des mœurs des fonctionnaires russes (1848); *la Frégate « Pallas »*, récit de voyage au Japon (1858); *Mémoires nationaux* (1859). Ses principaux romans sont : *Oblomov*, où il a tracé le portrait d'un velléitaire que rien ne peut arracher à son apathie (1858-1866), et *le Précipice* (1870). Gontcharov est un styliste délicat et un réaliste sincère.

GONTHIER (Rose-Françoise CARPENTIER, dame), actrice française, née à Metz en 1747, morte à Paris en 1829. Elle débuta à Bruxelles dans l'emploi des duègnes d'opéra-comique et des soubrettes, puis, en 1778, entra à la Comédie-Italienne, où elle demeura jusqu'en 1811. Elle épousa en secondes noces le coryphée Allaire.

GONTRAN (saint), roi de Bourgogne, fils de Clotaire Ier, né vers 525, mort à Chalon-sur-Saône en 593. Roi mérovingien de Bourgogne (561), il s'attacha ses sujets par la confirmation de la loi gombette, refoula en Italie les Lombards, essaya de réconcilier ses frères Sigebert et Chilpéric, comprima une révolte du Midi en faveur du prétendant Gondovald, et adopta pour son successeur Childebert II. — Fête le 28 mars.

GONTRAN BOSON, le Méchant, duc d'Auvergne, mort à Andelot en 587. Comme général de Sigebert, roi d'Austrasie, en 575, il battit et tua le fils de Chilpéric Ier, Théodebert. Devenu un des tuteurs de Childebert II, il suscita la révolte de Gondovald, qu'il trahit ensuite et fit assassiner. Accusé d'avoir fait déterrer sa femme pour s'emparer des bijoux placés dans son cercueil, il fut condamné à mort au plaid d'Andelot, et Gontran, roi de Bourgogne, le fit périr.

GONYOCÉPHALE [*fal'*] n. m. Genre de lézards, voisins des agames, comptant vingt-cinq espèces répandues de l'Inde à l'Océanie.

— ENCYCL. Les *gonyocéphales* (*gonyocephalus*) sont d'assez grands animaux comprimés, à tête pyramidale, ayant une crête sur le dos; les mâles ont un sac gulaire; la queue est longue et fine. Leur livrée, grise ou verdâtre, variée de brun, est souvent rehaussée chez les mâles de teintes noires à la gorge. Leur taille ne dépasse guère 1 m. Ils vivent surtout parmi les rochers ou sur les grands arbres, et se nourrissent de toutes sortes de petits animaux.

GONYOPTÉRIDE adj. (du gr. *gonu*, genou, et *ptéris*, fougère). Bot. Se dit des fougères à tige articulée.

GONYS [*niss*] n. m. (du gr. *gônia*, coin). Région du bec des oiseaux.

g, Gonys.

— ENCYCL. Chez les oiseaux, la mandibule inférieure est formée par les deux branches du maxillaire inférieur qui se soudent en avant et constituent une pointe nommée *dille* ou *myxa*; le bord inférieur de l'angle du menton jusqu'à la dille porte le nom de *gonys*.

GONZAGA (Thomas-Antonio), poète brésilien, surnommé **Dirceo**, né à Porto (Portugal) en 1747, mort à Mozambique en 1793. Il se rendit au Brésil, où il suivit la carrière du barreau, puis entra dans la magistrature. Impliqué dans la conspiration de Minas (1789), il fut exilé au Mozambique et y perdit la raison. Ses poésies amoureuses, écrites en l'honneur de sa fiancée, Marie de Seixas, sont très populaires dans les pays de langue portugaise. Elles se distinguent par une inspiration à la fois passionnée, mélancolique et gracieuse.

GONZAGA, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue); 9.380 hab. Ch.-lieu de district. Cette ville a donné son nom à la famille princière des *Gonzague*.

GONZAGUE, famille princière d'Italie. On la fait remonter à Louis **de Gonzague**, capitaine de Mantoue, né et mort dans cette ville (1267-1360), qui, en 1328, mit à mort Passerino Bonacossi, tyran de cette ville. Il est le chef de la principale branche de cette maison, qui régna sur Mantoue de 1328 à 1708, et il eut pour successeurs son second fils, Guido **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1291-1369), puis le deuxième fils de celui-ci, Louis II **de Gonzague**, mort en 1382; enfin, Jean-François Ier **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1365-1407), qui, en 1389, conduisit en France Valentine Visconti, qui y venait épouser le duc Louis d'Orléans. Son fils, Jean-François **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1395-1444), premier marquis de Mantoue, reçut ce titre de l'empereur Sigismond en 1433. Il avait été général des troupes de Jean XXIII, dans sa guerre contre Ladislas, roi de Naples. Dans les démêlés qui eurent lieu de 1437 à 1441, entre les Vénitiens et le duc de Milan, il fut d'abord général des premiers, puis les abandonna en 1438 pour s'allier au duc de Milan. Il eut pour successeurs directs : Louis III **de Gonzague**, dit *le Turc*, né à Mantoue en 1414, mort à Goito en 1478, bon condottiere qui embellit Mantoue et protégea les lettres et les arts; Frédéric Ier **de Gonzague**, né à Mantoue en 1430, mort à La Porretta en 1483, allié à Ferdinand Ier, roi Florentins et à Milan contre la république de Venise; Jean-François II **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1466-1519), commandant à Fornoue des troupes de Venise, puis chef des troupes de Ludovic Sforza, allié de Louis XII jusqu'en 1509, enfin passé au service de l'empereur Maximilien Ier. Prisonnier des Vénitiens en 1509, il fut remis en liberté à la prière de Jules II. Son fils Frédéric II **de Gonzague**, né à Mantoue en 1500, mort à Marmirolo en 1540, premier duc de Mantoue, reçut ce titre de Charles Quint en 1530. Il avait été capitaine général des troupes de l'Eglise sous Léon X. Il annexa, en 1536, le Montferrat. Ses successeurs furent : François III **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1533-1550); Guillaume **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1536-1587). Il succéda à son frère François III en 1550. En 1574, il reçut solennellement dans Mantoue le roi Henri III, qui revenait de Pologne et rentrait en France, et fit ériger en duché le marquisat de Montferrat; Vincent Ier **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1562-1612), qui fit construire la citadelle de Casal; François IV **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1586-1612); Ferdinand **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1587-1626). En 1607, il avait obtenu le chapeau de cardinal, auquel il renonça en 1613. Après la mort de son frère François IV, il écarta du gouvernement sa nièce Marie et prit possession du duché; Vincent II **de Gonzague**, né et mort à Mantoue (1594-1627). Cardinal en 1615, il renonça à cette dignité en 1625; mais dans l'intervalle il avait contracté avec Isabelle de Gonzague (1617) un mariage secret qu'il fit ensuite annuler. Il mourut sans héritiers.

Les principales branches de cette maison sont :

1° *Branche des ducs de Nevers*, devenus *ducs de Mantoue*. Elle commence avec Louis **de Gonzague**, né à Mantoue

en 1539, mort en 1595, prince de Mantoue, troisième fils de Frédéric II **de Gonzague,** duc de Mantoue ; par son mariage avec Henriette de Clèves, sœur et héritière de François II de Clèves, il devint duc de Nevers et de Rethel (1565). Son fils aîné, Charles Ier **de Gonzague** (v. plus bas), fut duc de Mantoue et de Montferrat après la mort de Vincent II **de Gonzague** (1627), et le duché de Mantoue, diminué de toutes ses dépendances en France, que Charles III **de Gonzague,** né et mort à Mantoue (1629-1665), vendit à Mazarin en 1659, resta dans cette branche jusqu'à la mort du petit-fils de Charles III. Ferdinand-Charles IV **de Gonzague,** né à Revere en 1652, mort à Padoue en 1708, qui fut mis au ban de l'Empire en 1708 pour avoir pris, dans la guerre de la Succession d'Espagne, le parti de Louis XIV. Son duché fut partagé entre l'empereur (Mantouan) et la Savoie (Montferrat) ;

2° *Branche des princes de Guastalla,* où l'on remarque Ferdinand **de Gonzague,** né à Mantoue en 1506, mort à Guastalla en 1557, troisième fils de Jean-François II, investi du comté de Guastalla par Charles-Quint en 1541, gouverneur de Milan en 1546, qui se distingua à la bataille de Saint-Quentin en 1557 ; et César Ier **de Gonzague,** qui épousa Camille Borromée, sœur de saint Charles, le célèbre cardinal et évêque de Milan. La succession des comtes et ducs de Guastalla comprend ensuite : Ferdinand ou Ferrant II **de Gonzague,** fils de César Ier, né et mort à Guastalla (1563-1630). C'est sous son règne que l'empereur Ferdinand II érigea Guastalla en duché (1621). César II **de Gonzague,** fils de Ferrant II (1592-1632). Ferdinand ou Ferrant III **de Gonzague** (1618-1678). Vincent **de Gonzague** (1634-1714). Gendre de Ferrant III, il ne put prendre possession qu'en 1692 de ses Etats, occupés depuis 1678 par Charles IV, duc de Mantoue. Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, il perdit et regagna tour à tour son duché. Antoine-Ferdinand **de Gonzague,** mort en 1729. Joseph **de Gonzague,** frère d'Antoine-Ferdinand, mort en 1746 ; bien que de raison affaiblie, il succéda à son frère en 1729 : sa femme administra le duché. — En 1745, la reine Elisabeth d'Espagne fit occuper par ses troupes le duché de Guastalla en même temps que ceux de Parme et de Plaisance. Par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), l'impératrice Marie-Thérèse abandonna définitivement ces trois duchés à don Philippe, infant d'Espagne, qui en prit possession en février 1749.

GONZAGUE (Barbe DE), duchesse de Wurtemberg, morte en 1503. Fille de Louis III de Gonzague, marquis de Mantoue, elle épousa, en 1474, Eberhard, premier duc de Wurtemberg. Elle fonda, en 1477, l'université de Tubingue, et protégea Reuchlin. L'Allemagne du XVe siècle lui doit une grande partie de son initiation première au mouvement littéraire et artistique de la Renaissance.

GONZAGUE (Sigismond DE), cardinal italien, fils de Frédéric Ier, marquis de Mantoue, né et mort à Mantoue (1469-1525). D'abord brillant homme de guerre, il entra ensuite dans les ordres, devint cardinal (1505) et évêque de Mantoue (1511). Il n'en prit pas moins le commandement des troupes du marquis de Mantoue, son frère, et réunit aux Etats de l'Eglise la ville et le territoire de Bologne.

GONZAGUE (Julie DE), duchesse DE TRAJELLO et comtesse DE FONDI, née à Gazuolo vers 1501, morte à Naples en 1566. Fille de Louis de Gonzague, prince de Guastalla, elle épousa, jeune encore, Vespasiano Colonna, duc de Trajello, veuf d'un premier mariage et père d'une fille, Isabelle. Renommée pour son savoir et pour sa beauté, recherchée par tous les seigneurs, elle demeura fidèle à son mari même après sa mort en 1528. Barberousse, le fameux corsaire, tenta vainement de s'emparer d'elle (1534) pour la conduire au harem du sultan Soliman II. Elle put s'échapper de son château de Fondi, où il avait cru la surprendre. Elle fit épouser sa belle-fille à son frère Louis, dit *Rodomont,* et se retira dans un couvent franciscain à Naples.

GONZAGUE (Hercule DE), cardinal italien, né à Mantoue en 1505, mort à Trente en 1563, fils du duc François II de Mantoue. Il fut successivement évêque de Mantoue (1521), archevêque de Tarragone, cardinal et premier légat du Saint-Siège au concile de Trente. Pendant la minorité de ses neveux, il gouverna avec sagesse le duché de Mantoue (1540-1556) et s'entoura de lettrés et de savants.

GONZAGUE (Scipion DE), écrivain et cardinal italien, né à Mantoue en 1542, mort à San-Martino en 1593. Fils de César marquis de Guastalla, il cultiva d'abord la poésie avec succès et fonda, à Padoue, l'académie des *Eterei.* Il fut longtemps l'ami et le conseiller du Tasse. Entré dans les ordres, il devint patriarche de Jérusalem. Emprisonné par Grégoire XIII, il fut libéré et reçut le chapeau de cardinal en 1587.

GONZAGUE (saint Louis DE). V. LOUIS DE GONZAGUE.

GONZAGUE (Charles Ier DE), duc de Nevers, né à Paris en 1580, mort à Mantoue en 1637. Fils de Louis de Gonzague, duc de Nevers, il succéda au duc Vincent II en 1627, malgré les prétentions de César de Gonzague, duc de Guastalla ; c'est le roi Louis XIII qui fit trancher la question en faveur de Charles, par une intervention rapide où il força le pas de Suse et débloqua Casal (1629). Le 6 avril 1631, le traité de Cherasco confirma à Charles Ier la possession des duchés de Mantoue et de Montferrat. Il perdit, en 1631, son fils aîné CHARLES II, qu'il avait associé au pouvoir et marié à Marie de Gonzague, fille du duc François IV. Charles Ier fit construire Charleville.

Louise-Marie de Gonzague. Cl. Larousse.

GONZAGUE (Louise-Marie DE), reine de Pologne, née à Paris en 1611, morte à Varsovie en 1667. Fille de Charles de Gonzague, duc de Mantoue, sœur aînée de la princesse Anne dite *la Palatine,* elle suivit cette dernière à la cour de France. Elle épousa, en 1645, le roi de Pologne Ladislas VII, puis son frère et successeur Jean-Casimir. Ce ne fut qu'après la paix d'Oliva (1660) qu'elle songea à assurer la succession de Pologne à un prince français, au duc d'Enghien d'abord, puis au Grand Condé. Elle rencontra une opposition violente que ne calma pas la mort de son principal chef, Lubomirski. Lassée de tant de luttes, elle mourut bientôt après d'apoplexie.

GONZAGUE (Anne DE), dite **la Princesse Palatine,** née et morte à Paris (1616-1684). Elle était la seconde fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, qui la destinait au cloître. Mais elle sut se soustraire à sa volonté et se jeta dans les intrigues amoureuses, puis dans la politique. Sa liaison avec Henri II de Guise, alors archevêque de Reims, est la plus célèbre ; après avoir, malgré l'opposition de la duchesse douairière de Guise, obtenu l'autorisation de quitter les ordres, et les dispenses nécessaires à son mariage, Henri de Guise abandonna Anne de Gonzague. En 1645, Anne contracta un mariage secret avec Edouard de Bavière, l'un des fils de Frédéric V, comte palatin du Rhin, dont elle eut trois filles et dont elle devint veuve en 1663. C'est en 1650 que la Palatine, comme on l'appela, entra dans la politique en poursuivant, pendant la Fronde, la mise en liberté des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville ; elle y réussit, de même qu'elle parvint à réconcilier le cardinal de Retz avec la cour. Après la Fronde, son rôle prit fin. Elle contribua au retour de Mazarin avec qui, pendant son exil, elle entretenait une correspondance secrète. Bossuet, dans sa célèbre oraison funèbre de 1685, a glorifié sa tardive conversion. Les Mémoires publiés sous son nom, en 1786, ont été attribués d'abord à Rulhière, puis, avec plus de raison, à Senac de Meilhan. Ils sont sujets à caution.

Anne de Gonzague. Cl. Larousse.

GONZALÈS (Louis-Jean-*Emmanuel*), romancier français, né à Saintes en 1815, mort à Paris en 1887. S'étant rendu à Paris, il fonda *la Revue de France,* puis devint rédacteur en chef de la *Caricature.* On lui doit un grand nombre de romans d'aventures : *les Frères de la Côte* (1843), qui eut un grand succès ; *les Francs-juges* (1847) ; *les Chercheurs d'or* (1851) ; *les Sabotiers de la Forêt-Noire* (1861) ; *la Maréchale d'Ancre* (1861) ; *la Servante du diable* (1877) ; *la Sorcière d'amour* (1881) ; etc.

GONZALÈS (Eva), femme-peintre française, née et morte à Paris (1850-1882). Fille du romancier Emmanuel Gonzalès, elle reçut les leçons de Chaplin et de Manet. Citons, parmi ses toiles : *Enfant de troupe, l'Indolence, la Passante.* Eva Gonzalès avait épousé en 1879 le graveur Henri Guérard.

GONZALEZ (Estebanillo), écrivain espagnol du XVIIe siècle. Il est l'auteur d'un roman picaresque célèbre, *la Vie et les Hauts faits d'Estebanillo Gonzalez, homme de bonne humeur* (1646), qui est sa propre biographie. Successivement employé comme cuisinier, valet de chambre, courrier, bouffon de quelques hauts personnages. Estebanillo Gonzalez avait eu bien des aventures, qu'il a racontées avec esprit. Son livre a été imité par Le Sage (*Histoire d'Estevanille Gonzalez, etc.*)

GONZALEZ-VELASQUEZ (Louis), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1715-1764). Il exécuta, en 1752, les fresques de la coupole de l'église San-Marcos, qui lui valurent d'être nommé membre de l'académie de San-Fernando. Il reçut, en 1760, le titre de peintre du cabinet du roi. — Son frère, ALEXANDRE, né et mort à Madrid (1719-1772), exécuta de nombreux travaux décoratifs au palais de Saint-Ildefonse (1744), puis à celui d'Aranjuez (1747-1750). On lui doit les fresques qui décorent l'église de Saint-Just et les murailles du monastère des Bernardins. — ANTONIO, frère des deux précédents, né et mort à Madrid (1729-1793), peignit à Rome un *David recevant l'onction sainte* et les fresques de l'église des Trinitaires de Castille. De retour en Espagne (1753), il décora une des chapelles de la cathédrale de Tarragone, puis exécuta de belles fresques à Saragosse et une remarquable *Assomption* à Cuenca. Il devint, en 1765, directeur de l'académie de peinture de Madrid.

GONZALEZ (Venancio), homme politique espagnol, né à Lille (prov. de Tolède) en 1831, mort à Madrid en 1897. Il fut secrétaire de la junte révolutionnaire de Tolède en 1854, puis député provincial. Député aux Cortès en 1863, il se mit, en 1868, du côté de la révolution. Rentré à Madrid avec l'armée victorieuse, il fit partie de la junte révolutionnaire. Lorsque le gouvernement provisoire fut constitué, il fut chargé par Sagasta du ministère de l'intérieur. Député de 1879 à 1889, sénateur en 1889, ministre des finances en 1888, de l'intérieur en 1886 et 1892, il fut un homme énergique et expérimenté.

GONZALEZ (Manuel), homme d'Etat mexicain, né à Matamoros en 1833, mort à Mexico en 1893. Colonel en 1860, Porfirio Diaz le nomma chef de l'état-major général. En 1871, il prit part au Congrès comme député de l'Etat d'Oaxaca, puis fomenta ensuite la révolution de mars 1876. Ministre de la guerre et de la marine en 1878, il fut nommé président du Mexique en 1880. Porfirio Diaz le remplaça, le 1er décembre 1884. Accusé de détournements, Gonzalez se révolta contre le nouveau président (1885) ; mais il fut bientôt contraint de se soumettre.

GONZALEZ BALCARCE, famille argentine dont plusieurs membres se sont illustrés pendant la guerre de l'Indépendance. — Le plus célèbre, JUAN RAMON (1773-1835) se signala également plus tard par sa lutte contre Rosas.

GONZALO de Berceo, poète espagnol, né à Berceo (Vieille-Castille) vers 1198, mort vers 1266. Ordonné prêtre en 1221, il passa la plus grande partie de sa vie au monastère de Saint-Millan. Il est le premier poète castillan connu, les œuvres antérieures à ses poèmes, comme le *Poème du Cid,* étant anonymes. Son œuvre entier comprend neuf grands poèmes ; les plus remarquables sont : *la Vie de saint Dominique de Silos, la Vie de saint Millan de la Cagolla, le Deuil de la Vierge, le Jour de la Passion,* poème d'une simplicité touchante et d'une profonde tendresse religieuse ; *les Miracles de Notre-Dame, les Signes qui apparaîtront avant le jugement,* sorte de prophétie apocalyptique. Ils ont été publiés en 1775.

GONZALVE DE CORDOUE (Gonzalo-Fernández DE CÓRDOVA), dit **le Grand capitaine,** né au château de Montilla en 1453, mort à Grenade en 1515. Elevé à Cordoue par son oncle Diégo de Carcano, attaché à don Alphonse, puis à sa sœur Isabelle, il prit part à la lutte que celle-ci soutint contre la Beltraneja (1475-1476) et se distingua à la bataille d'Albuera. Il servit avec éclat contre les Maures, notamment à la prise de Loja (1486) et au siège de Grenade, dont il régla la capitulation (1492). Envoyé au secours du roi de Naples contre les Français (1495), il fut battu à Seminara par d'Aubigny (28 juin 1496), mais répara cet échec par son activité, fit capituler Montpensier dans Atella (20 juillet), et chassa d'Aubigny de la Calabre. Cette brillante campagne lui valut le surnom de *Grand capitaine* et les duchés de Terranova et de Santangelo. Il eut part à la répression du soulèvement des Morisques (1499-1502), puis retourna en Italie, où Français et Espagnols, après s'être entendus pour se partager le royaume de Naples, étaient de nouveau aux prises. Il battit d'Aubigny à Seminara et Nemours à Cérignoles (21 et 28 avril 1503) ; Capoue, Aversa, Naples lui ouvrirent leurs portes. La victoire du Garigliano (décembre 1503) et la prise de Gaète (1504) achevèrent la conquête du royaume de Naples. Vice-roi de Naples, Gonzalve porta ombrage à Ferdinand, qui le rappela (1506), et il mourut dans la retraite.

Gonzalve de Cordoue.

GONZE ou **GONZIER** n. m. Argot et *pop.* V. GONCE.

GONZESSE n. f. Argot. Fille, Femme en général.

GOODALL (Frederik), peintre anglais, né et mort à Londres (1822-1904). On lui doit des esquisses remarquables de la Bretagne, de la Normandie, puis de l'Irlande et du Pays de Galles. En 1863, il fut nommé membre de l'académie royale de Londres. Parmi ses toiles, nous citerons : *l'Entrée et la Sortie de l'église ; la Foire de Fougères, le Retour du pèlerin de La Mecque* (1862). A l'Exposition universelle de Paris, en 1867, il envoya la *Fête des palmes* et un *Joueur de harpe nubien.* Citons encore : *Agar et Ismaël,* et le *Débordement du Nil ;* enfin, la *Tonte des moutons en Egypte.*

GOODÉNIACÉES [*gou, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales inférovariées dont le genre *goodénie* est le type.

GOODÉNIE [*gou, nî*] n. f. Genre de goodéniacées comprenant des plantes herbacées ou frutescentes, pourvues de feuilles alternes et sans stipules dont on connaît environ soixante-seize espèces, toutes australiennes.

GOODRICH (Samuel GRISWOLD), poète et publiciste américain, né à Ridgefield (Connecticut) en 1793, mort à New-York en 1860. Il a écrit sous le pseudonyme de PETER PARLEY une série de romans pour la jeunesse. Il dirigea de 1828 à 1842 une publication annuelle *the Token* où il encourageait les jeunes auteurs et fit connaître leurs œuvres (entre autres celles de N. Hawthorne). On lui doit les *Spécimens de la poésie américaine,* anthologie en 3 vol., avec notices. Consul des Etats-Unis à Paris de 1851 à 1855, il publia à son retour à New-York, ses *Souvenirs d'une vie,* ou *Hommes et Choses que j'ai vus* (1856).

GOODYÈRE [*gou-dî*] n. f. Genre d'orchidées dont la tige dressée, simple, porte à sa partie inférieure des feuilles ovales ou lancéolées et se termine par un épi souvent unilatéral. (On en connaît environ vingt-cinq espèces, des régions tempérées de l'hémisphère boréal, dont une, *goodyera repens,* se trouve en diverses régions montagneuses de la France.)

Goodyère : *a,* fleur fermée ; *b,* fleur ouverte.

GOOLE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York), au confluent de l'Ouse et du Don ; 28.400 hab. Port important en relation avec toute la mer du Nord. Constructions navales et fonderies.

go on! [*ghô-on'*] loc. angl. signif. *Continuez!* Exclamation pour exciter, encourager.

— Hipp. Cri que pousse le starter, sur les hippodromes français, en donnant le départ.

GO-ON n. m. Genre de prononciation adopté primitivement au Japon pour les caractères chinois, supplanté par le KAN-ON, et conservé presque uniquement par les bonzes.

GOOR, ville des Pays-Bas (prov. d'Overyssel), sur la Regge, sous-affl. de l'Yssel ; 3.400 hab. Toiles.

GOOSSENS (Eugène), chef d'orchestre et compositeur anglais, né à Londres en 1893. Goossens fit, à Bruges et à Liverpool, des études musicales approfondies. Violoniste remarquable, il s'est révélé comme un chef d'orchestre de premier ordre, tant en Angleterre qu'en Amérique. Comme compositeur, il a écrit entre autres : *Persée,* poème symphonique ; *Prélude symphonique pour un poème d'Ossian ; Deux Esquisses* pour quatuor à cordes ; *Sinfonietta* pour orchestre (1922) ; *Judith,* opéra en un acte (1925), etc. Le style de Goossens paraît évoluer vers une sorte de néo-classicisme. V. *Supplément.*

GOPI JANTAR ou **GAPI JANTAR** n. m. Instrument de musique en usage dans l'Inde, et qui est composé de deux petites timbales attachées par une corde.

GOPI YANTRA n. m. Instrument de musique en usage chez les mendiants-chanteurs de l'Inde. (Le gopi-yantra est fait d'un tuyau de bambou et de deux branches qui se rejoignent sur un autre tuyau. Dans l'écartement des branches se trouve une corde d'acier, que l'on pince.)

GOPTAGE n. m. Syn. de GOBETAGE.

GOPTCHEVITCH (Spiridion), écrivain yougoslave, né à Trieste en 1855. Après des études historiques et militaires, il prit part, en 1875, au soulèvement de l'Herzégovine. Il a publié : *le Monténégro et les Monténégrins* (1877) ; *la Guerre turco-monténégrine* (1876-1878) ; *les Turcs et leurs Amis* (1878) ; *la Haute-Albanie et sa Ligue* (1881) ; *l'Expédition française en Egypte de 1798 à 1801* (1879) ; *la Vieille Serbie et la Macédoine* (1904) ; etc.

GOPTER [*té*] v. tr. Syn. de GOBETER.

GOR, ville d'Espagne (prov. de Grenade), au pied de la *sierra de Gor;* 4.200 hab. Mines de fer et de plomb.

GORAKHPUR, ville de l'Inde (Provinces-Unies), sur la Raptt, affl. de la Gogra [bassin du Gange] ; 57.980 hab. Commerce actif.

GORAL n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope indienne (*kemas goral*), répandue dans l'Himalaya, du Sikkim au Cachemire, et appelée parfois *bouquetin du Népaul.* (Lourd, trapu, brun teinté de noir avec le ventre plus clair, le goral a la taille d'une chèvre.)

GORALS, tribu slave des Karpates, habitant la Silésie et la Galicie occidentales.

GORANI (le comte Joseph), publiciste italien, né à Milan en 1744, mort à Genève en 1819. Membre de la célèbre société littéraire du *Caffé,* il prit rang parmi les philosophes par son *Traité du despotisme* (1770), accueillit avec enthousiasme la Révolution française, reçut en 1792 le titre de citoyen français, et, à Paris, publia, dans *le Moniteur,* une série de *Lettres aux souverains sur la Révolution française,* réunies en volume (1793). Il écrivait en même temps des *Mémoires secrets sur les cours d'Italie,* pamphlet violent qui lui valut, en Italie, la confiscation de ses biens. Après le 9-Thermidor, Gorani passa à Genève, où il donna : *Prédictions sur la Révolution française* (1797), et mourut dans l'obscurité.

Gorboduc ou Ferrex et Porrex, la plus ancienne des tragédies classiques anglaises (1562), par Th. Sackville et Th. Norton. C'est une pièce en vers blancs, construite sur le modèle des tragédies de Sénèque.

GORCY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 45 kil. de Briey, près de la frontière belge ; 1.520 hab. Mines de fer et importantes usines métallurgiques.

GORD [*gor'*] n. m. (bas lat. *gordum*). Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées au fond d'une

Gords.

rivière en travers de son cours, de manière à former des ailes et dont l'angle intérieur est bouché par un verveux. (Généralement, deux gords sont accolés l'un à l'autre.) [On dit aussi GARD ou HAUTS-PARCS.]

GORDES, ch.-lieu de cant. de Vaucluse, arrond. et à 19 kil. d'Apt ; 1.100 hab. (*Gordiens, ennes*). Ancien château Renaissance. A 3 kil., abbaye cistercienne de Sénanque, de style roman (XIIe s.). — Le canton a 8 comm., et 3.850 hab.

GORDIÉE n. f. Neuvième mois de l'année chez les Achéens.

GORDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à Gordios, roi de Phrygie.

— *Nœud gordien,* Nœud célèbre qu'Alexandre trancha, ne pouvant le délier (V. GORDIOS) ; et *au fig.* Difficulté presque invincible. || *Trancher le nœud gordien,* Résoudre une difficulté d'une manière qui a quelque chose de violent.

— Antiq. *Jeux gordiens,* Jeux qui se célébraient à Rome, en l'honneur de l'empereur Gordien, vers la fin de décembre.

GORDIEN (Marcus Antonius), surnommé **l'Ancien ou l'Africain,** empereur romain, né à Rome en 157, mort à Carthage en 238. Prodigue, honnête et modéré, il s'acquit une grande popularité. Il fut préteur, deux fois consul, et procurateur d'Afrique. Il ne parvint pas à y réprimer les désordres des publicains ; une révolte éclata, et Gordien, âgé de quatre-vingts ans, fut proclamé empereur, mais il fut attaqué dans Carthage par Capellianus, procurateur de la Numidie pour Maximin, avant d'avoir pu se mettre en état de défense. Son fils fut vaincu et tué. Alors, Gordien s'étrangla. Son règne avait duré six semaines.

GORDIEN (Marcus Antonius), **le Jeune,** fils du précédent, né à Rome en 192, mort à Carthage en 238. Il était loin de posséder les vertus de son père et se laissa déshonorer par les faveurs d'Héliogabale. Lieutenant de son père en Afrique, associé au titre impérial, il périt en défendant Carthage contre Capellianus.

GORDIEN (Marcus Antonius), **le Pieux,** empereur romain, fils du précédent, ou d'une fille de Gordien l'Ancien, né en 223, mort en 244. Il fut proclamé Auguste en 238 et se laissa diriger par le vertueux Thémisithée, préfet du prétoire. En 242, il prit part à une expédition contre les Perses, qu'il chassa d'Antioche. Malheureusement, Thémisithée étant mort, Philippe, son successeur, contraignit Gordien à partager la pourpre avec lui, et le dépouilla bientôt. Gordien mourut probablement assassiné par son collègue.

GORDIENS (lat. *Gordiani*), ancien peuple de l'Empire des Perses, connu aujourd'hui sous le nom de KURDES.

GORDIGIANI (Luigi), compositeur italien, né et mort à Florence (1814-1860). Il fit représenter à Florence plusieurs opéras, entre autres *Una vendetta corsa* (1847), et à Livourne *l'Aventurière* (1849), et écrivit sous le titre de *Ondina* un ballet pour le théâtre de Saint-Pétersbourg. Il doit surtout sa renommée à ses *canzonnette,* et à ses chants populaires toscans dont il a publié trois recueils.

GORDIOS ou **GORDIAS,** roi légendaire de Phrygie, père de Midas. Simple laboureur, il vit un jour un aigle s'abattre sur sa charrue, ce qui signifiait, dirent les devins, qu'il devait être roi. Les Phrygiens lui ayant offert, en effet, la couronne, Gordios consacra sa charrue dans le temple de Zeus, à Gordium. Le joug en était attaché avec tant d'art qu'il était impossible d'en dénouer le lien. Les oracles promirent l'empire de l'Asie à qui réussirait. Alexandre, après plusieurs tentatives infructueuses, trancha le nœud avec son épée, éludant ainsi l'oracle.

GORDIUM ou **GORDION.** Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, capitale des rois de Phrygie, sur le fleuve Sangarios. Sur son acropole, s'élevaient le palais du roi Gordios et le temple de Zeus, où Alexandre le Grand trancha le *nœud gordien* qu'il ne parvenait pas à dénouer (334 av. J.-C.). Rebâti sous Auguste, Gordium prit le nom de *Juliopolis.*

GORDON n. m. Variété de chien d'arrêt. V. SETTER.

GORDON n. m. ou **GORDONIE** [*nî*] n. f. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbres à feuilles alternes persistantes, à fleurs axillaires dont on connaît vingt-cinq espèces de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

Gordon.

— ENCYCL. Le *gordon lasianthus,* dont la fleur ressemble au camélia, est cultivé dans les jardins d'Europe. En Asie, son bois rouge pâle ou brun roux, à fibres longues, est très estimé pour la construction des habitations et des barques. La partie intérieure de l'écorce, broyée et macérée dans l'eau, fournit une solution qui permet la conservation des filets de pêche imprégnés par trempage.

GORDON, famille écossaise qui se divise en trois branches principales : 1° comtes et marquis de Huntly ; 2° comtes d'Aberdeen ; 3° comtes de Sutherland, et dont on cite ici les membres les plus éminents :

1re branche. GEORGE, 4e comte d'Huntly (1514-1562), combattit avec bonheur l'invasion anglaise de 1542. Ami du cardinal Beaton, il fut, après lui, grand chancelier (1544). Dans la suite, ses hésitations entre l'alliance française et l'alliance anglaise le rendirent suspect. Emprisonné à Edimbourg, il se jeta dans le parti protestant. — Son fils, sir John **Gordon,** se rangeait, d'autre part, parmi les prétendants les plus passionnés de Marie Stuart. Marie étant venue dans les Hautes-Terres, Huntly essaya de s'emparer de sa personne. Il fut déclaré rebelle, et périt lors de l'escarmouche de Corrichie ; son fils y fut pris, et exécuté à Aberdeen un jour après. — GEORGE, 5e comte, mort en 1576, fut d'abord emprisonné, et rentra en grâce après le mariage de Marie Stuart avec Darnley. Il devint même lord-haut chancelier en 1566. Il fut un des agents les plus actifs de l'union de Marie avec Bothwell, et trempa dans le meurtre de Darnley. Après la chute de la reine, il conspira pour elle, mais ne fut pas inquiété. — GEORGE, 6e comte et 1er marquis de Huntly (1562-1636), fut le chef du parti catholique écossais, et trempa dans toutes les conspirations de cette époque troublée. Il tua le comte de Murray, battit les protestants commandés par le duc d'Argyll, et finit par se réconcilier avec l'Eglise d'Ecosse, en 1599. — GEORGE, 2e marquis, mort en 1649, prit parti contre le Covenant. En 1644, il enleva Aberdeen, mais lâcha pied en apprenant l'arrivée des troupes covenantaires du duc d'Argyll. Après plusieurs mois de poursuite par le colonel Menziès il fut pris, et décapité à Edimbourg. — GEORGE, 4e marquis (1643-1716), élevé en France, servit sous Turenne. Créé duc de Gordon en 1684, il devint gouverneur du château d'Edimbourg, où il capitula à l'arrivée du prince d'Orange et perdit par ses hésitations toute influence. — ALEXANDER, 4e duc (1745-1827), pair représentant d'Ecosse à la Chambre des lords, où il appuya la politique de Pitt. — GEORGE, 5e duc (1770-1836), combattit en Flandre en 1791-1793. Il créa, en 1794, le fameux régiment des Gordon's Highlanders. Il mourut sans enfants, et ses biens passèrent à la famille de Richmond, qui fit rétablir en sa faveur, en 1876, le duché de Gordon ;

2e branche. George **Gordon,** 1er comte d'Aberdeen (1637-1720), membre du parlement d'Ecosse, et de la Convention d'Etats de 1678, formula une proposition d'union avec l'Angleterre et fut un des conseillers de Lauderdale. Il fut chancelier d'Ecosse (1682) ;

3e branche. Elle provient d'Adam **Gordon d'Aboyne,** second fils du second comte de Huntly, lequel prit le titre de comte de Sutherland à la mort de sa femme Elisabeth, sœur du neuvième comte de Sutherland mort sans héritier. — Son petit-fils, JOHN, né vers 1526, mort en 1567, comte de Sutherland, assista le fameux comte de Huntly dans toutes ses entreprises relatives à Marie Stuart. Il périt empoisonné. — JOHN (1609-1663) fut, dès 1637, un des chefs du mouvement covenantaire. Il combattit bravement à Auldearn en 1645, et se déclara contre Cromwell. — Le dernier comte de Sutherland, WILLIAM, ne laissa qu'une fille, ELISABETH ; il obtint pour elle le titre de comtesse de Sutherland (1771), qu'elle fit passer dans la famille Granville par son mariage avec George Granville Leveson Gower, le premier duc de Sutherland.

GORDON (Patrick), dit **Pierre Ivanovitch,** général russe, né à Auchleuchries, dans le comté d'Aberdeen, en 1635, mort à Moscou en 1699. Il entra au service de la Russie en 1666 et devint lieutenant général en 1679. Pierre le Grand le prit en amitié. Gordon fortifia Azov en 1697 et réprima, en 1698, la révolte des strélitz. Il fut l'instructeur militaire de Pierre le Grand. Il a laissé une curieuse autobiographie traduite en allemand par Posselt : *Tagebuch des Generals Patrick Gordon.*

GORDON (lord George), homme politique anglais, fils du second duc de Gordon, né et mort à Londres (1751-1793). Il fut élu à la Chambre des communes par le comté d'Inverness (1774). Ambitieux, turbulent, il organisa, en 1780, un immense meeting pour protester contre le bill du Test ; il en résulta une rébellion, au cours de laquelle la prison de Newgate fut incendiée. Gordon, incarcéré à la Tour de Londres, fut acquitté (1781). Il se livra à de nouvelles agitations, et il passa au judaïsme. Condamné à cinq ans de prison (1788), il mourut à Newgate. Dickens (dans *Barnaby Rudge*) a tiré parti de ses aventures.

GORDON (Lady DUFF, née *Lucy* AUSTIN), femme de lettres anglaise, née à Londres en 1821, morte au Caire en 1869. Son salon fut un centre littéraire. Sa santé l'obligeant à vivre en Afrique, elle envoya d'intéressantes *Lettres du Cap* (1862), puis deux séries de *Lettres d'Egypte* (1864), qui eurent un vif succès.

GORDON (*Charles*-George), appelé communément **Chinese Gordon ou Gordon pacha,** officier et voyageur anglais, né à Woolwich en 1833, mort à Khartoum en 1885. Il fit ses premières armes devant Sébastopol (1855), et prit part, en 1860, à l'expédition de Chine. Il entra au service de l'empereur de Chine, et commanda en chef l'armée qui combattit les Taïpings. Il entra ensuite (1873) au service du gouvernement égyptien, et fut nommé, en 1874, gouverneur militaire des provinces équatoriales du Soudan, où il se signala en luttant contre les négriers et en écrasant la révolte du Darfour, mais il dut démissionner à la fin de 1879, et il accompagna lord Ripon aux Indes, d'où il passa en Chine en 1881. Après différents voyages à l'île Maurice, au Cap, en Palestine, il venait d'occuper le gouvernement de l'Etat libre du Congo quand le gouvernement anglais le chargea d'aller pacifier les provinces équatoriales ; il se rendit aussitôt au Caire, d'où il gagna (1884) Khartoum, qu'investirent quelques mois après les troupes du Mahdi ; il fut tué lors de la prise de la ville. Son journal du siège de Khartoum est un document psychologique extrêmement curieux. On a encore de lui : *Reflections in Palestine* (1884), son *Dernier journal,* traduit en français (1886) et ses *Lettres* à sa sœur, traduites en français (1884).

Gordon pacha.

GORDON (Adam Lindsay), poète australien, né à Fayal (Açores), en 1833, mort par suicide à Brighton, près de Melbourne, en 1870. Il eut une vie aventureuse. Il a publié *Embruns et Fumées* (1867) ; *Astaroth* (1867) ; *Ballades de la brousse et Rimes au galop* (1870).

GORDYÈNE. Géogr. anc. Région montagneuse de l'Asie antérieure, située au sud du lac de Van. C'est une partie du Kurdistan actuel.

GORE n. f. Nom donné par les mineurs du Centre et du Midi aux argiles schisteuses qui accompagnent souvent les couches de houille. (Dans le Nord, on dit GORD et ESCAILLE.) || Trou réservé, au fond d'une pièce d'eau, pour y retenir les poissons quand on la vide.

GORE (Catherine Grace Frances MOODY, Mrs), romancière anglaise, née à East-Retford (Nottinghamshire) en 1799, morte à Lynwood (Hampshire) en 1861. Parmi les cent soixante-dix volumes qu'elle rédigea, on peut citer : *Thérèse Marchmont* (1823) ; *Contes hongrois* (1828) ; *les Femmes telles qu'elles sont ou les Mœurs de notre temps* (1830) ; *Mères et Filles* (1831). *Cecil ou les Aventures d'un petit-maître* (1841) et *la Femme du banquier* (1843) qui offrent des peintures superficielles et brillantes de la société mondaine.

GORE (Charles), évêque anglican, né en 1853, mort en 1932. Evêque de Worcester (1902), de Birmingham (1904), archevêque d'Oxford (1911), il renonça (1916) à tout siège épiscopal pour se consacrer à ses travaux. Socialiste, il se rattache théologiquement à l'anglo-catholicisme d'Oxford. Il exprima ses vues sur l'inspiration dans *Lux mundi* (1890). Il a pris part aux entretiens de Malines avec le cardinal Mercier. Il est l'un des principaux promoteurs du mouvement *Faith and Order* (Foi et Discipline) pour la réunion des Eglises, et de la conférence de Lausanne (1928) où toutes les Eglises chrétiennes furent représentées à l'exception de l'Eglise romaine, qui déclina l'invitation. Parmi ses ouvrages, citons *the Body of Christ* (1901).

GORECKI (Antoine), poète polonais, né à Wilno en 1787, mort à Paris en 1861. En 1831, il prit une part active à l'insurrection polonaise, puis se retira en France. Il était très lié avec Mickiewicz. Il doit sa réputation littéraire surtout à ses fables, courtes et vives satires des travers du temps. On a de lui : *Fables et Poésies nouvelles* (1839) ; *la Voix libre,* poésies (1850) ; *les Semailles,* poésies (1857) ; *Nouveau recueil* (1859) ; etc.

GORÉE, îlot volcanique de l'Atlantique, ville de l'Afrique-Occidentale française et l'une des quatre communes du Sénégal dont les natifs sont citoyens français et électeurs ; 1.100 hab. (*Goréens, ennes.*) Cet îlot de 800 m. de long, fermant à 2 kil. de la presqu'île du cap Vert la rade de Dakar, fut d'abord un point stratégique essentiel des côtes africaines ; français depuis 1667, nid de négriers, puis chef-lieu du Sénégal (jusqu'en 1908), ce fut le point de départ de la conquête française de l'Afrique. Aujourd'hui déchu, dénudé, il ne garde que l'intérêt militaire de son fort, dominant le point d'appui de la flotte de Dakar.

GORELLERIE n. f. (de l'anc. français *gore,* truie). Archéol. Au moyen âge, Art de travailler la peau de porc.

GOREMYKINE (Ivan Longinovitch), homme d'Etat russe, né dans le gouv. de Novgorod en 1840, mort assassiné au Caucase en 1917. Il servit à la chancellerie du Sénat et fut chargé de missions concernant la condition des paysans en Pologne et en Russie. En 1891 il fut adjoint au ministre de la justice, en 1896 ministre de l'intérieur, poste qu'il conserva jusqu'en 1899. Représentant les idées conservatrices, il devint, en 1906, chef du cabinet en remplacement du comte Witte. Il fut de nouveau président du conseil de 1914 à 1916.

GORENFLOT [*ran-flo*] ou **GORENFLOS** [*flo*] n. m. (de *Gorenflos*, village de Picardie). Entremets sucré qui se prépare avec une pâte de savarin parfumée aux noyaux, au kirsch, etc.

Gorenflot, type créé par A. Dumas père. C'est un moine épais de corps et d'esprit, gourmand, ivrogne, poltron et dont se joue le malicieux Chicot. On le trouve notamment dans *la Dame de Monsoreau*, dans *les Quarante-cinq*.

GORET [*rè*] n. m. (de l'anc. français *gore*, truie). Econ. rur. Jeune cochon

— *Fam.* Homme, petit garçon malpropre. || *Rime en goret*, Mauvaise rime.

— Mar. Sorte de balai permettant de nettoyer la carène des navires.

— Pêch. Nom que l'on donne aux parcs, en Provence.

— Techn. Premier ouvrier cordonnier ou chapelier.

GORETER [*té*] v. tr. (de *goret*. — Double le *t* devant un *e* muet : *Je gorette. Nous goretterons.*) Nettoyer avec un balai la surface extérieure de la carène d'un vaisseau.

Gorfou.

GORFOU n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes brachyptères formant l'ordre des impennes et la famille des sphéniscidés, comprenant des manchots à bec sillonné, crochu, à plumes des régions sourcilières disposées en huppes.

— Encycl. Les *gorfous* sont de grande taille ; on en connaît une quinzaine d'espèces des régions antarctiques. (Ils sautent à l'eau pour nager, d'où leur nom de *plongeons sauteurs.*)

GORGAN. V. Astrabad.

GORGE n. f. (lat. pop. *gorga* qui se rattache à *gurges*, gouffre). Partie antérieure du cou : *Avoir la* GORGE *enflée. Serrer quelqu'un à la* GORGE. || Gosier avec le sens vague de ce mot, larynx ou pharynx : *Un sanglot qui monte à la* GORGE. *Avoir mal à la* GORGE. *Avoir une arête dans la* GORGE.

— Seins d'une femme : GORGE *ferme, opulente.*

— Loc. div. *Couper la gorge à quelqu'un*, L'égorger, le tuer ; et *au fig.* Faire quelque chose qui le ruine, qui le perd. — *Se couper la gorge*, S'entre-tuer. || *Prendre saisir, tenir quelqu'un par la gorge* ou *à la gorge, Le serrer à la gorge*, Le retenir ou le serrer violemment par le cou ; et *au fig.* Lui faire violence, le contraindre à faire quelque chose. — *Prendre à la gorge*, Se dit d'une odeur forte qui affecte les voies respiratoires. || *Mettre le couteau, le poignard, le pistolet, le pied sur la gorge de quelqu'un*, Le contraindre à faire quelque chose, le mettre dans une cruelle alternative. || *Tendre la gorge*, Tendre le cou pour être égorgé ; et *au fig.* Ne faire aucune résistance. || *Rire, Crier à gorge déployée, à pleine gorge*, Rire, Crier de toute sa force. || *Faire des gorges chaudes*, Se moquer ouvertement, bruyamment. || *Chanter de la gorge*, Chanter en étranglant le son. || *En avoir menti par la gorge*, Avoir audacieusement menti. (Vx.) || *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge*, L'obliger à désavouer les propos offensants qu'il a tenus. || *Rendre gorge*, Vomir après avoir trop bu ou trop mangé ; et *au fig.* Etre dans l'obligation de restituer ce qu'on a pris par des moyens illicites.

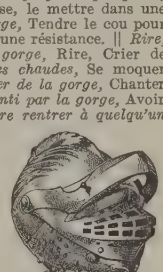

Armet à gorge.

— Agric. Froment qui reste dans les gerbes après un léger battage. (Dialectal).

— Archéol. *Armet à gorge*, Armet dont le gorgerin, très court ou même réduit à un gros cordon, présentait une rainure circulaire dans laquelle rentrait le colletin.

— Archit. Partie la plus étroite d'un chapiteau. || Espèce de moulure concave. || Partie d'une cheminée, comprise entre le chambranle et le couronnement du manteau.

A. Gorge (face et profil).

— Art décor. V. la partie *encycl.*

— Bot. Nom que l'on donne, dans un calice gamosépale ou une corolle gamopétale, à la partie où le tube s'évase pour passer au limbe.

— Chem. de f. *Rail à gorge*, Rail comportant une ornière le long du champignon de roulement, pour permettre le passage du boudin des roues. V. RAIL.

— Fauconn. Partie supérieure de l'estomac d'un oiseau de proie, appelée aussi POCHE. || *Gorge froide*, Viande des animaux morts, que l'on donne aux oiseaux de proie. || *Gorge chaude*, Chair des animaux vivants ou récemment tués, que l'on donne aux oiseaux de proie.

— Fortif. Entrée d'une fortification, d'une redoute, du côté de l'intérieur. || Ligne qui joint les extrémités des côtés d'un angle saillant. || *Gorge d'un bastion, d'un redan, d'une lunette*, Espace compris entre les extrémités de ce bastion, de ce redan, de cette lunette. || *Demi-gorge*, Ligne menée de l'angle de la courtine au centre du bastion.

— Géogr. Vallée montagneuse, étroite et aux parois abruptes, parcourue par une rivière : *Les* GORGES *du Tarn.*

— Mécan. *Gorge d'une poulie*, Creux demi-circulaire où s'enroule la corde ou la chaîne sur une poulie.

— Pathol. *Mal de gorge*, Nom vulgaire de diverses inflammations (amygdalite, angine, pharyngite, laryngite, etc.).

— Pyrotechn. *Gorge d'une fusée*, Orifice étroit à la base d'une fusée volante.

— Techn. Pièce d'une serrure, destinée à faciliter l'action de la clef sur l'arrêt du pêne. || Partie inférieure d'un éventail, où les brins sont réunis et retenus par un clou. || Baguette de bois moulurée que l'on fixe au bas d'une estampe ou d'une carte. || Echancrure des anciens plats à barbe. (Vx.) || Sorte de joug auquel les porteurs d'eau suspendaient leurs seaux. || Partie antérieure d'une écritoire, destinée à recevoir les plumes, les crayons, etc. || *Gorge d'amaigrissement*, Entaille faite à angle aigu dans une pièce de charpente. || Echancrure de l'isolateur, dans laquelle repose le fil de la ligne télégraphique. || Outil de fer en forme de demi-canal, servant aux maçons, aux tailleurs de pierre et aux charpentiers.

Gorges de Saint-Georges (Haute vallée de l'Aude). — Cl. Jardy.

— Syn. **Gorge, col, défilé**, etc. V. COL.

— Encycl. Géol. Les torrents à forte pente creusent souvent des *gorges*. Par le poids et le déplacement rapide des matériaux qu'ils transportent, des blocs qu'ils roulent, ils agissent à travers les couches géologiques comme une véritable scie. On peut citer, comme résultant de ce mécanisme, les gorges du Trient (Valais), les gorges de l'Areuse (Neuchâtel), les gorges du Fier (Haute-Savoie), etc. Beaucoup de ces gorges sont liées aux phénomènes glaciaires, et se forment au moment du retrait d'un glacier.

GORGE-BLANCHE n. f. Nom vulgaire de la fauvette cendrée (*sylvia cinerea*), appelée aussi GRISETTE. || Pl. *Des* GORGES-BLANCHES.

Gorge-bleue.

GORGE-BLEUE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sylviidés, dont le nom scientifique est *cyanecula*. || Pl. *Des* GORGES-BLEUES.

— Encycl. Les *gorges-bleues* sont petites, allongées, avec les ailes courtes, la queue moyenne, les pattes fines et assez hautes. On en connaît six espèces, des régions froides et tempérées de l'ancien monde ; celles du N. émigrent aux premiers froids jusqu'en Afrique et dans l'Inde. Au milieu du bleu existe une tache rouge ou blanche, suivant les espèces, chez le mâle.

GORGE-DE-PIGEON adj. invar. Se dit d'une couleur à reflets changeants comme celle de la gorge du pigeon.

— *Substantiv.* et au masc. sing. : *Le* GORGE-DE-PIGEON.

GORGÉE n. f. (de *gorge*). Quantité de liquide qu'on peut avaler en une fois : *Prendre une* GORGÉE *d'eau fraîche.*

GORGE-FOUILLE ou **GORGE-FOUILLÉE** n. f. Instrument en bec-de-corbin, dans lequel l'extrémité de fer, retournée et arrondie, peut servir à la fois de racloir et de curoir. || Pl. *Des* GORGES-FOUILLE ou GORGES-FOUILLÉE.

GORGE-NOIRE n. f. Nom vulgaire de la rubiette à queue rouge. || Pl. *Des* GORGES-NOIRES.

GORGER [*jé*] v. tr. (de *gorge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il gorgea. Nous gorgeons.*) Emplir jusqu'à la gorge, faire manger avec excès : GORGER *quelqu'un de viandes.* GORGER *de la volaille pour l'engraisser.*

— *Fig.* Remplir, munir largement de, combler : GORGER *de biens son pupille.*

— Jeux. Au reversi, *Gorger le quinola*, Contraindre l'adversaire à le jouer. || *Intransitiv.* Etre contraint de jouer un as ou un quinola, sans faire reversi.

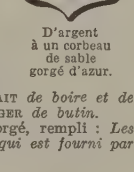

D'argent à un corbeau de sable gorgé d'azur.

— ***Gorgé, e,*** part. pass. du verbe *Gorger* (au propre et au fig.) : GORGÉ *de bonbons.* GORGÉ *de richesses.*

— Blas. Se dit des oiseaux dont la gorge est d'un autre émail que le corps. (Très rare.)

— ***Se gorger,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se remplir de : *Si l'on* SE GORGEAIT *de boire et de manger.* (Pascal.) ; et *au fig. :* SE GORGER *de butin.*

— Au sens passif, Etre, Devenir gorgé, rempli : *Les pores vides d'air* SE GORGENT *de celui qui est fourni par les feuilles.* (Ch. Bonnet.)

GORGÈRE n. f. Mar. Partie concave de la guibre et du taille-mer. V. GUIBRE.

GORGERET [*rè*] n. m. Chir. Instrument creusé en forme de gorge, dont on s'est servi dans l'opération de la fistule à l'anus, et dans celle de la taille.

Gorgerette (1520).

— Entom. Pièce terminée en pointe, formant, avec les stylets, les supports et l'appareil venimeux, l'aiguillon des guêpes et des abeilles.

— Ornith. Nom vulgaire du ROUGE-GORGE. (Dialectal.)

GORGERETTE n. f. Pièce du costume, qui couvrait le cou ou la gorge chez les deux sexes. || Cravate de cuir ou de mailles qui garantissait le cou du combattant au XIIIe siècle. || Auj., Petite guimpe sans col, ornée d'une ruche.

— Oisell. Nom vulgaire que les oiseleurs donnent à la fauvette à tête noire.

GORGERIN n. m. Archéol. Partie inférieure d'un casque fermé, destinée à protéger le cou, et composée d'une ou plusieurs pièces articulées à recouvrement.

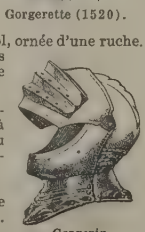

Gorgerin d'armet (XVIe s.).

— Archit. Syn de GORGE.

— Techn. Collier épais et garni de pointes, qui défend la gorge d'un chien. (Vx.)

GORGES, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 22 kil. de Nantes ; 1.595 hab. Ch. de f. Etat.

GORGET [*jè*] n. m. Sorte de rabot de menuisier, pour faire les moulures appelées *gorges*. || Moulure concave, plus petite que la gorge.

GORGIAS [*ji-ass*], **E** adj. (de *Gorgias*, nom propre). Vain, qui aime la pompe. (Vx.)

— *Substantiv.* et au masc. : *Faire le* GORGIAS, Faire le vain, le pompeux.

— N. f. Nom d'une danse ancienne.

GORGIAS [*ji-ass*] n. m. (de *gorge*). Pièce du costume féminin, parfois guimpe, en usage du XVe au XVIIe siècle. (Au XVe elle était si transparente, que le mot s'appliqua à tout costume provocant.) || Dans les anciennes galères, Une des pièces de l'étambot, ayant la forme d'un écusson à partie supérieure circonflexe, à pointe tronquée.

Gorgias (XVIe s.).

GORGIAS, philosophe et rhéteur grec, né à Léontium, en Sicile, vers 487 av. J.-C., mort à Larissa (Thessalie) vers 380. En 424, il alla en ambassade à Athènes pour demander du secours contre les Syracusains. Son éloquence séduisit les Athéniens ; il donna des leçons de rhétorique, et exerça une grande action sur les orateurs attiques et même sur Thucydide. Devenu fort riche, il se plut à étaler son luxe. Il publia divers ouvrages, dont un traité *Sur la nature et le non-être*, où il affirme que tout n'est qu'apparence. Platon s'est beaucoup moqué de Gorgias, surtout dans le Dialogue qui porte le nom du sophiste.

Gorgias (LE) *ou De la rhétorique*, un des plus célèbres Dialogues de Platon, composé probablement entre 395 et 391 av. J.-C. Les interlocuteurs sont Socrate, Chéréphon, Gorgias, Polos et Calliclès. L'objet du dialogue est de rechercher ce que doit être la conduite de la vie. Il ne faut pas la laisser à la rhétorique, qui n'est pas un art véritable fondé sur la connaissance du vrai, mais un empirisme routinier, inventé en vue du plaisir. Tout au contraire, la philosophie enseigne que le bonheur, dans cette vie et dans l'autre, a pour condition la justice et la tempérance. Le dialogue s'achève par un grand mythe sur la vie future et le jugement des morts. Platon a donné un relief saisissant à ses personnages : Gorgias éloquent et habile, Polos qui se grise de sa dialectique, Calliclès le politicien cynique, enfin Socrate dialecticien redoutable et croyant mystique.

GORGIAS, rhéteur grec du Ier siècle av. notre ère. Il donna des leçons à Athènes, où il eut parmi ses élèves le fils de Cicéron. On lui attribue un traité *Sur les figures de rhétorique*, traduit en latin et abrégé par Rutilius Lupus.

GORGIASEMENT [*man*] adv. (de *gorgias* adj.). Magnifiquement, pompeusement. (Vx.)

GORGIASER [*zé*] **(SE)** v. pr. Se pavaner. (Vx.)

GORGIASETÉ n. f. Ce qui sert à se gorgiaser, objet de parure affectée. (Vx.)

GORGIÈRE n. f. (de *gorge*). Archéol. Partie des adoubements du moyen âge, qui armait le cou.

— Encycl. La *gorgière* apparaît à la fin du XIIIe siècle. C'est alors un collet de mailles continuant la coiffe, ou faisant partie du camail ; ou bien un collet séparé qui s'attache au bassinet par les boutons creux appelés *vervelles*. Plus tard, on eut des gorgières en plaques d'acier imbriquées avec une lame circulaire dressée devant le menton, et dont un prolongement embouti faisait une sorte de bavière. La mode de ces gorgières ou *barbières* florissait en Italie au XIVe siècle. Sous Charles VI, le gorgerin du bassinet tendit à remplacer la gorgière.

GORGIÈRES : 1. De mailles (1360) ; 2. En plaques imbriquées.

GORGO al Monticano, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise) ; 4.720 hab.

GORGO, Lacédémonienne fille du roi Cléomène, et femme de Léonidas. Dès l'âge de huit ans, voyant Aristagoras de Milet qui cherchait à gagner le roi de Sparte par des présents : « Fuis, mon père, s'écria l'enfant ; cet étranger te corrompra. » Une étrangère disait : « De toutes les femmes du monde, il n'y a que vous, Lacédémoniennes, qui commandiez aux hommes. — C'est, répondit Gorgo, parce que nous sommes les seules qui fassions des hommes. »

GORGONES. Myth. gr. (du gr. *gorgos*, effrayant). Monstres fabuleux dont parlent les poètes antiques, et qui figurent sur une foule de monuments.

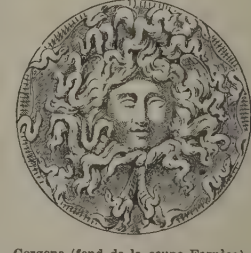

Gorgone (fond de la coupe Farnèse).

(On représentait les *Gorgones* avec une chevelure faite de serpents entrelacés, la langue tirée, parfois avec des ailes. La plupart des poètes en connaissent trois : Méduse, Euryale et Sthéno, filles de Phorkys et de Céto, qui vivaient près du pays des Hespérides. La GORGONE proprement dite était *Méduse ;* son regard pétrifiait qui la fixait ; elle eut, de Poseidon, Chrysaor et Pégase ; elle fut tuée par Persée, et Athéna plaça la tête du monstre sur son égide.)

GORGONIA n. f. Genre d'anthozoaires alcyonaires comprenant des animaux marins en colonies ramifiées, avec polypes disposés en verrues saillantes sur un squelette corné, souple, fixé au sol marin par une base encroûtante.

Gorgonia.

GORGONZOLA, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur le canal de la Martesana qui fait communiquer l'Adda avec le Lambro ; 5.000 hab. Fromage.

GORGONZOLA n. m. Variété de fromage, à pâte fermentée, dure et à saveur forte, qui est fabriqué à *Gorgonzola*.

GORGOPHONE. Myth. gr. Fille de Persée et d'Andromède. Elle épousa d'abord Périérès, dont elle eut deux enfants : Apharée et Leucippe, puis Œbalos. Elle passait pour la première veuve remariée. On montrait son tombeau à Argos. — Surnom d'Athéné et de Persée.

GORGOS, roi de Salamine de Chypre. Renversé, en 499 av. notre ère, par son frère Onésilos, puis rétabli sur son trône, il se rangea du côté de Xerxès, lors de la deuxième guerre médique.

GORGUE [*gorgh'*] n. f. Nom donné dans le Midi aux larges gouttières par où s'écoulent les eaux des toits.

GORGUE (LA), comm. du Nord, arrond. et à 58 kil. de Dunkerque, sur la Lys ; 4.200 hab. Ch. de f. Nord. Filatures, fabriques d'amidon.

GORGUET (Auguste-François). Peintre, illustrateur et sculpteur français, né et mort à Paris (1862-1927). Élève de Gérome, Boulanger et Bonnat, il débuta en 1883 au Salon des artistes français. En 1894, sa grande toile décorative *le Jardin des Hespérides*, entra au musée de Béziers. De 1897 à 1900, A.-F. Gorguet a décoré la salle gothique de l'Hôtel de ville de Douai. De 1909 à 1912, il exécuta cinq cartons pour la manufacture des Gobelins, destinés à la décoration du palais de Justice de Rennes. Citons, parmi ses autres œuvres, *Paphos* (Musée de Vienne) ; *Eros ; les Noces de Psyché* (carton pour les Gobelins, 1905) ; *Descente de la Courtille ;* des illustrations pour différents ouvrages. En 1918, avec Carrier-Belleuse, il fit un *Panorama de la Guerre*.

GORI, ville de Géorgie (U. R. S. S.), sur le Kour ; environ 13.000 hab. Anc. capitale des princes du Karthli, région centrale de la Géorgie.

GORI (Antoine-François), prêtre et archéologue italien, né et mort à Florence (1691-1757). Il a publié un nombre considérable d'ouvrages, qui manquent de critique mais contiennent de précieux matériaux. Les principaux sont : *Inscriptiones antiquæ... quæ existant in Etruriæ urbibus* (1726-1744) ; *Museum florentinum* (1731-1743) ; *Museum etruscum* (1737) ; etc.

GORILLE [*riy'*] n. m. (nom donné dans le *Périple d'Hannon* à des femmes noires et velues des côtes de l'Afrique). Genre de singes anthropoïdes, comprenant deux espèces répandues dans les régions occidentales de l'Afrique équatoriale.

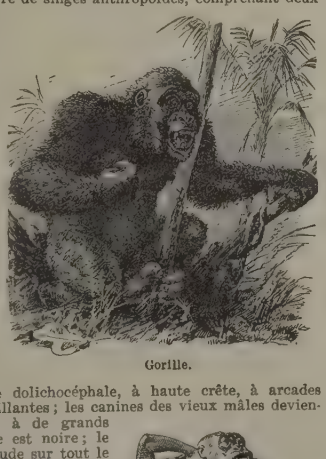
Gorille.

— ENCYCL. Les *gorilles* sont les plus grands de tous les singes. Leur taille dépasse celle de l'homme, mais ils sont beaucoup plus massifs, plus larges de poitrine, avec des bras très longs et énormes, et des jambes courtes. La face projetée en avant continue le crâne dolichocéphale, à haute crête, à arcades sourcilières saillantes ; les canines des vieux mâles deviennent pareilles à de grands crocs. La robe est noire ; le poil, long et rude sur tout le corps, est plus rare sur la poitrine. Habitant les forêts humides, ils vivent par couples, et sont essentiellement frugivores.

Gorille, d'après Frémiet.

Gorille, groupe de Frémiet (Salon de 1887), qui valut à son auteur la médaille d'honneur ; il a été acquis par l'Etat et placé au Muséum.

GO-RIN n. m. Désignation, au Japon, des cinq relations essentielles dans la société et, par suite, des cinq vertus sociales : entre enfants et parents, entre époux, entre frères, entre amis, entre maître et serviteur.

GORINCHEM, ville des Pays-Bas (Sud-Hollande), sur la Meuse, à l'embouchure d'un canal qui la relie au Lek, et du canal du Rhin, qui la relie à Amsterdam ; 12.600 hab. Agriculture, élevage de chevaux frisons, pêche ; industries locales. Fondée vers le début du XIIe siècle, cette ville a été une place forte importante dite *la clef de la Hollande*. (Anc. *Gorkum*.)

GORING (George), comte de Norwich, homme d'Etat anglais, né vers 1583, mort à Brentford en 1663. Il soutint la cause de Charles Ier, qui le créa, en 1644, comte de Norwich. Après avoir essayé de négocier une alliance avec la France, il souleva le Kent (1648), mais fut battu à Maidstone, par Fairfax, et pris lui-même à Colchester. Condamné à mort, il fut gracié et passa en France, pour ne retourner en Angleterre qu'après la restauration de Charles II qui lui rendit sa place au conseil privé. — Son fils, George, lord **Goring,** né à Norwich en 1608, mort à Madrid en 1657, fut nommé gouverneur de Portsmouth par les *Parlementarians* (1639), mais se déclara pour le roi en 1642. Il commanda l'aile gauche des royalistes à Marston-Moor, et prit part à la seconde bataille de Newbury (1644).

GORINI (Jean-Marie-Sauveur), prêtre et érudit français, né et mort à Bourg en Bresse (1803-1859). Prêtre en 1827, curé de La Tranclière (1829) et plus tard (1847) de Saint-Denis, près de Bourg, il publia en 1853 un livre fruit de longues recherches : *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry,* etc., qui fit du bruit.

GORIONIDES ou **YOSIPPON BEN-GORION** (*Joseph, fils de Gorion*), pseudonyme d'un compilateur hébreu du IXe ou du Xe siècle. Il a écrit une *Histoire des Juifs* (1476).

Goriot (LE PÈRE), roman d'Honoré de Balzac. Le père Goriot est un vieillard qui, comme tous les personnages *excessifs* de Balzac, se réduit tout entier à une passion unique. Goriot est le père faible qui se sacrifie pour ses filles, indignes de ses bontés : il ne vit que pour elles. Le bien, c'est ce qui leur fait plaisir. Rastignac plaît-il à Delphine ? le vieillard le conseille, l'encourage, lui sert d'entremetteur. Abandonné, sur son lit de mort, par celles dont il a fait sa seule pensée, auxquelles il s'est sacrifié jusqu'à vivre dans la misère pendant qu'elles roulent carrosse, le père Goriot n'en marque aucune surprise. « Je le savais, dit-il, elles ont des affaires..., elles dorment. » Puis, croyant les voir près de lui, il meurt avec béatitude, le nom de ses « anges » sur les lèvres. Rien ne reste d'humain à Goriot que sa paternité. Balzac accuse avec vigueur le relief de son personnage, ce type jusqu'alors falot et grotesque du père trop faible.

GORITE n. f. Bioxyde de calcium, employé comme antiseptique dans la diarrhée infantile.

GORIZIA ou **GORITZ** (en allem. **Gœrz,** en serbe **Gorica**), ville de Yougoslavie, auparavant italienne, sur l'Isonzo ; 49.000 hab. Evêché. Cette ville, qui a appartenu à l'Autriche jusqu'en 1918, était la capitale du comté de Goritz-et-Gradisca, habité en grande partie par des Slaves. Château comtal, couvent des franciscains de Castagnavizza où reposent le roi de France Charles X qui s'y était réfugié après 1830, le duc d'Angoulême, le comte de Chambord, et les princesses de leur maison. Gorizia fut prise en 1916 par les Italiens, perdue en octobre 1917 après Caporetto, reconquise le 4 novembre 1918.

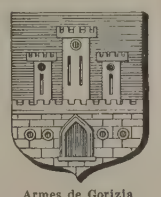
Armes de Gorizia.

Soie ; rubans ; impression de livres en langues orientales. La ville a été occupée de 1943 à 1945 par les Allemands, reprise ensuite par les Italiens. Le traité de Paris l'a attribuée en 1947 à la Yougoslavie.

Gorizia (BATAILLE DE), bataille livrée en août 1916 par l'armée italienne sur l'Isonzo, et qui aboutit à la prise de cette ville. Du 15 au 30 mai 1916 eut lieu l'offensive autrichienne de l'archiduc Eugène sur le Trentin, qui faillit amener les Autrichiens jusque dans la plaine de Vicence. Cette offensive, enfin contenue par le général Cadorna se transforma en une retraite. Tandis que se continuait dans le Trentin la pression italienne, le général Cadorna, transportant du côté de l'Isonzo les 600.000 hommes qu'il avait rassemblés autour de Vicence, attaqua dès le 4 août avec l'armée du duc d'Aoste les hauteurs du Carso au sud de Gorizia. Le 7 août, la tête de pont encore maintenue par les Autrichiens en rive droite de l'Isonzo était enlevée par les bersaglieri et le 9 août les Italiens entraient dans Gorizia.

GORJY (Jean-Claude), romancier français, né à Fontainebleau en 1753, mort à Pinceloup, près de Rambouillet, en 1795. Auteur du *Nouveau voyage sentimental* (1785), de deux comédies, *les Amours d'Arlequin et de Séraphine* et *les Torts apparents ou la Famille américaine* (1787), de divers romans, *Blançay, Victorine, Saint-Alme, Lidorie,* et d'un pamphlet mordant contre la Révolution et Marat : *Ann'quin Bredouille ou le Petit cousin de Tristram Shandy* (1792).

GORKHAS, GURKHAS ou **GOURKHAS,** population du Népâl, dans l'Inde septentrionale. Par leur petite taille, leur teint foncé et certains traits de leur visage, les *Gurkhas* trahissent leur origine négrito. Après avoir été indépendants, puis tributaires de la Chine, ils fournissent actuellement de bons soldats à la Grande-Bretagne.

Gorkha ou **Gurkha** (ÉTOILE) **de Saraswati.** V. ÉTOILE.

GORKI, ville de la Russie d'Europe (R. S. F. S. R., gouv. de Homel), à la source de la Pronja ; 7.000 hab.

— Nom actuel de Nijni-Novgorod.

GORKI (Alexeï Maximovitch PIECHKOV, dit **Maxime**), écrivain russe, né à Nijni-Novgorod en 1868, mort à Moscou en 1936. Orphelin de bonne heure, il mena longtemps une vie vagabonde. En 1896, il publiait à Saint-Pétersbourg un premier recueil de *Récits*. La partie la plus intéressante de ses productions est celle qui a un caractère autobiographique, comme *Premier amour, Souvenirs de ma vie littéraire,* surtout *Ma vie d'enfant*. Parmi les plus connues de ses autres œuvres citons : *les Vagabonds, la Mère, la Steppe, les Artamonov, Vie de Klim Sanguine, Tempête sur la ville,* et deux pièces de théâtre : *les Bourgeois* et *Dans les bas-fonds*. Gorki est remarquable par l'intensité de la vision et la vigueur du réalisme. Une part de son succès s'explique par le caractère prolétarien de son œuvre, et par son inspiration révolutionnaire. Gorki fut compromis dans les événements de 1905 en Russie. Après la déclaration de guerre, en 1914, il fonda un journal défaitiste et germanophile, *Lietopis* (les Annales), puis, après la révolution de mars 1917, la *Novaïa Jizn* (la Vie nouvelle), qui préconisa la paix séparée. Nommé ministre des beaux-arts par Kerenski, il devint directeur de la « Section littéraire des éditions d'Etat ». Certains dissentiments avec les Soviets l'amenèrent, en 1921, à passer en Allemagne, puis en Italie. Ses *Ecrits de révolution* (1923) témoignent de sa ferveur pour l'« idéal nouveau ». Gorki fut nommé (1928) commissaire à l'Instruction publique par le gouvernement des Soviets, lequel lui fit don, en même temps, du palais du prince Vorontsov-Dachkov, en Crimée.

Gorki. — Cl. Rap.

GORKUM. Géogr. V. GORINCHEM.

GORLA Minore, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur l'Olona ; 4.000 hab. — GORLA *Maggiore,* ville voisine ; 2.100 hab.

GORLESTON, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Suffolk), sur le Yare, près de son embouchure ; 12.300 hab.

GORLICE, ville de Pologne (Galicie), sur la Ropa, sous-affluent de la Vistule, au pied des Karpates ; 6.700 hab. Raffineries de pétrole. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GORNERGRAT, sommet des Alpes du Valais (3.136 m.), au panorama grandiose sur le mont Rose, le Cervin, etc. Un chemin de fer électrique le relie avec Zermatt.

GORNICKI (Lucas), en latin *Gornicius,* écrivain polonais, né en 1527, mort à Tykocin en 1603. Il fut secrétaire et chambellan du roi Sigismond-Auguste. Nous citerons de lui : *le Courtisan polonais* (1566), son meilleur ouvrage ; *Dialogue entre un Polonais et un Italien sur l'élection du roi, sur la liberté, sur le droit et les mœurs des Polonais ; Chemin pour conduire à une liberté complète et entière.*

GORNO-BADAKHCHAN. V. PAMIR (terr. du).

GORNO-OREAHOWITZA, ville de Bulgarie (district de Tirnovo), près de l'Iantra ; 7.860 hab.

GORNSDORF, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur la Zwönitz ; 3.400 hab.

GOROD, mot russe qui veut dire *ville*. (Il se trouve, par exemple, dans le nom de *Novgorod* « la nouvelle ville ». Ce mot, apparenté à l'allemand *garten,* jardin, et primitivement *enclos,* se retrouve dans tous les pays slaves : *grod, grodek* en polonais, *grad* en russe, en serbe et en bulgare ; *hrad* en tchèque. Il se retrouve en allemand sous la forme *gratz* : *Gratz* en Styrie, *KœnigGRÆTZ* en Bohême.)

GORODICHTCHÉ (ville, enceinte fortifiée), ville de la Russie d'Europe (R. S. F. S. R. russe, gouv. de Penza) ; plus de 4.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabriques de draps.

GORODNIA (en ukrain. **Horodnia**), ville de l'Ukraine (U. R. S. S.) ; environ 5.000 hab. Ch.-lieu de district de l'ancien gouv. de Tchernigov.

GORODOK, ville de la Russie d'Europe (R. S. F. S. russe, gouv. de Vitebsk), sur la Gorochanka ; 7.000 hab. Tanneries. — Localité d'Ukraine (U. R. S. S. anc. gouv. de Podolie) ; 7.500 hab. Fabriques de sucre.

GORODOVOÏ n. m. Agent de police, dans les villes de Russie.

GORON (Marie-François), ancien chef de la police de sûreté parisienne, né à Rennes en 1847, mort à Sannois en 1933. Il servit dans l'infanterie de marine, puis, pendant la guerre de 1870, dans les mobiles et les turcos, et fit ensuite, sans succès, une entreprise de colonisation dans l'Amérique du Sud. Entré dans le service du commissariat en 1881, il devint commissaire de police à Pantin en 1885, puis fut sous-chef (1886) et chef de la sûreté (1887-1894). Il a publié d'intéressants *Mémoires* (1897-1899).

GORONNER [*ro-né*] v. intr. (de *goron* ou *goret*). Se dit, dans l'Aunis, de la truie qui met bas.

GORONTALO, port de la péninsule septentrionale de l'île néerlandaise de Célèbes, sur le *golfe de Gorontalo ;* 4.000 hab. Cuivre ; coprah.

GORRA n. f. Bonnet de soie noire importé de Venise en France au début du XIXe siècle.

GORRE n. m. Se dit d'une ficelle fortement câblée et employée par les emballeurs d'objets de vannerie.

GORRESIO (l'abbé Gaspare), orientaliste italien, né à Bagnasco en 1808, mort à Turin en 1891. Professeur d'histoire à l'école militaire de Turin, il se rendit à Paris, en 1838, pour suivre les leçons de Burnouf. Il publia et traduisit le texte du *Ramâyâna* (1843-1850). En 1852, Gorresio fut nommé à la chaire d'histoire de Turin.

GORRON, ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. et à 32 kil. de Mayenne, sur le Colmont ; 2.250 hab. Ch. de f. départementaux de la Mayenne. Scieries, tanneries. — Le canton a 11 comm., et 10.585 hab.

GORSAS (Antoine-Joseph), publiciste et conventionnel français, né à Limoges en 1752, guillotiné à Paris en 1793. Elève, à Versailles, d'une école militaire libre, il écrivit des pamphlets, fut enfermé à la Bastille, et fonda après sa libération, le *Courrier de Versailles,* plus tard le *Courrier des départements,* où il glorifia les journées sanglantes de la Révolution. Député de Seine-et-Oise à la Convention, il vota avec les girondins, fut décrété d'accusation, s'enfuit, mais revint imprudemment à Paris, où il fut arrêté, jugé et exécuté le même jour, le 7 octobre.

GORSSE (Joseph-Auguste-*Henry* DE), auteur dramatique français, né à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) en 1868, mort à Paris en 1936.

GORSSEL, ville des Pays-Bas (Gueldre) ; 6.800 hab.

GORT (John STANDISH SURTEES PRENDERGAST VEREKER), maréchal anglais (1886-1946). Il combattit en 1914-1918. Chef de l'état-major impérial de 1937 à 1939, il fut, à cette date, commandant en chef du corps expéditionnaire anglais en France. Il fut ensuite gouverneur militaire de Gibraltar (1941-1942), de Malte (1942-1944). Haut-commissaire en Palestine et en Transjordanie (1944).

GORTCHAKOV (André-Ivanovitch, prince), général russe, né en 1768, mort à Moscou en 1855. Il fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814, devint en 1819 général d'infanterie, et quitta le service actif en 1828.

GORTCHAKOV (Pierre-Dmitriévitch), général russe, né et mort à Moscou (1789-1868). Il prit part aux campagnes de 1812 et de 1813, et commanda, en 1829, une division pendant la guerre contre la Turquie. Gouverneur de la Sibérie orientale de 1839 à 1851, il contribua à l'annexion du territoire de l'Amour. Lors de la guerre de Crimée, il commanda un corps d'armée.

GORTCHAKOV (Michel), général russe, frère du précédent, né à Moscou en 1793, mort à Varsovie en 1861. Il dirigea en 1828 les sièges de Choumla et de Silistrie, se distingua pendant la campagne de Pologne en 1831 et devint général d'artillerie en 1843. Envoyé en Hongrie en 1849, il parvint à amener la capitulation de Vilagos, qui mit fin à l'insurrection. Il commanda les forces russes en Crimée (1854-1855). Nommé, peu après, lieutenant général du royaume de Pologne, il se signala par son esprit de conciliation.

GORTCHAKOV (Alexandre-Mikhaïlovitch, prince), diplomate russe, né en 1798, mort à Baden-Baden en 1883. Entra en 1817 dans la diplomatie, parcourut une rapide carrière et en avril 1856 se vit appelé par Alexandre II au ministère des affaires étrangères. Il devait le garder pendant vingt-six ans, et y suivre une politique de prudence qui lui paraissait propre à relever son pays des désastres de la guerre de Crimée. Il affirma cette politique par un rapprochement avec la France en 1857, avec la Prusse en 1863, et la couronna en obtenant par le traité de Londres (1871) l'abolition des clauses du traité de Paris qui limitaient la souveraineté russe dans la mer Noire. Il fut moins heureux pendant la guerre d'Orient (1877-1878) et ne put empêcher Bismarck d'enlever à la Russie, par le traité de Berlin, une partie des avantages conquis à celui de San-Stefano.

A.-M. Gortchakov.

GORTER (Herman), littérateur néerlandais, né à Wormerveer en 1864. Il professa pendant quelque temps au gymnase d'Amersfoort ; mais il donna bientôt sa démission pour se consacrer à la propagande de ses principes « socialistes démocratiques ». Sa pièce de poésie *Mai* est regardée comme le chef-d'œuvre de la jeune école littéraire néerlandaise. Depuis, il a publié *l'Ecole de la poésie et des vers.*

GORTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur le canal de Stockport ; 41.200 hab. Filatures de coton.

GORTYNE n. f. Genre d'insectes lépidoptères d'Europe, famille des noctuidés, comprenant la *gortyne jaune* ou *drap d'or* (*gortyna ochracea*). [C'est une noctuelle jaune d'or de 4 cm. d'envergure, avec deux bandes pourpres sur les ailes supérieures ; la chenille, rose sale, vit dans la tige de diverses plantes : valériane, molène ; le papillon, assez commun, vole en août et septembre.]

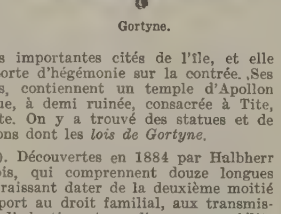
Gortyne.

GORTYNE. Géogr. anc. Ville de la partie centrale de la Crète, au pied du mont Ida. C'était une des plus importantes cités de l'île, et elle exerça souvent une sorte d'hégémonie sur la contrée. Ses ruines, très étendues, contiennent un temple d'Apollon Pythios, une basilique, à demi ruinée, consacrée à Tite, le patron de la Crète. On y a trouvé des statues et de nombreuses inscriptions dont les *lois de Gortyne.*

Gortyne (LOIS DE). Découvertes en 1884 par Halbherr et Fabricius, ces lois, qui comprennent douze longues colonnes de texte, paraissant dater de la deuxième moitié du ve siècle, ont rapport au droit familial, aux transmissions de propriété, à l'adoption et au divorce, aux délits et quasi-délits, etc., et réforment sensiblement les usages primitifs de la Grèce : ainsi, elles admettent, quoique dans une proportion moindre, les filles à la succession du père, comme les enfants mâles. Elles admettent aussi les compensations pécuniaires pour crimes contre les personnes, variant selon la dignité des victimes.

GORTYNIEN [*ni-in*], **ENNE**, habitant ou natif de Gortyne : *Les* GORTYNIENS.
— Adjectiv. : *Antiquité* GORTYNIENNE.
— Mythol. Surnom d'Asclépios ou Esculape, honoré à *Gortyne.*

GORTYNIES [*nî*] n. f. pl. (de *Gortynien*, surnom d'Asclépios). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Asclépios, à *Gortyne.*

GORYN, rivière de Pologne, affluent droit du Pripet, confluant avec lui dans les marais de Pinsk après un cours de 780 kil.

GORYTE n. m. Etui dans lequel les archers grecs et romains enfermaient leur arc. || Carquois.

GORYTE [*rit'*] ou **GORYTES** [*tèss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des nyssonidés, comprenant des sphécoïdes noirs, variés de jaune. (Le plus commun en France est le *gorytes mystaceus*, qui approvisionne son nid avec les larves d'un hémiptère, le *ptyelus spumarius.*)

Goryte.

GORZE, commune de la Moselle, arrond. et à 15 kil. de Metz ; 835 hab. Ch. de f. de Novéant à Gorze. Sources qui, depuis les Romains, sont captées pour la ville de Metz. La ville s'est formée autour d'une abbaye célèbre fondée au VIIIe siècle par saint Chrodegang, évêque de Metz. Il en reste le magnifique château abbatial du XVIIe siècle, et surtout l'église à trois nefs (XIIe s.), bel échantillon du roman lorrain. — Le canton a 18 comm., et 12.305 hab.

GORZOW, ville de Pologne. V. LANDSBERG.

GOSANZÉ MIO-HÔ (en sanskrit **Trailokyavidjâya** [*Victorieux dans les trois vies*]), divinité supérieure du bouddhisme japonais, du groupe des *Mio-hôs* ou Rois de lumière. Emanation ou transformation du nioraï *Foukoudjô-djou* (en sanskrit le dhyânibouddha *Amoga-Siddhi*), Gosanzé personnifie la manifestation active de l'intelligence (*Djô-chô-satchi*) spéciale à ce bouddha, c'est-à-dire le « pouvoir d'accomplir parfaitement tous les actes ».

Gosanzé Mio-hô.

GOSBA ou **GUESBA** n. f. Flûte arabe faite d'une tige de roseau, percée de six trous d'un côté et de deux de l'autre.

GOSCHEN (George-Joachim), homme d'Etat anglais, né et mort à Londres (1831-1907). Il fit partie des ministères libéraux de lord Russell (1865) et de Gladstone (1868). Passé en 1874 à l'opposition, il prit part en Egypte aux travaux qui aboutirent à l'établissement du condominium anglo-français. Il s'opposa en 1886 au projet de *home rule* de Gladstone. En 1887, il entra dans le cabinet de Salisbury comme chancelier de l'Echiquier, et devint en 1895 premier lord de l'Amirauté. Goschen est l'auteur de l'expression : « Splendide isolement », qui caractérisait la position internationale de l'Angleterre en 1898.

GOSIER [*zi-é*] n. m. Partie intérieure du cou (pharynx, arrière-bouche), par où les aliments passent de la bouche dans l'œsophage : *Avoir une arête dans le* GOSIER. || Canal par où sort la voix, et qui sert à la respiration. || Organe de la voix : GOSIER *harmonieux.*
— Anat. *Isthme du gosier*, Orifice circulaire circonscrit par les piliers antérieurs du voile du palais. (Il fait communiquer la bouche avec le pharynx.)
— Mus. *Coup de gosier*, Emission d'un son, d'un seul coup de voix.
— Techn. Partie du soufflet, par laquelle le vent passe de la caisse à la buse.
— LOC. DIV. *Grand gosier*, Gros mangeur. || *Gosier d'éponge*, Grand buveur. || *Avoir une éponge dans le gosier*, Etre fort buveur. || *Avoir le gosier sec*, Sentir le besoin ou l'envie de boire. || *Avoir un gosier pavé, ferré, de fer-blanc*, Boire ou manger très chaud, très épicé. || *Rire, Chanter, Crier à plein gosier*, Rire, Chanter, Crier très fort. || *Cette femme a un beau gosier, a cent mille francs dans le gosier*, A une belle voix.

GOSIER ou **GOZIER** (LE), comm. de la Guadeloupe (Antilles françaises), arrond. et à 6 kil. de La Pointe-à-Pitre, sur la mer des Antilles ; 8.040 hab.

GOSILLER [*zi-yé*] v. intr. Se dit de l'eau-de-vie qui, dans la distillation, passe mêlée de vin.

GOSLAR, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre, district d'Hildesheim), sur la Gose, sous-affl. de l'Aller par l'Oker ; 21.000 hab. Ancienne ville impériale, fondée en 922 par l'empereur Henri Ier. Goslar a conservé une partie de ses fortifications, sa physionomie archaïque, les restes de son château du Harzburg où se réunirent de nombreuses diètes, et l'ancienne maison de la ghilde des tailleurs. Mines aujourd'hui délaissées ; papeteries, teintureries, produits chimiques. Eaux minérales.

GOSLARITE [*ghoss*] n. f. Sulfate hydraté naturel de zinc qui se présente en efflorescences ou en concrétions fibreuses dans les mines de blende du Rammelsberg, près de Goslar (Prusse). || Syn. de GALLITZINITE.

GOSLIN ou **GOZLIN**, évêque de Paris, né en 805, mort en 886. Fils de Roric, comte du Maine, il fut successivement moine à Glanfenil et à Reims, abbé de Glanfenil (vers 848), de Saint-Germain-des-Prés (872) et de Saint-Denis (878), enfin évêque de Paris (882). En cette qualité, il restaura les murs de la ville. Les Normands, qu'il avait combattus déjà avec éclat et qui l'avaient fait prisonnier en 858, trouvèrent en lui le principal défenseur de Paris pendant le fameux siège de 885-886. Il mourut des suites d'une blessure reçue dans une sortie.

GOSNÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 24 kil. de Fougères ; 1.015 hab.

GOSPORT, port de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hants), à l'O. de Portsmouth dont le sépare un bras de mer étroit ; 33.000 hab. Etablissements maritimes, et batteries comprises dans les défenses de Portsmouth.

GOSSAERT (Jean). V. MABUSE (Jean DE).

GOSSAN n. m. Min. Mot angl. synonyme de CHAPEAU DE FER. V. CHAPEAU (rubrique Min.).

GOSSART (Emile), physicien français, né à Bavincourt (Pas-de-Calais) en 1849. Agrégé de physique en 1881, docteur ès sciences physiques en 1889, il fut nommé professeur de physique expérimentale à la faculté des sciences de Bordeaux en 1897. On lui doit de nombreux mémoires, parmi lesquels : *Mesure des tensions superficielles dans les liquides en caléfaction ; Caléfaction et Capillarité* (1890 et 1895) ; *Recherche des falsifications des essences végétales* (1896) ; *Application de l'homéotropie à l'analyse des alcools* (1903). Directeur du laboratoire d'électricité industrielle de la ville de Bordeaux depuis 1902, inventeur du fréquencemètre-balance pour courants alternatifs, Gossart s'est consacré à la vulgarisation de l'électricité.

GOSSAU, commune de Suisse (canton de Saint-Gall) ; 8.300 hab. Broderie. — Commune du canton de Zurich ; 2.400 hab. Tissage de la soie ; broderie.

GOSSE n. *Fam.* Jeune garçon, Jeune fille.
— N. f. *Pop.* Maîtresse.

GOSSE n. f. Raillerie, mensonge badin : *Conter des* GOSSES. V. GAUSSE.

GOSSE n. f. Mar. Anneau de fer que l'on garnit de petits cordages pour empêcher que les câbles ne se coupent en passant au travers.

GOSSE (Etienne), poète dramatique et publiciste français, né à Bordeaux en 1773, mort à Toulon en 1834. Secrétaire de l'arsenal à Nantes (1789), soldat de 1792 à 1796, il fut inspecteur de la loterie à Toulon de 1801 à 1814. Privé de son emploi par la Restauration, il fonda, à Paris, *le Pandore*, où il prenait à partie le roi et les ministres. Sa meilleure œuvre est *le Médisant* (Théâtre-Français, 1816). Citons encore, dans son théâtre : *les Femmes politiques* (1797) ; *l'Esclave par amour* (1800) ; *Proverbes dramatiques* (1819) ; *Manon Lescaut* (1821) ; *les Jésuites* (1827) ; etc. Il a écrit aussi des romans : *les Amants vendéens* (1799) ; *Gasparin* (1800) ; des *Fables* (1818) ; un poème satirique : *Histoire des bêtes parlantes, depuis 1789 jusqu'à 1824, par un chien de berger* (1827).

GOSSE (*Edmund* William, sir), poète et critique anglais, né et mort à Londres (1849-1928). Son père, Philip Henry Gosse (1810-1888), était un savant zoologiste, dont il a écrit la vie (1890). Il a raconté sa jeunesse et son adolescence dans *Père et Fils* (1907). Il professa la littérature à Cambridge. Poète d'une inspiration élevée et d'une forme parnasienne, on a de lui : *Madrigaux, Chansons et Sonnets* (en collaboration avec J.-A. Blackie ; 1870) ; *Sur la viole et la flûte* (1873) ; *le Roi Eric*, tragédie (1876) ; *l'Amant inconnu*, drame (1878) ; *Nouveaux poèmes* (1879) ; *Firdousi en exil* (1886) ; *le Secret de Narcisse* (1892) ; *Teintes rousses et argent* (1894) ; *Hypolympia* (1901).

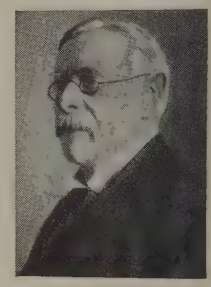
Ed. Gosse.

Edm. Gosse répandit en Angleterre la connaissance d'Ibsen et de son œuvre par ses *Etudes de littérature septentrionale* (1879), ses traductions d'*Hedda Gabler* (1891), de *Solness le constructeur* (1893), et par sa monographie *H. Ibsen* (1908). Critique érudit et pénétrant, il a étudié surtout les poètes, les irréguliers, les bohèmes de la littérature, sans négliger toutefois les larges vues d'ensemble. Citons : *Thomas Gray* (1882) ; *Etudes sur le XVIIe siècle* (1883) ; *De Shakespeare à Pope* (1885) ; *Vie de Congreve* (1888) ; *Histoire de la littérature au XVIIIe siècle* (1889) ; *les Poètes jacobéens* (1894) ; *Vie et Correspondance de John Donne* (1899) ; *Vie de Jeremy Taylor* (1904).

Enfin, outre diverses éditions d'écrivains de la Renaissance anglaise, et ses *Histoires de la littérature anglaise* de 1897 et de 1903-1904 (4 vol. ; en collaboration avec Richard Garnett), Edm. Gosse s'est vivement intéressé aux auteurs français, comme en témoignent ses *Profils français.*

GOSSEC (François-Joseph), compositeur de l'école française, né à Vergnies (Belgique) en 1734, mort à Passy (Paris) en 1829. A dix-huit ans, il se rendit à Paris, dirigea l'orchestre du fermier général La Popelinière, puis entra chez le prince de Conti, comme directeur de sa musique. Il écrivit alors des quatuors, et une *Messe des morts ;* il donna ensuite, à la Comédie-Italienne, *le Faux lord* (1764) ; *les Pêcheurs* (1766) ; *le Double déguisement* (1767), et *Toinon et Toinette* (1767). Peu après, en 1770, Gossec fondait le « Concert des amateurs », puis, en 1773, il prenait, avec Gaviniès et Leduc aîné, la direction du Concert spirituel. Il donnait à l'Opéra *Sabinus* (1773) ; *Alexis et Daphné, Philémon et Baucis* (1775) ; *la Fête du village*, intermède (1778) ; *Thésée* (1782) ; *Rosine* (1786). On lui doit également *Berthe*, en collaboration avec Philidor et Botson, *les Sabots et le Cerisier, le Périgourdin*, des ballets. Dans le même temps, Gossec, d'accord avec le baron de Breteuil, concevait le plan de l'Ecole royale de chant (1784), première origine du Conservatoire.

Gossec.

Chargé sous la Révolution d'écrire des hymnes et des chants, il composa *Chant du 14-Juillet, Hymne à l'Etre suprême, Hymne à la Liberté, Hymne à l'Humanité, Hymne à l'Egalité, Hymne patriotique, Serment républicain*, chœurs et chants pour l'apothéose de Voltaire et celle de J.-J. Rousseau, *Hymne pour la fête de la vieillesse* (1795), une *Musique funèbre à la mémoire de Mirabeau*, etc. Il écrivait aussi deux grands intermèdes pour l'Opéra : *l'Offrande à la Liberté* (1792) et *le Triomphe de la République ou le Camp de Grandpré* (1793) ; c'est pour eux qu'il arrangea *la Marseillaise.*

Lors de la fondation du Conservatoire, en 1794, Gossec fut nommé l'un des cinq inspecteurs de cet établissement, et dirigea une des classes de composition. Il avait été nommé membre de l'Institut en 1795. Il a écrit encore environ trente symphonies, des ouvertures, douze quatuors,

des trios, plusieurs oratorios, des chœurs pour *Athalie*, enfin une *Dernière messe des vivants* (1813).

GOSSELET (Jules-Auguste-Alexandre), géologue français, né à Cambrai en 1832, mort à Lille en 1916. Il fut professeur puis doyen de la faculté des sciences de Lille. On lui doit de remarquables travaux se rapportant surtout à la géologie du nord de la France. Il a publié : *Géologie des terrains primaires de Belgique, des environs d'Avesnes et du Boulonnais* (1860) ; *Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France* (1889) ; etc. Son œuvre capitale *l'Ardenne* est une monographie complète de l'Ardenne franco-belge.

GOSSELÉTIE [*lé*] ou **GOSSELETIA** [*si-a*] n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des aviculidés, fossiles dans le dévonien de l'Espagne.

GOSSELIES [*li*], ville de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi) ; 10.135 hab. Aérodrome ; fabriques de toiles, de clous et d'objets d'émail ; casquettes, chaussures.

GOSSELIN, E n. *Pop.* Gamin, gamine.

GOSSELIN (Jean-Edme-Auguste), écrivain ecclésiastique français, né à Rouen en 1787, mort à Issy en 1858. Sulpicien, il devint (1814) directeur de la Solitude, puis depuis 1818 directeur au séminaire d'Issy dont il fut supérieur (1830-1844). Editeur, avec l'abbé Caron, des *Œuvres de Fénelon* (1820), il a publié : *Pouvoir du pape sur les souverains au moyen âge* (1839) ; *Instructions historiques, dogmatiques et morales sur les principales fêtes de l'Eglise* (1848) ; *Vie de M. Emery* (1861.)

GOSSELIN (Léon-Athanase), chirurgien français, né et mort à Paris (1815-1887). Chirurgien des hôpitaux de Paris, agrégé de la Faculté de médecine de Paris (1844), puis professeur de pathologie externe, il succéda à Velpeau, en 1867, dans la chaire de clinique chirurgicale. Membre de l'Académie de médecine, dont il fut président en 1877, il présida également, en 1887, l'Académie des sciences, où il était entré en 1874. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Recherches sur les fractures des os longs* (1855) ; *Leçons sur les hernies abdominales* (1864) ; *Compendium de chirurgie pratique* (1870) ; *Clinique chirurgicale de la Charité* (1872-1873) ; etc.

GOSSELIN (Charles), peintre français, né à Paris en 1834, mort à Versailles en 1892. Elève de Gleyre et de Busson, il emprunta ses sujets au Jura, à la Somme, à l'Isle-Adam, et au parc de Versailles. Fin dessinateur et coloriste d'une grande distinction, il faut citer de lui ; *Une route le soir, Bords de l'Ain (Jura), les Bûcherons.* Il fut appelé à la conservation du musée de Versailles en 1882.

GOSSELIN (Ferdinand-Jules-*Albert*), peintre français, né à Paris en 1862, élève d'Harpignies et de Jules Lefebvre. Il débuta au Salon de 1877 par la *Fin d'août*, et exposa successivement : *le Soir à Montfort-l'Amaury* (1889) ; *l'Etang du Bois-Nivet* (1895) ; *l'Eglise Saint-Léger en Yvelines* (1901) ; *la Fin d'un jour d'automne* (1905) ; *Un soir à Moret* (1906). Sa manière procède de celle de son maître Harpignies : il simplifie volontiers les détails du fond pour donner son attention aux premiers plans. A. Gosselin a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900. Citons encore : *Vallée du Loing* (1910) ; *Tristesse* (1925) ; *Sur les hauteurs de Grez* (1928).

GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph), géographe français, né à Lille en 1751, mort à Paris en 1830. Il est l'auteur d'un ouvrage remarquable sur la *Géographie des Grecs* (1790), et de précieuses *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens* (1798-1813). Membre de l'Académie des inscriptions (1791.)

GOSSER [*go-sé*] v. tr. et intr. *Pop.* Mentir.

GOSSET (Antonin), chirurgien français, né à Fécamp (1872), mort à Paris (1944) ; interne des hôpitaux de Paris (1894), il fut ensuite prosecteur d'anatomie, agrégé de pathologie chirurgicale (1907) et chirurgien des hôpitaux (1909). Il devint professeur de clinique chirurgicale, à la Faculté de Paris (1919), membre de l'Académie de médecine (1928) et de l'Académie des sciences (1934). Il a collaboré au *Traité de chirurgie* de Duplay et Reclus, à la *Nouvelle Pratique médico-chirurgicale*, et au *Précis de pathologie chirurgicale*. En anatomie, il a étudié spécialement le rein et l'uretère. On lui doit différentes techniques : gastrotomie, gastro-entérostomie, cholécystectomie, duodénotomie, etc.

GOSSIN (Pierre-François), homme politique français, né à Souilly, près de Verdun, en 1744, mort à Paris en 1794. Lieutenant général du bailliage de Bar-le-Duc en 1789, il fut élu membre de l'Assemblée constituante, puis devint procureur général syndic du département de la Meuse. Après la capitulation de Verdun, il fut sommé par le duc de Brunswick de se rendre dans cette ville, et crut devoir obéir ; il fut, pour ce fait, décrété d'accusation. Deux ans plus tard, il fut condamné à mort à l'occasion de la conspiration de la prison du Luxembourg, mais sauvé par le 9-Thermidor.

GOSSLER (Gustave DE), homme d'Etat prussien, né à Naumbourg (Saxe) en 1838, mort à Dantzig en 1902. Il entra dans l'administration prussienne en 1859, fut élu député au Reichstag en 1878 et devint un des chefs du parti conservateur. En cette qualité il fut employé par Bismarck comme ministre des cultes, à terminer le *Kulturkampf* par un accord avec Rome. Sous Guillaume II il devint président supérieur de la Prusse-Occidentale.

GOSSOLENGO, ville d'Italie (Emilie, prov. de Plaisance), sur la Trébie ; 3.250 hab.

GOSSYPARIE [*ri*] n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthyres, comprenant des coccidés qui vivent sur les arbres. (En Arabie, le *gossyparia mannifera* vit sur le *tamarix mannifera* et provoque l'épanchement de la *manne des Hébreux.*)

GOSSYPÉTINE n. f. Matière colorante extraite des fleurs du cotonnier.

GOSSYPINE n. f. (du lat. *gossypium*, cotonnier). Cellulose du coton.

GOSSYPIPHORE [*for'*] adj. Bot. Qui produit ou porte du coton. (Peu us.).

GOSSYPIUM [*pi-om'*] n. m. Nom scientifique du *cotonnier.*

GOSSYPOL n. m. Substance toxique qui se trouve dans les tourteaux de graines de cotonnier.

GOSTYN, ville de Pologne (Posnanie), sur l'Obra, affl. de la Wartha ; 5.000 hab. Toile de lin ; foire de bestiaux. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GOSTYNIN, ville de Pologne (voïvodie de Varsovie), sur la Pitza, affl. de la Vistule ; 6.685 hab. Fabriques de sucre, d'eau-de-vie ; métallurgie. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GOSZCZYNSKI (Séverin), poète polonais, né à Ilintsé (gouv. de Kiev) en 1803, mort à Lwów en 1876. Dans son premier poème, *le Château de Kaniov* (1828), on sent une influence byronienne très prononcée. Après avoir participé à l'insurrection de 1830, il chercha un refuge en France. Ses œuvres ont été réunies en trois volumes (1852).

GOT (Bertrand DE). Biogr. V. CLÉMENT V.

GOT (François-Jules-*Edmond*), acteur français, né à Lignerolles (Orne), mort à Paris (1822-1901). Premier prix de comédie en 1843, il débuta, en 1844, au Théâtre-Français dans l'emploi des valets, fut reçu sociétaire en 1850, joua les grands rôles comiques et, par sa verve, sa gaieté, son goût pour la réalité, sa fantaisie puissante, devint un des plus grands comédiens du temps. Parmi ses meilleurs rôles, nous citerons : *le Cœur et la Dot, les Caprices de Marianne, les Effrontés, le Duc Job, le Fils de Giboyer, Maître Guérin, le Gendre de M. Poirier, l'Ami Fritz, les Fourchambault, Denise, l'Etrangère, le Flibustier, Cabotins*, etc. Got prit sa retraite en 1894. Il était professeur au Conservatoire depuis 1877. On lui doit des livrets d'opéras : *François Villon* (1857) et *l'Esclave* (1874). Son *Journal* a été publié en 1910.

E. Got. — Cl. Nadar.

GÖTA ou **GŒTA ELF**, fleuve côtier du sud de la Scandinavie. Il naît en Norvège sous le nom de Klar elf, traverse en Suède le lac Vener, saute les chutes de Trollhættan et finit dans le Cattégat par deux bras, dont un arrose *Gœteborg.* Cours, 650 kil., dont 91 en aval du lac Vener.

GOTESCALC. Biogr. V. GOTTSCHALK.

GOTHA n. m. Type d'avion allemand de grande envergure, employé dans les bombardements de nuit pendant la Grande Guerre.

GOTHA, ville d'Allemagne (Thuringe), autrefois cap. de l'ancien duché de Saxe-Cobourg-et-Gotha ; 45.800 hab. Située sur les bords de la Nesse, affl. de la Werra, au pied des hauteurs de la forêt de Thuringe, elle eut jadis, grâce à ses banques d'assurances et à son école de commerce, une grande importance économique. Institut géographique fondé par Justus Perthes en 1785, avec la plus complète collection de cartes et de documents géographiques du monde entier. Centre intellectuel ; commerce de livres.

Quelques beaux édifices : l'hôtel de ville, qui date de 1574 ; la cathédrale, des XIVe et XVe siècles, et le château de Riedenstein, reconstruit au XVIIe siècle.

Gotha (ALMANACH DE). V. ALMANACH.

GOTHARD (saint), ermite dans les Alpes à une époque inconnue, qui aurait donné son nom au massif que les anciens appelaient Adula. On l'honore à Milan le 25 février. — On tend aujourd'hui à voir dans l'évêque d'Hildesheim du même nom, né à Ritenbach en 961, mort à Hildesheim en 1038, le patron du célèbre massif.

GOTHENBOURG (en suédois **Gœteborg**), ville maritime de la Suède (Gothie), à l'embouchure du bras méridional du *Göta ;* 285.846 hab. Ville fondée en 1619 par Gustave-Adolphe. Port excellent, presque toujours libre de glaces. Ch.-lieu du læn de *Gœteborg-et-Bohus* (442.840 hab.).

Gothenbourg (SYSTÈME DE). Hyg. Système employé en Suède et en Norvège pour combattre l'alcoolisme.

— ENCYCL. Ce système est basé sur une réglementation publique, en vertu de laquelle les communes seules ont le droit de concéder le monopole de la vente au détail des spiritueux à des sociétés de bienfaisance, qui s'engagent à ne prélever aucun gain. Le nombre des débits est limité, de même que la quantité de spiritueux délivrée à chaque consommateur. Employé d'abord à Gothenbourg en 1865, ce système a fait tomber, dans les pays du Nord, la consommation d'alcool, par tête et par an, de 46 litres à 6 litres.

GOTHIE ou **GŒTALAND** (le *Gœtarike* ou *royaume des Goths* des Suédois), partie méridionale de la Suède, la plus douce de climat, la plus fertile et la plus peuplée (3.023.000 hab.).

Gothie (CANAL DE) ou **Gœta Kanal,** voie navigable de Suède, faisant communiquer les lacs Vetter et Vener avec la Baltique. Projeté au temps de Gustave Wasa, il fut creusé sous Charles XIV. Longueur du canal, 190 kil. (420 kil. avec ses annexes).

GOTHIE (MARCHE DE). Géogr. V. SEPTIMANIE.

GOTHIE (LA). On donne ce nom, au VIIIe et au IXe siècle, à la région qui correspond au bas Languedoc, au Roussillon, et, après le refoulement des Arabes jusqu'à l'Ebre, à la Catalogne actuelle, ou *marche d'Espagne.* Ce pays avait été occupé et colonisé par les Goths (Ve-VIIIe s.).

GOTHIQUE [*tik'*] adj. Relatif aux Goths : *Les coutumes* GOTHIQUES. *La langue* GOTHIQUE. || *Par extens.* Qui appartient au moyen âge : *Les temps, les siècles* GOTHIQUES.

— *Fam.* Qui est du moyen âge, qui est archaïque, suranné : *Un habit* GOTHIQUE. *Des préjugés* GOTHIQUES. *Des mots* GOTHIQUES. || Qui est barbare : *Fureur* GOTHIQUE. (Boileau.) || Qui est laid, affreux : *J'y trouvai beaucoup de* GOTHIQUE. (La Fontaine.)

— Bx-arts. Se dit, à tort, de la peinture et de la sculpture du moyen âge, et de l'architecture depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à la Renaissance : *L'architecture dite faussement* GOTHIQUE *est d'origine française.*

— *Substantiv.* et au masc. L'architecture gothique : *Le* GOTHIQUE *flamboyant.* || La langue gothique : *Le* GOTHIQUE *est une langue germanique.*

— Diplomat. et Calligr. *Ecriture gothique.* Ecriture à formes anguleuses, qui, vers la fin du XIIe siècle, a succédé, en Europe, à l'écriture romane et fut remplacée, au XVe, par l'italique. (Fixée par les premiers essais typographiques, elle donna naissance au *caractère gothique*, encore usité dans les ouvrages allemands. Elle n'a rien de commun avec les Goths.)

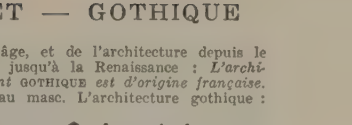

Gothique. (Minuscules.)

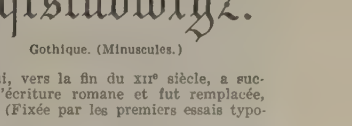

Gothique. (Majuscules.)

— Linguist. V. la partie *encycl.*

— *Substantiv.* et au fém. L'écriture gothique : *Ecrire en* GOTHIQUE. *Une belle* GOTHIQUE.

— N. m. Hist. rom. Nom donné aux vainqueurs des Goths : *Marc-Aurèle le* GOTHIQUE.

— ENCYCL. Linguist. Le *gothique*, ou mieux *gotique* (*gotisch*), est la langue que parlaient les Goths christianisés de la province de Mésie (entre le Danube et les Balkans), et qui représente le rameau oriental des idiomes germaniques. Il nous est connu par les fragments d'une traduction de la Bible faite au IVe siècle par l'évêque Ulfilas. Ce manuscrit est aujourd'hui à Upsal ; c'est le *Codex argenteus*, écrit en caractères dits *gothiques.* Cet alphabet, inventé par Ulfilas, dérive de l'alphabet grec, transformé à l'usage des Goths, et augmenté de caractères latins et runiques pour la transcription des sons gothiques inconnus à la langue grecque. L'écriture allemande dite *gothique* n'est qu'une transformation de l'alphabet latin, et n'a rien de commun avec celle des Goths. La grammaire du gothique est très claire, malgré la richesse des formes : elle conserve le duel pour le verbe et le pronom, et se sert du médio-passif comme le grec, mais seulement au présent. La syntaxe semble avoir subi l'influence du grec.

Noms	Lettres	Valeur	Chiffres corresp.	Noms	Lettres	Valeur	Chiffres corresp.
Ans	𐌰	a	1	Nauths	𐌽	n	50
Bairika	𐌱	b	2	Jer	𐌾	j	60
Giba	𐌲	g	3	Urus	𐌿	u	70
Dags	𐌳	d	4	Pairthr	𐍀	p	80
Aihvus	𐌴	e	5		𐍆		90
Qairthr	𐌠	kv	6	Raida	𐍂	r	100
Iuja, Ius	𐌶	z	7	Sojil, Sauil	𐍃	s	200
Hagls	𐌷	h	8	Tius	𐍄	t	300
Thaurnus	𐌸	th	9	Vinja	𐍅	v	400
Eis	𐌹	i	10	Faihu	𐍆	f	500
Kaunzama	𐌺	k	20	Iggus	𐍇	ch	600
Lagus	𐌻	l	30	Hvair	𐍈	hv	700
Manna	𐌼	m	40	Othal	𐍉	ô	800
					𐍊		900

On a retrouvé au XVIe siècle, en Crimée, quelques traces d'un idiome étroitement apparenté au gothique. Mais c'est la seule postérité connue de cette langue.

— Bx-arts. Né en France, l'art improprement appelé *gothique*, en réalité art *français*, demeure un de ses plus purs titres de gloire, et fut durant le moyen âge un de ses plus puissants moyens d'expansion ; c'est à tort qu'on a appelé cet art « *ogival* » car, si la *croisée* d'ogives est une des caractéristiques du style gothique, elle n'en est pas la seule : il existe une quantité d'objets dits « *gothiques* » qui ne comportent pas de croisées d'ogives (bijouterie, mobilier, vitraux, sculptures). L'art *gothique* est aussi caractérisé par l'emploi de l'*arc brisé*, de l'*arc boutant*, et par une forme originale de *mouluration* et de *décoration.* Par *art gothique*, il faut surtout entendre l'*architecture gothique.* Pour soutenir la voûte, on jette d'un doubleau à l'autre deux nervures saillantes en diagonale, qui se croisent à la clef. Entre ces nervures peuvent être, dès lors, construits des voûtes et murs en matériaux légers. On a fait parfois honneur de la découverte à l'Allemagne, pour l'unique raison que la cathédrale de Cologne était le plus vaste des édifices gothiques. La science archéologique a établi sur des données irréfutables l'origine française de la croisée d'ogives. Car la *nervure* est née dans l'Ile-de-France, et, pour préciser, au sein de cette région de la

pierre tendre qui s'étend, dans le bassin de l'Oise, entre Noyon, Soissons, Mantes, Paris et Senlis, et qui comprend le Valois, le Beauvaisis, le Vexin, le Parisis, et un grand morceau du Soissonnais. La cathédrale de Cologne n'est qu'un résumé éclectique des principales œuvres françaises.

Cette innovation, légitimée par la nécessité de parer à la poussée des voûtes romanes qui s'écroulaient alors fréquemment, et par le désir de donner de vastes proportions aux églises, entraîna l'emploi de l'arc brisé et de l'arc-boutant destiné à reporter sur des piles extérieures la poussée latérale des hautes voûtes intérieures : de là, stabilité, légèreté, solidité.

Les murs, étant libérés de la charge des voûtes, peuvent être, dès lors, percés de larges baies tandis que les nefs prennent des développements jusqu'alors interdits. Mais cette découverte ne s'est pas faite en un jour. L'abside de Morienval, dédicacée en 1125, est considérée comme le plus ancien essai subsistant de voûtes nervées ; le chœur de Suger à Saint-Denis fut consacré en 1144. Dès lors, ce fut une magnifique éclosion. La royauté, et particulièrement ce grand bâtisseur de cathédrales, Philippe Auguste, l'épiscopat, les communes récemment affranchies appliquèrent les méthodes nouvelles.

La fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe voient s'élever les basiliques de Sens, de Laon, de Noyon, de Senlis, de Paris, de Rouen, de Soissons, de Bourges, de Reims, d'Amiens. A l'étranger, où les maîtres d'œuvres français furent fréquemment appelés, par exemple Villard de Honnecourt qui alla jusqu'en Hongrie, les cathédrales de Cologne, de Cantorbéry, d'Upsal, de Burgos, de Tolède attestent la diffusion des méthodes nouvelles, diffusion à laquelle les moines de Cîteaux prirent une large part.

L'architecture civile et militaire, quoique moins intéressée à l'emploi de la croisée d'ogives, profite néanmoins de ses possibilités : les bâtiments de la Merveille au Mont-Saint-Michel, le palais des Papes à Avignon, le château de Pierrefonds, les remparts de la cité de Carcassonne sont de remarquables spécimens des progrès accomplis.

Cette activité créatrice s'étendit à la peinture appliquée aux édifices, et à la sculpture monumentale. Celle-ci accuse une tendance très nette au réalisme, qui se marque, dans la statuaire, par l'assouplissement des figures et la disposition plus naturelle des draperies, et, dans l'ornementation, par l'emploi de motifs empruntés à la flore et à la faune de nos pays. Il suffit de rappeler les chefs-d'œuvre de la plastique qui décorent les façades des cathédrales de Paris, de Reims, de Bourges, d'Amiens, pour constater que la France s'était mise brusquement en avance d'un siècle sur toutes les autres nations de l'Europe. Et il en fut ainsi durant trois cents ans, jusqu'au jour où les campagnes d'Italie ramenèrent en France le goût de l'antique, et donnèrent jour à ce mouvement d'idées qui porte le nom de « Renaissance ».

Ajoutons que les diverses manifestations de l'art se rattachant au décor et au mobilier ont appartenu à la même pensée directrice.

Le XIIIe siècle a vu se produire une véritable rénovation de l'industrie, grâce aux efforts, aux encouragements de Saint Louis. Dans l'ameublement, le bois domine malgré l'importance des tapisseries, et le *bahut* est le meuble principal, le plus souvent rectangulaire, massif ; les tapisseries, à l'intérieur des vastes salles des châteaux, tiennent lieu de cloisons ; les châsses d'orfèvrerie imitent les monuments de l'architecture, c'est l'apogée des émaux champlevés sur cuivre, auxquels Limoges donne son nom ; le fer forgé est plaqué sur le bois, en magnifiques découpures, sur les pentures ; dans le vitrail, ce sont de petits médaillons que l'on dispose symétriquement sur des fonds géométriques mosaïqués. Au XIVe siècle, la marqueterie de bois, noir et blanc, l'incrustation d'ivoire sont en vogue ; l'esprit laïque envahit l'orfèvrerie, qui produit, surtout pour la vaisselle de table, des pièces compliquées, à personnages ; de grands personnages isolés, sur des fonds bleus ou rouges, apparaissent dans le vitrail.

GOTHIQUE n. f. Entom. Nom vulgaire d'un papillon, le *tæniocampa gothica*, dont la chenille vit sur le prunellier, le chêne, les plantes basses, etc.

GOTHISME [*tissm'*] n. m. (de *goth*). Temps où régnait l'architecture gothique, et où tous les arts présentaient un caractère analogue. || Goût prononcé pour ce genre (avec intention péjorative).

GOTHLANDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. (de *Gotland*, île suédoise de la Baltique. On devrait écrire GOTLANDIEN). Géol. Se dit de la partie supérieure du silurien.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* GOTHLANDIEN.

— ENCYCL. Le *gothlandien* a été divisé en quatre sous-étages, établis en Grande-Bretagne, dont on a retrouvé l'équivalent aux Etats-Unis :

Downtonien	=	Cayugien.
Ludlow (clunien)	=	Niagarien.
Wenlock (salopien)	}	Oswegien.
Llandovery (valentien)	}	

GOTHS, une des peuplades de la Germanie ancienne.

— Adjectiv. : *Le peuple* GOTH.

— ENCYCL. Au IIIe siècle de notre ère, les *Goths* étaient établis au nord de la mer Noire. Ils gagnèrent ensuite les rivages de la Baltique. Au IVe siècle, leur empire s'étendait de la Theiss au Don, engloban les peuplades vassales des Hérules, Vandales, Gépides, etc. Les Goths entrent vers 237 en contact et en lutte avec l'Empire romain. Ils dévastent la Thrace, la Mésie, battent et tuent l'empereur Decius (251). Ils continuent leurs expéditions au sud du Danube jusqu'en 269, pillant les côtes d'Asie Mineure, brûlant le temple d'Ephèse, dévastant Athènes. En 269, ils ravagèrent la Crète et Rhodes, et revinrent par Thessalonique ; l'empereur Claude II le Gothique les écrasa à Naïssus (Nissa, en Serbie), mais ils reparurent sous Aurélien, qui les repoussa au delà du Danube et les installa sur la rive gauche de ce fleuve (270). Constantin eut encore à lutter contre eux en 321, et Valens les tint en respect ; ils pénétrèrent alors sur le territoire de l'Empire comme mercenaires ou comme colons. Au IVe siècle, l'évêque Ulfilas les convertit au catholicisme arien, et traduisit en goth la Bible.

A cette époque, les Goths se divisaient en deux grandes fractions : les Goths brillants ou *Wisigoths*, et les Goths sages ou *Ostrogoths*. Les Ostrogoths, ou *Greutunges*, étaient établis dans les steppes ; les Wisigoths ou *Thervinges* occupaient les pentes des Karpates ; les rois des Ostrogoths appartenaient à la race des *Amales*, et ceux des Wisigoths à celle des *Baltes* ; les premiers, qui paraissent sous le règne de Gordien, ont pour origine le roi légendaire Ostrogotha, dont le successeur, Kniva, battit Decius. Après lui viennent : Rausimuth, qui lutta contre Constantin, puis Ariarich, qui traita avec lui (336) ; Geberich, qui vainquit les Vandales (340) ; Ermanarich (350-376), le plus puissant et le dernier des rois goths. L'invasion des Huns détruisit l'Empire gothique (375) : les Ostrogoths se soumirent, et restèrent au nord du Danube ; les Wisigoths franchirent le fleuve, et désormais, chacun des deux peuples eut ses rois et son histoire particuliers.

Goths (HISTOIRE DES). *L'Histoire des Goths*, que Jordanès a écrite au VIe siècle, est composée, pour la partie ancienne, en dépit de l'origine germaine de l'auteur, presque uniquement d'après des sources romaines : Tacite, Dion Cassius, Trogue-Pompée, Paul Orose, Cassiodore, etc. L'ouvrage est surtout intéressant pour le Ve et le VIe siècle.

GOTLAND (anc. **Gottland**), île suédoise de la mer Baltique ; 56.980 hab. sur 2.960 km^2^ de superficie. Elle est de forme elliptique, et allongée vers le N. où elle se prolonge par l'îlot de Faarœ. Le climat est doux, et assez chaud pour permettre la vigne. L'agriculture et l'élevage sont les ressources principales de l'île.

Gotland forme un département suédois, dont le chef-lieu *Wisby* est relié par un chemin de fer à la petite ville intérieure de Hunse.

Gotland fut au moyen âge, avec sa capitale Wisby, un centre important de commerce. Occupée par les Danois de 1437 à 1645, elle fut restituée alors à la Suède.

GOTON ou **GOTHON** ou **GOTTE** n. f. (diminutif populaire de *Margoton* pour MARGUERITE). Fille de campagne. || Femme ridiculement accoutrée. || Femme dissolue.

GOTON n. m. (origine inconnue). Anneau de fer plat, muni de dents, et servant à accrocher le timon d'une voiture.

GOTTER (Frédéric-Guillaume), poète allemand, né et mort à Gotha (1746-1797). Il étudia le droit à Gœttingue. De 1770 à 1772, il fit, à Wetzlar, la connaissance de Gœthe, et du jeune Jérusalem dont le suicide lui inspira son épître célèbre *Sur les esprits forts*. Son éducation est toute française ; dernier représentant de la tragédie alexandrine, il remédie par des rimes sonores à son manque d'invention. Ses œuvres sont : *Opéras* (1778) ; *Poésies* (1787-1788) ; *Comédies* (1795) ; *Œuvres posthumes* (1802).

GOTTESBERG, ville de Pologne (Prusse, Silésie), près de la Lässig, affl. de la Bober ; 10.800 hab. Mines de houille. Produits chimiques.

GOTTFRIED ou **GODEFROY de Strasbourg**, l'un des trois grands maîtres de la poésie épique allemande de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle, le rival d'Hartmann d'Aue et de Wolfram d'Eschenbach. Sa vie est totalement inconnue. Il a dû mourir entre 1210 et 1220, laissant son unique poème, *Tristan*, inachevé. La langue de Gottfried se distingue par la clarté, l'aisance, l'élégance, et l'harmonie phonétique et rythmique.

GOTTHELF (Jérémie). Biogr. V. BITZIUS.

GÖTTINGEN. Géogr. V. GŒTTINGUE.

GOTTLIEBEN, bourg de Suisse (canton de Thurgovie), sur le Rhin ; 243 hab. Château où furent détenus le pape Jean XXIII et Jean Hus.

Gott mit uns (*Dieu est avec nous*). Devise que l'Empire allemand avait faite sienne et qu'il inscrivait sur ses monnaies, ses monuments, les armes des soldats, etc.

GOTTOLENGO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur le Redone ; 4.500 hab.

GOTTORP, ancien duché du Danemark, tirant son nom du *château de Gottorp* (environs de Sleswig), détruit en 1288, reconstruit en 1295, brûlé en 1492 et en 1654, restauré par le duc Adolphe, et devenu la résidence des ducs de Holstein-Gottorp.

GOTTORP, branche de la maison de Holstein, issue de Adolphe, duc de Slesvig et de Holstein, fils de Frédéric Ier, roi de Danemark. Les descendants en ligne directe furent : JEAN-ADOLPHE, duc de Holstein ; FRÉDÉRIC III ; CHRISTIAN-ALBERT, qui est l'auteur de la branche Holstein-Eutin ; FRÉDÉRIC IV ; CHARLES-FRÉDÉRIC, qui épousa Anna Petrovna, fille aînée de Pierre le Grand ; CHARLES-PIERRE-ULRIC qui, proclamé tsar, fut assassiné et remplacé sur le trône par sa femme, Catherine II ; son fils fut le tsar Paul Ier.

GOTTSCHALK ou **GOTESCALC** (en lat. *Gothescalcus*), théologien, né près de Mayence en 808, mort à Hautvillers en 868. Fils du comte Bernon, mis de force au monastère de Fulda, il s'enfuit et se réfugia à Orbais. Sa doctrine prédestinatienne de la grâce le fit condamner comme hérétique par le concile de Mayence (848). Hincmar lui retira les pouvoirs sacerdotaux et le fit enfermer à Hautvillers.

GOTTSCHALK (Louis-Moreau), pianiste et compositeur américain, né à La Nouvelle-Orléans en 1829, mort à Rio de Janeiro en 1869. Il donna en Europe puis en Amérique des concerts avec un succès considérable, de virtuose ou de compositeur. Sa musique ardente et colorée est d'une inspiration nettement romantique. On peut citer parmi ses œuvres, *la Nuit des tropiques*, *Montevideo*, des *Scènes champêtres cubaines*, une *Grande tarentelle*, de nombreuses pièces de piano, et deux opéras, *Charles IX* et *Isaure de Salerne*.

GOTTSCHALL (Rodolphe DE), écrivain et publiciste allemand, né à Breslau en 1823, mort à Leipzig en 1909. Il fut chassé des universités de Kœnigsberg et de Breslau pour ses opinions démocratiques. Tour à tour critique de théâtre, rédacteur en chef d'un journal, directeur de revue, c'est surtout comme critique qu'il a exercé une grande influence ; citons : *Histoire de la littérature allemande au XIXe siècle* (1855) ; parmi ses drames : *Lord Byron en Italie* (1847) ; *Ferdinand de Schill* (1851). Parmi ses romans : *le Veau d'or* (1880) ; *la Statue de pierre* (1891) ; etc.

GOTTSCHED (Jean-Christophe), critique et professeur allemand, né près de Kœnigsberg en 1700, mort à Leipzig en 1766. En 1724, il devint professeur de poésie à l'université de Leipzig. Reprenant les traditions d'Opitz, il prétendit épurer la littérature allemande par l'imitation française : *Essai d'une poétique critique pour les Allemands* (1730). Il s'attacha surtout à relever le théâtre, et sous le titre de : *Théâtre allemand conçu selon les règles des Grecs et des Romains* (1741-1745), fit paraître un recueil de pièces qu'il prétendait ériger en modèles. Son autorité fut battue en brèche par les Suisses Bodmer et Breitinger, et finit par sombrer sous le ridicule dont le couvrit Lessing. — Sa femme, Louise KULMUS, née à Dantzig en 1713, morte à Leipzig en 1762, a donné des traductions d'œuvres françaises et anglaises.

GOTTWALD (Klément), homme politique tchécoslovaque, né à Dédice en 1896, mort à Prague en 1953. Membre du parti communiste, il devint chef du gouvernement en 1946, et président de la République en 1948.

GOTTWALDOV. V. ZLIN.

GOUACHE n. f. (de l'ital. *guazzo*, lavage). Préparation faite avec des substances colorantes détrempées avec de l'eau mêlée de gomme, rendues pâteuses par une addition de miel, etc. : *Employer de la* GOUACHE. || Tableaux peints de cette manière : *De jolies* GOUACHES.

— ENCYCL. Différant de l'aquarelle qui est transparente, la *gouache* est opaque et permet de revenir plusieurs fois sur un même ton pour lui donner de la vigueur et du relief. La gouache est difficile à conserver dans sa fraîcheur : elle jaunit et noircit souvent, à la longue. Les artistes du XVIIIe siècle (Cochin, Moreau) relevaient parfois leurs dessins de gouache.

GOUACHE n. f. Ancien nom de la perdrix.

GOUACHÉ, E adj. Qui tient de la gouache ou qui est retouché à l'aide de gouache : *Une miniature* GOUACHÉE.

GOUAILLE n. f. Action de gouailler ; raillerie : *La* GOUAILLE *parisienne*.

GOUAILLER [*a-yé*] v. tr. (origine douteuse). *Fam.* Railler, plaisanter : *Je n'aime pas qu'on me* GOUAILLE.

— Intransitiv. : *Aimer à* GOUAILLER.

— ***Se gouailler***, v. pr. Avec réciprocité : *Ils ne font que* SE GOUAILLER *les uns les autres*.

GOUAILLERIE [*a-ye-rî*] n. f. (de *gouailler*). *Fam.* Plaisanterie, raillerie.

GOUAILLEUR [*a-yeur*], **EUSE** n. *Fam.* Qui aime gouailler.

— *Adjectiv.* Qui marque la raillerie : *Ton* GOUAILLEUR.

GOUAIS n. m. Vitic. V. GOUET.

GOUALANTE n. f. Argot. Chanson.

GOUALER [*lé*] v. tr. et intr. Argot. Chanter. || Avouer à la justice.

GOUALEUR, EUSE n. Argot. Chanteur, chanteuse.

GOUAN (Antoine), botaniste français, né et mort à Montpellier (1733-1821). Professeur à l'école de médecine et directeur du jardin des plantes de sa ville natale, il fut l'ami et le correspondant de Linné. On lui doit : *Hortus regius Monspeliensis* (1762) ; *Flora monspeliaca* (1765) ; *Illustrationes et Observationes botanicæ* (1773).

GOUAPE n. f. (de l'espagn. *guapo*). *Pop.* Paresseux, vagabond, vaurien. || Conduite de vaurien. || Bande de vauriens.

GOUAPER [*pé*] v. intr. Ne rien faire. Fréquenter les cabarets, les mauvaises sociétés, etc.

GOUAPEUR n. m. *Pop.* Syn. de GOUAPE dans son premier sens.

GOUAREC ou **GOAREC**, ch.-lieu de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 45 kil. de Guingamp, sur le Blavet ; 685 hab. — Le canton a 8 comm., et 8.085 hab.

GOUBAUX (Prosper-Parfait), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1795-1859). Il fonda, en 1820, l'institution Saint-Victor, qui, transférée, en 1830, sur la rive droite, et acquise en 1846 par la Ville de Paris, devint le collège Chaptal. Il est surtout connu par ses pièces romantiques signées DINAUX ou PIERRE AUBRY, HAUTEFEUILLE, DORIVO, etc. Ses œuvres les plus connues sont : *Trente ans ou la Vie d'un joueur* (avec Ducange, 1857) ; et *Richard d'Arlington* (avec Alexandre Dumas père, 1832) ; *Clarisse Harlowe* (1832) ; *Louise de Lignerolles* (avec Legouvé, 1838) ; *l'Abbaye de Castro* (avec G. Lemoine, 1840) ; *les Mystères de Paris* (1844) ; *le Morne au diable* (1849) ; *le Juif errant* (1849) ; etc.

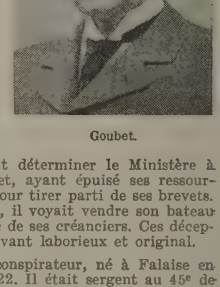

Goubet.

GOUBET (Claude-Désiré), ingénieur français, né à Lyon en 1838, mort à Paris en 1903. Ancien élève d'une école d'arts et métiers, il construisit en 1886 un sous-marin de 6 tonneaux, mû par des rames, essayé à Cherbourg, que l'Administration n'accepta pas. Il établit alors un engin plus puissant, mais les essais effectués à Toulon ne purent déterminer le Ministère à l'achat de l'invention. Goubet, ayant épuisé ses ressources, se rendit en Angleterre pour tirer parti de ses brevets. De retour en France en 1902, il voyait vendre son bateau aux enchères, sur la poursuite de ses créanciers. Ces déceptions hâtèrent la fin de ce savant laborieux et original.

GOUBIN (Charles-Paul), conspirateur, né à Falaise en 1797, décapité à Paris en 1822. Il était sergent au 45e de ligne, quand il fut affilié au carbonarisme par Leclerc-Bories, dont il devint le principal collaborateur dans la fameuse affaire dite des Quatre sergents de La Rochelle. (Les deux autres étaient Pomier et Raoulx.)

GOUBLIER (Gustave), compositeur français, né et mort à Paris (1856-1926). Il débuta comme acteur sous le pseudonyme de RENAULD ; fut pianiste accompagnateur, au théâtre de Robert Houdin, et occupa bientôt l'emploi de chef d'orchestre aux casinos de Granville et de Saint-Valery-en-Caux, et dans les music-halls parisiens : l'Eldorado,

ART GOTHIQUE : 1. La Sainte-Chapelle, de Paris; 2. La porte du Palais, à Bordeaux; 3. Maisons, à Lisieux; 4. Fragment de rosace; 5, 6. Bordures de vitraux; 7. Chapiteau (gothique primitif); 8. Chapiteau fleuri; 9. Cul-de-lampe; 10. Monnaie : écu à *la couronne* (1422); 11. Antéfixe; 12. Bas-relief; 13. Tombeau de Philippe Pot, sénéchal de Bourgogne; 14. Garde de serrure en fer; 15. Homme d'armes du XIVe siècle (statue en pierre); 16. Lettre ornée; 17. Coffre en bois; 18. Reliquaire; 19. Crosse en ivoire; 20. Sceau de Louis IX; 21. Manche de poignard; 22. Stylet à écrire; 23. Plaque émaillée; 24. Croix de cimetière; 25. Flacon en cristal et orfèvrerie; 26. Ferrure de porte; 27. Encensoir; 28. Carreau de grès; 29. Faïence émaillée; 30. Chaire sculptée; 31. Rinceau; 32. Fragment d'étoffe.

Parisiana, les Folies-Bergères, le Moulin-Rouge. Compositeur, il représentait dans la chanson le genre tendre et sentimental et il obtint d'immenses succès avec *le Credo du Paysan, la Voix des Chênes, le Vin du Rhin, l'Angélus de la Mer, Mendiant d'amour,* etc. Pour l'orchestre, il écrivit des polkas, mazurkas, valses et des opérettes comme *Mamzelle Boy-Scout* (1915) ou *Surprises d'une nuit d'amour* (1920).

GOUDA ou **TER-GOUW**, ville des Pays-Bas (Sud-Hollande), à l'embouchure de la *Gouw* dans l'Yssel, en pays très plat, sillonné de canaux ; 26.200 hab. Fabrication de sucre, de cordages, de briques, de pipes ; excellent fromage. Hôtel de ville avec belle façade du XVe siècle.

GOUDALOUR. Géogr. V. CUDDALORE.

GOUDCHAUX (Michel), banquier et homme politique français, né à Nancy en 1797, mort à Paris en 1862. Il fit une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe. Nommé ministre des finances par le gouvernement provisoire (1848), il quitta le ministère le 5 mars, reprit le même portefeuille sous Cavaignac (juin-octobre 1848), et fit voter la réforme postale. Député de la Seine à la Constituante, il vota avec les républicains modérés. Il ne fut pas réélu à la Législative. Candidat de l'opposition à Paris en 1857, et nommé au Corps législatif, il refusa de prêter serment, et ne put siéger.

GOUDEA, ishag (c'est-à-dire prince) de Lagash, en Sumer, dans la seconde moitié du deuxième millénaire av. J.-C. E. de Sarzec et G. Cros ont exhumé de nombreuses statues de ce prince, actuellement au musée du Louvre. Ses inscriptions ont été traduites par Fr. Thureau-Dangin dans *les Inscriptions de Sumer et d'Akkad,* 1905.

GOUDEAU (Emile), poète et romancier français, né à Périgueux en 1849, mort à Paris en 1906. Il débuta par deux recueils de poésies : *Fleurs de bitume* (1878) ; *Poèmes ironiques* (1884), dénotant une certaine recherche du paradoxe. Depuis, il a publié des romans : *la Vache enragée* (1885) ; *les Billets bleus* (1887) ; *le Froc* (1888), histoire d'un séminariste déclassé ; des fantaisies : *Voyages de découvertes du célèbre A'Kempis à travers les Etats-Unis de Paris* (1886). Ses souvenirs : *Dix ans de bohème* (1888), sont fort curieux ; il y raconte comment il fonda, en 1878, le fameux *Club des Hydropathes,* où se réunirent tant d'écrivains qui arrivèrent depuis à la célébrité.

GOUDELIN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kil. de Guingamp ; 1.600 hab. Ch. de f. des Côtes-du-Nord.

GOUDELIN ou **GOUDOULI** (Pierre), poète toulousain, né et mort à Toulouse (1580-1649). Un agréable talent de poète mondain lui valut de puissantes protections et une pension de sa ville natale. Il a composé en dialecte toulousain des poésies légères de tous genres, notamment des pastorales, des ballets et des noëls. Son *Ramelet moundi* (*Petit rameau toulousain*), publié en 1617, a été souvent réédité de son vivant et après sa mort.

GOUDIMEL (Claude), musicien français du XVIe siècle, né à Besançon vers 1505, massacré à Lyon en 1572, à la Saint-Barthélemy, comme huguenot. Ses premières œuvres parurent entre 1549 et 1554. En 1557 il vivait à Metz parmi les huguenots, et il publia à cette date les dernières œuvres, un *Magnificat* et quatre *Messes,* qu'il ait composées pour le culte catholique. Goudimel retourna ensuite à Besançon, puis à Lyon où il périt. L'œuvre de Goudimel comprend essentiellement : des chansons publiées dans les anthologies de Du Chemin et de Le Roy et Ballard, des chansons à cinq voix (1572), des chansons insérées dans la *Fleur des chansons* (1574), des odes à quatre parties tirées des *Amours de Pierre de Ronsard,* les odes d'Horace (*Quinti Horatii Flacci odæ ad rhythmos musicos reductæ*) et les *Chansons spirituelles de Marc-Antoine de Muret* (1555), les *Psaumes de David mis en musique en forme de motets à seize voix* (1562), les *Psaumes mis en rimes françaises par Clément Marot et Théodore de Bèze,* cinq *Messes,* de nombreux motets, un *Canticum beatæ Mariæ Virginis ;* etc.

GOUDIN (Matthieu-Bernard), mathématicien et astronome français, né et mort à Paris (1734-1817). Il remplit diverses fonctions à la cour des aides, au grand conseil et au parlement, et employa ses loisirs à l'étude des mathématiques. Il composa avec son ami Dionis du Séjour : *Traité des courbes algébriques* (1756) ; *Recherches sur la gnomonique* (1761), et *Traité des propriétés communes à toutes les courbes* (1778). Goudin a publié seul : *Mémoire sur les éclipses de soleil* (1761) ; *Mémoire sur les usages de l'ellipse dans la trigonométrie sphérique* (1797) ; *Théorie de la distance d'un point à un autre sur la surface d'un solide de révolution* (1812) ; etc.

GOUDJERATE. Géogr. V. GUJRAT.

GOUDOK n. m. Violon grossier, sorte de balalaïka en usage chez les Russes.

GOUDRELLE [*drèl'*] n. f. Couteau de poche de mauvaise qualité. (Dialectal.)

GOUDRON n. m. (de l'arabe *gatran* ou *gitran* par l'intermédiaire du provençal *çatran*). Techn. Substance de nature résineuse et empyreumatique, obtenue par la distillation de la houille et des bois.

— Minér. *Goudron minéral,* Sorte de bitume.

— ENCYCL. Le *goudron* est le produit de la distillation sèche d'un grand nombre de matières organiques. Il est liquide, huileux et visqueux, de couleur brune ou noire ; son odeur est empyreumatique ; sa densité est supérieure à 1, et il est insoluble dans l'eau. Il brûle avec une flamme fumeuse.

Le *goudron de houille* (ou *coaltar*), sous-produit de la fabrication du gaz d'éclairage, est traité en vue de la séparation de ses principaux constituants qui sont des matières premières d'une importance considérable pour les industries des solvants, des colorants, des explosifs et des produits pharmaceutiques.

Le goudron séparé par décantation des eaux ammoniacales est d'abord déshydraté pour éviter la formation de mousses, puis distillé. On recueille généralement les fractions suivantes : 1° des *huiles légères* bouillant au-dessous de 170°, contenant surtout les benzols (benzène, toluène, xylènes) ; 2° des *huiles moyennes,* entre 170° et 240°, contenant les phénols (phénol, crésols, xylénols) et des bases pyridiques (les premiers sont extraits par la soude, et les bases par un acide) ; 3° les *huiles lourdes intermédiaires,* entre 240° et 270°, et les *huiles anthracéniques,* de 270° à 360°, qui laissent les unes et les autres déposer par cristallisation le naphtalène, l'anthracène, le carbazol, etc. Le résidu de la distillation constitue le brai, *dur* ou *mou,* tenant une forte proportion de carbone libre et utilisé pour le goudronnage des routes, la fabrication de vernis, et parfois comme combustible.

Le *goudron de bois* ou *goudron végétal* s'obtient par la carbonisation des bois, ou par leur distillation. Le premier est noir, assez liquide ; il renferme de la naphtaline, et laisse par distillation un résidu fusible. Le second est clair, un peu visqueux, et renferme de la paraffine ; en particulier, le hêtre donne la *créosote.*

D'autres goudrons, ceux des *fours à coke,* de *métallurgie,* de *tourbe,* de *lignite,* de *schistes,* etc., reçoivent aussi des applications industrielles. Le *goudron animal* (*huile animale de Dippel*) se produit dans la distillation des os. C'est une source de produits pyridiques et quinoléiques. V. COULEUR.

— Pharm. On emploie surtout en thérapeutique humaine le *goudron végétal* ou *goudron de pin, goudron de Norvège ;* le *coaltar* ou *goudron de houille* étant réservé à la thérapeutique vétérinaire et arboricole, ou utilisé comme désinfectant. Le goudron est un balsamique antiseptique anticatarrhal.

L'*eau de goudron* s'obtient en faisant macérer vingt-quatre heures dans un litre d'eau 5 gr. de goudron divisé dans 15 gr. de sable siliceux ; elle s'emploie comme boisson.

GOUDRONNAGE [*dro-naj'*] n. m. Action de goudronner, de recouvrir de goudron des cordages, des toiles, des planches, etc., pour les préserver de l'humidité. || *Goudronnage des routes,* Opération consistant à répandre sur les routes et les chaussées macadamisées du goudron liquide pour empêcher le soulèvement de la poussière.

— ENCYCL. Trav. publ. Des différents systèmes préconisés pour éviter la dispersion de la poussière soulevée sur les routes macadamisées par la circulation automobile, celui qui a donné les meilleurs résultats est le *goudronnage,* dont un médecin de Monaco, le docteur Guglielminetti, a eu le premier l'idée en 1902.

Cette opération doit toujours être précédée d'un nettoyage et d'un brossage énergique de la chaussée, et l'on coule alors le goudron que l'on étend au moyen de raclettes ou de brosses. Le goudron dont on se sert généralement est du goudron de houille ou coaltar. Répandu à chaud ou chauffé après l'épandage par le moyen d'un brasero portatif qu'on promène à sa surface, le goudron pénètre plus ou moins profondément et forme avec l'empierrement un tout homogène, compact, assez résistant, et dont l'imperméabilité supprime au moins temporairement la poussière.

On utilise sur les grandes voies une machine qui fait seule, et en n'employant que deux hommes pour sa manœuvre, toutes les opérations successives du goudronnage : nettoyage de la chaussée par aspiration des poussières et des graviers, décapage sous jet de vapeur surchauffée, saponification et épandage du goudron, épandage des graviers enlevés dans la première opération et cylindrage.

GOUDRONNER [*dro-né*] v. tr. Enduire de goudron.

GOUDRONNERIE [*dro-ne-rî*] n. f. Lieu où l'on prépare, où l'on conserve le goudron.

GOUDRONNEUR [*dro-neur*] n. m. Ouvrier qui prépare ou qui emploie le goudron.

GOUDRONNEUX [*dro-neû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature du goudron.

— N. f. Machine à goudronner.

GOUDRONNIER [*dro-ni-é*] n. m. Qui fabrique ou vend du goudron.

GOUDRONNIÈRE n. f. Techn. Emplacement où l'on fait le goudron dans les bois.

— Méd. Appareil produisant des émanations de goudron.

GOUESNACH, comm. du Finistère, arrond. et à 8 kil. de Quimper ; 1.075 hab.

GOUESNOU [*ghou-èz'*], comm. du Finistère, arrond. et à 7 kil. de Brest ; 1.380 hab. Ch. de f. départementaux du Finistère. Eglise du XVIe siècle. Pardon très fréquenté.

GOUET [*ghou-è*] n. m. (du lat. vulg. *gubius,* gouge). Grosse serpe à l'usage des bûcherons, vignerons, etc.

— Bot. Variété de cépage de la Savoie, dit aussi GOUAIS. || Nom vulgaire de l'*arum.*

Gouet.

GOUET (Amédée), historien français, né à Versailles en 1817, mort à Paris en 1869. Il essaya dans une *Histoire nationale de France* (1864-1868), poursuivie jusqu'à la Renaissance, de mettre en lumière le rôle du peuple à côté de celui de la royauté dans la formation de la France.

GOUÉZEC, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kil. de Châteaulin ; 2.160 hab.

GOUFFÉ (Armand), chansonnier français, né à Paris en 1775, mort à Beaune en 1845. Il devint, sous le Directoire, sous-chef au ministère des finances, et s'affilia, en 1796, à la Société gastronomique et littéraire des *Dîners du Vaudeville,* d'où sortit le *Caveau* moderne. Il y acquit une prompte célébrité par ses chansons pleines de rondeur et de bonhomie, où il célèbre les joies épicuriennes. Ses chansons parurent en quatre « ballons » : *le Ballon d'essai* (1802) ; *le Ballon perdu* (1804) ; *Encore un ballon* (1807) ; *le Dernier ballon* (1812).

GOUFFIER (Adrien), prélat français, né dans le dernier quart du XVe siècle, mort à Villedieu-de-l'Indre en 1523. Fils de Guillaume Gouffier, sieur de Boisy en Forez, d'où le nom qu'on lui donna de « cardinal de Boisy », il devint évêque de Coutances (1510). François Ier, qui en avait fait son grand aumônier, lui obtint le cardinalat (1515). Il fut légat du pape en France (1519-1520), évêque d'Albi (1519), et il cumula les revenus de plusieurs abbayes importantes. Il avait eu une fille naturelle, que longtemps après sa mort François Ier légitima (1543).

GOUFFIER. Biogr. V. BONNIVET, et CHOISEUL-GOUFFIER.

GOUFFOURT [*four*] n. m. Javeline du XIVe-XVe siècle. (On disait aussi CONFORT.)

GOUFFRE n. m. (du gr. *kolpon,* sein, golfe). Abîme, précipice : *Tomber dans un* GOUFFRE. || Tournoiement d'eau : *Le* GOUFFRE *du Maelström. Les* GOUFFRES *de la mer.*

— *Fig.* Ce qui engloutit comme un gouffre : *Le* GOUFFRE *du passé. Ils* [les hommes] *vont tous se confondre dans le* GOUFFRE *infini du néant.* (Bossuet.)

Je vais sortir d'un *gouffre* où triomphent les vices.
MOLIÈRE.

|| Se dit des malheurs ou des misères où l'on tombe comme dans un gouffre : *Tomber dans un* GOUFFRE *de maux.* || Se dit encore de tout ce qui amène de grandes pertes, de grands sacrifices : *Ce procès est un* GOUFFRE. *Les villes sont le* GOUFFRE *de l'espèce humaine.* (J.-J. Rousseau.) || *C'est un gouffre d'argent,* C'est une affaire qui réclame de grands débours. || *C'est un gouffre que cet homme-là,* C'est un grand dissipateur.

— SYN. **Gouffre, abîme, précipice.**

— ENCYCL. Géol. V. ABÎME.

GOUGE n. f. (bas lat. *gubia*). Techn. Espèce de ciseau creusé en gouttière, dont se servent les sculpteurs, les menuisiers, les forgerons, les chaudronniers, etc. || Tranchet courbe qui sert au cordonnier pour creuser les talons des chaussures, perpendiculairement à la semelle. || Petit poinçon en fer servant à festonner le fer-blanc. || Partie des ressorts de serrures. || Outil de tourneur dont la partie tranchante est triangulaire et retournée d'équerre sur la tige.

— Archéol. Arme d'hast en usage au moyen âge, et qui était une espèce d'épieu.

— Chir. Ciseau à tranchant demi-circulaire, qui sert à ruginer les os et à enlever les exostoses.

GOUGE [*gouj'*] n. f. (provenç. *gouja*). Dans le Midi, Servante de ferme. || *Fam.* Fille ou femme : *Grandgousier épousa Gargamelle... belle* GOUGE *et de bonne trogne.* (Vx.)

GOUGE DE CHARPEIGNE (Martin), prélat français, né à Bourges vers 1360, mort au château de Beaulieu en 1444. Chanoine de Bourges, trésorier du duc de Berry (1402), évêque de Chartres (1406), chancelier du dauphin, et évêque de Clermont en 1415, il devint chancelier de France en 1422. Il se fit l'artisan du rapprochement avec la Bourgogne. S'étant aliéné le favori du roi, J. Louvet, il fut remplacé à la chancellerie (1425), y revint grâce à Richemont (1427), mais fut disgracié avec celui-ci (1428).

GOUGÉ [*jé*], **E** adj. Mar. *Pomme gougée,* Morceau de bois de la forme d'une pomme, muni extérieurement d'une cannelure circulaire.

GOUGEARD (Auguste), marin français, né en 1827, mort à Paris en 1886. Sorti de l'Ecole navale, il se distingua en Crimée. A la fin de 1870 général de brigade au titre auxiliaire, il servit sous Chanzy et se distingua à la bataille du Mans. Il devint capitaine de vaisseau en 1873, conseiller d'Etat en 1879, et ministre de la marine dans le cabinet Gambetta (1881-1882). On a de lui : *Deuxième armée de la Loire, division de l'armée de Bretagne* (1871) ; *la Marine de guerre, ses institutions militaires depuis son origine jusqu'à nos jours* (1877) ; *les Arsenaux de la Marine* (1882) ; *la Marine de guerre, cuirassés et torpilleurs* (1884) ; etc.

GOUGELHOF [*ghou-ghê-lof*], **GOUGELHOPF, GUGELHUPF, KOUGELHOF** ou **KOUGLOF** n. m. Gâteau alsacien fait en forme de couronne, avec de la farine, des œufs, du beurre, du lait, des raisins, etc.

— ENCYCL. Pour faire un *gougelhof,* mettre 500 gr. de beurre fin dans une terrine, le ramollir en le travaillant avec la spatule, ajouter un œuf puis le même volume de farine et continuer jusqu'à concurrence de dix œufs et 500 gr. de farine. Bien homogénéiser la pâte en la travaillant quelque temps ; faire dissoudre 12 gr. de levure de bière dans un peu d'eau, ajouter 10 gr. de sel, 10 gr. de sucre, et répandre le tout sur la pâte. Ajouter alors 75 gr. de raisins de Malaga épluchés et que l'on aura fait tremper dans un peu de kirsch et d'eau tiède ; remplir à mi-hauteur un ou deux moules à babas, laisser lever, puis cuire et saupoudrer de sucre au sortir du four.

GOUGENOT DES MOUSSEAUX (Henri-Roger), écrivain français, né à Coulommiers (Seine-et-Marne) en 1805, mort en 1876. Légitimiste et catholique ardent, il a publié, entre autres ouvrages : *l'Emancipation des colonies françaises* (1844) ; *Mœurs et pratiques des démons* (1854) ; *la Magie au XIXe siècle* (1860) ; *le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens* (1869), ouvrage qui fit un certain bruit ; etc.

GOUGER [*jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il gougea. Nous gougeons.*) Travailler le bois à la gouge.

GOUGÈRE n. f. Gâteau fait avec de la farine, du beurre, des œufs et du fromage.

— ENCYCL. Pâtiss. Mettre dans une casserole un demi-litre d'eau, une pincée de sucre en poudre, une pincée de sel et 125 gr. de beurre. Faire bouillir. Ajouter peu à peu 125 gr. de farine et faire dessécher comme la pâte à choux. Ajouter un à un cinq œufs et, par pincée, du fromage gras de Gruyère (125 gr.). Quand la pâte est mollette, en former des couronnes sur une plaque de tôle ; dorer ces couronnes et les saupoudrer de fromage découpé en petits morceaux. Ciseler au couteau et faire cuire dans un four un peu chaud.

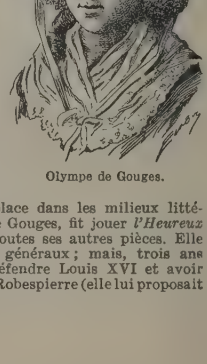

Olympe de Gouges.

GOUGES (Marie-Olympe GOUZE, dite DE), dame AUBRY, femme de lettres et révolutionnaire française, née à Montauban en 1748, guillotinée à Paris en 1793. Fille, dit-on, de Lefranc de Pompignan, elle épousa, très jeune, un commerçant enrichi, Aubry, qui mourut peu après ; elle vint à Paris, se fit une place dans les milieux littéraires sous le nom d'Olympe de Gouges, fit jouer *l'Heureux naufrage,* mais se vit refuser toutes ses autres pièces. Elle s'enthousiasma pour les états généraux ; mais, trois ans plus tard, pour avoir voulu défendre Louis XVI et avoir écrit une lettre de reproches à Robespierre (elle lui proposait

de se jeter à l'eau en sa compagnie), elle fut condamnée à mort.

GOUGETTE [*jèt'*] n. f. Techn. Petite gouge.

GOUGH (Richard), archéologue anglais, né à Londres en 1735, mort à Enfield (Middlesex) en 1809. Il a publié une *Topographie britannique* (1768), *les Monuments funéraires de Grande-Bretagne* (1786-1799), une édition de la *Britannia* de Camden (1789), une traduction des *Mille et une nuits* (1798), et divers traités d'archéologie, de numismatique, etc.

GOUGH (sir HUGH, vicomte), feld-maréchal anglais, né à Woodstone (Limerick) en 1779, mort à Sainte-Hélène (comté de Dublin), en 1869. Entré dans l'armée anglaise en 1793, il servit au Cap, aux Antilles, aux Indes, puis en Portugal, se distingua à Talavera (1809), et à Vittoria (1812). Envoyé en Chine en 1841, il s'empara des forts de Canton et signa le traité de paix de Nankin (1842). En 1848, il fut nommé commandant en chef aux Indes où il réprima la révolte des Mahrattes, et écrasa les Sikhs (1849). Il devint général en 1854 et feld-maréchal en 1862.

GOUGH (sir HUBERT DE LA POER), général anglais, né en 1870. Il commandait le 1er corps d'armée sur le front français en 1915 et la 5e armée britannique pendant la bataille de la Somme en 1916 et, de nouveau, lors de l'attaque allemande de mars 1918, devant Cambrai, Péronne et La Fère.

GOUILLE [*gouy'*] n. f. Pop. *Envoyer à la gouille*, Envoyer au diable; jeter au rebut. || Flaque d'eau. (Dialectal.) [En ce sens, on dit aussi GOUILLAT n. m.]

GOUILLON [*gou-yon*] n. m. *Pop.* Gamin.

GOUIN n. m. (de *gouine*). Mauvais garnement.

Gouin ou **Le Gouin** (JEAN), surnom donné aux marins, et dérivé soit du nom propre breton très répandu *Jean* LE GWEEN (Jean le Blanc), soit de *gwin* (eau-de-vie), soit du nom commun précédent.

GOUINCHE n. f. Cépage rouge, cultivé dans le département de l'Isère.

GOUINE n. f. (peut-être de *gouge*). *Pop.* Femme de mauvaise vie.

Gouine (RACE). Zootechn. V. BORDELAIS.

GOUJARD [*jar'*] n. m. *Pop.* Ouvrier ferblantier.

GOUJAT [*ja*] n. m. (provençal *goujat;* de même origine que *gouge*). Milit. Valet d'armée. (Vx.) || Homme grossier, mal élevé : *Le duc d'Elbeuf était appelé dans sa maison même « le* GOUJAT *», tant sa conduite était indécente avec les femmes et familière avec les valets.* (Mme de Caylus.)

— Constr. Apprenti maçon, qui porte le mortier et les matériaux nécessaires à l'ouvrier maçon. || Garçon de ferme. || Ouvrier d'un feu d'affinerie qui est chargé des travaux les plus secondaires.

— ALLUS. LITTÉR. :

Mieux vaut *goujat* debout qu'empereur enterré,

vers de LA FONTAINE, dans *la Matrone d'Ephèse*. (On y fait allusion pour marquer que la vie est le premier des biens.)

GOUJATERIE [*rî*] n. f. Caractère, action de goujat.

GOUJATISME [*tissm'*] n. m. Caractère de goujat.

GOUJET (l'abbé Claude-Pierre), écrivain français, né et mort à Paris (1697-1767). Il entra dans l'ordre des Oratoriens. Peu après, il fut nommé chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital. Erudit de premier ordre et compilateur acharné, Goujet a laissé plus de soixante ouvrages. Parmi les principaux, nous citerons : *Vies des saints* (1730); *Supplément au Dictionnaire de Moreri* (1735); *Suite de la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de Dupin (1736); *Dissertation sur l'état des sciences en France depuis la mort de Charlemagne...* (1737), couronné par l'Académie des inscriptions; édition du *Dictionnaire de Richelet* (1738); et surtout la *Bibliothèque française ou Histoire littéraire de la France*, en 18 vol. (1740 et ann. suiv.), son ouvrage le plus connu, qui s'étend jusqu'au XVIIIe siècle. C'était un janséniste convaincu, fervent apôtre du diacre Pâris.

GOUJON n. m. (de *gouge*). Techn. Pièce de métal ou de bois destinée à lier ou à assembler deux ou plusieurs pièces de machine ou de charpente, deux pierres de taille, un poteau et le dé qui lui sert de base, etc. || Axe sur lequel tourne une poulie. || Petite tringle terminant une grille et servant à sceller celle-ci dans un mur. || Tige cylindrique filetée, vissée d'un côté dans une pièce massive et servant au serrage par écrou, sur cette pièce, d'un organe accessoire.

— Télégr. électr. Nom donné à des pièces d'acier qui, dans l'appareil télégraphique Hughes, sont logées dans une boîte cylindrique en laiton et dont la queue se présente au-dessus des vingt-huit leviers correspondant aux touches du clavier, tandis que la tête affleure à la partie supérieure du couvercle soulevant la lèvre du chariot et envoyant un courant sur la ligne.

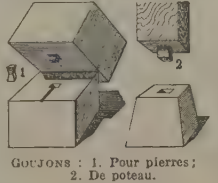

GOUJONS : 1. Pour pierres; 2. De poteau.

— ENCYCL. Techn. Les *goujons* employés dans la construction des machines sont des pièces taraudées aux deux bouts. La partie intermédiaire, pour faciliter le serrage, est carrée ou hexagonale. On emploie ces pièces pour fixer une partie mobile et peu épaisse à une autre fixe et de plus grande épaisseur. Souvent, ces pièces reçoivent un écrou dont une face presse la partie que l'on veut fixer.

GOUJON n. m. (lat. *gobio*). Genre de poissons de la famille des cyprinidés. || *Goujon de mer*, Nom vulgaire des *gobies*.

— Pop. *Faire avaler le goujon à quelqu'un*, Le faire tomber dans un piège; lui faire avaler une bourde.

— ENCYCL. Le genre *goujon* comprend des poissons allongés, à nageoires dorsale et anale courtes, à mâchoire inférieure munie de deux barbillons. L'espèce type est le goujon commun (*gobio fluviatilis*), qui ne dépasse guère 15 cm. de long, et dont le dos offre des reflets jaunes, bruns et bleus. Répandu dans toute l'Europe et le nord de l'Asie, il vit par troupes dans les eaux fraîches, courantes et limpides, et fraye plusieurs fois d'avril à mi-août : l'incubation des œufs dure un mois. Les goujons remontent au printemps des lacs dans les cours d'eau pour y frayer; il leur faut trois ans pour atteindre toute leur taille. Assez voraces, ils vivent de vers, de larves, de petits mollusques; leur chair est très estimée. Suivant les régions, le goujon est appelé : *galin, goiffon* ou *goifon, goifin, goffi, jol, tragan, chabroua;* etc.

Goujon.

La meilleure amorce à employer pour pêcher le goujon est le ver de vase ou le petit ver de terreau; on se sert d'une ligne très fine, qu'on laisse traîner de 10 cm. sur le fond. Parfois on utilise deux hameçons montés sur crin et fixés à chaque extrémité d'une petite fourche en fil de laiton dite *balance*. On le capture aussi à la *carafe*.

GOUJON (Jean), sculpteur français de la Renaissance, originaire de Normandie, né vers 1510, mort à Bologne entre 1564 et 1568. Ses premières œuvres authentiques sont à Rouen : ce sont les sculptures des portes de Saint-Maclou et la tribune des orgues de la même église (1541). Trois ans plus tard, il sculpte à Paris le jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est là que se trouvaient les *Evangélistes*, aujourd'hui au Louvre; une *Notre-Dame de pitié* et six têtes de *Chérubins* qui n'ont pas survécu à la destruction du jubé. Le plus important fragment de ce grand travail est la *Déposition de la croix*, qui est allée rejoindre les *Evangélistes* au musée du Louvre. De 1544 à 1547, Goujon décore le château d'Ecouen, pour le connétable Anne de Montmorency. Des *Renommées, la Victoire ailée, la Foi, le Sacrifice d'Abraham*, sont les pages les plus célèbres exécutées à Ecouen. En 1547, l'artiste compose l'illustration du *Vitruve de Jean Martin*. De 1547 à 1549, Goujon s'occupe de la Fontaine des Nymphes, ou Fontaine des Innocents. Les sculptures du soubassement furent détachées du monument dès 1812 et transportées au Louvre. Les *Nymphes*, au nombre de cinq, sculptées par Goujon (la sixième est de Pajou et date de la fin du XVIIIe s.) allient la simplicité à la grâce. Vers le même temps, l'artiste travaille à la façade de l'hôtel Carnavalet et au château d'Anet. De 1550 à 1562, Goujon est occupé à la décoration du Louvre, sous la direction de Pierre Lescot. Il donne les célèbres *Cariatides* de la salle dite « des Antiques », et les trois œils-de-bœuf de la cour du Louvre représentant *l'Histoire, la Gloire et la Renommée, la Guerre désarmée et la Paix*. Le nom de Jean Goujon figure sur les comptes de dépenses du Louvre jusqu'en 1562. Goujon, qui était huguenot, paraît avoir quitté la France pour se réfugier à Bologne.

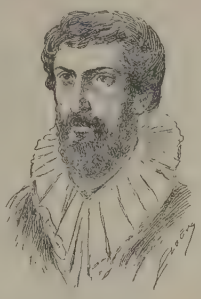
Jean Goujon.

GOUJON (Jean-Marie-Claude-Alexandre), conventionnel français, né à Bourg en 1766, mort à Paris en 1795. Il débuta dans la marine, séjourna à l'île de France, revint en France, s'enthousiasma pour la Révolution, prononça de Mirabeau un éloge qui le mit en vue. Député suppléant à la Convention il y remplaça Hérault de Séchelles en 1794. Ayant soutenu l'insurrection du 1er prairial de l'an III, il fut arrêté, condamné à mort, et se poignarda dans sa prison.

GOUJONNAGE [*jo-naj'*] n. m. Opération qui consiste à mettre en place des goujons d'assemblage.

GOUJONNER [*jo-né*] v. tr. Assembler avec des goujons : GOUJONNER *un carter d'automobile*.

GOUJONNER [*né*] v. tr. *Pop.* Duper : GOUJONNER *un naïf*.

GOUJONNIER [*jo-ni-é*] n. m. Petit épervier à mailles serrées, utilisé pour la pêche du goujon.

GOUJONNIÈRE [*jo-ni-èr'*] adj. f. Ichtyol. *Perche goujonnière*, Nom vulgaire de la gremille.

GOUJONNOIR [*jo-noir*] n. m. Outil de tonnelier, sorte de crapaudine servant à supporter le travail qu'il exécute.

Goujonnoir.

GOUJURE n. f. (de *goujer*). Cannelure destinée à recevoir les estropes ou garnitures des poulies, caps de mouton. || *Goujure d'un chouque*, Entaille faite de chaque côté de ce chouque pour y passer l'itague.

GOULA, déesse de la Médecine chez les Babyloniens et les Assyriens. (Elle est représentée assise sur un trône, un chien couché auprès d'elle.)

GOULACHE ou **GOULASCH** n. f. (mot hongrois). Bœuf à la hongroise, c'est-à-dire préparé avec des oignons hachés, bouquet garni, poivre rouge, ail, grains de cumin, marjolaine, muscade, etc., et cuit pendant trois ou quatre heures. (La sauce est additionnée de bouillon, et liée avec un peu de farine.)

GOULAINE (**Basse-**), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 6 kil. de Nantes, sur la Loire, près du *canal de Goulaine*, qui draine les marais tourbeux de la région; 1.175 hab. Ch. de f. d'intérêt local.

GOULAINE (**Haute-**), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 10 kil. de Nantes; 1.295 hab. Ch. de f. économ. de l'Anjou. Château des XVe-XVIIe siècles.

GOULARD ou **GOULART** (Simon), théologien protestant français, né à Senlis en 1543, mort à Genève en 1628. Pasteur à Genève en 1571, succéda à Théodore de Bèze. Il faut citer parmi ses nombreux ouvrages : *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* (1576); *Recueil des choses mémorables advenues sous la Ligue* (1587-1590), sous le pseudonyme de SAMUEL DU LIS; *Histoires admirables de notre temps* (1607). On lui doit une continuation de l'*Histoire des martyrs*, de Crespin. — Son fils, Simon **Goulard**, né à Genève en 1576, mort à Frederickstadt (Slesvig) en 1628, fut pasteur de l'église wallonne d'Amsterdam et fut exilé avec les chefs des remonstrants. On lui doit : *Brief traité de la grâce de Dieu envers les hommes* (1616); *Traité de la Providence de Dieu* (1627).

GOULARD (Marie-Thomas-Eugène DE), homme politique français, né et mort à Versailles (1808-1874). Avocat à Paris, député des Hautes-Pyrénées en 1847, puis à la Législative (1849), député à l'Assemblée nationale (1871), plénipotentiaire aux conférences de Francfort, puis ministre de France en Italie (1871), ministre du commerce (1872), ministre des finances (1872), il procéda aux opérations de l'emprunt pour la libération du territoire occupé. Ministre de l'intérieur (1872-1873), il contribua à la chute de Thiers (24 mai).

GOULAS (Nicolas), mémorialiste français, né à Paris en 1603, mort au château de La Mothe en Brie en 1686. Il a laissé des *Mémoires* sur son époque (1627 à 1651). C'est le principal historien de Gaston d'Orléans, de ses complots. Il nous renseigne également sur la Fronde.

GOULBARGA. Géogr. V. GULBARGA.

GOULBURN, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), près des sources du Wollondilly; 15.000 hab. Ch.-lieu de comté. Mines de cuivre et d'argent; carrières de marbre, d'ardoise et de calcaire; centre d'agriculture et d'élevage.

GOULBURN (Henry), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1784, mort à Betchworth House (Surrey), en 1856. Il fut secrétaire d'Etat pour l'Irlande en 1808, sous-secrétaire à l'intérieur, puis à la guerre de 1812 à 1821. Chancelier de l'Echiquier de 1828 à 1830, secrétaire d'Etat de l'intérieur en 1834, chancelier de l'Echiquier de 1841 à 1846, enfin, commissaire des biens de l'Eglise protestante, Goulburn se signala par son intolérance.

GOULD n. m. Métrol. V. GULDEN.

GOULD (John), naturaliste anglais, né à Lyme-Regis (Dorsetshire) en 1804, mort à Londres en 1881. Il a étudié, en de nombreux voyages, la faune australienne, à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages : *les Oiseaux d'Australie* (1851); *les Mammifères d'Australie* (1845).

GOULD (Benjamin Apthorp), astronome américain, né à Boston en 1824, mort à New-York en 1896. Il accomplit de remarquables travaux de géodésie, devint directeur de l'observatoire d'Albany de 1856 à 1859, et fut chargé, en 1868, de l'organisation de l'observatoire de Cordoba (République Argentine), dont il devint directeur. Gould a fondé à Cambridge (Massachusetts) et a longtemps dirigé le *Journal astronomique*. Il a publié : *Rapport sur la découverte de la planète Neptune* (1850); *Discussion des observations faites par l'expédition astronomique des Etats-Unis au Chili, pour déterminer la parallaxe du soleil* (1856); etc., et a dressé des cartes du ciel très estimées.

GOULD (sir Francis Carruthers), dessinateur anglais, né à Barnstaple en 1844, mort à Upway Porlock (Somerset) en 1925. Fils d'un architecte, il a donné des caricatures politiques au *Sketch*.

GOULE n. f. (lat. *gula*). *Pop.* Bouche, gueule.

GOULE n. f. (de l'arabe *ghul*, fondre impétueusement). Mythol. orientale. Démon femelle analogue aux djinns. (Horribles, mais se transformant pour séduire les hommes, elles détournaient les voyageurs de leur chemin, les égorgeaient et buvaient leur sang.)

GOULÉE [*lé*] n. f. (du lat. *gula*, gueule). *Pop.* Grosse bouchée :

Ce maudit animal vient prendre sa *goulée*.
LA FONTAINE.

— Agric. Dans certaines parties de la France, Superficie de terre qui est suffisante pour donner une récolte annuelle capable de nourrir une personne seule.

— PROV. **Brebis qui bêle perd sa goulée**, En parlant beaucoup à table on perd le temps de manger; et *Fig.* En parlant beaucoup on perd son temps.

GOULET [*lè*] n. m. (de *gueule*). Mar. Entrée étroite d'un port, d'une rade : *Le* GOULET *de Brest*.

— Artill. Orifice par lequel la fusée communique avec l'intérieur d'une bombe. (On dit plus ordinairement ŒIL.)

— Géogr. Passage étroit dans les montagnes : *Les grands et les petits* GOULETS *du Dauphiné*.

— Pêch. Chacune des ouvertures coniques garnissant l'intérieur des verveux, et par où le poisson pénètre sans pouvoir ensuite ressortir.

GOULETTE n. f. V. GOULOTTE.

— N. m. pl. Techn. Nom donné aux pierres plates dont on garnit le fond des fours à chaux où l'on brûle du bois.

GOULETTE (LA) [en arabe **Bordj el-Aïona**], ville maritime de la Tunisie; 9.260 hab. Port fortifié de Tunis. Ch.-lieu de contrôle civil. La ville (sans doute *l'oppidum Ligulæ* des Romains) touche au N. aux ruines de Carthage; elle est divisée en deux quartiers par le Halg el-Ouâd (Gosier de la rivière), qui relie le lac de Tunis à la Méditerranée, et s'ouvre sur une rade vaste et sûre. Station balnéaire (plage de sable fin).

GOULIAFRE n. m. (du lat. *gula*, gueule). *Pop.* Grand glouton.

GOULIEN, comm. du Finistère, arrond. et à 37 kil. de Quimper, dans la presqu'île de Douarnenez; 1.090 hab. Menhir, tombelles.

GOULIER [*li-é*] n. m. Mâchoire inférieure et partie antérieure du cou du porc, en Normandie.

GOULIER (Charles-Moyse), officier et savant français, né à Richelieu (Indre-et-Loire) en 1818, mort à Paris en 1891. Sorti de l'Ecole polytechnique dans le génie, il devint professeur de géodésie et de topographie à l'Ecole d'application de Metz puis de Fontainebleau. Il a imaginé, en topographie, plusieurs méthodes nouvelles consignées dans ses *Instructions pratiques* et ses *Etudes sur les levés topométriques* (1892), ainsi que de nombreux appareils.

l'équerre à prisme, plusieurs tachéomètres, un télémètre, le niveau à collimateur, etc.

GOULINAT (Gabriel), peintre français, né à Tours en 1883. Il exposa dès 1903, au Salon des Artistes français, l'*Enterrement landais*. Il reparut en 1923 à la Société nationale. Talent ferme et vigoureux, il a exposé des paysages de Provence, de Bretagne ou de la région rochelaise, des portraits : *la Porte de Renoir à Cagnes;* les *Barques aux Martigues* (musées nationaux); *Provence* (Petit-Palais); quatre tableaux au musée de Tours, dont *la Femme de l'artiste;* d'autres aux musées de Montauban, Quimper, Douai, Alger, etc. En 1922, il a publié *la Technique des peintres.*

GOULOT [*lo*] n. m. (du lat. *gula*, gueule). Col de bouteille ou de vase, dont l'entrée est étroite : *Le* GOULOT *d'une dame-jeanne.*

— *Pop.* Bouche, gosier.

GOULOTERIE [*rî*] n. f. Syn. peu us. de GOBELETERIE.

GOULOTTE [*lot'*] ou **GOULETTE** [*lèt'*] n. f. Petite rigole pour l'écoulement des eaux.

— *Pop.* Bouche.

— Techn. Conduite inclinée où des matières liquides, pâteuses, pulvérulentes ou en petits morceaux (mortier, charbon, gravier, etc.) se déplacent par gravité.

GOULT, comm. du Vaucluse, arrond. et à 15 kil. de Cavaillon, près du Calavon ; 1.000 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise romane. Exploitation de l'ocre.

GOULU, E adj. (du lat. *gula*, gueule). Qui se jette avidement sur, qui est vorace : *Un enfant* GOULU ; et substantiv. : *Un* GOULU. *Une* GOULUE.

— Fig. : *A présent, je suis* GOULU *de gloire, de considération.* (A. Daudet.) || Insatiable, intransigeant :

C'est que chacun n'a pas cette amitié *goulue,*
Qui n'en veut que pour soi.
MOLIÈRE.

— N. f. pl. Techn. Sorte de tenaille de serrurier, à larges mâchoires.

— SYN. **Goulu, glouton, goinfre, gourmand.**

— ANTON. **Frugal, sobre, tempérant.**

GOULÛMENT [*man*] adv. D'une façon goulue.

GOUM n. m. (mot arabe). Famille, tribu, chez les Arabes. || Milit. Nom donné aux formations militaires supplétives recrutées au Maroc parmi les autochtones.

— ENCYCL. Milit. Encadrés par des officiers et des sous-officiers français, les *goums* constituent une force de police intérieure mise à la disposition du résident général français au Maroc par le général commandant supérieur. Ils comprennent des forces territoriales (infanterie, cavalerie, sahariens) et des réserves générales organisées en unités tactiques ou *tabors* (v. TABOR), de la valeur d'un bataillon, qui peuvent être appelées à participer à des campagnes hors du Maroc. Dans ces formations, le terme *goum* désigne l'unité tactique et administrative de base de la valeur d'une compagnie. Leur magnifique conduite au service de la France dans les combats de la Seconde Guerre mondiale leur a valu, en 1950, l'attribution d'un drapeau. En A.-O. F. et en A.-E. F., le goum est recruté parmi les nomades sahariens, et opère avec les unités méharistes.

GOUMI n. m. Bot. Nom japonais d'une espèce d'éléagne. (Le goumi [*elæagnus longipes*] est comestible.)

GOUMIER [*mi-é*] **n. m.** Cavalier ou fantassin faisant partie d'un goum.

GOUMRA ou **GOUMRI** n. m. Mus. Sorte de guitare à deux cordes, en usage chez les populations musulmanes du nord de l'Afrique. (Le fond est formé d'une écaille de tortue sur laquelle est tendu un parchemin.)

GOUNA n. m. (du sanskrit *guna,* qualité). Gramm. sanskrite. Accroissement de la racine, qui consiste dans l'addition d'un *a* bref à la voyelle radicale. (Ainsi, la racine *vid* a pour gouna *vaid,* qui devient *vêd.* On reconnaît aujourd'hui dans le gouna un état ancien de la racine.)

GOUNABAD, ville de la Perse (Khorassan) ; 15.000 hab. Faïences, meubles, broderies.

GOUNARIS (Demétrius), homme politique grec, né à Patras en 1867, exécuté à Athènes en 1922. Avocat il fut élu député de Patras en 1904, et se distingua aussitôt. Ministre des finances en 1908, il démissionna quelques mois après. La Grande Guerre le porta au premier plan de la vie politique en Grèce : après la démission de Venizelos en mars 1915, il devint président du conseil. Il proposa en vain à la Triple-Entente, qui ménageait alors la Bulgarie, l'intervention de la Grèce moyennant la garantie de son intégrité territoriale. Il conseilla alors à Constantin la neutralité, à laquelle la Grèce se tint jusqu'à la chute du roi en 1917. En 1920, après le retour de Constantin, il fut de nouveau président du conseil. Il ne put obtenir le concours des Alliés dans la guerre engagée par Venizelos en Asie Mineure. Il fut entraîné dans le désastre de 1922, traduit par le gouvernement révolutionnaire devant une cour martiale, condamné à mort, et exécuté.

GOUNDAM, localité du Soudan français (Afrique-Occidentale française), sur le *marigot de Goundam,* qui fait communiquer le lac Faguibine avec le Niger. Point stratégique important, la clef du Killi et du Kissou. — Aux environs fut massacrée la colonne Bonnier (1894).

GOUNDOU n. m. Tumeur osseuse des mâchoires, observée exclusivement chez des sujets de race nègre.

GOUNDOULICHT ou **GUNDULITCH** (Ivan), [en ital. **Gondola**], poète ragusain, né et mort à Raguse (1588-1638). Il fut le premier magistrat de la petite république de Raguse. Son œuvre marque l'apogée de la littérature dalmate. Avec Palmotitch et Bounitch, il a fixé la langue littéraire de son pays. Il a écrit des élégies, des psaumes et des œuvres dramatiques. Plusieurs sont perdues. Il nous reste *Ariadne, l'Enlèvement de Proserpine* et *Dubravka,* drame pastoral. Sa composition la plus célèbre est un poème en vingt chants, *Osman,* qui a pour sujet les luttes des chrétiens contre le Croissant (guerre polono-turque de 1621). Cette œuvre, laissée inachevée, eut un grand retentissement en Italie.

GOUNGOUNOUM, cinquième roi de Larsa, en Sumer. Il devint roi de Sumer et d'Akkad, au XXIIe siècle av. J.-C.

GOUNOD [*no*] (*Charles*-François), musicien français, né à Paris en 1818, mort à Saint-Cloud en 1893. Fils d'un peintre de talent, il remporta, en 1839, le grand prix de Rome. Revenu à Paris, il entra comme organiste et maître de chapelle à l'église des Missions étrangères, où il resta trois années. Il donna à l'Opéra *Sapho,* qui n'eut que peu de succès (1851), *la Nonne sanglante* (1854), qui subit un échec. Il se releva avec *le Médecin malgré lui* (1858), et *Faust* (1859), qui ne fut pas apprécié tout d'abord à sa valeur, mais qui, depuis lors, a fait le tour du monde. Il donna ensuite *Philémon et Baucis* (1860) ; *la Reine de Saba* (1862) ; *Mireille,* dont le premier acte peut être considéré comme un chef-d'œuvre (1864) ; *la Colombe* (1866) ; *Roméo et Juliette* (1867). Sa carrière dramatique se complète avec : *Cinq-Mars,* opéra-comique (1877) ; *Polyeucte,* opéra (1878) ; *le Tribut de Zamora,* opéra (1881) ; un remaniement de *Sapho* (1884), la musique écrite pour *les Deux reines de France,* drame de Legouvé (1872), celle de *Jeanne d'Arc,* drame de Jules Barbier (1873), et celle des *Drames sacrés* d'Armand Silvestre et Eugène Morand (1893).

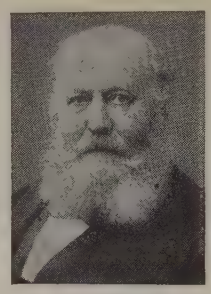
Gounod. — Cl. Pierre Petit.

En dehors du théâtre, il faut mentionner ses trois symphonies, ses délicieuses mélodies vocales, comme *la Sérénade, le Vallon, le Soir ;* ses cantates, comme la « lamentation » de *Gallia,* écrite au lendemain de la guerre de 1870 ; enfin, ses beaux chœurs orphéoniques, et ses chœurs avec orchestre, entre autres *les Chants lyriques de Saül.* Mais c'est surtout comme compositeur de musique religieuse que les tendances persistantes de son mysticisme l'ont servi. Après ses deux grands oratorios, *Rédemption* et *Mors et Vita,* il faut citer : *Tobie,* puis *les Sept paroles du Christ,* le psaume *Sur le fleuve étranger,* la messe de *Requiem,* la messe de Jeanne d'Arc, la messe de sainte Cécile, la messe du Sacré-Cœur de Jésus, la messe orphéonique, la messe *Angeli custodes,* les messes solennelles, les messes brèves, un *Te Deum,* un *Stabat Mater, Jésus sur le lac de Tibériade,* une méditation sur le premier prélude de Bach (*Ave Maria*), des chœurs religieux, des motets, des cantiques, etc. L'influence de Gounod a été profonde non seulement sur les musiciens de sa génération, mais encore sur ceux de nos jours. Il a aidé, à l'issue du règne de Meyerbeer, la musique française à reprendre conscience d'elle-même. Surtout avec ses mélodies — telle *Venise* où passe un pressentiment fauréen— il a été l'initiateur du *lied* dont l'épanouissement avec Chausson, Debussy, Fauré ou Duparc est incomparable.

Admirateur passionné de Mozart, Gounod a publié le « *Don Juan* » *de Mozart* (1890). Après sa mort, a paru sous le titre *Mémoires d'un artiste* (1896) un recueil de notes autobiographiques, de lettres et d'articles. — Gounod fut élu en 1866 membre de l'Académie des beaux-arts.

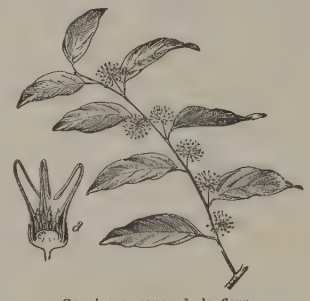
Goupie : *a*, coupe de la fleur.

GOUPIE [*pi*] n. f. Genre de célastracées, comprenant des arbres à feuilles alternes coriaces, à fleurs en fausses ombelles, dont le type est la *goupie glabre* de la Guyane, plante astringente, dont les feuilles sont employées comme topique contre les ophtalmies.

GOUPIL [*pi*] n. m. (lat. *vulpecula,* diminutif de *vulpes,* renard). Renard. (Vx.)

GOUPIL (Adolphe-Jules), peintre français, né à Paris en 1839, mort à Neuilly (Seine) en 1883. Fils de Frédéric-Auguste-Antoine **Goupil,** qui fut attaché comme dessinateur à la manufacture de Sèvres, élève de Henri Scheffer, il a exposé des tableaux de genre : *l'Essai de la robe* (1864) ; *la Fête de la sœur* (1869) ; *les Accordailles* (1874) ; *Dernier jour de captivité de Mme Roland* (1880).

GOUPILLAGE [*pi-yaj'*] **n. m.** Action de goupiller.

GOUPILLE [*piy'*] n. f. Petite cheville de métal, qu'on passe à l'extrémité de certaines pièces pour les fixer sur d'autres pièces qu'elles traversent ou dans lesquelles elles s'emboîtent. || Cordage à l'aide duquel on suspend des poutres ou autres fardeaux entre deux charrettes.

— ENCYCL. Techn. Les *goupilles* sont utilisées en construction mécanique pour immobiliser l'un par rapport à l'autre deux organes de faibles dimensions.

On utilise les *goupilles coniques* ou *cylindriques* coincées soit par le forcement du cône, soit par le serrage dû à une différence de diamètre, et les *goupilles fendues* dont les deux branches repliées empêchent tout mouvement.

Goupille fendue.

GOUPILLEAU de Montaigu (Philippe-Charles-Aimé), conventionnel français, né et mort à Montaigu (Vendée) [1740-1823]. Avocat à Montaigu, député de la Vendée aux états généraux, puis à la Convention, il lutta contre la noblesse dans la première assemblée, contre Robespierre dans la seconde. Membre du Conseil des Cinq-Cents de 1796 à 1797, puis à partir de 1798, il protesta, le 19 brumaire, dans l'orangerie de Saint-Cloud, contre le coup d'Etat de Bonaparte, criant, dit-on, à Aréna : « Frappe, frappe le tyran. » Tenu à l'écart de toute fonction publique depuis ce moment, il fut exilé comme régicide en 1816, mais revint en France dès 1819. — Son cousin **Goupilleau de Fontenay** (1753-1823) fut également député à la Convention et membre du Conseil des Anciens ; il mourut à Montaigu (Vendée).

GOUPILLER [*pi-yé*] v. tr. Fixer avec des goupilles. — Pop. Arranger, confectionner en général.

GOUPILLON [*pi-yon*] n. m. (suivant les uns de *goupil,* renard, parce que le goupillon était autrefois formé par une queue de renard ; suivant d'autres d'un rad. germain *wipp,* mouvoir, qui a donné *guipon, guipillon* et, par corrupt., *goupillon*). Aspersoir, petit bâton en bois ou en métal au bout duquel sont fixées des soies de porc, et qui, à l'église, sert à prendre de l'eau bénite ou à en répandre sur les objets que bénit le prêtre. || Ustensile de métal formé par une sorte de boule creuse et percée de petits trous comme une pomme d'arrosoir et servant au même usage. (Cette boule fixée au bout d'un manche renferme une matière spongieuse qui retient l'eau.)

GOUPILLONS : 1. D'armes (XVe s.) ; 2. Aspersoir ; 3. A bouteilles.

— *Fam.* et en mauv. part. *Le goupillon,* Le parti des prêtres.

— Archéol. Fléau d'armes à plusieurs chaînes. (On a dit aussi FOUET DE GUERRE.)

— Techn. Grosse brosse servant aux cartiers pour prendre la colle. || Bâton garni, dans son travers, de soies de porc, et dont les chapeliers se servent pour arroser le bassin et la feutrière. || Petit bâton (ou double fil de métal retordu) garni de soies animales ou de brins de fil métallique passés en divers sens, et qui sert à nettoyer les pots, les bouteilles, les verres de lampe, etc. || Ecouvette de forgeron.

GOUPILLONNER [*pi-yo-né*] v. tr. Nettoyer avec un goupillon : GOUPILLONNER *des bouteilles.*

GOUPILLONNURE [*pi-yo-nur'*] n. f. Etat de faiblesse de la vigne (On dit aussi GOUPILLURE.) [Peu us.]

GOUPINER [*né*] v. tr. *Pop.* Travailler. || Argot. Voler.

GOUPINEUR n. m. *Pop.* Travailleur. || Argot. Voleur.

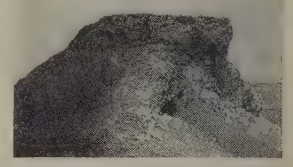
Gour du désert Libyque, près de Dalihel. Cl. Chêne et Longuet.

GOUR (plur., plus employé, de **GARA**) n. m. Nom donné, dans le Sahara, à une butte isolée, débris d'un plateau creusé par l'érosion, à pente raide et à sommet généralement tabulaire.

GOURA n. m. Genre d'oiseaux colombins, de la famille des géotrygonidés, comprenant de gros et magnifiques pigeons ardoisés, à tête surmontée d'une large crête en éventail, formée de barbes fines.

— ENCYCL. Les *gouras,* vulgairement appelés *pigeons couronnés,* habitent les forêts de la Nouvelle-Guinée et des archipels avoisinants. L'espèce la plus commune est le goura couronne (*goura coronata*), répandue dans l'ouest de la Papouasie ; sa chair est très délicate et son beau plumage est très recherché, ainsi que sa crête, pour la plumasserie. Cet oiseau est de la taille d'une forte pintade.

Goura.

GOURABE n. f. Barque de l'Inde, qui porte, comme les ketchs anglais, deux mâts pouvant hisser des voiles carrées. (L'arrière de ces bateaux est plat, et haut ; l'avant, pointu ; ils s'aventurent souvent très loin.)

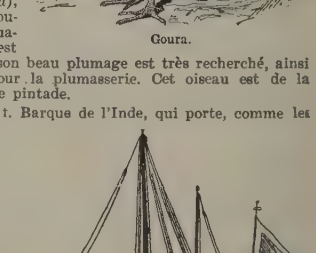
Gourabe.

GOURAGUÉ, prov. de l'Empire d'Ethiopie, séparée du Choa par le cours supérieur de l'Aouache. Populations gallas. Le café est la principale production du pays.

GOURAMI n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre osphronème (*osphronemus olfax*), des îles de la Sonde.

— ENCYCL. Le *gourami* peut atteindre 2 m. de longueur. Sa coloration est très vive. Ses nageoires pectorales ont un rayon allongé en grand filament. Ce poisson se plaît dans les marais herbeux ; au moment de la ponte, il se construit avec des plantes et du mucus un nid ovoïde, où il emmagasine des globules d'air.

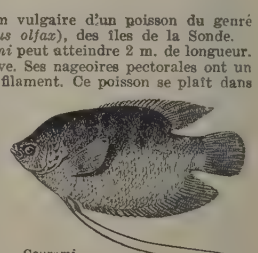
Gourami.

GOURARA, groupe d'oasis du Sahara septentrional, auquel font suite les groupes du *Touat* et du *Tidikelt ;* environ 23.000 hab. répartis en 12 districts. Ch.-lieu

Timimoun. Les oasis du Gourara sont groupées dans un bas-fond (*guerara*) autour d'une vaste *sebkha* (dépression aujourd'hui à sec, mais où se déversaient avant l'époque actuelle les cours d'eau descendus de l'Atlas oranais. Beaucoup d'indigènes réservent la dénomination de *Gourara* aux districts situés à l'ouest et au nord de la sebkha.

GOURARI adj. invar. Se dit, dans le sud de l'Algérie et dans les oasis sahariennes soumises à la France, des pièces d'argent de différents types qui ont servi, jusqu'en 1906, de monnaie d'appoint dans les payements. (Cette monnaie était constituée par des pièces de toutes dates et de toute origine : douros d'Espagne, pièces de cinq francs françaises, anciens thalers de Marie-Thérèse, le tout fréquemment rogné, coupé en morceaux, ou troué pour être mis en chapelets. Afin de retirer de la circulation cette monnaie, le gouverneur général de l'Algérie décida, en 1905, que les indigènes pourraient acquitter l'impôt en argent gourari.)

GOURAS (Jean), général grec, né vers 1770, mort au siège d'Athènes (1827). Dans la guerre de l'Indépendance, il commandait un corps de palikares, et repoussa les Turcs devant l'Acropole (1823) et à Marathon, mais il ne put empêcher la chute de Missolonghi (1826). Chargé de défendre Athènes contre Reschid pacha, sa bravoure fut inutile.

GOURAUD (Henri-Joseph-Eugène), général français, né et mort à Paris (1867-1946). Sorti de Saint-Cyr dans les chasseurs en 1888, il se distingua au Soudan où il concourut à capturer Samory ; capitaine en 1897, il était chef de bataillon deux ans après. Colonel en 1907, il suivait les cours du centre des hautes études militaires et secondait le général Lyautey dans la conquête du Maroc où il se trouvait comme général de brigade au moment où éclatait la Grande Guerre en août 1914. Après avoir commandé une division en Argonne, puis un corps d'armée colonial, général de division en 1915, il remplaçait le général d'Amade à la tête du corps expéditionnaire des Dardanelles où, grièvement blessé devant sa tente, il perdit le bras droit. Rentré en France, sitôt remis de ses blessures il reçut le commandement de la IVe armée, en Champagne, commandement qu'il conserva jusqu'à la fin des hostilités et où il se distingua d'une façon particulière au cours de la bataille défensive du 15 juillet 1918, puis de la bataille offensive qui suivit, en collaboration avec l'armée américaine. Toutefois, en 1916-1917, il fit un court séjour au Maroc comme résident général, pendant que le général Lyautey exerçait les fonctions de ministre de la guerre. Haut commissaire de France en Syrie de 1919 à 1923, il eut à pacifier ce pays et à réprimer les révoltes de la région de Damas et de la Cilicie où un véritable état de guerre existait avec la Turquie. Rapatrié en 1923 et remplacé à Beyrouth par le général Weygand, Gouraud fut alors nommé gouverneur de Paris (j. 1937) et membre du Conseil supérieur de la guerre. Il est un des généraux les plus populaires de la Grande Guerre.

Gouraud. — Cl. Meicy.

GOURAY (Le), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 43 kil. de Dinan ; 1.560 hab. Ch. de f. des Côtes-du-Nord.

GOURAYA, comm. d'Algérie, départ. et arrond. d'Alger, sur la Méditerranée, entre Cherchell et Ténès ; 4.800 hab.

GOURBET [*bè*] n. m. Nom de l'*arundo arenaria* ou *roseau des sables*, dans les Landes.

GOURBEYRE, bourg de la Guadeloupe (Antilles françaises), arrond. et à 7 kil. de La Basse-Terre ; 3.360 hab.

GOURBI n. m. Cabane, hutte de branchages, de clayonnage, de terre sèche, utilisée par des Arabes.

— Encycl. Les *gourbis* sont d'habitude enterrés partiellement, de façon à n'avoir besoin d'autre charpente que celle de leur toiture, conique ou formée de deux pans appuyés à une faîtière. Dans les murailles, formées de clayonnage, on ménage une porte et une fenêtre. Les gourbis ont l'avantage d'être chauds l'hiver, et frais l'été.

GOURBILLAGE [*bi-yaj'*] ou **GOURBIAGE** [*bi-aj'*] n. m. Mar. Action de gourbiller : Gourbillage *du logement d'une cheville.*

GOURBILLER [*bi-yé*] v. tr. Mar. Evaser l'entrée d'un trou pour y loger la tête d'un clou ou d'une cheville.

GOURCUFF (Olivier-Pierre-Charles de), poète et littérateur français, né à Paris en 1853, mort à Yerres (S.-et-O.) en 1938. De famille bretonne, rédacteur en chef de *la Revue de Bretagne* (1889-1901), il publia : *Rimes d'amour et de hasard* (1886) ; *le Rêve et la Vie* (1890) ; *Médaillons bretons* (1891) ; *Sur la route* (1895) ; *Gens de Bretagne* (1900) ; *Iiugophilies* (1906) ; *le Mouvement poétique en Bretagne de 1830 à 1848* (1885) ; *Une anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle* (1884) ; des éditions de Meunier de Querlon, de Louis Petit, de Meschinot, de Du Bartas, et de petites pièces de théâtre.

GOURD [*gour'*] n. m. *Pop.* Friponnerie.

GOURD [*gour'*], **E** adj. (du lat. *gurdus*, lent, paresseux). Enflé. (Vx.) || Engourdi par le froid : *Avoir les mains* gourdes. — Fig. et fam. *N'avoir pas les mains gourdes*, Etre prompt, être habile à prendre. *N'avoir pas les bras gourds*, Etre prompt à frapper.

— Agric. *Blé gourd*, Blé gonflé par l'humidité.

— N. f. et adj. *Fam.* Imbécile : *Quelle* gourde !

GOURDAN (Charles-Claude-Christophe), homme politique français, né et mort à Champlitte (Haute-Saône) [1744-1804]. Lieutenant criminel assesseur au bailliage de Gray, député aux Etats généraux en 1789, il eut l'idée, un des premiers, de la société des Amis de la Constitution. En 1792, il fut élu à la Convention, vota la mort du roi, contribua à la chute de Robespierre, mais combattit la réaction royaliste. Membre du comité de Salut public (1795), du Conseil des Cinq-Cents (1797), juge au tribunal de cassation, puis membre du Conseil des Anciens, il resta fidèle à ses idées républicaines.

GOURDAN-POLIGNAN, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 15 kil. de Saint-Gaudens, près du confluent de la Garonne et de la Neste ; 1.370 hab. Grotte préhistorique.

GOURDAULT (Jules), littérateur français, né à Evreux en 1838. Outre des traductions, il a publié d'agréables ouvrages de géographie pittoresque : *Sully et son temps* (1873) ; *la Suisse* (1878-1880) ; *A travers Venise* (1882) ; *la Femme dans tous les pays* (1882) ; *A travers le Tyrol* (1883) ; *Du Nord au Midi* (1883) ; *les Villes de la Toscane* (1888) ; *De Paris à Paris à travers les deux mondes* (1888) ; *l'Europe pittoresque* (1892) ; *la France pittoresque* (1893) ; *l'Italie pittoresque* (1910).

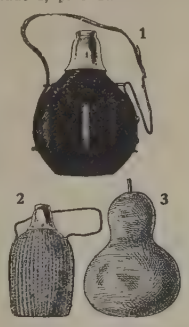

Gourdes : 1. Garnie de cuir ; 2. Clissée ; 3. Naturelle.

GOURDE n. f. (lat. *cucurbita*). Bot. Espèce de plante du genre *lagénaire* de la famille des cucurbitacées. || Fruit de cette espèce. || Courge séchée et vidée, dont les moissonneurs, les voyageurs, etc., se servent pour porter quelque boisson. (On dit encore cougourde ou, improprement, calebasse, ou encore bouteille.)

— *Par extens.* Bouteille clissée ou garnie de cuir, dont on se sert pour les mêmes usages.

— *Pop.* Niais, Etre dont l'intelligence est engourdie.

— Pathol. Sorte d'hydrocèle en forme de gourde.

— Encycl. Bot. La *gourde* (*lagenaria vulgaris*) est une plante annuelle, herbacée, à feuilles molles et pubescentes. Ses fleurs sont unisexuées ; le fruit mûr, renflé de façon assez variable (en bouteille à deux ventres, en poire, en massue, etc.), prend dans sa partie externe la consistance du bois et contient une pulpe dans laquelle sont disséminées les graines. Originaire des Indes, cette plante est cultivée en France pour l'ornement. Ses fruits, desséchés, vidés et réduits à leur écorce ligneuse, peuvent être utilisés comme bouteilles.

Gourde.

GOURDE n. f. (de l'espagn. *gorda*, grosse). Monnaie d'argent d'Haïti, plus communément appelée *piastre.* || Adjectiv. : *Piastre* gourde.

GOURDE n. f. (de *gourd*). Coup qui engourdit. (Vx.) : *Je me suis donné contre la grille une fière* gourde. (Beaum.)

GOURDEMENT adv. *Fam.* Bêtement.

GOURDIN n. m. (de l'ital. *cordino*, petite corde). Anciennem., Corde pour châtier les forçats. V. garcette. || Bâton gros et court.

— Archéol. Petit cordage du gréement des galères, du XVe au XVIIIe siècle. (Le gourdin servait à tirer la voile en dedans de la galère, quand on amenait l'antenne.)

— Métrol. Quart de piastre.

GOURDINER [*né*] v. tr. Bâtonner ; donner des coups de gourdin à. (Peu us.)

GOURDINIÈRE n. f. Mar. anc. Nom d'une manœuvre des galères, qui pendait du mât de trinquet.

GOURDON, ch.-lieu d'arrond. du Lot, à 32 kil. de Cahors, au-dessus du ruisseau du Bleu ; 4.135 hab. (*Gourdonnais, aises*). Ch. de f. Orléans. Vieilles églises (XIIe et XIVe s.) et vieilles maisons. Commerce de noix. — L'arrondissement a 9 cant., 83 comm., et 45.750 hab. ; le canton a 10 comm., et 7.580 hab.

Armes de Gourdon.

GOURDON (Antoine-Louis, comte de), amiral français, né à Paris en 1765, mort en 1833. Engagé dans la marine, Gourdon prit part à la guerre d'Amérique ; il était lieutenant de vaisseau en 1789. Il refusa d'émigrer, et fut destitué en 1793. Rentré en grâce, il fut envoyé à Saint-Domingue (1802) comme capitaine de vaisseau. Contre-amiral en 1805, il commandait *le Foudroyant* quand l'amiral anglais Gambier incendia la flotte française à Aix : Gourdon réussit à sauver son navire. En 1811, commandant de la flotte de l'Escaut, il se distingua à la défense d'Anvers. Il devint vice-amiral en 1822.

GOURDON (Palma-Firmin-Christian), amiral français, né en 1843, mort à Paris en 1913. Elève de l'Ecole polytechnique en 1863, il en sortit dans la marine ; capitaine de frégate en 1884, il fit la campagne de Chine, sous les ordres de l'amiral Courbet, et se signala, en rade de Shei-Poo, en allant, sous un feu très vif d'artillerie et de mousqueterie, placer, à l'aide d'une embarcation à vapeur, des torpilles sous les flancs des navires de guerre chinois. Contre-amiral en 1897, il commanda la division légère de l'escadre du Nord. Vice-amiral, préfet maritime de Brest (1902), il fut appelé enfin en 1903 au commandement de l'escadre de la Méditerranée et du Levant. Sous le pseudonyme de Sahib, il a fait paraître plusieurs livres humoristiques maritimes : *Marins et Navires, la Frégate « l'Incomprise »*, etc., dont les dessins sont aussi de lui.

GOURDON (Georges), poète et publiciste français, né à Vandré (Charente-Maritime) en 1852, mort à Rochefort en 1915. Il devint, en 1889, rédacteur en chef des *Tablettes des Deux Charentes.* Il avait déjà fait paraître son premier recueil de vers, *les Pervenches* (1878), qui fut suivi de : *les Villageoises* (1887) ; *le Sang de France* (1891). Il entreprit de faire revivre nos vieilles légendes épiques dans *Guillaume d'Orange* (1896), poème dramatique tiré du cycle de ce nom, et *Chansons de geste* (1901).

GOURDON DE GENOUILLAC (Jacques de, dit **Genouillac de Galiot**). V. Genouillac de Galiot.

GOURDON DE GENOUILLAC (Nicolas-Jules-Henri), héraldiste français, né et mort à Paris (1826-1898). Il débuta dans les lettres par quelques vaudevilles, mais se consacra par la suite à des travaux sur la noblesse de France et sur l'art héraldique. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Grammaire héraldique* (1853) ; *Dictionnaire historique des ordres de chevalerie* (1853) ; *Recueil d'armoiries des maisons nobles de France* (1860) ; *Dictionnaire des fiefs, seigneuries, châtellenies, etc., de l'ancienne France* (1862) ; *les Ordres religieux depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours* (1868) ; *Dictionnaire des anoblissements de 1270 à 1790* (1869) ; *Histoire du capitoulat et des capitouls de Toulouse* (1880) ; *l'Art héraldique* (1890).

GOURE n. f. (de l'arabe *gharr*, tromper). *Pop.* et *fam.* Toute drogue pharmaceutique falsifiée.

GOUREAU [*rô*] n. m. Variété de grosse figue.

GOURER [*ré*] v. tr. (de *goure ;* ce vieux mot d'argot, qu'on trouve chez Villon, remonte au XIIe siècle). Falsifier des drogues.

— *Fig.* Duper, tromper : Gourer *son voisin.* (Vx.)

— ***Gouré, e,*** part. pass. du verbe *Gourer* (au propre et au fig.) : *Drogue* gourée. *Arlequin* gouré. (Vx.)

— ***Se gourer,*** v. pr. Argot. Se tromper.

GOURET [*rè*] n. m. Jeux. Sorte de jeu de mail qui se pratique encore en France et qui présente bien des ressemblances avec le jeu moderne du hockey.

GOUREUR, EUSE adj. Celui ou celle qui falsifie les drogues. || *Par extens.* Argot. Trompeur, trompeuse.

GOURGAN, fleuve de la Perse septentrionale, tributaire de la mer Caspienne. Sorti du nord des monts du Khorassan occidental, il finit en face de la baie d'Asterabad, après avoir arrosé la ville de *Gourgan,* capitale de la dynastie des Zyarides, au Xe et au XIe siècle, aujourd'hui déchue. Cours, 165 kil. environ.

GOURGANDINE n. f. (origine douteuse). Femme de mauvaise vie.

— Archéol. Corsage de femme entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet, à la fin du XVIIe siècle.

Gourgandine (costume du XVIIe s.).

GOURGANDINER [*né*] v. intr. (de *gourgandine*). *Fam.* Fréquenter les filles.

GOURGANE n. f. Nom vulgaire de la *fève de marais.*

GOURGANNER [*ga-né*] ou **GOURGANER** v. intr. *Pop.* Faire de la prison.

GOURGAUD (le baron Gaspard), général français, né à Versailles en 1783, mort à Paris en 1852. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1799, il entra dans l'artillerie, devint officier d'ordonnance de Napoléon Ier en 1811, et ne le quitta qu'après l'abdication de Fontainebleau, pour passer dans les gardes du corps de Louis XVIII. Au retour de l'île d'Elbe, il combattit à Waterloo, et fut ensuite choisi pour l'une des trois personnes qui devaient accompagner l'Empereur à Sainte-Hélène. C'est là qu'il écrivit, sous la dictée de l'Empereur, deux volumes, sur huit, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon,* publiés en 1822-1823. Il revint, en 1818, sur le continent où il chercha à intéresser les puissances au sort du captif. Une *Relation de la campagne de 1815,* qu'il donna en même temps à Londres (1818), lui valut la saisie de ses papiers. En 1821, il put enfin rentrer en France. Lieutenant général en 1835, il fut élu à l'Assemblée législative (1849).

Gourgaud.

GOURGÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 11 kil. de Parthenay, au-dessus du Thouet ; 1.405 hab. Ch. de f. Etat.

GOURGOUM. Géogr. anc. Royaume hittite qui exista du XIe au VIIIe siècle av. notre ère et fut longtemps en lutte avec les Assyriens, par qui il fut soumis entre 740 et 730. Sa capitale était *Markasi* (aujourd. *Marrach*).

GOURGOURAN n. m. Etoffe de soie brochée originaire des Indes.

GOURGOUSSER [*gou-sé*] v. intr. *Pop.* Grommeler, récriminer, se plaindre.

GOURGOUSSEUR, EUSE n. *Pop.* Qui gourgousse.

GOURGUES (Dominique de), navigateur français, né à Mont-de-Marsan vers 1530, mort à Tours en 1583. Désireux de se venger des Espagnols qui l'avaient mis aux galères comme forçat, après l'avoir fait prisonnier dans une place du Siennois, il arma trois petits navires. En 1565, les Espagnols avaient, en Floride, pendu Ribaud et ses compagnons « non comme Français mais comme hérétiques » ; ce massacre était demeuré impuni. Gourgues avec cent quatre-vingts hommes, et l'aide des Indiens de Satouriova, attaque en 1568 les deux fortins espagnols qui bordent l'embouchure de la Saint John's River ; il les enlève, puis, en amont, enveloppe notre ancien fort de la Caroline devenu San-Mateo, qui succombe également. Les prisonniers furent pendus aux arbres où avaient été pendus les nôtres, supplice qui leur fut infligé « non comme à Espagnols, mais comme à traistres, volleurs et meurtriers ».

Contraint de se cacher à Paris pour échapper aux poursuites du gouvernement espagnol, il reprit un commandement naval lors du siège de La Rochelle en 1573, et fit tête aux Anglais. Il mourut au moment où un prétendant au trône de Portugal, dom Antonio de Crato, et la reine Elisabeth d'Angleterre voulaient s'assurer ses services contre l'Espagne.

GOURIE, pays de la Géorgie (Transcaucasie), compris entre le Rion, la mer Noire et le Tchorok, et couvrant une superficie de 2.400 km² environ. Ses habitants (*Gouriens, ennes*) sont de race géorgienne. Dépendante successivement de la Colchide, de la Lagique et de l'Iméréthie, la Gourie fut, après une période de liberté, soumise par les Turcs, puis conquise par les Russes en deux temps (en 1810, puis en 1826).

GOURIET (Jean-Baptiste), publiciste français, né et mort à Paris (1774-1855). Il fonda ou dirigea un certain nombre de journaux, notamment *l'Indépendant*, qui devint *le Constitutionnel*, et *les Tablettes universelles* (1820). Il doit surtout sa notoriété à une histoire en deux volumes des *Personnages célèbres dans les rues de Paris* (1817), qui devinrent plus tard *les Charlatans de Paris*, et à une *Dissertation sur les girouettes et les marionnettes, par le bonhomme Thomas* (1817).

GOURIEV, ville de la République socialiste soviétique du Kazakstan ou des Cosaques (R. S. F. S. R.), sur une des branches du delta de l'Oural, non loin de son embouchure dans la Caspienne; environ 10.000 hab. Pêcheries.

GOURIN, ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 55 kil. de Pontivy; 5.520 hab. Réseau breton des Ch. de f. économiques. Carrière. Eglise Saint-Pierre et chapelle Notre-Dame-des-Victoires (XVIe s.). — Le canton a 5 comm., et 15.540 hab.

GOURKHAS. Ethnol. V. GORKHAS.

GOURKO (Joseph-Vladimirovitch), feld-maréchal russe, né en 1828, mort à Sakharov, près de Tver, en 1901. Il prit part à la guerre de Crimée, devint major général en 1867 et général de division en 1876. Lorsque éclata la guerre contre la Turquie, il commandait l'avant-garde de l'armée du Danube qu'il conduisit près d'Andrinople. Après la guerre, il devint adjudant général. Gouverneur général de Saint-Pétersbourg (1879), gouverneur militaire de Varsovie (1883), et feld-maréchal (1894).

GOURKO (Vasili-Jossifovitch), général russe, fils du précédent, né en 1864, mort en 1937. Chef de l'état-major général en 1916, il fut appelé, en janvier 1917, au commandement du front russo-roumain, puis, en juin, du front sud-ouest. En juillet 1918, il fut placé à la tête des troupes alliées à Mourman.

GOURMA, nom donné à deux pays de l'Afrique-Occidentale française, situés tous deux dans la boucle du Niger : l'un, celui du SOUDAN FRANÇAIS, situé sur la rive droite du grand fleuve; capit. *Hombori;* l'autre, celui de la HAUTE-VOLTA, au nord du Togo et du Dahomey; capit. *Fada N'Gourma;* celui-ci a été exploré successivement par Barth, Monteil, Decœur et Baud, et placé en 1897 sous le protectorat français.

GOURMADE n. f. (de *gourmer*). Coup de poing; coup sur la figure : *Recevoir une* GOURMADE.

GOURMAND [*man*], **E** n. et adj. Qui mange avec excès, qui aime les bons morceaux : *Un* GOURMAND. *Un homme* GOURMAND. || Amateur de certains mets déterminés : *Un* GOURMAND *de fruits. Etre* GOURMAND *de friture, de venaison.*

— *Fig.* Avide de : *Etre* GOURMAND *de louanges.*

— N. m. et adj. m. Arboric. Se dit : 1° des rameaux qui, absorbant une grande partie de la sève, se développent aux dépens des autres et donnent peu ou point de fruits; 2° des rameaux qui poussent au-dessous d'une greffe et qu'il faut supprimer parce qu'ils tirent la sève à eux. || *Pois gourmand*, Espèce de pois dont les cosses sont tendres et peuvent être mangées vertes.

— SYN. **Gourmand, glouton, goinfre, goulu.** V. GLOUTON.

— ANTON. **Frugal, sobre, tempérant.**

GOURMANDER [*dé*] v. intr. (de *gourmand* pour les premiers sens; de *gourmer* probablement, pour les autres). Se livrer à la gourmandise : *Abonder en toutes délices et* GOURMANDER *à plaisir.* (Calvin.) [VX.]

— *Transitiv.* User avidement de quelque chose; et *au fig. :* GOURMANDER *les livres.* (Montaigne.), Les lire avidement. || *Gourmander un bien* (Ronsard.), Le dépenser dans des excès.

— Gouverner par la bride, manier, traiter rudement : *Les meilleurs écuyers, en dressant les jeunes chevaux, se gardent bien de les* GOURMANDER. (Méré.) || *Par extens.* Maltraiter : *Ce cheval* GOURMANDE *son cavalier* [le jette à bas]. || Faire du mal à : *Je crains que l'air de Grignan ne vous* GOURMANDE *et ne vous tourbillonne.* (Mme de Sévigné.)

— *Fig.* Gouverner, contenir, maîtriser :

Je prétends *gourmander* mes propres sentiments.
MOLIÈRE.

|| Gouverner, tyranniser : *Il ne faut pas se laisser* GOURMANDER *par ses domestiques.* (Furetière.) || Reprendre, réprimander quelqu'un sévèrement, rudement, sans ménagement :

C'est Neptune en courroux qui *gourmande* les flots.
BOILEAU.

— ***Gourmandé, e,*** part. pass. du verbe *Gourmander. Fig.* Contenu, maîtrisé : *Sachant que la douleur poussée à l'excès veut être comme* GOURMANDÉE. (Bossuet.) || Dominé, tyrannisé : *Faudra-t-il que je sois toujours* GOURMANDÉE *par mon imagination?* (Mme de Sévigné.)

— Art culin. Assaisonné, relevé de : *Carré de mouton* GOURMANDÉ *de persil.* (Molière.)

— SYN. **Gourmander, gronder, quereller, réprimander, tancer.** *Réprimander* est le terme le plus faible, c'est adresser simplement un blâme, reprendre quelqu'un avec autorité, le rappeler au devoir. *Gronder*, c'est réprimander avec humeur (et plus particulièrement des personnes intimes). *Tancer*, c'est réprimander avec plus ou moins de sévérité, de vigueur. *Gourmander*, c'est réprimander avec rudesse. *Quereller*, enfin, c'est adresser de vives plaintes, de vifs reproches avec aigreur, chercher querelle.

GOURMANDILLER [*di-yé*] v. tr. (diminutif de *gourmander*). Faire de légers reproches.

GOURMANDISE n. f. Caractère du gourmand : *La* GOURMANDISE *est un des sept péchés capitaux.* || Mets friand, bien apprêté : *Les enfants aiment les* GOURMANDISES.

— PROV. **La gourmandise tue plus de monde que l'épée,** Les excès de table font périr plus de gens que la guerre.

— ANTON. **Frugalité, modération, sobriété, tempérance.**

GOURMAS [*mass*] n. m. Dans les marais salants de l'Ouest, Canal souterrain, fait, le plus souvent, d'un tronc d'arbre percé et qui conduit l'eau de mer de la vasière dans les aires.

GOURME n. f. Pathol. Syn. de IMPÉTIGO. V. ce mot.

— Art vétér. Maladie contagieuse des voies respiratoires qui attaque surtout les jeunes chevaux.

— *Jeter sa gourme,* En parlant des jeunes chevaux, Etre affecté de la gourme pour la première fois.

— Se dit *au fig.* et *fam.*, d'un jeune homme qui vient d'entrer dans le monde et qui y fait des folies : *Il faut que jeunesse* JETTE SA GOURME. (Balzac.)

— ENCYCL. Art vétér. Rare chez le mulet et l'âne, la *gourme*, dont l'agent pathogène est un streptocoque, atteint plus fréquemment les chevaux. Les animaux jeunes en sont surtout affectés, cependant la gourme évolue à tout âge.

Le plus souvent, le jetage et le pus des abcès sont les véhicules du streptocoque. Généralement, celui-ci pénètre dans la muqueuse des premières voies respiratoires ou digestives. La gourme est une maladie protéiforme pouvant attaquer tous les tissus de l'organisme et présenter les manifestations les plus diverses. Les formes respiratoires comprennent le coryza, l'angine, la trachéo-bronchite, la pneumonie, la pleurésie.

Les formes digestives sont généralement secondaires.

La gourme de castration se montre généralement de quinze à trente jours après l'opération.

La gourme cutanée ou exanthème gourmeux se traduit généralement par l'apparition sur la peau de petites vésicules du volume d'une tête d'épingle à celui d'un pois. La gourme génitale ou exanthème coïtal est l'inoculation du virus gourmeux par le mâle pendant le coït, ou par les instruments de pansage. La gourme septicémique atteint surtout les jeunes poulains; elle est presque toujours mortelle. Enfin la gourme retentit sur le tissu osseux en provoquant des ostéites, des suros, des ostéo-arthrites.

Le traitement préventif consiste en l'injection de sérum antistreptococcique. Le traitement curatif comporte le repos du malade, la distribution de grains cuits, de boissons tièdes. Pas d'interventions chirurgicales. Fumigations émollientes ou aromatiques; frictions sinapisées sous la gorge. Electuaires. Ouverture des abcès, et soins antiseptiques. Dans les formes pulmonaires, sinapisme ou abcès de fixation. Injections de caféine.

GOURME n. m. (angl. *groom*). Serviteur, bas officier. || En Bretagne, au XVe siècle, le *gourme de chambre* était une sorte de valet de chambre ducal analogue au *groom of the chamber* de la cour d'Angleterre. (On a dit aussi GROME et GROUMET.) V. GOURMET.

GOURMER [*mé*] v. tr. (origine douteuse). Brider un cheval en lui mettant la gourmette. || *Fam.* Battre à coups de poing : *Pressé des deux frères qui le* GOURMAIENT *comme des lions.* (Scarron.)

— *Fig.* Réprimander, reprendre rudement : *Je cherche la fréquentation de ceux qui me* GOURMENT. (Montaigne.)

— ***Gourmé, e,*** part. pass. du verbe *Gourmer : Cheval* GOURMÉ.

— *Fig.* Raide comme si l'on était tenu par une gourmette; affecté, prétentieux : *Jeune prude* GOURMÉE. *Prendre des airs* GOURMÉS.

— ***Se gourmer,*** v. pr. Avec réciprocité, Se donner des gourmades, des coups mutuellement :

Qu'ils s'accordent entre eux ou *se gourment,* qu'importe?
MOLIÈRE.

— *Fig.* Se donner des airs raides et composés, faire l'important :

Viens, et sans *te gourmer* avec moi de la sorte
Laisse en entrant chez nous ta grandeur à la porte.
DESTOUCHES.

GOURMET [*mè*] n. m. (anciennem. GROUMET, garçon marchand de vin; mot apparenté avec *gourme*, n. m., et *groom*). Qui s'y connaît en bonne chère, en vins : *C'est un* GOURMET, *un fin* GOURMET.

— Dans certaines provinces, Courtier en vins. || *Experts gourmets piqueurs de vin,* Titre donné aux experts en vins qui étaient attachés à l'entrepôt de Paris.

— Hist. Officier de cour chargé de goûter les vins.

— Mar. et Colon. Homme chargé de faire la cuisine à bord des navires, ou préposé à la garde des marchandises à bord (usité seulement en Méditerranée). || Nom donné autrefois au mousse chargé du service du commandant et des officiers. || *Par extens.* A désigné au Sénégal les matelots indigènes catholiques employés à bord des embarcations de l'Etat ou du commerce. (VX.) || Désigne actuellement, avec la prononciation *gourmette*, les indigènes des deux sexes de religion catholique.

Gourmette de mors.

GOURMETTE [*mèt'*] n. f. (de *gourmer*). Manège. Petite chaînette qui fixe le mors dans la bouche d'un cheval, en réunissant les deux branches après avoir passé sous la barbe. || *Donner un saut à la gourmette,* Raccourcir la gourmette en la tordant légèrement sur elle-même.

— Orfèvr. Chaîne de montre ou bracelet dont les mailles sont disposées comme celles de la gourmette d'un mors.

— Techn. Chaînette en mailles d'acier employée pour polir certains métaux.

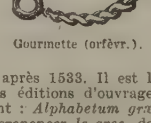
Gourmette (orfèvr.).

GOURMETTE n. m. Mar. et Colon. V. GOURMET.

GOURMEUR n. m. Syn. provincial de DÉGUSTATEUR.

GOURMONT (Gilles DE), imprimeur français, né vers 1480, mort après 1533. Il est le premier qui ait publié à Paris des éditions d'ouvrages grecs et hébreux. Les principaux sont : *Alphabetum grxcum* (1507), suivi des *Règles pour prononcer le grec*, des *Sentences des Sept sages*, des *Vers dorés de Pythagore*, du *Poème moral de Phocylide*, des *Vers de la sibylle d'Erythrée* (1507); *les Œuvres et les Jours* d'Hésiode, *les Amours de Héro et Léandre; Grammaire grecque* de Chrysoloras; *Principes de la grammaire hébraïque* de F. Tissard (1508); *Grammaire grecque* de Théodore de Goya (1516); — Ses fils JEAN et FRANÇOIS lui succédèrent.

GOURMONT (Remy DE), écrivain français, né à Bazoches-en-Houlmes (Orne) en 1858, mort à Paris en 1915. Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, il fut révoqué en 1891 pour avoir écrit un article intitulé *le Joujou patriotisme.* En 1894 il fonde la revue *l'Ymagier;* depuis 1889, et pendant de longues années, il fut le collaborateur fidèle du *Mercure de France.* Citons parmi les romans et contes : *Merlette* (1886); *Sixtine, roman de la vie cérébrale* (1890); *les Histoires magiques* (1893); *Fleurs de jadis* (1893); *le Pèlerin du silence* (1896), où il a réuni plusieurs essais du début; *les Chevaux de Diomède* (1897); *D'un pays lointain* (1898), recueil de contes; le *Songe d'une femme* (1899); *Une nuit au Luxembourg* (1906); *Un cœur virginal* (1907); *Couleurs*, contes (1908). Son œuvre de critique littéraire et philosophique compte : *le Latin mystique* (1892); les quatre séries des *Epilogues, réflexions sur la vie* (1895-1912); les deux *Livres des Masques* (1896-1898); *l'Esthétique de la langue française* (1899); *la Culture des idées* (1900); *le Problème du style* (1902); *le Chemin de velours* (1902); *la Physique de l'amour* (1903); cinq séries des *Promenades littéraires* (1904-1913); *les Promenades philosophiques* (1905-1909); *les Dialogues des amateurs sur les choses de ce temps* (1905-1910); les *Lettres d'un Satyre* (1913); les *Lettres à Sixtine* (1921); les *Lettres à l'amazone* (1923). Ajoutons enfin un recueil de vers : *Divertissements* (1912); des œuvres dramatiques : *Lilith* (1892); *Théodat* (1893); etc. Esprit d'une vaste érudition, passionné pour les idées, raisonneur ingénieux et subtil, esprit désintéressé et indépendant, sceptique d'ailleurs, et voluptueux, Remy de Gourmont fut le critique le plus autorisé du groupe symboliste. — Son frère Jean **de Gourmont,** né au Mesnil-Villemant (Manche) en 1877, mort à Paris en 1928, a publié des romans : *la Toison d'or* (1908); des études critiques : *Muses d'aujourd'hui* (1910); *Souvenirs sur Remy* (1925); etc.

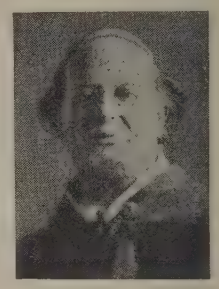
R. de Gourmont.

GOURNABLE n. f. Longue cheville de chêne, employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau.

GOURNABLER [*blé*] v. tr. Fixer avec des gournables.

GOURNABLERIE [*rî*] n. f. Partie de l'atelier du charpentage, où l'on fabriquait les gournables. (VX.)

GOURNABLIER [*bli-é*] n. m. Ouvrier faisant les gournables. (VX.)

GOURNAU [*nô*] n. m. Nom vulgaire du grondin gris sur les côtes occidentales de la France.

GOURNAY ou **GOURNAY-EN-BRAY,** ch.-lieu de cant. de la Seine-Maritime, arrond. et à 74 kil. de Dieppe, près des sources de l'Epte; 4.615 hab. Ch. de f. Etat et Nord. Gros marché agricole, fromages et beurres renommés. Eglise Saint-Hildevert, de roman normand (XIe-XIIe s.); anciennes maisons de bois, du XVe siècle. Promenades sur les anciens remparts. — Le canton a 16 comm., et 10.710 hab.

GOURNAY [*né*] n. m. Fromage fermenté à pâte molle, fabriqué à Gournay (Seine-Inférieure).

Gournay (RACE DE), race française de gallinacés, originaire du *pays de Gournay* (Seine-Inférieure). Les poules de cette race sont très rustiques et bonnes pondeuses.

GOURNAY (Marie LE JARS DE), femme de lettres française, née et morte à Paris (1566-1645). Attirée de bonne heure par l'étude, elle apprit le latin. A vingt ans, elle lut les *Essais*, qui l'enthousiasmèrent, se rencontra avec Montaigne à Paris (1588) et devint « sa fille d'alliance ». Lorsqu'il mourut, en 1592, elle voua une sorte de culte à son souvenir, donnant ses soins à la première édition posthume des *Essais* (1595) et en publiant onze autres (1595 à 1635). Elle fréquentait la cour, bien vue de Henri IV, protégée de Richelieu, honorée du public lettré jusque dans les pays étrangers, raillée pour ses ridicules mais estimée pour l'honnêteté et la franchise de son caractère. En 1626, elle donna une édition de ses œuvres sous ce titre : *l'Ombre de la demoiselle de Gournay.* Elles comprennent des vers, des œuvres de morale, des traductions, *le Promenoir de M. de Montaigne,* et surtout des œuvres de polémique littéraire. Mlle de Gournay défend, contre le classicisme naissant, la belle liberté du XVIe siècle.

GOURNAY (Jean-Claude-Marie-Vincent, seigneur DE), économiste français, né à Saint-Malo en 1712, mort à Cadix en 1759. La première partie de sa vie fut consacrée aux affaires commerciales; il la passa en partie à l'étranger, notamment en Espagne. En 1757, Machault et Maurepas lui firent obtenir la place d'intendant du commerce. Uni à Trudaine, il lutta pour la liberté de l'industrie, la suppression des règlements et des monopoles. Gournay, qui eut pour élève Turgot, a laissé des traductions du *Traité sur le commerce et les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt de l'argent,* par J. Child, et du *Traité sur l'usure,* par Th. Culpeper (1754). Sa doctrine a été exposée par Turgot dans son *Eloge de Gournay.*

GOURNEY (sir Mathew), homme de guerre anglais, né et mort à Stoke-under-Hamden (Somerset) [vers 1310-1406]. Il se distingua à Crécy et à Poitiers. Gouverneur du château de Brest en 1357, il se battit à Auray (1364) et à Navarette (1367), accompagna ensuite le Prince Noir dans ses expéditions. En 1390 il siégea dans le premier parlement de Henry IV.

GOURNIA, localité à l'est de la Crète, où les fouilles américaines (1901-1904) ont mis au jour les ruines d'une ville inconnue qui daterait de 1700 à 1500 av. J.-C.

GOUROU (sanskrit *guru*) n. m. Brahmane versé dans la connaissance des *Védas*, et qui devenait le maître d'un jeune Hindou de l'une des castes supérieures. — Actuellem., le chef religieux de la communauté d'un village. || Nom donné par les Hindous aux missionnaires chrétiens.

— Bot. *Noix de gourou*, Fruit de la sterculie acuminée.

GOUROUNSI, pays de la boucle du Niger, compris entre la Volta-Noire et la Volta-Rouge, et partagé entre la Côte de l'Or anglaise et la Haute-Volga (A.-O. F.). La partie française la plus septentrionale de l'ancien *royaume du Gourounsi* (placé sous la domination française en 1896) est un pays fertile habité par les *Gourounga* ou *Gourounsi*.

GOUROV (A. Jardy Dugour, plus connu sous le nom de), littérateur français, né à Clermont-Ferrand en 1766, mort en Russie vers 1840. Frère de la Doctrine chrétienne, directeur du collège de La Flèche, il émigra en Russie, devint professeur et bibliothécaire à Karkov, se fit naturaliser Russe en 1812, et fut directeur de l'université de Saint-Pétersbourg. On lui doit : *Collection des meilleurs ouvrages qui ont été publiés pour la défense de Louis XVI* (1796) ; *Essai sur l'histoire des enfants trouvés* (1829) ; etc.

GOURSAT (*Edouard* - Jean - Baptiste), mathématicien français, né à Lanzac (Lot) en 1858, mort à Paris en 1936. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès sciences (1881), il fut d'abord chargé de cours à la faculté des sciences de Toulouse (1881-1885), puis devint maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (1885-1897) ; répétiteur à l'Ecole polytechnique depuis 1896, et professeur de calcul différentiel et intégral à la Sorbonne depuis 1897. En 1919, il fut élu membre de l'Académie des sciences. Ses travaux, qui se rapportent à toutes les branches de l'analyse infinitésimale et ont fait l'objet de nombreuses notes ou mémoires, permettent de le classer parmi les premiers analystes de notre époque. Il a publié à part : *Leçons sur l'intégration des équations aux dérivées partielles du premier ordre* (1890) ; *Leçons sur l'intégration des équations aux dérivées partielles du second ordre à deux variables indépendantes* (1896-1898) ; *Théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales* (en collaboration avec Appell) [1896] ; *Cours d'analyse mathématique* (1902-1905). On lui doit aussi une revision des *Leçons d'algèbre de Briot*. Ses *Leçons* et son *Cours d'analyse* présentent de nombreuses conceptions nouvelles, qui en font des mémoires originaux.

GOURSE n. m. Petite embarcation pointue à l'avant et à l'arrière, dont on se sert en Provence et en Italie.

GOURVILLE (Jean Hérault de), financier et agent diplomatique français, né à La Rochefoucauld en 1625, mort à Paris en 1703. Issu d'une famille pauvre il entra, à dix-sept ans, comme valet de chambre, au service de l'abbé de La Rochefoucauld. Il fut ensuite maître d'hôtel puis secrétaire du prince de Marsillac (1646). Pendant la Fronde, il s'attacha à Condé, puis se fit apprécier par Mazarin. Il fut nommé intendant des vivres à l'armée de Catalogne où il commença sa fortune, qu'il continua comme receveur général des tailles en Guyenne. Après la disgrâce de Fouquet, il fut compris parmi les traitants dont Colbert poursuivit le procès, et condamné à la pendaison et à la confiscation de ses biens. Mais il s'était enfui à l'étranger. Les services qu'il rendit au congrès de Bréda en 1667, puis auprès des ducs de Brunswick et de Hanovre lui valurent des lettres d'abolition et lui permirent de rentrer en France. On fit appel à lui en diverses occasions pour des missions à l'étranger. Ses *Mémoires*, dictés en 1702, sont curieux, mais sujets à caution.

GOUSHTASP. V. Hystaspès.

GOUSPILLER v. tr. Ancienne forme de houspiller.

GOUSPIN ou **GOUSSEPAIN** [*gouss-pin*] n. m. *Pop.* Gamin, petit vaurien.

GOUSPINER [*gouss, né*] v. intr. *Pop.* Faire le vaurien.

GOUSSAINVILLE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 36 kil. de Pontoise ; 6.200 hab.

GOUSSAUT [*gou-sô*] n. m. (probablem. de *gousse*). Cheval court, trapu et vigoureux. (On dit aussi goussant.)

— Fauconn. Oiseau de vol, lourd, trop ramassé, et que l'on estimait peu pour l'employer à la volerie.

— Vénер. Chien lourd et trapu.

— Adjectiv. : *Cheval* goussaut. S'est dit aussi, *par extens.*, des personnes.

GOUSSE n. f. Bot. Fruit des légumineuses : Gousses *de pois.* || *Gousse d'ail, d'échalote*, Tête ou partie (*caïeu*) d'une tête d'ail, d'échalote. || *Gousse de vanille*, Fruit du vanillier, employé comme condiment.

— *Pop.* Lesbienne.

— Archit. Nom d'ornements particuliers au chapiteau conique, qui ressemblent à des gousses de fèves.

— Pêch. *Gousses de plomb.* Plombs qui servent à maintenir les filets au fond de l'eau.

A. Gousses.

— Encycl. Bot. La *gousse*, fruit des légumineuses, est un fruit à péricarpe sec et déhiscent (une capsule) qui succède à un carpelle unique et qui s'ouvre généralement à la maturité par deux fentes, correspondant l'une à la nervure médiane de la feuille carpellaire, l'autre à la ligne de suture des deux placentas, de manière à découper le péricarpe en deux valves, dont chacune emporte avec elle une rangée de graines.

Gousse de pois.

GOUSSEPAIN n. m. V. gouspin.

GOUSSET [*gou-sè*] n. m. (de *gousse*). Creux de l'aisselle. Odeur qui s'en exhale : *Sentir le* gousset. || Petite pièce de toile placée à la manche d'une chemise, à l'endroit de l'aisselle. || Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'une culotte, d'un pantalon. || Chacune des deux pochettes où se logent les seins dans un corset de femme. || Poche du gilet : *Avoir le* gousset *vide, percé*, Etre sans argent. || Petit siège intérieur, adhérent à la portière d'une voiture.

— Ensemble des chevilles divergentes posées à chaque extrémité de la traverse du fond d'une barrique. || Traverses obliques réunissant les bras au corps d'une potence.

— Armur. Pièce de mailles que, dans certaines armures, l'on fixait aux endroits correspondant aux articulations, pour en compléter la défense.

— Blas. Pièce honorable formée par deux lignes diagonales partant des angles du chef et qui rejoignent un pal au tiers de la longueur habituelle de celui-ci.

D'argent au gousset de gueules.

— Mar. Ouverture pratiquée dans la voûte d'un vaisseau pour laisser passer la tête du gouvernail. || Morceau de bois muni de deux tourillons qui entrent dans les barrotins, au deuxième pont d'un vaisseau.

— Techn. Petite console de bois, servant de support à une tablette. || En langage d'orfèvrerie, Saillie régulière formant ornement en bosse sur un objet travaillé au repoussé. || Plaque de tôle que l'on emploie dans les assemblages des diverses parties entrant dans la composition d'une ferme métallique. || Pièce de charpente qui, dans une croupe, supporte le coyer. || Couche de plâtre qui enveloppe le bout d'une panne donnant dans un tuyau de cheminée. || Baguette de plâtre que l'on place entre le manteau et le fond d'une cheminée pour amener sur le foyer l'air qui vient du haut de la cheminée.

— Encycl. Archéol. Les *goussets*, destinés à défendre le défaut de l'aisselle, dans les armures, furent d'abord des pièces de mailles qui renforçaient le haubert, puis des pièces volantes d'acier, attachées par-dessus la jointure de l'aisselle, en avant, comme les rondelles d'épaules qu'on portait encore au XVIe siècle. Une forme plus parfaite est le croissant d'acier, qui s'ajustait dans l'entournure sous l'aile de l'épaulière, et qu'on porta jusqu'au XVIIe siècle.

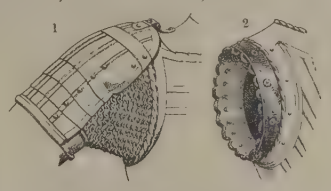

Goussets : 1. Gousset de mailles (1530) ; 2. Gousset à armer (1560).

GOUSSET (Thomas-Marie-Joseph), cardinal et théologien français, né à Montigny-les-Cherlieu (Haute-Saône) en 1792, mort à Reims en 1866. Il fut nommé évêque de Périgueux en 1835, archevêque de Reims en 1840, et cardinal en 1851. Théologien et canoniste estimé, il a écrit de nombreux ouvrages, dont voici les principaux : *Théologie morale* (1844) ; *Théologie dogmatique* (1848) ; *Exposé des principes du droit canonique* (1859).

GOUSSETTE [*gou-sèt'*] n. f. Bot. Petite gousse monosperme, telle que celle du trèfle.

GOÛT [*goû*] n. m. (lat. *gustus*). Sens par lequel on perçoit les saveurs : *Avoir le* goût *délicat. La langue est l'organe principal du* goût. || *Par extens.* Saveur : *Le faisan est une chair tendre et de bon* goût. (Brillat-Savarin.) || *Pop.* Odeur : *Chambre qui a un* goût *de renfermé.*

— *Fig.* Jouissance savoureuse : *Il y a un* goût *dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres.* (La Bruyère.) [Vx.]

— Sentiment naturel ou acquis du beau, des qualités ou des défauts dans les œuvres d'art : *Le* goût *est à la fois un discernement vif et une sensation délicate.* (Fréron.) || *Elliptiquem.* Le bon goût : *La décadence du* goût. Manière de voir, de sentir, de juger, d'une époque : *Il faut bien du* goût *pour échapper au* goût *de son siècle.* (Bersot.) || Manière d'un auteur, d'un artiste : *Peindre dans le* goût *de Rubens.*

— Sentiment de ce qui est beau, plaisant, en général : *Cette personne a un* goût *inné. Tapissier qui n'a aucun* goût. || Sentiment de ce qui est d'accord avec les convenances, la règle : *Plaisanterie d'un* goût *douteux. Procédé de mauvais* goût.

— Penchant particulier qu'on a pour certaines personnes ou certaines choses.

Et les femmes docteurs ne sont point de mon *goût*.
Molière.

|| Inclination, moins forte que l'amour, d'un homme pour une femme, et réciproquement : *Elle a toujours eu du* goût *pour lui, et lui pour elle.*

— Loc. div. *De haut goût*, Se dit d'un mets, et, *au fig.*, d'un ouvrage, très épicé, très salé. || *Hommes, Gens de goût, de bon goût*, Appréciateurs délicats du beau. || *Etre au goût, du goût de quelqu'un*, Lui plaire. || *Faire une chose par goût*, La faire par plaisir. || *Prendre goût à quelque chose*, Commencer à s'y plaire. || *Mettre quelqu'un en goût*, L'amener à désirer ou à faire une chose.

— Pop. *Avoir perdu le goût du pain*, Etre mort. || *Faire passer le goût du pain à quelqu'un*, Le faire mourir.

— Prov. **Morceau avalé n'a plus de goût**, Une fois passée une mauvaise affaire, une chose pénible, l'impression s'en efface ; ou encore : Une fois recueillis les bénéfices d'un bienfait reçu, on ne s'en souvient plus. || **Des goûts et des couleurs**, etc. V. couleur. || **Tous les goûts sont dans la nature**, Il ne faut reprocher à personne son goût. (Se dit aussi ironiquement à propos d'une personne qui a des goûts singuliers.) || **Le coût en fait perdre le goût**, On n'a plus le désir d'une chose par trop chère.

— Syn. **Goût, aptitude, capacité**, etc. V. aptitude. — **Disposition, inclination, penchant, vocation.** V. disposition.

— Encycl. La langue est l'organe essentiel du *goût*, mais les impressions gustatives n'atteignent, en réalité, que les bourgeons gustatifs composés de petits éléments terminés en bâtonnets dont la base est enveloppée par les filets des nerfs gustatifs ; ce sont les hypoglosses qui donnent à la langue les mouvements indispensables à l'exercice du goût, attendu que les corps doivent être dissous, même les gaz, pour procurer une sensation de saveur, les corps insolubles ne donnant lieu qu'à des impressions tactiles ou thermiques. Cependant, la sensation gustative est toujours accompagnée d'une sensation tactile, qui déclenche la sécrétion salivaire destinée à faciliter la dissolution et le mélange des substances sapides.

La saveur *amère* est principalement perçue à la base de la langue, qui est le point de départ du réflexe nauséeux ; la pointe de la langue est, au contraire, surtout sensible aux saveurs *sucrées* et *acides* ; la saveur *salée* paraît sous la dépendance de la sensibilité générale.

La sensibilité des bourgeons gustatifs n'est cependant pas le seul facteur du goût ; l'odorat y a sa part, puisque les personnes privées de ce sens (coryza) ne trouvent presque plus de saveur aux aliments qu'elles mangent. D'ailleurs, cette sensibilité varie avec les individus.

— Esthét. Le *goût* est, chez chaque homme, la disposition qui le porte à trouver beaux certains objets et laids certains autres. Cette disposition est très variable suivant les individus. Elle l'est aussi suivant les pays et les époques.

C'est un problème que de savoir si l'on peut trouver une règle du bon goût. La question varie d'aspect suivant qu'on envisage les sensations, les objets de l'art et les objets de la nature. On ne saurait prouver à quelqu'un qu'un son qu'il ne goûte pas est un beau son. Mais il n'est peut-être pas impossible de lui démontrer qu'une œuvre est bien faite (et par conséquent belle) même s'il ne l'aime pas, et qu'un objet est typique (et, par conséquent, intéressant) même s'il ne lui plaît pas.

Goût (Essai sur le) *dans les choses de la nature et de l'art*, par Montesquieu. Cet opuscule était destiné à former un article de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert et, bien qu'il fût inachevé à la mort de l'auteur, il parut tel quel dans le tome VII. Suivant Montesquieu, le goût est l'aptitude à découvrir rapidement la mesure du plaisir que chaque chose doit causer aux hommes. Le plaisir et, partant, le goût sont tout relatifs à l'état de nos organes. Cet essai porte la marque du sensualisme de Condillac.

Goût (Physiologie du). V. Physiologie.

GOUTAVE adj. m. *Fossé goutave*, Fossé creusé spécialement pour opérer l'asséchement des terres. (Dialectal.)

GOÛTÉ n. m. Linguist. V. goûter.

GOÛTER [*té*] v. tr. (lat. *gustare*). Discerner la saveur de, apprécier par le goût : *Boire du vin lentement pour le mieux* goûter. || Savourer : *Quelle chair ! dit-il ;* goûtez-*vous cela ? Cela est-il divin ?* (La Bruyère.)

— *Fig.* Avec un complément de chose, Trouver bon ou agréable, jouir de : Goûter *les conseils, les raisons de quelqu'un.* Goûter *la musique.* Goûter *un ouvrage. Peu enclin à* goûter *la plaisanterie.*

— Sentir, éprouver :

Jamais nous ne *goûtons* de parfaite allégresse.
Corneille.

— Avec un complément de personne, Apprécier, estimer : Goûter *un auteur. Il* goûte *particulièrement Mozart.*

— *Intransitiv.* Faire une légère collation avant le repas du soir : *Presque tous les enfants ont l'habitude de* goûter.

— *Goûter de, Goûter à*, Manger ou boire pour la première fois ou en petite quantité de : *Faire* goûter de *son vin.* Goûtez *quelque peu à ces gâteaux.* — Juger par l'odorat de la qualité de : Goûtez de *ce tabac.* || *Fig.* Faire l'épreuve, essayer, connaître : *Quand on a* goûté de *Paris on ne peut plus souffrir la province.*

— ***Goûté, e,*** part. pass. du verbe *Goûter* (au propre et au fig.) : *Sauce* goûtée *par des connaisseurs. Personne fort* goûtée *dans le monde.*

— ***Se goûter,*** v. pr. Avec réciprocité et *au fig.*, S'apprécier : *Les hommes ne se goûtent qu'à peine les uns les autres.*

— Au sens passif : *Un plat doit toujours se goûter avant de paraître sur la table ; et au fig.* Etre apprécié : *La Fontaine ne se goûte jamais bien qu'après la quarantaine.* (Sainte-Beuve.)

— Syn. **Goûter, applaudir, approuver.** V. applaudir.

GOÛTER [*té*] n. m. (même étymol. qu'à l'art précéd.). Légère collation qu'on prend quelque temps avant le repas du soir. (On écrivait autref. goûté.)

Goûter de l'automne (le), sujet pastoral de Boucher, au Louvre ; charmant tableau composé et peint dans le style léger du XVIIIe siècle.

GOÛTE-VIN n. m. invar. Petit cylindre creux, sorte de pipette, que l'on plonge dans un tonneau rempli de vin. (Le liquide monte à l'intérieur, et on l'empêche de retomber en posant le pouce sur l'orifice supérieur.)

Goûte-vin.

GOUTHE-SOULARD (François-Xavier), prélat français, né à Saint-Jean-la-Vêtre (Loire) en 1826, mort à Aix en 1900. Ordonné en 1847 docteur en théologie, il fonda la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon (1859), fut vicaire général (1870-1875) puis curé de Saint-Pierre de Vaise (1877), enfin archevêque d'Aix (1886). Une lettre (1891) au ministre des cultes, à propos des pèlerinages à Rome, le fit condamner par la cour d'appel de Paris, à une amende ; la publication d'un *Catéchisme électoral* fut déférée comme d'abus au Conseil d'Etat (1892), et son traitement suspendu ; il l'était encore à sa mort, pour avoir marqué sa sympathie aux Assomptionnistes.

GOUTHIÈRE (Pierre-Joseph-Désiré), ciseleur, bronzier et fondeur français, né à Bar-sur-Aube en 1732, mort à Paris en 1813 ou 1814. Il commença à travailler en 1770 pour la couronne, collabora avec Riesener et Clodion, fut chargé de travaux décoratifs au château de Louveciennes pour Mme du Barry, etc. Il personnifie le style Louis XVI avec un goût affiné. La grande lanterne de Trianon passe pour son chef-d'œuvre.

GOUTI, ancien peuple de l'Asie Mineure, qui habitait à l'est du petit Zab et était constamment en guerre avec les Chaldéens et les Assyriens. Sur certaines inscriptions assyriennes, le nom paraît appliqué à l'ensemble des tribus montagnardes du nord-est de l'Empire de Ninive.

GOUTRENS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 28 kil. de Rodez ; 1.060 hab.

GOUTROUX, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi) ; 1.300 hab.

GOUTTANT [*gou-tan*], **E** adj. (de *goutte*). Qui dégoutte, s'égoutte.

GOUTTE n. f. (lat. *gutta*). Très petite quantité de liquide, qui se détache sous forme de globule : *Une* goutte *d'eau, d'huile.* — *Par extens.* Petite quantité de liquide : *Boire une* goutte *de vin.* || Petite quantité en général : *Une* goutte *de lumière vaut mieux à donner ou à recevoir qu'un océan d'obscurité.* (Joubert.)

— *Par anal.* Tache de forme circulaire : *Le martin-pêcheur huppé est parsemé de* gouttes *blanches.* (Buffon.)

— Roupie, mucosité liquide, qui reste suspendue au bout du nez : *Avoir la* GOUTTE *au nez.*

— Nom vulgaire, en Puy-de-Dôme, de vallons étroits, encaissés entre des montagnes.

— *Pop.* Liqueur spiritueuse : *Boire la* GOUTTE.

— Adverbialem. *Goutte* s'emploie adverbialement avec la négative pour signifier, Pas du tout, Rien : *Ne voir, N'entendre* GOUTTE, Ne voir rien (soit parce qu'on est aveugle, soit parce qu'on est dans les ténèbres) ; N'entendre rien (soit parce qu'on est sourd, soit parce que le bruit est trop fort.) || *N'y voir goutte,* Ne pas voir clair dans un lieu ; et *au fig.* Ne rien comprendre à telle ou telle chose. || *N'y entendre goutte* (ne peut avoir que le sens figuré), N'y rien comprendre.

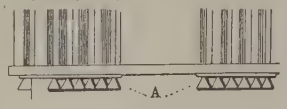

A. Gouttes.

— Archit. Petit ornement de forme conique, placé dans un plafond d'ordre dorique ou sous les triglyphes.

— Blas. Partie ronde ou hémisphérique d'un liquide, qu'il ne faut pas confondre avec la *larme.* (Les gouttes peuvent être d'émail ou de métal, alors que les larmes sont toujours d'argent.) || Chacun des pendants du lambel ressemblant aux gouttes d'architecture. (On dit aussi DENTICULE.)

D'argent à une goutte de sang en cœur.

— Econ. rur. *Vin* ou *Cidre de mère goutte, de première goutte,* ou simplement *de goutte,* Vin ou Cidre qui coule de la cuve ou du pressoir, avant qu'on ait pressuré le raisin ou les pommes.

— Pathol. *Goutte militaire,* Blennorragie chronique, que caractérise l'émission d'une goutte se montrant par intervalle, maladie souvent observée chez les soldats. || *Goutte sereine,* L'amaurose.

— Techn. Marque ronde que présente quelquefois le papier, et qui est due à une goutte d'eau tombée sur la feuille pendant la fabrication. || Chez les potiers d'étain, Nom donné à de petits trous qui se forment aux pièces. || Défaut de fonderie, constitué par des gouttes de métal qui se sont refroidies très rapidement au contact du moule.

— *Goutte à goutte,* loc. adv. Une goutte après l'autre : *Eau qui coule* GOUTTE À GOUTTE ; et *au fig.* Petit à petit : *Il faut verser* GOUTTE À GOUTTE *l'instruction dans l'esprit des enfants.*

— LOC. DIV. *Suer à grosses gouttes,* Suer abondamment. || *Dernière goutte,* Dernière partie d'un liquide : *Boire une bouteille jusqu'à la* DERNIÈRE GOUTTE. || *Jusqu'à la dernière goutte de mon sang,* Au prix de tout mon sang. || *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines,* Être saisi d'effroi, d'épouvante au point que le sang reflue vers le cœur ; ou bien, *au fig.,* Être naturellement dépourvu d'énergie. || *Se ressembler comme deux gouttes d'eau, C'est une goutte d'eau dans la mer.* V. EAU. || Pop. *Donner la goutte,* Donner à téter. || *Boire une goutte,* Manquer de se noyer ; et *au fig.* Perdre de l'argent dans une affaire.

— N. f. pl. Nom donné à certains remèdes liquides, qui ne s'administrent qu'à de très faibles doses : GOUTTES *de Baumé.*

— ENCYCL. Pharm. Un grand nombre de médicaments actifs se prescrivent par *gouttes.* Comme le volume et le poids des gouttes varie avec l'instrument qui sert à les compter, on doit exclusivement employer le *compte-gouttes normal.* On considère l'instrument comme bien réglé, lorsque, à la température de + 15°, 20 gouttes d'eau distillée pèsent 1 gramme.

Goutte de lait (la), nom donné à diverses sociétés philanthropiques destinées à diminuer la mortalité infantile dans la classe ouvrière, en préservant la première enfance des maladies causées par une mauvaise alimentation. Les nourrissons y sont pesés à de fréquents intervalles ; on distribue aux mères, et à un prix réduit, du lait stérilisé.

Les *Gouttes de lait* sont, en somme, des consultations de nourrissons, dans lesquelles se fait, en outre, une distribution (gratuite ou onéreuse) de lait, celui-ci offrant toutes les garanties de pureté et de stérilisation, lorsque la mère est une nourrice insuffisante. D'autre part, les enfants y sont surveillés, pesés, et soignés quand ils souffrent de troubles nutritifs. La première « Goutte de lait » fut fondée en 1884 par le docteur Léon Dufour, à Fécamp.

GOUTTE n. f. (ainsi nommée parce qu'on pensait que cette maladie était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur sur les surfaces articulaires). Méd. Affection dyscrasique caractérisée par des troubles humoraux, des inflammations locales péri-articulaires et, plus tard, par des concrétions tophacées, des déformations, des subluxations et de l'impotence fonctionnelle. || *Goutte sciatique.* V. SCIATIQUE. || *Goutte oxalique.* V. OXALÉMIE. || *Goutte saturnine,* Intoxication chronique par le plomb, dont quelques-uns des accidents se rapprochent de ceux que provoque la goutte urique. V. SATURNISME.

— ENCYCL. Méd. La *goutte* était autrefois considérée comme une manifestation localisée d'une diathèse assez mal définie. Aujourd'hui, on range la goutte parmi les maladies de la nutrition dans lesquelles le métabolisme d'un des principes essentiels se trouve vicié. Dans la goutte, manifestation-type de l'arthritisme, il s'agit principalement d'un trouble de l'élaboration de certaines matières azotées, les nucléo-protéines, aboutissant à l'accumulation, dans l'organisme, de l'acide urique.

La goutte présente deux formes cliniques : la goutte *aiguë* et la goutte *chronique.*

La goutte aiguë se caractérise par des accès, de durée assez courte ordinairement précédés de changement d'humeur, de mal de tête ; souvent la crise semble provoquée par des excès alimentaires, la fatigue, une émotion forte, un traumatisme. La crise se localise presque toujours au niveau du gros orteil ; la douleur est vive ; elle s'atténue au bout de six à sept jours, et disparaît ; en outre, le malade a soif et manque d'appétit ; la langue est saburrale et il y a de la fièvre. Dès que la douleur a cessé, les urines, jusque-là rares, deviennent abondantes, claires et chargées d'urates.

La crise de goutte est fréquente aux changements de saison ; elle peut se produire à des intervalles plus ou moins éloignés, ou même être unique.

Dans la *goutte chronique,* il n'y a ni fièvre, ni réaction générale, mais la résolution de l'arthrite n'est plus complète, ce qui conduit peu à peu à des déformations péri-articulaires durables ; de plus, les manifestations goutteuses deviennent envahissantes et peuvent gagner la cheville (podagre) et le genou, la hanche, ou bien le poignet et le coude, l'articulation du bras et même celle des vertèbres. Chacune de ces invasions se marque parfois par une poussée aiguë et entraîne des déformations nouvelles capables d'amener l'ankylose et l'impotence des régions atteintes.

Parmi les signes pathognomoniques de la goutte, il faut mentionner le *tophus,* concrétion siégeant surtout dans le tissu conjonctif sous-cutané et les bourses séreuses et aussi au pavillon de l'oreille. Ces concrétions, formées d'urate de sodium, de phosphate de calcium et de cholestérine, constituent tantôt de petites tumeurs indéfiniment persistantes, tantôt des plaques en cuirasse, tantôt des sortes de dépôts qui s'ulcèrent et suppurent en donnant issue à une matière crayeuse ; rarement elles disparaissent spontanément.

Les déformations articulaires sont également provoquées par des dépôts uratiques qui se font dans les cartilages, les ligaments et les tendons et qui ne gagnent qu'ultérieurement les épiphyses. A mesure qu'ils s'accroissent, les mouvements deviennent de plus en plus difficiles.

La goutte viscérale est imputable à des infiltrations uratiques qui gagnent tous les organes en allant de la périphérie vers le centre. C'est par le cœur, les reins et le cerveau que meurent surtout les goutteux.

La goutte est souvent héréditaire. Elle atteint plus souvent les hommes que les femmes, et se rencontre avec une certaine préférence dans les familles aisées qui se nourrissent bien.

Le traitement de la goutte semble jusqu'ici purement palliatif. Celui de la goutte aiguë se résume dans le précepte de Cullen : « Patience et flanelle », c'est-à-dire tenir le membre goutteux immobile et au chaud. Préconisé depuis longtemps, le colchique, qui a donné parfois d'appréciables soulagements, est un médicament dont il faut se méfier car il déprime le cœur et diminue l'élimination uratique. De nos jours, on lui préfère le salicylate de soude et, contre les douleurs trop vives, l'aspirine et même la morphine.

Le traitement de la goutte chronique vise à deux fins principales : 1° Réduire l'apport des purines alimentaires (en diminuant considérablement ou en supprimant l'usage des aliments qui en renferment et en réduisant l'alimentation au strict nécessaire pour couvrir les besoins de l'organisme) ;

2° Dissoudre les concrétions uratiques (les médicaments préconisés : acide phosphorique, acide thyminique, acide quinique, pipérazine, etc., sont inconstants ; les cures thermales, à la source même, constituent de précieux adjuvants du traitement médical).

Quant au traitement chirurgical des *tophi,* ankyloses, subluxations, il est très rarement employé hormis le cas de suppuration due à des infections secondaires. Pour combattre les accidents locaux, on se borne, d'ordinaire, à l'électrolyse, à la mécanothérapie, au massage et enfin à des applications d'émanation du radium.

— Art vétér. La *goutte* n'a encore été observée que chez des oiseaux, des psittacidés, ayant vécu longtemps en cage, bien nourris et prenant peu d'exercice. On a souvent appelé « gouttes », mais à tort, des affections rhumatismales du chien, ou même du cheval. Chez le porc, on donne le nom de goutte à l'*ostéomalacie.*

Goutte-d'eau (menuis.).

GOUTTE-D'EAU n. f. Techn. Outil de menuisier, servant à creuser une sorte de larmier dans une fenêtre et par où les eaux pluviales s'écoulent au dehors. || Pl. *Des* GOUTTES-D'EAU.

— Joaill. Topaze incolore et d'une transparence parfaite, que l'on trouve au Brésil. || Nom donné à des brillants sertis sur une monture très fine (généralement de platine) et qui se portent en boucles d'oreilles ou en pendentif.

GOUTTE-DE-LIN n. f. Nom vulgaire de la cuscute. || Pl. *Des* GOUTTES-DE-LIN.

GOUTTE-DE-SANG n. f. Nom vulgaire de l'adonide annuelle. || Pl. *Des* GOUTTES-DE-SANG.

GOUTTE-DE-SUIF n. f. Techn. Partie sphérique terminant la tête ou la partie filetée d'une vis. || Petit bouton de cuivre rouge, qui sert d'appui à la manette mobile du commutateur télégraphique à manivelle. || Pl. *Des* GOUTTES-DE-SUIF.

GOUTTELETTE n. f. (diminutif de *goutte*). Petite goutte.

GOUTTER [*gou-té*] v. intr. (de *goutte*). Laisser tomber des gouttes : *Les feuilles des arbres* GOUTTENT *après la pluie.*

— ***Goutté, e,*** part. pass. du verbe *Goutter.*

— Blas. Attribut d'un écu ou d'une pièce semés de gouttes.

D'argent à la fasce d'azur gouttée d'or.

GOUTTEREAU [*rô*] n. m. (du vx français *goutterot*). Archéol. Retombée d'un dais, formant baldaquin. || *Ciel de soie à double gouttereau,* Baldaquin à frange double (XVIe s.).

— Adjectiv. *Mur gouttereau* ou *goutterot,* Mur couronné par une gouttière.

A. Mur gouttereau.

GOUTTES (Philippe DES), marin français. Commandeur de l'ordre de Malte, plus tard grand prieur d'Auvergne, il entra au service du roi lors de la rénovation de la marine par Richelieu. Capitaine de vaisseau en 1628, chef d'escadre en 1640, lieutenant général des armées navales en 1644, il joua pendant toute cette période un rôle de premier plan et tint en quelque sorte le poste de chef d'état-major général de la marine auprès du cardinal de Richelieu qui l'avait en haute estime et l'appelait « le père de la mer ». Des Gouttes mourut à Paris en 1649.

GOUTTES (Jean-Louis), économiste et évêque constitutionnel français, né à Tulle en 1740, guillotiné à Paris en 1794. Il reçut les ordres après avoir servi dans un régiment de dragons, fut curé d'Argilliers (Languedoc), et député du clergé de Béziers aux États généraux, approuva la Constitution civile du clergé. Talleyrand le sacra, en 1791, évêque constitutionnel d'Autun. Arrêté en 1794, parce qu'il s'efforçait de maintenir, dans son diocèse, la foi et le culte catholiques, il fut condamné et exécuté le même jour.

Son livre sur la *Théorie de l'intérêt de l'argent* (1780) lui avait mérité l'estime de Turgot.

GOUTTETTE n. f. Nom populaire de l'épilepsie.

GOUTTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Sujet à la goutte : *Corps* GOUTTEUX. || Qui se rapporte à la goutte : *Déformation* GOUTTEUSE.

— Substantiv. : *Un* GOUTTEUX, *Une* GOUTTEUSE.

GOUTTIER [*ti-é*], **ÈRE** adj. Qui tombe comme par une gouttière : *Des eaux* GOUTTIÈRES. (Vx).

GOUTTIÈRE n. f. (de *goutte*). Rigole en zinc, en plomb ou en pierre, longeant le bord inférieur des toitures, et destinée à recevoir les eaux de pluie.

— Fam. *Lapin de gouttière,* Chat servi comme un lapin.

— Anat. Rainure que présente la surface d'un os.

— Arboric. Plaie de la tige d'un arbre, qui laisse écouler un liquide sanieux et qui provient de gélivure, etc., déterminant une pourriture partielle du bois.

— Archéol. Parement de passementerie retombant tout autour d'un dais ou d'un ciel de lit. || Bande de cuir empêchant l'eau d'entrer dans les carrosses. || Forme en cire modelée à l'imitation d'un cercueil, que quatre barons de l'évêché d'Orléans : les seigneurs de Sully, de Chéré, d'Achères et d'Yèvre-le-Châtel, présentaient chaque année en l'église de Sainte-Croix, en réparation du meurtre de Ferri de Lorraine, évêque d'Orléans, assassiné par les barons en 1229.

— Art vétér. *Gouttière de l'encolure* ou *Gouttière des jugulaires,* Dépression du bord intérieur des faces de l'encolure, de chaque côté de la trachée, dans laquelle on explore la veine jugulaire. || *Gouttière œsophagienne.* V. ŒSOPHAGE.

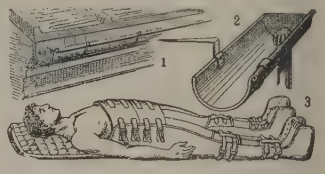

GOUTTIÈRES : 1 et 2. De toiture ; 3. Chirurgicale.

— Chir. Appareil en fil de fer, en zinc, en bois, que l'on matelasse en dedans, et que l'on emploie pour immobiliser un membre dans toutes les lésions articulaires et les fractures.

— Entom. Nom donné parfois au sylphe parce que ses élytres ont pour rebord une gouttière bien marquée.

— Mar. Pièce de construction percée de dalots et formant liaison entre les couples et les ponts et servant à diriger l'écoulement des eaux. || *Tôle-gouttière,* Pièce de fer jouant le rôle des gouttières des navires en bois.

— Milit. Dans les armes blanches, Evidement allongé pratiqué dans les lames. || *Gouttières d'un glacis,* Celles des lignes d'intersection des plans de ce glacis qui se trouvent à la partie inférieure de deux pentes opposées et contiguës.

— Techn. Ravalement circulaire creusé dans la feuillure d'une pièce d'appui de croisée, pour conduire l'eau qui y est amenée par le jet du châssis. || Partie antérieure (tranche) d'un livre relié, opposée au dos, laquelle présente une concavité régulière, qui doit être égale à la convexité du dos.

— Typogr. Petit cran qui se trouve au talon des caractères typographiques. || Creux que forme l'œil des filets double-maigres.

— Vénerie. Sillon qui se trouve le long de la perche du merrain de la tête du cerf ou du chevreuil.

G. Gouttière d'épée ; A. Coupe de la lame.

GOUTZE. Biogr. V. VENEDINE.

GOUVEIA (André DE), prêtre portugais, né à Beja en 1497, mort à Coïmbre en 1548. Envoyé à Paris, il fit ses études au collège Sainte-Barbe, dont il devint le principal, dirigea à Bordeaux le collège de Guyenne (1524), fut recteur de l'Université de Paris (1533), puis alla fonder un collège à Coïmbre en 1547. Gouveia était un prédicateur distingué. Il avait reçu le sobriquet de **Sinapivorus,** c'est-à-dire d'*Avale-moutarde,* ou, comme l'appelle Rabelais, d'*Engoulve-moutarde.*

GOUVEIA (Antoine DE), en latin *Antonius Gouveanus,* jurisconsulte et écrivain portugais, frère du précédent, né à Beja vers 1505, mort à Turin en 1566. Il se rendit à Paris, y professa la philosophie de 1541 à 1544. C'est à cette époque qu'il défendit Aristote contre Ramus, dans un écrit intitulé *Pro Aristotele responsio.* Gouveia enseigna le droit à Toulouse, Cahors (1549), Valence, Grenoble (1554). Pendant les guerres de religion, en 1562, il se retira en Savoie, où il mourut. Ses principaux travaux juridiques sont : *Epigrammatum libri duo et Epistolæ quatuor* (1539) ; *Virgilius et Terentius pristino splendori restituti* (1541) ; une traduction latine de l'*Isagogue* de Porphyre ; *In Topica Ciceronis* (1543) ; etc., et plusieurs traités de droit.

GOUVEIA (Antonio DE), missionnaire et historien portugais, né à Beja vers 1575, mort à Manzanares en 1628. Il fit profession chez les augustins à Lisbonne, et partit en 1597 aux Indes, où il se fit vite apprécier. Envoyé (1602) en ambassade auprès du chah de Perse Abbas le Grand, il gagna ses bonnes grâces, y eut liberté de prêcher et fit de nombreuses conversions. Mais n'ayant pas réussi dans la mission à lui confiée par le chah de négocier une alliance entre Philippe III et la Perse, il fut à son retour jeté en prison. Une fois libre, il tomba aux mains des corsaires algériens et ne fut racheté qu'en 1620. De

ses ouvrages historiques sur l'Orient, deux ont été traduits en français : *Histoire orientale des grands progrès de la chrétienté* (1609) ; *Relation des grandes guerres et victoires obtenues par le roi de Perse Chah Abbas* (1646).

GOUVEIA (Antonio DE), missionnaire jésuite, né à Casal, mort à Fou-tcheou (1592-1677). Envoyé en Chine en 1636, il exerça son apostolat dans le Fo-kien avec un zèle que ne découragea pas la persécution. Il finit par être jeté en prison à Canton (1663) et y demeura six ans. Outre des ouvrages en chinois, notamment un catéchisme, il a laissé une *Historia da China*, dont le manuscrit inédit se trouve à l'Escurial.

GOUVERNABLE adj. Qu'on peut gouverner.

GOUVERNAIL [*nay'*] n. m. (lat. *gubernaculum*). Appareil mobile, placé à l'arrière des navires, des embarcations, et permettant de les faire évoluer, de les diriger. || *Gouvernail avant* ou *Gouvernail déviveur*, Gouvernail pouvant se monter ou se descendre dans un puits placé à l'avant et servant à faire tourner le bateau plus vite. (Employé autrefois sur les torpilleurs.) || *Gouvernail compensé*, Gouvernail où la mèche partage le safran en deux parties inégales. || *Gouvernail suspendu*, Gouvernail de certains petits bateaux, qui n'est soutenu que par la mèche sans point d'appui inférieur. || *Gouvernail de drisse*, Pièce de fer glissant le long d'un galhauban et servant à guider la drisse de hune sur laquelle il est fixé.

— *Fig.* Direction, gouvernement : *Tenir le* GOUVERNAIL *de l'Etat.*

— Aéron. Dispositif pour assurer la direction ou l'ascension d'un aéronef.

— Anat. *Gouvernail du testicule*, Cordon triangulaire qui, chez le fœtus, se porte de la branche de l'ischion et de la peau du scrotum à la partie postérieure du testicule, avant la sortie de cet organe hors de l'abdomen.

— Musiq. Fil de fer qui sert à accorder les tuyaux d'anche, et qui avance ou recule pour régler la longueur de la partie libre de la languette.

— Techn. Barre de fer à forger, qui occupe le milieu d'un paquet, et dont la longueur excède celle des autres. || Queue d'un moulin à vent formée d'une longue poutre inclinée et se terminant près du sol, et qui sert à tourner les ailes de façon à les amener sous l'action du vent. || Partie d'une éolienne qui oriente la turbine dans la direction du vent.

— ENCYCL. Mar. Le *gouvernail* se compose d'un safran sur lequel agissent les filets liquides, et d'une mèche servant d'axe traversant la membrure dans le trou de jaumière. Il repose par un talon ferré sur une savate ou semelle qui est fortement fixée à la quille, et, sur les navires en bois ou quand les hélices sont jumelles, il est fixé à l'étambot au moyen d'aiguillots et de femelots. La mèche se termine à la partie supérieure par la tête et le piton de cervelle, dans lequel se croche le palan de manœuvre nécessaire pour le mettre en place ou l'enlever. Certains bateaux de pêche, tels que les harenguiers à vapeur, ont besoin de faire route en arrière, pendant un temps assez prolongé, pour ne pas risquer d'engager leur hélice dans les filets. Ces bateaux sont munis d'un *gouvernail avant* constitué par une partie de l'étrave, rendue mobile et qui se manœuvre alors au moyen de la barre comme le gouvernail arrière. En dehors de cette utilisation le gouvernail avant, fixé dans sa position droite, continue exactement les formes du bateau.

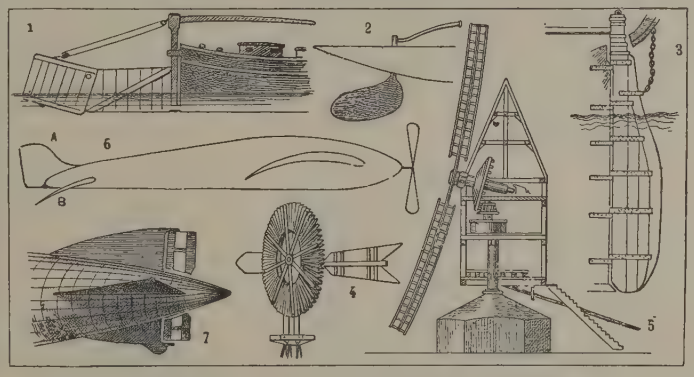

GOUVERNAILS : 1. De péniche ; 2. Suspendu ; 3. De grande embarcation ; 4. D'éolienne ; 5. De moulin à vent ; 6. D'aéroplane (A, de direction ; B, de profondeur) ; 7. De dirigeable.

Sur les navires qui traversent un canal, remontent une rivière, et dont les qualités évolutives sont médiocres, on ajoute un safran supplémentaire, boulonné sur le safran fixe et qui facilite les giratious. Les cotres et bateaux de plaisance se servent souvent d'un gouvernail déviveur qui déborde en-dessous de la quille et offre une grande résistance à la dérive. A bord des grands bâtiments à vapeur, paquebots ou cuirassés, pour lesquels il convient d'avoir de puissants moyens d'évolution, le gouvernail est toujours du système dit *compensé*. L'effort à produire pour faire tourner le gouvernail est alors moins considérable. Les gouvernails des cuirassés modernes ont parfois deux safrans parallèles montés de cette manière.

— Aéronaut. Les avions et les dirigeables portent deux sortes de gouvernails : le *gouvernail de direction*, destiné aux évolutions dans un plan horizontal, et le *gouvernail de profondeur*, destiné aux évolutions dans le plan vertical. Ce sont des plans mobiles, commandés par des leviers à la disposition du pilote.

GOUVERNANCE n. f. Sous l'ancien régime, Nom des juridictions royales ordinaires de Lille, Douai, Arras et Béthune.

GOUVERNANT [*nan*], **E** adj. Qui gouverne : *Le parti* GOUVERNANT. *La faction* GOUVERNANTE.

— *Substantiv.* et au masc. plur. Ceux qui gouvernent : *De sages* GOUVERNANTS.

— N. f. Femme du gouverneur : *Madame la* GOUVERNANTE. || Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville : *La* GOUVERNANTE *des Pays-Bas.* || Femme à laquelle est confiée l'éducation d'un ou de plusieurs enfants : *Chercher une* GOUVERNANTE *pour ses filles.* || Femme qui a soin du ménage d'un veuf ou d'un célibataire.

Gouvernante (LA), tableau de Chardin (Vienne) ; petite scène pleine de grâce simple et de fine observation.

GOUVERNAT [*na*] n. m. La fonction de gouverneur d'un prince. (Chateaubriand.)

GOUVERNE n. f. (de *gouverner*). Action de diriger une embarcation. || *Fig.* Ce qui doit servir de direction, de règle de conduite dans une affaire : *Ceci soit dit pour votre* GOUVERNE.

— Mar. *Aviron de gouverne* ou *Aviron de queue*, Aviron remplaçant le gouvernail, dans une baleinière de sauvetage ou dans les baleinières de pêche.

— Au plur. Aviat. Nom donné à l'ensemble des organes de direction, de profondeur et de stabilité transversale d'un avion ou d'un dirigeable.

GOUVERNEAU [*nô*] n. m. Techn. Syn. de GOUVERNEUR.

GOUVERNEMENT [*man*] n. m. Action de gouverner une embarcation. || Action de gouverner, de diriger la conduite de quelqu'un ou de quelque chose : *Le* GOUVERNEMENT *d'une maison.* || Action de diriger la politique d'un pays : *Le* GOUVERNEMENT *est un ouvrage de raison et d'intelligence.* (Bossuet.) || Forme politique qui régit un Etat : GOUVERNEMENT *monarchique.* Ensemble des personnes qui gouvernent : *Renverser le* GOUVERNEMENT.

— Chacune des circonscriptions militaires de France, avant la Révolution. || Charge de gouverneur : *Etre nommé au* GOUVERNEMENT *d'une ville, d'une province, d'une colonie, d'un grand établissement de crédit.* || Palais, hôtel du gouverneur (Dans ce sens prend une majuscule) : *Réception au* GOUVERNEMENT.

— *Gouvernement de place forte.* Milit. V. GOUVERNEUR.

— Pop. *Mon gouvernement*, Ma femme.

— Relig. *Gouvernement des âmes*, Direction morale ou religieuse des consciences ; et parfois, Ceux qui exercent cette direction. || *Gouvernement civil* ou *séculier*, Celui qui s'occupe des affaires temporelles, par opposition à *Gouvernement ecclésiastique.*

— SYN. **Gouvernement, administration, régime.** V. ADMINISTRATION.

— ENCYCL. Polit. Il ne faut pas confondre la communauté qu'on appelle l'*Etat*, et le *Gouvernement*. Le *gouvernement*, c'est l'organe de l'Etat ; c'est la direction suprême des intérêts de l'Etat, et, par extension, on désigne sous le même nom ceux qui, chef d'Etat et ministres, exercent cette direction. Le gouvernement est l'autorité chargée de faire respecter ou valoir les droits et de faire exécuter les obligations de l'Etat tant à l'intérieur de son territoire qu'au regard des Etats étrangers. Ainsi, au sein de l'Etat qui demeure, le gouvernement peut changer « de forme par les révolutions, et de mains par l'effet seul du temps ; mais le gouvernement n'est pas l'Etat : ce n'est que l'enveloppe et comme le vêtement de l'Etat ». (Ch. Benoist.)

— Dr. intern. Un Etat peut déterminer la forme de son *gouvernement* sans se soumettre à la volonté des puissances étrangères. Mais, quand le gouvernement d'un Etat se modifie dans sa forme et son titre, les autres Etats, lorsqu'il s'agit de reconnaître son existence légale, doivent tenir compte des garanties qu'il donne au point de vue de l'accomplissement des obligations internationales, et s'assurer qu'il est, en fait, obéi par le pays qu'il entend diriger. V. RECONNAISSANCE.

— Hist. En 1789, trois divisions administratives coexistaient en France : 1° *division en circonscriptions ecclésiastiques ;* 2° *gouvernements militaires*, vulgairement appelés *provinces ;* 3° *généralités* et *intendances.*

Il y avait trente-deux grands gouvernements, et sept petits, enclavés dans les premiers. La division en *gouvernements* était pour ainsi dire la division historique, celle qui conservait le souvenir des annexions et, par suite, de la formation de l'unité territoriale du pays. Mais, en 1789, la division vraiment administrative était la division en *généralités* et *intendances*, les intendants étant devenus les fonctionnaires les plus considérables des généralités, depuis que Richelieu les avait opposés aux gouverneurs de provinces.

Gouvernement révolutionnaire. — Ce fut le nom donné au gouvernement de la Convention, le 10 octobre 1793. La Constitution de 1793 venait d'être achevée, soumise au peuple et acceptée ; la Convention devait donc se dissoudre. Les membres du Comité de Salut public pensèrent que la dissolution de l'Assemblée au moment où la France, attaquée de tous côtés, avait le plus besoin d'un gouvernement central puissant, lui serait funeste. Le 10 octobre 1793, on décréta que « le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix ». A la tête de ce gouvernement se trouvaient les Comités de Salut public et de Sûreté générale. Ces comités avaient sous leurs ordres : les représentants en mission, chargés de surveiller les provinces ; les agents nationaux, à la tête des districts. Le pouvoir des départements était ainsi restreint aux affaires d'administration locale. L'instrument principal de la Terreur était le tribunal révolutionnaire. Le gouvernement révolutionnaire disparut le 4 brumaire an III en même temps que la Convention, par suite de la mise en vigueur de la Constitution de l'an III (25 oct. 1794).

Gouvernement provisoire de 1815 (22 juin-7 juill.). — Quand Napoléon Ier revint aux Tuileries, après le désastre de Waterloo, les Chambres nommèrent une « Commission de gouvernement » comprenant Carnot, Fouché, le général Grenier, Caulaincourt, Quinette. Fouché en fut président. Le gouvernement provisoire ne reconnut pas Napoléon II en faveur de qui l'Empereur venait d'abdiquer ; il appela la classe de 1815 sous les drapeaux, chargea La Fayette, Benjamin Constant, d'Argenson, Sebastiani, La Forest, Pontécoulant de négocier la paix ; la majorité de la commission était hostile aux Bourbons. Fouché, pourtant, croyant la Restauration voulue par les Alliés, s'y rallia, espérant obtenir des garanties pour l'avenir. Les commissaires chargés d'obtenir une suspension d'armes ne purent être admis auprès des vainqueurs, qui exigèrent la capitulation de Paris et la dissolution du gouvernement provisoire, la veille du jour où Louis XVIII se trouva prêt à rentrer dans Paris.

Gouvernement provisoire de 1848. — Le 24 février, après l'envahissement par le peuple de la Chambre des députés, Ledru-Rollin proposa de nommer un gouvernement provisoire, et la foule acclama les noms de Dupont de l'Eure, Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, Marie, Garnier-Pagès. Cependant, *la Réforme*, organe des républicains socialistes, avait mis en avant de son côté les noms de Louis Blanc, Flocon, Albert, ouvrier mécanicien, Marrast. Tous quatre rejoignirent les députés à l'Hôtel de Ville ; ils y furent accueillis sans enthousiasme, avec le titre de secrétaires. Lamartine prit le portefeuille des affaires étrangères, Ledru-Rollin celui de l'intérieur. Garnier-Pagès fut nommé maire de Paris. Les premiers actes du gouvernement provisoire furent de décréter la liberté de la presse et des réunions, avec l'abolition du timbre. Le suffrage universel était établi, et l'élection d'une Constituante fixée au 9 avril. Toutes ces décisions se discutèrent dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, tandis que la foule en armes se tenait sur la place. A plusieurs reprises, Lamartine dut faire appel à toute son éloquence pour l'apaiser. Le 28 février, il sauva le drapeau tricolore, que les ouvriers voulaient remplacer par le drapeau rouge : « Le drapeau rouge que vous nous apportez, leur dit-il dans une harangue célèbre, n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la réputation de la patrie. » Cependant, Louis Blanc, faiblement secondé par Ledru-Rollin, aurait voulu que la réforme sociale suivît la réforme politique, et il s'efforçait de faire reculer la date des élections pour prolonger son mandat et celui de ses collègues socialistes. Les députés, au contraire, avaient hâte de s'effacer devant une Assemblée régulière. Sur la demande de Louis Blanc et de Flocon, des ateliers nationaux avaient été créés et une « commission du gouvernement pour les travailleurs » fut installée au Luxembourg. Les ateliers nationaux fonctionnèrent mal. La commission du Luxembourg contribua à donner des chefs au parti ouvrier. La bourgeoisie, prise de peur devant l'attitude des socialistes, manifesta contre les réformes. Le 16 avril, 40.000 manifestants socialistes se heurtaient à des gardes nationaux hostiles. Le 23, les élections eurent lieu. On se sépara sans regret du gouvernement, qui s'était rendu impopulaire en ajoutant aux impôts directs une contribution de 45 centimes.

Gouv. de la Défense nationale. V. DÉFENSE NATIONALE.

Gouvernement provisoire de la République française. — Nom pris à Alger en mai 1944 par le Comité français de la Libération nationale. Il a fonctionné jusqu'à l'avènement de la IVe République (1947), et fut présidé successivement par le général de Gaulle, Félix Gouin, Georges Bidault et Léon Blum. V. FRANCE.

— Milit. *Gouvernement militaire.* Il existe, en France, quatre *gouvernements militaires*, dont les sièges sont respectivement Paris, Lyon, Strasbourg et Metz.

Les troupes stationnées sur le territoire de ces gouvernements militaires relèvent de leurs commandants de régions pour la mobilisation, l'instruction, l'administration ; des gouverneurs pour le service et la discipline.

Gouvernement civil (DU), *où l'on traite de l'origine, des fondements, de la nature du pouvoir et des fins des sociétés politiques*, par Locke (1690). Hobbes avait donné la théorie du despotisme. Locke lui oppose la théorie du gouvernement libéral qui contient en germe celle de l'Etat démocratique. Il admet un état de nature, dans lequel l'homme « n'est assujetti à la volonté ou à l'autorité législative de qui que ce soit » et suit seulement les lois de la nature. Mais lorsque, abandonnant l'état de nature, l'homme constitue la société civile, il reste libre, à la condition de n'être « soumis à aucun pouvoir législatif qu'à celui qui a été établi du consentement de la communauté, ni à d'autres lois qu'à celles que le pouvoir législatif peut faire ». J.-J. Rousseau, Bentham, Stuart Mill feront oublier la tentative de philosophie politique de Locke. Elle n'en a pas moins eu, au XVIIIe siècle, une influence considérable.

GOUVERNEMENTAL [*man*], **E, AUX** adj. Relatif au gouvernement : *Le pouvoir* GOUVERNEMENTAL. *Les théories* GOUVERNEMENTALES. || Qui soutient le gouvernement : *Le parti* GOUVERNEMENTAL.

GOUVERNEMENTALISME [*man, lissm'*] n. m. Système qui rapporte tout au gouvernement.

GOUVERNEMENTISTE [*man-tisst'*] n. Qui soutient le gouvernement, approuve les actes des ministres. (Vx.)

GOUVERNER [*né*] v. tr. (lat. *gubernare*). Diriger à l'aide d'un gouvernail : GOUVERNER *une barque, un vaisseau.* || *Par anal.* Diriger, régler la marche : GOUVERNER *un cheval.*

— *Par extens.* Avoir l'administration, la conduite de : GOUVERNER *sa maison, le ménage.* || Avoir la conduite politique de : GOUVERNER *un Etat ;* et absolum. : *Celui qui* GOUVERNE *doit être le plus obéissant à la loi.* (Fénelon.) || Diriger la conduite de, avoir l'autorité sur : *C'est au père à* GOUVERNER *ses enfants. Un homme sage ne se laisse* GOUVERNER *ni ne cherche à* GOUVERNER *les autres* (La Bruyère.) || Diriger l'éducation de : GOUVERNER *un enfant, un malade.* || *Fam.* Agir d'une certaine manière envers : *Comment* GOUVERNEZ-*vous un tel?*

Dis-moi comme on ce lieu on *gouverne* les dames.
CORNEILLE.

— *Fig.* Avoir le pouvoir, la force de régler : GOUVERNER *ses passions, son imagination.* — Par anal. : *L'histoire doit laisser les faits* GOUVERNER *sa plume.* (A. Thierry.) || *Par extens.* Se dit des pièces d'une machine qui font mouvoir toutes les autres : *Le ressort* GOUVERNE *tout dans une montre.*

— Fig. et fam. *Gouverner sa barque,* Conduire ses affaires.

— Gramm. Régir : *En grec, le verbe actif* GOUVERNE *le génitif ou l'accusatif.*

— *Intransitiv.* Mar. Faire évoluer un navire : *Pilote qui* GOUVERNE *habilement.* || Obéir à l'effet de son gouvernail : *Navire qui* GOUVERNE *mal.* || *Gouverner à la barre franche,* Se servir de cette barre pour faire évoluer le navire. || *Gouverner à la lame,* Fuir vent arrière et recevoir les lames de cette direction pour éviter qu'elles frappent en biais le navire. || *Gouverner dans les eaux d'un navire,* Se trouver droit derrière lui. || *Gouverner droit,* Veiller à ce que le navire reste bien à la route indiquée. V. ABORDAGE.

— ALLUS. HIST. Le roi règne et ne gouverne pas. V. RÉGNER. || Gouverner, c'est prévoir, maxime due à Emile de Girardin.

— ***Gouverné, e,*** part. pass. du verbe *Gouverner* (au propre et au fig.).

— Substantiv. : *Plus l'autorité se concentre, moins elle pèse sur les* GOUVERNÉS. (Cormenin.)

— ***Se gouverner,*** v. pr. Au sens réfléchi, N'obéir qu'à soi-même, administrer soi-même ses affaires : *Les hommes sont très rarement dignes de* SE GOUVERNER *eux-mêmes.* (Voltaire.) || Se diriger soi-même : *On* SE GOUVERNE *par des intérêts et des raisons politiques.* (Rancé.) || Se maîtriser : *Elle n'a pas appris de moi à* SE GOUVERNER. (Mme de Sévigné.)

— Avec réciprocité, Exercer de l'autorité l'un sur l'autre : *Des pouvoirs opposés qui cherchent à* SE GOUVERNER.

— Au sens passif, Etre gouverné : *Les peuples* SE GOUVERNENT *par des exemples plutôt que par des lois.* (De Bonald.) || Etre conduit, dirigé : *Tels se laissent* GOUVERNER *jusqu'à un certain point, et qui au delà sont intraitables, et ne* SE GOUVERNENT *plus.* (La Bruyère.)

— SYN. **Gouverner, administrer, conduire, gérer.** V. ADMINISTRER.

GOUVERNEUR n. m. (de *gouverner*). Qui commande en chef une province, une place forte, une colonie : *Le* GOUVERNEUR *de Paris, de l'Algérie.* || Qui est chargé de l'éducation d'un jeune prince ou d'un jeune homme de grande famille. || Anciennem. Officier de la cour, chargé de la direction morale des pages.

— Admin. Directeur d'un grand établissement public : *Le* GOUVERNEUR *de la Banque de France, du Crédit foncier.*

— Min. Nom donné aux contremaîtres, dans les mines du bassin de la Loire. || Syn. de PORION.

— Papet. Dans les anciennes papeteries, ouvrier chargé de faire pourrir les chiffons, de les couper, de les mettre dans des piles, etc. (On disait aussi GOUVERNEAU.)

— ENCYCL. Dr. rom. Le *gouverneur* (*præses*) était le magistrat chargé de l'administration d'une province romaine. Ces fonctions furent d'abord remplies par des préteurs, puis par des magistrats sortis de charge, consuls ou préteurs. Sous Auguste, eut lieu le partage des provinces entre le sénat et le prince, dès lors le gouverneur eut le titre de *proconsul* dans les provinces du sénat ou proconsulaires, et de *legatus Augusti* dans les provinces du prince. Ces distinctions s'effacèrent au Bas-Empire, et le gouverneur fut toujours le délégué impérial.

— Hist. *Gouverneurs de province.* L'institution des gouverneurs remonte au moins au XIVe siècle. Elle se généralisa sous François Ier, mais garda toujours un caractère imprécis, ne correspondant point à des droits nets, ni à des ressorts délimités. En ses origines elle semble avoir été avant tout militaire et avoir existé d'abord pour les provinces frontières; en plus, le gouverneur servait d'intermédiaire entre le roi, les Etats et les parlements de province. La royauté se défia d'eux de bonne heure, parce qu'ils appartenaient à la grande noblesse, et servaient surtout leurs ambitions personnelles, ou celles de leur caste. Elle réduisit leur nombre dès 1545. L'ordonnance de Blois en 1579 limita encore leurs pouvoirs. Henri IV les surveilla de très près. Richelieu réduisit leur rôle à des prérogatives honorifiques : présidence ou convocation d'Etats, de cérémonies solennelles. Sous Louis XIV ils finirent par ne plus aller dans leurs gouvernements qu'avec la permission du roi. On les doubla de lieutenants généraux — titre qu'ils portaient précédemment en même temps que celui de gouverneur — et de commandants. Toute l'autorité au XVIIIe siècle est entre les mains des *intendants.* L'ordonnance du 18 mars 1776 fixe le nombre des gouverneurs à trente-neuf, dont dix-huit de première classe, princes du sang, maréchaux, etc., et vingt et un de seconde classe. Mais il en existe bien d'autres, moins importants.

— Milit. Le titre de *gouverneur militaire* a été donné officiellement aux généraux placés à la tête des gouvernements militaires de Paris, Lyon, Strasbourg et Metz. Les gouverneurs militaires de Lyon et Metz sont en même temps commandants des VIIIe et VIe régions.

Costume de gouverneur des colonies.

L'officier qui doit diriger en temps de guerre la défense d'une place porte le titre de *gouverneur* s'il est en fonction dès le temps de paix, ou de *gouverneur désigné* s'il ne doit exercer le commandement de la place qu'en temps de guerre; c'est alors, au moment de la mobilisation, qu'il prend le titre de *gouverneur.*

— Admin. Les *gouverneurs des colonies* sont dépositaires de l'autorité du chef de l'Etat. Au point de vue militaire, le gouverneur peut déclarer et lever l'état de siège, avec l'avis du Conseil de défense. Dans l'administration générale de la colonie, il a la surveillance des services, assure le maintien de l'ordre, arrête le budget local; il a même certains pouvoirs sur les personnes. Il assure l'exécution des jugements et des arrêts. Il a autorité sur tous les fonctionnaires, peut révoquer ceux qu'il a nommés et renvoyer en France ceux qui sont nommés par l'autorité centrale. Il communique avec les autorités étrangères voisines, négocie même avec elles dans certains cas. Il promulgue les lois et les règlements, prend des arrêtés en matière d'administration et de police, et, dans certaines limites, donne des sanctions à ces arrêtés. Sa personnalité est protégée par certaines immunités; il ne peut être actionné dans le territoire qu'il gouverne, et les jugements prononcés contre lui n'y peuvent être mis à exécution.

Les gouverneurs placés à la tête de l'Indochine, de l'Afrique-Occidentale française, de l'Afrique-Equatoriale française et de la colonie de Madagascar et dépendances ont le titre de *gouverneur général.* En Afrique-Occidentale et en Afrique-Equatoriale, les gouverneurs placés à la tête des diverses colonies du groupe prennent le nom de *lieutenant-gouverneur.*

Il y a également un gouverneur général à la tête de l'Algérie. Mais les textes qui déterminent ses pouvoirs sont différents, et l'administration de l'Algérie ne ressortit pas à l'administration des colonies, mais à celle de l'intérieur.

GOUVERNORAT [*vèr-no-ra*] n. m. Dignité de gouverneur.

GOUVIEUX, comm. de l'Oise, arrond. et à 14 kil. de Senlis, sur la Nonette, affl. de l'Oise, entre les forêts du Lys et de Chantilly; 3.285 hab. Hôpital pour les jockeys. Filatures; tuileries; carrières. Eau minérale dite de *Chantilly.* — Au hameau de CARRIÈRES, près de la rivière d'Oise, vestiges d'un célèbre camp romain.

GOUVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 13 kil. de Coutances; 1.165 hab. Ch. de f. de Coutances à Lessat. Bains de mer, sur plage de sable.

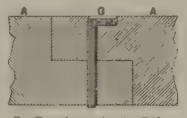

G. Gouvion; A. A. Pièces de bois.

GOUVION n. m. (déformation de *goujon*). Cheville de fer, servant à assembler les pièces de grosse charpente.

GOUVION-SAINT-CYR (Laurent, marquis DE), maréchal de France, né à Toul en 1764, mort à Hyères en 1830. Volontaire aux chasseurs républicains en 1792, général de brigade (1793), puis général de division (1794), il se distingua au siège de Mayence (1795), à la retraite de Moreau par le Val d'Enfer (1796), à la défense de Kehl (1797). Commandant de l'aile droite à Novi (1799), il sut, par son énergie, empêcher un complet désastre. Revenu, en 1800, à l'armée du Rhin, il contribua au gain de la bataille de Hohenlinden. Le Premier consul le nomma ambassadeur à Madrid (1801). Colonel général des cuirassiers en 1804, il fit la campagne de Prusse (1806-1807), obtint, peu de temps après, le commandement de l'armée de Catalogne et prit Rosas. Commandant de corps d'armée pendant la campagne de Russie, il battit à Polotsk le prince de Wittgenstein, et reçut le bâton de maréchal. Chargé de défendre Dresde en 1813, il dut capituler après épuisement de ses munitions. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et fut nommé ministre de la guerre par Louis XVIII d'abord en 1815, puis en 1817. En cette qualité, Gouvion-Saint-Cyr fit voter la loi de 1818 sur le recrutement de l'armée. Il dut se retirer en 1819, comme en 1815, devant l'hostilité des ultras. Pair de France en 1815, marquis en 1816, il a publié plusieurs ouvrages, notamment : *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire* (1831).

Gouvion-Saint-Cyr.

GOUVY (Théodore), musicien français, né à Goffontaine, près de Sarrebrück, en 1819, mort à Leipzig en 1898. Ses principales compositions sont sept *Symphonies,* une *Sinfonietta,* deux ouvertures de concert, de la musique de chambre pour instrumente à vent ou instruments à cordes, notamment cinq quatuors à cordes, de la musique religieuse : *Messe brève, Requiem, Stabat mater,* une cantate *Golgotha,* qui constitue la partie la plus remarquable de son œuvre; des scènes dramatiques : *Aslaga, Œdipe, Iphigénie en Tauride, Electre;* des chœurs, de nombreux morceaux de piano; etc. Un opéra, *le Cid,* reçut à Dresde, ne fut pas représenté. Gouvy avait été élu en 1895 membre de l'académie de Berlin.

GOUY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 19 kil. de Saint-Quentin, près des sources de l'Escaut; 890 hab. Ch. de f. de Denain à Landry. Village détruit le 13 octobre 1918, lors de la bataille de Saint-Quentin.

GOUY D'ARSY (Louis-Henri-Marthe, marquis DE), constituant français, né à Paris en 1753, décapité à Paris en 1794. Il était colonel des dragons de la reine, quand éclata la Révolution. Nommé député aux Etats généraux par les électeurs de Saint-Domingue où sa femme avait des propriétés, il s'opposa à l'abolition de l'esclavage. Maréchal de camp en 1792, il fut envoyé à Noyon pour y rétablir l'ordre. Il quitta le service pour se retirer dans son château de Moret, y fut arrêté comme « suspect » et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort.

GOUY (Louis-*Georges*), physicien français, né et mort à Vals-les-Bains (Ardèche) [1854-1926]. Docteur ès sciences physiques (1879) il est nommé (1880) préparateur, puis chargé de cours (1880) et enfin professeur (1883) à la Faculté des sciences de Lyon. Ses travaux se rapportent principalement à l'optique et à l'électricité, puis à la thermodynamique. Correspondant (1901) de l'Académie des sciences, puis membre non résident (1913).

GOUY-LEZ-PIÉTON, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi); 3.900 hab.

GOUZEAUCOURT, comm. du Nord, arrond. et à 17 kil. de Cambrai, non loin de l'Escaut; 1.510 hab. Ch. de f. Nord. Détruit au cours de la Grande Guerre, pendant laquelle il fit partie de la « ligne Hindenburg ».

GOUZON, comm. de la Creuse, arrond. et à 32 kil. de Guéret, au confluent de la Voueyze et de la *Gouzo;* 1.575 hab.

GOVAN, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Lanark), est devenue un important faubourg industriel de Glasgow.

GOVEN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 47 kil. de Redon; 1.810 hab. Château de Blossac (XVIIIe s.).

GOVÉNIE [*nî*] n. f. Genre d'orchidées mexicaines ou brésiliennes, dont on connaît plus de douze espèces. (Quelques-unes sont cultivées en Europe, en serre chaude.)

GOVI (Gilberto), physicien italien, né à Mantoue en 1826, mort à Rome en 1889. Il s'est surtout occupé de l'histoire scientifique. On lui doit notamment : *Réfutation d'une prétendue démonstration mathématique de la récente apparition de l'homme sur la Terre* (1867); *les Lois de la nature* (1868); *le Saint-Office, Copernic et Galilée* (1872); *Léonard de Vinci, le lettré et le savant,* remarquable ouvrage, qui fait partie de l'*Essai sur les œuvres de Léonard de Vinci,* publication faite aux frais du gouvernement italien (1872).

GOVONA (Rosa), fondatrice de l'établissement des *Rosines,* en Piémont, née à Mondovi en 1716, morte à Turin en 1776. Orpheline et sans ressources, ayant échappé à la misère par son énergie et son travail, elle conçut le projet d'un refuge pour jeunes filles pauvres. En quelques années, elle en groupa soixante-dix autour d'elle. Une autre maison, plus considérable, fut créée à Turin, par ordre du roi Charles-Emmanuel III, en 1756. Rosa institua successivement des établissements du même genre à Novare, à Fossano, à Saluces, etc. Les établissements des « rosines » sont surtout des ateliers de confection.

GOVONE, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Tanaro; 3.360 hab. Vins renommés.

GOVONI (Corrado), poète italien, né à Ferrare en 1884. Il a appartenu au groupe futuriste, puis au groupe de *la Voce* de Florence. Son imagination crée continuellement des images nouvelles, inattendues, dont l'abondance fatigue parfois. Il a publié de nombreux recueils de vers : *les Flacons* (1903); *les Feux d'artifice* (1905); *Poèmes électriques* (1911); *l'Inauguration du printemps* (1915); *le Toast à la Nuit* (1924). *Misrizzi* (1930). Sa richesse d'images se retrouve aussi dans ses romans et nouvelles : *Petit poison couleur de rose, L'ombre aussi est soleil, le Chemin sur l'eau, Vol d'amour,* etc.

GOWER (John), poète anglais, né dans le Kent vers 1325, mort à Londres en 1408. Il a écrit trois longs poèmes : *Speculum meditantis ou Miroir de l'homme,* retrouvé seulement en 1895, sorte de long sermon en vers français contre l'immoralité de son siècle. Sa *Vox clamantis,* inspirée par la révolte des paysans de 1381, est en latin. Sa *Confessio amantis* est en anglais. C'est une énorme compilation de contes, en trente mille octosyllabes.

GOY n. m. V. GOYE.

GOYA Y LUCIENTES (Francisco DE), peintre espagnol, né à Fuente-de-Todos (Aragon) en 1746, mort à Bordeaux en 1828. Il étudia dans l'atelier de Luzan Martinez à Saragosse, puis se rendit à Rome où il se lia avec David. En 1780, il fut reçu membre de l'académie de peinture. Il jouit de la faveur de Charles III, puis de Charles IV.

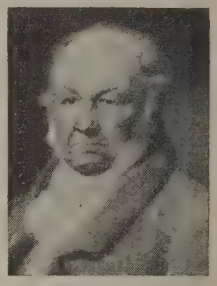

Goya (par V. Lopez). Cl. Giraudon.

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre, caricatures, paysages, Goya aborda tout avec un égal talent. La hardiesse de la composition, l'originalité des types et l'audace de la touche donnent à ses œuvres un charme contre lequel on ne peut se défendre. On voit de lui, à Madrid : *la Communion de saint Joseph de Calasans* et un *Christ en croix,* au ministère du Fomento; de nombreuses fresques dans le palais du prince de la Paix, aujourd'hui ministère de la marine; mais il a montré plus d'originalité dans la décoration de San-Antonio-de-la-Florida et dans celle de San-Isidro. A Saragosse, il a peint les coupoles de la cathédrale; à Séville, les saintes *Juste et Ruffine;* à Valence, *Saint François de Borja.* Dans ses tableaux de genre, il montre une grande maîtrise. Le musée de Madrid possède une *Loge au cirque de taureaux,* que la gravure a popularisée, et l'académie de peinture une *Maison de fous,* une *Course de taureaux,* la *Procession du Vendredi saint,* un *Autodafé,* la *Décapitation,* sans oublier les deux toiles célèbres : la *Maja vêtue* et la *Maja nue.*

Ses portraits sont remarquables par le relief et l'intensité de la vie. Citons ceux de Charles IV et de la reine Marie-Louise, au musée royal de Madrid; du roi Joseph, de Ferdinand VII, etc. Mais ses eaux-fortes sont la partie la plus connue de son œuvre; ce sont *les Caprices, les Courses de taureaux, les Désastres de la guerre,* connus aussi sous le titre de *Scènes d'invasion, les Prisonniers,* etc.

En 1814, il s'était retiré à Bordeaux, à la suite de l'impopularité que lui créèrent ses idées libérales. Dès l'âge de cinquante ans, Goya était devenu sourd; à la fin de sa vie, il devint aveugle.

GOYANA, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Pernambouc), sur le fleuve *Goyana;* 15.000 hab.

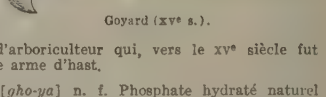

Goyard (XVe s.).

GOYARD ou **GOYART** [*go-iar'*] n. m. Croissant d'arboriculteur qui, vers le XVe siècle fut employé comme arme d'hast.

GOYASITE [*gho-ya*] n. f. Phosphate hydraté naturel de calcium et d'aluminium.

GOYAU [*gho-yô*] n. m. Compartiment ménagé sur le côté d'un puits d'aérage des mines et qui sert au passage de l'air ou des tuyauteries; parfois même pour la circulation du personnel. (On écrit aussi GOYOT.)

GOYAU (Pierre-Louis-Théophile-*Georges*), historien français, né à Orléans en 1869, mort à Bernay en 1939. Agrégé d'histoire (1891), membre de l'Ecole française de

Rome (1892), il s'était déjà fait connaître par une *Chronologie de l'Empire romain* (1891). Un livre anonyme, écrit avec Bernard et Jean Brunhes : *Du toast à l'encyclique* (1892) ; un autre, publié sous le pseudonyme caractéristique de LÉON GRÉGOIRE : *le Pape, les Catholiques et la Question sociale* (1893), le mettaient parmi les plus ardents représentants du ralliement. Un beau volume, écrit avec P. Fabre et A. Pératé : *le Vatican, les papes et la civilisation* (1895) exalta le rôle des souverains pontifes dans le monde. Entré en 1894 à la *Revue des Deux Mondes*, Goyau prit vite une situation de premier plan parmi les écrivains catholiques. Reçu à l'Académie française en 1922, secrétaire perpétuel en 1938, il a publié : *Lexique des antiquités romaines*, sous la direction de R. Cagnat (1894) ; *l'Allemagne religieuse : le Protestantisme* (1898), *le Catholicisme* (1905-1908) ; *Bismarck et l'Eglise* (1911-1913) ; *Autour du catholicisme social* (1896-1913) ; *la Franc-maçonnerie en France* (1899) ; *l'Ecole d'aujourd'hui* (1899-1906) ; *les Nations apôtres : vieille France, jeune Allemagne* (1903) ; *le Cardinal Mercier* (1918) ; *Une ville église : Genève* (1919) ; *l'Eglise libre dans l'Europe libre* (1919) ; *la Pensée religieuse de Joseph de Maistre* (1922) ; *Histoire religieuse*, dans *l'Histoire de la nation française* de G. Hanotaux (1922) ; *les Origines religieuses du Canada* (1925) ; *l'Effort catholique dans la France d'aujourd'hui* (1926) ; *Saint Bernard ; Mgr Augouard* (1927) ; *Un roman d'amitié entre deux adversaires politiques Falloux et Pessigny ; Dieu chez les Soviets ; Rome chrétienne ; Le Catholicisme, doctrine d'action* (1929). Il a épousé Lucie Félix-Faure et, en secondes noces, Juliette Heuzey. V. HEUZEY.

G. Goyau. — Cl. Manuel.

GOYAU (*Lucie*-Rose-Séraphine-Elise FÉLIX-FAURE, Mme **Georges**), femme de lettres française, née à Amboise en 1866, morte à Paris en 1913. Fille du président de la République, elle s'intéressa aux syndicats féminins, fonda la « Ligue fraternelle des enfants de France ». Esprit étendu et cultivé en même temps qu'âme élevée et cœur généreux, elle a écrit : *Newman, sa vie et son œuvre* (1901) ; *les Femmes dans l'œuvre de Dante* (1902) ; un recueil de vers : *la Vie nuancée* (1905) ; *Ames païennes, Ames chrétiennes* (1906) ; *Vers la joie* (1906) ; *la Vie et la mort des fées* (1910) ; *Choses d'âme* (1914), et *Christianisme et culture féminine*, œuvres posthumes.

GOYAVE [*go-iav'*] n. f. (péruvien *gayaba* par l'intermédiaire de l'espagn. *goyaba*). Fruit du goyavier : *Confitures de* GOYAVES.

GOYAVIER [*vi-é*] n. m. Genre de myrtacées.

— ENCYCL. Les *goyaviers* (*psidium*) sont des arbres, des arbustes ou des plantes suffrutescentes glabres ou tomenteuses, à feuilles opposées et penninerves. On en connaît une centaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique. Les fruits verts et l'écorce sont astringents. L'espèce la plus estimée est le *psidium pomiferum*, dont le fruit (goyave) est sucré et rafraîchissant et se mange cru ou confit. On utilise aussi les fruits du *goyavier fraise*, du *goyavier commun*.

Goyavier.

GOYAZ, Etat de la république du Brésil, sur le plateau central. Parcouru dans sa partie méridionale par des montagnes assez élevées (pico dos Pyreneos, 1.395 m.) et soumis à un climat humide, il est arrosé par de nombreuses rivières : Tocantins, Araguaya, etc. La population, peu nombreuse (875.000 hab. sur 750.000 km²), est concentrée dans le sud, où elle vit surtout de l'élevage ; le nord est couvert de forêts. Le sous-sol est riche en fer, argent et cuivre. Capit. *Goyaz* (28.000 hab.) jusqu'en 1936. Depuis lors *Goyania*.

GOYAZITE [*gho-ia*] n. f. Phosphate naturel de calcium et d'aluminium.

GOYCK, auj. **Gooik**, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles) ; 3.350 hab.

GOYE, GOY [*goy'*] ou **GOÏ** n. m. (mot hébreu signif. « peuple »). Nom donné par les juifs aux peuples étrangers à leur culte ; chrétien. || Au fém. GOÏA ou GOYA et, au plur. GOÏM, GOYIM, ou GOYM.

GOYEN (Jean-Joseph VAN), peintre hollandais, né à Leyde en 1596, mort à La Haye en 1656. Successivement élève de Schilderpoort, de Hendrick Klok et de Willem Gerritsz, il se rendit vers 1615 à Paris. Ses *Plages* et ses *Ruines* y firent grande sensation. S'étant ensuite rendu à Haarlem pour peindre des chasses sous la direction d'Isaïe Van de Velde, il profita des conseils de ce maître. Ses paysages, ses marines, d'un ton brun ou gris, sont lumineux, transparents, et d'une harmonie parfaite. Van Goyen ouvrit à Leyde une école fameuse par les paysagistes qu'elle a produits : Berghem, Van der Kabel, Hermann Zaftleven, Jean Steen, etc. On voit au Louvre deux de ses paysages : *Bords d'une rivière* (1644) ; un *Canal en Hollande* (1647), et une *Marine*, ainsi que quelques dessins à la pierre noire lavés d'encre de Chine.

GOYET (Eugène), peintre français, élève de Gros, né à Chalon-sur-Saône en 1798, mort à Paris en 1857. Il s'est acquis une réputation dans la peinture religieuse par le goût sévère de ses compositions et la pureté de son dessin. Nous citerons de lui, à Paris : *Saint Etienne*, à Notre-Dame-de-Lorette ; les *Quatre évangélistes*, à Saint-Médard ; *le Christ au Jardin des oliviers*, à Saint-Louis-d'Antin.

GOYM, GOYIM ou **GOÏM.** V. GOYE.

GOYON (Jacques), comte DE MATIGNON, maréchal de France, né à Lonlay en 1525, mort à Lesparre en 1597. Lieutenant général de Normandie, il se montra humain et tolérant à l'égard des huguenots. Maréchal de France en 1576, lieutenant général puis gouverneur de la Guyenne, il se rallia à Henri de Navarre. Il se distingua en une foule de combats.

GOYON (Charles-Marie-Auguste, comte DE), général français, né à Nantes en 1803, mort à Paris en 1870. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr en 1821, capitaine de hussards en 1831, colonel de dragons (1848), il fut nommé, en 1850, général de brigade, puis commandant de l'Ecole de Saumur. Au coup d'Etat du 2 décembre il se montra partisan de l'Empire, et, en 1859, il fut nommé général de division, et choisi pour commander le corps d'occupation de Rome. Après de vifs démêlés avec le prominstre des armes, de Mérode, il quitta Rome en 1862, et à son arrivée à Paris il fut nommé sénateur.

GOYON D'ARSAC (Guillaume-Henri-Charles, vicomte DE), magistrat et écrivain français, né à Mézin vers 1740, mort à Berlin vers 1805. Conseiller au parlement de Bordeaux, membre de plusieurs académies, il émigra à l'époque de la Révolution. Parmi ses écrits, presque tous mémoires académiques, nous citerons : *l'Age d'or réalisé ou les Moyens de soulager le peuple, surtout les habitants de la campagne* (1780) ; *Mémoire sur le meilleur plan d'éducation pour le peuple* (1781).

GO-YOSEL TENNÔ, empereur du Japon (1587-1611). Plusieurs événements importants prennent date sous ce règne : une expédition en Corée sous la conduite de Hideyoshi (1592) ; la propagation du christianisme, malgré l'expulsion des missionnaires (1587) et la persécution contre les chrétiens (1597) ; la fameuse bataille de Sékigahara, où l'on vit entrer en ligne, pour la première fois, l'artillerie, et dans laquelle Iyéyas défit les partisans de Hidéyori (1600) ; l'introduction de la culture du tabac (1605).

GOYOT [*gho-yo*] n. m. Mines. Syn. de GOYAU.

GOZÉE, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Thuin) ; 1.500 hab. Clouterie.

GOZLAN (Léon), littérateur français, né à Marseille en 1803, mort à Paris en 1866. Fils d'un armateur juif, il eut une jeunesse aventureuse, voyagea en Afrique, entra ensuite dans le journalisme où il déploya de brillantes qualités de chroniqueur. Il a composé un grand nombre de romans et de nouvelles : *le Notaire de Chantilly* (1836) ; *Aristide Froissard* (1843) ; *les Emotions de Polydore Marasquin*, amusante et humoristique fantaisie (1857) ; etc. Il écrivit aussi un livre de souvenirs sur Balzac : *Balzac en pantoufles* (1865). Au théâtre, il fit jouer des drames, des comédies dont il ne reste que deux bluettes : *la Pluie et le beau temps* et *Une tempête dans un verre d'eau*.

GOZLIN. Biogr. V. GOSLIN.

GOZZANO (Guido), poète italien, né et mort à Turin (1883-1916). Dans ses vers, il célèbre « les vieilles choses de mauvais goût, les chansons enfantines, les amours périmées », il a « la nostalgie de l'inaccompli ». Après *le Chemin du refuge* (1907) et *les Colloques* (1911), on a publié de lui : *Vers le berceau du monde* (1917), récit d'un voyage qu'il fit aux Indes ; *l'Autel du passé* (1918) ; *la Dernière empreinte* (1919).

GOZZI (Gaspare), écrivain italien, né à Venise en 1713, mort à Padoue en 1786. Ruiné par « l'administration pindarique » de sa femme, la poétesse Luisa Bergalli, il dut s'astreindre à toutes sortes de besognes littéraires ; cela n'altéra pas sa bonne humeur et son enjouement, qui apparaissent dans ses *Lettres* (1755-1756), et dans un périodique, *l'Observateur vénitien* (1767-1768), continuation de la *Gazette vénitienne*, où, à l'imitation du *Spectator* d'Addison, il unit la critique littéraire à la satire morale, sous la forme de dialogues, scènes nouvelles. Il écrivit aussi une *Défense de Dante* (1758), qui contribua à réveiller en Italie le culte du grand poète. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Venise (1794).

GOZZI (le comte Carlo), écrivain italien, frère du précédent, né et mort à Venise (1720-1806). Au moment des polémiques entre Goldoni et Chiari, il se fit le défenseur de la tradition et composa (1761-1765) dix *fiabe* ou féeries dramatiques où l'on trouve, avec des contes de nourrice ou des légendes orientales, les marques et les plaisanteries de la « commedia dell' arte » et des scènes de satire contemporaine (*l'Amour des trois oranges, le Corbeau, Turandot, l'Oiseau vert*, etc.). Leur succès, très grand à l'époque, se prolongea pendant la période romantique, surtout en Allemagne. Il écrivit aussi, à propos de ses démêlés avec Gratarol, les *Mémoires inutiles de sa vie* (1797), qui furent traduits librement en français par P. de Musset.

GOZZO (anciennem. *Gaulos*), île de la Méditerranée, du groupe anglais de Malte dont elle a tous les caractères géologiques et physiques ; 22.700 hab. vivant surtout du commerce et de la pêche. Ch.-lieu *Victoria*.

GOZZOLI (Benozzo DI LESE DI SANDRO, surnommé), peintre italien, né à Florence en 1420, mort à Pise en 1498. Elève de Fra Angelico, Gozzoli s'inspira de son maître et de Masaccio. Après un long séjour à Florence, il se rendit à Rome pour se perfectionner dans l'étude de l'antique. Les fresques dont il décora l'église d'Ara-Cœli et celle de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, aujourd'hui perdues, excitèrent l'enthousiasme des contemporains. Nous possédons seulement les splendides fresques de l'église d'Orvieto, datées de 1447 : *l'Enlèvement de Proserpine, Orphée et Eurydice, Diane, Vénus, Hercule et les Centaures, la Descente d'Enée aux Enfers*. Celles qu'il peignit dans l'église des Mineurs de Montefalco portent la date de 1452 ; elles sont à fond d'or, comme les peintures de Giotto et de Cimabue, et représentent les principaux traits de la vie de François d'Assise. Seize panneaux décoratifs, que l'on peut voir encore dans l'église Saint-Augustin de San-Gimignano, ont pour sujet la Vie de l'évêque d'Hippone. De 1468 à 1483, il exécuta la part immense qui lui revient dans la décoration du Campo-Santo de Pise, et qui comporte vingt-sept tableaux. Il termina sa carrière par la *Vie de saint Dominique*, dont on voit encore quelques panneaux dans l'ancien couvent des Dominicains de Pise. Le Louvre possède une de ses plus belles pages : *le Triomphe de saint Thomas d'Aquin*.

B Gozzoli.

Gozzoli.

G. Q. G. Abréviation milit. pour *Grand Quartier Général*, usitée depuis la Grande Guerre 1914-1918.

Gr. Abrév. de *grade*.

GRAAF (Réignier DE), médecin et physiologiste hollandais, né à Schoonhoven, près d'Utrecht, en 1641, mort à Delft en 1673. Elève de l'anatomiste Sylvius, il vint en France perfectionner ses études à Angers et à Paris ; de retour dans son pays, il exerça la médecine à Delft. C'est à lui qu'on doit les premiers travaux sérieux sur le suc pancréatique : il a donné son nom aux *vésicules de Graaf*, découvertes par lui dans l'ovaire.

GRAAH (Guillaume-Auguste), marin danois, né et mort à Copenhague (1793-1863). Après avoir terminé la carte des côtes orientales de l'Islande, il leva (1822-1824) la côte occidentale du Groenland jusqu'au 73e degré de lat. N. De 1828 à 1831, il rechercha sur la côte orientale du Groenland les emplacements des anciennes colonies norvégiennes, et en donna les résultats en 1837 (*Narrative of an expedition to the East coast of Groenland, in search of the lost colonies*). Il était, depuis 1832, membre de la direction du commerce du Groenland et des îles Féroé.

GRAAL (le) ou **SAINT-GRAAL** (le) [vx mot signif. *plat ;* provençal *grazal ;* espagn. *grial ;* peut-être dérivé de *gradus ;* aurait d'abord signifié une sorte de coupe où l'on peut disposer les mets en étage [*gradatim*].) Dans la croyance du moyen âge, Vase qui aurait servi à Jésus-Christ pour la cène avec ses disciples, et dans lequel Joseph d'Arimathie aurait recueilli le sang qui coula de son côté percé par le centurion.

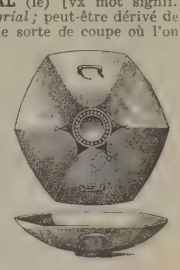

Graal (1er s.).

— Hist. littér. Les légendes relatives au *Graal* n'apparaissent pas avant la fin du XIIe siècle. A cette époque, Robert de Boron composa sur le Graal une trilogie (*Joseph d'Arimathie, Merlin, Perceval*) dont les deux dernières parties ne subsistent que dans une version en prose. Nous y voyons comment le Graal, porté en Angleterre et longtemps caché au château de Corbenic, y fut découvert par Perceval, Lancelot et Galaad, fils de celui-ci. Cette légende, mêlée à celles de la Table ronde, a été enrichie d'innombrables épisodes, en France, dans les poèmes de Chrétien de Troyes (*Perceval*) et de ses continuateurs ; en Allemagne, dans ceux de Wolfram d'Eschenbach (*Parzival* et *Titurel*). C'est de ceux-ci que s'est inspiré R. Wagner dans son fameux drame lyrique.

GRABAT [*ba*] n. m. (lat. *grabatus ;* gr. *krabatos*). Lit misérable : *Coucher sur un* GRABAT. || Lit de malade : *Ma détestable santé me tient sur le* GRABAT. (Voltaire.)

— Fig. et fam. : *Etre sur le grabat*, Etre ruiné.

— Antiq. Lit de camp des soldats romains.

— ENCYCL. Ameubl. Originairement, le *grabat* n'est qu'un petit lit sans rideau ; ce fut seulement au XVIe siècle que ce mot commença à être pris en mauvaise part, et à signifier la couche des domestiques, des pauvres, des prisonniers.

GRABATAIRE [*tèr'*] adj. (du lat. *grabatarius*, fabricant de grabats). Qui garde le lit : *Une mère infirme et* GRABATAIRE. (Bachaumont.)

— Substantiv. : *Un, Une* GRABATAIRE.

— Relig. Nom donné à ceux qui différaient de recevoir le baptême jusqu'au lit de mort.

GRABBE (Christian-Dietrich), poète dramatique allemand, né et mort à Detmold (1801-1836). On a de lui : *Don Juan et Faust* (1829), puis un cycle dramatique : *die Hohenstaufen*, qui devait se composer de six à huit drames, mais dont deux seulement ont été écrits : *l'Empereur Frédéric Barberousse* (1829) et *l'Empereur Henri V* (1830) ; *Napoléon ou les Cent-Jours* (1831) ; *Annibal* (1835) ; etc. Grabbe a l'instinct du théâtre, mais il a une prédilection malheureuse pour le hideux et le grotesque.

GRABEAU [*bô*] n. m. Action de grabeler : *Remettons à votre retour le* GRABEAU *et belutement de ces matières.* (Rabelais.) [Vx.] || Fragment de drogue.

GRABELAGE [*laj'*] n. m. Pharm. Action de grabeler.

GRABELER [*lé*] v. tr. (ital. *garbellare ;* de l'arabe *gharbal*, crible. — Se conjugue comme *appeler*.) Pharm. Séparer d'une substance médicamenteuse les petits fragments inutilisables. || Passer au crible. (Vx.)

GRABELEUR, EUSE n. et adj. Qui grabelle.

GRABEN n. m. (mot allem. signif. *fossé*). Géol. Bande de terrain affaissé entre deux failles ou deux systèmes de failles en escalier. (L'exemple classique est la vallée du Rhin entre Bâle et Mayence, effondrée entre les Vosges et la Forêt-Noire.)

GRABEN, bourg d'Allemagne (Bade, cercle de Carlsruhe), sur la Pfinz, affl. du Rhin ; 2.500 hab.

GRABEN-HOFFMANN (Gustave), compositeur allemand, né à Bnin, près de Posen, en 1820, mort à Potsdam en 1900. Excellent chanteur de concert et professeur de chant, il n'a pas publié moins de quatre-vingt-quinze cahiers d'œuvres vocales dont quelques-unes sont devenues

populaires, et la ballade intitulée *Cinq cent mille diables* a obtenu une vogue prodigieuse.

GRABIEC. Biogr. V. DOMBROWSKI (Joseph).

GRABOW, ville d'Allemagne (Mecklembourg), sur l'Elde, affluent droit de l'Elbe ; 5.500 hab.

GRABOWSKA (Elisabeth, comtesse), maîtresse et épouse morganatique du roi de Pologne Stanislas-Auguste, née et morte à Varsovie (1748-1810). Fille d'un modeste gentilhomme campagnard, Théodore Szydlowski, elle obtint les faveurs de Stanislas-Auguste qui, devenu roi, la maria au vieux général Grabowski ; celui-ci mourut en 1784, laissant cinq enfants dont un, Stanislas, était fils du roi. Epousée morganatiquement par celui-ci, la comtesse Grabowska s'établit à Varsovie, où ses pratiques dévotieuses ne la mirent pas à l'abri de l'impopularité.

GRABOWSKI (Stanislas, comte), homme d'Etat polonais, né et mort à Varsovie (1780-1846). Il était fils illégitime du roi Stanislas-Auguste et de la comtesse Elisabeth Grabowska. Après avoir partagé les idées libérales, il se rallia aux tendances réactionnaires à la suite des traités de 1815. Ami de Novosiltsov, il fut nommé sénateur et ministre de l'instruction publique du « royaume de Pologne » et s'associa aux diverses mesures de répression contre ses compatriotes. Ceux-ci, lors de la révolution de 1830-1831, le dépouillèrent de sa dignité de sénateur. Le tsar Nicolas le nomma, en 1833, contrôleur général du royaume et, en 1836, conseiller privé. — Son fils, le comte Louis **Grabowski,** mort en 1881, a laissé en manuscrit six gros volumes de mémoires dont l'existence n'a été connue qu'en 1925 et qui contiennent de précieux renseignements sur le fils de Stanislas-Auguste et son époque.

GRABOWSKI (Michel), littérateur polonais, né en 1805, mort à Varsovie en 1863. Romantique farouche, il défendit ses idées en trois volumes intitulés : *Littérature et Critique* (1837-1840). Il a écrit, sous le pseudonyme de EDOUARD TARSZA, des romans historiques : *la Révolte dans les steppes* (1838) ; *le Staroste Kaniowski* (1856) ; *la Bourrasque* (1862) ; etc.

GRABS, commune de Suisse (canton de Saint-Gall), dans la plaine du Rhin ; 5.000 hab. Broderie.

GRABUGE n. m. (pour *garbuge ;* de l'ital. *garbuglio*). *Fam.* Bruit, querelle : *Il y a du* GRABUGE *dans ce ménage.*

GRAÇAY, ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 51 kil. de Bourges ; 2.330 hab. Tramways de l'Indre. Elevage du mouton. Ruines d'un château fort, et menhir dit « la Pierre levée ». — Le canton a 6 comm., et 5.150 hab.

GRACCHUS (Tiberius SEMPRONIUS), général romain, mort en 212 av. J.-C. Maître de la cavalerie sous le dictateur M. Junius Pera, après le désastre de Cannes, consul en 215, il battit les Campaniens, fut assiégé dans Capoue par Annibal, battit Hannon, délivra Bénévent. Réélu consul en 213, il périt en Lucanie dans une embuscade.

GRACCHUS (Tiberius SEMPRONIUS), général romain, père des Gracques, né vers 210, mort vers 150 av. J.-C. Tribun du peuple vers 187, il défendit Scipion l'Africain, dont il épousa la fille Cornélie. En 181, il vainquit les Celtibériens, soumit le pays et y gagna une longue popularité. Censeur en 169, il déploya une grande sévérité.

GRACCHUS (Tiberius SEMPRONIUS), tribun romain, le premier des Gracques, né en 160 av. J.-C., mort en 133. Fils de Cornélie qui, restée veuve, se consacra à l'éducation de Tiberius et de Caius, Tiberius donna de bonne heure les plus grandes espérances. Il assista à la prise de Carthage, fut questeur en Espagne (137), sauva l'armée romaine commandée par le consul Mancinus. Il fut nommé tribun en 133. Frappé du mal que causait l'extension exagérée des grands domaines (*latifundia*), il proposa une loi agraire qui interdisait de posséder plus de cinq cents *jugera* (126 hectares) de terres publiques, accordait aux occupants évincés une indemnité, laissait en sus 250 *jugera* par fils, instituait une commission chargée de veiller à l'exécution de la loi. Les riches décidèrent un tribun, Octavius, à opposer son *veto* à la loi. Tiberius riposta en suspendant le cours de la justice et de toutes les affaires publiques. Octavius ne cédant pas, il fit voter par le peuple la déchéance des tribuns, illégalité qui lui aliéna les modérés. La loi passa cependant. D'autres propositions démocratiques suivirent ce succès. Tiberius, menacé et calomnié, sentit que l'inviolabilité d'un second tribunat était nécessaire à sa sûreté. Le vote fut interrompu par des violences. Le lendemain, Tiberius, ne pouvant se faire entendre, porta les mains à sa tête pour montrer que sa vie était menacée. On s'écria qu'il demandait une couronne. Nobles et chevaliers se précipitèrent au Capitole. Tiberius fut tué avec trois cents de ses partisans, son cadavre jeté dans le Tibre. Des exécutions et des proscriptions suivirent ces scènes de violences.

GRACCHUS (Caius SEMPRONIUS), tribun du peuple, frère du précédent (152-121). Il reprit l'œuvre de son frère, et tenta sans succès de faire appliquer la loi agraire. Nommé questeur en 126, on le retint trois ans en Sardaigne. Revenu malgré la loi, il fut élu tribun triomphalement, en 123, compléta la loi agraire en faisant voter l'établissement de colonies, en particulier à Carthage, et entretint sa popularité en réclamant le droit de cité pour les Italiens et en proposant une loi frumentaire. Pour ruiner la puissance des grands, il fit transférer le pouvoir judiciaire des sénateurs aux chevaliers, et réforma le mode des élections. Pour se défendre, l'aristocratie gagna le tribun Livius Drusus qui à chaque proposition démocratique de Caius répondit par une autre plus démocratique. La popularité de Caius baissa. On réussit à l'éloigner en l'envoyant fonder la colonie de Carthage. Au retour il échoua dans sa candidature à un troisième tribunat. Le consul Opimius entreprit de faire abroger ses lois et commença par la moins populaire, celle qui relevait Carthage de ses ruines, comme entachée de sacrilège. Caius voulut la défendre par la violence, mais ne fut pas suivi et fut ou assassiné ou réduit à se donner la mort. Son cadavre fut jeté au Tibre, son nom maudit, et trois mille de ses partisans périrent après lui.

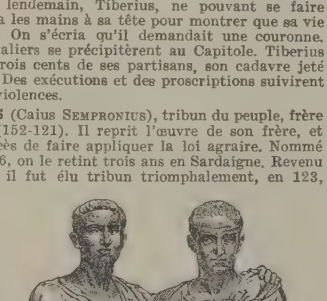

Les Gracques, d'après E. Guillaume.

GRÂCE n. f. (lat. *gratia ;* de *gratus,* ce qui plaît). Agrément, attrait particulier d'un être animé : *Parler, Ecrire, Marcher, Danser avec* GRÂCE. *Les premières* GRÂCES *de l'enfance ont un lustre qui couvre tout.* (Fénelon.) *La* GRÂCE *des chats.*

Et la *grâce* plus belle encor que la beauté.
LA FONTAINE.

— Agrément, attrait particulier d'une chose : *Les* GRÂCES *dont la nature a orné les jardins.* (Fénelon.)

— Disposition à agréer, bienveillance protectrice, faveur : *Etre en* GRÂCE *auprès des puissants.* || *Etre en grâce avec l'argent,* En avoir. || *Rentrer en grâce auprès de quelqu'un,* Recouvrer la faveur perdue. || *Rentrer en grâce avec une chose,* S'y plaire à nouveau : AVEC ELLE [la médiocrité] *ils* RENTRENT EN GRÂCE. (La Fontaine.) || *Trouver grâce devant quelqu'un, aux yeux de quelqu'un,* Etre excusé, pardonné ; et aussi Lui agréer, lui plaire : *Esther* TROUVA GRÂCE DEVANT *Assuérus.*

— Faveur gratuite, non obligée, don, bienfait : *Accorder, Demander une* GRÂCE.

La fortune pour lors distribuait ses *grâces.*
LA FONTAINE.

— Remise gratuite d'une peine encourue. || Pardon, indulgence : *J'ai eu ma* GRÂCE *de cette affaire.* (Molière.) *Demander* GRÂCE. || Elliptiquem. *Grâce !* Pardonnez-moi.

— Remerciement, reconnaissance : *Rendre* GRÂCE *à quelqu'un.* — S'emploie souvent au plur. dans ce sens :

Je *rends grâces aux* Dieux de n'être pas Romain.
CORNEILLE.

— *Rendre grâce à quelque chose,* Lui attribuer une action favorable :

Rendez grâce au seul nœud qui retient ma colère.
RACINE.

— Chronol. *An de grâce,* Chacune des années de l'ère chrétienne : *L'*AN DE GRÂCE *1930.*

— Dr. Pardon que le chef de l'Etat accorde à un condamné, en lui remettant la peine dont il a été frappé : *Droit de* GRÂCE. *Recours en* GRÂCE. || *Lettres de grâce,* Décret par lequel le chef de l'Etat accorde la grâce d'un condamné.

— Dr. canon. *Grâce expectative,* Provisions que la cour de Rome donne par avance du bénéfice d'un vivant.

— Hist. Titre donné jadis au roi en Angleterre (*the King's Grace*), et actuellement concédé aux ducs et aux archevêques. En Allemagne, le mot s'applique (*Euer Gnaden*) aux princes qui n'ont pas droit au titre de *Durchlaucht.* || *Par la grâce de Dieu,* Formule que les souverains mettaient devant leurs titres : *Louis,* PAR LA GRÂCE DE DIEU, *roi de France et de Navarre.* || *Commanderies de grâce,* Celles dont le grand maître de Malte avait la libre disposition, par opposition à *Commanderies de rigueur,* que les chevaliers obtenaient à l'ancienneté. || Le *chevalier de grâce* était celui que l'on dispensait de faire les preuves de noblesse.

Jeu de grâces.

— Jeux. *Jeu de grâces,* Exercice dans lequel deux personnes se lancent et reçoivent un léger cerceau à l'aide de deux baguettes.

— Liturg. *Grâces,* Prière que l'on fait après le repas, pour remercier Dieu.

— Théol. Don ou secours surnaturel que, d'après les théologiens chrétiens, Dieu accorde aux hommes pour faire leur salut. V. la partie *encycl.*

— LOC. DIV. *Coup de grâce,* Dernier coup que l'exécuteur donnait sur la poitrine d'un homme roué vif, afin de l'achever et de mettre fin à ses souffrances ; et *au fig.* Le coup qui perd définitivement quelqu'un : *C'est le* COUP DE GRÂCE. || *Heure, Demi-heure, Quart d'heure de grâce* Temps accordé en plus d'un certain temps fixé pour quelque objet. || *Action de grâces,* Remerciements. || *Bonne grâce,* Elégance et naturel des manières, des gestes, des paroles : *La* BONNE GRÂCE *est au corps ce que le bon sens est à l'esprit.* (La Rochefoucauld.) || *Bonnes grâces,* Faveurs : *Pour entrer dans les* BONNES GRÂCES *des femmes, c'est à la porte de leur vanité qu'il faut frapper.* (Denis-Caron.) — Spécialem., Demi-rideaux formant draperie. || *Mauvaise grâce,* Mauvaise tournure, manières déplaisantes : *Danseuse qui a* MAUVAISE GRÂCE. || *N'avoir pas bonne grâce, Avoir mauvaise grâce à faire* ou *de faire une chose,* La faire contre la raison, contre la bienséance, contre la convenance. || *De bonne grâce, De mauvaise grâce,* De bon, de mauvais gré. || *De grâce, Par grâce,* Par bonté, par bienveillance : DE GRÂCE, *un peu de patience.* || *En grâce,* Comme une faveur : *Je vous demande* EN GRÂCE *d'agir ainsi.* || *Faire une grâce à quelqu'un,* Lui accorder ce qu'il ne pourrait exiger ; et ironiquem. : *Voilà* UNE *belle* GRÂCE *que vous* ME FAITES ! || *Faire grâce à quelqu'un,* Lui pardonner. — Exempter, libérer : FAIRE GRÂCE À QUELQU'UN *d'une dette.* — Le dispenser de : FAIRE GRÂCE À QUELQU'UN *d'une visite.* FAITES-NOUS GRÂCE *de vos observations.* || *Faire des grâces,* Minauder, faire des manières. || *Faire la grâce de,* Avoir la complaisance, l'obligeance de : FAITES-*nous* LA GRÂCE DE *déjeuner avec nous.* || *Faire trop de grâce,* Montrer une extrême bienveillance : *Monsieur, c'est* TROP DE GRÂCE *que vous me* FAITES. || *Rendre grâce,* Remercier, témoigner sa gratitude. || *Grâce à,* ou, dans le style poétique ou élevé, *Grâces à,* Par l'action heureuse de ; ou, ironiquem. :

Grâce aux Dieux, mon malheur passe mon espérance !
RACINE.

|| *A la grâce de Dieu,* Sans compter sur aucun secours que celui de Dieu : *Partir* À LA GRÂCE DE DIEU. || *Faire une chose comme pour la grâce de Dieu.* V. AMOUR.

— SYN. **Amitié, bienfait, faveur.** V. AMITIÉ. || **Abolition, absolution, pardon,** etc. V. ABOLITION. || **Grâce, amnistie.** V. AMNISTIE.

— ENCYCL. Dr. rom. A Rome, le droit de *grâce* appartenait au peuple et était exercé sous la forme d'une loi ou d'un plébiscite. Sous l'Empire, le droit de grâce appartint à l'empereur.

— Anc. dr. franç. Le droit de *grâce,* durant la féodalité, fut exercé par les seigneurs justiciers. Les Capétiens essayèrent de leur reprendre cette prérogative et ils y réussirent avec l'appui des légistes qui, s'inspirant des textes du droit romain qui l'attribuaient à l'empereur, en firent un droit régalien. L'ordonnance de 1670 régularisa le droit de grâce et le reconnut au roi seul. Elle distingua plusieurs espèces de lettres de grâce : les lettres d'abolition et de pardon accordant des amnisties individuelles ; lettres de rémission, en cas d'homicide involontaire ou accompli en état de légitime défense ; les lettres de commutation de peine, de rappel de ban, de rappel de galères ; enfin les lettres de réhabilitation effaçant les incapacités produites par la peine principale. Les lettres de grâce devaient être entérinées, c'est-à-dire approuvées par le parlement. Le droit de grâce ne fut pas admis par le Code pénal de 1791 ; il fut rétabli le 16 thermidor an X.

— Théol. Selon la doctrine catholique, Dieu, par un acte de bonté gratuite, a appelé l'homme à une destinée surnaturelle, qui est la participation à la vie divine elle-même ; et il a établi des moyens proportionnés à cette fin divine et de la même nature.

La grâce est, dès cette vie, le don de Dieu ; c'est le germe dont la *gloire* du ciel doit être l'épanouissement radieux. Méritée par les souffrances et la mort de Jésus-Christ, elle nous est accordée gratuitement, pour nous faire naître à la vie surnaturelle ou nous y maintenir, et nous rendre dignes de l'éternité bienheureuse. Lorsqu'elle réside dans l'âme d'une manière permanente elle est appelée grâce *habituelle* ou *sanctifiante.* Le baptême en est la source ; la pénitence la rend au pécheur qui l'a perdue ; les autres sacrements la développent et l'augmentent. Par opposition, la grâce *actuelle* est un secours momentané que Dieu nous envoie pour nous aider à faire le bien ou à fuir le mal, sans porter atteinte à notre liberté. L'homme qui la reçoit lui prête ou lui refuse son concours, suivant la libre détermination de sa volonté. Absolument nécessaire pour que nos actions soient utiles à notre destinée surnaturelle, la grâce n'est jamais refusée à nos prières, ni même, dans la stricte mesure où elle s'impose, à nos besoins. A côté des vérités définies, il reste un certain nombre de questions discutées. La plus célèbre est née de la distinction établie par les théologiens entre la grâce *efficace* et la grâce *suffisante.* Y a-t-il entre l'une et l'autre une différence de nature, ou bien n'existe-t-il qu'une seule et même grâce, à laquelle l'homme résiste ou obéit au gré de son libre arbitre ? La première opinion est soutenue par les *thomistes,* que frappent surtout les droits de la puissance divine ; la seconde par les *molinistes,* plus attentifs à sauvegarder la liberté humaine. Le *congruisme* n'est qu'une modification du molinisme. V. CONGRUISME. (La doctrine catholique sur la grâce a rencontré, dans l'histoire, beaucoup d'adversaires. V., pour leurs opinions : PÉLAGIENS, SEMI-PÉLAGIENS, CALVINISME, SOCINIENS, JANSÉNISTES.)

— Théol. protest. Les théologiens protestants voient, en général, dans la *grâce* un secours divin intérieur contre le péché et ses suites. Mais les rationalistes et certains remontrants ne distinguent pas entre la grâce et l'influence morale de la vérité religieuse, combinée parfois avec certaines dispensations providentielles. Le luthéranisme unit étroitement l'action de la grâce à l'efficacité surnaturelle de la parole divine et des sacrements, tandis que les arminiens évangéliques et les calvinistes distinguent l'action intérieure du Saint-Esprit de l'influence morale des sacrements et de la vérité religieuse. Les calvinistes distinguent, en outre, la grâce commune, suffisante pour fonder la responsabilité du pécheur et pour conserver à l'humanité un minimum de religiosité et de culture, et la grâce particulière aux prédestinés. La grâce particulière est invincible et ne se peut perdre finalement. La grâce commune ne suffit ni à triompher définitivement des résistances de la liberté du pécheur, ni à le sauver.

Grâce (TRAITÉS DE SAINT AUGUSTIN SUR LA). Défenseur infatigable de la doctrine catholique contre les pélagiens et les semi-pélagiens, saint Augustin a reçu le titre de DOCTEUR DE LA GRÂCE, surtout pour les ouvrages suivants : *De la nature et de la grâce* (415) ; *De la grâce du Christ et du péché originel* (418) ; *De la grâce et du libre arbitre ; De la réprimande et de la grâce* (427). Il y expose la nécessité de la grâce, don gratuit de Dieu, et y établit en même temps la réalité du libre arbitre. C'est dans les ouvrages de saint Augustin sur la grâce que Jansénius prétendait puiser sa doctrine.

Grâce (TRAITÉ DE LA NATURE ET DE LA), par Malebranche. Dans cet ouvrage, publié en 1680, Malebranche part de ce principe que, en vertu de la perfection de sa nature, Dieu doit toujours agir par les voies les plus simples. Il en déduit que l'incarnation du Fils de Dieu était nécessaire pour donner à la création le plus grand degré de perfection possible, et termine en montrant comment on peut concilier la grâce divine et la liberté humaine. L'ouvrage, critiqué par Arnauld, fut réfuté par Fénelon.

Grâce de Dieu (LA), mélodrame en cinq actes, mêlé de chant (musique de Loïsa Puget), par d'Ennery et Gustave Lemoine (Gaîté, 1841). Il doit son titre à une romance qui a pour refrain : *A la grâce de Dieu,* et qui, chantée à plusieurs reprises dans le drame, sauve une première fois la vertu de l'héroïne Marie, une jeune et pauvre Savoyarde, puis la rappelle finalement à la raison, après que l'abandon de son séducteur l'a rendue folle. Cette pièce, qui est le type du mélodrame populaire, obtint un vif succès.

GRÂCES (les) [en lat. *Gratiæ ;* en gr. **Kharites**]. Myth. Divinités grecques, puis romaines, personnifiant la beauté

et la grâce, mentionnées déjà par Homère et Hésiode. On faisait d'elles les filles soit de Zeus et d'Eurynome, soit d'Apollon et d'Æglé, soit de Dionysos et de Coronis, etc. On en comptait ordinairement trois : Euphrosyne, Thalie, Aglaïa ; quelquefois, deux seulement : à Athènes, Auxo et Hégémone ; à Sparte, Cléta et Phaenna. Elles faisaient partie du cortège d'Aphrodite et d'Eros ou de Dionysos. Mais on leur rendait aussi un culte distinct, par exemple à Orchomène et à Paros. On les représenta d'abord, comme toutes les déesses, vêtues et voilées ; plus tard, complètement nues, à demi enlacées.

— Iconogr. Parmi les images antiques des *Grâces*, la plus célèbre est celle que possède l'académie des beaux-arts de Sienne, dont Raphaël donna dans son célèbre tableau des *Trois Grâces* (1504) une interprétation très personnelle (musée de Chantilly). Rubens a représenté les *Grâces* debout dans un parc (Madrid). Les peintres français du XVIIIe siècle ont usé et abusé des Grâces (Boucher, Regnault, Lagrenée).

Citons aussi les *Grâces sacrifiant à l'hyménée*, tableau de Reynolds (National Gallery), les *Trois Grâces* de Falconet, les *Grâces* de Germain Pilon (Louvre). Ce groupe en marbre, exécuté par ordre de Catherine de Médicis, décorait autrefois le mausolée élevé par cette princesse à la mémoire d'Henri II, son époux, dans l'église des Célestins, à Paris. Canova, Pradier, Thorwaldsen ont également sculpté des groupes des trois Grâces. (V. planche *Beaux-Arts LXVII.*)

GRÂCE-BERLEUR, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Liége) ; 5.886 hab. Charbonnages. Fabriques de chaudières et de machines à vapeur.

GRÂCE-DIEU (LA), hameau de la comm. de Chaux-les-Passavant (Doubs). Abbaye cistercienne fondée en 1139 et que les trappistes réoccupèrent en 1845. Belle grotte, dite « la glacière de La Grâce-Dieu ».

GRÂCES, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 3 kil. de Guingamp ; 1.360 hab. Chapelle (début du XVIe s.) contenant le tombeau de Charles de Blois (1364).

GRACIA, faubourg de Barcelone, au pied du Tibidabo ; 45.040 hab. Tissus ; clouteries, tonnelleries, tanneries.

GRACIABLE adj. Digne d'être gracié, pardonné.

GRACIAN (Balthazar), jésuite et écrivain espagnol, né à Calatayud (Aragon) en 1584, mort à Tarragone en 1658. Professeur de belles-lettres et prédicateur, il devint recteur du collège de Tarragone. Son principal titre est d'avoir fixé dans une sorte de code : *Finesse et Art du bel esprit* (1642), les lois de l'art de bien dire, selon l'école des cultistes. Penseur profond et moraliste sévère, Gracian est plus encore un bel esprit. Son style vise à l'effet et tombe souvent dans la boursouflure ou l'obscurité. Citons, parmi ses œuvres : *le Héros* (1637) ; *le Politique* (1640) ; *le Citicón* (1650), satire allégorique, et un ouvrage de morale mondaine : *l'Homme de cour*.

GRACIANT [*si-an*], **E** adj. Qui gracie : *Une liste* GRACIANTE. (Musset.) [Peu us.]

GRACIAS-A-DIOS (CAP), promontoire de la mer des Antilles, au sud de l'embouchure du rio Coco par lequel, dans l'Amérique centrale, le Honduras est séparé du Nicaragua. Découvert par Christophe Colomb le 20 sept. 1502.

GRACIAS ou **GRACIAS-A-DIOS**, ville du Honduras, dans la région fertile au pied des monts Opalaca ; 7.000 hab.

GRACIE ou mieux **GARCIE** (Pierre), dit **Ferrande**, maître de cabotage vendéen de la seconde moitié du XVe siècle, né à Saint-Gilles-sur-Vie (Poitou), mort après 1503. Ce pilote, très réputé à cette époque, a composé un petit *Routier de la mer* qui fut imprimé à Rouen entre 1502 et 1510, et un *Grand routier, pilotage et ancrage de mer* (1520). Pierre Gracie a encore recueilli le texte le plus complet des célèbres *Jugements de la mer*, dits « Rôles d'Oloron ».

GRACIER [*si-é*] v. tr. (de *grâce*. — Se conjugue comme *prier*.) Faire grâce, remettre sa peine à : GRACIER *un condamné*.

GRACIEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière gracieuse : *Accueillir tout le monde* GRACIEUSEMENT. || A titre gracieux : *Je vous ferai cela* GRACIEUSEMENT.

GRACIEUSER [*zé*] v. tr. Faire à quelqu'un des démonstrations d'amitié, de bienveillance : *Le duc d'Orléans vit les magistrats, les entretint, les* GRACIEUSA. (Saint-Simon.) [Vx.]

GRACIEUSETÉ n. f. Caractère de ce qui est gracieux : *Des offres pleines de* GRACIEUSETÉ. || Action gracieuse : *Elle m'a fait mille* GRACIEUSETÉS.

— Gratification donnée en sus de ce qu'on doit : *Faire une* GRACIEUSETÉ *à un employé*.

GRACIEUX [*si-eû*], **EUSE** adj. (lat. *gratiosus*). Qui a de la grâce, de l'agrément : *Femme* GRACIEUSE. *Sourire* GRACIEUX. *Sujet, Style* GRACIEUX.

— Aimable, affable : *Chef* GRACIEUX *pour ses inférieurs*.

— Gratuit : *Donner quelque chose à titre* GRACIEUX.

— Chancell. rom. *Provisions d'un bénéfice expédiées en forme gracieuse*, Celles qui dispensent l'impétrant de l'examen et du visa.

— N. m. Théâtr. Bouffon de la comédie espagnole : *Le* GRACIEUX *de la troupe*. V. GRACIOSO.

— *Le gracieux*, Le genre gracieux. || Ce qui a de l'agrément.

— SYN. **Gracieux, agréable**. V. AGRÉABLE. — **Affable, civil**, etc. V. AFFABLE.

GRACILAIRE [*lèr'*] n. f. Genre d'algues, de l'ordre des floridées, dont le type est la « mousse de Ceylan », au thalle filamenteux et ramifié. (Elle est alimentaire et fournit une gelée que l'on utilise pour donner de la consistance aux confitures.)

Gracilaire.

GRACILAIRE [*lèr'*] ou **GRACILARIA** n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des gracilariidés, comprenant de petites teignes brillantes, richement colorées, au corps long de 2 ou 3 mm. (La chenille du *gracilaria syringella* enroule et ronge les feuilles des troènes et des lilas ; le *gracilaria juglandella* est nuisible au noyer ; d'autres espèces vivent sur le peuplier, le bouleau, etc.)

GRACILARIIDÉS [*si, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant les genres *gracilaire* et voisins.

GRACILE adj. (lat. *gracilis*). Grêle.

GRACILIE [*lî*] n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant de petits cérambyx allongés, de 5 mm., un peu aplatis. (La *gracilia pygmæa* ou *minuta*, brunâtre, couverte de poils gris soyeux, se rencontre souvent dans les maisons où sa larve ronge les paniers d'osier et les cercles de tonneaux.)

Gracilie.

GRACILIFLORE adj. (du lat. *gracilis*, grêle, et *flos, floris*, fleur). Qui a des fleurs grêles.

GRACILIFOLLÉ, E adj. (du lat. *gracilis*, grêle, et *folium*, feuille). Qui a des feuilles grêles.

GRACILITÉ n. f. (lat. *gracilitas*). Caractère de ce qui est grêle : *La* GRACILITÉ *de la voix*.

GRACIOLE [*si*] n. f. Nom vulgaire de la poire *bon-chrétien*.

GRACIOSA, île du groupe des Açores ; 14.000 hab. Ch.-lieu *Santa-Cruz*.

GRACIOSO n. m. (mot espagn. ; du lat. *gratiosus*, gracieux). Bouffon de la comédie espagnole : *Jouer les* GRACIOSOS.

— ENCYCL. Ce type, très ancien dans la littérature dramatique espagnole, s'est perpétué jusqu'au XVIIe siècle. Torres Naharro, au début du XVIe siècle, imagina le premier de doubler l'intrigue principale d'une seconde entre le *gracioso* et la soubrette. Lope de Vega, plus tard, transforma le niais du vieux théâtre en un rôle enjoué et plaisant.

GRACIOSO adj. m. (mot ital.). Musiq. Gracieux : *Andante* GRACIOSO.

— Adv. Gracieusement.

GRACQUES (les), nom par lequel on désigne les deux fils de Cornélie. V. GRACCHUS, et CORNÉLIE.

GRACULUS [*luss*] n. m. Nom scientifique des *cormorans*.

GRAD, mot slave signifiant *bourg, ville*, et qui forme la terminaison d'un grand nombre de noms géographiques. V. GOROD.

GRAD (Charles), homme politique alsacien, né à Turckheim en 1842, mort à Logelbach en 1890. Élève de l'Ecole des mines de Paris, il devint directeur de grandes filatures d'Alsace après l'annexion, et fut élu, de 1877 à sa mort, député au Reichstag. Il prit place parmi les protestataires. En 1883, il avait été élu correspondant de l'Institut de France. Il a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *l'Alsace, sa situation et ses ressources au moment de l'annexion* (1872) ; *le Peuple allemand, ses forces et ses ressources* (1888) ; etc.

GRADARA, ville d'Italie (Marches, prov. de Pesaro-e-Urbino) ; 2.580 hab.

Gradasse, un des héros de l'armée d'Agramant, dans le *Roland furieux*. Il se fait redouter des plus braves chevaliers chrétiens ; mais il lutte en vain contre Renaud, et périt de la main de Roland. Sa jument Alfane est au moins aussi célèbre que lui.

GRADATCHAC, ville de Yougoslavie (Bosnie, cercle de Zvornik), dans la Posavina ; 3.200 hab. Ch.-lieu de district.

GRADATIF, IVE adj. Didact. Qui va par gradation.

GRADATION [*si-on*] n. f. (lat. *gradatio* ; de *gradus*, degré). Passage d'un état à un autre par degrés insensibles : *La nature marche par des* GRADATIONS *inconnues*. (Buffon.)

— Musiq. Progression, par degrés insensibles, de figures ou de sons qui passent du *piano* au *forte* ou au *fortissimo*, ou du *lento* au *vivace*. || Passage insensible d'un ton à un autre.

— Peint. Passage insensible d'un ton à un autre. || Affaiblissement graduel de figures secondaires pour faire saillir le ou les personnages principaux.

— Rhétor. Figure où l'on assemble plusieurs idées, plusieurs expressions enchérissant les unes sur les autres.

GRADE n. m. (lat. *gradus*). Degré d'honneur, de dignité ; *Dans un* GRADE *si haut* [le trône]. (Corneille.) (Vx.) || Chacun des degrés d'une hiérarchie : *Le* GRADE *de commandant*. || *Grade universitaire*, Le diplôme de bachelier, de licencié, de docteur, délivré par les universités après un examen (et non pas au concours).

— Métrol. Chaque partie de la circonférence divisée en 400 parties égales : *Quatre-vingt-dix degrés équivalent à cent* GRADES. || Centième partie d'une échelle divisée en cent parties égales : *Les* GRADES *du thermomètre centigrade*.

— Techn. Degré de dureté d'une meule. (Le plus souvent on caractérise le grade d'une meule par une lettre, suivant un code déterminé ou par un chiffre.) V. GRAIN.

— *En prendre pour son grade*, loc. pop. Recevoir une vive remontrance.

— ENCYCL. Milit. Il convient de distinguer l'*emploi*, du *grade*. Le grade est la propriété de l'officier ou du sous-officier de carrière ; il l'obtient au choix ou à l'ancienneté ; il ne peut en être privé que pour des motifs nettement spécifiés, et selon une procédure strictement définie par la loi. L'emploi, au contraire, est à la disposition du président de la République et du ministre de la guerre, de la marine ou de l'air. V. GALON.

Dans l'armée de terre, seuls les officiers et les adjudants ont droit à l'appellation de leur grade, précédé du terme *mon : mon général, mon colonel, mon capitaine* (mais on dit *monsieur le maréchal*). Les gradés qui ne sont pas officiers sont simplement appelés par leur grade : *sergent, maréchal des logis, caporal, brigadier*. (Les dignités de maréchal et amiral sont des titres et non des grades.)

Correspondance des grades.

ARMÉE DE TERRE	ARMÉE DE MER
Officiers.	
Général de division.	Vice-amiral.
Général de brigade.	Contre-amiral.
Colonel.	Capitaine de vaisseau.
Lieutenant-colonel.	Capitaine de frégate.
Chef de bataillon ou d'escadron.	Capitaine de corvette.
Capitaine.	Lieutenant de vaisseau.
Lieutenant.	Enseigne de vaisseau (1re cl.).
Sous-lieutenant.	Enseigne de vaisseau (2e cl.).

Les élèves-officiers des écoles militaires de l'armée de terre et de l'armée de mer n'ont pas rang d'officier et portent le titre d'*aspirant*.

Troupe.	*Equipages de la flotte.*
Adjudant-chef.	Maître principal.
Adjudant.	Premier maître.
Sergent-chef ou Maréchal des logis-chef.	Maître.
Sergent ou Maréchal des logis.	Second maître.
Caporal-chef ou Brigadier-chef.	(Pas de grade similaire.)
Caporal ou Brigadier.	Quartier-maître.

— Géom. Le *grade* (gr.) est la centième partie du quadrant et, par suite, les 9/10 d'un degré ; il a pour sous-multiples : le *décigrade* (dgr.), qui est la dixième partie du grade, le *centigrade* (cgr.), qui en est la centième partie, et le *milligrade* (mgr.), qui en est la millième partie.

GRADEFES, bourg d'Espagne (prov. de Léon), sur l'Esla, affl. du Douro ; 4.700 hab. Chanvre.

GRADENIGO, nom d'une famille vénitienne qui donna plusieurs doges à la République, PIERRE, dit **Pierazzo**, né en 1249, mort en 1311, succéda à Jean Dandolo (1289). Il eut à soutenir plusieurs guerres contre Trieste et le patriarche d'Aquilée (1289) ; puis contre les Génois (1294-1299), etc. Il put triompher de la conjuration des *Quirini* (1310). — Barthélemi **Gradenigo**, mort en 1342. Créé doge en 1339, après la mort de François Dandolo, il réprima une révolte de Candie. — Jean **Gradenigo**, mort en 1356, succéda, en 1355, à Marino Faliero, conclut un traité de paix avec Gênes et lutta contre les Hongrois et les seigneurs de Carrare.

GRADER [*dé*] v. tr. Argot milit. Conférer un grade à : GRADER *un militaire*.

— ***Gradé, e,*** part. pass. du verbe *Grader*, Qui a un grade dans l'armée.

— *Substantiv.* et au masc. Militaire de grade inférieur.

GRADIENT [*di-an*] n. m. (du lat. *gradus*, degré). Météor. Différence de pression atmosphérique, évaluée en millimètres et par degré géographique, entre un point donné et le centre le plus voisin de cyclone (basse pression) ou d'anticyclone (haute pression) : *Un* GRADIENT *faible favorise la production des orages*.

— Electr. *Gradient de potentiel*, Taux de variation du potentiel électrique ou magnétique dans l'espace, en suivant la direction du champ.

— Hydraul. *Gradient hydraulique*. V. ÉCOULEMENT.

GRADIGNAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kil. de Bordeaux, près de la Maye ; 3.180 hab. Cultures de primeurs et de fleurs ; faïenceries et poteries. Ruines d'un château du XIIIe siècle et du prieuré de Cayac. Excellents crus de vins rouges.

GRADIJSK [*Graditché*] ou **HRADISHSK**, ville de l'Ukraine (U. R. S. S.), dans l'ancien gouv. de Poltava, près du Dniéper ; 10.000 hab. Foire importante en mai.

GRADILLE [*diy'*] n. f. (dérivé du radical de *gradine*). Denticule formant ornement architectural.

GRADIN n. m. (ital. *gradino* diminutif de *grado*, degré). Petite marche formant étagère sur un autel, un meuble quelconque, pour y placer des chandeliers, des vases de fleurs, des porcelaines ou d'autres objets d'ornement. || Chacun des bancs disposés en étages, dans un amphithéâtre, etc. || *Par anal.* Se dit d'un objet placé en retrait au-dessus d'un autre :

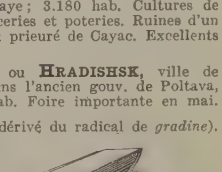

Gradins (amphithéâtre).

Je commence à gravir ces *gradins* de collines.
LAMARTINE.

— Archit. hydraul. Nom donné à des élévations ou degrés de plomb ou de pierre.

— Armur. *Gradins de hausse*, Denture du pied de hausse de certains fusils, permettant de tirer à diverses distances, en faisant reposer le curseur sur les gradins.

— Fortif. *Gradins de franchissement, Gradins de fusillade*, Degrés ménagés dans le talus intérieur d'une tranchée, d'un ouvrage de fortification, pour permettre au défenseur de sortir de la tranchée vers l'ennemi, ou de faire usage de son fusil.

— Mines. *Gradins droits*, Mode d'exploitation des mines

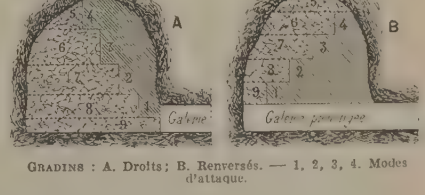

GRADINS : A. Droits ; B. Renversés. — 1, 2, 3, 4. Modes d'attaque.

qui consiste, après avoir partagé le massif à exploiter en parallélépipèdes, à attaquer successivement ces parallélépipèdes.

GRADINE n. f. (ital. *gradina;* dérivé de *grado*, degré). Ciseau de sculpteur et de maçon, à coupant dentelé, et qui sert à faire disparaître les bosses et irrégularités laissées par le poinçon. || Outil coupant et dentelé, qui, dans les fabriques de faïence, sert à enlever les sutures des pièces.

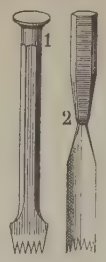

GRADINES : 1. Droite, en fer, à tête ronde; 2. Forme gouge, à manche en bois.

GRADINER [*né*] v. tr. Travailler avec la gradine.

GRADISCA, ville d'Italie (prov. d'Udine), sur l'Isonzo; 4.715 hab. Ch.-lieu de district. Elle fit partie de l'Autriche jusqu'en 1918 et avec *Gorizia* (Goritz) elle donna son nom à la principauté de Goritz-et-Gradisca.

GRADISHKA, nom de deux villes de la Yougoslavie qui se font face sur la Save : BOSNA-GRADISHKA, 6.000 hab., et STANA-GRADISHKA, formidablement ceinte de remparts, 5.000 hab. Ces deux villes défendaient contre les Turcs les approches de la Save.

GRADISHTE, ville de Yougoslavie (district de Sriem), sur le Bozut, affl. de la Save; 3.300 hab.

GRADLON-MUR, en lat. *Gradlonus magnus*, et communément **le roi Grallon,** premier comte légendaire ou roi de la Cornouaille armoricaine (Ve s. après J.-C.).

GRADO, ville d'Italie (prov. de Trieste), sur un rocher au bord de l'Adriatique, au sud des ruines d'Aquilée; 4.175 hab. Elle reçut en 568 les habitants et le patriarche d'Aquilée, et il s'y tint plusieurs conciles. En 1451, le titre de patriarche fut donné à l'archevêque de Venise, mais l'archevêque d'Udine continue à porter les titres de Grado et d'Aquilée.

GRADO, ville d'Espagne (prov. d'Oviedo), sur un affluent gauche du Nalon; 2.000 hab. — A TRUBIA, sur le rio *Trubia*, fonderie de canons et manufacture nationale d'armes.

GRADSKO, ville de Yougoslavie (Vieille-Serbie), sur le Vardar, non loin du confluent de la Tcerna; 2.000 hab. Combats au cours de la retraite de Serbie en octobre-novembre 1915.

GRADUALITÉ n. f. Caractère de ce qui est graduel; progression graduelle. (Peu us.)

GRADUAT [*du-a*] n. m. En Belgique, Elévation à un grade universitaire.

GRADUATEUR n. m. Pièce destinée à faire varier l'intensité du courant dans les appareils d'induction.

GRADUATION [*si-on*] n. f. Action de graduer : *La* GRADUATION *d'un thermomètre.* || La partie ainsi graduée : *Lire sur la* GRADUATION.

GRADUEL, ELLE adj. (lat. *gradualis;* de *gradus*, degré). Qui va par degrés, par gradation : *Augmentation, Diminution* GRADUELLE.

— Ecrit. sainte. *Psaumes graduels,* Psaumes que les Hébreux chantaient en montant les degrés du temple de Jérusalem. (Ce sont les psaumes CXIX à CXXXIII.)

— N. m. Liturg. Versets que l'on chante ou que l'on récite entre l'épître et l'évangile. || Livre qui contient tout ce qui se chante au lutrin pendant la messe.

— ENCYCL. Le chant du psaume qui suit l'épître était jadis exécuté sur le *gradus* ou ambon, comme les lectures. De là le nom de *graduel,* qui a passé par extension au livre où sont réunis ces chants. Le graduel était chanté par un soliste, la mélodie finale étant seule reprise par le chœur.

GRADUELLEMENT [*man*] adv. (de *graduel*). Par degrés, par gradation : *Les usages ont* GRADUELLEMENT *changé.* (Chateaubriand.)

— ANTON. **Brusquement, soudainement, subitement.**

GRADUER [*du-é*] v. tr. (lat. scolastique *graduare;* de *gradus*, degré). Diviser en degrés, marquer des degrés sur : GRADUER *un cercle, un baromètre.*

— *Fig.* Soumettre à une graduation : GRADUER *des exercices.* GRADUER *les difficultés.*

— Conférer des degrés universitaires à : *Se faire* GRADUER *à Montpellier.*

— **Gradué, e,** part. pass. du verbe *Graduer : Echelle* GRADUÉE; et au fig. : *Exercices* GRADUÉS.

— *Substantiv.* Qui est revêtu d'un grade universitaire : *Un* GRADUÉ *en droit.*

GRADUS [*duss*] n. m. (mot lat. signif. *degré*). Antiq. rom. Mesure de longueur qui valait deux pieds et demi.

gradus ad Parnassum ou, par abrév., **gradus** (mots lat. signif. *Degré pour monter au Parnasse*). Dictionnaire de prosodie, d'expressions poétiques, pour aider à faire des vers latins, œuvre du jésuite Paul Aler (1702).

Gradus français, Dictionnaire poétique de la langue française.

GRAEBE (Charles), chimiste allemand, né et mort à Francfort-sur-le-Main (Prusse) [1841-1927]. L'attention du monde savant fut attirée sur lui par la synthèse de l'alizarine, exécutée en collaboration avec Liebermann (1869). En 1878, il devint titulaire d'une chaire de chimie à l'université de Genève. On lui doit de nombreux mémoires. Il a publié à part un excellent *Guide pratique pour l'analyse quantitative.* Graebe était correspondant de l'Académie des sciences (1913).

GRÆCINUS (Julius), sénateur romain, né à Fréjus, mort vers l'an 40 apr. J.-C. Il épousa Julia Procilla, dont le fils, Julius Agricola, fut le beau-père de Tacite, qui a écrit sa vie. Caligula le fit périr. Il avait composé deux livres sur la culture de la vigne.

græcum est, non legitur, mots lat. signif. : *C'est du grec, on ne le lit pas.* Axiome du moyen âge, où le grec était si dédaigné que, dans les ouvrages latins, on passait ce qui était écrit en grec. S'emploie pour une chose que l'on vante de parti pris, et aussi pour dire : « Ne vous mêlez pas d'une chose à laquelle vous n'entendez rien. »

GRÆFE (Charles-Ferdinand DE), chirurgien allemand, né à Varsovie en 1787, mort à Hanovre en 1840. Docteur en 1807, professeur puis directeur (1811) à la clinique ophtalmologique de Berlin, il devint chirurgien général de division en 1815, médecin en chef de l'armée, directeur de l'académie de médecine et de chirurgie. Il perfectionna la pratique de diverses opérations, en particulier de la rhinoplastie.

GRÆFENBERK, ville de Tchécoslovaquie; 350 hab. Eaux minérales et station hydrothérapique fondée en 1826 par Priesnitz.

GRÆFENHAINICHEN ou **GRÄFENHAINICHEN,** ville d'Allemagne (Prusse, Saxe), sur un affl. de l'Elbe; 3.900 hab. Commerce de laine.

GRÆFENRODA ou **GRÄFENRODA,** ville d'Allemagne (Thuringe); 3.400 hab. Industrie du bois. Céramique; verreries.

GRÆFENTHAL ou **GRÄFENTHAL,** ville d'Allemagne (Thuringe), à la source de la Zopte, sous-affl. de la Saale; 2.600 hab. Ardoisières; fonderies.

GRAEFF (Michel-Ignace-Auguste), ingénieur français, né à Sélestat en 1812, mort à Boisset-lès-Montrond (Loire) en 1884. Il a fait partie, comme ministre des travaux publics, du cabinet extra-parlementaire dirigé par le général de Rochebouët (1877), et publié divers ouvrages : *Construction des canaux et des chemins de fer; Appareil et Construction des ponts biais; Traité d'hydraulique.*

GRÆFRATH ou **GRÄFRATH,** ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur l'Iterbach; 6.600 hab. Fonderies de fer et d'acier; filatures.

GRÆNICHEN, commune de Suisse (canton d'Argovie); 3.100 hab. Agriculture, manufacture de chaussures.

GRÆTZ (Henri), historien allemand, né à Xions (prov. de Posen) en 1817, mort à Munich en 1891. Professeur au séminaire israélite de Breslau (1853), puis à l'université (1870), il se consacra à l'histoire du judaïsme, et publia notamment une *Histoire des Juifs depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1853-1873).

GRÆTZ. Géogr. V. GRODZISK.

GRÆVIUS (Jean-Georges GRAEF, dit), philologue et archéologue allemand, né à Naumbourg (Saxe) en 1632, mort à Utrecht en 1703. Il publia un grand nombre d'éditions d'auteurs classiques grecs et latins, et aussi : *Monumenta illustrium virorum* (1671); *Thesaurus antiquitatum romanarum* (1694-1699); *Præfationes et Epistolæ* (1707); *Inscriptiones antiquæ J. Gruterii* (1707); etc.

GRAF ou **GRAFF** (Anton), peintre, né à Winthertur (Suisse) en 1736, mort à Dresde en 1813. Elève de Schellenberg, il s'établit d'abord à Augsbourg. Appelé en Saxe en 1766, il y devint peintre de la cour et membre de l'Académie de Dresde. Cet artiste, qu'on a appelé le **Van Dyck de l'Allemagne,** a exécuté plus de 1.600 portraits, parmi lesquels il faut citer ceux de Mendelssohn, Spalding, Ramler, Gellert. — Son fils, CHARLES-ANTOINE, né à Dresde en 1774, mort en 1832, fit surtout du paysage.

GRAF (Arthur), poète et critique italien, né à Athènes en 1848, mort à Turin en 1913. Ses premiers vers (*Méduse,* 1880), sont empreints d'une sombre tristesse; dans les recueils suivants, ce pessimisme s'adoucit, mais la pensée reste toujours très forte : *Après le coucher du soleil* (1893); *les Danaïdes* (1897); *Morgane* (1905); *Petits poèmes dramatiques* (1905); *Rimes de la forêt* (1906). Graf a aussi écrit des romans : *la Rançon* (1901); *Pour une foi* (1906); enfin, professeur de littérature à la faculté des lettres de Turin, il a laissé d'importants ouvrages de critique sur l'antiquité, le moyen âge, le XVIe et le XIXe siècle : *Rome dans le souvenir et l'imagination du moyen âge* (1882-1883); *A travers le XVIe siècle* (1888); *Foscolo, Manzoni et Leopardi* (1898); etc.

GRAFF (Eberhard-Gottlieb), philologue allemand, né à Elbing en 1780, mort à Berlin en 1841. Il a publié un *Trésor de l'ancien haut allemand* (1834-1842).

GRAFFENSTADEN. V. ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

GRAFFIGNANA, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur le Lambro; 2.450 hab.

GRAFFIGNY (Raoul MARQUIS, dit **Henry de**), écrivain scientifique français, né à Graffigny-Chemin (Haute-Marne) en 1863. D'abord graveur en taille-douce, il devint en 1880 secrétaire de la rédaction de *la Science populaire.* Parmi ses ouvrages, citons : *les Moteurs anciens et modernes* (1881); *le Liège; l'Ingénieur électricien* (1887); *les Aventures extraordinaires d'un savant russe* (1888); *la Petite encyclopédie électro-mécanique* (1895); *l'Outillage agricole* (1898); de nombreux manuels pratiques et des livres de littérature pour la jeunesse : *les Voyages extraordinaires d'un savant russe* (avec G. Le Faure, 1888-1896); etc. Il a exécuté une quarantaine d'ascensions scientifiques, en vue de recherches météorologiques.

GRAFFIN (*René*-Léger-Marie), prélat français, né à Pontvallain (Sarthe) en 1858. Ordonné prêtre en 1884, il étudia les langues orientales à l'université d'Innsbruck, où il fut diplômé en 1886. Appelé comme maître de conférences à l'Institut catholique de Paris, il y devint professeur adjoint (1893) puis titulaire (1897), pour l'hébreu et le syriaque. En 1897, le pape le nommait prélat domestique. Autorité incontestée dans les études orientales, Mgr Graffin a fondé en 1894 la *Patrologia syriaca;* la *Patrologia orientalis* (21 vol.); et en 1896 la *Revue de l'Orient chrétien.* Devenu en 1909 directeur général de l'Œuvre anti-esclavagiste de France, il fut reçu en 1926 président de section à l'Ecole libre des langues orientales nouvellement fondée près de l'Institut catholique.

GRAFFITE ou **SGRAFFITE** n. m. Anc. forme francisée de l'italien *graffito.*

GRAFFITO n. m. (mot ital.). Ce qu'on trouve écrit ou dessiné sur les murs des monuments antiques. || Pl. *Des* GRAFFITI.

— ENCYCL. Les archéologues rangent dans les *graffiti* les inscriptions, dessins, parodies ou caricatures tracés à la main par les passants sur les édifices antiques.

GRAFIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. (de *grafin*). *Pop.* Ramasser des chiffons. || Dialect. Egratigner.

GRAFIGNY ou **GRAFFIGNY** (Françoise D'ISSEMBOURG D'HAPPONCOURT, dame DE), femme de lettres française, née à Nancy en 1695, morte à Paris en 1758. Mariée fort jeune à Hugues de Grafigny, chambellan de la cour de Lorraine, homme très brutal, elle se vit contrainte de demander aux tribunaux une séparation, se rendit en solliciteuse au château de Cirey, qu'habitaient Voltaire et Mme du Châtelet, y écrivit ses fameuses lettres, pleines de détails piquants et osés sur ses hôtes, s'attacha ensuite à Mlle de Guise et se rendit avec elle, en 1743, à Paris. Quatre ans après, elle acquérait d'un coup une grande réputation littéraire par la publication de ses *Lettres d'une Péruvienne,* roman épistolaire ingénieux, pastiche adroit des *Lettres persanes,* avec un grain de *Paméla* et une pincée de métaphysique précieuse. Dès lors elle ouvrit un salon que fréquentèrent les poètes et les philosophes, notamment Collé et Helvétius. En juin 1750, son drame *Cénie,* à la mode de La Chaussée, eut un gros succès; mais plus tard (1758) sa comédie *la Fille d'Aristide* tomba misérablement. Elle en mourut, dit-on.

GRAFIN n. m. *Pop.* Chiffonnier.

GRAFIO n. m. Terme latinisé du mot germain *graf* équivalent du mot latin *comes,* comte.

GRAFSTRŒM (André-Abraham), poète suédois, né à Sundswall en 1790, mort à Umea en 1870. Professeur d'histoire à l'académie militaire de Carlberg (1821), et au gymnase de Hernoesand, pasteur à Umea (1835), membre de l'académie suédoise en 1839. On a de lui : *Essais poétiques* (1826-1832); *Chants du Norrland* (1841); etc.

GRAFTON (ducs DE). V. FITZROY.

Gragas (le) [ou *l'Oie grise*], recueil de lois islandaises datant du XIIIe siècle, connu par deux manuscrits assez différents : le *Codex regius* et le *Stadarholtsbok,* édités par Vilhelm Finsen (1852-1879).

GRAGE n. m. Espèce de râpe de cuivre dont on se sert, aux Antilles et dans la Guyane, pour râper le manioc.

GRAGEOIR n. m. (de *grage*). Pilon pour écraser le gros sel.

GRAGER [*jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il gragea. Nous grageons.*) Râper avec le grage.

GRAGNANO, ville d'Italie (Campanie, prov. de Naples); 16.000 hab. Vins.

GRAGNANO Trebbiense, ville d'Italie (Emilie, prov. de Plaisance), sur la *Trébie;* 4.000 hab.

GRAGUE [*gragh'*] n. f. Filet qui porte une racloire en fer pour détacher les huîtres et que l'on traîne au fond de l'eau comme une drague.

GRAHAM (John Graham, vicomte DUNDEE, lord), général et homme politique écossais, né à Claverhouse vers 1649, mort à Killiecrankie en 1689. Il est également connu sous le nom de **Claverhouse,** qui était une des propriétés de son père. Chargé, sous le règne de Jacques II, de soumettre les *covenantaires* d'Ecosse, il fit preuve d'une cruauté qui l'a rendu tristement célèbre. Après 1688, il resta fidèle au roi détrôné Jacques II. Retiré en Ecosse, il souleva les highlanders, mais il fut tué en défendant le passage de Killiecrankie. Il a publié des lettres intéressantes. Walter Scott en a fait un des héros de son roman *les Puritains d'Ecosse.*

GRAHAM (George), mécanicien anglais, né à Horsgill (Cumberland) en 1675, mort à Londres en 1751. Il a imaginé le pendule compensateur qui porte son nom et divers types d'échappements.

GRAHAM (TERRE DE), île antarctique, séparée du cap Horn par le détroit de Drake. Elle se trouve immédiatement au N. du cercle polaire et constitue la terre principale d'un complexe insulaire dont la sépare le détroit de Crane. La Terre de Graham, découverte en 1832 par Biscoe, a été très étudiée à la fin du XIXe siècle et au début du siècle suivant par de nombreuses expéditions antarctiques; l'aviateur Wilkins en a reconnu l'insularité en décembre 1928.

GRAHAM (Dougal), poète écossais, né à Glasgow en 1724, mort en 1779. Il publia en 1746 son *Histoire de la Rébellion,* en vers. Il est l'auteur de nombreux recueils de poésies populaires, parmi lesquels *John Cheap* et l'*Histoire des femmes de Haverel.*

GRAHAM (Mrs). Biogr. V. MACAULAY.

GRAHAM (Thomas), lord LYNEDOCH, général anglais, né à Balgowan (Perthshire) en 1748, mort à Londres en 1843. Il dirigea les opérations militaires à Quiberon, Corunna, Walcheren, et servit en Portugal sous les ordres de Wellington.

GRAHAM (sir James-Robert-George), homme d'Etat anglais, né et mort à Netherby (1792-1861). Il est surtout connu par la part active qu'il prit à la propagande de la Ligue pour l'abolition des droits sur les céréales et à la campagne pour la réforme électorale. Ministre dans le cabinet libéral de lord Grey, il se rapprocha du parti tory et entra dans le cabinet de Robert Peel (1841) qu'il aida à abolir le monopole sur les céréales. Plus tard, il se retourna du côté des whigs, et fut lord de l'Amirauté dans le ministère Russell.

GRAHAM (Thomas), chimiste anglais, né à Glasgow en 1805, mort à Londres en 1869. Il a fait dans le domaine physique et chimique de nombreuses découvertes, particulièrement sur la *diffusion des gaz.* On lui doit aussi l'étude du phénomène appelé par lui *occlusion.* Citons encore ses travaux sur l'acide phosphorique et sur différents sels; il a publié une soixantaine de mémoires et un ouvrage classique : *Eléments de chimie.* Il était correspondant de l'Académie des sciences (1847).

GRAHAM, ducs et marquis DE MONTROSE. V. MONTROSE.

GRAHAM (Peter), peintre écossais, né à Edimbourg en 1836. Il s'acquit promptement une grande réputation par le charme avec lequel il interprète les paysages d'Ecosse. En 1881, il a été élu membre de l'Académie royale.

GRAHAME (James), poète écossais, né à Glasgow en 1765, mort en 1811. Reçu avocat en 1795, il prit les ordres en 1809. Il a écrit *Mary, reine d'Ecosse,* poème dramatique (1801); *le Sabbat* (1804), son chef-d'œuvre; *Promenades sabbatiques* (1805); *les Oiseaux d'Ecosse* (1806); *les Géorgiques britanniques* (1809). Ses poésies se signalent par une observation précise de la nature.

GRAHAMSTOWN, ville de l'Union Sud-Africaine (Colonie du Cap); 19.000 hab. Evêché. Université.

GRAHOVO, village de Yougoslavie qui a donné son nom au plateau sur lequel les Monténégrins ont battu les Autrichiens les 19 août 1914, 5 février et 6 novembre 1915.

GRAÏER ou **GRAYER** [*gra-yé*] n. m. Autref., Officier des eaux et forêts, dont le grade correspondait à peu près à celui de *garde général.*

GRAIÉVO ou **GRAJÉVO,** ville de Pologne (voïvodie de Bialystok), sur le Lyk, sous-affluent du Narev par le Bobrz ; 7.435 hab. — Occupée par l'U. R. S. S. en 1939.

GRAILLE [*gray'*] n. f. (de *gracula* fém. de *graculus,* choucas). Nom vulgaire de la corneille : *Louis XV, dans l'intimité, baptisait du nom de* GRAILLE *la troisième de ses filles.*

— Sylvic. Coin triangulaire de bois mort que l'on trouve parfois entre deux racines de hêtre ayant poussé dans les coteaux pierreux.

GRAILLE [*gray'*] n. m. (du vieux français *graisle* et *gresle,* parce que ces instruments sonnaient sur le ton grêle, par opposition à la trompette, dont le son était plus grave). Archéol. Instrument à vent, du genre des cornets.

GRAILLEMENT [*gra-ye-man*] n. m. (de *grailler*). Son de voix rauque, qui rappelle le cri de la corneille.

GRAILLER [*gra-yé*] v. intr. (de *graille,* corneille). Crier comme la corneille. || Parler d'une voix rauque, qui rappelle le cri de la corneille. || Sonner du cor d'une certaine façon, pour rappeler les chiens.

GRAILLON [*gra-yon*] n. m. (peut-être de *graille* anc. forme de *grille*). Odeur de graisse grillée, de viande brûlée. || *Marie graillon,* Cuisinière malpropre. || Restes, débris d'un repas.

— Techn. Rognures qui tombent d'un bloc de marbre ou de pierre que l'on taille.

GRAILLON [*gra-yon*] n. m. (de *grailler*). *Pop.* Crachat très épais.

GRAILLON (Pierre-Adrien), sculpteur français, né et mort à Dieppe (1809-1872). Élève de Blard et de David d'Angers, il s'est fait une réputation méritée par ses ivoires et ses terres cuites, reproduisant des *Pêcheurs dieppois, des Paysans,* des *Mendiants,* des *Buveurs.*

GRAILLONNER [*gra-yo-né*] v. intr. (de *graillon,* graisse). Prendre une odeur de graillon : *Viande qui* GRAILLONNE.

GRAILLONNER [*gra-yo-né*] v. intr. (de *graillon,* crachat). *Pop.* Expectorer des graillons.

GRAILLONNEUR [*gra-yo-neur*], **EUSE** n. *Pop.* Qui graillonne, qui expectore : *Un* GRAILLONNEUR *insupportable.*

GRAILLONNEUR [*gra-yo-neur*], **EUSE** n. Qui vend des restes de table ou graillons.

— N. f. Mauvaise cuisinière.

GRAILLY (Jean III, sire DE), **captal de Buch,** capitaine gascon du XIVe siècle, né à Bordeaux vers 1331, mort à Paris en 1376. Jean de Grailly qui tenait son nom du domaine de Grailly (aujourd'hui Grilly) était fort attaché au parti anglais. Il fut l'un des meilleurs lieutenants du Prince Noir, et partagea avec Jean Chandos l'honneur de la victoire de Poitiers. Vaincu à Cocherel par Du Guesclin (1364), il obtint sa liberté de Charles V, qui, pour se l'attacher, lui concéda la seigneurerie de Nemours. Néanmoins, il ne tarda pas à retourner au parti anglais, et en 1371 Edouard III le nomma connétable d'Aquitaine. Il fut de nouveau fait prisonnier près du château de Soubise (1372), et mourut à la prison du Temple, à Paris.

GRAIN [*grin*] n. m. (lat. *granum*). Semence de certaines plantes : GRAIN *de blé, d'avoine, d'orge, de maïs.* GRAIN *de moutarde.* GRAIN *de millet.* || Petit fruit à pépins : GRAIN *de raisin.* GRAIN *de grenade.* || *Par extens.* Au sens collectif, Les céréales : *Les* GRAINS *sont en hausse.*

— *Par anal.* Morceau, fragment ; petit objet de forme plus ou moins arrondie : *Les* GRAINS *d'un chapelet, d'un collier. Un* GRAIN *de poudre, de sel, de poussière.* || Chacune des parties ténues et serrées entre elles qui forment la masse des corps solides et qui apparaissent lorsque ces corps ne sont pas polis ou usés : *Le* GRAIN *d'un marbre, d'une pierre.* || Chacune des petites éminences, très rapprochées les unes des autres, qui rendent une surface légèrement rugueuse : *Le* GRAIN *d'une étoffe, de la peau, d'un cuir.*

— Très petite quantité : *Un* GRAIN *de bon sens. Un* GRAIN *de folie.* || *Un grain de sel,* Un grain d'esprit. || Employé pour renforcer la négation (comme *goutte,* etc.) : *Ne savoir grain de :*

Ce clerge *ne savait grain de* philosophie.
LA FONTAINE.

— *Fig.* Semence :

J'étais un doux enfant, le *grain* d'un honnête homme.
V. HUGO.

Grain précieux jeté par l'éternel semeur.
BAUDELAIRE.

— Archéol. *Grain d'orge,* Saillie, sur chaque anneau d'une pièce de mailles, de la tête du rivet qui unit l'œil à la queue.

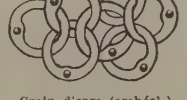

Grain d'orge (archéol.).

— Armur. *Grain de lumière,* Pièce de cuivre rouge, introduite dans la portée des canons, de bronze ou même d'acier, et dans laquelle est percé le canal de lumière. || *Grain d'orge,* Nom de la partie supérieure du guidon des fusils. || *Grain d'amorce,* Nom d'une boulette de poudre fulminante dont on se servait, avant l'invention des capsules, pour amorcer les armes à percussion.

— Art vétér. *Grain de ladre,* Nom vulgaire des vésicules ladriques. V. LADRERIE.

— Céram. Petite parcelle d'argile cuite qui tombe, pendant la cuisson, de la cazette supérieure sur les pièces inférieures.

— Comm. Verroterie de couleur. || *Gros grain,* Sorte de ruban à chaîne de coton et trame de soie ou coton, sur lequel on monte la ceinture des jupes de dames. || *Cire en grain,* Cire qui, ayant été longtemps remuée sur les toiles, s'est réduite en fragments gros comme des fèves. || *Grain d'orge* ou *Graindorge,* Ancienne étoffe croisée, en laine de qualité ordinaire. || *Drap grain de poudre,* Drap léger dont la texture granitée imite l'aspect des grains de la poudre noire.

— Econ. rur. *Grains blancs,* Grains des céréales. || *Gros grains,* Froment, méteil et seigle. || *Menus grains,* Grains qu'on sème en mars, comme l'orge, l'avoine, le mil, la vesce, etc. || *Grains ronds,* Nom qu'on donne, dans certains pays, aux semences fourragères.

— Grav. Effet produit par des tailles diversement croisées entre elles. || Qualité requise pour qu'une pierre lithographique puisse être travaillée convenablement par l'ouvrier. || *Procédé au grain de résine,* Procédé d'héliogravure, qui utilise la résine pour obtenir le grain en relief.

— Joaill. Petite partie d'or en forme de grain, employée pour maintenir en place une pierre sur un bijou.

— Mar. Coup de vent momentané de force et de direction variables. || *Grain noir,* Grain accompagné de pluie. || *Grain blanc,* Grain de vent par ciel pur avec un petit nuage blanc montant rapidement de l'horizon. || *Être chargé par un grain,* Le recevoir avec trop de voiles dessus. || *Veiller au grain,* Observer le temps pour ne pas être surpris par l'orage ; et *au fig.* Etre sur ses gardes. || *Saluer un grain,* Amener rapidement les voiles hautes.

— Méd. *Grain d'orge,* Syn. de ORGELET.

— Métall. Elément d'un métal ou d'un alliage, formé à partir d'un centre initial de cristallisation lequel s'est nourri au cours de la solidification. (Dans une pièce métallique, le grain est plus ou moins fin suivant la nature et les durées des traitements thermiques antérieurs.)

— Métrol. Monnaie de Malte, qui valait à peu près 1 centime. || Le plus petit des anciens poids, représentant un vingt-quatrième de scrupule, ou 0gr,053. || *Grain de fin,* Unité d'évaluation du titre de l'or et de l'argent, qui valait un vingt-quatrième du denier.

— Pharm. Préparation de forme globuleuse, beaucoup plus petite que les pilules : *Un* GRAIN *de cachou.*

— Phot. V. *Supplément.*

— Techn. Nom donné, dans les ateliers de tissage, à un effet peu prononcé et interrompu, résultant de la composition de l'armure ou du croisement, et donnant aux tissus un genre de configuration ayant le caractère de dessins très délicats. || Pièce en acier dur trempé ou en gaïac, servant d'appui à l'arbre de transmission dans une crapaudine. || Outil à une arête coupante servant à l'alésage des cylindres de diamètre supérieur à 30 mm. || Chiffre caractérisant la finesse des particules coupantes de l'abrasif composant les meules. (En général, ce chiffre est le nombre de mailles par pouce linéaire du tamis ayant servi à la sélection des grains.)

— LOC. DIV. *Dans le grain,* Dans l'abondance. (VX.) || *Grain de beauté,* Petite tache noire ou brune, ainsi dite parce qu'elle fait paraître la peau plus blanche. (V. LENTIGO.) || *Catholique à gros grains,* Se dit d'un catholique assez peu scrupuleux dans la pratique de la religion. (Il passe les petits grains sur le chapelet.) || Fig. *Ne pas peser un grain,* Etre svelte, être allègre : *Il m'a juré qu'il* NE PÈSE PAS UN GRAIN, *car il a tout dit* [en confession]. (Mme de Sévigné.) — En parlant des choses, N'avoir aucune valeur : *Cela* NE PÈSE PAS UN GRAIN. (Mme de Sévigné.) || *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain,* Distinguer, séparer les méchants des bons ou le mal du bien (expression empruntée à l'Evangile). || *Avoir un grain,* Etre un peu fou. || *Avoir son grain,* Etre gris.

— ALLUS. LITTÉR. **1° Grain de sable de Pascal** (le), Allusion à un passage des *Pensées.* V. SABLE ; **2° Le moindre grain de mil,** etc. V. AFFAIRE.

— ENCYCL. Agric. Le terme de *grains* s'applique principalement aux semences comestibles des céréales et de certaines légumineuses (haricot, pois, lentille, féverole, etc.). Après le battage, les grains des céréales sont nettoyés par le passage dans les tarares et les épierreurs. Au grenier, on effectue de fréquents pelletages pour aérer les tas de grains et les mettre à l'abri de l'attaque des insectes et des moisissures. Le poids moyen des grains est variable avec leur nature. Un hectolitre pèse : pour le blé 77 kg., pour le seigle 72 kg., pour l'avoine 47 kg., pour le maïs 67 kg., pour l'orge 63 kg. ; — pour les légumineuses, on admet : 77 kg. pour la féverole ; 82 kg. pour le pois gris ; 80 kg. pour la gesse et la lentille.

Dans l'ensemencement des céréales, on ne manquera pas de *chauler* les grains, de les *sulfater* ou de les *poudrer* avec des sels de cuivre, pour détruire les germes de la *carie* et du *charbon.*

— Astron. *Grains de chapelet* ou *de Baily.* Au commencement ou à la fin d'une éclipse totale de soleil, le mince croissant lumineux se présente sous l'aspect d'un chapelet à grains irréguliers. Ce phénomène a été observé pour la première fois par l'astronome anglais Baily, en 1836 ; il a pour origine les irrégularités du bord de la lune, causées par les montagnes qui s'y profilent.

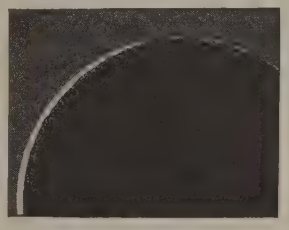

Principe de la formation des grains de Baily pendant une éclipse totale de Soleil.

— Métrol. Le *grain* est la plus petite masse jadis usitée en France. Ainsi, la livre ordinaire étant de 16 onces, le marc en pesait 8, contenant chacune 8 gros de 72 grains : il y avait donc 4.608 grains au marc. L'équivalent de cette masse, dans le système français actuel, est de 0gr,053115. Il existait, conjointement, un grain de la livre de Charlemagne, équivalant à 0gr,064.

Le grain figure encore comme mesure légale en Angleterre pour les métaux précieux.

GRAINAGE, GRAINAILLE, GRAINAISON, GRAINASSE. V. GRENAGE, GRENAILLE, GRENAISON, GRENASSE.

GRAINDORGE n. m. Comm. V. GRAIN.

Graindorge (VIE ET OPINIONS DE M. FRÉDÉRIC-THOMAS), *Notes sur Paris,* ouvrage de H. Taine (1867), d'abord publié dans *la Vie parisienne.* C'est une suite de tableaux de la vie mondaine à Paris. Une vive critique de l'éducation, du mariage, des principes de conduite en usage dans le monde, le pessimisme même des maximes dénotent un idéal austère de la vie morale. En contraste avec l'amertume hardie des idées, une ironie spirituelle et soutenue, un style imagé et brillant animent ce livre. Si rien n'est plus humoristique que le cadre même de l'ouvrage et que la personnalité très composite de Thomas Graindorge, docteur en philosophie de l'université d'Iéna, marchand d'huile et de porc salé à Cincinnati, des pages comme celles que l'auteur consacre à la forêt de Fontainebleau ou à la musique de Mozart et de Beethoven sont de la poésie la plus élevée, et les derniers conseils de Graindorge à son neveu d'une belle philosophie stoïcienne.

GRAINS-D'ORGE : 1. Pour perforer la pierre ; 2. A pointe recourbée pour travailler dans les angles ; 3. Ordinaire.

GRAIN-D'ORGE n. m. Techn. Sorte de burin à tranche en forme de grain d'orge, employé par les serruriers, les menuisiers, les tourneurs, pour dresser les surfaces ou aviver les angles rentrants de certaines moulures. || Cavité pratiquée entre les moulures de menuiserie pour les dégager. || Assemblage de deux pièces de bois taillées l'une à angle aigu, l'autre à angle rentrant. || Pl. *Des* GRAINS-D'ORGE.

GRAINE [*grèn'*] n. f. (du lat. pop. *grana* plur. du neutre *granum* pris pour un fém. sing.). Bot. Organe résultant de la fécondation de l'ovule chez les phanérogames et qui est apte à reproduire un nouvel individu. || *Graine d'ambrette* ou *musquée,* Nom vulgaire de l'abelmosch, employé en parfumerie. || *Graine d'amour* ou *Graine perlée,* Le grémil officinal. || *Graine d'Andrinople, de Morée* ou *de Perse,* Fruit du *rhamnus infectorius.* || *Graine des Canaries* ou *des canaris,* ou *de canard,* Semence de l'alpiste. || *Graine des capucins,* Semence de staphysaigre. || *Graine à chapelet,* Nom vulgaire des graines de l'*abrus precatorius.* || *Graine des Moluques,* Semence de *croton tiglium.* || *Graine de paradis,* Amome à grappes de la Guinée. || *Graine de perroquet,* Carthame officinal, et Micocoulier à petites fleurs. (Ce dernier s'appelle aussi GRAINE DE PERRUCHE.) || *Graines forestières,* Faînes et glands.

— LOC. DIV. *Frange, Epaulette, Gland à graines d'épinards,* Frange, Epaulette, Gland dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards : *Dans l'armée française, les* ÉPAULETTES À GRAINES D'ÉPINARDS *indiquent un grade supérieur.* || *Monter en graine,* Se dit d'une plante qui prend un développement subit au moment de produire des graines ; et *au fig.,* d'une fille qui commence à dépasser l'âge où, d'ordinaire, les filles se marient. || *Mauvaise graine,* Mauvaise race, mauvaise engeance. || *Graine de niais,* Chose qui ne peut tromper que les gens simples ; et aussi, Personne niaise.

1. Gland, 2. Epaulette à graine d'épinards.

— Archit. Sortes de motifs décoratifs ayant la forme de petits boutons.

— Comm. *Graine d'écarlate,* Nom commercial de la cochenille.

— Séricic. *Graine de vers à soie,* Œufs de vers à soie.

— Teint. *Graines tinctoriales,* Baies provenant de plusieurs arbres de la famille des rhamnacées et que l'on employait à la teinture des tissus, des peaux, des papiers, etc. (On disait anciennement *teinture de graine* pour Teinture rouge de cochenille : *Ecarlate en* GRAINE.)

— ENCYCL. Bot. La *graine* est portée à nu par une écaille fertile chez les gymnospermes, et enfermée, au contraire, dans un fruit clos chez les angiospermes. Le nombre des graines contenues dans le fruit varie avec les plantes. Leurs dimensions se rapprochent de celles du fruit quand celui-ci n'en contient qu'une (fruit *monosperme*) ; elles leur sont, au contraire, notablement inférieures quand il en contient beaucoup (fruit *polysperme*).

La graine comprend une enveloppe ou *tégument* (dit encore *épisperme* ou *spermoderme*) et une *amande.*

La surface du tégument est tantôt lisse, tantôt relevée de crêtes (pavot) ou de poils, répartis sur toute son étendue (cotonnier) ou localisés de manière à former une aigrette

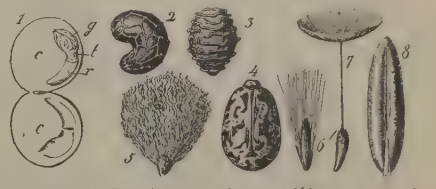

GRAINES : 1. De pois, ouverte (*c*, *c*, cotylédons ; *g*, gemmule *t*, tigelle ; *r*, radicule) ; 2. De coquelicot (grossie) ; 3. De dauphinelle (grossie) ; 4. De ricin ; 5. De cotonnier ; 6. De saule ; 7. De pissenlit ; 8. De dattier.

(saule). On y remarque une tache, dite *hile,* et une très petite ouverture, le *micropyle.* Parfois, le tégument forme autour du micropyle une excroissance dite *caroncule* (ricin).

La partie essentielle de l'amande est l'*embryon.* Elle comprend une *radicule,* que prolonge la *tigelle.* A l'extrémité de celle-ci sont insérés latéralement les *cotylédons.* Au sommet de la tigelle est un bourgeon embryonnaire, dit *gemmule.* L'embryon est souvent plongé dans un tissu de réserve, dit *albumen* (graines *albuminées*). Certaines graines, dites *exalbuminées,* sont dépourvues d'albumen (haricot) ; les réserves nutritives sont alors accumulées dans les cotylédons, renflés et charnus.

Mûre, la graine peut être disséminée grâce à la déhiscence du fruit. Quand celui-ci est sec, monosperme et indéhiscent (akène), il est entraîné tout entier, et, dans le langage ordinaire, on le confond avec la graine (sarrasin). Puis la graine attend, à l'état de vie ralentie, des conditions favorables à sa germination ; sa vitalité subsiste pendant un espace de temps qui varie suivant les espèces, de quelques mois à de nombreuses années (jusqu'à un siècle pour le nelumbium).

La dissémination des graines se fait par le vent (graines petites, ou ailées, aigrettées), par les mammifères, les oiseaux ou même les insectes (graines munies de poils accrochants ou brillantes ou gluantes), par l'eau (graines flottantes).

Certaines graines sont alimentaires (graines farineuses du blé, du haricot, etc.) ; d'autres fournissent de l'huile, contenue dans les cotylédons (colza), ou dans l'albumen (pavot) ; quelques-unes sont utilisées comme condiments (poivre, cumin) ; etc.

Les graines fossiles sont extrêmement nombreuses, soit à l'état d'empreinte, soit à l'état silicifié.

GRAINELER, GRAINER, GRAINERIE, GRAINETER, GRAINETERIE, GRAINETIER, GRAINETIS, GRAINETOIR, GRAINETTE, GRAINEUR, EUSE, GRAINOIR, GRAINU, E, GRAINURE, etc. V. GRENELER, GRENER, GRÈNERIE, GRENETER, GRÈNETERIE, GRÈNETIER, GRÈNETIS, GRÈNETOIR, GRENETTE, GRENEUR, EUSE, GRENOIR, GRENU, E, GRENURE, etc.

GRAINES (CÔTE DES), nom donné jadis à la côte de Libéria, qui produit des épices, du poivre, etc.

GRAINIER [*grè-ni-é*], **ÈRE** n. Qui vend des grains à semer.

GRAINIER [*grè-ni-é*] n. m. Bot. Collection de graines : *Un* GRAINIER *demande à être visité souvent.*

GRAINVAL, écart de la comm. de Fécamp (Seine-Inférieure). Petite plage de galets.

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-François-Xavier COUSIN DE), écrivain français, né au Havre en 1746, mort à Amiens en 1805. Il entra dans les ordres et se fit connaître comme prédicateur, puis adhéra à la Constitution civile du clergé et se maria en 1793. En 1805, encouragé par Bernardin de Saint-Pierre, il publia *le Dernier homme*, poème en prose d'une conception originale, mais qui eut peu de succès. Dépité, il se noya dans la Somme.

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-Christophe), poète français, né à Lisieux en 1760, mort à Amiens en 1805. Il fut avocat à Rouen. On a de lui, outre des traductions de l'italien et du latin : *le Carnaval de Paphos* (1784), poème ; *Ismène et Tarsis* (1785), roman poétique ; *les Etrennes du Parnasse* (1788-1789) ; *le Panthéon ou les Dieux de la Fable représentés par des figures* (1790), en collaboration avec S. Maréchal ; *la Fatalité* (1791) ; etc.

GRAIRIE [*grè-rî*] n. f. Eaux et for. Syn. anc. de GRUERIE ou GRURIE.

GRAISIN [*grè*] n. m. Verrer. Syn. de GRÉSIL.

GRAISIVAUDAN ou **GRÉSIVAUDAN,** pays du Dauphiné, comprenant la portion de la vallée de l'Isère qui s'étend de part et d'autre de Grenoble depuis 50 kil. en amont (haut Graisivaudan) jusqu'à 35 kil. en aval (bas Graisivaudan). La vallée, large de 3 à 5 kil., est fort riche surtout depuis les travaux d'endiguement de l'Isère : vignes, blés, prairies, cultures maraîchères et arbres fruitiers y alternent. Les agglomérations et l'industrie se sont établies au débouché des vallées latérales (usines de ciments, papiers, produits chimiques). Toutefois, l'exhaussement du lit de l'Isère, les risques d'inondation et de rupture des digues qui en résultent exigeront de gros travaux pour assurer le maintien des cultures actuelles. Ses habitants sont les *Gratianopolitains, aines.*

GRAISSAGE [*grè-saj'*] n. m. Action de graisser : *Le* GRAISSAGE *des roues d'une voiture.*

— Agric. Opération qui consiste à remuer, avec une pelle frottée d'huile ou de crème, le blé que l'on veut vendre, afin de le rendre plus brillant et plus coulant.

— Techn. Etat du sucre, quand le sirop, refroidi trop vite, donne des cristaux d'une substance butyreuse.

— ENCYCL. Techn. Le *graissage* a pour but de diminuer la résistance due au frottement d'une pièce qui se déplace par rapport à une autre pièce, en agissant sur la nature des matériaux en contact ; on remplace, par exemple, le coefficient de frottement acier-bronze par un premier coefficient acier-huile et un second huile-bronze tels que leur somme soit inférieure au premier.

Le graissage d'une pièce consistera donc toujours à interposer entre les pièces en mouvement un *film* de matière lubrifiante. Ces dernières sont très diverses suivant la nature des contacts ; le plus souvent ce sont des graisses plus ou moins fluides d'origine minérale, mais fréquemment on emploie des huiles, de l'eau de savon, des mélanges à base de glycérine ; l'interposition de chemises solides de métal antifriction ou de graphite constitue même un véritable graissage.

Si dans les machines simples l'interposition des lubrifiants entre les organes en mouvement peut être facilement assurée par de simples graisseurs, remplis à intervalles réguliers, par le barbotage des pièces dans un bain d'huile ou par l'emploi de burettes à main ou automatiques, il n'en est pas toujours ainsi, et on a établi des paliers spéciaux (paliers Hitschell) ou des systèmes à chaînes ou à anneau qui assurent l'arrivée continue de la matière lubrifiante à son point d'utilisation. Pour assurer l'arrivée d'huile dans les organes très ajustés tournant à grande vitesse ou qui supportent de gros efforts et pour vaincre la force centrifuge et les pressions qui chassent l'huile, on a recours à des graissages par pression, généralement assurés par une pompe annexe : c'est, en particulier, le cas des moteurs d'automobile et des paliers d'équilibrage des turbines.

GRAISSANE [*grè-san'*] n. f. Variété de figue.

GRAISSE [*grèss*] n. f. (lat. pop. *crassia ;* de *crassus,* gras). Substance onctueuse répandue dans le tissu cellulaire des êtres animés. || Substance onctueuse de l'animal, servant, pure ou mélangée, à la préparation des aliments, à oindre les organes des machines, etc. : GRAISSE *de porc, de volaille.* || Embonpoint : *Mourir d'un excès de* GRAISSE.

— Agric. *Vieille graisse* ou *Vieille force.* V. FORCE.

— Armur. *Graisse d'armes,* Lubrifiant composé autrefois de deux tiers d'huile d'olive et d'un tiers de suif de mouton. (Aujourd'hui on utilise la vaseline.)

— Bot. Maladie bactérienne qui s'attaque aux jeunes pousses de haricot, à l'ail, à l'oignon, dont elle ramollit les tissus.

— Comm. Bitume purifié.

— Econ. rur. Altération qu'éprouvent certains vins, cidres, et qui leur donne un aspect huileux et une consistance filante.

— Techn. Etat de la pâte à papier, quand elle retient l'eau abondamment et longtemps. || Taches blanchâtres qui altèrent la transparence du verre, et qui proviennent d'un excès de soude. || *Pousser de la graisse,* Se dit des peaux mal préparées, sur lesquelles l'huile se montre en gouttelettes. || *Boîte à graisse,* Sorte de boîte métallique dans laquelle tourne, entre des coussinets, la fusée de l'essieu d'une voiture, les extrémités des essieux de wagons et de locomotives, un arbre de couche, etc.

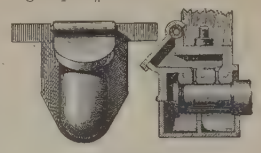

Boîte à graisse.

— LOC. DIV. *Graisse de pendu,* Graisse prise du corps d'un pendu, et qui passait pour une panacée. || *C'est un peloton, une boule de graisse,* Se dit d'une personne de petite taille et extrêmement grasse ; d'un petit oiseau, comme un ortolan, un becfigue, extrêmement gras. || *Vivre de sa graisse,* Se nourrir de sa propre substance. || *Graisse de la terre,* Substance qui contribue le plus à sa fertilité. — Dans le style biblique, Fertilité du sol. || *Faire de la graisse,* S'engraisser par le sommeil ou l'oisiveté. || *Etoiles de graisse,* Points graisseux dits *yeux* du bouillon. || *Se plaindre de trop de graisse,* Se plaindre d'être trop gros ; et *au fig.* Se plaindre de quelque chose qui est cependant avantageux. || *La graisse ne l'étouffe pas, ne l'empêche point de courir,* Se disent d'une personne extrêmement maigre. || Argot. *Vol à la graisse :* 1° Escroquerie qui consiste à emprunter une somme en offrant en nantissement une parure ou un objet de grand prix, auxquels on substitue un objet sans valeur au moment de les remettre ; 2° Tricherie au jeu. || *Graisse d'abatage,* Force.

— ENCYCL. Chim. organ. Les corps gras sont des substances d'origine animale ou végétale, d'odeur et de saveur faibles, moins denses que l'eau, donnant sur le papier une tache transparente et permanente, insolubles dans l'eau, généralement peu solubles dans l'alcool, solubles dans l'éther, le benzène, le chloroforme, le tétrachlorure et le sulfure de carbone, l'éther de pétrole.

Suivant leur degré de fusibilité on les classe en : *huiles,* liquides à la température ordinaire ; *beurres, graisses* ou *suifs,* solides, mous, fondant entre 20° et 50° ; et en *cires,* cassantes, fondant au-dessus de 60°.

En dehors de la plupart des cires et de la graisse de laine (lanoline), les corps gras sont constitués par des éthers-sels que forme la glycérine avec trois molécules d'un acide organique et qu'on appelle des glycérides. Les uns sont solides (palmitine, stéarine, etc.), les autres liquides (oléine, linoléine, etc.). Les premiers dominent dans les graisses, les seconds dans les huiles. Aux premiers correspondent des acides (palmitique, stéarique) saturés ; aux derniers, des acides (oléique, linoléique, etc.) éthyléniques.

Les corps gras peuvent être dédoublés par l'eau et les acides en glycérine et acide gras. C'est ainsi que la stéarine des suifs est utilisée pour la préparation de l'acide stéarique dont on fait les bougies. Si l'on effectue l'hydrolyse en présence d'un alcali, l'acide gras donne un sel alcalin qui n'est autre qu'un savon.

Les corps gras *rancissent* à la longue au contact de l'air. Le rancissement est dû à une hydrolyse partielle accompagnée d'une oxydation.

Les matières grasses constituent des réserves chez les êtres vivants. Les *graisses* ou *suifs* proprement dits sont fournis par les herbivores. On sépare la matière grasse des membranes cellulosiques qui l'entourent par un simple chauffage ; celui-ci amène la fusion et l'on fait suivre d'une filtration. Ces suifs sont employés pour des usages alimentaires ou pharmaceutiques, pour la fabrication des bougies et des savons, pour la lubrification des organes de machines. Pour cette dernière utilisation, on leur préfère les *graisses minérales* et *vaselines* retirées du pétrole et qui présentent l'avantage de ne pas rancir. V. CIRE, HUILE.

— Econ. dom. Pour enlever les taches de *graisse* sur les étoffes, il suffit de frotter ces taches avec un chiffon propre, imprégné de benzine, ou d'un peu d'ammoniaque étendue d'eau, en prenant toutefois des précautions pour les étoffes de couleur tendre.

— Econ. rur. La *graisse des vins* est une maladie d'origine microbienne ; elle atteint plus souvent les vins blancs que les vins rouges, et leur donne un aspect filant et une saveur fade. Pour guérir un vin de la graisse, il faut lui ajouter du tanin, à la dose de 15 à 20 gr. en solution alcoolique par hectolitre de vin, coller, puis soutirer le liquide. Pour prévenir la graisse on peut pasteuriser les vins, mais il convient encore de taniser.

Les cidres peuvent également tourner à la graisse ; on les en guérit par l'adjonction d'un peu de tanin et le soutirage dans des fûts méchés.

— Techn. Les *graisses* employées au graissage des organes mécaniques sont presque uniquement des graisses minérales. V. GRAISSAGE.

GRAISSER [*grè-sé*] v. tr. Frotter de graisse ou d'un autre corps onctueux : GRAISSER *les rouages d'une machine.* || Souiller, tacher de graisse : GRAISSER *son vêtement.* || Salir, rendre crasseux : GRAISSER *son linge.*

— Agric. *Graisser le blé,* Le soumettre au graissage.

— Lithogr. Renforcer les parties faibles d'un dessin.

— LOC. DIV. Au fig. *Graisser ses bottes,* Faire ses préparatifs de départ ; Se préparer à mourir. || *Graisser les bottes à quelqu'un,* Lui donner l'extrême-onction. || *Graisser la patte à quelqu'un,* Chercher à le gagner par de l'argent. || *Graisser le marteau,* Donner de l'argent au portier pour entrer :

> On n'entrait point chez nous sans *graisser le marteau.*
> RACINE.

— PROV. **Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle,** Rendez service à un rustre, il le niera.

— *Intransitiv.* Tourner à la graisse (en parlant du vin, du cidre, etc. qui devient huileux). || Se dit du verre qui se couvre de taches blanchâtres en altérant la transparence.

— ANTON. **Dégraisser.**

— ***Graissé, e,*** part. pass. du verbe *Graisser.*

— ***Se graisser,*** v. pr. Au sens réfléchi. Etre ou devenir taché de graisse : *Cet enfant* S'EST *graissé dans la cuisine en jouant.*

— Au sens passif. Etre graissé : *Roue qui* SE GRAISSE *mal.*

GRAISSERIE [*grè-se-rî*] n. f. Boutique de graissier. || Commerce du graissier.

GRAISSESSAC, comm. de l'Hérault, arrond. et à 50 kil. de Béziers, dans les montagnes séparant la vallée de l'Orb de celle du Dourdou ; 2.320 hab. Ch. de f. Midi. Petit bassin houiller, exploité depuis plus d'un siècle.

GRAISSET [*grè-sè*] n. m. Nom vulgaire de la *rainette verte.*

GRAISSEUR [*grè-seur*], **EUSE** adj. Qui graisse, met de la graisse : *Palier* GRAISSEUR.

— *Substantiv.* et au masc. Ouvrier qui opère le graissage. || Appareil (robinet, godet, pompe) qui effectue le graissage des organes mécaniques.

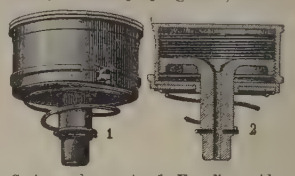

Graisseur à ressort : 1. Vue d'ensemble ; 2. Coupe longitudinale.

— *Pop.* Tricheur au jeu.

— ENCYCL. Techn. La forme et les dispositions des graisseurs varient à l'infini. Ils peuvent être actionnés à la main, ou fonctionner automatiquement.

GRAISSEUX [*grè-seû*], **EUSE** adj. Qui contient de la graisse : *Tumeur, Tissu* GRAISSEUX. (Syn. de ADIPEUX.) || Qui est taché de graisse : *Habit* GRAISSEUX.

— Méd. *Dégénérescence graisseuse,* Se dit des cellules dégénérées qui s'infiltrent de graisses.

GRAISSIER [*grè-si-é*], **ÈRE** n. Qui vend de la graisse : *Un* GRAISSIER. || Adjectiv. : *Marchand* GRAISSIER.

GRAISSIN [*grè-sin*] n. m. Sorte d'écume qui surnage au-dessus de l'eau, dans les endroits où frayent en grand nombre les poissons.

GRAISSOIR [*grè-soir*] n. m. Tampon de linge oint de graisse, dont on se sert pour graisser.

GRAISSON [*grè-son*] n. m. Nom vulgaire du hareng commun.

GRAJVORON, ville de la Russie d'Europe (R. S. F. R. russe), gouv. de Koursk, sur la Vorskla ; 8.000 hab. Ch.-lieu de district. Commerce de laine.

GRALLAIRE [*lèr'*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des formicariidés, comprenant des fourmiliers roux ou gris, de la taille du merle et qui sont répandus dans l'Amérique du Sud.

GRALLATEUR n. m. (lat. *grallator ;* de *gralla,* échasse). Antiq. rom. Mime qui dansait sur des échasses.

GRALLES ou **GRALLÆ** n. m. pl. (du lat. *gralla,* échasse). Nom ancien des échassiers.

Gram (MÉTHODE DE), Microbiol. Procédé de coloration des microbes, consistant à faire agir une solution iodo-iodurée (liqueur de Gram) sur une préparation microbienne, colorée par le violet de gentiane. Quand on lave ensuite cette préparation avec de l'alcool, certains microbes se décolorent tandis que d'autres restent colorés. On dit des premiers qu'*ils ne prennent pas,* des seconds qu'*ils prennent le gram.* Ce procédé est employé pour la différenciation de beaucoup d'espèces microbiennes.

GRAMAT, ch.-lieu de cant. du Lot, arrond. et à 31 kil. de Gourdon, sur le *causse de Gramat ;* 2.790 hab. (*Gramatois, oises*). Ch. de f. Bourg très ancien, jadis station romaine. Elevage du cheval. Nombreuses grottes et « abîmes » aux environs. — Le canton a 11 comm., et 7.060 hab.

Gramat (CAUSSE DE), dit aussi **causse de Rocamadour,** plateau oolithique du département du Lot, entre le Lot et la Dordogne. Nombreux « abîmes » ou *avens,* dont le plus célèbre est celui de *Padirac.*

GRAMEN [*mèn'*] n. m. (mot lat. signif. *gazon*). Nom vulgaire des herbes de la famille des graminacées, donné aussi, par extension, aux cypéracées et aux joncées.

GRAMÉNITE n. f. Silicate hydraté naturel de fer.

GRAMINACÉES n. f. pl. Nom actuel de la famille des GRAMINÉES.

GRAMINÉ, E adj. Bot. Qui tient de la nature du gramen : *Une plante* GRAMINÉE.

— *Substantiv.* et au fém. : *Une* GRAMINÉE.

— Hist. *Couronne graminée,* Couronne de gazon décernée à Rome au sauveur d'une armée ou au libérateur d'une ville assiégée. (Elle le fut très rarement.)

GRAMINÉES [*né*] n. f. pl. (lat. *gramineus ;* de *gramen, inis,* gazon). Famille de plantes monocotylédones.

— ENCYCL. La famille des *graminées* est une des plus nombreuses de la classe des monocotylédones (plus de trois cents genres avec trois mille cinq cents espèces), et une des plus homogènes. Ce sont ordinairement des herbes annuelles ou vivaces. La tige est un chaume. Les feuilles sont distiques, sans pétiole, à limbe étroit, rectinerve, surmontant une longue gaine fendue qui entoure tout un entre-nœud de la tige ; le limbe présente à sa base, à l'endroit où il se sépare de la gaine, une petite lamelle souvent déchiquetée ou *ligule.* Les fleurs sont rapprochées en épillets, groupés à leur tour en épi ou en grappe. Chaque épillet s'attache sur la tige primaire, et son axe secondaire débute par deux bractées disposées transversalement à droite et à gauche

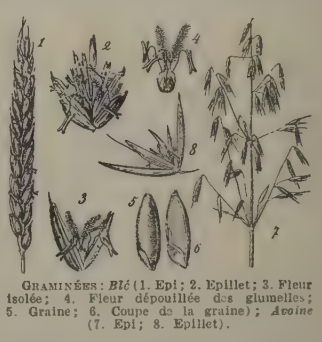

GRAMINÉES : *Blé* (1. Epi ; 2. Epillet ; 3. Fleur isolée ; 4. Fleur dépouillée des glumelles ; 5. Graine ; 6. Coupe de la graine) ; *Avoine* (7. Epi ; 8. Epillet).

par rapport au pédoncule général de l'épi : on les appelle les *glumes*. Elles cachent à leur intérieur trois à cinq bractées ou *glumelles inférieures*, qui naissent toutes à la base d'axes tertiaires supportant chacun une fleur. Chacun de ces axes porte à son tour une pièce bicarénée, dite *glumelle supérieure;* glumes et glumelles peuvent se prolonger en arêtes plus ou moins longues. Le périanthe, rudimentaire, est représenté par deux paillettes incolores, dites *glumellules*. Le fruit est un caryopse, contenant une graine pourvue d'un albumen amylacé volumineux, qui est l'origine de toutes les applications alimentaires de cette famille si importante pour l'humanité. A la famille des graminées appartiennent les plantes dites « céréales », celles qui composent le gazon ou l'herbe des « prairies naturelles », les bambous, la canne à sucre, etc.

GRAMINICOLE adj. (du lat. *gramen, inis*, gazon, et *colere*, habiter). Qui vit sur les chaumes, ou les céréales : *La souris des moissons est* GRAMINICOLE.

GRAMINIDÉES [*dé*] n. f. pl. Ordre de plantes monocotylédones.

— ENCYCL. L'ordre des *graminidées* groupe toutes les monocotylédones à fleur sans corolle et à ovaire libre. Cet ordre comprend les familles suivantes : graminées, cypéracées, lemnacées, dont la graine a l'albumen *amylacé;* naïadacées (albumen *nul*) ; aroïdées, typhacées et pandanées (albumen *charnu*).

GRAMINIFOLIÉ, E adj. (du lat. *gramen, inis*, gazon, et *folium*, feuille). Qui a des feuilles analogues à celles des graminées.

GRAMINIFORME adj. (du lat. *gramen, inis*, gazon, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à une graminée.

GRAMININE n. f. Hydrate de carbone ($C^6H^{10}O^5$) que l'on trouve abondamment dans les rhizomes d'un certain nombre de graminées.

GRAMINOLOGIE [*ji*] n. f. (du lat. *gramen, inis*, gazon, et du gr. *logos*, discours). Etude, traité sur les graminées.

GRAMMA n. m. (mot gr.). Graphol. Elément constitutif d'une lettre ou d'un chiffre, tracé à la main : trait, boucle, cercle, point. (Un *a* comprend deux grammas, un *m* trois, etc.)

GRAMMAIRE [*gra-mèr'*] n. f. (lat. *grammatica;* gr. *grammatiké*). Science des règles du langage parlé ou écrit : *La syntaxe est la partie principale de la* GRAMMAIRE.

La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois.
MOLIÈRE.

|| Ensemble des règles d'une langue : *Toute langue a sa* GRAMMAIRE. || Livre où sont exposées ces règles : *Acheter une* GRAMMAIRE. || *Par extens.* Livre où sont exposées les règles d'un art ou d'une science : GRAMMAIRE *musicale*.

— *Grammaire comparée*, Science qui étudie les ressemblances et les différences des diverses langues comparées entre elles. || *Grammaire historique*, Qui étudie l'origine et l'histoire de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe. || *Grammaire particulière*, Science des règles propres à chaque langue. || *Grammaire générale*, Ensemble des règles communes à toutes les langues.

— Enseign. *Classes de grammaire*, Les classes (6e, 5e et 4e) qui, dans les établissements d'enseignement secondaire, précèdent les *classes de lettres*.

— ENCYCL. D'après l'étymologie, la *grammaire* est la science des lettres de l'alphabet (gr. *γράμματα*). Aujourd'hui, sous le nom de « grammaire » on désigne, d'une façon générale, deux choses différentes : une *science*, et un *art*. Comme science, la grammaire établit et explique les lois de développement des différentes langues au cours de l'histoire. Comme art, elle édicte des règles pour ceux qui veulent parler ou écrire correctement.

On distingue dans la grammaire d'une langue trois parties, correspondant aux trois éléments du discours : *phonétique* ou étude des sons et des signes qui les représentent ; *morphologie* ou étude de la forme des mots ; *syntaxe* ou étude des relations entre les mots.

Les études grammaticales ont été cultivées dans l'antiquité aussi bien en Orient qu'en Occident. Les recherches précises et subtiles des grammairiens hindous, et en particulier de Pânini (vers le IVe s. avant notre ère) sont à bon droit célèbres. La grammaire occidentale a été fondée par les Grecs. Ce furent les sophistes, puis Platon, dans le *Cratyle*, qui mirent en honneur l'étude de la grammaire. Ils s'occupaient surtout de l'origine et de la formation des mots. Aristote lia étroitement les destinées de la grammaire à celles de la logique. Les stoïciens inventèrent la classification des formes nominales en quatre cas (nominatif, génitif, datif, accusatif). Les grammairiens d'Alexandrie furent surtout des *philologues* désireux de restituer dans sa pureté le texte des poèmes homériques. Ils ont fixé la plupart des règles. Aux grammairiens de Pergame, adversaires des Alexandrins, nous devons, en revanche, la liste des exceptions. Ceux-ci considéraient l'*anomalie*, l'irrégularité, comme la loi suprême du langage ; leurs contradicteurs étaient partisans de l'*analogie*. Denys de Thrace composa, dans le premier siècle avant notre ère, un *Art grammatical* (*τέχνη γραμματική*) dont l'influence fut considérable, où la grammaire était pour la première fois envisagée comme une science autonome. Au IIe siècle de notre ère, Apollonius Dyscole distingua avec précision la syntaxe de la morphologie. Les Romains s'adonnèrent à la grammaire avec passion, mais sans originalité ; ils ont traduit en latin la terminologie des Grecs. Le moyen âge n'a fait accomplir aucun progrès aux études grammaticales. Au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les grammairiens français furent presque uniquement des *puristes*, ignorants de l'histoire de la langue et imbus de préjugés philosophiques. La syntaxe française leur doit la plus grande partie de ses contradictions et de ses subtilités. Avec la *grammaire de Port-Royal* (1660) commence la série des « grammaires générales », dont les auteurs se piquent de découvrir les principes communs à tous les idiomes. A cette école se rattachent Beauzée, Condillac, Dumarsais, Destutt de Tracy. A la fin du XVIIIe siècle se produisit un événement capital dans l'histoire de la grammaire : la découverte du sanskrit. Bientôt, la grammaire *générale* fut détrônée par la grammaire *historique et comparée*. La méthode expérimentale se substituait à la méthode déductive. Trois linguistes éminents consacrent cette méthode : Bopp, en 1833, dans sa *Grammatre comparée des langues indo-germaniques ;* Jacob Grimm, en 1819, dans sa *Grammaire allemande ;* Frédéric Diez, en 1836, dans sa *Grammaire comparée des langues romanes*. Mais, désormais, cet ordre de recherches est plus ordinairement désigné sous le nom de *linguistique*. V. ce mot.

Grammaire générale de Port-Royal, composée par les « solitaires de Port-Royal », et notamment par Arnauld et Claude Lancelot (1660). C'est une des plus remarquables tentatives qui aient été faites pour établir que les diverses langues sont des variétés d'un type unique et universel, conforme à la logique. C'est une œuvre vigoureuse, mais à laquelle l'information fait défaut. La connaissance, acquise depuis, des langues orientales et sauvages a fait éclater le cadre étroit, trop imprégné de logique aristotélicienne, de la « grammaire de Port-Royal ». En développant l'analyse de la langue en général, Port-Royal a devancé les travaux du XVIIIe siècle.

Grammaire, par Condillac (1756). Cet ouvrage fait partie du *Cours d'études* composé pour l'éducation du prince de Parme. Il est divisé en deux parties. Dans la première, intitulée : *Analyse du discours*, l'auteur cherche les signes que les langues, en général, nous fournissent pour analyser la pensée. Dans la seconde partie, intitulée : *Des éléments du Discours*, il s'attache à la découverte des règles prescrites par la langue française pour porter dans l'expression de nos pensées la plus grande clarté et la plus grande précision. Le tout est précédé d'un *Discours préliminaire*, contenant, sous une forme sommaire, une théorie des facultés de l'âme. L'ouvrage de Condillac est une étude pénétrante sur le langage considéré moins comme un moyen de communiquer sa pensée que comme un moyen de penser.

Grammaire comparée *du sanskrit, du zend, du grec, du latin, du lituanien, du gothique et de l'allemand*, par Franz Bopp (1833 ; 2e éd. 1852). C'est le premier exposé méthodique qui ait été donné de l'ensemble des langues indo-européennes, rapportées à une commune origine. Il a été traduit en français par Michel Bréal (1865 ; 2e édit., 1875). L'œuvre de Bopp a dû céder place à un nouveau tableau des langues indo-européennes, plus au courant des progrès de la science. Ce fut l'œuvre de Schleicher qui, dans son *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogerm. Sprachen* (4e édit. en 1875), s'efforça de restituer dans ses grands traits la langue primitive indo-européenne. A son tour, cet ouvrage fut remplacé, à partir de 1886, par le travail de Brugmann et Delbrück (*Grundriss der vergleichenden Grammatik der indo-germanischen Sprachen* (Strasbourg, 1886-1900 ; 2e éd. terminée en 1916). Ce nouvel exposé se distingue de l'œuvre de Bopp non seulement par le nombre plus considérable des documents et des résultats acquis et par la place faite à la syntaxe, mais aussi par plusieurs principes nouveaux, à la fois en phonétique et en morphologie.

Grammaire des langues romanes (*Grammatik der romanischen Sprachen*), par Frédéric Diez (Bonn, 1836-1844). Cet ouvrage a ruiné les théories de ceux qui faisaient dériver les langues romanes du celtique, de l'ibérien, ou du provençal (hypothèse de Raynouard). En France, il a été traduit par Brachet, Morel-Fatio et Gaston Paris (1874-1876). La *Grammaire* de Diez n'a pas été complètement remplacée par le livre de W. Meyer-Lübke · *Grammaire des langues romanes*, qui comprend quatre volumes : *Phonétique* (1890) ; *Morphologie* (1894) ; *Syntaxe* (1900, trad. française par Eug. Rabiet).

Grammaire des arts décoratifs. V. ARTS.

Grammaire des arts du dessin. V. ARTS.

Grammaire historique de la langue française, ouvrage remarquable du linguiste danois Kr. Nyrop. Six volumes (1899-1930).

GRAMMAIRIEN [*mè-ri-in*], **ENNE** n. Qui s'occupe de grammaire : *Ne dites pas de mal des* GRAMMAIRIENS, *ce sont des ouvriers utiles.* (V. Hugo.) || Qui sait la grammaire : *Dans tout grand écrivain il doit y avoir un grand* GRAMMAIRIEN. (V. Hugo.) || Qui enseigne la grammaire.

— Antiq. Celui qui s'adonnait à l'étude ou à l'enseignement des lettres en général.

GRAMMANGIS [*jiss*] n. m. Genre d'orchidées vandées, originaire de Madagascar, comprenant des herbes épiphytes, à tige pseudo-bulbeuse, à feuilles rares, longues, à belles fleurs disposées en grappes. (Quelques espèces sont cultivées en serre chaude pour leurs belles fleurs.)

GRAMMATAIRE [*tèr'*] n. m. (de *grammaire*). Alphabet ou collection des lettres d'une langue disposées dans un ordre philosophique : *Une langue qui n'a pas un bon* GRAMMATAIRE *n'aura jamais un dictionnaire passable.* (Ch. Nodier.) [Peu us.]

GRAMMATE n. m. (gr. *grammateus ;* de *gramma*, signe d'écriture). Antiq. gr. Greffier. || Préfet, gouverneur, chez les Juifs.

— ENCYCL. A Athènes, c'était spécialement un greffier public, rédacteur des procès-verbaux, gardien des archives, chargé encore de lire les actes dans les assemblées ou les tribunaux. Un grammate servait aussi de secrétaire aux thesmotètes ; la plupart des collèges de magistrats avaient le leur (parfois un esclave).

GRAMMATEION n. m. (mot grec). Registre où étaient inscrits, à Athènes, les noms des jeunes citoyens, à leur majorité.

GRAMMATICAL, E, AUX adj. (lat. *grammaticalis*). Relatif à la grammaire : *Exercices* GRAMMATICAUX. || Conforme aux règles de la grammaire : *Tournure* GRAMMATICALE. || *Analyse grammaticale*, Analyse des parties du discours.

GRAMMATICALEMENT [*man*] adv. Selon les règles de la grammaire.

Grammatici certant, mots lat. signif. : *Les grammairiens discutent.* Commencement d'un vers d'Horace (*Art poétique*, 78), qui se complète par : *et adhuc sub judice lis est.* V. ADHUC.

GRAMMATISTE [*tisst'*] n. m. (gr. *grammatistès ;* de *gramma, atos*, caractère d'écriture). Antiq. gr. Celui qui apprenait aux enfants à lire et à écrire ; grammairien. || Aujourd., Mauvais grammairien, Pédant.

GRAMMATOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *gramma, atos*, lettre, et *logos*, discours). Traité grammatical.

GRAMMATOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui concerne la grammatologie : *Essais* GRAMMATOLOGIQUES. (Peu us.)

GRAMMATOMANCIE [*si*] n. f. (du gr. *gramma, atos*, lettre, et *manteia*, divination). Ancienne méthode divinatoire opérant par des lettres.

GRAMME (Zénobe-Théophile), électricien belge, né à Jehay-Bodegnée (Belgique) en 1826, mort à Bois-Colombes (Seine) en 1901. Il a commencé ses travaux de découverte, en électricité, par l'invention, en 1867, de machines à courants alternatifs. Il en créa de nombreux types en utilisant le dispositif de l'Italien Pacinotti après l'avoir amélioré sérieusement. En 1869, il imagina le *collecteur* des machines à courant continu et construisit, en 1872, sa dynamo réellement industrielle permettant de produire la lumière électrique et aussi d'être utilisée pour la galvanoplastie.

Gramme (MACHINE). Machine dynamo-électrique du système Gramme composée, à l'origine, d'un anneau de fer doux enveloppé de plusieurs circuits en rotation dans un champ magnétique interne. L'électricité est produite par l'interversion successive des polarités de l'anneau et l'induction du champ magnétique sur la partie extérieure des fils des circuits. Un frotteur installé en dérivation dans la ligne neutre de l'aimant reçoit les courants qui sont de sens contraire dans les deux parties actives et opposées de l'anneau. V. INDUCTION, DYNAMO.

GRAMME n. m. (du gr. *gramma*, scrupule [poids]). Millième partie du kilogramme, qui est l'unité principale de masse de notre système de mesures légales : *Le* GRAMME (g) *représente sensiblement le poids d'un centimètre cube d'eau distillée prise à son maximum de densité* (+ 4° C.), *à la latitude de 45 degrés et au niveau de la mer.*

— ENCYCL. Le *gramme* est l'unité de masse qui sert de base au système C. G. S. On désigne quelquefois sous le nom de *gramme-force* une force égale au poids d'une masse de 1 gramme. Le gramme-force vaut 981 dynes. V. MESURES.

GRAMMÉSIE [*zi*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuidés. (En France on trouve la *grammesia trigrammica*, rousse, avec trois lignes noirâtres sur les ailes supérieures.)

GRAMMICHELE, ville d'Italie (Sicile, prov. de Catane) ; 25.000 hab. Fabriques de poteries ; pierre de taille.

GRAMMOMÈTRE n. m. (du gr. *grammê*, ligne, et *métron*, mesure). Diviseur dont se servent les dessinateurs.

GRAMMONT, ville de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost), sur la Dendre, affluent de l'Escaut ; 12.485 hab.

Grammont (ORDRE et ABBAYE DE). V. GRANDMONT.

GRAMMONT (Alexandre-Marie-François-de-Sales-Théodule, marquis DE), homme politique français, né à Saint-Maurice-les-Couches (Saône-et-Loire) en 1766, mort au château de Villersexel en 1841. Beau-frère de La Fayette, il fit partie de la garde nationale de Paris et défendit les Tuileries au 10-Août. Rentré depuis dans la vie privée, il ne reparut que sous la Restauration. Député de Lure en 1815, il fut constamment réélu jusqu'en 1839.

GRAMMONT (Jacques-Philippe DELMAS DE), général et homme politique français, né à La Sauvetat en 1796, mort à Miramont en 1862. Officier de cavalerie, il fit la campagne d'Afrique et devint général de division en 1853. Homme politique, il fut député de la Loire à la Législative (1849), où il soutint la politique de l'Elysée et fit voter une loi protectrice des animaux.

Grammont (LOI). On appelle *loi Grammont*, du nom de son auteur, la loi du 2 juillet 1850, qui punit d'une amende de 5 à 15 francs et d'un emprisonnement de un à cinq jours « ceux qui auront exercé, publiquement et abusivement, de mauvais traitements envers les animaux domestiques ». Pour mettre fin à une longue controverse judiciaire, la loi du 24 avril 1951 a décidé que ces sanctions ne sont plus applicables dans le cas des courses de taureaux lorsqu'une tradition ininterrompue peut être invoquée.

GRAMMONT (Maurice), professeur et grammairien français, né à Damprichard en 1866, mort à Montpellier en 1946. Docteur ès lettres (1895), il est devenu professeur à la faculté des lettres de Montpellier. Ses travaux portent sur des questions de grammaire comparée et de métrique. Citons : *la Dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes ;* thèse (1895) ; *le Patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damprichard* (Franche-Comté) [1901] ; *le Vers français, ses moyens d'expression, son harmonie* (1904) ; *Petit Traité de versification française* (1908) ; *Traité pratique de prononciation française* (1916) ; *Traité de phonétique* (1933).

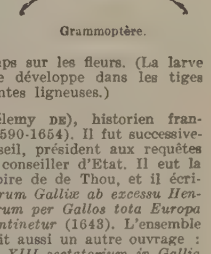
Grammoptère.

GRAMMOPÉTALE adj. (du gr. *grammê*, ligne, et *pétalon*, pétale). Qui a des pétales linéaires.

GRAMMOPTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant de petits cérambyx élégants, allongés, de 5 mm., noirs ou fauves, qui vivent au printemps sur les fleurs. (La larve du *grammoptera ruficornis* se développe dans les tiges sèches du lierre et autres plantes ligneuses.)

GRAMOND (Gabriel-Barthélemy DE), historien français, né et mort à Toulouse (1590-1654). Il fut successivement conseiller au grand conseil, président aux requêtes du parlement de Toulouse et conseiller d'Etat. Il eut la prétention de continuer l'histoire de de Thou, et il écrivit un livre intitulé : *Historiarum Galliæ ab excessu Henrici IV libri XVIII quibus rerum per Gallos tota Europa gestarum accurata narratio continetur* (1643). L'ensemble va de 1610 à 1624. On lui doit aussi un autre ouvrage : *Historia prostratæ a Ludovico XIII sectatorium in Gallia rebellionis* (1623). C'est un historien intéressant, informé mais très passionné dans le sens catholique.

GRAMONT, seigneurie de Navarre, dont le nom a été relevé par la branche cadette de la maison d'Aure.

GRAMONT (Gabriel DE), cardinal français, né vers 1480, mort à Balme, près de Toulouse, en 1534. Il fut évêque de Conserans (1523) puis de Tarbes (1524). Conseiller intime de François Ier il s'employa avec zèle pour obtenir sa délivrance en 1526, et fut gardé en otage par Charles Quint. En Angleterre, il essaya de marier Henri VIII avec une princesse française. Il devint archevêque de Bordeaux (1529), cardinal (1530), évêque de Poitiers (1532), et archevêque de Toulouse (1533).

GRAMONT (Philibert DE), comte de Guiche, gouverneur et maire de Bayonne ; né vers 1552, tué au siège de La Fère (1580). Il avait épousé en 1567 Diane d'Andouins, dite *la belle Corisande*.

GRAMONT (Antoine III, duc DE), maréchal de France, né à Hagetmau en 1604, mort à Bayonne en 1678. Entré au service à seize ans, il prit part à de très nombreuses campagnes. Obligé de quitter la France à la suite d'un duel avec d'Hocquincourt, il sert en Allemagne sous Tilly, puis, en 1627, en Italie, où il devient lieutenant général du duc de Mantoue. Fait prisonnier en défendant Mantoue (1630), il est délivré au traité de Chérasco (1631). De retour en France (1633), il épousa une nièce de Richelieu. Maréchal de camp en 1635, lieutenant général en 1641 et maréchal de France en septembre de la même année, il prend part à la guerre de Trente ans. Resté fidèle à la cour pendant la Fronde, il est fait ministre d'Etat en 1653, nommé ambassadeur à la diète de Francfort en 1657, et en 1659 envoyé à Madrid pour demander la main de l'infante Marie-Thérèse. Colonel des gardes-françaises en 1661, il est enfin reçu duc et pair en 1663. Sa dernière campagne fut celle de Flandre, en 1667. Ses *Mémoires* ont été publiés par son fils, en 1716.

Antoine de Gramont.

GRAMONT (Philibert, chevalier, puis comte DE), frère consanguin d'Antoine III, né en 1621, mort à Paris en 1707. Destiné à être homme d'église, il préféra la carrière des armes. Il suivit les armées royales en Italie, combattit au siège de Turin, passa en Flandre, se fit remarquer par Condé et par Turenne en Franche-Comté (1668) et en Hollande (1672), et fut nommé lieutenant général du Béarn et gouverneur de l'Aunis. Ayant disputé à Louis XIV la conquête de Mlle de La Mothe-Houdancourt, il fut exilé et se réfugia en Angleterre, où il brilla à la cour de Charles II. Il y connut Saint-Evremont, et Hamilton, dont il épousa la sœur et qui écrivit ses *Mémoires* (v. art. suiv.).

Gramont (MÉMOIRES DU COMTE DE), ouvrage d'Antoine Hamilton, écrit avant la mort du héros, qui l'avait approuvé, et publié en 1713. C'est un chef-d'œuvre de narration hardie et facile, composé par un Écossais, qui, nourri de bonne heure en France, et ayant vécu ensuite à la cour demi-française de Charles II, où il fut l'élève de Saint-Evremont, est arrivé, au dire de Sainte-Beuve, à être un des écrivains les plus attiques que nous possédions. Il nous montre Gramont, vaillant soldat, amoureux séduisant et volage, joueur intrépide et adroit. Ses aventures à Turin avec Mlle de Saint-Germain, puis Mme de Sénantes, posent le don Juan gai, souple, sans scrupules. Sa lutte avec le grand roi pour les faveurs de Mlle de La Mothe-Houdancourt et sa disgrâce sont le prétexte à de jolies pages sur les cours de Louis XIV et de Charles II. Les portraits historiques (les deux rois, Richelieu, Cromwell, Mazarin, etc.) sont tracés de main de maître.

GRAMONT (Armand DE), comte DE GUICHE, fils d'Antoine III de Gramont, né en 1638, mort à Kreutznach en 1673. Il reçut en survivance de son père les charges de mestre de camp des gardes-françaises, de gouverneur et lieutenant général en Béarn et Navarre. Il fit campagne de 1655 à 1663, puis il tomba en disgrâce à cause de ses assiduités auprès d'Henriette d'Orléans. Pendant son exil, il combattit avec les Polonais contre les Turcs, avec les Hollandais contre les Anglais, en 1666. Rentré en France, en 1671, il accompagna Louis XIV dans la campagne de Hollande (1672), passa le premier le Rhin à la nage en face de l'ennemi, et servit ensuite sous Turenne. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1744.

GRAMONT (Antoine-IV Charles DE), duc de Gramont, frère du précédent, né en 1640, mort à Paris en 1720. Comte de Guiche à la mort de son frère (1673), il servit en Hollande (1672), puis en Franche-Comté (1674). Gouverneur du Béarn en 1678, ambassadeur en Espagne en 1704, il fut fait, par Philippe V, ministre d'Etat ; mais il déplut à la jeune reine, et fut rappelé en 1705.

GRAMONT (Antoine V DE), second maréchal de Gramont, fils du précédent, né en 1672, mort à Paris en 1725. Il porta jusqu'en 1720 le titre de « duc de Guiche ». D'abord mousquetaire, il prit part à toutes les campagnes de 1688 à 1712. Il se distingua comme lieutenant général à Ramillies (1706), et fut grièvement blessé à Malplaquet (1709). A la mort de Louis XIV, le Régent le fit entrer au conseil de guerre, dont il devint vice-président. Il entra au conseil de régence en 1718, et fut créé maréchal de France en 1724.

GRAMONT (Béatrix DE CHOISEUL-STAINVILLE, duchesse DE), née à Lunéville en 1730, morte à Paris en 1794. Sœur du célèbre duc de Choiseul, elle épousa, en 1759, le duc Antoine VI Antonin de Gramont, petit-fils d'Antoine IV. D'un caractère autoritaire et orgueilleux, elle eut beaucoup d'influence sur son entourage et surtout sur son frère, qu'elle poussa à la mésentente avec Mme Du Barry. Arrêtée sous la Terreur, elle périt sur l'échafaud.

GRAMONT (Antoine-Louis-Marie, duc DE), général français, neveu de la précédente, né et mort à Paris (1755-1836). Capitaine des gardes du corps avant la Révolution, il émigra, revint en France avec les Bourbons (1814), fut mis à la tête de la 11e division militaire et créé pair de France. Ce fut un des témoins à charge importants au procès du maréchal Ney.

GRAMONT (Antoine-Geneviève-Héraclius-Agénor, duc DE), général français, né à Versailles en 1789, mort à Paris en 1855. Sa famille ayant émigré, il combattit dans les rangs anglais en Espagne. Maréchal de camp en 1814, il accompagna le duc d'Angoulême en Espagne en 1823 et fut promu lieutenant général à l'issue de la campagne. En 1830, il suivit Charles X en exil.

GRAMONT (Antoine-Alfred-Agénor, prince DE BIDACHE, duc DE GUICHE et DE), diplomate français, fils du précédent, né et mort à Paris (1819-1880). D'abord polytechnicien et ensuite officier, il entra dans la diplomatie au début du second Empire. Successivement ministre plénipotentiaire à Cassel, à Stuttgart (1852), à Turin (1853), il devint ambassadeur à Rome en 1857, puis à Vienne (1861). Appelé, en 1870, au ministère des affaires étrangères, c'est lui qui, dans la séance du Corps législatif du 6 juillet, déclara que le gouvernement impérial ne pourrait supporter l'avènement du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne. Après la renonciation de ce dernier, il voulut obtenir du roi Guillaume une déclaration officielle engageant l'avenir. Cette exigence fournit à Bismarck l'occasion de modifier d'une façon insultante pour la France la fameuse dépêche d'Ems. Le 15 juillet, de Gramont annonçait aux Chambres la déclaration de guerre ; le 10 août, il tombait avec le cabinet Ollivier. Après la guerre, il vécut dans la retraite et s'efforça de détourner de sa tête les responsabilités que l'opinion faisait peser sur lui. Tel est l'objet de son livre : *la France et la Prusse avant la guerre* (1872) ; — De ses deux frères, qui ont suivi la carrière militaire, l'un, ANTOINE-LÉON-PHILIBERT-AUGUSTE (1820-1877), commandait à Rezonville (1870), où il fut blessé, une brigade de cuirassiers, et devint général de division en 1872 ; l'autre, ANTOINE-ALFRED-AMÉRIUS-THÉOPHILE (1823-1881), colonel en 1864, eut un bras emporté à Reichshoffen, et fut nommé général de brigade en octobre 1870.

Duc de Gramont.

GRAMONT (comte Ferdinand DE), littérateur et poète français, né à Jersey en 1815, mort à Paris en 1897. Il quitta l'armée pour les lettres, se lia avec H. de Balzac, collabora à ses œuvres de jeunesse, notamment à *Don Gigadas* (1840), puis composa les blasons des personnages aristocratiques de *la Comédie humaine*. Il a publié : *Sonnets* (1840) ; *le Livre de Job*, traduit en vers (1843) ; *Comment on se marie* (1852) ; *Chants du passé* (1854) ; *Sextines*, précédées de l'histoire de la sextine dans les langues dérivées du latin (1872) ; *Chansons et Rondes de l'enfance* (1879-1880) ; *Olime*, sextines et sonnets (1882).

GRAMONT (Louis DE), romancier et auteur dramatique français, fils du précédent, né et mort à Paris (1854-1912). Il fit son droit, entra à la *Lune rousse* de Gill avec qui il écrivit *la Muse à Bibi*. Il a fait jouer, entre autres pièces : *Othello*, traduction en vers de Shakespeare (1882) ; *Rolande* (1884) ; *Esclarmonde*, musique de Massenet (1889) ; *Lucienne* (1890) ; *Simone* (1892) ; *Evangéline*, musique de Leroux (1895) ; *Aphrodite*, musique d'Erlanger (1907). On lui doit aussi des romans réalistes, notamment : *l'Idée fixe* (1885) ; *Loulou* (1888) ; *le Collier de misère* (1890) ; *la Petite Mignonnot* (1898) ; *le Petit Café* (1900).

GRAMONT (comte Antoine-Alfred-*Arnaud*-Xavier-Louis), savant français, né à Paris en 1861, mort à Savonnières, près d'Angers, en 1928. Il se spécialisa surtout dans l'étude de la spectroscopie ; citons sa découverte des *spectres de dissociation* et ses travaux sur les *séries spectrales*. Il a publié de nombreux mémoires et, à part : *Analyse spectrale appliquée aux recherches de chimie minérale* (1923). En 1913, il a été nommé membre libre de l'Académie des sciences.

GRAMPIANS (MONTS), chaîne des Highlands d'Ecosse, dominant les plateaux de gneiss et de granites des massifs du Sud et élevant la suite de ses dômes, entre la vallée glaciaire et lacustre du Glenmore et la dépression qui unit les golfes du Forth et de la Clyde, jusqu'à 1.309 m. au Ben Macdhui et 1.343 m. au Ben Nevis. Pas de neiges permanentes. Végétation très verdoyante, pâturages.

GRAMPUS [*gran-puss*] n. m. Genre de mammifères cétacés denticètes, famille des delphinidés, comprenant

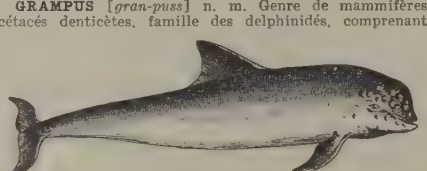

Grampus.

des dauphins voisins des bélougas et habitant les mers d'Europe. (Le *grampus griseus* ou marsouin de d'Orbigny, est souvent capturé sur les côtes de France.)

GRAMSBERGEN, ville des Pays-Bas (Over-Yssel), sur le fleuve côtier Vechte ; 4.000 hab.

GRAN (en hongrois **Esztergom**; en lat. *Strigonium*), ville de Hongrie, sur la rive droite du Danube ; 18.000 hab. Ch.-lieu du comitat homonyme. Archevêché dont le titulaire, prince, a le titre de primat de Hongrie. Elle fut prise par les Turcs en 1540 et reprise par le roi de Pologne Jean Sobieski en 1683.

GRANACCI (Francesco), peintre italien, né et mort à Florence (1469-1544). Elève de Ghirlandajo, il se lia avec Michel-Ange, dont il subit l'influence. Ses deux tableaux de la galerie de Florence : *la Vierge avec saint Michel donnant sa ceinture à saint Thomas* et une *Vierge aux saints*, en sont la preuve. Florence possède aussi de lui une *Vierge aux anges*, et l'*Histoire de sainte Apolline*, en six petits tableaux. La pinacothèque de Munich renferme de Granacci quatre toiles : une *Madeleine*, un *Saint Jean-Baptiste*, un *Saint Jérôme*, une *Vierge aux champs*.

GRANADILLA, bourg des Canaries (île de Ténériffe) ; 4.000 hab. Faïencerie.

GRANADOS Y CAMPIÑA (Enrique), compositeur espagnol, né à Lerida en 1867, mort noyé dans la Manche, à la suite du torpillage du *Sussex* par les Allemands, en 1916. Elève de Pujol pour le piano, Granados fréquenta pendant deux ans la classe de Ch. de Bériot au Conservatoire de Paris, et retourna à Barcelone en 1890. Disciple de Felipe Pedrell, il poursuivit sa double carrière de virtuose et de compositeur. En 1910 il fonda la Sociedad de Conciertos clasicos. Granados a contribué, à côté d'Albeniz, à faire revivre dans la musique de son pays une personnalité longtemps amoindrie.

Ses principales œuvres comprennent, pour le piano, *Douze danses espagnoles*, *Six pièces* sur des chants populaires espagnols, *Scènes romantiques*, *Scènes poétiques*, *Livre d'heures*, *Impromptus*, *Pièces enfantines*, et les deux albums des *Goyescas*, véritables chefs-d'œuvre de la musique espagnole contemporaine. A la musique de chambre, Granados a donné un *Trio* pour cordes, une *Orientale* pour hautbois et cordes ; et à l'orchestre des *suites*, *un poème symphonique*, etc. Il a écrit pour la voix le recueil de *Tonadillas* en style ancien.

Ses principaux ouvrages dramatiques sont : *Maria del Carmen*, opéra en trois actes (Madrid, 1908) ; *Gaziel*, en un acte et trois scènes ; *Petrarca Follet*, etc., et surtout les *Goyescas*, adaptées du piano à la scène sur un livret de Fernand Périquet (New-York, 1916).

GRANAGLIONE, ville d'Italie (Emilie, prov. de Bologne), dans l'Apennin ; 4.715 hab.

GRANAROLO dell' Emilia, ville d'Italie (Emilie, prov. de Bologne) ; 5.400 hab.

GRANATANIN n. m. Composé $C^{20}H^{16}O^{13}$ que l'on extrait de la racine du grenadier.

GRANATANIQUE adj. *Acide granatanique*. Syn. de GRANATANIN.

GRANATÉ, E adj. (du lat. *granatum*, grenadier). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au grenadier.

GRANATÉES n. f. pl. Ancienne famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *grenadier* et qu'on appelle plus communément PUNICACÉES.

GRANATIQUE [*tik'*] adj. (du lat. *granatum*, grenat). Qui contient des grenats.

GRANATONINE n. f. Base hétérocyclique possédant une fonction cétone de formule $C^8H^{13}NO$, et qui est contenue dans la racine de grenade.

GRANATULA, ville d'Espagne (prov. de Ciudad-Real), près du Jabalon, affluent du Guadiana ; 8.000 hab. Dentelles. Patrie d'Espartero, duc de la Victoire.

GRANCEY (Jacques ROUXEL DE MÉDAVI, comte DE), maréchal de France, né en 1603, mort à Paris en 1680. Entré dans l'armée en 1614, on le trouve aux sièges de Montauban (1621), de La Rochelle (1627-1628), de Trèves (1632), de Saverne, où il fut blessé (1636). Gouverneur de Montbéliard, il délivra Héricourt (1636). Grancey combattit encore à Rocroi (1643), Gravelines (1644). Maréchal de France en 1651 il fut mis, en 1653, à la tête de l'armée envoyée en Italie contre les Espagnols.

GRANCEY (Jacques-Léonor ROUXEL DE MÉDAVI, comte DE), petit-fils du précédent, maréchal de France, né au château de Chalancey, près de Langres, en 1655, mort à Paris en 1725. Cadet aux gardes du corps, il fit ses premières armes en Hollande et en Franche-Comté (1673-1674). Colonel en 1675, il se distingua, en 1683, au siège de Courtrai, et devint brigadier en 1688. Il fut grièvement blessé à La Marsaille (1693). Lieutenant général en 1702, Grancey prit une part glorieuse à l'affaire de Luzzara et défit le prince de Hesse-Cassel devant Castiglione (1706). Il commanda ensuite l'armée de Savoie à la tête de laquelle il fit lever le siège de Toulon. Gouverneur de la Provence en 1718, Grancey obtint le bâton de maréchal en 1724.

GRANCEY-LE-CHÂTEAU, ch.-lieu de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 38 kil. de Dijon ; 300 hab. Restes d'un château féodal des XIVe-XVIe siècles ; deux beaux châteaux des XVIIe et XVIIIe siècles. Cavernes des Yeux-des-Roches. — Le canton a 11 comm., et 1.660 hab.

GRANCHE n. f. Archéol. Ancien jeu de dés, qui se jouait à trois dés pour amener le point le plus fort.

GRANCHER (Jacques-Joseph), médecin français, né à Felletin en 1843, mort à Paris en 1907. Agrégé en 1873, médecin des hôpitaux en 1879, il succéda, en 1885, à Parrot dans sa chaire de clinique des maladies de l'enfance. Il fut membre de l'Académie de médecine. On lui doit de belles recherches sur la tuberculose et les maladies des enfants, et la fondation d'une œuvre qui porte son nom et s'occupe de placer à la campagne les enfants nés dans des milieux contaminés par la tuberculose.

Grancher (MALADIE DE). V. SPLÉNOPNEUMONIE.

GRAN CHIMU, ensemble de ruines de l'époque précolombienne, situées au Pérou dans la *vallée de Chimu* (départ. de Libertad).

GRAND [*gran*], **E** adj. (lat. *grandis*. — Le *d* du masculin prend le son du *t* devant une voyelle ou un *h* muet.) En parlant des choses, Qui passe les dimensions ordinaires : GRANDE *ville*. GRAND *vase*. GRAND *fleuve*. GRANDE *distance*. GRANDE *fortune*. *De* GRANDS *yeux*. || *Un grand mois*, Plus d'un mois (ou Un mois, qui semble long). || *Deux grands mètres*, *Deux grandes lieues*, Plus de deux mètres, Plus de deux lieues. — *Par extens.* : GRAND *bruit*. GRAND *vent*. || Beaucoup de. *Grand argent* : *N'avoir pas* GRAND ARGENT. — *Grand monde* : *Réunion où il y a* GRAND MONDE. || Qui atteint toute sa dimension : *Quand les arbres seront* GRANDS. *Fenêtre* GRANDE *ouverte*. — Qui atteint un certain développement : *Plante déjà* GRANDE. *Tout est trop* GRAND *pour notre esprit*. (Nicole.)

— *Fig.* Qui atteint un haut degré de noblesse, de sentiment, d'élévation morale : *Les* GRANDES *pensées viennent du cœur.* (Vauvenargues.) *Pour exécuter de* GRANDES *choses, il faut vivre comme si l'on ne devait jamais mourir.* (Vauvenargues.)

Il n'est de *grand* amour qu'à l'ombre d'un *grand* rêve.
E. ROSTAND.

|| Qui atteint à un haut degré de considération, de respect, de renommée : GRAND *nom.* GRANDE *race.* || Qui atteint à un haut degré d'importance : *Les* GRANDS *principes de l'art. A la veille d'un si* GRAND *jour.* (Bossuet.) *Un* GRAND *événement. De* GRANDES *et terribles leçons.* (Bossuet.)

— En parlant des personnes, des êtres animés, Qui passe la mesure ordinaire : *Homme, Enfant* GRAND. *Chien, Cheval* GRAND. — Par extens. : *Un* GRAND *coupable. Un* GRAND *buveur. Une* GRANDE *coquette. De* GRANDS *amis. Un* GRAND *imbécile.* || Qui atteint tout son développement : *Le voilà* GRAND. — Qui atteint un certain développement : *Chien déjà* GRAND.

— *Fig.* Qui l'emporte par la naissance, la puissance, l'autorité : *Un* GRAND *seigneur. Une* GRANDE *dame.*

Pour *grands* que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.
CORNEILLE.

|| Qui l'emporte par les grandes qualités morales, par le génie : *Un homme* GRAND *et généreux. Annibal se montra* GRAND *dans l'adversité. Un* GRAND *peintre.*

Rien ne nous rend si *grands* qu'une grande douleur.
A. DE MUSSET.

— Bot. *Grand pardon,* Le houx commun. || *Grande éclaire,* La chélidoine. || *Grande ésule,* L'épurge.

— Dr. anc. *Grandes audiences,* Celles que le parlement consacrait aux causes des rôles, par opposition aux *petites audiences.* || *Grand juge,* Nom donné à d'anciens chefs de l'ordre judiciaire. (Se dit encore dans les colonies. V. JUGE.) || *Grands jours.* V. la partie *encycl.*

— Fin. et Comm. *Grand livre,* Registre où les commerçants portent leur compte par doit et avoir. V. LIVRE. || *Le grand livre de la dette publique,* ou absolum. *Le grand-livre* (avec un trait d'union. V. à son ordre alphabétique.)

— Géol. *Grande oolithe.* V. OOLITHE.

— Hist. Epithète qui se met (avec une majuscule), après le nom de quelques personnages illustres : *Alexandre le* GRAND. *Louis le* GRAND. || S'ajoute au titre de certains dignitaires et à certains titres nobiliaires : GRAND *maître de Malte, des templiers,* GRAND *officier de la Légion d'honneur,* GRAND *prêtre,* GRAND-*duc.* || Titre de divers souverains et de divers Etats : *Le* GRAND *Mogol. La* GRANDE *Tartarie, La* GRANDE-*Grèce.* || *Grand Turc* ou *Grand Seigneur,* Anc. Souverain des Turcs. || *Monsieur le Grand,* Titre du grand écuyer du roi de France. || *Grand commun,* Partie de la maison du roi de France chargée de la nourriture de la plupart des officiers de la maison royale ; logement des officiers de leur cuisine. || *Grande Armée.* V. la partie *encycl.*

— LOC. DIV. *Grande jeunesse,* Une jeunesse qui est encore dans toute sa fleur ; âge très peu avancé dans la vie : *Il faut lui pardonner à cause de sa* GRANDE JEUNESSE. || *Grand air,* Air qu'on respire dans un lieu ouvert ou découvert. || *Avoir grand air,* Avoir noble prestance. || *Plus grand que nature,* Se dit des représentations ou images plus grandes que l'objet représenté ; et *au fig.* Qui est au-dessus des forces, des réalités de la nature humaine. || *Tout grand ouvert, Tout grand,* Ouvert autant que possible. || *Grand jour,* Pleine lumière. || *Grand âge,* Vieillesse avancée. || *Faire grand,* Donner à ce que l'on fait un caractère de grandeur. || *Voir grand,* Faire de larges prévisions. || *Grands gestes, Grands mots,* Gestes, Mots emphatiques. || *Ouvrir de grands yeux,* Regarder avec surprise, avec une grande curiosité. || *Avoir plus grands yeux que grand ventre,* Avoir plus de désir que d'appétit réel (au propre et au fig.). || *Nager en grande eau,* Être dans l'abondance.

— REM. Le mot *grand* entre dans une infinité de locutions, comme : *Grands airs, grand chemin, de grand cœur, grande dame, grand Dieu ! grandes eaux, grande fille, grand garçon, grande personne,* etc. V. aux substantifs.

— PROV. **Petite pluie abat grand vent.** V. ABATTRE. || **Aux grands maux les grands remèdes.** V. MAL.

— *Substantiv.* Dans les maisons d'éducation, Elève relativement âgé : *La cour des* GRANDS, *des* GRANDES. || En général, Personne avancée en âge (Le féminin est peu usité) : *Flattez, amusez,* GRANDS *et petits courent après vous.* (Fénelon.)

— *Substantiv.* et au masc. Haut personnage, homme qui occupe une grande position sociale : *Les* GRANDS *de la terre.*

— Titre donné, en Espagne, à certains nobles privilégiés. V. la partie *encycl.*

— Mar. *Grand de l'eau,* La plus haute marée de la lunaison.

— LOC. ADV. *En grand,* En grandeur naturelle : *Se faire peindre* EN GRAND. — D'après un vaste plan, dans de vastes proportions : *Faire de la culture* EN GRAND. — Sans entrer dans le détail, en gros : *Il faut voir les choses* EN GRAND. || Mar. *Gouverner en grand,* Mettre le cap dans une direction. || *On largue en grand une manœuvre,* Quand on la laisse filer complètement. || *Un navire est en grand sur un bord,* Quand il est complètement penché de ce côté. || *On laisse porter en grand,* Quand on vient tout d'un bord.

— N. m. *Le grand,* Ce qui est noble, élevé : *La fausse gloire ne le tentait pas ; tout tendait au vrai et au* GRAND (Bossuet.) || *Fam.* Grand luxe, grande dépense : *Aimer* LE GRAND.

— *A la grande* loc. adv., A la manière des grands : *On ne peut voyager ni plus agréablement, ni plus à* LA GRANDE. (Mme de Sévigné.) [Vx.]

— REM. *Grand* était, à l'origine, des deux genres. Cette forme s'est conservée dans *mère-grand,* dans certaines expressions comme *grand-peine, grand-pitié, grand-merci, grand-chose, grand-croix,* et dans quelques composés : *grand-mère, grand-messe, grand-rue.*

— SYN. **Grand, ample, spacieux, vaste.** V. AMPLE. || **Considérable, important,** etc. V. CONSIDÉRABLE. || **Grand homme, héros.** Le *grand homme* est un homme d'un grand mérite au point de vue de l'intelligence et du cœur ; il conçoit de grands desseins, il fait de grandes choses. Le *héros* est un homme de courage ; il se distingue par ses exploits. sa force d'âme devant le martyre, etc.

— ANTON. **Petit, menu, restreint, étriqué, exigu, mesquin, minime, infinitésimal, médiocre, moyen.**

— ENCYCL. Dr. *Grands jours.* On appelait ainsi, à l'origine, la juridiction féodale ordinaire, cour du haut seigneur, tribunal de composition variable, qui n'avait ni sessions périodiques ni siège fixe, et qui s'appelait *Echiquier* en Normandie et *Grands jours* en Champagne. Au XIIIe siècle, le nom de « Grands jours » fut attribué à la juridiction féodale extraordinaire de Champagne. Depuis, l'institution se généralisa dans toutes les provinces de France. Au XIVe siècle, on trouve des Grands jours, avec appel au parlement, en Anjou, dans le comté d'Alençon, dans le duché de Berry, dans le comté de Valois. Enfin, dans la suite, les Grands jours furent des commissions de juges tirés des parlements, pour juger en dernier ressort toutes les affaires civiles et criminelles. Tenus en vertu de lettres patentes du roi qui fixaient leur compétence, ils avaient pour but de rapprocher les juges des justiciables et surtout de rétablir l'ordre dans les régions où la justice ordinaire se montrait impuissante : Grands jours de Poitiers, 1454 ; de Bordeaux, 1456 ; etc. Il devinrent rares dès le XVIIe siècle ; les derniers furent ceux qui se réunirent en Auvergne et au Puy-en-Velay, sous Louis XIV (1665).

— Hist. *Grande Armée.* C'est le nom donné à l'armée que Napoléon Ier avait organisée au camp de Boulogne en 1804, et qui était destinée d'abord à l'invasion de l'Angleterre. C'est avec ce nom qu'elle fit les campagnes de 1805 et 1806. Après l'entrevue d'Erfurt (1808), Napoléon retira ce titre aux forces qu'il laissait en Allemagne, pour leur donner celui d'*armée du Rhin.* L'année suivante, sous le nom d'*armée d'Allemagne,* elles firent campagne contre l'Autriche. Enfin, la *Grande Armée* reparut lors de la campagne de 1812 contre la Russie, où, après s'être couverte de gloire, elle trouva son tombeau.

Grands d'Espagne. — C'est seulement au XVe siècle que les plus puissants seigneurs espagnols, jadis désignés sous le nom de *ricos hombres,* prirent le titre de *grands d'Espagne* en y ajoutant certains privilèges d'étiquette. Les grands d'Espagne de 1re classe parlaient au roi et l'écoutaient sans se découvrir ; les grands de 2e classe parlaient la tête couverte, mais se découvraient pour écouter la réponse du roi ; ceux de 3e classe, enfin, ne se couvraient qu'avec la permission du souverain. Tous étaient qualifiés « cousins » du roi, et siégeaient aux Cortès immédiatement après les prélats. Supprimé sous le gouvernement de Joseph Bonaparte, rétabli par la Restauration, le titre n'a plus de nos jours qu'une signification honorifique.

Grand Vaurien (LE) [*el Gran Tacaño*], roman picaresque espagnol de Quevedo (1626). V. PABLO DE SÉGOVIE.

Grands danseurs du roi (LES). V. GAÎTÉ (*théâtre de la*).

Grands jours d'Auvergne (MÉMOIRES SUR LES), par Fléchier, publiés pour la première fois en 1844. C'est le récit précis et sincère des Grands jours tenus à Clermont, d'août 1665 à février 1666, sous la présidence du sieur de Novion, président au parlement de Paris, avec de Caumartin, dont Fléchier instruisait le fils, comme ministère public. Sans indulgence, assurément, sur un ton alerte et parfois plaisant, Fléchier nous conte par le menu les méfaits nombreux des gentilshommes brigands d'Auvergne : les Canillac, les d'Espinchal, les de Veyrac, etc., et la procédure suivie contre eux. L'œuvre a par là un intérêt historique considérable. Elle est intéressante aussi, au point de vue de l'étude des mœurs provinciales du temps.

GRAND, comm. des Vosges, arrond. et à 22 kil. de Neufchâteau, sur la Maldite, affl. de l'Ornain ; 630 hab. Station romaine, qu'on a cru naguère être l'antique *Andesina ;* ruines importantes.

GRAND (Frances-Elizabeth Mc Fall CLARKE, dite **Sarah**), femme de lettres anglaise, née à Douaghadee (Irlande) en 1862. On lui doit divers romans : *Ideala* (1888) ; *les Jumeaux célestes* (1892) ; *Singulièrement trompée* (1892) ; *le Livre de Beth* (1897), roman autobiographique ; *l'Homme et la jeune fille modernes* (1898) ; *Babs l'impossible* (1900) ; *le Verger d'Adnam* (1912), tous livres à thèse écrits en défense du féminisme.

GRANDAS de Salime, commune d'Espagne (prov. d'Oviedo) ; 4.000 hab.

GRANDAT [*da*] n. m. Syn. de GRANDESSE. (Vx.)

GRAND-AUVERNÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 16 kil. de Châteaubriant ; 1.105 hab. Ardoise.

GRAND-BANDE n. f. Musiq. V. BANDE.

GRAND-BARRAGE n. m. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, Linge damassé que l'on fabriquait à Caen et dans la basse Normandie. (On disait aussi GRAND-CAEN.)

GRAND-BASSA ou **BUCHANAN,** ville et port du Libéria, sur l'Atlantique, à l'embouchure et sur la rive gauche du fleuve Saint-Jean, en face d'Edina.

GRAND-BASSAM. Géogr. V. BASSAM.

GRAND-BASSIN (en angl. **Great Basin**), haut plateau montagneux, intercalé à l'ouest des Etats-Unis entre les monts Wasatch et la Sierra Nevada. Cet ensemble de cuvettes, aux dimensions très variables, à l'altitude moyenne de 1.500 m., écoule ses eaux dans les lacs situés au fond de dépressions dont la plus vaste est le Grand Lac Salé. Ses *mesas* et ses déserts sur sables et graviers, ou sur champs de lave, couvrent plus de 500.000 km².

GRAND-BORNAND (LE), comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 23 kil. d'Annecy, au confluent de la *Borne* et du Communaz ; 1.650 hab. Fromages (reblochons). — Aux environs, ruines de la chartreuse du Reposoir.

GRAND-BOURG (LE), ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 17 kil. de Guéret, près de la Gartempe ; 2.440 hab. Eglise du XIIIe siècle. — Aux environs, ruines du château de Xaintrailles. — Le canton a 7 comm., et 7.820 hab.

GRAND-BOURG ou **MARIGOT,** ch.-lieu de Marie-Galante (Antilles françaises) et d'un arrond. de la colonie de la Guadeloupe et dépendances, sur la mer des Antilles ; 9.100 hab. — L'arrondissement a 1 cant., 3 comm., et 22.600 hab.

GRAND-BRASSAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 23 kil. de Périgueux ; 1.015 hab. Eglise de la fin du XIIe siècle.

GRAND-CAEN n. m. V. GRAND-BARRAGE.

GRAND-CALOT [*lo*] n. m. Argot milit. Officier haut gradé. || Général commandant l'Ecole de Saint-Cyr. || Pl. *Des* GRANDS-CALOTS.

GRANDCAMP-LES-BAINS, comm. du Calvados, arrond. et à 32 kil. de Bayeux, près de l'embouchure de la Vire ; 1.605 hab. Ch. de f. du Calvados. Pêche et bancs d'huîtres, belle plage de sable.

Grand-Canal, le plus important des canaux d'Irlande, unissant le Shannon à la mer d'Irlande, où il aboutit à Dublin ; 128 kil.

GRAND-CARTERET (John), littérateur français, né et mort à Paris (1850-1927). Il a collaboré à divers journaux parisiens et s'est consacré à écrire l'histoire des mœurs par l'image. Nous citerons de lui : *les Mœurs et la Caricature en Allemagne* (1885) ; *la France jugée par l'Allemagne* (1886) ; *la Femme en Allemagne* (1887) ; *les Mœurs et la Caricature en France* (1888) ; *Bismarck en caricatures* (1890) ; *Crispi, Bismarck et la triple alliance en caricatures* (1892) ; *Wagner en caricatures* (1892) ; *le XIXe siècle* (1893) ; *les Caricatures sur l'alliance franco-russe* (1893) ; *l'Année en images* (1894) ; *la Crète devant l'image* (1897) ; *l'Affaire Dreyfus et l'Image* (1898) ; etc. Il fonda, en 1893, une revue graphique, *le Livre et l'Image.* Un de ses principaux recueils est *l'Histoire, la vie, les mœurs et la curiosité par l'image, le pamphlet et le document, 1450-1900* (1928 et suiv.), entrepris avec l'aide (pour le texte surtout) de nombreux collaborateurs, et publié après sa mort par Frédéric Saisset.

GRAND-CHAMBRE n. f. Dr. Principale chambre d'un parlement. (On disait aussi CHAMBRE DU PLAIDOYER ou CHAMBRE DORÉE.) || Plur. *Des* GRAND-CHAMBRES.

GRAND-CHAMBRIER [*bri-é*] n. m. Membre d'une grand-chambre. || Plur. *Des* GRANDS-CHAMBRIERS.

GRAND-CHAMP, ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 13 kil. de Vannes ; 2.300 hab. Métallurgie. Eglise (XIIe-XVe s.) ; stalles gothique flamboyant. — Le canton a 8 comm., et 9.835 hab.

GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 16 kil. de Nantes ; 1.465 hab.

GRAND-CHANTRE n. m. Dignitaire d'une cathédrale, qui avait sous sa juridiction les petites écoles. || Pl. *Des* GRANDS-CHANTRES.

GRAND-CHOSE [*chôz*] n. f. inv. S'emploie avec la négation dans le sens de *pas beaucoup, pas cher, pas bon,* etc. : *Cela* NE *vaut* PAS GRAND-CHOSE.

— N. m. ou f. inv. *Un, Une, Des pas grand-chose,* Homme, Femme, Gens de peu.

GRANDCLAUDE (Eugène), prélat et théologien français, né à Fresnes (Vosges) en 1826, mort à Saint-Dié en 1900. D'abord instituteur communal, il se fit prêtre, devint à Rome docteur en théologie (1858) et en droit canon (1859). Professeur (1859) puis supérieur (1882) du grand séminaire de Saint-Dié, protonotaire apostolique (1892), chanoine (1893), fondateur et directeur du *Canoniste contemporain* (1878-1889), il a écrit : *Breviarium philosophiæ scolasticæ* (1863-1868) ; *les Principes de 1789 et le Concile* (1869) ; *Catéchisme de l'infaillibilité pontificale* (1870) ; *Principes du droit public* (1872) ; etc.

GRAND'COMBE (LA), ch.-lieu de cant. du Gard, arrond. et à 14 kil. d'Alès, sur le Gardon d'Alès ; 14.165 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille. — Le canton a 6 comm., et 18.870 hab.

GRAND'COMBE-CHATELEU (LA), comm. du Doubs, arrond. et à 23 kil. de Pontarlier, dans un pli du haut Jura, sur le ruisseau des Gras qui fait mouvoir de nombreuses usines ; 915 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GRAND-COMPTE n. m. inv. Sorte de papier, fabriqué à Angoulême. (Vx.)

GRAND'COURONNE, ch.-lieu de cant. de la Seine-Maritime, arrond. et à 12 kil. de Rouen, sur la Seine, à la lisière de la forêt de Rouvray ; 2.365 hab. (*Couronniers, ères*). Ch. de f. Etat. Tulles et dentelles. — Le canton a 10 comm., et 33.740 hab.

GRAND-COURONNÉ (le). Ensemble de hauteurs et de plateaux du département de Meurthe-et-Moselle, situés sur la rive droite de la Moselle et de la Meurthe, au N.-E. de Nancy. Cette partie des « Côtes de Moselle » domine la vallée de la Seille et décrit en avant de la capitale de la Lorraine une sorte de demi-couronne, depuis les abords de Pont-à-Mousson (colline Sainte-Geneviève) jusque vers le confluent du Sanon avec la Meurthe. Le point culminant est par 447 m. aux sources de la Natagne.

Grand-Couronné (BATAILLE DU). Bataille de la Grande Guerre, livrée du 5 au 12 septembre 1914 sur les hauteurs au N. de Nancy et qui contribua à assurer le pivot de la manœuvre conçue par Joffre dans la bataille de la Marne. Une première fois notre victoire de la trouée de Charmes (25-26 août 1914) avait, en Lorraine, sauvé la situation, et empêché l'ennemi de réaliser la manœuvre en tenaille de son grand plan initial. De nouvelles offensives allemandes, réitérées sur Nancy, sur la Mortagne, sur Saint-Mihiel, allaient tenter de réussir cette manœuvre.

Après son offensive victorieuse, la IIe armée de Castelnau avait atteint le front de Pont-à-Mousson à la Mortagne et disposé les 59e et 68e divisions de réserve sur le Grand-Couronné. Jusqu'au 4 septembre, cette armée avait lutté péniblement sans progresser. Pendant ce temps l'ennemi se renforçait et préparait, sur Nancy, une offensive que le kaiser devait diriger en personne.

Cette offensive se déclencha le 5 septembre par l'attaque du Grand-Couronné à la fois au N. sur la côte Sainte-Geneviève, et au S. sur le mont d'Amance, la forêt de Champenoux et la région nord de Lunéville. Dans les journées des 6 et 7 septembre, Pont-à-Mousson est pris. Mais la côte Sainte-Geneviève est sauvée par l'héroïque résistance d'un bataillon du 34e régiment d'infanterie, aux ordres du commandant de Montlebert.

Ayant échoué au N., l'ennemi intensifia son effort au S. en débouchant en masse, les 7 et 8 septembre, sur la forêt de Champenoux pour s'emparer du mont d'Amance. Les 68e, 70e divisions de réserve et le 20e corps d'armée contre-attaquant sans répit parvinrent à maîtriser les débouchés de la forêt. Dépité, le Kaiser quittait les hauteurs de la Seille le 9 au soir, et la bataille languissait ensuite ; Castelnau en profitait pour reprendre l'offensive,

réoccuper le 11 septembre la forêt de Champenoux, et, le 12, Lunéville et Pont-à-Mousson.

Castelnau, « le vainqueur du Grand-Couronné », avait sauvé Nancy, secondé par la vaillance des troupes du 20e corps d'armée et du 2e groupe de divisions de réserve (général Léon Durand).

GRAND-CROIX n. f. invar. Principal grade dans les ordres de chevalerie : *La* GRAND-CROIX *de la Légion d'honneur, de l'ordre de Malte.*

GRAND-CROIX n. m. Dignitaire décoré de la grand-croix : *Un* GRAND-CROIX. || Pl. *Des* GRANDS-CROIX. (On dit aussi GRAND-CORDON.)

GRAND-CROIX (La), comm. de la Loire, arrond. et à 19 kil. de Saint-Etienne ; 4.860 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille.

GRAND-DUC n. m. Titre du souverain d'un grand-duché. || Prince de la famille impériale russe. || Plur. *Des* GRANDS-DUCS.

GRAND-DUCAL, E, AUX adj. Relatif à un grand-duc ou à un grand-duché : *Dignité* GRAND-DUCALE.

GRAND-DUCHÉ n. m. Pays gouverné par un grand-duc : *Le* GRAND-DUCHÉ *de Bade.* || Pl. *Des* GRANDS-DUCHÉS.

GRANDE (RIO), fleuve de la Sénégambie, tributaire de l'Atlantique. Issu du Fouta-Djalon, il arrose, sous le nom de KOMBA, la partie nord-ouest de la Guinée française (A.-O. F.), pénètre en Guinée portugaise, prend le nom de *Combal*, et finit dans l'estuaire du rio Geba. Cours, 400 kil. environ.

GRANDE (RIO), fleuve torrentiel du Centre-Amérique (Costa-Rica), qui finit dans le golfe de Nicoya (océan Pacifique). Cours, 140 kil. environ.

GRANDE (RIO), torrent du Centre-Amérique, tributaire du Pacifique. Il appartient tout entier à la « zone du canal de Panama » ; ses sources accumulent leurs eaux dans le réservoir du rio Grande, puis, un peu en aval, son lit est utilisé complètement par le Canal interocéanique au sud du seuil de la Culebra jusqu'à la baie de Panama. Le Ch. de f. de Colon à Panama suit, dans sa dernière section, la rive gauche de ce torrent.

GRANDE (RIO). Géogr. V. PARA.

GRANDE de Curitiba (RIO). Géogr. V. IGUAÇU.

GRANDE del Norte (RIO), ou **RIO BRAVO del Norte**, fleuve de l'Amérique du Nord, tributaire du golfe du Mexique. Il sort des monts San-Juan et court au fond de gorges sauvages à travers les Etats du Colorado et du Nouveau-Mexique. En aval d'El-Paso, il sépare le Mexique de l'Etat américain du Texas ; c'est alors qu'il reçoit (à gauche) le rio Pecos, son principal tributaire et, une fois sorti de ses cañons, apporte la fertilité aux terres qu'il traverse dans la partie inférieure de son cours. Son embouchure est ensablée. Longueur, 3.000 kil.

GRANDE de Santiago (RIO), fleuve torrentiel du Mexique occidental, qui arrose les deux Etats de Jalisco et de Tepic avant de finir dans le Pacifique en face de l'archipel de las Tres-Marias. Cours, 1.000 kil. environ.

GRANDE do Norte (RIO), petit fleuve côtier du nord-est du Brésil, vassal de l'Atlantique, qui a donné son nom à l'Etat de *Rio-Grande-do-Norte*.

GRANDE do Sul (RIO), canal naturel de l'extrême sud-est du Brésil, par lequel la grande lagune dite *Lagoa dos Patos* communique avec l'Atlantique. La ville de *Sao-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul* est sur la rive droite de ce grau, d'où l'Etat de *Rio-Grande-do-Sul* tire son nom.

GRANDEAU (*Louis*-Nicolas), agronome français, né à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) en 1834, mort à Interlaken en 1911. Docteur en médecine, docteur ès sciences, ancien professeur à la faculté des sciences de Nancy et à l'Ecole forestière, inspecteur général des stations et laboratoires agricoles, rédacteur en chef du *Journal d'agriculture pratique*, il a fondé les *Annales agronomiques*. Il s'est occupé principalement de chimie agricole. Parmi ses travaux, outre d'intéressantes *Etudes agronomiques*, on lui doit notamment : *Méthode générale d'analyse des eaux* (1860) ; *Cours d'agriculture de l'Ecole forestière* (1879) ; *la Production agricole en France* (1885) ; *l'Alimentation de l'homme et des animaux domestiques ; la Nutrition animale* (1893) ; *la Fumure des champs et des jardins* (1897) ; *Traité d'analyse des matières agricoles* (1897) ; etc.

GRANDE-BRETAGNE, la principale des îles de l'archipel britannique, baignée au N., au N.-O. et au S.-O. par l'Atlantique, et dans l'O. par la mer d'Irlande et les canaux qui la font communiquer avec les eaux océaniques ; au S. par la Manche ; à l'E. par la mer du Nord. Avec les îles qui en dépendent, elle couvre une superficie de près de 230.000 km² et est peuplée de plus de 42.769.000 hab. V. ANGLETERRE, ECOSSE et GALLES (*Pays de*).

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD (ROYAUME-UNI DE), Etat de l'Europe occidentale, constitué dans les eaux océaniques de l'Atlantique, par un ensemble de terres insulaires, dont la plus considérable est la Grande-Bretagne. Sa superficie totale est de 244.734 km², et sa population est de 48.500.000 hab. (*Britanniques*). Capitale, *Londres*. V. *Supplément*.

I. GÉOGRAPHIE TERRITORIALE. — Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est essentiellement constitué par l'île de Grande-Bretagne en totalité, et par la partie septentrionale de l'île d'Irlande, comme aussi par des dépendances immédiates : Wight dans la Manche, Anglesey et Man dans la mer d'Irlande, îles Calédoniennes toutes proches de l'Ecosse. Les archipels des Orcades à l'O. et des Hébrides au N. de l'Ecosse, celui des Shetland, situé plus au large dans l'Atlantique, et celui des îles anglo-normandes complètent la constitution territoriale du Royaume-Uni.

II. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. V. ECOSSE, ANGLETERRE et GALLES (*Pays de*).

III. GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — Chacune des parties principales du Royaume-Uni est divisée en un certain nombre de circonscriptions administratives dites comtés ou *shires*, dont ne font pas partie les villes de plus de 50.000 hab. Celles-ci constituent, à elles seules, des « comtés-bourgs » (*counties-boroughs*). Il existe en Angleterre 50 comtés, y compris le comté de Londres ; dans le Pays de Galles, 12 comtés ; en Ecosse, 33, et en Ulster ou Irlande du Nord, 6 comtés. Au-dessus des capitales anciennes ou actuelles (Edimbourg pour l'Ecosse, Belfast pour l'Ulster) et des villes principales des différentes parties du Royaume-Uni, Londres, capitale de l'Angleterre, joue un rôle prééminent comme capitale du Royaume-Uni et de l'Empire britannique à la fois.

IV. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — *La situation avant la Seconde Guerre mondiale.* Au point de vue économique, l'abandon progressif de la vie agricole et des campagnes au profit des villes entraîne une diminution continue de la culture des céréales et des autres plantes alimentaires ; aussi la Grande-Bretagne ne produit-elle qu'un cinquième des fruits de la terre nécessaires à son alimentation et doit-elle importer le reste. Au contraire, l'élevage augmente sans cesse d'importance. Très considérable est le cheptel bovin, et surtout ovin, de la Grande-Bretagne, qui produit aussi des chevaux pur sang réputés.

La transformation de la Grande-Bretagne en pays industriel a entraîné la mise en valeur de plus en plus systématique et perfectionnée des richesses du sous-sol, et, en particulier, des houillères. Par là, et aussi par l'importation des matériaux bruts de son industrie, le Royaume-Uni a pu donner à ses hauts fourneaux, à ses usines et à ses manufactures un essor infini, et produire les objets manufacturés de toutes sortes en échange desquels — et aussi de son charbon — il se procure les marchandises dont il a besoin pour nourrir sa population et pour entretenir et accroître l'activité de son industrie. La Grande-Bretagne possède un réseau de voies ferrées supérieur à 39.000 kil.

Ainsi s'explique l'importance et aussi l'universalité du commerce britannique. Il utilise toutes les formes de l'ingéniosité et de l'activité humaines ; il subvient à tous les besoins des peuples qui constituent sa clientèle aussi bien qu'à ceux du Royaume-Uni lui-même. Néanmoins, par suite des exigences de toutes sortes des populations de la métropole, la balance commerciale se solde par un très fort excédent — près de la moitié — des importations sur les exportations. Celles-ci sont dirigées dans une proportion de plus en plus considérable (plus des deux cinquièmes) depuis les ports de la métropole jusque dans les autres parties de l'Empire britannique ; elles sont cependant distribuées surtout dans les pays étrangers. De même, c'est des pays étrangers, et non point des dominions, colonies et possessions de l'Empire (dont les richesses naturelles ne sont pas mises encore en pleine valeur) que proviennent les marchandises qui assurent l'alimentation du peuple britannique. De là aussi arrivent au Royaume-Uni des matières brutes que son industrie transforme en produits manufacturés et exporte ensuite.

Une puissante marine marchande, la plus importante du globe, assure les relations commerciales entre les différentes parties de notre planète et les ports du Royaume-Uni ; elle constitue, avec la plus forte des marines de guerre, un lien très étroit entre la métropole et les autres pays dont l'ensemble constitue l'Empire britannique.

— *L'évolution économique depuis 1939.* V. *Supplément*.

V. L'EMPIRE BRITANNIQUE. — Ensemble complexe groupant autour du Commonwealth et à des titres divers nombre de territoires, il se compose, en dehors de sa métropole, de toutes les communautés relevant de celle-ci au double point de vue politique et administratif. Il s'étend sur tous les continents et sur toutes les mers du globe, couvre à lui seul le quart de la superficie des continents (86.263.000 km² sur 137.600.000 km²) et possède environ le quart des habitants de la terre (405 millions 383.000 sur 1.818. millions en chiffre rond) ; mais il est disparate, aux points de vue physique, ethnique, économique et même politique. La Seconde Guerre mondiale l'a sensiblement modifié (v. *Supplément*).

En dehors du Royaume-Uni, l'Empire britannique se décomposait ainsi en 1939 :

Europe	321 km²	289.007 hab.
Asie	5.612.000 —	332.850.000 —
Afrique	10.166.800 —	50.397.000 —
Amérique	11.687.800 —	11.142.000 —
Océanie	8.711.600 —	7.795.000 —

Ses différents territoires étaient, en 1939, les suivants (pour leur tableau 1951, v. *Supplément*) :

1° En *Europe :* Gibraltar (possession), Malte (possession) ;

2° En *Asie :* Chypre (colonie), Aden et Perim (colonie et protectorat), la République indienne (dominion), le Pakistan (dominion), Ceylan (dominion), la Fédération de Malaisie (protectorat), Singapour (colonie), Hong-Kong (colonie) ;

3° En *Afrique :* la Gambie (colonie), le Sierra-Leone (possession), le Gold Coast (colonie), le Togo (territoire sous tutelle), la Nigeria (colonie), le Cameroun (territoire sous tutelle), Ascension et Sainte-Hélène, l'Union Sud-Africaine (dominion), l'Afrique du Sud-Ouest (territoire sous tutelle), la Rhodésie du Nord (colonie), la Rhodésie du Sud (colonie à self-government), le Tanganyika (territoire sous tutelle), le Kenya (colonie), Maurice (colonie), les Seychelles (colonie), et les protectorats de la Somalie, de l'Ouganda, de Zanzibar, du Nyasaland, du Bassoutoland, du Betchouanaland et du Souaziland, ainsi que le Soudan anglo-égyptien, placé sous l'administration commune de l'Egypte et de la Grande-Bretagne ;

4° En *Amérique :* le Canada (dominion), les Bermudes (colonie), les Indes-Occidentales britanniques (colonies), le Honduras britannique (colonie), la Guyane anglaise (colonie) et l'archipel des Falkland (colonie) ;

5° En *Océanie*, enfin : le Commonwealth of Australia (dominion), de qui relèvent la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, les îles Salomon (possession), la Nouvelle-Zélande (dominion) avec ses dépendances et les Samoa occidentales (mandat), les Fidji (colonie), auxquelles il faut ajouter les îles Tonga (protectorat).

VI. CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT. — Le statut politique de l'Angleterre remonte à la grande charte du roi Jean (1215), à laquelle se sont ajoutés la *Petition of Rights* (1628), le *Bill of Rights* (1688), l'*Act of settlement* (1700), les lois sur l'*habeas corpus*, l'acte d'union avec l'Ecosse (1707), avec l'Irlande (1800), le *Reform Bill* (1832) et diverses coutumes non écrites. — Le pouvoir législatif appartient au Parlement, composé des Chambres des lords et des communes. La Chambre des lords (*House of lords*), présidée par le lord-chancelier, comprend des pairs héréditaires ou créés par le roi, de hauts dignitaires judiciaires et ecclésiastiques, des pairs élus à vie ou pour la législature, des pairs irlandais, des représentants de la noblesse écossaise. La Chambre des communes (*House of commons*) est élue pour sept ans par les comtés, cités, bourgs et universités, au suffrage universel, direct, secret et majoritaire, sans ballottage. Electeurs et élus doivent avoir vingt et un ans ; les femmes sont électrices et éligibles à partir de trente ans.

Le pouvoir exécutif appartient au souverain, qui l'exerce par un Cabinet. Le trône est héréditaire par ordre de primogéniture, dans la maison de Saxe-Cobourg-et-Gotha (maison de Windsor depuis 1917). Les hommes sont préférés aux femmes, seulement au même degré de parenté. Le souverain, qui doit être de religion anglicane, est : « par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des dominions britanniques au delà des mers, défenseur de la Foi, empereur des Indes ». Le comité des ministres ou cabinet est responsable devant le Parlement. Le cabinet, présidé par le « Premier », ne comprend qu'une partie des ministres, notamment : le lord chancelier, le premier lord de la Trésorerie, le chancelier de l'Echiquier, les secrétaires d'Etat, le premier lord de l'Amirauté, les secrétaires pour l'Irlande et l'Ecosse, l'attorney général. Le cabinet dirige les travaux législatifs et a, en principe, l'initiative des lois et des dépenses.

Administration. — La *justice* est rendue par des juges nommés à vie par le Gouvernement. Les cours principales sont la Chambre des lords, la Cour suprême de justice, la Haute cour de justice ; il y a également des cours locales, des cours de provinces et des assises. Le lord-chancelier et le lord-chief justice sont à la tête de la magistrature.

Armoiries de la Grande-Bretagne.

Les *finances* sont placées sous la direction du premier lord de la Trésorerie. Les principaux postes du budget sont, en recette, l'income-tax et super-tax, les douanes et accises, les droits de succession, le timbre, les impôts fonciers, la taxe des automobiles ; en dépense, la dette nationale, le fonds consolidé, l'armée, la marine, l'aviation, les services civils. Le *système monétaire* est fondé sur l'étalon-or ; l'unité de compte est la livre sterling, divisée en 20 shillings de chacun 12 pence. La Monnaie Royale frappe des pièces d'or de 1 souverain et 1/2 souverain ; des pièces d'argent de 1 crown, 1/2 crown, 1 florin, 1 shilling, 6 et 3 pence ; des pièces de bronze de 1 penny, 1/2 penny, 1/4 penny ou farthing. La Banque d'Angleterre émet des billets gagés par une encaisse métallique et par des valeurs d'Etat. — L'*administration locale* comprend des conseils de comté, urbains, de district, de paroisse ; les fonctionnaires sont le sheriff, le coroner et le lord-lieutenant. V. IRLANDE.

Instruction publique. — Le Royaume-Uni n'a pas de système général d'instruction publique. L'enseignement y est libre à tous les degrés. L'enseignement primaire, obligatoire depuis 1880 et gratuit depuis 1891, n'est réglementé par l'Etat que pour la création des écoles et la durée des études. L'enseignement secondaire (*secondary* ou *grammar schools*) n'est pas davantage unifié. Programmes et méthodes varient d'une école à l'autre.

L'Etat accorde des subventions aux écoles primaires et secondaires qui réalisent des conditions déterminées, et il soumet les écoles subventionnées à la surveillance du *National Board of Education*.

En Irlande, depuis l'établissement de l'Etat libre, les écoles primaires sont placées sous l'autorité du ministre de l'instruction publique. L'Etat paye les maîtres, et participe aux dépenses de construction. Il donne des subventions aux écoles secondaires d'après les résultats qu'elles obtiennent.

L'enseignement supérieur est donné par des universités autonomes vivant des revenus de leur fortune propre. Elles ont chacun à leur tête un Sénat et un chancelier. Les plus importantes sont formées par la réunion de plusieurs collèges (en Angleterre celles d'Oxford et de Cambridge ; en Ecosse, celles de Saint-Andrews et Glasgow ; en Irlande, la *National University*, à Dublin, qui est catholique, et la *Queen's University*, à Belfast, en majorité protestante, etc.) Les étudiants y reçoivent une culture générale ; ils ne se spécialisent que dans les écoles ou instituts où ils entrent en sortant de l'université.

Religion. — Les religions diffèrent avec les parties du Royaume-Uni. En Angleterre, à côté de l'Eglise anglicane ou d'Etat se trouvent l'Eglise presbytérienne d'Angleterre, des méthodistes, des baptistes, des quakers, des unitaires, et des adeptes d'autres sectes, sans compter des catholiques (environ 2.600.000) et des israélites (environ 50.000). En Ecosse on distingue des presbytériens libres à côté des presbytériens unis, des adhérents à l'Eglise écossaise épiscopale, etc. On compte environ 330.000 catholiques et 7.000 israélites. V. IRLANDE.

Le statut de l'Empire britannique. — Le problème si complexe de l'unité de l'Empire, qui depuis 1880 constitue l'un des facteurs essentiels de la politique britannique, semble avoir été résolu par la conférence impériale de 1926, qui a défini l'Empire comme « une association libre de membres de la Communauté des Nations britanniques ». Entre toutes les parties doit régner une égalité absolue : à chacune est accordée la liberté complète de poursuivre la politique, tant intérieure qu'extérieure, qui lui convient. Ce qui doit créer l'unité de l'Empire, c'est la poursuite commune des mêmes buts spirituels et une commune allégeance envers la Couronne. La Conférence a réglé définitivement la situation des gouverneurs généraux, désormais représentants de la seule Couronne, jouant exactement le rôle que la Constitution accorde au roi en Angleterre. Enfin, les différents membres de l'Empire britannique peuvent conclure seuls des traités avec les puissances étrangères, dans les conditions déjà prévues par la Conférence de 1923.

VII. ARMÉE et AVIATION. — *L'effort militaire de 1914 à 1950.* Si la valeur de leur armée fut toujours un élément

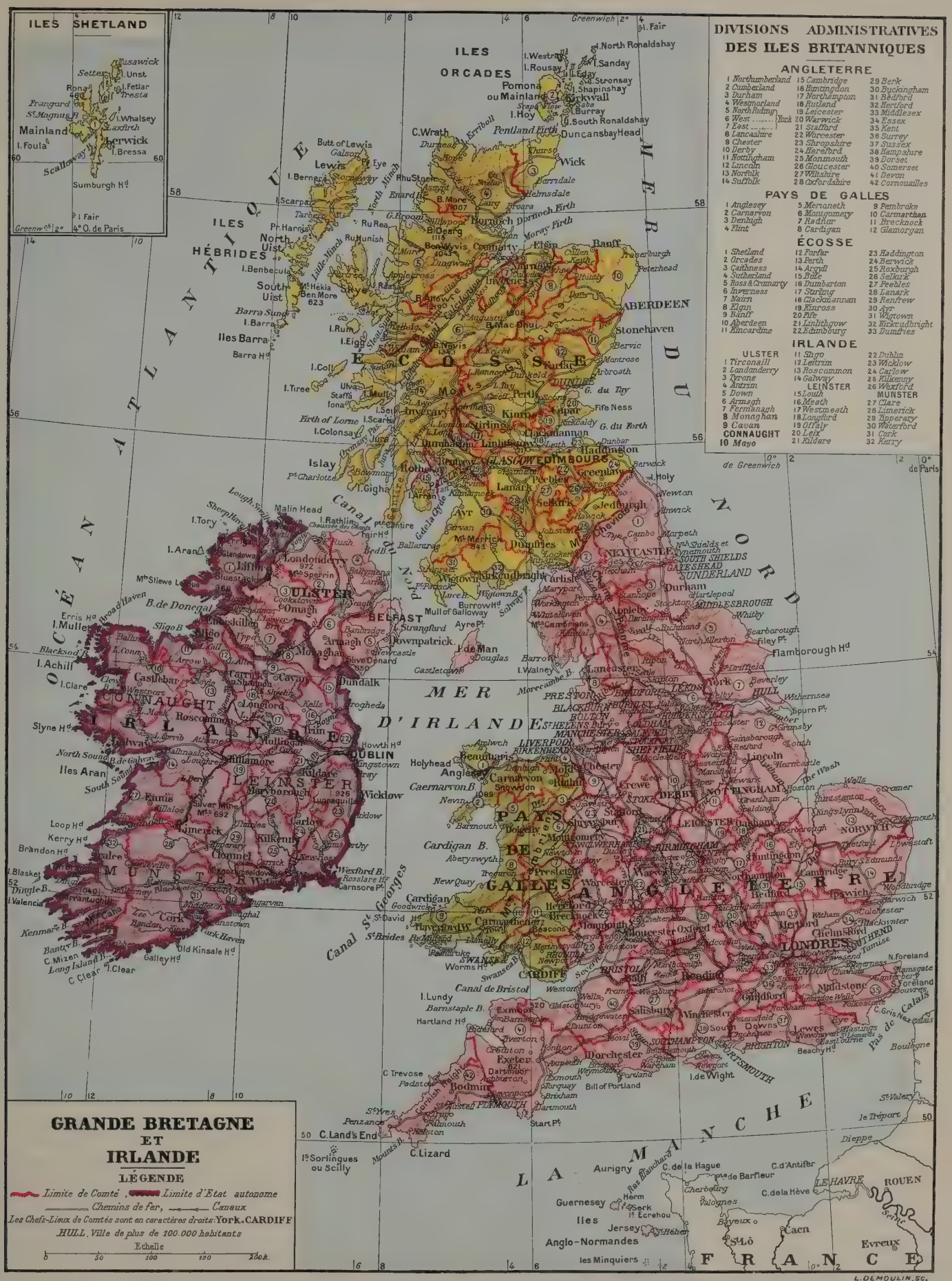
ILES SHETLAND
Mainland
I. Foula
I. Fair
Greenwich 2°
4° O. de Paris
ILES ORCADES
Pomona ou Mainland
Kirkwall
I. Hoy
Duncansbay Head
Wick
ILES HÉBRIDES
North Uist
South Uist
Ben More 623
Barra Hd
Islay
Mull
Iona
Staffa
Tiree
Coll
Rum
Eigg
Skye
Harris
Lewis
Butt of Lewis
ÉCOSSE
ABERDEEN
Stonehaven
Banff
Peterhead
Inverness
Ben Nevis 1343
Ben Macdhui
Dundee
Perth
Stirling
Edinburgh
Glasgow
Greenock
Ayr
Dumfries
Stranraer
Portpatrick
Mull of Galloway
Carlisle
Berwick
Haddington
Dunbar
Jedburgh
Kelso
Selkirk
Peebles
Lanark
Hawick
NEWCASTLE
SOUTH SHIELDS
SUNDERLAND
GATESHEAD
Durham
Hartlepool
MIDDLESBROUGH
Whitby
Scarborough
Filey Pt.
Flamborough Hd
York
Leeds
HULL
Beverley
Spurn Pt.
Grimsby
Lincoln
Boston
The Wash
Wells
Cromer
NORWICH
Yarmouth
Lowestoft
Ipswich
Colchester
Harwich
Felixstowe
Aldeburgh
Southend
Chelmsford
LONDRES
Tamise
N. Foreland
Ramsgate
Margate
Deal
Sandwich
Dungeness
Hastings
Eastbourne
Beachy Hd
BRIGHTON
Newhaven
Lewes
South Downs
Arundel
Chichester
PORTSMOUTH
Southampton
Salisbury
Winchester
Andover
Guildford
Aldershot
Reading
Maidenhead
Windsor
Slough
Uxbridge
Watford
Hertford
Luton
Bedford
Cambridge
Huntingdon
Northampton
Leicester
Nottingham
DERBY
Derby
Lichfield
Birmingham
Coventry
Warwick
Worcester
Gloucester
Cheltenham
Oxford
Aylesbury
Banbury
Stratford
Shrewsbury
Wolverhampton
Stafford
Stoke
Crewe
Chester
Holyhead
Anglesey
Caernarvon
Snowdon
Bangor
Denbigh
Mold
Rhuddlan
Conway
Llandudno
Liverpool
Birkenhead
Manchester
Salford
Bolton
Oldham
Rochdale
Halifax
Huddersfield
Wakefield
Doncaster
Sheffield
Barnsley
Macclesfield
Warrington
Wigan
Preston
Blackburn
Burnley
Skipton
Ripon
Richmond
Darlington
Stockton
Middlesbrough
Whitby
Scarborough
Filey Pt.
Flamborough Hd
Carlisle
Penrith
Workington
Whitehaven
Maryport
Cockermouth
Keswick
Kendal
Windermere
Lancaster
Morecambe B.
Fleetwood
Southport
Ormskirk
Wigan
Warrington
Runcorn
Widnes
Frodsham
Northwich
Nantwich
Crewe
Stafford
Shrewsbury
Oswestry
Llangollen
Wrexham
Ruthin
Denbigh
Rhyl
Prestatyn
Flint
Mold
Holywell
Chester
Ellesmere Port
Birkenhead
Liverpool
Aintree
Southport
Formby
Blackpool
Fleetwood
Lancaster
Morecambe B.
Grange
Ulverston
Barrow
Furness
Coniston
Keswick
Cockermouth
Workington
Whitehaven
Maryport
Penrith
Appleby
Brough
Richmond
Darlington
Durham
Hartlepool
Stockton
Middlesbrough
Whitby
Scarborough
Filey Pt.
Flamborough Hd
Bridlington
Driffield
Beverley
Hull
Withernsea
Spurn Pt.
Grimsby
Louth
Horncastle
Lincoln
Gainsborough
Retford
Worksop
Mansfield
Chesterfield
Sheffield
Barnsley
Doncaster
Pontefract
Castleford
Wakefield
Dewsbury
Huddersfield
Halifax
Bradford
Keighley
Otley
Harrogate
Knaresborough
Ripon
Skipton
Settle
Clitheroe
Burnley
Blackburn
Accrington
Bolton
Wigan
Leigh
Manchester
Salford
Oldham
Rochdale
Ashton-under-Lyne
Stockport
Macclesfield
Congleton
Crewe
Nantwich
Whitchurch
Ellesmere
Oswestry
Shrewsbury
Wellington
Telford
Bridgnorth
Kidderminster
Stourbridge
Dudley
Wolverhampton
Walsall
Birmingham
Solihull
Coventry
Rugby
Daventry
Towcester
Northampton
Wellingborough
Kettering
Corby
Oundle
Peterborough
Stamford
Grantham
Sleaford
Boston
Spalding
Holbeach
Wisbech
March
Ely
Cambridge
Royston
Baldock
Hitchin
Stevenage
Hertford
Ware
Bishop's Stortford
Saffron Walden
Newmarket
Bury St Edmunds
Thetford
Diss
Harleston
Beccles
Lowestoft
Yarmouth
Cromer
Sheringham
Holt
Fakenham
Wells
Hunstanton
King's Lynn
Downham Market
Ely
Huntingdon
Bedford
Luton
Dunstable
Aylesbury
Amersham
Beaconsfield
High Wycombe
Henley-on-Thames
Reading
Wokingham
Bracknell
Ascot
Windsor
Staines
Egham
Weybridge
Kingston
Richmond
Twickenham
Hounslow
Uxbridge
Watford
St Albans
Harpenden
Welwyn
Hatfield
Enfield
Edmonton
Tottenham
Hackney
Islington
Finsbury
Holborn
Westminster
Kensington
Chelsea
Fulham
Hammersmith
Acton
Ealing
Brentford
Isleworth
Richmond
Kingston
Surbiton
Esher
Epsom
Dorking
Reigate
Redhill
Caterham
Croydon
Sutton
Wimbledon
Mitcham
Streatham
Clapham
Battersea
Lambeth
Southwark
Bermondsey
Deptford
Greenwich
Woolwich
Erith
Dartford
Gravesend
Rochester
Chatham
Sittingbourne
Faversham
Canterbury
Whitstable
Herne Bay
Margate
Ramsgate
Deal
Sandwich
Dover
Folkestone
Hythe
Romney
Rye
Winchelsea
Hastings
Bexhill
Eastbourne
Beachy Hd
Newhaven
Seaford
Brighton
Shoreham
Worthing
Littlehampton
Bognor
Chichester
Selsey Bill
Havant
Portsmouth
Gosport
Fareham
Southampton
Eastleigh
Romsey
Andover
Basingstoke
Alton
Farnham
Guildford
Godalming
Haslemere
Petersfield
Midhurst
Petworth
Pulborough
Horsham
Crawley
East Grinstead
Tonbridge
Sevenoaks
Maidstone
Ashford
Tenterden
Hawkhurst
Cranbrook
Battle
Hailsham
Pevensey
Eastbourne
Beachy Hd
Newhaven
Lewes
South Downs
Arundel
Chichester
Portsmouth
Southampton
Salisbury
Winchester
Andover
Basingstoke
Reading
Newbury
Hungerford
Marlborough
Swindon
Cirencester
Tetbury
Malmesbury
Chippenham
Calne
Devizes
Trowbridge
Frome
Shepton Mallet
Wells
Glastonbury
Taunton
Wellington
Tiverton
Crediton
Exeter
Honiton
Axminster
Lyme Regis
Bridport
Dorchester
Weymouth
Portland
Swanage
Poole
Bournemouth
Christchurch
Lymington
Yarmouth
Newport
Ryde
Sandown
Shanklin
Ventnor
Freshwater
Cowes
East Cowes
Newport
Ryde
Sandown
Shanklin
Ventnor
Freshwater
Yarmouth
Lymington
Christchurch
Bournemouth
Poole
Swanage
Weymouth
Portland
Bridport
Lyme Regis
Axminster
Honiton
Exeter
Crediton
Tiverton
Wellington
Taunton
Glastonbury
Wells
Shepton Mallet
Frome
Trowbridge
Devizes
Calne
Chippenham
Malmesbury
Tetbury
Cirencester
Swindon
Marlborough
Hungerford
Newbury
Reading

GRANDE-BRETAGNE ÉCONOMIQUE

déterminant de la politique des puissances continentales, il n'en fut pas de même pour la Grande-Bretagne, dont la sécurité reposa de tout temps sur la force de sa marine. L'effort militaire du Royaume-Uni depuis 1914 ne peut donc être directement comparé à celui de la France, l'armée anglaise n'ayant pas assumé comme la nôtre la charge de la défense du pays. Son rôle se borna, au cours au XIXe siècle, à celui d'une force de police coloniale chargée de la protection des sujets et intérêts anglais dans l'immense empire britannique et de l'aménagement de solides bases militaires (Singapour, Suez, Malte, Gibraltar, etc.) jalonnant les positions commerciales et politiques de l'Angleterre dans le monde. Seules, les unités stationnées au Royaume-Uni devaient former l'éventuel corps expéditionnaire par lequel l'Angleterre pouvait intervenir militairement dans les affaires européennes.

Période de 1914 à 1939. — Après 1870, la Grande-Bretagne fut la seule à ne pas appliquer le système du service militaire obligatoire et à rester fidèle à l'armée de métier. Si la qualité de l'armée French lui permet de participer aux premiers combats de la guerre de 1914-1918, la modicité de ses effectifs, qui, en avril 1915, ne dépassaient pas 400.000 hommes, lui interdit le jouer d'emblée sur le continent un rôle en rapport avec la puissance britannique. Ce n'est qu'en 1916, avec bien des précautions, que le Parlement vota la conscription des hommes de 18 à 41 ans, puis, en 1918, de 18 à 50 ans; grâce à ces mesures, on comptait, le 1er août 1918, 53 divisions anglaises dans les armées de l'Entente. Mais la paix amena la suppression de la conscription, et les pertes importantes subies par l'Angleterre lui apparurent avant tout comme un exemple à ne pas renouveler. Répugnant à concentrer sur un seul théâtre la masse de ses moyens militaires, et constatant, au contraire, que la situation géographique des intérêts britanniques laissait prévoir de multiples interventions sur des points très éloignés les uns des autres, le commandement anglais donna sa préférence à une armée réduite, mais de qualité, capable d'interventions rapides et inopinées. La motorisation fut donc poussée jusqu'à l'exclusion complète du cheval et à la création en 1939 d'une véritable armée blindée (*Royal Armoured Corps*), dont le matériel se révéla malheureusement de qualité médiocre au combat.

Période de 1939 à 1942. — C'est dans cet esprit que, entre 1919 et 1939, le système militaire défini par la loi de 1907 fut remis en vigueur. En 1939, comme en 1914, l'armée anglaise comprenait une *armée régulière* de 320.000 hommes, formée de soldats de métier recrutés par engagement de douze ans, dont cinq accomplis dans la réserve, et d'une *armée territoriale* de milices (200.000 hommes) susceptible de mobiliser 12 divisions territoriales et 5 divisions antiaériennes. Mais, seules, les divisions de l'armée régulière formeront à la déclaration de guerre le *corps expéditionnaire britannique* du général Gort. Forts de 4 divisions en septembre 1939, ses effectifs atteindront 9 divisions (dont une blindée), soit 420.000 hommes, le 10 mai 1940. Réduite ainsi sur le plan terrestre, où les Anglais s'en remettaient à leurs alliés français, la participation militaire britannique fut plus importante dans le domaine aérien. De 30.000 hommes en 1934, les effectifs de la *Royal Air Force* avaient été portés à 118.000 en 1939. Le nombre des appareils en service, qui était de 1.400 en 1937, dépassait 2.400 en 1939, dont 500 chasseurs et 800 bombardiers de première ligne. On mentionnera ici la qualité exceptionnelle de l'infrastructure et de la radiodétection anglaise du type *radar* (v. ce mot), qui, déculpant l'action des chasseurs de la R. A. F. admirablement organisés dans le *Fighter Command*, leur permet de gagner la bataille aérienne d'Angleterre de l'été 1940 et de sauver le pays.

La période comprise entre cette date et l'intervention américaine (décembre 1941) fut une des plus dramatiques de l'histoire militaire anglaise. Seule face à l'Allemagne victorieuse, il fallut faire immédiatement front aux coups meurtriers de la Luftwaffe et reconstruire de toutes pièces une armée dont les éléments de valeur avaient été détruits en France. Un tel effort ne fut possible que grâce à l'esprit civique du peuple anglais et à l'aide des dominions. Sur le plan militaire, on reste frappé par la modicité des effectifs mis à la disposition du commandement pour subvenir aux besoins immenses qu'exigeait le maintien des positions britanniques dans le monde. (On eut grand mal à porter à 30.000 hommes l'effectif de l'armée d'Egypte [Wavell] en décembre 1940, tandis que 7.000 hommes seulement tenaient l'Afrique-Orientale anglaise.)

Mais, grâce au *National Service* (*Armed Forces*) voté par le Parlement le 3 septembre 1939 et permettant l'appel des hommes de 18 à 41 ans, les effectifs mobilisés passèrent de 500.000 en 1939 à 3.300.000 hommes pour les trois armées à la fin de 1940, tandis que plus de 100.000 femmes étaient groupées en un *Service auxiliaire territorial*. A la fin de 1941, on comptait, sur le territoire du Royaume-Uni, la valeur de 45 divisions, dont 7 blindées. La R. A. F. voyait en même temps sa puissance augmenter : de nombreux appareils furent construits au Canada et en Australie, où s'effectuait l'entraînement des pilotes; 20.000 avions lui furent livrés en 1941, permettant l'entretien de 100 groupes de chasse.

L'Angleterre avait perdu l'initiative des opérations, l'extrême souplesse de la direction de guerre anglaise, concentrée entre les mains de W. Churchill, permit de subordonner l'action militaire à l'efficacité politique, comme en témoignent les fréquents déplacements des membres du cabinet de guerre, chargés d'aller sur place diriger l'action diplomatique et militaire.

Période de 1942 à 1945. V. *Supplément.*

VIII. MARINE. — V. *Supplément.*

IX. HISTOIRE. — *Le peuplement de la Grande-Bretagne, des origines à 1066.* — Les Grecs et les Latins appelaient l'Angleterre ALBION, forme du vieil irlandais *Alba*. Au Ve siècle av. J.-C., les Scots d'Irlande fondèrent leurs premiers établissements au sud des Pictes en Dalryade, dans le comté actuel d'Argyll. Les Goidels avaient été attirés dans l'île par l'étain des îles Cassitérides. Au IIe siècle av. J.-C. arrivèrent les Brythons, et l'île s'appela PRÉTONIQUE, en latin *Britannia*, sans que le mot Albion eût disparu. L'Irlande était appelée *Scotia Vetus*. Conquise par les Romains, de César à Antonin, la Bretagne fut au début du Ve siècle apr. J.-C. abandonnée par les légions et livrée à elle-même. L'invasion des Jutes, des Angles et des Saxons refoula les Bretons à l'ouest dans la Wallia (car les Anglo-Saxons appelaient *Wealas* les Bretons insulaires). Le mot anglo-saxon ne fit son apparition que lorsque la fusion entre les deux éléments germaniques Angles et Saxons fut faite. Alfred le Grand prit en effet, pour la première fois, en 886, le titre de roi des « Anglo-Saxons ». Les Danois conquirent la majeure partie de l'Angleterre au Xe siècle, et en 1066 l'île passa sous la domination du duc de Normandie, Guillaume. De ces fusions successives est sortie l'Angleterre moderne. Le mot *Anglia* a prévalu.

La Grande-Bretagne et l'Europe (1066-1603). — Guillaume le Conquérant opéra la fusion, sans nuire au pouvoir royal. Henry Ier accorda aux Anglais une première charte de libertés. Après une période d'anarchie, Henry II Plantagenet succéda aux rois normands. Il défendit l'autorité royale même contre l'Eglise, repoussa les Ecossais, et conquit l'Irlande. Mais il lutta surtout contre les rois de France pour conserver ses domaines du continent. Ses fils Richard Cœur de Lion (1189-1199) et Jean sans Terre (1199-1216) firent de même; mais Jean perdit la Normandie et l'Anjou. En Angleterre, il dut accorder la grande Charte (1215). Le troisième, Henry (1216-1272), se laissa imposer les provisions d'Oxford (1258) par la noblesse mécontente. Il perdit le Poitou. Son fils, Edouard Ier (1272-1307), acheva la conquête du royaume de Galles en 1283.

Edouard III, en réclamant la couronne de France (1337), commença la guerre de Cent ans, l'Angleterre visant à l'hégémonie dans le monde occidental. Après son petit-fils, Richard II (1377-1399), la dynastie des Lancastre : Henry IV, Henry V, Henry VI (1399-1455), victorieuse des Ecossais, puis de la France, fut éprouvée par les désastres du règne de Henry VI, qui ne conserva que Calais (1453); et, après l'insurrection révolutionnaire de Cade, elle fut détrônée par Richard et Edouard d'York (1455-1461). La dynastie d'York commença la nouvelle monarchie, qui profita de l'épuisement de la noblesse pour augmenter la prérogative royale et intervenir sur le continent. Le dernier des York, Richard III (1483-1485), tué à Bosworth, eut pour successeur le Gallois Henry VII Tudor, qui maria sa fille Marguerite à Jacques d'Ecosse, préparant ainsi l'union de la Grande-Bretagne, et orienta les Anglais vers la mer en encourageant l'explorateur Cabot.

Temps modernes. — Le règne de son fils, Henry VIII (1509-1547), fut marqué par une intervention de plus en plus active de l'Angleterre dans les affaires continentales (notamment dans la rivalité de la France et de l'Autriche), par la rupture du lien qui, dans le domaine spirituel, faisait dépendre le roi de la papauté, et par un éveil de l'esprit d'aventure consécutif à la découverte de l'Amérique. Les biens des monastères furent confisqués, et le roi devint le chef de l'Eglise d'Angleterre. D'autre part, il s'assura par la corruption la docilité du Parlement. Mais sous le règne de son successeur Edouard VI (1547-1553), des troubles éclatèrent, tant politiques qu'économiques, et les éléments avancés du protestantisme tentèrent de pousser plus loin la réforme religieuse.

Le règne de Marie Tudor (1553-1558) qui perdit Calais, marqua une réaction violente de la Couronne en faveur du catholicisme. La reine vit se dresser contre sa politique la plus grande partie de la nation, que son mariage avec Philippe II d'Espagne avait déjà indisposée. C'est seulement d'Elisabeth, autre fille de Henry VIII (1558-1603), que date le compromis dont est issue l'Eglise anglicane. Elisabeth, dont le règne devait être marqué par une remarquable efflorescence littéraire, fut en rivalité avec Marie Stuart, prétendante au trône d'Angleterre; l'exécution de la reine d'Ecosse (1587) la libéra à cet égard; mais elle eut presque aussitôt après à compter avec l'hostilité du roi d'Espagne, Philippe II. Après l'écrasement de l' « Invincible Armada », l'Angleterre, maîtresse des mers, multiplia les expéditions lointaines : ce fut l'époque des grands voyages d'exploration auxquels les noms de Raleigh, Drake, Hawkins, Frobisher sont associés; ce fut aussi celle de la soumission violente de l'Irlande (1602).

Sous Jacques Ier (1603-1625) et Charles Ier (1625-1649), fils et petit-fils de Marie-Stuart, le conflit entre la Couronne et le Parlement dégénéra finalement en une révolution sanglante. Les prétentions absolutistes de Jacques Ier, son projet d'union intégrale de l'Angleterre et de l'Ecosse, sa tentative de rapprochement avec l'Espagne vinrent heurter le sentiment populaire. Jacques savait néanmoins rompre quand il était nécessaire, ce dont son fils Charles se montra incapable. Charles Ier (1625-1649), impopulaire par son mariage avec Henriette de France, par son échec devant La Rochelle, obligé un instant de reconnaître les droits des communes (Pétition des droits, 1628), chercha avec Strafford à prélever des impôts non votés; avec l'archevêque Laud, à établir l'unité religieuse. Il causa ainsi le soulèvement de l'Ecosse *covenantaire* (1639). Celui de l'Irlande, en faveur du catholicisme (1641), exaspéra le Parlement, qui fit exécuter Strafford et enleva au roi le droit de dissolution. La guerre civile éclata bientôt : conduites par Olivier Cromwell, les armées parlementaires gagnèrent les batailles de Marston Moor et de Naseby; Charles se rendit aux Ecossais, qui le livrèrent au Parlement : il fut jugé et exécuté (1649).

La république presbytérienne (1649-1653) et la dictature militaire ou protectorat de Cromwell (1653-1658) ne purent se maintenir, quelque glorieux que fût à l'extérieur le rôle du Protecteur. Sa mort fut suivie de la restauration des Stuarts, Charles II (1660-1685), et son frère Jacques II (1685-1688). Charles II dut reprendre la lutte contre les catholiques et compter avec les *whigs*, libéraux du Parlement, opposés aux *tories*, conservateurs. Son frère Jacques II, ayant voulu rétablir le catholicisme, fut détrôné par son gendre Guillaume d'Orange (1689-1701), qui établit définitivement le régime libéral (*Bill des Droits*). Vainqueur des catholiques d'Irlande, d'un soulèvement de l'Ecosse (1689-1699), Guillaume III tint tête à la France pendant la guerre de la succession palatine (1689-1697), fut reconnu par Louis XIV à Ryswick (1697), prit en 1701 la tête de la coalition contre la France, et assura la couronne à sa belle-sœur Anne Stuart (1702-1714), et, après elle, à Georges de Hanovre, descendant d'une fille de Jacques Ier. Sous le règne d'Anne, les whigs dirigèrent la coalition contre la France; les tories conclurent l'avantageux traité d'Utrecht. L'Ecosse fut définitivement réunie à l'Angleterre par l'Acte d'union de 1707.

Sous le règne de George Ier (1714-1727) et de George II (1727-1760), la Couronne perd toute autorité en Angleterre. Les souverains, allemands de langue et de culture, laissent le pouvoir aux whigs. A cette époque commence, pour la Grande-Bretagne, un grand mouvement colonial et intellectuel. Après le pacifique ministère Walpole, le nouveau ministère whig prit parti contre la France dans la guerre de la succession d'Autriche (1740-1748). Les Anglais furent battus aux Pays-Bas et dans l'Inde, mais ils obtinrent, en 1754, de la France, le renvoi de Dupleix, et la guerre coloniale recommença en 1755; au traité de Paris (1763), la France, vaincue, abandonna le Canada et ses prétentions sur le Deccan. L'ascendant de la classe marchande commence dès ce moment à se manifester.

Avec George III, monarque plus Anglais et aux tendances plus personnelles, les whigs perdent de leur influence, et, de 1770 à 1782 les tories exercent le pouvoir, soutenus par le roi. Si Clive et Warren Hastings continuent l'œuvre de Pitt dans l'Inde, les tories ont à compter, en même temps qu'avec une vive agitation antiparlementaire, avec la déception causée par la perte des colonies d'Amérique. Les whigs ne purent cependant tirer entièrement parti des circonstances : on fit l'expérience d'un ministère de coalition (Fox et North). Cependant, les difficultés parlementaires et religieuses s'aggravaient, et l'agitation irlandaise entraînait la formation d'un parlement séparé à Dublin (1782). Ce fut dans ces conditions que William Pitt, tory modéré, prit le pouvoir (1783). Ennemi implacable de la France pendant la période révolutionnaire, Pitt s'unit à la Prusse et à l'Autriche contre Napoléon Ier; pendant la cinquième coalition, Nelson fut vainqueur à Trafalgar (1805). Après une série d'échecs dans les campagnes de l'Empire, Wellington remporta quelques victoires dans la guerre d'Espagne (1808-1814). Les maux de la guerre se faisaient cruellement sentir à la Grande-Bretagne, sous le gouvernement méprisé du régent, fils de George III, alors aveugle et aliéné. La Grande-Bretagne, cependant, après la victoire de Waterloo (1815), gagna des colonies au Congrès de Vienne, mais elle avait une dette de cinq milliards.

De 1815 à nos jours. — La fin du règne de George III (1760-1820) fut marquée, sous la domination des *tories*, par une crise financière qui était la conséquence des guerres de l'Empire et par une crise industrielle et ouvrière qui amena la formation d'un parti radical. Les idées libérales trouvèrent des défenseurs dans la classe des producteurs industriels dont un régime douanier prohibitif lésait les intérêts et qu'un régime électoral tout à l'avantage des propriétaires fonciers empêchait de faire entendre sa voix.

Sous George IV (1820-1830), le ministère Canning suivit en Europe une politique libérale et se posa au dedans en ministère populaire, empressé d'attacher son nom à des progrès économiques et sociaux. En 1829 commença, avec l'émancipation des catholiques, une crise constitutionnelle, terminée par une réforme électorale (*Reform bill* de 1832) qui étendit largement le droit de suffrage et inaugura ainsi un régime vraiment représentatif.

De 1832 à 1867, les règnes de Guillaume IV (1830-1837) puis de Victoria (1837-1901) furent remplis, d'abord par la campagne des *Chartistes* qui demandaient l'établissement du suffrage universel et d'un régime démocratique; par une propagande socialiste qui aboutit à la formation du syndicalisme anglais (*Trade union*); par un mouvement libre-échangiste, œuvre de Robert Peel, qui triompha par l'abolition des droits d'entrée sur les céréales (1848); et enfin par la persistance des agitations irlandaises.

Pendant la période du second Empire, la politique personnifiée par Palmerston fut marquée par sa participation à la guerre de Crimée (1855), et absorbée un instant par la révolte des cipayes (1857), qui menaçait sa domination dans l'Inde. En 1867, une nouvelle réforme du droit de suffrage porta subitement à trois millions le nombre des électeurs. On assista à une transformation des partis. Les libéraux (Gladstone), qui occupèrent à quatre reprises le pouvoir (1871-1874, 1880-1886, 1892-1895, 1905-1914), semblèrent surtout préoccupés des réformes démocratiques et du problème irlandais (séparation de l'Eglise et de l'Etat en Irlande [1869]; octroi de garanties aux fermiers contre les propriétaires fonciers ou *landlords*); les conservateurs (Disraeli), qui les remplacèrent dans les intervalles (1874-1880, 1886-1892, 1895-1905), des questions « impériales », c'est-à-dire de projets de conquêtes et d'expansion (couronnement de Victoria comme impératrice des Indes, intervention dans les affaires d'Orient). En 1884, une loi doubla encore le nombre des électeurs et amena une nouvelle évolution de la vie politique, marquée par l'alliance des libéraux avec les Irlandais pour l'établissement de l'autonomie (*home rule*), qui fut combattue par la coalition *unioniste* des conservateurs et des dissidents libéraux menée par Joseph Chamberlain (1886). Le parti unioniste s'appuiera de plus en plus sur les éléments industriels que menace la concurrence étrangère et rendra le libre-échange responsable de la stagnation des affaires. La querelle des partisans du *statu quo* et des *Tarif Reformers* se prolongera jusqu'aux premières années du XXe siècle.

Le gouvernement des unionistes (1886-1892, 1895-1905) fut marqué par le conflit avec la France à propos de Fachoda (1898), par l'intervention en Chine, la guerre des Boers (1899), puis le rapprochement avec la France en 1904. A partir de 1906, sous les règnes d'Edouard VII (1901-1910) et de George V (1910), les libéraux s'attachèrent à réaliser des réformes sociales.

Le problème politique se trouvait, en effet, compliqué du fait du développement du *labour party*, groupant des éléments syndicalistes et socialistes et qui envoyait au Parlement un nombre croissant de représentants (2 en 1900, 151 en 1924).

Le gouvernement libéral recourut, pour équilibrer le budget, à des mesures d'un caractère socialisant. Un conflit éclata entre la Chambre des lords et Lloyd George, chancelier de l'Echiquier dans le cabinet Asquith, à propos des taxes sur la plus-value foncière. Des élections générales eurent lieu dans la même année (1910), à la suite desquelles la Chambre des lords dut souscrire à une réduction de ses pouvoirs. Peu de temps après, le gouvernement obtint pour l'Irlande, après une résistance acharnée des conservateurs extrémistes, soutenus par les protestants irlandais, le vote d'un projet de *home rule* (1914).

L'évolution intérieure de la Grande-Bretagne s'accompagnait de l'extension et de l'organisation d'un empire colonial qui finit par comprendre le quart de la population du monde. Pendant la première partie du siècle, elle se contenta d'acquérir des points d'appui pour sa flotte (l'Ascension, Singapour, Aden, les Falkland, Hong-Kong), et d'affermir sa domination dans l'Inde. Pendant la seconde, le développement de l'idée impériale se traduisit en Asie

par la conquête des frontières stratégiques sur les Afghans ; dans l'Afrique du Nord, par l'occupation de l'Egypte (1882) et la conquête du Soudan (1890) ; dans l'Afrique du Sud, par l'extension de la colonie du Cap et la guerre contre les Boers (1899-1902) ; au Canada et en Australie, par la réunion des anciennes colonies en fédérations autonomes (*dominions*).

L'Angleterre participa à la Grande Guerre en 1914 dès la violation de la neutralité belge.

Ministre des munitions, puis ministre de la guerre, Lloyd George forma en 1916 un cabinet de coalition dans lequel le gros du parti conservateur et les éléments les moins avancés du parti libéral se trouvèrent amalgamés.

Les élections de 1918 assurent encore le succès de la coalition inaugurée par Llyod George, mais, dès 1919, apparaissent de grandes difficultés économiques et sociales, conséquences d'une crise de structure de l'économie britannique. L'Angleterre a perdu sa suprématie pour le charbon, son outillage a vieilli ; le déséquilibre est accentué par les difficultés monétaires et par la solution qu'entendent leur donner les financiers anglais : remonter la livre au niveau du dollar, ce qui augmente la dette du pays. A ce moment, les Sinn-Feiners proclament l'indépendance de l'Irlande. Lloyd George engage des négociations et le traité de Londres est signé le 6 décembre 1921, le roi George V proclamant l'Etat libre d'Irlande en octobre 1922. Le cabinet de coalition démissionne le 19 octobre 1922. Les travaillistes arrivent au pouvoir avec Mac Donald comme premier ministre, pour laisser plus tard la place au ministère conservateur de Stanley Baldwin de 1925 à 1929. Les difficultés économiques s'aggravent. Le nombre des chômeurs passe de 1.100.000 en 1929 à 2.600.000 en 1931, l'indice de production s'effondre, la banque d'Angleterre doit emprunter de l'or et la faillite semble proche. Le 24 août 1931, Mac Donald forme un ministère d'union (cinq travaillistes, six libéraux et huit conservateurs). L'étalon or est suspendu, une dévaluation permet à l'Angleterre d'exporter, l'industrie est modernisée et le libre-échange abandonné. Neville Chamberlain, chancelier de l'échiquier, présente un tarif frappant de 10 p. 100 tous les produits importés de l'étranger, sauf le blé, le thé, le coton, les laines brutes. La conférence d'Ottawa, en 1932, établit la « préférence impériale ». Le pays recouvre son équilibre.

De la mort de George V au ministère Attlee. V. *Suppl.*

X. Linguistique et littérature. — *Linguistique.* La langue anglaise appartient au groupe des langues germaniques, mais c'est la plus évoluée de ces langues. Introduit en Grande-Bretagne par les envahisseurs, Angles, Saxons et Jutes, l'anglais se présente à l'origine comme un ensemble de dialectes variés, sans unité. Le celtique des indigènes de l'île n'eut sur lui presque aucune influence. Mais le latin d'abord y imprima sa marque. Puis vint l'influence du danois lors des invasions scandinaves. Sur ce fonds, déjà composite, la conquête normande apporta d'un bloc le langage français-normand, qui fut, jusqu'à Edouard III, le parler de la cour et de l'administration. Mais cette invasion de termes français ne fit qu'accroître la richesse du vocabulaire, sans altérer le génie du vieil anglo-saxon, que Chaucer éleva à la dignité de langue littéraire avant que le Parlement l'eût adopté comme langue officielle (1425).

Avec des différences d'accent, de prononciation, des additions de vocables locaux, la langue anglaise se parle aux Etats-Unis, en Australie, dans l'Inde et dans les colonies anglaises, et dans tous les centres commerciaux.

Cette langue fournit un instrument poétique merveilleux. Le vers anglais est essentiellement rythmique ; il se compose d'un certain nombre de pieds, ou groupes de deux ou trois syllabes, dont une est accentuée. Les pieds prennent les dénominations de la prosodie latine ; la syllabe accentuée ou forte étant comptée comme longue et la syllabe inaccentuée ou faible comme brève. L'iambe (faible et forte) est le pied le plus employé. Le nombre de pieds varie de deux à douze. La rime n'est qu'accessoire : tantôt elle est régulière, tantôt elle manque absolument, tantôt les vers rimés alternent avec des vers sans rime. L'alexandrin est assez rare ; le vers de huit syllabes réparties en quatre pieds, et le vers décasyllabique à cinq pieds (vers héroïque) sont les plus communs.

Littérature. — La littérature anglaise ne commence, à proprement parler, qu'après la conquête normande. Les *Ballades* populaires, pendant plusieurs siècles, restèrent les seules manifestations de la littérature nationale. Tout ce qui se piquait de belle éducation parlait et écrivait en français : les érudits, pour la plupart, écrivaient en latin.

Au XIVe siècle, le sentiment national trouve son expression dans des œuvres en langue vulgaire. William Langland et Laurence Minot sont les précurseurs de Gower. Les *Contes de Cantorbéry*, de Geoffrey Chaucer, assurent à leur auteur une place glorieuse parmi les poètes. La version de la *Bible* de Wyclef et les *Voyages en Orient* de Mandeville marquent le moment où se forme la prose littéraire.

Depuis Chaucer jusqu'à Spenser, on ne trouve guère à citer que le cycle des ballades écossaises formé autour de Robert Wallace, et quelques noms peu éclatants : sir Thomas Wyatt et Henry Howard, comte de Surrey. Le chancelier Thomas More écrit en latin son *Utopie*, et en anglais son *Histoire d'Edouard V et de Richard III*. William Tyndale et Coverdale font leur belle traduction de la Bible. C'est le début de ce merveilleux siècle d'Elisabeth qui va de 1559 à 1603.

Il faut nommer, au commencement de cette période, George Gascoigne, poète dramatique, satirique et élégiaque ; Thomas Sackvill, auteur, avec Norton, du plus ancien drame en langue anglaise ; John Lily, poète lyrique et prosateur précieux et maniéré ; sir Philip Sidney, et enfin Edmund Spenser, auteur de *la Reine des Fées*.

Mais c'est dans le drame surtout que la littérature anglaise trouve sa plus haute expression. Nous voyons, en 1576, une troupe de comédiens, patronnée par le comte de Leicester, établir pour la première fois à Londres un théâtre à demeure. Après des imitations maladroites du théâtre antique, de grossières adaptations d'épisodes pris dans les chroniques italiennes et des essais curieux de comédie de caractère, nous rencontrons les trois grands prédécesseurs de Shakespeare : Georges Peele, Robert Greene et Christopher Marlowe. Citons encore Thomas Kid, et nous arrivons à William Shakespeare, qui reste la plus haute expression littéraire de sa race.

Après lui, Ben Jonson nous donne, dans ses comédies, une image fidèle, mais restreinte, des mœurs de son pays et de son temps. Ce sont ensuite Beaumont et Fletcher, Philip Massinger, John Webster, John Ford, George Chapman, Thomas Heywood, et James Shirley. Pendant ce temps, la prose ne compte qu'un grand écrivain, Francis Bacon, qui fut aussi un grand philosophe. Avec Robert Burton, nous dépassons le siècle d'Elisabeth pour entrer dans le XVIIe. Nommons sir Thomas Brown, Izaac Walton et John Bunyan, l'écrivain puritain, l'auteur du *Voyage du Pèlerin*.

Cette époque, troublée par les querelles religieuses et les révolutions politiques, n'est guère féconde en grands poètes. Mentionnons le satirique John Donne ; les poètes royalistes, ou *cavaliers*, Thomas Carew, sir John Suckling, Edmund Waller ; les poètes puritains, George Herbert, Henry Vaughan, George Wither, et au-dessus de ceux-ci Robert Herrick, Abraham Cowley, sir John Denham, et Andrew Marvel ; enfin le seul génie de ce temps : John Milton, poète épique et sectaire ardent.

La période suivante (restauration des Stuarts) est le temps de l'influence française. Il se produit une réaction violente contre l'austérité puritaine. De ces deux causes découlent une licence extrême et un certain manque d'originalité. Quelques noms, pourtant, se détachent. C'est, parmi les poètes, John Dryden et Samuel Butler. Le théâtre a pour principaux représentants : Thomas Otway, Nicholas Rowe, Thomas Shadwell, et pour la comédie en prose Wycherley, Farquhar et Congreve. Le rôle de la prose devient, dès lors, plus important. La fondation de la *Royal Society* marque le mouvement en ce sens. Isaac Newton en est un des fondateurs. Après lui, on doit nommer Thomas Hobbes, Edward Hyde, comte de Clarendon ; l'évêque Gilbert Burnet, Samuel Pepys, William Temple, et surtout John Locke.

Le XVIIIe siècle, ou siècle de la reine Anne, continue le mouvement de la Restauration. Les spéculations philosophiques, l'histoire, la critique, le roman se frayent des chemins nouveaux ; le journalisme naît tout armé. La poésie, au contraire, est réduite à chercher le plus souvent en France son inspiration ; de même, comédies et tragédies se taillent sur le patron des œuvres françaises. L'écrivain qui résume le mieux les tendances et les défauts de son temps est Alexander Pope. Autour de lui se groupent : John Gay, Matthew Prior, Richard Savage, le satirique Charles Churchill, les poètes descriptifs et métaphysiciens : Robert Blair, Mark Akenside et Edward Young ; enfin, l'Ecossais Allan Ramsay annonce le retour à la nature, qui caractérisera la période suivante.

Nous ne pouvons que passer rapidement en revue les grands prosateurs, tels que l'âpre satirique Jonathan Swift ; le moraliste Joseph Addison, qui, avec Richard Steele, porta à sa perfection le journalisme littéraire, dont Daniel de Foe avait déjà donné un avant-goût ; trois romanciers de premier ordre : Samuel Richardson, Henry Fielding et Tobias Smolett ; Laurence Sterne, l'humoriste ; le bon Olivier Goldsmith ; Samuel Johnson, prince de la critique de son temps ; les écrivains ou orateurs politiques comme les deux Pitt, Charles Fox, Edmund Burke, l'auteur, encore énigmatique, des *Lettres de Junius ;* les économistes comme Adam Smith ; les philosophes comme Thomas Reid ; les historiens David Hume, William Robertson et Edward Gibbon. Le théâtre est surtout représenté par Sheridan. Nous ajouterons des épistoliers comme lady Mary Montagu, lord Chesterfield et Horace Walpole.

La seconde moitié du XVIIIe siècle, marquée par un retour à l'observation de la nature, l'est aussi vers les origines littéraires de la nation, comme en témoignent la publication des *Relics of ancient English Poetry* de Percy et l'*Histoire de la poésie anglaise* de Thomas Warton. Les poèmes ossianiques de James Macpherson, les pastiches de Thomas Chatterton procèdent de cette tendance. A cette période se rattachent des poètes comme James Thomson, William Falconer, Thomas Gray, William Collins, James Beattie, William Blake, Robert Burns, et William Cowper. Le nom de *lakiste* désigne toute une école de poètes du début du XIXe siècle. Au premier rang brillèrent : Wordsworth, son ami Coleridge, et Robert Southey. En même temps qu'eux George Crabbe, Thomas Campbell, Thomas Hood, Leigh Hunt, Savage Landor, Thomas Moore méritent d'être cités. Walter Scott doit aussi figurer dans cette galerie. Après lui commence la période proprement appelée « romantique », avec des écrivains comme lord Byron ; Percy Bysshe Shelley, John Keats. Dans la fiction en prose, citons, avec W. Scott : William Godwin, Anne Radcliffe, Matthew-Gregory Lewis, miss Edgeworth, Jane Austen ; — dans l'histoire : Mitford, John Lingard ; — dans la philosophie et l'économie politique : Dugald-Stewart, Jeremy Bentham ; — dans la critique : William Hazzlitt, Charles Lamb, Thomas de Quincey, et toute une cohorte de publicistes : Brougham, Jeffrey, Sydney Smith, Gifford, John Lokhart, qui alimentaient des journaux encore plus littéraires que politiques.

Nous sommes arrivés à ce qu'on a appelé « l'ère victorienne ». Elle compte des gloires en tout genre : Macaulay, poète, critique et historien ; Elizabeth Barrett, qui devint plus tard Mrs Browning ; Benjamin Disraeli, romancier et homme d'Etat ; Harriet Martineau ; les trois sœurs Brontë ; E.-L. Bulwer, lord Lytton ; l'historien Hallam ; Charles Dickens ; Thackeray ; George Eliot ; Mrs Humphry Ward ; Carlyle ; les cardinaux J.-H. Newman et Manning ; John Ruskin et Walter Pater ; le philosophe John Stuart Mill ; les savants Charles Darwin, Huxley, et Tyndall ; Gabriel Dante Rossetti, poète et peintre ; lord Tennyson ; William Morris ; le poète A.-C. Swinburne ; le subtil romancier Meredith ; le puissant Thomas Hardy ; le charmant R.-L. Stevenson ; Lafcadio Hearn ; Oscar Wilde ; G. Moore.

A l'époque actuelle, il y a lieu de citer, parmi les romanciers : S. Butler, Henry James, Ridder-Haggard, Conan Doyle, Rudyard Kipling, H.-G. Wells, A. Bennett, Galsworthy, Joseph Conrad, Florence Barclay ; le dramaturge Bernard Shaw ; les poètes Francis Thompson, W.-B. Yeats, J. Masefield, L. Binyon ; le critique E. Gosse ; les essayistes et humoristes Chesterton et J.-K. Jerome. V. *Suppl.*

Philosophie. — Les Iles-Britanniques ont fourni, à toutes les époques, à la philosophie, quelques-uns de ses penseurs les plus éminents et les plus originaux. Il suffira de rappeler les noms de Duns Scott, Francis Bacon, Locke, David Hume, John Stuart Mill, Ch. Darwin, Herbert Spencer, enfin de notre contemporain Bertrand Russel.

Ce qui caractérise le plus nettement la pensée anglaise moderne, c'est une triple disposition : 1° mettre au premier plan dans la recherche de la vérité la méthode expérimentale ; 2° expliquer tout le travail de l'esprit par le jeu de l'association des idées et de l'habitude qui le commande ; 3° orienter la morale vers une doctrine de l'intérêt bien entendu qui conseille à l'individu, au nom de son intérêt particulier, de concourir à l'intérêt général. Depuis Francis Bacon jusqu'à H. Spencer, ce sont les préoccupations dominantes des philosophes anglais. L'étude de la méthode expérimentale est l'œuvre propre de Bacon, de Stuart Mill et de son disciple Alex. Bain. La constitution de la psychologie associationniste se poursuit de Locke à D. Hume et de D. Hume à Stuart Mill. Son renouvellement par l'évolutionnisme est l'œuvre de Ch. Darwin et de Herbert Spencer. Quant au courant utilitaire, il se manifeste chez Hobbes. Il s'accentue chez les penseurs du XVIIIe siècle, en prenant des nuances différentes ; chez Shaftesbury, Adam Smith, Jeremie Bentham, John Stuart Mill et H. Spencer avec une continuité de vues impressionnante.

A côté de ce courant principal, il faut noter quelques tourbillons accessoires. A la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, à la suite de la traduction par Taylor de *la Recherche de la Vérité* de Malebranche, il se forme un mouvement idéaliste auquel il faut rattacher John Norris (1657-1711), Arthur Collier (1680-1732) et surtout Berkeley (1684-1753).

A la fin du XVIIIe siècle, et en réaction contre l'empirisme sceptique de D. Hume, se manifeste l'école écossaise qui se donne comme l'école du bon sens. Thomas Reid, Beattie, Dugald Stewart en sont les principaux représentants.

Au XIXe siècle, après les travaux de Hamilton, toute une série de philosophes s'appliquent avec un rare bonheur aux études de la logique, et contribuent puissamment à la formation de la logistique. Citons : Stanley Jevons, Boole, Morgan, Herschel, et tout particulièrement Bertrand Russell.

Sciences. — La Grande-Bretagne a vu naître de nombreux savants, surtout dans le domaine des sciences physiques et naturelles ; parmi les principaux citons, pour la physique et la chimie : Guillaume Gilbert, Isaac Newton, Humphry Davy, Michel Faraday, Charles Wheatstone, William Robert (Grove), John Tyndall, William Thomson (lord Kelvin), William Ramsay, John Rayleigh, etc. ; parmi les astronomes : John Herschel, Edmund Halley, David Brewster, John Norman Lockyer, etc. ; parmi les naturalistes : Bacon (François de Verulam), James Hutton, William Buckland, Charles Lyell, Ch. Darwin, Archibald Geikie, etc.

XI. Beaux-arts. — *Architecture.* 1° *Période romane.* La primitive architecture nationale reproduisait le plan de la basilique romane, distribué à la manière saxonne. La voûte y était inconnue. Cependant, la disposition des colonnes ou piles, très lourdes et très hautes, devait accepter aisément une couverture voûtée.

Dans l'architecture *anglo-normande*, les piliers ont des bases pourvues d'un simple tore et d'une plinthe chanfreinée ; les chapiteaux sont *godronnés*, et forment une variante rudimentaire du chapiteau cubique. Les bas côtés, voûtés d'ordinaire, sont surmontés de galeries ouvrant par de larges arcades sur le vaisseau central. Le chœur a souvent une longueur excessive, et se termine par une paroi droite, percée de fenêtres. Les ornements linéaires sont reproduits à profusion.

La façade s'ouvre entre deux clochers, placés en avant et à côté des collatéraux. Les portails, dépourvus du linteau et du tympan sculpté, propres à l'école romane, s'arrondissent simplement, tout nus, sur leurs pieds-droits. L'ensemble est massif, puissant, hardi parfois et la forme allongée du plan lui donne un caractère militaire, plutôt que monastique.

Les cathédrales anglaises d'époque normande ont été, en général, remaniées plus tard. Les parties basses seules conservent leur style d'origine. Ainsi celles de Winchester, avec crypte (fin du XIe s.) ; de Worcester, de Cantorbéry, de Norwich. Celle de Peterborough (fin du XIIe s.) offre le type du style *anglo-normand fleuri.*

2° *Architecture gothique.* Un siècle après avoir reçu de France les principes du style roman, l'Angleterre en recevait les principes du style gothique. Mais, cette fois, elle réussissait à créer un style national. Le *plan* gothique se modifie. Les nefs se réduisent à trois au maximum. A l'E., le chœur est fermé par une paroi droite, sans pourtour ni chapelles (sauf dans la chapelle de la Vierge, *Lady chapel*, qui fait saillie dans l'axe, au fond). Le chœur s'allonge tellement que, souvent, il égale la nef dont il se sépare par un transept double. Les voûtes, non articulées avec les piles, mais soutenues par de simples consoles, sont gênées dans leur ascension. De là, dans l'ensemble, une prédominance caractéristique de l'horizontale sur la verticale.

Le style primaire gothique anglais se voit dans la cathédrale de Cantorbéry, œuvre d'un architecte français, Guillaume de Sens (1174). Sauf dans l'église de l'abbaye de Westminster (1245-1269), qui accuse nettement le style gothique français, l'Angleterre plia à son esprit propre le modèle qu'elle avait reçu. Elle adopta une grande simplicité dans les lignes générales, combinée avec un vrai luxe de formes et de détails. Le type en est la cathédrale de Salisbury. Citons encore : celle de Worcester, celle de Wells (sauf le chœur), celles d'Ely (chœur surtout), de Lincoln, etc., toutes du XIIIe siècle. — Le XIVe siècle a vu naître un style plus fleuri, le « style orné » (*decorated*) ; types : Exeter, York, etc. — Le XVe siècle a vu l'avènement du style *perpendiculaire* avec ses broderies étonnantes, l'*arc Tudor* (ogive très aplatie), etc. ; type : *la chapelle de Henry VII*, qui a porté jusqu'à l'abus la richesse et la virtuosité de ce style déconcertant.

A la fin du moyen âge, les constructeurs du XVe et même du XVIe siècle reviennent aux anciennes charpentes de l'époque romane.

Au XVIe siècle, l'Angleterre reste rivée jusque vers 1550 au style gothique. Des Italiens finissent par s'implanter. Alors naît ce style lourd et brillant qu'on appelle le *style Elisabeth*, et dont le principal représentant est John Thorpe. En 1621, seulement, Inigo Jones impose à l'architecture de son pays le style réglé de Palladio, qu'il avait étudié à Vérone (*salle des Banquets* de Whitehall, plans du *Grand Hôpital* de Greenwich). Cinquante ans plus tard, Christophe Wren pose les fondements de Saint-Paul à Londres, qu'il achève en 1710.

Puis l'architecture anglaise est soumise à des influences successives. A la fin du XVIIIe siècle, la tradition classique, dominant jusqu'à former un style, est rompue par la venue du mouvement romantique, bientôt gothique, qui trouve en architecture, dans Pugin le Jeune, son Walter Scott.

ART ANGLAIS : 1. Cathédrale de Canterbury; 2. Château de Chatsworth; 3. Abbaye de Westminster; 4. Château de la reine Marie (Ecosse); 5. Autel de la Cathédrale de Worcester; 6. Amortissement de pilastre (église de Romsey); 7. Chapiteau de la cathédrale d'Ely; 8. Tombeau de Hugues de Northwal, évêque d'Ely (XIIIe s.); 9. Siège servant au couronnement des rois d'Angleterre (abbaye de Westminster); 10. Broc en grès blanc de Staffordshire (XVIe s.); 11. Faïence; 12. Chandelier en faïence (XVIIe s.); 13. Berceau en faïence (XVIIe s.); 14. Cruche à boire (XVIIIe s.); 15. Chaise de Westminster); 16. Chaire de justice (XVIe s.); 17. Cathédrale d'York; 18. Escalier de Christ-Church (Oxford); 19. Chambre des lords (Palais de Westminster); 20. Chambre en chêne de Stupton-Inn; 21. Cottage; 22. Pont de la Tour à Londres; 23. Tour de Londres; 24. Chapelle royale du château de Windsor; 25. Eaton Hall (Bedford).

Puis c'est Ruskin dont la forte influence fait espérer un instant la création d'un art prenant ses racines dans les plus anciennes traditions nationales. C'est le temps de Gilbert Scott, de Street et des « architectes d'églises ». Mais le rationalisme de la race, déjà affirmé en 1852 par Joseph Paxton dans son célèbre *Palais de Cristal*, premier modèle de l'architecture en verre et en fer, se ressaisit. A côté de Burton, de Soane, de Cockerell, représentants de l'architecture classique, se révèle présentement un groupe d'architectes qui joignent au respect de la tradition l'obéissance aux aspirations et aux nécessités de leur temps : J. Belcher (*Electra House*) ; R. Blomfield (*University Club*) ; Webb (*Nouveau Collège de sciences de South Kensington*) ; etc.

Sculpture. — L'Angleterre n'est pas un pays de sculpture. Cependant, on peut citer quelques monuments anciens : le tombeau du comte Richard de Beauchamp (église de Warwick) ; une statue de chevalier, fondue en bronze par William Austen ; divers travaux de John Bourd, de Barthelemy Lambespring, etc. L'église de Barnak contient de beaux travaux en bois fouillé. En 1519, un Italien, Pietro Torrigiano, apporte l'habileté de son pays (monument de Henry VII, Westminster). Cette tradition nouvelle continue quelque temps avec Benedetto de Rovezzano et d'autres ; mais une école anglaise de sculpture ne se dégagera pas, pour cela, de ces éléments. Aujourd'hui encore on peut à peine dire qu'il y ait une sculpture anglaise. Pourtant, il est juste de citer Flaxman (1755-1826), Chantrey, Westmacott, Gibson, Calder, Marshall ; et, plus tard, Gilbert, Leighton, Foley, Ingrain, Onslow Ford et Thornycroft.

Peinture. — Les premières *décorations picturales* dont les documents fassent mention remontent au roi Jean (1209 et 1210). Sous Henry III (1216-1271), l'art de la décoration prend un essor subit. Ce roi appela à sa cour des artistes de toute sorte, pour la plupart italiens.

Pendant deux siècles, jusqu'au règne de Henry VII, l'art se réfugie dans la peinture sur verre ou sur manuscrits, et s'applique timidement au portrait. A partir de Henry VII (1485-1509), le champ s'élargit. Jean Mabuse (Gossaert) fit connaître l'art flamand. Dans le même temps, un Holbein (peut-être un oncle d'Holbein le Jeune) séjournait à Londres.

Henry VIII fit venir à sa cour des Italiens, Jeronimo di Trevisi, Luca Penni ; des Flamands, Johannes Corvus, Gérard Horrebout, Lucas Cornelis ; enfin, Hans Holbein le Jeune, de Bâle, qu'il appela en 1526, et qui demeura en Angleterre jusqu'à sa mort. Toutefois, jusqu'à Charles Ier, de tels exemples ne parvinrent pas à créer des peintres anglais. Le peintre favori de Marie Tudor fut Antonio Moro. Près de lui il faut citer Joas Van Clèves, d'Anvers, et un Français, Nicolas Lizard. Le règne d'Elisabeth fut insignifiant pour l'art. Seul, le miniaturiste anglais Isaac Olivier est à mentionner. Sous Jacques Ier, des Flamands continuent à acclimater en Angleterre l'art du portrait (Van Sommer d'Anvers, Cornelis Jansen).

Enfin, l'ère du goût s'ouvre avec Charles Ier. Rubens, envoyé auprès de lui comme ambassadeur en 1629, y est retenu comme peintre ; il y fait des élèves. Charles Ier réussit à fixer tout à fait Van Dyck à Londres (arrivé en 1632). Expulsé d'Angleterre avec la royauté, l'art y rentre avec Charles II. C'est le temps de Peter Lely et de Godfrey Kneller, lequel exerça son art de 1674 jusqu'en 1723.

Le premier représentant de l'art indigène, le peintre d'histoire James Thornhill (1676-1734) n'est point dégagé des influences apportées par ces deux maîtres. Cependant au XVIIIe siècle se forme une école originale, avec William Hogarth (1697-1764) et Wilkie (1785-1841), pour le *genre* : J. Reynolds (1723-1792), Thomas Lawrence (1769-1830), Th. Gainsborough (1727-1788), George Romney (1734-1802), Opie (1761-1807), pour le portrait ; Benjamin West (1738-1820), pour la peinture d'histoire. Turner (1775-1851) fit briller dans ses toiles une couleur inimitable. Citons encore l'animalier de Landseer (1802-1873), John Constable (1776-1837), qui exerça une profonde influence sur la peinture romantique du continent ; Bonington (1801-1828) qui a sa place dans le mouvement inauguré en France par Delacroix.

En 1844, débuts de Ford Madox Brown avec son *Guillaume le Conquérant* qui déchaîne la bataille préraphaélite, groupant d'abord F. Madox Brown, Dante Gabriel Rossetti, puis Holman Hunt, Millais, Watts, Leighton, Herkomer, et enfin Burne Jones. Ajoutons à ces artistes les noms justement réputés de Poynter, Alma Tadema, Orchardson. Le mouvement préraphaélite fut accompagné d'une renaissance de l'art décoratif, conduite par William Morris et Walter Crane.

De 1882 à 1930, l'individualisme des artistes reprend ses droits, ainsi que l'influence de l'art continental. L'impressionnisme s'est peu développé en Angleterre ; le peintre américain Whistler a exercé, dans ce domaine, une incontestable influence, mais plus par sa peinture que par sa théorie. L'école contemporaine doit beaucoup à la Slade School où professa le Français Alphonse Legros, et qui compta parmi ses élèves A. John. Citons les portraitistes Shannon, Lavery, Sargent ; les paysagistes David Murray, A. East, Brown, Clausen ; les peintres de genre Brangwyn, Stanhope, Forbes, W. Sickert, Walter Russel, C.-J. Holmes, Philip Connard, Adrian Stokes. Depuis la guerre, parmi les peintres de la jeune école, on cite Duncan Grant, Vanessa Bell ; les paysagistes Porter, Adney, Fry, Nevinson, qui peignent de préférence en France, et en Provence ; David Liddel, Sine Mac Kinnon.

Arts décoratifs. — La période Saxonne des arts décoratifs en Angleterre va du Ve au XIe siècle : l'influence romaine classique s'y fait généralement sentir. Au IXe siècle, l'ameublement privé est extrêmement rudimentaire ; par contre, l'orfèvrerie religieuse est d'un goût déjà raffiné ; au Xe siècle apparaît saint Dunstan, patron des orfèvres d'Angleterre (924-988) ; la broderie anglaise eut la plus haute réputation pendant tout le moyen âge ; la grande broderie dite tapisserie de Bayeux est justement célèbre ; plusieurs grands orfèvres, Brithnodus, Léon, Elsinus, Richard, fondent la renommée de l'*opus anglicum* tant vanté. Le mariage d'Edouard Ier avec Eléonore de Provence détermine une recrudescence du luxe privé et amène l'arrivée d'artistes du Midi : on voit se répandre l'usage des tapisseries. En 1327, la corporation des orfèvres de Londres est reconnue sous le nom de « garde et association du mystère des orfèvres de la Cité de Londres » ; l'émaillerie produit de belles pièces translucides ; la verrerie est mentionnée dès 1447 ; la céramique, dès le XIVe siècle, exécute des poteries à vernis plombifère. La Renaissance, en Angleterre, se fit plutôt sous l'influence flamande que sous l'influence directe de l'Italie. Le style Tudor, dans l'ameublement, emprunte de nombreux éléments à l'architecture. Au XVIIe siècle, sous les Stuarts, le meuble s'alourdit de balustres et de pieds massifs ; la célèbre manufacture de tapisseries de Mortlake rivalise avec les Gobelins ; les boiseries font place à la tenture ; la république, Cromwell et le puritanisme imposent aux mœurs une austérité peu favorable au développement des arts, mais Charles II rapporte de son long exil les habitudes et le goût de France.

Au XVIIIe siècle, prédominent les styles français ; dans la seconde moitié du siècle, Thomas Chippendale, puis les frères Adam, contribuent puissamment à imposer en Angleterre notre style Louis XVI ; l'architecte William Chambers, qui a voyagé en Chine, en rapporte le goût des jardins à la chinoise, plus tard appelés « jardins anglais » ; l'orfèvrerie a Pierre Patel, et surtout le Français Paul Lamerie ; la céramique à Wedgwood, le plus célèbre des céramistes anglais ; la manufacture de Chelsea, fondée en 1745, imite le saxe et le sèvres. Au début du XIXe siècle, le romantisme détermine un mouvement de retour vers les traditions nationales ; le style gothique ou élisabéthain prédomine. A la suite de Ruskin, William Morris, poète, architecte, dessinateur, verrier, ciseleur, se fait prophète d'une renaissance dans le goût et proclame la noblesse des arts industriels. La préoccupation des ensembles, l'adaptation rationnelle des objets à leur destination ont été pressentis par les artistes décorateurs anglais de la fin du XIXe siècle. La participation britannique à l'Exposition des Arts décoratifs de Paris 1925 témoignait, dans l'ordre de la verrerie et de la céramique principalement, d'une renaissance accomplie.

Musique. — En musique, l'Angleterre n'a produit que peu d'artistes ; mais sa contribution à l'évolution générale de la musique n'en a pas moins été importante. Peut-être lui doit-on le premier usage de la polyphonie vocale, et sous l'influence italienne au XVIe siècle l'Angleterre connut aussi sa forme d'opéra ; par ses *virginalistes*, elle joua un rôle non négligeable dans l'évolution de la musique de clavier.

On sait que, lors de la conversion au christianisme des Saxons, à la fin du VIe siècle, par les missionnaires qu'avait envoyés le pape Grégoire, le chant grégorien fut introduit dans leurs églises ; que, plus tard, des écoles pour l'enseignement musical furent fondées dans les monastères, et que le roi Alfred le Grand, qui était habile sur la harpe, en créant l'université d'Oxford, y établit une chaire de musique. C'est à saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry au Xe siècle, qu'on doit l'introduction de l'orgue dans les églises. Avec l'invasion des Normands commence la fortune des ménestrels.

Les bardes écossais ou irlandais, qui chantaient en s'accompagnant sur le crouth, ont pu conserver des éléments de la musique celte et contribuer au développement de la polyphonie. Beaucoup de musiciens qui, à Paris comme à Chartres, au XIIe siècle, usèrent de la musique à plus de deux voix sont d'origine anglaise ; Perotin lui-même put être influencé par eux.

Le premier traité important de musique connu en Angleterre, le *De speculatione musicæ*, remonte au XIIIe siècle et est dû à Walter Odington, moine bénédictin d'Evesham. La musique profane composée avant le XVe siècle a été presque complètement anéantie. C'est au XVe siècle qu'on peut citer, en Angleterre, un excellent compositeur, l'Ecossais Dunstable, dont on a retrouvé quelques œuvres récemment.

Sous les règnes de Henry VII et Henry VIII, d'Edouard VI, de Marie et d'Elisabeth (qui était une excellente musicienne), on connaît les noms d'un certain nombre de compositeurs, dont quelques productions ont été conservées : William de Pewark, Edmund Turges, etc.

A l'époque de la Réformation, on s'efforça de rendre à la musique d'église une simplicité dont elle s'était trop écartée. C'est à John Marbec qu'on doit le plus ancien livre de chant simple pour l'usage de l'Eglise anglicane : *the Book of common prayer, noted* (1550).

Le protectorat de Cromwell fut funeste à la musique ; mais, avec la Restauration, elle retrouva toute son importance artistique et sociale, avec les noms de Parsons, Tallis, William Byrd (le plus remarquable compositeur d'église anglais), John Bull et Orlando Gibbons (tous deux grands organistes et virginalistes), Peter Philips, Giles Farnaby, Pelham Humphrey, Boyce, John Blow, Thomas Clayton, etc. Dryden et Purcell sont les seuls à avoir écrit des opéras anglais de haute valeur.

C'est dans les premières années du XVIIIe siècle que Hændel alla s'établir en ce pays et qu'il fit connaître aux Anglais l'oratorio et la véritable musique dramatique tout en empruntant quelque peu à Purcell. Haydn vint également à Londres. C'est surtout dans le genre de la musique religieuse que les Anglais se sont particulièrement exercés, imitant de près Hændel ou Mendelssohn. De nos jours ce pays compte encore nombre de compositeurs : Bennett, Arthur Sullivan, Hubert Parry, Elgar, Stanford, Mackenzie, Granville Bantock, Holbrooke, Vaughan Williams, Arnold Bax, Cyrill Scott, John Ireland, Arthur Bliss, Gustav Holst, Goossens, lord Berners, etc.

Londres possède trois grandes écoles spéciales : la Royal Academy of Music, la Guidhall School of Music, et la South Kensington School of Music. Les universités d'Oxford et de Cambridge ont un collège de professeurs qui crée des bacheliers et des docteurs en musique.

GÉNÉALOGIE DE LA DYNASTIE ROYALE DE GRANDE-BRETAGNE. — La dynastie qui règne actuellement sur la Grande-Bretagne ne se relie que par un fil extrêmement ténu à la souche de Guillaume le Conquérant. Aussi nous paraît-il intéressant de rappeler brièvement les principales dynasties qui ont occupé le trône d'Angleterre.

1° *Dynastie normande* (1066-1154). — Elle commence à Guillaume le Conquérant, en 1066, pour aboutir à Mathilde, fille de Henry Ier, veuve de l'empereur romain-germanique Henri V, et qui se remarie en 1132 à Geoffroy Plantagenet.

2° *Dynastie angevine* ou *des Plantagenets* (1134-1485). — Elle parvient au trône avec Henry, fils de Mathilde (1154-1189), et atteint son apogée avec les trois Edouard, dont le dernier inaugure contre la France la guerre de Cent ans. Elle occupe le trône jusqu'à l'avènement de Henry VII Tudor, en 1485. Dès le XIVe siècle, elle s'était divisée en deux branches rivales, York et Lancastre.

5° *Dynastie des Tudors.* — Elle réunit sur sa tête les droits des deux branches rivales de Lancastre et d'York et prend fin avec Elisabeth, morte en 1603, sans alliance.

4° *Dynastie des Stuarts.* — Elle tire ses droits de l'union d'une fille de Henry VII, Marguerite Tudor (1489-1539), avec le roi d'Ecosse Jacques IV, mariage dont descend Jacques V, roi d'Ecosse de 1513 à 1542. La filiation directe des Stuarts (Charles Ier, Charles II, Jacques II, Anne Stuart) est interrompue de 1689 à 1702 par le règne de Guillaume de Hollande, époux de la princesse Marie, fille de Jacques II, et mort sans postérité.

5° *Dynastie de Hanovre.* — Elle parvient au trône avec l'électeur de Hanovre, Georges-Louis, appelé, par acte du Parlement, à succéder à la reine Anne comme le plus proche parent de cette reine dans la lignée protestante des Stuarts. Les successeurs de George Ier régnèrent simultanément en Angleterre et en Hanovre jusqu'en 1837, à l'avènement de la reine Victoria, fille du duc de Kent, Edouard-Auguste (frère des rois George IV et Guillaume IV) et de Victoria, fille de François, duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld, et veuve du prince de Linange (Leiningen).

6° *Dynastie de Saxe-Cobourg-et-Gotha.* — Elle a fait avec Edouard VII son avènement au trône d'Angleterre. Edouard VII est issu, en effet, du mariage de Victoria avec Albert, prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha (1840), appartenant à une branche non régnante de la maison de Saxe. — Au cours de la Grande Guerre, le roi George V fit changer, par un arrêt en conseil privé (17 juillet 1917), le nom de sa maison en celui de *Windsor*.

GRANDE-CAPOTE n. f. Argot milit. Sobriquet donné par les troupes d'Afrique aux soldats d'infanterie de ligne, à cause de leur tenue qui comporte la capote au lieu du capuchon. || Pl. *Des* GRANDES-CAPOTES. (Vx.)

GRANDE-CHARTREUSE. Géogr. V. CHARTREUSE.

GRANDE-DUCHESSE [*chèss'*] n. f. Femme d'un grand-duc ou souveraine d'un grand-duché. || Titre des princesses de la famille impériale russe. || Pl. *Des* GRANDES-DUCHESSES.

Grande-duchesse de Gérolstein (LA), opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de Meilhac et L. Halévy, musique d'Offenbach (Variétés, 1867), œuvre amusante et d'une verve endiablée. Histoire bouffonne d'un simple soldat, Fritz, qui devient le favori de la grande-duchesse, est élevé aux plus grandes dignités, et perd la faveur de la souveraine en épousant la petite paysanne Wanda. Les couplets du *Piff, paff,* du *Sabre de mon père ;* la chanson *Allez, jeunes filletes ;* le chœur des conjurés, parodie de la Bénédiction des poignards dans les *Huguenots ;* etc., sont restés populaires.

GRANDE-GRÈCE. Géogr. anc. Partie sud-orientale de la péninsule Italique, ainsi appelée dès le VIe siècle av. notre ère parce que les colonies helléniques y étaient particulièrement nombreuses et prospères.

La Grande-Grèce, dans laquelle il ne faut pas englober la Campanie ni la Sicile, comprenait l'Apulie ou Iapygie, la Messapie et le Brutium. Des colons grecs y arrivèrent surtout de la fin du VIIIe siècle (fondation de Sybaris par des Achéens en 710-709) jusqu'au VIe siècle av. J.-C., et là se groupèrent des cités achéennes, autour de Sybaris et de Crotone, tandis que des Laconiens y fondèrent Tarente, qui essaima à son tour, des Locriens la Locres des Epizéphyriens, et des Chalcidiens Rhegion, etc. Il ne saurait être question d'énumérer ici toutes les colonies grecques de la Grande-Grèce (les ports s'y touchaient presque comme dans l'ancienne patrie) ni d'en esquisser l'histoire ; du moins faut-il rappeler d'un mot la prospérité atteinte par plusieurs d'entre elles (Sybaris, Tarente, etc.) et la floraison scientifique et philosophique attestée par les noms de Pythagore, d'Empédocle, de Zénon d'Elée, etc. Malheureusement, elles n'eurent pas seulement à lutter contre les barbares (Carthaginois, Etrusques) : leurs discordes intérieures et les guerres de ville à ville dues à leurs rivalités d'origine aboutirent à la destruction de Siris, puis de Sybaris, et empêchèrent les cités de la Grande-Grèce de jouer le moindre rôle au cours des guerres médiques. Malgré la fondation, au Ve siècle, de quelques nouvelles cités (Pyxus, Héraclée, Thurii), la Grande-Grèce, affaiblie par ses divisions, ne put opposer par la suite, aux ambitions des Italiotes, puis des Romains, que des efforts successifs et fragmentaires ; aussi, après le départ du roi d'Epire Pyrrhus qu'elle avait appelé à son secours, fut-elle aussitôt la proie des Romains (conquête de Tarente, 272 av. J.-C.).

GRANDE GUERRE. V. GUERRE (*Grande*).

GRANDELET [*lè*], **ETTE** adj. (diminutif de *grand*). Déjà un peu grand : *Fille* GRANDELETTE.

Grandelino, type de valet de la comédie italienne, créé en 1687, à Paris, par Constantin Constantini. (Ce type n'est qu'une variante de celui de Scapin.)

GRANDEMENT [*man*] adv. (de *grand*). Au delà de la mesure ordinaire : *Etre logé* GRANDEMENT. || Au delà de la mesure nécessaire : *Avoir* GRANDEMENT *de quoi vivre.* || Beaucoup : *Se tromper* GRANDEMENT.

— *Fig.* Avec grandeur, avec noblesse : *La multitude applaudit les grandes choses* GRANDEMENT *exprimées.* (V. Cousin.) || Dans une large mesure, avec générosité : *Traiter* GRANDEMENT *ses invités. Faire les choses* GRANDEMENT.

grande mortalis ævi spatium, mots lat. employés par Tacite au chap. 3 de la *Vie d'Agricola* et qui signifient : *Grande portion de la vie humaine.* Tacite désigne par là les quinze années du règne de Domitien ; on les applique ordinairement à un laps de temps plus long.

GRANDE OURSE. V. OURSE.

GRANDE-PAROISSE (LA), comm. de Seine-et-Marne, arond. et à 28 kil. de Provins, près de la Seine ; 1.500 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Chasselas.

GRANDE-PENTIÈRE n. f. Nom donné, par les pêcheurs des environs de Brest et de Cherbourg, à un filet appelé aussi DEMI-FOLLE. || Pl. *Des* GRANDES-PENTIÈRES. (On dit également GRANDE-CANIÈRE.)

Grande Revue (LA), revue mensuelle fondée à Paris en 1897 par l'avocat Fernand Labori, sous le nom de *Revue du Palais*, qu'elle garda jusqu'en 1898, et qu'elle justifiait en s'occupant plus particulièrement des questions judiciaires. En devenant d'un intérêt général, elle prit son titre actuel.

GRANDE-BRETAGNE : Tableau généalogique.

DUCS DE BRUNSWICK-LUNEBOURG, Électeurs de Hanovre et Rois de la Grande-Bretagne.

GEORGES

Prince de Harbourg, fils de Guillaume de Lunebourg et de Dorothée de Danemark; m. 1641. Ep. 1617 Anne-Eléonore, fille de Louis Ier, landgrave de Hesse-Darmstad; m. 1649.

Christian-Louis
Duc de Brunswick et prince de Lunebourg.
Né 1622, m. 1665, sans postérité.

Georges-Guillaume
Prince de Gœttingen. Duc de Brunswick-Lunebourg-Celle.
Né 1624, m. 1705.
Ep. Eléonore, fille d'Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuse en Poitou.

Sophie-Dorothée
Ep. 1682 George, IIe Electeur de Hanovre; roi d'Angleterre, 1714.

Jean-Frédéric
Duc de Calenberg.
Né 1625, m. 1679.
Ep. Bénédicte-Henriette, fille d'Edouard, comte palatin.

Charlotte-Félicité
M. 1710.
Ep. 1683 Renaud, duc de Modène, m. 1736.

Sophie-Amélie
Née 1628, m. 1685.
Ep. 1643 Frédéric III, roi de Danemark; né 1609, m. 1670.

Wilhelmine-Amélie
Née 1673, m. 1742.
Ep. 1699 Joseph Ier, empereur d'Allemagne; né 1678, m. 1711.

Ernest-Auguste
Prince de Brunswick-Lunebourg, Duc de Calenberg; Electeur de Hanovre.
Né 1629, m. 1698.
Ep. 1658 Sophie, fille de Frédéric V, électeur palatin, et d'Elisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre; déclarée héritière de la couronne d'Angleterre, 1701; née 1630, m. 1714.

George Ier
Deuxième Electeur de Hanovre 1698; roi d'Angleterre 1714. Né 1660, m. 1727.
Ep. 1682 Sophie-Dorothée, fille de George-Guillaume, duc de Brunswick-Lunebourg-Celle; divorcée 1694; m. 1726.

Frédéric-Auguste
Né 1661, m. 1690.

Maximilien-Guillaume
Né 1666, m. 1726.

Sophie-Charlotte
Née 1668, m. 1705.
Ep. 1684 Frédéric III, Electeur de Brandebourg, Premier roi de Prusse 1701; m. 1713.

AUTRES ENFANTS :
1° Charles-Philippe, né 1669, m. 1690.
2° Christian, né 1671, m. 1703.
3° Ernest-Auguste, évêque d'Osnabruck; né 1674, m. 1728.

George II
Troisième Electeur de Hanovre, roi d'Angleterre 1727. Né 1683, m. 1760.
Ep. 1705 Wilhelmine-Dorothée-Charlotte, fille de Jean-Frédéric, margrave de Brandebourg-Anspach, m. 1737.

Sophie-Dorothée
Née 1687, m. 1757.
Ep. 1706 Frédéric-Guillaume, roi de Prusse en 1713, m. 1740.

Frédéric-Louis
Prince de Galles. Né 1707, m. 1751.
Ep. 1736 Auguste, fille de Frédéric II, duc de Saxe et Gotha; née 1719, m. 1772.

AUTRES ENFANTS :
1° Anne, née 1709, m. 1759. Ep. 1734 Guillaume-Charles-Henri Frison, prince de Nassau-Dietz-Orange; m. 1751.
2° Amélie-Sophie-Eléonore, née 1711, m. 1785.
3° Caroline-Elisabeth, née 1713, m. 1757.
4° Guillaume-Auguste, duc de Cumberland, né 1721, m. 1765.
5° Marie, née 1723, m. 1772. Ep. 1740 Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, m. 1785.
6° Louise, née 1724, m. 1751. Ep. 1743 Frédéric V, roi de Danemark, m. 1766.

Auguste-Frédérique
Princesse royale d'Angleterre.
Née 1737, m. 1813.
Ep. 1764 Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Wolfenbüttel; né 1735, m. 1806.

George III
Roi d'Angleterre 1760, de Hanovre 1815. Né 1738, m. 1820.
Ep. 1761 Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strélitz; née 1744, m. 1818.

AUTRES ENFANTS :
1° Edouard-Auguste, duc d'York, né 1739, m. 1767.
2° Guillaume-Henri, duc de Glocester et d'Edimbourg; né 1743, m. 1807. Ep. 1766 Marie, fille de sir E. Walpole comte d'Oxford, et veuve du comte Waldgrave; née 1739, m. 1807. — Enfant : Guillaume-Frédéric, duc de Glocester, né 1776, m. 1834. Ep. 1816, Marie, fille du roi George III, né 1776, m. 1857.
3° Henri-Frédéric, duc de Cumberland, né 1745, m. 1790. Ep. 1771 Anne, fille du baron Irnham et veuve de M. Horton, née 1750, m. 1809.
4° Caroline-Mathilde, née 1751, m. 1775. Ep. 1766 Christian VII, roi de Danemark, né 1749, m. 1808.

George IV
Régent 1811, roi 1820.
Né 1762, m. 1830.
Ep. 1795 Caroline, fille du duc de Brunswick-Wolfenbüttel; née 1768, m. 1821.

Charlotte-Auguste-Caroline
Née 1796, m. 1817.
Ep. 1816 Léopold, duc de Saxe-Cobourg, roi des Belges en 1831; né 1790, m. 1865.

Frédéric
Duc d'York, Evêque d'Osnabruck.
Né 1763, m. 1827.
Ep. 1791 Frédérique-Charlotte-Ulrique, fille de Guillaume II, roi de Prusse; née 1767, m. 1820.

Guillaume IV
Roi de Hanovre et d'Angleterre 1830.
Né 1765, m. 1837, sans postérité.
Ep. 1818 Adélaïde de Saxe-Meiningen; née 1792, m. 1849.

Charlotte-Auguste-Mathilde
Née 1766, m. 1828.
Ep. 1797 Frédéric Ier, duc de Wurtemberg; m. 1816.

Édouard-Auguste
Duc de Kent.
Né 1767, m. 1820.
Ep. 1818 Victoria, fille de François, duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld, veuve du prince de Linange; née 1786, m. 1861.

Victoria Ire (Alexandrine)
Reine d'Angleterre 1837, Impératrice des Indes 1877.
Née 1819, m. 1901.
Ep. 1840 Albert, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, fils d'Ernest, duc de Saxe-Cobourg et Gotha; né 1819, m. 1861.

Auguste-Sophie
Née 1768, m. 1840.

Elisabeth
Née 1770, m. 1840.
Ep. 1818 Frédéric-Louis, landgrave de Hesse-Homburg; né 1769, m. 1829.

Ernest-Auguste
Duc de Brunswick-Lunebourg, Duc de Cumberland, roi de Hanovre 1837.
Né 1771, m. 1851.
Ep. 1815 Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine, fille de Charles II, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz; née 1778, m. 1841.

George V
Roi de Hanovre.
Né 1819, m. 1878.
Ep. 1843 Marie, princesse de Saxe-Altenbourg; née 1818.

Ernest-Auguste, Duc de Cumberland, duc non régnant de Brunswick-Lunebourg.
Né 1845, m. 1923. Ep. 1878 Thyra, princesse de Danemark, née 1853.

AUTRES ENFANTS :
1° Frédérique, née 1848, m. 1926. Ep. 1880 Alphonse, baron de Pawel-Rœmmingen.
2° Marie, née 1849, m. 1904.

Auguste-Frédéric
Duc de Sussex.
Né 1773, m. 1843.
Ep. 1° 1793 lady Auguste Murray; née 1768, divorcée 1801, m. 1830.
2° 1831 lady Cécile Gore, duchesse d'Inverness; m. 1840.

Adolphe-Frédéric
Duc de Cambridge.
Né 1774, m. 1850.
Ep. 1818 Augustine, princesse de Hesse-Cassel; née 1797; m. 1889.

George
Duc de Cambridge.
Né 1819, m. 1904.
Ep. morganat. Louise Fairbrother; née 1815, m. 1890.
— Enfants portant le nom de Fitz-George.

Augusta-Caroline
Née 1822, m. 1916.
Ep. 1843 Frédéric-Guillaume, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz; né 1819, m. 1904.
— Sœur : Marie-Adélaïde, née 1833, m. 1897. Ep. 1866 le duc de Teck.

Marie
Née 1776, m. 1857.
Ep. 1816 Guillaume-Frédéric, son cousin, né 1776, m. 1834.

Édouard VII
Commence la dynastie de Saxe-Cobourg et Gotha.
(V. ci-dessous.)

Marie-Louise
Née 1879. Ep. 1900 Maximilien, prince de Bade.

George-Guillaume
Né 1880; m. 1912.

Alexandra
Née 1882. Ep. 1904 Frédéric-François de Mecklembourg-Schwérin.

Olga
Née 1884.

Christian
Né 1885, m. 1901.

Ernest-Auguste
Duc de Brunswick-Lunebourg en 1913, a abdiqué en 1918; duc de Cumberland. Né 1887. Ep. 1913 Victoria-Louise de Prusse, née 1892 : cinq enfants.

MAISON DE SAXE-COBOURG ET GOTHA (Dynastie régnante).

PÈRE ET MÈRE D'ÉDOUARD VII :

Albert
Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; fils du duc Ernest.
Né 1819, m. 1861.
Ep. 1840 **Victoria**, reine de Grande-Bretagne; fille du prince Edouard, duc de Kent, et de Victoria, princesse de Saxe-Cobourg-Saalfeld; née 1819, m. 1901.

ÉDOUARD VII (Albert) (1)

Prince de Galles du vivant de la reine Victoria, roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, empereur des Indes.
Né 1841, m. 1910.
Deuxième enfant du prince consort Albert, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, et de Victoria, reine d'Angleterre en 1837; fille du prince Edouard, duc de Kent et de Victoria, princesse de Saxe-Cobourg-Saalfeld.
Ep. 1863 Alexandra, princesse de Danemark (née 1844, m. 1925), sœur de Frédéric, prince royal de Danemark; de Georges Ier, roi des Hellènes; de Marie-Féodorowna (princesse Dagmar), veuve de l'empereur de Russie Alexandre III; de Thyra, duchesse de Cumberland, et du prince Valdemar (époux de Marie, princesse d'Orléans).

Albert-Victor
Duc de Clarence et Avondale.
Né 1864, m. 1892.

GEORGE V
Duc d'York et de Cornouailles.
Né 1865, roi du Roy. Uni, empereur des Indes en 1910, m. 1936.
Ep. 1893 Marie, princesse de Teck (Wurtemberg), née 1867.

Louise
Née 1867, m. 1931.
Ep. 1889 Alexandre Duff, duc de Fife.

Victoria
Née 1868, m. 1935.

Maud
Née 1869, m. 1938.
Ep. 1896 Charles, prince de Danemark, né 1872, depuis 1905 roi de Norvège.

Édouard VIII
Prince de Galles du vivant de George V.
Né 1894, roi du Roy.-Uni, empereur des Indes en 1936.
Abdique 1936. Duc de Windsor, 1936.

George VI
Duc d'York. Né 1895, roi du Roy.-Uni, empereur des Indes, en 1936, m. 1952.
Ep. 1923 Elisabeth de Strathmore, née 1900.
Enfants : Elizabeth II, née 1926, ép. 1947 Philippe de Grèce, reine en 1952; Margaret-Rose, née 1930.

SŒUR ET FRÈRES DE GEORGE VI :

1° Mary, née 1897. Ep. 1922 le comte Lascelles. 2° Henri, duc de Gloucester, né 1900. Ep. 1935 Alice Scott. Enfants : William, né 1942; Richard, né 1944; 3° George, duc de Kent, né 1902, m. 1942. Ep. 1934 Marina de Grèce. Enfants : Edouard, né 1935; Victoria, née 1936; Michel, né 1942. 4° Jean, né 1905, m. 1919.

FRÈRES ET SŒURS D'ÉDOUARD VII :

1° Victoria; née 1840, m. 1901. Ep. 1858 Frédéric, prince royal de Prusse (depuis empereur); né 1831, m. 1888.
2° Alice; née 1843, m. 1878. Ep. 1862 Louis, prince de Hesse; né 1837, m. 1892.
3° Alfred, duc d'Edimbourg; né 1844, m. 1900. Ep. 1874 Marie, grande-duchesse de Russie, fille de l'empereur Alexandre II; née 1853. Enfants : 1° Marie, née 1875. Ep. 1893 Ferdinand, prince de Roumanie; né 1865, m. 1927; 2° Victoria, née 1876. Ep. 1894 Ernest-Louis de Hesse; né 1868, et en 1905 Cyrille de Russie; né 1876; 3° Alexandra, née 1878. Ep. 1896 Ernest, prince de Hohenlohe-Langenbourg; né 1863; 4° Béatrix, née 1884. Ep. 1909 Alphonse, prince d'Orléans; né 1886.
4° Hélène; née 1845, m. 1923. Ep. 1866 Christian, prince de Sleswig-Holstein; né 1831, m. 1917.
5° Louise; née 1848, m. 1939. Ep. 1871 John Campbell, duc d'Argyll; né 1845, m. 1914.
6° Arthur, duc de Connaught; né 1850. Ep. 1879 Louise-Marguerite, princesse de Prusse; née 1860, m. 1917. Enfants : 1° Marguerite, née 1882, m. 1920. Ep. 1905 Gustave-Adolphe, prince de Suède, né 1882; 2° Arthur, né 1883, m. 1938. Ep. 1913 Alexandra de Fife, née 1891. Enfant : Alastair-Arthur, né 1914; 3° Victoria-Patricia, née 1886. Ep. 1919 le comte Ramsay.
7° Léopold, duc d'Albany; né 1853, m. 1884. Ep. 1882 Hélène, princesse de Waldeck, née 1861, m. 1922. Enfants : 1° Alice, née 1883. Ep. 1904 Alexandre, prince de Teck; 2° Charles-Edouard, duc d'Albany (depuis duc de Saxe-Cobourg et Gotha), né 1884.
8° Béatrice, n. 1857. Ep. 1885 Henri, pr. de Battenberg; n. 1858, m. 1896.

(1) Le nom d'*Edouard* a été porté par cinq rois de la maison d'ANJOU ou des PLANTAGENETS : trois de la branche directe : Edouard Ier (1272-1307), Edouard II (1307-1327), Edouard III (1327-1377); par deux rois de la branche d'YORK : Edouard IV (1461-1483) et Edouard V (1483), non proclamé; enfin par un roi de la maison de TUDOR : Edouard VI (1547-1553).

GRANDE RIVIÈRE ou **GRAND RIVER**, nom assez commun dans les pays de l'Amérique du Nord et des Antilles qui sont ou furent de langue française. Il est porté au Canada par la Grande Rivière de l'Ontario, longue de 200 à 250 kil., qui se perd dans le lac Erié ; — aux Etats-Unis, par un tributaire du lac Michigan (250 kil.) ; — par un affluent gauche du bas Missouri (275 kil.) ; — par une des têtes du Colorado, etc.

GRANDE-ROSE n. f. invar. Sorte de linge damassé, qui se fabrique en Flandre et dans la basse Normandie. (On l'appelle aussi GRANDE-VENISE.)

GRANDES-DALLES (Les), hameau de la comm. de Sassetot-le-Mauconduit, arrond. du Havre (Seine-Inférieure) ; 500 hab. Station balnéaire et plage de galets au pied des falaises. — **Les Petites-Dalles,** station voisine ; 400 hab.

GRANDES-ROUSSES (les), massif des Alpes françaises, situé dans la zone cristalline des massifs centraux des Alpes du Dauphiné, entre l'Arc et la Romanche. Point culminant, 3.473 m.

GRANDESSE [*dèss*] n. f. (espagn. *grandeza*). Dignité de grand d'Espagne.

GRANDES-VENTES (Les), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 21 kil. de Dieppe ; 1.355 hab.

GRANDE-SYNTHE, comm. du Nord, arrond. et à 7 kil. de Dunkerque ; 1.340 hab. Ch. de f. Nord.

Grandet (LE PÈRE), personnage d'un roman de Honoré de Balzac, le type de l'avare. V. EUGÉNIE GRANDET.

GRANDEUR n. f. (de *grand*). Caractère, état de ce qui est grand. Grande dimension : *La* GRANDEUR *de la terre. La* GRANDEUR *d'une maison, d'un jardin, d'une personne,* etc. ; et par extens. : *La* GRANDEUR *d'un bruit, d'un voyage, d'une entreprise, d'un crime, d'un amour, d'une offense, d'un bienfait,* etc. || Dimension relative : *Edifice qui manque de* GRANDEUR. *Vases de même* GRANDEUR.

— *Fig.* Haut degré de noblesse de sentiments, de dignité ; grande élévation de l'esprit : *La* GRANDEUR *d'âme est un instinct qui porte les hommes au grand.* (Vauvenargues.) *La* GRANDEUR *de l'homme est grande en ce qu'il se connaît misérable.* (Pascal.) GRANDEUR *et sublimité de génie.* (Bossuet.) || Haute naissance, haute autorité, haute puissance : *La* GRANDEUR *souveraine. La* GRANDEUR *et la décadence des Romains.*

Ni l'or ni la *grandeur* ne nous rendent heureux.
LA FONTAINE.

Nul n'éleva si haut la *grandeur* ottomane.
RACINE.

et par extens. : *La* GRANDEUR [c'est-à-dire *les Grands*] *est d'ordinaire ou dure ou inattentive.* (Massillon.) || *Particulièrem.* En parlant du style, Noblesse, élévation : *Ce qui est* GRANDEUR *n'est pas emphase.*

— Titre honorifique, et en particulier Titre honorifique qu'on donne aux évêques et aux archevêques : *Sa* GRANDEUR, *Votre* GRANDEUR. (Prend un G majuscule, en ce sens.)

— Astron. Eclat relatif des étoiles : *Etoile de quatrième* GRANDEUR. V. ÉTOILE.

— Mathém. Toute chose telle que l'on peut définir l'égalité et l'addition de deux de ces choses de même espèce : *Un segment rectiligne est une* GRANDEUR, *parce que nous savons définir l'égalité de deux segments et la somme de deux segments.*

— Pathol. *Folie des grandeurs.* V. *Supplément.*

— LOC. DIV. *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur,* Le regarder, le traiter avec une dédaigneuse fierté.

— SYN. **Grandeur d'âme, générosité,** etc. V. GÉNÉROSITÉ.

— ANTON. **Exiguïté, mesquinerie, petitesse.**

Grandeur des Romains et de leur décadence (CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA). V. ROMAINS.

Grandeur et Décadence de Rome. V. ROME.

GRAND'EURY (François), botaniste français, né à Houdreville (Meurthe) en 1839, mort à Malzéville en 1917. Ingénieur des mines, Grand'Eury se consacra à l'étude des végétaux du carbonifère du gisement de Saint-Etienne. C'est lui qui découvrit en place et signala les *ptéridospermées,* curieuses plantes qui ont l'aspect des fougères et cependant portent de vraies graines. La belle collection paléontologique de Grand'Eury a été donnée au Muséum national d'histoire naturelle.

GRAND'EURYE [*ri*] n. m. Genre de fougères fossiles ayant des sporanges groupés en sortes de quartiers d'orange à anneaux périphériques, pluricellulaires.

GRANDE-VENISE n. f. invar. Comm. V. GRANDE-ROSE.

GRAND-FORKS, ville des Etats-Unis (Nord-Dakota), sur la Rivière Rouge du Nord ; 14.010 hab. Ch.-lieu de comté. Université. Grandes scieries.

GRAND-FORT-PHILIPPE, comm. du Nord, arrond. et à 24 kil. de Dunkerque, sur la mer du Nord, à l'embouchure de l'Aa ; 3.535 hab. Port de pêche.

GRANDGAGNAGE (François-Charles-Joseph), magistrat et littérateur belge, né à Namur en 1797, mort à Embourg en 1877. Président de la cour d'appel de Liége, membre de l'académie royale de Belgique, ses principaux écrits sont : *De l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas* (1831) ; *Voyages et Aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique par Justin N.* (1835), critique spirituelle du romantisme ; *Coutumes de Namur et Coutumes de Philippeville* (1869-1870) ; etc. — Son neveu Charles-Marie-Joseph **Grandgagnage,** né à Liége en 1812, mort en 1878, s'est beaucoup occupé de la langue wallonne : *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (1845-1851) ; *Vocabulaire des noms wallons d'animaux, de plantes et de minéraux* (1857) ; etc.

GRAND-GALLARGUES, comm. du Gard, arrond. et à 19 kil. de Nîmes ; non loin du fleuve côtier Vidourle ; 1.460 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pont romain d'Ambroix. Cuirs, huileries, sabots, tuileries.

GRAND-GARDE n. f. Milit. Un des éléments du réseau d'*avant-postes.* || Pl. *Des* GRAND-GARDES.

— ENCYCL. La grand-garde est habituellement formée d'une compagnie de fusiliers voltigeurs, avec quelques cavaliers. Cette compagnie détache deux sections pour fournir les *petits postes,* et, avec le reste, elle s'établit en un point convenablement choisi : près des chemins, à couvert des vues de l'ennemi. Son rôle est, en cas d'attaque, de rallier les petits postes, et d'arrêter l'ennemi assez longtemps pour permettre aux troupes qu'elle protège de prendre leurs dispositions de combat.

Grandgousier, père de Gargantua, dans le livre de Rabelais. Grandgousier (*grand gosier*) est fort partisan de la bonne chère. — Si l'on en croit le commentateur, Grandgousier représenterait le roi Louis XII.

Grand-Guignol (le), théâtre montmartrois, fondé en 1897 par Oscar Méténier, et dont les spectacles se composent d'une suite de courtes pièces où alternent la folle gaîté et l'horreur terrifiante. Ce sont d'ailleurs les pièces d'épouvante qui ont fait surtout la réputation du Grand-Guignol, et lui ont donné son caractère. De là l'expression courante : *C'est du Grand-Guignol,* pour désigner un drame particulièrement horrible. Parmi les œuvres les plus caractéristiques de ce genre spécial, on peut rappeler : *le Système du docteur Goudron et du professeur Plume* (1903) ; *Gardiens de phare* (1905) ; *En plongée* (1907) ; *Un concert chez les fous* (1908) ; *Terres chaudes* (1913) ; *le Château de la mort lente* (1918) ; *le Jardin des supplices* (1923) ; *l'Amant de la morte* (1925), etc.

GRAND-HAUT n. m. Troisième lit de charbonnette empilé dans une meule. || Pl. *Des* GRANDS-HAUTS.

GRANDI (Ercole), dit **Ercole da Ferrara,** peintre italien, né à Ferrare en 1491, mort à Florence en 1531. Elève de Costa. Il décora, à Bologne, la chapelle Ganganelli, dans la cathédrale. Ces fresques sont aujourd'hui détruites. Le tableau représentant *Saint Sébastien, saint Pierre, saint Jean l'Evangéliste et trois donateurs,* que l'on voit dans l'église de San-Paolo, à Ferrare, révèle un grand sentiment de la forme, de la naïveté et l'entente des draperies. Le musée de Londres possède de cet artiste *la Conversion de saint Paul,* et celui de Dresde *la Prière au Jardin des Oliviers* et *le Christ marchant au Calvaire.*

GRANDI (François-Louis-Guido), mathématicien et religieux camaldule italien, né à Crémone en 1671, mort à Pise en 1742. Il professa la philosophie à Florence et à Pise, et devint intendant des eaux en Toscane. On lui doit notamment une *Démonstration géométrique des théorèmes de Huyghens,* relativement à la rectification de la cissoïde, et aux problèmes sur la logarithmique et les solides qu'elle engendre ; des *Considérations* sur le son ; un *Traité* sur les coniques ; etc.

GRANDIDIER (Ernest), collectionneur français, né et mort à Paris (1833-1912). Après un court passage au Conseil d'Etat, Ernest Grandidier entreprit avec son frère cadet, Alfred, un voyage au nouveau monde, en particulier dans l'Amérique du Sud ; puis, à son retour, se mit à réunir des porcelaines de Chine, et en forma une admirable collection qu'il donna au Louvre en 1894 et dont il fut le premier conservateur. Il a publié : *Voyage dans l'Amérique du Sud ; Pérou et Bolivie* (1861) et *la Céramique chinoise* (1893).

GRANDIDIER (Alfred), voyageur et naturaliste français, frère du précédent, né et mort à Paris (1836-1921). Après des voyages dans l'Amérique du Sud et dans l'Inde, il accomplit à Madagascar, de 1865 à 1870, de magnifiques explorations, puis consacra sa vie à l'étude de Madagascar, ce qui lui valut d'entrer en 1885 à l'Académie des sciences. Son œuvre capitale est l'*Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar,* commencée en 1876 ; publication poursuivie par son fils GUILLAUME, lequel, né à Paris en 1873, a exploré à son tour le centre et le sud de la grande île entre 1898 et 1902, et en 1920, devint le secrétaire général de la Société de Géographie de Paris. Avec son père et Henri Froidevaux, Guillaume Grandidier a publié une *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar* (1903-1922) ; il est l'auteur d'une *Bibliographie de Madagascar* (1905-1906) ; etc.

Grandidier (COLLECTION), collection léguée par le collectionneur de ce nom au musée du Louvre, la plus considérable qui soit en Europe de porcelaines chinoises et qui permet de suivre toute l'histoire de la céramique en Chine, depuis les dynasties des Song et des Yuen (960-1362) jusqu'à celles des Ming et des Tsing. Les pièces secondaires ont été envoyées à Rouen.

GRANDIER (Urbain), prêtre français, né à Bouère, près de Sablé (bas Maine) en 1590, brûlé vif à Loudun en 1634. Il fit ses études chez les jésuites de Bordeaux, et, devenu prêtre, exerça son ministère à Loudun, où il cumula les fonctions de curé de Saint-Pierre-du-Marché avec celles de chanoine du chapitre de Sainte-Croix. En 1629, l'évêque de Poitiers, La Rochepozay, l'interdit et le fit arrêter, à la requête du procureur du roi, Trinquant, dont il avait outragé la fille. Mais l'archevêque de Bordeaux, Escoubleau de Sourdis, prit sa défense. Rendu à la liberté, Grandier rentra à Loudun en triomphe. Les imaginations s'échauffèrent alors autour de lui, et ses ennemis en profitèrent pour comploter sa perte, surtout après sa liaison secrète avec la belle Madeleine de Brou. Bientôt, le bruit se répandit que plusieurs religieuses du couvent des Ursulines étaient possédées du démon et qu'elles accusaient Grandier d'avoir usé de maléfices contre elles. Le curé de Loudun fut jugé par une commission extraordinaire, sous la présidence de Laubardemont, conseiller d'Etat, qui, par sa partialité, assura la condamnation de Grandier. Il fut brûlé vif, à Loudun même.

GRANDIFLORE adj. (du lat. *grandis,* grand, et *flos, oris,* fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs : *Magnolier* GRANDIFLORE.

GRANDIFOLIÉ, E adj. (du lat. *grandis,* grand, et *folium,* feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles.

GRANDILOQUENCE [*kanss*] n. f. (de *grandiloquent*). Caractère de ce qui est grandiloquent. Pompe, emphase du langage.

GRANDILOQUENT [*kan*], **E** adj. (du lat. *grandis,* grand, et *loqui,* parler). Pompeux en paroles, emphatique, hyperbolique : *Orateur, Style* GRANDILOQUENT. (On a dit aussi GRANDILOQUE.)

GRANDIOSE adj. (ital. *grandioso ;* lat. *grandis*). Qui frappe par un caractère de grandeur imposante : *Le spectacle* GRANDIOSE *de l'océan.* || Qui frappe l'esprit par une noble élévation, par une extrême grandeur : *Un plan* GRANDIOSE.

— Substantiv. : *Le* GRANDIOSE *de la campagne romaine.* (Chateaubriand.) *L'abus du style orné gâte souvent l'effet du* GRANDIOSE. (P. de Saint-Victor.)

— ANTON. **Médiocre, mesquin.**

GRANDIOSEMENT [*man*] adv. D'une manière grandiose.

GRANDIR v. intr. Devenir grand ou plus grand : *Il y a des enfants qui ne* GRANDISSENT *plus après la quatorzième année.* (Buffon.) ; et au fig. : GRANDIR *en science et en sagesse.*

— *Transitiv.* Rendre grand, plus grand : *Le temps* GRANDIT *les enfants ;* et *au fig.* Rendre plus élevé moralement : *Les épreuves* GRANDISSENT *l'homme fort.* || Faire paraître plus grand : *Le microscope* GRANDIT *les petits objets ;* et au fig. : *La peur* GRANDIT *le péril.*

— ***Se grandir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se hausser : SE GRANDIR *en s'élevant sur la pointe des pieds ;* et *au fig.* S'élever en honneur, en dignité : *La médiocrité croit* SE GRANDIR *en rabaissant le mérite.* (Acad.)

— Manèg. Se dit du cavalier qui lève la tête et soutient le haut de son corps. || Se dit du cheval qui coule ses hanches et s'enlève du devant.

— ALLUS. LITTÉR. **Il grandira, car il est Espagnol,** vers de *la Périchole.* Il termine la romance burlesque *l'Espagnol et la Jeune Indienne* que chante Piquillo, par une allusion amusante à la grandesse et aux grands d'Espagne. (On fait souvent des applications plaisantes de ce vers.)

— ANTON. **Amoindrir, atténuer, décroître, diminuer, réduire, rapetisser, et abréger, restreindre.**

GRANDIROSTRE [*rosstr'*] adj. (du lat. *grandis,* grand, et *rostrum,* bec). Qui a un grand bec.

GRAND-ISLAND, ville des Etats-Unis (Nebraska), sur la rivière Platte ; 13.950 hab. Ch.-lieu de comté. Evêché.

Grandison (sir CHARLES), titre et héros d'un roman épistolaire de Richardson (1753), où l'auteur a voulu créer le type idéal du *gentleman vertueux,* qui obtient l'admiration par sa distinction, ses talents, et ses qualités d'homme pieux et de bon citoyen.

GRANDISSANT [*san*], **E** adj. (de *grandir*). Qui va croissant : *Bruit* GRANDISSANT.

GRANDISSEMENT [*man*] n. m. (de *grandir*). Action de devenir ou de rendre plus grand. (Peu us.)

— ENCYCL. Opt. V. *Supplément.*

GRANDISSIME adj. (ital. *grandissimo,* superlatif de *grande*). Très grand, qui dépasse de beaucoup la mesure ordinaire : *Un spectacle* GRANDISSIME.

GRANDJEAN n. m. Caractère d'imprimerie dû à Philippe Grandjean, graveur de l'Imprimerie royale.

— ENCYCL. Vers 1700, le roi ayant prescrit que fussent gravés des caractères pour sa fonderie, Grandjean fut chargé de ce travail et ouvrit la voie au délié typographique dont l'exemple fut suivi plus tard, jusqu'à l'abus, par François-Ambroise Didot et son fils Firmin. Jalousement serré dans les casses de l'Imprimerie nationale, laquelle a seule le droit de s'en servir, le « romain du roi » est peu connu. L'achèvement de cet ensemble typographique demanda un demi-siècle ; il comprend 21 corps de caractères, tous pourvus des *l* barrés que le roi imposa en 1702 et dont une ordonnance de 1814 interdit l'imitation.

GRANDJEAN (Charles-Louis-Dieudonné, baron), général français, né et mort à Nancy (1768-1828). Il entra de bonne heure au service, fut nommé général de brigade (1799) pour le beau fait d'armes de Postringo, et se signala aux batailles d'Engen-Stockach et de Hohenlinden. Général de division en 1805, il fit les principales campagnes de l'Empire et fut fait prisonnier à Dantzig (1813). Rallié à Louis XVIII, en 1814, il combattit pour Napoléon Ier pendant les Cent-Jours, et fut retraité par la seconde Restauration. Député de Château-Salins en 1821, il ne fut pas réélu en 1824.

GRANDJEAN (*Louise*-Léonie), cantatrice scénique française, née et morte à Paris (1870-1934). Plusieurs fois lauréate du Conservatoire, elle débuta en 1893 à l'Opéra-Comique dans *le Pré aux Clercs,* joua ensuite *Mignon* et créa, dans *Falstaff,* le rôle d'Alice Ford. De l'Opéra-Comique elle passa, en 1895, à l'Opéra, où elle a chanté les grands rôles du répertoire et créé *les Maîtres chanteurs, Astarté, Tristan et Ysolde,* etc.

GRANDJEAN DE FOUCHY (Jean-Paul), astronome français, né à Paris en 1707, mort en 1788. Membre, en 1731, de l'Académie des sciences, il en devint, en 1743, secrétaire perpétuel. En 1731, il donnait aux tables astronomiques une forme nouvelle et plus commode. En 1737, il indiqua une nouvelle méthode d'observation pour les passages de Mercure. Enfin on lui doit l'idée de la méridienne du temps moyen. Il a publié un volume d'*Eloges* des membres de l'Académie des sciences morts depuis 1744 (1761).

Grand-Jonction (CANAL), en angl. **Great junction,** canal d'Angleterre, commençant à Brentford, sur la Tamise, et se terminant à Braunston, où il s'unit au canal d'Oxford. Longueur, 145 kil.

GRAND-JOUAN, hameau de la Loire-Inférieure, dépendant de la commune de Nozay ; 100 hab. Ecole pratique d'agriculture.

GRAND LAC SALÉ (en angl. **Great Salt Lake**), lac salin, sans écoulement, de la partie ouest des Etats-Unis, situé dans le Grand Bassin par 1.265 m. d'altit., au revers occidental des monts Wasatch. Très réduit par rapport au lac Bonneville des temps quaternaires (45.000 km²), le Grand Lac Salé couvre aujourd'hui 6.110 km². Son principal tributaire est le Jourdain, émissaire du lac Utah.

GRAND-LAC-SALÉ (VILLE DU) [en angl. **Salt Lake City** et autref. GREAT SALT LAKE CITY], ville des Etats-Unis, capitale de l'Utah, à 19 kil. au sud du Grand Lac Salé, et non loin du fleuve Jourdain ; 140.200 hab. Université, filatures ; culture des céréales. Bâtie au milieu d'une vaste plaine, cette ville doit son existence assez récente (1853) aux *mormons,* dont elle fut le premier asile ; une importante population de *gentils* s'est ajoutée depuis à la colonie primitive.

GRAND-LEMPS (LE), ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 24 kil. de la Tour-du-Pin ; 1.830 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filature de soie. — Le canton a 13 comm., et 10.070 hab.

GRAND LIBAN (ÉTAT DU), nom porté de 1920 à 1926 par la République libanaise sous mandat français. V. LIBANAISE (*République*).

GRANDLIEU (LAC DE), nappe d'eau de la Loire-Inférieure, à 12 kil. au S. de Nantes. Ce vrai marais, alimenté par les rivières Boulogne, Ognon, Tenu, aurait été formé, selon la tradition, au VIe siècle, sur l'emplacement du bourg d'Herbadilla ou Herbauge, par une inondation de la Loire. A marée haute, les eaux de la Loire y accèdent en remontant l'Acheneau, son déversoir.

GRAND-LIVRE n. m. sing. Liste qui contient les noms de tous les créanciers de l'État, tous les éléments de la Dette publique. (On dit aussi, et l'on écrit alors sans trait d'union : *Le* GRAND LIVRE *de la Dette publique.*)

— En terme de comptabilité, l'expression GRAND LIVRE, employée par opposition à celle de *journal*, s'écrit pareillement sans trait d'union. || Pl. *Des* GRANDS LIVRES.

Grand livre de la Dette publique. Le Grand livre de la Dette publique, dont l'idée appartient à Cambon, a été créé par la loi du 24 août 1793 : « Toute la dette publique non viagère sera enregistrée par ordre alphabétique sur un grand livre, en un ou plusieurs volumes, dont le modèle est annexé à la présente loi. » Cette loi ajoutait que le grand-livre serait un titre unique et fondamental pour tous les créanciers de la République. Cette institution n'avait donc pas seulement pour but de simplifier la forme de comptabilité des titres de la Dette publique ; elle avait surtout un caractère politique : on voulait républicaniser la Dette, substituer un titre uniforme à tous les titres de l'Ancien régime, de formes diverses. Le grand-livre, qui comporte plusieurs milliers de volumes, est tenu, au ministère des finances, par les soins d'un comptable spécial, l'*agent du grand-livre*. Comme le grand-livre constate les droits de tous les rentiers sur l'État, on a dû prendre des précautions pour en assurer la conservation ; la loi du 24 août 1793 avait prévu la création d'un *double du grand-livre*, un arrêté du 28 vendémiaire an XIII a organisé ce double, qui doit toujours être conservé dans un local séparé de celui qu'occupe le grand-livre.

GRAND-LUCÉ (LE), ch.-lieu de cant. de la Sarthe, arrond. et à 26 kil. du Mans, au-dessus de la Veuve, affl. du Loir ; 1.750 hab. Tramways de la Sarthe. Beau château du XVIIIe siècle. — Le canton a 8 comm., et 7.600 hab.

GRANDMAISON (Pierre-*Charles*-Armand LOISEAU DE), érudit français, né à Poitiers en 1824, mort à La Vellerie, comm. de La Membrolle-sur-Choisille (Indre-et-Loire), en 1903. Sorti de l'Ecole des chartes en 1850, il entra la même année au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, puis devint (1852-1894), archiviste d'Indre-et-Loire. Correspondant de l'Académie des inscriptions (1892), il a publié entre autres travaux d'érudition : *Dictionnaire héraldique* (1852), dans l'*Encyclopédie Migne ; Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine* (1870) ; *Tours archéologique* (1879) ; *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits* (1892). — Son fils, *Louis*-Joseph-Armand **Loiseau de Grandmaison**, né à Tours en 1864, sorti comme lui de l'Ecole des chartes (1887), fut attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (1889), puis devint archiviste d'Indre-et-Loire (1894-1905). Il a publié entre autres ouvrages : *Cartulaire de l'archevêché de Tours* (1892-1894) ; *Nouvelles recherches sur l'origine et le lieu de naissance de Descartes* (1893) ; *Essai d'armorial des artistes français* (1904-1905 ; 2 vol.).

GRANDMAISON (Septime-*Léonce*-Ludovic LOIZEAU DE), né au Mans en 1868, mort à Paris en 1927. Théologien français entré dans la Compagnie de Jésus (1886), il fonda (1910) les *Recherches de science religieuse*. Apologiste éminent, il a écrit : *Théosophes et théosophie* (1905) ; *Qu'est-ce qu'un dogme?* (1905) ; *Impressions de prêtres soldats* (1916-1917) ; *Jésus dans l'histoire et dans le mystère* (1925) ; *la Religion personnelle* (1927) ; *Jésus-Christ, sa personne, son message, ses preuves* (1928).

GRAND-MAMAN n. f. (de *grand*, pour *grande* et *maman*). Syn. enfantin de GRAND-MÈRE. || Pl. *Des* GRAND-MAMANS.

Grand Meaulnes (LE), roman d'Alain Fournier (1913) ; aventure buissonnière d'un jeune garçon sur les routes berrichonnes ; étonnant mélange de rêve et de réalité.

GRAND-MÈRE n. f. (de *grand*, pour *grande* et *mère*). Mère du père ou de la mère : GRAND-MÈRE *paternelle, maternelle*. (On dit quelquef. MÈRE-GRAND.) || Pl. *Des* GRAND-MÈRES.

— *Fam.* Vieille femme. || *Conte de grand-mère*, Conte naïf comme les vieilles femmes en font aux enfants.

GRANDMESNIL ou **GRAND-MÉNIL** (Jean-Baptiste FAUCHARD DE), comédien français, né et mort à Paris (1737-1816). D'abord avocat, puis conseiller de l'amirauté, il quitta Paris lors de la dissolution du Parlement (1770), se rendit à Bruxelles, où il entra au théâtre (1772), puis joua à Bordeaux. Il fut admis à la Comédie-Française (1790), dont il fit partie jusqu'en 1811. Il excellait surtout dans les pièces de Molière. Professeur au Conservatoire (1795), il fut élu dans la troisième classe de l'Institut (1796).

GRAND-MESSE [*mèss*] n. f. Messe solennelle chantée. || Pl. *Des* GRAND-MESSES.

Grand Mogol (LE), opérette bouffe en quatre actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Edmond Audran (1877). Une petite saltimbanque parisienne, débarquée dans les Indes, finit par épouser un opulent rajah. La partition est pleine d'entrain. On peut citer notamment les airs de *Kiribi*, du *Fakir*, du *Chou et de la rose*, le duo *Dans ce beau palais de Delhi*, etc.

Grandmont ou **Grammont** (ORDRE et ABBAYE DE). Vers 1076, saint Etienne de Muret fonda, sur la montagne de Muret, près de Limoges, une association d'ermites qui, après sa mort (1124), s'établit au *désert de Grandmont* (Haute-Vienne). L'austérité des Bons hommes, comme on les appelait, auxquels le quatrième prieur, Etienne de Licias, donna une règle approuvée par Adrien IV (1156), contribua au développement de l'ordre qui comptait en 1170 soixante maisons. Les *grandmontains* portaient une robe de bure noire et un scapulaire avec capuce pointu, de même étoffe et de même couleur. En 1245, Innocent IV adoucit la règle. En 1317, Jean XXII réduisit le nombre des maisons de cent quarante-neuf à trente-neuf, et érigea Grandmont en abbaye. La Commission des réguliers supprima en 1780 l'ordre qui avait eu également deux maisons en Espagne et trois en Angleterre. Il y eut aussi des couvents féminins.

GRANDMONTAIN [*tin*], **E** n. Religieux, religieuse de l'ordre de Grandmont. (On dit aussi GRANDMONTIN, E, GRAMMONTAIN, E, et GRAMMONTIN, E.)

GRANDMOUGIN (*Charles*-Jean), poète et auteur dramatique français, né à Vesoul en 1850, mort à Neuilly en 1930. Il fut rédacteur aux archives du ministère de la guerre. Poète à la forme parnassienne, il a publié : *les Siestes* (1873) ; *Nouvelles poésies* (1880) ; *Poèmes d'amour* (1884) ; *la Vouivre*, poème franc-comtois (1884) ; *A pleines voiles* (1888) ; *les Chansons du village* (1890) ; *De la terre aux étoiles* (1896) ; *Visions chrétiennes* (1899) ; *Promenades* (1904) ; *Dernières promenades* (1911) ; *Cris de haine et d'espoir* (1916). On lui doit aussi des drames en vers, *Prométhée* (1878) ; *Orphée* (1888) ; *le Christ* (1892) ; *l'Empereur* (1893) ; *l'Enfant Jésus* (1896) ; *le Sang du Calvaire* (1905) ; *la Mort de Carthage* (1907) ; des livrets d'opéras, dont *le Tasse*, musique de Godard ; *Hulda*, musique de Franck (1894) ; etc. ; des récits en prose : *Contes d'aujourd'hui* (1884) ; *Contes amoureux* (1901).

GRAND-ONCLE n. m. Frère du grand-père ou de la grand-mère. || Pl. *Des* GRANDS-ONCLES.

GRAND-ORIENT, bâtiment situé à Paris, rue Cadet, et où se réunit le conseil suprême et symbolique de la franc-maçonnerie du rit français. (Le mot est employé souvent pour désigner l'association elle-même.)

— *Substantiv.* et au masc. Symbole de ce rit.

GRAND-OURS (LAC DU) ou **GRAND LAC DE L'OURS**, nappe d'eau du Dominion canadien (Territoires du Nord-Ouest), dans le Mackenzie, tributaire du fleuve Mackenzie par la *rivière du Grand-Ours* (130 kil. de cours). Sa superficie est d'environ 29.000 km².

GRAND-PAPA n. m. Grand-père, dans le langage enfantin. || Pl. *Des* GRANDS-PAPAS.

GRAND-PÈRE n. m. Père du père ou de la mère : GRAND-PÈRE *paternel, maternel*. || Pl. *Des* GRANDS-PÈRES.

— *Fam.* Homme avancé en âge.

Grand-père (L'ART D'ÊTRE), recueil de vers, par Victor Hugo (1877). Père, Victor Hugo avait exprimé toutes les joies de la paternité avec une tendresse grave et forte. Grand-père, sa tendresse s'est faite plus douce, plus ingénue, plus naïve en quelque sorte. Il n'est presque pas de pièce où ne soient exprimées avec un charme délicieux les grâces innocentes de l'enfance, ses premiers jeux, ses légers caprices, tout cet éveil de jeunes âmes à la vie.

GRANDPERRET (Michel-Etienne-Anthelme-Théodore), magistrat français, né à Caluire (Rhône) en 1818, mort à Paris en 1890. D'abord avocat à Lyon, il entra, en 1845, dans la magistrature, devint en 1867 procureur général à la cour de Paris, avec le titre de conseiller d'Etat. Il représenta le ministère public dans la haute cour qui jugea, à Blois, Pierre Bonaparte accusé d'avoir assassiné Victor Noir (1870). Garde des sceaux dans le cabinet Palikao (10 avr.-4 sept. 1870), il rentra, après la chute de l'Empire, dans la vie privée. En 1877, il fut élu sénateur inamovible.

GRANDPRÉ, ch.-lieu de cant. des Ardennes, arrond. et à 17 kil. de Vouziers, sur l'Aire, affl. de l'Aisne, à la sortie du défilé du même nom, l'un des rares passages de l'Argonne ; 830 hab. Ch. de f. Est. La position de cette ville, bâtie autour du château d'une famille célèbre dans l'histoire de la Champagne et de la Lorraine, l'a souvent exposée, en 1792, en 1815, en 1870 et enfin en 1918. La prise de Grandpré par l'armée Gouraud, le 14 octobre 1918, a mis fin à la bataille de Champagne et d'Argonne, et permis la liaison de la IVe armée française avec l'armée américaine. L'église du XVe siècle (tombeau du cardinal de Joyeuse du XVIIe s., orgues et stalles du XVIIIe) fort belle, ainsi que le château du XVIIe, ont beaucoup souffert de la Grande Guerre. — Le canton a 19 comm., et 4.600 hab. (6.500 en 1914).

GRANDPRÉ (César DE), généalogiste français, né à Grandpré vers la fin du XVIe siècle. Il n'est connu que par un ouvrage intitulé : *le César armorial ou Recueil des armes et des blasons de toutes les illustres, principales et nobles maisons de France* (1645), plusieurs fois réédité.

GRANDPRÉ (Pauline DE), femme auteur et philanthrope française, née à la Destrousse (Bouches-du-Rhône) en 1828, morte à Paris en 1908. Elle fut la première à s'intéresser ouvertement aux femmes internées dans la prison de Saint-Lazare et surtout à leur sort après la libération. Aidée par son oncle l'abbé Michel, aumônier de la prison, elle fonda un comité de dames qui se donna pour but de soutenir les détenues matériellement et moralement : ce fut l'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare*. Dans son livre : *les Condamnées de Saint-Lazare* (1869), elle réunit les études et faits ayant trait à cette œuvre ; elle publia ensuite : *la Prison de Saint-Lazare depuis vingt ans* (1889). Elle a publié aussi des œuvres littéraires.

GRAND-PRESSIGNY (LE), ch.-lieu de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 30 kil. de Loches, au confluent de l'Augronne et de la Claise ; 1.585 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines féodales, dont un beau donjon du XIIe siècle. — Le canton a 9 comm., et 7.525 hab.

GRAND-PRINCE n. m. Titre réservé, dans la Russie du moyen âge, aux princes qui étaient les aînés de la famille des Rurikovitch et qui détenaient la souveraineté effective ou nominale. Ce titre fut lié d'abord à la possession de Kiev (grands-princes de Kiev), puis à celle de Vladimir. Les souverains de Moscovie le portèrent jusqu'en 1547, où Ivan IV lui substitua celui de *tsar*.

GRAND-QUEVILLY, comm. de la Seine-Maritime, arrond. et à 5 kil. de Rouen, près de la Seine ; 7.700 hab. Ch. de f. Etat. Véritable faubourg de Rouen agrandi par les usines de tissages et filatures.

GRAND-RAPIDS, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le Grand River ; 176.600 hab. Ch.-lieu de comté. Nœud de voies ferrées. Carrières de gypse ; minoteries, fonderies, fabrique de meubles.

GRAND-RENG, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Thuin), près de la frontière française ; 1.835 hab. Carrières de pierre à bâtir.

GRAND-REPASSE n. f. Couverture de lit, de voyage, etc., marquée de dix barres. || Pl. *Des* GRAND-REPASSES.

GRANDRIEU, ch.-lieu de cant. de la Lozère, arrond. et à 31 kil. de Mende, au-dessus du *ruisseau de Grandrieu*, sous-affluent de l'Allier ; 1.320 hab. — Le canton a 8 comm., et 5.120 hab.

GRANDRIS, comm. du Rhône, arrond. et à 27 kil. de Villefranche, près de l'Azergues ; 1.555 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Toiles de coton.

GRAND-SERRE (LE), ch.-lieu de cant. de la Drôme, arrond. et à 46 kil. de Valence, sur un affluent de la Galaure ; 1.110 hab. Ch. de f. de la Drôme. Fabriques de drap ; sériciculture. Eglise des XIIIe et XVe siècles. — Le canton a 12 comm., et 9.340 hab.

GRANDSIRE (Pierre-Eugène), peintre français, né à Orléans en 1825, mort à Paris en 1905. Elève de Jules Noël et de Jules Dupré, il a traité finement dans des toiles exiguës, d'un agréable coloris, la peinture de marines. Le *Magasin pittoresque* eut en lui un de ses plus féconds collaborateurs.

GRANDS-MULETS (les), arête rocheuse isolée du massif du Mont-Blanc, située sur les pentes du mont Blanc lui-même, à l'alt. de 3.050 m., et abritant une auberge qui sert d'étape aux ascensionnistes partis de Chamonix pour arriver au sommet de la montagne culminante de l'Europe.

GRANDSON ou **GRANSON**, ville de Suisse (canton de Vaud), sur le lac de Neuchâtel ; 1.600 hab. Fabrique de cigares.

Histoire. — Le *château de Grandson*, centre d'une seigneurie puissante au moyen âge, occupé en 1475 par les Bernois, fut pris par le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, qui en massacra la garnison. A la nouvelle de ce massacre, toute la Suisse s'émut. L'armée confédérée de Fribourg, de Berne, de Soleure, de Schwytz, s'avança vers l'armée bourguignonne au cri de : « Grandson ! Grandson ! » L'armée de Charles le Téméraire avait peine à se déployer en bataille, quand on entendit retentir les sons des deux trompes gigantesques : *le taureau d'Uri* et *la vache d'Unterwalden*, qui annonçaient l'arrivée des bataillons d'Uri, d'Unterwalden et de Lucerne. Le mouvement de retraite ordonné par Charles le Téméraire se changea bientôt en déroute. Les Suisses s'emparèrent des trésors du duc, au milieu desquels se trouvaient un trône d'or, le collier de la Toison d'or, le sceau ducal et le fameux diamant le Sancy (2 mars 1476).

GRANDS-PARENTS n. m. pl. Le grand-père, la grand-mère, le grand-oncle, la grand-tante.

GRAND-TANTE n. f. (de *grand*, pour *grande* et *tante*). Sœur du grand-père ou de la grand-mère. || Pl. *Des* GRAND-TANTES.

GRAND-TEINT [*tin*] n. m. invar. Teinture de première qualité.

— *Adjectiv.* Qui est teint avec des substances de première qualité : *Indiennes* GRAND-TEINT.

Grand Trunk Canal, canal d'Angleterre, unissant, avec le canal Bridgewater, la Mersey au Trent, au confluent du Derwent. Longueur, 150 kil.

GRAND TRUNK, nom de deux anciens réseaux de ch. de f. canadiens, rachetés par le Dominion en 1919. A l'E., le *Grand Trunk Railway*, de l'Atlantique (Portland, Etats-Unis) aux Grands lacs ; 6.000 kil. au Canada seul. A l'O., le *Grand Trunk Pacific Line*, du lac Huron au Pacifique (terminus : Prince-Ruppert et Vancouver) ; 8.000 kil. de voies ferrées.

GRANDVAL (Nicolas RACOT DE), musicien français, né et mort à Paris (1676-1753). Il fit jouer, à Rouen, *le Valet astrologue* (1697), et composa pour la Comédie-Française la musique des divertissements d'une quarantaine de pièces. Il a publié un recueil de cantates (1729), et un *Essai sur le bon goût en musique* (1732).

GRANDVAL (François-Charles-Nicolas RACOT DE), comédien et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1710-1784). Il débuta à la Comédie-Française en 1729. A l'arrivée de Lekain (1750), il céda à celui-ci les premiers emplois de la tragédie, se réservant ceux de haut comique. Il prit sa retraite en 1768. On a de lui des pièces de théâtre en vers, gaies et spirituelles, mais d'une grande liberté de langage : *l'Eunuque ou la Fidèle infidélité*, parade (1750) ; *Agathe ou les Deux biscuits* (1752) ; *la Nouvelle Messaline*, tragédie burlesque (1752) ; etc. — Sa femme, Marie-Geneviève DUPRÉ, née et morte à Paris (1711-1783), fut une fine comédienne ; elle prit sa retraite en 1760.

GRANDVAL (Marie-Félicienne-Clémence DE REISET, vicomtesse DE), musicienne française, née au château de la Cour-du-Bois (Sarthe) en 1830, morte en 1907. Elle a donné au théâtre, sous les pseudonymes de CAROLINE BLANGY ou de CLÉMENCE VALGRAND, de 1860 à 1892 : *le Sou de Lise, les Fiancés de Rosa, la Comtesse Eva, la Pénitente, Piccolino, Mazeppa*. Ajoutons : *la Forêt*, poème dramatique (1875) ; *Sainte Agnès*, oratorio (1876) ; *la Fille de Jaïre* (prix Rossini ; 1879) ; *Jeanne d'Arc*, scènes lyriques ; une messe à trois voix, un *Stabat Mater*, des *Esquisses symphoniques* (1874), etc.

GRANDVILLARS, comm. du territoire et à 17 kil. de Belfort, sur l'Allaine ; 3.145 hab. Ch. de f. Est. Etablissements métallurgiques.

GRANDVILLE (Jean-Ignace-Isidore GÉRARD, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Nancy en 1803, mort à Paris en 1847. Il a reproduit les ridicules de son temps, avec le parti pris de donner la physionomie, les vices et les passions de l'homme, d'abord aux animaux et aux plantes, puis à toutes sortes d'objets.

Citons parmi ses œuvres : *les Métamorphoses du jour* (1828), qui commencèrent sa popularité ; c'étaient des types d'hommes connus, représentés avec des figures d'animaux. Après la révolution de Juillet, l'artiste donna, dans *la Caricature* ou *le Charivari : le Mât de cocagne, le Convoi de la Liberté, la Basse-cour ;* etc. Les lois de septembre vinrent couper les ailes à cet esprit indépendant. C'est alors qu'il donna dans le *Magasin pittoresque :* la *Physionomie du chat,* puis les *Têtes d'hommes et d'animaux comparées, le Carnaval du riche,* et *le Carnaval du pauvre.*

Grandville.

Grandville a illustré un grand nombre d'ouvrages ; entre autres, les fables de La Fontaine. Citons aussi un *Robinson, La Bruyère, Don Quichotte, les Voyages de Gulliver,* les *Fables de Florian,* les *Chansons de Béranger, Jérôme Paturot,* les *Cent proverbes, Voyage où il vous plaira,* les *Fleurs animées,* et enfin les *Etoiles.*

GRANDVILLIERS, ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 30 kil. de Beauvais ; 1.455 hab. Ch. de f. Nord. Brosserie, machines agricoles. — Le canton a 23 comm., et 7.130 hab.

GRANE, comm. de la Drôme, arrond. et à 36 kil. de Die, près de la Drôme ; 1.320 hab. Filature et moulinage de soie.

GRANELLESCHI [*nèl'-lèss-ki*] n. m. (mot ital. dérivé de *granello,* sot). Nom plaisant donné à une académie vénitienne du XVIIIe siècle, dont les membres étaient grands admirateurs de la langue toscane de la Renaissance.

GRANET (François-Marius), peintre français, né et mort à Aix (1775-1849). Elève de Constantin et de David, il se fit connaître par son tableau *la Nef du cloître des Feuillants,* remarquable par la couleur et les effets de clair-obscur, puis partit pour l'Italie avec le comte de Forbin. Son *Chœur des capucins de la place Barberini* fit sensation dans toute l'Europe. Nommé conservateur adjoint des musées royaux en 1824, il devint membre de l'Institut, puis conservateur du musée de Versailles sous Louis-Philippe. Destitué en 1848, il se retira dans sa ville natale. En mourant, il légua ses œuvres d'art à la ville d'Aix, qui en a formé le « Musée Granet ». Citons encore : *l'Intérieur de l'église San-Martino-in-Monte ;* et enfin cette page magnifique : *Poussin, avant d'expirer, recevant les soins du cardinal Massimo.* Granet s'est attaché aux effets de lumière, qu'il a rendus avec une netteté saisissante, surtout dans des scènes et vues d'Italie.

GRANET (Pierre), sculpteur français, né à Villenave-d'Ornon (Gironde) en 1843, mort à Neuilly-sur-Seine en 1910. Granet obtint une médaille d'or aux Expositions universelles de 1889 et 1900 (Paris). A celle de 1900, il était représenté par : *la Source,* marbre ; *République,* marbre ; *Patineuse,* marbre ; *Pégase et la Gloire,* groupe décoratif de bronze doré pour un des pylônes du pont Alexandre-III (Paris). Il a donné, au Salon de 1905, une statue d'*Alfred de Musset,* et une statue élégante, *la Seine,* marbre ; en 1906, *l'Espérance,* groupe en pierre ; en 1909, *Orphée,* statue pierre.

GRANET (Paul-*Marcel*), sinologue et sociologue français, né à Luc-en-Diois (Drôme) en 1884. Entré à l'Ecole normale (1904), agrégé d'histoire (1907), pensionnaire de la Fondation Thiers (1908-1911), il fut l'élève de Durkheim et de Chavannes. Après une fructueuse mission en Chine (1911-1913), il succéda (1913) à ce dernier comme directeur d'études pour les religions de l'Extrême-Orient à l'Ecole pratique des hautes études (section des sciences religieuses). Professeur à l'Ecole des langues orientales (1925), il est aussi (1926) administrateur de l'Institut des hautes études chinoises de l'Université de Paris. Docteur ès lettres (1920), il a publié : *Fêtes et chansons anciennes de la Chine* (1919) ; *la Polygynie sororale, et le sororat dans la Chine féodale* (1920) ; *la Religion des Chinois* (1922) ; *Danses et légendes de la Chine ancienne* (1926) ; *la Civilisation chinoise* (1929) ; etc .

GRANETTE [*nèt'*] n. f. (du lat. *granum,* graine). Nom vulgaire de diverses renouées.

GRANGE n. f. (bas lat. *grania* ou *granica ;* de *granum,* grain). Bâtiment clos où l'on emmagasine les céréales en gerbes.

— *Batteur en grange,* Ouvrier agricole qui bat le blé dans les granges.

GRANGÉ (Pierre-Eugène Basté, dit **Eugène**), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1810-1887). Il fit représenter, le plus souvent en collaboration, un grand nombre de vaudevilles, de drames, d'opéras-comiques, etc. Bornons-nous à citer : *les Bohémiens de Paris* (1843) ; *Un mari qui se dérange* (1846) ; *le Carnaval des maris* (1853) ; *les Crochets du père Martin* (1858) ; *le Punch Grassot* (1858) ; *Brouillés depuis Wagram* (1861) ; *la Mariée du mardi gras* (1861) ; *les Diables roses* (1864) ; *La consigne est de ronfler* (1866). Président du Caveau, Grangé a composé un grand nombre de chansons, recueillies sous le titre de *Versaillaises* (1871).

GRANGEAJE [*jaj'*] n. m. Cout. anc. Affermage d'une terre au prix de la moitié des fruits.

GRANGÉE n. f. Ce que contient une grange pleine : *Une* GRANGÉE *de blé.*

GRANGEMOUTH, ville maritime de la Grande-Bretagne (Ecosse), sur le Carron, près de son embouchure dans le Forth ; 18.700 hab. Constructions navales, corderies.

GRANGER [*jé*], **ÈRE** ou **GRANGIER** [*ji-é*], **ÈRE** n. (de *grange*). Nom donné dans certains pays aux fermiers ou aux métayers. || Ouvrier qui serre le blé dans la grange.

GRANGER (Philippe-Pierre), acteur comique français, né à Paris en 1744, mort à Vernon en 1825. Il débuta au Théâtre-Français (1763) et fut attaché, de 1782 à 1790, au Théâtre-Italien. Il devint ensuite directeur du théâtre de Rouen, et, en 1819, professeur au Conservatoire.

GRANGER (Anne-Eugénie-Pauline Rosier, dite **Pauline**), actrice française, née et morte à Paris (1838-1913). Fille d'un notaire, elle débuta en 1853 à l'Odéon. Admise à la Comédie-Française en 1856, elle la quitta en 1857, pour aller jouer au Vaudeville, puis à Bruxelles (1860). Elle revint à la Comédie-Française en 1861, et y tint jusqu'à sa retraite (1895) l'emploi des soubrettes, puis celui des duègnes du répertoire.

GRANGERET DE LAGRANGE (Jean-Baptiste-André), orientaliste français, né à Paris en 1790, mort en 1859. Il devint, en 1824, sous-bibliothécaire à l'Arsenal, puis fut correcteur de typographie orientale à l'Imprimerie royale. Nous citerons de lui : *les Arabes en Espagne* (1824) ; *Défense de la Poésie orientale* (1826) ; *Anthologie arabe* ou *Choix de poésies inédites,* traduites pour la première fois (1828).

GRANGERIE [*ri*] n. f. Petite ferme exploitée de compte à demi avec le propriétaire par un fermier. (On dit plutôt MÉTAIRIE.) || Profession de granger ou de métayer.

GRANGES, comm. des Vosges, arrond. et à 29 kil. de Saint-Dié, sur la Vologne, affl. de la Moselle ; 3.225 hab. Ch. de f. Est. Commerce de bois.

GRANGES-DE-PLOMBIÈRES, comm. des Vosges, arrond. et à 18 kil. d'Epinal, sur le plateau dominant l'Augrogne, sous-affluent de la Saône ; 1.000 hab.

GRANGIER (Jean), érudit français, né à Châlons-sur-Marne vers 1576, mort à Paris en 1643. Il fut professeur de rhétorique et principal des collèges d'Harcourt et de Beauvais, recteur de l'Université (1611) et professeur d'éloquence latine au Collège royal de France (1617). C'était un remarquable orateur, mais un insupportable pédant. C'est lui que Cyrano de Bergerac, son élève, a représenté sous le nom de Granger, dans *le Pédant joué.*

GRANIER (Jeanne), comédienne française, née et morte à Paris (1852-1939). Fille de l'actrice Irma Granier, elle apprit le chant, et débuta, en 1874, à la Renaissance, où elle doubla un soir Théo dans *la Jolie parfumeuse ;* elle créa ensuite *Girofié-Girofla, la Petite mariée, le Petit duc,* etc. Douée d'une physionomie piquante, pleine de verve et de gaieté, elle conquit par son jeu spirituel la faveur du public. Elle joua ensuite à Bruxelles, au Gymnase, de nouveau à la Renaissance, aux Variétés (*Mam'zelle Gavroche,* 1885), aux Bouffes, aux Nouveautés, à la Gaîté (*la Cigale et la Fourmi, Orphée aux Enfers*), à l'Eden-Théâtre (*la Fille de Madame Angot*), aux Variétés (*Barbe-Bleue, la Grande-Duchesse, la Belle Hélène, la Vie parisienne, la Périchole*). Renonçant ensuite à l'opérette, elle aborda la comédie, et créa en 1895, à la Renaissance, *Amants,* où elle se révéla une actrice de premier ordre. Elle poursuivit ses succès aux Variétés, avec *le Nouveau jeu, le Vieux marcheur, Education de prince, la Veine, le Bonheur mesdames, le Bois sacré,* etc.

J. Granier. — Cl. Reutlinger.

GRANIER DE CASSAGNAC. Biogr. V. Cassagnac.

GRANIFÈRE adj. (du lat. *granum, grani,* grain, et *ferre,* porter). Se dit du calice de certaines fleurs, qui porte un grain ou granule.

GRANIFORME adj. (du lat. *granum, grani,* graine, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme et le volume d'un grain de blé.

GRANIQUE. Géogr. anc. Fleuve côtier de l'Asie Mineure, dans la Phrygie de l'Hellespont, descendant de l'Ida et se jetant dans la Propontide. Aujourd. le *Goenentchaï.* Victoire d'Alexandre le Grand sur Darius Codoman (334 av. J.-C.).

Granique (Passage et bataille du), première étape d'Alexandre dans sa campagne contre les Perses (334 av. J.-C.). L'armée perse, très supérieure en nombre, attendait Alexandre sur les bords de cette petite rivière myssienne dont le courant était rapide et les berges escarpées. Alexandre ne balança point à hasarder le passage de vive force, malgré la nuit tombante. Son lieutenant Ptolémée entra le premier dans l'eau, suivi de deux escadrons et des valets d'armée. En même temps, Alexandre traversait de biais en amont. Les cavaliers perses résistèrent peu, davantage les mercenaires grecs du satrape Memnon ; mais cet engagement démontra la grande supériorité de la cavalerie macédonienne.

Granique (Le Passage du), tableau de Ch. Le Brun (Louvre) ; grande et intéressante composition, qui fait partie des *Batailles d'Alexandre.* (V. planche *Beaux-Arts, LXVII.*)

GRANIT [*nit'* selon les uns, et *ni* d'après les autres] n. m. (de l'ital. *granito,* proprem. *à grains*). Géol. Roche grenue, composée essentiellement de quartz, feldspath et d'un minéral coloré. (Les géologues et minéralogistes écrivent GRANITE.)

— *Par extens.* Ce qui a l'apparence du granit : *Le beau* GRANIT *d'un papier, d'une tenture.*

Tout glisse et tout s'émousse au *granit* de sa peau.
Baudelaire.

— *Fig.* Ce qui est dur comme du granit : *Cœur de* GRANIT, Cœur insensible, impitoyable.

— Adjectiv. *Drap granit,* Drap dont l'envers est uni, tandis que l'endroit est semé de petits points espacés dont la couleur n'est pas la même que celle du fond. (On l'appelle aussi DRAP SABLÉ.)

— Encycl. Minér. Le *granit alcalin* est une variété qui ne contient que les feldspaths alcalins : orthose, microcline, albite. Le minéral coloré est le plus souvent la muscovite ou la biotite. Plus rarement on rencontre les pyroxènes ou les amphiboles ferrosodiques : ægirine, riebeckite, arfvedsonite.

Le *granit monzonitique* est caractérisé par l'égalité des feldspaths alcalins (orthose, microcline, anorthose, albite) et des plagioclases. Le minéral coloré est la biotite, la muscovite, l'amphibole ou le pyroxène. A. Lacroix a donné le nom de *granit akéritique* au granit intermédiaire au point de vue chimique entre les granits monzonitiques et les granodiorites.

Le granit est employé comme pierre de construction dans les pays où il constitue le sol (Bretagne). A Paris on l'utilise pour les dalles et bordures de trottoirs. Certaines sortes de *granit,* quand elles sont bien travaillées, prennent un beau poli et présentent une certaine analogie avec les marbres durs, aussi est-il fort employé en statuaire, et notamment en matière d'art funéraire.

GRANITAIRE [*tèr'*] adj. Syn. anc. de GRANITIQUE.

GRANITE n. m. Géol. V. GRANIT.

GRANITE adj. et n. m. Confis. Se dit d'une glace plus granulée et moins sucrée que les autres. (On dit aussi GRANITÉ.)

— Tiss. Tissu de laine à grains quadrillés. (Se fait en couleur, mais surtout en noir comme tissu de deuil.)

GRANITELLE n. m. (ital. *granitello*). Granit à grain très fin visible seulement à la loupe. || Syn. de GRANITE EURITIQUE. (Abusivement, les marbriers appellent *marbre granitelle* une variété de calcaire dont le grain a l'aspect de celui du granit.)

GRANITER [*té*] v. tr. Peindre de façon à imiter le granit : GRANITER *des stucs.*

GRANITIER [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui travaille le granit.

GRANITIQUE [*tik'*] adj. Qualificatif de la structure des granits caractérisée par le quartz qui moule les autres minéraux.

GRANITITE n. f. Syn. de GRANITE À BIOTITE.

GRANITOÏDE adj. Qualificatif des roches à structure grenue.

GRANIUS (Quintus), Romain célèbre par son esprit caustique. Il était vers l'an 120 av. J.-C. simple employé aux recettes publiques, mais sa réputation d'homme d'esprit était telle que la meilleure société de Rome lui faisait bon accueil. Son nom finit même par passer en proverbe. Cicéron cite plusieurs de ses bons mots.

GRANIVORE adj. (du lat. *granum, grani,* grain, et *vorare,* manger). Qui se nourrit de graines : *Les passereaux conirostres sont essentiellement* GRANIVORES.

GRANJA (La), ou **SAN-ILDEFONSO,** ville d'Espagne (prov. de Ségovie), sur un affluent de l'Eresma ; 3.605 hab. *Palais Royal de La Granja,* bâti par Philippe V, au pied des Montes Carpetanos (sierra de Guadarrama). Ce palais, qui présentait quelque ressemblance avec Versailles, par l'ordonnance du palais et des jardins, a été presque entièrement détruit par un incendie en 1918.

GRANJA de Torrehermosa, ville d'Espagne (prov. de Badajoz) ; 6.200 hab. Huiles.

GRANJON (Robert), fondeur en caractères et graveur français du XVIe siècle. Imprimeur à Paris (1551), puis à Lyon (1558), où il grava des poinçons pour l'impression de la musique, il s'adonna ensuite à la gravure des caractères orientaux à Rome, puis, de retour à Paris, perfectionna les caractères grecs. Ses meilleures impressions sont : la traduction des *Satires* d'Horace, *les Quatre Evangiles,* etc.

GRANMONT, flibustier français du XVIIe siècle, né à Paris. Devenu, avec Van Horn et Laurent de Graff, un des chefs des « Frères de la Côte », il s'empara de Maracaïbo en 1678, de Puerto-Cabello en 1679, de la Guayra en 1680, de la Vera-Cruz en 1683, de Campêche en 1684. Apprenant, à son retour à Saint-Domingue, qu'il était nommé lieutenant du roi dans la partie sud de l'île, il entreprit, avant l'arrivée de son brevet, une dernière course. Il partit et, depuis lors, on n'entendit plus jamais parler de lui.

GRANNUS, divinité topique de la Gaule, dont le nom se trouve souvent associé, dans les inscriptions gallo-romaines, à celui d'Apollon.

GRANOBLASTIQUE [*blass-tik'*] adj. Qualificatif de la structure des roches cristallophylliennes composées de grains.

GRANODIORITE n. f. Géol. Roche grenue de même composition minéralogique qualitative que le granit monzonitique, mais plus riche en plagioclases et plus pauvre en orthose.

GRANO-LAMELLAIRE [*lèr'*] adj. Qui est composé de grains, disposés en feuillets.

GRANOLLERS, ville d'Espagne (prov. de Barcelone), sur le Congost, une des têtes du fleuve côtier Besos ; 7.300 hab. Tissages.

GRANOSPHÈRE [*noss-fèr'*] n. f. Histol. Couche granuleuse des leucocytes, dans laquelle se trouvent incorporés les corps étrangers.

GRANOVSKI (Timothée-Nicolaïevitch), historien russe, né à Orel en 1813, mort à Moscou en 1855. Ses cours d'histoire à l'université de Moscou exercèrent une grande influence sur la société russe. Granovski était un des plus zélés partisans des Zapadniki (Amis de l'Occident), adversaires des slavophiles. Ses travaux ont été publiés à Moscou en 1856.

GRANS, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 35 kil. d'Aix, sur la Touloubre ; 1.580 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles et olivettes.

GRAN SASSO D'ITALIA, massif montagneux des Abruzzes et point culminant des Apennins et de l'Italie péninsulaire ; 2.921 m. d'altitude.

GRANSEE, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg, présid. de Potsdam), sur un lac ; 4.050 hab. Fabrication de draps ; toiles, lainages.

GRANSON. Géogr. V. GRANDSON.

GRANT (Terre de), terre polaire arctique, la plus septentrionale de l'ensemble des terres américaines, qu'isolent du Groenland, au nord de l'île Devon, les détroits de Smith, de Kennedy et de Robeson. Les fjords Archer et Greely la séparent, elle et la Terre de Grinnell, de la

Terre Ellesmere, et le détroit de Nansen s'étend entre elle et la Terre Axel-Heiberg, plus occidentale. Découverte en 1875.

GRANT (Charles), homme d'Etat écossais, né à Aldourie (comté d'Inverness) en 1746, mort à Londres en 1823. Il joua un rôle dans l'Inde, où il fut surintendant du commerce au Bengale, et devint (1805) président des directeurs de la Compagnie des Indes orientales. Membre de la Chambre des communes de 1802 à 1819, il combattit la politique de lord Wellesley dans l'Inde. Ses *Observations on the state of society among the Asiatic subjects of Great Britain*, écrites en 1792, en faveur des indigènes, furent imprimées en 1813 par ordre du Parlement. Il soutint avec Wilberforce l'émancipation des nègres, et favorisa en Ecosse les écoles du dimanche.

GRANT (Anne MAC VICAR, Mrs), femme de lettres écossaise, née à Glasgow en 1755, morte en 1838. Restée veuve en 1801, elle publia en 1802 un volume de *Poèmes*, puis *Lettres des Montagnes* (1806), et ses *Essais sur les superstitions dans les Hautes-terres*. A partir de 1812, elle fut liée d'amitié avec Walter Scott.

GRANT (Charles), lord GLENELG, homme politique anglais, né à Kidderpur (Bengale) en 1778, mort à Cannes en 1866. Lord de la Trésorerie en 1813, chef-secrétaire pour l'Irlande en 1819, il combattit les orangistes et institua un système d'éducation fort en avance sur le temps. En 1827, Grant devint président du bureau du commerce, puis du bureau du contrôle. Il s'occupa activement des affaires de l'Inde, et c'est lui qui signa le compromis de 1833 qui mit fin au gouvernement de la Compagnie des Indes par charte. Secrétaire aux colonies (1835), il fut créé la même année « baron Glenelg ». Sa politique à l'égard du Canada le rendit très impopulaire, et il démissionna en 1839.

GRANT (Francis), peintre anglais, né à Edimbourg en 1803, mort à Londres en 1878. Il s'adonna d'abord à la peinture de chasses, puis au portrait, et fut le peintre ordinaire des cercles aristocratiques. Citons, parmi ses premiers tableaux : *la Chasse de Melton* (1855) ; puis, parmi les portraits, ceux de *Macaulay, Disraeli, Lockart* et *Landseer*. Grant, membre de l'Académie royale depuis 1851, en est devenu président en 1866.

GRANT (sir James HOPE), général anglais, frère du précédent, né à Kilparton en 1808, mort à Londres en 1875. Entré dans l'armée en 1826, il servit en Chine et dans l'Inde, où il se signala dans la répression de l'insurrection des cipayes. En 1860, Grant fut appelé, conjointement avec le général français Cousin-Montauban, à commander l'expédition en Chine, par la France et l'Angleterre. Il fut, en 1871, l'initiateur des manœuvres d'automne.

GRANT (Robert), astronome anglais, né et mort à Grantown (comté d'Inverness) [1814-1892]. On lui doit une *Histoire de l'astronomie physique depuis les temps les plus reculés jusqu'au milieu du XIXe siècle* (terminée en 1852), qui lui valut, en 1856, la grande médaille d'or de la Société royale d'astronomie de Londres.

GRANT (Ulysses Simpson), général et homme d'Etat américain, deux fois président des Etats-Unis, né à Point-Pleasant (Ohio) en 1822, mort à Mount-Mac-Gregor, près de Saratoga (Etat de New-York) en 1885. Officier, il fit la guerre du Mexique (1845-1848), puis démissionna. Dès le début de la guerre civile il leva une compagnie de volontaires, et fut bientôt nommé général. Il battit les confédérés à Belmont, et s'empara du fort Donelson (1862), exploit qui popularisa son nom, comme aussi le succès brillant qu'il remporta à Pittsburg-Landing (1862). En 1863, il prenait Wicksburg, et enlevait aux confédérés le cours du Mississipi. Promu major général, il remplaça Roxoram dans son commandement et vainquit presque aussitôt (1863) l'armée de Braxton-Bragg.

Général Grant.

dans les combats de Lookout-Mountain et de Missionary-Ridge. Grant reçut du Congrès une médaille d'or, et Lincoln créa pour lui le grade de lieutenant général. Il reprit aussitôt la campagne ; ses opérations en Virginie amenèrent la capitulation de Lee et le triomphe définitif des fédéraux (1865). Grant procéda à la réorganisation de l'armée régulière, fut nommé général de l'armée des Etats-Unis (1868), et tint un instant le portefeuille de secrétaire à la Guerre. En 1868, il fut président des Etats-Unis, et réélu en 1872, à une majorité encore plus considérable. Pendant son gouvernement, il s'attacha à réduire la dette publique, fit rentrer dans l'Union plusieurs Etats, régla entre les Etats-Unis et l'Angleterre l'affaire de l'*Alabama* ; mais, dans ses dernières années, des embarras d'argent, les imprudences de son entourage, assombrirent la fin de sa carrière.

GRANT (James), romancier écossais, né à Edimbourg en 1822, mort à Londres en 1887. Il servit quelque temps dans l'armée et à partir de 1845, composa une cinquantaine de romans d'aventures militaires, dont le *Roman de la guerre* (1845) ; *les Aventures d'un aide de camp, Frank Hilton, Bothwell, Harry Ogilvie, la Frégate jaune*. Il a également écrit des biographies de *Kircaldy of Grange*, de *Montrose*, et d'autres Ecossais.

GRANT (James Augustus), officier et voyageur anglais, né et mort à Nairn [Ecosse] (1827-1892). Officier de l'armée des Indes (1846). Après avoir combattu les cipayes révoltés, il explora, avec le capitaine Speke, la région des sources du Nil (1853), participa ensuite à l'expédition d'Abyssinie, et devint major dans l'armée du Bengale. Ses principaux ouvrages sont : *a Walk across Africa* (1864) ; *Botany of the Speke and Grant Expedition*, et *Khartoum as I saw it in 1863*.

GRANTHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lincoln), sur le Nitham et à la tête du canal de son nom, qui aboutit au Trent ; 18.900 hab. Commerce de malt. Fabriques de chaussures. Eglise de Saint-Wulfram. Victoire de Cromwell (1643).

GRANTIA [*si-a*] n. f. (de *Grant*, nom propre). Genre d'éponges calcaires, famille des syconidés qui vivent dans l'Atlantique, l'océan Arctique, le Pacifique jusqu'à 2.000 m. de profondeur.

GRANULAGE n. m. Action de granuler : *Le* GRANULAGE *de la poudre*. || Résultat de cette action.

— Pharm. Réduction d'une substance en petits grains. (On dit aussi GRANULATION.)

GRANULAIRE [*lèr*] adj. Qui se compose de petits grains ou granules : *Roche* GRANULAIRE.

— Biol. *Théorie granulaire*, Théorie d'Altmann, d'après laquelle le protoplasma et même le noyau cellulaire seraient composés de fines granulations, ou granules, lesquels représenteraient les éléments constitutifs de la matière vivante dont ils incarneraient les propriétés.

GRANULATEUR n. m. Sorte de broyeur servant à granuler la poudre à canon.

GRANULATION [*si-on*] n. f. (de *granuler*). Agglomération en petits grains.

— Biol. Particule très petite de matière vivante ou inorganique, entrant dans la composition du protoplasma. || *Granulations graisseuses*, Nom donné aux fines gouttelettes de graisse qui infiltrent parfois le protoplasma de la cellule. || *Granulations amyloïdes*. V. AMYLOÏDE. || *Granulations de mélanine*, Petits grains de pigment, noirs ou bruns, qui existent dans les cellules pigmentaires. || *Granulations de Pacchioni*, Sortes de villosités blanchâtres, formées de sels de chaux et de corpuscules amylacés, que l'on rencontre dans le tissu sous-arachnoïdien.

— Métall. Opération consistant à couler un produit fondu, alliage, laitier, etc., dans une cuve remplie d'eau ou sur un jet d'eau, ce qui provoque la fragmentation et la solidification en éléments divisés, à contours arrondis.

— Pathol. Lésion organique consistant en de petites tumeurs arrondies, fermes, demi-transparentes et luisantes, qui se forment sur les muqueuses ou à la surface des plaies. || *Granulations grises de Laënnec*, Premier état du tubercule qui se rencontre dans toutes les lésions tuberculeuses : *Lorsque les* GRANULATIONS *grises sont confluentes, elles forment les tubercules proprement dits.*

— Pharm. Syn. de GRANULAGE.

— Techn. Se dit pour GRANULAGE : *La* GRANULATION *de la poudre.*

GRANULATOIRE n. m. (de *granule*). Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

GRANULE n. m. (lat. *granulum*). Petit grain ; très petite pilule.

— Bot. Corps reproducteur, chez les cryptogames. (Vx.)

— Chim. Nom donné aux particules dispersées dans les milieux troubles appelés *suspensions*.

— ENCYCL. Chim. Dans les suspensions la matière dispersée n'est pas gonflée et le *granule* a les mêmes dimensions qu'à l'état sec. Les liens chimiques entre la matière dispersée et le liquide sont uniquement superficiels et sont dus à l'adsorption ; ils sont la cause de la charge électrique prise par les granules.

Les dimensions les plus grandes des granules d'une suspension assez stable sont de l'ordre du micron (1/1.000^e^ de mm.) au maximum. Généralement, ils sont sensiblement plus petits, et visibles seulement à l'ultramicroscope. Ils sont agités de mouvements browniens. A ces mouvements désordonnés s'ajoute une chute de granules due à la gravitation, d'autant plus rapide qu'ils sont plus gros ; ils viennent se déposer au fond du vase et constituent la sédimentation.

— Pharm. Les *granules*, dont le poids n'excède pas cinq centigrammes, renferment des substances très énergiques à des doses minimes. On les prépare avec de la poudre de gomme et du sucre de lait.

GRANULER [*lé*] v. tr. Réduire en granules. || Diviser en tout petits grains : GRANULER *du plomb, de l'étain*. || Utiliser les parties métalliques que l'on retire du four et que l'on broie finement comme des granules, afin d'extraire le métal mélangé aux scories. || Agglomérer en tout petits grains : GRANULER *de l'émeri*.

— ***Granulé, e***, part. pass. du verbe *Granuler*.

— Anat. Qui présente des granulations.

— Pathol. *Teigne granulée*, L'impétigo du cuir chevelu.

— *Substantiv.* et au masc. Pharm. Nom donné à des produits ayant l'aspect de petits grains de grosseur à peu près uniforme, sphériques ou irréguliers suivant le mode de préparation et formés par du sucre intimement mêlé à une substance médicamenteuse (granulé de kola, granulé de glycérophosphate de chaux).

GRANULEUX [*leû*], **EUSE** adj. (de *granule*). Composé de petits grains : *Roche* GRANULEUSE. || Dont la surface semble couverte de petits grains. || Qui présente des granulations. (On dit aussi GRANULÉ, E.)

— Histol. *Corps granuleux, Globule granuleux, Cellule granuleuse*. Syn. de LEUCOCYTE. || *Membrane granuleuse*, L'épithélium d'un ovisac.

— Pathol. Qui renferme des granulations ou qui en a l'apparence : *Ophtalmie* GRANULEUSE. || *Membrane granuleuse*. V. OVAIRE. || *Couche granuleuse*. V. RÉTINE. || *Angine granuleuse*. Syn. de ANGINE GLANDULEUSE. || *Maladie granuleuse des reins*, Le mal de Bright. V. NÉPHRITE. || *Méningite granuleuse*, La méningite tuberculeuse. || *Phtisie granuleuse*, La tuberculose pulmonaire aiguë, ou granulie.

GRANULIE [*lî*] n. f. Tuberculose aiguë et généralisée due à une invasion bacillaire par voie sanguine et caractérisée par la présence de granulations grises dans les organes envahis, le poumon surtout. V. TUBERCULOSE.

GRANULIFORME adj. (de *granule* et *forme*). Hist. nat. Qui est en forme de grain, de granule.

GRANULINE n. f. Minér. Variété de silice.

GRANULITE n. f. Granit à structure granulitique, généralement à muscovite.

GRANULITIQUE [*tik'*] adj. Géol. Se dit de la structure des roches grenues, dont tous les minéraux forment des grains ou présentent des formes cristallographiques.

GRANULO-GRAISSEUX, EUSE adj. Méd. Se dit d'une dégénérescence des éléments cellulaires, avec formation de granulations grasses.

GRANULOME n. m. (du lat. *granulum*, petite graine). Petite tumeur de forme arrondie, quelle que soit sa nature : syphilitique, tuberculeuse, inflammatoire, leucémique. || *Granulome vénérien*, Dermatose ulcéreuse et végétante des organes génitaux, d'origine microbienne, qu'on observe surtout dans l'Amérique du Sud (Brésil, Guyane). || *Granulome annulaire*, Nom de petites élevures de nature tuberculeuse, groupées en anneaux et siégeant surtout aux mains et aux doigts. || *Granulome calcaire*, Abcès sous-cutané contenant un magma granuleux calcaire.

GRANULOSE n. f. Erythème granuleux de l'extrémité du nez avec persistance de gouttelettes de sueur, qu'on observe chez les enfants scrofuleux.

— Bot. Une des deux substances constitutives de l'amidon, l'une soluble (*granulose*), l'autre insoluble (*amylo cellulose*).

GRANVELLE (Nicolas PERRENOT DE), homme d'Etat, ministre de Charles-Quint, né à Ornans (Doubs) en 1486, mort à Augsbourg en 1550. Avocat du roi au bailliage d'Ornans, conseiller au parlement de Dôle (1518), et maître des requêtes de l'hôtel de l'Empereur (1519), il fut chargé par Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, d'assister aux conférences de Calais (1521). Il fut ensuite envoyé par Charles-Quint auprès de François Ier. Il quitta Paris en 1528, essaya vainement de ramener l'électeur de Saxe au catholicisme (1532). Il suivit l'Empereur à Tunis (1535), assista aux colloques de Worms et de Ratisbonne (1539), à l'ouverture du concile de Trente (1545), et présida la diète de Worms.

GRANVELLE (Antoine PERRENOT DE), cardinal et homme d'Etat espagnol, fils du précédent, né à Besançon en 1517, mort à Madrid en 1586. Evêque d'Arras en 1540, le talent dont il fit preuve au concile de Trente lui valut le titre de conseiller d'Etat. Après la bataille de Muhlberg, il fut chargé de rédiger un traité de paix entre les protestants et l'Empereur (1547). Granvelle négocia le mariage de l'infant don Philippe avec Marie, reine d'Angleterre. Après la signature du traité de Cateau-Cambrésis (1559), il fut adjoint à Marguerite d'Autriche, dans le gouvernement des Pays-Bas. Forcé, à la suite du soulèvement des *gueux* (1563), de quitter la Flandre, et désapprouvant la politique de Philippe II, il se retira à Besançon. En 1565, il négocia avec Pie V et les Vénitiens un traité contre les Turcs, puis devint vice-roi de Naples. Rappelé à Madrid en 1575, il négocia le mariage de l'infante Catherine et du duc de Savoie, et devint, en 1584, archevêque de Besançon. Diplomate et administrateur éminent, Granvelle protégea et pensionna de nombreux savants, forma une magnifique collection de tableaux, de livres. Ses papiers ont été publiés par Weiss (1841-1852) et par Poullet et Piot (1878).

GRANVILLE, ch.-lieu de cant. de la Manche, arrond. et à 26 kil. d'Avranches ; 10.495 hab. (*Grandvillais, aises*). Ch. de f. Etat. La ville est bâtie sur un promontoire qui s'avance dans la mer, la pointe du Roc, au pied d'une citadelle qui fut un château normand et qui joua un grand rôle dans les guerres contre les Anglais. Elle fut assiégée par les Vendéens en 1793, et par les Anglais en 1808. Eglise Notre-Dame des XIIe et XVe siècles. Port bien abrité par une digue et un môle, sur une côte peu hospitalière. Il importe du charbon, des bois, du coton ; il exporte des primeurs et du minerai de fer, et arme pour les grandes pêches d'Islande et de Terre-Neuve.

Granville.

— Le canton a 8 comm., et 16.485 hab.

GRANVILLE (George LEVESON GOWER, comte), homme d'Etat anglais, né et mort à Londres (1815-1891). Il entra au Parlement en 1837 comme député libéral. Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de 1839 à 1841, il devait en être ministre à trois reprises : de 1851 à 1852 comme successeur de Palmerston dans le cabinet Russell ; de 1870 à 1873, et de 1880 à 1885 dans deux cabinets Gladstone. Il eut à régler pendant son second passage au pouvoir les questions qui se rapportaient à l'attitude de l'Angleterre pendant la guerre franco-allemande, et pendant le troisième celles qui se rapportaient à la question d'Egypte ; il fut accusé par les conservateurs de n'avoir pas défendu avec assez de fermeté les intérêts de l'Angleterre. Il avait été ministre des colonies de 1865 à 1870, puis en 1886.

GRANVILLE-SHARP, philanthrope et publiciste anglais, né à Durham en 1735, mort à Fulham en 1813. Ardent abolitionniste, il obtint des tribunaux la fameuse sentence que « aussitôt qu'un esclave a mis le pied sur le sol anglais, il devient libre » (1772, cas de James Sommerset). Il contribua à la création de Sierra-Leone (1783-1789).

GRAO (EL). Géogr. V. VILLANUEVA-DEL-GRAO.

GRÃO n. m. Métrol. Mesure de poids encore usitée au Brésil, et valant 0^gr^,0498.

GRAOUILLI n. m. Représentation d'un animal monstrueux (le GRAULLY ou GRAOULI) qu'on promenait à Metz à la procession des Rogations, en mémoire d'un miracle de saint Clément de Metz. (Interrompue en 1786, cette figuration a reparu en 1922.)

GRAPE-FRUIT [*grép'-froutt*] n. m. Nom anglais du pamplemousse.

GRAPETTE n. f. Espèce de truble pour pêcher la crevette.

Graphic (THE), grand journal hebdomadaire illustré anglais, fondé en 1869 par le graveur W.-L. Thomas. *The Graphic* s'est attaché à donner par l'image la chronique de tous les événements importants qui se produisent dans le monde.

GRAPHIDE [*fid'*] n. f. (du gr. *graphein*, écrire). Croquis au trait. (Peu us.)

GRAPHIDE ou **GRAPHIS** [*fiss*] n. m. Bot. Genre de lichens crustacés et gymnocarpes, qui forment, à la surface des rochers et des écorces, de petites taches simulant vaguement de fins caractères d'écriture.

GRAPHIE [*fi*] (du gr. *graphê*, action d'écrire). Suffixe signifiant *description, dessin,* etc., et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots : *cosmo*GRAPHIE, *géo*GRAPHIE, etc.

GRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *graphein*, écrire). Système d'écriture, emploi de signes déterminés pour exprimer les idées. (On dit aussi GRAPHISME.)

GRAPHIOLE [*fi*] n. m. Genre de champignons de la famille des ustilaginées qui vivent en parasites sur les plantes.

GRAPHION [*fi-on*] ou **GRAPHIUM** [*fi-om'*] n. m. (du gr. *graphein*, écrire). Antiq. Style, sorte de poinçon dont on se servait pour écrire sur des tablettes enduites de cire. ‖ Aujourd., Pinceau pour peindre sur bois ou parchemin.

GRAPHIQUE [*fik'*] adj. (gr. *graphikos;* de *graphein*, écrire, dessiner). Qui représente par des signes, par le dessin et surtout par le dessin linéaire : *Caractères* GRAPHIQUES. ‖ Qui a rapport à la représentation des sons par l'écriture : *Signes* GRAPHIQUES.

— Mathém. *Dessin graphique.* V. DESSIN.

— Minér. Se dit d'une structure dans laquelle un minéral en englobe un autre dont les cristaux sont orientés. (Exemple : le quartz enveloppant le feldspath potassique dans une pegmatite graphique.)

— *Substantiv.* et au masc. Tracé linéaire de la marche d'un phénomène, de la variation d'une fonction mathématique (courbe), de la marche d'une machine, des phases d'une fabrication industrielle, etc. ‖ Syn. de DIAGRAMME.

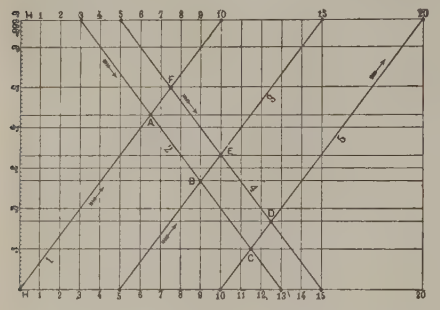

Graphique de chemin de fer.

— ENCYCL. Organisation industr. Dans les industries mécaniques l'adoption des méthodes de travail scientifiques a entraîné la nécessité pour éviter les pertes de temps de connaître à chaque instant l'état d'avancement d'une commande en cours d'exécution. Ce résultat a été atteint par l'utilisation des *graphiques :* tableaux préparés pour pouvoir repérer les phases exécutées des opérations restant à exécuter.

— Math. Le *calcul graphique* est un procédé qui consiste à transformer, grâce à une échelle métrique, les nombres soumis au calcul en longueurs de certains segments de droite. Sur ces segments de droite on effectue une construction géométrique aboutissant à la détermination d'un autre segment de droite. En reportant celui-ci sur l'échelle métrique, on obtient sa longueur, qui fait précisément connaître le résultat cherché. V. STATIQUE GRAPHIQUE.

— Chem. de f. Le *graphique* de circulation des trains sur une ligne de chemin de fer est figuré par le tracé de la position successive des trains dans un système de coordonnées rectangulaires dont les abscisses représentent le temps, et les ordonnées, les distances.

La marche régulière d'un train est, dans ce cas, figurée par une ligne d'autant moins inclinée par rapport à la verticale que la vitesse est plus grande.

Les origines de graphiques de deux trains circulant en sens inverse au départ de chaque extrémité de la ligne, se trouvent situées l'une en bas, l'autre en haut du tableau.

Les arrêts sont figurés par des tronçons de lignes horizontales intercalées dans les parties inclinées. Les intersections des lignes correspondent à des croisements ou des dépassements de trains au point kilométrique correspondant à l'ordonnée du point de rencontre des graphiques.

Une telle représentation permet en outre l'étude de nouveaux horaires, puisque le tracé de la marche d'un train nouveau doit s'intercaler entre deux graphiques de trains successifs et à des intervalles de temps (en abscisse) correspondant à des possibilités réelles de passage, garage ou croisement.

GRAPHIQUE [*fik'*] n. f. Art du dessin.

GRAPHIQUEMENT [*fi-ke-man*] adv. D'une manière graphique ; par des procédés graphiques.

GRAPHISME [*fissm'*] n. m. (du gr. *graphein*, écrire). Manière d'écrire les mots d'une langue. ‖ Manière d'écrire propre à un individu et qui fournirait des indications sur son caractère. V. GRAPHOLOGIE.

GRAPHITAGE [*fi*] n. m. Opération qui consiste à lubrifier en les enduisant de graphite les parties mobiles d'articulations en métal exposées aux intempéries et au gel, pendant les périodes de grand froid.

GRAPHITATION [*si-on*] n. f. Préparation industrielle du graphite.

GRAPHITE [*fit'*] n. m. (du gr. *graphein*, écrire). Variété naturelle de carbone : *Le* GRAPHITE *se distingue du diamant par ce fait qu'il cristallise dans le système hexagonal.* (Mauguin.) ‖ Syn. de PLOMBAGINE, MINE DE PLOMB.

— ENCYCL. On trouve à Ceylan, en Sibérie, en Bohême, à Madagascar, en Oubangui-Chari, des gisements de *graphite.* C'est un minéral noir, d'une densité voisine de 2, très tendre, au point de marquer le papier, alors que le diamant est le plus dur des corps connus. Il se présente sous forme de poudre ou en paillettes et le plus souvent sous la forme de plaques hexagonales imparfaites, aisément clivables. A l'inverse du diamant, il est bon conducteur de l'électricité. Il est inattaquable aux acides, mais un mélange d'acide nitrique et de chlorate de potassium le transforme en oxydes graphitiques.

Le graphique constitue la variété de carbone stable aux hautes températures, aussi le rencontre-t-on à l'état cristallisé dans la fonte grise (en filaments ou en nodules). On peut obtenir du graphite artificiel par chauffage du carbone amorphe (poudre de coke agglomérée par du goudron). On fabrique ainsi des électrodes au four électrique.

Le graphite est utilisé pour la fabrication des crayons, on en fait des creusets réfractaires ; on l'emploie en galvanoplastie pour rendre conductrice la surface des moules, et pour lubrifier certains mécanismes métalliques.

GRAPHITER [*fi-té*] v. tr. Convertir en graphite. ‖ Enduire de graphite.

GRAPHITEUX [*fi-teû*], **EUSE** adj. Qui contient du graphite : *Gneiss* GRAPHITEUX.

GRAPHITIQUE [*fi-tik'*] adj. Qui se rapporte au graphite : *Oxyde* GRAPHITIQUE.

GRAPHITISATION [*fi-ti-za-si-on*] n. f. Traitement effectué sur les fontes pour réaliser la précipitation du carbone à l'état de graphite. (On opère pour cela des recuits de longue durée suivant une courbe de chauffage et de refroidissement nettement définie.)

GRAPHITITE [*fi*] n. f. Variété de graphite.

GRAPHITOÏDE [*fi*] adj. Qui a l'apparence du graphite.

GRAPHOCINÉTIQUE [*fo, tik'*] adj. (du gr. *graphein*, écrire, et *kinesis*, mouvement). Méd. *Amnésie graphocinétique,* Perte de la mémoire des mouvements. V. AMNÉSIE.

GRAPHOLITHE n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tortricidés, comprenant de petits papillons marqués de raies métalliques et dont les chenilles attaquent les graines, les bourgeons et les feuilles des arbres.

Graptolithe.

GRAPHOLOGIE [*jî*] n. f. (de *graphein*, écrire, et *logos*, traité). Etude scientifique des renseignements que fournit l'examen de l'écriture d'une personne.

— ENCYCL. Il y a aujourd'hui deux branches bien distinctes dans la *graphologie.* La première, la plus ancienne (le premier traité serait dû à l'Italien Beldo, 1622), développée surtout par Hocquart (1812), l'abbé Michon (1869), Crépieux-Jamin, Solange Pellat, etc., a pour but de déterminer le caractère de la personne d'après les particularités de son graphisme : la rigidité, la netteté et l'abondance des traits droits indiqueront un esprit précis, autoritaire ; l'inégalité et la variabilité des lettres seront un signe de négligence, d'imprécision ; le tracé sommaire, hâtif, qui parfois n'indique qu'à peine certaines lettres, montre un esprit fébrile, souvent négligent mais curieux et ouvert ; en revanche, l'écriture très correcte et régulière, riche en ornements prétentieux visant à l'élégance, est celle des personnes médiocrement instruites, sans personnalité, soumises aux conventions. La grandeur des majuscules, l'intervalle entre les mots, sont souvent des signes de vanité et de prétention. On considère aussi la hauteur et la longueur des barres des *t,* la place des points sur les *i,* la correction générale de la ligne écrite, etc.

A côté de cette science de simple appréciation et d'un intérêt secondaire sauf pour le diagnostic de certaines maladies, s'est récemment édifiée, sous le nom de *graphométrie,* une technique beaucoup plus précise, qui tient le plus grand compte des facteurs purement matériels, donc immuables, qui interviennent dans l'exécution et qu'il n'est pas au pouvoir de l'écrivain d'annuler ou de transformer : longueur des diverses pièces osseuses, indépendance des doigts et phalanges, insertions des tendons, puissance des divers muscles, etc., sans parler des habitudes et tics particuliers et invétérés. Pierre Humbert, Persifor Frazer, Schneickert, Locard, etc., ont depuis 1900 cherché à traduire, par des valeurs chiffrables et non par de simples comparaisons des ressemblances, l'amplitude, la fréquence, la constance, etc., de ces particularités typiques. La photographie agrandie aide beaucoup ces recherches.

La graphométrie ainsi comprise permet de reconnaître par la constance statistique de particularités très nombreuses si deux écritures sont bien tracées par le même scripteur ; ou si une écriture qui paraît présenter toutes les particularités de tracé d'une autre connue comme authentique, n'est pas une imitation élaborée par un faussaire.

GRAPHOLOGIQUE [*fo, jik'*] adj. Qui concerne la graphologie : *Examen* GRAPHOLOGIQUE.

GRAPHOLOGUE [*fo-logh'*] n. m. Qui s'occupe de graphologie.

GRAPHOMANCIE [*fo, sî*] n. f. (du gr. *graphê*, écriture, et *manteia*, divination). Divination du caractère des individus par la forme de leur écriture.

GRAPHOMANIE [*fo-ma-nî*] n. f. (du gr. *graphein*, écrire, et *mania*, folie). Manie maladive d'écrire.

GRAPHOMÉCANIQUE n. m. et adj. Qui combine les tracés graphiques avec l'emploi de certains appareils mécaniques. Le calcul graphomécanique permet la résolution des intégrales définies et le tracé des courbes intégrales. V. INTÉGRAPHE, PLANIMÈTRE.

GRAPHOMÈTRE [*fo*] n. m. (du gr. *graphê*, écriture, et *métron*, mesure). Instrument d'arpentage, sorte d'équerre d'arpenteur, pour mesurer les angles dans le lever des plans.

Ecriture typographique : 1° Grâce, culture d'esprit ; 2° Prétention, originalité, esprit d'imitation.

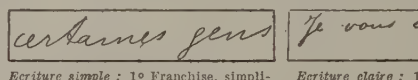

Ecriture simple : 1° Franchise, simplicité ; 2° Candeur, droiture.

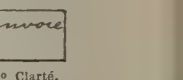

Ecriture claire : 1° Clarté, ordre ; 2° Politesse.

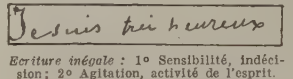

Ecriture inégale : 1° Sensibilité, indécision ; 2° Agitation, activité de l'esprit.

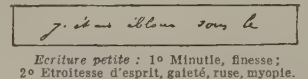

Ecriture petite : 1° Minutie, finesse ; 2° Etroitesse d'esprit, gaieté, ruse, myopie.

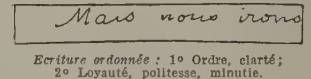

Ecriture ordonnée : 1° Ordre, clarté ; 2° Loyauté, politesse, minutie.

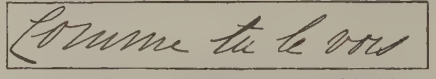

Ecriture grande : 1° Imagination, ambition, générosité ; 2° Orgueil, colère.

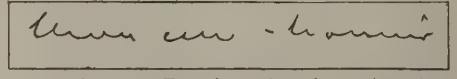

Ecriture filiforme : 1. Habileté, ruse, fausseté ; 2° Précipitation, mollesse, paresse.

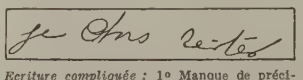

Ecriture compliquée : 1° Manque de précision, mauvaise foi ; 2° Folie.

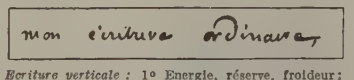

Ecriture verticale : 1° Energie, réserve, froideur ; 2° Egoïsme, sentimentalité faible.

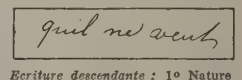

Ecriture descendante : 1° Nature craintive ; 2° Mélancolie, inquiétude.

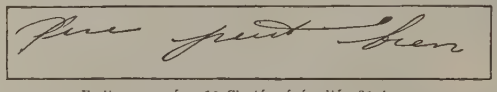

Ecriture espacée : 1° Clarté, générosité ; 2° Amour du confortable.

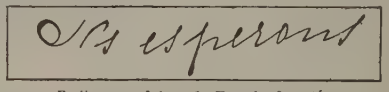

Ecriture angulaire : 1° Energie, fermeté ; 2° Entêtement, dureté.

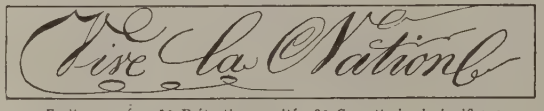

Ecriture ornée : 1° Prétention, vanité ; 2° Coquetterie, insignifiance, sens esthétique.

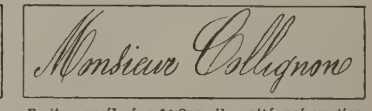

Ecriture surélevée : 1° Orgueil, vanité, présomption, confiance en soi.

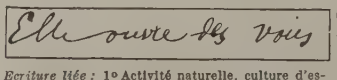

Ecriture liée : 1° Activité naturelle, culture d'esprit ; 2° Suite dans les idées, précipitation.

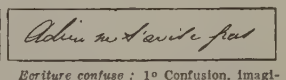

Ecriture confuse : 1° Confusion, imagination déréglée ; 2° Folie, désordre.

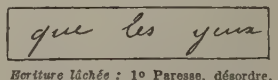

Ecriture lâchée : 1° Paresse, désordre, découragement ; 2° Fatigue, irrésolution.

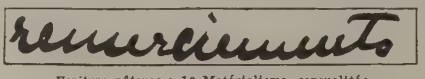

Ecriture pâteuse : 1° Matérialisme, sensualité ; 2° Prétention.

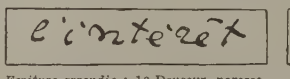

Ecriture arrondie : 1° Douceur, paresse, imagination ; 2° Mollesse, lâcheté.

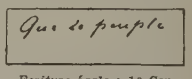

Ecriture égale : 1° Constance, ordre ; 2° Droiture.

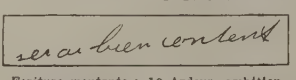

Ecriture montante : 1° Ardeur, ambition, activité ; 2° Bonne humeur.

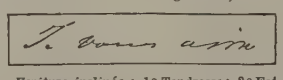

Ecriture inclinée : 1° Tendresse ; 2° Faiblesse, susceptibilité, désir d'être approuvé.

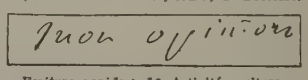

Ecriture rapide : 1° Activité, culture d'esprit ; 2° Vivacité, ardeur, colère.

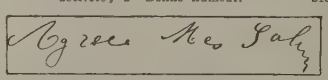

Ecriture désordonnée : 1° Désordre, inexactitude ; 2° Négligence, étourderie.

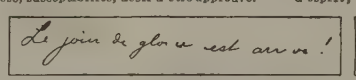

Ecriture légère : 1° Délicatesse ; 2° Sensibilité, faiblesse, nature maladive.

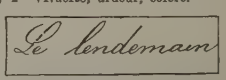

Ecriture calligraphique : 1° Insignifiance ; 2° Amour du convenu.

— ENCYCL. Le *graphomètre* se compose d'un demi-cercle de cuivre (*limbe*) divisé dans les deux sens, comme un rapporteur, en 180 degrés subdivisés en demi-degrés, et souvent muni d'un vernier. Il porte deux règles (*alidades*) recourbées à angle droit à leurs extrémités ; ces extrémités sont percées de fenêtres rectangulaires (*pinnules*), dans lesquelles un fil très fin est tendu longitudinalement, ce qui le rend perpendiculaire au plan du limbe. L'une des alidades est fixe, et sa ligne de visée correspond à la ligne de foi du rapporteur ; l'autre alidade est mobile, et peut tourner autour du centre du limbe et de façon que son plan de visée puisse faire un angle quelconque avec celui de l'alidade fixe. Le limbe est porté par une tige terminée par une sphère s'engageant entre deux coquilles, dont l'une est mobile et peut se desserrer à l'aide d'une vis ; la coquille fixe se termine par une douille qui peut être emmanchée sur une tige placée au sommet d'un pied à trois branches.

Graphomètre.

Pour mesurer l'angle de deux alignements au moyen du graphomètre, on place l'instrument de manière que son centre se trouve, autant que possible, sur la verticale passant par le sommet de l'angle. On desserre la coquille, on amène le cercle dans une position horizontale, de façon que le plan de visée de l'alidade fixe contienne l'un des alignements ; on serre la coquille, et l'on fait tourner l'alidade mobile jusqu'à ce que son plan de visée contienne le second alignement. On lit alors sur le limbe la valeur de l'angle réduit à l'horizon. On vérifie le graphomètre en mesurant les trois angles d'un triangle ; la somme des valeurs trouvées doit être égale à 180° si le limbe est bien divisé.

La base de chaque pinnule occupant sur le limbe un arc d'environ 12°, on ne peut mesurer directement que des angles supérieurs à 6° et inférieurs à 174°. Quand, par une exception bien rare, on a à mesurer des angles hors de ces limites, on mesure deux angles dont la différence ou la somme soit égale à l'angle cherché.

GRAPHOMÉTRIE [*fo-mé-trî*] n. f. (du gr. *graphê*, écriture, et *métron*, mesure). Science consistant à déterminer les constantes caractéristiques de l'écriture d'une personne. V. GRAPHOLOGIE.

GRAPHOMÉTRIQUE [*fo-mé-trik'*] adj. (de *graphomètre*). Qui est relatif au graphomètre : *Mesures* GRAPHOMÉTRIQUES.

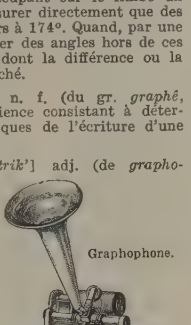
Graphophone.

GRAPHOMYIA [*fo*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, comprenant des mouches grises marquées de noir, communes en été sur les ombellifères. (Les larves sont aquatiques et carnivores.)

GRAPHOPHONE [*fo-fon'*] n. m. (du gr. *graphê*, écriture, et *phonê*, voix). Phonographe particulier, reproduisant, au moyen de cylindres, des chants, des morceaux d'orchestre, etc. V. PHONOGRAPHIE.

GRAPHOPTÈRE [*fo*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type d'une famille dite des graphoptéridés, comprenant des carabiques aplatis, à élytres larges, ordinairement noirs avec une pubescence veloutée blanche, grise ou rousse, formant des bandes ou des taches. (Le *graphopterus serrator* est une grande espèce du Sahara et de l'Égypte.)

Graphoptère.

GRAPHORRÉE [*fo*] n. f. (du gr. *graphein*, écrire, et *rhein*, couler). Méd. Se dit quelquefois pour GRAPHOMANIE.

GRAPHOSCOPE [*foss*] n. m. (du gr. *graphê*, écriture, et *skopein*, examiner). Loupe de grand diamètre, servant à examiner des écritures.

GRAPHOTYPIE [*fo, pî*] n. f. (du gr. *graphein*, écrire, et *tupos*, type). Mode de reproduction des fac-similés d'écritures, imprimés, dessins.

GRAPIGNAN [*gn* mll.] n. m. (de *grappin*). Ancien sobriquet injurieux donné aux officiers de justice appelés procureurs.

GRAPPA (MONT), petit massif montagneux des Alpes orientales, dans l'Italie continentale, au sud des Alpes dolomitiques du Tyrol, entre Brenta et Piave, dominant de ses 1.779 m. la ville de Bassano et les pays bas vénitiens. Il fut pendant la Grande Guerre, après « l'éboulement de Caporetto » (octobre 1917), le môle contre lequel vinrent battre sans succès les armées germano-autrichiennes de von Below et de Krobatin. C'est de ses abords que partit, le 24 octobre 1918, l'offensive italienne couronnée le 30 octobre par la victoire de Vittorio-Veneto.

GRAPPAGE n. m. (de *grappe*). Action, possibilité de grappiller.

GRAPPE n. f. (de l'anc. haut allem. *chrapfo*, crochet ; allem. mod. *krapf*). Assemblage de fruits ou de fleurs disposés par étages, et portés par des pédoncules attachés à un axe commun : GRAPPE *de raisin. Fleurs à* GRAPPE. || Arrangement analogue : *Des* GRAPPES *d'oignons.*

— Fam. *Mordre à la grappe,* Mordre à même ; et *au fig.* Saisir avidement une proposition, Croire aveuglément à : *J'ai parlé au prince, il* A MORDU À LA GRAPPE. (Le Sage.)

— *Par anal.* Groupe de choses offrant quelque ressemblance, souvent éloignée, avec une grappe de fruits : *Acrobates formant une* GRAPPE *humaine.*

— Archéol. Collier de billettes d'acier taillées en pointe de diamant garnissant la poignée de la lance de joute.

— Artill. *Grappe de raisin,* Nom donné, à cause de sa forme, à l'un des anciens dispositifs de la boîte à mitraille.

— Art vétér. Dermatose en forme de mamelons tassés les uns à côté des autres avec des poils hérissés dans leurs intervalles, rappelant une grappe de raisin.

— Bot. Forme particulière d'inflorescence composée, formée d'un axe qui porte de nombreuses fleurs pédicellées. (La grappe est intermédiaire entre l'épi et la panicule.) || *Grappe marine* ou *Grappe de raisin,* Nom vulgaire du sargasse baccifère ou raisin de mer.

— Econ. rur. *Vin de grappe.* Syn. de VIN DE GOUTTE.

— Peint. *Grappe de raisin,* Terme employé par le Titien et adopté par les peintres, pour exprimer la dégradation des lumières et les effets du clair-obscur, tels qu'ils se produisent dans une grappe de raisin exposée à la lumière.

— Techn. Nom donné aux clous aciérés dont on garnit les fers à cheval en temps de verglas.

Grappe de lance.

— ENCYCL. Archéol. La *grappe* servait à amortir le choc au moment de la rencontre, car ses aspérités allaient buter contre un revêtement de bois tendre ou de plomb garnissant le faucre. Le choc se divisait d'abord sur les billettes, puis sur le plastron de la cuirasse, et sur la palette de la selle.

— Art vétér. La *grappe* débute au pli des paturons du cheval et peut envahir tout le boulet et même la région des tendons. Elle est plus fréquente aux membres postérieurs qu'aux membres antérieurs. C'est alors un véritable eczéma végétant, connu vulgairement sous le nom d'*eaux aux jambes,* car de sa surface suinte un liquide séreux, à odeur ammoniacale. C'est la même maladie que le *crapaud,* dont le siège est le pied (sole et fourchette).

On traite cette maladie par des applications de solutions de perchlorure de fer, de sulfate de cuivre, de fer ou de zinc. On donne de l'arsenic à l'intérieur.

GRAPPE n. f. (du holland. *krap,* garance). Garance en poudre.

— Adjectiv. : *Garance* GRAPPE.

GRAPPELER [*lé*] v. tr. (de *grappe.* — Se conjugue comme *appeler.*) Travailler : GRAPPELER *les métaux.* (Vx.) || Disposer en forme de grappe.

GRAPPELLE n. f. Nom vulgaire du *grateron.*

GRAPPER [*pé*] v. tr. Cueillir des grappes de raisin. (Vx.)

— Réduire la garance en poudre.

— *Se grapper,* v. pr. Au sens passif, Se former en grappes.

— *Grappé, e,* part. pass. du verbe *Grapper.* Passementer. *Câble grappé,* Câblé dont l'extrémité est arrêtée par un point de chaînette en cordonnet.

— *Substantiv.* et au masc. Résille très serrée en cordonnet qui enveloppe un gland ou un objet de passementerie.

GRAPPERIE [*rî*] n. f. Ensemble de grappes. || Production des grappes. || Serre à raisins.

GRAPPIER [*pi-é*], **ÈRE** adj. Vitic. Qui produit des grappes : *Les yeux* GRAPPIERS *de la vigne.*

GRAPPILLAGE [*pi-yaj'*] n. m. Enlèvement des grappes qui demeurent attachées aux ceps après la vendange.

— *Fam.* et *au fig.* Action de faire quelque petit gain, après d'autres qui en ont fait de plus grands. || Petit profit illicite.

GRAPPILLARD [*pi-yar'*] n. m. Qui a la manie de grappiller.

GRAPPILLER [*pi-yé*] v. intr. Cueillir, après la vendange, les grappes ou grappillons laissés par les vendangeurs.

— Min. Exploiter les mines (de plomb notamment) en n'enlevant que le minerai de la surface.

— *Transitiv. Fam.* et *au fig.* Faire de petits gains illicites : *Nous avons* GRAPPILLÉ *quelque argent dans cette affaire.* || Prendre au hasard : GRAPPILLANT *les endroits plaisants.* (Mme de Sévigné.)

GRAPPILLEUR [*pi-yeur*], **EUSE** n. Qui grappille.

— *Fam.* et *au fig.* Qui fait de petits profits illicites.

GRAPPILLON [*gra-pi-yon*] n. m. Partie d'une grappe de raisin. || Petite grappe.

GRAPPIN n. m. (même rad. que *grappe*). Mar. Sorte d'ancre sans jas, destinée aux petites embarcations, et portant quatre ou cinq pattes pour lui permettre de crocher dans le fond avec certitude. || *Grappin d'abordage,* Sorte de crochet à deux ou plusieurs branches, dont on se servait pour tenir accostés deux navires qui venaient de s'aborder. || Sorte de gaffe terminée par un cordage et permettant d'amarrer rapidement une embarcation le long d'un bateau. || *Grappin porte-amarre,* Crochet portant un cordage et lancé au moyen d'une fusée. (Il permet d'établir un va-et-vient entre la terre et un navire en péril.)

GRAPPINS (mar.) : A, A. De mouillage ; B. D'abordage.

— Fam. *Jeter, Mettre le grappin sur quelqu'un,* S'attacher aux pas de quelqu'un. || Se rendre maître de son esprit.

— Navig. fluv. Sorte de remorqueur qui se touait lui-même, sur le Rhône, au moyen d'un dispositif de bras articulés s'appuyant progressivement sur le fond du fleuve.

— Œnol. Petit râteau employé dans l'égrappage à la main.

— Pêch. Hameçon à trois ou quatre branches semblables et réunies à une hampe unique.

— Techn. Outil de fer avec lequel on racle et on fait tomber le verre qui reste dans les pots après le travail. || Croc fixé à l'extrémité d'une grosse et longue perche. || Crochet qu'on se fixe aux pieds pour monter sur les arbres. || Outil composé d'une tige de fer sur laquelle est fixé un crochet, et qui sert à retourner, sur place, les poteaux télégraphiques, les bois en grume, etc.

— Vitic. Sorte de charrue ou de houe à cinq socs recourbés, que l'on emploie pour biner les vignes.

— ENCYCL. Les *grappins d'abordage* étaient de véritables crochets, fixés au moyen de chaînes en fer. On les laissait tomber du bout des vergues, surtout sur les brûlots, tandis que, sur les navires ordinaires, on les lançait à la main.

GRAPPINER [*pi-né*] v. tr. Mar. Accrocher avec un grappin : GRAPPINER *un navire.*

— Techn. Nettoyer le verre en fusion.

GRAPPINEUR n. m. Techn. Ouvrier qui grappine.

GRAPPU, E adj. Chargé de grappes : *Vigne* GRAPPUE.

GRAPPUT [*pu*] n. m. Nom d'un cépage cultivé dans le Bordelais et qui, suivant les régions, porte aussi les noms de *bouchalès* ou *boucharès* (La Réole, Bazas, Haute-Garonne), *prolongeau* (Blayais), *cujas, grosmarty,* etc.

Graptodère.

GRAPTODÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant de grandes altises bronzées, de 5 mm.

— ENCYCL. L'une des espèces de *graptodères* les plus communes est le graptodère des potagers (*haltica oleracea*), qui attaque toutes sortes de plantes, voire la vigne, et se rend parfois très nuisible. Le *graptodera ampelophaga* ou puce de vigne attaque les feuilles de cette plante, ronge le parenchyme et crible le limbe de petits trous.

GRAPTOLITHE n. m. (du gr. *graptos,* gravé, et *lithos,* pierre). Nom général qui sert, depuis Linné, à désigner un groupe de cœlentérés hydrozoaires fossiles ayant laissé leurs empreintes dans diverses roches des terrains paléozoïques. (Ils apparaissent vers la fin du cambrien et caractérisent le silurien. Principaux genres : *monograptus, diplograptus, tetragraptus, phyllograptus, rastrites,* etc.) [On a dit aussi GRAPTOLITHIDÉS.]

GRAS [*grâ*], **GRASSE** adj. (du lat. *crassus,* épais). Qui est formé de graisse ou de matière onctueuse : *Les parties* GRASSES *du corps. L'huile, le beurre sont des substances* GRASSES. || Qui a beaucoup de graisse : *Un porc* GRAS. || Fait ou préparé avec de la viande, de la graisse : *Aliments, Bouillon* GRAS, *Sauce* GRASSE. || Qui a une consistance onctueuse : *Boue* GRASSE. || Oint, enduit de graisse ou de toute autre substance grasse : *Avoir les doigts* GRAS. || Taché, sali de graisse : *Porter un chapeau* GRAS.

— *Fig.* Se dit des herbages abondants, des terres fertiles : *De* GRAS *pâturages. La* GRASSE *Flandre.*

— *Fam.* Licencieux, graveleux : *Contes un peu* GRAS.

— Loc. DIV. *Régime gras,* Régime composé d'aliments gras. || *Homme gras.* V. OBÉSITÉ. || *Bœuf gras.* V. BŒUF. || *Jours gras,* Jours où l'Eglise catholique permet de manger de la viande. || *Jeudi gras,* Dernier jeudi avant le carême. || *Foie gras.* V. FOIE. || *Poitrine grasse,* Poitrine chargée de mucosités qui provoquent de fréquentes expectorations. || *Toux grasse,* Toux accompagnée d'expectorations abondantes. (Opposé à TOUX SÈCHE.) || *Être gras à lard, gras à fondre, gras comme un moine, comme un porc, comme un bœfigue,* Etre extrêmement gras. || *Gras comme un cent de clous,* Excessivement maigre. || *Avoir la langue grasse, le parler gras,* Avoir la langue épaisse, embarrassée. Parler d'une manière pâteuse, grasseyer. || *Dormir, Faire la grasse matinée,* Se lever fort tard dans la matinée. || *Faire ses choux gras de.* V. CHOU. || *Sortir fort gras d'une affaire,* S'y être grandement enrichi. || Fig. *Ne pas être, N'en pas être plus gras,* Tirer profit de quelque chose, et n'en être pas plus avancé. || *Tuer le veau gras,* Faire quelque régal en l'honneur du retour de quelqu'un. (Allusion à la parabole de l'enfant prodigue.) || *Terre grasse,* Argile, et *par extens.* Terre compacte. || *Cause grasse,* Cause que plaidaient entre eux les clercs du Palais aux jours gras, pour s'amuser, et qui était quelque peu graveleuse. || Pop. *Recevoir un gras,* Recevoir un coup, et Recevoir de violents reproches.

— Art vétér. *Cheval qui a la vue grasse,* Cheval dont la vue est trouble.

— Bx-arts. Moelleux : *Des contours* GRAS. || Epais : *Un dessin* GRAS.

— Bot. *Plantes grasses,* Plantes à feuilles charnues et épaisses (*cactées, euphorbiacées, ficoïdes,* etc.).

— Chim. *Corps gras.* Substances neutres comprenant les huiles, beurres, graisses, suifs, cires. V. GRAISSE. || *Série grasse,* Ensemble des corps organiques, à chaîne ouverte et dont font partie précisément les corps gras et les acides gras. (On dit aussi SÉRIE ALIPHATIQUE et plus correctement SÉRIE ACYCLIQUE.)

— Comm. *Fromage gras,* Fromage fait avec du lait non écrémé. || *Figues grasses,* Figues sèches qui, en vieillissant, sont devenues comme graisseuses.

— Constr. *Chaux grasse,* Chaux qui foisonne. || *Mortier gras,* Celui qui contient beaucoup de chaux. || *Pierre grasse,* Pierre humide naturellement.

— Econ. dom. *Lessive grasse,* Lessive chargée de soude. || *Eaux grasses,* Eaux de vaisselle ; et *au fig.* V. EAU.

— Econ. rur. *Vin gras,* Vin qui tourne à la graisse.

— Mar. *Temps gras,* Temps brumeux et humide. || *Courir à grasses boulines,* Prendre l'allure du largue.

— Minér. Se dit de l'éclat onctueux que présentent certains corps : *Quartz* GRAS. || *Argile grasse,* Celle qui contient peu de silice.

— Techn. *Tenon gras,* Tenon dont les dimensions sont trop fortes.

— *Substantiv.* et au masc. Partie grasse d'une viande. *Aimer le* GRAS *du jambon.* || Aliment gras (par opposition aux légumes, aux œufs, etc.) : *Ne servir que du* GRAS. || *Mets au gras,* Mets accommodés avec de la graisse ou de la viande. || *Manger, Faire gras,* Manger de la viande ou des mets au gras les jours maigres.

— *Gras de la jambe,* Mollet (partie la plus charnue de la jambe).

— Bot. Nom vulgaire de l'*orobanche rameuse.* || *Gras de galle,* Nom vulgaire de plusieurs arbrisseaux appartenant aux genres *acacia, genêt, cytise* et *alaterne.*

— Manuf. *Filer au gras* ou *en gras,* Ajouter au textile, pour aider à le filer, une certaine quantité d'huile.

— Peint. *Peindre à gras,* Recommencer à peindre avant que la couleur soit sèche.

— Techn. *Être en gras,* Se dit d'une charpente qui a des dimensions plus fortes qu'il n'est nécessaire. || *Avoir du gras,* Se dit d'une pierre de taille de dimensions trop considérables pour l'endroit qui lui est assigné.

— *Adverbialem.* D'une manière grasse, épaisse : *Peindre*

GRAS. || *Parler gras,* Grasseyer. — Avoir une conversation quelque peu graveleuse.
— Fauconn. *Voler haut et gras,* Avoir le vol très élevé et très puissant.
— ANTON. **Décharné, efflanqué, étique, maigre, sec.**

GRAS (PLATEAUX DES), suite de plateaux calcaires qui s'étagent comme une série de gradins dénudés entre les Cévennes et le Rhône (départ. de l'Ardèche).

GRAS (Basile), général français, né en 1836 à Saint-Amans-de-Pellegal (Tarn-et-Garonne), mort à Chablis en 1901. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans l'artillerie et devint professeur à l'Ecole normale de tir du camp de Châlons. Après la guerre de 1870, il modifia le fusil Chassepot en vue de l'emploi de la cartouche métallique et fit adopter le *fusil modèle 1874* ou *fusil Gras.* Gras fut général de brigade (1888), divisionnaire (1894), et inspecteur des fabrications de l'artillerie.

GRAS (Félix), poète provençal, né à Malemort (Vaucluse) en 1844, mort à Avignon en 1901. Beau-frère de Roumanille et, après lui, capoulié du félibrige (1891-1901), de bonne heure il avait été reconnu comme le chef de la seconde génération des félibres. A vrai dire il n'est lui-même qu'un disciple de Mistral. Il l'imite, et non sans traces d'effort, dans *li Carbounié* (1876), épopée rustique dont les héros sont les charbonniers du mont Ventoux, et aussi dans *Toloza* (1882), chanson de geste où il célèbre la lutte des comtes de Toulouse contre Simon de Montfort. Il est plus personnel et plus heureux dans *lou Romancero provençau* (1887), recueil de petites épopées où revit le moyen âge méridional. Mais c'est peut-être dans ses œuvres en prose : *li Papalino* (les Papalines) [1891], contes sur la vie avignonnaise au temps des papes ; *li Rouge dou Miéjour* (les Rouges du Midi) [1896], roman historique consacré aux bataillons républicains du Midi, et dans ses quinze discours de capoulié, qu'il a donné le meilleur de son talent.

F. Gras. — Cl. Brion.

GRASAL n. m. (forme survivante de GRAAL). Sorte de plat creux, en bois ou en terre, dans le Languedoc.

GRAS-BŒUF n. m. Argot de l'Ecole polytechnique. Bouillon et bœuf. || Pl. *Des* GRAS-BŒUFS.

GRAS-CUIT adj. m. Se dit du pain qui n'est pas levé, qui est pâteux faute de cuisson.

GRAS-DOUBLE n. m. Partie de l'estomac des ruminants et en particulier du bœuf : *Les tripes comprennent tout l'estomac (feuillet, bonnet, caillette et panse), tandis que le* GRAS-DOUBLE *est constitué par le bord gras de l'estomac.*
— Argot. Feuille de plomb, qui sert pour la toiture. || *La faire au gras-double,* Voler le plomb des gouttières. || Pl. *Des* GRAS-DOUBLES.
— ENCYCL. Art culin. Quand le *gras-double* est lavé abondamment, à l'eau bouillante puis à l'eau claire, et qu'il a trempé quelques heures dans de l'eau fraîche fréquemment renouvelée, on le fait bouillir à l'eau assaisonnée et, pour qu'il reste blanc, on ajoute à cette eau un peu de farine. On prépare le gras-double de différentes façons : *gras-double* à la sauce blanche, avec assaisonnement de câpres, de cornichons, etc. ; *gras-double lyonnaise,* sauté à la poêle dans un mélange de beurre et d'huile où l'on a fait dorer quelques oignons coupés en tranches ; on saupoudre d'une persillade, et l'on arrose d'un jus de citron, avant de servir ; *gras-double à la dijonnaise,* coupé en carrés de 7 à 8 cm. de côté, le gras-double est panné et frit au beurre. On le sert accompagné d'une sauce faite de fines herbes (ciboule, cerfeuil, persil) délayées dans du vinaigre (un quart de verre), une cuillerée de moutarde, sel, poivre et huile ; cette sauce est montée comme une mayonnaise.

GRAS-DOUBLIER n. m. Argot. Voleur de plomb. || Pl. *Des* GRAS-DOUBLIERS.

GRAS-FONDU adj. m. Atteint de gras-fondure.
— *Substantiv.* et au masc., et abusivem. Gras-fondure.

GRAS-FONDURE n. f. (de *gras* et *fondu*). Art vétér. Vieille expression qui signifie Amaigrissement extrême consécutif à des maladies très variées.

GRASLITZ. Géogr. V. KRASLICE.

GRASS (Philippe), sculpteur français, né à Wolxheim (Bas-Rhin) en 1801, mort à Strasbourg en 1876. Elève d'Omacht, il a exposé : *Le centaure Nessus léguant sa tunique à Déjanire ; Esclave suppliant ; les Fils de Niobé.* Sa statue la plus réputée est le *Kléber* de Strasbourg (1837).

GRASSANO, ville d'Italie (prov. de Potenza) ; 6.085 hab.

GRASSE, ch.-lieu d'arrond. des Alpes-Maritimes, à 26 kil. de Nice, bâtie en amphithéâtre au pied du Rocavignon ; 21.000 hab. (*Grassois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. et de Provence. Ville ancienne, sans doute de fondation romaine, Grasse fut une république indépendante au XIIe siècle et jusqu'à sa réunion en 1227 au comté de Provence. En 1243, l'évêché d'Antibes y fut transféré et y demeura jusqu'à sa suppression en 1790. L'église Sainte-Marie (XIIIe siècle, restaurée au XVIIe siècle), la vieille ville pittoresque, rappellent ce passé que troublèrent parfois les guerres civiles ou les invasions austro-sardes. Le climat abrité de Grasse lui a valu un grand essor comme station climatique d'hiver. Les cultures de fleurs (violettes, jonquilles, tubéreuses, etc.) sont très développées dans les environs, et la ville compte de nombreuses fabriques d'essences pour la parfumerie. Patrie de l'amiral comte de Grasse et de Fragonard. — L'arrondissement a 9 cant., 62 comm., et 161.280 hab. Le canton a 3 comm., et 22.580 hab.

Armes de Grasse.

GRASSE (François-Joseph-Paul, marquis DE GRASSE-TILLY, comte DE), marin français, né au Bar (Alpes-Maritimes) en 1722, mort à Paris en 1788. Entré dans la marine en 1734, à douze ans, comme garde-marine au département de Toulon, il parcourut tous les degrés de la carrière jusqu'à sa mort. Capitaine de vaisseau en 1762, il devait s'illustrer pendant la guerre d'Amérique. Chef d'escadre en 1778 et envoyé aux Antilles, il prit une part glorieuse aux batailles de la Dominique (1780). Il coopéra à la prise de Tabago (1781). Embossé dans la baie de la Chesapeake, il força l'amiral Graves à se retirer sans avoir pu secourir lord Cornwallis, enfermé dans York-Town. Ce succès décida de l'indépendance des Etats-Unis. Mais, en avril 1782, il rencontra les Anglais entre la Dominique et les Saintes. Entouré de forces supérieures, il dut amener son pavillon, et fut envoyé à Londres. Rentré en France en août 1782, il publia un *Mémoire justificatif,* et fut acquitté par un conseil de guerre (1784).

GRASSEMENT [*man*] adv. *Fam.* D'une façon grasse, abondante : *Vivre* GRASSEMENT. || Généreusement : *Payer* GRASSEMENT.

GRASSERIE [*rî*] n. f. (de *gras*). Maladie des vers à soie, caractérisée par un gonflement anormal des anneaux, sous l'influence de mauvaises conditions hygiéniques.

GRASSET [*sè*], **ETTE** adj. *Fam.* Assez gras.

GRASSET [*gra-sè*] n. m. (de *gras*). Art vétér. Région du membre postérieur des solipèdes, qui a pour base la rotule et les parties molles environnantes. (Elle correspond au genou de l'homme. Le repli de la peau qui la couvre se nomme *pli du grasset.*)
— Bot. Espèce d'orpin.
— Boucher. Maniement du bœuf, situé dans le pli formé par le membre postérieur et l'abdomen.
— ENCYCL. Art vétér. Le *grasset* peut être le siège de blessures par coups de pied, ou de luxation de la rotule qui, sortie de sa gouttière, imprime au membre une raideur caractéristique. Les luxations du grasset sont toujours graves ; en effet, si la *réduction* en est généralement facile, la *contention* en est fort difficile.

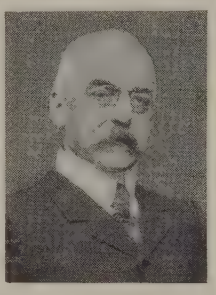
E. Grasset. — Cl. Dornac.

GRASSET (Eugène), peintre et décorateur, né à Lausanne en 1844, mort à Sceaux en 1917. Il a remarquablement illustré *les Quatre fils Aymon,* composé des vitraux pour la cathédrale d'Orléans et Saint-Pierre de Chaillot, donné des modèles d'étoffes, de tapis, de meubles, dessiné des affiches. Il a collaboré à l'illustration de diverses publications, comme les *Dictionnaires Larousse,* l'*Almanach des bibliophiles.* Il a publié en outre une très importante *Méthode de composition ornementale* (1905), où sont exposés de façon très nouvelle et très logique les principes élémentaires de la décoration. Il a fourni en 1898 un modèle de caractère d'imprimerie qui porte son nom.

J. Grasset.

GRASSET (Joseph), médecin et philosophe français, né et mort à Montpellier (1849-1918). Professeur agrégé en 1875, il était nommé professeur de thérapeutique en 1881 et, en 1886, professeur de clinique médicale. Il était membre associé de l'Académie de médecine (1898) et avait présidé en 1899 le Congrès de médecine. Ses travaux ont porté surtout sur les maladies nerveuses : *Des localisations dans les maladies cérébrales* (1878) ; *Leçons sur les maladies du système nerveux* (1876-1878) ; *Anatomie clinique des centres nerveux* (1900) ; sur la pathologie générale (*Traité de physiopathologie clinique*) ; sur la psychologie normale et pathologique (*les Deux psychismes, le Psychisme inférieur, Demi-fous et Demi-responsables, l'Occultisme*) ; sur la profession médicale (*Préceptes fondamentaux de déontologie, Idées médicales, para-médicales et médico-sociales*) ; la philosophie (*les Limites de la biologie,* 1902 ; *la Biologie humaine ; la Science et la Philosophie.*) Grasset fut un des plus éminents représentants de l'école vitaliste de Montpellier, un maître clinicien qui fit école.

Grassette : *a,* fleur.

GRASSETTE n. f. Genre de plantes, de la famille des utriculariacées.
— ENCYCL. Les *grassettes* (*pinguicula*) sont des plantes vivaces, à feuilles épaisses. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions marécageuses de l'Europe et de l'Amérique du Nord. La *grassette commune* contient une présure employée dans les Alpes italiennes pour faire cailler le lait.

GRASSEYEMENT [*sè-ye-man*] n. m. (de *grasseyer*). Action de grasseyer : *Le* GRASSEYEMENT *n'est pas rare à Paris.*

GRASSEYER [*sé-yé*] v. intr. (de *gras.* — Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous grasseyions. Que vous grasseyiez,* et conserve partout l'*y.*) Prononcer de la gorge certaines consonnes, et particulièrem. les *r* : *Telle femme* GRASSEYE *qui ne gracieuse pas.* (Voltaire.) || Ne pas prononcer par affectation la lettre *r* : *Qui dit Pa-is pour Paris* GRASSEYE.

GRASSEYEUR [*sè-yeur*], **EUSE** n. Qui grasseye.

GRASSI (Horace), astronome et jésuite italien, né à Savone en 1582, mort à Rome en 1654. Il est surtout connu par sa polémique avec Galilée. Il excita, dit-on, les Inquisiteurs à poursuivre ce dernier. On l'a accusé de s'être attribué les plans de l'église Saint-Ignace, dus, en réalité, au Dominiquin. Nous citerons, parmi ses écrits : *Disputatio astronomica de tribus comotis* (1619) ; *Lotharii Sarsi libra astronomica ac philosophica, qua Galilæi opiniones de cometis examinantur* (1619) ; etc.

GRASSIN (Pierre), seigneur d'Ablon-sur-Seine, fondateur du collège des Grassins, mort à Paris en 1569. Fils d'un avocat du roi à Sens, il n'est connu que par cette fondation testamentaire que son fils Pierre augmenta (1571) en faveur des écoliers pauvres du Sénonais.

GRASSMANN (Hermann Günther), mathématicien et linguiste allemand, né et mort à Stettin (1809-1877). Il fut professeur de mathématiques au gymnase de Stettin. Il publia en 1844 *la Science des grandeurs extensives ou Théorie de l'espace,* où il envisageait l'hypothèse d'un espace à plus de trois dimensions. A l'âge de cinquante-trois ans, il se mit à l'étude du sanskrît, et acquit bientôt une grande réputation par d'importantes publications : un *Lexique du Rig-Véda* (1875) et une traduction du *Rig-Véda* (1876-1877). Parmi ses ouvrages de science, il faut encore citer : l'*Analyse géométrique, rattachée à la caractéristique géométrique inventée par Leibnitz* (1847) ; *Théorie nouvelle de l'électrodynamique* (dans les *Annales* de Poggendorff,) ; *Théorie du mélange des couleurs* ; etc.

GRASSOT (Paul-Louis-Auguste), acteur français, né et mort à Paris (1800-1860). Engagé au Palais-Royal en 1838, il devint, par son jeu excentrique, sa voix enrouée, sa pantomime saccadée et bouffonne, un des comiques les plus applaudis. Ayant perdu la voix, il se mit à vendre lui-même, au café Minerve, le punch auquel il avait donné son nom. — Sa femme, Mlle TALLIARD, sous le nom de **Mme Grassot,** joua au Gymnase, puis au Palais-Royal.

GRASSOUILLET [*sou-yè*], **ETTE** adj. (de *gras*). *Fam.* Rond et gras.

GRAT [*gra*] n. m. Endroit d'une basse-cour, où la volaille a gratté.

GRATAIRON [*tè*] n. m. En Savoie, Fromage de chèvre, qui durcit très vite.

GRATCHANICA, ville de Yougoslavie (Bosnie, cercle de Zvornik), près de la Spretcha, affl. de la Bosna ; 3.600 hab. Ch.-lieu de district. Eaux thermales.

GRATELLA (Filippi Sebastiano), dit **le Bastianino,** peintre italien, né et mort à Ferrare (1540-1602), élève de Michel-Ange. Son *Jugement dernier,* dans la cathédrale de Ferrare, les *Sibylles* et les *Prophètes* de l'église Saint-Paul sont des réminiscences de la Sixtine ; la *Circoncision* et *Sainte Catherine et sainte Barbe aux pieds de la Vierge* sont plus personnelles. Il est, avec Dosso Dossi et le Garofalo, l'un des trois chefs de l'école de Ferrare.

GRATELOUP (Jean-Baptiste), graveur et peintre sur émail, né et mort à Dax (1735-1817). Il se distingua par un burin vigoureux et délicat, et le fini de ses estampes. Citons ses portraits de *Montesquieu,* de *J.-J. Rousseau.* Il est l'auteur de découvertes ingénieuses, notamment du collage des objectifs achromatiques avec le mastic en larmes.

GRATERON n. m. (altérat. de GLATERON). Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de gaillet et de diverses plantes accrochantes.

GRATET (François-Joseph DE). V. DU BOUCHAGE.

GRATIA, petite planète, N° 424, découverte en 1896 par Charlois.

GRATIA DEI n. f. (mots lat signif. *grâce de Dieu*). Nom donné à quelques plantes réputées fébrifuges, comme la gratiole officinale, le bec-de-grue, etc.

GRATIANOPOLITAIN [*si-a, tin*], **E,** habitant ou natif du Graisivaudan.

GRATICULATION [*si-on*] n. f. Action de graticuler un dessin.

GRATICULE n. m. (ital. *graticola ;* dérivé du lat. *craticula,* petit gril). Sorte de châssis sur lequel est tendue une feuille de papier divisée en un certain nombre de carrés égaux, et que l'on emploie pour graticuler un dessin.

GRATICULER [*lé*] v. tr. (ital. *graticolare*). Partager un dessin en un certain nombre de carrés que l'on reproduit en nombre égal, mais de dimensions plus faibles, sur le graticule, afin de conserver, dans la réduction, les proportions de l'original. (On dit encore GRATICULER.)

GRATIEN [*si-in*] (saint), martyr en Amiénois entre 283 et 287, qui n'est guère connu que par les martyrologes.
— Fête le 23 octobre.

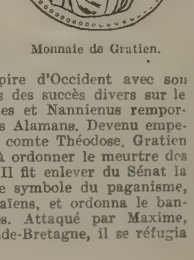

Monnaie de Gratien.

GRATIEN (Gratianus Funarius), général romain du IVe siècle de notre ère, né en Pannonie. Il fut comte d'Afrique, et commanda l'armée de Bretagne. Il eut pour fils Valentinien Ier et Valens.

GRATIEN (Flavius Gratianus), empereur romain, fils de Valentinien Ier, né à Sirmium (Pannonie) en 359, mort en 383. Il partagea, en 375, l'empire d'Occident avec son jeune frère Valentinien II. Après des succès divers sur le Danube, ses généraux Mellobaudes et Nannienus remportèrent une grande victoire sur les Alamans. Devenu empereur d'Orient, il créa Auguste le comte Théodose. Gratien se laissa entraîner par faiblesse à ordonner le meurtre des principaux officiers de son père. Il fit enlever du Sénat la statue de la Victoire, devenue le symbole du paganisme, confisqua les biens des temples païens, et ordonna le bannissement de tous les hérétiques. Attaqué par Maxime, élu empereur des légions de Grande-Bretagne, il se réfugia à Lyon, où il fut égorgé.

GRATIEN, usurpateur romain du Ve siècle de notre ère. Revêtu de la pourpre en 407 par les légions de Grande-Bretagne, il fut égorgé quatre mois plus tard par les mêmes soldats et eut pour successeur Constantin.

GRATIEN, canoniste italien, né probablement à Chiusi (Toscane) vers la fin du XIe siècle, mort à Bologne vers 1160. Il était camaldule, et il enseigna dans le monastère des Saints-Félix-et-Nabor de Bologne. Auteur d'une *Concordantia discordantium canonum,* qui, sous le titre de *Decretum Gratiani,* devint l'un des recueils canoniques les plus usuels (imprimée pour la première fois à Strasbourg en 1471).

GRATIENNE [*si-èn'*] n. f. Comm. Toile de lin de Bretagne.

GRATIFICATION [*si-on*] n. f. (lat. *gratificatio*). Libéralité faite à quelqu'un en sus de ce qui lui est dû.
— Admin. Prime donnée à certains agents de la force publique ou des régies (contributions indirectes, douanes) en raison des procès-verbaux dressés ou des arrestations opérées par eux.
— Milit. Primes ou indemnités allouées à des militaires réformés pour infirmités contractées au service, mais sans droit à pension. (Vx.)

GRATIFIER [*fi-é*] v. tr. (lat. *gratificare;* de *gratus,* agréable, et *facere,* faire. — Se conjugue comme *prier.*) Accorder une libéralité, faire un don, une faveur à : GRATIFIER *quelqu'un d'une charge, d'une pension, d'un titre.* || Absolum. : *Gens que le ciel chérit et* GRATIFIE. (La Fontaine.)
— *Ironiquem. :* GRATIFIER *quelqu'un d'une volée de coups.*

GRATIN n. m. (de *gratter*). Partie de certains mets, qui reste attachée au fond du poêlon. || Manière d'apprêter certains mets, en les couvrant de chapelure, de fromage râpé, et en les faisant cuire au four, ce qui forme à la surface une légère croûte dorée : *Sole au* GRATIN. || Mets ainsi préparé : *Un* GRATIN *de chou-fleur.*
— Argot. Tape. || *Refiler un gratin,* Donner une tape.
— Argot boulev. Classe des élégants et élégantes raffinés, de ce qu'on appelait autrefois la *fashion;* la *gomme,* le *high-life.* || Société choisie : *Les théâtres ont vomi là le* GRATIN *de leur public.* (Oct. Mirbeau.)

GRATINÉ, E n. Personne à la mode. (Vx.)

GRATINER [*né*] v. tr. Faire cuire de manière à former du gratin : GRATINER *du macaroni.*
— *Intransitiv.* S'attacher au vase pendant la cuisson, rissoler.

Gratiole.

GRATIOLE [*si*] n. f. (lat. *gratiola,* diminutif de *gratia,* grâce). Genre de plantes, de la famille des scrofulariacées possédant une corolle à long tube et deux étamines fertiles. (On en connaît une vingtaine d'espèces, des régions tempérées. La plus connue est la *gratiole officinale* ou « herbe au pauvre homme », herbe vivace par son rhizome ; elle constitue un purgatif énergique, d'un emploi dangereux.)

GRATIOLET (Louis-Pierre), physiologiste français, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) en 1815, mort à Paris en 1865. Entré comme préparateur au Muséum d'histoire naturelle, il y suppléa de Blainville dans sa chaire d'anatomie comparée, devint aide-naturaliste en 1854, et fut enfin appelé à occuper la chaire d'anatomie comparée d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, en 1863. Il s'est surtout occupé de la structure du cerveau. On lui doit de remarquables travaux : *Mémoire sur les plis cérébraux de l'homme et des primates* (1854) ; le deuxième volume de l'*Anatomie comparée du système nerveux,* ouvrage commencé par Leuret (1858) ; etc.

GRATIOLÉTINE [*si-o*] n. f. Corps résultant de l'action de l'acide sulfurique étendu, sur la gratioline.

GRATIOLINE n. f. Glucoside amorphe, retiré de la gratiole officinale et doué de propriétés émétocathartiques et purgatives très prononcées. (Toxique à hautes doses.)

GRATIOSOLÉTINE n. f. Chim. V. GRATIOSOLINE.

GRATIOSOLINE [*si-o*] n. f. Chim. Glucoside qui se trouve dans la gratiole officinale, et qui se dédouble, au contact des acides, en glucose et en *gratiosolétine.*

GRATIS [*tiss*] adv. (mot lat.). Sans qu'il en coûte rien : *Entrer* GRATIS *au spectacle.* || De pure grâce, sans payement de retour : *Héberger* GRATIS *les étrangers. Médecin qui soigne les pauvres* GRATIS.
— *Adjectiv.* Gratuit : *Des spectacles* GRATIS.
— N. m. Chanceller. rom. Remise gratuite de certains actes : *Demander, Obtenir le* GRATIS.
— Théâtr. Spectacle gratuit : *Le public des jours de* GRATIS. (De Jouy.) || Personnes qui jouissent d'entrées de faveur au théâtre. (Vx.)
— SYN. **Gratis, gratuitement.**

gratis pro Deo, expression lat. du moyen âge signif. *Gratuitement pour l'amour de Dieu,* d'application fréquente et littérale, souvent ironique.

GRATITUDE n. f. (lat. *gratitudo*). Etat d'âme de celui qui sait gré à quelqu'un d'un bienfait, sentiment affectueux et reconnaissant envers celui qui a obligé : *Exprimer sa* GRATITUDE. *Inspirer de la* GRATITUDE.
— SYN. **Gratitude, reconnaissance.** Les deux mots s'emploient aujourd'hui indifféremment. Toutefois, la *gratitude* marque plus particulièrement un état d'âme, un sentiment intime d'émotion reconnaissante, et la *reconnaissance* l'action, le fait de reconnaître et de témoigner qu'on est redevable de quelque chose à quelqu'un.

GRATRY (Auguste-Joseph-Alphonse), prêtre et philosophe français, né à Lille en 1805, mort à Montreux en 1872. Admis à l'Ecole polytechnique (1825), il démissionna à sa sortie, à la suite d'une crise morale, entra dans les ordres, fut professeur au petit séminaire de Strasbourg (1832), directeur du collège Stanislas (1840), aumônier de l'Ecole normale (1847), où son influence contrecarra celle du directeur Vacherot. En 1852, avec les abbés Pététot et de Valroger, il restaura la congrégation de l'Oratoire, et fut chargé du cours de morale sacrée à la Sorbonne. Reçu à l'Académie française (1867), il quitta l'Oratoire (1869) à la suite de son adhésion à la Ligue de la paix et de sa vive campagne contre la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale. Il a écrit : *De la connaissance de Dieu* (1853), et *de l'âme* (1857) ; *les Sources* (1861-1862) ; *les Sophistes et la Critique* (1864) ; *Jésus-Christ,* Réponse à Renan (1864) ; *la Morale et la Loi de l'histoire* (1867) ; *Lettres sur la religion* (1869). Le P. Gratry s'est proposé de combattre le principe hégélien de l'identité de l'être et du non-être. A cette méthode, qu'il appelle « déduction », il oppose la méthode de l'induction ou de la transcendance, propre à atteindre l'Etre infini par des moyens analogues à ceux qu'emploie le calcul infinitésimal.

GRATTAGE n. m. Action de gratter. Résultat de cette action.
— Techn. Opération d'usinage ayant pour effet de faire disparaître les aspérités qu'une précédente opération a laissées sur des surfaces destinées à servir de support ou de guide à un organe mécanique en mouvement (coussinets, glissières).
— Tiss. Action de gratter l'envers d'un tissu matelassé pour le rendre plus duveteux et donner au tissu un toucher doux et plus épais.

GRATTAN (Henry), homme politique et patriote irlandais, né à Dublin en 1746, mort à Londres en 1820. Entré au Parlement d'Irlande en 1775, il fit passer, en 1780, la déclaration portant que les seules lois votées par le Parlement irlandais et sanctionnées par le roi seraient exécutoires en Irlande. Il demanda aussi l'émancipation des catholiques, quoiqu'il fût lui-même protestant. Grattan fut élu au Parlement anglais en 1805. Il a été enterré à Westminster. — Son fils, Henry **Grattan,** a publié ses *Discours* en 1822.

GRATTAN (Thomas Colley), publiciste irlandais, né à Dublin en 1792, mort en 1864. Il débuta par un roman poétique : *Philibert* (1819). Il publia ensuite : *Grandes routes et Petits chemins,* récits de voyages en Europe (1823, 1825, 1827) ; *l'Héritière de Bruges* (1830), roman ; une tragédie, divers livres sur l'Amérique, et une histoire des Pays-Bas.

Gratte (mar.).

GRATTE n. f. (de *gratter*). Petit bénéfice plus ou moins irrégulier : *Avoir tant de gages, sans compter la* GRATTE. || *Pop.* Ce qu'un tailleur ou un autre ouvrier garde de l'étoffe ou de la matière qui lui a été confiée.

GRATTE n. f. Outil dont on se sert pour sarcler.
— Mines. Nom donné, par les mineurs de la Loire, à diverses variétés de grès grossiers.
— Mar. Petite plaque de fer triangulaire, adaptée à un manche pour gratter le pont, la carène, etc.

GRATTE n. f. Argot. Gale.

GRATTEAU [*tô*] n. m. (de *gratter*). Sorte de ciselet d'acier, pour adoucir les reliefs des ouvrages en métal.

GRATTE-BOESSAGE ou **GRATTE-BOSSAGE** n. m. Action ou manière de gratte-boesser.

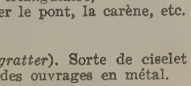
Gratte-boesse.

GRATTE-BOESSE n. f. Brosse de fil de laiton ou de verre filé, dont les doreurs se servent pour étaler l'amalgame d'or, brosser les pièces de métal, etc. || Pl. *Des* GRATTE-BOESSES.

GRATTE-BOESSER v. intr. Frotter avec la gratte-boesse une pièce de métal.

GRATTE-CIEL n. m. invar. (en angl. *sky scraper*). Nom donné aux maisons à multiples étages des villes américaines.
— ENCYCL. Les premiers *gratte-ciel* (1883) sont nés de la nécessité de grouper en un point donné d'une cité, principalement New-York dont la situation sur une presqu'île ne permet aucune extension, la Bourse, les banques et leurs clientèle de manufacturiers et de commerçants. Encore fallait-il que le terrain s'y prêtât. Or, le sol de New-York, composé d'une couche sableuse et d'un fond de rochers, assure aux monuments des assises très sûres. La carcasse des *gratte-ciel* est constituée par une ossature métallique dite « cage », remplie de briques creuses. V. ETATS-UNIS (*Architecture*).

Gratte-ciel.

GRATTE-COUENNE n. m. invar. *Pop.* Barbier.

GRATTE-CUL n. m. Nom vulgaire du fruit de l'églantier. || Pl. *Des* GRATTE-CUL ou GRATTE-CULS.

GRATTE-CULASSE n. m. Goupillon en fils d'acier, servant au nettoyage des culasses de canon et de fusil. || Pl. *Des* GRATTE-CULASSE ou CULASSES.

GRATTE-DOS [*dô*] n. m. (de *gratte* et *dos*). Baguette portant, à l'une de ses extrémités, une main d'ivoire, d'os, etc.

GRATTÉE n. f. *Pop.* Raclée.

GRATTE-FOND n. m. Grattoir à dents de fer, pour le ravalement des façades. || Pl. *Des* GRATTE-FONDS.

GRATTELER [*lé*] v. tr. (diminutif de *gratter.* — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Je grattelle.*) Gratter une plaque de métal ou de marbre, pour la polir.

GRATTELEUX [*leû*], **EUSE** adj. Qui a la grattelle.

GRATTELLE n. f. (de *gratter*). Nom vulgaire de la gale et de la blépharite ciliaire.

GRATTEMENT [*man*] n. m. Action de gratter.

GRATTE-MENTON [*man*] n. m. invar. *Par plaisant.* Barbier.

GRATTE-PAILLE [*pay'*] n. invar. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver ou MOUCHET.

GRATTE-PAPIER [*pi-é*] n. m. invar. *Par dénigr.* Copiste, clerc d'étude, expéditionnaire, mauvais auteur.

GRATTE-PIEDS n. m. Sorte de paillasson fait de lames métalliques, placé à l'entrée des habitations, où les entrants grattent la boue de leurs semelles.

GRATTER [*gra-té*] v. tr. (mot d'orig. german.). Racler, entamer superficiellement : GRATTER *une muraille, des souliers.* || Frotter légèrement la peau avec les ongles : GRATTER *son front ;* et *au fig.* Caresser, flatter : *Il le* GRATTE *par où il se démange.* (Molière.) || *Gratter l'épaule à quelqu'un,* Chercher à se le rendre favorable. || Remuer, éparpiller avec les ongles : *Les poules* GRATTENT *le fumier ;* et absolum. : *Les poules aiment à* GRATTER. || Effacer avec un instrument quelconque : GRATTER *un mot ;* et *au fig.* :

Grattez le dieu, vous trouvez l'homme.
V. HUGO.

— *Par extens.* Faire éprouver la sensation que procurerait un grattement : *Vin qui* GRATTE *le gosier.*
— *Fam.* Faire un petit bénéfice, grappiller : *Affaire où il n'y a rien à* GRATTER. || Dépasser : *Cycliste qui* GRATTE *un concurrent.* || *Pop.* Raser. || *Gratter quelqu'un,* Le battre ; le voler. || *Gratter le pavé,* Etre très misérable.
— LOC. DIV. Fig. *Gratter la terre, Gratter la terre avec ses ongles,* Se résigner à ce qu'il y a de plus pénible. || *Gratter du pied la terre,* Montrer de l'impatience (en parlant du cheval) ; et au fig. : *Gratter du pied,* Montrer de l'ardeur : *M. de Grignan commence à* GRATTER DU PIED. (Mme de Sévigné.) || *Gratter le papier, le parchemin,* Gagner sa vie à faire des écritures.
— Agric. *Gratter la terre,* Labourer superficiellement.
— Manèg. *Gratter le mur,* S'approcher trop du mur dans les exercices.
— Techn. Rectifier une surface plane au grattoir, pour assurer le contact parfait avec une autre surface. || *Gratter un livre,* En ouvrir le dos avec un outil de fer dentelé, afin d'y faire pénétrer la colle avant de l'endosser. || *Gratter le poil,* Le tirer avec l'aiguille pour cacher une couture.
— Intransitiv. *Gratter d'un instrument à corde* (violon, guitare, mandoline, etc.), Jouer de cet instrument (Souvent en mauv. part.) || *Gratter à la porte,* Avertir doucement qu'on désire entrer. || Pop. *Gratter,* Travailler beaucoup.
— Argot de théâtr. *Gratter au foyer,* Attendre vainement des rôles, rester longtemps sans jouer.
— PROV. et LOC. PROV. **Un âne gratte l'autre,** Deux ignorants s'encensent mutuellement. V. ASINUS ASINUM FRICAT. || **Trop parler nuit, trop gratter cuit.** V. CUIRE.
— ***Gratté, e,*** part. pass. du verbe *Gratter : Peau* GRATTÉE. *Mots* GRATTÉS ; et *au fig.* et *fam.* Caressé, flatté : *Personne* GRATTÉE *par mainis adorateurs.*
— ***Se gratter,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE GRATTER *la tête ;* et *au fig.* Se flatter soi-même :

De qui l'esprit rogneux de soi-même *se gratte.*
RÉGNIER.

— Au sens passif, Etre gratté, effacé : *Ces mots* SE *peuvent* GRATTER *facilement.*

GRATTERIE [*ri*] n. f. Action, habitude de se gratter.

GRATTE-TUBE n. m. Appareil destiné à gratter à l'intérieur des tubes d'une chaudière pour en effectuer, suivant le cas, le ramonage ou le détartrage. || Pl. *Des* GRATTE-TUBES.

GRATTEUR, EUSE n. Qui gratte ou se gratte.
— *Gratteur de papier.* Syn. de GRATTE-PAPIER.
— Techn. Ouvrier chargé de peigner la surface des toiles de coton. || Ouvrier chargé du grattage des surfaces planes des machines-outils.

GRATTOIRS : 1. De maçon ; 2. De cordonnier ; 3. De plombier ; 4. De tourneur ; 5. Triangulaire ; 6. De bureau ou de dessinateur.

GRATTOIR n. m. Canif à large lame pour effacer en grattant l'écriture ou les taches sur le papier ou le parchemin.
— *Pop.* Rasoir.
— Agric. Charrue légère pour labourer superficiellement.
— Techn. Nom donné à des instruments de formes très diverses, qui servent pour rectifier une surface, enlever des bavures, des aspérités, etc.

GRATTOIRE n. f. (de *gratter*). Instrument de serrurier, pour nettoyer des surfaces creuses.

GRATTON n. m. Rillon. (Dialectal.) || Nom donné aux résidus secs et gras restant au fond du pressoir après l'extraction du saindoux. (On dit aussi FRITON.)

GRATTURE n. f. Débris provenant du grattage : *Des* GRATTURES *de cuivre.*

GRATTUS, poète latin du Ier siècle de notre ère. Il reste de lui 541 hexamètres, début d'une œuvre didactique sur la chasse (*Cynegetica*).

GRATUISE n. f. Râpe à fromage. (Vx.) || Bourre provenant du cardage des lainages et des draps. (On écrivait aussi GRATUSE, GRATISSE, GRATISE, GRATURE.)

GRATUIT [*tu-i*], **E** adj. (lat. *gratuitus*). Fait ou donné gratis : *Consultations* GRATUITES. *Spectacle* GRATUIT. || *A titre gratuit,* Sans qu'il en coûte rien.
— *Fig.* Désintéressé : *Il est rare que les éloges soient* GRATUITS. || Non motivé, sans fondement : *Supposition* GRATUITE. *Insulte* GRATUITE.
— Hist. *Don gratuit,* Nom donné à la contribution du clergé français ou des pays d'Etats, parce qu'au lieu d'être imposée d'office elle était votée gracieusement dans les assemblées du clergé ou du pays. (Le privilège était plus théorique que réel.)
— ANTON. **Dispendieux, payant, coûteux, cher.**

GRATUITÉ n. f. Caractère de ce qui est gratuit : *La* GRATUITÉ *de l'enseignement primaire.*

GRATUITEMENT [*man*] adv. D'une manière gratuite, sans payement de retour : *Faire un travail* GRATUITEMENT.
— *Fig.* D'une manière désintéressée : *Les hommes ne louent jamais* GRATUITEMENT. (Saint-Evremont.) || Sans fondement, sans motif : *Avancer un fait* GRATUITEMENT.
— SYN. **Gratis, gratuitement.** *Gratis* se dit plus particulièrement quand il s'agit de choses reçues ; *gratuitement,* quand il s'agit de choses accordées, données.

GRATUSE n. f. Techn. V. GRATUISE.

GRATUSÉ, E adj. (de *gratuse*). Râpé. || *Fromage gratusé,* Fromage râpé à la gratuise ou gratuse. (Vx.)

GRATZ (en allem. **Graz**), ville d'Autriche, cap. de la Styrie, sur la Mur ; 207.747 hab. Université ; école polytechnique dite *Joanneum,* fondée en 1811. Palais provincial ou *Landhaus* de 1563 ; cathédrale du XVe siècle. Au cœur de la ville se dresse la colline du Château (*Schlossberg,* 471 m.), dominant la rive gauche de la Mur. Construction de machines, de wagons ; industrie chimique ; papeterie.

Armes de Gratz.

GRAU [*grô*] n. m. Dans le Midi méditerranéen, chenal par lequel un étang ou une rivière débouche dans la mer. || Défilé montagneux. || Petit lac saumâtre.

GRAUDENZ. Géogr. V. GRUDZIADZ.

GRAU-DU-ROI (LE), comm. du Gard, arrond. et à 37 kil. de Nîmes, au débouché dans la mer du *grau du Roi,* ou chenal actuel d'Aiguesmortes ; 1.350 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port de pêche. Bains de mer.

GRAULE [*grôl'*] n. f. La corneille mantelée. (Dialectal.)

GRAULHET, ch.-lieu de cant. du Tarn, arrond. et à 30 kil. de Castres, sur le Dadou, affluent de l'Agout ; 7.605 hab. Ch. de f. et Tramways du Tarn. Mégisseries. Fabriques de chapeaux, et filatures de laine. — Le canton a 7 comm., et 10.460 hab.

GRAULLY (le) ou **GRAOULI,** dragon fabuleux, chef des serpents qui désolaient Metz à l'arrivée de saint Clément, et dont ce saint délivra la ville. V. GRAOUILLI.

GRAUN (Charles-Henri), chanteur et compositeur allemand, né à Wahrenbrück en 1701, mort à Berlin en 1759. En 1726, il fut engagé comme ténor à l'Opéra de Brunswick, pour lequel il composa plusieurs opéras, entre autres *Polydore.* Il composa en outre une trentaine d'opéras pour le théâtre de la cour de Frédéric II et jouit d'une grande vogue en Allemagne. On connaît encore de Graun : des œuvres de musique religieuse ; des cantates ; *la Mort de Jésus,* oratorio ; un recueil d'odes mises en musique ; etc.

GRAUVES, comm. de la Marne, arrond. et à 9 kil. d'Epernay ; 500 hab. Vignobles de la Côte d'Avize.

GRAUWACKE [*grô-vak'*] n. f. Grès schisteux, composé de fragments roulés de quartz, feldspath, argiles, etc., généralement décalcifié.

GRAUX (Charles), homme d'Etat et jurisconsulte belge, né et mort à Bruxelles (1837-1910). Avocat au barreau de Paris, puis à celui de Bruxelles, il fut élu en 1878, sénateur de cette ville, sur un programme libéral, et devint de 1878 à 1884 ministre des finances dans le cabinet Frère-Orban. Bâtonnier, administrateur de l'université de Bruxelles, il fut député de 1890 à 1894.

GRAUX (Charles), helléniste et paléographe français, né à Vervins en 1852, mort à Paris en 1882. Secrétaire de l'Ecole des hautes études (1872-1878), sous-bibliothécaire (1876) puis bibliothécaire (1881) de l'Université de Paris, docteur ès lettres en 1881, il fut chargé de conférences à la Sorbonne. Outre un grand nombre d'articles et d'excellentes éditions scolaires, on lui doit des *Notices sommaires des manuscrits grecs de la grande bibliothèque royale de Copenhague* (1880), qui sont un modèle du genre.

GRAVATIER [*ti-é*] n. m. Voiturier qui charrie les gravats.

GRAVATIF, IVE adj. (du lat. *gravatum,* supin de *gravare,* alourdir). Pathol. Se dit d'une douleur qui est accompagnée d'un sentiment de pesanteur : *Douleur* GRAVATIVE.

GRAVATS [*va*] n. m. pl. Linguist. Syn. de GRAVOIS.

GRAVE adj. (lat. *gravis*). Physiq. Pesant : *Les corps* GRAVES.
— *Fig.* En parlant des choses, Qui a du poids, de l'importance : *Sujet, Matière* GRAVE. *Rôle* GRAVE. *Lisez ces textes, ce sont de* GRAVES *autorités en votre faveur.* || Qui peut avoir de lourdes conséquences : *Faute, Chute, Maladie* GRAVE. *Une* GRAVE *affaire.* || Qui est posé, sérieux, austère : *Maintien* GRAVE. GRAVES *réflexions. Pensées* GRAVES.
— En parlant des personnes, Qui a du sérieux, de l'influence, de l'autorité : *Un homme* GRAVE. *Un* GRAVE *magistrat. Pour me servir des expressions du plus* GRAVE [Tacite] *des historiens.* (Bossuet.)
— Gramm. Qui est surmonté d'un accent grave : *A* GRAVE. *E* GRAVE. *U* GRAVE. || *Accent grave.* V. ACCENT.
— Mus. Bas, par opposition à *aigu : Voix* GRAVE.
— *Substantiv.* et au masc. Physiq. Corps pesant : *La machine d'Atwood sert à calculer la chute des* GRAVES.
— Littér. Pensées, style grave : *Le* GRAVE *est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué.* (Voltaire.)
— Métrol. Ancien nom du KILOGRAMME.
— Mus. Ton grave : *Une voix belle dans le* GRAVE.
— ALLUS. LITTÉR. Boileau a dit, dans son *Art poétique* (liv. Ier, vers 76) :

Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère
Passer du *grave* au doux, du plaisant au sévère.

Le distique est à rapprocher de l'*Omne tulit punctum* d'Horace. V. UTILE DULCI. — On rappelle le plus souvent le second vers seul, pour indiquer qu'en toute matière une heureuse variété est toujours agréable.
— SYN. **Grave, sérieux, grief** (vieux mot). L'homme *grave* est celui qui ne fait jamais rien de contraire à sa dignité. L'homme *sérieux* ne rit presque jamais, même lorsqu'il s'agit de bagatelles. Appliqués aux choses, ces deux adjectifs diffèrent en ce que *sérieux* se rapporte à la vérité des choses en même temps qu'à leur importance, tandis que *grave* ne se rapporte qu'à cette dernière.
— ANTON. **Bouffon, facétieux, léger, plaisant, comique, risible. — Frivole, futile, insignifiant, puéril, vain.**

GRAVE n. f. Se disait autrefois pour GRÈVE, et se dit encore chez les pêcheurs de Terre-Neuve.
— N. f. pl. Nom donné, dans la Gironde, à des terrains tertiaires d'alluvion formés d'un mélange de gravier siliceux, de sables et autres éléments, et dont le sous-sol variable (argileux, calcaire, sablonneux) contient un élément ferrugineux, *l'alios,* ou des cailloux nommés *arènes.* || Ces terrains considérés comme région géographique (dans ce sens, prend une majuscule) : *Les* GRAVES *de Bordeaux.*
— Par métonymie, *graves* n. m. Vin (blanc surtout), récolté dans ces vignobles : *Boire du* GRAVES.
— ENCYCL. Les terrains de *graves* se rencontrent au sud-ouest de Bordeaux, rive gauche de la Garonne et sur environ 45 kil. de longueur.
La région des Graves se divise en Graves de Bordeaux et secondes Graves. Les *Graves de Bordeaux* s'étendent de Bordeaux jusqu'à 20 kil. au S.-O. et fournissent particulièrement des vins rouges ayant du corps, de la finesse, une belle couleur. Parmi les principaux centres de production de cette région il convient de citer : Pessac, Talence, Mérignac, Léognan, Gradignan, Villenave-d'Ornon, Martillac.
Les *secondes Graves,* qui récoltent principalement des vins blancs, s'étendent de Villenave-d'Ornon et Léognan jusqu'au Bazadais en laissant à l'E. le pays de Sauternes. Les vins blancs (produits par le *sauvignon,* le *sémillon,* la *muscadelle* et l'*enrageat*) sont fins, notamment dans la partie qui touche au pays de Sauternes (canton de Podensac).
Une partie du canton de Libourne est constituée aussi par des graves, mais sans former une région spéciale.

GRAVE (POINTE DE), cap du départ. de la Gironde, marquant avec la pointe de la Coubre la fin de l'estuaire de la Gironde et son entrée dans l'Atlantique, qu'éclaire à 9 kil. en mer le phare de Cordouan. Un monument américain rappelant l'intervention des Etats-Unis en 1917-1918 y a été inauguré en 1938. Les Allemands se retranchèrent en 1944 dans la pointe de Grave, créant une poche de résistance sur la côte de l'Atlantique. Elle ne fut libérée que le 17 avril 1945 par les troupes du général de Larminat.

GRAVE, ville forte des Pays-Bas (Brabant-Septentrional, arrond. de Bois-le-Duc), sur la Meuse ; 2.430 hab. Fabrique de cigares. Prise en 1602 par Maurice de Nassau, en 1672 par les Français, et, en 1674 par Guillaume d'Orange, malgré la belle défense de Chamilly.

GRAVE (LA) ou **LA GRAVE-EN-OISANS,** ch.-lieu de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 39 kil. de Briançon, sur la Romanche ; 640 hab. Station de tourisme (par 1.520 m. d'altitude) au pied de la Meije. — Le canton a 2 comm., et 865 hab.

GRAVE (Jean), publiciste français, né au Breuil (Puy-de-Dôme) en 1854, mort en 1939. Ouvrier cordonnier et anarchiste, il fonda *la Révolte* et subit plusieurs condamnations de presse. En 1894, impliqué dans le procès des Trente, il fut acquitté. Il fonda alors *les Temps nouveaux.* Il a publié de nombreux ouvrages de sociologie.

GRAVELADE n. f. Nom vulgaire de la clavelée.

GRAVELAGE n. m. Ouvrage en gravier. || Action d'égaliser une couche de gravier.

GRAVELAINE [*lèn'*] n. f. Mar. Planche formant un seuil à la traverse. || Cabine d'un bateau. (Dialectal.)

GRAVELÉE n. f. Cendre de lie de vin.
— Adjectiv. : *Cendre* GRAVELÉE.

GRAVELER [*lé*] v. tr. (de *gravier.* — Se conjugue comme *appeler.*) Couvrir de gravier.

GRAVELET [*lè*] n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la vandoise. || Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

GRAVELEUX [*leû*], **EUSE** adj. (de *gravelle*). Mêlé de gravier : *Terre* GRAVELEUSE. *Crayon* GRAVELEUX. || Se dit de fruits dont la chair contient de petits corps durs, faisant, sous la dent, l'effet du gravier : *Poire* GRAVELEUSE.
— *Fig.* Très libre, licencieux : *Conte* GRAVELEUX.
— Méd. Qui a rapport à la gravelle.
— *Substantiv.* Personne attaquée de la gravelle : *Un* GRAVELEUX.
— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est graveleux, très libre : *Aimer le* GRAVELEUX.

GRAVELIN n. m. Un des noms vulgaires du chêne pédonculé.

GRAVELINES, ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 20 kil. de Dunkerque, sur l'Aa ; 5.450 hab. (*Gravelinois, oises*). Ch. de f. Nord. Gravelines a été édifiée, de toutes pièces, en 1160 par le comte de Flandre pour servir de port lors de la mise en état de l'Aa ; elle est dans les moeres à 2 kil. de la mer et exporte des légumes vers l'Angleterre, arme pour la pêche à la baleine et à la morue. Belle église Renaissance. D'abord espagnole, Gravelines est devenue française à la paix des Pyrénées. — Le canton a 5 comm., et 12.340 hab.

GRAVELLE n. f. (de *grève*). *Pop.* Petits graviers.
— Méd. Forme de la lithiase rénale dans laquelle les concrétions uratiques, oxaliques ou phosphatiques, de petites dimensions analogues à celles de fins graviers, sont éliminées par les urines, sans provoquer de phénomènes, douloureux ou autres, bien appréciables. V. LITHIASE.
— Econ. rur. Tartre ; lie de vin desséchée.

GRAVELOT [*lo*] n. m. Nom donné à de petits échassiers d'Europe appartenant au genre pluvier.

GRAVELOT (Hubert-François BOURGUIGNON dit), graveur et dessinateur français, frère du géographe Danville, né et mort à Paris (1699-1773). Elève de Restout, il renonça à la peinture pour s'occuper d'illustrations et de vignettes. Il a gravé à l'eau-forte les vignettes d'une édition de Shakespeare publiée à Londres. On lui doit les figures du *Voltaire* de Panckoucke, du *Racine* de Boisjermain, des éditions de *Boccace,* de l'*Arioste,* etc.

GRAVELOTTE, comm. de la Moselle, arrond. et à 13 kil. à l'O. de Metz, sur le plateau qui domine la Woëvre, près de l'antique voie romaine de Verdun ; 375 hab. Le 16 août 1870, bataille entre Français et Allemands.

Gravelotte (BATAILLE DE). La bataille de Gravelotte fut livrée, le 16 août 1870, par l'armée française du maréchal Bazaine, engagée sur la route de Verdun, et les Ire et IIe armées prussiennes (Steinmetz et Frédéric-Charles), cherchant à la devancer par le S. sur sa ligne de retraite. Menacés d'être débordés sur leur gauche, les Allemands avaient sacrifié, dans une charge désespérée (*la chevauchée de la mort*), la brigade de dragons Bredow. Un choc furieux des deux cavaleries (13 régiments au total), sur le plateau de Ville-sur-Yron, fut sans résultat. L'armée française restait maîtresse du plateau de Rezonville, après avoir lutté, avec 123.000 hommes, contre 230.000 Allemands. L'indécision de Bazaine permit à l'armée allemande de prononcer son mouvement enveloppant autour de Metz, tandis que Bazaine, sous le prétexte inexact d'un ravitaillement nécessaire, ramenait, le lendemain, son armée sous Metz, dans les positions où devait se livrer, le 18, la bataille de Saint-Privat. La journée du 16 avait coûté 18.000 hommes à chacune des deux armées.

GRAVELURE n. f. (de *graveleux*). Propos libre, graveleux : *Comédie pleine de* GRAVELURES.

GRAVEMENT [*man*] adv. D'une manière grave, compassée : *Marcher, Parler* GRAVEMENT. || D'une manière considérable, importante : *Aristote s'est* GRAVEMENT *trompé.* (Renan.) || Dangereusement : *Etre* GRAVEMENT *malade.*
— Mus. D'un mouvement lent : *Morceau qui doit être exécuté* GRAVEMENT.

GRAVENCHE ou **GRAVANCHE** n. f. Nom vulgaire d'un poisson (*coregonus hiemalis*) de la famille des salmonidés.
— ENCYCL.

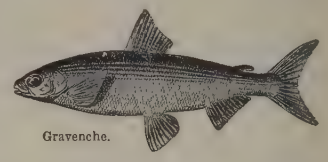
Gravenche.

La *gravenche* est difficile à distinguer de ses proches parents : le lavaret et la féra. On l'appelle aussi *féra blanche* et *petite féra.* La gravenche ne dépasse pas en effet 30 cm. et sa coloration est plus claire, plus argentée que celle de la féra. Elle est spéciale au lac Léman dont elle fréquente les grands fonds ; sa venue dans les eaux superficielles et sa capture n'ont lieu qu'en décembre, au moment de la ponte.

GRAVER [*vé*] v. tr. (anc. haut allem. *graban ;* allem. mod. *graben,* creuser). Tracer une figure, des caractères, sur un métal (cuivre, acier, etc.) ou sur du bois avec le burin, avec l'eau-forte, et sur le marbre ou la pierre avec le ciseau : GRAVER *une inscription, une épitaphe.* GRAVER *des lois sur l'airain ;* et *par extens.* : GRAVER *le marbre, l'airain.* || *Graver des caractères* (d'imprimerie), *des médailles,* etc., Graver les poinçons destinés à la frappe de ces médailles, caractères, etc. || Tracer sur une planche en métal ou en bois la copie d'un tableau, etc., qui doit être reproduite par l'impression : GRAVER *un dessin.*
— *Fig.* Empreindre, imprimer fortement : GRAVER *dans la mémoire, dans l'esprit, dans le cœur, une date, un bienfait.*
— ALLUS. LITTÉR. :

Ses rides sur son front *ont gravé* ses exploits,

vers de Corneille. V. EXPLOIT.
— ***Gravé, e,*** part. pass. du verbe *Graver : Titres* GRAVÉS *sur la pierre. Planches* GRAVÉES ; et au fig. : *La loi de la nature* GRAVÉE *au cœur de tous les hommes.* (Patru.) Ce *qu'il avait dit demeurait* GRAVÉ *dans les cœurs.* (Fénelon.) || Rongé par la rouille (en parlant d'objets en acier poli).
— *Gravé de petite vérole,* ou simplem. *Gravé,* Fortement marqué de petite vérole.
— ***Se graver,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.) : *Ces paroles* SE GRAVAIENT *dans son cœur.* (Fénelon.)
— Pyrotechn. Se laisser creuser par l'oxydation : *Cuivre qui* SE GRAVE.

GRAVES. Géogr. et Vitic. V. GRAVE n. f.

Graves (MALADIE DE), goitre exophtalmique, maladie caractérisée essentiellement par l'hypertrophie du corps thyroïde. || Syn. de MALADIE DE BASEDOW. V. GOITRE.

GRAVES (Richard), poète et romancier anglais, né en 1715, mort en 1804. Les deux plus connues de ses œuvres sont sa traduction de Marc-Aurèle, et son roman bouffon, *le Don Quichotte spirituel* (1772).

GRAVESANDE ('S), bourg des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur la mer du Nord ; 5.750 hab.

GRAVESANDE (Guillaume-Jacob **'S**), mathématicien et philosophe hollandais, né à Bois-le-Duc en 1688, mort à Leyde en 1742. Il débuta, à dix-neuf ans, par un *Essai sur la perspective.* Nommé professeur à l'université de Leyde, il y propagea les idées de Galilée et de Newton. Ses *Œuvres philosophiques et mathématiques* ont été publiées à Amsterdam (1774). La physique et l'optique lui doivent un certain nombre d'appareils ingénieux, notamment l'anneau qui porte son nom. V. CHALEUR.

GRAVESEND, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur la Tamise ; 31.200 hab. Chantiers de construction pour la marine. Huileries, cimenteries. Cité fort ancienne, fortifiée par Henry VIII.

GRAVÉSIE [*zi*] n. f. Genre de plantes de la famille des mélastomacées. (La *gravésie ponctuée,* de Madagascar, est cultivée dans les serres pour son feuillage ornemental.)

GRAVESON, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 25 kil. d'Arles ; 1.810 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles, primeurs. Eglise du XIIe siècle. — A 3 kil. à l'O., dans la Montagnette, abbaye de Saint-Michel-du-Frigolet (cloître du XIIe s.).

GRAVETTE n. f. Nom vulgaire de l'arénicole, qui sert d'appât pour la pêche en mer. || Huître provenant des dépôts naturels qui se trouvent dans les eaux d'Arcachon et qui n'a pas été parquée.

GRAVEUR n. m. Qui a pour profession de graver ou

de faire graver : GRAVEUR *au burin, à l'eau-forte, en taille-douce.* GRAVEUR *de musique.* GRAVEUR *sur métaux,* etc. — Pop. *Graveur en cuir,* Savetier.

GRAVIDE adj. (lat. *gravidus*). Se dit de l'utérus, lorsqu'il contient un embryon ou un fœtus.

GRAVIDIQUE [*dik'*] adj. Qui a rapport à la grossesse : *Albuminurie* GRAVIDIQUE.

GRAVIDISME [*dissm'*] n. m. (de *gravide*). Ensemble des conditions physiologiques que présente la femme enceinte ou une femelle pleine.

GRAVIDITÉ n. f. Physiol. Syn. de GROSSESSE.

GRAVIER [*vi-é*] n. m. (de *grève*). Gros sable mêlé de petits cailloux arrondis : *Ruisseau coulant sur du* GRAVIER. — Bois. *Bois de gravier,* Bois de feu qui ont été flottés assez peu de temps pour n'avoir pas perdu leur écorce. — Pathol. Petite pierre qui se forme dans les reins. — Pêch. Ouvrier qui fait sécher la morue sur la grève.

GRAVIER (*Charles*-Joseph), zoologiste français, né à Orléans en 1865, mort à Paris en 1937. Docteur ès sciences naturelles, il est attaché au Muséum et, sous la direction d'Edmond Perrier, se livre à l'étude des annélides, mollusques, zoophytes, sur lesquels il a publié de nombreuses notes dans le *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle,* les *Comptes rendus de l'Académie des sciences,* le *Bulletin scientifique de France et de Belgique,* les *Comptes rendus de la Société de biologie, Revue générale des sciences,* etc. Il a publié en outre : *Méthodes de récolte, de fixation, de conservation des invertébrés* (Paris, 1901). Membre de l'Académie des sciences en 1922.

GRAVIÈRE n. f. Lieu d'où l'on extrait le gravier. — Agric. Mélange de vesces et de lentilles semé pour récolter en vert comme fourrage. — Ichtyol. Un des noms vulgaires du vairon. — Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

GRAVIFIQUE [*fik'*] adj. (du lat. *gravis*, pesant). Se disait d'un fluide hypothétique qui servait à expliquer les phénomènes de la gravitation. — Qui cause ou accroît la densité ou la gravité d'un corps.

GRAVIGRADES n. m. pl. (du lat. *gravis*, pesant, et *gradi*, marcher). Ancienne division des mammifères comprenant les proboscidiens et les siréniens.

GRAVILLE-SAINTE-HONORINE, ancienne comm. de la Seine-Inférieure, aujourd'hui réunie à la ville du Havre.

GRAVILLON n. m. Menu gravier.

GRAVILLON (Arthur DE), sculpteur français, né à Lyon en 1838, mort à Ecully (Rhône) en 1899. On a de lui : *la Vierge à l'enfant,* dans l'église de Vernaison (Rhône) ; le *monument de Claude Bernard,* à Saint-Julien (Rhône).

GRAVIMÈTRE n. m. (du lat. *gravis*, lourd, et du gr. *métron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la densité gravimétrique de la poudre à canon.

GRAVIMÉTRIE [*trî*] n. f. Partie de la physique, qui étudie la pesanteur des corps. || Mesure des variations de l'intensité de la pesanteur d'un lieu à un autre. || Analyse chimique quantitative effectuée par pesée.

— ENCYCL. L'interprétation des résultats en *gravimétrie* permet de connaître la distribution souterraine des densités et, par suite, la localisation des minerais. Les résultats sont obtenus par la balance de torsion, le pendule compensé, le gravimètre.

GRAVIMÉTRIQUE adj. Relatif à la gravimétrie.

GRAVINA di Catania, ville d'Italie (Sicile, prov. de Catane), sur le versant sud de l'Etna ; 1.960 hab. Bons vins.

GRAVINA in Puglia, ville d'Italie (prov. de Bari) ; 21.180 hab. Evêché uni à Montepeloso. Curieuse ville dont une partie des maisons sont creusées dans les rochers.

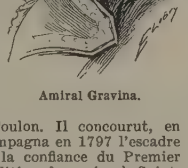

Amiral Gravina.

GRAVINA (Jean-Vincent), jurisconsulte italien, né à Roggiano en 1664, mort à Rome en 1718, l'un des fondateurs à Rome de l'académie des Arcades.

GRAVINA (don Carlos, duc DE), amiral espagnol, né à Palerme en 1756, mort à Cadix en 1806. Il débuta, en 1776, comme enseigne de frégate. Après deux campagnes au Brésil et dans la Méditerranée, il prit part aux sièges de Mahon et de Gibraltar. Après la paix de Versailles, il fit la chasse aux Barbaresques, et, en 1790, défendit Oran contre les Maures. En 1793, il était chef d'escadre et suivit Langara à Toulon. Il concourut, en 1794, à la défense de Rosas, accompagna en 1797 l'escadre de Mazarredo à Brest, et gagna la confiance du Premier consul. En 1801, il suivit l'expédition française à Saint-Domingue. De retour en Espagne, il fut nommé ambassadeur à Paris, et désigné, en 1805, pour accompagner Villeneuve aux Antilles. Il se battit héroïquement au Ferrol, et fut blessé mortellement à Trafalgar.

GRAVIR v. intr. (ital. *gradire ;* du lat. *gradi*, marcher). Monter avec effort à un endroit escarpé : GRAVIR *sur les rochers.* (VX.)

— *Transitiv.* Monter avec effort le long de : GRAVIR *une pente.*

— *Fig.* Franchir, parcourir péniblement : GRAVIR *les grades inférieurs.*

GRAVISSET [*vi-sè*] n. m. (de *gravir*). Nom vulgaire du grimpereau. (On dit aussi GRAVISSON.)

GRAVITAÏA n. m. Nom vulgaire de l'*hypoxis tuber brasiliensis,* plante qui fait l'objet d'une culture importante dans le nord du Brésil pour ses bulbes comestibles et ses longues feuilles fourragères.

GRAVITANT [*tan*], **E** adj. Qui gravite : *Donc il n'y a dans toutes les planètes aucune partie moins* GRAVITANTE *qu'une autre.* (Voltaire.)

GRAVITATIF, IVE adj. Qui produit la gravitation.

GRAVITATION [*si-on*] n. f. Force en vertu de laquelle tous les corps s'attirent réciproquement en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance : *Newton formula le premier la loi de la* GRAVITATION *universelle.*

— ENCYCL. *Gravitation universelle.* V. ATTRACTION.

GRAVITÉ n. f. (lat. *gravitas*). Phys. Pesanteur des corps. || *Centre de gravité,* Point d'application de la résultante des actions de la pesanteur sur toutes les molécules du corps : *Le* CENTRE DE GRAVITÉ *d'un corps est indépendant de la position du corps.*

— *Fig.* Importance, caractère grave : GRAVITÉ *d'une faute, d'une injure.* || Caractère dangereux de : GRAVITÉ *d'une blessure.* || Qualité d'une personne ou d'une chose grave : *La* GRAVITÉ *d'un magistrat.* GRAVITÉ *du maintien. Une* GRAVITÉ *trop étudiée devient comique.* (La Bruyère.)

— Chem. de f. *Triage par gravité,* Opération qui consiste à lancer des wagons et à les diriger sur les voies destinées à les grouper, par direction et par destination.

— Mus. Caractère d'un son musical relativement bas.

— SYN. **Gravité, pesanteur, poids.** *Gravité* est un terme scientifique ; il exprime la propriété qu'ont les corps d'être pesants. *Pesanteur* appartient à la langue ordinaire ; il indique, sans la mesurer, la force qui fait tendre les corps vers le centre de la terre. *Poids* a plus de précision, c'est la *pesanteur* mesurée, ou bien l'objet même qui sert à la mesurer dans les corps.

— **Gravité, dignité, majesté.** V. DIGNITÉ.

GRAVITER [*té*] v. intr. (lat. scientif. *gravitare*). Physiq. Tendre vers un point central, en vertu des lois de la pesanteur : *Les planètes* GRAVITENT *autour du soleil.*

— *Fig.* Tendre, se porter incessamment vers, autour : *Les courtisans* GRAVITENT *autour du monarque. L'homme* GRAVITE *vers les régions de la lumière.* (J. de Maistre.)

GRAVIVOLUMÈTRE n. m. (du lat. *gravis*, pesant, *volumen*, volume, et du gr. *métron*, mesure). Compte-gouttes formé d'un siphon laissant écouler goutte à goutte le liquide qu'il contient, et dont on peut prendre une masse rigoureusement déterminée.

GRAVOIR n. m. Instrument à graver. || Outil au moyen duquel le lunetier pratique les rainures dans les châssis de lunettes, pour y placer les verres. || Instrument de charron pour fendre les cercles de fer. || Marteau de maréchal ferrant pour marquer différentes pièces.

Gravoir (XVIe s.)

GRAVOIRE n. f. Poinçon de bois, d'os ou d'ivoire, à pointe émoussée, servant au moyen âge à faire la raie des cheveux. || Epingle à cheveux. (On disait aussi GRAVIÈRE, GRAVOUÈRE, GREFFE, GREIFFIER, GRÉVOIRE.)

GRAVOIS [*voi*] ou **GRAVATS** [*va*] n. m. pl. (de *grève*). Partie grossière du plâtre, qui ne traverse pas le crible. || Menus décombres de démolition.

GRAVOSA ou **GRUZ,** en Yougoslavie, faubourg et port de la ville de *Raguse* ou *Dubrovnik.* Construction de navires.

GRAVURE n. f. Art ou manière de graver : *Apprendre la* GRAVURE. GRAVURE *sur bois, en taille-douce,* GRAVURE *au burin, à l'eau-forte.* || Image, estampe tirée sur une planche gravée ou lithographiée : *Collection de* GRAVURES. *Livre orné de* GRAVURES. *Marchand de* GRAVURES.

— Archit. Ornements formés d'entailles creuses peu profondes.

— Bx-arts. *Gravure en relief,* Gravure obtenue en faisant des réserves sur le bois ou sur le métal et en creusant, à l'échoppe ou à l'acide, les parties avoisinantes. || *Gravure en creux,* Celle qui est obtenue à l'aide d'un burin ou d'un acide sur le bois, un métal, la pierre, ou sur le cuir avec le feu, etc. || *Gravure chimique,* Gravure obtenue par des procédés chimiques. V. HÉLIOGRAVURE, et PHOTOGRAVURE. || *Gravure sur pierre.* V. LITHOGRAPHIE et GLYPTIQUE. || *Gravure mate,* Celle que l'on fait sur cristal ou sur verre, et qui consiste à dépolir l'endroit gravé. || *Gravure d'interprétation* ou *de traduction,* Gravure reproduisant l'œuvre d'un peintre. || *Gravure originale,* Gravure faite directement d'après nature.

— Milit. *Gravure d'une arme,* Ensemble des lettres ou signes gravés sur cette arme pour indiquer le modèle, la date de la fabrication, la manufacture d'origine, etc.

— Techn. Rainure que le cordonnier pratique dans une semelle pour y cacher des points. || Rainures du sommier de l'orgue, par lesquelles le vent circule jusqu'à l'orifice inférieur des tuyaux. || Tache d'oxyde sur un métal.

— ENCYCL. Hist. La *gravure* en relief sur bois a été découverte la première. Bien que la première estampe datée, le *Saint Christophe* de 1423, soit allemande, il est probable que le premier berceau de la gravure sur bois, en Europe, est dans les Pays-Bas. Les cartes à jouer et les images de sainteté furent les premières applications de cet art. Très ancienne aussi est la gravure en criblé, gravure en relief sur métal, où les clairs sont marqués par un fond noirâtre criblé de points blancs : le plus ancien exemplaire daté de ce procédé grossier et vite délaissé est le *Saint Bernardin de Sienne,* de 1450.

L'invention de la gravure en creux sur métal est due à l'orfèvre florentin Finiguerra, qui fixa sur le papier l'empreinte d'une plaque métallique destinée à être niellée et dont les tailles en creux avaient été remplies de noir. La plus ancienne nielle ainsi imprimée est la *Paix,* de 1452. Bientôt, Mantegna sut rendre par le burin, tous les effets du dessin à la plume. En Allemagne, les initiateurs furent le *Maître de 1466* et Martin Schongauer. Au XVIe siècle, l'Allemand Albert Durer exécute des chefs-d'œuvre de précision et de vérité. Il a pour imitateur Marc-Antoine Raimondi, le grand graveur italien, d'un talent pur et noble.

Cependant, la gravure sur bois faisait de grands progrès avec A. Durer lui-même, Burgmair, Lucas Cranach, Leuczelburger.

La gravure sur bois en camaïeu, inventée, en 1510, par Jost de Necker, à Augsbourg, était propagée par Ugo da Carpi.

Aux XVIe et XVIIe siècles, l'école des burinistes des Pays-Bas est caractérisée par ses tendances réalistes et sa science de la lumière. Citons Lucas de Leyde, Goltzius, Müller, Nicolas de Bruyn, les Wierix. En Flandre, sous l'influence de la peinture de Rubens, Vostermann, Bolswert, P. Pontius, Soutman, Van Dyck savent rendre par la gravure les effets du coloris. En Hollande, de grands aquafortistes comme Brauwer, Ostade, Ruysdaël, Jean Both, P. Potter, Berghem, Van de Velde, Dujardin, Rembrandt, excellent dans les oppositions d'ombre et de lumière. L'école française ne s'établit vraiment qu'avec Thomas de Leu, Léonard Gaultier, Jacques Callot, Israël Silvestre, Claude le Lorrain, Abraham Bosse. La gravure au burin est portée à sa perfection sous Louis XIV avec les estampes vigoureuses et savantes de Robert Nanteuil, Gérard Edelinck, Jean Pesne, Gérard Audran, qui l'emporte sur tous par la noblesse et l'ampleur. Au XVIIIe siècle commencent à se perdre les grandes traditions, mais on trouve une extrême délicatesse dans les œuvres de Drevet, Laurent Cars, Larmessin, Lépicié, Flipart, Ficquet, Cochin, Moreau. En Angleterre, la gravure à la manière noire, inventée, en 1642, par Ludwig von Siegen, avait été importée par le prince Rupert ; c'est au XVIIIe siècle qu'elle fut surtout appliquée. Le Florentin Bartolozzi importe en Angleterre la gravure au pointillé. La gravure en manière de crayon, inventée par François, est perfectionnée et établie en France par Gilles Demarteau.

Au milieu du XVIIIe siècle, Leblond, né à Francfort, invente la gravure en couleurs, et J.-B. Leprince la gravure au lavis, qui, modifiée, donna naissance à la gravure à l'aquatinte, popularisée par Debucourt et Jazet. Au XIXe siècle, les principaux graveurs à citer sont, en France : Boucher-Desnoyers, Bervic, Tardieu, Henriquel-Dupont, Jacquet, Gaillard, et les aquafortistes P. Huet, Ch. Jacque, Flameng, Bracquemond, Lalauze, Leloir, Waltner, Patricot, F. Rops, Renouard ; en Italie : Raphaël Morghen, Calamatta, Mercuri ; en Allemagne : Christian-Frédéric Müller ; en Angleterre : Raimbach, Cousins.

La gravure sur bois, qui, à l'époque romantique surtout, a produit de si beaux livres illustrés, comporte le travail de deux artistes : le dessinateur, et le graveur qui l'interprète. Parmi les premiers on doit citer : J. Gigoux, Tony Johannot, H. Monnier, G. Doré ; les seconds sont représentés par Lavoignat, Best, Brugnol, Brevière, Leloir, Porret, Smith, etc. Sa technique évolue avec Florian, Méaule, les deux Pannemaker, Pisan, les Beltrand, Lepère et Daniel Vierge. Avec ces derniers, la gravure *de traduction* fait place à la gravure *originale,* celle où l'artiste crée au lieu de reproduire.

— Techn. *Gravure en creux sur métaux.* Les métaux les plus employés sont : le cuivre, le zinc, le bronze, le laiton et l'acier.

Gravure à l'eau-forte. — La gravure à l'eau-forte, qui sert surtout pour exécuter des œuvres originales, se pratique en recouvrant d'un vernis spécial une plaque de cuivre bien planée, sur laquelle on travaille à la pointe en se bornant à découvrir le métal partout où doit exister le dessin. Une liqueur acide est ensuite répandue sur la plaque vernie, dont elle creuse toutes les parties dénudées à l'aide de la pointe.

La condition essentielle du succès consiste dans l'emploi d'un vernis susceptible de subir l'action de la pointe sans s'érailler. Divers mélanges donnent de bons résultats : par exemple, un mélange de cire vierge, 50 grammes ; mastic en larmes, 30 grammes ; bitume de Judée, 15 gr. ; — ou encore : cire vierge, 30 grammes ; mastic, 15 grammes, et bitume ou ambre, 15 grammes. Le vernis est passé au tampon sur la planche modérément chauffée et de façon à l'en recouvrir entièrement.

Le liquide graveur, dit eau-forte, se compose d'acide nitrique du commerce coupé d'eau, qui mord le cuivre. Après une durée d'action suffisante, on retire l'acide et on lave à l'eau. Si le graveur veut revenir par d'autres tailles et par une nouvelle morsure, il recouvre avec un vernis passé au pinceau les parties déjà mordues pour les réserver et il revient à la pointe sur les endroits à compléter, puis il procède à une deuxième morsure.

Gravure au burin ou taille-douce. — Ce genre de gravure, surtout employé pour traduire des peintures, se distingue du précédent par ce fait qu'on opère directement sur le cuivre nu, sans l'intervention d'aucun vernis, après avoir, parfois, accompli à l'eau-forte l'exécution du tracé.

Les tailles plus ou moins profondes qu'on obtient avec le burin sont généralement régulières, souvent entre-croisées, et affectent fréquemment la forme des objets, allant en décroissant ou se renflant graduellement suivant les exigences du modelé.

Gravure à la pointe sèche. — Elle se pratique sans vernis. L'outil est une pointe fine qui permet un travail beaucoup plus libre que le burin.

Gravure au pointillé. — Au lieu de procéder par tailles on peut obtenir le modelé à l'aide de points ; c'est là ce qu'on appelle la *gravure au pointillé,* employée surtout en Angleterre.

Gravure à la manière noire ou mezzo-tinto. — C'est une sorte de lavis, La *planche* est grenée soit à l'aide de machines, soit avec un outil d'acier nommé *berceau.* En le promenant sur la planche dans divers sens on la recouvre d'un infinité de tailles qui, en s'entre-croisant, produisent une granulation régulière. Le graveur, après y avoir tracé son sujet, comme dans la gravure au burin, procède au travail du modelé à l'aide de brunissoirs et de grattoirs. Il produit toutes les demi-teintes, depuis le blanc pur correspondant aux parties les plus complètement brunies, jusqu'aux noirs formés par le grain normal.

La manière noire donne des effets plus moelleux que le burin ou la pointe sèche.

Gravure dans le genre du crayon. — Elle a pour but d'imiter les hachures grenues produites par le maniement du crayon sur le papier à grain.

On fait usage de la *roulette,* qui consiste en une petite molette en acier trempé, recouverte d'aspérités, tournant librement à l'extrémité coudée d'une tige d'acier. Promenée, avec plus ou moins d'énergie, sur la surface d'un cuivre plané, la roulette y creuse des points rapprochés.

Chalcographie. — C'est une façon de tracer ou de décalquer le trait de l'œuvre à graver. Elle consiste dans l'emploi d'un vernis (vernis ordinaire additionné de graisse de porc) dont on enduit la plaque. On enfume ensuite.

Le sujet est esquissé sur une feuille de papier mince à décalquer ; on humecte le papier d'eau et on l'étend délicatement à la surface du vernis en rabattant les bords tout autour de la plaque ; on les colle par-dessous, et on laisse sécher. On dessine alors au crayon, en suivant les traits préalablement tracés sur le papier, en appuyant fortement. L'adhérence du vernis au papier est complète partout où a passé la pointe du crayon, et, quand on sépare la feuille de la plaque, tout le vernis se trouve enlevé et le cuivre reste à nu dans les parties correspondant aux traits. La morsure à l'eau acidulée intervient alors pour creuser le trait ou le dessin complet.

Gravure au lavis et à l'aquatinte. — Elle se rapproche de celle dite *à la manière noire*. Elle permet l'obtention facile de plusieurs planches combinées en vue d'impressions polychromes. Le procédé consiste à laver sur le cuivre, au pinceau, avec de l'eau-forte, tout comme on le fait sur du papier. Seulement la planche, après que le tracé y a été exécuté par un des moyens connus, est recouverte d'un grain formé d'un vernis saupoudré de sel, de sable fin ou de résine. On a soin seulement de réserver à l'avance les blancs purs en les recouvrant d'un vernis non saupoudré. On peut combiner le lavis avec l'emploi du burin.

L'*aquatinte* a beaucoup de rapport avec la gravure au lavis. V. AQUATINTE.

Gravure en relief sur bois. — La gravure en relief au burin ne se pratique guère que sur bois ; pour l'exécuter sur métal, il est préférable de faire usage de la photogravure. Il s'agit, ici, d'un genre de gravure appelé *taille d'épargne*, dans lequel les traits imprimants sont réservés, tandis que l'on creuse tout autour dans les parties devant correspondre aux blancs. La gravure sur bois est encore employée d'une façon courante pour l'illustration et pour l'impression des étoffes, des papiers de tenture, etc.

Les bois propres à la gravure sont principalement le buis, le cerisier, le poirier et le merisier.

Gravure en médailles. — V. MÉDAILLE.

Gravure sur pierre. — V. LITHOGRAPHIE.

Gravure sur pierres fines. — V. GLYPTIQUE.

Gravure sur verre. — Ce genre de gravure s'exécute soit mécaniquement, soit chimiquement. Dans le premier cas, on use d'une roue enduite de poudre d'émeri et animée d'un mouvement rapide de rotation. Dans le deuxième, le verre est recouvert d'un vernis protecteur ; on le dénude à la pointe dans les parties à graver, puis on fait agir un mordant du verre : l'acide fluorhydrique.

On a également imaginé un procédé mécanique de gravure sur verre à l'aide d'un jet de sable, les parties à graver étant seules exposées à l'action du sable, tandis que les autres sont protégées par des découpures en papier.

On groupe sous le nom de *photogravure* ou de *procédés photomécaniques*, les procédés de gravure en creux (héliogravure) ou en relief (similigravure) qui font appel à la photographie. V. PHOTOGRAVURE.

GRAY, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 47 kil de Vesoul, sur la rive gauche de la Saône, au confluent de la Morthe ; 4.649 hab. (*Graylois, oises*). Ch. de f. Est et P.-L.-M. La ville est d'origine romaine (*Gradicum*) et elle est restée un nœud de routes et de voies ferrées, un marché agricole (grains, vins, bois) et industriel (fers) grâce aussi à son port très fréquenté sur la Saône. Eglise des XIIIe-XVe siècles. Hôtel de ville de 1568 ; ruines d'un ancien château et château du XVIe siècle. Patrie du sculpteur François Devosges, du minéralogiste Romé de Lisle et du mathématicien Cournot. — Le canton de Gray, qui fut sous-préfecture jusqu'en 1926, a 23 comm., et 13.585 hab.

Th. Gray.

GRAY (Thomas), poète anglais, né à Londres en 1716, mort à Cambridge en 1771. Après avoir fait ses études à Eton et à Cambridge, il se lia d'amitié avec Horace Walpole, et visita en sa compagnie la France et l'Italie. Il retourna se fixer à Cambridge où il passa le reste de sa vie à étudier les classiques, les sciences naturelles et l'archéologie. On lui doit quelques belles pièces de vers pleines d'élégance et de mélancolie qui furent comme l'annonce du romantisme. Son *Ode sur le Collège d'Eton* est de 1747. Elle fut suivie des *Odes pindariques*, qui comprennent *les Progrès de la poésie* et *le Barde* (1757). La fameuse *Elégie écrite dans un cimetière de campagne* avait paru en 1751. L'œuvre poétique de Gray est d'un mince volume, mais d'une importance considérable. Il faut y ajouter une *Correspondance* très variée.

GRAY (John Edward), naturaliste anglais, né à Walsall (Staffordshire) en 1800, mort à Londres en 1875. Directeur du British Museum (département de la zoologie), il s'est occupé activement des collections de cet établissement. On peut citer de lui : *Classification systématique des mollusques* (1860) ; *les Mammifères de l'Australie* (1875). — Son frère, Georges-Robert **Gray,** né à Chelsea en 1808, mort à Londres en 1872, fut conservateur au British Museum. Il publia, en 1876, sa *Handlist of the genera and species of birds*, et a formé, dans son musée, une splendide collection d'oiseaux.

GRAY (Asa), botaniste américain, né à Paris (Etat de New-York, comté d'Oneida) en 1810, mort à Cambridge (Massachusetts) en 1888. Il a été professeur aux universités de Harvard et de Cambridge (Etats-Unis). Il s'est occupé surtout de la flore de sa patrie, de la distribution géographique des plantes, etc. Correspondant de l'Institut de France (1878). On peut citer de lui : *Element of botany* (1836) ; *the Flora of North-America* (1838-1842).

GRAY (Elisha), inventeur américain, né à Barnesville (Ohio) en 1835, mort à Newtonville (Massachusetts) en 1901. D'abord ouvrier, il s'instruisit lui-même, et fut un des inventeurs du téléphone. Il a fait breveter en 1874 un télégraphe harmonique (transmission des sons musicaux par l'électricité) ; il a inventé en outre un téléphone musical.

GRAYER [*gra-yé*] n. m. Eaux et for. Syn. de GRAÏER.

GRAY'S-THURROCK, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex), sur la Tamise ; 17.350 hab. Port de pêche. — Aux environs, château de Belmont.

GRAZAC, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 10 kil. d'Yssingeaux, sur un plateau granitique près du Lignon-Vellave ; 1.185 hab. Ch. de f. de La Voulte-sur-Loire à Raucoulles. Ruines du château de Carry.

GRAZALEMA (anciennem. *Lacidulemium*), ville d'Espagne (prov. de Cadix), dans les montagnes de Ronda ; 5.300 hab. Fabrication de draps et flanelles.

GRAZIANI (Antoine-Marie), historien italien, né à Borgo-San-Sepolcro (Toscane) en 1537, mort à Amelia (prov. de Pérouse) en 1611. Auteur de : *De bello Cyprio libri IV* (1624) ; *De casibus virorum illustrium* (1680) ; etc.

GRAZIANI (Lodovico), ténor italien, né à Fermo en 1823, mort à Grottazolina en 1885. Elève de Francesco Cellini, il débuta à Rome, au théâtre Valle ; il se fit entendre avec succès à Milan, Florence, Naples, Palerme, Turin et Venise, au Théâtre-Italien de Paris, à Londres, à Barcelone. Verdi écrivit pour lui le rôle d'Alfredo de *la Traviata*. — Son frère, FRANCESCO, né à Fermo en 1829, mort à Grottazolina en 1901, fut un baryton réputé.

GRAZIANI (Jean-César), général français, né à Bastia en 1859, mort à Paris en 1932. Sorti de Saint-Cyr en 1880 dans l'infanterie, colonel en 1909, général de brigade en 1912, il partit en 1914 à la tête d'une brigade, et fut promu divisionnaire en décembre. En 1915, il assuma les fonctions de chef d'état-major de l'armée à l'intérieur. En 1917, il fut mis à la tête d'un corps d'armée formé pour secourir l'armée italienne après Caporetto. Il resta en Italie jusqu'à la fin de la campagne, et y exerça le commandement en chef des troupes françaises. Membre du conseil supérieur de la guerre, le général Graziani a rempli les fonctions d'inspecteur général de l'infanterie.

GRAZIANI (Rodolfo), maréchal italien, né à Filettino (prov. de Frosinone) en 1882, mort à Rome en 1955. Vice-gouverneur de la Cyrénaïque en 1930, général de corps d'armée en 1932, il participa activement à la conquête de l'Ethiopie (1936), fut nommé maréchal après la prise d'Addis-Abeba (mai) et succéda au maréchal Badoglio comme vice-roi d'Ethiopie (juin 1936).

Grazie (LE) [*les Grâces*], poème inachevé de Foscolo, auquel il travailla de 1813 jusqu'à la fin de sa vie, publié en 1848. Cette œuvre, inspirée par le groupe de Canova, devait comprendre trois hymnes. Nous n'en possédons que des fragments, où la mythologie grecque a une large part. Le plan général reste assez obscur, mais certains passages atteignent à une beauté plastique incomparable.

GRAZIE (Marie-Eugénie DELLE), femme poète et écrivain autrichienne, née à Weisskirchen (Hongrie) en 1864, morte à Vienne en 1944. Elle commença à publier des vers en 1882. Ses œuvres poétiques, nourries d'érudition, sont remarquables par l'éclat des images et la richesse de l'expression. Ses principaux ouvrages sont : *Poésies* (1882) ; *Bozi* (1893) ; *Robespierre* (1894) ; *Cygnes au rivage* (1902) ; *Trop tard* (1903) ; *le Seuil de la vie* (1926) ; etc.

Graziella, un épisode des *Confidences,* par Lamartine (1849). D'une liaison passagère avec une cigarière de la manufacture des tabacs de Naples, le poète a tiré l'histoire touchante et embellie de la jeune pêcheuse Graziella, qui, abandonnée par celui qu'elle aime, meurt de douleur. Cette idylle est une œuvre purement exquise. Au reste, le souvenir de la brune fille d'Italie ne cessa de hanter Lamartine, et il lui a consacré encore la belle pièce des *Harmonies poétiques* intitulée : *le Premier regret*.

GRAZIOSO (mot ital.) adv. Mus. Avec grâce.

GRAZZANISE, ville d'Italie (Campanie), sur le Volturno ; 3.425 hab.

GRAZZINI (Anton Francesco), écrivain italien, né et mort à Florence (1503-1584). Ce marchand, lettré et spirituel, fut un des fondateurs de l'académie des *Humides* (1540), où il prit le surnom de LASCA, et de celle de la *Crusca* (1582). Il écrivit des poésies burlesques, un recueil de vingt-deux nouvelles, *les Soupers* (*le Cene*), commencé vers 1540, peinture fort vivante de la société d'alors, et sept comédies (1582). Ses œuvres valent par la langue populaire et la forme vive et alerte.

GRÉ n. m. (du lat. *gratum*, chose agréable). Ce qui plaît, ce qui convient ; volonté : *Agir à son* GRÉ, *au* GRÉ *de quelqu'un. Se marier contre le* GRÉ *de ses parents.* || Bonne volonté de faire quelque chose : *C'est une victime obéissante qui va de son bon* GRÉ *à la mort.* (Bossuet.) || Caprice, fantaisie : *Que voulez-vous? c'est mon* GRÉ ; et au fig. : *Au* GRÉ *du hasard, des flots, du vent.* || Goût, sentiment, manière de voir : *Trouver une femme à son* GRÉ. *On ne peut pas être au* GRÉ *de tout le monde.* || Gratitude, reconnaissance : *Force coups, peu de* GRÉ. (La Fontaine.)

— Loc. DIV. *Avoir, Recevoir, Prendre quelque chose en gré,* Agréer, trouver bon, prendre plaisir à ; et dans le langage ascétique, Recevoir avec patience, résignation : PRENONS EN GRÉ LES AFFLICTIONS *que la Providence nous envoie.* || *Prendre quelqu'un en gré,* Se plaire avec lui. || *Bon gré, mal gré, De gré ou de force,* Volontairement ou par contrainte. || *De gré à gré,* A l'amiable, d'un commun accord. || *Savoir gré, bon gré,* etc., *Savoir peu de gré, mauvais gré,* Se montrer plus ou moins satisfait ou mécontent des paroles, des procédés de quelqu'un : *On vous* SAURA MAUVAIS GRÉ *d'avoir agi si vite.* || *Se savoir bon gré d'avoir fait quelque chose,* S'en applaudir. || *A gré d'eau,* Autant que le permet la profondeur de l'eau.

— SYN. **De bon gré, de bon cœur** (V. CŒUR), **de bonne grâce,** etc.

GRÉAGE n. m. Mar. Action de gréer un navire. V. GRÉEMENT.

GRÉARD (Octave), professeur et administrateur français, né à Vire (Calvados) en 1828, mort à Paris en 1904. Chargé de la direction de l'enseignement primaire de la Seine (1866), puis vice-recteur de l'Académie de Paris (1879), il a contribué à la rénovation de l'enseignement. Membre de l'Académie française en 1886. La substance des mémoires qu'il a produits sur des questions d'enseignement a été condensée dans trois volumes : *Education et instruction* (1888). Citons encore des études morales et souvenirs : *De la morale de Plutarque* (1866) ; *Mme de Maintenon* (1884) ; *Prévost-Paradol* (1889) ; *Edmond Schérer* (1890) ; *Nos adieux à la vieille Sorbonne* (1893).

GREASBOROUGH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 3.200 hab.

GREASLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Nottingham) ; 6.200 hab.

GREAT-BERKHAMPSTEAD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hertford), sur le canal Grand Junction ; 7.300 hab.

GREAT-CROSBY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), à l'embouchure du Mersey ; 13.700 hab. Station balnéaire.

Great Eastern [*grît-is-teurn'*], célèbre vaisseau, long de 110 m., qui jaugeait 25.000 tonneaux, et qui servit en 1865-1866 à l'immersion du premier câble télégraphique entre l'Europe et l'Amérique.

GREAT-FALLS, ville des Etats-Unis (Montana), sur le Missouri ; 24.200 hab. Ch.-lieu du comté de Cascade.

GREAT-HARWOOD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 18.000 hab. Quincaillerie.

GRÉBAN (Arnoul), poète dramatique français, né au Mans vers 1410, mort vers 1471. Il fut maître de chapelle de Notre-Dame (vers 1450), maître ès arts et en théologie de l'Université de Paris. Son œuvre principale, le *Mystère de la Passion* (composé avant 1452), a une importance considérable dans l'histoire du théâtre français. Jamais jusqu'alors le sujet n'avait été traité avec autant d'ampleur, de talent, et un égal souci d'orthodoxie et de gravité. — Son frère SIMON, né aussi au Mans, faisait partie, en 1468, de la maison de Charles d'Anjou, comte du Maine, frère du roi René ; il mourut chanoine de Saint-Julien. Il avait composé, avec son frère Arnoul, un immense *Mystère des Actes des Apôtres* en plus de 60.000 vers.

GRÉBAUT (Eugène), égyptologue français, né à Paris en 1845, mort à Romainville en 1915. Il fut directeur de la mission archéologique française au Caire (1883), directeur général du Service des antiquités de l'Egypte (1886), chargé du cours d'histoire ancienne des peuples de l'Orient à la Sorbonne (1892-1915), il a publié : *Hymne à Ammon-Ra* (1875) ; *le Musée Egyptien* (1890).

Grèbe.

GREBBER (Fr. Pierre), peintre hollandais, né et mort à Harlem (1570-1649). Elève de Savery, il était doyen de la gilde d'Harlem en 1627. Le musée d'Harlem conserve de lui quatre tableaux représentant des *Repas d'officiers et sous-officiers de corps d'archers.*

GRÈBE n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes brachyptères, famille des podicipédidés, comprenant des animaux aquatiques nageant admirablement, et volant bien malgré la petitesse de leurs ailes.

— ENCYCL. Les *grèbes* ont le cou long, le bec pointu, la tête ornée, chez les mâles, d'une sorte de coiffe épanouie en collerette ou en cornes ; leur duvet est très estimé. Ils contruisent des nids flottants. Le grèbe huppé (*podiceps cristatus*) atteint 50 cm. de long ; le grèbe castagneux (*podiceps ruficollis*) n'a que 25 cm. ; ce sont les deux espèces les plus communes en France.

GRÉBENSTCHIKOV (Georges), romancier russe, né en 1883 à Nikolaïevskii-Roudny, dans les monts Altaï (Sibérie). Il est d'origine mongole par son père et cosaque par sa mère. Après une enfance pénible et une formation rudimentaire, il aborda la littérature en 1907. Il s'y est fait une place à part comme peintre de la Sibérie : *Dans l'immensité sibérienne* (2 vol. ; 1913, 1914) ; *le Dragon des montagnes* (1916) ; *Steppe et Ciel* (1917) ; *Lioubava* (1918) ; *les Tchouraïev* (1921 ; traduit en français en 1922 par Henri Mongault). Grébenstchikov est un écrivain de terroir, d'une inspiration saine et sincère, qui manie une langue drue et savoureuse.

GRÉBER (*Henri*-Louis), sculpteur français, né à Beauvais (Oise) en 1854. Elève de Frémiet et de Mercié. Signalé au public par le *Coup de grisou* (1896) [Luxembourg], il obtenait une médaille d'or en 1900 (Exposition universelle, Paris) avec ce morceau, accompagné de trois autres : *Prière du soir, Buste de Frémiet,* et *Phrymé*. Depuis, il a exposé : en 1901, *Printemps,* statue marbre ; en 1903, la *Mort du chef,* marbre ; en 1905, une *Fontaine décorative pour la ville de Beauvais*. Citons aussi : *Narcisse,* fontaine (1908) ; *Jeune Bellovaque* (1910) ; *l'Histoire* (1913). Gréber est aussi l'auteur de statuettes de *Gérome, Becquet,* etc.

GREBICHE ou **GREBIGE** n. f. Reliure volante, constituée par des fils tendus le long du dos d'une couverture. || Ligne d'une publication, où se retrouve le nom de l'imprimeur avec des indications de date, de tirage, etc. || Numéro d'ordre d'un manuscrit destiné à l'impression. || Garniture constituée par de petits rectangles de métal (or, argent, etc.), qu'on replie sur le bord des objets de maroquinerie, de mode, etc.

GREBOW, ville de Pologne (Galicie, district de Rozwadow), près du Leg, affl. du San ; 5.225 hab. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GREC, GRECQUE (lat. *Græcus*), habitant ou natif de la Grèce : *Les* GRECS. (Naguère, on a dit plutôt HELLÈNES, à cause du sens défavorable qu'avait pris le mot *grec*. C'était, du reste, le véritable nom en langue grecque ; aujourd'hui, on emploie indifféremment les deux termes.)

— *Adjectiv.* De la Grèce : *Un savant* GREC. *Un marchand* GREC. || Qui appartient à la Grèce : *La poésie, la langue, l'histoire* GRECQUE. || Relatif à la Grèce : *Une histoire, une grammaire* GRECQUE.

— Loc. DIV. *Calotte grecque,* Fez des Grecs, des Turcs, etc. (*Par extens.* Sorte de bonnet à gland, à peu près de même forme.) || *Grecs du roi,* Caractères grecs que Robert Estienne fit exécuter pour l'Imprimerie royale à Paris. || *Profil grec,* Visage qui a le nez et le front en ligne droite.

— Art culin. Entremets sucré, sorte de gâteau contenant de la confiture de framboises et de la madeleine, et garni d'une légère couche de marmelade d'abricots.

— Chronol. *Calendrier grec,* Calendrier dont se servirent longtemps les Grecs et les Russes, et qui est aujourd'hui en retard de treize jours sur le calendrier grégorien. V. CALENDRIER. || *Calendes grecques,* V. CALENDES.

— Hist. *Empire grec* ou *byzantin,* Empire romain d'Orient.

— Hist. ecclés. *Eglise grecque,* Eglise schismatique d'Orient. || *Grecs-unis,* Chrétiens orientaux qui se sont séparés des grecs schismatiques pour s'unir à l'Eglise romaine. V. la partie *encycl.*

— Iconogr. *Croix grecque,* Croix à quatre branches égales : *Eglise bâtie en forme de* CROIX GRECQUE. V. CROIX.

— Météor. *Vent grec,* Vent du N.-E., sur la Méditerranée.

— Philol. *I grec,* Avant-dernière lettre de l'alphabet (Y), qui n'est que l'upsilon des Grecs.

— *Substantiv.* et au masc. Hist. ecclés. Membre de l'Eglise grecque : *Les rites des* GRECS.

— Relig. Dans l'Ecriture, Païen, par opposition à Juif.

— Anciennem., Personne sachant le grec ; et *par extens.* et *fam.* Savant, et même roué, en quelque chose :

L'amour... j'y suis *grec.*
Th. CORNEILLE.

‖ Se dit péjorativement d'un tricheur : *Expulser les* GRECS *d'un cercle.*

— Langue grecque : *La Fontaine ne savait pas le* GREC. ‖ *Grec ancien* ou *littéral,* Langue des habitants de la Grèce ancienne. ‖ *Grec vulgaire, moderne* ou *romaïque,* Langue parlée aujourd'hui en Grèce et dans une partie de la Turquie. ‖ *Fam.* Langage impossible à comprendre : *Ce que vous dites là est du* GREC *pour moi.* ‖ *Passez cela, c'est du* GREC, Se dit à une personne qui s'enquiert de choses qu'elle ne peut ou ne doit pas comprendre. V. GRÆCUM.

— Vitic. Cépage rouge cultivé dans le midi de la France (Provence) et la Haute-Loire.

— *Substantiv.* et au fém. Archit. V. GRECQUE.

— *A la grecque,* A la manière des Grecs : *Coiffure, Robe* À LA GRECQUE. ‖ *Reliure à la grecque,* Reliure dont les nervures ne sont pas apparentes sur le dos.

— ALLUS. LITTÉR. **Pour l'amour du grec,** Allusion au passage des *Femmes savantes,* de Molière, où Trissotin présente Vadius aux pédantes Philaminte, Armande et Bélise :

PHILAMINTE
Quoi, monsieur sait du grec? Ah! permettez, de grâce,
Que, *pour l'amour du grec,* monsieur, on vous embrasse.

Dans l'application, ces mots sont toujours cités d'une manière plaisante.

— ENCYCL. Hist. ecclés. *Eglise grecque.* V. EGLISE.

Les *grecs-unis* sont les chrétiens orientaux qui, après avoir fait cause commune avec les grecs schismatiques, sont rentrés, à différentes époques, en communion avec le Saint-Siège. Ils forment huit groupes principaux : 1° les *uniates* grecs de Constantinople, dont le métropolitain siège en cette ville ; 2° les *melchites* de Syrie et d'Egypte, dont le patriarche est à Damas ; 3° les *uniates* grecs, disséminés en Italie, en Corse, en Algérie ; 4° les *géorgiens-unis ;* 5° les *ruthènes-unis,* répandus en Pologne, en Galicie et en Hongrie ; 6° les *serbes-unis* de la Croatie ; 7° les *valaques-unis* de Transylvanie ; 8° les *bulgares-unis.* Ils sont à peu près 5 millions et ont conservé, dans la liturgie, l'usage de leurs langues nationales, l'usage du pain ordinaire dans la communion, et, dans la discipline, l'admission au sacerdoce des diacres mariés.

Grecs (HISTOIRE DES), de Victor Duruy (1886-1888). Comme tous les ouvrages similaires de la même époque, cette histoire a été dépassée par l'accroissement de nos connaissances ; mais sans valoir l'*Histoire romaine* du même auteur, elle se recommandait par les qualités de la narration. En raison de son usage sagace des textes, Duruy a servi à nombre de ses successeurs qui l'ont utilisé parfois sans le nommer. Cette hietoire garde encore l'intérêt d'une abondante illustration, qui manque à presque toutes les grandes histoires de l'antiquité.

Grecque (HISTOIRE), par Ernest Curtius (Berlin, 1857-1867), traduction française sur la 5e édition par Bouché-Leclercq (Paris, 1880). Une 6e édition allemande a paru depuis (Berlin, 1887-1889). L'ouvrage comprend l'histoire de la Grèce depuis ses origines jusqu'à la perte de son indépendance au lendemain de la bataille de Chéronée (338). C'est une œuvre qui s'applique à souligner, dans le développement de la civilisation hellénique, les influences orientales et surtout asiatiques. Les découvertes ultérieures auraient fourni à l'auteur bien des arguments de plus. Son travail reste remarquable comme synthèse et groupements de faits, mais il peut à peine être consulté aujourd'hui pour l'époque primitive et les temps archaïques, sur lesquels des fouilles nombreuses ont complètement renouvelé notre information.

Grecque (HISTOIRE), de Julius Beloch, dont on n'utilise plus que la 2e édition (Strasbourg, 1912-1913). Vive de ton, et souvent peu bienveillante pour les devanciers, mais pleine de vues hardies et profondes, elle constitue actuellement la plus utilisable des histoires complètes de la Grèce.

Grecque (HISTOIRE), de Gustave Glotz (avec la collaboration de R. Cohen). Elle fait partie de la grande *Histoire de l'antiquité,* dirigée par le même auteur, qui a commencé par la Grèce (1925). Critique et novatrice, elle est au courant de toutes les découvertes les plus récentes : les débuts de l'histoire grecque y apparaissent entièrement renouvelés par les renseignements sur la civilisation crétoise.

Grecques (ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES). Cette société, fondée en 1867 par un groupe d'hellénistes, a été reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869. Elle encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles aux études grecques. Elle décerne des prix et des récompenses aux meilleurs ouvrages parus dans l'année, aux élèves des lycées et collèges qui se sont le plus distingués dans l'étude du grec, aux meilleurs ouvriers typographes en grec de Paris et des départements. Jusqu'en 1887, elle a publié régulièrement un *Annuaire ;* jusqu'en 1897, un recueil illustré de *Monuments grecs.* Depuis 1888, elle publie la *Revue des études grecques,* trimestrielle.

GRÉCAGE n. m. Opération de reliure consistant à faire sur le dos d'un volume, avec une scie, des entailles également espacées, pour y cacher les cordelettes ou nerfs qui servent à soutenir la couture.

GRÉCALISER [*zé*] v. intr. (de *grec*). Mar. Etre porté vers le N.-E., direction d'où souffle le vent grec, en Méditerranée.

GRÈCE [*grèss'*] n. f. *Pop.* Le monde des « grecs ».

GRÈCE, Etat du sud-est de l'Europe, qui occupe l'extrémité de la péninsule balkanique, baigné à l'O. par la mer Ionienne, au S. par la Méditerranée, à l'E. par la mer Egée. La frontière du N., conventionnelle, résulte des traités de 1912, de 1919, et en dernier lieu du traité de Lausanne qui a rendu la Thrace à la Turquie. Cette frontière prend sur la mer Ionienne en face de Corfou, atteint le lac Prespa, puis le Vardar à Gjevgjeli, et se termine sur la Maritsa. Avec les îles Ioniennes, Crète, Cyclades, Eubée, Sporades, la Grèce occupe 127.000 km².

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. La Grèce est un des pays les plus montagneux de l'Europe, et les plus découpés. Elle est, avec les îles, le reste d'un continent primaire effondré, disloqué au cours du soulèvement alpin, mais le long duquel à l'O. la chaîne alpine a continué de se dresser. Ainsi, la géologie la divise en deux parties séparées l'une de l'autre par de petits bassins remplis d'alluvions dont le principal est la plaine de Thessalie. A l'E., les montagnes brisées ou réduites à l'état de pénéplaine sont formées de terrains anciens, ce sont les derniers contreforts du Rhodope : Tokatdjik Dagh (1.050 m.), Tchilo-Tépé, Kouchtar (2.177 m.), Boz, Kroucha Planina, Bechik, qu'une dépression entre les baies de Salonique et d'Orphano remplie par les lacs Aïvasil et Bèchik sépare de la curieuse péninsule Chalcidique (1.200 m.) dont les trois pointes forment l'Hagion Oros ou Montagne Sainte (1.935 m.), le Longos et la Kassandra. Après une large plaine autour de Salonique, la Kampania au nom caractéristique, c'est une autre chaîne brisée : Kara-Tach, Snitchnik (2.068 m.), Olympe (2.985 m., point culminant), Pélion, Ossa, qui semble se continuer dans la mer par les Sporades du nord. A l'O., les chaînes alpestres, jeunes, de formes frustes, composées de calcaires la plupart jurassiques, ressemblent étrangement à l'Apennin italien. C'est la chaîne du Pinde dont la plupart des sommets dépassent 2.000 m., et qui se ramifie en projetant de tous côtés des chaînes secondaires. A partir de la Thessalie, ces chaînes s'individualisent en deux chaînons : les monts Othrys que continue la grande île d'Eubée, et l'Œta (2.158 m.), le Parnasse (2.459 m.), l'Hélicon, le Parnes, l'Hymette, que continuent les Cyclades méridionales. L'effondrement du golfe de Corinthe sépare la Grèce continentale du Péloponnèse ou Morée tout aussi montagneux. Au N., l'Olonos (2.224 m.), le Khelmos (2.356 m.), le Ziria (2.374 m.) se prolongent par la péninsule d'Argolide. Au S., les chaînes enchevêtrées finissent sur la mer par trois presqu'îles digitées : Malévos et Parnon, Taygète (2.408 m.), Sechi sont les principaux sommets.

Côtes et îles. — La Grèce a un développement énorme de côtes, généralement élevées, hospitalières, où, de toute antiquité, la vie maritime s'est prodigieusement développée. La côte ionienne présente l'immense golfe d'Arta presque fermé à l'instar de notre étang de Berre, le golfe de Patras que continue le golfe de Corinthe avec ses nombreuses ramifications. Les îles Ioniennes : Corfou, Leucate, Céphalonie, Ithaque, Zante, s'allongent le long de cette côte. Le Péloponnèse uni au continent par l'isthme étroit de Corinthe a des golfes larges : Arcadia entre les caps Chélonatas et Philiatra, de Messénie entre les caps Gallo et Matapan, de Marothonisi entre les caps de Matapan et Malia au S. Le cap Malia, par Cérigo (Cythère) et Cérigotto, atteint l'immense île de Crète, bordure du vieux continent archéen de l'Egéide, puissante chaîne montagneuse allongée de l'O. à l'E. sur 250 kil. : monts Blancs (2.740 m.), Ida, Lassithi et Sitia. A l'est du Péloponnèse se creuse le vaste golfe de Nauplie, puis le golfe d'Athènes ou d'Egine semé d'îles. A son tour l'Attique semble continuer en mer par le vaste archipel des Cyclades : Milos, Santorin, Nios, Kéos, Paros, Naxos (1.003 m.), Amorgos. Le long de l'Attique, séparée par les canaux d'Oreos, Atalanti, Euripe, voici l'Eubée très vaste et élevée (1.745 m.), prolongée par Andros, Tinos, Syros, Délos, Myconos, Nikaria et Samos jusqu'aux côtes d'Asie Mineure. Au nord de l'Eubée, le golfe de Volo, que ferme la presqu'île de Magnésie et les Sporades (Skopélos, Skyros), a des bords marécageux. Le vaste golfe de Salonique a également quelques côtes basses et lagunaires sur la Kampania, tandis que la Chalcidique allonge ses trois pointes montagneuses séparées par des golfes profonds. Jusqu'à la Maritsa, la côte sera ensuite tantôt rocheuse : golfe d'Orphano et de Cavalla, tantôt marécageuse et lagunaire : Karagatch-Liman. Dans le nord de l'Archipel, la Grèce possède les grandes îles : Thasos, Samos, Mytilène et Chios. La mer Egée, à la place du continent effondré, est généralement peu profonde ; par contre, immédiatement à l'ouest de la Crète et du Péloponnèse, vers le soulèvement alpin, les fonds descendent à 4.400 m.

Climat et fleuves. Végétation, faune. — La Grèce est entièrement méditerranéenne. Toutefois il faut tenir compte des montagnes qui changent les conditions climatiques par l'altitude et l'orientation et qui se couvrent de neige l'hiver. Les étés sont longs, secs et très chauds (Athènes, moyenne + 27°,2), les hivers courts, pluvieux et doux (Athènes, moyenne + 8°,5) ; toutefois, les coups de vent du N. froids sont fréquents. La pluie est médiocre (0m,37) et le ciel parfaitement lumineux découpe tous les contours comme à l'emporte-pièce. La végétation est méditerranéenne : l'olivier, l'arbre caractéristique, pousse au sud d'une ligne qui contourne la chaîne du Pinde au S. et le mont Olympe et englobe encore la côte de Salonique à la Maritsa ; le figuier, le chêne vert, l'if, le pin parasol, les mimosées, la vigne et dans les parties hautes les châtaigniers et les hêtres forment le fonds de la végétation. La faune (moutons, chèvres, ânes, chacals) est celle des pays secs. Elle est caractérisée par la présence des petits carnassiers, insectivores et rongeurs. Le lion a disparu ; le loup, le sanglier, le lynx (très rare), le chacal sont confinés dans les zones montagneuses. Les oiseaux passagers (les plus nombreux) ou sédentaires (avec un certain nombre de grandes espèces de proie, aigles, vautours, gypaètes) sont nombreux, ainsi que les petits reptiles, généralement inoffensifs.

Les fleuves de la vieille Grèce sont des torrents souvent à sec l'été, à moins qu'ils ne soient alimentés par des sources montagnardes : dans la mer Ionienne, le Kalamas sert de déversoir aux lacs de Yanina et de Lapsista, l'Arta et l'Aspro-Potamos assez abondants viennent de la chaîne du Pinde ; dans le Péloponnèse, le Rouphias (l'antique Alphée) et l'Iri (Eurotas) sont insignifiants : ces rivières, torrents pendant l'hiver, filets d'eau pendant l'été, forment presque toujours à leurs embouchures d'insalubres marécages. Dans la Béotie, le Mavropotamos qui se perd curieusement dans des canaux souterrains emplissait jadis le lac Kopaïs desséché, il se perd dans le lac Lykeri sans atteindre la mer. Les principaux tributaires de la mer Egée sont la Salamvria (Pénée) qui draine les plaines de Thessalie et forme entre l'Ossa et l'Olympe la belle vallée du Tempé, la Vistritsa et le Vardar dont les alluvions emplissent la Kampania de Salonique, la Strouma qui traverse près de la mer le vaste lac Takhyno, la Mesta et la Maritsa dont les deltas sont immenses et marécageux.

Ethnologie. — Issus du mélange des Pélasges avec des populations venues de l'Inde, les Grecs ou Hellènes sont répandus, aujourd'hui, non seulement en Grèce, en Turquie et dans les Balkans, mais sur beaucoup de points de la Méditerranée. Grands, avec des traits fins, un front développé, des yeux vifs, un nez droit, ils ont, dans l'allure, de la souplesse en même temps qu'une certaine fierté, à part les Béotiens dont la démarche est restée lourde. Les Grecs ont hérité de leurs ancêtres l'intelligence, l'amour des lettres, et la passion pour les exercices du corps. Ils ne montrent que peu de goût pour l'agriculture, mais ils ont les plus grandes aptitudes pour le commerce, et n'hésitent pas à s'expatrier. On les retrouve, à l'heure présente, en assez grand nombre en Egypte, Tripolitaine, au Maroc, etc., où ils exercent les métiers les plus divers.

— GÉOGRAPHIE HUMAINE ET POLITIQUE. La Grèce a 6 millions 204.684 habitants. Le traité avec la Turquie autorise et même prescrit l'échange des populations ; aussi, les Hellènes de Turquie y affluent, et de ce fait la population s'est beaucoup accrue depuis 1920. La densité est d'environ 48 hab. au km². Elle est plus forte sur les côtes et dans certaines îles, notamment l'Eubée. Les Turcs ont à peu près disparu, et les étrangers sont peu nombreux.

Le pays est presque entièrement habité par des Hellènes, mais il y a de grandes différences entre l'homme de la côte, pêcheur et marin, hardi et actif, et l'homme de l'intérieur, volontiers paresseux et bavard. Les émigrants, fort nombreux, appartiennent à la côte ; ils réussissent bien, à force d'économie et de travail, et certaines familles ont acquis en Egypte, surtout à Alexandrie (60.000), en Italie, à Trieste ; en France, à Marseille ; en Amérique du Nord, des situations prépondérantes.

Armoiries de la Grèce.

La langue officielle est conventionnelle, en réalité on parle en Grèce une foule de dialectes issus de l'ancien grec classique. La religion est l'orthodoxie byzantine ; il y a cependant un archevêque catholique à Athènes. République du 25 mars 1924 au 3 nov. 1935, la Grèce est redevenue une monarchie. Le roi est assisté d'une Chambre des députés.

Les principales villes sont : la capitale, *Athènes* (460.000 hab.) et son port Le Pirée (251.323 hab.) ; avec les faubourgs, c'est un groupe de plus de 700.000 hab. Salonique, en Macédoine, vient ensuite avec 241.340 hab. Les autres villes sont surtout des ports. Patras (66.800), Volo (48.000), Corfou (34.000), La Canée (32.000), Cavalla (50.000), Xanthi (36.000).

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. La Grèce est essentiellement un pays agricole. On y cultive le blé et surtout le maïs dans les plaines de Sérès, de Salonique, de Thessalie, de Béotie, le tabac et partout la vigne qui donne d'excellents vins secs et chargés en alcool, l'olivier et le figuier.

L'industrie est médiocre, et bien que les carrières puissent donner de beaux marbres et de la pierre, les mines du plomb et de l'argent, l'activité industrielle est faible encore, mais en progrès constants dans le tissage du coton, dans les fabriques d'huiles et de savons et même dans la métallurgie.

L'exportation est assurée d'abord par le tabac, le raisin de Corinthe, les raisins et les figues, le vin, et ensuite par l'huile d'olive, la soie, les olives, oranges et citrons, et le plomb argentifère. L'Angleterre est le principal acheteur et les Etats-Unis le principal vendeur.

Les voies de communication ont fait des progrès immenses. De 1913 à 1927, le canal maritime de Corinthe a triplé le tonnage de son trafic ; les principaux ports sont : Salonique, Le Pirée, Patras, Kalamata et Hermoupolis dans l'île de Syra. Les voies ferrées, 2.562 kil., ont pour lignes principales : celle de Salonique (reliée au réseau européen Orient-Express) à Athènes-Le Pirée avec embranchements de Larissa à Volo, de Volo à Trikala, d'Athènes au Laurium ; celle d'Athènes à Kalamata par Argos et Tripolis ; celle d'Athènes à Kalamata par Patras.

La Grèce est en progrès certain. L'afflux des Grecs de Turquie lui a apporté des ouvriers spécialisés et actifs qui travaillent la soie, les tapis, les poteries, et de bons cultivateurs. Sa marine, pêche et petit cabotage, couvre de son pavillon — sur des navires petits mais très nombreux — tous les ports de la Méditerranée orientale.

— HISTOIRE CONTEMPORAINE. *La Seconde Guerre mondiale et l'après-guerre.* — L'invasion de la Grèce par les troupes germano-italiennes en 1941 et leur conquête de la Péninsule provoquèrent le départ du roi au Caire et, dans tout le pays, un mouvement de résistance, qui se développa rapidement. Dans le nord du royaume, du côté de l'Adriatique, se trouvait le secteur de l'E. D. E. S. (armée grecque démocratique de la libération), tandis que le front national de libération (E. A. M.), groupant communistes, démocrates, socialistes et agrariens, organisait la résistance du côté de l'archipel avec ses forces armées connues sous les initiales E. L. A. S. En 1944, l'E. A. M. voulut établir un gouvernement issu de lui à l'exclusion de toute participation du gouvernement royal. La politique d'hostilité à l'égard de l'E. D. E. S., fidèle au gouvernement du roi, s'en accrut. M. Papaandréou, cependant, parvint à constituer un gouvernement d'unité nationale ; il rentra dans Athènes libéré le 18 octobre 1944, et le gouvernement ordonna la démobilisation des forces de guérilla. Le 2 décembre 1944, des troubles éclatèrent à Athènes. La Grande-Bretagne, étant donné les envois de toute nature qu'elle faisait aux Grecs, décida en 1945 d'aider leur gouvernement. Le roi Georges nomma Mgr Damaskinos régent du royaume (30 décembre), et celui-ci chargea le général Plastiras de constituer le nouveau gouvernement. Un armistice put être conclu entre les forces britanniques en Grèce et le comité central de l'E. L. A. S. le 12 janvier 1945. Les élections de 1946 fournirent une forte majorité au parti populiste monarchiste (la gauche s'abstint de voter), et le plébiscite du 1er septembre 1946 rappela le roi Georges II. L'extrême-gauche refusa de reconnaître la validité du plébiscite. La guerre civile reprit dans les zones frontières du nord de la Grèce. Le président du conseil, Tsaldaris, décida de saisir l'O. N. U. de la situation en Grèce septentrionale. A la fin de 1946, le Conseil de sécu-

rité décida l'envoi dans les Balkans d'une commission d'enquête. La majorité de ses membres jugea qu'un appui était donné aux insurgés grecs par les autorités yougoslaves et bulgares, et ses conclusions furent adoptées. En 1947 le Sénat américain vota le projet Truman d'aide à la Grèce. Le roi Georges II mourut en avril 1947 ; son frère Paul Ier lui succéda. Au cours des luttes en Epire méridionale, les partisans s'emparèrent de Konitza, et, le 4 décembre 1947, le général communiste Markos annonça la constitution d'un « gouvernement de la Grèce libre ». La guerre civile se termina par la victoire des troupes gouvernementales dans les monts Grammos, en novembre 1949. Ce fut alors que le gouvernement britannique décida de retirer ses troupes de Grèce. V. *Supplément*.

— HISTOIRE. *Histoire ancienne.* — Naguère, les premiers temps de la Grèce étaient exclusivement du domaine de la légende. Les exégètes antiques plaçaient à l'origine les dieux, puis les héros, enfin les hommes. La linguistique et l'anthropologie ont travaillé en vain ; seule, l'archéologie a révélé des états de civilisation. Les premières populations dont on constate l'existence, à la fin du néolithique, étaient proches de la barbarie. On laisse à ces demi-sauvages, afin de simplifier, le nom de *Pélasges* dont les anciens désignaient en bloc les prédécesseurs des Hellènes ; ethnographiquement il ne signifie rien. Ces « Pélasges » reçurent des Egéo-Crétois (V. CRÈTE) les premiers éléments d'une culture supérieure. Vers le XVe siècle apparaissent ensuite ceux que les textes égyptiens appellent les « peuples de la mer », de cette mer qu'ils avaient franchie pour aborder en Syrie. Ceux-là sont les ancêtres des peuples classiques de Grèce et d'Anatolie ; ils sont de la famille linguistique indo-européenne. Ils venaient de l'Europe centrale et envahirent toute la péninsule des Balkans ; appelons-les *Achéens,* comme Homère. Terriens, ils deviennent des navigateurs, ruinent les Minoens, mais s'approprient leur civilisation ; elle se fond avec la leur, et l'amalgame forme la civilisation « mycénienne ». Hardis, ambitieux, ils se répandent sur l'Asie ; la guerre de Troie n'est qu'un épisode de leurs entreprises. Vers ce temps, de nouvelles vagues d'invasion déferlent du Nord ; cette fois, ce sont les *Doriens,* peu différents des « Achéens », mais qui représentent l'âge du fer. Ensuite seulement se prononcera la distinction entre Doriens et Ioniens.

Bientôt nous nous trouvons en face de groupements politiques, constitués on ne sait comment. Thessaliens, Béotiens, Messéniens, Laconiens, Attiques, etc. ; les deux derniers éclipseront les autres peu à peu. Sur les premiers siècles de Sparte nous n'avons que des données romanesques ; il semble certain toutefois qu'elle finit par dominer plus d'un tiers du Péloponnèse, la zone méridionale. Pour Athènes, la tradition plaçait au début le *synœcisme* de Thésée, passage graduel, d'ailleurs vraisemblable, du morcellement à l'unité.

La forme gouvernementale habituelle chez la plupart de ces groupements séparés paraît avoir été d'abord la royauté, comme au temps de l'épopée, mais surveillée déjà par une aristocratie, qui finit par annihiler ou supplanter le roi. Abusant de sa puissance à l'égard des classes inférieures, elle rend possible, en beaucoup de contrées, la naissances des *tyrannies.* Ces tyrans, intronisés par un coup de force, s'appuient sur la masse du peuple et sur leur garde particulière. On en trouve notamment à Argos (Phidon), à Corinthe, à Sicyone (les Orthagorides), à Mégare (Théagène), à Athènes (Pisistrate et ses fils). Ce sont le plus souvent des hommes de caractère, d'initiative, et fastueux, qui favorisent les arts, le commerce, la civilisation en général. Mais ils ont, par l'hérédité, des successeurs qui ne les valent pas toujours et dont les maladresses ont parfois fait le jeu des vieilles aristocraties aux aguets. Cependant la bourgeoisie enrichie et la foule des artisans ou des gens de la glèbe n'acceptent plus les exactions des nobles. Sparte à part, ainsi que d'autres cités, dont nous sommes mal informés, il se forme des partis ; ils entrent en lutte, et il est des villes où ces luttes dureront pendant plusieurs siècles. A Athènes, dont l'histoire nous est mieux connue, l'évolution s'accentuera presque constamment dans le sens démocratique : les noms de Clisthène, Cimon, Ephialte, Périclès, Cléon suffisent à la caractériser. Ce que nous venons de dire s'applique pareillement aux colonies dont les Hellènes ont couvert les rivages de la Méditerranée.

Sparte fut vivement aux prises avec Tégée et Argos, tandis qu'Athènes cherchait à s'étendre vers l'Eubée et l'Archipel ; mais déjà, à la fin du VIe siècle, la rivalité de ces deux Etats s'était manifestée, présage d'un gros conflit ; il se trouva retardé par l'invasion étrangère. On verra ailleurs (V. MÉDIQUES [guerres]) les péripéties essentielles des deux expéditions conduites en Europe par les Achéménides. Elles se terminèrent par un succès incomplet de Sparte, qui avait manqué à la première guerre, tardé dans la seconde et accusé partout son jaloux esprit de séparatisme ; par le triomphe d'Athènes, acheté très cher, mais prestigieux. Celui-ci permit l'établissement de la grande confédération qui n'eut que pour un temps son centre à Délos ; très vite Athènes y devint maîtresse absolue. Sa richesse croissante, les imprudentes ambitions auxquelles elle céda, provoquèrent d'abord la formation contre elle d'une ligue oligarchique, dont Sparte était l'âme. Une paix fut cependant conclue (446), qui était prévue pour trente ans et n'en dura que quinze. Un effroyable drame (V. PÉLOPONNÈSE [guerre du]) en deux actes (431-421 et 413-404), coupé par la néfaste expédition de Sicile, laissa Athènes à ce point pantelante que Sparte, malgré ses propres pertes en hommes, qui étaient lourdes, put imposer son hégémonie au monde grec et en Attique une dure oligarchie. Hégémonie sans repos, du reste, entravée jusque chez elle par des rivalités entre individus, et toujours menacée par l'or perse, qui désormais travaillait incessamment à user l'Hellade dans des luttes intestines. D'abord il suscita une ligue de la Grèce centrale contre Lacédémone, puis celle qui amena une guerre de six ans autour de Corinthe (393-386). Quand le Grand Roi eut, par la paix d'Antalcidas, paralysé d'avance toute entreprise des Athéniens sur mer, Sparte, plus libre, reprit ses procédés de terreur, détruisit Mantinée, s'introduisit dans la citadelle de Thèbes. Mal lui en prit : cette dernière ville, sous l'impulsion de deux grands hommes d'exception, Pélopidas et Epaminondas, fut pour dix ans la puissance dominante ; mais, après la mort de ses chefs, elle se résigna aussitôt à un traité (362) qui maintenait le *statu quo.* Elle était épuisée, Athènes aussi, et Sparte ; et à l'autre bout du monde hellénique, en Grande Grèce, les dissensions continues entraînaient également les plus glorieuses cités vers leur déclin.

Le hasard qui éleva au trône de Macédoine (359) un génie politique poussa au premier plan cette monarchie jusque-là effacée. Philippe II étendit son royaume aux dépens des voisins, puis, cherchant à atteindre la mer, dut braver les villes protectrices des colonies côtières. Il les divisa, les berna, multiplia les avantages partiels, si bien que lorsque, enfin, à la voix de Démosthène, se forma une ligue incomplète, l'armée commune, sans ressort, sans confiance, se laissa détruire à Chéronée (338). C'était la fin de la Grèce, de la vraie.

Le fils du Macédonien, Alexandre, put bien se dire le champion des Hellènes, mais la courte épopée du jeune conquérant (336-323) ouvre en réalité une histoire toute nouvelle, une tentative de fusion entre eux et le monde « barbare ». Trop vaste était son empire pour un pareil dessein, et même pour sa conservation intégrale. Non seulement il se morcela entre plusieurs royaumes, de type oriental, il est vrai, mais très vite fut privé de ses extrêmes provinces en Asie. Les Séleucides durent abandonner l'Iran aux Parthes, une bonne partie de l'Asie Mineure à des roitelets, et batailler même, pour garder la Syrie, contre les Lagides d'Egypte. Ceux-ci, avec leur territoire d'une plus sûre unité, connurent un siècle de puissance et d'éclat, mais de sanglants désordres à la cour précipitèrent leur déchéance. Dans la Grèce propre, dépeuplée, ravagée, quelques essais de rapprochement s'opérèrent (V. ACHÉENNE [ligue] et ÉTOLIENNE [ligue]) ; ils survenaient bien tard, et Rome n'en rencontra pas moins de grandes facilités dans l'asservissement, par étapes, des diverses provinces de l'hellénisme. Les rois d'Asie et d'Afrique étaient des dégénérés, ou de trop petits personnages ; ceux de Macédoine, isolés, se compromettaient par d'imprudentes alliances. Quantité de fruits mûrs tombèrent, à l'occasion par héritage, au pouvoir du Sénat, puis des grands proconsuls : la Grande Grèce à la fin du IIIe siècle, la Macédoine à Pydna (168) et bientôt l'ancienne Grèce (146) ; l'Asie Mineure, peu après, par morceaux ; enfin la Syrie en 64 et l'Egypte en 30 av. notre ère. L'annexion formelle ne faisait que consacrer le vasselage et établir un régime administratif sous lequel le monde grec gardait encore sa langue, ses usages, ses institutions urbaines dans une large mesure, et surtout son rayonnement intellectuel.

La Grèce sous la domination romaine. — L'échec des entreprises de Mithridate, la prise d'Athènes et du Pirée par Sylla, les victoires de Chéronée et d'Orchomène, ôtèrent à la Grèce ses dernières espérances, firent d'elle un champ de bataille dans les guerres civiles des Romains. Mais son influence morale, intellectuelle, littéraire, reçut un accroissement nouveau. Elle garda ses jeux, Athènes ses écoles. Le voyage de Grèce fut le complément indispensable d'une bonne éducation. L'empereur Hadrien surtout fut tenu par toutes les villes de Grèce et d'Asie Mineure pour le *restaurateur de la Grèce,* dont la déchéance suivit enfin la fondation de Constantinople.

Grèce byzantine (395-1460). — Le commencement du moyen âge fut pour la Grèce une période désastreuse. Ses plus célèbres sanctuaires furent fermés dès la fin du IVe siècle, les écoles d'Athènes supprimées par Justinien (529). Les invasions barbares achevèrent la ruine : successivement, elle vit passer les Wisigoths d'Alaric (396), les Avares (VIe s.), les Slaves surtout, qui y fondèrent au VIIe siècle de nombreux établissements. Pourtant, insensiblement, les Slaves se grécisèrent au contact des vaincus ; soumis par les généraux de l'impératrice Irène, ils s'assimilèrent de plus en plus à l'hellénisme, et, de ce mélange des races, sortit pour la Grèce une véritable renaissance.

Partagée, depuis le VIIIe siècle, en deux thèmes, celui d'Hellade et celui du Péloponnèse, la Grèce fut, au Xe siècle, fort éprouvée par les incursions des corsaires arabes et les insurrections des Slaves du Taygète. Pourtant, sa prospérité industrielle et commerciale fut grande sous la dynastie macédonienne et dura jusqu'à la fin du XIIe siècle. Les ravages des Normands lui portèrent alors un coup sensible, la concurrence vénitienne ruina le commerce, tandis que, lentement, à la faveur de l'anarchie, se constituait une société féodale.

La quatrième croisade fit de la Grèce « une France nouvelle ». A Athènes, un duché se constitua sous les La Roche ; en Morée, une principauté sous les Villehardouin, etc. Mais bientôt les prétentions des rois de Naples à la suzeraineté de l'Achaïe, la bataille du lac Kopaïs (1311), qui livra le duché d'Athènes à une « grande compagnie » d'aventuriers catalans (1311-1394), l'ambition des Vénitiens établis dès 1206 à Coron et à Modon, les discordes intérieures de la Principauté d'Achaïe, tout cela favorisa en Morée une reprise d'offensive des Byzantins (depuis 1263). En 1349, les Cantacuzènes se constituèrent une principauté, le despotat de Mistra, et les Paléologues, qui la gouvernèrent de 1384 à 1460, étendirent leur autorité sur presque tout le Péloponnèse. Athènes, sous les ducs florentins de la maison des Acciajuoli (1394-1458), montra une dernière splendeur. La conquête turque en 1458 mit fin à ces Etats affaiblis. Seule Venise garda Coron et Modon jusqu'en 1499, Nauplie et Monembasia jusqu'en 1540.

La Grèce sous la domination turque (1460-1821). — La nation grecque fut comme décapitée par la conquête. Ecrasée d'impôts, la nationalité hellénique semble disparaître sous l'afflux des colonies valaques et albanaises. Et, tandis que la Haute Eglise, d'une valeur morale médiocre, se reconstitue sous la protection ottomane, tandis que l'aristocratie laïque du Phanar songe beaucoup à ses intérêts, le peuple se résigne à la servitude.

Toutefois, la race hellénique persistait dans les classes commerçantes des villes, et parmi les paysans des campagnes éloignées. La reprise de la Morée et d'une partie de la Grèce du Nord par François Morosini (1684-1687), l'établissement en Grèce d'une domination vénitienne de quelque durée (1684-1718) hâtèrent le réveil du sentiment national. En 1770, la Grèce se soulève. La Porte la fait ravager par les Albanais qui y mirent une cruauté si méthodique qu'en 1779 les Turcs sont obligés de massacrer ceux-ci à Tripolitza. En 1821 les Grecs entreprennent une guerre qui allait leur donner l'indépendance.

Histoire depuis la guerre de l'Indépendance jusqu'à nos jours. — Après plusieurs tentatives d'insurrection, la Grèce, à l'appel de l'archevêque de Patras, Germanos, proclama son indépendance le 25 mars 1821. Les Turcs répondirent à l'insurrection par d'atroces massacres. Canaris, avec quelques brûlots, détruisit la flotte turque dans le canal de Chio, et les Grecs furent maîtres de la mer. Mais le sultan appela à son secours le pacha d'Egypte Mohammed-Ali dont le fils Ibrahim pacha reconquit la Morée ; Missolonghi, Athènes même furent reprises, et la Grèce était perdue lorsque, sous la poussée d'un mouvement philhellène, l'Angleterre, la France et la Russie, par la Triple Alliance de Londres, envoyèrent leurs flottes sur les côtes de la Morée ; à Navarin, le 20 octobre 1827, la flotte turco-égyptienne fut détruite ; une expédition française en Morée, sous le général Maison, acheva d'en chasser les troupes d'Ibrahim pacha ; une armée russe marcha sur Constantinople et imposa au sultan le traité d'Andrinople (14 septembre 1829) : par le protocole du 3 février 1830, l'indépendance de la Grèce fut reconnue.

Après de longues négociations et l'assassinat de Jean Capo d'Istria, d'abord chef du gouvernement, les trois puissances protectrices, par le traité du 7 mai 1832, donnèrent la couronne à Othon de Bavière qui prit Athènes pour capitale. En 1843, une révolte militaire obligea Othon à donner à la Grèce sa première constitution monarchique, celle de 1844.

Othon fut renversé en 1862 et eut pour successeur Guillaume de Danemark, qui prit le nom de Georges Ier.

En 1878, lors de la guerre des Balkans, l'armée grecque envahit la Thessalie, et, par le traité de Berlin, la Grèce garda cette terre et une partie de l'Epire.

En 1885, la Bulgarie s'étant réunie à la Roumélie-Orientale, la Grèce mobilisa : elle fut contenue par un blocus des grandes puissances (avril-juillet 1886). En 1896, la Crète se souleva contre les Turcs. Le roi Georges y envoya des troupes. La Turquie, poussée par l'Allemagne, déclara la guerre ; l'armée grecque fut complètement vaincue en Thessalie. L'intervention des puissances sauva la Grèce d'un plus complet désastre : le traité de Constantinople lui imposa une rectification de frontière en Thessalie, une indemnité de guerre et un contrôle financier. Du moins la Crète fut-elle déclarée autonome, sous le gouvernement du prince Georges, second fils du roi.

Après un conflit avec la Roumanie en 1906, la démission du prince Georges et le ravage de la Macédoine par des bandes de comitadjis, une révolution militaire donna en 1909 le pouvoir au chef crétois Venizelos, qui réorganisa la puissance militaire et navale de la Grèce. En 1912, la Grèce adhéra à l'alliance balkanique avec la Bulgarie, la Serbie et le Monténégro : les Alliés déclarèrent la guerre au sultan. L'armée grecque enleva Salonique et Janina. Le roi Georges s'installa à Salonique, la capitale de la Macédoine : il y fut assassiné le 18 mars 1913.

Le nouveau roi, Constantin, fils aîné de Georges Ier, acheva la victoire de la « Grande Idée ». Les préliminaires de Londres, du 30 mai, ne laissèrent à la Turquie en Europe que Constantinople et les Dardanelles. Mais alors, les Bulgares voulurent s'emparer de la domination des Balkans et se tournèrent contre leurs alliés de la veille, les Serbes et les Grecs ; ils furent vaincus : le traité de Bucarest (10 août), confirmé par le traité d'Athènes avec la Turquie (14 novembre), donna à la Grèce la plus grande partie de la Macédoine avec Cavalla, la plus grande partie de l'Epire et les îles de l'Archipel, sauf le Dodécanèse, occupé par l'Italie. Au début de la Première Guerre mondiale, Constantin voulut garder la neutralité, mais Venizelos provoqua la révolution de Salonique (septembre 1916), et il essaya de renverser le roi avec le concours des troupes alliées (1er décembre 1916). La Triple-Entente décida de détrôner le roi Constantin, qui dut remettre sa couronne à son second fils Alexandre, et Venizelos prit le pouvoir. La Grèce, entrée dans la guerre, contribua à la victoire de Macédoine (1918). Le traité de Sèvres (19 août 1920) lui donnait la Thrace et la plus grande partie de la côte d'Asie Mineure.

Le roi Alexandre étant mort en 1920, les élections du 14 novembre renversèrent Venizelos. Constantin rentra à Athènes le 19 décembre. Mais l'armée grecque, seule aux prises avec l'armée turque, reconstituée par Mustapha Kemal, fut chassée d'Asie Mineure (1922).

Une révolution exigea l'abdication du roi Constantin, qui fut remplacé par son fils Georges ; mais, à la suite des élections de décembre 1923, l'Assemblée nationale vota l'établissement de la République (25 mars 1924) dont les premiers présidents furent Coundouriotis, Pangalos, de nouveau Coundouriotis, enfin Zaïmis. En mars 1935, Venizelos tenta en vain un coup d'Etat. Le général Condylis fit voter l'abolition de la République (10 oct.) et le retour du roi qui rentra à Athènes le 25 novembre 1935. Le 28 octobre 1940, l'Italie envoya à la Grèce un ultimatum exigeant la cession de bases. Devant le refus de la Grèce, les troupes italiennes passèrent la frontière. Les Grecs, d'abord victorieux, repoussèrent les Italiens, mais, en mars 1941, les Allemands attaquèrent à leur tour la Grèce qui fut entièrement occupée. En septembre et en octobre 1945, le pays fut libéré par les troupes britanniques aidées des résistants grecs. La libération a été suivie de troubles intérieurs.

Les élections du 31 mars 1946 affirmèrent le succès des monarchistes, le parti de gauche ayant décidé de ne pas voter. Le 1er septembre, un plébiscite décida le rétablissement de la monarchie et le retour du roi Georges II. (Pour plus de détails sur *la Seconde Guerre mondiale et l'époque contemporaine,* v. HISTOIRE CONTEMPORAINE, page 867.)

— GÉOGRAPHIE ANCIENNE. Pour les anciens, l'*Hellade* ou *Hellas* n'a pas été seulement le nom de l'ensemble du monde grec, elle a désigné d'abord le groupe des terres insulaires et péninsulaires qui entouraient le golfe de Corinthe et que bordaient les mers Ionienne depuis le golfe d'Ambracie, Méditerranée, de Myrto, Egée et de Thrace jusqu'au mont Olympe, bien que le pays primitivement nommé *Hellade* eût été situé en Epire, aux environs de Dodone et du fleuve Achélôüs.

Les Grecs des temps classiques tenaient leur pays pour le centre du monde et voyaient dans Delphes son *omphalos,* son nombril. Ils avaient fait des principales montagnes de leur pays autant de demeures pour leurs divinités et placé sur les bords de leurs fleuves, de leurs lacs et marais, dans leurs vallées et dans leurs plaines, les épisodes de leur intervention terrestre et nombre d'exploits de leurs héros. Le mont Olympe de Thessalie était le séjour de Zeus le roi des dieux, le Parnasse celui d'Apollon, et l'Hélicon de Béotie celui des Muses, qui aimaient à se réunir avec Apollon dans la fraîche vallée thessalienne de Tempé ; quant à l'Erymanthe du Péloponnèse, il était un des pays de chasse préférés d'Artémis. Quelques-uns des gouffres ou *katavothres* dans lesquels se perdent les eaux fluviales étaient autant d'entrées des Enfers (l'Achéron d'Epire, le Styx d'Arcadie).

MAISON ROYALE DE GRÈCE

MAISON DE SLESVIG-HOLSTEIN-SONDERBOURG-GLÜCKSBOURG (Danemark)

GEORGES Ier

(Guillaume, prince de Danemark, fils de Christian IX roi de Danemark.)
Né à Copenhague 1845. Elu roi des Hellènes en 1863, par l'assemblée nationale après la déchéance du roi Othon, né prince de Bavière. Ep. 1867 Olga Constantinovna, grande-duchesse de Russie, fille du grand-duc Constantin, fils de l'empereur Nicolas Ier, née 1851. Assassiné à Salonique le 18 mars 1913.

Tous les princes et les princesses de Grèce portent le titre de prince ou princesse de Grèce, prince ou princesse de Danemark.

Constantin
Duc de Sparte. Né 1868, m. 1923. Ep. 1889 Sophie, princesse de Prusse (sœur de l'empereur Guillaume II), née 1870, m. 1932; proclamé roi au mois de mars 1913, renversé en 1917. Remonté sur le trône en 1920. Renversé de nouveau en 1922.

- **Georges II** Né 1890, m. 1947. Roi des Hellènes de septembre 1922 à mars 1924. Rétabli en novembre 1935. Ep. Elisabeth, princesse de Roumanie. Divorcés 1935.
- **Alexandre Ier** Né 1893, m. 1920. Roi des Hellènes de 1917 à 1920. Ep. Aspasie Manos.
  - **Alexandra** Née 1921. Ep. 1944 Pierre II de Yougoslavie.
- **Hélène** Née 1896. Princesse de Grèce. Ep. Charles II, roi de Roumanie de 1930 à 1940.
  - **Michel** Né 1921. Roi de Roumanie de 1927 à 1930 et de 1940 à 1947.
- **Paul Ier** Né 1901. Prince de Grèce. Roi des Hellènes 1947. Ep. Frédérique-Louise, princesse de Hanovre.
  - **Sophie** Née 1938.
  - **Constantin** Né 1940.
- **Irène** Née 1904. Princesse de Grèce. Ep. Aymon, prince de Savoie.
  - **Irène** Née 1942.
- **Catherine** Née 1913. Princesse de Grèce.

Georges
Né 1869. Prince de Grèce. Haut commissaire des Puissances en Crète de 1898 à 1906. Ep. Marie, princesse Bonaparte.

- **Pierre** Né 1908. Prince de Grèce.
- **Eugénie** Née 1910. Princesse de Grèce. Ep. Dominique Renier, prince Radziwill.

Alexandra
Née 1870, m. 1891. Princesse de Grèce. Ep. Paul, grand-duc de Russie.

- **Marie** Née 1890. grande-duchesse de Russie. Ep. 1° Guillaume, prince de Suède (divorcés); 2° Pr. Serge Poutiatin.
  - **Lennart** Né 1909. Prince de Suède.
- **Dmitri.** Né 1891. Grand-duc de Russie. Ep. Miss Andrey Emery, princesse Illinski.
  - **Paul** Prince Illinski.

Nicolas
Né 1872, m. 1938. Prince de Grèce. Ep. Hélène-Vladimirovna, grande-duchesse de Russie, Née 1882.

- **Olga** Née 1903. Princesse de Grèce. Ep. Paul, Prince de Yougoslavie.
  - **Alexandre** Né 1924. Prince de Yougoslavie.
  - **Nicolas** Né 1928. Prince de Yougoslavie.
- **Elisabeth** Née 1904. Princesse de Grèce. Ep. Comte Toerring.
- **Marina** Née 1906. Princesse de Grèce. Ep. George, duc de Kent.

Marie
Née 1876, m. 1940. Princesse de Grèce. Ep. 1° Georges, grand-duc de Russie; 2° Périclès Ioannides, amiral.

- **Nina** Née 1901. Princesse de Russie. Ep. Prince Paul Tchaftchavadze.
  - **David** Né 1924. Prince Tchaftchavadze.
- **Xenia** Née 1903. Princesse de Russie. Ep. M. William Leeds.
  - **Nancy-Marie** Née 1925. Miss Leeds.

Olga
N. et m. 1880. Princesse de Grèce.

André
Né 1882. Prince de Grèce. Ep. 1903 Alice, princesse de Battenberg, née 1889.

- **Marguerite** Née 1905. Princesse de Grèce. Ep. Godefroi, prince de Hohenlohe-Langenbourg.
- **Theodora** Née 1906. Princesse de Grèce. Ep. Berthold Frédéric, marg. de Bade.
- **Cécile** Née 1911, m. 1937. Princesse de Grèce. Ep. Georges, grand-duc de Hesse.
- **Sophie** Née 1914. Princesse de Grèce. Ep. Christophe, prince de Hesse.
- **Philippe** Né 1921. Prince de Grèce. Ep. 1947 Elizabeth II, reine d'Angleterre en 1952.

Christophore
Né 1888, m. 1940. Prince de Grèce. Ep. 1° Anastasia, née Stewart. 2° Françoise de Guise, de la maison royale de France.

- **Michel** Né 1939.

Dans l'Hellade, les Grecs distinguaient deux régions de dimensions à peu près égales : la région continentale au N., depuis le massif de l'Olympe et l'embouchure du Pénée dans le golfe ionien d'Ambracie jusqu'à l'isthme de Corinthe, et, plus au S., la péninsule du Péloponnèse. Par suite de la configuration montagneuse du pays et de l'existence de petites plaines et de bassins fermés d'où les fleuves ne s'échappent que par d'étroits défilés, la Grèce des temps classiques était partagée en une série de petits pays indépendants les uns des autres, cantons à l'existence individuelle, entre lesquels existaient surtout des liens de langue, de religion et de civilisation qui s'attestaient par la célébration des fêtes et des jeux panhelléniques (à Olympie d'Elide, à Delphes de Phocide, à Corinthe et en Argolide). Ces différents pays étaient :

1° Au N. de l'isthme de Corinthe, la Thessalie, les Locrides épicnémidienne et opuntienne, la Béotie, l'Attique et la Mégaride, baignées par les mers de Thrace et Egée; la Phocide et la Locride des Ozoles, qui confinaient au golfe de Corinthe; l'Etolie et l'Acarnanie sur la mer Ionienne; enfin, la Doride, qui n'avait accès à aucune mer;

2° Dans l'île de Pélops ou *Péloponnèse*, autour des plateaux intérieurs de l'Arcadie se succédaient, au long des rivages méditerranéens, l'Achaïe au N., l'Elide à l'O., la Messénie et la Laconie au S., et l'Argolide à l'E.

Chacun de ces pays avait une capitale, même ceux d'entre eux dont la population n'était agglomérée que dans des bourgs ou de gros villages (Locride Etolie, Achaïe); mais les villes étaient loin d'avoir une importance égale; la religion, le négoce, la politique créaient entre eux de très grandes différences. On ne peut établir, par exemple, aucune comparaison entre Phères et Larissa, en Thessalie, ou les villes de tant d'autres cantons du Péloponnèse comme Argos ou même Sparte, et la Grèce propre, et les grands centres de cultes religieux et panhelléniques, et surtout Athènes. Celle-ci n'a pas été seulement la capitale de l'Attique; pendant tout un temps, elle fut aussi la capitale de la Grèce et même du monde grec, son centre politique, économique, intellectuel et artistique le plus actif. Mais même l'hégémonie de Sparte ou d'Athènes n'a pas supprimé l'existence des individualités cantonales, et c'est seulement avec la réduction de la Grèce en une province romaine — l'Achaïe — que s'est précisée l'unification de la contrée.

— Linguistique et littérature. *Langue.* — Le grec appartient à la famille des langues indo-européennes. Il a été parlé d'abord dans la Grèce propre, sur les côtes d'Asie Mineure et dans les îles voisines, puis dans toutes les colonies grecques. Il comprenait des centaines de dialectes, répartis en quatre groupes : 1° dialectes *achéens*, dont on ne connaît plus que trois restes épars : l'arcadien, le cypriote et le pamphylien; 2° dialectes *éoliens* (lesbien, thessalien); 3° dialectes *ioniens*, auxquels se rattache le dialecte *attique;* 4° dialectes *doriens*, qui représentent la langue des derniers envahisseurs et ont le moins d'unité. Depuis la fin du IVe siècle, le domaine du dialecte attique s'étend dans tous les sens; la conquête d'Alexandre le porte dans l'intérieur de l'Asie Mineure, en Syrie, en Egypte. Mais il perd de sa pureté, devient la *langue commune*, la *koinê*. Aux IIe et IIIe siècles de notre ère, une école de puristes cherche à réagir contre l'altération de la langue; ce sont les écrivains dits *atticistes* (Lucien, Elien, Arrien, etc.).

Le grec ancien est, sans doute, la plus belle langue qu'aient parlée des hommes. Le vocabulaire, d'une richesse merveilleuse, se prêtait également aux exigences de la poésie et de la prose. Les intonations y étaient très variées et musicales, grâce à l'accent mélodique; la prononciation et l'articulation, d'une netteté remarquable; la syntaxe simple pouvait rendre les moindres nuances de la pensée avec une étonnante précision.

Pendant toute la durée de l'Empire romain, le grec resta le langage commun à tout l'Orient. Après la prise de Constantinople, en 1453, il se maintint sous la domination turque. Aujourd'hui encore, il est parlé dans tout le pays de Grèce et dans une foule de villes de Turquie ou d'Egypte, à Constantinople, à Smyrne, à Chypre, à Beyrouth, à Alexandrie. Il présente de nombreux dialectes, qu'on désigne sous le nom générique de *grec moderne* ou *romaïque*, et qui, tous, dérivent plus ou moins directement de la *langue commune* de l'époque hellénistique. Le vocabulaire contient beaucoup de mots d'origine étrangère.

IMPRIMERIE	ÉCRITURE (grec moderne)	APPELLATION (grec anc.)	IMPRIMERIE	ÉCRITURE (grec moderne)	APPELLATION (grec anc.)
Α α	*Αα*	*a* alpha	Ν ν	*Νν*	*n* nu
Β β, ϐ	*Ββ*	*b* bêta	Ξ ξ	*Ξξ*	*x* ksi
Γ γ	*Γγ*	*gh* gamma	Ο ο	*Οο*	*o* omicron
Δ δ	*Δδ*	*d* delta	Π π	*Ππ*	*p* pi
Ε ε	*Εε*	*é* epsilonn	Ρ ρ	*Ρρ*	*r* rô
Ζ ζ	*Ζζ*	*dz* dzéta	Σ σ, ς	*Σσς*	*s* sigma
Η η	*Ηη*	*ê* êta	Τ τ	*Ττ*	*t* tau
Θ θ	*Θθ*	*th* thêta	Υ υ	*Υυ*	*u* upsilonn
Ι ι	*Ιι*	*i* iota	Φ φ	*Φφ*	*ph* phi
Κ κ	*Κκ*	*k* kappa	Χ χ	*Χχ*	*kh* khi
Λ λ	*Λλ*	*l* lambda	Ψ ψ	*Ψψ*	*ps* psi
Μ μ	*Μμ*	*m* mu	Ω ω	*Ωω*	*ô* oméga

Nota. — Dans le grec moderne, le *b* se prononce *v*; l'*é*, l'*u* se prononcent *i*.

La prononciation y a été altérée par la substitution de l'accent d'intensité à l'accent mélodique, par le progrès de l'*iotacisme* (v. ce mot). L'allure même de la langue a été modifiée par la simplification des déclinaisons et des conjugaisons, et la prédominance des tours analytiques.

Versification. — La versification, chez les Grecs, est fondée sur la *quantité*, c'est-à-dire sur la succession des brèves et des longues. A la poésie épique et didactique correspond le vers *dactylique;* à la poésie élégiaque, le distique *élégiaque*. Le mètre *iambique* a été réservé d'abord à la satire. Les lyriques de Lesbos et des Cyclades ont créé pour leurs chansons la strophe *saphique*, la strophe *alcaïque*, le vers *anacréontique*. Le lyrisme choral emploie particulièrement les *dactylo-épitrites*. Né après les autres genres, le théâtre en a utilisé la plupart des mètres. Sous l'Empire romain apparaît une versification nouvelle, dite *rythmique*, fondée sur l'accent des mots; elle s'est développée, surtout depuis le VIe siècle de notre ère, chez les poètes byzantins.

Littérature grecque ancienne. — La littérature grecque a créé les diverses formes de l'art littéraire et presque tous les genres qui restent en honneur chez les modernes. Dans cette longue histoire de vingt-sept siècles, on distingue : 1° la littérature de la Grèce indépendante (jusque vers la fin du IVe s. av. J.-C.); 2° la littérature alexandrine (de la fin du IVe s. au milieu du Ier s. av. J.-C.); 3° la littérature grecque d'époque romaine (du Ier s. av. J.-C. au VIe s. de notre ère); 4° la littérature byzantine; 5° la moderne.

1° *Littérature de la Grèce indépendante.* Pendant bien des siècles, la Grèce n'a eu que des poètes. Une poésie héroïque et religieuse paraît s'être développée de bonne heure en Thrace, à Delphes autour du sanctuaire d'Apollon, en Béotie et ailleurs, notamment chez les Eoliens et les Ioniens d'Asie Mineure. Déjà se dessinaient des cycles poétiques, inspirés par quelque grand événement légendaire ou historique. De tout cela sortit la poésie épique, dont il nous est resté deux grands poèmes : *l'Iliade* et *l'Odyssée*. Du VIIIe au VIe siècle, la poésie épique ou cyclique est restée florissante.

Presque en même temps s'était développée, dans la Grèce centrale, une poésie didactique : généalogies, mythes moraux et apologues, sentences. Elle est représentée par Hésiode, auteur des *Travaux et des Jours*, par la *Théogonie*, les *Catalogues*, etc. A la même période appartenaient la plupart des *Hymnes homériques* et les épopées burlesques de la *Batrachomyomachie* et du *Margytès*.

Au VIIe et au VIe siècle se constituèrent les divers genres de la poésie lyrique : les nomes; la poésie élégiaque, avec Callinos, Tyrtée, Mimnerme, Solon, Théognis, Phocylide; la poésie iambique, avec Archiloque, Simonide d'Amorgos, Hipponax; la chanson avec Alcée, Sappho, Anacréon; le lyrisme choral, avec Alcman, Arion, Stésichore, Ibycos, Simonide de Céos, Bacchylide, Corinna, Pindare; enfin, les oracles, les poésies orphiques, les épopées mystiques.

Dans le courant du VIe siècle se dessinent l'apologue avec Esope, la philosophie avec les Sept Sages, les physiciens ioniens, Pythagore, les Eléates, et les philosophes indépendants Empédocle, Diogène d'Apollonie.

La prose littéraire apparaît à la fin du VIe siècle avec les chroniqueurs; elle se perfectionne avec les orateurs, les savants et les médecins, les rhéteurs et les sophistes.

Le Ve et le IVe siècle sont l'âge classique, celui des grands chefs-d'œuvre en tout genre. La tragédie se dessine à Athènes avec Thespis, Chœrilos, Pratinas, Phrynichos; elle produit ses chefs-d'œuvre avec Eschyle, Sophocle, Euripide et leurs contemporains. La comédie apparaît en Sicile, dans les pièces d'Epicharme et les mimes de Sophron. A Athènes se succèdent la comédie ancienne (Cratinos, Cratès, Phérécrate, Eupolis, Phrynichos, Aristophane); la comédie moyenne (Antiphane, Eubule, Alexis); la comédie nouvelle (Ménandre, Philémon, Diphile). Le dithyrambe

et le nome, l'élégie, la poésie légère ou satirique, sont aussi représentés.

L'histoire s'essaye avec les logographes ; elle s'illustre ou se renouvelle avec Hérodote, Thucydide, Xénophon, Ctésias, Philistos, Ephore, Théopompe. La philosophie prend dans la littérature une place de plus en plus grande au siècle de Périclès avec Démocrite, Anaxagore, Socrate, puis Phédon et l'école d'Elis, Euclide et l'école de Mégare, Antisthène et l'école cynique, Aristippe et l'école de Cyrène, Platon et l'Académie, Aristote et le Lycée. L'éloquence est représentée, à chaque génération, par de grands orateurs : d'abord Antiphon, Andocide et Lysias ; puis Isée et Isocrate ; enfin, Démosthène, ses contemporains et ses rivaux, Eschine, Hypéride, Lycurgue, Démade, Hégésippe, Dinarque, Athènes est devenue peu à peu le centre littéraire de tout le monde grec.

2° *Littérature alexandrine.* On appelle ainsi la littérature grecque du temps d'Alexandre et de ses successeurs jusqu'au Ier siècle av. J.-C. Grâce à la conquête macédonienne, l'hellénisme s'étend sur tout l'Orient. A côté d'Athènes apparaissent de nouvelles capitales littéraires : Alexandrie, Antioche, Tarse, Pergame. La langue se transforme, de nouveaux genres se développent, l'érudition les envahit. La philosophie reste vivante et brillante : ancienne Académie ; Lycée ; école cynique ; stoïcisme ; Epicure et ses disciples ; Pyrrhon et le scepticisme ; moyenne et nouvelle Académie. Les rhéteurs sont nombreux encore : rhéteurs de l'école de Pergame et de l'école de Rhodes. L'histoire est brillamment représentée, surtout par Polybe. Citons encore les géographes, notamment Eratosthène ; les philologues Zénodote, Callimaque, Aristophane de Byzance, Aristarque ; les mathématiciens, physiciens ou astronomes, Euclide, Archimède, Héron d'Alexandrie, Hipparque ; les *Contes milésiens* et les premiers essais de roman. Enfin, l'âge alexandrin a produit la poésie savante de Théocrite, Léonidas de Tarente, Callimaque, Aratos, Apollonios de Rhodes, Lycophron, les premiers poètes de l'*Anthologie*.

3° *Littérature grecque d'époque romaine.* Pendant cette longue période de six siècles (de César à Justinien), les écrivains grecs sont innombrables ; mais la valeur des œuvres est rarement en rapport avec le nombre. La plupart des auteurs sont des grammairiens, de lourds érudits ou de maladroits compilateurs. Pourtant, les œuvres intéressantes ne manquent pas. Citons les historiens Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Josèphe, Dion Cassius ; le géographe Strabon et le voyageur Pausanias ; les philosophes stoïciens ou néo-platoniciens, Epictète, Marc-Aurèle, Philon le Juif, Plotin et ses disciples ; les poètes Oppien, Quintus de Smyrne, Nonnos, Coluthos ; les romanciers Xénophon d'Ephèse, Héliodore, Longus, et les innombrables rhéteurs, dont beaucoup eurent du talent ; enfin les moralistes, Dion Chrysostome, Plutarque, Lucien. Depuis le IIe siècle se développe, pleine de sève, une littérature chrétienne de langue grecque. D'abord les apologistes : Aristide, Justin, Tatien, Irénée, Clément d'Alexandrie ; puis les polémistes : Hippolyte, Origène, Athanase ; les historiens : Julius Africanus, Eusèbe de Césarée, Socrate, Sozomène, Théodoret ; enfin, les grands docteurs du IVe siècle : Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome ; après eux, l'évêque de Cyrène, Synésios, et une foule de théologiens ou de polémistes.

4° *Littérature byzantine.* Elle a duré plus de huit siècles, du VIe au XIVe, et toujours gardé un contact étroit avec la Grèce classique. L'histoire a été une des formes par lesquelles s'est le plus volontiers exprimée la pensée byzantine, depuis Procope et Agathias, Constantin Porphyrogénète et Léon Diacre, Psellos et Michel Attaliote, jusqu'à Anne Comnène et Nicétas, Pachymère et Jean Cantacuzène, Phrantzès et Ducas. La théologie n'a pas moins passionnément intéressé la pensée byzantine. Le mouvement des idées philosophiques a, dès le XIe siècle, remis en honneur la doctrine de Platon. L'œuvre des philologues a été considérable, et les grands érudits du XIVe siècle ont été les précurseurs de la Renaissance. La poésie enfin a tenu une place honorable : elle a surtout, dans les hymnes de Romanos, trouvé la plus belle création et la plus personnelle du génie byzantin. Ainsi la variété de cette littérature est grande, surtout si l'on y ajoute la littérature en grec vulgaire, réaction contre les excès du classicisme, et dont la chanson de geste de Digénis Akritas et les romans de chevalerie sont les œuvres les plus remarquables.

5° *Littérature grecque moderne.* Elle commence à la prise de Constantinopie par les Turcs, en 1453. Elle comprend deux périodes distinctes : 1° du XVe siècle au début du XIXe ; 2° de la guerre de l'Indépendance à nos jours.

Après la conquête turque et l'émigration vers l'Occident d'une grande partie des savants grecs, le grec resta en usage chez presque tous les chrétiens d'Orient, et l'hellénisme se défendit, même dans les pays soumis aux Turcs, grâce à la tolérance relative des sultans. Des centres d'études se formèrent à Constantinople, à Smyrne, à Patmos, au mont Athos, à Janina, à Zante, à Corfou. De ces écoles, où l'on s'efforçait de parler et d'écrire le grec ancien, il ne sortit qu'une littérature assez pauvre, théologique, historique, ou purement érudite. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les seules œuvres qui présentent quelque intérêt sont des poésies populaires, ou des romans de chevalerie souvent imités de la littérature française. Citons pourtant, vers la fin du XVe siècle, les poèmes de Georgillas sur *Bélisaire*, sur la *Peste de Rhodes*, ou ses *Lamentations sur la prise de Constantinople*. Au XVIIIe siècle, des Grecs lettrés s'efforcent, par un compromis entre la langue populaire et le grec classique, de reconstituer une langue littéraire. Le centre des études est alors à Constantinople. La littérature grecque du temps ne comprend guère que des traductions, des ouvrages de science ou d'érudition. Parmi les auteurs de cette période, citons Panajotakis, Alexandre Mavrocordato, Eugène Bulgaris, Nicéphore Theotokis, l'évêque Malteios, le patriarche Samuel. A la fin du XVIIIe siècle ou aux premières années du XIXe appartiennent le poète Rhigas ; Lambros Photiadès, Néophyte Doukas, Chrestary de Janina, Daniel Philippidis, Vardalachos, Ypsilanti et le célèbre Adamantios Coray, qui vécut surtout en France.

La Grèce moderne possède d'abord une riche poésie populaire : historique, patriotique et idyllique, que le Français Fauriel a fait surtout connaître à l'étranger.

Vers 1800, une Ecole littéraire se forma dans les îles Ioniennes avec les poètes Denys Solomos, André Kalvos, Lascaratos, Aristote Valaoritis et, plus tard, Laurent Mavillis auxquels vinrent, avec le temps, s'ajouter d'autres poètes, d'origines et de tendances diverses, tels qu'Athanase Christopoulos, Zalacostas, Orphanidis, les Soutzo, Zambelios, Achille Paraschos, Aristomène Provelenghios, Spyridion Basiliadès, Cléon Rangabé, ces trois derniers auteurs dramatiques, etc. Parmi les prosateurs disparus, citons : les historiens Paparigopoulo et Spyro Lambros ; les critiques Rizo Neroulos et Roïdis ; les érudits Sathas et Minos Minoïdis ; les romanciers Bichelas, Papadiamandi, Karkavitsas, Condylakis ; les archéologues Pittakis, Cavvadias, Svoronos, Xanthoulidis ; les linguistes Condos, Vassis, Hadjidakis, N. Politis, etc.

La question brûlante des langues et la lutte entre les partisans de l'idiome néo-classique et ceux de la langue parlée retardent quelque temps le développement normal de la littérature. Mais, vers 1880, se manifeste une véritable renaissance. Des écrivains tels que Costi Palamas, G. Drossinis, Jean Psichari, professeur au Collège de France, Pallis, Eftaliotis, défendent le langage populaire contre les partisans de la langue dite « épurée » en attendant qu'un juste milieu triomphe en prose.

Les influences étrangères : italienne, française, allemande, scandinave, russe se font tour à tour sentir. Les poètes stylistes comme Jean Gryparis, P. Vlastos, s'inspirent du Parnasse français. Malakassis est un lyrique lamartinien. Palamas, à la fois poète, auteur dramatique, conteur et critique, considéré à juste titre comme le plus grand écrivain grec contemporain, est l'auteur de nombreux recueils de vers : *La Flûte du roi*, *le Tombeau*, *le Dodécalogue du Gitane*, etc. Grégoire Xénopoulos est romancier et auteur dramatique. Au théâtre se distinguent en outre : S. Mélas, P. Horn, Th. Synadinos, T. Moraitinis. Citons encore parmi les poètes : Lambros Porphyras, Sotiri Skipis, l'auteur des *Perses d'Occident*, Angelo Sikelianos, le rénovateur de Delphes, Kavafis, Rhiga Golfis, etc. ; parmi les conteurs : D. Voutyras, Z. Papataniou ; parmi les chroniqueurs : Nirvanas, Lavras, Athanatos ; parmi les critiques : P. Politis, Voutieridis ; parmi les sociologues et philosophes : Cardatos, Glinos, Kazantzakis, Zervos ; parmi les historiens : Carolidis, Kougéas, Volonakis, Rados, Kambouroglou ; parmi les archéologues : C. Tsoundas, G. Sotiriadès, A. Keramopoulos, Kourouniotis, Castriotis, Roméos, G. Oikonomos, A. Philadelpheus, N. Kyparissis, etc. Et, enfin, parmi les femmes : P. Psiloritou, auteur dramatique ; Myrtiotissa, poète ; Alkis Thryllos, critique littéraire, etc.

— Histoire de la philosophie. Les premiers philosophes grecs ont voulu expliquer l'universalité du monde visible. Quatre écoles se créent : celle d'*Ionie*, celle de *Pythagore*, celle d'*Elée*, celle de l'*atomisme*. Les Ioniens cherchent le principe des choses dans la nature sensible : Thalès (VIe s. av. J.-C.) le voit dans l'eau, Anaximène dans l'air, Anaximandre dans l'infini ou plutôt dans un état indéfini, indéterminé des choses, Héraclite dans le feu. Anaxagore ajoute aux éléments matériels un principe d'ordre, qu'il appelle l'intelligence.

Le pythagorisme, qui s'est développé surtout dans la Grande-Grèce (VIe s.), frappé par l'harmonie des choses, s'efforce de l'exprimer par des rapports numériques. Il soutient des théories religieuses et morales qui sont en rapport avec le culte des mystères et peut-être avec les religions de l'Inde. L'école d'Elée, avec Xénophane, Parménide, Zénon, déclare que le fond des choses est l'unité immobile. Enfin, Démocrite rend compte de tout par le mouvement éternel d'atomes en nombre incalculable.

Les révolutions morales, sociales et religieuses amènent peu à peu l'homme à s'intéresser à lui-même. La *sophistique* (fin du VIe s.), se plaît surtout dans les discussions qui intéressent la vie pratique. Elle n'aboutit guère qu'à des négations. Socrate s'attache aux mêmes préoccupations ; mais, tout en renonçant aux investigations sur l'essence de l'univers, il prétend, à l'encontre des sophistes, fonder une science de la morale.

De Socrate dérivent quelques écoles secondaires : celle de *Mégare*, fondée par Euclide, qui combine les principes de Socrate avec ceux de l'école d'Elée et qui mérite le nom d'*éristique* ou disputeuse ; celle d'*Elis* et d'*Erétrie*, qui eut pour chefs Phédon et Ménédème (IIIe s.), et qui semble ne se distinguer de la précédente que par des nuances ; celle de *Cyrène* qui, avec Aristippe, ramène la morale à la poursuite du plaisir ; celle des *cyniques* qui, avec Antisthène, fonde la morale sur la vertu et l'effort.

Mais surtout le grand héritier de Socrate est Platon. Il construit une vaste et profonde métaphysique, dont le centre est la théorie des Idées.

Platon eut pour successeur à la tête de l'*Académie* Speusippe, son neveu, puis Xénocrate, Polémon, Cratès, Crantor, qui poussèrent le platonisme dans le sens du pythagorisme. Mais le plus grand nom de la philosophie grecque, après Platon, est celui d'Aristote. Celui-ci, fonda, en opposition à l'Académie, le *Lycée*. Le centre de sa métaphysique est la théorie des quatre causes ; c'est la distinction de la puissance et de l'acte ; la nature est pénétrée de finalité.

Théophraste, l'auteur des *Caractères*, Eudème et Straton sont ensuite les *péripatéticiens* (autre nom des aristotéliciens) les plus notables. Mais, d'autres écoles se fondent. Epicure reprend l'atomisme de Démocrite et greffe sur cette explication des choses une morale *eudémoniste*. Zénon de Cittium, sur un panthéisme renouvelé d'Héraclite, fonde la morale de la raison, de l'effort, de la résignation. Pyrrhon enseigne un scepticisme radical. Arcésilas fonde la *seconde* ou *Moyenne Académie*, qui s'attaque au dogmatisme stoïcien. Carnéade crée la *troisième* ou *Nouvelle Académie*, qui développe le probabilisme.

Les disputes de toutes ces écoles, comme aussi leur combinaison sous le nom d'*éclectisme*, remplissent le dernier siècle av. J.-C. et le commencement de l'ère chrétienne. Le stoïcisme revêt un éclat considérable avec Epictète et Marc-Aurèle ; Ænésidème renouvelle le pyrrhonisme. La dernière école que crée la pensée grecque est l'école *néo-platonicienne* d'Alexandrie, dont le siège est à Rome avec Plotin, puis à Alexandrie avec Porphyre et Jamblique, enfin, à Athènes, avec Proclus. Elle combine les principes de Platon, d'Aristote et du stoïcisme. Le monde s'explique par une double procession : par l'une, il sort de Dieu, et, par l'autre, il y revient.

En 529, un édit de Justinien ferme les écoles païennes. La Perse recueille les derniers représentants de l'école néo-platonicienne. La philosophie ancienne a pris fin.

— Beaux-arts. *Architecture.* — L'art grec proprement dit ne commence qu'au VIIIe siècle avant notre ère. Antérieurement se sont succédé une première civilisation thessalienne, dite *helladique*, et une autre à moitié orientale, dite *égéenne*, mieux connue grâce aux fouilles de l'Archipel, de l'île de Crète, de Mycènes, Tirynthe, de Nauplie, de la Thessalie, de Rhodes et de Chypre, etc. Les principaux monuments en sont les grands palais féodaux de Cnossos, de Tirynthe, les tombeaux de Mycènes, d'Orchomène, Ménidi, Argos.

Aux VIIIe-VIIe siècles commencent à se dessiner les *ordres grecs*, qui ont emprunté bien des éléments à l'Orient, mais grecs par l'agencement logique et le sens des proportions. V. dorique, ionique, corinthien.

Ils ont été appliqués avant tout à la construction des temples (V. temple), dont quelques-uns ont laissé des ruines importantes : pour le dorique, les vieux temples de Corinthe, de Métaponte, de Pœstum, de Ségeste, d'Agrigente, de Sélinonte, de Syracuse ; l'Héraïon d'Argos et celui d'Olympie ; les temples d'Egine, du cap Sounion, de Delphes, de Délos, d'Epidaure, d'Eleusis, le Théséion et le Parthénon (influencé par l'ionisme) à Athènes ; — pour l'ionique : l'Artémision d'Ephèse, l'Héraïon de Samos ; l'Erechthéion et le temple de la Victoire Aptère, à Athènes ; le temple d'Athéna Polias, à Prière ; les temples de Téos et de Magnésie ; — et pour le corinthien, employé seul ou combiné avec d'autres, le monument de Lysicrate, à Athènes ; le temple de Phigalie, le Philippéion d'Olympie ; etc. Le temple est généralement rectangulaire ; quelquefois, rond (*tholos*).

Comme autres types architectoniques, rappelons seulement les portes monumentales (propylées d'Athènes, d'Olympie, de Délos, d'Eleusis, etc.) ; les portiques (agoras d'Athènes, d'Olympie, de Mantinée) ; les gymnases (Athènes, Olympie, Délos, etc.) ; les *trésors* d'Olympie ou de Delphes ; les théâtres (Athènes, Delphes, Délos, Epidaure) ; les stades (Athènes, Corinthe, Olympie, Delphes) ; les fortifications (Messène, Mantinée) ; les ports (Délos, Athènes, Corinthe) ; les tombeaux (Céramique d'Athènes ; nécropoles de Cyrène et d'Asie Mineure ; mausolée d'Halicarnasse).

L'architecture décline après Alexandre. Elle vise au colossal, crée un ordre composite, où se perd le sens des proportions. De cette période datent le portique de Philon, à Eleusis ; celui d'Attale, à Athènes ; etc.

Sous l'Empire romain, on s'en tiendra à l'ordre composite (temple de Zeus Olympien et Odéon d'Hérode Atticus, à Athènes ; exèdre d'Olympie, etc.).

Sculpture. — Les premiers essais de plastique ont eu lieu en Troade, à Chypre, dans les îles de l'Archipel. A l'époque dite *mycénienne* ou *égéenne*, se marquent les influences orientales. Parmi les œuvres les plus anciennes : des statues crétoises ou cypriotes, des stèles funéraires de Mycènes, le bas-relief de la *Porte des lions*, des bronzes d'Olympie. La sculpture grecque proprement dite ne commence vraiment qu'au VIIe siècle avant notre ère. La plastique eut d'abord un caractère tout religieux. Elle représentait les dieux par de simples symboles : des cônes, des colonnes, des piliers. Puis elle s'efforça de leur donner une forme humaine (*zoana*). Dans la seconde moitié du VIIe siècle et la première moitié du VIe, apparaissent, nombreux déjà, de vrais artistes, chez lesquels se développe la science de la technique. Rhœcos et Théodoros à Samos, Glaucos à Chio travaillent surtout le métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze : Mélas, Mikkiadès, Arkhermos, Boupalos et Athénis, à Chio ; Byzès, à Naxos. L'art s'éveille aussi dans la Grèce propre : Smilis, à Egine ; les Crétois Dipoinos et Skyllis à Sicyone, où ils forment de nombreux élèves : Simmias, en Attique ; Syadras, Khartas, Bathyclès, à Sparte. On exécute alors pour Olympie les premières statues d'athlètes. De cette période datent la série des Artémis de Délos, la série des statues viriles dite « des *Apollons* » (à Théra, Orchomène, Action, Ténea, etc.), des bas-reliefs de Sparte, les métopes de Sélinonte, les frontons de l'acropole d'Athènes.

Pendant la période suivante, dite « de l'*archaïsme avancé* » (milieu du VIe s.-milieu du Ve), les écoles doriennes deviennent de plus en plus fécondes : école de Sparte (Gitiadas) ; d'Egine (Callon, Onatas) ; d'Argos (Eutélidas, Chrisothémis, Agéladas) ; de Sicyone (Aristoclès, Cléœtas, Kanakhos). L'école attique est représentée par Endoios, Callonidès, Epistémon, Anténor, Critias et Nesiotès, Hégias. A cette période appartiennent les frontons d'Egine, l'*Athéna* d'Endoios, la *stèle d'Aristion*, la *Femme en char* de l'Acropole, la *Héra* de Samos, les bas-reliefs de Thasos et de Xanthos ; enfin, la plupart des sculptures de Delphes.

Vers le milieu du Ve siècle s'ouvre l'ère des chefs-d'œuvre. C'est le temps de Calamis, de Myron, de Pythagoras, de Rhégion, puis de Polyclète et de Phidias, Pæonios, Crésilas, Agoracrite, Alcamène. Cette période est représentée pour nous par un ensemble d'œuvres originales : marbres d'Olympie, *Victoire* de Pæonios, marbre de Phigalie ; métopes, frontons et frises du Parthénon ; frise et balustrade du temple d'Athéna Nikê ; cariatides et frise de l'Erechthéion ; bas-relief d'Eleusis ; etc. Athènes est alors le grand centre de la plastique.

Les artistes du IVe siècle cherchent des voies nouvelles ; ils sacrifient la sévérité de l'art à l'expression. Scopas, Praxitèle, Lysippe créent cependant encore des chefs-d'œuvre : l'*Hermès* de Praxitèle ; la *Victoire de Samothrace* ; l'*Aphrodite de Milo* ; les bas-reliefs du mausolée d'Halicarnasse ; la frise du monument de Lysicrate, etc.

Au temps d'Alexandre commence l'art hellénistique violent ou précieux, qui dure jusqu'au Ier siècle av. notre ère. C'est l'époque des écoles de Pergame (Isigonos, Stratonicos, Antigonos, Nikératos) ; de Rhodes (Charès, Agésandros) ; de Tralles (Apollonios). De ce temps datent les ex-voto d'Attale Ier (Gaulois blessés ou mourants, Amazones) ; le *Laocoon*, le *Taureau Farnèse*.

A l'époque romaine, les sculpteurs grecs conservent leur habileté technique, mais sans rien créer de nouveau. Les principaux d'entre eux sont : Apollonios, Cléomène, Glykon, Sosibios, Positélès. Ils multiplient les copies, allant quelquefois chercher leurs modèles jusqu'au temps de l'archaïsme. A cette période appartiennent le *Torse* du Vatican, l'*Apollon* du Belvédère, la *Vénus* de Médicis, et la plupart des statues qui peuplent les musées d'Europe.

Peinture. — La peinture grecque n'est plus représentée, aujourd'hui, que par quelques débris de fresques, des stèles peintes, quelques sarcophages et une série de portraits trouvés en Egypte. Pour reconstituer l'histoire de cet art, on doit recourir aux indications fournies par les textes, aux peintures de vases, aux mosaïques, aux fresques gréco-romaines d'Herculanum et de Pompéi.

Les premiers essais de peinture en Grèce, imités de l'Orient, remontent aux temps héroïques. Dans les palais

Les îles du Dodécanèse ont été rattachées à la Grèce en 1947.

ART GREC. — 1. Koré d'Euthydikos, dite « la Boudeuse » (Athènes, musée de l'Acropole) ; 2. Persée tuant Méduse (métope du temple de Sélinonte; VIe s. av. J.-C., musée de Palerme) ; 3. Athéna, bronze, Ve s. av. J.-C. (Athènes, musée National) ; 4. Stèle du guerrier Aristion, VIe s. av. J.-C. (Athènes, musée National) ; 5. Athéna, provenant du temple d'Égine (musée de Munich) ; 6. Archer, fronton du temple d'Égine (Munich) ; 7. Hélios sur un quadrige, Troie (musée de Berlin) ; 8. Périclès (British Museum) ; 9. Rhyton, vase à boire ; 10. Trône de Vénus, détail (Rome, musée National) ; 11. Cavaliers de la frise Nord du Parthénon (British Museum) ; 12. Poseidon, Dionysos et Peitho, frise orientale du Parthénon ; 13. Les Parques, fronton oriental du Parthénon (British Museum) ; 14. Statuette de Tanagra (Louvre) ; 15. Tête de l'Antinoüs (fouilles de Delphes) ; 16. Tête d'athlète (Louvre) ; 17. Le monument choragique de Lysicrate à Athènes, 335 av. J.-C. ; 18. Athènes : le Parthénon, vue générale, prise de l'Est ; 19. Athènes, les Propylées, côté Ouest ; 20. Athènes, les Cariatides de l'Erechtheion ; 21. Temple de Poseidon, à Pæstum ; 22. Cratère de Thésée (Bibliothèque nationale) ; 23. Amphore panathénaïque (Bibliothèque nationale) ; 24. Cratère du Louvre ; 25. Miroir, bronze grec (Louvre) ; 26. Mercure au repos (Naples, musée National) ; 27. Éphèbe (Athènes, musée National) ; 28. La Victoire de Samothrace (Louvre) ; 29. Le Discobole de Myron (Rome) ; 30. L'Aurige de Delphes ; 31. Jeune fille spartiate (Rome, musée du Vatican) ; 32. Le Diadumène de Délos (musée d'Athènes) ; 33. La Vénus de Milo (Louvre) ; 34. Stèle d'Amenocleia, du Pirée, IVe s. (musée d'Athènes) ; 35. Divinités éleusiniennes, Ve s. (musée d'Athènes).

de Mycènes, de Tirynthe, et en Crète, on a trouvé de précieux débris de fresques ; le morceau le plus caractéristique est l'*Homme au Taureau*, à Tirynthe ; *le Cueilleur de Crocus*, à Cnosse.

La peinture hellénique commence réellement au VIIe siècle av. notre ère. Mais nous ne connaissons que des artistes du VIe siècle av. J.-C. : Eumarès d'Athènes et Cimon de Cléones, et des stèles de marbre peintes du VIe siècle, dont la plus précieuse est la *stèle de Lyséas*.

La grande époque de la peinture grecque a été le Ve siècle qui marque aussi le triomphe de l'école attique, avec Polygnote, Micon et Panænos. Polygnote de Thasos exécute de grandes fresques, qui sont restées célèbres pendant toute l'antiquité : à la Lesché de Delphes ; à Platées, au temple d'Athéna Areia, au Pœcile d'Athènes, à la Pinacothèque des Propylées. Sous sa direction, Panænos et Micon travaillent aussi au Pœcile ; ils marquent une prédilection pour la peinture d'histoire. A l'école attique se rattachent Pauson, Apollodore d'Athènes. Vers la fin du Ve siècle, se dessine en Asie Mineure une école ionienne, dont les principaux représentants, Zeuxis, Parrhasios, visent surtout à la perfection technique.

Au IVe siècle, l'école de Sicyone (Eupompos, Pamphilos, Mélanthios, Pausias) est, par excellence, l'école du dessin. Dans la Grèce centrale, l'école thébano-attique (Nicomachos, Aristide de Thèbes, Euphranor de Corinthe, Nicias d'Athènes), se préoccupe plus de la couleur et de l'expression. Au temps d'Alexandre brillent deux grands artistes : Protogène de Caunos, peintre vigoureux et consciencieux ; Apelle de Colophon, talent souple et fécond, grand peintre de portraits. On a conservé de cette période des stèles peintes, trouvées surtout en Attique, et des restes de peintures décoratives, découvertes dans les tombeaux grecs de Crimée et de Cyrène.

Dans l'âge hellénistique et surtout dans la période gréco-romaine se précipite la décadence. Les principaux artistes de cette période sont Aétion, Théon de Samos, l'Egyptien Antiphilos, qui s'amusa aux caricatures. Le goût du temps portait surtout les artistes vers les sujets de genre et la peinture décorative. C'est des peintres alexandrins que relèvent les fresques de Pompéi.

Arts décoratifs. — L'ornementation grecque est géométrique. La période dorique se caractérise par les méandres, les grecques, postes et palmettes ; l'ionique, par les volutes et les oves ; la période corinthienne par l'acanthe ; les sphinx, les chimères et les griffons ne prédominent qu'au temps où Alexandre le Grand remet en contact la Grèce avec l'Orient. Le mobilier grec se compose de pièces peu nombreuses, à l'exception des objets en céramique ; les lits sont hauts ; des tissus superbes au mur où s'accote le lit forment tentures ; les lits de la dernière période, où les Grecs, à la façon romaine, s'accoudèrent pour prendre leurs repas, étaient d'assez grandes dimensions pour que six personnes y pussent trouver place. L'olivier, le citronnier et le cèdre étaient les bois les plus recherchés ; ils étaient incrustés d'ivoire, et rehaussés d'estampages de métal précieux. Les tables sont en bois poli, à veines et ramages, à pieds qui se terminent en patte de lion ou de biche, tables à trétéaux, rondes à un seul pied, guéridons, consoles, dressoirs sans étagères. Les sièges sont des tabourets en X ou à trois ou quatre pieds ; la chaise à dossier s'appelle *cathédra*, et le fauteuil *thronos*. L'orfèvrerie grecque semble d'origine asiatique ; Théoclès, Smilis d'Egine, Eumélos de Corinthe, Kanakhos, sont cités parmi les plus habiles dans cet art ; sous Périclès, Calamis jouit d'une haute renommée, et plus tard, Athénoclès et Mys, auteur, ce dernier, d'un bouclier de Minerve. Corinthe, pour la fabrication des tissus, peut rivaliser avec Milet, Tyr et Sidon. La tapisserie et la broderie étaient pratiquées dès l'époque homérique. La glyptique grecque a produit les plus belles pierres gravées. Dans la céramique, l'art grec a donné une des plus hautes expressions de son élégance : la première période est caractérisée par un décor noir sur le fond couleur de la pâte ; les personnages sont vêtus d'amples costumes à plis compliqués ; Nicosthène, Ergotimos, Clitias sont les potiers célèbres à cette époque ; — la deuxième période est caractérisée par un décor couleur de la pâte, réservé sur un fond peint en noir ; le dessin est moins anguleux ; les sujets traités sont plus intimes, et visent à la grâce ; Andocidès est le potier le plus renommé ; — la troisième période est caractérisée par un décor de plus en plus compliqué ; les blancs, les violets et les jaunes s'ajoutent au noir et au rouge.

Art byzantin. — V. BYZANTIN.

Art de la Grèce moderne. — L'art de la Grèce moderne relève presque entièrement de l'art byzantin. Dans les couvents de l'Athos, dans la Grèce continentale ou des îles, on continue à copier les vieilles fresques byzantines. Pourtant, quelques peintres contemporains, comme Th. Ralli, G. Jacasdès, Parthénis, Mathiopoulos, E. Thomopoulos, V. Phocas, formés dans les écoles étrangères, ont inauguré une peinture nouvelle.

Musique grecque antique. — Les notions incomplètes que nous possédons sur la musique grecque nous sont fournies par les écrivains et les philosophes. Pythagore, Platon, Aristoxène, Aristote, Philolaus, Philodème, Aristide Quintilien, Ptolémée, Athénée nous ont laissé des traités ou des dissertations sur la musique. La musique occupait une place importante dans la civilisation grecque.

Les Grecs ne connurent ni ne pratiquèrent la polyphonie vocale, et leur musique était purement mélodique et rythmique. Même leur mélodie n'était qu'une sorte de mélopée asservie à la poésie, dont elle devait rester l'esclave. Elle lui était d'ailleurs toujours associée, ainsi qu'à la danse, et les trois arts, ainsi réunis, n'en formaient qu'un seul. Les chants étaient à l'unisson, et les instruments, flûtes ou lyres, ne servaient qu'à soutenir les voix ; mais il se peut que là soit intervenu un commencement d'harmonie.

Leur système musical, pourtant assez compliqué, nous fait savoir qu'ils employaient le ton, le demi-ton et même le quart de ton, et qu'ils possédaient trois genres : le diatonique, le chromatique et l'enharmonique. L'étendue de leur échelle était d'environ trois octaves ; mais ils envisageaient cette échelle de l'aigu au grave, à l'inverse des modernes. Cette échelle était divisée par eux en tétracordes, c'est-à-dire en groupes de quatre sons, mais qui ne se succédaient pas régulièrement, car il y avait deux sortes de tétracordes : les tétracordes conjoints, dont la dernière note grave était commune avec la première du suivant, et les tétracordes disjoints, dont cette dernière note grave était un degré au-dessus de la première du suivant. Les Grecs avaient sept gammes, qu'ils nommaient *modes* ; ces modes comprenaient deux tétracordes disjoints, c'est-à-dire huit notes ou une étendue d'octave, et servaient à déterminer sinon la tonalité, au sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot, du moins le point de départ de chaque ton ou fragment de l'échelle. Ces sept modes étaient les suivants :

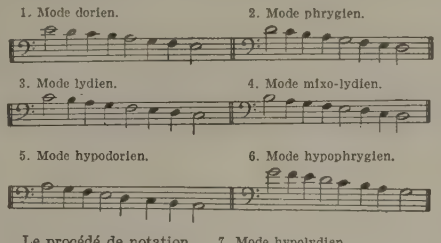

Le procédé de notation était formé au moyen de lettres de l'alphabet, couchées, renversées, modifiées de diverses façons, et variait selon qu'il s'agissait des voix ou des instruments. L'exécution comprenait la musique vocale sans accompagnement, la musique vocale accompagnée d'instruments à cordes pincées (*citharodie*), car les Grecs ne connaissaient pas l'archet, ou d'instruments à vent (*aulodie*), enfin la musique instrumentale pour cordes (*citharistique*) ou pour flûtes (*aulétique*). Les instruments les plus importants étaient la lyre, la cithare et l'aulos (sorte de hautbois).

L'élément musical, chez les Grecs, prenait sa plus grande importance dans la tragédie, et il jouait surtout un rôle considérable dans le chœur.

Musique grecque moderne. — Si nous ignorons ce que fut la musique profane en Grèce durant le moyen âge, la musique de l'Eglise orthodoxe nous est connue sous le nom de musique *byzantine* (v. ce mot), malgré que bien des procédés de notation soient demeurés jusqu'à présent indéchiffrables. L'actuelle musique liturgique est fondée sur un système dû à un réformateur du début du XIXe siècle, Chrysanthe de Madyte, et lié plus ou moins arbitrairement aux procédés anciens de notation. Les chants eux-mêmes ne laissent pas que d'avoir subi l'influence arabe ou turque.

Le folklore grec actuel, auquel Bourgault-Ducoudray et Maurice Ravel se sont intéressés, tout en restant très particulier, n'est pas sans avoir subi l'influence de musiques plus orientales.

Il existe depuis 1876 un conservatoire officiel à Athènes ; depuis il s'en est fondé deux autres, ainsi qu'un à Salonique. Parmi les compositeurs modernes d'une musique réellement autochtone, il faut citer Mitropoulo, Calomiris, Lavrangas, Riadis, Varvoglis, Lévidis, Petridis, Ponîridy, etc. ; la plupart ont composé des mélodies grecques, ou des pièces empruntant au folklore de leur pays.

Chant national grec. — Le poète populaire Dionys Solomos avait publié, dès 1823, une *Ode à la Liberté*, à l'allure vigoureuse et au souffle patriotique. Plus tard, un compositeur, Nicolas Mantzaros, fit avec l'hymne de Solomos une sorte de grande cantate. C'est le premier des vingt-quatre chœurs que comprend la composition de Mantzaros qui fut choisi comme hymne officiel.

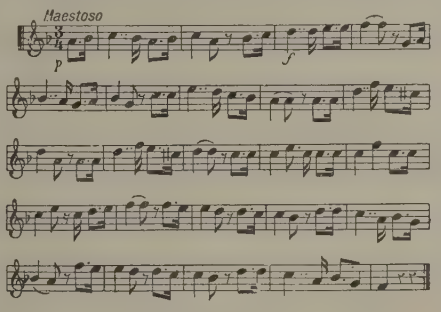

Hymne national grec.

Grèce (HISTOIRE DE LA), par G. Grote. Ouvrage considérable en douze volumes (1846-1856), traduit en français par Sadous (1864-1866). Il a vieilli, mais à sa date, il témoignait d'une information étendue, et l'on peut encore tenir compte de ses observations originales sur le retentissement des conditions économiques à l'égard des événements politiques, de ses aperçus sur toutes les manifestations spirituelles du génie grec.

Grèce (HISTOIRE DE LA) *sous la domination des Romains*, par G.-Fr. Hertzberg, traduite en français sous la direction de A. Bouché-Leclercq (1887-1890). Cet ouvrage, qui fait suite à celui de Droysen (V. HELLÉNISME [*Histoire de l'*]), rend encore des services (quoique très dépassé par les événements politiques et les institutions) en raison de l'importance donnée à l'histoire des idées, et au rayonnement d'Athènes en particulier.

Grèce contemporaine (LA), pamphlet historique, par Edmond About (1851). About rapporta de son séjour à l'Ecole d'Athènes (1848-1851) ce volume, qui fut son début dans les lettres. Il représente les Grecs comme un peuple de moines, de fonctionnaires et de brigands, qui met toute sa finesse à duper l'Europe en exploitant chez elle la religion de l'antique Hellade.

GRECI, ville d'Italie (prov. d'Avellino), sur le Cervaro ; 2.830 hab.

GRÉCISANT [*zan*] n. m. (de *gréciser*). Celui qui s'attache aux formes adoptées par l'Eglise grecque, et *par extens.* Celui qui s'attache aux habitudes grecques.

GRÉCISATION n. f. Adaptation au caractère grec.

GRÉCISER [*zé*] v. tr. Donner la forme grecque à un mot d'une autre langue.

— *Intransitiv.* Affecter d'employer des locutions grecques.

GRÉCITÉ [*si*] n. f. Caractère d'un mot qui est grec : *Disputer sur la* GRÉCITÉ *d'une expression.* || *Haute grécité*, Grec de l'époque classique. — *Basse grécité*, Grec en usage après Alexandre.

GRECO (Domenico THEOTOCOPULI, dit **el**), peintre d'origine grecque élevé à Venise et dont la carrière appartient exclusivement à l'Espagne ; né probablement dans l'île de Crète vers 1541, mort en 1614. Il n'est nullement établi qu'il ait été l'élève direct du Titien, de Palma, de Bassan ou du Tintoret, mais il a certainement étudié leurs ouvrages. Il arriva à Tolède avant 1577. Il entreprenait aussitôt, pour la sacristie capitulaire, son célèbre tableau du *Partage de la sainte tunique*, peinture aux colorations titianesques. Un autre tableau lui fut demandé, au nom du roi Philippe II, en 1581, pour la chapelle de l'Escurial : le *Martyre de saint Maurice et de ses compagnons*. C'était le moment où le Greco commençait à substituer à la palette vénitienne sa palette austère, chargée seulement de blanc et de noir, de vermillon et de laque rouge, d'ocre jaune et de très peu de bleu, et où il tendait à allonger la proportion de ses figures et à émacier son dessin. Trois ans plus tard (1584), l'artiste exécutait, sur l'ordre de l'archevêque de Tolède et pour l'église Saint-Thomas de cette ville, l'*Enterrement du comte d'Orgaz*, son plus frappant chef-d'œuvre. On connaît à San-Fernando une superbe réplique de la partie inférieure du tableau ; à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, à Tolède, on voit deux rétables peints et sculptés de la main du Greco ; une *Assomption* dans la galerie de l'Escurial ; un *Christ mort entre les bras du Père éternel* et des portraits au musée du Prado ; le portrait de l'artiste par lui-même au palais de San-Telmo, à Séville ; le *Mariage de la Vierge* et la *Nativité* dans la collection du roi de Roumanie, à Bucarest, etc. Le Greco est un maître fortement personnel, en qui l'ascétisme provient d'une recherche hautaine de l'expression débarrassée d'une séduction trop extérieure.

Suivant une ancienne tradition, le Greco serait l'auteur des plans de l'Ayuntamiento de Tolède et des églises de la Caridad et des Franciscains d'Illescas, ainsi que le sculpteur des belles statues funéraires de ce dernier couvent. En réalité, ce n'est guère qu'en peinture que son action s'est nettement exercée.

GRÉCO-BOUDDHIQUE adj. Se dit d'un art né, dans l'Inde bouddhique, de l'influence de l'art grec.

— ENCYCL. Alexandre le Grand ayant porté jusqu'au nord de l'Inde la suprématie des Hellènes, la région du Gandhara (Afghanistan) a subi, jusqu'au Ve siècle de notre ère, l'influence de la civilisation grecque. Et la preuve a été faite de l'existence, en pleine Asie centrale, d'un art grec qui a influencé la statuaire bouddhique. Jusqu'au Ier siècle de notre ère, les bouddhistes n'avaient pas osé représenter Çakya Mouni ; ce furent des Grecs convertis qui, à cette époque, s'en chargèrent, et ils donnèrent au Bienheureux les traits mêmes d'Apollon. Dans la salle du musée Guimet réservée à l'art gréco-bouddhique, on peut suivre la lente transformation du type grec primitif, l'apparition de l'attitude accroupie, ou la face de plus en plus asiatique. Certaines de ces figures allient la pureté et l'harmonie grecques à la sérénité souriante de l'Orient.

GRÉCO-LATIN, E adj. Qui tient à la fois du grec et du latin : *Les langues* GRÉCO-LATINES.

GRÉCOMANIE [*nî*] n. f. (de *grec* et *manie*). Manie d'imiter les mœurs, la langue des Grecs.

GRECO Milanese, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 24.800 hab. C'est un faubourg de Milan.

GRÉCO-ROMAIN, E adj. Qui appartient aux Grecs par l'esprit, aux Romains par la date : *L'art* GRÉCO-ROMAIN. || *Période gréco-romaine*, Entre 146 av. J.-C. et les invasions du Ve siècle. || Qui tient à la fois des styles grec et romain. || *Lutte gréco-romaine*, Variété de lutte n'admettant les prises qu'au-dessus de la ceinture et excluant de celles-ci toute une gamme de coups ou de clefs en usage dans la lutte libre, le judo ou le catch. (Les Jeux olympiques n'admettent, en fait de lutte, que la *gréco-romaine*.)

Grécourt.

GRÉCO-SLAVE adj. Qui se rapporte à la fois aux Grecs et aux Slaves.

GRÉCOURT (Jean-Baptiste-Joseph WILLART DE), poète français, né et mort à Tours (1683-1743). Issu d'une noble famille écossaise, il passa sa vie, en épicurien d'ailleurs dédaigneux de la fortune (*le Solitaire et la Fortune*), à rimer avec facilité épîtres, chansons, fables.

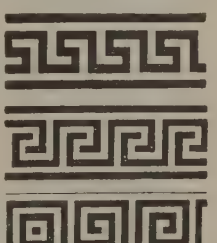
Grecques (ornements).

GRECQUE [*grèk'*] n. f. Ornement consistant en une suite de lignes revenant sur elles-mêmes, toujours à angle droit.

— Cost. Coiffe féminine de dentelle et de mousseline, en usage dans la basse vallée du Rhône, et qui consiste en une calotte rejetée en arrière pour recevoir le chignon. || Calotte bordée d'un large ruban entourant la tête.

— Techn. Scie à main, avec laquelle on exécute l'opération du grécage. || Nom donné aux entailles faites avec cette scie. || Petite ficelle avec laquelle on fait les nerfs de la reliure.

— Encycl. Bx.-Arts. La *grecque* doit son nom au grand usage que les architectes grecs firent de cet ornement, mais ils n'en étaient pas les inventeurs, et son origine est plus ancienne. Au XVIIIe siècle, on appela « grecques » tous les ornements symétriques connus sous le nom de « postes » ; les meubles décorés d'ornements de ce genre, en bronze doré, furent eux-mêmes, par extension, dits « à la grecque ». Les objets les plus variés furent décorés à la grecque, et cet engouement nouveau succéda à la passion du rococo dans le mobilier, les bijoux, les étoffes, les coiffures, etc.

Grecque (cost.).

GRECQUER ([*grè-ké*] v. tr. Faire sur le dos d'un volume des entailles avec la grecque.

GREDIN, E n. (origine douteuse). Gueux, misérable :

Il semble à trois *gredins*, dans leur petit cerveau...
Molière.

|| Personne vile, méprisable : *Un franc* GREDIN. *Si vous voulez faire à ces* GREDINS *l'honneur de leur répondre, attendez ma demi-feuille de Naples.* (P.-L. Courier.) || Mauvais garnement : *Un* GREDIN *de neveu.*

GREDINERIE [*rî*] n. f. (de *gredin*). Caractère ou acte de gredin.

GREDINETTE n. f. (diminutif de *gredine*). *Fam.* Jeune femme rusée, coquine.

GREDOS (SIERRA DE), massif montagneux de l'Espagne, prolongeant la sierra de Guadarrama, et séparant les vallées du Tage et du Douro. La sierra elle-même, dénudée et sèche, a pour sommet culminant la Plaza del Moro Almanzor (2.660 m.). Sur le versant méridional, plus arrosé et verdoyant, s'élève le célèbre monastère de *Yuste*. V. ce mot.

GREEF (Guillaume-Joseph DE), professeur et sociologue belge, né à Bruxelles en 1842. Docteur en droit, il fut professeur de sociologie à l'université libre de Bruxelles, puis devint professeur de sociologie, d'économie sociale et de psychologie, et enfin recteur de l'université nouvelle de Bruxelles, fondée en 1894. Il a écrit : *Introduction à la sociologie* (1886-1889) ; *la Constituante et le Régime représentatif* (1892) ; *les Lois sociologiques* (1893) ; *l'Evolution des croyances et des doctrines politiques* (1895) ; *Sociologie générale élémentaire* (1895) ; *le Transformisme social, essai sur le progrès et le regrès des sociétés* (1895) qu'on peut considérer comme son chef-d'œuvre, et dans lequel il se propose de démontrer que le progrès et le regrès dépendent de conditions positives qu'il appartient à la science de dégager ; *le Crédit Commercial et la Banque Nationale de Belgique* (1899) ; *Problèmes de philosophie positive ; l'Enseignement intégral, l'Inconnaissable* (1900) ; *la Sociologie économique* (1904). Profondément évolutionniste, il a adopté les vues fondamentales de Spencer.

GREELEY (Horace), publiciste américain, né à Amherst (New-Hampshire) en 1811, mort en 1872. Imprimeur et rédacteur, il fonda en 1834 *the New Yorker*, journal hebdomadaire, et en 1841, *the New York Tribune*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. En 1848, il entra dans la politique, soutint les Etats du Sud lors de la guerre civile, et se présenta sans succès à la présidence des Etats-Unis en 1872. Ses ouvrages comprennent : *le Conflit américain* (1864-1866) ; *Souvenirs d'une vie bien remplie* (1868) ; *Essais sur l'économie politique* (1870).

GREELY (Adolphe-Washington), explorateur américain, né à Newburyport (Massachusetts) en 1844, mort en 1935. Entré au service météorologique en 1868, il dirigea (1881) une expédition à la baie de Lady-Franklin (terre arctique de Grant) et y séjourna deux ans, pendant que ses compagnons Barnard et Lockwood s'avançaient jusque par 83°24' de lat. N. En 1887, Greely dirigea le service météorologique des Etats-Unis. Il a publié *Three years of Arctic Service* (1866) ; un *Handbook of Artic Discoveries* (1896) ; et un *Handbook of Alaska* (1909).

GRÉEMENT [*gré-man*] (autrefois **GRÉMENT**) n. m. Art ou action de gréer les bâtiments : *Connaître le* GRÉEMENT. *Procéder au* GRÉEMENT *d'une frégate.* || Ensemble des objets nécessaires pour gréer un navire à voiles. || *Gréement fixe,* Manœuvres dormantes. || *Gréement filin, Gréement en fil de fer,* Manœuvres dormantes en filin ou en fil de fer. || *Echelle des gréements,* Tableau donnant, pour chaque navire, la dimension des cordages qui lui conviennent. || *Gréement d'une pompe,* Objets nécessaires à son fonctionnement. (On dit aussi : GRÉEMENT *d'un canon ;* etc.)

GREEN [*grin'*] n. m. (mot angl. signif. *vert*). Pelouse, Emplacement gazonné qui sert à la pratique de différents sports. || Au golf, surface de gazon bien roulé qui entoure le trou où l'on doit envoyer la balle.

GREEN (Valentin), dessinateur et graveur à la manière noire et à l'aqua-tinta, né à Hales-Owen en 1739, mort à Londres en 1813. Il a travaillé en Allemagne et en Angleterre. Ses estampes, d'après Benjamin West, sont particulièrement célèbres. Il a écrit : *Revue des beaux-arts en France sous Louis XIV, comparés à leur état présent en Angleterre* (1783).

GREEN (George), mathématicien anglais, né et mort à Nottingham (1793-1841). On lui doit un certain nombre de mémoires réunis et publiés sous le titre : *Mathematical papers of the late G. Green* (1871). Il a en outre publié : *Essay on the application of mathematical analyses to the theories of electricity and magnetism* (1878). On lui doit un important théorème qui porte son nom et qui a servi de base à de nombreux travaux sur les fonctions.

Green (THÉORÈME OU FORMULE DE) : u, v, étant fonctions de x, y et z, si $\frac{d^2u}{dx^2}+\frac{d^2u}{dy^2}+\frac{d^2u}{dz^2}=0$, on a :

$$\iiint\left(\frac{dv}{dx}\frac{du}{dx}+\frac{dv}{dy}\frac{du}{dy}+\frac{dv}{dz}\frac{du}{dz}\right)dx\,dy\,dz=\iint v\frac{du}{dx}\,dy\,dz+\iint\int v\frac{du}{dy}\,dx\,dz+\iint\int v\frac{du}{dz}\,dx\,dy.$$

Ce théorème, utilisé en physique mathématique, est à la base de l'étude des propriétés importantes des fonctions.

GREEN (John-Richard), historien anglais, né à Oxford en 1837, mort à Menton en 1883. Vicaire d'une paroisse de Londres, il devint bibliothécaire de l'archevêque de Cantorbéry. Son principal ouvrage est *a Short History of the English People* (1874 ; trad. en français par G. Monod, 1883), caractérisé par une conception hardie et neuve de l'histoire et par la large place qu'il fait aux questions sociales et religieuses. V. ANGLAIS [*Histoire du peuple*].

GREEN (Julien), romancier français d'origine américaine, né à Paris en 1900. A travers les récits, souvent douloureux et sombres, de ce conteur puissant et original, transparaît une profonde angoisse métaphysique : *Mont-Cinère* (1926) ; *Adrienne Mesurat* (1927) ; *Léviathan* (1929) ; *l'Autre Sommeil* (1931) ; *Epaves* (1932) ; *la Visionnaire* (1934) ; *Minuit* (1936) ; *Si j'étais vous* (1947) ; *Moïra* (1950). Son *Journal* nous révèle les causes de son ardente inquiétude. Il est aussi l'auteur de deux tragédies : *Sud* (1953) et *l'Ennemi* (1954).

GREENAWAY (Kate), femme dessinateur anglaise, née et morte à Londres (1846-1901). Elle s'est fait connaître vers 1880 par des dessins humoristiques pleins de naïveté, où elle anime de petites scènes enfantines, en costumes du temps de la reine Anne. Parmi ses recueils, nous citerons : *Topo* (1878) ; *The Children of the parsonage* (1880) ; *Language of flowers* (1884) ; *Mother Goose ; A Day in a Child's Life ; Little Ann ; The Pied Piper ; The April Baby's Book, of Tunes* (1901). La mode adopta longtemps pour les enfants les costumes « Kate Greenaway ».

GREENBACK [*grin'*] n. m. (mot angl. signif. *dos vert*). Nom donné aux billets de certaines banques des Etats-Unis, émis en 1862-1863, souvent de couleur verte, et qui donnèrent lieu à de nombreuses fraudes.

GREEN-BAY, ville des Etats-Unis (Wisconsin), à l'embouchure du Fox River, dans la *baie Green ;* 31.000 hab.

GREENE (Robert), poète dramatique et romancier anglais, né à Norwich en 1560, mort à Londres en 1592. Il voyagea en Italie et en Espagne, puis mena à Londres une vie de débauche. Ses écrits en prose révèlent son esprit caustique et son imagination ardente. Citons : *Critique d'Euphues à Philautus ; Mamillia* (1583) ; *Pandoste ; le Triomphe du Temps* (1588) ; *Ménaphon* (1589), romans ; *Deux liards d'esprit au prix d'un million de repentir* (1592), autobiographiques tableaux des tavernes et basfonds de Londres. Greene a laissé quelques pièces de théâtre : *Miroir de Londres,* avec Thomas Lodge ; *Orlando furioso* (1586) ; *l'Histoire écossaise de Jacques IV* (1592).

GREENE (Graham), romancier anglais, né à Berkhampstead (Hertfordshire) en 1904. Après avoir publié d'intéressants récits d'aventures, il s'est consacré au roman psychologique ; l'étude des caractères y est influencée par ses convictions catholiques. Ses principaux romans sont : *The Man within* (1930) ; *It's a battlefield* (1934) ; *le Rocher de Brighton* (1938) ; *la Puissance et la gloire* (1940) ; *le Fond du problème* (1948) ; *le Troisième Homme* (1950).

GREENHEART [*grîn'-ârt'*] n. m. Nom anglais d'un arbre de la Guyane appartenant à la famille des lauracées. — Encycl. Le *greenheart* (*nectandra Rodiæi*) appelé aussi *bébeeru* ou *bébiru* (*ébène vert*) fournit un bois brun foncé souple, élastique et résistant, qui est employé pour les constructions navales et dont les fabricants de cannes à pêche font également un grand usage. Son écorce et ses feuilles fournissent un alcaloïde (bébirine).

GREEN MOUNTAINS (*Montagnes Vertes*), chaînon des Appalaches (Etats-Unis), séparé des White Mountains par la vallée du Connecticut, et continuant dans le Vermont la chaîne canadienne des monts Gaspésiens. Culmen : le Mansfield (1.238 m.).

GREENOCK, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Renfrew), sur le golfe de la Clyde ; 80.000 hab. Port spacieux, l'un des principaux de l'Ecosse. Construction de navires ; toiles à voile ; raffineries de sucre ; filatures de laine et de coton ; pêche du hareng. Commerce avec les Indes. Patrie de James Watt.

GREENOCKITE [*grino-kit'*] n. f. (de *Greenock*, nom propre). Sulfure naturel de cadmium.

GREENOVITE [*grî*] n. f. Silicate naturel de calcium (variété rose magnésifère de sphène).

GREEN RIVER (*Rivière Verte*), affl. gauche de l'Ohio, qui arrose le Kentucky. Il sort du plateau de Cumberland, et passe près des grottes du Mammouth, qui absorbent une partie de ses eaux. Cours, 445 kil. — Torrent des montagnes Rocheuses, qui sort du pic Union, dans le Wind-River Range (Wyoming), et s'unit au Grand River pour former le Colorado. Cours, 1.200 kil.

GREENSAND [*grîn'-sand'*] n. m. (mot angl. signif. *sable vert*). Variété de grès dont la couleur est due à la présence de la glauconie.

GREENSBORO, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord) ; 43.525 hab.

GREENSBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie) ; 15.000 hab. Ville industrielle et commerçante.

GREENVILLE, ville des Etats-Unis (Caroline du Sud) ; 23.200 hab. Ch.-lieu de comté. Sources sulfureuses. Filatures et commerce du coton.

GREENWICH [*grî-nitch*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur la Tamise ; 70.900 hab. En réalité faubourg de Londres, elle jouit d'une existence municipale distincte. Observatoire dont le méridien (à 2°20'15" long. O. de Paris) a été choisi par l'Angleterre et ses colonies anglaises comme méridien initial ; la France et les marines de divers pays l'ont adopté également. L'observatoire, établi en 1676 sur une colline, possède de beaux jardins dessinés par Le Nôtre. Palais construit par Christophe Wren, qui servit d'hôtel aux invalides de la marine.

GRÉER [*gré-é*] v. tr. (de l'anc. holland. *gereiden*, préparer). Garnir un navire, etc., de voiles, poulies, cordages, etc. || Mettre en place (en parlant d'un mât, d'une voile, d'une vergue). || Disposer la mâture d'une certaine façon : *Bâtiment que l'on* A GRÉÉ *en goélette.* || *Gréer un hamac,* Le munir de ses araignées. || Syn. AGRÉER.

— Avoir pour gréement, être aménagé pour recevoir comme gréement : *Navires qui* GRÉENT *des bonnettes.*

— ***Se gréer*** v. pr. Au sens réfléchi, *fig.* et *fam.* S'habiller, se faire beau, dans le langage des matelots.

— Au sens passif, Etre gréé.

GRÉES n. f. pl. (de *gréer*). Ensemble du gréement d'un bâtiment, et particulièrement des étais, des haubans, des galhaubans et des sous-barbes.

GRÉES ou **GRAIES** (ALPES). V. ALPES GRAIES.

GRÉES (du gr. *graiai*, vieilles). Mythol. gr. Filles de Phorcys et de Céto, et sœurs des Gorgones. Elles furent *vieilles* (*graiai*) dès leur naissance.

GREETLAND [*grît'*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 4.350 hab.

GRÉEUR n. m. Celui qui est chargé du gréement d'un bâtiment.

GRÉEZ-SUR-ROC, comm. de la Sarthe, arrond. et à 42 kil. de Mamers, près de la Braye ; 1.035 hab. Tramways de la Sarthe. Marbre rouge.

GREFFAGE n. m. Action, manière de greffer. || Multiplication artificielle des plantes par les greffes.

— Encycl. Arboric. Dans la pratique, on n'opère le *greffage* qu'entre variétés d'une même espèce ou entre espèces très voisines, dont les affinités, à ce point de vue spécial, sont tout à fait remarquables, comme le *poirier* et le *cognassier* ou l'*aubépine ;* le *pêcher,* le *prunier* et l'*amandier ;* le *néflier* et l'*aubépine ;* la vigne d'Europe et les vignes américaines ; etc. V. GREFFE.

GREFFE n. m. (lat. *graphium ;* du gr. *graphion*, stylet). Stylet d'ivoire ou de métal pour écrire sur les tablettes de cire. || Greffe à cheveux. V. GRAVOIRE.

GREFFE n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Lieu public où sont conservés les minutes des jugements et arrêts, les actes divers émanant d'un tribunal ou d'une cour, ainsi que les doubles des registres de l'état civil, des répertoires des notaires, etc. : GREFFE *civil, criminel.* || Charge de celui qui est préposé au greffe. || *Actes de greffe,* Actes autres que les jugements et arrêts, qui sont passés au greffe et que le greffier rédige, soit seul, soit avec la participation d'un juge. (Ce sont des actes authentiques.)

GREFFE n. f. (même étymol. qu'aux deux art. précéd.). Arboric. Œil, branche, ou bourgeon, détaché d'une plante pour être inséré sur une autre plante appelée *sujet.* (Syn. GREFFON.) || L'opération elle-même.

— Chir. Opération qui consiste à transférer sur un individu des parties de tissu empruntées à lui-même ou à un autre individu, de manière que la partie transférée continue de vivre. (On dit en ce cas *greffe animale,* par oppos. à la greffe végétale.)

— Encycl. Arboric. La *greffe* a pour but de reproduire ou de multiplier les arbres et arbustes à fleurs et à fruits. C'est le rapprochement de parties de plantes (différentes quelquefois) dont une (le sujet) puise dans le sol les sucs nécessaires au développement de la nouvelle plante, et l'autre ou les autres (greffons) assurent la conservation des caractères qu'on a en vue de développer. On greffe de deux cents façons différentes. Toutefois, il existe trois types classiques, dont les autres ne sont que des modifications :

1° La *greffe par approche* se pratique en juxtaposant deux branches entaillées latéralement sur la même longueur, en maintenant le contact par une ligature solide, puis en séparant du pied mère le rameau qui doit servir de greffon ;

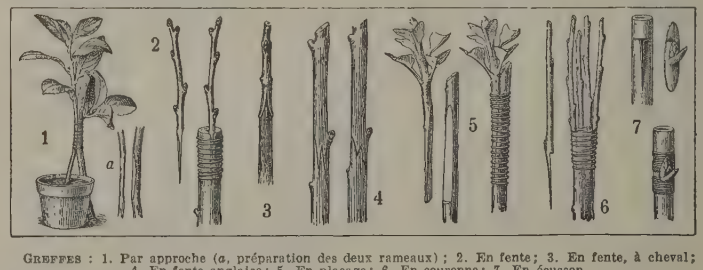

Greffes : 1. Par approche (*a*, préparation des deux rameaux) ; 2. En fente ; 3. En fente, à cheval ; 4. En fente anglaise ; 5. En placage ; 6. En couronne ; 7. En écusson.

2° La *greffe par rameau détaché* comporte de nombreuses variétés : *greffe en fente* (on coupe la tige du sujet horizontalement, et l'on pratique dans la section obtenue une incision où l'on introduit l'extrémité amincie d'un rameau de l'année muni de deux ou trois yeux ; on ligature pour favoriser la soudure) ; la *greffe en fente double,* la *greffe Bertemboise* (greffe en fente du côté simple), la *greffe par côté,* la *greffe en fente pleine* dite *à cheval,* la *greffe anglaise,* etc., qui sont des modifications de la greffe en fente. La greffe anglaise est, de tous les systèmes, le plus employé pour le greffage de la vigne. Sujet et greffon sont taillés en sifflet, et rapprochés après avoir été incisés pour que les deux parties s'emboîtent parfaitement. La *greffe en placage* s'effectue en enlevant latéralement sur le sujet une lanière d'écorce et de bois, et en appliquant sur la plaie un greffon de mêmes dimensions. Dans la *greffe en couronne,* le greffon est introduit entre le bois et l'écorce du sujet ;

3° Enfin, la *greffe par œil* ou *bouton* emploie comme greffon un œil (*greffe en écusson*) ou plusieurs yeux (*greffe en flûte*), que l'on introduit sous l'écorce du sujet, soulevée légèrement après une double incision en **T**.

— Chir. Les *greffes* sont d'un usage assez ancien, mais ce n'est que dans ces derniers temps (ère de l'asepsie) qu'elles ont pris, en thérapeutique chirurgicale, une importance considérable.

On distingue les greffes de *tissu*, les greffes *osseuses*, les greffes *vasculaires* et *nerveuses* et les greffes d'*organes*.

Les greffes de tissu, et surtout de la peau, sont pratiquées pour combler une perte de substance, produite à la suite d'un traumatisme.

Les greffes osseuses ont été employées pour consolider des fractures irréductibles ; on greffe aujourd'hui couramment quand une partie de l'os a été broyée par un traumatisme important.

Les greffes vasculaires et nerveuses n'ont consisté jusqu'ici qu'en tentatives opératoires.

Quant aux greffes d'organes, elles ont été surtout étudiées chez les animaux ; il s'agit principalement de greffe de testicules ou d'ovaires. Voronoff a essayé de greffer des testicules de singe chez les vieillards, pour déterminer en eux une revigoration appréciable, mais il semble que les effets de cette opération soient incertains ou, tout au moins, de très courte durée.

GREFFER [*grè-fé*] v. tr. Soumettre à l'opération de la greffe ; transporter par l'opération de la greffe : GREFFER *un arbre, une plante.* GREFFER *sur franc, sur sauvageon.*

— *Fig.* Introduire, faire pénétrer : GREFFER *des lois nouvelles sur les anciennes.*

— ***Greffé, e,*** part. pass. du verbe *Greffer.*

— *Fig.* Uni par une sorte d'association : *L'agiotage* GREFFÉ *sur le monopole...* (Mirabeau.)

— ***Se greffer,*** v. pr. Au sens passif, Etre greffé : *Le pêcher* SE *peut* GREFFER *sur l'amandier ;* et au fig. : *L'absurde* SE GREFFE *sur le vrai, c'est votre faute.* (V. Hugo.) *Israël a été la tige sur laquelle* S'EST GREFFÉE *la foi du genre humain.* (E. Renan.)

GREFFEUR n. m. Qui greffe : *Un habile* GREFFEUR.

GREFFIER [*grè-fi-é*] n. m. (lat. du moyen âge *graphiarius*). Fonctionnaire public, chargé, près les cours et tribunaux, de tenir la plume pour la rédaction des jugements ou autres actes du juge, d'en délivrer des expéditions, de garder les minutes des jugements, les registres et documents qui constituent les archives du greffe : GREFFIER *civil, criminel.* GREFFIER *de justice de paix.* || *Greffier à la peau,* Greffier qui écrivait sur du parchemin. || *Greffier de l'écritoire,* Greffier qui expédiait les rapports des experts.

— LOC. FAM. *Faire le greffier,* Lire ce qui a été écrit par un autre.

— *Pop.* Chat. *Dépouiller un greffier,* Ecorcher un chat.

— ENCYCL. Les *greffiers* reçoivent certaines déclarations (renonciation à succession, acceptation sous bénéfice d'inventaire, etc.). Dans les villes où il n'y a pas de commissaire-priseur, les greffiers de justice de paix procèdent aux ventes publiques mobilières, avec les notaires et les huissiers.

Les greffiers sont nommés par décret, mais présentent leur successeur au ministre de la justice. Le candidat ne peut être parent ni allié d'un membre de la cour ou du tribunal. Il doit être âgé de vingt-cinq ans au moins. Il y a un greffier près de chaque juridiction.

Les greffiers de la Cour de cassation et des cours d'appel ont le titre de *greffier en chef.*

Le greffier peut présenter à l'agrément du tribunal des *commis-greffiers,* âgés de vingt et un ans, qui prêtent serment et le suppléent, mais il reste responsable.

Comme fonctionnaires publics, les greffiers reçoivent de l'Etat un traitement. Comme officiers ministériels, ils perçoivent des remises variables et divers émoluments.

Greffiers-notaires. — On appelle ainsi, en Algérie et dans certaines colonies franç., des greffiers qui exercent les attributions notariales dans les cantons où il n'existe pas de notaires. Les greffiers-notaires *au titre I* ont la plénitude des attributions notariales, les greffiers-notaires *au titre II* reçoivent seulement certains actes.

— Milit. D'après la loi du 9 mars 1928 portant revision du Code de justice militaire, le service des greffes des tribunaux militaires est assuré : par des *officiers greffiers* (principaux et 3 classes) soumis aux lois concernant les officiers de l'armée et ayant autorité sur les personnels militaires employés dans le service ; par des adjudants-chefs commis greffiers et des adjudants commis greffiers, commissionnés avec limite d'âge de soixante ans ; par des officiers greffiers adjoints si le service l'exige.

Greffoirs d'horticulteur.

Greffoir de vigneron.

GREFFIÈRE n. f. Femme du greffier.

GREFFIR v. tr. *Pop.* Voler adroitement.

GREFFOIR n. m. Outil servant à greffer. || Syn. de ENTOIR.

— ENCYCL. Le *greffoir* le plus simple est une sorte de couteau à lame bien tranchante, pourvu à la partie inférieure du manche d'une spatule en os ou en bois dur, dont on se sert pour soulever l'écorce du sujet et la séparer du bois ; mais on utilise aussi pour greffer des appareils spéciaux qui ont le mérite de la rapidité sinon celui de la perfection du travail.

GREFFON n. m. Bot. Bourgeon ou jeune rameau destiné à être greffé sur un sujet.

— Chir. Partie de l'organisme prélevée afin d'être greffée.

GREFFOU n. m. Cépage blanc précoce, cultivé dans la Savoie et qui se rapproche du chasselas doré.

GREFRATH, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présidence de Dusseldorf) ; 4.800 hab. Toiles de lin, brasserie.

GRÉGAIRE [*ghèr'*] adj. (lat. *gregarius*). Se dit des animaux qui vivent en troupes, des plantes qui croissent en grand nombre, dans le même lieu. || Syn. de GRÉGARIEN, ENNE.

— Sociol. Propre à la masse : *Une illusion* GRÉGAIRE.

GRÉGALADE ou **GRÉALADE** n. f., **GRÉGAL, GRÉGALY, GRÉGOU** ou **GRÉGAU** [*gô*] n. m. Nom du vent de N.-E., dans la Méditerranée.

GRÉGARIEN, ENNE adj. Syn. de GRÉGAIRE.

GRÉGARINE n. f. Genre de protozoaires du sous-ordre des grégarinides. (Ce sont des animalcules unicellulaires, véritables cellules avec noyau et membrane, vivant dans toutes sortes d'animaux articulés ; avant d'être libres dans le tube digestif de leurs hôtes, elles sont fixées aux tissus pendant leur jeune âge. La plus grosse espèce est la grégarine du homard.)

GRÉGARINES :
1. Pogonite (sporadin) ;
2. Pogonite (céphalin) ;
3. Menospora (céphalin) ;
4. Xyphorhynchus (céphalin) ;
5. Xyphorhynchus (sporadin) ;
6. Clepsydrine (céphalin).

GRÉGARINIDES [*gré, nid'*] n. f. pl. Sous-ordre de protozoaires comprenant des formes parasites formées d'une cellule qui présente typiquement un segment inférieur avec le noyau (deutomérite), un segment supérieur (protomérite) qui se continue par un col (épimérite) avec son bouton terminal.

GRÉGARISME [*rissm'*] n. m. Tendance de certains animaux à vivre en troupes. || Etat des animaux qui vivent en troupes.

— Bot. Etat de certaines plantes grimpantes.

GRÈGE adj. (ital. *greggia*). Se dit de la soie, lorsqu'elle est telle qu'on l'a tirée du cocon, et aussi des fils que l'on fait avec cette soie.

GRÉGEOIS [*joi*], **E** (altération de *Grézois* dérivé du lat. *Græcus*]. Autref., Grec.

— Adjectiv. : *Etude* GRÉGEOISE. || *Feu grégeois.* V. FEU.

GREGH (Fernand), poète français, né à Paris en 1873. Il a publié : *la Maison de l'Enfance* (1896) ; *la Beauté de vivre* (1900) ; *les Clartés humaines* (1904) ; *Prélude féerique* (1908) ; *la Chaîne éternelle* (1910) ; *la Couronne douloureuse* (1917) ; *Couleur de la vie* (1927) ; *la Gloire du cœur* (1932). Gregh est aussi l'auteur de féeries en vers : *la Belle au bois dormant* et *le Petit Poucet* (1939). Il a publié dans *le Figaro* son manifeste sur la poésie qu'il voudrait ramener à ce qu'il nomme l'*humanisme* (1902), sorte de retour à la nature, loin du symbolisme et du style artiste. Ce manifeste a été réimprimé dans son volume *Etude sur Hugo, essai de critique* (1904). On lui doit aussi des essais critiques : *l'Œuvre de Victor Hugo* (1933) et *Portrait de la poésie française, de Chénier à Valéry* (1936-1938), ainsi que des souvenirs : *l'Age d'or* (1947) et *l'Age d'airain* (1951). Il a été élu membre de l'Académie française en 1953.

GREGI, E adj. En Normandie, Fripé : *Robe* GRÉGIE.

SAINTS ET PAPES

GRÉGOIRE (saint) **le Thaumaturge,** évêque de Néocésarée (Pont), où il est né vers 210 et mort vers 270. Disciple d'Origène, qu'il connut à Césarée de Palestine, il devint vers 240 évêque de Néocésarée. Il prononça un *Eloge d'Origène* et quelques *Sermons* et écrivit une *Lettre canonique* et surtout un court *Symbole de foi* trinitaire, fréquemment imité en Asie et cité par saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse. — Fête le 17 novembre.

GRÉGOIRE (saint) **l'Illuminateur,** apôtre et premier patriarche d'Arménie au début du IVe siècle. De sa vie on sait peu de choses : Arménien d'origine et peut-être de sang royal, il passa une partie de sa jeunesse à Césarée de Cappadoce où il fut baptisé ; de retour dans sa patrie, il convertit le roi Tiridate (302 ou 305), conversion qui entraîna celle du peuple arménien. Son fils Aristakès lui succéda sur son siège archiépiscopal d'Achetichat et prit part au premier concile de Nicée (325). — Fête le 30 septembre.

GRÉGOIRE de Nazianze (saint), surnommé **le Théologien,** docteur de l'Eglise grecque, né près de Nazianze, en Cappadoce, en 330, mort à Nazianze vers 390. Il fit ses études à Césarée, puis à Alexandrie et à Athènes, où il se lia d'une étroite amitié avec saint Basile. Malgré son goût pour la retraite, il dut, en 361, se laisser ordonner prêtre par son père, devenu évêque de Nazianze, et accepter plus tard, à la demande de Basile, l'évêché de Sasime, puis, en 374, celui de Nazianze. Appelé à Constantinople en 379 pour lutter contre les ariens ; élevé au patriarchat en 380, il présida le second concile œcuménique. Mais en 381 il donna sa démission de patriarche et revint en Cappadoce, où en 383 il se retira de la vie active. Son œuvre se compose de quarante-cinq discours, dont le chef-d'œuvre est peut-être l'*Eloge funèbre* qu'en 379 il fit de saint Basile. On a de lui aussi des lettres et des poésies. — Fête le 1er janvier.

GRÉGOIRE de Nysse (saint), docteur de l'Eglise d'Orient, né vers 340, mort vers 400. Après avoir longtemps hésité entre l'Eglise et le monde, il fut, en 371, nommé par son frère saint Basile évêque de Nysse. Destitué par l'empereur arien Valens, il remonta sur son siège en 378 et joua un grand rôle au concile de Constantinople de 381. Il fut jusqu'à sa mort une autorité en matière d'orthodoxie. Il a laissé de nombreux écrits où il a surtout combattu l'arianisme (*Grande catéchèse ; Discours contre Eunomios, contre Apollinaire*), des traités sur la vie orthodoxe, des discours parmi lesquels un *Eloge* de son frère Basile ; des lettres. — Fête le 9 mars.

Saint Grégoire le Grand.

GRÉGOIRE Ier, le Grand (saint), pape, né et mort à Rome (vers 540-604). D'une famille sénatoriale descendant de saint Félix III, préfet de Rome en 571, mais attiré par la vie religieuse, il fonda six couvents en Sicile, un autre à Rome, dans sa maison, où il se retira comme moine en 573. Ordonné diacre régionnaire (577) il remplit, à Constantinople, de 579 à 585, les fonctions d'apocrisiaire de Pélage II à qui il fut donné en 590 comme successeur par le choix unanime du clergé et du peuple. Il essaya en vain de se soustraire à cette charge et fut un des plus grands papes qui aient gouverné l'Eglise. Dès sa première année de règne, il délivra Rome de la famine et y rétablit l'ordre. Il combattit les donatistes en Afrique, les simoniaques dans la Gaule qu'il sut rattacher étroitement à l'Eglise romaine, et travailla à la réforme des mœurs du clergé et à la diffusion de la règle de saint Benoît. Il parvint, en 595, à faire lever aux Lombards le siège de Rome, et, en 598, conclut un traité de paix avec leur roi Agilulf. Il envoya saint Augustin convertir les Anglo-Saxons (595-597). Mais il ne put empêcher le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, protégé par l'empereur Maurice, de prendre le titre d'évêque *œcuménique.* Une école de chantres, établie à Rome par ses soins, fournit des maîtres à toute l'Eglise, et répandit, en Italie, en France et en Angleterre, l'usage du chant nouveau, dit *grégorien.* Par la publication de son *Sacramentaire* (599) qui ne nous est arrivé qu'interpolé, il réforma la liturgie.

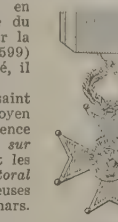

Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Les principaux ouvrages de saint Grégoire qui ont exercé sur le moyen âge et sur la mystique une influence prépondérante sont : les *Morales sur Job,* les homélies sur *Ezéchiel* et les *Evangiles,* les *Dialogues,* le *Pastoral* et treize livres de *Lettres,* précieuses pour l'histoire. — Fête le 12 mars.

Grégoire-le-Grand (ORDRE DE **Saint-**), ordre pontifical, créé en 1831 par Grégoire XVI et modifié en 1834. Il comprend trois classes : grand-croix, commandeur et chevalier. Le ruban est rouge, avec un filet jaune sur chaque bord.

GRÉGOIRE II (saint), pape, de la famille Savelli, né et mort à Rome (669-731). Elu en 715, il envoya en Germanie saint Boniface, et releva Rome de ses ruines. Il combattit l'hérésie des iconoclastes, excommunia Léon l'Isaurien, qui chercha à le faire assassiner, mit fin aux controverses irlandaises sur la date de Pâques et sut contenir à la fois les Byzantins et les Lombards. Il a laissé quinze *Lettres* d'une grande importance historique. — Fête le 13 février.

GRÉGOIRE III (saint), pape, fils d'un prêtre syrien Jean, élu en 731, mort à Rome en 741. Il condamna les iconoclastes au concile de 732, délivra l'Eglise du joug de l'exarchat de Ravenne, éleva Boniface, l'apôtre des Germains, à l'archiépiscopat. Il sollicita en vain le secours de Charles-Martel contre les Lombards. — Fête le 28 novembre.

GRÉGOIRE IV, pape, Romain de naissance, élu en 827, mort à Rome en 844. Il institua la fête de la Toussaint, s'occupa de la défense de Rome contre les Sarrasins et de l'assainissement de la campagne romaine. Son intervention maladroite dans la querelle entre Louis le Pieux et ses fils (833) tourna à son désavantage.

GRÉGOIRE V (Brunon DE CARINTHIE), pape, né vers 972, élu en 996, mort à Rome en 999. Arrière-petit-fils de l'empereur Othon Ier et cousin d'Othon III dont il était chapelain et qui présida à son élection, il favorisa la réforme clunisienne, excommunia le roi de France Robert, qui avait épousé sa cousine Berthe. Chassé de Rome par Crescentius et l'antipape Jean XVII (996-998), il y fut ramené par Othon.

GRÉGOIRE VI, antipape de 1012 à 1014, opposé à Benoît VIII par la faction de Crescentius et soutenu un moment par Henri II ; on ne trouve plus trace de lui après 1018.

GRÉGOIRE VI (Jean GRATIEN ou GRAZIANI), pape, élu en 1044, mort à Cologne en 1048. Archiprêtre du Latran il obtint, à prix d'argent, l'abdication de Benoît IX ; sous l'impulsion de saint Pierre Damien et d'Hildebrand, il essaya de rétablir l'ordre et de réformer le clergé. Au concile de Sutri (1046) l'empereur Henri III, l'obligea d'abdiquer, et le déporta à Cologne.

GRÉGOIRE VII (saint), pape, né entre 1015 et 1020, à Soana (Toscane), mort à Salerne en 1085. Son nom était HILDEBRAND. Venu jeune à Rome, il vécut dans l'entourage des papes, s'attacha à Grégoire VI qu'il suivit sur les bords du Rhin, après sa déposition, revint à Rome sous Léon IX. Moine sans avoir passé par Cluny, comme on l'a dit, mais très attaché aux idées clunisiennes, il fut employé depuis Léon IX par tous les papes et très mêlé au mouvement de réforme ; il eut dans les affaires une influence croissante, contribua beaucoup à l'élection de Nicolas II, sous lequel il devint archidiacre de l'Eglise romaine (1059). Elu en 1073, il agit avec vigueur pour la réforme de l'Eglise et dans les conciles de Rome (1074 et 1075), il condamna la simonie et le mariage des prêtres et interdit aux évêques de recevoir l'investiture laïque. Il poursuivit l'exécution de ces défenses avec succès en France, en Italie et en Angleterre, tempérant l'ardeur de son zèle suivant les inspirations de la charité ou les nécessités de la politique. Il entra en conflit violent avec l'empereur Henri IV, qui fit déposer Grégoire VII par un synode à Worms (1076) mais fut bientôt obligé de solliciter le pardon du pape à Canossa (1077). Peu après, Henri IV reprit les armes. Excommunié de nouveau (1078), il parvint à vaincre son concurrent reconnu par le pape, Rodolphe, qui fut tué (1080), installa à Rome l'antipape Clément III. Assiégé dans le château Saint-Ange, Grégoire VII fut délivré par les Normands de Robert Guiscard, mais dut suivre son sauveur à Salerne, où il mourut.

Grégoire VII.

Grégoire VII est une des plus grandes figures du moyen âge. Il faut rendre justice à l'austérité de sa vie, à la hauteur de son idéal, à une énergie que ni l'âge ni le malheur ne purent faire plier. Le *Registre* de ses *Lettres*

rend un éclatant témoignage à sa foi et à son génie. Il fut canonisé en 1606. — Fête le 25 mai.

GRÉGOIRE VIII, antipape (1118-1120). V. BOURDIN (Maurice).

GRÉGOIRE VIII (Albert DE MORRA), moine bénédictin, pape du 21 octobre au 17 décembre 1187. Dans son bref pontificat il travailla à la préparation de la 3e croisade.

GRÉGOIRE IX (Ugolin, des comtes de Segni), pape, né à Anagni vers 1145, élu en 1227, mort à Rome en 1241. Protecteur, même comme cardinal, des dominicains et des franciscains, il canonisa saint François d'Assise, saint Antoine de Padoue, sainte Elisabeth de Hongrie. Ses conflits avec l'empereur Frédéric le firent chasser deux fois de Rome. Sa collection de Décrétales (1244) forme une des parties principales du droit canonique.

GRÉGOIRE X (Teobaldo VISCONTI), pape, né à Plaisance en 1229, élu en 1271, mort à Arezzo en 1276. Le principal événement de son règne est le concile de Lyon (1274) pour promouvoir la croisade, établir l'union avec l'Eglise grecque, et régler le mode d'élection des papes.

GRÉGOIRE XI (Pierre ROGER DE BEAUFORT), pape, né à Limoges en 1331, élu en 1370, mort à Rome en 1378. Il s'efforça de terminer les guerres entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le royaume de Naples, condamna les sectateurs de Raymond Lulle et les béguards. Poussé par sainte Catherine de Sienne, il quitta Avignon (1376) et rétablit le siège de la papauté à Rome (1377).

GRÉGOIRE XII (Angelo CORNARO), pape, né à Venise en 1327, élu en 1406, mort à Recanati en 1417. Sollicité d'abdiquer, comme il l'avait promis, par le concile de Pise (1409), il s'enfuit à Gaète et fut déposé. En 1415, il remit sa démission au concile de Constance, et fut nommé cardinal de Porto.

GRÉGOIRE XIII (Ugo BUONCOMPAGNI), pape, né à Bologne en 1502, élu en 1572, mort à Rome en 1585. Il célébra la Saint-Barthélemy, soutint la Ligue contre Henri IV, travailla à relever le catholicisme en Allemagne, soutint Philippe II contre Elisabeth, appuya les missions, favorisa les études (le Collège romain prit de lui le nom de Université grégorienne), donna une édition du *Corpus juris canonici* (1582). Son nom est resté attaché à la réforme du calendrier, opérée en 1582. V. CALENDRIER.

GRÉGOIRE XIV (Niccolo SFONDRATI), pape, né à Somma, près de Milan, d'origine crémonaise, en 1535, élu en 1590, mort en 1591. Il soutint la Ligue contre Henri IV et offrit la couronne de France à Philippe II. Le clergé français ne le suivit guère : le Parlement fit brûler le document pontifical par les mains du bourreau.

GRÉGOIRE XV (Alessandro LUDOVISI), pape, né à Bologne en 1554, élu en 1621, mort à Rome en 1623. Il fonda la congrégation de la Propagande (1622), favorisa la recatholicisation en Bohême et en Moravie.

GRÉGOIRE XVI (BARTOLOMMEO, puis, comme camaldule, Mauro CAPELLARI), pape, né à Bellune en 1765, élu en 1831, mort à Rome en 1846. C'était un orientaliste et un théologien distingué. Des insurrections renouvelées amenèrent l'invasion des Etats pontificaux par les Autrichiens et l'occupation d'Ancône par les Français (1832-1838). Il réprima avec énergie le banditisme de la Romagne et combattit l'esprit révolutionnaire, soutint l'archevêque de Cologne contre le gouvernement prussien, condamna *l'Avenir* et les erreurs de Lamennais, de Bautain et d'Hermès. Il développa la hiérarchie catholique en Amérique. En 1842, il blâma les persécutions des Russes contre les Ruthènes-unis, et, recevant à Rome, trois ans plus tard, le tsar Nicolas Ier, il lui parla avec fermeté. Il rebâtit Saint-Paul-hors-les-Murs, créa à Rome un jardin botanique, un musée étrusque et une école d'agriculture.

PATRIARCHES

GRÉGOIRE, nom de plusieurs patriarches d'Arménie. Les plus connus sont : **Grégoire Ier**. V. GRÉGOIRE (saint) *l'Illuminateur*. — **Grégoire II**, patriarche d'Arménie, né vers 1040, mort en 1105. Il fut élu patriarche en 1065. Il abdiqua deux fois, en 1071 et en 1073, et, fut deux fois rétabli sur son siège. Il avait travaillé à une nouvelle édition du *Martyrologe arménien*, d'où son surnom de *Vkayaser* (Ami des martyrs). — **Grégoire III**, patriarche d'Arménie, né en 1092, mort en 1166. Elu patriarche en 1115, il transféra le siège patriarcal à Hromkla, sur l'Euphrate. — **Grégoire IV**, patriarche d'Arménie, né vers 1130, mort en 1193. Il était neveu de Grégoire III et fut élu patriarche en 1173. Il fit accepter du clergé arménien une proposition d'union avec l'Eglise grecque. Plus tard, il résolut de se soumettre à l'Eglise romaine.

GRÉGOIRE, patriarche grec de Constantinople, né à Dimitzana (Morée) en 1739, mort à Constantinople en 1821. Evêque de Smyrne, puis patriarche de Constantinople en 1795, il fut, malgré les ménagements de sa politique, arrêté, en 1821, quand éclata l'insurrection grecque, et pendu à la porte de sa cathédrale. Il a laissé des *Sermons*, des *Mandements* et des *Commentaires* sur l'Ecriture, écrits dans un grec très pur.

PERSONNAGES DIVERS

GRÉGOIRE de Tours (Georgius-Florentius-Gregorius), évêque et historien français, né à Clermont-Ferrand en 538 ou 539, mort à Tours en 594. Apparenté aux plus illustres familles de la Gaule, Grégoire, élevé par sa mère Armentaria, nièce de saint Grégoire de Langres, et par son oncle Gallus, évêque de Clermont, puis par Avitus, successeur de ce dernier, fut ordonné diacre en 563, se fixa auprès de l'évêque de Tours, Euphronius, et lui succéda (573). Grégoire défendit les droits de son église contre la royauté. C'est ainsi qu'il refusa à Chilpéric de livrer des fugitifs réfugiés dans la basilique de Saint-Martin, et défendit l'évêque Prétextat, accusé de lèse-majesté. Ses relations avec Gontran, roi de Bourgogne, furent très bonnes. Childebert, roi d'Austrasie, le chargea d'obtenir de Gontran la ratification du traité d'Andelot (588).

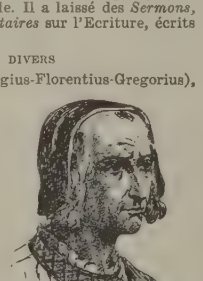
Grégoire de Tours.

Grégoire a écrit des ouvrages de patristique et des Vies de saints, mais surtout l'*Historia*, dite « Histoire ecclésiastique des Francs », œuvre pleine de mouvement et source essentielle de l'histoire mérovingienne.

GRÉGOIRE MAGISDROS, prince arménien de la famille des Arsacides de Perse, mort en 1058. Il se mit au service de l'empereur Constantin Monomaque, qui lui donna le titre de *magisdros* (général) et lui attribua une partie de la Mésopotamie, avec le titre de duc. Il repoussa, en 1049, une invasion des Seldjoukides. On a de lui une *Grammaire arménienne*, un poème sur les principaux épisodes de la Bible, une *Collection de lettres*, etc.

GRÉGOIRE de Sanok, prélat et humaniste polonais, né au commencement du XVe siècle près de Sanok (Galicie), mort en 1477. Après avoir voyagé en Allemagne, il vint en 1428 à l'université de Cracovie, et y attira un grand concours d'auditeurs par ses commentaires des anciens. Il fut, en Pologne, le premier représentant de l'humanisme. Il devint en 1451 archevêque de Lwów (Leopol). On n'a conservé de ses œuvres que quelques poésies latines. Sa biographie a été écrite par l'Italien Callimaque Buonacorsi.

GRÉGOIRE (Henri), évêque constitutionnel de Blois, né à Vého, près de Lunéville, en 1750, mort à Paris en 1831. Elève des jésuites, Grégoire débuta dans la carrière ecclésiastique à Embermesnil (Lorraine), d'abord vicaire, puis curé. En 1789, le clergé du bailliage de Nancy l'envoya siéger aux Etats généraux. Il contribua à l'union du bas clergé et du tiers et proposa, au 4-Août, l'abolition du droit d'aînesse. Le premier, il prêta serment à la Constitution civile du clergé (1791). Nommé évêque de Loir-et-Cher, élu par son diocèse député à la Convention, il réclama l'établissement de la République (1792). Il se prononça pour la mise en accusation du roi, mais non pour la peine de mort qu'il réprouvait. Durant la Terreur, il s'efforça de maintenir le culte constitutionnel dans son diocèse. A la Convention il fit voter l'abolition de l'esclavage et contribua à la fondation de l'Institut, dont il fut membre, ainsi que du Conservatoire des arts et métiers. Membre du Conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif puis du Sénat sous l'Empire, il renonça à son évêché lors du Concordat. Il fut élu député de l'Isère en 1819, mais son élection fut annulée. Il mourut sans s'être rétracté ; mais, malgré l'archevêque, l'abbé Guillon lui donna les derniers sacrements. Son enterrement fut le prétexte d'une grande manifestation libérale.

GRÉGOIRE (Louis), érudit français, né à Paris en 1819, mort à Pau en 1897. Il professa l'histoire en province, puis au lycée Fontanes et au Collège Chaptal. Docteur ès lettres (1856), il a publié : *la Bretagne au XVIe siècle* (1855) ; *Chalais ou Une conspiration sous Richelieu* (1855) ; *la Ligue en Bretagne* (1856) ; *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie* (1870) ; et plusieurs manuels d'histoire et de géographie.

GRÉGOIRE (Henri), helléniste et écrivain belge, né à Huy en 1881. Après un séjour à l'Ecole française d'Athènes (1906-1909), il fut professeur à l'université de Bruxelles, fondateur de la faculté des lettres et de l'université égyptienne (1925-1927). Il fonda, avec O. Grojean, la grande revue belge *le Flambeau* et la revue internationale *Byzantion*. Il a traduit en vers de nombreux poèmes russes et polonais dans ses *Perles de la poésie slave*. Il a publié *la Vie de Porphyre par le diacre Marc* (avec M. A. Kugener, 1929) ; *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure* (à partir de 1922) ; *Saints jumeaux et Dieux cavaliers* ; etc.

GRÉGORAS (Nicéphore), historien et savant byzantin du XIVe siècle, né à Héraclée du Pont en 1295, mort en 1359. Après avoir, par son érudition, tenu grande place à la cour d'Andronic II, il fut activement mêlé aux débats religieux de son temps, négociations pour l'union avec Rome, querelle des Hésychiastes, et il fut même emprisonné par ordre de l'empereur Jean Cantacuzène. Il a beaucoup écrit : ouvrages de grammaire, de rhétorique, de théologie, d'astronomie ; il a composé une *Histoire romaine* qui va de 1204 à 1359. On a de lui des lettres intéressantes.

GRÉGORIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Relatif à l'un des papes du nom de *Grégoire* ou à un autre personnage du même nom.

— Arithm. *Chiffres grégoriens*, Terme employé à la fin du XVIe siècle pour désigner les chiffres romains.

— Chronol. *Calendrier grégorien*. V. CALENDRIER.

— Dr. rom. *Code grégorien*, Recueil de lois, publié, vers l'an 294 de l'ère chrétienne, par un jurisconsulte nommé *Gregorius*. (Il contenait des constitutions impériales, depuis celles d'Adrien jusqu'à celles promulguées en l'an 294.)

— Liturg. *Rit grégorien*, Rit attribué au pape saint Grégoire, pour la célébration de l'office et l'administration des sacrements. || *Chant grégorien*, Chant rituel de l'Eglise chrétienne, dont la tradition attribue la réorganisation au pape Grégoire le Grand et qui forme toujours la base du chant ecclésiastique catholique. || *Trentain grégorien*, Série de trente messes pour un défunt, à la célébration desquelles sont attachées de nombreuses indulgences. || *Eau grégorienne*, Mélange d'eau, de vin et de cendre, avec lequel on purifie les églises polluées.

— ENCYCL. Liturg. Le *rit grégorien* passe pour contenu dans le *Sacramentaire grégorien*. En fait l'ouvrage qui porte ce nom, bien qu'il renferme des parties contemporaines de saint Grégoire, et même plus anciennes, date du pape Hadrien, et représente l'exemplaire envoyé par lui à l'empereur Charlemagne. Le Missel romain actuel dérive du *Sacramentaire grégorien*. L'Eglise de Milan est restée fidèle au rit ambrosien ; le rit mozarabe est encore conservé dans une chapelle de la cathédrale de Tolède.

— Mus. Le *chant grégorien* est le chant liturgique de l'Eglise de Rome, recueilli au VIe siècle par le pape saint Grégoire. C'est une sorte de mélodie « avec des temps sensiblement égaux, sans subdivision comme dans la musique mesurée ». Longtemps conservé sans altération, l'imprimerie en a donné des éditions fautives et les Bénédictins de Solesmes firent revivre sa vraie tradition confirmée par le *Motu Proprio* du pape Pie X, et imposée par l'Edition vaticane. V. ÉGLISE et PLAIN-CHANT.

GRÉGORITE n. f. Minér. Variété de bismuthite.

GREGOROVIUS (Ferdinand), poète et historien allemand, né à Neidenbourg (Prusse) en 1821, mort à Munich en 1891. Il suivit les cours de théologie à l'université de Kœnigsberg, puis renonça à l'état ecclésiastique. Il a consacré à l'histoire de l'Italie et de la Grèce de nombreux ouvrages dont les plus importants sont une *Histoire de Rome au moyen âge* en 8 volumes (1859-1872), et une *Histoire d'Athènes au moyen âge* (1889). On lui doit également la publication de *Lettres d'Alexandre de Humboldt à son frère Guillaume* (1880).

GREGORTCHITCH (Simon), poète slovène, né à Vrsno en 1844, mort à Goricia en 1906. Il fut l'un des plus brillants collaborateurs de *la Cloche de Ljubljana*. Ses *Poésies* (1882 et 1885) lui ont valu d'être appelé « le rossignol de Goricia ».

GREGORY (James), mathématicien écossais, né à Aberdeen en 1638, mort à Edimbourg en 1675. Il inventa, en 1663, le télescope à réflexion, qui a immortalisé son nom. On a de lui : *Optica promota* (1663) ; *Vera circuli et hyperbolæ quadratura* (1667) ; *Exercitationes geometricæ* (1668) ; *Geometriæ pars universalis* (1668). Il fut membre de la Société royale de Londres, professeur à Edimbourg (1675) ; l'Académie des sciences de Paris le proposa à Louis XIV pour une pension que Gregory refusa par modestie. Il fut atteint de cécité, en observant les satellites de Jupiter.

GREGORY ou **GREGORJ** (Jean-Gaspard DE), écrivain et magistrat italien, né en Piémont en 1769, mort à Turin en 1846. Professeur de droit à Turin, il devint député du département de la Sésia, et fut, à Rome, président de la cour impériale (1811). Dans un de ses ouvrages il s'attache à démontrer que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* est Jean Gerson, abbé de Verceil au XIIIe siècle.

GRÉGOU n. m. V. GRÉGALADE.

GREGR (Edouard), publiciste tchèque, né à Styr en 1829, mort à Prague en 1907. Docteur en médecine, député, il s'attacha à la propagation des doctrines libérales et fut un des fondateurs du parti jeune-tchèque. Il fonda en 1867 la bibliothèque populaire *Matica Lidu* et publia un recueil de brochures anti-cléricales : *Epîtres de la Liberté* (1873-1883). Son *Journal*, précieux pour l'histoire de sa génération, a été publié en 1908 et 1914. — Son frère Jules **Gregr**, né à Brjezihrad en 1831, mort à Prague en 1896, fut le fondateur du journal *Narodni Listy* et eut à souffrir des autorités autrichiennes.

Grègues (1560).

GRÈGUE [*grèg'*] n. f. (corruption du mot *grecque* pour « chausses à la grecque »). [Ne s'emploie guère qu'au plur.] Haut-de-chausses peu bouffant, généralement garni de passementerie, en usage en France depuis Charles IX jusque sous Louis XIII. (On écrivait aussi GRECQUES. Ce vêtement est encore d'usage dans l'Asie grecque et en Tunisie.)

— LOC. PROV. **Tirer ses grègues** (proprem., les relever pour courir), Se retirer, s'enfuir. || **Il a bien mis de l'argent dans ses grègues**, Il s'est fort enrichi. || **Il en a dans ses grègues**, Il est mal en point. || *Pop.* **Laisser ses grègues**, Mourir.

GRÉGUER [*ghé*] v. tr. (de *grègue*). *Fam.* Emporter. (Vx.)

GREGUSS (Auguste), poète et critique hongrois, né à Eperjès en 1825, mort à Budapest en 1882. Journaliste, professeur d'esthétique à l'université de Budapest, secrétaire de la société littéraire *Kisfaludy*, il a formé une école de critiques littéraires. On lui doit un livre estimé sur *la Ballade*, des traductions de Shakespeare, Corneille, etc.

GRÉHANT (Louis-François-*Nestor*), physiologiste français, né à Laon en 1838, mort à Paris en 1910. Docteur en médecine en 1864, préparateur de Cl. Bernard, docteur ès sciences naturelles en 1870, il occupa en 1893 au Muséum la chaire de physiologie générale, et devint membre de l'Académie de médecine (1905). Outre ses thèses, on lui doit de nombreux mémoires et un ouvrage remarquable sur *les Poisons de l'air*.

GREIF (Martin FREY, dit), écrivain allemand, né à Spire en 1839, mort à Munich en 1911. Il fut officier bavarois de 1859 à 1867, fit de nombreux voyages, et s'adonna à la littérature. Ses drames manquent de vie ; mais ses poésies lyriques se distinguent par leur accent profond, et par la beauté de la forme. Nous citerons : *Poésies* (1868) ; les drames *Néron* (1877) et *le Prince Eugène* (1880).

GREIFENBERG, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), sur la Rega, tributaire de la mer Baltique ; 8.400 hab.

GREIFENHAGEN, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie, présid. de Stettin), sur la Reglitz ; 8.200 hab. Fabriques de draps, de feutres et de savons, pêcherie.

GREIFFENBERG, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie), sur la Queiss ; 3.600 hab. Industrie chimique, toiles.

GREIFSWALD, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie) ; 26.400 hab. Ch.-lieu de cercle. Salines, tanneries, huileries, fabriques de machines. Riche université, fondée en 1456. La ville, fondée en 1234 près de l'ancienne abbaye de Cîteaux d'Eldena, fit partie de la Hanse.

GREIGNARD [*gre-gn* mll., *ar'*] adj. m. *Fil greignard*, Se dit d'un fil de lin qui se crispe en sortant du bac du métier à filer.

Corsage de greille (XIVe s.).

GREILLE [*grèy'*] n. f. (ancienne forme de GRILLE ou GRESLE). Devant d'un corsage de femme, lacé ou découpé à jour.

GREIZ, ville d'Allemagne, dans l'Etat de Thuringe, sur l'Elster, sous-affl. de l'Elbe par la Saale ; 37.500 hab. Fabriques de draps, cachemires ; teintureries ; cristalleries. Palais des princes de Reuss ; église du XIIIe siècle.

GREKOV (Dimitri PANAÏOTOV), homme politique bulgare, né à Bolgrad (Bessarabie) en 1848, mort à Sofia en 1901. Elu député au Sobranié de 1878, il s'y fit remarquer comme un ardent champion de l'indépendance, devint ministre de la justice de 1879 à 1880 et de 1882 à 1883, puis ministre des affaires étrangères sous Stamboulov (1890). Il fut président du conseil en 1899.

GRÊLAGE n. m. (de *grêle*, lame). Action de grêler la cire; résultat de cette action. (On dit aussi GRÊLONNAGE.)

GRÊLANT [*lan*], **E** adj. Où il grêle, où il a grêlé : *Contrée, Année* GRÊLANTE. (Dialectal.)

GRÊLASSE n. f. Averse de grosse grêle.

GRÉLASSON n. m. Dans les houillères de la Loire, Houille en gros morceaux. (On dit aussi GRÉLAT.)

GRÊLE adj. (lat. *gracilis*). Long et menu : *Jambe, Taille* GRÊLE. *Le lin a une tige* GRÊLE.

— *Par extens.* Aigu et faible (en parlant du son) : *Voix* GRÊLE.

— Anat. Se dit de diverses parties du corps minces et longues : *Muscle* GRÊLE. *Apophyse* GRÊLE. || *Intestin grêle*, Portion étroite de l'intestin, qui va de l'estomac au cæcum.

— *Substantiv.* et au masc. Ton le plus aigu (en parlant du cor ou de la trompette) : *Sonner le* GRÊLE. || Nom des deux muscles de la cuisse : GRÊLE *antérieur*. GRÊLE *interne*.

— *Pop.* Maître tailleur.

— Adverbialem. *Sonner grêle*, Se dit particulièrem. du cor ou de la trompette.

— SYN. Délié, fin, etc. V. DÉLIÉ. || **Grêle, fluet.** V. FLUET.

GRÊLE n. f. (anciennem. GRESLE, d'origine inconnue). Météor. Eau congelée tombant de l'atmosphère en grains arrondis.

— *Fig.* Grande quantité de choses qui tombent dru : *Une* GRÊLE *de traits, de balles, de coups, de pierres.*

— LOC. DIV. *Comme la grêle, Comme grêle*, Rapidement et en grande quantité. || *Pire que la grêle, Méchant comme la grêle*, Extrêmement méchant. || *Quelle grêle !* Quelle misère ! || *La grêle est tombée sur votre jardin*, C'est un grand malheur, une grande perte.

— ENCYCL. Météorol. Dans les climats tempérés, la *grêle* tombe généralement au printemps et en été, au moment le plus chaud de la journée et rarement la nuit. Les averses de grêle sont presque toujours précédées d'un ouragan. La grêle est annoncée par la formation de nuages

Coupe de grêlons.

gris cendré, bas, accompagnée d'un roulement particulier qui paraît être dû au frottement des grêlons, animés d'un mouvement tourbillonnaire très rapide. Les grêlons, ovoïdes, sont constitués par un noyau neigeux opaque, recouvert par des couches alternatives de neige et de glace; leur grosseur peut atteindre celle d'un œuf de poule, et leur masse plusieurs centaines de grammes.

Faye a donné une théorie de la formation de la grêle. Les cirrus, formés d'aiguilles neigeuses, où règne une température excessivement basse, animés d'un mouvement de giration descendant, détermineraient une abondante condensation de la vapeur d'eau et un refroidissement considérable des couches d'air qu'ils traversent et provoqueraient l'amoncellement de nuages vésiculaires orageux, où s'accumulerait l'électricité des régions supérieures de l'atmosphère. Les aiguilles des cirrus, animées de leur mouvement tourbillonnaire très rapide, s'amasseraient dans les nuages orageux et formeraient le noyau des grêlons, qui augmenteraient de volume jusqu'à ce que leur vitesse de giration soit devenue trop faible pour contre-balancer l'action de la pesanteur.

Fusée paragrêle.

— Econ. rur. La *grêle*, si redoutable aux récoltes, est un fléau contre lequel on a préconisé l'emploi de divers systèmes (canons paragrêles, fusées, pétards, ballonnets explosibles, niagaras électriques, etc.). Mais celui qui a donné les meilleurs résultats (sans, toutefois, que ceux-ci aient satisfait tout le monde), est l'usage des *canons* ou celui des *fusées paragrêles*, dont la déflagration provoque au sein des nuages une perturbation qui modifie l'état physique de ceux-ci et les fait se résoudre en pluie. La plus grosse difficulté, dans cette protection contre la grêle, est d'agir avec rapidité contre les nuages menaçants.

GRÊLE n. f. Lame d'acier pour grêler les dents d'un peigne.

GRÊLEAU [*lô*] n. m. Petit baliveau.

GRÊLER [*lé*] v. impers. Se dit de la grêle qui tombe : *Il* GRÊLE.

— *Transitiv.* Gâter, endommager, mettre à mal : *L'été* GRÊLA *nos vignes;* et *au fig.* :

Sa médisante humeur...
Avait de ce galant souvent *grêlé* l'espoir.
LA FONTAINE.

|| *Par extens.* Cribler de cicatrices de petite vérole : *Personne que la petite vérole* A GRÊLÉE.

— Intransitiv. *Grêler, Grêler sur*, Exercer sa critique sur : *Vous savez comme on* GRÊLE *ici* SUR *les personnes dont on croit n'avoir que faire.* (Mme de Maintenon.) || *Grêler sur le persil*, Exercer sa critique sur des personnes ou des choses sans conséquence.

— ***Grêlé, e***, part. pass. du verbe *Grêler*. Abîmé par la grêle. || Criblé de marques de petite vérole.

— *Fig.* Qui a subi de grands malheurs, de grandes pertes; mal vêtu, misérable.

— Blas. Se dit des couronnes chargées d'un rang de perles rondes, comme celles des comtes et des marquis. (Peu us.)

GRÊLER [*lé*] v. tr. (de *grêle* adj.). Amincir, réduire la cire en rubans, pour la blanchir plus facilement. (On dit aussi GRÊLONNER et GRELONNER.)

Grelet (constr.).

— Arrondir les dents d'un peigne avec la grêle.

GRELET [*lè*] n. m. Constr. Marteau de maçon à panne allongée. (On dit aussi GURLET.)

— Econ. rur. Baquet en bois dans lequel on trait les vaches. (Dialectal.)

GRÊLET [*lè*], **ETTE** adj. Un peu grêle.

GRELETTE n. f. Techn. Petite lime à longue queue et sans manche, employée surtout pour les découpures.

— Ornith. Dans le nord de la France, Bécasseau de la plus petite espèce.

GRÊLEUX [*leû*] adj. m. Se dit d'un temps, d'une saison, où la grêle est à redouter.

GRELICHONNE n. f. Truelle à mortier dont se servent les maçons. (On dit aussi GRELUCHONNE.)

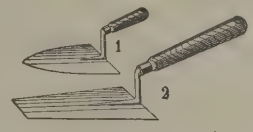

GRELICHONNES : 1. En pointe; 2. Forme trapèze.

GRÊLIER n. m. (de *grêle*). Ancienne pièce d'artillerie, que l'on chargeait de balles et de ferraille.

GRÊLIFUGE adj. (de *grêle*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite). Se dit des appareils, engins (*canons*) ou pièces d'artifice (*fusées*), employés pour lutter contre la grêle et protéger les récoltes sur pied.

GRELIN n. m. (allem. *greling*). Mar. Cordage composé d'aussières commises ensemble dans le sens opposé à celui où elles sont commises elles-mêmes. (On définissait un grelin par le nombre de ses torses ou cordons : GRELIN *en douze*, GRELIN *en neuf.*) || *Nœud d'étalingure de grelin*, Nœud marin servant à fixer un grelin sur l'organeau d'une ancre à jet.

Grelin.

— Ichtyol. Nom vulgaire du *lieu*.

GRÊLOIR n. m. ou **GRÊLOIRE** n. f. Vase de fer-blanc, percé de trous, avec lequel on grêle la cire en grains, avant son blanchiment.

GRÊLON n. m. Grain de grêle : *De gros* GRÊLONS.

— Archéol. Petit canon, monté sur chevalet, dont les projectiles n'excédaient pas la grosseur d'un œuf (XVIe s.).

— Pathol. Syn. de CHALAZIE.

GRÊLONNAGE n. m., et **GRÊLONNER** [*lo-né*] v. intr. Techn. V. GRÊLAGE et GRÊLER.

GRELOT [*lo*] n. m. (étym. douteuse : Diez le dérive de *crotalum*, crotale; d'autres de l'ancien français *graile*, trompette qui avait le son grêle; d'autres enfin de *grelet*, grillon). Boule de métal creuse, percée de trous, renfermant un morceau de métal qui la fait résonner dès qu'on l'agite.

Grelot (pêch.).

— *Fig.* Par allusion à la marotte des fous, Gaieté un peu folle : *Les* GRELOTS *du carnaval.*

— Bot. *Grelot blanc*, Nom vulgaire de la *nivéole*.

— Erpétol. Se dit d'une série d'écailles volumineuses, coniques, qui se trouvent à l'extrémité de la queue des crotales.

— Pêch. *Pêche au grelot*, Dans la pêche au coup à la pose, dispositif qui consiste à adapter un grelot à l'extrémité d'un brin de baleine relié à la ligne à pêcher.

— LOC. DIV. *Faire sonner son grelot*, Attirer l'attention, parler avec faconde. || *Mettre une sourdine à son grelot*, Modérer ses paroles, son enthousiasme.

— Pop. *Avoir les grelots*, Grelotter; avoir peur.

— ALLUS. LITTÉR. **Attacher le grelot.** V. ATTACHER.

— ENCYCL. Archéol. Au moyen âge, les *grelots* s'employaient dans les vêtements même liturgiques. Déjà chez les Juifs, le bas de la robe des grands-prêtres avait des grelots. Dans le costume civil, ils sont de mode au XIVe et au XVe siècle, notamment pour les écharpes.

GRELOTS : 1. Gallo-romain; 2 et 3. Du Xe s.; 4. Moderne.

GRELOTIÈRE n. f. (de *grelot*). Pièce de sellerie, qui est une courroie munie de grelots et qui se place soit au cou du cheval, soit sur le collier, soit sur la croupe.

Grelotière (1550).

GRELOTTANT [*tan*], **E** adj. Qui grelotte. || Qui fait sonner ses grelots.

GRELOTTEMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui grelotte, résonne comme des grelots.

GRELOTTER [*té*] v. intr. (de *grelot* et par assimilation aux tremblements, aux oscillations des grelots). Sonner, s'agiter comme un grelot. || Trembler de froid : *Enfant, Malade qui* GRELOTTE *de froid;* et *au fig.* :

Février *grelottait* blanc de givre et de neige.
Th. GAUTIER.

— Transitiv. *Grelotter la fièvre*, Avoir le frisson de la fièvre.

GRELOTTEUX [*teû*], **EUSE** n. Pauvre, Pauvresse errant sans abri.

GRELOU, GRELOUAGE n. m., et **GRELOUER** [*lou-é*] v. tr. Techn. V. GRÊLOIR, GRÊLAGE, et GRÊLER.

GRELUCHE n. f. Dans les ateliers de Paris, Fille qui atteint la trentaine.

GRELUCHON n. m. Amant de cœur d'une femme entretenue : *Elle m'appelait son âme, sa vie et son* GRELUCHON. (A. France.)

A. Grémial (XIIIe s.).

GRELUCHONNE n. f. V. GRELICHONNE.

GRELUCHONNER [*cho-né*] v. intr. Faire le greluchon.

GREMBERGEN, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Termonde); 3.625 hab.

GRÉMENT [*man*] n. m. Mar. Ancienne forme de GRÉEMENT.

GRÉMIAL n. m. (du lat. *gremium*, giron). Morceau d'étoffe précieuse que l'on met sur les genoux de l'évêque officiant, lorsqu'il est assis.

GREMIAN (Antoine DUPLEIX, plus connu sous le nom de), capitaine huguenot du XVIe siècle, qui se distingua, lors des guerres de religion, par sa défense de la place de Sommières (1573), puis à Nîmes, Aiguesmortes (1575), Montpellier (1577), Clermont-en-Lodève (1584).

GRÉMIL n. m. Genre de plantes, de la famille des borraginacées.

— ENCYCL. Les *grémils* (*lithospermum*) sont des plantes herbacées, dont le fruit se compose de quatre akènes durs. On en connaît une trentaine d'espèces, la plupart des régions tempérées. Le *grémil officinal*, haut de 50 cm., a des feuilles velues, des fleurs blanchâtres, des fruits arrondis, luisants et gris, d'où son nom d'*herbe aux perles*.

GRÉMILLE [*mi-ye*] n. f. Nom vulgaire d'un poisson d'eau douce (*acerina cernua*) appartenant à la famille des percidés, et encore appelé vulgairement *perche goujonnière, goujon perchat, chagrin*, etc.

Grémille.

Grémil : *a*, fleur; *b*, fruit.

— ENCYCL. La *grémille* se distingue de la perche par sa nageoire dorsale unique bien que formée de deux parties, et sa tête creusée de fossettes. Longueur ne dépassant pas 20 cm. Habite surtout l'Europe centrale et orientale. Elle existe en France dans les bassins du Rhône et de la Saône, de la Seine et de la Loire.

GREMILLET [*mi-yè*] n. m. Bot. Nom vulgaire du *myosotis*.

GRÉMONVILLE (Nicolas BRETEL, sieur DE), fils d'un président au parlement de Rouen, né à Rouen en 1606, mort en 1648. Il fut ambassadeur à Venise, puis à Rome, et enfin à Vienne. Il a laissé une *Relation de la bataille de La Marfée*, qu'on trouve dans les *Mémoires de Montrésor* (1665). — Son frère Jacques BRETEL, chevalier **de Grémonville**, né à Rouen vers 1608, mort probablement en 1686, entra dans l'ordre de Malte en 1631, servit en Orient, puis revint en France, où Louis XIV lui confia le soin de négocier avec l'empereur un traité de partage de la succession espagnole, que l'on croyait à la veille de s'ouvrir. Grémonville réussit à conclure en 1668 un accord : mais celui-ci n'eut aucun commencement de réalisation.

GRENAA, ville et port du Danemark (Jutland, cercle d'Aarhus), sur la côte orientale du Jutland; 4.500 hab. Centre de pêche; exportation de beurre et fromages.

GRENACHE n. m. Cépage noir du Languedoc et du Roussillon (Banyuls, Rivesaltes, etc.). [On dit aussi ALICANTE ou BANYULS.] || Vin de liqueur fait avec ce raisin : *Une bouteille de* GRENACHE.

GRENADE n. f. (du lat. *granatum* [sous-entendu *malum*], pomme à grains). Bot. Fruit du grenadier : *Les* GRENADES *sont d'une saveur aigrelette agréable.* V. GRENADIER.

Grenade de képi.

— Archéol. *Etoffe à la grenade.* V. la partie *encycl.*

— Comm. Fil de soie, formé de deux autres fils tordus : *La* GRENADE *est surtout employée pour la passementerie.* || Toile dont la chaîne est de lin et la trame de coton.

— Milit. Projectile explosif se lançant à la main ou à l'aide d'un fusil. || Ornement qui représente une grenade à main surmontée d'une flamme, et que portent certains corps de troupes.

— Pyrotechn. *Grenade extinctrice*, Nom donné à des récipients de verre mince, emplis d'une composition chimique, et qui, brisés sur les foyers d'incendie, en déterminent l'extinction.

Grenade extinctrice.

— ENCYCL. Archéol. On appelait « étoffes, soieries, velours *à la grenade* » des tissus brochés, d'origine italienne, ayant pour ornement fondamental une grenade plus ou moins ouverte. Depuis on nomma *grenade* le linge ouvré de Basse-Normandie (Caen surtout) pour faire des nappes.

— Milit. L'invention de la *grenade à main* remonte à la première moitié du XVIe siècle. C'était une bombe en miniature, munie d'une mèche qui devait la faire éclater, soit par allumage direct, soit par le choc contre le but visé ou l'effet du frottement d'un rugueux sur une composition fulminante. On donna tout d'abord le nom de *grenades borgnes* ou *aveugles* à celles qu'on lançait sans les allumer préalablement. Les *grenades de rempart* ou *de fossé* étaient

des globes pesants, que les défenseurs d'une place faisaient rouler du haut des remparts dans les fossés.

Au XVIIIe siècle, on lançait les grenades au moyen d'un fusil spécial assez court qu'on appelait *grenadier,* ou au moyen de petits mortiers portatifs dits « à la Cohorn ». Mais le mode de lancement le plus usité fut toujours le lancement à la main ou à la fronde ; le poignet du soldat étant muni d'un bracelet de cuir portant un cordon de tirage fixé à la boucle du rugueux et qui, en tirant sur celui-ci, déterminait l'inflammation par le fait même du lancement de la grenade.

La grenade à main cessa d'être employée lorsque les armes à longue portée firent leur apparition. Pourtant, en 1905, au siège de Port-Arthur, les Japonais utilisèrent des

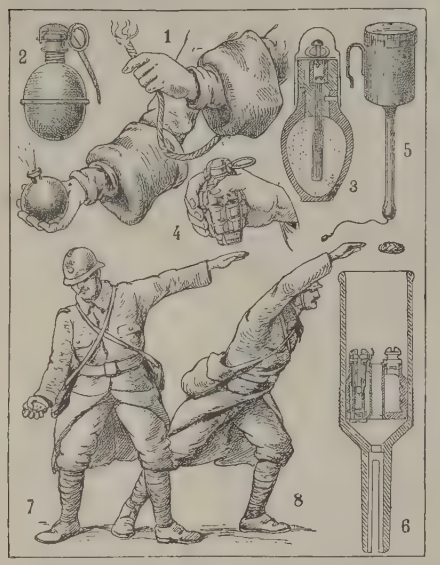

GRENADES : 1. Grenade à main (1690) ; 2. Grenade offensive ; 3. Grenade citron ; 4. Grenade automatique ; 5. Grenade allemande pilon ; 6. Grenade V. B. ; 7 et 8. Grenadiers pointeurs.

grenades. Dans la Grande Guerre, les Allemands se servirent de grenades dès 1914. Pour leur répondre, Anglais et Français en fabriquèrent de sommaires dans les tranchées mêmes, puis la fabrication se perfectionna. Les grenades fusantes ont été adoptées par l'armée française. Actuellement, les grenades françaises comprennent quatre catégories : 1° grenades à main explosives ; 2° grenades à main suffocantes et lacrymogènes ; 3° grenades incendiaires et fumigènes ; 4° grenades à fusil. Les grenades à main explosives se divisent en grenades *défensives* et grenades *offensives* (grenades-citrons, grenades à allumeur automatique). Les *grenades défensives* explosent en donnant des éclats de fonte nombreux et meurtriers, qui sont dangereux à plus de 100 mètres. Les *grenades offensives* ne donnent pas d'éclats meurtriers, et leur pouvoir est limité au seul effet de l'explosion, pouvoir très localisé et dont l'efficacité ne s'étend généralement pas à plus de 8 ou 10 mètres.

La grenade à fusil la plus employée est la grenade Vivien-Bessière, dite V. B., qu'on lance au moyen du fusil d'infanterie ou du mousqueton ordinaires, coiffé d'un tromblon spécial.

On créa contre les sous-marins des grenades spéciales explosant à une profondeur donnée, réglée par un piston hydrostatique. Les plus employées furent celles du lieutenant de vaisseau Guiraud ; elles portaient 40 kg. d'explosif. Ce genre de grenades fut également utilisé et avec succès pendant la dernière guerre.

GRENADE, en espagn. **Granada,** ville d'Espagne (Andalousie), ch.-lieu de province, au pied de la sierra Nevada, au confluent du Darro et du Genil, affluent du Guadalquivir ; 160.000 hab. (*Grenadins, ines*). Archevêché, université, capitainerie générale. Grenade, bien déchue de son antique prospérité, n'a d'autre industrie que l'exploitation de quelques mines de plomb et de manganèse dans la montagne, des sucreries, quelques tissages de toiles et de laine, des papeteries et des fabriques de chaussures. La ville est étagée sur trois collines, au pied desquelles s'étend une magnifique plaine (la Vega). La cathédrale (XVIe s.) renferme, dans sa *Capilla real,* les tombeaux de Ferdinand et d'Isabelle, de Philippe Ier et de Jeanne la Folle. Eglise San-Geronimo, avec le tombeau de Gonzalve de Cordoue. Mais la merveille de Grenade est l'*Alhambra.* A quelque distance s'élevait le *Généralife.* Le quartier de l'Albaïcin, en face de l'Alhambra, est habité par des gitanes.

Armes de Grenade.

— *Histoire.* L'origine de Grenade est relativement récente ; les Ibères avaient sans doute fondé sur ce point la petite ville de *Garnata* quand les Romains s'établirent sur la colline des *Torres Bermejas.* Les Maures s'y installèrent au VIIe siècle, et Grenade se développa rapidement sous les califes de Cordoue, puis sous les Almoravides et les Almohades ; les poètes et les savants arabes les plus fameux de ce temps vécurent ou enseignèrent alors dans ses écoles. A la suite de la bataille de *las Navas-de-Tolosa,* Grenade constitua de nouveau un Etat indépendant, qui s'accrut rapidement, et succomba le dernier des Etats Maures d'Espagne, en 1492. Un demi-siècle plus tard, une révolte y fut réprimée par Philippe II. Dès lors, Grenade ne joua plus aucun rôle politique. En 1812, les Français occupèrent la ville et firent de l'Alhambra une forteresse.

Grenade (SIÈGE DE). Après huit ans de combats (1481-1489), Ferdinand le Catholique avait détruit la puissance musulmane en Espagne, sauf Grenade où régnait encore Boabdil. Au printemps de 1491, quatre-vingt mille Espagnols investirent la ville. Les Maures firent des sorties furieuses et entourèrent Grenade d'une nouvelle ligne de défense. De leur côté les Espagnols transformèrent leur camp en une place de guerre formidable qu'ils appelèrent *Santa-Fé.* Enfin Boabdil capitula (2 janv. 1492). Il sortit tristement de Grenade, et, arrivé sur le mont Padul, jetant un dernier regard sur Grenade, il ne put retenir ses larmes. Alors sa mère, la sultane Ayescha, lui dit : « Tu fais bien de pleurer comme une femme ce pays que tu n'as su défendre ni en homme ni en roi ! » Cet endroit fut appelé *le Soupir du Maure.*

GRENADE (PROVINCE DE), province de l'Espagne méridionale (Andalousie) ; 527.000 hab., sur 12.529 km² de superficie. Elle est traversée dans sa partie méridionale par la sierra Nevada. Ses plaines sont très riches, telle la *Vega* de Grenade, le sol le plus fertile de l'Espagne. Blé, maïs, orge, légumes, betterave, chanvre, lin, fruits, vins, sériciculture. Plomb, marbre, albâtre. Capit. *Grenade.*

GRENADE (ROYAUME DE). Formé un peu avant 900, le royaume de Grenade englobait les petits Etats de Malaga et d'Alméria. Zavay, premier roi de Grenade, eut pour successeur son neveu Habous, puis Abd-Allah, vaincu en 1088 par Alphonse de Castille. Vers 1146, la dynastie des Houdides remplaça, à Grenade, celle des Almoravides ; mais à la mort de Seif-ed-Daulah dans les plaines d'Albacète, les Almoravides reprirent le pouvoir. Le royaume de Grenade fut successivement soumis au roi de Valence, aux Almohades, à Mohammed-ben-Hand et à ses successeurs. Il tomba, en 1492, au pouvoir de Ferdinand et d'Isabelle, qui chassèrent le dernier roi maure, Boabdil.

GRENADE, ch.-lieu de cant. des Landes, arrond. et à 14 kil. de Mont-de-Marsan, sur l'Adour ; 1.170 hab. Ch. de f. Midi. Ancienne bastide, l'église est en partie du XVe siècle. — Le canton a 10 comm., et 5.295 hab.

GRENADE, ch.-lieu de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 23 kil. de Toulouse, près du confluent de la Save et de la Garonne ; 3.010 hab. Ch. de f. du Sud-Ouest. Ancienne bastide. Eglise du XIVe siècle. Halles en bois du XIIIe siècle. Patrie de Cazalès. — Le canton a 13 comm., et 8.040 hab.

GRENADE (NOUVELLE-). Géogr. V. COLOMBIE.

GRENADE, en angl. **Granada,** terre volcanique du groupe des îles du Vent ou Windward Islands des Antilles britanniques, dans les petites Antilles ; 344 km², peuplés de 82.625 hab. (*Grenadins, ines*). Capit. *Georgetown.*

Cette île féconde, dont la principale culture est le cacao, mais qui donne aussi toutes les autres cultures tropicales et des fruits en grande partie exportés aux Etats-Unis, a pour dépendances les *Grenadines* toutes proches (96 km²). Sa capitale est située sur l'excellente rade du Carénage (mer des Antilles). Découverte en 1498 par Colomb, qui l'appela *Ascension,* la Grenade fut colonisée par les Français depuis 1650 et prise en 1762 par les Anglais.

GRENADE (Louis DE), ou **LUIS DE GRANADA.** Biogr. V. LOUIS DE GRENADE.

GRENADIER [*dié*] n. m. (de *grenade,* fruit). Arbuste de la famille des myrtacées, qui produit les grenades.

Grenadier : *a,* grenade ouverte.

— ENCYCL. Le *grenadier* (*punica granatum*) est un arbuste un peu épineux, à feuilles entières luisantes, à fleurs grandes, d'un rouge vif. Le fruit, globuleux et coriace, contient des graines nombreuses, dont chacune est enveloppée d'une pulpe rouge, transparente, à saveur aigrelette et sucrée, constituant la partie comestible. On en prépare un sirop rafraîchissant appelé grenadine. Originaire de l'Orient, le grenadier est cultivé dans les pays chauds et tempérés. Le péricarpe et l'écorce sont astringents ; l'écorce fraîche de la racine renferme un alcaloïde, la *pelletiérine,* qui est un ténifuge énergique.

GRENADIER [*di-é*] n. m. (de *grenade* projectile). Milit. Soldat chargé de lancer des grenades. || Anc. Sorte de fusil pour lancer ces projectiles.

— *Fam.* Homme, et surtout Femme de haute taille, aux manières hardies et très viriles.

— *Pop.* Pou : *Avoir des* GRENADIERS *dans les cheveux...*

— Hist. *Le premier* GRENADIER *des armées de la République :* titre conféré par le premier consul Bonaparte à La Tour d'Auvergne.

— Pêch. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, le macroure (*macrourus trachyrrhynchus*). || Sorte de filet ou *bouteux* pour pêcher la *crevette* (grenat).

— ENCYCL. Milit. Les premiers soldats appelés officiellement *grenadiers* furent créés en 1667, au nombre de quatre par compagnie, puis plus tard ils furent réunis en une compagnie par bataillon. En 1745, ils furent enrégimentés et formèrent sept régiments de grenadiers ; on revint en 1791 à la compagnie par bataillon. Sous le Consulat et l'Empire, à la création des corps d'élite, des gardes consulaire et impériale, on vit apparaître les bataillons, les régiments et même une division de grenadiers (division des grenadiers Oudinot). La Restauration conserva les grenadiers à cheval qui formèrent la garde royale. Sous le second Empire, les grenadiers à pied furent reconstitués jusqu'en 1868, époque où ils disparurent, sauf la garde impériale. Depuis 1870, les unités de grenadiers ont été supprimées. La Grande Guerre les fit rétablir comme spécialité. Dans l'organisation actuelle, il existe des grenadiers dans chaque section d'infanterie, qui forment avec les fusiliers des groupes de combat.

Grenadier (UN), tableau de Charlet, au Louvre ; type du vieux grenadier de la Garde, que le crayon de l'artiste a si souvent reproduit. (V. planche *Beaux-Arts LXVII.*)

GRENADIÈRE n. f. Milit. Sac de cuir qui servait aux grenadiers à porter leurs grenades. || Aujourd., Bague métallique allongée qui, dans les armes portatives, réunit le canon au fût de l'arme. || *Porter l'arme à la grenadière,* La placer en bandoulière, après avoir détendu la bretelle.

Grenadière.

— Pêch. Espèce de filet en forme de truble qui s'emploie à la pêche de la crevette.

Grenadière (LA), par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

GRENADILLE [*diy'*] n. f. Bot. Espèce de passiflore (*passiflora edulis*) dont le fruit, comme forme et comme goût, rappelle la grenade.

— Comm. Nom commercial donné à diverses sortes de bois des îles, dur et pesant, que l'on emploie en ébénisterie et en tabletterie.

GRENADILLES ou **GRENADINES** (les), groupe d'îlots et d'écueils des îles du Vent (petites Antilles), dépendances de la Grenade angl., couvrant, au nombre d'environ 600, une superficie de 106 km². Elevage du bétail ; culture du sucre et du café. — BEQUIA et CARRIACOU sont les principales des Grenadilles, dont les habitants sont les descendants de nègres affranchis.

GRENADIN, E, personne née à Grenade, dans le royaume de Grenade, ou y habitant : *Les* GRENADINS.

— Adjectiv. : *Population* GRENADINE. || *Sirop grenadin,* Sirop contre la toux, fait avec du jus de grenades.

GRENADIN n. m. Art culin. Petit morceau de viande (veau, gibier, poisson, etc.) coupé en escalope et piqué de lard.

— Hortic. Variété de l'œillet des fleuristes, dite aussi ŒILLET À RATAFIA, et recherchée pour la confiserie et la parfumerie.

— Ornith. Espèce de pinson de l'Afrique méridionale.

GRENADINE n. f. Comm. Fil de soie formé de deux bouts d'abord peu montés, mais réunis ensuite par une forte torsion : *La* GRENADINE *sert à faire des effilés et des dentelles.* || Soierie légère réservée au deuil. || *Grenadine d'Alès,* Nom donné à la soie noire, avec laquelle on exécute les dentelles aux fuseaux de Chantilly.

— Econ. dom. Sirop de grenade.

— ENCYCL. Econ. dom. Pour faire de la *grenadine,* on exprime les grains de grenades et l'on clarifie le jus. Après quoi, on mêle 1.750 parties de sucre blanc concassé et 1.000 parties de suc de grenade ; la dissolution du sucre se fait à chaud, et l'on concentre le sirop jusqu'à 30° de l'aréomètre. On filtre à la chausse de laine, on laisse refroidir, et l'on met en bouteilles.

GRENADINE (CONFÉDÉRATION), ancien nom de la république de Colombie. V. COLOMBIE.

GRENADINES. Géogr. V. GRENADILLES.

GRENAGE n. m. Action de réduire en grains (la poudre à canon, par exemple). || Etat du sucre pris en cristaux. || Suite des opérations ayant pour objet la récolte des œufs (graine) de ver à soie. (On dit aussi GRAINAGE.)

— Techn. Action de transformer la surface lisse d'une pierre, d'une glace en une surface légèrement rugueuse pour faciliter un travail ultérieur. (Les pierres lithographiques sont grainées pour retenir plus facilement les traits de crayon ou l'encre du rouleau. Le *grenage* s'effectue en frottant l'une sur l'autre deux pierres de même qualité entre lesquelles on interpose du sablon ou du grès tamisé fin imprégné d'eau.)

GRENAILLE [*nay'*] n. f. (de *grain*). Métal réduit en menus grains : *Charger un fusil avec de la* GRENAILLE. || Cire réduite en grains pour être blanchie.

— Econ. rur. Graines de rebut, que l'on donne en pâture à la volaille. || *Terre de grenaille,* Terre légère et friable.

— ENCYCL. Métall. La *grenaille* se fabrique soit par granulation, soit par traitement mécanique ; souvent aussi on fabrique la grenaille en effectuant sur une plate-forme une sorte de tamisage du métal fondu et en laissant tomber les gouttelettes dans l'air d'une certaine hauteur dans une cuve d'eau. Elles sont ensuite triées et classées suivant des numéros qui servent à les désigner. Dans le plomb de chasse, les plus menues portent le numéro 12 et constituent la *cendrée ;* les plus grosses appartiennent au *triple zéro.*

GRENAILLEMENT [*nay'-man*] n. m. Action de grenailler, réduction en grenaille.

GRENAILLER [*na-yé*] v. tr. (de *grenaille*). Réduire en petits grains (en parlant d'un métal ou de la cire).

GRENAILLEUR [*na-yeur*] n. m. Ouvrier qui réduit les métaux en grains.

— Adjectiv. : *Ouvrier* GRENAILLEUR.

GRENAISON [*nè*] n. f. (de *grain*). Formation des grains dans les céréales.

GRENASSE ou **GRAINASSE** [*grè*] n. f. Mar. Petit grain : GRENASSE *de vent, de pluie.*

GRENAT [*na*] n. m. (lat. *granatum*). Pierre précieuse d'une couleur rouge de grenade.

— Comm. Sorte de toile damassée.

— Adj. invar. Qui est de la couleur rouge du grenat ordinaire : *Soie* GRENAT. *Etoffes* GRENAT.

— ENCYCL. *Grenat* est le nom générique donné à une famille très homogène de silicates d'aluminium et d'un métal bivalent (calcium, magnésium, fer, manganèse). L'aluminium peut être lui-même remplacé par le chrome ou le fer à l'état ferrique.

Tous ces corps sont isomorphes et cristallisent dans le système cubique avec la forme du dodécaèdre rhomboïdal ou du trapézoèdre. Souvent en réalité ce sont des macles de cristaux asymétriques. Dans un type il y a douze individus qui sont des pyramides associées par le sommet et dont les bases sont les douze faces du dodécaèdre.

Citons parmi eux le *grenat grossulaire* $Si^3O^{12}Al^2Ca^3$ de couleur vert jaune ; le *pyrope* ou grenat de Bohême, $Si^3O^{12}Al^2Mg^3$ de couleur rouge feu ; l'*almandine,* escarboucle ou grenat oriental, $Si^3O^{12}Al^2Fe^3$ rouge brun ; la *spessartine* $Si^3O^{12}Al^2Mn$ jaune ; la *mélanite* $Si^3O^{12}Fe^2Ca^3$ noire ; l'*ouwarovite* $Si^3O^{12}Cr^2Ca^3$ verte.

— Art décor. Cette pierre précieuse, d'un beau rouge,

fut autrefois fort employée dans l'orfèvrerie. Les grenats d'Europe (Bohême, Tyrol, Hongrie), de couleur moins belle, sont moins estimés que ceux d'Orient, parmi lesquels le syrien est le plus recherché.

GRENATIFÈRE adj. Se dit des roches contenant du grenat.

GRENATIQUE [*tik'*] adj. Syn. anc. de GRENATIFÈRE.

GRENATITE n. f. Roche métamorphique composée essentiellement par un grenat.

GRENAY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 14 kil. de Béthune; 8.023 hab.

GRENCHEN ou **GRANGES**, bourg de Suisse (canton de Soleure); 9.000 hab. Centre horloger.

GRENDELBRUCH, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 17 kil. de Molsheim; 1.185 hab. Fabriques de papier, et tissages. Centre de tourisme réputé.

GRENELER [*lé*] v. tr. (Prend deux *l* devant un *e* muet: *Je grenelle.*) Marquer, orner de petits points très rapprochés un papier, une peau, etc. (On écrit aussi GRAINELER.)

GRENELLE, ancien hameau de la paroisse de Vaugirard. C'était au moyen âge une garenne (*garonella*) appartenant aux abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève. Un camp militaire important s'y trouvait pendant la Révolution; il fut le théâtre (septembre 1796) d'un complot communiste (conspiration du camp de Grenelle) et c'est là que fut arrêté Gracchus Babeuf. Cette plaine servait aussi aux exécutions militaires (le général Malet en 1812, La Bédoyère en 1815). Une société foncière entreprit en 1823 d'y construire un village, qui fut érigé en commune le 23 octobre 1830, puis incorporé dans Paris en 1860.

Fontaine de la rue de Grenelle. Cl. Gaillard.

Grenelle (FONTAINE DE LA RUE DE), à Paris. Cette fontaine, située rue de Grenelle, nos 57 et 59, entre le boulevard Raspail et la rue du Bac, et élevée en 1739, est l'œuvre de Bouchardon qui en a dessiné l'architecture et qui en a exécuté les sculptures. Une figure en marbre, couverte d'une draperie, représente la ville de Paris; de chaque côté, deux autres personnifient la Seine et la Marne. L'ensemble, noble, mais qui manque de recul, vaut par la perfection des détails.

Grenelle (PUITS ARTÉSIEN DE), puits artésien, de 547 m. de profondeur, creusé à Paris, au centre de la place de Breteuil, de 1834 à 1841. (La statue de Pasteur, par Falguière, a été érigée sur l'emplacement du monument en fer qui le surmontait, et qui a été démoli en 1904.)

GRENER [*né*] v. tr. (de *grain*. — Se conjugue comme *mener*.) Réduire en petits grains: GRENER *de la poudre, de la cire.* || Rendre grenu : GRENER *un cuir.* (On écrit aussi GRAINER.)

— Dess. Former des ombres par une multitude de petits points.

— Techn. Rendre grenu un tissu, du cuir, une étoffe, etc. GRENER *une peau.* || *Grener du sel,* Le raffiner. || Donner le grain à une pierre lithographique (en promenant l'une sur l'autre deux pierres de même qualité, mais de dimensions différentes, et entre lesquelles on a mis du sablon très fin arrosé d'eau), ou à une glace (interposition d'émeri dans les mêmes conditions), ou à une planche de cuivre.

— *Intransitiv.* Produire de la graine, des grains (en parlant des céréales surtout) : *Une plante qui* GRÈNE *bien.* || Produire des œufs (en parlant des papillons des vers à soie).

— ***Grené, e,*** part. pass. du verbe *Grener*. Réduit en petits grains: *Poudre* GRENÉE. || Qui offre de nombreux points très rapprochés: *Dessin* GRENÉ.

— Econ. rur. *Porc grené,* Porc ladre. (Dialectal.)

— *Substantiv.* et au masc. Etat d'une surface, parties d'une gravure, présentant ces petits grains ou points.

— ***Se grener,*** v. pr. En parlant du sel, S'agglomérer en cristaux à la surface de l'eau des marais salants.

GRÈNERIE [*rî*] n. f. Lieu où l'on serre les grains. (On écrit aussi GRAINERIE.)

GRENET-DANCOURT (Ernest), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1854-1913). D'abord maître d'études, puis commis de banque, il se fit acteur, et joua à l'Odéon. Il composa des monologues, réunis sous les titres de *Monologues comiques et dramatiques* (1887), *Choses à dire* (1909); un grand nombre de petites comédies et de vaudevilles, pleins de verve gauloise et de bonne humeur, entre autres : *Rival pour rire* (1881); *les Noces de Mlle Loriquet* (1883); *Trois femmes pour un mari* (1884), son plus grand succès; *les Mariés de Mongiron* (1888); *Norah la dompteuse* (1894); *le Voyage des Berluron* (1894); *Trop aimé* (1895); *Ceux qu'on trompe* (1900); *les Gaietés du veuvage* (1903).

Greneté.

GRENETÉ n. m. (de *grener*). Travail d'orfèvrerie, qui donnait à la surface du métal un aspect grenu, obtenu au moyen d'un burin camard ou d'un perloir. || Ce travail s'appliquait également aux cartons et aux cuirs. (Les grenetés figurant de vagues vignettes, on disait : GRENETÉ DE VIGNETURES.) [On écrit aussi GRAINETÉ.]

GRENETER [*té*] v. tr. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette: *Je grenète. Il grenètera.*) Produire des grains sur du métal, du carton, du cuir, etc. (On écrit aussi GRAINETER.)

GRÈNETERIE [*rî*] n. f. Commerce du grènetier. || Boutique où l'on vend des graines. (On écrit aussi GRAINETERIE.)

GRENETERIE n. f. Archéol. Office de juge au grenier à sel.

GRENETIER [*ti-é*] n. m. Archéol. Officier, Juge au grenier à sel.

GRÈNETIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Celui, Celle qui fait le commerce des grains. (On écrit aussi GRAINETIER.)

GRÉNÉTINE n. f. Gélatine très pure, en feuilles minces, longues, blanches et transparentes, employée à divers usages culinaires ou pharmaceutiques.

— ENCYCL. Pharm. La *grénétine* sert à préparer les capsules, perles, ovules, bougies et suppositoires médicamenteux, ainsi que des colles utilisées en dermatologie (colle d'Unna). Prescrite contre la diarrhée infantile, elle est surtout employée comme hémostatique général et local dans la plupart des hémorragies (*sérum gélatiné*).

GRÈNETIS [*tî*] n. m. (de *grain*). Ensemble de petits grains en relief placés au bord des médailles et des monnaies soit à titre purement décoratif, soit pour empêcher qu'on les rogne. (Ces points sont obtenus au moyen d'un petit poinçon auquel on donne parfois le même nom. Au moyen âge on disait aussi : le GUY.) [On écrit aussi GRAINETIS.]

GRÈNETOIR n. m. Outil servant à faire le grènetis sur les monnaies et médailles. || Outil qui sert à greneter les peaux, les cuirs, le papier, etc. (On écrit aussi GRAINETOIR.)

GRENETTE n. f. Petite graine. (On écrit aussi GRAINETTE.)

— Comm. Nom donné à de petits grains fabriqués à Avignon avec la poudre des baies de nerprun, et donnant une couleur jaune employée par les peintres en miniatures et par les teinturiers. (S'emploie surtout au plur.)

— Techn. Grains de poudre restant sur le tamis lorsqu'on passe la poudre sèche.

GRÈNETURE n. f. Ensemble de petits grains, rehaussant une pièce d'orfèvrerie et résultant du travail au greneté. (On écrit aussi GRÉNETURE.)

— Numism. Syn. de GRÈNETIS.

GRENEUR, EUSE n. Séricic. Personne qui fait produire des graines, ou œufs, de vers à soie. (On écrit aussi GRAINEUR.)

— Techn. Ouvrier qui donne le « grain » aux pierres lithographiques ou aux planches de métal destinées à l'impression.

GRENEUSE n. f. Machine employée par les corroyeurs pour grener le cuir. || Machine employée en héliogravure pour déposer des grains de résine à la surface des planches de métal. V. HÉLIOGRAVURE.

GRENFELL (Bernard PYN), helléniste anglais, né à Clyton en 1869, mort à Eley (Perth) en 1926. Ayant achevé ses études à Oxford, il accompagna Flinders Petrie dans la vallée du Nil (1894), et c'est à l'Egypte gréco-romaine qu'il devait consacrer toute son activité scientifique. Il publia d'abord, avec J.-P. Mahaffy, les célèbres *Lois des revenus* de Ptolémée Philadelphe (1896), puis entreprit l'exploration des sites du Fayoum et de la Moyenne-Egypte, d'abord avec D.-G. Hogarth, puis avec A.-S. Hunt, avec qui il a édité (à Londres), et traduit la plupart des documents ainsi retrouvés : les Λόγια Ιησοῦ (1897), les papyrus de *Tebtunis* (1902-1907), de *Hibeh* (1906), la série des papyrus d'*Oxyrhynchus*, qui se poursuit depuis 1908. Ajoutons : *les Villes du Fayoum et leurs Papyrus* (1900), *les Papyrus grecs* du Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire (1903).

GRENIER [*ni-é*] n. m. (lat. *granarium;* de *granum,* grain). Partie d'un bâtiment (généralement l'étage supérieur), servant à serrer les grains, fourrages, etc. : GRENIER *à blé, à foin;* et *au fig.* Pays, province fertile dont on tire beaucoup de blé : *La Beauce est le* GRENIER *de la France.* || Etage supérieur d'une maison, sous le comble, et qui sert de débarras : *Mettre de vieux meubles au* GRENIER. *Loger au* GRENIER.

— Pop. *Grenier à puces,* Chat, Chien, Animal peu propre.

— Admin. anc. *Greniers publics* ou *Greniers d'abondance.* V. la partie *encycl.* || *Grenier à sel,* Lieu où le gouvernement mettait gabeler le sel avant de le vendre. — Ancienne juridiction chargée de juger en première instance les différends relatifs à la gabelle : *Il y avait, en France, dix-sept* GRENIERS À SEL.

— Mar. Sorte de plancher de cale, fait pour isoler les marchandises du fond. || *En grenier,* Se dit de la manière de charger un navire en remplissant les cales de marchandises entassées sans séparations : *Charger des grains* EN GRENIER. (On dit mieux EN VRAC.)

— Loc. div. *Aller de la cave au grenier,* Aller depuis le bas de la maison jusqu'au haut; et *au fig.* Aller de bas en haut :

...Le vaisseau, malgré le nautonier,
Va tantôt à la cave et tantôt au *grenier.*
MOLIÈRE.

|| Ne pas écrire droit. — Parler avec incohérence. — Avoir de grandes inégalités d'humeur, passer d'une extrémité à l'autre. || *C'est du blé en grenier,* Se dit de ce dont la garde est sûrement avantageuse. || *C'est un grenier à coups de poing,* Se dit d'un querelleur polisson qui reçoit force coups, ou d'une affaire dont il serait dangereux de se mêler.

— ALLUS. LITTÉR. :

Dans un *grenier,* qu'on est bien à vingt ans!

refrain d'une gracieuse chanson de Béranger (1829), qui est resté comme une sorte de proverbe. (Se dit souvent par ironie.)

— ENCYCL. Les *greniers* servent en général à loger les grains. Dans les petites exploitations, le grenier est la partie haute de la maison d'habitation; dans les grandes, il occupe les combles des granges ou des hangars. Quand il recèle le foin, on l'appelle plus communément *fenil.* Ordinairement, le plancher des greniers est pourvu d'une trappe pour le passage des sacs de grains; un treuil ou une poulie aide à la montée ou à la descente des charges. On conserve les grains en sacs ou en tas; dans ce dernier cas, il faut aérer la masse par des pelletages fréquents. En tout cas, des fenêtres doivent être disposées de loin en loin, pour assurer de temps à autre le renouvellement de l'air et l'accès de la lumière.

— Mœurs et cout. Ce fut au XVIIe siècle que les *greniers* cessèrent de servir, comme la grange, à serrer le foin et la paille, et que l'on prit l'habitude de les transformer en des sortes de débarras; on y installa plus tard des *galetas,* dans lesquels fut établi le garde-meuble. Dans les maisons louées par appartements une part de grenier, dès le XVIIIe siècle, fut réservée à chaque logement. Puis l'augmentation constante de la population et le renchérissement des loyers entraînèrent la suppression des greniers, qui ne subsistent plus, de nos jours, que dans les vieilles habitations, en province et dans les campagnes.

— Hist. *Greniers d'abondance.* Les menaces de famine, trop souvent réalisées à la fin de l'ancien régime et au début de la Révolution, avaient déterminé la Convention à décider la création, dans chaque district, d'un grenier de réserve où les citoyens pourraient venir s'approvisionner de grains. Napoléon Ier, en 1807, ordonna la construction de greniers de réserve (sur le boulevard Bourdon) qui furent cédés à la Ville de Paris en 1842. Ils ont été détruits au cours des incendies de la Commune, en 1871.

Le nom de *greniers à sel* fut donné aux dépôts où se débitait le sel du roi, et en même temps aux tribunaux établis en 1342 pour connaître des causes relatives à la gabelle. Les greniers à sel jugeaient d'abord en dernier ressort pour un quart de minot et au-dessous; ensuite, jusqu'à la valeur d'un minot, les appels étaient portés aux cours des aides. Il y avait en 1785 dix-sept directions de greniers à sel. Ils furent supprimés en 1790.

GRENIER (le baron Jean), magistrat et jurisconsulte français, né à Brioude en 1753, mort à Riom en 1841. Avocat à Riom, il devint procureur-syndic du district de Riom (1790). En 1798, le département du Puy-de-Dôme l'envoya au Conseil des Cinq-Cents. Tribun sous le Consulat, membre du Corps législatif en 1807, baron en 1810, il fut nommé procureur général à Riom puis premier président. Pair de France en 1832, il entra, en 1834, à l'Académie des sciences morales. Il a laissé un bon *Traité des donations, des testaments et de toutes autres dispositions gratuites.*

GRENIER (Charles), botaniste français, né à Besançon en 1808, mort en 1875. Il a publié avec Godron une *Flore de France* très estimée (1850-1855), et seul une utile *Flore de la chaîne jurassique* (1865).

GRENIER (Edouard), poète français, né et mort à Baume-les-Dames (1819-1901). Il fut secrétaire d'ambassade. Ses œuvres sont d'une inspiration élevée et d'une forme soignée : *Petits poèmes* (1859); *Poèmes dramatiques* (1861); *Amicis* (1868); *Marcel* (1874); *Jacqueline Bonhomme,* tragédie moderne (1878); *Francine* (1884); *Penseroso* (1885); *Poèmes épars* (1889); *Poésies complètes* (1891). Ses *Souvenirs littéraires* ont paru en 1894.

GRENIER DE SAINT-MARTIN (Francisque-Martin GRENIER, dit **François**), peintre français, né et mort à Paris (1793-1867). Il exposa au Salon, dès 1810, une *Atala mourante,* et s'adonna à la peinture d'histoire et de genre. Signalons parmi ses œuvres : *Sainte Geneviève apaisant un orage;* le *Combat de Campillo-de-Arenas;* la *Capitulation d'Ulm;* les *Adieux de Napoléon à son fils.*

GRENOBLE (lat. *Gratianopolis*). Ch.-lieu du départ. de l'Isère, à 638 kil. de Paris, près du confluent de l'Isère et du Drac; 102.161 hab. (*Grenoblois, oises,* ou *Grenoblais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Evêché suffragant de Lyon (de Vienne avant 1790). Cour d'appel. Université. Beau musée. Ch.-lieu du 12e groupement économique.

Armes de Grenoble.

Ancien bourg gallo-romain situé au pied des derniers contreforts de la Grande-Chartreuse sous le nom de *Cularo,* Grenoble fut de tout temps un lieu de passage important et, malgré les ravages exercés par les inondations du Drac, devint la capitale des Dauphins lorsque ceux-ci eurent brisé le pouvoir temporel de ses évêques. Après la réunion du Dauphiné à la France, Grenoble en demeura le chef-lieu et devint bientôt le siège d'un parlement (1451). Disputée très vivement entre les catholiques et les protestants au temps des guerres de religion, Grenoble conserve encore un assez grand nombre de monuments du moyen âge, notamment plusieurs églises : cathédrale Notre-Dame (Xe s.); église Saint-André (XIIIe s.).

La ville actuelle, bâtie principalement au S. de l'Isère et à l'E. du Drac, a pris surtout un grand développement économique à partir de 1870. A l'industrie de la ganterie s'ajoutent celles du ciment, du papier et les usines de produits chimiques. Grâce à l'esprit d'entreprise de ses industriels et de ses banques locales ainsi qu'à son université, Grenoble est devenue une des métropoles de la houille blanche et l'une des places françaises les plus actives. Elle est aussi un centre important de tourisme à cause de la proximité de la Grande-Chartreuse, des massifs de Belledonne et de l'Oisans. Patrie de Hugues de Lionne, cardinal de Tencin, Condillac, Barnave, Stendhal, etc.

L'arrondissement compte 27 cant., 299 comm., et 330.900 hab. Le canton Nord a 8 comm., et 29.900 hab.; le canton Sud, 9 comm., et 55.730 hab.; le canton Est, 10 comm., et 33.650 hab.

— ALLUS. **Conduite de Grenoble.** V. CONDUITE.

GRENOIR n. m. Crible où l'on passe la poudre noire pour la grener, quand elle sort du moulin. || Atelier où se fait cette opération. (On écrit aussi GRAINOIR.)

GRENON n. m. Au moyen âge, Poil, notamment moustache, puis Menton, et, *par extens.* Brides bouclant les heaumes sous le menton.

GRENOUILLARD [*nou-yar*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de busard (*circus ranivorus*).

— *Pop.* Buveur d'eau. || Amateur de bains froids.

GRENOUILLE [*nouy'*] n. f. (de *renouille, renoille;* du lat. *ranunculus,* diminutif de *rana*). Zool. Genre de batraciens anoures, type de la famille des ranidés.

— *Pop.* Caisse, fonds commun d'un groupe, d'une société. || *Manger la grenouille, Faire sauter la grenouille,* S'approprier les fonds confiés.

— Argot parisien. Nom générique de la menue population galante.

— Impr. Dans la presse à bras, Sorte de cubilot dans lequel s'introduit l'extrémité inférieure de la vis de pression.

— Mar. Dé servant de garniture, au milieu d'un réa de poulie.

— Pathol. Tumeur sur la langue. V. GRENOUILLETTE. || Ramollissement et gerçures de la peau qui, chez les débardeurs, est en contact habituel avec l'eau.

— Techn. Chariot portant le pince-barre dans les bancs d'étirage horizontaux.

— ALLUS. LITTÉR. **Les grenouilles qui demandent un roi,** Titre d'une fable de La Fontaine (III, 4). On y fait de fréquentes allusions, les grenouilles figurant tous les peuples et aussi toutes les bonnes gens qui ne sont jamais contentes de leur situation.

— ENCYCL. Zool. Les *grenouilles* sont, avec les crapauds et les rainettes, les plus connus des batraciens anoures. Elles constituent le genre *rana*, type de la famille des ranidés. Leurs caractères génériques sont les suivants : pupilles horizontales, langue profondément échancrée et

GRENOUILLES : 1. Rousse ; 2. Agile.

très mobile (protractile), dents seulement à la mâchoire supérieure et sur le vomer, tympans très visibles sur les tempes en arrière des yeux, pattes postérieures longues et palmées servant au saut et à la natation. Comme tous les batraciens, les grenouilles pondent dans l'eau et subissent des métamorphoses. Leur période de jeunesse (têtard) est aquatique et herbivore. Puis, quand elles ont acquis des pattes et des poumons, perdu leur queue et leurs branchies, les grenouilles deviennent terrestres et carnivores. Pendant la belle saison les grenouilles sont actives, et les mâles coassent ; en hiver, elles demeurent enfouies dans la vase ou blotties sous des pierres.

On connaît environ deux cents espèces de grenouilles vivant en Europe, Asie, Afrique et Amérique du Nord. Une seule vit en Amérique du Sud, et une seule en Australie. Il y a huit espèces en Europe et trois en France. Ce sont : 1° la grenouille verte (*rana esculenta*) qui varie du vert vif au vert-olive, avec des taches noires (c'est l'espèce la plus aquatique ; elle passe toute sa vie dans les étangs ; elle pond en mai et juin de 5.000 à 10.000 œufs) ; 2° la grenouille rousse (*rana temporaria*), plus ou moins rousse avec des taches noires dont une sur les tempes (elle est moins aquatique et reste volontiers sur le sol ; elle pond dès la fin de l'hiver environ 4.000 œufs) ; 3° la grenouille agile (*rana agilis*), caractérisée par ses très longues pattes postérieures rendant possibles des sauts en longueur de 2 m. (elle vit surtout dans les bois, parmi les feuilles mortes, dont elle possède la coloration ; elle pond de février à avril environ 1.000 œufs). La plus grande de toutes les grenouilles est celle des Etats-Unis (*rana mugiens*), que la force de sa voix a fait appeler grenouille-taureau ; elle atteint 50 cm. de longueur.

— Pêch. La *grenouille*, dont les membres postérieurs, dépecés, constituent un mets délicat, se pêche ordinairement pendant la nuit : on fait usage d'une lanterne ou d'une torche, dont la lueur éblouit les bestioles, qui ne cherchent pas à fuir, et se laissent prendre à la main. On peut aussi pêcher la grenouille dans la journée, en se servant d'une ligne constituée par un simple fil fixé au bout d'une baguette flexible ; l'hameçon (8 à 12) est pourvu d'une plombée, puis recouvert d'un petit morceau de drap rouge, que l'on agite sur l'eau dans les herbes, pour attirer les grenouilles, et sur lequel elles sautent avec avidité. On pêche aussi la grenouille à la lance.

Grenouilles (LES), comédie d'Aristophane, représentée en 405. Elle obtint le premier prix et eut l'honneur fort rare d'une seconde représentation. C'est une satire très vive du théâtre d'Euripide, qui venait de mourir. Désespérant de trouver sur la terre un vrai poète, Dionysos se décide à aller en chercher un aux Enfers. Là, Euripide prétend disputer à Eschyle le trône tragique. Par-devant le dieu, un concours en règle s'engage entre les deux rivaux, égayé de bons mots qui traduisent en traits plaisants une critique complète des deux conceptions du théâtre. Enfin, Euripide est convaincu d'avoir corrompu la tragédie, les mœurs, et même l'art, par sa mauvaise sophistique, sa licence et ses innovations. C'est donc Eschyle que Dionysos ramène sur la terre. La pièce renferme d'autres éléments d'intérêt et de comique, surtout une verve intarissable et pleine de fantaisie d'où se détache un admirable intermède d'une haute poésie religieuse : le chœur des initiés.

GRENOUILLER [*nou-yé*] v. tr. Mar. Munir d'une grenouille, d'un dé : GRENOUILLER *des poulies*.

— *Intransitiv.* Fam. Barboter dans l'eau. || Aimer à boire. || Boire de l'eau.

GRENOUILLÈRE [*nou-yèr'*] n. f. Lieu marécageux rempli de grenouilles. || *Par anal.* Lieu humide et malsain.

— *Fam.* Endroit d'une rivière arrangé pour la baignade : *La* GRENOUILLÈRE *de Bougival eut la vogue pendant un temps.* || Petit bain d'eau courante, où barbotent ceux qui ne savent pas nager.

GRENOUILLET [*nou-yè*] n. m. Bot. Syn. de GRENOUILLETTE.

GRENOUILLETTE [*nou-yèt'*] n. f. Zool. Nom vulgaire de la rainette verte, dans quelques localités.

— Bot. Renoncule des marais. (On dit aussi GRENOUILLET n. m.)

— Pathol. Tumeur liquide, située sur le plancher de la bouche ou dans la région sus-hyoïdienne, dont la dimension varie de la grosseur d'une noisette à celle d'une pomme. || *Grenouillette séreuse,* Kyste du tissu lamineux du plancher de la bouche, ou des bourses séreuses de Fleischmann. || *Grenouillette sanguine,* Hématome siégeant sous la langue et succédant à une tumeur érectile veineuse.

GRENTE (Georges), ecclésiastique français, né à Percy (Manche) en 1872. Evêque du Mans (1918), archevêque à titre personnel (1943) et cardinal (1952), il est l'auteur d'éloquentes lettres pastorales. Membre de l'Acad. franç. (1936).

GRENU, E adj. (de *grain*). Riche en grains : *Epi* GRENU. || Couvert de grains, de petites saillies arrondies : *Maroquin* GRENU. *Marbre* GRENU.

— Bot. *Racine grenue,* Formée de petits tubercules.

— Comm. *Huile grenue,* qui se fige en petits grains.

— *Substantiv.* et au masc. Ensemble des petits grains dont un objet est parsemé : *Le* GRENU (ou le grain) *de la roche, du marbre.*

GRENURE n. f. Action de grener les ombres d'une gravure ; son résultat. || Etat d'une substance grenée.

GRENVILLE (CANAL DE), bras de mer formé par l'océan Pacifique (Hecate straits) entre la côte continentale de la Colombie anglaise et les îles de Pitt, Banks, etc.

GRENVILLE ou **GREYNVILLE** (Richard), navigateur anglais, né vers 1541, mort près de Flores (Açores) en 1591. Membre du Parlement en 1571 et en 1584, shérif de Cornouailles en 1577, il commanda, en 1585, une flotte avec mission de coloniser la Virginie. En 1586, il mit en défense les côtes des comtés de l'Ouest. En 1591, il fut nommé contre-amiral.

GRENVILLE (George), homme politique anglais, né à Wotton-Hall (Buckinghamshire) en 1712, mort à Londres en 1770. Il fut l'un des soutiens les plus fidèles du premier Pitt. Il occupa successivement les postes de trésorier de la marine (1756-1762), premier lord de l'amirauté (1762-1763), premier lord du trésor et chancelier de l'Echiquier (1763-1765). Ce fut sous son gouvernement que vit le jour l'*American Stamp Act,* premier aliment à la désaffection des colonies d'Amérique.

GRENVILLE (William Wyndham, baron), homme politique anglais, fils du précédent, né en 1759, mort à Dropmore-Lodge (Buckinghamshire) en 1834. Speaker de la Chambre des communes en 1789, il devint secrétaire d'Etat pour l'intérieur en 1790, et secrétaire pour les affaires étrangères en 1791. En 1806, il forma le « ministère de tous les talents » qui, malgré sa qualité, ne dura qu'un an.

GRÉOUX-LES-BAINS, comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 47 kil. de Digne, près du Verdon ; 835 hab. Eaux thermales sulfurées contre les dermatoses, l'arthritisme et le lymphatisme. Ruines d'un château des Templiers.

GRÈS [*grè*] n. m. Séricic. Substance trouble, finement granuleuse qui constitue avec le mucus et la fibroïne la soie sécrétée par les insectes sériciginènes et que l'on détruit par le décrusage.

— Vénér. Chacune des deux grosses dents placées auprès des défenses du sanglier.

GRÈS [*grè*] n. m. (anc. haut allem. *grioz ;* allem. mod. *gries*). Géol. Roche constituée par des grains agglomérés par un ciment : *Pavé de* GRÈS. || Poudre de grès : *Nettoyer des ustensiles avec du* GRÈS.

— Céram. Poterie opaque imperméable, dense et très dure, appelée aussi GRÈS CÉRAME. || *Grès sanitaire,* Sorte de poterie étanche employée pour la fabrication de grosses pièces telles que lavabos, éviers, urinoirs, sièges de w.-c.

— LOC. PROV. **Casser du grès à quelqu'un,** L'envoyer promener. (Vx.)

— ENCYCL. Géol. Le *grès* est un sable cohérent. Suivant la nature des grains et celle du ciment, on a des variétés multiples de grès : grès quartzeux (et quartzites) ; grès calcaires (macigno, molasse, etc.) ; grès argileux (et flagstones) ; grès schisteux (et psammites) ; grès feldspathiques (et arkoses) ; grès glauconieux (et grès verts : greensand) ; grès ferrugineux (et alios).

Certaines sortes de grès sont localement caractéristiques de formations déterminées, de sorte que leur nom a parfois été pris comme synonyme de noms d'étage. On peut citer : le *grès armoricain,* d'âge silurien ; le *vieux grès rouge* (*old red sandstone*), caractéristique du dévonien d'Angleterre ; le *nouveau grès rouge* (*new red sandstone*), d'âge permien ; le *grès des Vosges* et le *grès bigarré,* d'âge triasique ; les *grès de Beauchamps,* d'âge bartonien ; les *grès de Fontainebleau,* d'âge stampien, utilisés comme pavés. On nomme *grès paf* celui qui est propre au pavage ; *grès pif,* le même quand il est très dur ; *grès pouf* celui qui est impropre au pavage parce qu'il est trop mou ; *grès molaire,* celui avec lequel on fait des meulières grenues. On peut citer aussi les *grès à dragées,* qui constituent un faciès très caractéristique de l'albien dans l'Algérie méridionale ; les *grès mouchetés,* éléments volcaniques, d'âge stampien, développés à l'est du mont Pelvoux.

Dans certains grès, l'agglomération est si parfaite que la cassure présente un aspect luisant : c'est le cas des grès dits *lustrés.* Dans d'autres types, le grain de la roche n'est plus visible, le microscope y révèle même une structure cristalline : ce sont les *quartzites.*

Au contraire, certaines variétés sont flexibles (*itacolumite* du Brésil).

Les grès siliceux sont peu sensibles à l'action du métamorphisme ; ils se transforment simplement en quartzites par nourrissage des cristaux de quartz ancien.

— Céram. Pour distinguer la *poterie de grès* du *grès naturel* dont on fait, notamment, les pavés de nos rues, on lui a donné le nom de *grès cérame* ou *hydrocérame.* L'imperméabilité du grès-cérame différencie cette poterie de la faïence. On classe les grès cérames en : 1° *grès communs,* formés d'un mélange d'argiles vitrifiables donnant un grès par la cuisson, sans adjonction d'aucune matière fusible ; 2° *grès fins* ou *composés,* formés d'argiles dont le manque de fusibilité est corrigé par l'addition d'une matière fusible, généralement feldspathique.

Pour émailler les grès, on emploie le *salage,* qui consiste à jeter, au milieu et en fin de cuisson, du sel marin dans les foyers du four. Le sel se volatilise puis se dépose et se combine à l'argile à la surface des pièces en donnant une mince couche de silicoaluminate alcalin vitrifié. On peut aussi recouvrir les pièces avant leur cuisson avec un émail vitrifiable. Les grès cérames sont principalement utilisés en art, en architecture pour la construction de revêtements et de dallages et dans les arts industriels pour la confection de récipients, de serpentins, de robinets, etc., devant résister à l'action corrosive des produits chimiques.

— Art décor. Dès 1424, la comtesse Jacqueline de Bavière aurait, selon la tradition, réussi à fabriquer des vases de *grès,* mais on croit aussi à l'origine chinoise de ce genre de poteries ; on observe également que le bucaro espagnol se rapproche beaucoup du grès. Les grès azurés de Beauvais ont été fort renommés au moyen âge. D'importants centres de gresserie existèrent au XVIe siècle à Ratisbonne, Bayreuth, Cologne ; les décors sont plus fournis que dans les grès français ; L'ornementation polychrome n'apparaît qu'au XVIIe siècle ; auparavant, les grès sont blancs, gris, ou à décor bleu. Les grès japonais de Bizen sont très renommés. A la fin du XIXe siècle, le céramiste anglais Doulton a créé des grès clairs à décoration polychrome. Le grès se prête aussi bien que la porcelaine à recevoir les plus riches émaux de grand feu ; à l'exemple des Japonais et des Chinois, nos potiers modernes pratiquent la technique du flammé. En France on cite les grès de Carriès, Clément Massier, Delaherche, Lenoble, Decœur, Dalpayrat, Lachenal, Bigot, etc.

Grès (poterie).

GRÉSAGE n. m. Action de polir, sur une pierre de grès, les carreaux et dalles destinés au pavage.

GRÉSER [*zé*] v. tr. (Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je grèse, ils grèsent ;* excepté au fut. et au condit. : *Tu gréseras. Il gréserait.*) Polir avec le grésoir. || Polir avec du grès.

GRÈSERIE [*ze-rî*] n. f. (Néol.) Fabrique de poteries de grès.

GRÉSEUX [*zeû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature du grès : *Les roches* GRÉSEUSES *constituent une partie de l'ossature des Vosges.* || Se dit d'un calcaire contenant une certaine proportion de grains de quartz.

GRESHAM (sir Thomas), financier anglais, né et mort à Londres (1519-1579). Fils d'un grand négociant, Richard Gresham, qui fut lord-maire de Londres, sir Thomas dirigea d'abord d'importantes maisons de commerce, puis résida à Anvers comme « marchand du roi ». Il devint ensuite le grand financier de la Couronne, aidant la reine Elisabeth à restaurer sa monnaie. Il consacra sa fortune à la construction d'une Bourse pour les marchands de Londres, le « Royal Exchange », terminé en 1571, et détruit par le feu en 1666. Il a attaché son nom à la fameuse loi économique d'après laquelle : *Lorsque dans un pays circulent deux monnaies dont l'une est considérée par le public comme bonne et l'autre comme mauvaise, la mauvaise monnaie chasse la bonne.*

GRÉSIER [*zi-é*] n. m. Ouvrier qui extrait le grès des carrières.

GRÉSIÈRE n. f. Carrière de grès.

GRÉSIFORME adj. Qui a l'apparence du grès. (Vx.)

GRÉSIL [*gré-zil*] n. m. (de *grès*). Météorol. Eau congelée, petites aiguilles de glace plissées et entrelacées, formant une espèce de pelote assez compacte, et quelquefois enveloppée d'une couche de glace transparente. || Grêlons de petite taille, dont la grosseur n'atteint guère que celle d'un grain de chènevis.

— Techn. Verre pulvérisé. (On dit aussi GRAISIN, GROISIL.) || Défaut de la porcelaine, consistant en une multitude de petites pustules superficielles, soulevant la pâte et l'émail.

GRÉSILLEMENT [*zi-ye-man*] n. m. (de l'anc. français *grésillon,* grillon). Cri du grillon.

GRÉSILLEMENT [*zi-ye-man*] n. m. (de *grésiller*). Action de grésiller ; état de ce qui est grésillé.

— Bruit analogue à celui du grésil qui tombe : *Le* GRÉSILLEMENT *d'un jet d'eau.*

GRÉSILLER [*zi-yé*] v. intr. (de *grésil*). Imiter le bruit du grésil qui tombe : *La flamme* GRÉSILLE *doucement.*

— *Impersonnellem.* Tomber (en parlant du grésil) : IL *n'a guère* GRÉSILLÉ *cette année.*

GRÉSILLER [*zi-yé*] v. tr. (anc. franç. *grédiller*). Faire crépiter ou racornir sous l'action d'une chaleur qui saisit : *Le soleil* GRÉSILLE *les fleurs. Le feu* A GRÉSILLÉ *ce parchemin.*

— *Fig.* Causer la ruine, la mort : *C'est la fièvre quarte qui l'*A GRÉSILLÉ. (Gui Patin.)

— Intransitiv. : *Le grillon* GRÉSILLE.

— ***Se grésiller,*** v. pr. Au sens passif, Etre grésillé, racorni par l'effet de la chaleur : *Plantes, Cuirs qui* SE GRÉSILLENT. || Se dit du fer qui, lorsqu'on le chauffe, se met en petits grumeaux.

GRÉSILLER [*zi-yé*] v. tr. (diminutif de *gréser*). Techn. Façonner les bords d'une pièce de verre avec le grésoir. || Syn. de GROISER, et GRÉSER.

— ***Grésillé, e,*** part. pass. du verbe *Grésiller.*

— Techn. *Glaçure grésillée,* Glaçure parsemée de petits points moins brillants que le reste, et qui fait, comme l'on dit, coque d'œuf.

GRÉSILLIN [*zi-yin*] n. m. Goutte de pluie qui s'est gelée pendant sa chute. (Dialectal.)

GRÉSILLON [*zi-yon*] n. m. Archéol. Menottes et cordelettes dont on se servait pour serrer les doigts des prisonniers. (Le mot se disait encore au XVIIe s.) || Patte servant à fermer un coffre.

Grésillon (XV[e]s.).

GRÉSILLON [*zi-yon*] n. m. Charbon, coke, en menus morceaux. || Farine grossière.

— Techn. Cristall. Syn. de CASSON. (On dit aussi GROISILLON.)

GRÉSILLON, GROISILLON ou **GROIZILLON, ONNE,** n. Habitant ou natif de l'île de Groix.

— Adjectiv. : *Barque* GRÉSILLONNE.

GRÉSILLONNER [*zi-yo-né*] v. intr. *Pop.* Demander du crédit.

GRÉSIS [*zi*] n. m. Mar. Nom donné par les matelots à un novice qui ignore la manœuvre.

GRÉSIVAUDAN [*vô*]. Géogr. V. GRAISIVAUDAN.

GRESLE (LA) [*grêl'*], comm. de la Loire, arrond. et à 21 kil. de Roanne ; 1.180 hab. Tissages.

GRESLEY (Church), paroisse de la Grande-Bretagne

(Angleterre, comté de Derby) ; 9.600 hab. Exploitation de houille.

GRESLEY (Henri-François-Xavier), général français, né à Wassy en 1819, mort à Paris en 1890. Sorti de l'École polytechnique, il servit en Algérie, où il devint directeur général des affaires arabes. Après avoir fait la campagne de 1870, il devint successivement chef d'état-major général (1874), général de division (1875), ministre de la guerre et sénateur inamovible (1879), commandant de corps d'armée (1880).

GRÉSOIR n. m. (de *grès*). Techn. Syn. de ÉGRISOIR.

GRESSE (Léon), chanteur français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1845, mort à Marly-le-Roi en 1900. Doué d'une belle voix de basse profonde, il débuta au Havre, chanta à Toulouse, à l'Opéra de Paris (1875), à la Gaîté. Engagé à la Monnaie de Bruxelles, il obtint ses premiers grands succès dans *Mefistofele* de Boito et dans *Sigurd* de Reyer. Revenu en 1885 à l'Opéra de Paris, il créa *Othello, la Walkyrie, les Maîtres chanteurs*, etc. — Son fils, André-Etienne **Gresse**, né à Lyon (1868-1937), lauréat du Conservatoire, fut engagé à l'Opéra-Comique et y fit des créations dans : *le Spahi, Sapho, le Juif polonais, Beaucoup de bruit pour rien*. En 1901, il entra à l'Opéra comme première basse. Professeur au Conservatoire depuis 1919.

GRESSENICH, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, prov. d'Aix-la-Chapelle), sur un affluent de l'Inde ; 6.000 hab. — Aux environs, gisements de houille, de fer et de zinc.

GRESSERIE [*grè-se-ri*] n. f. (de *grès*). Nom donné au grès œuvré : *Cette tour est faite de* GRESSERIE. || Poterie en grès : *Acheter de la* GRESSERIE *de Beauvais*. || Carrière de grès. (En ce sens on dit aussi GRÉSIÈRE.)

GRESSET (Jean-Baptiste-Louis), poète et littérateur français, né et mort à Amiens (1709-1777). Il fut élevé chez les Jésuites, entra comme novice dans leur ordre à Paris en 1726, puis professa dans leurs collèges : à Moulins (1728), Tours (1729), Rouen (1733). Après un premier recueil de poésies (1731), il publie, en 1734, *Vert Vert, histoire d'un perroquet de Nevers*, poème spirituel et malicieux ; *le Carême impromptu* et *le Lutrin vivant*, contes en vers. Etant allé, la même année, à Paris, pour étudier la théologie, il donne son épître de *la Chartreuse*, où il décrit avec un charme mélancolique sa cellule du collège Louis-le-Grand, et qu'il complétera par la pièce des *Ombres*. La malice de ses vers le fit reléguer à La Flèche.

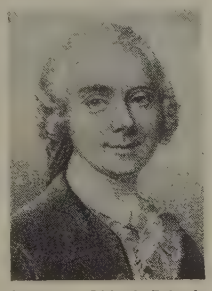
Gresset. — Lith. de Delpech.

Frédéric II l'appela deux fois en Prusse (1736-1740) : il accepta seulement de faire partie de l'académie de Berlin. De 1741 date l'*Abbaye*, épître-pamphlet contre les moines. L'apogée de son talent est marquée par la comédie du *Méchant* (1747). Elu à l'Académie française en 1748, il retourna, en 1749, se fixer à Amiens. Il y organisa, en 1750 l'académie des sciences, des belles-lettres et des arts. Dès lors, il revint tout à fait à la religion. On peut encore rappeler, parmi ses œuvres : *Edouard III*, tragédie (1740) ; des comédies : *Sidney* (1745) ; *les Bourgeois* (1747) ; *les Parvenus* (1748) ; *l'Esprit à la mode* et *l'Ecole de l'amour-propre* (1751) ; ses discours académiques ; *le Parrain magnifique*, poème en dix chants (1757) ; *le Gazetin*, poème en quatre chants, etc. Une observation malicieuse, un talent spirituel et aisé, un esprit assez libre, ont fait de Gresset un des écrivains les plus aimables du XVIIIe siècle.

GRÉSY-SUR-AIX, comm. de la Savoie, arrond. et à 19 kil. de Chambéry, non loin du lac du Bourget ; 1.100 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Château ancien.

GRÉSY-SUR-ISÈRE, ch.-lieu de cant. de la Savoie, arrond. et à 14 kil. d'Albertville, près de l'Isère ; 710 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières ; vignobles. — Le canton a 11 comm., et 5.230 hab.

GRETCHEN n. f. (de *Grete*, diminutif allem. de *Margaret*, Marguerite). Nom donné, en France, aux jeunes filles ou femmes allemandes qui sont l'objet de sentiments amoureux : *Donner une bague à sa* GRETCHEN.

GRETNA-GREEN ou **GRAITNEY**, village de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Dumfries) ; 3.000 hab. Les mariages s'y célébraient au XVIIIe siècle, selon la loi écossaise, sans conditions de domicile ni de publicité, soit devant le juge de paix, soit devant toute autre personne plus ou moins qualifiée, comme le légendaire forgeron de Gretna-Green ; les lois anglaise de 1848 et écossaise de 1857 ont fait cesser cet abus.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste), compositeur dramatique, né à Liége en 1741, mort à l'Ermitage de Montmorency en 1813. Il alla achever ses études à Rome, où il fit représenter un petit opéra : *le Vendemmiatrice*. En 1767, il fit jouer à Genève un opéra-comique, *Isabelle et Gertrude*. A Paris, Grétry obtint de Marmontel le poème du *Huron*, qui fut représenté en 1768, avec un succès éclatant. Il donna entre autres : *Lucile*, *le Tableau parlant* (1769), un de ses chefs-d'œuvre ; *Zémire et Azor* (1771) ; *le Magnifique* (1773) ; *les Mariages samnites* (1776) ; *les Evénements imprévus* (1779). Il aborda même l'opéra avec *Céphale et Procris* (1773), et *Andromaque* (1780). Mais le grand drame lyrique n'était point son fait, tandis que avec *la Double épreuve* ou *Colinette à la cour*, comédie lyrique (1782), et avec deux ouvrages burlesques : *la Caravane du Caire* (1784) et *Panurge dans l'île des Lanternes* (1785), il obtint un succès colossal. Plus tard, il donna encore : *Amphitryon* (1788) ; *Aspasie* (1789) ; *Anacréon chez Polycrate* (1797) ; Grétry, cependant, continuait à travailler pour la Comédie-Italienne. Il écrivit pour elle : *Thalie au nouveau théâtre* (1783), *l'Epreuve villageoise* (1783), *Richard Cœur de Lion* (1784), qui mit le comble à sa gloire ; *les Méprises par ressemblance* (1786) ; *le Rival confident* (1788) ; *Pierre le Grand* (1790) ; *Guillaume Tell* (1791) ; *Joseph Barra* (1794) ; *Callias ou Amour et Patrie* (1794) ; *Lisbeth, le Barbier de village* (1797) ; *Elisca ou l'Amour maternel* (1799). Grétry se recommande par le naturel et l'aisance d'une inspiration qui s'accorde sans effort avec la lettre et l'esprit du texte, par le sens de la mesure et un goût qui le garde de la trivialité. Il excelle dans les œuvres de demi-caractère. Il a, dans ses *Mémoires ou Essais sur la musique* (1789), émis des théories curieuses sur la déclamation, l'ouverture à programme, la peinture des passions, et pressenti le poème symphonique. En dehors du théâtre, on connaît de lui une messe de *Requiem*, des symphonies, des sonates, etc. — Sa fille Lucile **Grétry** (1773-1793), précoce musicienne, avait donné à la Comédie-Italienne deux opéras-comiques en un acte : *le Mariage d'Antonio* (1786), et *Toinette et Lucas* (1787).

Place de Grève, au XIVe siècle.

GRETZ, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 23 kil. de Melun ; 1.580 hab. Ch. de f. Est. Eglise du XIIIe siècle.

GREUL n. m. Nom vulgaire du loir. (Dialectal.)

GREUSSEN, ville d'Allemagne (Thuringe), sur la Helbe, affl. de l'Unstrutt ; 3.400 hab.

GREUZE (Jean-Baptiste), peintre français, né à Tournus en 1725, mort à Paris en 1805. Elève de Grandon à Lyon et de Natoire à Paris, il débuta au Salon de 1755 avec *le Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*. Il suivit le mouvement qui entraînait les esprits vers un art moralisateur et transposa dans la peinture les théories esthétiques de Diderot. Agréé à l'Académie, il fut emmené par l'abbé Gougenot en Italie. Au Salon de 1761, il envoya *l'Accordée de village*, que Diderot trouva « pathétique » ; au même genre moral appartiennent *la Piété filiale* (ou le *Paralytique secouru par ses enfants*) [1763], et les esquisses de la *Malédiction paternelle* et du *Fils puni* (1765). Mieux que dans ce genre artificiel, il nous intéresse dans ses scènes familières : *le Départ de la barcelonnette ou la Privation sensible* (1769) ; *la Laitière*, *la Mère bien-aimée* (1765) ; *les Œufs cassés* (1757) ; *la Cruche cassée* ; *l'Oiseau mort* (1765). Greuze a peint aussi des sujets allégoriques : *l'Offrande à l'amour* (1769), mythologiques : *Danaé*, ou religieux : *Sainte-Marie l'Egyptienne*, qui ne sont pas le meilleur de son œuvre. En revanche ses portraits sont remarquables : citons ceux de *Silvestre* (1755), de *Pigalle* (1757), du *Dauphin* (1761), de son beau-père, *Babuti* (1761), de Mme *Greuze* (1763-1765, etc.) ; du graveur *Wille* (1766), de la *Marquise de Chauvelin*, de *Gensonné*, de *Fabre d'Eglantine*. Greuze fut reçu à l'Académie en 1769. Depuis 1766 jusqu'en 1800, il ne reparut plus au Salon. Arrêté sous la Terreur, il faillit être guillotiné. Après le 9-Thermidor, il végéta et mourut délaissé. Ses travaux marquent une réaction contre l'école mythologique de Boucher ; ce sont de petits drames sentimentaux, non exempts d'artifice. La couleur en est excellente. Ses scènes familières comme *le Gâteau des Rois*, ses études, ses portraits sont d'un charme rare et d'un goût souvent gracieux.

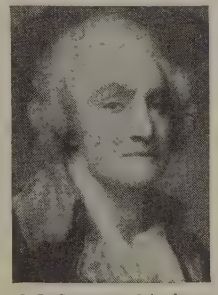
J.-B. Greuze, par lui-même. Cl. Neurdein.

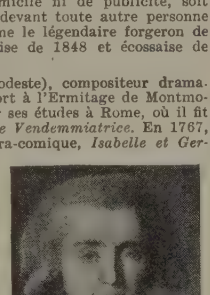
Grétry, par Mme Lebrun. Cl. Lévy.

GRÈVE n. f. (bas lat. *grava* d'origine celtique). Terrain uni et sablonneux le long de la mer ou d'un cours d'eau : *Errer sur la* GRÈVE. || Banc de sable mobile.

— *Par extens.* (de la place de Grève à Paris, où les ouvriers sans travail se réunissaient pour se faire embaucher), Ligue légale d'employés, d'ouvriers, qui s'entendent pour cesser tout travail, et imposer ainsi leurs revendications : *Se mettre en* GRÈVE. *Faire* GRÈVE. *Grève perlée*, Ralentissement volontaire du travail avec accomplissement intégral du règlement. *Grève sur le tas*, Pop. Grève avec occupation des locaux.

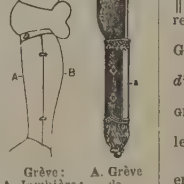

Grève : A. Jambière ; B. Molletière.

A. Grève de couteau.

— Archéol. V. la partie *encycl.*

— Constr. Gros sable avec lequel on fait le mortier.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *grève* désignait autrefois l'os de la jambe, et depuis la fin du XIIIe siècle, la jambière. D'abord demi-cylindres, couvrant comme les cnémides grecques le devant de la jambe, elles se complétèrent au XIVe siècle pour toute la jambe. Les grèves commencèrent, vers 1560, à être remplacées par la botte.

Le mot *grève* désigna aussi : la raie des cheveux tracée à la gravoire, et *par extens.* la ligne médiane divisant les côtés d'une mitre, l'empeigne d'un soulier, etc. ; la bande posée sur le devant d'un corsage de femme de la fin du XIVe siècle au XVIe ; chaque lame de métal habillant les côtés du manche d'un couteau.

— Econ. soc. Dr. et Législ. industr. Le plus souvent, les *grèves* ont pour cause des questions de salaire (61 p. 100), soit que les ouvriers en réclament l'augmentation, soit qu'ils s'opposent à des réductions envisagées par les patrons. Viennent ensuite (environ 20 p. 100) les demandes de réintégration d'ouvriers congédiés, ou, à l'inverse, les demandes de renvoi de certains ouvriers, contremaîtres ou directeurs. Il faut enfin compter, dans une proportion importante, les grèves de sympathie ou de solidarité.

L'arrêt du travail, lorsqu'il est l'œuvre des patrons, porte le nom de *lock-out*.

Au point de vue juridique, les employés comme les employeurs ont pleine et entière faculté de fomenter entre eux une grève ou un lock-out ; et, à cette occasion, ils se trouvent, en principe, les uns et les autres à l'abri de toutes poursuites. Les grèves et les coalitions qui en sont les préliminaires, après avoir été sévèrement réprimées par l'ancienne législation, ne constituent plus aujourd'hui un délit que dans les cas où elles sont accompagnées de violences, voies de fait ou manœuvres frauduleuses, et cela, depuis la loi du 25 mai 1864 qui a aboli le délit de coalition réprimé par le Code pénal.

Afin d'éviter ou d'abréger les grèves, une loi de 1892 a organisé la conciliation et l'arbitrage préalables en matière de différends entre patrons et ouvriers ou employés. La loi du 4 mars 1938 a, en principe, rendu obligatoire ce mode de solution pacifique des conflits professionnels, en organisant en outre le recours à une *cour supérieure d'arbitrage*. Bien que la Constitution du 27 octobre 1947 ait consacré le droit de grève dans son préambule, l'importante et délicate question de savoir si la grève entraîne la résiliation du contrat de travail ou si elle n'en est qu'une suspension momentanée, n'est pas définitivement tranchée. La jurisprudence, d'une façon presque unanime, adopte la première de ces deux solutions : la doctrine, au contraire, semble généralement favorable à la seconde. L'intérêt pratique de cette distinction est le suivant : s'il y a rupture du contrat, les ouvriers, qui cessent le travail parce qu'ils se mettent en grève, sont passibles de dommages-intérêts envers leur patron pour ne pas avoir observé, ce qui est le cas le plus fréquent, les délais de prévenance auxquels ils étaient tenus ; surtout le patron, après la grève, a le droit de ne pas reprendre ses anciens ouvriers grévistes, sans délai et sans indemnité.

Grève (PLACE DE), depuis 1806 *place de l'Hôtel-de-Ville*, à Paris. C'est là qu'avaient lieu les principales fêtes, et aussi l'exécution des criminels. On l'appelait de ce nom parce qu'elle s'étendait jusqu'au bord de la Seine, le quai de Gesvres ayant été seulement construit en 1673. En 1357, la Maison des Piliers y devint le siège de la Prévôté des marchands.

Grève des mineurs (LA), tableau de Roll (1880), au musée de Valenciennes, traité dans un style réaliste et très lumineux.

GREVE, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 14.310 hab. Sériciculture et vignobles.

GREVÉE n. f. Ce qui grève, aggrave. (Vx.)

GREVEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur l'Ems ; 6.285 hab. Filatures (coton, laine, ramie).

GREVENBROICH, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 4.060 hab. Fonderies de fer et d'aluminium ; tissages.

GREVER [*vé*] v. tr. (du lat. *gravare*, alourdir. — Se conjugue comme *mener*.) Soumettre à des charges. (S'emploie en matière d'impôts, d'hypothèques, de dépenses.) || D'une façon générale, Charger de quelque chose d'onéreux, de pénible : GREVER *son budget*.

— Dr. Charger d'une substitution, d'un fidéicommis : GREVER *un légataire, un héritier, de substitution*.

— *Impersonnellem.* Etre pénible : IL *lui* GRÈVE *fort d'être contraint de payer*. (Trévoux.) [Vx.]

— *Grevé, e*, part. pass. du verbe *Grever : Héritage* GREVÉ *de lourdes charges*.

— *Substantiv.* Personne qui reçoit un héritage ou un legs à charge de substitution.

GREVESMUHLEN, ville d'Allemagne (Mecklembourg), entre deux lacs ; 4.800 hab. Fabriques de toiles et de chaussures.

GREVETTE n. f. Dans l'Aisne, Terre de qualité inférieure, constituée par des sables graveleux.

GRÉVICULTEUR n. m. Qui cultive, qui entretient les grèves et en tire profit.

GRÉVICULTURE n. f. Action de cultiver, d'entretenir les grèves.

GRÉVIÈRE n. f. (de *greve*, jambière). Morceau de peau de mouton dont les campagnards se servent comme de jambières quand ils élaguent leurs arbres.

GRÉVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 14 kil. de Cherbourg ; 355 hab. Jolie plage de galets.

GREVILLE (Fulke), lord BROOKE, poète et homme d'Etat anglais, né à Beauchamp-Court (comté de Warwick) en 1554, mort assassiné à Warwick en 1628. Il occupa les fonctions de chancelier de l'Echiquier (1614-1621). Ami et biographe de sir Philip Sidney, il est l'auteur de sonnets sentencieux et graves, de poèmes politiques et moraux, dont *Cælica*, suite de 109 sonnets à la louange de la reine Elisabeth. Il a laissé également quelques tragédies de forme classique, antérieures à celles de Shakespeare.

GREVILLE (Charles Cavendish Fulke), annaliste anglais, né en 1794, mort en 1865. Secrétaire du conseil privé (1821-1860), il fut en relation avec toutes les personnalités politiques de son temps. Il put ainsi devenir « le Saint-Simon anglais » de la première moitié du XIXe siècle. Il laissa des *Journaux des règnes de George IV, de Guillaume IV, de la reine Victoria*, publiés entre 1874 et 1887 par Henry Reeve. Ils couvrent la période 1820-1860.

GRÉVILLE (Alice FLEURY, dame DURAND, connue sous le pseudonyme de **Henry**), romancière française, née à Paris en 1842, morte à Boulogne-sur-Mer en 1902. Fille d'un professeur, elle le suivit à Saint-Pétersbourg où elle apprit le russe. Elle a publié de nombreux romans d'une lecture attachante et dont une partie ont trait à la vie russe : *Dosia* (1876) ; *l'Expiation de Savéli* (1876) ; *la Princesse Oghérof* (1877) ; *A travers champs* (1877) ; *Suzanne Normis* (1877) ; *les Koumiassine* (1877) ; *Sonia* (1877) ; *Lucie Rodey* (1879) ; *le Vœu de Nadia* (1882) ; *Angèle* (1883) ; *le Comte Xavier* (1886) ; *Nikanor* (1887) ; *la Seconde mère* (1888) ; *Chant de noces* (1889) ; *l'Avenir d'Aline* (1889) ; *le Passé* (1890) ; *Un mystère* (1890) ; *Aurette* (1891) ; *Péril* (1891) ; *l'Héritière* (1891) ; *Un vieux ménage* (1893) ; *Fidelka* (1894) ; *l'Aveu* (1894) ; *le Fil d'or* (1895) ; *Céphise* (1896) ; *Un peu de ma vie* (1897) ; *Petite princesse* (1899) ; *le Cœur de Louise* (1901) ; *la Mamselka* (1902) ; etc. Elle a écrit quelques pièces de théâtre.

Henry Gréville.

GRÉVILLÉE [*yé*] n. f. Genre de protéacées, comprenant de grands arbres au feuillage ressemblant à celui des fougères, à fleurs jaunes ou rougeâtres.

— ENCYCL. Les *grévillées*, au nombre de plus cent espèces, sont originaires d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie. La *grevillea robusta* est souvent employée en Indochine comme abri, pour les plantations de caféiers. Une quinzaine d'espèces font l'ornement des serres par leur feuillage léger.

GRÉVIN (Jacques), médecin et poète français, né à Clermont en Beauvaisis en 1538, mort à Turin en 1570. En 1559, il donna avec succès, au collège de Beauvais, *la Trésorière*, comédie en cinq actes et en vers, puis, en 1561, *César*, tragédie, et *les Esbahis*, comédie. Dans ces trois pièces, Grévin se montre le rival de Jodelle, et le précurseur de Garnier et de Hardy. Cependant Grévin, qui avait publié en 1560 des poésies fugitives sous ce titre : *l'Olympe de J. Grévin*, renonça bientôt à la poésie et au théâtre pour se consacrer à la médecine (qu'il étudiait depuis 1556) et participer aux luttes religieuses. Il publia un *Traité d'anatomie* (1562) et un *Traité des venins*. Ayant embrassé le protestantisme, il se réfugia en Angleterre, puis aux Pays-Bas, et devint médecin ordinaire de la duchesse de Savoie.

GRÉVIN (Alfred), dessinateur français, né à Epineuil (Yonne) en 1827, mort à Saint-Mandé en 1892. Il débuta au *Journal amusant*. A dater de 1869, il a publié avec Huart, chaque année, un *Almanach des Parisiennes*. Ses dessins sont d'une fine et amusante observation. En collaboration avec Ernest d'Hervilly, Grévin fit représenter à l'Odéon un drame : *le Bonhomme Misère* (1877). Il s'est rendu populaire en créant le musée qui porte son nom. V. art. suiv.

Grévin (MUSÉE), célèbre galerie de figures de cire créée à Paris en 1882, boulevard Montmartre, par le dessinateur Grévin qui renouvela complètement les figures de cire. On y a vu successivement : *l'Atelier de Grévin*, réunion d'artistes et de littérateurs ; *les Funérailles de l'empereur Alexandre II ; l'Exécution de Campi ; l'Intérieur de la famille royale au Temple ; Bonaparte à la Malmaison* ; etc.

GRÉVISTE [*visst'*] n. et adj. Qui fait grève, qui fait partie d'une grève.

GRÉVY (François-Judith-Paul, dit *Jules*), homme politique français, né et mort à Mont-sous-Vaudrey (Jura) [1807-1891]. Avocat à Paris, député du Jura à la Constituante (1848) et à la Législative (1849), il protesta contre le coup d'Etat du 2-Décembre, et reprit sa place au barreau. Réélu député du Jura en 1868 et en 1869, il fut envoyé en 1871, par les électeurs des Bouches-du-Rhône et du Jura, à l'Assemblée nationale, dont il devint le président, et ce fut sur la proposition qu'il présenta avec Dufaure, que Thiers fut nommé chef du pouvoir exécutif. Démissionnaire de ses fonctions présidentielles en 1873, il combattit la politique du 16-Mai, redevint député de Dôle en 1876, et président de la Chambre. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon, il fut élu, le 30 janvier 1879, président de la République, et fut réélu le 18 décembre 1885. Il intervint personnellement dans des questions touchant aux relations extérieures, d'abord lors de l'incident tumultueux qui eut lieu à l'arrivée du roi d'Espagne à Paris (1883), puis dans l'affaire Schnaebelé. En 1887, son gendre Wilson ayant été mêlé à de scandaleux trafics de décorations, il se solidarisa avec lui, et, devant l'hostilité générale de l'opinion, se vit presque contraint par la Chambre de lui adresser son Message de démission (2 déc. 1887). — De ses deux frères, l'un, Paul-Louis-Jules **Grévy**, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) (1820-1914), devint général de division (1875) et sénateur (1880) ; l'autre, Jules-Philippe-Louis-Albert **Grévy**, né et mort à Mont-sous-Vaudrey (1824-1899), avocat et bâtonnier à Besançon, commissaire général du Doubs en 1870, est devenu député du Jura en 1876 et 1877, vice-président de la Chambre, gouverneur civil de l'Algérie (1879), enfin sénateur (1881).

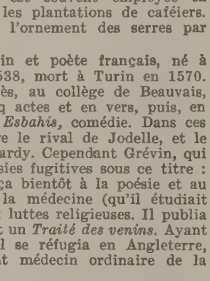

J. Grévy. — Cl. Pierre Petit.

GREWIE n. f. Bot. Genre de tiliacées renfermant des arbres et des arbrisseaux dont on connaît environ quatre-vingts espèces des régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

— ENCYCL. La *grewie asiatique* ou *à feuilles de coudrier* croît assez bien en plein air, en France. Ses fruits sont réputés antisyphilitiques.

Grewie.

GREY (Henry), duc DE SUFFOLK, marquis DE DORSET, décapité à Londres en 1554. Il joua un rôle prépondérant à la cour et forma le projet de marier sa fille Jane au roi Edouard VI. Duc de Suffolk en 1551, il proclama reine Jane Grey, trois jours après la mort d'Edouard. Mais il échoua et fut emprisonné à la Tour. Plus tard, à la suite d'une conspiration, il fut condamné à mort et exécuté.

GREY (Jane), reine d'Angleterre, née à Bradgate (comté de Leicester) en 1537, morte à Londres en 1554. Fille du précédent et petite-fille de Marie, sœur d'Henri VIII. Elle passa ses premières années au château de Bradgate. Le savant Elmer lui avait appris le grec et l'hébreu. Le duc de Northumberland, que l'affaiblissement du jeune roi Edouard VI laissait maître du pouvoir, craignait que ses espérances se trouvassent ruinées si, après la mort du souverain, le trône revenait à la princesse Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Il fit épouser Jane Grey par son fils, Guildford, et obtint d'Edouard VI mourant qu'il reconnût Jane, sa cousine, comme reine (1553). Northumberland voulait tenir la mort du roi secrète, afin de s'emparer de Marie et d'Elisabeth, et de faire couronner Jane. Les princesses, prévenues, s'enfuirent. Jane, avertie de sa nouvelle dignité, refusa d'abord la couronne, puis se rendit aux supplications de son entourage. Marie eut vite rassemblé une armée, marcha sur Londres où elle entra sans résistance, et Northumberland s'humilia devant elle. Jane fut jugée et condamnée à mort. L'exécution fut d'abord différée ; mais le duc de Suffolk, le père de Jane Grey, ayant été compromis dans la conspiration de Wyatt, Marie fit exécuter sa prisonnière. Jane montra du sang-froid et de la grandeur d'âme, se reconnaissant coupable non d'ambition, mais de faiblesse.

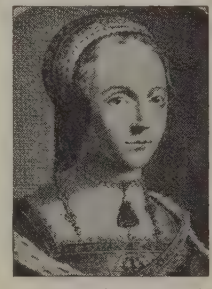

J. Grey, d'après le tableau de Van der Helst. Gravure de Basan. — Cl. Larousse.

Grey (LA MORT DE JANE), tableau de Paul Delaroche (1834), œuvre d'une composition un peu théâtrale, mais d'un grand effet. (V. planche *Beaux-Arts LXVII.*)

GREY (Charles, comte), général anglais, né et mort à Howick (1729-1807). Pendant la campagne d'Amérique il mit en pleine déroute le général Wayne et détruisit, à New-Tappan, les dragons de Virginie. En 1793 il prit, avec Jervis, la Martinique, Sainte-Lucie, et en 1794 la Guadeloupe, mais ne put empêcher les troupes françaises de reprendre cette dernière.

GREY (lord Charles HOWICK, comte), homme d'Etat anglais, né à Falloden (Northumberland) en 1764, mort à Londres en 1845. Dans le ministère Grenville, il fut lord de l'Amirauté (1806), puis secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, après la mort de Fox. Il tomba avec ce ministère en 1807. Jusqu'en 1830, il combattit la politique tory. En 1832, chef d'un ministère whig, il fit passer le bill de réforme parlementaire. Il se retira en 1834, n'étant pas d'accord avec ses collègues au sujet de leur politique irlandaise.

GREY (Henry George, comte), homme politique anglais, fils aîné du précédent, né et mort à Howick (1802-1894). Il entra à la Chambre des communes en 1826. Dans le ministère de son père, il fut sous-secrétaire d'Etat aux colonies, de 1830 à 1833, puis, en 1834, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Sous le ministère Melbourne, il fut secrétaire à la guerre (1835-1839). En 1845, après la mort de son père, il entra à la Chambre haute, et, de 1846 à 1852, fut secrétaire d'Etat aux colonies dans le ministère Russell.

GREY (Thomas Philipp Robinson, baron GRANTHAM, comte DE), homme politique anglais, né et mort à Londres (1781-1859). En 1831, il fut nommé aide de camp du roi Guillaume IV. En 1833, il entra à la Chambre haute, et fit partie du ministère de Robert Peel en 1834. Nommé lord-lieutenant d'Irlande, alors en pleine effervescence, il ne réussit pas à calmer les esprits, quitta son poste (1844), et fut nommé membre du conseil privé.

GREY (lord Edward), vicomte DE FALLODON, homme d'Etat anglais, né et mort à Fallodon (Northumberland) [1862-1933]. Il fit ses études à Oxford, fut en 1884 secrétaire particulier du chancelier de l'Echiquier, et devint en 1885 député de la circonscription de Berwick-sur-la-Tweed, qui le réélut toujours depuis. Il siégea à l'aile droite du parti libéral. De 1892 à 1895, il fut sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et il en reçut le portefeuille dix années plus tard (déc. 1905) dans le cabinet Campbell-Bannermann. Il dirigea pendant onze ans la politique anglaise dans tous les grands événements qui précédèrent ou marquèrent la Guerre européenne. Egalement attaché à la cause de la paix et à l'alliance de la France, il dut sacrifier le premier de ces sentiments au second en août 1914, mais pas assez vite peut-être pour faire reculer l'Allemagne. Il conduisit les négociations auxquelles donnèrent lieu la conclusion de la Triple entente (5 septembre), la question de Constantinople, l'intervention de l'Italie (mai 1915), celle de la Bulgarie (mai 1916), et surtout l'application du blocus au commerce des neutres. En 1916 une affection des yeux le disposa à une retraite à laquelle le décida en décembre celle du ministère Asquith. Nommé à la Chambre des pairs, il ne participa plus aux affaires publiques que par une mission de trois mois aux Etats-Unis. Il a publié en 1925 un volume de *Mémoires* (1892-1916).

GREY-ET-RIPON. Biogr. V. RIPON.

GREYHOUND [*grè-ha-oun'd*] n. m. (mot angl.). Lévrier anglais dressé spécialement au coursing.

GREY-OOZE [*grè-ouz'*] n. m. (de l'angl. *grey*, brun, et *ooze*, limon). Dépôt en partie calcaire, en partie argileux, qui s'étend au fond de l'océan, entre la boue à globigérines et l'argile rouge des grands fonds.

GREYTOWN. Géogr. V. SAN-JUAN-DEL-NORTE.

GREZ-DOICEAU, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles) ; 2.730 hab. Carrières.

GREZ-EN-BOUÈRE, ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. de Château-Gontier ; 1.250 hab. — Le canton a 12 comm., et 7.685 hab.

GRÉZIEU-LA-VARENNE, comm. du Rhône, arrond. et à 11 kil. de Lyon ; 1.105 hab. Tramways de Lyon.

GRÉZILLON [*zi-yon*] n. m. *Pop.* Prise de tabac.

GREZ-NEUVILLE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 18 kil. de Segré, sur la Mayenne ; 1.010 h. Vins.

GREZZANA, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone) ; 6.130 h. Carrières de marbre.

GRIAS [*ass*] n. m. Genre de myrtacées barringtoniées, comprenant des grands arbres à port de palmier, dont on connaît quatre espèces, de l'Amérique tropicale. (Les fruits du *grias cauliflora*, de la Jamaïque, vulgairement nommés *poires d'anchois*, se mangent confits.)

Grias : *a*, fleur.

GRIBANE n. f. Barque à fond plat et à un ou deux mâts, en usage sur les côtes de Normandie.

GRIBEAUVAL (Jean-Baptiste VAQUETTE DE), général français, né à Amiens en 1715, mort à Paris en 1789. Volontaire dans le régiment de Royal-Artillerie en 1735, officier dans le corps des mineurs, il se fit connaître par un rapport remarquable sur l'artillerie prussienne. Marie-Thérèse le prit à son service, en 1757 ; il s'illustra en défendant Schweidnitz contre Frédéric II. Etant retourné en France, il devint premier inspecteur de l'artillerie (1776). Grâce à ses réformes, l'artillerie française, au début de la Révolution, était de beaucoup la meilleure de l'Europe.

Gribeauval.

GRIBLETTE n. f. Mince morceau de viande enveloppé de lard, qu'on fait griller.

GRIBOÏÉDOV (Alexandre Sergiévitch), diplomate et auteur dramatique russe, né à Moscou en 1793, mort à Téhéran en 1829. Il entra dans l'armée en 1812, quitta l'uniforme en 1817, fit, en qualité d'attaché d'ambassade, un voyage en Perse (1818), et fut chargé de négocier le traité de Tourkmantchaï (1828). Nommé ambassadeur à Téhéran, il y fut massacré dans une émeute. On a de lui : *la Nuit géorgienne*, tragédie, et *Le malheur d'avoir trop d'esprit*, comédie, où il critique la société de son pays.

GRIBOUILLAGE [*bou-yaj'*] n. m. (origine douteuse). *Fam.* Mauvaise peinture. Ecriture mal formée, confuse. (On dit aussi GRIBOUILLIS.)

Gribouille [*bouy'*] (de *gribouilleur*). Type populaire de naïveté, de sottise.

— LOC. *Fin comme Gribouille qui se jette à l'eau de peur de la pluie*, ou *de se mouiller*, Assez sot pour courir au mal qu'il veut éviter.

GRIBOUILLER [*bou-yé*] v. tr. et intr. (origine douteuse). Peindre, dessiner, écrire d'une manière désordonnée, confuse.

GRIBOUILLETTE [*bou-yèt'*] n. f. Jeu consistant à jeter un objet au milieu d'enfants qui cherchent à s'en saisir. || *A la gribouillette*, A l'aventure.

GRIBOUILLEUR [*bou-yeur*], **EUSE** n. et adj. Qui gribouille.

GRIBOUILLIS [*bou-yi*] n. m. Syn. de GRIBOUILLAGE.

GRIBOURI n. m. Lutin. (Vx.)

— Entom. Un des noms vulgaires de l'eumolpe. V. ce nom.

GRICHE-DENTS n. f. invar. Citrouille creusée à laquelle on a fait des trous pour représenter des yeux et une bouche, et qu'on suspend après y avoir mis un lampion.

GRIÈCHE adj. f. (croisement d'un fém. de *grief*, fâcheux, avec le fém. de *griois*, grec). V. ORTIE-GRIÈCHE, et PIE-GRIÈCHE.

GRIEF, GRIÈVE adj. (du lat. *gravis*, pesant, fâcheux). [Vieux mot]. Lourd, grave : *Péché* GRIEF, *Faute* GRIÈVE. || Lourd, à charge, pénible, douloureux :

Non qu'il me soit *grief* que la terre possède
Ce qui me fut plus cher.
MALHERBE.

— SYN. Grief, grave. V. GRAVE.

GRIEF n. m. (substantif verbal de *grever*). Dommage subi. (Vx.) || Dommage reproché à quelqu'un, plainte qu'on en fait : *Exposer, Formuler ses* GRIEFS. || Simples motifs de plainte : *Calvisson avait été capitaine aux gardes et avait quitté, c'était le* GRIEF. (Saint-Simon.)

— N. m. pl. Pratiq. Mémoire où l'on expose en quoi l'on se trouve lésé par un jugement dont on appelle : GRIEFS *et contredits. Réponse à* GRIEFS.

GRIEG [*grigh'*] (Edouard Hagerup), compositeur norvégien, né et mort à Bergen (1843-1907). Au conservatoire de Leipzig, il eut pour maîtres Moscheles, Hauptmann, Richter, et à Copenhague, Niels Gade et Hartmann. De retour en Norvège, Grieg fonda à Christiania, en 1867, une société de musique qu'il dirigea jusqu'en 1880, fit divers voyages en Italie où il connut Liszt, en Allemagne, en Angleterre et en France. Il avait obtenu de la Diète norvégienne une pension qui lui permettait de se consacrer sans réserve à son art. Il se fixa à Bergen. Pianiste fort distingué, Grieg obtint un succès considérable en Allemagne et en Angleterre en exécutant son *Concerto en la* pour piano. Il s'est retrempé aux sources de la musique populaire de son pays, et s'est attaché, avec le concours de son ami Richard Nordraak, à créer un art proprement national. Si son inspiration a plus de charme que de vigueur, la qualité de la mélodie lui confère un caractère profondément original, dont l'abus de certains procédés et de certaines formules est la rançon. En dehors de ses œuvres les plus notoires, le *Concerto en la* pour piano, les trois *Sonates* pour piano et violon, la suite de *Peer Gynt* écrite pour le drame d'Ibsen, et les recueils de mélodies, Grieg a publié des scènes lyriques pour chœur et orchestre, une Suite pour quatuor à cordes *Aus Holberg Zeit*, des *Danses norvégiennes*, des ouvertures, un quatuor à cordes, une *Sonate* pour piano et violoncelle, de nombreuses pièces pour piano, etc.

Grieg.

GRIÈGES, comm. de l'Ain, arrond. et à 31 kil. de Bourg ; 925 hab. Tramways de l'Ain. Distilleries.

GRIERSON (Georges-Abraham), orientaliste anglais, né à Glenageary (Irlande), en 1851. Il fut chargé, par le vice-roi, de l'inspection linguistique de l'Inde. Ses principales publications sont : *Grammaire et Chrestomathie de la langue maithilie* (1880-1882) ; *Sept grammaires des dialectes et sous-dialectes de la langue biharie* (1883-1887) ; *Dictionnaire comparatif de la langue biharie*, avec Hœrnle (1883-1885) ; *la Vie des paysans du Bihar* (1885) ; *les Littératures indigènes modernes de l'Hindoustan* (1889) ; etc.

GRIES, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 23 kil. de Strasbourg ; 1.775 hab.

GRIESBACH, village d'Allemagne (Bade, cercle d'Offenbourg), entre des montagnes boisées ; 900 hab. Sources minérales froides, ferrugineuses, gazeuses.

GRIESHEIM, bourg d'Allemagne (Hesse) ; 6.900 hab. Tourbières.

GRIESHEIM-AM-MAIN, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden), sur le Main ; 12.400 hab. Produits chimiques ; toiles cirées.

GRIÈTCH (Nicolas Ivanovitch), écrivain russe, né à Saint-Pétersbourg en 1787, mort en 1867. Il fonda en 1825, avec Boulgarine, *l'Abeille du Nord*, organe réactionnaire célèbre. Il a laissé un roman médiocre, *la Dame noire* (1834), et plusieurs ouvrages pédagogiques, notamment un *Essai d'une histoire de la littérature russe* (1819-1822).

GRIEU n. m. Mines. Syn. de GRISOU.

GRIÈVEMENT [*man*] adv. D'une manière griève, grave : *Etre* GRIÈVEMENT *blessé.*

GRIÈVETÉ n. f. (de *grief*). Gravité. (Vx.)

GRIFFADE n. f. Coup de griffe.

GRIFFAGE n. m. Action de griffer des baliveaux, dans une coupe de bois. || Action de gaufrer les fleurs artificielles.

GRIFFARD [*far'*] n. m. (de *griffe*). *Pop.* Chat.

GRIFFE n. f. (anc. haut allem. *grifan ;* de l'allem. mod. *greifen*, saisir). Ongle crochu et pointu de certains animaux et de certains oiseaux ; patte armée de griffes : *Donner un coup de* GRIFFE. *Jouer des* GRIFFES, *et au fig. :*

La *griffe* impériale encor rouge de sang.
V. HUGO.

|| On donne aussi des griffes au diable : *On connaît le diable à ses* GRIFFES

— *Fig.* Pouvoir, domination : *Etre sous la* GRIFFE *de quelqu'un.* || Rapacité des gens de chicane : *Si j'avais le malheur de tomber dans les* GRIFFES *de la justice.* (Le Sage.)

— LOC. DIV. *Donner un coup de griffe à quelqu'un*, L'attaquer par des paroles, des insinuations malveillantes ; Lui causer préjudice. || *Montrer les griffes*, Menacer. || *On voit la griffe*, On voit en quelqu'un quelque chose de menaçant.

— Admin. Bx-arts et Bibliogr. Signature : *Apposer sa* GRIFFE *au bas d'un pamphlet.* || Empreinte imitant une signature ou un contreseing manuscrit au bas d'une circulaire, sur les livres ou les gravures d'un éditeur, pour éviter les contrefaçons, etc. || Cachet au moyen duquel on fait cette empreinte. || Signes caractéristiques qui font reconnaître qu'un ouvrage est de tel écrivain ou de tel artiste. || *Griffe d'oblitération*, Instrument qui sert à oblitérer les timbres mobiles.

Griffe (XIIe s.).

— Archit. Au moyen âge, Appendice ou renfort en pierre à la base des colonnes.

— Bot. Nom donné, à cause de leur forme, aux rhizomes, caïeux ou racines des anémones, renoncules, asperges, etc. || Nom donné aux crampons et même aux vrilles de certaines plantes grimpantes, telles que le lierre, les bignones, la vigne, etc.

— Comm. Petit carré d'étoffe apposé à l'intérieur d'un vêtement ou d'un chapeau, et portant le nom du tailleur, de la couturière, de la modiste qui l'a fait. || *Griffes de girofle*, Clous de girofle qui ont perdu le bouton à fleur.

— Mar. Nom donné aux crocs qui terminent les palans. || *Nœud de griffe*, Nœud fait sur les crocs pour y fixer des cordages.

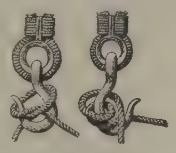
Nœuds de griffes.

— Milit. Nom donné aux entailles pratiquées dans certaines pièces d'armes pour leur permettre de s'emboîter avec la saillie correspondante de certaines autres, afin de les entraîner dans leur mouvement. (Telle est, dans le fusil Lebel, la griffe de l'*extracteur.*)

— Techn. Nom donné à divers outils destinés à saisir des objets variés. || Courroie munie de crampons, utilisée pour monter aux arbres, aux poteaux des lignes électriques et télégraphiques, etc. || Instrument pour tracer les portées de musique. || Ensemble des lames servant à élever des crochets dans certains métiers à tisser. || Pièce d'établi sur laquelle on fait appuyer les objets que l'on travaille. || Levier utilisé dans les coupes et sur les chantiers de bois pour déplacer les billes volumineuses et qui consiste en une sorte de crochet fixé à un anneau mobile sur un levier de bois. || Lame courbe avec laquelle on enlève un fragment d'écorce sur des arbres ou des arbustes à couper.

— PROV. **A la griffe on reconnaît le lion**, traduction française du proverbe latin *Ex ungue leonem.* (On dit dans le même sens : A L'ŒUVRE ON CONNAÎT L'ARTISAN.)

— ALLUS. LITTÉR. **Le lion qui se laisse rogner les griffes**, Allusion à la fable de La Fontaine, *le Lion amoureux* (IV, 1). Se dit de toute personne qui s'est mise dans l'impossibilité de se défendre ou d'attaquer.

Griffe (LA), pièce en quatre actes, de Henri Bernstein (Renaissance, 1906). Fille d'un journaliste besogneux, Antoinette, avide de richesse, de plaisir, réussit à rendre amoureux d'elle le patron de son père, l'intègre Cortelon, directeur célèbre du *Populaire*, et se fait épouser par lui, malgré leur grande différence d'âge. Pour satisfaire les goûts de luxe de sa femme, Cortelon descend à des concessions politiques, à des compromissions même. Antoinette, cependant, le trompe avec des amants riches. Il le sait, mais sa passion pour la dangereuse créature s'exaspère, l'avilit chaque jour davantage, le pousse à des tripotages financiers. A la fin, abandonné par Antoinette, Cortelon devient fou furieux. L'auteur a peint avec une cruelle puissance d'observation la déchéance intellectuelle et physique qu'entraîne une passion sénile.

GRIFFE n. et adj. Se dit, en Amérique centrale, d'un métis de nègre et de mulâtre : *Un* GRIFFE. *Une* GRIFFE. *Des colons* GRIFFES.

GRIFFE-DE-CHAT n. f. Bot. Nom vulgaire de certaines bignoniacées. (On dit aussi GRIFFE-DU-DIABLE.) || Pl. *Des* GRIFFES-DE-CHAT.

GRIFFENFELD (Pierre SCHUMACHER, comte DE), homme d'Etat danois, né à Copenhague en 1635, mort à Trondjem en 1699. Bibliothécaire du roi, chargé (1665) de rédiger la *Lex regia*, il remplit ensuite les plus hautes charges. Condamné pour haute trahison à la suite des intrigues de ses ennemis, il subit une captivité de vingt-trois ans.

GRIFFER [*gri-fé*] v. tr. Donner un coup de griffe ou un coup d'ongle. || Marquer de l'empreinte d'une griffe.

— Fauconn. Saisir le gibier avec les griffes ou serres (en parlant du faucon, de l'autour).

— ***Se griffer***, v. pr. Au sens réfléchi, S'égratigner soi-même.

— Avec réciprocité, Se donner l'un à l'autre des coups de griffe.

GRIFFET [*gri-fè*] n. m. Hirondelle de cheminée.

GRIFFET (Henri), jésuite et érudit français, né à Moulins en 1698, mort à Bruxelles en 1771. Il fut professeur au collège Louis-le-Grand et prédicateur du roi. On lui doit divers écrits : *Recueil de lettres pour servir à l'histoire militaire du règne de Louis XIV* (1761-1764), publication médiocre et tronquée ; une édition de l'*Histoire de France* du P. Daniel (1755-1758), augmentée de l'*Histoire de Louis XIII* et du *Journal du règne de Louis XIV*, etc.

GRIFFIER (Jean), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1652 ou 1656, mort à Londres en 1718. Il s'adonna au paysage et reproduisit de préférence les bords de la mer, les ruines, les rives des cours d'eau. Citons de lui : *Kermesse* et *Vues du Rhin*, à Amsterdam ; *Vue des Sept châteaux* et *Vue du Rhin*, à La Haye ; ses *Vues des bords du Rhin*, au Louvre. — Son fils, Robert **Griffier**, né en Angleterre en 1688, mort à Amsterdam en 1750, paysagiste distingué, se fixa à Rotterdam. Les galeries de La Haye et de Rotterdam possèdent de lui des *Vues du Rhin.*

GRIFFIN (Gerald), écrivain irlandais, né à Limerick en 1803, mort à Cork en 1840. Ses poésies, écrites dans ses débuts, ont de la sensibilité. La meilleure de ses pièces de théâtre est *Gisippus*. Ses contes et romans sont la meilleure partie de son œuvre : *Contes des Marées, Contes des fêtes du Munster, les Collégiens* (1829 ; adapté au théâtre par Dion Boucicault), *Histoires de mon voisinage* (1835) ; *l'Invasion* (1835), *le Duc de Monmouth* (1836).

GRIFFON, ONNE n. *Fam.* Qui griffonne.

GRIFFON n. m. Mythol. Animal fabuleux.

D'azur, au griffon d'or.

— Blas. Animal fabuleux employé parfois comme pièce héraldique.

— Comm. Sorte de papier blanc portant, empreinte dans la pâte, l'image d'un griffon.

— Monn. Ancienne monnaie flamande frappée à Liége.

— ENCYCL. Mythol. Le *griffon* de la Fable est un animal fantastique, présentant le corps du lion, la tête et les ailes de l'aigle, les oreilles du cheval. De l'Orient asiatique il a passé dans la Grèce antique (bas-reliefs, boucliers, monnaies), ensuite dans l'art romain (sarcophages). Généralement au repos, il a un rôle de gardien.

Griffon antique (romain).

Griffon (ORDRE DU), ordre du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, fondé en 1884 par Frédéric-François III ; le ruban est jaune, avec liséré rouge.

GRIFFON n. m. (de *griffe*). Pêch. Hameçon à deux branches, employé dans la pêche du brochet.

— Techn. Lime dentelée et plate du tireur d'or.

GRIFFON [*gri-fon*] n. m. (provençal *grifoun*). Endroit où jaillit une source minérale.

GRIFFON n. m. Chien de chasse à poil long.

— ENCYCL. On connaît trois variétés de *griffons* : les griffons d'arrêt, les griffons courants et les griffons bassets. Les griffons nains forment une catégorie à part.

A la première catégorie appartiennent le *griffon Bouley* ou *griffon à poil laineux* : c'est un chien puissant, aux dehors hirsutes (fortes moustaches et épais sourcils) ; sa robe est marron feuille morte avec ou sans poils blancs mélangés ; le *griffon à poil dur* ou *griffon de Korthals* : il a l'aspect hirsute du précédent ; son poil dur et grossier rappelle au toucher la soie du sanglier ; sa robe est gris acier avec marques marron, ou uniformément marron ; — le *spinone* : c'est un griffon italien de même souche que le griffon français, sa robe est blanche, avec taches orange ou marron.

Chien griffon.

Aux *griffons courants* appartiennent le *griffon vendéen*, le plus répandu de tous les chiens courants ; il a le poil long et hirsute ; la robe est blanche avec taches jaunes ; — le *griffon fauve de Bretagne* qui est rustique, de taille moyenne ; il a peu de qualités pour le change. La robe est rouge ou rouge vif, le poil est très dur et pas trop long.

Parmi les *griffons bassets*, on classe : *le basset griffon vendéen*, de taille moyenne, et qui a les jambes droites ou demi-torses ; robe blanche à taches jaunes ou grisâtres, ou entièrement grise ; — le *basset griffon fauve de Bretagne*, petit chien remuant et leste ayant les qualités mais non les défauts du grand griffon fauve ; robe rouge très vif.

Les *griffons nains* sont de petits chiens qui ne pèsent jamais plus de un à deux kilos ; les principales variétés sont : le *petit griffon bruxellois*, très intelligent, à poil rude et oreilles pointues ; — les *griffons maltais, havanais* ou *bichons* ont un poil long, soyeux, les faisant ressembler à des boules blanches. Le *griffon hollandais* ou *smoushondje* (ce qui signifie *chien des juifs*) était autrefois très commun aux Pays-Bas. Il se distingue du bruxellois par l'absence de poils longs au-dessus des yeux. Le *griffon allemand* reçoit souvent le nom de *griffon-singe* (*affenpinscher*), en raison de l'aspect un peu simiesque de sa tête ; il est plus haut sur jambes que le griffon bruxellois.

GRIFFON n. m. (lat. *gryphus ;* du gr. *grups*, vautour). Nom vulgaire de différents oiseaux de proie, entre autres le vautour fauve. || Nom vulgaire du martinet noir. (On dit aussi GRIFFET.)

— Artill. anc. Petite pièce d'artillerie. || Ecouvillon dont on se servait pour nettoyer les canons.

GRIFFON ou **GRIPPON**, né en 726, mort en 753. Il était le troisième fils de Charles-Martel, qui ne lui laissa pour héritage que quelques domaines. Ses frères, Pépin et Carloman, l'en dépouillèrent et le reléguèrent dans un château des Ardennes (742). Révolté contre Pépin, il fut vaincu et fait prisonnier. Cependant, Pépin lui donna pour apanage Le Mans avec douze comtés. Griffon se souleva encore en 751, se jeta dans l'Aquitaine ; il tenta, en 753, de se joindre aux Lombards, et périt dans un combat livré en Maurienne.

GRIFFONNAGE [*fo-naj'*] n. m. (de *griffonner*). Action de griffonner. || Ecriture désordonnée, confuse, illisible.

GRIFFONNEMENT [*fo-ne-man*] n. m. Bx-arts. Esquisse rapide.

GRIFFONNER [*fo-né*] v. tr. (de *griffe*). Ecrire peu lisiblement, d'une manière désordonnée et confuse : *Il* GRIFFONNE *ses lettres, on ne peut les déchiffrer.* GRIFFONNER *des notes.* || Composer, écrire hâtivement : *Je me sais bon gré d'*AVOIR GRIFFONNÉ *dans ma vie tant de prose et tant de vers.* (Voltaire.)

GRIFFONNEUR [*fo-neur*], **EUSE** n. Qui griffonne : *Un*

petit GRIFFONNEUR. || Qui écrit beaucoup : *Un malade, Un laboureur, Un* GRIFFONNEUR *n'a pas un moment à lui* (Voltaire.)

GRIFFONNIER [*fo-ni-é*], **ÈRE** n. Syn. anc. de GRIFFONNEUR, EUSE.

GRIFFONNIS [*fo-ni*] n. m. (de *griffonner*). Pochade à la plume. || Gravure imitant une pochade de ce genre.

GRIFFU, E adj. Armé de griffes ou d'ongles longs et crochus : *Un diable* GRIFFU.

GRIFFURE n. f. Coup de griffe. || Egratignure, chez les graveurs à l'eau-forte.

GRIGNAN, ch.-lieu de cant. de la Drôme, arrond. et à 23 kil. de Nyons ; 1.120 hab. Ch. de f. de la Drôme. Commerce de truffes, culture du mûrier. Le bourg est bâti en amphithéâtre, au pied du château des Adhémar de Monteil, barons, puis marquis de Grignan. Ce château, construit sous la Renaissance, fut en grande partie ruiné en 1793. Mme de Sévigné y mourut et repose dans l'église du bourg. —Le canton a 14 comm., et 5.820 hab.

GRIGNAN (Louis ADHÉMAR DE MONTEIL, baron puis comte DE), diplomate français d'origine provençale, né et mort à Grignan (vers 1475-1558). Ambassadeur de François Ier à Rome (1541), puis à la diète de Worms (1544), où il se montra hostile aux protestants, il était gouverneur de Provence lors du massacre des vaudois, à Mérindol et à Cabrières (1545). Poursuivi devant le parlement de Paris, il n'échappa au châtiment que par la protection de François de Guise, dont il acheta l'appui en le faisant son héritier.

GRIGNAN (François DE CASTELLANE-ADHÉMAR DE MONTEIL, comte DE), lieutenant général en Provence, né et mort à Grignan (1629-1714). Il s'empara, en 1673, de la principauté d'Orange, et sauva, par son énergie, en 1707, Toulon menacé par le duc de Savoie et le prince Eugène. Il épousa en troisièmes noces, en 1669, la fille de Mme de Sévigné.

GRIGNAN (Françoise-Marguerite, comtesse DE), fille de Mme de Sévigné, née à Paris en 1646, morte à Mazargues (Bouches-du-Rhône) en 1705. Spirituelle et instruite, elle savait l'italien et le latin ; elle avait un goût prononcé pour la philosophie de Descartes. Très belle, à en juger par ses portraits dont celui qu'exécuta Mignard, pénétrée d'ailleurs de tous ses avantages, elle mérita d'être appelée « la plus jolie fille de France ». En 1669, elle épousa le comte de Grignan. La séparation de la mère et de la fille nous a valu la plus grande partie de la correspondance de Mme de Sévigné. Mme de Grignan eut trois enfants : l'une de ses filles, Pauline, fut Mme de Simiane, à qui l'on doit la publication de la *Correspondance* de Mme de Sévigné, d'où elle retrancha, par excès de délicatesse, les lettres de sa mère. Mme de Grignan a été assez sévèrement jugée par son cousin Bussy et par Saint-Simon ; on lui a reproché sa froideur, son orgueil, et quelque pédantisme.

GRIGNANO di Polesine, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo), sur le Scortego ; 3.160 hab. Sériciculture.

GRIGNARD [*gnar', gn* mll.] n. m. *Pop.* Rechigné. (Vx.)
— Chim. Dérivé organo-magnésien, magnésium. || *Faire un grignard,* Effectuer une opération par l'intermédiaire d'un grignard.
— Minér. Gypse confusément cristallisé, qu'on rencontre dans la pierre à plâtre. || Grès dur, employé dans les constructions.

GRIGNARD (François-Auguste-Victor), chimiste français, né à Cherbourg en 1871, m. à Lyon en 1935. Entré en 1889 à l'école normale de Cluny, il continua ses études à la faculté de Lyon où il passa sa thèse de doctorat en 1901. Il devint maître de conférences à la faculté de Besançon (1905), puis à celle de Lyon (1906). En 1908, il était nommé professeur adjoint à la faculté de Lyon, puis, en 1909, chargé de cours, et, en 1910, professeur à la faculté de Nancy. Il a découvert un important procédé de synthèse des corps organiques à l'aide des composés organo-magnésiens, qu'il obtenait d'ailleurs très facilement. C'est ce travail considérable qui lui a servi de sujet de thèse et qui lui a valu en 1912 l'honneur d'être titulaire, avec le professeur Sabatier de Toulouse, du prix Nobel pour la chimie. L'Académie des sciences lui a décerné le prix Cahours (1901 et 1902), la médaille Berthelot (1902), le prix Jecker (1906). En 1926, il fut élu membre de l'Académie des sciences.

GRIGNARDER [*dé*] v. tr. Chim. organ. Faire un grignard. V. GRIGNARD.

GRIGNE [*gn* mll.] n. f. (de *grigner*). Plissement. || Inégalité du feutre. || Fente du pain dans le sens de la longueur.
— *Par extens.* Couleur dorée du pain bien cuit. || Inégalité d'une terre forte que ne divise pas bien la charrue.
— *Pop.* Grimace.

GRIGNER [*gné, gn* mll.] v. intr. (de l'allem. *greinen,* pleurnicher). Plisser les lèvres et montrer les dents. (Vx.)
— *Pop.* Grimacer.
— Agric. Se dit des terres fortes, peu humides, qui ne peuvent se diviser au labour : *Terre qui* GRIGNE. (Dialectal.)
— Techn. Goder, se crisper : *Etoffe qui* GRIGNE.

GRIGNION DE MONTFORT (le bienheureux Louis-Marie), missionnaire français, né à Montfort-sur-Meu en 1673, mort à Saint-Laurent-sur-Sèvres en 1716. Formé (1693) à Saint-Sulpice, aumônier de l'hôpital de Poitiers (1701), il se livra depuis 1704 à l'œuvre des missions dans le Poitou, la Bretagne, etc., fonda (1712) la Compagnie de Marie pour les missions et les écoles charitables, et (1714) les Filles de la Sagesse pour l'éducation des pauvres. Il a été béatifié par Léon XIII. — Fête le 28 avril.

GRIGNOLINO [*gn* mll.] n. m. Cépage noir cultivé dans le Piémont.

GRIGNOLS, ch.-lieu de cant. de la Gironde, arrond. et à 28 kil. de Langon ; 1.440 hab. (*Grignolais, aises*). Forêts. Vins rouges et blancs ordinaires. — Le canton a 10 comm., et 4.120 hab.

GRIGNON [*gn* mll.] n. m. (origine douteuse). Morceau de pain du côté le plus cuit, et que l'on peut grignoter : *Aimer le* GRIGNON. || Rognures de biscuit, qui ne sont pas assez grosses pour être distribuées en ration aux marins.
— Arbor. Variété de poire d'automne.
— Techn. Tourteau d'olives, qui ne contient plus trace appréciable d'huile.

GRIGNON, hameau de Seine-et-Oise (comm. de Thiverval, arrond. et à 16 kil. de Versailles). Ch. de f. Etat. Ecole nationale d'agriculture créée en 1826 dans un ancien château construit sous Louis XIII. V. ÉCOLE.

Grignon (RACE DE), race ovine française, autrefois appelée dishley-mérinos, très améliorée pour la boucherie et pour la production de la laine.

GRIGNOTEMENT [*gn* mll., *o-te-man*] n. m. Action de grignoter. (On dit aussi GRIGNOTAGE.)

GRIGNOTER [*gn* mll., *o-té*] v. tr. (fréquentatif de *grigner*). Manger doucement en rongeant : GRIGNOTER *un gâteau.* || User lentement : GRIGNOTER *un adversaire.*
— *Fig. et fam.* Gagner, s'approprier : *Habile homme qui trouve toujours à* GRIGNOTER *quelque chose.* (Th. Gautier.)
— Techn. Réaliser un profil sur une grignoteuse.

GRIGNOTEUR [*gn* mll.], **EUSE** n. et adj. Qui grignote.

GRIGNOTEUSE n. f. Machine-outil utilisée au découpage des bois ou des métaux tendres en feuille.
— ENCYCL. Les *grignoteuses,* fort employées dans le travail des bois en feuille mince, sont des machines composées d'une scie à lame très mince animée d'un mouvement alternatif rapide. On déplace devant elles les pièces à découper suivant un profil déterminé.

GRIGNOTIS [*gn* mll., *o-ti*] n. m. (de *grignoter*). Taille en traits courts que fait le graveur.

GRIGNY, comm. du Rhône, arrond. et à 17 kil. de Lyon, sur le Rhône ; 4.300 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de porcelaines, de colle, et de chapeaux.

GRIGNY (Nicolas DE), organiste et compositeur français, né et mort à Reims (1671-1703). Fils de Louis de Grigny, organiste à la cathédrale de Reims, Nicolas de Grigny acheva ses études musicales à Paris. Titulaire de l'orgue de Saint-Denis de 1693 à 1695, il fut bientôt considéré comme un des premiers organistes de son temps. Il retourna à Reims et prit possession de l'orgue de la cathédrale en 1698. L'édition du *Livre d'orgue* de Grigny que nous connaissons date de 1711. Elle a été reproduite par Guilmant dans ses *Archives des maîtres de l'orgue.* Il subsiste une copie, à peu près intégrale du *Livre d'orgue,* écrite de la main de Bach, vraisemblablement d'après une édition de 1700.

GRIGNY (Alexandre-Charles), architecte français, né et mort à Arras (1815-1867). Il se consacra à l'étude du style gothique, et de 1840 à 1860, dans le style du XIIIe siècle principalement, construisit, surtout dans le nord de la France, plus de trente églises : à Valenciennes, l'église *Notre-Dame-du-Saint-Cordon,* avec une flèche de 90 m. ; à Arras, l'*église du monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement,* sa meilleure œuvre (XVe s.) ; l'*église du monastère des Ursulines ;* la *flèche de la Sainte-Chandelle,* qui a plus de 50 m. de hauteur sur une base de 5 m. de largeur ; et la jolie église paroissiale de *Saint-Géry.* Il a élevé le dôme de l'église *Saint-Jacques* de Douai, et construit, à Genève, l'église *Notre-Dame.* On lui doit aussi des églises de style roman : églises d'*Oignies,* de *Coulogne,* de *Lapugnoy,* de *Marquion,* etc., ou de style byzantin : églises de *Crèvecœur,* de *Trieux-lès-Villers.*

GRIGORIOPOL, ville de l'Ukraine (R. S. F. S. R.), sur le Dniester ; environ 8.000 hab. Tabac, culture de la vigne et des fruits.

GRIGORIOPOL, ville de la Caucasie septentrionale (R. S. F. S. R.), cercle de Stavropol, sur le Kouban ; 5.000 hab. environ.

GRIGOROVITCH (Dmitri Vassiliévitch), romancier russe, né à Nikolskoe en 1822, mort à Saint-Pétersbourg en 1900. Sa mère était une émigrée française. Tolstoï estimait hautement ses œuvres, où l'optimisme et l'humour tempèrent l'âpreté du réalisme : *le Village* (1846) ; *le Malheureux Antoine* (1848) ; *les Pêcheurs* (1853) ; *Une soirée d'hiver* (1854) ; *les Colons* (1855) ; *Laboureurs et Viveurs* (1860) ; *Mœurs modernes* (1884-1885) ; etc.

GRIGOU n. m. (origine douteuse). *Pop.* Ladre, avare : *Quel vieux* GRIGOU !

GRI-GRI n. m. (onomatopée). Nom, aux Antilles, d'une espèce d'émerillon. || Nom vulgaire d'une espèce de toucan. || Nom vulgaire du grillon des champs. || Pl. *Des* GRIS-GRIS.

GRI-GRI ou **GRIGRI** n. m. Nom africain des amulettes, talismans, etc., que les sorciers nègres (*griots*) vendent aux indigènes pour leur porter bonheur, pour conjurer la maladie ou les mauvais sorts. || Pl. *Des* GRIS-GRIS.

GRIJALVA (Jean DE), navigateur espagnol, né à Cuellar (Vieille-Castille) vers la fin du XVe siècle, tué dans la vallée d'Ulancho (Nicaragua) en 1527. Son parent Diego Velasquez de Léon, gouverneur de Cuba, l'ayant chargé d'explorer les côtes du Yucatan, il y fonda la colonie espagnole de Saint-Jean-d'Ulloa (1518).

GRIJALVA (RIO), fleuve du Mexique méridional, né aux confins du Guatemala, qui baigne Villa-Hermosa, Comitlan, et se jette dans le golfe du Mexique. Cours, 650 kil.

GRIJO, ville du Portugal (district de Porto), près de l'Atlantique ; 3.640 hab.

GRIL [*gri* ou *gril'*] n. m. (pour GREIL et GRAIL ; lat. pop. *graticulum ;* lat. class. *craticulum ;* de *cratis,* treillis). Ustensile de cuisine à quatre pieds, formé de tiges métalliques parallèles, reliées ensemble par deux traverses à leurs extrémités, et sur lequel on fait *griller* certains mets.

GRILS : 1. A barres creuses ; 2. A barres doubles.

— Fig. et fam. *Etre sur le gril,* Etre dans un état de peine, de tourment (par allusion au gril de saint Laurent) ; être très anxieux, très impatient : *Candidat qui* EST SUR LE GRIL.
— Artill. anc. Appareil servant jadis à chauffer les *boulets* qu'on lançait comme projectiles incendiaires.
— Chem. de f. Faisceau de garage composé de plusieurs voies parallèles et reliées en forme de fuseau à chacune de leurs extrémités. (Une grande gare de triage est généralement composée de plusieurs grils, destinés respectivement au *débranchement* des rames à l'arrivée, au *triage* proprement dit, et à la formation des rames au départ.)
— Hydraul. Claire-voie établie en amont d'une vanne pour arrêter les bois et détritus charriés par les eaux.
— Mar. *Gril de carénage,* Chantier horizontal en bois, sur lequel les navires viennent se placer à pleine mer pour se caréner quand l'eau se retire.
— Techn. Machine composée de barres de fer, sur laquelle les imprimeurs en taille-douce mettent leur planche avant de l'encrer. || Treillis de fer sur lequel les doreurs exposent les pièces au feu.
— Théâtr. Plancher à claire-voie, situé au-dessus du cintre, pour la manœuvre des décors.

GRILLADE [*gri-yad'*] n. f. Cuisson sur le gril : *Côtelettes de mouton à la* GRILLADE. || Viande grillée : *Manger une* GRILLADE. || Filet de porc.

GRILLAGE [*gri-yaj'*] n. m. (de *gril*). Action de griller ; son résultat. || Action de « brûler » du café ou de faire griller des fruits, des noyaux, dans du sucre : GRILLAGE *d'amandes.*
— Chim. Opération consistant à chauffer une substance chimique, un minerai, au contact de l'air en vue de provoquer une oxydation. (On grille les pyrites, les blendes, pour oxyder le soufre à l'état de gaz sulfureux, l'oxyde métallique restant comme résidu solide.)
— Techn. Opération, dite aussi *flambage,* consistant à brûler la partie poilue qui demeure à la surface d'un tissu ou d'un fil.

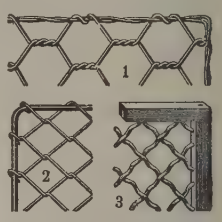

GRILLAGES : 1. A triple torsion ; 2. A torsion simple ; 3. Ondulé.

GRILLAGE [*gri-yaj'*] n. m. (de *grille*). Constr. Garniture de fil de fer en treillis, placée aux fenêtres ou aux portes. || Treillis métallique servant de clôture.
— Trav. publ. Assemblage de charpentes croisées que l'on place dans les fondations quand on bâtit sur un terrain marécageux ou qu'on y établit un chemin de fer.

GRILLAGER [*gri-ya-jé*] v. tr. (Se conjugue comme *manger.*) Garnir d'un grillage : GRILLAGER *un soupirail.*

GRILLAGERIE [*gri-ya-je-rî*] n. f. Ouvrage ou métier de grillageur. (Peu us.)

GRILLAGEUR [*gri-ya-jeur*] n. m. Qui fait ou pose des grillages.

GRILLE [*griy'*] n. f. (pour GREILLE, GRAILLE ; lat. *craticula*). Gril. [Vx.] || Assemblage de barreaux fermant une ouverture ou établissant une séparation : GRILLE *de fenêtre, d'égout.* || Clôture formée de barreaux de fer plus ou moins ouvragés : *La* GRILLE *du Palais de Justice.* || *Etre sous les grilles,* Etre prisonnier. || Treillage serré qui, placé dans le parloir des religieuses, empêche toute communication avec l'extérieur. || Assemblage de barres de fer servant à soutenir le charbon dans un fourneau, au-dessus du cendrier : GRILLE *d'un foyer de locomotive.* || Corbeille en fonte à claire-voie, placée dans une cheminée et dans laquelle on brûle du coke, du bois, de la houille, pour le chauffage d'un appartement. || Petit foyer portatif.

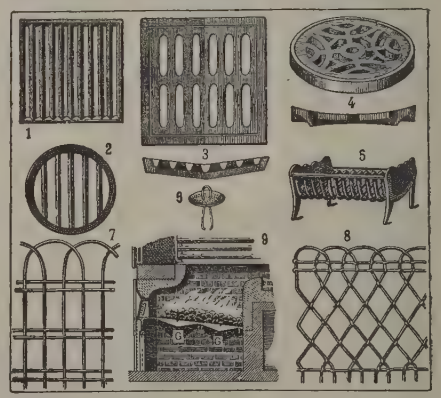

GRILLES : 1, 2. De fontaine, d'égout, de fourneau ; 3, 4. A châssis ; 5. A coke ; 6. D'entonnoir ; 7, 8. De bordure ; 9. G, G. De générateur de vapeur.

— Archéol. Treillis de fer à la visière du heaume, pour protéger les yeux. (On dit aussi GRILLAGE.)
— Artill. *Grille d'observation,* Appareil employé dans l'observation du tir de l'artillerie par deux observatoires latéraux pour reporter sans calcul les directions de visée sur la feuille d'observation et déterminer l'emplacement des points de chute par rapport à l'objectif. || *Grille de visée pour le tir contre avions,* Appareil constitué par une plaque de tôle découpée de manière à présenter deux cercles concentriques réunis par des traverses radiales dont l'intersection forme *cran de mire.* (Elle se fixe sur la planche de la hausse. Les deux cercles de la grille de visée sont des courbes-repères pour le tir contre avion.)
— Chim. Appareil de laboratoire destiné à chauffer dans un tube à haute température une substance chimique.
— Cryptogr. Carton découpé, à jours conventionnels, pour écrire ou lire les cryptogrammes. V. CRYPTOGRAPHIE. Quadrillage pour mots croisés.
— Diplom. Parafe en forme de barreaux croisés, que les secrétaires du roi mettaient devant leur signature.
— Jeux. Espèce de fenêtre carrée qui, dans un jeu de paume, est placée sous le bout du toit, hors du service : *Un coup de* GRILLE *vaut quinze.*
— Manèg. Partie de l'étrier, servant d'appui au pied.
— Mar. *Grille de trou à charbon,* Sorte de treillis en fonte destiné à permettre d'aérer les soutes, tout en bouchant suffisamment leur orifice.

— Milit. Obstacle défendant les escarpes et contrescarpes des ouvrages de fortification permanente.

— Radiotechn. Nom donné à l'électrode qui, dans la lampe triode, s'intercale entre le filament et la plaque. (La grille joue, pour le courant filament-plaque, le rôle de clapet lorsque le triode est utilisé comme détecteur.)

— Techn. Entre-croisement de tringles ou de barreaux métalliques. || Vase allongé, à l'usage des teinturiers. || Plaque de fer trouée servant à pulvériser le tabac à priser. || Châssis de fer, sur lequel le fondeur établit le massif où doit être placé le modèle. || Instrument de fer sur lequel le corroyeur étend les cuirs frottés de suif. || Lames assemblées, telles qu'elles sortent du moule, pour fabriquer la monnaie. || Dans la rubanerie, Quantité de tours des ficelles placées en tête des hautes lices, et servant à faciliter le passage des rames.

— Encycl. Archit. Les *grilles* de clôture sont faites en bois, en fer (forgé ou laminé), en fonte moulée, en bronze, en ciment armé, etc.

L'usage des grilles remonte à l'antiquité. En France, c'est au XIIIe siècle qu'aux portes de bois avec application de ferrures ouvragées succèdent les grilles qui deviennent bientôt, surtout dans le cas de clôture intérieure, de véritables chefs-d'œuvre de décoration. Les grilles employées à la fermeture des baies — et celle qui défendait la fenêtre de l'oratoire de Jacques Cœur est célèbre — demeurèrent en usage pendant tout le XVIe siècle; la magnifique grille de la galerie d'Apollon est un ouvrage de cette époque. Au XVIIe siècle, pour la première fois, les grilles de fer furent employées à enclore de vastes espaces découverts. Au XVIIIe siècle, on grilla les fenêtres des rez-de-chaussée, les boutiques des bouchers et des marchands de vin, les rampes d'escaliers, les balcons, les terrasses. Parmi les plus beaux travaux d'art, en ce genre, du XVIIe et du XVIIIe siècle, on cite la grille de l'hôtel du maréchal de Lesdiguières, celles de Versailles, des cathédrales de Sens et d'Amiens, de la place Stanislas à Nancy (œuvre de Jean Lamour), du Palais de Justice à Paris (œuvre de Bigonnet), etc. Après la Révolution, le goût de ces beaux ouvrages fit place à l'emploi de la fonte, aux profils empâtés; les grilles du chœur de Notre-Dame de Paris (1809), exécutées par Vavin sur des dessins de Percier et Fontaine, et ciselées par Forestier, font cependant exception. A la fin du XIXe siècle, les grilles du parc Monceau, de Chantilly, des Champs-Elysées et de la Sorbonne témoignent d'une renaissance dans l'art du fer forgé original. De nos jours, le fer forgé permet d'atteindre à de grandes finesses d'expression; les procédés chimiques facilitent la soudure autogène et, par des patines variées, accentuent les effets de lumière.

— Techn. La *grille* d'un générateur de vapeur est la paroi inférieure et à claire-voie du foyer; elle est placée au-dessus du cendrier, et est formée d'un cadre en fer ou en fonte, sur lequel s'appuient les extrémités des barreaux.

Les barreaux sont plus larges en haut qu'en bas; ils sont en fonte. Généralement les grilles sont inclinées, et l'on distingue les grilles inclinées proprement dites et les grilles à gradins; leurs barreaux sont fixes ou mobiles, suivant qu'il est, ou non, nécessaire d'activer la chute des cendres dans le cendrier. On construit également des grilles en forme de chaîne sans fin, qui passent lentement dans le foyer en y apportant régulièrement le combustible, et qui se débarrassent naturellement des scories et des cendres. V. FOYER.

GRILLE (François-Joseph), littérateur français, né à Angers en 1782, mort à l'Etang-sous-Marly en 1855. Auteur de pièces de théâtre : *le Négociant anglais* (1803); *la Ville au village* (1809); *Ginevra ou la Peste à Florence* (1838); *Athalie* (1848); et d'ouvrages de politique et d'histoire : *Suite au « Mémorial de Sainte-Hélène »* (avec Musset-Pathay); *Notes d'un représentant du peuple* (1847); *le Premier bataillon de volontaires de Maine-et-Loire* (1848-1850); *la Vendée en 1793* (1851-1852). Il fut préfet de la Loire-Inférieure.

GRILLE-MARRON n. m. ou **GRILLE-MARRONS** n. m. invar. Syn. de POÊLE À MARRONS. || Pl. *Des* GRILLE-MARRONS.

GRILLE-MIDI n. m. invar. Nom vulgaire de l'*helianthemum guttatum*.

GRILLENBERGER (Charles), homme politique bavarois, né à Zirndorf (Bavière) en 1848, mort à Munich en 1897. Il exerça le métier de serrurier, étudia avec ardeur les questions ouvrières, écrivit, à partir de 1872, dans les journaux socialistes, et devint, avec son ami Vollmar, un des chefs du parti socialiste en Bavière. Elu député de Nuremberg, il se fit remarquer à la Chambre par son éloquence, notamment lors de la discussion du Septennat (1887).

GRILLE-PAIN n. m. invar. Ustensile servant au grillage des tartines de pain.

GRILLER [*gri-yé*] v. tr. (de *grille*). Fermer par une grille : GRILLER *une fenêtre*. || Enfermer sous des grilles : GRILLER *un malfaiteur*. || Anciennem., *Griller une fille*, La cloîtrer, la faire religieuse.

— ***Grillé, e***, part. pass. du verbe *Griller*.

— Théâtr. *Loge grillée*, Loge fermée du côté de la salle par une grille, permettant de voir sans être vu.

— Techn. *Dentelle grillée*, Dentelle dont les fils se croisent en diagonales. || *Points grillés*, Points de dentelle croisés qui sont exécutés en opposition avec les points toilés.

GRILLER [*gri-yé*] v. tr. (de *gril*). Faire cuire sur le gril : GRILLER *des côtelettes, des poissons*. || Faire cuire par un procédé quelconque, sur un feu de braise : GRILLER *des marrons dans une poêle*. || Torréfier : GRILLER *du café*. || *Par extens.* Chauffer à l'excès : *L'été le soleil nous* GRILLE. || Dessécher par une excessive chaleur : *Le soleil* GRILLE *les herbes*. || Dessécher, racornir par le froid : *La gelée* GRILLE *les bourgeons*.

— *Fam.* Brûler sur un bûcher : GRILLER *un hérétique*. || Brûler en fumant : GRILLER *une cigarette*.

— Argot sportif (Se dit surtout en parlant d'une voiture). Devancer en passant rapidement comme la flamme qui grille (flambe) un fil ou une étoffe : GRILLER *un concurrent*.

— Techn. Faire passer à la flamme (des fils, des étoffes) pour en ôter le duvet. || *Griller des métaux*, Les faire chauffer plusieurs fois avant de les fondre. || *Griller des minerais*, Les passer au four pour les épurer avant de les mettre dans le haut fourneau.

— *Intransitiv.* Se rôtir sur le gril ou autrement : *Côtelettes qui* GRILLENT. || *Par exagér.* Etre exposé à une trop grande chaleur : *Rôti qui* GRILLE. *L'été, on* GRILLE.

— Fig. *Griller de*, Désirer ardemment : GRILLER D'*impatience*. || *Griller dans sa peau*, Brûler du désir de.

— ***Grillé, e***, part. pass. du verbe *Griller*.

— Pop. *Affaire grillée*, Affaire manquée. || *Etre grillé*, Perdre la confiance, avoir son crédit coupé, être reconnu.

— ***Se griller***, v. pr. Au sens réfléchi, Brûler à soi : SE GRILLER *la moustache*. || Se chauffer très fortement : *Il* SE GRILLE *avec joie devant le feu*.

— Au sens passif, Etre, devenir grillé : *Le rôti* SE GRILLERA *fort bien*.

GRILLET [*gri-yè*] n. m. (rad. *griller*; de *gril*). Ampoule causée par une brûlure. || Nom vulgaire de la stomatite aphteuse et d'autres affections vésiculeuses.

D'argent à un épervier d'azur grilleté de gueules.

GRILLET [*gri-yè*] n. m. (origine douteuse). Sonnette attachée au cou du chien ou aux jambes des oiseaux de proie dressés pour la chasse.

— Blas. Figure héraldique, qui représente un grelot. (On dit aussi GRILLOT n. m., et GRILLETTE n. f.).

— Entom. Nom vulgaire des grillons.

GRILLETÉ [*ye-té*], **E** adj. Muni d'un grillet ou d'une grillette.

— Blas. Se dit des oiseaux de chasse (épervier, faucon, etc.) dont les lanières portent (au col ou aux pattes) des grillets ou grelots d'un émail particulier.

GRILLEUR [*yeur*], **EUSE** n. Qui fait griller : GRILLEUSE *de marrons, de café*.

— N. f. Argot. *Grilleuse de blanc*, Repasseuse.

GRILLOIR [*yoir*] n. m. Fourneau sur lequel on grille les poils des étoffes rases. || Lieu où se fait cette opération.

GRILLON [*yon*] n. m. (lat. populaire *grillio*; lat. classique *gryllus*). Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des grylliidés.

— Encycl. Le genre *grillon* comprend des animaux à grosse tête, et à élytres courts, laissant dépasser les ailes. Les mâles possèdent un appareil stridulatoire puissant. Ces insectes omnivores vivent dans des terriers, qu'ils creusent dans les terrains meubles. Le grillon domestique (*gryllus domesticus*), d'un jaune livide, long de 15 à 20 mm., est répandu dans toute l'Europe; il niche volontiers près des cheminées, et abonde dans les boulangeries où il vit de farine et de débris. Le grillon des champs (*gryllus campestris*), plus gros, noir et brun, est commun partout.

GRILLONS : 1. Domestique (femelle); 2. Champêtre (mâle).

Grillon du foyer (LE), le plus émouvant des *Contes de Noël*, de Ch. Dickens (1843-1846); épisode poétique et délicat de la vie de campagne, où paraît le type du vieux Caleb, le pauvre fabricant de joujoux, qui fait croire à sa fille aveugle qu'elle vit dans le luxe. De ce conte, a été tirée une comédie avec musique de scène de Massenet.

GRILLON [*yon*] n. m. (de *grille*). Pile verticale de bois scié qui soutient les bûches empilées provenant d'une coupe. (On dit aussi ROSEAU.)

GRILLOT [*yo*] n. m. Perche de bois pour maintenir les glaces dans le four à recuire.

— Métall. Cavité qui se produit dans les fers aigres.

— *Pop.* Nom vulgaire du grillon.

GRILLOTER [*yo-té*] v. intr. Faire un petit bruit de grelot. (Vx.)

GRILLOTIS [*yo-ti*] n. m. Petit bruit de grelot produit par de menus objets qui s'entre-choquent. (Vx.)

— Fig. : *Le doux et aimable* GRILLOTIS *des paroles chastes et périodiques*. (Saint François de Sales.)

GRILLPARZER (Franz), poète dramatique autrichien, né et mort à Vienne (1791-1872). Il fut, en 1832, nommé directeur des archives au ministère des finances, prit sa retraite en 1856 et vécut dès lors très modestement, chez les sœurs Fröhlich, dont l'une, Kathi, lui était tendrement attachée. Après ses premières pièces : *l'Aïeule* (1817); *Sapho* (1818); *la Toison d'or*, publiée en 1822; *Ottokar* (1825); *les Vagues de la mer et de l'amour*, parues en 1840, etc., qui furent applaudies sans être bien comprises, il donna une comédie : *Malheur à qui ment*, qui fut sifflée (1838). Cet échec lui fut si sensible qu'il ne consentit plus à rien publier. Ses dernières œuvres : *Libussa, Esther, les Frères ennemis de Habsbourg, la Juive de Tolède*, ne furent connues qu'après sa mort (1872). Il ne fut apprécié que vers 1860, lorsque Laube, directeur du Hofburgtheater, fit rejouer ses œuvres les plus belles. Poète d'une imagination ardente et raisonneur à l'esprit lucide, il créa des héros qui lui ressemblaient; mais il donna à ses pièces une pureté classique qui leur assure la durée et fait de lui un des grands auteurs dramatiques allemands.

Grillparzer.

GRILL-ROOM [*gril'-roum'*] n. m. (mot angl. signif. *salle du gril*). Salle de restaurant où les viandes et poissons sont grillés sous les yeux des consommateurs.

GRILLY. Hist. V. GRAILLY.

GRILO (Antonio Fernandez), poète espagnol, né à Cordoue en 1845, mort en 1906. Il alla de bonne heure à Madrid, et ne tarda pas à devenir le poète à la mode dans les salons et à la cour, où il fut protégé par la reine Isabelle et le roi Alphonse XII. Ses œuvres furent publiées en deux recueils en 1879 et 1891 sous le titre de *Ideales, Poesias escogidas*.

GRILSE n. m. Nom du saumon après sa première migration dans la mer.

GRIMAÇANT [*san*], **E** adj. Qui grimace, qui fait des grimaces : *Figure, Bouche* GRIMAÇANTE.

— *Par extens.* Qui fait de mauvais plis : *Une robe* GRIMAÇANTE. || *Fig.* Disparate : *Style bizarre et* GRIMAÇANT, *où l'on allie monstrueusement le trivial et le sublime*. (Voltaire.)

GRIMACE n. f. (de l'anc. esp. *grimazo*, figure grimaçante). Contorsion du visage : *Faire la* GRIMACE, *des* GRIMACES.

— *Par extens.* Mauvais pli d'un habit, d'une étoffe : *Habit, Robe qui fait des* GRIMACES.

— *Fig.* Feinte de sentiments qu'on n'a pas, dissimulation : *Est-ce par* GRIMACE *et par feinte que les juges chrétiens ont établi ce règlement?* (Pascal.) || Mines, manières affectées : *L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les* GRIMACES. (Molière.)

— Loc. div. *Faire la grimace*, Eprouver, marquer quelque déplaisir : *Je fis une* GRIMACE *intérieure*. (Mme de Sévigné.) || *Faire la grimace à quelqu'un*, Lui faire mauvaise mine, mauvais accueil.

— Archéol. Figure grotesque sculptée sur les sièges des stalles d'église, surtout au XVe siècle. (On écrivait aussi GRIMASSE.)

— Comm. Boîte de pains à cacheter, dont le dessus est une pelote à épingles. (Vx.)

Grimace.

GRIMACER [*sé*] v. intr. (de *grimace*. — Se conjugue comme *écorcer*.) Faire une grimace, des grimaces : *Les enfants aiment à* GRIMACER; *et au fig.* :

Des rochers *grimaçant* dans des poses diverses.
Th. GAUTIER.

— *Par extens.* Faire un mauvais pli : *Habit qui* GRIMACE.

— *Fig.* Faire des grimaces, des façons. || Perdre sa véritable mine, n'être plus naturel, être outré :

Ne fais plus *grimacer* tes odieux portraits.
VOLTAIRE.

— *Transitiv.* Débiter en grimaçant :

Qui par les carrefours vont leurs vers *grimaçant*.
RÉGNIER.

|| Feindre en grimaçant : GRIMACER *un sourire*; et au fig. : *L'on voit à nu toutes les difformités du vice* GRIMAÇANT *la vertu*. (Buffon.)

GRIMACERIE [*rî*] n. f. Action de grimacer; grimaces : *Faire des* GRIMACERIES.

GRIMACIER [*si-é*], **ÈRE** adj. Qui fait, volontairement ou non, des grimaces : *Enfant* GRIMACIER.

— *Fig.* Qui singe un sentiment, qui est hypocrite : *Démonstrations* GRIMACIÈRES. (J.-J. Rousseau.) || Qui est affecté, recherché : *Femme* GRIMACIÈRE.

— Substantiv. : *C'est un petit* GRIMACIER. || *Fig.* Personne hypocrite : *Ils donnent hautement dans le panneau des* GRIMACIERS. (Molière.)

GRIMALD ou **GRIMOALD** (Nicholas), poète anglais, né en 1519, mort en 1562. Il a collaboré au recueil des *Chansons et Sonnets de Tottel* (1557), et a composé deux tragédies latines : *Archi-Propheta* et *Christus Redivivus*.

GRIMALDI, ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza); 3.000 hab.

GRIMALDI, une des grandes familles patriciennes de Gênes. Elle prétendait remonter à Grimoald, maire du palais sous Childebert II (714). Elle se mit à la tête du parti guelfe avec les Fieschi et joua un rôle important dans l'histoire de Gênes jusqu'au XVIe siècle. Signalons : François **Grimaldi** qui, chassé de Gênes par les Gibelins, s'empara de Monaco en janvier 1297; — RENIER ou RAIMOND II qui servit Philippe IV le Bel en 1302, s'empara de Gravelines, et, en 1304, remporta la victoire navale de Zierickzée sur Guy de Namur; — CHARLES II, amiral au service de Philippe VI de Valois, mort à la bataille de Crécy en 1346; — Son frère, Antoine **Grimaldi**, amiral génois vaincu sur les côtes de Sardaigne par les Aragonais et les Vénitiens (1353); — Jean **Grimaldi,** fils du précédent, mort en 1454. Allié des Milanais, il infligea une importante défaite à la flotte vénitienne (1431); — avec son fils CATALANO (1457) s'éteignit la ligne directe, et, par le mariage de Claudia, fille de Catalano, la seigneurie passa dans la branche des seigneurs d'Antibes. — L'un de ceux-ci, HONORÉ II (1604-1662), prit le premier la qualité de prince. — Le dernier, ANTOINE, né en 1661, mort en 1731, n'eut que deux filles, dont l'une, LOUISE-HIPPOLYTE, mariée à Jacques-François de Matignon, comte de Torigny, apporta à son époux la principauté de Monaco, à charge par lui de prendre le nom et les armes des Grimaldi.

GRIMALDI (Dominique), archevêque d'Avignon, né à Gênes vers 1510, mort à Avignon en 1592. Il commanda, comme commissaire général des galères de l'Eglise, une partie de la flotte qui vainquit à Lépante (1572), devint prêtre-évêque de Savone (1583), de Cavaillon (1584), fut créé cardinal par Grégoire XIII, et envoyé à Avignon comme archevêque et vice-légat (1585).

GRIMALDI (Gio Francesco), dit **il Bolognese,** peintre, architecte et graveur italien, né à Bologne en 1606, mort à Rome en 1680. Comme peintre, il exécuta divers travaux à Rome, pour Innocent X, et à Paris, où l'avait appelé Mazarin. Citons de lui, au musée du Louvre, deux *Paysages*, des *Baigneuses* et des *Laveuses*.

GRIMALDI (Bernardino), homme politique italien, né à Catanzaro en 1841, mort à Rome en 1897. Député de Catanzaro depuis 1876, il a été quatre fois ministre : des travaux publics, dans le cabinet Cairoli (1879) ; de l'agriculture, dans le cabinet Depretis (1884) ; des finances, dans le premier ministère Crispi (1887) ; du trésor, dans le premier ministère Giolitti (1892) qui fut emporté dans le scandale de la Banque romaine (1893).

Grimaldi, nom donné à une race d'hommes préhistoriques dont les restes fossiles furent découverts dans trois grottes du littoral méditerranéen, commune de *Grimaldi* (Italie, près de Menton), en 1872, par E. Rivière.

Cette race, d'âge quaternaire, a été contemporaine du mammouth et de l'arrivée du renne en Europe occidentale. De type négroïde, taille et crâne élevés, elle a joué un rôle dans l'ethnologie de l'Europe, et son empreinte s'est transmise sur des individus de nos jours encore.

Pendant l'époque de l'industrie aurignacienne, elle a perfectionné l'outillage paléolithique, a travaillé l'os, le bois de renne, les coquillages, peut-être l'ivoire, et a pratiqué des rites funéraires.

GRIMALDIE [*di*] n. f. Genre de marchantiées, comprenant des hépatiques qui habitent les régions tempérées.

GRIMANI, famille de la noblesse vénitienne dont les principaux membres furent : ANTONIO, doge de Venise, né en 1436, mort en 1523. (Amiral de Venise en 1499, dans la Méditerranée, il laissa prendre Lépante par le sultan Bajazet et fut condamné à l'exil. Réélu en 1521, il seconda mal son allié François Ier, et finit par s'allier avec Charles-Quint, achevant de livrer l'Italie aux Impériaux) ; — MARINO, doge de Venise, de 1595 à 1605. Sous son gouvernement il y eut entre la République et le pape Paul V un violent conflit, qu'apaisa en 1607 Henri IV ; — PIETRO, doge de Venise, né et mort à Venise (1677-1752). N'ayant osé pendant la guerre de Succession d'Autriche ni prendre parti pour Marie-Thérèse, ni lui refuser un gros emprunt, il vit l'Adriatique et même les parages de Venise sillonnés par les escadres des belligérants.

GRIMAREST (Jean-Léonor LE GALLOIS, sieur DE), littérateur et maître de langues français, né probablement à Paris, mort en cette ville vers 1715. De ses ouvrages a seule survécu sa *Vie de M. de Molière* (1705), suivie, en 1706, des *Additions à la « Vie de M. de Molière »* ; elle est remplie d'anecdotes que Grimarest disait tenir du comédien Baron.

GRIMAUD [*mô*] n. m. (peut-être de *grimoire*). Ecolier des basses classes ; élève ignorant. (Vx.)

— *Par extens.* Jeune homme peu initié aux lettres ou aux arts, ignorant, sans valeur : *Tous ces jolis musiciens ne sont que des* GRIMAUDS *auprès de lui.* (Mme de Sévigné.) || Pédant, homme de collège encroûté : *Il sait le grec, c'est un* GRIMAUD. (La Bruyère.) || Homme de basse extraction, sans savoir vivre, qu'on dédaigne :

Etait ou duc et pair, ou n'était qu'un *grimaud.*
V. HUGO.

— *Adjectiv.* (GRIMAUD, E). *Pop.* Qui est d'humeur maussade : *Une enfant* GRIMAUDE.

GRIMAUD n. m. Nom vulgaire de différents coléoptères curculionidés, qui roulent les feuilles destinées à la nourriture de leurs larves, tel l'attelabe.

— Un des noms vulgaires de la hulotte.

GRIMAUD, ch.-lieu de cant. du Var, arrond. et à 20 kil. de Draguignan, sur une colline dominant le fond du golfe de Saint-Tropez ; 1.130 hab. Ancienne forteresse des Grimaldi. Vieilles maisons, église romane. Olivettes et mûriers. Gisements de plomb argentifère. — Le canton a 5 comm., et 7.670 hab.

GRIMAUD (GOLFE DE), golfe de la côte méditerranéenne de Provence (départ. du Var) appelé aussi *golfe de Saint-Tropez.*

GRIMAUDAGE [*mô*] n. m., ou **GRIMAUDERIE** [*mô-de-rî*] n. f. (de *grimaud*). Verbiage de pédant, radotage : *Otez-vous de l'esprit tout ce* GRIMAUDAGE. (Mme de Sévigné.) [Vx.]

GRIMAUDER [*mô-dé*] v. intr. (de *grimaud*). *Pop.* Etre d'une humeur maussade.

GRIMAUX (Edouard), chimiste français, né à Rochefort en 1835, mort à Paris en 1900. Docteur en médecine et agrégé à la Faculté de Paris, il devint professeur de chimie à l'Ecole polytechnique et à l'Institut agronomique. Grimaux s'est occupé surtout de chimie organique ; citons ses travaux sur la morphine, l'acide citrique, les dérivés uriques, etc., insérés dans les principales revues scientifiques. Il a publié à part : *Du hachisch ou chanvre indien* (1865) ; une thèse remarquée : *Equivalents, Atomes, Molécules* (1866) ; *Chimie organique élémentaire* (1872) ; *Chimie inorganique élémentaire* (1874) ; *Introduction à l'étude de la chimie, théorie et notations chimiques* (1884) ; *Lavoisier (1743-1794), d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille* (1888). En 1894, il a été élu membre de l'Académie des sciences.

GRIMBERGEN, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur le Molenbeck, affluent de la Senne ; 5.140 hab. Fabrique de bougies.

GRIME n. m. (de *grimaud*). Mauvais écolier. (Vx.)

GRIME n. m. (de l'ital. *grimo,* ridé). Au théâtr., Rôle de vieillard ridé et ridicule. || Acteur qui joue ce rôle.

— Adjectiv. : *Père* GRIME.

GRIMELIN n. m. (de *grimaud*). Petit garçon. || Joueur dont le jeu est mesquin. (Vx.)

— *Adjectiv.* Qui est de peu de valeur. || Mesquin.

GRIMELINAGE n. m. (de *grimelin*). Action de grimeliner. (Vx.)

GRIMELINER [*né*] v. intr. (de *grimelin*). Jouer mesquinement. || Se ménager de petits gains. (Vx.)

GRIMELUND (Jean-Martin), peintre norvégien, né à Christiania en 1842. Il eut pour maître Hans Gude, et s'adonna au paysage. Citons : *Station balnéaire* (Belgique) ; *le Port d'Anvers ; Matinées d'été à Molde ; dans le Kattendyck.*

GRIMER [*mé*] v. tr. (de *grime* [au théâtre]). Proprem. Rider artificiellement ; puis, Maquiller en général : GRIMER *une actrice.*

— ***Se grimer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rider artificiellement ; se maquiller, en général.

GRIMM (Frédéric-*Melchior,* baron DE), écrivain et critique allemand, né à Ratisbonne en 1723, mort à Gotha en 1807. Après avoir étudié à l'université de Leipzig, il se rendit en France comme attaché au jeune prince héréditaire de Saxe-Gotha. Un mot de Voltaire commença sa réputation : « De quoi s'avise donc ce Bohémien, d'avoir plus d'esprit que nous ? » Il connut intimement J.-J. Rousseau, Mme d'Epinay, pour laquelle il éprouva une vive passion, Voltaire, Diderot, et, pour ainsi dire, tous les écrivains du temps. En 1753, il succéda à l'abbé Raynal, qui faisait une correspondance littéraire pour plusieurs princes étrangers. Il écrivit ainsi un grand nombre de lettres à la duchesse de Saxe-Gotha, à l'impératrice Catherine, à la reine de Suède, au roi de Pologne, etc., jusqu'en 1790. Ces lettres furent publiées en 1812-1813, après la mort de Grimm, sous le titre de : *Correspondance littéraire, philosophique et critique* (17 vol.). V. CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE. On a reproché à Grimm d'avoir gâté sa critique par l'aridité et le scepticisme de sa philosophie. Il n'en reste pas moins un des étrangers qui, au XVIIIe siècle, ont le mieux compris la France et parlé la langue de ce pays. Sa correspondance reste une mine inépuisable d'anecdotes et de jugements sur les hommes et les œuvres.

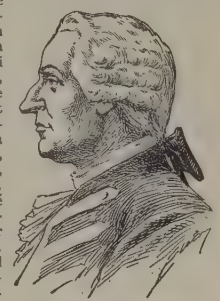
Melchior de Grimm.

GRIMM (*Jacob*-Louis-Charles), philologue allemand, né à Hanau en 1785, mort à Berlin en 1863. De 1808 à 1814, il occupa diverses fonctions à Cassel ; entre autres, celles de bibliothécaire du roi Jérôme. Après la chute du royaume de Westphalie, il devint bibliothécaire à Cassel (1816), puis à Gœttingue. Destitué en 1837, il retourna à Cassel, et vécut, à partir de 1841, à Berlin.

Jacob Grimm est le fondateur de la philologie germanique. Il commença par publier, en commun avec son frère, quelques-unes des œuvres les plus anciennes de la littérature allemande : *le Chant de Hildebrand, la Prière de Weissenbrunn* (1812) ; *le Pauvre Henri* (1815). Son ouvrage capital est sa *Grammaire allemande* (1819-1837). Il introduisit dans l'étude de la grammaire la méthode historique. Il commença aussi un *Dictionnaire allemand* (1852-1858) dont la publication n'est pas terminée actuellement. Citons encore de lui : *Antiquités du droit germanique* (1828) ; *Mythologie allemande* (1835) ; *Histoire de la langue allemande* (1848) ; etc.

Jacob Grimm.

GRIMM (*Guillaume*-Charles), frère cadet du précédent, philologue allemand, né à Hanau en 1786, mort à Berlin en 1859. A partir de 1814, il suivit les mêmes étapes que Jacob. Les deux frères collectionnèrent ensemble leurs *Contes populaires* (1812-1815), dont la rédaction définitive fut remise entièrement entre les mains de Guillaume, qui, tout en donnant à ces récits une forme personnelle, sut l'accommoder admirablement à l'esprit naïf de l'enfance. Le succès en fut énorme. Dans un troisième volume, Grimm étudia les origines des contes du recueil et devint ainsi le fondateur du *folklore.* Citons encore de lui : *Légendes allemandes* (1816-1818) ; *la Légende héroïque allemande* (1829) ; et de nombreuses éditions de textes en vieil allemand.

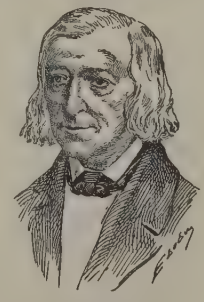
Guillaume Grimm.

GRIMM (*Louis*-Emile), peintre et graveur allemand, frère des précédents, né à Hanau en 1790, mort à Cassel en 1863. Il apprit la gravure sous Charles Hess, à Munich ; il se battit en 1813, pendant la guerre de l'Indépendance. Il a laissé des tableaux religieux et des portraits.

GRIMM (Hermann), fils aîné de Guillaume-Charles Grimm, critique allemand, né à Cassel en 1828, mort à Berlin en 1901. Il devint professeur de l'histoire de l'art à l'université de Berlin. Ses principales œuvres sont : *Vie de Michel-Ange* (1860) ; *Vie de Raphaël* (1872) ; un volume sur *Gœthe* (1876).

GRIMM (Robert), socialiste suisse, né à Wald en 1891, il participa pendant la Guerre aux conférences de Zimmerwald et de Kienthal pour la paix révolutionnaire. En 1917, il favorisa le départ en Russie de Lénine et des maximalistes ; il servit d'intermédiaire avec le conseiller fédéral Hoffmann pour l'offre par l'Allemagne d'une paix séparée à la Russie. En 1918 il fut à la tête de l'insurrection bolcheviste de Zürich, et présida le comité d'Olten, qui chercha à susciter en novembre une grève générale, laquelle se termina par un insuccès. Directeur de la *Tagwacht,* député au Conseil national, il fut battu en 1926 comme candidat à la présidence.

GRIMMA, ville d'Allemagne (Saxe), sur la Mulde, affluent de l'Elbe ; 11.300 hab. Ville d'origine slave, une des résidences favorites des anciens margraves de Misnie. Minoteries, fabriques de papier. Fonderies.

GRIMMELSHAUSEN (Jean-Jacques-Christophe DE), romancier allemand, né entre 1620 et 1625, mort à Renchen en 1676. Il combattit pendant la guerre de Trente ans, et devint, vers 1667, bailli de l'évêque de Strasbourg à Renchen. Son œuvre principale est *la Vie de l'aventurier Simplicius Simplicissimus* (1669), où il présente un tableau vivant et coloré des mœurs à l'époque de la guerre de Trente ans, et qui reste un des monuments littéraires de l'Allemagne.

GRIMMEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Poméranie, présid. de Stralsund), sur la Trebel, affl. de la Recknitz ; 4.500 hab. Ancien château.

GRIMMIE [*mî*] n. f. Genre de bryacées, comprenant des mousses à coiffe, en forme de mitre, croissant sur la terre, les rochers et les écorces. (On rencontre les grimmies dans le monde entier.)

GRIMOALD, maire du palais sous Sigebert III, roi d'Austrasie, mort à Paris en 662. Fils et successeur de Pépin le Vieux en 643, il écarta du trône, en 656, à la mort de Sigebert III, l'héritier naturel, Dagobert II, pour y placer son propre fils Childebert. Grimoald et Childebert disparurent en 662.

GRIMOALD, maire du palais sous Childebert II (714), fils de Pépin d'Héristal.

GRIMOALD, nom de plusieurs princes lombards, qui gouvernèrent le duché de Bénévent. — **Grimoald Ier,** cinquième duc de Bénévent, succéda en 647 à son frère Rodoald, et repoussa, en 650, une invasion des Grecs. En 662, appelé par le roi Godebert contre son frère Perthharite, il assassina le roi et céda son duché à son fils pour prendre la couronne de Lombardie. Il mourut en 667. — **Grimoald III,** seizième duc de Bénévent, otage à la cour de Charlemagne, duc en 787, essaya de secouer la suzeraineté franque, et menaça un moment Rome (793). — **Grimoald IV,** *Storézais,* successeur du précédent, dont il avait été le trésorier. En 812, il promit à Charlemagne un tribut annuel. Il écrasa l'insurrection de Daufer le Bègue, soutenu par les Grecs. Mais Daufer le fit assassiner en 827.

GRIMOALD, duc de Bavière, mort en 725. Fils de Théodore VI, il usurpa la part de ses deux frères, mais fut attaqué par Charles-Martel, et périt au cours de la lutte.

GRIMOARD (Guillaume), pape. V. URBAIN V.

GRIMOARD (Nicolas-Henri-René, comte DE), marin français, né à Fontenay-le-Comte en 1743, exécuté à Rochefort en 1794. Il était lieutenant de vaisseau au début de la guerre d'Amérique. Il se distingua aux Antilles (1781), puis aux deux batailles de la Dominique (1782). En 1790, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, d'abord en sous-ordre, puis comme commandant en chef. Vice-amiral en 1793, il reçut le commandement des forces navales qui devaient être rassemblées à Brest. Dénoncé comme ennemi de la Constitution, il fut destitué et condamné à mort.

GRIMOARD (Philippe-Henri, comte DE), général et écrivain français, né à Verdun en 1753, mort à Paris en 1815. Il publia, à vingt-deux ans, un traité de tactique qui le fit attacher, pour la partie militaire, au cabinet de Louis XVI. Maréchal de camp en 1789, il rédigea le plan de campagne de 1792. Pendant la Révolution et l'Empire, il se consacra exclusivement à la publication de mémoires ou d'ouvrages militaires.

GRIMOD DE LA REYNIÈRE (Alexandre-Balthasar-Laurent), gastronome français, né à Paris en 1758, mort à Villiers-sur-Orge en 1838. Il se fit recevoir avocat au parlement, mais ses mystifications, les excentricités de ses « déjeuners philosophiques », engagèrent ses parents à obtenir contre lui une lettre de cachet. Il fut enfermé chez les chanoines de Domèvre (1786-1788). Il voyagea en Suisse, en Allemagne, séjourna à Lyon, à Béziers, puis parcourut les foires du Midi, où il tenait un commerce d'épicerie. Il fonda le *Censeur dramatique* (1797-1798). De 1803 à 1812, il publia son fameux *Almanach des gourmands ou Calendrier nutritif,* qui eut un vif succès. De 1812 à sa mort, il vécut dans son château de Villiers-sur-Orge. Ses principales œuvres sont : *Réflexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire* (1783) ; *la Lorgnette philosophique* (1785) ; *l'Alambic littéraire* (1803) ; *Manuel des amphitryons* (1808).

GRIMOIRE n. m. (pour GRAMOIRE, forme dialectale de *grammaire,* qui, au moyen âge, désigne la grammaire latine, que le vulgaire ne pouvait comprendre. — Pour expliquer la différence de genre entre *grammaire* et *grimoire,* il faut considérer que *un grimoire* est une forme elliptique pour *un* livre de *grimoire*). Formulaire à l'usage des magiciens et des sorciers pour évoquer les morts et le malin esprit : *On appelait ces livres* GRIMOIRES, *en France, et ailleurs l'*ALPHABET DU DIABLE. (Voltaire.)

— *Par extens.* Livre, écrit indéchiffrable ; discours inintelligible : *Je lui répondis que... c'était science et* GRIMOIRE *qui me passait.* (Saint-Simon.) *Je ne peux lire, je n'entends point ce* GRIMOIRE.

GRIMPANT [*grin-pan*], **E** adj. Qui grimpe, qui a l'habitude de grimper, qui est fait pour grimper :

Rien ne peut arrêter cet animal *grimpant.*
LA FONTAINE.

|| *Plante grimpante,* Plante qui ne s'élève verticalement qu'en prenant pour supports les corps voisins.

— Blas. Qui gravit un lieu escarpé (en parlant d'un animal). S'est employé parfois comme syn. de RAMPANT.

— N. m. Argot. Pantalon.

— ENCYCL. Bot. La tige des plantes *grimpantes,* insuffisamment rigide pour prendre la direction verticale, cherche appui sur les corps voisins de diverses manières : soit en s'enroulant elle-même autour du support, comme chez le houblon, le liseron, etc. (plantes *volubiles*), soit à l'aide des pétioles des feuilles (clématite), accrochés au support, soit à l'aide de racines adventives (*crampons* du lierre), soit enfin à l'aide d'organes préhensiles spéciaux, appelés *vrilles,* qui peuvent être des rameaux (vigne) ou des feuilles (papilionacées) adaptés à ce rôle spécial.

GRIMPART [*grin-par*] n. m. Nom vulgaire du grimpereau.

GRIMPÉE [*grin*] n. f. (de *grimper*). *Fam.* Montée d'une côte. (Peu us.)

GRIMPER [*grin-pé*] v. intr. (autre forme de GRIPPER). Saisir pour monter, Monter en s'aidant des pieds et des mains, en s'accrochant à : GRIMPER *à un arbre.* || Monter péniblement : GRIMPER *sur un toit.* || Monter sur un lieu élevé : GRIMPER *sur le sommet de la montagne.*

— En parlant des plantes, Monter le long des corps voisins : *Vigne qui* GRIMPE *aux arbres.*

— *Fig.* et *fam.* S'élever par ses efforts; atteindre : GRIMPER *au pouvoir.* || Se targuer, être vain de : GRIMPER *sur ses titres et qualités.*

— Transitiv. : *Comme une chèvre en* GRIMPANT *son rocher.* (Régnier.)

Grimpereau.

GRIMPEREAU [*grin, rô*] n. m. (de *grimper*). Passereau ténuirostre, de la famille des certhiidés.

— ENCYCL. Les *grimpereaux* sont petits, allongés, avec le bec recourbé, fin et pointu, les plumes de la queue étagées, terminées par une pointe; leur livrée rappelle le ton des écorces des arbres, contre lesquels ils s'accrochent pour faire la chasse aux insectes. On en connaît vingt espèces dans l'hémisphère boréal. Le *certhia familiaris*, d'Europe, ou grimpereau familier, est long de 14 cm., gris foncé piqueté de blanc en dessus, avec le ventre blanc. Il vit dans les forêts, et même dans les jardins, nichant dans les murs.

GRIMPETTE n. f. Chemin court, en pente rapide.

GRIMPEUR, EUSE n. et adj. Qui grimpe, aime à grimper : *Animaux* GRIMPEURS. *Une acrobate* GRIMPEUSE.

GRIMPEURS [*grin*] n. m. pl. Ornith. Ordre d'oiseaux comprenant les perroquets, jacamars, toucans, pics et coucous, caractérisés par leur pied dont les doigts sont dirigés deux en avant, deux en arrière, ce qui leur permet de s'accrocher aux arbres et d'y grimper. (On dit aussi ZYGODACTYLES.)

— Mamm. Nom qu'on emploie souvent pour désigner les marsupiaux de la famille des phalangéridés, par opposition aux *sauteurs* ou macropodidés.

Bec et patte de grimpeur.

Grimpeurs (LES) ou *la Guerre de Pise*, composition de Michel-Ange (1504-1506). Le sujet est un épisode de la guerre qui eut lieu, au XVe siècle, entre Florence et Pise. Michel-Ange le traita dans un carton qu'il composa, en concurrence avec Léonard de Vinci, pour la décoration de la salle du conseil du Palais public de Florence. Il a représenté les soldats florentins surpris par l'arrivée des Pisans, au moment où ils se baignaient dans l'Arno, gravissant les rives du fleuve et s'habillant pour courir à la défense de la ville.

GRIMSBY ou **GREAT-GRIMSBY**, ville et port de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lincoln), à l'entrée de l'estuaire du Humber; 92.460 hab. Constructions navales, minoteries, brasseries, distilleries, commerce de bois de construction et de houille. Pêche active.

GRIMSEL, col des Alpes Bernoises, haut de 2.164 m., faisant communiquer le haut Valais et l'Oberland bernois. Il est franchi par une route carrossable.

GRIMSTAD, petit port de Norvège (prov. de Christiansand), sur le Skager-Rack; 2.400 hab. Construction de vaisseaux. Exportation de fer et de bois.

GRINCEMENT [*man*] n. m. Action de grincer; bruit des dents qui grincent : GRINCEMENTS *de dents.* || Bruit strident d'un objet qui grince : *Le* GRINCEMENT *des roues.*

GRINCER [*sé*] v. intr. (onomatopée. — Se conjugue comme *écorcer.*) Produire, en frottant, un certain bruit strident : *Plume qui* GRINCE *sur le papier.*

— *Grincer des dents*, Choquer, frotter convulsivement ses dents les unes contre les autres par colère, rage, douleur, etc.; et transitiv. *Grincer les dents*, même sens : *Les fanatiques* GRINCERONT LES DENTS *et ne pourront pas mordre.* (D'Alembert.)

— *Fig.* Faire entendre comme une sorte de bruit aigu, manifester son aigreur, sa mauvaise humeur :

Et sa muse qui toujours *grince*
Et qui fuit les jeux et les ris.
VOLTAIRE.

GRINCHAGE n. m. (de *grincher*). Argot. Vol.

GRINCHE adj. *Pop.* Revêche, acariâtre, grincheux.
— *Substantiv.* et au masc. Argot. Voleur.

GRINCHER [*ché*] v. tr. Grogner. || Argot. Voler.

GRINCHER [*ché*] v. intr. (altération de *grincer*). Se dit du pain que l'on vient de cuire et qui a la croûte trop levée, par suite de l'excessive chaleur du four.

GRINCHEUX [*cheû*], **EUSE** adj. (anc. GRINCEUX devenu par prononciation dialectale GRINCHEUX). Qui est maussade, hargneux, se plaint continuellement : *Caractère* GRINCHEUX.

— Substantiv. : *Fuyons les* GRINCHEUX.

GRINCHIR v. tr. (de *grinche*). Argot. Voler.

GRINCHISSAGE n. m. (de *grinchir*). Argot. Vol.

GRINDÉLIE [*lî*] n. f. Genre de composées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs jaunes en capitules solitaires. || Syn. de CHRYSOPHTALME.

Grindélie.

— ENCYCL. Le type de ce genre, la *grindélie robuste* (*grindelia robusta*), originaire de la Californie, pousse dans les marais salés et porte une grande fleur qui ressemble au soleil jaune vulgaire. On en retire un extrait liquide, qui dégage une légère odeur térébenthinée. Le genre comprend une trentaine d'espèces américaines et tropicales.

GRINDELWALD, commune de Suisse (canton de Berne), dans la vallée du même nom, sur la Lutschine Noire; 3.000 hab. Station d'été très fréquentée, et d'où l'on peut faire l'ascension du massif de la Jungfrau. Beaux glaciers, dont l'un finit au milieu des champs cultivés.

GRINETTE n. f. Nom vulgaire du jeune râle de genêt.

GRINGALET [*lè*] n. m. (origine inconnue). Petit cheval, petit mulet. (Vx.) || Homme grêle, chétif, faible de corps.

Gringalet, pseudonyme d'un farceur du XVIIe siècle, élève et compagnon de Guillot-Gorju et de Goguelu, avec qui il parut sur les tréteaux de l'hôtel de Bourgogne. Gringalet fut, par la suite, le nom d'un *emploi* tenu au boulevard du Temple en 1810 et 1820. (Le farceur du XVIIe siècle était petit, maigre et efflanqué.)

GRINGETTE n. f. Nom vulgaire de la perdrix grise. (Dialectal.)

GRINGOIRE (Pierre). V. GRINGORE.

Gringoire, comédie en un acte, en prose, de Th. de Banville (Comédie-Française, 1866). Le poète famélique Gringoire, sur la promesse d'un bon dîner, récite aux convives d'un bourgeois parisien sa *Ballade des pendus*, très satirique à l'endroit du roi Louis XI. Or celui-ci se trouve parmi les convives, et le poète risquerait fort d'être pendu, mais le roi lui promet sa grâce s'il parvient à se faire aimer de la jolie Loyse, la fille du bourgeois. Gringoire refuse de se prêter à ce jeu, malgré la pitié que marque Loyse, quand le poète lui chante la souffrance des pauvres corvéables. Enfin le roi pardonne, et Loyse épouse Gringoire. Dans cette pièce, demeurée au répertoire, on trouve une étincelante fantaisie.

D'argent à une croix de gueules gringolée d'or.

GRINGOLE n. f. (mot apparenté avec *gargouille*). Blas. Tête de serpent qui termine certaines croix.

GRINGOLÉ, E adj. Blas. Se dit d'une croix ou d'une autre pièce dont les extrémités se terminent par deux têtes de serpent adossées. || Se dit aussi de la queue de l'amphisbène, quand elle présente plus d'une tête de serpent.

GRINGONNEUR (Jacquemin), peintre miniaturiste français du XIVe siècle. Il peignit, en 1392, les cartes dont on amusait la démence de Charles VI. Il ne nous reste de cet artiste que dix-sept cartes, qui se trouvent au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

GRINGORE (Pierre), poète dramatique français, né en Normandie vers 1475, mort en Lorraine vers 1538. De 1502 à 1515, son nom est souvent mentionné, dans les comptes de la prévôté de Paris, avec le titre de « compositeur » ou « facteur » de mystères. Dès 1505, il soutient dans le poème des *Folles entreprises*, la politique de Louis XII contre Jules II; en 1510, il revient à la charge avec *la Chasse du cerf des cerfs*, puis en 1512, dans son *Jeu du prince des sots*, représenté aux Halles le jour du mardi gras. Gringore est le fondateur de la comédie politique en France, et un très intéressant interprète de la bourgeoisie d'alors. Une édition (incomplète) de ses œuvres a été donnée par d'Héricault et de Montaiglon (1858-1877).

GRINGOTTER [*go-té*] v. intr. (origine douteuse). Gazouiller : *Il y a du plaisir à entendre* GRINGOTTER *un petit oiseau.*

— *Fam.* Fredonner (en parlant des personnes).

— *Transitiv.* Chanter en fredonnant : GRINGOTTER *un air.* (Peu us.)

GRINGUE [*gringh'*] n. f. *Pop.* Pain.

GRINGUENAUDE [*ghe-nôd'*] n. f. (origine inconnue). *Pop.* Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs, par malpropreté. || Petit reste de choses bonnes à manger.

GRINIUS (Karys [Casimir]), homme d'Etat lituanien né en 1866. Médecin, il fut un des fondateurs du « Parti paysan populaire », groupement radical, anticlérical et patriote sans chauvinisme. Il fut président du conseil du 19 juin 1920 au 2 février 1922. En juin 1926 il fut élu président de la République. Lors du coup d'Etat du 17 décembre 1926, il fut arrêté, puis dut démissionner.

GRINNELL (TERRE DE), terre polaire arctique, située à l'ouest du Groenland, dont la séparent le bassin de Kane et le canal Kennedy. Ses rivages de l'O. semblent marquer la limite d'une vaste mer glacée. Elle est encadrée par les Terres d'Ellesmere au S. et de Grant au N.

GRINSTEAD, nom de deux localités de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Sussex), dont l'une, **East-Grinstead**, 7.300 hab., possède un hospice fondé en 1616, et des manufactures de chaussures et de plumes d'acier.

GRINTE n. f. *Pop.* Figure renfrognée.

GRIOLET [*lè*] n. m. (du nom de son inventeur), Appareil ancien composé de palans et de poulies mobiles, permettant de démonter rapidement les pièces de canon à bord des navires. (On dit aussi MACHINE À LA GRIOLET, ou MACHINE GRIOLET.)

GRIOT [*gri-o*] n. m. (origine douteuse). Recoupe du blé. || Farine avec laquelle on fabrique le pain dit de *gruau.* || Espèce de genêt purgatif.

GRIOT [*gri-o*], **OTTE** n. En Afrique occidentale, Sorte de sorcier. (Historiens, poètes, musiciens, sorciers, les griots forment une caste particulière, et jouent souvent le rôle de conseillers des hauts personnages.)

GRIOTTE n. f. Bot. Variété de cerise aigre, dite aussi AIGRIOTTE.

— Minér. Marbre qui a des taches de rouge et de brun et qui, dès le XVIIIe siècle, a été très employé pour les dessus de meubles : GRIOTTE *d'Italie, des Pyrénées.*

GRIOTTIER [*gri-o-ti-é*] n. m. Variété de cerisier qui porte les griottes.

GRIP n. m. Archéol. Sorte de brigantin employé pendant le XVe siècle, dans la Méditerranée.

GRIP n. m. Fauconn. *Oiseau de grip*, Faucon, autour, qui, au lieu de chasser franchement, détournent la proie et la dévorent.

GRIP n. m. (mot angl.). Pince reliant un wagon de chemin de fer funiculaire au câble qui doit l'entraîner dans la montée ou le retenir dans la descente.

GRIPHITE n. f. Phosphate hydraté naturel de fer, d'aluminium, de manganèse et de sodium.

GRIPPAGE ou **GRIPPEMENT** [*man*] n. m. Accident mécanique se produisant chaque fois que l'huile vient à manquer entre deux surfaces métalliques en mouvement. (Par suite de l'échauffement des surfaces, dû au manque de refroidissement par le graissage, des particules de métal de l'organe en mouvement se détachent et rayent plus ou moins profondément l'organe fixe : palier, glissière ou cylindre.)

— Tiss. Aspect craquelé du ruban, qui se produit par la chaîne ou par la trame, lorsque l'on a des portées de fil régulièrement tordues, que le tramage n'est pas en rapport avec la chaîne, ou que le métier a trop de trame.

GRIPPAL adj. Qui a rapport à la grippe : *Catarrhe* GRIPPAL.

GRIPPARD ou **GRIPPART** [*gri-par*] n. m. (de *gripper*). *Pop.* Chat.

GRIPPE n. f. (de *gripper*). Fantaisie qui nous saisit soudainement, caprice : *C'est un homme de* GRIPPE, *de fantaisie, d'impétuosités successives.* (Saint-Simon.) [Vx.] || Prévention, dont on ne peut pas toujours rendre compte, contre quelqu'un ou quelque chose : *Prendre quelqu'un en* GRIPPE.

GRIPPE [*grip'*] n. f. (de *gripper*). Maladie infectieuse épidémique, caractérisée généralement par un catarrhe naso-bronchique.

— ENCYCL. Pathol. La *grippe* ou *influenza* est une maladie fébrile, contagieuse, endémique dans certains pays (Russie) et dont les épidémies sont souvent très meurtrières. L'épidémie de « grippe espagnole » en 1918-1919 s'est étendue à presque toute la terre, et a causé plus d'un million de morts. L'incubation varie de quelques heures à un ou deux jours; l'invasion est quelquefois brusque, signalée par un violent mal de tête, des frissons, de la défaillance; plus souvent, il y a un léger coryza avec courbature générale. La durée est de quatre ou cinq jours, s'il n'y a pas de complications.

Les complications ne sont probablement pas dues au microbe même de la grippe, lequel ne nous est pas encore connu à coup sûr, mais à des microbes « de sortie » (pneumocoque, streptocoque, entérocoque) qui profitent de l'affaiblissement de l'organisme pour exercer leurs ravages. Les plus graves complications de la grippe sont les affections de l'appareil respiratoire (pneumonie, broncho-pneumonie, pleurésie purulente). Il peut y avoir aussi des complications intestinales, nerveuses, etc. L'organisme touché par la grippe est probablement immunisé pour une courte période contre cette maladie; il reste, par contre, longtemps affaibli.

La prophylaxie de la grippe (et de ses complications, dont la contagion n'est pas moindre) consiste dans l'isolement des malades, le port, pour les bien portants qui les approchent, d'un masque plus ou moins complet. Le traitement des formes simples se résume dans les boissons chaudes, le séjour à la chambre, les toniques, les antiseptiques rhinopharyngiens. L'infection généralisée a été combattue avec succès, outre le traitement spécial des complications, par les métaux colloïdaux, les abcès de fixation, la formine (urotropine), l'autohémothérapie. Il apparaît souvent, à la fin de l'automne, une sorte de grippe bénigne, dite aussi « catarrhe saisonnier », qui se complique rarement, mais est également très contagieuse.

GRIPPE n. f. Bot. Nom vulgaire de la lycopside des champs.

GRIPPE-ARGENT n. m. invar. (de *gripper* et *argent*). Qui grippe ou cherche à gripper de l'argent.

GRIPPE-CHAIR n. m. invar. (de *gripper* et *chair*). Agent de police; celui qui saisit, arrête les gens. (Vx.)

GRIPPE-COQUIN n. m. (de *gripper* et *coquin*). Piège pour saisir la main du voleur dans les poches. (Vx.) || Gendarme, policier. || Pl. *Des* GRIPPE-COQUINS.

GRIPPE-FROMAGE n. m. et adj. Qui grippe le fromage : *Le chat* GRIPPE-FROMAGE. (La Fontaine.) || Pl. *Des* GRIPPE-FROMAGE OU GRIPPE-FROMAGES.

GRIPPELER [*lé*] (**SE**) v. pr. (de *gripper*. — Se conjugue comme *appeler.*) Se froncer, se crêper : *Etoffes qui* SE GRIPPELLENT.

GRIPPEMENT [*man*] n. m. Techn. V. GRIPPAGE.
— Pathol. Altération de la face grippée.

GRIPPEMINAUD [*gri-pe-mi-nô*] n. m. (de *grippe*, voleur, et *minaud*, chat). Homme fin et hypocrite.

Grippeminaud, personnage créé par Rabelais dans *Pantagruel.* C'est l'archiduc des chats-fourrés, c'est-à-dire le premier président du parlement de Paris. La Fontaine a surtout popularisé Grippeminaud *le bon apôtre, bien fourré, gros et gras*, dans sa fable *le Chat, la Belette et le petit Lapin*, où il met les plaideurs d'accord « *en croquant l'un et l'autre* ».

GRIPPENBERG (Oscar-Ferdinand-Casimirovitch), général russe, né en 1838, mort en 1912. De 1863 à 1868, il prit part à diverses expéditions en Asie. Colonel en 1872, général lieutenant en 1890, général d'infanterie en 1900, il reçut, en septembre 1904, le commandement de la 2e armée de Mandchourie. Il essaya de suggérer à Kouropatkine une stratégie plus offensive contre les Japonais, et lui-même prit en février 1905 l'offensive dans la direction de San-de-Pou. Il dut s'arrêter et battre en retraite, faute de secours. Rappelé en Russie, Grippenberg fut tenu dans une demi-disgrâce, dont il ne sortit qu'après le désastre de Moukden. Il devint inspecteur général de l'infanterie. Il publia en 1905 et en 1909 deux études techniques sur les opérations de Mandchourie.

GRIPPER [*gri-pé*] v. tr. (bas allem. *gripan;* haut allem. *grifan*, d'où *griffe.*) Saisir lestement avec les griffes : *Le chat* GRIPPE *de la viande, une souris;* et *Pop.* Dérober : GRIPPER *de l'argent, une bourse.*

|| Arrêter : *Quand au collet on l'est venu* GRIPPER. (Th. Corneille.)

— Froncer une étoffe, une peau : GRIPPER *des gants.*

— *Intransitiv.* Adhérer fortement l'une contre l'autre (en parlant de deux pièces métalliques). || Se froncer : *Etoffe qui* GRIPPE. || Causer un grippage dans un ensemble mécanique.

— ***Grippé, e,*** part. pass. du verbe *Gripper.* Saisi par une griffe ou comme par une griffe ; et au fig. *Grippé de,* Pris par, épris de : *La marquise est un peu* GRIPPÉE DE *philosophie.* (Le Sage.) || En parlant d'une étoffe, etc. : *Robe* GRIPPÉE.

— Pathol. *Face grippée,* Face dont les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes. || *Personne grippée,* Qui souffre de la grippe.

— ***Se gripper,*** v. pr. Au sens passif, Devenir froncé : *Etoffe qui* SE GRIPPE *vite.*

— SYN. **Gripper, agripper, attraper, happer.** V. ATTRAPER.

GRIPPERIE [*rî*] n. f. (de *gripper*). Volerie, pillerie.

GRIPPE-SOU n. m. (de *grippe* et *sou*). Homme que les particuliers, moyennant un sou par livre, chargeaient de recevoir leurs rentes. || Pl. *Des* GRIPPE-SOU ou GRIPPE-SOUS.

— *Fam.* Avare qui fait de petits gains sordides.

GRIPPEUR, EUSE n. et adj. Qui grippe. (Peu us.)

GRIPPON. Biogr. V. GRIFFON.

GRIPPURE n. f. Mar. Conséquence du grippement de deux pièces de machine. || Rayure à la surface du métal.

Gripsholm, château royal de Suède, sur une des îles du lac Mælar. Prison d'Etat, où furent enfermés Jean III, duc de Finlande, fils de Gustave Wasa, et sa femme Catherine Jagellon, et aussi Eric XIV.

GRIQUAÏTE [*ka-ït'*] n. f. Ariégite trouvée dans une brèche diamantifère de l'Afrique australe.

GRIQUALAND [*ka-lan'd'*], pays de la colonie du Cap (Union Sud-Africaine), habité par les *Griquas,* race croisée de Boers et de Hottentots. On y distingue le GRIQUALAND-OCCIDENTAL et le GRIQUALAND-ORIENTAL.

GRIQUALAND-OCCIDENTAL (en angl. **GRIQUALAND WEST**), district de la colonie du Cap (Union Sud-Africaine), au nord du fleuve Orange ; environ 85.000 hab. sur 39.560 km². Ch.-lieu *Kimberley.* Mines de diamants. Il fit partie de l'Etat d'Orange jusqu'à la découverte du diamant, en 1867 ; cédé au gouvernement du Cap par un chef indigène en 1871, et abandonné en 1876 par l'Etat d'Orange.

GRIQUALAND-ORIENTAL (en angl. **GRIQUALAND EAST**), district oriental de la colonie du Cap (Union Sud-Africaine), au versant sud des monts Drakensberg ; 17.500 km² et 264.800 hab. Pays d'élevage. A la colonie du Cap depuis 1875.

GRIQUAS, population du *Griqualand* (v. ce mot).

GRIS [*grî*], **E** adj. (anc. haut allem. *gris ;* allem. mod. *greis*). Qui est d'une couleur formée d'un mélange du blanc avec le noir ou avec quelque autre couleur foncée : *Etoffe* GRISE. *Yeux* GRIS.

— Se dit d'un ciel sombre, couvert : *Temps* GRIS.

— *Fam.* Qui a les cheveux mêlés de blancs et de noirs : *Devenir* GRIS *de bonne heure.* || *Barbe grise, Cheveux gris, Tête grise,* Barbe, Cheveux mêlés de blancs et de noirs. — Personne d'un âge déjà avancé :

> Toujours la *barbe grise* aime la tête blonde.
> V. HUGO.

— *Fig.* Qui a quelque chose de sombre, de triste : *Des pensées* GRISES. || A moitié ivre (entre le blanc et le noir, c'est-à-dire entre la raison et l'ivresse) : *Il est* GRIS *dès le matin.* (Beaumarchais.)

— Anat. *Substance grise,* Substance, de couleur grise, qui se trouve dans la partie centrale de la moelle, et qui, constituant la portion superficielle des hémisphères cérébraux, se rencontre sous forme de noyau dans l'intérieur de cet organe ; elle contient les cellules nerveuses.

— Comm. *Papier gris,* Papier grossier, de couleur grise, ordinairement sans colle. || *Vin gris,* Vin qui est entre le blanc et le clairet.

— Pharm. *Onguent gris,* Onguent fait d'axonge et de mercure, et employé en frictions contre la phtiriase.

— Pyrotechn. *Dynamites grises,* Mélanges formés de 20 à 25 p. 100 de nitroglycérine, de nitrate de soude et de résine avec ou sans charbon.

— Typogr. *Lettre grise,* S'est dit d'une initiale imprimée sans encre, destinée à être dorée ou coloriée au pinceau.

— LOC. DIV. *Il fait gris,* Le temps est sombre et couvert. || *Sœurs grises,* Sœurs de charité vêtues de gris. || *Gris comme la bourrique à Robespierre,* Entièrement ivre. (On a dit que la « bourrique à Robespierre » était la guillotine, *grise* du sang qu'elle avait bu.) || *Faire grise mine à quelqu'un,* Lui faire mauvaise mine.

— LOC. PROV. V. CHAT.

— *Substantiv.* et au masc. Couleur grise : *Boiserie peinte en* GRIS. || Vêtement de couleur grise : *Habillé de* GRIS. || Joint à d'autres adjectifs ou à des compléments, spécifie une nuance particulière de la couleur grise : GRIS *verdâtre,* GRIS *pommelé,* GRIS *de lin,* GRIS *de fer.* (On dit aussi, adjectiv. : *Couleur* GRIS-*de-perle,* GRIS-*perle. Etoffe* GRIS-*de-lin. Habit* GRIS-*brun,* etc.)

— Anciennem., Vent de bise, vent froid. || *Vendeur de gris,* Nom populaire d'une statue qui figura jusqu'en 1745 sur le parvis Notre-Dame où régnait un vent très froid.

— Comm. *Gris* ou *Petit-gris,* Fourrure du petit-gris, écureuil à ventre blanc et dos gris. || *Ventre de gris,* La fourrure du ventre, plus claire, moins appréciée. || *Gris rouge,* Fourrure provenant de l'écureuil commun.

— Constr. Variété de marbre dont il existe trois sortes : le *gris perlé,* le *gris fleuri* et le *gris rosé.*

— Zootechn. Nom sous lequel on désigne des animaux d'élevage dont la robe (pelage ou plumage) est de couleur grise. || *Gris ardoisé,* Variété de dindon. || *Gris du Bourbonnais,* Variété de lapin, appréciée pour sa fourrure.

— LOC. DIV. *Gris d'officier,* Légère ivresse. (Vx.) || *Saint-Gris,* Locution provenant peut-être d'une déformation de *Christ,* et figurant dans le juron : VENTRE SAINT-GRIS !

— N. f. pl. *En voir de grises,* Eprouver de grandes contrariétés. || *En faire voir de grises à quelqu'un,* Jouer de mauvais tours à quelqu'un ; lui faire éprouver de vives contrariétés.

GRISAGE n. m. Couleur grise, donnée industriellement aux textiles.

GRISAILLE [*zay'*] n. f. (de *gris*). Peinture imitant la sculpture, et dans laquelle on n'emploie que des tons gris. || Première esquisse où les clairs sont rendus par le blanc de la toile, et les ombres par une teinte unique. || Verres peints de tons légers.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier blanc ou grisard.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

— Techn. Mélange de cheveux blancs et de cheveux bruns, dans la confection des perruques. || Etoffe mélangée de noir et de blanc, ou à petits carreaux noirs et blancs. || Tissu de laine qui se fait avec des chaînes coton chiné sur fil ou chiné coton.

— ENCYCL. Art décor. Employée en décoration pour simuler les reliefs, la *grisaille* a commencé au XVIIe siècle d'être en honneur dans l'ameublement ; le peintre hollandais E. de Witt y excella ; ce goût atteignit son apogée à la fin du XVIIIe siècle ; les grisailles de l'hôtel Lambert sont citées parmi les plus belles. On appelle *vitraux grisailles* ceux où les couleurs sont le blanc, le gris, le noir et le bistre ; au XIIIe siècle, ils sont à rosaces et fleurons encadrés d'une brillante bordure colorée ; au XIVe siècle, dans des perspectives de grisaille où apparaît le jaune d'or, des figures isolées se dressent ; le XVe et le XVIe siècle abandonnent la polychromie éclatante pour la douceur des grisailles dans la composition desquelles excellent Jean Cousin et Maître Roux. — A l'époque de la Renaissance et pendant tout le XVIe siècle, les peintres émailleurs préfèrent les grisailles aux émaux de couleur, avec seulement quelques légers tons pour les carnations, quelques dorures sur les accessoires.

GRISAILLER [*za-yé*] v. tr. (de *grisaille*). Barbouiller de gris. || Peindre en grisaille : GRISAILLER *un mur.*

— *Intransitiv.* Devenir grisâtre.

GRISAILLEUR [*za-yeur*] n. m. Peintre qui pratique la grisaille.

GRISANT [*zan*], **E** adj. Qui fait perdre la raison : *Boissons, Louanges* GRISANTES.

GRISAR (Albert), compositeur belge, né à Anvers en 1808, mort à Asnières (Seine) en 1869. Il étudia la musique avec F.-J. Janssens, et la composition avec Reicha. Sa renommée commença avec une romance, *la Folle.* Il fit représenter à Bruxelles, en 1833, un opéra-comique, *le Mariage impossible,* puis il alla se fixer à Paris, où il donna : *Sarah ou l'Orpheline de Glencoe* (1836) ; *l'An mil* (1837) ; *Lady Melvil* (1838) ; *l'Eau merveilleuse* (1839) ; *les Travestissements* (1839) ; *Gilles ravisseur* (1848) ; *les Porcherons* (1850) ; *Bonsoir, monsieur Pantalon* (1851) ; *le Carillonneur de Bruges* (1852) ; *les Amours du diable* (1853) ; *Voyage autour de ma chambre* (1859) ; *le Joaillier de Saint-James* (1862) ; *la Chatte merveilleuse* (1862) ; *Bégayements d'amour* (1864) ; *Douze innocentes* (1865). Grisar avait surtout le sentiment de la musique bouffe.

GRISARD [*zar*], **E** adj. Qui est d'un gris foncé.

GRISARD ou **GRISART** [*zar*] n. m. Zool. Nom vulgaire : 1° du blaireau ; 2° du goéland rayé.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier gris ou blanc. || Adjectiv. : *Peuplier* GRISARD.

— Minér. Espèce de grès très dur.

GRISÂTRE adj. (de *gris*). Qui tire sur le gris : *Etoffe* GRISÂTRE.

GRISBOCK [*griss-bok'*] n. m. Nom vulgaire d'une antilope de l'Afrique australe, le raphicère à oreilles noires.

GRISE n. f. Nom donné à une affection des végétaux (notamment de ceux que l'on cultive en serre), et caractérisée par la couleur grise des feuilles atteintes.

GRISEBACH (Auguste-Henri-Rodolphe), naturaliste allemand, né à Hanovre en 1814, mort à Gœttingue en 1879. Docteur en médecine en 1836, professeur à l'université de Gœttingue, il s'occupa de la végétation de l'Amérique et des Indes orientales, sur laquelle il a publié des ouvrages estimés : *Flora of the British West Indian islands* (1859-1864) ; *Catalogus plantarum Cubensium* (1866) ; *Plantæ Lorentzianæ* (1874-1879). On lui doit : *la Végétation du globe d'après sa disposition suivant les climats, esquisse d'une géographie comparée des plantes,* traduit en français par de Tchihatchev (1873).

GRISEBACH (Edouard), littérateur allemand, né à Gœttingue en 1845, mort à Charlottenbourg, près de Berlin, en 1906. Il fit avec succès de la critique littéraire, et écrivit des poèmes que caractérisent un coloris vif et une sensualité qu'on lui a reprochée. Son œuvre essentielle est *le Nouveau Tannhäuser* (1869).

GRISEBACHIE [*chî*] n. f. Genre d'éricacées, dont on connaît vingt espèces de l'Afrique australe.

GRISE-BONNE n. f. Variété de poire. || Pl. *Des* GRISES-BONNES.

GRISÉE n. f. Brique de qualité médiocre servant aux remplissages.

GRISÉLIDIS ou **GRISELDA,** héroïne d'une légende racontée pour la première fois par Boccace. Dans ce récit (*Décaméron,* X, 10), Griselda est une petite paysanne que le marquis de Saluces épouse après lui avoir fait promettre une obéissance passive à tous ses ordres. Griselda surmonte avec une résignation inébranlable toutes les épreuves auxquelles il la soumet et retrouve enfin, au foyer, sa place et ses enfants, dont il l'avait privée. Cette histoire, où apparaît, assez niaisement mise en œuvre, l'intention de fournir un modèle aux épouses, a été mise en prose latine par Pétrarque (chez qui apparaît le nom de *Grisélidis*) ; en drame par un auteur français inconnu de la fin du XIVe siècle, et a depuis inspiré une foule d'écrivains, de Perrault à Armand Silvestre. V. art. suiv.

Grisélidis, mystère en trois actes, en vers, d'Armand Silvestre et Eugène Morand, d'après la légende ci-dessus (Comédie-Française, 1891). Les auteurs en ont tiré un conte lyrique en trois actes, avec un prologue, musique de Massenet (Opéra-Comique, 1901). Partition élégante et gracieuse, poétique et fraîche.

GRISÉLIDIS, petite planète, N° 493, découverte en 1902 par Max Wolf.

GRISÉLINIE [*nî*] n. f. Genre de cornacées, comprenant des arbres et arbustes dont on connaît huit espèces du Chili, du Brésil et de la Nouvelle-Zélande.

GRISER [*zé*] v. tr. Donner une teinte grise à : *L'addition du noir* GRISE *ou rabat la couleur.* (Chevreul.)

— Couvrir une surface de grisé.

— *Fig.* Rendre à moitié ivre : *Ne* GRISEZ *jamais personne.* || Porter à la tête, étourdir : *L'odeur de la poudre* GRISE *le soldat.* || Exalter : *Le succès* GRISE *l'homme.* || Endormir, atténuer : GRISER *sa misère.*

— Absolum. : *Le succès* GRISE.

— *Intransitiv.* Devenir gris. (Vx.)

— ***Grisé, e,*** part. pass. du verbe *Griser.* || Serrur. Se dit d'une pièce de serrure ou autre qui n'a subi qu'un seul limage grossier.

— *Substantiv.* et au masc. Typogr. Réglure légère, droite ou ondulée, dans certaines impressions (factures, bordereaux, etc.) destinée ordinairement à porter un chiffre qui ainsi devient intangible. || Fond appliqué sur certaines parties d'un cliché d'impression pour le distinguer des parties avoisinantes et qui est fait d'un pointillé ou de hachures très légers.

— ***Se griser,*** v. pr. Au sens passif, et *au fig.,* Devenir gris, à demi ivre. || Etre comme ivre, exalté par : SE GRISER *de popularité.*

GRISERIE [*rî*] n. f. (de *gris,* ivre). Demi-ivresse ; et au fig. : *La* GRISERIE *de l'espérance.*

Grises (LIGUES). Appellation générale des petites ligues du canton actuel des Grisons. V. GRISONS.

GRISET [*zè*] n. m. Jeune chardonneret avant sa première mue, lorsqu'il a encore la tête grise.

— Ichtyol. Nom vulgaire des requins du genre *hexanchus,* caractérisés par leurs six paires de fentes branchiales.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *grisets* sont de grands requins fusiformes, allongés, à queue en faux tronquée à sa pointe ; leur peau, très finement chagrinée, est employée en maroquinerie. On en connaît quatre espèces. Le griset des côtes de France (*hexanchus griseus*), qui atteint 4 m. de long, est commun dans la Méditerranée.

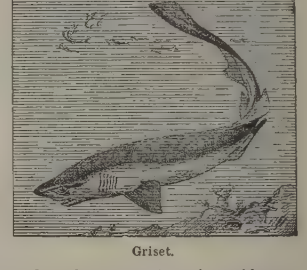

Griset.

GRISETTE n. f. (de *gris*). Petite étoffe légère, commune.

— *Par extens.* Jeune fille vêtue de grisette. || Ouvrière coquette, de mœurs accueillantes, mais non vénale. (Vx.)

— Bot. Nom vulgaire de l'amanite à étui ou de la lépiote élevée. || Maladie cryptogamique qui attaque les arbres aux points où une blessure a mis à nu le bois, dont elle provoque en définitive la décomposition lente.

— Comm. Bière dont la couleur tient le milieu entre celle de la bière brune et celle de la bière blonde.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon diurne, et d'un charançon de couleur grisâtre. || Nom d'un hémiptère hétéroptère (*lopus sulcatus*) qui cause des dégâts dans les vignes. (Les précautions prises contre l'œuf d'hiver du phylloxera détruisent généralement ceux de la grisette.) || *Grisette à zigzag,* Nom vulgaire d'une espèce de phalène.

— Minér. Nom donné à la pierre à bâtir de Beaucaire.

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette grise.

GRIS-FARINEUX n. m. Nom vulgaire du clitopile orcelle, appelé aussi FARINIER.

GRISI (Giuditta), cantatrice dramatique italienne, née à Milan en 1805, morte à Crémone en 1840. Elève du conservatoire de Milan, engagée à Vienne en 1823, puis à Milan, à Parme, à Florence, à Genève, enfin à Venise, où elle créa avec éclat, dans les *Capuletti* de Bellini, le rôle de Roméo. Engagée, en 1832, au Théâtre-Italien de Paris, elle retourna en Italie l'année suivante, épousa le comte Barni, et renonça au théâtre. — Sa sœur, Giulia **Grisi,** née à Milan en 1811, morte à Berlin en 1869, débuta au théâtre de Bologne, puis joua à Florence et à Milan. Appelée, en 1832, au Théâtre-Italien de Paris, elle y débuta dans la *Semiramide* de Rossini, et y obtint, pendant quinze ans, de véritables triomphes. Elle était engagée à Londres, chaque été, pour la saison italienne. Elle fit ensuite un voyage en Amérique, puis abandonna la scène. Elle épousa, en 1836, le comte Gérard de Melcy, puis, en secondes noces, son camarade Mario, comte de Candia.

GRISI (Carlotta), danseuse italienne, née à Visinada (Istrie) en 1819, morte à Genève en 1899. Elle était cousine des deux cantatrices Giuditta et Giulia Grisi. Dès l'âge de dix ans, elle était, à la Scala de Milan, première danseuse du corps de ballet d'enfants. Elle reçut des leçons du maître de ballet Perrot, et vécut avec lui. En 1840, elle débuta à Paris à la Renaissance, puis parut à l'Opéra. Elle y débuta dans *la Favorite* (1841). Cette même année, Théophile Gautier, à qui elle inspira un amour durable, écrivit pour elle le scénario de *Giselle,* dont Adolphe Adam fit la musique. Elle créa ensuite : *la Jolie fille de Gand* (1842) ; *la Péri* (1843) ; *le Diable à quatre* (1845) ; *Paquita* (1846). Elle quitta le théâtre en pleine gloire, et se retira en Suisse.

GRISIER (Augustin-Edme-François), maître d'armes français, né en 1791, mort à Paris en 1865. Elève de Menissier, il donna des assauts publics en diverses villes, puis partit pour la Russie, où il resta dix ans. Revenu en France, il fonda une salle d'armes qui devint célèbre. *Le Maître d'armes,* d'A. Dumas, est une sorte d'autobiographie de Grisier, à qui l'on doit : *les Armes et le Duel* (1847). — Son fils, Georges **Grisier,** né en 1853, a collaboré à des pièces de théâtre, entre autres : *le Régiment, Roger la Honte* (1892), et a été directeur de divers théâtres.

GRIS-NEZ (CAP), cap du Boulonnais, sur le Pas-de-Calais, à 31 kil. des côtes anglaises, aux falaises oolithiques hautes de 59 m. Station balnéaire (Gris-Nez-Plage).

GRISOIR n. m. Techn. V. ÉGRISOIR.

GRISOLIA Cipollina, ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza) ; 2.865 hab.

GRISOLLEMENT [*zo-le-man*] n. m. Action de grisoller.

GRISOLLER [*zo-lé*] v. intr. (onomatopée). Chanter (en parlant de l'alouette).

GRISOLLES, ch.-lieu de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 29 kil. de Montauban, près de la Garonne ; 1.780 hab. (*Grisollais, aises*). Ch. de f. Midi. Eglise avec portail du XIIIe siècle. — Le canton a 11 comm., et 6.310 hab.

GRISON, ONNE adj. De couleur grise : *Poil* GRISON. || Qui a les cheveux gris : *Il devient* GRISON.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un vieux* GRISON. || La teinte grisonne : *Tirer sur le* GRISON. || Valet vêtu de gris, chargé de commissions secrètes : *Etre épié par des* GRISONS. (Vx.)
— *Par plaisant.* Moine vêtu de gris : *Deux* GRISONS *bien dispos.* (Piron.)
— *Pop.* Ane, baudet : *Etre monté sur un* GRISON.

GRISON n. m. (de *gris*). Géol. Sorte de grès calcaire, exploité surtout dans l'ouest de la France.

GRISON, ONNE, habitant ou originaire du pays des Grisons : *Les* GRISONS.
— *Adjectiv.* Relatif au pays ou à ses habitants : *Les pâturages* GRISONS.
— N. m. Langue parlée par les Grisons.

GRISONNANT [*zo-nan*], **E** adj. Qui grisonne : *Cheveux* GRISONNANTS. *Femme* GRISONNANTE.

GRISONNEMENT [*zo-ne-man*] n. m. Action de teindre en gris ou de devenir gris. (Peu us.)

GRISONNER [*zo-né*] v. intr. Devenir gris : *Barbe qui* GRISONNE.
— *Transitiv.* Teindre en gris. V. GRISER.

GRISONS (CANTON DES) [en allem. **Graubünden**], canton de la Confédération suisse, le plus grand et le plus oriental de la Suisse, bordé au S. et à l'E. par l'Italie, au N. par l'Autriche ; 7.185 km² ; 120.000 hab., dont 65.000 parlent l'allemand, 37.000 le romanche, et 18.000 l'italien. Ch.-lieu *Coire.*

Le pays est un entassement de hautes et stériles montagnes dont les eaux vont à trois mers, par le Rhin, le Pô et l'Inn. Vastes pâturages ; peu d'industries.

Les populations grisonnes (*Rhétiens*) ont formé de bonne heure une confédération de petites ligues organisées vers la fin du XIVe siècle, sous la tutelle des abbés et évêques du pays : *Ligue Caddée* ou de la *Maison-Dieu,* fondée en 1396, *Ligue Grise* (1424), *Ligue des Dix juridictions* (1436), réunies à Brienz, en 1471, dans une confédération générale qui ne tarda pas à conquérir (1512) et à garder, par l'appui de Richelieu (1624-1626), la Valteline et les comtés de Chiavenna et de Bormio. Alliée successivement de Berne (1602) et de Zurich (1707), la confédération des ligues grisonnes fut rattachée en 1803 à la Confédération helvétique.

GRISOTTE n. f. Baguette ajourée sur les côtés des bas. || Syn. de BAGUETTE.

GRISOTTER [*zo-té*] (**SE**) v. pr. Se griser un peu.

GRISOU n. m. (du wallon *grisou* ou *brisou*). Gaz inflammable, qui se rencontre dans certaines mines de houille. || Syn. de GRIEU.
— ENCYCL. Le *grisou* est constitué par du méthane mélangé de petites proportions d'azote, de gaz carbonique et d'air. Il se dégage de la houille au moment de l'abatage de celle-ci. Certains terrains renferment de véritables poches remplies de grisou, qui, lorsqu'elles sont ouvertes laissent dégager ce gaz sous forme de jets appelés « soufflards ». Certaines mines profondes sont sujettes à des « dégagements instantanés » de grisou qui projettent dans les chantiers ou même dans les galeries des quantités importantes de houille.
On empêche le grisou de s'accumuler dans les travaux souterrains en entretenant dans ceux-ci un courant d'air régulier.
On utilise dans les mines grisouteuses des lampes à flamme dites de sûreté ou des lampes électriques dont l'ampoule est protégée contre les risques de détérioration. Les appareils électriques employés dans ces mines sont enfermés dans des carters métalliques étanches aux flammes. On n'utilise, d'autre part, dans les mines grisouteuses que des « explosifs de sûreté ». V. MINE.

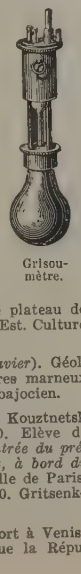
Grisoumètre.

GRISOUMÈTRE n. m. (de *grisou,* et du gr. *metron,* mesure). Appareil servant à doser le grisou dans l'atmosphère des travaux de mines.

GRISOUTEUX [*zou-teû*], **EUSE** adj. Qui contient du grisou : *Mine* GRISOUTEUSE.

GRISOUTINE n. f. Dynamite mélangée d'azotate d'ammonium pour en abaisser le point d'inflammation et permettre sans danger son emploi dans les mines grisouteuses.

GRISSE ou **GRISSIN** n. m. (ital. *grissino*). En Piémont et en Savoie, Pain très friable en forme de baguette.

GRISY-SUISNES, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 16 kil. de Melun, sur le plateau de Brie, non loin de l'Yères ; 1.070 hab. Ch. de f. Est. Culture de rosiers.

GRIT [*grit'*] n. m. (mot angl. signif. *gravier*). Géol. Gravier. || Nom souvent donné à des calcaires marneux lumachelliques (*trigoniagrit, clypeusgrit*) du bajocien.

GRITSENKO (Nicolas), peintre russe, né à Kouztnetsk (Sibérie) en 1856, mort à Menton en 1900. Elève de Cormon, Bogolubof et Lagorio, il a peint l'*Entrée du président Félix Faure dans la rade de Cronstadt, à bord du « Pothuau »,* toile offerte par le tsar à la Ville de Paris, et qui figura à l'Exposition universelle de 1900. Gritsenko fut aussi un aquarelliste éminent.

GRITTI (Andrea), doge de Venise, né et mort à Venise (1454-1538). Il commanda les contingents que la République fournit à la Sainte-Ligue, chassa les Français de Brescia, mais ne put sauver cette ville de Gaston de Foix, qui le fit prisonnier (1512). Envoyé à Paris, il négocia la paix avec Louis XII (1513), et devint chef du parti français. Elu doge en 1523, il sut, au moyen de l'alliance française, sauvegarder complètement l'indépendance de la République vis-à-vis de Charles-Quint, et participa à la ligue de Cognac. Menacé par le sultan Soliman, il travailla à la conclusion d'une ligue générale des chrétiens qui ne réussit point à écraser la flotte de Barberousse.

GRIVAS (Théodoraki), général grec, né en Acarnanie en 1800, mort à Missolonghi en 1862. Engagé volontaire dans la guerre de l'Indépendance, il devint général-major. Maintes fois rebelle au gouvernement d'Athènes, il provoqua, en 1857, un soulèvement contre les Turcs en Epire. Il prit part au soulèvement de Nauplie (1862), et à la révolution qui amena la chute d'Othon.

GRIVE n. f. (de l'anc. adj. *grive* fém. de *griu,* grec). Passereau dentirostre de la famille des turdidés, représentant le genre *turdus* proprement dit, dont les merles (*merula*) ne constituent qu'un sous-genre : *La* GRIVE *est un oiseau pillard.*
— *Grive de brou,* Nom vulgaire de la draine, variété de grive.
— Argot. Garde, patrouille. Guerre. || *Cribler à la grive,* Crier à la garde. || *Corps de grive,* Corps de garde. || *Harnais de grive,* Uniforme.
— PROV. et LOC. PROV. **Etre soûl comme une grive,** Etre très soûl. || **Faute de grives, on mange des merles,** A défaut de mieux, il faut se contenter de ce que l'on a.
— ENCYCL. Ornith. Les *grives* sont des oiseaux de taille moyenne, élancés, roux, gris et ardoisés, avec le ventre plus clair, marqué ou *grivelé* de taches brunes. On en connaît une vingtaine d'espèces de l'ancien monde. L'espèce type est la grive viscivore, ou *draine* (*turdus viscivorus*), la plus grande, qui atteint 28 cm. La grive des vignes, ou grive commune (*turdus iliacus*) est un peu plus petite. Les grives sont des oiseaux chanteurs (grive musicienne) répandus surtout à l'époque des vendanges ; leur chair est alors très estimée.

Grive.

GRIVEAU (Georges), peintre français, né à Paris en 1863. Elève de Gérome, il débuta au Salon en 1886, y obtint une mention en 1888, et passa à la Société nationale ; il fut nommé sociétaire en 1893, et obtint une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1900. Il continue la tradition de Corot et de Lépine ; son dessin ferme et sans conventions, son exécution précieuse donnent à ses œuvres un accent particulier. Citons parmi elles *l'Enfant au chien* (1888) ; *Ma chambre* (1891 ; musée d'Amiens) ; des paysages conservés aux musées de Strasbourg, Digne, et du Luxembourg à Paris ; le *Lapin dépouillé* (1927) ; *Un intérieur* (1928).

GRIVEGNÉE, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Liége), sur l'Ourthe ; 12.845 hab. Mines de houille ; centre métallurgique ; briqueteries.

GRIVEL (Jean-Baptiste, baron), marin français, né à Brive (Corrèze) en 1778, mort à Brest en 1869. D'abord sergent d'artillerie, il était lieutenant de vaisseau en 1803. En 1804, il s'illustra par un brillant combat contre la flotte anglaise devant Boulogne. Pendant la campagne d'Autriche, il commanda une flottille de canonnières sur le Danube, puis fut chargé de missions à Vienne, à Dantzig et en Espagne, se trouva enveloppé dans la capitulation de Baylen, mais réussit à s'échapper des pontons de Cadix (1810). Après la chute de l'Empire, il devint contre-amiral (1825), vice-amiral (1834), pair de France (1845), baron (1846) et enfin sénateur (1858). Il a publié des *Considérations navales* (1832). Ses *Mémoires,* publiés en 1914, s'arrêtent à la seconde Restauration. — Son fils, Louis-Antoine-Richild **Grivel,** né à Brest en 1827, mort en 1883, marin lui aussi, est devenu contre-amiral en 1878. Il a publié, entre autres ouvrages estimés : *la Marine dans l'attaque des fortifications et le bombardement des villes du littoral* (1856) ; *la Guerre des côtes* (1864) ; *les Nouveaux cuirassés d'escadre* (1873) ; etc.

GRIVEL (Roch), poète populaire dauphinois, né et mort à Crest [Drôme] (1816-1888). Il était tisserand. Doué d'une vive imagination, il écrivit, sous le titre de *la Carcavelado* (du nom d'un quartier de Crest), un poème satirique d'une rèelle valeur, puis des pièces de théâtre en vers patois : *Suzetto Trincolier, Un moussu souqué fa* (Un parvenu), *lou Sourcié de Vaunareys.* Le recueil de ses principales œuvres a paru sous le titre de *Poésies, Théâtre patois, Mélanges* (1878). Ses dernières productions sont réunies dans *Mas flour d'iver* [Mes fleurs d'hiver] (1887).

GRIVELAGE n. m. Action de griveler. || Petit profit illicite : *Les* GRIVELAGES *des gens d'affaires.*

GRIVELÉ, E adj. Tacheté, mêlé de gris et de blanc, comme le ventre de la grive : *Oiseau* GRIVELÉ.

GRIVELÉE n. f. (de *griveler*). *Fam.* Profit illicite d'un fonctionnaire. (Vx.)

GRIVELER [*lé*] v. intr. (peut-être du nom de la *grive* qui picore dans les vignes. — Double l'*l* devant une syllabe muette [Acad.].) Faire des profits illicites dans une fonction publique : *Monsieur, le roi entend que vous vous absteniez de* GRIVELER. (Tallemant des Réaux.) || Consommer dans un café, un restaurant, sans avoir de quoi payer.
— Transitiv. : *Emploi où il y a quelque chose à* GRIVELER.

GRIVÈLERIE [*rî*] n. f. Action de griveler, et particulièrem. de prendre une consommation ou un repas dans un café ou un restaurant sans avoir de quoi les payer.

GRIVELEUR n. m. Celui qui grivelle.

GRIVELURE n. f. (de *grivelé*). Nuance mi-partie blanche et grise.

GRIVESNES, comm. de la Somme, arrond. et à 9 kil. de Montdidier ; 318 hab. (351 en 1914). En mars 1918, le village fut très disputé entre Français et Allemands, et finalement pris par les Allemands, qui le reperdirent quelques mois après.

GRIVET [*vè*] n. m. Espèce de cercopithèque gris verdâtre, avec le menton et le ventre blancs, et de longs poils blancs, dirigés en arrière, des deux côtés de la face.
— ENCYCL. Le *grivet* (*cercopithecus sabæus*) fut connu des anciens, sous le nom de *singe de Saba,* et figuré sur les monuments égyptiens ; il est très répandu, à l'état de captivité, en Arabie et dans l'Inde ; c'est le singe que l'on exporte le plus de la côte orientale d'Afrique.

GRIVETON n. m. (de l'argotique *grive,* guerre). Argot. Soldat. (Quelques-uns écrivent GRIFFETON, de *griffe,* pied, et appliquent le mot seulement aux fantassins.)

GRIVETTE n. f. Petite grive.

GRIVIÈRE n. f. Volière où l'on élève des grives. (Peu us.)

GRIVNY n. m. Pièce de monnaie russe d'argent, frappée par Pierre le Grand, valant 10 kopecks.

GRIVOIS [*voi*], **E** n. (de *grivoise* n. f.). Soldat allemand au service de la France. || *Par extens.* Soldat : *Son adversaire choisit pour le sien un* GRIVOIS *de ses amis.* (Le Sage.)
— N. f. Femme qui vit avec les soldats. || *Par extens.* Personne d'humeur libre et hardie : *Vivandière qui est une* GRIVOISE.
— *Adjectiv.* Se dit de ce qui est libre et hardi : *Expression, Chanson, Pièce* GRIVOISE.
— ENCYCL. Littér. Le genre *grivois* est voisin de l'érotique, mais garde toujours le ton familier, la bonne humeur et la gaieté, sans, toutefois, tomber dans l'obscène. La Fontaine, par exemple, est *grivois* dans ses *Contes ;* c'est encore au *genre grivois* qu'appartiennent un assez grand nombre de chansons de Collé, de Panard, de Désaugiers, de Béranger même.

Grivoise.

GRIVOISE n. f. (pour RIVOISE ; de l'allem. *reibeisen,* fer à râper). Tabatière avec râpe, importée de Strasbourg en 1690, à l'usage des soldats, d'où leur nom de *grivois.*

GRIVOISER [*zé*] v. tr. Râper avec une grivoise.

GRIVOISERIE [*ze-rî*] n. f. Caractère de ce qui est grivois. || Action ou parole grivoise : *Dire des* GRIVOISERIES.

GRIVOLAS (Pierre), peintre français, né et mort à Avignon (1823-1905). Elève de Charles Comte, d'Ingres et de Flandrin, il avait débuté au Salon de 1864 par : *Vincent blessé par Ourrias est apporté sanglant au mas de Mireille.* Il avait ensuite exposé successivement une *Procession de pénitents en Provence* (1867) ; *le Marché de la place Pie à Avignon* (1868) ; *la Noce dans le Ventoux* (1870) ; *la Fête-Dieu à Villeneuvelès-Avignon* (1878) ; *les Chasseurs de renard* (1884). Depuis, l'artiste avait cessé d'envoyer à Paris ; il était demeuré peintre local par excellence. Il était directeur de l'Ecole des beaux-arts d'Avignon. — Son frère, Antoine **Grivolas,** né à Avignon, mort à Vallauris (Alpes-Maritimes) en 1902, se consacra avec succès à la peinture de fleurs.

GRIVOT (François-Antoine), acteur français, né à Paris en 1836, mort à Deauville en 1912. Il débuta en 1860 dans les petits théâtres de la banlieue, se fit remarquer au Vaudeville, puis passa à la Gaîté, et joua : *Orphée aux Enfers, le Roi Carotte, le Voyage dans la Lune.* La Gaîté étant alors devenue un théâtre lyrique, Grivot y tint l'emploi des laruettes, c'est-à-dire l'emploi des chanteurs sans voix. Il fut engagé en 1880 à l'Opéra-Comique, où il créa un grand nombre de rôles dans : *Jean de Nivelle, les Contes d'Hoffmann, l'Amour médecin, Joli Gilles, Manon.* — Sa femme, Marie LAURENT, connue sous le nom de Laurence **Grivot,** née à Versailles en 1848, morte à By, près de Thomery (Seine-et-Marne), en 1890, débuta, en 1863, au théâtre des Batignolles, sous le nom de LAURENCE, se fit applaudir ensuite au Vaudeville, joua à la Gaîté (1871), à la Renaissance (1873) où elle créa *la Jolie parfumeuse,* aux Variétés (1878), à l'Odéon (1880), enfin, au Gymnase, où elle tint l'emploi des mères.

GRIZZANA, ville d'Italie (Emilie, prov. de Bologne) ; 6.320 hab.

GRIZZLI n. m. Ours gris de l'Amérique du Nord (*ursus horribilis*).

GRK [*gerk*], ville de Yougoslavie (district de Sriem), près du confluent du Bozut et de la Save ; 4.725 hab.

GROAT [*grôt'*] n. m. Ancienne monnaie de compte anglaise, équivalant à 4 pence.

GROBBENDONCK, commune de Belgique (Anvers, arrond. judic. de Turnhout), sur la Petite-Nèthe ; 2.400 hab.

GROCHAUITE n. f. Hydrosilicate naturel d'aluminium et de magnésium.

GROCHOW, ville de Pologne (voïvodie et au sud-est de Varsovie), près de la Vistule ; 1.200 hab. Défaite des Autrichiens par les Polonais de Poniatowski (1809) ; victoire des Russes sur les Polonais insurgés (25 février 1831). — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GROCHOWSKI (Stanislas), poète polonais, né à Mazovir en 1554, mort à Cracovie en 1612. Prêtre et chanoine, il perdit ses bénéfices pour une satire acerbe, *Babie Kolo* (1605) visant les évêques de Pologne. Ecrivain facile et superficiel, mais maniant une belle langue, il composa en latin et en polonais de nombreuses poésies de circonstance, profanes et religieuses : *la Calliope slave* (1587) ; *les Nuits de Thorn* (1610) ; *Sainte Cécile ;* etc. Il a laissé aussi de remarquables traductions d'hymnes latins (1599).

GRODDECKITE [*dè-kit'*] n. f. Zéolithe sodico-calcique ; silicate naturel d'aluminium.

GRODEK, ville d'Ukraine (Galicie), cercle de Lwow, sur le lac du même nom et la Wereszyca, affluent du Dniester ; 10.740 hab. Filatures de lin. Après la prise de

Lwów (3 septembre 1914), les Russes s'emparèrent de Grodek.

GRODNO, ville de Russie Blanche (voïvodie de Bialystok), sur le Niémen ; 34.700 hab. Ch.-lieu de cercle ; place forte. Industrie du tulle. Tabac. La diète de 1793 y reconnut le second partage de la couronne ; Stanislas-Auguste Poniatowski y abdiqua en 1795.

GRODZISK (anc. *Graetz*), ville de Pologne, prov. de Poznan (fondée en 1300, prussienne de 1793 à 1919) ; 5.600 hab. Nœud de voies ferrées. Bière réputée ; draps.

GRODZISKO, ville de Pologne (Galicie, district de Jaroslaw), sur un affluent du San ; 5.900 hab. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GROEBER (Gustave), romaniste allemand (1844-1911), fondateur en 1877 de la *Zeitschrift für romanische Philologie* et éditeur d'un remarquable *Précis de philologie romane* (1888-1902).

GROEBER (Adolphe), homme politique allemand, né à Riedlingen (Wurtemberg) en 1854, mort à Berlin en 1919. Il entra dans la vie politique en 1880, et devint une personnalité marquante du centre catholique au Reichstag où il fut élu en 1887. Il fut secrétaire d'État en 1918.

GROEN VAN PRINSTERER (Guillaume), historien hollandais, né à Voorburg en 1801, mort à La Haye en 1876. Partisan de la politique antirévolutionnaire, il commença, en 1835, la publication des *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau* (1835-1864). Il fit partie de la Chambre des députés de 1840 à 1865. De 1850 à 1855, il édita, presque sans collaborateur, le journal politique *De Nederlander*.

GRŒNENDAEL n. m. Chien de berger belge. V. BERGER.

GRŒNER (Wilhelm), général allemand, né à Ludwigsburg en 1867, mort à Berlin en 1939. Sorti en 1902 de l'académie de guerre dans le grand état-major de Berlin, il se révéla organisateur émérite. Colonel en septembre 1914, général en 1915, il prit part en 1916 aux opérations dirigées par Mackensen en Roumanie. En décembre 1916, Hindenbourg le chargea d'organiser la mobilisation industrielle de l'Allemagne. Revenu sur le front occidental en août 1917, il prit le commandement d'une division, puis fut nommé chef d'état-major du général Eichhorn et chargé de l'expédition d'Ukraine. En octobre 1918, il remplaça Ludendorf comme premier quartier-maître général et joua un rôle important lors de l'effondrement de l'armée allemande. Il s'opposa à la volonté du kaiser de marcher sur Berlin, et ne tarda pas à se rallier à la République. Il procéda à la démobilisation de l'armée en collaboration avec le maréchal Hindenburg et fut ministre des transports de 1920 à 1923 sous les ministères Fehrenbach, Wirth et Cuno. Mis à la retraite, il fut en 1928 nommé ministre de la Reichswehr, en remplacement du docteur Gessler. Il fit partie en juin 1928 du cabinet Muller.

GROENLAND, immense terre arctique de l'Amérique boréale, dépassant au S. le cercle polaire arctique et entourée par l'océan Glacial au N., par la mer du Groenland à l'E., par l'Atlantique au S.-E. et au S., enfin, à l'O., par une série de mers et de détroits qui l'isolent de l'archipel arctique américain. Superficie : 2.180.000 km² environ.

Le Groenland est une île de forme pentagonale, très allongée dans le sens du méridien, dont le cap Farewell marque la pointe sud sous la latitude de Stockholm, et le cap Morris-Jesup, entre les mers de Mac Kinley et de Lincoln, l'extrémité septentrionale par 83°40′. Le détroit de Danemark le sépare de l'Islande ; le détroit de Davis et la mer de Baffin, puis le Smith Sound, et les canaux de Kennedy et de Robeson le séparent des terres arctiques plus occidentales.

Carte du GROENLAND.

Par sa géologie et son relief, le Groenland, dont les granits, les gneiss et les arkoses forment assez uniformément le sous-sol, appartient, comme le Labrador, l'Islande et la Norvège, au groupe des terres très anciennement émergées et plissées de l'hémisphère nord. Depuis l'âge quaternaire, il est recouvert d'une épaisse calotte de glace, qui atteint l'altitude de 3.000 m. dans la partie nord et 2.700 m. dans le Sud. C'est l'*inlandsis*, d'une superficie égale à quatre fois environ celle de la France, duquel émergent à l'intérieur du pays des *nunataks* ou pics isolés dépourvus de neige. Sur les côtes, le plateau archéen, relativement uniforme, que recouvre l'inlandsis, se termine par des sommets parfois très élevés (mont Petermann ; 2.800 m. ; mont Forel, près d'Angmagsalik, 3.400 m.). Une bande de rivages, dont la largeur atteint par endroits une centaine de kilomètres, est seule libre de glaces.

Toute la côte, à l'E. plus encore qu'à l'O., est découpée de fjords profonds, par lesquels la mer pénètre au loin dans l'intérieur en golfes étroits et diversement ramifiés ; elle est aussi frangée d'îles. Là seulement, sur l'extrême lisière maritime du Groenland, ou quelque peu dans l'intérieur des vallées côtières (une superficie de 88.000 km² environ) se concentre la vie. Encore celle-ci est-elle bien précaire. Le climat, exclusivement polaire, et néanmoins aux variations de température prodigieuses, n'admet guère qu'un dégel superficiel d'environ trois mois et demi, pendant lequel viennent à peine, au S., les mousses et les lichens, quelques saules et quelques bouleaux nains ; partout ailleurs, le pays n'est qu'un immense *fjeld* désert. Pareillement, la faune terrestre se réduit à quelques types : renne, renard bleu, lièvre polaire, ours blanc. Par contre, la population aérienne est considérable : eiders, pétrels, mouettes, etc., qui retournent chaque printemps nicher sur la côte.

Découvert au IXe siècle par le Norvégien Gunbjœrn, et colonisé, sur la côte ouest, par les Islandais, le Groenland disparaît du monde civilisé avec l'invasion des Esquimaux. Il est retrouvé par Davis et Hudson au XVIe siècle, et colonisé par le Danemark en 1721. Ses établissements sont répartis en deux inspections, pour le Nord (capit. *Godhavn*), et l'Est (cap. *Angmagsalik*). Godthaab, Julianehaab, Frederikshaab, Egedesminde, Christianshaab sont ses principaux centres. La population est de 14.355 hab., dont près de 14.100 Groenlandais de race esquimau, parlant le karalit (dialecte esquimau) ; au point de vue religieux, le Groenland relève de l'évêque de Seeland. Un conseil du pays ou *landsraad*, composé de fonctionnaires, s'occupe des affaires locales. Le commerce est fait par une compagnie à privilège (*Compagnie groenlandaise*), organisée en 1782, et consiste surtout en produits de pêche. D'assez abondants gîtes métallifères, cryolite, cuivre, graphite, etc., non exploités, existent au nord-est de l'île Disco.

Dans les dernières années du XIXe siècle, le Groenland a été l'objet d'intéressantes explorations. En 1883, Nordenskiold est arrivé depuis la côte ouest jusqu'au centre du pays, par 68° N. ; Nansen a traversé la contrée dans toute sa largeur, par 64° N., en 1888. Peary a fait le tour de ses rivages par le nord en 1900 ; un peu plus tard, Mylius Erichsen (1906-1907) et Mikkelsen (1909-1910) ont dressé la carte de ses rivages du nord-est. En 1948-1949, une expédition a été dirigée par Paul-Emile Victor au Groenland pour y effectuer des recherches scientifiques.

GROENLANDAIS [*gro-èn', dè*], **E**, habitant ou natif du Groenland : *Les* GROENLANDAIS.

— *Adjectiv.* Qui a rapport au Groenland ou à ses habitants : *Les pêcheries* GROENLANDAISES.

GROENLANDITE [*gro-èn'*] n. f. Niobate naturel de fer avec un peu d'étain et de manganèse, trouvé au Groenland.

GROENLO ou **GROL**, ville des Pays-Bas (Gueldre), sur le Slinge, affluent du Berkel ; 3.700 hab.

GROESBEEK, ville des Pays-Bas (Gueldre) ; 7.650 hab.

GROG [*grogh'*] n. m. (mot angl.) Sobriquet donné à l'amiral Vernon, qui portait habituellement un habit de *grogram* (grosse étoffe de soie [V. GROS GRAIN]) et qui, le premier, en 1740, obligea les marins à mettre de l'eau dans leur ration de rhum. || Boisson composée d'eau chaude sucrée, de rhum ou kirsch, cognac, gin, etc., et de citron.

GROGE n. f. Terrain caillouteux, dans la Vienne.

GROGGY [*gro-ghé*] adj. (mot angl. signif. : *aux jambes faibles*). Boxe. Se dit d'un boxeur lorsqu'il se maintient debout bien qu'il vacille sur ses jambes. || *Etre groggy*, Etre à bout de forces.

GROGNANT [*gnan, gn* mll.], **E** adj. Qui grogne, aime à grogner.

GROGNARD [*gnar', gn* mll.], **E** adj. (de *grogner*). Qui a la manie de grogner : *Homme* GROGNARD. *Femme* GROGNARDE ; et substantiv. : *Un* GROGNARD *insupportable*. || Qui est propre aux personnes grognardes : *Un air* GROGNARD.

— *Substantiv.* et au masc. Hist. Soldat de la vieille garde sous le premier Empire ; vieux soldat en général : *Les* GROGNARDS.

GROGNASSER [*gna-sé, gn* mll.] v. intr. *Pop.* Grogner d'une façon habituelle et fatigante.

GROGNASSERIE [*gna-se-rî, gn* mll.] n. f. (de *grognasser*). *Pop.* Grognerie habituelle et fatigante.

GROGNE [*grogn', gn* mll.] n. f. *Fam.* Mécontentement qu'on témoigne en grognant. || Ensemble des grognards du premier Empire.

GROGNEMENT [*gn* mll., *man*] n. m. (de *grogner*). Action de grogner. || Cri du cochon, ou Cri qui ressemble à celui du cochon : *L'écureuil a un petit* GROGNEMENT *de mécontentement*. (Buffon.)

— *Fam.* Murmure de mécontentement.

GROGNER [*gné, gn* mll.] v. intr. (vx franç. *gronir* ; du lat. *grunnire*, pousser le cri du cochon). Crier à la façon du cochon : *L'ours* GROGNE. (Cuvier.)

— *Fam.* Manifester son mécontentement par un grondement sourd : *Personne qui ne fait que* GROGNER.

— *Transitiv.* Murmurer entre ses dents : GROGNER *une plainte*. (Fam.) || Exprimer à quelqu'un son mécontentement : GROGNER *quelqu'un*. (Peu us.)

GROGNERIE [*gn* mll., *rî*] n. f. (de *grogner*). Murmure, expression d'une mauvaise humeur. (Peu us.)

GROGNEUR [*gn* mll.], **EUSE** adj. Qui a l'habitude de grogner : *Vieillard* GROGNEUR ; et substantiv. : *Un* GROGNEUR. *Une* GROGNEUSE.

GROGNON [*gn* mll.] adj. Qui a l'habitude de grogner, de gronder : *Femme* GROGNON ; et substantiv. : *Un vilain* GROGNON.

— REM. *Grognon* s'emploie pour les deux genres : *Elle était bien la femme la plus* GROGNON *que je connus de ma vie*. (J.-J. Rousseau.) — On trouve cependant des exemples de GROGNONNE : *La compagnie* GROGNONNE *des cochons*. (Sainte-Beuve.)

GROGNONNER [*gno-né, gn* mll.] v. intr. (de *grogner*). *Fam.* Grogner à la manière des pourceaux. || Grogner continuellement, sans motif.

GROGNONNERIE [*gno-ne-rî, gn* mll.] n. f. Action de grognonner. || Paroles d'un grognon.

GROHN, bourg d'Allemagne (Prusse, Hanovre, presid. de Stade), au confluent du Lesum et du Weser ; 4.700 hab. Carrières, constructions navales.

GROIGNARD (Antoine), ingénieur général de la marine, né à Solliès-Pont (Var) en 1727, mort à Paris en 1799. En 1759, il était détaché au service de la Compagnie des Indes, lorsqu'un prix remporté à l'Académie des sciences mit son nom en vedette. Il allait être le réformateur de nos procédés de construction navale. Il bâtit de nombreux bateaux plats, destinés à repousser avec des batteries flottantes l'attaque de la flotte anglaise contre Le Havre et les ports de la Manche. Il fut chargé par le duc de Choiseul d'uniformiser nos types de vaisseaux. Après avoir construit à Toulon le premier bassin capable de recevoir dans ses formes de radoub les plus forts vaisseaux, il fut nommé, en 1779, ingénieur général de la marine, et, en 1796, maintenu dans ses fonctions de directeur général des constructions navales. (Acad. des sc., 1796.)

GROIGNET [*gnè, gn* mll.] n. m. Fourrure d'écureuil petit-gris, en usage au moyen âge.

GROIN [*grou-in*] n. m. (lat. pop. *grunnium* ; de *grunnire*, grogner). Museau du cochon ou du sanglier : *Les cochons fouillent avec leur* GROIN.

— *Par extens.* Géogr. Nom donné à certains promontoires. || Extrémité d'une jetée.

GROINER [*né*] v. intr. V. GROUINER.

GROINSON [*grou-in*] n. m. Craie réduite en poudre, que les mégissiers emploient pour préparer le parchemin.

GROISE n. f. Nom, en Lorraine, des cônes d'éboulis accumulés au pied des escarpements jurassiques. || Dans la Suisse romande, Nom des cailloux employés, sans avoir été cassés, à charger les chemins.

GROISER [*sé*] v. intr. Payer en pierre. || Syn. de GRÉSER.

GROISIL [*zi*], **GROISILLON** [*zi-yon*] n. m. Techn. V. GRÉSIL, GRÉSILLON.

GROISY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 13 kil. d'Annecy, aux pieds du Salève ; 1.135 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GROITZSCH, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Leipzig), près de l'Elster ; 5.600 hab. Cordonnerie, cartonneries et serrureries.

GROIX (ÎLE DE), île du sud de la Bretagne, comm. et cant. du Morbihan, arrond. et à 14 kil. de Lorient ; 5.115 hab. (*Grésillons, onnes*). Plateau schisteux (alt. 50 m.) ; falaises très découpées. Pêche de la sardine et du thon. Son centre est le *bourg de Groix*, dominant le port Tudy.

GROIZARD Y GOMEZ DE LA SERNA (Alexandre), jurisconsulte, homme politique et diplomate espagnol, né à Madrid en 1830, mort à l'Escurial en 1919. Il devint (1868) substitut du procureur près le tribunal suprême, puis procureur à la cour d'appel de Madrid (1869). Il fut ministre du Fomento avec Sagasta comme président du conseil en 1871, de la justice en 1874. Ambassadeur près le Saint-Siège en 1881 et en 1886, ministre d'Etat en 1894, du Fomento en 1895, de la justice en 1897-1899, sénateur à vie, ce jurisconsulte a influé beaucoup sur la réforme de la législation espagnole. Il a écrit notamment : *el Codigo penal de 1870 concordado y comentado* (1872 ; nouv. éd. en 1924). Il était président de l'académie espagnole des sciences morales et politiques.

GROJEC, ville de Pologne (voïvodie de Varsovie), sur l'Iéziorna, affluent de la Vistule ; 8.375 hab. Eau-de-vie, bougies. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GROLE ou **GROLLE** [*grol'*] n. f. (lat. *gracula*). Nom vulgaire du choucas, du freux.

GROLIER, famille d'origine italienne dont les membres les plus connus furent : Jean **Grolier de Servières**, bibliophile français, né à Lyon en 1479, mort à Paris en 1565. Il remplit depuis 1510 les fonctions de trésorier des guerres, puis de receveur général au duché de Milan en 1521, d'ambassadeur près le pape Clément VII, en 1534. De retour en France, il devint, en 1537, trésorier général des finances. Il avait rapporté d'Italie le goût des beaux livres et des belles reliures. On connaît aujourd'hui environ quatre cents volumes reliés pour lui. Les reliures françaises de Grolier portent, frappées en lettres d'or, son ex-libris : *Jo. Grolierii et amicorum*, et sa devise : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* — Antoine **Grolier**, diplomate et capitaine français, cousin de Jean Grolier, né à Lyon en 1545, mort à Saint-Germain-du-Mont-d'Or en 1610. Il prit part à la guerre civile de 1568, coopéra au siège de Rouen par Henri IV (1591), et reçut de ce prince plusieurs missions en Suisse et en Savoie.

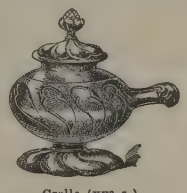
Grolle (XVe s.).

GROLLE n. f. Vase à boire d'origine allemande, à poignée ou à anses et à couvercle, en usage du XIIIe au XVe siècle.

GROLLES ou **GRÔLES** n. f. pl. Argot. Chaussures.

GROMAIRE (Marcel), peintre et graveur français, né à Noyelles-sur-Sambre en 1892. Il exposa au Salon d'automne, aux Tuileries et aux Indépendants. Dès ses premières œuvres (*la Partie de cartes*), il stylise et schématise les formes. Bientôt la peinture décorative l'intéresse, et la tapisserie, dont il est l'un des principaux rénovateurs (*les Quatre Saisons, les Quatre Eléments*).

GROMATICIEN [*si-in*] n. m. (de *grome*). Arpenteur militaire qui, sous l'Empire romain, traçait le camp.

GROMATIQUE [*tik'*] adj. (de *grome*). Antiq. rom. Qui se rapporte à l'arpentage : *Instruments* GROMATIQUES.

GROME n. f. (on a vu dans ce mot une altération du gr. *gnômôn*, gnomon). Antiq. rom. Règle mobile tournant sur un cercle gradué, et servant à l'arpentage.

GROMIE [*mî*] n. f. Protozoaires du groupe des rhizopodes réticulés. La gromie a une petite coquille chitineuse ovoïde, avec un orifice par lequel sort le protoplasme qui la déborde et forme autour d'elle un réseau irrégulier.

GROMMELAGE n. m. Action de grommeler.

GROMMELANT [*lan*], **E** adj. Qui grommelle, qui a la manie de grommeler.

GROMMELER v. intr. (anc. allem. *grummeln*. — Se conjugue comme *appeler.*) *Fam.* Se plaindre en murmurant. — *Transitiv.* Murmurer entre ses dents : *Il* GROMMELLE *des injures.*

GROMMELLEMENT [*man*] n. m. Action de grommeler. || Ce que l'on grommelle.

GRONAU, ville d'Allemagne (Westphalie), sur le Dinkel, près de la frontière hollandaise ; 14.000 hab. ; croisement de voies ferrées ; tissage du coton et fabrique de machines ; château ; — autre ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre) sur la Leine, affluent de l'Aller ; 2.900 hab. ; chem. de f. ; fabriques de produits chimiques, papier, sucre.

GRONDABLE adj. Qui peut ou qui doit être grondé.

GRONDANT [*dan*], **E** adj. Qui a l'habitude de gronder. — *Par extens.* Qui fait entendre un bruit sourd et prolongé : *La houle* GRONDANTE. (Taine.)

GRONDÉE n. f. (de *gronder*). Réprimande. (Peu us.)

GRONDEMENT [*man*] n. m. (de *gronder*). Voix sourde et menaçante : *La voix de l'ours est un* GRONDEMENT. — *Par extens.* Bruit sourd : *Les* GRONDEMENTS *du canon.*

GRONDER [*dé*] v. intr. (du lat. *grundire*, pousser le cri du porc ; autre forme de *grunnire* d'où vient *grogner*). Faire entendre un bruit sourd et menaçant : *Dogue qui* GRONDE. — *Par extens.* Produire un bruit sourd et terrible : *Le tonnerre, Le canon, Le torrent* GRONDE. || Faire entendre un bruit sourd qui va s'atténuant ; et au fig. : *Les âmes tumultueuses... en qui* GRONDENT *encore les derniers soupirs d'un orage.* (Baudelaire.) || Murmurer, se plaindre entre ses dents : GRONDER *contre quelqu'un.* || Murmurer avec aigreur contre :

Cependant laisse ici *gronder* quelques censeurs.
BOILEAU.

— *Transitiv.* Murmurer entre ses dents : GRONDANT *une petite chanson.* (Molière.) || Réprimander avec humeur, plus ou moins sévèrement : *Je* GRONDE *les gens que j'aime.* (Scribe.) *Le maître* A GRONDÉ *ses élèves.*

— ***Se gronder,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se réprimander soi-même : *Je* ME GRONDE *bien de ma paresse, mon cher et aimable ami.* (Voltaire.)

— Avec réciprocité : *Ils ne cessent de* SE GRONDER *tout le jour.*

— SYN. **Gronder, gourmander, quereller,** etc. V. GOURMANDER.

GRONDERIE [*rî*] n. f. Action de gronder ; réprimande.

GRONDEUR, EUSE adj. Qui aime à gronder, qui gronde souvent : *Une femme* GRONDEUSE ; et substantiv. : *Un insupportable* GRONDEUR. || Qui est propre au grondeur, à la gronderie : *Un ton* GRONDEUR.

Grondeur (LE), comédie en trois actes, en prose, de Brueys et Palaprat (Comédie-Française, 1691). M. Grichard, *le Grondeur*, se rend insupportable à tous par son humeur chagrine. Il a pour enfants un fils, Térignan, et une fille, Hortense. Le mariage de son fils avec une certaine Clarisse, qu'à un moment donné il voudrait lui-même épouser, et de sa fille avec Mondor forme l'intrigue de la pièce, fort gaie mais remplie de péripéties assez peu vraisemblables, quoi qu'en ait dit Voltaire.

GRONDIN n. m. (de *gronder* à cause du bruit que fait entendre ce poisson quand il est pris). Nom vulgaire des poissons du genre *trigle.*

— ENCYCL. Les *grondins* sont caractérisés surtout par leur énorme tête revêtue de plaques osseuses (ainsi que la ligne latérale) et par leurs nageoires pectorales ayant trois rayons libres et mobiles comme des doigts. Ils se servent de ces « doigts » pour marcher sur le fond de la mer. Ils fréquentent surtout les parties vaseuses du plateau continental, se nourrissent de crustacés et de coquillages, font entendre, quand on les sort de l'eau, une sorte de grognement qui leur a fait donner leur nom vulgaire. Se pêchent au chalut. Les grondins appartiennent à plusieurs espèces que les pêcheurs distinguent en *grondins gris* et *grondins rouges* appelés aussi parfois *rougets-grondins.* Les grondins ont une chair blanche, délicate et assez estimée.

Grondin.

GRÖNINGEN, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg), sur la Bode, affl. de la Saale ; 3.000 hab.

GRONINGUE (en holland. **Groningen**), ville des Pays-Bas, ch.-lieu de la prov. de ce nom, sur l'Aa qui y reçoit la Hunse et y devient un canal dit « Reid-Diep », navigable jusqu'à l'océan pour les gros vaisseaux ; 125.768 hab. Agriculture savante ; industries locales (brasseries, distilleries, savonneries, corderies, etc.). Commerce important. Son université, fondée en 1614, valut à Groningue le surnom de « Athènes du Nord ». Eglise des XIIe et XVe siècles. Place forte. — La *Province de Groningue*, la plus septentrionale et la plus orientale du royaume des Pays-Bas, a 2.298 km² de superficie et une population de 363.600 hab. Sol plat, marécageux, devenu un opulent pays agricole où l'on pratique l'élevage, notamment d'une race bovine estimée.

GRONINGUE (SEIGNEURIE DE), ou **GRONINGEN**, une des sept Provinces-Unies des Pays-Bas, qui comprenait la terre de Drenthe, le pays de Groningue, etc., et avait Groningue pour capitale. Elle fut soumise successivement à des burgraves, à Maximilien d'Autriche, et à l'Espagne, dont elle rejeta la domination en 1594. Elle a formé la province néerlandaise de Groningue.

GRONOPS [*nopss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionidés, comprenant de petits charançons oblongs, de 5 mm., écailleux, gris et bruns. (Le *gronops lunatus* vit en France.)

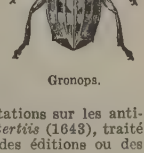
Gronops.

GRONOV (Jean-Frédéric), en lat. *Gronovius*, humaniste hollandais, né à Hambourg en 1611, mort en 1671 à Leyde, où il fut nommé professeur (1659) après un séjour en Angleterre, en France et à Rome. On lui doit : *Observationum libri IV* (1639), dissertations sur les antiquités de Rome ; *Commentarius de sestertiis* (1643), traité complet sur les monnaies romaines ; des éditions ou des explications de Plaute, de Térence, de Cicéron, etc. On a publié ses *Lettres* à son fils ; on en trouve d'autres dans la *Sylloge* de Burmann et dans les *Clarissimorum virorum ad Vossium Epistolæ.*

GRONOV, en lat. *Gronovius* (Abraham), philologue hollandais, né et mort à Leyde (1695-1775). Bibliothécaire de l'université, il publia des *Mélanges de géographie* (1739), et des éditions latines et grecques.

GRONTARDO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone) ; 2.225 hab. Culture et commerce de lin.

Grooms.

GROOM [*groum'*] n. m. (mot angl.). Palefrenier. (Vx.) || Jeune laquais, dont on se fait suivre à cheval. || Petit domestique qui fait les commissions.

GROOME (Francis Hindes), publiciste anglais, né à Earl-Soham (Suffolk) en 1851, mort en 1902. Il a collaboré à diverses encyclopédies et dictionnaires biographiques. Il est surtout connu par ses travaux et ses récits sur les bohémiens (*gypsies*) : *Sous les tentes des bohémiens* (1880), *Contes populaires bohémiens* (1899) ; ainsi qu'une *Courte Histoire des frontières* [écossaises] (1887) ; *Kriegspiel*, roman (1896), et *Deux amis du Suffolk.*

GROOT (Hugues DE). Biogr. V. GROTIUS.

GROOTAERS (Louis-Guillaume), sculpteur français, né et mort à Nantes (1816-1882). D'origine hollandaise, il se fit naturaliser Français en 1835 et suivit à Paris les cours de l'Ecole des beaux-arts. Il a exposé : *Chapelle gothique*, en bois, renfermant une *Madone* et deux *Anges*, en marbre (1847) ; *les Derniers moments de Sapho*, marbre (1852 ; musée d'Angers). On lui doit, en outre, les frontons du muséum et de la bibliothèque de Nantes, un *Saint Pierre* qui décore le portail de la cathédrale de la même ville, et le *Monument commémoratif du combat de Saint-Cast*, à Saint-Cast (Côtes-du-Nord).

GROOTE (Gérard DE), ou **GÉRARD LE GRAND**, mystique néerlandais, né et mort à Deventer (1340-1384). Il étudia à Paris et à Prague. Il mena quelque temps une vie fastueuse, fit ensuite une retraite ascétique de deux ans dans une chartreuse, fut ordonné diacre, renonça à la prêtrise par humilité, et se livra à la prédication en langage vulgaire. Il provoqua un grand nombre de conversions. En 1381, il fonda, à Deventer, la première confrérie de la vie commune. Il fut privé de la licence de prêcher, comme novateur. Ses nombreux écrits sont restés pour la plupart inédits.

GROOTEGAST, ville des Pays-Bas (Groningue) ; 6.650 h.

GROOTZUNDERT (actuellem., *Zundert*), ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur le *Groot-Aa*, affl. de la Marck ; 6.000 hab.

GROPEANO (Nicolas), peintre roumain, né à Bakau en 1865, mort à Paris en 1936. Elève de Th. Aman et C. Stancesco, à Bucarest, il vint en France, débuta au Salon de 1895 par : *les Deux ans de Marguerite*, fut représenté par cinq tableaux à l'Exposition universelle de 1900 (Paris) et envoya au Salon une *Fileuse roumaine.* Un des fondateurs du Salon d'automne, il y exposa *Maternité* en 1904, et en 1905 *les Amis, Au piano.* Notateur subtil de la vie, il a traduit en de fins pastels des intérieurs où se jouent des effets de clair-obscur, des coins de jardins animés de figurines de fillettes. Gropeano a peint également le portrait de la *reine de Roumanie* (Carmen Sylva).

GROPPARELLO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Plaisance) ; 6.340 hab.

GROPPELLO-CAIROLI, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie) ; 4.055 hab.

GROPPITE n. f. Minér. Variété de pinite qui provient de l'altération de la cordiérite.

GROS [*grô*], **OSSE** adj. (du lat. *grossus*, épais). Qui dépasse le volume ordinaire : *Un* GROS *arbre. Une* GROSSE *femme. De* GROS *fruits. De* GROSSES *lettres.* || Qui a un certain volume relatif : *Les souris sont moins* GROSSES *que les rats. Le* GROS *bout d'un bâton.*

Elle qui n'était pas *grosse* en tout comme un œuf.
LA FONTAINE.

|| Qui dépasse son volume habituel : *Une* GROSSE *mer.* — *Femme grosse*, Femme enceinte : *Elle est* GROSSE *de trois mois* (depuis trois mois) ; et au fig. *Gros de, Grosse de*, Qui recèle certaines choses en germe, en puissance : *Avenir* GROS DE *menaces. Affaire* GROSSE DE *conséquences.* || Qui est grossi, enflé : *Avoir les yeux* GROS DE *sommeil.*

— *Par anal.* Qui dépasse la mesure ordinaire, le nombre ordinaire : *Une* GROSSE *liesse. Une* GROSSE *heure.* GROS *détachement.* || Qui est très intense, violent : GROS *bruit.* GROSSE *voix.*

— *Par extens.* Qui n'est pas fin, délicat ; qui est épais, foncé, grossier : GROS *drap. Du* GROS *ouvrage ;* et *au fig.* Qui est palpable ; que l'esprit ne peut pas ne pas saisir : *Des principes si* GROS *qu'il est impossible qu'ils échappent.* (Pascal.)

— *Fig.* Considérable, important, pesant, grave : GROS *bourg.* GROSSE *somme.* GROSSE *affaire.* GROSSE *faute.* GROSSE *fièvre.* || Qui tient une place importante dans une classe de personnes : GROS *propriétaire.* GROSSE *héritière.*

— REM. *Gros* devant certains substantifs joue le rôle d'un superlatif : *Un* GROS *lourdaud. Un* GROS *butor. Une* GROSSE *bête.*

— Archit. *Gros murs d'un bâtiment*, Murs d'enceinte, sur lesquels reposent les combles et les voûtes.

— Argot milit. *Gros frères*, Soldats de la grosse cavalerie.

— Art culin. *Grosse viande*, Viande de boucherie.

— Art milit. *Grosse cavalerie*, Cavalerie remontée avec les plus forts chevaux, à cavaliers recrutés parmi les hommes les plus grands, et qui se compose aujourd'hui des cuirassiers. || *Grosse artillerie*, syn. d'ARTILLERIE LOURDE.

— Econ. rur. *Gros bétail*, Bœufs, vaches et autres gros animaux qui font partie d'un troupeau. || *Gros grain*, Froment, méteil et seigle, par opposition aux *menus grains*, tels que l'orge, l'avoine, la vesce, etc.

— Mar. *Grosse mer*, Mer fort agitée. || *Gros temps*, Vent très violent. || *Gros vent*, Vent très frais. || *Gros navire*, Navire large et de grandes dimensions, ou Navire puissant. || *Gros de l'eau*, Pleine mer des syzygies.

— Typogr. *Gros œil*, Nom donné aux lettres et aux caractères dont l'œil est plus fort que la force de corps ne le comporte, et ce, aux dépens de la longueur des jambages. || Anciennem. *Gros canon*, Caractère qui a de 42 à 44 points typographiques de force de corps. — *Gros parangon*, Caractère qui a 22 points typographiques de force de corps. — *Gros romain*, Caractère qui a 16 points typographiques de force de corps. — *Gros texte*, Caractère qui a 14 et 15 points de force de corps. — *Grosse nonpareille*, Caractère qui a 96 points de force de corps.

— Loc. DIV. *Gros lot*, Le plus considérable d'une loterie ; et *au fig.* Hasard heureux, partage très avantageux. || *Gros bonnet*, et familièrem. *Gros légume*, Personnage important. || *Gros ouvrage, Grosse besogne*, Travaux les plus pénibles. || *Gros vin*, Vin épais et de couleur foncée. || *Grosses dents*, Nom vulgaire des molaires. || *Grosse voix*,

Voix grave et forte. Voix menaçante. || *Gros bon sens,* Jugement sain et droit. || *Grosses vérités,* Vérités si palpables, que tous les voient, les saisissent ; ou bien, Ce qu'on ne peut nier, ce qui est justement reproché : *Dire à quelqu'un de* GROSSES VÉRITÉS. || *Gros rire,* Rire bruyant et prolongé. || *Gros sel,* Saillie plus plaisante que délicate. || *Gros mots,* Mots grossiers, jurons. || *Grosses paroles,* Injures grossières. || *Jouer gros jeu,* ou *Jouer gros,* Exposer au jeu des sommes considérables. || *Gros joueur,* Qui joue gros jeu. || *Gros fin,* Homme simple qui veut faire le fin. || *Faire le gros dos,* Relever le dos en bosse (en parlant du chat quand il est irrité) ; et *au fig.* Faire l'important, s'enfler de vanité. || *Faire les gros yeux,* Menacer silencieusement. || *Avoir les yeux gros,* Etre près de pleurer. || *Avoir gros cœur* ou *le cœur gros,* Eprouver une oppression causée par une émotion douloureuse. || Fig. *Se tenir au gros de l'arbre,* S'attacher à ce qui est le plus sûr. || *Couper au gros,* Elaguer un arbre jusqu'à la grosse branche.

— GRAMM. Quand *gros* est suivi d'un adjectif exprimant une couleur, ce dernier est pris substantivement et reste invariable, ainsi que gros : *Une robe* GROS *vert, Des rubans* GROS *bleu.*

— PROV. et LOC. PROV. **Il a coûté plus qu'il n'est gros,** On a dépensé pour lui beaucoup. || **Les gros poissons mangent les petits,** Les puissants oppriment les faibles.

— *Substantiv.* Personne corpulente : *Un* GROS, *avec une moustache noire.* || Terme d'amitié : *Très bien, mon* GROS.

— N. m. Partie la plus grosse d'une chose : *Le* GROS *d'un mât, du bras.* || Partie la plus considérable : *Le* GROS *d'une armée,* et au fig. : *Le* GROS *de la besogne.* || Grande troupe :

> Un *gros* de courtisans en foule l'accompagne.
> CORNEILLE.

— *Fig.* Partie la plus importante, la plus représentative ; le moment principal : *Le* GROS *de l'histoire.* (La Bruyère.) *Le* GROS *d'un plan, d'un dessein, d'une doctrine. Le* GROS *de l'hiver, de l'été.*

— Archit. *Gros du mur,* Pièce de bois utilisée dans les constructions en pisé.

— Boucher. *Gros de langue,* Maniement impair qui répond au bord inférieur de la terminaison d'un muscle sterno-maxillaire, chez le bœuf : région de l'auge. [On dit aussi DESSOUS DE LANGUE ou SOUS-MÂCHELIÈRE.]

— Calligr. Ecriture en grosses lettres : *Ecrire le* GROS. *Ecrire en* GROS. *Modèle écrit en* GROS. (On se sert aussi du fém. *grosse : Ecrire en* GROSSE). || *Plume de grosse,* Plume à bout arrondi, pour écrire en gros.

— Comm. Vente par parties considérables : *Vente en* GROS, *en demi-*GROS. *Faire le* GROS *et le détail.* || *Gros de Tours, Gros de Naples,* Etoffe de soie à gros grain, fabriquée à Naples et à Tours, et qui fut très à la mode au XVIIe et au XVIIIe siècle. || *Gros de campagne,* Nom des chiffons chez les fabricants de papier. || *Gros de Verdun,* Dragée sans amande.

— Fin. anc. *Le gros,* Sou qu'on prélevait par livre sur le commerce en gros des boissons.

— Métrol. anc. Subdivision de la livre, égale à la huitième partie d'une once, ou à près de 4 gr. || *Livre de gros,* Monnaie de compte en Flandre, qui valait 6 livres, comme le *sol de gros* valait 6 sols.

— Rel. Cahier de seize pages, dans la feuille in-12.

— Min. Houille en gros morceaux.

— Numism. Nom donné à la monnaie d'argent instituée par Saint Louis [ordonnance du 15 août 1266]. (Le gros tournois reproduisait le denier de Louis VIII, avec une bordure portant la légende : *Benedictum sit nomen domini nostri Jhesu Christi.* Il valait 12 deniers tournois et 9 deniers parisis 1/2 [soit, environ, 0[fr],89, valeur-or]. Cette monnaie fut imitée en de nombreux pays, notamment en Provence [Charles Ier et Charles II], en Lorraine, au Luxembourg [Charles de Bavière, empereur et roi de Bohême], etc. On connaît le gros au lion, en Bretagne ; le gros esterlin, à Calais ; le gros d'Aquitaine, le gros Dauphinois, etc.)

— Vénerie. *Gros de Mombles, Gros d'Enome* ou *Gros dénomme,* Morceau de la cuisse du cerf ou du daim.

— *Adverbialem.* Beaucoup : *Coûter, Gagner* GROS.

— LOC. DIV. *Ecrire gros,* En caractères hauts et larges. || *Coucher gros,* Mettre un fort enjeu ; risquer gros. || *Il y a gros à parier que,* On a de fortes raisons de croire que. || *Gros comme, Aussi gros que,* De dimension et de quantité à peu près égales à ; et au fig. *Gros comme le bras,* Largement, fréquemment, avec une politesse emphatique :

> Tous les plus gros messieurs me parlaient chapeau bas :
> « Monsieur de Petit-Jean » ah ! *gros comme le bras.*
> RACINE.

— *En gros,* loc. adv., Par grande quantité : *Vendre* EN GROS. || Sans entrer dans les détails : *Raconter une affaire* EN GROS.

> Le jugement *en gros* sur ces deux personnages,
> C'est que...
> LA FONTAINE.

|| *Tout en gros,* loc. adv. Tout compris : *Dépenser cent francs* TOUT EN GROS.

— ANTON. **Petit, maigre, chétif, exigu, fin, frêle, menu, microscopique, mince, ténu.**

GROS (François-Toussaint), poète provençal, né à Marseille en 1698, mort à Lyon en 1748. Ses œuvres se composent d'épîtres, qui contiennent des indications curieuses sur la vie marseillaise au commencement du XVIIIe siècle, de chansons, épigrammes, fables. La première édition de ses œuvres : *Recüil de pouesiés prouvençalos* de F.-T. G. est de 1734.

GROS (Antoine-Jean, baron), peintre d'histoire, né à Paris en 1771, mort à Meudon en 1835. A quatorze ans, il entra dans l'atelier de David, obtint la première médaille et, en 1794, partit pour Rome. Arrivé à Gênes en 1796 et atteint par la réquisition, il fut incorporé dans un régiment et fait bientôt officier d'état-major, Joséphine, en passant à Gênes, l'emmena à Milan pour peindre le portrait de Bonaparte. Son grand tableau *les Pestiférés de Jaffa,* au Salon de 1804 excita un enthousiasme général. En 1806 fut exposée *la Bataille d'Aboukir.* Vinrent ensuite la *Bataille d'Eylau* (1808) ; *la Prise de Madrid,* et les batailles des *Pyramides* et de *Wagram* (1810). Vers 1812, Gros fut chargé de peindre, dans la coupole du Panthéon, les figures de Clovis, de Charlemagne, de Saint Louis. Ces peintures, achevées en 1825, valurent à Gros le titre de « baron ». Il était membre de l'Institut depuis 1816.

L'apparition de l'école romantique le jeta dans un grand trouble. Il revint à l'art de David, et essaya vainement de se relever, en 1835, par le tableau d'*Hercule et Diomède.* Peu de temps après, on le trouvait noyé, près de Meudon, dans des conditions telles que le suicide ne fait pas doute.

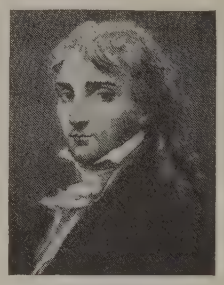

Baron A.-J. Gros, peint par lui-même.

Gros a peint aussi un grand nombre de portraits, parmi lesquels on remarque ceux du général *Lasalle,* de l'impératrice *Joséphine,* de *Louis XVIII,* de *Charles X* et de *Chaptal.* Au Louvre, les plafonds du musée égyptien et la salle d'introduction du musée des tableaux lui doivent leur décoration.

GROS (Jean-Baptiste-Louis, baron), diplomate français, né et mort à Ivry-sur-Seine (1793 - 1870). Il entra dans la carrière diplomatique comme attaché à Lisbonne (1823) et occupa ensuite les postes de Mexico, de Bogota, de La Plata, de Londres et d'Athènes (1850). Envoyé en Chine en 1857, il signa en 1858 le traité de Tien-Tsin. Sénateur en 1859, il reçut encore la mission de négocier la paix avec la Chine, à la suite de la guerre de 1860. Il termina sa carrière comme ambassadeur en Angleterre (1862-1863).

GROS-ARGENTIN n. m. Nom vulgaire d'un grand poisson de la Méditerranée, le trachyptère faux (*trachypterus falx*). || Pl. *Des* GROS-ARGENTINS.

GROS-BATTANT n. m. Bois de chêne en planches de 11 cm d'épaisseur et de 30 à 32 cm. de largeur, qui est l'objet de transactions sur les marchés du nord de la France et à Paris.

Gros-bec.

GROS-BEC n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, comprenant des formes robustes, à bec large et vigoureux. (On employait jadis ce mot pour un grand nombre de genres de fringillidés. Actuellement, il ne s'applique qu'aux quatre espèces du genre *coccothraustes* répandues dans l'hémisphère boréal. Le gros-bec commun [*coccothraustes coccothraustes*] est le plus grand des conirostres d'Europe. En Guyane française, on donne ce nom aux toucans.)

GROS-BIS [*grô-bi*] n. m. Homme qui fait l'important. (Vx.)

GROS-BLANC n. m. Mastic fait de colle et de craie, employé par les doreurs.

GROSBLIEDERSTROFF, comm. de la Moselle, arrond. et à 6 kil. de Sarreguemines, sur la Sarre et la frontière sarroise ; 2.250 hab. Dépendance de Sarreguemines. Hauts fourneaux, forges, et fabriques diverses.

GROS-BOIS n. m. Embarcation de charge des Antilles, servant au transport des marchandises des navires sur rade.

— ENCYCL. Cette embarcation n'est pas pontée, mais porte parfois un roof à l'arrière. Sa contenance varie de 25 à 30 tonnes pour une longueur de 10 à 15 m., une largeur de 2[m],50 à 3 m.

GROSBREUIL, comm. de la Vendée, arrond. et à 14 kil. des Sables-d'Olonne, aux sources de la Vertonne ; 1.375 hab.

GROSCHEN [*gross-chèn*] n. m. Ancienne monnaie d'argent, en Allemagne ou en Autriche. || Plus récemment, Monnaie de bronze équivalant à notre pièce de deux sous.

GROSCLAUDE (Louis), peintre français, Suisse d'origine, né au Locle en 1786, mort à Paris en 1869. Elève de Regnault, il peignit d'abord : *les Bulles de savon, la Tireuse de cartes, les Trois commères,* de 1827 à 1838. A côté de ses tableaux de genre, son *Marino Faliero,* remarqué au Salon de 1842 ; la *Madeleine,* la *Norma* de 1845, la *Sainte Cécile* de 1848, sont des morceaux sérieux. On lui doit encore : les *Deux petits amis, Madame Pipelet.* — Son fils, Louis-Frédéric **Grosclaude,** a fait des portraits.

GROSCLAUDE (Etienne), littérateur français, né et mort à Paris (1858-1932). Il étudia la médecine, puis se tourna vers le journalisme. Soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de DUPUIS et de PHILIDOR, il a écrit pour de nombreux journaux des fantaisies littéraires pleines de gaieté. Il a publié en volumes : *les Gaietés de l'année* (1886-1888, et 1891-1892) ; *les Potins de partout* (1893) ; *Pardon, Madame !* (1894) ; *Hâtons-nous d'en rire* (1895) ; *Un Parisien à Madagascar* (1898) ; *la France, la Russie, l'Allemagne, et la Guerre du Transvaal* (1899) ; *La machine ronde a perdu la boule* (1921) ; etc.

GROSE (Francis), archéologue et lexicographe anglais, d'origine suisse, né à Greenford en 1731, mort à Dublin en 1791. Il a publié : *Antiquités de l'Angleterre et du Pays de Galles* (1773-1787) ; *Antiquités de l'Ecosse* (1789-1791). De plus, un *Dictionnaire classique de la langue populaire* (1785) ; un *Glossaire provincial* (1787) ; un *Traité des armées et armures anciennes.* Excellent dessinateur, il illustra tous ses ouvrages.

GROSEILLE [*zèy'*] n. f. (ancien haut allem. *krausbere ;* de *kraus,* frisé, et *bere,* baie ; allem. mod. *grosselbeere*). Fruit du groseillier : *Gelée de* GROSEILLES. *Sirop de* GROSEILLES. || Sirop fait avec ce fruit : *Un verre de* GROSEILLE.

— *Groseille à maquereau.* Fruit vert ou rougeâtre du groseillier épineux, ainsi dit parce qu'on l'emploie vert dans une sauce usitée pour le maquereau. || *Groseille des roches,* Fruit du groseillier des roches, acerbe, non comestible, mais employé dans le *plum-pudding.* || *Groseille noire,* Fruit du cassis à grappes.

— *Adjectiv.* Qui a la couleur de la groseille : *Rubans* GROSEILLE.

— ENCYCL. Les *groseilles* ont une saveur acide agréable : on les mange fraîches, saupoudrées de sucre, mais on en fait surtout des confitures, des gelées et un sirop. Elles entrent aussi dans la composition de la liqueur dite *ratafia des quatre fruits* (groseilles, cerises, framboises, cassis).

GROSEILLES : 1. A grappe ; 2. A maquereau.

En médecine, la groseille est employée contre les embarras gastriques, les vomissements.

GROSEILLIER [*zé, yé*] n. m. Genre de saxifragacées d'Europe.

— ENCYCL. Les *groseilliers* (*ribes*) sont des arbustes dont on connaît une cinquantaine d'espèces des régions tempérées et boréales. Le *groseillier à grappes* (à fruits rouges ou blancs) est très cultivé dans le Lyonnais, la Lorraine, la Bourgogne ; il croît spontanément dans toute la région septentrionale ; le groseillier noir ou *cassis* est cultivé en Côte-d'Or, Vaucluse, Rhône, Anjou, environs de Paris, Nord ; quant au *groseillier épineux* ou à *maquereau,* il est peu cultivé en France, mais au contraire beaucoup en Angleterre.

GROS-FERS n. m. pl. Fers marchands simplement forgés et qui se vendent au poids.

GROS-GRAIN n. m. Tissu de soie caractérisé par des côtes transversales plus ou moins ressorties. V. OTTOMAN.

GROS-GUILLAUME n. m. Vitic. Cépage à fruit rouge, donnant du raisin de table.

— Econ. rur. *Fam.* Nom donné autrefois à un pain grossier pour la nourriture des valets de ferme.

— Pêch. Nom que les pêcheurs de Douarnenez et des environs donnent à une variété de raie.

GROS-GUILLAUME (Robert GUÉRIN, dit), farceur français. Il naquit vers 1554, et mourut en 1634. Associé à Gaultier-Garguille et à Turlupin, il joua tout d'abord en province, puis, avec ses compères, fit la joie de l'hôtel de Bourgogne où il tenait les emplois de femme, ou d'homme sentencieux et grotesquement sérieux, tels que magisters, pédants, magistrats, moralistes, la figure enfarinée, énorme, et sanglé de deux ceintures.

Gros-Guillaume.

GROS-GUILLERI [*ghi-ye-ri*] n. m. Nom vulgaire du moineau franc. || Pl. *Des* GROS-GUILLERIS.

GROSIO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Sondrio), sur l'Adda ; 4.145 hab. Moulins.

GROSJEAN (Henry), paysagiste français, né à Gondrecourt (Meuse) en 1866, élève de J. Lefebvre et T. Robert-Fleury. Son premier envoi au Salon date de 1894 ; il obtint une seconde médaille en 1902, avec un *Coucher de soleil.* Dès lors, il s'abandonna complètement à sa prédilection pour le paysage, et il s'affirma avec une série de toiles peintes dans le Jura : *Catigny* (1903) ; *Collines de l'Ain* (musée d'Angers) ; *le Pré du May* (1904) ; *Premières collines du Jura ; la Mouria* (1905 ; musée du Havre) ; *la Bresse,* et *la Montagne des chênes* (1906). Les paysages d'Henry Grosjean, de coloris puissant et juste, de dessin large et solide, traduisent admirablement la nature et le relief du sol. La plupart des récentes peintures de l'artiste présentent des aspects du Jura ; citons *les Gorges de l'Ain* (1922).

Gros-Jean. Nom du langage populaire et qui désigne soit un homme mal partagé au point de vue de la fortune ou des qualités de l'esprit, soit un type de niaiserie pédante.

— PROV. **Gros-Jean en remontre à son curé,** Qui ne sait pas veut instruire qui sait. || **Etre Gros-Jean comme devant,** Voir ses illusions se dissiper et reprendre conscience de sa situation réelle :

> Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
> Je suis *Gros-Jean* comme devant.
> LA FONTAINE.

GROSLAY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kil. de Pontoise ; 4.000 hab. Ch. de f. Nord. Pépinières (poiriers). Eglise en partie Renaissance ; vitraux (XVIe s.).

GROSLOT DE VALÈRE ou **GROSLOT DE SAINT-MARS** n. m. Cépage noir cultivé dans la Touraine.

GROS-MARGILLIEN n. m. Cépage vigoureux du Jura, à grosses grappes, à grain noir lorsqu'il est à maturité. Donne un bon vin ordinaire. || Syn. de ARGANT.

GROS-MIAULARD [*gro-mi-ô-lar*] n. m. Variété de goéland à mantelet gris, appelé aussi MIAULE, son cri rappelant le miaulement du chat. || Pl. *Des* GROS-MIAULARDS.

GROS-MORNE, bourg de la Martinique (Antilles françaises), arrond. Nord, à 22 kil. de Fort-de-France ; 10.665 hab. (*Gros-Mornais, aises*).

GROS-MUSC n. m. Poire d'hiver très parfumée. || Pl. *Des* GROS-MUSCS.

GROS-NOIR n. m. Techn. Seconde qualité d'ardoise. || Vitic. Raisin noir à gros grains. || Pl. *Des* GROS-NOIRS.

GROS-PAVÉ n. m. Echantillon de pavés. || Pl. *Des* GROS-PAVÉS.

GROS-PÊNE n. m. Pêne dormant d'une serrure de sûreté. || Pl. *Des* GROS-PÊNES.

Gros-René, personnage du *Dépit amoureux*, de Molière. Insouciant, joyeux, aidant les amours de son maître et amoureux lui-même de Marinette, c'est le type du valet beau parleur. Il représente, avec une nuance de jovialité campagnarde, l'homme qui se croit philosophe, et qui, l'occasion venue, perd la tête. Son costume est celui de Gros-Guillaume.

GROSS, mot allem. qui signif. *grand*, et qui entre dans la formation de nombreux noms géographiques.

GROSS (Jean), magistrat puis professeur autrichien, né et mort à Graz (1847-1915). Il a, plus que tout autre, contribué à la naissance et au développement de la *criminalistique*, art de l'instruction judiciaire fondé sur l'étude du monde des criminels et les méthodes scientifiques de découverte et d'appréciation des preuves. Son ouvrage le plus connu, *Manuel pour juges d'instruction*, a été traduit dans plusieurs langues.

GROS-SAIGNE n. m. Nom donné au gros seigle et à la variété de froment dite BLÉ BARBU. || Pl. *Des* GROS-SAIGNES.

GROSS-ALMERODE, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau), sur le Gelster ; 3.500 hab. Argiles et terre réfractaire. Poteries.

GROSSANE n. et adj. f. (de *gros*). Se dit d'une grosse variété d'olive : *Une* GROSSANE.

GROSSAUHEIM, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau) ; 6.400 hab. Forges et fabriques de machines.

GROSS-BEEREN, village d'Allemagne (Prusse, Brandebourg) ; 1.570 hab. Victoire de Bülow et de Bernadotte sur le maréchal Oudinot (23 août 1813).

GROSSBOTTWAR, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Neckar), sur le *Bottwar ;* 2.100 hab. Vignobles.

GROSSBREITENBACH, ville d'Allemagne (Thuringe), dans une vallée du Thüringerwald ; 4.000 hab. Fabriques d'instruments scientifiques. Une fabrique de porcelaine pâte dure y fut fondée par Greiner en 1762, elle subsiste encore.

GROSSE (Jean), chimiste français, mort à Paris en 1744. Elu membre de l'Académie des sciences en 1731. On lui doit de remarquables travaux sur l'éther, en collaboration avec Duhamel-Dumonceau, sur la purification de l'argent, sur le sel de Glauber, la manière de rendre le tartre soluble, etc. ; insérée, à partir de 1734, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences.*

GROSSE n. f. (de *gros*). Comm. En général, douze douzaines de certaines marchandises : *Une* GROSSE *de boutons.*

GROSSE n. f. Calligr. V. GROS n. m.

— Dr. comm. *Contrat à la grosse* ou *Prêt à la grosse* (par abréviation de *prêt à la grosse aventure*), Prêt fait à un armateur, et qui n'est pas remboursable en cas de naufrage.

— Industr. *Moudre en grosse,* Réduire en farine par une seule mouture à l'aide de meules serrées.

— Procéd. Expédition d'un acte ou d'un jugement, écrite en gros caractères, et revêtue de la formule exécutoire. V. FORMULE.

— ENCYCL. Dr. comm. Les progrès de l'assurance maritime ont rendu aujourd'hui assez rare le contrat à la *grosse.* Il était autrefois un moyen de crédit fréquemment employé par les armateurs.

Pour compenser le risque, le contrat stipule, en général, des intérêts particulièrement élevés : on les appelle *profit maritime, change maritime, profit nautique, prime de grosse.* Le prêteur est parfois appelé *donneur à la grosse ;* l'emprunteur, *preneur à la grosse.*

Le prêteur jouit d'un privilège sur les marchandises et le navire garantissant le prêt, ou sur ce qui en subsiste après perte partielle. Mais ce privilège ne prime plus de droit aujourd'hui les hypothèques maritimes.

GROSSE-DE-FONTE n. f. Typogr. Caractère d'affiche. Syn. de GROSSE NONPAREILLE. || Pl. *Des* GROSSES-DE-FONTE.

GROSSE-ÉCALE n. f. Ponts et chauss. Nom du pavé bâtard, c'est-à-dire n'ayant pas les dimensions courantes. || Pl. *Des* GROSSES-ÉCALES.

GROSSEMENT [*man*] adv. En gros, sans s'attacher au détail. (Peu us.)

GROSSENHAIN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde), sur la Röder, affl. de l'Elster Noire ; 12.900 hab. Filatures de laine et de coton, tissages, teintureries.

GROSSERIE [*ri*] n. f. (de *gros*). Gros ouvrage des taillandiers. || Commerce en gros. || Vaisselle d'argent.

GROSSESSE [*gro-sess'*] n. f. (de *gros*). Etat de la femme depuis la conception ou fécondation jusqu'à l'expulsion du part : *Avoir une* GROSSESSE *normale.*

— *Grossesse avancée,* Grossesse qui approche du terme.

— ENCYCL. Gynécol. La *grossesse* est dite *utérine* ou *topique,* lorsque l'ovule fécondé se fixe dans l'utérus, cas de beaucoup le plus général ; elle est dite *extra-utérine* ou *ectopique,* quand l'ovule fécondé se fixe partout ailleurs.

Les signes précoces de la grossesse sont : la suppression des règles, le gonflement et la sensibilité des seins, dont le mamelon est plus proéminent et entouré d'une aréole foncée et de petites saillies ; l'apparition de taches pigmentaires au visage (masque de grossesse) et la pigmentation sur la ligne blanche de l'abdomen, les dégoûts, les nausées, les vomissements, le ptyalisme, une perversion dans le goût et dans les digestions, le changement de caractère, l'augmentation de volume de l'utérus, le souffle utérin et le ramollissement du col et du vagin, la coloration plus vive de la vulve. Ces signes sont tous « de probabilité ». Ce n'est que vers quatre mois et demi que les mouvements du fœtus et surtout les battements du cœur fœtal donnent la certitude absolue.

La durée de la gestation est approximativement de 9 mois, ou 270 jours. Dans la pratique, on compte les neuf mois à dater de dix jours après les dernières règles.

Sans exagérer les précautions, la femme enceinte doit se soumettre à certaines règles d'hygiène. Le corset doit être souple et élastique ; les jarretières et les chaussures doivent être lâches. L'exercice est salutaire en évitant, dès le début, les mouvements violents, les secousses répétées.

La femme enceinte doit faire, de bonne heure, appel à un médecin ou à une sage-femme instruite qui examinera les urines, et, en cas d'albuminurie, prescrira le régime lacté pour prévenir l'éclampsie, suivra le développement de l'utérus, surveillera la présentation du fœtus.

Grossesse multiple. — La grossesse normale multiple est le résultat de la fécondation soit de deux ovules provenant tantôt d'une seule vésicule de Graaf, tantôt de vésicules différentes, soit d'un seul ovule à deux germes.

On compte, en France, environ une grossesse double sur cent grossesses, une triple sur six ou huit mille. On cite un certain nombre d'exemples de grossesse quadruple, quelques-uns de grossesse quintuple, et deux ou trois de grossesse sextuple.

Grossesse extra-utérine. — L'œuf fécondé peut se fixer sur l'ovaire (grossesse ovarique), dans la trompe (grossesse tubaire), dans la cavité abdominale (grossesse abdominale). Rarement, ces grossesses sont menées à terme ; quelquefois, le fœtus mort se momifie. Ces grossesses donnent lieu la plupart du temps à des phénomènes pathologiques dont le plus grave est la rupture.

— Dr. Le Code civil, dans l'article 312, a établi des présomptions légales relatives à la durée de la *grossesse,* la durée la plus longue remontant au trois centième jour et la durée la plus courte au cent quatre-vingtième jour avant la naissance de l'enfant : cette présomption sert à établir sa filiation légitime ; elle est applicable également au cas de recherche de paternité naturelle.

Le recel de grossesse est assimilé par la jurisprudence au recel de naissance et permet au mari d'intenter l'action en désaveu. La grossesse de la femme couvre la nullité du mariage contracté par celle-ci avant l'âge requis de quinze ans. La grossesse de la femme au décès du mari autorise le conseil de famille à nommer un curateur au ventre pour sauvegarder les droits de l'enfant et ceux des héritiers du mari.

La grossesse de la femme et la suspension de travail qui en résulte ne peuvent être de la part de l'employeur une cause de rupture du contrat de travail ; par contre, la femme en état de grossesse apparente peut quitter le travail sans délai-congé.

GROSSET [*sè*], **ETTE** adj. *Fam.* Un peu gros.

GROSSETESTE ou **GREATHEAD** (Robert), en lat. **Capito**, prélat et écrivain anglais, né à Steadbroke (comté de Suffolk) en 1175, mort à Buckden en 1253. Il fut maître puis chancelier à Oxford, fut élu évêque de Lincoln (1235), se signala par son zèle réformateur et tint tête au pape pour la défense de son église. Savant encyclopédique, il a eu sur son temps une influence considérable, et contribué à faire connaître Aristote dont il a laissé des commentaires. Citons encore de lui : *Chasteau d'amours ; Compendium sphæræ mundi,* etc.

GROSSETO, ville d'Italie, ch.-lieu de prov. de la Toscane, sur l'Ombrone ; 18.055 hab. Evêché. Anciennes fortifications. Aux environs, importantes salines. Au N.-E., ruines de la ville antique de *Russellæ.*

— La *province* a 4.496 km² et 148.200 hab. C'est une des moins peuplées de l'Italie.

GROSSETTE n. f. Retour des chambranles, dans les portes et fenêtres.

GROSSETTI (Paul-François), général français, né et mort à Paris (1861-1918). Chef d'état-major d'armée en 1914, il reçut dès le premier mois de la guerre le commandement d'une brigade, avec laquelle il se distingua dans la bataille de la Marne, puis de la 42e division, qui s'illustra sur l'Yser. Il commanda le 16e corps d'armée, combattit en 1916 devant Verdun, puis fut envoyé à Salonique prendre le commandement des troupes françaises d'Orient. Il prit part à la campagne de Macédoine de 1917 ; la maladie l'obligea bientôt à se faire rapatrier.

GROSSEUR n. f. (de *gros*). Volume, dimension, en général. || Volume qui passe l'ordinaire : *La* GROSSEUR *d'un arbre, d'une personne.* || Volume relatif : *Colonnes de moyenne* GROSSEUR.

— Tumeur : GROSSEUR *à la gorge, au bras, à la cuisse.*

GROSS-GERAU, ville d'Allemagne (Hesse, prov. de Starkenburg) ; 6.000 hab. Conserves ; papeterie.

GROSSGLOCKNER, point culminant des Hohe Tauern (Alpes-Orientales), en territoire autrichien ; alt. 3.797 m.

GROSSI (Tommaso), écrivain italien, né à Bellano (Côme) en 1790, mort à Milan en 1853. En qualité de notaire, il dressa l'acte d'union de la Lombardie au Piémont en 1848. Il a composé des nouvelles romantiques en vers : *la Fugitive* (1816) ; *Ildegonda* (1820) ; *Ulrico et Lida* (1837) ; un poème épique — qui manque de souffle — *les Lombards à la première Croisade* (1826) ; et un roman historique, *Marco Visconti* (1834). Ses œuvres, fades et sentimentales, ne sont plus guère lues aujourd'hui.

GROSSIER [*gro-si-é*], **ÈRE** adj. (de *gros*). Qui est épais, manque de ténuité, de finesse : *Etoffe* GROSSIÈRE. *Linge* GROSSIER. *Traits* GROSSIERS.

— *Par extens.* Epais, dense : *Atmosphère* GROSSIÈRE. || Epais, commun, vulgaire : *Vêtements, Aliments* GROSSIERS. *Dehors* GROSSIERS. || Epais, lourd, mal façonné : *Tissage* GROSSIER. *Figures* GROSSIÈRES.

— *Fig.* Rude, inculte, non poli par l'éducation : *Peuples* GROSSIERS. *Esprit* GROSSIER. *Langage* GROSSIER.

Que ce discours *grossier* terriblement assomme !
MOLIÈRE.

|| Rude, incivil, malhonnête : *Un* GROSSIER *personnage. Les jeunes gens se croient naturels, lorsqu'ils ne sont que mal polis et* GROSSIERS. (La Rochefoucauld.) ; et substantiv. : *C'est un* GROSSIER. || Peu délicat, bas, vil, méprisable : *Ame* GROSSIÈRE. *Passions* GROSSIÈRES. *Plaisirs* GROSSIERS. || Qui manque à la bienséance, à la pudeur : *Lucien, tout ingénieux qu'il est, devient* GROSSIER *quand il parle d'amour.* (Saint-Evremont.) || Qui marque une grande maladresse, une grande sottise : *Mensonge, Artifice* GROSSIER. || Qui marque une grande ignorance : *N'avoir qu'une idée* GROSSIÈRE *de quelque chose.*

— LOC. *Grossier comme du pain d'orge,* Très grossier.

— *Substantiv.* Comm. Qui vend en gros : *Un* GROSSIER *et un détaillant, cela fait deux ;* et adjectiv. : *Un marchand* GROSSIER.

— Géol. Se dit d'un calcaire renfermant beaucoup d'éléments fossiles et qui est assez employé dans la construction.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est grossier : *Le bas se supporte quelquefois ;* LE GROSSIER, *jamais.*

— SYN. **Grossier, impoli.** *Impoli* est moins fort que *grossier ;* il se rapporte plutôt aux simples manifestations extérieures, tandis que *grossier* marque le fond même du caractère.

— ANTON. **Distingué, élégant, bien élevé, fin, gracieux, poli, civil, civilisé, de bon ton, courtois, délicat, raffiné.**

GROSSIÈREMENT [*man*] adv. D'une manière grossière, sans délicatesse : *Mets* GROSSIÈREMENT *apprêtés.* || D'une manière commune : *Homme* GROSSIÈREMENT *vêtu.*

— *Fig.* D'une manière vile, basse : *Se contenter, s'amuser* GROSSIÈREMENT. || D'une manière imparfaite, maladroite : *Esquisser* GROSSIÈREMENT *un plan.* || D'une manière lourde, épaisse : *Louer* GROSSIÈREMENT. || D'une manière décelant l'ignorance : *Se tromper* GROSSIÈREMENT.

GROSSIÈRETÉ n. f. Caractère de ce qui est grossier, épais, de ce qui manque de ténuité, de finesse : GROSSIÈRETÉ *d'une étoffe.* GROSSIÈRETÉ *des traits, d'un aliment.*

— *Fig.* Défaut d'éducation, de finesse, de goût : *La* GROSSIÈRETÉ *rebute.* || Parole ou action incivile, malhonnête : *Dire une* GROSSIÈRETÉ. || Caractère de ce qui est bas, vil, méprisable : *Les* GROSSIÈRETÉS *de la chair.* || Maladresse, sottise : *La* GROSSIÈRETÉ *d'une erreur, d'un mensonge.*

— ANTON. **Délicatesse, distinction, élégance, politesse, civilité, courtoisie, bon goût, bon ton, belles manières.**

GROSSIR v. tr. Rendre gros ou plus gros, augmenter le volume de : *Ces vêtements vous* GROSSISSENT *trop. La fonte des neiges* GROSSIT *les fleuves.* || Rendre plus gros, augmenter, accroître : GROSSIR *une armée.* GROSSIR *un volume.* GROSSIR *son patrimoine.* GROSSIR *sa voix ;* et *par anal.* Engraisser : GROSSIR *une oie.* || Allonger, donner plus d'étendue à : GROSSIR *une liste de suspects.* || Faire paraître plus gros : *Les lentilles convergentes* GROSSISSENT *les objets.*

— *Fig.* Faire paraître plus gros, exagérer : GROSSIR *les difficultés. La renommée* GROSSIT *tout.*

— *Intransitiv.* Augmenter de volume : *Il* GROSSIT *à vue d'œil. Le raisin* GROSSIT *sous les pluies de septembre. La rivière* GROSSIT. || *La pelote grossit,* Les profits croissent, s'accumulent. || Prendre de l'intensité, de la violence : *Orage qui* GROSSIT *à vue d'œil.* || Paraître de plus en plus gros : *Les objets* GROSSISSENT *en se rapprochant.*

— *Fig.* Augmenter de volume : *Sa jalousie* GROSSIT *de jour en jour.* || Paraître plus gros : *M. de Barbezieux s'abandonna à cette passion, tout lui* GROSSIT. (Saint-Simon.)

— LOC. DIV. *La peur grossit les objets,* On s'exagère beaucoup ce que l'on craint.

— ***Se grossir,*** v. pr. Au sens réfléchi et fig., Grossir en son esprit : SE GROSSIR *les difficultés.*

— Au sens passif, Devenir gros, plus gros (au propre et au fig.) : *La rivière* S'EST GROSSIE. *Le parti* S'EST GROSSI *des honnêtes gens.* (Taine.) *Tout* SE GROSSIT *dans les commérages de la petite ville.*

— SYN. **Grossir, enfler.** V. ENFLER.

GROSSISSANT [*san*], **E** adj. Qui grossit, qui devient plus grand ou plus nombreux : *Les eaux* GROSSISSANTES. || Qui fait paraître plus gros : *Un verre* GROSSISSANT.

GROSSISSEMENT [*man*] n. m. Action de grossir. || Son résultat : *Calculer le* GROSSISSEMENT *d'un microscope.*

— ENCYCL. Pour les instruments d'optique comme la loupe, le microscope, qui sont destinés à observer les petits objets, le *grossissement* est le rapport des diamètres apparents de l'image et de l'objet supposés placés tous deux à la même distance de l'œil (distance minimum de vision distincte). Pour les instruments d'optique comme la lunette astronomique, le télescope, qui sont destinés à observer les objets très éloignés, le grossissement est le rapport des angles sous lesquels on voit l'objet avec l'instrument et à l'œil nu.

GROSSISTE n. Acheteur en gros.

GROSS-LICHTERFELDE ou **LICHTERFELDE**, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg, cercle de Potsdam) ; 20.000 hab. Très importante localité de la banlieue méridionale de Berlin.

GROSSŒRNER, bourg d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Mersebourg), sur le Wipper ; 4.150 hab.

GROSSOLBERSDORF, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau) ; 2.700 hab. Fabriques de bas.

grosso modo (mots de bas lat., signif. *D'une manière grossière*). Locution employée au sens de : *sommairement ; en gros ; par à peu près : Exposer un plan* GROSSO MODO.

GROSS-OTTERSLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg) ; 10.500 hab.

GROSSOYER [*soi-yé*] v. tr. (de *grosse*. — Se conjugue comme *aboyer.*) Faire la grosse d'un acte, d'un jugement : GROSSOYER *un arrêt.*

GROSS-PETERWITZ, bourg d'Allemagne (Prusse, Silésie, présid. d'Oppeln), sur la Zinna ; 3.000 hab.

GROSSRŒHRSDORF, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Bautzen), sur la Rodern ; 7.500 hab. Fabriques de rubans, lacets, etc.

GROSS-SALZE, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg) ; 10.200 hab. Sources thermales.

GROSSSCHŒNAU, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Bautzen) ; 7.400 hab. Tissage de lin.

GROSS-STREHLITZ, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie, présid. d'Oppeln) ; 6.000 hab.

GROSSULAIRE [*lèr'*] n. f. Bot. Nom donné autrefois au genre *groseillier,* et réservé aujourd'hui à une espèce de ce genre, le groseillier épineux (*ribes grossularia*).

— Minér. Silicate naturel d'aluminium et de calcium appartenant au genre grenat.

GROSSULARIÉ, E adj. (de *grossulaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au groseillier. (On dit aussi GROSSULACÉ, E.)

— N. f. pl. Tribu de saxifragacées, qui comprend le seul genre *groseillier.* || Syn. de RIBÉSIÉES.

GROSSULARITE n. f. Minér. Syn. de GRENAT GROSSULAIRE.

GROSSUMSTADT, ville d'Allemagne (Hesse) ; 4.000 hab. Coutellerie.

GROSSWANGEN, commune de Suisse (Lucerne) ; 2.150 hab. Culture des arbres fruitiers ; apiculture ; élève de bétail ; fromageries, scieries.

GROSSWARDEIN. Géogr. V. ORADEA-MARE.

GROSSZIMMERN, localité d'Allemagne (Hesse, prov. de Starkenbourg) ; 4.400 hab.

GROSTENQUIN, ch.-lieu de cant. de la Moselle, arrond. et à 34 kil. de Forbach ; 420 hab. — Le canton a 32 comm., et 13.000 hab.

GROS-VENTRE n. m. Nom commun de la coccidiose des lapins.

GROSZ [*grôch'*] n. m. Monnaie polonaise qui fut autrefois en argent, puis en cuivre, et qui vaut 1/100e de zloty. || Pl. *Des* GROSZY. (Il y a des pièces en nickel de 50, 20, 10 groszy, et en bronze de 5, 2 et 1 groszy.)

GROT (Nikolaï Jakovlevitch), philosophe russe, né à Saint-Pétersbourg en 1852, mort à Moscou en 1899. Il fonda, en 1889, la *Revue philosophique* de Moscou. Il écrivit : *Nouvelle classification des sentiments* (1878), en français ; *Psychologie des sentiments* (1879-1880) ; *Réforme de la logique* (1882) ; *la Philosophie, la Science et l'Art* (1883) ; *Giordano Bruno et le Panthéisme* (1885) ; *la Philosophie de Schopenhauer* (1888) ; *la Causalité et la Conservation de l'énergie dans le domaine de l'activité psychique* (1890), en français ; etc.

GROTE (George), historien anglais, né à Clay-Hill (Kent) en 1794, mort à Londres en 1871. Employé à la banque de son père, il consacra ses loisirs à l'étude de l'antiquité et à la politique. Il publia en 1846 le premier volume de son *Histoire de la Grèce* (achevée en 1856), qui fut accueillie comme une œuvre magistrale. Cette publication fut suivie de celle de *Platon et les autres compagnons de Socrate* (1865). De 1832 à 1841, Grote avait été représentant de la Cité à la Chambre des communes. Il fut enterré à Westminster.

G. Grote.

GROTE (Jacques Karlovitch), philologue russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1812-1893). En 1856, il devint membre de l'Académie des sciences. On estime particulièrement son édition de Derjavine, son étude sur la *Jeunesse de Pouchkine,* ses *Recherches philologiques* et son *Traité de l'orthographe russe.* — Son fils, Constantin Iakovlevitch **Grote,** philologue russe, né à Saint-Pétersbourg en 1853, fut professeur à l'université de Varsovie jusqu'en 1902, puis directeur des archives de la maison impériale de Russie. Ses principaux travaux sont : *Examen des témoignages de Constantin Porphyrogénète concernant les Slaves méridionaux ; la Moravie et les Magyares au Xe siècle.*

GROTEFEND (Georg-Friedrich), philologue et orientaliste allemand, né à Münden en 1775, mort à Hanovre en 1853. Il devint recteur du gymnase à Francfort-sur-le-Main (1806) et, de 1821 à 1849, fut directeur du lycée de Hanovre. C'est lui qui le premier, en 1802, réussit à déchiffrer les cunéiformes persans et donna un alphabet rectifié et complété plus tard par Eugène Burnouf et Lassen. Il a publié : *Nouvelles contributions à l'explication des cunéiformes persépolitains* (1837), et *babyloniens* (1840) ; *Eléments de langue ombrienne* (1835-1838) ; *Eléments de langue osque* (1839). — Son fils KARL LUDWIG, né à Francfort en 1807, mort à Hanovre en 1874, fut attaché (1853) aux Archives royales de Hanovre. On lui doit : *Die Münzen der griechischen, parthischen und indoskythischen Könige von Baktrien und den Ländern am Indus* (1839) ; *Urkundenbuch der Stadt Hannover bis 1369* (1860, avec Fiedeler) ; *Imperium romanum tributim descriptum* (1863) ; *Chronologische Anordnung der athenischen Silbermünzen* (1872) ; etc. — Son neveu AUGUST, né à Ilfeld en 1798, mort à Gœttingue en 1836, devint en 1835 professeur extraordinaire à l'université de Gœttingue. Il a écrit : *Grundzüge einer neuen Satztheorie* (1827) ; *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache* (1829-1830) ; etc.

GROTESQUE [*tèssk'*] adj. (ital. *grottesco ;* de *grotta,* grotte). Bizarre comme certains ornements trouvés dans les grottes ; qui contrefait, outre la nature : *Des dessins* GROTESQUES. || Bizarre, ridicule, extravagant : *Un personnage, Un habit, Un nez* GROTESQUE ; et au fig. : *Idée* GROTESQUE. *Imagination* GROTESQUE.

— N. m. Bx-Arts. Arabesques, dessins bizarrement entrelacés, comme ceux qu'on a trouvés dans les édifices anciens mis à nu par des fouilles : *On le prendrait pour la fantaisie d'un peintre de* GROTESQUES. (Buffon.)

— Personnage qui fait rire par son apparence bizarre : *Un* GROTESQUE. *Une* GROTESQUE.

— ENCYCL. Art décor. Fantaisies décoratives parfois fort gracieuses et nullement caricaturales, les *grotesques,* objets ou personnages naturels entremêlés d'ornements chimériques, doivent leur nom à l'archéologie ; les chambres antiques mises au jour à Rome à la fin du XVe siècle étaient décorées de ces charmantes inventions ; ces chambres, retrouvées au-dessous du niveau du sol, prirent, à l'origine, le nom de *grottes.* Ce fut des compositions découvertes dans les Thermes de Titus que Raphaël s'inspira pour sa décoration des loges du Vatican, qui, à son tour, servit de modèle à tous les peintres. L'art flamand et l'art allemand, dans l'ivoirerie aussi bien que dans la tapisserie, firent, en Europe, le plus abondant usage de grotesques ; dans le décor de la majolique italienne (à Ferrare et Castel-Durante principalement), ils tiennent également une large place. En France, au XVIe siècle, ils furent importés d'Italie par les artistes et le palais de Fontainebleau en est plein. Dès 1580, les grotesques étaient passés de l'architecture dans le mobilier ; Du Cerceau et Etienne de Laune en composèrent des séries qui servirent de modèles à tous les artisans d'art. Au XVIIe siècle, Bérain, Charmeton, Daniel Marot, Bernard Picart dessinèrent d'innombrables grotesques. Au siècle suivant, Watteau et Pillement, Choffart, Queverdo, Dugourc, Desrais, etc., en produisirent à leur tour. Avec le style Louis XVI, l'amour de l'antiquité procura à cet art une vigueur nouvelle.

Grotesques (LES), ouvrage de critique de Th. Gautier (1833 et 1844). L'auteur a choisi, dit-il dans sa *Préface,* dix « types amusants ou singuliers... La plupart des pauvres diables seraient tout à fait inconnus, si leurs noms n'avaient pas été momifiés dans quelque hémistiche de Boileau ». A dire vrai, l'épithète de « grotesque », déplacée pour un grand poète comme Villon, est injuste pour Théophile de Viau, Saint-Amant, Cyrano, Scarron, et même Chapelain ; certains, en effet, ont eu du talent, et tous ont exercé sur la littérature de leur époque une influence désormais incontestée. « Grotesques », plutôt, et Scalion de Virbluneau, et Pierre de Saint-Louis, et Georges de Scudéry, et Colletet lui-même. Ces biographies manquent d'information solide, mais elles sont enlevées de verve.

GROTESQUEMENT [*tèss-ke-man*] adv. De façon grotesque : *Personnage* GROTESQUEMENT *accoutré.*

GROTH (Nicolas *ou* Klaus), écrivain et professeur allemand, né à Heide (Holstein) en 1819, mort à Kiel en 1899. En 1853, il étudia à l'université de Kiel où il obtint une chaire en 1866. Ses poésies sont écrites dans le dialecte bas allemand, dont il a été l'ardent défenseur. Ses principaux ouvrages sont : *Quickborn* (1852), son chef-d'œuvre, populaire dans toute l'Allemagne du Nord ; *Vertelln,* recueil de récits populaires du Holstein (1855-1859) ; *Maître Lamp, fondeur, et sa fille* (1862) ; *Voer de Goern,* recueil de poésies pour les enfants (1858) ; *Au paradis de ma jeunesse* (1875) ; *Dialectes et Poésie en dialecte* (1873) ; *Trois récits en bas allemand* (1881).

GROTH (Paul), minéralogiste allemand, né à Magdebourg en 1843, mort à Munich en 1927. Professeur à l'école des mines de Berlin, il devint professeur de minéralogie à celle de Strasbourg (1872), professeur à Munich et conservateur des collections scientifiques royales. Ses principaux ouvrages sont : *Tableau des minéraux d'après leurs rapports cristallographiques et chimiques* (1874) ; *la Région gneissique de Sainte-Marie-aux-Mines* (1877) ; *la Collection minéralogique de l'université de l'Empereur-Guillaume à Strasbourg* (1878) ; *Précis de la minéralogie des pierres précieuses* (1887), etc. Il a publié, depuis 1877, la *Revue de cristallographie et de minéralogie.*

GROTHITE n. f. Minér. Variété yttrifère de sphène.

GROTIUS (Hugo DE GROOT, connu sous le nom de), jurisconsulte et diplomate hollandais, né à Delft en 1583, mort à Rostock en 1645. En 1608, il publiait le *Mare liberum* pour défendre contre les Anglais le principe de la liberté des mers. En 1613, il était nommé conseiller pensionnaire de Rotterdam ; puis, disgracié, il fut condamné à la prison perpétuelle (1619). Evadé grâce au dévouement de sa femme, Maria DI REIGERSBERGEN, il se réfugia en France, où il reçut une pension de Louis XIII, et d'où il partit, en 1632, pour y revenir en 1634 comme ambassadeur de Suède. Il demanda son rappel en 1645, et s'embarqua pour Lubeck. Arrêté par la tempête, il mourut à Rostock. Grotius a laissé un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence, de théologie, d'histoire, de littérature ancienne (traductions et commentaires), de poésie latine ou hollandaise, et une correspondance intéressante. Le plus connu est le fameux *De jure pacis et belli* (1625), véritable code de droit international public, où Grotius combat l'esclavage, étudie les moyens de prévenir et de réglementer les guerres. Cet ouvrage lui a fait acquérir une autorité hors de pair en matière internationale. Grotius est communément appelé *« le père du Droit des gens ».* — Son second fils, Pierre **Grotius,** diplomate hollandais, né en 1615, mort en 1678, fut envoyé comme ambassadeur en Danemark et en Suède, puis en France (1669).

Hugo Grotius.

GROTO (Luigi), poète vénitien, surnommé **l'Aveugle d'Adria,** né à Adria en 1541, mort à Venise en 1585. Il a laissé des vers où triomphe le mauvais goût (il est à cet égard le précurseur de Marino), des *Lettres familières* (1601), trois comédies, et une tragédie, *Adriana,* qui a pour sujet l'histoire de Roméo et Juliette.

GROTSKA, ville de Yougoslavie ; 2.300 hab. Victoire des Turcs sur les Impériaux en 1739.

GROTTAGLIE, ville d'Italie (Basilicate, prov. de Lecce) ; 12.420 hab. Vins, apiculture, sériciculture.

GROTTAMINARDA, ville d'Italie (prov. d'Avellino), sur l'Ufita ; 5.460 hab.

GROTTAMMARE, ville d'Italie (Marches, prov. d'Ascoli-Piceno) ; 4.830 hab. Petit port de cabotage sur l'Adriatique, à l'embouchure du Tesino.

GROTTE n. f. (ital. *grotta ;* du lat. *crypta,* caverne). Excavation naturelle ou factice.

— *Grotte préhistorique,* Habitation des premiers hommes.

— SYN. **Grotte, antre, caverne, tanière.** V. ANTRE.

— ENCYCL. Les *grottes* sont généralement creusées dans les terrains calcaires (causses, Karst illyrien, etc...) ; elles représentent des cassures du sol, corrodées et agrandies par l'action dissolvante des eaux d'infiltration. Celles-ci, réunies en véritables cours d'eau, y circulent dans de longs couloirs, recoupés souvent par des puits verticaux qui provoquent la chute des eaux courantes dans des cavernes inférieures. Certaines grottes possèdent ainsi plusieurs étages successifs. Par endroits, les couloirs souterrains présentent des étranglements précédés d'un élargissement, ce qui donne lieu à des tourbillons. D'autres fois, le couloir s'abaisse plus ou moins brusquement, puis se relève pour retrouver son niveau primitif, constituant ainsi un véritable siphon.

Les stalactites suspendues à la partie supérieure des grottes, ou disposées en draperies contre leurs parois, les stalagmites qui reposent sur le sol et s'élancent à la rencontre des stalactites, résultent de la dissolution des couches calcaires par les eaux d'infiltration.

Parmi les grottes les plus remarquables, il faut citer celles de Lacave et de Padirac (Lot), la grotte des Baumes-Chaudes (Lozère), la grotte de Dargilan (Lozère), les grottes d'Arcy-sur-Cure (Yonne). En Belgique, on remarque la grotte de Han ; dans le Karst (Autriche), celle d'Adelsberg. La plus grande est celle du Mammouth, dans le Kentucky (Etats-Unis).

— Art décor. Les *grottes* artificielles de rocaille, composées de pierres et de petites coquilles, extrêmement à la mode pendant plus de deux siècles, apparurent en France, importées d'Italie, aux environs de 1550. La plupart des résidences princières et des châteaux en possédaient au XVIIe siècle, on en installa même à l'intérieur des appartements. Au XVIIIe siècle, il fut d'usage, durant cinquante années, d'en installer de petites sur les tables ; elles étaient le plus souvent en porcelaine de Saxe.

GROTTE DU CHIEN. V. CHIEN (*Grotte du*).

GROTTE, ville d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 11.580 hab. Mines de soufre.

GROTTE di Castro, ville d'Italie (prov. de Rome, près du lac Bolsena) ; 4.120 hab.

GROTTERIA, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; sur le Lucano ; 6.825 hab. Plomb argentifère.

GROTTGER (Arthur), peintre polonais, né en Galicie en 1831, mort à Amélie-les-Bains en 1867. Elève de Julien Kossak, il entreprit, à l'occasion de l'insurrection polonaise de 1863, un certain nombre de cartons : *Polonia, Varsovie, la Lithuanie, les Soirées d'hiver,* qui rendirent son nom populaire.

GROTTHUSS (Christian-Jean-Didier, connu sous le nom de **Théodore de**), physicien allemand, né à Leipzig en 1785, mort à Geddutz (Courlande) en 1822. Elève des universités de Leipzig (1803) et de Paris (1804), il publia un *Mémoire sur la décomposition de l'eau et des corps qu'elle tient en dissolution, à l'aide de l'électricité galvanique* (1805), et formula, sur le transport des éléments des électrolytes aux pôles, dans l'électrolyse, la théorie qui porte son nom. A la fin de 1806, pendant un voyage à Paris, une bande de malfaiteurs lui déroba toutes ses collections scientifiques. Il retourna en Courlande (1807). Atteint d'une maladie incurable, il se suicida.

GROTTKAU, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie, présid. d'Oppeln) ; 4.400 hab. Ch.-lieu de cercle.

GROTTOLE, ville d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza), sur le Basento ; 2.805 hab. Poteries.

GRÖTZINGEN, localité d'Allemagne (Bade, cercle de Carlsruhe), sur la Pfinz, affl. du Rhin ; 4.000 hab. Château d'Augustenburg (institut agricole).

GROU n. m. ou **GROUETTE** [*grou-èt'*] n. f. Terrain caillouteux très propice à la culture de la vigne.

GROUCH n. m. invar. Unité monétaire turque, moderne, qui a succédé à la piastre et qui est divisée comme elle en 100 paradir.

GROUCHEVSKI. Biogr. V. HROUCHEVSKY.

GROUCHY (Emmanuel, marquis DE), maréchal et pair de France, né au château de Villette (Seine-et-Oise) en 1766, mort à Paris en 1847. Il était issu d'une famille noble, et fut lieutenant aux gardes du corps en 1783. Partisan résolu des idées nouvelles, il devint général de brigade en 1792 et général de division en 1794. Il suivit Napoléon dans ses principales campagnes et en fut récompensé, dès 1809, par les titres de colonel général des chasseurs et de comte de l'Empire. Mis en disponibilité par la première Restauration, au moment des Cent-Jours, il obtint de Napoléon le commandement de la cavalerie de réserve dans l'armée du Nord. Chargé de poursuivre Blucher, et d'empêcher sa jonction avec Wellington, il se laissa tromper par l'arrière-garde et refusa, malgré les supplications de ses lieutenants, de marcher au canon de Waterloo (18 juin). Il put ramener sous les murs de Paris ses 40.000 hommes. Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, il alla passer cinq ans à Philadelphie, et fut amnistié en 1821. Louis-Philippe lui rendit sa dignité de maréchal (1831) et l'appela à la Chambre des pairs (1832). Il a laissé, outre des *Mémoires,* un certain nombre d'écrits destinés à justifier sa conduite.

Grouchy, d'après le tableau d'Aubry. Gravure de Charon. Cl. Larousse.

GROUCHY (Sophie DE). Biogr. V. CONDORCET.

GROUETTE n. f. Econ. rur. Syn. de GROU.

GROUETTEUX [*grou-è-teû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature du grou ou grouette.

GROUIC n. m. Arbre du genre tilleul, que l'on trouve dans le centre et le sud des Indes anglaises. (Son bois rouge brun à grain serré, dur, élastique, lisse, facile à travailler, est utilisé pour la fabrication des timons de voitures, des clubs de golf, des rames, instruments agricoles, etc. Son écorce fournit des fibres pour la confection des cordages.)

GROUIEV, révolutionnaire bulgare, mort en 1876. Homme du peuple, violent, ignorant, possédant un grand ascendant sur les foules, il fut placé, en avril 1876, à la tête de l'insurrection générale contre les Turcs. Vainqueur à Petritch, il entra à Belovo. Après la chute de Panagourishté, il dut se réfugier dans la montagne ; mais, livré

par deux bergers, il tomba dans une embuscade, où il fut tué. Sa tête fut portée en triomphe à Sofia.

GROUIEV (Pierre Dmitriévitch), militaire et homme politique bulgare, né en Bessarabie en 1857. Il est connu surtout comme membre du complot militaire russophile qui fut ourdi contre le prince Alexandre. Major dans l'armée bulgare, et commandant de l'école militaire, il conduisit, avec Stoïanov et Benderev, le régiment de la Strouma qui, dans la nuit du 21 août 1886, entra à Sofia et contraignit le prince à abdiquer. A la suite du coup d'Etat, il fut mis à la tête de l'armée. Obligé de se réfugier en Roumanie, il passa en 1887 au service de la Russie.

GROUILLANT [*grou-yan*], **E** adj. *Fam.* Qui grouille : *Des insectes, Des vers* GROUILLANTS. || Qui fourmille de : *Chambre* GROUILLANTE *de puces ;* et au fig. : *C'était l'explosion du nouvel an...,* GROUILLANT *de cupidités et de désespoirs.* (Baudelaire.)

GROUILLEMENT [*grou-ye-man*] n. m. *Pop.* Mouvement et bruit de ce qui grouille : *Le* GROUILLEMENT *de la foule.*

GROUILLER [*grou-yé*] v. intr. (origine douteuse). Fourmiller, s'agiter ensemble et en grand nombre : *Le peuple* GROUILLE *dans les rues.*

— *Fam.* Remuer, agir :

Elle *grouille* aussi peu qu'une pièce de bois.
MOLIÈRE.

|| Fourmiller de : *Fromage qui* GROUILLE *de vers.*

— *Par extens.* Produire un bruit confus : *Le ventre* GROUILLE *quand on n'a rien mangé.*

— LOC. *La tête lui grouille,* La tête lui tremble de faiblesse, de vieillesse : *Est-ce que Mme Jourdain est décrépite, et* LA TÊTE LUI GROUILLE-*t-elle déjà?* (Molière.)

— ***Se grouiller,*** v. pr. *Fam.* Se remuer, agir, intriguer : *Il faut* SE GROUILLER *pour arriver.*

GROUILLIS-GROUILLOT [*grou-yi-grou-yo*] n. m. *Pop.* Grouillement, fouillis.

GROUILLOT [*yo*] n. m. Argot. A la Bourse, Jeune employé qui porte rapidement de l'un à l'autre les ordres d'achat et de vente.

GROUINER [*né*] v. intr. S'est dit du grognement du pourceau.

GROUÏTCH (Jevrem), homme d'Etat serbe, né à Darossava en 1829, mort en 1906. Après des études à Heidelberg et à Paris, il entra dans la carrière politique et contribua à la fondation de la société « la Jeune-Serbie ». Il joua un rôle important, de 1854 à 1858, comme secrétaire du conseil d'Etat et comme membre de différentes commissions. Ami et confident de Garachanine, il composa, sur ses indications, l'acte d'accusation contre le prince Alexandre. Il fut ministre de la justice en 1860, et, après avoir représenté son pays à Constantinople, à Londres et à Paris, il se retira en 1892. Ses *Mémoires* ont été publiés par l'académie royale de Serbie en 1922 et 1923.

GROUÏTCH (Sava-Dimitri), général et homme d'Etat serbe, né à Kolari (Serbie) en 1840, mort à Belgrade en 1913. Dans la guerre serbo-turque de 1876, il servit comme commandant d'artillerie. Il devint ensuite ministre de la guerre (1876-1879), agent diplomatique à Sofia (1879-1882), ministre plénipotentiaire à Athènes (1882-1886) et à Saint-Pétersbourg (1886-1887). Il fut ministre des affaires étrangères et président du conseil de janvier à avril 1888, puis, durant la minorité du roi Alexandre, de février 1889 à avril 1891, enfin d'août 1892 à janvier 1893. Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg de 1896 à 1899, puis à Constantinople (1900-1903), il redevint président du conseil (1903-1904). Président du conseil d'Etat, il forma, en 1906, un cabinet de nuance radicale modérée.

GROULASSE ou **GROULE** n. f. (provençal *groula*). *Pop.* Apprentie, trottin.

GROUMER [*mé*] v. intr. (holland. *gromme*). Murmurer, grogner, n'être jamais content.

GROUMEUR, EUSE n. et adj. *Pop.* Se dit d'une personne qui murmure et maugrée sans cesse.

GROUND [*gra-ound'*] n. m. (mot angl. signif. *sol*). Emplacement gazonné sur lequel on pratique un sport.

GROUP [*group'*] n. m. (ital. *gruppo* ou *groppo*). Sac cacheté contenant des espèces qu'on expédie d'un lieu à un autre.

GROUPAGE n. m. (de *grouper*). Action de grouper.

— Chem. de f. Réunion de colis envoyés par un même expéditeur vers une même destination : *L'intérêt du* GROUPAGE *est d'éviter le payement des droits supplémentaires qui frappent les colis encombrants.*

GROUPE n. m. (ital. *gruppo* ou *groppo*). Ensemble de personnes ou de choses dans un même endroit : *Un* GROUPE *de badauds, de maisons.*

— *Par extens.* Ensemble de personnes ayant mêmes opinions, mêmes intérêts : *Les* GROUPES *politiques des Chambres.*

— Classe d'êtres, d'objets de même nature : *Les éponges forment un* GROUPE *d'animaux fort bizarres.*

— Aviat. *Groupe motopropulseur,* Ensemble constitué par un moteur d'aéronef et l'hélice qu'il actionne.

— Bx-arts. Réunion d'êtres et d'objets formant un ensemble : *Le* GROUPE *de « Laocoon ».*

— Biol. et Pathol. *Groupes sanguins,* Classification des sangs humains, suivant les incompatibilités qu'ils présentent entre eux quant à l'hérédité et à la transfusion.

— Bot. Division du règne végétal, comprenant un ensemble d'espèces du même genre. || *Groupes fondamentaux,* Les genres. || *Groupes d'ordre supérieur,* Les familles, les classes.

— Géol. Ensemble d'étages dont la formation présente de grandes analogies : GROUPE *crétacé.*

— Lexicogr. Ensemble de lettres qui reviennent constamment en tête des colonnes d'un dictionnaire. || Ensemble des mots qui ont la même initiale ou les mêmes initiales : *Le* GROUPE BL. *Le* GROUPE GROU.

— Math. *Théorie des groupes.* V. *Supplément.*

— Mécan. *Groupe électrogène,* Ensemble constitué par un moteur à explosion et sa génératrice d'électricité.

— Milit. *Groupe d'armées,* Réunion de plusieurs armées sous un même commandement. V. ARMÉE. || Dans l'artillerie, Unité tactique composée de deux ou trois batteries, et d'une colonne de ravitaillement. || Dans l'aviation, réunion de plusieurs escadrilles chargées de la même mission. || *Groupe de combat :* élément constitutif de la section ou du peloton aux ordres d'un sous-officier qui assure le service d'un fusil-mitrailleur ; *groupe de mitrailleuses, d'engins,* de *canons anti-chars,* réunion de deux pièces d'une de ces armes, commandées par un officier ou un sous-officier.

— ENCYCL. Pathol. Les accidents qui surviennent au cours des transfusions sanguines sont dus à l'incompatibilité des sangs du donneur et du récepteur, incompatibilité qui se traduit par l'agglutination, puis la destruction des hématies du donneur par le sérum du récepteur. Pour éviter ces accidents, Landstemer, puis Jansky, Moss et Ottenberg sont arrivés à distinguer quatre groupes sanguins principaux, caractérisés par le fait que les sangs d'un même groupe sont compatibles entre eux, mais incompatibles avec les sangs des autres groupes.

La connaissance des groupes sanguins a été appliquée non seulement à la transfusion du sang, mais encore à la recherche de la paternité et aux expertises médico-légales, étant donné que le groupe auquel appartient le sang d'un individu est une propriété invariable, héréditaire et raciale de cet individu.

GROUPEMENT [*man*] n. m. Action de grouper ; état des objets groupés : *Qui dit tableau, dit* GROUPEMENT *et vue d'ensemble.* (Albert Sorel.) GROUPEMENT *des bombes.*

— Milit. Terme général servant à désigner la réunion temporaire, sous les ordres d'un seul chef, de plusieurs unités organiques de même arme ou d'armes différentes en vue de l'accomplissement d'une mission déterminée. V. *Supplément.*

GROUPER [*pé*] v. tr. Réunir en groupe : GROUPER *des soldats.*

— *Par extens.* Réunir, assembler en vertu d'un lien commun : GROUPER *des mots, des idées, des faits.*

— Argot milit. Dérober, saisir.

— Archit. *Grouper des colonnes,* Les réunir deux à deux.

— Bx-arts. Disposer en groupe : *Watteau* GROUPE *bien les petites figures.*

— Chem. de f. Réunir plusieurs petits colis ou expéditions pour n'en constituer qu'un seul envoi.

— *Intransitiv.* Etre combiné dans un groupe, ou de façon à former un groupe : *Figures qui* GROUPENT *avec aisance.*

— ***Se grouper,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se réunir en groupe. || Se réunir pour vivre ensemble ; se former en société distincte : *La tendance des peuples est de* SE GROUPER *par races.* (Victor Hugo.)

— Au sens passif, Etre, devenir groupé :

Les strophes *se groupaient* comme un essaim d'abeilles.
TH. GAUTIER.

— ANTON. Disséminer, séparer.

GROUPET [*pè*] n. m. Traduction peu us. de *gruppetto.*

GROUPEUR n. m. Commissionnaire qui groupe les colis pour les expédier ensemble, et à moindre prix.

GROUPURE n. f. Défaut des étoffes, qui provient de ce que, par suite d'un accident arrivé pendant la fabrication, plusieurs fils se trouvent groupés ensemble.

GROUPY ou **GROUPI** n. m. Câble des galères du XVe au XVIIIe siècle, qui répond aux *orins* modernes.

GROUS [*groû*] ou **GROUX** n. m. En Bretagne, Bouillie de sarrasin très épaisse.

GROUSE n. f. Nom que les chasseurs anglais donnent à divers tétraonidés et *spécialem.* au lagopède d'Ecosse (*lagopus scoticus*).

Grouse.

GROUSIA, nom russe de la GÉORGIE.

GROUSSAU (Henri-Constant), homme politique et jurisconsulte français, né à La Jarrie (Charente-Maritime) en 1851, mort à Versailles en 1936. Professeur de droit à la faculté libre de Lille, il devint en 1902 et est resté depuis lors député du Nord, avec un programme catholique et conservateur libéral. Il ne cessa de s'intéresser aux questions religieuses et d'enseignement. On lui doit un grand nombre de travaux d'économie politique et sociale.

GROUSSET (Paschal), homme politique français, né à Corte en 1845, mort à Paris en 1909. Il se signala, comme journaliste, par l'ardeur de son opposition à l'Empire, et prit part en 1871 au gouvernement de la Commune comme « délégué aux relations extérieures ». Déporté en 1872 en Nouvelle-Calédonie, il s'évada avec Rochefort en 1874 et revint en France à l'amnistie ; il écrivit, sous le pseudonyme d'ANDRÉ LAURIE, des romans pour la jeunesse ; il rentra dans la vie politique comme député socialiste du XIIe arrondissement de Paris.

GROUSSET (René), orientaliste français, né à Grenoble en 1885, mort à Paris en 1952. Attaché à la direction des Beaux-Arts, puis au musée Guimet, dont il devint conservateur-adjoint (1925), au musée Cernuschi, dont il fut nommé conservateur en chef (1933) et dont il garda la direction en même temps que celle du musée Guimet à partir de 1944. Il a publié : *Histoire de l'Asie* (1922, 4 vol. in-8°) ; *le Réveil de l'Asie* (1924), *Histoire de l'Extrême-Orient* (Annales du musée Guimet, 1928-1929, 2 vol. in-8°), *Sur les traces du Bouddha, tableau du VIIe bouddhique* (1929), *les Civilisations de l'Orient* (1929-1930, 4 vol.). Grousset savait joindre une sûre érudition à des dons très littéraires. Membre de l'Académie française en 1946. (V. *Supplément.*)

GROUVELLE (Philippe-Antoine), poète et diplomate français, né à Paris en 1758, mort à Varennes en 1806. Fils d'un orfèvre, il fut d'abord clerc de notaire, puis secrétaire du prince de Condé. Il adopta les idées de la Révolution. Secrétaire du Conseil exécutif provisoire après le 10 août 1792, c'est lui qui dut lire à Louis XVI sa sentence de mort, au Temple. Deux fois, il fut ministre de France à Copenhague (1793 et 1796). En 1800, il devint membre du Corps législatif. Il était associé de l'Institut depuis 1796. Ses principaux ouvrages sont : *De l'autorité de Montesquieu dans la Révolution présente* (1789) ; *Mémoire historique sur les Templiers* (1805). Il donna, en 1785, au Théâtre-Français, *l'Epreuve délicate,* et *le Scrupule.*

GROUX (DE). Biogr. V. DE GROUX.

GROVE (sir William-Robert), physicien anglais, né à Swansea en 1811, mort à Londres en 1896. Il prit ses grades à Oxford, occupa pendant cinq ans une chaire de droit à l'institut de Londres, devint avocat, puis fut juge à Chester, et enfin nommé juge de la cour des plaids communs. Pendant ses loisirs, Grove s'occupait d'électricité et de magnétisme. Il présenta en 1839 une pile particulièrement énergique qui devint plus tard la pile Bunsen. Il fut admis, en 1840, membre de la Société royale de Londres. Il s'occupa surtout des piles, remplaça le platine par le charbon de bois, et créa la pile appelée par lui *batterie voltaïque à gaz,* tentative d'utilisation de la polarisation galvanique. Mentionnons encore ses expériences pour établir l'influence des gaz sur les courants électriques, etc. Grove a, le premier, réussi à graver les plaques daguerriennes, en les faisant servir d'électrode positive dans la pile. Son principal ouvrage est *On the correlation of physical forces* (1846), traduit en français par l'abbé Moigno (1856).

GROVE (Sir George), ingénieur et musicographe anglais, né à Clapham en 1820, mort à Londres en 1900. Il fut chargé, en 1841, de l'érection du premier phare en fonte construit à la Jamaïque, et, trois ans après, en éleva un semblable aux îles Bermudes. Grove, dilettante passionné, prit une part importante à la fondation, en 1855, des concerts du Palais de Cristal. Il devint un des principaux rédacteurs du *Dictionnaire de la Bible,* publié par William Smith, et dirigea, de 1868 à 1883, le *Macmillan's Magazine.* En 1878, il entreprit la publication de son remarquable *Dictionnary of music and musicians,* terminé en 1889, réédité en 1909 et en 1927. En 1882, lors de la fondation à Londres du Collège royal de musique, il en fut nommé directeur, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1894. Il a réuni des documents importants et inédits touchant Beethoven et Mendelssohn, et publié, en dehors de *A short history of cheap music,* une remarquable étude sur *Beethoven and his nine symphonies* (1896).

GRU n. m. (moy. haut allem. *gruz ;* allem. mod. *grütze,* grain mondé). Ancien nom des fruits sauvages qui servent de pâture aux animaux ; du gruau : *La Fanchon me servit des* GRUS. (J.-J. Rousseau.)

GRUAU [*gru-ô*] n. m. (origine german. *grütze*). Econ. dom. Grains de céréales telles que l'avoine, dépouillés de leur enveloppe corticale par une mouture incomplète. || Farine d'orge ou d'avoine séchée au four. || *Pain de gruau,* Pain fabriqué avec la fleur de farine de froment la plus belle.

— *Par extens.* Tisane ou bouillie faite avec du gruau. || Fécule de pomme de terre, à laquelle on donne l'apparence du sagou, et qui sert de nourriture aux petits enfants.

— Techn. Vaisseau de bois avec lequel les saliniers transportent le sel.

GRUAU [*gru-ô*] ou **GRUON** n. m. Ornith. Petit de la grue.

— Mécan. Grue plus petite que la grue ordinaire.

GRUAUTER [*gru-ô-té*] v. tr. Réduire en gruau les grains de diverses céréales.

GRUBENHAGEN (PRINCIPAUTÉ DE), ancien Etat d'Allemagne, qui comprenait la plus grande partie des cercles hanovriens d'Einbeck, Osterode et Rotenkirchen. Erigé en principauté en 1286, revendiqué, à partir de 1596, par les différentes lignes de la maison de Brunswick, il échut en 1815 au Hanovre.

GRUBINSKI (Venceslas), écrivain polonais né à Varsovie en 1883. Feuilletonniste, nouvelliste, critique dramatique, il s'est fait connaître surtout par des pièces de théâtre : *les Amants, la Belle Hélène, la Princesse juive, la Pécheresse innocente* (jouée à Paris) ; etc.

GRUBY (David), médecin français, né à Kis-Ker (Hongrie) en 1810, mort à Paris en 1898. Il fit ses études médicales à Vienne, exerça son art dans cette ville, à Budapest, à Londres, puis alla se fixer à Paris, où il se fit naturaliser Français. C'est lui qui découvrit le parasite de la teigne et celui du muguet. Comme praticien, il affectait une bizarrerie qui réussissait très bien auprès des névropathes. Il rendit de grands services pendant le siège de Paris en 1871, équipant à ses frais une compagnie de volontaires, et créant une ambulance.

GRUCHET-LE-VALASSE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 35 kil. du Havre ; 1.655 hab. Ch. de f. Etat. Filature. Restes de l'abbaye cistercienne et de l'église de Valasse (XIIe s.).

GRUDZIADZ (en allem. *Graudenz*), ville de Pologne, sur la rive droite de la Vistule ; 33.600 hab. Métallurgie, fabriques de tapisseries, manufactures de tabac, moulins. Nœud de voies ferrées. Prussienne de 1772 à 1919, Graudenz était un chef-lieu de cercle de la Prusse-Orientale. A 3 kil. au nord de la ville, ancienne forteresse déclassée en 1874. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

GRUE [*grû*] n. f. (lat. *grus*). Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des échassiers. V. la partie *encycl.*

— *Fam.* Femme grande et d'une tournure gauche. || Femme de mœurs faciles et vénales. || Personne sotte, facile à duper : *Un valet qui n'est pas* GRUE. (Brueys.)

— LOC. DIV. *Faire le pied de grue,* Attendre longtemps, debout à la même place, comme les grues immobiles sur le même pied. || *Avoir un cou de grue,* Avoir un long cou.

— Archéol. Machine de guerre, en usage au moyen âge.

— Chem. de f. *Grue d'alimentation* ou *Grue hydraulique,* Tube vertical coudé, dont le bras supérieur, horizontal et mobile, sert à déverser l'eau dans les tenders ou les caisses à eau des locomotives.

— Cin. Appareil en usage dans les studios de cinéma et permettant les mouvements combinés (horizontaux ou verticaux) de la caméra.

— Chorégr. anc. *Danse de la grue,* Sorte de branle

conduit par une fille, et représentant, dans les évolutions des danseurs, les détours d'un labyrinthe.

— Mécan. Appareil pour soulever des fardeaux et les transporter à de faibles distances.

— Milit. Dispositif de certains affûts, qui sert à élever le projectile jusqu'à hauteur de la culasse.

— Encycl. Ornith. Les *grues* sont de grands oiseaux

Grues : 1. Couronnée; 2. De paradis.

à bec fort, pointu, à longues pattes, à vastes ailes. On en compte une douzaine d'espèces, répandues sur le globe; elles se plaisent dans les marais, voyagent par grandes troupes, en **V** (vol de grues), et émigrent en hiver vers le Sud. La grue cendrée (*megalornis grus*), commune dans le nord de l'ancien monde, est la seule qui vienne en France. La *grue couronnée* habite le nord de l'Afrique; la grue de *paradis*, le sud du même continent.

D'azur à une grue d'argent, la patte dextre levée et tenant une vigilance d'or.

— Blas. En art héraldique, la *grue* est figurée vue de profil, la patte dextre levée tenant une pierre dite *vigilance*. Cette pierre rappelle la vieille fable des grues qui chargeaient un individu de veiller la nuit sur leur troupe, individu qui tenait une pierre afin de se réveiller lorsque, pris par le sommeil, il la laissait tomber. On ne blasonne la vigilance que quand elle est d'un métal ou d'un émail différent.

— Mécan. Les *grues* se construisent sous les formes les plus diverses, l'industrie moderne s'est ingéniée à créer des types multiples adaptés à chaque emploi.

En principe, une grue est composée d'une charpente en fer ou en bois, montée sur un pivot autour duquel elle peut tourner, et de deux mécanismes : un mécanisme de levage, palan ou treuil, destiné à assurer l'élévation de la charge, et un mécanisme de giration destiné à assurer le transport de cette charge du point de déchargement au point d'embarquement ou d'utilisation.

Les combinaisons cinématiques constituant ces mécanismes ont donné, depuis la grue-potence d'atelier, simple poutre portant un treuil ou un palan, pivotant autour d'un axe scellé dans un mur, jusqu'aux grues roulantes et aux ponts roulants capables d'enlever plusieurs tonnes, toute une gamme d'appareils mobiles autour d'un pivot fixe ou autour d'un pivot mobile sur un chariot. Il existe des grues montées sur chenilles à la façon des tanks et qui évoluent sur tous les terrains.

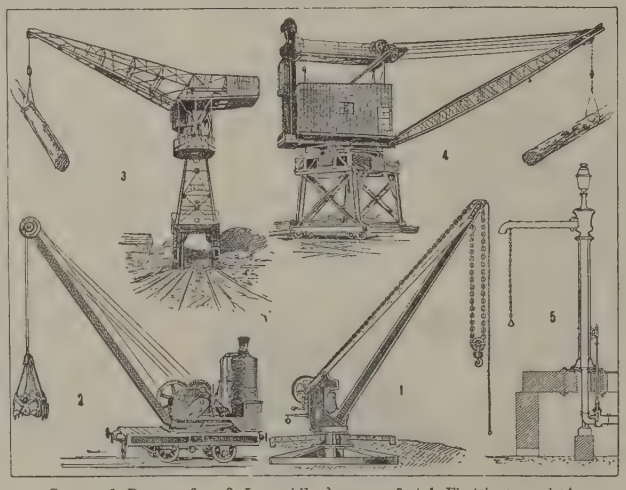

Grues : 1. De gare, fixe; 2. Locomobile, à vapeur; 3 et 4. Electriques, roulantes et pivotantes; 5. D'alimentation (chemin de fer).

Les grues sont aujourd'hui employées dans toutes les industries déplaçant des charges importantes. Les ateliers de constructions transformant des matières lourdes (forges, fonderies), utilisent les grues-potences et les grues-chariots; les chantiers de constructions et de travaux publics utilisent les grues légères (sapine); enfin, les industries de transport, pour décharger et charger les véhicules (cargos, navires, péniches ou wagons) mettent en œuvre les grues Titans, les bigrues, les grues-tourelles et les grues roulantes à portique. Avant la guerre, la grue la plus puissante était celle de Hambourg qui pouvait lever 250 tonnes. La grue géante de Philadelphie qui pèse 4.065 tonnes peut lever 350 tonnes.

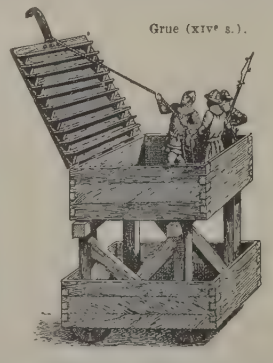

Grue (XIVe s.).

— Chem. de f. *La grue d'alimentation* est composée d'une colonne de fonte creuse avec tuyau horizontal pivotant, qui s'adapte sur le réservoir du tender par une manche en toile. Quand l'alimentation est terminée, le bras est poussé en dehors de la voie, l'appareil se vide et n'a pas à craindre les effets de la gelée.

— Archéol. La *grue*, au moyen âge, était une machine de guerre, sorte de château de bois monté sur roues avec pont volant pour s'abattre sur les murailles de la ville assiégée. On donnait aussi ce nom à un instrument de supplice militaire formé de deux barres de fer terminées en bas en bec de grue.

Grue (la), constellation de l'hémisphère austral, invisible en France. (Sa plus brillante étoile est de 2e grandeur.)

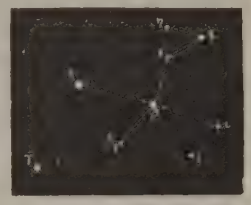

Constellation de la Grue.

Gruer [*gru-é*] v. tr. Réduire en gruau des grains de blé, d'avoine, etc.

Gruerie [*grû-ri*] n. f. (de *gruyer*). Dr. anc. et féod. Juridiction jugeant en premier ressort ce qui concerne le bois, et ressort de ce tribunal. || *Droit de gruerie*, Droit de justice existant pour le roi ou les seigneurs sur certains bois et leur donnant, en outre, une part dans la coupe et d'autres menus avantages : pêche, chasse, passage. (On écrit aussi grûrie.) || Syn. de grairie.

Gruerie [*grû-ri*] n. f. (de *grue*). *Fam.* Balourdise. || *Pop.* Ensemble de femmes vénales : *La* gruerie *internationale*.

Gruerie (bois de la) ou **Grurie**, bois de la forêt d'Argonne (comm. de Vienne-le-Château, départ. de la Marne) à la lisière du département de la Meuse. Ces bois, d'une superficie de 3.000 ha. environ, sont longés à l'E. par la route de la Haute-Chevauchée et touchent au S.-E. au bois de Bolante, situé dans les bois de Boureuilles; la Biesme les délimite au S. entre le Four de Paris et la Harazée. Parmi les sources et les ruisseaux qui arrosent les bois de la Gruerie, citons la Fontaine-aux-Charmes, la Fontaine-Madame, et la Fontaine-au-Mortier; signalons aussi le ravin étroit ou « barraban » de la Fille-Morte.

Depuis le lendemain de la première bataille de la Marne (sept. 1914) jusqu'à la fin de 1915, les bois de la Gruerie furent très âprement disputés entre Allemands et Français, et les combats incessants qui s'y livrèrent en firent un des points les plus dangereux de l'Argonne et même de tout le front français. Aussi nos soldats les avaient-ils appelés « les bois de la Tuerie ». Ces bois ont été complètement dégagés dès les 26 et 27 septembre 1918, au début de la bataille de Champagne et d'Argonne.

Grues, comm. de la Vendée, arrond. et à 44 kil. de Fontenay-le-Comte, près du Lay; 1.060 hab.

Grue-tourelle n. f. Appareil de levage très puissant, utilisé dans les ports pour charger, décharger les navires, et dans les usines où l'on doit mouvoir de très lourds fardeaux. || Pl. *Des* grues-tourelles.

Grueur n. m. Celui qui fabrique des gruaux.

Gruey (Louis-Jules), astronome français, né à Jancigny (Côte-d'Or) en 1837, mort à Besançon en 1902. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il devint professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Besançon. On lui doit d'importants mémoires mais il est surtout connu pour ses travaux sur la perturbation des petites planètes et pour l'invention du gyroscope qui porte son nom.

Grugeoir [*joir*] n. m. Techn. Syn. de égrisoir.

Grugeoire [*joar'*] n. f. (de *gruger*). Mâchoire : *De quoi mettre sous la* grugeoire. (Ch. Nisard.) [Vx.]

Grugeon [*jon*] n. m. Gros morceau de sucre compact, dans les tonneaux de cassonade expédiés des Antilles.

Gruger [*jé*] v. tr. (du holland. *grüsen*, écraser. — Se conjugue comme *manger*.) Ecraser, égruger. || Briser avec les dents. || Croquer, dévorer : Gruger *du sucre*.

Perrin, fort gravement, ouvre l'huître et la *gruge*.
La Fontaine.

— *Fig.* Dissiper le bien de quelqu'un en vivant à ses dépens : Gruger *un naïf*. || S'emparer du bien de quelqu'un, le voler :

Gardons-nous de plaider; on nous pille, on nous *gruge*.
La Fontaine.

— *Gruger la maison d'un chanoine*. Se disait, au chapitre de Notre-Dame de Paris, quand le chanoine propriétaire d'une maison ne l'ayant pas résignée, on la vendait, à sa mort, pour en partager le prix entre ses confrères.

— Jeux. Au romestecq, se dit pour Lever : Gruger *le virlique*.

— Sculpt. Briser, avec un marteau à pointes de diamant, les parties trop dures pour être attaquées au ciseau.

Grugerie [*rî*] n. f. Action de gruger.

— Anciennem., Parmi les chanoines de Paris, Partage de la maison d'un chanoine après la mort de celui-ci.

Grugeur, euse n. Qui gruge.

Grugliasco, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), 4.365 hab.

Gruidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les genres *grue* et voisins.

Gruinal, e, aux adj. Bot. Dont les capsules ressemblent à un bec de grue.

Gruinales [*nal'*] n. f. pl. S'emploie parfois comme synonyme de géraniacées.

Gruissan, comm. de l'Aude, arrond. et à 15 kil. de Narbonne, au sud de la montagne de la Clape; 1.860 hab. Ch. de f. Midi. Petit port de pêche. — *L'étang de Gruissan*, vestige de l'ancien golfe de l'Aude, est une nappe d'eau salée entre l'étang de Sigean et la mer.

Grume n. f. (du lat. *gluma*, peau). Ecorce laissée sur le bois coupé. || *Bois de grume* ou *en grume*, Bois coupé qui a encore son écorce. || *Cubage des bois en grume*. V. cubage.

— Econ. rur. En Bourgogne, Grain de raisin.

Grumeau [*mô*] n. m. (lat. *grumellum* diminutif de *grumus*). Petite portion de matière caillée et gluante; petit grain d'une matière quelconque : Grumeau *de sang*.

Grumel n. m. Fleur d'avoine employée dans le foulage des étoffes.

Grumeler [*lé*] **(se)** v. pr. (de *grumel*. — Se conjugue comme *appeler*.) Se mettre en grumeaux : *Le lait tourné* se grumelle.

Grumeleux [*leû*], **euse** adj. Qui est en grumeaux : *Une pâte* grumeleuse.

— *Par extens.* Se dit d'un fruit qui a des parties pierreuses.

Grumello Cremonese, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone); 3.580 hab.

Grumello del Monte, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame), dans le val Caleppio; 2.810 hab. Val curieux, bordé de châteaux au-dessus de vignobles renommés.

Grumelure n. f. Petit trou accidentel dans la masse d'une pièce de métal fondu.

Grumillon [*mi-yon*] n. m. Petit fragment qui se détache des maquettes que l'on forge.

Grumo Appula, ville d'Italie (Pouille, prov. de Bari); 12.160 hab. Huiles et vins.

Grumo Nevano, ville d'Italie (Campanie, prov. de Naples); 6.200 hab.

Grün. Biogr. V. Baldung.

Grün (Antoine-Alexandre, comte d'Auersperg, connu sous le pseudonyme de Anastasius), poète et homme politique autrichien, né à Laibach en 1806, mort à Gratz en 1876. Il entra d'abord à l'école du génie de Vienne, et se fit connaître comme homme politique par son opposition au système Metternich. Membre de l'Assemblée nationale en 1848, du Reichsrath en 1860, de la Chambre des seigneurs en 1861, il resta fidèle à son libéralisme modéré. Comme poète, il a raconté, dans une suite de romances : *le Dernier chevalier* (1830), la vie de l'empereur Maximilien, a publié divers recueils lyriques : *les Promenades*, *les Décombres* (1835); etc., et s'est essayé dans le genre humoristique : *les Nibelungen en habit* (1843); *le Prêtre de Kahlenberg* (1850). Il a publié aussi : *Chants populaires de la Carinthie* (1850); *Robin Hood* (1864).

Grün (Jules-Alexandre), peintre, pastelliste, illustrateur et dessinateur d'affiches français, né à Paris en 1868. Elève de Lavastre et A. Guillemet, il participa dès 1887 au Salon des Artistes français. Parmi ses œuvres de peinture, on cite *Un vendredi au Salon des Artistes français* (1911), *Fin de souper* (1913). Il a été, à ses débuts, un des artistes du *Chat Noir*, avec Willette, Léandre, Abel Faivre, et l'un des décorateurs de la Taverne de Paris. Il a composé de nombreuses affiches. Il a collaboré, en preste et spirituel dessinateur, à *la Caricature*, au *Fin de Siècle*, au *Courrier Français*, etc.

Grüna, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau); 6.500 hab. Fabriques de gants et étoffes pour gants.

Grünauite n. f. Minér. Sulfure naturel de nickel, contenant aussi du bismuth, du cobalt, du cuivre, du plomb et du fer. (On la trouve à *Grünau*, en cristaux octaédriques.)

Grünberg, auj. **Zielona Gora**, ville de Pologne (Silésie, présid. de Liegnitz); 24.895 hab. Vins mousseux et liqueurs; draps, toiles, chapeaux de paille; cimenteries.

Grünberg, ville d'Allemagne (Hesse); 2.200 hab. Vieux châteaux couronnant un sommet du Vogelsgebirge.

Grundtvig (Nicolas-Frédéric-Séverin), écrivain danois, né à Ubdy (Seeland) en 1783, mort à Copenhague en 1872. Il a publié un grand nombre d'ouvrages historiques : *Abrégé de la mythologie du Nord* (1808), *la Mythologie du Nord* (1832), etc., et poétiques : *Roeskilde Riim* (1814), *Choix de chants religieux* (1850), etc. Il est l'auteur d'un système de philosophie chrétienne : le *grundtvigianisme*, longtemps populaire en Danemark, et dont on retrouve la formule poétiquement exprimée dans ses œuvres lyriques.

Grundy (Sidney), auteur dramatique anglais, né à Manchester en 1848, mort en 1914. Avocat jusqu'en 1876, il étudia le théâtre français, dont il adapta plusieurs pièces à la scène anglaise, et dont il subit l'influence. Dans *Mensonge blanc* et dans *le Paradis d'un sot* (1889), il se montre original pour le fond. On cite, parmi ses œuvres les plus amusantes : *Qui sème le vent...* (1893); *la Femme nouvelle* (1894); *le Plus grand de ceux-ci* (1895); *la Tulipe noire* (1899); *Une dette d'honneur* (1900); *le Jardin des mensonges* (1904); et *Les affaires sont les affaires* (1905).

Grundy [*greunn-dé*] (Mrs), type littéraire anglais, personnage féminin d'une pièce de Thomas Morton (*Speed the Plough*, 1798), devenu la personnification du qu'en dira-t-on, du *cant*, de la pruderie anglaise.

Gruner (Guillaume-Henri-Louis), graveur allemand, né et mort à Dresde (1801-1882). Elève de Krüger à

Prague, il grava plusieurs Madones de Raphaël, le *Moïse sauvé des eaux*, et les célèbres cartons de Hampton-Court. Il a dirigé la publication des dessins des monuments de Ninive, rapportés par Layard.

GRUNEWALD (Mathis NITHART, faussement appelé), peintre allemand, né à Wurzbourg v. 1460, mort en 1528. Si son style et son dessin se rattachent plutôt à la vieille école de Franconie, son esthétique serait plutôt en rapport avec l'école de Souabe. Son chef-d'œuvre, qui est en même temps l'œuvre la plus remarquable de l'ancien art allemand (Durer mis à part), est l'ensemble des peintures qui décoraient le maître-autel de l'église des Antonins d'Isenheim, et qu'on voit aujourd'hui au musée de Colmar (v. 1515). Les grandes pages de la Crucifixion, de la Résurrection, celles de l'histoire de saint Antoine, se caractérisent par un réalisme saisissant et une grande richesse de couleurs. Le maître qui les a peintes est un artiste unique, et génial en son étrangeté. Il avait été au service des archevêques électeurs de Mayence et avait longtemps résidé à Aschaffenbourg. La pinacothèque de Munich conserve, du même maître, une *Rencontre de saint Maurice avec saint Erasme*; on lui attribue au musée municipal de Francfort deux volets d'autel, avec les figures de *saint Laurent* et de *saint Cyriaque*.

GRUNHAIN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau) ; 3.000 hab. Bonneterie, passementerie.

GRUNHAINICHEN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur la Flöha ; 2.110 hab. Fabrique de jouets et d'articles de ménage.

GRUNSTADT, ville d'Allemagne (Bavière, Palatinat), sur l'Eis, affluent du Rhin ; 5.200 hab. Fabriques de faïences et de poteries. Vins.

GRUNWALD (Bela), homme politique et publiciste hongrois, né à Szent-Antal en 1839, mort à Courbevoie en 1891. Il entra en 1878 dans la vie politique comme député au Parlement hongrois, se rangea dans le groupe d'opposition modérée dirigé par le comte Apponyi et se montra partisan d'une politique de magyarisation qu'il servit encore par ses livres : un *Manuel d'administration hongrois*, en 4 vol. (1882) et un ouvrage sur la *Hongrie moderne* (1889).

Grunwald (BATAILLE DE), ou de **Tannenberg**, comme l'appellent généralement les Allemands. C'est entre ces deux villages de la Prusse-Orientale que Ladislas Jagellon, roi de Pologne, remporta, le 15 juillet 1410, sur les Teutoniques, commandés par le grand maître Ulrich Von Jungingen, une sanglante victoire, qui assura l'indépendance de la Pologne. Le grand maître, 600 chevaliers et, a-t-on dit, 40.000 Allemands tombèrent dans le combat.

GRUON n. m. Petit de la grue.

GRUOTTE n. f. Véner. Morceau de chevreuil.

GRUPPETTO n. m. (mot ital. signif. « petit groupe »). En musique, Ornement d'exécution qui consiste en trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes dont la

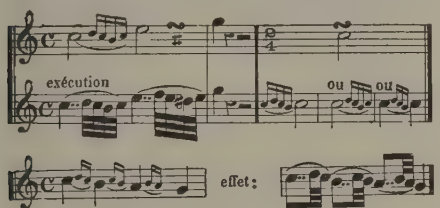

valeur se prend en avant de la note qui en est affectée, quelquefois sur la note même, souvent après. || Pl. *Des* GRUPPETTI.

— ENCYCL. On indique le *gruppetto* par les signes ∽ ou ∾ suivant que le gruppetto est ascendant ou descendant, c'est-à-dire que la note initiale s'attaque au-dessus ou au-dessous de la note principale.

La présence d'une altération s'exprime par l'apposition d'un dièse ou d'un bémol au-dessus ou au-dessous du signe, selon la direction indiquée par celui-ci.

Le *demi-gruppetto* se compose de deux petites notes brodant une note principale. Il peut être considéré comme une appogiature double.

GRURIE [*gru-ri*] n. f. Syn. de GRUERIE.

GRURIN n. m. Syn. de GRUYER (officier royal). (Vx.)

GRURY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 53 kil. d'Autun ; 1.075 hab. Ch. de f. de Bourbon-Lancy à Toulon-sur-Arroux.

GRÜTLI ou **RÜTLI** (le), petite prairie du canton d'Uri (Suisse), sur la partie sud-est du lac des Quatre-Cantons, célèbre par le serment légendaire qui y fut prêté par A. de Melchthal, W. Stauffacher, W. Furst et leurs amis (1307).

GRUYER (François-Anatole), critique d'art français, né à Paris en 1825, mort à Chantilly en 1909. Ingénieur civil (1848), répétiteur de chimie à l'institut agronomique de Versailles (1850-1852), il se tourna vers l'art, collabora à la *Gazette des beaux-arts* (1859), devint inspecteur en 1872, membre du conseil supérieur des beaux-arts (1879), conservateur des peintures au musée du Louvre (1881), et, depuis 1886, inspecteur des musées de province. Gruyer a publié : *Essais sur les fresques de Raphaël* (1858-1859) ; *la Peinture au château de Chantilly ; les Quarante Fouquet ; le Musée Condé*. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1875.

GRUYER [*gru-ié*] n. m. (du german. *gruo*, vert). Dr. féod. Officier royal ou seigneurial, jugeant en première instance des délits commis dans les bois.

— *Adjectiv.* Qui avait un droit de gruerie : *Seigneur* GRUYER. (Le seigneur gruyer était celui qui exerçait des droits sur les bois de ses vassaux.)

GRUYER [*gru-ié*], **ÈRE** adj. Qui a rapport à la grue. || *Faucon gruyer*, Faucon qui peut chasser la grue.

— *Substantiv.* et au masc. Oiseau dressé pour la chasse aux grues.

GRUYER [*gru-iè'r*] n. m. Fabricant de fromage de Gruyère.

GRUYÈRE [*gru-iè'r'*] n. m. Fromage de lait de vache cuit, que l'on fabriquait autrefois exclusivement dans la Gruyère suisse, mais que l'on fait aussi maintenant, dans le Jura, le Doubs, la Côte-d'Or, la Savoie.

— ENCYCL. Le *gruyère* est fabriqué avec du lait en partie écrémé (au quart ou à la moitié) additionné de présure et soumis dans de grandes chaudières de cuivre à l'action de la chaleur. (Il faut en moyenne 500 litres de lait pour un fromage.) Lorsque le lait caille dans la chaudière, on le *brasse* pour favoriser la sortie du petit-lait, puis on continue à chauffer en brassant jusqu'à ce que le *grain* de caillé soit à point. On recueille alors dans une toile toute la masse du caillé granuleux, et on la met sous presse (dans un *cercle* ou *moule*). La pression augmente progressivement, et le petit-lait s'élimine ; puis le fromage est porté au séchoir (deux jours) et enfin à la cave, où se fait sa maturation sous l'influence des ferments lactiques que contient la masse. Les fromages sont bons à livrer à la consommation au bout de trois mois. Une *meule* de gruyère pèse de 40 à 60 kg. Les meilleurs fromages sont ceux dont les *yeux* (trous) sont réguliers et de la grosseur d'une noisette.

GRUYÈRE (la), district du canton de Fribourg (Suisse), couvert de montagnes et arrosé par la Sarine. Elevage d'un bétail très estimé ; fabrication de fromages ; importantes fabriques de chocolat et de lait condensé.

GRUYÈRE, nom d'une famille suisse, très ancienne, issue d'une bourgade au sud de Fribourg, dont les représentants jouèrent un grand rôle dans la vie helvétique médiévale. Ses membres les plus connus sont : FRANÇOIS Ier, mort en 1475. Il fut bailli du Vaudois ; — JEAN II, mort en 1539. Il fut l'allié du roi de France François Ier, et assista à la bataille de La Bicoque ; — MICHEL, fils du précédent, mort en 1576. La famille de Gruyère s'éteignit avec lui.

GRUYÈRE (Théodore-Charles), statuaire français, né et mort à Paris (1813-1885). Prix de Rome en 1839. De Rome, il envoya une copie du *Faune du Capitole*, une *Pandore* (1842), et un *Chactas* (1845). Rentré à Paris, il exposa : *Mucius Scévola* (1846) ; *Psyché* (1855) ; *Gaspard Monge*, pour l'Hôtel de Ville ; un *Triomphe* (1866), détruit lors de l'incendie des Tuileries ; divers morceaux pour Saint-Thomas-d'Aquin et l'actuel Opéra.

GRUYÈRES, bourg de Suisse (Fribourg), sur la Sarine, affluent de l'Aar ; 1.700 hab. Bâti sur une colline isolée dans la vallée, il est dominé par un château, flanqué de tours et de remparts crénelés. — Le *comté de Gruyère* fut un petit Etat, réparti actuellement entre les cantons de Berne, Fribourg et Vaud.

GRUYTÈRE (Jan VAN), en lat. *Janus Gruterus*, appelé quelquefois GRUTER, humaniste et archéologue hollandais, né à Anvers en 1560, mort à Berhelden en 1627. Il fut professeur d'histoire à Wittemberg, puis conservateur de la bibliothèque Palatine à Heidelberg. Il a publié de savants ouvrages : *Lampas, sive Fax artium liberalium* (1604-1612), recueil de dissertations philosophiques du XVe et du XVIe siècle ; *Chronicon chronicorum ecclesiastico-politicum* (1614), et *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani* (1603), collection des inscriptions de l'Empire.

GRYLLE [*gri-l'*] n. m. (lat. *gryllus ;* probablem. du gr. *grullos*, porc). Antiq. Nom donné aux pierres gravées de sujet grotesque. || Bizarre assemblage de figures d'animaux dans une peinture.

GRYLLIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, comprenant les grillons et genres voisins.

GRYLLOTALPA n. m. Nom scientifique du genre *courtilière* ou *taupe-grillon*.

GRYLLUS [*luss*] n. m. Nom scientifique du genre *grillon*.

GRYNEA ou **GRYNEON**. Géogr. anc. Ville de Mysie (Asie Mineure), sur la côte de l'Eolide, au fond du golfe Elaïtique, entre Elée et Myrina. L'oracle de son temple d'Apollon était célèbre. Elle fut détruite par Parménion en 334 av. notre ère.

GRYNEIOS ou **GRYNEUS**. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui avait un temple, un bois sacré et un oracle à Gryneon.

GRYPHE (Sébastien), en lat. *Gryphius*, imprimeur lyonnais, né en Souabe en 1493, mort à Lyon en 1556. Il s'établit à Lyon en 1524 et, jusqu'à sa mort, imprima une quantité considérable de livres hébreux, grecs, latins, italiens et français. Parmi les belles éditions qui lui sont dues, on cite : les *Commentaria linguæ latinæ*, d'Etienne Dolet (1536) ; la *Bible latine* (1550). Ce fut lui qui imprima pour la première fois le *Gargantua* et *Pantagruel*, de Rabelais ; *l'Enfer*, puis une édition complète des *Œuvres* de Clément Marot (1538).

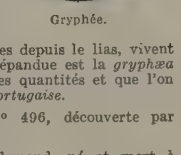
Gryphée.

GRYPHÉE ou **GRYPHÆA** n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des ostréidés.

— ENCYCL. La coquille a ses valves très inégales : la gauche, pourvue d'un crochet très saillant, la droite plate et petite. Ces animaux, que l'on rencontre fossiles depuis le lias, vivent dans les mers d'Europe. La plus répandue est la *gryphæa angulata*, que l'on élève en grandes quantités et que l'on consomme sous le nom d'*huître portugaise*.

GRYPHIA, petite planète, N° 496, découverte par Max Wolf en 1902.

GRYPHIUS (André), poète allemand, né et mort à Gross-Glogau (Silésie) [1616-1664]. Professeur à l'université de Leyde, syndic des Etats de la principauté de Glogau, c'est surtout comme auteur dramatique que Gryphius s'est fait un nom. On a de lui deux comédies : *Pierre Squenz* (1657) et *Horribilicribrifax* (1663), et plusieurs tragédies de caractère oratoire, entre autres : *Léon l'Arménien* (1647) ; *Catherine de Géorgie* (1647) ; *Charles Stuart* (1649) ; etc. Il est l'initiateur du drame régulier, dans la littérature allemande.

GRYPIDIE [*dî*] ou **GRYPIDIUS** [*di-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères curculionides, comprenant des petits charançons grisâtres et bruns, vivant sur les plantes aquatiques dans les régions froides de l'hémisphère boréal. (En France, le *grypidius equiseti* se trouve surtout dans les tourbières.)

Grypidie.

GRYPOSE n. f. (du gr. *grupos*, crochu). Courbure convexe des ongles, que l'on remarque particulièrement chez les sujets atteints d'une maladie viscérale, telle que la tuberculose pulmonaire. || Syn. de ONGLE HIPPOCRATIQUE.

GRZYMALA - SIEDLECKI (Adam), écrivain polonais né à Wierzbno (palatinat de Kielce) en 1876. Directeur de théâtre à Cracovie et à Varsovie, il a lui-même écrit des pièces très divertissantes : *la Sous-locatrice ; l'Impôt sur le capital ; le Relais de Sa Majesté ; l'Héritier* (1925), cette dernière tirée d'un roman, *Samosenki*, où il a décrit les changements survenus après la Grande Guerre dans la vie des campagnes polonaises. Il tient aussi une grande place dans la critique littéraire.

GRZYMALOW, ville de Pologne (Galicie), sur la frontière russe ; 4.800 hab. — Occupée par l'U. R. S. S. en 1939.

GRZYMULTOWSKI (Christophe), homme politique polonais, né en Posnanie en 1620, mort en 1686. Il fut castellan de Posnanie, membre du conseil royal sous Jean II Casimir, et appartint à la députation qui négocia la paix d'Oliva (1660). Sous le règne de Jean Sobieski, qui le nomma voïvode de Posnanie, il joua un rôle politique important. A la tête d'une commission spéciale, il conclut avec la Moscovie, en 1686, le funeste traité qui porte son nom. Le remords l'emporta.

GSELL (*Stéphane*-Charles-Emile), archéologue et historien français, né et mort à Paris (1861-1932). Elève de l'Ecole normale supérieure (1883), membre de l'Ecole française de Rome, il exécuta des fouilles très méthodiques dans la nécropole étrusque de Vulci. Nommé professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, il opéra des fouilles fructueuses à Tipaza et explora plusieurs régions de l'Algérie. Inspecteur des antiquités de l'Algérie, directeur du musée d'Alger, professeur au Collège de France, il fut élu en 1923 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son œuvre capitale est l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (1913 à 1929). Citons encore : *Fouilles dans la nécropole de Vulci* (1892) ; *Essai sur le règne de l'empereur Domitien* (1893) ; *Recherches archéologiques en Algérie* (1893) ; *Monuments antiques de l'Algérie* (1901) ; *Atlas archéologique de l'Algérie* (1902 et suiv.) ; *Promenades archéologiques aux environs d'Alger* (1926).

GSELLIEN, ENNE adj. Géol. Nom d'étage proposé par Nikitin (1890) pour désigner une partie du carbonifère supérieur marin. (On lui a préféré le nom de OURALIEN.)

GUA (LE), comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 46 kil. de Rochefort ; 1.375 hab. Ch. de f. économiques des Charentes. Port sur le *canal du Gua*. Salines.

GUA (LE), comm. de l'Isère, arrond. et à 19 kil. de Grenoble, au pied de la Grande-Moucherolle ; 1.220 hab. Usines à ciment ; scieries.

GUA ou **GUAST** (Louis DE BÉRANGER, seigneur DU), capitaine français, gentilhomme dauphinois, né vers 1545, mort à Paris en 1575. Favori d'Henri III et son âme damnée, il le brouilla avec sa sœur Marguerite de Valois, lui révélant la liaison de cette dernière avec Bussy d'Amboise dont il était jaloux ; il mourut assassiné dans son lit, peut-être par le baron de Vitteaux à l'instigation de Marguerite. L'affaire est mal éclaircie.

GUA DE MALVES (Jean-Paul DE), prêtre et savant français, né à Carcassonne en 1712, mort à Paris en 1786. Entré dans les ordres, il débuta, en 1740, par un ouvrage intitulé : *Usage de l'analyse de Descartes, pour découvrir sans le secours du calcul différentiel les propriétés des lignes géométriques de tous les ordres*. Membre de l'Académie des sciences en 1741, il fut nommé professeur de philosophie au Collège de France (1743).

GUACHALLA (Fernando), homme politique et diplomate bolivien, né en 1853, mort en 1908. Savant remarquable, il a été ministre des affaires étrangères, ministre plénipotentiaire à Washington, à Buenos-Ayres et à Londres. Il signa, avec le baron de Rio-Branco, le traité de Pétropolis, qui a mis fin au conflit qui s'était élevé entre le Brésil et la Bolivie relativement au mouvement séparatiste du territoire de l'Acre.

GUACHAMACINE n. f. Alcaloïde très toxique extrait du *malonetia nitida*, plante de la famille des apocynacées. (Son action paralysante, analogue à celle du curare, la fait employer contre le tétanos, la rage et les spasmes des affections du système nerveux.) || Syn. de MALONÉTINE.

GUACHARO n. m. Nom de genre de passereaux syndactyles, de la famille des coraciidés (*steatornis caripensis*), qui vivent en grandes troupes dans les cavernes des cordillères de l'Amérique du Sud. (Les jeunes sont de vraies boules de graisse, dont les indigènes extrayent une huile qu'ils utilisent en cuisine.)

GUACHETA, ville de Colombie (départ. de Cundinamarca, prov. d'Ubate) ; 6.400 hab. Mines de cuivre.

GUACINE [*gou-a*] n. f. Substance résineuse et amère extraite du guaco.

GUACO [*gou-a*] n. m. Nom donné à divers eupatoires et à diverses aristoloches de l'Amérique centrale. (Ces plantes ont une action paralysante sur les centres nerveux sensitifs, d'où leur emploi comme antiprurigineuses. D'après Guibourt, le guaco des aristolochiacées serait seul actif.)

GUADAGNOLI (Antonio), poète italien, né à Arezzo en 1798, mort à Cortone en 1858. Il a écrit des poésies plaisantes (publiées en 1848), de langue et d'inspiration populaires, qui se rattachent au genre bernesque.

GUADALAJARA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), ch.-lieu de la province homonyme, sur le Hénarès ; 16.000 hab. Académie du génie militaire. Palais des ducs

de l'Infantado, avec cour entourée d'arcades pittoresques admirablement sculptées. Draperies ; confiserie.

En 1937, bataille entre les républicains et les troupes franquistes appuyées par les Italiens, qui se termina à l'avantage des républicains.

GUADALAJARA (PROVINCE DE), province d'Espagne (Nouvelle-Castille). Plane dans sa partie méridionale, montagneuse au nord ; généralement agricole. Exploitation de carrières de kaolin ; salines. Superf. 12.192 km². Pop. 220.000 hab. Ch.-lieu *Guadalajara*.

GUADALAJARA ou **GUADALAXARA**, ville du Mexique, capitale de l'Etat de Jalisco, dans une plaine fertile, non loin du rio Grande-de-Santiago ; 179.556 hab. Belle cathédrale. Papeterie, poterie.

GUADALAVIAR (le), [corrupt. de *oued el-Abiadou*, rivière Blanche], fleuve d'Espagne, tributaire de la Méditerranée. Il sort des Montes Universales, comme le Tage et le Jucar, baigne le pied du rocher de Teruel, puis, au sortir de gorges profondes, arrose la huerta de Valence.

GUADALCANAL, ville d'Espagne (prov. de Séville), sur un sous-affluent du Viar ; 6.600 hab. Huilerie, vin.

GUADALCANAL mieux que **GUADALCANAR**, île volcanique de l'archipel anglais des Salomon (Mélanésie), une des plus vastes du groupe ; 150.000 hab. environ. Découverte en 1576 par l'Espagnol Mendaña. Lieu d'importants combats pendant la seconde guerre mondiale. En février 1943, les Japonais durent évacuer l'île qu'occupèrent les troupes américaines.

GUADALCAZAR, ville du Mexique (Etat de San-Luis-Potosi) ; 10.000 hab. Mines d'argent, de plomb, de mercure.

GUADALETE (le), fleuve de la prov. de Cadix (Espagne), tributaire de l'Atlantique. Il descend de la sierra de San-Cristobal, passe près de Xérès-de-la-Frontera, et finit dans la baie de Cadix. Cours, 138 kil.

GUADALHORCE (le), torrent de la prov. de Malaga (Espagne), tributaire de la Méditerranée. Il franchit la profonde et étroite gorge de los Gaitanes, avant de finir près de Malaga. Cours, 116 kil.

GUADALIMAR (le), rivière d'Espagne, affluent droit du Guadalquivir, issue de la sierra de Alcaraz. Il baigne la province andalouse de Jaen. Cours, 128 kil.

GUADALOPE (le), torrent de l'Aragon (Espagne), né dans la sierra de San-Just. Il traverse les provinces de Teruel et de Saragosse, et se perd dans l'Ebre (rive droite), à Caspe. Cours, 150 kil.

GUADALQUIVIR (le) [corrupt. des mots arabes *oued el-Kebir* ou Grand Ru], fleuve espagnol de l'Andalousie. Issu d'un plateau de 1.600 m. d'alt., il reçoit le Guadiana Menor, coule dans la vallée d'Andalousie, baigne Cordoue, reçoit le Genil, passe à Séville, serpente en trois bras dans la région palustre de *las Marismas*, et se perd dans l'Atlantique au golfe de Cadix. Cours, 579 kil.

GUADALUPE (SIERRA DE), chaîne montagneuse de l'Estrémadure (Espagne centrale), séparant dans la province de Caceres, le Tage du Guadiana. Son pic culminant, la Cabeza-del-Moro, a 1.558 m. Pèlerinage célèbre.

GUADALUPE, ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Caceres), au pied de la *sierra de Guadalupe ;* 3.700 hab. Couvent d'hiéronymites, fondé par Alphonse XI, et renfermant une image de la Vierge attribuée à saint Luc et vénérée dans toute l'Espagne. Vaste église (peintures de Zurbaran et de Luca Giordano).

GUADALUPE (le), rivière du Texas (Etats-Unis), tributaire du fleuve San-Antonio. Cours, 500 kil. environ.

GUADALUPE, ville de l'Uruguay (départ. de Canelones) ; 8.600 hab. Centre agricole.

GUADALUPE, ville du Mexique (Etat de Zacatecas) ; 8.000 hab. Centre minier important.

GUADALUPE-HIDALGO, ville du Mexique, située aux environs de Mexico ; 6.000 hab. Elle tire son double nom du sanctuaire élevé en cet endroit à Notre-Dame de Guadalupe et au curé Hidalgo, un des héros de l'indépendance mexicaine. Traité de 1848 entre le Mexique et les Etats-Unis.

Guadalupe (ORDRE DE **Notre-Dame-de-**), V. NOTRE-DAME.

GUADARRAMA [*gou-a*] (SIERRA DE), chaîne de montagnes des plateaux de Castille (Espagne), entre Douro et Tage ; 2.385 m. au Pico de Peñalara.

GUADELOUPE (LA), île de l'archipel des Antilles, dans le groupe des Petites Antilles ou îles Caraïbes, la plus grande des Antilles françaises ; département français depuis 1946 ; 1.509 km², peuplés de 230.600 hab. Ch.-lieu *Basse-Terre*.

La Guadeloupe se compose de deux îles fort dissemblables, que sépare un bras de mer large de 30 à 120 m., la Rivière Salée. De par ses quatre massifs volcaniques, dont l'un s'élève à 1.485 m., la Guadeloupe proprement dite ou « Basse Terre » (947 km²) est la plus haute ; la « Grande Terre », plus petite (656 km²), est couverte de plantations : canne à sucre surtout, caféier, cacaoyer, vanillier, cannellier, arbres fruitiers, cultures vivrières. Le climat, tropical, est troublé par des cyclones et des tremblements de terre qui nuisent aux cultures et aux établissements industriels (usines et distilleries) fabriquant du sucre et du rhum.

La Guadeloupe a pour ch.-lieu *Basse-Terre* et pour villes principales : Pointe-à-Pitre, Le Moule et Sainte-Anne, toutes trois plus peuplées que la capitale. Elle a cinq dépendances : la Désirade, les Saintes, Marie-Galante, Saint-Barthélemy, et la partie septentrionale de Saint-Martin, administrée par un gouverneur dont l'autorité s'étend ainsi sur un ensemble de 1.780 km² peuplés de 267.410 hab. d'origine blanche, ou métisse, ou surtout noire. La Guadeloupe forme aujourd'hui un département français.

Découverte par Colomb le 4 novembre 1493 et appelée par lui *Guadalupe* en l'honneur du pèlerinage de la sierra de Guadalupe (Estrémadure), l'île, jusqu'alors habitée par des Caraïbes, a été colonisée, mise en valeur par la France à partir de 1635. Elle a été, à plusieurs reprises, temporairement occupée par les Anglais, mais n'a plus cessé d'être française depuis 1816. Patrie des poètes Léonard et Campenon ; des auteurs dramatiques Delrieu et Dumanoir ; du peintre Lethière ; de Privat d'Anglemont, d'Armand Barbès ; etc. V. *Supplément*.

LA GUADELOUPE.

GUADET (Marguerite-Elie), homme politique français, né à Saint-Emilion (Gironde) en 1758, mort à Bordeaux en 1794. Administrateur de la Gironde (1790), président du tribunal criminel (1791), député à l'Assemblée législative (1791), il se fit recevoir au club des Jacobins, demanda la suppression des titres de « sire » et de « majesté », des mesures coercitives contre les émigrés et la formation d'un camp sous Paris, composé de fédérés (1792). Réélu à la Convention, il se prononça dans le procès du roi pour l'appel au peuple et la mort avec sursis. Il combattit les montagnards, surtout Danton et Marat, fut décrété d'accusation au 2 juin 1793, put s'enfuir en Gironde mais ne put réussir à organiser la résistance fédéraliste. Découvert, il fut transporté à Bordeaux et exécuté.

Elie Guadet.

GUADET (Julien), architecte français, né et mort à Paris (1834-1908). Elève de Labrouste, il obtint en 1864, le prix de Rome. Son œuvre principale est l'Hôtel des Postes de Paris. Aux Salons annuels, il a exposé : *Projet d'un monument à la mémoire des Girondins*, pour une place de Bordeaux ; *la Chapelle palatine, à Palerme ;* etc. Professeur de théorie de l'architecture à l'Ecole des beaux-arts, il est l'auteur d'un remarquable ouvrage : *Eléments et Théorie de l'architecture* (4 vol.).

GUADIANA (le), fleuve de la péninsule Ibérique, tributaire de l'Atlantique. Il naît sur le plateau de la Manche, des puissantes sources dites *Ojos de Guadiana*, baigne Médellin, Mérida, Badajoz, et gagne la plaine portugaise au débouché du cañon où il franchit le *Pulo do Lobo*. En aval du confluent du Chanca, il sépare l'Espagne du Portugal. Cours, 820 kil.

GUADIANA MENOR (le), rivière espagnole de l'Andalousie, affluent gauche du Guadalquivir, qui reçoit les eaux des sierras de Segura et Nevada. Cours, 150 kil.

GUADIX, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), sur le *Guadix ;* 13.800 hab. Sur une hauteur dominant la ville (l'*Acci* des Romains), ruines d'une forteresse arabe : l'*Alcazaba*. Evêché. Cathédrale du XVIIIe siècle. Sources ferrugineuses et bicarbonatées de *Graena*.

GUADUAS, ville de Colombie (départ. de Cundinamarca), près des sources du *rio Guaduas*, affluent du Magdalena ; 10.700 hab. Eaux thermales. Mines de charbon et d'asphalte. Fabrique de chapeaux de Panama. Caféières.

GUAGNINI, en polonais **Gwagnin** (Alexandre), historien polonais d'origine italienne, né à Vérone en 1538, mort à Cracovie en 1614. Ayant pris du service en Pologne, il s'y distingua comme ingénieur militaire. On lui doit plusieurs ouvrages en latin : *Description de la Sarmatie d'Europe* (1578) ; *les Actions principales et la tyrannie du prince de Moscovie* (1581), où il raconte les méfaits d'Ivan le Terrible ; etc.

GUAGNO, comm. de Corse, arrond. et à 65 kil. d'Ajaccio ; 1.100 hab. Sources thermales sulfurées sodiques.

GUAGUA, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon), sur le delta du Pampanga, non loin de la baie de Manille ; 20.000 hab. Manufactures de tabac, d'abaca, et sucreries.

GUAÏACOL, GUAÏARÉTATE, GUAÏARÉTIQUE Anc. orthographe de GAÏACOL, GAÏARÉTATE, GAÏARÉTIQUE.

GUAIFER. Biogr. V. SALERNE.

GUAIMAR. V. SALERNE.

GUAIRA (LA), ville et port du Venezuela, dans le District fédéral, à 30 kil. de Caracas dont elle est le débouché ; 10.000 hab. Commerce actif avec l'Europe (exportation de café, de cacao, d'indigo).

GUAIS [*ghè*] adj. m. Se dit d'un hareng qui n'a ni laitance ni œufs.

GUAITA (marquis Stanislas DE), poète et occultiste français d'origine lombarde, né et mort au château d'Alteville (Lorraine) [1861-1897]. Il publia trois recueils de poésies ultra-mystiques : *Oiseaux de passage* (1881) ; *la Muse noire* (1883) ; *Rosa mystica* (1885), et se consacra à l'étude des sciences occultes. D'abord disciple d'Eliphas Lévi, il devint ensuite le rénovateur de l'ordre de la Rose-Croix. Il a écrit : *Au seuil du mystère* (1886) ; *le Temple de Satan* (1892) ; *la Clef de la magie noire*.

GUAJIROS. Géogr. V. GOAJIRES.

GUALACEO, ville de l'Equateur (prov. d'Azuay) ; 10.000 hab. Céréales, chapeaux de paille.

GUALBERT (Jean). Biogr. V. JEAN-GUALBERT (saint).

GUALDO (Luigi), écrivain italien, né à Milan en 1847, mort à Paris en 1898. Il publia des vers, des nouvelles, des romans : *la Grande rivale, Constance Gerardi*, dont deux écrits en français : *Une ressemblance* (1874) ; *le Mariage excentrique* (1879).

GUALDO Cattaneo, ville d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse), sur la Puglia ; 5.075 hab.

GUALDO Priorato (Galeas), comte DE COMAZZO, historiographe italien, né et mort à Vicence (1606-1678). Il servit sous les ordres de Maurice de Nassau, puis de Wallenstein. En 1652, il se rendit à Paris pour y écrire l'histoire du cardinal Mazarin, et en 1653 il se fit naturaliser Français. En 1656, il devint, à Rome, gentilhomme de la chambre de Christine de Suède. En 1664, il fut nommé historiographe de l'empereur Léopold. Outre ses biographies de Wallenstein, de Christine de Suède, de l'empereur Léopold, de Mazarin, il a laissé de nombreux ouvrages, dont l'un des plus célèbres est sa *Scena d'uomini illustri d'Italia* (1659).

GUALDO Tadino, ville d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 14.575 hab. Mines de fer.

GUALEGUAY, ville de la République Argentine (prov. d'Entre-Rios), sur un affluent du Parana ; 13.000 hab. Exportation de bestiaux, de cuirs, de viandes.

GUALEGUAYCHU, ville de la République Argentine (prov. d'Entre-Rios), sur un affl. de l'Uruguay ; 17.000 hab. Elève de bétail.

GUALTIERI, ville d'Italie (Emilie, prov. de Reggio), sur le Pô ; 6.625 hab.

GUALTIERI Sicamino, ville d'Italie (Sicile, prov. de Messine) ; 3.435 hab.

GUALTIERI (Giovanni). Biogr. V. CIMABUÉ.

GUAM, île américaine de l'océan Pacifique, en Micronésie (16.160 hab.), la plus grande des Mariannes ; ch.-lieu *Agaña* (10.000 hab.). Importante station navale à Apra ; nœud de câbles sous-marins. Anc. possession espagnole cédée aux Etats-Unis (traité de Portsmouth, 1898). Occupée par les Japonais en 1941, reprise par les Américains en 1944.

GUAMARACO, ville de l'île de Cuba (prov. de Matanzas) ; 10.000 hab. Canne à sucre, tabac.

GUAMO, ville de Colombie (départ. de Tolima), sur le rio Luisa, affluent de la Magdalena ; 15.000 hab.

GUANABACOA, ville de Cuba (prov. de la Havane), sur la mer des Antilles ; 28.000 hab. Sources thermales.

GUANACO n. m. (péruvien *huanaco*). Espèce de lama, qui est sans doute la souche du lama domestique et vit à l'état sauvage dans les Andes, depuis la Colombie jusqu'à la Terre de Feu. (Le guanaco [*lama huanacus*], de la taille d'un grand daim, est brun rougeâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; on le chasse pour sa chair et pour sa laine, et on le domestique. V. LAMA.

GUANAHANI (ÎLE). Géogr. V. SAN-SALVADOR.

GUANAJUATO, ville du Mexique, capitale de l'Etat du même nom, au pied de montagnes élevées, renfermant de l'or et de l'argent ; 18.000 hab.

GUANAJUATO, Etat du Mexique, occupant au nord-ouest de Mexico une partie du plateau d'Anahuac. Fertile, riche en métaux précieux, il est très peuplé (987.000 hab.). Capit. *Guanajuato*.

GUANAMIDES [*gou-a, mid'*] n. f. pl. Chim. V. GUANAMINES.

GUANAMINES [*gou-a, min'*] n. f. pl. Bases résultant de la décomposition par la chaleur des sels d'acides gras de la guanidine avec perte d'ammoniac et de gaz carbonique.
— ENCYCL. Les *guanamines* sont des bases peu solubles dans l'eau froide, que les alcalis transforment à chaud en *guanides* et qui, sous l'action de l'acide sulfurique vers 160° donnent les *guanamides* avec perte d'ammoniac.

GUANAPITE [*gou-a*] n. f. Sulfo-oxalate naturel de potassium et d'ammonium.

GUANARE, ville du Venezuela, ch.-lieu de l'Etat de Portuguesa ; 9.000 hab. Culture du café, du cacao, de la canne à sucre ; troupeaux. Fondée en 1595 par Fernandez de Leon.

GUANCHES, population primitive de l'archipel canarien.
— Adjectiv. : *Population* GUANCHE.
— ENCYCL. Les *Guanches* étaient des hommes grands, robustes, offrant tous les caractères de la race de Cro-Magnon. Ils vivaient dans des grottes, se vêtaient de peaux de chèvre et ignoraient encore l'usage des métaux à la fin du XVe siècle. Ils étaient avant tout pasteurs. Cette

population douce, franche, honnête, était douée en outre d'une grande bravoure : pendant près d'un siècle, elle a résisté avec ses armes de pierre ou de bois, aux conquérants munis d'armes à feu.

Les descendants des Guanches sont aujourd'hui intimement fusionnés avec les Espagnols.

GUANÉ [*gou-a*], **E** adj. Engraissé de guano. (Peu us.)

GUANES, ville de Cuba (prov. de Pinar del Rio); 20.100 hab.

GUANIDINE [*gou-a*] n. f. Base de formule $NH:C(NH^2)^2$ formée dans l'oxydation de la guanine.

— Encycl. La *guanidine* se prépare en chauffant à 180° le sulfocyanate d'ammonium. Elle se forme dans l'action de l'ammoniac sur la chloropicrine. L'eau de baryte la transforme en urée. || Syn. de carbotriamine.

GUANIER [*gou-a-ni-é*], **ÈRE** adj. Qui a rapport au guano; où l'on trouve du guano : *Iles* guanières.

GUANINE [*gou-a*] n. f. Base du groupe de la purine, de formule $C^5N^5H^5O$ contenue dans le guano et aussi dans le pancréas de certains animaux.

GUANITE n. f. Minér. Syn. de struvite.

GUANO [*gou-a*] n. m. (mot espagn., emprunté du péruvien). Matière de formation parfois très ancienne, qui résulte de l'accumulation sur certains points d'excréments et de cadavres d'oiseaux marins, et qu'on emploie comme engrais.

— *Par extens.* Nom donné à des matières fertilisantes d'origines très diverses : Guanos *de poissons, de chauves-souris.*

— *Pop.* Excrément quelconque.

— Encycl. Le *guano,* dont les gisements les plus riches sont situés sur le littoral américain du Pacifique (Chili, Pérou, Equateur, Colombie, etc.), mais que l'on rencontre encore en Afrique australe, en Asie, est une matière onctueuse et jaunâtre, plus légère que l'eau. Les gisements des îles Chincha, les plus riches, sont aujourd'hui épuisés. Quand le guano provient de régions où les pluies sont rares, il est riche en acide phosphorique et en azote, et c'est un engrais qui compte parmi les meilleurs. Tiré des régions où les pluies sont abondantes, le guano renferme une moindre proportion d'azote, mais plus d'acide phosphorique (*guanos phosphatés* ou *phospho-guanos*). On utilise aussi le *guano de poissons* (provenant de débris de poissons, auxquels on fait subir un traitement à la vapeur d'eau, sous pression, puis à l'acide sulfurique, et le *guano de chauves-souris,* que l'on trouve en abondance dans certaines grottes de Sardaigne, d'Espagne, d'Algérie, et du Venezuela.

GUANOLINE [*gou-a*] n. f. Nom donné à l'éther guanidine-carbonique obtenu en traitant par l'ammoniac alcoolique le produit de l'action du chloroformiate d'éthyle sur la guanidine.

GUANOVULITE [*gou-a*] n. f. Sulfate hydraté naturel de potassium et d'ammonium, que l'on a trouvé dans le guano.

GUANOXALATE [*gou-a-nok-za-lat'*] n. m. Sulfo-oxalate naturel hydraté de potassium et d'ammonium. (C'est un des éléments constitutifs du guano.)

Guantanamo, ville de Cuba (prov. de Santiago-de-Cuba); 15.000 hab. Port important au fond d'une belle baie. Café, canne à sucre.

GUANYLE [*gou-a*] n. m. Radical organique monovalent $NH:C\cdot NH^2$, dont la combinaison avec un radical hydrocarboné constitue les amidines.

GUANYLURÉE [*gou-a*] n. f Base formée par action des acides sur la dicyanodiamide et dont la formule est $NH^2\cdot C(:NH)\cdot NH\ CO\ NH^2$. || Syn. de dicyanodiamidine.

GUANZATE, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Côme); 2.180 hab.

GUAPAY, rivière de la Bolivie, sortie des Andes de Cochabamba, qui forme en réalité le cours supérieur du Mamoré. V. Mamoré.

GUAPORÉ (le), rivière du Brésil et de la Bolivie. Née dans la sierra dos Parecys (Matto-Grosso), elle sépare, à travers des plaines désertes, le Brésil et la Bolivie, puis conflue avec le Mamoré, sous-affluent de l'Amazone. Cours, 1.700 kil.

GUARACHA [*gou-a-ra-tcha*] n. f. Danse espagnole analogue au *zapateado,* et qui ne s'exécute plus guère qu'au théâtre.

GUARANA [*gou-a*] n. m. Nom brésilien du *paullinia sorbilis,* liane du genre paullinie, à feuilles alternes et composées, à fleurs en grappes et fruits en capsule à trois valves. (Les semences, desséchées et pulvérisées, constituent le médicament astringent dit guarana.)

— Pharm. Pâte préparée par les Indiens du Brésil et du Paraguay avec les semences du *guarana,* additionnées parfois d'un peu de cacao et de farine de manioc. (Sa richesse en caféine [4 à 5 p. 100] en fait un succédané de la kola. Il est préconisé comme antinévralgique et comme astringent contre la dysenterie. On doit le considérer surtout comme aliment d'épargne.) On l'appelle aussi paullinia.

GUARANATINE [*gou-a*] n. f. Composé analogue à la kolatine, isolé par Goris du guarana.

GUARANDA, ville de l'Equateur (prov. de Bolivar); 9.000 hab. Café, cacao, caoutchouc.

GUARANI, E, nom donné à l'une des races indigènes de l'Amérique du Sud.

— Adjectiv. : *Grammaire* guaranie.

— *Substantiv.* et au masc. Langue guaranie : *Parler le* guarani.

— Encycl. La race *guaranie* comprend une foule de tribus disséminées de l'Atlantique aux Andes et des Guyanes au Paraguay; autrefois, elle débordait dans les Antilles. Ces Indiens sont de taille au-dessus de la moyenne; ils ont le teint cuivré, de gros cheveux noirs, une tête ronde et une face large. Les uns sont civilisés, les autres continuent leur existence sauvage, vivant de chasse et de pêche. Ceux-ci ne portent qu'un pagne étroit, mais se parent de plumes, de griffes. Leur naturel est franc et affable, ce qui n'empêchait pas certaines tribus de dévorer leurs prisonniers.

Le *guarani* est une langue parlée dans le haut Paraguay, étroitement apparentée au *tupi;* il forme, avec cette langue, un groupe particulier parmi les langues américaines. Il y a un guarani ancien et un guarani moderne. Ce dernier a été assez fortement influencé par l'espagnol.

GUARANIEN [*gou-a, ni-in*] adj. et n. Géol. Nom donné en Patagonie à des couches de passage entre le crétacé et le tertiaire.

GUARANINE [*gou-a*] n. f. Alcaloïde qui existe à l'état de tannate dans le guarana et identique à la caféine.

GUARAOUNOS, population indienne habitant le delta de l'Orénoque et les parties adjacentes du Venezuela.

— Encycl. Grands, vigoureux, les *Guaraounos* ont le front bas, la face large, les cheveux noirs, lisses et fins. Leurs cabanes en bois sont posées sur le sol, ou, parfois, sur une plate-forme quand l'endroit est marécageux.

GUARCINO, ville d'Italie (prov. de Rome), près de la Cosa; 3.380 hab.

GUARCO (Nicolas), doge de Gênes, de 1378 à 1383. En 1378, il renversa le doge Dominique Fregoso, le remplaça et continua avec succès la guerre contre Venise. Accusé de favoriser les nobles et les guelfes, il dut s'enfuir en 1383, auprès des marquis de Carretto; ceux-ci le livrèrent au doge Adorno, qui le fit mettre en prison.

GUARDA (lat. *Lancia Oppidana*), ville du Portugal, capit. du district du même nom, près du Mondego; 6.200 hab. Cathédrale gothique. — Le *district de Guarda* est peuplé de 256.000 hab.

GUARDAFUI (cap) [l'*Aromatum promontorium* des anciens], cap de l'Afrique, formant la pointe la plus orientale du continent noir, à l'entrée du golfe d'Aden, sur la côte des Somalis.

GUARDATI (Tommaso de). Biogr. V. Masuccio.

GUARDAVALLE, ville d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro), près de la mer Ionienne; 4.505 hab.

GUARDI (Francesco), peintre italien, né et mort à Venise (1712-1793). Son père Domenico, originaire du Trentin, était peintre; ses frères Antonio et Nicolo le furent à leur tour, et sa sœur aînée Cécilia épousa G.-B. Tiepolo. Francesco Guardi peignit quelques figures et quelques réunions de personnages, mais il se consacra surtout au paysage et aux vues de Venise. Il est extrêmement sensible à la perspective aérienne; son dessin n'a pas la rigueur du Canaletto; il est plus pittoresque, plus amusant. On conserve de lui, au Louvre : *le « Bucentaure » à San-Nicolo-di-Lido;* à Rouen, une *Vue de parc;* à Bergame, *la Place Saint-Marc;* à Vienne, *la Tour de l'Horloge;* à Milan, *le Grand Canal;* à Berlin, *la Giudecca.* Dans la dernière partie de sa vie, Francesco Guardi peignit des paysages imaginaires, comme le *Capriccio* des Offices à Florence. — Son fils, Giacomo (1763-1836), fut également peintre; il imita son père, mais avec un coloris plus voyant et moins distingué.

GUARDIA (La), ville d'Espagne (prov. de Tolède), près d'un affluent du Tage; 3.300 hab. Céréales.

GUARDIA (La), ville d'Espagne (prov. de Pontevedra), sur l'océan Atlantique, près de la frontière portugaise; 8.000 hab. Petit port de cabotage et de pêche.

GUARDIA Lombarda, ville d'Italie (prov. d'Avellino); 4.750 hab.

GUARDIA Sanframondi, ville d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent); 5.170 hab. Filatures.

GUARDIAGRELE, ville d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti); 11.000 hab. Sources minérales.

GUARÉE [*gou-a*] n. f. Genre de méliacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en grappes.

— Encycl. On en connaît soixante-dix espèces, de l'Amérique et de l'Afrique tropicales. Plusieurs *guarées* sont employées en médecine : les *guarœa purgans, cathartica, Aubletii* (ou bois-balle) sont douées de propriétés purgatives et émétiques énergiques. La *guarœa spicœflora,* ou *bois rouge* de Saint-Domingue, est amère et astringente.

GUAREÑA, ville d'Espagne (prov. de Badajoz); 7.300 hab. Commerce de céréales.

GUARENE, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni); 2.675 hab.

GUARICO, rivière du Venezuela, affluent de l'Apure, née au sud du lac de Valencia, et passant à Calabozo. Cours d'environ 600 kil.

GUARICO, Etat du Venezuela, peuplé de 180.000 hab. Capit. *Calabozo.*

GUARINI [*goua*], dit **de Vérone** (en lat. *Varinus*), le plus ancien helléniste de l'Italie, né à Vérone en 1370, mort à Ferrare en 1460. Il étudia le latin à Venise avec Jean de Ravenne, et le grec à Constantinople avec Emmanuel Chrysoloras. De retour en Italie, il enseigna cette dernière langue à Florence (1402), Venise (1415), Vérone (1422), et à Ferrare (1436), où il se fixa, et où il eut pour élèves les enfants de Lionel de Ferrare. Ses principaux travaux sont : *Strabonis geographiæ libri X* (1470); *Vocabularius breviloquus* (1478); *Regulæ grammaticales* (1487); *Plutarchi « Vitæ »* (1488); etc. — Son fils, Giovanni-Battista **Guarini,** né à Vérone en 1425, mort à Venise en 1513, enseigna à Ferrare le grec et le latin, eut pour élèves Alde Manuce, Ange Politien, et fut ambassadeur en France.

B. Guarini.

GUARINI (Battista), poète italien, né à Ferrare en 1538, mort à Venise en 1612. Après avoir été professeur de belles-lettres à l'université de Ferrare, il vécut aux cours de Ferrare, Mantoue, Florence, Urbin, et fut chargé de plusieurs ambassades. Il a écrit des *Rimes* (1598); une comédie, *l'Hydropique* (1584); des *Lettres* (1593); un dialogue, *le Secrétaire* (1594); son œuvre la plus célèbre est le *Pastor fido,* tragi-comédie pastorale, composée de 1580 à 1585 et publiée en 1590. V. Pastor fido. — Son fils Alexandre, mort en 1636, a laissé *la Bradamante gelosa,* comédie (1616); *l'Apologia di Cesare* (1638); *il Frenetico Savio* (1641).

GUARINO (en lat. *Varinus*), philologue et lexicographe italien, connu sous les surnoms de *Favorinus, Favorino, Camers,* né à Favora, près de Camerino (Ombrie), vers 1450, mort en 1537. Il entra dans l'ordre des Bénédictins, devint précepteur de Jean de Médicis, le futur Léon X, prit la direction de la bibliothèque de Florence, et fut nommé évêque de Nocera (1514). Il acquit une grande réputation par ses travaux de lexicographie grecque : *Thesaurus cornucopiæ et horti Adonidis* (1496), recueil d'observations grammaticales extraites de grammairiens grecs : *Magnum Dictionarium sive Thesaurus universæ linguæ græcæ* (1523); etc.

GUARNERIUS (Guarneri, dit), nom d'une famille de luthiers italiens, descendants d'une famille noble de Crémone : Andrea **Guarnerius,** né à Crémone (1626-1698), élève de Nicolas Amati, travailla à Crémone depuis environ 1650 jusqu'en 1696. Ses instruments sont d'une facture aisée, dans la manière des Amati, mais d'une sonorité un peu courte et sans grande portée. — Son fils aîné et élève Pietro **Guarnerius,** né à Crémone (1655-1728), s'établit dans sa ville natale, d'où il passa plus tard à Mantoue, et produisit de 1690 à 1725 des instruments remarquables par la sonorité et par la qualité du vernis. — Son autre fils et élève, Giuseppe **Guarnerius,** né à Crémone (1666-1739), y travailla de 1680 environ à 1730. Plus habile que son père, dont il a rénové les procédés et les modèles, il chercha d'abord à se rapprocher des formes de Stradivarius, son contemporain. Il est considéré comme le meilleur représentant de la famille après son cousin Giuseppe-Antonio. — Pietro II **Guarnerius,** fils de Giuseppe, né à Crémone (1695-1765), fut élève de son père. Fixé d'abord à Crémone, il s'établit ensuite à Venise. Il travailla de 1730 à 1755. — Giuseppe-Antonio **Guarnerius,** neveu d'Andrea, né et mort à Crémone (1683-1745), connu en Italie sous le nom de *Giuseppe Guarnerius del Gesu,* à cause d'une marque particulière qu'il appliquait à ses instruments. Il fut le disciple le plus célèbre de Stradivarius; sa fabrication s'étend de 1725 à 1745. Ses premiers essais sont assez ordinaires, puis l'artiste acquit sa véritable originalité, par le choix et la qualité des bois employés, par l'élégance de la forme, par les heureux contours des instruments, par un vernis superbe. Plus tard encore, agrandissant le format, variant les formes, Guarnerius construisit des instruments admirables, et dont le plus bel échantillon est le violon de Paganini, légué à la ville de Gênes.

Guarrazar (trésor de). Ensemble de neuf couronnes d'or, d'origine gothique, dont huit ont été trouvées à La Fuente-de-Guarrazar, en Espagne, près de Tolède; elles datent du VIIe siècle et appartiennent au musée de Cluny, à Paris. Enrichies de saphirs, de perles et de pierreries polies montées en cabochons, elles sont suspendues à des chaînes d'or; ce sont des ex-voto.

Guaspre (le). Biogr. V. Dughet (Gaspard).

GUASTALLA, ville d'Italie (Emilie, prov. de Reggio), au confluent du Crostolo et du Pô; 12.850 hab. Ch.-lieu de district. Vins, fruits, tissages de soie et de toiles de lin. Capitale d'un comté indépendant depuis 1406, puis d'un duché qui tomba en 1677 aux mains du duc de Mantoue, Guastalla fut prise en 1746 par François Ier de Lorraine, époux de l'impératrice Marie-Thérèse. Deux ans après, l'Autriche la céda au duc de Parme qui la garda jusqu'en 1796. Le maréchal de Coigny y avait, en 1734, remporté une éclatante victoire sur les Autrichiens. Les Français s'en emparèrent en 1796. Napoléon Ier la donna à sa sœur Pauline; toutefois, la ville de Guastalla devint ch.-lieu du département français du Crostolo. De 1815 à 1847, sous Marie-Louise, Guastalla fit partie du duché de Parme, puis (1847-1860) du duché de Modène. Les Piémontais s'en emparèrent alors, et l'annexèrent au royaume d'Italie. — Ch.-lieu d'un district de 12 comm., et de 79.300 hab.

GUASTALLINE [*gou-ass-ta*] n. f. Nom donné aux religieuses à vœux temporaires, chargées de l'*orphelinat Guastalla,* fondé à Milan par Luigia Torelli, comtesse de Guastalla, en même temps que les angéliques, auxquelles elles se rattachent.

GUATAVITA, ville de Colombie (départ. de Cundinamarca); 6.300 hab.

GUATEMALA (république de), Etat du Centre-Amérique, situé entre le Mexique, le Honduras britannique, le golfe du Honduras, les républiques de Honduras et de Salvador et l'océan Pacifique. Superf. 109.724 km²; 3.368.000 hab. (*Guatémaliens, ennes*). Capit. *Guatemala.*

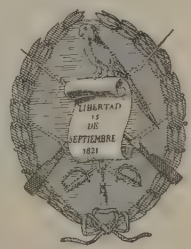

Armoiries du Guatemala.

Traversé au S. par de hautes montagnes qui bordent le Pacifique et prolongent la sierra Madre mexicaine, le Guatemala est, au centre, couvert de plateaux que parcourent des sierras volcaniques s'élevant parfois à 3.500 et 4.000 m. La chaleur, accablante dans les régions basses, est supportable dans les parties montagneuses. Les fleuves sont nombreux et abondants, mais courts. Les principaux sont le Motagua et le Polochic, vassaux du golfe de Honduras; l'Usumacinta dans son cours supérieur, et des torrents tributaires du Pacifique. Sur les plateaux dorment quelques lacs (Dulce ou d'Izabal, Peten, d'Atitlan).

La population se compose pour un tiers de métis ou *ladinos,* et pour deux tiers d'Indiens presque tous catholiques. Parmi les Indiens (Kakchiquels, Mames, etc), les plus connus sont les Quichés, qui ont possédé une brillante civilisation dont témoignent des ruines nombreuses. D'une façon générale, blancs et Indiens se livrent peu à l'industrie; ils vivent surtout de l'agriculture.

On trouve à la fois au Guatemala les cultures des pays tempérés et celles des pays chauds. Le maïs réussit à toutes les altitudes et forme le fond de la nourriture des habitants. Le blé, l'orge, les légumes croissent également en

abondance. Le café est le principal produit du Guatemala qui exporte également des cannes à sucre, des bananes, du cacao, etc. Il n'exploite guère les bois précieux de ses forêts, ni ses richesses minières (plomb argentifère), ni son pétrole, et n'a pour industrie que celle des textiles (coton, jute).

Le commerce extérieur, peu considérable, se fait par le port de Barrios sur la mer des Antilles, et par ceux de Champerico et San-José sur le Pacifique. V. *Supplément*.

Le Guatemala, qui forma jadis, dans le Mexique espagnol, avec l'Etat de Chiapa, une capitainerie générale, et se sépara, en 1823, du Mexique devenu indépendant, pour entrer dans la Fédération des Etats-Unis de l'Amérique centrale, constitue, depuis la dissolution de celle-ci (1839), une république dont le président, élu pour six ans par vote direct de la nation, exerce le pouvoir exécutif avec l'aide de ministres. Le pouvoir législatif appartient à une assemblée nationale (élue au suffrage universel) et à un conseil d'Etat. Le pays est partagé en vingt-deux départements. Abstraction faite de la capitale, Guatemala, et de Quezaltenango et Coban, les villes sont peu importantes.

MEXIQUE
HONDURAS
BRITANNIQUE
HONDURAS
SALVADOR
GUATEMALA
OCEAN PACIFIQUE
El Peten
El Desierto
Flores
Livingston
Puerto Barrios
Coban
Huehuetenango
Quezaltenango
Totonicapan
Solola
Retalhuleu
Mazatenango
Escuintla
Champerico
Amatitlan
Antigua
Palencia
Chinautla
Jalapa
Chiquimula
Zacapa
Sanarate
Chimaltenango
Sololá
Sonsonate
Acajutla
Ahuachapan
Chalatenango
Usulutan
San Vicente
Jutiapa
Cuilapa
Barberena
Santa Rosa
Izabal
Amatique
Dulce
Motagua
Polochic
Chixoy
Salama
Cubulco
Rabinal
Cobán
Carchá
Tamahú
Lanquin
Tenedores
Livingston
Puerto Barrios
Comitan
Balancan
Tonala
Tuxtla
Tapachula
Ocos
Suchiate
Escuintla
Guatemala
Amatitlan
Villa Nueva
Petapa
Mixco
Santa Ana
Texacuangos
Cuajiniquilapa
Moyuta
Jutiapa
Cuilapa
Barberena
Santa Rosa
Chiquimulilla
Escuintla
Champerico
Retalhuleu
Quezaltenango
Totonicapan
Huehuetenango
Tacana
Tajumulco
Acatenango
Fuego
Agua
Pacaya
Atitlan
Solola
Sololá
Chimaltenango
Sacatepequez
Antigua

chœur, le transept, le bas côté sud), les XIVe et XVe (voûte de la grande nef, bas côté nord) et même des XVIe et XVIIe (les chapelles). Elle contient nombre de beaux vitraux de toutes les époques depuis le XIIIe siècle.

GUÉ! [*ghé*] interj. (corrup. de *gai!*). Mot qui revient souvent dans certaines chansons: *La bonne aventure, ô* GUÉ!

GUÉ [*ghé*] n. m. (lat. *vadum*). Endroit d'un cours d'eau assez peu profond pour qu'on puisse le traverser sans nager: *Passer un* GUÉ *à pied, à cheval, en voiture.*

— Loc. DIV. *Passer à gué,* Passer sans avoir à nager. || Fig. *Sonder le gué,* Bien examiner une affaire avant de s'y engager.

Gué (LE). Beaucoup de peintres ont représenté des troupeaux passant un *gué.* Nous citerons, entre autres compositions de ce genre: les tableaux de Berghem, de Karl Dujardin et de Claude Lorrain, au Louvre; un autre tableau de Dujardin, au musée de l'Ermitage; diverses peintures de Corot, Troyon, La Touche, etc. (V. planche *Beaux-Arts LXVIII.*)

GUÉABLE adj. Qu'on peut passer à gué: *Rivière* GUÉABLE.

GUEBERSCHWIHR, comm. du Haut-Rhin, arrond. et à 22 kil. de Guebwiller; 1.000 hab. Vins renommés. Eglise, des XIe et XIIe siècles. — Dans la forêt, couvent Saint-Marc.

GUÈBRES [*ghèbr'*] n. m. pl. (persan *ghebr*). Nom des descendants des Perses vaincus par les Arabes au VIIe siècle, et qui, restés dans leur patrie (provinces de Yezd et de Kerman), ont continué à suivre la religion de Zoroastre.

— Adjectiv. : *Population* GUÈBRE.

— N. m. Linguist. Dialecte persan, désigné parfois aussi du nom de *deri,* employé dans certaines villes, notamment à Yezd, par les Parsis : *S'exprimer en* GUÈBRE.

— ENCYCL. Ethnogr. Les zoroastriens qui, après la conquête musulmane, n'embrassèrent pas l'islam, s'étaient d'abord cantonnés dans le Fars et le Khorassan. Une première émigration vers l'Inde eut lieu au VIIIe siècle; elle fut suivie d'une dispersion dont on croit encore retrouver des traces dans certaines populations de la Mésopotamie et des pays adjacents. Chah-Abbas le Grand, désireux d'accroître le commerce d'Ispahan, fit venir quinze cents familles guèbres, qu'il établit en dehors de la ville, en deçà du fleuve Zendroud; mais sous Abbas II elles quittèrent Ghebr-Abad, et retournèrent dans les montagnes. Les révolutions intestines de l'Empire persan, les guerres extérieures et les invasions de Mahmoud, contribuèrent à décimer la population zoroastrienne; rangés sous l'étendard de Mahmoud, les *Guèbres* figurèrent au siège d'Ispahan (1722); mais, après la prise de la ville, leur sort ne fut pas amélioré. Ce ne fut qu'au XVe siècle que furent renouées les relations entre les zoroastriens de Perse et ceux de l'Inde. Au XIXe siècle, un comité se forma à Bombay pour venir en aide aux zoroastriens de Yezd et de Kirman; grâce à l'appui du gouvernement anglais, il obtint de Nasr ed-Din (1882) un firman qui mettait les zoroastriens de Perse sur un pied d'égalité avec les autres sujets du chah. V. PARSI.

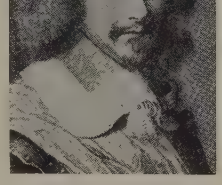

Maréchal de Guébriant. Gravure de Nanteuil.

GUÉBRIANT (Jean-Baptiste BUDES, comte DE), maréchal de France, né à Plessis-Budes, près de Saint-Brieuc, en 1602, mort à Rottweil (Souabe) en 1643. Il fit ses premières armes en Hollande, commanda, de 1635 à 1639, les troupes auxiliaires françaises dans l'armée du duc de Saxe-Weimar, et se distingua dans les campagnes du Bas-Palatinat et au passage du Rhin (1639). Après la mort du duc, il reçut le commandement de son armée, réussit à faire sa jonction avec les Suédois de Baner et de Torstenson, battit les Impériaux à Wolfenbuttel (1641) et à Kempen (1642), fut nommé maréchal, et mourut d'une blessure reçue au siège de Rottweil.

GUÉBRIANT (Renée DU BEC-CRESPIN, maréchale DE), née en 1614, morte à Périgueux en 1659. Son premier mariage est incertain, en tout cas mal connu. Elle épousa en 1632 le futur maréchal de Guébriant. C'était une femme intelligente et ambitieuse. Veuve en 1643, elle reçut, en 1645, la mission de conduire à Vladislas IV la princesse Marie-Louise de Gonzague, que le roi de Pologne avait épousée par procuration. Elle s'acquitta fort bien de sa mission. De retour en France, elle se signala d'une façon singulière en conservant Brisach à la France : le gouverneur de cette place, Charlevoye, qui paraissait peu sûr et refusait de céder ses fonctions à son successeur désigné, fut attiré en dehors des murs au moyen d'un rendez-vous amoureux et enlevé de vive force (1652). La maréchale, qui avait machiné cette intrigue, venait d'être appelée au poste de première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, lorsqu'elle mourut.

Maréchale de Guébriant. Cl. Larousse.

GUEBWILLER, ch.-lieu d'arrond. du Haut-Rhin, à 57 kil. de Colmar, au débouché en plaine de la magnifique vallée vosgienne de la Lauch, et au milieu des forêts; 10.085 hab. Ch. de f. d'Alsace et de Lorraine. Filatures et tissages de coton, fabriques de rubans et de draps. La ville, autrefois fortifiée, est étalée en longueur: c'est le type classique des villes de vallées. Son origine remonte à l'abbaye voisine de Murbach (VIIIe s.) dont elle n'était que le bourg civil fortifié. Devenue république indépendante, elle résista aux Routiers en 1376, fut sauvée des Armagnacs en 1445 par l'héroïne Brigitte Schick, mais ravagée pendant la guerre de Trente ans. Elle possède l'église Saint-Léger à cinq nefs, en partie romane (XIIe s.) en partie gothique (XIIIe s.), l'église des Dominicains (halle) qui a conservé un jubé (XIVe s.), l'église Notre-Dame (XVIIIe s.), l'hôtel de ville de 1514, une fontaine et de nombreuses maisons de la Renaissance. Centre d'excursions dans les Vosges. Vins réputés (*Kitterlé, Olber*), les meilleurs de l'Alsace. — L'arrondissement a 4 cant., 47 comm., et 58.580 hab. Le canton a 11 comm., et 21.000 hab.

Armes de Guebwiller.

Guebwiller (BALLON DE), ballon des Hautes-Vosges (départ. du Haut-Rhin), dominant la plaine d'Alsace, et séparant les vallées de la Lauch et de la Thur. C'est le point culminant des Vosges (1.426 m.).

GUÉCHOV (Ivan Evstratiev), homme d'Etat bulgare, né en 1849 à Philippopoli, mort à Sofia en 1924. Il étudia à l'université de Manchester et fut correspondant du *Times* pendant la guerre de 1877-1878. Il reçut un portefeuille après l'abdication du prince Alexandre. Président du conseil de mars 1911 à juin 1913, il conclut l'alliance balkanique de 1912.

GUEDALIA ou **GODOLIAS,** ministre de Nabuchodonosor et chargé par ce prince de l'administration de la Judée après la destruction de Jérusalem. Il ne put empêcher les séditions, et périt assassiné. Les Juifs ont commémoré cet événement par le *jeûne de Guedalia,* encore observé aujourd'hui. — Un autre **Guedalia** son contemporain, était un des trois chefs des Juifs qui firent jeter le prophète Jérémie dans une citerne.

GUÈDE [*ghèd'*] n. f. (germ. *wada*; allem. mod. *waid*). Chez les teinturiers, Nom vulgaire du pastel. (On dit aussi GUESDE, GUÉDRE ou GUESDRE.) || Cuve à pastel pour le bleu.

GUÈDE [*ghèd'*] n. m. Perche qui tient tendu le filet de l'oiseleur.

GUÉDER [*ghé-dé*] v. tr. (origine douteuse. — Se conjugue comme *accélérer.*) Teindre avec la guède.

— *Fam.* Soûler, rassasier : GUÉDER *un affamé; et au fig.* Saturer : *Si je n'étais pas* GUÉDÉ *de vers.* (Voltaire.)

GUÉDERON ou **GUÉDON** [*ghé*] n. m. Ouvrier qui dirige l'atelier des guèdes, ou surveille une cuve de guède.

GUÉDIMINE Biogr. V. GÉDIMINAS.

GUÉDOUFLE [*ghé*] n. f. (du VX franç. *coutoufle, gothèfle,* et *guédouille*). Huilier, de fabrication surtout lorraine au XVIIIe siècle, formé de deux flacons arqués, dont les becs courbes sont soudés côte à côte et croisés en sens contraire de telle sorte qu'on puisse verser le contenu de l'un sans vider l'autre.

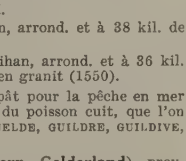

Guédouffle.

GUÉDRON (Pierre), musicien français, né en Normandie vers 1565, mort à Paris en 1625. Maître de la musique de la reine, puis successeur de Du Caurroy à la surintendance de la musique du roi, Guédron est surtout connu comme compositeur d'airs de cour et d'airs de ballet sous Henri IV et sous Louis XIII; il peut être classé parmi les artisans de la naissance de l'opéra en France.

GUÉER [*ghé-é*] v. tr. (lat. *vadare.* — Se conjugue comme *créer.*) Passer à gué : GUÉER *une rivière. Guéer du linge,* Le laver en l'agitant dans l'eau. (VX.)

GUÉGARIE, Albanie du nord.

GUÉGON, comm. du Morbihan, arrond. et à 38 kil. de Pontivy; 2.840 hab.

GUÉHENNO, comm. du Morbihan, arrond. et à 36 kil. de Pontivy; 1.180 hab. Calvaire en granit (1550).

GUELDRE [*ghèldr'*] n. f. Appât pour la pêche en mer fait avec de petites crevettes ou du poisson cuit, que l'on pile au mortier. (On dit aussi GUELDE, GUILDRE, GUILDIVE, GUILDILLE et GUILDIVE.)

GUELDRE (en holland. **Geldern, Gelderland**), prov. du royaume des Pays-Bas, touchant au S. au Brabant-Septentrional, à l'O. à la prov. d'Utrecht, au N.-O. au Zuyderzée, au N.-E. à l'Over-Yssel; 5.031 km²; 727.000 hab. (*Gueldrois, oises*). Sol généralement tourbeux, marécageux; mais les environs d'Arnhem, très fertiles, sont réputés une « Suisse hollandaise ». Agriculture florissante, tabac, houblon, colza, fruits; pâturages et bétail. La province, peu industrielle, fait un commerce de transit assez important. Le duché de Gueldre était plus vaste; une partie en est revenue à la Prusse en 1814. Capit. *Arnhem.*

GUELDRE (en allem. **Geldern**), ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur la Niers, affl. de la Meuse; 6.500 hab. Bonneteries, lainages et toiles; tanneries et brasseries. Résidence des *comtes* et *ducs de Gueldre* jusqu'en 1371, conquise et gardée par la Prusse en 1703.

GUELDROIS [*ghel-droi*], **E,** habitant ou natif de la Gueldre : *Les* GUELDROIS.

— Adjectiv. : *Histoire* GUELDROISE.

GUELDRY (Ferdinand-Joseph), peintre français, né à Paris en 1858. Elève de Gérome, cet artiste s'est d'abord consacré aux spectacles de l'industrie : *Une fonderie* (musée de Saint-Etienne); *le Décapage des métaux* (musée d'Amiens). Il exposa ensuite : en 1901, *le Laminoir;* en 1902, *A l'Imprimerie nationale, les Grandes rotatives;* en 1903, *Course à quatre;* en 1904, *la Veille de Montmirail;* en 1906, *Course à huit.* Citons enfin : *l'Estacade, île Saint-Louis* (1910); *le Triage de la laine* (1913); *Pornevez* (1923); *les Ronces* (1925).

GUELFES. Biogr. V. WELFEN.

GUELFES n. m. pl. Nom donné, pendant les querelles du Sacerdoce et de l'Empire, aux partisans des empereurs souabes, puis, dans les villes italiennes, aux représentants du parti démocrate. V. GIBELIN.

Guelfes (ORDRE DES), ordre de chevalerie hanovrien, fondé en 1815 : la maison de Hanovre descend de la maison des Guelfes : de là le nom de cet ordre.

GUELMA, ch.-lieu d'arrond. de l'Algérie, prov. et à 130 kil. de Constantine, près de la Seybouse; 10.820 hab. Race de bœufs, dite « de Guelma », variété de la race brune de l'Atlas. Grand marché de bestiaux. C'est la *Kalama* des Romains; les Français l'occupèrent en 1836. — L'arrondissement a 9 comm. de plein exercice peuplées de 47.255 hab., et 3 comm. mixtes avec 124.065 hab.

Guelpa (CURE). Méd. Cure de désintoxication proposée en 1908 par le Dr Guelpa pour le traitement de certaines maladies, spécialement du diabète sucré, et qui consiste à faire observer au patient, pendant 3, 4 ou 5 jours, une diète rigoureuse, n'admettant que l'eau pure et les infusions, et à lui ordonner chaque jour, pendant le même temps, une purgation saline assez forte.

GUELPH, ville du Dominion canadien (Ontario), sur la Speed, affluent de la Grande Rivière; 18.020 hab. Ch.-lieu de comté. Usines et manufactures.

GUELTE [*ghèlt'*] n. f. (de l'allem. *geld,* argent). *Fam.* Boni que l'on accorde, sur le prix de vente, au commis de magasin, sur la vente de certaines marchandises.

GUELTER [*ghèl-té*] v. tr. Fam. Mettre une guelte sur certaines marchandises.

GUELZA [*ghèl*] n. f. (mot arabe). Au Maroc, Droit réel portant sur un bien habou ou sur un bien appartenant au domaine.

GUÉMENÉ ou **GUÉMENÉ-SUR-SCORFF,** autref. **GUÉMENÉE,** ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 21 kil. de Pontivy; 1.925 hab. Ch. de f. du Morbihan. Ruines d'un château fondé vers 1022, reconstruit au XVe siècle par Louis de Rohan, démantelé sous Louis XIII. Colonne érigée à la mémoire de l'enseigne Bisson. — Le canton a 9 comm., et 14.815 hab.

Histoire. — Le bourg donna son nom à une branche de la maison de Rohan ayant pour auteur Charles de Rohan, fils de Jean Ier et de Jeanne de Navarre, mort vers 1425. Cette branche, d'où sortit au XVIe siècle celle de Montbazon, se fondit plus tard dans celle de Rochefort.

GUÉMÉNÉ-PENFAO [*pin-fô*], ch.-lieu de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 29 kil. de Châteaubriant; 5.700 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 5 comm., et 10.450 hab.

GUEMPS, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 32 kil. de Saint-Omer, dans les Watergands, au sud de Marck; 960 hab.

GUÉNAËL ou **GUÉNAU** (saint), moine, né à Lanrivoaré au début du VIe siècle, mort à l'embouchure du Blavet entre 585 et 590. Elevé par saint Gwennolé, il lui succéda (532-539) dans le gouvernement du monastère de Landevennec, puis pendant trente-quatre ans il alla réformer les couvents de Grande-Bretagne et d'Irlande; il fonda des couvents à Groix et à l'entrée du Blavet. — Fête le 3 novembre.

GUÉNAR n. m. (origine inconnue; peut-être nom d'homme). Numism. Nom d'une monnaie frappée sous Charles VI, demi-gros ou blanc portant la devise : *Sit nomen Domini benedictum,* et le type de l'écu; il équivalait à 10 deniers tournois. (On frappa aussi le *demi-guénar.* Par imitation, on connut le *guénar delphinel.*)

GUÉNEAU (Philibert), dit **de Montbéliard,** naturaliste français, né et mort à Semur (1720-1785). Il est surtout connu pour sa collaboration à l'*Histoire des oiseaux,* de Buffon.

GUÉNEAU DE MUSSY (Noël), médecin français, né et mort à Paris (1813-1885). Il fut nommé médecin des hôpitaux en 1842, agrégé de la Faculté en 1847, membre de l'Académie de médecine en 1867. Citons de lui ses *Leçons de clinique médicale* (1874-1885).

GUÉNÉE (Antoine, abbé), écrivain français, né à Etampes en 1717, mort à Fontainebleau en 1803. Il professa la rhétorique à Paris, au collège du Plessis, pendant vingt ans. Son principal ouvrage est *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire, avec un petit commentaire extrait d'un plus grand, à l'usage de ceux qui lisent ces œuvres* (1769), où il réfute les attaques de Voltaire contre la Bible.

GUÉNÉGAUD (Henri DE), sieur de Plessis-Belleville, financier et homme d'Etat français, né en 1609, mort à Paris en 1676. Fils de Gabriel de Guénégaud, trésorier de l'épargne, il succéda à son père en 1638, devint, en 1643, secrétaire d'Etat de la maison du roi, et fut nommé garde des sceaux de l'Ordre en 1650. Tombé en disgrâce en 1669, il eut Colbert pour successeur comme secrétaire d'Etat. Son nom a été donné à une des rues de Paris, où il avait fait construire, par François Mansard, un hôtel magnifique, sur l'emplacement duquel est l'Hôtel des monnaies.

GUENGAT, comm. du Finistère, arrond. et à 11 kil. de Quimper; 1.295 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise (XVe s.), avec vitraux Renaissance.

GUENIÈVRE (celtique **Guenhuvar**), femme du roi Artus, dans les romans de la Table ronde où l'histoire de ses amours avec Lancelot du Lac est l'objet de maint galant épisode.

GUENILLE [*ghe-niy'*] n. f. (peut-être apparenté à *souquenille*). Vêtement en lambeaux, haillons; habit misérable : *Etre couvert de* GUENILLES, *d'une* GUENILLE.

— *Fig.* et *fam.* Objet méprisable, de nulle valeur : *Vous connaissez cette* GUENILLE *que j'avais écrite au comte Algarotti.* (Voltaire.)

— Loc. DIV. *Etre après les guenilles de quelqu'un,* Le poursuivre, lui faire une mauvaise affaire.

— *Pop.* Syn. de GUENIPE.

— Milit. *Guenille à Choiseul,* Sobriquet donné par les officiers, à l'épaulette quand le duc de Choiseul ministre de la guerre, imagina, en 1762, de leur faire porter cet insigne de grade, dont l'aspect leur déplaisait.

— ALLUS. LITTÉR. :

Guenille, si l'on veut, ma *guenille* m'est chère.

vers des *Femmes savantes,* de Molière (acte II, sc. VII) Réponse de Chrysale à sa femme Philaminte qui a dit dédaigneusement :

Le corps, cette *guenille,* est-il d'une importance,
D'un prix à mériter seulement qu'on y pense?

On rappelle ce vers pour marquer qu'il faut faire leur juste place aux satisfactions matérielles.

GUENILLEUX [*ghe-ni-yeû*], **EUSE** adj. Couvert de guenilles. || *Par extens.* D'aussi peu de prix que des guenilles.

— Substantiv. : *Un* GUENILLEUX.

GUENILLON [*ghe-ni-yon*] n. m. Petite guenille. || *Par extens.* et *par plaisant.* Bout de papier, billet sans importance : *Je vous mandai hier par un petit* GUENILLON *de billet.* (Mme de Sévigné.)

GUENILLOUX adj. Syn. de GUENILLEUX.
— Econ. rur. V. BOURRAILLOUX.

GUÉNIN, comm. du Morbihan, arrond. et à 20 kil. de Pontivy ; 2.085 hab.

GUÉNIOT (Alexandre), accoucheur et chirurgien français, né à Tignécourt (Vosges) en 1832, mort à Paris en 1935, chirurgien des hôpitaux (1865), professeur agrégé (1869), fut élu en 1880 membre de l'Académie de médecine, qu'il présida en 1906. Président de la Société de chirurgie (1883) et de la Société obstétricale de France (1895). Ses travaux portent sur l'obstétrique et la gynécologie.

GUENIPE [*ghe*] n. f. (origine inconnue). *Fam.* Femme sale, vile ; femme débauchée. (Vx.)

GUÉNOLÉ (saint). Biogr. V. GWENNOLÉ (saint).

GUENON [*ghe*] n. f. (origine inconnue). Nom vulgaire des singes du genre cercopithèque, et qui s'applique aussi bien aux mâles qu'aux femelles. V. CERCOPITHÈQUE. || Vulgairem., Femelle du singe.
— *Par extens.* Femme très laide : *Un visage de* GUENON.
— *Pop.* La femme du patron (appelé lui-même SINGE).

GUENROUET, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 39 kil. de Saint-Nazaire, sur l'Isac ; 3.145 hab.

GUENUCHE [*ghe*] n. f. Petite guenon. || *Par extens.* Petite femme très laide.

GUÉPARD [*ghé-par*] n. m. (de l'ital. *gatto-pardo*). Genre de mammifères carnivores, famille des félidés, comprenant des animaux hauts sur pattes, à ongles non rétractiles, à robe tachetée de noir sur fond fauve clair, et à face entourée d'une auréole de longs poils.

Guépard.

— ENCYCL. Les *guépards* forment le passage entre les chats et les chiens. La seule espèce connue est le guépard à crinière (*cynailurus jubatus*), répandu dans toute l'Asie moyenne, de la Mésopotamie au Deccan ; sa variété mouchetée (*guttatus*) vit du Sahara jusqu'au Cap. Ces animaux élégants sont figurés sur les tapisseries du moyen âge ; on les appelait alors *onces*. On les emploie encore pour la chasse des gazelles, dans l'Inde, le Turkestan, etc. Ce sont des bêtes assez douces et qui s'apprivoisent bien.

GUÊPE [*ghèp'*] n. f. (lat. *vespa*). Genre d'insectes hyménoptères, dont la femelle est pourvue d'un aiguillon : *Les piqûres de* GUÊPE *sont très douloureuses.*
— *Fig.* Personne maligne, qui pique, critique, raille, importune, harcèle.

La *guêpe* du désir ravive nos supplices.
LECONTE DE LISLE.

— *Taille de guêpe*, Taille excessivement fine.
— PROV. :

Où la *guêpe* a passé, le moucheron demeure,

vers de La Fontaine (*le Corbeau voulant imiter l'aigle*). Il signifie que là où les puissants réussissent, les faibles échouent.

— ENCYCL. Entom. Les *guêpes* sont des insectes hyménoptères porte-aiguillon répandus sur tout le globe, particulièrement dans l'hémisphère boréal. Elles forment le genre *vespa*, type de la famille des vespidés. Les guêpes sont dites *sociales*, pour les distinguer des euménidés, que

GUÊPES : 1. Mâle ; 2. Femelle ; 3. Neutre.

l'on appelle aussi guêpes *solitaires*. Audacieuses, elles sont redoutables pour leurs piqûres ; mais elles n'attaquent guère que quand on menace leurs nids (guêpiers). Les mœurs des guêpes sont comparables à celles des abeilles, avec cette différence qu'elles n'essaiment pas. Les guêpes chassent les insectes, mais attaquent aussi les fruits gercés ou entamés, les viandes et tous les comestibles, et aussi les abeilles qu'elles tuent pour humer leur miel. Les ouvrières nourrissent au jour le jour les larves avec une bouillie faite de substances animales triturées. Parmi les espèces communes en France, on peut citer les *vespa Germanica* et *vulgaris* qui nichent en terre, et la petite *vespa arbustorum*, dont le nid est suspendu dans les arbres. La plus grosse espèce est le frelon ou *vespa crabro*.

On donne indifféremment le nom de « guêpes » à toutes sortes d'insectes hyménoptères appartenant aux groupes les plus différents. Les guêpes cartonnières sont des vespidés du genre *chartergue*. Les guêpes maçonnes sont les pélopées et autres sphégiens faisant des nids maçonnés, tandis que les guêpes fouisseuses sont les sphex, bembex, pompiles et autres sphégiens à terriers, etc.

— Méd. *Piqûres de guêpes*. Très douloureuses, les piqûres de guêpes produisent de la rougeur, du gonflement, quelquefois, une véritable inflammation. Généralement peu graves, elles peuvent devenir dangereuses quand elles sont multiples. Le traitement consiste à retirer l'aiguillon s'il est resté, en évitant de comprimer la poche à venin qui y adhère quelquefois, puis à appliquer des compresses d'eau fraîche ou d'alcool étendu.

Guêpes (LES), comédie d'Aristophane, représentée en 422 av. J.-C. Le poète a voulu railler la manie des procès et les travers des juges ; surtout, il a attaqué l'institution de l'indemnité accordée aux juges, du *triobole*, qui faisait des tribunaux le refuge des fainéants. Le personnage principal est un juge ridicule, nommé Philocléon, « ami de Cléon », le démagogue qui avait fait établir le triobole. Le fils du vieillard, Bdélycléon, « ennemi de Cléon », veut empêcher son père d'aller siéger, et fait garder la maison par des esclaves armés de broches. Le vieillard tente vainement de s'échapper à l'aide de divers subterfuges. Survient le chœur, composé de juges déguisés en guêpes, et munis de lanternes ; car il fait nuit encore. Philocléon paraît à la fenêtre et leur apprend son malheureux sort. Une lutte, puis un combat de paroles s'engagent entre les juges et les gardiens du bonhomme. Enfin, Philocléon vaincu renonce à se rendre au tribunal, mais il veut juger quand même. On fait comparaître devant lui le chien Labès qui vient de voler dans la cuisine un fromage de Sicile (allusion au général athénien Lachès, que Cléon avait fait mettre en jugement pour exactions commises en Sicile). Finalement, Philocléon renonce au tribunal ; il ne songe plus qu'à faire la fête, s'enivre, et s'attire toute sorte de désagréments. La pièce se termine par une danse échevelée. Racine a imité *les Guêpes* dans *les Plaideurs*.

Guêpes (LES), par Alphonse Karr, recueil satirique fondé en 1829, qui, d'abord mensuel, parut ensuite à des intervalles indéterminés. La première série va de 1839 à 1849. Ce ne sont, à vrai dire, que de spirituelles boutades, mais elles valent par le bon sens alerte et par la forme originale et piquante des anecdotes. Alphonse Karr reprit, en 1869, la publication des *Guêpes*, qui parurent alors dans le feuilleton de *l'Opinion nationale* et dans *le Figaro*, mais sans la verve qui avait fait le succès de la première.

GUÉPÉOU, service de police secrète institué par le gouvernement soviétique de Moscou et qui a succédé à la *Tchéka* en février 1921. Ce mot est composé des initiales du titre : *Gosoudarstvennoïé Polititcheskoïé Upravlenie* (« Administration Politique d'Etat »). Héritier, après la Tchéka, des traditions de l'*Okhrana* tsariste, le Guépéou est, par ses méthodes de terrorisme et de délation, le plus sûr appui et l'instrument le plus redoutable du régime bolchevik. Il a fait, en peu d'années, d'innombrables victimes.

GUÊPIER [*ghê-pi-é*] n. m. Entom. Nid de guêpes. (La forme féminine GUÊPIÈRE est inusitée.)
— *Fig.* Position difficile, situation très embarrassante : *Donner dans un* GUÊPIER.
— Econ. rur. Piège destiné à prendre les guêpes.
— ENCYCL. Entom. Chaque *guêpier*, au moins dans les régions tempérées, est une cité fondée par une mère guêpe au printemps : la guêpe commence par construire quelques alvéoles, pond un œuf dans chacun, nourrit les larves qui éclosent ; celles-ci devenues insectes parfaits se mettent à aider la mère fondatrice, qui continue de pondre, pendant que les ouvrières construisent de nouveaux gâteaux jusqu'aux premiers froids. Alors, la plupart des guêpes meurent ; quelques grosses femelles vont hiverner dans des trous de murs, des creux d'arbres ; au printemps, chacune d'elles fondera une nouvelle colonie.

Guêpier.

Les guêpiers sont souterrains ou aériens ; d'autres sont mixtes : tels ceux du frelon (*vespa crabro*) établis dans des lieux abrités : creux d'arbres, cheminées, etc. Tous sont composés d'une enveloppe de nature cartonneuse, et de cellules hexagonales disposées par étages. Les trous par où entrent et sortent les guêpes sont disposés dans l'enveloppe de manière à ne pas laisser pénétrer la pluie.

Pour détruire un guêpier souterrain il suffit d'en boucher l'entrée, la nuit, avec un tampon largement imbibé de benzine, enfoncé profondément, que l'on recouvre de terre tassée ; le lendemain les guêpes sont mortes ou engourdies. On déterre le nid et on le brûle. Pour détruire un nid suspendu, profiter d'une nuit sans lune et froide ; faire tomber brusquement le nid dans un sac que l'on ferme aussitôt.

Guêpier (LE), charmant tableau de Bougueau, qui a figuré au musée du Luxembourg. (V. planche *Beaux-Arts LXVIII.*)

GUÊPIER [*ghê-pi-é*] n. m. Oiseau qui se nourrit surtout de guêpes.
— ENCYCL. Les *guêpiers*, dont on connaît une vingtaine d'espèces, forment un genre d'oiseaux passereaux lévirostres, comprenant des formes de taille médiocre, à long bec faible et un peu courbe, à pattes courtes, et habitant les régions chaudes de l'ancien monde ; la seule espèce européenne est le guêpier commun (*merops apiaster*), répandu dans la région circaméditerranéenne.

Guêpier.

GUÊPIN [*ghê*], E adj. Qui a le caractère, la méchanceté de la guêpe. (Peu us.)
— *Substantiv.* Surnom donné aux habitants de l'Orléanais.

GUÉPIN (Ange), médecin et publiciste français, né à Pontivy (Morbihan) en 1805, mort à Nantes en 1873. Il professa (1832) à l'Ecole de médecine de Nantes, où il s'occupa surtout d'ophtalmologie. Il devint commissaire de la République à Nantes en 1848, fut nommé préfet de la Loire-Inférieure en 1871. Il a laissé : *Philosophie du socialisme ou Transformations dans le monde et dans l'humanité* (1850) ; *Nouvelles études théoriques et cliniques sur les maladies des yeux ; l'œil et la vision* (1888).

GUÉPRATTE (Charles), hydrographe et astronome français, né à Nancy en 1777, mort dans les environs de Brest en 1857. On lui doit de nombreux ouvrages : *Traité élémentaire et complet d'arithmétique*, etc. (1809) ; *Problèmes d'astronomie nautique et de navigation ; Abrégé des problèmes, etc.* (1847) ; *Instructions sur le planisphère céleste* (1826) ; *Vade-mecum du marin*, etc. (1852).

GUÉPRATTE (Emile-Paul-Aimable), marin français, né à Granville en 1856, mort à Brest en 1939. Entré dans la marine en 1874, contre-amiral en 1914, il s'est illustré par une action d'éclat durant la Grande Guerre, le 18 mars 1915, en s'engageant intrépidement dans les Dardanelles dont on voulait forcer le passage. Guépratte, dont les Anglais célébrèrent la bravoure, fut promu vice-amiral. Ancien député du Finistère, l'amiral Guépratte est devenu membre de l'Académie de marine.

GUER [*ghèr'*], ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 54 kil. de Vannes ; 3.655 hab. Ch. de f. Etat. Vieilles maisons. A proximité du camp d'instruction de Coëtquidan. — Le canton a 6 comm., et 7.965 hab.

GUER. Géogr. V. LÉGUER.

GUÉRANDE, ch.-lieu de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 21 kil. de Saint-Nazaire ; 6.080 hab. (*Guérandais, aises*). Ch. de f. Orléans. Marais salants. Courses de chevaux. Remparts en granit (XVe s.), flanqués de dix tours et quatre portes dont l'une (porte Saint-Michel) sert d'hôtel de ville. Eglise Saint-Aubin (XIIe-XVIe s.) : chaire extérieure, chapiteaux sculptés, verrières Renaissance. Chapelle Notre-Dame-la-Blanche (XVIe s.) Cette ville a souvent joué un rôle important dans l'histoire de la Bretagne, notamment au IXe siècle, au XIVe siècle (guerre de la succession de Bretagne, terminée en 1365 par le traité de Guérande), pendant la Ligue et la Révolution. — Le canton a 7 comm., et 18.285 hab.

Guérande (TRAITÉ DE), traité par lequel, le 12 avril 1365, Jean de Montfort, moyennant hommage au roi de France, était reconnu duc de Bretagne. Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, renonçait à tout droit au duché, et recevait le comté de Penthièvre avec une rente de 10.000 livres. La paix de Guérande était pour la diplomatie française une véritable revanche de la défaite militaire d'Auray.

GUÉRANGER (Dom *Prosper*-Louis-Pascal), liturgiste et restaurateur de l'ordre de Saint-Benoît en France, né à Sablé en 1805, mort à Solesmes en 1875. Ordonné prêtre en 1827, il forma dès 1831 le projet de restaurer en France l'ordre bénédictin, loua le monastère de Solesmes, et, après quatre années passées dans l'étude, obtint, en 1837, du pape Grégoire XVI l'approbation des constitutions de la *Congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît, héritière de celles de Cluny, de Saint-Vannes et de Saint-Maur*. Reconnu par le pape abbé canonique de Solesmes, Dom Guéranger a beaucoup contribué à l'adoption en France de la liturgie romaine, et à la diffusion chez les fidèles de l'esprit liturgique, notamment par son action et par ses livres qui donnèrent lieu, dans le clergé, à de vives controverses : *les Institutions liturgiques* (1840-1842) ; *l'Année liturgique* (1842-1859). On lui doit aussi : *Notice sur l'abbaye de Solesmes* (1839) ; *Mémoire sur la question de l'Immaculée Conception* (1850) ; *Histoire de sainte Cécile* (1853) ; *Essai sur le naturalisme contemporain* (1859) ; *De la monarchie pontificale* (1870) ; etc.

Dom Guéranger.

GUÉRARD, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 19 kil. sud de Meaux, sur le Grand Morin ; 1.020 hab. Ch. de f. Est. Eglise du XIIIe siècle.

GUERCHE n. m. Unité monétaire éthiopienne substituée à l'ancien thaler de Marie-Thérèse, et divisée en 1/2 et 1/4 de guerche. (Appelée aussi PIASTRE ou MÉNÉLIK.) || Pl. *Des* GUERCHES.

GUERCHE-DE-BRETAGNE (LA), ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 41 kil. de Rennes ; 3.100 hab. (*Guerchois, oises*). Ch. de f. Etat. Industrie des toiles, autrefois très florissante ; tanneries. Eglise (XIIIe-XVIe s.), avec stalles de la Renaissance. — Le canton a 12 comm., et 12.120 hab.

GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA), ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 51 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur le canal du Berry, au milieu des bois et des étangs ; 3.220 hab. (*Guerchois, oises*). Ch. de f. Orléans. Station d'étalons. Eglise du Gravier (XIIe-XVe s.), château de Chézelles (XVe s.). — Le canton a 9 comm., et 10.210 hab.

GUERCHIN (Giovanni-Francesco BARBIERI, dit le), peintre italien, né à Cento, près de Bologne, en 1591, mort à Bologne en 1666. Ce célèbre artiste, qui doit son surnom de **Guercino** (le Louche) à ce qu'il louchait de l'œil droit, appartenait à une famille d'artisans. Elève de Paolo Zagnoni, puis de Gennari, il ouvrit une école dans sa ville natale. En 1619, il se rendit à Venise, à Bologne, il exécuta, dans cette ville, le *Saint Guillaume* de la chapelle de Locatelli, à Saint-Grégoire (1620). C'est de ce temps que date *la Vierge à l'Enfant*, que le prince Ludovisi offrit au pape Innocent X. En 1621, Grégoire XV appela l'artiste à Rome, où il peignit *le Martyre de sainte Pétronille*, qui est resté longtemps à Saint-Pierre du Vatican.

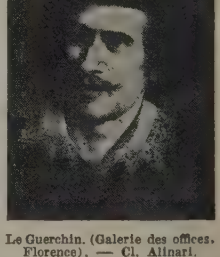
Le Guerchin. (Galerie des offices, Florence). — Cl. Alinari.

La promptitude et la facilité du Guerchin tenaient du prodige. *Le Père Eternel*, qui lui fut commandé par les religieux de Bologne, fut

peint aux flambeaux en une nuit. Dans son œuvre immense, nous mentionnerons les tableaux : *Saint Guillaume* (à Bologne) ; *Saint Pierre martyr* (à Modène) ; *Saint Antoine* (à Padoue) ; *l'Annonciation* (à Milan) ; *les Adieux de Priam et d'Hector* (à Marseille). Le Louvre possède de lui : *Loth et ses filles ; Hersilie séparant Romulus et Tatius ; la Vierge et saint Pierre ;* deux *Saint Jérôme ; la Résurrection de Lazare ; Hercule terrassant l'hydre ;* deux *Baigneuses ;* une *Présentation au temple.* Le musée de Lyon possède une *Sainte Thérèse aux pieds de Jésus-Christ.*

GUERDON [*ghèr'*] n. m. (anc. haut allem. *wilardon*). Salaire, récompense. [Vx.]

GUERDONNER [*ghèr-do-né*] v. tr. (de *guerdon*). Récompenser. (Vx.)

GUÈRE [*ghèr'*] adv. (anc. haut allem. *weigaro* devenu *guaire*). Beaucoup : *Si je demeurais au pays* GUÈRE *de temps, le roi me ferait mourir.* (Froissart.) *Je ne crois pas que Rodogune* [la tragédie] *en demande* GUÈRE *davantage* [de temps]. (Corneille.) || *Ne... guère,* Pas beaucoup, peu : *Je* NE *l'estime* GUÈRE. *Il* N'*est* GUÈRE *aimable. L'âpreté du caractère* NE *s'adoucit* GUÈRE *avec l'âge.* || Presque pas, presque jamais : *Il ne vient* GUÈRE *ici.* || *Ne guère que,* Presque uniquement : *L'émulation et la jalousie* NE *se rencontrent* GUÈRE QUE *dans les personnes du même art.* (La Bruyère.) || Tout au plus : *Je* N'*ai* GUÈRE *là* QUE *cinq cents francs.*

— *De guère* ou *De guères,* Pas beaucoup, pas à grand'chose :

L'un fait beaucoup de bruit qui ne lui sert *de guères ;*
MOLIÈRE.

— GRAMM. L's de guère est, étymologiquement, le signe de l'adverbe. *Guères* se trouve en poésie.

GUÉRET [*ghé-rè*] n. m. (lat. pop. *varactum ;* lat. class. *vervactum*). Terre labourée mais non ensemencée : *Laisser une terre en* GUÉRETS. || Terre laissée en jachère : *Lever* ou *Relever les* GUÉRETS. || *Arpenter les guérets,* Courir les champs, en parlant des chasseurs, des chiens ou du gibier. — *Par extens.* Pâturage maigre. || Sillon, raie : *La charrue trace des* GUÉRETS.

Le chardon importun hérissa les *guérets.*
BOILEAU.

— Poétiq. Champs et moissons.

GUÉRET, ch.-lieu de la Creuse, à 403 kil. de Paris ; au pied du puy de Gaudy ; 10.192 hab. (*Guérétois, oises*). Ch. de f. Orléans. La ville s'est formée au VIIe-VIIIe siècle près d'une abbaye de Saint-Pardoux, fondée par Lantier, comte de Limoges. Forteresse des comtes de la Marche, elle fut affranchie en 1406 et administrée par quatre consuls élus. Vieilles maisons du XIVe siècle, hôtel des Monneyroux du XVe. Marché agricole : bestiaux, fromages, châtaignes. — L'arrondissement a 13 cant., 144 comm., et 132.675 h. Le canton a 13 comm., et 17.060 h.

Armes de Guéret.

GUÉRET (Gabriel), jurisconsulte et littérateur français, né et mort à Paris (1641-1688). Il devint un des avocats distingués du parlement de Paris et publia, de concert avec Blondeau, *le Journal du Palais,* qui contient les principales décisions des parlements de France, de 1672 à 1695. Il fut un des premiers membres et le secrétaire de l'assemblée littéraire qui se tenait chez l'abbé d'Aubignac. On a de lui : *les Sept sages de la Grèce* (1662) ; *les Entretiens sur l'éloquence de la chaire et du barreau* (1666) ; *la Guerre des auteurs* (1671) ; etc.

GUÉRETER [*ghé-re-té*] v. tr. (de *guéret.* — Double le *t* devant un *e* muet : *Je guérette. Tu guéretteras.*) Mettre en guérets ; labourer : GUÉRETER *une jachère.*

GUERGOUR (DJEBBEL), massif montagneux du département de Constantine (Algérie), prolongement oriental de la chaîne des Bibans, traversé par l'oued Bou-Sellam, tributaire du Sahel, dans des gorges profondes ; altit., 1.400 m. Belles forêts ; mines de zinc.

GUERICKE (Otto VON), physicien allemand, né à Magdebourg en 1602, mort à Hambourg en 1686. Il fut, pendant trente-sept ans, bourgmestre de sa ville natale. Le premier, il tira une étincelle d'un globe de soufre électrisé, et soupçonna que cette étincelle pourrait bien être de même nature que l'éclair d'orage. Il construisit une machine pneumatique et entreprit une série d'expériences sur les effets du vide (1654). Chargé d'une mission auprès de la diète de Ratisbonne, il émerveilla l'assemblée en la rendant témoin des phénomènes alors fameux sous le nom d'*expériences des hémisphères de Magdebourg.* Astronome, Guericke annonça un des premiers qu'on pourrait prédire le retour des comètes. On a de lui : *Experimenta nova, ut vocantur, Magdeburgica, de vacuo spatio, etc.* (1672). Il avait écrit une *Historia civitatis Magdeburgensis occupatæ et combustæ,* restée manuscrite.

GUÉRIDON [*ghé*] n. m. (d'abord nom propre emprunté à une chanson). Mobil. Table ronde, à pied central unique : *Un* GUÉRIDON *en bois de rose.* || *Par extens.* Nom donné à de petites tables ressemblant, plus ou moins, au guéridon proprement dit.

— Navig. fluv. Ecope, pelle de bois creuse avec laquelle on vide l'eau d'une embarcation.

— Techn. Pièce de bois aux contours arrondis. (Vx.)

— ENCYCL. Archéol. Dans l'ameublement français, le *guéridon* n'apparaît qu'au XVIIe siècle ; il est composé d'un pilier ou colonne de bois ou de métal précieux, entre deux disques de même matière, l'un à la base, l'autre au sommet. Les guéridons en forme de Mores — c'est-à-dire de nègres ou de sauvages — soutenant un plateau, furent très à la mode au XVIIe siècle, et cette disposition persista pendant presque tout le XVIIIe siècle. Dès le XVIIe siècle, les guéridons affectèrent la forme de colonnes, de balustres, de trépieds chargés d'attributs, de figures diverses ; ils sont en bois, d'ébène ou de noyer, ou en métal précieux. A la fin du XVIIIe siècle, le guéridon servit de table à écrire. Le guéridon de style Empire est à tablette de marbre circulaire entourée d'une petite galerie de cuivre et portée sur trois pieds cylindriques entre lesquels, au bas, une tablette en bois, de même forme que celle du dessus, remplit l'entre-jambe.

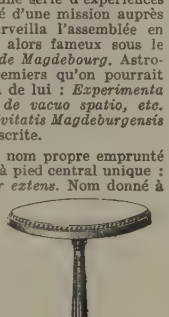
Guéridon.

GUÉRIGNY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 11 kil. de Nevers, sur la Nièvre ; 2.970 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forges nationales de la Chaussade. Château du XVIIIe siècle, et restes du château de Villemenant (XVIe s.).

GUÉRILLA [*ghé-ri-ya*] n. f. (de l'espagn. *guerrilla* diminutif de *guerra,* guerre). Petite guerre, guerre de *partisans.* || *Par extens.* Troupes pour faire ce genre de guerre.

— ENCYCL. C'est au commencement du XIXe siècle, lorsque les Espagnols eurent recours à ce mode de lutte contre Napoléon Ier, que le terme de *guérilla* s'est introduit dans le langage militaire français. La guérilla espagnole était faite par des bandes dont les chefs étaient en rapport constant avec ceux des troupes régulières, et qui recurent aussi ce nom de guérillas. Plus tard, l'insurrection carliste fit naître, en Espagne, de nouvelles guérillas. Au Mexique, au cours de l'expédition de 1861 à 1867, le corps expéditionnaire français eut affaire à des guérillas que combattirent les contre-guérillas du colonel Dupin.

GUÉRILLERO [*ghé-ri-yé-ro*] n. m. (espagn. *guerrillero*). Homme qui fait partie d'une guérilla. || Pl. *Des* GUÉRILLEROS.

GUÉRIN ou **GAERIN** (saint), né vers 626, mort en 678. Frère de saint Léger et comte de Paris, il prit part à la lutte contre Ebroïn, maire du palais ; il fut lapidé sous l'accusation de complicité dans le meurtre de Childéric II. — Fête le 2 octobre.

GUÉRIN (en lat. *Warinus*), comte de Mâcon et duc de Bourgogne, mort en 853. Il prit part aux luttes du règne de Louis le Pieux, et décida, en 841, à Fontenoy (*Fontanctum*), de la victoire de Charles le Chauve, qui eut pour conséquence le traité de Verdun (843).

GUÉRIN ou **GARIN,** prélat et ministre français, né, croit-on, à Pont-Sainte-Maxence vers 1157, mort à l'abbaye de Chaalis en 1227. Religieux hospitalier, il devint évêque de Senlis en 1213. Il se distingua à Bouvines, fut un des exécuteurs testamentaires de Philippe Auguste dont il était l'homme de confiance, et chancelier de Louis VIII (1223). Il fut un des premiers qui formèrent le recueil de titres connus sous le nom de *Trésor des chartes.*

GUÉRIN (Gilles), sculpteur français, né et mort à Paris (1606-1678). Il débuta par les décorations du château de Cheverny. Il sculpta, au Louvre, des cariatides et *la Renommée,* à gauche du pavillon central de la cour de François Ier. Peu après, il exécuta (1646), au château de Valery (Gâtinais), le *Mausolée du prince de Condé.* A la création de l'Académie (1648), il fut reçu sur la présentation de deux figures, une *Vierge* et un *Atlas.* En 1649, à Soissons, il décorait l'église Saint-Gervais. En 1650, il retourna à Paris, où il fut chargé de décorer, au Louvre, la chambre du roi, qui conserve encore les figures qu'il y exécuta. En 1654, le grand prévôt de Paris lui confia l'exécution du *Louis XIV terrassant la Discorde* qui fut placé dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville ; ce groupe maniéré fut remplacé, en 1680, par le bronze de Coysevox. La statue funéraire de *Charles, duc de La Vieuville* (1652), et celle de *Marie Bouhier de Beaumarchais,* sa femme (1663), de style sévère et simple, sont passées de l'ancienne église des Minimes au Louvre. Guérin excellait à modeler des portraits en médaillons, comme celui de Descartes qu'on voit à Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

GUÉRIN (Jean), peintre français, né à Strasbourg en 1760, mort à Obernai en 1836. Il s'adonna avec succès à la miniature et à l'aquarelle, et se rendit à Paris, où Marie-Antoinette le prit sous sa protection. Pendant la Révolution, il dut quitter la France. De retour à Paris sous le Consulat, il exposa, de 1800 à 1827, un grand nombre de portraits remarquables. On cite particulièrement ceux de *Napoléon,* du *baron Lejeune,* de *Kléber.* — Son frère, Christophe **Guérin,** graveur, né à Strasbourg en 1758, mort en 1830, fut conservateur du musée de Strasbourg.

GUÉRIN (Pierre-Narcisse, baron), peintre français, né à Paris en 1774, mort à Rome en 1833. Elève de Regnault, il obtint le prix de Rome à vingt-trois ans. Son *Marcus Sextus* eut, au Salon de 1800, un succès sans exemple. Peu après, il peignit son *Orphée au tombeau d'Eurydice* et *l'Offrande à Esculape.* Après un séjour en Italie, il reparut au Salon de 1810 avec trois tableaux : *l'Aurore enlevant Céphale, Andromaque et Pyrrhus,* et *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caire.* Vers cette époque, Guérin ouvrit, à Paris, un atelier d'où sont sortis les romantiques les plus ardents : Géricault, Scheffer, Léon Cogniet, Orsel, etc. Parmi les œuvres que Guérin produisit ensuite, nous mentionnerons *Clytemnestre* et *Didon et Enée,* dont le succès fut très vif au Salon de 1817. Professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1814, membre de l'Institut en 1815, il accepta, en 1822, la direction de l'Académie de France à Rome, qu'il garda jusqu'en 1828. Ses compositions, quoique de style académique, ne manquent pas de noblesse, ni de délicatesse.

P.-N. Guérin.

GUÉRIN (Jean-Baptiste-*Paulin*), peintre français, né à Toulon en 1783, mort à Paris en 1855. D'abord apprenti serrurier, il devint élève de Vincent et de Gérard. En 1812, il exposa son tableau *Caïn après la mort d'Abel,* et en 1817 *Jésus mort et la Mère des douleurs entourée des apôtres et des saintes femmes,* qui lui valut une médaille d'or. On cite de lui : *Anchise et Vénus* (1822) ; *Adam et Eve exilés du Paradis terrestre* (1827), son chef-d'œuvre [au musée de Toulon] ; *Sainte Catherine* (1838), à l'église Saint-Roch. A un dessin pur, il joint une parfaite entente du clair-obscur. On lui doit d'excellents portraits.

GUÉRIN (Gabriel-Christophe), peintre français, directeur du musée de Strasbourg, né à Kehl en 1790, mort à Hornbach (Bavière-Rhénane) en 1846. Il était fils du graveur Christophe Guérin. Il a exposé aux Salons de Paris : *la Mort de Polynice* (1817) ; *l'Invention de l'imprimerie à Strasbourg* (1827) ; *le Cardinal de Richelieu chez Mme la duchesse de Chevreuse* (1835).

GUÉRIN (*Jules*-René), chirurgien français, né à Boussu (Belgique) en 1801, mort à Hyères en 1886. Deux ans après son doctorat (1826), il acheta *la Gazette de santé,* dont il continua la publication sous le titre de *Gazette médicale de Paris.* En 1834, il fonda un établissement orthopédique à la Muette ; c'est là qu'il a fait la plupart de ses recherches sur les déformations du système osseux et spécialement de la colonne vertébrale ; elles lui valurent, en 1837, le grand prix de chirurgie de l'Académie des sciences. Il fut membre de l'Académie de médecine.

GUÉRIN (Georges-*Maurice* DE), écrivain français, né et mort au château de Cayla, près d'Albi (1810-1839). Il fut chargé d'un cours au collège Stanislas, et écrivit dans les revues catholiques quelques articles signés *M.* Il mourut à vingt-neuf ans, d'une maladie de poitrine. George Sand publia de lui, en 1840, dans la *Revue des Deux Mondes, le Centuure,* poème antique en prose, inachevé. La vie mystérieuse de la nature à son aurore, et la volupté qu'éprouve à s'y plonger une âme forte et primitive, y sont exprimées sous une forme pleine de vigueur concrète. Les mêmes qualités se retrouvent dans *la Bacchante,* fragment également inachevé. Le *Journal* de Maurice de Guérin nous révèle en lui, outre un amour presque panthéiste de la nature et un sens très vif du paysage, un christianisme sincère, parfois mystique, et, par-dessus tout, un caractère mélancolique, attristé par une santé précaire. Il a écrit quelques vers. G.-S. Trébutien publia, en 1862 : *Maurice de Guérin : Journal, Lettres, Poèmes.*

M. de Guérin.

GUÉRIN (Eugénie DE), sœur du précédent, née et morte au château de Cayla (1805-1848). Elle est surtout connue par son *Journal* et ses *Lettres,* publiés en 1855 sous le titre de *Reliquiæ* par G.-S. Trébutien et Barbey d'Aurevilly, réédités en 1862 sous le titre de *Eugénie de Guérin : Journal et Lettres.* Elle ne quitta guère son pays natal que pour assister au mariage de son frère pour lequel elle avait l'affection la plus vive et qu'elle guidait de ses conseils. Elle apparaît dans son *Journal* comme une chrétienne fervente, une âme claire, ardente et forte ; sa douleur, après la mort de son frère, y revêt une singulière élévation. Comme Maurice de Guérin, elle excelle à rendre un paysage avec ses détails familiers. Les *Lettres d'Eugénie de Guérin à Louise de Bayne* ont été publiées par E. Barthès en 1928.

Eugénie de Guérin.

GUÉRIN (*Alphonse*-François-Marie), chirurgien français, né à Ploërmel (Morbihan) en 1817, mort à Paris en 1895. Chirurgien des hôpitaux en 1850, il fut membre de l'Académie de médecine. Il employa, en 1870, avec grand succès, le pansement ouaté destiné à filtrer l'air et à l'empêcher d'infecter les plaies, premier pas vers les procédés rigoureusement scientifiques de Lister et de Pasteur.

GUÉRIN (Honoré-Victor), archéologue français, né et mort à Paris (1821-1891). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole d'Athènes, chargé de missions en Grèce, en Egypte, à Tunis, en Palestine, etc. Ses ouvrages principaux sont : *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos* (1856) ; *Voyage archéologique dans la régence de Tunis* (1862) ; *Voyage dans l'île de Rhodes* (1866) ; *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine* (1869-1880). Professeur à l'université catholique de Paris en 1878, il publia ensuite : *Rapports sur une mission en Palestine* (1879) ; *la Terre sainte, son histoire, ses souvenirs* (1881-1883) ; *la France catholique en Tunisie, à Malte et en Tripolitaine* (1886) ; *la France catholique en Egypte* (1887) ; etc.

GUÉRIN (Charles), poète français, né et mort à Lunéville (1873-1907). Il a rédigé à Nancy la revue *le Sonnet,* et collaboré à divers périodiques parisiens. Il a publié des recueils divers : *Fleurs de neige* (1893) ; *l'Art parjure* (1894) ; *Joies grises* (1894) ; *Georges Rodenbach,* essai de critique (1894) ; *le Sang des crépuscules* (1895) ; *Sonnets et un poème* (1897) ; *le Cœur solitaire* (1898) ; *l'Eros funèbre* (1900) ; *le Semeur de cendres* (1901) ; *l'Homme intérieur* (1905). Guérin est un élégiaque d'une inspiration très personnelle. Sa poésie est tendre mais d'une tendresse inquiète et douloureuse, triste mais d'une tristesse qui dédaigne les plaintes faciles.

GUÉRIN (*Charles*-François-Prosper), peintre français, né à Sens en 1875, mort à Paris en 1939. Elève de Gustave Moreau, il débuta au Salon en 1896, avec deux toiles : *Marguerite,* et *l'Agonie du Christ.* Il passa ensuite à la Société nationale, puis au Salon d'automne. A côté de morceaux d'un réalisme saisissant, ou de scènes de fantaisie en costumes 1850, on lui doit de beaux portraits, des nus et de magnifiques natures mortes. Citons : *le Roi David* (1898) ; *le Gobelet d'argent* (1904) ; *la Partition* (musée de Caen) ; *Torse au jupon vert* (1907) ; *le Violon italien* (1909) ; *Gobelet et pipe* (1911) ; *le Luth* (1912) ; *Femme au miroir, Italienne au châle, Portrait de femme.*

GUÉRIN D'ESTRIOHÉ (Isaac-François), comédien français, né et mort à Paris (1636-1728), épousa (1677) Armande Béjart, veuve de Molière, entra au théâtre du Marais, puis au théâtre de Guénégaud. C'était un acteur distingué, et, de plus, un fort honnête homme. — Son fils, NICOLAS-ARMAND-MARTIAL, auteur dramatique, né à Paris en 1678, mort en 1708, termina la pastorale de *Mélicerte*, que Molière avait laissée inachevée, et fit aussi représenter, en 1705, *la Psyché du village*.

GUÉRIN DE TENCIN. Biogr. V. TENCIN.

GUÉRINIE [*ghé-ri-ni*] n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthyres de la famille des coccidés. (Le *guerinia serratulæ*, ou cochenille de la fève, vit, en Europe et en Algérie, sur la fève des marais et sur diverses plantes.)

GUÉRIR [*ghé*] v. tr. (de l'anc. haut allem. *warjan*, défendre, protéger; allem. mod. *wehren*). Délivrer d'une maladie : GUÉRIR *un malade. Je ne vois rien de plus ridicule qu'un homme qui veut se mêler d'en* GUÉRIR *un autre.* (Molière.); et *au fig.* Délivrer d'un mal : GUÉRIR *une âme.* GUÉRIR *quelqu'un de la crainte.* GUÉRIR *un ivrogne.* || Détruire un mal physique : GUÉRIR *la fièvre, l'asthme, une blessure;* et *au fig.* Détruire un mal : GUÉRIR *la vanité de quelqu'un.* GUÉRIR *les passions.* GUÉRIR *les maux de l'Etat. Les hommes, n'ayant pu* GUÉRIR *la mort, se sont avisés de n'y point penser.* (Pascal.)

— Absolum. : *L'art de* GUÉRIR, La médecine.

— *Intransitiv.* Revenir à la santé; être supprimé (en parlant du mal) : *Cet enfant va* GUÉRIR *sûrement. Coupure qui* GUÉRIT *rapidement.*

— *Fig.* Etre délivré d'un mal moral ou d'un mal quelconque; être détruit (en parlant du mal lui-même) : *Le sage* GUÉRIT *de l'ambition par l'ambition même.* (La Bruyère.) *Les peines de cœur* GUÉRISSENT *par l'action du temps.*

— ***Guéri, e,*** part. pass. du verbe *Guérir* (au propre et au fig.).

— Fig. et fam. *Etre guéri de tous maux, Etre guéri du mal de dents,* Etre mort.

— ***Se guérir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se délivrer soi-même de (au propre et au fig.) : *Il* S'EST GUÉRI *par une complète abstinence.*

> Sitôt que par un vice ils pensent me confondre
> C'est en *me guérissant* que je sais leur répondre.
> BOILEAU.

— Au sens passif, Etre, devenir guéri : *Nous guérissons infailliblement tous ceux qui* SE GUÉRISSENT *d'eux-mêmes.* (Voltaire.) *Blessure qui ne* SE GUÉRIT *pas vite;* et au fig. *Il est des maux qui ne* SE *peuvent* GUÉRIR, *même par l'effet du temps.*

— PROV. (tiré du lat.) **Médecin, guéris-toi toi-même.** V. MÉDECIN.

— ALLUS. HIST. **Je le pansai, Dieu le guarit,** Formule qu'Ambroise Paré ne manquait jamais d'employer quand il relatait par écrit la cure d'un blessé.

GUÉRISON [*ghé*] n. f. Action de guérir, de ramener à la santé : *La* GUÉRISON *d'un grand malade. La* GUÉRISON *de cette maladie a été très lente.* || Le fait de guérir, de recouvrer la santé : *Il n'y eut qu'un seul miracle qui pût opérer la* GUÉRISON. (Massillon.)

> La mort suit de bien près ces fausses *guérisons.*
> CORNEILLE.

— *Fig.* Suppression d'un mal moral :

> Nos maux, de votre main, eurent leur *guérison.*
> RACINE.

— SYN. **Guérison, cure.** V. CURE.

GUÉRISSABLE [*ghé*], adj. Qui peut être guéri : *Un mal* GUÉRISSABLE; et au fig. : *La passion du jeu est difficilement* GUÉRISSABLE.

— ANTON. **Incurable, inguérissable.**

GUÉRISSEUR [*ghé*], **EUSE** n. Qui guérit ou qui se donne comme pouvant guérir. — S'emploie souvent en mauvaise part : *Vous savez que j'ai peu de foi aux grands* GUÉRISSEURS. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. : *Les* GUÉRISSEURS *des âmes.*

— Adjectiv. : *Je ne suis pas seulement son médecin* GUÉRISSEUR, *mais aussi son philosophe.* (G. Patin.)

GUÉRITE [*ghé*] n. f. (origine douteuse; peut être apparenté avec *guérir*). Refuge. (Vx.) || *Gagner la guérite, Enfiler la guérite,* S'enfuir; se mettre en lieu sûr.

— Pop. *Officier de guérite,* Simple soldat. || *Guérite de curé,* Confessionnal.

— Ameubl. Siège à capote, généralement en osier, pour s'abriter contre le soleil, le vent, etc.

— Archéol. Pièce de bois faisant partie du berceau qui recouvrait la carcasse de la poupe des galères, du XVe au XVIIIe siècle. || *Tendelet de guérite,* Tente du berceau de la galère.

Guérite de factionnaire.

— Chem. de f. Petit bâtiment (en bois, en maçonnerie, etc.) destiné à abriter des agents de chemin de fer en service isolé : GUÉRITE *de sémaphore, d'aiguilleur,* etc.

— Mar. Petit capot de toile, sous lequel se met le factionnaire de coupée quand il pleut. || *Guérite d'une hune,* Petite planche servant de rebord à la hune. || *Guérite d'une manche à vent,* Partie évasée par laquelle l'air s'engouffre. || *Guérite de fanal,* Grillage en laiton qui protège un fanal dans les batteries. || *Guérite de soute à poudre,* Logement pratiqué dans la cloison d'une soute pour y mettre le système d'éclairage.

— Milit. Sorte d'abri en bois pour un homme debout, et qui sert aux sentinelles en cas de pluie. || *Capote de guérite,* Ample manteau à capuchon que les sentinelles endossent lorsqu'il fait froid.

— Télégr. électr. *Guérite de coupure,* Guérite établie aux points de convergence de nombreux conducteurs et qui permet l'essai des conducteurs ou la constitution de communications de secours en raccordant entre elles des sections de lignes.

GUERLANDE [*ghèr'*] n. f. (autre forme de GUIRLANDE). Pièce qui fortifie la proue d'un navire et en forme la rondeur.

GUERLESQUIN, comm. du Finistère, arrond. et à 22 kil. de Morlaix; 1.640 hab. Menhir. Ruines romaines.

GUERN, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kil. de Pontivy; 2.575 hab. Ch. de f. du Morbihan.

GUERNESEY [*ghèr-ne-zé*] (la *Sarmia* des anciens, l'*île verte* [*Grenesey*] des Scandinaves), île anglaise de l'archipel anglo-normand (Manche), à 45 kil. O. des côtes du départ. de la Manche, et à 26 kil. de Jersey. Superf., 67 km²; pop. (avec l'île d'Herm), 50.450 hab. (*Guernesiais, aises*). Occupée par les Allemands de 1940 à 1945.

Les falaises et promontoires élevés (pointe d'Icart, 106 m.) du sud-ouest de Guernesey contrastent avec la plaine en partie marécageuse du nord-est. Climat humide et sain, attiédi par le courant du Gulf-Stream. L'élevage du bétail, des cultures de blé, d'orge, d'avoine, de légumes, d'orangers, celle de la vigne, occupent surtout les habitants, dont le port de *Saint-Pierre* est la capitale. Exportation de granit par le havre de Saint-Sampson.

Le *bailliage de Guernesey* est administré par un lieutenant-gouverneur, et par une petite assemblée parlementaire. Le patois normand, mêlé de mots anglais et celtiques, est en usage dans l'île. L'anglais est devenu langue officielle en 1946 seulement. A Guernesey se trouve « Hauteville-House », où habita Victor Hugo durant son exil.

GUERNICA, ville d'Espagne dans la vallée de Mundaca; 3.600 hab. Fonderies. Château du XIIIe siècle. Ville illustre dans l'histoire de la Biscaye; sous son célèbre chêne (aujourd'hui disparu), Ferdinand et Isabelle jurèrent le maintien des libertés basques; détruite par un bombardement en 1937, pendant la guerre civile d'Espagne, dont Picasso, sur une toile célèbre, a fixé un épisode.

GUÉROULT (Guillaume), écrivain français du XVIe siècle, né à Rouen vers 1507, mort à Lyon vers 1564. Il adopta les principes de la Réforme, séjourna en Italie et en Suisse, et enfin se fixa à Lyon, où il fut correcteur d'imprimerie. Il a laissé : *le Premier Livre des emblèmes* (1550); *Description philosophale de la nature des animaux* (1548-1550); *Hymnes du temps et de ses parties* (1552-1560); *Chroniques et Gestes admirables des empereurs de Rome jusqu'à Charles V* (1552); *Epitomé de la chorographie d'Europe* (1553); *Narrations fabuleuses* (1558), etc.

GUÉROULT (Pierre-Claude-Bernard), humaniste français, né à Rouen en 1744, mort à Paris en 1821. Il professa la rhétorique au collège d'Harcourt, à Paris, puis devint directeur de l'Ecole normale supérieure. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle des animaux* de Pline, traduction avec le texte en regard; *Constitutions des Spartiates, des Athéniens et des Romains* (1794); etc. — Son frère, PIERRE-RÉMI-ANTOINE-GUILLAUME, né à Rouen en 1749, mort à Paris en 1816, présenta à l'Assemblée législative un plan d'éducation nationale, et fit paraître le *Dictionnaire de la France monarchique ou la France telle qu'elle était en janvier 1789.*

GUÉROULT (Adolphe), homme politique et publiciste français, né à Radepont (Eure) en 1810, mort à Vichy en 1872. Adepte de la doctrine saint-simonienne, incarcéré après le coup d'Etat de 1852, il prit, en 1857, la direction de *la Presse,* fonda en 1859 *l'Opinion nationale,* et fit une opposition modérée au gouvernement. Député à Paris en 1863, réélu en 1869, il soutint, en 1870, la politique du cabinet Ollivier, puis se rallia à la République. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres sur l'Espagne* (1838); *la Liberté et les Affaires* (1861); *Etudes de politique et de philosophie religieuse* (1862); *la Politique de la Prusse* (1866); *la République en France* (1871). — Son fils, Georges **Guéroult,** né à Paris en 1839, lui succéda comme directeur de *l'Opinion nationale* (1872).

GUÉROULT (Constant), romancier et auteur dramatique français, frère d'Adolphe, né à Elbeuf en 1811, mort à Paris en 1882. Il est l'auteur de nombreux romans populaires : *les Vautours de Paris* (1853); *les Etrangleurs de Paris* (1859); *les Exploits de Fifi Vollard* (1876); *le Luthier de Rotterdam* (1884); etc. Il a fait représenter, en outre, avec plusieurs collaborateurs, un certain nombre de pièces de théâtre.

GUEROV ou **GEROV** (Najden), lexicographe bulgare, né à Koprivchtitsa en 1823, mort en 1900. Il est l'auteur d'un grand *Dictionnaire de la langue bulgare* (1892-1899) qui, quoique vieilli, est resté précieux. Son neveu et collaborateur, Todor Pantchev, qui en a donné une nouvelle édition considérablement augmentée (1923), a entrepris depuis 1911 la publication de sa correspondance.

GUERRAZZI (Francisco-Domenico), littérateur et homme politique italien, né à Livourne en 1804, mort au Fitto-di-Cecina (prov. de Pise) en 1873. Avocat réputé, il acquit une grande célébrité littéraire par ses romans historiques : *la Battaglia di Benevento* (1827); *l'Assedio di Firenze,* son chef-d'œuvre (Paris 1830, Florence 1847); *Veronica Cybo* (1851); *Beatrice Cenci* (1854); *Pasquale Paoli* (1860), dans lesquels il exprima et la haine de l'étranger — du Français surtout — et les espérances du « Risorgimento », qu'il appuie sur un passé glorieux par ses *Raccolte di epigrafi* (1875), surtout par ses *Vite degli uomini illustri d'Italia* (1843-1847). En fait, ce romancier fut essentiellement un polémiste politique dans ses *Nuovi Tartufi,* son humoristique « songe » *l'Asino* (1859), son *Buco nel muro* (1861), ses fielleux *Memorie autobiografiche.* De ce républicain, qui en 1829 avait fondé avec Mazzini *l'Indicatore Livornese,* la révolution de 1848 fit le premier ministre démocrate du grand-duc Léopold II, puis un des triumvirs et même le dictateur de la république de Florence; la réaction de 1849 lui infligea une condamnation à quatorze ans de réclusion, transformée en bannissement (1853). Il entra au Parlement italien en 1861. Non réélu en 1870, il devint syndic de Livourne; on a publié ses *Lettres* en 1891.

GUERRE [*ghèr'*] n. f. (anc. haut allem. *werra*). Lutte à main armée entre peuples, deux partis, etc. : GUERRE *étrangère.* GUERRE *civile. Ruse, Munitions, Machine, Vaisseau, Place de* GUERRE. *Déclarer, Faire, Porter la* GUERRE. *Etre en* GUERRE. *Mon Dieu, que de* GUERRES *pour avoir la paix!* (Voltaire.) || Expédition, campagne : *Il sait quelles sont les* GUERRES *que chaque régiment a faites avec lui.* (Ségur.)

— *Par extens.* Art milit. Art de bien diriger cette lutte : *Etudier la* GUERRE. || *Ecoles de guerre, Ecole supérieure de guerre.* V. ÉCOLE. || *Guerre de partisans.* V. PARTISANS. et GUÉRILLA.

— *Par anal.* Combats que se livrent les animaux : *Les lions ne font point la* GUERRE *aux lions.* (Fénelon.)

— Poétiq. Chasse, pêche : *Faire la* GUERRE *aux cailles.*

— *Fig.* Lutte quelconque :

> Allez, honneurs, plaisirs, qui me livrez la *guerre.*
> CORNEILLE.

On entre en GUERRE *en entrant dans le monde.* (Voltaire.) *Etre en* GUERRE *avec son propriétaire, ses voisins.* || Action continue pour supprimer, détruire quelque chose :

> Il faut faire aux méchants *guerre* continuelle.
> LA FONTAINE.

GUERRE *à la guerre.*

> *Guerre* à la rhétorique, et paix à la syntaxe.
> V. HUGO.

— Admin. *Département de la guerre,* Ministère et bureaux de ce département (Prend une majuscule en ce sens) : *Se rendre à la* GUERRE. || *Conseil de guerre,* Assemblée des officiers généraux d'une armée en campagne. — Tribunal composé d'officiers et chargé de rendre la justice militaire. V. CONSEIL.

— Jeux. Au billard, Nom donné à une espèce de poule dite *à toutes billes.*

— Loc. DIV. *Guerre étrangère,* Guerre de nation à nation. || *Guerre civile* ou *intestine.* Guerre entre citoyens. || *Guerre de religion,* Guerre née de différences de doctrines religieuses. || *Guerre sainte,* Nom donné par la chrétienté du moyen âge aux croisades pour reconquérir les *lieux saints* sur les Infidèles (musulmans). — Nom donné aussi, par les musulmans depuis Mahomet, à la guerre religieuse contre les chrétiens (*roumis*) et en général contre tous les non-musulmans, pour les convertir à l'islam. V. DJIHÂD. || *Guerre à mort, Guerre d'extermination, Guerre à outrance,* Guerre sans quartier. — Guerre opiniâtre où les combattants se refusent à toute paix; et *au fig.* Action persévérante par laquelle on poursuit la destruction de quelque chose. || *Petite guerre.* Guerre d'escarmouches pour sonder ou harceler l'ennemi. — Simulacre de combat. || *Bonne guerre.* Guerre faite loyalement et avec humanité. — Manière franche de poursuivre ou de défendre contre quelqu'un son droit. — Manière d'agir autorisée par l'usage ou les règles du droit personnel. || *Guerre ouverte,* Hostilité déclarée. || *De guerre lasse,* A bout de résistance. || *Déclaration de guerre,* Avis donné à l'adversaire qu'on va le combattre à main armée. || *Homme de guerre,* Capitaine, homme habile à la guerre. || *Foudre de guerre,* Guerrier redoutable. (Auj. ne s'emploie plus qu'ironiquement.) || *Nom de guerre,* Surnom que prenait autrefois un soldat en arrivant au corps. — Sobriquet que l'on donne à quelqu'un. || *Honneurs de la guerre,* Conditions honorables qui permettent à une garnison assiégée de sortir de la place avec armes et bagages; et *au fig.* Avantage qui reste à quelqu'un dans une discussion; honneurs de la victoire. || *Tour de vieille guerre,* Ruse que l'on a apprise par une longue expérience. || *Faire la guerre à quelqu'un,* Combattre contre quelqu'un à main armée, s'attaquer à quelqu'un; et *au fig.* S'opposer à ses desseins. — Le presser vivement sur quelque point qu'on lui reproche : FAIRE LA GUERRE *à un écolier sur sa paresse. Ne lui* FAITES *point* LA GUERRE *sur tout cela.* (Mme de Sévigné.) *Elle ne cessait de lui* FAIRE LA GUERRE *sur sa méchante humeur.* (Hamilton.) — Le plaisanter avec une certaine insistance. — Le tourmenter, l'inquiéter, chercher à lui nuire. || *Faire la guerre à quelque chose,* Attaquer une chose, chercher à la détruire ou à lui nuire : FAIRE LA GUERRE *à ses passions.* || *Etre armé en guerre,* Avoir les bagages et les munitions nécessaires pour entrer immédiatement en campagne. || *Etre à la guerre,* Faire présumer que la guerre aura lieu : *Les événements* SONT À LA GUERRE. — Etre porté à la guerre : *Un empire militaire* EST *toujours* À LA GUERRE. || *S'en aller en guerre,* Partir pour faire la guerre, entrer en campagne.

— PROV. et LOC. PROV. **A la guerre comme à la guerre,** Acceptons philosophiquement les privations qu'imposent les circonstances. || **Qui terre a guerre a,** Les biens, les richesses sont une source de discussions. (Voltaire, jouant sur ce proverbe, a dit : *Qui plume a guerre a,* L'écrivain se fait fatalement des ennemis.) || **La guerre nourrit la guerre,** Le butin fait en campagne doit suffire pour l'entretien de l'armée. || **Si tu veux la paix, tiens-toi prêt à faire la guerre,** C'est le proverbe latin : *Si vis pacem, para bellum,* Si tu veux la paix, prépare la guerre.

— ANTON. **Paix.**

— ENCYCL. Dr. intern. *Etat de guerre.* L'état de *guerre* existe à partir de la déclaration de guerre ou des actes ou faits équivalents. Il interrompt les relations commerciales entre les sujets des puissances belligérantes; il entraîne aussi la rupture des relations diplomatiques, et l'extinction de certains traités; mais les sujets de l'Etat ennemi peuvent, en principe, continuer à résider, et leurs biens ne sont pas confisqués. Néanmoins, pendant la guerre de 1914-1918, d'une part les « sujets ennemis » ont été placés dans des camps de concentration où ils pouvaient être surveillés; d'autre part, leurs biens ont été placés sous séquestre, afin d'en empêcher l'emploi pendant la guerre et d'avoir des gages économiques pour les négociations de paix.

La guerre substituant la force au droit, il semble qu'aucunes limites ne doivent y être apportées. Il y a cependant des « lois de la guerre », qui sont dominées par deux idées : l'idée de nécessité, qui justifie l'emploi de la violence et de la ruse, et l'idée d'humanité, qui défend tout ce qui excède le but de la guerre.

On admet, d'ordinaire (IIIe convention de La Haye du 18 octobre 1907 sur l'ouverture des hostilités) qu'il faut une déclaration de guerre pour passer de l'état de paix à l'état de guerre.

La déclaration de Saint-Pétersbourg (1868), les conventions de La Haye (1899 et 1907), la convention de Washington (1922), la déclaration de Genève du 11 juin 1925, réglementent la guerre en interdisant l'utilisation des moyens cruels, perfides ou déloyaux. Le pacte de la Société des Nations ne la défend pas en principe, mais il ne l'autorise qu'après épuisement des moyens de règlement pacifique ou en exécution d'une décision de la Société.

Le pacte Briand-Kellogg (27 août 1928) interdit formellement la guerre entre la France, les Etats-Unis et toute autre puissance signataire. V. PARIS (pacte de).

On distingue : la *guerre terrestre*, la *guerre maritime*, la *guerre aérienne*.

Guerre terrestre. — L'occupation de guerre conduit l'occupant à exercer temporairement la souveraineté sur le territoire d'un Etat étranger. Ce pouvoir est uniquement basé sur le fait de l'occupation et régi par les règles du droit international public, écrit ou coutumier. Cette administration de fait ne doit pas être arbitraire ; notamment, elle ne comporte pas le pouvoir légal de forcer la population civile à prendre part aux opérations militaires, ni le droit de confisquer les propriétés privées. Le pillage est formellement interdit. Par contre, les réquisitions de toutes sortes, en nature et en services, peuvent être légalement imposées à la population, pour les besoins de l'armée d'occupation. L'occupant peut même imposer des contributions pécuniaires.

Aux termes de la convention de La Haye, les prisonniers de guerre doivent être traités avec humanité, et ne sont passibles d'aucune peine fondée sur le fait qu'ils ont participé régulièrement à la guerre. Ils doivent seulement être soumis à un régime de surveillance.

Les blessés et les malades (convention de Genève du 6 juillet 1906) sont des prisonniers de guerre d'une catégorie particulière. Ils doivent être respectés et soignés sans distinction de nationalité.

Guerre maritime. — Elle se déroule sur la mer libre ou en haute mer, sur les mers intérieures et la mer territoriale des belligérants. Elle est faite par la flotte de guerre, qui peut comporter des bâtiments de commerce transformés en navires de guerre conformément à la VIIe convention de La Haye de 1907.

Les lois de la guerre maritime réglementent particulièrement : l'utilisation des mines sous-marines, les ruses de guerre et notamment l'emploi d'un faux pavillon, qui est formellement interdit ; le bombardement par des forces navales (des villes et localités non défendues) ; la protection des câbles, etc.

Le blocus de guerre comporte l'interdiction de toutes communications entre la haute mer et une côte ennemie. Il supprime ainsi l'accès par mer du pays bloqué.

La *guerre sous-marine* est l'ensemble des opérations de guerre légitimes auxquelles un bâtiment régulier se livre soit en surface soit en plongée ; elle comporte l'obligation juridique absolue de sauvetage des passagers et de l'équipage des bâtiments coulés.

Le droit de prise consiste dans le droit de saisir et de s'approprier les navires de commerce ennemis après décision du tribunal des prises compétent.

Guerre aérienne. — La guerre aérienne comprend toutes les opérations militaires — actes d'observation ou de destruction — effectuées par les aéronefs et dirigées contre l'ennemi. La convention de La Haye stipule (art. 25) qu'il est interdit de bombarder, par quelque moyen que ce soit, des villes, villages, qui ne sont pas défendus.

Guerre civile. — La guerre dont s'occupe le droit des gens est essentiellement la guerre entre Etats ; la guerre civile n'est pas en elle-même une guerre du droit des gens : le gouvernement se trouve en présence d'insurgés qu'il peut traiter en rebelles, c'est-à-dire en criminels.

Lorsque des rebelles ont su s'organiser en forme d'Etat, les Etats étrangers peuvent reconnaître aux insurgés le caractère de belligérants : la guerre civile devient alors, pour les Etats qui agissent de la sorte, une guerre entre Etats, à laquelle s'appliquent les lois ordinaires de la guerre. Mais l'Etat qui lutte contre les insurgés, n'est pas obligé de tenir compte de cette reconnaissance. En 1861, lors de la guerre de la sécession américaine, le gouvernement américain a traité les sécessionnistes en ennemis, non en criminels ; la France et la Grande-Bretagne les ont reconnus comme belligérants.

— Admin. *Ministère de la guerre.* L'institution du ministère ou *département de la guerre* ne remonte officiellement qu'au 11 décembre 1630, et le premier titulaire fut Abel Servien, marquis de Sablé. Sauf son remplacement — de 1715 à 1718 — par un « conseil de guerre » particulier, le ministère de la guerre persista jusqu'à la Révolution, au cours de laquelle il ne cessa guère d'exister qu'à la fin de 1794, pour reparaître en 1795. Un décret de 1802 le dédoubla en *ministère de la guerre* et *ministère de l'administration de la guerre*. Unifié de nouveau en 1814, il n'a plus subi, depuis lors, que des modifications sans grande importance.

L'administration centrale de la guerre comprend : d'abord, le *cabinet du ministre*, auquel se rattache son état-major particulier, et qui se subdivise en bureaux. Puis vient l'*état-major de l'armée*, placé sous les ordres directs du chef d'état-major général de l'armée, assisté de trois sous-chefs d'état-major ; puis viennent : la *direction du contrôle*, un *service spécial* et trois bureaux ; la *direction du contentieux*, un service spécial et deux bureaux : le premier pour la *justice militaire*, le second pour les *pensions* et *gratifications de réforme*. Ensuite, le *service intérieur*, trois bureaux : 1° personnel, secours ; 2° matériel ; 3° archives administratives. Enfin, les dix *directions d'armes et services ;* infanterie, cavalerie, artillerie, génie, intendance, poudres et salpêtres, service de santé, troupes coloniales, aéronautique, gendarmerie. A la tête de chaque direction est placé, avec le titre de directeur, un officier ou assimilé, le plus souvent du grade de général de brigade.

Le ministre de la guerre assure le recrutement de l'armée, veille à son intruction militaire et à son entretien.

Le *Conseil supérieur de la guerre* est chargé spécialement de fournir des avis motivés sur les questions se rattachant à la préparation de la guerre. Présidé par le ministre de la guerre, il se compose : 1° des maréchaux de France, de douze généraux de division au maximum (dont le chef de l'état-major général) ; 2° des sous-chefs de l'état-major général, rapporteurs. Le vice-président du conseil supérieur est le commandant en chef désigné des armées françaises.

— Dr. anc. *Guerres privées.* On désigne ainsi les guerres que, du xe au XIIIe siècle, les seigneurs féodaux entreprenaient les uns contre les autres. Primitivement ouvertes à tous, elles étaient, au XIIIe siècle, un privilège des nobles. Beaumanoir les décrit *ex professo* dans son célèbre commentaire de la coutume de Beauvaisis. Les guerres privées pouvaient être suspendues par des trêves et prenaient fin par la paix conclue entre les parties. V. PAIX DE DIEU et TRÊVE DE DIEU, QUARANTAINE-LE-ROI, ASSEUREMENT.

En 1258, Saint Louis prit une mesure radicale : il interdit les guerres privées dans tout le royaume, sans réussir à déraciner un usage invétéré. La prohibition fut renouvelée plusieurs fois au XIVe siècle, parfois, comme en 1304, à titre provisoire pendant la durée de la guerre royale ; elle ne réussit que le jour où le service d'ost disparut (1439).

Guerre (LES HORREURS DE LA), tableau de Rubens, à la National Gallery à Londres. Toile pleine de vie et de réalisme. (V. planche *Beaux-Arts LXVIII*).

Guerre folle. On désigne sous ce nom la courte et vaine tentative de révolte des grands contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, régente de France pendant la minorité de Charles VIII. Elle eut pour instigateur et chef nominal le duc Louis d'Orléans (plus tard Louis XII) qu'Anne avait écarté du conseil de régence, et Alain d'Albret pour conducteur effectif. Elle réunit, dans une coalition, le duc de Bretagne François II, les seigneurs de Foix, de Comminges, soutenus par Richard III d'Angleterre et par Maximilien duc d'Autriche, veuf de Marie de Bourgogne et prétendant à la main d'Anne de Bretagne, fille de François II. Anne de Beaujeu, sans laisser à la révolte le temps de s'organiser, envoya le maréchal de La Trémoille, qui défit complètement, à Saint-Aubin-du-Cormier, François II et le duc d'Orléans (27 juillet 1487). Il ne restait plus aux opposants que l'espoir de contrarier en Bretagne et en Artois la politique de la régence.

Guerre franco-allemande de 1870-1871. La guerre de 1870-1871, qui devait permettre à Bismarck de compléter l'unité allemande par l'accession des Etats du Sud, eut pour causes immédiates la candidature d'un prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, et, quand cette candidature eut été retirée sur les protestations de la France, le refus du roi de Prusse Guillaume de l'interdire pour l'avenir. Un télégramme de presse tronqué par Bismarck (dépêche d'Ems [v. ce mot]) donna à cette décision une forme insultante et rendit inévitable une guerre que déclara le gouvernement de Napoléon III le 15 juillet.

L'armée française garda tout d'abord une attitude défensive : l'armée prussienne, plus nombreuse (390.000 hommes contre 260.000), conduite par de Moltke, était groupée en trois armées qui prirent hardiment l'offensive. A gauche, la 3e (prince royal de Prusse) franchit, le 4 août, la frontière d'Alsace, enleva une brigade française à Wissembourg, battit le 6 à Frœschwiller le gros de l'armée de Mac-Mahon et le força à se replier jusqu'au delà des Vosges. Le même jour, à droite, la 1re armée (Steinmetz) infligeait, à Spickeren, un échec au général Frossard. Au centre, la 2e armée (Frédéric-Charles) contournait Metz par le Sud et y enfermait les forces françaises de Lorraine, concentrées sous le commandement de Bazaine, à la suite des deux sanglantes batailles de Rezonville (16 août) et de Saint-Privat (18).

Pendant ce temps, l'armée de Mac-Mahon était parvenue au camp de Châlons, pour venir ensuite couvrir Paris. Un nouveau ministre de la guerre, Cousin-Montauban, préféra lui faire prendre l'offensive sous le commandement supérieur de l'empereur, pour tenter de lui faire rejoindre l'armée de Bazaine par le Nord. Mais, prise comme dans une tenaille entre la 3e armée acharnée à sa poursuite et une 4e armée détachée de celles qui assiégeaient Metz, celle de Mac-Mahon dut dévier peu à peu vers le Nord et se vit enfermer sous les murs de la petite ville de Sedan : elle dut capituler, l'empereur en tête (2 sept.), après avoir vainement tenté de forcer les lignes ennemies.

Parvenue à Paris, la nouvelle de ce désastre y provoqua, le 4, une révolution pacifique, qui amena la déchéance de l'empereur, la proclamation de la république et la formation d'un gouvernement de la Défense nationale. Les efforts improvisés de celui-ci ne purent empêcher : devant Paris, le gros des armées allemandes d'investir la place (combat de Châtillon, 19 sept.) et de repousser des sorties dont la plus sérieuse fut celle du Bourget (28-30 oct.) ; au centre de la France, les Bavarois de von der Tann de s'emparer d'Orléans (11 oct.) ; à l'Est enfin, les Badois de Werder de prendre Dijon (30 oct.), après avoir fait capituler Strasbourg (28 sept.) et occupé les Vosges.

A ce moment Gambetta, parti de Paris en ballon et arrivé à Tours le 9 octobre, secondé par Freycinet, improvise de nouvelles armées, dont la première, formée sur la Loire, doit débloquer Paris. Elle réussit d'abord à délivrer Orléans après la victoire de Coulmiers (9 nov.). Mais elle dut s'arrêter pour se réorganiser devant Orléans avant de reprendre sa marche. Pendant ce temps, après un simulacre de sortie à Noisseville (31 août), Bazaine capitulait à Metz devant la famine (17 oct.). L'armée d'investissement devenue libre accourut à marches forcées sur la Loire, repoussa l'aile droite des Français à Beaune-la-Rolande (28 nov.), brisa leur centre à Loigny (2 déc.) et les chassa d'Orléans avec de grosses pertes (4 déc.). En même temps, une sortie tentée à Paris pour forcer le blocus aboutissait à un sanglant échec (bataille de Champigny, 28 nov.-2 déc.).

Dans le Nord, une armée allemande, détachée de celle de Metz, allait occuper Rouen (4 déc.) après avoir enlevé Amiens. Faidherbe ne cessa de harceler l'ennemi : à Pont-Noyelles (23 déc.), à Bapaume (3 janv.), à Saint-Quentin (18-19 janv.) où son armée finit par succomber.

Chanzy, placé à la tête de la seconde armée de la Loire, s'illustra par la ténacité d'une résistance qui s'affirma d'abord sur les lignes de Josnes (7-10 déc.), puis par une retraite qui eut pour étapes Vendôme (14-15 déc.), Le Mans où se livra une bataille malheureuse de deux jours (11-12 janv.), et enfin Laval où le surprit l'armistice.

Pendant ce temps, Bourbaki, chargé de conduire dans l'Est un mouvement dirigé contre les lignes de communication de l'ennemi, lui fit évacuer Dijon, se porta sur Vesoul, puis se rabattit vers l'Est pour débloquer Belfort où tenait le colonel Denfert-Rochereau. Il remporta un succès d'avant-garde à Villersexel (9 janv.), mais ne put forcer les lignes allemandes devant Héricourt (15-17 janv.). Contraint à la retraite — son armée étant oubliée au moment de la signature de l'armistice — il se vit couper l'accès du centre de la France par une nouvelle armée allemande (Manteuffel) détachée du siège de Paris ; acculé à la frontière suisse, il dut la faire passer par ses troupes désarmées (1er fév.). Après une dernière et vaine tentative de sortie (Buzenval, 19 janv.), le gouvernement de Paris avait dû signer (28 janv.) une capitulation sous la forme d'un armistice. Quant à la paix elle-même, deux actes successifs la rétablirent. Des préliminaires de paix furent signés à Versailles, le 26 février, par Thiers, qu'une Assemblée nationale élue le 8 février avait nommé chef du pouvoir exécutif. Thiers put arracher aux Allemands la conservation de Belfort, mais dut se résigner à la perte de l'Alsace et de Metz, ainsi qu'au payement d'une indemnité de guerre de 5 milliards. Ces conditions furent confirmées par le traité de Francfort (10 mai). La guerre, qui avait valu à la Prusse le couronnement de son souverain comme empereur allemand (18 janv. 1871), devait lui assurer pendant plus de quarante ans une influence prépondérante sur les affaires européennes.

Médaille commémorative de la guerre de 1870-1871 (France).

Guerre de 1870-1871 (MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE, *dite Médaille de 1870-1871*), instituée par la loi du 9 novembre 1911 et accordée aux anciens combattants de tous grades qui ont pris part à cette campagne. La médaille est en bronze, suspendue à un ruban vert à quatre bandes verticales noires. Il comporte une agrafe en argent pour les engagés volontaires. — Le roi Albert Ier de Belgique, par arrêté du 20 septembre 1911, a créé une médaille commémorative de 1870-1871 en faveur des anciens militaires ayant fait partie de l'armée belge mobilisée dans la période du 15 juillet 1870 au 5 mars 1871. La médaille est en bronze ; le ruban est jaune à deux raies verticales rouges et sur chaque bord une raie verticale noire. — Il existe aussi une médaille commémorative de la guerre de 1870-1871 créée par l'empereur allemand Guillaume Ier dès le 20 mai 1871. Cette médaille, en bronze ou en acier, est suspendue à un ruban noir, avec au milieu une bande rouge accostée d'une bande blanche.

Guerre (GRANDE) ou **Première Guerre mondiale.** On désigne ainsi la mêlée de peuples qui, entre le 1er août 1914 et le 11 novembre 1918, s'étendit des frontières d'Allemagne à toutes les mers du globe, et aux possessions allemandes ou turques d'Asie, d'Afrique et d'Océanie.

Les ambitions coloniales de l'Allemagne, mal satisfaites par les accords d'Algésiras (1905) et de Paris (1911), son développement industriel et maritime, l'accroissement continu de sa force militaire, la politique aventureuse de Guillaume II avaient rendu de plus en plus instable l'état de *paix armée* dans lequel vivait l'Europe depuis la guerre de 1870. Au faisceau d'alliances formé par Bismarck sous le nom de « Triplice », la « Duplice » constituée par la France et la Russie, appuyée par « l'Entente cordiale » entre ces pays et l'Empire britannique et l'alliance anglo-japonaise, faisait équilibre. L'assassinat de l'archiduc héritier d'Autriche-Hongrie François-Ferdinand, à Serajevo (28 juin 1914) fournit le prétexte à un conflit : l'ultimatum envoyé par l'Autriche-Hongrie à Belgrade provoque, les 1er et 3 août, la déclaration de guerre de l'Allemagne, suivie par son « brillant second » (l'empereur d'Autriche), à la France et à la Russie qui défendent la cause de la Serbie soutenue par le Monténégro. L'Italie, invoquant les conditions du *casus fœderis*, se sépare de ses alliés. La Belgique, sommée le 2 août de livrer passage aux armées allemandes, s'y refuse, et accepte la lutte le 3 août ; l'Angleterre, garante de la neutralité belge comme la Prusse, la France, la Russie et l'Autriche, intervient le 4 août.

Dès lors, chaque groupe d'adversaires entraîne dans la lutte les peuples qui lui sont unis par la sympathie ou la communauté d'intérêts. En 1914, le Japon coopère avec l'Entente, et la Turquie se joint aux Empires centraux ; en 1915, l'Entente se renforce de l'Italie, et les Empires centraux de la Bulgarie. En 1916, le Portugal, la Roumanie et le Hedjaz ; en 1917, les Etats-Unis d'Amérique, Panama, Cuba, la Bolivie, le Libéria, la Chine, le Siam, la Grèce, le Pérou, l'Uruguay, le Brésil, l'Equateur ; en 1918, le Guatemala, le Nicaragua, le Costa-Rica, le Honduras soutiennent à leur tour l'Entente.

Au début des hostilités, le conflit mettait aux prises, en Europe seulement, près de 20 millions d'hommes mobilisés, dont 10 millions sur les champs de bataille, et coûtait à l'ensemble des belligérants plus de 300 millions de francs par jour. Il dura cinquante-deux mois.

LES HOSTILITÉS. — *La guerre sur terre :* a) *Sur le front français.* Des Vosges à l'O. de l'Argonne, les cinq armées françaises se rassemblent sur les emplacements prévus ; l'armée britannique, qui ne comprend encore que 4 divisions commandées par French, viendra couvrir vers Maubeuge la gauche de ce dispositif. Joffre compte sur la solidité de la barrière fortifiée de Liége, et sur les diversions qu'il fait tenter en Alsace, pour obtenir le délai nécessaire à l'exécution d'une vigoureuse attaque générale sur la gauche et le centre de la zone d'opération allemande. Mais l'invasion de l'Alsace échoue, et nos troupes ne peuvent dépasser le district d'Altkirch. La citadelle et les forts de Liége tombent, malgré l'héroïque défense du général Leman ; le 16 août, le passage de la Meuse est ouvert aux Allemands : l'armée du roi Albert se retire en combattant vers le camp retranché d'Anvers.

Cependant, Joffre croit que l'attaque générale peut encore donner des résultats décisifs. Mais le groupe des Ire et IIe armées est repoussé à la bataille de Morhange-Sarrebourg (17-20 août) par le prince Ruprecht de Bavière, et doit se replier vers le Sud ; la IVe armée française éprouve devant Neufchâteau un sanglant échec (22 août) et, le même jour, la IIIe armée est contrainte à la retraite par le kronprinz impérial. A l'Ouest, Lanrezac (V[e] armée) était battu devant Charleroi (22 août), l'armée anglaise (French) se repliait vers Valenciennes et Maubeuge pour éviter l'enveloppement amorcé par von Kluck (Ire armée all.) ; la capitulation de Namur (23 août) donnait à Bulow (IIe) et à von Hausen (IIIe) la liberté de franchir à leur tour la Meuse. Lanrezac devait reculer au delà de Givet et Maubeuge était assiégée aussitôt.

Joffre comprend qu'il doit se dégager sans retard pour éviter un encerclement dangereux. A sa droite, les Ire et IIe armées s'étaient accrochées à la vallée de la Mortagne et au massif du Grand-Couronné ; Dubail et Castelnau y infligeaient, le 25 août, au prince Ruprecht, une sérieuse défaite qui dégageait Nancy et Toul ; la barrière fortifiée Toul-Verdun pouvait dès lors être le pivot d'une manœuvre en retraite, masquée par d'audacieuses contre-attaques sur la Meuse le 27 août (Langle de Cary), à Guise le 29 (Lanrezac).

Le dispositif des Allemands se rétrécissait. Moltke enlevait deux corps d'armée pour les expédier au secours de

la Prusse-Orientale ; la droite allemande (Ire armée, von Kluck), négligeant French battu au Cateau (26 août) et la VIe armée (Maunoury) en formation, passait sur la rive gauche de l'Oise, pour tenter d'envelopper la gauche française. L'initiative de Gallieni avance la date du choc. Le gouverneur de Paris lance la VIe armée, rassemblée dans le camp retranché, sur le flanc de von Kluck dont les têtes de colonne ont atteint le Grand-Morin. L'offensive générale française commence le 6 septembre : Moltke est contraint à la retraite le 9, et la poursuite française continue jusqu'au 14 septembre, date à laquelle nos troupes s'arrêtent devant des positions que les Allemands organisent hâtivement entre l'Oise et Verdun. L'ensemble de ces rencontres porte le nom de « bataille de la Marne » ; elle sauvait la France, en rendant définitif l'échec du plan allemand. V. Marne (*Bataille de la*).

Falkenhayn, successeur de Moltke, cherche à déborder la gauche française avec ses réserves. Joffre le gagne de vitesse avec trois nouvelles armées (de Maud'huy, d'Urbal, de Castelnau) et l'armée French. Pendant ce temps l'armée belge, appuyée sur le camp retranché d'Anvers, a détourné des effectifs considérables qui manquent aux Allemands dans « la Course à la mer ». Mais les troupes du roi Albert sont refoulées dans la zone des forts ; sur le point d'être investies, elles se dégagent le 6 octobre. La course à la mer, qui s'est ainsi étendue de Reims et de l'Aisne jusque sur l'Yser (8-15 octobre), s'achève par une mêlée sanglante en avant d'Ypres (29 octobre-15 novembre) qui laisse les adversaires face à face, à bout de souffle et à court de munitions.

Dunkerque et Calais, bases escomptées d'une attaque contre l'Angleterre, échappaient aux Allemands qui, à l'autre extrémité du front, s'emparaient, le 15 septembre, de Saint-Mihiel et de la plaine de la Woëvre. Malgré leur défaite, ils restaient maîtres de la Belgique, moins la boucle de l'Yser, et de près de huit départements français.

Dès la fin de septembre, les armées en présence, immobilisées par la pénurie du matériel de guerre, se garantissaient contre de brusques offensives par des travaux, constamment perfectionnés, de fortification passagère. Les quatre divisions du maréchal French se plaçaient entre les Belges réorganisés dans la boucle de l'Yser et la gauche des forces françaises au nord d'Arras. D'accord avec French et le roi Albert, Joffre veut alors mettre à profit les embarras des Allemands obligés de soutenir leurs alliés austro-hongrois contre les Russes, pour les user dans des entreprises de détail. Mais les attaques exécutées en Champagne, de décembre 1914 à mars 1915, dans la région d'Arras (mai-juin 1915) ne procurent pas les résultats espérés. Elles retiennent cependant des troupes que Falkenhayn aurait employées pour achever la défaite des Russes, et entraînent l'Italie à déclarer (24 mai 1915) la guerre à l'Autriche-Hongrie.

Enfin mieux outillé, Joffre fait exécuter des offensives puissantes et simultanées par la Xe armée française et la Ire armée britannique en Artois, et par les IIe et IVe armées en Champagne. Mais l'offensive d'Artois est arrêtée à son début ; en Champagne les troupes de Pétain enfoncent, le 25 septembre, les premières lignes allemandes, et se heurtent à une deuxième position qu'elles ne peuvent forcer.

Le 21 février 1916 les Allemands attaquent Verdun. Les troupes du kronprinz impérial obtiennent d'abord, sur la rive droite de la Meuse, des succès impressionnants. L'évacuation de la place est proposée. Mais Castelnau accourt pour l'interdire ; Pétain le suit avec des troupes fraîches, et son habile tactique contient les assaillants. La bataille s'étend sur la rive gauche, continue sans répit pendant six mois ; la défense finit cependant par l'emporter. L'offensive engagée sur la Somme le 24 juin contraint d'ailleurs les Allemands à faire face à un danger pressant ; peu à peu les Français reprennent l'avantage par des attaques où se distinguent les généraux Nivelle et Mangin. En décembre, presque tout le terrain perdu au printemps était reconquis. Ainsi finit une bataille qui avait tenu le monde entier en suspens, où s'étaient mesurés, seuls à seuls, Allemands et Français, et où 400.000 hommes avaient trouvé la mort. V. Verdun (*Bataille de*).

La défense de Verdun avait cependant contrarié les projets de Joffre, autant que la nécessité de renforcer le corps expéditionnaire d'Orient. Le 1er juillet, la Ire armée britannique et la VIe armée française dirigée par Foch, attaquaient de part et d'autre de la Somme. Après un brillant début, les Allemands sont lentement refoulés jusqu'à Péronne. Cette victoire, quoique incomplète, et la résistance de Verdun, conjuguées avec les offensives russe et italienne, décident la Roumanie à prendre (27 août) le parti de l'Entente, et l'Italie déclare, le même jour, la guerre à l'Allemagne. Malgré l'écrasement de la Serbie et la rapide défaite de la Roumanie, les Empires centraux doutent désormais du triomphe ; ils font (16 décembre) des offres de paix, inacceptables, par l'intermédiaire des Etats-Unis d'Amérique, et Joffre combine pour le printemps de 1917 une offensive générale sur tous les fronts.

Le gouvernement français la confie au général Nivelle, qui remplace Joffre le 16 décembre et modifie le plan primitif. L'offensive s'en trouve retardée ; Hindenburg, successeur de Falkenhayn depuis le 24 août, en gêne les préparatifs en faisant effectuer aux armées menacées un repli (février 1917) jusqu'à La Fère et Saint-Quentin, sur des positions fortement organisées ; la révolution qui éclate à Petrograd (11 mars) entraîne l'abdication de Nicolas II et compromet la coopération de la Russie ; celle des Etats-Unis, qui déclarent la guerre à l'Allemagne le 6 avril, ne peut encore procurer à l'Entente que des avantages économiques et financiers. Cependant les Anglais engagent, le 9 avril, la bataille de diversion en Artois, à laquelle prend part, le 12, la IIIe armée française ; le groupe d'armées Micheler commence, le 16 avril, sur l'Aisne (Chemin des Dames) avec la VIe armée (Mangin) la bataille principale qui s'étend le 17 (IVe armée) aux monts de Champagne. Contrariée surtout par le mauvais temps, l'offensive n'obtient que des succès partiels. L'opinion publique s'émeut en France ; Nivelle est remplacé par Pétain, qui doit faire cesser aussitôt une redoutable crise morale. Néanmoins le gouvernement français refuse (mars-mai) les propositions de paix séparée du nouvel empereur d'Autriche, Charles Ier, et l'Entente décline (août) l'offre de médiation du pape Benoît XV. Les Anglais et les Belges continuent en Flandre la guerre d'usure, tandis que Pétain, après avoir modifié les pratiques de l'attaque, procure à ses armées des avantages réconfortants autour de Verdun (août) et à la Malmaison (23-27 octobre). Il peut même, de concert avec Douglas Haig, expédier en Italie plusieurs divisions bien outillées, pour aider Cadorna qui a subi une grave défaite.

Malgré l'effondrement des armées russes, les Empires centraux sentent que leur cause est perdue, car la guerre sous-marine ne peut empêcher l'arrivée en Europe des contingents américains. Cependant Hindenburg veut tenter de modifier en sa faveur la situation politique et militaire avant que les armées des Etats-Unis soient en état de combattre. Il rassemble devant les deux armées anglaises Gough et Byng, trois armées que Ludendorf lance à l'attaque, d'Arras à l'Oise, le 21 mars 1918. Byng résiste ; Gough est refoulé de Saint-Quentin jusqu'au delà de Péronne ; l'offensive allemande semble près de disloquer le front entre les Alliés pour atteindre la mer, tandis que de puissantes diversions font en Flandre des progrès sérieux. Devant ce danger, une conférence des gouvernants et des généraux en chef, réunie à Doullens (25 mars), donne à Foch la direction des opérations, et le commandement unique est réalisé le 14 avril. Les Allemands sont arrêtés le 29 avril, après avoir fait éprouver aux Anglais des pertes énormes.

L'alerte accélère les préparatifs militaires des Etats-Unis. Aux six divisions de l'armée Pershing déjà placée depuis janvier en Woëvre et sur les Hauts-de-Meuse, s'ajouteront 260.000 hommes par mois. Rapidement instruits, ces renforts constitueront trois armées, qui interviendront avec honneur et succès dans les dernières phases de la lutte.

Cependant, Hindenburg et Ludendorf préparent une reprise de l'offensive dans les Flandres, que précédera une diversion dans la vallée de l'Aisne. La diversion réussit au delà des prévisions. Elle enfonce la VIe armée Duchesne jusqu'à la Marne que le kronprinz impérial atteint le 31 mai entre Château-Thierry et Dormans ; l'espoir d'une percée vers Paris fait alors modifier le plan primitif. La XVIIIe armée allemande (von Hutier) est lancée dans la direction de Compiègne, mais elle est arrêtée, le 9 juin, par une fougueuse contre-attaque de Mangin, et le front se stabilise de nouveau. Une troisième tentative de Hindenburg pour couper les armées françaises entre la Suippe et Dormans, le 15 juillet, est bientôt contenue par Gouraud et Berthelot, et Foch déclanche, sur le flanc droit de la zone d'attaque, une contre-offensive conduite, le 18, par Mangin et Degoutte, qui oblige les Allemands à se replier derrière l'Aisne et la Vesle.

Le 24 juillet, Foch reprend l'initiative des opérations. Il combattra sans répit pour reprendre les « poches » perdues dans l'année, et multiplie sur tout le front les poussées où la supériorité numérique des Alliés finira par user les réserves déjà fort diminuées des Allemands.

Le 8 août, Douglas Haig commence l'exécution de ce programme. D'Arras à Montdidier, le kronprinz de Bavière est refoulé vers les positions d'où il était parti le 20 mars ; Debeney s'avance vers le canal du Nord, et Humbert entre à Noyon ; Mangin traverse la Vesle le 4 septembre. Le 10 septembre, la « ligne Hunding » arrêtera quelque temps les assauts, mais Pershing, le 12, a repris Saint-Mihiel et une partie de la Woëvre. Foch combine alors pour les 26, 27, 28 septembre trois attaques concentriques en direction de Mézières, de Valenciennes, du Cateau et de Bruges. Elles se développent avec des succès plus ou moins rapides, que la rupture du front d'Orient par Franchet d'Esperey, le 15 septembre, va bientôt accélérer. Cependant jusqu'à la débâcle austro-hongroise sur le front italien (31 octobre), Hindenburg peut encore coordonner les mouvements de ses armées. Mais ses troupes se démoralisent, leurs pertes sont énormes, et Foch ne leur laisse aucun répit. L'armée Mangin, rassemblée à l'E. de Nancy, se prépare à couper leurs communications ; les offres de paix des Empires centraux à la Belgique le 16 septembre et à Wilson le 5 octobre n'ont pas été acceptées ; Ludendorff a démissionné ; le 7 novembre, les armées de l'Entente ont atteint la ligne de Stenay à Gand, par Ath, Chimay et Mézières. Devinant le péril qu'aggrave la révolution commencée en Allemagne, Hindenburg demande à Foch, le 8 novembre, un armistice dont ses représentants acceptent, le 11 novembre, à Rethondes, après la fuite de Guillaume II en Hollande, toutes les conditions.

b) *Sur le front russe.* — Le grand-duc Alexis disposait de deux groupes d'armées : celui de Gilinski (Ire et IIe armées) au Nord-Ouest, celui d'Ivanov (IVe, Ve, IIIe, VIIIe) entre la Vistule et la Roumanie ; la IXe armée formant réserve autour de Varsovie.

Il fait envahir la Prusse-Orientale par Gilinski, dont la Ire armée (Rennenkampf) refoule à Gumbinnen (18 août 1914) von Puttwitz (VIIIe armée allemande) qui est aussitôt remplacé par Hindenburg. Ce général, alors à la retraite, prend pour chef d'état-major Ludendorf, dont il associera la destinée à la sienne jusqu'à la fin de la guerre ; il anéantit la IIe armée (Samsonov) à Tannenberg le 30 août, revient sur Rennenkampf qui est obligé le 13 septembre de repasser précipitamment le Niémen, où Hindenburg arrête la poursuite.

Pendant ce temps, les Austro-Hongrois de l'archiduc Frédéric laissaient les Russes de Rousski et de Broussilov envahir la Galicie, assiéger Przmysl (28 septembre). Les Allemands sont appelés au secours. Le grand-duc Nicolas déjoue d'abord leurs plans par une rapide offensive (15 octobre), mais Hindenburg parvient à reprendre le terrain perdu (novembre), et ensuite il anéantit (15 février 1915), dans la forêt d'Augustovo, l'armée russe qui envahissait de nouveau la Prusse-Orientale. Son avance en Pologne compense en outre les succès du grand-duc sur les Autrichiens qui ont perdu, le 22 mars, Przmysl.

Mackensen réussit à percer le front russe à Gorlice (2 mai) et Tarnov (3 mai) et cette victoire provoque l'évacuation de la Galicie par les Russes. En même temps, Hindenburg prend l'offensive en Pologne, et la développe en Lituanie et en Courlande ; le grand-duc doit reculer sur tout le front jusqu'à ce que ses adversaires, épuisés, s'arrêtent (fin septembre). Ses armées ont éprouvé des pertes énormes, et elles commencent à manquer de matériel. Le tsar Nicolas II croit alors nécessaire de prendre lui-même la direction des opérations sur le front austro-allemand, et d'envoyer le grand-duc sur le front du Caucase. Il prépare une nouvelle offensive, que précipite le danger auquel est exposée l'Italie par la bataille d'Asiago (15-24 mai 1916). Le 4 juin, Broussilov enfonce, sur un front de 500 kil., le front autrichien sur la Strypa et le Dniester ; mais l'archiduc Frédéric a le temps de faire appel aux Allemands. Sous la direction de Hindenburg, ceux-ci enrayent l'offensive russe. A la fin de juillet, le front est de nouveau stabilisé. Hindenburg est appelé à la direction suprême de la guerre, où il remplace Falkenhayn (24 août).

La déclaration de guerre de la Roumanie aux Empires centraux (27 août 1916) aurait probablement consommé la ruine de l'Autriche-Hongrie si elle s'était produite deux mois plus tôt. L'invasion de la Transylvanie par les trois armées du général Iliesco est promptement refoulée. Von Mackensen, qui dirige les forces bulgares, fait une diversion en Dobroudja (2-25 septembre), et revient franchir le Danube à Sistova le 23 novembre. Il se relie alors aux armées Falkenhayn et von Arz, qui avaient pris l'offensive le 19 septembre et envahi la Roumanie. Les Roumains, battus le 3 décembre devant Bucarest, doivent reculer jusqu'au Sereth où ils s'appuient à la gauche russe.

En 1917, au moment où devait commencer l'offensive commune préparée par Joffre, Nicolas II abdique (14 mars) ; le désordre gagne les armées russes. L'offensive tentée le 1er juillet par Broussilov échoue. La réaction austro-allemande sur Tarnopol (19 juillet) reprend le terrain perdu. Au N., von Hutier s'empare de Riga (31 août-2 septembre). La désagrégation des Russes s'accélère. Lenine proclame, le 7 novembre, la république des Soviets et offre un armistice que les Empires centraux acceptent le 21 novembre. Cet armistice est le prélude des négociations de Brest-Litovsk, qui se terminent par le traité du 3 mars 1918. La Russie est dès lors hors d'état de s'opposer aux exigences des Allemands, et aux revendications de la Pologne, de l'Ukraine et de la Finlande, qui se constituent en nations indépendantes. La Roumanie, menacée d'être prise à revers par les Allemands qui s'installent en Ukraine, leur fait à son tour des propositions d'armistice qui aboutissent au traité de Bucarest (7 mai).

c) *Dans la péninsule des Balkans.* — La Serbie, prétexte de la guerre générale, était envahie, le 12 août 1914, par les armées austro-hongroises du maréchal Potiorek. Le voïvode Putnik leur inflige, dans la région de Shabac-Valïevo (16-24 septembre), une défaite complète, et les oblige à évacuer la Serbie. Une nouvelle invasion, en septembre, a le même sort. Putnik écrase les Austro-Hongrois dans la région entre Lazarevac et Rudnik (3-8 décembre), et délivre Belgrade (15 décembre).

La situation reste sans changement dans ces régions de la péninsule jusqu'en octobre 1915. La France et l'Angleterre préféraient chercher, par les Détroits, une liaison rapide et directe avec la Russie, que l'intervention de la Turquie en faveur des Empires centraux (1er novembre 1914) rendait nécessaire. Une flotte franco-anglaise essaye le 18 mars 1915 de forcer le passage des Dardanelles. Elle échoue, et les Alliés la font alors soutenir par un corps expéditionnaire, aux ordres de Hamilton, qui débarque le 15 avril à l'extrémité de la presqu'île de Gallipoli ; mais les progrès sont nuls, et les pertes considérables. Il faut évacuer la presqu'île (octobre) au moment où la Serbie réclame du secours. Les troupes, confiées au général Sarrail, sont alors transportées à Salonique (5 octobre), et Sarrail les lance aussitôt dans la vallée du Vardar pour donner la main, vers Veles, aux armées de Putnik. Mais il était trop tard.

Une offensive des Empires centraux commençait le 6 octobre 1915. Mackensen dirigeait les opérations. Le 14 octobre, la Bulgarie déclarait la guerre à la Serbie. Deux armées bulgares s'avancent vers Nisch et vers Uskub pour achever l'enveloppement des Serbes. Ceux-ci, habilement conduits par Putnik et leur roi Pierre Ier, se jettent dans les montagnes de l'Albanie qu'ils traversent en plein hiver ; ils sont recueillis sur la côte adriatique par les navires de l'Entente. Les troupes de Sarrail échappent, elles aussi, entre Veles et Demir-Kapou, à l'encerclement bulgare, et s'établissent autour de Salonique, devenue capitale d'un gouvernement insurrectionnel qui s'unit à l'Entente pour protester contre la neutralité du roi de Grèce Constantin Ier. Pendant ce temps, les Autrichiens occupent le Monténégro (janvier 1916) et les ports de l'Albanie jusqu'à la Vojusa.

Sarrail peut entreprendre quelques offensives qui s'arrêtent à Monastir (19 novembre 1916) et dans la boucle de la Cerna, et provoquer l'abdication du roi Constantin Ier, dont le successeur Alexandre, conseillé par Venizelos, se déclare pour l'Entente (12 juin 1917). En septembre 1918, Franchet d'Esperey, qui commande l'armée d'Orient, fait attaquer le massif du Dobropolje (15 septembre) : les Bulgares sont forcés de se replier en désordre. Les troupes allemandes de von Stolz arrivent trop tard à leur secours. Pour éviter une catastrophe complète, le roi Ferdinand de Bulgarie sollicite un armistice (29 septembre). Il abdique, entraînant la capitulation de la Turquie (30 octobre), tandis que les Serbes et les Français, parvenus au Danube le 2 novembre, envahissent la Hongrie : la Roumanie est délivrée ; l'Autriche-Hongrie, qui subit en même temps, sur le front italien, une grande défaite, dépose à son tour les armes (3 novembre).

d) *Sur le front italien.* — Au moment où l'Autriche prépare la deuxième invasion de la Serbie, l'Italie lui réclame des compensations territoriales. Elles lui sont refusées, et l'Italie, prenant le parti de l'Entente par le traité de Londres (26 avril 1915), déclare la guerre à l'Autriche-Hongrie le 24 mai.

Les armées italiennes, commandées par Cadorna, progressent avec lenteur, à l'E. vers Trieste, au N. vers le Trentin (juin-octobre). Au printemps 1916, les Autrichiens attaquent (15 mai) et remportent sur le plateau d'Asiago une belle victoire sans lendemain. Cadorna peut les contenir, cependant que Broussilov, par son offensive des Karpates, les oblige à faire face à un danger plus pressant. Cadorna ainsi soulagé renverse les rôles. Il reprend presque tout le terrain perdu vers Asiago, et ses armées de droite atteignent le plateau de Carso, s'emparent de Gorizia (août-octobre). Il prépare ensuite l'attaque de Trieste ; c'est alors que les Empires centraux, mettant à profit la situation sur le front russo-roumain, décident d'accabler l'Italie. Le général allemand von Below perce le front italien à Tolmino (24 octobre 1917), et Cadorna est obligé de se replier précipitamment sur la Piave et le plateau d'Asiago pour éviter un désastre (Caporetto, 13 novembre), tandis que les renforts expédiés du front français appuient, sur le mont Grappa, les Italiens.

Les armées italiennes réorganisées par Diaz repoussent brillamment sur leur nouveau front une attaque dirigée par l'empereur Charles Ier le 15 juin 1918. Diaz prend à son tour, l'offensive, de l'Adriatique à la haute Brenta, le 23 octobre ; l'ensemble de ses opérations, désigné sous le nom

de Vittorio-Veneto, anéantit la résistance autrichienne, et Charles Ier demande un armistice le 3 novembre. La révolution commencée à Budapest le 31 octobre se propage à Vienne, et l'empereur est obligé de s'enfuir en Suisse. Hindenburg, sans moyens pour s'opposer à l'invasion de la Bavière par les Italiens, pose à son tour les armes sur le front français (11 novembre).

e) *Sur le front turc.* — L'entrée de la Turquie dans le parti des Empires centraux (1er novembre 1914) ne laissait plus à la Russie pour communiquer avec l'extérieur que les voies excentriques et précaires de Vladivostock, d'Arkhangelsk et des pays scandinaves ; en outre, elle constituait une dangereuse menace pour les relations de la France et de l'Angleterre avec l'Extrême-Orient par le canal de Suez. Contre ce péril l'Angleterre se garde en déposant le khédive Abbas-Hilmi, favorable à l'Allemagne, et en plaçant l'Egypte sous son protectorat (décembre 1914).

La Russie commence aussitôt l'attaque avec son armée du Caucase qui envahit l'Arménie, après des alternatives de succès et de revers. Au sud, les Turcs tentent sans succès le passage du canal de Suez (3 février 1915). Mais en Mésopotamie ils battent à Ctésiphon (22 novembre) le général Townsend qui marchait sur Bagdad, et le bloquent dans Kut el-Amara où il est contraint à se rendre (29 avril 1916).

L'arrivée du grand-duc Nicolas sur le front du Caucase ranime les hostilités dans le nord de l'Asie Mineure. Les Turcs perdent Erzeroum, Trébizonde ; la chute du tsar arrête leurs revers de ce côté ; mais ils doivent reculer devant les armées anglaises qui progressent en Perse, en Mésopotamie et en Palestine. Le général Maud vengeait en effet, à Kut el-Amara (26 février 1917), la défaite de Townsend ; il entrait à Bagdad le 11 mars, et se dirigeait vers Mossoul après avoir fait sa jonction avec les Russes. Le général Allenby envahissait la Palestine, s'emparait de Jérusalem le 9 décembre, se reliait aux Arabes de Fayçal, et après la brillante victoire de Naplouse, le 19 septembre, et la prise de Damas (3 octobre), les Anglais et les Arabes, secondés par un contingent français, occupent toute la Syrie. La capitulation de la Bulgarie a ouvert à Franchet d'Esperey la route de Constantinople. La Turquie épuisée demande un armistice, qui est signé à Moudros le 30 octobre.

f) *La guerre coloniale.* — Les établissements fondés par les Allemands en Asie, en Afrique et en Océanie furent attaqués avec vigueur et défendus avec bravoure et habileté.

Si les Australiens s'emparèrent sans coup férir des Samoa, des Salomon (octobre-novembre 1914), un corps expéditionnaire japonais fut obligé de faire un siège en règle pour conquérir Tsin-Tao (15 octobre-7 novembre).

En Afrique australe, il fallut d'abord réprimer jusqu'au 15 décembre 1914 un soulèvement des Boers irréductibles, avant de refouler les forces allemandes qui avaient envahi l'Union Sud-Africaine. Louis Botha, commandant les troupes de l'Union, encercla les Allemands dans le nord de leur territoire, et le docteur Seitz, gouverneur du Sud-Ouest Africain, coupé de ses derniers magasins, capitula le 9 juillet 1915.

Le Togo, pressé entre la Gold Coast et le Dahomey, capitule (26 août 1914) et passe sous la domination franco-anglaise.

Au Cameroun, la lutte fut plus longue et plus dure. Le lieutenant-colonel Zimmermann y disposait de troupes bien exercées, et d'un matériel considérable. A l'invasion concentrique effectuée par des détachements anglais de Dobell et français d'Aymerich, Zimmermann oppose aisément des manœuvres sur ses lignes intérieures. Néanmoins, ses adversaires parviennent à progresser. Ils s'emparent des chemins de fer de Dschang et d'Edéa, font capituler Garoua le 10 juin 1915, entrent le 1er janvier 1916 à Yaoundé où l'on espérait encercler les défenseurs du Cameroun. Mais Zimmermann parvient à s'échapper et à passer, le 15 février, avec ses troupes et une partie des colons et fonctionnaires allemands, tous mobilisés, dans le Rio-Muni espagnol, où ils déposent les armes. Comme au Togo, la France et l'Angleterre se partagent l'administration du Cameroun.

L'Est-Africain allemand fut mieux défendu encore, par le colonel von Lettov-Vorbeck, malgré l'invasion concentrique des Anglo-Indiens, des Belges en 1914, puis des Portugais.

C'est seulement en 1916 que von Lettov est refoulé à l'intérieur de l'Est-Africain envahi de toutes parts. Secondé par d'habiles lieutenants il tient en échec le général Smuts et peut encore se ravitailler dans le Mozambique, aux dépens des Portugais. Le 2 novembre 1918, il envahit même la Rhodésie où il apprend la conclusion de l'armistice de Rethondes, qui s'étendait aussi à l'Est-Africain. Il pose librement les armes à Abercorn le 15 novembre, et rentre en Allemagne avec les honneurs de la guerre.

La guerre maritime. — Au commencement de la guerre, quelques croiseurs allemands, épars sur les océans, font au commerce de l'Entente une fructueuse guerre de course. Dans l'océan Pacifique, la petite escadre de von Spee détruit l'escadre anglaise de Craddock à la bataille de Coronel (1er novembre 1914) ; mais l'amiral anglais Sturdee lui fait subir le même sort le 8 décembre aux îles Falkland. En Europe, l'amirauté allemande disputait en vain à l'Angleterre le contrôle de la mer du Nord : les rencontres du 28 août 1914 dans la baie de Heligoland, du 17 octobre au Texel lui étaient défavorables, et si des croiseurs réussissaient, le 16 décembre, à bombarder quelques ports anglais, le résultat de la bataille du Dogger-Bank, le 13 janvier 1915, décide Guillaume II à maintenir à l'abri la « Hochseeflotte » jusqu'au moment où l'équilibre des forces navales sera obtenu par l'action des sous-marins. L'Amirauté anglaise adopte, elle aussi, une tactique d'attente, et les sous-marins allemands s'attaquent dès lors aux navires de commerce et de passagers.

Cependant, l'occasion d'une rencontre décisive entre la Hochseeflotte, commandée par von Scheer, et la « Grand Fleet » de Jellicoe, se présente enfin, le 31 mai 1916, et la bataille du Skager-Rack, ou du Jutland, la plus grande des temps modernes, peut être considérée par Scheer comme un demi-succès ; mais les pertes éprouvées incitent l'amirauté allemande à chercher de nouveau, par la guerre au commerce, la capitulation de l'Entente. Ses experts font proclamer la guerre sous-marine sans restriction (1er février 1917), qui provoque la déclaration de guerre des Etats-Unis. Malgré leur endurance et leur audace, les sous-marins ne peuvent empêcher les ravitaillements de l'armée d'Orient, ni gêner les transports amenant en Europe les troupes des Etats-Unis.

Après la bataille du Jutland, la Hochseeflotte collabore à la prise des îles Œsel, Abo et Dago (septembre 1917), et Helsingfors (12 avril 1918) ; quelques opérations de détail dans la mer du Nord et les exploits des corsaires maintiennent le moral dans les escadres ; mais la déception causée par l'échec de la guerre sous-marine y favorise une propagande analogue à celle qui avait préparé la révolution bolchevique. Le 29 octobre 1918, l'ordre d'appareillage pour une sortie décisive contre la flotte anglaise suscite une révolte parmi les équipages. Elle s'étend, gagne Berlin, acculant Guillaume II à l'abdication, et Hindenburg à l'armistice immédiat. Les sous-marins et les plus belles unités de la flotte allemande doivent être livrés à l'Angleterre et conduits à Scapa-Flow, où les équipages les coulent plutôt que de les laisser en trophée (25 décembre 1918).

La marine autrichienne a un destin moins tragique : maintenue presque intacte dans Pola et Fiume, elle est, à l'Armistice, partagée entre la Serbie et l'Italie.

La guerre économique. — Afin de précipiter la victoire, l'Entente s'efforce dès le début de la guerre d'empêcher le ravitaillement de ses adversaires à l'extérieur, en leur rendant impossible le commerce avec les neutres.

A la fin de 1916 le blocus est réel dans ses effets, et la gêne grande dans les Empires centraux. En décrétant la guerre sous-marine sans restriction, le 1er février 1917, ils espèrent acculer l'Angleterre à la famine, et obliger l'Entente à desserrer son étreinte. Mais l'entrée en guerre des Etats-Unis aggrave leur situation, et un comité international du blocus, institué à Londres en août 1917, réserve presque tout le commerce mondial aux seuls pays de l'Entente. Une politique de restrictions de toutes sortes permit aux Empires centraux de durer péniblement.

Conclusions. — Pendant les armistices, une Conférence de la paix, où l'influence de Wilson fut prépondérante, se réunit à Paris pour préparer les divers traités de paix et l'organisation d'une Société des Nations. Les traités furent signés avec l'Allemagne à Versailles le 28 juin 1919, avec l'Autriche à Saint-Germain-en-Laye le 19 septembre, avec la Hongrie au Trianon le 4 juin 1920, avec la Bulgarie à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre, avec la Turquie à Sèvres le 10 août 1920 puis à Lausanne le 19 juillet 1923.

L'empire des Romanov avait fait place à une confédération de républiques soviétiques, dont les aspirations politiques et sociales allaient représenter une menace permanente contre les anciennes civilisations. Les Hohenzollern et les Habsbourg cessaient de régner sur l'Europe centrale, d'où étaient en même temps chassées les dynasties locales. L'Empire britannique lui-même allait se transformer en une confédération de peuples unis par le lien du loyalisme envers la Couronne d'Angleterre. Les Etats-Unis d'Amérique, tout en restant plus attachés que jamais à la doctrine de Monroë, prenaient une influence prépondérante sur les destinées de l'ancien monde, tout en sauvegardant jalousement leurs intérêts personnels.

GUERRE MONDIALE (SECONDE). On désigne ainsi le conflit qui, de 1939 à 1945, opposa les puissances démocratiques et leurs alliés : Pologne, Angleterre, France, puis la Russie, les Etats-Unis, la Chine, aux puissances totalitaires de l'Axe : Allemagne, Italie, Japon, et à leurs satellites : Hongrie, Roumanie, Bulgarie, etc.

Les origines. — Dès l'avènement au pouvoir du national-socialisme en Allemagne, en 1933, le chancelier Hitler avait affirmé sa volonté d'annuler le traité de Versailles de 1919. C'est ainsi qu'en 1935 l'Allemagne rétablit le service militaire obligatoire et, avec l'assentiment de l'Angleterre, reprend son rang de puissance navale ; en 1936, elle réoccupe la Rhénanie, puis en 1938, annexe l'Autriche (*Anschluss*).

Ne rencontrant pas d'opposition à son rêve d'hégémonie, Hitler se tourne ensuite vers la Tchécoslovaquie et encourage la population allemande des Sudètes à réclamer l'autonomie. Cette fois l'affaire s'envenime, l'Angleterre s'inquiétant des possibilités d'un conflit où elle serait entraînée à la suite de la France par le jeu du traité franco-tchécoslovaque du 16 octobre 1925. Lord Runciman est chargé d'une mission conciliatrice (3 août-16 septembre) et, sur ses conseils, le gouvernement de Prague consent à des réformes substantielles. Mais le 12 septembre, à Nuremberg, Hitler déclare que l'Allemagne revendique pour ses frères des Sudètes le droit de libre disposition. Le premier ministre britannique, Neville Chamberlain, a trois entretiens personnels avec Hitler, qui n'en adresse pas moins un ultimatum public, le 16 au président tchécoslovaque Bénès.

La guerre paraît alors inévitable, quand, à la dernière minute, Hitler accepte de se rencontrer avec Daladier, Chamberlain et Mussolini. Réunis à Munich le 29 septembre, les quatre chefs de gouvernement signent, le 30, un accord qui dénoue momentanément la crise, non sans que, en France comme en Angleterre, les milieux politiques se montrent divisés sur les conditions acceptées par le président Daladier et le Premier anglais. Toujours est-il que la Tchécoslovaquie doit s'incliner et non seulement remettre au Reich le pays des Sudètes, mais aussi Teschen à la Pologne, et à la Hongrie une partie de la Haute-Hongrie ; quant au président Bénès, il se retire et est remplacé, le 30 novembre, par le Dr Hacha.

En mars 1939, la crise rebondit. Violant l'accord de Munich, Hitler établit le 16, à Prague, le protectorat de Bohême et de Moravie, dans le cadre du grand Reich, et accorde sa protection à la Slovaquie « indépendante », cependant que la Hongrie s'empare de la Russie subcarpatique ; l'Allemagne s'adjuge en outre Memel. Les dictateurs ne sauraient d'ailleurs s'arrêter : en avril, l'Italie s'attribue l'Albanie, alors que Hitler, menaçant la Pologne, réclame Dantzig et le corridor qui sépare la Prusse-Orientale du Reich. Mais cette fois, l'Angleterre et la France sont résolues à résister. Le colonel Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne, obtient le 6 avril, à Londres, un accord permanent de défense mutuelle ; le 13, le gouvernement français confirme les traités d'alliance franco-polonais de 1921 et de 1923.

La riposte ne tarde pas : le 22 mai, une alliance, dite « pacte d'acier » est conclue entre l'Allemagne et l'Italie, et le 23 août, alors que depuis mai la France et l'Angleterre poursuivent vainement des négociations avec l'U. R. S. S., un accord germano-russe de non-agression est signé à Moscou. Les événements dès lors se précipitent. Le 24, le Sénat de Dantzig proclame le gauleiter Forster chef de l'Etat. La Belgique et la Hollande mobilisent les 26 et 28. Pie XII et le président Roosevelt adressent de pressantes objurgations à Hitler, tandis qu'à Berlin le dernier jour d'août se passe à chicaner l'ambassadeur de Pologne Lipski sur son exactitude à venir prendre connaissance de l'ultimatum allemand ou sur ses pleins pouvoirs pour en accepter les clauses. Enfin, le 1er septembre, les troupes allemandes pénètrent en Pologne.

Les déclarations de guerre. — Tenant leurs engagements à l'égard de la Pologne, l'Angleterre puis la France, qui ont décrété la mobilisation générale, notifient à l'Allemagne, le 3 septembre, l'état de guerre fondé sur leurs avertissements précédents dans le cas d'une agression contre la Pologne. Le Maroc est en guerre aux côtés de la France ; l'empereur d'Annam offre toutes ses ressources. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, le Canada déclarent la guerre à l'ennemi commun avec qui l'Egypte et l'Irak rompent leurs relations diplomatiques. Les Etats-Unis et l'U. R. S. S. sont encore neutres ; de même l'Italie et le Japon.

La campagne de Pologne. — Cependant que, sans déclaration de guerre, les Allemands sont entrés en Pologne le 1er septembre à 5 h. 45, la Luftwaffe a commencé le bombardement des villes. Aux 70 divisions d'infanterie et aux

Guerre germano-polonaise.

15 divisions cuirassées allemandes, réparties en deux groupes d'armées (colonel-général von Bock, colonel von Rundstedt) placés sous les ordres de von Brauchitsch, les Polonais ne peuvent guère opposer que 750.000 hommes composant huit groupements sans commandement unique, sans troupes mécanisées, dotés de peu d'aviation, et ayant à défendre 2.000 km de frontières.

Foncièrement offensive, la manœuvre allemande consiste en un vaste enveloppement, par les deux ailes extérieures, du gros des forces polonaises se trouvant à l'ouest de la Vistule. Elle réussit en moins de quatre semaines. A Varsovie, assiégée et bombardée par l'aviation puis par l'artillerie lourde, un armistice, pour traiter de la capitulation, est demandé le 26 septembre. Depuis le 17, les Russes, ayant pris la décision de protéger les Ukrainiens et les Blancs-Russiens, sont entrés de leur côté en Pologne orientale, tandis que, dans la nuit du 17 au 18, le gouvernement et le haut commandement polonais passaient la frontière pour aller se réfugier en Roumanie.

Arrêtés sur la ligne Bialystok, Brest-Litowsk, Lwow, les Allemands signent le 28, à Moscou, un traité qui règle entre l'U. R. S. S. et l'Allemagne le cinquième partage de la Pologne. Des pactes d'assistance mutuelle sont en même temps signés par les Russes avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie (18 septembre, 5 et 6 octobre).

La campagne de Finlande. — Toujours à l'est, l'U. R. S. S., ne pouvant obtenir de la Finlande les cessions territoriales qu'elle réclame, rompt les relations diplomatiques le 29 novembre 1939, et le lendemain les troupes soviétiques entrent dans l'ancienne province russe par le sud-est et le nord-est (Petsamo). L'armée rouge se heurte aussitôt à la forte résistance de l'armée finlandaise que commande le maréchal Mannerheim : les Finlandais reprennent, le 15 décembre, Suomosalmi, au centre même de leur dispositif de défense (ligne Mannerheim), et repoussent en janvier 1940 les forces russes qui ont réussi à pénétrer dans la ligne près du lac Ladoga. Mais le 2 février l'armée rouge reprend son offensive. La ligne Mannerheim de nouveau percée, l'armée finlandaise doit se replier aux abords de Teipale et à l'ouest de Summa, puis entre le lac Vuolski et le golfe de Finlande. Le 7 mars, Helsinki annonce que des négociations de paix sont engagées avec l'U.R.S.S. Le traité est signé à Moscou le 14 : la Finlande abandonne à la Russie l'isthme de Carélie avec Viipuri (Viborg) et accepte la cession à bail, pour trente ans, de la presqu'île de Hangoe, moyennant une redevance annuelle de 8 millions de marks finlandais.

La « drôle de guerre », à l'ouest. — Pendant ce temps, c'est à l'ouest, à l'abri des lignes Maginot et Siegfried, la « drôle de guerre », période d'attente troublée seulement sur la frontière franco-allemande par des coups de main ou affaires de caractère local, comme l'occupation de la forêt de la Warndt (9-30 septembre 1939) toute farcie de pièges et de mines. Le 16 octobre, au nord d'Apach, une offensive allemande entraîne le repli des Français. Forbach est évacué le 10 novembre. Puis c'est la reprise de la guerre de position avec le retour régulier des mêmes noms : Bliess, Lauter, Wissembourg, barrage du Rhin,

forêt de Haguenau, sans que les lignes changent notablement de physionomie.

Le 5 février 1940, l'Angleterre et la France décident, après avoir assuré dès janvier leur aide en matériel à la Finlande, de lui accorder un supplément d'assistance par la constitution d'un corps expéditionnaire allié : celui-ci, à l'effectif de 100.000 hommes (Britanniques, Français, Polonais), est prêt à s'embarquer, lorsque la Suède et la Norvège refusent de lui accorder le droit de passage sur leur territoire (3-4 mars), conformément à leur décision du 25 février de rester neutres dans la guerre russo-finlandaise.

L'invasion du Danemark et la guerre en Norvège. - L'offensive est déclenchée par Hitler en Occident le 9 avril 1940. Pendant que sont occupés le Danemark et sa capitale Copenhague, d'autres troupes allemandes, qui ont reçu leur ordre de mouvement depuis quatre jours au moins, débarquent en Norvège, à Narvik, Trondhjem, Bergen, Moss, et la flotte allemande pénètre dans le fjord d'Oslo. Le roi Haakon VII appelle son peuple à la résistance, soutenu par les Alliés qui décident d'apporter immédiatement une aide complète à la Norvège.

Des forces britanniques débarquent dans les régions de Narvik, Namsos et Andalnes, où les rejoignent, le 19, les troupes franco-polonaises commandées par le général Béthouard. D'Andalnes, et pour tenter de s'emparer de Trondhjem, une partie du corps expéditionnaire allié est transportée par voie ferrée à Lillehammer, où le front est rompu, le 24, par les Allemands qui poussent en direction de Kvamm à l'ouest, et de Roeros à l'est. Le 27 avril, le Conseil suprême interallié décide de rapatrier en Angleterre les troupes envoyées en Norvège, à l'exception d'un corps allié chargé de s'emparer, dans le nord, de Narvik tenu par une garnison allemande coupée de toute communication avec l'intérieur du pays. Occupée le 28 mai par le général Béthouard, cette ville ne sera complètement évacuée, à son tour, que le 7 juin, destruction faite de toutes les installations du port. Le 10, le roi Haakon et son gouvernement se réfugient en Angleterre, après avoir ordonné la cessation des hostilités aux troupes norvégiennes.

La campagne de France. — Cependant, depuis le 10 mai, l'offensive de la Wehrmacht s'est étendue. Après un ultimatum de l'Allemagne à la Belgique et à la Hollande et après une remise d'un mémorandum au Luxembourg, ces trois pays sont à leur tour envahis. Commandée par von Brauchitsch, l'armée allemande est alors scindée en trois groupes (von Bock, von Rundstedt et von Leeb) auxquels sont opposés, de la mer à la Suisse, trois groupes d'armées alliés (Billotte, Prételat, Besson). Le premier de ces groupes comprend la VIIe armée (Giraud), le corps expéditionnaire anglais Gort, la Ire armée (Blanchard), la IXe (Corap), la IIe (Huntziger) ; le deuxième comprend la IIIe armée (Condé), la IVe (Requin), la Ve (Bourret) ; le troisième comprend les hommes de la VIIIe armée (Garchery). L'armée des Alpes est aux ordres du général Olry. C'est le général Georges qui commande l'ensemble des divisions françaises ; le général Gamelin commande en chef les forces alliées.

Le plan allemand consiste à faire tomber la résistance sur la Meuse belge par une offensive massive à travers l'Ardenne, puis à pousser l'aile marchante de son armée vers la côte du Pas-de-Calais et de la Manche, avant de la rabattre sur Paris. Cependant, tandis que la VIIe armée française est engagée en Hollande, où Arnhem et Maestricht sont occupés par les Allemands le 11 mai ; Rotterdam subit le 14 un bombardement massif et meurtrier. Vers Dinant et Sedan, la Wehrmacht prend contact avec l'armée française le 13. Le 14, le front français est enfoncé à Sedan, à la charnière entre les IXe et IIe armées ; au nord de Dinant, les Allemands traversent la Meuse. Le 15 entre Namur et Sedan, tout le système français est rompu.

Les troupes hollandaises ayant déposé les armes le 14, les forces franco-britanniques doivent se replier le 17 sur Charleroi et sur Anvers qui tombera, ainsi que Bruxelles, le lendemain. La VIIe armée française est rembarquée. La IXe armée bat en retraite entre Sambre et Meuse. L'avance allemande est foudroyante ; le 21, Amiens et Arras sont occupés, tandis que le général Weygand, nommé à la place du général Gamelin le 18, décide de monter une offensive en tenaille (direction Bapaume). Mais les Allemands s'infiltrent jusqu'à Boulogne, et l'offensive prévue pour le 24 ne peut avoir lieu, les Belges ayant abandonné Gand, et les Anglais, de plus en plus encerclés, se repliant de l'Escaut sur la Deule. Les forces françaises sont maintenant scindées en deux. La Ire armée se retranche dans le camp de Dunkerque à l'instant où la Wehrmacht occupe Calais (25 mai) ; quant à l'armée belge, elle dépose les armes le 28, devant l'impossibilité où elle est de résister ou de recevoir des renforts. Le rembarquement des troupes alliées, commencé le 25, se poursuit jusqu'au 4 juin, les soldats français de l'armée Prioux défendent pied à pied le sol national.

Du 5 au 12 juin, les Allemands portent leur effort d'une part sur la Somme et l'Ailette, pour s'emparer de Paris, d'autre part sur l'Aisne pour déborder Reims. En quatre jours, à l'aide d'une aviation puissante et d'une importante masse de chars, ils culbutent les lignes françaises les unes après les autres. Rouen est atteint le 9. Le 10, Elbeuf et Villers-Cotterêts sont occupés, et le front de l'Aisne doit être abandonné, cependant que la VIIe armée, après avoir passé l'Oise, décroche en direction de Paris. Le même jour, l'Italie déclare la guerre à la France. Le gouvernement Reynaud, qui a succédé au cabinet Daladier depuis le 21 mars et où est entré le 18 mai le maréchal Pétain, se replie à Tours, et ordre de retraite générale est donné aux troupes le 12, par Weygand.

Reims tombé, Paris menacé, la bataille paraît alors perdue. Le 14, l'abandon de la capitale est négocié et von Küchler fait son entrée dans Paris désert. La Xe armée culbutée, le dispositif français percé par les « Panzerdivisionen » en direction du plateau de Langres, les aviations allemande et italienne attaquant voies ferrées, routes et convois de réfugiés belges et français refluant vers le Midi dans un indescriptible désordre, le général Weygand presse le gouvernement de réclamer l'armistice. Le 16, Churchill, Premier anglais depuis le 10 mai, propose une union indissoluble entre la France et la Grande-Bretagne avec la constitution d'un seul cabinet de guerre et d'un commandement unique. Paul Reynaud, qui ne se sent pas suivi par ses collègues et qui a reçu de Roosevelt une réponse négative à son appel du 13 juin, donne sa démission. Le maréchal Pétain constitue le nouveau cabinet et fait demander, le 17, l'armistice par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne, tandis que le 18, le général de Gaulle, lançant de Londres son premier appel à la résistance, affirme sa volonté et celle de la France libre de continuer la lutte aux côtés de la Grande-Bretagne.

Les armistices et leurs conséquences. — Pénétrant toujours plus avant sur le territoire français, les armées allemandes sont à Orléans le 17, au Mans le 18, à Rennes et à Nantes le 19, à Brest le 20 ; le 22, elles font céder toute la côte Atlantique. Au centre, Moulins est occupé le 19, Montluçon et Riom le 20. A l'est Besançon tombe le 16 et la Wehrmacht atteint le Rhin, à Neuf-Brisach, encerclant l'armée de l'Est : Metz et Dijon tombent le 17, Nancy le 19, Lyon le 20, cependant que les Italiens déclenchent une offensive générale sur les Alpes. C'est alors que, le 22, l'armistice est signé à Rethondes par Huntziger et Keitel ; un acte semblable est signé avec l'Italie le 24. Le feu cesse le 25. La France est scindée en deux zones : l'une, dite « zone occupée », l'autre, dite « zone libre », en laquelle, à Vichy, décide de s'installer le maréchal Pétain (au gouvernement de qui l'Assemblée nationale, à la demande de Pierre Laval, attribuera le 10 juillet, par 569 voix contre 80 et 18 abstentions, tous pouvoirs pour promulguer une nouvelle constitution). Les frais d'entretien des troupes occupantes sont pris à charge par le gouvernement français. La France n'a pas à livrer sa flotte de guerre, mais doit la rassembler et la désarmer dans des ports à déterminer. Les prisonniers français ne seront rendus qu'à la conclusion de la paix et une commission d'armistice va siéger à Wiesbaden.

Après les succès militaires allemands et alors que l'Espagne s'établit à Tanger, l'U. R. S. S. exige de la Roumanie qu'elle lui remette la Bessarabie et la Bukovine (26-28 juin) ; quant à la Transylvanie, elle est rétrocédée à la Hongrie le 29 août, sous la pression allemande. Ce même mois, l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie sont intégrées dans l'U. R. S. S. Le 7 septembre, la Roumanie doit encore abandonner la Dobroudja méridionale, cette fois, à la Bulgarie. Enfin, le 27, l'Allemagne conclut à Berlin un pacte triparti avec l'Italie et le Japon pour la construction d'un « ordre nouveau européen » ; à ce pacte, adhéreront en novembre la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie, puis, plus tard, la Bulgarie, la Yougoslavie (1er et 25 mars 1941) et la Croatie (15 juin). Entre temps, le 24 octobre, à Montoire, le maréchal Pétain a rencontré Hitler et accepté le principe d'une collaboration entre la France et l'Allemagne.

La bataille d'Angleterre et la guerre sur mer. — Après la capitulation belge et la signature des armistices par la France, la Grande-Bretagne se trouve isolée en présence des forces de l'Axe. Elle refuse néanmoins toute négociation de paix avec celles-ci et décide de continuer la guerre seule s'il le faut. Car si la Grande-Bretagne n'a pas d'armée de terre, elle possède en revanche une marine imposante et une flotte aérienne encore faible mais d'esprit combatif. C'est à cette aviation, la « Royal Air Force », qu'incombera la tâche de combattre l'offensive aérienne déclenchée le 8 août par l'Allemagne contre l'Angleterre, et qui coûtera à celle-ci 15.000 morts et 20.000 blessés, mais où l'agresseur perdra au bout de trois mois près de 3.000 appareils abattus et tout espoir de venir à bout, par cette voie, de son adversaire.

De son côté, la marine anglaise agit pour assurer la sécurité des communications de la métropole. Inquiète de sentir en Méditerranée la flotte française à la merci des puissances de l'Axe, elle attaque à Mers el-Kébir, le 3 juillet, après ultimatum, l'escadre de l'amiral Gensoul. D'autre part, pour sauvegarder la route de l'Inde, la « Home Fleet » livre bataille à la flotte italienne et bombarde les ports de la Péninsule. Enfin, le 13 novembre, l'aviation anglaise remporte sur l'escadre ennemie l'audacieuse victoire de Tarente.

Naissance de la France libre. — La voix du général de Gaulle, reconnu comme chef de tous les Français libres par l'Angleterre, a un grand retentissement dans l'Empire : du 29 juillet au 19 septembre, les Nouvelles-Hébrides, le Tchad, le Cameroun, les Etablissements français d'Océanie, les villes françaises de l'Inde, la Nouvelle-Calédonie répondent à son appel. Toutefois, le 23, en A.-O. F., le général de Gaulle échoue devant Dakar dans sa tentative de rallier la colonie. Au mois d'octobre, deux colonnes, sous la direction du général de Larminat, l'une partant du Tchad, l'autre de Pointe-Noire, se mettent en marche pour rejoindre devant Lambaréné dont la prise, le 5 novembre, décide de la réunion définitive de l'A.-E. F. au bloc de la France libre.

En Angleterre, une armée, une aviation et une marine française s'organisent. Des volontaires affluent de la France d'outre-mer comme de la métropole. Dans la France occupée, la propagande de la radio encourage la formation de noyaux de résistance secrète.

La guerre en Afrique. — N'ayant pu obtenir un brillant résultat dans sa tentative d'invasion de la France au sud-est, l'Italie tourne aussitôt ses ambitions vers

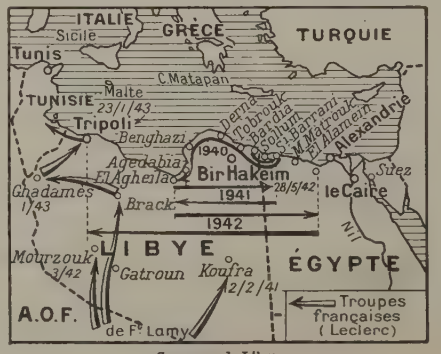

Campagne de Libye.

l'Afrique, où elle espère pouvoir agrandir son empire colonial aux dépens de la France et de l'Angleterre qui, exception faite de Gibraltar et de Malte, ne peut plus s'appuyer sur aucune base alliée en Méditerranée. Dès le 4 juillet 1940, les Italiens s'emparent ainsi, au Soudan, des postes frontières de Kassala et de Gallabat, puis, quelques jours après, de Kurmuk. Colonie isolée, la Somalie britannique est attaquée, à Zeila, le 4 août, par une armée italienne quinze fois supérieure en nombre aux troupes britanniques ; le 20 de ce même mois, les Italiens entrent à Berbéra. Enfin, en Libye, l'armée Graziani passe à l'attaque le 13 septembre, repoussant les Anglais jusqu'à Marsa-Matrouk, puis s'immobilise le 16, pendant trois mois, à Sidi-Barani. Les Britanniques mettent à profit cette inaction pour faire parvenir en Egypte de puissants renforts venus de tout l'Empire, et, le 9 décembre, c'est au tour du général Wavell de prendre l'offensive. Rejetés jusqu'à El-Agheila, les Italiens perdent Bardia le 4 janvier 1941, Tobrouk le 21 et Benghazi le 7 février.

Mais bientôt l' « Afrika Korps » du général Rommel vient renforcer les troupes italiennes et les Britanniques doivent se replier jusqu'à Sollum en territoire égyptien, où ils s'arrêtent le 13 avril. En Afrique orientale, le général Wavell libère la route de Suez en envahissant l'Erythrée et la Somalie italienne, puis en délivrant la Somalie anglaise (17 mars) et l'Ethiopie en quatre semaines (avril-mai 1941). A ces opérations principales s'ajoutent des coups de main épisodiques, telle la prise du poste de Koufra, au cœur du désert de Libye, par une petite colonne française partie de Fort-Lamy sous la direction du colonel Leclerc (1er février 1941).

Il faudra attendre le 16 novembre 1941 pour que les Anglais déclenchent une nouvelle contre-offensive contre les forces commandées par Rommel. Pour la seconde fois, celles-ci seront rejetées jusqu'à El-Agheila, Tobrouk, encerclé depuis sept mois, étant délivré par les Néo-Zélandais le 27 novembre. Cette victoire ne sera pourtant pas encore décisive, car l'armée germano-italienne, par une retraite habile, a conservé le gros de ses troupes et de son matériel et reprendra bientôt l'initiative sur ce même théâtre.

La campagne des Balkans. — Sur le continent, où depuis longtemps elle projetait de développer les conquêtes commencées par l'annexion de l'Albanie au printemps 1939, l'Italie est en guerre avec la Grèce depuis le 28 octobre 1940. Là aussi, elle s'est rapidement heurtée aux contre-attaques de ses adversaires. En trois semaines, et pendant que des troupes anglaises débarquent en Crète (4 novembre), les troupes helléniques ont reconquis le terrain perdu et pénétré à leur tour en Albanie du Sud. Puis ce sont, en mars 1941, l'échec d'une importante contre-offensive italienne et, le 28 du même mois, sur les côtes grecques voisines du cap Matapan, une nouvelle défaite de la flotte italienne.

Mais l'Allemagne, qui a occupé en janvier 1941 la Roumanie, puis en mars la Bulgarie, ouvre le 6 avril les hostilités contre la Yougoslavie et la Grèce. Belgrade est violemment bombardée et les Yougoslaves, coupés des Grecs, doivent capituler le 18. Leur pays est démembré : la Bulgarie obtient la Macédoine, la Hongrie le Banat, et, pendant que les armées allemande et italienne occupent le Monténégro et la Serbie, la Slovénie est annexée à l'Italie ; seule la Croatie reçoit une indépendance relative sous la direction de l'oustachi Ante Pavelitch.

En Grèce, et malgré l'aide britannique, la situation n'est pas moins désastreuse. Salonique est occupée le 8 avril, et les Grecs capitulent en Epire et en Macédoine le 22. Les Allemands entrent à Athènes le 27 et conquièrent définitivement le Péloponnèse le 2 mai. Le 20, commence l'attaque allemande sur la Crète, où des parachutistes sont engagés pour la première fois de façon massive, et l'île doit être évacuée par les Anglais le 31 mai, cependant qu'acceptant l'hospitalité britannique les rois Pierre II de Yougoslavie et Georges II de Grèce proclament leur volonté et celle de leur gouvernement de continuer la lutte aux côtés des Alliés.

L'invasion de la Russie. — Le 22 juin 1941, Hitler donne à la guerre un nouveau développement en déclenchant, sans avertissement et sous un prétexte fallacieux, une offensive foudroyante contre la Russie. Le jour même, Churchill déclare que le gouvernement anglais donnera toute son aide à l'U. R. S. S., à laquelle le gouvernement des Etats-Unis décide, le 25, de ne pas appliquer le « Neutrality Act ». En revanche, l'Italie, la Slovaquie, la Finlande, la Hongrie, l'Albanie déclarent la guerre aux Soviets, avec lesquels le gouvernement de Vichy rompt les relations diplomatiques le 30 juin. Enfin, le 18 juillet, le général Franco promet l'appui espagnol contre le bolchevisme, et le 25 novembre, à Berlin, prolongation est décidée par l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, le Japon, le Mandchoukouo et l'Espagne, de la validité du pacte antikommintern signé originairement entre l'Allemagne et le Japon le 25 novembre 1936. Mais dans l'autre camp, le 14 août, le président Roosevelt et Winston Churchill se sont rencontrés sur un navire près des côtes américaines et ont souscrit à la Charte de l'Atlantique (14 août), à laquelle les pays alliés adhèrent à Londres le 24 septembre. En outre, depuis mars, le Congrès des Etats-Unis a adopté l'accord « prêt-bail » qui permet l'envoi d'armes à la Grande-Bretagne et sera bientôt étendu à la Russie comme à tous les Alliés.

L'invasion du territoire de l'U. R. S. S. est tout d'abord foudroyante. En moins de trois semaines (22 juin-15 juillet), Riga, Dvinsk et Kovno sont occupés au nord, Bialystok, Minsk et Vilno au centre, Przemysl, Czernowitz et Dubno au sud. Entre le 15 juillet et le 7 août, la Wehrmacht entre à Polotsk, Pskov, Tallinn dans le nord, à Smolensk (après une dure et indécise bataille), à Gomel dans le centre, à Jitomir, Berditchev, Ouman dans le sud. Le Dniepr moyen est franchi, une partie de l'Ukraine est aux mains des Allemands.

Poussant plus avant leur furieuse offensive, ceux-ci cherchent dans les semaines à venir à faire tomber les capitales. Le siège est mis devant Leningrad au début de septembre. Le 19 du même mois, von Rundstedt occupe Kiev et l'Ukraine occidentale. En octobre, la poussée principale se porte vers Moscou. Les lignes soviétiques percées, ce sont coup sur coup les prises d'Orel, Kalinine, Kalouga. A moins de 20 km de la capitale russe, la ruée allemande sera pourtant contenue. La Wehrmacht reporte alors son effort vers le sud, où von Kleist s'empare d'Odessa, Kharkov, Taganrog. Rostov tombe le 22 novem-

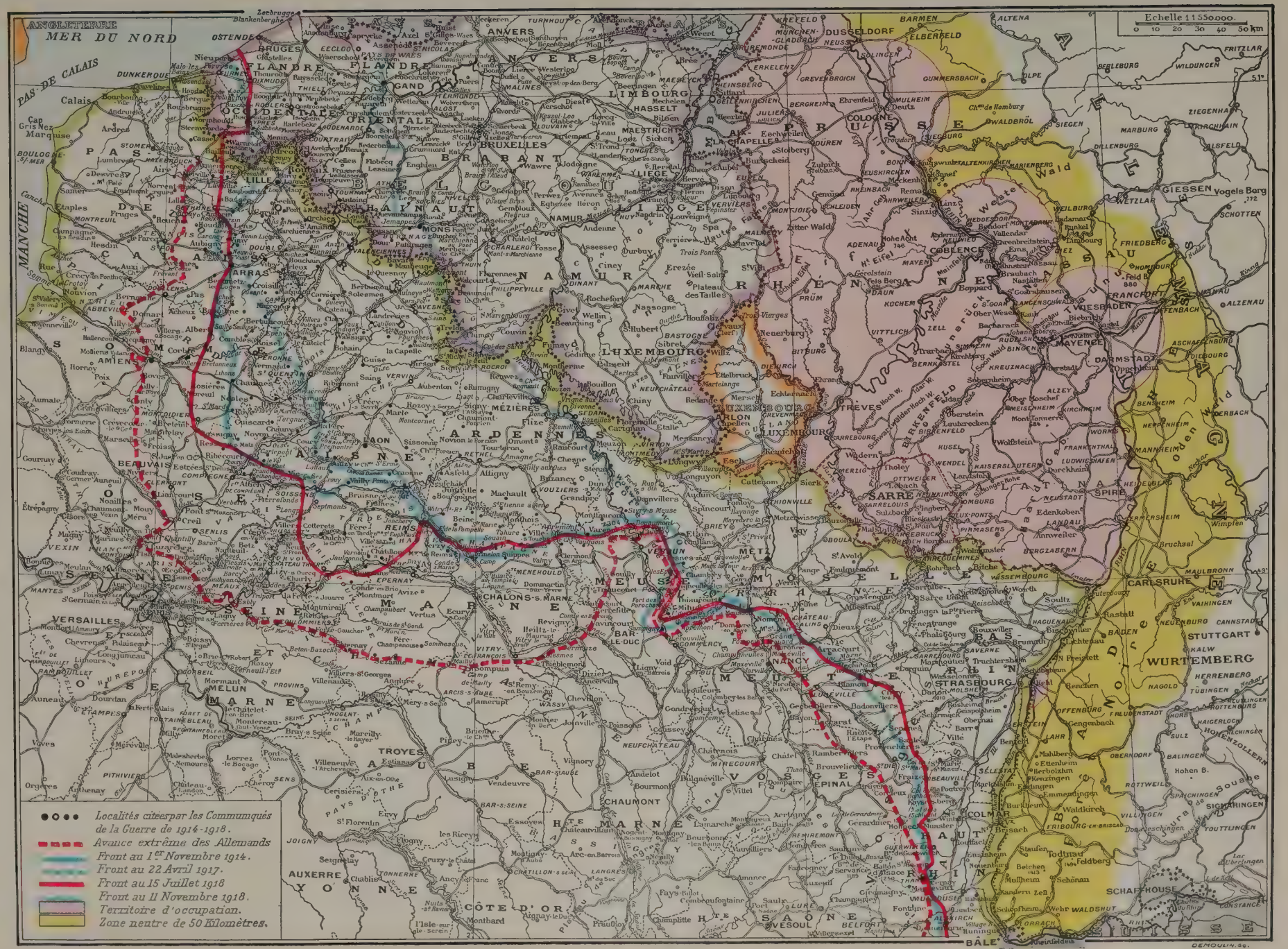
Echelle 1 : 550 000.
0 10 20 30 40 50 km
ANGLETERRE
MER DU NORD
MANCHE
PAS-DE-CALAIS
Localités citées par les Communiqués de la Guerre de 1914-1918.
Avance extrême des Allemands
Front au 1er Novembre 1914.
Front au 22 Avril 1917.
Front au 15 Juillet 1918
Front au 11 Novembre 1918.
Territoire d'occupation.
Zone neutre de 50 Kilomètres.
DEMOULIN, Sc.

LES ÉTATS DE L'EUROPE PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : 1. La mobilisation, départ des troupes de Paris. — **Les combattants alliés :** 2. Belgique; 3. Serbie; 4. Monténégro; 5. Angleterre; 6. Etats-Unis; 7. Pologne; 8. Roumanie; 9. Italie; 10. Japon; 11. Portugal; 12. Grèce; 13. Russie; 14. France. — **Les combattants adverses :** 15. Allemagne; 16. Autriche; 17. Bulgarie; 18. Turquie; 19. Signature de l'armistice; 20. Défilé de la Victoire.

TERRITOIRES ENVAHIS
du 11 au 16-5
du 16 au 18-5
du 18 au 26-5
du 26 5 au 4-6
du 4 au 12-6
du 12 au 17-6
Ligne atteinte le 22 Juin 1940
Ligne de démarcation (Armistice franco-allemand)
Zone démilitarisée (Armistice franco-italien)
PAYS-BAS
BELGIQUE
ALLEMAGNE
SUISSE
ITALIE
ANGLETERRE
M. DU NORD
MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
Amsterdam
Nimègue
Bruxelles
Maestricht
Liège
Namur
Anvers
Bruges
Gand
Dunkerque
Calais
Boulogne
Lille
Arras
St Quentin
Abbeville
Dieppe
Cherbourg
Caen
Rouen
Elbeuf
Evreux
Compiègne
Rethondes
Reims
Mézières
Sedan
LUXEMB.
Metz
Verdun
Nancy
Paris
Châlons
Chartres
Brest
Alençon
Rennes
le Mans
Lorient
Angers
Tours
St Nazaire
Nantes
Cholet
la Roche s Yon
Saumur
Bourges
Poitiers
Niort
la Rochelle
Rochefort
Saintes
Royan
Angoulême
Limoges
Tulle
Périgueux
Bordeaux
Aurillac
Cahors
Rodez
Agen
Mont-de-Marsan
Albi
Montpellier
Nîmes
Marseille
Toulon
Avignon
Gap
Digne
Nice
Menton
Vierzon
la Charité
Nevers
le Creusot
Moulins
Vichy
Riom
Clermont Ferrand
Thiers
Lyon
St Etienne
Roanne
Mâcon
Genève
Lons-le-S.
Dijon
Besançon
Epinal
Toul
Strasbourg
Colmar
Mulhouse
Langres
Troyes
Chambéry
Vienne
Grenoble
Romans
Valence
Annonay
le Puy
Privas
Orléans
Loire
Seine
Marne
Somme
Oise
Meuse
Moselle
Rhin
Rhône
Saône
Doubs
Allier
Creuse
Vienne
Charente
Dordogne
Garonne
Lot
Tarn
Durance
Isère
Sarthe
Mayenne
Loir
Aisne
Lys
Escaut
Sambre
Ardennes
Rethel
Laon
Soissons
Beauvais
Creil
Meaux
Marne
Vitry le F.
Bar-le-Duc
Pont-à-Mousson
Briey
Thionville
Arlon
Luxembourg
Sarrelouis
Sarrebruck
Wissembourg
Bitche
Forbach
Haguenau
Mulhouse
Roulers
Ypres
Hazebrouck
St Omer
Bruay
Béthune
Douai
Valenciennes
Maubeuge
St Pol
Arras
Cambrai
Bapaume
Péronne
Montdidier
Amiens
Neufchâtel
Dinant
Givet
Mézières
Sedan
Montmédy
Thionville
Briey
Metz
Verdun
Nancy
Pont-à-Mousson
Sarrebruck
Wissembourg
Haguenau
Strasbourg
Colmar
Mulhouse
Belfort
Vesoul
Dijon
Besançon
Pontarlier
Chalon-s-S.
Mâcon
Bourg
Genève
Chambéry
Grenoble
Valence
Lyon
St Etienne
le Puy
Privas
Montpellier
Nîmes
Avignon
Digne
Grasse
Nice
Cannes
Ste Maxime
Toulon
Marseille
Narbonne
Carcassonne
Perpignan
Mende
Rodez
Cahors
Agen
Périgueux
Bordeaux
Angoulême
Saintes
Royan
Rochefort
la Rochelle
Niort
Poitiers
Châteauroux
Guéret
Tulle
Limoges
Aurillac
Clermont Ferrand
Thiers
Riom
Vichy
Moulins
Nevers
Bourges
Tours
Angers
Nantes
St Nazaire
Lorient
Vannes
Rennes
Laval
le Mans
Alençon
Chartres
Evreux
Elbeuf
Rouen
Dieppe
Abbeville
Amiens
Arras
Lille
Dunkerque
Calais
Boulogne
Cherbourg
Caen
Bayeux
St Lô
Coutances
Granville
Avranches
St Malo
Dinan
Dinard
Combourg
Fougères
Mayenne
Vitré
Redon
Lorient
Quimper
Brest
Morlaix
St Brieuc
Lannion
Guingamp
Paimpol
Dreux
Argentan
Falaise
Lisieux
Honfleur
le Havre
Fécamp
Dieppe
Abbeville
Montreuil
Etaples
Boulogne
Calais
Gravelines
Dunkerque
Ostende
Gand
Anvers
Bruges
Malines
Louvain
Namur
Liège
Maestricht
Aix-la-Ch.
Cologne
Coblence
Trèves
Mayence
Remagen
Sarrebruck
Metz
Nancy

bre, mais Timochenko reprend la ville une semaine plus tard. Enfin, le 6 décembre, une offensive générale lancée par Staline rejette les Allemands à plus de 200 km à l'ouest. La reprise de Kalinine et Kalouga dégage Moscou, alors que l'hiver, très rigoureux, stabilise les opérations et permet aux Russes de réorganiser leur armée, tout en procédant au transfert de leurs industries de guerre vers l'intérieur.

Le printemps revenu, von Manstein lance une offensive contre la presqu'île de Kertch reprise par les Russes ; la Crimée est ravagée. Timochenko répond par une contre-offensive dans les régions de Kharkov et d'Izioum (12 mai 1942). Sébastopol tombe néanmoins aux premiers jours de juillet après un siège de 345 jours, et bientôt la lutte s'étend d'une part jusqu'aux flancs du Caucase, visant les puits de pétrole, d'autre part jusqu'à la Volga. Le 4 septembre, les Allemands mettent le siège devant Stalingrad, où se déroule en octobre une terrible guerre de rues. Les Russes, qui ont évacué tout le Kouban et le Caucase du Nord, résistent en novembre à la nouvelle offensive allemande lancée contre Stalingrad. En Transcaucasie, ils tiennent toujours Bakou, et l'heure est proche où ils vont à leur tour prendre l'initiative des opérations.

L'agression japonaise et les Etats-Unis en guerre. — Cependant, alors que la Russie résiste à l'envahisseur, le Japon a rendu le conflit mondial en ouvrant, le 7 décembre 1941, les hostilités contre les Etats-Unis par une attaque aérienne foudroyante sur l'importante base américaine de Pearl-Harbour (îles Hawaii) [6 cuirassés sur 8 sont coulés sur le fond de la rade, 247 avions détruits ou rendus inutilisables]. L'aviation nippone bombarde le même jour Manille (Luzon, Philippines), la Malaisie, Singapour et Hong-Kong, tandis que les forces terrestres débarquent dans le Bornéo britannique et dans le nord de la péninsule Malaise ; le Thaïland est en outre occupé, ainsi que les concessions étrangères en Chine.

Aux côtés des Etats-Unis sont la Grande-Bretagne et la France libre, bientôt suivies par le Brésil, le Mexique, la Colombie et les républiques centro-américaines. Quant à l'Allemagne, l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie, elles se joignent au Japon en déclarant la guerre aux Etats-Unis.

Favorisés par l'agression de Pearl-Harbour et le nouveau désastre maritime qu'ils infligent aux Alliés, le 10 décembre, au large de la Malaisie, au cours duquel sont coulés deux des plus puissants navires de guerre britanniques, les Japonais poursuivent leur offensive sans ralentissement : tour à tour sont ainsi occupées l'île de Guam et l'île de Wake (12 et 24 décembre), l'une au sud et l'autre au nord des Mariannes, Hong-Kong (25 décembre), Manille (2 janvier 1942), puis la presqu'île Malaise le 31. Singapour, privée d'eau, se rend le 15 février, avec une garnison de 100.000 hommes, et bientôt commence en Birmanie la lente progression nippone vers la frontière hindoue.

La chute de Palembang, le 16 février, prélude à celle de toute l'île de Sumatra (7 avril). Java, attaquée le 1er mars, capitule le 8, cependant que dans la presqu'île de Bataan (Philippines), les forces américaines doivent cesser toute résistance le 9. Enfin, le 10, l'aviation japonaise attaque Ceylan et Trincomali : deux croiseurs britanniques et le porte-avions *Hermes* sont coulés. Ainsi, en quelques mois et grâce à son attaque brusquée, le Japon a conquis d'immenses territoires aux ressources multiples (caoutchouc, pétrole, étain) ; il coupe la route de Birmanie, route du ravitaillement de la Chine, approche les frontières de l'Inde et, poussant vers Rabaul, en Nouvelle-Bretagne, vers la côte nord-est de la Nouvelle-Guinée et les îles Salomon, menace l'Australie.

Mais les Alliés se ressaisissent. Le 18 avril, Tokyo, Yokohama et Nagoya sont bombardés par l'aviation du général Doolittle. Et si l'on apprend le 6 mai la chute de la forteresse américaine de Corregidor, ultime défense des Philippines, puis le 11 la capitulation des forces américaines de Mindanao, la nouvelle parvient aussi de la victoire remportée, du 7 au 10, dans la mer de Corail, entre la côte N.-E. de l'Australie et la Nouvelle-Guinée, par la flotte américaine de l'amiral Nimitz : 37 navires de guerre japonais coulés ou gravement endommagés, 100 avions abattus. Cet important échec naval entraîne le repli de la flotte d'invasion japonaise contre l'Australie. Un mois plus tard, le 4 juin, le Japon tente vainement de s'emparer de Midway, d'où il menacerait les îles Hawaii. Une grande bataille aéro-navale se déroule sur des centaines de kilomètres : le porte-avions américain *Yorktown* est coulé, mais 12 navires de guerre et 4 porte-avions japonais sont envoyés par le fond.

Les Etats-Unis ont dès lors retrouvé dans le Pacifique leur suprématie navale, que ne compense pas pour les Japonais leur débarquement du 15 juin dans les îles Aléoutiennes.

La guerre en Méditerranée et le débarquement allié en Afrique du Nord. — Les sous-marins de l'Axe, sans arriver à paralyser, gênent cependant la navigation britannique en Méditerranée, où l'action de chacun des antagonistes se poursuit. Dans les premiers jours de mai 1941, des avions allemands commencent à atterrir en Syrie, où pénètrent, le 8 juin, les troupes de la France libre, accompagnées de contingents anglais venus de Palestine. Après une courte résistance des forces du gouvernement de Vichy commandées par le général Dentz, la Syrie se rallie au camp allié en juillet. D'autre part, l'entrée du Japon dans le conflit mondial et les rapides conquêtes nippones dans l'océan Indien amènent les Alliés à assurer leurs communications par la mer Rouge en occupant Madagascar (5 mai-23 septembre 1942). Quant à la Réunion, elle se rallie à la France libre le 2 novembre ; le 30 décembre, c'est au tour de Djibouti.

Mais en cette année 1942 — ouverte par la Déclaration des Nations Unies, signée le 1er janvier à Washington par vingt-cinq pays, contenant l'engagement de soutenir solidairement et jusqu'au bout la guerre contre les puissances de l'Axe —, c'est l'Afrique du Nord qui demeurera le principal théâtre des opérations en Méditerranée. En janvier, Rommel attaque de nouveau et reprend Benghazi, puis lance en mai une puissante offensive à la fois sur El-Gazela au nord et sur Bir-Hakeim au sud, où le général Kœnig résiste pendant 16 jours (28 mai-12 juin) et s'ouvre ensuite un chemin pour rallier le gros des forces alliées. Mais le 13 juin, les Britanniques, battus à Knightsbridge, doivent se retirer jusqu'à El-Alamein, à 100 km du Caire, cependant que tombe Tobrouk. Rommel essaie alors de poursuivre son avance le 1er juillet d'abord, puis le 31 août ; il se heurte les deux fois à une résistance qu'il ne peut briser. Le 24 octobre, à son tour, le général anglais Montgomery, qui commande la VIIIe armée, donne le signal de l'attaque, et perce, le 2 novembre, les lignes allemandes. Le 14 décembre, les troupes anglaises sont à El-Agheila et, le 23 janvier 1943, à Tripoli, en même temps qu'y parvient la colonne Leclerc qui, partie du Tchad le 19 décembre, a franchi en quarante-deux jours 1.200 km, traversant le formidable barrage du Tibesti et soumettant au passage tout le Fezzan.

Entre temps, le 8 novembre 1942, les forces de terre américaines, aidées par des navires et des avions britanniques et commandées par le général Eisenhower, débarquent presque sans coup férir en plusieurs points de la côte de l'Algérie et du Maroc : Oran et Alger sur la Méditerranée, Safi, Fedala et Port-Lyautey sur l'Atlantique. Dès le 9, une suspension d'armes est décidée entre Américains et Français à Alger, où le général Giraud vient se mettre à la disposition des autorités américaines. Celles-ci acceptent, d'autre part, que l'amiral Darlan, commandant en chef des forces de terre, de mer et de l'air du gouvernement de Vichy, alors en voyage en Algérie, assume les fonctions de haut-commissaire français. Cependant, le maréchal Pétain, qui a reçu un message du président Roosevelt, y répond par une protestation, et le gouvernement de Vichy rompt avec les Etats-Unis. Pierre Laval est reçu le 10, à Munich, par Hitler, alors qu'à Oran cesse toute résistance, et qu'à Casablanca le cuirassé « Jean-Bart » est sérieusement endommagé au cours d'une bataille aéro-navale qui prend fin le 11 novembre, jour où l'amiral Darlan (qui sera tué à Alger le 24 décembre par un jeune Français, Bonnier de La Chapelle) donne l'ordre d'arrêter partout le combat contre les forces américaines. Le 27 novembre, l'A.-O. F., avec la base de Dakar, se rallie aux Alliés qui disposent dès lors de 4.000 km de côtes africaines d'une importance militaire inestimable.

A ce succès à la fois stratégique et politique des Alliés, maîtres de l'Algérie et du Maroc, l'Axe répond en France, le 11 novembre, par l'occupation de la zone libre où, le 27, à Toulon, les navires de guerre français sont sabordés par leurs équipages ; le 29, l'armée française de l'armistice est dissoute.

La libération de la Tunisie. — En Afrique du Nord, la riposte germano-italienne se manifeste, le 14 novembre, par l'envoi en Tunisie de forces blindées que commande von Arnim. L'armée française soutient d'abord seule le choc et arrête l'ennemi à Medjez el-Bab ; cependant, Tébourba est occupée par les Allemands le 3 décembre. Le 20, une tentative française de libérer Tunis en opérant en direction de Pont-du-Fahs échoue. Mais les Alliés ne tardent pas à renforcer l'action des forces françaises établies sur la Grande Dorsale est-ouest. Ainsi assiste-t-on, du 1er janvier au 1er mars 1943, date d'arrivée de la VIIIe armée britannique devant la ligne Mareth, d'une part aux offensives allemandes de dégagement en vue de permettre la jonction des forces de von Arnim avec celles de Rommel maintenant acculées à la frontière tunisienne, et d'autre part aux contre-attaques alliées pour empêcher cette jonction et faciliter l'arrivée de l'armée Montgomery. Le 21 mars, une offensive combinée des forces américaines à l'ouest et des forces anglo-françaises au sud permet d'enfoncer en une semaine la ligne Mareth, et l'« Afrika Korps » de Rommel bat en retraite. Le 7 avril, la VIIe armée britannique et la 9e division américaine font leur jonction. Le général Montgomery se lance à la poursuite de Rommel et occupe Gabès, Sfax et Sousse, tandis que les communications de l'ennemi sont coupées par mer et dans les airs.

L'attaque finale a lieu fin avril. Elle est menée par la VIIIe et la Ire armée britannique de Montgomery et d'Anderson, par le 2e corps d'armée américain, commandé par Patton puis par Bradley, par le corps français comprenant les troupes du général de Gaulle et l'armée de Tunisie du général Giraud. Le 3 mai, les Américains sont dans la plaine de Mateur, à 30 km de Bizerte. Le lendemain, le corps français se lance à l'assaut du Zaghouan, au sud de Tunis. Le 7 mai, Tunis est occupée par les Anglais, pendant que les Américains et les Français entrent à Bizerte. Les Allemands et les Italiens, enfermés dans la péninsule du cap Bon, sont obligés de se rendre, faute de moyens d'embarquement. La guerre en Afrique prend fin le 12 mai. Le nombre des prisonniers de la campagne de Tunisie s'élève à 290.000.

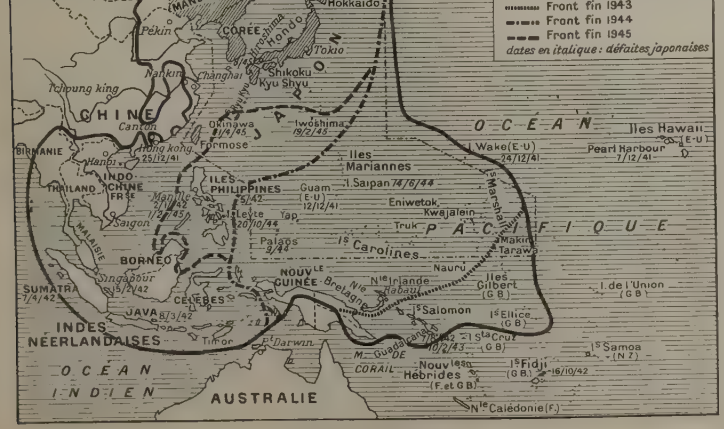

La guerre dans le Pacifique.

Les victoires soviétiques. — En U. R. S. S., depuis la mi-novembre 1942, les Russes opèrent un sérieux mouvement de redressement. Ils reprennent Veliki-Louki sur le front central et dégagent en même temps Leningrad sur le front nord en s'emparant de Schluesselbourg. Sur le Don moyen et dans le secteur de Voronej et de Koursk, les Allemands doivent céder aussi du terrain, alors même qu'ils abandonnent la plus grande partie du Caucase du Nord. Enfin, le 2 février 1943, les Russes remportent une grande victoire à Stalingrad : la VIe armée allemande met bas les armes ; le maréchal von Paulus qui la commande capitule avec 24 généraux et 90.000 hommes. Immense défaite de la Wehrmacht, et qui devait avoir de profondes répercussions. Au cours de février, les Russes achèvent de libérer le Caucase du Nord, à l'exception de Novorossisk. En mars, von Manstein lance une contre-offensive à la suite de laquelle il parvient à reprendre Kharkov et Bielgorod, évacués le mois précédent avec Koursk et Rostov.

De mars à juillet 1943, le front connaît un calme relatif. Ce sont les Allemands qui passent à l'offensive du 5 au 19 juillet : les Russes ripostent le 28, attaquent la

charnière d'intérêt vital que représentait pour l'ennemi le centre d'Orel, pénètrent dans la ville le 5 août, et dès lors entreprennent une foudroyante marche en avant, harcelant sans trêve un adversaire qui doit reculer de toutes

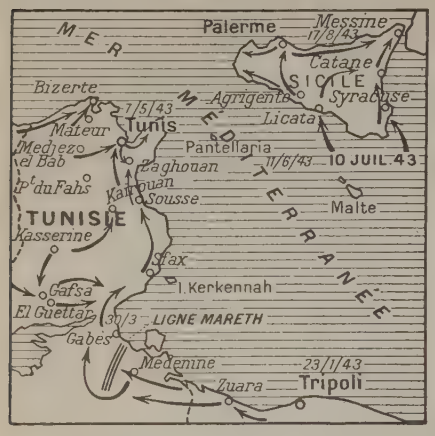

Libération de la Tunisie et conquête de la Sicile.

parts. Le 23 août, les Russes libèrent Kharkov, le 30 Taganrog. Au début de septembre, tout le bassin du Donetz est nettoyé. Les Allemands évacuent Briansk le 14, Novorossisk le 16, Poltava le 23, Smolensk le 25. En octobre des têtes de pont russes sont établies sur le Dniepr ; Melitopol est libéré le 23. Au même moment, la tête de pont du Kouban est résorbée, les Russes prennent pied dans la presqu'île de Kertch. Le 6 novembre, ils rentrent en vainqueurs dans Kiev, et poussent en quelques jours jusqu'à Jitomir et Korosten. Au nord, l'armée rouge entre à Gomel le 26 novembre.

Pendant ce temps, et parallèlement à l'action militaire des Alliés, se tiennent plusieurs conférences. Du 19 au 30 octobre, les trois ministres des Affaires étrangères : Molotov (U. R. S. S.), Cordell Hull (U. S. A.) et Eden (Grande-Bretagne) se réunissent à Moscou. Roosevelt et Churchill se rencontrent, du 22 au 26 novembre, au Caire, avec le maréchal chinois Tchang-kaï-chek. Enfin, du 28 novembre au 1er décembre, a lieu la conférence de Téhéran, première réunion des « Trois Grands » : Staline, Roosevelt et Churchill, qui prennent position sur les problèmes essentiels en suspens, et décident du plan de campagne de l'année qui vient, l'année décisive.

C'est ainsi que, ne laissant pas de répit à l'adversaire et malgré la saison, l'armée soviétique attaque bientôt partout, du nord au sud. Au centre, le 18 janvier 1944, le triangle ferroviaire Veliki-Louki, Nevel, Novo-Sokolniki est libéré ; le même sort est réservé, le 12 février, à celui de Chepetovka qui unit la Galicie à l'Ukraine. Le 14, Leningrad est dégagé, Novogorod et Narva sont libérés. Sur le front sud, les Russes s'emparent de Krivoï-Rog. Le 6 mars, le maréchal Joukov lance son offensive en Ukraine et atteint la rive est du Bug ; le 17, le Dniepr est en partie franchi et, le 20, dix divisions germano-roumaines sont encerclées dans la région du Bug inférieur. Le 27, les Russes occupent Czernowitz et traversent le Pruth le 30. Le port de Nicolaiev est libéré. Avril amène le franchissement du Sereth (7), la libération d'Odessa (11), de Kertch (12), de Simféropol (12-15). Enfin, le 9 mai, la bataille de Crimée s'achève par la prise de Sébastopol.

Pendant la campagne d'été, et alors qu'à l'Occident le deuxième front est devenu une réalité, les Russes libèrent leur territoire et portent la guerre sur les terres étrangères qui servent de point d'appui à l'Allemagne. Ainsi, au centre, parviennent-ils en deux mois à la Vistule, tandis qu'au nord ils brisent les verrous allemands de Pskov, Polotsk (26 juin-5 juillet) et Vilna (16 juillet). L'armée rouge réoccupe en partie les Pays baltes, et la Finlande demande l'armistice le 4 septembre ; en octobre, la Prusse-Orientale sera attaquée, pendant que seront anéantis les corps allemands demeurés en Finlande et dans les pays Baltes. Au sud, les Russes lancent une offensive-éclair contre la Roumanie, et pénètrent en Tchécoslovaquie. Entrés à Bucarest le 1er septembre, ils signent un armistice avec la Roumanie le 12. Le 6, par une déclaration de guerre et un armistice, l'U. R. S. S. a désolidarisé les Bulgares de l'Axe, et, le 15, établi une jonction avec les troupes yougoslaves du maréchal Tito. Le 4 octobre, alors que les Britanniques débarquent en Grèce dont ils vont bientôt chasser l'ennemi, les forces soviétiques franchissent les Portes de Fer. Belgrade est libérée le 21, Ujgorod, capitale de la Russie subcarpatique, l'est le 31. Ces opérations conduisent les Russes au lac Balaton : le Danube est franchi le 13 novembre et l'encerclement de Budapest commencé le 26 décembre.

La libération de la France. — Tandis qu'à l'est les armées soviétiques infligent de rudes coups à la Wehrmacht, à l'ouest les débarquements alliés en France — dont le coup de main de Dieppe du 19 août 1942 avait été l'indispensable préliminaire — sont incontestablement l'événement capital de l'année 1944. Ils confirment la victoire définitive des armes et de la construction navale alliées sur la force sous-marine allemande longtemps offensive.

Dès mars et avril, et surtout en mai, alors que les Allemands se croient invulnérables à l'abri du rempart gigantesque de béton et d'acier qu'ils ont édifié tout le long des côtes françaises, les bombardements aériens alliés s'intensifient non seulement en Allemagne, mais aussi sur les territoires occupés, particulièrement sur les voies de communication et les ports français. Et le 6 juin, au matin, une immense escadre alliée surgit devant les côtes du Calvados et tire de toutes ses pièces sur l'orgueilleuse forteresse de ciment, cependant que de grands chalands spéciaux atteignent la plage et, ouvrant de larges portes à leur coque, laissent couler un flot de soldats, de tanks, de camions et de canons. D'autres bateaux arrivent remorquant les éléments d'un port artificiel démontable (Arromanches) qui, quelques heures plus tard, permettra à d'autres navires de débarquer des troupes et du matériel. Dans les airs, des milliers d'avions bombardent les arrières ennemis et interdisent le ciel à l'aviation allemande. Pendant ce temps, sur terre, la Résistance française collabore activement, d'une part aux opérations des groupements de parachutistes amenés par planeurs, d'autre part à l'immobilisation ou au retardement des renforts allemands envoyés de l'intérieur vers le front.

Le « mur de l'Atlantique » détruit en un jour sur les lieux du débarquement, la tête de pont s'agrandit rapidement : Bayeux est libérée le 8 juin, Isigny le 10, Carentan le 12, tandis qu'en guise de représailles les Allemands lancent les premiers V1 sur Londres (16 juin). Il n'en reste pas moins que, de juin à juillet, les Alliés, sous le commandement en chef du général Eisenhower, élargissent leur occupation vers Valognes, Cherbourg (27 juin), Caen, Saint-Lô, Coutances (29 juillet). La réussite du débarquement allié accroît l'inquiétude et le trouble en Allemagne. Le 20 juillet, Hitler échappe à un attentat, dont l'auteur, le colonel von Stauffenberg, est exécuté sur-le-champ ; le général Beck, ancien chef de l'état-major général de l'armée, est impliqué dans le complot et exécuté le jour-même.

En France, la percée américaine du 30 juillet dans le secteur d'Avranches va permettre la rapide libération de la Bretagne ; la garnison allemande de Brest résistera toutefois jusqu'au 17 septembre. De son côté, l'armée anglaise a contenu énergiquement les assauts de von Rundstedt et de Rommel sur la basse Seine. Mais l'armée américaine, ayant atteint la Loire et remontant vers la Seine, oblige les Allemands à la retraite. Durant le mois d'août, la Normandie est évacuée peu à peu. A Paris, que les Allemands commencent à quitter, l'insurrection armée éclate le 19. Les F. F. I. (Forces françaises de l'intérieur) occupent la Préfecture de police et l'Hôtel de Ville, et on assiste à des combats de rues dans divers quartiers de la capitale, où s'élèvent des barricades. Le 24, à 23 h. 30, arrivent enfin à Paris les premiers éléments blindés de la colonne Leclerc qui coopèrent à la neutralisation des derniers points de résistance allemands. Le 25, le général von Choltitz signe sa reddition, et, le 26, le général de Gaulle, président du gouvernement provisoire de la République, fait son entrée officielle dans Paris. Entre temps, le maréchal Pétain et Pierre Laval, arrêtés par les Allemands, le premier à Vichy, le second à Paris, ont été conduits à Belfort, puis en Allemagne, à Sigmaringen, où le gouvernement de Vichy essaiera un moment de se reformer.

Accroissements successifs des territoires contrôlés par l'Allemagne (1940-1942).

Le 15 août, un autre débarquement allié, dont la Ire armée française commandée par le général de Lattre de Tassigny forme l'élément principal, avait eu lieu dans le Midi, entre Saint-Raphaël et le cap Camarat. Rapidement, la Provence et le Dauphiné sont occupés. La déroute allemande se précipite alors. Le 2 septembre, les Américains sont à Sedan et à Verdun, tandis qu'au sud Nice est délivrée à son tour et que les F. F. I. s'emparent de Bordeaux et de Chambéry. Le 4, les Alliés sont à Maubeuge, Tournai, Namur, Charleroi ; le 5, ils sont à Bruxelles, Anvers et Louvain. Le 7, les Canadiens entrent à Calais.

Le 13 octobre, Besançon, Le Havre, Dijon, en France, Liége, Ostende, en Belgique, ainsi que le Luxembourg, sont aux mains des Alliés, dont les forces du nord et du sud viennent de se rejoindre dans la région de Dijon. Et, le lendemain, la frontière allemande est franchie à Eupen. La rive gauche de la Moselle libérée, les Anglo-Américains marchent maintenant vers le Rhin, alors qu'au sud les Anglo-Français menacent Belfort. Entre les deux adversaires, Eisenhower et von Rundstedt, le duel est serré. Mais les Allemands reculent toujours. Au 25 novembre, Belfort, Metz, Thann, Mulhouse, Strasbourg, Saint-Dié sont dégagés ainsi que presque toute la Belgique et la Hollande méridionale. Une dernière offensive allemande, tentée dans les Ardennes le 16 décembre, aboutit le 2 janvier à un échec complet. A la fin de 1944, les Allemands tiennent encore en France quelques poches à l'embouchure de la Loire, à La Rochelle, à Royan, à Dunkerque, et une partie de l'Alsace.

L'offensive générale des Alliés et la capitulation allemande. — L'offensive générale et finale contre le IIIe Reich se développera en 1945, année de la victoire alliée, sur deux fronts : le front oriental et le front occidental, les « plans pour la défaite complète de l'Allemagne » étant mis au point par les Trois Grands réunis à Yalta, en Crimée, du 7 au 12 février. En mars, un front central se constituera en Autriche, après la liquidation de Budapest. Des fronts sporadiques apparaîtront au dernier moment, comme celui de Hollande (avril) ; au même moment se rallumera le front italien. Sur le front oriental se battent les Russes, échelonnés du nord au sud sous les ordres des maréchaux Rokossowsky, Joukov, Koniev, Malinowsky, Tolboukine ; l'ennemi est ici aux ordres du général Guderian, à qui succédera le 10 avril, le général Schœrner. Sur le front occidental se battent les Anglais et les Canadiens sous les ordres du maréchal Montgomery, les Américains (armées Patton et Patch), les Français (de Lattre de Tassigny), tous placés sous le haut commandement du général américain Eisenhower ; quant aux Allemands, ils sont aux ordres du maréchal von Rundstedt, qui sera remplacé le 22 mars par le maréchal Kesselring. Sur le front italien se battent Américains (Clark) et Anglais (Alexander) contre les Allemands de Kesselring puis de Viettinghoscheel.

Le 14 janvier 1945, les Russes déclenchent les premiers l'offensive : ils libèrent Varsovie le 17 et Cracovie le 19, s'attaquent à la Prusse-Orientale et poussent vers la Baltique et l'Oder, cependant qu'au centre la Silésie est atteinte et qu'au sud Budapest tombe le 16 février. Sur le front occidental, les Alliés harcèlent l'ennemi. Le 28 janvier, appuyée par des renforts américains, la poussée se développe entre Colmar et Sélestat. Le 2 février, les troupes françaises entrent à Colmar ; le 9, toute résistance allemande a cessé en Alsace, et la rive gauche du Rhin est entièrement entre les mains des Alliés. Le Luxembourg est libéré le 13 février et le Rhin traversé par les Alliés le 8 mars. Ce même mois, Trèves, Cologne, Mayence, Francfort-sur-le-Main et Duisbourg sont occupés. L'armée de Lattre de Tassigny entre à Baden-Baden le 29, puis se dirige vers Stuttgart. Ainsi, à l'ouest comme à l'est, la tenaille se resserre ; au sud aussi d'ailleurs où le front italien se ranime le 9 avril : Bologne est occupée le 21, La Spezia le 24, Mantoue, Parme le 26, Gênes le 27, Milan le 29, enfin les troupes américaines entrent à Turin et à Trévise le 30 avril. Ce même mois, en France, une offensive combinée par voie aérienne et voie de terre des forces commandées par le général de Larminat permet d'en finir avec les Allemands des poches de l'Atlantique jusqu'alors tenus en respect par la seule Résistance dépourvue du matériel nécessaire pour passer à l'attaque : Royan et la pointe de Grave sont repris le 19 ; le 30, l'assaut est donné à la poche de La Rochelle, après débarquement dans l'île d'Oléron.

Cependant, pénétrant en plein cœur de l'Allemagne, les Alliés ont fait, le 26 avril, leur jonction sur l'Elbe, à Torgau, avec l'armée soviétique, alors que, de leur côté, les troupes françaises coopèrent à la victoire finale en prenant Carlsruhe le 4, Rastadt le 12, Vieux-Brisach le 21, Fribourg-en-Brisgau et Stuttgart le 22, puis en déclenchant une double offensive en direction de l'est et du sud, marquée par la prise d'Ulm le 24, celle de Constance le 26, et enfin celle de Lindau le 1er mai. En Europe centrale, Vienne est occupée depuis le 6 avril par les Russes qui foncent sur la Bavière, tandis qu'au nord se déroule la bataille pour Berlin. Sous les assauts de Joukov et de Koniev, la capitale allemande tombe le 2 mai, et l'on annonce le suicide de Hitler. Le même jour, en Italie (où Mussolini a été abattu par un partisan le 28 avril) les Allemands déposent les armes. Le 4 mai, c'est le tour des forces du nord-ouest, stationnées en Allemagne, au Danemark, sur les côtes et en Hollande, de capituler entre les mains du maréchal Montgomery. Sur la frontière suisse, le groupe d'armées Schultz se rend le 5. Enfin, le 7 mai, la capitulation générale sans conditions de l'armée allemande est signée à Reims par le général Jodl, chef d'état-major général du gouvernement de l'amiral Dœnitz, successeur de Hitler depuis le 1er mai, et ratifiée le lendemain à Berlin par le maréchal Keitel.

Alors que la victoire est remportée en Occident, une importante conférence se tient à San-Francisco (26 avril-26 juin) pour élaborer, sur les bases arrêtées pendant l'été 1944 à Dunbarton Oaks, la Charte des Nations Unies, ratifiée le 28 juillet par le Sénat américain. Cette conférence sera suivie, du 17 juillet au 2 août, de la réunion à Potsdam des Trois Grands : Staline, Truman, qui a succédé à Roosevelt mort le 12 avril, et Churchill accompagné d'Attlee, puis Attlee seul, lesquels règlent ou étudient les questions allemandes. C'est aussi de Potsdam qu'est envoyé au Japon, aux fins de reddition, un ultimatum signé de Truman et de Churchill et daté du 26 juillet.

Les reculs japonais et la défaite nippone. — Depuis 1942, dans le Pacifique, les forces américaines, sous les ordres du général Mac Arthur, ont reconquis une à une les positions perdues, cependant que la flotte commandée par l'amiral Nimitz infligeait de sérieuses défaites aéro-navales à l'adversaire nippon. Dans les îles Salomon, aux îles Fidji, en Nouvelle-Guinée, dans les Marshall et les Mariannes, comme aux Philippines, partout s'affirme, au prix de durs combats, la suprématie des Etats-Unis. Le 9 janvier 1945, les Américains débarquent dans l'île principale des Philippines, Luzon, dont la capitale, Manille, tombe le 1er février. Le 16, la presqu'île de Bataan est complètement libérée et la forteresse de Corregidor reconquise. Dès lors peut commencer le blocus de l'Empire nippon. Le 1er avril, les forces alliées, qui occupent maintenant entièrement l'île d'Iwoshima (19 février-16 mars), débarquent à Okinawa, à 520 km du Japon, tandis qu'opérant leur jonction sur le continent, les troupes chinoises du maréchal Tchang-kaï-chek et les

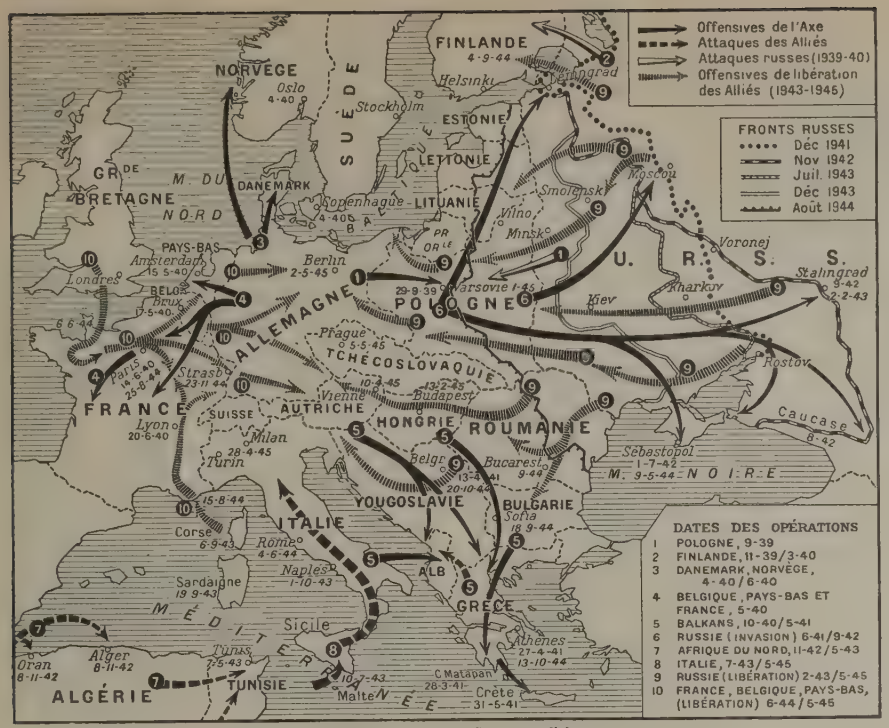

L'Europe et la Seconde Guerre mondiale.

armées anglo-américaines chassent les Japonais de Birmanie. Le 10 juin commence l'attaque de la grande île de Bornéo. Enfin, le 6 août, un avion américain jette la première bombe atomique sur Hiroshima ; le 9, c'est le tour de Nagasaki. Le même jour, l'U. R. S. S. entre en guerre contre le Japon et ses troupes pénètrent en Mandchourie. Menacé de destruction et attaqué de toutes parts, l'Empire nippon doit se résoudre à la capitulation le 15 août 1945, aux conditions formulées par l'ultimatum de Potsdam du 26 juillet, et l'acte en est signé le 2 septembre, à bord du cuirassé américain *Missouri*, en rade de Tokyo.

Les guerres déclenchées par le Japon contre la Chine le 7 juillet 1937 (le *double sept*) et par l'Allemagne contre la Pologne le 1er septembre 1939, se sont rejointes le 7 décembre 1941, lors de l'attaque japonaise contre les États-Unis à Pearl-Harbour. Elles s'achèvent la même année, après avoir embrasé l'univers, la capitulation japonaise du 15 août 1945 complétant la capitulation allemande du 7 mai 1945.

Conclusions. — Par l'étendue des régions impliquées dans le conflit, l'importance des effectifs engagés de part et d'autre, et le nombre des victimes, la Seconde Guerre mondiale a été la plus grande conflagration que l'on ait connue jusqu'ici. Les limites des champs de bataille, autrefois zones de contact direct entre les adversaires, ont été reculées presque indéfiniment par l'emploi intense de l'armée de l'air. Désormais les populations civiles de l'arrière sont aussi exposées au danger que les troupes de première ligne. Les découvertes de la science ont transformé considérablement les anciennes méthodes de combat. Au développement continu de l'armée aérienne, les savants ont opposé des systèmes de repérage incroyablement perfectionnés, qui ont notamment permis à la Grande-Bretagne de gagner ce qu'on a appelé la bataille d'Angleterre. Quant à l'activité des sous-marins, dirigée plus spécialement contre les transports de troupes et de matériel, elle a pu être également neutralisée à partir du mois de juin 1943. A l'ancienne cavalerie a succédé une armée de chars de combat dont l'intervention a été souvent décisive. Enfin, les recherches scientifiques poursuivies depuis quelques années ont abouti à la désintégration de la matière, jadis considérée comme une chimère, mais dont les premières et terrifiantes manifestations ont fait cesser soudain la résistance des derniers adversaires.

Du point de vue politique, les résultats de la Seconde Guerre mondiale ont été la ruine des puissances militaires allemande et japonaise, l'affaiblissement de la France, l'ébranlement des empires coloniaux britanniques, français et hollandais. De plus, dans la plupart des États de l'Europe s'est accomplie une profonde évolution intérieure, voire des changements de régime (Yougoslavie, Hongrie, Bulgarie et Italie). Seule des grandes nations, l'U. R. S. S. obtint un accroissement territorial important par le retour des anciennes dépendances de l'Empire tsariste : pays baltes, provinces ruthènes et ukrainiennes de la Pologne.

Du point de vue économique, les adversaires terminèrent le combat épuisés et momentanément ruinés, à l'exception des États-Unis. Les exactions des Allemands pendant leur longue occupation de presque toute l'Europe, les destructions de la guerre proprement dite, les représailles exercées au titre des réparations, ont appauvri aussi bien les pays vaincus que leurs vainqueurs. De très nombreuses villes, surtout en Allemagne, sont anéanties. Aussi l'O. N. U. créa-t-elle un organisme international, l'U. N. R. R. A., pour secourir les pays dévastés.

— *Tableau des pertes humaines et matérielles du conflit.* V. GUERRE, *Supplément*.

Du point de vue international, l'occupation du Japon par les États-Unis, et celle de l'Allemagne divisée à cet effet en quatre zones : américaine, russe, britannique et française, laisse à régler par l'Organisation des Nations Unies (O. N. U.) — qui a succédé à la Société des Nations — le statut définitif des pays vaincus. Ce nouvel organisme d'entente internationale aura d'ailleurs aussi à résoudre, dans un avenir plus ou moins proche, d'autres problèmes des plus complexes : contrôle de l'énergie atomique, délimitation de frontières, etc., avant que le monde ébranlé par cinq années de lutte sans merci retrouve l'équilibre auquel il aspire.

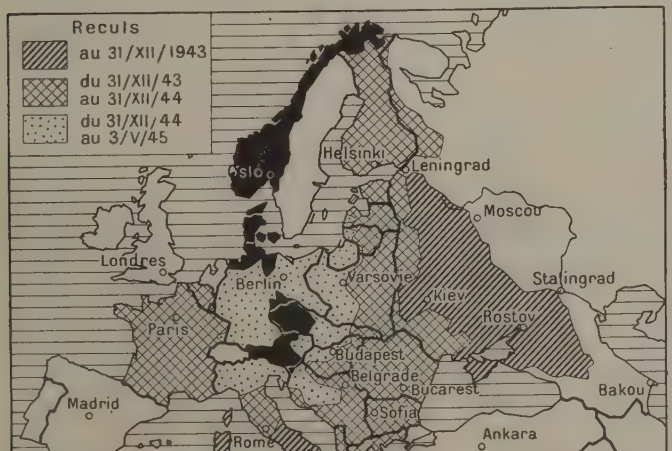

Reculs successifs des armées allemandes (1943-1945).

Guerre (DÉCORATIONS DE LA **Grande**). Des médailles commémoratives de la Grande Guerre ont été instituées à peu près chez tous les belligérants ainsi que des insignes pour les blessés ; des diplômes et, dans certains États, des médailles décernées aux mères des héros. Le *Diplôme des morts de la Grande Guerre* fut délivré par les mairies aux familles des combattants *Morts pour la France*, pendant la guerre.

En outre, des décorations diverses (croix de guerre, croix, médailles, étoiles, de bravoure, de mérite, d'honneur, de services distingués, etc.), ont été créés à l'occasion de la Grande Guerre ainsi que des fourragères (France, Belgique, Portugal). On trouvera ces distinctions à leur ordre alphabétique. V. DÉCORATION.

Guerre mondiale (DÉCORATIONS DE LA **Seconde**). Parmi les principales croix ou médailles françaises instituées au cours de la Seconde Guerre mondiale, il y eut : 1° la *croix de guerre 1939-1945*, créée le 26 septembre 1939 ; 2° la *croix de la Libération*, insigne de l'Ordre de la Libération institué le 16 novembre 1940, par une ordonnance du général de Gaulle, pour « récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son empire » ; 3° la *médaille de la Résistance française*, créée à Londres, le 9 février 1942, pour « reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, dans l'Empire et à l'étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940 » ; 4° *la médaille des Evadés*, dont une ordonnance du 7 janvier 1944 étendit les droits d'attribution précédemment fixés à la médaille déjà instituée le 20 août 1926 ; 5° la *médaille coloniale*, créée à Alger par une ordonnance du 7 janvier 1944 et destinée aux militaires ayant participé aux campagnes d'Ethiopie, d'Erythrée, de Libye, de Tripolitaine et de Tunisie. V. DÉCORATION.

Guerre (BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE DE L'HISTOIRE DE LA). Créé en 1917, à Paris, puis transféré au château de Vincennes au Pavillon de la Reine, en 1924, cet établissement réunit toutes les publications et brochures relatives à la Grande Guerre, parues en France et à l'étranger. Un musée annexe renferme des peintures, affiches, objets fabriqués au front, etc.

Guerre des amoureux, Guerre lamiaque, Guerres médiques, Guerre des mercenaires, Guerre du Péloponnèse, Guerre des esclaves, Guerre de Sécession, etc. V. AMOUREUX, LAMIAQUE, MÉDIQUE, MERCENAIRE, etc.

Guerre des chanteurs à la Wartbourg (LA) [*der Sängerkrieg auf der Wartburg*], poème allemand du milieu du XIIIe siècle, dont l'auteur est un Thuringien. On y peut distinguer deux parties. Dans la première, qui est une sorte de tournoi poétique, Henri d'Ofterdingen paraît au château de la Wartbourg devant le landgrave de Thuringe, Hermann, et provoque tous les chanteurs présents à une lutte dont le sujet est la glorification de plusieurs princes régnants. Henri est vaincu par Walther de la Vogelweide, mais il appelle à son aide le magicien Klingsor de Hongrie. Dans la seconde partie du poème, c'est Wolfram d'Eschenbach qui se livre, avec Klingsor, à une lutte d'énigmes en vers, dont il sort triomphant.

Guerre et la Paix (LA), roman de Tolstoï (1876 ; trad. en franç. en 1885). Ce roman nous présente dans sa vaste et flottante unité le tableau à peu près complet de la société russe à l'époque de la campagne de Napoléon Ier en Russie. C'est l'œuvre la plus étendue et la plus riche du romancier. L'auteur y a surtout peint la guerre, avec un relief saisissant, et, d'autre part, les hautes classes du monde russe, qu'il nous fait voir dans leurs intrigues et leurs ambitions. Tout ce qui est d'observation psychologique est d'un grand peintre : mais l'œuvre, surtout dans sa dernière partie, est souvent encombrée de considérations philosophiques d'une portée médiocre.

GUERRE (Martin), gentilhomme gascon, né à Hendaye au XVIe siècle. Marié à une jeune fille, Bertrande de Rols (1539) à Artigat, il la quitta en 1549 pour aller guerroyer au service de l'Espagne. Un nommé Arnaud Du Thil, lequel lui ressemblait étonnamment, se présenta à sa femme, qui ne reconnut pas la supercherie. Il eut d'elle une fille. L'arrivée inopinée du vrai Martin Guerre fit condamner à mort l'imposteur (1560). Le roman et le théâtre ont exploité cette cause célèbre.

GUERRERO, Etat du Mexique, baigné au S. par le Pacifique ; 64.458 km² de superficie, peuplés de 532.000 hab. Traversé de l'O. à l'E. par la sierra Madre, l'Etat de Guerrero possède, suivant l'altitude, toutes les variétés de climat et toutes les productions, depuis celles de la zone tropicale jusqu'à celles des régions tempérées. Capit. *Chilpancingo*.

GUERRERO (Francisco), compositeur espagnol, né et mort à Séville (1527-1599). Il étudia à fond les œuvres de Morales et à dix-huit ans fut nommé maître de chapelle de la cathédrale de Jaen, puis quelques années après, de la cathédrale de Séville. En 1588 il fit à Jérusalem un voyage, dont il a publié le récit. Guerrero est considéré comme un des plus grands musiciens de son temps. Outre deux oratorios à cinq voix : *la Passion selon saint Matthieu* et *la Passion selon saint Jean*, on connaît de lui un recueil de *Magnificat*, plusieurs livres de messes, des psaumes, etc.

GUERRERO (Vicente), président du Mexique, né à Tixtla, fusillé à Cuilpa en 1831. Esclave mulâtre, il prit part au mouvement insurrectionnel contre l'Espagne, et devint, après la mort de Mina, le principal général des révoltés. Après la chute d'Iturbide, il se fit élire, en 1827, président de la République ; la même année, il fut renversé par le général Bustamente, déclaré déchu par le congrès de Mexico et réduit à s'enfuir à Tixtla. Il fut trahi et livré à Bustamente, qui le fit condamner à mort et exécuter. On doit à Guerrero l'abolition de l'esclavage au Mexique.

GUERRERO (Manuel Amador), homme d'Etat panamien, né en 1833, mort en 1908. Il fut, pendant de longues années, un des médecins attachés au service de la Compagnie française du canal de Panama. Par la suite, il fut un des promoteurs de la révolution qui amena la scission entre Panama et la Colombie. En février 1904, il fut nommé président de la république de Panama.

Maria Guerrero. — Cl. Kaulak.

GUERRERO (Maria), actrice espagnole, née et morte à Madrid (1868-1928). Fille d'un riche industriel, elle étudia l'art dramatique à Paris avec Coquelin aîné. Ayant résolu de ressusciter le théâtre classique, elle prit à Madrid, avec

l'aide de son père, en 1895, la direction du « Teatro español », où elle fit représenter les vieux chefs-d'œuvre espagnols et les meilleures pièces du théâtre contemporain. Elle devint l'actrice la plus réputée de son pays. En 1896, elle épousa un grand d'Espagne, lequel, sous le nom de Diaz de Mendoza, se fit également acteur. Les deux époux jouèrent ensemble en Espagne et à l'étranger. En 1922 ils firent construire à Buenos-Aires le « Théâtre Cervantes ».

GUERRIER [*ghè-ri-é*], **ÈRE** adj. Relatif à la guerre : *Exploits* GUERRIERS. *Expédition* GUERRIÈRE. || Qui aime la guerre : *Nation* GUERRIÈRE. || Qui est propre, habile à la guerre : *Une âme* GUERRIÈRE *est maîtresse du corps qu'elle anime.* (Bossuet.)

— *Substantiv.* Qui fait la guerre, y est habile : *Jeanne d'Arc, cette illustre* GUERRIÈRE.

— N. m. Soldat : *Une troupe de* GUERRIERS.

— SYN. **Guerrier, belliqueux, martial, militaire.**

Guerrier dans son armure, tableau de Rembrandt, aussi connu sous le nom d'*Homme avec cuirasse et casque*, au musée de Glasgow. (V. planche *Beaux-Arts LXVIII.*)

GUERRIER (Philippe), général nègre, né dans l'île de Saint-Domingue vers 1773, mort à la Jamaïque en 1845. Il servit tour à tour sous Toussaint Louverture, Dessalines et Christophe. Elu président d'Haïti en 1844, il se montra impitoyable envers les démocrates.

GUERRINI (Olindo), poète italien, né à Sant'Alberto (Ravenne) en 1845, mort à Bologne en 1916. Il publia son premier recueil (*Postuma*, 1877) sous le nom d'un certain LORENZO STECCHETTI, qui serait mort phtisique à trente ans, et la critique se laissa d'abord tromper par ce pseudonyme. Dans ces vers, comme dans les suivants (*Polemica*, 1878 ; *Nova polemica*, 1879 ; *Job*, 1882 ; *Poésies*, 1903), l'influence de Baudelaire est sensible ; mais on y trouve aussi le tempérament d'un homme qui aime jouir de la vie en souriant. Pour la vigueur, la crudité même de ses expressions, Guerrini est considéré comme le chef de la poésie « vériste » (réaliste) italienne. En prose, il a publié : *Bribes* (1883) ; *Tranches de vie* (1908).

GUERROIS (Charles DES). Biogr. V. DES GUERROIS.

GUERRON [*ghè-ron*] n. m. (express. du XVIe s.). Grosse cartouche d'artillerie ancienne, où se trouvaient réunis le projectile, la charge et la bourre.

GUERROYANT [*ghè-roi-ian*], **E** adj. Qui aime à guerroyer : *Etre d'humeur* GUERROYANTE. (VX.)

GUERROYER [*ghè-roi-ié*] v. intr. (de *guerre*. — Se conjugue comme *aboyer*.) Faire la guerre : *Aimer à* GUERROYER. *Ne faire que* GUERROYER ; et au fig. : *Il est vrai qu'elle s'est mise à* GUERROYER... *fort maladroitement contre les philosophes.* (La Harpe.)

— Transitiv. : *Je veux* GUERROYER *le roi mon seigneur.* (Voltaire.)

GUERROYEUR [*ghè-roi-ieur*], **EUSE** n. et adj. Qui aime à guerroyer. (VX.)

GUERRY (André-Michel), statisticien français, né à Tours en 1802, mort à Paris en 1866. Il quitta le barreau pour s'adonner à la statistique, inventa l'*ordonnateur statistique*, destiné à abréger les calculs, et devint correspondant de l'Institut. Son ouvrage capital est une *Statistique morale de l'Angleterre comparée avec celle de la France* (1864).

GUÉRY, petit lac du Puy-de-Dôme, entouré de vastes pâturages, à environ 1.240 m. d'altitude et à 9 kil. des bains du Mont-Dore.

GUERZONI (Giuseppe), critique italien, né à Mantoue en 1835, mort à Padoue en 1886. Après avoir accompagné Garibaldi dans ses expéditions, il fut député, professeur de littérature à l'université de Palerme puis à celle de Padoue. Il a laissé de nombreux articles, des romans, et des études littéraires. Son œuvre la meilleure est une *Vie de Garibaldi* (1882).

GUESBATE [*ghèss*] ou **KESBATE** [*kèss*] n. f. Sorte de flûte primitive, en usage dans toute l'Afrique du Nord, formée d'un tuyau de roseau, libre aux deux extrémités, percé de cinq trous latéraux, à l'aide desquels on obtient la succession : *si, do, ré* ♯♯, *fa* ♯, *mi* ♯.

GUESCLIN (Bertrand **DU**). Biogr. V. DU GUESCLIN.

GUESDE [*ghèd'*] (Mathieu BASILE, dit **Jules**), homme politique français, né à Paris en 1845, mort à Saint-Mandé en 1922. Il collabora à des journaux avancés, fut condamné en 1871 à six ans de prison, se réfugia en Italie et en Suisse, retourna à Paris en 1877, et devint rédacteur en chef de *l'Egalité* (1878). Orateur éloquent, il rédigea, avec K. Marx et P. Lafargue, le programme collectiviste révolutionnaire, affirmant la lutte des classes, qui fut adopté par le « parti ouvrier », au congrès du Havre (1880). Guesde, le chef du parti ouvrier, fut nommé, en 1893, député de Lille, mais ne fut pas réélu en 1898. Il combattit avec ardeur les *possibilistes* et s'en sépara avec éclat aux congrès socialistes de Paris (1900) et de Reims (1903). Il fut réélu en 1906, en 1910 et en 1914. Pendant la Grande Guerre, il coopéra comme ministre d'Etat (août 1914-octobre 1915) à l'œuvre de la défense nationale.

GUESLIN [*ghèss-lin*] n. m. Câble de moyenne grosseur, pour remorquer les navires.

GUESSARD (François), philologue français, né à Passy, près de Paris, en 1814, mort au Mesnil-Durant (Calvados) en 1882. Elève de l'Ecole des chartes, il collabora au *Lexique roman* de Raynouard, et, en 1854, devint professeur à l'Ecole des chartes. En 1856, il fut chargé par le gouvernement de la publication d'une collection de chansons de geste (1858-1870). Guessard a fait paraître : *Grammaires romaines inédites du XIIIe siècle* (1839) ; *Grammaire provençale* (1839) ; *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois* (1842) ; *Dictionnaire des principales locutions de Molière* (1844) ; etc. Il fut nommé en 1867 membre de l'Académie des inscriptions.

GUEST (lady *Charlotte*-Elizabeth), née à Uffington-House (Lincolnshire) en 1812, morte à Confor-Manor (Dorsetshire) en 1895. Fille d'Albemarle Bertie, comte de Lindsey, elle épousa sir Josiah-John Guest, puis Charles Schreiber. Elle donna une vive impulsion à la renaissance des études celtiques par sa traduction en anglais annotée des *Mabinogion*, ou *Livre rouge de Hergest* (1838-1849). Ses *Mémoires* (1869-1895) ont été publiés en 1911.

GUET [*ghè*] n. m. Langue du ghetto.

GUET [*ghè*] n. m. (de *guetter*). Action d'épier, d'observer : *Faire le* GUET. *Avoir l'œil, l'oreille au* GUET.

— *Spécialem.* Surveillance de nuit dans une place de guerre.

— *Par extens.* Patrouille ou sentinelle chargée de faire le guet : GUET *à cheval, à pied. Poser, relever le* GUET. || Anciennem., *Mot du guet*, Mot d'ordre des gens du guet. || *Chevalier du guet.* Commandant des archers du guet.

— Artill. *Poste de guet*, Poste composé d'un sous-officier et de quelques hommes, établi par une unité d'artillerie de défense contre aéronefs chargée de la protection d'un point sensible du front ou du territoire pour signaler et identifier les avions qu'ils voient ou qu'ils entendent et déterminer la direction de leur marche.

— Féod. *Droit de guet* ou *Guet et garde*, Droit qu'avait le seigneur d'exiger de ses sujets un service de garde autour de son château ou une redevance annuelle en remplacement de ce service.

— Mar. *Mots du guet*, Mots signalés chaque jour à midi, en rade, aux navires de guerre, et permettant de pénétrer dans l'arsenal, la nuit, en cas de besoin. (On se sert pour ce signal de deux flammes indiquant, l'une le mot d'ordre, l'autre le mot de ralliement.)

— ENCYCL. Dr. féod. Le *guet* était l'obligation pour le roturier de veiller sur les murs de la ville ou du château du seigneur. Les conditions de ce service variaient avec les coutumes, les contrats et les chartes.

A Paris, on distinguait le guet royal et le guet des métiers. Dès l'origine, la garde de nuit des quartiers était confiée à des habitants désignés ; en 1180, selon une charte de Louis VII, le guet était dû par cinq métiers, et les bourgeois, comme les artisans, y étaient astreints. Tous les métiers devaient faire le guet à leur tour. Le guet des métiers ou *guet assis* fut aboli en 1563.

Le guet royal, dont il est question pour la première fois à l'époque de Saint Louis, se composait primitivement de vingt sergents à pied et de vingt sergents à cheval, commandés par le chevalier du guet ; au XVIIIe siècle, il comprenait cent soixante cavaliers et quatre cent soixante-douze fantassins. En 1783, la compagnie du guet fut incorporée dans le régiment des gardes-françaises.

GUÉTABLE [*ghé*] adj. Dr. féod. Personne soumise au droit du guet : *Vassal* GUÉTABLE.

GUET-APENS [*ghè-ta-pan*] n. m. (de l'anc. français *guet-apensé*, guet prémédité ; de *guet*, et *apenser*, préméditer). Embûche préparée contre quelqu'un, pour nuire d'une manière grave à sa personne : *Tomber dans un* GUET-APENS. || Pl. *Des* GUETS-APENS.

GUETARIA, bourg et port d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur le golfe de Biscaye ; 1.600 hab. Patrie du navigateur Sébastien El Cano.

Guetaria (BATAILLE NAVALE DE), le 22 août 1638. Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux et amiral, bloquait Fontarabie, qu'assiégeait Henri de Bourbon, prince de Condé, quand fut signalée l'approche d'une flotte de secours. Lope de Hoces avait jeté l'ancre à Guetaria en Guipuzcoa. Laissant une division au blocus de Fontarabie, Sourdis attaque avec les deux autres l'escadre espagnole alignée à l'entrée du port et épaulée par les batteries du môle et du mont San-Anton. L'escadre fut détruite tout entière : six amiraux espagnols, quatre mille marins et soldats avaient péri avec elle.

GUÉTHOL [*ghé*] n. m. Liquide huileux cristallisable à basse température, insoluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans l'alcool, l'éther. || Syn. de ÉTHER MONOÉTHYLIQUE DE LA PYROCATÉCHINE.

GUÉTIN (Victor), peintre français, né à Saint-Denis (Seine) en 1873. Il fut élève de Jules Lefebvre et T. Robert-Fleury. Grand prix de Rome en 1902, il a exposé en 1908 *En famille*, en 1910 *le Tub*, en 1913 *Maternité*.

GUÉTINE [*ghé*] n. f. En Normandie, Pomme qui tombe parce qu'elle a été piquée par un insecte.

GUET-N'DAR, faubourg de pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal. V. SAINT-LOUIS.

GUÊTRAGE [*ghè*] n. m. Action de guêtrer.

— Mœurs et cout. Cérémonie pratiquée dans les ardoisières d'Angers, quand un apprenti passait ouvrier, et qui consistait en l'application, sur une jambe, avec certains rites, de deux morceaux de feutre liés en croix, etc.

GUÊTRE [*ghêtr'*] n. f. (origine douteuse). Chaussure de paysan. (VX.) || Pièce du vêtement qui couvre le bas de la jambe et le dessus de la chaussure : GUÊTRE *de cuir, de toile, de drap.* || Pièce de toile ou de cuir, qui se lace autour de la jante d'une roue (cycle, automobile) pour maintenir provisoirement l'enveloppe d'un pneu détérioré.

— LOC. DIV. Fam. *Tirer ses guêtres*, S'en aller. || *Traîner ses guêtres*, Flâner, errer oisivement. || *Laisser ses guêtres quelque part*, Y mourir. || *Il est venu en guêtres à Paris*, Il a commencé avec rien.

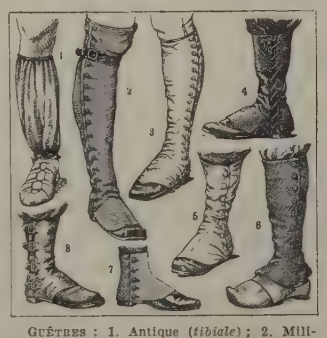

GUÊTRES : 1. Antique (*tibiale*) ; 2. Militaire (1650) ; 3. Militaire (premier Empire) ; 4. Militaire (1880) ; 5. Militaire (en toile) ; 6. De paysan ; 7. Demi-guêtre ; 8. Guêtre de chasse.

— ENCYCL. La *guêtre* a fait très anciennement partie du costume militaire français. Confectionnée en toile ou en drap, elle montait d'abord jusqu'aux genoux. Ce n'est guère qu'après 1830 que s'introduisit l'usage des guêtres basses recouvertes par le pantalon, mais qui, dans la tenue de campagne, se portaient encore par-dessus celui-ci. L'adoption du brodequin au lieu du soulier a fait supprimer les guêtres, qui restèrent cependant d'un usage réglementaire dans l'infanterie métropolitaine avec le soulier bas (godillot). La création des zouaves et tirailleurs algériens a fait adopter de nouveaux modèles de guêtres (guêtres-jambières) en toile ou en drap mince. L'usage des brodequins entraîna l'adoption de jambières de cuir ou de toile et, finalement, de bandes molletières.

La demi-guêtre de drap est demeurée à la mode dans le costume masculin civil.

GUÊTRER [*ghê-tré*] v. tr. Mettre des guêtres à : *Domestique qui* GUÊTRE *son maître.*

— ***Se guêtrer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Mettre des guêtres.

GUÊTRIER [*ghê-tri-é*], **ÈRE** n. Qui fait des guêtres.

GUÊTRON [*ghê*] n. m. (de *guêtre*). Guêtre non montante.

GUETTARD (Jean-Etienne), naturaliste français, né à Etampes en 1715, mort à Paris en 1786. Disciple de Bernard de Jussieu et de Réaumur, il s'occupa d'abord de botanique, puis de minéralogie, et fut admis à l'Académie des sciences en 1743. A la suite de plusieurs voyages en Europe, il publia des cartes géologiques estimées ; il reconnut l'origine volcanique de la chaîne des puys en Auvergne, et étudia les fossiles des environs de Paris. On a de lui plus de deux cents mémoires.

GUETTARDE [*ghè*] ou **GUETTARDIE** [*ghè-tar-dé*] n. f. (de *Guettard*, nom propre). Genre de rubiacées.

— ENCYCL. Les *guettardes* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, ovales ou lancéolées ; les fleurs sont polygames, portées sur des pédoncules axillaires bifides ; le fruit est une drupe sèche. Ce genre comprend cinquante espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale. La *guettarde superbe*, ou *arbre de Saint-Thomé*, qui croît à la Jamaïque, a de belles fleurs odorantes ; son écorce est employée en décoction pour les blessures, les ulcères. On se sert encore, en médecine, des écorces de la *guettarda ambigua* (tonique) et de la *guettarda dioica* (fébrifuge).

Guettarde.

GUETTE [*ghèt'*] ou **GUÈTE** n. f. Action de guetter, surveillance, garde : *Chien de bonne* GUETTE. || Personne qui fait le guet : *La vigilante* GUETTE *du clocher.*

— Féod. Nom, au moyen âge, d'une des principales tours d'un château, celle où se tenait la sentinelle chargée de surveiller la campagne. || Trompette ou clairon dont on sonnait dans les alarmes de nuit ou pour assembler les gens du guet.

GUETTE [*ghèt'*] ou **GUÈTE** n. f. (peut-être de *guêtre*). Constr. Solive de pan de bois, inclinée, servant à consolider l'ensemble du pan. || Demi-croix de Saint-André posée en contre-fiche dans les pans d'une charpente.

GUETTE (Giraud *ou* Gérard), trésorier du roi au commencement du XIVe siècle, né à Clermont-Ferrand vers la fin du XIIIe siècle, mort en prison au Louvre en 1322. Après avoir été receveur de Champagne, il devint trésorier et favori de Philippe le Long, et se rendit odieux au peuple par sa fiscalité. Accusé de concussion à l'avènement de Charles IV, il mourut dans les tortures.

GUETTE-CHEMIN [*ghèt'*] n. m. invar. Voleur de grand chemin.

GUETTER [*ghè-té*] v. tr. (origine german.). Epier pour surprendre : GUETTER *l'ennemi.* || Attendre quelqu'un au passage : *Je* GUETTE *le ministre pour vous recommander à lui.*

— *Fig.* Attendre pour profiter de : GUETTER *l'occasion.*

GUETTEUR [*ghè-teur*], **EUSE** n. Veilleur qui, du haut d'un beffroi, sonnait l'alarme. (VX.) || Qui guette, qui fait le guet : *Un* GUETTEUR *en défaut.*

— Mar. *Guetteur sémaphorique*, Homme d'un corps spécial, militarisé et dépendant du ministère de la marine. (Au guetteur est confié, dans les sémaphores, le soin de recevoir les dépêches des navires, de leur transmettre les instructions, de prévenir le préfet maritime de tout événement se passant dans son secteur.)

GUETTRON [*ghè*] ou **GUÈTRON** n. m. Petite guette servant à exhausser un châssis de fenêtre, un chambranle, etc.

GUEUCHE [*gheuch'*] n. m. Cépage noir du Jura. || Syn., d'après Pulliat, de PLANT DE TREFFORT, GOUAIS NOIR, PLANT D'ARLAY, GROS PLANT, etc.

GUEUGNON, ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 28 kil. de Charolles, sur l'Arroux ; 4.765 hab. Ch. de f. de Digoin à Etang. Cité industrielle : tôle, houille, fontes, fours à chaux, qu'un embranchement met en communication avec le canal du Centre. — Le canton a 9 comm., et 9.280 hab.

GUEULARD [*gheu-lar'*], **E** adj. et n. (de *gueule*). *Pop.* Se dit d'une personne qui parle beaucoup et crie habituellement, ou encore d'une personne très gourmande, gloutonne : *Femme* GUEULARDE. *Un grand* GUEULARD.

— Arquebus. *Pistolet gueulard*, et *substantiv.* et au masc., *Gueulard*, Pistolet à gueule évasée.

— Manèg. Se dit d'un cheval qui a l'habitude d'ouvrir souvent la bouche, et qui obéit mal au frein : *Jument* GUEULARDE. ; et substantiv. : *Un* GUEULARD.

— N. m. Techn. Porte du foyer d'une chaudière de locomotive. || Partie supérieure d'un haut fourneau par laquelle on effectue le chargement. || Partie supérieure d'un four à cuve. || Buire en forme de casque renversé.

— Argot. Poêle. || Bissac. (On dit aussi GUEULARDE n. f.)

— Mar. Buse de tuyère. || Nom familier du porte-voix. || Sobriquet donné aux petits canots à vapeur qui, malgré

l'appareil dit « silencieux », s'entendent à une distance énorme pendant leur marche.

— Trav. publ. Se dit parfois pour BOUCHE D'ÉGOUT.

— ENCYCL. Le *gueulard* des fours à cuve modernes (haut fourneau, fours à chaux, cubilots) comprend le plus souvent des appareils de chargement automatique et des dispositifs permettant de répartir uniformément les charges et de récupérer les gaz de la combustion. Le coke et le minerai sont transportés du poste de recette au gueulard, soit par des wagonnets basculants ou *skips*, soit par des bennes. Dans les deux cas, la commande est faite de la base, et aucun ouvrier n'a à s'approcher du gueulard.

GUEULARDISE [*gheu*] n. f. (de *gueulard*). *Pop.* Gourmandise. || Friandise : *S'offrir une petite* GUEULARDISE.

GUEULE [*gheul'*] n. f. (lat. *gula*). Bouche des animaux carnassiers, de quelques autres quadrupèdes, des poissons, et de certains gros reptiles : *La* GUEULE *du loup, du chien, du tigre, du cerf, de la baleine.*

— *Pop.* Visage. (V. aux loc.) || Bouche humaine : *Avoir une grande* GUEULE. *Ouvrir une* GUEULE *comme un four.* || Personne qui bavarde ou crie de façon continue :

Quelle *gueule!* Pour moi, je crois qu'il est sorcier.
RACINE.

— *Par extens.* Gourmandise : *La* GUEULE *et le luxe sont la ruine des petits ménages.*

— *Par anal.* Ouverture béante : *La* GUEULE *d'un four, d'un puits, d'un tunnel, d'un sac, d'un canon.*

— LOC. FAM. ou POP. *Gueule ferrée,* Personne qui parle grossièrement. || *Fine gueule,* Personne qui s'y connaît en bons morceaux. || *Gueule fraîche,* Grand mangeur. — *Venir la gueule fraîche,* Venir avec un fort appétit. || *Donner sur la gueule à quelqu'un,* Le frapper violemment au visage ; et *au fig.* Le faire taire. || *Être fort en gueule,* Parler beaucoup et grossièrement. || *Des mots de gueule,* Des paroles grossières. || *Avoir la gueule ouverte,* Être un grand crieur. || *Avoir la gueule morte,* Être réduit au silence, ne plus savoir que dire. || *Il n'a que de la gueule,* C'est un hâbleur, il crie plus qu'il n'agit. || *Avoir la gueule pavée,* Manger ou boire très chaud, très épicé. || *Venir la gueule enfarinée* (comme ceux qui font la parade dans les foires), Venir avec une confiance, un espoir excessif. || *Faire sa gueule,* Bouder, faire le dédaigneux. || *Faire une gueule,* Montrer une mine stupéfaite ou très mécontente. || *Avoir une bonne gueule,* Avoir un visage avenant, sympathique, ou, au contraire, une figure grotesque, une tête de dupe. || *Fermer sa gueule,* Se taire. — Elliptiquem. : *Ta gueule!* Tais-toi. || *Avoir la gueule de bois,* Avoir le palais desséché et la tête lourde, au lendemain d'une ripaille. || *Rincer la gueule,* Payer à boire. || *Être porté sur la gueule,* Aimer à boire, à bien manger. || *Sale gueule, Gueule de raie, Gueule d'empeigne,* Vilaine figure. || *Donner un coup de gueule,* Chanter, crier. || *Mettre, laisser quelqu'un à la gueule du loup,* L'exposer ou l'abandonner à un grand péril.

— PROV. **La gueule tue plus de gens que le glaive.** (*Gueule* a ici le sens de « gourmandise ».)

— Archit. *Gueule droite,* Partie concave d'une cimaise. || *Gueule renversée,* Partie convexe d'une cimaise.

— Bot. Nom donné aux fleurs dont la corolle gamopétale est divisée en deux lèvres dont l'ensemble forme une sorte de gueule, telle la fleur du muflier ou gueule-de-loup.

— Vénér. *Chasser de gueule,* Chasser en aboyant (en parlant des chiens). || *Faire sa gueule,* En parlant d'un jeune chien, Commencer à prendre de la vigueur et à se nourrir d'aliments solides.

GUEULE-BÉE n. f. Décharge d'un réservoir où les filets fluides sortent parallèlement à eux-mêmes. || Vanne complètement ouverte dans une usine hydraulique. || Pl. *Des* GUEULES-BÉES.

— Archit. Nom donné à une moulure, la *doucine,* qui entre dans la décoration des cimaises.

— Techn. *Tonneau à gueule-bée,* Tonneau à un seul fond.

— ENCYCL. Dans le cas d'écoulement *à gueule-bée,* dit encore *à plein tuyau,* la dépense est plus grande que si l'écoulement avait lieu en mince paroi, bien que la résistance de l'ajutage diminue la vitesse de sortie du liquide. Cette vitesse a été trouvée, par expérience, égale au 0,82 de la vitesse théorique d'écoulement.

GUEULE-DE-FOUE n. f. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. || Pl. *Des* GUEULES-DE-FOUR.

GUEULE-DE-LION ou **GUEULE-DE-LOUP** n. f. Nom vulgaire de l'antirrhine ou muflier. || Pl. *Des* GUEULES-DE-LION, ou GUEULES-DE-LOUP.

GUEULE-DE-LOUP n. f. (Au plur. : *Des* GUEULES-DE-LOUP.) Tirant d'avant-train, dans une voiture à quatre roues.

— Bot. V. GUEULE-DE-LION.

— Chir. Scissure congénitale de la lèvre supérieure et de la voûte du palais. (On dit plutôt BEC-DE-LIÈVRE.)

— Constr. Grosse filure en demi-cercle et concave, pratiquée dans un battant, pour recevoir la filure entaillée en sens inverse de l'autre battant. || Entaille circulaire et concave pratiquée dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour embrasser une partie circulaire et convexe taillée à l'extrémité d'une autre pièce. || Coude de tuyau placé au haut d'une cheminée sur un pivot, et tournant de façon que la fumée n'y soit pas refoulée par le vent.

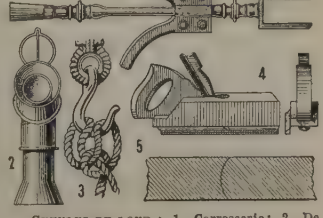

GUEULES-DE-LOUP : 1. Carrosserie; 2. De cheminée; 3. Marise; 4. Menuiserie; 5. Assemblage.

— Mar. Coupe angulaire d'un étai qui soutient les levées d'un grand bâtiment. || Nom d'une espèce de nœud.

— Techn. Outils servant à faire des gueules-de-loup (filures).

GUEULE-DE-RAIE n. f. Nom d'une espèce de nœud marin. || Pl. *Des* GUEULES-DE-RAIE.

GUEULÉE [*gheu*] n. f. (de *gueule*). *Pop.* Grosse bouchée. (Syn. de GOULÉE.) || Mots violents et grossiers. || Repas, nourriture : *Chercher sa* GUEULÉE.

Gueules.

GUEULER [*gheu-lé*] v. intr. (de *gueule*). *Pop.* Parler beaucoup, crier fort.

— *Transitiv.* : GUEULER *des chansons.* || Chass. Saisir avec la gueule : *Chien qui* GUEULE *un lièvre.*

GUEULES [*gheul'*] n. m. (du persan *ghul,* rouge ; Bloch le rattache à *gueule,* gorge [d'un animal à fourrure rouge]). Un des émaux du blason, de couleur rouge. (En gravure ou en sculpture, le gueules s'indique par des traits verticaux.)

GUEULETON [*gheu*] n. m. (de *gueule*). *Pop.* Repas copieux ; banquet donné à un grand nombre de personnes : *Un* GUEULETON *électoral.*

GUEULETONNER [*gheu, to-né*] v. intr. *Pop.* Faire un gueuleton, une ripaille.

GUEULETTE [*gheu*] n. f. Verrer. Syn. de OUVREAU.

GUEULLETTE (Thomas-Simon), littérateur et magistrat français, né à Paris en 1683, mort à Charenton en 1766. D'abord avocat au Parlement, il y devint substitut du procureur du roi. Philologue estimé, il a donné de nombreuses éditions : *l'Histoire du Petit Jehan de Saintré* (1724) ; *Montaigne* (1725) ; *Rabelais* (1732) ; *la Farce de Pathelin* (1748). Auteur dramatique, il fit représenter, soit dans sa terre de Choisy, soit au Théâtre-Italien, *le Trésor supposé, Arlequin-Pluton* (1719) ; *l'Amour précepteur* (1726) ; *l'Horoscope accompli* (1727). Conteur enfin, il s'acquit une réputation européenne par *les Soirées bretonnes, nouveaux contes de fées* (1712) ; *Mille et un quarts d'heures, contes tartares* (1715) ; *les Sultanes de Guzarate, contes mogols* (1732) ; *les Mille et une heures, contes péruviens* (1733-1759) ; etc.

GUEULLETTE (Charles), littérateur français, né et mort à Paris (1834-1892). On lui doit des ouvrages où abondent les informations utiles et curieuses, notamment : *Études historiques sur la dynastie des Bourbons d'Espagne* (1862) ; *les Ateliers de peinture en 1864* (1864) ; *les Cabinets d'amateurs à Paris* (1877) ; *Mademoiselle Constance Mayer et Prud'hon* (1880) ; *Acteurs et Actrices du temps passé* (1883) ; *Répertoire de la Comédie-Française* (1885-1892) ; etc.

GUEUSAILLE [*gheu-zay'*] n. f. (de *gueux*). *Pop.* Troupe de gueux. || Un gueux en particulier : *Vous êtes une* GUEUSAILLE !

GUEUSAILLER [*gheu-za-yé*] v. intr. (de *gueusaille*). *Pop.* Vivre en gueux. || Fréquenter la gueusaille.

GUEUSANT [*gheu-zan*], **E** adj. Qui gueuse, fait le gueux, pratique la gueuserie.

GUEUSARD [*gheu-zar'*], **E** n. Grand gueux, coquin. || S'emploie quelquef. comme terme fam. d'amitié. — Le fém. est peu usité.

GUEUSAT [*gheu-za*] ou **GUEUSET** [*gheu-zè*] n. m. Petite gueuse de fonte.

GUEUSE [*gheuz'*] n. f. (de *gueux*). Dentelle en fil de lin grossier blanc, à réseau très clair, qui se vendait bon marché. || Espèce de petit camelot, tantôt tout laine, tantôt laine et soie, que l'on fabriquait autrefois en Flandre, surtout à Lille. (On disait aussi PICOTE.)

GUEUSE n. f. (de l'allem. *guss,* fonte). Techn. Lingot de fonte de première fusion. (On coule généralement les gueuses dans des rigoles de sable ménagées sur une aire de coulée, au pied du haut fourneau.)

— Jeux. Nom d'un ancien jeu de billard.

GUEUSER [*gheu-zé*] v. intr. Faire le gueux, mendier :

Puis les gueux *en gueusant* trouvent maintes délices.
RÉGNIER.

— *Transitiv.* Demander, mendier : GUEUSER *une place, des dîners.*

Pour moi je ne vois rien de plus sot à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va *gueuser* des encens.
MOLIÈRE.

GUEUSERIE [*gheu-ze-rî*] n. f. Etat de gueux ; caractère, habitudes de gueux : *La servitude est inférieure à la* GUEUSERIE. (Le Sage.) || Misère, pauvreté :

Drapant sa *gueuserie* avec son arrogance.
V. HUGO.

|| Mendicité. || *Par extens.* Chose vile, de peu de valeur :

Et la fête de Pan, parmi nous si chérie,
Auprès de ce spectacle, est une *gueuserie.*
MOLIÈRE.

— Hist. Nom sous lequel on a désigné l'époque et la confédération des Gueux aux Pays-Bas.

GUEUSET [*gheu-zè*] n. m. Métall. Syn. de GUEUSAT.

GUEUSETTE [*gheu*] n. f. Godet où les cordonniers mettent la couleur dont ils teignent les empeignes.

GUEUX [*gheû*], **EUSE** adj. (origine douteuse). Misérable au point d'être réduit à mendier, sous les dehors les plus sales et les plus répugnants : *On peut être pauvre sans être* GUEUX. || Pauvre, relativement à sa condition, à ses désirs : *Tel est* GUEUX *au milieu de ses monceaux d'or.* (J.-J. Rousseau.) || Ce qui montre de la pauvreté : *Un équipage* GUEUX.

— LOC. FAM. *Gueux comme un rat* ou *comme un rat d'église,* Très pauvre, parce ce que les rats ne trouvent guère à manger dans les églises.

— PROV. **Un avare est toujours gueux,** L'avare, se privant même du nécessaire, est pauvre malgré sa richesse.

— *Substantiv.* Personne misérable, réduite à mendier son pain : *Croyez-vous dégrader un pauvre de sa qualité d'homme en lui donnant le nom méprisant de* GUEUX ? (J.-J. Rousseau.) || Personne très pauvre : *Voilà un plaisant* GUEUX *pour une fille comme Angélique.* (Le Sage.) ; et au fig. : *Notre langue est une* GUEUSE *fière.* || *Par extens.* Personne vile, méprisable, malhonnête, malpropre : *C'est une vieille* GUEUSE ; et *au fig.* Chose vile, de peu de prix, chose désagréable : *Ces* GUEUX *d'avis.* (Molière.) *Quel* GUEUX *de temps! Quelle* GUEUSE *de fièvre!* || Parfois, expression familièrement amicale : *Est-il heureux, ce* GUEUX-*là !... il a gagné le gros lot.*

— Loc. DIV. *C'est un gueux revêtu,* Se dit d'un homme de rien qui a fait fortune. || *Gueux fieffé,* Mendiant de profession, qui a une place attitrée.

— *Substantiv.* et au masc. Hist. Nom donné à des gentilshommes flamands qui se liguèrent en 1566 : *Les* GUEUX *ont fait la Hollande.* (V. Hugo.) || *Gueux des bois,* Paysans qui s'armèrent, à la même époque, pour l'indépendance des Provinces-Unies. || *Gueux de mer,* Marins hollandais qui armèrent pour la course contre les Espagnols en 1572.

— Comm. *Velours de gueux,* Toile de chanvre qui contient une trame d'un coton très grossier.

— Mœurs et cout. Terme général qui désignait autrefois les très nombreuses catégories de mendiants parisiens.

— N. f. Femme galante, prostituée. || *Courir la gueuse,* Courir après les femmes.

— *La Gueuse,* Nom donné à la République par le général Changarnier qui, au 24 mai 1873, disait qu'il n'y avait plus qu'un léger effort à faire pour enterrer « la Gueuse ». (C'est un terme méprisant qui s'est conservé chez les royalistes.)

— SYN. **Gueux, indigent, mendiant, nécessiteux, pauvre.** *Pauvre* est le terme le plus général, et s'oppose particulièrement à *riche* ; on peut être pauvre sans manquer des choses les plus nécessaires. L'*indigent,* lui, en manque, il est dans le besoin ; et le *nécessiteux* est dans un besoin pressant. Quant au *mendiant* et au *gueux,* ce sont des misérables qui mendient leur pain, le second étalant plus encore que le premier tout le dénuement de la misère.

— ENCYCL. Le nom de *Gueux,* donné aux gens des Pays-Bas révoltés contre les Espagnols vient, dit-on, de ce que Berlaymont, à la vue des délégués du « compromis » ou confédération des nobles, venus, le 5 avril 1566, avec des besaces et des écuelles, comme des mendiants, pour obtenir de Marguerite la suppression de l'Inquisition et l'adoucissement des placards contre l'hérésie, aurait dit qu'il fallait les traiter comme des gueux. Le soir même, au banquet qui les réunit, ils adoptèrent : « Vive les gueux ! », comme mot de ralliement. Et pendant des années, les Gueux, calvinistes ou catholiques, luttèrent pour la liberté et les privilèges du pays. Mais l'opposition glissa vite du terrain politique sur le terrain religieux, et les Gueux de religion ou calvinistes l'emportèrent sur les Gueux d'Etat. Traqués en 1567 par le duc d'Albe, les révoltés mènent, cachés dans les forêts, une lutte de guérillas, sous le nom de *Gueux des bois.* Après 1570, Guillaume d'Orange tend la main aux calvinistes français ; et sur leurs bateaux, les *Gueux de mer* poursuivent une guerre sans merci contre les Espagnols. La pacification de Gand (8 novembre 1576) met un terme momentané au conflit.

Gueuse parfumée (LA), surnom donné à la Provence, peut-être par Godeau, évêque de Vence, et que Paul Arène a choisi comme titre d'un charmant recueil de nouvelles (1876) où il a réuni : *Jean des Figues, le Tor d'Entrays, le Clos des âmes, la Mort de Pan, le Canot des six capitaines* (1876).

Gueux (LA CHANSON DES). Littér. V. CHANSON.

GUEUX [*gheû*] n. m. Pot de grès, servant de chauffe-rette.

GUEVARA (Antoine DE), franciscain et historien espagnol, né à Treceño vers 1480, mort à Valladolid en 1545. Il suivit Charles-Quint en Italie et fut successivement prédicateur de la cour, historiographe impérial, évêque de Guadix (1527) puis de Mondoñedo (1537), etc. Citons de lui : *Epîtres familières* (1539) ; l'*Oratoire des religieux* (1542). Son livre le plus fameux est *l'Horloge des princes* (*el Relox de principes,* 1529). Il a laissé une *Crónica de Carlos V,* restée manuscrite.

GUEVARA (Luiz VÉLEZ DE), auteur dramatique et romancier espagnol, né à Ecija (Andalousie) en 1570, mort à Madrid en 1644. Avocat à Madrid, il appartint quelque temps à la maison du comte de Saldaña, et il jouit de la faveur du roi Philippe IV, dont il fut l'un des collaborateurs littéraires. Ses œuvres dramatiques sont perdues pour la plupart. Parmi la centaine de comédies qui lui sont attribuées, il en est un assez grand nombre d'une authenticité douteuse. Beaucoup ont un sujet historique : *Régner après la mort,* son chef-d'œuvre, qui raconte l'histoire d'Inès de Castro ; *le Potier d'Ocaña; Le diable est à Cantillana; la Luna de la sierra; Le roi l'emporte sur le sang.* Parmi les autres, nous citerons : *la Restauracion de España; les Révoltés des Flandres; la Conquête d'Oran; la Niña de Gomez Arias; l'Amour en basque et la Jalousie en français; Escanderbech; la Montagnarde des Asturies;* etc. Guevara est peut-être plus connu par son *Diable boiteux,* ingénieuse fiction picaresque, qui parut en 1641 à Madrid, surtout depuis qu'elle a été imitée par Le Sage, en 1707.

GUEVEI [*ghé-vé-i*] n. m. Nom vulgaire du *neotragus pygmæus* ou antilope royale, une antilope minuscule, à peine plus grosse qu'un lièvre, qui habite les forêts des Achantis et de Libéria. (C'est le plus petit de tous les ruminants.)

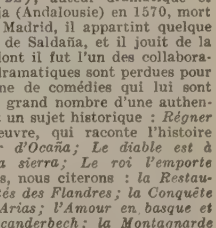
Guevei.

GUÉVIN n. m., **GUÉVINE** ou **GUÉVINIE** [*ghé-vi-né*] n. f. Arbre de la famille des protéacées, à fruit comestible, semblable à l'aveline.

— ENCYCL. Le *guévin* est un arbre ou un arbrisseau du Chili, à rameaux velus, portant des feuilles imparipennées, à folioles coriaces, lisses, régulièrement dentées, d'un vert tendre. Les fleurs sont géminées sur chaque pédicelle, et réunies en grappes ou en épis. Cet arbre croît dans les forêts et au pied des montagnes du Chili. On le cultive dans les serres d'Europe ; son fruit, qui est une drupe, a une saveur rappelant celle de la noisette.

GUEYDON (comte Louis-Henri DE), marin français, né à Granville en 1809, mort à Kermalec (Finistère) en 1886. Il fut promu capitaine de frégate après l'affaire de Saint-Jean-d'Ulloa (1840), devint capitaine de vaisseau en 1847 après avoir fait campagne dans le Pacifique, gouverneur de la Martinique (1853), contre-amiral (1854), et vice-amiral en 1861. En 1870, il commanda une des deux escadres de la mer du Nord. Gouverneur général de

l'Algérie (1871-1872), il comprima une insurrection indigène, supprima les bureaux arabes et réorganisa l'administration de la Grande Kabylie. Il avait été élu député de la Manche en 1885. On lui doit : *la Vérité sur la marine* (1849) ; *Organisation du personnel à bord* (1852) ; *Tactique navale* (1868) ; *l'Equité politique* (1871).

GUEYDON (comte Paul-Albert DE), marin français, né et mort à Paris (1857-1929). Fils du précédent, il commanda la marine au Sénégal et dirigea au ministère l'artillerie navale, puis commanda la première division de croiseurs. Pendant la guerre de 1914-1918, il organisa à la fin de l'année 1915 et en janvier 1916 le transport des débris de l'armée serbe de Durazzo à Corfou. Préfet maritime de Lorient, membre du conseil supérieur de la marine, inspecteur général du personnel, le vice-amiral de Gueydon était membre de l'Académie de marine.

GUEZ DE BALZAC. Biogr. V. BALZAC.

GUFFENS (Godefroid), peintre belge, né à Hasselt en 1823, mort à Shaerbeck-Bruxelles en 1901. Elève de N. de Keyser à l'académie d'Anvers, il s'associa avec son ami et compatriote Jan Swerts. Leur première grande entreprise fut la décoration murale de la Bourse d'Anvers. Ils y retraçaient l'histoire du Commerce. Mais un incendie anéantit presque aussitôt (1858) cette œuvre, dont il ne reste plus que les cartons. Ils décorèrent ensuite l'église Notre-Dame, à Saint-Nicolas, près d'Anvers, et diverses grandes salles des édifices publics d'Ypres (mairie, etc.), la salle d'honneur de l'hôtel de l'Ecu à Anvers, etc.

GUGGISBERG, commune de Suisse (Berne), au-dessus de la Singine ; 2.180 hab. Agriculture et élève de bétail.

GUGLIELMI (Pietro), compositeur italien, né à Massa-Carrara en 1727, mort à Rome en 1804. Elève de Durante, il se voua tout d'abord exclusivement au théâtre. Après avoir séjourné à Dresde, à Brunswick et à Londres, il revint à Naples en 1777. Il fut nommé, en 1793, maître de chapelle de Saint-Pierre de Rome et s'adonna dès lors à la composition de la musique religieuse. Il a écrit plus de cent opéras, notamment *i Due gemelli, la Serva innamorata, la Pastorella nobile, Enea e Lavinia, i Viaggiatori, la Bella pescatrice ;* des oratorios, des motets, des psaumes, de la musique de chambre, etc.

GUGLIELMO (Lange), sculpteur français, né à Toulon en 1839. Il reçut les leçons de Courdouan et de Jouffroy. Il débuta au Salon de 1867 et ne tarda pas à se faire remarquer par la grâce de ses sujets, tels que *l'Innocence ; Giotto révélant sa vocation* (musée d'Amiens) ; *Abel mourant* (musée de Toulon). Citons encore : *Portrait des enfants du sculpteur ; Jeune mère consolant son enfant* (acquis par l'Etat).

GUGLIONESI, ville d'Italie, (Abruzzes, prov. de Campobasso), près du Biferno ; 7.370 hab.

GUHR n. m. Terre chargée de matières métalliques, entraînées par les eaux à travers les fentes des rochers. V. KIESELGUHR.

GUHRAU, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie, présid. de Breslau) ; 5.100 hab. Mines de lignite.

GUI [*ghi*] n. m. (du lat. *viscum*, influencé par le haut allem. *wiz ;* de l'allem. moderne *weiss*, blanc). Genre de loranthacées.

— Cout. anc. *Gui l'an neuf*, Cérémonie de la récolte du gui chez les Gaulois. (On ne sait s'il faut y rattacher le nom de *aguignettes* donné aux étrennes, dans plusieurs provinces. — On désigne encore, en Espagne, sous le nom d'*aguinaldo*, une manière de célébrer le premier jour de l'an.)

— ENCYCL. Bot. Le *gui* (*viscum album*) vit en parasite sur les branches de beaucoup d'arbres (surtout sur le pommier, rarement sur le chêne). Ses tiges divergent en simulant une dichotomie, et portent des feuilles opposées, épaisses et riches en chlorophylle. Les fleurs sont unisexuées ; les fruits sont des baies monospermes, globuleuses et blanches, à suc visqueux. Certains oiseaux, les grives par exemple, en sont très friands ; déposant, avec leurs excréments, les graines sur les arbres qu'ils visitent, ils en assurent la dissémination. L'association entre le gui et l'arbre hospitalier peut être assimilée à une symbiose, puisque en hiver, alors que l'arbre est dépouillé de ses feuilles, le gui, toujours vert, le fait profiter des produits de son assimilation chlorophyllienne. Cependant, lorsque le gui est abondant sur un arbre, il l'épuise, et il y a avantage à le récolter ; il peut être donné en pâture aux vaches laitières ; ses feuilles sont utilisées pour diminuer la pression sanguine ; de ses fruits on retire la glu ; aux environs de Noël, le gui fait l'objet d'un grand commerce pour l'ornementation de l'habitation. Pour le détruire, il faut le couper et entailler fortement la place qui lui a servi de support : badigeonner ensuite celle-ci avec une dissolution de sulfate de fer, et couvrir la plaie de goudron.

Gui : *a*, fleurs mâles ; *b*, fleurs femelles.

— Relig. La cueillette du *gui*, était, dans le culte druidique, l'objet d'une solennité, le premier jour du mois lunaire. Les Celtes pratiquaient le culte des arbres et des plantes, et la perpétuelle verdeur du gui explique l'attribution à cette plante de vertus extraordinaires.

GUI [*ghi*] n. m. (de l'anc. franç. *gui*, guide). Mar. Sur les trois-mâts, Sorte de vergue, terminée par un croissant ou mâchoire qui s'appuie contre le mât d'artimon, et placée horizontalement au moyen de balancines presque au pied du mât. (C'est sur le gui que se borde la brigantine. On oriente le gui au moyen de palans appelés « écoutes de gui », et au repos il s'appuie sur un croissant fait sur le couronnement. [On dit aussi BÔME.]) || *Gui d'un palan*, Retenue. [Syn. de GUIDE.] (Sur les bâtiments à voiles auriques, cotres ou goélettes, le gui est la vergue située à la partie inférieure de la voile ; il se termine soit par une mâchoire appuyée sur le mât, soit plus ordinairement par une ferrure lui permettant de pivoter dans tous les sens.) || *Gui à rouleau*, Gui, employé sur les yachts et bateaux de petit tonnage, qui peut tourner sur lui-même de manière à enrouler la voile au lieu de prendre des ris.

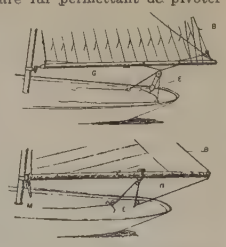
Gui : G. Gui ; B. Balancines ; E. Ecoutes de gui ; M. Mâchoires.

GUI, empereur d'Occident et roi d'Italie, de 889 à 894. Fils de Gui, duc de Spolète, et d'Adélaïde, fille de Pépin, roi d'Italie, il hérita, en 880, des duchés de Spolète et de Camerino. A la mort de Charles le Gros (888), Gui convint avec Bérenger, duc de Frioul, de partager entre eux l'empire. Mais Arnoul, roi de Germanie, obtint, à Trente, la soumission de Bérenger. Gui, après une grande victoire sur la Trebbia, se fit proclamer roi d'Italie à Pavie (889). En 891, il se fit couronner empereur à Rome, par le pape Etienne V. En 893, Arnoul reprit Pavie ; Gui, retiré à Spolète, mourut subitement en 894.

GUI. V. GUY.

GUI d'Arezzo. Biogr. V. GUIDO D'AREZZO.

GUI, prélat et poète latin, né vers 1000, mort en 1076. Son père, Enguerrand, comte de Ponthieu, le fit élever au monastère de Saint-Riquier. Archidiacre (1049), évêque d'Amiens (1058), conseiller du roi de France Philippe Ier, il accompagna en Angleterre la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant (1068), et composa, sur la bataille d'Hastings, un précieux poème latin.

GUI DE LUSIGNAN, roi de Jérusalem. V. LUSIGNAN.

GUI, comte d'Auvergne, deuxième du nom, mort en 1224. Fils de Robert IV et frère de Guillaume X, à qui il succéda en 1194, il eut à lutter contre Philippe Auguste, et contre son propre frère Robert, comte de Clermont, soutenu par le pape et le roi de France. En 1208, Gui hérita du comté de Rodez, qu'il vendit au comte de Toulouse.

GUI DE BOULOGNE ou **D'AUVERGNE**, né en 1320, mort à Lérida (Espagne) en 1373. Fils de Robert VII, comte d'Auvergne, chanoine puis chancelier de l'église d'Amiens, archevêque de Lyon en 1340, enfin cardinal (1342), il fut chargé par le pape Clément VI de pacifier Rome, désolée par des séditions (1350). En France, il obtint de Charles V la grâce de Charles le Mauvais, et mourut au retour d'un voyage entrepris pour faire cesser la guerre entre la Castille et le Portugal.

GUI DE LA PAPE ou **GUI-PAPE** (en lat. *Guido Papæ*), jurisconsulte français, né à Saint-Symphorien-d'Ozon, près de Lyon, vers 1402, mort à Grenoble en 1476. Il étudia à Turin et à Pavie, habita Lyon, puis Grenoble, où il fut membre du conseil delphinal, et conseiller au Parlement. Il a laissé notamment : *Decisiones Gratianopolitanæ* (1490 ; trad. franç. de Chorier, 1602).

GUIAUD (Jacques), paysagiste français, né à Chambéry en 1810, mort à Paris en 1876. Elève de Léon Cogniet et de Watelet, il se rattache à la manière de ce dernier maître non sans avoir subi l'influence de l'école de paysage inaugurée vers 1835 par Jules Dupré. Citons parmi ses œuvres : une *Vue de Notre-Dame de Paris*, qui fut brûlée en 1871 avec l'Hôtel de Ville ; *le Calvaire rouge* (1875) ; *Porche de la cathédrale de Strasbourg* et *Translation des cendres de Napoléon aux Invalides* (Versailles).

GUIB [*ghib'*] n. m. Nom vulgaire des antilopes du genre *tragelaphus*, remarquables par leur pelage fauve vif, marqué de taches et bandes blanches et qui sont répandues dans toute l'Afrique moyenne, du Sénégal à l'Abyssinie.

GUIBAL (Jules), savant français, né à Toulouse en 1813, mort à Paris en 1888. Sorti brillamment de l'Ecole centrale de Paris en 1841, il fut professeur à l'école des mines de Hainaut à Liége, à un moment où l'enfoncement des galeries de mines de charbon rendait aiguë la question de l'aérage. Il établit que, de ce point de vue, la mine était caractérisée par son *tempérament* (v. ce mot), et fit réaliser des ventilateurs rotatifs et centrifuges pour assurer l'aérage des galeries. V. VENTILATEUR.

GUIBAL n. m. Nom donné à l'unité de *tempérament*. C'est le tempérament qui correspond à celui d'un tuyau type ayant une circonférence de 1 m., une longueur de 1 m. et à l'intérieur duquel passe par seconde 1 m^3 d'air sous une pression motrice de 1 mm. d'eau.

GUIBERT (saint), en latin *Vichbertus*, fondateur de l'abbaye de Gembloux, près de Namur, né en 892 d'une noble famille du comté de Namur, mort à Gorze en 962. D'abord soldat, il fonda une abbaye bénédictine dans son domaine de Gembloux (936), et alla finir ses jours dans le monastère de Gorze. — Fête le 23 mai.

GUIBERT de Ravenne, antipape, né à Parme en 1023, mort à Civita-Castellana en 1100. Issu de la famille gibeline Corregia, il fut (1057-1063) chancelier impérial en Italie, soutint l'antipape Honorius II (Cadalus) en 1061, puis se rallia, fut nommé archevêque de Ravenne, grâce à Henri IV qui en fit un antipape en 1080, sous le nom de « Clément III », et le fit couronner à Rome (1084). Guibert défendit son titre contre quatre papes.

GUIBERT de Nogent, bénédictin, théologien et historien français, abbé de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy, né près de Clermont (Oise) en 1053, mort en 1124. Il a laissé des ouvrages estimés, parmi lesquels une *Histoire des Croisades* (*Gesta Dei per Francos*), la meilleure qui ait été écrite par les contemporains, et une autobiographie (*De vita sua*), qui jette une vive lumière sur son temps, et sur sa propre personnalité remarquable par sa culture et son esprit critique.

GUIBERT (Jacques-Antoine-Hippolyte, comte DE), général et écrivain militaire français, fils de Charles-Benoît, lieutenant général et gouverneur des Invalides (1715-1786), né à Montauban en 1743, mort à Paris en 1790. Il fit la guerre de Sept ans, et publia au retour deux volumes : *Essai de tactique générale* (1772), et *Défense du système de guerre moderne* (1779). Nommé maréchal de camp en 1786, il entra à l'Académie française en 1786. Guibert fut la seconde passion de Mlle de Lespinasse et tient une grande place dans sa correspondance ; mais il la délaissa. — Sa femme, Alexandrine-Louise BOUTINON DE COURCELLES, née vers 1765, morte à Saint-Ouen en 1826, se consacra à la publication des ouvrages que son mari avait laissés en manuscrits. Elle a publié les *Lettres de Mlle de Lespinasse* (1809), adressées à son mari.

GUIBERT (Honoré), sculpteur ornemaniste, né à Avignon vers 1720, mort à Paris en 1791. Il épousa en 1744 la sœur du peintre Joseph Vernet. Grâce à la protection de son beau-frère, il obtint d'exécuter les bordures pour les tableaux du roi, et notamment pour les *Ports de France* de Joseph Vernet lui-même. En 1760 il travailla au nouveau bâtiment du trésor de Notre-Dame de Paris, puis à l'église de Choisy, à l'Ecole militaire, aux châteaux de la Muette, de Versailles, de Bellevue, de Compiègne, de Trianon, etc.

GUIBERT (Joseph-Hippolyte), cardinal français, né à Aix en 1802, mort à Paris en 1886. Oblat de Marie (1823) et prédicateur, supérieur du séminaire d'Ajaccio (1832), évêque de Viviers (1841), il réorganisa son diocèse, se signala par sa charité durant le choléra de 1854 et les inondations de 1855. Archevêque de Tours (1857), il s'occupa de la reconstruction de la basilique de Saint-Martin. En 1871, il fut nommé à l'archevêché de Paris ; Pie IX le créa cardinal (1873). La création de paroisses dans les faubourgs, l'introduction de la liturgie romaine, l'érection de la basilique de Montmartre, la fondation d'une université catholique ont marqué son épiscopat.

GUIBERT (Jean), écrivain ecclésiastique français, né et mort à Aizenay (Vendée) [1857-1914]. Professeur à Luçon, il entra dans la compagnie de Saint-Sulpice (1885), enseigna les sciences (1886-1896) au séminaire d'Issy, fut supérieur du séminaire des Carmes à l'Institut catholique de Paris (1897-1912). Il a écrit : *les Origines* (1896), pour établir qu'il n'y a pas désaccord entre les données scientifiques sur l'origine du monde, de la vie et de l'homme, et la doctrine catholique ; *l'Educateur apôtre* (1894) ; *l'Ame de l'homme* (1897) ; *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle* (1900) ; *la Bonté* (1904) ; *le Caractère* (1905) ; *le Réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle* (1907) ; *la Pureté* (1910) ; *Cours de morale* (1912). Il fonda (1905) et dirigea la *Revue pratique d'apologétique*.

GUIBOLLARD [*ghi-bo-lar*] n. m. Syn. pop. de JOCRISSE, de CALINO. || Niais, imbécile.

GUIBOLLE [*ghi*] n. f. (origine douteuse). Argot. Jambe : *Il se plaignait d'avoir des* GUIBOLLES *de coton.* (E. Zola.) || *Jouer des guibolles*, Marcher ou courir vivement.

GUIBOURS (Pierre). V. ANSELME (Pierre GUIBOURS, dit le Père).

GUIBOURT (Nicolas-Jean-Baptiste-Gaston), pharmacien français, né et mort à Paris (1790-1867). Il fut nommé membre de l'Académie de médecine en 1824 et professeur à l'Ecole de pharmacie en 1832. Il convient de citer de lui : *Recherches expérimentales sur les oxydes de fer considérés comme contrepoisons arsenicaux* (1839) ; *Traité de pharmacie pratique et théorique* (1840) ; *Histoire naturelle des drogues simples* (1849).

GUIBRE [*ghibr'*] n. f. (altération du mot *guivre*). Mar. Construction ayant pour but de fournir au gréement de beaupré des points d'appui en saillie de l'étrave. || *Taquet de guibre*, Prolongement de la fausse quille sur lequel s'appuient le dossier, le taille-mer et la flèche. (L'intérieur est formé de remplissages et percé de trous pour les liures de beaupré.)

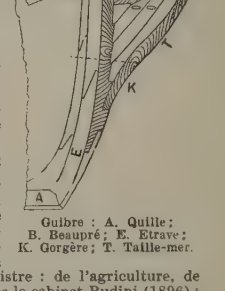
Guibre : A. Quille ; B. Beaupré ; E. Etrave ; K. Gorgère ; T. Taille-mer.

GUICCIARDINI (Francesco), homme politique italien, né et mort à Florence (1851-1915), de la famille de l'historien GUICHARDIN. Grand propriétaire, il a fait aussi figure d'écrivain dans ses *Impressioni* d'Albanie, de Macédoine, de Tripolitaine, dans le *Recenti agitazioni agrarie in Toscana e i Doveri della proprietà*. Il a représenté pendant plus de trente ans, depuis 1882, le collège de San-Miniato au Parlement, et, l'un des chefs du centre, il a été trois fois ministre : de l'agriculture, de l'industrie, et du commerce, dans le cabinet Rudini (1896) ; des affaires étrangères dans les deux cabinets Sonnino, en 1906 et 1909 ; il orienta la politique de l'Italie, bien que liée à la Triplice, vers « l'intimité traditionnelle » avec l'Angleterre et « l'amitié sincère » avec la France, n'hésitant pas à exiger le rappel de l'ambassadeur allemand, comte de Monts, qui prétendait traiter de haut le gouvernement italien.

GUICHARDIN (François) [en ital. **Guicciardini**], historien italien, né en 1483, mort à Florence en 1540. Son père, PIERRE, avait été ambassadeur de la République. Après de brillantes études de droit à Florence, Ferrare et Padoue, il fut envoyé comme ambassadeur près de Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon (1511). A son retour, Léon X le prit à son service, le nomma gouverneur de Modène et de Reggio (1518), puis commissaire général des guerres des troupes pontificales. Clément VII lui confia le gouvernement de Parme (1521), puis l'administration de la Romagne (1523). De 1531 à 1534, il fut gouverneur de Bologne. Il travailla au rétablissement définitif des Médicis à Florence. Il fut dans cette ville au service du duc Alexandre, qu'il s'efforça de conseiller. Après le meurtre dont ce dernier fut victime, il s'employa à assurer la succession ducale à Cosme de Médicis en 1537. Mais, bientôt, trouvant que le nouveau souverain n'avait pas assez de considération pour lui, il se retira dans sa villa d'Aratri où il commença d'écrire son *Histoire d'Italie*, et mourut un peu abandonné.

Son œuvre historique comprend : 1° *Storia fiorentina* (*1378-1509*), non terminée et publiée seulement au XIXe siècle ; 2° *Istoria d'Italia* (*1492-1534*), dont la première édition, incomplète, est de 1561. Le mérite historique de Guichardin est considérable, son information intéressante, son indépendance très grande, sauf quand il parle de lui. Il a été trop critiqué de nos jours, à cause de

son absence de préoccupations morales, qui lui est commune avec son temps.

GUICHART [*ghi-char*] n. m. Cost. relig. Petite bande d'étoffe qui retient le scapulaire d'un religieux sur le côté.

— Jeux. Morceau court de bois aminci aux deux extrémités, que l'on fait sauter en frappant avec un bâton sur l'un des bouts. (On dit plus souvent BÂTONNET, et même GUISE, ou GUISEAU.)

Guiche d'écu.

GUICHE [*ghich'*] n. f. (lat. pop. *vitica*; de *vitis*, vigne; — ce qui s'enroule comme les vrilles de la vigne). Subtilité, détour. (VX.)

— Argot. *Duc de Guiche*, Guichetier de prison. || *La guiche*, L'ensemble des souteneurs.

— Archéol. Courroie servant à porter l'écu suspendu au cou ou en sautoir. || Bandoulière de veneur; où était accroché le cor. (On dit aussi GUIGE.)

— Cost. relig. Bande d'étoffe qui réunit les côtés de la cuculle des chartreux.

— Jeux. Dans le nord de la France, Syn. de GUICHART et de GUIGE.

— N. f. pl. Mèches de cheveux, frisures faisant partie de la coiffure féminine.

GUICHE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 25 kil. de Bayonne, près du confluent de l'Adour et de la Bidouze; 1.040 hab. Ch. de f. Midi. Ruines du château des ducs de Guiche, comtes de Gramont.

GUICHE (LA), ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kil. de Charolles, dans une région d'étangs; 1.050 hab. Ch. de f. de Saône-et-Loire. — Le canton a 11 comm., et 5.290 hab.

GUICHE (famille DE LA). V. LA GUICHE.

GUICHE (comtesse DE). V. CORISANDE (*la Belle*).

GUICHE (DE). Biogr. V. GRAMONT.

GUICHEN (*ghin*), ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 45 kil. de Redon; 2.765 hab. Ch. de f. Etat. Carrières de schiste et de grès. Château de Bagatz (XVe s.). — Le canton a 8 comm., et 12.330 hab.

GUICHEN (Luc-Urbain DU BOUEXIC, comte DE), marin français, né à Fougères en 1712, mort à Morlaix en 1790. Lieutenant de vaisseau en 1746, il sortit de Gravelines sur le *Galatée* en dépit des croisières anglaises, et conduisit un convoi du Havre à Brest. En 1748, il fit une brillante campagne dans les Antilles et amena un convoi de Saint-Domingue à Brest. En 1757, commandant l'*Atalante*, il prit aux Anglais quatre corsaires et neuf navires marchands. Nommé chef d'escadre en 1776, il commanda, en 1778, une des divisions de l'armée navale du comte d'Orvilliers à Brest, et prit part au combat d'Ouessant, où il commanda l'arrière-garde. Lieutenant général en 1779, il commanda une escadre dans la flotte franco-espagnole destinée à opérer un débarquement en Angleterre. En 1780, il partit de Brest escortant un convoi considérable, pour aller remplacer d'Estaing aux Antilles; il battit l'amiral Rodney en trois rencontres, protégea l'arrivée de l'amiral don Solano qui amena douze mille hommes de troupes de débarquement; enfin, il put ramener victorieusement en Europe une immense flotte marchande. Guichen, en 1781, perdit une partie d'un convoi qu'il conduisait de Brest en Amérique; rejoignit, l'année suivante, avec sa flotte, l'amiral de Cordova à Cadix, s'empara de dix-huit transports anglais, mais ne put accomplir aucune opération décisive avant la paix de 1783.

Guichen.

GUICHENON (Samuel), historien et généalogiste français, né à Mâcon en 1607, mort à Bourg en 1664. Protestant, pendant un voyage qu'il fit en Italie, en 1630, il embrassa le catholicisme. De retour en France, il exerça la profession d'avocat à Bourg en Bresse; puis il s'adonna à des travaux historiques sur le Bugey, la Bresse et la Savoie.

GUICHES (Paul-Gustave), littérateur français, né à Albas (Lot) en 1860, mort à Paris en 1935. Disciple de Zola, il se sépara de lui en signant la protestation des Cinq contre *la Terre*. Observateur spirituel, il a publié des chroniques, des nouvelles et des romans, parmi lesquels : *Céleste Prudhomat* (1886); *l'Ennemi* (1887); *la Pudeur de Sodome* (1888); *Un cœur discret* (1892); *la Femme du voisin* (1898); *Bonne fortune* (1905); *Un monsieur très bien* (1910); *les Deux soldats* (1917); *le Tremplin* (1919); *la Tueuse* (1921); *Au banquet de la vie* (1925); *Tout se paye* (1928), etc. Il a fait représenter *les Quarts d'heure* (1888); *Snob* (1897); *le Nuage* (1901); *Chacun sa vie* (1907); *Vouloir* (1913).

GUICHET [*ghi-chè*] n. m. (peut-être d'origine scandin.: du suédois *vicka*, se mouvoir). Petite porte pratiquée dans une plus grande : *La plupart des portes cochères sont percées d'un* GUICHET. || Porte basse percée dans un rempart. || Petite porte intérieure d'une prison, en arrière de la porte principale : *Demander un prisonnier au* GUICHET. || Passage étroit ménagé pour un service spécial : *Les* GUICHETS *du Louvre*. || Passage étroit à l'entrée d'un édifice, où ne peut passer qu'une personne à la fois : *Les* GUICHETS *d'une exposition*. || Petite ouverture pratiquée dans une porte, à hauteur d'homme. || Ouverture grillée du confessionnal. || Ouverture de relation avec le public, dans un bureau de poste, un bureau de banque, un bureau de distribution de tickets, d'administration, etc.

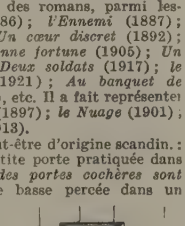

A. Guichet.

— *Par extens.* Caisse.

— Constr. *Guichet de croisée*, Assemblage qui porte les châssis de verre. || Volet intérieur qui couvre les châssis.

— Jeux. Au cricket, Appareil contre lequel le servant lance la balle pour le renverser. (En angl., *wicket*.)

— ENCYCL. Archéol. Par analogie, pendant trois siècles, et à dater du XVe siècle, le nom de *guichet* a été donné aux parties de fenêtre s'ouvrant dans une croisée, ainsi qu'aux portes pratiquées dans les corps d'armoires.

GUICHETIER [*ghi, ti-é*] n. m. Celui qui ouvre et ferme les guichets, qui surveille les cachots.

GUICHON [*ghi*] n. m. En Normandie, Petit vase de bois, de terre cuite, de fer-blanc.

GUICLAN, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kil. de Morlaix; 2.900 hab. Eglise (XVe-XVIIe s.). Toiles.

GUIDAGE n. m. Min. Assemblage de pièces verticales (pièces de bois, rails ou câbles métalliques), servant à guider les cages d'extraction dans les puits de mine. (On dit aussi GUIDONNAGE.)

— Mécan. Ensemble des dispositifs utilisés dans la construction mécanique pour obliger un organe mobile en translation à se déplacer rigoureusement suivant une ligne déterminée.

GUIDANNE [*ghi*] n. f. Nom donné par les tisseurs à une réunion de quelques fils qui sont enroulés à part, et servent de complément à la chaîne.

GUIDE [*ghid'*] n. m. (de *guider*). Celui qui accompagne quelqu'un pour lui montrer le chemin : GUIDE *montagnard. Le* GUIDE *d'un aveugle.* || *Par anal.* En parlant d'une chose : *Dans ces parages, le navire n'a pas d'autre* GUIDE *que la boussole.* (Fénelon.)

— *Fig.* Celui qui met dans une certaine direction morale, intellectuelle : *Un* GUIDE *éclairé. Les grands génies sont les* GUIDES *de l'humanité.* || *Par anal.* En parlant des choses : *Prendre la nature pour* GUIDE.

Consulte la raison, prends sa clarté pour *guide*.
MOLIÈRE.

— *Ironiquem.* Anciennem., *Guide des pécheurs*, Fiacre à volets, qui servait à des promenades galantes.

— Bibliogr. Se dit de manuels qui contiennent des renseignements, des conseils de diverses natures : GUIDE *des mères, du médecin de campagne.* || Se dit surtout des manuels à l'usage des excursionnistes : *Le* GUIDE *en Suisse, en Allemagne.* GUIDE *de l'étranger dans Paris.*

(*Guide*, en ce sens, était autrefois du féminin : *La* GUIDE *nouvelle.* [La Fontaine.])

La Guide des pécheurs est encore un bon livre.
MOLIÈRE.

— Mar. Cordage servant à haler le palan d'étai.

— Mécan. Organe servant à diriger un mouvement, un outil, une pièce travaillée sur une machine-outil.

— Milit. Nom donné, dans les divers mouvements que comportent les manœuvres d'une troupe, à l'homme ou aux hommes dont la position sert à régler celle des autres, pour assurer l'égalité et la rectitude des alignements, la direction de la marche. || Se dit des habitants du théâtre de la guerre, qu'une troupe emploie pour conduire ses colonnes ou détachements. || Nom donné à certains corps de troupes, spécialement chargés de servir d'escorte aux généraux et à leurs états-majors. || Corps d'élite attachés à la garde personnelle de l'empereur, sous le premier et sous le second Empire : *Le régiment des* GUIDES.

— Mus. Syn. de ANTÉCÉDENT. || Partie qui entre la première dans une fugue, et qui annonce le sujet. || Partie sur laquelle, dans une partition d'orchestre abrégée, on indique les entrées des instruments.

— Navig. fluv. Balise établie sur une rivière, dans un passage difficile, pour marquer le véritable cours de l'eau.

— Techn. Morceau de bois saillant que l'on fixe contre un outil à fût, un *bouvet* par exemple, pour en assurer la marche dans une direction donnée. || Outil d'horloger, qui conduit le foret et lui permet de percer droit dans une platine. || Syn. de GUIDE-ÂNE.

— ENCYCL. Mécan. Très souvent, pour assurer une bonne transmission des efforts ou une dépense minimum de travail par résistances passives, on est amené à imposer aux organes en mouvement une trajectoire rigoureuse. Dans les moteurs alternatifs (moteurs à vapeur et à gaz) on doit ainsi assurer le guidage de la crosse pour transmettre le maximum de travail à la bielle; dans les machines-outils on doit guider le mouvement pour imposer une trajectoire bien définie à l'outil ou à la pièce à usiner.

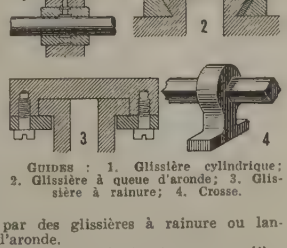

GUIDES : 1. Glissière cylindrique; 2. Glissière à queue d'aronde; 3. Glissière à rainure; 4. Crosse.

Il existe de très nombreux types de *guides*, suivant la nature et l'importance du mouvement à guider.

Dans la plupart des machines-outils l'effort sur la table ou sur l'outil étant important, on guide ces organes par des glissières à rainure ou languette ou à queue d'aronde.

Pour les moteurs alternatifs horizontaux on préfère employer une glissière cylindrique de forte section dans laquelle se déplace un coulisseau cylindrique ou *crosse*, pièce où est articulée la bielle et fixée la tige du piston.

Dans les moteurs légers verticaux, tels que les moteurs d'automobiles ou d'aviation, on supprime le guidage des tiges de piston et l'on articule directement les bielles sur les pistons et sur l'arbre vilebrequin.

— Géogr. Nombre de collections de « Manuels du voyageur », de *guides* destinés à signaler aux touristes les curiosités les plus remarquables de tel ou tel pays existent depuis longtemps; on en trouve dès le XVIe siècle. Les Anglais recourent toujours aux guides Murray; les Allemands consultent les Meyer, et surtout les Baedecker; les Italiens ont, pour leur pays, une admirable série publiée par leur Touring-Club. L'ancienne collection des « *guides Joanne* » constituait, pour l'histoire et les beaux-arts, une très utile documentation. Remaniée sous le titre de *Guides bleus*, elle demeure très développée pour la France et contient sur l'Orient, sur l'Algérie, des volumes utiles. Parmi les collections françaises, on compte également les « guides Conti » et les « guides de l'archéologue et du naturaliste » relatifs au Massif Central et aux Alpes, publiés sous la direction de Boulle. Signalons encore l'intéressante collection des « guides Madrolle », relatifs aux différents pays de l'Extrême-Orient, et le guide Michelin, à l'usage des automobilistes.

— Milit. La dénomination de *guides*, pour un corps de troupes, apparaît en 1744, époque où fut créée la première compagnie de guides. Une autre, constituée en 1756, fut dite des *fusiliers-guides*; douze seulement de ses hommes étaient à cheval. Mais c'est surtout à dater de la Révolution que ces compagnies se multiplièrent. Bientôt, chaque général eut la sienne. Le général Bonaparte attacha à sa personne, en 1796, une compagnie spéciale de guides. Lors de la création de la garde consulaire, ces guides y formèrent d'abord un escadron, puis un régiment, qui prit le nom de *chasseurs à cheval*.

Le nom de « guides » ne reparut qu'en 1848, donné par le Gouvernement provisoire à des escadrons spécialement destinés à l'escorte des états-majors, et dont il ne fut

GUIDES : 1. Sous le Consulat; 2. Sous le premier Empire; 3. Sous le second Empire.

formé que cinq, bientôt réduits à deux. Mais, dès 1849, les deux escadrons se dédoublèrent pour former le régiment des guides. Ce régiment, à l'effectif de près de 1.200 hommes, constitua la garde personnelle de l'empereur. En 1871, il devint le 9e régiment de hussards.

Guide (LE), tableau de Meissonier. C'est pendant les guerres de l'Empire : un Alsacien guide les Français vainqueurs. (V. planche *Beaux-Arts LXVIII*.)

Guide (LE ou, comme on dit d'abord, LA) **des pécheurs** [*la Guia de pecadores*], traité ascétique du fameux dominicain espagnol Louis de Grenade (1504-1588). *La Guia de pecadores*, publiée en 1556, souleva d'abord en Espagne une vive opposition, qui fit bientôt place à l'admiration, et en Europe, le livre obtint un succès extraordinaire. Comme le dit le sous-titre de la traduction française, l'objet du livre est « d'acheminer » l'homme « à la vertu ». Le premier livre en expose les raisons : titres de Dieu à notre amour; biens promis à l'exercice de la vertu; vanité des excuses qu'on lui oppose. Le second livre donne la doctrine de la vertu. Le style de l'ouvrage, un des chefs-d'œuvre de la langue espagnole, a contribué à son succès.

GUIDE [*ghid'*] n. f. (de *guider*). Lanière de cuir ou cordon de chanvre, qu'on attache au mors d'un cheval attelé, et qu'on tient dans les mains pour diriger l'animal. (S'emploie presque toujours au plur.) : *Lâcher, Tirer les* GUIDES. || *Grandes guides*, Guides qui servent à diriger les chevaux placés en tête, dans un attelage à trois ou à quatre chevaux. — Manière de conduire : *Quatre chevaux fringants, conduits à* GRANDES GUIDES. (Chateaubriand); et au fig. : *Mener la vie à* GRANDES GUIDES, En dépensant sans retenue.

— *Par extens.* Anciennem., Droit payé pour chaque poste. || *Payer doubles guides*, Payer double pour aller plus vite.

GUIDE (Guido RENI, dit **le**), peintre bolonais, né à Calvenzano, près de Bologne, en 1575, mort à Bologne en 1642. Elève de Denis Calvaert, puis des Carrache, il partit avec son ami l'Albane pour Rome, où Josépin le patronna auprès du pape et du cardinal Borghèse. Le dépit du Caravage fut tel, lorsqu'il vit le premier tableau du Guide à Rome : *le Martyre de saint Pierre* (Vatican), que, rencontrant son jeune rival, il l'insulta grossièrement. Guido prit la fuite pour se soustraire à ces mauvais traitements. Revenu à Bologne, il y jouissait d'une telle réputation que les Carrache en prirent ombrage. Rappelé à Rome par Paul V, le Guide avait déjà peint quelques uns de ses chefs-d'œuvre : *la Fortune* (maintenant au Capitole) et surtout cette *Aurore* du palais Rospigliosi, qui est restée sa plus suave composition. Il avait acquis son véritable style, qui consiste dans la grâce et la délicatesse, un dessin élégant et correct, un coloris doux et éclatant tout à la fois, la suavité dans l'expression, la richesse et l'harmonie dans la distribution de la lumière. Plus tard, le Guide se rendit à Naples pour concourir à la décoration de la chapelle de Saint-Janvier. Revenu, à Rome, il ébaucha, dans l'église Saint-Pierre, l'*Histoire d'Attila*. Citons encore de lui : à Rome, *le Crucifiement de saint Pierre, Hérodiade*, le *Portrait de Sixte-Quint*; à Bologne, *le Massacre des Innocents*; à Gênes, *l'Assomption*; enfin, au Louvre, la *Tête de Christ*, une *Vierge et l'Enfant Jésus, Jésus-Christ au*

Le Guide.

jardin des Oliviers, un *Ecce Homo*, une *Mater dolorosa*, *le Repos de la sainte Famille*, *l'Enlèvement d'Hélène*. On a aussi du Guide des eaux-fortes très estimées.

GUIDE-ÂNE n. m. (de *guider* et *âne*). Recueil de règles pratiques, propres à diriger dans un travail : *Un* GUIDE-ÂNE *pour les arpenteurs.* || Pl. *Des* GUIDE-ÂNE ou *Des* GUIDE-ÂNES.

— Calligr. Transparent réglé, aidant à écrire droit.

— Liturg. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices relatifs à chaque fête. (Vx.)

— Techn. Syn. de GUIDE. || Sorte de couteau à deux lames, dont l'une trace et l'autre découpe les dents de peigne.

GUIDEAU [*ghi-dô*] ou **GUIDE-EAU** n. m. Hydraul. Plate-forme en planches, soutenue dans une position inclinée, pour diriger le courant des chasses d'eau. || Pl. *Des* GUIDEAUX ou *Des* GUIDE-EAU.

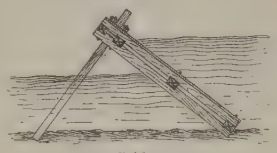

Guideau.

— Pêch. Filet en forme de sac.

— ENCYCL. Pêch. Le *guideau* est un filet conique à large ouverture, que l'on dispose près des chutes d'eau de moulins, contre les arches d'un pont (l'entrée s'ouvrant dans le sens du fil de l'eau), et dans lequel le poisson est entraîné par le courant.

GUIDE-FIL n. m. invar. Petit appareil qui règle la distribution des fils sur les bobines des métiers à filer et des machines à coudre. (On dit aussi GUIDE n. m.)

GUIDE-GREFFE n. m. Nom donné à différents instruments à l'aide desquels on coupe régulièrement les rameaux destinés à la greffe (greffe par approche), pour en assurer la juxtaposition plus intime. || Pl. *Des* GUIDE-GREFFE ou *Des* GUIDE-GREFFES.

GUIDEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 11 kil. de Lorient ; 4.055 hab. Fer. Menhirs.

GUIDE-LAME n. m. invar. Outil en forme de peigne, qui, dans une faucheuse mécanique, sert à régler le mouvement des lames tranchantes.

GUIDE-LIME n. m. invar. Appareil pour apprendre à limer droit et comportant une fourche mobile dans le sens vertical soutenant le manche de la lime. (On dit aussi PRADEL.)

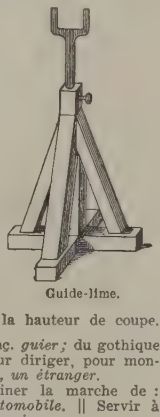

Guide-lime.

GUIDE-MAIN n. m. invar. Traverse de bois, à hauteur variable, que l'on place en avant du clavier d'un piano et qui sert à immobiliser le pouce et le dos de la main, pour maintenir le poignet de l'élève à la hauteur voulue dans les exercices du clavier.

GUIDE-PAPIER n. m. invar. Télégr. Ensemble composé d'une fourchette et d'un axe supportant deux joues, qui, dans l'appareil télégraphique Morse, guide le papier-bande vers la molette servant à l'impression des signaux.

GUIDE-POIL n. m. invar. Cadre en fer qui, dans certains métiers à faire les peluches, sert à régler la hauteur de coupe.

GUIDER [*ghi-dé*] v. tr. (anc. franç. *guier ;* du gothique *vitan*, remarquer). Accompagner pour diriger, pour montrer le chemin : GUIDER *un aveugle, un étranger.*

— *Par anal.* Gouverner, déterminer la marche de : GUIDER *un cheval.* GUIDER *une automobile.* || Servir à diriger : *L'étoile polaire* GUIDE *le marin.*

— *Fig.* Montrer la voie à : GUIDER *quelqu'un dans le sentier de la vertu.* || Déterminer, inspirer : *Que la raison nous* GUIDE.

— ***Se guider,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se diriger, se conduire par : SE GUIDER *par les conseils, par les exemples de quelqu'un.*

— SYN. **Guider, conduire, mener.** V. CONDUIRE.

GUIDEROPE [*ghi*] n. m. (de l'angl. *guide*, guide, et *rope*, cordage). Aéronaut. Cordage de 100 à 200 m. de longueur, que l'aéronaute laisse pendre de sa nacelle quand il approche du sol.

— ENCYCL. Quand le *guiderope* touche terre, le ballon s'allège du poids de la longueur de corde reposant sur le sol : il remonte donc, ou ralentit sa descente. Une certaine stabilité en hauteur en résulte, de même qu'un freinage très efficace sur le sol, qui diminue la vitesse à l'atterrissage.

GUIDI. Biogr. V. MASACCIO.

GUIDI (Alessandro), poète italien, né à Pavie en 1650, mort à Frascati en 1712. Ses vers (*Poésies*, 1681) lui valurent le titre de Pindare italien ; l'éloge est exagéré, mais Guidi a le mérite d'avoir introduit dans la poésie italienne la *canzone* à strophes libres, que Léopardi devait reprendre. Il a écrit aussi des tragédies, des mélodrames, et a réduit en vers six homélies du pape Clément XI.

GUIDI (Ignazio), orientaliste italien, né et mort à Rome (1844-1935). Nommé en 1871 directeur du cabinet des médailles au Vatican, il devint en 1878 professeur d'hébreu et de philologie sémitique à l'université de Rome, membre correspondant de l'Académie des inscriptions françaises. Il a publié et traduit de nombreux textes arabes, abyssins, éthiopiens, coptes, syriaques. Citons, parmi ses ouvrages : *Catalogue des manuscrits syriaques, arabes, éthiopiens, turcs et coptes de la Biblioteca Angelica*, et un *Catalogue des manuscrits syriaques, arabes, turcs et persans de la Biblioteca Vittorio-Emanuele* (1878) ; *Grammaire élémentaire de la langue amharique* (1889) ; *Proverbes, stances et récits abyssins* (1894) ; *Chronica minora* (texte syriaque et éthiopien, avec trad. ; 1904).

GUIDICCIONI (Giovanni), écrivain italien, né à Lucques en 1500, mort à Macerata en 1541. Il entra dans les ordres et fut chargé de missions importantes. Il a écrit des vers imités de Pétrarque (*Rimes*, 1557) ; des *Lettres*, et une *Oraison à la république de Lucques* (1531-1532).

GUIDIZZOLO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue) ; 3.440 hab. Toiles de lin.

GUIDO ou **GUI d'Arezzo,** moine bénédictin et savant musicien, né aux environs de Paris vers 995, mort au couvent des Camaldules d'Avellino vers 1050. Elevé au couvent de Saint-Maur-des-Fossés, il entra à l'abbaye de Pomposa, près de Ferrare. Le nom de Gui d'Arezzo est justement célèbre pour les progrès qu'il fit faire à la théorie musicale. Il a inventé une méthode d'enseignement de la musique, fixé la hauteur relative des sons en donnant quatre lignes au lieu de deux à la portée du plain-chant, et préparé la dénomination actuelle des notes de la gamme en utilisant pour la démonstration de l'hexacorde l'hymne *Ut queant laxis*. Il a contribué, également, à rénover les procédés de l'écriture polyphonique, en s'élevant contre l'abus des marches parallèles usitées dans l' « organum ». Son grand savoir et la nouveauté de ses idées éveillèrent l'envie de ses confrères. Il dut quitter Pomposa, et se réfugia dans le couvent d'Arezzo. Le pape Jean XIX l'appela à Rome pour lui faire exposer devant lui les principes de sa méthode. Sollicité de rentrer au couvent, Gui déclina cette offre, et se fixa à celui des Camaldules, à Avellino, dont il devint le prieur et où il resta jusqu'à sa mort. On a de lui : *Micrologus de disciplina artis musicæ*, l'*Antiphonaire*, donnant les règles de musique et de chant ; *Epistola Michaeli Monacho de ignoto cantu directa.*

GUIDO DELLE COLONNE, chroniqueur et poète sicilien du XIIIe siècle. Il était peut-être de Messine, où il remplit les fonctions de juge. Son *Historia Trojana*, composée en 1282, a inspiré parfois Boccace, Chaucer et Shakespeare.

GUIDON [*ghi*] n. m. (ital. *guidone*). Art milit. anc. Etendard de la gendarmerie, que l'on portait devant le chef de corps. || Officier qui portait le guidon. || Enseigne autour de laquelle se réunissaient les milices bourgeoises. — Petit drapeau servant à l'alignement des files. V. la partie *encycl.*

— *Par anal.* Bannière d'une confrérie.

— Armur. Petit appareil placé sur le canon d'une arme à feu portative ou sur une pièce d'artillerie, qui détermine, avec le cran de mire ou l'œilleton de la hausse, la ligne de mire.

D'azur à deux guidons d'argent posés en sautoir.

— Bibliogr. Anciennem. Syn. de GUIDE.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant une étroite et longue flamme de guerre, attachée à un bois de lance.

— Hist. relig. *Ecole des guidons,* Communauté prétendument établie à Rome par Charlemagne, pour guider les pèlerins dans leur visite aux sanctuaires de Rome. (La *schola guidonum* ou *widonum* était simplement attachée à la basilique de Saint-Pierre.)

— Jeux. Marque que fait un « grec » sur une carte.

— Mar. Pavillon en étamine de forme triangulaire et servant de marque distinctive au commandant d'un groupe de bâtiments de flottille ou à un capitaine de frégate chef de division. (On dit souvent, à tort, *guidon*, au lieu de *cornette*, pour désigner la marque distinctive du capitaine de vaisseau.) || Marques distinctives des diverses sociétés nautiques, que les yachts hissent à leur grand mât lorsque les yachtmen font partie de ces sociétés.

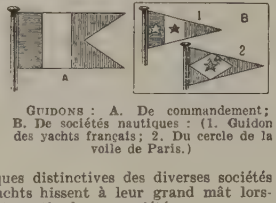

GUIDONS : A. De commandement ; B. De sociétés nautiques : (1. Guidon des yachts français ; 2. Du cercle de la voile de Paris.)

— Mln. Marque affleurant sur le sol, qui indique la direction souterraine approximative d'un filon.

— Musiq. Marque usitée surtout dans l'ancienne musique gravée, et qui indique, à la fin d'une ligne, où doit être placée la première note de la ligne suivante.

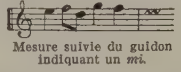

Mesure suivie du guidon indiquant un *mi.*

— Philol. *Guidon de renvoi,* Marque qui indique où doit être placée, dans un écrit, une addition faite sous forme de remarque ou autre.

— Signalisat. routière. Poteau surmonté de deux placards indicateurs de direction et de distance, au croisement de deux routes.

— Cycl. Barre à poignées, commandant la roue directrice d'un cycle.

Guidon de bicyclette.

— ENCYCL. Armur. Le *guidon* des armes à feu fut d'abord une masse métallique ogivale, dont l'arête supérieure était courbe, puis un cône à pointe arrondie ; enfin, à ces formes on a substitué pour les fusils et mousquetons, une pyramide tronquée à bases non parallèles soudée sur une embase venue de forge avec le canon de l'arme ; pour les revolvers, un *grain-d'orge* [revolvers modèles 1873, 1874, 1892], pour certains pistolets automatiques un guidon de forme circulaire [pistolets Browning, Rugby]. Dans l'artillerie de terre, on a adopté le *guidon Broca* (canons de Lahitolle et du système de Bange). Dans les canons rayés qui dévient le projectile du côté où tournent les rayures, on a placé le guidon non pas sur l'axe du canon mais sur le côté droit ou gauche suivant que les rayures tournent vers la gauche ou la droite, le canal de la hausse est dévié du même côté de la même quantité. Avec les procédés de pointage actuels, les guidons des canons ne servent plus au pointage. Le canon de 75 mm. est muni d'un guidon et d'un œilleton placés sur l'axe du canon : ils ne servent que pour vérifier les appareils de pointage et pour exécuter le tir à mitraille. V. POINTAGE.

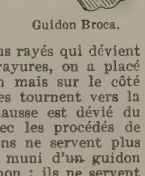

Guidon Broca.

— Art milit. anc. Le petit drapeau qui portait le nom de *guidon* fut introduit dans la cavalerie sous Charles VII, lors de la constitution des compagnies d'ordonnance, pour remplir, dans ce qu'on appelait la *chambre* — le *peloton* d'aujourd'hui, — le rôle que la cornette jouait dans l'escadron. Les guidons, appelés aussi « banderolles », devaient être de la même couleur que la cornette de leur escadron, et se distinguer entre eux par les chiffres 1, 2, 3, 4, suivant celle des quatre *chambres* de l'escadron à laquelle ils appartenaient.

Guidon de la mer (LE). Traité, rédigé à Rouen au XVIe siècle par un auteur inconnu, sur les assurances maritimes. (Il mérita de servir de guide sur cette matière aux rédacteurs de l'Ordonnance de 1681.)

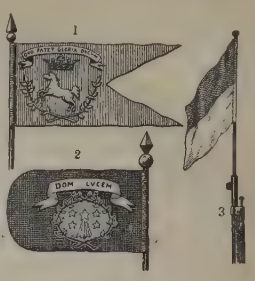

GUIDONS : 1 et 2. Du XVIIe s. ; 3. D'alignement.

GUIDONIE [*ghi, nî*] n. f. Bot. V. CASÉARIE.

GUIDONIS (Bernard). Biogr. V. BERNARD GUI.

GUIDONNAGE n. m. Min. V. GUIDAGE.

GUIDONNER [*ghi-do-né*] v. tr. *Pop.* Marquer, d'un signe ou guidon, des cartes, pour tricher au jeu.

GUIDOTTI (Paolo, dit **Borghese**), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Lucques en 1569, mort à Rome en 1629. Le pape Sixte-Quint lui confia l'exécution de grands travaux. Il décora la bibliothèque du Vatican, la coupole de Saint-Jérôme, et la cathédrale de Pise. Comme poète, il composa une épopée : *la Jérusalem détruite.* Il s'adonnait également à la mécanique. Il fabriqua un appareil muni d'ailes, monta sur la tour la plus élevée de Lucques et se lança dans l'espace ; en tombant, il se brisa une jambe et mourut peu après.

GUIENNE. Géogr. V. GUYENNE.

GUIERS, rivière des départ. de l'Isère et de la Savoie, formée de deux torrents du massif de la Grande-Chartreuse, le *Guiers Vif* et le *Guiers Mort.* Elle passe à Pont-de-Beauvoisin, et finit dans le Rhône (rive gauche) près de Saint-Genès-d'Aoste. C'est par le Guiers que le lac d'Aiguebelette déverse ses eaux dans le Rhône. Cours, 48 kil.

GUIEYSSE (Pierre-*Paul*), mathématicien, philologue et homme politique français, né à Lorient en 1841, mort à Paris en 1914. Admis en 1860 à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans le corps des ingénieurs hydrographes et mena de front, avec des études de mathématiques appliquées aux questions d'assurances sur la vie, des études d'égyptologie qui lui valurent en 1884 une chaire à l'Ecole des hautes études, et en 1886 la suppléance de Maspéro au Collège de France. Il fut député de Lorient de 1890 à 1910 et ministre des colonies dans les deux ministères Léon Bourgeois (1895 et 1896). Il avait fondé en 1898 l'Association des Bleus de Bretagne. On lui doit de nombreux travaux relatifs à l'ancienne Egypte : *Rituel funéraire égyptien* (1876) ; *le Papyrus funéraire de Soutimès* (1878) ; *Inscriptions historiques du grand temple d'Ipsamboul ;* etc.

GUIFETTE n. f. Ornith. Nom vulgaire de diverses sternes.

GUIFFREY (Georges-Maurice), littérateur et homme politique français, né à Paris en 1827, mort à Fontaine (Hautes-Alpes) en 1887. Elève de l'Ecole normale, avocat à Paris, il fut élu, en 1879, sénateur des Hautes-Alpes. Il publia, avec Laboulaye, un recueil de documents sur *la Propriété littéraire au XVIIIe siècle* (1860) et fit de curieuses recherches sur la littérature au XVIe siècle. — Jules-Marie-Joseph **Guiffrey,** historien d'art français, frère du précédent, né et mort à Paris (1840-1918), élève de l'Ecole des chartes en 1858, entra en 1865 aux Archives où il resta vingt-sept ans ; il fut administrateur de la Manufacture des Gobelins de 1893 à 1908 ; il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts (1899). Parmi ses ouvrages, citons : *les Caffieri* (1877) ; *Histoire générale de la tapisserie*, avec Müntz et Pinchart (1878-1885) ; *Antoine Van Dyck, sa vie et son œuvre* (1881) ; *la Tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours* (1885). Promoteur de la Société de l'art français, Guiffrey a été le collaborateur le plus actif de la publication des *Nouvelles Archives de l'art français* (1870). On lui doit encore la mise au jour des *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV* (1882-1900), ainsi que l'*Inventaire du mobilier de la couronne de Louis XIV* (1885) ; etc.

GUIG n. f. Mar. V. GIG.

GUIGE n. f. Archéol. et Jeux. V. GUICHE.

GUIGLIA, ville d'Italie (Emilie, prov. de Modène), sur le Panaro ; 4.635 hab. Sources minérales.

GUIGNARD [*ghi-gnar', gn* mll.] n. m. Nom vulgaire des petits échassiers du sous-genre *eudromias*. (Le *charadrius morinellus* est le pluvier guignard.)

GUIGNARD [*ghi-gnar', gn* mll.], **E** n. et adj. Qui a la guigne, le guignon.

GUIGNARD (Gaston), peintre français, né à Bordeaux en 1848, mort à Paris en 1922. Cet artiste s'est fait une spécialité comme peintre d'animaux et de paysages, qu'il représente souvent dans une note crépusculaire. Titulaire d'une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889 (Paris), Guignard figurait à celle de 1900 avec onze morceaux : peintures, aquarelles ou pastels. Il a envoyé aux Salons annuels des *crépuscules lunaires*, des *intérieurs d'étables*, des *sorties* ou *rentrées* de moutons, des *levers de lune*, des *troupeaux de bœufs*. Citons notamment : *Intérieur de bergerie* (1908) ; *Falaise de l'île de Wight* (1912) ; *Matinée en Hollande* (1920) ; *Lever de lune sur l'étang* (1922).

GUIGNARD (Léon), botaniste français, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) en 1852, mort à Paris en 1928. En 1887, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, il en devint directeur en 1900. Il entra à l'Institut en 1895, et à l'Académie de médecine en 1897. Ses travaux de micrographie et microchimie végétales se rapportent presque tous à des questions intéressant la biologie générale. Citons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur le sac embryonnaire des phanérogames angiospermes* (1882) ; *Nouvelles recherches sur le noyau cellulaire et les phénomènes de la division communs aux végétaux et aux*

animaux (1885) ; *les Centres cinétiques chez les végétaux* (1898) ; *Sur les anthérozoïdes et la double copulation sexuelle chez les végétaux angiospermes* (1899) ; *l'Appareil sexuel et la double fécondation dans les tulipes* (1900).

GUIGNE [*ghign', gn* mll.] n. f. (anc. haut allem. *whisila ;* allem. moderne *weichsel*). Variété de cerise à chair sucrée, un peu ferme et généralement de couleur rouge foncé ou noire : GUIGNE *noire*.

GUIGNE [*ghign', gn* mll.] n. f. (de *guignon*). Mauvaise chance persistante : *Avoir la* GUIGNE.

GUIGNE-À-DROITE (ou **À-GAUCHE**) n. invar. *Pop.* Borgne, borgnesse.

GUIGNEAUX [*ghi-gnô, gn* mll.] n. m. pl. (de *guigner*). Pièces de bois qui réunissent et supportent les deux chevrons entre lesquels passe un tuyau de cheminée. || Petits bouts de bois que l'on scelle sur le haut d'un mur.

GUIGNEN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 36 kil. de Redon ; 2.525 hab.

GUIGNER [*ghi-gné, gn* mll.] v. intr. (origine douteuse). Fermer à demi les yeux, regarder du coin de l'œil : GUIGNER *de l'œil*.

— *Transitiv.* Regarder à la dérobée, avec convoitise : GUIGNER *un rôti ; et au fig. :* GUIGNER *un héritage*.

GUIGNES n. f. pl. Ouïes ou branchies des poissons.

GUIGNES, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 15 kil. de Melun ; 1.030 hab. Ch. de f. Est. Sucrerie.

GUIGNES (Joseph DE), sinologue français, né à Pontoise en 1721, mort à Paris en 1800. Il devint, en 1745, secrétaire interprète à la bibliothèque du roi, et fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1754, professeur au Collège de France en 1757, garde des antiquités du Louvre en 1769. On lui doit : *Histoire générale des Huns, Turcs, Mogols et autres Tartares occidentaux... ;* une traduction du *Chou-King* et un *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne ;* — Son fils, JOSEPH, né à Paris en 1759, mort en 1845, consul de France à Canton, est surtout connu par son *Dictionnaire français-latin-chinois*.

GUIGNETTE [*ghi-gnèt', gn* mll.] n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés comprenant de petites formes sveltes, qui font le passage entre les maubèches et les chevaliers. (Deux espèces : la guignette commune [*tringoides hypoleucos*], longue de 20 cm., est grise et brune, à ventre blanc et est répandue dans tout l'ancien monde, et le *tringoides macularius* qui est du nouveau monde.)

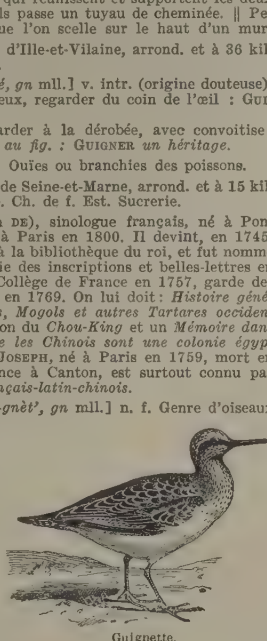

Guignette.

GUIGNETTE [*ghi-gnèt', gn* mll.] n. f. Mar. Outil en forme de bec-de-corbin, dont se servent les calfats.

— Agric. Petit sarcloir.

— Pêch. Nom vulgaire du vigneau, ou limaçon de mer, dans le sud-ouest de la France.

GUIGNIAUT [*ghi-gn* mll. *ô*] (Joseph-Daniel), helléniste et archéologue français, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) en 1794, mort à Paris en 1876. Ancien élève de l'Ecole normale, il fut nommé en 1818 maître de conférences à l'Ecole normale, qu'il dirigea plus tard (1830-1835). Professeur d'histoire et de morale au Collège de France (1854), membre (1837), puis secrétaire perpétuel (1860) de l'Académie des inscriptions. On lui doit : *Dissertation sur le Dieu Sérapis et son origine* (1828) ; *Théogonie d'Hésiode* (1835) ; *les Religions de l'antiquité, considérées dans leurs formes symboliques et mythologiques* (traduction annotée de *la Symbolique* de Creuzer ; 1825-1851).

GUIGNIER [*ghi-gni-é, gn* mll.] n. m. Variété de cerisier qui produit les guignes.

GUIGNOL [*ghi-gnol, gn* mll.], personnage principal des *pupazzi* français.

— N. m. Acteur qui en joue le rôle. || *Par extens.* Le théâtre où paraît ce personnage : *Aller à* GUIGNOL. || *Par moquer.* Théâtre trop petit : *Théâtre qui est un vrai* GUIGNOL.

— Théâtr. Sorte de case mobile en forme de théâtre de guignol, dans laquelle se placent auteurs et directeurs pour suivre les répétitions d'une pièce.

— ENCYCL. Moins compliqué que la marionnette, le *guignol* ou pantin sans fil a dû son succès à la facilité de son installation et surtout à son apparence de vie. L'index de l'opérateur maintient et anime la tête, tandis que le pouce et le médius, glissés dans les manches, font mouvoir les bras du personnage. L'ouverture de la scène est au-dessus d'un panneau assez haut pour que l'opérateur soit caché, ses bras seuls armés des personnages devant dépasser la rampe. Les poupées, dans le théâtre, sont accrochées à une corde, la tête en bas, au moyen d'une grosse agrafe cousue au bas de la robe ; il est facile à l'opérateur de se débarrasser d'un personnage et d'en prendre un nouveau d'une seule main, pendant que l'autre maintient en scène un bonhomme différent.

Guignol.

Le guignol a, de temps immémorial, été connu en Chine. Il est venu d'Italie en France. Laurent Mourguet, ayant vu les *pupazzi* italiens, installa à Lyon, rue Noire, en 1795, un théâtre semblable, qui dura jusqu'en 1815 ; un nommé Verset acheta le théâtre et continua les représentations. Mourguet s'établit à nouveau au cours Morand, appelé alors « allée des Brotteaux », où ses enfants et petits-enfants lui succédèrent ; des imitateurs nombreux surgirent, car Lyon eut et a encore plusieurs théâtres de ce genre. On a dit à tort que Mourguet avait tiré le nom de *guignol* de l'exclamation favorite d'un de ses amis disant toujours « C'est *guignolant !* » Guignol ou *Chignol* était un personnage réel, un canut, de même que son ami Gnafron (de *gnaf*, savetier), tous deux déjà populaires à Lyon.

GUIGNOLANT [*ghi-gno-lan, gn* mll.], **E** adj. V. GUIGNONNANT, E.

GUIGNOLE [*ghi-gnol', gn* mll.]. n. f. Bâtonnet auquel on suspend une petite balance.

GUIGNOLET [*ghi-gno-lè, gn* mll.] n. m. Liqueur faite avec des guignes.

— ENCYCL. Pour préparer un *guignolet*, faire macérer pendant quelques semaines dans l'eau-de-vie 1 kg. de guignes sans queues ni noyaux. Faire macérer de même les noyaux pilés, mélanger les deux liquides, filtrer, ajouter 1 kg. de sucre mouillé, et mettre en bouteilles.

GUIGNON [*ghi-gnon, gn* mll.] n. m. (de *guigner*. Proprem. Mauvais œil.) Mauvaise chance persistante (particulièrem. au jeu) : *Avoir du* GUIGNON. *Ceux qui disent : « J'ai du* GUIGNON *», sont ceux qui n'ont pas encore eu assez de succès.* (Baudelaire.) || *Porter guignon,* Porter malheur.

GUIGNONNANT [*ghi-gno-nan, gn* mll.], **E** ou **GUIGNOLANT, E** adj. *Pop.* Qui a le caractère d'un guignon, et qui impatiente, irrite : *C'est* GUIGNONNANT ! || *Guignon guignolant* ou *guignonnant,* Très mauvaise chance.

GUIGNOT [*ghi-gno, gn* mll.] n. m. En Bourgogne, Premier cadeau du parrain ou de la marraine à son filleul.

— Bot. Nom normand du genêt épineux.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson.

— Pêch. Petite plie que l'on fait sécher et griller.

GUIGOU (Paul), poète français, né et mort à Marseille (1865-1896). En 1885, il fonda la *Revue moderniste*, et fut nommé en 1894 conservateur du musée de Marseille. Il publia de remarquables études de critique d'art. Mais si son nom mérite d'échapper à l'oubli c'est surtout à cause de ses vers réunis après sa mort, dans le volume *Interrupta* (1898) : ils se distinguent par une grâce mélancolique.

GUIGUE n. f. Mar. V. GIG.

GUIGUET (François-Joseph), peintre français, né et mort à Corbelin (Isère) [1860-1937]. Il a débuté au Salon de 1885 avec un *Retour de Tobie*. Il figurait à l'Exposition universelle de 1900 (Paris) avec le *Concert d'amateurs* et cinq dessins. Principales œuvres : *Femmes sur la plage* (1897 ; musée de Grenoble) ; *Intérieur* (1898 ; même musée) ; *Lecture dans le jardin* (1901 ; musée de Saint-Etienne) ; *Jeune fille travaillant au crochet* (1901 ; musée du Luxembourg) ; *Tête d'enfant* (1904, même musée). Guiguet est un peintre d'intérieur ; ses scènes intimes sont d'un charme pénétrant. Il a dessiné aussi de fins portraits aux trois couleurs.

GUIGUETTE [*ghi-ghèt'*] n. f. Ciseau de calfat, pour enfoncer l'étoupe dans les joints.

GUIL (le), torrent des Hautes-Alpes, qui naît au pied du mont Viso et se jette dans la Durance (rive gauche) à Montdauphin, après avoir traversé la vallée du Queyras. Cours, 56 kil.

GUILANDINE n. f. Bot. Syn. de BONDUC.

GUILBERT (Ernest-Charles-Démosthène), sculpteur français, né à Paris en 1848. Elève de Dumont et Chapu, il débuta au Salon de 1867. Dès 1873, il se fit remarquer par un *Caïn maudit*. Il exécuta en 1879 le monument de *Thiers libérateur du territoire*, érigé à Nancy. On a vu de Guilbert, à l'Exposition universelle de 1889 (Paris), *Eve*, statue marbre (musée de Mirande) ; *Daphnis et Chloé*, groupe marbre ; *Héraut d'armes au XVIIe siècle ; Christophe Colomb*, monument érigé à Saint-Domingue ; *Etienne Dolet*, statue bronze, érigée à Paris. En 1900, Guilbert exposa *Sapho*, et en 1913 une statuette de *Napoléon Ier*.

Yvette Guilbert.

GUILBERT (Yvette), chanteuse française, née et morte à Paris (1868-1944). Après avoir joué aux Bouffes-du-Nord, aux Nouveautés, à Cluny, aux Variétés, elle entra, en 1890, comme chanteuse à l'Eldorado. Sa voix souple, la netteté de sa diction, sa physionomie spirituelle et mobile, lui conquirent aussitôt la faveur du public. Elle se fit entendre à l'Eden-Concert, au Concert-Parisien, aux Ambassadeurs, à l'Eldorado, à la Scala, dans les salons, et n'eut pas moins de succès dans ses tournées en Angleterre, en Amérique, etc. Elle s'est, dans la seconde partie de sa carrière, particulièrement attachée à la renaissance des vieilles chansons populaires de France. Elle épousa en 1896 un Américain, le Dr Schiller. Elle a publié : *l'Art de chanter une chanson* (1928) et ses mémoires : *la Chanson de ma vie* (1927) ; *la Passante émerveillée* (1929).

GUILBERVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 13 kil. de Saint-Lô ; 1.125 hab. Ch. de f. Etat.

GUILBOQUET [*ghil, kè*] n. m. Géom. Instrument qui sert à tracer des parallèles.

GUILDE n. f. Cout. V. GILDE.

GUILDFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), sur la Wey ; 21.800 hab. Marché de blé. Eglise Sainte-Marie, fort ancienne ; hôtel de ville.

GUILDHALL (*salle de la Guilde* ou *Gilde*), hôtel de ville de Londres, bâti de 1411 à 1431, puis plusieurs fois restauré. Sa grande salle, qui a 44 m. de long, contient les deux colosses en bois *Gog* et *Magog*, sculptés par Saunders en 1708.

GUILDIN, GUILEDIN ou **GUILLEDIN** [*ghil'*] n. m. (de l'angl. *gelding*, cheval hongre). Aux XVIe et XVIIe siècles, nom des chevaux et des haquenées qui allaient l'amble et qui venaient, en général, d'Angleterre.

GUILDIVE [*ghil*] n. f. Comm. Sorte de tafia.

GUILDIVERIE [*ghil-di-ve-rî*] n. f. Industrie des tafias.

GUILDIVIER [*ghil-di-vi-é*] n. m. Fabricant de tafia.

GUILÉE n. f. Giboulée. (Dialectal.)

GUILERS, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kil. de Brest ; 1.995 hab. Ch. de f. départementaux du Finistère. Château de Kéroual (peintures du XVIIe s.).

GUILHEM (saint), comte et duc de Toulouse, mort à Gellone en 812 ou 813. Fils du comte Thierry et d'Aude, fille de Charles Martel, il arrêta les Arabes sur l'Orlieu à la bataille de Villedaigne (793), conquit Barcelone (801), et se retira (806) à l'abbaye de Gellone qu'il avait fondée et qui s'appela Saint-Guilhem-du-Désert. Il eut de nombreux enfants, dont les plus célèbres furent Gancelone et Bernard de Septimanie. Guilhem est devenu, dans les chansons de geste du moyen âge, Guillaume d'Orange ou Guillaume au Court Nez. — Fête le 28 mai.

GUILHEM ADHÉMAR, troubadour, né à Marvejols, qui fleurit dans le premier quart du XIIIe siècle. Ses poésies ont été publiées pour la plupart par C. Appel : *Provenzalische Inedita aus Pariser Handschriften* (1892).

GUILHEM ANELIER DE TOULOUSE, troubadour du XIIIe siècle. Il nous reste de lui quatre sirventes et un long poème historique (5.118 alexandrins) : *Histoire de la guerre de Navarre en 1276-1277*, publiée par Fr. Michel (1856).

GUILHEN DE CASTRO. Biogr. V. CASTRO.

GUILHERMY (Jean-François-César, baron DE), homme politique français, né à Castelnaudary en 1761, mort à Paris en 1829. Procureur du roi à la sénéchaussée de Lauraguais, il fut élu, en 1789, député du tiers aux Etats généraux et émigra en 1791. Il fut un des agents les plus actifs du comte de Provence. Nommé en 1814 maître des requêtes au Conseil d'Etat, puis intendant à la Guadeloupe, il devint président à la Cour des comptes (1821). On a publié ses *Mémoires* (1896) ; — Son fils, ROCH-FRANÇOIS-MARIE-NOLASQUE, né à Londres en 1808, mort à Paris en 1878, fut un archéologue distingué. Il a fait paraître : *Monographie de l'église royale de Saint-Denis* (1848) ; *Itinéraire archéologique de Paris* (1855), ouvrage très estimé ; *Description de Notre-Dame de Paris* (1856), avec Viollet-le-Duc ; *la Sainte-Chapelle de Paris* (1857) ; etc.

GUILHIERMOZ (Paul), érudit français, né et mort à Paris (1860-1922). Licencié en droit, archiviste-paléographe (1882), il fut attaché au département des imprimés de la Bibliothèque nationale qu'il quitta en 1892 pour se livrer à ses travaux et aux œuvres de charité. On lui doit, outre d'excellents travaux sur l'histoire du droit français, notamment une étude sur la procédure et le fonctionnement du parlement de Paris au XIVe siècle : *Enquêtes et procès* (1892), un *Essai* plein d'érudition et de vues originales *Sur les origines de la noblesse en France au moyen âge* (1902). Parmi ses autres travaux, signalons ses recherches sur les poids et mesures du moyen âge, publiées dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (1913 et 1919.)

GUILIELME n. m. Genre de palmiers de l'Amérique centrale. (Le paripou [*guilielma speciosa*] est cultivé à la Guyane pour ses petits fruits comestibles de la grosseur d'un gland de chêne. Des fruits de plusieurs autres espèces on retire de l'alcool.)

GUILLAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 46 kil. de Pontivy ; 1.265 hab. Ch. de f. du Morbihan. — Au hameau de *La Pyramide*, obélisque élevé en 1823 en mémoire du *combat des Trente* (1351).

GUILLAGE [*ghi-yaj'*] n. m. Action de la bière qui guille.

GUILLAIN (Simon), statuaire français, né et mort à Paris (1581-1658). La plus considérable de ses œuvres est le monument qui fut élevé, à Paris, à la gloire de Louis XIII et de Louis XIV sur le pont au Change, achevé en 1647 (aujourd'hui au Louvre). A Saint-Gervais, deux grandes figures : *Saint Gervais* et *Saint Protais*, se recommandent par des qualités décoratives. Mais les *Evangélistes*, placés trop haut au fronton et aux angles du portail, manquent de perspective. Le *Mausolée de Charlotte-Catherine de La Trémoïle*, veuve d'Henri Ier, prince de Condé (au Louvre), est excellent de goût et de vérité. Pour l'église de la Sorbonne, Guillain a aussi sculpté quelques grandes figures en pierre.

GUILLAIN (Charles), marin français, né en 1808, mort à Lorient en 1875. Il fit de 1846 à 1848 un voyage d'exploration à la Côte orientale d'Afrique, dont il a laissé la relation. Il commanda la division des équipages de la flotte à Lorient (1858), devint gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1861), commandant en chef de la division navale (1868). On a de lui : *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar* (1845) ; *Documents sur l'histoire, la géographie, le commerce de l'Afrique orientale* (1856-1857) ; etc.

GUILLANNÉE n. f. (de *gui* et *année*). Cérémonie qui se pratique à la veille du nouvel an, en certaines régions, et qui consiste à aller de maison en maison chanter des complaintes pour recevoir des cadeaux. V. GUI.

GUILLANT [*ghi-yan*], **E** adj. Qui jette sa levure (en parlant de la bière).

GUILLARD (Nicolas-François), librettiste français, né à Chartres en 1752, mort à Paris en 1814. Il écrivit l'*Iphigénie en Tauride* (musique de Gluck ; 1779) ; *Emilie* (musique de Grétry ; 1781) ; *Electre* (musique de Lemoyne ; 1782) ; *Chimène ou le Cid* (musique de Sacchini ; 1784) ; *Œdipe à Colone* (musique de Sacchini ; 1787) ; etc.

GUILLARD (Léon), auteur dramatique français, né à Montpellier en 1816, mort à Paris en 1878. Il fit

représenter en 1837, *Femme et maîtresse*, au Vaudeville, et fut nommé en 1855 lecteur du Théâtre-Français. Il a donné, seul ou en collaboration : *Un mariage sous la régence ; le Double veuvage ; les Moyens dangereux ; Machiavel ; Delphine ; le Marchand de jouets* (avec Mélesville) ; *le Bal du prisonnier* (avec Decourcelle) ; *Clarisse Harlowe* (avec Dumanoir) ; *le Dernier amour ;* etc.

GUILLAUMAT (Marie-Louis-Adolphe), général français, né à Bourgneuf en 1863, mort à Nantes en 1940. Sorti de Saint-Cyr en 1884 dans l'infanterie de marine, passé dans l'infanterie métropolitaine, breveté d'état-major en 1905, professeur à l'Ecole de guerre en 1907, colonel en 1910, il fut nommé directeur de l'infanterie en 1913 et maintenu dans ces fonctions comme général de brigade. En août 1914, Guillaumat était chef de cabinet de Messimy, ministre de la guerre. Appelé le 2 septembre 1914 au commandement de la 33e division, puis de la 4e division, il fut, en février 1915, mis à la tête du 1er corps d'armée, et promu général de division en décembre.

Gal Guillaumat. — Cl. Meley.

Commandant de la IIe armée en décembre 1916 il prenait part, en cette qualité, à la bataille de Verdun et s'y distinguait en enlevant à l'ennemi la cote 304 et le Mort-Homme. Envoyé de décembre 1917 en juin 1918 au commandement en chef des armées alliées en Orient, il mettait les troupes de ce front dans une situation matérielle et morale qui allait leur permettre, sous son successeur, de fournir un effort décisif. Rappelé en France au moment de l'offensive allemande de mai 1918, qui menaçait Paris, Guillaumat fut nommé gouverneur de Paris. Mais en octobre 1918 il reprit un commandement actif sur le front et, à la tête de la Ve armée, il forçait le passage de l'Aisne et entrait à Charleville. Inspecteur général après l'armistice et membre du Conseil supérieur de la guerre, Guillaumat reçut en 1924 le commandement de l'armée française du Rhin, avec une interruption de quelques jours en 1925, pendant lesquels il était nommé ministre de la guerre.

GUILLAUME [*ghi-yôm'*] n. m. Numism. Nom donné à des monnaies frappées par divers souverains du nom de Guillaume : *Un demi-*GUILLAUME. (On connaît notamment les guillaumes d'or émis en Hainaut au XIVe siècle ; les guillaumes de la Hesse électorale, les guillaumes des Pays-Bas ; etc.)

GUILLAUME [*ghi-yôm'*] n. m. Rabot pour faire les rainures et les moulures. || Rabot des ravaleurs, pour gratter les pierres. || Tamis pour ébaucher le grenage de la poudre.

GUILLAUME (TERRE DE L'**Empereur-**) [en allem. **Kaiser-Wilhelms-Land**), ancienne colonie allemande de la Nouvelle-Guinée, qui occupait dans le Nord-Est de cette grande île, un territoire de 181.600 km², baigné par l'océan Pacifique et peuplé d'environ 300.000 hab. (*Papous*). Fondée en 1884 par la Compagnie de la Nouvelle-Guinée, la colonie dite « terre de l'Empereur-Guillaume » a commencé d'être exploitée au cours des années suivantes, où les Allemands ont fondé sur les rivages différents établissements dont Friedrich-Wilhelms-Hafen (Madang) sur la baie de l'Astrolabe, et Finsch Hafen à l'entrée du golfe Huon, étaient les plus importants. Conquise par les troupes australiennes dès le début de la Grande-Guerre (août 1914), elle a été placée par le traité de Versailles (juin 1919) sous le mandat britannique et est administrée par le Commonwealth d'Australie sous le nom de North Eastern New Guinea.

GUILLAUME (TERRE DU **Roi-**), île de l'archipel arctique américain (Territoire Franklin, des territoires canadiens du Nord-Ouest), située à l'ouest de la presqu'île de Boothia et très proche du pôle magnétique.

SAINTS

GUILLAUME (saint) **le Grand**, duc d'Aquitaine, né vers 755, mort à Saint-Guilhem-du-Désert en 812. Fils du comte Thierry, peut-être parent de Charlemagne, fut élevé à l'école du palais, où il se lia avec saint Benoît d'Aniane. Comte de Toulouse (790) et duc d'Aquitaine, il prit Barcelone (801) aux Sarrasins, et se retira en 806 à Gellone, près de Lodève, où il fonda un monastère nommé depuis Saint-Guilhem-du-Désert.

GUILLAUME (saint). V. GUILHEM (*saint*).

GUILLAUME (saint), abbé de Saint-Bénigne de Dijon, né dans l'île de Ginglio, près de Novare, en 961, mort à Fécamp en 1031. Entré à Cluny en 987, nommé (990) abbé de Saint-Bénigne de Dijon, il réforma plus de quarante couvents bénédictins ; il s'occupa beaucoup d'y développer le mouvement intellectuel. — Fête le 1er janvier.

GUILLAUME d'Hirsau (saint), mathématicien allemand, mort à Hirsau en 1091. Né en Bavière, donné enfant au couvent de Saint-Emmeram de Ratisbonne, il devint abbé de Hirsau en 1069. Il construisit une horloge astronomique et se fit une réputation scientifique par ses écrits. Les seuls dont l'authenticité ne semble pas douteuse sont les *Astronomica* et les *Musica*. Il donna à Hirsau des constitutions célèbres, et en fit le premier monastère d'Allemagne. — Fête le 5 juillet.

GUILLAUME de Donjon (saint), archevêque de Bourges, né à Arthel-en-Nivernais vers 1120, mort à Bourges en 1209. Beau-frère de Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople. Religieux grandmontain, cistercien à Pontigny dont il devint prieur ; abbé de Fontaine-Jean, de Châlis (1187), il devint archevêque de Bourges en 1189. Il blâma Philippe Auguste d'avoir répudié Ingeburge. Honorius III le canonisa en 1218. — Fête le 10 janvier.

GUILLAUME PINCHON (saint), évêque de Saint-Brieuc depuis 1220, né à Saint-Alban (Bretagne) vers 1175, mort à Saint-Brieuc en 1234. Sa rigueur à défendre les droits de l'Eglise le fit exiler par Pierre Mauclerc (1228-1230). Il fut canonisé en 1247. — Fête le 29 juillet.

GUILLAUME (saint), moine augustin de Toulouse, mort en 1369, dont la Vie a été écrite, d'après la tradition, par Nicolas Bertrandi.

PRINCES, ROIS, EMPEREURS

ALLEMAGNE

GUILLAUME, d'abord comte de Hollande, sous le nom de **Guillaume II,** puis empereur romain germanique, né vers 1227, mort en 1256. A peine âgé de sept ans, il succéda, dans le comté de Hollande, à son père Florent IV ; reçut, en 1247, du pape Innocent IV le titre de roi des Romains, et fut définitivement proclamé empereur en 1250, à la mort de Frédéric II. Il entreprit alors de réduire les Frisons, et fut tué au cours de cette expédition. Il eut pour successeur en Hollande son fils Florent V.

GUILLAUME Ier (Frédéric-Louis), roi de Prusse et empereur allemand, né et mort à Berlin (1797-1888). Second fils du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise, il prit part à la guerre d'indépendance (1813-1814). En 1840 son père mourut, et, comme son frère aîné Frédéric-Guillaume IV n'avait pas d'enfant, Guillaume fut son successeur désigné, avec le titre de « prince de Prusse ». Il combattit les tendances libérales du Landtag prussien, et s'attira la haine du peuple de Berlin. Lors de la révolution de 1848, il dut même se réfugier à Londres. Revenu au bout de quelques mois, il se résigna, avec le roi, à subir la Constitution votée par la Chambre, mais il réprima sans pitié l'insurrection badoise. En 1857, Frédéric-Guillaume IV étant gravement malade, Guillaume devint régent, et, après la mort de son frère, fut couronné roi à Kœnigsberg, en 1861. Il s'attacha à réaliser, avec le concours de Bismarck et du général de Roon, malgré l'opposition du Parlement, la grande réforme militaire qu'il avait longtemps méditée. Les trois guerres : contre le Danemark (1864), contre l'Autriche (1866), et contre la France (1870-1871), fondèrent l'unité allemande. Par les traités de Berlin, la Confédération de l'Allemagne du Nord fut formée sous la direction du roi de Prusse (1866-1867) ; après la campagne victorieuse de 1870-1871, les Etats de l'Allemagne du Sud entrèrent dans la confédération qui devint le nouvel Empire allemand. Guillaume fut couronné empereur dans le château de Versailles, le 18 janvier 1871. Dès lors, Guillaume Ier et ses conseillers s'attachèrent à consolider leur œuvre. L'empereur s'entendit à cet effet, en 1873, avec les empereurs d'Autriche et de Russie, puis, en 1879, il fit une alliance étroite avec l'Autriche, et, en 1882, avec l'Italie (la Triple Alliance). A l'intérieur, Guillaume Ier ne consentit qu'à regret à la politique anticatholique de Bismarck (*Kulturkampf*).

Guillaume Ier. — Cl. Jacotin.

En 1878, deux attentats furent commis contre la personne du vieux souverain, par Hœdel et Nobiling. Guillaume Ier avait épousé, en 1829, Augusta de Saxe-Weimar, dont il eut : 1° Frédéric-Guillaume, qui fut l'empereur Frédéric III ; 2° Louise, grande-duchesse de Bade.

Ordre de Guillaume Ier.

Guillaume Ier (ORDRE DE), ordre prussien créé par Guillaume II en 1896. Une seule classe, dont le ruban est remplacé par une chaîne d'or terminée par deux têtes d'aigles couronnées et portant « Wilhelm I rex ». Le bijou est constitué par une médaille ronde portant à l'avers l'effigie de Guillaume Ier. Cet ordre a été supprimé par le gouvernement du Reich.

GUILLAUME II, fils de Frédéric III, roi de Prusse et empereur allemand, né à Berlin, m. à Doorn (1859-1941). Il reçut l'éducation militaire des princes de sa race, et succéda à son père le 15 juin 1888. Après quelques voyages dans les cours alliées ou voisines, son premier soin fut de congédier Bismarck, dont il trouvait la tutelle gênante, et d'inaugurer, sous le nom de *Neuer Kurs*, une politique personnelle dont les instruments furent les chanceliers Caprivi (1890), Hohenlohe (1894), Bulow (1900) et Bethmann-Hollweg (1909). A l'intérieur, il maintint le principe d'autorité contre les dissidents socialistes ou nationaux ; à l'extérieur, il favorisa l'expansion de l'Allemagne par le développement de son commerce, l'accroissement de sa marine et de ses colonies, l'extension de ses alliances. L'acquisition de Kiao-tcheou en Chine (1897), le voyage à Tanger (1905), le commencement du chemin de fer de Bagdad, les renouvellements de la Triple Alliance (1892, 1902, 1912), la tentative de rapprochement avec la Russie et avec la Turquie furent les principales manifestations de sa diplomatie parfois aventureuse ; elle eut pour résultat d'inquiéter l'Europe, de menacer l'Angleterre dans sa suprématie maritime, la Russie dans ses intérêts balkaniques, la France dans son indépendance, et finalement de rendre inévitable l'explosion d'une guerre mondiale que ne put arrêter une tentative personnelle de Nicolas II auprès du kaiser, en juillet 1914.

Guillaume II. — Cl. Trampus.

Après y avoir participé sous forme de fréquentes apparitions sur les différents fronts, mais sans exercer d'influence véritable sur la conduite des opérations, il finit par en devenir la victime, et, sur la nouvelle de la révolution qui grondait à Berlin, se réfugia en territoire hollandais où il devait abdiquer (10 novembre 1918). Il a vécu depuis lors au château de Doorn, dans une retraite dont il n'est guère sorti que pour tenter de justifier devant l'opinion la politique que lui avait inspirée un tempérament impulsif, une confiance exagérée dans ses propres lumières, l'incapacité d'entendre des vérités désagréables. Il perdit à Doorn (1921) sa première femme, Augusta-Victoria de Slesvig-Holstein (née en 1858), qu'il avait épousée en 1881, et s'y remaria l'année suivante avec la princesse Hermine de Reuss (née en 1887). Il avait eu de son premier mariage six fils et une fille.

GUILLAUME Ier, roi de Wurtemberg, né à Lüben (Silésie) en 1781, mort au château de Rozenstein en 1864. Fils du roi Frédéric Ier, il accepta pour obéir à son père le commandement du contingent wurtembergeois pendant la campagne de Russie (1812) et, après la défection du Wurtemberg, suivit ses sentiments naturels en conduisant en 1814 un corps d'armée de la coalition contre la France. Devenu roi en 1816, il promulgua une Constitution (1819) et se rendit populaire par son libéralisme. Marié trois fois, il eut de sa dernière épouse, la princesse Pauline de Wurtemberg, sa cousine, un fils qui lui succéda en 1864, sous le nom de Charles Ier.

GUILLAUME II, roi de Wurtemberg, né à Stuttgart en 1848, mort au château de Badenhausen en 1921. Fils du prince Frédéric de Wurtemberg, il fit ses études à l'université de Tubingen, prit part aux campagnes de 1866 contre la Prusse et de 1870 contre la France, parvint dans l'armée wurtembergeoise au grade de général-major et succéda en 1891 au roi Charles, fils du frère de son grand-père. Il échappa en 1891 à un attentat, mais joua pendant son règne un rôle assez effacé dans la politique de son royaume. La révolution de 1918 l'amena à renoncer à ses droits au trône (29 nov.) et à vivre dans la retraite, sous le nom de duc de Wurtemberg. N'ayant eu qu'une fille de ses deux mariages, il laissa comme héritier son neveu, le duc Albert, né en 1865.

GUILLAUME-NICOLAS, duc de Wurtemberg, général allemand, né à Karlsruhe (Silésie) en 1828, mort à Méran en 1896. Issu d'une branche cadette de la maison de Wurtemberg, il fit une carrière rapide dans l'armée autrichienne, participant aux campagnes d'Italie en 1848 et 1859, de Danemark en 1864, de Bohême en 1866, de Bosnie en 1878. En 1889 la mort du roi de Wurtemberg le mit à la tête de la branche ducale de sa maison, et le détermina à rentrer dans son pays.

ANGLETERRE

GUILLAUME Ier, dit le Conquérant (Guillaume II *le Bâtard*, duc DE NORMANDIE), roi d'Angleterre de 1066 à 1087, né à Falaise en 1027 ou 1028, mort à Rouen en 1087. Fils naturel du duc Robert II le Magnifique, il fut désigné comme héritier du duché, quand son père partit pour les Lieux saints. Robert étant mort à Nicée (1035), Guillaume fut reconnut par les barons normands. Il dut ensuite combattre le roi de France, s'allia avec son beau-père Baudoin V, comte de Flandre, tuteur de Philippe Ier, et profita de la minorité de ce prince pour conquérir l'Angleterre. A la mort d'Edouard le Confesseur, Guillaume prétendit à sa succession. Il obtint l'appui du pape Alexandre II, débarqua en Angleterre avec une armée de Normands et de Flamands, tua Harold II près de Hastings (1066), et se fit couronner à Londres. Duc normand, Guillaume est devenu souverain anglais, et la conquête a mis en présence deux peuples : les vaincus et les conquérants. Mais la fusion s'est opérée grâce à l'habileté politique de ce roi qui avait juré de gouverner selon les lois d'Edouard le Confesseur. La conquête normande a eu pour conséquence des bouleversements dans l'état politique et dans l'état social de l'Angleterre au XIe siècle. Guillaume le Conquérant a fait de l'Angleterre ce qu'il avait fait de la Normandie : un Etat solidement organisé où ont triomphé les principes d'ordre et d'autorité.

Sceau de Guillaume Ier.

GUILLAUME II le Roux, roi d'Angleterre, troisième fils de Guillaume le Conquérant, né entre 1056 et 1060, mort à Westminster en 1100. Désigné par son père pour lui succéder en Angleterre, il fut couronné en 1087. Mais son caractère tyrannique souleva des mécontentements. En 1091 il gouverna le duché de Normandie pour son frère aîné Robert ; en 1093 il battit et tua Malcolm III, roi d'Ecosse. Il fut en querelle avec saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. En 1100, il fut tué à la chasse dans des circonstances mystérieuses. Il ne laissait pas d'enfants et son frère Henri Ier s'empara du trône.

GUILLAUME III, d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, puis roi d'Angleterre, né à La Haye en 1650, mort à Kensington en 1702. Fils posthume de Guillaume II de Nassau, stathouder de Hollande, et de Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier, il reçut une forte instruction politique de Jean de Witt. Elevé par des adversaires du stathoudérat, surveillé par les républicains hostiles aux orangistes, et qui firent adopter contre lui en 1667 l'*édit perpétuel* déclarant incompatibles les charges de stathouder d'un côté, d'amiral et de capitaine général de l'autre, il garda de sa jeunesse une apparence taciturne, sous laquelle il dissimulait une ambition ardente et une absence de scrupules. Lors de l'invasion de

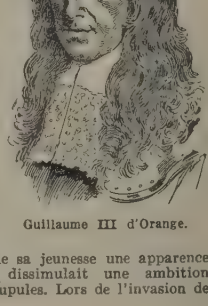

Guillaume III d'Orange.

la Hollande par les Français, il fut proclamé capitaine général, puis stathouder. Le meurtre des frères de Witt le laissa maître de la situation (1672). Il gouverna avec Fagel et Heinsius, arrêta les Français en faisant rompre les digues, livra à Condé la bataille indécise de Senef, forma contre Louis XIV une coalition européenne dans laquelle entra l'Angleterre, et sauva l'intégrité de la Hollande au traité de Nimègue (1678).

Guillaume, cheville de la lutte européenne contre la France, et champion du protestantisme, prépara dès 1686 une coalition. Gendre de Jacques II il se constitua un parti politique et religieux puissant en Angleterre, débarqua à Torbay avec quatorze mille hommes (1688) et fut proclamé roi à Londres, après avoir ratifié une « Déclaration des droits » qui garantissait les libertés anglaises et qui excluait du trône les princes catholiques (1689). Guillaume fit entrer l'Angleterre dans la *Grande Alliance*, chassa d'Irlande Jacques II par la victoire de la Boyne (1690) et dirigea lui-même les opérations sur le continent. Battu par les Français à Steinkerque et à Neerwinden, il n'en fut pas moins reconnu roi d'Angleterre au traité de Ryswick (1697) par Louis XIV. En Angleterre, il pratiqua une politique extérieure nettement personnelle, mais respecta les formes constitutionnelles. Il négocia avec Louis XIV deux traités de partage de la succession d'Espagne, qui devinrent caducs par la proclamation de Philippe V comme roi d'Espagne. Il protesta contre l'occupation des villes de la Barrière par Louis XIV, et profita de la reconnaissance de Jacques III comme roi d'Angleterre par la cour de France pour lancer l'Angleterre dans une nouvelle coalition contre la France. Il mourut, sur ces entrefaites, des suites d'une chute de cheval.

GUILLAUME IV, roi d'Angleterre, troisième fils de George III, né à Buckingham-House en 1765, mort à Windsor en 1837. Il servit d'abord comme marin, et devint grand-amiral. Après avoir vécu pendant vingt ans avec l'actrice Jordans, il épousa (1818) la fille du duc de Saxe-Meiningen. Roi en 1830, il se montra libéral, soutint la réforme électorale de 1832, puis chercha un appui à la Chambre des lords et s'opposa à toute nouvelle réforme. Mort sans enfant légitime, il eut pour successeur sa nièce Victoria, fille d'Edouard-Auguste, duc de Kent.

AQUITAINE

GUILLAUME Ier, le Pieux, comte de Mâcon et duc d'Aquitaine en 886, mort en 918, fondateur de l'abbaye de Cluny en 909. — **Guillaume II,** *le Jeune*, neveu et successeur du précédent, mort en 926. — **Guillaume III,** *Tête d'Etoupe*, mort à Saint-Maixent en 965. Duc d'Aquitaine depuis 951, il résista à Hugue le Grand et à Lothaire (955), et abdiqua en 963. — **Guillaume IV,** *Fier à Bras*, fils du précédent, né vers 935, mort à Saint-Maixent en 995. Il résista à Hugue Capet (988), mais fut vaincu et finit ses jours dans un monastère. — **Guillaume V,** *le Grand*, fils du précédent, né vers 960, mort à Maillezais en 1030. Duc en 990, il se distingua par la protection qu'il accorda aux arts et aux belles-lettres. — **Guillaume VI,** *le Gros*, fils du précédent, mort à Poitiers en 1038. En 1034, il fut fait prisonnier à Moncontour par Geoffroy II Martel, comte d'Anjou, et dut racheter sa liberté en cédant les comtés de Bordeaux et de Saintes. — **Guillaume VII** (Pierre) *le Hardi*, frère du précédent, né vers 1025, mort en 1058. Il succéda, en 1040, à un autre de ses frères nommé Eude, et lutta contre son beau-père, Geoffroi Martel, qu'il tenait assiégé dans Saumur, lorsqu'il mourut de la dysenterie. — **Guillaume VIII** ou **Gui-Geoffroi,** frère germain du précédent, né vers 1027, mort à Chizé en 1086. Il conquit la Saintonge en 1063, et guerroya en Espagne contre les Sarrasins. — **Guillaume IX,** fils du précédent, né en 1071, mort vers 1127. Il s'empara deux fois du comté de Toulouse, dont il avait épousé l'héritière légitime, fut excommunié pour ses désordres, conduisit sans succès une armée à la croisade, secourut Alphonse d'Aragon contre les Maures. C'est un des plus anciens poètes connus en langue romane. — **Guillaume X,** fils du précédent, né à Toulouse en 1099, mort à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1137. Il s'empara de l'Aunis, et mourut laissant pour héritière sa fille aînée Aliénor ou Eléonore.

ÉCOSSE

GUILLAUME, dit **le Lion,** roi d'Ecosse, né en 1143, mort à Stirling en 1214. Il succéda en 1165 à Malcolm IV, fit hommage en 1166 à Henri II d'Angleterre, rompit avec lui en 1168 pour faire alliance avec Louis VII de France, se coalisa avec les fils de Henri II en révolte contre leur père après l'assassinat de Thomas Becket (1173); mais, battu et fait prisonnier, il dut accepter le honteux traité de Falaise (1178). Il fut un fidèle allié de Richard Cœur de Lion. Il donna des lois à l'Ecosse notamment au criminel, avec tendance à substituer le droit normand à l'ancien droit.

LUXEMBOURG

GUILLAUME IV DE NASSAU, grand-duc de Luxembourg, né à Biebrich-sur-Rhin en 1852, mort à Colmarberg en 1912. Il appartenait à cette famille de Nassau que les événements de 1866 avaient dépossédée de ses Etats héréditaires d'Allemagne, mais à laquelle la mort du roi des Pays-Bas (1890) rendit, conformément aux traités de Vienne, un trône dans le Grand-duché de Luxembourg. D'abord associé à son père Adolphe comme lieutenant général (1902) Guillaume-Alexandre lui succéda en 1905; mais en 1908 la maladie l'obligea à confier la régence à sa femme Marie-Anne de Bragance. Comme il n'en avait eu que des filles, le principal souci de son gouvernement avait été d'assurer l'avenir de sa dynastie en faisant adopter par les Chambres un statut de famille qui admettait la succession en ligne féminine (1907).

NORMANDIE

GUILLAUME Ier, Longue-Epée, second duc de Normandie, mort en 943. Il succéda à son père Rollon en 927. Il imposa sa suzeraineté aux comtes de Rennes et de Vannes. Arnould, comte de Flandre, l'attira à une conférence dans une île de la Somme, et le fit assassiner.

GUILLAUME II, le Conquérant ou **le Bâtard,** duc de Normandie. V. GUILLAUME Ier, roi d'Angleterre.

GUILLAUME III le Roux, duc de Normandie. V. GUILLAUME II, roi d'Angleterre.

GUILLAUME Adelin, duc de Normandie, né en 1102, mort en 1120. Il était le seul fils légitime de Henri Ier, roi d'Angleterre, et périt dans le naufrage célèbre de la *Blanche-Nef* qui se brisa sur le récif du Raz-de-Gatteville.

GUILLAUME Cliton, fils de Robert III Courteheuse, duc de Normandie, né vers 1102, mort à Alost en 1128. Robert ayant été dépouillé (1106) de son duché de Normandie par son frère Henri Ier, roi d'Angleterre, Louis VI et Foulques IV, comte d'Anjou, firent, sans succès, la guerre à Henri, pour rendre au jeune prince normand son héritage. En 1127, il reçut du roi de France Louis VI le comté de Flandre devenu vacant par la mort de Charles le Bon. La dureté de la répression exercée par lui contre ses sujets, irrités de son manquement aux engagements qu'il avait pris, donna des adhérents à Thierri d'Alsace, son compétiteur. Mais Guillaume périt le 27 juillet 1128 au siège d'Alost.

PAYS-BAS

GUILLAUME V, comte de Hollande, fils de l'empereur Louis V de Bavière et de Marguerite de Hainaut, né entre 1329 et 1333, mort au Quesnoy en 1389. Sa mère lui donna (1349) la propriété du comté de Hollande, sous certaines conditions que celui-ci ne respecta pas. Ce fut l'origine de la guerre des *hameçons* et des *cabillauds*. V. CABILLAUDS. Marguerite fut chassée de Hollande par son fils. Il lui céda cependant (1351) le Hainaut, mais sous promesse de lui succéder, ce qui eut lieu en 1356. Cependant, devenu fou, il fut enfermé en 1357, et jusqu'à sa mort.

GUILLAUME VIII, comte de Nassau, surnommé **le Taciturne,** né à Dillenbourg en 1533, mort à Delft en 1584. Fils aîné du comte Guillaume VII de Nassau-Dillenbourg, il devint prince d'Orange, sous le nom de **Guillaume Ier,** à la mort de son cousin René de Nassau. Elève dans le catholicisme, bien que son père fût luthérien, il grandit à la cour de Charles Quint et jouit de la confiance de Philippe II, bien qu'il représentât l'état bourguignon contre l'état espagnol. Il devint le chef incontesté de la noblesse des Pays-Bas. Son surnom de Taciturne, qui lui fut donné par ses ennemis ne l'empêchait pas d'avoir une naturelle éloquence. Luthérien, puis calviniste, il demeura tolérant. Le « compromis » des nobles à Bréda une fois conclu, en 1566, il s'y rallia. Il attendit, avant de se déclarer le défenseur des Pays-Bas, que les exactions et les cruautés du duc d'Albe eussent soulevé l'indignation universelle. Il s'intitula alors le champion de la « liberté de la patrie ». Sans se laisser abattre par les échecs, il recommença plus d'une fois la lutte; en 1573, il lança les *Gueux de mer* contre les Espagnols. En 1574, il s'empara de Middelbourg. Réduit d'abord à la Hollande et à la Zélande, il ne réussit pas à libérer les Pays-Bas dans leur intégralité. Il ne put empêcher la réconciliation des provinces wallonnes avec l'Espagne, dut rompre avec les catholiques, et travailler à la réalisation de l'indépendance des Provinces-Unies qui se constituèrent en 1579 par l'Union d'Utrecht. Philippe II mit sa tête à prix; en 1582, une première tentative d'assassinat échoua; mais, en 1584, Balthazar Gérard le tua d'un coup de pistolet, à Delft.

Guillaume VIII de Nassau.

GUILLAUME II DE NASSAU, prince d'Orange, né et mort à La Haye (1626-1650). Il succéda à son père Henri-Frédéric en 1647. Il vit l'indépendance des Provinces-Unies reconnue par l'Espagne en 1648. Il prétendit à une véritable dictature, qui souleva l'opposition du parti républicain. Un coup d'Etat tenté par lui contre Amsterdam échoua en 1650. Lors de sa mort subite, la maison de Nassau fut exclue du stathoudérat. Il eut un fils posthume, Guillaume III d'Orange.

GUILLAUME III. V. GUILLAUME III, roi d'Angleterre.

GUILLAUME Ier, roi des Pays-Bas, né à La Haye en 1772, mort à Berlin en 1843. Fils du dernier stathouder Guillaume V, émigré durant la Révolution, il reçut du Congrès de Vienne (9 juin 1815) la couronne des Pays-Bas, qui réunissait la Belgique à la Hollande. Il donna une Constitution libérale, mais il s'aliéna les Belges par des mesures maladroites. La Belgique, soulevée, recouvra son indépendance en 1830. Guillaume abdiqua en 1840.

Guillaume (ORDRE DE), ordre néerlandais, créé en 1815 par Guillaume Ier d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas. Il comprend quatre classes; le ruban est moiré orange, avec un filet bleu sur chaque bord.

GUILLAUME II, roi des Pays-Bas, fils de Guillaume Ier, né à La Haye en 1792, mort en 1849. Il se distingua auprès de Wellington pendant la campagne de France, et fut blessé à Waterloo. Il épousa, en 1816, la grande-duchesse Anna Pavlovna, sœur du tsar Alexandre Ier. Appelé au trône, en 1840, par l'abdication de son père, il fut forcé par les événements de 1848 de donner une Constitution qui organisait un gouvernement parlementaire.

GUILLAUME III (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), roi des Pays-Bas, fils et successeur du précédent, né en 1817, mort au château de Loo en 1890. De son mariage avec Sophie de Wurtemberg naquirent deux enfants : en 1840 le prince Guillaume, et en 1851 le prince Alexandre. En 1879, devenu veuf, il épousa la princesse Emma de Waldeck-Pyrmont, dont il eut, en 1880, une fille, Wilhelmine, devenue, par la mort de ses frères, reine des Pays-Bas.

SICILE

GUILLAUME Ier, le Mauvais, roi de Sicile, né vers 1120, mort en 1166. Fils du roi Roger II, il succéda à son père en 1154. Le pape Adrien IV souleva contre lui les seigneurs de la Pouille, soutenus par la flotte de Manuel Comnène. Après plusieurs revers, il parvint à infliger à ses adversaires une grande défaite navale (1156), et traita avec le pape à Bénévent. En 1158, il mit en déroute une nouvelle flotte grecque.

GUILLAUME II le Bon, roi de Sicile, né et mort à Palerme (1154-1189). Fils du précédent, il lui succéda en 1166, sous la régence de sa mère Marguerite de Navarre. En 1185, il équipa une flotte en faveur d'Alexis, neveu de l'empereur Manuel, contre l'usurpateur Andronic Ier, mais fut battu à Démétrias, par Isaac II Ange, successeur d'Andronic. Il ne laissait pas d'enfant; sa tante, Constance, femme de l'empereur Henri VI, et le fils naturel de son frère Tancrède, comte de Lecce, se disputèrent la couronne. Tancrède régna jusqu'à sa mort.

GUILLAUME III, roi de Sicile. Il succéda, en 1194, à son père Tancrède, sous la régence de sa mère Sibylle de Medaria. Mais l'empereur Henri VI s'empara de la Sicile, et s'en fit couronner roi.

PERSONNAGES DIVERS

GUILLAUME au Court Nez, héros de l'un des trois grands cycles épiques du moyen âge, dont les principaux traits paraissent avoir été fournis par Guillaume, comte de Toulouse, mort à Gellone en 804. Les plus anciennes chansons du cycle : *le Charroi de Nîmes, la Prise d'Orange, le Couronnement de Louis, le Moniage Guillaume*, célèbrent ses victoires sur les Sarrasins ou ses luttes en faveur de son jeune suzerain, le roi Louis (le Débonnaire). Plus tard (XIIIe s.), on chanta sa jeunesse (*Enfances Guillaume*), ses ascendants (*Aimeri de Narbonne, Garin de Montglane*) ou ses neveux (*les Narbonnais, Girard de Vienne, Guibert d'Andrenas*, etc.) dans une série de poèmes dont presque tous les éléments sont fournis par des lieux communs.

GUILLAUME de Jumièges, dit **Calculus,** historien, moine bénédictin de Jumièges, mort vers 1090, auteur d'une *Histoire des Normands*, dédiée à Guillaume le Conquérant.

GUILLAUME de Poitiers, historien français du XIe siècle, né à Préaux, près de Pont-Audemer, mort vers 1090. Etudiant à Poitiers, soldat, ensuite prêtre et chapelain de Guillaume le Bâtard duc de Normandie puis roi d'Angleterre, il fut archidiacre de Lisieux et écrivit, sous le titre de *Gesta*, une histoire de Guillaume le Conquérant.

GUILLAUME de Conches, philosophe français, né à Conches en 1080, mort à Paris en 1145. Il professa à Paris. Il se rattache à l'école de Chartres où l'influence platonicienne est prépondérante. A la suite de Constantin l'Africain, il enseigna dans sa *Philosophia* la physique corpusculaire de Démocrite. Il fut attaqué par Guillaume de Saint-Thierry pour une théorie de la Trinité qu'il avait empruntée au *Timée* de Platon.

GUILLAUME de Malmesbury, historien anglais, né dans le Somer entre 1090 et 1095, mort à Malmesbury en 1150. De père anglo-saxon et de mère normande, ce qui donne à son témoignage plus de valeur et d'impartialité, entré tout jeune à l'abbaye de Malmesbury, il a écrit sur tous les sujets et notamment une histoire des rois d'Angleterre (*De gestis regum Anglorum*, jusqu'en 1125, à laquelle fait suite l'*Historia novella*, de 1125 à 1142).

GUILLAUME de Champeaux. V. CHAMPEAUX.

GUILLAUME de Tyr, historien des croisades, né en Syrie d'une famille française vers 1130, mort après 1183. D'une érudition considérable, il fut nommé chanoine de Tyr et attaché à la chancellerie royale (vers 1165), puis choisi par Amaury comme précepteur de son fils Baudouin. Chancelier et archidiacre de Nazareth en 1174, il devint, dès l'année suivante, archevêque de Tyr. Il a écrit plusieurs ouvrages, notamment une histoire d'Orient (*Gesta orientalium principum*), dont il ne reste que des fragments, et sa grande histoire des croisades depuis 1095 (*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*), en vingt-trois livres, dont le dernier inachevé.

GUILLAUME de Newburgh (Guilielmus Neubrigensis), historien, né à Bridlington (comté d'York) en 1135, mort à Newburgh vers 1201. Il entra fort jeune au prieuré des Augustins de Newburgh. Il est l'auteur d'une *Historia rerum anglicarum* qui s'étend de 1066 à 1198. Ses qualités lui ont valu le surnom de père de l'histoire critique. A la suite de Leland qui l'appelle Guilielmus Parvus, on lui a donné parfois le nom de *Little*.

GUILLAUME aux Blanches Mains, surnommé **le Cardinal de Champagne,** né en 1135, mort à Reims vers 1202. Fils de Thibaut III comte de Champagne, élevé par saint Bernard, et successivement évêque de Chartres (1164), archevêque de Sens (1168), légat en Angleterre, enfin archevêque de Reims, Guillaume sacra Philippe Auguste, son neveu, et devint cardinal. Pendant la croisade de 1190, il gouverna le royaume avec prudence. En 1193, il annula le mariage de Philippe Auguste avec Ingeburge, et fut, pour ce fait, blâmé par le pape Célestin III. Il mourut ayant assuré à ses successeurs à Reims le privilège de sacrer les rois de France.

GUILLAUME de Paris, appelé aussi **Guillaume d'Auvergne,** né à Aurillac vers 1180, mort en 1249. Il devint, en 1228, évêque de Paris, après avoir professé dans les écoles de cette ville. Il présida l'assemblée d'Ancenis où Pierre, comte de Bretagne, fut déclaré déchu (1230). Il a laissé plusieurs ouvrages latins, surtout son *De universo*, où il soutient les idées philosophiques de l'école réaliste.

GUILLAUME, dit **le Breton,** chroniqueur et poète français, mort à Senlis vers 1227. Il fut chapelain de Philippe Auguste, qui le chargea de quelques missions diplomatiques. En 1219, il devint chanoine de Notre-Dame de Senlis. On a de lui : une chronique latine, *les Gestes de Philippe Auguste*, continuation de la *Vie* de ce prince par Rigord, et la *Philippide*, poème sur le règne de Philippe Auguste.

GUILLAUME de Lorris, poète français du XIIIe siècle, auteur de la première partie du *Roman de la Rose*, mort vers 1235. V. ROMAN DE LA ROSE.

GUILLAUME de Ferrières, poète français du XIIIe siècle, connu aussi sous le nom de **Vidame de Chartres,** auteur d'une dizaine de chansons.

GUILLAUME de Chartres, chroniqueur français, mort vers 1281. Il était chapelain de Saint Louis, qu'il accompagna à la croisade en 1250 et dont il partagea la captivité. Devenu dominicain, il accompagna à Tunis le roi dont il ramena en France la dépouille mortelle (1270). On a de lui une précieuse *Vie* de Saint Louis.

GUILLAUME de Saint-Amour, théologien et écrivain satirique français, né et mort à Saint-Amour (Franche-Comté) [1202-1272]. Il enseigna la philosophie, le droit canon et la théologie à Paris, devint recteur puis syndic de l'Université. La violence de sa polémique contre les

ordres mendiants et surtout son traité : *Des périls des derniers temps* (1256), le firent condamner par Alexandre IV (1256) ; il fut exclu de l'Université, et exilé par Saint Louis. Il n'est pas sûr qu'il soit revenu à Paris en 1263. Ses œuvres ont été publiées en 1632, mais le roi en interdit la vente.

GUILLAUME de Nangis, chroniqueur français, mort en 1300. On sait seulement de lui qu'il était moine de l'abbaye de Saint-Denis. Il écrivit en latin trois ouvrages historiques : *Histoire de Saint Louis,* empruntée à Gilon de Reims et à Geoffroy de Beaulieu ; *Histoire de Philipe III dit le Hardi,* plus originale, où il parle en témoin oculaire ; enfin, une *Chronique* allant du commencement du monde jusqu'en 1301. La narration est sèche, souvent obscure, mais ordinairement exacte. D'autres moines de Saint-Denis ont continué cette *Chronique* jusqu'en 1368.

GUILLAUME de Digulleville, ou **de Déguileville,** moine et poète français, né à Digulleville (Manche) vers 1294, mort à Chaalis en 1355. Il devint moine de l'abbaye de Chaalis (1316) et y écrivit en 1330 un poème allégorique : *Pèlerinage de la vie humaine,* qui obtint un prodigieux succès.

GUILLAUME de Machaut, poète et compositeur français, né entre 1300 et 1310, mort en 1377 ; il fut protégé successivement par Jean de Luxembourg et Jean le Bon. Il est, avec Adam de La Halle, l'un des créateurs de l'art harmonique. De ses trois longs poèmes, le plus curieux est *le Voir dit* (ou *Histoire vraie*), recueil de lettres en prose mêlée de vers, échangées, au moins en apparence, entre le poète sexagénaire et une jeune fille inconnue. Le premier, dans l'ordre religieux, il écrivit une *Messe* à quatre voix mixtes, exécutée tout d'abord, croit-on, au sacre de Charles V à Reims (1364). Ayant donné le modèle du quatuor vocal, il a laissé dix-sept *Lais ;* vingt-trois *Motets,* tant profanes que pieux, à trois et quatre voix, dont deux avec quatuor instrumental ; plus de quarante-cinq *Ballades* notées, avec ou sans instruments ; trente-trois chansons ; et des pièces diverses, soit pour l'orgue ou autres instruments, soit vocales, éparses dans son poème du *Remède de fortune.*

GUILLAUME (le baron Henri-Louis-Gustave), général et historien belge, né à Amiens en 1812, mort à Ixelles en 1877. Ministre de la guerre de 1870 à 1872, membre de l'académie royale de Bruxelles depuis 1867, il a écrit notamment : *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne* (1847) ; *Histoire des régiments nationaux belges pendant la guerre de Sept ans* (1854) ; *Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la Révolution française ;* etc.

GUILLAUME (Jean-Baptiste-Claude-*Eugène*), statuaire français, né à Montbard en 1822, mort à Rome en 1905. Élève de Pradier, il remporta le grand prix de sculpture en 1845 avec *Thésée trouvant sur un rocher l'épée de son père.* L'*Anacréon* parut au Salon de 1852, et *les Gracques,* deux bustes de bronze, au Salon de 1853 (musée du Luxembourg). Mais il fit valoir surtout ses qualités dans le fronton et les cariatides du pavillon Turgot, dans la figure colossale de L'Hospital, au nouveau Louvre, et dans un monument de Colbert, aujourd'hui à Reims. Citons encore sept bustes de *Napoléon Ier* (Exposition universelle de 1867) ; la statue en plâtre de *Napoléon Bonaparte* (1870) ; un buste en marbre de *Mgr Darboy.* Guillaume, professeur puis directeur de l'Ecole des beaux-arts (1864-1878), directeur général des beaux-arts (1878), devint, en 1890, directeur de l'Académie de France à Rome, membre de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie française (1898). Il a publié : *Etudes d'art antique et moderne* (1888) ; *Essai sur la théorie du dessin et de quelques parties des arts* (1896).

GUILLAUME (Edmond), architecte français, né à Valenciennes (Nord) en 1826, mort à Paris en 1894. Élève de Lebas, il remporta le prix de Rome en 1856 et fut chargé d'une mission archéologique en Asie Mineure. Au Salon de 1863, il exposa le *Temple de Rome et d'Auguste à Ancyre,* et, la même année, fut nommé inspecteur des travaux du Palais de Justice. A la suite d'un concours jugé en 1864, il fut chargé de l'exécution du *Monument commémoratif de la Défense de Paris,* sur la place Clichy. Architecte des bâtiments de l'Institut des sourds-muets et du palais des Archives, architecte du palais de Versailles et de Trianon, du Louvre et des Tuileries. On lui doit une *Histoire de l'Art et de l'Ornement* (1886).

GUILLAUME (Henri), fils aîné d'Edmond, architecte français, né et mort à Paris (1868-1929). Élève de Laloux, à l'École des beaux-arts dont il sort diplômé en 1893, obtient au concours l'exécution du *Monument Watteau* au jardin du Luxembourg à Paris où on lui doit aussi les monuments de *Gavarni,* du *Dr Péan* et de *François Coppée.* Après avoir exécuté avec son frère Albert le *Théâtre des Bonshommes Guillaume* à l'Exposition de 1900, il est nommé architecte des Expositions à l'étranger, et, à ce titre, construit, en 1914, le Palais de la France à San-Francisco.

GUILLAUME (Albert), fils cadet d'Edmond, dessinateur et peintre français, né à Paris en 1873, mort à Faux (Dordogne) en 1942. Élève de Gérome à l'Ecole des beaux-arts, il s'est consacré à l'illustration humoristique et à la caricature. Collaborateur de divers journaux illustrés, tels que *la Caricature, le Journal amusant, le Rire,* etc., il donna de nombreux dessins d'actualité aux journaux quotidiens : *le Matin, le Figaro, le Journal.* Il a exercé sa verve joyeuse sur les travers militaires (*Mes campagnes, Mes 28 jours, Mon sursis*), puis sur les mœurs parisiennes des salons et de la rue. Les légendes de ses dessins, toujours spirituelles, sont lestement troussées. Il a illustré divers ouvrages, notamment *les Petites Cardinal,* de Ludovic Halévy. Parmi plus de trois cents tableaux, nous citerons : *Musique savante* (1904) ; *Un bridge* (1905) ; *l'Entr'acte* (1906) ; *les Philistins* (1907) ; *Amour profond* (1909) ; *le Frago* (1914) ; *Musique moderne* (1922) ; *A l'affût* (1923) ; *les Mots croisés* (1926) ; *Au radio-sermon* (1928) ; *Passionnés d'art* (1929).

GUILLAUME (Charles-Edouard), physicien suisse, né à Fleurier (Suisse) en 1861, mort à Sèvres en 1938. Entré au Bureau international des poids et mesures à Sèvres, il en devint directeur adjoint, puis directeur. On lui doit d'importantes études sur le thermomètre à mercure : il en a codifié l'examen et l'emploi. Il a étudié également avec Benoît la détermination et la fabrication des mètres-étalons envoyés aux divers Etats qui font partie de la Convention internationale. Il a déterminé également les étalons industriels destinés à unifier les différentes pièces mécaniques sortant des ateliers de l'Etat.

Ch.-Ed. Guillaume est surtout connu pour ses travaux sur les aciers au nickel ; on lui doit la découverte de l'*invar,* de l'*élinvar,* de la *platinite.* Il a publié : *Traité de thermométrie* (1889) ; *Recherches sur le nickel et ses alliages* (1898) ; *les Applications des aciers au nickel, avec un Appendice sur la théorie des aciers au nickel* (1917) ; *la Mesure rapide des bases géodésiques* (avec J.-René Benoît ; 1917) ; etc. Ch.-Ed. Guillaume, qui était correspondant de l'Académie des sciences, a obtenu le prix Nobel de physique en 1920.

GUILLAUME TELL. V. TELL.

GUILLAUMES, ch.-lieu de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 96 kil. de Nice, au confluent du Var et du Tuébi ; 870 hab. Ch. de f. de Provence. — Aux environs, gorges de Daluis creusées par le Var dans les schistes permiens. — Le canton a 9 comm., et 3.230 hab.

GUILLAUMET (Gustave-Achille), peintre français, né et mort à Paris (1840-1887). Après avoir obtenu, en 1861, le second prix de Rome, il partit pour l'Algérie, d'où il rapporta de nombreux tableaux, dont *Laghouat* (1879), et *Palanquins à Laghouat* (1880). A l'Exposition de 1888, Guillaumet présenta : *Champ labouré près de Gisors, Chiens arabes dévorant un cheval mort,* etc. Ses derniers envois au Salon furent : la *Seguia, près de Biskra ;* les *Fileuses de laine* (1885), et *Intérieur à Bou-Saada* (1887). Il a laissé encore : *Une rue à Laghouat, Fabrication de burnous à Bou-Saada* (musées nationaux) ; *Laveuses à El-Kantara, Fabricatioon de poterie en Kabylie.*

GUILLAUMIN (Jean-Baptiste-*Armand*), peintre français, né et mort à Paris (1841-1927). Il peignit d'abord des paysages parisiens et de l'Ile-de-France. Les marines rapportées de *Saint-Palais* datent de 1892 ; la première série des paysages de la Creuse et de *Crozant* de 1893. Guillaumin est allé travailler également à *Agay,* en Dauphiné (1898) et en Hollande (1904). Dans toutes ses toiles, il recherche l'éclat du coloris comme les impressionnistes, mais il use moins de la division de la touche.

GUILLAUMISTE [*ghi-yô-misst'*] n. m. Partisan de Guillaume III d'Angleterre.

GUILLAUMOT (Charles-Axel), architecte français, né à Stockholm, de parents français, en 1730, mort à Paris en 1807. Après avoir voyagé à l'étranger, il devint premier architecte de la généralité de Paris (1761), membre de l'Académie royale d'architecture (1773), directeur de la manufacture des Gobelins (1789), et premier architecte du roi. A Saint-Denis, Courbevoie et Rueil, il construisit les casernes des suisses ; à Vézelay, le palais abbatial (démoli). On lui doit : *Considérations sur l'état des beaux-arts à Paris, particulièrement sur l'architecture* (1802).

GUILLAUMOT (Auguste-Alexandre), graveur français, né à Paris en 1815, mort à Marly-le-Roi en 1892. Il a surtout gravé des fragments d'architecture : *le Porche sud de Chartres,* la *Statuaire de Reims,* les *Stalles du chœur d'Auch,* et il a publié : *Promenades artistiques dans Paris et ses environs* (1857 et suiv.). — Ses frères, Claude-Nicolas-Eugène *et* Louis **Guillaumot,** se sont fait connaître comme graveurs sur bois.

GUILLE [*ghiy'*] n. f. (déformation de *guille*). Dans le Midi, Sorte de robinet. || Morceau de bois conique.

GUILLEBERT de Metz, historien français, né à Metz vers 1350-1360, mort après 1434. Venu vers 1380 à Paris, il y vécut longtemps, mais n'y séjournait plus quand il écrivit, en 1434, son ouvrage principal, la *Description de Paris sous Charles VI.* Il était copiste, et fut aux gages du duc de Bourgogne.

GUILLEDIN n. m. V. GUILDIN.

GUILLEDOU [*ghi-yé*] n. m. (origine douteuse). Pop. *Courir le guilledou,* Fréquenter les mauvais lieux.

GUILLELMIN [*ghi-yèl*], **E** adj. Qui a rapport à un personnage historique ou autre du nom de Guillaume : *La branche* GUILLELMINE *de Bavière.*

— *Substantiv.* et au fém. *La guillelmine,* Nom donné par les contemporains à l'ordonnance rendue par François Ier, à Villers-Cotterêts, en 1539, sur la justice ; ce nom rappelle le souvenir du chancelier Guillaume Poyet, qui l'avait rédigée.

GUILLEMAIN (Charles-Jacob), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1750-1799). On lui doit près de quatre cents pièces pour les théâtres de la foire et des boulevards, parmi lesquelles : *la Chasse aux canards ; la Mort tragique de Mardi-Gras ; le Gagne-petit ; A bon vin, pas d'enseigne* (1781) ; *le Mensonge excusable* (1783) ; *Annette et Basile* (1786) ; *le Nègre aubergiste* (1793).

GUILLEMET [*ghi-ye-mè*] n. m. (de *Guillaume,* imprimeur, qui l'inventa). Double petit crochet rond ou anguleux que l'on place avant et après les citations, avant et après certains noms propres, titres, etc. : *Ouvrir, Fermer les* « GUILLEMETS ».

GUILLEMET (Jean-Baptiste-Antoine), paysagiste français, né à Chantilly en 1842, mort à Saint-Pardoux en 1918. Élève de Corot, puis de Daubigny et de Courbet, ses principales œuvres sont : *Mer basse à Villerville* (1872) [Grenoble] ; *Vue de Bercy en décembre* (1874) [musées nationaux] ; *les Falaises de Dieppe* (1877) ; *la Plage de Villers* (1878) ; *le Vieux Villerville* (1880) ; *Meudon* (1884) ; *la Baie de Morsalines* (1887) ; *la Plaine de Cayeux* (1888) ; *le Pont Marie* (1894) ; *le Quai Henri-IV* (1895) ; *la Fontaine Médicis* (Hôtel de Ville) ; *Paris* (musées nationaux). Sa manière d'abord empâtée s'est allégée et éclaircie sous l'influence de l'impressionnisme.

GUILLEMETER [*ghi-ye, té*] v. tr. (Se conjugue comme *jeter.*) Distinguer par des guillemets. || *Guillemeter au long,* Marquer de guillemets à toutes les lignes.

GUILLEMIN (Alexandre-Marie), peintre français, né à Paris en 1817, mort à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne) en 1880. Il reçut les leçons de Gros et se consacra à la peinture anecdotique. Il débuta au Salon de 1840 et ne cessa d'exposer jusqu'à sa mort. Citons : *la Poupée malade, le Marchand d'images, Après l'émigration, le Galant Béarnais.*

GUILLEMIN (Amédée-Victor), publiciste scientifique français, né et mort à Pierre (Saône-et-Loire) [1826-1893]. Nous citerons de lui : *les Mondes* (1861) ; *le Ciel* (1864) ; *la Lune* (1866) ; *les Chemins de fer* (1867) ; *le Soleil* (1869) ; *la Vapeur* (1873) ; *les Applications de la physique aux sciences, à l'industrie et aux arts* (1873) ; *les Comètes* (1874) ; *la Lumière et les Couleurs* (1875) ; *le Son* (1876) ; *les Etoiles* (1877) ; *les Nébuleuses* (1880) ; *le Monde physique,* vaste tableau d'ensemble, son œuvre capitale (1880-1885) ; *Petite encyclopédie populaire* (1886-1891) ; etc.

GUILLEMINOT (Armand-Charles, comte DE), général et diplomate français, né à Dunkerque en 1774, mort à Bade en 1840. Attaché, en 1792, à l'état-major de Dumouriez, en 1805 à celui de la Grande Armée, il devint général de division en 1813. Mis à la tête du Dépôt de la guerre en 1822, il dirigea, en 1823, l'expédition d'Espagne, dont le duc d'Angoulême était le chef nominal. Pair de France en 1823, il fut ambassadeur à Constantinople, de 1824 à 1830.

GUILLEMITE [*ghi-yé*] n. m. Ermite d'un ordre fondé au XIIe siècle.

— ENCYCL. L'ordre des *guillemites* ou *guillelmites* eut pour fondateur Guillaume de Malaval (Malaval près de Sienne) qu'on a identifié à tort avec Guillaume IX duc d'Aquitaine. Ils suivaient la règle de saint Benoît, avec des constitutions propres. Clément IV reconnut leur autonomie par une bulle, en 1266. Au XVe siècle l'ordre formait trois provinces : Toscane ; Allemagne ; Flandre et France. En France, ils n'avaient que deux maisons : Louvergny, au diocèse de Reims (1250) et Paris où, en 1298, Philippe le Bel leur donna le monastère autrefois occupé par les servites, dits blancs-manteaux. Ils disparurent de France en 1618, et s'éteignirent au XVIIIe siècle.

GUILLEMONT, comm. de la Somme, arrond. et à 16 kil. de Péronne, sur le plateau de Bapaume ; 193 hab. (333 en 1914). Ch. de f. d'Albert à Ham. Pris par les Allemands en 1914, devint un grand centre de résistance allemande, fut enlevé le 3 septembre 1916 par les Irlandais de l'armée britannique, après une défense de sept semaines.

GUILLEMOT [*ghi-ye-mo*] n. m. (diminutif de *Guillaume*). Terme général sous lequel on réunit tous les oiseaux palmipèdes de la famille des alcidés, composant les genres *alle, uria.*

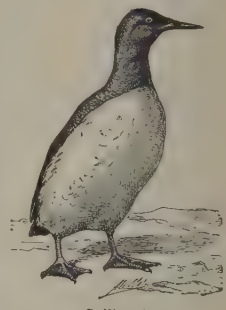

Guillemot.

— ENCYCL. Les *guillemots* sont des oiseaux propres aux régions arctiques ; plutôt petits, avec le bec court, les ailes assez longues mais faibles, ils volent mal, mais nagent et plongent à merveille. L'espèce qui descend le plus au S. est le guillemot à capuchon (*uria troille*), qui visite les côtes normandes en hiver.

GUILLEMOT (Alexandre-Charles), peintre français, né et mort à Paris (1787-1831). Prix de Rome en 1808, il exposa, à son retour d'Italie : *Jésus ressuscitant la fille de la veuve de Naïm* (1819). Il peignit, dans une des chapelles de Saint-Sulpice : *Saint Vincent de Paul auprès de Louis XIII malade.* Le Louvre possède de lui la *Clémence de Marc-Aurèle envers les rebelles de l'Asie,* grande composition théâtrale.

GUILLER [*ghi-yé*] v. intr. (holland. anc. *ghilen*). Se dit de la bière en fermentation, qui pousse sa levure hors du fût.

GUILLER [*ghi-yé*] v. tr. (orig. german.). Tromper. (Vx.)

GUILLERAGUES (Gabriel-Joseph DE LAVERGNE, comte DE), diplomate français, né à Bordeaux, mort à Constantinople en 1685. Président à la cour des aides de Bordeaux en 1660, il devint en 1669 secrétaire de la chambre et du cabinet du roi. En 1678, il fut nommé ambassadeur à Constantinople. Il y eut de graves difficultés d'étiquette dont il a donné le récit dans sa *Relation de l'audience donnée sur le sofa par le grand vizir,* publiée en 1759.

GUILLERET [*ghi-ye-rè*], **ETTE** adj. (de *guiller*). Vif, gai et éveillé : *Un vieillard tout* GUILLERET. *Un air* GUILLERET.

— *Par extens.* Un peu libre, un peu leste : *Des propos* GUILLERETS.

— Fig. et fam. *Habit guilleret,* Habit trop léger pour la saison. || *Ouvrage guilleret,* Ouvrage peu solide.

GUILLERETTEMENT [*ghi-ye-rè-te-man*] adv. D'une manière guillerette.

GUILLERI ou **GUILLERY** [*ghi-ye-ri*] n. m. (onomatopée). Chant du moineau. || L'oiseau lui-même.

Guilleri (COMPÈRE), chanson populaire dont on ne sait pas l'auteur et qui ne doit pas être antérieure au XVIIIe siècle. La musique, avec le repos sur la dominante

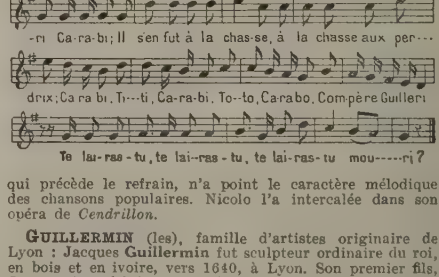

qui précède le refrain, n'a point le caractère mélodique des chansons populaires. Nicolo l'a intercalée dans son opéra de *Cendrillon.*

GUILLERMIN (les), famille d'artistes originaire de Lyon : Jacques **Guillermin** fut sculpteur ordinaire du roi, en bois et en ivoire, vers 1640, à Lyon. Son premier fils, JACQUES II, né à Lyon, fut également sculpteur en bois et en ivoire, ainsi que le second, JEAN-BAPTISTE, né à Lyon en 1622, mort à Paris en 1699. De 1642 à 1660, Jean-Baptiste travailla à Lyon et à Avignon. En 1670, il fut appelé à Paris comme sculpteur ordinaire du roi. On cite de lui le grand crucifix du chœur de l'abbaye du Val-de-

Grâce, et celui de la chapelle de la Miséricorde à Avignon

GUILLERY (Mathurin, Philippe, et Mathurin jeune ou Guillaume), chefs de bandes français. Fils d'un maçon des Landes, au bourg de Boullongne en Bas-Poitou, ils prirent part avec leur père aux guerres de la Ligue, puis se rallièrent à Henri IV. En 1601, Philippe, né vers 1575, se mit à la tête d'une troupe de brigands, avec ses frères, s'empara du château de la Chasteignière, en Saintonge, et terrorisa les pays environnants. En 1608, le comte de Parabère, gouverneur de Niort, les fit assiéger par André Le Geai, prévôt général du Poitou, qui tua Mathurin, prit Philippe et le fit rouer à La Rochelle. Guillaume se retira à Ploërmel, au château de Guillerien, où il fut pris et pendu (1609).

GUILLESTRE [*ghi-yèsstr'*], ch.-lieu de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 34 kil. de Briançon ; 1.080 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Station estivale à l'entrée du Queyras.

GUILLET (Léon), ingénieur français, né à Saint-Nazaire en 1873, mort en 1946. Sorti de l'Ecole centrale en 1897, docteur ès sciences physiques (1902), il fut nommé dès 1906 professeur de métallurgie au Conservatoire national des arts et métiers, il occupa de 1911 à 1923 une des chaires de métallurgie à l'Ecole centrale dont il devint directeur en 1923. Il s'est attaché à l'étude des différents alliages et des aciers spéciaux. Il a publié : *Contribution à l'étude des alliages d'aluminium* (thèse ; 1902) ; *Etude théorique et industrielle des alliages métalliques : les aciers spéciaux* (1905-1906) ; *les Traitements thermiques* (1929). En 1925, il fut élu membre de l'Académie des sciences.

GUILLET DE SAINT-GEORGES (Georges), littérateur français, né à Thiers vers 1625, mort à Paris en 1705. Il fut le premier historiographe de l'Académie de peinture, où il fut reçu en 1682. Plusieurs de ses ouvrages ont eu beaucoup de succès : *les Arts de l'homme d'épée ou le Dictionnaire du gentilhomme...* (1670) ; *Athènes ancienne et nouvelle* (1675) ; *Lacédémone ancienne et nouvelle* (1676).

GUILLIERMOND (Marie-Antoine-Alexandre), botaniste français, né et m. à Lyon (1876-1945). Il a étudié les levures, les champignons ascomycètes, la structure des bactéries. Il est l'auteur de travaux importants sur la structure de la cellule végétale. (Acad. des sc. 1935.)

GUILLIERS, comm. du Morbihan, arrond. et à 63 kil. de Vannes ; 2.265 hab.

GUILLIGOMARC'H, comm. du Finistère, arrond. et à 52 kil. de Quimper ; 1.275 hab.

GUILLOCHAGE [*ghi-yo-chaj'*] n. m. Action ou manière de guillocher. || Son résultat.

GUILLOCHE [*ghi-yoch'*] n. f. Sorte de burin servant à guillocher.

GUILLOCHES : 1. A main ; 2. A marteau.

GUILLOCHÉ [*ghi-yo*] n. m. Action de guillocher. || Ouvrage de guillochis.

GUILLOCHER [*ghi-yo-ché*] v. tr. (origine douteuse). Orner de guillochis.

— ***Guilloché, e,*** part. pass. du verbe *Guillocher.*

— Mar. *Poulie guillochée,* Poulie garnie en son centre d'une plaque de cuivre percée d'un trou où doit passer l'axe.

GUILLOCHEUR [*ghi-yo*], **EUSE** n. et adj. Qui guilloche : *Un habile* GUILLOCHEUR.

GUILLOCHIS [*ghi-yo-chi'*] n. m. (probablement d'un nom propre). Ornement composé de traits fins ondés, qui s'entrelacent ou se croisent avec symétrie.

Guillochis.

— Hortic. *Guillochis de parterre,* Dessins entrelacés, faits avec des lignes de buis ou de gazon.

— ENCYCL. Arts décor. Synonyme de « grecque » en sculpture, le *guillochis,* dans la gravure d'ornement, particulièrement sur les boîtiers de montres, consiste en menues tailles ondulées, parallèles ou entre-croisées ; dans la décoration des murailles ou des objets mobiliers, le guillochis s'exécute soit en creux ou en relief, soit encore en peinture. La Renaissance en fit un abondant usage. Dans la première moitié du XVIIe siècle, on a produit une quantité de cadres en ébène guilloché, et de moulures qui entrèrent dans la fabrication des cabinets et des armoires ; cette mode a reparu de 1840 à 1860.

GUILLOCHURE [*ghi-yo*] n. f. Entre-croisement de traits gravés en creux.

GUILLOIRE [*ghi-yoir'*] adj. et n. f. Cuve où l'on ajoute au moût cuit en infusion le houblon, puis la levure, afin de parfumer et de faire fermenter la bière.

GUILLOIS (François-Marie-*Antoine*), historien français, né à Limoges en 1855, mort à Auxerre en 1918. Arrière-petit-fils du poète Roucher, chef de bureau au ministère des travaux publics, il se fit connaître par d'intéressants ouvrages historiques dont les plus importants furent une étude sur *Napoléon, l'homme, le politique, l'orateur* (1889) et la publication du *Journal de Sainte-Hélène* (1898).

GUILLON, ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 16 kil. d'Avallon, sur le Serein ; 615 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Belle église du XIIIe siècle. Vins. — Le canton a 16 comm., et 3.940 hab.

GUILLON, comm. du Doubs, arrond. et à 32 kil. de Besançon ; 115 hab. Eaux minérales sulfurées calciques et ferrugineuses carbonatées froides.

GUILLON (Marie-Nicolas-Silvestre), théologien et prédicateur français, né à Paris, mort à Montfermeil (1759-1847). Professeur à Louis-le-Grand (1779), aumônier de la princesse de Lamballe (1785), son livre : *De la nomination aux évêchés dans les circonstances actuelles* (1801), le fit emprisonner. Professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, aumônier de la duchesse d'Orléans, nommé par Louis-Philippe à l'évêché de Beauvais, il ne fut pas agréé par Rome pour avoir assisté Grégoire mourant, et fut nommé seulement évêque titulaire du Maroc. Parmi ses ouvrages, il convient de rappeler : *Entretiens sur le suicide* (1802) ; *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise* (1822-1828 ; 26 vol.) ; *Histoire de la nouvelle hérésie du XIXe siècle* (1835), contre Lamennais ; *Histoire générale de la philosophie* (1835).

GUILLON (Adolphe-Irénée), peintre français, né et mort à Paris (1829-1896). Après divers voyages dans le midi de la France, il s'établit à Vézelay (Yonne). On cite de lui : *Pins parasols à Cannes* (1867) ; *la Terrasse de l'ancienne abbaye de Vézelay* (1870) ; *Octobre à Vézelay* (1877) ; *la Ville de Vézelay* (1880) ; *Vézelay* (1885) ; *Vézelay au XVIe siècle ;* etc. Guillon a écrit : *Fouilles à Vézelay* (1895) ; *les Amis des arbres, Lettres d'un paysagiste,* etc.

GUILLOT (Adolphe), magistrat français, né à Paris en 1836, mort à Saint-Jean-de-Luz en 1906. Substitut du procureur à Vitry-le-François (1864), juge d'instruction au tribunal de la Seine (1874), ses travaux personnels sur les questions de philanthropie lui valurent en 1906 d'être élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Guillot (diminutif de *Guillaume*). Nom d'un berger de la fable.

— ALLUS. LITTÉR. **Il aurait volontiers écrit sur son chapeau, c'est moi qui suis Guillot berger de ce troupeau,** vers de la fable de La Fontaine, *le Loup devenu berger* (Dans l'application, ces vers se disent de ceux qui affichent prétentieusement leurs qualités, des titres auxquels ils n'ont pas droit.)

GUILLOT-DUHAMEL (Jean-Pierre-François), ingénieur et métallurgiste français, né à Nicorps (Manche) en 1730, mort à Paris en 1816. Membre de l'Académie des sciences (1795). Il a été le véritable initiateur en France de l'exploitation rationnelle des mines, et de l'art du métallurgiste.

GUILLOT-GORJU (Bertrand HARDOUIN DE SAINT-JACQUES, dit), farceur français, né et mort à Paris (1600-1648). Il étudia d'abord la médecine, puis courut la province, à la suite d'opérateurs et charlatans. Il succéda, à l'Hôtel de Bourgogne, à Gaultier-Garguille en 1634, et, jusqu'en 1645, attira la foule à ce théâtre, où il tenait plaisamment les emplois de médecin.

Guillot-Gorju.

GUILLOTIER [*ghi-yo-ti-é*], **ÈRE** n. Techn. V. DÉLISSEUR, EUSE.

GUILLOTIÈRE (LA), faubourg industriel de Lyon, sur la rive gauche du Rhône.

GUILLOTIN (Joseph-Ignace), médecin et homme politique français, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1738, mort à Paris en 1814. Professeur d'anatomie à la Faculté de Paris, il détermina le gouvernement à entreprendre le desséchement des marais de Poitou et de Saintonge. Il réclama, le premier, en 1788, le doublement du tiers aux Etats généraux, et fut élu député de Paris. En 1789, il défendit le principe du supplice unique pour tous, et demanda la création d'une machine qui abrégeât les souffrances du condamné. Il protesta toujours contre l'usage que l'opinion fit de son nom pour qualifier le nouvel instrument de supplice. V. GUILLOTINE (partie encycl.). Emprisonné sous la Terreur, relâché après Thermidor, Guillotin prit une part active au rétablissement de l'Académie de médecine.

GUILLOTINE [*ghi-yo*] n. f. (de *Guillotin* nom propre). Instrument qui sert à décapiter : *Dresser la* GUILLOTINE.

— *Par extens.* Exécution capitale ; peine de mort : *Supprimer la* GUILLOTINE. *Les partisans de la* GUILLOTINE.

— Archit. *Fenêtre à guillotine,* Fenêtre qui s'ouvre de bas en haut, au moyen d'un panneau ou d'un châssis glissant entre deux rainures.

Fenêtre à guillotine. (A, guillotine.)

— Hist. *Furies de la guillotine,* Femmes qui, sous la Terreur, avaient l'habitude d'entourer la guillotine et d'insulter les condamnés.

— ENCYCL. Guillotin n'a pas inventé la *guillotine ;* cet instrument de supplice était déjà en usage au XVIe siècle, dans le midi de la France et en Italie, où cette machine se nommait *mannaja.* Le docteur Guillotin ayant proposé à l'Assemblée nationale, en 1789, la décollation par une machine, on appela aussitôt « guillotine » le futur instrument de supplice ; mais ce n'est qu'à la fin de 1791 que le Comité de législation chargea le docteur Louis d'étudier et de construire une machine pour trancher les têtes. Adopté le 20 mars 1792, le nouvel instrument (d'abord appelé la *Louison* ou la *Louisette*) fonctionna pour la première fois le 25 avril suivant. L'échafaud se compose essentiellement de deux montants élevés sur des madriers posés en croix sur le sol. Entre les deux montants descend une lame triangulaire, dont la chute est commandée par un simple bouton. Le corps du patient, fixé sur une planche mobile, est amené sous le couteau, de façon que le cou soit pris et maintenu entre deux planches dont la supérieure est mobile, et qui, au moyen d'un évidement semi-circulaire de chacune d'elles, forment un trou (la lunette).

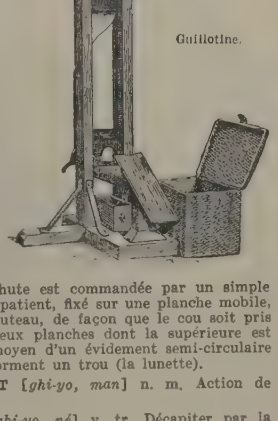
Guillotine.

GUILLOTINEMENT [*ghi-yo, man*] n. m. Action de guillotiner. (Peu us.)

GUILLOTINER [*ghi-yo, né*] v. tr. Décapiter par la guillotine.

— ***Guillotiné, e,*** part. pass. du verbe *Guillotiner.*

— *Substantiv.* Personne guillotinée.

— ALLUS. LITTÉR. **Guillotiné par persuasion,** Expression qu'a fait passer dans la langue une amusante fantaisie d'Eug. Chavette. (Un condamné à mort refuse obstinément de marcher à l'échafaud : à toutes les objurgations il répond qu'il a de la méfiance. Enfin, on lui dit que l'empereur [la scène se passe sous Napoléon III], en l'apprenant, s'est écrié : « Comment ! un tel se fait attendre ?... Je le croyais des nôtres ! » Emu, flatté, le condamné marche à l'échafaud d'un pas ferme.)

GUILLOTINEUR [*ghi-yo*] n. m. Qui guillotine, ou qui fait guillotiner.

GUILLOUARD (Louis-Vincent), jurisconsulte français, né à Briouze-Saint-Gervais (Orne) en 1845, mort à Caen en 1925. Avocat à Caen en 1866, il fut, en 1870, chargé de cours à la faculté de droit de cette ville, puis professeur de droit civil (1884). Disciple de Demolombe, il continua sa tradition dans son enseignement et dans ses publications ; *Contrat de mariage* (1886-1889) ; *Vente et Echange* (1889-1890) ; *Louage* (1884-1885) ; *Société* (1891) ; *Prêt, Dépôt et Séquestre* (1892) ; *Contrats aléatoires et Mandat* (1893) ; *Cautionnements et Transactions* (1894) ; *Nantissement et Droit de rétention* (1895) ; *Privilèges et Hypothèques* (1896-1899) ; *Prescription* (1900). Guillouard a aussi publié : *De la condition des lépreux au moyen âge, notamment d'après la coutume de Normandie* (1875).

GUILLOUTET (Joseph-Louis, marquis DE), homme politique français, né à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) en 1819, mort à Igon en 1902. Député des Landes au Corps législatif (1863), il attacha son nom à un amendement à la loi sur la presse, aux termes duquel une amende frapperait toute allégation relative à la vie privée, qui, disait-il, doit être *murée.*

GUILLOUX (Alexis), ecclésiastique français, né à Ploermel (1819-1885). Archevêque de Port-au-Prince (1871), il contribua puissamment à la diffusion de la civilisation chrétienne et française en Haïti.

GUILLOUX (Albert-Gaston), statuaire français, né à Rouen en 1871. Elève de Barras, il a exposé en 1899 *Eve retrouvant le corps d'Abel* (musée de Rouen) ; en 1903, *la Gaule.* Sa *Nouvelle Muse* (1906) a été remarquée.

GUILMANT (Félix-Alexandre), organiste et compositeur français, né à Boulogne-sur-Mer en 1837, mort à Meudon en 1911. Elève de son père, puis de Garulli et de Lemmens, à peine âgé de seize ans il était nommé organiste de l'église Saint-Joseph à Boulogne. Il se fixa à Paris en 1871, et fut pendant plus de trente ans organiste à la Trinité. Il devint professeur d'orgue au Conservatoire, à la *Schola cantorum* qu'il contribua à fonder, et organiste de la Société des concerts du Conservatoire. On lui doit des sonates, dix-huit recueils de pièces d'orgue, *l'Organiste pratique, l'Organiste liturgique,* des transcriptions, des motets, etc., pour orgue, de nombreuses pièces pour harmonium, pour piano et pour divers instruments. Il entreprit la publication d'une grande collection : *Archives des maîtres de l'orgue des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.*

GUILVINEC (LE), comm. du Finistère, arrond. et à 34 kil. de Quimper ; 4.175 hab. Ch. de f. départementaux du Finistère. Port de pêche sardinier. Mégalithes.

GUIMAËC, comm. du Finistère, arrond. et à 15 kil. de Morlaix ; 1.150 hab.

GUIMAR, ville des Canaries (île de Ténériffe) ; 6.000 hab. environ. Bananes, café, oranges.

GUIMARÃES, ville du Portugal (Braga), au nord du fleuve côtier Ave ; 9.000 hab. Coutellerie, quincaillerie, tissus de coton, de lin. Eglise du XIVe siècle. Sources thermales sulfureuses.

GUIMARD (Marie-Madeleine), danseuse française, née et morte à Paris (1743-1816). Elle fit, toute jeune, partie du corps de ballet de la Comédie-Française, puis débuta en 1762, à l'Opéra. Elle a dansé à l'Opéra dans plus de quatre-vingts ouvrages. La cour et la ville raffolaient de « Mlle Guimard », et les dames s'avisèrent un jour de mettre à la mode des « robes à la Guimard », imitées d'un costume qu'elle portait dans le ballet de *Médée et Jason.* Mlle Guimard ne se piquait pas d'une vertu farouche. Elle eut des protecteurs nombreux et illustres, entre autres le maréchal de Soubise, le banquier de Laborde. Elle épousa, en 1789, le danseur J.-E. Despréaux.

La Guimard. — Cl. Braun.

GUIMARD (*Hector*-Germain), architecte français, né à Lyon (Rhône) en 1867. Elève de Genuys et Raulin. Il a édifié, rue La Fontaine, le *Castel Béranger,* puis rues Chardon-Lagache, Henri-Heine, Agar, des hôtels et maisons de rapport d'un caractère particulier. Son œuvre la plus réussie est la *Synagogue* de la rue Pavée, monument expressif et bien entendu. On lui doit un album de meubles et ornements.

GUIMAUVE [*ghi-môv'*] n. f. (bas lat. *bismalva*). Bot. Genre de malvacées, tribu des malvées. || *Guimauve alcée.* Nom vulgaire de la ketmie des jardins. || *Guimauve arborescente,* Nom vulgaire des lavatères. || *Guimauve royale,* Nom vulgaire de la ketmie de Syrie. || *Guimauve veloutée,* Nom vulgaire de l'abelmosch.

— *Pâte de guimauve.* V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. La *guimauve* (*althæa officinalis*) est une herbe à souche vivace, haute, molle, à fleurs d'un blanc rose. Elle habite les marais ou les prés humides. On la cultive en grand, surtout dans le Nord, comme plante médicinale.

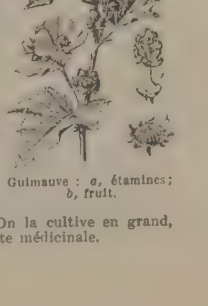
Guimauve : *a,* étamines ; *b,* fruit.

— Pharm. Les différentes parties de cette plante ont des propriétés émollientes et adoucissantes dues au mucilage qu'elle renferme. Les *fleurs* sont une des espèces pectorales. La *feuille* sert à préparer des cataplasmes. La *racine*, dépouillée de sa partie externe, se présente en bâtons blanchâtres à odeur faible spéciale; elle est utilisée en lavements, gargarismes, lotions, obtenus par décoction, et sert souvent de hochet pour les jeunes enfants.

La *pâte* dite *de guimauve* ne contient pas de guimauve, et se fabrique avec de la gomme et du sucre auxquels on ajoute des blancs d'œufs, battus en neige, avec de l'eau de fleur d'oranger.

GUIMBAL, port des Philippines (île de Panay, prov. d'Iloilo); 13.000 hab. Bois de teinture; teintureries.

GUIMBARDE [*ghin*] n. f. Instrument rudimentaire de musique, formé d'une languette mobile d'acier placée entre deux branches métalliques arrondies, puis rapprochées, et dont les enfants jouent en le tenant entre les dents et en faisant vibrer la languette avec le doigt.

Guimbarde.

— *Fam.* Vieille voiture. || Mauvaise guitare. || Terme injurieux à l'adresse d'une femme. (Vx).

— Chorégr. Danse ancienne, qui n'était déjà plus en usage au XVIIIe siècle. (On la dansait sur un air à deux temps.)

— Comm. Grand chariot à deux ou quatre roues, servant à transporter des marchandises ou des récoltes.

— Jeux. Jeu de cartes, appelé aussi JEU DE LA MARIÉE. || Dame de cœur, dans le jeu de la mariée. || Boîte où l'on dépose les enjeux. || Le contenu de cette boîte.

— Techn. Petit rabot de menuisier, de graveur, etc., pour aplanir le fond des creux.

GUIMBELET [*ghin, lè*] ou **GUIMBELET** [*ghi*] n. m. Nom, du XVe au XVIIe siècle, du foret de tonnelier.

GUIMBERGE [*ghin-bèrj'*] n. f. (flamand *wimberge*). Archéol. Encadrement d'une clef de voûte. || Pièce de bois à section triangulaire, posée en solin à la jonction de deux plans qui se rencontrent à angle droit, dans une couverture.

GUIMÉE [*ghi*] n. f. Bâton d'un étendoir de blanchisseuse. || Perche horizontale sur laquelle on étend les feuilles de papier fabriquées à la main, pour les sécher.

GUIMERA (Angel), poète et auteur dramatique catalan, né à Santa-Cruz-de-Ténériffe (Canaries) en 1847, mort à Barcelone en 1924. C'est surtout comme auteur dramatique, que Guimera est connu du public. Il a donné : *Gala Placidia*, *Judith de Velp* (1884), *lo Fill del Rey*, et, en 1888, *Mar y Cel*, son plus grand succès; enfin, *Rey y monje*, *la Boja*, et l'*Anima morta* (1892). A partir de cette époque, l'observation des mœurs populaires contemporaines remplace chez lui les effets scéniques. A cette période appartient le drame de *Tierra Baja*, qui paraît être le chef-d'œuvre de Guimera.

GUIMET (Jean-Baptiste), chimiste et industriel français, né à Voiron (Isère) en 1795, mort à Lyon en 1871. Élève de l'École polytechnique, il devint, en 1830, commissaire des poudres à Lyon, puis directeur de la poudrerie et de la raffinerie de Toulouse. En 1834, Guimet démissionna pour aller créer, près de Lyon, la fabrication de l'outremer artificiel.

GUIMET (*Emile*-Etienne), fils du précédent, industriel, littérateur et savant français, né à Lyon en 1836, mort à Fleurieu-sur-Saône en 1918. Tout en conservant la direction de l'usine paternelle, il entreprit un voyage autour du monde, à la suite duquel il créa, en 1878, avec les collections recueillies par lui au Japon, en Chine et dans l'Inde, le musée, unique en son genre, dont il fit don à l'Etat en 1884 et dont il resta directeur. Musicien, il a composé : un ballet *l'Œuf blanc et l'Œuf rouge*; un oratorio, *le Feu du ciel*; des *Hymnes*; *les Djins*; enfin, un opéra en cinq actes, *Taï-Tsoung*, joué à Marseille en 1894. On lui doit une série de récits de ses voyages, des travaux d'érudition : *le Dieu d'Apulée*, *Plutarque en Egypte*, *l'Isis romaine*, *les Isiaques de la Gaule*.

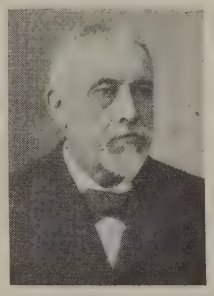
E. Guimet. — Cl. Braun.

Guimet (MUSÉE) ou *Musée national des religions*. Musée fondé à Lyon, en 1878, par Emile Guimet. Il fut transféré à Paris en 1888. La section religieuse du musée, de beaucoup la plus considérable, comprend les cultes de l'Inde, du Tibet, de la Corée, de la Chine, du Cambodge, du Laos, de la Birmanie, du Siam, de l'Annam, du Tonkin, du Japon, de l'Egypte ancienne; le culte isiaque; les résultats des fouilles entreprises en Asie centrale par la mission Pelliot et en Afghanistan par la délégation archéologique française (missions Foucher, Godard, Hackin, Barthoux). Le musée possède en outre une collection de porcelaines, une bibliothèque spéciale considérable. Il publie des travaux originaux ou traductions de savants de tous les pays, dans quatre séries de publications : *Annales du musée Guimet*; *Bibliothèque d'études*; *Bibliothèque de vulgarisation*; *Revue de l'histoire des religions*.

Musée Guimet. — Cl. Lévy-Neurdein.

GUIMILIAU, comm. du Finistère, arrond. et à 19 kil. de Morlaix; 1.155 hab. Ch. de f. Etat. Eglise des XVIe-XVIIe siècles. Arc de triomphe, ossuaire, calvaire célèbre (1581-1588) représentant la vie du Christ et des légendes locales.

GUIMOISSERON [*ghi*] ou **GUIMOISSON** n. m. Nom vulgaire du très jeune saumon.

GUIMOND DE LA TOUCHE (Claude), poète français, né à Châteauroux en 1723, mort en 1760. Il fit ses études à Rouen chez les jésuites, entra dans l'ordre à seize ans, y demeura quatorze ans, puis en sortit et alla à Paris se consacrer aux lettres. Il avait composé *Mars au berceau*, ode sur la naissance du duc de Bourgogne. En 1757, il donna, au Théâtre-Français, son œuvre capitale, *Iphigénie en Tauride*, qui contient des situations fortes, des morceaux passionnés, mais de forme lourde.

Guimpe.

GUIMPE [*ghinp'*] n. f. (anc. franç. *guimple*). Oost. Pièce de toile blanche encadrant le visage et retombant sur le cou et la poitrine, portée surtout par les veuves, et les religieuses qui seules en ont gardé l'usage. || Fichu pour dame, en dentelle ou guipure. || Petite chemisette brodée, qui monte jusqu'au cou et paraît hors de la robe. || Ruche ou volant de dentelle qui dépasse de l'intérieur d'un décolleté de robe pour le diminuer.

— Archéol. Banderole d'une lance de joute.

GUIMPER [*ghin-pé*] v. tr. Faire prendre la guimpe, le voile à une femme.

— ***Guimpé, e,*** part. pass. du verbe *Guimper*.

— Techn. *Doucine guimpée*, Doucine dont le sommet de la courbe concave a une hauteur plus considérable que le bas du devant du talon.

GUIMPERIE [*ghin, rî*] n. f. Industrie du guimpier. || Fil dont on fait les galons, épaulettes, etc.

GUIMPIER [*ghin-pi-é*] n. m. Fabricant de guimpes.

GUIMPLE [*ghinpl'*] n. m. Cout. anc. Droit qu'on levait sur le sel, dans quelques cantons de la Bretagne, notamment dans la prévôté de Nantes.

GUIN. Géogr. V. DUDINGEN.

GUINAL [*ghi*] n. m. Argot. Juif.

GUINALISER [*ghi, zé*] v. intr. (de *guinal*). Argot. Faire de l'usure. || *Transitiv.* Circoncire.

GUINCHE [*ghinch'*] n. f. Outil de bois, dont le cordonnier se sert pour polir les talons, les semelles.

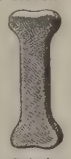
Guinche.

GUINCHE [*ghinch'*] n. m. Argot. Bal public.

— N. f. Danse.

GUINCHE [*ghinch'*] n. f. Nom vulgaire de la molinie bleue, dont la longue paille sert pour l'emballage et la literie.

GUINCHER [*ghin-ché*] v. intr. Argot. Danser.

GUINCHEUR [*ghin*], **EUSE** adj. Se dit d'un cheval qui, en approchant de l'écurie, couche les oreilles, frappe du pied, cherche à mordre.

GUINDAGE [*ghin*] n. m. (de *guinder*). Action d'élever des fardeaux au moyen d'une machine, ou de hisser un mât. || Ensemble des cordages, poulies, etc. qui servent à guinder. || Elévation nécessaire pour guinder.

GUINDAL [*ghin*] n. m. (de *guinder*). Appareil à soulever les fardeaux sur un navire.

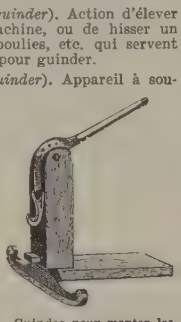
Guindas pour monter les arbalètes (1450).

GUINDANT [*ghin-dan*] n. m. (de *guinder*). *Guindant d'un basmât*, Hauteur du capelage au-dessus du pont. || *Guindant d'un mât de hune*, Distance de la noix à la caisse. || *Guindant d'une voile*, Sa hauteur de chute. || Hauteur d'un pavillon. || Souvent syn. de GUINDAGE.

GUINDAS [*ghin-dass*] n. m. (de l'islandais *vindass*, barre qui tourne). Treuil, cabestan, tout appareil de tension à leviers. (On se servait de petits guindas, appelés plus tard PIEDS-DE-CHÈVRE et enfin PIEDS-DE-BICHE, pour tendre les arbalètes de main.) V. GUINDEAU. || Petite presse pour catir à froid les lainages.

— Gymn. Syn. de VINDAS.

GUINDE n. f. (allem. *winde*). Petite presse de tondeur de drap, à moulinet et sans vis. || Grue à bras pour élever les fardeaux.

— Archéol. Courroie de harnachement, du XIVe au XVIe siècle.

— Mar. Syn. de GUINDAL.

GUINDEAU [*ghin-dô*] n. m. (de *guinder*). Mar. Cabestan horizontal, servant à lever les ancres des bâtiments de commerce. (Le mouvement du guindeau est obtenu au moyen de barres actionnées à bras ou avec l'aide d'un moteur.)

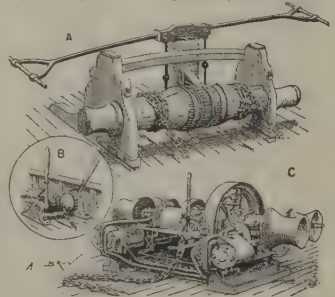

GUINDEAUX : A. Guindeau en bois; B. Petit guindeau; C. Guindeau à vapeur.

GUINDER [*ghin-dé*] v. intr. (anc. allem. *windan*). Lever, hisser au moyen d'une grue, d'une poulie, d'un guindeau, etc.

— *Fig.* Hausser artificiellement à un niveau intellectuel ou moral : GUINDER *son style, son ton, ses manières. Il ne faut pas* GUINDER *l'esprit.* (Pascal.)

— Théâtr. *Guinder les portes*, En attacher les battants avec des ficelles.

— ***Guindé, e,*** part. pass. du verbe *Guinder* : *Machine* GUINDÉE. *Voleur* GUINDÉ *la corde au cou*; et *au fig.* Affecté, apprêté, grave, gêné : *Personnage* GUINDÉ — Ampoulé, emphatique : *Style, Ton* GUINDÉ. || *Guindé sur des échasses*, Qui hausse continuellement le ton : *Nous prouverons que Buffon, toujours* GUINDÉ SUR SES ÉCHASSES... (Diderot.)

— SYN. **Guindé, affecté, apprêté,** etc. V. AFFECTÉ. — **Ampoulé, boursouflé, emphatique.** V. AMPOULÉ.

— ***Se guinder,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se hausser :

Loin du Parnasse où Pindare *se guinde.*
VOLTAIRE.

|| Se hisser péniblement : *Nous* NOUS GUINDONS *à un sixième.* (Montesquieu.) SE GUINDER *au huitième étage.* || Se hausser, rehausser sa taille : SE GUINDER *sur des échasses.* SE GUINDER *sur la pointe des pieds.* (A. France.)

— Fauconn. S'élever à perte de vue (en parlant d'un oiseau).

— *Fig.* Se hausser artificiellement à une certaine gravité de maintien, à certains airs de grandeur : *C'est vraiment une plaisante chose à voir, que cette cour* [celle qui entoure Bonaparte], *et comme cela* SE GUINDE *peu à peu.* (P.-L. Courier.) || Se hausser artificiellement à un certain niveau moral, intellectuel, etc. : SE GUINDER *sur de grands sentiments.*

— Au sens passif, et au *fig.*, Etre, devenir guindé, emphatique : *Le style de cet écrivain* SE GUINDE *par trop.*

GUINDERESSE [*ghin*] n. f. (de *guinder*). Gros cordage. || Cordage commis en aussière et servant soit à hisser les mâts, soit à pousser les bouts-dehors.

GUINDERIE [*ghin, rî*] n. f. Etat, manières d'une personne guindée. (Vx.)

GUINDOULE [*ghin*] n. f. (de *guinder*). Appareil servant à décharger les navires.

GUINDRAGE n. m. Longueur des écheveaux, dans l'industrie de la soie.

GUINDRE [*ghindr'*] n. m. (mot provençal). Petit métier servant à doubler les soies filées avant de les passer à l'ourdissoir.

Guindre (SEL DE). Mélange de sulfate de soude, de nitrate de potasse et d'émétique employé comme émétocathartique dans les empoisonnements.

GUINÉE [*ghi*] n. f. (angl. *guinea*; de *Guinée*, nom géogr.). Numism. Ancienne monnaie d'or d'Angleterre, aujourd'hui monnaie de compte valant 21 shillings.

— ENCYCL. Comm. Primitivement on désignait sous le nom de *guinée* l'étoffe de coton servant de monnaie aux trafiquants anglais dans leurs échanges avec les indigènes de l'Afrique occidentale. Le terme fut appliqué par la suite à la monnaie d'or représentant la valeur d'une pièce d'étoffe. || Buffle, cuir préparé. || Toile de coton, de couleur bleue ordinairement, et qui sert aux échanges dans certaines parties de l'Afrique.

GUINÉE, zone littorale de l'Afrique, entre le cap des Palmes et les bouches du Niger, formant la côte nord du *golfe de Guinée*. Les contrées qui se la partagent sont : le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Côte de l'Or, le Togo, le Dahomey, la Nigeria et le Cameroun.

GUINÉE ESPAGNOLE ou **Rio Muni,** colonie espagnole d'Afrique Equatoriale comprise entre l'Atlantique, le Cameroun et le Gabon. Les îles Fernando Po et Annobon lui sont rattachées. 26.660 km² avec 67.000 hab. Cap. *Santa-Isabel* (8.345 hab.), port dans l'île Fernando Po. V. pr. *Bata*.

GUINÉE FRANÇAISE, territoire français relevant du gouvernement général de l'Afrique-Occidentale française, comprise entre l'Atlantique, la Guinée portugaise, le Sénégal et le Soudan français, la Côte d'Ivoire, le Libéria et le Sierra-Leone. Superficie 231.000 km², peuplés de 2.096.000 hab. (*Guinéens, ennes*). Capit. *Konakry*. V. carte AFRIQUE OCCIDENTALE.

Au point de vue physique, la Guinée française se compose de trois parties distinctes : depuis l'Atlantique et les plaines côtières, le pays s'élève par gradins jusqu'au massif montagneux du Fouta-Djallon (alt. max., 1.280 m. au Tamgué), dont le mont Kankonante et le massif du Nimba constituent la suite aux frontières du Sierra-Leone et du Libéria; plus à l'E. et au N. commence le plateau central nigérien. De ces montagnes descendent de tous les côtés de nombreux cours d'eau qui vont directement à l'Océan (Konkouré, Fatama, Gambie), au Sénégal (Bafing) ou au Niger (Tinkisso, Mafou, Milo). Les précipitations, qui tombent avec une certaine abondance sur les montagnes, donnent à ces cours d'eau un régime relativement constant; le climat, humide sur la côte, est tempéré sur les plateaux. Quant aux rivages, bas et verdoyants, où finit la forêt tropicale, ils sont découpés par de larges estuaires; en avant se trouvent les petites îles de Los, terres élevées et fertiles.

La population musulmane ou fétichiste est constituée par des races noires, dont les Mandingues, les Soussous, et les Peuhls sont les principales. Konakry est la ville la plus considérable.

La colonie, dirigée par un lieutenant-gouverneur, qu'assistent un secrétaire général et un conseil d'administration, est divisée en 18 cercles commandés par des administrateurs. Elle constitue un vicariat apostolique dont le siège est à Konakry.

L'agriculture en est la principale ressource; mais, à côté des cultures tropicales (noix de kola, sésame, bananes, ananas, café), on y récolte aussi le caoutchouc. L'exploitation des forêts côtières y présente un certain intérêt, et l'élevage des bœufs est une des ressources des plateaux. Les richesses minières ne sont guère exploitées que pour la consommation locale; il existe en Guinée française des huileries (pour l'huile de palme) et des distilleries de plantes à parfums.

Le commerce d'importation, beaucoup plus développé que celui d'exportation, se fait uniquement par le port de Konakry, pourvu d'un wharf et de docks. Là se trouve la tête de ligne du chemin de fer, long de 662 kil., qui atteint le Niger à Kouroussa et finit à Kankan, comme aussi celle d'une route qui gagne également le Niger. Un important réseau de routes (parfois accessibles aux automobiles) et de pistes facilite la circulation dans toutes les parties de la colonie que sillonnent plusieurs lignes télégraphiques. Le poste radiotélégraphique de Konakry et un câble sous-marin aboutissant à Dakar relient d'autre part à la métropole la Guinée française.

Constituée en 1890 quand les « Rivières-du-Sud » eurent été détachées du Sénégal, la Guinée française fut complétée

en 1896 par la soumission du Fouta-Djalon, et s'agrandit par la suite de territoires situés sur la rive droite du Niger, dans l'hinterland, difficilement pacifié, du Sierra-Leone et du Libéria. Elle relève depuis 1899 du gouverneur général de l'A.-O. F. V. *Supplément*.

GUINÉE PORTUGAISE, colonie portugaise située sur la côte occidentale de l'Afrique, baignée par l'Atlantique et enclavée dans l'A.-O. F. (Sénégal et Guinée). Superficie : 36.125 km² (l'archipel des Bissagos compris), peuplés de 340.000 hab. dont 1.000 Européens. Capit. *Bolama*.

Des plaines basses, arrosées par les rios Grande, Koliba, Géba et Cacheo dans leur cours moyen et inférieur, voilà, avec les îles Bolama et Bissagos, la Guinée portugaise, dont les côtes sont découpées par les profonds estuaires des tributaires de l'Atlantique. Sous un climat tropical, elle produit des arachides, des noix de palme, du caoutchouc, de l'indigo, du coton, des bois, des cuirs. Son gouverneur réside à Bolama, capitale administrative de la colonie ; São-José-de-Bissão est le port principal. Les Portugais, qui ont découvert dès 1547 les rivages de la Guinée portugaise, sont établis depuis 1607 dans ce pays dont les frontières ont été fixées par les conventions franco-portugaises de 1886 et de 1906.

GUINÉE (NOUVELLE-). Géogr. V. NOUVELLE-GUINÉE.

GUINÉEN [*ghi-né-in*], **ENNE,** habitant ou natif de la Guinée : *Les* GUINÉENS.

— *Adjectiv.* Qui a rapport à la Guinée ou à ses habitants : *Arachides* GUINÉENNES.

GUINEGATTE. Géogr. V. ENGUINEGATTE.

Guinegatte (BATAILLE DE). A Guinegatte, aujourd'hui *Enguinegatte*, commune du département du Pas-de-Calais, les Français essuyèrent deux défaites :

1° Après le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche (1477), les maréchaux de Gié et de Crèvecœur rencontrèrent, le 7 août 1479, l'armée de l'archiduc Maximilien aux environs de Guinegatte. L'armée française fut battue, mais Maximilien n'en dut pas moins lever le siège de Thérouanne ; 2° Après la bataille de Novare (juin 1513), Louis XII dut évacuer l'Italie et songer à défendre le territoire français. Henry VIII, roi d'Angleterre, débarqua à Calais et se joignit à l'empereur Maximilien ; il surprit le duc de Longueville et le maréchal La Palice à Guinegatte (16 août 1513). Cette bataille fut appelée la *Journée des éperons*. Bayard fut fait prisonnier au cours du combat.

GUÎNES, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 27 kil. de Boulogne, sur le canal de ce nom ; 4.270 hab. (*Guînois, oises*). Ch. de f. Nord. Brasseries ; chantiers maritimes ; restes des anciens remparts. Entre Guînes et Ardres eut lieu en 1520 l'entrevue du Camp du drap d'or, entre François Ier et Henry VIII d'Angleterre. — Le canton a 16 comm., et 11.670 hab.

Guînes (TRAITÉ DE), dit aussi **d'Ardres** parce qu'il fut signé au camp entre ces deux villes ; il mit fin (7 juin 1546) à la guerre entre Henry VIII et François Ier. Celui-ci s'engageait à payer une pension annuelle de cent mille écus, plus deux millions d'écus d'or pour frais de guerre ; Henry VIII s'engageait à rendre Boulogne à la Saint-Michel 1554.

Guînes (CANAL DE), voie d'eau artificielle du Pas-de-Calais, allant de Calais à Guînes. Longueur, 6 kil., sans écluses.

GÜINES ou **SAN-JULIAN-DE-LOS-GÜINES,** ville de Cuba (prov. de la Havane), sur le Mayabeque ; 8.000 hab. Sucrerie, café.

GUINETTE [*ghi-nèt'*] n. f. Nom ancien de la pintade.

GUINGAMP (lat. *Gicampum*), ch.-lieu d'arrond. des Côtes-du-Nord, à 30 kil. de Saint-Brieuc, sur le Trieux ; 8.575 hab. (*Guingampois, oises*). Ch. de f. Etat. Tribunal civil. Dépôt de remonte. Très important marché de vaches laitières. Industrie textile autrefois florissante (*guingan*, percale lustrée) ; tannerie. Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours (XIVe-XVIe s.), siège d'un « pardon » célèbre. Chapelle de Saint-Léonard (en partie des XIIe-XIVe s.). Restes de l'abbaye de Sainte-Croix (XIIIe-XVIIIe s.). Fontaine de la Pompe (XVIe s.). Restes du château (XVe s.). Guingamp, assiégé deux fois par les Anglais, secouru par Du Guesclin (1364), fut, pendant les guerres de Religion, une des places fortes de la Ligue. — L'arrondissement a 12 cant., 91 comm., et 131.600 hab. Le canton a 8 comm., et 17.350 hab.

Armes de Guingamp.

GUINGAN [*ghin*] n. m. Grosse étoffe de coton lisse, à rayures blanches sur fond bleu foncé, qui se fabrique dans l'Inde (Madras, Pondichéry), pour les gens du peuple. || Etoffe de coton très fine servant à faire des robes et des cravates. (Quelques-uns écrivent GUINGAMP.)

GUINGOIS [*ghin-goi*] n. m. (origine inconnue). *Fam.* Défaut de rectitude, de régularité : *Construction dans laquelle il y a du* GUINGOIS ; et au fig. : *Esprit dans lequel il y a du* GUINGOIS.

— LOC. ADV. *De guingois*, De travers (au propre et au fig.) : *Ce jardin est* DE GUINGOIS. *Esprit* DE GUINGOIS. *Une cérémonie* DE GUINGOIS. (Mme de Sévigné.) *Il marcherait* DE GUINGOIS *dans le chemin de la vie*. (Diderot.)

GUINGUENASSE [*ghin-ghe-nass'*] n. f. Filet dormant en forme de tramail.

GUINGUET [*ghin-ghè*], **ETTE** adj. Syn. de GINGUET. — N. m. Comm. Camelot d'Amiens, uni ou rayé.

GUINGUETTE [*ghin-ghèt'*] n. f. (origine inconnue). Cabaret de banlieue, où le peuple va boire, manger et danser aux jours de fête : *Tenir une* GUINGUETTE. || *Par extens.* Pied-à-terre à la campagne.

— *Pop.* Grisette qui fréquente les guinguettes. (Vx.)

— Comm. Toile d'étoupe de lin. || Sorte de pipe à petit fourneau. || Ancien nom du *phaéton*.

— Jeux. Au jeu de l'hombre, Nom d'un hasard qui a lieu quand l'hombre joue sans avoir aucun as noir. || Jeu de cartes d'origine française, qui date du règne de Louis XV. || Nom de la dame de carreau, au même jeu.

— SYN. **Guinguette, auberge, cabaret,** etc. V. AUBERGE.

Guinguette (LA), tableau de Jean Veber, à l'Hôtel de Ville de Paris. C'est une toile d'une bouffonnerie très réaliste, qui est due à un humoriste de la couleur et de la forme. (V. planche *Beaux-Arts LXVIII*.)

GUINGUETTIER [*ghin-ghè-ti-é*] n. m. (de *guinguette*). Qui tient une guinguette.

GUINGUIN [*ghin-ghin*] n. m. Petit panneau de parquet.

GUINIZELLI (Guido), poète italien, né à Bologne vers 1240, mort en exil après 1274. Il appartenait à la famille des Principi, avec laquelle il dut s'exiler lorsque le parti des Lambertazzi fut chassé de Bologne. Il a laissé quelques *canzoni* et sonnets dans lesquels il expose les idées (notamment que noblesse et amour vont de pair) qui formeront le fond de l'école du *dolce stil nuovo* dans la poésie lyrique italienne. Ses poésies ont été publiées dans les *Rimes des poètes bolonais du XIIIe siècle* (1883).

GUINOBATAN, ville des Philippines (Luçon), sur le Bicol, branche du Cabusão ; 20.000 hab. Riz, abaca.

GUINON (Albert), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1863-1923). Il débuta en 1885 par une comédie écrite avec Denier : *J'épouse ma femme*, et publia ensuite des nouvelles réunies sous le titre : *la Rupture de Jean*. Puis il fit représenter *les Jobards* (1891 ; avec Denier) ; *Seul* (1892) ; *A qui la faute ! ; le Partage* (1896) ; *le Joug* (1902 ; avec J. Marni) ; *Décadence*, satire sociale qui mettait aux prises l'aristocratie déchue et les juifs enrichis, et dont la représentation, interdite par le gouvernement en 1901, ne fut autorisée qu'en 1904. Guinon donna encore *Son père* (1908 ; avec Bouchinet) ; *le Bonheur* (1911). Toutes ces pièces, mélange d'ironie et de gravité, au dialogue incisif, dénotent un esprit observateur et fin, dont Guinon donna encore la mesure dans des *Remarques*, maximes d'une ironie subtile et tendre, parues au *Figaro*. Guinon a réuni en volumes ses *Remarques autour de la Guerre* (1916 et 1920).

GUINOT [*ghi-no*] n. m. Nom vulgaire du pinson.

GUIORER [*ghi-o-ré*] v. intr. Crier (en parlant de la souris).

GUIPAGE [*ghi-paj'*] n. m. Action de guiper ; travail en forme de guipure.

— Techn. Revêtement isolant, en coton ou en soie, disposé en hélice autour d'un conducteur d'électricité.

GUIPAVAS, comm. du Finistère, arrond. et à 8 kil. de Brest ; 4.625 hab. Tanneries. Monuments mégalithiques. Eglise avec portail sculpté (1565).

GUIPE [*ghip'*] n. f. (de *guiper*). Autref., Broderie à la cannetille. || Syn. anc. de GUIPURE.

GUIPEL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kil. de Rennes, près du canal d'Ille-et-Rance ; 1.305 hab.

GUIPER [*ghi-pé*], v. tr. (du gothique *weipan*). Travailler ou dessiner sur le vélin en façon de guipure. || Passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors. || *Guiper des franges*, Faire des franges torses, avec le guipoir.

— ***Guipé, e,*** part. pass. du verbe *Guiper*.

— *Substantiv.* et au masc. Dessin de dentelle sur vélin, imitant la guipure.

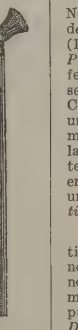
Guipon.

GUIPOIR [*ghi*] n. m. Outil dont se sert le passementier pour faire des torsades, pour guiper. (On dit aussi GUIPON.)

GUIPON [*ghi*] n. m. (origine scandin.). Goupillon. (Vx.) || Gros pinceau fait de morceaux d'étoffe de laine ou d'une brosse, servant à étendre le brai sur la carène des navires, à badigeonner des pieux, etc. || Linge attaché au bout d'un bâton, et servant à mettre les peaux en chaux.

GUIPRY [*pri*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 30 kil. de Redon ; 2.800 hab. Ch. de f. Etat. Au port, sur la Vilaine, vieilles maisons et halles.

GUIPURE [*ghi*] n. f. (de *guiper*). Dentelle de fil ou de soie, à larges mailles et sans fond, dans laquelle il entre de la cartisane. || Dessin ou figure rappelant la guipure par sa forme.

— ENCYCL. Le nom de *guipure* doit être donné à toutes les dentelles antérieures au XVIIIe siècle. V. DENTELLE. Les principales guipures sont : la *guipure de Venise*, la plus belle de toutes, caractérisée par une série de points où les vides sont remplis de fils lancés et ornés à leur croisement de boucles, de picots, de cœurs ; la *guipure point de rose*, guipure vénitienne, élégante, plus minutieuse, mais moins riche ; la *guipure point Colbert*, composée de points à grands reliefs, avec rinceaux épanouis de fleurs gracieuses ; la *guipure de Cluny*, jolie guipure aux fuseaux, en fil crème ou blanc, qui se fait en Auvergne ; la *guipure du Puy*, guipure d'Auvergne aux fuseaux, faite en soie noire ou en laine ; la *guipure de Flandre*, aux fuseaux et à l'aiguille, recherchée pour la décoration des rideaux, etc. ; la *guipure d'Irlande*, faite au crochet et qui a rarement un caractère artistique ; la *guipure imitation*, faite à la mécanique.

GUIPURES : 1. De Venise ; 2. De Flandre ; 3. D'Irlande ; 4. De Cluny ; 5. Mécanique.

GUIPUZCOA, province de l'Espagne septentrionale ; 1.885 km² ; 230.000 hab. (*Guipuzcoans, annes*). Vallées bien arrosées, climat doux ; cultures variées, belles pâtures, sources thermales et minérales. Avec l'espagnol, on y parle encore le basque. Ch.-lieu *Saint-Sébastien*.

GUÎR (oued). Géogr. V. GHIR.

GUIRA de Melena, ville de Cuba (prov. de la Havane) ; 6.000 hab. Sucre, tabac.

GUIRALDES (Ricardo), écrivain argentin, né à San-Antonio-de-Areco (prov. de Buenos-Aires) en 1882, mort à Paris en 1927. Il se fit remarquer dès 1915 par son *Grelot de cristal*, recueil de vers d'une grande originalité d'inspiration, et ses *Contes d'amour et de sang*, où il se révélait déjà un maître romancier. Il publia ensuite *Raucho* (1917), *Rosaura* (1922), *Xaimaca* (1923), et enfin en 1926, *Don Segundo Sombra*, véritable épopée de la vie du gaucho dans la pampa, qui acquit dès son apparition une popularité considérable.

GUIRAND DE SCEVOLA (Victor-Lucien), portraitiste, peintre de genre et paysagiste français, né à Cette (Hérault) en 1874, m. à Paris en 1950. Elève de Cormon et de Dupuis. Son œuvre consiste en élégants portraits d'actrices, et paysages de Versailles d'un grand effet décoratif. Parmi ses meilleurs ouvrages, on cite les portraits d'*Abel Truchet*, de *Suzanne Després*, de la *duchesse d'Uzès*, d'*Arlette Dorgère*, de la danseuse *Aïda Boni ;* et *le Penseur, le Pardon de Saint-Evest, le Temple de l'Amour, l'Heure dorée*, etc.

GUIRAUD ou plutôt **GÉRAUD** (saint), évêque de Béziers, né à Puisselicon en 1070, mort à Béziers en 1123. Entré enfant au monastère de Cassan, il en devint prieur vers 1099, y établit un hospice et en fit bâtir l'église (1115). En 1121, il fut élu évêque de Béziers. Son tombeau fut détruit en 1563 par les calvinistes. — Fête le 5 novembre.

GUIRAUD (Pierre-Marie-Thérèse-Alexandre, baron), poète français, né à Limoux en 1788, mort à Paris en 1847. Il aborda le théâtre avec une tragédie : *les Macchabées* (Odéon, 1822). Il donna ensuite *le Comte Julien* (1823) ; *Virginie* (1827) ; un opéra, avec Ancelot et Soumet, musique de Boieldieu : *Pharamond* (1825) ; des odes ; des *Chants hellènes ;* des poèmes en prose, et un grand ouvrage : *la Philosophie catholique de l'histoire* (1839-1841). Il était entré à l'Académie en 1826. Guiraud n'est plus connu que par ses *Elégies savoyardes*, d'une sentimentalité un peu mièvre, et surtout par celle qui a pour titre *le Petit Savoyard*.

GUIRAUD (Ernest), compositeur français, né à La Nouvelle-Orléans en 1837, mort à Paris en 1892. Prix de Rome en 1859, il fit jouer : *Sylvie* (1864) ; *En prison* (1869) ; *le Kobold* (1870) ; *Madame Turlupin* (1872) ; *Piccolino* (1876). Cette même année, il était nommé professeur d'harmonie au Conservatoire, et, en 1880, professeur de composition. En 1882, il reparaissait à l'Opéra-Comique avec *Galante aventure*. Il publia, en 1890, un *Traité pratique d'instrumentation*, et fut élu, en 1891, membre de l'Académie des beaux-arts. En mourant, il laissait inachevée la partition d'un opéra, *Frédégonde*, terminé par Saint-Saëns et joué en 1895. On lui doit en outre une *Suite d'orchestre*, une *Ouverture de concert*, un *Caprice* pour violon et orchestre, une *Chasse fantastique* d'après Victor Hugo, des mélodies, etc.

GUIRAUD (Paul), historien français, né à Cenne-Monestiès (Aude) en 1850, mort à Paris en 1907. Il professa notamment aux facultés de Douai, de Toulouse, à l'Ecole normale (1886), à la Sorbonne depuis 1888, et devint membre de l'Académie des sciences morales (1906). Il a publié : *De Lagidarum cum Romanis societate*, et *le Différend entre César et le Sénat* (1878), thèses ; *les Assemblées provinciales de l'Empire romain* (1887) ; *Lectures historiques : Vies des Grecs* (1890), *des Romains* (1893) ; *la Propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine* (1893) ; *Fustel de Coulanges* (1896) ; *la Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce* (1900) ; *Histoire romaine*, avec G. Lacour-Gayet (1903) ; *Etudes économiques sur l'antiquité* (1905).

GUIRAUDET (Charles-Philippe-Toussaint), publiciste français, né à Alais en 1754, mort à Dijon en 1804. Député à la Constituante, il devint, sous le Directoire, secrétaire général du ministère de la marine, ministre des affaires étrangères, et, après le 18-Brumaire, préfet de la Côte-d'Or. Il a traduit les œuvres de Machiavel (1799).

GUIRAUT, dit d'Espagne, troubadour du XIIIe siècle, dont quelques pièces sont adressées à Charles d'Anjou.

GUIRLANDE [*ghir*] n. f. (ital. *ghirlanda ;* en anc. franç. *garlande*). Chaine de fleurs, de verdure, que l'on suspend comme ornement : *Relier deux colonnes par des* GUIRLANDES. || Végétation ressemblant à ce lien : *Les* GUIRLANDES *du chèvrefeuille*.

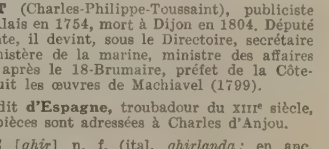
Guirlande (XVIIIe s.).

— *Par anal.* Série de personnes ou d'objets disposés en forme de guirlande : *Une* GUIRLANDE *de danseurs, de lampions*. || Petite bande de métal façonnée, au bord du pavillon d'une trompette ou d'un cor.

— Archit. Motif d'ornementation représentant des feuillages, des fleurs, etc., entrelacés ou reliés par des rubans.

— Littér. Nom donné parfois à des choix de petites pièces de poésie.

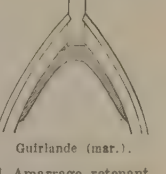
Guirlande (mar.).

— Mar. Pièces de liaison de l'avant et de l'arrière des navires. || Amarrage retenant le congréage d'un cordage. || Marque sur une manœuvre.

Guirlande de Julie (LA). V. JULIE (*la Guirlande de*).

GUISAN (Henri), général suisse, né à Mézières (canton de Vaud) en 1874. Adjoint au chef d'état-major de l'armée fédérale de 1916 à 1920, il commanda les forces armées de la confédération helvétique pendant la Seconde Guerre mondiale, puis quitta le service actif en 1946.

GUISARD [*gui-zar'*], **E** n. Partisan de la maison de Guise ; Ligueur.

GUISARME [*ghu-i-zarm'*] n. f. (du bas lat. *jusarmia*, d'où *jusarme*, c'est-à-dire « arme à tirer *jus* » [à terre]). Archéol. Arme d'hast à fer asymétrique, prolongé en lame de dague, et possédant un ou deux crochets sur le dos. La guisarme diffère du fauchard par son fer de dague. Elle fut portée du XIIe au XVe siècle par les gens de pied.

Guisarme (1500).

GUISARMIER [*ghu-i-zar-mi-é*] n. m. Soldat armé d'une guisarme : *Les francs-archers furent longtemps appelés* GUISARMIERS.

GUISBOROUGH, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, North Riding) ; 7.100 hab.

GUISCARD, ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 33 kil. de Compiègne ; 1.155 hab. Ch. de f. de Noyon à Ham. Sucrerie. Localité entièrement détruite pendant la Grande Guerre ; occupée dès la fin d'août 1914, libérée par l'armée anglaise en mars 1917 (recul Hindenburg), reperdue, elle fut définitivement délivrée le 4 septembre 1918. — Le canton a 20 comm., et 5.050 hab.

GUISCARD (Robert). Biogr. V. ROBERT.

GUISCARD (Antoine DE). Biogr. V. BOURLIE.

GUISCHARDT (Charles-Théophile). V. ICILIUS (*Quintus*).

GUISCRIFF, comm. du Morbihan, arrond. et à 61 kil. de Pontivy ; 5.525 hab. Ch. de f. de Carhaix à Rosporden. Eglise Renaissance.

GUISE [*ghiz'*] n. f. (anc. allem. *wisa ;* allem. mod. *weise*, pensée). Manière, façon.

La tortue enlevée, on s'étonne partout
De voir aller en cette *guise*
L'animal lent et sa maison.
LA FONTAINE.

‖ Façon d'agir ou de parler particulière à quelqu'un ; fantaisie, goût individuel : *Vivre à sa* GUISE. *Chacun selon sa* GUISE.

— LOC. PRÉPOS. *En guise de*, En manière de, sous forme de ; pour, au lieu de. ‖ *A guise de*, Au lieu de. (Vx.)

— *De guise que*, loc. conj. De manière que. (Vx.)

GUISE [*ghiz'*] n. f. Petite cuvette dans laquelle on moule la fonte dure destinée à la fabrication de l'acier.

GUISE [*ghiz'*] n. f. Jeu de bâtonnet.

GUISE [*gu-iz'*], ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 23 kil. de Vervins, sur l'Oise ; 7.095 hab. (*Guisards, ardes*). Ch. de f. Nord. Ville industrielle, fonderies, fabriques de fourneaux, usine-familistère Godin fondée en 1888, par le philanthrope Godin ; brasseries. Capitale de la Thiérache, Guise fut érigé en duché-pairie en 1528 en faveur du fils du duc René II de Lorraine. Il resta dans la célèbre branche cadette de la maison de Lorraine jusqu'en 1688, où il échut en héritage aux Condé. Les d'Orléans héritèrent du titre en 1832. Patrie de Camille Desmoulins. Guise qui avait une église du XVe siècle et les restes d'un château du XVIe siècle, a beaucoup souffert de la Guerre. — Le canton a 21 comm., et 16.755 hab.

Guise (BATAILLE DE). A la date du 27 août 1914, la Ve armée, Lanrezac, et l'armée anglaise, French, se repliaient respectivement sur Laon et La Fère. Il fallait à tout prix dégager l'armée anglaise serrée de près par von Kluck, dégager le flanc gauche de la Ve armée, enfin reprendre pied sur la région de Saint-Quentin. Pour toutes ces raisons, Joffre décida, le 27 août au matin, que la Ve armée attaquerait les forces allemandes marchant sur l'armée anglaise entre l'Oise et Saint-Quentin. Lanrezac prit alors un dispositif angulaire face à la fois à l'E. et au N., ce qui donna lieu à la double bataille, de gauche pour Saint-Quentin, de droite pour Guise (29 août). L'ennemi, qui descendait en forces considérables de Landrecies et d'Avesnes, attaqua Guise le 28 au milieu de l'après-midi ; il ne put en déboucher mais resta maître des ponts et massa des forces sur la rive droite de l'Oise.

Le 29 août au matin, les Allemands attaquaient sur tout le front. Notre 10e corps est bientôt pris à revers. A quinze heures, alors que l'ennemi est à bout de souffle, Lanrezac lance le 1er corps à la contre-attaque entre les 3e et 10e corps. Ce mouvement déclenche l'offensive générale, et l'ennemi refoulé sur toute la ligne, est obligé de repasser les ponts en toute hâte.

La deuxième bataille de Guise eut lieu les 4 et 5 novembre 1918 : la Ire armée française (Debeney) battit l'armée allemande de von Hutier, l'obligeant à abandonner la position Hunding.

GUISE [*ghiz'*] nom d'une branche de la famille ducale de Lorraine, dont les membres principaux sont : CLAUDE Ier, fils de René, duc de Lorraine, comte puis duc **de Guise**, son comté ayant été érigé en duché-pairie en 1328, et comte d'Aumale, né en 1496, mort en 1550. V. AUMALE. Il eut dix enfants dont six fils. — Son frère, Jean **de Guise**, né en 1498, mort en 1550, et qui fut le premier cardinal de Lorraine. V. LORRAINE ; — FRANÇOIS DE LORRAINE, deuxième duc **de Guise**, fils aîné de Claude Ier (v. plus loin) ; — CHARLES, cardinal **de Guise**, puis DE LORRAINE, né en 1524, mort en 1574. V. LORRAINE ; — LOUIS Ier DE LORRAINE, d'abord archevêque de Sens, puis cardinal **de Guise**, quatrième fils de Claude de Lorraine, né en 1527, mort en 1578 ; — Claude **de Guise**, né en 1526 ; — FRANÇOIS, deuxième du nom, général des galères, et enfin RENÉ, marquis d'Elbeuf. Des filles de Claude, l'aînée fut MARIE, reine d'Ecosse, mère de **Marie Stuart** ; — HENRI Ier DE LORRAINE, troisième duc **de Guise**, fils aîné du duc François (v. plus loin) ; — LOUIS II DE LORRAINE, cardinal **de Guise** (1555-1588), frère cadet du précédent, dont il seconda les intrigues. Archevêque de Reims, cardinal en 1578, il fut assassiné à Blois, le lendemain de la mort de son frère ; — CHARLES DE LORRAINE, quatrième **de Guise**, fils du duc Charles, né à Blois en 1614, mort en Italie en 1640. Arrêté le jour de l'assassinat de son père, il s'évada du donjon de Tours, rentra en faveur auprès d'Henri IV (1593), soumit le Languedoc, combattit, en 1617, dans l'armée des princes, et dut s'exiler en 1630 ; — LOUIS III DE LORRAINE, cardinal **de Guise** (1575-1621), frère cadet du précédent. Il fut archevêque de Reims et cardinal (1615) ; — FRANÇOIS-ALEXANDRE-PARIS DE LORRAINE, chevalier **de Guise**, frère puîné des deux précédents. Il n'est guère connu que pour avoir assassiné, dans un semblant de duel, le baron de Luz et son fils (1613) ; — HENRI II DE LORRAINE, cinquième duc **de Guise**, fils du duc Charles, né à Blois en 1614, mort à Paris en 1664. Brouillon, indiscipliné, aventureux, il conspira avec le comte de Soissons (1641), seconda en 1647 avec Masaniello la révolte des Napolitains contre l'Espagne, et participa à la fin de la Fronde. — Après les deux derniers ducs de Guise, LOUIS-JOSEPH (1630-1671), et FRANÇOIS-JOSEPH (1670-1675), le titre passa, par héritage, aux maisons de Condé, puis d'Orléans.

GUISE (François de LORRAINE, deuxième duc DE), fils aîné de Claude, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, né au château de Bar en 1519, assassiné à Saint-Mesmin (près d'Orléans) en 1563. Ce fut un homme de guerre remarquable, en même temps qu'un politique adroit. Il fit ses premières armes à Montmédy (1542), parut aux sièges de Landrecies (1543) et de Boulogne (1545). En 1552, la défense de Metz contre l'armée de Charles-Quint le couvrit de gloire. Il soutint également sa réputation à la bataille de Renty. Après la trêve de Vaucelles avec l'Empire (1556), il commanda les troupes envoyées par le roi de France au secours du pape Paul III, menacé par le roi d'Espagne. La reprise de la guerre entre les maisons de France et d'Autriche (1557) le rappela en deçà des monts. Il ne put arriver à temps pour empêcher Saint-Quentin de tomber au pouvoir de l'ennemi ; du moins, il put protéger la capitale. L'année suivante, prenant l'offensive, il s'empara, en quelques jours, de Calais, aux mains des Anglais depuis 1347. Sous Henri II son influence politique fut très considérable et contre-balança celle du connétable de Montmorency. Le premier acte de François II, qui avait épousé Marie Stuart, reine d'Ecosse et nièce du duc de Guise, fut de livrer au duc et à son frère puîné, le cardinal de Lorraine, l'entier maniement des affaires. Quand la mort de François II (1560) eut donné le pouvoir à Catherine de Médicis, le duc conclut avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André une alliance, dite *le Triumvirat*, dont le but était de s'opposer aux tentatives de conciliation de la régente entre protestants et catholiques. Sa politique autoritaire et financièrement médiocre suscita de nombreux mécontentements. Aux Guises s'opposèrent les Bourbons. En 1562, l'échauffourée de Vassy, en présence du duc de Guise, fut le début des guerres de religion. Guise joua un rôle important dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux (1562), et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter lorsqu'il fut frappé mortellement d'un coup de pistolet par un protestant, Jean Poltrot de Méré.

François de Guise.
Cl. Giraudon.

GUISE (Henri Ier DE LORRAINE, troisième duc DE), fils aîné du duc François et d'Anne d'Este, né en 1550, assassiné à Blois en 1588. Héritier de la valeur de son père, il fit ses premières armes en Hongrie (1566) contre les Turcs, puis se distingua aux journées de Jarnac et de Moncontour et à la défense de Poitiers (1569). Il fut l'un des instigateurs de la Saint-Barthélemy (1572) en partie par haine familiale contre Coligny, dont il surveilla l'assassinat. Blessé à la joue d'une arquebusade au combat de Dormans (1575), d'où son surnom de *Balafré*, il acquit, à Paris en particulier, une grande popularité, encore augmentée par le discrédit où était tombé Henri III. On le vit aux origines de la *Ligue* (v. ce mot), et il put concevoir l'espérance de devenir roi de France, appuyé sur ses frères le cardinal de Guise et le duc de Mayenne (v. ce nom). Après avoir vaincu les Allemands à Vimory et les protestants à Auneau (1587), il entra en triomphe à Paris, malgré la défense du roi. Le peuple s'étant soulevé en sa faveur dans la journée des Barricades le 12 mai 1588, Henri III fut bloqué dans le Louvre. Guise le délivra. Henri III parvint à s'échapper, et Guise demeura maître de Paris. Un accord fut signé avec le roi : ce ne fut qu'une réconciliation éphémère. Guise se rendit à Blois, aux Etats, malgré les avertissements qui lui furent donnés. Le 23 décembre 1588, fort de sa puissance et de l'indécision bien connue du roi, comme il passait de la chambre dans le cabinet d'Henri III, un des Quarante-cinq, garde fidèle de gentilshommes, lui enfonça son poignard dans le sein. Le lendemain, son corps fut brûlé, ainsi que celui de son frère, le cardinal Louis II de Lorraine.

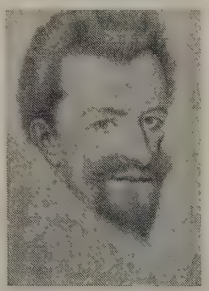
Henri de Guise.
Cl. Giraudon.

Guise (ASSASSINAT DU DUC DE), tableau célèbre de Paul Delaroche (1835), au musée de Chantilly. Le cadavre du duc est dans un vide impressionnant. Le groupe des assassins s'expliquant avec le roi qui se glisse hors de la portière est très frappant. (V. planche *Beaux-Arts LXVIII*.)

GUISE (Jean d'Orléans, duc DE), né à Paris en 1874, mort à Larache en 1940. Fils du duc de Chartres et de la princesse Françoise d'Orléans, marié à sa cousine germaine, la princesse Isabelle d'Orléans, sœur du duc d'Orléans, il fit ses études militaires dans l'armée danoise. Au début de la Grande Guerre, il demanda à servir dans l'armée française. Le gouvernement français n'accueillit pas sa demande, mais il resta longtemps sur le front de Champagne comme délégué de la Société de secours aux blessés militaires, et fut cité à l'ordre de l'armée. A la mort du duc d'Orléans, en 1926, il devint chef de la maison d'Orléans et prétendant à la couronne de France, et la loi de 1886 relative aux membres des familles ayant régné en France l'obligea à s'exiler en Belgique. Il a laissé un fils, Henri d'Orléans, comte de Paris. V. tableau BOURBONS.

Jean, duc de Guise.
Cl. Nadar.

GUISEAU [*ghi-zô*] n. m. Nom vulgaire d'une variété d'anguille qu'on appelle aussi *pimperneau*.

GUISELEY, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, North Riding) ; 5.350 hab. Fabrication de drap.

GUISPON [*ghiss-pon*] n. m. Autre forme de GUIPON.

GUISSE [*ghiss'*] n. f. Bot. Un des noms vulgaires de la *gesse*.

GUISSÉNY, comm. du Finistère, arrond. et à 36 kil. de Brest ; 2.805 hab. (*Guisséniens, ennes*). Plage de sable.

GUITARE [*ghi*] n. f. (de l'espagn. *guitarra* dérivé du lat. *cithara*). Musiq. Instrument à six cordes, et qui se joue en pinçant les cordes avec les doigts : *Jouer, Pincer de la* GUITARE.

— *Fig.* et *fam.* Redite monotone : *C'est toujours la même* GUITARE !

— Charpent. Nom générique des assemblages constitués par un certain nombre de pièces de bois de longueur restreinte. ‖ Assemblage de pièces de bois courbes servant dans la construction des toits des lucarnes, de manière à former une saillie pour empêcher la pluie de pénétrer à l'intérieur des greniers ou mansardes.

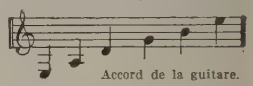
Accord de la guitare.

— ENCYCL. Musiq. La *guitare* est d'origine orientale, et l'on croit qu'elle fut introduite par les Arabes en Espagne, où elle est devenue un instrument en quelque sorte national. Elle était connue en France dès le XIe siècle. Elle ne comptait d'abord que quatre cordes ; ensuite, on la monta à cinq cordes doubles, enfin, vers la fin du XVIIIe siècle, on substitua des cordes simples aux cordes doubles et l'on en ajouta une sixième. L'accord de l'instrument fut alors établi. La musique de la guitare s'écrit en clef de *sol*. L'étendue de l'instrument est de trois octaves environ.

Guitare.

Le corps de la guitare est formé de deux tables plates, assemblées par une éclisse dont la hauteur est de 6 cm. environ. La table inférieure est généralement en érable, la table supérieure en sapin, et percée, au milieu, d'une ouverture ronde, appelée *rosace*. Les trois premières cordes sont de boyau, les trois plus graves sont en soie filée de laiton. Elles sont fixées à l'extrémité inférieure de l'instrument sur un sillet un peu élevé, et vont rejoindre les chevilles à l'aide desquelles on les accorde. Le manche, long et large, est divisé dans sa longueur en un certain nombre de cases à l'aide de petits sillets qui indiquent la place des doigts.

La guitarra portugaise (non bombée comme la mandoline) n'a rien de commun avec la guitare espagnole ou française, connue en Portugal sous le nom de *viola*.

La guitare hawaïenne est un instrument usité principalement dans le jazz, et dont la vibration caractéristique est obtenue par le glissement sur le manche d'un bloc de métal. Elle possède six cordes en acier, trois cordes simples, et trois cordes filées.

GUITARERIE [*ghi, rî*] n. f. *Par plaisant.* Ensemble de gens jouant de la guitare : *Toute la* GUITARERIE *de la cour.* (Hamilton.)

GUITARISER [*ghi, zé*] v. intr. Jouer de la guitare.

GUITARISTE [*ghi, risst'*] n. Qui joue de la guitare.

GUITERNE [*ghi-tèrn'*] n. f. (altération du lat. *cithara*). Archéol. Instrument de musique à cordes grattées, du genre des mandores, qui avait sa caisse d'harmonie convexe en dessous, et le cordier de sept cordes. (Cet instrument diffère de la guitare par sa caisse bombée ; il fut en usage du XIVe au XVIIe s.)

— Mar. anc. Arc-boutant qui soutient, en arrière, une machine à mâter.

GUIT-GUIT [*ghu-it'-ghu-it'*] n. m. (onomatopée rappelant le chant de l'oiseau). Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des cérébidés. ‖ Pl. *Des* GUITS-GUITS.

Guit-guit.

— ENCYCL. Le genre *guit-guit* comprend de petites formes élégantes, de couleurs vives, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique. On en connaît dix espèces, dont les plus connues sont

le *guit-guit azur* (*cœreba cyanea*) et le *guit-guit bleu* (*cœreba cærulea*).

GUITON [*ghi*] n. m. Mar. Nom des deux gardes de six heures faites par l'équipage d'un bâtiment quand il se compose de moins de cinq quarts, afin que les mêmes hommes ne soient pas de quart aux mêmes heures. (On dit aussi QUARTS DU DIABLE.)

GUITON (Jean), maire de La Rochelle, né et mort dans cette ville (1585-1654). Armateur de la flotte rochelaise, il mit en fuite (6 octobre et 6 novembre 1621) celle du roi, et combattit vaillamment les années suivantes, sans pouvoir empêcher le blocus de la place par Richelieu (1627). Nommé maire en 1628, il menaça de poignarder quiconque parlerait de se rendre, et, malgré la famine, prolongea la résistance, jusqu'à ce que l'abandon des Rochelais par l'Angleterre fût avéré (29 octobre). Exilé, il se retira à Tonnay-Boutonne; en 1638 il fut reçu dans la marine royale et rentra à La Rochelle.

GUITOUNE [*ghi*] n. f. (de l'arabe *gitoun*, petite tente). Argot milit. Tente. || *Par extens.* Abri dans les tranchées.

GUITRAN [*ghi*] n. m. Goudron dont on enduit les navires.

GUÎTRES, ch.-lieu de cant. de la Gironde, arrond. et à 16 kil. de Libourne, sur l'Isle; 1.215 hab. Ch. de f. Etat. Eglise romane du XIIe siècle et ruines d'une abbaye. Bons vins rouges; distilleries. — Le canton a 13 comm., et 10.115 hab.

GUITRY (*Lucien*-Germain), acteur français, né et mort à Paris (1860-1925). Entré au Conservatoire en 1876, il débuta en 1878 au Gymnase dans *la Dame aux camélias*. Après un séjour de neuf ans au Théâtre Michel à Saint-Pétersbourg, il entra à l'Odéon en 1891, puis à la Renaissance, où il révéla dans *Amants* (1895) un type nouveau de jeune premier, sobre de ton et mesuré dans ses gestes. Partenaire de Réjane au Vaudeville de 1898 à 1900, il créa ensuite Flambeau dans *l'Aiglon* (1900), resta quelques mois à la Comédie-Française (1902), et prit la direction de la Renaissance, où, de 1902 à 1909, son talent se montra sous les aspects les plus divers dans les pièces de Capus, de Bataille et de Bernstein. Signalons encore ses créations de *Chantecler* à la Porte-Saint-Martin (1910), du *Tribun* au Gymnase (1911). A partir de 1919, il parut dans plusieurs pièces de son fils Sacha. A la fin de sa carrière, il s'attaqua aux grands rôles classiques, et donna des interprétations très personnelles du *Misanthrope* (1922), du *Tartufe* (1923), de *l'Ecole des femmes* (1924). Beaucoup de vérité et de vie dans la composition de ses rôles, un jeu tout intérieur d'une force contenue, l'art d'user des silences, telles furent les caractéristiques de ce très grand comédien.

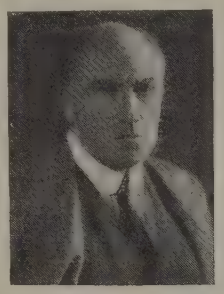

Lucien Guitry. — Cl. Gerschel.

GUITRY (Sacha), acteur et auteur dramatique français, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1885. D'une remarquable précocité, il fit jouer, à seize ans, sa première pièce, *le Page;* à dix-sept ans, il débuta comme acteur au théâtre de la Renaissance, dirigé par son père; à vingt-trois ans, il avait déjà donné douze pièces, publié un roman et un album de caricatures. Sa production, qui ne s'est jamais ralentie, compte une quarantaine de pièces, comprenant: des comédies d'une verve exubérante et d'une charmante fantaisie, telles que *Nono; Chez les Zoaques* (1906); *le Veilleur de nuit* (1911); *Un beau mariage* (1911); *la Prise de Berg-op-Zoom* (1913); des œuvres pathétiques, comme *Jacqueline* (1921); des sortes de biographies dramatiques : *Jean de La Fontaine* (1916); *Pasteur* (1919); *Béranger* (1920); des opérettes : *l'Amour masqué* (1923); *Mozart* (1925); *Mariette* (1928); *Histoires de France* (1929). L'art de Sacha Guitry se caractérise par une extrême spontanéité et une grande richesse d'inventions comiques. On peut critiquer la solidité de construction de ses comédies, mais nul reproche ne tient devant la vivacité et la cocasserie de cet esprit gamin et primesautier. Sacha Guitry est l'interprète habituel de ses œuvres. Elu membre de l'Académie Goncourt (1939-1948). Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, Sacha Guitry poursuit au théâtre son œuvre abondante et facile, donnant chaque année une ou deux pièces nouvelles : *Françoise* (1932); *O mon bel inconnu* (1933); *Mon père avait raison* (1936); *le Mot de Cambronne* (1936); *Quadrille* (1937); *les Perles de la couronne* (1937); etc. Il crée également et met en scène des films : *Remontons les Champs-Elysées, le Roman d'un tricheur, Si Versailles m'était conté...*, etc. La détention qu'il subit en 1945 lui a inspiré un volume, *Quatre Ans d'occupations* (1947). Il est revenu au théâtre avec *Aux deux colombes* (1948), *Toâ* et *Tu m'as sauvé la vie* (1949), *Une folie* (1951), *Palsambleu!* (1953).

Sacha Guitry. — Cl. Gerschel.

GUITTONE d'Arezzo, poète italien, né à Santa-Firmina (Arezzo), mort à Florence en 1294. Il écrivit d'abord des poésies amoureuses, imitées des troubadours ou de l'école sicilienne; puis, étant entré dans la confrérie des Chevaliers de Malte (*frati gaudenti*), il traita uniquement des sujets moraux, religieux ou politiques. Son style est lourd, obscur, rempli de latinismes ou d'artifices; mais enfin il y a chez lui certaines préoccupations artistiques, et c'est là son mérite. L'édition la plus complète de ses poésies est celle de Valeriani (Florence, 1828).

GUIUAN, ville de l'archipel américain des Philippines (île de Samar); 15.000 hab.

GUIVRE [*ghi*] ou **GIVRE** n. f. (du lat. *vipera*, vipère). Superst. Serpent fantastique : *Serpents et* GUIVRES, *dragons et averdier.* (*Chanson de Roland.*)

— Blas. Serpent dévorant un enfant.

— ENCYCL. Superst. La *guivre* ou *vouivre*, dans les contes, découvre et garde les trésors cachés au fond des vieux châteaux; elle porte au front une escarboucle dont la lumière éblouissante trahit parfois le lieu de sa retraite.

GUIVRÉ [*ghi*], **E** adj. Blas. Attribut d'une pièce se terminant par une tête de guivre.

GUIZOT [*ghi-zo*] (*François*-Pierre-Guillaume), historien et homme d'Etat français, né à Nîmes en 1787, mort au Val-Richer (Calvados) en 1874. Elevé dans le protestantisme, professeur à la Sorbonne sous l'Empire, secrétaire général du Gouvernement provisoire en 1814, il fut nommé, lors de la seconde Restauration, secrétaire général du ministère de la justice, puis maître des requêtes au Conseil d'Etat. Rallié au parti doctrinaire, il prit une part importante à la préparation de la loi électorale de 1817, de la loi militaire de 1818 et de la loi sur la presse de 1819. La chute du cabinet Decazes le ramena en Sorbonne où son cours fut suspendu par Villèle (1822). Il employa ses loisirs à publier la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre;* la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France jusqu'au XIIIe siècle;* ses *Essais sur l'histoire de France*, et les deux premiers volumes de son *Histoire de la révolution d'Angleterre.* Martignac rouvrit son cours en 1828, en même temps que ceux de Cousin et de Villemain. Il publie encore l'*Histoire de la civilisation en Europe* (1828) et l'*Histoire de la civilisation en France* (1830). Son œuvre est caractérisée par son esprit scientifique, par la connaissance des sources, par le développement donné à l'étude des institutions. Elu député de Lisieux en 1830, il proteste contre les Ordonnances de 1830. Nommé ministre de l'intérieur sous Louis-Philippe (1830) Guizot se sépare des libéraux pour suivre désormais une politique nettement conservatrice. Membre du cabinet Thiers-de Broglie (1832-1836), il fait voter la loi de 1833, qui organise l'instruction primaire. Il reprend l'instruction publique dans le cabinet Molé (1836), mais se sépare de lui en 1837. Nommé ambassadeur à Londres (1840), il ne sut pas empêcher la convention de Londres, qui réglait les affaires d'Orient à l'exclusion de la France (1840). Rappelé de Londres pour entrer dans le ministère Soult (1840), Guizot dirigea, jusqu'en 1848, la politique intérieure et extérieure de la France, en qualité de ministre des affaires étrangères. A l'intérieur, sa politique est caractérisée par le refus d'accomplir aucune réforme, surtout au point de vue électoral, et à l'extérieur par le souci de maintenir la paix à tout prix. C'est le refus opposé par Guizot aux revendications du parti libéral qui amena la révolution de 1848. Retiré de la politique, il termina son *Histoire de la révolution d'Angleterre;* il composa ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, et, à la fin de sa vie, son *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, qui fut continuée par sa fille Mme de Witt. Il était membre de l'Académie des sciences morales (1832), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1833), de l'Académie française (1836).

Guizot, par Delaroche.

GUIZOT (Elisabeth-Charlotte-*Pauline* DE MEULAN, Mme), femme du précédent, écrivain français, née et morte à Paris (1773-1827). Elle écrivit d'abord, pour vivre, des romans : *Les contradictions ou ce qui peut en arriver* (1799), et *la Chapelle d'Ayton* (1801), collabora au *Publiciste* de Suard, sous divers pseudonymes. En 1807, alors qu'une maladie interrompait ses travaux, François Guizot, alors débutant, lui offrit de la suppléer. Malgré la différence d'âge, elle consentit à l'épouser (1812) et subit fortement son influence. Devenue mère, elle se consacra désormais à des ouvrages de pédagogie où elle mettait à la portée des enfants la morale évangélique : *les Enfants* (1812), recueil de contes; *le Journal d'une mère* (1813); *Raoul et Victor ou l'Ecolier* (1821); *Nouveaux contes* (1823); *Lettres de famille sur l'éducation domestique* (1826). Avant de mourir, elle abjura le catholicisme pour adopter la religion réformée. Après sa mort parurent les *Conseils de morale* et *Une famille.*

Mme P. Guizot.

GUIZOT (Marguerite-Andrée-*Elisa* DILLON, dame), née à Paris en 1804, morte en 1833. Nièce de Pauline de Meulan, première femme de Guizot, elle épousa elle-même l'historien, en 1828. Elle publia, en 1828, *le Maître et l'Esclave*, et fournit à la *Revue française* des articles qui ont été recueillis après sa mort en un volume intitulé *Madame Elisa Guizot* (1834). Sont également posthumes : *Caroline ou l'Effet d'un malheur*, suivie de *la Générosité, contes dédiés aux jeunes personnes* (1837-1840).

GUIZOT (Maurice-Guillaume), littérateur français, fils de François Guizot et de sa seconde femme, Elisa Dillon, né à Paris en 1833, mort à Roche-Ferrand, près d'Uzès, en 1892. En 1853, il remporta un prix à l'Académie française pour son *Ménandre, étude historique sur la comédie et la société grecques.* En 1866, il suppléa Loménie au Collège de France, fut nommé en 1871 ministre plénipotentiaire en Grèce, en 1874 professeur de littératures d'origine germanique au Collège de France. Il a traduit les *Essais* de Macaulay (1882). En 1899, on a publié de lui : *Montaigne: Etudes et fragments*, œuvre d'un critique fin et ingénieux.

GUIZOTIE [*ghi, ti*] n. f. Bot. Genre de composées, comprenant des herbes originaires de l'Afrique au nombre de trois espèces, à feuilles opposées, à fleurs jaunes.

GUJAN-MESTRAS, comm. de la Gironde, arrond. et à 46 kil. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon, au milieu des forêts de pins; 4.895 hab. (*Gujanais, aises*). Ch. de f. Midi. Station climatique; ostréiculture.

GUJRANWALA, ville de l'Inde (Pendjab, prov. de Rawalpindi), entre le Chenab et le Ravi; 30.000 hab. Ch.-lieu de district. Dans la citadelle, ancien palais de Randhir Sinh.

GUJRAT (en français **Goudjerate**), région du nord-ouest de l'Inde péninsulaire (Bombay), comprenant sur la côte de la mer d'Oman la presqu'île de Kathiawar entière et la plaine littorale qui finit au golfe de Cambay et qu'arrosent le Mahi, la Narbada et la Tapti. Ce pays malsain et fertile (riz, blé, orge, sorgho, canne à sucre et surtout coton) est partagé entre l'Empire britannique, les Etats feudataires du Gaïkovar, de nombreuses principautés tributaires et les villes portugaises de Diu et Damao.

GUJRAT, ville de l'Inde (Pendjab, prov. de Rawalpindi), non loin du Chenab; 21.250 hab. Ancien ch.-lieu de district. — Aux environs de cette ville ruinée, qui fut jadis la métropole du Bengale, victoire des Anglais sur les Sikhs (1849).

GUJRATI [*goudj'*] n. m. Langue néo-indienne parlée, dans la province de *Gujrat* et dans les provinces centrales de l'Inde, par plus de dix millions d'habitants. || Adjectiv. et invar. : *Langue* GUJRATI.

— ENCYCL. Les parsis ont adopté cette langue et s'en sont servis pour la rédaction d'ouvrages religieux. Il y a une littérature en *gujrati* depuis le XVe siècle. Depuis 1818, plusieurs journaux paraissent dans cet idiome.

GULBARGA ou **GOULBARGA**, ville de l'Etat d'Hyderabad (Inde centrale), non loin de la Bhim (bassin du Krichna); 35.820 hab. Fabrication de tapis; tissage de laine. Ancien fort.

GULDBERG (Cato), chimiste norvégien qui énonça, avec Waage, la loi d'action des concentrations sur les équilibres physico-chimiques (1836-1902). V. *Supplément.*

GULDBERG (Ove Hœeg), homme d'Etat et écrivain danois, né à Horsens en 1731, mort à Hald en 1808. Précepteur du prince Frédéric, il dirigea le coup d'Etat (1772) qui renversa Struensée, et devint secrétaire d'Etat. Lorsque Frédéric VI prit le pouvoir (1784), il fut nommé grand bailli d'Aarhus. Il a laissé plusieurs ouvrages : *la Théologie naturelle* (1763); *Histoire universelle* (1768-1772); etc.

GULDEN [*goul-dèn'*] ou **GOULD** n. m. (synonyme german. de FLORIN). Spécialem. En Hollande, Pièce de monnaie valant un florin. (Syn. de GUILDER.)

GULDIN (Paul), mathématicien suisse, né à Saint-Gall en 1577, mort à Gratz en 1643. Il se convertit au catholicisme en 1597 et se fit jésuite. Il professa les mathématiques à Rome, puis à Vienne et à Gratz. Il est surtout connu par le théorème qui porte son nom : « *Toute figure formée par la rotation d'une surface plane génératrice, autour d'un axe immobile, a pour volume le produit de l'aire génératrice par la circonférence décrite par son centre de gravité* » énoncé dans son ouvrage : *Centrobaryca* (1635-1641). — Ce théorème avait déjà été publié par Pappus, dont Guldin connaissait probablement les travaux.

GULF-STREAM [*gheulf'-strîm*] (*Courant du Golfe*), courant chaud de l'Atlantique boréal, allant du golfe du Mexique aux rivages septentrionaux de l'Europe et se perdant ensuite dans le bassin arctique au long des côtes occidentales de la Nouvelle-Zemble. Bien que son nom le donne comme issu du golfe du Mexique, le Gulf-Stream n'a pas ce dernier pour unique origine. Il ne naît même pas, en majeure partie, dans la Méditerranée américaine, car la circulation générale de l'Atlantique existe en dehors de celle-ci, et seule une partie des eaux du courant équatorial y pénètre par les passes qui séparent les unes des autres les petites Antilles. Une fois sorties de la mer des Caraïbes par le canal de Yucatan, ces eaux chaudes traversent le golfe du Mexique et, réchauffées encore par un séjour dans cette cuvette, pénètrent, non sans peine, dans l'Atlantique par le canal de la Floride, à une vitesse de 8 kil. à l'heure. Elles y perdent une partie de leur vitesse et de leur chaleur initiales, mais entraînent dans leur masse et s'assimilent la dérive du courant équatorial; elles forment une véritable « mer en mouvement » qui, courant du S.-O. au N.-E., atteint par deux branches la côte de l'Afrique vers le sud de l'Espagne, et les rivages de l'Irlande, de l'Ecosse et de la Norvège dont elle adoucit sensiblement le climat. Après avoir doublé le cap Nord, les eaux encore tièdes du Gulf-Stream disparaissent dans la masse des eaux froides de la mer de Barents.

Découvert dès 1513 par l'espagnol Alaminos, le Gulf-Stream a été décrit au XIXe siècle par Franklin, Maury, puis étudié par de nombreux océanographes; en 1901, à bord du *Samoyède*, le prince Galitzine en a suivi les eaux jusque dans les mers arctiques du nord de l'Europe.

Gulistan (LE), poème de Saadi. V. JARDIN DES ROSES.

GULLEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur la Heule, affl. de la Lys; 4.855 hab.

Gulliver (LES VOYAGES DE LEMUEL) *dans plusieurs pays éloignés du monde*, roman satirique par Swift (1726). Son héros, Lemuel Gulliver, aborde à Lilliput, pays imaginaire, où tout est réduit de proportions. Cette mesquinerie de notre existence, il la sent encore plus sûrement, par comparaison, lorsqu'il arrive à Brobdingnag, pays où tout est énorme. Dans les deux derniers voyages de Gulliver à Laputa et au pays de Houyhnhnms, la satire redouble d'âpreté. Philosophie, sciences, arts, industrie, toutes les inventions de l'esprit humain sont ruinées avec une joie méchante. Au pays des Houyhnhnms, c'est le cheval qui est l'être raisonnable, et il tient sous sa dépendance l'homme, le *yahou*, brute difforme et malfaisante. Cette satire amère de l'humanité est écrite dans un style simple, clair, tranchant; à force d'observation vraie, de précision dans le détail, Swift sait donner l'impression de la réalité, et faire accepter les inventions les plus invraisemblables.

GULONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CO^2H—(CHOH^4)—CH^2OH$, qui existe sous les trois formes, droite, gauche et inactive.

GULOSE n. m. Sucre synthétique de la famille des glucoses.

GULPE n. f. Blas. V. GUSE.

GUMBINNEN, auj. **Gambin**, v. de Lituanie (anc. Prusse-Orientale), ch.-lieu de la régence du même nom, sur la Pissa ; 19.000 hab. Brasseries, fabrication de draps et de toiles, tanneries, distilleries. Théâtre de plusieurs combats en 1914-1915, notamment victoire du général russe Rennenkampf sur les Allemands (18-21 août 1914).

GUME n. f. (provençal *guma ;* même origine que *gumène*). Câble de six cents pieds de long, sur un peu moins d'un pied de tour, dans l'ancienne marine, surtout à bord des galères, du XVe au XVIIIe siècle, qui en possédaient quatre composant le *cordage de la fonde*.

GUMÈNE n. f. (ital. *gumena*). Mar. anc. et Blas. Câble d'une ancre.

GUMENETTE n. f. (de *gumène*). Archéol. Petit câble des galères, du XVe au XVIIIe siècle.

GUMERY (Charles-Alphonse), statuaire français, né et mort à Paris (1827-1871). Prix de Rome en 1850, il envoya en France son *Faune jouant avec un chevreau* (1855). En 1857, il exposa un groupe en marbre : *le Retour de l'enfant prodigue* et divers bustes. Citons encore : la *Fontaine de l'Amour* (1859) ; les *Deux pigeons* (1863) ; *la Science et la Jurisprudence* (1865) ; *l'Adolescence*, que l'artiste produisit, avec son *Moissonneur*, à l'Exposition universelle de 1867 ; *la Danse*, que remplaça le groupe de Carpeaux à l'Opéra.

GUMMATE [*ghom'-mat'*] n. m. Sel de l'acide gummique. (On dit aussi GOMMATE.)

GUMMERSBACH, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne), sur l'Agger, affl. du Rhin ; 17.400 hab. Filatures de laine ; fabriques de draps, de papier, etc.

GUMMIFÈRE [*ghom'-mi*] adj. (du lat. *gumma*, gomme, et *ferre*, porter). Qui produit de la gomme.

GUMMIQUE [*ghom'-mik'*] adj. (du lat. *gumma*, gomme). Se dit d'un acide organique contenu dans la gomme arabique à l'état de sel de chaux et de potasse. || Syn. de GOMMIQUE, ARABIQUE.

GUMMITE [*ghom'-mit'*] n. f. (du lat. *gumma*, gomme). Minér. Oxyde hydraté naturel d'uranium.

GUMPLOWICZ (Louis), jurisconsulte et économiste polonais, né à Cracovie en 1838, mort à Grazen en 1909. Avocat à Cracovie, puis professeur de droit public à l'université de Graz, il a publié de nombreux ouvrages, dont plusieurs ont été traduits en français : *la Lutte des races* (1892) ; *Précis de sociologie* (1896) ; *Sociologie et Politique* (1898) ; *Aperçus sociologiques* (1900). La conception fondamentale de Gumplowicz est celle de l'existence primordiale de « groupes humains » foncièrement différents les uns des autres, amenés à la lutte pour l'existence par leur hétérogénéité radicale (polygénisme). L'individu n'est qu'un produit de la pensée collective ; la raison est « fille de la cité ».

GUMPOLDSKIRCHEN, marché d'Autriche (Bas-Danube), au pied de l'Anninger ; 2.910 hab. Vins estimés. Soieries, papeterie. Industrie du cuir. Vieil hôtel de ville.

GUMPPENBERG (Jean, baron DE), littérateur allemand, né à Landshut en 1866, mort à Munich en 1928. Il a publié des poésies lyriques assez ternes, mais il excelle dans la parodie : *le Coursier poétique teuton* (1901) ; il a écrit des drames historiques : *Conrad Ier* (1904), *Henri Ier* (1904), et une comédie : *le Pinceau de Ying* (1914).

GUMTÎ, rivière de l'Hindoustan septentrional, affluent gauche du Gange. Née dans un marais, au pied de l'Himalaya central, elle arrose la plaine de l'Aoudh, baigne Lucknow et Jaunpur, et finit dans le Gange en amont de Bénarès. Cours, 675 kil.

GUMUCH-KHANÉ, ville de la Turquie (Anatolie), ch.-lieu du vilayet homonyme ; 3.000 hab. environ. Exportation de fruits ; poteries, pelleteries. Mines (abandonnées) de plomb argentifère. Victoire des Russes sur les Turcs (24 août 1829).

GUNDELFINGEN, ville d'Allemagne (Bavière, Souabe), sur la Brenz ; 3.300 hab. Carrières de pierre.

GUNDÉLIE [*ghun, lî*] n. f. Genre de composées carduées, comprenant des plantes herbacées vivaces, à feuilles alternes, à lobes dentés et épineux, avec les fleurs, de couleur pourpre, en capitules, dont on ne connaît qu'une espèce, la *gundélie de Tournefort* ou *gundélie hacub*, qui croît en Orient.

GÜNDERODE (Caroline DE), femme de lettres allemande, née à Carlsruhe en 1780, morte à Winkel-sur-le-Rhin en 1806. Elle est moins connue par ses œuvres que par sa destinée. Une déception d'amour l'amena à se poignarder. Elle a publié *Poésies et Fantaisies* (1804) et *Fragments poétiques* (1805). Son amie Bettina d'Arnim lui a élevé un monument littéraire dans son livre *la Günderode* (1840).

GUNDERSHOFFEN, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 16 kil. de Haguenau ; 1.465 hab. Ch. de f. d'Alsace et de Lorraine. Ruines romaines ; là fut livré le premier combat d'avant-garde de la guerre de 1870 (24 juillet).

GUNDOLF (Frédéric), pseudonyme de GUNDELFINGER, littérateur allemand, né à Darmstadt en 1880, mort à Heidelberg en 1931, professeur à l'université de Heidelberg. Il a publié une traduction de Shakespeare excellente (1908-1918) et s'est fait un renom par ses études critiques : *Gœthe* (1920) ; *Kleist* (1922) ; etc.

GUNDULITCH. Biogr. V. GOUNDOULITCH.

GUNGL (Joseph), compositeur hongrois, né à Zsambek en 1810, mort à Weimar en 1889. Ancien chef de musique militaire, il se retira en 1864 à Munich, puis à Francfort-sur-le-Main en 1876, et enfin à Weimar. En 1880 il dirigea à Paris l'orchestre du foyer aux bals de l'Opéra. On lui doit plus de 350 compositions, surtout de danses.

GUNJIN, dieu japonais de la guerre.

GUNNÈRE [*ghun'-nèr*] n. f. (de *Gunner*, nom propre). Bot. Genre d'haloragées renfermant des plantes herbacées, acaules, à feuilles radicales, hérissées de poils, à fleurs sessiles, jaune verdâtre, disposées en grappe compacte, dépourvue de bractées.

Gunnère.

— ENCYCL. Le genre *gunnère* comprend onze espèces, des régions chaudes de l'Asie, de l'Océanie et de l'Amérique du Sud. Toutes ces plantes sont gorgées d'un suc aqueux très abondant. Les racines et les feuilles de la *gunnera Chilensis* sont antidiarrhéiques ; son écorce sert à teindre en noir.

GUNNIGFELD, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg) ; 10.000 hab.

GUNTER (Edmond), mathématicien anglais, né dans le Hertfordshire en 1581, mort à Londres en 1626. Il étudia la théologie à Oxford, entra dans les ordres, et occupa, de 1619 jusqu'à sa mort, la chaire d'astronomie du collège de Gresham. On lui doit l'invention d'un secteur pour tracer les lignes des cadrans solaires, et celle d'une règle logarithmique dite *échelle de Gunter*. Il a constaté le premier (1622) la variation annuelle de la déclinaison magnétique. On lui attribue aussi la création des termes *cosinus, cotangente*, etc.

Gunther, personnage du poème des *Nibelungen*, roi des Burgundes, régnant à Worms, frère de Krimhilde et devenu le mari de Brunehilde, grâce à l'appui de son beau-frère Siegfried.

GUNTHER, comte de Schwartzbourg, né en 1304, mort à Francfort en 1349. Il fut élu, à Francfort, empereur d'Allemagne, par quatre électeurs (1349), qui l'opposèrent à Charles IV, déjà en possession de la couronne. La guerre allait éclater, lorsque Gunther consentit à abdiquer moyennant une somme de 20.000 marks d'argent.

GUNTHER (Albert Karl Ludwig Gotthelf), naturaliste allemand, né à Esslingen (Wurtemberg) en 1830, mort à Londres en 1914. Docteur en médecine, il entra comme aide-naturaliste au British Museum. Membre de la Société royale de Londres, il a publié, en allemand et en anglais, des ouvrages d'histoire naturelle, notamment le grand *Catalogue raisonné des poissons du British Museum*.

GUNTRAMODORF, bourg d'Autriche (Bas-Danube) ; 4.540 hab. Vignoble.

GUNZBURG, ville d'Allemagne (Bavière, Souabe), au confluent du *Gunz* et du Danube ; 6.000 hab. Commerce de grains et toiles. Fabriques de cotonnades. Victoire des Français sur les Autrichiens (9 oct. 1805).

GUNZENHAUSEN, ville d'Allemagne (Bavière, Moyenne-Franconie), sur l'Altmühl ; 5.500 hab. Houblonnières ; tanneries, fabriques de couleurs. Brasserie.

GURA-HUMORULUI, bourg de Roumanie (Bukovine), dans la vallée de la *Humora*, affluent de la Moldava ; 5.320 hab. Commerce de bois.

GURGU n. m. Baume qui découle de certaines diptérocarpacées d'Indochine.

— ENCYCL. Le baume de *gurgu*, appelé encore *baume de gurgum* ou *de gurjun, huile de bois, baume de Capiri, huile de Daü*, est une oléorésine verte par réflexion, rouge par transparence. Il est employé dans la fabrication des vernis ; en thérapeutique, c'est un succédané du copahu.

GURGUEIA, rivière du Brésil septentrional (Etat de Piauhy). Elle part de la serra de Piauhy, forme le lac de Parnagua et finit dans le fleuve Parnahyba (rive droite). Cours, 600 kil. environ.

GURGUM ou **GURJUM**. V. GURGU.

GURLET [*lè*] n. m. Techn. V. GRELET.

GURLITT (Louis), peintre danois, né à Altona en 1812, mort à Berlin en 1897. Elève de Bendixen, il s'est fait connaître comme paysagiste. Il était, depuis 1839, membre de l'académie de Copenhague. Il a passé la plus grande partie de sa vie en Allemagne. Citons de lui : *Lande en Jutland, la Plaine de Thèbes* (musée de Berlin) ; *Sites de la Haute-Bavière* (musée de Munich) ; *Lac de Côme, Vue de Palerme, Embouchure du Cattaro*. On vante la vigueur de son coloris.

GURLITT (Cornélius), compositeur allemand, né et mort à Altona (1820-1901). Il fut, à partir de 1864, organiste de la cathédrale d'Altona. Outre des symphonies, quatuors, sonates, sonatines, *lieder*, etc., il a écrit deux opérettes : *Die rœmische Mauer* et *Rafael Sanzio*, et un opéra en quatre actes, *Sheick Hassan*.

Gurnigel, grand établissement balnéaire de Suisse (Berne), à 1.159 m. d'altitude, sur le versant boisé d'un contrefort du Stockhorn. Eaux minérales sulfureuses et ferrugineuses. La fondation en remonte au XVIe siècle.

GURUNHUEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 14 kil. de Guingamp ; 1.165 hab.

GURUPY (RIO), fleuve du Brésil septentrional, tributaire de l'Atlantique. Il forme, en partie, la frontière entre les Etats de Para et de Maranhão. Cours, 450 kil.

GUSE n. f. Blas. Pièce héraldique qui est un tourteau de gueules. (On dit aussi GULPE.)

GUSLI n. m. Sorte de cithare russe, à cordes pincées.

— ENCYCL. Le *gusli-psaltyr* en usage aux XIVe et XVe siècles comprenait dix-huit à trente-deux cordes. Le *gusli* à clavier du XVIIIe siècle était formé d'une caisse posée sur pieds, avec des touches blanches et noires.

GUSMAN (Adolphe GUSMAND, dit), graveur français, né et mort à Paris (1821-1905). Elève de Porret, il peut être considéré comme le rénovateur de la gravure sur bois en France au XIXe siècle. Il a gravé le premier bois gouaché, dessiné par Daubigny. C'est Gusman qui imagina, en 1871, de graver sur bois en deux planches, des tailles se mêlant par le repérage. Citons de lui : *les Noces de Cana*, d'après Véronèse ; *la Mise au tombeau*, d'après le Titien. Gusman a été l'un des collaborateurs les plus actifs du *Magasin pittoresque*. On lui doit aussi plusieurs volumes de poésies. — Son fils, Pierre **Gusman**, graveur et écrivain, né à Paris en 1862, a publié : *Pompéi* (1899) ; *Venise* (1901) ; *la Villa impériale de Tibur* (1903) ; *Impressions d'Italie, Pompéi, Rome et Naples*, série de croquis ; *Gravure sur bois* (1916) ; *La gravure française au XVIIIe siècle* (1921).

GUSPINI, ville d'Italie (Sardaigne, prov. de Cagliari) ; 6.960 hab. Mines de fer.

GUSSAGO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur la Mella ; 6.000 hab.

GUSSOLA, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone), sur un bras du Pô ; 3.570 hab. Vignobles.

GUSSOW (Charles), peintre allemand, né à Havelberg en 1843, mort à Pasing en 1907. Il reçut les leçons du peintre belge Pauwels et de Rambert. Il s'est acquis une notoriété comme peintre de genre et portraitiste. Citons de lui : *Chez le critique d'art, Bonheur perdu, le Retour des troupes, la Vénus buandière*.

GUSTATIF [*ghuss*], **IVE** adj. (du lat. *gustare*, goûter). Qui a rapport au goût : *Papilles* GUSTATIVES. || *Nerf gustatif*, Nerf qui reçoit l'impression appelée goût.

GUSTATION [*ghuss, si-on*] n. f. (de *gustatif*). Action de goûter, perception des saveurs. (Peu us.)

— Antiq. rom. Premier service du souper, comprenant des mets propres à exciter l'appétit. || Collation, déjeuner.

GUSTATOIRE [*ghuss*] n. m. (lat. *gustatorium ;* de *gustare*, goûter). Antiq. rom. Plateau sur lequel on servait les mets de la *gustation*.

GUSTAVE VASA (GUSTAVE Ier), roi de Suède, fondateur de la dynastie des Vasa, né à Lindholm (Upland) en 1496, mort à Stockholm en 1560. Fils du riksrad Erik Jonsson, il combattit les Danois et fut, en 1518, livré en otage à Christian II. Il s'échappa en 1519, et, après de nombreuses aventures, souleva la Dalécarlie, s'empara de tout le pays et fut reconnu roi par la diète de Strengnaas (1523). Pour satisfaire aux exigences de ses créanciers, les Hanséates, et constituer une fortune royale, il eut recours à une fiscalité peu scrupuleuse ; il accueillit les frères Olaüs et Laurentius Petri, prédicateurs de la Réforme, obtint des Etats le fameux *Recès de Vesterâs*, qui lui permit de mettre la main sur les domaines du clergé, s'empara des biens communaux et se livra à des spoliations qui provoquèrent de nombreuses révoltes. Il créa une flotte et une armée permanente, qui lui permirent de soutenir Christian III pendant la guerre de 1534 et de résister à la Russie (1554-1557). Il fit déclarer, par la diète d'Œrebro (1540), la couronne héréditaire dans sa famille, s'allia avec François Ier, et abdiqua trois mois avant sa mort, ayant fait de la Suède un Etat moderne.

Gustave Vasa.

GUSTAVE-ADOLPHE (GUSTAVE II), **le Grand**, roi de Suède, né à Stockholm en 1594, tué à Lutzen en 1632. Fils de Charles IX et de Christine de Holstein-Gottorp, il fut, dès son adolescence, associé aux affaires de l'Etat. Il succéda à son père, en 1611, prit pour ministre son ami Axel Oxenstjern, continua la guerre contre le Danemark et la Russie, signa avec le premier de ces Etats le traité de Knæred (1613), avec le second celui de Stolbova (1617), fit contre les Polonais une série d'expéditions victorieuses, mais ne put emporter Dantzig, et signa avec Jean-Sigismond une trêve de six ans par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France Charnacé (traité d'Altmark, 1629). Ses rivaux abattus, il put écouter les appels des protestants allemands et les conseils de Richelieu, et mettre à exécution ses vastes projets contre l'empereur. Il conquiert les provinces de la Baltique (1630), obtient de la France un subside annuel d'un million (traité de Bærwalde, 1631), entraîne dans son alliance les électeurs de Saxe et de Brandebourg, écrase à Breitenfeld Tilly qu'il battit et tua au passage du Lech (1632). A ce moment, l'empereur, effrayé, rappelait Wallenstein, qui eut vite fait de reformer une armée impériale, obligeant le roi de Suède à remonter au N. vers la Franconie. C'est à Lutzen qu'eut lieu le choc final, où Gustave-Adolphe périt dans sa victoire (1632). Il avait fait de son armée la première d'Europe, en perfectionnant l'armement et la tactique de ses troupes.

Gustave-Adolphe.

GUSTAVE III, roi de Suède, né à Stockholm en 1746, assassiné dans la même ville en 1792. Fils d'Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique, il se mit de bonne heure à la tête du parti libéral des *chapeaux*. Pendant son séjour

Les Trois Grâces, par Rubens.

Les Trois Grâces, par Boucher.

Les Trois Grâces, par Regnault.

Le Passage du Granique, par Ch. Le Brun.

Les Trois Grâces, par Falconet.

Les Trois Grâces, par G. Pilon.

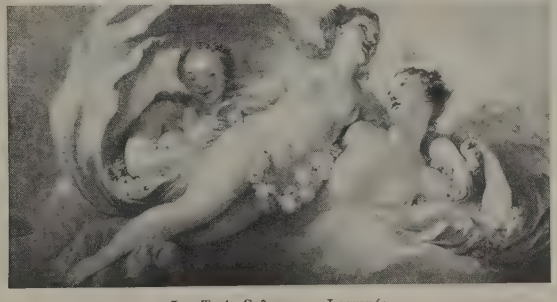

Les Trois Grâces, par Lagrenée.

La Mort de Jane Grey, par P. Delaroche.

Le Grenadier, par Charlet.

(Photos *Giraudon, Goupil, Neurdein, Alinari, Anderson.*)

Guerrier dans son armure, par Rembrandt.

La Guinguette, par J. Veber.

Assassinat du duc de Guise, par P. **Delaroche**.

Les Horreurs de la guerre, par Rubens.

Le **Gué**, par La Touche.

Le Guêpier, par A.-W. Bouguereau.

Le Guide, par Meissonier.

Le Gué, par Corot.

Le Gué, par N.-P. Berghem.

(Photos *Giraudon, Goupil, Moreau, Braun, Vizzavona, Hanfstaengl.*)

en France, où il fut accueilli avec enthousiasme, il s'assura le concours du gouvernement français (1771), et, un an après son retour en Suède, fit le coup d'Etat du 19 août 1772 : il fit arrêter les chefs des *bonnets*, fit ratifier par la diète une nouvelle Constitution qui étendait les pouvoirs du roi. Type du *despote éclairé*, il fit alors d'utiles réformes administratives. Pour couper court aux intrigues des *bonnets*, qui s'appuyaient sur la Russie, il déclara la guerre à cette puissance (1788), mais fut trahi par une partie de ses officiers. Il profita d'une agression du Danemark pour provoquer un mouvement national, arrêta les Danois, et réduisit encore les droits de la noblesse par le coup d'Etat du 20 février 1789; il put alors reprendre la guerre contre la Russie, remporta des avantages sur terre et sur mer et signa la paix de Verelæ (1790) pour prendre l'initiative d'une intervention contre la Révolution française; il négociait avec les émigrés, quand il fut assassiné dans un bal masqué par un de ses officiers, Ankarstrœm. Admirateur de la France, il fit triompher en Suède la culture française; artiste et poète, il a laissé des pièces de théâtre et des œuvres diverses.

Gustave III.

GUSTAVE IV (Adolphe), roi de Suède, fils de Gustave III, né à Stockholm en 1778, mort à Saint-Gall (Suisse) en 1837. Il manifesta la même haine que son père pour la Révolution française, mais se montra incapable. Napoléon Ier lui enleva la Poméranie (1807), et la Russie la Finlande (1809). Universellement détesté il fut arrêté en 1809 par Adlercreutz, un des héros de la guerre de Finlande, fut interné à Gripsholm, où il dut abdiquer, et déposé par la diète. Il vécut ensuite en Allemagne sous le nom de comte de Gottorp, puis sous celui de colonel Gustafsson en Suisse. Il a laissé divers ouvrages : *Suède 1808-1809* (1814); *Mémoires du colonel Gustafsson* (1829).

GUSTAVE V (Oscar-Gustave-Adolphe), roi de Suède, né et mort au château de Drottningholm (1858-1950). Fils aîné d'Oscar II et de Sophie de Nassau, il devint officier de la garde en 1875, étudia à Upsal (1878-1879). Il succéda à son père en 1907, refusa le couronnement solennel et introduisit plus de simplicité dans le régime constitutionnel. Après avoir contribué à la chute de Staaff (1914), il accepta un ministère Eden, puis un ministère Branting, et observa la neutralité pendant la Guerre mondiale. Il a épousé en 1881, à Carlsruhe, Victoria de Bade, qui lui a donné trois fils : Gustave-Adolphe né en 1882, Guillaume, et Erik (mort en 1918).

GUSTAVIA [*ghuss*] n. f. Genre de myrtacées comprenant vingt espèces, originaires de l'Amérique tropicale, notamment de la Guyane, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans les serres chaudes.

GÜSTEN, ville d'Allemagne (Anhalt), sur la Wipper; 6.900 hab.

GUSTROW, ville d'Allemagne (Mecklembourg), sur la Nebel; 19.000 hab. Distilleries. Commerce de grains, de tabac. Foires de chevaux. Fonderies.

GUSTUEL [*ghuss*], **ELLE** adj. (du lat. *gustus*, goût). Qui se rapporte au goût : *Jouissances* GUSTUELLES. (Peu us.)

GUT [*gheut'*] n. m. (mot anglais signifiant *boyau*). Fil fin et solide obtenu par l'étirage de la poche fluide des gros vers à soie et employé pour la pêche. V. CRIN.

GUTA, ville de Hongrie (cession tchécoslovaque, 1938), près du confluent du Vah et du Danube; 9.700 hab.

GUTENBERG (Hans ou Johann GENSFLEISCH, dit), imprimeur allemand, né et mort à Mayence (vers 1400-1468). Il dut, avant 1430, s'exiler, à la suite du triomphe du parti populaire. Etabli à Strasbourg au moins dès 1434, il y fut associé de 1436 à 1439 avec Andreas Dritzschen, Hans Riffe et Andreas Heilmann, dans un but industriel. Un procès en 1439 avec les frères de Dritzschen décédé a servi à étayer l'opinion que, dès cette époque, les associés s'occupaient de l'impression en caractères mobiles ou typographie; l'authenticité des actes du procès a été contestée et les termes ne sont pas assez précis pour en tirer des conclusions indiscutables. Mais des témoignages de la fin du XVe siècle font bien remonter la découverte de la typographie par Gutenberg à l'an 1440. En tout cas, revenu à Mayence en 1448, il s'associa avec Johann Fust, qui avança les sommes nécessaires pour l'impression des livres. L'association fut rompue par un procès que Gutenberg perdit contre Fust, et celui-ci s'associa avec le calligraphe Peter Schoiffer (ou Schœffer) pour exploiter les secrets de l'art typographique, tandis que Gutenberg continuait de son côté ses travaux d'impression à Mayence au moins jusqu'en 1458. En 1465 l'archevêque de cette ville, Adolphe II de Nassau, l'anoblit et l'attacha à sa personne dans la résidence d'Eltwill, où Gutenberg imprima peut-être. Des impressions qui lui ont été attribuées par divers bibliographes, aucune ne porte son nom; mais il est vraisemblablement l'imprimeur de la *Bible* à 36 lignes, du *Calendrier* de 1448, d'un *Donat* de 1451 et du *Catholicon* de 1460.

Gutenberg.

Gutenberg (STATUE EN BRONZE DE), par David d'Angers, sur la place Gutenberg, à Strasbourg. Cette statue, d'un caractère simple, repose sur un piédestal en grès, décoré de quatre bas-reliefs allégoriques en bronze, représentant les *Bienfaits de l'imprimerie en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique*. Plusieurs statues en bronze de Gutenberg sont à signaler en Allemagne : l'une, à Mayence, fondue par Crozatier d'après Thorwaldsen; une autre, à Francfort, représentant Gutenberg groupé avec Fust et Schœffer, par Ed. von der Launitz.

GÜTERSLOH, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Minden), sur la Dolke, affluent de l'Ems; 22.200 hab. Fabriques importantes.

GUTHRIE, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat d'Oklahoma, sur le Cimarron; 11.760 hab.

GUTHRIE (George-James), chirurgien anglais, né et mort à Londres (1785-1856). Il est célèbre comme chirurgien militaire, comme ophtalmologiste, et comme anatomiste de l'appareil urogénital. On a donné son nom au muscle transverse du périnée.

GUTHRIE (Thomas), théologien et philanthrope écossais, né à Brechin en 1803, mort à Saint-Leonards en 1873. Parmi ses œuvres, citons : *l'Evangile d'Ezéchiel; Appels pour les écoles de pauvres* (1847); *la Cité : ses péchés et ses deuils;* et une *Autobiographie* (publiée en 1875).

GUTHRIE (Frederick), chimiste et physicien anglais, né à Londres en 1833, mort en 1886. Professeur de chimie à Manchester en 1856, il devint, en 1881, professeur à la « Normal School of science ». Il étudia la conductibilité des liquides pour la chaleur, inventa un voltamètre. Il a publié : *Magnétisme et Electricité* (1875); *Introduction à la physique* (1877); *Examen des eaux de l'île Maurice; Etude sur le sucre de canne et la canne à sucre*, etc. Il a publié aussi, sous le pseudonyme de FRÉDÉRIC CERNY, un poème, *the Jew*, et un drame, *Logroño*.

GUTHRIE (Thomas Anstey). Biogr. V. ANSTEY.

GUTIERREZ. Biogr. V. GARCIA GUTIERREZ.

GUTIERREZ DE LA VEGA (José), homme politique et littérateur espagnol, né à Séville en 1824, mort à Madrid en 1899. Après avoir, en 1849, accompagné le corps expéditionnaire envoyé en Italie par l'Espagne pour contribuer à la défense du pape, il revint en Espagne et s'y occupa à peu près exclusivement (1852-1854) de travaux relatifs à la médecine. Mais, à la suite du pronunciamiento de 1854, il rentra dans le journalisme et défendit la monarchie ébranlée, dans la presse, puis aux Cortès. En 1864, il devint gouverneur de la province de Grenade, chef du cabinet de Narvaez, gouverneur de Madrid, enfin gouverneur de La Havane (1866-1868). Après la révolution qui renversa Isabelle II, il fut, en 1874, un des principaux agents d'Alphonse XII. Il devint alors intendant général des finances a Cuba, et en 1896 directeur général de l'administration civile des Philippines.

GUTTA-PERCHA [*ghu-ta-pèr-ka*] ou **PERCA** n. f. (mot angl. tiré du malais). Substance gommeuse qui a beaucoup d'analogie avec le caoutchouc et qui est extraite de plusieurs sapotacées (*palaquium, payena*) des forêts vierges des îles de la Malaisie.

— ENCYCL. La *gutta-percha* est extensible sans élasticité; elle se ramollit vers 50°. Mauvais conducteur de l'électricité, elle résiste à l'action de presque tous les acides, et sert de matière isolante dans la fabrication des câbles électriques. Sa plasticité à chaud et son aptitude au moulage la font employer à la confection d'accessoires de chirurgie.

De teinte ordinairement jaune rougeâtre ou légèrement brune, dure comme du bois à la température ordinaire, elle se laisse étirer en plaques ou en fils vers 45°-60°; elle peut être pétrie vers 100° et revêtir les formes les plus diverses, qu'elle conserve en se refroidissant. Insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, elle est très soluble dans le chloroforme et le sulfure de carbone. Elle est employée sous forme laminée (*en feuilles*) comme imperméable dans les pansements humides, ou en solution chloroformique (*traumaticine*) comme vernis protecteur ou excipient en dermatologie. On en confectionne aussi des attelles, des pessaires, des bougies et des sondes. Ses usages industriels sont des plus importants. Associée au caoutchouc, au soufre et à la silice, elle donne la *vulcanite*, employée en prothèse dentaire. Elle permet de prendre des empreintes qui, rendues conductrices par la plombagine, peuvent servir à former des dépôts galvaniques.

Liquide, elle est utilisée pour coller les tissus, les fleurs ou plumes des chapeaux de dames.

GUTTA-ROSEA n. f. (mots lat. signif. *goutte rosée*). Ancien nom de l'acné.

GUTTE [*ghut'*] n. f. V. GOMME-GUTTE.

GUTTENTAG, ville de Pologne (Prusse, Silésie, présid. d'Oppeln), sur un affl. de l'Oder; 3.300 hab.

GUTTÈRE n. m. Genre de phasianidés comprenant huit espèces de pintades casquées à cou nu, de l'Afrique tropicale.

GUTTIER [*ghu-ti-é*] n. m. Genre de clusiacées, comprenant une seule espèce, dont la tige laisse écouler par des incisions un suc visqueux, qui, en séchant, donne une gomme-résine opaque, de couleur jaune.

GUTTIFÈRE [*gu-ti*] adj. (du lat. *gutta*, goutte, et *ferre*, porter). Minér. Qui se présente sous forme de larmes, de gouttes : *Quartz* GUTTIFÈRE.

— Bot. Qui produit de la gomme-gutte.

GUTTIFÈRES n. f. pl. Famille de plantes, que l'on appelle aussi *clusiacées*. V. ce mot.

GUTTIFORME [*gu-ti*] adj. (du lat. *gutta*, goutte, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une goutte liquide.

GUTTINGUER (Ulrich), poète et littérateur français, né à Rouen en 1785, mort à Paris en 1866. Il débuta, en 1812, par un poème intitulé *Coffin ou les Mineurs sauvés*, devint sous la Restauration un des plus chauds adeptes de l'école romantique, fit paraître sous le titre de *Nadir* (1822) un recueil de lettres critiques et réunit, en 1826, sous le titre de *Mélanges poétiques*, les pièces de vers qu'il avait publiées dans la *Muse française* et où l'on remarquait une sorte de nonchalance de style non dépourvue de grâce. On a encore de lui : *Dithyrambe sur la mort de lord Byron* (1824); *le Bal*, poème (1825); *Edith ou le Champ d'Hastings*, poèmes (1826); *Charles VII à Jumièges* (1827); *Recueil d'élégies* (1829); *Fables et Méditations* (1837); *les Deux âges du poète* (1844); *Dernier amour* (1852); des romans : *Amour et Opinion* (1827); *Arthur* (1836).

GUTTON (Camille), savant français, né à Nancy en 1872. Docteur ès sciences, professeur à la faculté des sciences de Nancy à partir de 1899, auteur de nombreux travaux sur la radiotechnique; inventeur d'un électromètre extra-sensible; recherches importantes sur la lampe triode, sur les ondes courtes, etc. Membre libre de l'Académie des sciences (1938).

GUTTSTADT, ville de Lituanie (anc. Prusse-Orientale, présid. de Kœnigsberg), sur l'Alle, affl. de la Pregel; 4.950 hab. Filatures, distilleries.

GUTTULAIRE [*èr'*] adj. (du lat. *guttula*, petite goutte). Qui a la forme de grains semblables à des gouttes.

GUTTURAL, E, AUX adj. (du lat. *guttur*, gosier). Qui appartient au gosier : *Artère* GUTTURALE. || Relatif au gosier : *Angine* GUTTURALE.

— Anat. Qui se rapporte au gosier. || *Poche gutturale*, Cavité qui se trouve, chez les solipèdes, sur le trajet de la trompe d'Eustache.

— Linguist. Se dit des sons qui paraissent formés par le gosier : *Les consonnes* GUTTURALES.

— Méd. *Hernie gutturale*. Syn. anc. de GOITRE. || *Toux gutturale*, Toux provoquée par une irritation du larynx.

— *Substantiv.* et au fém. Lettre gutturale.

— ENCYCL. Linguist. On désigne, d'ailleurs improprement, du nom de *gutturales*, les consonnes dont l'articulation se fait par le dos de la langue. On distingue les gutturales en *vélaires*, dont le point d'articulation est au voile du palais, et *palatales*, articulées au palais dur. Sont vélaires les explosives *k* et *g* du français devant *a*, *o*, *ou* (*corps, goût*); les fricatives *ch* de l'allemand après *a*, *o*, *u*, (*Bach, doch, Buch*), *j* de l'espagnol. Sont palatales les explosives *k* (*qu*) et *g* (*gu*) du français devant *e*, *i*, *u*, *œ* (*quai, gué, qui, gui, curé, guttural, gueux, cœur*); la fricative *ch* de l'allemand après *e*, *i* (*Blech, ich*). Gaston Paris a proposé d'appeler *k* et *g*, devant *a*, *ou*, des explosives *postpalatales;* devant *a*, des *médiopalatales;* devant *e*, *i*, *u*, des *prépalatales*. Les explosives gutturales sont susceptibles d'être aspirées, tel le *k* de *Kind* et de *Kuh* dans certains dialectes allemands.

GUTTUS [*tuss*] n. m. (du lat. *gutta*, goutte). Antiq. rom. Vase à goulot très étroit. || Fiole pour verser goutte à goutte le vin des sacrifices.

GUTZKOW (Charles), publiciste, romancier et auteur dramatique allemand, né à Berlin en 1811, mort à Sachsenhausen en 1878. Il se fit connaître comme romancier par les *Lettres d'un fou à une folle* (1832); *Maha Guru, histoire d'un dieu* (1833); *Wally la sceptique* (1835), ce dernier roman, dénoncé aux autorités comme impie et immoral, eut pour effet de faire interdire les œuvres de Gutzkow et de la Jeune-Allemagne dans la Confédération germanique. Les écrits polémiques de Gutzkow eurent une grande influence sur le mouvement libéral de son époque; mais c'est comme auteur dramatique qu'il est resté populaire, avec son *Zopf und Schwert* (1844) et son *Uriel Acosta* (1846). Ses romans, dont le principal est *Die Ritter vom Geist* (1850-1851), versent dans le fatras. Sa mort, assez mystérieuse, fit croire à un suicide.

GUVACINE n. f. Alcaloïde $C^6H^9NO^2$, contenu dans la noix d'arec.

GUY [*ghi*] n. m. Cépage de la Savoie. (On distingue le *guy blanc* ou *gouche*, et le *guy noir* ou *gouche noir*.)

GUY (saint). Parmi les saints de ce nom, citons : le bienheureux **Guy**, évêque d'Auxerre depuis 933, mort en 961. (Fête le 6 janvier.) Originaire de Sens, il restaura sa cathédrale incendiée et négocia (949) une trêve entre Hugues le Grand et Louis d'Outremer; — le bienheureux **Guy**, fondateur de l'abbaye prémontrée près de Valenciennes, mort au château de Jouin en 1147. Breton de naissance, converti par saint Norbert, il fonda d'autres couvents au pays messin et un hospice à Valenciennes. (Fête le 31 mars.)

Guy (DANSE DE **Saint-**). Pathol. V. CHORÉE.

GUY, marquis de Toscane, mort en 929. Il succéda en 915 à son père Adalbert, mais fut quelque temps tenu en prison par le roi Bérenger. Après la mort de celui-ci, Guy favorisa l'élévation au trône de son demi-frère Hugues. Il épousa en 925 la fameuse Marozia, veuve du comte de Tusculum Albéric, et fut entraîné par elle à se mêler aux affaires romaines. Il vint à Rome avec des troupes toscanes (928), fit tuer sous les yeux de Jean X son frère Pierre, et jeta en prison le pape qu'il fit étrangler.

GUY (Georges-Guillaume), acteur français, né et mort à Paris (1857-1917). Il se forma tout seul, et, engagé aux Folies-Dramatiques, y créa *Boccace, la Princesse des Canaries, les 28 jours de Clairette*. Sa renommée s'établit avec sa création de *Champignol malgré lui*, aux Nouveautés (1892). Il entra ensuite aux Variétés, où, après avoir repris plusieurs opérettes, il créa des rôles importants dans : *le Vieux marcheur, Education de prince, la Veine, les Deux écoles, le Sire de Vergy;* de 1903 à 1906 il joua à la Renaissance, puis revint aux Variétés. — Sa femme, Jeanne GALLAIS-GUY, dite Germaine **Gallois**, née et morte à Paris (1869-1932), débuta à l'âge de dix-huit ans aux Nouveautés, et se montra ensuite, sur les diverses scènes parisiennes, comédienne adroite et chanteuse fort agréable.

Guy.

Guy Mannering *ou l'Astrologue*, roman de Walter Scott (1815). C'est l'histoire d'un jeune Ecossais volé par des contrebandiers et transporté en Hollande. A vingt ans, il va se battre aux Indes, devient capitaine et, par hasard,

Échelle
0 100 200 300 km
Chemin de fer
OCÉAN ATLANTIQUE
Bouches de l'Orénoque
Loran
Numa
Baruma
Territoire
Pte Cocales
Warina
Nassau
Manari
Macasseema
Imoti
Queenstown
Georgetown
Buckhall
Hopetown
Mahaica
Waika
Malapi
Penal Stell
Barima
Grove
Amsterdam
Nieuw Amsterdam
Brandwacht
Fredenburg
Caledonia
Wismar
Sheldon
Barnside
Paramaribo
Guelderland
Andresa
Liddell's
Leliendoop
QUARAOUS
Warreputa
Tambacabo
Tomatai
Coruputa
Arinda
Quarque
Grandes Cataractes
Apoutale
Quimaka
Morai
Ignacio
Olmata
Canaku
S. Bento
Boa Vista
Tenette
UAPISIANAS
Cachoeirinha
Boa Liberata
Oubraip
Chouma
Fluza
BUGRES
Forêts
OUAYEQUES
TAPOUMAS
Skiama
ARIOUANOS
Manouri
Apoutou
Mapaoni
Tapi
Ipi
Mapaoni
Arouwa
Sarakka
Arimagua
Camacusa
Mohaica
Sowarli
Ackar
Patamong
Cassawa
Palemon
Warreputa
2600
GUYANE ANGLAISE
ARRAOUAKE
Liddell's
Leliendoop
QUARAOUS
Tomatai
Coruputa
Tambacabo
Arinda
Quarque
Wasiniki
Grandes Cataractes
Apoutale
Quimaka
Morai
Ignacio
Olmata
Canaku
S. Bento
Boa Vista
Tenette
UAPISIANAS
Cachoeirinha
Boa Liberata
Oubraip
Chouma
Fluza
BUGRES
Forêts
OUAYEQUES
TAPOUMAS
Skiama
ARIOUANOS
Manouri
Apoutou
Mapaoni
Tapi
Ipi
Mapaoni
Arouwa
Sarakka
Arimagua
Camacusa
Mohaica
Sowarli
Ackar
Patamong
Cassawa
Palemon
Warreputa
2600
GUYANE HOLLANDAISE
Wismar
Sheldon
Barnside
Paramaribo
Guelderland
Andresa
Liddell's
Leliendoop
QUARAOUS
Warreputa
Tambacabo
Tomatai
Coruputa
Arinda
Quarque
Wasiniki
Grandes Cataractes
Apoutale
Quimaka
Morai
Ignacio
Olmata
Canaku
S. Bento
Boa Vista
Tenette
UAPISIANAS
Cachoeirinha
Boa Liberata
Oubraip
Chouma
Fluza
BUGRES
Forêts
OUAYEQUES
TAPOUMAS
Skiama
ARIOUANOS
Manouri
Apoutou
Mapaoni
Tapi
Ipi
Mapaoni
Arouwa
Sarakka
Arimagua
Camacusa
Mohaica
Sowarli
Ackar
Patamong
Cassawa
Palemon
Warreputa
2600
GUYANE (SURINAME)
Territoire des Placers
Tonnegrande
Mathoury
Kourou
Cayenne
Tonate
Macouria
Remire
Cabassou
Montsinery

encouragée par son directeur, un barnabite, le P. Lacombe. Dès son retour à Paris (1686), l'archevêque de Harlay la fit enfermer dans un couvent, mais elle obtint sa liberté après huit mois. Son livre le *Moyen court de faire oraison* (1689), bien que condamné à Rome, plut à Versailles et à Mme de Maintenon. Mais l'affinité de ses doctrines avec le *quiétisme* de Molinos, frappa Godet-Desmarais, évêque de Chartres, et sa faveur déclina. Louis XIV, sur sa demande, fit examiner sa vie et sa doctrine par des ecclésiastiques réunis à Issy en 1695, parmi lesquels figurait Bossuet. L'innocence de ses mœurs fut reconnue ; Bossuet lui fit promettre de cesser de dogmatiser. Elle souscrivit aux trente-quatre articles d'Issy. Mais elle recommença à tenir des conférences secrètes dans le faubourg Saint-Antoine. La querelle quiétiste devint un duel entre Bossuet, soutenu par le roi, et Fénelon, qui soutenait Mme Guyon. Celle-ci fut enfermée à Vincennes, puis à la Bastille, d'où elle ne sortit bientôt que pour y rentrer, en 1698, après la publication du livre des *Maximes des saints*, par Fénelon. La liberté lui fut définitivement rendue en 1702. Retirée à Blois, elle y mourut après avoir protesté de sa soumission à l'Eglise. Ses *Œuvres* remplissent trente volumes. V. QUIÉTISME.

GUYON (Jean-Louis), chirurgien français, né à Albert (Somme) en 1794, mort à Paris en 1870. Correspondant de l'Académie des sciences. Il étudia les maladies contagieuses, notamment la fièvre jaune et le choléra.

GUYON (Emilie-Honorine), actrice française, née à Brazay-en-Plaine (Côte-d'Or) en 1821, morte à Paris en 1878. Elle était la femme et la cousine germaine de l'acteur Georges Guyon (1809-1850), dit « le Talma du Boulevard ». Elle joua en 1840 à la Renaissance, fit partie de la Comédie-Française (1841), puis passa à l'Ambigu (1843). En 1858, elle retourna à la Comédie-Française, où elle devint sociétaire et tint l'emploi des grands rôles tragiques. Elle s'était remariée vers 1861, à Mathieu Plessy.

GUYON (Jean-Casimir-*Félix*), chirurgien français, né à Saint-Denis (Réunion) en 1831, mort à Paris en 1920. Professeur agrégé à la Faculté de Paris en 1863, il fut, en 1876, le premier titulaire de la chaire de clinique des voies urinaires (hôpital Necker). Membre (1878) et président (1901) de l'Académie de médecine, il présida aussi en 1913 l'Académie des sciences, où il était entré en 1892. Guyon est le maître de l'école urologique française.

GUYON (Charles-Alexandre), acteur français, né à Paris en 1854, mort à La Varenne en 1923. Il débuta comme chanteur comique à l'Eldorado, puis, sur diverses scènes, se révéla d'un comique très fin. Parmi ses meilleures créations, citons : *Trois femmes pour un mari*, *les 28 jours de Clairette*, *l'Hôtel du Libre-Echange*, *les Saltimbanques*, etc. Guyon a écrit beaucoup de chansons.

GUYONNISME [*ghu-i-yo-nissm'*] n. m. Doctrine de Mme Guyon.

GUYOT de Provins, poète français de la fin du XIIe siècle, auteur d'une *Bible* (c'est-à-dire Livre véridique) où il fait une satire des diverses classes de la société.

GUYOT (Joseph-Nicolas), jurisconsulte français, né à Saint-Dié (Lorraine) en 1728, mort à Paris en 1816. Il a écrit, en collaboration : le *Grand vocabulaire français* (1767-1774) ; *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* (1775-1786) ; *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque état, etc.* (1786-1788) ; *Dictionnaire raisonné des lois de la République française* (1796-1797) ; etc.

GUYOT (Yves), économiste français, né à Dinan en 1843, mort à Paris en 1928. Conseiller municipal de Paris, puis député de la Seine (1885), il fut ministre des travaux publics dans les ministères Tirard, Freycinet et Carnot. Il prit ensuite la direction du *Siècle*, puis devint rédacteur en chef du *Journal des Economistes*. Il fut président de la *Société d'économie politique*, directeur de l'*Agence économique et financière*.

Partisan de la liberté dans tous les domaines, sa formule favorite était : « Le progrès a toujours été en raison inverse de l'action coercitive de l'homme sur l'homme et en raison directe de l'action de l'homme sur les choses. » Il se livra, en faveur du libre-échange, à une inlassable propagande. Il fut l'adversaire de l'étatisme et du socialisme. Citons parmi ses ouvrages : *la Science économique et ses lois inductives* (1881) ; *les Principes de 89 et le Socialisme* (1894) ; *l'Economie de l'effort* (1896) ; *Sophismes socialistes et Faits économiques* (1908) ; *l'A. B. C. du libre-échange* (1913) ; et une nouvelle édition du *Dictionnaire du Commerce*, avec A. Raffalovitch (1901).

GUYOT DE FOLLEVILLE. Biogr. V. FOLLEVILLE.

GUYOT DE MERVILLE. Biogr. V. MERVILLE.

GUYOT-DESFONTAINES. Biogr. V. DESFONTAINES.

GUYOT-DESSAIGNE (Jean-François-Edmond), homme politique français, né à Brioude en 1833, mort à Paris en 1907. D'abord avocat, puis magistrat (1863), il fut élu conseiller général en 1880, député de Clermont-Ferrand (1885), et fut toujours réélu. Il fut ministre de la justice dans le cabinet Floquet (1889), des travaux publics dans le cabinet Léon Bourgeois (1895-1896) et de la justice dans le cabinet Clemenceau (1906).

GUYOU (Emile), marin et mathématicien français, né à Fontainebleau en 1843, mort à Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord) en 1915. Il écrivit sa remarquable *Théorie du navire* (1885), et apporta aux instruments nautiques nombre d'améliorations importantes. Son cours d'astronomie nautique de l'Ecole navale contenait des travaux sur *la méthode des distances lunaires* et une étude sur *les courbes de hauteur*, d'où est résulté un nouveau procédé pour faire le point ; il fit paraître à cet effet des *Tables de poche*, utilisées avec succès. Plus tard, il se consacra à l'étude des marées. Membre de l'Académie des sciences en 1894, il a été successivement professeur à l'Ecole navale et à l'Ecole supérieure de marine.

GUYS (Ernest-Adolphe-Hyacinthe-*Constantin*), dessinateur français, né à Flessingue (Hollande) en 1802, mort à Paris en 1892. Il assista à la guerre de Crimée, fut correspondant de l'*Illustrated London News*, et se fixa, vers 1865, à Paris. Guys exécuta un grand nombre de dessins anonymes au crayon, à l'encre ou coloriés, figures hardies et légères, d'une vie intense, où il notait, en observateur pénétrant, les mœurs et les modes du second Empire. Baudelaire a publié sur son œuvre, une étude intitulée *le Peintre de la vie moderne*. Le musée Carnavalet possède une collection abondante des œuvres de cet artiste aujourd'hui hautement prisé.

Guys. — Phot. Nadar.

GUYTON DE MORVEAU (Louis-Bernard, baron), magistrat et chimiste français, né à Dijon en 1737, mort à Paris en 1816. Il étudia d'abord le droit et obtint, à dix-huit ans, la charge d'avocat général au parlement de Dijon ; il fonda à Dijon un cours public de chimie, où il professa pendant treize ans. En 1772, il fit paraître ses *Digressions académiques*, dans lesquelles il exposait ses idées sur le phlogistique et la cristallisation.

En 1773, il fit connaître le pouvoir des fumigations acides dites « guytoniennes » contre les miasmes contagieux. En 1775, il publia trois volumes de vers, de discours et d'éloges, et, en 1785, des plaidoyers et divers discours. Il se démit, en 1782, de ses fonctions d'avocat général, et s'occupa du plan de nomenclature pour la chimie qui fut inséré au *Journal de physique*, au mois de mai de la même année. En 1786, il publia le premier volume du *Dictionnaire de Chimie de l'* « Encyclopédie méthodique ». Chaud partisan de la Révolution, il fut envoyé, en 1791, par la Côte-d'Or, à l'Assemblée législative, puis, en 1792, à la Convention. Membre du Comité de salut public, il y rendit de grands services pour l'organisation des moyens de défense et notamment du service d'aérostation. Il entra à l'Institut lors de sa formation (1796), et devint directeur de l'Ecole polytechnique. On a de lui, entre autres œuvres : *Mémoires sur l'éducation publique* (1762) ; *Défense de la volatilité du phlogistique* (1773) ; *Eléments de chimie théorique et pratique* (1776-1777) ; *Traité des moyens de désinfecter l'air, d'éviter la contagion* (1801) ; des études dans les *Annales de Chimie* ; etc.

Guyton de Morveau.

GUZ n. m. Mesure de longueur, jadis employée dans les Indes occidentales, et qui valait 0m,43.

GUZLA n. f. Instrument de musique, en forme de violon, employé chez certains peuples slaves des Balkans.

— ENCYCL. Le type classique de la *guzla*, celui d'Herzégovine, est monocorde. En Dalmatie septentrionale et centrale, dans la Bosnie du Nord-Ouest, la guzla a deux cordes. Les cordes de cet instrument sont formées d'une mèche de crins tressée ; elles n'ont pas de diapason fixe ; on règle leur intonation d'après la voix du chanteur, qu'elles accompagnent d'ordinaire à l'unisson.

Guzla : *a*, archet.

Guzla (LA), œuvre de Mérimée, qui constitue une des plus curieuses mystifications littéraires du XIXe siècle. C'est un prétendu recueil de chants populaires illyriens serbes, ainsi nommé de la *guzla* serbe, et précédé du portrait du *guslar* auquel Mérimée a donné le nom de Hyacinthe Maglanovitch, c'est-à-dire fils du brouillard. Ce volume parut à Paris en 1826, un an après le *Théâtre de Clara Gazul*, dont le nom a été évidemment fabriqué sur *guzla*. Le succès de *la Guzla* fut immense. Des critiques slaves, des poètes comme Pouchkine et Mickiewicz furent dupes de cette mystification.

GUZLAR n. m. En Dalmatie, en Bosnie et en Herzégovine, chanteur ambulant s'accompagnant de la guzla.

GUZMAN, ancienne province de la république de Venezuela. Ch.-lieu *Merida*.

GUZMAN (Alfonso Perez DE), dit **Guzman el Bueno** [*le Brave*], capitaine castillan, né à Valladolid en 1258, mort au siège de Gibraltar en 1309. En 1293, les Maures, conduits par l'infant rebelle don Juan, assiégèrent Tarifa, que défendait Guzman. Don Juan menaça, s'il ne rendait la place, de décapiter son fils, qu'il avait fait prisonnier ; Guzman lui jeta sa propre épée et laissa tuer l'enfant, mais il força le prince à lever le siège.

GUZMAN (Léonor DE), favorite d'Alphonse XI, roi de Castille, née en 1311, morte à Talavera en 1351. Veuve de don Juan de Velasco, elle devint, en 1330, maîtresse déclarée du roi, et lui donna dix enfants, parmi lesquels le roi Henri de Transtamare. A la mort d'Alphonse XI (1350), la reine Marie de Portugal l'attira au château de Talavera et la fit mettre à mort.

GUZMAN (Fernan PEREZ DE), poète et chroniqueur espagnol, mort vers 1470. On lui doit divers ouvrages historiques importants : *Cronica del rey don Juan II* ; *Generaciones y Semblanzas*, ce dernier relatif aux hommes illustres de son temps, ainsi qu'une chronique rimée : *Loores de los claros varones de España*.

GUZMAN (Louise DE), reine de Portugal. V. LOUISE.

Guzman d'Alfarache, roman picaresque de l'Espagnol Mateo Aleman (1599). Cet ouvrage doit surtout sa renommée, en France, à l'imitation que Le Sage en a faite (1732). Le héros, Guzman d'Alfarache, raconte lui-même sa vie, depuis sa naissance jusqu'au moment où ses crimes le font condamner aux galères après qu'il a été tantôt mendiant, tantôt page, tantôt laquais. Ces transformations du héros permettent au narrateur de passer en revue les classes les plus perverses de la société.

Guzman ne connaît pas d'obstacle, premier vers d'une romance de la féerie *le Pied de mouton*. Il a passé dans la langue, et l'on dit de quelqu'un que rien n'arrête : « *Il est comme Guzman, il ne connaît pas d'obstacle.* »

GUZMÁN BLANCO (Antonio), homme d'Etat vénézuélien, né à Caracas en 1829, mort à Paris en 1899. Fils du publiciste et ministre Leocadio Guzmán Blanco, il prit part au mouvement fédéraliste qui amena au pouvoir le général Falcon, et fut nommé vice-président de la république (1864). En fait, il exerça le pouvoir jusqu'en 1868 ; il s'en empara de nouveau en 1870, après une période de désordres et d'anarchie ; il fut dès lors dictateur, jusqu'en 1887, comme président provisoire puis comme président constitutionnel (1873), réélu constamment, sauf pendant deux courtes périodes (1877-1878 et 1884-1886). Ministre à Paris en 1885, l'ex-dictateur accepta, en 1887, une nouvelle mission diplomatique en Europe. Peu de temps après, un mouvement s'étant produit contre ses partisans, il renonça à retourner au Venezuela.

GUZMANIE [*nî*] n. f. Genre de plantes de la famille des broméliacées, originaires de l'Amérique tropicale.

GUZZO n. m. Petit canot du port d'Ajaccio.

GVADANYI (Joseph, comte), officier et poète hongrois, né à Ruda-Banya en 1725, mort à Skalitz en 1801. Retraité en 1783 comme général de cavalerie, il occupa ses loisirs à composer des poésies satiriques, dont la plus connue est le *Voyage d'un notaire de village à Bude* (1790).

GWALIOR, ville de l'Inde (Inde centrale), capitale de l'Etat mahratte homonyme, non loin du Tchambal, affl. de la Jumna ; 22.000 hab. Un rocher à pic domine la vallée ; là s'élevait l'antique cité ; les Anglais l'ont fortifié d'une façon formidable. Au pied de ce rocher s'élève la ville britannique, et un peu plus loin la résidence du souverain et des autorités indigènes du Sindia. — *Le royaume de Gwalior* ou *de Sindia*, détaché des Provinces Centrales depuis l'indépendance de l'Inde en 1947, est peuplé de 3.523.000 hab. sur une superficie de 68.330 km².

Gwendoline, opéra en 2 actes, paroles de Catulle Mendès et musique d'Em. Chabrier ; fut d'abord représenté à l'étranger (Bruxelles, 1886), et seulement après en France (Lyon, 1893 ; Opéra-Comique de Paris, 1893). Cette œuvre pleine de lyrisme est le seul opéra dramatique qu'ait achevé Chabrier ; malgré la conception wagnérienne du sujet, la musique obéit à la division par airs et reste fidèle aux tons mélodiques de son auteur.

GWENNAP, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cornouailles) ; 6.500 hab. Mines d'étain et de cuivre.

GWENNOLÉ, GUÉNOLÉ ou **GUIGNOLÉ** (saint), né en 461, mort à Landévennec (Finistère) en 532. Fils d'un prince gallois émigré en Armorique, Tracan, il se fit moine sous Budoc, qu'il quitta en 482 pour fonder le monastère de Landévennec, près de Brest (485). Ses reliques furent transférées partie à Gand, partie à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). — Fête le 3 mars.

GWYNN (Eleanor, dite **Nell**), actrice anglaise, née et morte à Londres (1650-1687). Elle parut sur les planches de 1665 à 1682. Vers 1669, elle devint la maîtresse favorite du roi Charles II. D'un caractère aimable, elle était populaire. Elle eut du roi deux enfants dont l'aîné fut créé, en 1684, duc de Saint-Albans.

GY, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 41 kil. de Vesoul ; 1.200 hab. Ch. de f. Est. Vignobles. Château des XIIIe et XVIIIe siècles. — Le canton a 20 comm., et 5.400 hab.

GYARMATHI (Samuel), grammairien hongrois, né et mort à Kolozsvar (1751-1830). En 1799, il publia à Gœttingue, où il fit un long séjour, un ouvrage en latin intitulé : *Affinitas linguæ hungaricæ cum linguis fennicæ originis grammatice demonstrata*, par lequel il fonda la grammaire comparée des langues finnoises.

GYAROS. Géogr. anc. Une des îles Cyclades (mer Egée), qui fut possession athénienne et dont les Romains firent, surtout au temps des empereurs, un lieu de déportation. Aujourd. *Giura*.

GYÈS ou **GYGÈS**, un des Titans, fils d'Ouranos et de Gæa. Il avait cinquante têtes et cent bras.

GYETVA (en slovaque **Detva**), bourg de Slovaquie, sur la Slatina, affluent du Danube par le Gran ; 7.480 hab. (*Slovaques*).

GYGÈS, roi de Lydie, fondateur de la dynastie des Mermnades (687-652 av. J.-C.), favori et successeur du roi Candaule. V. ce mot. La légende le disait possesseur d'un anneau merveilleux, qui avait la propriété de le rendre invisible (en réalité, il se cachait dans son palais, à la façon des despotes orientaux). Il agrandit son royaume et, par de magnifiques offrandes au temple de Delphes, fit de la Pythie son instrument.

— *Avoir, Posséder l'anneau de Gygès*, Jouir du pouvoir de se rendre invisible.

GYLDEN (Hugo), astronome suédois, né à Helsingfors en 1841, mort à Stockholm en 1896. En 1863, il entra comme astronome adjoint à l'observatoire de Pulkowa et fut bientôt astronome titulaire. En 1871, il fut nommé membre de l'académie royale des sciences de Suède, et directeur de l'observatoire de Stockholm. On doit à Gylden des travaux concernant les méthodes d'approximation pour les perturbations dans le mouvement des planètes (*Acta mathematica*, t. XI), la libration de la lune (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXXIV). De 1863 à 1870, Gylden fit à Pulkowa une remarquable série d'observations au cercle vertical relativement à la variation de la latitude d'un lieu. Il a publié de nombreux mémoires dans les *Bulletins de l'académie royale des sciences de Stockholm*.

GYLIPPE, général spartiate (Ve s. av. J.-C.). Envoyé au secours de Syracuse, qu'assiégeaient les Athéniens, il parvint à pénétrer dans la ville, dont il compléta les travaux de défense, puis força les généraux Démosthène et Nicias à capituler (413). Après la prise d'Athènes, il fut

chargé par Lysandre de rapporter à Sparte les trésors conquis ; accusé d'en avoir dérobé une partie, il s'exila et mourut dans la misère.

GYLLENBORG (Charles, comte DE), homme d'Etat et écrivain suédois, né et mort à Stockholm (1679-1746). Ambassadeur à Londres, il fut retenu plusieurs mois prisonnier (1717) pour avoir comploté en faveur des Stuarts. De retour en Suède, il fut secrétaire d'Etat, chancelier des universités, et écrivit plusieurs traités politiques et religieux, des traductions, etc. — Son neveu, GUSTAVE-FRÉDÉRIC, né à Strœmsbro en 1731, mort à Stockholm en 1808, fut un des premiers membres de l'Académie suédoise (1786). Parmi ses œuvres inspirées de la littérature française, on remarque : *Passage des Belts par Charles X* (1785) ; *Essai sur la poétique* (1798) ; *Fables ;* etc.

GYMKHANA n. m. (mot anglo-hindou). Garden-party comportant des jeux sportifs, des courses d'animaux, etc.

GYMNANTHE n. m. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées comprenant une dizaine d'espèces des Indes occidentales et de l'Amérique australe tropicale.

GYMNANTHÈRE [*jim*] n. f. Genre d'arbrisseaux d'Australie, de la famille des asclépiadacées.

GYMNARCHUS [*jim'-nar'-kuss*] n. m. Genre de poissons anguilliformes, avec nageoire dorsale occupant toute la longueur du dos. (Une espèce abondante dans le Nil est le *gymnarchus niloticus*, assez grand poisson qui possède un appareil électrique rudimentaire et qui nidifie.)

Gymnarchus.

GYMNASE [*jim*] n. m. (lat. *gymnasium ;* gr. *gumnasion ;* de *gumnos*, nu). Antiq. gr. Local destiné aux exercices corporels.

— *Par anal.* Etablissement où l'on se livre à divers exercices propres à fortifier ou à assouplir le corps ; ensemble des appareils servant à ces exercices : *Dans tout collège, il faut établir un* GYMNASE. (J.-J. Rousseau.)

— *Fig.* Exercices propres à former l'intelligence : *Le* GYMNASE *de la scolastique du moyen âge.*

— Enseign. Etablissement d'instruction classique (en Allemagne, en Suisse). || Académie, école : *Un* GYMNASE *musical.*

— ENCYCL. Antiq. gr. Toutes les villes grecques avaient leurs *gymnases*. Athènes en posséda trois : l'*Académie*, au nord-ouest de la ville, le *Lycée* au nord-est, et le *Cynosarge* au sud. Les gymnases, qui ne prirent qu'au IVe siècle un aspect architectural, comprenaient une *palestre*, composée de salles ouvrant sur un péristyle ; un *stade ;* souvent, des pistes couvertes ; bains, portiques, autels, statues, petits temples. Au Ve siècle, ils devinrent des lieux de rendez-vous où l'on enseigna, au IVe siècle, la philosophie : Platon à l'Académie, Aristote au Lycée, les cyniques au Cynosarge. Les gymnases étaient administrés par des magistrats, les *gymnasiarques*, assistés par des *pédonomes*, des *épimélètes*, des *pédotribes*, des *épistates ;* etc.

Gymnase-Dramatique, théâtre parisien construit, en 1820, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par les architectes Rougevin et Guerchy. De 1824 à 1830, il porta le nom de « théâtre de Madame ». On y joua d'abord des comédies-vaudevilles à couplets, puis de grandes pièces et des comédies de mœurs.

GYMNASIARQUE [*jim', ark'*] n. m. (gr. *gumnasiarkes ;* de *gumnasion*, gymnase, et *arkhos*, chef). Antiq gr. Magistrat chargé de diriger et surveiller les gymnases. || Aujourd. Gymnaste professionnel.

GYMNASIARQUIE [*jim, ki*] n. f. Antiq. gr. Dignité de gymnasiarque.

GYMNASTE [*jim-nasst'*] n. m. (gr. *gumnastès ;* de *gumnasion*, gymnase). Antiq. gr. Moniteur pour les exercices gymniques dans une palestre.

— Aujourd. Professeur de gymnastique. || Amateur exécutant des exercices individuels de gymnastique aux agrès, ou des mouvements d'ensemble.

GYMNASTIQUE [*jim'-nass-tik'*] adj. (lat. *gymnasticus ;* gr. *gumnastikos*). Relatif aux exercices du corps : *Exercice* GYMNASTIQUE. || *Pas gymnastique*, Pas de course cadencé.

GYMNASTIQUE [*jim', stik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Art de fortifier et d'assouplir le corps par des exercices appropriés : *Apprendre la* GYMNASTIQUE. || Ensemble de ces exercices. || Lieu où ils se font : *Etre enfermé dans la* GYMNASTIQUE.

— *Gymnastique fonctionnelle*, Gymnastique destinée à l'assouplissement ou à la régularisation d'une fonction déterminée (digestion, locomotion, par exemple). || *Gymnastique rythmique*, Exercices de souplesse accompagnés souvent par de la musique, et qui se rapprochent de la danse.

— *Fig.* Art d'assouplir une faculté quelconque : GYMNASTIQUE *de la mémoire.*

— ENCYCL. Dans les temps reculés, les Egyptiens, au témoignage de Platon, et les Asiatiques occidentaux pratiquaient des exercices collectifs appliqués aux pompes religieuses, aux rites funéraires et à l'agonistique guerrière. L'Inde et la Chine connurent une gymnastique curative. Et le *cong-fou* chinois, dix-sept cents ans avant notre ère, fonde tout un système d'éducation physique sur la bonne posture du corps et sur la manière de bien respirer. Les Grecs cherchèrent dans la gymnastique, outre le développement de la force et de la santé, le perfectionnement de la beauté physique, dont les incomparables formes de leur statuaire nous ont donné des modèles.

Les grands pédagogues modernes, Rabelais, Montaigne et Rousseau, se prononcèrent en faveur de l'application des exercices corporels à l'éducation de la jeunesse.

La gymnastique apparaît comme un excellent moyen de modifier les constitutions défectueuses et débiles et de prévenir bon nombre de maladies.

En Prusse, au lendemain d'Iéna, le professeur Iahn, dans une éducation et un entraînement physiques très complets, cherchait le moyen de donner à son pays de vigoureux soldats. Quelques années plus tard, en 1815, Ling créait à la fois, à Stockholm, un gymnase et une méthode nouvelle. Et des établissements semblables se construisaient en Suisse, en Belgique et au Danemark.

En France, enfin, le colonel Amoros obtenait du ministre de la guerre de créer, dans la plaine de Grenelle, un institut de gymnastique, ébauche de l'Ecole normale militaire aujourd'hui installée à Joinville. Les élèves débutaient par des exercices d'assouplissement, sans appareils. Puis venaient les marches, les courses, les sauts, les exercices aux agrès, etc.

C'est au ministre V. Duruy que revient le mérite d'avoir, en 1868, introduit ce genre d'enseignement dans les lycées et les collèges.

Enfin, après la guerre de 1870, se produisit, dans une pensée patriotique, une renaissance véritable de l'éducation physique.

Toutefois, la gymnastique en France subit alors l'influence suédoise (méthode de Ling), analytique. Mais, dès le début du XXe siècle, un revirement complet se fait dans les milieux gymniques, sous l'impulsion de G. Démeny, physiologiste compétent, dans *l'Ecole Française*, ouvrage dans lequel il situe très clairement la gymnastique analytique et montre la nécessité de s'en dégager pour tendre vers une gymnastique synthétique. A la même époque, le Dr Lagrange, dans un ouvrage remarquable, *Physiologie des exercices du corps*, étudie le problème de l'effet physiologique des exercices utilitaires chez l'homme.

Dès 1904, une méthode synthétique nouvelle s'impose : « la méthode naturelle » du lieutenant de vaisseau G. Hébert.

Utilisée et mise au point à l'Ecole des fusiliers-marins de Lorient, exposée par Hébert dans *le Guide pratique d'éducation physique, la Leçon-type d'entraînement, la Leçon-type de natation, le Code de la force*, cette méthode suscite un intérêt mondial, non démenti depuis, au Congrès d'éducation physique de 1913.

Cette méthode, simple et claire, peut se résumer dans ses grandes lignes, par les préceptes suivants :

L'accomplissement par l'homme des exercices qui lui sont naturels assure son développement complet et utilitaire ;

Les exercices naturels à l'homme se ramènent à huit genres : la marche, la course, le saut, le grimper (comprenant : les appuis, les suspensions, les équilibres, les escalades), le lancer (comprenant le jonglage), le lever, la défense (comprenant les luttes et les boxes), la natation ;

Les bains d'air et de soleil, l'usage de l'eau, le repos, sont aussi indispensables à l'homme que l'exercice et une gymnastique rationnelle doit en tenir compte.

Après la guerre, en effet, sans insister sur l'influence importante de la méthode naturelle dans de nombreux pays étrangers, entre autres en Allemagne, en Tchécoslovaquie, en Suisse, au Canada, à Cuba, etc., en France, les deux milieux officiels chargés de l'organisation physique dans l'armée et dans l'université, empruntent à cette méthode ses conceptions fondamentales.

L'Ecole militaire de gymnastique de Joinville, restée attachée jusqu'en 1910 à la méthode analytique, fait figurer dans ses programmes tous les exercices naturels.

Elle fait paraître un règlement qui rappelle les règles fixées par Hébert. Malheureusement, elle y ajoute sous forme d'exercices analytiques et de jeux, des parties qui en faussent le caractère et en diminuent l'efficacité.

De même, l'université intègre à son règlement les exercices naturels, mais en conservant, elle aussi, de nombreux exercices analytiques, voulant ainsi créer une « méthode éclectique ». Il semble bien pourtant que ce procédé de cumul entraîne à des confusions et complique une conception dont la force et la valeur pédagogique résident dans sa simplicité et sa clarté. (V. *fig.* p. 925 et 926.)

— Zootechn. En matière d'éducation animale, on soumet aussi à des pratiques spéciales les animaux producteurs de viande, de lait, etc., pour augmenter la puissance de ces fonctions spéciales : gymnastique fonctionnelle de la digestion (qui conduit les animaux à un engraissement précoce), gymnastique de la lactation (par des mulsions rationnellement pratiquées), gymnastique de la locomotion (entraînement des chevaux), etc.

GYMNÉMIQUE [*jim', mik'*] adj. Se dit de l'acide extrait des feuilles du gymnème sylvestre. (Déposé sur la langue, il possède la propriété d'enlever momentanément aux papilles la perception des saveurs sucrées et amères.)

GYMNÈTES [*jim'-nèt'*] n. m. pl. (gr. *gumnetès* ou *gumnesioi*). Antiq. gr. Classe inférieure de la population à Argos.

— ENCYCL. Comme les ilotes de Laconie, c'étaient des serfs de la glèbe, soumis aux conquérants doriens, et qui, en temps de guerre, constituaient les troupes légères.

GYMNÉTRON [*jim*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant des charançons qui vivent sur les scrofulariacées, où leurs larves produisent des galles.

GYMNIQUE [*jim'-nik'*] adj. (gr. *gumnikos ;* de *gumnos*, nu). Relatif aux exercices auxquels les athlètes se livraient tout nus : *Jeux, Exercices* GYMNIQUES.

— *Substantiv.* et au fém. Science des exercices du corps, propres aux athlètes : *La* GYMNIQUE.

GYMNITE [*jim'*] n. m. Minér. Variété de serpentine.

GYMNO [*jim'*] (du gr. *gumnos*, nu), préfixe qui entre dans la composition de nombreux mots scientifiques et indique la dénudation de tel ou tel organe.

GYMNOASCÉES [*jim'-no-a-sé*] n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes, caractérisés par des asques naissant isolément ou par groupes, mais dépourvus de périthèces, ou n'ayant autour des asques qu'une enveloppe très lâche. (Plusieurs genres sont parasites.)

GYMNOASQUE [*jim'-no-assk'*] n. m. Genre de champignons ascomycètes, type de la famille des gymnoascées.

GYMNOBLASTE [*jim', blasst'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *blastès*, qui bourgeonne). Se dit des plantes dont l'embryon n'est pas enfermé dans un sac.

GYMNOBLASTES [*jim'-no-blasst'*] n. f. pl. Bot. Groupe de dicotylédones, possédant un embryon qui n'est pas entouré d'une membrane.

— Zool. Sous-ordre des hydroïdes, comprenant des colonies de polypes arborescents qui se reproduisent soit au moyen de méduses libres dites anthoméduses, soit par des individus transformés en médusoïdes sessiles.

GYMNOBRANCHES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes opisthobranches comprenant des animaux marins nus, qui portent des branchies ou des appendices sur le dos.

GYMNOCARPE [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *karpos*, fruit). Se dit soit des plantes dont les fruits ne sont soudés avec aucun organe accessoire, soit des champignons dont les spores sont placées à l'extérieur.

GYMNOCARPES [*jim'*] n. m. pl. Subdivision des ascolichens qui comprennent les pyrénocarpes (à fruit clos) et les gymnocarpes (à fruit ouvert).

GYMNOCEPHALUS [*jim', sé, luss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des cotingidés. (Le *gymnocephalus calvus*, à cause de son crâne dénudé, est appelé, par les nègres du Brésil, *oiseau Mon-Père.*)

GYMNOCÉRATES [*rat'*] n. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères comprenant toutes les punaises dont les antennes sont visibles et libres à la partie antérieure et supérieure de la tête, par opposition aux *cryptocérates* ou punaises à antennes cachées. (Les gymnocérates, qui comprennent toutes les punaises terrestres, correspondent aux anciennes *géocorises*. Ils sont divisés en nombreuses familles dont les principales sont : *cimicidés, pentatomidés, coréidés, lygæidés, réduvidés, tingidés,* etc.)

GYMNOCLADE [*jim'*] n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses césalpiniées, dont la principale espèce, le gymnoclade du Canada, originaire de l'Amérique du Nord, appelée aussi *chicot*, est employée à l'ornementation des jardins.

GYMNOCORAX [*jim', raks'*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant des corbeaux de la Nouvelle-Guinée, dont la tête est nue en partie.

GYMNODACTYLUS [*jim', luss*] n. m. Genre de lézards, voisins des geckos, comprenant une quarantaine d'espèces propres aux régions chaudes du globe.

GYMNODÈRE [*jim'*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des cotingidés, comprenant une espèce américaine, le *col-nu* des vieux auteurs.

GYMNODERME [*jim'-no-derm'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *derma*, peau). Hist. nat. Qui a la peau nue. (On dit aussi GYMNODERMATE.)

GYMNODONTES [*jim', dont'*] n. m. pl. Groupe de poissons-coffres des mers chaudes, comprenant ceux qui ont les mâchoires disposées en bec tranchant non recouvert par la peau. (Genres principaux : *diodon, tetrodon*).

GYMNOGÈNE [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *gennân*, engendrer). Bot. Qui a les ovules nus ou non enfermés dans un ovaire.

GYMNOGLOSSE [*jim'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *glôssa*, langue). Qui est dépourvu de radule. (Se dit en parlant de certains mollusques gastéropodes prosobranches.)

GYMNOGYNE [*jim'-no-jin'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *gunê*, femelle). Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

GYMNOLÉMATES [*jim', mat'*] n. m. pl. Ordre de bryozoaires ectoproctes, comprenant des animaux marins ou d'eau douce, à bouche nue sans épistome, à tentacules disposés en couronne circulaire sans repli fixe de la gaine tentaculaire. (Cavité générale fermée à la base de chaque loge de la colonie, ou ne laissant qu'un très petit orifice de communication.)

GYMNOMITRIUM [*jim', tri-om'*] n. m. Genre d'hépatiques manniées, comprenant de petites plantes alpestres à feuilles distiques, amplexicaules. (On les appelle aussi GYMNOMÈTRES.)

GYMNOPÉDIES [*jim', di*] n. f. pl. (du gr. *gumnos*, nu, et *pais, paidos*, enfant). Antiq. gr. Fête annuelle célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. (Elle comprenait des danses d'hommes et d'enfants nus.)

GYMNOPHIONES [*jim', fio-nèss*] n. m. pl. Autre nom des batraciens apodes. (Ils mènent une vie souterraine dans les endroits chauds et marécageux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.)

GYMNOPHTALME [*jim'-nof'*] n. m. Genre de lézards de l'Amérique tropicale, comprenant un petit nombre d'espèces caractérisées notamment par l'absence de paupières.

GYMNOPLEURE [*jim'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant des bousiers, métalliques, brillant du plus beau vert ou du rouge-rubis, habitant la région circaméditerranéenne et les contrées désertiques de l'ancien monde.

Gymnopleure.

GYMNOPTERNE ou **GYMNOPTERNUS** [*jim', tern'* ou *tèr-nuss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des dolichopodidés, comprenant de petites mouches carnivores, d'un vert doré, vivant au bord des eaux douces. (Les *gymnopternus ærosus* et *cupreus* sont communs en France.)

GYMNORHINE ou **GYMNORHINUS** [*jim', nuss*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant des formes de taille moyenne, propres à l'Australie et aux régions voisines. (Trois espèces ; la plus commune est le gymnorhine flûteur [*gymnorhinus tibicen*], long de 45 cm., noir, largement marqué de blanc ; il s'apprivoise bien et imite tous les chants.)

Gymnorhine.

GYMNORHINES ou **GYMNORHINIENS** [*jim', ri-ni-in*] n. m. pl. Groupe de mammifères cheiroptères dont le nez simple et lisse est dépourvu d'appendice. (Ce groupe se subdivise

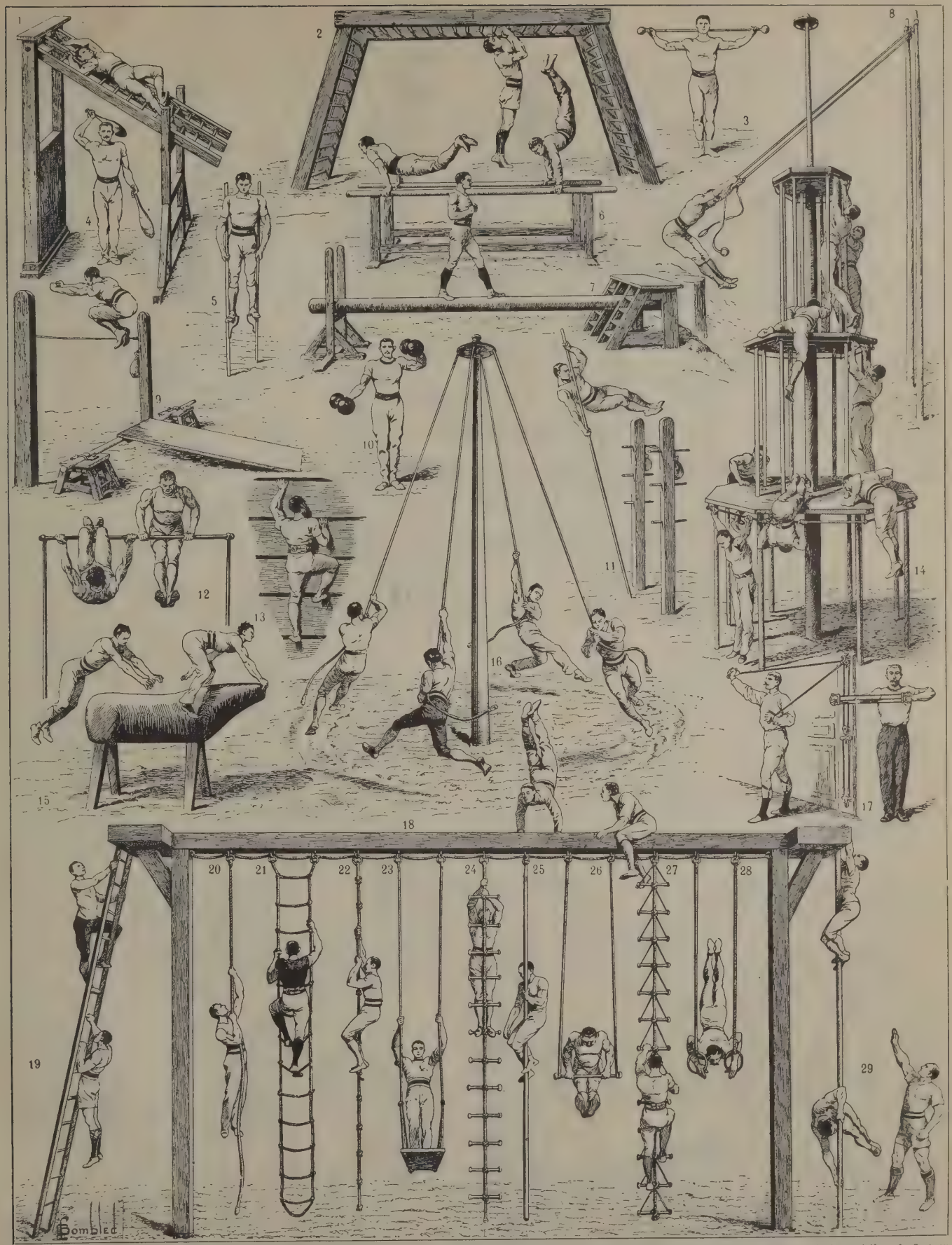

Gymnastique (*avec agrès*) : 1. Echelle dorsale; 2. Echelle horizontale; 3. Barre à boules; 4. Massues; 5. Echasses; 6. Barres parallèles; 7. Poutre horizontale; 8. Passe-rivière; 9. Saut au tremplin; 10. Haltères; 11. Saut à la perche; 12. Barre fixe; 13. Mur d'assaut; 14. Octogone; 15. Cheval de bois; 16. Pas de géant; 17. Exerciseur et extenseur; 18. Portique; 19. Echelle; 20. Corde lisse; 21. Echelle de corde; 22. Corde à nœuds; 23. Escarpolette; 24. Corde à consoles; 25. Perche oscillante; 26. Trapèze; 27. Corde à perroquets; 28. Anneaux; 29. Perche fixe.

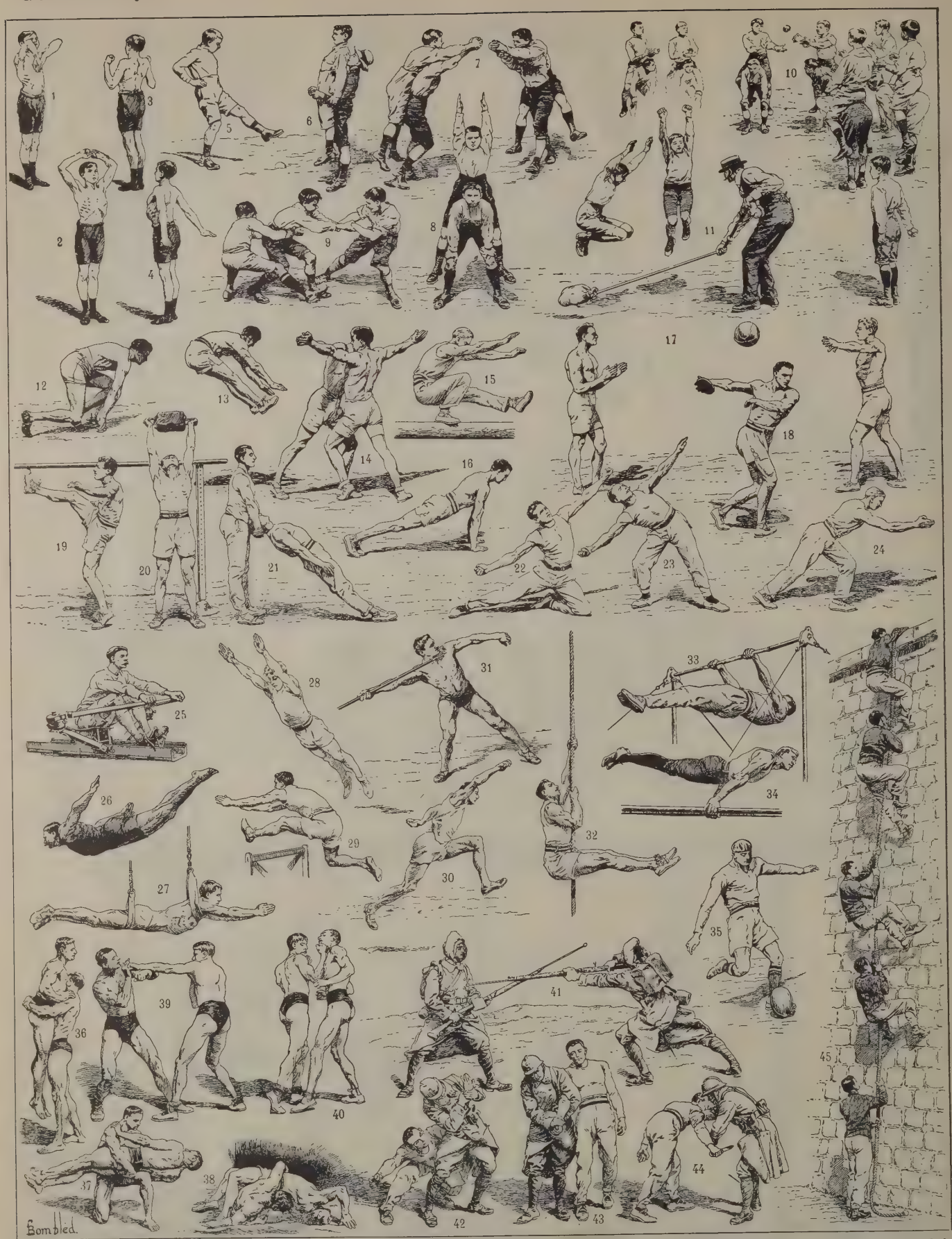

GYMNASTIQUE, *d'après l'École normale d'éducation physique de Joinville-le-Pont.* — CYCLE ÉLÉMENTAIRE. *Exercices éducatifs :* 1, 2, 3, 4. Flexion et circumduction des bras; 5. Extension de la jambe; 6. Porter; 7. Lutte de répulsion, attaque et défense; 8. Equilibre. — *Petits jeux :* 9. Attaque et défense; 10. La balle cavalière, 11. Le coupe-jarret, le saut. — CYCLE SECONDAIRE : 12. Course de vitesse, départ; 13. Sauter; 14. Lutte de répulsion; 15. Grimper, équilibre; 16. Appui avant; 17. Lancer de ballon, passe-passe; 18. Lancer de disque; 19. Sauter, élévation de la jambe tendue; 20. Lever de la gueuse; 21. Lever d'un camarade raide. — *Lancer de grenade :* 22. A genoux; 23. Debout; 24. Marche en flexion. — CYCLE SUPÉRIEUR : 25. Machine à ramer; 26. Plongeon; 27. Natation à sec; 28. Sauter, en longueur sans élan, impulsion; 29. Passage d'une haie; 30. En longueur avec élan; 31. Lancement du javelot; 32. La corde; 33. La barre fixe, planche avant; 34. Barres parallèles, la planche; 35. Football rugby, un coup de pied tombé. — CYCLE MILITAIRE : *Adaptations professionnelles; lutte;* 36, 37. Ceinture avant; 38. Le pont. — *Boxe :* 39. Direct bloqué; 40. Uppercut. — 41. *Escrime* à la baïonnette. — *Jiu-jitsu :* 42. Clef à la main; 43. Clef au bras; 44. Parade d'un coup de couteau. — 45. *Escalade* du mur, corde à rempart.

V. BOXE, DANSE, ESCRIME, LUTTE, NATATION, OLYMPIQUE, etc.

en deux familles principales : vespertilionidés et emballonuridés.

GYMNOSCELUS [*jim', sé-luss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères braconides, comprenant des formes parasites des coléoptères (*melandrya, callidium, clytus*).

GYMNOSOME [*jim'*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches parasites rousses, variées de gris ou de brun. (Le *gymnosoma rotundatum* est parasite des hémiptères pentatomides.)

GYMNOSOMES [*jim', zom'*] n. m. pl. Ordre de mollusques ptéropodes, dont le corps est dépourvu de coquille.

GYMNOSOPHIE [*jim', fi*] n. f. ou **GYMNOSOPHISME** [*jim', fissm'*] n. m. Doctrine des gymnosophistes.

GYMNOSOPHISTE [*jim'-no-so-fisst'*] n. m. (du gr. *gumnos*, nu, et *sophos*, sage). Philosophe d'une secte de l'Inde, vouée à l'ascétisme, et dont les membres ne portaient pas de vêtement.

— Encycl. Alexandre le Grand, lors de son expédition, rencontra les *gymnosophistes*. Ils vivaient dans le célibat, ne se nourrissaient que de légumes et de fruits. Ils s'exerçaient à une patience parfaite. Ils eurent une action remarquable sur le monde oriental et jusque dans la Grèce, et furent entourés de la vénération universelle. Strabon a laissé un récit curieux de leurs mœurs et de leur doctrine, sorte de panthéisme immatérialiste.

GYMNOSPERMÉ [*jim'-noss-pèr*], **E** adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *sperma*, graine). Bot. Qui a les semences à nu.

GYMNOSPERMES [*jim'-noss-pèrm'*] n. f. pl. Bot. Nom de l'une des deux grandes divisions de l'embranchement des phanérogames, comprenant toutes les phanérogames chez lesquelles l'ovule est simplement porté à nu par une feuille fertile.

— Encycl. Bot. La classe des *gymnospermes* comprend les trois familles des *cycadacées*, des *conifères* et des *gnétacées*, que les anciens botanistes plaçaient parmi les dicotylédones. Elles s'en rapprochent effectivement par le nombre des cotylédons de leurs graines, et par le mode d'épaississement de leurs tiges. Mais elles s'en écartent complètement par l'organisation simple de leurs fleurs, et par la structure de leur ovule : bien avant la fécondation, le sac embryonnaire se cloisonne et se transforme en un tissu gorgé de substances de réserve, l'*endosperme ;* au sein de ce dernier se différencient des *corpuscules*, dont chacun comprend une oosphère surmontée d'un col. Le pollen, apporté directement au sommet de l'ovule nu, dans une dépression dite *chambre pollinique*, y germe, et chaque oosphère peut être fécondée par un tube pollinique ; chaque œuf ainsi formé se segmente de manière à donner quatre embryons ; mais, parmi ceux-ci, un seul, en général, atteint son développement complet.

GYMNOSPERMIE [*jim'-noss-pèr-mi*] n. f. Bot. anc. Premier ordre d'une classe du système de Linné.

GYMNOSPORANGE [*jim'-noss-po*] n. m. Genre de champignons parasites, famille des urédinées qui développent leurs organes reproducteurs (téleutospores, écidies) sur des plantes différentes.

— Encycl. Le *gymnosporange* de la sabine développe ses téleutospores sur le genévrier sabine, et ses écidies sur le poirier, où il détermine la *rouille du poirier*.

GYMNOSTOME [*jim'-noss-tom'*] adj. (du gr. *gumnos*, nu, et *stoma*, bouche). Bot. Dont l'orifice est sans appendices.

GYMNOSTOMUM [*jim'-noss-to-mom'*] n. m. Genre de bryacées, comprenant des mousses à coiffe ventrue, à sporange terminal, régulier.

GYMNOTE [*jim'*] n. m. (du gr. *gumnos*, nu, et *nôtos*, dos). Genre de poissons téléostéens, type de la famille des gymnotidés, caractérisé surtout par la possession d'organes électriques analogues à ceux des torpilles et des malaptérures.

— Encycl. La seule espèce du genre est le *gymnote électrique* (*gymnotus electricus*), qui se trouve dans les eaux tranquilles, stagnantes ou peu courantes, du bassin de l'Amazone. Il recherche les fonds vaseux. Le gymnote, dont la longueur atteint 2 m., ressemble à une grosse anguille. On l'en distingue aisément à la disposition de ses nageoires : absence de dorsale ; longue anale ondulante.

Gymnote.

Les appareils électriques, au nombre de deux, sont placés dans les flancs, depuis l'arrière de la tête jusqu'à la queue, et se composent de colonnettes prismatiques accolées et subdivisées en disques comme des éléments de pile Volta. La tête fonctionne comme pôle positif et la queue comme pôle négatif. Les décharges, qui se produisent à la volonté du poisson, sont assez violentes pour paralyser de gros animaux, et les gymnotes s'en servent pour tuer les poissons dont ils se nourrissent. Au Venezuela, on traque les gymnotes dans de grands filets, et on les saisit en se couvrant les mains avec des gants en caoutchouc. Les commotions produisent une vive douleur, et peuvent même renverser un homme ; mais le choc n'est point mortel.

Les gymnotes semblent n'envoyer leurs décharges que consciemment, à tel point que les individus gardés dans des aquariums se laissent toucher impunément par leurs gardiens, mais réagissent contre une main étrangère.

GYMNOTHRIX n. m. Genre de graminées panicées, dont une espèce de l'Amérique du Sud, le *gymnothrix latifolia*, est cultivée pour l'ornementation des jardins.

GYMNOTIDÉS [*jim', dé*] n. m. pl. Famille de poissons téléostéens apodes, dont le genre *gymnote* est le type.

GYMNURE [*jim'*] n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des érinacéidés, comprenant des animaux de taille moyenne, dont on connaît trois espèces propres à la Malaisie et ressemblant à de grandes musaraignes.

GYMPIE, ville du commonwealth d'Australie (Queensland ; 12.400 hab. Mines d'or.

GYNANDRE adj. (du gr. *gunê*, femelle, et *anèr, andros*, mâle). Se dit des végétaux qui ont les étamines insérées sur le pistil ou sur l'ovaire.

GYNANDRIE [*drî*] n. f. (de *gynandre*). Bot. Disposition de la fleur, dans laquelle les étamines sont soudées en un seul corps (*gynostème*) avec le pistil.

— Tératol. Pseudo-hermaphrodisme chez la femme. (On dit aussi GYNANTHROPIE.)

GYNANDRIQUE [*drik'*] adj. Bot. Syn. de GYNANDRE.

GYNANDROÏDE adj. et n. f. Se dit d'une femme qui présente les signes de la gynandrie. (On dit aussi GYNANTHROPE.)

GYNANDROMORPHE [*morf'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés. (Le *gynandromorphus Etruscus*, rouge et bleu, est commun dans la France centrale et méridionale.)

GYNANDROPSIS n. m. Genre de capparidacées comprenant une dizaine d'espèces des régions tropicales.

GYNANTHROPE n. m. (du gr. *gunê*, femme, et *anthrôpos*, homme). Syn. de GYNANDROÏDE.

GYNANTHROPIE [*pî*] n. f. Syn. de GYNANDRIE.

GYNATRESIE [*zi*] n. f. (du gr. *gunê*, femme, *a* privatif, et *tresis*, perforation). Rétrécissement du canal génital de la femme, portant soit sur le vagin soit sur le col de la matrice.

GYNDÈS ou **DÉLAS**. Géogr. anc. Rivière d'Assyrie, affluent gauche du Tigre, que Cyrus détourna de son lit et divisa en 360 canaux, parce qu'un de ses chevaux sacrés s'y était noyé alors qu'il marchait contre Babylone. Aujourd. *Diala*.

GYNÉCÉE [*ji, sé*] n. m. (lat. *gynæceum ;* gr. *gunaikeion ;* de *gunê*, femme). Antiq. gr. Appartement des femmes.

— Bot. Syn. de PISTIL.

— Féod. Atelier où travaillaient, pour le seigneur, les vassales ou les serves, généralement sous la direction de « la dame ».

— Encycl. Antiq. gr. Dans les maisons grecques importantes, le *gynécée*, distinct de l'appartement des hommes, était ordinairement placé à l'arrière de l'habitation. Il comprenait, disposées autour d'une cour, la chambre nuptiale (*thalamos*), la chambre des filles (*amphithalamos*), diverses chambres pour les esclaves, etc. Parfois le gynécée était au premier étage

A Rome, sous la république, on donnait aussi le nom de *gynécée* à l'appartement des femmes. Sous l'Empire, au moins depuis le IVe siècle, on appela ainsi les garde-meubles impériaux auxquels étaient annexés des ateliers de femmes ou même de grandes fabriques industrielles de vêtements.

GYNÉCOCOSME [*kossm'*] n. m. (du gr. *gunaikeion*, gynécée, et *kosmos*, bon ordre). Nom donné parfois aux *gynéconomes*.

GYNÉCOCRATE n. m. Partisan de la gynécocratie.

GYNÉCOCRATIE [*sî*] n. f. (gr. *gunaikokratia ;* de *gunê, aikos*, femme, et *kratos*, force). Etat qui est ou peut être gouverné par des femmes.

GYNÉCOCRATIQUE [*tik'*] adj. Relatif à la gynécocratie.

GYNÉCOGRAPHE n. m. (du gr. *gunê, aikos*, femme, et *graphein*, écrire). Syn. de GYNÉCOLOGUE.

GYNÉCOLOGIE n. f. (de *gunê, aikos*, femme, et de *logos*, traité). Science ou traité des organes sexuels de la femme, de leur physiologie, de leurs maladies.

GYNÉCOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à la gynécologie.

GYNÉCOLOGUE [*logh'*] ou **GYNÉCOLOGISTE** [*jisst'*] n. m. Médecin qui s'occupe spécialement de gynécologie.

GYNÉCOMANIE [*nî*] n. f. (de *gunê, aikos*, femme, et de *manie*). Amour excessif des femmes.

GYNÉCOMASTE [*masst'*] n. m. (du gr. *gunaikeios*, de femme, et *mastos*, mamelle). Homme dont les mamelles sont développées comme celles d'une femme.

GYNÉCOMASTIE [*mass-ti*] n. f. (de *gynécomaste*). Développement exagéré des mamelles chez l'homme.

— Encycl. La *gynécomastie* consiste dans une hypertrophie des glandes, et un développement exagéré de la graisse mammaire. Elle est ordinairement liée à un développement sexuel insuffisant, et s'accompagne parfois d'un aspect général féminin, appelé *féminisme*.

GYNÉCONOME n. m. (du gr. *gunaikeios*, de femme, et *nomeus*, qui régit). Antiq. gr. Magistrat qui, à Athènes (à Syracuse, Milet, etc.), surveillait la tenue et la conduite des femmes, et faisait observer les lois somptuaires.

Gynérion.

GYNÉCOPATHE n. m. Celui qui s'occupe des maladies génitales féminines. (On dit mieux GYNÉCOLOGUE.)

GYNÉCOPATHIE [*ti*] n. f. (du gr. *gunê, aikos*, femme, et *pathein*, souffrir). Affection des organes génitaux de la femme.

GYNÉCOPHOBIE ou **GYNÉPHOBIE** [*fo-bî*] n. f. (du gr. *gunê*, femme, et *phobos*, crainte). Peur angoissante éprouvée par certains nerveux en présence d'une femme.

GYNÉCOPHORE [*for'*] adj. (du gr. *gunê*, femelle, et *phoros*, qui porte). *Canal gynécophore*, Dépression dans laquelle le distome mâle (*schistosoma hæmatobium*) porte le distome femelle. (On a appelé aussi *gynécophore* le schistosoma lui-même.)

GYNÉRION ou **GYNERIUM** [*ri-om'*] n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant trois espèces de l'Amérique tropicale ou chaude. (Le *gynerium argenteum* ou *herbe à plumets* est souvent cultivé en pleine terre pour ses inflorescences soyeuses.)

GYNIZE n. f. (du gr. *gunê*, femelle, pistil). Surface papilleuse du gynostème, ou bien orifice stigmatique de certaines orchidées.

GYNOBASE n. m. Bot. Portion du réceptacle floral que supporte le pistil.

GYNOBASIE [*zî*] n. f. Bot. Science qui s'occupe de la disposition des éléments du pistil. (Peu us.)

GYNOBASIQUE [*zik'*] adj. (du gr. *gunê*, femelle, et *basis*, base). Qui part de la base du pistil. (Se dit, par exemple, du style des labiées, partant du fond de la profonde dépression qui sépare les deux carpelles.)

GYNOCARDE ou **GYNOCARDIE** [*dî*] n. f. Genre de bixacées, de l'Inde, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs axillaires ou en cymes. (Le fruit est une grosse baie renfermant des graines nombreuses, dont on extrait une huile dite de *chaulmoogra*.)

GYNOCARDIQUE [*dik'*] adj. *Acide gynocardique*, Principe actif de l'*huile de chaulmoogra* dont il a les propriétés thérapeutiques.

GYNOCARPE adj. (du gr. *gunê*, femme, et *karpos*, fruit). Bot. Qui a des semences ou des sporules nues.

GYNOCIDION [*si*] n. m. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, dans certaines mousses.

GYNO-DIOÏQUE [*ik'*] adj. (du gr. *gunê*, femelle, et de *dioïque*). Plante ayant des fleurs hermaphrodites et des fleurs femelles sur deux pieds différents.

GYNO-MONOÏQUE [*ik'*] adj. (du gr. *gunê*, femelle et de *monoïque*). Plante ayant sur le même pied des fleurs hermaphrodites et femelles.

GYNOPHORE [*for'*] n. m. (du gr. *gunê*, femelle, et *phoros*, qui porte). Bot. Sorte de pédicelle au sommet duquel est porté le pistil de certaines fleurs (câprier, sterculie, etc.), et résultant de l'allongement de l'entre-nœud qui sépare le pistil de l'androcée. (On l'appelle aussi CARPOPHORE ou BASIGYNE.)

GYNOSTÈME [*noss*] n. m. (du gr. *gunê*, femelle et *stemôn*, filet, étamine). Organe résultant, chez certaines plantes à ovaire infère (orchidacées, aristolochiacées, stylidiacées), d'une concrescence qui se poursuit, entre l'androcée et le gynécée, au-dessus du niveau auquel le calice et la corolle reprennent leur indépendance.

GYNOVAL n. m. Liquide incolore, huileux, d'odeur aromatique, peu soluble dans l'eau, employé comme succédané de la valériane, dans diverses affections. (On l'appelle aussi ÉTHER ISOVALÉRIANIQUE DE L'ISOBORNÉOL.)

GYŒNGYŒS, ville de Hongrie (comitat de Heves), au pied des monts Matra ; 17.870 hab. Fabriques de draps, vins réputés.

GYŒNGYŒSY (Etienne), poète hongrois, né vers 1625, mort en 1704. Ses poèmes de *la Vénus de Murányi* (1664), sur l'héroïne contemporaine Maria Szecsy, de *Jean Kemény* (1693), etc., remarquables par la richesse de l'imagination, ont fait de lui un des fondateurs de la poésie magyare.

GYŒNK, ville de Hongrie (comitat de Tolna), non loin du Kapos ; 3.560 hab.

GYŒR (en allemand **Raab**), ville de Hongrie, au confluent du Raab et de la Rabnitz avec le Petit-Danube ; 50.000 hab. Ch.-lieu du départ. de Gyœr-Moson-et-Pozsony. Evêché catholique. Industrie chimique, textile ; fabrication de machines. Commerce de grains ; marché de chevaux. C'est l'*Arabona* des Romains. Etienne V y battit Ottokar II de Bohême en 1271. Victoire des Français sur les Autrichiens (14 juin 1809), des Autrichiens sur les insurgés hongrois de Georgey (28 juin 1849).

GYŒR-MOSON-ET-POZSONY, comitat de la Hongrie occidentale, sur la rive droite du Danube, peuplé de 157.675 hab. sur 2.347 km². Ch.-lieu *Gyœr*. La partie attribuée à la Tchécoslovaquie par le traité de Trianon (83 km² et 4.900 hab.) a fait retour à la Hongrie en 1938.

GYŒR-SZENT-MARTON (en allemand **Martinsberg**), ville de Hongrie (comitat de Gyœr), sur un affluent de l'Aluta ; 3.290 hab. Abbaye bénédictine fondée au XIe siècle.

GYOMA, ville de Hongrie (comitat de Bekes), sur le Kœrœs ; 12.600 hab. Marché agricole.

GYP [*jip'*] (Sibylle-Gabrielle-Marie-Antoinette DE RIQUETTI DE MIRABEAU, comtesse DE MARTEL DE JANVILLE connue sous le pseudonyme de), femme de lettres française, née au château de Koëtsal (Morbihan) en 1850, morte à Neuilly en 1932. Arrière-petite-nièce de Mirabeau, elle a publié sous le nom de GYP une centaine de volumes, qui comprennent, avec de nombreux romans, des scènes dialoguées, pleines de fantaisie et de verve sur les mœurs et travers de la société mondaine et des milieux politiques : *Petit Bob* (1882), ouvrage qui introduit dans la littérature le type de l'enfant terrible ; *Autour du mariage* (1883) ; *Elles et lui* (1885) ; *Autour du divorce* (1886) ; *O province !* (1890) ; *Ohé ! la grande vie* (1891) ; *le Journal d'un philosophe* (1894) ; *Ohé ! les dirigeants* (1896) ; *le Baron Sinaï* (1897) ; *Israël* (1898) ; *Un ménage dernier*

Gyp. — Cl. Manuel.

cri (1908) ; *Journal d'une casserole* (1905) ; *l'Age du toc* (1908) ; *l'Affaire Débrouillard-Delatamize* (1911) ; *Ceux de la nuque* (1916) ; *les Flanchards* (1917) ; *les Profitards* (1918) ; *le Monde à côté* (1920). D'autres romans valent par une sentimentalité légère, par exemple : *Petit Bleu* (1888) ; *le Mariage de Chiffon* (1894) ; *Totote* (1897) ; *Friquet* (1901) ; *la Fée* (1902) ; *le Bonheur de Ginette* (1911). Gyp a publié enfin des impressions d'enfance, sous le titre de *Souvenirs d'une petite fille* (1927-1928).

GYPAÈTE n. m. (gr. *gupaietos ;* de *gups*, vautour et *aetos*, aigle). Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, vulgairement nommés *vautours barbus*.

— ENCYCL. Les *gypaètes* sont de puissants oiseaux à long bec crochu, à large et longue queue, à ailes très vastes, qui font le passage entre les aigles et les vautours. La seule espèce du genre (*gypaetus barbatus*, gypaète barbu, vautour des agneaux, *Lämmergeyer*), mesure 1m,50 de long et 2m,60 d'envergure. Il est brun grisâtre, plus ou moins fauve en dessous, avec le ventre et la gorge blancs. La forme française est le *gypaetus barbatus grandis*. Très rare dans toutes les montagnes de l'ancien monde, il se nourrit surtout de charognes. Sa puissance digestive est extraordinaire. Les Espagnols l'appellent *quebranta huesos* (broyeur d'os). On accuse sans preuve le gypaète d'attaquer les brebis, les chèvres, les chamois, les lièvres, les marmottes, voire les enfants ; mais on a observé qu'il plane toujours au-dessus des précipices, guettant les animaux qui s'y laissent tomber, pour les dévorer à loisir.

Gypaète.

GYPS n. m. Ornith. V. VAUTOUR.

GYPSE n. m. (lat. *gypsum*). Sulfate hydraté naturel de calcium, vulgairement *pierre à plâtre*.

— ENCYCL. Minér. Le *gypse*, dont la formule est SO^4Ca, $2H^2O$, le poids spécifique 2,31 à 2,33, la dureté 1,5 à 2, se présente en masses compactes et grenues comme l'*albâtre gypseux* et le *gypse saccharoïde*, et en cristaux.

Le gypse cristallise en prismes monocliniques. Ce corps jouit de la double réfraction à deux axes ; il présente trois plans de clivage, dont deux faciles et un plus difficile. Les deux premiers sont inclinés de 60 degrés ; le troisième leur est perpendiculaire. Les macles sont très communes ; c'est la macle de deux cristaux lenticulaires qui produit la variété connue sous le nom de *fer de lance ;* sa couleur est jaunâtre. Ces différentes variétés sont très communes dans la *pierre à plâtre* du Bassin de Paris. V. PLÂTRE. Les cristaux trapéziens sont assez abondants dans les marnes qui recouvrent cette roche ; ils sont souvent incolores et transparents.

— Géol. Le *gypse parisien* est une importante assise de gypse saccharoïde, grenu, de formation lagunaire, qui occupe une grande étendue dans le Bassin de Paris, dans un vaste cercle limité par Villers-Cotterêts, Reims, Melun, Chevreuse, Montfort, Mantes et Beaumont. Le gypse n'affleure nulle part, car il est soluble. Là où il existe, les *marnes du gypse*, imperméables, l'ont protégé contre les eaux d'infiltration. Le gypse parisien est divisé en quatre couches ou *masses*, séparées par des lits de marnes.

GYPSEUX [*seû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature du gypse ; qui contient du gypse : *Couche* GYPSEUSE.

GYPSIER [*si-é*] n. m. (de *gypse*). Ouvrier qui travaille le plâtre.

GYPSIFÈRE [*ji*] adj. (du lat. *gypsus*, plâtre, et *ferre*, porter). Qui contient du gypse.

GYPSOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *gupsos*, pierre à plâtre, et *graphein*, écrire). Procédé (d'ailleurs peu pratiqué) permettant de tirer des estampes d'un cliché de plâtre. || Estampe obtenue par ce procédé.

GYPSOMÈTRE n. m. (du lat. *gypsus*, gypse, et du gr. *métron*, mesure). Appareil permettant de déterminer la teneur des vins en sulfate de potassium.

— ENCYCL. Le *gypsomètre* employé généralement est celui de Salleron. On opère en versant, dans une quantité déterminée de vin, une solution titrée de chlorure de baryum, tant qu'il y a formation de sulfate de baryte.

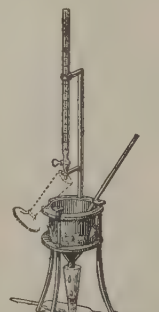
Gypsomètre.

GYPSOPHILE [*fil'*] n. f. Genre de plantes de la famille des caryophyllacées, tribu des silénées, comprenant des herbes vivaces, rameuses, à fleurs blanches, groupées en cymes terminales. (Les racines de ces plantes, riches en saponine, sont employées parfois en décoction pour enlever les taches de corps gras. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins.)

GYPTIS, personnage légendaire, fille de Nann, chef des Ségobriges, à l'embouchure du Rhône, où vers 600 av. J.-C. abordèrent des Phocéens conduits par un marchand, Euxène. C'était le jour où la fille du chef devait, selon l'usage, se choisir un époux en présentant à l'un des jeunes hommes rassemblés au banquet une coupe pleine. Elle l'offrit à Euxène, et les Phocéens reçurent l'emplacement où s'élève Marseille. Euxène appela sa femme *Aristoxène* (en gr. *bonne hôtesse*).

GYPTIS, planète, N° 444, découverte par Coggia en 1899.

GYRAULUS n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés renfermant des planorbidés à coquille très plate, qui vivent dans toutes les eaux douces des régions paléarctiques.

GYRIE n. f. Argot. V. GIRIE.

GYRIN ou **GYRINUS** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, longs d'un cm., type de la famille des gyrinidés, que l'on peut voir réunis en groupes à la surface des eaux, la sillonnant rapidement en décrivant des cercles sans jamais se rencontrer. (Ce manège les a fait appeler *tourniquets*. Le plus commun est le gyrin nageur [*gyrinus natator*].)

Gyrin.

GYRINIDÉS [*ji, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant les *gyrins* et genres voisins, tous aquatiques, migrateurs, possédant quatre yeux, et de taille petite, répandus sur tout le globe.

GYROCARPE [*ji*] n. m. Genre de combrétacées, comprenant un arbre à feuilles entières ou trilobées, à fleurs polygames, régulières, groupées en panicules rameuses. (Type d'une famille dite des *gyrocarpacées*.)

GYROCOMPAS [*pa*] n. m. (de *gyro* pour *gyrostat*, et de *compas*). Boussole marine construite et équilibrée en application du gyrostat et qui reste insensible aux influences magnétiques du bord (masses de fer de la coque, canalisations électriques, etc.).

GYRODACTYLE n. m. Genre de vers trématodes, type d'une famille dite des gyrodactylidés, de très petite taille, pourvus d'un gros disque caudal muni de puissants crochets. (L'espèce type [*gyrodactylus elegans*] vit fréquemment sur les branchies des carpes.)

GYROLITE [*ji*] n. f. Silicate hydraté naturel voisin de l'*apophyllite* et de la *thomsonite*.

GYROMANCIE [*ji, sî*] n. f. (du gr. *guros*, cercle, et *manteia*, divination). Divination par les cercles.

— ENCYCL. La *gyromancie* consiste à former des mots à l'aide de lettres placées sur quatre cercles concentriques autour desquels tourne le devin.

GYROMANCIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Qui concerne la gyromancie : *Divination* GYROMANCIENNE. || Qui pratique la gyromancie : *Un devin* GYROMANCIEN.

GYROMÈTRE n. m. (du gr. *guros*, cercle, et *metron*, mesure). Appareil qui mesure la vitesse de rotation des machines. || Aviat. Appareil servant à indiquer les changements de direction d'un avion.

— ENCYCL. Aviat. Le *gyromètre* se compose d'un gyroscope dont l'axe de rotation, mobile, est maintenu par des ressorts suivant l'axe de l'avion ; lorsque l'avion vire, cet axe se déplace en comprimant les ressorts, et le déplacement mesure la vitesse angulaire de rotation de l'avion.

GYROPLANE n. m. Type d'appareil d'aviation imaginé en 1907 par L. Breguet et Richet, où des hélices inclinées ont un rôle sustentateur et propulsif. V. GIRAVION.

GYROSCOPE [*ross-kop'*] n. m. (du gr. *guros*, cercle, et *skopein*, examiner). Appareil inventé en 1852 par Foucault, afin de prouver directement la rotation de la terre.

— ENCYCL. Le *gyroscope* de Foucault se compose d'un tore en bronze monté sur une tige formant axe de figure ; cette tige est placée sur une double suspension assurant son libre mouvement autour du centre de gravité, qui est fixe. Le support est formé de deux cercles, l'un mobile autour d'un axe vertical, l'autre mobile autour d'un axe horizontal dans le premier et supportant la tige du tore perpendiculairement à l'axe horizontal. Un pignon est calé sur la tige. Le tore, animé d'un mouvement rapide de rotation, en faisant engrener le pignon avec une roue dentée, est placé sur son support, puis abandonné à lui-même, les plans des deux cercles faisant un angle quelconque. L'axe du tore paraît alors décrire un cône de révolution de gauche à droite autour d'une droite inclinée (mouvement de précession). Le gyroscope tournant autour d'un de ses axes principaux d'inertie, on démontre en mécanique que cet axe est fixe dans l'espace. Le mouvement observé est donc dû à l'observateur, qui est animé d'un mouvement en sens contraire. L'observateur participant au mouvement de la terre, celle-ci est donc animée d'un mouvement de rotation de droite à gauche autour d'une droite parallèle à l'axe du cône, avec une vitesse égale à la précession. En fixant horizontalement le cercle sur lequel repose la tige du gyroscope, celle-ci oscille de part et d'autre de la méridienne vraie. Si, au contraire, on fixe le cercle vertical dans un plan perpendiculaire au plan du méridien, la tige décrit alors le méridien ; on la voit osciller de part et d'autre de l'axe du monde et se fixer enfin dans une direction dont l'inclinaison sur l'horizontale donne la latitude du lieu.

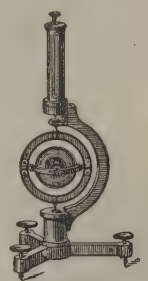
Gyroscope.

— *Applications du gyroscope.* Le *gyroscope*, dont l'axe de rotation définit une direction fixe dans l'espace, a donné lieu à diverses applications, dont voici les principales : le *compas gyroscopique*, employé dans la marine et dans l'aviation, qui présente sur la boussole magnétique l'avantage de n'être pas affecté par le voisinage de masses magnétiques ou de courants électriques ; le *dispositif antiroulis* des navires, qui augmente leur stabilité, améliorant par suite leur confort et rendant le tir de l'artillerie plus précis ; l'*horizon artificiel* et l'*indicateur de virage* pour les avions (v. GYROMÈTRE) ; le *pilote automatique* des avions et fusées, dans lequel les réactions d'un gyroscope commandent le mouvement des gouvernes, en sorte que l'engin suit un trajet rectiligne ; les *dispositifs de téléguidage* des avions et projectiles, etc.

— La *toupie gyroscopique*, la *balance gyroscopique* sont des gyroscopes qui se prêtent à la vérification expérimentale des lois du mouvement des solides de révolution autour d'un point de leur axe de figure, des mouvements de précession, de nutation, etc., des astres.

GYROSCOPIQUE [*rossko-pik'*] adj. Se dit d'un appareil analogue au gyroscope.

— *Effet gyroscopique*, Tendance qu'a tout corps lourd, animé d'un mouvement de rotation rapide autour d'un axe (roue, volant de moteur, etc.), à s'opposer à tout effort tendant à modifier la direction de son axe de rotation.

GYROSELLE n. m. Nom des plantes du genre *dodecatheon*.

GYROSTAT [*ross-ta*] n. m. (du gr. *guros*, tournant sur lui-même, et *statikos*, qui se tient). Se dit de tout solide animé d'un rapide mouvement de rotation autour de son axe : la *toupie*, le *gyroscope*, le *diabolo*, la *terre elle-même* sont des gyrostats.

— ENCYCL. On réalise pratiquement un *gyrostat* en prenant un volant massif et en lui imprimant une vitesse de rotation suffisante. L'axe se fixe dans une position stable. Tous les problèmes mécaniques qui nécessitent la conservation d'une direction peuvent se résoudre à l'aide d'un gyrostat : compas de marine insensible aux influences magnétiques (*gyrocompas*) ; appareils pour stabiliser les torpilles, les avions, les véhicules sur voie monorail ; stabilisation de bateaux par la suppression du roulis, etc.

GYROSTATIQUE [*ross-ta-tik'*] adj. Qui concerne le gyrostat.

GYROTRAIN n. m. Train monorail, où la stabilité des véhicules est assurée par un gyrostat.

GYROTROPE n. m. Commutateur inverseur, imaginé par Ampère en 1820. (Il est constitué par une bascule qui plonge alternativement dans quatre godets reliés de manière convenable entre eux, en même temps qu'à une pile.)

GYROVAGUE [*vagh'*] adj. (lat. ecclés. *gyrovagus*). Vagabond. || *Moine gyrovague*, ou subst. *Un gyrovague*, Moine errant et mendiant.

GYSEGEM, auj. **Gijsegem**, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond, admin. d'Alost), sur la Dendre ; 1.885 hab.

GYSIS (Nicolas), peintre grec d'histoire et de genre, né à Tinos (île de l'Archipel) en 1842, mort à Munich en 1901. Il fut l'élève de Piloty. Il exécuta, entre 1868 et 1872, des tableaux d'histoire : *Joseph en Egypte*, *Judith au camp d'Holopherne*, puis il peignit des tableaux de genre sur la Grèce, l'Orient, l'Asie Mineure. En 1888, il exposa à Munich une *Symphonie du printemps*.

GYTHIUM ou **GYTHION**. Géogr. anc. Ville du Péloponnèse, en Laconie, sur le golfe de Laconie, qui servit de port à Sparte. Aujourd. *Palacopoli*.

GYULA, ville de Hongrie, comitat de Bekes, sur le Körös, affl. de la Tisza ; 26.000 hab. Distilleries ; important marché agricole et foire aux bestiaux.

GYULA-FEHERVAR. Géogr. V. ALBA-JULIA.

GYULAY, nom d'une famille de la Transylvanie, dont les membres furent élevés au titre de comte en 1702. Les plus connus sont : Paul **Gyulay** (XVIe s.). Chancelier d'Etienne Bathori, il a écrit quelques ouvrages historiques. Bathori le fit exécuter sur les dénonciations d'une de ses maîtresses ; — Ignace **Gyulay**, feld-maréchal, né à Hermanstadt en 1763, mort à Vienne en 1831. Il se distingua à Hohenlinden et dirigea l'arrière-garde pendant la retraite de Wagram. Il fut nommé gouverneur de Bohême (1823) ; — François **Gyulay**, général hongrois, né à Pest en 1798, mort à Vienne en 1868. Il fut ministre de la guerre (1849-1850). Commandant en chef de l'armée d'Italie en 1859, il fut battu par les Français à Magenta.

GYULAY (Paul), né à Kolozvar en 1826, mort en 1909, critique et poète hongrois. Ami d'Arany, professeur à l'université, président de la Société Kisfaludy, membre de la Chambre haute, il écrivit des nouvelles, des poésies lyriques d'un sentiment profond telles que *Monsieur le lieutenant*, *la Visite nocturne*, et de belles monographies sur de grands classiques comme Vœrœsmarty (1865) et Katona (1883).

GYZEN ou **GYSEN** (Pierre), peintre flamand, né à Anvers en 1836, mort en 1900. Ses paysages sont bien composés et d'une grande finesse d'exécution.

GZA n. m. On appelle droit de *gza*, au Maroc, une sorte de rente foncière portant sur un terrain non bâti.

GZOUNG. Syn. tibétain de DHÂRANÎ.

L'astérisque (*) devant un mot indique que l'H initial est aspiré.

[*ache* ou *heu*] n. m. ou f. (V. remarque à la lettre F). Huitième lettre de l'alphabet français, et sixième consonne.

— L'*H* peut être *muet* ou *aspiré*. Muet, il ne s'entend pas dans la conversation, comme dans *thé, théâtre, les hommes*, etc. L'*H aspiré* a pour effet d'empêcher l'élision et de produire l'hiatus, comme dans *le héros* et *ahuri*. En outre, quand l'H aspiré commence un mot féminin, l'adjectif possessif qui précède ne prend jamais la forme masculine : *Ma haine, Sa hache*, etc. (tandis qu'on dit par euphonie avec l'*H* muet : *Mon habitude*). La combinaison du C et de l'H peut produire des articulations différentes (v. C et CH). GH a la valeur de G dur, même devant E, I, comme dans *Ghérardi;* LH a souvent le son de LL mouillés, comme dans *Milhaud;* PH est un autre signe de l'articulation désignée par F (par ex. : *Philosophie*).

— Dans les noms géographiques d'Algérie, l'*h* final a été supprimé en 1885, par un arrêté du gouverneur de cette colonie.

— Paléogr. Une aspirée phénicienne, empruntée à un hiéroglyphe égyptien, en passant dans le grec y a pris le caractère d'une simple voyelle dans le grec classique, tout en restant aspirée dans le grec occidental. Les alphabets italiques, et notamment l'alphabet latin, dérivant de l'éolo-dorien, ont naturellement conservé le caractère H pour une aspiration. Parmi les modifications de ce caractère dans les alphabets occidentaux, on notera dans l'on-

ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'**H** LATIN

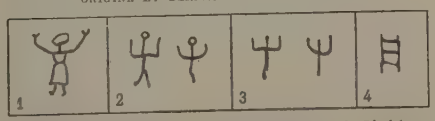

1. Hiéroglyphe égyptien; 2. Ecriture sinaïtique; 3. Sémitique méridional; 4. Sémitique du Nord.

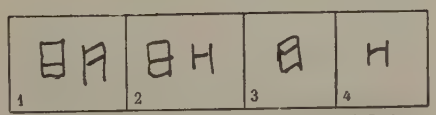

1. Phénicien; 2. Grec occidental; 3. Etrusque; 4. Latin.

ÉVOLUTION DE L'**H** CAPITAL

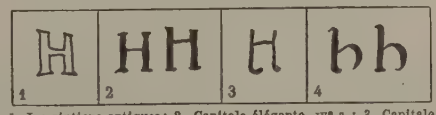

1. Inscriptions antiques; 2. Capitale élégante, IVe s.; 3. Capitale rustique, IVe s.; 4. Onciale, VIe et IXe s.

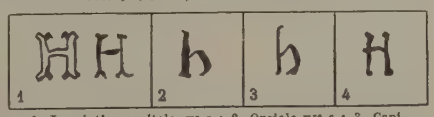

1. Inscription capitale, Xe s.; 2. Onciale XIe s.; 3. Capitale XIe s.; 4. Capitale XIIe s.

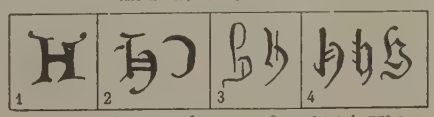

Gothiques : 1. XIIe s.; 2. XIIIe s.; 3. XIVe s.; 4. XVe s.

ÉVOLUTION DE L'**h** MINUSCULE ET CURSIF

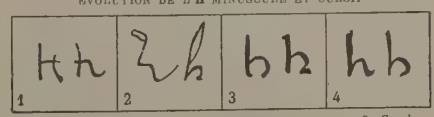

1. Graffites Ier s., IIe s.; 2. Graffites Ve et VIe s.; 3. Semi-onciale VIe et VIIe s.; 4. Minuscule caroline IXe s.

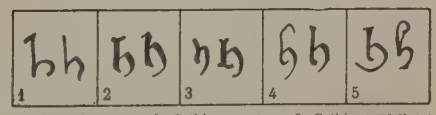

1. Minuscule XIe s.; 2. Gothique XIIe s.; 3. Gothique XIIIe s.; 4. Gothique XIVe s.; 5. Gothique XVe s.

L'**H** DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

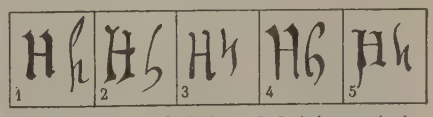

1. Capitale et cursive mérovingienne; 2. Capitale et cursive lombarde; 3. Capitale et cursive wisigothique; 4. Capitale et cursive irlandaise; 5. Capitale et cursive anglo-saxonne.

ÉCRITURES MODERNES

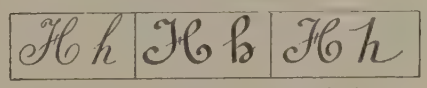

anglaise. ronde. bâtarde.

ciale la suppression du haut de la seconde branche de l'H ancien, forme d'où est né l'*h* minuscule et cursif, et, au XVIe siècle, la transformation de l'*h* cursif minuscule, en un signe analogue à l'*s* aux XVIIe-XVIIIe siècles. Notons encore la barre transversale dont l'*h* est affecté pour désigner une abréviation. Au XVe siècle, le chiffre 5 est souvent désigné par un signe fort voisin de l'*h*. Enfin, l'alphabet russe a emprunté la forme de l'*éta* grec majuscule pour désigner la lettre N, tandis qu'il la modifiait un peu pour désigner la lettre qui correspond assez exactement à l'*iota* grec (l'*i*) et que dans la transcription des langues étrangères le caractère H est remplacé par la gutturale Γ.

— Abrév. En français, H. signifie Hautesse ou Haut, comme titre d'honneur. ‖ S. H., Sa Hautesse. ‖ L. H. P.,

Leur Haute Puissance, pour désigner les états généraux des Provinces-Unies. || H. P. C., Abréviation usitée dans le langage diplomatique et signifiant : *Hautes parties contractantes.* || *L'heure H,* Pendant la Grande Guerre, L'heure désignée pour l'attaque. || En chimie, H est le symbole de l'hydrogène. || h préfixe, v. HECTO.

— Epigraph. La lettre H sert d'abréviation à des noms propres ou communs commençant par cette lettre, suivie ou non de la lettre initiale d'une épithète : H (*oratius*) H (*ercules*) I (*nvictus*) ; H (*onesta*) M (*issio*) ; elle entre dans certaines formules souvent employées : HMHNS=*Hoc monumentum heredem non sequitur* (le monument funèbre ne passe pas aux héritiers) ; HOTBQ = *hic ossa tua bene quiescant* (qu'ici tes os reposent en paix) ; HS = *hic situs, hic sepultus* (ci-gît) ; HONF = *honoribus functus* (qui s'est acquitté de fonctions publiques) ; HS = *sestertiæ* (sesterces, monnaie) ; etc.

— Gramm. compar. *Nature du son.* Le signe *h* représente une fricative laryngale. On peut décrire la formation de l'*h* en disant que le souffle émis par le poumon traverse le larynx et s'échappe par la bouche légèrement ouverte. C'est très improprement qu'on appelle l'*h* une *aspirée :* c'est essentiellement le produit d'une *expiration.* Cette *expiration* peut être plus ou moins énergique, d'où plusieurs variétés d'*h.* L'*h* est généralement une fricative sourde, c'est-à-dire prononcée sans vibration des cordes vocales ; mais on observe dans plusieurs langues des *h* sonores. La position articulatoire des organes buccaux pendant l'émission de l'*h* est le plus souvent celle de la voyelle qui suit, notamment lorsque l'*h* est à l'initiale du mot.

H dans les langues sémitiques et indo-européennes. — On peut considérer comme des variétés d'*h* les signes dont le sémitique marquait le mode d'attaque d'une voyelle. Tels sont en hébreu l'*aleph,* le *hê,* le *hêth,* et l'*ayin* qui existe aussi en arabe. Le grec avait deux signes de même ordre : l'*esprit doux* et l'*esprit rude.* Ce dernier provient le plus souvent d'un *s* initial : cf. *hepta,* et lat. *septem.* L'*h* latin représente généralement un *gh* indo-européen ; c'était d'abord une spirante gutturale ; il disparut assez vite du parler populaire et n'était prononcé, à l'époque classique, que dans la société polie. L'*h* de l'allemand et de l'anglais provient d'un ancien *k:* cf. le latin *cornu,* l'allemand et l'anglais *horn.*

H dans les langues romanes. — Disparu du latin populaire, l'*h* ne se prononce plus dans les langues romanes. En espagnol, il est parfois le représentant d'un *f* latin : *hijo* = lat. *filium.* En français, les grammairiens distinguent l'*h muet* et l'*h aspiré ;* mais l'*h.* soi-disant aspiré indique seulement absence de la liaison ou de l'élision : *les héros, la haine.* Il provient d'un *h* latin (*homme, heure, herbe*) rétabli par scrupule étymologique ou d'un *h* germanique (*haïe, haïr, hardi,* etc.). L'*h* latin n'a pas été rétabli, dans *avoir, on, orge, oui,* etc. ; Il figure à tort dans *haut, huppe, huile, huit,* etc. On rencontre un véritable *h* aspiré dans certaines provinces, par exemple en Normandie et en Lorraine.

— Musiq. La lettre *h* figure le *si* naturel dans la musique allemande. || Dans la notation de Boëce, qui se faisait aussi à l'aide des signes alphabétiques, et dont il s'est servi au Ve siècle pour expliquer les signes musicaux des Grecs, l'*h* correspondait au *la* intermédiaire, et formait la septième note de l'échelle.

— Numér. Comme signe d'ordre, *h* désigne le huitième objet d'une série. || Comme signe numérique, il vaut 200 dans la basse latinité, 200.000 s'il est surmonté d'une barre horizontale (H̄). [C'était la huitième et dernière nundinale des Romains.]

— Numism. Sur les monnaies de France, H désignait l'hôtel des monnaies de La Rochelle. || Surmonté d'une couronne, il désignait les monnaies frappées sous Henri III et Henri IV.

H. Unité thérapeutique des rayons X, déterminée par Holjknecht.

H! [*ach'*] Argot typogr. (abrév., par antiphrase, de HASARD). Exclamation ironique. || *C'est comme par H,* Cela ne pouvait manquer d'arriver.

ha. Abrév. de *hectare.*

HA! interj. Marque l'étonnement : HA! *vous voilà.* HA! HA! *monsieur est Persan; comment peut-on être Persan?* (Montesquieu.) || Marque le soulagement : HA! *m'en voilà enfin débarrassé!* || Figure aussi le rire : HA, HA, HA! *ma foi, cela est tout à fait drôle.* (Molière.)

— *Substantiv.* et au masc. : *Pousser des* HA! *Point de hi, point de* HA! (Mme de Sévigné.) *Le roi fit un grand* HA! *comme un homme oppressé et qui tout à coup respire.* (Saint-Simon.)

— SYN. **Ha! ah!** V. AH!

HA HAYE! interj. Véner. Appel fait aux chiens pour les rompre et les arrêter lorsqu'on s'aperçoit qu'ils tournent au change : HA HAYE! *chiens;* HA HAYE! *derrière, derrière.*

HA TOUT BELLEMENT! loc. interj. Véner. Cri dont le piqueur se sert pour parler aux chiens et les rendre attentifs, lorsqu'il suppose qu'il y a du change et qu'il les voit balancer.

HAAF n. m. Embarcation de pêche analogue à la baleinière, et qui est employée aux îles Shetland.

HAAG (les frères), Eugène [1808-1868] *et* Emile [1811-1865], écrivains protestants français, nés à Montbéliard, morts à Paris. Ils allèrent à Strasbourg pour étudier le premier la théologie, et le second le droit. Après avoir professé, l'un la littérature, et l'autre l'économie politique, à l'école commerciale de Leipzig, ils se rendirent à Paris, en 1836, écrivant dans divers journaux et composant en commun *la France protestante ou Vie des protestants français* (1848-1859), leur œuvre capitale.

Eugène Haag a écrit : *Vues classiques de la Suisse,* d'après Zschokke (1836-1837) ; *Vie de Luther* (1839) ; *Vie de Calvin* (1840) ; une *Histoire des dogmes chrétiens* (1862) ; *Théologie biblique* (1870) ; etc.

Emile a publié : *Satires et Poésies diverses* (1844).

HAAKON (en lat. *Haquinus*), nom de plusieurs *jarls* ou rois de Norvège, dont les principaux sont : **Haakon** *le Bon,* né vers 920, mort en 961. Elevé en Angleterre dans la foi chrétienne, il fut exclu de l'héritage paternel par son frère Eirik, qu'il détrôna en 935, fit des efforts pour évangéliser la Norvège, mais échoua. Il périt dans un combat contre les fils d'Eirik ; — **Haakon,** né vers 1060, mort en 1095. Il régna dans la Norvège septentrionale après la mort d'Olof en 1095, et fit la guerre avec Magnus, roi de la Norvège méridionale ; — **Haakon,** surnommé *Herdibreid* (aux Larges épaules), né en 1147, mort à Sekk en 1162. A l'âge de dix ans, il succéda à son oncle Egstein, roi du nord de la Norvège, y réunit la partie méridionale en 1161, après la mort d'Inge, jarl de cette région, et périt dans un combat naval contre les Danois ; — **Haakon,** mort en 1204, succéda en 1202 à son père Sverri. Il apaisa les discordes civiles qui ensanglantaient le royaume, et mourut subitement, empoisonné, croit-on, par sa belle-mère ; — **Haakon,** neveu du précédent, mort en 1214. Nommé en 1204 régent de Norvège pendant la minorité de Guttorm, il s'efforça de prendre la couronne après la mort de ce jeune prince (1205) ; mais il dut la laisser bientôt à son frère utérin, Inge J. Bardson. Beaucoup d'historiens ne le comprennent pas dans la série des rois de Norvège ; — **Haakon,** surnommé *Gamle* (le Vieux), né en 1204, mort à Kirkjuvag (Orcades) en 1263, fils naturel de Haakon IV. Il monta sur le trône à l'âge de treize ans, après la mort d'Inge. Il s'efforça de réparer les maux de la guerre civile par des lois plus régulières, fixa l'ordre de succession et contracta des alliances avec les princes du continent. Le Groenland et l'Islande se donnèrent à lui volontairement. Son règne est l'époque la plus brillante de la monarchie norvégienne. — **Haakon V,** né en 1270, mort en 1319. Il partagea le pouvoir avec son frère Eric, à partir de 1280, mais ne prit le titre de roi qu'après la mort de celui-ci en 1299. Il fit la guerre contre le Danemark jusqu'en 1309, époque à laquelle il fit la paix avec le roi de ce pays pour pouvoir tourner ses armes contre la Suède. Cette seconde guerre se termina en 1310. Avec Haakon s'éteignit la race de Harald Harfagré qui, depuis 863, régnait sur la Norvège. — **Haakon VI,** *Magnusson,* né en 1340, mort en 1386. Il intervint dans les troubles qui déchiraient la Suède, et se fit élire roi de ce pays, réunissant de nouveau pour un moment, les deux couronnes. Mais les Suédois se révoltèrent et lui opposèrent Albert de Mecklembourg, qui devint roi de Suède, après une guerre sanglante.

HAAKON VII [*ô-kon'*] (Christian-Frédéric-*Charles*-Georges-Valdemar-Axel, prince de Danemark, roi de Norvège, sous le nom de), né à Charlottenlund en 1872. Second fils du roi de Danemark Frédéric VIII, le prince Charles a épousé en 1896 la princesse Maud, fille du roi d'Angleterre Edouard VII. Lorsque la scission entre la Suède et la Norvège fut accomplie, il fut élu roi de Norvège par le Storthing norvégien, le 18 novembre 1905, sous le nom de Haakon VII et couronné le 22 juin 1906. Après l'invasion de la Norvège par les Allemands, le roi se réfugia avec son gouvernement en Angleterre (juin 1940). Il regagna sa capitale dès sa libération en 1945.

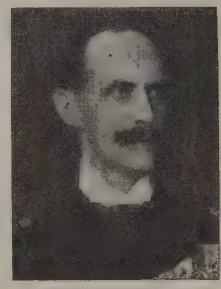
Haakon VII. — Cl. Rude.

HAAKSBERGEN, bourg des Pays-Bas (Overyssel, arrond. d'Almelo) ; 6.700 hab.

HAAN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur un sous-affluent du Rhin ; 10.650 hab. Quincaillerie et fonderies.

HAAREN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. d'Aix-la-Chapelle), sur la Wurm, affl. de la Roer ; 5.400 hab. Filatures ; fabriques de drap. Constitue une dépendance d'Aix-la-Chapelle.

HAARKIES n. m. Minér. Sulfure naturel de nickel que l'on trouve en cristaux capillaires, de couleur jaune d'or. || Syn. de MILLÉRITE.

HAARLEM (en français **Harlem**), ville des Pays-Bas, ch.-lieu de la prov. de Nord-Hollande sur la Spaarne, canal d'écoulement entre les eaux de l'ancien lac de Haarlem et le Zuyderzée ; 112.220 hab. Industrie assez active de rubanerie, fils à tricoter, tissus de coton. Aux environs, cultures renommées de fleurs, et particulièrement de tulipes. Restes des anciens remparts ; église de Saint-Bavon, la plus vaste de toute la Hollande, construite en 1472 par Albert, duc de Bavière et comte de Hollande (orgues établies, de 1735 à 1738, par Chrétien Muller). Hôtel de ville, qui est l'ancien palais des comtes de Hollande et qui fut restauré au XVIIe siècle (musée avec tableaux de Frans Hals). Haarlem, dont la fondation est antérieure au Xe siècle, fut la première capitale du comté de Hollande ; du 12 décembre 1572 au 13 juillet 1573, elle subit un siège mémorable, à la suite duquel plus de 2.000 de ses habitants furent exécutés sur l'ordre du duc d'Albe.

HAARLEM (MER OU LAC DE), ancien lac du Nord-Hollande (Pays-Bas), entre Haarlem, Amsterdam et Leyde. Formé de 1531 à 1647 par la réunion en une seule nappe de quatre lacs intérieurs au niveau de la mer du Nord, il a été desséché de 1837 à 1840, pour faire place à de fertiles polders.

HAARLEMMER-MEER, ville des Pays-Bas (Nord-Hollande, arrond. de Harlem) ; 23.300 hab.

HAAS (Guillaume), graveur et fondeur en caractères suisse, né à Bâle (Suisse) en 1741, mort à Saint-Urbain en 1800. Il employa le premier, en 1772, les caractères mobiles à l'impression des cartes géographiques et publia, d'après son procédé, la *typométrie,* des cartes du canton de Bâle (1776) et de la Sicile (1777).

HAAS (Maurice-Frédéric-Henri DE), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1832, mort à New-York en 1895. Après avoir débuté par des marines dont les sujets étaient empruntés aux côtes de Hollande, d'Angleterre et de France, il émigra en 1858 en Amérique. On a vu de lui à l'Exposition universelle de 1889 (Paris) : *A la pêcherie.* Ses œuvres les plus connues sont : *Tempête sur Jersey, Tempête sur Star Island, le Yacht « Indompté » au large de Douvres.* Haas était membre de l'Académie des beaux-arts de New-York depuis 1863.

HAAS (Hippolyte), géologue allemand, né à Stuttgart en 1855, mort à Munich en 1913. Professeur à l'université de Kiel, il a fait de beaux travaux sur la géologie des Alpes vaudoises et du Jura, de la péninsule du Slesvig-Holstein, etc. Il a établi notamment un profil géologique du canal de Kiel. On lui doit aussi d'importants mémoires sur les brachiopodes fossiles du jurassique.

HAASE (Frédéric), philologue allemand, né à Magdebourg en 1808, mort à Breslau en 1867. En 1840, il fut nommé professeur de philologie à Breslau, où il obtint, en 1851, la chaire d'éloquence. Parmi ses publications, citons son édition, avec traduction latine, de Thucydide (1840) ; ses éditions de Velleius Paterculus (1851-1858), Sénèque (1852 et 1872), Tacite (1855) ; ses *Leçons de philologie latine,* ouvrage posthume (1874 et 1880).

HAASE (Hugo), homme politique allemand, né à Allenstein (Prusse-Orientale) en 1863, mort à Berlin en 1919. Débuta dans la vie politique comme conseiller municipal de Kœnigsberg (1897) qui l'envoya comme député socialiste au Reichstag. Chef de son parti à la mort de Bebel, il vota en 1914 les crédits de guerre, mais se mit bientôt à la tête d'un groupe de *minoritaires* qui soutenait contre les *majoritaires* la cause de la république et de la paix. Après la révolution de novembre 1918, il collabora avec ces derniers dans un gouvernement provisoire, mais il se retira bientôt (25 déc.) pour redevenir un homme d'opposition et dénoncer dans ses adversaires de la majorité socialiste les continuateurs de la politique impériale. Il fut mortellement blessé (8 oct. 1919) par un ennemi politique et mourut quelques semaines après.

HABAB, tribu pastorale du littoral africain de la mer Rouge, qui compte environ 7.000 individus. L'été, les Habab font paître leurs troupeaux sur les plateaux situés à de grandes altitudes ; l'hiver, ils descendent dans la plaine du Sahel. Soumis à l'Egypte, ils sont restés chrétiens abyssins et ont conservé le dialecte éthiopien.

HABACUC, le huitième des petits prophètes. Sa prophétie faisant allusion à l'approche de l'invasion des Chaldéens, les commentateurs catholiques en placent ordinairement la composition entre les années 650 et 627. Elle contient, sous la forme d'un dialogue entre Dieu et le prophète, l'annonce de la défaite des Juifs par les Chaldéens, puis de la destruction de ces derniers ; enfin, une touchante prière d'Habacuc pour ses compatriotes, prière considérée comme un des plus beaux poèmes de la Bible.

***HABANERA** n. f. (mot espagn.). Danse de société, originaire de La Havane (en espagn. *La Habana*). || Musique sur laquelle elle se danse.

— ENCYCL. La *habanera* (en français *havanaise*) est une danse d'un caractère langoureux originaire de l'île de Cuba, importée en Espagne où elle s'est promptement

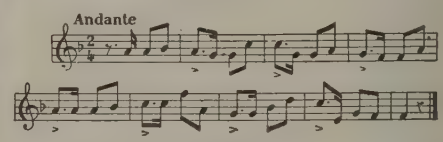

Habanera.

acclimatée. Elle comporte, d'ordinaire, une courte introduction, suivie de deux membres de huit ou seize mesures à 2/4. La mélodie, de forme variable, est soutenue à la base par un dessin rythmique composé d'une croche pointée, d'une double croche et de deux croches, et dont la célèbre « habanera » de *Carmen* a popularisé le type.

Habanera (LA), drame lyrique en trois actes, paroles et musique de Laparra. (Opéra-Comique, 1908.) Une des meilleures pièces du répertoire lyrique moderne.

HABAS, comm. des Landes, arrond. et à 22 kil. de Dax ; 1.565 hab. Ch. de f. Midi. Commerce de vins et de grains.

HABAY, communes de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Virton) peuplées, l'une HABAY-LA-NEUVE (sur la Semois), de 1.800 hab. Forges, carrières de pierre à bâtir, scieries ; et l'autre, HABAY-LA-VIEILLE, de 900 hab.

HABBERTON (John), journaliste et auteur américain, né à Brooklyn en 1842, mort en 1921. En 1872, il créa la revue *Christian Union,* puis collabora au *New-York Herald.* On lui doit : *les Bébés d'Hélène* (1876), récit extrêmement drôle des aventures d'un oncle martyrisé par les deux petits enfants de sa sœur ; *les Enfants des autres* (1877) ; et une comédie : *Deacon Grankett.*

HABDALAH n. m. (c'est-à-dire *séparation*). Terme rabbinique pour désigner les bénédictions et prières qui doivent précéder toute reprise des occupations ordinaires après un temps plus saint, à la fin du sabbat par exemple.

HABEAS CORPUS [*hé-bi-ass'-kor-peuss'*] n. m. (mots lat. signif. *que tu aies le corps*). Institution anglaise qui a pour objet de garantir la liberté individuelle en remédiant au danger des arrestations et détentions arbitraires.

— ENCYCL. En vertu d'un bill célèbre voté sous Charles II (1679), qui est par excellence l'*Habeas corpus Act* et que sont venues compléter plusieurs lois postérieures, le lord-chancelier et d'autres grands juges d'Angleterre, sur la demande à eux adressée par une personne ou pour le compte d'une personne arrêtée, sont tenus, sauf exceptions, de délivrer un *writ* d'*habeas corpus ad subjiciendum,* c'est-à-dire un ordre au vu duquel le geôlier est obligé de conduire le prisonnier devant le magistrat qui, s'il y a lieu, le fait élargir.

HABELSCHWERDT, ville de Pologne (Prusse, Silésie, présid. de Breslau), au confluent de la Weistritz avec la Neisse ; 6.200 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabrication d'allumettes et d'articles en bois.

habemus confitentem reum (mots lat. signif. *Nous avons un accusé qui avoue*). Locution imitée de celle qui se trouve dans l'exorde du discours de Cicéron en faveur de Ligarius (1, 2) partisan de Pompée, exilé après la victoire de César. Cicéron plaide sa cause. Le dictateur

triomphant l'écoute avec la maligne curiosité d'un auditeur prévenu. Aussi l'habile orateur, sans entreprendre ni de justifier immédiatement son client, ni de contester les faits, reconnaît Ligarius coupable ; il n'attend rien de la justice, il ne compte que sur la clémence du juge. Cicéron a écrit : *Habes confitentem reum.*

HABENAIRE [*nèr'*] n. f. Genre d'orchidées, comprenant des herbes terrestres ressemblant aux orchis. (On en connaît plus de quatre cents espèces des régions tempérées et chaudes, principalement d'Amérique.)

HABENECK (François-Antoine), musicien français, né à Mézières en 1781, mort à Paris en 1849. Il obtint le premier prix de violon au Conservatoire de Paris, en 1804. Il fut directeur de l'Opéra de 1821 à 1824, puis dirigea l'orchestre de ce théâtre jusqu'en 1848. C'est lui qui créa la Société des concerts du Conservatoire, où il fit connaître à Paris les symphonies de Beethoven. En 1825, il devint professeur au Conservatoire et, en 1831, inspecteur général. Il a écrit un certain nombre d'œuvres pour le violon, et a terminé la partition d'*Aladin ou la Lampe merveilleuse*, ouvrage laissé inachevé par Nicolo et Benincori et qui fut représenté à l'Opéra en 1822.

habent sua fata libelli (mots lat. signif. *Les livres ont leur destinée*). Aphorisme du poète grammairien Terentianus Maurus, auteur du poème *Des syllabes*. Il est lui-même un exemple de la vérité de sa réflexion, car on ne cite guère de lui que ce fragment de vers, et encore en l'attribuant à un autre.

HABER (Fritz), chimiste allemand, né à Breslau en 1868, mort à Bâle en 1934. Il fut tout d'abord (1906) professeur à Carlsruhe puis, en 1911, à Berlin. En 1910, il parvint à effectuer la synthèse de l'ammoniaque et reçut de ce fait, en 1919, le prix Nobel de chimie. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, citons : *Principes de l'électrochimie* (1898) ; *Thermodynamique des gaz* (1905).

HABERLÉE n. f. Genre de cyrtandrées, comprenant une herbe acaule, à feuilles basilaires, à fleurs disposées en hampes. (L'espèce connue est roumaine, et sert à garnir des rocailles ou vieux murs.)

HABERT (François), poète français, né à Issoudun vers 1508, mort vers 1562. Secrétaire du duc de Nevers, il fut pensionné par Henri II, mais il ne fut jamais favorisé de la fortune, ce qui lui fit prendre le surnom de Banny de Liesse. Il a laissé des poésies d'un style correct, mais prosaïque et froid : *la Jeunesse du Banny de Liesse* (1541), recueil de ballades, rondeaux, épîtres ; *le Jardin de félicité* (1541) ; *le Philosophe parfait* (1542) ; *les Trois nouvelles déesses* (1546) ; *le Temple de chasteté* (1549) ; *les Dicts des sept sages de la Grèce* (1549) ; *les Epîtres héroïdes*, traduites d'Ovide (1550) ; *Exhortation sur l'art poétique* (1551) ; *Quatre livres de Caton pour la doctrine des mœurs* (1552) ; *les Divins oracles de Zoroastre* (1558) ; etc.

HABERT (Isaac), évêque de Vabres, né à Paris vers 1600, mort à Pont-de-Salars, près de Rodez, en 1668. Théologal de Paris, puis évêque de Vabres en 1645, il prit une part active à la lutte contre le jansénisme, il rédigea (1650) la lettre que les évêques de France adressèrent à Innocent X (1651), pour le prier de juger la doctrine de l'*Augustinus*.

HABERT (Philippe), poète français, né à Paris vers 1605, mort à Emery (Hainaut) en 1637. Il suivit la carrière des armes et devint commissaire de l'artillerie. Il fut un des premiers membres de l'Académie française. Il a laissé un poème sur la mort de Mme de La Meilleraye : *le Temple de la mort* (1637). — Son frère, Germain **Habert**, littérateur, né vers 1615, mort à Paris en 1654, fut aussi l'un des premiers membres de l'Académie française. Chargé avec ses collègues d'examiner le *Cid*, il répondit au cardinal de Richelieu, qui lui demandait son avis : « Je voudrais bien l'avoir fait. » *La Métamorphose des yeux de Philis en astres* (1639), poème précieux, fut le plus célèbre de ses écrits.

HABERT (Pierre-Joseph, baron), général français, né à Avallon en 1778, mort près de cette ville, à Montréal, en 1825. Il s'engagea en 1792, et prit part aux campagnes d'Irlande, d'Egypte, d'Allemagne. Général de division en 1811, il culbuta les Espagnols à Sagonte, puis à Alzira (1812). Bloqué dans Barcelone en 1814 il s'y maintint jusqu'à la fin des hostilités. En 1815, il combattit à Ligny et à Waterloo, où il fut laissé pour mort. Au retour des Bourbons, il fut mis à la retraite.

HABERT (Henri-Ernest-*Marcel*), homme politique français, né à Montfort-l'Amaury en 1862, mort à Paris en 1937. Avocat à la cour d'appel de Paris, il prit part au mouvement boulangiste, fut élu député de Rambouillet en 1893 et 1898, devint un des principaux chefs de la Ligue des Patriotes reconstituée, et il se trouvait, le 23 février 1899, aux côtés de Déroulède lors de sa tentative près du général Roget. Arrêté avec lui et traduit devant la cour d'assises de la Seine, il fut acquitté. Inculpé ensuite de complot contre la sûreté de l'Etat, condamné à cinq ans de bannissement, il rejoignit, à Saint-Sébastien, Déroulède. Il devint dans la suite délégué général de la Ligue des Patriotes. Il fut député de la Seine en 1919-1924.

HABERT-DYS (Jules-Auguste), dessinateur français, né à Fresnes (Loir-et-Cher) en 1850. Elève d'Ulysse Bernard à Blois, puis de Gérome à l'Ecole des beaux-arts de Paris, il a publié de nombreux dessins pour dentelles, joyaux, mosaïques, tapisseries, porcelaines, reliures.

HABÉS ou **TOMBOS**, nègres de la région montagneuse de Hombori (boucle du Niger) dont les caractères négritiques sont extrêmement accusés. Ils font surtout de l'élevage de chèvres et de moutons. Ils vivent sous un régime à demi théocratique, mais leurs chefs religieux (*hogons*) sont soumis à l'élection.

HABESH. Géogr. Nom arabe de l'Abyssinie.

HABIBOULLAH KHAN, émir d'Afghanistan, né en 1872, mort assassiné au camp de Logham, près de Jalalabad en 1919. Fils de l'émir Abdur-Rahman khan, il lui succéda en 1901. Monarque sage et éclairé, il maintint de bonnes relations avec ses voisins, établit des rapports amicaux avec le gouvernement anglo-indien, et resta fidèle à l'Angleterre pendant la Grande Guerre 1914-1918.

HABILE adj. (lat. *habilis*, proprem. Qui sait s'adapter, souple, dispos). Dispos, prompt à, expéditif : *Il vous faut être* HABILE *à... C'est un copiste* HABILE. (Vx.) || Prompt à comprendre ; qui a de la capacité, de la science :

L'un était pauvre, mais *habile*,
L'autre riche, mais ignorant.
LA FONTAINE.

et substantiv. : *Le présent est pour les riches, et l'avenir pour les vertueux et pour les* HABILES. (La Bruyère.) || Qui sait faire, qui fait avec une adresse particulière : *Un ouvrier, Un peintre, Un avocat* HABILE. *Nous nous croyons bientôt les plus* HABILES, *quand nous sommes les plus heureux.* (Bossuet.) || Qui est fait adroitement : *Démarche* HABILE. || Fin, ingénieux, rusé, en bonne ou en mauv. part : *La terre est moins au plus fort qu'au plus* HABILE. *Un* HABILE *courtisan. Un* HABILE *fripon ;* et substantiv. : *Il y a des penseurs qui découvrent, et des* HABILES *qui exploitent la découverte. Les* HABILES *en littérature sont ceux qui, comme les jésuites de Pascal, ne lisent point, écrivent peu, et intriguent beaucoup.* (P.-L. Courier.)

— Dr. Apte, propre : HABILE *à succéder, à tester.*

— Syn. **Adroit, entendu, industrieux,** etc. V. ADROIT.

— Ant. **Inhabile, maladroit.**

HABILEMENT [*man*] adv. Diligemment, promptement : *Il a fallu ôter le corps* HABILEMENT *de la chapelle.* (Mme de Sévigné.) [Vx.] || Avec habileté : *Travailler, Peindre, Ecrire* HABILEMENT.

HABILETÉ n. f. Caractère de celui ou de ce qui est habile : *L'*HABILETÉ *d'un pilote. Il a déployé une grande* HABILETÉ *dans cette affaire. L'extrême candeur agit souvent comme ferait l'extrême* HABILETÉ. (G. Sand.)

— Syn. **Habileté, adresse, art, dextérité, entregent, industrie, savoir-faire.** V. ADRESSE.

HABILITÂNT [*tan*], **E** adj. (de *habiliter*). Dr. Qui rend capable de faire un acte.

HABILITATION [*si-on*] n. f. Dr. Action d'habiliter.

— Pédag. En Allemagne, Acte par lequel un professeur est déclaré, après soutenance d'un mémoire scientifique, capable d'enseigner dans les universités.

HABILITÉ n. f. (de *habile*). Dr. Aptitude : *L'*HABILITÉ *à succéder cesse après le sixième degré de parenté.*

HABILITER [*té*] v. tr. (de *habile*). Dr. Rendre capable, apte au point de vue légal : HABILITER *un mineur, un incapable.*

— Pédag. En Allemagne, Accorder l'habilitation.

HABILLABLE [*bi-yabl'*] adj. Que l'on peut habiller ; à qui l'on peut faire des vêtements convenables : *Homme contrefait, difficilement* HABILLABLE.

HABILLAGE [*bi-yaj'*] n. m. Action d'habiller.

— Arbor. Opération consistant à retrancher, d'un végétal qu'on transplante, certaines parties des racines ou des rameaux, endommagées (meurtries, pourries) au moment de l'arrachage, ou inutiles ou nuisibles.

— Art culin. et Bouch. Préparation d'un animal, d'une pièce de boucherie, de gibier, etc., qui consiste à le dépouiller, le vider, le parer, le piquer s'il y a lieu : HABILLAGE *d'un lièvre, d'une perdrix, d'un poisson.*

— Comm. Action, art d'exposer les marchandises d'une façon séduisante : HABILLAGE *de draps, de cotonnades.*

— Industr. Dans l'industrie des vins mousseux, suite des opérations au cours desquelles les bouteilles sont revêtues de leur coiffe de papier métallique, étiquetées, etc.

— Navig. fluv. Action d'assembler les coupons d'un train de bois flotté.

— Pêch. Action d'arracher les ouïes au poisson que l'on veut saler. || Action d'ouvrir la morue et de lui enlever les intestins avant de la saler.

— Techn. Action de monter une carde, d'ôter avec une lime douce le morfil des fils de fer. || Action de disposer dans l'ordre voulu les diverses pièces du mécanisme d'une montre, etc. || Action d'enluminer les figures des cartes à jouer. || Addition d'une partie accessoire : anse, oreille, pièce, pied, etc., à une pièce de poterie. || Opération du travail des peaux pour fourrures, qui consiste à les imbiber d'huile, puis à les fouler dans un tonneau afin de les assouplir. || Lot de peaux semblables que l'on travaille ainsi en même temps. || *Habillage d'une meule,* Action de retailler les rainures tracées sur sa surface.

— Typogr. Travail qu'exécute le metteur en pages et qui consiste à disposer, autour des gravures et illustrations d'un livre, le texte de la composition, de telle sorte que l'ensemble ait une apparence agréable à l'œil.

HABILLANT [*bi-yan*], **E** adj. Qui habille bien, qui sied : *Etoffe* HABILLANTE. (Peu us.)

HABILLEMENT [*bi-ye-man*] n. m. Action d'habiller : *L'*HABILLEMENT *des troupes.* || Façon de se vêtir ; ensemble des habits dont on est vêtu : *Dans l'*HABILLEMENT *se reflète le caractère des individus aussi bien que l'esprit d'une époque.*

— *Habillement de tête,* Casque, chapeau.

— Syn. **Habillement, accoutrement, habit,** etc. V. ACCOUTREMENT.

— Encycl. V. COSTUME, CONFECTION, UNIFORME, VÊTEMENT.

— Milit. *L'habillement* des troupes, longtemps à la discrétion des propriétaires d'unités, ne commença d'être réglementé que par d'Argenson (1745 à 1750), qui créa l'*habillement d'ordonnance*, puis par Choiseul, qui en mit la fourniture à la charge de l'Etat. Après plusieurs modifications, s'établit le système qui fonctionna jusqu'à 1887 et dans lequel les effets d'habillement proprement dits : képi, pantalon, tunique, etc., étaient distribués gratuitement aux hommes et devenaient leur propriété quand ils avaient accompli la durée légale attribuée à chacun d'eux. Les effets de *grand équipement* restaient celle de l'Etat ; les effets de *petit équipement* étaient achetés par les hommes au moyen de leur masse individuelle.

Ce système a fait place au régime actuel basé sur la suppression de la masse individuelle et la création d'une *masse d'habillement*, ainsi que de magasins généraux, centraux ou régionaux pour recevoir les effets confectionnés par des entrepreneurs et les délivrer ensuite aux troupes, qui n'ont plus à s'occuper que de leur entretien.

Les effets d'habillement forment trois catégories d'approvisionnements : celui de l'Etat, pour les besoins de la mobilisation ; celui du corps, pour les besoins de ses unités ; enfin, celui de compagnie, etc., pour habiller l'effectif de paix, et fournir, en outre, le nécessaire aux réservistes appelés pour des périodes d'instruction. L'approvisionnement de compagnie est subdivisé en trois collections : n° 1, de *guerre et parade* ; n° 2, d'*extérieur* ; n° 3, ou d'*instruction*. Les effets restent la propriété de l'unité qui les achète au magasin du corps sur ses fonds particuliers, alimentés par une prime journalière allouée à tout soldat ou sous-officier.

Dans un corps de troupes, le service de l'habillement est dirigé par l'*officier du matériel*.

HABILLER [*bi-yé*] v. tr. (lat. pop. *habiliare ;* de *habilis*, dérivé lui-même de *habere*). Adapter, disposer, mettre en un certain état. (Ne s'emploie plus avec ce sens que dans des cas particuliers.) || Adapter, arranger, couvrir, vêtir : HABILLER *un enfant.* || Faire des habits : *Tailleur qui* HABILLE *bien les jeunes gens. Un philosophe se laisse* HABILLER *par son tailleur.* (La Bruyère.) || Fournir, pourvoir de vêtements : *L'état* HABILLE *les soldats.* HABILLER *une famille pauvre.* || Aller plus ou moins bien, être seyant : *Cette robe vous* HABILLE *parfaitement ;* et absolum. : *Une grande couturière a dit : « Il n'y a que le nu qui* HABILLE. » (Mérimée.)

— *Par anal.* Couvrir, envelopper : HABILLER *de paille une plante délicate.* HABILLER *un meuble d'une housse.*

— *Fig.* Donner une certaine forme à :

Souvent *j'habille* en vers une maligne prose.
BOILEAU.

|| *Habiller un conte,* Lui enlever, par la manière de conter, ce qu'il a de trop cru, d'indécent. || Donner une forme étrangère, un caractère étranger à... ; parer, déguiser : HABILLER *son visage* (en le fardant). *Les femmes repoussent les choses ; mais* HABILLEZ *les choses de mots, elles les acceptent.* (V. Hugo.) HABILLER *de belles phrases une pensée creuse.* HABILLER *à la française les héros de l'antiquité.* || *Habiller quelqu'un, l'habiller de toutes pièces,* L'arranger de la belle manière, en dire force mal.

— *Substantiv.* et au masc. : *Tant à son* HABILLER *qu'à sa promenade j'observai soigneusement son maintien* [du roi]. (Saint-Simon.)

— Arboric., Art culin., Comm., Pêch., Techn., Typogr. Faire l'*habillage*. V. ce mot.

— Bx-arts. *Habiller une figure,* Peindre, modeler les draperies qui recouvrent le nu.

— ***Habillé, e,*** part. pass. du verbe *Habiller* (au propre et au fig.). || *Habillé de,* Qui porte un habit de certaine étoffe ou de certaine couleur : *Etre* HABILLÉ *de bleu.*

— *Cartes habillées,* Cartes ornées de figures (rois, dames, valets).

— *Habit habillé,* Vêtement de cérémonie réglé par l'usage.

— Blas. *Habillé* est l'attribut des personnages couverts de leurs habits. (On ne dit pas « vêtu », car ce mot ne s'emploie que pour les écus chappés ou chaussés.) || Se dit aussi d'un vaisseau dont les voiles sont d'un émail particulier.

D'azur à une nef d'argent habillée d'or et voguant sur une mer de sinople.

— *Substantiv.* et au masc. Pop. *Habillé de soie,* Nom que l'on donne au cochon, en jouant sur le double sens du mot « soie ».

— Syn. **Habillé, affublé, revêtu, vêtu.** V. AFFUBLER.

— ***S'habiller,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se vêtir : *Il s'*HABILLE. || Se fournir d'habits : S'HABILLER *chez un bon tailleur.* || Se pourvoir d'habits à ses frais : *Maison dans laquelle il est d'usage que les valets* S'HABILLENT. || Se mettre en toilette : S'HABILLER *est chose ennuyeuse.*

— *S'habiller en, de,* Prendre le costume de : S'HABILLER EN *soldat. Il s'*HABILLE EN *berger.* (La Fontaine.) — Fig. : *Le monde aujourd'hui n'est plein... que de ces imposteurs qui...* S'HABILLENT *insolemment* DU *premier nom illustre qu'ils s'avisent de prendre.* (Molière.)

HABILLEUR [*yeur*], **EUSE** n. Qui habille.

— Théâtr. Personne chargée d'aider les acteurs, actrices, etc., à s'habiller.

— N. m. Pêch. Pêcheur qui, à Terre-Neuve, fait l'*habillage*. (On dit aussi TRANCHEUR.)

— Techn. Ouvrier qui, dans les ateliers de corroyage, est chargé de l'habillage des peaux. || Ouvrier qui retaille les rainures des meules d'un moulin. (On dit également RHABILLEUR.)

HABILLOT [*bi-yo*] n. m. (de *habiller*). Navig. fluv. Morceaux de bois employés à accoupler les coupons d'un train de bois flotté.

— Pêch. Nom picard de l'aiglefin.

HABILLURE [*bi-yur'*] n. f. Point de jonction des bouts des fils d'un treillage.

HABINGTON (William), poète anglais, né à Hindli en 1605, mort en 1654. Ses poèmes d'amour : *Castara* (1634), chantent les louanges d'un chaste amour conjugal.

HABIRON, gens sans domicile fixe, qui, dans le proche Orient asiatique, louaient leurs services comme mercenaires, au 2e millénaire av. J.-C. Certains savants considèrent les Hébreux comme des Habirons.

HABIS, roi légendaire des Cynètes, en Espagne. Il civilisa son peuple encore barbare, lui donna des lois, et fonda une dynastie qui régna pendant plusieurs siècles.

HABIT [*bi*] n. m. (du lat. *habitus*, proprem. aspect extérieur, manière d'être). Ensemble des pièces qui composent le vêtement. (Ne désigne jamais, en ce sens, une pièce isolée ; se prend tantôt au sing., tantôt au plur.) : HABIT *militaire, religieux. Acheter un* HABIT *complet. Se dépouiller de ses* HABITS. || *Spécialem.* Vêtement masculin, de toilette officielle, ordinairement en drap noir et dont les basques, échancrées sur les hanches, sont pendantes par derrière : *A la fin du XIXe siècle, les élégants ont tenté de remplacer l'*HABIT *noir par l'*HABIT *rouge.*

— Se disait, dans l'ordre de Fontevrault, du logement des religieux, par opposition à *monastère*, qui se disait de l'édifice habité par les religieuses.

— *Habit long,* Soutane des ecclésiastiques. || *Habit court,* Habit que les ecclésiastiques peuvent porter, particulièrem. en voyage, au lieu de la soutane. — S'est dit aussi pour certaines gens qui portaient l'habit long dans leurs fonctions : *Tel rit d'un juge en* HABIT COURT *qui*

tremble au seul aspect d'un procureur en robe. (Beaumarchais.) || *Habit de cour,* Vêtement de cérémonie obligatoire pour la cour. || *Habit de chœur,* Vêtement des ecclésiastiques et des religieux lorsqu'ils assistent à l'office. || *Habit de cheval,* Vêtement pour monter à cheval. || *Habit à la française,* Habit un peu modifié depuis, mais qui consistait, sous Louis XIV, en une tunique à collet droit avec manches à parement. || *Habit à brevet,* Habit brodé d'or et d'argent que Louis XIV distribuait aux courtisans admis à l'accompagner dans ses voyages. || *Habit noir,* Habit de cérémonie, le frac; et absolum. : *Se mettre en* HABIT. || *Habit vert,* Habit d'académicien; et *par extens.* Académicien. || *Habit rouge,* Habit que portent les cavaliers dans les chasses à courre et les concours hippiques.

— Poétiq. Peau d'un animal, avec ses poils ou ses plumes. || Parure, ornement.

— *Fig.* Apparences extérieures, dehors : *Le mensonge ne saurait porter l'*HABIT *de la vérité.* (Grimm.)

— LOC. DIV. *Habit d'Arlequin,* Objet composé de parties disparates, par allusion au vêtement d'Arlequin : *Le livre de Montaigne est un* HABIT D'ARLEQUIN; *mais il n'a pas une pièce qui ne soit de fin brocard.* || *Vieux habits, vieux galons!* Ancien cri des marchands de vieux habits de Paris. || *Un habit qui montre la corde,* Tout à fait usé. || *Prendre l'habit, Prise d'habit,* Entrer, Entrée en religion. || *Porter habit de deux paroisses,* Se montrer sous deux aspects différents, suivant le besoin des circonstances. || *Mettre habit bas,* Quitter les vêtements de dessus; et *au fig.* Mourir. || Fam. *Habit rouge,* Anglais. (Vx.)

— PROV. **L'habit ne fait pas le moine,** Ce n'est pas sur l'extérieur qu'il faut juger les gens. (S'est dit primitivement pour exprimer qu'un simple novice, quoique revêtu de l'habit de l'ordre, ne peut posséder un bénéfice régulier.) || **L'habit volé ne va pas au voleur,** Bien mal acquis ne profite pas.

— SYN. **Habit, accoutrement, vêtement,** etc. V. ACCOUTREMENT.

— ENCYCL. Milit. Pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle et un bon tiers du XIXe, le costume de tous les corps de l'armée française, à l'exception des hussards, porta le nom d'*habit.* Originairement très ouvert, on l'endossait par-dessus une sorte de long gilet appelé *veste;* puis il finit par se porter seul et très ajusté à la ceinture. Les basques, d'abord également longues pour toutes les armes, furent fortement raccourcies pour les troupes à cheval. Les officiers généraux et assimilés le portèrent également jusqu'en 1870.

Habit vert (L'), vaudeville en un acte d'Alfred de Musset et Emile Augier (Variétés, 1849). Deux étudiants veulent aller passer le dimanche à Meudon avec une aimable voisine, mais ils n'ont pas le sou. Ils essayent de vendre à un juif un vieil habit vert, et habilement la grisette glisse dans la poche la montre de l'un d'eux. Le brocanteur donne vingt francs parce qu'il a palpé la montre mais, une fois l'habit payé, on la lui réclame et il n'ose refuser. Gaiement les jeunes gens prennent leur volée vers les bocages verts. Dans le détail, cette bluette est gaie et spirituelle.

Habit vert (L'), comédie en quatre actes de R. de Flers et G.-A. Caillavet (1912). Le jeune Hubert de Latour-Latour, dont la nullité intellectuelle est compensée par une belle vigueur physique, est surpris par le sénateur académicien duc de Maulevrier aux genoux de sa femme, Américaine incandescente. On persuade au mari qu'Hubert sollicitait seulement de la duchesse son appui pour entrer à l'Académie. Le duc rassuré patronne ce candidat imprévu — qui n'a aucun titre, — le fait élire et le reçoit solennellement sous la coupole. Malheureusement une lettre de sa femme, égarée dans les feuillets de son discours lui révèle son infortune au cours de la séance. Scandale, brouille. Tout s'arrange finalement, par l'intervention du président de la République. Cette pièce, où abondent les trouvailles joyeuses ou délicates, est, par son mélange d'observation et de fantaisie, une satire spirituelle et souriante des milieux académiques.

HABITABILITÉ n. f. Etat habitable d'un immeuble. || Qualité de ce qui est habitable : *L'*HABITABILITÉ *d'une planète.*

HABITABLE adj. Qui peut être habité : *Régions peu* HABITABLES. *Logement* HABITABLE.

— ANTON. **Inhabitable.**

HABITACLE n. m. (lat. *habitaculum*). Poétiq. et Style biblique, Demeure : *Un bourg...* HABITACLE *d'impies.* (La Fontaine.) *L'*HABITACLE *des hommes.* (A. Chénier.) *L'*HABITACLE *du Très-Haut.* || Fig. : *C'est l'*HABITACLE *de la vie véritable.* (A. France.); et par plaisant. : *L'*HABITACLE *de la raison* [la tête]. (Scarron.)

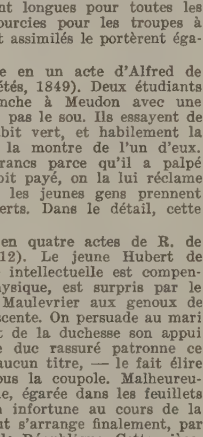

Habitacle.

— Mar. Boîte cylindrique où se logent la boussole, les compensateurs et le fanal ou les fanaux d'éclairage. (Elle est recouverte d'un capot en cuivre qui la met à l'abri de l'eau, des poussières, etc.)

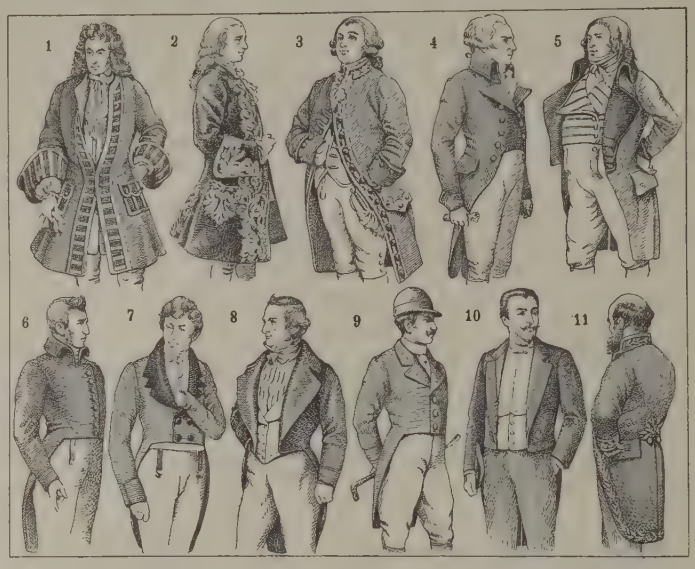

HABITS : 1. Louis XIV; 2. Louis XV; 3. Louis XVI; 4. 1793; 5. Directoire; 6. Empire; 7. 1824; 8. 1848; 9. De cheval; 10. Vers 1900; 11. D'académicien.

HABITANT [*tan*], **E** n. (de *habiter*). Qui habite habituellement en un lieu : *L'*HABITANT *des villes. L'*HABITANT *des champs.* || Aux Antilles françaises, Planteur, celui qui possède et exploite une propriété rurale : *La canne à sucre fit jadis la fortune des* HABITANTS.

— Poétiq. : *Les* HABITANTS *de l'onde,* Les poissons; *Les* HABITANTS *des airs,* Les oiseaux; *Les* HABITANTS *des cieux, de l'Olympe,* Les dieux ou les élus, les saints.

— *Pop.* Vermine : *Chevelure qui a des* HABITANTS.

— *Adjectiv.* Dr. Qui habite, domicilié à : *Une personne* HABITANTE *en un lieu.*

HABITAT [*ta*] n. m. Ensemble des conditions physiques et géographiques dans lesquelles vivent les espèces animales ou végétales : *Les plaines de l'Asie furent le premier* HABITAT *du cheval.*

HABITATEUR n. m. Celui qui habite. (Vx.)

HABITATION [*si-on*] n. f. (lat. *habitatio*). Action d'habiter, séjour dans un même lieu : *L'*HABITATION *de cette maison est agréable. Faire son* HABITATION *quelque part.* || Lieu où l'on habite, domicile, demeure : *Changer d'*HABITATION. HABITATION *de plaisance. Une* HABITATION, *pour être saine, doit être construite sur un terrain sec.* || *Droit d'habitation,* Droit d'usage appliqué aux maisons. (C'est le droit qu'a une personne de loger dans la maison d'autrui, pendant sa vie ou pendant le temps déterminé par le titre constitutif.)

— Aux Antilles françaises, Syn. de PROPRIÉTÉ, de EXPLOITATION RURALE : *Les nègres d'une* HABITATION.

— ENCYCL. Préhist. Les cavernes ont été les premières *habitations* de l'homme. Aux grottes succédèrent de grossiers abris en branchages. De nos jours, maintes peuplades sauvages se contentent d'une sorte de claie inclinée que supportent quelques bambous, et qui est à peine recouverte de feuilles de palmier. Les Lapons, les Samoyèdes et les populations des toundras de la Sibérie se construisent des habitations de deux sortes : pendant l'été, ils vivent sous des tentes formées de quelques perches réunies au sommet, sur lesquelles ils tendent des peaux de renne ou qu'ils recouvrent d'écorce de bouleau; l'hiver, ils se réfugient dans des maisons parfois construites entièrement en blocs de neige (*igloo*), parfois à moitié enfouies dans le sol et couvertes de terre gazonnée.

La tente est restée l'habitation d'un grand nombre de populations pastorales. Dans les régions chaudes de l'Amérique du Sud, beaucoup d'Indiens s'abritent sous un simple toit supporté aux angles par des pieux.

Dès l'époque néolithique, nos ancêtres se sont construit des cabanes rondes ou carrées dont les parois étaient en branchages et en argile et le toit en paille. Ce genre de construction a persisté chez les Gaulois et subsiste, de nos jours, chez un très grand nombre de populations nègres de l'Afrique. Parfois, soit pour se préserver de l'humidité, soit pour se mettre à l'abri des attaques des fauves ou des ennemis, les habitations ont été élevées sur pilotis (restes nombreux d'*habitations lacustres* de ce genre dans les lacs de la Savoie, de la Suisse, de la Bavière); elles persistent sur les lagunes du Dahomey, en Indochine, en Nouvelle-Guinée, etc.

Egypte et Orient classique. — Les palais égyptiens étaient des constructions légères, que les rois faisaient édifier hâtivement dans l'endroit qu'ils avaient choisi pour leur résidence, et qui disparaissaient avec eux. Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur les habitations des particuliers, dont les modèles de maisons en terre cuite, dites « maisons d'âmes », qu'on plaçait parfois sur les tombes à l'époque du moyen Empire, comme aussi les peintures murales des hypogées thébains du nouvel Empire nous permettent de nous faire une idée suffisamment exacte. Dans les maisons d'âmes, une cour, au milieu de laquelle se trouve un bassin ombragé par une tente, précède un corps de logis composé d'un péristyle à colonnes, d'une ou plusieurs chambres et d'un toit plat formant terrasse; sur cette terrasse, souvent desservie par un escalier extérieur, venaient aboutir des manches à air destinées à assurer la ventilation. Les habitations figurées dans les chapelles des tombes thébaines paraissent avoir été beaucoup plus luxueuses et confortables; le dedans des habitations égyptiennes ne le cédait en rien au dehors. Il s'agit ici des maisons de grands personnages, du type de celles qui ont été déblayées à El-Amara, par exemple. La basse classe, elle, à la ville comme à la campagne, devait se contenter, le plus souvent, d'habitations en briques crues ou même en pisé.

Chez les anciens habitants de la *Mésopotamie,* la plupart des habitations étaient faites en roseaux et en pisé, dans la campagne. Dans les villes elles étaient en briques crues, et les plus importantes se composaient de chambres disposées autour d'une cour intérieure. Tantôt le toit était plat, et tantôt voûté; divers types de voûte étaient déjà en usage, en pays sumérien, il y a plus de cinq mille ans. Les pièces étaient petites et mal éclairées, parfois par une fenêtre, le plus souvent par l'entrée.

Chez les *Hébreux,* les maisons se présentaient le plus souvent sous la forme de gros cubes réguliers et blanchis à la chaux, avec une seule pièce éclairée par la porte, et des niches dans les murailles. Le toit, en plate-forme ou terrasse, était fait de tuiles posées sur des solives et entouré d'une balustrade pour éviter les accidents. Dans les villes, et notamment à Jérusalem, les maisons, adossées les unes contre les autres, comportaient parfois plusieurs étages ou tout au moins une chambre haute, sur le toit du rez-de-chaussée.

Grèce. — Les insulaires de l'Egée ensoleillée n'ont pas eu à se calfeutrer; ils se sont souvent contentés d'une cour spacieuse à portiques et chambrettes par derrière. Les grandioses palais de Crète (depuis 2000 environ) procèdent de cette conception.

Sur le continent, aux hivers plus froids, les premiers hommes ont habité des cavernes, puis ils ont construit des huttes en treillis de joncs ou branchages, recouverts ou non d'argile. Ils ont édifié (Thessalie) des paillottes rondes réunies autour d'une cour, ronde elle-même. De cette forme on est passé à la forme ovale ou elliptique (Orchomène), puis au type rectangulaire qui se prête le mieux aux agrandissements successifs. Généralement, la porte était tournée vers le soleil levant. Le type du *mégaron,* à foyer fixe dégageant de la fumée, interdisait les étages supérieurs. Le toit, d'abord conique, puis en terrasse, finit par être à double pente; il était soutenu par des piliers carrés ou ronds (pierre ou bois). Le palais homérique est décrit comme ayant en avant la cour avec foyer, puis le *mégaron,* ensuite le gynécée, et au fond le *thalamos,* chambre nuptiale.

La maison classique (V^e^-IVe s.), très modeste souvent (Athènes, Le Pirée), était probablement carrée, avec logements séparés pour hommes et femmes, autour d'une seule cour.

Rome. — Les premiers Italiotes ont habité des cabanes rondes très simples, à toit pointu. Ensuite, la maison romaine primitive, de type étrusque, consista dans l'*atrium,* grande salle carrée entourée de chambres, éclairée par une ouverture au plafond, et qui renferma les images des dieux lares et le lit conjugal. Dans la maison gréco-romaine (Pompéi), très répandue sous l'Empire, l'atrium devint la pièce de réception; elle était précédée d'un *vestibule* ouvrant sur la rue et entourée d'autres pièces, dont une plus vaste, le *tablinum,* séparant l'*atrium* d'une cour, dite *péristyle,* autour de laquelle s'ouvraient les appartements privés; au centre, un bassin entouré d'un parterre; au delà, l'*œcus,* salon sur jardin. Le premier et unique étage formait chambres d'esclaves et greniers. En sous-sol, caves, celliers, magasins. Telle est la maison patricienne. Mais des maisons à plusieurs étages s'élevèrent aussi à Rome, pouvant atteindre à 60 pieds (18 m.).

Empire byzantin. — A part quelques habitations seigneuriales qui conservaient le plan de la maison patricienne romaine, la maison byzantine, dès le début, sort en général du type oriental et rappelle les demeures datant du Ve et du VIe siècle, qu'on trouve encore debout dans les villes mortes de la Syrie du Nord (Serdjilla, Refada, Deir Sambil). Ce sont des bâtiments à deux ou trois étages (exceptionnellement, à Constantinople, on signale des maisons à sept et neuf étages) dont la façade décorée de portiques donne sur une cour assez vaste; au rez-de-chaussée, se trouvent une grande salle de réception et les appartements des hommes; l'étage, avec ses galeries et ses loggias, où l'on accède d'ordinaire par un escalier extérieur, est réservé aux femmes et aux enfants. Les miniatures des manuscrits du XIe et du XIIe siècle, les rares habitations qui subsistent de ce temps (Tekfour Séraï à Constantinople, maison seigneuriale de Molnic), montrent des façades où la combinaison de la pierre blanche, de la brique rouge et des marbres de couleur mettent un élégant décor polychrome : sur les façades s'ouvrent des fenêtres cintrées ou carrées; des loggias y sont ménagées, des balcons en encorbellement s'y accrochent; la construction est couronnée tantôt par une haute toiture en bâtière, tantôt par des terrasses ou des coupoles. Le sol est dallé de marbre blanc ou de brique rouge; les murs sont revêtus de mosaïques ou de peintures.

Moyen âge et temps modernes (Occident). — Dans le haut moyen âge, l'insécurité de la vie et des biens modifia les conditions de l'architecture. Les habitations des grands propriétaires ou des seigneurs devinrent des *fertés,* entourées de fortifications, ou des châteaux forts, avec donjon. L'enceinte des villes, obligées de se fortifier, n'offrant aux habitants qu'un espace restreint, il fallut regagner en hauteur ce qu'on perdait en étendue : de là les maisons à plusieurs étages. Les progrès de l'attaque des places et les dangers d'incendie firent substituer la pierre au bois dans la construction des châteaux, dès le XIe siècle. Dans les habitations urbaines les étages en charpente, souvent sur rez-de-chaussée en maçonnerie, se bâtirent jusqu'au XVIIe siècle. Dans les appartements, les pièces, en général, se commandent, et rarement elles sont desservies par un couloir. L'habitation rurale est ou la chaumière très modeste du paysan ou la ferme dont la disposition est souvent celle de l'habitation urbaine, avec en plus les étables. Dans les maisons seigneuriales, dès le XIVe siècle, la chambre à coucher possède une garde-robe, communique avec le cabinet des gardes; une salle d'audience, parfois une étude ou cabinet de travail, un oratoire complètent l'ensemble. Avec la Renaissance, le château tend à se transformer de forteresse en palais, la défense se modifiant par les progrès de l'artillerie.

Au XVIIe siècle, dans les grandes villes au moins, à côté des hôtels particuliers se multiplient les habitations communes à plusieurs étages (jusqu'à sept à Paris) où des locataires se répartissent à travers les étages suivant leur fortune. Dans les maisons confortables, les pièces commencent à prendre une destination spéciale : le cabinet

HABITATIONS. — *PLANCHE I.* — 1. Habitations troglodytiques ; 2. Habitations lacustres à Pnom-Penh ; 3. Habitations gauloises ; 4. Huttes de Peaux-Rouges ; 5 Maison phénicienne ; 6. Maison assyrienne ; 7. Maison égyptienne ; 8. Maison des Hébreux ; 9. Habitations des Pélasges et des Etrusques ; 10. Habitation des Germains ; 11 Maison romaine ; 12. Maison grecque ; 13. Maison byzantine ; 14. Maison gallo-romaine ; 15. Villa mérovingienne ; 16. Habitation caucasienne ; 17. Habitation de l'ancienne Arie ; 18. Habitation de la Sibérie ; 19. Construction d'une iourte kirghiz ; 20. Maison slave ; 21. Habitation du Soudan français ; 22. Palais japonais du moyen âge ; 23. Habitation de Formose ; 24. Habitations japonaises ; 25. Habitations d'Aïnos ; 26. Habitation de Java ; 27, 28. Habitations perses ; 29. Habitation afghane ; 30. Habitations nègres de l'Ouganda ; 31. Village dinka ; 32. Habitations du Congo belge ; 33. Habitations des Bongos du Nil.

HABITATIONS

HABITATIONS. — *PLANCHE II.* — 1. Intérieur d'une maison à Pompéi ; 2. Intérieur d'une maison à Séville ; 3. Maisons romanes à Lubeck ; 4. Maisons romanes à Tournai ; 5. Maison romane à Cluny ; 6. Maison du XIIIe siècle à Chartres ; 7. Château fort de Montlhéry ; 8. Maison du XVe siècle à Lannion ; 9. Maison de la reine Anne à Morlaix ; 10. Maison souabe ; 11. Maison de la fin du XVe siècle à Lisieux ; 12. Vieille maison à Strasbourg ; 13. Maison renaissance à Hildesheim ; 14. Maison du XVIe siècle à Albi ; 15. Maison François Ier à Paris ; 16. Maison Louis XIII à Paris (Place des Vosges) ; 17. Vieilles maisons à Metz ; 18. Habitations du XVIIIe siècle à Pont-en-Royans (Isère) ; 19. Hôtel Soubise (XVIIIe s.) à Paris ; 20. Maison rustique (Piémont) ; 21. Habitation dans le Holstein ; 22. Habitation bernoise (Interlaken) ; 23. Maisons à Brienz ; 24. Habitation aragonaise ; 25. Cabane de berger en Beauce ; 26. Roulottes ; 27. Maison ardennaise ; 28. Maison basque ; 29. Maison du XIXe siècle à Paris ; 30. Gratte-ciel à Chicago ; 31. Maison métallique ; 32. Immeuble du XXe siècle à Paris.

de toilette, le salon, le boudoir, etc., font leur apparition. Au XXe siècle, l'habitation bourgeoise devient de plus en plus confortable, les commodités de la vie moderne se multiplient : couloirs de dégagement, cabinets, salle de bains, eau, chauffage central, gaz, électricité se répandent de plus en plus.

Pays slaves. — Les Slaves, ayant mené une vie semi-nomade jusque vers l'époque de leur entrée dans l'histoire, ont dû se contenter longtemps de constructions plus ou moins provisoires constituées soit par des huttes à ciel ouvert, soit par des fosses recouvertes de branchages, de feuilles et de terre glaise, au centre desquelles était un simple foyer. La pratique s'en est conservée jusqu'au XIXe siècle dans certaines régions de Russie, de Pologne et des Balkans. A mesure qu'ils passaient à la vie sédentaire, les Slaves, sous l'influence des civilisations voisines (notamment germanique), ont élaboré un type de construction stable à ciel ouvert. Après avoir bâti d'abord une pièce unique pourvue d'un foyer, ils ont été amenés à protéger cette pièce contre les intempéries en élevant une cloison à l'intérieur ou en abritant l'entrée par une sorte de porche ou vestibule (*sieni*). Ces deux types anciens sont encore représentés. Avec le temps, le vestibule s'est développé en une pièce indépendante, sans foyer, destinée à recevoir le bétail et divers objets ; aux Xe et XIe siècles, il est déjà, chez les Russes, une grande pièce où l'on reçoit les hôtes et où l'on festoie. Dès avant le Xe siècle, les Slaves ont remplacé la pièce à foyer ouvert par une pièce à four, *izba* (*istuba;* german. *stuba;* lat. *extufa*), ce qui a entraîné dans certaines régions la transformation du vestibule en cuisine. Vers la fin de l'époque païenne apparaît une troisième pièce, la *kleti*, d'abord construite à côté de la maison, puis rattachée à elle ; elle servait à la fois de magasin, d'étable et de chambre à coucher. La *kleti* existe encore, comme construction indépendante, chez les Russes et chez les Serbes. Ce type d'habitation à trois pièces juxtaposées, *kleti, sieni* et *istuba*, a évolué diversement selon les régions.

Les Slaves employaient comme matériaux de construction la terre glaise, ou les claies enduites de glaise, ou les poutrelles de bois. L'usage de la pierre, ignoré par eux jusqu'au Xe siècle et apporté par des étrangers, a été d'abord réservé aux bâtiments très importants, tels que les églises chrétiennes et les palais des princes.

Islam. — L'habitation musulmane, variable avec les divers peuples de l'Islam, garde cependant partout, du fait d'habitudes familiales, rituelles, et souvent climatiques, semblables un caractère de similitude.

Au temps du Prophète, outre la tente du nomade encore en usage, la maison de ses premiers adeptes était une case de troncs de palmier, couverte d'un toit en poil de chameau tissé.

La maison, misérable en général, de l'actuel paysan turc, égyptien, syrien, arabe, persan, afghan ou indien musulman est d'ordinaire de torchis ou de briques crues. Les murs de celles du fellah égyptien sont en limon du Nil, avec un toit de paille de doura. En Afghanistan, la demeure, pourvue d'un étage et dans laquelle les chevaux et les animaux domestiques ont leur logis spécial, est bâtie avec des pierres tirées du lit de la rivière, liées d'un mortier de glaise ; le toit plat est formé par des poutres soutenant des branches maçonnées d'un mélange de paille et d'argile ; de petites ouvertures, tout en haut des murs, servent de fenêtres ; un trou au centre du toit laisse plus ou moins échapper la fumée du foyer placé dans la pièce principale. Un mur de terre ou une haie d'arbustes épineux se dresse devant la maison pour la préserver des regards du dehors.

L'habitation du riche musulman, presque partout, comprend un rez-de-chaussée surmonté d'un et parfois de deux étages. Le rez-de-chaussée ou *sélamlik* est réservé presque exclusivement aux hommes, sauf une pièce décorée et peinte, le *kaa*, qui est le salon de réception du harem. Au-dessus s'élève le harem, et les chambres des membres de la famille. Les pièces se groupent autour d'une ou plusieurs cours ornées de fleurs et de vasques d'eau, analogues au *patio* espagnol, auxquelles on accède par un corridor voûté et coudé qui en dérobe la vue aux gens de l'extérieur ; enfin, les fenêtres et balcons donnant sur l'extérieur sont garnis de *moucharabiehs*, ou treillages en lamelles de hêtre entre-croisées qui permettent de voir au dehors sans être vu.

Chine. — La maison chinoise, basse, divisée intérieurement en plusieurs compartiments, aux murs de torchis, de brique ou de pierre suivant fortune du propriétaire, est fort peu confortable. Pas de sous-sol, peu de fenêtres, garnies chez les pauvres de papier ou, au bord de la mer, de coquillages sciés, ailleurs de vitres à l'européenne. Les portes à va-et-vient joignent mal. Les toits des maisons sont en tuiles et incurvés. Les maisons riches, ornées d'ornements en faïence vernissée ou de sculptures sur bois sont plus soignées.

Japon. — Les maisons y sont basses et plates, à cause des fréquents tremblements de terre. Elles sont en bois, et crépies avec un mélange de terre glaise et de paille hachée en une sorte de stuc qui donne l'apparence de la pierre. Les fenêtres, garnies de volets, ont maintenant presque partout des vitres ; jadis, du papier blanc. Depuis la modernisation du Japon, beaucoup d'habitations ont pris l'aspect européen.

— Dr. A Rome, le droit d'*habitation (jus habitandi domum)* ne s'éteignait ni par le non-usage, ni par la *capitis deminutio*. Le bénéficiaire de l'habitation ne disposait pas de son droit à titre gratuit, mais Justinien décida qu'il pouvait en louer l'exercice.

— Dr. anc. Dans les pays de droit écrit, on avait conservé la règle qui avait prévalu sous Justinien. Dans les pays coutumiers, au contraire, celui qui avait l'usage d'une maison ne pouvait la louer.

— Dr. act. En France, le droit d'*habitation* (C. civ., art. 623-636) s'établit soit par la loi (ex. : art. 1570 du C. civ.), soit par la volonté de l'homme (par acte entre vifs ou testamentaire) ; il ne peut être loué ni cédé. Le droit d'habitation prend fin : 1° par la mort de l'usager ; 2° par l'expiration du temps fixé ou l'arrivée de la condition résolutoire prévue ; 3° par la réunion sur la même tête des qualités d'usager et de propriétaire ; 4° par le non-usage pendant trente ans ; 5° par l'abus de jouissance ou des dégradations commises (décision de justice nécessaire) ; 6° par la perte totale de la chose qui fait l'objet du droit ; 7° par la renonciation de l'usager majeur et maître de ses droits.

Habitations à bon marché. — Une loi du 5 décembre 1922 a codifié les dispositions relatives aux habitations à bon marché, en vue d'encourager les constructions salubres et d'un prix modéré. Des offices publics, des sociétés de crédit immobilier peuvent être créés. L'Etat consent des avances à ces offices et sociétés, et à tous organismes concourant à l'amélioration de l'habitation à bon marché. Les départements, communes et établissements publics apportent leur contribution par des prêts, garanties d'intérêts, cessions de terrains, souscriptions d'obligations. Les sociétés de crédit immobilier consentent, dans des conditions modérées, des prêts réglementés aux divers organismes et aux particuliers. Des exemptions fiscales (impôts, taxes locales, enregistrement) facilitent la construction et l'accession à la petite propriété. L'acuité de la crise du logement a amené le gouvernement à élaborer un programme de construction, aménagement et assainissement des maisons à bon marché ou à loyers moyens (loi du 13 juillet 1928).

HABITATIVITÉ n. f. (de *habiter*). Bosse située, dans le système phrénologique de Gall, au milieu de l'occiput. (Ce serait, disent les phrénologistes, l'indice de l'amour du *home*, de la vie sédentaire et du pays natal.)

HABITER [*té*] v. tr. (lat. *habitare;* de *habere*, tenir, avoir). Se tenir usuellement, Faire sa demeure de : HABITER *une petite maison;* et au fig. : *Le doute n'*HABITE *point la cité de Dieu.* (J. de Maistre.) *La paix n'*HABITE *que les hauteurs.* (Renan.)

Souvent dans l'être obscur *habite* un Dieu caché.
Gérard DE NERVAL.

— *Intransitiv.* Demeurer, vivre : HABITER *à la campagne. Les peuples qui* HABITENT *sous l'équateur;* et au fig. : *Jamais l'innocence et le mystère n'*HABITÈRENT *longtemps ensemble.* (J.-J. Rousseau.)

— SYN. **Habiter, demeurer, gîter,** etc. V. DEMEURER.

— ***Habité, e,*** part. pass. du verbe *Habiter.* || *Fam.* Où il y a des vers, de la vermine : *Fromage* HABITÉ. *Enfant dont la tête est* HABITÉE.

— ANTON. **Désert, inhabité.**

HABITUABLE adj. Que l'on peut habituer. (Peu us.)

HABITUATION [*si-on*] n. f. Action d'habituer. (Peu us.)
— Qualité de prêtre habitué dans une paroisse.

HABITUDE n. f. (lat. *habitudo*). Manière d'être du corps, complexion : *Cette* HABITUDE *du corps, menue, grêle, noire et velue.* (Molière.) || Manière d'être usuelle, coutume, disposition acquise par des actes réitérés : *Une vieille* HABITUDE. *La force indomptable de l'*HABITUDE. (La Bruyère.) *J'ai une telle* HABITUDE *à être faible que, malgré vos bonnes leçons, je succombe souvent.* (Mme de Sévigné.) — *Mauvaises habitudes,* Habitudes contraires aux règles de la morale, de l'hygiène, de l'éducation. — *Homme d'habitude,* Homme qui tient à ses habitudes. || Expérience : *L'*HABITUDE *de la parole, de la guerre, de la navigation.* || Fréquentation, commerce, relations : *Je vous avoue que je n'ai aucune* HABITUDE *avec ces messieurs-là.* (Molière.) *J'avais peu d'*HABITUDE *alors avec Mme de Longueville.* (La Rochefoucauld.) (Vx.)

— Dr. V. la partie *encycl.*

— Biol. *Loi de l'habitude.* Loi de Lamarck, qui peut s'exprimer ainsi : « Les organismes se développent par l'exercice habituel et s'affaiblissent par le défaut d'usage dans tout animal qui n'a pas atteint le terme de son développement. » (Cette loi est la conséquence immédiate de l'*assimilation fonctionnelle;* elle comporte l'hérédité des caractères acquis par l'habitude ou perdus par la désuétude, grâce à quoi les organismes changent et évoluent progressivement vers de nouveaux types ou espèces, par l'effet de « mutations » plus ou moins sensibles. La *loi de l'habitude* s'exprime quelquefois sous cette forme condensée : « La fonction crée l'organe. »)

— Physiol. Répétition d'actes conduisant à l'automatisme.

— *D'habitude,* loc. adv. Ordinairement.

— PROV. **L'habitude est une seconde nature,** La force de l'habitude est irrésistible, au point de nous faire agir spontanément, comme le font nos instincts naturels.

— SYN. **Habitude, accoutumance, usage,** etc. V. ACCOUTUMANCE.

— ANTON. **Désuétude, désaccoutumance.**

— ENCYCL. Philos. L'*habitude* est une disposition acquise qui comporte deux degrés, que l'on constate mais qu'on n'explique pas. Au premier degré, elle rend simplement plus facile l'exécution d'actes d'abord pénibles, par exemple le jeu du piano. Au second degré, elle crée un véritable besoin de faire certaines choses à certains moments : par exemple, le fumeur invétéré a besoin de fumer.

L'habitude provient soit de la répétition de certains actes (piano), soit de la prolongation de certaines impressions (acclimatation). Mais elle commence dès le premier acte ; sans quoi, le second serait, par rapport à elle, comme s'il était le premier. L'habitude a des limites que nous ne pouvons franchir. Nous ne pouvons même les atteindre qu'à force de méthode et de persévérance.

Tous les êtres vivants, végétaux, animaux, hommes, sont capables d'habitude.

Le principal effet de l'habitude est de nous faire exécuter automatiquement des actes qui absorbaient d'abord toute notre attention. Par là, elle est libératrice, puisqu'elle permet d'appliquer les forces de notre esprit à des buts de plus en plus élevés.

C'est, du reste, par elle, que l'idéal de chacun de nous se cristallise dans le réel. C'est par elle que nous formons notre être physique, notre être intellectuel et notre être moral à l'image de ce que nous avons rêvé. C'est elle qui rend judicieux les effets de l'éducation. Celle-ci n'est que l'art de faire prendre aux enfants de bonnes habitudes physiques, intellectuelles et morales.

— Dr. pén. Les *délits d'habitude,* encore appelés *délits collectifs,* sont ceux qui se composent d'une série d'actes similaires qui ne deviennent punissables que par l'effet de leur réunion, tel le délit d'usure, celui d'exercice illégal de la médecine, celui d'excitation de mineurs à la débauche.

HABITUDINAIRE [*nèr'*] n. Théol. Celui qui commet habituellement les mêmes péchés.

HABITUEL, ELLE adj. (lat. *habitualis*). Qui est passé en habitude : *Faire sa promenade* HABITUELLE.

— ANTON. **Inaccoutumé, insolite, inusité.** — **Anomal, anormal, exceptionnel, hétéroclite, inaccoutumé, rare.** — **Nouveau.** — **Extraordinaire.**

HABITUELLEMENT [*man*] adv. D'une manière habituelle.

HABITUER [*tu-é*] v. tr. Etablir à demeure. (Vx.) || Accoutumer, faire prendre une habitude à : HABITUER *les enfants à l'obéissance.*

— ***Habitué, e,*** part. pass. du verbe *Habituer.*

— Dr. can. Se dit d'un ecclésiastique qui n'a ni charge ni dignité dans une église, mais qui assiste aux offices et y rend des services.

— *Substantiv.* Qui fréquente assidûment : *Les* HABITUÉS *d'un bal, d'un café.*

— ***S'habituer,*** v. pr. Au sens réfléchi : JE ME SUIS HABITUÉ *ici.* (Molière.) [Vx.] || S'accoutumer à, prendre l'habitude de : S'HABITUER *à se lever matin, à boire de l'eau.*

— Au sens passif, Etre, devenir habitué à : S'HABITUER *au bruit, à ses infirmités.*

— ANTON. **Désaccoutumer, déshabituer, rouiller (se).**

HABITUS [*tuss*] n. m. (mot lat.). Physiol. et Pathol. Aspect extérieur du corps, attitudes, mimique, expressions des traits du visage, allure de la respiration, rigidité ou relâchement des articulations ou des tissus, qui, par leur localisation et leur nature, indiquent l'état de souffrance ou de bien-être d'un individu donné. (On a dit aussi HABITUDE.)

— ENCYCL. Physiologiquement l'*habitus* exprime, par son harmonie, le fonctionnement régulier des organes. Pathologiquement, il désigne les organes troublés ou lésés, le siège des gênes et des souffrances, et peut être utilisé, à première vue, pour reconnaître certaines affections. Quand l'habitus est profondément altéré, il s'agit presque toujours d'une maladie générale, d'une infection ou d'une intoxication, et non d'une affection locale.

***HÂBLER** [*blé*] v. intr. (espagn. *hablar;* du lat. *fabulari*, parler). Parler beaucoup, avec exagération, ostentation, vanterie.

***HÂBLERIE** [*rî*] n. f. Discours plein d'exagération, de vanterie ; habitude de hâbleur : *Les* HÂBLERIES *des chasseurs sont parfois amusantes.*

***HÂBLEUR, EUSE** adj. Qui a l'habitude de hâbler : *Tout voyageur est plus ou moins bavard, vaniteux et* HÂBLEUR. (Hyp. Rigault.)

— Substantiv. : *Un* HÂBLEUR. *Une* HÂBLEUSE.

— SYN. **Hâbleur, craqueur, fanfaron,** etc. V. CRAQUEUR.

HABLITZIE [*blitt-zî*] n. f. Genre de chénopodiées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles alternes, à fleurs en cymes, au nombre de deux espèces du Caucase et de l'Asie Mineure. (On cultive en France l'*hablitzia tamnoides,* originaire du Caucase.)

***HABOUS** [*bouss*] ou **WAKOUF** n. m. (mot arabe). Institution de droit musulman, d'après laquelle le propriétaire d'un bien le rend inaliénable pour en affecter la jouissance au profit d'une œuvre pieuse ou d'utilité générale.

— ENCYCL. La constitution de *habous* dans l'Afrique du Nord et des *wakouf* en Orient peut être définie un acte par lequel le constituant fait sortir du commerce, dans un but pieux, une chose qui était sa propriété, et dispose de l'usufruit en faveur d'une ou plusieurs personnes, qui jouiront successivement de l'usufruit suivant un ordre indiqué par le constituant (habous *privés*) ; cet ordre est combiné de telle sorte qu'en dernier lieu, sinon immédiatement, l'usufruit arrive entre les mains d'une personne morale d'ordre religieux (par exemple, une ville sainte telle que La Mecque ou Médine) qui emploiera les revenus dans un but pieux (habous *publics*).

L'inaliénabilité des biens habous a été supprimée en Algérie au milieu du XIXe siècle. Elle a subsisté, au contraire, en Tunisie et au Maroc. Dans ces deux pays, on s'est préoccupé, d'une part, de recenser et de surveiller les habous publics (cela a été l'œuvre de la djemaïa des habous en Tunisie et de la Direction générale des habous au Maroc), d'autre part de chercher des combinaisons juridiques permettant de mettre les biens habous à la disposition de la colonisation européenne (locations à long terme, échange, etc.).

***HABOUSANT** [*zan*] n. m. Celui qui jouit d'un habous.

***HABOUSÉ, E** adj. Constitué sous forme de habous.

HABRA (oued), rivière d'Algérie (prov. d'Oran), qui porte d'abord le nom d'oued el-Hammam, sort à Perrégaux de la chaîne des Beni-Chougran et forme derrière un barrage un grand bassin de retenue pouvant contenir 14 millions de mètres cubes d'eau. Réunie au Sig, l'Habra constitue la *Macta;* cours 240 kil. Sur les bords de l'Habra, le maréchal Clausel battit Abd el-Kader (1835).

HABROBRACON n. m. Genre d'insectes hyménoptères braconidés, comprenant des formes parasites des larves d'insectes. (Une espèce parasite la teigne de la pomme de terre, une autre la pyrale du cotonnier, etc.)

HABROCOME n. m. Nom générique qui sert à désigner les rongeurs octodontidés des montagnes du Chili. (Ils ont la taille du surmulot, et le pelage mou et soyeux comme celui des chinchillas.)

HABRONÈME n. m. Genre de vers nématodes, du groupe des spiroptères, dont les différentes espèces connues vivent en parasites sur les équidés, occasionnant des affections dites *habronémoses.*

HABRONÉMOSE n. f. Affection parasitaire des équidés, à localisations variées : cutanée, pulmonaire, stomacale, dérivant les unes des autres.

— ENCYCL. L'*habronémose,* connue sous le nom de *dermite granuleuse,* était jadis considérée comme une *filariose ;* elle est occasionnée par un *habronème.* Pendant l'été, les mouches apportent les embryons d'*habronème,* sur les plaies exposées à l'air. Ils arrivent dans l'intestin, sont expulsés avec les excréments, pour passer de nouveau dans les larves de mouches. Les indications prophylactiques consistent dans la destruction des larves de mouches et dans la protection des plaies cutanées, pendant l'été.

HABROSYNE n. m. Genre d'insectes lépidoptères notodontes de la famille des cymatophoridés. (*L'habrosyne derasa*, papillon brun et jaune, taché de blanc, est commun en France ; la chenille, jaune brunâtre à taches dorsales foncées, vit en automne sur les ronces et les framboisiers.)

HABSBOURG (maison DE), famille allemande qui occupa plusieurs trônes en Europe, et dont l'existence se confondit avec celle de la monarchie autrichienne. L'ancêtre le plus certain des Habsbourg, Gontran le Riche, était un seigneur souabe du Xe siècle. Un de ses descendants, Werner, mort en 1096, prit le nom de « comte de Habsbourg », tiré du château de ce nom, dans le canton suisse d'Argovie. Grâce à la protection des Hohenstaufen, les Habsbourg acquirent des territoires considérables en Suisse, en Alsace et en Souabe. Appelés à une fortune prodigieuse, ils surent augmenter leurs domaines et leur puissance par une habile politique de mariages ; au XVIe siècle, ils étaient empereurs d'Allemagne, rois de Bohême, de Hongrie et d'Espagne, et dominaient en Europe et dans le nouveau monde. Ils se firent alors les champions de la religion catholique, et aspirèrent à la monarchie universelle. Mais la Réforme brisa leur puissance en Allemagne. La France les empêcha d'établir leur domination en Europe. Finalement, le mouvement révolutionnaire, qui dura de 1792 à 1860, leur enleva les Pays-Bas et leurs provinces italiennes, et la Prusse, en 1866, les exclut de la Confédération allemande. Les Habsbourg, cependant, avaient arrêté et refoulé victorieusement l'invasion turque aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Il nous reste à donner la liste des princes les plus remarquables de cette maison :

RODOLPHE acquit de nouveaux domaines en Bade, et fut élu roi d'Allemagne en 1273. Sa sœur ELISABETH avait épousé le burgave de Nuremberg, Frédéric IV de Hohenzollern. Rodolphe enleva au roi Ottocar de Bohême l'Autriche, la Carniole et la Styrie, et fonda ainsi la *maison d'Autriche*. Son fils ALBERT, roi de Germanie en 1298. Le fils de celui-ci, FRÉDÉRIC *le Beau*, ne réussit pas à s'emparer de la couronne royale ; par contre, son frère ALBERT acquit la Carinthie (1336), et le fils d'Albert, RODOLPHE, le Tyrol (1364). La maison se divisa en deux branches : 1° la *branche Albertine* ou *Autrichienne*, qui acquit la Hongrie et la Bohême (1438), par un mariage : ALBERT III (1365-1395), ALBERT IV (1395-1404), ALBERT V (1404-1439), qui devint empereur en 1438, et LADISLAS *le Posthume*, roi de Hongrie et de Bohême (1439-1457) ; 2° la *branche Léopoldine* ou *Styrienne*, qui, en 1457, réunit toutes les possessions des Habsbourg et conserva le trône impérial de 1440 jusqu'en 1806 : LÉOPOLD III (1365-1386) reçut en partage la Styrie, la Carniole, la Carinthie, le Tyrol, et les possessions alsaciennes. De ses deux fils ERNEST reçut, en 1406, la Styrie, la Carniole et la Carinthie, FRÉDÉRIC IV *à la Bourse vide* le Tyrol, l'Alsace et les domaines suisses ; cette branche tyrolienne s'éteignit en 1490. Le fils d'Ernest fut l'empereur FRÉDÉRIC III (1440-1493). Le fils de celui-ci, MAXIMILIEN Ier (1493-1519), épousa, en 1477, la duchesse Marie de Bourgogne, l'héritière de Charles le Téméraire, et s'empara ainsi d'une partie de la Bourgogne et des Pays-Bas. Son fils, PHILIPPE *le Beau* (mort en 1506), épousa Jeanne, l'héritière de la Castille et de l'Aragon (1496). Leur fils fut CHARLES-QUINT (1519-1556). Celui-ci partagea ses territoires : son fils PHILIPPE II reçut l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas ; son frère, FERDINAND Ier, roi de Hongrie et de Bohême, les possessions allemandes et la couronne impériale. — *Maison des Habsbourg d'Espagne :* PHILIPPE II (1556-1598), PHILIPPE III (1598-1621), PHILIPPE IV (1621-1665), CHARLES II (1665-1700). Avec ce dernier, la ligne masculine s'éteignit ; Naples, la Sicile, le Milanais et les Pays-Bas passèrent à la branche autrichienne. — *Maison des Habsbourg d'Autriche :* FERDINAND Ier (1556-1564) partagea ses Etats entre ses trois fils : MAXIMILIEN II (1564-1576) reçut l'Autriche, la Hongrie et la Bohême ; FERDINAND, le Tyrol ; CHARLES, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, et, après la mort de son frère, le Tyrol (1595). Les fils de Maximilien II, RODOLPHE II (1576-1612) et MATTHIAS (1612-1619), moururent sans héritiers et laissèrent leurs Etats au fils de Charles, l'empereur FERDINAND II (1619-1637). FERDINAND III (1637-1657), LÉOPOLD Ier (1658-1705), JOSEPH Ier (1705-1711) ; avec son frère CHARLES VI (1711-1740), s'éteignit la branche masculine des Habsbourg. MARIE-THÉRÈSE (1740-1780), la fille de Charles, épousa le duc François de Lorraine et fonda la *maison de Habsbourg-Lorraine :* FRANÇOIS Ier devint empereur (1743-1765), ainsi que ses deux fils : JOSEPH II (1765-1790) et LÉOPOLD II (1790-1792) ; un troisième, FERDINAND, devint duc de Modène. V. MODÈNE. Des fils de Léopold II, l'aîné, FRANÇOIS II (1792-1835), fut empereur d'Allemagne jusqu'en 1806, puis prit le titre d'empereur d'Autriche ; l'autre, FERDINAND, devint grand-duc de Toscane. V. TOSCANE. Le fils de François II, FERDINAND II, abdiqua en 1848 en faveur de son neveu FRANÇOIS-JOSEPH Ier. Après un règne de soixante-huit ans, ce dernier s'éteignit, en pleine Guerre mondiale, en laissant le trône à son petit-neveu CHARLES Ier (1916). Forcé par la révolution d'y renoncer en Autriche comme en Hongrie (11-13 nov. 1918), ce dernier alla terminer ses jours en exil (1922). Avec lui se termina l'existence souveraine de la famille des Habsbourg.

HABSHEIM, ch.-lieu de cant. du Haut-Rhin, arrond. et à 7 kil. de Mulhouse ; 2.090 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Commerce de vins et de kirsch. — Le canton a 17 comm., et 27.830 hab.

HACCOURT, commune de Belgique (prov. de Liège, arrond. admin. de Liège) ; 2.700 hab. Fabrique de craie et de ciment portland artificiel.

HACELDAMA (mot hébreu signif. *Champ du sang*), nom donné au champ acheté avec le prix de la trahison de Judas, et destiné à servir de sépulture aux étrangers qui mouraient à Jérusalem.

HACHA (Emile), homme politique tchèque, né à Trhové-Sviny en 1872, mort à Prague en 1945. Président du tribunal suprême administratif tchécoslovaque, il fut élu président de la République tchécoslovaque le 30 novembre 1938, puis, après la proclamation de l'indépendance de la Slovaquie, le 14 mars 1939, et l'entrée des troupes allemandes à Prague le 15 du même mois, devint président d'Etat du protectorat de Bohême et Moravie. Il fut arrêté après la défaite allemande.

***HACHAGE** n. m. Action de hacher ; son résultat : *Le* HACHAGE *du tabac*.

***HACHCHÂCHÎN** n. m. pl. Nom donné à des fanatiques fumeurs de hachich soumis au Vieux de la Montagne. V. ASSASSINS. (Syn. de ISMAÉLIENS.) || Homme qui fume du hachich.

***HACHE** n. f. (bas allem. *hacke*). Instrument fait d'un fer tranchant fixé au bout d'un manche, et qui sert à couper grossièrement le bois, etc. : *Abattre un arbre à coups de* HACHE. || *Hache à main*, Petite hache avec un manche fort court, qu'on peut manœuvrer d'une seule main. || *Hache de pierre*, Hache dont le tranchant est de silex ou d'une autre pierre dure, taillée ou polie. || *Hache d'armes*, V. la partie *encycl.* || *Hache de guerre*, Tomahawk des Peaux-Rouges.

HACHES : 1. De silex ; 2. De bronze ; 3. Egyptienne ; 4. De licteur romain ; 5. Gauloise bipenne ; 6. Franque ; 7. Danoise (XIIIe s.) ; 8. Du XIVe siècle ; 9 et 10. De mineur (XVIe s.) ; 11. De pierre, de Montezuma (XVIe s.) ; 12. Indienne ; 13. Pistolet (XIVe s.) ; 14. De sapeur ; 15. De fer (Afrique centrale) ; 16. De pierre (sauvages du Pacifique).

— LOC. DIV. *Aller au bois sans hache*, Entreprendre une chose sans avoir ce qu'il faut pour y réussir. (Vx.) || *Avoir la hache suspendue sur la tête*, Etre menacé de mourir de la main du bourreau. (Vx.) || *Mourir sous la hache*, Périr sur l'échafaud. (Vx.) || *Fait, Taillé à coups de hache*, Fait grossièrement, sans goût. || Fam. *Avoir un coup de hache, un coup de hache à la tête*, Etre un peu fou.

— Arpent. *Champ en hache*, Champ qui pénètre comme un coin dans l'intérieur d'un autre champ.

— Art milit. V. la partie *encycl.*

— Artill. *Coup de hache*, Trace que produit sur le sol la gerbe latérale d'éclatement d'un obus explosif, armé d'une fusée instantanée ou sans retard, au contact d'un obstacle léger ou après avoir ricoché.

— Art vétér. *Coup de hache*, Dépression plus ou moins prononcée située à la jonction du bord supérieur de l'encolure et du garrot, chez le cheval.

— Blas. *Hache d'armes*, Hache qui a un fer large à dextre, une pointe à sénestre, et dont le manche est courbe. || *Hache danoise*, Hache d'argent à manche d'or de forme courbe, qui figure dans les armes de la Norvège.

De gueules à une hache d'argent posée en pal.

— Bot. *Hache royale*, Ancien nom du lis martagon et de plusieurs espèces d'asphodèles.

— Hist. *Hache des licteurs*, Hache que les licteurs romains, dans les cortèges publics, portaient avec les faisceaux devant certains personnages publics.

— Mar. anc. *Hache d'abordage*, Petite hache terminée d'un côté par un tranchant, de l'autre par une pointe, emmanchée court, et très facile à manier. || *Maître de hache*, Charpentier du bord. (Vx.)

— Techn. *Hache d'ouvrage*, Espèce de marteau à tête et à tranchant, dont on se sert dans les ardoisières pour briser les blocs et les séparer en feuilles que l'on recoupe.

— Typogr. *Imprimer en hache*, Se disait lorsqu'un ouvrage était imprimé à deux colonnes, et qu'une de ces colonnes, dépassant l'autre en longueur prenait sous la première la largeur de la page entière, ou lorsqu'une note imprimée en marge s'étendait jusqu'au-dessous du texte, et y occupait de même toute la largeur de la page. (Cette pratique est tombée en désuétude.)

— ALLUS. HIST. **Ne touchez pas à la hache.** Charles Ier, sur l'échafaud, apercevant à deux reprises quelqu'un qui s'approchait de la hache, interrompit une première fois son allocution, une seconde fois ses recommandations au colonel Hacker, pour s'écrier vivement : *« Prenez garde à la hache ! Ne touchez pas à la hache ! »* On rappelle quelquefois ces paroles royales à propos d'un objet, d'une institution, etc., qu'il faut regarder comme sacré. V. TÉNÈS.

— ENCYCL. Archéol. La *hache* a été l'un des premiers outils et l'une des premières armes dont l'homme ait fait usage. Aux temps préhistoriques, les haches étaient de pierre éclatée ou grossièrement taillée (période paléolithique), ensuite de pierre polie (période néolithique). Les pierres employées étaient le silex, l'agate, le jade, le cristal de roche, l'amphibole, etc. Ces taillants de haches, auxquels les archéologues ont donné le nom de *celts* (d'un mot lat. *celtis* ou *celtes*, employé, dit-on, par saint Jérôme, et signifiant *ciseau*), étaient d'abord reliés à leur manche par des lanières de peau ou des tendons d'animaux. Ensuite, le taillant fut introduit dans une emmanchure de bois de renne portant un œil qui permettait l'introduction d'un manche. Plus tard, enfin, l'homme parvint à creuser l'œil dans la pierre elle-même.

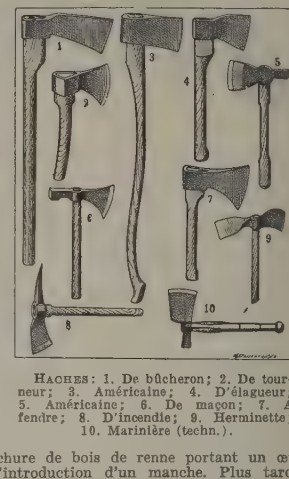

HACHES : 1. De bûcheron ; 2. De tourneur ; 3. Américaine ; 4. D'élagueur ; 5. Américaine ; 6. De maçon ; 7. A fendre ; 8. D'incendie ; 9. Herminette ; 10. Marinière (techn.).

Arme de main, sorte de cognée en usage à la guerre depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle, la hache a varié dans sa forme. Quand son fer n'a qu'un tranchant peu épanoui, un mail carré, la hache rentre dans la catégorie des merlins d'armes. Quand il présente deux tranchants convexes, comme dans les besaiguës du moyen âge et les *bipennis* antiques, il caractérise les haches dont le type s'est conservé en France jusqu'au règne de Louis XIV. Au contraire, dans les francisques et dans les haches danoises, le fer, très large et plat, est en façon de couperet. Plus les haches d'armes sont anciennes, plus leur fer est vaste, plus leur manche est long et obliquement disposé par rapport à la monture pour donner *du coup*. A partir du XVe siècle, les haches sont des armes d'arçon, à manche court et léger. Les dernières haches de guerre sont celles des sapeurs et des marins, celles-ci dites « haches d'abordage ». Les haches d'armes du moyen âge, emmanchées sur de longues hampes, deviennent de véritables armes d'hast, comme les *bésogs*, *bédoils*, *berdiches*, et même les *hallebardes*. — On entendait, au XVe siècle, par *hache de Créqui*, celle qui avait une pointe de dague, et qui était une arme d'hast.

— Relig. La *hache* a eu valeur de fétiche chez la plupart des peuples primitifs, en Egypte, en Asie, chez les Egéens et les barbares de l'Europe centrale. Les haches de pierre passaient pour des pierres à foudre tombées du ciel ; cette vertu se transmit à la hache de bronze, symbole de la foudre qui fend les arbres de la forêt, et qui devint l'instrument par excellence de sacrifice et de mort. Simple ou double (*bipenne*) elle fut l'objet d'un culte, en même temps un signe du pouvoir et de l'autorité de justice.

HACHE (Jean-François), menuisier ébéniste français, né et mort à Grenoble (1730-1801). Breveté du duc d'Orléans, il produisit un grand nombre de meubles d'un style et d'un fini remarquables, ornés de marqueteries de bois des Alpes, sous forme de médaillons de fleurs encadrés de baguettes de frêne vert. On l'appelle *Hache l'aîné* pour le distinguer de son frère, Christophe-André **Hache,** dit *Lagrange* ou *Hache-Bibi*, qui lui succéda dans son atelier en 1781.

***HACHE-BÂCHÉ, E** adj. Se dit d'une broderie où les plis et les ombres sont imités par de longs poils de soie.

***HACHÉE** n. f. Féod. Syn. de HARNESCAR.

***HACHE-ÉCORCE** n. m. invar. Machine utilisée pour fragmenter l'écorce de chêne. (On dit aussi HACHOIR.)

— ENCYCL. Techn. Le *hache-écorce* est constitué par un volant tournant à une grande vitesse et garni de lames tranchantes. Il coupe l'écorce placée sur une table métallique. Deux cylindres cannelés, doués aussi d'un mouvement de rotation, pressent et amènent progressivement l'écorce devant les couteaux. Parfois les écossons (fragments d'écorce) sont passés au broyeur pour une plus judicieuse utilisation.

***HACHE-FOURRAGE** n. m. invar. Instrument employé pour hacher menu le fourrage destiné aux animaux.

***HACHE-LÉGUMES** n. m. invar. Instrument pour couper menu les légumes.

***HACHE-MAÏS** n. m. invar. Instrument pour hacher le maïs vert.

***HACHEMENT** [*man*] n. m. Action de hacher. (Vx.)

— Constr. Travail qui consiste à tailler, avec la hachette, le parement d'une construction, avant le recrépissage.

— N. m. pl. Blas. Nom donné aux découpures des lambrequins usités surtout dans les armoiries allemandes.

***HACHE-PAILLE** n. m. invar. Machine servant à réduire en menus fragments la paille ou les autres matières végétales sèches et résistantes, telles que : foin, ajoncs, sarments de vigne. (On dit aussi COUPE-PAILLE.)

— ENCYCL. Les *hache-paille* sont constitués par une gouttière horizontale, dont le fond est une toile sans fin glissant sur un double tambour. On dispose dans cette gouttière les pailles, foins, sarments, etc., et la toile les entraîne lentement. A l'extrémité de cette gouttière, tourne un volant, dont les rayons sont munis de lames qui rognent régulièrement ce qui dépasse. Le maniement de ces machines réclame une attention soutenue, en raison

HABSBOURG : Tableau généalogique.

Maximilien Ier
Né 1459, m. 1519. Empereur en 1493.
Ep. 1° 1477 Marie de Bourgogne, m. 1482, fille du duc Charles Ier le Téméraire;
2° Blanche-Marie Sforza, fille de Galéas-Marie, duc de Milan, veuve de Philibert Ier, duc de Savoie, sans postérité.

Eléonore
1498-1558.
Ep. 1° Emmanuel Ier le Grand, roi de Portugal;
2° François Ier, roi de France.

Charles Quint
Né 1500, m. 1558. Empereur de 1519 à 1556.
Chef de la branche espagnole.

Ferdinand Ier
Né 1503, m. 1564. Empereur en 1556, roi de Hongrie et de Bohême en 1526.
Ep. Anne Jagellon, reine de Hongrie et de Bohême.

Maximilien II
Né 1527, m. 1576. Empereur en 1564.

Charles
Duc de Styrie. Né 1540, m. 1590.

Rodolphe II
Né 1552, m. 1612. Empereur en 1576.

Mathias
Né 1557, m. 1619. Empereur en 1612.

Ferdinand II
Né 1578, m. 1637. Empereur en 1619.

Ferdinand III
Né 1608, m. 1657. Empereur en 1637.

Léopold
Né 1614, m. 1662.

Léopold Ier
Né 1640, m. 1705. Empereur en 1657.

Marie-Antoinette
Née 1669, m. 1692. Ep. l'électeur de Bavière.

Joseph Ier
Né 1678, m. 1711. Empereur en 1705.

Charles VI
Né 1685, m. 1740. Empereur en 1711.

Marie-Thérèse
Née 1717, m. 1780. Ep. François de Lorraine.

Joseph II
Né 1741, m. 1790. Empereur en 1765.

Léopold II
Né 1747, m. 1792. Empereur en 1790.

Marie-Thérèse
Née 1767, m. 1827.
Ep. 1787 Antoine, prince de Saxe.

François II (Ier d'Autriche)
Né 1768, m. 1835.
Empereur germanique 1792; d'Autriche 1804.
Marié quatre fois. Du deuxième mariage, 1790, avec Marie-Thérèse-Caroline, fille de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles; née 1772, m. 1807.

Ferdinand
Grand-duc de Toscane.
Né 1769, m. 1824.
Chef de la branche de Toscane.

Charles
Né 1771, m. 1847.
V. ci-dessous.

Joseph
Né 1776, m. 1847.

Jean
Né 1782, m. 1859.

Rénier
Né 1783, m. 1853.
Ep. 1820 Marie-Elisabeth-Françoise, princesse de Savoie-Carignan; née 1800, m. 1850.
(8 enfants.)

Louis
Né 1784, m. 1864.

Rodolphe
Evêque d'Olmutz.
Né 1788, m. 1831.

Marie-Louise
Née 1791, m. 1847.
Ep. 1° 1810 Napoléon, empereur des Français;
2° 1821 le comte de Neipperg; né 1791, m. 1829.

Ferdinand Ier
Né 1793, m. 1875.
Empereur d'Autriche 1835.
Abdique en faveur de son neveu François-Joseph, 1848.
Ep. 1831 Marie-Anne de Savoie, fille de Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne; née 1803, m. 1884.

Marie-Léopoldine-Caroline
Née 1797, m. 1826.
Ep. 1817 Don Pedro Ier, empereur du Brésil.

Marie-Clémentine
Née 1798, m. 1881.
Ep. 1816 Léopold, prince des Deux-Siciles.

Caroline-Ferdinande-Thérèse
Née 1802, m. 1832.
Ep. 1819 Frédéric-Auguste II, roi de Saxe.

François-Charles
Né 1802, m. 1878.
Renonce à la couronne, 1848, en faveur de son fils aîné, François-Joseph Ier.
Ep. 1824 Sophie, fille de Maximilien Ier, roi de Bavière; née 1805 m. 1872.

Marie-Anne
Née 1804, m. 1858.

François-Joseph Ier
Né 1830, m. 1916.
Empereur d'Autriche 1848.
Ep. 1854 Elisabeth, fille de Maximilien, duc de Bavière; née 1837, m. 1898.

Ferdinand
(Maximilien.)
Né 1832, m. 1867.
Empereur du Mexique 1864.
Ep. 1857 Charlotte, fille de Léopold Ier, roi des Belges; née 1840, m. 1926.

Charles-Louis
Né 1833, m. 1896.
Ep. 1° 1856 Marguerite, fille de Jean, roi de Saxe; née 1840, m. 1858.
2° 1862 Marie-Annonciade-Isabelle, fille de François II, roi des Deux-Siciles; née 1843, m. 1871.
3° 1873 Marie-Thérèse, infante de Portugal, fille de Don Miguel; née 1855, m. 1944.

Louis-Victor
Né 1842, m. 1919

Sophie
Née 1855, m. 1857.

Gisèle
Née 1856, m. 1932.
Ep. 1873 Léopold, fils du prince Luitpold, régent de Bavière; né 1846, m. 1930.

Rodolphe
Prince impérial.
Né 1858, m. 1889.
Ep. 1881 Stéphanie, fille de Léopold II, roi des Belges.

Marie-Valérie
Née 1868, m. 1924.
Ep. 1890 François-Salvator, fils de l'archiduc d'Autriche Charles-Salvator; né 1866.

Elisabeth-Marie
Née 1883.
Ep. 1902 Otto, prince de Windischgrætz; divorcée 1924.

François-Ferdinand
Héritier présomptif.
Né 1863, m. 1914.
Ep. 1900 morganatiquement la comtesse Chotek (princesse de Hohenberg); née 1868, m. 1914.

Othon-François
Né 1865, m. 1906.
Ep. 1886 Marie-Josèphe, fille du prince Georges de Saxe; née 1867.

Ferdinand-Charles-Louis
Né 1868, m. 1913.

Marguerite-Sophie
Née 1870, m. 1902.
Ep. 1893 Albert, duc de Wurtemberg.

Marie-Annonciade
Née 1876.

Elisabeth
Née 1878.
Ep. 1903 Aloyse, prince de Liechtenstein.

Charles-François
Né 1887, m. 1922.
Ep. 1911 Zita de Bourbon-Parme.
8 enfants (Othon né 1912).

Maximilien-Eugène
Né 1895, m. 1952.
Ep. 1917 Françoise de Hohenlohe-Schillingsfürst.
(2 enfants.)

LIGNE IMPÉRIALE : IIIe BRANCHE

Auteur : CHARLES (3e fils de Léopold II).

Duc de Teschen.
Né 1771, m. 1847.
Ep. 1815 Henriette, fille du prince de Nassau-Weilbourg; née 1797, m. 1829.

Marie-Thérèse-Charlotte
Née 1816, m. 1867.
Ep. 1837 Ferdinand II, roi des Deux-Siciles; né 1810, m. 1859.

Albert
Né 1817, m. 1895.
Ep. 1844 Hildegarde, fille de Louis Ier, roi de Bavière; née 1825, m. 1864.

Charles-Ferdinand
Né 1818, m. 1874.
Ep. 1854 Elisabeth, fille de l'archiduc Joseph et veuve de Ferdinand, prince de Modène (m. 1849); née 1831, m. 1903.

Frédéric
Né 1821, m. 1847.

Marie-Caroline
Née 1825, m. 1915.
Ep. 1852 Rénier, fils de l'archiduc d'Autriche Rénier, et d'Elisabeth, princesse de Savoie-Carignan; né 1827, m. 1913.

Guillaume
Né 1827, m. 1894.

Marie-Thérèse
Née 1845, m. 1927.
Ep. 1865 Philippe-Alexandre, duc de Wurtemberg; né 1838, m. 1917.

Charles
Né 1847, m. 1848.

Mathilde
Née 1849, m. 1869.

François
Né 1855, m. 1855.

Frédéric
Né 1856.
Ep. 1878 Isabelle, princesse de Croy; née 1856, m. 1931.

Marie-Christine
Née 1858, m. 1929.
Ep. 1879 Alphonse XII de Bourbon-Anjou, roi d'Espagne; né 1857, m. 1885.
(Régente 1886-1902.)

Charles-Etienne
Né 1860, m. 1933.
Ep. 1886 Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, née 1862, m. 1933.

Eugène
Né 1863, m. 1954.

Eléonore
Née 1864, m. 1864.

1° Marie-Christine, née 1879. Ep. 1902 Emmanuel, prince de Salm-Salm; né 1871, m. 1916.
2° Marie-Anne, née 1882. Ep. 1903 Elie, prince de Bourbon-Parme.
3° Marie-Henriette, née 1883. Ep. 1908 Godefroy de Hohenlohe, m. 1932.
4° Natalie, née 1884, m. 1898.
5° Stéphanie, née 1886, m. 1890.
6° Gabrielle, née 1887.
7° Isabelle, née 1888.
8° Marie-Alice, née 1893. Ep. 1920 Frédéric Waldbott.
9° Albert, né 1897. Ep. 1930 Irène Leibach.

1° Eléonore, née 1886. Ep. 1913 A. de Kloss.
2° Renée, née 1888, m. 1935. Ep. 1909 Jérôme Radziwill.
3° Charles, né 1888. Ep. 1920 la comtesse Badeni (3 enfants).
4° Mechtilde, née 1891. Ep. 1913 le pr. Czartoryski.
5° Léon, né 1893. Ep. 1922 Marie de Thuillières (5 enfants).
6° Guillaume, né 1895.

des risques d'accident possibles. Aussi les hache-paille les plus récents sont-ils généralement munis d'un dispositif protecteur.

***HACHER** [*ché*] v. tr. (de *hache*). Couper en petits morceaux avec une hache ou un autre instrument tranchant : HACHER *de la viande, des herbes.* || *Par anal.* Couper, découper grossièrement, maladroitement : HACHER *une volaille.* || *Par extens.* Faire des entailles, des blessures à : HACHER *la poitrine de son adversaire à coups de poignard.* || Tailler en pièces : *Cavalerie qui* HACHE *un bataillon.* || Broyer, déchiqueter : *Blés, que la grêle* A HACHÉS.

— *Fig.* Sillonner de traits qui semblent couper, déchirer :

La pluie, à fils pressés, *hachait* le ciel obscur.
TH. GAUTIER

|| En parlant du style, Couper de façon excessive : HACHER *ses phrases.*

— BX-ARTS. Couvrir de traits croisés, qui marquent les ombres et les demi-teintes : HACHER *un dessin.*

— CONSTR. Tailler légèrement et perpendiculairement le parement d'une muraille afin de faciliter la prise de l'enduit que l'on applique sur sa surface.

— TECHN. En terme de graveur, Faire au burin des traits se croisant les uns les autres. || Tondre les draps et les étoffes.

— LOC. PROV. **Hacher menu comme chair à pâté,** Couper en tout petits morceaux.

— LOC. DIV. Fig. et fam. *Hacher de la paille,* Parler mal une langue étrangère. — Parler allemand. || *Se faire hacher,* Se faire tuer jusqu'au dernier, en se défendant ; et *au fig.* Persister au risque de sa vie et en subissant toutes les avanies, tous les inconvénients possibles.

— ***Haché, e,*** part. pass. du verbe *Hacher,* Coupé en petits morceaux : *Viande* HACHÉE. || Criblé de trous ; déchiqueté : *Meuble* HACHÉ *par les vers. Voile* HACHÉE *par la tempête.*

— Fig. *Style haché,* Style coupé avec excès en petites phrases.

— ***Se hacher,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir haché : *Viande qui ne* SE *peut* HACHER *facilement.*

***HACHEREAU** [*ró*] n. m. TECHN. Petite hache avec laquelle les ouvriers charpentiers façonnent l'ouvrage dégrossi à la hache. || Petite cognée de bûcheron.

— ARCHÉOL. Hachette de veneur servant à disjoindre les articulations des cerfs, etc.

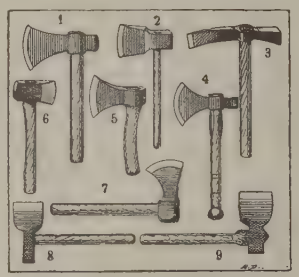

HACHETTES : 1. A cales ; 2. De boiseur ; 3. De fumiste ; 4. De forestier ; 5. De tourneur ; 6. Forme cognée ; 7. De campement ; 8. A nettoyer les briques ; 9. De paveur en bois.

***HACHERON** n. m. TECHN. Syn. de HACHEREAU.

***HACHE-SARMENT** [*man*] ou **HACHE-SARMENTS** n. m. Machine qui est une sorte de hache-paille pour fragmenter les sarments de vigne. (On dit aussi BROYEUR DE SARMENTS.)

***HACHETTE** n. f. (de *hache*). Petite hache. || Marteau tranchant d'un côté. || Syn. de HACHEREAU et de HACHERON.

***HACHETTE** n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre ablette (*alburnus bipunctatus*), ne dépassant pas 15 cm., allongé, à tête petite, gris bleuâtre métallique, avec le ventre argenté et une double rangée de points noirs sur les flancs. (La hachette est rare en France ; on la trouve dans la Moselle et ses affluents, dans la Meuse. Elle est commune dans l'Europe centrale.)

Hachette.

— ENTOM. Nom vulgaire d'un papillon du groupe des bombyx, l'*aglia tau.*

HACHETTE (Jeanne LAISNÉ, dite **Fourquet,** surnommée **Jeanne**), héroïne du Beauvaisis au XVe siècle, dont on ignore les dates de naissance et de mort.

En 1472, Charles le Téméraire, en guerre contre Louis XI, envahit la Picardie et se jeta sur Beauvais à la tête d'une forte armée (27 juin). La ville, sans garnison, avait des fortifications en mauvais état ; ses faubourgs tombèrent aux mains des Bourguignons. Mais les habitants, qui soutinrent pendant onze heures l'assaut de l'ennemi, déterminèrent Charles le Téméraire à lever le siège. A ce premier assaut Jeanne se saisit d'un étendard bourguignon et aida à sauver la ville par son courage. En l'honneur de la défense de Beauvais, Louis XI ordonna qu'il serait fait annuellement dans la ville une procession solennelle dite de l'Assaut. Il maria Jeanne avec un certain Colin Pilon, et les exempta de tailles. Depuis 1906, la procession est remplacée par une cérémonie purement civile qui a lieu le dernier dimanche de juin. On ignore l'origine du surnom de **Hachette** comme de celui de **Fourquet,** donnés à l'héroïne. L'étendard dit de Jeanne Hachette, conservé à Beauvais, n'est pas celui qu'elle a pris.

Jeanne Hachette. Cl. Neurdein.

Une statue, due à Debay, et érigée à Beauvais en 1851, garde le souvenir de Jeanne.

HACHETTE (Jean-Nicolas-Pierre), géomètre français, né à Mézières en 1769, mort à Paris en 1834. Il fut employé par Guyton de Morveau pour ses expériences aérostatiques à Meudon (1792) et à la bataille de Fleurus. Dès l'ouverture de l'Ecole polytechnique (1794), il devint adjoint de Monge pour la géométrie descriptive ; puis, en 1810, il fut nommé professeur à la Faculté des sciences. L'indépendance de ses opinions lui fit perdre, en 1816, sa chaire à l'Ecole polytechnique, et Louis XVIII refusa, en 1823, de sanctionner son élection à l'Institut, injustice que répara Louis-Philippe en 1831. On a de lui : *Traité élémentaire des machines ; Application de l'algèbre à la géométrie,* avec Monge (1813) ; *Eléments de géométrie à trois dimensions* (1817) ; *Traité de géométrie descriptive* (1828) ; etc.

HACHETTE (Louis-Christophe-François), libraire-éditeur français, né à Rethel (Ardennes) en 1800, mort au château du Plessis-Piquet (Seine) en 1864. Elève de l'Ecole normale qui fut licenciée en 1822, il étudia le droit, acheta en 1826 la librairie Brédif, publia des livres classiques qui eurent un grand succès, et fonda la *Revue de l'instruction publique,* le *Manuel général de l'instruction publique,* etc. A partir de 1850, il joignit à ses livres classiques une série de dictionnaires, des collections diverses, comme la *Bibliothèque des Merveilles,* la *Bibliothèque des Chemins de fer, les Grands Ecrivains de la France, le Tour du monde,* etc., des collections de livres littéraires, d'ouvrages pour l'enfance et la jeunesse. Il joignait à une remarquable intelligence une haute probité.

L.-C.-F. Hachette.

***HACHEUR** n. m. Ouvrier qui prépare les laines pour être employées aux tapisseries.

***HACHE-VIANDE** n. m. invar. Appareil pour hacher la viande. (Il est composé de deux noix concentriques, l'une creuse, l'autre pleine. La première est fixe, la seconde est munie de couteaux et reçoit un mouvement de rotation au moyen d'une manivelle. La viande, introduite entre les deux noix, est divisée en menus fragments, et sort en cet état par une gouttière latérale.)

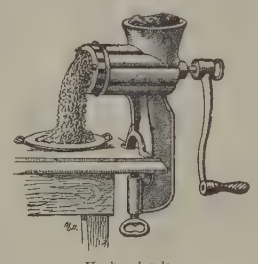
Hache-viande.

HACHIMAN, nom sous lequel l'empereur légendaire Ojin est adoré au Japon comme dieu de la Guerre.

***HACHIS** [*chî*] n. m. Reliefs de viande de boucherie, de volaille, de gibier, de poisson, hachés menu, et qu'on utilise soit pour farcir certaines pièces de viande, de gros légumes (choux, pommes de terre, etc.), certains poissons ou volailles, ou pour faire des croquettes, des boulettes, etc.

***HACHISCH** ou **HACHICH** [*chich'*] n. m. (mot arabe signif. *herbe, chanvre*). Sommités fleuries du chanvre indien. || Composition qui se tire du chanvre indien et jouit de propriétés excitantes, enivrantes et narcotiques : *Les Arabes fument ou mâchent le* HACHISCH. (En Afrique du Nord on dit *kif.*)

— ENCYCL. Très anciennement connu des Orientaux (le Vieux de la Montagne, Hassan ibn Sabbah, s'en servait, dit-on, pour griser ses sectateurs), et encore actuellement absorbé [fumé ou mâché] par certaines populations musulmanes, le *hachisch* jouit de propriétés stimulantes et inébriantes ; il provoque une torpeur et des sensations agréables, avec, parfois, des hallucinations et, plus rarement, le délire furieux. Son usage habituel conduit, du reste, à la folie. Les Arabes en font un extrait gras avec lequel ils préparent certaines compositions où entrent aussi la pistache, la cannelle, le poivre, la muscade, le sucre, etc. : c'est le *dawamesk,* connu dans tout l'Orient. Les propriétés du hachisch sont dues à un alcaloïde, la cannabine. La médecine actuelle emploie le hachisch ou la hachischine (plus constante) comme narcotique, analgésique, et notamment comme sédatif des douleurs gastriques.

***HACHISCHIN** ou **HACHICHIN** n. m. V. HACHCHÂCHÎN.

***HACHISCHINE** ou **HACHICHINE** [*chi-chin'*] n. f. Résine extraite du chanvre indien et que l'on emploie comme sédatif des douleurs gastriques. || Syn. CANNABINE.

***HACHISCHISME** [*chi-chissm'*] n. m. Intoxication par le hachisch.

HACHIYA, tribu éthiopienne du pays des Somalis. Les *Hachiya,* pasteurs et nomades, sont fortement négritisés. Quoique musulmans, ils n'ont en général qu'une femme, qui est chargée de presque tous les travaux.

***HACHOIR** n. m. (de *hacher*). Art culin. Nom donné à des couteaux de formes très diverses, servant à hacher les viandes, herbages, légumes : *Il y a des* HACHOIRS *à plusieurs lames.* || Petite table ou planche, généralement de hêtre, sur laquelle on hache les viandes.

— ECON. RUR. Syn. de HACHE-PAILLE et de HACHE-ÉCORCE.

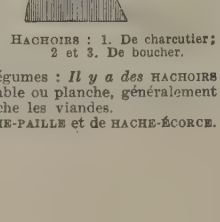

HACHOIRS : 1. De charcutier ; 2 et 3. De boucher.

***HACHOT** [*cho*] n. m. Petite hache. (Dialectal.)

***HACHOTTE** n. f. Outil avec lequel le tonnelier taille les douves, et le couvreur les lattes et les ardoises.

***HACHURATEUR** n. m. Instrument de dessin, servant à tracer des hachures équidistantes.

HACHOTTES : 1. De tonnelier ; 2. De couvreur.

***HACHURE** n. f. (de *hacher*). BX-ARTS. Traits qui, dans le dessin et la gravure, marquent les demi-teintes et les ombres.

— BLAS. Traits ou points qui, dans les écus gravés, désignent les couleurs. V. planche BLASON.

— TECHN. Traits croisés, dont on couvre la surface des métaux avant de les dorer ou de les argenter. || Traits croisés sur des planches gravées. || Traits que l'on fait sur la roue du lapidaire.

— TOPOGR. Traits conventionnels employés en topographie pour figurer les accidents et la pente des terrains.

— ENCYCL. BX-ARTS. Dans le dessin architectural et de machines, les *hachures* indiquent les pièces coupées. Quand deux pièces différentes viennent s'appuyer l'une sur l'autre, ou sont figurées assemblées entre elles, les hachures doivent avoir des directions contraires.

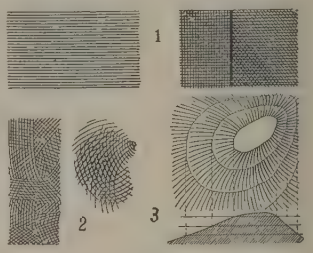

HACHURES : 1. Linéaires ; 2. A main levée ; 3. En topographie.

— TOPOGR. Dans la topographie, les *hachures* ont pour objet de figurer la forme du terrain et de donner sur les pentes des notions approximatives. L'espacement de ces hachures est en raison inverse de la rapidité des pentes et égal au quart de la distance prise entre deux courbes consécutives (*loi du quart*). Mais les règles rigoureuses adoptées pour les hachures des cartes à petite échelle ne sont pas toujours mathématiquement appliquées. Les hachures de la carte d'état-major au 1/80.000^e^ ne répondent pas très exactement aux courbes de niveau, et donnent surtout l'aspect dessiné du terrain. Les hachures représentant, sur les cartes d'études, les chaînes de montagnes, sont de pure fantaisie.

HACHURER v. t. Rayer de hachures.

HACHY, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. d'Arlon), près de la Semois ; 1.750 hab. Carrière d'argile à poteries ; tourbières et marnières.

HACIENDA [*si-ènn'*] n. f. (mot espagn.). Dans l'Amérique espagnole, Habitation accompagnée d'une exploitation rurale.

***HACK** n. m. (mot angl.). Turf. Cheval de service, généralement un poney, dont les propriétaires d'écuries de chevaux de courses et les entraîneurs se servent pour surveiller le travail de leurs chevaux à l'entraînement.

HACKAERT (Jean), également connu sous le nom de **Hackert** ou **Hakkert,** peintre paysagiste hollandais, né et mort à Amsterdam (1629-1699). Après de longs voyages en Suisse et en Italie, il revint dans son pays avec de belles études, d'après lesquelles il composa des paysages. Il faisait peindre les figures de ses tableaux par Lingelbach, et par Adrien Van de Velde. Le musée d'Amsterdam possède de lui : *L'Allée des frênes* et *Paysage montagneux ;* celui de Berlin, un *Soleil couchant ;* celui de Munich, des *Chasseurs avec une meute dans un parc.*

HACKENSACK, ville des Etats-Unis (New-Jersey), port sur le fleuve côtier *Hackensack ;* 17.675 hab. Ch.-lieu de comté.

HACKERT (Jacob-Philippe), peintre paysagiste allemand, né à Prenzlau (Prusse) en 1737, mort à Florence en 1807. Il a peint en six tableaux le *Combat naval de Tchesmé* (1770) pour l'impératrice Catherine de Russie. Il fut aussi peintre du roi Ferdinand de Naples (1782). Il a laissé une *Vue de Saint-Pierre,* une *Vue du monastère de Vallombreuse,* et diverses toiles au musée de Berlin.

***HACKERY** n. m. Sorte de charrette traînée par des bœufs, en usage dans l'Inde, surtout au Bengale.

HACKLÆNDER (Frédéric-Guillaume von), romancier allemand, né à Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle en 1816, mort à Leoni (Bavière) en 1877. Il eut une jeunesse besogneuse, et une vie mouvementée. Ses *Tableaux de la vie militaire en temps de paix* (1840) reçurent du public l'accueil le plus flatteur. Il fut secrétaire du prince royal de Prusse. Parmi ses œuvres, citons : *Tableaux de la vie militaire en temps de guerre* (1849-1860) ; de nombreux romans et quelques comédies, dont la plus connue est *l'Agent secret.*

HACKLE [*ak*] n. m. (mot anglais signif. *plume de coq* et *par extens.* mouche artificielle). Partie d'une mouche artificielle (pour la pêche) qui comprend les plumes par opposition à l'hameçon.

***HACKNEY** [*né*] n. m. (mot angl., tiré du franç. *haquenée*). En Angleterre, Cheval de trait léger ; et *par extens.* Cheval de louage.

HACKNEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), actuellement englobée dans Londres ; 222.000 hab.

***HACQUEBUTE** n. f. Archéol. V. HAQUEBUTE.

HACQUÉTIE [*a-ké-sî*] n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes glabres, à feuilles palmatilobées et dont la seule espèce connue habite les lieux montagneux de l'Europe centrale. (On la cultive dans les jardins pour ses jolies fleurs.)

HACQUEVILLE, hameau de la comm. de Saint-Nicolas (Manche), à 2 kil. de Granville. Plage pittoresque.

HADAMAR, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden), sur les pentes du Westerwald; 2.900 hab. Faïencerie. Ancien château des princes de Nassau.

HADAMARD (Auguste), peintre français, né à Metz en 1823, mort à Paris en 1886. Il eut pour maître Paul Delaroche et débuta au Salon de 1846. Il se consacra à la peinture de genre et au portrait. On cite de lui : *Cérémonie de la Pâque dans une famille juive*; *Une rêverie, le Fournil*. Il a collaboré à l'*Histoire des peintres*, au *Magasin pittoresque*, et au *Tour du monde*.

HADAMARD (Jacques-Salomon), mathématicien français, né à Versailles en 1865. Elève de l'Ecole normale supérieure, il fut d'abord professeur au Lycée Buffon, puis à la faculté des sciences de Bordeaux. Docteur ès sciences en 1892, il fut nommé maître de conférences à la Sorbonne (1897), puis professeur (1900). Il devint professeur à l'Ecole polytechnique, au Collège de France et à l'Ecole centrale des arts et manufactures. On lui doit d'importants travaux concernant l'analyse infinitésimale. En 1912, il fut élu membre de l'Académie des sciences. Outre de nombreux mémoires, il a publié : *Leçons de géométrie élémentaire; Essai sur l'étude des fonctions données par le développement Taylor* (1892-1893); *Leçons professées au Collège de France sur la théorie des ondes et des équations de l'hydrodynamique* (1904); *Leçons sur le calcul des variations* (t. I, 1910); *l'Œuvre d'Henri Poincaré* (1913); *Leçons sur le problème de Cauchy et le cas hyperbolique des équations linéaires aux dérivées partielles* professées à l'université Yale en 1922 (trad. de Jacqueline Hadamard); *Cours d'analyse* professé à l'Ecole polytechnique (1927 et suiv.).

HADATTI, ville bâtie par les Assyriens, au lieu dit actuellement Arslan Tach en Haute Djesireh. Fr. Thureau-Dangin y a fait deux campagnes de fouilles en 1928, avec la collaboration du père Barrois et de G. Dossin, dans la première, de M. Dunand dans la seconde. Un temple d'Ishtar, construit par Téglathphalasar III (VIIIe s. av. J.-C.), a livré deux taureaux, sculptés dans des orthostates et portant des inscriptions qui donnent le nom de la cité; ils sont maintenant exposés au musée du Louvre. Une statue de divinité, des lions, des stèles assyriennes ont été exhumés. Mais la découverte la plus remarquable est celle d'environ 80 plaquettes d'ivoire qui ont fait partie d'un lit de parade ayant appartenu à Hazaël, roi de Damas (IXe s. av. J.-C.), meuble livré en tribut par son fils Ben-Hadad au roi d'Assyrie Adad-Nirâri III; ces précieux témoins de l'art syrien ont été partagés entre le musée du Louvre et le musée d'Alep.

HADDAM, ville des Etats-Unis (Connecticut), ch.-lieu de comté, sur le Connecticut; 9.500 hab., deux agglomérations. Métallurgie, construction de navires, pêcheries.

HADDINGTON, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse), ch.-lieu du comté de ce nom, sur la rive gauche de la Tyne; 6.000 hab. Distilleries, brasseries, fabriques de draps et de lainages; fonderies de fer et de cuivre. Ecole des beaux-arts. — Le *comté de Haddington*, ou *East Lothian*, situé au sud du golfe de Forth, est peuplé de 46.000 hab.

***HADDOCK** n. m. (mot angl.). Nom donné par les Anglais à la chair de l'aiglefin, qui se consomme le plus souvent fumée.

***HADELA** ! interj. Manèg. Cri par lequel on avertit le cheval de se ranger à droite ou à gauche.

HADEN (Francis Seymour), chirurgien et graveur anglais, né à Londres en 1818, mort à Aylesford (Hampshire) en 1910. Il fonda l'hôpital des Incurables et devint chirurgien consultant de la Chapelle de la reine. A l'imitation de J. M. Whistler, son beau-frère, il se mit à graver à l'âge de quarante ans. Son œuvre comprend une cinquantaine de pièces, parmi lesquelles nous citerons : *la Tamise à Battersea* et *l'Ecluse d'Egham; Parc de Richmond, le matin; la Tamise au coucher du soleil; le Vieux Chelsea; l'Etang au canard*. Haden a pris part aux Expositions universelles de 1889 et de 1900 (Paris) et y a obtenu par deux fois un grand prix. Il a été élu correspondant de l'Académie des beaux-arts en 1905. Il est un des rénovateurs de la gravure originale en Angleterre.

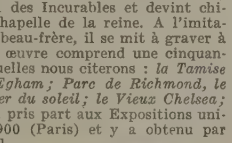

Hadène.

HADÈNE n. m. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des noctuidés, comprenant des noctuelles qui vivent aux dépens des plantes fourragères et potagères. (Les chenilles sont, en général, ornées de vives couleurs; l'*hadena monoglypha* est commun partout.)

HADERSLEV (en allem. **Hadersleben**), ville du Danemark (Slesvig), au fond d'un golfe du Petit-Belt; 13.200 hab. Fabriques de machines, minoteries, raffineries. Château, ancienne résidence des ducs de Slesvig. Ville qui fut allemande de 1864 à 1919.

HADÈS [*dèss*]. Myth. gr. Dieu des Enfers, une des grandes divinités helléniques. — *Par extens.* Séjour des morts; les Enfers.

Hadès (villa Borghèse, à Rome).

— Encycl. Hadès est l'un des fils de Kronos, le Zeus du monde souterrain (*Zeus Chthonios*) et en est une fois sorti pour enlever Coré-Perséphone. Un peu plus tard, ce fut aussi un dieu bienfaisant, dispensateur de la richesse agricole, *Ploutôn*, celui qui enrichit, d'où sa corne d'abondance. Mais il resta toujours le dieu des morts, représenté comme un homme mûr, barbu, farouche, souvent assis sur un trône et tenant une patère et un sceptre, avec Cerbère ou un serpent à ses pieds. Les poètes lui prêtent une coiffure, la *kunéê*, qui le rendait invisible, d'où son nom (du gr. *a*, privatif, et *idein*, voir). Il s'est identifié avec Sérapis et avec le Pluton des Romains.

HADFIELD. Biogr. V. Cosway (Mrs).

HADING (Jeanne-Alfrédine Tréfouret, dite **Jane**), actrice française, née à Marseille en 1859, morte à Neuilly en 1941. Fille d'un acteur, elle aborda très jeune le théâtre, joua en province, entra en 1876 au Palais-Royal, puis passa à la Renaissance, et au Gymnase dont elle épousa le directeur Koning en 1884. Elle créa alors *Sapho*, de Daudet, et Claire dans *le Maître de forges* (1885). Divorcée en 1887, elle joua à l'étranger, au Vaudeville, fut deux ans pensionnaire à la Comédie-Française (1892-1894), revint au Gymnase où elle créa *les Demi-Vierges* (1895), alla à la Porte-Saint-Martin et y créa *Plus que reine* (1899), *la Pompadour* (1901), passa à la Gaîté où elle reprit *Serge Panine*, et revint à la Porte-Saint-Martin créer *la Femme X...* (1908).

J. Hading. — Cl. Reutlinger.

***HADÎTH** [*th* anglais] n. m. (mot arabe). Au sens primitif, Communication, récit en général, de nature profane ou religieuse. || Par la suite, toute information relative aux actes et aux paroles du Prophète et de ses compagnons. — Encycl. En matière de foi islamique, les *hadîths* font autorité immédiatement après le Coran. Des recueils de ces traditions ont été constitués, dont les plus réputés sont ceux de Bokhârî et de Moslim, appelés les deux *Çahîh*, c'est-à-dire ceux qui sont au-dessus de tous les autres.

***HÂDJ** ou ***HÂDJÎ** n. m. (adj. arabe). Titre du musulman qui a fait le pèlerinage de la Terre sainte de l'Islam (La Mecque et Médine). Ce qualificatif, qui équivaudrait au français *saint homme*, s'énonce avant le nom propre : *el Hâdj Omar* ou *Hâdjî Omar*.

— Encycl. La loi mahométane impose ce pèlerinage (*hejj*) à tout Croyant, au moins une fois dans sa vie, s'il n'est pas trop pauvre ou infirme. Il peut payer un autre musulman pour le faire à sa place. Mais des miséreux vont, du fond de la Chine ou de la Guinée, en mendiant, vers la Caaba.

HADJ AHMED, dey d'Alger (1695-1698). C'était un vieux janissaire féroce et presque fou, que le caprice des soldats mit à la tête du gouvernement. Il n'eut d'autres préoccupations que de développer la course, pour satisfaire aux exigences de la milice.

HADJ ALI, dey d'Alger (1808-1815), célèbre par sa cruauté. Il fit mettre à mort un grand nombre de juifs, et chassa le consul de France en 1810. Napoléon Ier, trop occupé en Europe, ne put tirer vengeance de cet outrage. Hadj Ali fut en guerre avec le Portugal, la Régence de Tunis, les Etats-Unis. Il périt assassiné dans son bain.

HADJ CHEIBÂN, dey d'Alger (1689-1695). Il entretint de bonnes relations avec la France, et triompha des Tunisiens (1690 et 1695) et des Marocains (1692). Il fut étranglé par les janissaires.

HADJEMIS, nom du groupe persan qui occupe la région située entre Ispahan et Téhéran.

HADJ HUSSEÏN, surnommé **Mezzo-Morto**, devenu dey d'Alger en 1683, après avoir massacré Baba-Hassan. Il résista vigoureusement à Duquesne, dont les galiotes bombardèrent la ville sans succès, et fit massacrer un grand nombre d'esclaves chrétiens, dont le P. Le Vacher, consul de France. En 1684, Tourville reparut sur les côtes d'Afrique et décida Hadj Husseïn à signer avec Louis XIV un traité de paix et d'amitié. Sa violation amena la grande expédition de 1688. Le maréchal d'Estrées bombarda Alger pendant seize jours. Les janissaires se révoltèrent alors contre Hadj Husseïn, qui s'enfuit à Tunis, puis à Constantinople, où il fut nommé capitan pacha (1691); il se distingua en 1695 devant Chio, et en 1697 à Andros.

HADJI AHMED, le dernier bey de Constantine (1827-1837), mort à Alger en 1851. Hostile au dey d'Alger, il lui prêta cependant son appui en 1830 et offrit un asile aux grandes familles fuyant la domination française. Dur et cruel à l'égard des tribus arabes des Hauts-Plateaux et de ses sujets turcs, il montra une farouche énergie dans sa défense contre les Français. Après un essai de résistance commune avec Abd el-Kader, le bey Hadji Ahmed se soumit à la France et alla se fixer à Alger, où il mourut.

HÂDJIB n. m. (mot arabe). Proprem., Portier, chambellan. (Par la suite, le *hâdjîb* devint à Cordoue le représentant du calife et le grand vizir. — En Espagne, les roitelets indépendants prennent ce titre, et chez les Hafsides, dynastie berbère de l'Afrique, c'est un haut fonctionnaire et le véritable roi. Ailleurs, c'est le ministre des finances.)

HADJÎ BEN EN-NASSIR, sultan d'Egypte de la première dynastie des mameluks. Détesté de ses sujets pour ses cruautés, il fut massacré (1347) après quinze mois de règne.

HADJIBEYLI (Ouzeïr bey), compositeur azerbaïdjanien, né à Choucha en 1888. Sur des livrets écrits par son frère Djeyhoun bey (né en 1891), il composa des opéras et opérettes qui apportèrent sur la scène orientale une conception nouvelle de l'expression musicale. Principales œuvres : *Leïla ve Medjnoun, Cheïkk San'an, Roustem ve Zohrab, Chah Abbas, Asli ve Kerem* (opéras); *Er ve Arvad, Archine Mal Alan, O Olmasoun bou Olsoun* (opérettes).

HADJÎ CHEIBÂN, sultan d'Egypte (1381-1382). Il monta sur le trône à six ans, et, dix-huit mois après, le mameluk Barkouk le fit déposer, régna à sa place et fonda la dynastie des mameluks *bordjites* ou circassiens (1382).

HÂDJÎ KHALFA (prononciation turque de Hâdjî Khalîfa [Mustafâ ben Abd-Allâh]), surnommé **Kiatib-Tchélébi**, érudit turc, né et mort à Constantinople (1608-1657). Il entra dans les services de la chancellerie impériale, suivit les expéditions d'Arménie (1626) et de Mésopotamie (1629) et fut attaché au contrôle des troupes de la cavalerie. Il accomplit le pèlerinage de La Mecque en 1633-1634, mais, n'ayant pas obtenu à son retour un avancement désiré, il donna sa démission pour se livrer tout entier à ses travaux savants. Trois ans plus tard, réintégré au bureau du contrôle, il y devint *khalîfa* « adjoint [à la guerre] », d'où son nom. Ses ouvrages embrassent la presque totalité des sciences musulmanes; le plus important est un *Dictionnaire bibliographique*, contenant l'analyse ou les titres de plus de 25.000 traités, qui a été publié par Flügel avec une traduction latine (1835-1858).

HADJIN, ville de la Turquie d'Asie (Cilicie, vilayet d'Adana), dans un défilé du Taurus, au-dessus du Geuk-Sou (haut Seihoum); 10.000 hab.

HADJIPOUR, ville de l'Inde (Behar-et-Orissa), sur le Gandak, un peu en amont de son confluent avec le Gange; 21.000 hab. Port principal du bas Gandak en face de Patna.

HADJ MOHAMMED-TREKI, premier bey d'Alger (1671-1681). Nommé à la suite de la révolution qui renversa l'agha Ali, ce vieux capitaine corsaire abandonna le gouvernement à son gendre Baba-Hassan. Il fit des traités avec la Hollande (1677) et avec l'Angleterre. Malgré les efforts du P. Le Vacher, consul de France dans la Régence, la guerre fut déclarée à Louis XIV par le Divan d'Alger, en 1681. Hadj Mohammed-Treki s'enfuit à Tripoli, et fut remplacé par son gendre Baba-Hassan.

HADJ MOUSTAFA, dey d'Alger (1700-1705). Il vainquit les Tunisiens près de Sétif (1705) mais ne put cependant conquérir la Tunisie, et périt dans une émeute.

HADJOUTES, tribu de la Mitidja occidentale, vivant entre la Chiffa, l'Atlas et le Sahel. Sur leur territoire s'élève le monument connu sous le nom de « Tombeau de la Chrétienne ».

HADLEIGH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Suffolk), sur le Bret, affl. du Stour; 3.040 hab. Industrie de la laine; filatures.

HADLEY (John), mathématicien anglais, né dans le comté d'Hertford en 1682, mort à East-Barnet en 1744. Il entra, en 1717, à la Société royale de Londres et en devint le vice-président; il perfectionna le télescope de Gregory (1720) et, en 1731, inventa le *quadrant* ou *sextant* : les Américains, cependant, revendiquent cette invention pour Godfrey.

HADOL, comm. des Vosges, arrond. et à 9 kil. d'Epinal; 1.680 hab. Féculeries, vinaigrerie, dextrine.

HADRAMAOUT, région méridionale de l'Arabie, située au long de la côte du golfe d'Aden et de la mer d'Oman; superficie, 120.000 km², peuplés de 120.000 hab., nomades en majeure partie. Un haut plateau calcaire de 500 à 1.200 m. d'altitude moyenne, borné au N. par le désert de Rob-Khalî et terminé au sud par une étroite lisière littorale, voilà le Hadramaout ou Hadramôt, dont le principal ouadi, l'Ouadi el-Ahkaf, finit sur la mer d'Oman au port de Seihout. Les autres villes les plus importantes du pays sont Chehr et Makallâ. Celui-ci n'est pas unifié; l'autorité suprême y est disputée entre quatre sultans dont le résident britannique d'Aden contrôle les relations extérieures.

HADROME n. m. Nom introduit par les auteurs allemands en botanique et désignant la partie vasculaire des faisceaux libéroligneux, par opposition au *leptome* désignant la région criblée, l'ensemble du faisceau constituant le *mestome*.

HADROTOME n. m. Genre d'insectes coléoptères dermestidés, comprenant quelques espèces d'Europe. (L'hadrotome à pieds bruns [*globicornis nigripes*] vit dans le vieux tan des arbres creux.)

HADRUS [*druss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères ténébrionidés, tribu des opatrinés, propre aux îles de la Méditerranée et à Madère. (Les hadrus sont ovales, noirs, très rugueux, et se plaisent dans les terrains secs. L'*hadrus Europæus* se trouve en Corse.)

HADULF ou **HADULPHE** (saint), évêque de Cambrai, mort à Arras en 728. Fils de saint Ranulphe, moine à Saint-Vaast dont il devint abbé (697), il fut évêque de Cambrai et d'Arras de 716 à 728. — Fête le 19 mai.

HADUR, nom signifiant « Seigneur des armées », inventé par les poètes épiques hongrois du début du XIXe siècle pour désigner le dieu de la Guerre, génie tutélaire du peuple magyar.

HÆBERLIN (François-Dominique), historien allemand, né à Grimmelfingen, près d'Ulm, en 1720, mort à Helmstedt en 1787. Il apporta une collaboration active à une *Histoire universelle* collective (1767-1790); — Son fils, Charles-Frédéric, né et mort à Helmstedt (1756-1808), devint membre de l'assemblée des états et de la commission législative du royaume de Westphalie. Il a écrit de nombreux ouvrages juridiques et historiques, notamment : *Manuel du droit public allemand* (1797); *Archives de l'Empire germanique* (1808).

HÆBERLIN (Charles), peintre allemand, né à Oberesslingen (Wurtemberg) en 1832, mort à Stuttgart en 1911, fut professeur à l'Ecole des beaux-arts de Stuttgart de 1869 à 1885. Parmi ses œuvres on cite : *la Mort de Sickingen* (1854); *la Prise d'un couvent pendant la Guerre des paysans* (1856), et *le Sac du couvent d'Alpirsbach* (Stuttgart).

HAEBLER (Conrad), historien et administrateur allemand, né à Dresde en 1857. Nommé en 1879 bibliothécaire adjoint de la bibliothèque royale de Dresde, dont il devint le conservateur en 1899, il fut l'un des professeurs d'histoire du futur roi de Saxe Frédéric-Auguste. Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Espagne au XVIe siècle, et les chapitres sur l'Amérique dans l'*Histoire universelle* de Helmolt.

HAECHT, auj. **Haacht**, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur la Dyle; 2.750 hab. Moulins à vapeur; brasseries.

HAECKEL (Ernest-Henri), naturaliste allemand, né à Potsdam en 1834, mort à Iéna en 1919. Il s'adonna de bonne heure à l'histoire naturelle, et fut successivement privat-dozent (1861) puis professeur titulaire (1865) à

l'université d'Iéna où il enseigna la zoologie. En 1866, il alla rendre visite à Darwin, et devint l'un des partisans les plus fougueux de sa théorie. Il étudia avec prédilection les organismes inférieurs, protozoaires, cœlentérés, spongiaires, etc., et leur embryologie comparée à celle d'organismes plus élevés; il tira, de cette comparaison, la fameuse théorie de la *gastrea* ou *gastrula*, phase larvaire par laquelle passent tous les organismes pluricellulaires. Il fit de nombreux voyages qui lui permirent de se familiariser avec toutes les faunes marines du globe. Il a enfin publié un très grand nombre de mémoires et d'ouvrages parmi lesquels il convient de citer : *Morphologie générale des organismes* (1866); *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles* (trad. franç. 1874); *l'Anthropogénie* ou *Histoire de l'Evolution humaine* (trad. franç. 1877); *les Preuves du transformisme* (trad. franç. 1879); etc. Haeckel gâta sa profonde connaissance de la zoologie par sa volonté d'établir coûte que coûte l'arbre généalogique des espèces animales et de l'homme, en partant de ces petits grumeaux de matière vivante sans membrane ni noyau, presque indifférenciée, qu'il désignait sous le nom de *monères*. Ces arbres généalogiques manquaient, la plupart du temps, de bases scientifiques sérieuses. Ils ne sont plus considérés aujourd'hui que comme des tentatives illusoires et qui n'ont plus qu'un intérêt historique.

Haeckel.

HÆGENDORF, commune de Suisse (canton de Soleure), dans la vallée de la Dunnern, au pied du Jura; 1.800 hab. Agriculture, bétail; carrières.

HÆGGLINGEN, commune de Suisse (canton d'Argovie); 1.420 hab. Agriculture, élève du bétail.

HÆHNEL ou **HAHNEL** (Ernest-Jules), sculpteur allemand, né et mort à Dresde (Saxe) [1811-1891]. Membre et professeur de l'académie des beaux-arts de Dresde. Parmi ses œuvres, nous citerons la statue de *Beethoven*, érigée à Bonn en 1845; les statues du compositeur *Weber*, du peintre *Cornelius*, du poète *Kœrner* (1869), de *Leibniz* à Leipzig (1883). Parmi ses statues décoratives, le *Raphaël* de la façade du musée de Dresde est réputé son chef-d'œuvre. Il a aussi exécuté les groupes de *la Poésie classique* et de *la Poésie romantique*, à l'Opéra de Vienne. Citons encore : le *Monument funéraire du roi de Saxe Frédéric-Auguste* (1866), à Dresde; la colossale *Statue équestre du maréchal Schwarzenberg* pour Vienne; la *Statue équestre du duc Frédéric-Guillaume de Brunswick*.

HAELEN, auj. **Halen,** commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Hasselt), sur la Grande Geete; 2.700 hab. Fabrique de tuyaux de ciment comprimé. Victoire des Belges sur la cavalerie allemande qui voulait forcer le passage de la rivière (12 août 1914).

HAELTERT, auj. **Haaltert,** commune de Belgique (Flandre-Orient., arrond. admin. d'Alost); 5.100 h. Filature de lin, tissage de toiles, dentelles. Huileries; brasseries.

HÆMA, HÆMO, préfixes. V. HÉMA, et HÉMO, pour les mots tirés du grec qui ne se trouvent pas ici.

HÆMOS. Mythol. gr. Fils de Borée et d'Orythie; roi légendaire de Thrace. Il prétendit que lui et sa femme Rhodope fussent adorés sous les noms de Zeus et de Héra. Ils furent changés en montagnes. Le mont *Hæmos* était le Balkan d'aujourd'hui.

HÆNDEL (Georges-Frédéric), compositeur allemand naturalisé Anglais, né à Halle en 1685, mort à Londres en 1759. Elève de Zachow, dès l'âge de dix ans il composait des motets. A treize ans, il fut envoyé à Berlin, puis se rendit en 1703 à Hambourg, où il fit partie de l'orchestre de l'Opéra et se lia avec Mattheson.

Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il fit représenter ses deux premiers opéras : *Almira, reine de Castille*, et *Néron*. Pendant un voyage en Italie, de 1706 à 1710, il fait jouer *Rodrigo, Agrippina, Aci, Galateo e Polifemo*, puis vient se fixer à Hanovre, où l'électeur le nomme son maître de chapelle. Il part pour Londres, y écrit son opéra de *Rinaldo*, et s'établit définitivement en Angleterre. Hændel obtient, en 1726, la naturalisation anglaise et ne va cesser de poursuivre, au prix des efforts les plus opiniâtres, en dépit d'une attaque de paralysie qui le terrasse en 1737 pendant quelques semaines, la plus féconde et la plus glorieuse carrière.

G.-F. Hændel.

Directeur des théâtres de Haymarket, de Lincoln's inn Field et Covent-Garden, il se ruina en donnant successivement : *Pastor fido* (1712); *Teseo* (1713); *Amadis* (1715); *Radamisto* (1721); *Muzio Scevola* (1721); *Floridante* (1721); *Ottone* (1722); *Flavio* (1723); *Giulio Cesare* (1723); *Tamerlano* (1724); *Rodelinda* (1725); *Scipione* (1726); *Alessandro* (1726); *Ammeto* (1727); *Riccardo* (1727); *Siroe* (1727); *Tolomeo* (1728); *Lotario* (1729); *Partenope* (1730); *Poro* (1731); *Sosarme* (1732); *Orlando* (1732); *Ezio* (1733); *Arianna* (1733); *Alcesti* (1734); *Ariodant* (1734); *Alcine* (1735); *Atalante* (1736); *Arminius* (1736); *Justin* (1736); *Bérénice* (1736); *Pharamond* (1737); *Xerxès* (1738); *Alexandre Sévère* (1738), puis quelques intermèdes.

C'est vers 1735 que Hændel se mit à écrire ses oratorios, œuvres admirables de puissance et de majesté : *Déborah, Athalie, Israël en Egypte, Saül, le Messie, Samson, Sémélé, Hercule, Joseph, Balthasar, Judas Macchabée, Alexandre Balus, Josué, Suzanne, Théodora, Jephté*, etc. La fin de sa vie fut attristée par la cécité, dont il avait ressenti en 1751 les premières atteintes.

Outre ses opéras et ses oratorios, Hændel avait composé cinq *Te Deum*, une messe solennelle, de nombreux motets et cantates religieuses, plusieurs séries d'antiennes, des psaumes, des cantates, plus de quarante concertos, notamment des concertos pour orgue et orchestre.

Si l'origine allemande de Hændel imprima à son art un caractère indéniable, son activité créatrice a subi l'influence des maîtres français et italiens et aussi celle de Purcell. Dramaturge avant tout et jusque dans ses oratorios, la spontanéité de son inspiration, la clarté, la souplesse et la variété de son style et pour tout dire l'universalité de son génie sont incomparables. Une édition complète de ses œuvres a été entreprise par la Hændel-Gesellschaft.

HÆNEL (Gustave-Frédéric), jurisconsulte allemand, né et mort à Leipzig (1792-1878). Il se consacra à l'étude de l'histoire du droit. Il fut conseiller à la cour de Saxe. Il a donné une édition de la *Lex romana Wisigothorum* (1849).

HÆNEL (Albert), juriste, professeur et homme politique allemand, né à Leipzig en 1833, mort à Kiel en 1918. Il fut à la tête du mouvement national et libéral allemand contre les Danois dans les duchés de Slesvig et de Holstein, fut élu député de Kiel au Landtag prussien et au Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord en 1867. Il devint en 1884 l'un des fondateurs du parti radical (*freisinnig*). Il perdit son siège en 1888, le regagna en 1898 mais le reperdit définitivement en 1903. Parmi ses ouvrages citons : *Etude sur le droit public allemand* (1872).

Hænsel et Gretel, opéra-féerie en trois actes, paroles de Mme Adélaïde Wette, musique de Engelbert Humperdinck, son frère (Weimar, 1893). Le livret raconte les aventures de deux enfants dans une forêt où ils échappent à la férocité d'une ogresse. La musique — où le compositeur a fait usage de thèmes populaires — reflète la grâce ingénue de la légende, encore que le style soit parfois un peu surchargé.

hæret lateri letalis harundo, mots lat. signif. *Le trait mortel reste attaché à son flanc.* Virgile (*Enéide*, IV, 73) compare Didon, combattant sa passion pour Enée, à une biche atteinte d'une flèche : elle fuit à travers bois l'ennemi qui la blessa, mais elle ne peut fuir la mort qu'elle emporte avec elle.

HAERING (Wilhelm), littérateur allemand, plus connu sous le pseudonyme de **Wilibald Alexis,** né à Breslau en 1798, mort à Arnstadt en 1871. Il eut une existence mouvementée, tour à tour commerçant, directeur de revue ou de journal, fondateur d'une station balnéaire (*Heringsdorf*). Alexis a écrit des articles de critique, des poésies, des nouvelles et des romans, où se discerne l'influence de Walter Scott. Il prit la matière de ces récits dans les annales du Brandebourg et de la Prusse. Ses meilleures œuvres sont : *Cabanis* (1840); *les Culottes de monsieur de Bredow* (1846-1848); *Se tenir tranquille est le premier devoir du citoyen* (1852).

HAERNE (l'abbé Désiré DE), homme politique belge, né à Ypres en 1804, mort à Bruxelles en 1890. Il contribua, dès 1830, à fixer les nouvelles institutions de la Belgique et ne cessa de siéger à la Chambre des députés, dont il était un des membres les plus éloquents. On lui doit : *De la charité dans ses rapports avec la civilisation du peuple* (1858); *De l'enseignement des sourds-muets; De l'œuvre des sours-muets et aveugles* (1865).

HAËS (Carlos DE), peintre belge, né à Bruxelles en 1824, mort à Madrid en 1898, après s'être fait naturaliser espagnol. Paysagiste éminent, Haës était membre de l'académie de San-Fernando depuis 1860. On a vu de lui à l'Exposition universelle de 1878 (Paris) : *les Alentours de Vreeland, aux Pays-Bas.* Citons encore : *Vue du Lozoia* (musée de Fomento).

HAESDONCK, auj. **Haasdonk,** commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Saint-Nicolas); 3.400 hab. Tisseranderies; saboteries; scierie de bois.

HAESELER (Gottlieb-Ferdinand, comte DE), feld-maréchal prussien, né à Harmkop, près de Wriezen (Brandebourg), en 1836, mort à Potsdam en 1919. Sorti de l'école des cadets en 1850, il fut attaché pendant les guerres de 1864, 1866 et 1870 à l'état-major du prince Frédéric-Charles. Colonel en 1873, il fut nommé en 1879 chef de la section historique du grand état-major, et prit une part marquante à la rédaction du grand ouvrage officiel de la guerre franco-allemande de 1870. Général de division en 1886, sous-chef du grand état-major en 1889, puis commandant en chef du XVIe corps d'armée à Metz, il fit de son corps d'armée une troupe d'élite. Nommé feld-maréchal en 1903, il se démit de son commandement actif. Pendant la Grande Guerre, Haeseler fut jusqu'en 1916 le conseiller technique du kronprinz allemand.

HÆUSSER (Louis), historien allemand, né à Kleebourg (Alsace) en 1818, mort à Heidelberg en 1867. Il devint, en 1850, professeur ordinaire à Heidelberg. Il s'occupa activement de politique. En 1846, il avait publié une brochure : *le Slesvig-Holstein, le Danemark et l'Allemagne*, et était entré, en 1847, à la rédaction de la *Deutsche Zeitung*. Elu à la seconde Chambre badoise, en 1848, il y défendit les idées constitutionnelles et fédéralistes. Réélu en 1860, il joua un rôle important dans la polémique religieuse qui agita alors le grand-duché de Bade. Son ouvrage capital est *l'Allemagne depuis la mort de Frédéric le Grand jusqu'à la formation de la Confédération germanique* (1869). Ses *Leçons sur la Révolution française et la Réforme* ont été publiées après sa mort.

***HAFF** n. m. (mot d'origine danoise, signifiant « mer » ou « grande partie de mer »). Nom de trois grands golfes ou lagunes de la Baltique sur les côtes de Prusse, isolés de la haute mer par de longues et étroites langues de sable.

— ENCYCL. Ces lagunes, sans profondeur, progressivement comblées par les alluvions des fleuves qui s'y jettent, sont : 1° le Pommersches ou Stettiner Haff, où finissent l'Ucker et l'Oder. Il est isolé de la Baltique par les îles d'Usedom et de Wollin, et communique avec la Baltique par la Swine, la Peene et la Divenow; 2° le Frisches Haff qui reçoit la Pregel et la Passage; 3° le Kurisches Haff (lac ou haff de Courlande), où finissent le Memel et la Deime.

HÂFIZ n. m. (participe arabe de la racine *hafaza*, signif. « celui qui conserve [dans sa mémoire] »). Titre donné aux musulmans qui ont appris le Coran par cœur.

Hâfiz (Shems ed-Dîn Mohammed), poète lyrique persan, né, probablement, à Chîrâz vers 1320, mort dans cette ville vers 1389. On sait peu de chose sur sa jeunesse; il étudia la théologie, la littérature et l'arabe, et eut des protecteurs à la cour du prince de Fârs. En 1353, le sultan Mobâriz el-Dîn Mohammed ayant conquis le Fârs et Chirâz, la fortune de Hâfiz déclina : Mobâriz proscrivait le vin et persécutait le chiisme : Hâfiz prisait le vin et était chiite. En 1358, Mobâriz fut détrôné par son fils Djalâl el-Dîn châh Shadjâ, beaucoup plus libéral, et Hâfiz, déjà célèbre, put chanter librement le vin et la beauté, tout en étant professeur d'exégèse du Coran dans une *madrassa* (école supérieure) de Chirâz. On a prétendu, mais sans le prouver, qu'il était soufi. Il ne quitta guère sa ville natale malgré les présents et les instances flatteuses de certains princes, car depuis la publication du *Dîwân* de ses poésies (1368-1369), il était devenu populaire dans tout l'Orient. C'est le plus grand poète lyrique de la Perse, chantre enthousiaste mais délicat des plaisirs du vin et de l'amour.

HAFLE n. m. Un poisson du genre coryphène.

HAFNIUM n. m. Syn. de CELTIUM.

Hafsa, fille d'Omar, par la suite deuxième calife, et l'une des femmes du Prophète (605-665). Elle était veuve quand Mahomet, pour s'assurer l'appui d'Omar, l'épousa avant la bataille d'Ohod (624). Il la répudia, on ne sait pourquoi, mais il la reprit au bout de quelque temps en raison de ses vertus, sans doute aussi pour ne pas s'aliéner Omar. Hafsa, en accord avec Aïcha, intrigua contre les autres épouses et mit son influence au service du parti qui s'agitait pour transmettre la succession du Prophète à Aboû Bekr et à Omar.

Hafsides, dynastie berbère de l'Afrique du Nord qui régna sur la Tunisie de 1228 à 1574. Elle tire son nom du cheikh Aboû Hafs Omar, fidèle lieutenant d'Abd el-Moumin. C'étaient des gouverneurs de la Tunisie, dont l'un, Aboû Zakarîyâ, en 1228, se déclara indépendant du calife almohade. Des expéditions heureuses lui permirent de dominer toute l'ancienne Ifrîkîa, de Tripoli à Ceuta et à Tanger. Son fils El-Mostansir fut, comme lui, le prince musulman le plus puissant de son époque et prit le titre de calife. Il entretint d'amicales relations avec des princes chrétiens, et Tunis, sous sa domination, devint un centre de civilisation. Après lui commence une longue période d'anarchie et de désordre, interrompue seulement par les règnes brillants d'Aboûl-Abbâs (1368-1369) et de son fils Aboû Fâris Azîz (1394-1434); puis, sous des princes lettrés, mais faibles, l'Empire hafside se démembre. En 1535, il devient tributaire de Charles-Quint qui prend Tunis. En 1574, les Turcs s'établissent en Tunisie, et le dernier souverain hafside meurt captif à Constantinople.

Haga, château de plaisance bâti par Marselier, sur les bords de la Malara, près de Stockholm; 300 hab. Résidence de prédilection de Gustave III.

HAGADAH n. f. V. AGADAH.

Haganah, organisation paramilitaire juive de Palestine. Elle a été créée sous la domination turque et a persisté après la conquête britannique. Elle assurait la protection des colonies rurales hébraïques et des quartiers les plus exposés des villes. C'était une organisation tolérée par le gouvernement, mais illégale jusqu'à la proclamation de l'Etat d'Israël le 14 mai 1948. Elle fournit au nouvel Etat ses meilleures troupes pour combattre les armées arabes.

***HAGARD** [*gar*], **E** adj. (forme picarde de *haïard*, « de haie »; dérivé de *haie*). Qui a l'aspect sauvage et farouche : *Un fou* HAGARD. || Farouche, effaré (en parlant des yeux, des traits du visage) : *Des yeux* HAGARDS.

— Fauconn. Oiseau qui a été pris à la fin de sa première année et en livrée complète. (Il est généralement plus difficile à dresser que les faucons niais ou les faucons branchiers. Le faucon *sor* ou *sors*, contraire du faucon *hagard*, est l'oiseau qui est dans sa première année avant la mue.)

***HAGARDEMENT** [*man*] adv. D'une manière farouche.

Hagborg (Vilhelm-Nicolas-Auguste), peintre suédois, né à Gothembourg en 1852, mort en 1921. Elève de l'académie des beaux-arts de Stockholm, il vint en France en 1874 et y fit une brillante carrière. Ses toiles, représentant des motifs normands, bretons ou scandinaves, figurent en divers musées de Suède, et dans nos musées nationaux : *Grande Marée dans la Manche* (1879); *Bénédiction d'une barque de pêche* (1881); *Cimetière de Tourville* (1883) [Gothembourg]; *Préparatifs pour la pêche* (1885); *le Matin à Cayeux* (1887) [Stockholm]; *En Dalécarlie* (1900).

HAGÉCOURT, comm. des Vosges, arrond. et à 25 kil. O. d'Epinal; 200 hab. — Eaux sulfatées calciques au hameau de Heucheloup.

Hagedorn (Frédéric DE), poète allemand, né et mort à Hambourg (1708-1754). Il contribua à répandre en Allemagne le goût de la littérature anglaise. Il a publié surtout des *Fables et Contes* en vers (1738), où l'on reconnaît l'influence de La Fontaine, des *Odes et Chansons* et des *Poésies morales* (1750), où, à l'exemple d'Horace, il prêche un aimable épicurisme. Il a de l'enjouement et de la grâce.

HAGÉMANNITE [*jé-ma-nit'*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de calcium et de sodium. (Variété de thornsonite.)

Hagen, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur la Volme, affl. de la Ruhr, à l'embouchure de l'Ennepe; 151.760 hab. Ville industrielle très florissante. Forges, fabriques de pièces métalliques; fabriques de drap, de papier, de chapeaux, etc.

Hagen, personnage du poème des *Nibelungen*, vassal de Gunther. C'est lui qui, dans une partie de chasse, tua Siegfried en trahison.

Hagen (Etienne VAN DER), navigateur hollandais de la seconde moitié du XVIe siècle, mort vers 1610. Il explora les îles de la Sonde, défit les Portugais dans la rade de Calicut (1603), et conquit les Moluques à ses compatriotes (1606).

Hagen (Frédéric-Henri VON DER), philologue allemand,

né à Schmiedeberg (prov. de Brandebourg) en 1780, mort à Berlin en 1856. En 1841, il fut nommé membre de l'académie des sciences de Berlin, et fut l'un des initiateurs du mouvement qui porta les esprits, en Allemagne, vers l'étude des antiquités nationales. Citons, parmi ses publications nombreuses, quatre éditions des *Niebelungen*, et, sous le titre de *Poèmes allemands du moyen âge*, un recueil de tous les poèmes épiques.

HAGENBACH (Pierre DE), *landvogt* ou grand bailli d'Alsace, nommé en 1469 par Charles le Téméraire, né vers 1420, mort à Brisach en 1474. Il avait été lieutenant du grand maître de l'artillerie de Bourgogne (1458). Son administration fut particulièrement dure : il supprima notamment les privilèges de Brisach, et, à la suite de plaintes multiples, il fut décapité dans cette ville. Charles le Téméraire, pour venger son grand bailli, entreprit son expédition contre les Suisses.

HAGÉNIE [*hé*] n. f. Genre de rosacées potériées comprenant la brayère anthelminthique.

HAGENOW, ville d'Allemagne (Mecklembourg) ; 4.400 hab. Distilleries d'eau-de-vie, tissage de soie, manufacture de tabac.

HAGERSTOWN, ville des Etats-Unis (Maryland), près de l'Antietam, affl. du Potomac ; 28.000 hab. Ch.-lieu de comté.

HAGERUP (Georges-Francis), homme politique norvégien, né à Horten en 1853, mort à Oslo en 1921. Professeur à la faculté de droit de Christiania, il publia plusieurs traités de droit financier. Ministre de la justice dans le second ministère Stang (1893), successeur de cet homme d'Etat, il forma un ministère (1895) qui parut sur le point de résoudre le conflit avec la Suède, mais il échoua, et démissionna (mars 1905). Ministre à Copenhague (1906), puis à Stockholm (1916), il fut chef de la délégation norvégienne à la Société des Nations en 1921.

HAGÉSANDRE, statuaire rhodien du Ier siècle av. J.-C., qui, d'après Pline, exécuta avec ses deux fils, Athénodore et Polydore, le fameux groupe du *Laocoon*, retrouvé en 1506 dans les ruines des bains de Titus, à Rome, par Félix de Freddi.

HAGETMAU, ch.-lieu de cant. des Landes, arrond. et à 32 kil. de Mont-de-Marsan, sur le Louts, affl. de l'Adour ; 2.880 hab. (*Hagetmauciens, ennes*). Ch. de f. Midi. Huileries. Belle église romane sur crypte de Saint-Girons. — Le canton a 18 comm., et 9.345 hab.

HAGGARD (sir Henry *Rider*), romancier, né à Bradenham-Hall (Norfolk) en 1856, mort à Londres en 1925. Son premier livre : *Cetewayo et ses voisins blancs* (1882), relate les événements récents de l'Afrique du Sud. Il donna ensuite un grand nombre de récits d'imagination, parmi lesquels : *les Mines du roi Salomon* (1885) ; *Elle* (1887) ; *Jess* (1887), sont les plus connus. Citons encore : *Allan Quatermain* (1887) ; *la Fille de Montézuma* (1893) ; *le Peuple du brouillard* (1894) ; *Swallow* (1898) ; *l'Enfant de la tempête* (1903) ; *Ayesha* (1905) ; *le Vieil Allan* (1920) ; *Elle et Allan* (1921). Rider Haggard s'est occupé de questions sociales ; il publia dans cet ordre d'idées : *l'Angleterre rurale* (1902) ; *le Danemark rural* (1911).

HAGI, ville du Japon (île de Hondo), sur la mer du Japon.

HA-GIANG [*yanng'*], ville du Tonkin (Indochine française), ch.-lieu du 3e Territoire militaire, sur la haute rivière Claire, affl. du fleuve Rouge.

HAGIASME [*assm'*] n. m. (gr. *hagiasma ;* de *hagios*, saint). Dans l'Eglise grecque, Bénédiction de l'eau. || Surtout, Sanctuaire possédant une source miraculeuse et sacrée.

HAGIA-TRIADA [*ghi*], lieudit de Crète, fouillé par Halbherr et Pernier depuis 1902. Ils y ont retrouvé les ruines importantes d'un petit palais ou villa, sans doute résidence d'un vassal des princes de Phaestos, vers le XVIIIe siècle av. J.-C., avec un *mégaron* plus récent ; près de là, une nécropole, un grand tombeau à coupole. Le site a livré de très précieux documents archéologiques : sarcophages peints, fresques, vases de stéatite à reliefs, lampadaires, tablettes d'argile avec écriture.

HAGIOGRAPHE [*ji, graf'*] adj. (du gr. *hagios*, saint, et *graphein*, écrire). Se dit des livres de l'Ancien Testament autres que le Pentateuque et les Prophètes : *Les livres* HAGIOGRAPHES.

— *Substantiv.* et au masc. Auteur d'un livre hagiographe. || Auteur qui raconte la vie des saints : *Saint Athanase et saint Eusèbe sont les plus célèbres des* HAGIOGRAPHES *grecs.*

HAGIOGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *hagiographe*). Ouvrage sur des choses saintes. || Plus souvent, Science qui concerne le récit de la vie des saints.

— ENCYCL. Les écrits sur la vie des saints ont pour sources : 1° les relations anciennes, connues sous le nom d'*Actes des Martyrs ;* 2° les listes liturgiques des saints, conservées dans les *Diptyques* des différentes cathédrales ; les *Martyrologes* de l'Eglise d'Occident et les *Ménées* de l'Eglise d'Orient ; 3° les *Biographies*, écrites par des témoins ou par des contemporains ; 4° depuis le XIIIe siècle, les *Enquêtes* et les *Bulles* de canonisation. Ces documents n'ont pas tous la même valeur, et l'historien doit en faire la critique. Baronius l'a essayé le premier, dans sa revision du *Martyrologe romain*, publiée à Rome en 1586. Les savants français du XVIIe siècle : dom Ruinart, en éditant le texte latin des *Actes authentiques des martyrs ;* Le Nain de Tillemont, en composant des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, ont fait preuve d'un grand savoir et d'une critique sévère. A la même époque, les jésuites flamands, Héribert de Roswey, Jean Bolland ont entrepris, sous le titre d'*Acta Sanctorum*, le recueil complet des monuments originaux de l'hagiographie catholique. Les *bollandistes* continuent aujourd'hui cette œuvre immense, qui comprend plus de soixante volumes.

Complément nécessaire de l'histoire de l'Eglise, l'hagiographie a été utile à l'histoire profane. Les documents authentiques qu'elle a conservés ont servi souvent à contrôler les récits des chroniqueurs, et quelquefois à y suppléer.

HAGIOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif aux choses saintes, à l'hagiographie : *Travaux* HAGIOGRAPHIQUES.

HAGIOLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *hagios*, saint, et *logos*, discours). Ouvrage qui traite des saints ou des choses saintes.

HAGIOLOGIQUE [*jik'*] adj. (de *hagiologie*). Relatif aux saints, aux choses saintes.

HAGIONYME n. m. (du gr. *hagios*, saint, et *onuma*, nom). Nom de saint pris comme nom propre.

HAGIORITE adj. (de *hagios*, sacré, et *oros*, montagne). Se dit des moines qui habitent la *Sainte Montagne* de l'Athos (Hagion Oros).

HAGIOSIDÈRE n. m. (du gr. *hagios*, saint, et *sidêros*, fer). Plaque de fer jadis suspendue à la porte des églises grecques en pays turc et sur laquelle on frappait avec un marteau pour convoquer les fidèles.

***HAGLURE** n. f. Fauconn. V. AIGLURE.

Hagneck (CANAL DE) [Suisse, canton de Berne]. Canal par lequel l'Aar a été dérivée en 1878 dans le lac de Bienne, pour y éteindre ses crues dévastatrices. Ce canal a fait partie des travaux de correction des eaux du Jura.

HAGNON, général athénien, fils de Nicias (Ve s. av. J.-C.). En 440, il prit part, avec Périclès, à la guerre de Samos. En 437, il fonda la colonie d'Amphipolis. En 430, il conduisit contre Potidée une armée, qui fut décimée par la peste, et alors il dut revenir à Athènes.

HAGNONIDES, orateur et délateur athénien du IIIe siècle av. J.-C., qui accusa sans succès Théophraste d'impiété, fut chassé d'Athènes par Antipater, mais y revint grâce à la bienveillance de Phocion, qu'il contribua ensuite à faire mourir. Peu après, les Athéniens firent périr Hagnonides lui-même.

HAGONDANGE, comm. de la Moselle, arrond. et à 22 kil. de Metz ; 6.425 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Grosse cité industrielle, hauts fourneaux, métallurgie, constructions mécaniques.

HAGONOY, ville de l'île de Luçon (archipel des Philippines), sur le rio de la Pampanga ; 24.000 hab. Tissage de toiles.

HAGRON (Alexis-Auguste-Raphaël), général français, né à Caen en 1845, mort à Paris en 1909. Sorti premier de Saint-Cyr, il entra comme lieutenant en 1867 à l'Ecole d'état-major. Capitaine en 1870, il se distingua à Frœschviller et à Sedan, puis demeura prisonnier de guerre jusqu'à la paix, après laquelle il retourna en Algérie, et fit la campagne de Kabylie. Général de brigade en 1894, il commanda en Algérie la subdivision de Constantine, devint chef de la maison militaire du président de la République (1897), fut nommé en 1898 au commandement de la 14e division d'infanterie à Belfort et, deux ans après, mis à la tête du VIe corps d'armée. Enfin, en 1903, il fut appelé au conseil supérieur de la guerre, dont il devint vice-président en 1906. Il abandonna ce poste au moment de l'application de la loi sur le service de deux ans.

***HAGUE** [*hagh'*] n. f. (du bas lat. *haga*, haie). Palissade séparant deux champs, deux prés. (Dialectal.)

HAGUE (la), cap du départ. de la Manche, à l'extrémité nord-ouest de la presqu'île du Cotentin, séparé de l'île d'Aurigny par le raz Blanchard.

HAGUENAU, ch.-lieu d'arrond. du Bas-Rhin, à 33 kil. de Strasbourg, sur la Moder, proche de la forêt de Haguenau ou Forêt-Sainte ; 17.675 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Culture de houblon ; brasseries ; filatures. La ville s'est bâtie autour d'un château de chasse du duc de Souabe Frédéric le Borgne (1090-1147). Frédéric Barberousse y séjournait ordinairement ; les Hohenstaufen y établirent un tribunal impérial devant lequel comparut Richard Cœur de Lion. Déclarée ville libre en 1255, elle fut la capitale de la Décapole ou Union des dix villes à partir du XIVe siècle. Elle souffrit beaucoup des guerres féodales. Devenue française en 1634, elle vit ses vieilles fortere-sses rasées par Louis XIV. Elle possède de très beaux monuments : l'église Saint-Georges à nef romane, à clocher sur transept et à chœur gothiques (1254) ; l'église Saint-Nicolas, des XIIIe et XVe siècles ; le *Kaufhaus* (douane) ; le *Kanzlei* (chancellerie), aujourd'hui bibliothèque municipale, du XVe siècle ; de très nombreuses maisons anciennes, et la place d'Armes avec ses vieilles fontaines. — L'arrondissement a 3 cant., 58 comm., et 78.000 hab. Le canton a 16 comm., et 28.865 hab.

Armes de Haguenau.

Haguenau (FORÊT INDIVISE DE), départ. du Bas-Rhin, arrond. et cant. de Haguenau. La forêt de Haguenau s'étend, au N. de la ville de ce nom, du pied des Vosges au Rhin, dans une plaine dont l'altitude est de 130 m. Sa contenance est de 13.700 ha. ; avec les bois qui lui sont attenants, elle forme un massif de plus de 18.000 ha. Les essences les plus importantes de la forêt sont le pin sylvestre et le chêne, le charme, le hêtre, le frêne, le bouleau et les bois blancs. Naguère encore, on pouvait admirer, au centre de la forêt, des colosses de 5 à 7 m. de tour, connus sous le nom de « Gros-Chêne » ou « Chêne d'Arbogast » (du nom du saint ermite qui vivait en forêt au VIIe siècle). La forêt est traitée en futaie régulière à des révolutions variant de 80 à 160 ans suivant la nature des peuplements.

***HAHA** n. m. (de *ha ! ha !*). Obstacle inattendu et désagréable sur le chemin qu'on suit. || Saut de loup, fossé ou bout d'une allée. || Syn. de SAUT DE LOUP. (Vx.)

— Fortif. Nom donné à des coupures pratiquées dans un passage. || Coupures recouvertes d'un pont mobile que les défenseurs pouvaient faire disparaître en battant en retraite.

— Mar. Voile qui s'établissait autrefois sous le beaupré.

— N. f. Femme d'une grande laideur : *Vieille* HAHA. (Scarron.) [Vx.]

***HAHÉ** ! interj. Véner. Cri pour arrêter les chiens qui prennent le change ou s'emportent trop. V. HAI ! HA ! HAI ! HA !

HAHN (Charles-Auguste), philologue allemand, né à Heidelberg en 1807, mort à Vienne en 1857. D'abord agrégé à l'université de Heidelberg (1838), il y obtint, en 1847, la chaire de langue saxonne. Deux ans après, il fut appelé à Prague, et, en 1851, à Vienne. Nous citerons, parmi ses œuvres : *les Poèmes de Stricker*, poète allemand du XIIIe siècle (1839) ; *Poésies des XIIe et XIIIe siècles* (1840) ; *Règles du haut allemand du moyen âge* (1842) ; *Cours de lecture du haut allemand du moyen âge* (1848) ; *Méthode pour apprendre le haut allemand parlé entre le VIe et le XIe siècle.* Hahn édita les *Nibelungen* (1851), et la *Gudrun* (1853).

HAHN (Ludwig Ernst), historien allemand, né à Breslau en 1820, mort à Berlin en 1888. De 1849 à 1883, il remplit, avec divers titres officiels, les fonctions de publiciste officieux au ministère de l'intérieur prussien et composa en cette qualité un grand nombre d'ouvrages de vulgarisation historique, dont le plus connu est une biographie de *Bismarck*, en 5 volumes (1890).

HAHN (Reynaldo), compositeur, né à Caracas (Venezuela) en 1874, mort à Paris en 1947. Il devint à Paris élève de Théodore Dubois, Lavignac et Massenet. Après avoir fait exécuter aux concerts Colonne (1897) un petit poème symphonique intitulé *Nuit d'amour bergamasque*, il donna à l'Opéra-Comique (1898) un ouvrage en trois actes, *l'Ile du rêve*, d'après un roman de Loti, et un ouvrage d'un caractère plus dramatique, *la Carmélite* (1902). Il a écrit une musique de scène pour diverses pièces : *l'Obstacle* (1890) ; *Werther* (théâtre Sarah-Bernhardt, 1903) ; *Scarron* (1905) ; *Angelo*, de Victor Hugo ; *les Deux Courtisanes* (1902) ; *Esther*, de Racine (1905), dont il remit les chœurs en musique ; *le Bois sacré* (E. Rostand) ; *Mozart* (1925). Au théâtre, il a donné en dernier lieu *la Fête chez Thérèse* (Opéra, 1910) ; *le Dieu bleu* (Châtelet, 1912) ; *la Colombe de Bouddha* (Cannes, 1921) ; *Nausicaa* (Monte-Carlo, 1919 ; Opéra-Comique, 1923) ; une opérette, *Ciboulette* (Variétés, 1923). Il a publié de nombreux recueils qui se distinguent par le charme et l'élégance de l'inspiration ; pour le piano : *Portraits de peintres ; Premières valses, Trois Préludes sur des airs irlandais*, etc. V. *Supplément.*

R. Hahn. — Cl. Manuel.

HAHN (Otto), chimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1879. Après de très fortes études en Allemagne, il vint à Londres effectuer dans le laboratoire de sir William Ramsay un stage au cours duquel il identifia le radiothorium. En 1905, travaillant à Montréal avec Rutherford, il étudia les déviations magnétiques et les parcours des rayons alpha et mit en évidence un autre radio-élément, le radio-actinium. De retour à Berlin, en 1906, il réussit à isoler le mésothorium 1 et le mésothorium 2. Considéré comme l'un des maîtres de la radio-chimie, il fut le premier à formuler, dès 1938, l'hypothèse de la fission de l'uranium, qui lui valut en 1945 le prix Nobel de chimie.

HAHNEMANN (Samuel-Chrétien-Frédéric), médecin allemand, né à Meissen (Saxe) en 1755, mort à Paris en 1843. Vers 1796, il fonda la *doctrine homéopathique*. Il a écrit : *Mémoire sur l'empoisonnement par l'arsenic* (1786) ; *Organon de médecine rationnelle* (1810) ; *Matière médicale pure* (1826-1828). V. HOMÉOPATHIE.

HAHN-HAHN (Ida, comtesse DE), femme de lettres allemande, née à Tresskow (Mecklembourg) en 1805, morte à Mayence en 1880. En 1826, elle épousa son cousin, le comte Frédéric Hahn. Divorcée en 1829, elle fit de grands voyages en Europe et en Orient (1843). En 1850, elle abjura le protestantisme et embrassa le catholicisme, introduisit en Allemagne et en Autriche l'ordre du Bon-Pasteur, puis se livra à des travaux littéraires et de propagande religieuse. Ses écrits ont toutes les qualités et tous les défauts de son tempérament prime-sautier, indécis et passionné. Citons, notamment : *Poèmes* (1835) ; *Au delà des monts* (1840) ; *Souvenirs de France* (1842) ; *Sibylle* [autobiographie] (1846) ; *De Babylone à Jérusalem* (1851) ; *Sainte Zita* (1878).

***HAHNIE** n. f. Genre d'arachnides aranéides, type d'une tribu dite des hahniinés, renfermant une vingtaine de très petites espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Ce sont de minuscules araignées, à livrée assez bariolée, vivant dans les endroits humides, sous une petite toile.)

***HAI** ! [*hé*] interj. Marque la douleur, la surprise, la satisfaction. (Syn. de HÉ !)

***HAÏ** ! interj. Autre orthogr. du mot HAI !

HAÏ n. m. Navig. fluv. Retour sur elle-même de l'eau d'une rivière, d'un fleuve, lorsqu'elle se trouve arrêtée par un obstacle naturel ou artificiel, ce qui l'oblige à former une sorte de tourbillon. (On écrit aussi HAÏS et HAÏE.)

HAI ! HA ! HAI ! HA ! interj. Véner. Cri pour arrêter les chiens quand ils vont trop vite ou qu'ils tournent au change. (Le veneur dit : HAI ! HA ! HAI ! HA ! *chiens.* — HA ! HAI ! *valets.*)

HAÏ, ville du royaume d'Irak ou Mésopotamie (prov. de Basra ou Bassorah), sur le Chatt-el-*Haï*, bras du Tigre ; 5.000 hab.

HAÏDAH, Indiens métissés de Mongols qui vivent, au nombre de 2.500, dans les îles de la Reine-Charlotte (Colombie anglaise). Ils sont remarquablement doués pour la sculpture : leurs poteaux totémiques en argilite prouvent leur habileté.

HAÏDAMAKS, bandes de Cosaques zaporogues qui, de 1750 à 1768, se révoltèrent contre la Pologne et luttèrent à la fois contre les Polonais et contre les Russes.

HAÏDARABAD. Géogr. V. HYDERABAD.

HAÏDAR MIRZA, historien persan du Turkestan, devenu plus tard prince de Cachemire, né à Boukhara en 905 de l'Hégire (1499-1500), mort aux Indes en 1551. Après l'assassinat de son père en 1508, il quitta Boukhara

et se rendit à Kaboul auprès du sultan Baber, son cousin. Il prit part avec lui à de nombreuses expéditions, le quitta en 1512 et se rendit au Ferghana auprès du prince mongol Saïd khan qui l'aida à prendre Kachgar et à rétablir l'Empire mongol. Après la mort de Saïd khan (1533), il passa aux Timourides. En 1541, il conquit le Cachemire et fonda un Etat indépendant. Il fut tué au cours d'un soulèvement. Il a laissé une histoire de son temps, qui porte le titre d'un souverain du Turkestan chinois : *Abd al-Rachid*.

HAÏDER ALI KHÂN BAHÂDOUR, fondateur de l'éphémère dynastie musulmane de Maisoûr (Mysore) dans l'Inde. Né à Devanhalli en 1717, mort au camp d'Arkot en 1782. Soldat de fortune, après avoir battu les Mahrattes (1759), puis les Afghans, il devint le véritable souverain de Mysore sous un fantôme de rajah. Il prit parti pour les Français contre les Anglais dans la lutte pour la domination de l'Inde, et, quoique battu, put transmettre ses Etats et ses haines à son fils Tipoû (Tippoo-Sahib).

HAÏDER-DOUGHLAT (Mohammed), dit **Mirza Haïder,** prince mongol, né à Tashkent en 1499, mort à Cachemire en 1551. Il dirigea des expéditions sur le Turkestan chinois et le Tibet, puis prit du service dans l'armée de son parent l'empereur Houmayoun, qui le nomma gouverneur, assez indépendant, du Tibet et du Cachemire. Il y fut tué dans une révolte. Il écrivit, sous le titre de *Tarihki-Reshidi,* le récit des événements auxquels il a assisté.

HAÏDOUKS, HEÏDUQUES, HEYDUQUES n. m. pl. (du hongrois *hajdu,* garde du corps ; du serbo-croate *hajduk,* voleur de grand chemin ; du turc *haïdud,* brigand). Ancien nom de la milice hongroise qui, jusqu'au XVe siècle, défendit surtout la frontière sud. || En Yougoslavie, en Roumanie, Nom donné aux chrétiens qui se révoltaient contre l'autorité ottomane. (Vx.)

— ENCYCL. Pendant les invasions des Turcs, ce corps se désorganisa, et les *haïdouks* devinrent de véritables bandes de pillards. Etienne Bocskay, chef du soulèvement contre l'Autriche, les organisa de nouveau et les établit dans le comitat de Szabolcs (1605), en leur conférant la noblesse.

HAÏ-DUONG, prov. du Tonkin (Indochine française), dans le delta ; 640.000 hab. de race annamite. Culture du riz. Ch.-lieu : *Haï-duong,* sur le fleuve Thaï-binh ; citadelle prise en 1873 par les Français.

***HAIE** [*hê*] n. f. (germ. *haga*). Clôture faite d'arbres, d'arbustes ou d'épines qui s'entrelacent, de branches sèches, de fagots ou de ronce artificielle.

— *Par anal.* Obstacle formé par une file, une rangée de choses : *Une* HAIE *de rochers, d'écueils. Une* HAIE *de baïonnettes.* || Obstacle formé par une file, une rangée de personnes : *Une* HAIE *de soldats. Former la haie,* Etre disposé en file. || *Par extens.* Simple rangée de personnes des deux côtés d'une voie : *Une* HAIE *de curieux.*

— Chass. Procédé de chasse très ancien qui paraît avoir été importé d'Asie. (Il a été décrit par Oppien.) V. la partie *encycl.*

— Féod. *Corvée de la haie,* Corvée exigée des vassaux pour la réparation et l'entretien des haies du seigneur.

— Mar. Long banc d'écueils. || *Bateaux mouillés en haie,* Bateaux placés parallèlement, l'arrière amarré à quai, l'avant tenu au large par une ancre.

Milit. Ligne de bataille que formaient les chevaliers ou même les hommes de pied chargeant l'ennemi. || *Faire la haie,* Disposer des troupes à droite et à gauche de la voie que doit suivre une autorité, un personnage influent, pour lui rendre les honneurs.

— Sports. Barrière en bois qui constitue un obstacle dans certaines courses à pied. (Le *110 m.* et le *400 m. haies* sont les courses les plus courantes.)

— Techn. Pièce de bois la plus longue de la charrue. (Syn. de FLÈCHE.) || *Briques en haie,* Disposition donnée aux briques quand, après le façonnage, pour qu'elles finissent de sécher, on les place de champ et non jointives les unes sur les autres.

— Turf. *Courses de haies,* Courses de chevaux dans lesquelles ceux-ci doivent franchir des haies alternant, de distance en distance, avec des claies.

— ENCYCL. Agric. Les *haies,* destinées à enclore les jardins, les prés, les vergers, sont de deux sortes : *haies vives,* constituées par des arbustes en végétation (épine, aubépine, prunellier, poirier et pommier sauvage, nerprun, mûrier blanc, érable, chêne, kermès, houx, troène, etc.) ; *haies sèches,* formées de pieux verticaux et de branchages secs, que l'on dispose le gros bout en haut, ou bien encore de ronce artificielle (fil de fer barbelé). Les haies vives sont dites aussi *haies de défense.* La plantation des haies vives est opérée en novembre ou au printemps, avec des sujets de deux ans. Dès la troisième année, puis à intervalles de cinq à six ans, on recèpe la haie à quelques centimètres au-dessus du sol pour parvenir à lui faire prendre 60 cm. d'épaisseur environ.

Les *haies d'abri* sont destinées à former un rideau qui protège des vents dominants une plantation de jeunes arbres ou les plantes d'un jardin ; on emploie à leur construction des essences résineuses. Les *haies d'agrément* qui entourent les jardins de luxe sont constituées par des arbustes à fleurs ou à feuillage ornemental (lilas, syringa, myrte, tamarinier, faux ébénier, etc.). Enfin, on peut encore, dans les jardins rustiques, faire intervenir les arbres fruitiers dans l'établissement des haies.

— Chass. La chasse à la *haie* consiste à enclore un vaste espace de terrain au moyen de branchages ; les haies vont toujours se rapprochant de plus en plus, et aboutissent à une fosse. Les chasseurs refoulent les gibiers devant eux, jusqu'à ce qu'ils y tombent.

— Dr. D'après le Code civil, toute *haie* qui sépare des héritages est réputée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'un seul héritage en état de clôture, ou qu'il n'existe marque contraire ou prescription. Elle est entretenue à frais communs, mais le voisin peut se soustraire à cette obligation en abandonnant la mitoyenneté. Il peut détruire la haie mitoyenne jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite. Les arbres de la haie mitoyenne sont mitoyens comme elle : chaque propriétaire a le droit d'en exiger l'abatage. Le voisin ne peut contraindre le propriétaire d'une haie non mitoyenne à lui céder la mitoyenneté, mais il peut exiger l'arrachage des haies vives plantées à une distance moindre que la distance légale, sauf prescription, ou titre contraire.

***HAÏE !** [*ha-î*] interj. Cri des charretiers, pour exciter leurs chevaux.

— LOC. PROV. **Et haïe au bout,** Et quelque chose en plus :

...Aimable comtesse,
Pour qui tout le monde a partout
Tant de respect, *et haïe au bout.*
SCARRON.

HAIE-FOUASSIÈRE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 12 kil. de Nantes ; 1.555 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de *fouasses.*

***HAÏER** [*hè-yé*] v. intr. (de *haie*). Chasser à la haie.

HAÏFA ou **CAÏFFA,** ville et port de l'Etat d'Israël, sur la baie d'Acre (Méditerranée) et au pied du mont Carmel ; 145.000 hab. Ch.-lieu du district du Nord. Terminus du chemin de fer vers la frontière égyptienne. — Prise par les Anglais pendant la Grande Guerre (le 24 septembre 1918).

HAIG (Axel-*Herman*), peintre et graveur suédois, né dans l'île de Gotland en 1835, mort à Southsea en 1921. Parmi plus de deux cents estampes originales, citons : *le Mont-Saint-Michel* (1882) ; *l'Intérieur de la cathédrale de Burgos, la Chapelle palatine, Notre-Dame de Paris.*

HAIG (Douglas), comte DE BEMERSYDE, feld-maréchal anglais, né à Cameronbridge (Ecosse) en 1861, mort à Londres en 1928. Il fit ses premières armes au Soudan sous Kitchener. Il fut ensuite attaché à l'état-major du général French pendant la guerre du Transvaal. Après divers séjours dans l'Inde, il était lieutenant général en 1914 et, en cette qualité, il recevait le commandement du 1er corps de l'armée britannique envoyée en France au début de la Grande Guerre. Il déploya ses belles qualités militaires à Mons et dans la bataille d'Ypres en 1914. Haig fut ensuite nommé au commandement de la 1re armée ; il la conduisait à Neuve-Chapelle en mai, à Loos en septembre. Fin 1915, il remplaçait le maréchal French à la tête des forces britanniques en France. Au moment de la bataille de Verdun, en 1916, il acceptait spontanément de relever avec ses troupes une partie de l'armée française sur le front Nord, puis en juillet il lançait ses armées dans la bataille de la Somme qu'il poursuivait énergiquement jusqu'en novembre ; il était alors promu *field-marschal.* Ses rapports tendus avec Nivelle à propos de l'offensive de 1917 ne l'empêchèrent pas d'enlever au printemps la falaise de Vimy et d'ébranler la position Hindenburg. Nivelle parti, Haig cherchait ensuite à réaliser ses idées et tentait de mettre la main sur les nids de sous-marins allemands installés sur la côte belge ; ce fut la « bataille des Flandres », puis la prodigieuse bataille de Cambrai, où les *tanks* étaient pour la première fois employés en masse. En 1918, Haig acceptait le commandement unique, contre lequel il s'était tant élevé l'année précédente ; et sous la direction suprême de Foch, au cours des offensives de l'automne 1918, ses armées reconstituées prenaient une part importante dans la victoire des Alliés.

Douglas Haig. — Cl. Russell.

HAÏK, personnage considéré par les historiens arméniens comme le premier chef qui ait gouverné leur pays. || Les Arméniens s'appellent eux-mêmes HAÏK, et donnent à leur pays le nom de *Haïasdan* (Demeure des Haïk).

***HAÏK** n. m. Pièce d'étoffe longue de 5 à 6 m., large de 2 m., sans couture, qui recouvre les autres vêtements féminins chez les Orientaux.

A. Haïk.

***HAÏKAÏ** [*ha-i-ka-i*] ou ***HOKKU** n. m. Petit poème japonais, comprenant 3 vers de 5, 7 et 5 syllabes. (Voici la traduction d'un haïkaï : *Feu sous la cendre. Maison sous la neige. Minuit.*)

HAÏL, cap. du Shammar ; 20.000 hab.

HAILES (David Dalrymple, lord), homme politique et historien écossais, né à Edimbourg en 1726, mort en 1792. Juge à la cour de session (1766), puis à la cour criminelle (1766). Auteur d'*Annales de l'Ecosse* (1776-1779).

HAÏLÉ SELLASSIÉ Ier. V. TAFARI MAKONNEN.

HAILLAN (LE), comm. de la Gironde, arrond. et à 7 kil. de Bordeaux ; 1.035 hab. Vignobles du Médoc, vins rouges et blancs.

HAILLAN (Bernard-Girard DU). V. DU HAILLAN.

HAILLICOURT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 7 kil. de Béthune ; 5.575 hab.

***HAILLON** [*ha-yon*] n. m. (de l'anc. haut allem. *hadil,* lambeau). Guenille, vieux lambeau d'étoffe : *Un tas de* HAILLONS. || Vêtement dépenaillé : *Etre vêtu de* HAILLONS.

— Techn. Petite hutte en clayonnage à l'usage des ouvriers ardoisiers, dans la carrière même.

***HAILLONNEUX** [*ha-yo-neû*], **EUSE** adj. Qui tombe en haillons : *Un habit* HAILLONNEUX. (Ronsard.) || Couvert de haillons : *Mendiant* HAILLONNEUX.

HAILLOT, commune de Belgique (Namur, arrond. admin. de Namur) ; 1.050 hab. Carrières de pierre de taille.

***HAIM** ou **HAIN** [*hin*] n. m. (du lat. *hamus,* hameçon). Hameçon. (Vx.)

HAÏNAN ou **HAÏ-NAN,** île montagneuse du golfe du Tonkin, dépendante de la Chine (prov. de Kouang-toung) ; 1.700.000 hab. Capit. *Kiong-tcheou,* avec Hoï-hao comme port. Quelques gisements de houille. Grand élevage de porcs. L'île est habitée partie par des colons chinois, partie par des populations arriérées vivant dans l'indépendance.

HAINAU. V. HAYNAU.

HAINAUT (en flamand **Henegouwen**), province de Belgique, entre les deux Flandres, le Brabant, la province de Namur et la France ; 1.268.800 hab. (*Hainuyers*) sur 3.722 km². Ch.-lieu *Mons.* Pays de larges plateaux coupés par le ravin de roches calcaires au fond duquel coule la Sambre : le Hainaut donne naissance à plusieurs affluents ou sous-affluents de la rive droite de l'Escaut : Haine, Dendre, Senne. Ses croupes à blé, ses pâturages constituent une des plus belles régions agricoles et d'élevage de la Belgique ; en même temps, ses carrières et surtout la richesse en houille des bassins du Borinage ou « Couchant de Mons », du Centre et de Charleroi ont fait du Hainaut un des grands centres industriels du pays.

Histoire. — Le Hainaut, habité par les Nerviens, faisait partie, dans l'antiquité, de la Gaule belgique (*pagus Hainaus,* ou *Hanagavensis comitatus*). Il fut au IXe siècle organisé en comté, et donné à Gilbert, beau-fils de l'empereur Lothaire Ier. Le fils de Gilbert, Régnier au Long col lui succéda (846) et consolida sa dynastie. En 1036, le Hainaut appartenait à la comtesse Richilde qui épousa Baudouin VI de Flandre. Séparés à sa mort (1070), les deux comtés de Flandre et de Hainaut furent de nouveau réunis par mariage en 1195. Le comte de Hainaut et de Flandre, chef de la quatrième croisade, devint Baudouin Ier, empereur de Constantinople. Au XIVe siècle, Philippine de Hainaut épousa Edouard III, roi d'Angleterre. Un moment uni aux domaines des Wittelsbach par le mariage de Marguerite de Hainaut avec l'empereur Louis IV de Bavière, le Hainaut passa au XVe siècle à Jacqueline, fille de Guillaume VI ; mais celle-ci s'étant séparée de son mari, Jean de Hainaut, pour épouser le duc de Gloucester, le duc de Bourgogne Philippe le Bon intervint, envahit le Hainaut, battit les troupes de Jacqueline et lui imposa le protectorat bourguignon par le concordat de Delft. En 1436, à la mort de Jacqueline, le Hainaut fut incorporé dans les domaines de l'Etat bourguignon, dont la mort de Charles le Téméraire (1477) amena le démembrement. Par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, le Hainaut passa à la maison d'Autriche et suivit, dès lors, les destinées des Pays-Bas. Incorporé, en 1815, dans le royaume des Pays-Bas, le Hainaut devint, en 1831, province du royaume de Belgique.

Armes du Hainaut.

Il a formé, dans l'ordre ecclésiastique, les deux archidiaconés de Hainaut et de Valenciennes.

Hainaut (RACE DU). La *race bovine bleue du Hainaut* ou *sous-race de Mons* est une variété de la race bovine hollandaise. Le pelage est généralement gris-cendré ardoisé, d'où le nom de *bétail bleu.*

HAINAUT FRANÇAIS, partie du pays de Hainaut, cédée à Louis XIV par le traité des Pyrénées (1659), et située au nord de la Thiérache et du Cambrésis, avec qui elle forma une généralité dont le chef-lieu était *Valenciennes.* A contribué à former le département du Nord.

HAINBURG, ville d'Autriche (Basse-Autriche), sur la rive droite du Danube, près de la frontière hongroise ; 7.300 hab. Ancien mur d'enceinte, défendu par deux tours. Château et hôtel de ville intéressants. Petites industries.

HAINCELIN [*in-se*] n. m. Archéol. Sorte de houppelande courte portée au moyen âge par les hommes.

***HAINE** [*hèn'*] n. f. (de *haïr*). Action de haïr, vive inimitié à l'égard de quelqu'un : *Une* HAINE *mortelle. Une effroyable, une vigoureuse* HAINE. (Molière.) *Pour détourner sur eux la* HAINE *d'un* [causée par un] *mauvais succès.* (La Bruyère.) *La faim fait un trou dans le cœur du peuple et y met la* HAINE. (V. Hugo.) || Vive répugnance pour quelque chose, horreur de : *La* HAINE *du vice.*

J'ai pris la vie en *haine,* et ma flamme en horreur.
RACINE.

— *En haine de,* Par animosité contre : *Il a agi ainsi* EN HAINE DE *ses cousins. Ouvrage écrit* EN HAINE DE *la religion.*

— SYN. **Haine, antipathie, aversion,** etc. V. ANTIPATHIE.

— ANTON. **Amour, affection, tendresse.**

— ENCYCL. Psychol. Lorsqu'un objet, une personne ou un acte est, a été, ou paraît à notre imagination devoir être pour nous cause d'impressions pénibles, nous sommes

disposés à les éviter et à les écarter de nous. Cette disposition s'appelle, suivant les cas, l'aversion ou l'antipathie. Qu'elle devienne très violente, qu'elle s'accompagne d'une idée fixe, qu'elle se manifeste par un besoin de faire du mal et de détruire, et nous avons la *haine*.

HAINE, rivière de Belgique et de France, affluent droit de l'Escaut. Née aux environs de Charleroi, l'Haine coule dans la province qui lui doit son nom (le *Hainaut*) par Mons, Jemappes, Saint-Ghislain, et finit à Condé. Cours, 72 kil.

HAINE-SAINT-PAUL, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies), sur l'*Haine;* 8.100 hab. Forges, laminoirs, charbonnages.

HAINE-SAINT-PIERRE, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Thuin), sur l'*Haine;* 7.400 hab. Verreries, forges, fonderies et aciérie. Charbonnages, ateliers de constructions, poteries.

***HAINEUSEMENT** [*hè, man*] adv. D'une manière haineuse.

***HAINEUX** [*hè-neû*], **EUSE** adj. Naturellement porté à la haine : *Un homme, Un caractère* HAINEUX. || Inspiré par la haine : *Des sentiments* HAINEUX. || Qui trahit la haine : *Des regards* HAINEUX.

— *Substantiv.* et au masc. : *C'est un* HAINEUX.

HAINEWALDE, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Bautzen), sur la Mandau, affl. de la Neisse, près de la frontière de Bohême; 2.585 hab. Industrie du cuir; tissage métallique. Château.

HAINFELD, bourg d'Autriche (Bas-Danube, cercle de Saint-Pölten), sur le Gölfen, sous-affl. du Danube; 4.000 hab. Industrie sidérurgique; quincaillerie.

HAINICHEN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde); 7.800 hab. Fabrication de flanelle et d'autres tissus.

***HAINITE** [*hè*] n. f. Silicate naturel de calcium, sodium, titane et zirconium.

***HAINUYER** [*hè-nu-ié*], **ÈRE,** habitant ou natif du Hainaut : *Les* HAINUYERS. (On dit aussi HANNUYER ou HENNUYER.)

— *Adjectiv.* Qui appartient au Hainaut ou à ses habitants : *La population* HAINUYÈRE.

HAÏPHONG, ville et port maritime du Tonkin (Indochine française), sur le Cua-Cam, à 25 kil. de la mer; 92.000 hab. Modeste village annamite il y a quarante-cinq ans, Haïphong a été transformé par les Français : les marécages insalubres ont fait place à des canaux, à des boulevards, des maisons. Le port donne accès aux navires calant 8 m.; il a 550 m. d'appontements, des docks, des hangars; son mouvement est considérable. Centre industriel très actif : constructions mécaniques et navales; filatures de coton, verrerie, cimenterie.

***HAIR** ou ***HAIRE** ou ***HÈRE** [*hèr*] n. m. Véner. Nom que l'on donne au faon mâle de la biche, de six mois à un an, quand il a quitté la livrée. (C'est pendant ce temps que ses bosses commencent à paraître. Après un an, le faon devient *daguet.*)

***HAÏR** v. tr. (germ. goth. *hatan;* angl. *to hate :* allem. *hassen.* — Rejette le tréma aux trois personnes du sing. du prés. de l'ind. : *Je hais, tu hais, il haït,* mais le reprend partout ailleurs : *Je haïssais. Je haïs. Nous haïmes. Que je haïsse, qu'il haït, Haï, e.*) Vouloir du mal à quelqu'un; abhorrer, exécrer :

Ah! je l'ai trop aimé pour ne point le *haïr.*
RACINE.

|| Avoir de la répugnance, de l'aversion, de l'horreur pour : HAÏR *les compliments.* HAÏR *la chasse, le travail.*

Volontiers gens boiteux *haïssent* le logis.
LA FONTAINE.

— LOC. DIV. *Ne pas haïr,* Aimer assez, se sentir quelque goût pour : NE PAS HAÏR *la bonne chère.* || *Haïr comme la peste, comme la mort ou à mort,* Haïr extrêmement; avoir la plus grande répugnance pour.

— GRAMM. *Haïr* s'emploie quelquefois, et surtout s'employait, suivi de *à, de, que* (ce dernier mot avec le subj. prés.) : *Ils* HAÏSSENT *autant à les* [les femmes] *voir avec de la céruse sur le visage, qu'avec de fausses dents.* (La Bruyère.) *Je* HAIS *toujours* DE *vous déplaire.* (Mme de Sévigné.) *M. de La Vallière est mort je ne sais comment; je* HAIS *toujours* QUE *les hommes aient mal au derrière : on lui a fait plusieurs opérations.* (Mme de Sévigné.)

— ***Se haïr,*** v. pr. Au sens réfléchi, Eprouver de la haine, de l'aversion pour soi-même.

— Avec réciprocité, Se détester mutuellement : *Pour bien* SE HAÏR, *il faut s'être aimés.* (A. d'Houdetot.)

— SYN. **Haïr, abhorrer, détester, exécrer.** V. ABHORRER.

***HAIRE** [*hèr'*] n. f. (origine germ.; de l'anc. haut allem. *haria,* poil). Petite chemise en étoffe de crin ou de poil de chèvre, qu'on porte sur la peau, par esprit de pénitence :

Laurent, serrez ma *haire* avec ma discipline.
MOLIÈRE.

— *Prendre la haire,* Embrasser une vie de pénitence.

— Comm. Grosse étoffe dont les brasseurs se font des vêtements pour le travail.

— Techn. *Drap en haire,* Drap qui n'a pas été foulé.

***HAIREMENT** [*hè, man*] n. m. *Tondre un drap en hairement,* Lui faire subir pour la première fois l'opération du tondage.

***HAIREUX** [*hè-reû*], **EUSE** adj. Proprem., Qui gêne comme une haire. || Spécialem., *Un temps haireux,* Un temps froid et humide. (Vx.) [On a écrit aussi HÉREUX.]

HAISNES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kil. de Béthune, près du canal de la Bassée; 1.730 hab. Ch. de f. Nord. Houille.

***HAÏSSABLE** adj. (de *haïr*). Digne d'être haï : *Les grands haïssent la vérité, parce qu'elle les rend* HAÏSSABLES. (Massillon.)

— ALLUS. LITTÉR. **Le « moi » est haïssable.** V. MOI.

***HAÏSSANT** [*san*], **E** adj. Qui hait : *Quelle folie de s'indigner, de blâmer, de se rendre* HAÏSSANT. (Sainte-Beuve.)

***HAÏSSEUR, EUSE** n. et adj. Qui hait. (Vx.)

HAÏTI ou **SAINT-DOMINGUE,** île de l'archipel des Antilles, la plus considérable des Grandes Antilles après Cuba, partagée entre les deux républiques d'Haïti et Dominicaine. Superficie : 77.280 km², peuplés de 3 millions 800.000 hab. (*Haïtiens, ennes.*)

Située entre l'océan Atlantique et la mer des Antilles, isolée de Cuba par le canal du Vent, et de Porto-Rico par le canal de Mona, Haïti « est un faisceau de rides montagneuses, surgissant de la mer, avec une juxtaposition de climats locaux et de paysages végétaux très différenciés » (Sorre). Sa cordillère centrale s'élève jusqu'à 3.140 m. à la Loma Tina, et quelques autres sommets approchent de cette altitude ou au moins de 3.000 m. (Yaque, 2.955 m.). Dans le nord et au sud, deux autres cordillères, moins hautes, flanquent l'épine centrale, dont elles sont séparées par des compartiments effondrés, suites de dépressions longitudinales et de plaines littorales (vallée de Cibao, plaine centrale, dépression méridionale) où stagnent parfois des lacs (lac Enriquillo) et que parcourent des fleuves divergents (Artibonite et San-Juan, etc.).

Par suite des reliefs, grands sont les contrastes climatiques et végétaux entre les différentes parties de l'île. Partout, le climat et la flore sont ceux des tropiques; mais dans certaines stations seules, les conditions thermiques sont favorables à l'activité humaine; ailleurs, elles sont vraiment sévères, et, la salinité aggravant les effets du climat, les savanes herbeuses, le *salt bush,* occupent de vastes étendues. Aussi, ne peut-on pas dire que l'île d'Haïti soit *partout* un admirable pays; elle l'est parfois, quand les conditions physiques sont favorables et que concourent, avec une mer tiède et poissonneuse, un air humide et chaud, un sol fécond. Alors, le pays est apte aux riches cultures (café, canne à sucre, cacao, tabac, coton), et porte des forêts où voisinent les essences précieuses. Il semble, par ailleurs, que le sous-sol possède des ressources minières : l'or, l'argent, le platine, le mercure, le cuivre, etc.; mais on n'en a pas encore étudié les « possibilités ».

Les anciens habitants ont disparu depuis longtemps; ce sont de nouveaux venus : des noirs d'Afrique et des métis de blancs (Espagnols ou Français) et de noirs, qui seuls peuplent actuellement Haïti. Ils y ont formé deux Etats, qui sont la république d'Haïti dans l'ouest, et la république Dominicaine dans l'est, toutes deux indépendantes de nom, mais subissant en fait l'influence des Etats-Unis tout proches.

Histoire. — Haïti fut découverte (6 décembre 1492) par Christophe Colomb qui lui donna le nom de *Hispaniola.* Un siècle plus tard, elle était presque entièrement espagnole et ses indigènes, anéantis après un soulèvement contre la tyrannie des nouveaux venus, étaient remplacés par des nègres. Un peu plus tard (vers 1625), des boucaniers et des flibustiers s'établissaient au nord de l'île, puis des colons français y fondaient des plantations que le traité de Ryswick reconnut, avec les établissements du nord, comme colonie française (1697). Très prospère, mise en valeur au XVIIIe siècle, Saint-Domingue fut dévastée aux temps de la Révolution par les guerres sociales, qui s'étendirent à la partie orientale espagnole (Santo-Domingo), cédée à la France au traité de Bâle (1795). Toussaint-Louverture s'y tailla un royaume que détruisirent les Français en 1802; mais bientôt ceux-ci furent chassés de l'île par Dessalines (1804). Dès lors Haïti fut en proie aux guerres civiles et morcelée en deux Etats, puis réunie en un seul pendant tout un temps. Son indépendance une fois reconnue par la France (1825), elle se divisa en 1844 entre les deux républiques d'Haïti et Dominicaine, qui subsistent encore aujourd'hui.

HAÏTI (RÉPUBLIQUE D'). Etat des Antilles, occupant la partie occidentale de l'île d'Haïti (Grandes Antilles). Superficie : 28.700 km²; population : 3.500.000 hab. (*Haïtiens, ennes*). Capit. *Port-au-Prince.*

Avec la république Dominicaine, située plus à l'est et séparée d'elle par une frontière conventionnelle, la république d'Haïti se partage le territoire de la grande île dont elle porte le nom. Elle est isolée de Cuba, plus occidentale, par le canal du Vent, et a ses rivages sur la mer des Antilles et sur l'océan Atlantique. Les îles de la Tortue au N. et de la Gonave à l'O. dépendent de la république d'Haïti, aux rivages profondément découpés dans l'ouest (baies des Gonaïves et de Port-au-Prince), au relief très accidenté, entre les chaînons et les plateaux boisés de laquelle s'insèrent des dépressions longitudinales, terres basses d'une admirable fertilité arrosées par des fleuves dont le principal est l'Artibonite.

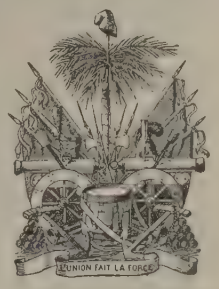

Armoiries de la république d'Haïti.

Les habitants, noirs ou mulâtres, parlent tous le français et surtout un patois dit « créole ». Presque tous sont catholiques (archevêché à Port-au-Prince duquel relèvent quatre diocèses). En dehors de la capitale, les villes sont relativement peu importantes : Cap-Haïtien, Jacmel, Les Cayes méritent surtout d'être signalées.

A la tête de la république d'Haïti sont un président, qui exerce le pouvoir exécutif avec l'aide de ministres, et un parlement, qui détient le pouvoir législatif et se compose d'un Sénat de 21 membres et d'une Chambre des députés de 37 membres (Constitution de 1935, amendée en 1939 et en 1944).

Les grandes ressources du pays sont constituées par l'agriculture et les industries qui en dépendent. Les cultures tropicales (café surtout, coton, sucre, cacao, tabac) sont les principaux éléments du commerce d'exportation, avec le rhum, fabriqué sur place; l'ananas ne tardera pas à s'y ajouter. Les forêts contiennent des essences variées parmi lesquelles on exporte surtout le bois de campêche. L'élevage est sans importance. Quant aux richesses du sous-sol, elles ne sont pas encore exploitées. Au reste, l'outillage économique est tout à fait insignifiant.

La république d'Haïti, dont l'histoire commence au jour de la proclamation de son indépendance (1er janvier 1804), a été, durant tout le cours du XIXe siècle, en proie à des révolutions intérieures répétées. Le traité de 1876, qui a déterminé ses frontières terrestres et laissé à la république Dominicaine le haut bassin de l'Artibonite, et la convention de novembre 1915 la plaçant, en fait, sous le protectorat des Etats-Unis, constituent les principaux faits de son passé.

HAÏTIEN [*si-in* ou *ti-in*], **ENNE,** habitant ou natif de l'île ou de la république d'Haïti : *Les* HAÏTIENS.

— *Adjectiv.* Qui a rapport à ces pays ou à leurs habitants : *Les cultures* HAÏTIENNES.

HADJUKI-NOWE (en allemand **Neu-Heiduk**), cité industrielle de Pologne (Silésie, district de Swientochlowice); 6.250 hab. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

HAJDUKI-WIELKIE (en allemand **Bismarckhütte**), cité industrielle de Pologne (Silésie, district de Swientochlowice), à 6 kil. de Katowice; 22.700 hab. Fonderies et laminoirs, tuyaux et plaques d'acier, de goudron, benzol, etc. — Occupée par l'Allemagne en 1939.

***HAJE** ou ***HAIE** n. m. Espèce de serpent très venimeux, appartenant au genre *naja* et répandu dans toute l'Afrique. (Son nom scientifique est *naja haie.* On le nomme vulgairement *aspic.* C'est le serpent des jongleurs égyptiens; c'est lui qui, dans l'ancienne coiffure des pharaons, forme l'ornement dit *uræus.* Il se distingue du cobra par l'absence de tache noire en forme de lunettes, sur la partie dilatée de son cou.)

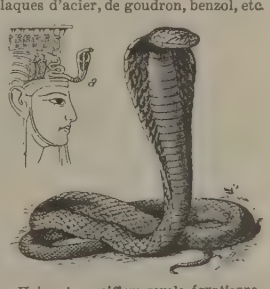
Haje, et *a,* coiffure royale égyptienne avec l'urœus.

HAJOS, bourg de Hongrie (comitat de Pest); 4.710 hab. Résidence d'été de l'archevêque de Kalocsa.

HAJOTA, pseudonyme sous lequel est connue Hélène-Jeanne **Pajzderska** (née BOGUCKA), femme de lettres polonaise, née à Sandomir en 1862, morte à Varsovie en 1927. Ayant épousé en 1888 l'explorateur Szolc-Rogozinski, elle passa trois ans en Afrique et en rapporta une série

d'études : *Des continents lointains, Miss Lehan Asslay, la Cargaison d'huile de palme*, etc. Elle écrivit encore des romans, comme *la Dernière bouteille* et *Rosa Nives*, et un drame : *A qui la victoire?*, joué avec succès.

HAKAM Ier (AL-), émir de Cordoue (796-822), rejeta les Francs au delà des Pyrénées, et s'avança jusqu'à Narbonne, mais ne put empêcher Louis le Débonnaire de prendre pied en Catalogne et d'en chasser les Maures.

HAKAM II (AL-), calife de Cordoue, de 961 à 976. Il se montra le digne continuateur de son père Abd er-Rahman. Grâce à ses succès contre les chrétiens, la puissance musulmane atteignit son apogée dans la péninsule. Il fit surtout fleurir les sciences et les arts, et forma une vaste bibliothèque, qui fut le berceau de la célèbre académie de Cordoue.

HAKATA, ville du Japon, dans l'île de Kyû-shû.

HAKATISTES [*tisst'*] n. pl. (de **H K T**, initiales des noms des trois fondateurs : Hansemann, Kennemann et Tiedemann). Nom donné aux membres d'un groupe fondé en 1894 par trois grands propriétaires terriens du gouvernement de Posen sous le nom de : *Union pour favoriser la germanisation de la Marche-Orientale* (*H K T-union*).

***HAKEA** n. f. Genre de protéacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes coriaces, à fleurs en grappes. (On en connaît près de cent espèces, toutes australiennes, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres, par exemple la *hakea cucullata* à fleurs rose vif, très belles, en fascicules axillaires.)

HAKENDOVER, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur la Grande Geete ; 1.175 h.

***HAKIM** n. m. (participe arabe de la racine *hakama*, « Celui qui décide »). Nom donné en général, chez les musulmans, à toutes les personnes qui détiennent le pouvoir judiciaire.

***HAKÎM** n. m. (même racine arabe que le mot précédent). Médecin. (Ce mot a parfois le sens de philosophe et de savant dans les sciences naturelles et les sciences exactes.)

HÂKIM (EL-) **biamri'llah** « Celui qui commande par l'ordre de Dieu », 6e calife fâtimite, dont le vrai nom était **Aboû Alî al-Mansour** (985-1021). Despote et fanatique, il disparut, sans doute assassiné, au cours d'une promenade nocturne sur le mont Mokattam. Il se donnait pour une incarnation d'Alî, gendre du Prophète, et les Druses attendent toujours sa réincarnation. Sous son règne fut dressée la table astronomique connue sous le nom de *Table Hakmite*.

HAKKAS, peuple métis du sud-est de la Chine, qui se rencontre principalement dans le Fou-Kien, le Kouang-Toung et à Formose : *Un, Une* HAKKA.

— ENCYCL. Les *Hakkas* sont des travailleurs actifs, qui, à Canton, fournissent presque tous les coolies au service des Européens ; à Formose, ils servent d'intermédiaires entre les indigènes de l'intérieur et les commerçants de l'Europe ou du Céleste-Empire.

HAKKI PACHA (Ibrahim), homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1863, mort à Berlin en 1918. Conseiller juridique au ministère des affaires étrangères (1883-1894), professeur à l'école de droit de Constantinople depuis 1886 il devint, à la suite de la révolution de 1908, ministre de l'instruction publique, puis de l'intérieur, et de nouveau de l'instruction publique. En 1909, il fut ambassadeur de Turquie à Rome. C'est de là que le comité « Union et Progrès », en janvier 1910, l'appela au grand vizirat, en remplacement de Hilmi pacha. Il fut nommé en 1916 ambassadeur à Berlin. On lui doit notamment un traité de *Droit administratif* (2e édit., 1894-1895).

HAKLUYT (Richard), géographe anglais, né à Eyton en 1553, mort à Wetheringset (Suffolk) en 1616. Il introduisit en Angleterre l'usage des globes, et composa le recueil intitulé *Principal navigations, voyages, traffiques and discoveries of the English nation* (1598-1600), après avoir publié *Divers voyages touching the discovery of America* (1582) et un *Discours relatif aux découvertes occidentales* (1584). Les Anglais ont donné le nom de HAKLUYT à des îles et à des caps situés dans les mers arctiques. Une société dite *Hakluyt Society*, fondée en 1846, publie les textes relatifs aux anciens voyages.

HAKODATE, ville du Japon, dans le Tokkaido (île de Yéso), sur le détroit de Matsumaï ; 204.000 hab. Pêcheries, port actif. En partie détruite par un incendie en 1934.

HAKORIS (en égypt. **Hagor**), successeur de Néphérîtès Ier et deuxième roi de la XXIXe dynastie égyptienne (393-380 av. J.-C.). Il lutta contre Artaxerxès Mnémon, après la paix d'Antalcidas, avec une armée de 20.000 mercenaires grecs qu'il avait réunie.

HAL ou **HALLE**, ville de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur la Senne ; 16.440 hab. Papeteries, fabrique de chicorée, raffineries de sucre, malteries, brasseries, vanneries. Célèbre pèlerinage.

Hal (MUSÉE DE LA **Porte-de-**), collection publique d'armes et armures à Bruxelles. La *porte d'Obbrussel*, dite de Hal, à cause du chemin qui conduit à cette ville, date de 1381. Grenier à blé (XVe s.), prison militaire (XVIIe-XIXe s.), dépôt d'archives (1828), puis de cartouches (1842), elle fut aménagée en 1847 en musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie. En 1889, les antiquités en furent transférées au Palais du Cinquantenaire.

HALACARIDÉS [*dé*] n. m. pl. Zool. Famille d'arachnides acariens, comprenant les *halacarus* et genres voisins.

HALACARUS [*russ*] n. m. Zool. Genre d'acariens, type de la famille des halacaridés, comprenant quelques espèces des mers tempérées et froides. (Ce sont de minuscules animaux marins, vivant à diverses profondeurs, plus ou moins loin des côtes. L'*halacarus spinifer* est la plus grande et la plus commune des espèces d'Europe.)

HALACHA (André), patriote et ethnographe slovaque, né à Zaskale (Orava) en 1852, mort à Svaty-Martin-Turtchansky en 1913. Avocat de profession, il lutta avec énergie contre les influences hongroises. Il réunit un grand nombre d'objets intéressants pour l'ethnographie, et recueillit 20.000 chansons.

HALACHAH n. f. (mot hébreu). Nom de la partie juridique de la Mischna, codifiée par Juda ha-Nasi. || Primitivement, on employait le pluriel HALACHOT.

***HALAGE** n. m. Opération ayant pour but de déplacer un bâtiment quelconque le long d'un canal, d'un quai, d'un cours d'eau, au moyen d'amarres. || *Chemin de halage*, Route, sentier longeant l'eau et que suivent les machines, les animaux ou les personnes qui halent. || *Halage à la cordelle*, Mode de traction des petits bateaux. || *Cale de halage*, Plan incliné, solide, sur lequel on hale les embarcations pour les mettre à sec.

HALAGE : A, sur les rivières et les canaux ; B, dans les ports.

— Techn. *Cheville de halage*, Barre de fer qui sert d'axe de rotation aux rouets et aux dévidoirs des cordiers.

— ENCYCL. Navig. fluv. Le *halage* des bateaux sur les canaux et les rivières se fait au moyen d'une corde fixée au mât placé dans l'axe du bateau et sur laquelle tirent des hommes, des mulets, ânes ou chevaux ; on tend de plus en plus d'ailleurs à effectuer le halage mécaniquement, soit à l'aide de tracteurs automobiles, soit par le moyen de câbles actionnés électriquement, ou par machines à vapeur.

— *Halage funiculaire*. V. TOUAGE.

— Dr. *Chemin de halage*. Les plus anciens monuments français sur la matière sont une charte de Childebert Ier (558), puis une ordonnance de Charles VI (1415). L'ordonnance des eaux et forêts d'août 1669 a fixé définitivement la servitude légale des chemins de halage. Cette ordonnance a été confirmée par les articles 556 et 650 du Code civil, le décret du 22 janvier 1808, et finalement, par la loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux. Les propriétaires riverains des rivières reconnues navigables ou flottables sont tenus de laisser le long de ces rivières un espace libre de 7^m^,80 de large.

HALALI n. m. Véner. Autre orthogr. de HALLALI.

***HALAM** [*lam'*] n. m. Sorte de guitare, montée de quatre cordes de crin, en usage chez les nègres du Sénégal.

HALANGS, peuplade *khâ* (sauvage) du Laos, quelque peu influencée par les Khmers.

HALANZY, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. d'Arlon) ; 2.630 hab. Hauts fourneaux.

HALAS ou **KIS-KUN-HALAS**, bourg de Hongrie (comitat de Pest) ; 26.000 hab.

Halatte (FORÊT DOMANIALE D'), départ. de l'Oise, arrond. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence et de Senlis. Située dans la région du Valois, au nord de Senlis, sur la rive droite de la Nonette, elle occupe un plateau assez accidenté dont l'altitude moyenne est de 100 m. environ. Sa contenance est de 4.305 ha. ; les essences qui dominent sont le chêne, le hêtre, le charme et les bois blancs. (Son nom lui viendrait de « large haie » [*haialata*], méthode de chasse délaissée aujourd'hui.)

HALBE (Max), auteur dramatique et romancier allemand, né à Güttland en 1865, mort en 1944. Ses premières pièces : *Un parvenu* (1889) ; *Amour libre* (1890) ; *la Débâcle* (1892), pièces naturalistes, passèrent inaperçues. Enfin, le drame *Jeunesse* (1893) obtint un grand succès ; c'est une œuvre nettement réaliste, violente et brutale. Halbe a été moins heureux ensuite avec *le Tournant de la vie* (1896), *la Terre nourricière* (1897), *le Courant* (1903). Halbe romancier est inégal. Citons de lui : *Madame Mesech* (1897), *l'Acte de Dietrich Stobäus* (1911), *Io* (1917), *l'Elixir du bonheur* (1936).

HALBERSTADT, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe), sur la Holzemme ; 48.000 hab. Fabriques de gants, de papiers peints et de savons. Cathédrale (XIIIe et XIVe siècles) ; église Notre-Dame construite de 1005 à 1147 ; hôtel de ville ; vieilles maisons de bois. Siège d'un évêché au IXe siècle, Halberstadt fut, en 1648, cédée à l'électeur de Brandebourg par les traités de Westphalie, et, en 1807, au royaume de Westphalie par le traité de Tilsit. En 1813, elle fut restituée à la Prusse.

HALBHERR (Frédéric), archéologue italien, né à Rovereto en 1857, mort à Rome en 1930. Il commença, avec Fabricius, des recherches en Crète en 1885, découvrit les inscriptions du temple d'Apollon Pythien, la grande inscription de Gortyne et les bronzes votifs de l'antre de l'Ida. Il dirigea une nouvelle mission italienne de 1893 à 1896 ; enfin les fouilles reprirent sous sa direction, après la libération de l'île (1899). Il fut professeur à l'université de Rome. Halbherr a publié des rapports sur ces travaux dans le *Museo italiano di antichità classiche* (I à III), les *Monumenti antichi* (I et XIII), *les Rendiconti* (VIII, X et XIV) de l'*Accademia dei Lincei*, et les *Memorie* de l'institut lombard (XXI).

***HALBI** n. m. Boisson normande, faite de pommes et poires fermentées.

HALBIG (Johann VON), sculpteur allemand, né à Donnersdorf en 1814, mort à Munich en 1882. Ses œuvres marquent une réaction réaliste contre le romantisme de l'école de Schwanthaler. Les principales sont : *les Lions* (Munich) ; *Rome et Minerve* (Munich) ; *Quadrige attelé de lions* (1845) ; *Maximilien II* (Lindau, 1854) ; *Monument de Platen* (Anspach, 1858) ; *Nymphes sortant du bain* (New-York) ; *l'Emancipation* (New-York) ; *la Passion* (Oberammergau, 1875).

***HALBOURG** [*bour*] n. m. Nom donné par les pêcheurs aux harengs isolés des bancs et que l'on prend en dehors de la saison de pêche.

***HALBRAN** n. m. (du moyen allem. *halberent*, demi-canard). Chass. Terme par lequel on désigne le jeune canard de l'année jusqu'au mois d'octobre. (En octobre il est canardeau, et en novembre canard. — On écrit aussi HALLEBRAN, ALEBRANT, ALBRAN ou ALEBRENT.)

— Art culin. Les *halbrans* doivent être mangés « au bout du fusil » ; leur chair tendre se décompose rapidement.

***HALBRENER** [*bre-né*] v. intr. (de *halbran*). Chass. Chasser aux halbrans.

— *Transitiv.* Fauconn. *Halbrener l'oiseau*. Rompre quelques plumes à l'oiseau de proie. || *Halbrener les canards*, Les faire produire en couvées libres, au bord des étangs voisins des fermes, soit afin d'obtenir des appelants pour la chasse aux canards, soit pour que leur chair se rapproche de celle des canards sauvages.

— ***Halbrené, e,*** part. pass. du verbe *Halbrener*. || Fauconn. Dont les pennes sont rompues et qui dans cet état ne peut que difficilement voler : *Faucon* HALBRENÉ. (On écrit aussi ALBRENÉ.)

— *Fig.* Excédé de fatigue.

HALBTURN (en hongrois **Feltorony**), bourg d'Autriche (Styrie) ; 2.050 hab. Fut le séjour d'été favori de l'empereur Charles VI.

HALCYON [*si-on*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des alcédinidés, comprenant plus de quatre-vingts espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Les halcyons sont les martins-chasseurs types d'une tribu ; leur taille est assez grande, leur livrée est moins brillante que celle des martins-pêcheurs.)

HALCYONE ou **ALCYONE**, fille d'Eole, et femme de Céyx. — Une des Pléiades.

HALDANE (Richard BURDON, vicomte), homme d'Etat et philosophe anglais, né à Cloanden (Perth) en 1856, mort à Cloan (Ecosse) en 1928. Il fit une partie de ses études à l'université de Heidelberg, entra en 1885 dans la vie politique comme député libéral de Haddingtonshire. En 1905 il reçut dans le cabinet Campbell-Bannermann le portefeuille de la Guerre, qu'il devait garder jusqu'en 1912 ; en cette qualité, il attacha son nom à une réorganisation de l'armée anglaise. Partisan d'un rapprochement avec l'Allemagne, il remplit en cette qualité une mission officieuse à Berlin (févr. 1912). La même année il fut nommé au poste de lord-chancelier qu'il résigna lors du remaniement ministériel de 1915. Il fut lord-chancelier dans le premier cabinet Mac Donald (1924-1925).

HALDAT DU LYS (Charles-Nicolas-Alexandre), physicien français, né à Bourmont (Lorraine) en 1770, mort à Nancy en 1852. Il était un des descendants de Jean du Lys, frère de Jeanne d'Arc. Médecin militaire pendant la Révolution, puis professeur de physique à Nancy, il devint inspecteur de l'université, ensuite directeur de l'école secondaire de médecine de Nancy. Nous citerons de lui : *Recherches sur la cause du magnétisme par rotation* (1841) ; *Exposition de la doctrine magnétique* (1852) ; *Eloge de Jeanne d'Arc* (1820) ; *Examen critique de l'histoire de Jeanne d'Arc* (1850) ; etc. Il est surtout connu par un appareil hydrostatique qui porte son nom.

Haldat (APPAREIL DE). Appareil employé pour vérifier que *la pression d'un liquide sur le fond horizontal du vase qui le contient ne dépend que de la hauteur à laquelle il s'élève, et nullement de la forme du vase.* (Il se compose d'un tube en verre A, terminé à ses deux extrémités par des branches : l'une B, ouverte, l'autre C, raccordée à une douille sur laquelle on peut visser des vases de diverses formes M, M', M''. L'un de ces vases étant adapté à la douille, on y verse de l'eau jusqu'à une hauteur constante, et, quelle que soit sa forme, on voit le mercure contenu dans le tube A monter au même niveau dans B.)

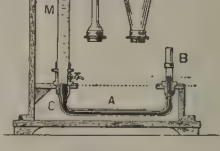

HALDER (Frantz), général allemand, né à Würzbourg en 1884. Chef d'état-major de l'armée de terre de 1938 à 1942, il dirigea les opérations de la Wehrmacht contre la Pologne (1939), la France (1940) et l'U. R. S. S. (1941).

HALDETRUDE, première femme de Clotaire II. Elle en eut trois enfants : Mérovée, tué par ordre de Brunehaut en 603 ; Dagobert Ier, né en 602 ; Emma, née vers 604.

HALE (sir Matthew), jurisconsulte anglais, né et mort à Alderley (comté de Gloucester) [1609-1676]. Avocat éloquent, spécialiste des procès politiques, il devint président du ban du roi (1671). Il a laissé des ouvrages sur le droit, la philosophie, la morale, les sciences physiques, etc.

HALE (Edward Everett), pasteur congrégationaliste et écrivain américain, né à Boston en 1822, mort en 1909. Il a écrit des nouvelles et des romans à thèse. Son *Sans-Patrie* (1863) fit beaucoup pour maintenir la fidélité à l'Union. Citons : *Si, Oui, et Peut-être*, nouvelles (1868) ; *Dix fois un dix* (1870) ; *En son nom* (1873) ; *Hauts et bas* (1873) ; *Franklin en France* (1886) ; *Est et Ouest* (1892) ; *J. R. Lowel et ses amis* (1899) ; *Mémoires de cent ans* (1902) ; *Ballades de la Nouvelle-Angleterre* (1903).

HALE (George Ellery), astronome américain, né à Chicago en 1868, mort à Pasaneda en 1938. Il fit ses études à l'institut de technologie de Massachusetts puis à Berlin. Directeur de l'observatoire de Kenwood (1890) puis professeur d'astronomie au collège Belait (1891-1893), il devint ensuite professeur suppléant à l'université de Chicago (1893-1897) puis professeur titulaire en 1897. Il fut directeur de l'observatoire de Yerkes de 1895 à 1905. Outre ses travaux d'astrophysique, il a inventé un spectrohéliographe. En 1919 il devint associé étranger à l'Académie des sciences de Paris.

***HÂLE** n. m. (de *haler*). Corde sur laquelle tirent les hommes et les chevaux pour haler un bateau. (Syn. de CORDELLE.)

— Différence entre le diamètre d'une cheville et celui du trou dans lequel elle entre.

— N. f. Usure d'une toile à voile dont les laizes se sont allongées, de sorte que la trame n'est plus perpendiculaire aux lisérés.

***HÂLE** n. m. (de *hâler*). Action de l'air et du soleil, qui dessèche, flétrit, brunit : *Le* HÂLE *a fané ces fleurs. La Parisienne a peur du* HÂLE. (J. Janin.) || *Etre mis au hâle*, Etre pendu. (Vx.)

— Agric. Vent sec et froid du N.-O., qui souffle en mars-avril, dessèche le sol, flétrit les végétaux et en ralentit la croissance. || Les effets de ce vent.

***HÂLÉ** n. m. Genre de poissons dont le nom scientifique est *heterobranchus*.

***HALE-À-BORD** n. m. invar. Petit cordage, appelé aussi HALE-DEDANS, destiné à faire rentrer en dedans un objet qu'on hisse.

— Manœuvre de bonnettes basses, qui sert à les rentrer.

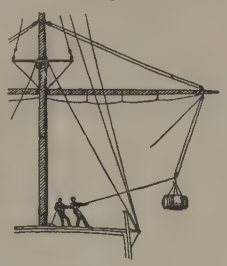

Hale-à-bord.

***HALE-AVANT** n. m. invar. Mitaine de grosse toile, dont se servent les pêcheurs.

— Manœuvre courante, servant au fixe du double hunier.

***HALE-BAS** ou **HALEBAS** n. m. invar. Petit cordage fixé sur le point de drisse des voiles auriques, en passant en dedans des bagues de draille, et permettant de les amener. || *Halebas* ou *Calebas d'une vergue*, Cordage fixé sur les vergues et venant sur le pont. (Il permet de les amener quand on cargue, si elles sont trop collées contre le mât.) || Cordage qui pend à la partie inférieure de la gaine d'un pavillon et sur lequel se frappe la drisse qui sert à l'amener.

***HALE-BOULINE** n. m. Matelot novice ou maladroit. || Officier sans coup d'œil, mauvais manœuvrier. || Pl. *Des* HALE-BOULINES.

Halecret (XVIIe s.).

***HALE-BREU** n. m. invar. Petit cordage servant à faire affaler les cargues des goélettes, pour établir ces voiles. || Cordage fixé à l'extrémité de la *pantoire de hale-breu*, et permettant de faire descendre le perroquet quand on l'apique.

***HALECRET** [*kré*] n. m. (peut-être de l'allem. *halskragen*, tour de cou). Corps d'armure articulé, fait de lames imbriquées à recouvrement pour permettre la flexion du buste.

— ENCYCL. Le *halecret*, appelé aussi *anime*, demeura un des types de cuirasses légères les plus usuelles. C'est surtout de 1540 à 1650 que l'on porta ces défenses de corps, reproduites dans maints portraits du temps de Louis XV, bien qu'on ne les portât plus.

***HALE-CROC** n. m. Dans le langage des pêcheurs maritimes, Croc pour tirer à bord le gros poisson. || Pl. *Des* HALE-CROCS.

***HALE-DEDANS** n. m. invar. Mar. V. HALE-À-BORD.

***HALE-DEHORS** n. m. invar. Cordage servant à haler un foc en dehors.

HALEINE [*lèn'*] n. f. (lat. *alena* pour *anela;* de *anhelare*, composé de *helare*, souffler). Physiol. Air que renvoient les poumons dans le second temps de la respiration : *Ternir une glace par son* HALEINE. *Une douce* HALEINE. || Respiration complète, action d'aspirer et d'expulser l'air ; faculté de respirer : *Cheval qui a beaucoup d'*HALEINE. || *Perdre haleine, Prendre haleine*, etc. V. LOC. DIV. || Faculté de rester plus ou moins longtemps sans respirer : *Avoir l'*HALEINE *longue, l'*HALEINE *courte;* et *au fig.* Capacité plus ou moins grande de soutenir un effort :

Moi qui n'ai ni l'esprit, ni l'*haleine* assez forte.
BOILEAU.

— *Par extens.* Exhalaison, parfum, odeur : *L'*HALEINE *du livre qu'on ouvre ! ...Oh, que celui-ci pue de la gueule !* (J. Renard.)

— *Poétiq.* En parlant des vents, Souffle, brise : *Les vents retenaient leurs* HALEINES. (Fénelon.)

Le Zéphyr à la douce *haleine*
Entr'ouvre la rose des bois.
Th. DE BANVILLE.

— Art vétér. *Ne pas être en haleine*, Se dit du cheval qui, resté longtemps à l'écurie, se trouve essoufflé au moindre effort. || *Court d'haleine*, Se dit de certains chevaux qui sans être affectés d'*emphysème pulmonaire* (*pousse*), paraissent essoufflés au moindre exercice.

— LOC. DIV. *Haleine forte*, Haleine qui exhale une mauvaise odeur. || *Tout d'une haleine*, Sans interruption, d'un coup. || *Hors d'haleine*, Tout essoufflé. || *Sans haleine*, Presque évanoui, sur le point de succomber. || *A perte d'haleine, A perdre haleine*, Longuement, sans s'arrêter, jusqu'à être tout à fait essoufflé : *Courir, Discuter* À PERDRE HALEINE. || *En haleine*, En bonne forme, dans de bonnes dispositions : *Pour me remettre* EN HALEINE. (Molière.) *Se tenir* EN HALEINE. *Mettre, Tenir ses auditeurs* EN HALEINE. || *Etre en haleine*, Etre en train ou en disposition de faire quelque chose. — Dans l'incertitude ; entre la crainte et l'espérance : *La vie nous tient jusqu'au bout* EN HALEINE. || *Haleine courte, Courte haleine*, Respiration fréquente et pénible ; et *au fig.* Défaut d'ampleur et de durée dans l'inspiration : *Poète qui a l'*HALEINE COURTE. || *De longue haleine*, Qui demande beaucoup de temps : *Ouvrage* DE LONGUE HALEINE. || *Prendre, Reprendre haleine*, Reprendre sa respiration, se reposer :

Rodrigue *a pris haleine* en nous la racontant.
CORNEILLE.

|| *Retenir son haleine*, Eviter de respirer.

— ENCYCL. Physiol. Normalement, l'air chassé par la bouche est dépourvu d'odeur, puisqu'il ne doit contenir que de l'acide carbonique, de la vapeur d'eau, de l'azote et un peu d'oxygène. Mais beaucoup de causes peuvent donner à l'*haleine* une odeur particulière et généralement désagréable. Tels sont certains aliments (ail, oignon, échalote) renfermant des principes volatils qui s'éliminent, en partie, par la voie respiratoire ; les affections de la bouche, des dents, du nez, des poumons ; beaucoup de maladies, les unes dyscrasiques (diabète et acétonémie), les autres infectieuses (fièvre, pneumonie, tuberculose, gangrène pulmonaire) ; les affections de l'appareil digestif et l'obstruction intestinale, celle-ci donnant à l'haleine une odeur stercorale ; enfin, l'âge.

Le traitement de la mauvaise haleine est essentiellement subordonné à celui de la cause ; mais, même dans ce cas, les soins de la bouche et des dents sont indispensables. Les lavages de la bouche et des dents doivent être pratiqués plusieurs fois par jour à l'aide d'une solution boriquée ou mieux encore d'eau oxygénée en dilution étendue.

HALEK (Vincent), poète tchèque, né à Dolinek en 1835, mort à Prague en 1874. On lui doit des poèmes d'une allure épique : *Goar* (1864) ; *le Drapeau noir* (1867) ; *les Epigones de la Montagne-Blanche* (1869) ; plusieurs recueils de poésies lyriques où vibre l'âme populaire de la Bohême : *la Vierge des Tatras* (1871) ; *les Contes de mon village* (1874), et plusieurs drames de valeur médiocre.

***HALEMENT** [*man*] n. m. Action de haler. || Ce qui sert à haler.

— Techn. Lien par lequel les charpentiers réunissent plusieurs pièces de bois qu'ils veulent élever à la fois.

HALEN (don Juan VAN), comte DE PERACAMPOS, général espagnol, d'origine belge, né à l'île de Léon en 1790, mort à Cadix en 1864. Il servit et trahit tour à tour la cause de l'indépendance espagnole, celle de Ferdinand VII, celle de l'indépendance belge, celle de la régente Christine. La chute d'Espartero le força à l'exil ; une amnistie le rappela en Espagne, où il présida jusqu'en 1856 le tribunal suprême de guerre et de marine.

HALENÉE [*né*] n. f. Bouffée d'air expiré, surtout lorsqu'elle est accompagnée d'odeur.

HALENER [*né*] v. intr. (de *haleine*. — Se conjugue comme *amener*.) Exhaler son haleine : *Difficulté d'*HALENER. (Vx.)

— *Transitiv.* Exhaler. (Vx.) : *Or moi...*

Qui n'*halène* que feu, ne respire qu'amour.
RÉGNIER.

|| Sentir l'haleine de : *Je ne l'*EUS *pas plus tôt* HALENÉ *que je vis qu'il avait pris du vin.*

— Vénér. Prendre l'odeur de la bête (en parlant des chiens) : *Dès que les chiens* ONT HALENÉ *la piste, ils ne la quittent plus.*

HALÉNIE [*nî*] n. f. Genre de gentianées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, à fleurs caractérisées par une corolle à cinq fossettes prolongées en bosses ou en éperons et disposées en cymes. (On en connaît une vingtaine d'espèces des deux Amériques et des steppes sibériens.)

***HALER** v. tr. (anc. français *harer;* de *hare*). Exciter les chiens courants à poursuivre une bête à vue, ou à suivre sa voie.

***HALER** [*lé*] v. tr. (anc. scandin. *hala*). Mar. Agir en tirant à soi avec force sur un filin, une manœuvre, une amarre : HALER *une chaîne.* || *Haler un canot, un bâtiment*, Les faire avancer en tirant sur une amarre appelée *cordelle.* || *Haler bas, Haler bas des voiles auriques*, Les amener au moyen du hale-bas. || *Hale bas !* Commandement d'exécution de la manœuvre de haler bas.

— Fam. *Hale dessus ! Hale ensemble !* Excitations pour faire agir ensemble des hommes qui tirent sur une manœuvre. || *Haler main sur main*, Se dit d'un homme qui tire alternativement avec chaque main en restant immobile.

— *Absolum.* Haler sur une manœuvre. || *Halez !* Commandement réglementaire pour tirer sur certains cordages : *Boulines devant !* HALEZ !

— Techn. Elever un fardeau à l'aide d'un câble, d'une corde : HALER *une pierre de taille, un sac de blé.*

— Intransitiv. *Le vent hale l'arrière, le travers, le Nord*, Il change de direction pour venir souffler de celle dont on parle.

— ***Halé, e,*** part. pass. du verbe *Haler.*

— Mar. *Manœuvre halée*, Manœuvre bien tendue.

— ***Se haler*** (on dit surtout SE DÉHALER), v. pr. Mar. Se conduire et changer de place au moyen d'une amarre ou d'une chaîne sur laquelle l'on tire.

***HÂLER** [*lé*] v. tr. (autref. HASLER ; peut-être du german. *hal*, desséché). Brunir (en parlant de l'action du soleil ou de l'air sur la peau, sur le teint) : *Le soleil* HÂLE *le visage.* || Dessécher, flétrir : *Le temps* HÂLE *toutes les plantes.*

— Techn. *Hâler une peau*, La faire sécher à l'air.

HALES (Stephen), physicien, chimiste et naturaliste anglais, né à Bekesbourne en 1677, mort à Teddington en 1761. On lui doit la découverte de l'hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique, de l'hydrogène bicarboné, etc. Il a publié, sous le titre de : *Vegetable Statics* (1727), un mémoire traduit par Buffon sous le titre de : *la Statique des végétaux* (1735), où se trouvent précisés divers phénomènes relatifs à la nutrition des plantes. Ses expériences sur la force d'ascension de la sève sont restées classiques. Hales fit partie, dès 1717, de la Société royale de Londres, et l'Académie des sciences française le choisit, en 1751, comme associé étranger.

HALÉSIE [*zî*] n. f. Genre de styracacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, et à fleurs blanches. (On dit aussi HALÉSIER n. m.).

— ENCYCL. Les cinq ou six espèces connues croissent dans l'Amérique du Nord, et plusieurs sont cultivées dans les jardins d'Europe.

Halésie : *a*, fruit.

HALÉSOS, fils d'Agamemnon et de Briséis. Après la mort de son père, contre lequel il avait conspiré, dit-on, il alla fonder en Italie la ville des Falisques.

HALESOWEN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Worcester), sur le canal de Dudley ; 4.200 hab. Quincaillerie.

HALÉSUS ou **ALÈS**. Géogr. anc. Rivière de Sicile. (La Fable place sur ses bords l'enlèvement de Proserpine par Pluton.)

***HALETANT** [*tan*], **E** adj. (de *haleter*). Hors d'haleine, essoufflé : *Chevaux* HALETANTS. *Marche* HALETANTE ; et *au fig.* Qui aspire vivement à :

Haletants vers le gain, les honneurs, la richesse.
A. CHÉNIER.

|| Court et précipité (en parlant du mouvement respiratoire) : *Respiration* HALETANTE.

***HALÈTEMENT** [*man*] n. m. Action de haleter ; état de celui qui halette.

***HALETER** [*té*] v. intr. (pour ALETER ; du lat. *ala*, aile ; battre précipitamment de l'aile. — Se conjugue comme *jeter.*) Respirer précipitamment et avec oppression : *On* HALETTE *après une longue course.*

— *Par anal.* Emettre un souffle saccadé : *La locomotive* HALETTE *en courant.*

— *Fig.* Aspirer ardemment : HALETANT *après l'ombrage des bois.* (Chateaubriand.)

— GRAMM. *Haleter* ne prend pas chez tous les écrivains deux *t* devant un *e* muet. Ainsi, dans Verlaine :

Tout *halète*, tout n'est qu'effort et mouvement.

***HALEUR, EUSE** n. (de *haler*). Qui hale les bateaux : *Hardi, les* HALEURS, *oh, les* HALEURS, *halez !* (Richepin.)

Haleur de l'infini, je hale jusqu'au bout.
RICHEPIN.

— N. m. Navig. fluv. V. REMORQUEUR.

— Pêch. Se dit d'un treuil à vapeur que les pêcheurs emploient pour ramener leurs filets à bord.

HALÉVY (Jacques-*Fromental*-Elie LÉVY, dit) compositeur français, né à Paris en 1799, mort à Nice en 1862. Il fut élève, au Conservatoire, de Berton et de Cherubini. En 1819, il obtenait le premier grand prix de Rome de composition. Dès son retour de Rome, il écrivit : *les Bohémiennes, Pygmalion*, et *les Deux pavillons.* Il réussit à faire jouer à l'Opéra-Comique, en 1827, *l'Artisan*, puis *le Roi et le Batelier*, et *Clari* (1828), *le Dilettante d'Avignon* (1829), *Attendre et Courir* (1830), et, la même année, il abordait l'Opéra avec un ballet, *Manon Lescaut.* Après quelques autres essais, *la Juive*, représentée en 1835 à l'Opéra, fut un triomphe. A la fin de la même année, il donnait à l'Opéra-Comique *l'Eclair*, où il se passait du secours des chœurs.

Halévy fait jouer tour à tour : *Guido et Ginevra ou la Peste de Florence* (1838) ; *les Treize* (1839) ; *le Shériff* (1839) ; *le Drapier* (1840) ; *la Reine de Chypre* (1841) ; *le Guitarero* (1841) ; *Charles VI* (1843) ; *le Lazzarone* (1844) ; *les Mousquetaires de la reine* (1846) ; *le Val d'Andorre* (1848) ; *la Fée aux Roses* (1849) ; *la Dame de pique* (1850) ; *la Tempesta*, opéra italien (1850) ; *le Juif errant* (1852) ; *le Nabab* (1853) ; *Jaguarita l'Indienne* (1855) ; *Valentine d'Aubigny* (1856) ; *la Magicienne* (Opéra, 1858). On lui attribue aussi *l'Inconsolable*, joué au Théâtre-Lyrique (1855) sous le pseudonyme de ALBERTI. On connaît encore d'Halévy la musique de quelques scènes du *Prométhée enchaîné* d'Eschyle ; la cantate *les Plages du Nil ;* plusieurs messes, un *De profundis* en langue hébraïque ; une cantate officielle : *Italie* (Opéra-Comique, 1859). Enfin, il avait laissé inachevée la partition d'un opéra biblique : *Noé ou le Déluge*, qui fut terminé par Bizet. Il a publié des *Leçons de lecture musicale.* On lui attribue le *Traité de contrepoint et de fugue* publié sous le nom de Cherubini.

Halévy avait été nommé, en 1827, professeur d'harmonie au Conservatoire ; en 1833, il fut nommé professeur de composition et compta notamment parmi ses élèves Gounod, et Bizet qui devint son gendre. Il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1836, et secrétaire perpétuel de cette compagnie en 1854. Il a laissé un livre de *Souvenirs et Portraits* (1861-1863).

HALÉVY (Léon), poète et littérateur français, frère du précédent, né à Paris en 1802, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1883. Il devint un adepte et un collaborateur de Saint-Simon, puis fut professeur adjoint de littérature à l'Ecole polytechnique (1831-1834). Il a publié, outre des poésies : *Résumé de l'histoire des Juifs anciens* (1827) ; *Résumé de l'histoire des Juifs modernes* (1828) ; des recueils de *Fables* (1840-1856) ; *la Grèce tragique* (1845-1861) ; des pièces de théâtre : *le Chevreuil* (1821) ; *le Duel* (1826) ; *l'Espion* (1828) ; *César Démétrius* (1829) ; *Luther* (1834) ; *Léone Léoni* (1837) ; *Ce que fille veut* (1859) ; *Electre*, tragédie (1864) ; etc.

HALÉVY (Ludovic), auteur dramatique et romancier français, fils du précédent, né et mort à Paris (1834-1908). Il commença de très bonne heure à écrire pour la scène. Ses principales opérettes, faites presque toutes en collaboration avec son ami Henri Meilhac, sont : *la Belle Hélène* (1864) ; *la Vie parisienne* (1866) ; *la Grande-duchesse de Gérolstein* (1867) ; *la Périchole* (1868) ; *les Brigands* (1869) ; *Carmen* (1875) ; *le Petit duc* (1878) ; etc. ; ses principaux vaudevilles ou comédies : *Fanny Lear* (1868) ; *Froufrou* (1869), la meilleure pièce des deux collaborateurs ; *le Réveillon* (1872) ; *l'Eté de la Saint-Martin* (1873) ; *la Boule* (1875) ; *Brevet supérieur* (1892) ; etc. En dehors des pièces de théâtre, signalons un recueil de scènes publiées d'abord dans *la Vie parisienne* et parues sous le titre de : *Monsieur et Madame Cardinal* (1873) ; *les Petites Cardinal* (1880) ; des souvenirs de la guerre de 1870 : *l'Invasion ;* enfin, quelques romans : *Un mariage d'amour* (1881) ; *Princesse* (1886), et surtout *l'Abbé Constantin* (1882). Halévy fut élu en 1884 membre de l'Académie française.

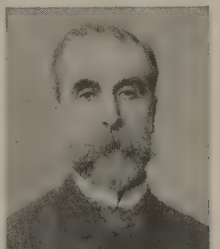

Ludovic Halévy. — Cl. Benque.

Halévy a tempéré ce que l'humeur de Meilhac avait

naturellement de fantasque à l'excès, et ramené par quelque endroit les plus bouffonnes elles-mêmes et les plus extravagantes de leurs pièces sur le terrain de la réalité. Quant aux romans d'Halévy, ils ont une saveur très délicate, faite à la fois d'aménité et d'ironie.

HALÉVY (Elie), fils du précédent, écrivain politique français, né à Etretat en 1870, mort à Sucy-en-Brie en 1937. Agrégé de philosophie, il devint professeur à l'Ecole libre des sciences politiques. Docteur ès lettres (1900), il a publié : *la Théorie platonicienne des sciences* (1896) ; *la Formation du radicalisme philosophique* (3 vol., 1901-1904) ; *Histoire du peuple anglais au XIXe siècle* (1912 et suiv.), ouvrage remarquable.

HALÉVY (Daniel), écrivain français, frère du précédent, né à Paris en 1872. Il collabora aux *Cahiers de la quinzaine* de Péguy, traduisit le *Cas Wagner* de Nietzsche, en collaboration avec Robert Dreyfus (1892), publia *Essai sur le mouvement ouvrier en France* (1901) ; *Histoire de quatre ans, 1997-2001* (1903) ; *Apologie pour notre passé* (1908) ; *la Vie de Frédéric Nietzsche* (1909) ; *le Travail de Zarathoustra* (1909) ; *Luttes et Problèmes, etc.* (1911) ; *Charles Péguy et les « Cahiers de la quinzaine »* (1918) ; *le Président Wilson* (1918) ; *le Courrier de M. Thiers* (1920) ; *Visite aux paysans du Centre* (1921) ; *Vauban* (1923) ; *Jules Michelet* (1928) ; *la République des ducs* (1937), etc., œuvres d'une intelligence pénétrante.

HALÉVY (Joseph), orientaliste français, né à Andrinople (Turquie) en 1827, mort à Paris en 1917. Naturalisé Français, il fut chargé par l'Académie des inscriptions d'une mission dans l'Yémen (1869-1870), pendant laquelle il fit une riche moisson d'inscriptions sabéennes. Il devint professeur à l'Ecole des hautes études. Sa polémique relative à la question sumérienne est devenue célèbre. Parmi ses publications, citons : *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques* (1874) ; *Mélanges de critique et d'histoire relatifs aux peuples sémitiques* (1883) ; *Recherches bibliques* (1885-1891) ; *Essai sur l'origine des écritures indiennes* (1886) ; *le Texte hébreu de l' « Ecclésiastique »* (1897) ; *Considérations critiques sur quelques points de l'histoire ancienne de l'Inde* (1899) ; *M. Tiele et la question sumérienne* (1900) ; etc.

***HALF AND *HALF** [*hâf-an'-hâf*] loc. adv. Express. anglaise signifiant *moitié pour moitié* et employée pour désigner un mélange à parties égales de deux sortes de bière (*ale* et *stout*).

— *Substantiv.* et au masc. Ce mélange : *Boire un* HALF AND HALF.

***HALF-CASTE** [*hâf'-kast'*] n. m. Dans l'Inde, individu né d'un père européen et d'une mère indienne.

***HALF-TRACK** n. m. (mot angl.) Engin semi-chenillé légèrement blindé, servant au transport des troupes.

HALIA n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des conidés, à coquille allongée, ventrue, mince et fragile, dont la plupart sont fossiles dans le pliocène de l'Italie du Nord. (Une espèce [*l'halia priamus*] vit sur les côtes de l'Atlantique tempéré.)

HALIACMON, petit-fils de Neptune et fils de Palestinus, roi de Thrace ; il périt dans une bataille. Son père, désespéré, se jeta dans les eaux du fleuve Conozus, appelé depuis Palestinus et plus tard Strymon (aujourd'hui, le *Kara-Sou*).

HALIACMON. Géogr. V. INDJÉ-KARA-SOU.

HALIADE n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant de petits papillons à corps court et épais, à tête petite enfoncée dans un corselet d'un beau vert. (L'*haliade du chêne*, ou pyrale, et celui du hêtre vivent en France.)

HALIAÈTE n. m. Nom des aigles pêcheurs, appelés encore *pygargues*. V. ce mot.

HALIARTE (en lat. *Haliartus*). Géogr. anc. Ville de la Béotie (Grèce), sur une colline dominant le lac Copaïs. Elle fut prise et brûlée par Xerxès, redevint florissante par son commerce, et vit sous ses murs la défaite de Lysandre par les Thébains (371 av. J.-C.). Détruite par les Romains du préteur Lucretius (171 av. J.-C.).

Monnaie d'Hallarte.

HALIASTUR [*ass*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, tribu des aquilinés, comprenant quatre espèces de l'Asie orientale et d'Australie.

— ENCYCL. Les *haliasturs*, anciennement appelés *aigles-autours*, sont de petits aigles pêcheurs roux ou bruns avec la tête et la poitrine ordinairement blanches.

Haliastur.

HALIBURTON (Thomas CHANDLER), littérateur canadien, né à Windsor (Nouvelle-Ecosse) en 1796, mort à Isleworth, près de Londres, en 1865. Avocat, puis juge à la cour suprême de Halifax, il s'établit en Angleterre en 1856. Il est surtout connu par ses lettres humoristiques, où il donne la psychologie du commerçant yankee : *l'Horloger, ou les Mots et gestes de Sam Slick, de Slickville* (1837-1840) ; *Un attaché d'ambassade, ou Sam Slick à Londres* (1843-1844) ; *les Anglais en Amérique* (1850) ; *Histoires yankees ; Traits d'humour américain ; le Vieux juge ; Sages dictons de Sam Slick* (1853) ; etc.

HALICARNASSE (primitivem. **Cephyra**, puis **Halicarnassus**). Géogr. anc. Ville de Carie (Asie Mineure), au nord du golfe Céramique, aujourd. *Boudroum*. Cette colonie de Trézène fit d'abord partie de l'hexapole dorienne, tout en gardant la langue et les mœurs ioniennes, puis tomba au pouvoir des Perses, qui lui laissèrent un gouvernement particulier. Elle fut embellie par Artémise II, qui y fit élever à la mémoire de Mausole, son époux, un superbe monument, et fleurit au Ve siècle av. notre ère. Si elle prit parti pour la Perse contre les cités grecques ses voisines, elle entra ensuite dans la confédération de Délos, sous l'hégémonie d'Athènes. Patrie des historiens Hérodote et Denys.

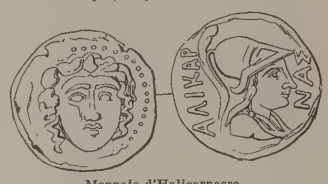

Monnaie d'Halicarnasse.

HALICHÈRE [*kèr'*] n. m. Genre de mammifères pinnipèdes, de la famille des phocidés.

— ENCYCL. La seule espèce du genre (*halichœrus grypus*) est caractérisée par son museau épais, allongé, conique, couvert de poils à son extrémité ; taille 2^m,50. Elle est propre aux côtes du nord de l'Atlantique, mais descend au Sud jusque sur les rivages de la Baltique et du Labrador.

HALICHONDRIDÉS [*kon, dé*] n. f. pl. Sous-ordre d'éponges siliceuses, renfermant un très grand nombre d'espèces. (La plupart de ces éponges sont marines ; cependant, le seul groupe d'éponges connues dans l'eau douce (les *spongilla*) s'y rattache. On en connaît de fossiles.)

HALICHONDRIE [*kon-drî*] n. f. Genre d'éponges du sous-ordre des halichondridés.

HALICORIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères siréniens, renfermant les *dugongs* (halicore) et les *rhytines* ou *stellères*.

HALICTE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des apides, répandu surtout dans les régions tempérées ou montagneuses, comprenant des insectes de taille moyenne ou petite, à livrée grise ou rousse, avec l'abdomen souvent ceinturé de jaune. (Ces insectes creusent leurs nids dans les terrains meubles ; les larves se nourrissent du pollen accumulé par la femelle.)

HALICTINÉS [*né*] n. m. pl. Sous-famille d'insectes hyménoptères comprenant les *halictes*, les *sphécodes*, etc.

HALICTOPHAGIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes strepsiptères comprenant les genres *halictophagus* et *pentozocera*.

HALICTOPHAGUS n. m. Genre d'insectes strepsiptères, endoparasites, dont la femelle larviforme (ou stylops) vit fixée sur les abeilles solitaires.

HALICZ [*a-litch*], ville d'Ukraine, naguère polonaise (district de Stanislawów), sur le Dniester ; 3.500 hab. Nœud de voies ferrées. Sources salines. Ruines d'un château de Casimir le Grand. A 3 kil., église Saint-Stanislas, avec un portail roman du XIIIe siècle qui est le plus ancien monument d'architecture en Russie Rouge. — A 5 kil., au village de Krylos, remparts d'une ancienne forteresse des princes de Halicz.

Histoire. — Halicz, qui a donné son nom à la province de Galicie, aurait été fondée vers 1144 par le prince russien Vladimirko. Elle fut, du XIIe au XIVe siècle, le centre d'une *principauté de Halicz* créée par Roman le Vaillant (1198-1205) et qui connut une période de prospérité avant de tomber aux mains de la Pologne.

Au cours de la Grande Guerre, les environs de Halicz furent le théâtre de nombreuses opérations militaires. Dès le 27 août 1914, la ville fut prise par le général russe Broussilof ; reprise par les Austro-Allemands en juin 1915, elle fut enlevée à nouveau par les Russes le 10 juillet 1917, puis reconquise tôt après par une contre-offensive allemande. Occupée par les Russes en 1939.

HALIEUTIQUE [*tik'*] adj. (gr. *halieutikos ;* de *halieus*, pêcheur). Qui a rapport à la pêche : *Des connaissances* HALIEUTIQUES.

— *Substantiv.* et au fém. Art de la pêche.

Halieutiques (LES), poème sur la pêche, en cinq livres, par Oppien. Cet ouvrage, dédié à Marc-Aurèle et à Commode, a été composé vers la fin du règne de Marc-Aurèle, entre 177 et 180. Le livre Ier traite des diverses espèces de poissons, mollusques, crustacés, cétacés, etc. ; le livre II, des mœurs des poissons, de leurs combats ; les livres III-V, des différents systèmes de pêche. Malgré l'abus de la rhétorique, les descriptions d'Oppien ne manquent ni d'élégance, ni même de précision.

HALIFAX, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), près du Calder et du petit lac de Rochdale ; 100.000 hab. Eglise du XVe siècle, hôtel de ville, style italien. Fabrication de fils de fer et d'acier ; centre textile : draps, serges, tapis. Mines de houille et de fer.

HALIFAX, ville du Dominion canadien, ch.-lieu de la Nouvelle-Ecosse, sur l'Atlantique ; 58.370 hab. Archevêché catholique et évêché anglican ; université Dalhousie. Le *Havre de Halifax*, bien abrité, bien défendu, est le grand arsenal anglais de l'Amérique du Nord, et le point terminus du Pacific-Canadian Railway, en même temps que de lignes transatlantiques. Commerce de céréales, de bois et de conserves. Chantiers de constructions navales. Ville fondée en 1749.

HALIFAX (George SAVILE, marquis D'), homme d'Etat anglais, né à Thornhill en 1633, mort à Londres en 1695. Il fut élevé à la pairie en 1668, entra au conseil privé en 1672. Spirituel et aimable, il devint tout-puissant à la cour, mais vit son influence combattue par le duc d'York. Chassé du conseil à l'avènement de Jacques, il se retourna du côté du prince d'Orange, à l'avènement duquel il contribua. Il a laissé d'intéressants écrits politiques : *Political, moral and miscellaneous Thoughts and Reflexions* (1750).

HALIFAX (Charles MONTAGU, comte D'), homme d'Etat et poète anglais, né à Horton (Northampton) en 1661, mort à Londres en 1715. Il fut le principal adversaire du bill excluant le duc d'York de la succession au trône.

HALIFAX (Edward Frederick LINDLEY WOOD, vicomte), diplomate anglais né en 1881. Il fut successivement sous-secrétaire au ministère des colonies (1921), président du conseil de l'instruction (1924), ministre de l'agriculture (1925), et fut nommé ensuite vice-roi des Indes (1926-1931). Secrétaire d'Etat à la guerre (1935), lord du sceau privé (1935-1937), président de la Chambre des lords (1935-1938), il devint lord président du Conseil dans le ministère Chamberlain (1937), secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1938) et fut nommé ambassadeur de Grande-Bretagne aux Etats-Unis en 1941.

HALIL-RIFAAT PACHA, homme politique turc, né en 1807, mort à Constantinople en 1901. Secrétaire du grand vizir Mehemed Kuprili pacha, il fut gouverneur de Roustchouk (1854), de Salonique, de Monastir, où il contribua à l'extinction du brigandage, et de Smyrne. Il fut ensuite ministre de l'intérieur, puis grand vizir.

HALÎM PACHA (ABD EL-), prince égyptien, fils de Méhémet-Ali, né au Caire en 1826, mort en 1894.

HALIME n. m. Genre de crustacés décapodes, comprenant des crabes à test épineux, à longues pattes aplaties et que l'on trouve sur les côtes de l'océan Indien.

HALIMÈDE n. f. Genre d'algues vertes, de la famille des siphonées.

HALIMÈTRE n. m. Chim. Syn. de HALOMÈTRE.

HALIMOCNÉMIDE n. f. Genre de salsolacées, comprenant des arbres et des sous-arbrisseaux à feuilles cylindriques, alternes, à fleurs axillaires et solitaires.

HALIMODENDRON [*din*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant une espèce d'arbrisseaux à fleurs axillaires. (On cultive dans les jardins l'*halimodendron argenteum* à fleurs rosées et feuilles satinées.)

***HALIN** n. m. Cordage pour haler.

HALIOTIDE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, vulgairement nommés *ormeaux, ormets, ormiers* ou *oreilles de mer*.

— ENCYCL. Les *haliotides* sont de gros mollusques vivant appliqués contre les rochers. On en connaît environ soixante-dix espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées. Celles des régions tropicales sont recherchées pour leur très belle nacre ; l'espèce de nos côtes (*haliotis tuberculata*) est comestible.

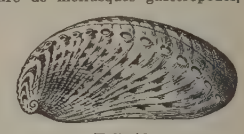

Haliotide.

HALIOTIDÉS [*dé*] ou **HALIOTIDIDÉS** n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes composée par les *haliotides*.

— ENCYCL. Les *haliotidés* offrent un mélange de caractères dont certains sont archaïques : branchies comme chez les fissurelles et les pleurotomes ; voile frontal comme chez les troques ; rein double ; glande génitale débouchant dans le rein droit ; coquille auriforme, nacrée, avec, du côté gauche, une série de perforations laissant passer des appendices tentaculiformes du manteau.

HALIPLANCTON n. m. (du gr. *hals, halos*, mer, et de *plancton*). Biol. Plancton marin.

HALIPLE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des haliplidés, comprenant de petites formes vivant dans les eaux douces et saumâtres. (L'*haliplus ruficollis*, roux et jaunâtre, avec les élytres marqués de noir, est commun en France.)

Haliple.

HALIPLIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant les genres *haliple, brychius, peltodyte*, etc.

HALISSANT [*li-san*], **E** adj. Blas. Se dit de la guivre représentée avec un enfant dans la gueule, quand celui-ci est d'émail différent. (C'est probablement une corruption de *à l'issant...*)

HALISTÉRIQUE [*liss-té-rik'*] adj. (du gr. *halis*, en quantité, et *ster*, ou *stear*, graisse). Pathol. *Fonte halistérique*, Sorte de dégénérescence graisseuse observée sur les os atteints de lésions tuberculeuses.

HALITE n. f. Minér. Chlorure naturel de sodium. || Syn. de SEL GEMME.

HALITHERIUM [*té-ri-om*] n. m. Genre de mammifères siréniens, tenant à la fois des lamantins et des dugongs actuels. (Les ossements de ces animaux dont la longueur atteignait 3 m. sont fréquents dans certains terrains oligocènes et miocènes d'origine marine. On trouve souvent leurs énormes et lourdes côtes dans les sables de Fontainebleau.)

HALITUEUX [*tu-eû*], **EUSE** adj. (lat. *halitus*, haleine). Couvert d'une douce moiteur : *Peau* HALITUEUSE. || Relatif à la sueur : *Odeur* HALITUEUSE. (Peu us.)

***HALL** [*haul*] n. m. (mot angl.) Salle de grandes dimensions ; grand vestibule dans une habitation particulière ou publique (gare, musée, etc.) ; bâtiment vitré d'une gare. || En Angleterre, Château. || Réfectoire d'un collège. || Collège de second rang.

— ENCYCL. Les Latins eurent l'*aula*, les Allemands le *halla*, devenu le *halle ;* en anglais et en allemand, *halle* et *hall* ont toujours la signification de grande salle. Au XIVe et au XVe siècle, un grand nombre d'habitations seigneuriales comportèrent des halles. Puis l'habitude s'implanta de construire de grandes halles séparées, à l'usage des marchands.

Le mot *hall*, de nos jours encore, signifie exclusivement dans les établissements publics aussi bien que dans l'habitation particulière, une pièce réservée à la vie commune et qui tient à la fois du vestibule, du salon, de la salle de jeu, sous un plafond élevé et quelquefois vitré.

HALL, ville d'Autriche (Tyrol), sur l'Inn ; 7.000 hab. Sources salées. Eglise du XIVe siècle. Tour du XVe siècle. Filatures de laine, draps. Industrie du bois. Produits chimiques.

HALL ou **SCHWÆBISCH-HALL**, ville d'Allemagne (Wurtemberg), sur le Kocher ; 12.500 hab. Bains fréquentés ; sources salées. Fabriques de meubles et d'articles métalliques. Commerce de bestiaux et de toiles. Hôtel de ville, église Saint-Martin (XVe s.). Les liards allemands, appelés, à cause de leur origine, *haller* ou *heller*, y furent frappés en 1224. L'Union évangélique, ou Ligue des Etats protestants d'Allemagne, y fut renouvelée en 1610.

HALL (Joseph), poète et théologien anglais, né à Ashby-de-la-Touche en 1574, mort près de Norwich en 1656. Il accompagna Jacques Ier en Ecosse (1617), devint évêque d'Exeter (1627) puis de Norwich (1641). Suspect de puritanisme, il fut emprisonné à Londres et perdit ses bénéfices. Parmi ses œuvres, citons ses *Contemplations sur le Nouveau Testament*, ses *Sermons*, véhéments, ses *Caractères des vertus et des vices* (1608), ses *Epîtres* dans le goût de Sénèque, et surtout son *Virgidemiarum ou Six livres de satires* (1597-1598). Son *Droit divin de l'Episcopat* souleva de multiples controverses.

HALL (Robert), théologien et sermonnaire anglais, né à Arnsby, près de Leicester, en 1764, mort à Bristol en 1831. Il fut l'un des plus grands orateurs de la chaire de son temps. Son plus fameux sermon fut celui *Sur la mort de la princesse Charlotte* (1817). Un choix de ses sermons fut publié en 1843. Hall avait écrit une *Apologie pour la liberté de la presse* (1793) et un traité *Des termes de la communion* (1815).

HALL (Marshall), médecin anglais, né à Bashford (Nottinghamshire) en 1790, mort à Brighton en 1857. Il précisa l'anatomie et la physiologie des capillaires sanguins, et surtout découvrit les fonctions réflexes de la moelle allongée et de la moelle spinale.

HALL (Samuel CARTER), journaliste anglais, né près de Waterford en 1800, mort à Londres en 1889. Il a publié : *le Livre des Ballades anglaises ; Résidences seigneuriales de l'Angleterre ; Souvenirs d'une longue vie* (1883). Il fonda le journal *l'Art* en 1839. — Sa femme Anna-Maria FIELDING, née à Dublin en 1800, morte en 1881, publia en 1828 *Esquisses du caractère irlandais*, suivies d'une seconde série en 1831 ; puis : *le Boucanier* (1832), *Rayons et ombres de la vie irlandaise* (1838), *Marianne* (1840), *Histoires de paysans irlandais ; l'Irlande, pays et habitants* (1840), en collaboration avec son mari. Le *Whiteboy* (1845) est son meilleur ouvrage.

HALL (Charles-Francis), explorateur américain, né à Rochester (New-Hampshire) en 1821, mort dans le canal Robeson en 1871. Après avoir vécu deux ans chez les Esquimaux (1860-1862), il recueillit, à la Terre du Roi-Guillaume, de précieuses informations sur l'expédition de Franklin (1864) ; puis, en 1871, il longea le littoral occidental du Groenland jusque par 81°38' de lat. N. ; c'est là qu'il mourut. Il a laissé deux récits de son premier voyage : *Arctic Researches* (1864), et *Life with the Esquimoes* (1865).

HALL (Asaph), astronome américain, né à Goshen (Connecticut) en 1829, mort à Annapolis en 1907. D'abord ouvrier charpentier, il étudia les mathématiques et l'astronomie à Norfolk et à Cambridge (Massachusetts) ; il devint ensuite (1857-1862) aide-astronome à l'observatoire de l'*Harvard College* de Cambridge. En 1862, il fut nommé astronome, puis professeur de mathématiques (1863) à l'observatoire naval de Washington ; il y resta jusqu'en 1891 ; de 1895 à 1901, il devint professeur d'astronomie à l'université Harvard. On doit à Hall de nombreux travaux et observations sur les étoiles doubles, les planètes et leurs satellites ; il a découvert en 1877 les deux satellites de Mars : Phobos, et Deimos. Il était correspondant de l'Académie des sciences de Paris depuis 1879.

HALL (Edwin-Herbert), physicien américain, né à Gorham (Etats-Unis, Maine) en 1855, m. à Cambridge en 1938. Assistant (1881) à l'université de Baltimore, puis professeur à l'université de Cambridge ; il est surtout connu par la découverte du phénomène qui porte son nom.

Hall (PHÉNOMÈNE DE), phénomène découvert par le physicien Hall, en 1880, qui consiste dans une déviation subie par les lignes équipotentielles d'une plaque métallique parcourue par un courant, lorsqu'elle est placée dans un champ magnétique de manière que son plan soit perpendiculaire aux lignes de force. (La valeur de ce déplacement des lignes équipotentielles a été nommée *pouvoir rotatoire* de la substance.)

HALLAER, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Malines), sur la Grande Nèthe ; 1.410 hab.

***HALLAGE** [*ha-laj'*] n. m. (de *halle*). Privilège dont jouissaient jadis quelques corporations industrielles d'étaler leurs marchandises aux halles. || Droit que payent les marchands au profit des communes, pour vendre leurs marchandises à la halle : *Le* HALLAGE *remonte à la féodalité.*

***HALLAGER** [*ha-la-jé*] n. m. (de *hallage*). Celui qui percevait le hallage.

HALLALI [*a-la*] interj. (onomatopée ou, peut-être, altération de *alleluia*). Véner. Cri de victoire et d'allégresse que poussent les chasseurs pour annoncer la prise du cerf. (S'est écrit de différentes façons : HALLALI, HALALI, ALLALY.)

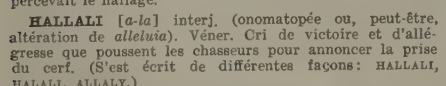

L'hallali sur pied (sonnerie de trompe).

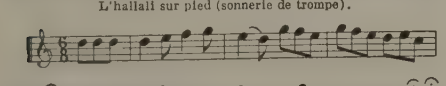

L'hallali par terre (sonnerie de trompe).

— *Par extens.* On dit d'une bête de chasse : chevreuil, daim, sanglier, lièvre, sur ses fins, qu'elle est *hallali*.

— *Substantiv.* et au masc. Sonnerie de cor, annonçant la prise du cerf : *Sonner l'*HALLALI.

— ENCYCL. Cette sonnerie est une fanfare composée par le marquis de Dampierre sous Louis XIV (la plus brillante, la plus musicale et aussi la plus connue des fanfares de chasse ; rendue populaire par l'ouverture de Méhul, *la Chasse du jeune Henri*).

Il y a trois sortes d'*hallali* : *hallali courant* quand l'animal est sur ses fins et que la meute le suit de près, *hallali sur pied* ou *debout* lorsque la bête est rendue mais pourtant fait tête aux chiens, enfin *hallali par terre* lorsqu'elle est tombée. On emploie quelquefois l'expression *hallali dans l'eau* lorsque l'animal se fait prendre dans un étang ou dans une rivière.

HALLAM (Henry), historien et critique anglais, né à Windsor en 1777, mort à Pickhurst (Kent) en 1859. D'abord avocat, il écrivit dans la *Revue d'Edimbourg*. En 1818, il donna : *a View of the state of Europe during the middle ages*. Vinrent ensuite : *the Constitutional History of England* (1827), le plus connu de ses ouvrages ; *Introduction to the literature of Europe during the XV th, XVIth and XVIIth centuries* (1837-1839). Hallam est un des meilleurs historiens anglais.

HALLAND, prov. de Suède (Gœtaland), sur le Cattégat, vis-à-vis du Jutland ; 4.826 km² ; 148.700 hab. Pays de pâturage. Capit. *Halmstad*.

HALLAU ou **UNTER-HALLAU**, bourg de Suisse (canton de Schaffhouse) ; 2.000 hab. Vignobles.

HALLAUX (*Victor*-Ernest), publiciste belge, né à Marche-les-Dames, près de Namur, en 1833, mort à Bruxelles en 1896. Fondateur du *Crocodile*, de l'*Uylenspiegel*, collaborateur de l'*Etoile belge* et de l'*Indépendance belge*, il publia en 1851 un article violent contre Napoléon III, qui lui valut une condamnation et une grande popularité. En 1873, il fonda la *Chronique*, journal libéral quotidien très sympathique à la France, et où il combattit avec ardeur les tendances flamingantes. Il a usé du pseudonyme de VICTOR DE LA HESBAYE. Il a laissé : *A Naples, notes familières* (1890).

HALLAYS (André), littérateur français, né et mort à Paris (1859-1930). Avocat à la cour d'appel, il fut reçu docteur en droit avec une thèse sur le *Secret professionnel*. En 1883, il entra au *Journal des Débats*. Depuis 1898, il y a donné, sous la rubrique : *En flânant*, un feuilleton hebdomadaire, où il mêle avec talent la description des sites et des monuments à l'analyse psychologique et à la critique littéraire. Ces articles ont été réunis en volumes : *En flânant* (1900) ; *En flânant à travers l'Exposition universelle* (1900) ; *En flânant à travers la France* (1903) ; *Autour de Paris* (1910 ; 2e série, 1920) ; *A travers l'Alsace* (1912) ; *Provence* (1912) ; *Touraine, Anjou et Maine* (1912) ; *De Bretagne en Saintonge* (1914) ; *Paris* (1914). Citons encore : *Beaumarchais* (1897) ; *Nancy* (1906) ; *Avignon et le Comtat venaissin* (1909) ; *le Pèlerinage de Port-Royal* (1909) ; *l'Opinion allemande pendant la Guerre* (1914-1918) ; *Mme de Sévigné* (1921) ; *les Perrault* (1923) ; *Jean de La Fontaine* (1925).

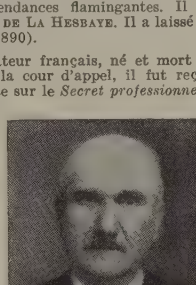

André Hallays.

***HALLE** [*ha-le*] n. f. (de l'anc. saxon *halla*, palais, temple). Place publique, ordinairement couverte, où se tient un marché : HALLE *aux blés, aux poissons, aux cuirs. Un marchand de la* HALLE. || Magasin public servant d'entrepôt commercial : *La* HALLE *aux vins*. || Grand atelier de verrerie dont le centre est occupé par le four. || Grand atelier occupé par les convertisseurs, mélangeurs, laminoirs, etc., dans les usines métallurgiques : *Les* HALLES *de coulée sont pourvues d'un puissant pont roulant*. || Bâtiment de grandes dimensions destiné à abriter des voyageurs ou des marchandises : *Circuler sous la* HALLE *vitrée d'une gare*. (En ce sens on dit aussi HALL.) || En mauv. part, Grande salle vide et mal close.

— *Absolum.* A Paris, *Les Halles*, Les halles centrales, *Les* HALLES *datent du second Empire*. || *Dames de la halle*, Marchandes des halles centrales.

— Comm. Sorte de toile de Bretagne.

— Dr. *Mandataire aux halles*, A Paris et dans certaines grandes villes, Personne chargée de la réception et de la vente de certaines marchandises.

— Hist. *Le roi des Halles*, Nom donné au duc de Beaufort au temps de la Fronde, à cause de la sympathie que lui témoignait le petit peuple des marchandes.

— ENCYCL. Dr. Les *halles* sont soumises à la même réglementation que les foires et marchés, sauf à Paris, où les *Halles centrales*, la *Halle aux vins*, etc. sont placées sous un régime spécial.

A Paris, les halles et marchés sont sous la surveillance du préfet de la Seine pour les autorisations, translations, suppressions de marchés, tarifs, emplacements, stationnements, bâtiments ; sous celle du préfet de police pour le bon ordre, la circulation, la fidélité du débit, la salubrité des denrées. Les Halles centrales sont régies par des lois et décrets particuliers (loi du 11 juin 1896 ; décrets des 23 avril 1897 et 22 octobre 1907) ; elles constituent un lieu d'approvisionnement général, une Bourse de l'alimentation, et sont en principe réservées aux ventes en gros et demi-gros.

Facteurs aux halles. V. FACTEUR.

Mandataires aux Halles centrales de Paris. — La profession de mandataire est libre en droit. Mais, en fait, le mandataire doit obtenir de la préfecture la concession d'un des emplacements, dont le nombre est limité ; il y a ainsi une sorte de monopole qui permet soit de s'adjoindre un autre mandataire, soit de vendre la clientèle à un successeur. Le mandataire verse un cautionnement à la caisse municipale, et est rémunéré par une commission que paye le mandant. Il reçoit les denrées, les vend, en tient registre, en adresse le produit à l'expéditeur. Un contrôle est exercé au moyen des souches et volants constatant les ventes, les volants étant dressés en double et envoyés l'un à l'expéditeur, l'autre à la préfecture de police. Les infractions sont punies de peines disciplinaires allant jusqu'à la radiation prononcée par le ministre de l'intérieur. L'altération des prix réels de vente ou des frais, la fausseté des enchères, la proclamation d'un cours supposé exposent les mandataires à des peines prévues par le Code pénal.

Halles et marchés de Paris (MÉDAILLE DES OUVRIERS DES), créée en 1900 par le ministre de l'intérieur et conférée sur la proposition du préfet de police aux forts, compteurs, découpeurs, commissionnés depuis trente ans. Elle est en argent, suspendue par un ruban à deux bandes tricolores que sépare une bande blanche.

Halles (LES), tableau de Lhermite (1895) ; au Petit Palais, à Paris. Œuvre pleine de mouvement et de vie.

HALLE, ALLAINE ou **ALLAN**, rivière de Suisse et de Franche-Comté, affl. droit du Doubs, qui baigne Porrentruy (canton de Bâle), puis Delle (territoire de Belfort) et finit dans le département du Doubs. Cours, 67 kil.

HALLE, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Mersebourg), sur la Saale ; 220.092 hab. Centre commerçant ; salines, fabriques de savon et de drap. Université célèbre et fréquentée, fondée par l'électeur de Brandebourg Frédéric le Sage. De 1806 à 1814, Halle fit partie du royaume de Westphalie ; les traités de Vienne la rendirent à la Prusse. Quelques monuments : la Tour rouge, clocher isolé du XVe siècle ; l'hôtel de ville, et l'église du Marché, les ruines du château de Moritzbourg (1484). Patrie du musicien Hændel.

HALLE en Campine (Halle *in de Kempen*), commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. d'Anvers) ; 1.150 hab. Sapinières.

HALLÉ (Daniel), peintre français, né à Rouen au début du XVIIe siècle, mort à Paris en 1675. Il alla s'établir à Paris vers 1640 et se fit connaître par des portraits et des tableaux d'église. L'église Saint-Ouen, à Rouen, possède de lui *la Multiplication des pains*. — Son fils et son élève CLAUDE-GUI, né et mort à Paris (1652-1736), devint membre de l'Académie de peinture en 1682. Il avait travaillé à la décoration de Meudon et de Trianon. L'*Annonciation* (à Notre-Dame) est regardée comme son chef-d'œuvre. — Le fils de ce dernier, NOËL, né et mort à Paris (1711-1781), remporta le grand prix, fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts (1748), surinspecteur de la Manufacture des Gobelins (1771) et de l'Académie de France à Rome (1775). On cite, parmi ses ouvrages : *la Prédication de saint Vincent de Paul*, à Saint-Louis (Versailles) ; le plafond de la chapelle des fonts baptismaux à Saint-Sulpice (Paris).

HALLÉ (Jean-Noël), médecin français, né et mort à Paris (1754-1822). Reçu docteur en 1777, il devint, en 1778, membre de la Société royale de médecine, professeur de physique à la Faculté en 1794, puis professeur de médecine au Collège de France et membre de l'Institut. Il eut le courage de défendre Lavoisier devant la Convention. Il devint premier médecin ordinaire de Napoléon Ier. Il a laissé de nombreux mémoires et fut le principal rédacteur de la première édition du *Codex medicamentarius*, toujours en usage.

***HALLEBARDE** n. f. (moy. haut allem. *helmbarte ;* de *helm*, heaume, et *barte*, hache, c'est-à-dire « hache pour fendre le heaume »). Art milit. Arme d'hast à fer pointu et tranchant, qui fut en usage à la guerre du XIVe au XVIIe siècle, et qui continua à être portée, plus tard, par certains bas officiers, les gardes suisses, et l'est encore par les suisses dans les églises.

— Moll. *Hallebarde de suisse*, Nom commercial de plusieurs espèces de rostellaires.

— LOC. DIV. *Donner la hallebarde à quelqu'un*, Le faire sergent. (Vx.) || *Il pleut des hallebardes*, Il pleut à vous transpercer. || *Rimer comme « hallebarde » et « miséricorde »*, Ne pas rimer du tout. (Cette locution vient, dit-on, de ce que, en 1727, un marchand de Paris, nommé Bombel, voulut composer une épitaphe en vers pour un sien ami, suisse de Saint-Eustache. Ayant appris qu'il était nécessaire, pour la rime, que les trois dernières lettres du second vers fussent les mêmes que les trois dernières du vers précédent, le bonhomme écrivit :

Ci-gît mon ami Mardoche,
Qui fut suisse de Saint-Eustache ;
Il porta trente ans la hallebarde ;
Dieu lui fasse miséricorde !

— ENCYCL. La *hallebarde* est caractérisée par son fer asymétrique, qui s'épanouit d'un côté en large hache ou couperet, tandis que le dos, prolongé en pointe de dague, le plus souvent, porte des crochets recourbés opposés à la hache. La hampe de la hallebarde est un fût de frêne, dont la longueur varie de 1m,80 à 2m,40 ; l'arme complète peut mesurer jusqu'à 10 pieds. Ce fut une arme de fantassin, en usage en Allemagne et en Suisse à partir du XIVe siècle. Les sergents d'infanterie en furent munis jusqu'à la Révolution. Mais, dès le règne de Louis XIV, les hallebardes sont légères, et leur fer symétrique, à deux expansions en manière de hache arrondie, est conforme au type que l'on voit encore de nos jours entre les mains des suisses d'église.

***HALLEBARDIER** [*ha-le, di-é*] n. m. Art milit. Homme de pied armé de la hallebarde.

— Mar. Sentinelle armée d'une hallebarde, en service à la porte d'un amiral.

— ENCYCL. Art milit. Fantassin d'élite portant la hallebarde comme un sergent. C'est surtout au XVIe siècle que la différence s'établit entre le piquier ou soldat ordinaire, et le *hallebardier*. Au moyen âge, en Suisse, presque tous les fantassins étaient munis de hallebardes. En France, les hallebardiers étaient plutôt des gardes d'honneur chez le roi ou les princes.

HALLE-BOOIENHOVEN, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain) ; 1.950 hab. Fabrique de savon.

***HALLEBREDA** n. (origine douteuse ; altération de *hallebarde*). Grande personne mal bâtie : *Cependant, cette guerrière n'était réellement qu'une grande* HALLEBREDA.

(Fr. Michel.) || On a écrit aussi HALBREDA : *Un grand* HALBREDA. (Voiture.)

HALLECK (Fitz-Greene), poète américain, né et mort à Guilford (Connecticut) [1790-1867]. Il se rendit célèbre par une série de poèmes humoristiques et satiriques publiés en collaboration avec Rodman Drake : *les Essais de Croker* (1819), et un poème, *Fanny* (1821), qui tourne spirituellement en ridicule la littérature, la politique et les modes de son temps.

***HALLEFESSIER** n. m. Gueux; bélître, flatteur. (Vx.)

HALLEIN, ville d'Autriche (ch.-lieu du cercle de Salzburg) sur le Salzach, affl. de l'Inn; 6.700 hab. Mines de sel. Tissage de laine, produits chimiques.

HALLENCOURT, ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 17 kil. d'Abbeville, sur le plateau de Ponthieu; 1.420 hab. — Le canton a 19 comm., et 8.670 hab.

HALLENNES-LÈS-HAUBOURDIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kil. de Lille; 1.175 hab.

HALLER (Berthold), réformateur suisse, né à Rottweil (Forêt-Noire) en 1492, mort à Berne en 1536. Chanoine de la cathédrale de Berne, il embrassa avec ferveur les doctrines de la Réforme, subit l'influence de Zwingle, et fit abolir la messe et les images à Berne.

HALLER (Albert VON), physiologiste suisse, né et mort à Berne (1708-1777). Il professa l'anatomie à Berne, puis à Gœttingue en 1736; puis retourna à Berne (1743), où l'on créa pour lui une charge spéciale. Ses découvertes sur les phénomènes de la génération et sur les propriétés des tissus, sont surtout remarquables. Protestant rigoriste, ennemi des Encyclopédistes français. En botanique, il eut le tort de se déclarer l'ennemi de Linné. Citons, parmi les deux cents ouvrages de Haller : *Elementa physiologiæ corporis humani* (1757); *Opera minora* (1761-1768); *Bibliothèques de botanique* (1771), *de chirurgie* (1774), *de médecine pratique* (1776), *d'anatomie* (1777). Poète, son génie personnel et sincère et l'étude approfondie de l'antiquité firent de lui un chef d'école dans la poésie lyrique et dans la poésie didactique. Citons : dans le premier genre, *Essai de poèmes suisses* (1732); *Satires;* dans le second, l'*Origine du mal*, et surtout *les Alpes*, modèle de poésie descriptive. Il a laissé trois romans politiques : *Usong* (1771); *Alfred* (1773); *Fabius et Caton* (1774).

A. de Haller.

HALLER (Charles-Louis DE), publiciste suisse, petit-fils du précédent, né à Berne en 1768, mort à Soleure en 1854. Il fut professeur de droit public en 1806. Il exposa ses théories antirévolutionnaires absolutistes et théocratiques, qui le rapprochent de Joseph de Maistre et de Bonald, dans sa *Restauration de la science politique* (1816-1820), et abjura le protestantisme. S'étant rendu à Paris, il entra au *Journal des Débats*, puis dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, en 1824. La révolution de 1830 l'obligea à rentrer dans sa patrie.

HALLER (Albin), chimiste français, né à Felleringen près de Wesserling (Alsace), en 1849, mort à Paris en 1925. Agrégé des écoles de pharmacie, docteur ès sciences physiques, il fut d'abord préparateur puis chargé de cours à l'école de pharmacie de Nancy. Haller fut ensuite nommé maître de conférences (1879) à la faculté des sciences de cette ville; il y devint professeur de chimie générale (1885). En 1890, il fonda l'institut chimique de la faculté des sciences de Nancy, puis, en 1897, par souscription publique, l'Institut de chimie physique et d'électrochimie. Il dirigea ces deux établissements jusqu'en 1899, époque où il fut nommé professeur à la Sorbonne. En 1905, il devint, en outre, directeur de l'Ecole municipale de physique et de chimie de la Ville de Paris. Les recherches de Haller ont surtout porté sur la chimie organique; on lui doit d'intéressants travaux sur le camphre et un grand nombre de ses dérivés; il a réalisé avec ses élèves la synthèse de l'acide citrique et celle du menthol; enfin, il a fait de nombreuses recherches sur les corps gras, l'anthraquinone, etc. En dehors de nombreux mémoires, Haller a publié, en collaboration avec Th. Muller, un *Traité élémentaire de chimie minérale et organique*, et, comme rapporteur des Expositions de Chicago (1893) et de Paris (1900), *les Industries chimiques et pharmaceutiques* (1903). Haller a réussi à établir une relation plus étroite entre l'élément producteur et l'élément scientifique. Il avait été élu membre de l'Académie des sciences en 1900.

HALLER (Joseph), général polonais, né à Jurczyce (Galicie) en 1873. Après des études à l'école supérieure de guerre, à Vienne, il servit dans l'artillerie autrichienne, puis quitta l'armée, en 1911, avec le grade de capitaine. En 1914, quand la Guerre éclata, il participa aussitôt, avec Pilsudski, à la formation de la Légion polonaise, dont il commanda la 2e brigade contre les Russes. Après le traité de Brest-Litovsk (9 février 1918), il abandonna avec environ 5.000 hommes le front autrichien pour passer en Ukraine. Attaqué à Kaniov par les Allemands, son corps dut déposer les armes (15 mai). Il arriva en juillet à Paris, où il reçut le commandement en chef des forces polonaises luttant aux côtés des Alliés. En avril 1919, l'armée Haller fut transportée en Pologne pour lutter contre les bolcheviks.

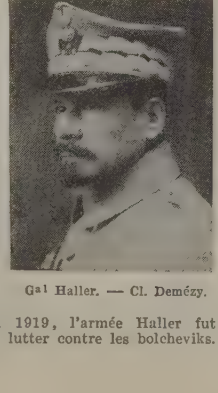

Gal Haller. — Cl. Demézy.

Organisateur de l'armée des volontaires en 1920, un moment député de droite à la Diète (1922-1923), inspecteur général de l'artillerie (1923), le général Haller a pris sa retraite en 1926.

***HALLÉRIE** [*rî*] n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, à fleurs axillaires souvent solitaires. (Le fruit est une baie. On en connaît huit espèces du cap de Bonne-Espérance, d'Abyssinie, de Madagascar, qui croissent sur le bord des rivières et dont quelques-unes sont les hôtes de nos serres.)

***HALLETTE** [*ha-lèt'*] n. f. (de *halle*). Petit hangar destiné à faire sécher des objets : HALLETTE *à bois, à linge.* (Dialectal.)

***HALLEY** [*ha-lè*] n. m. (onomatopée). Ancien mot exprimant le bruit particulier que font entendre les chevaux en exercice, lorsqu'ils sont affectés de cornage.

HALLEY (Edmund), astronome anglais, né à Haggerston, près de Londres, en 1656, mort à Greenwich en 1742. En 1676, il fut envoyé à Sainte-Hélène pour y dresser le catalogue des étoiles australes. Il publia (1679) le résultat de ses observations, sous le titre : *Catalogus stellarum Australium*, etc. Le plus important de ses ouvrages est sa théorie des comètes : *Synopsis astronomiæ cometicæ*, etc. Il y prédit pour 1758 la réapparition de la comète observée par Kepler en 1607 et qui reçut le nom de *Halley*. En 1719, il fit paraître de nouvelles tables pour les planètes. L'année suivante, il remplaça Flamsteed à l'observatoire de Greenwich. Les tables qu'il construisit pour la lune ne parurent qu'en 1749.

Halley.

Halley avait donné, en 1683, dans les *Philosophical Transactions*, une théorie des variations de la boussole. En 1686, il publia une théorie des vents alizés et des moussons. En 1698, il reçut le commandement d'un vaisseau « pour parcourir l'océan Atlantique, constater la loi des variations magnétiques et tenter de nouvelles découvertes ». En 1700, il partit pour visiter les mers australes et parvint jusqu'au 52e degré de latitude S. Il fit de nouveaux voyages en 1701 et 1702. Il succéda, en 1703, à Wallis, dans la chaire de géométrie à Oxford et fut, en 1713, nommé secrétaire de la Société royale de Londres. Très versé dans la géométrie ancienne, il a donné diverses éditions des œuvres d'Apollonius et de Ménélaus. On lui doit la première solution de ce problème : Décrire une conique dont trois points et l'un des foyers sont connus. Enfin, il découvrit la curieuse propriété de la loxodromie d'avoir pour projection stéréographique une spirale logarithmique. Outre les ouvrages cités plus haut, on lui doit encore : des *Miscellanea curiosa* (1708) et un grand nombre de mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions* de 1676 à 1731.

***HALLIER** [*li-é*] n. m. (d'origine germ.; cf. l'anc. franç. *halot*, bûche). Réunion de buissons touffus : *Les sangliers établissent leurs bauges dans les* HALLIERS.

***HALLIER** [*ha-lié*] n. m. Chass. V. ALLIER.

***HALLIER** [*ha-li-é*] n. m. (de *halle*). Gardien dans une halle. || Commerçant qui étale ses marchandises aux halles. || Ouvrier qui range et garde les tuiles ou les briques dans le lieu appelé « hall ».

HALLIWELL, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre); 18.000 hab. Filatures: toiles.

HALLIWELL-PHILLIPS (James Orchard), érudit et humaniste anglais, né à Chelsea en 1820, mort à Birmingham en 1889. Il a publié des travaux d'érudition : *Dictionnaire des archaïsmes* (1846); *Lettres des rois d'Angleterre* (1847); *Littérature des XVIe et XVIIe siècles* (1851). Il est surtout connu par ses travaux sur Shakespeare : *Vie de Shakespeare* (1848); *Shakespeare et Stratford* (1850); l'*Edition in-folio de Shakespeare* (1853-1865); *Dictionnaire de l'ancien théâtre anglais* (1860); etc.

HALLOMÉGALIE n. f. (du lat. *hallus*, orteil, et du gr. *megas, alos*, grand). Hypertrophie d'un orteil.

HALLOMÈNE n. m. Genre d'insectes coléoptères mélandryidés, comprenant de petits taupins qui vivent dans les champignons. (L'*hallomenus humeralis*, roux avec deux taches noires sur le corselet, vit en Europe.)

HALLOPEAU (François-Henri), médecin français, né et mort à Paris (1842-1919). Médecin des hôpitaux (1877), professeur agrégé à la Faculté de médecine (1878), membre de l'Académie de médecine (1893), il fut un dermatologiste de grande autorité. Il décrivit le premier la pyodermite végétante à progression excentrique et les érythèmes prémycosiques, étudia particulièrement les acrodermatites, la lèpre, etc. On lui doit un important *Traité de dermatologie* (1900; en collaboration avec Leredde) et un *Traité de la syphilis* (en collaboration avec Ch. Fouquet). — Son fils, Paul **Hallopeau**, né et mort à Paris (1876-1924), fut chirurgien des hôpitaux et l'un des initiateurs des ambulances chirurgicales automobiles durant la Guerre 1914-1918.

HALLOWEL, ville des Etats-Unis (Maine), sur le fleuve côtier Kennebec; 5.000 hab. Petit port de commerce. Exploitation de granit.

HALLOY ou **ALLOY**, petit pays de l'ancienne Picardie, en Ponthieu, au nord d'Abbeville, et sur le plateau de la rive gauche de l'Authie.

HALLOYSITE [*lo-i*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, ainsi appelé par Bertin en l'honneur d'un géologue belge.

— ENCYCL. L'*halloysite*, $H^4Al^2Si^2O^9+Aq$, est une substance compacte, translucide sur les bords, à cassure conchoïdale et cireuse, happant à la langue. Sa couleur ordinaire est un blanc laiteux ou opalin, mais elle est quelquefois modifiée par la présence d'oxydes ou de silicates métalliques.

Ce nom est aussi celui d'un groupe comprenant l'halloysite proprement dite avec quelques variétés : la *lithomarge*, la *lenzinite*, le *savon blanc* ou *savon de montagne*, ou *oropion*, déposé par les eaux thermales de Plombières; la *sévérite*, des Landes; la *glossecollite*. D'autres variétés ont une origine mécanique, sédimentaire; ce sont certaines argiles réfractaires, comme la *terre à creusets, à poteries* et *à faïences*, la *terre de pipe;* puis certaines *argiles plastiques, terre glaise*, etc.

HALLSTADT ou **HALLSTATT**, bourg d'Autriche (Haut-Danube), dans le Salzkammergut, sur le *lac de Hallstadt*, expansion de la Traun, affluent droit du Danube; 1.730 hab. Salines exploitées de tout temps; centre de tourisme.

Hallstatt (PÉRIODE DE). Au début de l'âge du fer, lorsque les Galates s'établirent dans la vallée du Danube (six ou sept siècles av. notre ère), vivait, à Hallstatt, une riche population, qui devait sans doute sa prospérité à l'exploitation des mines de sel. Les fouilles pratiquées dans des centaines de tombes ont démontré que la plupart des guerriers étaient incinérés, tandis que les cadavres des femmes n'avaient pas subi d'incinération. Toutes les sépultures ont livré une quantité de beaux objets en bronze, en fer et en terre cuite, qui caractérisent l'époque qualifiée par les archéologues de *période de Hallstatt*.

— On nomme *nappe de Hallstatt*, l'une des nappes de charriage distinguées par Haug dans les Alpes calcaires septentrionales (entre le Rhin et Vienne). Le *calcaire de Hallstatt* représente le type du trias alpin qui correspond au maximum de profondeur de la mer à cette époque (âge norien et carnien).

HALLSTATTIEN [*als-ta-ti-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport à la période préhistorique dite « de Hallstatt » : *L'homme* HALLSTATTIEN.

HALLSTRŒM (Ivar), compositeur suédois, né et mort à Stockholm (1826-1901). Il fut bibliothécaire du prince Oscar (1853), abandonna ses fonctions pour se consacrer à l'enseignement de la musique et composa de nombreux morceaux de musique facile, qui eurent un immense succès. Auteur d'opérettes applaudies (*le Chat enchanté*, 1860; *l'Anneau d'argent*, 1880), il devint directeur du chant au grand théâtre de Stockholm (1881), et donna le premier opéra vraiment national, suédois par le fond et par l'inspiration musicale (*le Duc Magnus et la Dame de la mer* [1867]); on lui doit encore : *Pris dans la montagne* (1874); *les Vikings* (1877); *Une aventure en Ecosse* (1875); *Mélusine* (1882); *Aristote* (1886); *la Petite Catherine* (1897); etc., et diverses cantates. Il fut élu membre de l'académie de musique en 1861.

HALLSTRŒM (Per), écrivain suédois, né à Stockholm en 1866. Ingénieur civil (1886), il fut chimiste en Amérique (1888-1890), entra (1891) dans l'administration des télégraphes suédois, puis se voua aux lettres. On lui doit des œuvres nombreuses que caractérisent une audacieuse fantaisie et un style recherché parfois jusqu'à la préciosité : *Lyrisme et Fantaisies*, poésies (1891), des recueils de nouvelles : *Oiseaux égarés* (1894); *Pourpre* (1895); *Thanatos* (1900); des romans : *Une vieille histoire* (1895); des drames : *le Comte d'Anvers* (1899); *Erotikon* (1908); *Gustave III* (1918); des essais : *Art et Vie* (1919); une traduction des drames de Shakespeare; etc.

HALLUCINATION n. f. (lat. *hallucinatio*). Méd. Perception, par un sujet éveillé, de phénomènes actuels, extérieurs à lui, et qui n'existent pas en réalité.

— *Hallucination hypnagogique*, Vision fugitive ou rêve, parfois à demi conscient, qui précède immédiatement le réveil et qui se relie, plus ou moins, soit aux rêves précédents, soit aux préoccupations du jour même.

— ENCYCL. L'*hallucination* ne se distingue du rêve qu'en ce qu'elle se produit pendant la veille; elle a les mêmes caractères, et subit les mêmes transformations. Elle paraît dépendre, comme le rêve, d'une connexion anormale des neurones corticaux, provoquée, le plus souvent, par une intoxication d'origine endogène (déchets de fonctionnement) ou exogène (poisons et toxines microbiennes). Ces connexions anormales provoquent des sensations qui ne répondent pas à la nature même de l'excitant; c'est ainsi qu'une irritation du sympathique peut se communiquer aux centres et déterminer une hallucination visuelle ou auditive. Les lésions de l'écorce, de quelque origine qu'elles soient, peuvent également entraîner des hallucinations par l'effet du trouble qu'elles apportent dans les connexions des neurones corticaux. Les hallucinations, d'ailleurs, peuvent affecter tous les sens, mais c'est la vision et l'ouïe qui sont le plus fréquemment frappées.

Les hallucinations s'observent dans les intoxications par les poisons, comme la belladone, l'opium, le haschich, l'alcool, l'ivresse produite par le peyotl, etc.; dans les toxi-infections, la fièvre, comme dans la fièvre typhoïde, et enfin dans les maladies mentales.

La thérapeutique des hallucinations est relativement facile à instituer quand elles sont d'origine toxique; il suffit de supprimer l'usage du poison en cause; la tâche est plus rude déjà quand elles sont d'origine toxi-infectieuse, car il faut d'abord combattre l'infection. Mais quand il s'agit d'hallucinations liées aux psychopathies, le traitement est souvent sans effets.

HALLUCINATOIRE adj. Relatif à l'hallucination.

HALLUCINER [*si-né*] v. tr. (lat. *hallucinari;* du gr. *haluein*, avoir l'esprit égaré). Faire tomber dans l'hallucination : *Les causes qui* HALLUCINENT *l'esprit sont mal définies.*

— *Par extens.* Faire tomber dans un état semblable à l'hallucination : *L'échafaud, quand il est là, dressé et debout, a quelque chose qui* HALLUCINE. (V. Hugo.)

— ***Halluciné, e,*** part. pass. du verbe *Halluciner.*

— Substantiv. : *L'*HALLUCINÉ *porte en partie le monde dans son propre cerveau.* (Calmeil.)

HALLUCINOSE n. f. (de *hallucination*). Méd. Etat mental caractérisé par des hallucinations multiples tantôt demi-conscientes, tantôt conscientes. || Syn. de DÉLIRE HALLUCINATOIRE.

HALLUIN, comm. du Nord, arrond. et à 18 kil. de Lille, à la frontière belge; 13.930 hab. (16.200 en 1914). Ch. de f. Nord. Brasseries, distilleries, fonderies, filatures et tissages. Erigé en duché-pairie en 1587 pour la famille de Schomberg. Très endommagée par la Grande Guerre.

***HALLUS FLEXUS** [*ha-luss-flè-ksuss*] ou **HALLUX**

[*ha-lukss*] **FLEXUS** n. m. Difformité consistant en orteil en marteau, contracturé en flexion.

***HALLUS VALGUS** [*ha-luss-val-ghuss*] ou **HALLUX VALGUS** n. m. Difformité du gros orteil, caractérisée par la déviation en dehors.

HALLWIL (LAC DE), petit lac de Suisse (cantons d'Argovie et de Lucerne), à l'issue duquel est bâti l'antique château de Hallwil, berceau de la famille féodale de ce nom. Superficie, 10 km².

HALM (Frédéric). Biogr. V. MUNCH-BELLINGHAUSEN.

HALMA (l'abbé Nicolas), mathématicien et érudit français, né à Sedan en 1755, mort à Paris en 1828. Il fut successivement médecin adjoint au génie militaire, secrétaire des études à l'Ecole polytechnique (1794), professeur de géographie à l'Ecole militaire de Fontainebleau, bibliothécaire et professeur d'histoire de l'impératrice Joséphine, conservateur de la bibliothèque des Ponts et chaussées, puis de celle de Sainte-Geneviève (1816). Citons, parmi ses ouvrages, la traduction des œuvres de Ptolémée et des *Commentaires* (1813 à 1822); l'*Almageste* (1813-1816); *Hypothèses et Epoques des planètes*, de Ptolémée (1820); *Commentaires de Théon d'Alexandrie* (1822); *Astrologie judiciaire et divination égyptienne du planisphère zodiacal de Denderah* (1824); *Table pascale du moine Isaac Argyre* (1825); etc.

HALMAHERA. Géogr. V. GILOLO.

HALMATOGÉNÈSE n. f. (du gr. *halma*, saut, et *genesis*, formation). Biol. Mutation entraînant l'apparition subite de caractères nouveaux chez des espèces dans le lieu même de leur origine.

HALMATURE n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des macropodidés, comprenant quelques espèces propres à la Nouvelle-Guinée et à l'Australie. (Les halmatures, ou wallabies, sont les kanguroos des buissons, ils sont caractérisés par leur nez dépourvu de poils; ils habitent les forêts, tandis que les kanguroos vrais se plaisent dans les plaines.)

HALMILLA n. m. Nom indigène d'un arbre des régions humides de Ceylan, dont le bois appelé dans le commerce « bois de trincoumalie », est très recherché pour le charronnage. (De couleur rougeâtre, très résistant et très élastique, on l'emploie aussi pour la fabrication des douves de tonneaux destinés au transport de l'huile de coco.)

HALMSTAD, ville de Suède, ch.-lieu du laen de Halland (Gœtaland), sur le Nissa Aen, qui débouche à cet endroit dans le Kattégat; 18.500 hab. Pêcheries; constructions. Industrie du feutre. Port de cabotage.

***HALO** n. m. (du gr. *halôs*, disque). Cercle lumineux qui entoure quelquefois le soleil et la lune.

— Anat. humaine. Syn. de ARÉOLE.

— Charpent. Défaut des bois. V. LUNURE.

— Navig. fluv. Sorte de pirogue, employée sur la Nive et l'Adour.

— Ophtalm. Cercle brillant qui entoure la papille de l'œil dans le glaucome.

— Photogr. Auréole qui entoure l'image photographique d'un point brillant.

— ENCYCL. Météorol. La théorie du *halo* repose sur la réfraction de la lumière à travers les petits cristaux de glace en suspension dans l'atmosphère ou constituant les

Halo.

cirrus très élevés. La forme de ces cristaux est le prisme triangulaire ou hexagonal, ou le rhomboèdre, et ils réfractent la lumière suivant des directions privilégiées par rapport au soleil comme centre et à notre œil. Ainsi se forme un cercle irisé (le rouge vers l'intérieur) de 22° d'ouverture, ce qui est le cas le plus fréquent, ou bien encore un halo plus grand de 46°.

Ces phénomènes d'optique aérienne se compliquent parfois de particularités : *cercle parhélique* avec les *parhélies* (v. ce mot), *arcs tangents et circumzénithal*. On observe également les halos autour de la lune.

Le phénomène du halo peut se reproduire expérimentalement: il suffit de regarder le soleil ou une flamme à travers une plaque de verre recouverte d'une cristallisation d'alun.

— Photogr. Le *halo* est dû à la réflexion totale, par la face postérieure du support transparent, des rayons les plus obliques, diffusés par l'image d'un point éclairé; le halo est atténué par emploi de supports très minces (pellicules); on le supprime par des couches absorbantes, aisément éliminables, placées entre l'émulsion et son support, ou sur la face dorsale du support (couches antihalo).

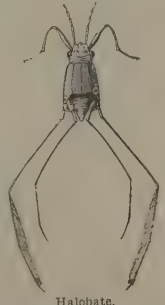

Halobate.

***HALOBATE** ou **HALOBATES** [*tèss'*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des gerridés, propre aux mers tropicales ou australes.

— ENCYCL. Les *halobates*, comme les gerris, courent rapidement à la surface des eaux, mais présentent l'unique exemple d'insectes vivant en haute mer.

***HALOBENTHOS** n. m. (du gr. *hals, halos*, mer, et *benthos*, fond marin). Biol. Partie des organismes marins qui vivent sur le sol du fond des mers.

***HALOBIA** n. *f.* Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des aviculidés, dont les coquilles caractérisent les terrains du trias, où elles abondent.

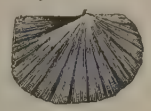

Halobia.

***HALOBIOS** n. m. (du gr. *hals, halos*, mer, et *bios*, vie). Biol. Ensemble des organismes qui vivent dans les mers.

— ENCYCL. Le milieu marin est loin de constituer un milieu homogène et présente, par conséquent, de grandes variations dans sa faune, suivant ses différents étages. On distingue, par suite, une région dite *benthique*, ou *benthos*, immédiatement superposée au sol sous-marin et renfermant les animaux qui rampent, marchent ou se fixent sur le fond; la région *pélagique*, éloignée du fond et dans laquelle ne peuvent vivre que les animaux bons nageurs; et enfin la région *superficielle* où vit le *plancton*, formé par l'ensemble des organismes qui flottent passivement à la surface des mers. La flore marine ne peut habiter que dans cette dernière région, puisqu'elle ne saurait vivre au delà de la zone qu'éclairent les rayons lumineux.

***HALOCHALCITE** [*kal*] n. f. Minér. Syn. de ATACAMITE.

***HALOCHIMIE** [*mî*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et de *chimie*). Partie de la chimie, qui traite des sels.

***HALOGÉNATION** n. f. Opération de la chimie organique, consistant en l'introduction de halogènes dans une molécule. || Syn. de HALOÏDATION.

— ENCYCL. La *halogénation* porte les noms de chloruration, de bromuration, d'iodu ration, suivant que l'on fixe du chlore, du brome, de l'iode (l'introduction du fluor est exceptionnelle). L'opération peut se faire par *addition* d'un halogène, d'un hydracide, etc., sur une molécule non saturée, ou bien par *substitution* du halogène à un atome (hydrogène par exemple) ou un radical (oxhydryle, OH, aminogène NH^2).

Chloruration. — C'est l'opération la plus importante. Effectuée par *addition*, on fixe le chlore, l'acide chlorhydrique, l'acide hypochloreux. C'est ainsi que l'éthylène $CH^2{:}CH^2$ donne naissance au chlorure d'éthylène $CH^2Cl{\cdot}CH^2Cl$, au chlorure d'éthyle $CH^3{\cdot}CH^2Cl$, à la chlorhydrine du glycol $CH^2OH{\cdot}CH^2Cl$. La *substitution à l'hydrogène* s'effectue généralement par le chlore, gazeux ou naissant, avec, ou non, emploi de catalyseurs. Elle est très importante dans la série aromatique où les dérivés obtenus servent de matières premières pour l'industrie, notamment celle des colorants. Le benzène C^6H^6 donne ainsi le benzène chloré C^6H^5Cl. Un alcool $R{\cdot}OH$, un acide $R{\cdot}CO{\cdot}OH$ peuvent être transformés en chlorures $R{\cdot}Cl$ ou $R{\cdot}CO{\cdot}Cl$ par l'emploi des chlorures de phosphore ou du chlorure de thionyle. Dans le premier cas, on peut souvent utiliser l'acide chlorhydrique. Les arylamines du type de l'aniline $C^6H^5NH^2$ donnent les dérivés chlorés correspondants C^6H^5Cl par l'intermédiaire des diazoïques.

La *bromuration*, très analogue à la chloruration, s'effectue, suivant le cas, par le brome, l'acide bromhydrique, les bromures de phosphore.

L'*iodu ration*, plus rare, exige, dans l'emploi de l'iode, l'absorption de l'acide iodhydrique qui pourrait se former, afin d'éviter la réaction inverse.

***HALOGÈNE** [*jèn'*] adj. (du gr. *hals, halos*, sel, et *gennân*, engendrer). Nom donné par Berzélius à un quelconque des corps de la famille du chlore : le *fluor*, le *chlore*, le *brome*, l'*iode*, lesquels corps sont susceptibles de former des sels en se combinant aux métaux.

***HALOGÉNÉ, E** adj. Se dit des corps renfermant des halogènes.

***HALOGÉNIQUE** [*nik'*] adj. Chim. *Composé halogénique*, Se dit quelquefois d'un quelconque des résidus que l'on obtient en enlevant l'hydrogène aux acides oxygénés, résidus jouant le même rôle que les composés halogènes dans les sels haloïdes.

***HALOGRAPHE** [*graf'*] n. m. (du gr. *hals, halos*, sel, et *graphein*, écrire). Chimiste qui a écrit ou fait des travaux sur les sels.

***HALOGRAPHIE** [*fî*] n. f. (de *halographe*). Description, histoire des sels. (On écrit aussi HALIGRAPHIE.)

***HALOGRAPHIQUE** [*fik'*] adj. (de *halographe*). Qui a rapport à l'histoire des sels: *Traité* HALOGRAPHIQUE.

***HALOÏDATION** n. f. Chim. Syn. de HALOGÉNATION.

***HALOÏDE** adj. (du gr. *hals, halos*, sel, et *eidos*, aspect). Chim. Se dit des sels résultant de la combinaison d'un corps halogène avec un métal.

***HÂLOIR** n. m. (de *hâler*). Lieu où l'on fait sécher le chanvre après son rouissage et avant de le broyer. || Séchoir où l'on dispose les fromages à pâte molle (brie, camembert) après salage, pour les laisser ressuyer avant de les transporter dans les caves où s'accomplit leur maturation. (On écrit aussi HALOIR.)

***HALOLIMNIQUE** adj. (du gr. *hals, halos*, mer, et *limnê*, lac). Biol. Se dit de la faune de certains grands lacs, dont quelques espèces présentent une apparence marine et se distinguent ainsi de celles qui vivent à leurs côtés. (Cette présence est attribuée à une pénétration marine de date relativement récente.)

***HALOLOGIE** [*jî*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *logos*, discours). Chim. Traité sur les sels.

***HALOLOGIQUE** [*jik'*] adj. Qui a rapport à la halologie.

***HALOMANCIE** [*sî*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *manteia*, divination). Divination au moyen du sel.

***HALOMÈTRE** n. m. (du gr. *hals, halos*, sel, et *métron*, mesure). Aréomètre servant à doser les sels des matières sucrées en les carbonisant, puis en traitant le résidu par l'eau. (On dit aussi HALIMÈTRE.)

***HALOMÉTRIE** [*trî*] n. f. Détermination du titre des solutions salines qui sont dans le commerce.

***HALOMÉTRIQUE** [*trik'*] adj. Qui a rapport à la halométrie : *Procédés* HALOMÉTRIQUES.

***HALOPHILE** [*fil'*] adj. (du gr. *hals, halos*, sel, et *philein*, aimer). Se dit des plantes qui croissent naturellement dans les terrains imprégnés de sel marin, soit au bord de la mer, soit au voisinage des salines.

***HALOPHYTE** n. f. (du gr. *hals, halos*, mer, et *phuton*, plante). Nom général donné aux végétaux halophiles.

***HALOPPIN** n. m. Pêch. Nom de la petite senne, dans quelques contrées de France.

***HALORAGE** n. m. Genre de plantes, type de la famille des haloragées, comprenant quarante-six espèces d'Asie, d'Australie et d'Océanie. (Les halorages [*haloragis*] ou zénales sont des herbes ou sous-arbrisseaux, à feuilles pour la plupart opposées, à fleurs axillaires ou disposées en grappes.)

***HALORAGÉES** [*jé*] n. f. pl. Famille de plantes phanérogames dicotylédones dialypétales inférovariées.

— ENCYCL. Les *haloragées* (neuf genres avec une centaine d'espèces) ont des fleurs petites, ordinairement hermaphrodites, à corolle dialypétale très caduque, parfois avortée. Ce sont des herbes, parfois aquatiques (myriophylle, hippure), ou des sous-arbrisseaux (gunnère, halorage), habitant surtout les régions méridionales de l'hémisphère austral.

***HALORITES** [*tèss*] n. m. Genre d'ammonites, de la famille des tropitidés, aux coquilles globuleuses, à petit ombilic, caractéristiques du trias alpin.

***HALOSAURE** [*sôr'*] ou **HALOSAURUS** [*sô-russ*] n. m. Genre de poissons téléostéens, comprenant des formes allongées et comprimées, qui habitent les profondeurs marines.

Halosaure.

***HALOSAUROPSIS** n. m. Genre de poissons téléostéens, comprenant des formes allongées et comprimées qui habitent les grandes profondeurs marines. (Ils ont de chaque côté du corps une rangée d'organes lumineux.)

***HALOT** [*lo*] n. m. (de l'angl. *hole*, cavité). Chass. Entrée du terrier ou trou creusé par des lapins de garenne pour leur servir d'asile ainsi qu'à leurs petits. (Syn. de RABOUILLIÈRE.)

***HALOTECHNIE** [*tè-knî*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *tekhnê*, art). Partie de la chimie, relative à la préparation des sels industriels.

***HALOTECHNIQUE** [*tèk-nik*] adj. Qui a rapport à la halotechnie : *Procédés* HALOTECHNIQUES.

***HALOTRICHITE** [*kit'*] n. f. (du gr. *hals, halos*, sel, et *thrix, trichos*, cheveu). Minér. Sulfate hydraté naturel d'aluminium et de fer, appelé aussi *alun de fer*. (Il se présente en fibres soyeuses ou en masses fibreuses. Cette espèce offre une variété jaune, d'aspect gras, dite *beurre de montagne*.)

HALOU (Alfred-Jean), sculpteur français, né à Blois en 1875, mort à Paris en 1939. Il débute à la Société Nationale en 1896, expose aux Indépendants, au Salon d'automne et aux Tuileries : *Eve* (1902); *Savoie* (1904), bronze (musées nationaux); *Vieille de la Beauce* (1905); *Saint-Jean* (bronze), *Eve au pommier* (1906); *Niobé* (1906, bronze au Petit-Palais); *Aphrodite* (1907). La même année, il obtient une bourse de voyage avec une *Naïade* en pierre (plâtre au musée de Blois). Collaborateur de Rodin de 1902 à 1912, il manifeste un certain naturalisme qui dérive d'ailleurs autant de Dalou que de Rodin, et un goût des formes amples. Citons encore, parmi ses œuvres principales, une *Danseuse* (bronze, 1909), une *Baigneuse mettant son bas*, une *Nymphe accroupie* et un groupe *Adam et Eve* (1913); *Isadora Duncan, Baigneuse se coiffant* (1914); *le Salut de l'athlète* (1923). Halou est l'auteur du *Monument aux Mobiles de la Loire* élevé à Blois en 1910 et du *Monument aux morts* élevé à Autun en 1923.

HALOXYLON n. m. Genre de chénopodiacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées, triangulaires, à fleurs en épis solitaires. (On en connaît environ dix espèces, d'Espagne, d'Afrique boréale et d'Asie centrale.)

HALPÉRINE-KAMINSKY (Ely), littérateur russe, né à Vassilkov (gouv. de Kiev) en 1858, mort à Paris en 1936. Naturalisé Français en 1890. Il alla terminer ses études à Paris, s'y fixa, et écrivit dans plusieurs revues scientifiques. Il rédigeait aussi en chef *le Franco-Russe*, périodique bilingue où il se proposait d'établir un courant intellectuel entre les deux peuples. Il a traduit en russe des œuvres de Zola, d'Alphonse Daudet, de Dumas fils, de Sardou, etc., et en français beaucoup d'œuvres de la littérature russe, en particulier celles de Tolstoï. Il est l'auteur de : *le Rôle de l'art d'après Tolstoï* (1898); *Ivan Tourguenev d'après sa correspondance* (1901); *France et Russie : alliance économique* (1903), résultat d'une mission commerciale en Russie.

HALPHEN (Georges-Henri), mathématicien français, né à Rouen en 1844, mort à Versailles en 1889. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole de Metz, lieutenant en 1866, capitaine en 1870, répétiteur à l'Ecole polytechnique en 1873, il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1886. On lui doit de nombreux mémoires relatifs à l'analyse et à la géométrie infinitésimale : *Sur la théorie des points singuliers des courbes, Sur les congruences, Sur les équations différentielles, Sur les courbes gauches, les fonctions elliptiques*, etc. Tous ses travaux ont été réunis et publiés sous les auspices de l'Académie des sciences (4 vol. 1916-1924).

HALS (Frans), peintre flamand, né à Anvers ou à Malines vers 1580, mort à Haarlem en 1666. Elève de Karel Van Mander, il alla s'établir à Haarlem, y peignit des portraits dans une gamme sobre, mais avec une décision de touche de plus en plus grande. Fr. Hals est un virtuose du pinceau. Il est le peintre des réunions de gardes civiques, des joyeux gaillards qui festoient tantôt autour d'un drapeau, tantôt parmi les brocs. Parmi ces toiles remarquables de vigueur, signalons : *les Arquebusiers de Saint-Georges* (1616), sujet repris en 1627; *les Officiers et Sous-officiers de Cluveniers* (1633); *les Régents de*

l'hôpital Sainte-Elisabeth (1641). Ses principales toiles sont à Haarlem. Il s'est peint lui-même avec sa femme sur une toile aujourd'hui au musée d'Amsterdam. (V. planche *Beaux-Arts LXIX.*) A Paris, Frans Hals est représenté au Louvre avec le *Portrait de Descartes*, la bohémienne *Hille Bobe*, le *Portrait de Paulus van Beresteyn*, celui de *Catharina van Beresteyn*, et le *Portrait de femme* de la collection La Caze. Frans Hals, qui fut peut-être un peu trop bon vivant et dépensier, eut une fin misérable. Octogénaire, il ne vivait plus guère que de charités municipales. — Il avait eu un fils (1620-1669), qui peignait aussi des portraits. — Son frère puîné, Dirk **Hals**, né à Malines en 1589, mort à Haarlem, peignit avec une touche spirituelle des *conversations* et des *danses*.

Frans Hals.

HALSEY (William), amiral américain, né à Elizabeth (New-Jersey) en 1882. Technicien de l'aéronautique navale, il commanda les forces du Pacifique Sud en 1941 et 1942, et combattit les Japonais aux îles Marshall, Gilbert et Salomon, avant d'organiser le débarquement aux Philippines en 1945. Promu amiral de la flotte, il fut attaché en 1946 au secrétariat d'Etat à la marine avant de quitter le service actif (1947).

HALSTEAD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex), sur le Colne, affl. du Blackwater; 15.000 hab. Fabriques de soieries et de velours. Fonderies.

HALT (Louis-Charles VIEU, dit **Robert**), littérateur français, né à Montpellier en 1827, mort à Paris en 1896. Il débuta par des romans remarquables : *Une cure du docteur Pontalais* (1865); *Madame Frainex* (1868); puis il publia : *Papiers sauvés des Tuileries* (1871), recueil de documents curieux; *le Roman de Béatrix* (1875); etc.

***HALTE** n. f. (allem. *halt;* de *halten*, s'arrêter). Pause, arrêt, repos pendant une course, un voyage, une marche : *Faire* HALTE, *une* HALTE.

— *Par extens.* Lieu où l'on s'arrête : *Arriver de bonne heure à la* HALTE. || Repas que l'on fait pendant une halte.

— *Fig.* Interruption momentanée dans ce qu'on fait.

— *Halte! Halte-là!* interj. Arrêtez-vous, N'avancez plus : HALTE! *soldats.* HALTE-LÀ! *voyageurs.* || Cessez, il suffit : HALTE-LÀ! *ma plume.* (Boileau.) HALTE-LÀ! *mon beau-frère.* (Molière.)

— *Droit de halte et gare.* Dr. anc. Droit de halle que l'on percevait sur les céréales, foins, paille, charbon, etc.

— Chem. de f. Petite station à personnel réduit, où l'on ne reçoit que des voyageurs avec de menus colis.

— Milit. *Halte!* Commandement, Sonnerie indiquant qu'on doit s'arrêter. || *Grand'halte*, Repos qu'une troupe

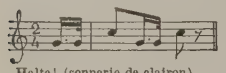
Halte! (sonnerie de clairon).

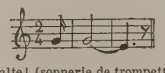
Halte! (sonnerie de trompette).

en marche consacre généralement au repas. || *Halte horaire*, Halte de dix minutes environ toutes les heures.

— Iconogr. Parmi les tableaux et gravures représentant des *haltes*, citons : *Halte de Bohémiens*, eau-forte de Callot; deux toiles de Sébastien Bourdon au Louvre; *Halte de voyageurs*, tableaux d'Isaac Van Ostade au Louvre et à Bruxelles. Watteau a peint une *Halte;* J.-H. Roos, deux *Haltes à la fontaine;* Th. Wyck, une *Halte de paysans;* C. Vanloo, une *Halte de chasse* (Louvre); Pillement, une *Halte foraine.* De Philippe Wouwerman on connaît : *Halte de cavaliers* (Louvre); *Halte de chasseurs* (Louvre); *Halte de voyageurs; Halte au puits; Halte espagnole;* etc. Des *Haltes de troupes* ou *de cavaliers* ont été peintes par Van der Meulen (Louvre), Jean Miel (Louvre). Des compositions analogues ont été peintes par Pierre Wouwerman (Offices et Musée de Dijon), Berghem (l'Ermitage), Carle Vanloo (Louvre), Carle Vernet, Le Prince. Rappelons aussi la *Halte de cavaliers arabes*, tableau de Decamps. Fromentin a peint une *Halte de cavaliers arabes* et une *Halte d'Arabes* (1867). On doit à Le Prince une *Halte de Tartares* et une *Halte de paysans russes.* (V. planche *Beaux-Arts LXIX.*)

***HALTER** [*té*] v. tr. Faire faire halte : HALTER *des troupes.*

HALTÈRE n. m. (lat. *halter;* gr. *halter*). Masse de pierre ou de plomb allongée, qui servait à donner plus d'élan aux sauteurs. || Instrument de gymnastique, formé de deux boulets ou de disques de fonte, unis par une courte tige de fer ou de bois.

— Entom. Syn. de BALANCIER.

HALTÈRES : 1. En bois; 2. En fonte.

HALTÉRIE [*ri*] n. f. Genre d'infusoires hétérotriches, comprenant des animalcules microscopiques d'eau douce possédant de longues soies équatoriales.

HALTERN, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster), au confluent de la Stever avec la Lippe; 8.000 hab. Fabriques de bonneterie, d'étoffes de laine et de lin.

HALTICIDÉS [*si-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères phytophages, dont le genre *altise* (*haltica*) est le type.

HALTINNE, commune de Belgique (arrond. admin. de Namur); 1.085 hab. Carrières de pierre à chaux, de terre plastique, de sable.

HALTWHISTLE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northumberland), sur la Tyne; 4.500 hab. Eglise gothique, maisons anciennes. Fabrique de vernis et briques réfractaires.

HALURGIE [*jî*] n. f. (du gr. *hals*, sel, et *ergon*, ouvrage). Art de fabriquer les sels. (Vx.)

HALURGIQUE [*jik'*] adj. Qui concerne l'halurgie : *Procédés* HALURGIQUES.

***HALVÂ** n. f. (mot turc). Pâte douce très estimée des Turcs, ordinairement faite de farine, de miel, de gomme, de jus de fruits, auxquels on incorpore des petits fragments d'amandes, de noisettes, de pistaches.

HALVER, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg); 7.700 hab. Distilleries.

HALYS. Géogr. anc. Fleuve de l'Asie Mineure. Il descendait du Taurus, traversait la Cappadoce, puis la Galatie, séparait la Paphlagonie d'avec le Pont et finissait dans le golfe d'Amisus (Pont-Euxin). Aujourd. *Kizil-Irmak.*

HAM (DEN), bourg des Pays-Bas (Over-Yssel, arrond. de Zwolle); 5.400 hab.

HAM, ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 20 kil. de Péronne; 2.795 hab. Ch. de f. Nord. Marché agricole, fabrique de matériel de raffineries. La ville, située sur la Somme, qui s'y divise en plusieurs bras, doit son origine à un château et à une abbaye. De l'une il reste la magnifique église des XIIe et XIIIe siècles sur crypte plus ancienne. Le château, qui date des XIIIe et XVe siècles, a servi de prison d'Etat. Le prince de Condé au XVIe siècle, le général Travot, le prince de Polignac et les ministres de Charles X, les généraux Cavaignac et Changarnier, et surtout Louis-Napoléon, qui s'en évada en 1846, y furent enfermés. Comme la ville, le château a souffert de la Grande Guerre. On y admire encore le beffroi, ancienne tour de l'église Saint-Pierre, et les bâtiments de l'abbaye (Bibliothèque). Patrie de Vadé et du général Foy. — Le canton a 21 comm., et 10.890 hab. (13.300 en 1914.)

HAMA ou **AMATH**, ville de la Syrie du Nord, sur l'Oronte; au pied du Liban; 71.000 hab. (*Hamathéens, ennes*). C'est l'*Epiphania* des Séleucides.

***HAMAC** n. m. (de l'espagn. *hamaca* emprunté du caraïbe). Rectangle d'étoffe ou de filet attaché à ses deux extrémités, susceptible de se balancer ou de se mettre en branle, dont les matelots et certains peuples se servent pour dormir ou se reposer. (Syn. anc. BRANLE.) || *Hamac à l'anglaise*, Cadre. || *Gréer un hamac*, Mettre en place les araignées. || *Araignées de hamac.* V. ARAIGNÉE.

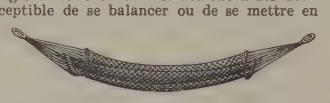
Hamac.

— ENCYCL. Mar. Le *hamac* est le lit du matelot et de tout passager de bord qui n'a pas de couchette. Il se compose essentiellement d'un rectangle en toile muni d'une doublure dans laquelle on glisse le matelas, d'araignées passant dans des œils-de-pie préparés aux deux extrémités du hamac, d'un organeau sur lequel ces araignées sont réunies, et d'un raban fixé sur l'organeau qui se trouve au pied du hamac, permettant de lui donner la tension convenable, si l'écartement des crocs est trop grand pour qu'on puisse y mettre les deux organeaux. A bord des anciens vaisseaux on pendait les hamacs aux crocs, le soir, au moment du branle-bas, après les avoir pris aux bastingages, et on les serrait le matin pour les remettre à leur poste sur le pont. Des hanets, cousus symétriquement le long de ce lit rudimentaire, permettent de l'attacher quand il est serré, et, pour être plus à son aise, en dormant, on met à la tête et aux pieds un bastet ou bois de hamac qui, fixé entre les deux araignées de droite et de gauche, raidit la toile. Les indigènes d'Afrique, d'Amérique, d'extrême Orient, confectionnent des hamacs artistement tressés, qui leur servent pour la sieste.

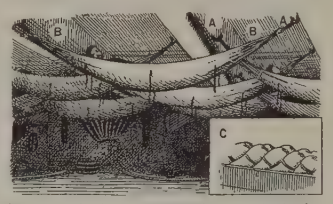

Hamac : A. Croc de suspension; B. Araignée; C. Dans les bastingages, pour la journée.

***HAMADA** ou ***HAMMADA** n. f. invar. Plateau pierreux, s'opposant, au Sahara, aux régions de dunes mouvantes, ou *erg*.

— ENCYCL. Les *hamada* représentent les aspérités primitives de la surface du désert, maintenant à peu près nivelées sous l'action des agents physiques, les variations brusques de la température et l'action des vents. Ce sont de hautes plaines, véritables champs de pierres souvent polies et usées comme des galets, telles que la *hamada de Tinghert*, à l'E. du plateau de Tademaït; la *hamada el-Homra*, ou Hamada rouge, plus orientale, et les plateaux de Barca (Cyrénaïque) et du désert Libyque.

HAMADÂN, ville d'Iran, ch-lieu de la prov. homonyme, sur un contrefort du mont Elvend; environ 100.000 hab. Malgré sa décadence, Hamadân doit à sa situation entre l'Iran et la Mésopotamie d'avoir gardé quelque importance industrielle et commerciale. Tapis, étoffes de laine et de coton, peaux. Aux environs, vignobles bien cultivés (vins réputés). On l'identifie parfois avec l'*Ecbatane* des anciens. Pendant la Grande Guerre, Hamadân fut occupée, le 8 mars 1917, par le général russe Baratov, qui opéra sa jonction temporaire avec une colonne du général anglais Maude, venue de Mésopotamie. La ville a été prise par les Anglais en avril 1918.

HAMADÂNÎ (Abou'l-Fazl Ahmed Ibn Housseïn), littérateur musulman, né à Hamadân vers l'année 968 de J.-C., mort à Hérat en 1007. Il vécut à la cour des souverains bouyides à Nishapour. Doué d'un grand talent d'improvisation, il est célèbre par l'invention d'un genre littéraire nouveau, celui des *Makâmât*, mot qui signifie « conférence, entretien spirituel ». Il ne reste plus que cinquante de ces récits, sur quatre cents qu'il aurait écrits.

HAMADRYADE n. f. (gr. *hamadruas, ados;* de *hama*, avec, et *drus*, chêne). Myth. gr. Nymphe des bois, qui naissait avec un arbre et mourait avec lui.

— ENCYCL. Les *hamadryades* se distinguaient des dryades, qui avaient le privilège de survivre à la destruction de l'arbre qu'elles avaient choisi. Elles affectionnaient surtout le chêne; d'où leur nom.

HAMADRYADE n. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, tribu des danaïnés, comprenant de petites espèces noires variées de blanc, propres à la région indo-malaise et australienne. (On dit aussi HAMADRYAS.)

— Erpét. Espèce de serpent très venimeux, appartenant au genre naja et répandu dans l'Inde, l'Indochine et la Malaisie. (Son nom scientifique est *naja bungarus.*)

HAMADRYADE ou **HAMADRYAS** [*dri-ass*] n. m. Nom spécifique d'un singe du genre *cynocéphale.* V. ce mot.

***HAMAÏDE** n. f. Blas. Fasce alésée qui ne touche point les bords de l'écu. Elle représente une pièce de bois. (La hamaïde peut être de deux ou trois pièces posées dans le même sens. [Peu us.])

D'argent à une hamaïde de gueules.

HAMAMÉLIDACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes phanérogames dicotylédones dialypétales. || Syn. de BALSAMIFLUÉES.

— ENCYCL. Les *hamamélidacées* sont des arbres ou des arbustes, à feuilles isolées et stipulées, à fleurs ordinairement actinomorphes, hermaphrodites ou polygames. Le fruit est une capsule qui s'ouvre par sa partie supérieure seulement. La famille comprend quarante espèces des régions tempérées des deux mondes, et dix-huit genres parmi lesquels nous citerons : *corylopsis, hamamelis, altingia, liquidambar.*

HAMAMÉLIS [*liss*] n. m. Genre d'hamamélidacées, dont on connaît deux espèces; la plus connue est l'*hamamelis Virginica*, arbrisseau de l'Amérique du Nord, où il est désigné sous le nom de *noisetier de sorcière.*

Hamamélis : *a*, fleur.

— ENCYCL. La médecine emploie les feuilles et l'écorce de l'*hamamélis;* les feuilles, semblables à celles du noisetier, sont astringentes; l'écorce, astringente et de saveur amère, contient du tanin, du sucre et de la résine. La teinture et l'extrait de feuilles et d'écorce passent pour efficaces contre les varices, les hémorroïdes, les hémorragies.

HAMAMELISTES [*mé-liss-tès*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des aphididés, dont certaines espèces produisent des galles.

HAMANN (Jean-Georges), écrivain allemand, né à Kœnigsberg en 1730, mort à Munster en 1788. Il fut précepteur, commerçant, greffier d'octroi et régisseur. Il exprima en style sibyllin, ce qui le fit nommer « le Mage du Nord », des vues originales et profondes, avec une tendance marquée au mysticisme. C'est à lui qu'il faut, en dernière analyse, faire remonter l'origine du mouvement que Herder et Gœthe ont illustré en Allemagne de 1770 à 1780. Parmi ses ouvrages on peut citer : *Croisades du philologue HA.N* (1762), et *la Dernière opinion du chevalier de la Rose-Croix sur l'origine divine et humaine du langage* (1773).

HAMAR, ville de Norvège (Hedmark), sur le lac Mjösen; 6.200 hab. Construction de machines.

HAMAR (Mohamed Ibn AL-), premier roi maure de Grenade, mort en 1273. Il se rendit indépendant et fit sa capitale de Grenade, où il commença la construction de l'Alhambra.

HAMÂRA (BOU) [en arabe, « le Père ou l'homme à l'ânesse »], prétendant au trône marocain, né dans le Djebel Zerhoun (Maroc) vers 1862, mort à Fez en 1909. D'origine probablement berbère, du nom de Djilali ben Driss Zerhouni el-Toussefi. D'abord élève-ingénieur à Fez, il devint secrétaire de Mouley Omar, frère du sultan. Ayant acquis une certaine renommée de sainteté, il déclara être Mouley Mohammed ben el-Hassan, frère aîné du sultan Abd el-Aziz, et se posa en prétendant au trône. C'est ainsi qu'il devint ce qu'on appelle au Maroc « le Rogui ». Au milieu de 1902, il fit reconnaître son autorité à Taza. Plusieurs colonnes expéditionnaires envoyées contre lui n'obtinrent que de faibles succès sur ce Rogui, lequel, toutefois, en janvier 1903, se retira chez les Riata, et de là dans la région méridionale d'Oudjda, où il continua la lutte. Il se rendit enfin aux troupes franco-marocaines, fut transporté à Fez, puis fusillé sur l'ordre de Moulay Hafid, malgré les représentations du corps diplomatique et l'intervention pressante du consul de France Gaillard.

***HAMAUX** [*mô*] n. m. pl. Pêch. Nappes de filets à larges mailles entourant, à l'extérieur, la nappe centrale du tramail.

HAMAXA (mot gr. signif. *Chariot*). Astron. Anc. nom peu us. de la grande OURSE.

HAMBACH, comm. de la Moselle, arrond. et à 7 kil. de Sarreguemines; 1.340 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine.

HAMBAL (Ahmed IBN), **Motasim billah**, juriste musulman d'origine khorassane, né et mort à Bagdad (780-855), fondateur de l'un des quatre rites orthodoxes de l'Islam. Sa doctrine juridique et théologique, en réaction contre le motazélisme ou rationalisme des califes, fut un retour à la pure tradition de Mahomet.

HAMBALITE (RIT), fondé par l'imâm Ahmed Ibn-Hambal (780-855), l'un des quatre rites orthodoxes destinés à fixer les bases de la loi musulmane religieuse et civile. Il a quelques adeptes dans l'Arabie centrale et autour du golfe Persique (Wahabites).

HAMBERS, comm. de la Mayenne, arrond. et à 19 kil. de Mayenne ; 935 hab.

HAMBORN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur l'Emscher, affl. du Rhin ; 126.000 hab.

HAMBOURG, port franc d'Allemagne, sur la rive droite de l'Elbe et sur les bords de l'Alster et du Bille ; 1.711.117 hab. (*Hambourgeois, oises*). Capitale d'un territoire indépendant groupant 1.678.000 âmes sur 746 km². Depuis le XIIe siècle (formation de la ligue hanséatique) Hambourg a été la grande métropole du commerce de l'Allemagne. Etablie d'abord sur l'Alster, à plus de 2 kil. du cours de l'Elbe, et dévastée par les Normands au IXe siècle, la ville s'est rapprochée peu à peu du fleuve. Les faubourgs Saint-Georges et Saint-Paul, et même les villes voisines d'Altona, de Wandsbeck et de Harbourg forment l' « agglomération de Hambourg » avec l'ancienne ville.

Armes de Hambourg.

Principaux monuments : l'église Saint-Michel, l'Hôtel de ville, la Bourse, le Palais de justice.

Le port, aux multiples bassins, reçoit les plus grands navires. Une partie est port franc, une autre est réservée aux entrepôts de pétrole. Centre ferroviaire important et point de départ ou escale de nombreuses lignes de paquebots desservant le monde entier.

Histoire. — Hambourg tire son origine d'un petit fort bâti sur l'Alster par Charlemagne (808). La ville, siège d'évêché en 831, devenue rapidement le centre d'un commerce important, fut plusieurs fois dévastée par les Saxons et les Danois, au cours du XIe siècle. Dominée, au XIIe siècle, par les ducs de Holstein, redevenue de fait indépendante en 1189, elle contribua, par son alliance avec Lubeck, à jeter les fondements de la *Hanse*, qui fit sa prospérité. Particulièrement prospère au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, elle obtint, en 1770, un député à la Diète.

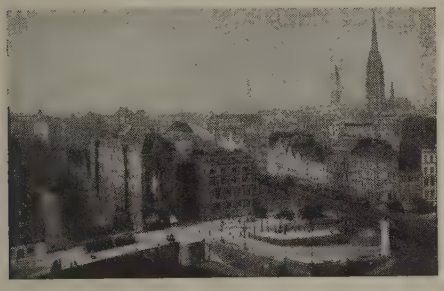

Hambourg. — Cl. Kunststube.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire l'atteignirent gravement dans son essor. Occupée en 1801 et en 1813 par les Français, elle ne fut évacuée qu'en 1814, et entra ensuite, comme ville libre et souveraine, d'abord dans la Confédération germanique (1815), puis dans la Confédération du Nord (1866), et enfin dans l'Empire allemand en 1871. Son histoire ne fut marquée, au cours du XIXe siècle, que par un terrible incendie qui détruisit la moitié de la ville et, plus tard (1842), par le développement économique qui fit de son port l'un des premiers du monde. Elle était toujours régie par la vieille constitution aristocratique qui confiait le pouvoir à un sénat, et qui fut deux fois revisée et modernisée (1860 et 1879). La Grande Guerre porta à son commerce maritime un coup. Elle reçut, le 7 janvier 1921, une constitution démocratique abrogée lors de l'unification du Reich (1939). En grande partie détruite durant la Seconde Guerre mondiale par des bombardements aériens, la ville fut prise par les Anglais le 3 mai 1945.

***Hambourg** (RACE DE). Nom d'une race de gallinacés, originaire de la Belgique ; très résistante. Ce sont d'excellentes pondeuses.

***HAMBOURGEOISE** [*han-bour-jo-az'*] n. f. Sorte de taffetas pour robes et pour rubans, sur lequel est superposé un très petit poil, flottant tantôt dessus, tantôt dessous.

HAMBRÈGE [*an-brèj'*] n. m. Garniture intérieure d'un gantelet ou gant à armer. (Vx.)

HAMBURGA, petite planète N° 449, découverte en 1889 par Wolf et Schwassmann.

HAMBURGE [*an*] n. m. Nom anc. du *carassin commun*.

Hamburger Nachrichten (*Nouvelles de Hambourg*), journal allemand. Fondé en 1792, il devint, au moment de la formation de l'unité allemande, l'organe du parti national-libéral. Bismarck, dont ce fut le journal attitré, y publia ses confidences et ses attaques contre le gouvernement de Guillaume II. Après l'établissement de la République allemande il est passé au service du parti « national allemand ». Il a cessé de paraître en 1939.

HAMBYE, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kil. de Coutances ; 1.680 hab. Ch. de f. de la Manche. Fonderie de cloches et filatures de laine. — Dans la vallée de la Sienne, ruines remarquables d'une abbaye bénédictine (XIIIe-XIVe s.).

HAMDANIDES, dynastie de bédouins qui créèrent au Xe siècle un Etat dont le centre fut à Mossoul puis à Alep.

HAMDÎ BEY (Osman Edhem-Pacha Zadèh), archéologue turc né vers 1833, mort à Constantinople en 1910. Il étudia en France le droit et les sciences politiques, et aussi la peinture. Rentré dans sa patrie, il fut nommé chef des affaires politiques du vilayet de Bagdad, puis délégué de la Dette ottomane, enfin directeur du Musée impérial de Constantinople, dont il fut d'ailleurs le créateur et qu'il enrichit grâce à de nombreuses fouilles en Asie Mineure et en Syrie. Citons particulièrement les sarcophages à bas-reliefs des Ve et IVe siècles avant notre ère, provenant des hypogées de Sidon, explorés par lui en 1887-1888. Il a donné, en collaboration avec Th. Reinach, les résultats de ses fouilles dans *Une nécropole royale à Sidon* (1893).

HAMEAU (Jean), médecin français né et mort à La Teste (Gironde) [1779-1851], auteur de très remarquables travaux sur les maladies infectieuses. Etablit le premier la transmissibilité du charbon et de la morve ; il fut un précurseur de Pasteur.

***HAMEAU** [*mô*] n. m. (autref. *hamel ;* du german. goth. *haims*, ferme ; apparenté avec l'angl. *home*, demeure). Petit groupe de maisons rurales, écartées du lieu où est la paroisse.

— Chass. Filet à larges mailles faisant partie du tramail.

HAMEÇON n. m. (*haim*, VX franç.). Petit crochet pointu, d'acier fin, muni d'une entaille rentrante, et qu'on place au bout d'une ligne avec un appât, pour prendre du poisson.

— *Fig.* Piège, attrape : *La beauté sans grâce est un* HAMEÇON *sans appât.* (Ninon de Lenclos.) || *Mordre à l'hameçon.* Se laisser prendre à l'apparence.

HAMEÇONS : 1. A cran ; 2. A palette ; 3. A anneau ; 4. Double, à épingle de sûreté ; 5, 6, 7. Irlandais multiples ; 8. A requin.

— ENCYCL. Pêch. L'*hameçon* comprend la hampe terminée par une palette, un œillet, ou une partie effilée, et le crochet que termine l'ardillon. L'hameçon est « droit » si la hampe et l'ardillon sont dans le même plan ; on le dit « renversé » dans le cas contraire, et l'écart se nomme « avantage ». Le crochet n'est pas toujours courbe ; il en est de forme carrée (*sneck*) ; de même le corps de l'hameçon n'est pas forcément uniforme et rond (hameçons renforcés au crochet, hameçons forgés, carrés, etc.).

HAMEÇONNER [*so-né*] v. tr. Prendre à l'hameçon. (Peu us.) || Garnir d'hameçons : HAMEÇONNER *une ligne.*

— ***Hameçonné, e,*** part. pass. du verbe *Hameçonner.* || Bot. Qui se courbe en forme d'hameçon.

***HAMÈDE** n. f. Espèce de mousseline du Bengale.

***HAMÉE** [*mé*] n. f. (origine inconnue). Hampe : HAMÉE *d'écouvillon.*

HAMEL (Ernest), publiciste et homme politique, né et mort à Paris (1826-1898). Il fit une vive opposition à l'Empire, fut conseiller municipal de Paris de 1878 à 1887, sénateur de Seine-et-Oise en 1892, et vota avec la gauche démocratique. Il a publié, entre autres ouvrages : *les Principes de 1789 et les Titres de noblesse* (1858) ; *Histoire de Saint-Just* (1859) ; *Marie la Sanglante* (1861) ; *Histoire de Robespierre* (1864-1868) dont il essaya de justifier la conduite ; *Histoire de la République française sous le Directoire et le Consulat* (1872) ; *Michelet historien* (1869) ; *les Origines de la Révolution* (1872) ; *Histoire du premier Empire* (1882) ; *Histoire de la Restauration* (1887) ; *Histoire du règne de Louis-Philippe* (1889) ; *Thermidor* (1891) ; *Histoire de la seconde République* (1891) ; etc.

***HAMÉLIE** [*lî*] n. f. Genre de rubiacées génipées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs disposées en élégants épis terminaux et dont le fruit est une baie globuleuse. (On en connaît une dizaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe ; la plus remarquable est la *hamélie à feuilles velues*, à belles fleurs rouges, nommée vulgairement *mort aux rats*, ses baies étant vénéneuses pour ces rongeurs.)

Hamélie.

HAMELIN, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre), sur la Weser ; 25.600 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabrique d'étoffes de soie, laine et coton.

HAMELIN (Jacques-Félix-Emmanuel, baron), marin français, né à Honfleur en 1768, mort à Paris en 1839. Enseigne de vaisseau en 1792, il fit, comme capitaine de frégate, la campagne d'Irlande (1796), et, de 1800 à 1803, un voyage d'exploration dans les mers du Sud. Capitaine de vaisseau, il préserva Le Havre d'un bombardement. En 1806, il força les blocus du Havre et de Cherbourg avec la *Vénus*, alla croiser dans les mers de l'Inde, prit ou détruisit quatre frégates anglaises au combat de Grandport dans l'île Maurice (1810), prit le *Ceylan*, mais dut amener pavillon devant le *Boadicée*. Baron de l'Empire et contre-amiral, il commanda une division de l'Escaut, puis l'escadre de Brest. Il devint directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine (1832).

HAMELIN (Jeanne-Geneviève-Fortunée LORMIER-LAGRAVE, Mme), merveilleuse française, née à Saint-Domingue en 1776, morte à Paris en 1851. Mariée en 1792 à un fournisseur général des armées, elle fut connue pour sa beauté, son esprit, son originalité, et par ses liaisons célèbres avec Montrond, Morizel, Chateaubriand, et surtout Bonaparte, pour lequel elle garda toute sa vie un véritable culte. Elle se révéla au public des *Merveilleuses*, et lança les robes à la sauvage, *cuisse de nymphe émue*. Après des séjours en Belgique et en Angleterre, elle s'installa en 1827 à l'Ermitage de la Madelaine, près de Fontainebleau, d'où elle écrivit un grand nombre de lettres, intéressantes pour l'histoire du XIXe siècle.

HAMELIN (Ferdinand-Alphonse), amiral français, neveu du baron Hamelin, né à Pont-l'Evêque en 1796, mort à Paris 1864. En 1827, il dirigea une croisière contre les pirates algériens, et se distingua lors de la prise d'Alger (1830). Il commandait en 1846 la station navale de l'Océanie. Vice-amiral en 1848, il reçut en 1853 le commandement de l'escadre de la mer Noire, bombarda Odessa puis alla attaquer les forts de Sébastopol, et fut promu amiral en 1854. Il devint ensuite ministre de la marine (1855-1860) et grand chancelier de la Légion d'honneur. Il fut inhumé aux Invalides.

HAMELIN (Octave), philosophe français, né au Lion-d'Angers (Maine-et-Loire) en 1856, mort à Hucket (Landes) en 1907. Il professa l'histoire de la philosophie ancienne à l'Ecole normale supérieure et à la Sorbonne. Son ouvrage, intitulé *Essai sur les éléments principaux de la représentation* (1907), est une des œuvres les plus hardies de l'idéalisme contemporain. Plusieurs des cours d'Hamelin ont été publiés après sa mort, entre autres *le Système de Descartes* (1911) et *le Système d'Aristote* (1920).

HAMERIK (Asger), compositeur danois, né à Copenhague en 1843, mort à Frederiksborg en 1923. Elève de Gade, de Hans de Bulow et de Berlioz, il voyagea en France et en Italie. Directeur de la section musicale de l'Institut Peabody à Baltimore, il a laissé : *Tovelille* et *Hjalmar et Inglborg ;* un opéra, *la Vendetta* (1870) ; cinq symphonies ; cinq suites d'orchestre sous le titre de *Suites du Nord*.

HAMERLING (Robert), poète autrichien, né à Kirchberg (Basse-Autriche) en 1830, mort à Graz en 1889. Elève de l'université de Vienne, il prit une part active à la révolution de 1848, puis se voua à la poésie. La réputation de Hamerling est fondée sur ses deux poèmes épiques : *Ahasvérus à Rome* (1866), où se mêlent des considérations philosophiques et d'étincelantes descriptions de la Rome impériale, et *le Roi de Sion* (1869), puis sur *Aspasie* (1876), roman qui transporte dans le siècle de Périclès les conflits de sentiments qui agitent l'âme moderne.

HAMERTON (Philippe-Gilbert), critique d'art anglais, né à Laneside (Lancastre) en 1834, mort à Boulogne-sur-Seine en 1894. Il parcourut l'Ecosse, amassant les matériaux de *Campement d'un peintre dans les montagnes d'Ecosse*, et *Pensées sur l'art* (1862). Il fonda le *Portfolio*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Il vécut en France à partir de 1861. Citons de lui : *Eaux-fortes et Aqua-fortistes* (1868) ; *la Peinture en France* (1869) ; *les Arts graphiques* (1882) ; *le Paysage dans la nature* (1885) ; *De l'imagination dans la peinture de paysage* (1887) ; *l'Homme dans l'art* (1892). Il a publié deux romans remarquables : *Wenderlhome* (1868), et *Marmone* (1878) ; trois ouvrages de philosophie morale : *la Vie intellectuelle* (1873), *les Rapports sociaux* (1884), et *Français et Anglais* (1889).

***HAMET** [*mè*] n. m. Mar. V. HANET.

HAMILCAR. Hist. V. AMILCAR.

HAMILTON, fleuve du Dominion canadien (prov. de Québec-et-Labrador), tributaire de l'Atlantique où il finit par un estuaire de 248 kil. Cours, 1.000 kil.

HAMILTON, ville du Dominion canadien (Ontario), sur la baie de Burlington (extrémité ouest du lac Ontario) : 155.550 hab. Ateliers de construction de chemins de fer ; industrie métallurgique ; fabriques d'instruments agricoles, de montres et de draps.

HAMILTON, ville des Etats-Unis (Ohio), sur la rive gauche du Great Miami et sur son canal ; 52.170 hab. Ch.-lieu de comté. Entrepôt de Cincinnati.

Hamilton (SCHISTES DE). Géol. Couches qui, en Amérique du Nord, représentent le dévonien moyen (Givetien).

HAMILTON, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Lanark), sur la Clyde, près du confluent de l'Avon ; 39.500 hab. Mines de fer, charbon de terre, carrières, fabriques de tissus de coton, de mousseline, de batiste. La ville (autrefois *Cadzow*) emprunta le nom de Hamilton à la branche cadette de la famille de Leicester, qui s'y établit à la fin du XVIIe siècle. Château remarquable, où se réfugia quelque temps Marie Stuart.

HAMILTON, ville de la Nouvelle-Zélande (Ile du Nord), sur le fleuve Waïkato ; 16.120 hab. Beurre, savon, briques.

HAMILTON, ville d'Australie (Victoria) ; 6.000 hab. environ. Centre de colonisation agricole. — Ville d'Australie (Nouvelle-Galles-du-Sud) près de Newcastle ; 15.200 hab.

HAMILTON, comte d'ARRAN, homme politique écossais ; les représentants de cette famille ont été : JAMES (1475-1529), créé comte d'Arran en 1503 ; — JAMES II (1515-1575), régent d'Ecosse pendant la minorité de Marie Stuart (1542-1554) : il s'appuya sur la France, fut nommé par Henri II « duc de Châtellerault » à l'occasion du mariage de Marie et de François II ; se retira en France. Il retourna en Ecosse pour soutenir la cause de la reine Marie ; — JAMES III (1537-1609), montra dès 1561 des signes de folie : son titre fut porté par son cousin James Stewart, favori de Jacques VI d'Ecosse.

HAMILTON (Antoine), littérateur français, né en Irlande en 1646, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1720. Il se rendit en France après la mort de Charles Ier, retourna en Angleterre lors du rétablissement des Stuarts, suivit Jacques II dans son exil, et se fixa à Paris. Il fréquenta la société des Vendôme et brilla à la petite cour de la duchesse du Maine. Son chef-d'œuvre est *les Mémoires du comte de Gramont* (V. GRAMONT), consacrés à son beau-frère. Il a laissé, en outre, des *Poésies* enjouées dans la note de Voiture, de Chapelle, et des *Contes*, pastiches ingénieux des *Mille et une Nuits*.

HAMILTON (Alexander), homme d'Etat américain, né dans l'île de Nevis (Antilles) en 1757, mort à New-York en 1804. En 1774, il se jeta dans le mouvement révolutionnaire, contribua à la formation d'une compagnie d'artillerie dont il fut nommé capitaine, combattit à Long-Island, Harlem, New-Brunswick, Trenton, Princeton. Il joua un rôle actif dans les différentes Conventions au cours desquelles la Constitution des Etats-Unis fut élaborée, et fut nommé par Washington secrétaire du Trésor (1789-1795). Ce fut en cette qualité qu'il organisa la Banque nationale et qu'il traça les cadres du Tarif protecteur. Il mourut d'une blessure reçue au cours d'un duel avec son adversaire politique Burr.

HAMILTON (Emma LYON, lady), née à Great-Neston (Cheshire), vers 1761, morte à Calais en 1815. Fille d'un journalier, servante de bar, elle eut une jeunesse aventureuse, ce qui ne l'empêcha pas d'épouser en 1791 sir William Hamilton, ambassadeur à Naples, où elle devint l'amie de la reine Marie-Caroline. Nelson conçut pour elle en 1798, une passion irrésistible. En 1803, lord Hamilton mourut, et sa femme tomba dans la misère à la mort de Nelson. Poursuivie par ses créanciers, elle fut emprisonnée en 1813 ; relâchée en 1814, elle passa à Calais, où elle mourut. Emma avait eu de Nelson deux filles. Connue par sa beauté elle inspira plusieurs peintres, parmi lesquels Reynolds, Romney, etc. (V. planche *Beaux-Arts LXIX.*)

HAMILTON (James-Alexander), théoricien musical anglais, né et mort à Londres (1785-1845). Il végéta dans la misère et la dissipation, vendant pour quelques livres sterling la propriété de traités élémentaires dont le succès était énorme. On a de lui des *Catéchismes du chanteur, de l'orgue, des éléments de l'harmonie et de la basse continue, du contrepoint, de la mélodie et de la composition ; du contrepoint double et de la fugue, de l'art d'écrire pour l'orchestre et d'accompagner sur la partition ; Nouvelle grammaire de la théorie de la musique ; Dictionnaire renfermant l'explication de 3.500 mots italiens, français, allemands, anglais et autres concernant la musique.*

HAMILTON (sir William), philosophe écossais, né à Glasgow en 1788, mort à Edimbourg en 1856. D'abord avocat, il devint successivement professeur d'histoire universelle, puis de logique et de métaphysique à Edimbourg (1836). Sa philosophie procède de celle de Reid et de celle de Kant. Pour lui, la sphère de la croyance est plus vaste que celle de la connaissance ; car l'absolu, auquel on ne peut pas ne pas croire, est non seulement inconnaissable, mais inconcevable. Hamilton a proposé en logique une réforme remarquable qui a eu une influence sur la constitution de la logistique contemporaine. Ses théories ont déterminé Stuart Mill à écrire une *Critique de la philosophie de Hamilton* qui est universellement connue. Principaux ouvrages : *Dissertations sur la philosophie et la littérature, sur la réforme de l'éducation et de l'université* (1842) ; *Leçons de logique* et *Leçons de métaphysique*, publiées après la mort de Hamilton par Mansel et Veitch.

HAMILTON (sir William ROWAN), astronome irlandais, né à Dublin en 1805, mort à Dunsink en 1865. Ce fut un enfant prodige. En 1822, il présenta au Dr Brinkley, astronome royal, un mémoire *Sur les contacts des courbes et des surfaces algébriques*. Il entra au collège de Dublin en 1823, et publia ses découvertes sous forme d'un mémoire intitulé : *Théorie des systèmes de rayons* (1828). Agé de vingt-deux ans à peine, il remplaça Brinkley dans sa chaire d'astronomie. Il rédigea de nombreux mémoires sur les sections coniques et sur une méthode générale de dynamique connue sous le nom de : Principe ou théorème d'Hamilton : *Si l'on considère un système de points matériels en mouvement, δU étant le travail élémentaire des forces au temps t, T étant la force vive du système au temps t :*

$$\int (\delta T + \delta U)\ dt = 0$$

l'intégrale étant prise entre des limites fixes. Ce principe d'Hamilton a servi de point de départ à Jacobi pour ses travaux relatifs à la dynamique.

Sa plus importante découverte est celle du calcul des nombres par quatre, ou calcul des *quaternions*, exposée dans deux ouvrages : *Lectures on Quaternions* (1853), et *Elements of quaternions* (1865).

HAMILTON (sir Ian Standish Monteith), général anglais, né à Corfou en 1853, mort à Londres en 1947. Il commanda, en 1915, les forces franco-anglaises à Gallipoli.

HAMILTONIE [*nî*] n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en cymes terminales, dont on connaît trois à quatre espèces asiatiques cultivées parfois dans les serres d'Europe.

Hamiltonie : *a*, fleur.

HAMILTONIEN, ENNE adj. Se dit spécialement d'équations signalées, pour la première fois, en 1831, avant Hamilton, par Cauchy, et que l'on rencontre, entre autres, dans l'intégration d'une équation aux dérivées partielles du premier ordre. || On les appelle aussi ÉQUATIONS CANONIQUES.

HAMINA (en suédois **Frederikshamn**), ville de Finlande, district de Viipuri (Viborg), port sur la côte nord du golfe de Finlande ; 3.300 hab. Carrières de granit ; scieries. En 1809, la Suède y signa le traité qui donnait la Finlande à la Russie.

HAMINÉE n. f. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des bullidés, comprenant les formes à pied réfléchi sur la coquille, celle-ci ovale, arrondie, transparente et de coloration uniforme. (L'espèce type de ces mollusques marins est l'*haminea hydatys.*)

Haminée.

HAMITERMES [*tèr-mèss*] n. m. Genre d'insectes isoptères, famille des métatermitidés, comprenant des termites récolteurs d'herbes, propres à certaines régions de l'ancien monde, et qui construisent des nids en terre parfois très élevés.

HAMLET ou **AMLET**, prince de Jutland, personnage demi-fabuleux, que Shakespeare a immortalisé. Voici le récit de Saxo Grammaticus : Hamlet est le fils de Horwendill, roi de Jutland, et de Gérutha, fille du roi de Danemark. Fengo fait assassiner Horwendill, son frère, épouse la reine, qui était depuis longtemps son amante, et s'empare du trône. Hamlet, pour ne pas être tué à son tour, contrefait l'insensé. Fengo, craignant que Hamlet ait deviné le crime, fait conduire le jeune prince dans la chambre de sa mère ; un espion est chargé d'écouter la conversation. Cet homme fait un mouvement ; il est tué par Hamlet, qui, sûr de parler sans témoins, éclate en reproches terribles contre sa mère. Fengo alors l'envoie en Angleterre, mais le jeune prince déjoue un complot qui consistait à le faire assassiner, et, de retour en Danemark, au milieu d'une orgie, tue Fengo et se fait proclamer roi.

Hamlet, prince de Danemark (LA TRAGIQUE HISTOIRE DE), drame de Shakespeare, représenté en 1602 et publié en 1603. Le poète en a emprunté le sujet à la légende ci-dessus, déjà traitée par Belleforest dans un récit de ses *Histoires tragiques* (1580), et par le dramaturge Kid, dans sa *Tragédie espagnole* et son *Fratricide puni*. Shakespeare, d'ailleurs, a laissé deux versions de cette pièce, la seconde profondément remaniée. Sur les remparts d'Elseneur, Hamlet voit apparaître le spectre de son père, qui lui apprend qu'il a été assassiné par son frère Claudius, d'accord avec la reine, et que le coupable lui a ravi à la fois sa femme, la couronne, et la vie. Le jeune prince contrefait le fou pour préparer sa vengeance, délaisse sa fiancée Ophélie, qui devient folle et se noie. Dans un duel avec Laertes, frère d'Ophélie, il est blessé par une épée empoisonnée ; mais avant de mourir, il tue Claudius, tandis que la reine, sa mère, boit un breuvage empoisonné préparé pour Hamlet. L'admirable peinture de l'âme d'Hamlet, impulsif, irrésolu, contemplatif, succombant sous le rôle que lui assigne la fatalité des circonstances, la touchante esquisse de sa fiancée Ophélie font de ce drame un des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise.

— Principales imitations ou adaptations du drame de Shakespeare : *Hamlet*, en vers, de Ducis (1769) ; *Hamlet, prince de Danemark*, cinq actes en vers, par Alexandre Dumas et Paul Meurice (1847) ; *la Tragique histoire d'Hamlet*, en quinze tableaux, en prose, par Morand et Marcel Schwob (1899).

Hamlet, opéra en cinq actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, d'après la tragédie de Shakespeare, musique d'Ambroise Thomas, représenté à l'Opéra en 1868. On peut citer le duo : *Doute de la lumière ;* l'arioso : *Dans son regard plus sombre ;* la chanson bachique : *Le vin dissipe la tristesse ;* la valse chantée : *Partagez-vous mes fleurs ;* etc.

Hamlet (REPRÉSENTATIONS ARTISTIQUES D'). Il convient de signaler d'abord le recueil des treize lithographies d'Eugène Delacroix, publié de 1834 à 1843. Delacroix a consacré à *Hamlet* plusieurs peintures. La plus ancienne (1839) représente *Hamlet et les Fossoyeurs*. Dans une seconde composition (1859), tandis que Hamlet contemple le crâne grimaçant de Yorick, le convoi funèbre d'Ophélie s'avance. Un troisième tableau de Delacroix (1872) représente *Hamlet et Polonius*, et un quatrième, *Hamlet et Horatio* (1889). [V. planche *Beaux-Arts LXIX.*]

Parmi les autres œuvres d'art qu'a inspirées la tragédie de Shakespeare, nous citerons : *Hamlet et sa mère*, de J. Mortimer Hamilton ; *Hamlet et le Spectre*, de H. Fusely ; *Hamlet et Ophélie*, par Guermann Bohn (1849) ; *Hamlet au cimetière*, de M.-H.-E. Thomas (1855) ; *Hamlet et le Fossoyeur*, bronze, par Ch.-Alb. Costa (1865) ; *Hamlet*, tableau de Henri Lehmann (1846).

HAMLINITE [*am'*] n. f. Phosphate naturel d'aluminium et de strontium hydraté.

HAMM, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur la Lippe ; 50.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Fonderies, fabriques d'instruments aratoires, de produits chimiques, teintureries, ateliers d'impression sur étoffes.

HAMMA, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 7 kil. de Constantine, sur le Rummel ; 5.585 hab. Eaux thermales abondantes. C'est l'*Azimacia* des Romains.

HAMMA (EL-), oasis de Tunisie (Territoire du Sud), sur la route de Tozeur à Gafsa ; 1.400 hab. Palmeraie.

HAMMÂD, nom de plusieurs littérateurs musulmans, parmi lesquels on peut citer : 1° **Hammâd ibn Aboû-Leïlâ**, surnommé *el-Râwiya*, le transmetteur de l'ancienne poésie arabe. Il avait une mémoire prodigieuse. 2° **Hammâd 'Adjrad** et **Hammâd ben al-Zibrikân**, ses amis et poètes comme lui.

***HAMMADA**. V. HÂMADA.

HAMMÂD BEN BOLOGGIN, fondateur de la dynastie berbère des Hammâdides, mort en 1028. Nommé, par son neveu Abou Menad Bâdîs, gouverneur de Msila et du Maghreb central, il se révolta contre Bâdîs et se déclara indépendant (1016). Attaqué dans sa capitale d'El-Kala, il fut sauvé par la mort subite de son neveu (1019), dont le fils, El-Moizz, le reconnut comme souverain indépendant.

HAMMÂDIDES [*did'*], dynastie berbère de l'Afrique du Nord, constituée par une branche des Zirides de Tunisie.

— ENCYCL. Cette dynastie doit son nom à *Hammâd*, dont les descendants régnèrent sur le Maghreb pendant cent trente-trois ans et possédèrent un moment Tunis. Leur capitale, El-Kala, au sud de Sétif, ville aujourd'hui ruinée, fut pendant tout le XIe siècle le siège d'une brillante civilisation. Yahyâ, le dernier des *Hammâdides*, fut détrôné en 1152 par le khalife almohade Abd el-Mou'men.

HAMMÂL n. m. (de l'arabe *hamala*, porter). Portefaix commissionnaire ; et, *par extens.* Brutal, butor.

***HAMMAM** [*a-mam*] n. m. (mot arabe signif. *bain*). Etablissement de bains.

— ENCYCL. L'établissement de bains *maures* ou *turcs*, très différent des bains individuels de France, comprend essentiellement deux pièces : une vaste étuve, unique, emplie de vapeur d'eau par une chaudière en sous-sol, et une salle de repos avec lits. Dans l'étuve au sol brûlant, les masseurs (ou masseuses) savonnent, lavent, raclent, massent les clients réunis. Le hammam appartient certains jours aux hommes exclusivement, d'autres jours aux seules femmes ; les musulmans riches peuvent le louer pour y venir seuls avec leur harem.

HAMMÂMÂT (OUÂDI) [littéralem. la *Vallée des colombes*], vallée de la Haute-Egypte, dans la chaîne Arabique. C'est le *Val de Rahanou* des anciens Egyptiens, d'où les pharaons et même les particuliers firent extraire les blocs nécessaires à leurs sarcophages. Les souverains saïtes de la XXVIe dynastie et les gouverneurs perses sous Cambyse, Darius, Xerxès, Artaxerxès Ier, suivirent cet exemple.

HAMMAM-BOU-HADJAR, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 50 kil. d'Oran ; 5.015 hab. Eaux alcalines chlorurées sodiques, bicarbonatées magnésiennes.

HAMMAMET, golfe peu hospitalier de la côte orientale de Tunisie, entre le ras Mamoura et la pointe de Monastir, Côtes basses et sablonneuses.

HAMMAMET, ville de la côte orientale de la Tunisie, sur le golfe de même nom ; environ 3.000 hab. Blé, orge et jardins plantés d'orangers, citronniers, grenadiers, etc. Station d'hiver.

HAMMAM-LIF, station balnéaire de Tunisie, à 16 kil. de Tunis ; 5.250 hab. Sources thermales chlorurées sodiques.

HAMMAM-MESKOUTINE, village d'Algérie (comm. de Clauzel, départ. de Constantine), sur l'oued Bou-Hamdan, affluent de la Seybouse. Eaux thermales sulfatées calciques, arsenicales et ferrugineuses, chlorurées sodiques. Curieuses concrétions calcaires.

HAMMAM-RIGHA, sources thermales ferrugineuses d'Algérie (départ. d'Alger), arrond. et à 26 kil. de Miliana, sur les flancs du Zaccar-Chergui. Ruines romaines d'*Aquæ calidæ*.

HAMMAM-SOUSSA, ville de Tunisie, dans le Sahel, à 5 kil. de *Sousse*, sur l'oued *el-Hammam ;* 3.200 hab. Culture de l'olivier.

HAMMELBURG, ville d'Allemagne (Bavière, Basse-Franconie), sur la Saale, affl. du Mein ; 3.000 hab. Ch.-lieu de district. Carrières, toiles, lainages. Hôtel de ville du XVe siècle. Vignobles.

HAMME-LEZ-TERMONDE, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Termonde), sur la Durme, affluent de l'Escaut ; 4.430 hab. Amidon, toiles à voiles et à emballage, importantes fabriques de ficelles, de cordes et de câbles ; fabriques d'huile et de savon.

HAMME-MILLE, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles) ; 1.125 hab.

HAMMER (Guido), peintre allemand, né et mort à Dresde (1821-1898). Il eut pour maître De Hübner, et s'est consacré à la peinture des chasses et des animaux. On voit plusieurs tableaux de lui à Dresde, mais il est plus connu par ses aquarelles et ses illustrations.

HAMMER (Bernard), homme d'Etat suisse, né à Olten en 1822, mort près de Soleure en 1907. Il participa en 1847 à la guerre du Sonderbund, puis fit sa carrière dans la magistrature. En 1868, il devint ministre de Suisse à Berlin. En 1875, il fut nommé membre du Conseil fédéral, fut deux fois président de la Confédération, en 1879 et en 1889. Il s'occupa surtout de questions financières, et du percement du Saint-Gothard. Remplacé au Conseil fédéral en 1890, il devint en 1896 député au Conseil national. Catholique, il appartenait, au point de vue politique, au parti du centre.

HAMMERFEST, ville de Norvège (Finnmark), dans l'île de Hoalve, au sud-ouest du cap Nord ; 3.300 hab. Port le plus septentrional de l'Europe. Commerce de poisson, de pelleteries et de plume d'eider. Exportation de minerai de cuivre.

HAMMERHUUS, ancienne forteresse du Danemark, dans l'île de Bornholm. Bâtie par Waldemar Ier, en 1158, elle fut la résidence des gouverneurs de l'île, puis prison d'Etat de 1660 à 1743.

HAMMERICH (Pierre-Frédéric-Adolphe), historien danois, né et mort à Copenhague (1809-1877). Pasteur dans le Jutland (1839), puis à Copenhague (1845-1848), il prit part, comme aumônier, à la guerre dano-allemande de 1848 à 1850, qu'il raconta à son retour [*la Guerre de trois ans dans le Slesvig*] (1852), fut membre du Folkething (1854-1866), et professeur de théologie à l'université de Copenhague (1859). Il a publié : *le Danemark au temps des Valdemar* (1847-1848) ; *le Danemark pendant l'union des royaumes scandinaves* (1849-1854) ; *Sainte Brigitte et l'Eglise dans le Nord* (1863) ; *les Vieux chants épiques chrétiens des peuples gothiques* (1873) ; etc. On a également de lui de nombreuses poésies.

***HAMMERLESS** [*a-meur-lèss*] n. m. (de l'angl. *hammer*, marteau, et *less*, sans). Fusil de chasse à bascule et à percussion centrale, sans chiens apparents. V. FUSIL.

HAMMER-PURGSTALL (Joseph, baron VON), orientaliste autrichien, né à Gratz en 1774, mort à Vienne en 1856. Conseiller de la chancellerie d'Etat et interprète de la cour en 1811, conseiller aulique en 1817, il fut, de 1847 à 1849, président de l'académie des sciences de Vienne. Citons, parmi ses nombreuses publications aujourd'hui dépassées : *Histoire de l'Empire ottoman* (1827-1833) ; *Histoire de la poésie ottomane* (1836-1838) ; *Histoire de la littérature arabe* (1850-1856) ; etc.

HAMMERSMITH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), sur la Tamise ; 130.000 hab. Actuellement faubourg de Londres.

HAMMERSTEIN, ville d'Allemagne (Prusse-Occidentale, présid. de Marienwerder), sur la Zahne, sous-affl. de la Netze par la Kuddow ; 4.000 hab.

HAMMERSTEIN (Guillaume, baron DE), homme politique prussien, né à Ratzow (Mecklembourg-Schwerin) en 1838, mort à Charlottenburg en 1904. Elu député au Landtag prussien en 1876, au Reichstag allemand en 1881, il devint le chef de l'extrême-droite conservatrice et cléricale protestante, prit en 1881 la direction de la *Gazette de la Croix* et en fit un organe de combat contre les libéraux, les démocrates et les juifs. Il fut condamné à trois ans de prison en 1896 pour malversation et usage de faux, et pour un crime contre les mœurs. On a publié ses *Mémoires* et sa correspondance (1905).

HAMMETSCHWAND, crête rocheuse et boisée qui, avec le Burgenstock, constitue un éperon s'avançant sur le lac des Quatre-Cantons (Suisse), et d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur le lac, les Alpes Glaronnaises, Bernoises, d'Uri et d'Unterwalden.

HAMMOND, ville des Etats-Unis (Indiana), sur l'Ohio ; 36.000 hab. Fabriques.

Hammond, (MALADIE DE). Méd. Nom donné à une affection caractérisée par des mouvements involontaires des pieds, des mains et de la face. || Syn. de ATHÉTOSE.

HAMMONTON, ville des Etats-Unis (New-Jersey) ; 10.000 hab. Culture des fruits. Fabriques de vêtements, de produits alimentaires.

HAMMOURABI, sixième prince de la première dynastie de Babylone et véritable fondateur de l'Empire babylonien (vers 2003-1961 av. J.-C.). Il eut à lutter vingt-huit ans contre Rîm-Sin, roi d'Elam et de Larsa (Euphrate infér.), avant de parvenir à le vaincre et de rétablir au profit de sa lignée l'ancien empire de Sumer et d'Akkad. Grand organisateur, il dota son royaume d'une administration vigilante, unifia la législation, fit adapter les spéculations théologiques au nouvel état politique et développa le commerce extérieur. Sa dynastie disparut peu après lui, mais son œuvre demeura et Babylone resta la ville la plus importante du proche Orient jusqu'au temps des Séleucides.

Hammourabi (CODE DE). Stèle de diorite, haute de 2m,25, actuellement au musée du Louvre, découverte en fragments (1901-1902) par la Délégation française de Morgan, en Perse, dans les ruines de Suse où elle avait été transportée comme butin de guerre au début du XIIe siècle av. J.-C. Au sommet, un bas-relief représente le roi Hammourabi en adoration devant le dieu-soleil Shamash, dieu de la justice qui dicte les décrets d'équité gravés sur le pourtour de la pierre.

Le texte législatif, précédé d'un prologue et suivi d'une conclusion, ne comporte aucune division. Sa première partie traite de la propriété. La seconde traite des personnes.

C'est la plus ancienne collection de lois actuellement connue.

HAMOIR, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Huy), sur l'Ourthe, affl. de la Meuse ; 1.180 hab. Carrières de pierre à chaux et de marbre royal.

HAMON (Jean), médecin et janséniste français, né à Cherbourg en 1618, mort à Paris en 1687. Médecin de la Faculté de Paris. Il renonça au monde à trente-trois ans et se retira parmi les solitaires de Port-Royal. Il a écrit de nombreux ouvrages en français et en latin : *Divers traités de piété* (1675) ; *Sur la prière et les devoirs des pasteurs* (1689) ; *la Pratique de la prière continuelle* (1702) ; etc. Racine voulut être enterré « aux pieds de M. Hamon », dont il avait été l'élève aux *Petites Ecoles*.

HAMON (André-Jean-Marie), prêtre français, né au Pas (Mayenne) en 1795, mort à Paris en 1874. Professeur de théologie à Paris et à Bordeaux, il devint en 1851 curé de Saint-Sulpice à Paris. Son ouvrage le plus connu est une *Vie de saint François de Sales* (1854).

HAMON (Jean-Louis), peintre français, né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1821, mort à Saint-Raphaël (Var) en 1874. Elève de Paul Delaroche et de Gleyre, il débuta au Salon de 1848 par *le Tombeau du Christ* (musée de Marseille). Puis il exposa *l'Egalité au sérail, le Perroquet jasant avec deux jeunes filles, la Comédie humaine* (1852), composition bizarre, théâtre de Guignol antique ; *Ma sœur n'y est pas* (1853), son chef-d'œuvre. Citons encore : *l'Amour et son troupeau, le Papillon enchaîné, les Dévideuses, l'Amour en visite, les Muses à Pompéi* (1866). Il exécuta des compositions pour la manufacture de Sèvres.

HAMONT, commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Maeseyck) ; 3.400 hab. Tanneries ; fabrique de cigares, de toiles de lin, de tuiles et de briques.

HAMOUDA BEY, souverain tunisien de la dynastie husseïnite. Il succéda à son père 'Ali bey en 1782, soutint une longue lutte contre Venise (1784-1786) et entretint avec Napoléon Ier des relations assez cordiales. En 1811, il se débarrassa des janissaires en faisant tuer la plupart d'entre eux. Son secrétaire l'empoisonna (1814).

HAMOUN, nom des lacs du plateau iranien, dont le principal est le *hamoun-i-Helmand* (Aria palus des anciens, Zareh des géographes arabes). Ce lac et le *Shelag hamoun* avec lequel il communique, à l'altitude de 490 m., occupent les fonds d'une cuvette marécageuse, inondée, suivant les saisons, par les fleuves qui s'y perdent, notamment le *Helmand roud*. La cuvette semble en voie d'assèchement. Politiquement, le hamoun-i-Helmand est partagé entre la Perse (Seïstan) et l'Afghanistan.

HAMP (Pierre), littérateur français, né à Nice en 1876. Successivement cuisinier, employé au Chemin de fer du Nord, il entre à l'Ecole des travaux publics, en sort ingénieur et est reçu inspecteur des travaux publics. Il a l'idée d'entreprendre sous ce titre général : *la Peine des hommes*, une série de romans sur les métiers : *Marée fraîche* (1908), *Vin de Champagne* (1909) ; *le Rail* (1912) ; *l'Enquête* (1914) ; *les Chercheurs d'or* (1920) ; *le Cantique des cantiques* (1922) ; *le Lin* (1924) ; *Un nouvel honneur* (1922) ; *Une nouvelle fortune* (1926) ; *Mes métiers* (1930) ; *la Seine* (1931) ; *la Mort de l'or* (1933) ; *Notre pain quotidien* (1936) ; *Moteurs* (1942) ; *l'Atelier du quart de poil* (1944) ; *Hormisda le Canadien* (1951). On lui doit aussi deux autres séries : *Enquêtes* et *Gens*. Réaliste influencé par la manière de Zola, il décrit avec une vigueur parfois un peu contournée le labeur des métiers. Mais son œuvre s'est fixé le noble but de glorifier le travail.

HAMPDEN (John), homme politique anglais, né à Londres en 1594, mort à Thames (comté d'Oxford) en 1643. Hampden se montra, dès le début de sa carrière politique (1621), un opposant irréconciliable de l'absolutisme royal. Pendant le gouvernement personnel de Charles Ier, il fut poursuivi (1638) à la suite de son refus de payer l'impôt illégal du *ship-money* (impôt des vaisseaux). Membre du « Court parlement » en 1640, Hampden s'opposa au vote des subsides que demandait Charles Ier. Il vota le Bill de la grande remontrance, et fit partie du comité chargé de juger Strafford. Traduit par le roi devant la Chambre des lords et menacé d'être arrêté, Hampden resta caché pendant huit jours, et retourna en triomphe à Westminster. Au début de la guerre civile, il leva à ses frais le régiment des *Côtes vertes*, à la tête duquel il fut tué, le 24 juin 1643, au combat de Thames.

***HAMPE** [*anp'*] n. f. (anc. franç. *hanste ;* lat. *hasta*). Fût en bois d'une arme d'hast ; bois de pique qui soutient un drapeau. (Quand il s'agit d'une lance, on dit le *bois* ou le *fût ;* d'une hallebarde, d'une pertuisane, la *hampe*.)

— Bot. Se dit d'un axe florifère allongé, terminé par une fleur unique ou un groupe de fleurs et dépourvu de feuilles dans toute sa partie inférieure. (L'ail, la tulipe sont pourvus d'une hampe.)

— Graphol. Trait d'écriture plus ou moins vertical, faisant partie d'une lettre telle que *t, h, j,* etc. (Dans les expertises, on tient le plus grand compte de leurs hauteurs et de leurs inclinaisons moyennes.)

— Mar. *Hampe de hune,* Garde-fou placé à l'arrière de la hune et servant d'appui. || *Hampe de torpille,* Appareil très robuste, au bout duquel se trouvait la torpille qui devait être portée sous les flancs du navire à faire sauter. (Ce dispositif n'est plus employé de nos jours.) || *Hampe de cordon,* Cordage qui réunissait l'écouvillon et le refouloir, en usage dans l'artillerie de l'ancienne marine.

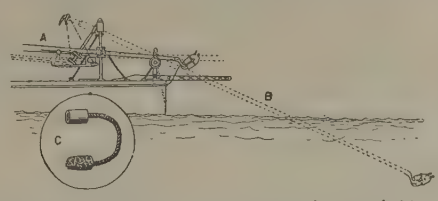

Hampe : A, de porte-torpille, au repos ; B, la même, poussée dehors à son poste de combat ; C, de cordon, avec refouloir et écouvillon.

— Pêch. Partie droite d'un hameçon, sur laquelle se fixe le fil d'empilage.

— Peint. Nom que les peintres donnent au manche d'un pinceau.

— Vén. Bois qui servait de manche aux épieux avec lesquels on chassait les fauves, et principalement le sanglier : *La* HAMPE *de l'épieu.*

***HAMPE** [*anp'*] n. f. (pour VAMPE ; anc. haut allem. *wampa ;* allem. mod. *wampe,* sein). Terme de boucherie : Maniement pair ou double qui, chez le bœuf, se trouve à la partie supérieure et latérale du ventre, vers l'extrémité antéro-inférieure de la cuisse. (On dit aussi GILLET et GRASSET.)

— Vén. Poitrine du cerf.

***HAMPÉ** [*an*], **E** adj. Muni d'une hampe : *Fer de lance* HAMPÉ.

— Techn. *Chat hampé,* Ecouvillon dont on se servait autrefois pour nettoyer les pièces de canon.

HAMPSHIRE (en angl. *Hamps* ou *Hants,* abrév. du terme officiel de *Southamptonshire*), comté maritime du sud de l'Angleterre, sur la Manche (peuplé, île de Wight comprise, de 1.102.500 hab.). Ch.-lieu *Winchester*. Parcouru par des collines crétacées (*North-downs* et *South-downs*), arrosé par l'Avon, le Test et l'Ichen, sous un climat doux et pluvieux, il est surtout un pays d'agriculture et d'élevage.

Hampshire (RACES DE). Le mouton *Hampshire-down,* très réputé en Angleterre est dépourvu de cornes. Les pattes et la face sont d'un noir franc ; la tête doit être surmontée d'une mèche de laine blanche. — Le porc hampshire est voisin du berkshire.

HAMPSHIRE (NEW-). Géogr. V. NEW-HAMPSHIRE.

***HAMPSHIRITE** n. f. (de *Hampshire*). Silicate hydraté naturel de magnésium. (Variété de talc.)

HAMPSTEAD, ancienne ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), aujourd'hui faubourg de Londres ; 86.000 hab. Eaux minérales.

HAMPTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), sur la Tamise ; 10.700 hab. Hampton doit sa célébrité à son magnifique château, *Hampton-Court,* résidence du cardinal Wolsey. Acquis par Henry VIII, il fut considérablement agrandi en 1694, sous la direction de l'architecte Christophe Wren. Il est devenu un musée, plein d'œuvres précieuses, meubles, tapisseries, tableaux, mais ne contient plus les célèbres cartons de Raphaël (transportés au musée de South-Kensington). Beaux jardins.

Hampton-Court.

***HAMSTER** [*am'-stèr*] n. m. (mot allem.). Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, comprenant quatorze espèces très nuisibles de l'Europe orientale et de l'Asie occidentale. || Syn. de ASCOMYS.

— ENCYCL. Les *hamsters* (*cricetus*) sont des animaux de taille moyenne rappelant par leur livrée jaune, noire et blanche, les cochons d'Inde domestiques ; ils sont plus grands, possèdent des abajoues, une queue courte et velue. Ils enfouissent des grains dans leurs terriers, véritables magasins souterrains, à couloirs longs faisant communiquer plusieurs chambres. Le hamster commun (*cricetus frumentarius*), long de 30 cm., est le plus malfaisant. Répandu dans toute l'Europe centrale et orientale, il pullule en Allemagne. Chaque individu habite un terrier particulier où l'on trouve parfois plus de 100 kg. de blé, seigle, pois, lin, vesce, etc. C'est un animal courageux et féroce, difficile à détruire.

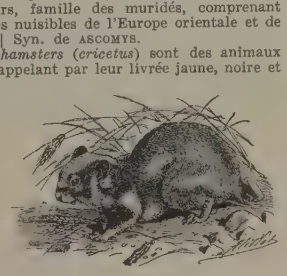
Hamster.

HAMSUN (Knud PEDERSEN, dit **Knut**), écrivain norvégien, né à Lom (Gudbransdal) en 1859, mort à Grimstad (Christiansand) en 1952. Fils de paysans, élevé dans les îles Lofoten, il manifesta dès sa jeunesse un génie puissant et bizarre, qu'il développa au hasard d'une vie vagabonde. En 1888, la publication de *la Faim* le rendit célèbre ; les œuvres qui ont suivi l'ont placé parmi les meilleurs littérateurs scandinaves : *Mystères* (1892) ; *Sol nouveau* (1893) ; *Pan* (1894) ; des drames : *Aux portes du royaume* (1895) ; *la Reine Tamara* (1903), etc. ; des impressions de voyages ; des séries de puissants romans : *Rêveurs* (1904) ; *Benoni* et *Rosa* (1908) ; *Un vagabond joue en sourdine* (1909) ; *Enfant de son époque* (1913) ; *les Fruits de la Terre* (1917) ; *Dernier Chapitre* (1923) ; *Vagabonds* (1929-1933) ; *Le cercle est fermé* (1936), etc. Il a obtenu le prix Nobel de littérature en 1920.

Knut Hamsun.

HAM-SUR-HEURE, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Thuin), sur l'*Heure ;* 2.370 hab. Tanneries, scieries ; clouterie et platinerie.

HAM-SUR-SAMBRE, commune de Belgique (Namur, arrond. admin. de Namur), sur la *Sambre ;* 3.450 hab. Bois, houille.

HAMULEUX [*leû*], **EUSE** adj. (du lat. *hamulus,* petit crochet). Bot. Qui est garni de petits poils crochus.

HAMY (Jules-Théodore-*Ernest*), anthropologiste, ethnographe et archéologue français, né à Boulogne-sur-Mer en 1842, mort à Paris en 1908. Il fonda, en 1880, le musée d'ethnographie du Trocadéro, dont il fut le premier conservateur. En 1892, il fut nommé professeur d'anthropologie au Muséum. Ses principaux ouvrages sont : un *Précis de paléontologie humaine* (1870) ; *Crania ethnica,* [avec Quatrefages] (1875-1882) ; *les Origines du musée d'ethnographie* (1890) ; *Decades americanæ* (1896-1899) ; *Etudes historiques et géographiques* (1896) ; *Galerie américaine du musée d'ethnographie du Trocadéro* (1897) ; etc. Membre libre de l'Académie des inscriptions (1903).

HAMY (*Maurice*-Théodore-Adolphe), astronome français, né à Boulogne-sur-Mer en 1861, mort à Paris en 1936. Il entra en 1884 à l'Observatoire de Paris. Docteur ès sciences en 1887, il devint astronome titulaire en 1894. On lui doit d'importants travaux sur divers problèmes de mécanique céleste. Membre de l'Académie des sciences en 1908.

HAMZA, fils d'Abd el-Mottalib et oncle de Mahomet. Il fut un des plus chauds défenseurs de l'Islam. Les exploits de ce héros, mal connu, ont été surtout célébrés par les poètes persans ; le récit en est passé en Malaisie et en Indochine dans les histoires légendaires d'Amir-Hamzah.

***HAN** ! n. m. (onomatopée). Cri sourd et guttural d'un homme qui frappe un coup avec effort.

HAN (grottes de). V. HAN-SUR-LESSE.

HAN, nom de cinq dynasties chinoises : les Han occidentaux ou Han antérieurs (202 av. J.-C.-25 apr. J.-C.), qui résidèrent à Tch'ang-Ngan, dans le Chen-si ; les Han orientaux ou Han postérieurs (25-220), qui s'établirent à Lo-yang, dans le Ho-nan. Vinrent ensuite, à l'époque de la division de la Chine en trois royaumes, les petits Han ou Han du pays de Chou (221-264), qui ne comptèrent que deux empereurs, puis, près de sept siècles plus tard, après la chute des Tang, une nouvelle dynastie des Han postérieurs (947-951), qui n'eut également que deux représentants, et enfin les Han du Nord (951-979).

Han d'Islande, roman de Victor Hugo et un de ses premiers essais (1823). C'est un développement, en action, de la théorie du beau dans le laid ; œuvre de jeunesse fort inégale, dont le héros, Han, est un monstre horrible.

HANA, royaume du Moyen-Euphrate dont la capitale était Tirqa, aujourd'hui *Tel Ashârâh,* au S. de Deir-ez-Zôr. P. Dhorme et Fr. Thureau-Dangin y ont fait des fouilles en 1923, et le musée du Louvre possède plusieurs documents provenant de cette ville.

HANAKS ou **HANNAQUES,** population slave établie en Moravie.

HA-NAM, prov. du Tonkin (Indochine française, dans le delta du fleuve Rouge ; 423.000 hab. de race annamite. Riziculture. Ch.-lieu *Phu-ly.*

***HANAP** n. m. (anc. allem. *hanpf*. Grand vase à boire, en usage au moyen âge.

— Féod. *Droit de hanap,* Droit fiscal consistant à prélever sur certaines denrées alimentaires la valeur d'un hanap, dont la contenance variait suivant les lieux.

— ENCYCL. Archéol. Le *hanap,* au moyen âge, est un vase à boire, généralement honorable, qui se faisait en toute matière depuis le bois jusqu'aux métaux les plus précieux, en passant par l'albâtre et le jaspe. La forme en variait beaucoup, depuis le bassin jusqu'au calice, en passant par le tonnelet. La forme calice à pied et à couvercle, parfois fermant à clef, est la plus ordinaire. Le nombre des hanaps chez les seigneurs amena à en faire un service spécial : la

Hanap à pied (XVIIIe s.).

Hanap (XVe s.).

hanaperie, et leur valeur les faisait enfermer dans des étuis dits *hanapiers* ou *hennepiers*. Le hanap était souvent accompagné de l'aiguière. Le hanap disparaît en France au XVIe siècle mais se maintient en Allemagne jusqu'au XVIIIe.

***HANAPIER** [*pi-é*] n. m. Etui pour renfermer un ou plusieurs hanaps. || Ouvrier qui fabriquait ces étuis. (On disait aussi HENAPIER ou HENNEPIER.)

HANAU, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse), sur la Kinzig ; 38.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Ville manufacturière importante. Fabrication d'orfèvrerie et de bijouterie ; lainages, soieries, velours, tapis, bonneterie, chapeaux, etc. Ancien château des comtes. Défaite des Austro-Bavarois par Napoléon (30 octobre 1813). — Le *territoire de Hanau* formait autrefois une seigneurie indépendante, qui, en 1716, fit retour au Hesse-Cassel. Erigé en principauté en 1803, puis annexé, par Napoléon, en 1809, au grand-duché de Francfort, il fut rendu à la Hesse en 1815.

HANCARVILLE (Pierre-François-Hugues, dit D'), et non **DANCARVILLE**, aventurier et érudit français, né à Marseille en 1729, mort à Venise en 1800. Il mena la vie d'un aventurier à travers l'Europe et fut quelque temps directeur du musée Médicis à Florence. Il a publié divers ouvrages, accompagnés de gravures d'une authenticité un peu suspecte : *Antiquités étrusques, grecques et romaines* (1766) ; *Monuments de la vie privée des douze Césars* (1780) ; *Recherches sur l'origine, l'esprit et les progrès des arts de la Grèce* (1785).

***HANCHE** n. f. (bas allem. *hancke* dérivé du moyen haut allem. *hinken*, boiter). Anat. Région anatomique correspondant à la jonction du membre inférieur et du tronc.

— Fig. *Mettre le poing sur la hanche*, Prendre un air provocateur et décidé.

— Boucher. Maniement pair ou double, qui est placé à l'angle externe et antérieur de l'os de la hanche ou *os iliaque*. (On dit aussi MAILLE.)

— Manèg. Partie de l'arrière-main du cheval allant depuis les reins jusqu'au jarret. || *Etre sur les hanches*, Se dit du cheval qui baisse la croupe, avant d'exécuter un mouvement, pour dégager ses membres antérieurs. || *Rabaisser les hanches*, Forcer un cheval à baisser la croupe pour dégager l'avant-main. || *Traîner les hanches*, Se dit du cheval qui se désunit du derrière au galop. || *Mettre un cheval sur les hanches*, Le dresser de telle sorte qu'au galop il se soutienne sur le bipède postérieur. || *Hanche gagnée*, Se dit quand le cavalier dirige à volonté les hanches de son cheval.

Hanche (mar.).

— Mar. Partie du navire comprise entre 45° de l'arrière du travers et l'arrière, c'est-à-dire allant du mât d'artimon à la fesse. (On dit *la hanche du vent, la hanche sous le vent ;* on a la terre par *la hanche de tribord*, ou on reçoit le vent *de cette hanche*, etc.)

— Pathol. *Hanche à ressort*, Maladie caractérisée par une contraction brusque du muscle grand fessier, produisant un claquement sec. || *Hanche bote*. Syn. de COXA VARA.

— Poter. La partie arrondie d'un pot, d'un vase, unissant le fond à ses parois.

— Techn. Nom donné aux deux montants principaux d'une chèvre.

— Zool. Partie qui compose la patte des insectes : articulée d'une part au thorax, d'autre part au trochanter qui reçoit le fémur.

H, H. Hanches (techn.).

— ENCYCL. Anat. La *hanche* est l'homologue de l'*épaule*. En haut, la hanche est limitée par la crête de l'os iliaque, largement évasée en dehors, et formant une saillie très marquée, surtout chez la femme. En bas, la limite de la hanche est purement virtuelle. La charpente de cette région est constituée par l'os iliaque ou os coxal, l'extrémité supérieure du fémur et l'articulation coxofémorale.

— Pathol. Les affections de la *hanche* sont généralement graves. La luxation est beaucoup plus rare qu'à l'épaule. Chez les vieillards, un traumatisme même minime peut occasionner la fracture du col du fémur, souvent intra-articulaire et d'un pronostic sérieux. La hanche peut être atteinte d'arthrite ; chez les enfants, elle est souvent le siège de la *coxalgie*. Outre ces lésions, il existe une difformité congénitale caractérisée par l'arrêt de développement de la cavité cotyloïde et de la tête fémorale, qui glissent l'une sur l'autre au lieu de s'engrener, et qui constitue la luxation congénitale, laquelle peut être simple ou bilatérale.

— Art vétér. La *hanche* est la région du train postérieur des animaux domestiques, qui a pour base l'angle externe et antérieur de l'os *ilium*. Elle est en avant de la croupe et de la fesse, en arrière et en dehors des reins. On appelle *cornu* le cheval qui a la hanche naturellement saillante, et *épointé* ou *éhanché* le cheval qui a eu la pointe de la hanche brisée de telle sorte que les deux hanches ne sont pas également saillantes et situées à la même hauteur et à même distance de la ligne médiane.

***HANCHER** [*ché*] v. tr. Bx-arts. Poser une figure debout sur l'une ou l'autre jambe, de manière à faire saillir une hanche.

— *Intransitiv.* Faire des mouvements des effets de hanches : *Les danseuses espagnoles* HANCHENT *beaucoup*.

— ***Se hancher,*** v. pr. Se mettre ou se camper sur la hanche.

***HANCORNIE** [*nî*] n. m. Genre d'apocynacées carissées, comprenant de petits arbres lactescents, à feuilles opposées, à fleurs odorantes. (Le fruit est une baie jaune, souvent tachée de rouge. — On retire des hancornies du Brésil [*hancornia speciosa*] une variété de caoutchouc appelée *mangabeira* ou « de Pernambouc ».)

***HAND** [*annd'*] n. m. (mot angl. signif. *main*). Sports. Une des fautes aux règles du football, lorsqu'un joueur autre que le gardien de but touche le ballon de la main.

***HAND-BALL** n. m. (mot angl. signif. *balle à la main*). Au rugby, Jeu à la main. || Sport d'équipe répandu en Europe centrale et dans les pays du Nord.

— ENCYCL. Le *hand-ball* se joue avec un ballon rond et uniquement avec les mains. Les équipes sont de onze joueurs. Leur répartition en lignes, le terrain, le but, les règles sont analogues à ceux du football, mais la tactique et la physionomie du jeu sont très différentes. Toute violence y est interdite.

HANDECK, magnifique cascade des Alpes suisses, haute de 50 m., formée par l'Aar dans la vallée du Hasli.

HANDEL-MAZZETTI (Enrica, baronne DE), romancière allemande, née à Vienne en 1871. Elle a écrit l'*Année mémorable de Meinrad Helmperger* (1900), critique des protestants, *le Uhlan Ilko Smutniak* (1917), inspiré par la Guerre 1914-1918, *le Miracle des roses* (1925), etc.

***HANDICAP** n. m. Sports. Se dit d'une épreuve, course ou concours, dans laquelle les concurrents reçoivent ou rendent une avance de temps, de distance ou de poids, de manière qu'ils aient tous, malgré leur valeur différente, une chance égale à la victoire.

— *Fig.* Désavantage quelconque.

— ENCYCL. Turf. La raison d'être des *handicaps* est d'offrir aux chevaux d'âge ou de qualité inférieure une chance de battre des rivaux de classe supérieure, la différence de poids à porter pouvant aller de 30 à 45 livres. L'origine la plus probable du mot « handicap » est celle-ci : dans un handicap bien établi, les chances de tous les chevaux étant égales, on peut mettre leurs numéros dans un chapeau, et tirer le gagnant au hasard. L'*Omnium*, qui se court sur l'hippodrome de Longchamp, à l'automne, est le plus important des handicaps français.

***HANDICAPAGE** [*paj'*] n. m. (de *handicap*). Action de handicaper. (Dans le yachting, le *handicapage* se nomme *allégeance*. En course à pied et dans le cyclisme, il se fait par rendement de distance ou de temps. Dans les autres sports, par rendements de points ou de coups à jouer.)

— Turf. Le *handicapage* se fait par poids en surcharge.

***HANDICAPER** [*pé*] v. tr. Déterminer le rendement, ou poids, temps ou distance, que doit avoir chaque concurrent dans un *handicap*.

— *Fig.* Constituer un désavantage pour quelqu'un.

***HANDICAPEUR** n. m. Commissaire chargé d'établir les handicaps dans une épreuve sportive.

— Adjectiv. : *Commissaire* HANDICAPEUR.

HANDJERI (Alexandre, prince), hospodar de Moldavie, né à Constantinople en 1759, mort à Moscou en 1854. Nommé hospodar en 1807, il dut, lors du soulèvement de la Grèce, chercher un asile à Moscou (1821). C'est là qu'il écrivit un *Dictionnaire français-arabe et turc* (1844), traduction du dictionnaire de l'Académie française.

HANDSWORTH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford) ; 75.300 hab. Faubourg industriel de Birmingham. — Autre ville de la Grande-Bretagne (comté d'York, West-Riding) ; 16.000 hab.

HANDZAME, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Dixmude) ; 3.000 hab. Filatures, fabriques d'huile et de chicorée ; brosseries ; dentelles à la main.

***HANE** n. f. Claie de branches de bruyère, disposée pour que les vers à soie y filent leurs cocons. (Dialectal.)

***HANEBANE** n. f. Bot. Nom vulgaire de la *jusquiame*. (On dit aussi HENNEBANNE.)

HANEFFE, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Waremme), sur l'Yerne, affluent du Geer ; 1.075 hab.

***HANÉFITE** ou ***HANIFITE** (RIT), fondé par l'imâm Aboû Hanifa (700-767), un des quatre rites orthodoxes de l'Islam, prépondérant chez les Turcs, et adopté généralement en Asie centrale et dans l'Inde.

***HANEM**, pl. HANOUM. Titre donné en Turquie aux dames d'un haut rang.

***HANEPIER** [*pi-é*] ou ***HENNEPIER** [*hé-ne-pi-é*] n. m. Archéol. Casque qui couvrait la partie supérieure de la tête. || Hanepier désigne aussi Le crâne.

HANÉRITE n. f. Minér. Bisulfure naturel de manganèse.

***HANET** [*nè*] n. m. Bouts de lignes, petits filins. || Corde munie de boules et pendant autour des bouées de sauvetage. || *Hanets de ris*, Bouts de ligne servant de garcettes et permettant de prendre des ris dans une voile aurique. || *Hanets de hamac, de tente*, Bouts de ligne destinés à serrer les hamacs, les tentes, lorsqu'on n'en fait pas usage.

HANFSTAENGL (Franz VON), lithographe et photographe allemand, né à Bayernrain (Haute-Bavière) en 1804, mort à Munich en 1877. Il reçut les conseils de Senefelder, l'inventeur de la lithographie. De 1829 à 1834, il fut professeur de dessin à l'académie de Munich, et passa ensuite quelque temps à Paris. Son œuvre capitale est la reproduction des chefs-d'œuvre de la galerie royale de Dresde (1836-1852).

***HANG** n. m. Arme des Francs, appelée aussi ANGON.

***HANGAR** n. m. (origine inconnue). Econ. rur. Abri ouvert, formé d'un toit supporté par des piliers ou des poteaux, et destiné à abriter des récoltes, des instruments agricoles, etc.

— *Par extens.* Construction fermée de tous côtés, pour abriter des appareils d'aviation ou des dirigeables.

— Aéronaut. Les aéroports et les bases permanentes d'aviation sont dotés de hangars en ciment armé permettant de loger un nombre élevé d'appareils, d'y installer des ateliers, etc.

Le hangar de dirigeables, de dimensions considérables par destination, doit autant que possible être orienté face au vent pour que l'aéronef ne reçoive pas d'efforts latéraux pendant sa rentrée et ne vienne se déchirer contre les parois de son abri.

— Milit. Nom de bâtiments où l'on renferme les divers matériels nécessaires aux troupes de toutes armes, soit pour le service courant soit pour le cas de mobilisation.

HANGARD, comm. de la Somme, arrond. et à 23 kil. de Montdidier, sur la Luce ; 110 hab. — Le *bois de Hangard* et les environs ont été le théâtre de furieux combats entre Anglais et Allemands, du 4 au 26 avril 1918. Le terrain a été repris le 8 août ; le village était en ruine.

HANGEST (François DE), seigneur DE GENLIS, fils d'Adrien de Hangest ; grand échanson de France, mort à Bergzabern en 1569. Très en faveur à la cour d'Henri II, il fit adhésion publique à la Réforme. Il se refusa d'abord absolument à prendre les armes au début des guerres civiles, et ses efforts conciliateurs entre les deux partis l'exposèrent aux soupçons de ses coreligionnaires. La surprise de Soissons (sept. 1567), la conquête rapide de toute la région avoisinante furent ses seuls faits d'armes sérieux. — Son frère puîné, **Jean de Hangest,** d'abord titré seigneur d'IVRY, puis DE GENLIS, mort à Anvers en 1572, participa aux méfaits de certains chefs réformés. En 1562 il pille Bourges, échoue devant Issoudun. Rejeté par ses coreligionnaires, il passe ensuite dans le camp catholique. Redevenu protestant en 1567, il se fait prendre à Saint-Denis. En 1570, il secourt Castres. On le retrouve, bientôt après, au combat d'Arnay-le-Duc. Lorsqu'il s'agit d'une expédition en Flandre, après la signature de la paix de Saint-Germain, il est des premiers à vouloir y prendre part. Après un léger avantage remporté à Valenciennes, il est chargé de débloquer Mons, assiégé par le duc d'Albe ; mais il est battu et fait prisonnier. Le lendemain, on le trouva étranglé dans son lit.

HANGEST-EN-SANTERRE, comm. de la Somme, arrond. et à 14 kil. de Montdidier ; 975 hab. Ch. de f. Nord. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

HANGŒ (en finnois **Hanko**), ville de l'U. R. S. S. (cédée par la Finlande en 1940) à l'entrée du golfe de Finlande ; 6.200 hab. Port de commerce et centre balnéaire.

HANG-TCHEOU, ville maritime et cap. du Tché-kiang (Chine), à l'embouchure et sur la rive gauche d'un fleuve côtier ; 600.000 hab. Monuments célèbres. Ville très industrielle et commerçante. Hang-tcheou (le *Quinsay* de Marco Polo), fut, au temps des Mongols, le port militaire de la Chine.

HANICOTTE (Augustin), peintre français, né à Béthune (Pas-de-Calais) en 1870. Il a travaillé en Hollande où il a peint des pêcheurs et des types de l'île Macken, fermement dessinés et hautement coloriés : *Soir de Kermesse* (1902) ; *Sur mer, pêcheurs de Volendam* (1904) ; *les Vieux* (1910) ; *Kermesse* (1910, musées nationaux). En 1911, il envoya à la Société nationale des Beaux-Arts : *l'Enterrement du marin*, puis *le Printemps* (1913) ; *l'Hiver en Hollande* (1913). Il a aussi travaillé à Collioure et exécuté des panneaux décoratifs ainsi que des cartons de tapisserie pour la manufacture nationale de Beauvais.

HANÎF n. m. (étymologie incertaine). Mot arabe désignant dans le Coran ceux qui possèdent la pure et vraie religion : c'est le monothéisme créé dès le principe que, selon les musulmans, professait Abraham et qui a préparé l'Islam ; il s'oppose au polythéisme et aux religions de ceux qui ont reçu les Ecritures et les ont plus ou moins altérées : les Juifs et les chrétiens. || Pl. *Des* HOUNAFA.

HANIWA n. f. Nom japonais donné aux figurines enterrées, comme l'étaient autrefois des personnes vivantes, autour du tombeau des grands personnages.

HANKA (Venceslas), poète et philologue tchèque, né à Horjineves en 1791, mort à Prague en 1861. Il fit ses études à Kœniggrætz, à Prague et à Vienne, et s'occupa de philosophie slave. Il se rendit célèbre par la prétendue découverte de pièces épiques et lyriques en vieux tchèque : *Manuscrit de Kralove Dvur* (1817) et *Manuscrit de Zelena Hora* (1818), qui furent reconnus plus tard (vers 1885) comme des faux de Hanka et de son ami Linda.

HANKEL (Wilhelm Gottlieb), physicien allemand, né à Ermsleben (Prusse) en 1814, mort à Liepzig en 1899. D'abord adjoint au cabinet de physique de l'université de Halle (1835), il devint, en 1847, professeur adjoint à la même université, et fut appelé, en 1849, à la chaire de chimie de Leipzig. On lui doit des travaux sur la thermo-électricité, ainsi que de nouvelles méthodes pour étudier l'électricité atmosphérique. Nous devons spécialement mentionner ses *Recherches sur l'électricité* (1856-1865, parties I à VI). Il a dirigé l'édition allemande des *Œuvres* d'Arago (1854-1860). — Son fils, HERMANN (1839-1873), professeur à Leipzig (1867), puis à Erlangen et à Tubingue (1869), s'est surtout occupé de l'analyse mathématique ; on lui doit : *Théorie des systèmes de nombres complexes* (1867) ; *Sur l'histoire des mathématiques dans l'antiquité et au moyen âge* (1874) ; etc.

HAN-K'EOU, ville de Chine (prov. de Hou-pé), au confluent du fleuve Bleu et de la rivière Han (environ 809.000 hab.). Important centre commercial.

HAN-KIANG, rivière de la Chine, affluent gauche du fleuve Bleu, navigable sur plus de 1.000 kil. Relie le bassin du fleuve Bleu aux provinces de Ho-nan et de Chen-si.

HANLEY, ville de la Grande-Bretagne (comté de Stafford) ; 68.000 hab. Porcelaines. Produits réfractaires.

HANLEYA [*lé-ia*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des chitonidés, caractérisé par les expansions coriaces des lames recouvrant en partie la coquille.

HAN-LIN-YUAN (*Forêt des pinceaux*). Académie de la Chine, instituée sous la dynastie des T'ang, au commencement du VIIIe siècle.

HANN (Julius), météorologue autrichien, né à Schloss Hauss, près de Linz, en 1839, mort à Vienne en 1921. Il étudia les mathématiques et la physique à Vienne et fonda, en 1886, une revue *Zeitschrift für Meteorologie*. De 1874 à 1877, il enseigna la physique à l'université de Vienne, et de 1877 à 1897 dirigea l'institut de météorologie de cette ville. De 1897 à 1900, il enseigna à Graz, puis de nouveau à Vienne (1900-1910). On lui doit de remarquables travaux sur le climat de montagne (distribution et variations de la température, analyse et explication du fœhn, etc.), ainsi que des ouvrages généraux de météorologie devenus d'indispensables instruments de travail. Parmi ses principaux ouvrages, on peut citer : *Handbuch der Klimatologie* (1883), *Atlas der Meteorologie* (1887), *Lehrbuch der Meteorologie* (1907) [revu par R. Suring en 1939].

HANNAUX (Emmanuel), statuaire français, né à Metz en 1855, mort à Paris en 1934. Élève de Dumont et de l'Ecole des beaux-arts de Paris, il obtint une seconde médaille avec son groupe *le Drapeau* (Draguignan). En 1894, il remportait sa 1re médaille avec un *Orphée mourant* (musées nationaux). E. Hannaux a exécuté en outre différentes statues pour la chapelle des Sœurs de la maternité de Metz, un *Christ* en bronze pour l'église Saint-Maximin, une *Phryné*, une *Sainte Cécile*, et *le Poète et la Sirène* (musées nationaux), groupe qui lui valut la médaille d'honneur au Salon de 1903. On lui doit de nombreux bustes.

HANNEMAN (Adriaan), peintre hollandais, né et mort à La Haye (1601-1671). Il adopta la manière de Van Dyck. En 1665, il devint premier directeur du corps académique de sa ville natale. Parmi ses toiles, on cite : *la Paix*, dans la grande salle des Etats de Hollande ; *la Justice* et *la Guerre*, dans la salle des Echevins.

HANNEQUIN (Arthur-Edouard), philosophe français, né et mort à Pargny-sur-Saulx (Marne) [1856-1905]. Professeur d'histoire de la philosophie et des sciences à la faculté des lettres de Lyon, il a publié un *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine* (1895), dont la thèse est « L'atome n'est qu'un concept. »

HANNETAIRE (Jean-Nicolas SERVANDONI, dit), comédien et littérateur français, né à Grenoble en 1718, mort à Bruxelles en 1780. Il était le fils naturel de l'architecte Servandoni. Il se fit acteur, et excella dans les rôles dits *à manteaux*. Il séjourna à Bordeaux, puis à Bruxelles où il devint directeur de théâtre. On a de lui un ouvrage estimé : *Observations sur l'état du comédien* (1764).

***HANNETON** [*a-ne*] n. m. (de l'allem. *hahn*, coq, signif. dans certains dialectes « hanneton »). Genre de coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des mélolonthinés.

— LOC. PROV. **Étourdi comme un hanneton**, Fort étourdi (parce que le hanneton se cogne constamment contre les obstacles) ; et *par extens.* Fig. et fam. *C'est un hanneton*, un étourdi : *Son beau-frère était un petit* HANNETON, *grand dissipateur.* (Hamilton.)

— Jeux. Au papillon, Coup qui consiste à faire trois levées avec un roi, un valet et une autre carte : *Faire* HANNETON.

— Techn. *Soucis d'hanneton* (altérat. de *sourcils de hannetons*), Franges qui portent de petites houppes pareilles aux antennes pectinées des hannetons. (L'Académie veut qu'on dise *soucis d'hanneton* dans ce sens unique.)

— ENCYCL. Entom. Le genre *hanneton*, dont le nom scientifique est *melolontha*, comprend plusieurs espèces des régions tempérées de l'ancien monde. Ce sont des insectes lourds, ordinairement roux, avec les élytres plus clairs. Le ventre, marqué de blanc sur les côtés, est terminé, chez les femelles, par une pointe qui leur sert à creuser la terre pour pondre ; essentiellement phytophages, à l'état adulte, ils sont crépusculaires et apparaissent au commencement de l'été ; ils passent le jour engourdis sur les feuilles des arbres. Les mâles sont généralement plus élancés que les femelles, la massue de leurs antennes comprend sept lamelles au lieu de six. Les larves, ou *vers blancs*, vivent en terre et dévorent les racines ; elles mettent trois ans à se développer, puis se chrysalident jusqu'à 1m,50 de profondeur et passent deux mois en cet état (ordinairement août et septembre) ; arrivés à l'état parfait, les hannetons demeurent enfouis en se rapprochant de la surface et sortent au printemps. La femelle pond en juin, même en juillet, à une profondeur de 0m,06 ou 0m,07. Les espèces françaises sont le hanneton commun (*melolontha melolontha*) et le hanneton du marronnier (*melolontha hippocastani*), à corselet et à tête rouges, beaucoup moins abondant et qui habite surtout les forêts. Le hanneton foulon appartient au genre *polyphylla* ; les petits hannetons de la Saint-Jean, de juin, etc., sont des *rhizotrogues*.

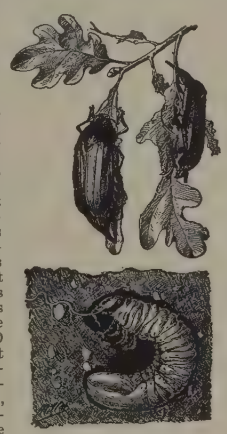

Hanneton et sa larve.

Le hanneton est un des insectes les plus nuisibles ; outre que ses apparitions, ordinairement triennales, causent de terribles dégâts parmi les arbres, les ravages des larves, *vers blancs*, *turcs* ou *mans* atteignent souvent des proportions effrayantes. Le seul procédé pratique pour la destruction des hannetons est le ramassage des adultes (ou hannetonnage) au printemps ; on les éloignera au moment de la ponte par l'épandage de naphtaline (900 kg. à l'hectare en trois fois). Les moyens de détruire ces larves blanches, épaisses, à six pattes et à grosse tête rousse, sont assez précaires. Il faut labourer profondément, lâcher les porcs et les volailles derrière la charrue, compter sur les corneilles, étourneaux, etc. ; on fait aussi ramasser les vers par des manœuvres.

***HANNETONNAGE** [*a-ne-to-naj'*] n. m. Chasse aux hannetons dans un but de destruction.

— ENCYCL. On secoue les arbres dès le matin, et les insectes qui se laissent tomber sont facilement recueillis. On les incinère, ou bien on les ébouillante ; on peut aussi les jeter dans un lait de chaux, puis broyer le tout, qu'on mélange ensuite de terre, et qu'on incorpore aux composts.

***HANNETONNER** [*a-ne-to-né*] v. tr. Pratiquer le hannetonnage.

HANNIBAL. Hist. V. ANNIBAL.

HANNIBAL, ville des Etats-Unis (Missouri), sur le Mississipi ; 18.950 hab.

HANNON, navigateur carthaginois, qui, probablement au VIe siècle av. J.-C., explora les côtes atlantiques de l'Afrique jusqu'au rio de Oro. (La traduction grecque de la relation de ce voyage est connue sous le nom de *Périple d'Hannon.*)

HANNON, nom de plusieurs généraux et amiraux carthaginois, dont les plus connus sont les suivants : **Hannon**, fils d'Amilcar, mort vers 350 av. J.-C. En 368, il captura la flotte de Denys l'Ancien en guerre avec Carthage et débarqua en Sicile. Il forma le projet de s'emparer du pouvoir en empoisonnant tous les sénateurs. Dénoncé, il leva une armée de 20.000 esclaves. Mais il fut pris, à Carthage, exécuté, et toute sa famille avec lui. — **Hannon**, général carthaginois, périt dans une bataille engagée contre Agathocle, tyran de Syracuse, qui avait débarqué en Afrique et menaçait Carthage. Sa mort contribua à la défaite des Carthaginois. — Un autre **Hannon**, après la mort d'Agathocle, remporta en Afrique une importante victoire sur l'armée sicilienne. — **Hannon**, commandant de la garnison punique de Messine, fut fait prisonnier par les Romains grâce à une trahison, et fut relâché à condition d'évacuer la citadelle. Revenu à Carthage, il y fut mis en croix (264 ou 263 av. J.-C.). — **Hannon**, général et amiral pendant la première guerre punique. Après quelques succès il fut battu sur terre (262) et subit une amende de 6.000 pièces d'or, puis sur mer, près d'Ecnome, par Régulus et Manlius Vulso (256), ce qui ouvrit la mer aux Romains. — **Hannon**, amiral en 241, fut complètement battu sur mer, défaite qui mit fin à la première guerre punique. — **Hannon** *le Grand*, général en Afrique au milieu du IIIe siècle, mort vers 190. Il se fit connaître par des succès remportés sur les Numides. Puis il fut choisi avec Amilcar Barca pour combattre les mercenaires révoltés. Les deux généraux ne purent s'entendre, et les mercenaires en profitèrent pour remporter des succès. On réussit enfin à les réconcilier, et les mercenaires furent vaincus définitivement. Hannon usa de son influence politique pour empêcher les Carthaginois d'envoyer des secours à Hannibal pendant la seconde guerre punique, traita avec Scipion après le retour d'Hannibal, et se fit le complaisant de la politique romaine vis-à-vis de Masinissa. — **Hannon**, lieutenant d'Hannibal en Espagne, fut établi gouverneur du pays entre l'Ebre et les Pyrénées. Il fut battu par Scipion. — **Hannon**, lieutenant d'Hannibal pendant la deuxième guerre punique ; il força le passage du Rhône, prit part à la bataille de Cannes, puis, en 204, passa en Afrique pour commander les forces carthaginoises en attendant le retour d'Hannibal.

HANNON (Théodore), poète et auteur dramatique belge, né à Ixelles en 1851, mort en 1916. Après avoir fondé *l'Artiste*, qui de 1876 à 1879 fut un foyer littéraire vivant, il publia des vers audacieusement naturalistes : *les Vingt-quatre coups de sonnet* (1876) ; *Au pays de Manneken-Pis* (1880) ; *les Rimes de joie*, sonores et voluptueuses, qui le firent connaître (1881) ; *Gaietés malades* (1883) ; *la Messe de minuit, Noëls fin de siècle.* Auteur dramatique, il a donné beaucoup d'œuvres lyriques et légères : *Pierrot macabre, les Noces d'or des époux Van der Both, Saint-Nicolas ;* des revues, et, pour le théâtre flamand d'Anvers : *Antwerpen of Van de Statie naar de Werf* (1888). Il s'est distingué comme peintre par des tableaux à l'huile et des aquarelles.

HANNONG (les). Nom d'une famille de céramistes de Strasbourg : CHARLES-FRANÇOIS, vers 1709, fonda les fabriques de Strasbourg et Haguenau ; ses fils, PAUL-ANTOINE et BALTHAZAR lui succédèrent vers 1732 ; les deux fils de Paul-Antoine, JOSEPH et PIERRE-ANTOINE, succédèrent à leur tour, vers 1760, à leur père et à leur oncle. Charles-François fut principalement un faïencier ; il s'occupa également de porcelaine à pâte dure, mais le privilège royal dont jouissait Sèvres à cet égard contraignit la fabrique à émigrer dans le Palatinat. Les faïences de Strasbourg et Haguenau sont de style Louis XV, décorées de fleurs au vif coloris rouge et vert. On doit aux Hannong la découverte du *fondant* grâce auquel l'émail, déjà cuit au grand feu, peut résister sans fondre à une nouvelle cuisson, à feu vif.

HANNONVILLE-SOUS-LES-CÔTES, comm. de la Meuse, arrond. et à 28 kil. de Verdun ; 680 hab. (905 en 1914). Ch. de f. de Commercy à Vaux-devant-Damloup. Détruite par la Guerre.

HANNUT, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Waremme) ; 2.350 hab. Engrais chimiques ; construction de machines agricoles, poêleries, serrureries.

***HANNUYER** [*a-nui-yé*], **ÈRE**. V. HAINUYER.

HANOÏ, capitale du Tonkin et de l'Indochine française, sur la rive droite du fleuve Rouge ; 160.000 hab. On distingue la ville indigène, aux rues jadis étroites, dont beaucoup sont encore spécialisées chacune dans un commerce (rues de la soie, du coton, du cuivre, de la sau-

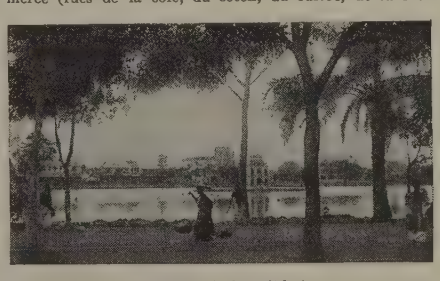

Hanoï (Pagode du petit lac).

mure, etc.), et la ville européenne, aux larges avenues bordées de magasins ou de villas, composée de la « concession française » de 1874 au sud et d'un nouveau quartier à l'ouest. Hanoï, qui a une organisation municipale (un résident-maire et un conseil municipal), est un port fluvial, le point de jonction de quatre voies ferrées et un centre commercial et industriel. C'est aussi le centre intellectuel le plus actif de l'Indochine : école française d'Extrême-Orient (musée, bibliothèque), université indochinoise, lycée Albert-Sarraut, musée Maurice-Long. Le pont métallique Doumer (1.682 m.) y unit les deux rives du fleuve Rouge. La citadelle, aujourd'hui rasée, fut prise par Fr. Garnier en 1873 et par Rivière en 1882.

HANON n. m. Nom vulgaire d'un mollusque lamellibranche, l'*anomia ephippium*, qui se développe parfois en grandes quantités sur les coquilles des huîtres, qu'il détruit.

HANON (Charles-L.), compositeur, pianiste et organiste français, né à Aire vers 1825, mort à Boulogne-sur-Mer en 1900. Il a publié divers ouvrages didactiques : *Système nouveau, pratique et populaire, pour apprendre à accompagner tout plain-chant à première vue : Leçons élémentaires d'harmonie ; Etude de l'orgue mise à la portée de tout le monde ; Méthode élémentaire de piano ; le pianiste virtuose*, en 60 exercices gradués ; *Cinquante cantiques choisis parmi les plus populaires*, etc.

Hanot (MALADIE DE). Méd. Cirrhose hypertrophique, caractérisée non seulement par l'hypertrophie du foie et de la rate et l'ictère chronique, mais aussi par de l'œdème malléolaire et de l'ascite, des troubles gastro-intestinaux, des urines rares et foncées, sans fièvre.

HANOTAUX (Albert-Auguste-*Gabriel*), homme politique et historien français, né à Beaurevoir en 1853, mort à Paris en 1944. Maître de conférences à l'Ecole des hautes études, archiviste-paléographe, il fut attaché, en 1879, aux archives des Affaires étrangères, devint chef du cabinet du ministre sous Gambetta et Jules Ferry, et fut nommé en 1885 conseiller d'ambassade à Constantinople. Après un passage à la Chambre comme député de l'Aisne (1886-1889), il revint au ministère des affaires étrangères et était directeur des consulats depuis 1892 lorsqu'il fut appelé à le diriger dans les cabinets Dupuy et Ribot (mai 1894-nov. 1895). Il fut chargé encore du même portefeuille dans le cabinet Méline (mai 1896-juin 1898) et eut, en cette qualité, à traiter les importantes questions qui se rattachaient au resserrement de l'alliance franco-russe, et à la délimitation des possessions françaises et anglaises en Afrique. A partir de 1898 il renonça à la politique pour se consacrer à ses travaux historiques. En 1897, la publication des deux premiers volumes de son *Histoire de Richelieu* lui avait valu un siège à l'Académie française. Il a fait paraître depuis une *Histoire de France contemporaine (1871-1892)* en quatre volumes (1903-1908) ; une histoire de *Jeanne d'Arc* (1911), et une *Histoire illustrée de la Guerre de 1914* (17 vol. ; 1915-1926). Il a dirigé en outre une *Histoire* (collective) *de la Nation française* (1921-1930).

Hanotaux. — Cl. Manuel.

HANOTEAU (Louis-Joseph-Adolphe-Charles-Constance), général et linguiste français, né et mort à Decize (Nièvre) [1814-1897]. Elève de l'Ecole polytechnique et officier du génie, il fit presque toute sa carrière en Algérie, et fut promu général de brigade en 1870. Il chercha à interpréter les inscriptions touareg. On lui doit : *Essai de grammaire kabyle* (1858) ; *Essai de grammaire de la langue tamachek'* (1860) ; *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura*, texte et traduction (1867) ; *la Kabylie et les Coutumes kabyles* (1873), avec A. Letourneux.

HANOTEAU (Hector), peintre français, né à Decize (Nièvre) en 1823, mort à Briet (Nièvre) en 1890. Il s'adonna d'abord à la peinture de genre, puis étudia le paysage sous la direction de Gigoux. Nous citerons de lui : *Un étang dans le Nivernais* (1857) ; *le Garde-manger des renardeaux* (1868) ; *la Passée du grand gibier* (1869) ; *la Mare du village* (1870) ; *l'Eau qui rit, les Biquets* (1876) ; *la Victime du réveillon* (1879) ; *l'Eau dormante.* Deux toiles de cet artiste *la Mare du village* et *les Grenouilles*, ont figurés au musée du Luxembourg.

***HANOUARD** [*nou-ar*] n. m. Porteur de sel et de poisson de mer, au moyen âge. (Les hanouards formaient à Paris, au nombre de vingt-quatre, une corporation ayant entre autres privilèges honorifiques de porter le corps du roi défunt jusqu'à la première croix de la route entre la capitale et Saint-Denis.)

HANOUCCA, fête de la *Dédicace*, appelée aussi *fête des Lumières*, qui se célèbre chez les juifs par des illuminations pendant huit jours à partir du 25 kislew. Elle fut instituée en 165 av. J.-C. par Judas Macchabée, en souvenir de la réconciliation du Temple après sa profanation par Antiochos Epiphane.

HANOVRE, région du nord-ouest de l'Allemagne, formant une province prussienne confinant à la mer du Nord, et à l'O. au royaume des Pays-Bas. Le grand-duché d'Oldenbourg, enclavé dans le Hanovre, en isole presque complètement la partie occidentale. Superficie, 38.583 km² ; pop., 3.188.000 hab. (*Hanoviens, ennes*). Capit. *Hanovre.*

Dans la partie méridionale se sont développées, au pied du Harz, au milieu de districts miniers, manufacturiers, commerçants, et très peuplés, quelques villes importantes (Hanovre, Hildesheim, Goslar, Gœttingue) ; le reste de la province ne comprend guère que des terres basses, sablonneuses, humides (vallées de l'Ems et de l'Aller), tourbières, immenses domaines d'élevage. Le littoral est bas et battu sans cesse par les flots de la mer du Nord, contre lesquels le défendent mal les îles basses de la Frise-Orientale.

Armoiries du Hanovre.

Histoire. — En 1546 le Hanovre, par démembrement du Brunswick, fut constitué en duché, au profit de Guillaume, fils puîné d'Ernest le Confesseur. En 1962, le duc Ernest-Auguste obtint de l'empereur le titre

héréditaire d'électeur. Son fils, Georges-Louis, monté sur le trône en 1698, devint, en 1714, roi d'Angleterre. Durant la guerre de Sept ans, le Hanovre fut un terrain de bataille, où se combattirent armées françaises et armées prusso-anglaises. Pendant les guerres de l'Empire, le Hanovre, occupé dès 1806 par les armées françaises, fut successivement donné à la Prusse (1806), annexé en partie (1807) puis en totalité (1810) au royaume de Westphalie, et même réuni partiellement à l'Empire (1810). Il fut restitué, en 1813, à Georges III, et érigé en royaume après les traités de Vienne (1815) : il reçut même des augmentations. En 1837, la loi hanovrienne n'admettant pas le droit, pour les femmes, de succession à la couronne, le royaume passa aux mains du duc de Cumberland Ernest-Auguste, puis (1851) de son fils Georges V. En 1866, pendant le conflit austro-prussien, le Hanovre, qui prit parti avec les trois autres royaumes pour l'Autriche, fut envahi par l'armée prussienne. Les troupes hanovriennes capitulèrent. Le Hanovre fut annexé à la Prusse au traité de Prague (1866). Un esprit séparatiste guelfe assez fort pour envoyer des députés au Parlement a subsisté, néanmoins, longtemps dans la nouvelle province. Une réconciliation de la famille régnante avec les Hohenzollern se produisit tardivement.

HANOVRE, ville d'Allemagne (Prusse), ch.-lieu de la *province de Hanovre,* et ancienne capitale de l'électorat, puis royaume de ce nom, sur la Leine, sous-affluent du Weser par l'Aller; 470.950 hab. (*Hanoviens, ennes*). L'agglomération comprend : ALTSTADT, la ville ancienne, sur la rive gauche de la Leine; sur la rive droite, les nouveaux quartiers : ÆGIDIENSTADT et ERNST-AUGUSTSTADT, etc., contenant les grands monuments de la ville : le château royal du XVIIe siècle (remarquable galerie de peintures), l'hôtel de ville, l'hôtel des Archives, les églises de Saint-Marc et de Neustadt. Fondée au XIIe siècle, fortifiée par Henri le Lion, ville hanséatique dès la fin du XIVe siècle, et résidence, de 1636 à 1714, puis de 1837 à 1866, des souverains du Hanovre, la ville est devenue dans la dernière partie du XIXe siècle, un centre important d'industrie et de commerce : filatures de coton, fabrique de draps, de pianos, d'armes, etc. Patrie de l'astronome Herschell.

Armes de Hanovre.

HANOVRE (NOUVEAU-). Géogr. V. NOUVEAU-HANOVRE.

***HANOVRIEN** [*vri-in*], **ENNE,** habitant ou natif de la province ou de la ville de Hanovre : *Les* HANOVRIENS.
— *Adjectiv.* Qui a rapport au Hanovre, à Hanovre ou à leurs habitants : *Troupes* HANOVRIENNES.

HANRION (Louis-François-Joseph), général français, né à Besançon en 1821, mort à Belfort en 1894. Élève de Saint-Cyr, colonel en 1870, il commanda une brigade pendant le siège de Paris, puis fut chargé de réorganiser l'école de Saint-Cyr. On lui doit : *Saint-Cyr, neuf années de commandement, 1871-1880* (1888).

Hanriot.

HANRIOT (François), révolutionnaire français, né à Nanterre (Seine) en 1761, décapité à Paris en 1794. Commis à l'octroi de Paris en 1789, il fut un des séides de Marat qui, en 1793, le fit nommer par la Commune commandant général provisoire de la force armée de Paris. C'est lui qui au 2 juin vint assiéger la Convention et exigea la mise en accusation des girondins. Il échappa au tribunal grâce à la protection de Robespierre, lors du procès des hébertistes, mais au 9 Thermidor il ne put réussir à empêcher la marche des troupes de la Convention sur l'Hôtel de Ville, et fut guillotiné avec Robespierre et ses amis.

***HANSART** [*sar*] n. m. Dans l'Ouest, Couperet ou hachette de boucherie.

HANSBEKE, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Gand), sur le canal de Gand à Bruges; 2.100 hab. Huiles; manufactures de tabacs; dentelles.

***HANSE** n. f. (de l'anc. haut allem. *hansa,* d'abord troupe, puis association). Autref., Compagnie de marchands. || *Spécialem.* La ligue des marchands allemands. V. la partie *encycl.*
— ENCYCL. Dès le XIIe siècle le mot *hanse* désigne en Angleterre, en Allemagne, dans le nord de la France, des associations marchandes; puis le nom s'étend à des ligues de cités marchandes, et par excellence à la Hanse teutonique; on en fait remonter ordinairement mais arbitrairement l'origine à l'alliance de 1241 entre Hambourg et Lubeck; le nom n'apparaît sûrement qu'en 1358 (*dudesche Hense*). Mais dès lors la Ligue est assez puissante pour lutter contre le roi de Danemark Valdemar IV qui s'est emparé de Wisby; après un premier échec en 1365, la confédération de Cologne (19 nov. 1369) permet à Lubeck de reprendre la lutte victorieusement : la paix de Stralsund (1370) accorde à la Ligue de grands privilèges, et l'Union de Kalmar (1397) les étend à tous les royaumes scandinaves.
La Hanse teutonique est dès lors une puissance économique et politique de premier ordre. Elle englobe la plupart des cités maritimes occupées au trafic dans la Baltique et dans la mer du Nord, s'étendant de Dinant à Reval, faisant la liaison commerciale par Novgorod et la Russie entre l'Orient et l'Occident, étendant loin son influence dans les terres, comprenant dans ses 70 membres Wisby, Cracovie, Kiel, Lunebourg, Francfort-sur-l'Oder, Dantzig, Kœnigsberg, Munster, Osnabruck, Cologne, Nimègue, Ruremonde, Zwolb, Brême, etc., et ayant des comptoirs de tous côtés. Elle est formée de trois sections : wende, westphalo-prussienne, gothique; puis, du XVIe au XVIIe siècle, de quatre (wende, westphalo-rhénane, saxonne et prussienne). La tête en reste Lubeck, la plus enrichie par le commerce.
Maîtresse de comptoirs, établis depuis Nantes jusqu'à Novgorod, en passant par les Flandres et par l'Angleterre, ayant ses règlements et sa législation particulière, sa flotte, son trésor, ses diètes de délégués des cités, tenues tous les trois ans, à Hambourg, à Lubeck ou à Cologne, elle fut un Etat véritable, signant ses traités particuliers avec les princes, obtenant partout des privilèges pour ses établissements et pour ses membres. Elle s'affaiblit lorsque la découverte du nouveau monde attira vers des directions nouvelles l'activité commerciale, et à mesure que se fortifièrent les grands Etats : France, Espagne, Angleterre; qu'ils développèrent leur industrie nationale et leur commerce, que celui des Pays-Bas prit son essor. L'Angleterre, sous le règne d'Edouard IV, se ferma la première à la Hanse par l'établissement de droits protecteurs. Au XVIe siècle, la Hanse était encore assez forte pour imposer la déposition de Christian II et la dissolution de l'Union scandinave (1523). Mais la guerre de Trente ans lui porta le coup de mort. En 1669, la dernière diète de la Hanse ne comprenait plus que Lubeck, Brême et Hambourg, qui demeurèrent unies entre elles et gardèrent le nom de villes *hanséatiques.*
Hanse parisienne. — C'est le nom donné au moyen âge à la Compagnie des marchands par eau de Paris constituée dès le règne de Louis VI. Ils avaient au moins dès 1121 le monopole de la navigation de la Seine de Mantes aux ponts de Paris, sauf permission aux marchands de Rouen de venir jusqu'au ru du Pecq charger leurs bateaux vides. Leurs privilèges furent confirmés par Louis VII (1170); leur importance se manifeste par ce fait qu'au XIIIe siècle leur chef, le prévôt des marchands, est à la tête de la municipalité parisienne et que leurs armes deviennent celles de la Ville. Ce n'est qu'en 1672 que les privilèges de la Compagnie française (dernier nom de la hanse) sont supprimés et le droit de hanse transféré à la monarchie sous forme d'impôt prélevé sur toute marchandise arrivée par eau à Paris.

***HANSÉATE** n. et adj. Habitant des villes hanséatiques. || Qui appartient à ces villes ou à leurs habitants.

***HANSÉATIQUE** [*tik*'] adj. Qui fait partie de la hanse teutonique : *Ville* HANSÉATIQUE. (On a écrit aussi ANSÉATIQUE.)

HANSEN (*Maurice*-Christophe), poète et romancier norvégien, né à Modum en 1794, mort à Kongsberg en 1842. Professeur de français et de norvégien, il publia des grammaires, dictionnaires, etc., mais se fit surtout connaître par des poésies, des drames historiques, des romans : *Ottar de Bretagne* (1819), *le Journal de Théodore* (1820), où il s'inspire des Allemands Lafontaine, Fouqué et Tieck; et des nouvelles, où il dépeint la vie de province en Norvège : *Choix de romans et de nouvelles* (1841-1843).

HANSEN (Pierre-André), astronome allemand, né à Tondern (Slesvig) en 1795, mort à Seeberg, près Gotha, en 1874. Directeur de l'observatoire de Seeberg (1825), il a calculé les tables du soleil avec Olufsen, et celles de la lune. Nous citerons, parmi ses écrits : *Mémoire sur la détermination des perturbations absolues dans les ellipses d'une excentricité et d'une inclinaison quelconques* (1843; trad. en franç. par V. Mauvais, 1845); *Théorie de l'équatorial* (1854); *Théorie du mouvement du pendule* (1854); *Tables du soleil* (1854), avec un *Supplément* en 1857; *Tables de la lune* (1857); *Théorie de l'éclipse de soleil et des phénomènes qui s'y rattachent* (1858); etc.

HANSEN (Charles-Christian-Constantin), peintre danois, né à Rome en 1804, mort à Copenhague en 1880. Il vécut en Italie et s'inspira des scènes de la vie populaire. De retour en Danemark, il peignit des fresques mythologiques pour l'université de Copenhague et, pour la cathédrale de Roeskilde, *le Christ entouré des douze apôtres.* Parmi ses œuvres, il convient de citer : *Banquet d'Ægios* (1857; galerie de Copenhague); *la Réunion des députés à Christiansborg* (1865). Membre de l'académie de Copenhague depuis 1864, il devint, en 1873, vice-directeur de cette compagnie.

HANSEN (Gerhard Armauer), médecin et botaniste norvégien, né et mort à Bergen (1841-1912). Il a découvert le bacille de la lèpre.

Hansen (BACILLE DE). Microbiol. Bacille de la lèpre découvert par le médecin norvégien Hansen, en 1874.
— ENCYCL. Le bacille de la lèpre ressemble beaucoup par sa morphologie et ses propriétés histochimiques au bacille de la tuberculose. C'est un petit bâtonnet fin, souvent granuleux, parfois renflé à ses extrémités, et toujours contenu dans la cellule lépreuse qui n'est qu'un macrophage à protoplasma vacuolaire. Comme le bacille de Koch, il se colore par la méthode de Ziehl, et prend le gram, mais il est plus résistant à la décoloration; cependant, dans les vieux lépromes, il perd son acido-résistance et ne prend plus le gram. V. LÈPRE.

HANSÎ, ville de l'Inde (Pendjab, district de Hissar), sur le canal de Firoz-Chah; 15.000 hab. Ch.-lieu de district. Centre du commerce du coton. Une des plus anciennes villes de l'Inde du Nord, devenue anglaise de 1806 à 1947.

HANSI (Jean-Jacques WALTZ, dit), caricaturiste alsacien, né et mort à Colmar (1873-1951). Il s'est fait connaître par de fines et satiriques observations des Allemands, notamment par son livre *le Professeur Knatschke* (1912), réunion fantaisiste des œuvres de ce grand savant imaginaire et de sa fille Elsa; citons aussi : *l'Histoire d'Alsace racontée aux petits enfants d'Alsace et de France par l'oncle Hansi* (1912); *Mon village* (1913), et *l'Alsace heureuse* (1920).

HANSIÈRE n. f. Mar. Syn. peu us. de HAUSSIÈRE.

HANSJAKOB (Henri), prêtre catholique et conteur allemand, né et mort à Haslach (Bade) [1837-1916]. Professeur aux lycées de Donaueschingen et de Waldshut, il se lança dans la politique, et fit partie pendant quelque temps du Landtag badois. Il a écrit des études d'histoire : *Comtes de Fribourg contre leur ville* (1867); *les Salpêtriers* (1867); mais ses ouvrages les meilleurs sont ses récits populaires, où il peint avec beaucoup de verve la vie des paysans de la Forêt-Noire : *Cerises sauvages* (1888); *Feuilles sèches* (1889); *Souvenirs d'une vieille femme de la Forêt-Noire* (1898); *Archipaysans* (1899).

HANSKA (comtesse Eveline, née RZEWUSKA), dame polonaise, née en Ukraine en 1801, morte à Paris en 1882. Sœur de l'écrivain Henri Rzewuski, elle épousa vers 1820 Hanski, riche propriétaire résidant à Wierzchownia. Elle eut de lui cinq enfants, dont quatre moururent bientôt. En 1832, elle engagea avec Balzac une correspondance qui devait devenir célèbre. V. BALZAC (*Correspondance de*). A plusieurs reprises, dans différentes villes d'Europe, elle rencontra le romancier français. Veuve en 1841, elle finit par l'épouser à Berdytchov en mars 1850. En août, Balzac mourut. Sa femme fut par la suite liée avec Champfleury et le peintre Jean Gigoux. On a jugé diversement le rôle qu'elle a joué dans la vie de Balzac.

Mme Hanska, d'après la miniature de Doffinger.

HANSLICK (Edouard), critique musical et esthéticien, né à Prague en 1825, mort à Baden, près de Vienne, en 1904. Professeur à l'université de Vienne, il a collaboré à de nombreuses revues techniques et a laissé un livre : *Du Beau musical,* où il définit et limite le rôle expressif de la musique. Les critiques et les feuilletons d'Hanslick ont été réunis en volumes.

HANSSENS (Charles-Louis-Joseph), musicien belge, né à Gand en 1777, mort à Bruxelles en 1852. Il fut chef d'orchestre au théâtre de la Monnaie de Bruxelles en même temps qu'il était chargé de la direction du Conservatoire; il a donné comme compositeur : *les Dots,* opéra-comique (1804); *le Solitaire de Formentera,* opéra (1807); *la Partie de trictrac* (1812); *Alcibiade,* opéra (1829); une cantate; six messes solennelles; trois *Te Deum,* etc. — Son neveu, Charles-Louis **Hanssens,** musicien belge, né à Gand en 1802, mort à Bruxelles en 1871, chef d'orchestre puis directeur du théâtre de la Monnaie de Bruxelles, de 1851 à 1854, membre de l'académie royale de Belgique, a écrit : *le Siège de Calais,* opéra (1861); quatre autres opéras et treize ballets, entre autres *Sylla, Un dimanche à Pontoise, le Château de Kenilworth, le Paradis du diable, la Lampe merveilleuse, l'Enchanteresse, Gargantua, Pizarre;* des symphonies, ouvertures, fantaisies pour orchestre; messes; un *Requiem;* etc.

HANSTEEN (Christophe), astronome norvégien, né en 1784, mort à Christiania (Oslo) en 1873. Professeur de mathématiques à Hillerod (île de Seeland), à Friedericksbourg, à l'université de Christiania (1814), il publia en 1819 *Recherches de magnétisme terrestre.* En 1821, il découvrit la variation régulière à laquelle est journellement soumise l'intensité magnétique horizontale, et il entreprit toute une série de voyages d'études en Europe pour étudier cette variation. De retour en Norvège, il obtint du Storthing l'érection, à Christiania, d'un observatoire, qui a été approprié, en 1839, aux observations magnétiques. En 1837, il dirigea les travaux de la triangulation de la Norvège. On a encore de lui : *De mutationibus quas subit momentum virgæ magneticæ* (1842); *Observations de l'aiguille magnétique de 1855 à 1864* (en franç., 1865); *Sur les variations séculaires du magnétisme* (en franç., 1865); etc.

HANSTEIN (Adalbert DE), littérateur allemand, né à Berlin en 1861, mort à Hanovre en 1904. Professeur de littérature et d'esthétique à l'académie de Humboldt, à Berlin, il a acquis une grande renommée en Allemagne surtout comme historien de la littérature et comme critique. Parmi ses nombreux ouvrages on peut citer le recueil lyrique *Chansons d'hommes* (1887). Très au courant des tendances modernistes berlinoises, il en a décrit le caractère dans *Das jüngste Deutschland* (1900).

HAN-SUR-LESSE, commune de Belgique (Namur, arrond. admin. de Dinant); 480 hab. Perte de la *Lesse,* affluent droit de la Meuse; magnifiques grottes naturelles dans le calcaire.

Hanswurst (*Jean Saucisse*), personnage du théâtre allemand, représentant l'élément comique trivial. Dès le XVIe siècle, le nom de Hanswurst est populaire en Allemagne, comme le déclare Luther dans son écrit : *Wider Hanſe Wurst.* Le drame populaire allemand du XVIe siècle lui réservait souvent une place. Sous le nom de *Pickelhering,* d'*Arlequin* et surtout de *Hanswurst,* il figura aussi dans l'opéra, la comédie et même la tragédie. Gottsched, au nom du bon goût, le bannit de la scène. Il existe cependant encore dans le théâtre populaire.

HAN-TCHONG-FOU, ville de Chine (Chen-si), sur le Han-ho; 80.000 hab. Gros marché.

***HANTE** n. f. (du lat. *hasta,* lance). Hampe. (Vx.)

***HANTEMENT** [*man*] n. m. Action de hanter. (Peu us.)

***HANTER** [*té*] v. tr. (origine douteuse). Fréquenter, visiter fréquemment : HANTER *les artistes.* HANTER *les cabarets. Peu* HANTER *nos seigneurs les sots;* (Voltaire.) et absolum. : *Il* HANTE *en mauvais lieux.* (Régnier.)
— *Fig.* Obséder, assiéger : *Malade que* HANTENT *des idées noires.*
— Mar. Serrer de près, côtoyer au plus près possible.
— LOC. PROV. **Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es,** On juge une personne d'après la société qu'elle fréquente. || **Cet homme a hanté les foires,** Il a beaucoup d'expérience.
— ***Hanté, e,*** part. pass. du verbe *Hanter.* Fréquenté, visité par des esprits : *Maison* HANTÉE.

— Syn. **Hanter, courir, fréquenter.** V. COURIR.

***HANTEUR, EUSE** n. Personne qui hante : *Un* HANTEUR *de Versailles ou de Trianon.* (J. Janin.) [Peu us.]

***HANTISE** n. f. (de *hanter*). Action de hanter ; fréquentation, commerce habituel :

Isabelle pourrait perdre dans ces *hantises*
Les semences d'honneur qu'avec nous elle a prises.
MOLIÈRE.

‖ Obsession : *Avoir la* HANTISE *de quelque chose.*

HANVEC, comm. du Finistère, arrond. et à 46 kil. de Brest ; 2.650 hab. Ch. de f. Orléans.

HAN-YANG, ville de Chine (prov. de Hou-pe), au confluent de la rivière *Han* avec le Yang-tsé kiang ; celui-ci la sépare de Wou-tch'ang, et celle-là de Han-k'éou ; 100.000 hab. environ. Grand centre de productions métallurgiques et d'arsenaux.

HAN-YU, homme d'Etat, philosophe et poète de la dynastie des T'ang, né à Teng-tcheou, dans le Ho-nan, en 768, mort en 824. C'est l'un des grands noms de la littérature chinoise, un des maîtres du style *kou-wen.* Il est célèbre pour ses pamphlets contre le bouddhisme.

HAOMA, n. m. (le *hom* du moyen âge ; le *sôma* hindou). Plante qui figurait dans les rites religieux des anciens Perses mazdéens, et que certains croient être le psoralier à feuilles de coudrier. Son suc, exprimé dans les sacrifices, éloigne la mort, et donne le salut.

HAOUATAS, pasteurs nomades de la Basse-Egypte, mélangés d'Arabes et de Berbères.

HAOUSSA, pays du Soudan central, situés à l'ouest du lac Tchad et s'étendant jusqu'au Niger, peuplés par les Haoussas, Peuhls immigrés qui fondèrent, à partir de 1802, l'empire de Sokoto. La presque totalité des pays Haoussas est englobée dans la Nigeria britannique.

***HAOUSSA** n. m. Idiome parlé dans le Soudan par les Haoussas.

HAOUSSAS, population nigritique du Soudan comptant environ 5.000.000 d'individus répartis sur une superficie de plus de 100.000 km². Leur centre principal est toujours situé dans l'ancien empire de Sokoto, en Nigeria anglaise, du Niger au Bornou. Leur type s'est élevé par suite de leurs fréquents croisements avec les Peuhls. Intelligents, actifs, industrieux, ils se livrent à l'agriculture, à l'industrie du cuir, des broderies, et surtout au commerce. Leur langue, qui a des analogies avec les langues chamitiques, est la plus répandue dans tout le Soudan central ; elle est en réalité la langue commerciale parlée dans cette région. La plupart des Haoussas sont musulmans.

HAPALE n. f. Zool. Syn. de OUISTITI.

***HAPALEMUR** n. m. Genre de mammifères lémuriens de la famille des lémuridés, comptant deux espèces propres à Madagascar.

***HAPALIDÉS** [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères primates arctopithèques dits singes-ours, renfermant les genres *hapale* et *midas,* c'est-à-dire les ouistitis et les tamarins.

***HAPALOTIDÉS** [*dé*] n. m. pl. Famille de rongeurs. (Ce sont les rats sauteurs des déserts d'Australie.)

HAPARANDA (en finnois, *Rive des trembles*), ville de la Suède (Norbotten), au fond du golfe de Botnie, sur un bras de la Tornéa ; 2.800 hab. Station météorologique. Fondée en 1812, après la cession de Tornéa aux Russes.

hapax legomenon, mots gr. signif. *Chose dite une fois.* Expression grecque désignant toute expression dont on ne connaît qu'un exemple. (Se dit surtout à propos des auteurs grecs ou latins.)

HAPDÉ (Jean-Baptiste-Auguste), dit **Augustin,** littérateur français, né et mort à Paris (1774-1839). Il dirigea, en 1810, le théâtre des Jeux-Gymniques. En 1813, il fut nommé directeur des hôpitaux de la Grande Armée. Dans sa brochure *les Sépulcres de la Grande Armée* (1814), il attaqua Napoléon Ier. Ses principaux ouvrages sont : *Deux heures avec Henri IV ou le Délassement du bon Français* (1815) ; *Relation historique des événements funèbres de la nuit du 13 février 1820* (1820). Au théâtre, il a donné : *le Commissionnaire de Saint-Lazare* (1794) ; *le Petit Poucet* (1798) ; *le Pont du diable* (1806) ; etc.

***HAPETAN** n. m. Instrument de musique à cordes pincées, très en usage chez les Battas de Sumatra : *Le* HAPETAN *est monté de deux cordes.*

HAPHALGÉSIE n. f. (du gr. *haphê,* toucher n. m., et *algos,* douleur). Méd. Paresthésie singulière que l'on observe dans l'hystérie et le tabes, et qui consiste en une sensation douloureuse produite par l'application sur la peau de certaines substances et principalement de plaques de cuivre, de laiton ou d'or. (On écrit aussi APHALGÉSIE.)

Hâpî (canope).

HAPHÉMÉTRIQUE adj. (du gr. *haphê,* toucher n. m., et *metron,* mesure). Physiol. Qui sert à mesurer la sensibilité tactile : *Compas* HAPHÉMÉTRIQUE *de Weber.*

HÂPÎ, taureau sacré de Memphis. V. APIS.

HÂPÎ, nom égyptien du *Nil* considéré comme un dieu.

HÂPÎ, un des quatre enfants d'Horus, qui veillaient sur les viscères des morts. Sa tête de cynocéphale formait d'ordinaire le couvercle de celui des quatre vases canopes où étaient enfermés les poumons, dont il avait spécialement la garde.

HAPLO (du gr. *haploos,* simple), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots.

HAPLOCERAS n. m. Paléont. Genre d'ammonites, type de la famille des haplocératidés, à coquille lisse ou peu ornée, dont l'ouverture possède des oreillettes latérales.

Haplocère.

HAPLOCÈRE ou **ORÉAMNE** n. m. Genre de mammifères artiodactyles cavicornes, appartenant au groupe des antilopinés.

— Encycl. La seule espèce type du genre, l'*haplocère* d'Amérique ou chèvre des montagnes Rocheuses (*haplocerus montanus*) est un remarquable animal à pelage blanc, long et épais, hérissé sur le dos, qui n'habite que les sommets les plus élevés des montagnes Rocheuses. Ses cornes ressemblent à celles du chamois.

HAPLOGRAPHIE n. f. (du préfixe *haplo,* et de *graphie*). Philol. Faute de copie qui consiste à n'écrire qu'une fois deux lettres, deux syllabes ou deux mots qui ont le même son ou des sons très voisins.

HAPLOGYNES [*jin'*] n. m. pl. Section des araignées écribellates, comprenant toutes celles dont les organes génitaux externes sont très simples et dont les yeux sont normalement au nombre de six.

HAPLOME n. m. Liturg. Nom de la nappe d'autel, dans l'Eglise grecque.

HAPLONOME adj. (du préfixe *haplo,* et du gr. *nomos,* loi). Cristallog. Nom donné à un cristal offrant la plus simple des lois intermédiaires de décroissement : *Chaux carbonatée* HAPLONOME.

HAPLOPÉRISTOMÉES [*riss-to-mé*] n. f. pl. (du préfixe *haplo,* et du gr. *péri,* autour, et *stoma,* bouche). Classe de mousses, à péristome simple ou composé d'un seul rang de dents.

HAPLOPÉTALE adj. (du préfixe *haplo,* et de *pétale*). Se dit des plantes dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale.

HAPLOSTOME [*ploss-tom'*] adj. (du préfixe *haplo,* et du gr. *stoma,* bouche). Qui a la bouche ou l'ouverture simple.

***HAPPANT** [*a-pan*], **E** adj. Qui happe, et qui adhère à la langue : *Argile* HAPPANTE.

***HAPPE** n. f. (substantif verbal de *happer*). Espèce de crampon qui sert à lier ensemble deux pierres ou deux pièces de bois. ‖ Tenaille de fondeur, servant à retirer du four les creusets emplis de métal en fusion. ‖ Anse d'un chaudron, d'une chaudière. ‖ Demi-cercle en fer, dont on garnit chaque bout d'un essieu pour en empêcher l'usure. ‖ Cheville encastrée dans le timon d'une charrue, et à laquelle s'attache une chaînette la reliant aux roues.

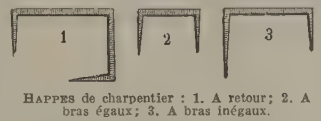

Happes de charpentier : 1. A retour ; 2. A bras égaux ; 3. A bras inégaux.

***HAPPEAU** [*a-pô*] n. m. Piège à prendre les oiseaux.

***HAPPE-CHAIR** n. m. invar. Agent qui arrête les voleurs, etc., pour les conduire en prison :

Il est vrai, cher ami, sans toi ces *happe-chair*
M'allaient faire danser un entrechat en l'air.
LA FONTAINE ;

et *au fig.* Personne d'une avidité extrême.

***HAPPE-LAPIN** n. m. Gourmand, fripon qui guette les morceaux pour les avaler. ‖ Chien âpre à la curée. ‖ Pl. *Des* HAPPE-LAPIN ou HAPPE-LAPINS.

***HAPPELOURDE** n. f. (de *happer,* et *lourd* avec le sens d'ATTRAPE-NIGAUD). Pierre fausse, qui a l'apparence, l'éclat d'une pierre précieuse :

Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme ;
Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot.
LA FONTAINE.

— Cheval de belle apparence, mais sans vigueur.
— *Fig.* et *fam.* Personne d'un extérieur brillant, mais sans esprit : *Le prince de Conti usa pour elle du mot de* HAPPELOURDE, *du terme d'imbécile.* (Saint-Simon.)

***HAPPEMENT** [*man*] n. m. Action de happer. ‖ Adhérence de certains objets sur la langue.
— Techn. Adhérence des feuilles d'or appliquées par le doreur.

***HAPPER** [*a-pé*] v. tr. (du holland. *happen,* mordre). Saisir brusquement avec la gueule, le bec : *L'hirondelle se nourrit de mouches qu'elle* HAPPE *au vol.* (J. Macé.)
— *Par extens.* Saisir brusquement :

Maint estafier accourt, on vous *happe* notre homme.
LA FONTAINE.

— Techn. Adhérer fortement sur les surfaces à dorer (en parlant des feuilles d'or).
— Syn. **Happer, attraper, gripper.** V. ATTRAPER.
— Intransitiv. *Happer à la langue,* s'y attacher, s'y coller (en parlant de certains minéraux, et particulièrem., des *argiles*).

Happeur.

***HAPPEUR** [*a-peur*] n. m. (de *happer*). Instrument pour maintenir réunies notes, lettres, etc.

HAPSALU (en allemand **Hapsal**), ville et port d'Estonie, sur le Suursund qui le sépare de l'île de Dagœ ; 4.700 hab. Ch.-lieu du district de Laane. Bains de mer fréquentés. Ville fondée en 1279 ; danoise en 1559, suédoise en 1581, et russe de 1710 à 1918.

Haptodère.

HAPTODÈRE ou **HAPTODERUS** [*dé-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, comprenant de petites féronies brunes ou noires, d'env. 1 cm., habitant surtout les régions montagneuses boisées de l'Europe et de l'Asie Mineure. (L'*haptoderus pumilio* est commun dans le Jura et les Pyrénées.)

HAPTOGÈNE [*jèn'*] adj. (du gr. *haptos,* qui adhère, et *genesis,* génération). Nom de la pellicule qui se produit autour d'une goutte d'albumine mise dans une graisse liquide. ‖ *Membrane haptogène,* Membrane qui entoure les globules graisseux du lait.

HAPTOPHORE [*for'*] n. f. (du gr. *haptein,* s'attacher, et *phoros,* qui porte). Biol. Dans la théorie de l'immunité d'Ehrlich, groupe moléculaire de la toxine qui vient se fixer sur la molécule de la matière albuminoïde, permettant ainsi l'empoisonnement de cette dernière par le second groupe moléculaire de la toxine, appelé *toxophore.*

HAPTOTROPIQUE [*pik'*] adj. Qui se rapporte à l'haptotropisme.

HAPTOTROPISME [*pissm'*] n. m. (du gr. *haptein,* toucher, et *trepein,* tourner). Biol. Phénomène d'enroulement produit dans les vrilles des végétaux par l'irritation résultant du contact avec un support quelconque.

***HAQUE** [*ak'*] n. f. Agric. Fort plantoir à deux branches, pour planter la vigne.
— Pêch. *Harengs à la haque,* Harengs salés et préparés pour servir d'appâts.

***HAQUEBUTE** [*ha-ke*] ou **HACQUEBUTE** n. f. Arquebuse primitive, arme de rempart *à croc.*
— Encycl. Montée sur une fourchette, cette arme fut en usage au XVe siècle. L'ancienne *haquebute* ne diffère point du trait à poudre ou coulevrine à main ; à partir de 1460 environ, elle devient une sorte de pièce d'artillerie du plus petit calibre.

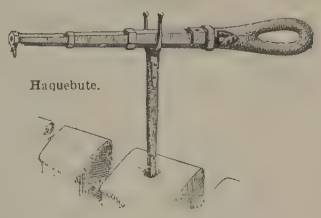
Haquebute.

***HAQUEBUTIER** ou **HACQUEBUTIER** [*a-ke-bu-ti-é*] n. m. Homme de guerre armé de la haquebute. (On disait plutôt COULEVRINIER À MAIN.)

***HAQUENÉE** [*ke*] n. f. (origine incertaine). Archéol. Petit cheval ou jument allant l'amble, et qui était une monture de dame, ou de voyage. (Pour faire honneur au roi Jean, quand, prisonnier, il fit son entrée à Londres, tandis qu'il était monté sur un palefroi, le prince de Galles se tint à son côté, sur une haquenée.) ‖ *La haquenée du gobelet* était le cheval qui accompagnait le roi à la campagne, avec la valise portant les objets pour le dîner et le souper.
— Pop. *Grande haquenée,* Femme dégingandée.
— Hist. Tribut annuel d'une haquenée blanche, que les rois de Naples donnaient au pape, suzerain de leur royaume.
— Manèg. *Aller à la haquenée,* Se dit d'un cheval qui va l'amble.
— Loc. anc. **Aller sur la haquenée des cordeliers,** Aller à pied.

***HAQUET** [*kè*] n. m. Charrette étroite, longue et sans ridelles.
— Encycl. On emploie le *haquet* pour le transport des tonneaux. Ce véhicule est constitué par deux longs brancards solidaires l'un de l'autre et reliés aux limons par un

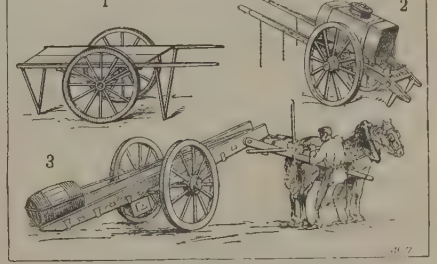

Haquets : 1. D'emballeur ; 2. Pour le transport de l'eau ; 3. Pour le transport des tonneaux.

axe transversal autour duquel peuvent pivoter ces pièces. L'arrière de la voiture s'incline ainsi jusqu'à terre, ce qui permet de monter ou de descendre les tonneaux en enroulant ou déroulant une corde double autour d'un treuil à main.

***HAQUETIER** [*ha-ke-ti-é*] n. m. Conducteur d'un haquet.

HAQUETTE (Georges-Marie), peintre français, né à Paris en 1853, mort à Dieppe en 1906. Elève de Millet et Cabanel, il débuta au Salon de 1875. Il a envoyé depuis des portraits, des paysages, des scènes empruntées à la vie maritime : *Une scène au Pollet* (1878) ; *Marchande de poissons, à Dieppe* (1880) ; *Oh ! hisse !* (1901, médaille de 2e classe). Il a donné à l'Exposition universelle de 1900 (Paris) : *Pêcheurs au Pollet.* On cite encore : *Départ pour*

Terre-Neuve, Départ pour l'Islande, Pêche terminée et *Marée montante* (1906). Il a été professeur des arts décoratifs à la manufacture de Sèvres.

HARA (Takashi), homme d'Etat japonais, né à Marioka en 1856, mort à Tokio en 1921. Journaliste puis diplomate, il suivit dans une ambassade le marquis Inuyé (1882), fut vice-ministre (1895), puis revint au journalisme et fonda avec le futur prince Ito le parti Seiyukaï. Il succéda comme premier ministre, en 1918, au général Tarauchi, et prit en matière de politique intérieure et extérieure une attitude très modérée, favorable à la paix générale (affaire du Chan-toung, affaire de Sibérie) et au suffrage universel. Il fut assassiné en novembre 1921, par un étudiant coréen.

***HARA, HAI LÀ!** interj. Vén. Terme pour parler au limier lorsqu'il se rabat d'une voie et qu'il tire sur le trait. On lui dit : « HARA, HAI LÀ! *Garde à toi.* »

***HARA-KIRI** n. m. (mot japonais). Mode de suicide propre au Japon, et qui consiste à s'ouvrir le ventre.

— ENCYCL. Le *hara-kiri* s'effectue rituellement en se tranchant le ventre horizontalement : sous sa forme obligatoire, il a été jusqu'en 1868 un privilège réservé aux samouraïs passibles de la peine capitale. Le hara-kiri volontaire que se donne un Japonais par désespoir, pour venger son honneur, pour accompagner dans la mort un chef aimé, est à peu près abandonné. Pourtant, en 1912, le maréchal Nogi et sa femme ont fait hara-kiri le jour des funérailles de l'empereur Mutsu-Hito.

HARALD, nom de rois de Danemark : **Harald**, dit *Klak*, mort vers 863. Chassé de son royaume, il demanda l'appui de Louis le Pieux, qui le fit baptiser (826). Il reconquit son royaume, introduisit Ansgarius en Danemark, mais dut se réfugier en Frise, où il fut assassiné ; — **Harald** dit *Blâtand* [à la dent bleue], né vers 910, mort à Jomsborge vers 985. Corsaire, il continua d'exercer la piraterie quand il succéda à son père en 940. Il alla en Normandie au secours du duc Richard attaqué par le roi de France, s'empara de Louis d'Outremer, et le livra à Hugues le Grand. Vaincu par l'empereur Othon, il fut contraint d'embrasser le christianisme. En 963, il envoya au secours des Normands une expédition qui remonta la Seine et commit d'épouvantables dévastations. Détrôné plusieurs fois par son fils Suénon, il fut tué par un partisan de ce dernier ; — **Harald**, petit-fils du précédent, mort en 1018. Il gouverna le pays pendant que son père Suénon dirigeait une expédition en Angleterre. A la mort de ce dernier, vers 1014, il monta sur le trône avec son frère Canut, et mourut au moment où il allait faire la guerre dans la Grande-Bretagne ; — **Harald** dit *Hein* [pierre molle], mort à Dalby (Scanie) en 1080. Il succéda, après un interrègne, à son père Suénon en 1076, puis se retira dans un couvent, où il mourut.

HARALD, nom de rois de Norvège : **Harald Ier**, dit *Hârfagre* [à la belle chevelure], né en 860, mort en 930. Il fut le premier jarl qui domina sur toute la Norvège, gagna la bataille navale d'Hafrsfjord (872), où il écrasa les jarls norvégiens. Il organisa l'administration des régions conquises, soumit les Shetlands, les Orcades et les Hébrides. — **Harald** dit *Grâfell* [à la pelisse grise], arrière-petit-fils du précédent, né vers 930, mort vers 965. Il tenta vainement de reprendre la Norvège à Hakon le Bon ; désigné par celui-ci, à sa mort, pour lui succéder, il battit plusieurs de ses compétiteurs, mais fut attiré en Danemark et assassiné. — **Harald** dit *Hârdrâde* [sévère], né en 1015, mort à Stanford (Angleterre) en 1066. Il se rendit à Constantinople, et, au service de l'empereur, se distingua en Sicile. Il passa en Russie en 1044, obtint de son neveu Magnus le Bon une moitié de la Norvège, et hérita de l'autre moitié (1047). Après une guerre contre les Danois, il voulut, aidé par Tostig, conquérir l'Angleterre, mais fut vaincu et tué par Harold, à Stamford-Bridge. — **Harald** dit *Gille* (de son nom GILCHRIST, « serviteur du Christ »), né en Irlande vers 1103, mort en 1136. Il se fit passer pour un fils naturel de Magnus Barfot, disputa le trône à Magnus, fils de Sigurd Jorsalfare, partagea le pouvoir avec lui, le détrôna, et le jeta dans un couvent après l'avoir fait mutiler. Il fut assassiné par un autre prétendu fils de Magnus III.

***HARAM** n. m. (mot arabe qui signifie *interdit sacré*). Territoire sacré interdit aux non-musulmans, par ex. La Mecque et Médine. || Appartement des femmes (harem). || Voile de soie dont les femmes arabes se couvrent la figure.

HARAMBURE (Louis-François-Alexandre, baron D'), général français, né à Preuilly (Indre-et-Loire) en 1742, mort à Tours en 1828. Il était maréchal de camp en 1788. En 1789, élu député du bailliage de Tours aux Etats généraux ; il devint général de division (1792), puis remplaça Luckner comme commandant en chef. Décrété d'accusation, il fut acquitté par le tribunal révolutionnaire (1793). Il vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons. Il fut alors nommé président du collège électoral de Loches. Il a publié deux ouvrages militaires estimés : *Eléments de cavalerie* (1791), et *Opinion sur l'instruction à donner aux troupes à cheval* (1817).

***HARANGUE** [*rangh'*] n. f. (de l'anc. haut allem. *hring*, cercle, assemblée). Discours prononcé devant une assemblée, un personnage important, etc. : *La tribune aux* HARANGUES *d'Athènes s'appelait la Pnyx.*

— *Par extens.* Discours quelconque ; et *Fam.* Discours ennuyeux, longue remontrance : *Quand aura-t-il fini sa* HARANGUE? *Grand Dieu! quelle* HARANGUE!

— SYN. **Harangue, discours, oraison.** V. DISCOURS.

***HARANGUER** [*ghé*] v. tr. Adresser une harangue à : HARANGUER *le peuple.*

— ***Se haranguer,*** v. pr. Au sens réfléchi et avec réciprocité, S'adresser mutuellement une harangue.

***HARANGUEUR** [*gheur*], **EUSE** n. Qui harangue. (Se prend le plus souvent en mauv. part.) : *On paie partout un certain nombre de* HARANGUEURS *pour célébrer ces journées meurtrières* [les victoires]. (Voltaire.) *Quel maudit* HARANGUEUR! (Vx.)

Harangueuses (LES) *ou l'Assemblée des femmes*, d'Aristophane. V. ASSEMBLÉE DES FEMMES.

***HARAS** [*ra*] n. m. (origine douteuse). Troupe d'étalons et juments, qu'on a réunis en vue de la production des jeunes. || *Par extens.* Etablissement pour l'élevage et la reproduction du cheval. || Etablissement officiel où l'Etat entretient des étalons.

— ENCYCL. Le mot *haras* désignait primitivement les troupeaux d'étalons et de cavales qu'on laisse se reproduire en liberté, comme en Arabie, dans l'Ukraine et le Turkestan. Par extension, le mot s'applique encore à tout domaine ou étendue de pâturages que l'on consacre uniquement à l'élevage du cheval. On distingue les haras *sauvages*, les haras *parqués*, et les haras *privés*, suivant le degré de liberté laissé aux animaux. En France, il existe des haras privés pour l'élevage du pur sang de course ; dans ces haras stationnent des étalons de grande valeur. Mais l'Etat entretient des haras pour l'amélioration des races chevalines.

Les haras nationaux sont à proprement parler des dépôts d'étalons. Ils sont au nombre de vingt-quatre, groupés en six arrondissements d'inspection générale : *1er arrondissement* (Rouen) : dépôts d'étalons d'Angers, Le Pin et Saint-Lô ; *2e arrondissement* (Bourges) : dépôts d'étalons d'Annecy, Besançon, Blois, Cluny ; *3e arrondissement* (Nantes) : dépôts d'étalons d'Hennebont, Lamballe, Saintes, La Roche-sur-Yon ; *4e arrondissement* (Agen) : dépôts d'étalons de Libourne, Pau, Tarbes, Villeneuve-sur-Lot ; *5e arrondissement* (Clermont-Ferrand) : haras de Pompadour et dépôts d'étalons d'Aurillac, de Rodez, de Perpignan, station permanente d'Ajaccio ; Algérie et Tunisie ; *6e arrondissement* (Châlons-sur-Marne) : dépôts d'étalons de Compiègne, Montier-en-Der, Rosières-aux-Salines, Strasbourg.

Dans ces établissements sont élevés des étalons qu'à l'époque de la monte on répartit dans un certain nombre de stations, où ils sont, moyennant redevance, à la disposition des éleveurs. La jumenterie de Pompadour élève des juments exclusivement consacrées à la production du cheval de sang arabe et anglo-arabe.

L'Administration des haras forme une des directions du ministère de l'agriculture.

Son personnel comprend, indépendamment des membres du *conseil supérieur des haras*, un directeur-inspecteur général, des inspecteurs généraux, des directeurs de dépôts d'étalons, des sous-directeurs agents comptables, des surveillants, des vétérinaires (tous ces agents, à l'exception des vétérinaires, sont recrutés à l'Ecole nationale des haras du Pin), des brigadiers-chefs, des brigadiers, palefreniers et élèves-palefreniers (ce personnel subalterne se recrute parmi les anciens militaires retraités, ou réformés n° 2).

***HARASSANT** [*ra-san*], **E** adj. (de *harasser*). Qui cause des fatigues continuelles et excessives.

***HARASSE** n. f. Cage en osier ou caisse à claire-voie, servant à emballer le verre, la porcelaine.

— Art milit. anc. Grand bouclier dont les roturiers se servaient dans les combats judiciaires qu'ils livraient avec des bâtons. (Deux trous, percés à la hauteur des yeux, permettaient seuls aux combattants de s'apercevoir.)

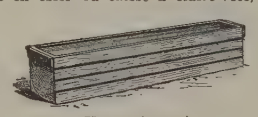

Harasse (comm.).

***HARASSEMENT** [*ra-se-man*] n. m. Etat d'une personne harassée ; fatigue extrême.

***HARASSER** [*ra-sé*] v. tr. (origine douteuse). Fatiguer à l'excès : *Touriste qu'une longue course* A HARASSÉ.

HARAUCOURT (Edmond), romancier, poète et auteur dramatique français, né à Bourmont (Haute-Marne) en 1856, mort à Paris en 1941. Son œuvre de début, *la Légende des sexes, poèmes hystériques* (1883) [sous le pseudonyme de SIRE DE CHAMBLY], est d'une inspiration audacieuse. Dans ses recueils suivants : *l'Ame nue* (1885), *Seul* (1891), *les Ages, l'Espoir du monde* (1899) il se révèle comme un écrivain maître de sa forme, d'une orgueilleuse mélancolie. Son rondel de *l'Adieu* est célèbre. Il a remporté des succès avec son théâtre en vers : son adaptation de *Shylock* (1889), son beau drame de *la Passion* (1890) ; *Aliénor* (1891) ; *Don Juan de Manara* (1898) ; *Circé* (1907). Son théâtre en prose comprend : *la Première* (1894) ; *Jean Bart* (1900), essai de drame populaire ; *les Oberlé* (1905), tiré du roman de René Bazin. Parmi ses romans, citons : *Amis* (1887) ; *les Benoît* (1905), et des contes. Il a publié en outre : *Waldeck-Rousseau intime* (1904) ; *l'Histoire de France expliquée au musée de Cluny* (1922). Il devint directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro et, en 1903, conservateur du musée de Cluny.

HARAUCOURT, comm. des Ardennes, arr. et à 10 kil. de Sedan ; 1.176 hab. Fonderies, métiers à tisser.

HARBÉ, nom d'un dieu kassite qui entre dans la composition du nom de rois kassites de Babylone.

HARBIN. V. KHARBINE.

HARBONNIÈRES, comm. de la Somme, arrond. et à 27 kil. de Montdidier ; 1.320 hab. Ch. de f. d'Albert à Montdidier. En partie détruite durant la Grande Guerre.

HARBOROUGH, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Leicester), sur le Welland ; 8.000 hab.

HARBOUR-GRACE, ville et port de l'île anglaise de Terre-Neuve, sur la baie de la Conception (presqu'île d'Avalon) ; 3.825 hab. Archevêché catholique.

HARBOUR ISLAND ou **ANDROS** (*Saint-Andrews*), île de l'archipel anglais des Lucayes, la plus grande (5.286 km²) et la plus salubre du groupe. Commerce des bois ; pêcheries.

HARBURG, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre, présid. de Lunebourg), sur l'Elbe ; 73.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Fonderies de fer, fabriques de machines, de produits chimiques, cuirs, tabac, sucreries. Industrie du caoutchouc.

***HARCELAGE** n. m. Action de harceler.

***HARCELANT** [*lan*], **E** adj. Qui harcèle. (On dit parfois HARCELEUR, EUSE.)

***HARCÈLEMENT** [*man*] n. m. Action de harceler.

***HARCELER** [*lé*] v. tr. (pour HERSELER ; de *herser* pris au *fig.* — Se conjugue comme *geler.*) Tourmenter, inquiéter par d'incessantes petites attaques : *Les Arabes* HARCÈLENT *l'ennemi plutôt qu'ils ne le combattent.*

Un avorton de mouche en cent lieux le *harcèle.*
LA FONTAINE.

— *Par extens.* Agacer, provoquer par des taquineries incessantes : *Il est des députés qui se chargent volontiers du rôle de* HARCELER *le président.* (Dupin.) || Importuner, fatiguer : HARCELER *un ministre de ses sollicitations.*

— ***Se harceler,*** v. pr. Au sens réfléchi et avec réciprocité : *Ils ne cessent de* SE HARCELER.

— SYN. **Harceler, agacer, provoquer.** V. AGACER.

***HARCÈLERIE** [*ri*] n. f. Action, habitude de harceler. (Vx.)

***HARCELEUR, EUSE** n. et adj. Qui ou ce qui harcèle.

— Fig. : *Des doutes* HARCELEURS.

HARCHIES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. d'Ath), sur la Haine ; 2.160 hab. Carrières.

HARCOURT, comm. de l'Eure, arrond. et à 19 kil. de Bernay ; 675 hab. Place forte célèbre, dont les ruines sont encore magnifiques ; elle fut livrée aux Anglais en 1418, et Talbot y trouva un refuge en 1449. Reprise par Dunois en 1450. Elle fut encore l'objet d'une lutte très vive pendant les guerres de religion (1590). Erigée en duché-pairie en 1700 pour Henri d'Harcourt, maréchal de France.

HARCOURT (maison D'), famille de Normandie, originaire de l'Eure, près de Bernay, qui prétendait se rattacher à Torf, Danois venu en Normandie au IXe siècle et dont Tourville aurait pris son nom. Parmi les membres de cette famille, outre ceux auxquels nous consacrons une notice spéciale, il convient de citer les deux frères fondateurs du collège d'Harcourt (aujourd'hui lycée Saint-Louis, à Paris) : Raoul, chancelier d'Evreux, chantre de Bayeux, archidiacre de Coutances et de Rouen, puis chanoine de l'église de Paris, conseiller du roi, mort en 1307, qui commença la fondation en 1280 ; et Robert, archidiacre du Cotentin, évêque de Coutances en 1291, mêlé aux querelles de Philippe le Bel avec Boniface VIII, mort en 1315, qui acheva la fondation en 1311.

HARCOURT (Jean II, seigneur D'), dit **le Preux,** mort en 1302. Maréchal (1285) et amiral (1295) de France, il suivit Saint Louis à Tunis, et Charles d'Anjou en Sicile, échappa au massacre des Vêpres siciliennes, combattit en Espagne sous Philippe le Hardi et sous Philippe le Bel, et dévasta Douvres. Son combat singulier avec Robert de Tancarville fut mémorable.

HARCOURT (Godefroy D'), dit **le Boiteux,** sire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, mort entre Carentan et Isigny en 1356. Il fit, en 1345, hommage au roi d'Angleterre, conseilla à Edouard III de faire une descente en Normandie, conduisit les bandes anglaises (1346), s'empara de Cherbourg, de Valognes, de Saint-Lô, etc., et combattit à Crécy dans les rangs anglais. Il abandonna ensuite le parti anglais, et obtint son pardon du roi de France, mais il se lia avec Charles le Mauvais et se jeta de nouveau dans le parti anglais. Banni de France en 1356, il mourut en combattant les Français une deuxième fois.

Henri, comte d'Harcourt.

HARCOURT (Henri DE LORRAINE, comte D'), dit **Cadet la Perle** parce qu'il était cadet de la maison de Lorraine et qu'il portait une perle à l'oreille, capitaine français, né en 1601, mort à l'abbaye de Royaumont en 1666. Après avoir commandé la flotte dans la Méditerranée, il prit (1639) le commandement des troupes en Piémont, et enleva Turin. Vice-roi de Catalogne (1644), il dut lever le siège de Lerida (1646). Plus heureux en Flandre, il battit les Espagnols à Valenciennes, et prit Condé (1649). Pendant la Fronde, il soutint d'abord le parti de la cour, puis passa dans le camp des princes. Pour prix de sa soumission, il reçut le gouvernement de l'Anjou.

HARCOURT (Henri Ier, duc D'), maréchal de France, né en 1654, mort à Paris en 1718. Sa belle défense du Luxembourg en 1692 et la part qu'il prit à Neerwinden, le rôle qu'il joua comme ambassadeur à Madrid en 1697, où il amena Charles II à donner son héritage au duc d'Anjou, lui valurent le titre de duc (1700), les dignités de maréchal de France (1703) et de pair (1709).

HARCOURT (François-Henri, duc D'), homme politique et écrivain français, né à Paris en 1726, mort à Staine (Angleterre) en 1802. Il devint, en 1783, gouverneur général de Normandie, puis précepteur du dauphin qui mourut en 1789. Il fut parmi les premiers émigrés. Membre de l'Académie française, il avait écrit en vers quelques pièces de théâtre et un *Traité de la décoration des jardins.*

HARCOURT (François-Eugène-Gabriel, duc D'), diplomate français, né à Jouy en 1786, mort à Paris en 1865. Il voyagea en Grèce (1825), devint député en 1827, ambassadeur en Espagne en 1831 et pair de France en 1837. Il fut nommé, après la révolution de 1848, ambassadeur à Rome, s'efforça d'amener Pie IX à faire des réformes, l'accompagna à Gaète, démissionna en 1849 et vécut dans la retraite. — Son troisième fils, Bernard-Hippolyte-Marie, comte **d'Harcourt,** né en 1821, mort à Paris en 1912, suivit la carrière diplomatique, donna sa démission après le Coup d'Etat (1851), et fut rappelé à l'activité en 1871 pour occuper les ambassades de Rome (Saint-Siège) en 1871, de Londres (1872-1873) et de Berne (1874-1879). Il a publié (1882) un ouvrage historique sur *les Quatre ministères de Drouyn de Lhuys.* — Un neveu du précédent, le duc Charles-François-Marie **d'Harcourt,** né et mort à Paris (1835-1895), fut élu, en 1871, député du Calvados à l'Assemblée nationale, fut réélu député de Falaise en 1876 et 1877, et ne se représenta pas en 1881.

HARCOURT (sir William-George GRANVILLE-VERNON), homme politique anglais, né à Oxford en 1827, mort à Nuncham en 1904. Sollicitor general en 1873, il devint, en 1880, secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Gladstone de 1880, chancelier de l'Echiquier dans le cabinet libéral de 1886, puis dans le cabinet Gladstone de 1892, enfin dans le cabinet Rosebery de 1894. En 1895, il devint *leader* du parti libéral jusqu'en 1899.

HARCOURT (Eugène, comte D'), chef d'orchestre français, né à Paris en 1860, mort à Locarno en 1918. Fut élève, au Conservatoire, d'Em. Durand et J. Massenet. Il a fait exécuter des pièces symphoniques, des mélodies, une messe, un opéra : *Le Tasse* (Monte-Carlo, 1903) ; en 1892 il dirigea les « Concerts éclectiques populaires ».

HARCOURT (Robert, comte D'), philologue et germaniste français, né à Lumigny (Seine-et-Marne) en 1881 ; auteur d'études remarquables sur la littérature et sur l'histoire de l'Allemagne : *Evangile de la Force* (1936), *Catholiques d'Allemagne* (1938), *les Allemands d'aujourd'hui* (1946). Membre de l'Académie française en 1946.

HARDANGER n. m. Nom donné à une broderie norvégienne ajourée, dont les contours sont exécutés au point plat avec un coton brillanté ou perlé.

HARDANGER FJELD, massif montagneux de la Norvège occidentale (Hordaland), formant un haut plateau rocheux qui finit en une falaise abrupte.

HARDANGER FJORD, fjord de la côte ouest de la Norvège (Hordaland). A son entrée s'élèvent plusieurs îles qui le partagent en trois bras : Eids fjord, Sanlest fjord, et Sœr fjord. Dominé par des falaises hautes parfois de plus de 1.000 m., il s'enfonce à plus de 100 kil. dans les terres, et est entouré de glaciers considérables : le Folgefonden (270 km²), le Hardangerjökel (122 km²).

***HARDE** n. f. (allem. *herde*). Troupe de chevaux sauvages. || Troupe de bêtes fauves (cerfs, daims, etc.) qui se réunissent et vivent ensemble sous la protection et la direction d'un vieux mâle. ¶ *Par extens.* Troupe d'oiseaux de proie.

***HARDE** n. f. (de *hart*). Lien de corde tressée, avec lequel on attache les chiens par quatre ou par six. || Réunion de plusieurs couples de chiens courants attachés ensemble.

HARDÉ, E adj. (origine inconnue). *Œuf hardé,* Œuf pondu sans coquille.

***HARDEAU** [*dô*] **n. m.** Corde qui sert à manœuvrer le frein d'un moulin.
— Bot. Nom vulgaire de la *viorne mantianne.*
— Linguist. Vaurien, garnement. (Vx.)

***HARDÉES** [*dé*] **n. f. pl.** (de *harde,* venu de l'allem. *herde*). Petites branches des taillis, que les cerfs brisent avec leurs bois, en allant viander.

***HARDELÉE** [*lé*] **n. f.** (de *hardes*). Paquet attaché au bout d'une corde qui sert à le porter. (Peu us.)

***HARDELLE** n. f. (de *harde,* venu de *hart*). Véner. Mauvaise harde de chiens courants.

HARDEN (Isidore WITKOWSKI, dit **Maximilien**), publiciste allemand, né à Berlin en 1861, mort à Montana (Suisse) en 1927. Il fit d'abord du théâtre et de la critique théâtrale, et se lança dans la littérature politique. Fondateur du journal satirique *Zukunft* (Avenir), il y mena une active campagne de presse contre la politique de Guillaume II et pour l'atteindre plus sûrement souleva contre l'un de ses familiers, le prince Philippe d'Eulenbourg, un retentissant scandale de mœurs (1907). Au début de la Grande Guerre, il tint d'abord le langage d'un ardent pangermaniste, mais il accomplit une brusque volte-face à partir de 1915, et prêcha la nécessité de la paix. Après la révolution de 1918, il attaqua le gouvernement républicain comme le continuateur de la politique impériale.

HARDEN (Arthur), chimiste anglais, né à Manchester (1885-1940), professeur de chimie à l'université de Londres en 1897. Prix Nobel de chimie en 1929, partagé avec Euler-Chalpin, pour récompenser des travaux sur le mécanisme de la fermentation et sur les vitamines.

HARDENBERG (Charles-Auguste, baron puis prince DE), homme d'Etat prussien, né à Essenrode (Hanovre) en 1750, mort à Gênes en 1822. Après avoir été au service du Hanovre (1778) et du Brunswick (1782), il devint ministre prussien en 1791. En 1804 il remplaça Haugwitz comme premier ministre, puis fut chargé de négocier avec la Russie, en vue d'une nouvelle guerre contre la France. Redevenu chef du cabinet après Iéna, sa retraite fut exigée par Napoléon après Tilsit. Il reparut aux affaires en 1810, cette fois pour ne plus les quitter. Il travailla activement à relever la Prusse par des réformes profondes, d'ailleurs inspirées de l'influence révolutionnaire française. Les événements de 1814 couronnèrent ses efforts. Il figura comme représentant de la Prusse aux négociations de Paris et de Vienne et aux congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), de Troppau, de Laybach et de Vérone. Le dernier acte important de sa carrière politique fut la signature du concordat de 1822, entre la Prusse et le Saint-Siège. Ses *Mémoires* ont été publiés par Rauke en 1877.

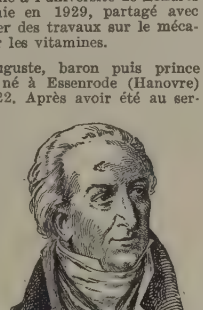
Prince de Hardenberg.

HARDENBERG (Frédéric). Biogr. V. NOVALIS.

***HARDER** [*dé*] **v. tr.** (de *hardes*). Troquer, échanger. (Vx.)

***HARDER** [*dé*] v. tr. (de *harde*). Véner. Accoupler les chiens six par six, parfois quatre par quatre pour les mener au rendez-vous, pour placer des relais, ou encore leur faire traverser des agglomérations.
— ***Se harder,*** v. pr. On dit que les chiens *se hardent* lorsqu'ils s'embarrassent dans leurs couples ou accouples. || Se réunir *en harde* (en parlant des biches et des cerfs).

***HARDER** v. tr. (de *hard* ou *hart*). Techn. *Harder les peaux,* Les adoucir en les faisant passer dans un *hart.*

HARDER (Jean-Jacques), anatomiste suisse, né à Shaffhouse (1658-1711). Il professa avec distinction à l'université de Bâle, et fut honoré des faveurs de plusieurs princes ; entre autres, de l'empereur Léopold, qui le nomma comte palatin. On lui doit la découverte des *granulations de Pacchioni,* dans la dure-mère. Il a donné son nom à une glande découverte par lui dans l'angle interne de l'œil des oiseaux et de certains mammifères.

***HARDERIE** ou ***HARDERIC** [*rik'*] **n. f.** Sulfate de fer, employé dans la composition de certains émaux.

HARDERWIK, ville des Pays-Bas (Gueldre, arrond. d'Arnheim), sur le Zuyderzée ; 8.900 hab. Port de pêche. Commerce de bois, céréales.

***HARDES** n. f. pl. (anciennem. FARDES ; origine german. probable). Ensemble des effets d'habillement servant à l'usage ordinaire : *Empaqueter ses* HARDES. (Se prend plutôt en mauvaise part, et comme synonyme de NIPPES.)

***HARDI, E** adj. (du german. goth. *hardus,* dur). Courageux, intrépide, entreprenant : HARDI *à agir. Un aviateur très* HARDI. || En mauv. part, Audacieux, téméraire, osé, effronté, insolent : HARDI *coquin.* HARDI *menteur.* HARDI *suborneur.* (Boileau.) || *Hardi comme un page,* Très effronté. || *Particulièrem.* En parlant des écrivains, etc., Qui exécute avec une heureuse audace : *Poète, Romancier, Peintre, Sculpteur* HARDI ; et *au fig. : Une plume* HARDIE, *Un pinceau* HARDI.
— *Par extens.* En parlant des choses, Qui marque du courage, de l'intrépidité, de l'assurance : *Projet* HARDI. *Coup* HARDI. *Action, Entreprise* HARDIE. *Démarche* HARDIE. *Langage, Discours* HARDI. — Et en mauv. part, Qui marque de l'audace, de l'effronterie, de l'insolence : *Manières* HARDIES. *Ton* HARDI. || *Particulièrem.* En parlant des choses de l'art, de l'esprit, Qui est hasardé, exécuté avec audace : *Expression, Pensée* HARDIE. *Dessin* HARDI. || Elancé, dont la masse semble soutenue par des appuis trop légers pour elle : *Une voûte* HARDIE. || Qui est peu heureusement, qui est témérairement hasardé : *Doctrines* HARDIES.
— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui a du goût à la chasse.
— Manèg. *Branche hardie,* Branche de mors dont le levier présente une forte saillie.
— Véner. On dit qu'un chien est *hardi dans le change* lorsqu'il chasse sans *balancer* l'animal de meute, quoiqu'il soit accompagné.
— LOC. INTERJ. *Hardi !* Sert à exciter, à encourager : HARDI ! *nous y voilà.*
— SYN. **Hardi, audacieux, effronté.** V. AUDACIEUX.

***HARDI** n. m. Numism. Monnaie d'argent frappée sous le règne de Louis XI, à Bordeaux et à Nantes, aux types du buste royal et de la croix. (Le hardi valait trois deniers tournois, d'après les ordonnances de septembre 1467 et de novembre 1478.)
— ENCYCL. Le mot *hardi* est une corruption du mot anglais *farthing,* petite monnaie de cuivre de la Grande-Bretagne, valant le quart d'un *penny.* En Guyenne et en Gascogne, sous la domination anglaise, *farthing* devint d'abord *fardin,* puis *hardy,* qui, avec l'article, donna *li hardis,* puis *li hards,* et enfin le *liard,* la petite monnaie française avant la mise en vigueur du système décimal.

HARDIE (James Keir), homme politique anglais, né à Legbrannock, dans le Lanarkshire, en 1856, mort à Londres en 1915. Ouvrier mineur, il devint, en 1879, secrétaire de la Miner's Union, qui, par la suite, l'élut président. En 1882, il édita le *Labour Leader,* et, en 1887, il fonda *the Miner.* De 1893 à 1900, il présida l' « Independent Labour Party », groupement politique spécifiquement ouvrier. Il fut élu aux Communes en 1892, par West-Ham, qu'il représenta jusqu'en 1895. Réélu en 1900, par Merthyr-Tydfil, Keir Hardie fut, avec John Burns, le premier représentant, au Parlement anglais, des idées socialistes.

***HARDIER** [*di-é*] **n. m.** Pâtre, berger. (Dialectal.)

***HARDIESSE** [*di-ès*] **n. f.** Caractère de celui qui est hardi : *Soldat plein de* HARDIESSE. *Inspirer de la* HARDIESSE *à quelqu'un ;* et en mauv. part, Effronterie, impudence : *La* HARDIESSE *messied aux femmes.* || Actions, paroles d'une personne hardie : *Se singulariser par ses* HARDIESSES. || Simple liberté, licence qu'on se donne : *Je vous demande pardon si je prends la* HARDIESSE *de lui parler comme je le fais.* (Molière.) || *Particulièrem.* En parlant des écrivains, etc., Qualité de qui conçoit ou exécute avec une heureuse audace : *La* HARDIESSE *d'un dramaturge, d'un peintre ;* et au fig. : *La* HARDIESSE *de la plume, du pinceau.*
— *Par extens.* En parlant des choses, Caractère de ce qui est hardi : *La* HARDIESSE *d'une entreprise ;* et en mauv. part : *La* HARDIESSE *des manières.* || *Particulièrem.* En parlant des choses de l'esprit, de l'art, Caractère de ce qui est hasardé ou exécuté avec une heureuse audace : *La* HARDIESSE *d'une opinion, d'un système.* || Caractère de ce qui est hasardé ou exécuté témérairement, de ce qui dépasse la mesure convenable, décente : *Quelle doctrine scandaleuse ! Quelle* HARDIESSE !

***HARDILLIER** [*di-yé*] **n. m.** Crochet de fer dont on se sert dans la tapisserie de haute lice.

***HARDIMENT** [*man*] adv. Avec hardiesse : *Monter à l'assaut* HARDIMENT. || Avec assurance : *L'esprit nous sert quelquefois à faire* HARDIMENT *des sottises.* (La Rochefoucauld.) || Librement, sans hésiter : *Dites-lui* HARDIMENT *que je n'y consens pas. Vous pouvez aller* HARDIMENT *jusqu'à mille francs.* || Effrontément : *Mentir* HARDIMENT.
— Bx-arts. Vigoureusement, d'une façon énergique : *Vers* HARDIMENT *tournés. Contour tracé* HARDIMENT.

HARDING (Karl Ludwig), astronome allemand, né à Lauenbourg en 1765, mort à Gœttingue en 1834. Il découvrit, en 1803, la petite planète Junon. Cette découverte lui valut, en 1805, le prix d'astronomie fondé par Lalande, et la direction de l'observatoire de Gœttingue. On lui doit un *Atlas novus cœlestis* (1808-1823), réédité en 1856 par Jahn, et la carte XV des *Sternkarten* de l'académie de Berlin (1830). Il a publié de nombreux mémoires.

HARDING (James DUFFIELD), peintre et écrivain anglais, né en 1798, mort en 1863. Ses tableaux *Vue de Fribourg* et la *Chute du Rhin à Shaffhouse,* ont figuré à l'Exposition universelle de 1855 (Paris). Parmi ses œuvres lithographiées, nous mentionnerons sa série d'*Esquisses anglaises et étrangères* (1836), puis *l'Ornementation gothique* (1855), contenant cent lithographies d'églises de France et d'Angleterre.

HARDING (Warren Gamaliel), président des Etats-Unis, né à Blooming-Grove (Ohio) en 1865, mort à San-Francisco en 1923. Ouvrier typographe, il débuta tout jeune dans le journalisme, et en 1884 racheta le *Star,* feuille républicaine tombée en déconfiture. Il se consacra en même temps au développement de la petite ville de Marion. En 1898, il est élu sénateur de l'Ohio, dont en 1904 il devient lieutenant-gouverneur. En 1914 ses concitoyens l'envoient siéger au Sénat de Washington et il est nommé membre de la commission des affaires extérieures. Au cours de la Guerre, il se montra décidé à ne pas laisser son pays s'engager bien loin dans les affaires européennes. Aussi fut-il l'adversaire acharné de la politique suivie par Wilson pendant la Conférence de la paix. Elu le 2 novembre 1920 président, contre le démocrate Cox, il se prononça contre la Société des Nations et l'annulation des dettes interalliées. Cédant aux *Irréconciliables,* il signa une paix séparée avec les Empires centraux (août 1921). Au mois de juillet de la même année, Harding avait invité les gouvernements français, anglais, italien et japonais à une conférence visant à la réduction des armements navals. En politique intérieure, Harding s'était prononcé en faveur du régime sec, et de droits prohibitifs sur les marchandises européennes.

W. G. Harding.

HARDINGE (sir Henry, vicomte), homme politique et feld-maréchal anglais, né à Wrotham (comté de Kent) en 1785, mort à South-Park, près de Tunbridge, en 1856. Il fut secrétaire d'Etat à la guerre (1828-1830 et 1840), et lieutenant général (1841). Nommé gouverneur général des Indes en 1844, il fit victorieusement la guerre aux Sikhs, et devint commandant en chef des armées (1852) et feld-maréchal (1855).

HARDINGE (sir Charles), diplomate anglais, né et mort à Londres (1858-1944). Il entra en 1880 dans la carrière diplomatique, fut successivement secrétaire d'ambassade dans les postes de Sofia, Bucarest, Téhéran, Paris, Saint-Pétersbourg, et revint en 1903 à Londres pour y occuper ceux de sous-secrétaire d'Etat adjoint, puis de sous-secrétaire titulaire des affaires étrangères (1906-1910). Il eut en cette qualité à accompagner souvent le roi Edouard VII dans ses voyages diplomatiques. En 1904, il retourna comme ambassadeur en Russie, où il resta jusqu'en 1906. De 1910 à 1916, il remplit les fonctions de vice-roi de l'Inde, et, après un nouveau stage au Foreing Office, il fut nommé (nov. 1920) ambassadeur à Paris, où il resta jusqu'au moment de sa retraite (1922).

HARDINGSTONE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northampton), sur le Nen et le canal Great-Junction ; 12.000 hab. Défaite de Henry VI par Warwick (1459).

HARDINXVELD, commune des Pays-Bas (Sud-Hollande, arrond. de Gorkum), sur la Meuse ; 6.200 hab.

HARDION (Jacques), historien et érudit français, né à Tours en 1686, mort à Versailles en 1766. Attaché à l'Académie des inscriptions comme associé (1715), membre de l'Académie française (1730), il fut écrivain principal de la marine en 1721, et passa de là aux affaires étrangères. Il fut plus tard chargé d'enseigner l'histoire aux filles de Louis XV, et écrivit à leur usage une *Nouvelle histoire poétique* (1751) ; il publia ensuite une *Histoire universelle sacrée et profane,* qu'il laissa inachevée (1754-1765).

***HARD LABOUR** [*hard'-lè-beur'*] **n. m.** (de l'angl. *hard,* dur, et *labour,* travail). En Angleterre, Peine afflictive qui consiste dans l'accomplissement forcé des travaux les plus pénibles : *Le* HARD LABOUR *est la mort lente et sûre, avec des raffinements.* (Fromentin.) V. TREAD MILL.

***HARDOUÉE** n. f. Véner. Nom donné aux petites branches d'arbres écorchées par le cerf qui les a touchées de ses bois, quand il veut débarrasser ceux-ci de la peau velue qui les recouvre. (S'écrit aussi HARDOIS, et ARDOIRES.)

HARDOUIN (Jules). Biogr. V. MANSARD.

HARDOUIN (Jean), jésuite et érudit français, né à Quimper en 1646, mort à Paris en 1729. Il publia, sur l'histoire de la numismatique, des ouvrages très savants, en particulier son traité *Nummi antiqui* (1684). Son édition de *Pline l'Ancien* (1685) et sa *Collectio Conciliorum* (1715) sont très estimées. Malheureusement, il se plaisait à soutenir les opinions les plus étranges ; comme, par exemple, que *l'Enéide* avait été composée au moyen âge par des moines bénédictins, qu'il n'y avait eu dans l'Eglise aucun concile avant le concile de Trente, etc.

HARDT, large plateau qui prolonge au N. les basses Vosges, est limité à l'O. par la dépression marécageuse de Kaiserslautern, et vient finir au sud de Mayence. De nature généralement gréseuse, d'une altitude moyenne de 300 à 450 m., il s'abaisse en pentes douces vers l'O., tombant au contraire presque en abrupt au-dessus du fossé rhénan qu'il domine par les hauteurs de Kalmit (680 m.) et le mont Tonnerre (580 m.). L'intérieur du massif, couvert de forêts épaisses de chênes, de châtaigniers et de pins, est pauvre, peu accessible, dépeuplé par une émigration persistante. Mais le revers oriental possède de riches vignobles.

HARDWAR, ville de l'Inde (Provinces-Unies), sur le Gange, à l'endroit où commence le Grand-Canal ; 28.700 hab. Une des villes saintes des Hindous.

HARDWICKIE [*doui-kî*] **n. f.** Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres à feuilles paripennées, à fleurs petites, réunies en grappes grêles. (Le type est l'*hardwickia bipinnata de l'Inde,* qui donne une oléo-résine voisine des copahus.)

HARDY (Alexandre), poète dramatique français, né à Paris vers 1570, mort vers 1631. Il s'était engagé jeune comme *auteur* dans une troupe de province qui s'installa ensuite à Paris, et qu'il devait fournir de pièces nouvelles. Il en composa ainsi près de sept cents. Hardy est un pauvre psychologue, et un médiocre écrivain ; mais il a accompli certaines réformes essentielles dans la tragédie : il a supprimé les chœurs, créé l'intrigue, fortifié l'unité d'action et il a varié à l'infini les sujets qu'il prenait chez les anciens et les modernes. Il fut, en son temps, un infatigable ouvrier dramatique. Avant lui, la tragédie était surtout oratoire et lyrique. Il en a fait une action unique, un problème que les héros résolvent par les réactions de leur caractère. Les quarante pièces qu'il publia lui-même en six volumes (1624-1628) comprennent notamment : *Didon* (1603) ; *Scédase ou l'Hospitalité violée* (1604) ; *Méléagre* (1604) ; *Alphée* (1606) ; *la Mort d'Achille* (1607) ; *Marianne* (1610) ; *la Mort de Daïre* (1619) ; etc.

HARDY (Claude), mathématicien français, né au Mans vers 1600, mort à Paris en 1678. Bien que porté par ses goûts vers les sciences, il n'en suivit pas moins cependant la carrière du barreau et devint conseiller au Châtelet. Il ne connaissait pas moins de trente-six langues anciennes et modernes. Il fut choisi pour arbitre par Descartes, lorsque celui-ci eut avec Fermat une polémique au sujet du traité de ce dernier : *De maximis et minimis*. On doit à Hardy une édition grecque, avec traduction latine, des *Data* d'Euclide (1625).

HARDY (Alfred), médecin français, né et mort à Paris (1811-1893). Il devint, en 1851, médecin de l'hôpital Saint-Louis, et s'y consacra à l'enseignement de la dermatologie. En 1867, il obtint le titre de professeur de pathologie interne à la Faculté, et, en 1875, celui de professeur de clinique. Citons, parmi ses ouvrages : *Traité de pathologie interne*, avec Béhier (1844-1853) ; *Traité des maladies de la peau* (1864) ; *De quelques modifications à apporter dans l'enseignement médical officiel* (1875).

HARDY (Gathorne). V. GATHORNE.

HARDY (Auguste-François), botaniste et horticulteur français, né à Paris en 1824, mort à Versailles en 1891. Premier directeur de l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles (1873).

HARDY (Léopold-Amédée), architecte français, né à Paris en 1829, mort à Châtillon-sur-Loing en 1894. Elève de Nicole, il débuta au Salon de 1853 avec un *Projet d'achèvement* de la place de la Concorde. Il fut l'architecte principal des Expositions de 1867 et 1878. On lui doit les bâtiments de l'Institut agronomique, l'église du Rosaire et les rampes d'accès de la basilique, à Lourdes.

HARDY (Thomas), romancier et poète anglais, né à Upper-Bockhampton, près de Dorchester, en 1840, mort à Max-Gate (Dorset) en 1928. Ses trois premiers romans : *Remèdes désespérés* (1871), *Sous la verte ramée* (1872), et *Une paire d'yeux bleus* (1873), attirèrent l'attention. Il conquit la popularité avec *Loin de la foule enfiévrée* (1874). Il donna ensuite : *la Main d'Ethelberte* (1876) ; *le Retour au pays natal* (1878), le plus émouvant, peut-être, de tous ; *Un couple sur une tour* (1882) ; *le Maire de Casterbridge* (1886) ; *Gens de la lande* (1887) ; *Contes du Wessex* (1888) ; *Un groupe de belles dames* (1891) ; et deux recueils de contes. *Tess des d'Uberville* (1891) fut l'un de ses plus grands succès ; vinrent ensuite : *la Bien-aimée* (1892 ; revue en 1897) ; *les Petites ironies de la vie* (1894) ; et *Jude l'Obscur* (1895) ; Ces œuvres valent par la minutie de la description des paysages et des mœurs provinciales, et par la pénétration de l'observation psychologique. Hardy voit surtout le côté sombre et amer de l'existence. Le pessimisme de son dernier roman, *Jude l'Obscur*, souleva d'acerbes critiques contre son auteur, qui décida d'abandonner la prose pour la poésie. Dans ses poèmes, d'un réalisme âpre, la beauté artistique atténue le pessimisme de la pensée. Citons les titres de ses principaux recueils : *Poèmes du Wessex* (1898) ; *Poèmes passés et présents* (1901) ; *les Dynastes*, vaste fresque épique (1903-1906-1908), constituent le drame shakespearien des guerres de Napoléon Ier à travers l'Europe ; *Jouets du temps* (1909) ; *Satires de circonstances* (1914) ; *Heures de vision* (1917) ; *Poésies lyriques* (1922) ; et *Spectacles humains* (1925), auxquels il convient d'ajouter *la Fameuse tragédie de la reine de Cornouailles* (1922).

Th. Hardy. — Cl. B. I. P.

HARDY DE PÉRINI (Marie-Joseph-Félix-Edmond), général et écrivain militaire français, né à Paris en 1843, mort au Mans en 1908. Sorti de Saint-Cyr en 1864 dans l'infanterie, il prit part en 1870 à la glorieuse défense de Bitche. Il commandait en 1908 la 8e division d'infanterie. On lui doit de nombreux ouvrages d'histoire militaire, des contes, des poésies : *L'Art de la guerre chez les anciens* (1879) ; *les Armées féodales* (1880) ; *les Batailles d'autrefois* (1881) ; *les Batailles françaises : de Bouvines à Rocroy ; de Rocroy à Denain* (1901) ; *Contes de garnison* (1891) ; *Nouveaux contes de garnison* (1895) ; *la Légende de l'Ondine*.

***HARE** ! (onomatopée.) Interj. Vén. Vieux terme dont les veneurs faisaient autrefois usage pour exciter leurs chiens.

— *Substantiv.* et au masc. : *Les chiens fatigués n'entendent plus le* HARE.

HARE (Robert), chimiste américain, né et mort à Philadelphie (1781-1858). Il a enseigné pendant plus de trente ans la chimie à l'université de Pensylvanie, et obtenu le premier, à l'état métallique, le strontium, le baryum, le calcium, etc. Outre des articles insérés dans *le Journal de Silliman*, de 1818 à 1851, et des brochures politiques, il a publié un *Précis de chimie* (1840).

HAREL (F.-A.), littérateur français, né à Rouen en 1794, mort à Châtillon, près de Paris, en 1846. Préfet des Landes en 1815, il fut exilé au retour des Bourbons, revint en France en 1819 et collabora à des journaux de l'opposition. En 1829, il prit la direction de l'Odéon, qu'il quitta en 1832 pour celle de la Porte-Saint-Martin où il joua les drames romantiques ; mais, malgré le succès de plusieurs de ses pièces, sa direction se termina par la ruine. Il mourut dans une maison de fous. Outre divers écrits : *la Féodalité comparée avec la liberté* (1818) ; *Petit almanach législatif* (1820) ; *Dictionnaire théâtral* (1824) ; *Discours sur Voltaire* (1844), etc., on lui doit des pièces de théâtre, un drame : *la Guerre des servantes* (1837), et des comédies : *le Succès* (1843), et *les Grands et les Petits* (1843).

HAREL (Paul), poète français, né et mort à Echauffour (Orne) [1854-1927], où il a tenu longtemps une auberge de famille : *la Croix de Saint-André*, où se réunissaient les poètes de la contrée. On lui doit de beaux vers d'une inspiration saine et droite, et de belle humeur : *Sous les pommiers* (1879) ; *Gousses d'ail et Fleurs de serpolet* (1881) ; *les Vingt-huit jours du caporal Ballandard* (1882) ; *Rimes de broche et d'épée* (1883) ; *Aux champs* (1887) ; *Voix de la glèbe* (1895) ; *Poèmes mystiques et champêtres ;* etc., et une pièce en trois actes : *l'Herbager*, jouée à l'Odéon en 1891. En prose, il a écrit *la Hanterie* (1889) ; *Souvenirs d'auberge* (1894) ; *Hobereaux et Villageois* (1911).

***HARELLE** [*rèl'*] n. f. Terme désignant une assemblée au moyen âge et employé au XIIIe siècle, notamment en Bretagne, pour désigner les troupes réunies pour une expédition en faveur des droits de l'évêque.

— Hist. *La Harelle*, Emeute populaire qui éclata à Rouen en 1381, à la suite d'une augmentation des impôts.

***HAREM** [*rèm'*] n. m. (de l'arabe *haram*, chose sacrée, réservée). Partie d'une demeure musulmane, réservée exclusivement aux femmes et à leur domesticité.

— *Par extens.* Le palais du Grand Seigneur, dont le vrai nom est *seraï*, auquel les Occidentaux ont donné la forme « sérail ». || Ensemble des femmes habitant un harem : *Mesure qui révolte le* HAREM. || En France, *par plaisant.*, Maison de débauche ; son personnel.

— ENCYCL. Chez les musulmans, un homme ne doit pas voir le visage d'une femme qui n'est pas la sienne, à moins qu'il ne s'agisse d'une très proche parente qu'il ne puisse pas épouser. De là sont venues deux coutumes : celle de cloîtrer les femmes dans une partie reculée de l'habitation, qui est *harem*, et celle qui les oblige à se couvrir la face d'un voile épais, lorsque, sous la conduite d'eunuques, elles vont visiter d'autres femmes ou se rendent au bain. En réalité, les riches seuls peuvent se payer le luxe d'un harem, où ils ont leurs quatre femmes légitimes, nommées *kadine*, et un nombre illimité de concubines ou *odalisques*. Le harem est dirigé par un eunuque qui porte le titre de *kislar aghasi* (chef des filles). Les femmes passent leur temps à se parer, à faire de la musique, à jouer et à fumer. Dans le harem du sultan, la première kadine qui mettait au monde un enfant mâle devenait *khasséki sultane* et, lorsque son fils montait sur le trône, elle prenait le titre de *validèh sultane* ou sultane mère.

HAREN, ville des Pays-Bas (Gemingue, arrond. de Groningue), sur le Reit ; 4.800 hab. Ecole d'agriculture.

***HARENG** [*ran*] n. m. (anc. haut allem. *haring*). Zool. Poisson téléostéen appartenant à la famille des clupéidés et au genre *clupea*.

— *Supplice du hareng*, Supplice appliqué en Sibérie aux prisonniers, auxquels on infligeait la torture de la soif en ne leur donnant comme nourriture que du hareng fumé.

— Navig. fluv. Banc de sable mouvant, qui se forme au milieu des rivières rapides, parallèlement à leur lit.

— Pêch. *Hareng saur*, Hareng fumé. || *Hareng de trois nuits*, Nom donné au hareng qui, après être resté trois nuits durant sur le bateau de pêche, est traité par le *bouffissage*, c'est-à-dire est peu salé et peu fumé. || *Hareng bouffi*, Celui qui a subi l'opération du bouffissage. || *Hareng blanc*, Hareng qui est mis en caque salé. || *Hareng pec*, Hareng fraîchement salé, et qui, après avoir été dessalé, peut se manger cru. || *Hareng franc* ou *foncier*, Hareng qui habite toujours les mêmes parages. || *Hareng plein*, Celui qui n'a pas frayé. || *Hareng guais*, Celui qui a complètement frayé et que l'on pêche, de décembre à janvier, sur les côtes de la Manche.

— Prestidig. *Tête de hareng*, Sorte de cône aplati en métal, attaché à un caoutchouc passant par l'emmanchure du gilet et pouvant se dissimuler dans la main, qui s'en empare sous l'habit. (On y introduit un foulard, et on lâche le tout, que l'élastique entraîne le long de la manche sous l'habit, tout en continuant à feindre de pelotonner le foulard.)

— LOC. FAM. *Etre serrés comme des harengs en caque*, Etre réunis dans un espace trop étroit. || *Sec comme un hareng saur*, Se dit d'une personne grande et maigre.

— PROV. **La caque sent toujours le hareng.** V. CAQUE.

— ENCYCL. Zool. Le *hareng commun* (*clupea harengus*) est bleuâtre, avec les flancs et le ventre argentés. Répandu dans l'Atlantique nord, la Manche, il ne dépasse guère l'embouchure de la Loire et ne paraît pas dans la Méditerranée ; il remonte souvent l'embouchure des fleuves. Les harengs adultes apparaissent par *bancs* de millions d'individus qui semblent se diriger du N. au S., pour pondre dans la Manche vers le milieu de l'hiver ; ces migrations dépendent des mouvements du *plancton*. Chaque femelle pond de 20.000 à 30.000 œufs, ayant un peu plus d'un millimètre de diamètre, et qui se collent aux algues de la côte. La ponte a lieu, suivant les races, au printemps ou en automne.

Hareng.

La pêche du hareng est une des plus importantes ; elle se pratique en automne et en hiver sur les côtes de la Grande-Bretagne et dans toute la mer du Nord. Les pêcheurs se servent de longs filets, ayant plusieurs kilomètres de longueur, qu'ils placent sur le passage des bancs de harengs. Les poissons ainsi pêchés sont expédiés dans les ports. On les consomme à l'état frais, ou salés (harengs blancs) ou bien salés et fumés (harengs saurs). La plupart des ports français de la Manche arment pour la pêche du hareng. Mais les principaux sont Boulogne et Fécamp.

On croyait autrefois à de grandes migrations des harengs, qui seraient descendus depuis le pôle nord jusque dans la Manche. En réalité, il existe un grand nombre de *races locales* de harengs, qui n'accomplissent chaque année que des voyages restreints.

— Art culin. La chair du *hareng* est saine et délicate ; les laitances, très fines, peuvent être réservées à la confection de hors-d'œuvre chauds. Outre le hareng frais, qui se sert grillé, à la maître d'hôtel, ou à la sauce moutarde, on mange les harengs pecs et les harengs saurs. Les filets de hareng marinés constituent un hors-d'œuvre usuel.

***Harengs** (JOURNÉE DES), bataille perdue par les Français et gagnée par les Anglais, au cours du siège d'Orléans, le 12 février 1429, ainsi nommée parce que quelques tonneaux de harengs du convoi avaient été défoncés par les boulets. Les Anglais devaient recevoir des vivres et des munitions amenés par le capitaine Falstaff. Mais les Français, commandés par le comte de Clermont, Dunois, La Hire et le connétable d'Ecosse, vinrent d'Orléans et de Blois lui barrer le chemin ; Falstaff se retrancha derrière ses chariots, près de Rouvray-Saint-Denis dans le pays de Chartres et défit l'armée française.

***HARENGADE** [*ran-ghad'*] n. f. Filet pour prendre le hareng. || Nom donné à une certaine quantité de harengs (et *par extens.*, de sardines) salés et pressés les uns contre les autres dans de petits baquets.

***HARENGAISON** [*ran-ghè-zon*] n. f. Pêche du hareng. || Temps où elle a lieu.

***HARENGÈRE** [*ran*] n. f. Femme qui vend au détail du hareng ou d'autres poissons ; et *au fig. et fam.* Femme grossière dans son langage et ses manières : *Parler comme une* HARENGÈRE.

***HARENGERIE** [*ran-je-rî*] n. f. Marché aux harengs. (Dialectal.)

***HARENGUET** [*ghè*] n. m. Un des noms vulgaires du sprat ou anchois de Norvège (*clupea sprattus*), qui est très voisin du hareng, mais plus petit, et à nageoire dorsale plus reculée vers la queue.

***HARENGUEUX** [*ran-gheû*] n. m. Pêch. Syn. de HARENGUIER.

***HARENGUIER** [*ran-ghi-é*] n. m. Nom donné aux bateaux spécialement affectés à la pêche du hareng. || Pêcheur de hareng.

***HARENGUIÈRE** [*ran-ghi*] n. f. Filet pour prendre le hareng.

***HARENGULE** [*ran*] n. f. Genre de poissons téléostéens, famille des clupéidés, comprenant de petites formes ressemblant aux harengs, mais beaucoup plus ramassées.

Harengule.

— ENCYCL. Les *harengules* sont couvertes de petites écailles adhérentes ; leur nageoire dorsale est plus rapprochée du museau que de la base de la caudale. On en connaît quelques espèces répandues en diverses mers ; celle d'Europe est la blanquette *harengula latula*, petit poisson verdâtre, à ventre argenté, à nageoires blanches, abondant surtout dans la Manche. On l'appelle aussi *menise* ou *menuise ;* elle est comestible.

***HARET** [*rè*] adj. m. Se dit du chat sauvage et du chat domestique qui vit et chasse dans les bois : *Chat* HARET.

HAREUX (Ernest-Victor), peintre français, né à Paris en 1847, mort à Grenoble en 1909. Elève de Busson et Pelouse, il débuta au Salon de 1868 et depuis exposa de fins et clairs paysages. Citons : *le Fossé de la Digue-Blanche près Quillebœuf ; Bords de la Creuse à Crozant ; le Potager normand* (musée d'Epinal) ; *Lever de lune après la pluie ; le Retour du troupeau* (prix Rosa Bonheur, 1904) ; *le Torrent des Etançons ; Crépuscule d'hiver à Grenoble* (1906) ; *le Glacier de l'Auranour* (1908).

***HARFANG** [*fan*] n. m. (mot suédois). Grande chouette blanche de la famille des bubonidés, qui habite l'extrême nord du globe.

— ENCYCL. Le *harfang des neiges* (*nyctea nyctea*) atteint presque la taille du grand duc, car il mesure de 70 à 75 cm. de long, 1m,60 d'envergure, et est d'un gris clair qui, chez les vieux individus, tire au blanc pur ; l'œil est fauve, le bec noir. Sa livrée lui permet de se dissimuler bien qu'il chasse en plein jour ; il suit les troupes de lemmings et en détruit des milliers, sans mépriser tous les gibiers, poil ou plume ; il niche et pond, en été, jusqu'à huit œufs, dans les anfractuosités du sol.

Harfang.

HARFLEUR, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 10 kil. du Havre, sur la Lézarde et le canal du Havre à Tancarville, dans la vallée de la Seine ; 5.080 hab. (*Harfleurais, aises*). Ch. de f. Etat. Petit port de pêche. Raffineries, fabriques de produits chimiques. Antique *Caracotinum*, port des Romains, devenu très actif au moyen âge, ravagé par les Anglais durant la guerre de Cent ans, délivré par Jean de Grouchy-Montérolier, Harfleur a vu son bassin s'ensabler définitivement au XVIe siècle, ce qui augmenta la prospérité du Havre, son heureux concurrent.

HARGICOURT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 31 kil. de Saint-Quentin ; 890 hab. Ch. de f. d'Hargicourt à Roisel. Détruite au cours de la Grande Guerre.

***HARGNE** ou **HERGNE** [*gn* mll.] n. f. (du lat *hernia*). Hernie. (Vx.)

***HARGNER** [*gn* mll. *é*] v. intr. (de l'anc. franç. *hargne*, mauvaise humeur). Etre de mauvaise humeur. (Vx.)

***HARGNERIE** [*gn* mll. *e-rî*] n. f. Attaque hargneuse. (Peu us.)

***HARGNEUX** [*gn* mll.], **EUSE** adj. (vx. franç. *hargne*). Qui est d'humeur chagrine, difficile, aigre : *Si j'étais plus* HARGNEUX *que je ne suis, j'aurais de quoi gronder à bon escient.* (Malherbe.)

Qu'une femme *hargneuse* est un mauvais voisin!
CORNEILLE.

|| Qui dénote une telle humeur : *Caractère* HARGNEUX.

— PROV. **Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.** V. CHIEN.

— SYN. **Hargneux, querelleur.** Le *hargneux* est, en somme, un grognon, un grondeur, et qui n'est *querelleur* que par occasion. Le *querelleur* n'aime que les disputes, les différends, et les provoque avec joie.

HARI ou **BATING-HARI**, fleuve de l'île de Sumatra (Indes néerlandaises), qui passe à Djambi, et finit dans la mer des Indes par un énorme delta. Cours, 900 kil.

***HARICOCÈLE** n. m. (de *haricot*, et du gr. *kélê*, tumeur). Nom donné à l'atrophie testiculaire congénitale due à la syphilis héréditaire, et ainsi nommée parce que, au toucher, le testicule atrophié donne la sensation d'un haricot.

***HARICOT** [*ko*] n. m. (pour l'étym., v. la partie *encycl.*) Genre de légumineuses papilionacées, comprenant de nombreuses espèces comestibles et ornementales. || Syn. de FASÉOLE.

— Art culin. *Haricot de mouton*, Ragoût fait de mouton, de navets, et de pommes de terre, sans haricots. (Suivant les uns, le sens de *haricot* de mouton viendrait de l'anc. français *harigoter, haligoter*, Couper en morceaux.)

— Mobil. *Table haricot*, Table dont la plate-forme supérieure a la forme d'un haricot.

Table haricot.

— ENCYCL. Bot. Les *haricots* (*phaseolus*) sont des herbes, ordinairement volubiles, à feuilles pennées-trifoliolées, pourvues de stipules, à fleurs groupées en grappes axillaires. On en connaît une soixantaine d'espèces, vivant dans les régions chaudes. Le haricot commun (*phaseolus vulgaris*), annuel, à fleurs blanches, à graines réniformes, est inconnu à l'état sauvage; on sait aujourd'hui qu'il est d'origine américaine (son nom, d'après le poète J.-M. de Heredia viendrait du mexicain *ayocotl*). Les haricots utilisés jadis dans l'ancien monde étaient les graines de dolics. Les nombreuses variétés de haricots sont caractérisées par le port de la plante (*haricots grimpants* ou *à rames* et *haricots nains*), la consistance de la gousse (*à parchemin* ou *à écosser* et *sans parchemin* ou *mange-tout*), la grosseur, la forme et la couleur des graines. Certains haricots à bas prix, dits haricots de Lima, de Java, de Madagascar, etc. (*phaseolus lunatus*) ont été jadis considérés comme toxiques; ils contiennent en effet des doses variables d'acide cyanhydrique, mais une cuisson parfaite supprime tout danger. Les haricots de Lima sont plus petits, plus aplatis que nos haricots indigènes, et non symétriques. Le haricot est une plante très sensible au froid.

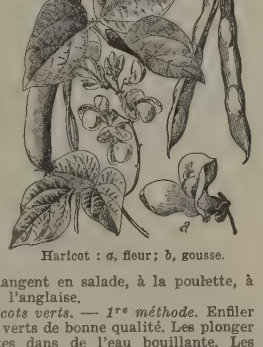
Haricot : *a*, fleur; *b*, gousse.

Le *haricot d'Espagne* (*phaseolus multiflorus*) porte de nombreuses fleurs rouges; il est cultivé comme ornemental dans les jardins, pour orner treillages et murailles.

— Art culin. Les *haricots* se consomment soit en gousses encore vertes (*haricots verts*), soit en graines imparfaitement mûres (*flageolets*), soit en graines mûres et sèches. Les haricots verts se mangent en salade, à la poulette, à la maître d'hôtel, ou à l'anglaise.

Conservation des haricots verts. — *1re méthode.* Enfiler en chapelet des haricots verts de bonne qualité. Les plonger trois ou quatre minutes dans de l'eau bouillante. Les retirer et les faire sécher à l'ombre dans un endroit bien aéré. Une fois secs, les serrer dans des sacs de papier. Pour les faire cuire, les plonger d'abord dans l'eau froide; *2e méthode.* Déposer dans un vase de terre une couche de sel gris. Au-dessus disposer un rang de haricots verts essuyés un à un, puis un lit de sel et ainsi de suite jusqu'à ce que le récipient soit plein. Recouvrir le tout d'une dernière couche de sel et fermer hermétiquement. On conserve encore par le procédé Appert. V. CONSERVES.

Haricots (HÔTEL DES). Sous l'ancien régime, on appelait *Collège des haricots* le Collège de Montaigne, à cause de l'austérité de son régime. Quand en 1792 le collège devint hôpital et prison militaire, le nom lui demeura. Mais on le donna aussi à l'hôtel Bazancourt, quai des Bernardins, qui, au XIXe siècle servait de prison.

***HARICOTER** [*té*] v. intr. (de *haricot*). *Pop.* Spéculer de façon mesquine dans les affaires ou au jeu.

— Labourer un champ avec de mauvais chevaux. (Dialectal.)

***HARICOTEUR, EUSE** n. (de *haricoter*). *Pop.* Qui haricote. (On dit aussi HARICOTIER, ÈRE.)

***HARIDELLE** [*dèl'*] n. f. (origine inconnue). Mauvais cheval maigre et effilanqué : *Monter une* HARIDELLE.

— Techn. Ardoise étroite et longue, avec deux côtés taillés et deux bruts, servant pour la couverture des clochers.

HÄRING. Biol. V. HAERING.

HARINGTON ou **HARRINGTON** (sir John), écrivain anglais, né et mort à Kelston, près de Bath (1561-1612). Il fut attaché à la cour de la reine Elisabeth, sa marraine. En 1598, il suivit le comte d'Essex dans son expédition d'Irlande. Ses principaux ouvrages sont : une traduction du *Roland furieux* (1591); *Vue sur l'état de l'Irlande* (publiée en 1880); *Epigrammes* (1615); et *Nugæ antiquæ* (publié en 1769), mélange de lettres, poésies, et écrits divers, dont plusieurs sont d'un très vif intérêt.

HARÎRÎ (Aboû-Mohammed el-Kassim ben-Ali ben Mohammed EL-), grammairien et écrivain arabe, né et mort à Mashân près de Bassorah (1054-1122). Il a composé cinquante *Makâmât*, « Séances » ou mieux « Conférences », série de tableaux de la vie arabe, en prose mélangée de vers, en style précieux et alambiqué, farci de calembours et de devinettes. Les deux meilleures éditions des *Makâmât* sont celle de Calcutta (1809-1814) et celle de Silvestre de Sacy (1821-1822), rééditée par Reinaud et Derenbourg (1847-1853). Harîrî a laissé, en outre, deux ouvrages de philologie : le *Molhat el-I'râb* et le *Dourrat el-Ghawwâs*.

HARISPE (Jean-Isidore, comte), maréchal de France, né à Saint-Etienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées) en 1768, mort à Lacarre (Basses-Pyrénées) en 1855. Volontaire en 1792, blessé à Iéna, général de brigade en 1807, il se distingua en Espagne et battit les Anglo-Portugais à Saint-Jean-Pied-de-Port. Il reçut le bâton de maréchal en 1851.

HÂRITH BEN HILLIZA, poète arabe antéislamique, auteur d'une *Mo'allaka*, qui vécut au VIe siècle de J.-C. et mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, avant l'époque de Mahomet. Il appartenait à la tribu des Békrites. La meilleure traduction du poème d'Hârith a été donnée par Caussin de Perceval, dans son *Histoire des Arabes avant l'islamisme*.

HARIULFE, chroniqueur, né en Ponthieu vers 1060, mort à Oudenbourg en 1143. Moine à Saint-Riquier, il a écrit des Vies de saints, et une chronique (*Chronicon centulense*) en 4 livres.

HARIZI ou **CHARIZI** (Jehuda ben-Salomon ben AL-), rabbin espagnol, né à Xérès, mort en 1235. Il traduisit en hébreu les *Séances* de Harîrî, et composa lui-même en prose rimée le *Tukkemoni*, où il donne le tableau de la vie et des mœurs juives. Cet ouvrage a été imprimé à Constantinople en 1578, et à Amsterdam en 1729.

HÄRJEDALEN, pays de Suède occupant le sud du læn de Jaamtland); 14.500 hab., sur un territoire de 12.498 km². Elevage de bestiaux. Ville princ. *Ljusnedal*.

***HARKA** n. f. (mot arabe qui veut dire *mouvement*). Dans le Sud-Oranais, au Maroc, Coup de main, ou Expédition assez importante organisée contre un poste.

HARLAND (Henry), romancier américain, né à Saint-Pétersbourg en 1861, mort à San-Remo en 1905. Après avoir fait paraître : *Mademoiselle Miss* (1893), il s'associa, en 1894, avec Aubrey Beardsley et l'éditeur John Lane, pour fonder une publication illustrée, *the Yellow Book*, dont les contes, de ton ultra-moderne, firent scandale. Ses ouvrages, tels que : *Roses grises* (1895), *Comédies et Erreurs* (1898), et surtout *la Tabatière du Cardinal* (1900), eurent un grand succès. *La Dame souveraine* (1901) et *Mon ami Prospero* (1903) choquèrent par leur réalisme.

HARLAY (famille DE), originaire de Franche-Comté, dont les principaux membres sont Christophe **de Harlay** mort en 1572; — ACHILLE Ier (1536-1619); ACHILLE II, mort en 1671; et ACHILLE III, mort en 1712. Tous trois appartinrent au parlement de Paris.

HARLAY (Achille Ier DE), seigneur DE BEAUMONT, conseiller au Parlement de Paris, né et mort à Paris (1536-1619). Il fut conseiller à vingt-deux ans, et successivement président à mortier, puis premier président à la mort de son beau-père de Thou, en 1582. C'était un homme sincère et juste, qui ne vit dans les guerres de religion que le déchaînement des passions politiques caché sous le masque de la religion. Il sut tenir tête à la Ligue et au duc de Guise après la journée des Barricades (15 mai 1588) mais dut temporiser en 1589 pour ne pas être massacré. Le duc de Guise le fit arrêter, et emprisonner à la Bastille. Il en sortit après avoir payé une rançon de 10.000 écus. Il se rendit alors à Tours pour rejoindre le parlement royaliste qui s'était groupé autour de Henri IV. Il réorganisa le Parlement après l'entrée de Henri IV à Paris. Celui-ci le récompensa en érigeant en comté sa seigneurie de Beaumont. Le président Harlay fut de ceux auxquels Henri IV confia la réforme de l'Université de Paris. Il ne cessa de lutter contre les jésuites. On a de lui un ouvrage sur les coutumes d'Orléans.

Achille Ier de Harlay.

HARLAY (Achille III DE), comte DE BEAUMONT, seigneur DE GROSBOIS, magistrat français, né et mort à Paris (1639-1712). Premier président du Parlement de Paris en 1689, il joua un rôle important dans l'affaire de la légitimation des bâtards de Louis XIV, et donna sa démission en 1707. Il était célèbre par ses saillies caustiques, qu'on a réunies sous le nom de *Harlæana*.

HARLAY DE CHAMPVALLON (François DE), archevêque de Paris, né à Paris en 1625, mort à Conflans en 1695. Abbé de Jumièges dès 1650, il devint archevêque de Rouen en 1651. Il prononça en 1666 l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche. Nommé, en 1671, archevêque de Paris, Louis XIV le chargea de toutes les affaires concernant le clergé régulier, et unit en sa faveur le duché-pairie de Saint-Cloud à l'archevêché de Paris. François de Harlay servit les intérêts du roi, contre Port-Royal et le jansénisme, dans l'assemblée du clergé de 1682, où furent proclamées les libertés de l'Eglise gallicane, enfin contre les protestants. Il fut, d'après Saint-Simon, un des témoins du mariage secret de Louis XIV avec Mme de Maintenon. Ses contemporains, dont Fénelon, ont porté contre sa vie privée des accusations malheureusement fondées. Membre de l'Académie française, proviseur de la maison de Sorbonne, il mourut au moment d'être promu cardinal, mais en disgrâce auprès de la cour.

HARLAY, seigneur de SANCY. V. SANCY.

***HARLE** n. m. (mot nivernais). Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des anatidés, comprenant sept ou huit espèces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *harles*, dont le nom scientifique est *mergus*, et *merganser*, sont de taille assez grande, allongés, avec un bec droit, un cou étroit, une tête forte et, en général, huppée. Leur livrée est celle des canards; le gris, le brun, le vert et le blanc dominent. Trois espèces descendent en hiver dans les régions tempérées : le harle bièvre (*merganser merganser*), qui atteint 70 cm. de long et plus d'un mètre d'envergure; le harle piette (*mergus albellus*), qui ne dépasse guère 40 cm.; le harle huppé (*merganser serrator*); etc. Excellents plongeurs, les harles vivent de poissons, de grenouilles, etc.; leur chair n'est pas mangeable.

Harle.

HARLEBEKE ou **HARELBEKE**, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur la Lys; 9.000 hab. Fabriques de toile; de chicorée; blanchisseries, meunerie et huileries; rouissage du lin; tabac.

HARLEM. Géogr. V. HAARLEM.

HARLEM, quartier de New-York (au nord-est de Manhattan) habité par les Noirs.

HARLEY (Robert), comte d'OXFORD, homme d'Etat anglais, né et mort à Londres (1661-1724). Il entra à la Chambre des communes après l'avènement de Guillaume d'Orange, siégea d'abord parmi les whigs, puis passa aux tories, qui le firent nommer *speaker* de la Chambre (1701). Souple, sans moralité politique, il devint chancelier de l'Echiquier. En 1711, il fut élevé à la pairie. Il a particulièrement contribué à la signature du traité d'Utrecht (1713). Renversé en 1714, il fut emprisonné à la Tour, lors de l'avènement de Georges Ier, sous l'inculpation de haute trahison (1715), et fut acquitté en 1717.

Harley (MALADIE DE). Pathol. V. HÉMOGLOBINURIE.

HARLEZ (Charles DE), orientaliste belge, né à Liége en 1832, mort à Louvain en 1899. Il fut professeur de langues orientales à l'université de Louvain, prélat romain, membre de l'académie royale de Belgique. On a de lui : la traduction de l'*Avesta* (1875-1878); *Grammaire pratique de la langue sanscrite* (1878); *Des origines du zoroastrisme* (1879); *Manuel du pehlvi* (1880); *Védisme, Brahmanisme et Christianisme* (1881); *Manuel de la langue mandchoue* (1884); *Histoire de l'Empire de Kin* (1887); *la Religion nationale des Tartares orientaux, mandchous et mongols, comparée à la religion des anciens Chinois* (1888); etc.

HARLINGEN, ville des Pays-Bas (Frise, arrond. de Leeuwarden), sur la mer du Nord; 10.100 hab. Port autrefois très important. Exportation de beurre, œufs, lait.

***HARLOUP!** ou ***HARLOU!** interj. (contraction de *hare loup!*). Vêner. Terme dont on se sert à la chasse au loup pour exciter les chiens et les engager à empaumer la voie. A la chasse aux loups on ajoute *harloup* à presque tous les mots.)

HARMALE n. f. Bot. V. PÉGANE.

HARMALINE n. f. Alcaloïde contenu à l'état de combinaison phosphorique dans les semences du *peganum harmala*. || Syn. de DIHYDROHARMINE.

HARMALOL n. m. Composé qui résulte de l'action de l'acide chlorhydrique à 150° sur l'harmaline.

***HARMAND** [*man*] n. m. action de couper les poils jarreux que le foulage a fait ressortir.

HARMAND (Jules), médecin de la marine, explorateur et ambassadeur français, né à Saumur en 1845, mort à Poitiers en 1921. En 1874-1877, il entreprit des explorations scientifiques au Siam, au Cambodge, au Laos, d'où il rapporta un important herbier, aujourd'hui au Muséum. Consul au Siam (1881), commissaire général de la République au Tonkin (1884), ministre plénipotentiaire au Japon (1894-1905).

***HARMANDIA** n. m. Genre d'insectes diptères nématocères cécidomyidés, famille des diplosariés, renfermant de minuscules moucherons voisins des *contarinia*. (Leurs larves provoquent des galles sur les feuilles des peupliers.)

***HARMANDIACÉES** [*sé*] n. f. pl. Bot. Syn. de APTANDRACÉES.

***HARMANDIE** [*dî*] n. f. Genre de plantes, dont on connaît une espèce, la harmandie du Mékong, originaire du Laos où elle a été découverte par le botaniste Harmand. (Avec les aptandres elle constitue la famille des aptandracées ou harmandiacées.)

HARMATE n. m. Sel de l'acide harmique.

HARMATIEN [*ti-in*] adj. m. (gr. *harmatios*; de *harma*, char). Antiq. gr. *Chant harmatien*, Musique de char, sorte de chant funèbre. || Rythme pour la conduite des chars de combat.

HARMATTAN [*ma-tan*] n. m. Vent de l'Afrique occidentale soufflant de l'E., et d'une sécheresse extrême. (On dit aussi HAMATAN.)

— ENCYCL. Sous l'influence de l'*harmattan* les branches des arbres se dessèchent et meurent parfois. Sur la peau humaine, il dessèche les yeux, les lèvres, le palais, fait peler les mains et la face. Pour prévenir ce résultat, on est obligé de se frotter tout le corps avec de la graisse.

HARMEL (Léon), industriel français, l'un des chefs des catholiques sociaux, né à la Neuville-lez-Wasigny

(Ardennes) en 1829, mort au Val-des-Bois en 1915. Il fut associé à Albert de Mun dans l'œuvre des Cercles catholiques, publia (1876) un *Manuel de la Corporation chrétienne*, associa ses ouvriers du Val-des-Bois à la direction de l'usine par la création d'un conseil professionnel (1883). Il créa le premier secrétariat du peuple (1890) et les Cercles chrétiens d'études sociales, fut l'un des fondateurs de l'Union fraternelle du commerce et de l'industrie (1889), du parti ouvrier chrétien, des pèlerinages ouvriers à Rome. On lui doit un *Catéchisme du patron* (1889), et des *Souvenirs* (1912).

HARMÉNOPOULE (Constantin), jurisconsulte byzantin du XIVe siècle. On a de lui un manuel de droit en six livres, l'*Hexabiblos*, résumé du droit des *Basiliques*, qui fit autorité dans le royaume de Grèce jusqu'au milieu du XIXe siècle.

HARMHABI [transcrit en gr. **Armais**], premier pharaon de la XIXe dynastie d'Egypte (1350-1315). Il monta sur le trône après les troubles qui suivirent l'essai de réforme politique et religieuse d'Aménothès IV Akhounaton. Il remit l'ordre dans l'empire, étouffa les révoltes de la Nubie, lutta avec succès contre les empiétements des Hittites en Syrie et restaura le culte d'Ammon.

HARMINE n. f. Produit d'oxydation de l'harmaline, qui l'accompagne en plus petite quantité dans les graines de *peganum harmala*.

HARMIQUE [*mik'*] adj. Se dit d'un diacide obtenu en oxydant l'harmine par l'acide chromique en milieu acétique.

HARMODIOS, Athénien qui, avec son ami Aristogiton, tua le Pisistratide Hipparque (514 av. J.-C.). Pour venger des injures personnelles, Harmodios complota la mort du tyran Hippias, fils de Pisistrate ; le hasard fit choisir pour cet acte le jour des Panathénées. Mais, s'étant crus trahis, les deux conjurés frappèrent le premier Pisistratide qu'ils rencontrèrent, Hipparque. Harmodios fut aussitôt mis à mort et Aristogiton torturé, pour qu'il dénonçât les complices. Une fausse tradition fit d'eux plus tard des martyrs de la liberté, et les Athéniens leur élevèrent deux statues, œuvres d'Aténor, remplacées ensuite par le groupe de Critios et Nésiotès (Réplique au musée de Naples).

Harmodios et Aristogiton. (*Les Tyrannicides*. Musée de Naples.)

HARMOL n. m. Alcaloïde obtenu dans l'action de l'acide chlorhydrique sur l'harmine.

HARMOLATE n. m. Sel de l'acide harmolique.

HARMOLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu en fondant l'harmol avec de la potasse.

HARMONICA n. m. (allem. *harmonika* tiré du lat. *harmonicus*). Mus. Instrument de musique formé d'un certain nombre de lames de verre, de métal, de bois, etc., d'une longueur inégale et qui, par ce fait, donnent des sonorités différentes, leur son étant d'autant plus aigu qu'elles sont plus courtes. || *Harmonica à bouche*, Jouet musical répandu surtout en Allemagne, formé de tuyaux à anches minuscules placés dans une petite boîte de métal rectangulaire et que l'on fait glisser sur les lèvres en soufflant à la manière de la flûte de Pan. || Jeu d'orgue de facture allemande, de seize pieds, en bois, placé au pédalier.

— Physiq. *Harmonica chimique*, Expérience de laboratoire qui consiste à entourer une flamme d'hydrogène d'un tube (de verre ou de porcelaine) pour obtenir un son prolongé. (On utilise un flacon à hydrogène et l'on fixe dans la tubulure de dégagement un tube effilé à l'extrémité duquel on allume le gaz). || *Harmonica thermique*, Son produit par une lame de métal chauffée et mise en contact avec un corps froid.

— Encycl. Musiq. Des lames de verre, placées horizontalement et enfermées dans une caisse de bois sans couvercle, sont fixées de façon à résonner sous le choc d'un petit marteau placé dans la main de l'exécutant.

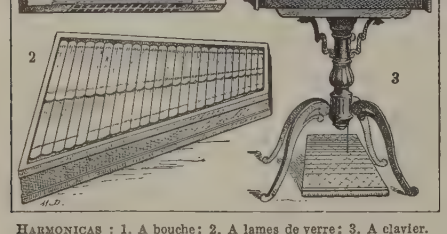

Harmonicas : 1. A bouche ; 2. A lames de verre ; 3. A clavier.

Le premier *harmonica*, inventé, dit-on, en Allemagne, consistait en une série de gobelets de verre inégalement remplis d'eau, ce qui modifiait leur sonorité, et sur le bord desquels on promenait les doigts mouillés dans de l'eau aiguisée de vinaigre ; on obtenait ainsi la vibration par résonance. C'est l'Irlandais Pockrich qui, le premier, en joua en public en 1743. Gluck lui-même se fit entendre en 1746 à Londres sur un jeu de vingt-six verres, accompagné par l'orchestre. L'harmonica perfectionné par Franklin comportait quarante-six verres hémisphériques, fixés sur un axe horizontal, que l'on faisait tourner à l'aide d'une roue, d'une poulie et d'un marchepied. Cette opération communiquait aux verres un mouvement de rotation vertical. Il suffisait, pour mettre les verres en vibration, de toucher leurs bords du bout des doigts mouillés. Cet instrument n'était qu'une simple curiosité. Plus tard, on remplaça les gobelets par des lames de verre, et on eut l'harmonica actuel, dont certains facilitèrent le jeu à l'aide d'un clavier.

— Phys. *L'harmonica chimique* est aussi appelé *harmonica à hydrogène*, et *flamme chantante*. Ce phénomène a été constaté par Higgins en 1777. Faraday a proposé l'explication suivante : le tube entourant la flamme est parcouru de bas en haut par un courant d'air, dont une partie se mêle à la quantité d'hydrogène non encore brûlé, dans la proportion nécessaire pour former un mélange détonant. Ce mélange fait donc explosion. Aussitôt, un nouveau mélange détonant se forme, et produit le même effet. Ce serait cette suite d'explosions continues qui donnerait lieu au phénomène de l'harmonica chimique, l'acuité du son étant d'ailleurs variable avec l'épaisseur du tube.

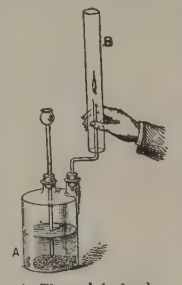

A. Flacon à hydrogène, et manière de disposer le tube B sur la flamme, dans l'expérience de l'harmonica chimique.

L'harmonica thermique porte aussi le nom d'*expérience de Trevelyan*. Le phénomène qui y donne lieu a été constaté par Schwartz en 1805. Voulant faire refroidir un lingot d'or, il le posa sur une enclume et entendit aussitôt un son musical qui partait du point de contact des deux métaux.

Voici comment Faraday a expliqué ce phénomène. Au point de contact, il y a échauffement subit du corps froid, et, par suite, dilatation subite de sa substance. Par le fait de cette expansion, la barre chaude est repoussée et soulevée. Mais le lieu échauffé se refroidit aussitôt par la dispersion de sa chaleur dans les parties voisines, et la barre retombe en produisant un choc qui donne naissance à un bruit. Elle rend de la chaleur au point de contact, celui-ci se dilate de nouveau, et ainsi de suite. La succession rapide de ces petites secousses produit cette continuité de sons que l'on avait remarquée.

HARMONICON n. m. Piano double construit par J.-A. Stein, et qu'il appela d'abord *vis-à-vis*. || Instrument établi par W.-Ch. Müller, sur le principe de l'harmonica à clavier, avec adjonction de deux jeux de flûte et de hautbois.

HARMONICOR n. m. Instrument de musique à vent, formé d'une sorte de trompette munie de pistons dont le nombre varie de 3 à 25.

HARMONICORDE n. m. Sorte de piano vertical en pyramide, construit par Kauffman, et qui était monté de cordes métalliques mises en vibration par le frottement d'un cylindre mû par une roue que l'exécutant faisait agir avec ses pieds. (La qualité des sons avait, dit-on, de l'analogie avec ceux de l'harmonica, mais étaient plus intenses.) || Autre instrument, tout différent du premier, inventé par Debain vers le milieu du XIXe siècle, et qui était une sorte d'harmonium dans lequel le système des anches libres se combinait avec celui des cordes métalliques. (Au moyen de ce double système on obtenait, avec une excellente attaque de la note par le choc du marteau sur la corde, la prolongation du son par le jeu de l'anche libre.)

HARMONIE [*ni*] n. f. (du gr. *harmonia*, proprem. *ajustement*). Concours et accord de divers sons agréables à l'oreille : *L'*HARMONIE *des instruments, des voix. La science de l'*HARMONIE. || Succession de sons agréables à l'oreille : *Ma voix avait une* HARMONIE *divine*. (Fénelon.) ; et *par extens.* Succession de mots formant des sons agréables à l'oreille. || *Harmonie du style*, Celle qui est produite par le nombre et la cadence des périodes :

> Qui que tu sois, Byron, bon ou fatal génie,
> J'aime de tes concerts la sauvage *harmonie*.
> LAMARTINE.

|| Science des accords : HARMONIE *consonante*. HARMONIE *dissonante*.

— *Fig.* Accord bien réglé entre les parties d'un tout : *L'*HARMONIE *du corps humain. L'*HARMONIE *des couleurs dans un tableau.* || Accord des sentiments, bonne intelligence, concorde : *L'*HARMONIE *au sein de la famille est la source de l'*HARMONIE *au sein de la société*. (Baron de Colins.)

— Orchestre ou société musicale comprenant tous les instruments de la fanfare, plus la série des bois (flûte, hautbois, clarinette, basson), la grosse caisse et les cymbales.

— Littér. *Harmonie imitative*, Choix de mots dont les sons imitent quelque chose de l'objet que ces mots représentent ; comme :

> Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?
> RACINE.
>
> Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.
> BOILEAU.

|| Voix mystérieuse que l'on prête aux choses de la nature, et en général à tout ce qui est capable d'inspirer les poètes : *L'*HARMONIE *des monts et des bois*.

— Math. *Harmonie de points, conditions d'harmonie*, etc. V. HARMONIQUE.

— Philos. *Harmonie préétablie*. V. la partie *encycl.* || Harmonie au sens de Fourier, Etat social où régneraient l'accord et le bonheur parfaits.

— Théol. *Harmonies évangéliques*, Livres écrits pour démontrer la concordance des Evangiles entre eux.

— Encycl. Mus. Tout groupe de notes peut se faire entendre de deux façons, soit successivement, soit simultanément. S'il se fait entendre successivement, il y a mélodie ; s'il se fait entendre simultanément, il y a *harmonie*.

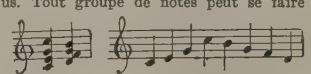

Pour qu'il y ait forme d'accord, il faut au moins la présence de trois notes, deux seules notes superposées ne pouvant former accord, par cette raison surtout qu'elles n'indiquent aucune espèce de tonalité, telles les deux notes *do* et *mi* dont le groupement appartient à la fois aux tons de *do* majeur, de *mi* mineur et de *la* mineur, etc.

Les seuls véritables accords sont ceux de trois, de quatre et de cinq sons, qui tous, à l'état fondamental, sont composés de tierces superposées. Sont dits *consonants* les accords de trois sons. Tous ceux de quatre et cinq sons sont des accords *dissonants*.

Dans les accords consonants, l'accord type est l'accord parfait majeur, qui comprend une tierce majeure et une quinte juste. De celui-ci on peut former, en abaissant la tierce, l'accord parfait mineur. Si, ensuite, on abaisse la quinte de cet accord parfait mineur, on en obtient l'accord de quinte diminuée. C'est un peu arbitrairement que ce dernier peut être compris au nombre des accords consonants, la quinte diminuée étant une dissonance ; il y est cependant généralement classé.

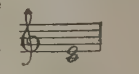

2 notes superposées.

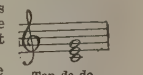

Ton de do.

On peut faire entendre tout accord de trois sons de trois manières différentes : la première à l'état naturel ou fondamental, les deux autres à l'état de renversements.

Dans son état fondamental, l'accord est dit *parfait* ; avec son premier renversement, il devient accord de sixte, par le fait de l'intervalle extrême qu'il présente ; avec son second renversement, il prend le nom d'accord de quarte et sixte, d'après les deux intervalles dont il se trouve formé.

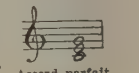

Accord parfait majeur.

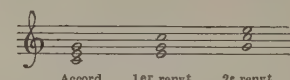

Accord. 1er renvt. 2^e^ renvt.

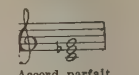

Accord parfait mineur.

Tout accord de trois sons, accord consonant, est formé de deux tierces superposées. Si l'on ajoute une troisième tierce (supérieure), on obtient l'accord de quatre sons, c'est-à-dire l'accord de septième (cette troisième tierce formant septième avec la note fondamentale), et l'on entre dans la série des accords dissonants.

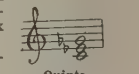

Quinte diminuée.

Il y a cinq espèces d'accords de septième, soit cinq accords différents, selon leur composition. Le premier est l'accord de septième majeure, comprenant une tierce majeure, une quinte juste et une septième majeure. Le second est l'accord de septième mineure, formé d'une tierce mineure, d'une quinte juste et d'une septième mineure. Le troisième est l'accord de septième dominante, comprenant une tierce majeure, une quinte juste et une septième mineure. Le quatrième est l'accord de septième de sensible, composé d'une tierce mineure, d'une quinte diminuée et d'une septième mineure. Enfin, le cinquième est l'accord de septième diminuée, ne différant du précédent que parce que la septième est diminuée.

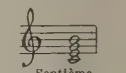

Septième majeure.

Les divers accords de septième ne se placent pas indifféremment sur telle ou telle note de la gamme majeure ou mineure. C'est ainsi que l'accord de septième de dominante se place toujours, comme son nom l'indique, sur la dominante, c'est-à-dire sur le cinquième degré, dans l'un ou l'autre mode ; que l'accord de septième de sensible se place toujours sur le septième degré, donc sur la note sensible de la gamme majeure ; l'accord de septième diminuée, sur le même degré de la gamme mineure, etc.

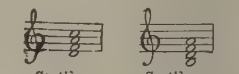

Septième mineure. Septième sensible.

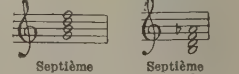

Septième dominante. Septième diminuée.

Comme les accords parfaits, les accords de septième ont leurs renversements ; et, comme ils ont une note de plus, ils ont trois renversements au lieu de deux. On peut donc les présenter dans quatre positions différentes :

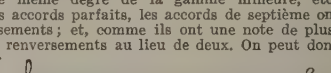

Septième. 1er renvt. 2e renvt. 3e renvt.

Chacun de ces renversements prend un nom particulier, selon la nature des intervalles qui le composent.

Les autres accords dissonants sont les accords de neuvième, accords de cinq sons, qui sont de deux espèces. On les obtient en ajoutant encore une tierce supérieure à l'accord de septième de dominante, tierce qui forme un intervalle de neuvième avec la note fondamentale. Si cette tierce est majeure, elle donne l'accord de neuvième majeure ; si elle est mineure, elle forme l'accord de neuvième mineure.

L'harmonie peut s'écrire à trois, quatre ou cinq parties, mais elle s'écrit le plus souvent à quatre. Mais comme il y a, d'une part, des accords de trois sons ; de l'autre, des accords de cinq sons, il s'ensuit que pour les premiers on doit redoubler une note, tandis qu'au contraire, pour les seconds, on en doit retrancher une. Pour les accords de trois sons, le choix de la note à redoubler est à peu près facultatif, excepté lorsqu'il se trouve une note sensible. Celle-ci ayant une *résolution* forcée, c'est-à-dire devant toujours monter d'un demi-ton, sur la tonique, son redoublement amènerait forcément deux octaves. Or, toute succession de deux octaves est interdite comme étant pauvre, de même que la succession de deux quintes comme étant dure et donnant le sentiment de deux tonalités (à moins que la seconde soit diminuée, ce qui fait disparaître ce double inconvénient).

Dans les accords de cinq sons, la note à supprimer devra toujours être soit la tierce, soit la quinte, et non une des deux dissonances, car si l'on supprimait celles-ci l'accord ne serait plus constitué. D'autre part, on ne saurait supprimer à la fois la tierce et la quinte, car, alors, il faudrait redoubler soit la septième, soit la neuvième dont une résolution forcée entraînerait une succession d'octaves.

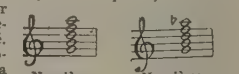

Neuvième majeure. Neuvième mineure.

Il nous est impossible d'énoncer à cette place tout ce

qui concerne la réalisation de l'harmonie : l'obligation de préparer la plupart des dissonances, les résolutions naturelles ou exceptionnelles de celles-ci, la marche normale des parties entre elles, l'interdiction des suites de quintes ou d'octaves directes ou cachées, l'interdiction des fausses relations, puis les différentes positions des accords, la marche des modulations, les imitations, etc. Pour tout cela, on doit avoir recours aux traités spéciaux. Bornons-nous à dire que l'élève qui apprend l'harmonie commence par réaliser des basses qu'on lui a préalablement chiffrées, dont, par conséquent, il connaît les accords. On lui confie ensuite le soin de chiffrer lui-même ses basses, c'est-à-dire qu'il ne se borne plus à réaliser simplement l'harmonie, mais qu'il doit trouver lui-même cette harmonie et discerner quel accord convient à telle ou telle note de basse. Enfin, on lui donne ensuite des chants, chants toujours placés à la partie supérieure, dont il lui faudra trouver à la fois, avec la basse la plus naturelle, l'harmonie la plus rationnelle et la plus élégante.

Rappelons ici les traités d'harmonie de Reber, de Bazin, de Savard, d'Émile Durand, de Dubois, Charles Kœchlin, Rimsky-Korsakov, Riemann, Prout.

Depuis un demi-siècle, l'harmonie a considérablement évolué. Des accords considérés jadis comme insupportables sont tolérés aujourd'hui. On a d'abord admis que l'accord de neuvième pouvait occuper non seulement le 5e degré mais les degrés de la gamme. On obtenait ainsi six nouveaux accords dont Debussy, Ravel, notamment, ont montré la souplesse et l'harmonieux enveloppement. Bientôt, des novateurs plus hardis imaginèrent d'ajouter une autre tierce à l'accord de neuvième pour obtenir l'accord de onzième qui, placé sur tous les degrés, donne un curieux assemblage susceptible d'ailleurs d'être modifié à l'aide d'une ou plusieurs altérations.

Après l'accord de onzième, on réalisa l'accord de treizième, de quinzième, ce dernier rejoignant la fondamentale.

Ces recherches ne se sont pas bornées là. L'évolution de l'harmonie doit beaucoup à Debussy qui a rompu avec de nombreuses traditions et montré à ses successeurs le chemin à suivre. Avant Debussy, un accord de septième impliquait souvent une préparation et une résolution. Debussy, non seulement s'affranchit de ces règles, mais n'hésita pas à enchaîner directement des septièmes, des neuvièmes, de même qu'il utilisait des suites d'accords parfaits, ruinant, d'un coup, le dogme des quintes successives, rigoureusement prohibées par les traités. Des accords d'une extrême sensibilité ont été également obtenus par Debussy, en considérant comme note réelle une appogiature à laquelle n'est attribuée aucune résolution.

L'harmonie contemporaine fait appel à de nouveaux procédés. Elle autorise ou bien le mélange de deux tonalités, ou le mélange d'accords considérés comme hétérogènes par l'harmonie classique. Schönberg, Stravinsky ont été les principaux promoteurs de cette nouvelle technique. Chez l'un ou chez l'autre, nous trouvons des synthèses où fusionnent un accord de septième de dominante (*do, mi, sol, si bémol*) ayant pour fondamentale *do* et un accord parfait basé sur le *la*. La formation de nouveaux accords est ainsi illimitée, et l'on imagine quelles ressources ont été apportées aux pratiques anciennes, à la condition que ces enchaînements soient le résultat d'une conception nettement organisatrice.

— Philol. *Harmonie vocalique.* On donne ce nom à l'assimilation partielle ou totale qui se produit, dans certains idiomes, entre les voyelles d'un même mot. Ce phénomène est particulièrement remarquable dans une langue comme le turc : les voyelles étant réparties en deux classes, toutes les voyelles d'un mot qui suivent celle de la syllabe principale doivent être de la même classe que la voyelle de cette syllabe. Ainsi, le mot turc *qapu* (la porte) fait au pluriel *qapular*, tandis que *gül* (la rose) fait au pluriel *güller* : le suffixe du pluriel est *lar* ou *ler*, suivant la nature de la voyelle radicale ; c'est une assimilation progressive. Le phénomène germanique de l'*umlaut* ou *métaphonie* constitue, au contraire, une assimilation régressive. Ainsi le primitif *esti* (il est) est devenu *isti*, sous l'influence de l'i final, puis *ist*.

— Philos. *Harmonie préétablie.* Pour Leibniz, les seules réalités sont les *monades*, substances immatérielles, sans parties, et par suite incapables d'agir les unes sur les autres. Ces monades, cependant, se perçoivent les unes les autres. Comment expliquer un tel phénomène ? Leibniz le fait à l'aide de l'harmonie préétablie. Dieu a fabriqué chaque monade de manière qu'elle produise spontanément ses propres représentations comme si elle était seule. Mais il a fait toutes les monades de telle sorte qu'à chaque état de chacune d'elles corresponde un état parallèle de toutes les autres. D'où l'apparence d'une interaction qui n'existe pas. L'âme étant une monade, le corps étant fait de monades, l'action apparente du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps n'est qu'un cas particulier de ce phénomène général.

HARMONIE. Myth. gr. Fille d'Arès et d'Aphrodite. Elle épousa Cadmos, dont elle eut un fils, Polydore, et quatre filles : Autonoé, Ino, Sémélé et Agave. Elle reçut en présent un magnifique collier, qu'on retrouve dans la légende des Sept chefs comme talisman funeste. Elle fut, comme Cadmos, exilée de Thèbes, et métamorphosée en serpent, puis transportée dans les champs Elysées.

Harmonies de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre, sorte d'appendice aux *Études* du même auteur, ouvrage qui, comme ce dernier, renferme de très belles pages, mais qui sont plutôt d'un poète que d'un naturaliste (1796).

Harmonies poétiques et religieuses, recueil de poésies par Lamartine (1830). Elles furent composées en Italie, alors que le poète était chargé d'affaires de France à Florence. L'inspiration des *Harmonies* est celle du Psalmiste : ce sont des rythmes d'adoration adressés à la Divinité, pleins d'optimisme et d'enthousiasme. La nature, et surtout la nature italienne, y est rendue par des images grandioses et un pittoresque abondant, mais elle est toute pénétrée de l'idée de Dieu : ce sont, comme on l'a dit, « des paysages qui prient ». A force de s'absorber dans les choses, le poète aboutit à une sorte de panthéisme. Nulle part le talent facile et fluide de Lamartine ne s'est épanché plus librement que dans les *Harmonies*. Ce que cette poésie a parfois de vague dans le fond, d'incorrect et de monotone dans la forme, est amplement racheté par la magnificence des images, l'ampleur du mouvement, par la musique du rythme.

Harmonies économiques, par Frédéric Bastiat (1849). Cet ouvrage est le résumé de la doctrine de Bastiat. Le célèbre économiste pose en principe que tous les intérêts légitimes sont harmoniques. La solution du problème social est donc dans la liberté. Dans la deuxième partie du livre, seulement esquissée, l'auteur montre les causes perturbatrices qui paralysent l'action des lois naturelles de l'ordre social.

HARMONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Chez les fouriéristes, Qui appartient à l'époque ou à l'état social appelé *harmonie*.

HARMONIER [*ni-é*] v. tr. Linguist. V. HARMONISER.

HARMONIEUSEMENT [*man*] adv. Avec harmonie, en rendant des sons agréables : *Chanter* HARMONIEUSEMENT.

— *Fig.* Dans des proportions habilement combinées : *Architectures* HARMONIEUSEMENT *mêlées.* || Par un accord bien réglé : *L'être complet, c'est l'homme et la femme* HARMONIEUSEMENT *rapprochés par l'amour.* (L. Jourdan.)

HARMONIEUX [*ni-eû*], **EUSE** adj. Qui est plein d'harmonie : *Musique* HARMONIEUSE. *Des mots* HARMONIEUX. || Qui produit des sons mélodieux : *La flûte* HARMONIEUSE. || Se dit poétiquement des objets à qui l'on prête une voix mystérieuse :

Toi qui dis aux forêts : répondez au zéphyre !
Aux ruisseaux : murmurez d'*harmonieux* accords !
LAMARTINE.

— *Fig.* Dont les parties forment un ensemble proportionné, agréable : *Le style des temples grecs est très* HARMONIEUX. *Les couleurs* HARMONIEUSES *d'un tableau.*

HARMONIFLÛTE n. m. (de *harmonium* et *flûte*). Instrument de musique à anche battante et à soufflerie, qui dérive de l'harmonium et qui, comme dimension, est intermédiaire entre celui-ci et l'accordéon.

HARMONIPHON ou **HARMONIPHONE** n. m. (de *harmonie*, et du gr. *phônê*, voix). Petit instrument à clavier, imaginé par J.-R. Paris, et dont la sonorité, très analogue à celle du hautbois, était produite par un courant d'air comprimé qui faisait vibrer une corde de boyau lorsque l'abaissement de la touche ouvrait une soupape.

HARMONIQUE [*nik'*] adj. (lat. *harmonicus ;* gr. *harmonikos*). Musiq. Qui a rapport à l'harmonie. || *Echelle harmonique,* Echelle diatonique de la gamme. V. GAMME.

— Géol. Se dit d'un plissement tel que, la masse stratifiée étant homogène dans le sens vertical, c'est-à-dire les couches superposées ayant toutes la même composition minéralogique et partout la même plasticité, les plis formés par compression latérale décrivent en général des sinuosités parfaitement parallèles entre elles.

— Mathém. *Proportion harmonique, Moyen harmonique, Série harmonique, Division harmonique, Progression harmonique, Echelle harmonique, Faisceau harmonique.* V. la partie *encycl.*

— Phys. *Sons harmoniques,* et *substantiv.* et au masc. : *Harmoniques.* V. la partie *encycl.*

— *Substantiv.* et au masc. Désigne les termes d'un développement d'une fonction périodique en série de Fourier.

— ENCYCL. Algèbr. *Série harmonique.* On nomme série harmonique la série divergente :

$$\frac{1}{1}+\frac{1}{2}+\frac{1}{3}+\frac{1}{4}+\ldots..$$

Fonction harmonique. — On dit qu'une fonction f, de variables $x_1, x_2 \ldots, x_n$ est harmonique dans un certain domaine quand, dans ce domaine, elle reste, ainsi que ses dérivées du premier et du second ordre, finie et continue, et que, de plus, elle satisfait à l'équation :

$$\frac{d^2f}{dx_1^2}+\frac{d^2f}{dx_2^2}+\ldots+\frac{d^nf}{dx_n^2}=0.$$

— Arithm. Trois nombres A, B, C, rangés par ordre de grandeur, sont en *proportion harmonique* s'ils sont tels que l'on ait :

$$\frac{A}{C}=\frac{A-B}{B-C}.$$

Le nombre intermédiaire B prend le nom de *moyen harmonique.* Ainsi, les nombres 6, 3, 2 forment une proportion harmonique.

De même, quatre nombres sont en proportion harmonique quand le premier est au quatrième comme la différence du premier au second est à la différence du troisième au quatrième. Tels sont 24, 16, 12, 9.

— Géom. *Division harmonique.* Deux points P et Q *divisent harmoniquement* le segment rectiligne AB, ou encore ils sont *conjugués harmoniques* par rapport à AB, quand on a la relation :

$$\frac{\overline{PA}}{\overline{PB}}=-\frac{\overline{QA}}{\overline{QB}}.$$

On dit aussi que les points P et Q sont *conjugués harmoniques par rapport aux points A et B.* Si deux points P et Q divisent harmoniquement le segment AB, inversement les points A et B divisent harmoniquement le segment PQ. On dit encore que les deux couples de points A et B, P et Q forment une *division harmonique.* Une division est harmonique quand son rapport anharmonique est égal à — 1.

Faisceau harmonique. — Quatre droites menées d'un point quelconque S à deux points A et B et à deux points P et Q, qui divisent harmoniquement la droite AB, forment ce que l'on appelle un faisceau harmonique. Ainsi un angle et ses deux bissectrices forment un faisceau harmonique. Un tel faisceau jouit de cette propriété remarquable, que toute transversale qui le coupe est divisée harmoniquement aux quatre points où elle rencontre les quatre côtés. C'est ce qu'on exprime en disant que la propriété de la division harmonique est projective.

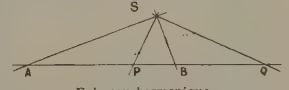

Faisceau harmonique.

Un *faisceau de quatre plans* est harmonique quand une section par un plan donne quatre droites formant un faisceau harmonique, ou encore quand une droite coupant les quatre plans donne quatre points d'intersection en division harmonique.

Progression harmonique. — Si l'on imagine sur une droite indéfinie une série de points A, B, C, D, etc., tels que trois consécutifs d'entre eux forment une proportion harmonique par rapport à un point P de la même droite, tous ces points formeront ce qu'on appelle une progression harmonique.

Echelle harmonique. — C'est la série des points qui forment une progression harmonique.

Droite harmonique. — On nomme ainsi la droite que l'on obtient en prenant le lieu du conjugué harmonique d'un point d'inflexion d'une courbe du 3e degré par rapport aux deux autres points d'intersection de la courbe par une sécante passant par le point d'inflexion.

Moyenne harmonique. — On nomme moyenne harmonique des distances d'un point P d'une droite à d'autres points quelconques A, B, C, D, E, etc. de cette droite, une distance PQ telle que :

$$\frac{m}{PQ}=\frac{1}{PA}+\frac{1}{PB}+\frac{1}{PC}+\ldots,$$

m étant le nombre des points A, B, C, D, etc., et chaque distance recevant le signe + ou le signe —, suivant le sens dans lequel elle est comptée par rapport au point P. La moyenne harmonique PQ détermine un point Q qui prend le nom de *centre des moyennes harmoniques,* par rapport aux points A, B, C,... et au point particulier P. Le centre des moyennes harmoniques devient le centre des moyennes distances lorsque le point P s'éloigne à l'infini.

Poncelet a étendu la notion du centre des moyennes harmoniques.

Congruence harmonique par rapport à une surface. — C'est une congruence de droites dont les développables coupent la surface suivant des lignes conjuguées.

— Physiq. On peut faire rendre à une même corde, vibrant dans toute sa longueur, d'autres sons que le son fondamental. Il suffit, quand on met la corde en vibration, de presser légèrement soit le milieu, le tiers, le quart, etc. de cette corde. On obtient alors des sons appelés *harmoniques.* Il est facile de voir que les nombres de vibrations du son fondamental et des harmoniques d'une même corde varient comme les nombres entiers consécutifs. En faisant varier dans les tuyaux sonores la vitesse du courant d'air, on obtient aussi des harmoniques. V. TUYAUX *sonores.*

— Radiotechn. Dans un circuit oscillant et complètement fermé, la suite des longueurs d'onde d'oscillations forme une série harmonique complète ; si le circuit est ouvert à une extrémité et fermé à l'autre, la suite des longueurs d'onde ne renferme que les termes impairs de la série harmonique ; les oscillations harmoniques d'ordre impair se manifestent avec une netteté particulière dans les circuits oscillants que forment les installations radiotélégraphiques. On appelle *harmonique fondamental* d'une antenne, l'oscillation de très petite fréquence qui correspond à la vibration en quart d'onde de cette antenne. On appelle *harmoniques supérieurs* les oscillations de fréquences triple, quintuple, etc., qui se produisent simultanément et se superposent dans l'antenne à la vibration fondamentale.

HARMONIQUEMENT [*man*] adv. D'une manière harmonique ; d'après les lois de l'harmonie : *Des sons* HARMONIQUEMENT *combinés.*

— *Fig.* D'après les règles de l'harmonie, l'accord bien réglé entre les parties d'un tout.

HARMONISATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui harmonise.

HARMONISATION [*za-si-on*] n. f. Syn. de HARMONIE VOCALIQUE.

HARMONISER [*zé*] ou quelquefois **HARMONIER** [*ni-é*] v. tr. Mettre en harmonie : HARMONISER *des intérêts opposés.*

— Musiq. Composer des parties, un morceau d'harmonie sur : HARMONISER *une mélodie.* || Dans la facture d'orgues, Egaliser la sonorité des tuyaux d'un même jeu.

— ***S'harmoniser,*** v. pr. Au sens passif, Devenir en harmonie, s'accorder : *C'est dans le ciel, comme dans le genre humain, que* S'HARMONISENT *à la fois toutes les couleurs primitives.* (Bernardin de Saint-Pierre.)

HARMONISME [*nissm'*] n. m. Nom des trois périodes sociales qui, chez Fourier, suivront la cinquième, dite « civilisation ».

HARMONISTE [*nisst'*] n. Personne qui connaît les règles de l'harmonie. || Dans la facture d'orgues, Praticien chargé d'harmoniser les jeux.

HARMONISTES [*nisst'*] n. m. pl. Membres d'une société religieuse et communiste fondée en 1805 par George Rapp. (Les harmonistes considèrent Dieu comme renfermant deux personnes : l'une mâle, et l'autre femelle ; ils pratiquent le célibat.)

HARMONISTIQUE [*niss-tik'*] n. f. Science qui a pour but de concilier entre eux les passages des Evangiles qui semblent contradictoires.

— ENCYCL. Les premiers efforts pour créer l'*harmonistique* sont dus à Tatien, et surtout à saint Augustin dans son traité *De consensu Evangelistarum.* A la fin du moyen âge, Gerson reprit l'œuvre de saint Augustin. Cette science fut pratiquée aussi chez les protestants, qui firent de la Bible l'autorité souveraine en matière de foi.

HARMONIUM [*ni-om'*] n. m. (de *harmonie*). Instrument de musique de la famille de l'accordéon, à anche libre, à soufflerie et à clavier.

— ENCYCL. L'anche libre, qui est le principe sonore de l'*harmonium,* est connue de temps immémorial en Chine et dans l'Inde, mais son introduction et son usage en Europe sont de date relativement récente. De nombreux facteurs s'emparèrent de ce principe. C'est ainsi qu'Eschenbach inventa l'*ælodion* (1800), Schlimbach l'*ælodicon,* Chrétien Dietz l'*aérophone,* Hæckel le *physharmonica.* En France, Grenié obtint un excellent résultat avec l'instrument qu'il appela orgue expressif, perfectionné par Martin de Provins, Alexandre père et fils, Mustel, par Debain

Harmonium.

qui lui donna le nom d' « harmonium », sous lequel il est connu aujourd'hui, et aux Etats-Unis par Estey.

L'étendue de l'harmonium est de cinq octaves pleines, car grâce à des registres qui commandent des jeux différents un seul doigt peut, sans changer de touche, produire non seulement un mais deux ou trois sons en rapport d'octave ou de quinzième.

L'harmonium possède une certaine quantité de jeux (hautbois, fifre, clarinette, cor anglais, bourdon, etc.) Chacun d'eux a un registre pour la partie aiguë du clavier, et un autre pour la partie grave.

Il y a des harmoniums à un seul jeu, et d'autres qui en ont jusqu'à douze ou quinze. On en voit encore à plusieurs claviers, voire avec pédalier. On obtient par l'adjonction d'une « percussion », c'est-à-dire d'un marteau qui frappe la lame sonore en même temps que celle-ci vibre sous l'action du vent, une production plus rapide du son. Un mécanisme inventé par Martin permet, en outre, de prolonger certaines notes, après que le doigt les a quittées. Les instruments plus spécialement destinés à l'accompagnement du chant liturgique sont munis de claviers transpositeurs à glissières.

HARMONIUMISTE [*ni-o-misst'*] n. Qui joue de l'harmonium.

HARMONOGRAPHE [*graf'*] n. m. Appareil servant à étudier les lois des vibrations sonores.

HARMONOMÉTRIE [*trî*] n. f. Mesure des rapports harmoniques des sons.

HARMONOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui concerne l'harmonométrie : *Procédé* HARMONOMÉTRIQUE.

HARMOPHANE [*fan'*] adj. (du gr. *harmos*, emboîtement, et *phanos*, évident). Minér. Se dit d'un minerai offrant des indices de joints naturels.
— N. m. Variété de corindon.

HARMOSTE [*mosst'*] n. m. (gr. *harmostes*; de *harmozein*, régler). Nom des gouverneurs militaires que les Lacédémoniens, durant leur hégémonie, établirent dans les cités soumises. || *Par extens.* Gouverneur militaire quelconque.

HARMOTOME n. m. (du gr. *harmos*, jointure, et *tomê*, section). Minér. Silicate naturel d'aluminium avec du potassium et du calcium, qui se présente ordinairement en cristaux formant des angles rentrants.
— ENCYCL. Les deux substances appelées *harmotomes* sont des zéolithes; elles se ressemblent tellement que, pendant longtemps, on les a confondues en une seule espèce. C'est Werneking qui a commencé à les distinguer. Sous le rapport de la composition, elles ne diffèrent que par la nature de l'une des bases. Plusieurs savants ont proposé d'appeler phillipsite ou christianite l'harmotome calcaire, et de réserver le nom de « harmotome » à l'harmotome barytique.

HARMOZIA. Géogr. anc. Ville de Carmanie, sur le golfe Persique, dont le nom a passé à l'île d'Ormuz.

HARMOZONE n. f. (du gr. *armodzô*, je règle). Biol. Principe de quelques sécrétions internes, qui a pour propriété d'exercer une action morphogène sur certains tissus ou organes. (C'est une variété d'*hormone*.)

***HARNACHEMENT** [*man*] n. m. (de *harnacher*). Action de harnacher. || Ensemble des harnais du cheval et des autres animaux domestiques. V. HARNAIS.
— *Fig.* et *fam.* Accoutrement lourd et quelque peu grotesque.

***HARNACHER** [*ché*] v. tr. (de *harnais*). Mettre le harnais à : HARNACHER *un cheval*.
— *Fig.* et *fam.* Accoutrer d'une façon lourde, quelque peu grotesque.
— ***Se harnacher***, v. pr. Au sens réfléchi et *fig.* et *fam.*, S'accoutrer d'une façon quelque peu grotesque.
— Au sens passif, Etre harnaché (en parlant du cheval, etc.).

***HARNACHERIE** [*rî*] n. f. Profession, commerce du harnacheur. (Vx.)

***HARNACHEUR** n. m. (de *harnacher*). Qui fait ou vend des harnais; qui harnache les chevaux. (Vx.)

HARNACK (Théodore), pasteur, professeur et théologien allemand, né à Saint-Pétersbourg en 1817, mort à Dorpat en 1889. Pasteur dans les Provinces baltiques russes, professeur à l'université de Dorpat, il a publié : *l'Idée du sermon d'après le culte protestant* (1844); *les Croyances fondamentales de l'Eglise luthérienne* (1845); *le Culte de l'Eglise chrétienne dans les trois premiers siècles* (1854); *la Théologie de Luther* (1862-1886); *Théologie pratique* (1877-1878); *le Canon et les Inspirations de l'Ecriture sainte* (1885); — Son fils, ADOLF, né à Dorpat en 1851, mort à Heidelberg en 1930, fut professeur de théologie à Giessen (1876), à Marbourg (1886), à Berlin (1889); il fut élu en 1890 membre de l'académie des sciences de cette ville. Il devint vite le chef de l'école rationaliste et critique. Directeur depuis 1881 de la *Theologische Literaturzeitung*, éditeur avec O. Gebhardt de la très importante collection *Texte und Untersuchungen zur altchristlichen Literatur* (depuis 1882), il a publié notamment : *Zur Quellenkritik der Geschichte des Gnostizismus* (1873); *Patrum apostolicorum opera*, avec Gebhardt et Zahn (1876), *Das Mönchtum* (1886); *Lehrbuch der Dogmengeschichte* (1886-1890); *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius* (1892-1904); *das Wesen des Christentums* (1900); *die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten* (1902); *Beitrage zur Einleitung in das Neue Testament* (1906-1908). En 1905, Harnack devint directeur de la Bibliothèque royale de Berlin. — Otto **Harnack**, frère du précédent, historien et professeur allemand, né à Erlangen en 1857, mort noyé dans le Neckar en 1914. Il a écrit : *les Empires carolingien et byzantin* (1880); *Gœthe à l'époque de sa perfection* (1887); *Esthétique classique des Allemands* (1892); *Schiller* (1898); *Essais et Etudes d'histoire de la littérature* (1899); etc.

***HARNAIS** [*nè*] (origine inconnue) et autref. **HARNOIS** [*noi*] (forme conservée dans quelques locutions) n. m. Equipage complet d'un cheval de selle ou d'attelage ou d'une bête de bât; équipage en cuir d'une voiture : *Un* HARNAIS *en cuir verni*. || *Chevaux de harnais*, Chevaux pour grosses voitures.
— *Fam.* Vêtements, attirail de toilette : *Dur et brillant* HARNAIS *de fleurs et de diamants, de soie et d'acier.* (Balzac.)
— Argot. *Harnais de grive*, Equipement militaire.
— Agric. *Harnais agricole*, Harnais très simple destiné aux chevaux de trait.
— Art milit. anc. Armure de fer que portait l'homme d'armes du XVe au XVIIe siècle. (On appelait *harnois blanc* ou *blanc harnois* l'armure d'acier polie « au clair », comme on disait, et qui n'était ni dorée, ni noircie.)

Harnais de guerre (XVe s.).

— Chass. et Pêch. Engins et ustensiles servant à la chasse ou à la pêche.
— Hist. *Harnois noirs*, Nom donné, au XVIe siècle, aux reîtres, parce que ces cavaliers allemands portaient des armures noircies, tandis que les Français usaient plutôt d'armures polies ou harnais blancs.
— Mécan. *Harnais d'engrenages*, Combinaison de roues dentées permettant d'établir divers rapports de vitesse entre un arbre moteur et un arbre conduit.
— Techn. Ensemble des ustensiles nécessaires pour monter un métier à tisser de rubanier ou de fabricant de gaze. || Ensemble des lices ou lames d'un métier à tisser, au moyen desquelles les fils sont baissés ou levés pour livrer passage à la navette. (On dit aussi HARNAT.)
— Loc. DIV. *Endosser le harnais* ou *le harnois*, Embrasser le métier des armes; et *par anal.* Revêtir les vêtements d'une profession déterminée. || *Blanchir, Vieillir sous le harnais* ou *le harnois*, Vieillir dans le métier des armes; et *par extens.* Vieillir dans l'exercice d'une profession : *Les ouvrages classiques ne peuvent être bien faits que par ceux qui* ONT BLANCHI SOUS LE HARNAIS. (Diderot.)
— ENCYCL. Pour les chevaux de selle, le *harnais* comprend le frein composé du mors de bride et bridon, des garnitures de tête et des rênes; la selle avec les étriers et la sangle et accessoirement le tapis et la martingale.

Pour les chevaux de trait, le harnais comprend essentiellement le frein avec ses garnitures et les guides, le collier composé des attelles et du rembourrage, ou de la bricole, les traits, le palonnier, l'avaloire, la croupière, la dossière pour les porte-brancards ou les chaînettes pour le timon.

Le *harnais de luxe* ne diffère de celui de gros trait que par sa légèreté, son élégance et l'adjonction toute accessoire des fausses rênes et de la martingale. La ferrure qui était inconnue dans l'antiquité est un élément essentiel du harnais moderne.

Ainsi constitué, le harnais permet de capter intégralement la force motrice du cheval, et d'obtenir un moteur animal dont le rendement peut être évalué à raison d'une tonne environ par cheval de trait.

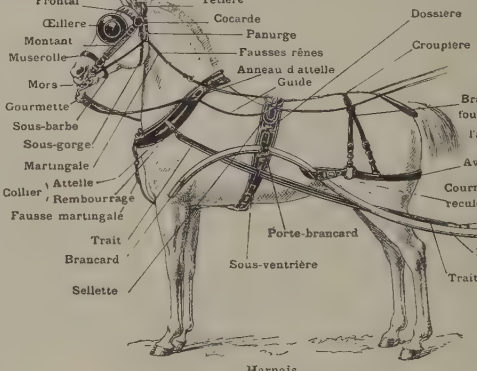

Harnais.

Dans le harnais du bœuf, les organes essentiels sont : pour la conduite, un anneau nasal avec sa longe, ou l'aiguillon; pour la traction, la gouverne et le reculement, les jougs de cornes ou de garrot auxquels on fixe le timon, un câble ou une chaîne, ou bien le jouguet (joug individuel) et ses traits, ou encore un collier d'épaules semblable à celui du cheval avec des traits, un timon, ou des brancards. Enfin pour la protection des pieds, une ferrure à clous spéciale.

Le *harnais de bât* permet d'assurer le transport par les équidés et les bovidés, de chargements atteignant 100 kg. environ.

Dans l'antiquité, le harnais du cheval de cavalerie se composait exclusivement du mors de bridon et du tapis.

Le harnais du cheval de trait était basé sur le principe de la traction par la gorge au moyen d'un collier, simple bande de cuir souple qui cravatait l'encolure comme un collier de chien. Il comprenait cinq organes : le bridon, le collier, la sangle, le joug et le timon.

Avec le harnais ainsi constitué, le rendement très faible n'atteignait pas 500 kg.

Le harnais antique du bœuf était constitué principalement par le joug de cornes ou de garrot, appliqué à un seul couple d'animaux.

En dehors des équidés et bovidés, d'autres animaux sont garnis de harnais spéciaux pour la selle, le trait et le bât. Aux Indes, en Perse, en Russie, en Afrique, on monte, on attelle couramment le chameau, et on le charge aussi, de 300 à 500 kg.

Aux Indes, au Congo belge, on attelle l'éléphant à la bricole, on le monte avec un large bât et on le charge de 1.000 kg. environ.

Dans les régions nordiques on attelle le renne au moyen d'une bricole pesant sur le garrot et d'un trait entre les jambes. On le monte aussi, mais amputé de l'un de ses bois. Dans les mêmes régions, le harnais du chien est une bricole spéciale avec trait unique. En Belgique, le harnais du chien est le même que celui du cheval, et permet la traction de 50 à 100 kg. par chien.

Dans la région des Andes, le lama, harnaché d'un bât, est utilisé depuis la conquête espagnole pour des chargements de 25 kg.

— Milit. Parmi les *harnais* d'attelage, le plus usité est celui d'attelage monté, pour couple de porteur et sous-verge. Le harnais varie pour la conduite en guides. On distingue encore le *harnais de limonière* avec dossière pour supporter les brancards; le *harnais de circonstance;* le *harnais à bricole renforcé*, pour traîner les voitures très lourdes, etc.

Les harnais de bât constituent autant de types divers qu'il y a d'objets différents à faire porter par l'animal. C'est ainsi qu'on distingue les harnais de bât de *pièce*, d'*affût*, de *caisses à munitions*, dans l'artillerie de montagne, le harnais de bât de *caisses* du train des équipages, etc.

HARNES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 25 kil. de Béthune, sur la Souchez; 12.288 hab. Ch. de f. Nord. Houille, construction de machines.

***HARNESCAR** [*nèss-kar*] n. m. Peine dont on trouve mention dès l'époque carolingienne.
— ENCYCL. Le *harnescar* était infligé surtout en Allemagne et en Suisse pour des attentats contre la foi publique; il consistait dans le port par le coupable sur un espace déterminé d'un objet proportionné au rang du délinquant : chien (comte ou baron), selle (chevalier ou écuyer), soc de charrue (serf ou paysan). La peine pouvait se racheter par une amende, appelée du même nom. (On disait aussi HACHÉE.)

***HARO** n. m. Terme de pratique, suivant la coutume de Normandie, dont on usait pour faire arrêt sur quelqu'un ou sur quelque chose, et pour « procéder » sur-le-champ : *Clameur de* HARO. || Exclamation pour appeler à l'aide : HARO ! *on m'assassine*.
— Fig. et fam. : *Crier haro sur*, Appeler quelqu'un en justice; puis, S'élever avec indignation contre les paroles ou les actes de quelqu'un :

A ces mots on *cria haro sur* le baudet.
LA FONTAINE.

— ENCYCL. V. CLAMEUR DE HARO.

HARO, ville d'Espagne (prov. de Logroño), sur l'Ebre; 10.000 hab. Ch.-lieu de district. Commerce de vins.

HARO y Sotomayor Guzman y Acevedo (don Luis MENDEZ DE), homme d'Etat espagnol, né à Valladolid en 1598, mort à Madrid en 1661. Neveu du comte-duc d'Olivarès, il fut premier ministre de Philippe IV et généralissime de ses armées. Il négocia avec Mazarin la paix des Pyrénées (1659), et représenta Louis XIV à la cérémonie du mariage de l'infante à Fontarabie.

HAROERIS. Myth. égypt. V. HORUS.

HAROLD Ier, roi d'Angleterre, surnommé **aux Pieds de lièvre**, mort à Oxford ou à Londres en 1040. A la mort de son père Canut le Grand, en 1035, il disputa à son frère, roi désigné, demeuré en Danemark, le royaume d'Angleterre, et se fit reconnaître par tout le pays au nord de la Tamise. Il attira traîtreusement en Angleterre les ætheling Edward et Alfred, et assassina le second. Il avait réussi à s'emparer de toute l'Angleterre (1037) et se préparait à repousser une attaque de son frère, quand il mourut.

HAROLD II, roi d'Angleterre, fils du comte Godwine, né vers 1022, tué à Hastings en 1066. En 1051, il soutient son père Godwine contre le roi Edouard le Confesseur et lui fait restituer le comté de Wessex. A la mort de Godwine (1053), il devient le tout-puissant ministre du roi; en l'absence d'un héritier mâle, il commence bientôt à espérer la couronne. En 1063, il écrase une invasion galloise; en 1064, il est auprès du duc de Normandie et s'engage par serment à soutenir les prétentions du Normand au trône d'Angleterre. En échange, Guillaume lui promet la main de sa fille et la moitié de l'Angleterre. Rentré en Angleterre, il épouse la sœur du comte de Mercie. A la mort d'Edouard (1066), il est reconnu par les grands, et couronné par l'archevêque d'York roi de toute l'Angleterre. Il refuse alors de reconnaître les prétentions de Guillaume, mais ne peut arrêter l'invasion normande à Hastings.

HAROMSZEK (en roumain **Trei Scaune**), ancien comitat de la Hongrie, dans les Karpates, sur le haut cours de l'Olt ou Aluta. Rattaché en 1920 à la Roumanie. En partie récupéré par la Hongrie en 1940.

HARONG n. m. Genre d'hypéricinées de Madagascar, comprenant des arbustes à fruits en drupe.

HAROUDJ, chaîne de montagnes volcaniques de la Libye, entre la Tripolitaine et le Fezzan. On y distingue, au-dessus d'un plateau calcaire, deux massifs : à l'O., le Djebel Soda ou Montagne-Noire (alt. 900 m. max.); à l'E., le Haroudj propre (altitude moyenne, 600 m.). Le nom de Montagne-Noire (*Mons Niger* des anciens) est dû à la coloration des roches volcaniques, moitié rouges, moitié noires.

HAROUÉ, ch.-lieu de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 24 kil. de Nancy, sur le Madon; 465 hab. Magnifique et colossal château des princes de Beauvau-Craon bâti au XVIIIe siècle par Boffrand sur les ruines du château de Bassompierre. Parc à la française. — Le canton a 30 comm., et 8.085 hab.

***HAROUELLE** [*èl'*] n. f. Grosse ligne de pêche, garnie d'avançons et d'hameçons de fort calibre et servant à la pêche de la morue ou du maquereau.

HÂROÛN AL-RACHÎD ou **HÂROÛN ER-RACHÎD**, le plus célèbre calife abbasside, né à Réi, en Perse, l'an 766 de l'ère chrétienne, mort à Tous, dans le Khorassan oriental, en 809. Il succéda à son frère El-Hadi en 786, et, à peine arrivé au trône, il abandonna le gouvernement aux Barmécides ; ceux-ci ayant abusé du pouvoir, il les fit périr presque tous. Le règne d'Hâroûn se passa en guerres continuelles avec l'Empire grec, sans qu'il en sortît de résultat sérieux ; la conquête d'une partie de la Transoxiane et du pays de Kaboul est le seul fait important de son califat, au point de vue militaire. Ce qui fait la célébrité d'Hâroûn, c'est qu'il est le héros de beaucoup de contes des *Mille et une Nuits*, que presque toutes les aventures qui y sont narrées sont données comme contemporaines de son règne. Il aurait entretenu des relations avec Charlemagne, et envoyé des cadeaux à la cour d'Aix-la-Chapelle. Mais les sources arabes gardent le silence à ce sujet, et ces relations sont aujourd'hui mises en doute.

HAROUT et **MAROUT**, noms sous lesquels les musulmans désignent deux anges que Dieu avait envoyés sur la terre pour examiner les actions des hommes. Enivrés par le vin qu'une femme leur avait servi, ils voulurent la séduire, et ils furent condamnés à demeurer suspendus par les pieds, jusqu'au jour du jugement, dans un puits de Babel.

HARPACTE n. m. Arachn. Genre d'arachnides aranéides, famille des dysdéridés, dont on connaît vingt-cinq espèces habitant la région circaméditerranéenne. (La seule qui remonte jusqu'au nord de la France est l'*harpactes Hombergi*, petite espèce rose et grise, qui vit dans un fourreau soyeux, sous l'écorce des arbres.)

Harpacte.

— Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des trogonidés, comprenant quatorze espèces de l'Asie orientale et de l'Insulinde. (Les harpactes, nommés encore PYROTROGON, sont de taille médiocre ; leurs couleurs vives et tranchées les font appeler parfois aussi *couroucous flamboyants*.)

HARPACTOR n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des réduviidés, comprenant des réduves carnassiers ordinairement noirs et rouges, qui vivent sous les pierres. (Leur piqûre est très douloureuse. L'*harpactor cruentus* est assez commun en France.)

***HARPAGE** n. m. (lat. *harpago ;* du gr. *harpazein*, saisir). Antiq. Griffe, instrument muni de crochets ; fourche ; croc pour tirer un seau du puits ; crochet de cuisine. || Crampon qui servait à réunir des pierres ou blocs de maçonnerie. || Grappin d'abordage pour saisir les vaisseaux ennemis.

Harpage.

— Pêch. Action de harper.

HARPAGE, forme grécisée du nom que portait un seigneur mède du VIe siècle av. J.-C. D'après une légende recueillie par Hérodote, Astyage, roi des Mèdes, l'aurait chargé de faire périr le jeune Cyrus. Touché de pitié, il le fit exposer dans les bois par un berger, qui le sauva et l'éleva. Plus tard, pour se venger, Astyage égorgea le fils d'Harpage et en servit les membres au père, dans un festin. Harpage s'attacha à Cyrus. Il reçut le gouvernement de la Lydie.

Harpagon (du gr. *harpagê*, pillage), personnage principal de la comédie de *l'Avare*, de Molière. Harpagon est la personnification admirable de l'avare, ridicule par sa parcimonie mesquine, son âpreté au gain, sa peur d'être dupé et dépouillé ; odieux d'autre part et presque tragique, parce qu'à son avarice il sacrifie ses devoirs de père et toute affection de famille.

— N. m. Homme d'une grande avarice : *Quel* HARPAGON !

***HARPAGOPHYTE** [*fit'*] n. m. Genre de pédaliacées, comprenant des herbes rampantes, vivaces, à feuilles opposées, lobées, à fleurs pourpres, qui croissent, au nombre de cinq espèces, en Afrique australe et à Madagascar.

HARPAGUE [*pagh'*] n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, comprenant trois espèces de l'Amérique tropicale. (Les harpagues sont de petits faucons.)

***HARPAIL** [*pay'*] n. m. Véner. Se dit d'une harde composée de femelles. (S'écrit aussi HARPAILLE.)

***HARPAILLER** ou **HERPAILLER** [*pa-yé*] v. intr. (de *harpail*). Véner. Se dit des chiens qui prennent le change et se séparent en deux ou plusieurs groupes chassant chacun de leur côté.

— ***Se harpailler,*** v. pr. Au sens réfléchi, avec réciprocité et *fam.* Se quereller : *Que reste-t-il à faire après qu'on* S'EST *bien* HARPAILLÉ ?... (Voltaire.)

HARPALE n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, type d'une sous-famille dite des harpalinés, comprenant des formes sombres ou métalliques, ordinairement nocturnes, vivant sous les pierres, dans la terre. (Beaucoup sont phytophages et grimpent sur les ombellifères pour en ronger les graines. L'harpale le plus commun en France est l'harpale vert bronzé [*harpalus æneus*] long de 1 cm.)

Harpale.

HARPALOS ou **HARPALE,** lieutenant d'Alexandre le Grand, mort en 324 av. J.-C. Alexandre lui confia le gouvernement de Babylone conquise et la garde du trésor royal. Harpalos dilapida le trésor, et se réfugia à Athènes. Sur la proposition de Démosthène, les Athéniens décidèrent de le livrer. Mais Harpalos s'enfuit, et passa en Crète, où il fut assassiné. Après son départ d'Athènes, on constata qu'il manquait la moitié de l'argent ; un procès fut intenté aux commissaires.

HARPALYCE. Myth. gr. Jeune fille d'Argos, qui mourut de douleur en voyant son amour méprisé par Iphis. (On institua en son honneur des jeux, pendant lesquels se chantait un hymne appelé, de son nom, *Harpalyce.*)

***HARPAYE** [*pay'*] n. m. (du gr. *harpax*, ravisseur). Nom vulgaire d'un oiseau de proie diurne du genre busard. V. BUSARD.

***HARPE** n. f. (germ. *harpa*). Instrument de musique de forme triangulaire, muni de cordes d'inégale longueur, que l'on pince des deux mains : *Pincer de la* HARPE. || *Harpe éolienne,* Instrument à cordes, monté de manière à rendre des sons harmonieux lorsqu'il est suspendu et frappé par le vent. || *Harpe des Pahouins,* Instrument de musique à cordes pincées, en usage chez les Pahouins, et dont la caisse de résonance est faite d'une courge : *La* HARPE DES PAHOUINS *est montée de cinq cordes.*

— Poétiq. Poésie sacrée, par allusion à la harpe de David, l'auteur des Psaumes ; poésie en général.

— Milit. Sorte de ponts que, dans les sièges d'autrefois, on jetait sur les fossés d'une place, en les abaissant au moyen d'une série de poulies et de cordages.

— LOC. PROV. **Il est parent du roi David et joue de la harpe,** Se dit d'un filou, par jeu de mots sur *harpe* et *harper.*

— ENCYCL. Musiq. On trouve la *harpe* chez les anciens Egyptiens, chez les Hébreux, dans les Iles Britanniques vers le VIIIe siècle, etc., mais dans un état très imparfait ; jusqu'à la fin du XVIIe siècle on se contente d'augmenter progressivement le nombre des cordes. L'accord demeure diatonique et immuable.

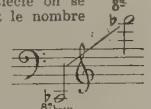
Etendue de la harpe.

Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que l'invention de la pédale vient transformer l'instrument. Les travaux de Hochbrucker en Bavière (1720), de Cousineau en France (1782) sont repris et perfectionnés par Sébastien Erard (1786) qui substitua la fourche aux crochets imaginés par Cousineau.

La harpe moderne d'Erard est montée de quarante-sept cordes, qui font entendre la gamme diatonique d'*ut bémol majeur*, donnant une étendue de six octaves et demie, soit à peu près celle du piano.

Les sept pédales placées à la base de l'instrument peuvent être abaissées et fixées chacune à deux crans différents. Si l'une d'elles est fixée à son premier cran, toutes les cordes sonnant *fa* bémol se trouvent raccourcies d'une longueur correspondant à un demi-ton ; le *fa* devient alors

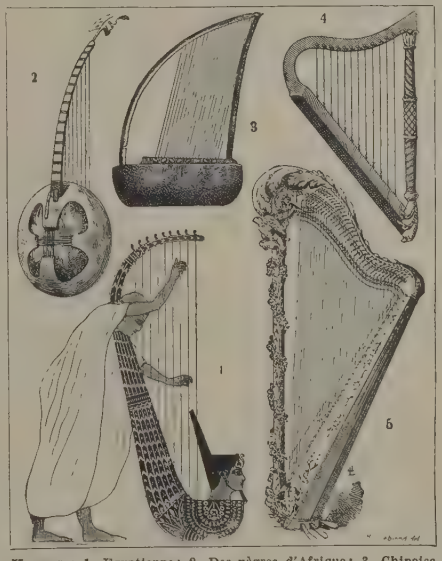

HARPES : 1. Egyptienne ; 2. Des nègres d'Afrique ; 3. Chinoise (kinan) ; 4. Des XIIe et XIIIe siècles ; 5. A pédales.

naturel, et l'on a la gamme de *sol* bémol majeur. En abaissant ainsi chaque pédale à son premier cran, on obtient successivement les tons de *ré bémol majeur, la bémol, mi bémol, si bémol, fa naturel,* et *do naturel.* Mais si ensuite, revenant à la première pédale, l'exécutant l'abaisse à fond c'est-à-dire à son second cran, les cordes *fa,* raccourcies d'un nouveau demi-ton, deviennent des *fa dièses* et donnent la gamme de *sol majeur ;* et, si l'on continue ainsi pour les autres pédales, on obtient chaque fois une gamme majeure nouvelle dans les tons diésés.

Harpe éolienne.

Une nouvelle invention, due à Gustave Lyon, brevetée en 1894, perfectionnée en 1903, est venue mettre la harpe sur un pied d'égalité avec le piano. Supprimant les pédales, il a imaginé de joindre aux cordes ordinaires de la harpe un second jeu de cordes transversales qui donne tous les demi-tons chromatiques. La harpe chromatique comprend au total soixante-dix-huit cordes, les « touches » blanches étant placées du côté gauche, et les « touches » noires du côté droit.

La harpe est un instrument d'une sonorité qui n'a point d'égale ni d'analogue. Comme les instruments à archet, elle possède des sons harmoniques, qu'on obtient en pinçant la corde avec sécheresse à son point milieu, et qui donnent l'octave de la note réelle.

La musique de harpe s'écrit à deux parties, en clef de *fa* et en clef de *sol,* comme celle de piano.

Harpe d'Eole ou *Harpe éolienne.* — Le P. Kircher semble être le premier qui, au XVIIe siècle, ait songé à construire un appareil de ce genre. On cite, entre autres, l'instrument construit vers 1805 par Johann Christian Dietz, et dont les cordes, vibrant sous l'action du vent, faisaient entendre les harmoniques du son fondamental, d'où résultaient des résonances d'un caractère étrange et mystérieux. (On dit aussi ÉOLI-HARPE.)

***HARPE** n. f. (du lat. *harpe,* croc, objet recourbé ; du gr. *harpê*). Véner. Griffe d'un chien courant. || *Chien de bonne harpe,* Chien qui a les griffes longues et pointues. (On dit aussi HERPE.)

— Constr. Saillie d'une pierre de taille d'attente devant servir au raccordement du mur d'une maison contiguë, ou pour la continuation ultérieure de la construction. || Se dit également des pierres qui, dans les chaînes des murs, sont plus larges que celles de dessus et de dessous. || Morceau de fer coudé, servant à relier aux murs les poteaux des pans de bois. (On dit aussi HARPON, dans ce cas.)

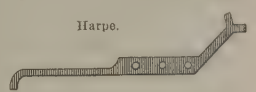
Harpe.

***HARPE** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type d'une famille dite des harpidés.

— ENCYCL. Les *harpes* (*harpa*) ont une coquille ventrue, côtelée, sans opercule, de couleurs agréablement variées. On connaît une douzaine d'espèces des mers chaudes.

***HARPÉ** n. f. (mot gr.). Archéol. Nom grec d'un coutelas dont la lame, en feuille d'iris, se complique d'un crochet recourbé tourné vers la poignée.

Harpe.

— ENCYCL. La *harpé* est particulière aux Sumériens, Babyloniens et Assyriens. Cette arme, insigne du pouvoir, a été utilisée par les dynastes de Byblos au début du 2e millénaire, et a été imitée en Egypte sous la XVIIIe dynastie pharaonique. Dans les monuments figurés de la Grèce, la harpé est donnée à quelques personnages de la Fable ; avec elle, Persée décapita Méduse.

***HARPÉ, E** adj. (de *harpe,* objet recourbé). Chass. Se dit du chien et plus spécialement du lévrier qui a l'estomac large, un peu bas, et le ventre et les flancs plus hauts et un peu rentrants. (On dit aussi HERPÉ.)

***HARPEAU** [*pô*] n. m. (de *harpe,* croc). Grappin d'abordage.

HARPEN, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg) ; 5.400 hab.

***HARPER** [*pé*] v. intr. Mus. Jouer de la harpe.

— Hippol. Se dit d'un cheval lorsqu'il fléchit brusquement les jarrets dans l'allure du pas et du trot. (Ce mouvement défectueux est un symptôme d'*éparvin sec.* Le traitement varie suivant l'étiologie ; mais, s'il n'existe aucune cause apparente, on peut pratiquer la ténotomie de l'extenseur latéral des phalanges.)

***HARPER** [*pé*] v. tr. (de *harpe,* croc). Saisir et serrer fortement avec les mains : HARPER *un billet.*

— ***Se harper,*** v. pr. Au sens réfléchi, avec réciprocité et *fam.* Se saisir fortement l'un l'autre, s'empoigner : *Ces femmes* SE HARPÈRENT *un bon moment.*

— Pêch. Prendre un poisson à travers corps à l'aide du *harpiau.*

HARPER, ville maritime de la république de Libéria, sur la côte des Graines, baignée par l'Atlantique ; 4.000 hab.

Harper's New Monthly Magazine, revue mensuelle illustrée, publiée, depuis 1850, par l'éditeur *Harper,* à New-York. L'histoire de ce magazine, auquel ont collaboré des écrivains populaires de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, est en partie l'histoire littéraire du XIXe siècle en Amérique.

Harpes.

***HARPES** [*pèss*] n. m. Paléont. Genre de crustacés trilobites, remarquables par le grand développement du limbe céphalique et la position des yeux sur joues fixes. (Terrain silurien et dévonien.)

***HARPEUR** n. m. Syn. de HARPISTE. (VX.)

***HARPIAU** [*pi-ô*] n. m. Grappin de pêcheur.

***HARPIE** [*pî*] n. f. (lat. *harpya ;* du gr. *harpuia,* ravisseuse). Myth. Monstre ailé, ayant un visage de femme, le corps d'un vautour, des ongles crochus, et qui personnifiait les tempêtes et la mort.

— *Par anal.* Personne rapace : *Villars avait, sous une magnificence de Gascon, une avidité de* HARPIE. (Saint-Simon.) || Femme très acariâtre, très méchante : *Cette princesse d'Harcourt était une furie blonde, et de plus une* HARPIE. (Saint-Simon.)

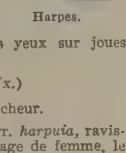
D'argent à une harpie de gueules.

— Blas. Figure héraldique de fantaisie, représentant un buste de femme sans bras, avec des ailes éployées, des pattes d'oiseau de proie, et une queue rappelant celle de l'aigle héraldique. (On trouve surtout les harpies dans les armoiries allemandes.)

— ENCYCL. Myth. gr. Les *Harpies* ou *Harpyies* étaient filles de Thaumas et de l'Océanide Elektra, suivant les uns ; de Poseidon ou de Typhon suivant d'autres. On s'accordait à les placer dans des pays lointains. En raison de leur vol rapide, elles passaient pour avoir enfanté les coursiers de divers héros. Mais surtout divinités funéraires, messagères d'Hadès, elles étaient souvent confondues avec les Erinnyes ou les Sirènes.

— Iconogr. Ces divinités ont été souvent représentées, surtout par les peintres de vases ; d'abord comme des

vierges ailées, puis comme des monstres ayant un corps d'oiseau avec une tête humaine, comme sur le célèbre monument de Xanthos, conservé au British Museum.

Harpies : 1. Peinture d'un vase d'Egine; 2. Monument de Xanthos.

HARPIE n. f. Espèce d'aigle. V. HARPYIE.

***HARPIGNER** [*gn* mll., *é*] (SE) v. pr. (de *harper*, prendre). *Pop.* Avec réciprocité, Se battre, s'empoigner. || S'attaquer de propos piquants. (On dit aussi SE HARPILLER.)

HARPIGNIES (Henri), peintre français, né à Valenciennes en 1819, mort à Saint-Privé en 1916. Il prit les leçons d'Achard, et, s'adonna au paysage. Doué d'un talent robuste et vigoureux, il a interprété la nature avec plus de force que de grâce. On lui doit un grand nombre de peintures et d'aquarelles représentant des sites de France et d'Italie. Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis 1853, époque de ses débuts, nous citerons : *Vue de l'île de Capri* (1855) ; *Rome vue du mont Palatin* (1865) ; *le Vésuve* (1866) ; *Vue de Montréal*, dans l'Yonne, et un panneau décoratif pour l'Opéra, *la Vallée Egérie* (1870) ; *Ruines du château d'Hérisson* (1872) ; *le Saut du loup* (1873), son morceau capital ; *Chênes de Château-Renard* (1875) ; *Panneau décoratif*, exécuté en tapisserie pour l'escalier du Sénat (1880) ; *les Bords du Loing* (1882) ; *la Loire à Briare* (1883) ; *Bords de la Sarthe* (1892) ; *la Loire* (1896) ; *Bords du Rhône* (1897), qui lui valut la médaille d'honneur. Depuis, il a exposé : *le Teverone* (1898) ; *Fin d'une belle journée à Hérisson* (1899) ; *Oliviers et Chênes verts à Beaulieu* (1900) ; *Bords de l'Allier* (1903) ; *Soleil couchant sur les bords de l'Ain* (1905) ; *le Ruisseau* (1906). Harpignies a fait don au Musée des beaux-arts de la Ville de Paris d'une série de vingt-cinq aquarelles.

Harpignies. — Cl. Dornac.

***HARPIN** n. m. (de *harper*, prendre). Arme d'hast en manière de croc, que l'on appelait aussi HAVET.
— Navig. fluv. Croc de batelier.

***HARPIOCÉPHALE** n. m. Genre de mammifères chiroptères, de la famille des vespertilionidés, comptant une dizaine d'espèces de petites chauves-souris propres à l'Asie et à la Malaisie.

***HARPION** n. m. Gattine, maladie qui fait périr les vers à soie pendant la seconde mue. || Ver à soie affecté de ce mal.

***HARPISTE** [*pisst'*] n. Qui joue de la harpe.

HARPOCÉRAS [*rass*] n. m. Genre d'ammonites, comprenant des formes à tours aplatis, ornés de côtes falciformes et à carène saillante, très abondantes dans le lias moyen et supérieur.

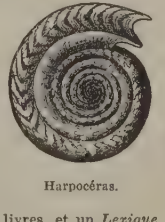

Harpocéras.

***HARPOCÉRATIDÉS** [*dé*] n. m. pl. Famille d'ammonites des terrains liasique et oolithique, dont les principaux genres se nomment *harpoceras* et *oppelia*.

HARPOCRATE. Myth. égypt. V. HORUS.

HARPOCRATION, d'Argos, philosophe platonicien, contemporain de Jules César. Il a écrit un *Commentaire sur Platon* en vingt-quatre livres, et un *Lexique de Platon* en deux livres. — Un autre **Harpocration** (Ælius) est l'auteur d'une *Rhétorique*.

HARPOCRATION (Valérius), qui semble avoir vécu au IIe siècle de notre ère et avoir été le précepteur d'Antoninus Verus. Il écrivit un *Lexique des dix orateurs attiques*, que nous possédons, et qui fournit de précieux renseignements sur la langue des orateurs, les antiquités, les usages, le droit civil et politique d'Athènes.

***HARPOIRE** n. f. (de *harpe*, croc). Mar. Filin auquel est fixé le harpon à baleine.

***HARPOISE** n. f. (de *harpe*, croc). Fer recourbé qui termine le harpon.

***HARPON** n. m. (de *harpe*, croc). Dard barbelé et acéré, emmanché, dont on se sert pour la pêche des gros poissons et surtout de la baleine.
— Constr. Syn. de HARPE.
— Mar. anc. Grappin tranchant qu'on fixait à l'extrémité de chaque vergue, et qui était destiné à couper les cordages de l'ennemi dans l'abordage.

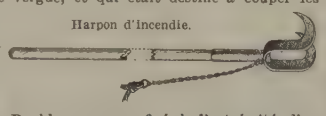

Harpon d'incendie.

— Techn. Pinces de fer servant à saisir des pièces métalliques. || Double crampon fixé à l'extrémité d'un long manche et dont se servent les sapeurs-pompiers dans les incendies.

— ENCYCL. Pêch. Le *harpon* est fait le plus souvent d'une hampe de bois dur, armée à l'extrémité d'un fer en pointe de flèche, et se lance à la main (pêche du saumon, de la truite, etc.) A l'instrument est fixée une ligne forte, qui peut se dérouler quand le poisson file, et permet de le ramener au bord.

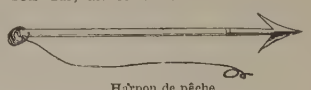

Harpon de pêche.

Dans la pêche de la baleine, on fait usage de harpons de fortes dimensions, qu'on lance avec des fusils ou des canons d'un modèle spécial : la ligne est remplacée par une grosse et longue corde, dont le filage rapide est facilité par des galets huilés.

***HARPONNAGE** [*po-naj'*] n. m. Action de harponner ; pêche avec le harpon.

***HARPONNEMENT** [*po-ne-man*] n. m. Action de harponner.

***HARPONNER** [*po-né*] v. tr. (de *harpon*). Saisir, percer avec le harpon : HARPONNER *un cétacé*.
— *Pop.* Saisir ; arrêter : HARPONNER *un voleur*.
— *Intransitiv.* Lancer le harpon : *Etre habile à* HARPONNER.

***HARPONNEUR** [*po-neur'*] n. m. Pêcheur qui lance le harpon.

***HARPONNIER** [*po-ni-é*] n. m. Bot. Un des noms communs de l'*églantier*.

***HARPONNIER** [*po-ni-é*] n. m. Nom employé pour désigner certains oiseaux de rivage (hérons crabiers d'Amérique notamment), parce qu'ils se servent de leur bec comme d'un harpon, pour ouvrir les crabes dont ils se nourrissent.

Harpye et sa chenille.

***HARPU** n. m. (de *harpe*). Sorte de psalterion finlandais à cinq cordes, en bois de bouleau, long d'environ 57 cm.

***HARPYE** [*pî*] n. f. Nom vulgaire de papillons du groupe des notodontes, appartenant aux genres *uropus*, *stauropus*, etc. (La harpye du hêtre [*stauropus fagi*] en est le type.)

HARPYIE. Myth. gr. V. HARPIE.

***HARPYIE** [*pî*] n. f. Espèce d'aigle habitant l'Amérique, du Mexique au Paraguay.
— ENCYCL. La *harpyie féroce* (*harpyia harpyia*) est un rapace de la famille des falconidés, tribu des aquilinés. Elle est le plus grand et le plus fort des oiseaux de proie de l'Amérique méridionale ; longue de 1 m. et plus, elle mesure $2^{m},50$ d'envergure ; sa livrée est grise et blanche, nuancée de noir et de brun, et elle porte une large huppe mobile sur la nuque. C'est le rapace qui a les griffes les plus puissantes. Elle vit dans les grandes forêts de l'Amazone, au sommet des grands arbres, et attaque tous les animaux.

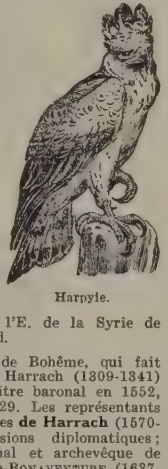

Harpyie.

***HARPYIE** [*pi-i*] ou **HARPYIA** n. f. Genre de mammifères chiroptères, famille des ptéropidés, comprenant de grandes chauves-souris de la région indo-malaise. L'espèce type est la harpyie à grosse tête [*harpyia cephalotes*].

HARRA, désert volcanique et pierreux de l'Asie antérieure, à la lisière orientale du Haurân, dans l'E. de la Syrie de mandat français et au N. du Hamad.

HARRACH (DE), famille noble de Bohême, qui fait remonter sa filiation à Thierry de Harrach (1309-1341) et dont les membres reçurent le titre baronal en 1552, comtal en 1627, seigneurial en 1829. Les représentants les plus marquants en furent : Charles **de Harrach** (1570-1628), chargé d'importantes missions diplomatiques ; ERNEST-ALBERT (1598-1667), cardinal et archevêque de Prague, puis de Trente ; FERDINAND-BONAVENTURE (1637-1706), qui joua un rôle européen comme ambassadeur à Madrid, au début de la succession d'Espagne ; JEAN-JOSEPH (1678-1764), qui se distingua comme général dans la guerre contre les Turcs (1716-1717) ; FRÉDÉRIC-AUGUSTE (1696-1749), représentant de Marie-Thérèse aux négociations de paix de Bréda (1746) et de Dresde ; FERDINAND-BONAVENTURE (1708-1778), gouverneur de la Lombardie ; CHARLES-BORROMÉE (1761-1829), médecin et savant ; JEAN-NÉPOMUCÈNE (1756-1829), dont une nièce, la comtesse AUGUSTA (1800-1873), épousa morganatiquement (1824) le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. La branche aînée est restée autrichienne, la cadette est devenue allemande.

HARRADEN (Béatrice), femme de lettres anglaise, née à Hampstead en 1864, morte à Barton-on-Sea en 1936. Son livre : *Bateaux qui passent dans la nuit* (1893), eut un vif succès. Elle a publié, depuis lors : *Humeurs diverses* (1894) ; *Hilda Strafford* (1897) ; *Katharine Frensham* (1903) ; *le Printemps plantera* (1920).

HARRAN (*Carres*, sous la domination romaine), bourgade de la Turquie, dans la partie montagneuse de la Cilicie orientale (district d'Ourfa), sur le Djoullab, affluent de l'Euphrate. Au Xe siècle, l'école musulmane de Harran traduisit en arabe des ouvrages grecs. V. CARRES.

HARRAR ou **HARAR**, province de l'empire d'Ethiopie, aux confins des pays Somalis ; haut plateau d'une altitude moyenne de 1.700 m. Capit. *Harrar*.

HARRAR, ville de l'Ethiopie orientale, capitale de la province homonyme ; 50.000 hab. environ (*Hararis*). Grand centre commercial, sur le chem. de f. de Djibouti à Addis-Abeba. Conquise en 1521 par les musulmans, Harrar fut jusqu'en 1875 la résidence d'un émir semi-indépendant. Les Egyptiens l'occupèrent de 1875 à 1884. Ménélik II l'a réunie à son empire en 1887.

HARRAT (arabe *h'errath*) n. m. Cultivateur dans l'Afrique musulmane, fellah sédentaire opposé au nomade qui le rançonne généralement. || Pl. *Des* HARRATIN'.

HARRICANOW, fleuve du Dominion canadien (Québec et Ontario), tributaire de la baie James (baie d'Hudson). Cours, environ 400 kil.

***HARRIER** n. m. (mot angl., de *hare*, lièvre). Chass. Chien courant anglais pour la chasse du lièvre. (Ressemble au fox-hound. Intermédiaire entre ce dernier et le beagle. Taille de 40 cm. à 60 cm. Chien de grande vitesse, dont il existe diverses variétés.)

Harrier.

HARRINGTON, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cumberland), sur la mer d'Irlande ; 4.500 hab. Port avec chantier de constructions navales. Corderies.

HARRINGTON (James), historien anglais, né à Upton en 1611, mort à Londres en 1677. Il voyagea sur le continent. A son retour, il commença à travailler à son grand ouvrage : *la République d'Océana* (1656), inspiré de l'*Atlantide* de Platon, et de l'*Utopia* de Thomas Morus. Harrington essaye d'y définir le gouvernement républicain idéal. En 1646, il fut nommé, par Cromwell, gentilhomme de la chambre de Charles Ier dont il gagna la confiance, et qu'il accompagna jusqu'à l'échafaud.

HARRINGTONITE [*ar-ringh'*] n. f. Minér. Substance gommeuse naturelle tenant en suspension deux zéolithes : *mésotype* et *scolésite*.

HARRIS (James), grammairien anglais, né à Salisbury en 1709, mort à Londres en 1780. Il est surtout connu pour son ouvrage, qui fut traduit en français par Thurot, sur l'ordre du Directoire : *Hermes, ou Recherche philosophique sur la grammaire universelle* (1751).

HARRIS (sir William SNOW), physicien anglais, né et mort à Plymouth (1791-1867). On lui doit d'importants travaux sur le magnétisme, l'électricité. En 1835, la Société royale lui conféra la grande médaille de Copley. Outre de nombreux *Mémoires*, il a publié : *Effets de la foudre sur les corps flottants ; De la nature des orages ;* etc.

HARRIS (Joel Chandler), journaliste et auteur américain, né à Eatonton (Georgie) en 1848, mort en 1908. Il créa un genre nouveau par ses contes de bêtes dont les actions sont censées vues et racontées par des nègres du Sud. Citons : *le Père Rémus* (1880) ; *Soirées avec le père Rémus* (1884) ; *M. Lapin chez lui* (1895) ; *Aaron dans les bois* (1897) ; *le Père Rémus et le Petit garçon* (1910).

HARRIS (Frank), journaliste et romancier anglais, né à Galway (Irlande) en 1856, mort à Nice en 1931. Il fonda un périodique intitulé *the Candid friend* (l'Ami impartial) et publia *Elder Conklin* (1896) ; *William Shakespeare, l'homme* (1898) ; *Montes le Matador* (1900), *les Femmes dans Shakespeare* (1911), une *Vie d'Oscar Wilde* (1920) et une *Vie de Bernard Shaw* (1938), ainsi que des mémoires : *Ma vie et mes amours* (1933-1936). Frank Harris a également dirigé la *Saturday Review*, et la *Fortnightly Review*.

HARRISBURG, ville des Etats-Unis, capitale de la Pensylvanie, sur la Susquehannah ; 76.000 hab. Arsenal. Foires et marchés fréquentés.

HARRISMITH, ville de l'Union Sud-africaine (Etat libre d'Orange) ; 6.800 hab. Ch.-lieu de district. Centre commercial.

HARRISON (John), horloger et mécanicien anglais, né à Faulby (York) en 1693, mort à Londres en 1776. Il inventa, en 1726, un pendule *compensateur ;* mais son invention la plus importante est celle de l'horloge marine, pour la détermination des longitudes.

HARRISON (William Henry), général et homme d'Etat américain, né à Berkeley (Virginie) en 1773, mort à Washington en 1841. Gouverneur du Territoire du Nord-Ouest (1798), puis de l'Indiana (1801). Après avoir battu les Indiens à Tippecanoe en 1811, il vainquit, en 1813, le général anglais Proctor dans le haut Canada. Il devint ensuite membre du Congrès (1816), sénateur de l'Ohio (1824), ministre plénipotentiaire en Colombie (1828-1829). Il remplaça, en 1841, Van Buren, comme président des Etats-Unis. Il mourut un mois après son installation.

HARRISON (Benjamin), président des Etats-Unis, né à North-Bend (Ohio) en 1833, mort à Indianapolis en 1901, petit-fils du précédent. Il se distingua pendant la guerre de Sécession, devint sénateur de l'Indiana en 1860, et en 1888 fut élu président de la République. Il promulgua le tarif protecteur dit « bill Mac Kinley » (1890). En 1892, il échoua contre Cleveland. En 1899, il représenta les Etats-Unis à la Conférence de La Haye. A la fin de 1900, il se prononça contre la politique impérialiste aux Etats-Unis.

HARRISON (Frédéric), écrivain anglais, né à Londres en 1831, mort à Bath (Somerset) en 1923. Avocat, il professa pendant quelques années le droit international, et devint le chef de l'école positiviste anglaise. Historien de valeur et critique littéraire souvent acerbe, il a publié : *le Sens de l'histoire* (1862) ; *l'Ordre et le Progrès* (1875) ; *le Choix des livres, Olivier Cromwell* (1888) ; *Guillaume le Taciturne ; le Millénaire du roi Alfred* (1897) ; *Tennyson* (1899) ; *la Vie de Ruskin* (1902) ; *les Essais de Carlyle* (1903) et de *Bacon* (1905) ; une *Biographie de Chatham* (1905) ; un roman historique, *Thesphano* (1904) ; *Mémoires autobiographiques* (1911) ; *Novissima Verba* (1920).

HARRISON (Jane Ellen), helléniste anglaise, née dans le Yorkshire en 1850, morte à Londres en 1928. Ses travaux ont porté surtout sur l'art et la religion des Grecs. Nous citerons : *les Mythes de l'Odyssée dans l'art et la littérature* (1882) ; *Etudes pour l'introduction à l'art grec* (1885) ; *Mythologie et Monuments de l'ancienne Athènes* (avec Verrall ; 1890) ; *la Peinture de vases chez les Grecs*

(avec Mac Coll ; 1894) ; *Prolégomènes à l'étude de la religion grecque* (1903 ; 2e éd. 1908) ; *Thémis, étude des origines sociales de la religion grecque* (1912).

HARRISON (Thomas-Alexandre), peintre américain, né à Philadelphie (Etats-Unis) en 1853, mort à Paris en 1930. Élève de Gérome et de Bastien-Lepage à Paris, c'est un très beau peintre de marines. Il obtint une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 ; en 1900, il fut membre du jury international. Il exposa alors : *Crépuscule, Mystères de la nuit, Feux au soleil*, et depuis : *Cathédrale de Pise* (1911) ; *Place à Sienne* (1912) ; *Automne à Orta* (1922).

HARRISSE (Henry), érudit français d'origine américaine, né et mort à Paris (1830-1910). Il est l'auteur de travaux bibliographiques et d'études historico-géographiques sur les premiers temps de la découverte du nouveau monde : *Bibliotheca americana vetustissima* (1866) ; *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France* (1872) ; *Jean et Sébastien Cabot* (1882) ; *les Corte-Real* (1883) ; *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille* (1884-1885) ; *Découverte de l'Amérique du Nord* (1892) ; *Découverte de Terre-Neuve* (1900) ; etc.

HARROGATE, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 38.885 hab. Eaux sulfureuses.

HARROW, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), dans la banlieue de Londres ; 19.500 hab. Collège important et célèbre fondé en 1571, qui compta Peel et Byron parmi ses élèves.

HARRY l'Aveugle, ménestrel écossais du XVe siècle. Ce qu'on sait de lui se trouve dans l'*Histoire de la Grande-Bretagne* de John Major (1521). Vers 1490, il était à la cour de Jacques IV. On lui attribue un poème intitulé : *Vie du noble champion d'Ecosse sir William Wallace*.

HARRY (Myriam), femme de lettres française, née à Jérusalem en 1875. Fille d'un missionnaire anglican et d'une diaconesse rhénane, elle passa sa première enfance en Orient, fut mise en pension à Londres et à Berlin, vint à Paris en 1893 pour étudier l'arabe littéraire ; voyagea aux Indes, en Indochine, en Tunisie. Revenue à Paris, elle écrivit pour *la Fronde* des nouvelles parues en 1899 sous le titre *Passage de Bédouins* ; un roman *Petites épouses* (1900) ; *la Conquête de Jérusalem* qui reçoit en 1904 le prix Fémina ; *Tunis la Blanche* (1910) ; *Indo-Chine* (1912) ; *la Divine chanson* (1912) ; *la Petite Fille de Jérusalem* (1914) ; *Siona chez les Barbares* (1918) ; *le Tendre cantique de Siona* (1923) ; *les Amants de Sion* (1924) ; *le Petit Prince de Syrie* (1929) ; *les Derniers Harems* (1933) ; *les Adorateurs de Satan* (1937) ; *Ranavalo et son amant blanc* (1939) ; *la Princesse turquoise* (1942).

HART [*hart'*] n. f. (primitiv. HARD ; origine inconnue). Lien d'osier ou de bois tordu, servant à lier les fagots, les cotrets, les bourrées, les écorces. ‖ Ce lien servant de corde avec laquelle on pendait les criminels : *Avoir la* HART *au col*. ‖ La pendaison même : *Etre condamné à la* HART.

— Techn. Cheville en fer, courbée en demi-cercle, à laquelle le gantier et le peaussier suspendent les peaux pour les étirer.

HART (Salomon-Alexandre), peintre anglais, né à Plymouth en 1806, mort à Londres en 1881. Il s'adonna d'abord à la peinture en miniature, puis à la peinture d'histoire, devint en 1840 membre de l'Académie, fit, en 1841, un voyage en Italie, et succéda, en 1855, à Leslie comme professeur de peinture à l'académie royale. Ses tableaux les plus importants sont : *le Couronnement de Joas ; Lady Jane Grey dans la Tour ; Isaac d'York au château de Front-de-Bœuf ; Communion de nobles catholiques au XVIe siècle ;* et son chef-d'œuvre, *Richard et Saladin*.

HARTE (Francis BRET), poète et romancier américain, né à Albany (New-York) en 1839, mort près de Londres en 1902. Orphelin de bonne heure, il alla chercher fortune en Californie, fit plusieurs métiers, et fonda en 1868 la revue *Overland Monthly*. Dans la longue liste de ses écrits, citons son poème *le Chinois païen* (1869), ses *Œuvres poétiques*, recueillies en 1871, ses *Romans condensés* (1867) ; *la Chance de Roading Camp ; l'Idylle de Red Gulch ; la Croisade de « l'Excelsior »* (1887) ; *l'Epave des plaines* (1890) ; *Un protégé de Jack Hamlin* (1894) ; *Au creux des collines* (1895) ; et plusieurs recueils de nouvelles. Bret Harte fut un conteur plein de verve, qui a laissé de remarquables tableaux de la vie des premiers chercheurs d'or de la Californie.

HARTEL (Guillaume, chevalier DE), philologue autrichien, né à Hof (Moravie) en 1839, mort à Vienne en 1907. Professeur de philologie à Vienne, il a publié : *Etudes homériques* (1871-1874) ; *Etudes sur Démosthène* (1877-1878) ; *Etudes sur le droit civil attique et ses sources* (1878) ; *Bibliotheca patrum latinorum Hispaniensis* (1887).

HARTENSTEIN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur la Zwickau ; 2.800 hab. Toiles.

HARTFORD, ville des Etats-Unis, l'une des deux capitales du Connecticut, sur la rive droite du fleuve de ce nom ; 164.000 hab. Manufactures de bonneterie, de chaussures, de sellerie et de carrosserie, d'armes.

HARTHA, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Leipzig) ; 7.500 hab. Draps, toiles et cotonnades. Feutres. Chaussures.

HARTIG (Georges-Louis), agronome allemand, né à Gladenbach, près de Marbourg, en 1764, mort à Berlin en 1837. Il a écrit : *Instruction pour l'entretien des bois* (1791) ; *Archives du forestier et du chasseur* (1816-1822) ; *De l'entretien et de la culture des forêts* (1837) ; etc. — Son fils THÉODORE, né à Dillenbourg en 1805, mort à Brunswick en 1880, a publié une *Histoire naturelle complète des plantes qui croissent dans les forêts de l'Allemagne* (1840) ; *Traité de botanique et application de cette science à l'économie forestière* (1847-1851).

HARTINGTON. Biogr. V. DEVONSHIRE (duc DE).

HARTITE n. f. Cire fossile, que l'on rencontre dans les lignites d'Autriche.

HARTLEBEN (Otto Eric), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Clausthal (Harz) en 1864, mort à Salo (Italie) en 1905. On lui doit des poésies, diverses pièces de théâtre, entre autres : *le Mois des roses* (1900) et des nouvelles pleines d'humour.

HARTLEPOOL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham), sur la mer du Nord, près de l'embouchure de la Tees. On y distingue *East-Hartlepool* (24.000 hab.), et *West-Hartlepool* (66.000 hab.), moderne, avec un port important doté de chantiers de constructions navales, et faisant un grand commerce de houille.

HARTLEY (David), médecin et philosophe anglais, né à Armley en 1705, mort à Bath en 1757, l'un des précurseurs de la psychologie physiologique contemporaine. Il explique par les vibrations cérébrales et l'association des idées les phénomènes mentaux.

HARTMANN (Johannes), compositeur allemand, né à Hambourg dans la première moitié du XVIIIe siècle, mort à Copenhague en 1791. Il fit représenter à Copenhague plusieurs opéras. Il est l'auteur du chant national danois : *Le roi Christian est en haut du grand mât*.

HARTMANN (Jean-Pierre-Emile), compositeur danois, né et mort à Copenhague (1805-1900). Directeur du conservatoire et maître de chapelle du roi, il a laissé plusieurs opéras, entre autres : *le Corbeau ou l'Epreuve du frère* (1832) ; *les Cornes d'or* (1834) ; *les Corsaires* (1835) ; *la Petite Christine ;* deux ballets : *les Valkyries* et *Thrymskviden ;* une scène lyrique, *la Fille du roi des Aulnes*, etc. On lui doit encore des symphonies, des ouvertures, de la musique de chambre. — Son fils, EMILE, né et mort à Copenhague (1836-1898), fit représenter plusieurs opéras : *die Erlenmädchen, die Nixe, die Korsikaner*, et un ballet, *Fjeldstuen*. Citons encore des symphonies, de remarquables *Danses populaires du Nord*, des *lieder*, des chœurs, etc.

HARTMANN (Alfred), écrivain suisse, né au château de Thunstetten, près de Langenthal (canton de Berne), en 1814, mort à Soleure en 1897. De 1845 à 1875, il édita à Soleure un journal satirique : *le Postillon*. Il a écrit des ouvrages historiques, et une série de romans et de nouvelles, où il peint avec verve et couleur la vie populaire en Suisse : *Histoire de soirées de fêtes* (1853-1855) ; *Maître Putsch et ses compagnons* (1858) ; *Récits de la Suisse*, (1863) ; *Hobereaux et Bourgeois* (1865) ; *Nouvelles suisses* (1877) ; *Fortunat* (1879) ; *le Distillateur juste*, roman (1881) ; *Sur la terre suisse*, nouvelles (1883-1884).

HARTMANN (Robert), anthropologiste et ethnographe allemand, né à Blankenburg (Harz) en 1832, mort à Neu-Babelsberg en 1893. Il professa à l'université de Berlin. Ses principaux ouvrages sont : *Voyage du baron A. de Barnim dans l'Afrique nord-orientale* (1863) ; *Esquisse des pays du Nil au point de vue de l'art et de l'histoire naturelle* (1865-1866) ; *les Nigritiens* (1876) ; *les Peuples de l'Afrique* (1880) ; *Manuel d'anatomie humaine* (1881) ; *le Gorille* (1881) ; *l'Abyssinie ; les pays du Nil* (1883) ; *les Singes anthropoïdes* (1883) ; *Madagascar* (1886).

HARTMANN (Karl Robert Eduard VON), philosophe allemand, né à Berlin en 1842, mort à Grosslichterfelde en 1906. Il entra, en 1858, à l'Ecole d'artillerie. Mais une contusion qu'il reçut au genou lui fit donner sa démission (1865). Il publia, en 1869, sa *Philosophie des Unbewussten*, ouvrage traduit en français sous le titre *Philosophie de l'inconscient* (1877). Cet ouvrage capital éveilla une vive attention, et suscita d'ardentes controverses. Hartmann a publié, en outre : *Neukantianismus, Schopenhauerianismus, und Hegelianismus* (1877), *die Moderne Psychologie* (1901) qui est une histoire de la psychologie allemande dans la seconde moitié du siècle dernier. On a traduit en français : *le Darwinisme* (1894) et *la Religion de l'avenir* (1894).

Hartmann est moniste. La « pensée » logique et la « volonté » illogique se confondent dans l'Inconscient, c'est-à-dire dans l'esprit inconscient qui anime le monde. Hartmann combat aussi bien le pessimisme absolu et négatif de Schopenhauer que l'optimisme de Leibniz et de Hegel. Il pense que le néant vaut mieux que l'existence.

HARTMANN (Henri), chirurgien français, né et mort à Paris (1860-1952). Fut nommé chirurgien des hôpitaux en 1892, agrégé à la Faculté de médecine en 1895, professeur de pathologie externe en 1909 ; professeur de clinique chirurgicale, membre de l'Académie de médecine. Il a publié de nombreux travaux sur la chirurgie de l'intestin. Elu à l'Académie des sciences en 1945.

HARTMANN VON AUE. Biogr. V. AUE.

HARTMANNSDORF, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Leipzig) ; 6.400 hab. Spécialité de gants de tissus.

HARTMANNSWEILERKOPF, sommet des Vosges, qui termine un contrefort montagneux s'avançant dans la plaine d'Alsace, entre les vallées de la Thur et de la Lauch. Du haut de ses 956 m., l'Hartmannsweilerkopf, que le Monkelrain (1.125 m.) rattache au ballon de Guebwiller, domine toute la haute Alsace, Mulhouse, la forêt de la Hardt et le Rhin. Les Français s'en sont saisis dès le début de la Grande Guerre ; ils en ont été délogés par les Allemands dès le 9 janvier 1915. Repris cependant du 22 au 26 mars, reperdu un mois plus tard (25 avril), le sommet de l'Hartmannsweilerkopf a été disputé pendant de longs mois entre les deux adversaires. Jusqu'à la fin de la guerre, Allemands et Français sont restés sur leurs positions à l'Hartmannsweilerkopf, les premiers sur le sommet même, et les seconds à très peu de distance de la crête. Combats très durs, popularisés par le nom de *Vieil-Armand* que les soldats français avaient donné à l'Hartmannsweilerkopf.

HARTOG (Edouard DE), compositeur néerlandais, né à Amsterdam en 1826, mort à La Haye en 1909. Il écrivit en 1852, à Paris, la musique de *Portia*, poème dramatique d'Emile Augier. Il fit représenter deux petits opéras-comiques en un acte : *le Mariage de Don Lope* (1865), et *l'Amour mouillé* (1868), qui reparut à Bruxelles, en 1873, sous le nouveau titre de *l'Amour et son hôte*. Parmi ses autres compositions, nous citerons : le *Psaume 43 ;* deux quatuors pour instruments à cordes ; *Macbeth, Pompée, la Pucelle d'Orléans*, préludes symphoniques.

HARTSOËKER (Nicolas), physicien hollandais, né à Gouda en 1656, mort à Utrecht en 1725. Il perfectionna divers instruments d'optique et surtout le microscope, avec lequel il découvrit les spermatozoïdes dans le liquide séminal. Après un séjour de douze ans à Paris, il revint à Rotterdam ; appelé en 1699 à Amsterdam pour donner des leçons au tsar Pierre le Grand ; il accepta ensuite la chaire de mathématiques et de philosophie à l'université de Dusseldorf, et se retira en 1716 à Utrecht. Il a laissé : *Essai de dioptrique* (1694) ; *Conjectures physiques* (1706) ; *Recueil de diverses pièces de physique* (1722), critique erronée des théories de Newton.

HARTZ. Géogr. V. HARZ.

HARTZENBUSCH (don Juan Eugenio), auteur espagnol, né et mort à Madrid (1806-1880). Il s'essaya dans la carrière d'auteur dramatique par diverses traductions du français. Le grand succès des *Amants de Téruel*, en 1837, le rendit tout à coup célèbre. Parmi ses drames, il faut citer : *Doña Mencia* (1838) ; *Alphonse le Chaste* (1841) ; *Moi d'abord ; le Bachelier Mendarias, le Serment de Santa Gadea ; la Mère de Pélage* (1846) ; *la Loi de race* (1852) ; *la Vie pour l'honneur* (1858) ; *le Mauvais apôtre et le Bon larron*. Il composa des comédies : *Un oui et un non* (1854) ; *la Visionnaire ; Jean des Vignes*, et quelques féeries : *la Bouteille enchantée ; les Poudres de la mère Célestine*, imitation des *Pilules du Diable*. Il écrivit aussi des poésies lyriques, des fables, ingénieuses et spirituelles (1848 et 1861), et des articles de critique littéraire et d'érudition.

HARUKO, impératrice du Japon, née à Kyôto en 1850, morte à Tokyô en 1914. Fille de Tadaka, de la maison Foudjiwara Itchidjo. Elle épousa en 1869 l'empereur Mutsuhito. Elle adopta la toilette européenne. Elle patronna des institutions ayant pour but l'éducation morale et intellectuelle des jeunes filles.

HARU-NOBU (Suzuki), peintre illustrateur japonais, qui vécut à Yeddo de 1718 à 1770. Il a représenté dans de charmantes estampes (*kakemonos, sourinonos*) de gracieuses scènes d'intérieur.

Harvard (UNIVERSITÉ). Fondée en 1638 grâce aux libéralités de John Harvard, à Cambridge (Massachusetts), à côté de Boston, elle est devenue une des plus importantes des Etats - Unis, et comprend plusieurs édifices qui ont été élevés par de généreux donateurs : *Memorial Hall*, en souvenir des membres morts pendant la guerre de Sécession, et renfermant une salle de spectacle et un réfectoire. *Gore Hall*, qui sert de bibliothèque ; *University Hall*, qui contient des amphithéâtres, salles de cours, etc. ; *Mathews Hall, Massachusetts Hall, Divinity Hall, Holden Chapel, Museum Peabody* (ethnographie américaine) ; trois collèges de dames, etc. L'enseignement embrasse toutes les connaissances humaines, et jouit d'une liberté complète.

Université Harvard.

HARVEY, ville des États-Unis (Illinois), près du Calumet river, presque dans la banlieue sud de Chicago ; 20.000 hab. Nœud de voies ferrées ; mines, puits de pétrole, usines métallurgiques.

HARVEY (Gabriel), poète anglais, né et mort à Saffron-Walden (1545-1630). Il fut l'ami d'Edmond Spenser qui le peignit sous le nom de « Hobbinol » dans son *Calendrier du berger*. Il a écrit de nombreux traités de rhétorique, des sonnets, des épitres satiriques ; il combattit la rime et introduisit l'hexamètre dans la poésie anglaise.

HARVEY (William), médecin anglais, né à Folkestone en 1578, mort à Hempstead en 1657. Il fut chargé, en 1615, d'une chaire d'anatomie et de chirurgie au Collège royal. Jacques Ier et Charles Ier l'attachèrent à leur personne. Harvey s'est immortalisé par la découverte de la circulation du sang. Avant lui, Michel Servet avait décrit la circulation pulmonaire ; Colombo et Aranzi avaient constaté l'arrivée au cœur du sang des veines pulmonaires et de la veine cave inférieure. Mais ces données étaient fragmentaires, et très incomplètes. Harvey les compléta, les vérifia, et démontra irréfutablement le mécanisme de la grande et de la petite circulation. Sa découverte rencontra de nombreux détracteurs, mais Harvey eut la consolation, à la fin de ses jours, de la voir adoptée par les savants de l'Europe entière. On lui doit encore de magnifiques travaux sur la génération ; le premier, il a posé l'axiome : *Omne vivum ex ovo*, et l'a démontré par des arguments d'ordre expérimental. Ses principaux ouvrages sont : *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus* (1628), où il expose sa découverte de la circulation ; *Exercitationes de generatione animalium* (1651) ; *Opera omnia, a Collegio medico Londinensi edita* (1766).

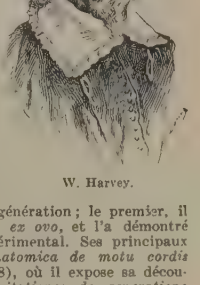
W. Harvey.

HARVEY (George), peintre anglais, né dans le comté de Fife (Ecosse) en 1806, mort à Edimbourg en 1876. En 1829, il fut nommé membre de l'Académie écossaise, dont il devint président en 1864. Citons parmi ses tableaux, inspirés surtout par l'histoire, les mœurs ou la nature de son pays natal : le *Prêche du Covenant, l'Examen d'une école de village, le Duc d'Argyll une heure avant son exécution, Joueurs de boule* (1850) ; *Bruyère de l'Ecosse*.

HARVEY (William Henry), botaniste irlandais, né à Limerick en 1811, mort à Torquay en 1866. Il se fit connaître par ses belles recherches sur la flore du sud de l'Afrique, puis par de remarquables travaux sur les algues et les plantes marines. On peut citer de lui *la Flore du Cap* (1860-1865), en collaboration avec Sonder.

HARVIAU [*vi-ô*] n. m. Anse de corde dont on se sert pour attacher un grand filet à l'arche d'un pont.

HARWEYAGE n. m. (du nom de l'inventeur *Harwey*).

Système de durcissement spécial des plaques de cuirasse par double cémentation.

HARWICH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex), à l'embouchure du Stour dans la mer du Nord ; 13.700 hab. Port très sûr entre les estuaires de la Tamise et de l'Humber ; base navale importante de 1914 à 1918. Bains de mer. Chantiers de constructions navales.

***HARY** ! interj. Véner. Cri qu'employaient les piqueurs, autrefois, pour rendre les chiens attentifs au change, lorsqu'ils supposaient que l'animal de meute était accompagné.

HARZ ou **HARTZ**, district montagneux de l'Allemagne du Nord, partagé entre le Brunswick et le Hanovre méridional et situé sur la rive droite du Weser, auquel il envoie la Leine et l'Ocker. Altitude moyenne, 600 m. environ ; point culminant, le *Brocken* ou *Blocksberg* (1.142 m.) Le Harz, très boisé (c'est l'ancienne forêt Hercynienne), surtout dans sa partie sud-est, très arrosé, presque toujours couvert de brume, contient des mines d'argent, de plomb et de fer, qui furent des premières exploitées de l'Allemagne, mais dont l'importance a diminué. C'est un massif entièrement schisteux, exception faite pour quelques pointes de granit, que l'érosion a déchaussées, et qui, semblant se dresser comme des spectres, la nuit, au milieu de chaos de pierres, ont donné matière à de multiples légendes : c'est dans le Harz (au Brocken) que les sorcières se réunissaient une fois l'an, pour la nuit de Walpurgis.

HARZBURG ou mieux **BAD-HARZBURG**, ville d'Allemagne (Brunswick, cercle de Wolfenbüttel), sur la Radau, affl. de l'Ocker ; 6.800 hab. Carrières. Fabrique de papier, de carton et de pâte de bois. Ruines du château de Harzburg.

HARZÉ, commune de Belgique (prov. de Liége, arrond. admin. de Huy) ; 1.200 hab. Minerai de fer ; fours à chaux.

HARZER (Paul-Hermann), astronome allemand, né à Grossenhain (Saxe) en 1857. Directeur de l'observatoire de Kiel, il a publié : *Etudes de la comète de Brorsin de l'année 1842* (1883) ; *Etudes d'un cas spécifique du problème des trois corps* (1886) ; *les Changements séculaires des orbites des grandes planètes* (1895) ; *Méthode simple pour la détermination de la trajectoire d'une planète, avec trois observations* (1913) ; etc.

HARZGERODE, ville d'Allemagne (Anhalt, cercle de Ballenstedt), à l'extrémité du *Harz* ; 4.100 hab. Fabrique de lampes. Château. Forges.

HASA ou **EL-ASHA**, partie de l'Arabie située sur les rives du golfe Persique, entre le Koweït et le Katar et confinant au Rob al-Khâlî ; 50.000 km² de superficie, peuplés de 160.000 hab., tous étant Arabes et musulmans, dont les uns sont sédentaires (100.000) et les autres des Bédouins nomades. Capit. *Hofoûf*, villes pr. Katif et Mobarraz. Culture de céréales et de fruits (dattes) ; élevage ; industries textile et du cuivre. Après moins d'un demi-siècle de domination turque (1872-1913), le Hasa est devenu une dépendance du Nedjed.

***HASARD** [*zar*] n. m. (anc. nom d'un jeu de dés, tiré, de l'arabe *Az-zahr*, le dé). Sorte de jeu de dés. (Vx.) V. plus loin, rubr. Jeux.

— *Par extens.* Risque, danger : *Courir le* HASARD.

Mon honneur qui m'est cher y court trop de *hasard*.
MOLIÈRE.

|| Evénement imprévu, chance : *Quel heureux* HASARD ! *Profiter d'un* HASARD. || Ensemble, concours d'événements non liés par une cause : *Attentif pour ne rien laisser au* HASARD. (Fénelon.) || Puissance occulte, Cause fictive et aveugle supposée aux choses dont on ignore la cause réelle : *A quoi bon tant s'agiter pour des choses que le* HASARD *distribue ?* (Massillon.) *Les anciens avaient fait du* HASARD *un dieu.*

— Marchandise d'occasion, que le hasard nous offre :

« Montrez-nous votre écrin ?
Volontiers ! J'ai toujours quelque *hasard* en main. »
REGNARD.

— N. m. pl. Chances bonnes ou mauvaises ; et *particulièrem.* Les périls de la guerre : *Aussi capable de ménager ses troupes que de les pousser dans les* HASARDS. (Bossuet.) *Vieilli dans les* HASARDS. (Voltaire.)

— LOC. ADV. *Au hasard de la fourchette*, Invitation familière qui équivaut à cette autre : *A la fortune du pot.* V. FOURCHETTE. || *Au hasard*, Sans réflexion, à l'aventure. || *Au hasard de*, Au risque de : AU HASARD DE *quelque malheur.* (Fénelon.) || *A tout hasard*, Quoi qu'il puisse arriver. || *De hasard*, Qui arrive fortuitement : *Une nourriture* DE HASARD. (P. Bourget.) || *Gibier de hasard.* V. GIBIER. || *Par hasard*, Par l'effet d'un hasard. || *Par le plus grand des hasards*, Par un concours de circonstances tout à fait extraordinaire.

— Jeux. Au jeu de golf, Obstacles naturels (rivières, haies, taillis, murs peu élevés) qui séparent souvent les trous pratiqués dans le jeu. || Jeu de dés dans lequel un des joueurs est le banquier, et l'autre représente un nombre indéterminé de joueurs qui partagent sa bonne ou mauvaise fortune. || Nom donné à certains points fixes, qui sont toujours favorables à celui qui tient les dés. || Nom donné à diverses combinaisons de cartes, à certains jeux, qui donnent à celui qui les a certains droits déterminés. || Au jeu d'impair, Coup dans lequel les trois dés donnent le total de dix-sept points. || *Jeu de hasard*, Jeu où le sort seul décide. (Par ex. : les *dés*, le *loto*, l'*oie*, *pile ou face*, la *roulette*, le *trente-et-quarante*, le *toton*.) || *Corriger le hasard*, Tricher au jeu. || *Faire le hasard*, Se dit au jeu de paume, lorsque la balle ne fait pas l'effet qu'elle devrait faire.

— SYN. **Hasard, destin, fortune, sort.** Le *destin* fixe d'une façon immuable les événements ; la *fortune* choisit ses favoris et ses victimes, encore que ce soit de par une volonté aussi inconstante que capricieuse ; le *sort* enfin décide arbitrairement, mais décide tout à fait des diverses conditions des hommes. Seul, le *hasard* exclut tout idée d'ordre et d'intention.

— ENCYCL. Philos. Le *hasard* est l'imprévu, c'est-à-dire l'événement qui ne se présente pas sous la forme qui nous paraîtrait normale, ou celui qui nous semble échapper à toute détermination de notre part. Aussi l'a-t-on compris tantôt comme le résultat de séries de causes indépendantes, par exemple passer dans la rue au moment de la chute d'une tuile, tantôt comme une disproportion entre la valeur des effets et celle de leur cause. La science admet difficilement l'idée d'un hasard, et elle s'efforce de le délimiter par le calcul des probabilités. Quelques philosophes anciens lui ont donné une réalité. Epicure lui attribuait la production du monde.

***HASARDEMENT** [*man*] n. m. (de *hasarder*). Action de hasarder. (Vx.)

***HASARDÉMENT** [*man*] adv. D'une manière hasardée. (Peu us.)

***HASARDER** [*dé*] v. tr. (de *hasard*). Livrer au hasard, au risque : HASARDER *sa fortune au jeu.* || Tenter témérairement : *Au lieu de* HASARDER *contre les Grecs une bataille générale.* (Bossuet.)

— *Par extens.* S'exposer à, affronter :

A peine ils touchent le port
Qu'ils vont *hasarder* encor
Même vent, même naufrage.
LA FONTAINE.

— *Fig.* Tenter avec risque : HASARDER *une démarche, une question.* HASARDER *un paradoxe.* (Voltaire.)

— Fam. *Hasarder le paquet*, Aller en avant, sans savoir quel sera le résultat de la démarche que l'on fait.

— PROV. **Qui ne hasarde rien n'a rien**, Il faut de la hardiesse pour réussir.

— Intransitiv. Autref. *Hasarder de*, S'exposer à : *Il vaut mieux* HASARDER DE *sauver un coupable que* DE *condamner un innocent.* (Voltaire.)

On *hasarde de* perdre en voulant trop gagner.
LA FONTAINE.

— ***Hasardé, e,*** part. pass. du verbe *Hasarder.*

— Emis légèrement, hardi : *Pareille expression* [le mot « bienfaisance »] *vous semble* HASARDÉE. (Voltaire.) *Des opinions* HASARDÉES. || Leste, grivois : *Des couplets très* HASARDÉS. || En parlant des couleurs : *Blond* HASARDÉ, Qui tire sur le roux.

— ***Se hasarder,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se livrer à un hasard, à un risque : *Soldat qui* SE HASARDE *trop.*

On *se hasarde* à tout quand un serment est fait.
CORNEILLE.

et au fig. : *Les yeux ne* SE HASARDAIENT *guère au delà.* (Taine.)

— *Se hasarder à, Se hasarder de* (suivis d'une propos. infinitive), v. pr. Tenter témérairement de : *Ils* SE SONT HASARDÉS *à sortir de leur asile. Si quelqu'un* SE HASARDE DE *lui emprunter quelques vases.* (La Bruyère.)

— Au sens passif, Etre hasardé : *Le combat va* SE HASARDER.

— SYN. **Hasarder, aventurer, risquer.**

***HASARDEUSEMENT** [*man*] adv. D'une manière hasardeuse, avec risque.

***HASARDEUX** [*deû*], **EUSE** adj. Qui s'expose à un risque : *Joueur, Général* HASARDEUX.

Et l'enfant *hasardeux*, fils des races marines.
RICHEPIN.

|| Qui expose à un risque : *Démarche* HASARDEUSE.

— *Substantiv.* Qui hasarde, qui risque.

***HASARDISE** n. f. Action hasardée. (Peu us.)

***HASARIÉS** n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des salticidés, renfermant les *hasarius* et genres voisins.

— ENCYCL. On compte dans les *hasariés* plusieurs centaines d'espèces, réparties dans plus de trente genres. Ces araignées, de taille en général médiocre, trapues, pubescentes, à livrée souvent brillante, habitent les régions chaudes. Le *hasarius Acansoni*, type de ce genre, roux et blanc, est acclimaté en Europe.

HASBEÏA ou **HASBAÏA**, ville de l'Asie antérieure, République libanaise sous mandat français, près de la source de l'*Hasbani*, tenu pour la source du Jourdain supérieur ; environ 5.000 hab. Ch.-lieu de district.

HASCHISCH n. m., **HASCHISCHIN** n. m., **HASCHISCHINE** ou **HASCHICHINE** n. f. Linguist. et Chim. V. HACHISCH, HACHISCHIN, HACHISCHINE.

HASDEU [*aj-dé-ou*] (Bogdan Petriceico), historien et philologue roumain, né à Cristinesti (Bessarabie) en 1836, mort à Campina, près de Bucarest, en 1907. Membre de l'académie roumaine (1877), directeur des archives d'Etat et professeur de philologie à l'université de Bucarest (1878). Il a laissé, outre des poésies lyriques et deux drames, des travaux d'une vaste érudition parmi lesquels nous mentionnerons : *Histoire critique des Roumains jusqu'au XIVe siècle ; Paroles des ancêtres* (1878-1881) ; *Etymologicum magnum Romaniæ* (1887-1893).

***HASE** n. f. (de l'allem. *hase*, lièvre). Femelle du lièvre. || Nom que l'on donne aussi à une *vieille lapine.*

HASE, rivière allemande du Hanovre, affluent droit de l'Ems. Elle sort du Teutoburgerwald et finit à Meppen. Cours, lent et marécageux, de 193 kil.

HASE (Karl Benedikt), professeur et philologue, né à Sulza (Saxe-Weimar) en 1780, mort à Paris en 1864. Il vint en 1801 à Paris, où il obtint une place à la Bibliothèque impériale. En 1812, il fut chargé d'enseigner l'allemand aux deux fils de la reine Hortense ; en 1816, il fut nommé professeur de paléographie grecque et de grec moderne à l'Ecole des langues orientales vivantes ; il fut élu, en 1824, membre de l'Académie des inscriptions ; en 1852, il devint professeur de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Paris. Hase a été un des principaux collaborateurs des frères Dindorf dans la nouvelle édition du *Thesaurus* de Henri Estienne (1832-1865). Il a publié plusieurs auteurs grecs dans la Collection grecque-latine de Didot, un *Virgile* et un *Horace.*

HASE (Carl August VON), théologien protestant et historien allemand, né à Niedersteinbach (Saxe) en 1800, mort à Iéna en 1890. Il fut professeur à Iéna de 1830 à 1836. Sa théologie, très hostile au catholicisme, visait à une réconciliation du christianisme et des idées modernes. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Gnosis* (1826-1828) ; *Hutterus redivivus* (1828) ; *Kirchengeschichte* (1834) ; *Neue Propheten* (1851) ; *Handbuch der protestantischen Polemik gegen die römische Kirche* (1863) ; *Caterina von Siena* (1864) ; et trois recueils autobiographiques : *Ideale und Irrtümer* (1872) ; *Erinnerungen an Italien* (1891). — Son fils Carl Alfred **von Hase**, théologien protestant, né à Iéna en 1842, mort à Breslau en 1914. Professeur à l'université de Breslau, il a publié *Lutherbriefe* (1867) ; *Wormster Lutherbuch* (1868) ; *Unsere Hauschronik* (1898), histoire de sa famille pendant quatre siècles.

HASENCLEVER (Walter), écrivain allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1890. Son *Jeune homme* (1913) est un recueil de poésies. Son drame, *le Fils* (1914), fait le procès de l'éducation actuelle. Hasenclever professe des idées très avancées, exposées aussi dans son *Poète politique*, nettement révolutionnaire. Parmi ses drames, citons le *Sauveur* (1915) ; *l'Au-delà* (1920) ; *Meurtre* (1925).

HASENPOTH (en letton **Aizpute**), ville de Lettonie (Courlande), sur le Tebber ; 3.345 hab. Ancien château des chevaliers Porte-glaive.

HASHI n. m. Nom des bâtonnets dont on se sert pour manger au Japon.

HASKERLAND, ville des Pays-Bas (Frise, arrond. de Herenveen) ; 8.000 hab.

HASLE, commune de Suisse (canton de Berne), sur la rive gauche de l'Emme ; 2.600 hab. Agriculture ; fromageries ; tissage d'étoffes ; fabrique de cigares.

HASLEBERG, commune de Suisse (canton de Berne), au-dessus de l'Aar ; 1.000 hab.

HASLI, vallée de la Suisse centrale (Oberland bernois), sur le cours de l'Aar, depuis sa source jusqu'au lac de Brienz ; longueur, environ 60 kil. Elle est enfermée, dans sa partie méridionale, par les massifs les plus élevés des Alpes bernoises (Wetterhorn, Schreckhorn, etc.) ; tout à son origine, sont les glaciers créateurs de l'Aar, puis la cascade de la Handeck. A Meiringen, chef-lieu du Hasli, la vallée s'élargit et se termine en une plaine conquise par le torrent sur le lac de Brienz.

HASLINGDEN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur le canal du même nom, qui fait communiquer cette ville avec Bury, Manchester, Liverpool et Leeds ; 17.500 hab. Fabrication d'étoffes de laine et de coton. Fonderies de fer et de cuivre ; quincaillerie.

HASNON, comm. du départ. du Nord ; arrond. et à 12 kil. de Valenciennes, sur le canal de la Scarpe ; 3.075 hab. Ch. de f. Nord. Houille.

HASPARREN, ch.-lieu de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 23 kil. de Bayonne ; 5.130 hab. (*Haspandars, dardes*). Fabriques de chaussures. Chocolateries. Inscription romaine importante pour l'histoire de la Novempopulanie. — Le canton a 7 comm., et 8.230 hab.

HASPE, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur l'Ennepe, affl. de la Ruhr ; 25.600 hab. Forges, matériel de transport, taillanderies.

HASPRES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 14 kil. de Valenciennes, sur la Selle ; 2.710 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de pierre. Filatures de coton. En partie détruite pendant la Grande Guerre.

HASSALL (Arthur), historien anglais, né dans le Cheshire en 1853, mort à Oxford en 1930. Il est l'auteur d'un *Manuel d'histoire de l'Europe* (1897) ; de *la Balance des pouvoirs* (*1715-1789*) ; d'une *Histoire de France* (1901) ; *le Peuple français* (1901) ; *la Dynastie des Tudors* (1904) ; *Guerre et Réforme* (1906) ; *la Grande rébellion* (1909) ; *l'Europe moderne* (1910) ; *Napoléon le Grand* (1911) ; *Histoire de la politique étrangère britannique* (1912) ; *la France au moyen âge et aux temps modernes* (1918) ; *Histoire des Iles Britanniques* (1919).

HASSAN, fils d'Alî et de Fâtima, fille de Mahomet (625-669) ; cinquième calife de la dynastie des Orthodoxes, il abdiqua après dix mois de règne et mourut de consomption, suite probable de ses excès, à Médine. Il est le second imâm des chiites.

HASSAN AGHA (1536-1543), né en Sardaigne en 1491, eunuque et successeur de Kheïr-Eddîn comme beyler bey d'Alger, mort en 1549. Il eut à lutter contre Charles-Quint, qui vint tenter une descente sur les côtes d'Afrique. L'expédition aboutit à un désastre, et Charles-Quint lui-même faillit périr dans la tempête du 25 au 26 octobre 1541. Mais Hassan, qui avait assez mal organisé la défense contre Charles-Quint, fut déposé en 1543, et mourut obscurément.

HASSAN-BABA, dey d'Alger, de 1791 à 1798, qui recouvra la ville d'Oran sur les Espagnols, entretint de bons rapports avec la France.

HASSAN IBN-SABBAH, dit **le Cheikh ou le Vieux de la Montagne**, né à Reï vers 1056, mort à Alamoût en 1124 ; chef des Ismaéliens de Perse et fondateur de la secte syrienne des Assassins, maître de la citadelle inexpugnable d'Alamoût, dans le Kouhistan (1090). Il composa plusieurs ouvrages en persan, qui furent détruits lors de la conquête d'Alamoût par les Mongols. V. ASSASSINS.

HASSAN-KALEH, ville de Turquie (Arménie, prov. d'Erzeroum) ; 6.000 hab.

***HASSANI** adj. Se disait de la monnaie nationale marocaine : *douro hassani.*

HASSANIDES, nom d'une dynastie de chérifs idrisides qui commença de dominer au Maroc vers le milieu du XVIIe siècle et qui règne encore aujourd'hui.

HASSANIÈHS, peuple pastoral du bassin inférieur du Nil bleu, composé d'Ethiopiens fortement sémitisés et ne parlant que l'arabe.

***HASSARD** n. m. Hache à tranchant arrondi.

HASSE (Jean-Adolphe-Pierre), compositeur allemand, né à Bergdorf en 1699, mort à Venise en 1783. Il chanta d'abord comme ténor, puis il débuta comme compositeur avec son opéra *Antigone*. Il fit représenter à Naples *il Tigrane, Sesostrate* (1726) ; *Gerone, tiranno di Siracusa* (1727) ; *Attalo, re di Bitinia* (1728) ; *Ulderica* (1729) ; et *Ezio* (1730), qui obtinrent un tel succès que les Italiens n'appelèrent plus Hasse que **il Caro Sassone** (le cher Saxon). De Naples, il se rendit à Venise, où il donna son *Artaserse*. Appelé à la cour de Dresde, il y écrivit *Alessandro nell' Indie*. Il fit représenter encore de nombreux ouvrages à Rome, à Milan, à Venise, et remporta ainsi que sa femme en 1750 de nombreux succès à Paris. Après un court séjour en Angleterre, il retourna à Dresde, puis alla se fixer à Vienne, où il écrivit encore six opéras pour

la cour impériale, et composa, pour les noces de l'archiduc Ferdinand à Milan, *Ruggiero*. En dehors de ses opéras, Hasse a publié des oratorios, des messes, des psaumes, de la musique de chambre. — Sa femme Faustina BORDONI, née à Venise en 1700, fut une cantatrice célèbre; elle tint les grands rôles dans les pièces de son mari.

HASSELFELDE, ville d'Allemagne (Brunswick), dans le Harz; 2.700 hab. Source sulfureuse. Produits chimiques; boissellerie.

HASSELMANS (Alphonse-Jean), harpiste et compositeur né à Liége en 1845, mort à Paris en 1912. Virtuose hors ligne, il a été, de 1884 jusqu'à sa mort, titulaire de la classe de harpe au Conservatoire. Il a publié de nombreuses compositions pour son instrument.

HASSELT, ville de Belgique, ch.-lieu du Limbourg (arrond. admin. de Hasselt), sur le Demer sous-affluent de l'Escaut par le Rupel et la Dyle; 21.150 hab. Eau-de-vie de grains dite *hasselt*. Elève du bétail. Fabriques d'huile, de tabac, de gélatine; brasseries; tanneries; savonneries. Majoliques.

HASSELT, bourg des Pays-Bas (Overyssel, arrond. de Zwolle), sur la Zwarte-Water; 2.300 hab. Construction de bateaux.

HASSELT (André-Henri-Constant VAN), littérateur belge, né à Maestricht en 1806, mort à Bruxelles en 1874, inspecteur général des écoles normales et membre de l'académie. On lui doit des ouvrages d'histoire : *Histoire de P.-P. Rubens* (1840); *Belgique et Hollande* (1844); *les Belges aux Croisades* (1846); *Histoire des Belges* (1848); *les Splendeurs de l'art en Belgique* (1848), avec Moke; *Primevères*, poésies (1854); *la Belgique pittoresque, monumentale*, etc. (1858); *Poèmes* (1863); *les Quatre incarnations du Christ* (1867), sorte de « Légende des siècles », la plus importante de ses œuvres poétiques; *le Livre des ballades* (1872); etc. Imitateur modéré des romantiques, influencé par la littérature allemande, au point d'essayer en français une versification rythmique analogue à la versification germanique.

HASSENFRATZ (Jean-Henri), professeur et homme politique français, né et mort à Paris (1755-1827). Il fut chargé par la Convention de réorganiser le corps des mines. Professeur à l'Ecole des mines en 1794, il conserva ce poste jusqu'en 1824.

HASSFURT, ville d'Allemagne (Bavière, Basse-Franconie), sur le Main; 3.000 hab. Ch.-lieu de district. Carrière de pierre. Vignoble. Commerce de bois.

HASSI n. m. (mot arabe). Nom générique des puits, ou points d'eau, dans le Sud algérien (comme *bir* dans le Nord) : *La houille d'*HASSI RTEMA.

HASSIDÉENS, ou **HASIDIM, HASSIDIM** n. m. pl. Relig. hébr. V. ASSIDIENS.

HASSLER (Hans Leo VON), musicien allemand, né à Nuremberg en 1564, mort à Francfort-sur-le-Main en 1612. Il fut le premier musicien allemand qui alla faire ses études en Italie, où il eut pour maître Andrea et Jean Gabrieli. Attaché d'abord, à Prague, à la musique de l'empereur Rodolphe II, qui lui conféra la noblesse, il entra en 1608 au service de l'électeur de Saxe. Hassler a publié des *canzonettes*, des *cantiones sacræ*, des madrigaux, des messes, des psaumes, des motets.

HASSLINGHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg); 4.210 hab. Quincaillerie.

HAST [*asst'*] n. m. (altér. de *haste*). Bois de lance, de pique, etc. || *Arme d'hast,* Arme dont le fer est monté sur une longue hampe ou fût.

— ENCYCL. La pique, la hallebarde sont des armes d'*hast*, les javelots des armes de jet, les haches et marteaux des armes de main ou de coup. Les armes d'hast comportent des types nombreux et variés. A l'exception de la lance et de la lance gaie, les armes d'hast furent portées par les piétons. Celle qui subsista le plus longtemps fut l'esponton ou demi-pique, que portèrent encore, au commencement du XIXe siècle, certains sous-officiers.

***HASTAIRE** [*ass-tèr'*] n. m. (lat. *hastarius*) ou **HASTAT** [*ass-ta*] n. m. (lat. *hastatus*). Soldat romain qui était armé de la *hasta*.

— ENCYCL. Les *hastaires* composèrent d'abord l'infanterie légère de la légion; puis, Servius Tullius les ayant armés plus solidement, ils en formèrent au contraire l'avant-corps inébranlable. Après eux venaient les *princes* et les *triaires*. Les hastaires étaient les hommes les plus jeunes de la légion.

***HASTE** n. f. (lat. *hasta*). Antiq. Lance, pique ou javelot. || Javelot planté en terre pour indiquer une vente aux enchères. || Fer de lance ou broche dont le marié se servait, pendant la cérémonie nuptiale, pour séparer les cheveux de la mariée.

— Archéol. Au moyen âge, broche de cuisine. || Sorte de javelot sans pointe ni fer, attribut des divinités bienfaisantes (sur les médailles anciennes).

— Ecrit. Trait vertical dans la formation de certaines lettres.

— Mar. anc. Hampe des petites flammes, à bord des anciennes galères.

***HASTÉ** [*as-té*], **E** adj. (de *haste*). Bot. Qui a la forme d'un fer de lance : *Feuille* HASTÉE.

— Techn. *Rouet hasté,* Rouet qui présente une ou plusieurs hastures ou coudes.

HASTENBECK, village d'Allemagne (Prusse, Hanovre); 485 hab. Victoire des Français sur les Anglais (26 juillet 1757).

***HASTEUR** [*hass*] et **HÂTEUR** n. m. (de *haste*). Officier chargé, dans les cuisines du roi, de surveiller les viandes rôties, et qui avait part à la distribution de vin faite aux officiers royaux. || Rôtisseur, cuisinier quelconque. (VX.) [On disait aussi HASTEUX.]

— Techn. Contremaître qui surveille les ouvriers dans un atelier.

***HASTIER** [*ass-ti-é*] n. m. (de *haste*). V. HÂTIER.

HASTIÈRE-LAVAUX, commune de Belgique (Namur, arrond. admin. de Dinant), sur la Meuse, en aval de Dinant; 945 hab. Carrières de marbre rouge, de marbre noir, et de pierre à bâtir. Tannerie; minoterie. Victoire du général Franchet d'Esperey sur les Allemands (23 août 1914).

HASTIFOLIÉ [*ass-ti*], **E** adj. Bot. Dont les feuilles ont la forme d'une lance.

***HASTIFORME** [*ass-ti*] adj. Bot. Qui a la forme d'une lance.

HASTING, chef viking danois, qui vécut au IXe siècle. En 845, il remonta la Loire jusqu'au Cher, pillant tout sur son passage, mais échoua devant Tours; puis fit des incursions sur les côtes de France, et d'Espagne jusqu'à Gibraltar. Attiré par le renom de Rome, il fit voile vers l'Italie, prit et pilla Luna, en Ligurie. En 863, il fait la paix avec Charles le Chauve, moyennant la cession du comté de Chartres; en 866, il bat et tue le comte de Paris Robert le Fort. On le retrouve ensuite sur la Somme (889), puis, en 892, il passe en Angleterre, où ses deux fils furent baptisés par le roi Alfred (893).

HASTINGS, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Sussex), sur le Pas-de-Calais; 66.500 hab. Pêcheries et constructions navales. Environs fréquentés par les baigneurs et les touristes. Hastings fut, au début du moyen âge, une citadelle, de fondation saxonne ou, peut-être, romaine, dont les ruines subsistent encore aux environs. Guillaume le Conquérant y vainquit les Anglo-Saxons commandés par Harold qui périt dans le combat (14 oct. 1066). Plus tard, la ville, très commerçante, fut le plus considérable et le plus riche des « Cinq ports ».

HASTINGS, ville du Dominion de Nouvelle-Zélande, dans l'île néo-zélandaise du Nord, sur un affluent du Ngaruroro; 14.000 hab. Elle fut en partie détruite par un tremblement de terre en 1931.

HASTINGS, ville commerçante des Etats-Unis (Nebraska), à la source du Big Blue; 11.600 hab.

HASTINGS (Warren), gouverneur général de l'Inde anglaise, né à Churchill (Oxfordshire) en 1732, mort à Daylesford en 1818. Dès 1750, il rendit à l'Angleterre de grands services dans les Indes, et, en 1773, de graves réformes ayant été apportées au régime de l'Inde par le « Regulating Act », il reçut le titre de gouverneur général. Il eut d'abord à lutter contre le rajah Nand Kumar qu'il fit exécuter pour conspiration. Hastings fit ensuite codifier et traduire en anglais les lois hindoues, organisa et affirma le commerce de l'opium avec la Chine, envoya une mission dirigée par G. Bogle au Tibet. En 1778, il lutte contre les Français et les Mahrattes, et, à force d'audace, termine victorieusement la lutte par le traité de Salbai (1783). En 1784, il donne sa démission, mais en Angleterre, l'opinion était surexcitée par le parti whig contre les excès commis aux Indes : Hastings, mis en accusation par la Chambre des communes, fut acquitté après un procès retentissant (1795). Ruiné, il reçut une dotation de la Compagnie des Indes (1804). Le prince de Galles lui offrit à la Chambre des lords un siège, qu'il refusa. Il reçut des deux Chambres un hommage public (1813) et devint, en 1814, membre du conseil privé.

HASTINGS (Thomas), architecte américain, né à New-York en 1860. Elève de Jules André à l'Ecole des beaux-arts de Paris. De retour aux Etats-Unis, il a construit la bibliothèque publique de la 5e avenue et de la 42e rue à New-York, les bâtiments administratifs de la Chambre et du Sénat à Washington; l'amphithéâtre d'Arlington à Washington; une église à Providence (Rhode-Island), et un grand nombre d'hôtels particuliers. Correspondant de l'Académie des beaux-arts de France depuis 1926.

***HASTURE** [*ass*] n. f. Coude que forme parfois la renversure d'un rouet et qui est dite *en dehors* lorsqu'elle est tournée du côté opposé à la clef, et *en dedans* lorsque le coude est dirigé vers la tige de la clef. || Entaille pratiquée dans le panneton de la clef, pour donner passage à une hasture de rouet.

HASWELL, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham), sur le Wear; 5.860 hab. Houille.

HATAÏ ou **HATAY,** nom du sandjak d'Alexandrette depuis 1938, transféré à la Turquie en juin 1939.

HATASOU. Biogr. V. HATSHEPSOUT.

***HATCHETTINE** n. f. Hydrocarbure naturel, dit *cire fossile, suif minéral,* que l'on trouve au Pays de Galles.

HATCHIE, rivière des Etats-Unis, affluent gauche du Mississipi, qui arrose les Etats de Mississipi et de Tennessee. Cours, 300 kil. environ.

***HÂTE** n. f. (de l'anc. germanique *haifst,* lutte). Empressement, diligence : *Se préparer avec* HÂTE *au départ.* || Précipitation : *Mettre trop de* HÂTE *à faire une chose.* || Impatience : *Quelle* HÂTE *de parler!*

— LOC. DIV. *Avoir hâte,* Etre très pressé de faire quelque chose. || *A la hâte,* Avec précipitation, sans réflexion : *On se repent toujours des engagements faits* A LA HÂTE. (Mme de Puisieux.) || *En hâte,* Diligemment, sans perdre de temps : *Envoyer* EN HÂTE *une estafette.*

***HÂTE** n. f. (ancienne prononc. de *haste*). Broche à rôtir. || *Par extens.* Viande rôtie, hâtereau. (VX.)

***HÂTÉE** [*té*] n. f. Barre de fer coudée à une de ses extrémités, et ensuite contre-coudée d'équerre.

***HÂTELET** [*lè*] n. m. (de *hâte,* broche). Petite broche du métier à tisser les étoffes de soie. || Bijou en forme de broche. (On dit aussi HÂTELETTE n. f.) || Petite broche de fer, d'argent ou de métal argenté, dont on se sert pour rôtir les menues pièces ou pour les fixer (rognons, ris de veau, etc.) sur les plus grosses : *C'est à l'aide des* HÂTELETS *qu'on assujettit une écrevisse sur un homard, une mauviette sur une volaille,* etc. || Petite broche qu'on ajuste à la grande quand on met rôtir de très grosses pièces, afin que celles-ci restent bien en place devant le feu. (On écrit aussi HATTELET, ATTELET.)

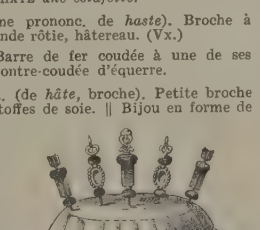

Hâtelets.

***HATELLE** ou **HATELETTE** [*lèt'*] n. f. Menue pièce que l'on rôtit avec le hâtelet.

***HÂTER** [*té*] v. tr. (de *hâte*). Rendre plus prochain, plus prompt : HÂTER *son départ. L'intempérance* HÂTE *l'ouvrage de la vieillesse.* (Young.) || Rendre plus rapide, accélérer : HÂTER *sa marche, le pas.* || Faire dépêcher, presser : HÂTER *quelqu'un.* || *Hâter d'aller,* Faire aller plus vite. (VX.)

— Jard. Développer par divers moyens l'éclosion des fleurs ou bien la formation et la maturité des fruits.

— Manèg. *Hâtez!* Commandement de l'écuyer au cavalier novice qui laisse son cheval ralentir l'allure.

— Mar. *Hâter une drague,* Relever une drague engagée sur le fond.

— Véner. *Hâter son cerf.* Se dit d'un cerf qui fuit avec précipitation dès qu'il est lancé.

— ***Hâté, e,*** part. pass. du verbe *Hâter.* Qui a hâte :

Gardez qu'une voyelle à courir trop *hâtée*...
BOILEAU.

|| *Par extens.* Qu'on a hâte de faire : *Affaire* HÂTÉE. || Dans le sens de hâtif : *La saison est un peu* HÂTÉE. (Peu us.)

— ***Se hâter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se presser, se dépêcher : HÂTEZ-VOUS *lentement.* (Boileau.)

— SYN. **Hâter, accélérer, presser.** V. ACCÉLÉRER.

***HÂTEREAU** [*rô*] n. m. Boulette de foie de porc, enveloppée d'un morceau de péritoine. (On dit aussi ATTEREAU.)

***HÂTEUR** n. m. V. HASTEUR.

HATFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Hertford), près du Lea, affl. de la Tamise; 5.700 hab. Palais et parc. Fabriques de soie et de papier.

HATHOR ou **ATHYR** n. m. Le troisième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens.

HATHOR ou **ATHOR** (en gr. **Athyr**) une des grandes déesses égyptiennes. Hathor, dont le nom signifie *Demeure d'Horus* (le Soleil), était uniquement, au début, la vache nourricière qui enfanté le monde et tout ce qu'il contient, y compris le Soleil. Elle était la déesse des vivants, qu'elle nourrissait de son pis fécond, et la déesse des morts, auxquels elle offrait le pain et l'eau dès leur sortie de notre monde; elle était alors représentée par un sycomore, et appelée *la Dame du sycomore.* Elle était aussi la maîtresse du pays de Maïkaït, la péninsule du Sinaï, et celle du pays de Pount, c'est-à-dire des régions du sud de l'Arabie et de la côte des Somalis. Elle se confondit très tôt avec Isis et entra avec elle dans le mythe d'Osiris; elle eut alors pour fils un Horus enfant, Harsiesit. La ville de Dendérah et celle d'Atfih (Aphroditopolis) lui étaient consacrées, et le temple que les Ptolémées et les Césars lui bâtirent à Dendérah est célèbre. Les Grecs l'identifièrent avec Aphrodite.

Hathor.

HATHORIQUE adj. Archit. Qui est décoré de la tête de Hathor : *Colonne* HATHORIQUE.

Colonne hathorique.

HA-TIEN, prov. de la Cochinchine (Indochine française), sur la côte du golfe de Siam; 18.000 hab. (Annamites, Cambodgiens et Chinois). Cultures du riz, poivre, arec. Ch.-lieu *Ha-tien.*

***HÂTIER** [*ti-é*] n. m. (de *hâte,* broche). Grand chenet de cuisine, à crochets de fer superposés et sur lesquels on place les broches à rôtir. || Broche à rôtir. || Rôtisseur. (VX.)

***HÂTIF, IVE** adj. (de *hâte*). Qui vient avant le temps : *Un printemps* HÂTIF. *Croissance* HÂTIVE. *Esprit* HÂTIF. || Qui est produit, qui produit avant le temps : *Les fruits et les légumes* HÂTIFS *sont recherchés à cause de leur rareté.*

— SYN. **Hâtif, précoce.** *Hâtif* signifie qui marche vers la maturité avec plus de rapidité; *précoce,* qui est arrivé plus vite à la maturité. — Le premier indique un mouvement; le second, un état.

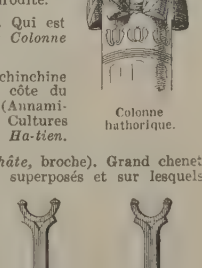

Hâtiers.

***HATIK** n. m. Cheval arabe né d'un étalon et d'une jument de charge.

***HÂTILLE** [*tiy'*] n. f. (du lat. *hasta,* lance). Morceau de porc frais à rôtir. (VX.)

— Fig. *Donner de la hâtille à quelqu'un,* Lui donner des coups de bâton. (VX.)

HÂTIM le Tâyyite, poète antéislamique, surtout célèbre par une générosité restée proverbiale dans la littérature arabe. Il appartenait à la tribu de Tâyy; jeune et gardant les chameaux de son grand-père, il se brouille avec celui-ci pour avoir distribué les bêtes de son troupeau à une caravane qui passait. Il mettait sa gloire à donner tout ce qu'il possédait. Il a laissé des vers à la louange de la libéralité et du désintéressement. Hâtim est le héros d'un roman très populaire en Perse, dont une adaptation existe en malais.

HA-TINH, prov. de l'Annam (Indochine française), sur le littoral de la mer de Chine; 405.000 hab. en majorité de race annamite. Riziculture. Ch.-lieu *Ha-tinh.*

***HÂTIVEAU** [*vô*] n. m. (de *hâtif*). Fruit ou légume hâtif. (Se dit surtout des petits pois amenés à maturité dès février. Les *hâtiveaux* se servent uniquement en entremets de légumes, et s'apprêtent surtout « à la française ».)

***HÂTIVEMENT** [*man*] adv. Avec hâte, diligemment : *Partir* HÂTIVEMENT. || Avec précipitation : *Faire* HÂTIVEMENT *ses devoirs.* || Avant le temps : *Faire venir des fruits* HÂTIVEMENT.

***HÂTIVETÉ** n. f. Croissance hâtive. (Vx.)

HATON DE LA GOUPILLIÈRE (Julien-Napoléon), ingénieur des mines français, né à Bourges en 1833, mort à Pau en 1927. Il exerça en particulier les fonctions de professeur à l'Ecole nationale supérieure des mines, puis de directeur de cette école, et enfin de vice-président du conseil général des mines. Il fut élu en 1898 membre de l'Académie des sciences.

HATSHEPSOUT (on disait autrefois *Hatasou*), reine de la XVIIIe dynastie égyptienne. Fille de Thoutmôsis Ier et de la reine Ahmasi, elle soutint des luttes incessantes contre ses demi-frères Thoutmôsis II et Thoutmôsis III ; épouse du premier elle exerça la régence sous le second, qui effaça, après sa mort, ses cartouches sur les monuments. Elle avait fait bâtir à Thèbes le temple de Deïr El-Bahri

HATT n. m. (de l'arabe *khahth*, littéralem. « écriture »). Autref., Rescrit du sultan de Constantinople, nommé *firman* et *bouyouroulou* quand il n'était pas autographe, et *hatt-i houmâïoûn* ou *hatt-i chérif* quand il contenait quelques lignes tracées par le sultan lui-même, ou simplement la formule écrite en marge : *Moudjibindjé amel olouna* (Ainsi soit-il).

— Métrol. Mesure de longueur usitée en Turquie et égale à une coudée environ.

HATT (Philippe-Eugène), ingénieur hydrographe français, né à Strasbourg en 1840, mort à Guindalos en 1915. Membre de l'Académie des sciences (1897). On lui doit d'importantes études sur les marées des côtes de France, ainsi que d'intéressants travaux de géodésie.

HATTERAS (CAP), promontoire de la côte est des Etats-Unis (Caroline du Nord), sur une flèche de sable séparant l'océan Atlantique de la lagune de Pamplico. Bancs de sable changeants.

HATTERIA n. m. Nom vulgaire d'un reptile constituant à lui seul l'ordre des rhynchocéphales. V. RHYNCHOCÉPHALES.

HATTI, nom, dans la langue de ses habitants, du pays habité par les *Hittites*. V. HITTITES.

HATTIN, ville de Palestine, non loin du lac de Tibériade. Défaite et captivité de Guy de Lusignan par Saladin en 1187.

HATTINGEN, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur la Ruhr ; 14.300 hab. Tissage.

HATTO Ier, moine de Fulda, abbé de Reichenau (888), archevêque de Mayence en 891, né vers 850, mort à Mayence en 913. Durant la minorité de Louis IV, il gouverna l'Allemagne en qualité de tuteur. Conrad de Franconie, élu empereur en 911, à la mort de Louis, le nomma vicaire de l'Empire.

HATTO II, abbé de Fulda en 956, archevêque de Mayence en 968, mort vers 970. Son nom a été popularisé en Allemagne par la légende de la *Tour des rats*.

HATTOUSA, capitale de l'ancien pays de Hatti, le pays des Hittites. V. HITTITES.

***HÂTURE** n. f. Plaque de fer qui fait saillie sur une serrure pour arrêter un pêne, un verrou.

HATVAN, bourg de Hongrie (comitat de Heves), sur la Zagyra, affluent de la Theiss ; 10.000 hab. Vignobles.

HATZFELD (Adolphe), professeur et écrivain français, né et mort à Paris (1824-1900). Il professa la littérature à la faculté de Grenoble, puis la rhétorique au lycée Louis-le-Grand (Paris). Ses principaux ouvrages sont : *De la politique dans ses rapports avec la morale* (1850) ; *le XVIe siècle en France, tableau de la littérature et de la langue* (1893), avec Darmesteter ; *Royer-Collard et M. Spuller* (1896) ; *Saint Augustin* (1897), *la Polémique antichrétienne au XIXe siècle* (1898) ; et le *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle à nos jours* (1890-1900), en collaboration avec Darmesteter et A. Thomas.

HATZFELDT, nom d'une famille originaire de Hesse, divisée depuis le XVe siècle en deux branches : les Hatzfeldt-Wildenbruch et les Hatzfeldt-Wildenburg-Hesse. Le représentant le plus connu en a été le prince François-Louis **de Hatzfeldt**, général et diplomate prussien, né et mort à Vienne (1756-1827). Après Iéna (1806), il fut gouverneur de Berlin. Ayant reçu l'ordre d'envoyer au roi de Prusse des rapports sur la situation, il adressa, quelques heures avant l'entrée des Français, des renseignements sur l'armée française. Napoléon Ier, ayant surpris ce rapport, fit traduire Hatzfeldt devant un conseil de guerre. La princesse de Hatzfeldt se jeta aux pieds de l'empereur et obtint la grâce du prisonnier. Hatzfeldt fut nommé, en 1822, ambassadeur à Vienne.

HATZIDAKIS (Georges), linguiste grec, né en Crète (prov. de Rethymno) en 1848. Professeur à l'école normale, puis à l'université nationale d'Athènes, il a publié : *Contribution à l'histoire de la langue grecque moderne* (1881) ; *Introduction à la grammaire néo-grecque* (en allem. ; 1892) ; *Etudes glossologiques* (1901) ; *Leçons académiques* (1902-1904) ; etc. Dans la question de la langue littéraire des Grecs modernes, il n'admet pas que les écrivains de la Grèce contemporaine doivent abandonner la langue « scolastique ».

HATZLERIN (Clara), religieuse d'Augsbourg qui copia, vers 1450, un grand nombre de poésies lyriques formant un recueil : le *Livre des chansons* (*Liederbuch*).

***HAUBAN** [*ô*] n. m. (origine german. ; de l'anc. holland. *hobant* pour *hoofbant*, proprem. « lien de tête » ; de *hoofd*, tête, et *bant*, lien). Nom générique des cordages servant à maintenir les mâts et à leur permettre de résister aux efforts en travers qu'ils subissent. — *Par extens.* Cordage ou câble métallique servant à assurer la position d'un poteau (mât, pylône), d'un appareil (chèvre, grue, etc.) ou l'indéformabilité d'une construction (avion, pont suspendu, etc.). || Mar. Cordages servant à étayer en travers les bigues, mâts de charge, en service courant dans les travaux de force à terre. || *Faux haubans*, Haubans de renfort en cas de mauvais temps. (On dit aussi HAUBAN DE FORTUNE ou PATARAS.) || *Chaîne de hauban* ou *Cadène*, Chaîne fixée sur la muraille d'une part, et sur la ferrure du cap de mouton inférieur de l'autre. || *Peine des haubans*,

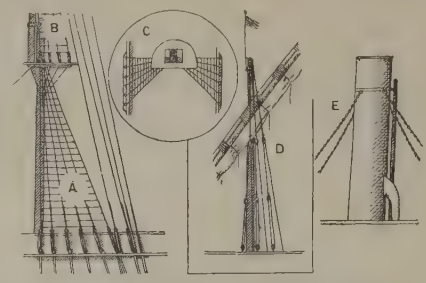

HAUBANS : A. De bas-mât ; B. De hune ; C. Vus en plan ; D. A bastague ; E. De cheminée.

Punition disciplinaire ou brimade (aujourd'hui supprimée), qui consistait à attacher le patient par les bras et les pieds le long des haubans. || *Fil de hauban*, Cordage métallique formé de deux fils de fer ou d'acier tordus ensemble, pour servir de hauban.

— ENCYCL. Mar. Les *haubans* sont de forts cordages de la catégorie des manœuvres dormantes ou fixes. Ils sont distribués par paires, formant boucles en leur milieu et capelés sur le tin des mâts, dont ils prennent le nom : *haubans de misaine, haubans de hune*. Le mât de beaupré a aussi ses haubans : *haubans de beaupré, haubans de foc, haubans de clinfoc*.

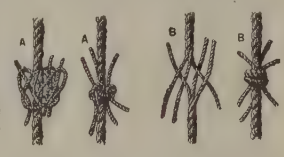

NŒUDS DE HAUBAN : A, A. Simple ; B, B. Double.

On trouve encore à bord les haubans de cheminée, et, sur les vieux navires à voiles, le minot, sur lequel s'amurait la misaine, avait aussi ses haubans. Sur les navires modernes, les haubans sont en fil de fer commis en torons et ridés avec des rides à caps de mouton ou avec des ridoirs métalliques à vis double.

***HAUBANAGE** [*ô*] n. m. Action de maintenir par des haubans (un mât, un pylône, une cheminée, etc.).

— Aéronaut. Ensemble des haubans d'un aéronef.

***HAUBANER** [*ô-ba-né*] v. tr. Fixer au moyen des haubans : HAUBANER *un mât, une chèvre*. (Vx.)

— Aéronaut. Assurer l'indéformabilité d'une cellule ou d'une aile d'avion au moyen de haubans.

***HAUBERGEON** [*ô-bèr-jon*] n. m. Petit haubert.

— PROV. ANC. **Maille à maille se fait le haubergeon**, Veut dire que la patience vient à bout de tout.

Haubergeon.

— ENCYCL. Le *haubergeon* était un haubert plus court, descendant à mi-cuisses, sans coiffe, souvent sans manches et d'un tissu plus léger. En usage dès le XIIe siècle, il devint à la fin du XVe la *chemise* ou *jaque de mailles*, et il demeure en usage jusque vers 1580, surtout parmi les gens de pied.

***HAUBERGIER** [*hô-bèr-ji-é*] n. m. Fabricant ou marchand de hauberts et armures de mailles. (On dit aussi HAUBERGENIER et HAUBERGEONNIER.) || Titulaire d'un fief de haubert. V. HAUBERT.

— ENCYCL. Les *haubergiers* de Paris eurent des statuts enregistrés par Etienne Boileau, modifiés par Charles VI (1407), puis en 1571. A cette époque ils sont dits *haubergiers-chaînetiers-tréfiliers*. Ils étaient dispensés du guet et pouvaient travailler les jours fériés.

***HAUBERGINIER** [*ô-bèr'-ji-ni-é*] n. m. Syn. de HAUBERGIER.

***HAUBERT** [*ô-bèr'*] n. m. (anciennem. HAUBERC, HALBERC ; du germ. *hals*, cou, et *bergen*, protéger). Cotte de mailles des hommes d'armes au moyen âge.

— ENCYCL. Le *haubert*, qui paraît vers la fin de l'époque carolingienne, est une longue chemise formée de mailles unies et rivées sans armature. Descendant jusqu'à mi-jambes, garni de manches et d'une coiffe qui garantit la tête et le cou, le haubert est l'adoubement du chevalier ; l'écuyer ne porte que le haubergeon. Au XIVe siècle, il se renforce aux régions pectorales et scapulaires de mailles doubles, et devient le *doublier* ou *doublentin*. A mesure que l'armure de plates se fait plus parfaite, il perd de son importance. Le haubert était insigne de noblesse ; le *fief de haubert* était celui dont le possesseur devait se présenter personnellement à la guerre ou par un remplaçant monté et armé de mailles.

A. Haubert (XIIIe s.).

HAUBOURDIN, ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 7 kil. de Lille, sur la Deûle ; 10.920 hab. (*Haubourdinais, aises*). Ch. de f. Nord. Industries variées, surtout alimentaires ; filatures et tissages de lin, coton et laines. — Le canton a 15 comm., et 60.000 hab.

HAUCH (Jean Carsten DE), savant et littérateur danois, né à Frederikshald (Norvège) en 1790, mort à Rome en 1872. Après un long séjour en France et en Italie, il fut nommé professeur de physique à l'académie de Soroe (1827), de littérature scandinave à l'université de Kiel (1846-1848), enfin d'esthétique à celle de Copenhague (1851). En dehors de ses ouvrages scientifiques : *die Nordische Mythenlehre* (1847) ; *Essais et Considérations esthétiques* (1851-1861-1869), on lui doit des poèmes, des romans : *l'Alchimiste* (1836) ; *le Château du Rhin* (1845) ; etc. ; des drames : *Bajazet ; Tibère ; Don Juan, Grégoire VII* (1828-1829) ; etc. Hauch est disciple des romantiques allemands et d'Œlenschlæger.

HAUDEBOURT (Antoinette-Cécile-Hortense LESCOT, dame), peintre français, élève de Lethière, née à Paris en 1784, morte en 1845. Elle exposa fort jeune, se rendit à Rome pour s'y perfectionner, fut couronnée au Capitole en 1807, retourna en France en 1814, et épousa l'architecte Haudebourt en 1820. Elle excellait dans les scènes populaires et les sujets d'intérieur : *Pifferari jouant devant une madone ; Diseuse de bonne aventure ;* un *Escamoteur ;* un *Théâtre de marionnettes à Rome ;* le *Marchand de tableaux*.

HAUDENT (Guillaume), poète français né à Rouen au début du XVIe siècle, mort vers 1557. On lui doit : *Trois cent soixante-six apologues d'Esope mis en rithme françoyse* (1547), dont La Fontaine se souviendra.

HAUDIOMONT, comm. de la Meuse, arrond. et à 14 kil. de Verdun, dans la Woëvre, au pied des Hauts de Meuse, 344 hab. Prise par les Allemands au début de l'offensive contre Verdun de février 1916 ; dégagée à la suite de l'offensive américaine contre Saint-Mihiel (sept. 1918).

HAUDRIETTES [*ô-dri-èt'*] n. f. Religieuses hospitalières, prenant leur nom du fondateur Etienne Haudry, panetier de Philippe le Bel. (Fondées en 1306 près de la rue de la Mortellerie, dans une ruelle qui prit leur nom, elles furent réformées par le cardinal de La Rochefoucauld qui les installa en 1622 rue Saint-Honoré, leur donna la règle de saint Augustin et le nom de Religieuses de l'Assomption de Notre-Dame.)

Haudromont (BOIS et FERME), lieuxdits du départ. de la Meuse, au nord de Verdun, sur les Hauts de Meuse, entre la côte du Poivre et le bois Chauffour. Combats furieux en 1916, notamment autour des carrières d'Haudromont, les 18 mars, 22 avril, 8, 9 et 10 mai, 22, 26 et 27 mai. Repris le 24 octobre 1916 par les Français.

HAUENSTEIN, col du Jura suisse, au-dessous duquel passe en tunnel (2.495 m.) la ligne ferrée d'Olten à Bâle. — Un second tunnel du Hauenstein, plus long (8.134 m.) mais d'altitude plus basse, passe plus à l'E.

HAUER (le chevalier Franz VON), géologue et paléontologiste autrichien, né et mort à Vienne (1822-1899). Il est surtout connu par ses travaux relatifs à la géologie des Alpes et ses recherches paléontologiques sur les céphalopodes.

HAUÉRITE n. f. Bisulfure naturel de manganèse.

HAUFF (Guillaume), romancier allemand, né et mort à Stuttgart (1802-1827). Il débuta par un recueil intitulé *Almanach des contes* (1826), bientôt suivi des *Extraits des mémoires de Satan*, roman fantastique et humoristique qui fait songer à Hoffmann, de *l'Homme dans la lune*, parodie de la manière du fameux Clauren, d'un roman historique *Lichtenstein* (1826), agréable surtout dans les parties humoristiques, et des *Fantaisies dans le café de l'Hôtel de ville de Brême* (1827). On lui doit aussi des poésies lyriques.

HAUG (Martin), orientaliste allemand, né à Ostdorf, près de Balingen (Wurtemberg), en 1827, mort à Ragaz en 1876. Ancien collaborateur de Bunsen, il séjourna dans l'Inde de 1859 à 1866, et devint, en 1868, professeur de sanskrit et de linguistique comparée à l'université de Munich. On lui doit : *les Cinq Gâthas* (1858-1862) ; *Essais sur la langue sacrée, les écrits et la religion des Parsis* (1862). Son œuvre capitale est une édition avec traduction d'un des plus anciens rituels védiques, *l'Aitareya Brâhmana du Rig-Veda* (1862). Citons encore : *Sur la langue pehlvie et la Bundehesh* (1854) ; *un Ancien glossaire zend-pehlvi* (1867) ; *un Ancien glossaire pehlvi-pâzand ; le Livre d'Ardâ Viraf* (avec West, 1872-1874) ; etc.

HAUG (Gustave-Emile), géologue français, né à Drusenheim (Bas-Rhin) en 1861, mort à Niederbronn en 1927. Professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des sciences (1917). Auteur d'un *Traité de géologie*, qui fait autorité.

Ses travaux paléontologiques, notamment sur les goniatites paléozoïques sont classiques. Ses recherches sur la chaîne alpine et de la Provence ont éclairé d'un jour nouveau l'histoire tectonique des montagnes. Il a établi une distinction entre les *aires continentales*, solides, subissant seulement des mouvements surtout verticaux et les *géosynclinaux*, zones faibles où se localisent les mouvements orogéniques, surtout horizontaux. Cette notion, à laquelle il en rattache beaucoup d'autres, a été très féconde.

HAUGE (Hans Nielsen), fondateur de secte, né à Hauge, dans la paroisse de Tune (Norvège), mort à Œstre-Aker, près de Christiania (1771-1824), entreprit en 1797, une série de prédications à travers la Norvège et jusqu'au Danemark. Sa doctrine d'une morale sévère et d'un piétisme vague lui attira de nombreux disciples. Le clergé, dont il attaquait le rationalisme, le fit jeter en prison (1808-1814) et condamner à une forte amende. La secte a gardé beaucoup d'adeptes jusqu'à nos jours.

HAUGESUND, ville de Norvège (Rogaland), à l'entrée du Bukkefjord ; 17.000 hab. Port de commerce important.

***HAUGIANISME** [*ô-ji-a-nissm'*] n. m. Hist. relig. Doctrine des haugianistes.

***HAUGIANISTE** [*ô-ji-a-nisst'*] n. m. Hist. relig. Sectateur de Hauge.

HAUGWITZ (Chrétien-Auguste-Henri CURT, comte DE), homme d'Etat prussien, né à Peuke (Silésie) en 1752, mort à Venise en 1832. Ministre des affaires étrangères en 1792, il négocia le deuxième partage de la Pologne (1793), et conclut avec la République française le traité de Bâle (1795). En 1804, il fut remplacé par Hardenberg, adversaire des Français ; mais il revint au pouvoir en 1805, et conclut le traité de Schœnbrunn. Il se retira des affaires en 1806.

HAUKE-BOSAK (Joseph, comte), général polonais, né à Saint-Pétersbourg en 1834, mort au combat de Dijon en 1871. Il descendait d'une famille noble flamande (van

Hacken) établie en Pologne dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Officier aux hussards de la garde, il était lieutenant-colonel quand éclata l'insurrection polonaise de 1863. Il démissionna et, sous le pseudonyme de BOSAK, vint exercer un commandement contre les Russes, qu'il combattit avec héroïsme. Après l'échec de l'insurrection, il passa en Galicie, puis en France. En 1870, il s'engagea dans l'armée française, et fut tué à la bataille de Dijon.

HAUKSBEE ou **HAWKSBEE** (Francis), physicien anglais mort en 1713. Ses recherches furent surtout consacrées à l'électricité. Il en a consigné lui-même les résultats dans les *Philosophical Transactions*, de l'année 1705 à l'année 1711. Il a construit une machine électrique très simple, en substituant au globe de soufre d'Otto de Guericke un cylindre de verre. Il a publié : *Physico-mechanical experiments on various subjects touching light and electricity producible on the attrition of bodies* (1709).

HAULCHIN, comm. du Nord, arrond. et à 9 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.525 hab. Ch. de f. Nord.

HAULCHIN, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Thuin) ; 1.280 hab. Fabrique de sucre. Carrières de grès.

HAULLEVILLE (baron Prosper-Charles-Alexandre DE), publiciste et historien belge, né à Luxembourg en 1830, mort à Etterbeek, près de Bruxelles, en 1898. Professeur à l'université de Gand (1856), révoqué (1857), rédacteur ou directeur de diverses revues catholiques, il publia de nombreux articles (pseudonyme : FÉLIX DE BREUX), des traités, et surtout une importante *Histoire des communes lombardes* (1857-1858).

HAUMONT-PRÈS-SAMOGNEUX, anc. comm. de la Meuse, arrond. de Verdun-sur-Meuse, sur les Côtes-de-Meuse ; 131 hab. en 1914. N'existe plus. Hautmont et son bois (situé au nord-est du village) ont été très ardemment défendus par les Français, enlevés par les Allemands dès les 22 et 23 février 1916, au début de l'attaque contre Verdun, libérés lors de l'offensive franco-américaine d'octobre 1918.

***HAUNET** [*ô-né*] n. m. Arme ancienne en forme de croc.

HAUPT (Paul), assyriologue allemand, né à Gœrlitz en 1858, mort à Baltimore en 1926. Professeur à Gœttingue, puis à l'université de Baltimore. Il a édité la *Bible arc-en-ciel* (1893-1904) *ou Bible polychrome ;* avec Delitzsch, la *Bibliothèque assyriologique* (1881 et suiv.) et les *Contributions à l'assyriologie* (1889 et suiv.). Parmi ses ouvrages, citons : *Les lois familiales sumériennes* (1879) ; *l'Epopée babylonienne de Nemrod* (1884 et suiv.).

HAUPTMANN (Maurice), musicien allemand, né à Dresde en 1792, mort à Leipzig en 1868. Il entra en 1822 dans la chapelle de la cour à Cassel, en 1842 à Weinlig en qualité de cantor à l'école Saint-Thomas de Leipzig. Outre des motets, deux messes et un *Salve Regina*, il a laissé des ouvrages de théorie : *la Nature de l'harmonique et de la métrique comme principe de la musique* (1853) ; *Eclaircissements sur l'art de la fugue de J.-S. Bach et l'école de l'harmonie ; Opuscula* (1874) ; *Lettres à Ludwig Spohr.*

HAUPTMANN (Gerhart), poète, auteur dramatique et romancier allemand, né à Salzbrunn (Silésie) en 1862, mort à Agnetendorf en 1946. De 1885 à 1889, il écrivit, outre *le Garde-voie Thiel*, nouvelle publiée avec *l'Apôtre* en 1892, divers essais de prose et de poésie. Il fit représenter en 1889, à Berlin, *Avant le lever du soleil*, drame à tendances socialistes, dont la représentation fut des plus tumultueuses. Son drame *les Tisserands* (1892) a pour sujet l'histoire d'une grève qui eut lieu en Silésie en 1844. L'*Assomption d'Hannele Mattern* (1893) et *la Cloche engloutie* (1896) marquent, par leur caractère mystique et symbolique, une nouvelle phase de son talent. Dans *le Voiturier Henschel* (1898), Hauptmann est revenu au drame de famille. *Emmanuel Quint* (1910) et *l'Hérétique de Soana* (1918) se meuvent sur le terrain religieux. *L'Arc d'Ulysse* (1914) et *Iphigénie à Aulis* (1943) sont des imitations de l'antique. Hauptmann a écrit ses plus belles œuvres dans sa jeunesse. Il a varié du réalisme au néo-romantisme. Chacune de ses pièces pose le problème de la destinée. Il avait reçu en 1912 le prix Nobel de littérature.

G. Hauptmann.

HAURAN ou **HAOÛRAN**, région de l'Asie antérieure, partagée entre la Syrie de mandat français et la Palestine de mandat britannique. Ce plateau désert et sec, situé au sud de Damas et à l'est du Jourdain, fait suite au plateau de Moab, et est dominé par le djebel Haoûran (1.839 m.). C'est l'*Auranitide* des anciens. V. DRUZE (*Djebel-*).

HAURANNE (DU VERGIER DE). Biogr. V. DU VERGIER.

HAURÉAU (Jean-*Barthélemy*), érudit français, né et mort à Paris (1812-1896). Rédacteur du *Courrier de la Sarthe*, puis bibliothécaire de la ville, il se tourna vite du côté de l'érudition. En 1848, il fut nommé conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, puis élu député à l'Assemblée constituante. Il entreprit la continuation de la *Gallia christiana*, laissée inachevée par les Bénédictins, et publia les t. XIV-XVI (1856-1865). Membre de l'Académie des inscriptions (1862), il prit une part considérable à la continuation de l'*Histoire littéraire de la France* et à la rédaction du *Journal des savants*. Il fut directeur de l'Imprimerie nationale (1871-1882). Parmi ses nombreux travaux, nous signalerons : *la Montagne* (1834) ; *Histoire littéraire du Maine* (1843-1852) ; *Histoire de la Pologne* (1846) ; *François Ier et sa cour* (1853) ; *Charlemagne et sa cour* (1854) ; *Hugues de Saint-Victor* (1859) ; *Singularités historiques et littéraires* (1861) ; *Histoire de la philosophie scolastique* (1872-1880) ; *Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise* (1877) ; etc.

HAURIOU (*Maurice*-Jean-Claude-Eugène), jurisconsulte français, né à Ladiville (Charente) en 1856, mort à Toulouse en 1929. Créateur d'une doctrine en matière de droit public, il a, par ses *Notes de jurisprudence*, parues dans le *Recueil Sirey*, contribué à orienter la jurisprudence administrative française. Il a écrit une série d'ouvrages, tous classiques, les *Principes de droit public* (1910 et 1916), le *Précis de droit administratif* (2e éd.), le *Précis de droit constitutionnel* (1923 et 1929).

HAUS (Jacques-Joseph), jurisconsulte belge, d'origine allemande, né à Wurtzbourg (Bavière) en 1796, mort à Gand en 1881. Professeur à l'université de cette ville, il est l'auteur de plusieurs ouvrages de droit pénal ; — Son fils EDOUARD, né et mort à Gand (1826-1874), fut procureur du roi à Audenarde et à Gand. On lui doit : *les Coalitions industrielles et commerciales* (1864) ; *Du droit privé qui régit les étrangers en Belgique ou Du droit des gens privé, considéré dans ses principes et dans ses rapports avec les lois civiles des Belges* (1875) ; etc.

HAUSDORF, bourg de Pologne (Prusse, Silésie) ; 5.100 hab. Filatures. Blanchisseries. Scieries.

HAUSEN, commune de Suisse (canton de Zurich), sur le versant sud-ouest de l'Albis ; 1.500 hab. Tissage de la soie.

HAUSEN (Max Klemens VON), général allemand, né et mort à Dresde (1846-1922). Ministre de la guerre en Saxe, il fut mis à la tête de la IIIe armée allemande, en août 1914. Il livra le 15 août le combat de Dinant, se fit battre le 28, à Signy-l'Abbaye par notre armée de Langle, livra le combat de Rethel le 30 ; le 5 septembre, au moment de la bataille de la Marne, il occupait le front S.-O. des marais de Saint-Gond N. de Sompuis. Battu par Foch, il fut ensuite relevé de son commandement.

HAUSER (Gaspard), personnage énigmatique allemand, présumé né en 1812, mort à Ansbach en 1833. Il paraît pour la première fois, à la Pentecôte 1828, à Nuremberg, vêtu en paysan, remettant à un passant une lettre pour le capitaine de cavalerie von Wessenig. D'après cette lettre, Gaspard aurait été trouvé le 7 octobre 1812 au seuil d'une porte, élevé en secret. On s'intéressa vivement à l'enfant sans pouvoir découvrir le secret de sa naissance. Les défauts de Hauser et notamment ses mensonges lassèrent un peu ses bienfaiteurs ; on commençait à l'oublier, quand un attentat dont il se prétendit victime, mais dont il semble aussi avoir été l'auteur, et dont il mourut, ramena l'attention sur lui. Parmi les multiples hypothèses sur sa naissance, une des plus répandues en fait le fils du grand-duc Charles de Bade, né en 1812, et auquel on aurait substitué un enfant mort-né pour assurer la succession à la branche cadette. Le roman et le drame se sont emparés de la personne de Gaspard Hauser.

HAUSER (Henri), historien et économiste français, né à Oran en 1866, mort à Montpellier en 1946. Il a été successivement professeur aux lycées de Pau et de Poitiers, puis aux universités de Clermont, Dijon et Paris. Outre sa collaboration avec Molinier aux *Sources de l'Histoire de France* (1906-1916), on lui doit des ouvrages très documentés sur notre histoire économique : *Ouvriers des temps passés* (1898) ; *Travailleurs et marchands de l'ancienne France* (1920) ; *Histoire de la période* 1560-1661 (1925), et une étude qui fut très remarquée sur *les Méthodes allemandes d'expansion économique* (1915).

HAUSMANNITE [*ôs-ma-nit'*] n. f. Protoxyde naturel de manganèse.

HAUSRUCK, petit massif alpestre de la Basse-Autriche (Autriche), un des plus septentrionaux des avant-monts des Alpes, tertiaire, délimité à l'O. par la Mattig, affluent de l'Inn, et au S. par la Vöckia, affluent de la Traun. Culmen, 803 m. Beaux pâturages.

***HAUSSE** [*ôss'*] n. f. (de *hausser*). Ce qui sert à hausser : *Mettre des* HAUSSES *à des souliers, à des échasses. Placer des* HAUSSES *sous les pieds d'un meuble.*

— *Par extens.* Enchère. (Vx.). || Augmentation de valeur, de prix : *La* HAUSSE *des blés, des loyers.*

— *Fig.* Accroissement d'importance ou de crédit : *Il est en* HAUSSE *auprès des pouvoirs publics.*

— Apic. Caisse sans fond ni couvercle, de mêmes dimensions que la ruche (ruche Dadaut) et que l'on ajoute à celle-ci pour en augmenter la capacité.

— Armur. Appareil qui permet de relever l'un des points de la ligne de mire d'une arme à feu (fusil, canon, mitrailleuse), de manière qu'en visant, on donne à l'arme l'inclinaisor. voulue pour atteindre le but.

— Bours. Progression du cours des valeurs : *Etre à la* HAUSSE. *Jouer à la* HAUSSE.

— Hydraul. Nom donné à des planches mobiles que l'on ajoute à la partie supérieure des vannes, pour faire monter le niveau de l'eau. || Tablier en charpente, servant à fermer la passe navigable d'un barrage.

— Techn. Partie d'un archet placée entre la baguette et la pièce qui tient les crins. || Coin qui sert à élever la partie d'un métier à tisser dite « canette » à mesure que grossit un rouleau d'étoffe que l'on tisse. || Cercle de cuivre placé sur le haut d'une chaudière de teinturier. || Nom donné à une ajoute placée à la partie supérieure d'une chaudière de brasseur et qui en augmente le volume. || Seconde assise d'un fourneau à réverbère, d'une cazette trop peu profonde. || Morceau de papier que l'on colle sur le tympan des presses manuelles ou sur le cylindre des presses mécaniques, ou bien sous certaines parties de la forme, pour rendre le foulage plus énergique. || Pièce de bois que l'on place en guise de ressort au-dessus de l'essieu d'un fardier, et sur laquelle repose la caisse du véhicule, au lieu de s'appuyer sur l'essieu.

— Trav. publ. Montants verticaux en tôle continuant le bordage vertical d'un caisson à air comprimé et qui jouent le rôle de batardeau.

— ENCYCL. Econ. polit. La *hausse* est produite, soit par l'abondance des demandes, soit par la rareté des offres. L'acheteur spécule à la hausse, tandis que le vendeur spécule à la baisse.

La hausse d'une marchandise peut être le résultat naturel de sa rareté ou de sa valeur en utilité, devenue tout à coup plus grande par suite d'une invention nouvelle, etc. ; c'est alors une *hausse naturelle*. Elle est *factice* quand elle est le résultat d'une spéculation qui n'ajoute rien à la valeur intrinsèque de la marchandise. Ceux qui obtiennent ou tentent d'obtenir cette hausse artificielle à l'aide de manœuvres frauduleuses ou de pression, individuelle ou collective, exercée sur le marché, tombent sous le coup de peines correctionnelles.

— Armur. Le besoin d'employer une *hausse* ne s'est fait sentir que lorsque les portées des armes à feu (fusils ou canons) devinrent suffisamment grandes. Ce sont les canons qui les premiers en furent munis, par Gribeauval. La hausse se composait d'une lame de bronze, avec cran de mire, coulissant dans une fente verticale graduée ; pour les canons de siège et de place on employait des hausses en bois ; dans les canons lisses, la hausse était placée au-dessus de l'axe du canon. A l'apparition des canons rayés, qui faisaient dériver les projectiles, on eut recours, pour corriger la dérivation, aux *hausses latérales*, d'abord inclinées dans le plan perpendiculaire au plan de tir, puis aux hausses munies d'une planchette des dérives, graduée en millimètres ; enfin, vinrent les *hausses à crémaillère* qui permettaient les modifications de distances sans déplacer l'appareil. La *hausse indépendante* de certains canons est fondée sur le principe suivant : l'ensemble canon-frein repose sur un berceau par les tourillons à l'avant et par le pignon-écrou à l'arrière ; le mouvement est commandé par une manivelle qui fait tourner un tambour gradué en distance. Le tireur, en donnant la hausse, incline le canon sur le berceau, et le pointeur, en donnant l'angle de site, incline l'ensemble canon-berceau sur l'horizontale.

Hausse de fusil.

On donne le nom de hausse d'affût à des graduations inscrites sur la circulaire du châssis de certains affûts de place pour préparer le pointage sur un point situé en avant ou en arrière.

La hausse dont sont munis les canons contre objectifs aériens est appelée *hausse-abaque* parce qu'elle comporte un plateau sur lequel sont gravés des *abaques*.

Les différentes hausses employées pour le pointage des fusils peuvent se diviser en :

1° *Hausses discontinues*, parmi lesquelles les *hausses à lamettes* formées de lamettes de différentes hauteurs, mobiles autour d'un axe perpendiculaire à l'axe du canon : on relève pour le tir celle qui correspond à la distance ; les *hausses à fenêtres*, planche percée de fenêtres formant crans de mire ;

2° *Hausses continues*, les *hausses à curseur* formées d'une planche de hausse, graduée en distance, sur laquelle se meut un curseur formant cran de mire ; les hausses à *cadran*, un cadran porte des crans dans lesquels se fixe la planche de hausse qui porte un curseur ;

3° Les hausses à *gradins*, qui peuvent être *discontinues* ou *continues* suivant le profil des gradins. La hausse des fusils et mousquetons en service en France est une hausse discontinue, à gradins de 400 à 800 m. et continue à curseur pour les distances supérieures à 800 m.

— Mar. Les pièces de marine portaient autrefois des *hausses* analogues à celles employées sur les canons de l'artillerie de terre. Aujourd'hui, le pointage des pièces à bord des navires, sauf pour les petits calibres, est assuré par des appareils très différents de l'ancienne hausse. Le rôle du canonnier se réduit à effectuer le pointage sans aucune visée par simple reproduction des éléments qui lui sont transmis.

D'argent à la croix haussée de gueules.

***HAUSSÉ** [*ô-sé*], **E** adj. Blas. Se dit du chevron et de la fasce, quand ils occupent une position plus haute que leur position régulière. || Se dit aussi de la croix dont la branche inférieure est plus longue que la supérieure. (C'est la croix latine.)

***HAUSSEBECQUER** [*ô-se-bè-ké*] v. tr. (du vx franç. *hausse-bec*, moquerie). Se moquer : HAUSSEBECQUER *un fat.* (Vx.)

***HAUSSE-COL** [*ô-se*] n. m. (altérat. probable, par fausse étymol., de *hauscot*, cotte pour le cou ; de l'allem. *hals*, cou, et de *cotte*). Pièce d'acier ou de cuivre qui protégeait la base du cou, dans l'équipement militaire. || Croissant de cuivre ou d'argent doré porté par les officiers d'infanterie de service ou en grande tenue, et supprimé en 1881. || Pl. *Des* HAUSSE-COL *ou* HAUSSE-COLS.

Hausse-col à la genète.

— ENCYCL. Archéol. Le *hausse-col* du XVIe et du XVIIe siècle, était un colletin de fantassin descendant très bas, en écusson sur la poitrine, et en arrondi sur le dos. Il différait du vrai colletin en ce qu'il se portait seul, sans cuirasse, par-dessus le collet de buffle. Assez long au XVIe siècle, surtout dans les harnois *à la genète*, où il se reliait à une bavière formant masque, le hausse-col au XVIIe siècle va en diminuant ; souvent, il se relie à de petites épaulières à lames en écrevisse. Au XVIIIe siècle, il finit par se réduire à un croissant de cuivre doré, relié aux épaulettes par une chaînette, simple insigne de grade.

Hausse-col (XVIIe s.).

A. Hausse-col (1830).

***HAUSSE-COL** n. m. Nom donné à quelques oiseaux-mouches à gorge dorée, bronzée ou noire. || Pl. *Des* HAUSSE-COL *ou* HAUSSE-COLS.

***HAUSSEMENT** [*ôs-se-man*] n. m. Action de hausser.

|| Spécialem., *Haussement d'épaules*, Mouvement fait en levant les épaules pour témoigner le dédain, l'impatience, etc. || *Haussement de la voix*, Action d'élever la voix en parlant. (Vx.)

— *Par extens.* Renchérissement. (Vx.)

***HAUSSE-PIED** [*ô-se-pi-é*] n. m. Marchepied. (Vx.) Fig. : *Le* HAUSSE-PIED *de quelque machination souterraine.* (Retz.) || Pl. *Des* HAUSSE-PIED ou HAUSSE-PIEDS.

— Chass. Sorte de piège à loup.

— Fauconn. Faucon qu'on jette le premier sur un héron pour le faire monter (le second est le *tourbisseur* et le troisième le *teneur*).

— Techn. Morceau de fer fixé près de la douille d'une bêche et sur lequel on appuie le pied pour enfoncer l'outil.

***HAUSSE-QUEUE** [*ô-se*] n. m. invar. V. HOCHE QUEUE.

***HAUSSER** [*hô-sé*] v. tr. (lat. *altiare*, puis *haltiare*). Elever, rendre plus haut : HAUSSER *un mur.* HAUSSER *une maison d'un étage.* || Placer dans une position plus élevée : HAUSSER *une statue sur un piédestal.* || Porter en haut : HAUSSER *les bras en signe d'effroi.*

— *Par extens.* Elever, faire monter, accroître : HAUSSER *le prix d'une denrée.* || Elever, rendre plus fort, plus aigu : HAUSSER *la voix.*

— LOC. DIV. *Hausser les épaules*, Les lever en signe d'impatience, d'indifférence ou de mépris. || *Hausser le ton*, Prendre un ton de supériorité ou de colère. || *Hausser le coude*, Boire, et surtout boire à l'excès.

— *Fig.* Elever, augmenter : HAUSSER *ses prétentions.* || Elever, porter plus haut au point de vue moral : HAUSSER *son esprit.* || HAUSSER *le cœur, le courage à quelqu'un*, Le réconforter, lui donner plus de force.

— Mar. Se rapprocher de : HAUSSER *un bâtiment, une île, une côte.* (Peu us.) || S'élever en apparence en s'approchant : *Côte qui* HAUSSE *à vue d'œil.*

— Techn. Donner de la profondeur à une pièce d'orfèvrerie. || En poterie, Etendre la matière du centre à la circonférence.

— Véner. *Hausser le nez à un limier*, Lui faire rapprocher une vieille voie.

— *Intransitiv.* Devenir plus haut, monter : *Rivière qui* HAUSSE *à vue d'œil.* || Etre plus haut ou trop haut : *Avoir une épaule qui* HAUSSE. || *Par extens.* Augmenter de prix : *Tout* HAUSSE *de jour en jour.* || Fig. et fam. *Hausser d'un cran*, Se dit de ce qui augmente d'une très petite quantité : *Sa valeur n'a pas* HAUSSÉ D'UN CRAN.

— ***Se hausser,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE HAUSSER *sur la pointe des pieds ;* et au fig. : *Ce qui est l'état le plus noble où* SE *puisse* HAUSSER *l'âme d'un philosophe.* (A. France.) || Vouloir paraître au-dessus de ce qu'on est.

— Au sens passif, Etre haussé : *Cela* SE HAUSSE *et se baisse à volonté ;* et *au fig.* :

> Quand la capacité de son esprit *se hausse*
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.
> MOLIÈRE.

HÄUSSER. Biogr. V. HÆUSSER.

***HAUSSET** [*ô-sè*] n. m. (de *hausse*). Pièce de bois qui retient le chevalet d'un coutelier.

HAUSSET (Mme DU), mémorialiste française, née vers 1720, morte vers 1780. Issue d'une famille noble de province, elle devint première femme de chambre de Mme de Pompadour, et rédigea jusqu'à la mort de la célèbre favorite un journal publié en 1824, et qui contient un grand nombre d'anecdotes sur la vie de cour, les goûts de Louis XV, le Parc-aux-Cerfs, avec de curieux renseignements sur les mœurs politiques de l'ancien régime.

***HAUSSETTE** n. f. Bord surélevé de la paroi d'un wagon à marchandises ou d'un tombereau.

HAUSSEZ (Charles LEMERCIER DE LONGPRÉ, baron D'), homme politique français, né à Neufchâtel (Seine-Inférieure) en 1778, mort au château de Saint-Saëns en 1854. Il fut sous l'Empire maire de Neufchâtel, puis baron. Député libéral en 1815, il devint successivement préfet des Landes, du Gard, de l'Isère, etc. Ministre de la marine dans le ministère Polignac, il s'y signala par l'habileté avec laquelle il prépara l'expédition d'Alger. Signataire des Ordonnances de 1830, d'Haussez dut s'exiler ; il revint en France. Il avait pour maxime : « *Tout pour le peuple. Rien par le peuple.* ». Il a publié des réflexions politiques, des récits de voyages, et a laissé d'intéressants mémoires, parus en 1896.

***HAUSSIER** [*ô-si-é*] n. m. Qui joue à la hausse sur les fonds publics, les marchandises, etc.

***HAUSSIÈRE** [*ô-si-èr'*] n. f. (de *hausser*). Mar. Cordage commis avec trois ou quatre torons. (On écrit aussi AUSSIÈRE et HANSIÈRE.)

— N. f. pl. Pêch. Filet du genre des *folles*, et que l'on appelle aussi PETITE CANNIÈRE et CIBAUDIÈRE.

— Nom rural des ridelles de charrettes.

HAUSSMANN (Jean-Michel), chimiste et manufacturier alsacien, né à Colmar en 1749, mort à Strasbourg en 1824. Le premier, il fit usage de la méthode de Berthollet pour le blanchiment ; il améliora la teinture par l'emploi de l'acide oxalique, introduisit le bleu anglais, remplaça l'indigo par le bleu de Berlin, obtint le plus beau rouge avec la garance, dans la teinture des laines, et parvint à fixer les couleurs solides dans les fonds teints des mouchoirs et des indiennes. On lui doit la première application de la gravure lithographique à l'impression des étoffes. Il a laissé des *Mémoires.*

Baron Haussmann.

HAUSSMANN (Georges-Eugène, baron), administrateur et homme politique français, né et mort à Paris (1809-1891). Il entra, en 1831, dans la carrière préfectorale et fut nommé, en 1853, à la préfecture de la Seine. Il devait occuper cette place jusqu'en 1870, et recevoir successivement le titre de baron, un siège au Sénat (1857), et un fauteuil à l'Académie des beaux-arts. En quinze ans, il réussit, grâce à une infatigable énergie, à renouveler l'aspect de Paris par le percement de grands boulevards, la construction du Chemin de fer de ceinture, l'aménagement des bois de Boulogne et de Vincennes. La gestion financière du préfet, ayant abouti à un emprunt de 848 millions de francs, donna prise à de vives critiques, résumées dans un opuscule de J. Ferry (*les Comptes fantastiques d'Haussmann*). Emile Ollivier le releva de ses fonctions en 1870. Député de la Corse en 1877 ; il a laissé des *Mémoires.*

***HAUSSOIR** [*ô-soir'*] n. m. ou ***HAUSSOIRE** n. f. Hydraul. Syn. de HAUSSE.

HAUSSONVILLE (Joseph-Othenin-Bernard DE CLÉRON, comte D'), homme politique et écrivain français, né et mort à Paris (1809-1884). Député conservateur de Provins de 1842 à 1848, il se consacra à partir de cette date à des études politiques et historiques qui lui valurent, en 1865, un fauteuil à l'Académie française. C'étaient : *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848* (1850) ; *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (1854-1859), et *l'Eglise romaine et le Premier Empire* (1868). Après la guerre de 1870, il fut un des plus actifs fondateurs de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, et fut élu sénateur inamovible (1878). Au Sénat, il attaqua avec violence les projets de lois de J. Ferry (1880). Il avait épousé, en 1836, la princesse Louise DE BROGLIE, sœur du duc Albert de Broglie.

HAUSSONVILLE (Gabriel-Paul-Othenin-*Bernard* DE CLÉRON, comte D'), fils du précédent, écrivain et homme politique français, né à Gurcy-le-Châtel (Seine-et-Marne) en 1843, mort à Paris en 1924. Il fut élu, en 1871, député de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale. Rentré en 1876 dans la vie privée, il s'occupa d'études sociales : *les Etablissements pénitentiaires en France et aux colonies* (1875) ; *l'Enfance à Paris* (1879), et d'études littéraires : *Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres* (1875) ; *le Salon de Mme Necker* (1882) ; *Etudes biographiques et littéraires* (1879-1888). Elu, en 1888, à l'Académie française, en 1904 à l'Académie des sciences morales. En 1891, il fut appelé par le comte de Paris à le représenter, en France, auprès des comités monarchistes. Il publia encore : *Madame de La Fayette* (1891) ; *Socialisme et Charité* (1895) ; *Lacordaire* (1896) ; *la Duchesse de Bourgogne et l'Alliance savoyarde* (1898-1903) ; *Salaires et Misères de femmes* (1900) ; avec Gabriel Hanotaux : *Souvenirs sur Mme de Maintenon* (1903-1904) ; *Ombres françaises et Visions anglaises* (1914).

HAUSSOULLIER (Guillaume, dit **William**), graveur français, né et mort à Paris (1818-1891). Il reçut les leçons de Paul Delaroche et débuta par des peintures mais ne tarda pas à se consacrer à la gravure. On lui doit de remarquables planches au burin d'après Ingres, Chasseriau, Baudry.

HAUSSOULLIER (Bernard), érudit français, né à Paris en 1853, mort à Saint-Prix (Seine-et-Oise) en 1926. Membre de l'Ecole d'Athènes (1876), il dirigea un des premiers les fouilles de Delphes. Maître de conférences aux facultés de Caen, puis de Bordeaux ; docteur ès lettres en 1884, il remplaça l'année suivante Olivier Rayet à l'Ecole des hautes études, où il enseigna l'épigraphie et les institutions grecques. En 1896-1897, il reprit les fouilles de Rayet et Thomas au temple d'Apollon Didyméen, près de Milet. Elu (1905) membre de l'Académie des inscriptions, il était l'un des directeurs de la *Revue de philologie.* Il a publié : *la Vie municipale en Attique, essai sur l'organisation des dèmes au IVe siècle* (1884) ; *Guide en Grèce* (1888-1891) ; *Etudes sur l'histoire de Milet et du Didymeion* (1902) ; *Didymes*, en collaboration avec Pontremoli (1903) ; *Traité entre Delphes et Pellana, étude de droit grec* (1917), etc.

HAUSSY, comm. du Nord, arrond. et à 20 kil. de Cambrai, sur la Selle ; 2.190 hab. Ch. de f. Nord. Tissus, toiles de batiste.

***HAUT** [*hô*], **E** adj. (lat. *altus*). Grand en dimension verticale : HAUTE *taille.* HAUT *édifice. Montagne* HAUTE. || Grand en dimension verticale par rapport à : *Le mont Blanc est le plus* HAUT *sommet des Alpes.* || Qui est situé au-dessus par rapport à : *Le plus* HAUT *barreau d'une échelle. Les* HAUTES *voiles. La* HAUTE *ville. Les* HAUTES *régions de l'air.* || Qui est à un niveau supérieur (en parlant des cours d'eau, ou des régions considérées par rapport au niveau de la mer) : *La* HAUTE *Loire. La* HAUTE *Marne. La* HAUTE *Egypte.* — En parlant de la mer : *La* HAUTE *mer*, La pleine mer. *Un navire de* HAUTE MER (pour un navire qui traverse les océans, par opposition aux bâtiments côtiers). || Qui se tient verticalement, qui est relevé, dressé : *Marcher la tête* HAUTE. *Porter l'épée* HAUTE.

— *Par extens.* Qui dépasse son niveau ou le niveau ordinaire : *Fleuve dont les eaux sont* HAUTES. *La rivière est bien* HAUTE (profonde) *en cet endroit. D'une voix* HAUTE (très sonore). *Les prix sont* HAUTS. *La plus* HAUTE *antiquité* (la plus reculée). *Le carême est* HAUT (tardif) *cette année. Les* HAUTES *latitudes* (les régions plus rapprochées des pôles).

— *Fig.* Qui dépasse ce qui est de même espèce ; qui a un degré particulier d'élévation, de supériorité, d'excellence : HAUTE *naissance.* HAUTES *fonctions.* HAUT *emploi. Les* HAUTES *mathématiques.* HAUTE *estime.* HAUTES *vertus. Avoir le cœur* HAUT. *Le* HAUT *goût. Le* HAUT *comique.* || *Le haut style.* Le style relevé, noble. — Et en mauvaise part : HAUTE *insolence. Haute injustice. Avoir une* HAUTE *opinion de soi-même. Etre* HAUT (fier) *envers les petits. Un ton* HAUT (arrogant). *Une matière* HAUTE (difficile). *Le* HAUT *style* (le style ampoulé).

— LOC. DIV. *Exécuter des hautes œuvres*, Le bourreau. || *En haut lieu*, Dans les régions élevées de la société, du pouvoir. — *Les hauts lieux*, dans le style biblique, Les sommets où l'on sacrifiait à Baal. || *Haute lutte*, Efforts violents pour disputer quelque chose à quelqu'un ou l'amener à faire quelque chose : *L'emporter de* HAUTE LUTTE. || *Haut à la main*, Arrogant. || *Haute main*, Direction souveraine ou principale : *Avoir la* HAUTE MAIN *dans une affaire.* || *La main haute*, Energiquement, impérieusement :

> La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois,
> Et les fait *la main haute* obéir à ses lois.
> MOLIÈRE.

|| *Haute paye*, Plus élevée que la paye ordinaire. || *Chapeau haut de forme*, ou substantiv. *Un haut de forme*, Chapeau de forme cylindrique, haut et à bords plus ou moins larges. || *Haute trahison*, Crime qui intéresse au premier chef la sûreté de l'Etat. || *Haut en couleur*, Qui a des couleurs très vives et même criardes : *Une peinture* HAUTE EN COULEUR. *Un teint* HAUT EN COULEUR ; et au fig. : *Un style* HAUT EN COULEUR. || *Avoir la parole haute, le verbe haut*, Parler fort, sur un ton fier ou impérieux. || *Ne pas dire une parole plus haute que l'autre*, Parler avec calme ; et aussi Ne point se quereller. — (Pour les locutions qui ne figurent pas ici, v. les mots auxquels on joint ordinairement l'épithète *haut, haute*, comme : *classe, dragée, cri, main, pied, police, pègre*, etc.)

— Blas. Attribut de l'épée qui est posée verticalement, la pointe vers le chef de l'écu. || Syn. de HAUSSÉE (en parlant de la croix).

— Chir. *Haut appareil*, La taille suspubienne.

— Dr. anc. *Haute et basse justice.* V. JUSTICE. || *Haute cour nationale*, Tribunal établi par la loi du 10 mai 1791 pour juger sans appel les crimes contre la nation. (Il était composé de quatre grands juges, choisis parmi les membres de la Cour de cassation, et de vingt-quatre hauts jurés élus par les départements tirés au sort. Il siégea à Orléans, fut supprimé en 1793, lors de la création du tribunal révolutionnaire. Réorganisé en 1795, il siégea à Vendôme pour le procès de Babeuf et de ses complices [1796].)

— Dr. act. *Haute cour de justice* ou *Haute Cour.* V. COUR.

— Hist. *Haut et puissant seigneur, Haute et puissante dame*, Titres que l'on donnait autrefois aux personnes nobles d'un rang élevé. || *Haute puissance*, Titre que se donnent encore les gouvernements qui traitent ensemble : *Les* HAUTES PUISSANCES *contractantes.* — Nom donné autrefois aux états généraux des Provinces-Unies. || *Chambre haute*, Chambre des lords, en Angleterre ; et *par anal.*, toute Chambre législative analogue ; par exemple, le Sénat français.

— Jeux. *Cartes hautes*, Les plus fortes cartes (en général l'as et les figures).

— Mar. *Navire haut d'accastillage*, Navire dont le plat-bord est très élevé au-dessus de la flottaison. || *Brise haute*, Qui fait porter seulement les voiles supérieures. || *Un pavillon* ou *un guidon sont hauts*, Quand ils sont hissés à leur place, au mât ou à la corne.

— Pathol. *Haut mal*, Nom vulgaire sous lequel on désigne quelquefois l'épilepsie, mais qui s'applique plus exactement à la grande attaque convulsive de cette affection. (C'est pourquoi on dit : *Tomber du* HAUT MAL.)

— Techn. *Organes de haute tension*, Se dit dans certaines locomotives (Compound) des organes (cylindres, pistons, etc.) qui reçoivent directement la vapeur sortant de la chaudière, pour les différencier de ceux sur lesquels n'agit que la vapeur partiellement détendue (organes de basse pression).

— Véner. *Chien de haut nez*, Chien qui a l'odorat développé, et retrouve facilement les voies. || *Haut vol* ou *Vol royal*, Vol du héron, de la grue ou du milan.

— *Substantiv.* et au masc. La dimension verticale d'un corps, etc. : *La tour Eiffel a 300 mètres de* HAUT. || Sommet, faîte ; partie la plus élevée : *Le* HAUT *d'une montagne, d'un arbre, d'une ville.* || Lieu élevé, colline, éminence : *Les* HAUTS *de Meuse.*

— *Fig.* Ce qu'il y a d'élevé, d'important, d'excellent : *Le christianisme a fait voir le* HAUT *et le bas de notre cœur.* (Chateaubriand.)

— LOC. DIV. *Haut du pavé*, Partie la plus élevée, la plus éloignée du ruisseau (quand celui-ci tenait le milieu de la chaussée) ; au fig. : *Tenir le haut du pavé*, Dominer la situation. || *Haut d'une page*, Partie par où l'on commence à l'écrire ou à la lire. || *Haut et bas*, Alternatives d'élévation et d'abaissement, dans son humeur, dans sa vie, dans sa fortune : *Malade qui a des* HAUTS *et des* BAS. || *Du haut en bas, De haut en bas*, En partant du haut pour arriver jusqu'au bas : *Visiter une maison* DU HAUT EN BAS ; et *au fig.* D'une façon méprisante et orgueilleuse : *Regarder, Traiter les gens* DE HAUT EN BAS. (On dit aussi : DE HAUT, DE SON HAUT.) || *Tomber de son haut*, Tomber à terre alors que l'on est debout ; et *au fig.* Etre jeté dans une sorte de stupéfaction, d'étourdissement moral. || *Aller par haut et par bas*, Evacuer par des vomissements et par des selles.

— Mar. *Le haut d'un navire.* Syn. de ACCASTILLAGE. || *Le haut de l'eau*, Le maximum de la montée. || *Les hauts*, Syn. de MÂTURE, COQUE : *Avoir* LES HAUTS *trop chargés de toile.*

— Relig. *Le Très-Haut*, Dieu, considéré comme maître et créateur souverain : *Adorer le* TRÈS-HAUT.

— Techn. *Grand haut*, Troisième assise de bois dans une meule de charbonnette. || *Petit haut*, Quatrième et dernière assise de bois.

— Typogr. *Haut de casse.* V. CASSE.

— N. f. Pop. *La haute*, Les hautes classes de la société.

— *Adverbialem.* Dans la partie haute, jusqu'à un point élevé : *Monter, Voler très* HAUT ; et au fig. : *Un homme* HAUT *placé.* || A voix haute, sur un ton haut : *Parler* HAUT. *Prendre trop* HAUT *en chantant.* || A une époque reculée : *Aussi* HAUT *qu'on remonte dans l'histoire.* || Ci-dessus : *On a déjà vu plus* HAUT *que...* || En relevant, en redressant : *Porter* HAUT *la tête ; et au fig.* Avoir une démarche fière, dédaigneuse ; se prévaloir de quelque avantage, prétendu ou non : *Il* PORTE HAUT *la tête.* || Franchement, nettement, ouvertement : *Parler* HAUT *et clair.* || Sans ménagement, avec arrogance : *C'est parler bien* HAUT. || A haut prix : *Frais qui montent trop* HAUT. || *Etre pendu haut et court.* Etre exécuté à la potence. || *Haut les bras !* Commandement adressé à des travailleurs pour leur faire commencer ou reprendre un travail. || *Haut les cœurs !* Prenons, Prenez courage. || *Haut les mains !* Injonction faite à toute personne dont on a lieu de suspecter les gestes, et spécialement que l'on veut empêcher de se servir d'une arme.

— Jeux. Aux cartes, *Couper haut*, Couper avec un gros atout pour forcer l'adversaire à *monter* ou pour l'empêcher de *surcouper.*

— Véner. *Haut à haut.* V. ce mot.

— LOC. ADV. *En haut*, Vers le haut : *Aller* EN HAUT. || *De haut*, D'un endroit élevé ; et *au fig.* Avec dédain : *Le prendre* DE HAUT *avec quelqu'un.* — D'une façon générale, dans l'ensemble : *Voir les choses* DE HAUT. || *D'en haut*, Des hautes classes de la société, du pouvoir : *Les mauvais exemples viennent* D'EN HAUT. (E. About.) || *D'en haut*, Du ciel : *L'éloquence n'est inspirée* D'EN-HAUT *que pour enflammer les hommes à la vertu.* (Bossuet.)

— *Là-haut*, Dans cet endroit élevé : *Que voyez-vous* LÀ-HAUT ? — Au ciel : LÀ-HAUT *comme ici-bas, nos souvenirs seront une part importante de nos biens et de nos maux.* (Joubert.)

— *Haut la main*, Sans peine, sans effort, d'une manière éclatante.

— Hippol. *Haut monté*, Se dit d'un cheval dont les jambes sont grêles et trop longues pour les proportions de son corps. || *Haut chaussé*, Quand la balzane dépasse le genou. || *Haut le pied*, Se dit d'un cheval conduit sans être monté, d'une bête de somme (âne, mulet, etc.) qui marche sans être chargée (les uns et les autres étant destinés à des remplacements éventuels). — *Par extens.* on dit *Une locomotive haut le pied*, pour une locomotive qui roule sans remorquer de wagons. || Se dit même d'un train de voyageurs, lorsque l'accès de ses voitures est interdit pendant la durée de son trajet. || *Cheval mené haut la main*, Cheval mené en levant les rênes. || *Un cheval va par haut*, Lorsqu'il fait un manège élevé.

— Mar. Syn. de EN PLACE : *Ce navire a ses perroquets* HAUT. || *En haut !* Sur le pont ou dans la mâture. || *En haut le monde !* C'est-à-dire L'équipage sur le pont ! || *En haut les gabiers !* Commandement pour faire monter les gabiers dans la mâture.

— LOC. PRÉPOS. *En haut de, Au haut de :* EN HAUT, AU HAUT *d'un arbre,* DE *la colline,* DE *la maison.* || *Du haut de,* Du sommet de : *Se jeter* DU HAUT DE *la colonne;* et *au fig.* En se guindant sur (pour marquer soit le mépris, soit l'indifférence) : DU HAUT DE *sa grandeur. Arsène,* DU *plus* HAUT DE *son esprit, contemple les hommes.* (La Bruyère.) [On dit familièrement : DU HAUT DE *son faux col.*]

— SYN. **Haut, altier, fier, hautain,** etc. V. ALTIER.

***HAUT-À-BAS** [*ô-ta-bâ*] n. m. invar. Petit marchand qui porte ses marchandises sur son dos. (Vx.)

***HAUT-À-HAUT !** [*ô-ta-hô*] interj. Cri que poussent les piqueurs et veneurs pour s'appeler entre eux, sous bois, et pour faire revenir les chiens.

***HAUTAIN** [*ô-tin*], **E** adj. (de *haut*). Qui s'élève haut (au propre et au fig.). [Vx.] || Qui s'élève haut par sa fierté, sa noblesse : *Des âmes* HAUTAINES.

Nous verrons la vertu de cette âme *hautaine.*
CORNEILLE.

|| En mauvaise part, Qui s'élève haut par un vain orgueil, par son arrogance, sa superbe impérieuse : *Je reconnais qu'Alexandre était trop* HAUTAIN *et trop superbe pour un mortel.* (Fénelon.) *Princesse* HAUTAINE. *Réponse* HAUTAINE. *Humeur* HAUTAINE. *Des tombeaux* HAUTAINS. (V. Hugo.)

Et tes chênes *hautains* grondent dans le ciel rude.
H. DE RÉGNIER.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau de proie qui vole très haut, et qui a de puissantes ailes.

— Substantiv. : *L'insolent et le* HAUTAIN.

— N. m. Vitic. Autre orthographe de HAUTIN.

— SYN. **Hautain, altier, dédaigneux, fier.** V. ALTIER.

***HAUTAINEMENT** [*ô-tè, man*] adv. D'une façon hautaine. (Peu us.)

***HAUTAINETÉ** [*ô-té*] n. f. Caractère hautain. (Peu us.)

***HAUTBOIS** [*ô-boi*] n. m. (de *haut* et *bois*). Instrument de musique à vent, en bois et à anche double, percé de trous et muni de clefs. (Il est ordinairement en palissandre, en ébène, ou en grenadille.) || Jeu d'orgues à anches, d'une sonorité brillante.

HAUTBOIS : 1. Ancien ; 2. Actuel.

— *Par extens.* Personne qui joue du hautbois : *Un* HAUTBOIS *de talent.* (On dit aussi HAUTBOÏSTE.)

— Poétiq. Poésie pastorale :

...Un rimeur aux abois,
Jette là, de dépit, la flûte et le *hautbois.*
BOILEAU.

— ENCYCL. Mus. Le *hautbois* est un des instruments les plus anciens. Il dérive de la schalmey et du pommer, dont on peut croire que l'existence remonte au moyen âge, et il semble les avoir remplacés dès la fin du XVIe siècle. Au XVIIe, grâce aux perfectionnements relatifs qui avaient été apportés à sa construction, le hautbois forme une famille de quatre individus : le dessus, la haute-contre, la taille, et la basse de hautbois. On appelait *hautbois de chasse* la haute-contre de hautbois, et la taille de hautbois devint plus tard l'instrument connu aujourd'hui sous le nom de « cor anglais » et qui sonne à une quinte au-dessus du hautbois ordinaire.

Le hautbois a un timbre doux et mélancolique, quoique un peu nasillard, et possède un charme pénétrant. Il a fait partie des orchestres français depuis leur origine. Traité jusqu'au XVIIIe siècle, en raison de la qualité et du volume de sa sonorité, comme instrument de remplissage, il a peu à peu, grâce aux progrès accomplis par les virtuoses, conquis dans l'orchestre le rôle d'instrument solo.

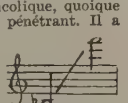

Etendue du hautbois.

Les parties de hautbois s'écrivent sur la clef de *sol*. L'étendue de l'instrument est de deux octaves et une quinte, du *si bémol* grave au *contre-fa* aigu, avec tous les degrés chromatiques et diatoniques intermédiaires : toutefois, les meilleures notes sont celles comprises entre le *sol* 2e ligne, et le *ré* 3e octave.

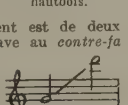

Jean-Sébastien Bach s'est servi aussi d'un hautbois appelé « hautbois d'amour », qui sonnait à la tierce inférieure de l'instrument ordinaire, et qui, depuis longtemps, n'est plus en usage.

***HAUTBOÏSTE** [*ô-bo-ist'*] n. Personne qui joue du hautbois. (On dit aussi HAUTBOIS.)

HAUT-BRION. Géogr. viticole. V. CHÂTEAU-HAUT-BRION.

***HAUT-DE-CHAUSSES** ou **HAUT-DE-CHAUSSE** [*ô,chôss'*] n. m. (de *haut* et *chausses*). Culotte, partie du vêtement qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. || Pl. *Des* HAUTS-DE-CHAUSSES ou HAUTS-DE-CHAUSSE.

— Fam. *Porter le haut-de-chausses*, Se disait d'une femme qui usurpait l'autorité du mari dans le ménage.

— ENCYCL. Le *haut-de-chausses*, sorte de braies collantes qui raccordent les chausses au pourpoint, paraît vers le Xe ou XIe siècle et se porte jusqu'au XVIIIe où il devient la « culotte » puis le « pantalon ». Au XIVe siècle, les chausses s'allongent, les braies se raccourcissent et prennent le nom de haut-de-chausses, tandis qu'à la fin du XVe siècle les chausses deviennent des bas-de-chausses,

HAUTS-DE-CHAUSSES : 1. En 1525 ; 2. En 1560 ; 3. En 1600 ; 4. En 1630.

puis des bas. Sous François Ier, le haut-de-chausses commence à devenir bouffant, suivant les modes d'Allemagne et d'Orient. Jamais on ne le porta plus bouffant, plus tailladé, rembourré et piqué que sous Charles IX. Ces modes exagérées revinrent sous Henri IV ; sous Louis XIV, les pages portaient encore des *trousses* à la manière des courtes grègues du siècle précédent ; mais le *tonnelet* ne fut plus d'usage que dans le costume de sacre des rois jusqu'à Charles X.

HAUT-DU-THEM (LE), comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 27 kil. de Lure, éparpillée en hameaux sur les ruisseaux qui donnent naissance à l'Ognon, au pied du ballon de Servance ; 930 hab. Ch. de f. de Lure au Thillot. Tissage du coton.

***HAUTE-BONTÉ** n. f. Variété de pomme d'automne. || Pl. *Des* HAUTES-BONTÉS.

Haute-Chevauchée, route forestière de la forêt d'Argonne, établie sur la longue crête d'où les sources de ce massif boisé coulent à l'E. vers l'Aire et à l'O. vers la Biesme. Ce chemin, dont le nom évoque (comme celui du pavillon Saint-Hubert) le souvenir des grandes chasses courues naguère dans certaines parties de la forêt d'Argonne, a été le témoin, en 1915, à bien des reprises différentes, de combats acharnés, en particulier en juillet. La bataille des mines, elle, dura jusqu'en 1917.

HAUTECLOCQUE (Philippe DE). V. LECLERC (général).

HAUTECOMBE, hameau de France (Savoie), comm. de Saint-Pierre-de-Curtille, à 20 kil. de Chambéry, célèbre par son abbaye royale, sur la rive gauche du lac du Bourget. Fondée vers 1101, l'abbaye se fit agréger en 1126 à l'ordre de Cîteaux, et en devint membre en 1135 ; elle s'agrandit rapidement, grâce à la protection et aux libéralités des princes de la maison de Savoie qui y établirent leur sépulture dans la *chapelle des princes*, bâtie à cet effet en 1340 par le comte Aymon. Les moines de Hautecombe furent chassés par la Révolution de leur couvent. Après la Restauration, l'abbaye fut rachetée et réédifiée par le roi de Sardaigne, Charles-Félix, qui y fut inhumé en 1831. Lors de la cession de la Savoie à la France, en 1861, un article spécial du traité la protégea contre tout changement de destination. Aux cisterciens de Serranque qui l'occupaient depuis 1864 ont succédé les bénédictins en 1922.

***HAUTE-CONTRE** n. f. Voix entre le dessus et la taille ou ténor. || Celui qui a cette voix. || Pl. *Des* HAUTES-CONTRE.

— ENCYCL. C'était, jadis, une voix masculine aiguë, plus étendue dans le haut que celle du ténor. Des femmes chantant en voix de contralto chantent quelquefois ces parties de haute-contre.

HAUTEFEUILLE (Jean DE), physicien français, né et mort à Orléans (1647-1724). Il entra dans les ordres et se livra aux sciences. Il avait eu, avant Huygens, l'idée d'appliquer les ressorts en spirale à la régulation du mouvement des montres ; mais son invention ne constituait qu'une ébauche grossière. Il ne laissa pas, cependant, de s'opposer à l'entérinement du privilège obtenu par Huygens. Celui-ci se désista noblement, et, dès lors, Hautefeuille n'y pensa plus. On a de lui, entre autres ouvrages : *Problèmes d'acoustique* (1688) ; *Balance magnétique* (1702) ; *Perfectionnement des instruments de mer* (1716) ; *Problème d'horlogerie* (1719) ; etc.

HAUTEFEUILLE (Paul-Gabriel), chimiste et minéralogiste français, né à Etampes en 1836, mort à Paris en 1902. Ancien élève de l'Ecole centrale, docteur en médecine et docteur ès sciences physiques (1864), il fut répétiteur puis chargé du cours de métallurgie à l'Ecole centrale ; en 1885, il devint professeur de minéralogie à la Faculté des sciences de Paris. Citons ses travaux sur les silicates alumineux et la silice, sur les phosphates de silice, sur l'acide iodhydrique, l'ozone, l'acide perazotique, le manganèse, les alliages d'hydrogène, sur le silicium, etc. Membre de l'Académie des sciences en 1895. Il a publié : *Recherches sur l'acide perazotique* (1884) ; *Recherches sur l'ozone* (1884) ; *Henri Sainte-Claire Deville* (1885).

HAUTEFORT, ch.-lieu de cant. de la Dordogne, arrond. et à 35 kil. de Périgueux ; 1.310 hab. Ch. de f. Orléans. Minerai de fer. Beau château de Saint-Aignan, des XIe et XVIIe siècles. — Le canton a 13 comm., et 7.325 hab.

HAUTEFORT (Marie DE), plus tard duchesse DE SCHOMBERG, née en Périgord, au château de Hautefort, en 1616, morte à Paris en 1691. Orpheline de très bonne heure, elle fut amenée à la cour, et attachée d'abord au service de la princesse de Conti, puis de la reine mère (1631). Assez jolie et très blonde, elle ne tarda pas à plaire au roi, qui la fit passer au service d'Anne d'Autriche : affection singulière, à la fois très jalouse et sans doute très platonique, qui fut interrompue en 1635 par la faveur de Mlle de La Fayette. Elle reprit en 1637, et inquiéta Richelieu. Marie de Hautefort dut quitter la cour en 1639, bien qu'elle fût toujours demeurée en bons rapports avec Anne d'Autriche. Elle n'y rentra qu'un instant, après la mort de Louis XIII, et fut éloignée de nouveau par Mazarin. Mlle de Hautefort épousa, en 1646, le duc de Schomberg, gouverneur de Metz.

Marie de Hautefort.

HAUTE LICE ou **HAUTE LISSE** n. f. Techn. V. LICE.

HAUTE-LICIER [*li-si-é*], **ÈRE** ou **HAUT-LISSIER, ÈRE** n. Artiste qui fait des tapisseries de haute lice.

HAUTELUCE, comm. de la Savoie, arrond. et à 21 kil. d'Albertville ; 980 hab. Elevage. — Aux environs, lac de la Girotte.

***HAUTEMENT** [*ô, man*] adv. Orgueilleusement. (Vx.) || A voix haute. || Ouvertement, franchement, résolument, hardiment : *Donnons-lui* HAUTEMENT *ce titre.* (Bossuet.) *Se déclarer* HAUTEMENT *pour quelqu'un.* || Nettement, fortement : *Ces témoins ont parlé* HAUTEMENT *en sa faveur.* || D'une manière manifeste :

Montrons-leur *hautement* que nous avons des yeux.
CORNEILLE.

|| Fièrement : *Les Romains pensaient* HAUTEMENT. || D'une manière supérieure : *Remplir* HAUTEMENT *ses fonctions.*

— En mauvaise part. D'une manière excessive, orgueilleusement : *L'homme, de sa nature, pense* HAUTEMENT *et superbement de lui-même.* (La Bruyère.)

HAUTEM-SAINT-LIÉVIN, auj. **Sint-Lievens-Houtem,** commune de Belgique (Flandre-Orientale ; arrond. admin. d'Alost) ; 3.215 hab. Dentelles.

***HAUTE-PIÈCE** n. f. Pièce de renfort de l'armet de joute, au XVe et au XVIe siècle. || Pl. *Des* HAUTES-PIÈCES.

— ENCYCL. La *haute-pièce* est une ventaille supplémentaire, renforçant celle de l'armet, travaillée en biseau. Elle est d'épais acier très poli, pour faire glisser le fer en fleuron de la lance. La *haute-pièce tringlée* ou manteau d'armes se continue de façon à recouvrir l'aile pectorale de l'épaule gauche.

Armet pourvu d'une haute-pièce (XVIe s.).

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice, BLANC DE LANAUTTE, comte D'), diplomate et homme d'Etat français, né à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes) en 1754, mort à Paris en 1830. Bonaparte apprécia son étude *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*, le nomma conseiller d'Etat en 1805, directeur des archives aux affaires étrangères en 1807, et à plusieurs reprises ministre intérimaire de ce département. Egyptologue par occasions, il fut en 1820 élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; — Son fils, AUGUSTE, né en 1795, mort à Paris en 1870, sous-directeur des archives aux affaires étrangères de 1830 à 1848, député de Gap (1837-1848), publia en 1844 un important ouvrage intitulé : *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères, depuis le traité de Westphalie.*

HAUTERIVES, comm. de la Drôme, arrond. et à 45 kil. de Valence, sur la Galaure ; 1.600 hab. Ch. de f. de la Drôme. Papeterie.

HAUTERIVIEN [*vi-in*], **ENNE** adj. et n. m. Géol. S'est dit de l'un des étages du crétacé inférieur (le type en est les marno-calcaires d'Hauterive près Neufchâtel [Suisse]).

HAUTE-RIVOIRE, comm. du Rhône, arrond. et à 45 kil. de Lyon, dans les monts du Lyonnais ; 1.350 hab. L'exploitation du kaolin y a remplacé celle de la houille.

HAUTEROCHE (Noël LEBRETON, sieur DE), comédien et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1617-1707). Du théâtre du Marais il passa à l'hôtel de Bourgogne. Ses meilleures pièces sont : *le Souper mal apprêté* (1669) ; *le Deuil* (1672) ; *Crispin médecin* (1673) ; *la Bassette* (1680) ; *les Bourgeoises de qualité* (1690) ; etc.

HAUTEROCHE. Biogr. V. ALLIER.

HAUTES-RIVIÈRES (LES), comm. des Ardennes, arrond. et à 11 kil. de Mézières, sur la Semoy ; 2.010 hab. Ch. de f. des Ardennes. Fabriques de quincaillerie ; clouteries.

***HAUTESSE** [*ô-tèss'*] n. f. (de *haut*). Hauteur, élévation. (Vx.)

— Titre honorifique. || *Spécialem.* Titre que l'on donnait au sultan de Turquie.

***HAUTE-TAILLE** [*ô-te-tay'*] n. f. Voix de ténor. (Vx.) || Pl. *Des* HAUTES-TAILLES.

***HAUTE-TIGE** [*ô-tè*] n. f. Jeune arbre haut de 1 m. au moins. || Pl. *Des* HAUTES-TIGES.

***HAUTEUR** [*ô-teur*] n. f. (de *haut*). Qualité de ce qui est haut : *La* HAUTEUR *d'un mât, d'une maison, d'une statue.* || Elévation d'un corps au-dessus d'un plan de comparaison : *La* HAUTEUR *des nuages. L'aigle plane à de grandes* HAUTEURS. || Dimension d'un objet considéré de la base à son sommet : *La* HAUTEUR *du mont Everest est de 8.845 mètres.* || Profondeur : *J'entends quatre pieds* [de neige] DE HAUTEUR. (Voltaire.)

— *Par extens.* Colline, éminence, point élevé : *Monter sur une* HAUTEUR. *Gagner les* HAUTEURS.

— *Fig.* Haute situation ; supériorité de condition sociale. || Qualité de ce qui est élevé, éminent, excellent dans le domaine spirituel : *La* HAUTEUR *du génie.* HAUTEUR *des vues, des idées, des doctrines.* || Qualité de ce qui est élevé, éminent dans le domaine moral ; noblesse, dignité, fierté : *Une âme pleine de* HAUTEUR.

Je ne le cède point, cette *hauteur* m'étonne.
CORNEILLE.

Soutenir avec HAUTEUR *les intérêts de sa patrie.* || *Par extens.* et en mauvaise part, Vaine élévation de l'âme ;

orgueil, arrogance : *Rejeter avec* HAUTEUR *toute relation avec quelqu'un. Ecarter avec* HAUTEUR *toute intervention.*

— N. f. pl. : *Il soutient que vos* HAUTEURS *diminuent sa faute.* (Mme de Maintenon.) *Et nos humeurs, et nos bizarreries, et nos* HAUTEURS. (Massillon.)

— LOC. DIV. *Tomber de sa hauteur,* De tout son long ; et *au fig.* Eprouver une extrême surprise. (On dit aussi *de son haut.*) || *Etre à la hauteur de,* N'être pas au-dessous de : ETRE À LA HAUTEUR DE *son emploi.* ETRE À LA HAUTEUR DE *la situation.* || Etre capable d'apprécier, de comprendre : ETRE À LA HAUTEUR DE *son siècle.* ETRE À LA HAUTEUR DE *quelqu'un.*

— *De hauteur,* loc. adv. Avec autorité ou avec arrogance. (Vx.)

— Archit. *Bâtiment à hauteur,* Bâtiment dont les murs sont achevés. || *Hauteur d'appui,* Hauteur que l'on donne communément aux balustrades et qui est de 1 m. environ. || *Hauteur sous clef,* Distance du sommet d'un cintre au plan horizontal de naissance.

— Artill. *Hauteur d'éclatement,* Angle sous lequel le pointeur du canon voit ses projectiles éclater au-dessus du but.

— Astron. *Hauteur d'un astre,* Distance angulaire formée par le rayon visuel d'un astre et sa projection sur l'horizon. (Syn. de ANGLE D'ÉLÉVATION.) || *Hauteur apparente d'un astre,* Hauteur observée à l'instrument, en supposant corrigées les erreurs instrumentales. || *Hauteur vraie,* Hauteur corrigée de la réfraction et de la parallaxe. || *Hauteur méridienne,* Hauteur prise quand l'astre dont on s'occupe passe au méridien. || *Hauteur circumméridienne,* Hauteur prise quand l'astre est en deçà et au delà du méridien. || *Droite de hauteur,* Construction graphique indiquant les corrections à effectuer au point observé à midi ou au point approché.

— Chem. de f. *Hauteur de refoulement,* Point jusqu'auquel est autorisé le refoulement d'une rame ou d'un véhicule sur une voie ferrée. || *Hauteur de tamponnement,* Hauteur au-dessus du rail de l'axe des tampons.

— Géom. Longueur de la perpendiculaire abaissée du sommet sur la base d'une figure géométrique : *La* HAUTEUR *d'un triangle, d'un cône.* || La droite perpendiculaire elle-même : *Les trois* HAUTEURS *d'un triangle passent par un même point.* V. PARALLÉLOGRAMME, RECTANGLE, TRAPÈZE, PRISME, CÔNE, etc.

— Mar. *Etre à la hauteur d'un endroit,* Etre dans le même parallèle. — *Etre à la hauteur de quelque chose,* Se trouver par le travers de cette chose. || *Prendre la hauteur du soleil, d'une étoile, d'un astre,* Mesurer avec le sextant la plus courte distance de l'astre à l'horizon.

— Mus. *Hauteur d'un son,* Qualité du son, qui fait distinguer un son grave d'un son aigu : *La* HAUTEUR DU SON *dépend du nombre de vibrations qui se produisent dans une seconde* (fréquence).

— Navig. fluv. *Hauteur navigable d'un cours d'eau,* Distance séparant le niveau de l'eau de la partie inférieure d'un pont.

— Radiotélégr. V. la partie *encycl.*

— SYN. **Hauteur, élévation.** V. ÉLÉVATION.

— ANTON. **Profondeur.**

— ENCYCL. Hauteurs div. Le mont Everest (Himalaya), la plus haute montagne du globe, s'élève à 8.845 m. ; la plus grande construction des hommes, l'Empire State Building, à New-York, n'a que 381 m. L'homme a pu s'élever, en ballon, à plus de 20.000 : les principales étapes furent franchies par le professeur Piccard (Suisse) qui atteignit le premier la stratosphère (1931) et s'éleva, en 1932, à plus de 16.000 m. ; par un équipage soviétique (Prokofieff, Birnbaum et Godounow) qui dépassa 19.000 m. en 1933 ; enfin par les Américains Anderson et Stevens qui battirent le record du monde en 1935, en atteignant 22.066 m. En avion les derniers records d'altitude sont ceux du Français Lemoine (13.661 m. en 1933), de l'Italien Donati (14.443 m. en 1934), de Adams (16.440 m. en 1937).

Bien entendu de semblables hauteurs ne peuvent être atteintes à l'air libre : les aéronautes doivent être munis de scaphandres ou enfermés dans des chambres étanches permettant de conserver une pression d'air suffisante.

— Dr. admin. *Hauteur des maisons.* — La limitation de la *hauteur* des bâtiments peut être établie par arrêté municipal, en principe suivant la largeur des rues. L'arrêté peut s'appliquer aux constructions ne donnant pas sur la voie publique, en raison des inconvénients de la privation d'air, de jour, et des dangers d'incendie. Le tribunal de simple police doit ordonner la démolition des travaux exécutés au mépris du règlement.

Pour Paris, les règles spéciales à la hauteur des bâtiments et de leurs étages sont actuellement contenues dans un décret du 13 août 1902. La hauteur des bâtiments doit être en rapport avec l'espace libre au droit de chaque bâtiment : pour les bâtiments bordant les voies publiques, les cours et les courettes, la hauteur varie suivant la largeur des voies, cours et courettes, sans pouvoir excéder 20 m. Quant aux étages, le décret prescrit, pour chacun, une hauteur minimum : $2^m,80$ sous plafond pour le rez-de-chaussée et l'étage placé immédiatement au-dessus ; $2^m,60$ sous plafond pour les autres étages.

En Amérique, la hauteur des édifices n'est point soumise aux mêmes règlements et l'on voit des maisons de quatre-vingts étages et plus (gratte-ciel).

— Astron. Les hauteurs des astres se distinguent en *apparentes* et en *vraies.* La hauteur apparente est celle qui s'observe avec des instruments ; elle est influencée par la réfraction et la dépression de l'horizon, qui relèvent l'astre, et par la parallaxe, qui l'abaisse. La hauteur vraie est égale à la hauteur apparente modifiée en tenant compte de ces divers effets, auxquels il faut ajouter ou retrancher le demi-diamètre apparent de l'astre, selon que l'on a observé son bord inférieur ou son bord supérieur.

La hauteur méridienne, qui est la hauteur de l'astre au moment de son passage au méridien, se mesure sur l'arc du méridien lui-même.

La latitude d'un lieu se réduit donc à trouver la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon de ce lieu. Comme aucun point visible ne signale le pôle à l'observateur, il faut, pour en avoir la hauteur, commencer par évaluer les deux hauteurs méridiennes d'une étoile circumpolaire.

Hauteurs correspondantes. — On appelle ainsi deux hauteurs égales d'un même astre, observées, l'une avant le passage de cet astre au méridien, l'autre après. Le milieu entre les époques d'observation de deux hauteurs correspondantes donnera le temps que l'horloge marquait au moment même du passage de l'astre au méridien.

Pour le soleil, dont la trajectoire diurne n'est pas exactement parallèle à l'équateur, on doit faire une correction qui porte le nom d'*équation des hauteurs correspondantes.*

— Géom. *Mesure des hauteurs des édifices, des montagnes,* La hauteur d'un édifice, d'une montagne, se mesure au moyen des instruments de nivellement, ou à l'aide du baromètre. On se sert généralement du premier mode pour déterminer la hauteur d'un édifice ou d'une montagne peu élevée. Pour la seconde méthode. V. BAROMÈTRE.

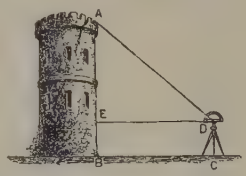

Deux cas particuliers se présentent :

1° *Le pied de l'édifice est accessible.* Sur le terrain, supposé de niveau, on mesure, à partir du pied de l'édifice, une base BC. On place en C le pied d'un graphomètre avec lequel on mesure l'angle EDA, formé par DA avec l'horizontale DE parallèle à CB.

Dans le triangle rectangle AED l'on a :

$$AE = ED \times \text{tang } D = BC \times \text{tang } D$$
$$AB = BC \times \text{tang } D + EB.$$

2° *Le pied de l'édifice est inaccessible.* Supposons par exemple que l'on veuille mesurer la hauteur d'une montagne, A étant le sommet, M la position de l'observateur. On peut calculer la distance verticale des deux points, c'est-à-dire la distance AH du point A au plan horizontal qui passe par M. En effet, le triangle rectangle AHM donne :

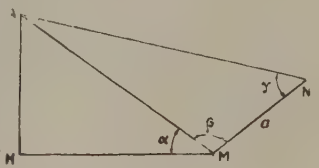

Hauteur.

$$AH = AM \sin \alpha$$

α peut être mesuré à l'aide d'un instrument. Quant à AM, c'est la distance du point M à un point inaccessible ; pour la mesurer, on jalonne sur le sol, puis l'on mesure une base $MN = a$. On mesure ensuite les angles β et γ. Le triangle MAN donne :

$$AM = \frac{a \sin \gamma}{\sin (\beta + \gamma)}.$$

On en déduit :

$$AH = \frac{a \sin \alpha \sin \gamma}{\sin (\beta + \gamma)}.$$

En réalité, il faudra ajouter à la grandeur trouvée la hauteur de l'appareil qui a servi à mesurer les angles en M.

— Acoust. La *hauteur musicale* d'un son dépend du nombre de vibrations effectuées en une seconde. Pour la déterminer, on peut avoir recours à trois méthodes : 1° la méthode des roues dentées de Savart ; 2° la méthode de la sirène, dont l'invention est due à Cagniard de Latour ; 3° la méthode graphique imaginée par Duhamel.

Les deux premières méthodes donnent le nombre de vibrations d'un son ; la troisième permet surtout de déterminer le rapport des nombres de vibrations effectuées dans un même temps par deux sons différents, c'est-à-dire leur intervalle musical. Une surface couverte de noir de fumée se déplace devant deux pointes fixées à chacun des deux corps vibrants. Ces deux pointes inscrivent sur le noir de fumée des courbes dentées. Le rapport des nombres de dents comprises entre deux lignes parallèles, perpendiculaires au déplacement, donne l'intervalle musical des deux sons. Généralement, l'un des corps vibrants est le diapason donnant le *la normal,* correspondant à quatre cent trente-cinq vibrations par seconde (en France).

— Radiotechn. *Hauteur d'une antenne.* La hauteur utile n'est pas la totalité de la hauteur vraie. Le point de base est l'ampèremètre à l'entrée des selfs d'antenne. Le point le plus élevé est l'extrémité des conducteurs opposée à « l'entrée de poste ». On appelle *hauteur effective,* et quelquefois *hauteur efficace* ou *de rayonnement,* la hauteur d'une antenne fictive qui serait verticale et qui produirait, à une distance donnée, la même force électromagnétique que l'antenne donnée (pour une même intensité de courant et même longueur d'onde, et supposant que cette intensité soit constante de la base au sommet de l'antenne). On peut définir encore la hauteur effective d'une antenne : la hauteur du centre de capacité, mesurée à partir du ventre de courant existant à la base et égale au produit du facteur de forme par la hauteur réelle de l'antenne.

HAUTEVILLE, ch.-lieu de cant. de l'Ain, arrond. et à 34 kil. de Belley, sur un plateau près de l'Albarine ; 2.200 hab. Sanatorium. Pèlerinage à la chapelle de Mazières. — Le canton a 9 comm., et 5.840 hab.

HAUTE-VOLTA, colonie française de l'Afrique occidentale, située dans la boucle du Niger et peuplée de 3.240.000 hab. sur 370.000 km². Ch.-lieu *Ouagadougou.*

La colonie de la Haute-Volta, qui a été détachée en 1919 du Haut-Sénégal-Niger, est exclusivement continentale et n'a aucun accès direct à la mer. Elle est entourée par les territoires de la Côte d'Ivoire, du Soudan, du Niger, du Dahomey, tous appartenant au même groupe, du Togo sous mandat et de la Côte de l'Or britannique. C'est un pays de plateaux, d'où émergent quelques pointements rocheux s'élevant jusqu'à 620 et 640 m. et d'où coulent des rivières vers l'E., dans la direction du Niger, qui sépare la Haute-Volta de la colonie du Niger, et d'autres vers le Sud, qui constituent la Volta noire et la Volta blanche. Les Mossis constituent le fond de la population de la contrée, qui est un pays de steppes, de culture et d'élevage, et dont Say est le port de sortie sur le Niger moyen. V. *Supplément.*

La Haute-Volta a été supprimée, en tant que colonie distincte, par le décret du 5 septembre 1932, et les huit cercles dont ses territoires se composaient ont été répartis entre la colonie du Niger, la Côte-d'Ivoire et le Soudan. Elle a été rétablie en tant que territoire en 1947.

***HAUT-FEUILLET** [*ô-feu-yè*] n. m. L'une des feuilles de la scie de l'estadou, chez les tabletiers.

***HAUT-FOND** [*ô-fon*] n. m. Lieu où le fond de la mer s'exhaussant, n'est plus couvert que par peu d'eau. || Pl. *Des* HAUTS-FONDS.

— ANTON. **Bas-fond.** V. ce mot.

***HAUT FOURNEAU** n. m. V. FOURNEAU.

***HAUTIN** ou **HAUTAIN** [*ô-tin*] n. m. (de *haut*). Nom donné aux vignes cultivées sur couches élevées, et dont la taille est conduite de telle façon que les branches à fruits soient à une certaine distance du sol. || Grands échalas ou arbres qui soutiennent les vignes ainsi conduites.

— Ichtyol. Nom vulgaire du *corégone houting.*

— ENCYCL. Vitic. La culture des *hautins,* fort répandue chez les anciens, l'est encore dans une partie de l'Italie. En France, on trouve des vignes conduites de cette manière : en Savoie, dans l'Ariège, l'Isère, la Haute-Garonne, etc., et, si ce mode de culture a été abandonné en certaines régions parce qu'il ne permet pas les soufrages, du moins offre-t-il, dans celles où il est encore usité, peu de prise aux gelées de printemps.

***HAUTINÉ, E** adj. Planté de vignes cultivées en hautin.

***HAUT-LE-CŒUR** [*ô-le-keur*] n. m. invar. Nausée, envie de vomir. || *Fig.* Sentiment de dégoût.

***HAUT-LE-CORPS** [*ô-le-kor*] n. m. invar. Brusque mouvement de la partie supérieure du corps : *Elle était ridicule et faisait des* HAUT-LE-CORPS *qui nous faisaient éclater de rire.* (Mme de Sévigné.)

— Manèg. Saut imprévu ou bond que fait un cheval.

***HAUT-LE-PIED** [*ô-le-pi-é*] n. m. invar. Homme qui n'a point d'établissement fixe, et qui peut disparaître brusquement : *Ne lui prêtez point d'argent, c'est un* HAUT-LE-PIED. (Académie.) V. HAUT.

HAUTMONT, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kil. d'Avesnes, sur la Sambre ; 14.197 hab. Ch. de f. Nord. Forges et métallurgie. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

HAUT-NIL (PROVINCE DU). Province du Soudan anglo-égyptien, peuplée de 563.600 hab. sur une superficie de 92.700 km². Ch.-lieu *Malakal.* Ce nom date de 1904 ; il a été substitué à cette date, par sir Reginald Wingate, à celui de : province soudano-égyptienne de FACHODA.

HAUTOT-SUR-MER, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 6 kil. de Dieppe, sur le plateau de Caux ; 1.310 hab. Vieille Maison de justice, dite « la Cohue ». — Au hameau de Pourville, bains de mer.

***HAUT-PARLEUR** [*ô*] n. m. Radiotechn. Appareil transformant en énergie mécanique, puis en vibrations sonores, l'énergie électrique provenant d'un poste récepteur radioélectrique. || Pl. *Des* HAUT-PARLEURS.

— ENCYCL. Le moteur est constitué par un écouteur téléphonique de grande puissance, dont la plaque (*membrane*) communique à l'air un mouvement vibratoire d'amplitude aussi grande que possible ; dans le *haut-parleur,* les vibrations se propagent à un volume d'air de plus en plus grand, en attaquant toute la masse contenue dans un canal acoustique, cône ou pavillon, dont la section croît progressivement. On construit des haut-parleurs capables de porter les sons à des distances de plusieurs kilomètres.

***HAUT-PENDU** [*ô-pan-du*] n. m. Nuage noir et isolé, d'une marche rapide, qui annonce pluie ou vent. || Pl. *Des* HAUT-PENDUS.

HAUTPOUL (Jean-Joseph-Ange D'), général français, né à Cahuzac-sur-Vère (Tarn) en 1754, mort à Eylau en 1807. Il s'engagea en 1771. Promu général de brigade en 1794 pour sa belle conduite au siège de Nimègue, il fut grièvement blessé à Altenkirchen (1796). Général de division la même année, il se distingua à Hohenlinden. A Austerlitz, il fut un des conducteurs de la fameuse charge de cavalerie sur le plateau de Pratzen. En chargeant les lignes russes à Eylau, à la tête de ses cuirassiers, il eut la cuisse brisée d'un coup de biscaïen, et succomba quelques jours après.

Général d'Hautpoul.

HAUTPOUL (Anne-Marie DE MONTGEROULT DE COUTANCES, comtesse D'), femme de lettres française, née et morte à Paris (1763-1837). Nièce de Marsollier des Vivetières, elle épousa le comte de Beaufort, qui fut fait prisonnier à Quiberon et fusillé, puis le colonel comte Charles D'HAUTPOUL. On lui doit des recueils de vers, des romans, des ouvrages d'éducation : *Zilia,* roman pastoral (1789) ; *Childéric, roi des Francs* (1806) ; *Séverine* (1808) ; *l'Athénée des dames* (1808) ; etc.

HAUTPOUL (Marie-Constant-Fidèle-Henri-Armand, marquis D'), général français, né au château de Lasbordes (Aude) en 1780, mort à Paris en 1854. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, il passa, en 1805, dans l'artillerie de la garde impériale, et prit part à toutes les campagnes de l'Empire. Rallié aux Bourbons, et promu maréchal de camp en 1819, il tenta de défendre l'Hôtel des Invalides contre les insurgés en juillet 1830. Retraité peu après, il devint gouverneur du duc de Bordeaux à Prague, en 1833.

HAUTPOUL (Alphonse-Henri, comte D'), général et homme politique français, frère du précédent, né à Versailles en 1789, mort à Paris en 1865. Il fut député de l'Aude de 1830 à 1838, devint lieutenant général et inspecteur général de l'infanterie en Algérie (1841), pair de France en 1848. Elu à l'Assemblée législative en 1849, il siégea à droite et fut ministre de la guerre. Gouverneur général de l'Algérie en 1850, il fut nommé membre de la commission législative (1852) et grand référendaire du Sénat.

HAUTPOUL (D'). Biogr. V. BEAUFORT.

HAUTRAGE, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons) ; 2.100 hab. Pâturages. Produits réfractaires.

***HAUT-RELIEF** [*ô-re-li-èf*] n. m. Morceau de sculpture où les figures se détachent presque complètement de la

Hauteur comparée des principales montagnes de la terre : Le signe o précède le nom des montagnes de l'Europe; le signe + celui des montagnes de l'Asie; le signe — celui des montagnes de l'Amérique; le signe × celui des montagnes de l'Afrique; le signe = celui des montagnes de l'Océanie. — *Hauteur comparée de monuments :* 1. La cathédrale de Chartres; 2. L'Hôtel des Invalides, à Paris; 3. La flèche de la cathédrale de Rouen; 4. La flèche de la cathédrale de Cologne; 5. Notre-Dame de Paris; 6. La grande pyramide d'Egypte; 7. La tour Eiffel, à Paris; 8. Le Panthéon, à Paris; 9. L'Arc de triomphe de l'Etoile, à Paris; 10. Saint-Pierre de Rome; 11. La cathédrale de Strasbourg; 12. L'obélisque de Washington; 13. Gratte-ciel, à New-York. — *Aéronautique :* En avion l'homme a dépassé 25.000 mètres d'altitude en 1951.

surface plane qui sert de fond et n'ont, avec elle, que quelques points de contact. || Pl. *Des* HAUTS-RELIEFS.

HAUTS DE MEUSE. V. CÔTES DE MEUSE.

HAUTS DE MOSELLE. V. CÔTES DE MOSELLE.

HAUT-SÉNÉGAL-NIGER, ancienne colonie de l'Afrique-Occidentale française située sur les plateaux par courus par le Sénégal supérieur et par une partie du Niger moyen. Ch.-lieu *Bamako*. Le Haut-Sénégal-Niger, créé en 1904, qui avait remplacé le *Soudan français* et duquel dépendait le « territoire militaire du Niger », a été remplacé en 1922 par le *Soudan français;* la Haute-Volta et le Niger en avaient été démembrés en 1919.

***HAUT-PALIS** [*ô-pa-li*] n. m. pl. Pêch. Syn. de HAUTS-PARCS.

***HAUTS-PARCS** [*ô-park'*] n. m. pl. Pêcheries formées, en mer, d'un certain nombre de filets établis verticalement. V. POURDIGUE, BOUCHOT, GORD, etc.

HAUTTEVILLE-SUR-MER, comm. de la Manche, arrond. et à 12 kil. de Coutances, sur la Manche ; 460 hab. Station balnéaire.

***HAUTURIER** [*ô-tu-ri-é*], **ÈRE** adj. (de *hauteur*). Qui a trait à la navigation hors de vue des côtes.

HAUTVILLERS, comm. de la Marne, arrond. et à 23 kil. de Reims, sur un coteau au S. de la Montagne de Reims, dominant la Marne ; 830 hab. Abbaye célèbre dont il reste l'église en partie romane (XIIe s.), en partie classique (XVIIe s.), avec le tombeau de l'érudit dom Ruinart. Dom Pérignon y trouva le procédé pour rendre mousseux les vins blancs. Hautvillers est donc le berceau du « champagne » ; ses coteaux possèdent d'excellents crus.

***HAUT-VOLANT** [*ô-vo-lan*], **E** adj. Se dit de pigeons voyageurs qui volent haut et longtemps. (Il existe de ces types de pigeons dans les différentes races françaises et étrangères. Les haut-volants français sont appelés aussi *cumulets, monte-au-ciel.*)

HAUVETTE (Amédée), helléniste français, né et mort à Paris (1856-1908). Fils de **Hauvette-Besnault** (1820-1888), professeur de sanskrit à l'Ecole pratique des hautes études, qui traduisit les tomes IV et V du *Bhâgavata Pourâna.* Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres (1878), membre de l'Ecole française d'Athènes (1878-1881), docteur ès lettres en 1885, il fut maître de conférences puis professeur de grec à la Sorbonne (1906). Ses principales publications sont : *les Stratèges athéniens* (1885), thèse ; *Hérodote historien des guerres médiques* (1894) ; *les Epigrammes de Simonide* (1896) ; *Archiloque, sa vie et ses poésies* (1905) ; *les Epigrammes de Callimaque* (1908) ; etc. — Son frère HENRI, né et mort à Paris (1865-1935), professeur de littérature italienne à la Sorbonne, a collaboré à de nombreuses revues savantes des deux pays, et a publié sur la littérature et l'art de l'Italie plusieurs ouvrages où s'allient le goût et l'érudition : *Un exilé florentin à la cour de France, Luigi Alamanni* (1903) ; *Littérature italienne* (1906) ; *Ghirlandaio* (1908) ; *Dante, Introduction à l'étude de la Divine Comédie* (1911) ; *le Sodoma* (1911) ; *Boccace* (1914) ; *Etude sur la Divine Comédie* (1922) ; *L'Arioste et la poésie chevaleresque à Ferrare* (1927) ; *la France et la Provence dans l'œuvre de Dante* (1929). Il a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1933.

HAUWAERT, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur le Molenbeck ; 1.295 hab.

HAUX, comm. de la Gironde, arrond. et à 30 kil. de Bordeaux ; 550 hab. Vignoble de l'Entre-deux-Mers ; excellents vins rouges et blancs.

HAÜY (René-Just), minéralogiste français, né à Saint-Just (Oise) en 1743, mort à Paris en 1822. Fils d'un tisserand, il devint régent de seconde au collège du Cardinal-Lemoine (Paris). Il suivit au Jardin des plantes les cours de Daubenton, et découvrit bientôt que la forme cristalline élémentaire d'un corps dépend de la composition chimique de ce corps, et que les formes des cristaux qu'il peut fournir, résultent du mode de groupement des cristaux primitifs. Ce fut, en somme, l'origine de la science cristallographique. En 1783, il était nommé membre de l'Académie des sciences. Après vingt ans de services dans l'Université, Haüy prit sa retraite, mais il fut privé de ses pensions et de ses places par la Révolution. En 1802, il occupa, après Dolomieu, la chaire de Daubenton. Lors de la fondation de l'Université, le ministre créa pour lui une chaire de minéralogie à la Faculté des sciences. La Restauration le priva de la plupart de ses moyens d'existence. Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'une théorie sur la structure des cristaux* (1784) ; *Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité et du magnétisme* (1787) ; *Traité de minéralogie* (4 vol. ; 1801) ; *Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique, relativement à la classification des minéraux* (1809) ; *Traité des caractères physiques des pierres précieuses* (1817) ; *Traité de cristallographie* (1822) ; etc.

HAÜY (Valentin), né à Saint-Just (Oise) en 1745, mort en 1822, frère du précédent. Commis aux affaires étrangères, il eut l'idée de se consacrer à l'instruction des aveugles, comme l'abbé de L'Epée se consacrait à celle des sourds-muets. Il inventa les caractères en relief et fonda, en 1784, à Paris, une maison pour les jeunes aveugles, laquelle, ensuite adoptée par l'Etat, devint l'Institution nationale des jeunes aveugles. Cœur tendre, esprit un peu chimérique, il fut un théophilanthrope assez en vue ; aussi le Premier consul le mit-il à l'écart et annexa son école à l'hospice des Quinze-Vingts. Il quitta Paris en 1806, pour aller, à Saint-Pétersbourg, fonder une école d'aveugles ; à son passage à Berlin, il inspira la création d'un établissement similaire. Il ne revint en France qu'en 1817. On a de lui : *Essai sur l'éducation des aveugles* (1786), imprimé en relief par des enfants aveugles.

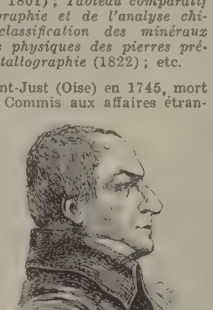

Valentin Haüy.

HAÜYE [*a-u-î*] n. f. Genre d'onagrariées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs solitaires, à fruit capsulaire, originaires du Mexique et de la Californie, et dont une espèce (*haüye elegans*) est souvent cultivée dans les serres d'Europe.

HAÜYNE [*a-u-in'*] n. f. Silicate naturel d'aluminium, calcium, sodium, que l'on rencontre dans les roches volcaniques, en cristaux de couleur bleu de ciel. (On la trouve en France dans les roches basaltiques du Mont-Dore, et dans le Cantal.)

***HAVAGE** n. m. (de *haver*). Métrol. Syn. de HAVÉE.

— Min. Opération consistant à creuser dans le massif à abattre une profonde entaille parallèle aux plans de stratification, dans le but d'en provoquer le décollement.

— Trav. publ. Procédé de terrassement qui consiste à pratiquer dans les parois d'une fouille des saignées verticales perpendiculaires et une saignée inférieure horizontale, puis à détacher le prisme de terre compris entre ces saignées à l'aide de coins. || *Fondation par havage,* Consiste à descendre dans le sol un puits de maçonnerie construit au-dessus du sol, en déblayant sous le couteau du rouet qui supporte le puits et en utilisant la charge du massif pour la descente.

***HAVANAIS** [*nê*], **E,** habitant ou natif de La Havane.

— *Adjectiv.* Qui a rapport à La Havane ou à ses habitants : *Cigarettes* HAVANAISES.

***HAVANAIS** [*nê*] n. m. Très petit chien, du groupe des *bichons,* à poils longs et bouclés, très souvent blanc avec de larges taches de couleur jaune ou gris foncé.

***HAVANAISE** n. f. V. HABANERA.

***HAVANE** n. m. Tabac de La Havane : *Fumer du* HAVANE. || Cigare fabriqué avec ce tabac : *Fumer des* HAVANES. || Couleur marron clair, rappelant celle du tabac de La Havane.

— Zool. Petit chien. V. HAVANAIS n. m. || Variété de lapin élevée pour sa fourrure.

— Adjectiv. : *Drap* HAVANE.

HAVANE (LA), ville de l'île de Cuba (Antilles), capitale de la république de Cuba, sur le golfe du Mexique, à l'embouchure de la Legida ; 568.913 hab. (*Havanais, aises*).

Sa situation à l'entrée d'une rade superbe, au débouché du canal de la Floride, face au delta du Mississipi, au croisement des lignes de navigation entre l'Europe et le Centre-Amérique, entre les deux océans Atlantique et Pacifique, en fait « la clef du nouveau monde ». La péninsule où elle est bâtie, et que termine le promontoire du Morro, commandant le goulet d'entrée de la rade, est couverte de maisons basses, bâties en marbre ou peintes de couleurs claires ; promenades et places sont plantées de palmiers ; beaux monuments publics (palais du Gouvernement, cathédrale). Université depuis 1721. Port très actif dont le mouvement représente les deux tiers du tonnage total des ports cubains. Le commerce d'exportation, réalisé surtout par des navires nord-américains, consiste en sucre, en tabac et en café. Fondée en 1538, capitale et résidence des gouverneurs espagnols dès 1589, La Havane a toujours été aux mains des Espagnols jusqu'en 1898, sauf pendant quelque temps aux Anglais en 1762-1763 ; elle est depuis 1898 la capitale de la république de Cuba, et en même temps le ch.-lieu d'une *province* qui porte son nom (925.000 hab. sur 8.220 km²).

Armes de La Havane.

La Havane. Les quais. — Cl. R. Chauvelot.

HAVANT, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Southampton) sur le havre de Langston ; 4.500 hab.

HAVARD (Henry), littérateur et critique d'art français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1838, mort à Paris en 1921. Inspecteur général des beaux-arts, il a publié : *Histoire de la faïence de Delft* (1877) ; *la Hollande pittoresque* (1878) ; *l'Art et les Artistes hollandais* (1879-1881) ; *l'Art dans la maison, grammaire de l'ameublement* (1883-1887) ; *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration* (1887-1890) ; *les Arts de l'ameublement* (1891-1897) ; *la France artistique* (1892-1895) ; *l'Orfèvrerie* (1895) ; *Histoire et philosophie des styles* (1899) ; *Léopold Flameng* (1904) ; *la Céramique hollandaise* (1909).

HAVAS (AGENCE), fondée en 1835 à Paris par Charles *Havas,* sous forme de bureau de traduction. L'agence Havas d'informations fusionna avec divers bureaux de publicité, et passa des accords avec les principales agences mondiales. Son but est « l'information objective, échappant à toute influence, exacte, complète, rapide ». Son service politique et diplomatique est en liaison avec l'Elysée, le Parlement, les Ministères, la Société des Nations, les capitales étrangères. Son reportage recueille à Paris toutes les informations d'actualité. Elle entretient un millier de correspondants fixes en province, et de nombreuses succursales en France et à l'étranger. Les services financier et commercial fournissent dans le moindre délai les renseignements concernant la Bourse des valeurs et la Bourse de commerce. Grâce à ses appareils *printing,* elle fournit aux journaux de Paris, aux établissements financiers, aux commerçants, un service ininterrompu sur une bande qui se déroule dans leurs bureaux. Pour les journaux de province, le service du départ fait porter aux divers trains postaux, au moment même où ils partent, des « plis hors sac bourrés de nouvelles fraîches », que les destinataires viennent prendre en gare à l'arrivée du train. Grâce à son organisation, l'Agence a pu faire connaître la signature du Traité de Versailles dans un délai moyen de trois minutes, non seulement dans les principales capitales d'Europe, mais encore dans les centres les plus lointains du nouveau monde.

***HÂVE** adj. (origine inconnue). Pâle, maigre ; qui a le visage pâle et décharné : *Un visage* HÂVE. *Une femme* HÂVE.

— SYN. **Hâve, blafard, blême,** etc. V. BLAFARD.

***HAVEAU** [*vô*] n. m. (de *haveler*). Instrument qui sert, dans les salines, à haveler le sable, et qui consiste en une planche tranchante, assujettie verticalement, que l'on fait traîner par un cheval. (On dit aussi HAVENET.)

***HAVÉE** n. f. Mesure de grains. || Droit de la prélever.

— ENCYCL. La *havée* est proprement une poignée prise à deux mains. Le *droit de havée* ou *havage* était perçu, au profit des villes ou des seigneurs, sur les produits de la campagne apportés au marché, pour les indemniser des frais d'entretien et de police des halles et marchés. Dans certains endroits, en Lorraine notamment, ce droit fut perçu par le bourreau ; il fut réglementé, à Paris, par une ordonnance de 1495. Plusieurs villes remplacèrent les droits de havée par une pension fixe. La suppression en fut prononcée par la loi du 15 mars 1790.

HAVEL (la), rivière de la plaine allemande du Nord, affl. droit de l'Elbe. Sortie d'un plateau lacustre du Mecklembourg, elle se grossit des affluents de nombreux lacs, s'épanouit elle-même en lacs dans sa traversée du Brandebourg où elle reçoit la Sprée à Spandau, puis baigne Potsdam, Brandenburg et Havelberg. Cours. 341 kil.

HAVELANGE, commune de Belgique (Namur, arrond. admin. de Dinant) ; 1.660 hab. Carrières de pierre de taille, de petit granit, de grès à pavés, de terre plastique, et de sable.

HAVELBERG, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg, présid. de Potsdam), dans une île de la *Havel ;* 5.500 hab. Brasserie ; tuilerie. Centre de batellerie.

***HAVELÉE** [*lé*] n. f. Sillon tracé en havelant.

***HAVELER** [*lé*] v. tr. (Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Je havelle. Il havellera.*) Tracer des sillons dans le sable, sur le bord de la mer, pour isoler le sel.

HAVELLAND, région prussienne de l'Allemagne (présid. de Potsdam), limitée par la *Havel* et par son affluent droit, formant les deux cercles de l'OST-HAVELLAND (ou *de l'Est*) et de WEST-HAVELLAND (ou *de l'Ouest*). Elevage de bestiaux.

HAVELOCK (sir Henri), général anglais, né à Bishop-Wearmouth (Durham) en 1795, mort à Lucknow en 1857. Pendant l'insurrection des cipayes, Havelock fit des prodiges à la tête d'une brigade. Quatre fois, il battit les révoltés devant Cawnpore, et les défit complètement à Lucknow. On a de lui : *Histoire de la guerre d'Ava* (1828). — Son fils, sir Henry **Havelock-Allan,** né au Bengale en 1830, tué près d'Ali-Masjid, sur la frontière afghane, en 1900, prit part aux opérations dans l'Oude et devant Cawnpore.

HAVELTE, bourg des Pays-Bas (Drenthe, arrond. d'Assen), sur la *Havelte ;* 3.600 hab.

HAVELUY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 14 kil. de Valenciennes ; 2.645 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille ; cokeries.

HAVEMANN (Wilhelm), historien allemand, né à Lunebourg en 1800, mort à Gœttingue en 1869. Il professa l'histoire à l'Ecole de guerre de Hanovre, au gymnase d'Ilfeld et à l'université de Gœttingue (1838). On a de lui : *Histoire des guerres françaises en Italie de 1499 à 1515* (1833-1835) ; *Manuel d'histoire moderne* (1840-1844) ; *Etudes sur l'histoire intérieure de l'Espagne pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles* (1850).

***HAVENEAU** [*nô*] ou ***HAVENET** [*nè*] n. m. (origine scandinave). Filet pour pêcher la crevette. (On dit aussi AVANO.)

— ENCYCL. Pêch. Le petit *haveneau* en forme d'épuisette, est employé surtout par les citadins en villégiature à la mer. Mais les professionnels de la pêche à la crevette emploient le grand haveneau monté sur deux perches qui se croisent et

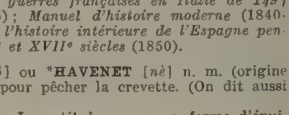

Petit haveneau.

sont maintenues en place par une traverse horizontale les reliant à une faible distance de leur point de croisement.

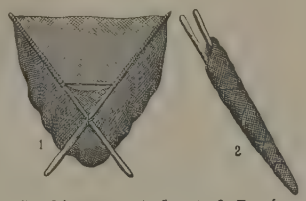

Grand haveneau : 1. Ouvert; 2. Fermé.

***HAVENET** [nè] n. m. Pêch. Syn. de HAVENEAU.

***HAVER** [vé] v. tr. Exécuter le havage.

HAVERFIELD (Francis), archéologue anglais, né à Shipton en 1860, mort à Oxford en 1919. Elève de la célèbre université, *tutor*, puis professeur à Oxford, il collabora au *Corpus inscriptionum latinarum* Nul n'aura connu comme lui les antiquités des Iles Britanniques. La synthèse de ses travaux se trouve dans : *la Romanisation de la Bretagne romaine* (3e édit., 1915). Il a encore publié : *Ancient town planning* (1913). Ses leçons sur *l'Occupation romaine de la Bretagne* ont été éditées par G. Macdonald en 1924.

HAVERFORD-WEST, ville de la Grande-Bretagne (Pays de Galles), ch.-lieu du comté de Pembroke, sur le West-Cleddy ; 9.500 hab. Petit port de commerce.

HAVERHILL, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Suffolk) ; 4.000 hab. Industrie du cuir ; soieries.

HAVERHILL, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Merrimac ; 53.900 hab. Chantiers pour la construction des vaisseaux marchands.

HAVERMAN (Henri-Jean), peintre néerlandais, né à Amsterdam en 1848. Elève d'Allebé et de Charles Verlat, c'est un portraitiste pénétrant. Parmi ses portraits, on cite celui du professeur *Rosenstein*. Il fournit toute une collection de portraits à la plume des hommes marquants de la Hollande.

Havers (CANAUX DE) [du nom d'un médecin anglais du XVIIe s.]. Histol. Petits canaux cylindriques du tissu osseux.

***HAVET** n. m. (origine germ. ; même rad. que *haben*, avoir, et *heben*, soulever). Croc ou crochet, soit outil, soit arme.

— Econ. rur. Instrument dont les cultivateurs du littoral de la Manche se servent pour recueillir la tangue.

— Mar. Fourche ou fourchette avec laquelle le maître-coq prend les rations dans la chaudière.

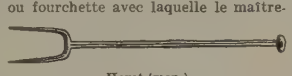
Havet (mar.).

— Techn. Outil à crochet de l'ardoisier pour saisir les blocs et les maintenir. || Sorte de crochet employé par les imprimeurs sur étoffes pour maintenir le tissu imprimé tendu.

— ENCYCL. Archéol. Au moyen âge, le *havet* est un crochet emmanché, formant arme d'hast ; il y en avait tenus à des chaînes, dont on se servait pour lutter de bateau à bateau. Au XIVe siècle, on donne ce nom au crochet garnissant le dos des guisarmes et de certains faucharts, et qui servait à désarçonner les cavaliers. Par extension, signifie *crochet* ou *gaffe*. Au XVIIIe siècle encore, « havet » désigna l'arme elle-même. Plus tard, « havet » désigne le crochet des bouchers et celui de certains corps de métiers.

HAVET (*Ernest*-Auguste-Eugène), professeur et érudit français, né et mort à Paris (1813-1889). Reçu à l'Ecole normale dans la section des lettres et dans la section des sciences en même temps, il fut, de 1842 à 1853, maître de conférences à l'Ecole normale, suppléa V. Leclerc à la Faculté des lettres et fut nommé professeur d'éloquence latine au Collège de France (1854-1855). Il est surtout connu par son édition des : *Pensées de Pascal* (1852), et par *le Christianisme et ses origines* (1872-1884). Ce dernier ouvrage développe cette thèse que le christianisme doit bien moins à l'Ancien Testament qu'aux philosophes de la Grèce. Il a publié aussi *la Modernité des prophètes* (1851).

HAVET (Pierre-*Louis*), professeur et philologue français, fils du précédent, né et mort à Paris (1849-1925). Latiniste de premier ordre, il ouvrit la voie aux études sur la métrique de la prose latine. Il devint professeur à l'Ecole des hautes études, à la Faculté des lettres de Paris et, en 1885, au Collège de France. En 1893, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a donné des éditions de *l'Amphitryon* (1895) et de *Phèdre* (1895). Citons surtout son livre sur *la Prose métrique de Symmaque et les origines du « Cursus »* (1892). — Son frère, JULIEN-PIERRE-EUGÈNE, érudit français, né à Vitry-sur-Seine en 1853, mort à Saint-Cloud en 1893. En 1876 il entra à la Bibliothèque nationale, où il devint en 1890 conservateur adjoint. Il faut citer ses travaux sur les questions mérovingiennes, surtout son étude sur *l'Ecriture secrète de Gerbert* et *la Tachygraphie italienne du Xe siècle*, et l'application des lois de la prose métrique à la critique des actes mérovingiens. Son édition des *Lettres de Gerbert* (1889) lui valut le second prix Gobert.

***HAVEUR** n. m. Mineur chargé de pratiquer le havage.

***HAVEUSE** n. f. Machine (électrique ou pneumatique) destinée à pratiquer le havage.

HAVINNES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournai) ; 1.210 hab. Pannes et tuiles. Tissage.

***HAVIR** v. tr. (de *hâve*). Brûler à l'extérieur sans cuire en dedans : *La flamme* HAVIT *la viande.*

— Intransitiv. : *La viande* HAVIT *par l'effet d'un feu violent.* (Peu us.)

— *Havi, e*, part. pass. du verbe *Havir.*

— *Substantiv.* et au masc. Action produite par un four de boulanger, dont la température est trop élevée et qui brûle la surface du pain sans le cuire : *Le* HAVI.

HAVIXBECK, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster) ; 3.500 hab.

HAVLITCHEK (Karel), littérateur tchèque, né à Borova en 1821, mort à Prague en 1856. Il fonda à Prague la *Gazette nationale*, qui fut l'organe de la révolution tchèque en 1847. Ce journal fut suspendu quand survint la période de réaction : Havlitchek fut interné à Brixen, dans le Tyrol (1851-1855). Il fut l'adversaire acharné de l'Eglise et de l'absolutisme. Ses pamphlets satiriques : *le Baptême de saint Vladimir*, *les Eglises tyroliennes*, *les Epîtres de Kutna Hora*, firent grand bruit.

HAVOLANES ou **HAVLANES** (*Hevelli*, *Heveldi*), appelés aussi **STODORANES** (*Stoderani*), ancienne tribu slave qui occupait le centre du territoire allemand, dans la région de la rivière *Havola* (aujourd. la *Havel*). Leurs places principales étaient Brennaburg (Brandebourg) et Podstupim (Potsdam). Ils résistèrent longtemps au germanisme, mais en 1142 leur roi Przybislav fut vaincu par le margrave Albert l'Ours, qui convertit de force la population, et fit venir de nombreux colons allemands. Les Havolanes furent complètement dénationalisés. Berlin s'élève sur leur ancien territoire.

***HAVRE** n. m. (probablem. de l'allem. mod. *hafen*, port). Port naturel ou formé d'une jetée faite de main d'homme : *Jeter l'ancre dans un* HAVRE.

— ENCYCL. Ce mot semble avoir d'abord désigné les ports situés à l'embouchure des rivières ; les marins y ajoutent des épithètes pour en qualifier la nature : *havre de barre*, havre dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sables ; *havre de toutes marées*, celui où les bâtiments peuvent entrer à haute et basse mer (on dit aussi *havre d'entrée*) ; *habre brut*, rade offrant un refuge naturel aux bâtiments d'un assez fort tonnage.

HAVRE (LE), ch.-lieu d'arrond. de la Seine-Maritime, à 88 kil. de Rouen, et à 228 kil. de Paris. Ch. de f. Etat ; 106.934 hab. (*Havrais*, *aises*).

Le Havre est une ville neuve. Le port de la Seine fut longtemps *Harfleur*. En 1517 seulement, le roi François Ier, aidé de l'amiral de Bonnivet et du vice-amiral Guyon le Roy, établit, dans les marais de Grâce, la ville Françoise-de-Grâce puis Le Havre-de-Grâce. Bâtie en carré, entourée de remparts aujourd'hui transformés en boulevard, la petite ville primitive est encore reconnaissable sur le plan, autour de l'Eglise Notre-Dame (1539). Les vieux monuments sont rares : Bon-Secours d'Ingouville (XVIe s.), Hôtel de la Marine (1669). Le Havre s'est considérablement agrandi au début du XIXe siècle où la suppression du port militaire profita au port de commerce, puis en 1871 par l'arrivée des négociants alsaciens. La ville a englobé les communes suburbaines : Sainte-Adresse, Sanvic, Graville-Sainte-Honorine.

Armes du Havre.

Au vieux port se sont d'abord adjoints de nouveaux bassins le long de la Seine, puis, récemment, un vaste bassin de marée et un colossal avant-port ; un projet plus grandiose encore doit prolonger le bassin de marée vers l'intérieur de la Seine. Le port a donné naissance à une

Le Havre.

place commerciale de premier ordre : marché à terme du café, bourse et chambre de commerce, école commerciale et école coloniale. C'est un port de passagers, le vrai port franco-américain, siège de la Compagnie Générale Transatlantique, des Chargeurs-Réunis et de la Compagnie Havraise Péninsulaire ; un immense port et marché de commerce ; produits coloniaux de toutes sortes : cotons, cafés, poivre, cacao, cuirs ; une ville industrielle : tréfileries et constructions navales à Saint-Nicolas, fabriques de produits chimiques, frigorifiques, verreries. Cependant, ce n'est pas le premier port français pour le tonnage : Cherbourg et Marseille le dépassent en tonnage de jauge, Rouen et Marseille en tonnage de poids.

Le Havre port de guerre fut cédé aux Anglais par les huguenots en 1562, repris en 1564. Le comte de Villars, gouverneur de Normandie, le défendit contre Henri IV avant de le lui rendre. Les Anglais le bombardèrent en 1694 et en 1759. En 1914-1918, il fut le refuge du gouvernement belge. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Le Havre fut très endommagé par les bombardements de 1944. V. *Supplément*.

Le Havre a vu naître Georges et Madeleine de Scudéry, Bernardin de Saint-Pierre, Jacques Ancelot, Casimir Delavigne, l'acteur Frédérick Lemaître.

— L'arrondissement a 16 cant., 179 comm., et 322.200 hab. La ville se divise en 5 cantons d'une commune chacun, et respectivement de 20.450, 19.325, 21.960, 61.930 et 24.950 hab. Le 6e canton, suburbain, comprend 4 comm., et 41.370 hab.

HAVRÉ, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons), sur le Haine, affluent de l'Escaut ; 3.930 hab. Charbonnage, Phosphates.

***HAVRER** [vré] v. intr. Entrer dans un havre, y relâcher. (Vx.)

***HAVRESAC** n. m. (allem. *haber-sack* ; de *haber* ou *hafer*, avoine, et *sack*, sac). Milit. Effet d'équipement que les soldats portent sur le dos et qui contient ou supporte ce dont ils ont besoin en campagne.

— Métall. Scorie riche entourant l'enclume d'une forge et qui provient des détritus du fer soumis à l'action du marteau ou du pilon.

Havresac.

— Techn. Sac de peau où les ouvriers mettent des outils, des provisions.

— ENCYCL. Milit. C'est sous d'Argenson, en 1747, que fut donné aux soldats un *harresac* en peau, d'un modèle uniforme. En le confectionnant en peau garnie de ses poils, ce qui le rendait à peu près imperméable, et en le faisant porter sur le dos, on réalisait un progrès sur l'ancien sac en toile que les soldats jusqu'alors portaient suspendu en bandoulière. En 1860, le havresac fut perfectionné par l'addition d'un cadre en bois intérieur. Les besoins pressants de la guerre de 1870 obligèrent à confectionner des havresacs en toile imperméabilisée. On a fini par adopter ce mode de confection, et le poids du modèle 1893 ne dépasse pas 1kg,750. Ce dernier est aujourd'hui porté par toute l'infanterie.

HAWAII, la plus grande et la plus méridionale des îles américaines d'Hawaii (Polynésie) ; 10.400 km². Terre volcanique, avec de nombreux cratères actifs (Mauna-Loa, 4.168 m.) ou éteints (Mauna-Kéa, 4.210 m.) et très arrosée, avec de belles baies circulaires. Cette île fertile possède quelque végétation forestière (santal). Cook y fut tué dans la baie de Kéalakékua, en 1779.

HAWAII ou **SANDWICH**, archipel américain de la Polynésie, le plus voisin de l'Amérique du Nord, situé dans le Pacifique oriental, sous le tropique du Cancer, composé de vingt îles ou îlots, dont neuf inhabités ; 16.702 km², peuplés de 423.645 hab. (*Hawaïens*, *ennes*). Capit. *Honolulu*.

Géographie physique. — Disposé sur une droite d'environ 3.800 kil., l'archipel est entouré de gouffres de 4.000 à 5.500 m. Les tables basaltiques qui constituent ses différentes îles dont les plus importantes sont Hawaii, Maui, Oahu, Kauai et Molokai, sont striées de coulées de laves et surmontées par de hautes cheminées, deux volcans, dont le culmen est Mauna-Kéa (4.210 m.). De basses plages d'alluvions, défendues par des barrières de brisants, entourent le noyau éruptif. Le climat résulte de l'alternance entre les alizés du N.-E. et le contre-alizé du S.-O. D'assez fortes pluies nourrissent des fleuves abondants, mais courts et torrentiels. L'alternance des alizés du N.-E. et du contre-alizé du S.-O., l'égalité de la température font des *Sandwich*, malgré la distance, un *sanatorium* pour les valétudinaires californiens. La flore et la faune, originellement pauvres, comme dans toute la Polynésie, sont devenues assez riches depuis l'arrivée des Européens : Espagnols en 1527, ou Anglais de Cook en 1778. Aux plantes indigènes (cocotier, bananier, arbre à pain, bambou) se sont ajoutés : pomme de terre, riz, canne à sucre, café, tabac, oranger, citronnier, olivier, vigne. Bœufs, moutons, chèvres, ânes, chevaux ont admirablement réussi. La population est composée en faible partie d'aborigènes mais surtout d'étrangers, parmi lesquels prédominent les Japonais (128.000). Elle vit surtout dans des agglomérations dont la principale est *Honolulu* dans l'île d'Oahu, et se livre principalement

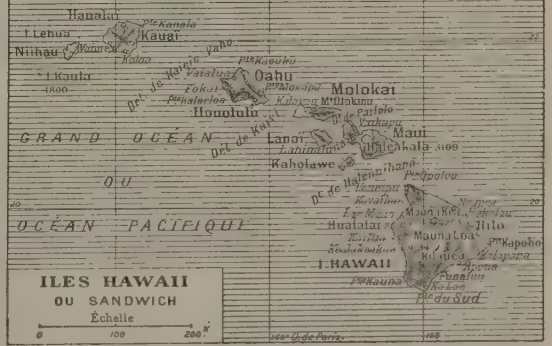

à la culture de la canne à sucre et de l'ananas, mais aussi à celle des bananes, du café, du tabac, du riz, etc.

L'archipel hawaiien, annexé aux Etats-Unis en 1898, forme depuis 1900 un « territoire extérieur ».

HAWAIIEN [*va-i-in*], **ENNE**, habitant ou natif de l'île ou de l'archipel d'Hawaii : *Les* HAWAIIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Flore* HAWAIIENNE.

— Géol. *Type hawaiien.* Se dit des éruptions volcaniques dans lesquelles le magma très fluide s'épanche doucement (comme aux îles Hawaii).

— Mus. *Guitare hawaiienne.* V. GUITARE.

— ENCYCL. Ethnol. Les *Hawaiiens* sont des Polynésiens réputés pour leur beauté. Avant l'arrivée des Européens, ils savaient fabriquer une boisson alcoolique, la *kava*, mais ils n'en faisaient guère abus. Les Blancs leur ont importé de mauvais alcools et la phtisie, qui ont décimé la population. Des Chinois en grand nombre, des Portugais, des Yankees, et surtout des Japonais ont comblé les vides.

République indépendante jusqu'en 1898, l'archipel Hawaii passa à cette date sous la domination des Etats-Unis.

HAWAIITE n. f. (de *Hawaii*, îles du Pacifique). Basalte avec andésine.

HAWARDEN ou **HARDEN**, ville de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Flint) ; 8.000 hab. Houille. Tuileries, briqueteries et poteries ; forges et fonderie de fer.

HAWICK, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Roxburg), au confluent du Teviot et du Slitridge ; 18.000 hab. Fabriques de bonneterie.

HAWKE (Edward, baron), amiral anglais, né à Londres en 1705, mort à Sunbury en 1781. Pour s'être signalé à la bataille de Toulon où il commandait le *Berwick* (1744), il avait été nommé commandant en second de la *Channel fleet*, quand il fut détaché contre un convoi français destiné aux Antilles, sous le commandement de Des Herbiers de L'Etenduère ; il captura six vaisseaux sur huit (1747). En 1759 il fit subir une retentissante défaite au maréchal de Conflans, au large de Belle-Isle.

HAWKER (Robert-Stephen), poète anglais, né en 1804, mort en 1875. Pasteur de Morwenstow (sur la côte de Cornouailles) ; auteur des *Annales de la Côte Ouest* (1832-1836), et de la *Quête du Saint-Graal* (1863), poèmes pleins d'originalité, ainsi que du *Chant des hommes de l'Ouest*, vigoureuse ballade qui, en raison de son archaïsme, fut prise par Walter Scott et Macaulay pour un morceau plus ancien. Il publia aussi un recueil d'essais sur l'histoire locale : *Vestiges des anciens habitants de Cornouailles* (1870).

HAWKESBURY, fleuve côtier d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), tributaire de l'océan Pacifique. Il sort des montagnes Bleues, et finit au N. de Port-Jackson, dans la Broken Bay. Cours, 528 kil.

HAWKHURST, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comtés de Kent et de Sussex) ; 3.400 hab.

HAWKINS [*hô-kin's*] (John), marin anglais, né à Plymouth en 1532, mort à Porto-Rico en 1595. Il fut un des grands ennemis de la marine espagnole à la fin du XVIe siècle, et le premier Anglais à pratiquer la traite des nègres d'Afrique. Il fonda à Chatham un hospice pour les marins vieux et infirmes.

HAWKINS (sir Anthony HOPE). V. HOPE (Anthony).

HAWKWOOD (sir John), condottiere anglais, né à Sible Hedingham (Essex), mort à Florence en 1394. Il prit part sous Edouard III dès 1359, aux guerres contre la France, et devint chef d'une compagnie connue sous le nom de la « Compagnie blanche » qui, après Brétigny, dévasta les provinces françaises. Puis il passa en Italie, où il servit tour à tour à Ferrare, Pise, Milan, Bologne, Florence.

HAWORTH (Walter Norman), chimiste anglais, né à Chorley (Lancashire) [1883-1950]. Prix Nobel de chimie (1937) pour ses recherches sur la structure moléculaire des sucres et des vitamines.

***HAWORTHIE** [*tî*] n. f. Genre de liliacées, voisin des aloès, qui comprend près de soixante espèces de l'Afrique australe. (Plus de dix espèces ont une valeur horticole, et sont cultivées en serre pour leur aspect bizarre et le moucheté de leurs feuilles charnues.)

HAWTHORNE (Nathaniel), romancier américain, né à Salem (Massachusetts) en 1804, mort à Plymouth en 1864. En 1837 il publiait ses *Contes racontés deux fois*. Il s'installa, en 1843, dans une ferme solitaire à Concord, qu'il célébra dans *les Mousses d'une vieille maison* (1846). En 1846, il fut nommé inspecteur des douanes à Salem ; mais peu de temps après on le retrouve dans une chaumière isolée du Massachusetts, où il composa ses deux meilleurs romans : *la Lettre rouge* (1850) ; et *la Maison aux sept pignons* (1851). Il a retracé les phases d'une existence phalanstérienne dans *le Roman de Blithedale* (1852). En 1853, il est nommé consul des Etats-Unis à Liverpool. Au cours d'un voyage en Italie, il commença son *Faune de marbre*, publié en Angleterre sous le titre de *Transformation* (1860). Hawthorne a une préférence pour les sujets tragiques et les analyses psychologiques douloureuses. Son style est coloré et rythmé.

Hawthorne.

HAXO (Nicolas-François), général français, né à Etival (Vosges) en 1749, mort à Clouzeaux (Vendée) en 1794. Il s'engagea en 1768. Elu, en 1791, commandant du 1er bataillon des volontaires des Vosges, il prit part à la défense de Mayence. Chargé en Vendée de poursuivre Charette, il réussit à l'atteindre à Clouzeaux ; mais il tomba dans une embuscade. Blessé et sur le point d'être pris, Haxo se brûla la cervelle.

HAXO (François-Nicolas-Benoît), général et ingénieur français, neveu du précédent, né à Lunéville en 1774, mort à Paris en 1838. Sorti de l'Ecole de Châlons en 1793, il servit dans le génie, prit part à de nombreuses attaques et défenses de places pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et exécuta des travaux de fortification considérables, tant en France qu'à l'étranger, notamment à Constantinople, où il fut envoyé par Napoléon Ier en 1807, sur la demande du sultan Sélim. Inspecteur général des fortifications sous la seconde Restauration, il dirigea le siège de la citadelle d'Anvers en 1832.

Haxo avait imaginé un type particulier de batteries casematées, dont il fit l'essai à Dantzig en 1811, et que, plus tard, il appliqua au système de fortification proposé par Montalembert. Il a laissé quelques *Etudes* manuscrites.

Hay (RÉACTION DE). Méd. Cette réaction consiste à jeter dans un verre à expériences contenant de l'urine fraîchement émise un peu de fleur de soufre. Si la fleur de soufre tombe au fond du verre, l'urine contient des acides biliaires ; si la fleur reste à la surface, l'urine n'en contient pas. Cette réaction peut donc être utilisée cliniquement pour déceler la présence des acides biliaires dans l'urine.

HAY (sir John Charles Dalrymple), amiral anglais, né à Edimbourg en 1821, mort en 1912. Il détruisit la piraterie dans les mers de Chine. Pendant la guerre de Crimée, il coopéra à la prise de Kertsch, à celle de Kinburn, ainsi qu'au bombardement de Sébastopol. Il fut de 1862 à 1885 membre de la Chambre des communes. Lord de l'amirauté en 1866, vice-amiral en 1872, il devint, en 1874, membre du conseil privé. On lui doit : *the Flag list and its prospects ; Our naval defences* (1862) ; *Ashanti and the Gold Coast* (1874) ; *Piracy in the China seas* (1889) ; *Lines from my log books* (1898).

HAY (John), diplomate américain, né à Salem (Indiana) en 1838, mort à Newbury (Newhampshire) en 1905. Avocat dans l'Illinois (1861), secrétaire du président Lincoln, il devint colonel, pendant la guerre de Sécession. Secrétaire d'ambassade à Paris, Vienne, Madrid, il revint en Amérique, où il occupa, de 1879 à 1881, le poste de sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Ambassadeur à Londres (1897), il reçut en 1898 le portefeuille des affaires étrangères, qu'il devait garder jusqu'à sa mort. Il dirigea en cette qualité la politique extérieure des Etats-Unis. Il s'est fait connaître également comme auteur d'une *Vie d'Abraham Lincoln* (1890), d'un recueil de *Ballades*, et d'un roman : *les Gagne-pain* (1883).

Hay-Pauncefote (CONVENTION), nom donné au traité signé à Washington, le 18 novembre 1901, entre la Grande-Bretagne représentée par lord Julian Pauncefote, et les Etats-Unis d'Amérique, représentés par John Hay, secrétaire d'Etat, relativement à l'établissement d'un canal interocéanique. Il proclame la neutralité du canal, sous la garantie des Etats-Unis, et l'égalité de traitement pour le commerce de toutes les nations.

HAY DU CHÂTELET. Biogr. V. CHÂTELET.

HAY-LES-ROSES [*ha-i*] (L'), comm. du départ. de la Seine, à 5 kil. de Paris ; 6.370 hab. Combat en septembre 1870. Célèbre roseraie.

HAYANGE, ch.-lieu de cant. de la Moselle, arrond. et à 9 kil. de Thionville-Ouest, sur la Fensch ; 10.358 hab. Ch. de f. d'Alsace et de Lorraine. C'est la plus vieille cité du fer en Lorraine ; les forges sont connues depuis le XIIIe siècle. Mines de fer, hauts fourneaux, métallurgie. — Le canton a 14 comm., et 59.880 hab.

HAYASHI (vicomte Tadasu), diplomate japonais, né en 1850 à Sakura (Japon), mort à Tokio en 1913. Il fit ses études en Angleterre, et fut secrétaire de l'ambassade japonaise envoyée aux cours européennes en 1872. Successivement gouverneur de la province de Kobé (1889), vice-ministre des affaires étrangères (1891-1895), ministre plénipotentiaire et extraordinaire près la cour de Chine (1895-1896) et ensuite près celle de Russie (1897-1899), il fut élevé à la dignité de vicomte en 1902. Il négocia et signa le traité de commerce entre le Japon et la Chine après la guerre entre les deux pays, puis les traités d'alliance entre le Japon et l'Angleterre en 1902 et 1905 ; grâce à quoi, le Japon sortit victorieux de son conflit avec la Russie. Hayashi fut ministre dans les deux cabinets Saioji.

HAYBES, comm. des Ardennes, arrond. et à 27 kil. de Mézières, sur la Meuse, près de la frontière belge ; 2.265 hab. Ch. de f. Est. Ardoisières. Fabriques de produits chimiques. A été détruite au cours de la Grande Guerre.

Haydée *ou le Secret*, opéra-comique en trois actes, livret de Scribe (inspiré par une nouvelle de Mérimée : *la Partie de trictrac*), musique d'Auber (Opéra-Comique ; 1847). La partition d'*Haydée* est une des meilleures d'Auber. Citons, parmi les pages les plus notables : les couplets d'Haydée : *Il dit qu'à sa noble patrie ;* l'air de Lorédan : *Ah ! que la nuit est belle ;* la barcarolle : *C'est la corvette... ;* le chœur : *Venise la belle*, etc.

HAYDEN (Ferdinand Vandeveer), géologue américain, né à Westfield en 1829, mort en 1887. Il explora le Dakota et trouva un dépôt considérable d'animaux fossiles. La région du Missouri, qu'il parcourut ensuite (1856), lui fournit une collection non moins abondante.

HAYDN [*a-ïdn'*] (François-*Joseph*), compositeur allemand, né à Rohrau en 1732, mort à Vienne en 1809. Enfant de chœur à la cathédrale de Vienne, accompagnateur chez Porpora, il devint directeur de la chapelle privée du comte Morzin puis entra au service du prince Esterhazy. En 1784, la direction des concerts de la Loge olympique, à Paris, lui avait demandé six symphonies inédites, qui comptent parmi ses plus belles. Puis Haydn se rendit à Londres, y dirigea les concerts de Hanover-Square, et y écrivit plusieurs grandes symphonies et autres œuvres. Promu au titre de docteur de l'université d'Oxford, il retourna en 1792 se fixer à Vienne où, Mozart étant mort, il occupa dans le domaine de la musique la première place ; et c'est de cette époque que datent ses deux beaux oratorios : *la Création*, et *les Saisons*. C'est alors que Beethoven, qu'il avait déjà rencontré à Bonn, devint son élève jusqu'à ce que Haydn entreprît, en 1794, un nouveau voyage en Angleterre.

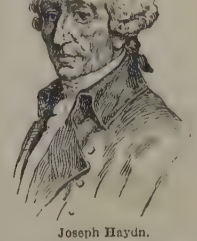

Joseph Haydn.

L'existence de Haydn marque une époque féconde dans l'histoire de la musique, entre Bach et Beethoven. D'une inspiration inépuisable, Haydn avait la grâce, le charme, l'élégance, une verve naturelle qui puise sa source dans la musique de plein air, la musique populaire parmi laquelle il a longtemps vécu, et aussi la vigueur. En orchestration il est le premier qui ait su employer les divers instruments selon leur nature et leur caractère propre.

Ses œuvres comprennent environ 100 symphonies, 77 quatuors pour instruments à cordes, 30 pour diverses combinaisons d'instruments, plus de 30 sonates pour piano, 4 sonates de violon, 20 concertos de piano, 11 concertos de violon, 6 concertos de violoncelle, 16 concertos de flûte, cor, clarinette, orgue, baryton, contrebasse, 6 duos pour violon et alto, 175 compositions pour baryton, etc. La musique vocale comprend 24 opéras, 3 oratorios : *la Création, les Saisons, le Retour de Tobie*, plusieurs cantates, des *lieder*, de nombreux airs détachés, des morceaux de chant ; enfin, des messes, des *Te Deum*, un *Stabat Mater*, etc. — Son frère JEAN-MICHEL, organiste et compositeur, né à Rohrau en 1737, mort à Salzbourg en 1806, était un excellent organiste. On connaît de lui, pour l'église : des messes, des *Te Deum*, etc. Il a écrit aussi plusieurs opéras : *Andromède et Persée, Endymion, Patritius, la Joyeuse Clarté, le Patriote anglais, Bravoure ;* 4 oratorios parmi lesquels : *le Pécheur pénitent, le Repentir de saint Pierre*, plusieurs cantates et des chœurs. En fait de musique instrumentale, il a laissé des symphonies et divers autres morceaux d'orchestre.

HAYDOCK, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 10.300 hab. Houille.

HAYDON (Benjamin-Robert), peintre anglais, né à Plymouth en 1786, mort à Londres en 1846. Il débuta, en 1814, par deux tableaux : le *Repos de la Sainte Famille* et *Dentatus ;* mais l'auteur se jeta dans une vie d'aventures qui le conduisit au suicide. Il a laissé des *Mémoires* curieux, dont Taylor s'est servi pour écrire sa *Vie* (1853). Citons encore de lui : *Jugement de Salomon, Alexandre revenant de dompter Bucéphale.*

***HAYE** [*èy'*] n. f. Charronn. Syn. de HAIE (flèche de la charrue).

***HAYE** [*ay'*] interj. Vén. Terme employé par les piqueurs pour arrêter les chiens, ou les ôter de dedans la voie, lorsqu'on s'aperçoit qu'ils chassent le change.

Haye [*è*] (FORÊT DOMANIALE DE). Forêt du département de Meurthe-et-Moselle, arrond. de Nancy, cant. de Nancy (Nord et Ouest) et de Toul. Elle occupe à 5 kil. à l'O. de Nancy, entre cette ville et celle de Toul, le sommet et les versants d'un plateau qui s'étend en amont du confluent de la Moselle et de la Meurthe. Sa contenance est de 6.444 ha. ; ses peuplements sont constitués par le chêne, le hêtre, le charme et divers autres feuillus.

HAYE [*hè*] (LA) [en holland. **s' Gravenhage**, Bois du Comte, ou **Den Haag**], seconde ville du royaume des Pays-Bas et ch.-lieu de la province du Sud-Hollande, à 4 kil. de la mer du Nord, sur une branche du canal qui relie Leyde à Rotterdam ; 507.551 hab. Résidence de la cour, du corps diplomatique, des Chambres et des pouvoirs supérieurs du royaume, etc., La Haye est surtout une ville administrative. Elle a néanmoins des filatures, des établissements métallurgiques, des ateliers d'orfèvrerie, etc. La ville, qui contient des trésors artistiques, est régulièrement bâtie, aux larges rues droites, coupées de canaux. Belle promenade extérieure du Bois (reste d'une grande forêt) renfermant la maison du Bois, ou Orangenzaal, construite en 1645. A la commune de La Haye appartient le petit port de *Scheveningen*. Beaux monuments, pour la plupart d'époque moderne. Eglise de Saint-Jacob (*Groote Kerk*), gothique, du début du XIVe siècle ; hôtel de ville (XVIe et XVIIIe s.), ancien palais des stathouders ou palais des Etats-Généraux (commencé au milieu du XIIIe s.) ; palais du prince Jean-Maurice de Nassau (*Mauritshuis*), aujourd'hui important musée de peinture ; palais Neuf, bâti par Guillaume III, etc.

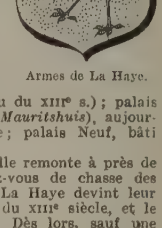

Armes de La Haye.

L'importance politique de cette ville remonte à près de sept siècles. D'abord simple rendez-vous de chasse des rois de Hollande (de là son nom), La Haye devint leur résidence permanente dès le milieu du XIIIe siècle, et le siège des états généraux dès 1593. Dès lors, sauf une courte interruption au profit d'Amsterdam entre 1806 et 1813, elle resta la capitale des Pays-Bas. La « Grande Alliance » y fut conclue en 1701 contre la France, à l'occasion de la succession d'Espagne, entre l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche ; plusieurs conférences y furent réunies (1899-1907) pour l'organisation de l'arbitrage international. Elle est le siège de la Cour de Justice internationale.

Haye (CONFÉRENCES ET CONVENTIONS DE LA). Les conférences de La Haye furent successivement tenues en 1899 et en 1907 sur l'initiative de la Russie et des Etats-Unis d'Amérique, en vue de donner une solution à la question de la limitation des armements terrestres et navals et à celle du règlement pacifique des différends internationaux.

Première conférence de La Haye (18 mai-29 juillet 1899). — Réunie sur l'initiative du tsar de Russie Nicolas II, la conférence groupa la totalité des Etats européens et quelques Etats de l'Amérique et de l'Asie ; au total vingt-sept Etats y furent représentés.

La conférence adopta des *conventions* sur les lois et coutumes de la guerre sur terre ; sur l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève du 22 août 1864 ; sur le règlement pacifique des différends internationaux.

Des *déclarations* furent également adoptées : la première se réfère à l'interdiction de lancement des projectiles du haut des ballons ; la deuxième interdit l'emploi de projectiles dont le seul but est de répandre des gaz asphyxiants ou délétères ; la troisième interdit l'utilisation des projectiles s'épanouissant ou s'aplatissant dans le corps humain.

La Haye. Vue du Vivier. — Cl. Klitzsch.

Deuxième conférence de La Haye (15 juin-18 octobre 1907). — Cette conférence fut convoquée, sur l'initiative du président des Etats-Unis Th. Roosevelt : elle réunit quarante-quatre Etats. Il a été possible aux délégués d'établir treize projets de conventions, signés à La Haye en 1907 et qui ont trait : à la revision des conventions de 1899 relatives à la solution pacifique des différends internationaux et à la guerre sur terre ; au droit de la guerre terrestre et maritime ; à l'ouverture des hostilités (déclaration de guerre) ; à l'établissement d'une cour internationale des prises (convention non ratifiée). Une *déclaration* également adoptée interdit le jet de projectiles et d'explosifs du haut des ballons.

Conférence de La Haye sur le règlement des réparations de la Grande Guerre (1929 et 1930). — Une conférence a été tenue à La Haye pour le règlement des suites financières de la guerre de 1914-1918 et des traités de paix de 1919. La dette de l'Allemagne pour les réparations y a été fixée et répartie en conformité du « plan Young » ; l'évacuation de la Rhénanie y a été décidée.

— *Cour permanente d'arbitrage de La Haye ; Cour permanente de justice internationale de La Haye ;* etc. V. COUR.

HAYE-DESCARTES (LA), ch.-lieu de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 35 kil. de Loches, sur la Creuse ; 1.670 hab. Ch. de f. Orléans. Patrie de Descartes. Papeteries. — Le canton a 10 comm., et 8.775 hab.

HAYE-DU-PUITS (LA), ch.-lieu de cant. de la Manche, arrond. et à 29 kil. de Coutances ; 1.450 hab. Ch. de f. Etat. Belle église du XIIIe siècle. — Le canton a 24 comm., et 8.850 hab.

HAYE-MALHERBE (LA), comm. de l'Eure, arrond. et à 37 kil. d'Evreux, au sud de la forêt de Pont-de-l'Arche ; 830 hab. Ch. de f. Etat.

HAYE-PESNEL (LA), ch.-lieu de cant. de la Manche, arrond. et à 33 kil. de Coutances, sur le Tard ; 1.100 hab. Ch. de f. Etat. Ruines d'un château féodal. — Le canton a 19 comm., et 6.960 hab.

HAYEM (Georges), médecin français, né et mort à Paris (1841-1933), interne lauréat des hôpitaux de Paris, médecin des hôpitaux et professeur agrégé en 1872, professeur de thérapeutique en 1879 et professeur de clinique médicale en 1893. Membre de l'Académie de médecine depuis 1886, il la présida en 1918. Ses principaux travaux ont porté sur les affections de l'estomac, et sur la composition et les altérations pathologiques du sang. — Son frère, ARMAND-LAZARE, né et mort à Paris (1845-1890), fut un disciple de Proudhon. On lui doit, entre autres écrits : *le Mariage* (1872) ; *la Démocratie représentative* (1874) ; *l'Etre social* (1881) ; son œuvre la plus remarquable : *la Science, l'Homme au XIXe siècle* (1885) ; *Don Juan d'Armana*, drame (1886) ; *Vérités et apparences* (1891).

***HAYER** [*è-yé*] v. tr. (Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Tu haies. Il haierait.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous hayions. Que vous hayiez*). Enclore d'une haie : HAYER *un jardin.*

HAYER (Francesco), peintre italien, né à Venise en 1791, mort à Milan en 1882. Elève de Cicognara, il fut le promoteur du mouvement romantique. Son chef-d'œuvre est *les Deux Foscari*. Citons encore : *la Soif des Croisés*, le *Laocoon*, *Portrait du comte de Cavour*, *le Conte du garibaldien*, *le Baiser*.

HAYES (Rutherford Birchard), homme d'Etat américain, né à Delaware (Ohio) en 1822, mort à Fremont (Ohio) en 1893. Membre du Congrès, gouverneur de l'Ohio, il fut, dès 1876, opposé à Blaine, dans l'élection à la présidence des Etats-Unis, et en 1877 il fut déclaré élu par le Congrès, après une série de manœuvres électorales assez confuses, mais ne fut pas réélu en 1880.

HAYES (Isaac Israël), voyageur américain, né à Chester en 1832, mort à New-York en 1881. Après avoir, en qualité de chirurgien, accompagné le Dr Kane dans les mers arctiques américaines, il s'avança lui-même (mai 1861) jusque par 81° 35′ de lat. N. A son retour aux Etats-Unis, en pleine guerre de Sécession, il servit comme chirurgien dans l'armée fédérale, et fit un peu plus tard (1869) un nouveau voyage au Groenland. Hayes a publié : *On Arctic Boat Journey* (1860), récit de son voyage avec Kane ; *the Open Polar Sea* (1867) ; *the Land of Desolation* (1871) ; etc. Les deux derniers de ces ouvrages ont été traduits en français.

HAYES, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex) ; 6.300 hab. Industrie de pianos et phonographes.

HAYES, fleuve du Dominion canadien (Manitoba), le *Sainte-Thérèse* des pionniers français de la fin du XVIIe siècle. Il finit dans la baie d'Hudson, au S. et près de l'embouchure du Nelson. Cours, de 500 à 600 kil.

***HAYÉSINE** [*a-yé*] n. f. Borate naturel de calcium blanc de neige, que l'on trouve au Pérou. || Syn. de BOROCALCITE.

***HAYETTE** [*è-yèt'*] n. f. (de *hayer*). Petite bêche pour biner l'intérieur des haies.

— Chasse. Petite haie (On retrouve ce mot surtout en Normandie dans la dénomination des villages et lieuxdits.)

***HAYEUX** [*è-yeû*] n. m. Ouvrier qui fait ou répare les haies. (Dialectal.)

HAYFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby) ; 3.460 hab.

Haymarket, rue du sud-ouest de Londres, qui tire son nom d'un ancien marché au foin. Son théâtre, fondé en 1720, est un des plus célèbres de la ville.

HAYNAU (Jules, baron DE), général autrichien, né à Cassel en 1786, mort à Vienne en 1853. Fils naturel de l'électeur de Hesse, il entra en 1801 dans l'armée autrichienne, où il prit part à toutes les guerres de l'Empire. Général de division en 1844, il commandait en Italie la place de Vérone, lorsque commença la campagne de 1848 contre les Piémontais. Il réprima l'année suivante la révolte de Brescia avec une rigueur dont l'excès eut un retentissement européen. Transféré ensuite en Hongrie avec le grade de *feldzeugmeister*, il y acheva dans une suite d'heureux combats l'écrasement de la révolte, mais souilla sa victoire par les exécutions sommaires. Investi d'une sorte de dictature dans le pays conquis, il dut se retirer à la suite d'un conflit avec l'autorité civile (1853).

HAYNAU, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie, présid. de Liegnitz), sur la Deichsel, sous-affl. de l'Oder ; 10.200 hab. Fabriques d'objets en métal ou en cuir ; malterie, sucrerie, tuileries. Nœud de chemins de fer.

HAYNIN (Jean DE), seigneur de Louvegnies, capitaine et mémorialiste, né en 1423, mort après 1477. Il prit part aux guerres de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et écrivit en wallon des mémoires précieux.

***HAYON** [*è-yon*] n. m. (de *haie*). Râtelier muni de chevilles sur lesquelles on étalait les chandelles enfilées. || Assemblage de pièces de bois, *épars*, *roulons* et *trésailles*, qui sert à fermer le devant et le derrière d'un chariot, d'une charrette. || Dans l'ouest de la France, Claie bourrée de paille et maintenue inclinée par deux courtes perches, qui sert d'abri momentané aux ouvriers agricoles et aux bergers, dans les champs. || Sorte de tente servant d'abri à des étalagistes.

HAY-TAU, dieu du pays de Nega, près de Byblos, esprit de la Végétation, métamorphosé en sapin. (Ce dieu est le prototype d'Adonis, honoré plus tard dans la même région et son mythe a influencé dans la littérature égyptienne celui d'Isis et d'Osiris, ainsi que le *Conte des deux Frères*.)

HAYTER (sir George), peintre anglais d'histoire et de portraits, né et mort à Londres (1792-1871). Fils et élève de Charles HAYTER, peintre de miniatures, il fut un moment le portraitiste à la mode à la cour de France, puis à Londres le peintre de la reine Victoria. Citons, parmi ses œuvres : la *Chambre des communes après le premier bill de réforme* (1843 ; National Gallery) ; *Chambre des lords pendant le jugement de la reine Caroline* (National Gallery) ; *Baptême du prince de Galles* (Saint-George-Chapel, Windsor) ; une série de portraits de *la reine Victoria ; la Duchesse de Kent ; John, duc de Bedford ; Lord John Russel ; la Comtesse de Warwick ; le Couronnement de Charles X à Reims ; le Jugement de lord W. Russel en 1683 ; Arrestation du cardinal Wolsey ; les Trois reines suppliant Henry III d'épargner la vie des habitants de Londres.* La manière de George Hayter, exacte, appliquée, tient à la fois du David du *Sacre* et des deux premiers Dubufe.

***HAYTORITE** [*è*] n. f. Quartz, qui a été trouvé dans la mine de fer magnétique de *Haytor* (Devonshire).

***HAYVE** [*è-v'*] ou ***HAVE** n. f. Sorte de petit filet en relief, parallèle à la tige, que porte le panneton des clefs des serrures bénardes, et qui a pour objet d'empêcher la clef de pénétrer trop avant dans la serrure.

HAYWARD (sir John), historien anglais, né à Felixstowe (Suffolk) vers 1564, mort à Smithfield en 1627. Historiographe de Jacques Ier, il fut fait chevalier en 1619. A citer, parmi ses œuvres principales : *a Treatise of union of the two realmes of England and Scotland* (1604) ; *the Life of the III Normans Kings of England*, etc. (1613) ; *Of supremacie in affaires of religion* (1625) ; *the Life and raigne of king Edward the Sixth* (1630) ; etc.

HAYWARD (Abraham), avocat et critique anglais, né à Wilton en 1802, mort à Londres en 1884. Auteur d'une traduction du *Faust* de Gœthe (1833), d'essais biographiques et critiques écrits surtout pour la *Quarterly Review*. Sa correspondance, très intéressante, a été publiée après sa mort.

HAZAN ou **HAZEN** n. m. Chantre de la synagogue.

HAZARAS [*rass*], population mongolique de l'Afghanistan occidental.

— ENCYCL. Les *Hazaras* ont le crâne court, les cheveux raides, la barbe rare, les pommettes saillantes, le nez court et les yeux bridés. Ils se livrent à l'élevage, ou vont exercer de durs métiers dans les villes. Tous sont musulmans, et la plupart ont adopté la langue persane.

HAZARD (Paul), professeur français, né à Noordpeene (Nord) en 1878, mort à Paris en 1944. Elève de l'Ecole normale supérieure (1899), agrégé des lettres (1902), il fut reçu docteur ès lettres en 1910 avec une thèse sur *la Révolution française et les lettres italiennes*, fut nommé professeur de littératures comparées à la faculté des lettres de Lyon (1911), puis alla à Paris à la Sorbonne et devint professeur de littératures modernes comparées au Collège de France (1925). Il a accompli de nombreuses missions dans les deux Amériques. Il a dirigé, avec J. Bédier, la publication de l'*Histoire illustrée de la littérature française* (1923-1924). Ses principaux ouvrages sont : *Discours sur la langue française* (1913), *Léopardi* (1913), *l'Italie vivante* (1923), *Lamartine* (1925), *Stendhal* (1927), *Etudes critiques sur Manon Lescaut* (1929), *Sonnets de Michel-Ange*, traduction française (1929), *Don Quichotte* (1930), *la Crise de la conscience européenne* (1935), *la Pensée européenne au XVIIIe siècle* (1946). Membre de l'Académie française (1940).

HAZAZEL. Relig. hébr. V. AZAZEL.

HAZEBROUCK, ch.-lieu de deux cantons du départ. du Nord, arrond. et à 40 kil. de Dunkerque, sur la Bourre, affl. de la Lys ; 14.391 hab. Ch. de f. Nord. Marché agricole, brasseries, savonneries et huileries, filatures de lin. Eglise Saint-Eloi (XVIe siècle) ; ancien couvent des Augustins, transformé en hospice, avec belle façade du XVIIe siècle. — Cet ancien ch.-lieu d'arrondissement compte deux cantons de langue flamande ; le canton Nord a 10 comm., et 15.400 hab. ; le canton Sud 8 comm., et 14.695 hab.

HAZELIN n. m. Nom vulgaire de la brême bordelière, dans le sud-est de la France.

HAZELIUS (Arthur-Emmanuel), philologue et ethnographe suédois, né et mort à Stockholm (1833-1901). Professeur de lycée, il publia d'importants travaux sur la réforme de l'orthographe suédoise, puis se consacra à l'étude des civilisations scandinaves. Il créa (1873) à Stockholm un musée ethnographique, qui devint le « Musée nordique » (1879).

HAZEN (Abou-Ali-al-Hassan-ben-Alhaçan AL-), astronome arabe, né à Bassora, mort au Caire en 1038. Al-Hazen s'étant vanté de régulariser les inondations du Nil fut appelé au Caire par le calife El-Hakim bi-Amrillah. Parcourant ensuite les rives du fleuve, il reconnut que son projet était inexécutable, et rentra au Caire où il simula la folie pour éviter la colère du calife.

HAZERSWOUDE, bourg des Pays-Bas (Sud-Hollande, arrond. de Leyde) ; 4.300 hab. Poterie.

HAZLETON, ville des Etats-Unis (Pensylvanie) ; 32.300 hab. Anthracite.

HAZLITT (William), littérateur et critique anglais, né à Maidstone en 1778, mort à Londres en 1830. Polémiste libéral, il se voua bientôt à la critique littéraire, artistique et dramatique, et fit des conférences célèbres publiées sous les titres de : *Shakespeare, les personnages de ses pièces ; les Poètes anglais ; les Ecrivains comiques de la Grande-Bretagne ; la Littérature dramatique sous Elisabeth* (de 1817 à 1821). Deux mariages malheureux ainsi qu'une passion non partagée, racontée dans son *Liber amoris* (1823), lui firent prendre en horreur le genre humain et la vie civilisée. Il publia encore une *Biographie de Napoléon* (1828), et des *Essais* tels que : *Propos de table* (1821) ; *l'Esprit du siècle ou Portraits contemporains* (1825) ; *le Franc-parler ou Opinions sur les livres, les hommes et les choses* (1826) ; etc.

HAZLITT (William Carew), critique anglais, petit-fils du précédent, né à Londres en 1834, mort en 1913. Il a publié : les *Mémoires de William Hazlitt* (1868). Il s'est fait aussi connaître par : *les Premières poésies populaires de l'Angleterre* (1864-1868) ; *Bibliographie de la littérature anglaise ancienne* (1867) ; des éditions de Herrick (1869), de l'*Histoire de la poésie anglaise* de Warton (1871) ; de la *Collection du théâtre ancien* de Dodsley (1874-1876). Il a encore écrit : *Lamb et Hazlitt* (1900) ; *Shakespeare, l'Homme et l'Œuvre* (1908), et publié une édition anglaise des *Essais de Montaigne* (1902).

H. C. Abréviation de *hors cadre, hors classe, hors concours.*

He, symbole chimique de l'*hélium.*

***HÉ!** interj. Sert à appeler, à attirer l'attention ou à donner un avertissement : HÉ ! *là-bas, arrivez.* HÉ ! *prenez garde.* || Marque la surprise : HÉ ! *il pleut !* — une surprise mêlée de crainte : HÉ ! *qu'allez-vous faire !* — une sorte de surprise joyeuse : HÉ ! *bonjour !* || Marque la commisération, le regret, la douleur : HÉ ! *pauvre enfant, que je vous plains !* HÉ ! *qu'ai-je fait ?* HÉ ! *que je suis malheureux !*

— *Hé*, répété indique souvent l'adhésion : HÉ ! HÉ ! *Il n'y a rien à dire à cela.* HÉ ! HÉ ! *Je ne dis pas non.*

— *Hé bien*, exprime l'étonnement : HÉ BIEN, *vous vous taisez ?* — l'encouragement : HÉ BIEN, *avancez donc !* — une forte résolution : HÉ BIEN, *je partirai, puisque vous l'avez ordonné !* || Il accompagne et renforce un avis décisif :

Vous chantiez ? J'en suis fort aise.
Hé bien, dansez maintenant.
LA FONTAINE.

— *Hé quoi !* exprime l'étonnement : HÉ QUOI ! *vous ici ?*

***HÉ** n. m. Cinquième lettre de l'alphabet hébreu, vingt-sixième de l'alphabet arabe, trente-deuxième chez les

Turcs, correspondant à peu près à *h* aspiré de l'anglais ou de l'allemand. || Signe numérique de 5, chez les Hébreux.

HEAD (Barclay Vincent), numismate anglais, né à Ipswich (Suffolk) en 1844, mort à Londres en 1914. Il fut nommé en 1893 conservateur du département des monnaies et médailles au British Museum. Il a été élu en 1905 correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *History of the coinage of Syracuse* (1874) ; *the Coinage of Lydia and Persia* (1877) ; *History of the coinage of Ephesus* (1880) ; *History of the coinage of Bœotia* (1881) ; *Guide to the coins of the ancients* (1881) ; *Historia Nummorum* (1887) ; *Catalogue of greek coins in the British Museum* (1873-1906).

HEAD (sir Francis Bond), administrateur et écrivain anglais, né près de Rochester en 1793, mort à Croydon en 1875. Il dirigea l'entreprise des mines d'or et d'argent du Rio-de-la-Plata. De retour en Angleterre, il publia d'intéressantes impressions, sous le titre de : *Croquis des Pampas* (1826). Il fit paraître, en 1830, une *Biographie de Bruce*, l'explorateur de l'Abyssinie, suivie de *Murmures des sources du Nassau* (1833), amusante satire des villes d'eaux d'Allemagne. Nommé gouverneur du haut Canada en 1835, il voulut maintenir les Chambres en fonction après l'expiration de leur mandat, et provoqua par là une insurrection ; il dut donner sa démission (1838).

Head (ZONES DE). Physiol. Régions cutanées, innervées par des filets nerveux médullaires qui se rendent également aux organes thoraciques et abdominaux. (C'est pourquoi les troubles de ces organes sont capables de déterminer des zones d'hyperesthésie cutanées correspondant aux viscères touchés.)

HEARN (Lafcadio), écrivain anglais, né dans l'île de Leucade, en 1850 d'un père irlandais et d'une mère grecque, mort au Japon en 1904. Il fit son éducation en Angleterre et en France, puis alla au Japon où il se fit naturaliser. Ses ouvrages ont beaucoup contribué à nous faire connaître l'Extrême-Orient. Citons : *Feuilles détachées d'une étrange littérature* (1884) ; *Fantômes chinois* (1887) ; *Deux ans aux Indes Occidentales* (1890) ; *Coups d'œil sur le Japon inconnu* (1894) ; *Loin de l'Orient* (1895) ; *Kokoro* (1896) ; *Glanes dans les champs bouddhiques* (1897) ; *la Vie intérieure du Japon* (1897) ; *Mélanges japonais* (1901) ; *Kotto* (1902) ; *le Japon. Essai d'interprétation* (1904). Plein d'admiration pour la civilisation japonaise, Hearn a consacré à ce pays des livres d'une observation aussi pénétrante que pittoresque. Cet écrivain apporte dans le style anglais un talent singulier, d'une rare valeur artistique.

HEARST (William Randolph), homme politique américain, né à San-Francisco en 1863, mort à Beverley-Hills (Californie) en 1951. Il fut le concurrent de Mac Clellan à la mairie de New-York, et de Hughes au poste de gouverneur de l'Etat. Propriétaire du *New-York American*, il devint maître d'un ensemble de journaux irréductiblement hostiles à la France.

HÉAS (GAVE DE) ou **DE GÈDRE**, torrent du département des Hautes-Pyrénées, qui descend du cirque de Troumouse, reçoit le gave d'Ectaubé, et s'unit, à Gèdre, au gave de Gavarnie. Il doit son nom à un petit hameau de la commune de Gèdre, connu par sa belle situation et son pèlerinage de *Notre-Dame-de-Héas*.

HEATH-FIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Sussex) ; 3.150 hab.

HEATH-TOWN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford) ; 12.200 hab. Faubourg de Wolwerhampton. Briqueteries. Travail de l'acier (coffres-forts).

HEATON-NORRIS, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur la Mersey ; 11.300 hab. Faubourg de Stockport. Blanchisseries de toiles, et filature de coton.

***HEAUME** [*ôm'*] n. m. (allem. *helm*). Archéol. Grand casque des hommes d'armes, au moyen âge.

— Mar. anc. Barre du gouvernail d'un petit navire. (Vx.)

— Numism. Nom de monnaie, au moyen âge.

— ENCYCL. Archéol. Le *heaume* remonte au xe siècle. Dès le XIIe il se munit d'un nasal ; au XIIIe il est fermé. C'est alors un manchon d'acier rivé à une calotte toujours surbaissée, sinon plate. Ce manchon, muni d'une épaisse matelassure intérieure, est lacé ou bouclé sur la poitrine et sur le dos. Un renfort en forme de croix est appliqué au devant de la face ; des fentes pour la vue, des trous ronds pour le vent, criblent cette région. Plus tard, le heaume devient à la fois plus fort et plus léger, la calotte sphérique, ovoïde, en coupole pointue, donne moins de prise aux coups ; la visière devenue mobile, s'ouvre en un battant, ou se relève et s'abaisse au moyen de tourillons. Le heaume du XIVe siècle, très haut, va en s'effilant ; on le coiffait au moment de charger, par-dessus le petit bassinet ou la cervelière. Le heaume à la fin du XIVe siècle tend à être remplacé par un casque plus léger ; il reste en usage pour les joutes et les parades ; le heaume dit *en tête de crapaud* fut d'usage courant au XVIe siècle. Le heaume de tournoi était presque sphérique, et grillagé devant le visage. Les heaumes funéraires étaient des casques de fer léger, de bois ou de cuir, que l'on posait sur les tombeaux des nobles, dans les églises.

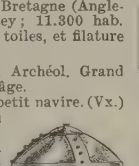

Heaume (commencement du XIIIe s.).

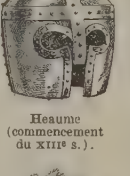

Heaume (fin du XIIIe s.).

Heaume de joute.

— Art hérald. Les *heaumes* héraldiques sont des armets qui surmontent l'écu. Ils sont tarés (tournés, présentés) de front ou de profil, suivant le rang du possesseur, et généralement ornés de la couronne de celui-ci. En France, dans les armes des rois et empereurs, le heaume est d'or, taré de front, sans vantaille grillagée ou avec vantaille à onze barreaux ; les princes et ducs souverains le portent de même, mais moins ouvert ; d'argent, taré de front à neuf barreaux, avec les pièces du mézail, la bordure et les rivets d'or, il est l'insigne des princes et ducs non souverains, des maréchaux, amiraux et autres grands officiers ; avec sept barreaux, il appartient au marquis ; taré de trois quarts, avec le même nombre de barreaux, il désigne les comtes et vicomtes.

Heaume héraldique.

— Numism. Le *heaume d'argent*, appelé aussi *gros heaumé*, fut frappé en France sous le règne de Charles VI, et avait pour type le casque, ou heaume, royal. Le *heaume d'or*, ou *écu heaumé*, frappé en France à la même époque, avait pour type le heaume, ou casque, de face, couronné, sur fond de draperie découpé en lambrequins. Il fut créé par ordonnance du 21 octobre 1417, et équivalait à deux *moutons d'or*.

De gueules à trois heaumes d'or, deux et un.

***HEAUMERIE** [*ô, rî*] n. f. Art de fabriquer des heaumes, etc. || Lieu où l'on en fabriquait.

***HEAUMIER** [*ô-mi-é*] n. m. Fabricant de heaumes : *Au XIIIe siècle, les* HEAUMIERS *formaient une corporation.* (On disait parfois, de la femme du heaumier, HEAUMIÈRE. Une ballade célèbre de Villon est dédiée *« A la belle qui fut heaumière »*.)

— Arboric. Variété de prunellier. || Variété de bigarreautier à fruit tendre, que l'on appelle plus communément GUIGNIER.

HÉAUTOGNOSIE [*é-ô-togh-no-zî*] ou **HÉAUTOGNOSE** ou encore **AUTOGNOSE** n. f. (gr. *heautou*, de soi-même, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance de soi-même, par la conscience et la réflexion. (On a écrit aussi AUTOGNOSIE.) [Vx.]

Heautontimoroumenos (l') (*l'Homme qui se punit lui-même*), comédie de Térence, représentée en 162 av. J.-C., imitée de Ménandre, œuvre charmante, d'une philosophie pleine de bonté et d'humanité. Ménédème, par ses rigueurs, a obligé son fils Clinias, amoureux d'Antiphile, la fille de Chremes, à s'expatrier ; il se désespère, mais les ruses de l'esclave Syrus amènent une réconciliation générale. C'est dans cette comédie que se trouve le vers si connu :

Homo sum : humani nihil a me alienum puto.
(Je suis homme : rien de ce qui est humain ne m'est indifférent.)

Héaux de Bréhat (PHARE DES), phare de la côte française sur un îlot du groupe de Bréhat. Son feu rayonne à 18 milles sur le dangereux espace compris entre la côte de Bretagne et les roches Douvres (à 30 kil. au N.). Sa construction sur une roche recouverte à chaque marée haute dura six ans et fut terminée en 1839. Hauteur : 47^m^,40.

HEAVISIDE (Oliver), physicien anglais, né à Londres en 1850, mort à Torquay en 1925 ; auteur de la théorie d'une couche permanente d'ionisation qui permet d'expliquer le mécanisme de propagation des ondes électromagnétiques.

HÉBANTHE n. m. Genre d'amarantacées, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Amérique tropicale.

HEBBEL (Frédéric), poète dramatique allemand, né à Wesselburen (Holstein) en 1813, mort à Vienne en 1863. Malgré le succès de ses premières tragédies : *Judith* (1840) et *Geneviève* (1841), Hebbel eut beaucoup de peine à percer ayant été handicapé par les difficultés qu'il éprouva à s'instruire. En 1845 il alla se fixer à Vienne, où il épousa l'actrice Christine Enghaus. Ses drames : *Hérode et Marianne* (1850), *Agnès Bernauer* (1855), *Gygès et son anneau* (1856), *les Nibelungen* (1862), etc. le font considérer aujourd'hui comme un des plus puissants dramaturges allemands. Il a donné le modèle du drame psychologique, traitant de grands problèmes, intense de vie et de pensée. Ses poésies ont moins de succès, étant plus didactiques que lyriques. Hebbel a aussi laissé un *Journal* (1885-1886), important pour les idées qui y sont exprimées, et par la vigueur du style.

HEBBURN-ON-TYNE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham), sur la *Tyne* ; 24.000 hab. Chantier de constructions maritimes. Produits chimiques (minium).

HEBDEN-BRIDGE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 7.200 hab.

HEBDOMADAIRE [*èb, dèr'*] adj. (lat. *hebdomadarius* ; du gr. *hebdomas*, semaine ; de *hepta*, sept). De la semaine, de chaque semaine : *Revue* HEBDOMADAIRE.

HEBDOMADAIREMENT [*èb, dè-re-man*] adv. Par semaine : *Ouvrier payé* HEBDOMADAIREMENT.

HEBDOMADIER [*èb, dî-é*], **ÈRE** n. Religieux, religieuse de semaine pour présider l'office ou remplir un emploi.

HEBDOMATIQUE [*tik'*] adj. Astrol. Se dit des années qui se succèdent, à partir de la naissance, de sept en sept ans.

HEBDOME n. f. (du gr. *hebdomos*, septième). Antiq. gr. Fête célébrée le septième jour de chaque mois lunaire en l'honneur d'Apollon, né le septième jour du mois de Bysios. || Fête de famille le septième jour après la naissance d'un enfant. || Jour du sabbat.

HEBDOMON, faubourg de Constantinople, sur la mer de Marmara, où se trouvaient l'*Hebdomon*, palais impérial bâti par Justinien, et plusieurs églises.

HÉBÉ, déesse de la Jeunesse, chez les Grecs.

— Se dit d'une jeune et jolie femme versant à boire.

— ENCYCL. Mythol. *Hébé*, fille de Zeus et de Héra, personnifiait la jeunesse féminine. Sur l'Olympe, attachée au service des grandes divinités, elle remplissait avant Ganymède le rôle d'échanson. Dans Homère, elle verse le nectar dans une coupe d'or, aide Héra à atteler son char, guérit Arès blessé. Quand Héraklès fut admis dans l'Olympe, Hébé devint sa femme ; elle eut de lui deux fils : Alexiarès et Anikètos. On l'associait souvent à Héra, aux Charites, à Aphrodite, à Héraklès.

— Iconogr. *Hébé* a été l'objet de nombreuses statues ou bas-reliefs, chez les anciens. On cite au premier rang, à Mantinée, une *Hébé* de Praxitèle, et l'*Hébé* en or et ivoire de Naucydès d'Argos, qui était placée, en cette ville, dans le temple de Junon. Les artistes grecs donnaient à Hébé la physionomie d'une jeune fille, quelquefois ailée, tenant une œnochoé, ou une fleur ou une pomme.

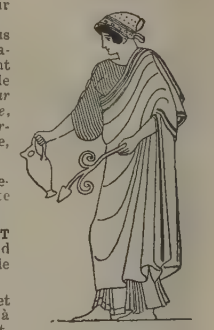

Hébé (peinture de vase antique).

Chez les modernes, nous nous bornerons à citer l'*Hébé* de Canova (Ermitage) ; *Hébé* jouant *avec l'aigle de Jupiter*, par Rude (Dijon) ; *Hébé versant le nectar à Jupiter transformé en aigle*, marbre par Lemot ; *Hébé endormie*, marbre par Carrier-Belleuse, au Luxembourg.

HÉBÉ n. f. (nom myth.). Petite planète, N° 6, découverte par Hencke, en 1847.

HÉBÉCHET ou **HÉBICHET** [*chè*] n. m. Aux Antilles, Grand panier ou crible fait avec de l'écorce tressée.

HEBEL (Jean-Pierre), poète et littérateur suisse-allemand, né à Bâle en 1760, mort à Schwetzingen (grand-duché de Bade) en 1826. Professeur, il devint inspecteur général de l'enseignement. Il est connu surtout par ses *Poésies alémaniques*, écrites en dialecte bâlois et qui se distinguent par une naïve bonhomie. En prose, Hebel a publié une série de contes, nouvelles et récits divers, sous le titre : *l'Ami de la maison du pays rhénan* (1808-1815).

HÉBÉLINE n. f. Minér. Syn. de WILLÉMITE.

HÉBÉLOME n. m. Genre de champignons, famille des agaricinées, caractérisés par leurs spores couleur de rouille et leurs feuillets roussâtres, présentant une petite échancrure à l'insertion sur le pied et qui croissent en été et automne dans les bois et sur les chemins. (Analogues aux tricholomes, ils ne sont pas comestibles.)

HÉBÉPHRÉNIE [*ré-nî*] n. f. (du gr. *hébê*, puberté, et *phren*, esprit). Méd. Ensemble des troubles mentaux apparaissant de préférence au moment de la puberté et qui sont caractérisés par une tendance à la mélancolie, des idées de grandeur ou de persécution et des crises de colère. (C'est une forme de la démence précoce et de la *schizophrénie*.)

HÉBER. D'après la Genèse (X, 21-25 ; XI, 14-17), petit-fils de Sem et père de Phaleg. Héber, cité au nombre des ancêtres de Jésus-Christ (S. Luc, III, 35), est considéré par certains commentateurs comme le père des Hébreux.

Heberden (NODOSITÉS D'). Méd. Epaississement des os des doigts, que l'on observe au niveau de l'articulation de la phalangine et de la phalangette, et qui est symptomatique du rhumatisme chronique.

HEBERDEY (Rodolphe), épigraphiste autrichien, né à Ybbs, sur le Danube, en 1864. Secrétaire de l'Institut archéologique de Vienne à Smyrne (1896-1903) pour la conduite des fouilles d'Ephèse, puis à Athènes (1904-1909), professeur à Graz (1911), il a publié : *les Voyages de Pausanias en Grèce* (1894) ; *Voyages en Cilicie*, avec Ad. Wilhelm (1896) ; *Opramoas, inscriptions de l'hérôon de Rhodiapolis* (1897) ; *l'Ancienne sculpture attique en pierre tendre* (1919).

HÉBERGE [*bèrj'*] n. f. (pour HERBERGE ; de l'anc. haut allem. *heri*, armée, et *bergan*, protéger). Logis. (Vx.) || Ligne à partir de laquelle un mur, qui est mitoyen entre deux bâtiments d'inégale hauteur, appartient exclusivement au propriétaire du bâtiment le plus élevé.

— Dr. Ligne sur un mur servant de séparation entre bâtiments, formée par l'arête des constructions les moins hautes. (D'après l'art. 653 du C. civ., le mur est, en pareil cas, présumé mitoyen jusqu'à l'héberge, s'il n'y a titre ou marque du contraire.)

HÉBERGEAGE [*bèr'-jaj'*] n. m. Bâtiment servant à abriter les troupeaux dans une ferme.

HÉBERGEMENT [*bèr'-je-man*] n. m. Action d'héberger.

— Dr. féod. *Droit d'hébergement* ou *de gîte*. V. GÎTE.

HÉBERGER [*bèr'jé*] v. tr. (de *héberge*. — Se conjugue comme *manger*. Prend un *e* muet après le *g*, devant A et O : *J'hébergeai. Nous hébergeons.*) Donner le logement à : HÉBERGER *ses amis, des soldats.* || *Par extens.* Accueillir, recevoir : *Notre petit château espère toujours avoir l'honneur de vous* HÉBERGER. (Voltaire.)

— Archit. Adosser sur ou contre un mur mitoyen.

— Econ. rur. *Héberger les moissons*, Les rentrer en grange.

— Techn. *Héberger la muire*, Dans les salines, Remplir la poêle d'eau salée pour en tirer du sel par évaporation.

HÉBERGEUR, EUSE adj. Qui héberge : *Le centre* HÉBERGEUR *d'émigrants en France, du boulevard Jourdan, à Paris.*

HÉBERT (Jacques-René), journaliste et homme politique français, né à Alençon en 1757, guillotiné à Paris en 1794. Fils d'un orfèvre d'Alençon, il vivait misérablement à Paris lorsque la Révolution éclata. Il attira l'attention sur lui en publiant des pamphlets et devint, en 1791, membre du club des Cordeliers. Il signa la pétition du champ de Mars, et donna plus d'importance à son journal *le Père Duchesne*, qui paraissait depuis 1790, et qui fut un des principaux organes de propagande révolutionnaire. Ecrit dans le style grossier, *le Père Duchesne*, par la violence de ses idées, eut un grand nombre de lecteurs et valut la popularité à Hébert. Celui-ci, membre de la Commune insurrectionnelle, ne prit aucune part aux massacres de Septembre, mais les approuva ouvertement, se déclara contre les girondins et exigea leur mort. Un instant arrêté par la commission des Douze, il fut immédiatement relâché, les sections menaçant de se révolter : c'est qu'Hébert, en même temps qu'ardent patriote, était un des principaux organisateurs du culte de la

J.-R. Hébert.

Raison. Ayant accusé Robespierre de modérantisme, celui-ci le fit arrêter avec ses amis, après un rapport de Saint-Just. « Amalgamés » avec des accusés fort divers, Hébert et ses partisans furent condamnés à mort, et exécutés le 24 mars 1794 (4 germinal an II).

HÉBERT (Pierre), sculpteur français, né à Villabé (Seine-et-Oise) en 1804, mort à Paris en 1869. Elève de Jacquot, on lui doit les statues d'*Olivier de Serres*, à Villeneuve-de-Bergue (Ardèche); *Parmentier*, à Paris; *Boissy d'Anglas*, à Annonay; *l'Amiral Duperré*, à La Rochelle; *le Comte de Gasparin*, à Orange. Hébert a également sculpté d'importantes figures pour les églises de Saint-Eustache, la Trinité, Saint-Etienne-du-Mont. — Son fils Pierre-Eugène-Emile **Hébert**, sculpteur français distingué, né et mort à Paris (1828-1893).

HÉBERT (Edmond), géologue français, né à Villefargeau (Yonne) en 1812, mort à Paris en 1890. Professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut, Hébert fut pendant de longues années le chef de l'école française de géologie. Il a mis en évidence la présence de l'archéen en Bretagne; ses travaux sur « les mers anciennes et leurs rivages dans le bassin de Paris » sont classiques. Il introduisit la notion de faciès latéraux.

HÉBERT (Antoine-Auguste-*Ernest*), peintre français, né à Grenoble en 1817, mort à La Tronche en 1908. Prix de Rome en 1839, il exposa au Salon *le Tasse en prison*, ensuite *la Malaria* (1850), et *le Baiser de Judas*. Après un voyage en Italie et en Allemagne, Hébert a donné : *les Filles d'Alvito, Rosa Nera à la fontaine, les Cervarolles* (Luxembourg, 1859); *Une rue de Cervara* (1861); *Sainte Agnès* (1881); *la Vierge au chasseur, l'Addolorata* (1906); de nombreux portraits, d'une façon aristocratique et fine. Il a exécuté le modèle de la mosaïque de l'absside du Panthéon. Directeur de l'Académie de France à Rome (1867-1873 et 1885-1891), membre de l'Institut en 1874, professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1882.

HÉBERT (Georges), né à Paris en 1875. Ancien officier de marine, Hébert s'est fait le protagoniste d'une méthode d'éducation physique nommée par lui *méthode naturelle*, qu'il opposa toujours à la gymnastique suédoise (voir SUÉDOISE) conventionnelle et formaliste, d'une part, et à la spécialisation sportive, d'autre part. V. GYMNASTIQUE, HÉBERTISME.

HÉBERTISME n. m. Nom donné à la *méthode naturelle* d'éducation physique de G. Hébert et, d'une façon plus générale, au mouvement qu'il a provoqué par ses actions et ses écrits.

— ENCYCL. L'*hébertisme* est caractérisé par l'emploi, dans un dessein éducatif, de l'ensemble des activités de l'homme primitif, pratiquées dans un cadre et des conditions se rapprochant le plus possible de la nature.

Les exercices sont classés en dix *familles : marche, course, quadrupédie, grimper, équilibre, saut, porter, lancer, lutte, natation*.

L'hébertisme n'est pas seulement une méthode de travail, mais une doctrine d'éducation physique et morale.

HÉBERTISTE n. m. Partisan de J.-R. Hébert. || Adepte de l'hébertisme. || Adjectiv. : *Journal* HÉBERTISTE.

— ENCYCL. On a donné le nom d'*hébertistes* aux révolutionnaires qui formaient un groupe dont Hébert était le membre le plus en vue. Très mélangés, les hébertistes n'avaient guère de commun qu'un enthousiasme exalté et très intéressé pour la Révolution. C'étaient, à la suite d'Hébert, Chaumette, Pache, Bouchotte, Vincent, Ronsin, Momoro. Maître de la Commune, du ministère de la guerre, des sections, la force du parti résidait aussi dans le journal d'Hébert, *le Père Duchesne*. Ce sont les hébertistes qui ont suggéré les principales mesures d'exception telles que la loi du maximum, l'armée révolutionnaire, la loi des suspects, ainsi que les manifestations anticatholiques de 1793 et l'établissement du culte de la Raison. Sans convictions réelles, ces profiteurs et jouisseurs s'attirèrent la haine de Robespierre qui les fit arrêter le 24 nivôse an II, accuser de trahison, traduire devant le tribunal révolutionnaire et guillotiner, le 4 germinal (24 mars 1794).

HÉBÉTANT [*tan*], **E** adj. Qui hébète, qui rend stupide : *L'action* HÉBÉTANTE *de l'alcool, de la débauche*.

HÉBÉTATION [*si-on*] n. f. (de *hébéter*). Etat de ce qui est hébété. || Emoussement des sens : *L'*HÉBÉTATION *des sens du goût et du toucher*. (Buffon.) [Vx.]

HÉBÉTEMENT [*man*] n. m. Action d'hébéter. || Etat d'une personne hébétée : *Il est d'un* HÉBÉTEMENT *qui dépasse les bornes;* et au fig. : *Admirez l'*HÉBÉTEMENT *de notre orgueil*. (Chateaubriand.) [Peu us.]

HÉBÉTER [*té*] v. tr. (lat. *hebetare;* de *hebes, etis*, émoussé). Emousser, rendre stupide : *Les esprits ont dégénéré dans l'Inde; probablement le gouvernement tartare les* A HÉBÉTÉS. (Voltaire.) *Les excès de boisson* HÉBÈTENT *l'homme*.

— ***Hébété, e,*** part. pass. du verbe *Hébéter*. Qui annonce à l'extérieur l'affaiblissement temporaire ou définitif de l'esprit : *Un regard* HÉBÉTÉ.

— Substantiv. : *Une* HÉBÉTÉE.

— ***S'hébéter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre volontairement stupide, sot, insensible : *Le remède est de* S'HÉBÉTER, *de ne point penser*. (Mme de Sévigné.)

— SYN. **Hébéter, abrutir.** V. ABRUTIR.

HÉBÉTUDE n. f. (lat. *hebetudo;* de *hebes, etis*, émoussé). Méd. Etat morbide dans lequel on observe la diminution ou la suppression des facultés intellectuelles avec conservation de l'usage des sens, sans délire.

— ENCYCL. L'*hébétude* est le premier degré de la stupeur; on l'observe dans certaines infections comme la fièvre typhoïde, l'encéphalite épidémique, dans la méningite tuberculeuse ou cérébro-spinale, dans les intoxications, comme l'alcoolisme aigu, l'empoisonnement par l'ammoniaque et certaines formes d'urémie, et enfin, dans l'apoplexie et les tumeurs cérébrales et surtout dans le ramollissement du cerveau chez les vieillards. Le traitement dépend essentiellement de la cause provocatrice.

HEBON, dieu à corps de taureau et tête humaine, adoré en Campanie. (On l'identifiait à Dionysos.)

HÉBOTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *hébê*, pubis, et *tomê*, section). Syn. de PUBIOTOMIE.

HÉBRAÏQUE [*bra-ik'*] adj. (gr. *hebraïkos;* de *Hebraïos*, Hébreu). Relatif aux Hébreux ou à leur langue : *Mœurs* HÉBRAÏQUES. *Grammaire* HÉBRAÏQUE.

— Pétrogr. Se dit de la structure pegmatitique graphique.

— ENCYCL. Linguist. V. HÉBREU.

HÉBRAÏQUEMENT [*i-ke-man*] adv. A la manière des Hébreux.

HÉBRAÏSANT [*zan*] n. m. et adj. (de *hébraïser*). Savant qui s'attache à l'étude de la langue hébraïque : *Renan fut un* HÉBRAÏSANT *remarquable*. (On dit aussi HÉBRAÏSTE.) || Personne qui suit à la lettre les préceptes de la Bible. || S'est dit surtout, en ce sens, de ceux des Juifs convertis qui, au début du christianisme, restaient attachés à la lettre des prescriptions mosaïques.

HÉBRAÏSER [*zé*] v. intr. S'adonner à l'étude de la langue hébraïque. || Se servir de tournures et d'expressions propres à la langue hébraïque. || Embrasser les dogmes, suivre les pratiques de la loi hébraïque.

— ***Hébraïsé, e,*** part. pass. du verbe *Hébraïser*. Qui a pris le caractère de la langue hébraïque : *Le chaldéen biblique serait un dialecte légèrement* HÉBRAÏSÉ. (Renan.)

HÉBRAÏSME [*bra-issm'*] n. m. Façon de parler propre à la langue hébraïque : *Le grec d'Origène est mêlé d'*HÉBRAÏSMES *et de tours étrangers*. (Chateaubriand.)

HÉBRAÏSTE [*isst'*] n. et adj. V. HÉBRAÏSANT.

HÉBRARD (François-Marie-*Adrien*), journaliste et homme politique français, né à Grisolles (Tarn-et-Garonne) en 1833, mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) en 1914. Chargé par le fondateur du *Temps*, Neffzer, des articles de politique intérieure, il devint directeur du journal en 1867, le resta sa vie durant, et siégea au Sénat de 1879 à 1897. Il fit du *Temps* un grand organe d'informations, surtout pour la politique étrangère, et le défenseur des idées républicaines modérées. Il combattit la politique du 16-Mai, et plus tard, le boulangisme. Doué de bon sens et d'esprit, orateur remarquable, bon écrivain, il dispersa ses souvenirs dans de brillantes causeries, mais ne laissa aucun ouvrage.

HÈBRE n. m. Genre d'insectes hémiptères, type d'une famille dite des hébridés, propre à l'hémisphère boréal. (Ils vivent au bord des eaux courantes. L'*hebrus pusillus*, noir taché de blanc, habite l'Europe et l'Algérie.)

HÈBRE ou **HEBRUS.** Géogr. anc. Fleuve de la Thrace. V. HEBROS. Aujourd., *la Maritza*.

HÉBREU n. m. Linguist. Idiome des Hébreux.

— *Fig.* Chose inintelligible :

C'est de l'*hébreu* pour moi; je n'y puis rien comprendre.
MOLIÈRE.

— *Adjectiv.* Hébraïque : *Un texte* HÉBREU. (Ce dernier adjectif est inusité au féminin et, dans ce cas, il est remplacé par HÉBRAÏQUE.)

— ENCYCL. Linguist. L'*hébreu* ou *langue hébraïque* est une langue sémitique. C'est l'idiome que parlaient les Hébreux ou Israélites au temps où ils formaient une nation indépendante. L'hébreu nous est connu d'abord par les livres sacrés de l'Ancien Testament, dont le plus ancien monument paraît être le Chant de Debora (*Juges*, chap. V), considéré comme antérieur à l'an 1000 av. J.-C. On a aussi le calendrier de Gezer (IXe s.), l'inscription de Siloé (fin du VIIIe s.) et une vingtaine d'inscriptions de moindre importance. L'hébreu est appelé, dans l'Ancien Testament, *langue de Canaan, Cananéen, langue juive*. A l'époque du Christ, l'expression de *langue hébraïque* était appliquée à l'idiome parlé en Palestine, idiome où dominaient les éléments araméens, et qu'on nomme souvent *syro-chaldaïque*. L'hébreu proprement dit offre dans son histoire une remarquable uniformité.

On a proposé de distinguer dans l'*hébreu biblique* un âge d'or, avant la captivité de Babylone (587), et un âge d'argent (après 587). On a attribué à la première période l'*Hexateuque* (sauf le Code sacerdotal), les *Juges, Samuel*, les *Rois*, une partie des *Psaumes*, les *Proverbes*, le *Cantique des Cantiques, Job*, et les prophètes *Joël, Amos, Osée, Isaïe, Michée, Sophonie, Habacuc, Nahum, Abdias, Jérémie* et *Ezéchiel*. La langue est alors pure de tout apport étranger. Au contraire, dans la seconde période, l'hébreu est fortement contaminé par l'*araméen*, son proche parent, et, deux siècles après l'exil, il se perd comme langue populaire; c'est désormais une langue savante et liturgique. Les principaux monuments qu'on a attribués à cette période sont *Esdras, Néhémie*, les *Chroniques, Esther, Jonas, Aggée, Zacharie, Malachie, Daniel*, l'*Ecclésiaste*, et un grand nombre de *Psaumes*. Mais il convient de reconnaître que dans l'état actuel de la science la détermination précise des œuvres appartenant à chacune de ces deux périodes est encore très arbitraire.

L'hébreu *post-biblique* comprend d'abord l'hébreu *rabbinique*, dont se sont servis les rabbins dans leurs discussions, alors que le peuple parlait araméen : c'est l'idiome de la *Mischna* (V. TALMUD); il contient beaucoup d'éléments araméens, et un grand nombre de mots étrangers (grecs, latins et persans). A l'hébreu *rabbinique* succéda le *néo-hébreu*, langue des *pioutim* et des ouvrages didactiques traduits de l'arabe. De nos jours, le retour de nombreux juifs en Palestine depuis 1920, a eu cette conséquence que l'hébreu est redevenu une langue vivante.

LETTRES	NOM	VALEUR	LETTRES	NOM	VALEUR
א	aleph	*a* (gutturale très faible)	ל	lamed	*l*
ב	beth	*b, bh*	מ	mem	*m*
ג	ghimel	*g, gh*	נ	nun	*n*
ד	daleth	*d, dh*	ס	samech	*s*
ה	hé	*h* doux, *é*	ע	hgain, aïn, oen	*a, ho* (gutt. forte)
ו	vau	*ou, v, w*	פ	pé, phé	*p, ph*
ז	zaïn	*z*	צ	sadi, tsadé	*ts, tz, ç*
ח	heth, cheth	*kh, ch, h* dur	ק	koph	*q, c, kh*
ט	teth	*t*	ר	resch	*r*
י	iod	*i, y*	ש	sin, schin	*s, sch*
כ	caph	*k, ch*	ת	tau	*th*

Alphabet hébreu.

A l'origine, l'hébreu s'écrivait en caractères ressemblant aux lettres phéniciennes. Avec la langue araméenne, les lettres araméennes prévalurent, d'où l'*hébreu carré*, qui sert encore aujourd'hui à imprimer la Bible. Il s'écrit de droite à gauche. Son alphabet se compose de vingt-deux lettres ou consonnes. Les voyelles proprement dites ne s'écrivaient pas, et c'est seulement vers le Ve ou le VIIe siècle de notre ère que des commentateurs, les *Massorètes*, s'appuyant sur la tradition, les transcrivirent à l'aide d'un système de points (*points-voyelles*). Il y a actuellement deux modes de prononciation de l'hébreu : celui des Juifs occidentaux (rit allemand) et celui des Juifs orientaux (rit portugais). La phonétique est assez simple. L'alternance des voyelles dans les racines, composées toujours de trois consonnes, joue un rôle prépondérant dans la formation des mots. La déclinaison comporte deux genres; les cas sont exprimés surtout par des prépositions et par des procédés syntaxiques (*état construit*). Le verbe a deux temps (parfait et imparfait), quatre modes (indicatif, impératif, participe, infinitif), et compte sept formes de conjugaison. La syntaxe est peu compliquée, mais très importante, le mot hébreu n'étant déterminé complètement que par sa place et sa fonction dans la phrase.

HÉBREUX (forme française dérivée, à travers le lat. *hebræus*, le gr. *ebraios*, et l'araméen, du terme *ibri*, qui pour les uns signifie « *les gens d'au delà du fleuve* », pour les autres « *descendants d'Héber* »). Nom donné aux descendants d'Abraham, appelés plus tard Juifs ou Israélites.

— ENCYCL. Le nom que les *Hébreux* préféraient était celui de *Béné-Israel*, les *Enfants d'Israël*, les Israélites. Le terme *Juif* ou *Judéen*, qui ne devait s'appliquer proprement qu'aux Israélites du royaume de Juda, s'est étendu à toute la nation dès l'époque gréco-romaine. Jusque vers le milieu du XIXe siècle, l'histoire des Hébreux nous était connue exclusivement par l'Ancien Testament et par des renseignements en petit nombre, épars chez les auteurs classiques. Depuis lors, le déchiffrement des inscriptions hiéroglyphiques et cunéiformes, et les fouilles entreprises en Palestine, ont permis de compléter sur plus d'un point les renseignements contenus dans l'Ancien Testament.

D'après le texte biblique, l'histoire primitive des Hébreux s'identifie complètement avec l'histoire du monde. Leur histoire particulière commence avec Abraham qui quitta Our, s'en alla vivre d'abord à Harrân, puis à Hébron. Jacob, petit-fils d'Abraham, à qui Dieu donna le nom d'*Israël*, eut douze fils, dont chacun devint l'ancêtre d'une tribu nombreuse; l'un d'eux, Joseph, vendu par ses frères, gagna la faveur de Pharaon dont il fut ministre. Il appela son père et ses frères auprès de lui, à l'occasion d'une famine qui, sept années durant, désola le monde, puis les installa à l'orient du Delta, au canton de Goshen. Ils s'y multiplièrent jusqu'à former un peuple, et ils effrayèrent les Egyptiens par leur accroissement illimité. Persécutés par un pharaon nouveau, qui n'avait pas connu Joseph, Moïse les délivra et les emmena au delà de la mer Rouge, afin de recevoir au Sinaï la loi de Dieu. Ils errèrent quarante années durant au désert. Puis Josué conquit Canaan, la *Terre promise*, et y implanta les enfants d'Israël.

Après lui, des juges exercèrent l'autorité, puis le peuple réclama un roi : Samuel choisit Saül et l'oignit roi. Saül marcha d'abord dans les voies du Seigneur et repoussa les Philistins; mais, s'étant insurgé contre l'autorité de Samuel, celui-ci élut, pour le remplacer, David, qu'il sacra secrètement. Saül périt sur les monts de Gelboé, dans une bataille contre les Philistins.

David constitua vraiment le peuple hébreu. Ses victoires assurèrent à Israël la possession définitive du territoire qu'il convoitait. Il prit Jérusalem; il fit d'elle la capitale de la nation. Les révoltes et les compétitions qui troublèrent la fin de son règne n'arrêtèrent pas la prospérité de sa dynastie : Salomon exécuta le temple que son père avait projeté de bâtir et organisa le régime financier, politique, militaire. Sa piété, son faste, ses expéditions maritimes lui valurent le nom de « grand souverain » chez les générations postérieures, mais suscitèrent le mécontentement de ses contemporains : lorsqu'il mourut, vers 930 av. J.-C., son domaine se scinda en deux royaumes rivaux, celui de Juda et celui d'Israël, dont les luttes intestines favorisèrent l'intervention de leurs puissants voisins, non seulement l'Assyrie et l'Egypte, mais aussi le royaume araméen de Damas. Sous prétexte de soutenir les prétentions de Jéroboam, le pharaon Sheshonq pille et rançonne les principales cités. Puis le royaume d'Israël est en partie démembré par le roi de Damas, qui lui enlève les territoires du haut Jourdain et ensuite la meilleure partie du pays de Galaad. Omri réorganise la puissance militaire d'Israël et fonde une nouvelle capitale, Samarie. Son fils Achab bataille avec énergie contre Damas, mais doit s'allier avec son roi quand survient le péril assyrien. En 854, Damas et Israël sont aux côtés du roi de Hamath, à la bataille de Qarqar, contre Salmanasar III. A l'intérieur de son royaume, Achab dut se débattre contre des difficultés d'ordre religieux. Sous l'influence de sa femme Jézabel, fille du roi de Sidon, le culte des divinités phéniciennes a été introduit dans le royaume; les prophètes, surtout Elie, réagissent vigoureusement contre ce retour à l'idolâtrie. Achab succombe dans la lutte contre Damas, et la guerre civile assure la ruine de sa maison. Son petit-fils Joram, et Achazias, roi de Juda, sont mis à mort à Jezraël par Jéhu (843), qui se reconnaît tributaire du roi d'Assyrie, tandis qu'Athalie, fille d'Achab, s'empare du pouvoir en Juda. Joas, qui succède à Athalie, relève son royaume, bat le roi de Damas puis le roi d'Israël. Jéroboam II, en Israël, reconquiert tout le territoire, mais aussitôt après sa mort des révolutions de palais aboutissent à une intervention du roi d'Assyrie; en 735, Téglatphalazar III impose le gouvernement d'Osée et le maintient malgré ses sujets. Mais Osée intrigue avec l'Egypte; Salmanasar V assiège Samarie qui succombe en 722, au début du règne de Sargon. Ses habitants sont déportés

et remplacés par des gens de Hamath, auxquels viennent se joindre plus tard des Arabes, des Koubéens, des Babyloniens. Ces éléments étrangers transforment la civilisation de la région.

Cette suite d'événements, où l'intervention de l'Assyrie a joué un très grand rôle, a incité Juda à mettre sa confiance dans la puissance de l'Egypte. En 701, il fait partie d'une ligue qui est défaite par les Assyriens près d'Akkaton ; pour la première fois, une armée assyrienne pénètre en Judée, et assiège Jérusalem : Ezéchias doit traiter, s'engager à payer le tribut, abandonner une partie de son territoire. En 690, Sennachérib revient en Judée, mais son armée épuisée bat en retraite. Après la ruine de Ninive (612), Juda refuse le tribut à Babylone. Nabuchodonosor assiège Jérusalem et la prend, d'abord en 596 puis en 587 ; les habitants sont déportés. C'est la fin du royaume hébreu.

L'année même de la chute de Babylone, en 538, Cyrus permit aux Juifs déportés de rentrer en Judée et d'y rebâtir la ville et le temple. Une petite communauté juive se développe péniblement sous des princes, puis sous des grands prêtres. La ferveur religieuse de ses chefs et de son sacerdoce lui permet de traverser sans trop de peine les deux siècles de la domination persane.

Favorisés par les successeurs d'Alexandre, les Juifs se laissent plus tard pénétrer de l'esprit hellénique : la tyrannie des rois de Syrie les oblige à se ressaisir. Ils se révoltent en 168, sous la conduite de Mattathias et de ses fils, dont le plus célèbre, Juda, dit « Macchabée », bat à plusieurs reprises les généraux syriens et reconquiert Jérusalem (164). En 63, les Romains s'emparent de la Judée, dont Hérode le Grand est roi de 37 à 4 av. J.-C. A sa mort, l'unité du royaume disparaît, et vers 64 apr. J.-C. les Juifs se révoltent contre Rome : Vespasien réduit la Galilée (67), et Titus détruit Jérusalem (70). Un dernier soulèvement (130-135) fut suivi du ravage méthodique du pays par Hadrien, qui rebâtit Jérusalem et change son nom en celui d'*Ælia Capitolina*. Depuis cette époque, les Juifs ont vécu dans la dispersion. V. JUIFS.

Si les Hébreux occupent dans l'histoire une des places principales, c'est à leur rôle religieux qu'ils le doivent, à leur Loi et à leurs prophètes ; ils ont préparé le christianisme, et la grandeur de la révolution qu'ils ont accomplie ainsi malgré eux, dans les destinées de l'humanité, a, par un effet rétroactif des plus naturels, donné à tout ce qui les concerne une importance prépondérante. V. ISRAËL, JUDA, JUIF, JUDAÏSME, PALESTINE, SIONISME.

Hébreux (EPÎTRE AUX). V. EPÎTRES *des Apôtres*.

HÉBRIDES (ou **Western Islands**), archipel baigné par l'océan Atlantique, sur la côte ouest de l'Ecosse (Iles-Britanniques), dont la séparent les deux détroits du North-Minch et du Little-Minch. Ces îles de granit et de gneiss, aux rivages découpés en fjords, sont au nombre de plus de 500 (dont 102 habitées), réparties en deux groupes principaux, que sépare le Harris Sound ; Lewis, Benbecula, etc., sont les plus importantes de ces terres montagneuses, humides, peu fertiles et peu habitées. Suivant leur situation géographique, les Hébrides dépendent des comtés d'Argyle, d'Inverness et de Ross. Leurs habitants (environ 80.000 [*Hébridais, aises*]) sont de langue gaélique, et, d'ordinaire, de religion catholique.

HÉBRIDES (NOUVELLES-). Géogr. V. NOUVELLES-HÉBRIDES.

HÉBRIDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom donné jadis au gneiss du nord-ouest de l'Ecosse et des Hébrides.

HÉBRIEU n. m. Officier préposé, autrefois, dans certains ports, à la délivrance des permis de navigation. || *Parler aux hébrieux*, En Bretagne, Demander aux officiers de l'amirauté la permission de mettre en mer.

HÉBRON ou **CARIATH-ARBA**. Géogr. anc. Ville de Palestine, à 30 kil. au sud de Jérusalem, que la Bible donne comme fondée sept ans avant Tanis, la plus antique cité de la Basse-Egypte ; ce fut la seconde patrie d'Abraham ; elle fut brûlée par les Romains (70 de notre ère) et détruite par Ibrahim pacha en 1834. La « mosquée d'Abraham » renferme la caverne sépulcrale dite « Tombeau des patriarches » où seraient enterrés Abraham, Sarah, Isaac, Rébecca, Jacob, Lia. Aujourd. *El-Khalel*.

HÉBRONITE n. f. Minér. Fluophosphate naturel d'aluminium que l'on trouve aux Etats-Unis.

HÉBROS, fils légendaire de Cassandre, roi de Thrace. Sa belle-mère, Damasippe, ayant conçu pour lui une passion criminelle, qu'il repoussa, le calomnia auprès de son père. Pour éviter un crime à Cassandre irrité, Hébros se jeta dans le fleuve Rhombos, qui prit alors le nom de *Hèbre*.

HEC [*èk*] n. m. Forte planche qu'on interpose entre la vendange et le pressoir. || Partie inférieure d'une porte, pouvant rester fermée quand la partie supérieure s'ouvre.

H. Hec.

HECABOLUS [*é-ka, luss*] n. m. Genre d'hyménoptères térébrants, d'Europe, famille des braconidés, renfermant des formes parasites des pucerons ou de coléoptères xylophages.

HECAERGE (du gr. *ekaergos, gê*, qui repousse au loin). Myth. gr. Surnom d'Apollon et d'Artémis chasseresse. — Suivante d'Artémis. — Fille de Borée et d'Orithye. Elle était passionnée pour la chasse ; les jeunes filles de Délos lui consacraient leur chevelure.

HÉCALÉ, dème attique, de la tribu Léontide. (Il tirait son nom d'Hécalé, l'hôtesse de Thésée.)

HÉCALÉ ou **HÉCALINE**, vieille femme qui donna l'hospitalité à Thésée allant combattre le taureau de Marathon. Elle avait fait vœu d'offrir un sacrifice à Zeus s'il revenait vainqueur ; mais elle mourut avant son retour. Thésée institua en son honneur la fête des *hécalésies*.

HÉCALÉSIES n. f. pl. Mythol. gr. Fêtes célébrées en l'honneur d'Hécalé.

HÉCAMÈDE, fille d'Arsinoos, roi de Ténédos. Elle devint l'esclave de Nestor.

HÉCATE n. f. Amas solide de matière fécale, qui se forme en pyramide dans une fosse d'aisances.

HÉCATE. Mythol. gr. Divinité lunaire et infernale, relativement récente, inconnue des poèmes homériques. Elle était fille du Titan Persès et d'Astéria, ou de Déméter, ou de Phéraia. Elle s'unit à Phorkys, et fut mère du monstre Scylla ; puis à Æétès, dont elle eut Circé et Médée. En réalité, on adorait sous le même nom deux divinités assez différentes. L'Hécate *simple*, à visage unique, était une divinité lunaire, une seconde Artémis, bienfaisante, protectrice des marins, des voyageurs, des chasseurs, des accouchements, des troupeaux. La *triple* Hécate, à trois têtes ou à trois corps, était infernale et malfaisante, identifiée avec Perséphone, qui présidait aux enchantements, à la magie. On lui dressait des autels dans les carrefours, et devant les maisons. Elle avait de grands sanctuaires à Egine, à Samothrace, dans beaucoup de villes d'Asie Mineure, où l'on célébrait en son honneur des mystères. C'est la triple Hécate qui a été surtout connue des Romains, et adorée comme déesse des carrefours, sous le nom de *Trivia*.

Hécate (peinture d'un vase de Canosa).

— Iconogr. Il existait deux types figurés d'*Hécate*. L'Hécate simple était représentée dans l'attitude et avec le costume d'Artémis ; son attribut principal était une ou deux torches. Deux statues de ce type avaient été exécutées à Argos, par Naukydès et par Scopas. La triple Hécate était représentée avec trois visages ou trois corps et de nombreux attributs : chiens, serpents, fouets, clef, corde, phiale. Elle fut ainsi représentée à Egine par Myron ; par Alcamène pour le temple de la Victoire Aptère.

Triple Hécate.

HÉCATE, petite planète, N° 100, découverte par Watson, en 1868.

HÉCATÉE n. f. (gr. *hekateia*). Antiq. gr. Image d'Hécate placée aux endroits où les routes se croisaient. (Ces statues avaient devant elles des autels et des niches au-dessus.) || Apparition, spectre, d'une grandeur prodigieuse, qui se produisait dans les mystères d'Hécate.

HÉCATÉE d'Abdère, auteur grec de la fin du IVe siècle av. J.-C. Il paraît avoir vécu à la cour du premier Ptolémée qu'il suivit dans son expédition de Syrie. Disciple de Pyrrhon le sceptique, il aurait composé des ouvrages à demi historiques : *Sur les Hyperboréens ; Ægyptiaca*, où Diodore a puisé ; etc. On lui attribuait des livres apocryphes sur les Juifs.

HÉCATÉE de Milet, historien et géographe grec, contemporain des guerres médiques. Il tenta d'empêcher la révolte de l'Ionie contre les Perses. Il écrivit deux ouvrages : l'un géographique, la *Periégèsis*, dont il reste des lambeaux ; l'autre historique, appelé les *Histoires* ou les *Généalogies*, première tentative pour émanciper l'histoire de la poésie et des mythes.

HÉCATÉROMÈRE adj. (du gr. *hékatéros*, l'un et l'autre, et *méros*, partie). Histol. *Neurone hécatéromère*, Neurone d'association médullaire, dont le corps cellulaire émet un axone qui se divise en deux branches.

HÉCATÉSIES [*zî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Hécate, célébrées dans beaucoup de villes grecques.

HÉCATOMBE n. f. (gr. *hékatombê ;* de *hékaton*, cent, et *boûs*, bœuf). Antiq. Sacrifice de cent bœufs. || Grand sacrifice public, abstraction faite du nombre et de l'espèce des victimes.

— *Par extens.* Sacrifice de plusieurs victimes, et même d'une seule : *Offrir des victimes en* HÉCATOMBE. || Meurtre d'un grand nombre de personnes : *Les batailles sont des* HÉCATOMBES *humaines*.

— ENCYCL. Le premier chant de l'*Iliade* offre le tableau de l'*hécatombe* qu'Agamemnon envoie à Chrysès, sous la conduite d'Ulysse, pour qu'elle soit offerte à Apollon. Plus tard, les hécatombes furent en faveur dans les cités grecques, pour les grandes solennités religieuses. A Athènes, on immolait cinq cents chèvres à l'anniversaire de la bataille de Marathon. Des sacrifices analogues avaient lieu à propos des principales fêtes. Chez les Romains, l'hécatombe consistait d'ordinaire en un sacrifice de cent porcs ou de cent brebis, sur cent autels de gazon élevés dans un même lieu. Si le sacrifice était fait par un empereur, les victimes étaient cent lions ou cent aigles.

HÉCATOMBÉES [*ton-bé*] n. f. pl. (de *hécatombe*). Nom de diverses fêtes où l'on sacrifiait une hécatombe, notamment à Lacédémone, et à Athènes, où, pendant le mois des hécatombes (*hékatombéon*), avaient lieu les grandes panathénées.

HÉCATOMBÉON n. m. (de *hécatombe*). Mois des anciens Athéniens, le premier depuis 450 av. J.-C. (2e moitié de juillet-1ère d'août).

HÉCATOMPÉDON. Antiq. gr. Nom d'un temple archaïque d'Athéna, sur l'acropole d'Athènes. || Plus tard, dans les documents officiels, la cella du Parthénon, qui avait aussi 100 pieds de long, s'appela *Hécatompédos néôs*.

HÉCATOMPHONIE [*ton-fo-nî*] n. f. (du gr. *hékaton*, cent, et *phoneuein*, tuer). Antiq. gr. Sacrifice offert pour cent ennemis tués (ou sacrifice de cent victimes). || Grande fête célébrée en Messénie, sur le mont Ithome, en l'honneur de Zeus Ithomatas ; instituée par Aristomène, vainqueur des Lacédémoniens. || Solennités analogues, consacrées ailleurs à Arès.

HÉCATOMPYLOS (littéralem. [*ville*] *aux cent portes*). Géogr. anc. Ville de l'Hyrcanie, capitale des Parthes, sous les Arsacides. Aujourd. *Damghan*. — Ce fut aussi un des noms donnés à la Thèbes d'Egypte. V. THÈBES.

HÉCATON, philosophe grec du IIe siècle av. J.-C., appartenant à l'école stoïcienne. Il naquit à Rhodes, où il fut disciple de Panétius. Il enseigna dans sa patrie, et plus tard à Rome, où il composa, d'après le témoignage de Cicéron, un traité sur *les Devoirs*. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages, qui sont tous perdus. Ses opinions sont connues par Diogène Laërce.

HÉCATONCHIRES [*kir'*] n. m. pl. (du gr. *hékaton*, cent, et *cheir*, main). Géants fabuleux du genre des cyclopes et des titans, dits aussi CENTIMANES.

— ENCYCL. La *Théogonie* d'Hésiode parle déjà d'eux. Fils d'Ouranos et de Gæa, ils étaient trois : Cottos, Gygès, Briarée. Ils avaient chacun 50 têtes et 100 bras. S'étant révoltés contre Zeus, ils avaient été enchaînés dans des abîmes souterrains. Zeus les délivra plus tard, et ils contribuèrent à vaincre les titans, qu'ils furent ensuite chargés de garder au Tartare.

HÉCATONSTYLE [*tonss-til'*] n. m. et adj. (du gr. *hékaton*, cent, et *stulos*, colonne). Se dit d'un portique, d'un édifice à cent colonnes.

HÉCATONTARCHIE [*chî*] n. f. (de *hécatontarque*). Troupe de cent hommes environ, sous les ordres de l'hécatontarque.

HÉCATONTARQUE [*tark'*] n. m. (du gr. *hékaton*, cent, et *arkhos*, chef). Chef d'une hécatontarchie. || Nom grec du centurion romain.

HÈCHE n. f. (de *hec*). Ridelle qui garnit chacun des côtés d'une charrette. (Dialectal.)

HECHINGEN, ville d'Allemagne (Prusse, Hohenzollern-Sigmaringen), sur la Starzel ; 5.100 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabrication de lainages et de bonneterie. Source thermale sulfureuse. Aux environs, château de Lindig, berceau de la famille de Hohenzollern.

HECHTEL, commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Maeseyck), près de la source de la Grande-Nèthe, branche mère du Ruppel ; 1.885 hab.

HECHTIA [*èk'-ti*] n. m. Genre de broméliacées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles épaisses, à fleurs dioïques. (Plusieurs espèces mexicaines sont cultivées dans les serres d'Europe pour leur feuillage décoratif.)

HECHTSHEIM, ville d'Allemagne (Hesse, cercle de Mayence) ; 3.600 hab. Horticulture. Exploitation agricole.

HECKEL (Edouard-Marie), naturaliste français, né à Toulon en 1843, mort à Marseille en 1916. Il débuta dans la marine de l'Etat à titre de pharmacien aide-major ; après plusieurs voyages, il revint en France et enseigna l'histoire naturelle à Montpellier, Nancy, Grenoble, et enfin à Marseille. Dans sa thèse : *Recherches physiologiques sur les mouvements des organes reproducteurs des phanérogames* (1871), il a classé le premier les mouvements des organes reproducteurs en mouvements provoqués et spontanés, fixé leur mécanisme et la nature des agents physiques de la provocation. Plus tard, il publia une remarquable *Monographie anatomique de la famille des globulariées* (1891), puis une *Monographie botanique, chimique et thérapeutique du genre cola de l'Afrique tropicale* (1893). Ses recherches sur le *rouge de la morue* ont eu pour résultat la disparition de cette maladie, qui pesait si lourdement sur l'industrie de la grande pêche. Il a créé, en 1893, et dirigé l'Institut colonial de Marseille.

HECKER (le Père Isaac-Thomas), prêtre catholique américain, né et mort à New-York (1819-1888). En 1858, il fonda la congrégation des paulistes, auxquels il assigna pour but le ministère paroissial et la prédication des missions. Il composa plusieurs ouvrages de polémique, dont le principal est *l'Eglise et le siècle* (1887).

HECKÉRIE n. f. Genre de plantes de la famille des pipéracées, voisin du genre poivre, et comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique australe.

HECKLINGEN, ville d'Allemagne (Anhalt, cercle de Bernburg) ; 5.160 hab. Ancien couvent de bénédictins. Fabrique de sucre. Distillerie. Carrières. Tuilerie.

HECKMONDWICKE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur l'Aire, affluent de l'Ouse ; 9.000 hab. Fabriques de couvertures, lainages et tapis.

HECQUET (Philippe), médecin français, né à Abbeville (Somme) en 1661, mort à Paris au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, en 1737. Il fut médecin de Port-Royal et de l'hôpital de la Charité, et doyen de la Faculté de Paris (1712). Célèbre par sa charité envers les pauvres et par l'ascétisme de sa vie, il fut un partisan convaincu de la saignée, à tel point qu'il a servi de modèle au Docteur Sangrado du roman de *Gil Blas*. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, notamment un *Traité des dispenses de carême* (1709), *la Médecine théologique* (1733), *Observations sur la saignée au pied, l'Indécence aux hommes d'accoucher les femmes et l'Obligation aux mères de nourrir leurs enfants*, etc.

HECT préf. V. HECTO.

HECTARE [*èk*] n. m. (du préfixe *hect*, et de *are*). Mesure de superficie égale à cent ares ou un hectomètre carré, ou dix mille mètres carrés. (Symb. *ha*).

HECTARGYRE n. m. Sel de mercure de l'hectine.

HECTÉ n. f. (du gr. *ektos*, sixième). Numism. Division du statère dans l'antiquité. (L'hecté est le sixième du statère, équivalent du diobole d'or. Aux Ve et IVe siècles av. J.-C., on frappa en abondance dans les villes grecques côtières de l'Asie Mineure des hectés d'électrum, qui eurent une grande diffusion ; les principales sont celles de Phocée et de Mytilène. Leurs types sont d'une très grande variété, et souvent d'un art consommé.)

HECTICITÉ [*si*] n. f. Maigreur et dépérissement produits par la fièvre hectique.

HECTINE n. f. Dérivé benzène-sulfoné de l'atoxyle, ayant les mêmes emplois thérapeutiques.

HECTIQUE adj. (du gr. *hektikos*, continu). Méd. *Fièvre hectique*, Fièvre continue, caractérisée par d'importantes oscillations de température, un amaigrissement progressif, et un état cachectique à marche rapide.

HECTO (du gr. *hékaton*, cent), préfixe qui désigne l'unité multipliée par cent, particulièrement dans le système des mesures légales. (Symb. *h.*) [On écrit HECT devant les voyelles.]

— N. m. Abréviation populaire des mots *hectogramme* ou *hectolitre* : *Quatre* HECTOS *de sucre. Pièce de vin de deux* HECTOS.

HECTOCOTYLE n. m. Malacol. Un des bras des céphalopodes mâles, qui est souvent modifié pour servir à l'accouplement.

— ENCYCL. Dans une même espèce c'est toujours le même bras qui est modifié, mais dans l'ensemble des céphalopodes tous les bras peuvent présenter cette singulière transformation. Tantôt elle est peu apparente ; tantôt au contraire elle modifie profondément le bras. Cet appareil sert au mâle à transporter dans la cavité palléale de la femelle ses spermatophores. Les ventouses caractéristiques des bras des céphalopodes sont fortement modifiées, ou même supprimées.

HECTOGRAMME [*èk-to-gram'*] n. m. Masse de cent grammes. (Symb. *hg.*) || Par abrév. : *Un* HECTO.

HECTOGRAPHE [*èk-to-graf'*] n. m. Syn. de CHROMOGRAPHE.

HECTOKILO (de *hecto* et *kilo*), préfixe indiquant la multiplication d'une grandeur par cent mille. (Symb. *hk.*) V. MESURES.

HECTOKILOMÈTRE n. m. Cent kilomètres ou cent mille mètres. (Symb. *hkm.*). V. MESURES.

HECTOLITRE [*èk-to*] n. m. Mesure qui contient cent litres. || Une contenance de cent litres. (Symb. *hl.*) V. MESURES.

HECTOMÈTRE [*èk-to*] n. m. Longueur de cent mètres. (Symb. *hm.*) V. MESURES. || *Hectomètre carré*, V. SUPERFICIE, MESURES.

HECTOMÉTRIQUE [*èk-to, trik'*] adj. Qui est relatif à l'hectomètre.

HECTOPIÈZE [*èk-to*] n. f. Cent pièzes. (Symb. *hpz.*) || Syn. de BAR. V. MESURES.

HECTOR, héros troyen, fils de Priam et d'Hécube, époux d'Andromaque et père d'Astyanax. L'oracle avait prédit que, tant qu'il vivrait, l'empire de Priam résisterait aux attaques des Grecs ; aussi lui confia-t-on le commandement de l'armée troyenne. Par sa valeur et ses exploits, il recula de dix ans la ruine de sa patrie, vainquit et tua Protésilas, combattit Ajax et Diomède, incendia la flotte grecque, et enfin tua Patrocle. Ce fut là le terme de ses succès. Pour venger la mort de son ami, Achille sortit de sa tente, où il s'était retiré depuis six mois, combattit Hector, et, après l'avoir vaincu et tué, il attacha son cadavre à son char et le traîna trois fois autour des murs de Troie. Achille céda pourtant à la prière de Priam, et lui rendit le corps de son fils. Hector est un des principaux héros de l'*Iliade*, qui se termine par la description de ses funérailles. Sa veuve, Andromaque, conserva fidèlement son souvenir. Hector resta populaire en Troade, où on lui rendit longtemps un culte.

HECTOSTHÈNE [*èk-toss-tèn'*] n. m. Cent sthènes. (Symb. *hsn.*) V. MESURES.

HECTOWATT [*èk-to-ouat'*] n. m. Mécan. Unité de puissance équivalant à cent watts ou à un dixième de kilowatt. (Symb. *hW.*) V. MESURES.

HECTOWATTHEURE [*ouat'eur'*] n. m. Travail effectué pendant une heure par une machine fournissant constamment une puissance de 1 hectowatt. (L'hectowattheure équivaut à 36×10^{11} ergs, 360.000 joules, 36.684 kilogrammètres.)

HÉCUBE, épouse de Priam, mère d'Hector, de Pâris, de Cassandre. Pendant la guerre de Troie, elle perdit presque tous ses enfants, au nombre de dix-neuf, et vit massacrer sous ses yeux le vieux Priam son époux, Polyxène sa fille, et Astyanax son petit-fils. Conduite esclave en Thrace, elle aveugla le roi de ce pays, Polymnestor, qui avait fait périr son fils Polydore. Suivant les uns elle fut tuée par les Grecs, suivant d'autres elle se jeta dans l'Hellespont et fut changée en chienne.

— Iconogr. Un tableau de Léonard Bramer (Madrid) représente *Hécube* auprès des cadavres de ses enfants, Polydore et Polyxène. Sous le titre de la *Tendresse maternelle*, J. Blondel a représenté (1814) Hécube s'évanouissant à la vue d'Ulysse qui veut lui enlever Polyxène (hôtel de ville de Dijon). Citons aussi un tableau de Drolling (1824), représentant la *Séparation d'Hécube et de Polyxène*, et la *Douleur d'Hécube* (1850) par Louis Boulanger ; Préault a sculpté une *Hécube* étendue à terre.

Hécube, tragédie d'Euripide, représentée probablement en 424 av. J.-C. La scène se passe sur la côte de la Chersonèse de Thrace. Les principaux personnages sont : Hécube, veuve de Priam ; sa fille Polyxène ; Agamemnon et Ulysse ; Polymnestor, roi de Thrace, et l'ombre de Polydore, fils d'Hécube. Le chœur se compose de Troyennes captives. La pièce nous intéresse d'abord au sort de Polyxène, que les Grecs vont immoler sur le tombeau d'Achille. La seconde partie a pour sujet la vengeance d'Hécube sur le roi de Thrace. La malheureuse reine apprend que son fils Polydore a été assassiné par Polymnestor, à qui Priam l'avait confié. Elle attire le meurtrier dans un piège, et lui crève les yeux. Malgré cette dualité d'action, la pièce renferme des beautés de premier ordre.

HÉCUBE, petite planète, N° 108, découverte par Luther, en 1869.

Hécyre (l') [*la Belle-mère*], comédie de Térence, d'après un original grec. Elle fut représentée une première fois en 164 av. J.-C., mais ne paraît avoir réussi qu'en 159. Le sujet est peu vraisemblable. Le jeune Athénien Pamphile veut chasser sa femme Philomène qui avant son mariage a été mise à mal par un inconnu ivre et s'est retirée chez ses parents pour accoucher. Mais il se découvre, grâce à un anneau, que l'inconnu n'était autre que Pamphile lui-même. Les caractères de femmes (Philomène, sa mère Myrrhina, sa belle-mère Sostrata) sont traités avec une délicatesse charmante.

HÉDA (Willem Klaasz), peintre hollandais, né à Haarlem vers 1594, mort dans la même ville après 1678. Il fut dans la nature morte un maître remarquable. Le Louvre possède de lui un *Dessert*, d'une rare précision de forme et de modelé (1637). Les ouvrages de ce peintre sont rares. On en voit au musée de Gand, au Louvre, à Nuremberg, à Augsbourg, à Dresde (un *Déjeuner* daté de 1631), à Munich, à Schwerin.

HEDBERG (Tor), écrivain suédois, né et mort à Stockholm (1862-1931). Il débuta par des essais d'un sombre réalisme (1884), mais manifesta bientôt une aptitude remarquable à approfondir les problèmes psychologiques (*Johannes Karr, histoire d'un parvenu* [1885] ; *Judas, histoire de la Passion* [1886], etc.). Auteur de nouvelles, de romans et de pièces de théâtre, il défendit dans la brochure *la Joie*, fantaisie (1889), l'école réaliste contre les attaques de V. von Heidenstam. Outre des *Poèmes* (1896), et un vaste poème dramatique : *Gerhard Grim* (1897) et des impressions de voyages, on lui doit une série de drames : *Johan Ulfstierna* (1907), *Mikael* (1908), *le Fils de Rembrandt* (1927), etc., qui comptent parmi les œuvres dramatiques les plus puissantes de la Scandinavie moderne.

HEDDESHEIM, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Mannheim) ; 3.750 hab. Tabac. Fabrique de cigares.

HÉDÉ, ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 24 kil. de Rennes ; 675 hab. Tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine. Eglise romane ; restes de château fort. Granit. — Le canton a 11 comm., et 8.525 hab.

HÉDELIN (François). Biogr. V. AUBIGNAC.

HÉDENBERGITE n. m. Syn. de BOLOPHÉRITE.

HEDENSTIERNA (Charles-Joseph-Alfred), écrivain suédois, plus connu sous le pseudonyme de SIGURD, né à Skeda en 1852, mort à Stockholm en 1906. Rédacteur en chef du journal *Smalandsposten*, il a publié un grand nombre de volumes dont plusieurs sont traduits en diverses langues. Ses romans et récits doivent à un humour burlesque et à une sentimentalité facile leur popularité.

HEDER n. m. Nom des écoles juives.

HEDERA [*é-dé*] n. m. Nom scientifique du genre *lierre*.

HÉDÉRACÉ [*sé*], **E** adj. (du lat. *hedera*, lierre). Qui ressemble ou qui se rapporte au genre lierre : *Plante* HÉDÉRACÉE.

HÉDÉRIDINE n. f. V. HÉDÉRINE.

HÉDÉRIFORME adj. Qui a la forme du lierre, d'une feuille de lierre.

HÉDÉRINE n. f. (du lat. *hedera*, lierre). Glucoside extrait du lierre et fondant à 248°. L'acide sulfurique étendu l'hydrolyse en *hédéridine* et en deux sucres : l'*hédérose* et le *rhamnose*.

HÉDÉRIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide extrait des graines du lierre.

HÉDÉROSE n. f. V. HÉDÉRINE.

HEDERSLEBEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg), sur la Selke, sous-affl. de l'Elbe ; 2.250 hab. Fabrique de sucre ; corderie ; tuilerie ; chaux.

HEDJIA n. m. (mot arabe signif. *cadeau*). Nom donné, au Maroc, à des présents plus ou moins volontaires que les caïds offrent au sultan à certains jours de fête.

HEDIN (Sven Adolf), publiciste et homme politique suédois, né à Bo (Orebro) en 1834, mort à Stockholm en 1905. Etudiant à Upsal, il y commença sa carrière de publiciste politique, qu'il poursuivit ensuite (1864) à Stockholm, où il devint directeur de l'*Aftonbladet* (1874-1876). Dès 1868, il formulait dans une retentissante brochure : *Ce que le peuple attend de la nouvelle représentation*, le programme de la démocratie suédoise. Il mena de front jusqu'à sa mort une collaboration régulière aux feuilles libérales, des travaux juridiques et historiques : *les Femmes de la Révolution française* (1879-1880) ; *Etudes sur la Révolution française* (1890), etc., et une brillante carrière parlementaire, comme représentant de Stockholm presque sans interruption, depuis 1870, à la seconde Chambre du Riksdag.

HEDIN (Sven), voyageur et savant suédois, né et mort à Stockholm (1865-1952). C'est surtout comme explorateur de l'Asie centrale que Sven Hedin a acquis une grande réputation ; on lui doit d'importantes explorations du Turkestan chinois et du Tibet, d'abord de 1894 à 1897, puis de 1899 à 1902, enfin de 1905 à 1909. Au cours de ces voyages considérables, il a étudié le désert du Takla-Makane, le bassin et les déplacements du lac Lob, les chaînes parallèles de l'Arkatag, le Ladak, les sources de l'Indus et du Sutlej et le Transhimalaya. Pendant la Grande Guerre, Sven Hedin a fâcheusement pris parti pour les Allemands contre leurs adversaires. Les premières de ses relations de voyages ont été traduites ou résumées en français par Ch. Rabot (*Trois Ans de lutte aux déserts de l'Asie*, 1899 ; *Dans les sables de l'Asie*, 1903) ; les plus récentes n'ont paru qu'en allemand.

HÉDINGE n. m. Drageon que poussent les pois de primeur cultivés en pleine terre.

HEDJAZ, royaume de la péninsule d'Arabie, au long de la côte de la mer Rouge, depuis le golfe d'Akaba (au N.) jusqu'au pays d'Asir (au S.) ; 472.000 km² de superficie, peuplés de 2.000.000 d'hab., Arabes nomades surtout. Capit. *La Mecque*. Trois bandes parallèles, courant du N. au S. et constituées par un littoral sablonneux, par les rebords occidentaux (hauts de 600 à 2.000 m.) du plateau intérieur de l'Arabie, enfin par ce plateau intérieur lui-même, d'altitude très inégale (300 m. aux alentours de La Mecque, plus de 1.500 m. au Hisma) constituent le Hedjaz, dont le climat est insalubre (sauf dans l'oasis de Taïf), l'agriculture insignifiante. La seule industrie du pays est celle du pèlerinage aux villes saintes (*heïj*), dont vivent les habitants de La Mecque, de Médine et des ports de Yanbo, et de Djedda ; toutefois, on accède aussi, du Nord, à Médine par le chemin de fer du Hedjaz. (V. colonne suiv.)

Le Hedjaz, naguère vilayet turc, a constitué de 1916 à 1926 un royaume indépendant dont était souverain le grand-chérif Hussein, émir de La Mecque depuis 1908 ; il constitue depuis le début de 1926 une dépendance du Nedjed, dont le sultan est en même temps roi du Hedjaz, mais est autonome sous un vice-roi et doté d'une constitution particulière (du 29 août 1926). Le nom de *Saoudieh* ou *Arabie Saoudite*, a été donné en 1932 au royaume uni du Nedjed et du Hedjaz.

Hedjaz (CHEMIN DE FER DU), voie ferrée destinée à conduire les pèlerins musulmans d'Europe et d'Asie antérieure jusqu'aux lieux saints de l'islam. Construite en 1908, elle se greffe à Damas sur les chemins de fer syriens, et court au S. jusqu'à Médine à travers la Syrie de mandat français, la Transjordanie de mandat anglais et les déserts du Hedjaz. Longueur totale : 1.302 kil., plus ou moins entretenus et exploités.

HEDLINGER (Jean-Charles), graveur en médailles suisse, né et mort à Schwytz (1691-1771). Il se rendit à Paris en 1717. Signalé à Charles XII par le comte de Gœrtz, il fut nommé directeur de la Monnaie à Stockholm. Il fit un voyage en Russie, pour graver le portrait de l'impératrice, et, après avoir exercé quelque temps ses fonctions à Stockholm, il retourna dans son pays. On possède en France, au Cabinet des médailles, sa *Médaille commémorative de la naissance du Dauphin* (1729). Il a gravé 167 médailles ou jetons.

HEDMARK (anc. *Hedemarken*), préfecture du sud de la Norvège, à la frontière de Suède ; 161.000 hab. Ch.-lieu *Hamar*.

HEDNESFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford) ; 6.000 hab. Industrie textile.

HÉDOBIE [*bi*] n. m. Genre d'insectes coléoptères ptinidés, comprenant des espèces de petite taille qui passent leurs premiers états dans le bois mort. (L'*hedobia imperialis*, dont les taches jaunes dessinent, sur le fond noir des élytres, une sorte d'aigle héraldique à deux têtes, est assez commun en Europe, long de plus d'un demi-centimètre.)

Hédobie.

HÉDONISME [*nissm'*] n. m. (du gr. *hédonê*, plaisir). Philos. Doctrine qui fait du plaisir le but de la vie : *La morale d'Epicure est une forme d'*HÉDONISME.

— ENCYCL. *Hédonisme* est un terme général, susceptible de s'appliquer à toutes les doctrines qui placent les fins morales dans les satisfactions de la sensibilité. Mais le véritable hédonisme qui, comme la doctrine d'Aristippe de Cyrène (appelée aussi *morale cyrénaïque*), s'attache à la recherche exclusive du plaisir, doit être distingué de l'*eudémonisme* (recherche du *bonheur*) et de l'utilitarisme.

HÉDONISTIQUE [*do-niss-tik'*] adj. Relatif à l'hédonisme.

HÉDOUIN (Pierre-Edmond-Alexandre), peintre et graveur français, né à Boulogne-sur-Mer en 1820, mort à Paris en 1889. Il s'adonna d'abord au paysage et à la peinture de genre, et débuta au Salon de 1844 avec les *Bûcherons des Pyrénées*. Il donna ensuite : *Souvenirs d'Espagne* (1847) ; le *Café nègre* (1848) ; les *Scieurs de long* (1855) ; les *Glaneuses de Chambaudoin*. Hédouin a gravé d'après Boucher, Teniers, Vanloo. Exécutant plein d'esprit, il a composé des séries d'eaux-fortes pour le *Voyage sentimental* de Sterne, le *Voyage autour de ma chambre*, les *Confessions* de Jean-Jacques, et l'édition de Molière qui parut entre 1881 et 1888.

HÉDOUVILLE (Gabriel-Théodore-Joseph, comte D'), général et diplomate français, né à Laon en 1755, mort à Brétigny en 1825. Général de brigade en 1793, il se distingua à Kaiserslautern ; il fut chef d'état-major de Hoche en 1796, puis gouverneur de Saint-Domingue (1797-1799). Chef de l'armée de l'Ouest, il contribua à pacifier la Vendée et la Bretagne. Ministre plénipotentiaire en Russie (1801-1804), sénateur, chambellan, comte de l'Empire, chef d'état-major de Jérôme Bonaparte en 1806, il vota la déchéance de Napoléon Ier en 1814, et fut pair de France la même année. — Son frère, Nicolas-Jean-Charles **d'Hédouville**, né à Laon en 1767, mort à Paris en 1846, fut condisciple de Bonaparte à Brienne, ministre plénipotentiaire auprès du prince-primat de la Confédération du Rhin (1805), et sous la Restauration chargé d'affaires à Hambourg.

HÉDROCÈLE n. f. (du gr. *hedra*, fondement, et *kêlê*, tumeur). Hernie de l'intestin par l'anus.

HEDRUMITE n. f. (de *Hedrum*, nom de lieu en Norvège). Syénite alcaline à biotite, avec un peu de néphéline.

HEDWIG (Jean), botaniste allemand, né à Cronstadt (Transylvanie) en 1730, mort à Leipzig en 1799. Il est considéré comme le créateur de la cryptogamie. On a de lui : *Fondements de l'histoire naturelle des mousses feuillées* (1782-1783) ; *Théorie de la reproduction et de la fructification des plantes cryptogames de Linné* (1784) ; *Genres et espèces de fougères* (1801) ; etc.

HEDWIG, petite planète N° 476, découverte en 1901 par Camera.

HEDWIGE ou **EDWIGE de Trebnitz** (sainte), princesse de Silésie, née à une date inconnue, morte à *Trebnitz* en 1243. Elle fut mariée à Henri le Barbu, prince silésien et eut pour fils Henri le Pieux. Elle fonda à Trebnitz un monastère de cisterciennes, où elle prit l'habit. Elle fut canonisée en 1268 par le pape Clément IV. — Fête le 17 octobre.

HEDWIGE, reine de Pologne, née et morte à Cracovie (1371-1399). Fille de Louis le Grand, roi de Hongrie et de Pologne, elle fut choisie pour lui succéder sur le trône de Pologne et couronnée à Cracovie en 1384. Sur les instances du sénat, elle consentit à sacrifier son amour pour Guillaume d'Autriche et à épouser Ladislas Jagellon, grand-duc de Lituanie (1386), à la condition qu'il recevrait le baptême et établirait le christianisme dans son duché, uni depuis lors à la Pologne.

HEDWIGIE [*èd'-vi-ji*] n. f. Bot. Genre de mousses rupicoles à capsule sessile globuleuse, à coiffe conique, à feuilles hyalines. (On en connaît une dizaine d'espèces, dont l'*hedwigia ciliata* de France.) || Syn. de TETRAGASTRIS.

HÉDYCHIE [*ki*] n. f. Genre de zingibéracées, comprenant des herbes à fleurs disposées en grappes blanc jaunâtre ou rouge orangé. (On en connaît près de quarante espèces de l'Asie tropicale.)

HÉDYCHRIDIE [*kri-di*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chrysididés, comprenant de petites formes brillantes dont les larves sont parasites d'autres hyménoptères.

HÉDYDIPNE n. m. Zool. Genre de souimangas nectarinidés, comprenant trois espèces de jolis petits oiseaux bronzés, verts ou cuivreux, avec le ventre jaune, propres à l'Afrique occidentale.

Hédydipne.

HÉDYLOS, poète grec (IIIe s. av. J.-C.), qui fut peut-être disciple d'Asklépiade. On possède de lui une douzaine d'épigrammes, insérées dans l'*Anthologie grecque*.

HÉDYOTIS [*é, tiss*] n. m. Genre de rubiacées comprenant des herbes ou des arbrisseaux dont on connaît plus de cent espèces, presque toutes originaires des régions chaudes de l'ancien monde.

HEDYSARUM [*rom'*] n. m. Nom scientifique du *sainfoin*.

HEECKEREN (Georges-Charles D'ANTHÈS, baron DE), homme politique français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1812, mort à Soultz en 1895. Il servit dans l'armée russe à partir de 1830 et tua en duel, en 1837, le poète A. Pouchkine, dont il avait épousé la sœur. Il fut élu député à la Constituante (1848) et à la Législative (1849). Il siégea au Sénat de 1852 à 1870.

HEEGERMÜHLE, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur le canal de Finow ; 6.100 hab. Cartonneries ; linoléum. Fabrique de cellulose.

HEELEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York) ; 34.000 hab. Aujourd'hui réunie à Birmingham.

HEEM (Jean Davidsz DE), peintre hollandais, né à Utrecht en 1600, mort à Anvers en 1674. Il excellait dans la peinture de fleurs. Le Louvre possède de lui deux *Déjeuner ;* Bruxelles, un *Bouquet de fleurs ;* Dresde, un *Déjeuner*. On voit à Munich différents *Fruits sur des plats d'or et d'argent*. On cite encore d'excellentes toiles de Heem à Berlin, à Vienne et à La Haye.

HEEMSKERK (Martin VAN VEEN, dit), peintre d'histoire, surnommé **le Raphaël hollandais**, né à Heemskerk en 1498, mort à Haarlem en 1574. Il parvint à imiter la manière moitié flamande moitié italienne de son dernier maître J. Scorel. Beaucoup de ses tableaux furent brûlés lors du sac de Haarlem par les Espagnols (1572). Les musées de Berlin, Vienne, Gand, Bruxelles, Munich, Darmstadt et Copenhague possèdent des toiles de Heemskerk. On cite comme ses meilleures : *Saint Luc peignant la Vierge et l'Enfant Jésus ; Mars et Vénus surpris par Vulcain*. — Deux autres artistes ont porté le nom de **Heemskerk**. Tous deux s'appellent Egbert VAN HEEMSKERK, et sont nés à Haarlem. Egbert le Vieux (dit *Heemskerk des paysans*, à cause de ses sujets préférés) est né en 1610 et mort en 1680. Au Louvre sont de lui deux *Tabagie*. Son fils, qui fut son élève et travailla dans le même genre, quitta son pays et alla en Angleterre. Né en 1645, Egbert Heemskerk le Jeune est mort à Londres en 1704.

HEEMSKERK (Jan VAN), navigateur hollandais, né à Amsterdam en 1567, mort devant Gibraltar en 1607. Chargé, par les états de Hollande, de chercher au nord de l'ancien monde un passage conduisant en Chine, il réussit après un premier voyage sans résultat (1595), à contourner le Spitzberg, hiverna vers la Nouvelle-Zemble, et, par la mer Blanche et Kola, rentra en Hollande (1596-1597). Nommé (1607) amiral en chef des Provinces-Unies, il périt en combattant une flotte espagnole. Gérard de Veer a publié, en 1598, la relation du voyage de Heemskerk dans les mers arctiques (*Vraie description de trois voyages de mer par les navires de Hollande et de Zélande*).

HEEMSKERK (Jan), homme politique néerlandais, né à Amsterdam en 1818, mort à La Haye en 1897. Député à la seconde Chambre (1859), il fut chargé en 1866 de former un cabinet conservateur qui fut renversé en 1868 ; il revint aux affaires en 1874, mais dut se retirer en 1877. Appelé en 1883 à présider un troisième ministère, il signala son activité par une revision constitutionnelle (1887), mais démissionna en 1888.

HEEMSKERK (Théodore), homme politique néerlandais, né à Amsterdam en 1852, l'un des chefs du parti antirévolutionnaire. Depuis 1888 il siégea à la Chambre des députés. Il devint ministre de l'intérieur et président du conseil (1908-1913).

HEEMSTEDE, bourg des Pays-Bas (Nord-Hollande, arrond. de Haarlem), non loin des polders de l'ancien lac de Haarlem ; 10.400 hab. Vieux château. Culture de fleurs.

HEEPEN, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Minden) ; 3.600 hab. Tissage.

HEER (Oswald), paléontologiste suisse, né à Niederutzwyl en 1809, mort à Lausanne en 1883. Professeur au Polytechnicum de Zurich et directeur du jardin botanique de cette ville ; on peut citer, parmi ses mémoires : *Faune entomologique des formations tertiaires d'Œningen et de Radoboj en Croatie* (1847-1853) ; *Flore tertiaire helvétique* (1854-1858) ; *le Monde primitif de la Suisse* (1865), traduit en français par Demole ; *la Flore fossile des régions polaires* (1878-1883), d'après les documents recueillis par Nordenskjöld.

HEERDE, ville des Pays-Bas (Gueldre, arrond. de Zutphen), près de l'Yssel ; 7.700 hab.

HEEREN (Arnold Hermann Ludwig), historien allemand, né à Arbergen, près de Brême, en 1760, mort à Gœttingue en 1842. Il professa la philosophie (1794), puis l'histoire (1801), à Gœttingue. Il exerça une profonde influence sur le développement des sciences historiques en Allemagne, en envisageant l'histoire ancienne sous le rapport de la civilisation, de la constitution politique et du commerce. Il a publié de nombreux volumes (notamment une *Histoire du système d'Etats européens* [1800]), et fondé avec Ukert une collection d'histoires de ces différents Etats.

HEERENVEEN, ville des Pays-Bas (Frise) ; 4.500 hab. Elevage, volailles.

HEERINGEN (Josias VON), général allemand, né à Cassel en 1850, mort à Berlin en 1926. Blessé en 1870 à Reichshoffen. Ministre de la guerre prussien, il prépara les lois militaires de 1912 et 1913 qui, coup sur coup, donnèrent à l'armée allemande une puissance offensive considérable. Au début de la Grande Guerre, il commandait la VIIe armée allemande sur le front de Lorraine. Après la bataille de la Marne (septembre 1914), une nouvelle VIIe armée, toujours sous ses ordres, fut placée entre Soissons et Reims. En 1916, Heeringen fut remis, à l'intérieur, à la disposition du ministre.

HEERLEN, ville des Pays-Bas (Limbourg, arrond. de Maestricht), sur la Geleen, affl. de la Meuse ; 32.400 hab. Mines de houille. Tanneries, fabriques d'aiguilles.

HEERS, commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Tongres) ; 1.825 hab. Elevage de bétail.

HEERSIEN [*hé-èr-si-in*], **ENNE** adj. Nom donné dans le Limbourg belge à des marnes et sables éocènes qui correspondent à la zone inférieure du thanétien (niveau de Carvin à *Cyprina Morrisi*).

HEESTERT, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai) ; 2.155 hab. Commerce de grains, bestiaux et fourrages ; briqueteries ; tissages.

HEFELE (Karl Joseph VON), théologien catholique allemand, né à Unterkochen (Wurtemberg) en 1809, mort à Rottenbourg, où il était évêque en 1893. Il fut, en 1840, professeur à la faculté de théologie de Tubingue. Son œuvre capitale est une *Histoire des conciles* (1855-1874), qui a été traduite en français.

HEFFEN, commune de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. admin. de Malines), sur la Senne ; 1.350 hab. Instruments agricoles.

HEGEL (Georg Wilhelm Friedrich), philosophe allemand, né à Stuttgart en 1770, mort à Berlin en 1831. Précepteur à Berne, il s'occupe de philosophie religieuse ; en 1795, il écrit une *Vie de Jésus ;* en 1796, une *Critique de l'idée de religion positive*. De 1798 à 1801, il est précepteur à Francfort-sur-le-Main. Sous l'influence des doctrines de J.-J. Rousseau, il écrit un pamphlet sur la situation politique du Wurtemberg. En 1801, il se rend à Iéna, où il trouve Schelling, dont il accepte la philosophie de la nature. Le départ de Schelling pour Wurtzbourg permet à Hegel de prendre conscience de ses idées personnelles. *La Phénoménologie de l'esprit* (1807), *la Propédeutique philosophique* (1812) constituent une introduction à sa doctrine, qui fut exposée dans son ouvrage capital *la Science de la logique* (1812-1816). Professeur à l'université de Heidelberg en 1816, il fait paraître le résumé de son enseignement sous ce titre : *Encyclopédie des sciences philosophiques en abrégé*. En 1818 il accepte la chaire de philosophie à l'université de Berlin. En 1821, il publie les *Fondements de la philosophie du droit*, et en 1827, puis en 1830, des éditions corrigées de l'*Encyclopédie* qui contiennent, sous une forme scolastique, l'exposé de son système. V. HÉGÉLIANISME.

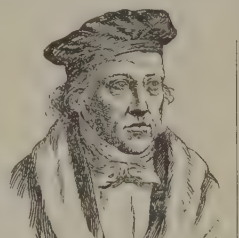

Hegel.

HÉGÉLIANISME [*nissm'*] n. m. Doctrine philosophique de Hegel. (On a dit aussi HÉGÉLISME.)

— ENCYCL. Le système philosophique de Hegel peut se diviser en trois parties :

La première étudie le développement des notions universelles des déterminations de la pensée qui sont le fondement de toute existence naturelle et spirituelle et qui constituent l'évolution logique de l'absolu ; c'est la science de la *logique*. Kant avait établi une séparation infranchissable entre l'esprit et la réalité. Hegel identifie le réel et le rationnel, l'être et la pensée, qui se fondent en un principe unique et universel : l'*idée ;*

Le développement de l'idée donne toutes les déterminations de l'être. La science étudie ce développement, et la logique en détermine les lois, qui sont la contradiction et la conciliation des contraires. Toute idée a trois moments : elle se pose d'abord, c'est la *thèse ;* elle s'oppose à elle-même, c'est l'*antithèse ;* enfin, elle revient à soi en conciliant la thèse et l'antithèse, c'est la *synthèse*. Suivre ce développement du monde réel extérieur à l'idée, c'est l'objet de la *philosophie de la nature ;*

La *philosophie de l'esprit* contient aussi trois divisions : 1° l'esprit subjectif, subdivisé en *anthropologie, phénoménologie, psychologie ;* 2° l'esprit objectif, subdivisé en *droit, moralité* et *mœurs ;* 3° l'esprit absolu, subdivisé en *art, religion* et *philosophie* proprement dite.

Ces trois grandes parties du système représentent en même temps les trois moments de la méthode absolue : position, négation et unité des deux. L'absolu est d'abord pensée pure et immatérielle ; il est ensuite existence extérieure à la pure pensée, dissolution de la pensée dans le temps et dans l'espace (c'est la nature). En troisième lieu, l'absolu retourne de son existence extérieure, de son aliénation de lui-même vers lui-même ; dans ce retour, il devient la pensée qui se connaît elle-même, qui existe pour elle-même : l'*esprit*.

L'action exercée par Hegel fut considérable, surtout par les conséquences pratiques qu'il tira de sa doctrine pour l'histoire et le droit.

L'idée que tout ce qui est réel est rationnel le conduisit à cette définition : « L'histoire est le développement de l'esprit universel dans le temps. » L'Etat représente l'idée ; il est la substance dont les citoyens ne sont que l'accident. Les luttes entre les peuples sont autant d'acheminements à la réalisation de l'idée. La force paraît triompher, mais elle n'est que le *symbole* du droit. Cette conception de l'histoire du droit aboutit à la négation de la liberté individuelle, à la divinisation du succès. Conservateurs, catholiques, orthodoxes d'une part, panthéistes humanitaires, anticatholiques, socialistes, marxistes, de l'autre, se réclamèrent de sa pensée.

HÉGÉLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Qui appartient au système de Hegel : *La philosophie* HÉGÉLIENNE.

— *Substantiv.* Partisan des doctrines de Hegel : *Les* HÉGÉLIENS.

HÉGÉMON de Thasos, poète grec de l'ancienne comédie (seconde moitié du Ve s. av. J.-C.). Il avait composé aussi des parodies ou poèmes burlesques ; notamment une *Gigantomachie*.

HÉGÉMON, orateur athénien, mort en 317 av. J.-C. Il fut parmi les adversaires de Démosthène, s'attacha au parti macédonien, et fut condamné à mort avec Phocion.

HÉGÉMONE. Myth. gr. Une des trois Charites.

HÉGÉMONIE [*nî*] n. f. (du gr. *hégémôn*, conducteur). Antiq. gr. Prépondérance politique et direction militaire d'un Etat grec dans une confédération. (L'expression a été appliquée aux Etats modernes.)

HÉGÉMONIES [*nî*] n. f. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Fêtes en l'honneur d'Artémis *Hégémonê*, en Arcadie et ailleurs.

HEGENHEIM, comm. du Haut-Rhin, arrond. et à 28 kil. de Mulhouse, aux portes de Bâle ; 2.080 hab. Minoteries.

HÉGÉSANDRIDAS ou plutôt **AGÉSANDRIDAS**, amiral spartiate (fin du Ve s. av. J.-C.). En 411, il fut mis à la tête d'une flotte, battit les Athéniens près d'Erétrie, et amena la défection de l'Eubée. Plus tard, il conduisit une nouvelle escadre sur les côtes de Thrace.

HÉGÉSIANAX, écrivain grec du IIe siècle av. J.-C., né à Alexandrie, en Troade. Historien, poète, grammairien, il avait publié un recueil de *Troika* ou traditions sur Troie.

HÉGÉSIAQUE [*zi-ak'*] n. m. Partisan des doctrines d'Hégésias.

HÉGÉSIAS, philosophe grec, de l'école cyrénaïque, qui florissait vers 300 av. J.-C. Avec lui, l'hédonisme tourne au pessimisme, au désespoir. Le plaisir est le seul bien, et nous ne pouvons l'atteindre ; il ne reste donc plus qu'à mourir. Hégésias fut surnommé *Pisithanate* (Qui conseille la mort). Ptolémée fit fermer son école, et, dit-on, l'exila.

HÉGÉSIAS, historien et rhéteur grec, né à Magnésie (milieu du IIIe s. av. J.-C.). Il eut une grande réputation comme rhéteur, et inaugura l'éloquence dite « asiatique ». Il avait aussi composé une *Histoire d'Alexandre le Grand*. C'était un écrivain prétentieux, affecté, préoccupé des mots et des jeux de mots plus que des idées.

HÉGÉSIPPE, orateur athénien du IVe siècle av. J.-C. Il combattit, avec Démosthène, le parti macédonien. En 357, il accusa un certain Callipe, au sujet des affaires de Cardia ; puis il défendit Timarque, accusé par Eschine. En 343, il fit partie d'une ambassade envoyée à Philippe et s'opposa aux vagues propositions du roi concernant l'île d'Halonnèse. Il mourut fort âgé, après 325. On lui attribue le discours *Sur l'Halonnèse*, prononcé en 342, et conservé parmi les œuvres de Démosthène.

HÉGÉSIPPE (saint), écrivain chrétien du IIe siècle. Il était sans doute d'origine juive, et naquit en Palestine. Il se rendit à Corinthe, puis à Rome, où il séjourna longtemps. Il dut mourir sous le règne de Commode. Il avait écrit un grand ouvrage sur les origines chrétiennes, intitulé *Hypomnêmata* (Mémoires), dont plusieurs fragments nous ont été conservés par Eusèbe. — Fête le 7 avril.

HÉGÉSIPPE, altération du nom de « Joseph » au moyen âge. La *Guerre des Juifs* de l'historien Josèphe ou Joseph avait été traduite, ou plutôt paraphrasée, en latin, par saint Ambroise. Cette version a été longtemps connue sous le nom supposé d'Hégésippe.

HÉGÉSISTRATE ou **EGÉSISTRATE**, devin éléen, de la famille des Telliades. Prisonnier des Spartiates, il se coupa la moitié du pied pour se dégager de ses entraves, et s'enfuit à Tégée. Plus tard, il passa au service de Mardonios, mais fut repris, à Zacinthe, par les Spartiates, qui le firent mourir.

HÉGIAS, statuaire grec du début du Ve siècle av. J.-C. Il fut le premier maître de Phidias. Pline mentionne plusieurs de ses œuvres : *Pyrrhos, Athéna*, et un groupe des *Dioscures*, qui se dressait à Rome, devant le temple de Jupiter Tonnant.

HÉGIRE n. f. (arabe *hidjra*, émigration, expatriement, et non « fuite » comme on traduit parfois ce mot). Point de départ de la chronologie musulmane : c'est le vendredi 16 juillet 622 de notre ère. Comme les Arabes comptent par années lunaires, il est nécessaire, pour trouver la concordance d'une année chrétienne avec une année musulmane, de diviser le chiffre de cette dernière par 33, de soustraire le quotient du dividende et d'ajouter au reste 622. Autre formule : retrancher 3 p. 100 du nombre donné et ajouter 621,54. Ainsi l'année de l'hégire 1236 = 1820. En opérant inversement, l'année 1930 (grégorienne) correspond à l'année 1349 de l'hégire.

HÉGLON (Meyriane), artiste lyrique française, d'origine danoise, née à Bruxelles (1867-1942). Elle débuta à l'Opéra en 1890, dans *Rigoletto*. Douée d'une belle voix de contralto, comédienne habile, elle joua *Sigurd, Guillaume Tell, Aïda, Samson et Dalila, Hamlet*, etc. Elle fit ensuite de nombreuses créations dans : *la Valkyrie, Thaïs, Othello, Astarté, les Barbares*, etc. Elle chanta à Londres *la Reine de Saba*, de Goldmark, et *Messaline*, d'Isidore de

Lara. En 1905, elle créa à l'Opéra-Comique *Miarka*, d'Alexandre Georges. Elle a épousé le compositeur Xavier Leroux.

HÉGOUMÈNE n. m. V. HIGOUMÈNE.

HEGYALLJA, contrefort des Karpates (Hongrie), entre le Bodrog et le Hernad, affluents de la Theiss, avec mines de sel dans sa partie septentrionale et la plus élevée (mont Simonka, 1.092 m.), et riches vignobles (Tokay) dans sa partie méridionale (environ 500 m. d'alt.). V. TOKAY.

HEIBERG (Peter Andréas), publiciste danois, né à Vordingborg en 1758, mort à Paris en 1841. Il combattit à Copenhague pour les idées de progrès par des comédies d'abord insignifiantes : *les Métamorphoses* (1788), etc., puis satiriques : *Ogier l'Allemand* (1789) ; *les Von et les Van*, etc. ; des chansons, des pamphlets : *Linguistique*, dictionnaire satirique, qui lui valurent des procès de presse (1798) et, une sentence d'exil (1799). Il se rendit à Paris, obtint de Bonaparte une place de traducteur au ministère des relations extérieures, accompagna Talleyrand à Berlin, à Varsovie, à Erfurt, à Vienne, et publia en français un *Précis historique et critique de la Constitution de la monarchie danoise* (1820) ; *les Lettres d'un Norvégien de la vieille roche* (1822), imitation des lettres de Junius ; etc. — Son fils JOHAN-LUDWIG, littérateur, né à Copenhague en 1791, mort près de Ringsted (île de Seeland) en 1860, se révéla auteur dramatique par la publication d'un *Théâtre de marionnettes* (1814). Il fut professeur de langues scandinaves à l'université de Kiel (1822-1825), puis de philosophie à l'Ecole militaire de Copenhague (1830-1835), tandis que le Théâtre-Royal de cette ville se l'attachait comme traducteur (1829-1839), censeur (1839-1849 et 1856-1860), et directeur (1849-1856). Philosophe, il se fit l'ardent propagateur de l'hégélianisme en Danemark. Au théâtre, il fut le créateur du vaudeville danois : *le Roi Salomon et le chapelier Georges* (1825) ; *Non* (1836) son chef-d'œuvre ; *Oui* (1839) ; etc. Il donna aussi des comédies : *Valgerda* (1847), et des drames légendaires d'un caractère philosophique : *la Colline des Elfes* (1829) ; *les Elfes* (1835) ; *les Sept-Dormants* (1839) ; etc.

HEIBERG (Johan Ludwig), érudit et savant danois, né à Aalborg en 1854, mort en 1928 à Copenhague où il professait la philologie classique à l'université. A la fois mathématicien et helléniste, il s'attacha à l'histoire des sciences et aux éditions de mathématiciens et savants grecs. Il a publié en outre : *Etudes philologiques sur les mathématiciens grecs* (1880-1881) ; *Etudes d'histoire littéraire sur Euclide* (1882) ; *Notes sur Archimède* (1890) ; *Sciences naturelles, mathématiques et médecine dans l'antiquité classique* (2e édit., 1920) ; *Histoire des mathématiques et des sciences naturelles dans l'antiquité* (1925) ; et édité, avec Zeuthen, les premiers volumes des *Mémoires scientifiques de Paul Tannery* (1912-1928).

HEICÈTE [*è-sèt'*] n. m. Hist. relig. V. HICÈTE.

HEIDE, ville d'Allemagne (Prusse, Slesvig) ; 10.600 hab. Orfèvrerie. Brasserie.

HEIDEGGER (Martin), philosophe allemand, né à Messkirch (Bade) en 1889. Disciple de Husserl et professeur à l'université de Fribourg-en-Brisgau, il est un des principaux représentants de l'école existentialiste d'outre-Rhin ; ses idées ont profondément influencé certains philosophes français contemporains. Il a publié : *l'Etre et le temps* (1927) ; *Qu'est-ce que la métaphysique?* (1929) ; *Kant et le problème métaphysique* (1929) ; *De l'essence d'une raison* (1929). V. *Supplément*.

HEIDELBERG, ville d'Allemagne (Bade, cercle d'Heidelberg), sur la rive gauche du Neckar ; 84.640 hab. Université célèbre, une des plus anciennes de l'Allemagne, fondée en 1386 et reconstituée en 1802. Institut agricole et forestier ; observatoire, jardin botanique. Fabriques de tabac, de bougies, de safran, de papiers peints. Navigation active sur le Neckar ; commerce de transit. Palais des grands-ducs et de l'Université, églises de Saint-Pierre et du Saint-Esprit ; château, dévasté par Tilly en 1622, par Turenne en 1673, par le maréchal de Lorges en 1693, incendié par la foudre en 1764 ; là se trouve le fameux tonneau d'Heidelberg, jaugeant 236.000 bouteilles.

Château d'Heidelberg.

HEIDELOFF (Karl Alexander), architecte, peintre et écrivain allemand, né à Stuttgart en 1788, mort à Hassfurth en 1865. Heideloff se servit en général du vieux style germanique. Ses travaux les plus importants sont : le portail de l'église des Femmes à Nuremberg, la décoration de l'église Saint-Jacques et celle de Saint-Laurent ; la Salle des chevaliers dans la forteresse de Cobourg, l'église catholique de Leipzig, etc. Il a écrit : *Monuments d'ancienne architecture à Nuremberg* (1838-1854) ; *l'Art gothique en Souabe* (1854-1861) ; etc.

Armes d'Heidelberg.

HEIDELSHEIM, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Carlsruhe), sur la Salzbach ; 2.600 hab. Vignoble.

HEIDEN, village de Suisse (canton d'Appenzell), sur le Gstaldenbach, affluent du Rhin ; 3.300 hab. Broderies. Station climatique fréquentée.

Heidenhain (CROISSANTS DE) ou de **Gianuzzi.** Histol. Petites cellules en croissants ou en lunules qui occupent le fond des glandes sous-maxillaires et qui auraient pour fonction de sécréter l'albumine contenue dans la salive.

HEIDENHEIM, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Jagst), sur la Brenz, affl. du Danube ; 19.400 hab. Chambre de commerce et de métiers. Fabriques de métiers à tisser. Tissage de coton.

HEIDENSTAM (Charles-Gustave VERNER DE), écrivain suédois, né à Olshammar (Œrebro) en 1859, mort à Övralid en 1940. Il rapporta de longs voyages en Italie et en Orient un volume de vers : *Pèlerinages et Vagabondages* (1888), d'un paganisme enthousiaste. Il définit la joie de vivre dans un volume d'impressions : *Du col de Tende au Blocksberg* (1888) et le roman *Endymion* (1889). *Hans Alienus* (1892) est une vaste composition en prose et en vers où l'on perçoit les premières ombres d'une mélancolie qui s'affirme dans les *Poèmes* (1895). Les *Carolins* (1897-1898), en prose, qui illustrent l'épopée de Charles XII, constituent son œuvre la plus parfaite. On lui doit encore : *Pensées et Esquisses* (1899), *Saint Georges et le Dragon* (1900), *le Pèlerinage de sainte Brigitte* (1901), *la Forêt murmure* (1904), *l'Arbre des Folkunga* (1905), œuvres profondes souvent bizarres et obscures, d'une forme somptueuse ; un ouvrage populaire : *les Suédois et leurs chefs ; Nouveaux poèmes* (1905) ; etc. Il fut, en 1916, titulaire du prix Nobel de littérature.

HEIDENSTEIN (Reinhold), historien polonais, né à Selenein (Poméranie) en 1556, mort à Oliva en 1620. D'origine allemande, naturalisé Polonais en 1586, il fut d'abord secrétaire du prince de Prusse Albert-Frédéric, puis des rois de Pologne Batory et Sigismond Wasa, qui le chargèrent de plusieurs missions diplomatiques. Il a laissé différents ouvrages, dont les principaux sont : *De bello moscovitico commentariorum libri sex* (Cracovie, 1584), et *Rerum polonicarum libri XII* (Francfort, 1672).

HEIDINGSFELD, ville d'Allemagne (Bavière, Basse-Franconie), sur le Main ; 5.200 hab. Vignoble.

HEIDUQUE [*hè-duk'*] n. m. (autre forme de *haïdouk*). Fantassin hongrois. V. HAÏDOUKS. || Valet de pied vêtu à la hongroise, avec le sabre au côté.

HEIFETZ (Jascha), violoniste polonais, né à Wilno en 1901. Ses nombreuses tournées à l'étranger l'ont fait applaudir comme l'un des plus grands maîtres contemporains du violon.

HEIJERMANS (Herman), auteur dramatique néerlandais, né à Rotterdam en 1864, mort à Zantvoort, près d'Amsterdam, en 1924. C'est surtout comme auteur dramatique qu'il est connu, avec *Bloeimaand, Allerzielen, l'Enfant, le Ghetto, In de jonge Jan*, et surtout *Op hoop van Zegen*, en français *la Bonne Espérance*.

HEILBRONN (Marie), cantatrice française, née à Lyon en 1849, morte à Nice en 1886. Elève du conservatoire de Bruxelles, puis du Conservatoire de Paris, elle se distingua dans l'opérette, l'opéra-comique et l'opéra. Elle créa à l'Opéra-Comique *Manon* de Massenet.

HEILBRONN, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Neckar), sur le Neckar, affl. du Rhin ; 45.500 hab. Cathédrale de Saint-Kilian. Observatoire. Carrières de pierre de taille. Industrie importante ; tissage ; orfèvrerie ; etc. Vignobles. Jardins et pépinières qui ont valu à Heilbronn le surnom de *Ville des fleurs*. Fondée au VIIIe siècle et longtemps ville impériale, Heilbronn a été incorporée au Wurtemberg (1802).

HEILBUTH (Ferdinand), peintre allemand naturalisé Français en 1879, né à Hambourg en 1826, mort à Paris en 1889. Cet artiste a pris part aux Salons annuels depuis 1853. Citons de lui : *Une réception chez Rubens, Luca Signorelli, le Fils du Titien et Béatrice Donato, le Tasse à Ferrare, le Mont-de-piété* (musées nationaux), *Au bord de la Tamise, Beau Temps, Rêverie*. Heilbuth excellait aussi dans le portrait.

HEILIGENBEIL, ville de Lituanie (anc. Prusse-Orientale, présid. de Kœnigsberg), sur la Jarfe ; 5.000 hab. Instruments agricoles.

HEILIGENHAFEN, ville d'Allemagne (Prusse, Slesvig), sur la baie de Kiel ; 2.500 hab. Construction de navires. Port de pêche et de cabotage. Station balnéaire.

HEILIGENSTADT, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. d'Erfurt), au confluent de la Geislede avec la Leine ; 8.650 hab. Machines agricoles. Fabriques de cigares.

HEILIGENSTEIN, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 21 kil. de Sélestat, au pied des Vosges, non loin de Sainte-Odile ; 625 hab. Ruines du château de Landsberg. Vignobles réputés.

HEILSBERG, ville de Lituanie (anc. Prusse-Orientale, présid. de Kœnigsberg), au confluent de la Simser et de l'Alle, affl. de la Pregel ; 7.000 hab. Château épiscopal d'Ermeland.

HEILTZ-LE-MAURUPT [*è-le-mo-ru*], ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 20 kil. de Vitry-le-François, sur la Chée ; 490 hab. Entièrement détruit par la Guerre. — Le canton a 23 comm., et 4.900 hab. (6.590 en 1914).

***HEIM** ! [*hin*], interj. V. HEM ! et HEIN ?

HEIM (François-Joseph), peintre français, né à Belfort en 1787, mort à Paris en 1865. Il remporta le prix de Rome en 1807 ; à sa première exposition (1812), une première médaille d'or lui fut décernée pour son *Arrivée de Jacob en Mésopotamie*. Il exposa ensuite : *Saint Jean* (1814) ; *Titus pardonnant à des conjurés, Martyre de saint Cyr et de sainte Juliette* (1819) [église Saint-Gervais, à Paris] ; *le Martyre de saint Hippolyte*, 1822 (Notre-Dame de Paris), et *la Prise du temple de Jérusalem*, grande toile d'un effet dramatique, *Bataille de Rocroi* (musée de Versailles). *Saint Hyacinthe ressuscitant un noyé* (Notre-Dame de Paris) fut exposé en 1827, ainsi que *Charles X distribuant des récompenses aux artistes, à la fin de l'Exposition de 1824* (Louvre). Chaque tête est un portrait finement peint. Dans la même manière spirituelle, Heim a peint (1847) une *Lecture faite par Andrieux dans le foyer de la Comédie-Française*. Il était entré à l'Institut en 1829.

HEIM (Albert), professeur et géologue suisse, né et mort à Zurich (1849-1937). Professeur à l'Ecole polytechnique (1873), et à l'université de Zurich (1877). Il a fait des études notoires sur la formation des montagnes.

HEIMATLOS [*a-i-mat'-lôss*] adj. et n. invar. (mot allem. signif. *sans patrie*). Se dit de ceux qui ayant perdu leur nationalité d'origine, n'en ont pas acquis une autre. V. HEIMATLOSAT.

HEIMATLOSAT [*a-i-mat-lo-za*] n. m. (de *heimatlos*). Dr. intern. Situation particulière des individus qui n'ont pas de nationalité et qu'aucun Etat n'accepte ou ne revendique pour ses ressortissants.

— ENCYCL. Dr. internat. Le plus souvent, une personne se trouve sans nationalité parce qu'elle a perdu celle qui lui appartenait et n'en a acquis aucune autre. La preuve de la situation d'*heimatlos* est, en principe, à la charge de celui qui s'en prévaut.

— Dr. civil français. Les *heimatlos* ne jouissent pas des *droits politiques*. Ils sont des étrangers soumis à la formalité de la déclaration, et ils doivent obtenir la carte d'identité ; ils peuvent être expulsés du territoire français ; la loi permet leur incorporation dans la légion étrangère, sauf quand ils ont été élevés dans une famille ou une école française.

Au point de vue du statut personnel, il a semblé indispensable de les rattacher à un Etat déterminé. Cet Etat, dans la doctrine courante, est celui du *domicile*. Dès lors les rapports de famille (état et capacité), et les rapports juridiques des heimatlos, dans la mesure où ils dépendent de leur statut personnel, sont régis, en principe, par la loi de leur domicile.

HEIMBERG, commune de Suisse (canton de Berne), sur l'Aar ; 1.500 hab. Agriculture ; poterie.

C'est à Heimberg et à Thoune que furent établies dès le XVe siècle les fabriques de poteries en terre rougeâtre, lourde et épaisse, désignées sous le nom de *vieux-berne*.

HEIMBURG (Grégoire VON), jurisconsulte allemand, né à Wurtzbourg au commencement du XVe siècle, mort à Dresde en 1472. Secrétaire d'Æneas Silvius, plus tard le pape Pie II, il s'opposa, lors du concile de Bâle, aux idées du pape, et perdit sa place. Il fut ensuite jurisconsulte à Nuremberg, et conseiller du duc Siegmund d'Autriche, qui l'envoya à la diète de Mantoue. Il combattit une seconde fois le pape Pie II, et fut excommunié en 1460. Il se rendit à Dresde, à la cour des ducs de Saxe, et obtint son absolution du pape Sixte IV (1472). Ses ouvrages ont été publiés sous le titre de : *Scripta nervosa juris justitiæque plena, ex manuscriptis nunc primum eruta* (1608).

HEIMDAL, un des dieux scandinaves. Il a pour père Odin, et pour mères les neuf filles du géant Geirrendour. Il a la garde du pont de Bifrost (l'arc-en-ciel), qui relie le ciel à la terre. Sous le nom de RIG, il parcourut la terre et donna le jour à la race humaine.

HEIMISWYL, village de Suisse (canton de Berne) : 2.320 hab.

Heimwehren [*a-im'-vê-reun'*] n. f. pl. (en allem. *Défense du foyer*). Polit. Associations nationalistes autrichiennes, constituées en 1919, et qui ont pour but de défendre l'ordre social contre les éléments subversifs. [L'association des heimwehren a pour rivale naturelle celle des *schützbund* (socialistes).]

***HEIN ?** ou **HEIN !** [*in*] interj. Se joint à une proposition interrogative pour la renforcer : *Voulez-vous?* HEIN ? *Cela est bien écrit?* HEIN ? || Pour marquer l'étonnement, la surprise : HEIN ! *qu'en dites-vous?* || Pour marquer le contentement, la joie triomphante : HEIN ! *qu'avais-je prédit?* || Pour marquer un doute, une hésitation : HEIN ? *que dites-vous là?* HEIN ?... *Ai-je bien entendu?*

HEIN (Pieter PIETERZOON, dit **Piet**), amiral hollandais, né à Delftshaven en 1577, mort en face de Dunkerque en 1629. En 1628, par un coup d'audace, il enleva à Matanzas, près de Cuba, la flotte espagnole, qui rapportait du nouveau monde seize millions de francs. Promu lieutenant grand amiral de Hollande, il périt dans un combat naval.

HEINE (Henri), poète allemand, né à Dusseldorf en 1797, de parents juifs, mort à Paris en 1856. Après avoir essayé du commerce sans succès, Heine étudia le droit à Bonn, à Gœttingue et à Berlin. Dès 1822 il avait publié ses premiers *Poèmes*, et en 1823 son *Intermezzo lyrique*. Dans ces vers et ceux qui parurent en 1827 sous le titre *Livre des Chants*, il était question d'amour, d'un amour malheureux que Heine aurait éprouvé pour sa cousine, la fille du riche banquier Salomon Heine. Ces poésies, ciselées avec le plus grand soin, ont toute la naïveté de la chanson populaire. A la gloire lyrique Heine ajoute celle d'un prosateur exquis par la verve spirituelle et l'élégance du style dans ses *Tableaux de voyages* [*Reisebilder*] (1826-1830).

Heine. — Lith. d'Oppenheim.

Dans ses volumes, Heine faisait montre de ses idées libérales. A l'annonce de la révolution de 1830 il accourut à Paris, où il fut le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*. Il reçut du gouvernement français une pension, qui pèse sur sa mémoire car on affirme qu'elle lui a coûté son indépendance. C'est alors qu'il écrivit *De la France, Lutèce, le Salon*, où il donne des impressions teintées de libéralisme politique et religieux et assaisonnées d'esprit sur toutes sortes de sujets, puis *De l'Allemagne*, étude littéraire destinée à compléter et corriger le livre de Mme de Staël ; enfin *l'Allemagne, conte d'hiver* (1846) et *Atta Troll* (1847), qui contiennent de vives satires. Une maladie douloureuse et incurable lui inspira de beaux poèmes : *Histoires, Lamentations, Mélodies hébraïques*, réunies sous le titre *Romancero* (1851). Heine est, après Gœthe, le plus grand poète lyrique de l'Allemagne. Les vers jaillissent chez lui comme de source, et sont d'une harmonie qui en fait déjà une musique. Ils ont tenté de nombreux compositeurs et sont chantés dans toute l'Allemagne.

Comme poète, Heine fut le dernier des romantiques allemands ; il se guérit lui-même et guérit ses contemporains de la maladie romantique. Sa grande innovation fut

l'emploi si original qu'il fit des procédés humoristiques : l'ironie lui permit d'introduire dans la poésie tous les aspects extérieurs et tous les conflits intérieurs de la vie moderne, sans rien leur ôter de ce qu'ils ont de prosaïque, mais en leur opposant sans cesse tous les caprices de la sensibilité et toutes les fantaisies du rêve.

HEINECKE ou **HEINECCIUS** (Jean-Théophile), jurisconsulte et philosophe allemand, né à Eisenberg (Altenbourg) en 1681, mort à Halle en 1741. Professeur à l'université de Halle, Heinecke fut pendant longtemps conseiller du roi de Prusse. Ses nombreux ouvrages ont été publiés par son fils, sous le titre de : *Opera ad universam jurisprudentiam, philosophiam et litteras humaniores pertinentia* (1774).

HEINRICH (Guillaume-Alfred), écrivain français, né à Lyon en 1829, mort à Paris en 1887. Élève de l'École normale supérieure, il devint professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Lyon. Son œuvre capitale est l'*Histoire de la littérature allemande* (1870-1873).

HEINSBERG, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. d'Aix-la-Chapelle), sur le Worm ; 3.200 hab.

HEINSCH, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. d'Arlon), sur la Semois ; 2.080 hab. Fabrique d'ocre ; vannerie, boissellerie.

HEINSE (Jean-Jacques-Guillaume), romancier allemand, né à Langewiesen (Saxe-Weimar) en 1749, mort à Aschaffenbourg en 1803. Son œuvre essentielle est le roman : *Ardinghello ou les Iles Fortunées* (1787), remarquable surtout par ses digressions sur les arts plastiques.

HEINSIUS ou **HEINSE** (Daniel), humaniste et historien hollandais, né à Gand en 1580, mort à Leyde en 1655. En 1602, il devint professeur de latin et de grec à Leyde, puis d'histoire ; en 1605, il fut nommé bibliothécaire de l'université. Gustave-Adolphe fit de lui son historiographe. Secrétaire du synode national de Dordrecht, en 1618, il prit parti pour la majorité et désavoua ses relations avec Grotius. Cette faiblesse de caractère, il la montra dans ses relations avec beaucoup d'écrivains, dont il lui était difficile de supporter les talents et la réputation. Ses œuvres, traduites en français, en anglais, en allemand, en russe, sont de valeur très inégale. Parmi ses éditions des classiques, on cite celles d'Hésiode, de Théocrite, de Térence, de Virgile, etc. — Son fils, NICOLAS, né à Leyde en 1620, mort à La Haye en 1681, remplit d'importantes missions diplomatiques jusqu'en 1674. On lui doit de bonnes éditions d'Ovide, de Virgile, etc., et des poésies latines.

Daniel Heinsius.

HEINSIUS (Anthony), grand pensionnaire de Hollande, né à Delft en 1641, mort à La Haye en 1720. Résident à l'étranger, il devint pensionnaire de la ville de Delft en 1679. Il revint plein de rancune d'une mission auprès de Louis XIV en 1683, afin de traiter la question de la principauté d'Orange, et fut dès lors un adversaire acharné de la France. Grand pensionnaire en 1689, il fut maintenu dans ce poste jusqu'à sa mort et exerça sur la politique des Provinces-Unies une influence considérable, sous Guillaume III d'Orange, dont il était une des créatures. Il fut un des auteurs de la grande alliance de 1701, qui préluda à la guerre de succession d'Espagne, et il forma avec Marlborough et le prince Eugène un véritable triumvirat, dirigeant la guerre et repoussant à partir de 1709 toutes les offres de paix de la France. Il ne se résigna à traiter que sous l'influence anglaise. La Hollande retira de grands avantages de la paix d'Utrecht, mais les dépenses énormes de la guerre avaient épuisé les finances ; le mécontentement public se manifesta contre Heinsius, qui acheva sa carrière dans le discrédit.

Anthony Heinsius.

HEINSIUS (Johann Ernst), né à Hildburghausen ou à Weimar en 1740, mort à Orléans en 1812. Venu à Paris après avoir travaillé à Weimar et à Rudelstadt, il fut nommé peintre de Mesdames, filles de Louis XV, et exécuta de nombreux portraits à la Cour.

HEINTZITE [*ènt'*] n. f. Minér. Borate hydraté naturel de potassium et de magnésium.

HEIRIC, HEIRICH, HÉRIC, ERIC ou **ERRIC** (saint), théologien français, né à Héry, près d'Auxerre, vers 834, mort vers 881. Élevé à Saint-Germain d'Auxerre, puis disciple d'Haimon à Fulda et de Loup à Ferrières, il ouvrit à Auxerre une école vite célèbre. Il a laissé un poème latin sur la *Vie de saint Germain d'Auxerre*, et des gloses sur Porphyre, Aristote et saint Augustin. — Fête le 24 juin.

HEISE (Peter Arnold), compositeur danois, né à Copenhague en 1830, mort à Stokkerup en 1879. Il a écrit de nombreux *lieder* devenus populaires, une ballade : *la Belle au bois dormant*, et deux opéras : *la Fille du pacha* (1869) et *Roi et Maréchal* (1878).

HEISENBERG (Werner), physicien allemand, né à Wurtzbourg en 1901 ; sa théorie sur la mécanique des *quanta* a conduit à la découverte des formes allotropiques de l'hydrogène. Prix Nobel (1932). V. *Supplément*.

HEKELGEM, commune de Belgique (Brabant, arrond admin. de Bruxelles), sur un affl. de la Dendre ; 3.010 hab.

HÉKLA (MONT), volcan d'Islande, situé près de la côte sud-occidentale, haut de 1.447 m. Il est enveloppé généralement d'un épais brouillard.

HEL, déesse ou géante de la mort, dans la mythologie scandinave. Elle est fille de Loke et de la géante Angerboda. Le dieu suprême, qui savait combien elle devait être funeste aux autres ases, la précipita dans Nifvelhem, l'abîme des brouillards ; c'est là qu'elle habite et reçoit tous ceux qui meurent de vieillesse ou de maladie.

HELA (PRESQU'ÎLE DE), petite langue de terre prolongeant la côte poméranienne dans le golfe de Dantzig. Dernier point de résistance des Polonais en 1939.

HÉLAMYS [*miss*] n. m. Genre de rongeurs, comprenant de petits mammifères octodontidés de l'Afrique australe (lièvres sauteurs du Cap ou pédètes).

HELARCTOS [*é, ktoss*] n. m. Sous-genre d'ours, comprenant une seule espèce indo-malaise.

— ENCYCL. *L'helarctos Malayanus*, ours des cocotiers, ours de soleil, ours malais ou bruan, est le plus petit des ours. Brun, avec la poitrine marquée d'un croissant jaunâtre, il mesure 1m,30 de long. Il est omnivore, aime beaucoup le miel et les insectes ; ses fortes griffes lui permettent de grimper sur les arbres les plus lisses ; nocturne et timide ; on le voit fréquemment dans les ménageries. Il est répandu de l'Assam jusque dans les îles de la Sonde.

Helarctos.

HÉLAS ! [*lass*] interj. (de *hé !* et de *las* qui, en vieux franç., signif. souvent *malheureux*. — Au XVIIIe siècle, on écrivait le plus souvent en deux mots : *hé ! las*, et l'on mettait l'adjectif au féminin lorsqu'il se rapportait à une femme). Marque la plainte, la douleur, le regret.

— N. m. Fam. : *Faire de grands* HÉLAS.

Hélas !... — Que cet *hélas* a de peine à sortir.
CORNEILLE.

HELBIG (Jules), peintre et critique d'art belge, né et mort à Liége (1821-1906). Il se consacra à la peinture d'histoire, puis à la peinture religieuse. Il est connu par une excellente *Histoire de la peinture et de la sculpture au pays de Liége*.

HELBIG (Wolfgang), archéologue allemand, né à Dresde en 1839, mort à Rome en 1915. Secrétaire de l'Institut archéologique allemand du Capitole (1865), il a publié : *les Peintures murales des villes de Campanie ensevelies par le Vésuve* (1868) ; *Recherches sur la peinture murale campanienne* (1873) ; *les Italiotes dans la vallée du Pô* (1879) ; *Sur le pileus des anciens Italiotes* (1881) ; *l'Épopée homérique expliquée par les monuments* (1884 ; trad. franç. par Trawinski, 1894), ouvrage retentissant, où il rapprochait des descriptions d'Homère les objets archéologiques de l'Etrurie ; *Guide dans les musées d'archéologie classique de Rome* (1891) ; *la Collection Barracco* (1892) ; et des travaux parus dans les *Mémoires de l'Académie française des inscriptions*, dont il était membre.

HELBRA, bourg d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Mersebourg) ; 8.200 hab. Mines de houille.

HELCHIN, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur l'Escaut ; 1.150 hab.

HELCOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *helkos*, ulcère, et *logos*, traité). Traité des ulcères. (Peu us.)

HELCON n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des braconidés, comprenant des espèces parasites des larves de divers longicornes et de certaines chenilles. (L'*helcon carinator* de France est parasite des *callidium*.)

Helcon.

HELCOSOL n. m. Nom pharmaceutique du pyrogallate de bismuth employé comme antiseptique interne.

HELCYDRION n. m. (du gr. *helkos*, ulcère). Pathol. Ulcère superficiel de la cornée transparente.

HELDEN, ville des Pays-Bas (Limbourg, arrond. de Ruremonde) ; 5.500 hab. Fabrique de toiles.

Heldenbuch (*Livre des héros*), nom donné à un ensemble de poèmes se rattachant à la légende héroïque des Germains. C'est aux XIVe, XVe et XVIe siècles que furent transcrites ou imprimées ces anciennes poésies. Le terme *Heldenbuch* s'applique à deux compilations différentes :

1° Le *Livre des héros*, recueil imprimé pour la première fois sans indication de date ni de lieu (probablement à Strasbourg).

2° Le *Livre des héros* de Gaspard de La Roen ou *Livre des héros de Dresde*. Gaspard de La Roen n'a d'ailleurs écrit que cinq des pièces renfermées dans le manuscrit de Dresde. On trouve dans le *Livre des héros* les légendes d'Ortuit, de Wolfdietrich, d'Ecke, de Laurin, etc.

HELDER (LE), ville des Pays-Bas (Nord-Hollande), sur le détroit de Marsdiep, vis-à-vis de l'île Texel ; 28.800 hab. Arsenal militaire. Importante position navale. Tanneries, brasserie. En face de la côte du Helder eut lieu, le 21 août 1673, une bataille navale, restée indécise, entre la flotte franco-anglaise de d'Estrées et l'escadre hollandaise de Tromp et Ruyter. Pris par les Anglais en 1799, Le Helder fut repris par le général Brune.

HELDERGEM, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost) ; 1.530 hab. Dentelles.

HÈLE (Thomas HALES, dit **Thomas d'**), auteur dramatique anglais, né dans le comté de Gloucester vers 1740, mort à Paris en 1780. En 1770, il se rendit en France, où il composa des livrets d'opéra-comique pour la Comédie-Italienne. Trois d'entre eux ont été mis en musique par Grétry : *le Jugement de Midas* (1778) ; *l'Amant jaloux* (1778) ; *les Evénements imprévus* (1779).

HELENA, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Montana, dans une haute vallée des Rocheuses, sur un affl. du haut Missouri ; 12.100 hab. Ch.-lieu de comté. Sources d'eau chaude. Importantes scieries. Entrepôt des mines métalliques, et usines avoisinantes.

HÉLÈNE, femme de Ménélas, une des principales héroïnes de l'*Iliade* et du cycle troyen. Comme Clytemnestre, comme Castor et Pollux, elle était née d'un œuf, dont accoucha Léda, femme de Tyndare. Hélène était encore enfant, que déjà elle était célèbre par sa beauté. Un jour qu'elle dansait dans le temple d'Artémis, elle fut enlevée par Thésée, qui l'emmena en Attique, et qui eut d'elle une fille appelée Iphigénie, l'Eriphile de Racine. Hélène fut délivrée par ses frères Castor et Pollux, qui la ramenèrent à Sparte. Malgré son aventure, elle fut recherchée en mariage par tous les héros de Grèce. Tyndare, craignant de s'attirer le ressentiment des candidats évincés, fit jurer à tous les rivaux de se réunir contre quiconque voudrait disputer Hélène à celui qu'elle aurait préféré. La jeune princesse épousa Ménélas. Mais Pâris, fils de Priam, roi de Troie, se rendit à Sparte pendant une absence de Ménélas, et enleva sa femme. L'époux outragé somma ses anciens rivaux de tenir leur serment, et c'est alors que, sous la conduite d'Agamemnon, ils entreprirent la guerre de Troie. Après la mort de Pâris, Hélène épousa son frère Déiphobe, qu'elle livra plus tard à la fureur des Grecs, lors du sac de Troie. Ménélas la reprit, et tous deux revinrent ensemble à Sparte. Devenue veuve, elle fut chassée par Mégapenthe et Nicostrate, fils naturel de Ménélas, et se réfugia à Rhodes, où l'Argienne Polyxa, femme du roi Tlépolème, la fit tuer. Une autre tradition a été adoptée par Euripide, dans son *Hélène :* après sa mort, Hélène fut mise au rang des dieux par Zeus ; elle devint une étoile. D'après d'autres légendes, elle régnait éternellement avec Ménélas dans l'île des Bienheureux. On lui rendait un culte en divers pays. Elle resta toujours pour les Grecs le type de la beauté.

— N. f. S'emploie comme nom commun pour désigner une beauté que se disputent de nombreux soupirants :

Une *Hélène* a soufflé cette ardeur meurtrière ;
RACINE.

Hélène (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES D'). Les anciens ne mentionnent qu'un petit nombre d'images d'Hélène dues à Zeuxis, Eumelos, Polygnote. Un des bas-reliefs du coffre de Cypsélos représentait Ménélas se précipitant sur Hélène, le glaive à la main, scène que reproduit encore un miroir du *British Museum*. Les amours d'Hélène et de Pâris figurent sur une peinture des Thermes de Titus. Un bas-relief en terre cuite du musée Campana montre Hélène sur le quadrige de Pâris.

Parmi les œuvres modernes représentant l'*Enlèvement d'Hélène*, il faut citer la composition de Raphaël, gravée par Marc-Antoine Raimondi et Marc de Ravenne ; le tableau de Guido Reni (Louvre) ; le tableau d'André Schiavone (Turin), et la fresque de Jules Romain au palais ducal de Mantoue. Un statuaire moderne, Clésinger, a fait, d'*Hélène*, une statue en marbre. (V. planche *Beaux-Arts LXIX*.)

Hélène, tragédie d'Euripide, représentée en 412 av. J.-C. La scène se passe à Pharos, île voisine de la côte d'Egypte. Euripide, reprenant une légende déjà développée par Stésichore, suppose qu'Hélène n'a pas été réellement enlevée par Pâris. Tandis que celui-ci emmenait à Troie un fantôme à l'image de la reine, la véritable Hélène aurait été transportée par Hermès, en Egypte, à la cour de Protée. Au moment où commence la pièce, Protée vient de mourir. Son fils et successeur, Théoclymène, veut épouser Hélène, même de force. La reine se réfugie près d'un autel. A ce moment survient Ménélas, que les vents ont poussé vers l'Egypte. Les deux époux réussissent à fuir ensemble grâce à Théonoé, sœur de Théoclymène. Le chœur est composé de captives grecques. Cette pièce, romanesque et spirituelle, est médiocrement dramatique.

Hélène (la Belle). V. BELLE HÉLÈNE (*la*).

HÉLÈNE, petite planète, N° 101, découverte par Watson en 1868.

HÉLÈNE (sainte), mère de l'empereur Constantin, née vers 247, morte à Rome en 327. La plus grande incertitude règne sur son origine, sur le lieu de sa naissance et sur la position sociale qu'elle occupait lorsque Constance Chlore l'épousa. Ce dernier la répudia, en 291, lorsqu'il reçut le titre de César. Constantin dès son élévation au trône impérial (306) l'entoura de son respect et la proclama Auguste et impératrice. Son nom fut gravé sur les monnaies publiques. La conversion de Constantin au christianisme est en partie son œuvre. Si elle ne put empêcher l'empereur, trompé par

Sarcophage de sainte Hélène, au Vatican.

Halte de chasse, par Van Loo.

Entrevue d'Henri III et du duc de Guise, par Ch. Comte.

Héliodore chassé du Temple, par Delacroix.

Lady Hamilton, par Romney.

Frans Hals et sa femme, par lui-même.

Halte de cavaliers arabes, par E. Fromentin.

Halte de chasseurs et cavaliers, par Wouwerman.

L'Enlèvement d'Hélène, par G. Reni.

Hamlet et Horatio, par Delacroix.

(Photos *Giraudon, Larousse, X..., Braün, Hanfstaengl.*)

Henri IV, par Porbus.

Hercule tuant l'Hydre, par le Gude.

Madame Henriette, par Nattier.

Herminie chez le berger, par Restout.

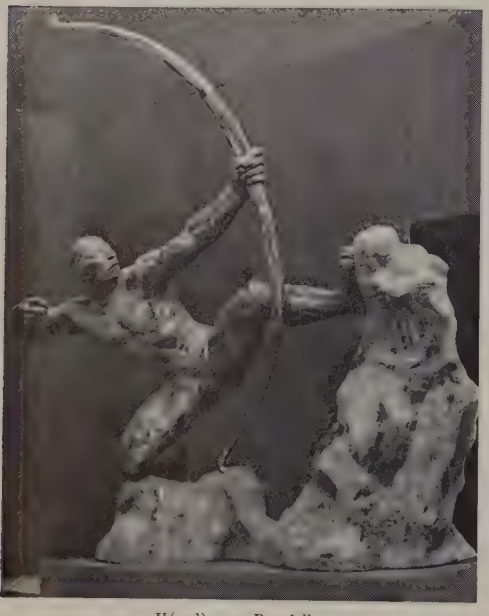

Héraclès, par Bourdelle.

L'Hercule Farnèse (antique).

L'Entrée d'Héraclius à Jérusalem, par G. da S. Stefano dal Ponte.

Hercule combat les Centaures, par Bon Boulogne.

Naissance d'Henri IV, par Deveria.

(Photos *Giraudon, Brogi, Neurdein, Roseman.*)

une accusation mensongère, de faire mourir à Rome, en 326, son fils Crispus, elle l'amena à reconnaître l'innocence de sa victime. Dans un voyage à Jérusalem, elle entreprit sur le Calvaire les fouilles qui aboutirent à la découverte de la vraie croix. — Fête le 18 août.

Hélène (LA VISION DE SAINTE), par Paul Véronèse, musée du Vatican. La mère de Constantin est endormie. Un ange, debout devant elle, tient la croix.

Le musée de Milan possède un tableau du Tintoret représentant *sainte Hélène* et divers saints, et un tableau de Palma le Vieux où figurent la même sainte avec son fils, saint Sébastien et saint Roch. Au musée de l'Ermitage est une *Sainte Hélène entourée des instruments de la Passion*, beau tableau du Dominiquin.

HÉLÈNE (Flavia Julia HELENA), fille de l'empereur Constantin et femme de Julien l'Apostat, morte en 360. Sa vie fut courte et effacée. Elle mourut de langueur, peu après la proclamation de Julien comme Auguste par l'armée des Gaules.

HÉLÈNE, impératrice byzantine du Xe siècle, fille de Romain Ier Lécapène et femme de Constantin VII. Après la chute des Lécapénides (944), elle garda sur son faible époux une autorité incontestée. Elle mourut en 961.

HÉLÈNE, régente d'Abyssinie au XVe siècle. A la mort de Beda Marian, son époux (1475), elle fut appelée à la régence et conserva le pouvoir sous le nom de ses fils et petits-fils Alexandre, Naod, Amdaizgon et David, pendant près d'un demi-siècle. Lorsque les musulmans menacèrent l'Abyssinie, Hélène invoqua le secours du roi de Portugal, qui lui envoya une ambassade et profita de l'occasion pour établir, dans le cœur de l'Abyssinie, quelques comptoirs de commerce (1519).

HÉLÈNE Ivanovna, reine de Pologne, née à Moscou entre 1474 et 1476, morte à Vilna en 1513. Son père, le prince de Moscou Ivan III, la donna en mariage, en 1494, à Alexandre Jagellon, roi de Pologne. Cette princesse, restée fidèle à la religion russe, s'efforça de maintenir la paix entre la Pologne et la Moscovie.

HÉLÈNE, princesse PÉTROVITCH NIÉGOCH **de Monténégro,** reine d'Italie, née à Cettigné en 1873, morte à Montpellier en 1952. Elle était le quatrième des neuf enfants du roi Nicolas Ier de Monténégro. En 1896, elle épousa le prince héritier d'Italie, devenu roi en 1900 sous le nom de Victor-Emmanuel III à la mort du roi Humbert Ier, et embrassa à cette occasion la religion catholique.

HÉLÉNIE [*nî*] n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant de belles herbes souvent vivaces, à feuilles alternes, à capitules jaunes. (On en connaît dix-huit espèces américaines.)

Hélénie.

HÉLÉNIES [*nî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sparte en l'honneur d'Hélène, femme de Ménélas.

HÉLÉNINE n. f. Composé contenu dans les racines d'aunée et identique à la lactone alantique. (Elle a été préconisée comme spécifique de la tuberculose.) || Syn. de ALANTOLACTONE.

HELENOS [*noss*], devin troyen, fils de Priam et d'Hécube. Pris par Ulysse, ou passé en transfuge au camp des Grecs, il suivit Pyrrhus en Epire; il hérita à sa mort du royaume d'Epire, et épousa Andromaque.

HELENOS, 3e fils de Pyrrhus, roi d'Epire (première moitié du IIIe s. av. notre ère). Il suivit son père dans les expéditions d'Italie, de Sicile, puis de Grèce. Au siège d'Argos (272), où fut tué Pyrrhus, il fut fait prisonnier par Antigone Gonatas, qui lui permit de retourner en Epire.

HELENSBURGH, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Dumbarton), sur la Clyde; 9.700 hab. Bains de mer.

HÉLÉOCHARIS [*ka*] n. f. Genre de cypéracées, comprenant des herbes à épillets solitaires dont on connaît quatre-vingt-dix espèces, réparties sur tout le globe et dont plusieurs croissent dans les marais d'Europe. (Cinq espèces sont françaises, parfois réunies au genre *scirpe*.)

HÉLÉOPLANCTON n. m. (du gr. *héléos*, marais, et de *plancton*). Biol. Plancton qui se rencontre dans toutes les pièces d'eau de peu d'étendue et de profondeur.

HÉLÉPOLE n. f. (du gr. *hélein*, prendre, et *polis*, ville). Art milit. anc. Grande machine de siège qui permettait aux assiégeants de combattre au niveau des remparts.

— ENCYCL. On attribuait son invention à Demetrios Poliorcète, qui l'aurait imaginée au siège de Rhodes. D'après Diodore et Plutarque, l'*hélépole* était une grande tour rectangulaire en bois, haute d'environ 40 m., longue de 30 m., plus large à la base qu'au sommet, couverte de plaques de métal, de peaux de bœufs et de terre glaise, qui la protégeaient contre les tentatives d'incendie. Les Rhodiens rendirent inutile l'invention de Demetrios Poliorcète en creusant une mine où s'effondra l'hélépole.

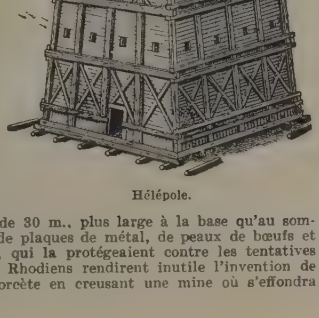

Hélépole.

***HÉLER** [*lé*] v. tr. (de l'anglais *to hail*, appeler. — Se conjugue comme *accélérer*.) Appeler à l'aide d'un portevoix, interroger un navire, une embarcation. (On hèle les gens qui se trouvent à bord d'un bateau ou d'un canot par le cri : *Ho!* suivi parfois du nom du bâtiment : *Ho du canot! Ho du trois-mâts! Ho des « Deux-Frères »!*) || *Par extens.* Appeler de loin : HÉLER *un cocher, un chauffeur. On nous* HÉLA *des portes de la ville.* (Chateaubriand.)

HELESMES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kil. de Valenciennes; 1.675 hab. Ch. de f. Nord.

HELFENSCHWIL, nom de deux communes de Suisse (canton de Saint-Gall) : NIEDER-HELFENSCHWIL est située au-dessus de la Thur; 1.350 hab. Agriculture; fromagerie; élève de bétail; fabrication de broderie. — OBER-HELFENSCHWIL, située sur une terrasse élevée, entre la Thur et le Necker, possède 1.100 hab. Fabrication de broderie à la mécanique.

HELFERT (Alexandre, baron DE), homme d'Etat et historien autrichien, né à Prague en 1820, mort à Vienne en 1910. Membre à vie de la Chambre des seigneurs (1881), il a écrit un très grand nombre d'ouvrages historiques, dont le plus important est une *Histoire d'Autriche depuis la révolution d'octobre 1848*, en 4 vol. (1869-1886).

HELGAUD, en lat. *Helgaldus*, moine de Fleury, historien français du XIe siècle, protégé du roi Robert dont il a laissé une Vie (*Epitome vitæ Roberti regis*).

HELGENÆS, presqu'île du Jutland (Danemark), entre les golfes de Begtrup et d'Ebeltoft, reliée par une étroite langue de terre à la presqu'île de Molsland. Le vieux roi Harald *à la Dent bleue* y fut tué par Palnatoke. En 1044, victoire navale de Magnus le Bon sur Svend Estridsœn.

HELGOLAND ou **HÉLIGOLAND** (*île des Saints*), petite île allemande de la mer du Nord, à 60 kil. dans l'ouest du Holstein; 2.585 hab., marins et pêcheurs. La mer ronge sans répit les magnifiques falaises calcaires d'Helgoland et a, depuis le IXe siècle, réduit sa superficie des quatre cinquièmes; elle a, en 1770, coupé l'île primitive en deux terres : Sandy Island et Helgoland. Danoise en 1714, Helgoland a passé en 1807 à l'Angleterre, qui la céda à l'Empire allemand en 1890. Ses eaux virent le combat naval du 28 août 1914 entre les flottes anglaise et allemande, au désavantage des Allemands. Le traité de Versailles laissa Helgoland à l'Allemagne. Elle fut détruite en partie dans la Seconde Guerre mondiale.

HÉLI, grand prêtre et juge d'Israël. Son histoire est racontée au livre Ier des *Rois* (ch. Ier, II, III et IV) et au livre II des *Paralipomènes* (XXIV). Il éleva le jeune Samuel, et, après avoir montré une indulgence coupable pour les méfaits de ses propres fils, mourut de douleur en apprenant leur mort, la défaite d'Israël et la prise de l'arche par les Philistins.

HÉLIACTIN [*é, tin'*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant de jolis oiseaux-mouches vert bronzé, avec la tête bleu d'acier, la collerette irisée, la gorge et les joues noir velouté, le ventre et le croupion blancs, qui sont communs au Brésil.

Héliactin.

HÉLIADES (les). Myth. gr. Filles d'Hélios et de Clymène, et sœurs de Phaéthon. (On en comptait sept : Lampétie, Phaéthuse, Phébé, Mérope, Æglé, Ætheria, Dioxippe. Elles s'affligèrent tellement de la mort de leur frère que les dieux, par pitié, les changèrent en peupliers. Leurs larmes devinrent des grains d'ambre.) — Fils d'Hélios, roi de Rhodes, ou du dieu Hélios. (Ils étaient sept, dont les noms ne sont pas invariablement rapportés. Ils perfectionnèrent l'architecture navale, divisèrent l'année en saisons et les jours en heures.)

HÉLIANTHE n. m. Genre de composées originaires de l'Amérique. || Syn. de CHRYSIDE.

Hélianthème.

Hélianthe.

— ENCYCL. Les *hélianthes* (*helianthus*) sont des herbes annuelles ou vivaces, ordinairement grandes, à feuilles entières ou dentées, à capitules jaunes et souvent très volumineux. On en connaît une cinquantaine d'espèces, la plupart de l'Amérique du Nord. On cultive en France l'*hélianthe tubéreux* ou *topinambour*, l'*hélianthi* et l'*hélianthe annuel* dit *grand soleil* ou *tournesol*.

HÉLIANTHÈME n. m. Genre de plantes, de la famille des cistacées.

— ENCYCL. Les *hélianthèmes* (*helianthemum*) ressemblent beaucoup aux cistes. Ils croissent généralement dans les lieux secs et découverts, et passent pour astringents et vulnéraires; leurs fleurs, de couleurs variées, sont très jolies, mais fugaces. Le genre, qui comprend plus de quarante espèces, est répandu par tout le globe. La flore française compte treize espèces, dont l'*helianthemum vulgare*, très répandu partout.

HÉLIANTHÉNINE n. f. Hydrate de carbone renfermé dans les tubercules de topinambour, d'aunée, de dahlia, etc.

HÉLIANTHI n. m. Plante vivace alimentaire du genre hélianthe (*helianthus decapetalus*), originaire d'Amérique.

HÉLIANTHINE n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *anthos*, fleur). Colorant azoïque obtenu en di-azotant l'acide sulfanilique et copulant avec la diméthylaniline. SYN. **Méthylorange, orangé III.**

— ENCYCL. L'*hélianthine*, en milieu alcalin, présente une teinte orangée qui vire au rouge en présence d'un très faible excès d'un acide fort. On l'emploie pour cette raison en analyse comme indicateur coloré.

HÉLIAQUE adj. (du gr. *hélios*, soleil). Astron. Qui a lieu avec le lever ou le coucher du soleil, en parlant du lever ou du coucher d'un autre astre.

— Phys. *Spectre héliaque*, Spectre coloré fourni par la décomposition des rayons solaires.

HÉLIAQUES [*li-ak'*] n. f. pl. (même étymol. que *héliaque* adj.). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Hélios, le dieu-soleil (*Halieia, Haleia* ou *Helieia* de Rhodes; *Haleia* de Tralles et de Philadelphie, sous l'Empire romain, etc.).

Hélias ou **Elioxe,** chanson de geste française du commencement du XIIIe siècle. C'est une des plus anciennes versions de la légende, plus tard rattachée au cycle de la Croisade, du chevalier inconnu, amené dans une barque traînée par un cygne, épousant une princesse et la quittant dès qu'elle lui a demandé son nom. Cette légende fait aussi le fond d'un poème de Wolfram d'Eschenbach, où Wagner a puisé le sujet de *Lohengrin*.

HELIASTES [*è, ass-tèss*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des pomacentridés, comprenant des formes propres aux mers chaudes et tempérées. (On en connaît une douzaine d'espèces dont une, *heliastes chromis*, est commune dans la Méditerranée, et fréquente le littoral français.)

HÉLIASTES [*li-asst'*] n. m. pl. Antiq. gr. Jurés athéniens, membres du tribunal populaire de l'*héliée*, tenu en plein air, sous le soleil (*hélios*).

— ENCYCL. L'héliée était, aux Ve et IVe siècles, le tribunal le plus important d'Athènes. L'époque de sa création reste inconnue. Parmi les citoyens âgés d'au moins trente ans, on dressait une liste de volontaires, généralement des vieillards, plus libres de leur temps. Sur cette liste, on choisissait ou l'on tirait au sort les six mille *héliastes*, ensuite répartis en dix sections de cinq cents, désignées par les dix premières lettres de l'alphabet; les mille restants formaient une réserve de suppléants. Pour affaires importantes, on pouvait réunir plusieurs sections. Chaque héliaste recevait un bâton dont le numéro et la couleur indiquaient sa section, et une table en bronze (*pinakion héliastikon*) qui portait le nom du juge, de son père, de son dème, la lettre de sa section, avec des marques de contrôle. Il prêtait serment et touchait un jeton de présence (*symbolon dikastikon*), échangé ensuite contre le *misthos dikastikos*, institué probablement par Périclès (d'abord, une ou deux oboles; plus tard, trois [*triobole*]). Le vote avait lieu au scrutin secret, à l'aide de cailloux, de fèves ou de coquilles, de boutons métalliques. La compétence de l'héliée s'étendait à presque toutes les affaires.

HÉLICARION n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type d'une famille dite des hélicarionidés, qui habitent les régions chaudes de l'ancien monde, notamment l'Afrique tropicale.

HÉLICE n. f. (gr. *helix*; de *helissein*, enrouler). Géom. Ligne courbe qui s'obtient par l'enroulement d'une ligne droite dans des conditions géométriques déterminées, sur la surface d'un cylindre de révolution.

— Archit. Chacune des petites volutes qui décorent un chapiteau corinthien. || *Escalier en hélice*, Escalier qui s'enroule autour d'un noyau.

— Armur. Courbe suivant laquelle sont disposées les rayures des armes à feu.

— Navig. *Hélice propulsive*, Appareil de propulsion (ou de traction ou de sustentation) actionné par un moteur et appliqué aux navires, aux torpilles, aux aéronefs. || *Hélices jumelles*, Hélices disposées par paire, une de chaque côté de l'étambot. || *Hélice réversible*, Hélice dont les ailes pivotantes peuvent se placer dans la position de marche avant, de stop, et de marche arrière, la machine continuant à tourner dans le même sens.

— Mécan. Appareil transporteur dont la forme rappelle celle d'une vis et qui est utilisé pour acheminer à de petites distances des matières en menus fragments ou en poudre.

— ENCYCL. Géom. L'*hélice* est une ligne à double courbure, qui se transforme en ligne droite dans le développement du cylindre sur lequel elle est tracée. Soit le cylindre *abcd*, ayant pour développement le rectangle *b e h c*; si l'on divise la hauteur *bc* en un nombre quelconque de parties égales, que l'on mène aux points de division les lignes *jf, ig*, parallèles à la base *be*, et ensuite les diagonales *bf, jg, ih*, lorsqu'on enroulera le rectangle sur le cylindre les parallèles *bf, jg, ih* se transformeront en une courbe continue *bvjminc*. Cette courbe est une hélice. Les angles correspondants *bfe, jgf, ihg* étant égaux, chaque portion de l'hélice sera en continuité avec la précédente. On appelle *spires* de l'hélice les arcs consécutifs *bvj, jmi, inc*, qui, partant d'une même génératrice *bc*, reviennent y aboutir. Le *pas de l'hélice* est l'intervalle constant compris, sur cette même droite *bc*, entre les extrémités d'une même spire.

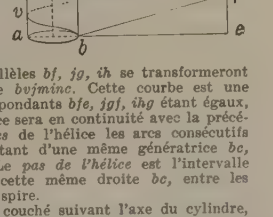

Pour un observateur couché suivant l'axe du cylindre, les pieds en O par exemple, et qui regarderait un mobile se déplaçant sur la courbe en montant, le mouvement de celui-ci peut s'effectuer, pour l'observateur, de droite à gauche (sens direct) ou de gauche à droite (sens rétrograde); dans le premier cas l'on dit que l'*hélice est à*

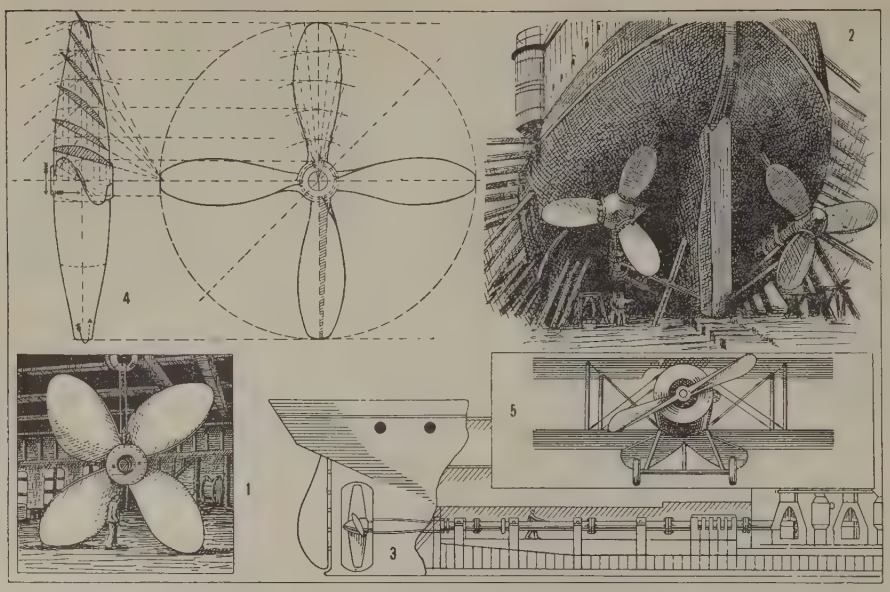

HÉLICES : 1. Hélice de navire géante; 2. Navire à deux hélices; 3. Navire à une hélice; 4. Hélice à quatre ailes pas constant à droite, génératrice droite verticale; 5. Hélice d'avion.

droite ou que l'enroulement est *dextrorsum*, et dans le second cas *l'hélice est à gauche* ou l'enroulement *sinistrorsum*. Les vis ordinaires, les tire-bouchons ont, en général, leurs filets dessinés suivant l'hélice à droite.

Equation de l'hélice. — Si l'on prend pour axe des x le rayon du cylindre qui passe par le point à partir duquel on veut tracer la courbe, pour axe des y le rayon perpendiculaire, enfin pour axe des z l'axe du cylindre, en désignant par R le rayon du cylindre, par h le pas de l'*hélice*, par ω l'angle au centre correspondant à l'arc de la base suivant lequel se projette la portion de la courbe qui s'étend du point de départ au point $[x, y, z]$, on aura :

$$x = \mathrm{R}\cos\omega, y = \mathrm{R}\sin\omega, z = \frac{h}{2\pi\mathrm{R}}\,\mathrm{R}\omega = \frac{\omega}{2\pi}h.$$

En éliminant ω entre ces équations, on aura celles de l'hélice :

$$x = \mathrm{R}\cos\left(\frac{2\pi z}{h}\right),\ y = \mathrm{R}\sin\left(\frac{2\pi z}{h}\right).$$

On vérifie aisément que la tangente en un point de la courbe a une inclinaison constante sur l'axe.

Le rayon de courbure est constant. *Le lieu des centres de courbure de l'hélice est une autre hélice de même pas, tracée en sens inverse sur le cylindre de rayon :*

$$\mathrm{R}\left(1+\frac{h}{2\pi\mathrm{R}}\right).$$

— Mécan. *Hélice transporteuse.* Les hélices transporteuses se composent d'une gouttière de tôle renfermant un mécanisme constitué par une vis d'Archimède (hélicoïde normal) en tôle, solidaire d'un arbre de transmission entraîné en rotation par une poulie et une courroie. Lors de la rotation de l'arbre, les matières pulvérulentes à transporter, qui ont été placées dans la gouttière, sont entraînées en translation par la surface hélicoïdale, et progressent de un pas par tour de la transmission.

Fort utilisées dans les industries travaillant des matières morcelées ou pulvérulentes, ces hélices transporteuses sont aussi utilisées pour le transport des grains, et des pulpes dans les moulins et les sucreries. On tend toutefois à leur substituer les courroies transporteuses qui, à débit égal, absorbent moins de puissance et exigent moins d'entretien.

— Navig. L'*hélice* est un mécanisme animé d'un mouvement de rotation continu et qui, placé dans un fluide comme l'eau ou l'air, prend un mouvement d'avancement dans ce fluide, comme une vis dans son écrou, en entraînant le véhicule qui le porte : bateau, ballon, aéroplane, etc.

Elle est formée d'*ailes* ou *pales* dont la surface travaillante se rapproche des divers hélicoïdes définis en géométrie ; ces pales sont montées sur un moyeu calé sur l'arbre moteur. Ses éléments importants sont : 1° le *pas :* c'est le pas de l'hélicoïde utilisé, ou la quantité dont avancerait le véhicule s'il n'y avait pas, pour une hélice qui se déplace dans un fluide, et contrairement à ce qui se passe pour une vis et un écrou solide, un certain glissement qu'on appelle le *recul ;* 2° le *diamètre :* c'est le diamètre du cylindre minimum ayant même axe que l'hélice et contenant cette hélice ; 3° la *fraction de pas :* c'est le rapport entre la surface utile des pales et la surface d'une spire complète de l'hélicoïde qui a servi à la tracer, limitée au cylindre de même diamètre que l'hélice.

En pratique, on est d'ailleurs conduit à s'écarter des hélicoïdes géométriques, et le pas, en particulier, n'est pas toujours uniforme.

Les hélices sont à deux, trois ou quatre pales. Elles sont en bois (hélices aériennes), en bronze ou en acier, d'une seule pièce, ou à pales rapportées sur le moyeu (hélice de bateaux). Sur un même véhicule, elles sont uniques ou multiples : il y a généralement une hélice par moteur. Sur les navires (hélices propulsives) en particulier, on a d'abord employé une hélice unique, portée par un arbre pénétrant dans la coque par un tube d'étambot muni d'un presse-étoupe. Puis on a employé deux hélices latérales, portées par des arbres symétriques par rapport au plan axial longitudinal du navire et correspondant à deux machines : on obtient ainsi plus de sécurité, et une grande facilité d'évolution. On a, ensuite, multiplié encore les hélices, et, notamment, les machines tournant très vite, comme les turbines, ont conduit à l'emploi d'hélices nombreuses et de faible diamètre. On tend maintenant à interposer entre de telles machines et les hélices des réducteurs de vitesse (à engrenages, électriques, etc.) parce que le rendement de l'hélice devient mauvais aux grandes vitesses de rotation.

En navigation aérienne, étant donné les caractéristiques du fluide et les grandes vitesses de déplacement, les vitesses de rotation utilisées sont beaucoup plus grandes, ainsi que proportionnellement les diamètres. Les hélices sont *tractives* (placées à l'avant de l'appareil) ou *propulsives* (placées à l'arrière des ailes). Elles sont constituées par deux pales à surfaces hélicoïdales, réunies par un moyeu fixé à l'arbre du moteur ou à un arbre intermédiaire. Le profil des pales est celui d'une aile épaisse, et leur largeur est proportionnée au diamètre de l'hélice. Elles sont soit en planches de bois dur, superposées, collées fortement, poncées, vernies et équilibrées avec soin, pour éviter toute vibration dangereuse au régime élevé de rotation qui peut dépasser 2.000 tours à la minute. On les construit aussi en duralumin ou en acier. Quand l'hélice est destinée à un *hydravion*, son bord d'attaque est protégé par un blindage en feuille métallique contre l'action des vagues ou des embruns qui peuvent frapper la pale.

Tous les avions de chasse et de combat ont une ou plusieurs mitrailleuses *tirant à travers l'hélice :* la détente de l'arme est actionnée par un mécanisme relié au moteur de telle façon que les balles passent entre les pales sans toucher à ces dernières. Le pilote attaque l'adversaire en pointant sur lui son avion et en faisant feu sans quitter ses commandes.

On demande aussi parfois aux hélices d'autres services, par exemple de soutenir un appareil plus lourd que l'air, en équilibrant la pesanteur. On a alors une hélice *sustentatrice*, qui exige une grande surface, à une vitesse de rotation relativement faible.

Hélice à pas variable. — En navigation aérienne, la densité de l'air diminuant quand l'altitude augmente, on a été amené à utiliser des moteurs spéciaux, dont le couple moteur est indépendant de la variation d'altitude.

Mais avec une hélice ordinaire à pas constant, le couple résistant dû à l'air diminue quand l'altitude augmente, et le couple moteur l'emportant sur le couple résistant, le moteur aurait tendance à tourner trop vite et pourrait atteindre un régime dangereux.

Il est donc intéressant d'obtenir un réglage du pas de l'hélice de façon à rendre le couple résistant constant. Ce réglage peut être soit automatique soit commandé par le pilote. V. MOULINET.

HÉLICE [*liss*] ou **HELIX** [*likss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des hélicidés, comprenant les formes vulgairement appelées ESCARGOTS.

Hélices.

— ENCYCL. Les *helix* sont des animaux essentiellement terrestres, et phytophages. On réunissait autrefois, sous ce nom, plusieurs milliers d'espèces. On restreint aujourd'hui le genre helix aux espèces de la faune européenne dont l'hélice vigneronne (escargot de Bourgogne) et l'hélice chagrinée (escargot dit petit-gris) sont d'excellents types.

HÉLICE. Myth. gr. Nom donné par des traditions locales à plusieurs nymphes : l'une, transportée au ciel par Zeus, aurait formé la constellation de la grande Ourse ; — une autre aurait veillé sur Zeus enfant ; — la troisième était éponyme de la ville d'Hélikê en Achaïe, engloutie, avec son temple de Poseidon, par un tremblement de terre.

HÉLICHRYSE [*kriz'*] ou **ÉLICHRYSE** ou **HELICRYSUM** [*é, kri-zom'*] n. f. Bot. Genre de composées, très voisin des gnaphales et plus connu sous le nom vulgaire d'IMMORTELLE.

HÉLICICULTEUR n. m. Qui s'occupe d'héliciculture.

HÉLICICULTURE n. f. (du lat. *helix, icis*, escargot, et de *culture*). Elevage des escargots.

HÉLICIDÉS [*si-dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés stylommatophores dont le genre *hélice* est le type.

— ENCYCL. Les *hélicidés* sont, de tous les mollusques terrestres, ceux dont l'appareil génital offre le maximum de complication. — Ils apparaissent, à l'état fossile, dès le crétacé.

HÉLICIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Anat. Qui appartient à l'hélix : *Muscle* HÉLICIEN.

HÉLICIFORME adj. (de *hélice* et *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille d'hélice.

HELICIGONA n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des hélicidés. (Les *helicigona*, dont le type est l'hélice lampe [*helix lapicida*], assez commune en France, habitent presque toute l'Europe.)

HÉLICIN, E adj. Contourné en hélice. || *Artères hélicines*, Artérioles du tissu érectile, qui se terminent en spirale.

HÉLICINE [*sin'*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type d'une famille dite des héliciniidés. (On en connaît environ cinq cents espèces des régions tropicales sauf l'Afrique, et particulièrement des Antilles.)

HÉLICINE [*sin'*] n. f. Glucoside obtenu par oxydation de la salicine au moyen d'acide nitrique étendu. || Nom donné quelquefois au « sirop d'escargot ».

HÉLICISME [*sissm'*] n. m. (du gr. *hélix, ikos*, hélice). Biol. Riposte à une excitation élémentaire, qui se traduit par une orientation, par rapport au corps, des éléments excités, telle que l'espèce prend une forme spiralée ou hélicoïde. (L'héliciste s'observe chez certains mollusques et chez les plantes volubiles.)

HÉLICITE n. m. V. HICÈTE.

HÉLICODICÉROS [*ross*] n. m. Genre d'aroïdées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs unisexuées, dont l'espèce type est l'*arum muscivorum* de la Corse.

HÉLICOÏDAL [*ko-i*], **E, AUX** adj. (de *hélicoïde*). En forme d'hélice : *Engrenage* HÉLICOÏDAL.

— Bot. Se dit d'un sympode ou d'une cyme unipare dans lesquels les rameaux successifs naissent toujours à droite ou toujours à gauche par rapport à leurs rameaux générateurs, de manière que le sympode soit rectiligne et que les rameaux terminaux ou les fleurs s'y succèdent en une spirale régulière (*hémérocalle*).

— Mécan. *Engrenage hélicoïdal*, Engrenage dont les divers points de la denture décrivent des hélices de même pas, mais de rayons différents. || *Mouvement hélicoïdal*, Mouvement d'un solide, dans lequel les différents points décrivent des hélices qui ont même axe et même pas. (Tel est le mouvement d'une vis dans son écrou.) || *Vis hélicoïdale*, Appareil transporteur dit aussi *hélice transporteuse*. V. HÉLICE.

HÉLICOÏDE adj. (du gr. *hélix, ikos*, hélice, et *eidos*, forme). Géom. Qui a la forme d'une hélice : *Courbe* HÉLICOÏDE. (On dit aussi HÉLIÇOÏDE.)

— N. m. Conoïde engendré par un rayon du cylindre sur lequel est tracée l'hélice. || Surface développable dont l'hélice serait l'arête de rebroussement.

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'*hélicoïde* deux surfaces bien distinctes : l'une est le conoïde engendré par un rayon du cylindre sur lequel est tracée l'hélice, qui se déplacerait en touchant constamment l'axe et la courbe. C'est une surface gauche, et c'est le lieu des normales principales à l'hélice ; — l'autre hélicoïde (hélicoïde *développable*) est la surface développable dont l'hélice serait l'arête de rebroussement ; en d'autres termes, c'est le lieu des tangentes à l'hélice.

Hélicoïde gauche. — Cette surface est celle de la vis à filets carrés, ou de l'intrados de l'escalier à cage cylindrique. Les équations de la génératrice rectiligne de l'hélicoïde gauche sont :

$$z = \frac{\omega}{2\pi}h \quad \text{et} \quad \frac{y}{x} = \operatorname{tang}\omega.$$

L'équation de l'hélicoïde lui-même est donc :

$$y = x\operatorname{tang}\left(\frac{2\pi z}{h}\right).$$

HÉLICOÏDES [*id'*] n. m. pl. Nom donné, autrefois, aux mollusques gastéropodes pulmonés terrestres dont l'organisation rappelle, plus ou moins, celle des hélicidés. (Ce terme est à peu près synonyme de stylommatophores.)

HÉLICOÏDINE n. f. Glucoside constituant un terme intermédiaire de l'oxydation de la salicine en hélicine.

HÉLICOMÈTRE n. m. (du gr. *hélix, ikos*, hélice, et *métron*, mesure). Appareil propre à mesurer la puissance effective de l'hélice, dans les bateaux à vapeur.

HÉLICON n. m. Instrument de cuivre à vent et à pistons, d'un registre grave. || Variété de bombardon.

Hélicon.

— ENCYCL. L'*hélicon* a une forme circulaire qui permet de le porter autour du corps, reposant sur une épaule. L'hélicon, qui est destiné aux parties de basses et de contrebasses, est généralement accordé en *mi bémol* ou en *si bémol*. Son registre est celui des saxhorns. Il a été inventé par Stowærrer de Vienne.

HÉLICON. Géogr. anc. Montagne boisée de la Grèce continentale, aux confins de la Phocide et de la Béotie, entre le lac Copaïs et le golfe de Corinthe ; 1.750 m. Aujourd., *Zagora* ou *Palæo-Vouno*. Sur ses pentes jaillissent de nombreuses sources, dont quelques-unes ont été chantées par les poètes, surtout l'*Hippocrène*. Au sommet de l'Hélicon se dressait un autel de Zeus. Dans le flanc nord de la montagne s'ouvrait le *Vallon des Muses*, avec son *Hiéron* ou Sanctuaire des Muses, encombré d'autels et de statues. Au-dessus de ce vallon se dressait la petite acropole d'Ascra, la patrie d'Hésiode. A côté du culte des Muses, la poésie hésiodique, et plus tard une brillante poésie lyrique (Corinne, Pindare, etc.), se sont développées dans cette région. Pendant des siècles, les fêtes des Muses ont été l'occasion de concours poétiques.

HÉLICON de Cyzique, astronome grec du IVe siècle av. notre ère. Ce fut un disciple d'Eudoxe de Cnide et de Platon. Il annonça à Denys, tyran de Syracuse, une éclipse de soleil. Denys lui fit donner pour récompense un talent d'or, équivalent à 5.400 francs de 1914.

HÉLICONIADE n. f. Nom donné aux Muses, qui habitaient l'*Hélicon*. (On a dit aussi HÉLICONIDE.)

HÉLICONIE [*nî*] ou **HELICONIUS** [*é, ni-uss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant de beaux papillons de couleurs variées, à ailes longues, arrondies, et qui sont propres à l'Amérique du Sud.

Héliconie.

HÉLICONIE [*nî*] n. f. Genre de plantes, de la famille des musacées, originaires de l'Amérique tropicale, assez semblables aux balisiers, et qu'on cultive dans les serres d'Europe pour l'ornementation.

HÉLICONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à l'Hélicon (montagne).

HÉLICOPHANTE [*ko-fant'*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des acavidés, particuliers à Madagascar. (Un certain nombre d'espèces sont nocturnes et arboricoles.)

HÉLICOPODE adj. (du gr. *hélix, ikos,* mouvement circulaire, et *pous, podos,* pied). Méd. Se dit de la marche qui caractérise l'hémiplégie spasmodique et telle que, à chaque pas, la jambe prise décrit une courbe à concavité interne. (C'est pourquoi l'on dit aussi que le malade marche *en fauchant*).

HÉLICOPTÈRE n. m. (du gr. *hélix, ikos,* hélice, et *ptéron,* aile). Giravion dans lequel la ou les voilures tournantes assurent non seulement la sustentation, mais encore la translation de l'appareil dans le sens horizontal comme dans le sens vertical.

— ENCYCL. Contrairement à ce qui se passe dans l'autogire, dont les pales tournantes, montées folles sur leur axe,

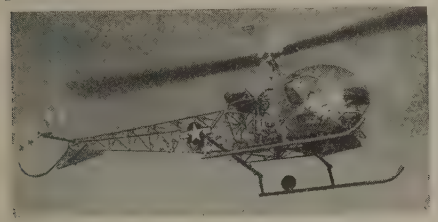

Hélicoptère « Bell ». — Cl. Bell Aircraft Corporation.

jouent le même rôle que les ailes d'un avion, la voilure de l'*hélicoptère* est entraînée soit par un classique moteur à explosion, soit par un dispositif à réaction qui, placé en bout de pale, fonctionne de la même manière que le tourniquet hydraulique employé par les jardiniers pour arroser leur jardin. La force aérodynamique développée par la rotation de la voilure est perpendiculaire au plan de celle-ci et toute inclinaison de l'axe de ce plan provoque le déplacement de l'appareil dans la direction où cet axe, appelé encore *rotor,* a été incliné. S'appuyant nécessairement sur le fuselage, le rotor tend à entraîner l'appareil tout entier dans son mouvement de rotation. Pour obvier à cet inconvénient, une petite hélice à axe horizontal, située loin du centre de gravité de l'ensemble et entraînée, à l'aide de renvois, par le moteur principal, s'oppose à ce mouvement de rotation en créant un moment qui équilibre à chaque instant le couple du rotor. Si l'hélicoptère possède deux rotors au lieu d'un seul, il suffit de les faire tourner en sens inverse pour que leurs couples se compensent.

HÉLICOSTYLE n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, généralement arboricoles, de la famille des hélicidés, à coquille brillamment colorée, et qui comprend de nombreuses espèces propres à l'Océanie.

HÉLICOSTYLE [*stil'*] n. m. Genre de champignons comycètes, de la famille des mucorinées, qui vivent sur les substances organiques en décomposition.

HÉLICOTRÈME n. m. (du gr. *hélix, ikos,* hélice, et *trêma,* trou). Anat. Orifice situé au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLICTE n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des mustélidés, comptant cinq espèces répandues de l'Himalaya à Java et à Bornéo. (Ce sont des animaux de taille médiocre intermédiaires entre les ratels et les zorilles; grimpeurs, nocturnes et omnivores, ils vivent de fruits, d'œufs d'oiseaux, etc.)

HÉLICTÈRE n. m. Genre de sterculiacées, comprenant des arbres et des arbustes, à feuilles entières, à fleurs hermaphrodites, réunies en cymes axillaires. (On en connaît quarante espèces des régions chaudes.)

HÉLIE (Félix), ingénieur français, né et mort à Nantes (1795-1885). Après s'être fait connaître par de savants travaux sur la balistique, il fut attaché à la commission d'expériences de Gâvres et prit part aux études faites sur les canons rayés. Il a laissé des ouvrages de balistique. — Son frère, **Faustin Hélie,** jurisconsulte, né à Caen en 1799, mort à Paris en 1884. Conseiller à la Cour de cassation (1849), il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1855), et enfin vice-président du Conseil d'Etat (1879). Il a été l'un des plus célèbres criminalistes français. Son *Traité de l'instruction criminelle* (1845-1860), a exercé sur le développement de la procédure pénale en France une influence capitale.

HÉLIÉE n. f. Tribunal d'Athènes. || Lieu de réunion d'une de ses sections. V. HÉLIASTES

HÉLIGOLAND. Géogr. V. HELGOLAND.

HÉLIO n. f. Abrév. d'héliogravure.

HÉLIOCENTRIE n. f. (du gr. *hélios,* soleil, et de *centre*). Théorie qui place le soleil au centre de notre monde.

HÉLIOCENTRIQUE [*san-trik'*] adj. (du gr. *hélios,* soleil, et de *centrique*). Qui a le centre du soleil pour point de départ : *La distance* HÉLIOCENTRIQUE *des planètes.* || *Longitude héliocentrique,* Longitude, comptée sur l'écliptique d'un astre vu du centre du soleil. || *Latitude héliocentrique,* Distance angulaire à l'écliptique d'un astre vu du centre du soleil. || *Mouvement héliocentrique,* Mouvement de translation des planètes autour du soleil. || *Force héliocentrique,* Force qui attire les planètes vers le soleil. || *Coordonnées héliocentriques,* Coordonnées d'un astre rapportées au centre du soleil, par opposition aux *coordonnées géocentriques,* rapportées au centre de la terre.

HÉLIOCHROMIE [*kro-mî*] n. f. (du gr. *hélios,* soleil, et *khrôma,* couleur). Terme employé parfois pour désigner la *photographie des couleurs.*

HÉLIOCHROMIQUE [*kro-mik'*] adj. Qui a rapport à l'héliochromie.

HÉLIOCHROMOSCOPE n. m. Techn. V. CHROMOSCOPE.

HÉLIOCOMÈTE n. f. (du gr. *hélios,* soleil, et de *comète*). Phénomène d'optique aérienne, que présente parfois le soleil à l'horizon, et qui consiste en une colonne lumineuse assez semblable à la queue d'une comète.

HELIOCOPRIS [*priss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant les plus grands des bousiers. (Ils atteignent 7 cm. Ils vivent parmi les excréments des bœufs et des buffles, creusant en terre de grands trous cylindriques. Comme les *ateuchus,* ils font de grosses boules où se métamorphosent leurs larves. Les *héliocopris* habitent les régions tropicales de l'ancien monde.)

Heliocopris.

HÉLIODORE, premier ministre de Seleucus IV Philopator, roi de Syrie (IIe s. av. J.-C.). Philopator, convoitant les trésors du temple de Jérusalem, chargea Héliodore de s'en emparer. Malgré les prières du grand prêtre Onias, Héliodore pénétra dans le Temple. Mais, alors, raconte le *IIe livre des Macchabées* (III, 4-IV, 1), il vit se dresser devant lui un cavalier qui le foula aux pieds de son cheval, tandis que deux anges frappaient le téméraire à coups redoublés. Héliodore, sur le point d'expirer, revint à la vie grâce aux prières d'Onias. Sur l'ordre des anges, il offrit à Dieu un sacrifice expiatoire, puis sortit précipitamment de Jérusalem avec ses soldats.

C'est peut-être le même personnage, cet **Héliodore** qui, en 175, empoisonna Séleucus, et essaya vainement de se faire proclamer roi.

Héliodore chassé du Temple, fresque de Raphaël, au Vatican. Héliodore, terrassé, a laissé s'échapper une urne remplie d'or. Sur le devant du tableau, le pape Jules II est porté par quatre serviteurs, où l'on reconnaît les portraits du graveur Marc-Antoine Raimondi, de Giovanni-Pietro de Foliari, et, peut-être, de Jules Romain. — Peinture murale d'Eugène Delacroix, dans la chapelle des Saints-Anges de l'église Saint-Sulpice, à Paris (1861). [V. planche *Beaux-Arts LXIX.*]

HÉLIODORE, grammairien grec (Ier s. de notre ère). Il écrivit divers ouvrages sur la métrique des poètes grecs, surtout d'Homère et d'Aristophane.

HÉLIODORE, romancier grec, né à Emèse, en Syrie (IIIe s. de notre ère). On ne sait rien de sa vie. Il est l'auteur d'un roman intitulé : *les Ethiopiques ou Théagène et Chariclée,* en dix livres.

HÉLIODORE de Larisse, mathématicien grec qui a vécu après Ptolémée. Il ne nous est connu que par un court traité d'optique : *Kephalaia tôn optikôn,* dont plusieurs chapitres sont attribués à Damianos.

HÉLIODYNAMIQUE n. f. (du gr. *hélios,* soleil, et *dunamis,* force). Partie de la physique, qui a pour but l'étude et l'utilisation de la chaleur solaire.

HÉLIOFUGE adj. (du gr. *hélios,* soleil, et du lat. *fugere,* fuir). Hist. nat. Qui fuit le soleil.

HÉLIOGABALE ou **ELAGABALE** (Varius Avitus BASSIANUS, salué par les soldats sous les noms de **Marcus Aurelius Antoninus**), empereur romain, né en 204, mort à Rome en 222. Il descendait d'une famille syrienne, vouée au culte du Soleil, à Emèse. Lui-même fut, tout jeune, grand prêtre de ce dieu, adoré sous la forme d'une pierre noire et sous le nom d'*Elagabale.* On le prétendait fils de Caracalla. Sæmias, sa mère, nièce de la femme de Septime-Sévère, Julia Domna, était au-dessous de la calomnie. La beauté du jeune grand prêtre séduisit la légion d'Emèse, qui le proclama Auguste à l'âge de quatorze ans. L'empereur Macrin marcha contre lui, mais fut battu et tué. Dans une lettre au sénat, le nouvel empereur s'était engagé à suivre en tout la conduite de son grand-oncle Septime-Sévère. Son règne ne fut que le triomphe des superstitions et des débauches orientales. La seule chose qu'il fit fut d'adopter son cousin, Alexandre et de lui décerner le titre de César. Puis il chercha à s'en débarrasser; les prétoriens massacrèrent Héliogabale. Son corps fut jeté au Tibre. Il avait régné quatre ans.

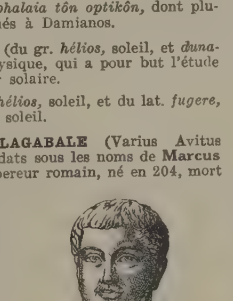

Héliogabale.

HÉLIOGÈNE adj. Qui engendre la lumière : *Appareil* HÉLIOGÈNE. V. *Supplément.*

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* HÉLIOGÈNE.

HÉLIOGRAPHE n. m. (du gr. *hélios,* soleil, et *graphein,* écrire). Appareil télégraphique optique imaginé par Lescurre en 1856 et où l'on utilise les rayons du soleil. (On l'appelle souvent HÉLIOSTAT.) || Appareil destiné à mesurer la puissance calorifique du soleil.

HÉLIOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *héliographe*). Astron. Description du soleil.

HÉLIOGRAPHIE [*fî*] n. f. Phot. Terme employé jadis pour désigner les procédés de la photographie, puis plus spécialement les procédés de la photographie appliquée aux impressions (procédés photomécaniques).

HÉLIOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui concerne l'héliographie : *Procédés* HÉLIOGRAPHIQUES. || *Papier héliographique,* Variété de papier photographique, utilisé dans les reproductions de dessins sur calques et donnant, par un traitement approprié, une image à traits noirs sur fond blanc.

HÉLIOGRAVEUR n. m. Celui qui fait de l'héliogravure.

HÉLIOGRAVURE n. f. Désignation générique de tous les procédés de reproduction d'images photographiques par impression en taille-douce.

— ENCYCL. Le mot *héliogravure* désigne uniquement les procédés qui conduisent à la production de planches en taille-douce, c'est-à-dire dont les noirs sont en creux (procédés que l'on désigne parfois sous le nom de photoglyptogravure) alors que le mot *photogravure* est réservé aux procédés donnant des planches en relief (pour impressions typographiques), procédés parfois réunis sous le nom de phototypogravure. En Angleterre et en Allemagne on donne à ces deux mots héliogravure et photogravure les sens opposés de ceux qu'on leur donne en France.

Quoi qu'il en soit, l'héliogravure comme elle est comprise chez nous s'obtient de la manière suivante : on utilise des planches de cuivre (plus rarement d'acier); la planche, parfaitement polie, est dégraissée dans la potasse, passée au blanc d'Espagne et séchée. On la place ensuite dans une boîte à grainer ou greneuse où elle se recouvre de grains de résine; on la chauffe pour faire adhérer les grains au métal, puis on la recouvre à la tournette d'une couche de gélatine bichromatée. On l'insole ensuite sous un positif du document à reproduire; on la borde d'un bourrelet de cire et l'on verse dessus une solution de perchlorure de fer; celle-ci attaque le cuivre dans les endroits qui étaient protégés de la lumière par les opacités du positif et sur lesquels la gélatine bichromatée est demeurée soluble. Ainsi les noirs creusés par la morsure du bain de perchlorure consistent en une juxtaposition de petits creux. Après nettoyage de la planche on procède parfois à plusieurs séries des mêmes opérations. On tire comme une taille-douce, c'est-à-dire que la planche ayant été complètement recouverte d'encre, on l'essuie de manière à ne laisser l'encre que dans les cavités. On la recouvre d'une feuille de papier amolli à l'eau, on recouvre de feuilles de flanelle et l'on soumet à l'action de la presse. Pour assurer à la planche de cuivre une longue durée on la recouvre, par galvanoplastie, de fer (aciérage), de nickel (nickelage) ou d'argent. L'héliogravure se prête à l'exécution de planches en couleurs : pour ces tirages, on garnit les creux de la planche au moyen d'encres de colorations différentes en se servant de petits tampons de force et de grosseur diverses (poupées).

Le procédé de tirage des héliogravures exigeant beaucoup de temps, l'imprimerie moderne a cherché à le rendre plus rapide : on est ainsi parvenu à l'héliogravure rotative (roto).

Le procédé le plus couramment employé est celui de Karl Klic, qui fait usage de cylindres de cuivre. Inventé en 1895, ce procédé a pris depuis 1910 une grande extension. Un papier au charbon est exposé successivement sous une trame (quadrillage transparent sur fond opaque) et sous un positif photographique, reporté et dépouillé sur le cylindre cuivré qui est ensuite soumis à la morsure par une solution de chlorure ferrique, attaquant le cuivre d'autant plus profondément en chaque point que la réserve de gélatine y est plus mince; l'image sur cuivre est constituée par de menus alvéoles, de profondeur variable; les creux sont remplis d'une encre formée par dissolution de matières colorantes dans un solvant volatil; l'excès est enlevé par une raclette d'acier, appuyant constamment sur les cloisons des alvéoles; l'encre retenue par les creux est alors reportée sur le papier, où elle est rapidement séchée.

HÉLIOLITE ou **HELIOLITES** [*è, tèss*] n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires alcyonaires, fossiles dans les terrains siluriens et dévoniens. (Ils forment des polypiers massifs, branchus ou noduleux, ressemblant parfois à des éponges.)

— Minér. Substance translucide, de couleur brunâtre ou jaunâtre, à paillettes cuivrées ou dorées, qui est une variété de feldspath. (C'est le minéral que l'on appelle ordinairement *aventurine orientale,* et qui, dans le langage vulgaire, porte le nom de *pierre du soleil.*)

HÉLIOMÈTRE n. m. (du gr. *hélios,* soleil, et *métron,* mesure). Lunette spéciale pour mesurer les diamètres apparents des corps célestes (soleil, lune, planètes) et les petites distances apparentes entre ces corps.

HÉLIOMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à l'héliomètre.

HÉLION n. m. Noyau de l'atome d'hélium, dit encore *particule alpha.*

HÉLIOPHANE n. m. Genre d'araignées, de la famille des salticidés, habitant les régions chaudes d'Europe.

— ENCYCL. Ces jolies petites araignées sauteuses, à pattes courtes et robustes, ont le corps orné de bandes en chevron ou de taches élégamment disposées. L'héliophane de Cambridge (*heliophanus Cambridge*), qui habite la France centrale et l'Europe moyenne, se plaît dans les endroits humides, progresse par bonds, et fait la chasse aux petits insectes en plein soleil sur les plantes.

HÉLIOPHILE [*fil'*] adj. (du gr. *hélios,* soleil, et *philos,* ami). Qui aime la lumière.

HÉLIOPHILE [*fil'*] n. f. Genre de crucifères, comprenant

des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tiges rameuses, portant de longues grappes de fleurs blanches, jaunes, roses ou bleues. (Ce genre comprend plus de quarante espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. L'héliophile velue, à fleurs d'un bleu d'azur, sert à orner les corbeilles, et à faire des bordures.)

Héliophile : *a*, fruit.

HÉLIOPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *phobos*, crainte). Peur pathologique de la lumière solaire. V. PHOTOPHOBIE.

HÉLIOPHOTOMÈTRE [*fo*] n. m. (du gr. *hélios*, soleil ; *phôs, phôtos*, lumière, et *métron*, mesure). Instrument destiné à mesurer l'intensité de la lumière envoyée par le soleil.

HÉLIOPLASTIE [*plass-tî*] n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *plassein*, former). Procédé de gravure photographique, inventé en 1855 par Poitevin et appelé aujourd'hui PHOTOGLYPTIE.

HÉLIOPOLIS. Géogr. V. BALBEK.

HÉLIOPOLIS (en égypt. **On**). Géogr. anc. Ville d'Egypte, dans le Delta, aujourd'hui ruinée. Elle a joué, dès les temps les plus reculés, un rôle politique et surtout religieux très important. Elle le devait à son dieu, Râ, personnification du soleil, auquel était consacré un temple célèbre. C'est près d'Héliopolis, sous le sycomore de Matarièh, que la Sainte Famille se serait reposée, d'après la légende, lors de la fuite en Egypte ; c'est aussi dans la plaine d'Héliopolis que le sultan Sélim défit les Mamelouks, en 1517, et Kléber les Turcs, en 1800. (Habitants : *Héliopolitains, aines.*)

HÉLIOPOLIS, comm. d'Algérie (départ. de Constantine), arrond. de Guelma ; 2.970 hab. Eaux minérales.

Héliorne.

HELIOPORA [*é-li-o*] n. m. Genre d'anthozoaires alcyonaires, type d'une famille dite des hélioporidés, propres aux mers chaudes, ou fossiles depuis l'époque crétacée.

— ENCYCL. L'aspect général des *heliopora* est celui des coraux compacts ; ils sont formés d'une masse de calcaire de couleur bleue, percée de petits trous par chacun desquels peut sortir un polype à huit tentacules barbelés, comme chez les autres alcyonaires.

HÉLIORNE n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des rallidés, comprenant une seule espèce sud-américaine. (Les héliornes ou grébifoulques sont élancés, et possèdent des pattes assez courtes, avec longs doigts munis de larges lobes membraneux, qui leur servent à courir sur les plantes aquatiques.)

HÉLIOS. Myth. gr. Divinité hellénique, personnification du soleil et de la lumière. Il était fils d'Hypérion et de Theia, et frère d'Eos et de Séléné. On lui prêtait diverses aventures galantes : avec l'océanide Clymène, dont il eut plusieurs fils, entre autres Phaéton ; avec Perséis, autre océanide, dont il eut Æétès et Circé ; etc. Il conduisait son char, d'où il surveillait les hommes. Il séjournait volontiers en Éthiopie ou dans l'île d'Æa, avait des sanctuaires en divers pays : Corinthe, par ex. ; dans l'île de Rhodes, dont il était le protecteur, on célébrait des fêtes appelées *Héliéia ;* on précipitait à la mer des quadriges en son honneur. Il possédait des troupeaux sacrés, déjà mentionnés dans *l'Odyssée*. Hélios a été souvent confondu avec Phœbus et Apollon.

Hélios (métope du temple d'Athéna, à Ilion).

On le figurait toujours jeune, la chevelure abondante, ceinte d'une couronne radiée. On voyait à Rhodes sa statue colossale, par Charès de Lindos. Il est représenté au fronton oriental du Parthénon, et, très fréquemment, sur les peintures de vases ou les monnaies de Rhodes.

HÉLIOSCOPE [*skop'*] adj. (du gr. *hélios*, soleil, et *skopein*, examiner). Bot. Qui se trouve vers le soleil. (L'*euphorbe héliosco*pe est une plante commune dans les terres cultivées.)

HÉLIOSCOPE n. m. Astron. Appareil adapté à une lunette pour observer le soleil sans danger pour la vue.

HÉLIOSCOPIE [*li-oss-ko-pî*] n. f. (de *héliosco*pe). Observation du soleil.

HÉLIOSCOPIQUE [*li-oss-ko-pik'*] adj. Qui se rapporte à l'héliosco*pie*.

HÉLIOSTAT [*sta*] n. m. (du gr. *hélios*, soleil, et *statos*, arrêté). Instrument dont on se sert dans les laboratoires de physique pour projeter les rayons du soleil sur un même point fixe, malgré le mouvement de cet astre.

— ENCYCL. Le plus ancien des *héliostats* est celui de Fahrenheit. Il y eut ensuite S'Gravesande ; puis Charles, Malus, Gambey, Silbermann, Foucault construisirent d'autres héliostats. L'héliostat de Silbermann est, comme tous les héliostats, mis en mouvement par une horloge dont l'axe qui porte l'aiguille se trouve dirigé suivant l'axe du monde et exécute une révolution complète en vingt-quatre heures. Si l'on dirige le plan de symétrie vertical de l'horloge parallèlement au plan méridien du lieu, l'axe de suspension se trouve perpendiculaire à ce second plan, et, le plan du cadran tournant autour de l'axe on peut amener ce plan à être parallèle à l'équateur : l'axe des aiguilles devient alors parallèle à l'axe du monde. Quant au miroir, il doit se mouvoir de telle façon que le plan, passant par la direction invariable du rayon réfléchi et par la normale à sa surface, passe constamment par le soleil. Pour mettre l'appareil en usage, il suffira de fixer le cercle de déclinaison à la déclinaison du soleil qui correspond au jour où l'on opère, puis de mettre l'aiguille à l'heure ; dans ces conditions, si le cadran est convenablement orienté, le rayon réfléchi prendra une direction constante. L'héliostat de Foucault est plus stable que celui de Silbermann.

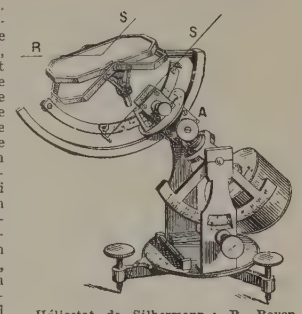

Héliostat de Silbermann : R. Rayon réfléchi de direction constante ; S. Rayon solaire ; A. Axe de l'appareil.

HÉLIOSTATIQUE [*oss-ta-tik'*] adj. Qui a rapport à l'héliostat : *Appareil* HÉLIOSTATIQUE.

HÉLIOTAURE [*tôr'*] ou **HELIOTAURUS** [*é, tô-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères alléculidés, comprenant des espèces répandues surtout en Algérie et en Espagne. (Ils vivent sur les fleurs.)

HÉLIOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *thérapeuein*, guérir). Traitement des maladies par les rayons solaires.

— ENCYCL. L'*héliothérapie*, qu'il faut de préférence appliquer de façon générale, mais qui exige l'observation de règles précises, est un merveilleux agent de cure des tuberculoses dites chirurgicales (osseuse, ganglionnaire, péritonéale) ; elle aide puissamment à la cicatrisation des plaies traînantes, elle donne d'excellents résultats chez les enfants chétifs. On réalise, quand on ne peut s'adresser au soleil lui-même, l'héliothérapie artificielle à l'aide de puissantes lampes électriques en quartz. V. FINSENTHÉRAPIE, LUMINOTHÉRAPIE, PHOTOTHÉRAPIE.

HÉLIOTHÉRAPIQUE adj. Relatif à l'héliothérapie.

HÉLIOTHIS [*tiss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type d'une famille dite des héliothidés, comprenant des noctuelles à ailes épaisses tachetées, à abdomen terminé par un faisceau de poils. (*L'heliothis armigera* de France, rouge, brune et jaune, est souvent nuisible aux graminées, aux solanées, aux légumineuses, etc. La chenille de l'*heliothis dipsacea* se trouve sur la chicorée, la centaurée, le pied-d'alouette, etc.)

Héliothis.

HÉLIOTHRIX [*trikss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique tropicale. (Vulgairement appelés *jacobines*, les héliothrix sont des oiseaux-mouches à bec droit, large et plat ; la livrée, métallique, est blanche sous le ventre.)

Héliothrix.

HÉLIOTROPE n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginacées.

— Chim. *Héliotrope au tanin*, Matière colorante appelée aussi *giroflée*. ‖ *Héliotropes ciba*, Colorants de cuve constitués par des indirubines tri- ou tétra-bromées.

— Minér. Variété de calcédoine, d'un vert foncé, tachée de rouge, et opaque. (L'héliotrope a servi, au XVIIe siècle, à faire des vases précieux.)

— ENCYCL. Bot. Les *héliotropes* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, dont on connaît cent soixante-dix espèces, des régions chaudes et tempérées. Parmi les espèces françaises, citons l'*héliotrope d'Europe*, vulgairement *tournesol, herbe aux verrues* ou *herbe de Saint-Fiacre*, commune dans les champs. On cultive dans les jardins l'*héliotrope du Pérou*, à fleurs lilas, petites mais nombreuses et d'un parfum agréable.

Héliotrope : *a*, coupe de la fleur.

HÉLIOTROPE n. m. (du gr. *hélios*, soleil, et *trépein*, tourner). Physiq. Instrument propre à renvoyer les rayons solaires à grande distance, et servant à faire des signaux convenus.

— ENCYCL. Physiq. *Héliotrope de Gauss*. Cet instrument, qui a surtout servi dans les opérations géodésiques, n'est autre chose qu'une sorte d'héliostat dont le miroir peut être dirigé à la main. On a pu faire en Ecosse, avec cet appareil, des observations à 160 kil. de distance.

HÉLIOTROPIE [*pî*] n. f. Bot. Syn. de HÉLIOTROPISME.

HÉLIOTROPINE n. f. Aldéhyde phénol à odeur d'héliotrope, voisin de la vanilline. ‖ Syn. de PIPÉRONAL.

— *Héliotropine amorphe*, Nom commercial d'un mélange de vanilline et d'héliotropine pure.

— ENCYCL. L'*héliotropine* existe dans l'essence de spirée, on l'obtient industriellement par oxydation chromique de l'*isosafrol*. Elle forme des cristaux incolores, d'odeur suave. On en fait grand emploi en parfumerie. Son nom de *pipéronal* tient à ce qu'elle se forme dans l'oxydation de l'acide pipérique, extrait du poivre.

HÉLIOTROPIQUE [*pik'*] adj. Qui a rapport à l'héliotropisme : *Mouvement* HÉLIOTROPIQUE.

HÉLIOTROPISME [*pissm'*] n. m. (du gr. *hélios*, soleil, et *trépein*, tourner). Mouvement d'attraction ou de répulsion que la lumière détermine dans le protoplasma vivant.

— ENCYCL. L'*héliotropisme* est susceptible d'une explication mécanique ; il suffit de constater que, dans une tige en voie d'accroissement, l'allongement est plus lent du côté éclairé que du côté obscur, pour comprendre que la tige s'incurve naturellement dans la direction de la lumière.

HÉLIOTYPIE [*pî*] n. f. (du gr. *hélios*, soleil, et *tupos*, caractère). Techn. Syn. de PHOTOTYPIE.

HÉLIOZOAIRES [*zo-èr'*] n. m. pl. Ordre de protozoaires rhizopodes, caractérisés essentiellement par leurs pseudopodes fins, rayonnants, pourvus chacun d'un filament axile.

HÉLIPTÈRE n. m. Genre de plantes, de la famille des composées, voisin des hélichryses et auquel appartient l'*immortelle rose*. V. IMMORTELLE.

HÉLIUM n. m. (du gr. *hélios*, soleil). Gaz de l'atmosphère, de symbole He.

— ENCYCL. En 1868, Rayet et Herschel observèrent dans le spectre solaire une raie lumineuse nouvelle qu'ils attribuèrent d'abord au sodium. On reconnut plus tard que cette raie appartenait à un corps nouveau que l'on appela *hélium*. C'est seulement en 1895 que Ramsay découvrit l'hélium comme corps terrestre dans le dégagement gazeux obtenu en traitant l'uranite, minerai d'uranium, par l'acide sulfurique. L'hélium est contenu dans l'air à raison de 5 cm^3 par mètre cube d'air. On l'obtient dans la distillation fractionnée de l'air liquide dont il est le composant le plus volatil. Sa température d'ébullition sous la pression atmosphérique est de — 269°. Il a été solidifié à la température la plus basse qu'on ait pu atteindre, à —272°.

L'hélium apparaît comme un produit de désintégration radio-active. Les rayons alpha des corps radio-actifs, notamment du radium, sont constitués par des atomes d'hélium doublement ionisés, lancés à grande vitesse.

L'hélium, de masse atomique 4, que l'on considère comme formé par l'agglomération de 4 atomes d'hydrogène, apparaît ainsi comme un constituant secondaire de la matière et des noyaux des atomes radio-actifs.

L'hélium qui se dégage des eaux de certaines sources provient très probablement de la radio-activité générale du sol. Cet hélium naturel purifié est utilisé pour le gonflement des aérostats, mélangé à 15 p. 100 d'hydrogène. Cet usage de l'hélium est dû à sa faible densité, 0,1368 qui est la plus faible après celle de l'hydrogène ; il est incombustible, et ne présente pas de danger d'explosion.

On attribue à l'hélium un noyau contenant quatre protons et deux électrons ; l'atome contient en outre deux électrons périphériques sur l'anneau K.

L'hélium est remarquable par ses propriétés électriques et la facilité de passage de la décharge. Son potentiel d'ionisation est 24,5 volts ; on a mesuré deux potentiels de résonance respectivement à 20,5 et 19,8 volts.

Le spectre de l'hélium est assez lumineux ; on utilise des tubes à hélium pour l'éclairage et la publicité, soit pur soit mélangé d'une faible proportion de néon.

HÉLIX [*liks*] n. m. (du gr. *helix*, hélice). Anat. Repli que forme le tour de l'oreille externe.

— Zool. V. HÉLICE.

HELL ou **HÖLL** (Maximilian), astronome hongrois, né à Schemnitz (Hongrie) en 1720, mort à Vienne en 1792. Il entra dans l'ordre des Jésuites, et devint directeur de l'observatoire de Vienne. En 1769, Christian VII, roi du Danemark, l'invita pour observer, en Laponie, le passage de Vénus devant le soleil. Il eut alors, avec Lalande, une polémique retentissante au sujet des calculs de la parallaxe du soleil ; mais, au dire de Faye, c'est Hell qui avait raison. Ses *Ephemerides astronomicæ* (1757-1793) étaient lues dans toute l'Europe.

HELLADA, fleuve de la Grèce, qui arrose le départ. de Phocide et Phthiotide, et se perd dans le golfe de Lamia. Cours, environ 100 kil. (C'est le *Sperchios* des anciens.)

HELLADE (gr. *Hellas, ados*). Géogr. anc. Appellation successive du royaume primitif d'Hellen (Phthiotide) ; des provinces centrales de la Grèce ancienne, en opposition avec le Péloponnèse ; enfin, de la Grèce actuelle. (Hab. *Hellènes.*)

HELLADE (saint), évêque d'Auxerre. V. ELADE.

HELLADIOS d'Alexandrie, grammairien grec du Ve siècle de notre ère, auteur de *Chrestomathies*.

HELLADOTHERIUM [*èl', té-ri-om'*] n. m. Paléont. Genre de mammifères ruminants, voisins des girafes, qui ont vécu à la fin de l'époque miocène dans l'Europe méridionale, la Perse, et l'Inde.

Helladotherium.

HELLANICOS, historien grec, né à Mitylène (Ve s. av. J.-C.) ; il avait écrit de nombreux ouvrages (qui sont perdus) mythiques (*Phoronis, Atlantis, Deucalionia*) ; chronologiques (*Prêtresses d'Héra Argienne* ou les *Vainqueurs des fêtes carnéennes*) ;

géographiques, car il avait beaucoup voyagé. On citait surtout son *Atthide, Histoire de l'Attique jusqu'à la guerre du Péloponnèse.*

HELLANODICE [*èl, diss'*] n. m. (du gr. *Hellèn*, Grec, et *dikê*, jugement). Juge et surveillant aux jeux Olympiques. || A Sparte, Membre d'une cour martiale qui jugeait les soldats des troupes alliées.

HELLÉ. Myth. gr. Fille d'Athamas, roi d'Orchomène, et de Néphélé. Pour échapper à la haine de sa belle-mère, elle s'enfuit avec son frère Phrixos, et monta sur un bélier à toison d'or, qui devait la conduire en Colchide. Mais elle tomba dans les flots en traversant le détroit dénommé par la suite *Hellespont.*

HELLÉBORÉINE, HELLÉBORINE n. f. Chim. V. ELLÉBORÉINE, ELLÉBORINE.

HELLEBUT [*bu*] n. m. Nom vulgaire du *flétan.*

HELLEMMES-LILLE, comm. du Nord, arrond. et à 4 kil. de Lille; 14.140 hab. Ch. de f. Nord. Filatures de lin, coton et chanvre. Eglise du XVIIe s., lieu de pèlerinage.

HELLEN. Myth. gr. Ancêtre et héros éponyme de la race hellénique, fils de Deucalion et de Pyrrha. Ses fils furent les chefs des principales tribus helléniques : Æolos, Doros, et Xouthos, père d'Achæos et d'Ion.

HELLENDOORN, bourg des Pays-Bas (Overyssel, arrond. de Deventer), sur la Regga, affl. du Vecht; 10.800 hab. Filature et tissage de coton.

HELLÈNE, habitant ou natif de l'Hellade ou Grèce : *Les* HELLÈNES.
— *Adjectiv.* Qui concerne l'Hellade ou Grèce ancienne : *Les tribus* HELLÈNES. (On dit mieux HELLÉNIQUE.) || Se dit aussi de la Grèce moderne.
— Hist. relig. Pour les Pères de l'Eglise, syn. de PAÏEN.
— ENCYCL. On désignait sous le nom d'*Hellènes* tous les représentants de la race grecque qui couvrit de ses colonies presque tous les rivages de la Méditerranée. Les quatre grandes tribus helléniques : les Eoliens, les Doriens, les Ioniens, les Achéens, se donnaient pour ancêtres mythiques les descendants d'*Hellen,* fils de Deucalion. V. GRÈCE.

HELLÉNIQUE [*nik'*] adj. (gr. *hellénikos*). Géogr. Relatif à la Grèce ancienne.
— *Substantiv.* et au masc. Linguist. *L'hellénique,* La langue grecque ancienne.
— ENCYCL. Linguist. *Langue hellénique.* V. GREC.

Helléniques (LES), ouvrage historique de Xénophon, qui fait suite à l'*Histoire* de Thucydide, et va de la bataille de Cyzique, en 411 av. J.-C., à celle de Mantinée en 362. L'ouvrage, qui comprend sept livres, semble avoir été composé en plusieurs fois. Les deux premiers, supérieurs aux autres, ont dû être écrits vers 390; les cinq derniers, beaucoup plus tard. Considérées comme œuvre historique, *les Helléniques* prêtent beaucoup à la critique. La chronologie y est flottante, le récit incomplet, quelquefois inexact. L'auteur se laisse égarer par sa partialité pour Sparte, et son animosité contre Thèbes. Mais la narration ne manque pas d'agrément.

HELLÉNISANT [*zan*] n. m. Juif idolâtre qui avait adopté le culte des Grecs.
— Adjectiv. : *Juif* HELLÉNISANT.

HELLÉNISATION [*si-on*] n. f. (de *helléniser*). Action de donner, ou de recevoir, le caractère grec : *La conquête de la Grèce par Rome fut suivie d'une* HELLÉNISATION *des vainqueurs.*

HELLÉNISER [*zé*] v. tr. (de *hellène*). Donner le caractère hellénique.
— *Intransitiv.* Etudier le grec; suivre les opinions des Grecs.
— ***S'helléniser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se donner volontairement le caractère grec.
— Au sens passif, Prendre, subir le caractère grec.

HELLÉNISME [*nissm'*] n. m. (de *hellène*). Ensemble de la civilisation grecque. || Caractère de cette civilisation. || *Particulièrem.* Civilisation qui s'est développée hors de Grèce, sous l'influence des idées grecques.
— Hist. relig. Esprit de sympathie pour la culture grecque, dont témoignent quelques Pères de l'Eglise. || On désigne aussi par ce mot la tentative de syncrétisme religieux faite par Julien l'Apostat.
— Linguist. Tour, locution, façon de parler exclusivement propre à la langue grecque, et qu'on lui emprunte. Les vers de Racine, dans *Athalie* :

J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur surmonter l'injustice.

offrent un des plus gracieux et des plus justes *hellénismes* qu'il soit possible de citer.
— ENCYCL. D'une façon générale, on désigne sous le nom d'*hellénisme* l'ensemble de la civilisation grecque. On distingue : l'*hellénisme de la Grèce indépendante,* des origines au IVe siècle avant notre ère; l'*hellénisme cosmopolite* des successeurs d'Alexandre; l'*hellénisme gréco-romain,* du IIe siècle avant notre ère au Ve siècle de notre ère; l'*hellénisme byzantin,* du VIe au XVe siècle; l'*hellénisme moderne.*
Au sens étroit le mot *hellénisme* vise les civilisations complexes développées hors de Grèce, sous l'influence grecque. Ce genre d'hellénisme a joué un grand rôle dans tout l'Orient, pendant la période dite *hellénistique,* d'Alexandre à la conquête romaine. Alors se fondèrent dans toute l'Asie et en Egypte une foule de colonies, foyers de civilisation grecque et capitales d'Etats nouveaux : Egypte, Syrie, Bactriane, etc., où se renouvelèrent les religions, les sciences, les industries. Plus tard, l'hellénisme fournit l'essentiel de la civilisation dite « gréco-romaine ».
En face du christianisme, l'hellénisme représenta d'abord l'esprit païen, et, avec l'empereur Julien et les néo-platoniciens, devint une véritable religion. Après sa défaite, il envahit peu à peu l'Eglise grecque. Lors de la puissance de l'empire d'Orient autour de Constantinople, notamment au Ve siècle de l'ère chrétienne, l'hellénisme sous la forme byzantine se répandit dans l'Europe orientale et gagna la plupart des pays slaves.
A part son influence sur la renaissance des lettres antiques au XVe et au XVIe siècle, l'hellénisme fut un moment étouffé par la domination turque. Il a retrouvé une nouvelle activité depuis l'insurrection de la Grèce en 1821. Dès lors, il se manifesta dans tous les pays de la Méditerranée, et même au delà, notamment par des colonies de sujets grecs, nombreuses dans les grands ports, en Asie Mineure, sur les rivages de la mer Noire, en Egypte, jusqu'aux Etats-Unis. Il a été la forme morale de la reconstitution de la Grèce dans ses limites nationales : ce que les Grecs du XIXe siècle ont appelé la « Grande Idée ».

Hellénisme (HISTOIRE DE L') [*Geschichte des Hellenismus*], par Jean-Gustave Droysen (1836-1843; trad. franç. de la 2e éd., 1877-1878, sous la direction de Bouché-Leclercq, Paris, 1883-1885). C'est l'histoire des Etats fondés par les successeurs d'Alexandre, jusqu'à la conquête romaine; en outre, l'auteur trace un vaste tableau de la civilisation gréco-orientale pendant la période dite *hellénistique.* Il étudie simultanément l'organisation politique, les mœurs, le commerce, les sciences, les arts. Disciple de Hegel, admirateur de la force et du succès, il ne regrette rien de la Grèce indépendante; il voit dans cet hellénisme nouveau et cosmopolite le terme naturel de l'évolution du génie grec.

HELLÉNISTE [*nisst'*] n. (gr. *hellénistès*). Partisan des Grecs. || Personne qui s'adonne à l'étude du grec ancien : *P.-L. Courier fut un* HELLÉNISTE *distingué.*
— Antiq. judaïque. Nom donné aux Juifs grécisés qui parlaient la langue grecque, ou avaient embrassé le paganisme des Grecs (on disait aussi HELLÉNISANTS), ainsi qu'aux auteurs de la traduction grecque de la Bible, dite *Bible des Septante.*

HELLÉNISTIQUE [*niss-tik'*] adj. (de *hellène* adj.). Se dit de la langue grecque à partir du IIIe siècle av. J.-C., qu'on appelle aussi *langue commune.* V. GRÈCE. || *Période hellénistique,* Période historique qui va de la conquête d'Alexandre à la conquête romaine.

HELLÉNOTAMES n. m. (de *hellène,* et du gr. *tamias,* trésorier). Nom des magistrats athéniens, au nombre de dix (et annuels), chargés de recouvrer les tributs imposés aux cités sujettes ou alliées dans la confédération attico-délienne (477 à 404 av. J.-C.) et de gérer le trésor fédéral.

HELLENTHAL, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. d'Aix-la-Chapelle), sur l'Oleff, affl. de la Roer; 3.500 hab. Clouteries.

HELLEPUTTE (Georges), homme politique belge, né à Gand en 1852, mort à Bruxelles en 1925. Ingénieur puis professeur à l'université de Louvain, il devint en 1889 député de Tongres-Maeseyck à la Chambre belge, et fut, depuis, constamment réélu. Il fut à la Chambre un des principaux chefs du groupe de la jeune droite catholique, dont le programme comporte de nombreuses réformes sociales. En 1897, il reçut le portefeuille des chemins de fer dans le ministère de Trooz.

Hellequin (LA MAISNIE) [littéralem. *le Cortège d'Hellequin*]. Nom donné, au moyen âge, à une bande d'esprits malins ou d'âmes en peine qui, réunis pour de nocturnes chevauchées, faisaient un bruit effroyable et parfois désolaient les lieux qu'ils traversaient. Elle est mentionnée dans la *Chronique* d'Orderic Vital, dans le *Jeu de la Feuillée* (1262), etc. Un mythe analogue se trouve dans les anciennes croyances des Egyptiens et des Germains. Les formes littéraires les plus connues de ce mythe sont la ballade du *Roi des Aulnes,* de Gœthe, et la légende du beau Pécopin, dans *le Rhin* de V. Hugo. Les uns dérivent le mot de l'allemand *hoelle,* enfer; les autres d'*Erlkönig,* roi des aulnes. Hellequin apparaît comme un prince des démons chez Dante sous le nom d'Alichino (*Enfer* XXI et XXII) : il est le prototype de l'Arlecchino (Arlequin) de la *Commedia dell' arte.*

***HELLER** [*hèl-lèr'*] n. m. Métrol. Poids ancien d'Allemagne, principalement de Prusse, qui valait à peu près un demi-gramme. || Monnaie de bronze et de nickel adoptée par l'empire d'Autriche : *La couronne autrichienne vaut cent* HELLERS. Le nom subsiste en Pologne (*halerz*), et la monnaie en Tchécoslovaquie [*haléru,* pr. *halirjou*]. (V. tableaux MONNAIES.) || Monnaie divisionnaire du florin, usitée autrefois en Allemagne et en Suisse.

Heller (Stephen), pianiste et compositeur hongrois, né à Pest en 1813, mort à Paris en 1888. Il étudia l'harmonie avec Chelard, et après un séjour à Augsbourg se fixa en 1848 à Paris où il vécut dans l'intimité des grands pianistes de l'époque : Liszt, Chopin, etc. Ses œuvres sont au nombre de plus de 150 : sonates, sonatines, études, préludes, scherzos, ballades, romances sans paroles, valses tyroliennes, mazurkas, variations, les *Promenades d'un solitaire,* les tarentelles, les caprices, les arabesques, etc. L'originalité, la poésie, le charme de leur inspiration leur assigne dans le répertoire du piano une place importante.

HELLESPONT. Géogr. anc. Détroit des Dardanelles, ainsi nommé en souvenir de la légende de *Hellé.* V. ce mot.

HELLESPONT (PROVINCE D'). Géogr. anc. Division administrative de l'Empire romain, comprenant la Thrace d'Asie et celle d'Europe, que Vespasien détacha de la Mésie sénatoriale. Les successeurs de Vespasien rendirent les villes asiatiques d'Hellespont à la province d'Asie et maintinrent la Thrace d'Europe comme province particulière. La province d'Hellespont fut reconstituée plus tard par Dioclétien ou Constantin. Capit. *Cyzique.*

Helleu (Paul), peintre et graveur français, né à Vannes (Morbihan) en 1859, mort à Paris en 1927. Ses planches, d'un art charmant et d'un métier preste, sont au nombre de plus de dix-sept cents, parmi lesquelles il convient de rappeler les portraits de *Goncourt,* de *Whistler,* de la *duchesse de Marlborough.* Helleu a dessiné également un grand nombre de feuillets, aux trois crayons et au pastel : tel le portrait de *Mme de Greffulhe.* Enfin, comme peintre, il est l'auteur d'une étude de *Versailles* (musées nationaux), d'une *Diane à Versailles* (musée de Washington), de *Vitraux à Saint-Denis* (musée de Boston).

HELLE-VILLE, ch.-lieu de l'île de Nossi-Bé (gouv. général de Madagascar); 4.050 hab. Excellente rade.

HELLEVOETSLUIS, ville des Pays-Bas (Sud-Hollande), sur le Haringvliet, un des bras du delta de la Meuse et du Rhin; 2.900 hab. Port en décadence complète. Guillaume III en partit à la conquête du trône d'Angleterre (1688). Dock, arsenal royal.

HELLHOFFITE n. f. Explosif constitué par un mélange d'acide nitrique et de nitrobenzène absorbé par de la terre d'infusoires.

Hellich (Joseph-Adalbert), peintre tchèque, né à Choltice (Bohême) en 1807, mort à Prague en 1880. Il fut conservateur des antiquités du musée de Prague. Il a produit des tableaux de sainteté pour les églises de Bohême et de Moravie. On cite : *Sainte Ludmile instruisant saint Venceslas, Galilée dans les cachots de l'Inquisition, les Patrons de la Bohême.*

HELLIN, ville d'Espagne (prov. d'Albacète); 20.000 hab. — Mines de soufre, près du confluent du Mundo et du Segura.

Hello (Ernest), écrivain français, né et mort à Lorient (1828-1885). Penseur profond, satirique ardent, se rattachant à J. de Maistre et au Lamennais de la première heure, Hello s'élève jusqu'au mysticisme le plus haut. En 1858 il fonda le journal *le Croisé,* et publia ensuite : *M. Renan, l'Allemagne et l'Athéisme au XIXe siècle* (1858); *le Style,* théorie et histoire (1861); *le Père Lacordaire* (1862); *M. Renan et la « Vie de Jésus »* (1863); *le Jour du Seigneur* (1870); *l'Homme,* son livre capital (1872); *Physionomies de saints* (1875); *les Paroles de Dieu* (1878); *Contes extraordinaires* (1879); *les Plateaux de la balance* (1880). Il a traduit Angèle de Foligno (1868) et Ruysbroek l'Admirable (1869). Recueils posthumes : *Philosophie et Athéisme* (1888); *le Siècle, les Hommes et les Idées* (1895).

Hellot (Jean), chimiste français, né et mort à Paris (1685-1766). En 1735 il fut reçu à la fois membre de l'Académie des sciences de Paris et de la Société royale de Londres. Il fut nommé inspecteur général des teintureries du royaume. Son premier travail fut relatif à la nature du zinc; citons ses travaux sur les diverses préparations du phosphore, sur l'exploitation des mines, sur la préparation de l'éther, des encres sympathiques, des pâtes à porcelaine, etc. Hellot a écrit, outre de nombreux mémoires, deux ouvrages : *L'Art de la teinture des laines et étoffes de laine au grand et au petit teint* (1750-1752); *Etat des mines du royaume* (1764).

HELLOTIES [*èl'-ti*] n. f. pl. Fêtes célébrées à Corinthe et à Marathon en l'honneur d'Athéna surnommée *Hellotis.* || Fête que célébraient les Crétois en l'honneur d'Europe surnommée *Hellotis.*

HELLWALD (Friedrich Anton Heller VON), géographe autrichien, né à Padoue en 1842, mort à Tölz en 1892. On lui doit : *l'Emigration européenne en Amérique* (1866); *les Russes dans l'Asie centrale* (1873); *l'Asie centrale* (1875); une histoire des découvertes arctiques intitulée : *Dans la glace éternelle* (1879-1881); etc. Il dirigea la revue géographique l'*Ausland,* de 1871 à 1889.

HELMAND, fleuve du plateau de l'Iran, tributaire du lac de même nom. Il sort des monts Kohi-Baba, au point où la chaîne se rattache à celle de l'Hindou-Kouch, et arrose l'Afghanistan en coulant non loin de Kandahar. Cours, environ 1.100 kil.

HELMBRECHTS, ville d'Allemagne (Bavière, cercle de Haute-Franconie); 5.300 hab. Source minérale. Tissages.

HELMBREEKER (Théodore), peintre hollandais, né à Haarlem en 1624, mort à Rome en 1694. Il se rendit en Italie et s'exerça dans la peinture religieuse, puis, produisit une foule de tableaux de genre. Citons ses *Danses de paysans* (Dusseldorf); le *Franciscain distribuant des vivres aux mendiants et aux pèlerins* (Amsterdam); le *Marché italien* (Gand).

HELMHOLTZ (Hermann Ludwig Ferdinand VON), physiologiste et physicien allemand, né à Potsdam en 1821, mort à Charlottenbourg en 1894. Reçu docteur en médecine à Berlin, il fut d'abord médecin adjoint à l'hospice de la Charité de cette ville (1842), puis médecin militaire à Potsdam (1843). Depuis 1848, il a successivement professé l'anatomie et la physiologie à Kœnigsberg (1849), à Bonn (1855) et à Heidelberg (1858). Enfin, il fut chargé d'une chaire de physique à l'université de Berlin (1871). Ses importants travaux sur l'optique, l'électricité, l'acoustique, ont fait de lui un des grands savants du XIXe siècle; ses découvertes sur le timbre et le rôle des harmoniques dans la formation des gammes ont révolutionné l'acoustique; ses travaux sur les sensations relatives à la vue et l'ouïe sont de la plus haute importance. Il commença à se faire connaître par un *Mémoire sur la conservation de la force* (1847) et par l'invention d'un ophtalmoscope. Outre un grand nombre de mémoires et ses *Conférences scientifiques populaires* (1865-1876)), on lui doit : *le Manuel d'optique physiologique* (1856), et la *Théorie physiologique de la musique fondée sur l'étude des sensations auditives.* Enfin, on a encore de lui, en français : *l'Optique et la Peinture* (1878), et *Mécanisme des osselets de l'oreille et la membrane du tympan* (1886).

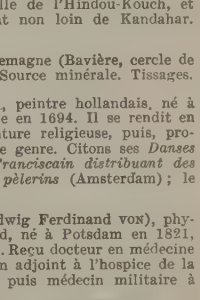
Helmholtz.

HELMINTHAGOGUE [*èl, gogh'*] n. m. et adj. (de *helminthe,* et du gr. *agein,* chasser). Syn. de VERMIFUGE.

HELMINTHE [*èl*] n. m. (du gr. *helmins, inthos,* ver). Zool. Nom vulgaire des vers plats parasites de l'homme et des autres vertébrés.
— ENCYCL. Les *helminthes* que l'on divise en *plathelminthes* ou vers plats et *némathelminthes* ou vers ronds vivent, pour la plupart, dans le tube digestif de leur hôte (intestin), mais aussi dans le foie, les reins, les muscles et même le cerveau. Plusieurs espèces sont remarquables par des métamorphoses assez compliquées, dont chaque stade s'effectue chez un hôte différent. C'est le plus souvent avec les aliments que les helminthes sont introduits dans le corps de leur hôte; mais parfois ils sont inoculés par la piqûre d'insectes servant de véhicule.

Citons, parmi ces parasites : les *ténias*, la *bilharzie*, la *douve du foie* (*plathelminthes*) ; les *ascarides*, *oxyures*, *ankylostomes*, *trichine*, *syngames*, *filaires*, *strongles*, *anguillules* (*némathelminthes*).

HELMINTHIASE n. f. Maladie causée par la présence des helminthes.

HELMINTHICIDE adj. (de *helminthe*, et du lat. *cædere*, tuer). Qui a la vertu de tuer les helminthes : *Poudre* HELMINTHICIDE.

HELMINTHIQUE [*tik'*] n. m. et adj. Qui a rapport aux helminthes. || Se dit des médicaments employés contre les helminthes intestinaux. (On dit mieux ANTHELMINTHIQUE.)

HELMINTHOCHORTON [*èl, kor*] ou **HELMINTHOCORTON** n. m. Nom pharmaceutique de la mousse de Corse, employée comme vermifuge.

HELMINTHOÏDE [*èl*] adj. (de *helminthe*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble à un ver.

HELMINTHOLOGIE n. f. Traité des helminthes et de leur action pathogène.

HELMINTHOLOGIQUE [*èl*] adj. Qui a trait à l'helminthologie.

HELMINTHOLOGISTE [*èl, jisst'*] n. et adj. Se dit d'un naturaliste qui s'adonne à l'étude des helminthes.

HELMINTHOSPORE [*èl, spor'*] n. m. Genre de champignons du groupe des hyphomycètes (caractérisés par un filament noirâtre dressé qui se termine par une longue spore brune et qui vivent en parasites sur certaines graminées, notamment le riz).

HELMOLD, chroniqueur allemand du XIIe siècle. Prêtre à Bosau, près de Lubeck, il écrivit, à l'instigation de son maître Gérold, premier évêque de Lubeck, une *Chronique slave*, qui finit en 1172 et relate en témoin oculaire les étapes de la colonisation germanique dans le nord de l'Europe.

HELMOLT (Hans Ferdinand), historien allemand, né à Dresde en 1865, mort à Berlin en 1929. Docteur en 1892, il fut attaché à l'institut bibliographique de Leipzig (1894). L'histoire universelle qu'il entreprit avec de nombreux collaborateurs : *Weltgeschichte* (1899-1907) se distingue par la place qu'il donne aux considérations géographiques. Parmi ses autres ouvrages, citons : *König Ruprechts Zug nach Italien* (1892) ; *Amalfi* (1904) ; *Italien 6-14. Jahrhundert* (1906) ; *Kritisches Verzeichnis der Briefe der Herzogin Elisabeth-Charlotte von Orléans* (1909) ; *Ranke-Bibliographie* (1910). Il était le directeur de la *Weser-Zeitung*, le journal libéral de Brême.

HELMOND, ville des Pays-Bas (Nord-Brabant, arrond. de Eindhoven), sur l'Aa, affl. de la Meuse ; 19.000 hab. Fabrique de linge de table, de cotonnades, de toiles. Sucreries ; impressions sur calicot ; cartonneries.

HELMONT (Jean-Baptiste VAN), médecin et chimiste belge, né à Bruxelles en 1577, mort à Bruxelles en 1644. Il se fit recevoir docteur à Louvain en 1599. Bien qu'il eût été nommé professeur de chirurgie à Louvain, les théories médicales de son époque lui parurent si vaines, qu'il quitta tout pour voyager. Puis il s'intéressa à la chimie ; il reconnut l'existence des gaz, et expliqua par leur combustion l'incandescence de la flamme et les effets de la poudre à canon ; ses recherches portèrent surtout sur l'acide carbonique et l'hydrogène sulfuré. Il trouva dans l'estomac un suc acide (suc gastrique), qu'il considéra, avec raison, comme jouant un rôle de premier ordre dans les phénomènes de la digestion. On lui attribue la découverte du protoxyde d'azote, de l'acide azotique, de l'acide sulfurique, etc. Ses théories physiologiques sont des plus bizarres : pour lui, les fonctions de l'organisme sont réglées par des sortes d'âmes secondaires ou *archées*, dont la bonne harmonie entretient la santé, et dont le désordre est la cause de la maladie. Ses doctrines philosophiques constituent un curieux ensemble de mysticisme et d'empirisme. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Ortus medicinæ* (1648). — Son fils, François-Mercure **Van Helmont**, théosophe et alchimiste, né à Vilvorde en 1614, mort à Berlin en 1699, se fit l'éditeur de ses ouvrages. Il fut emprisonné par l'Inquisition. Ses ouvrages les plus connus sont : l'*Alphabeti vere naturalis, hebraici brevissima delineatio* (1667), dans lequel il prétendait que l'hébreu est la langue naturelle de l'homme ; *Opuscula philosophiæ* (1690) ; *Seder Olam, historica enarratio doctrinæ* (1693) ; *Quædam cogitationes super quatuor priora capita libri primi Moisis* (1697).

HELMONT (Sègres-Jacques VAN), peintre flamand, né à Anvers en 1683, mort à Bruxelles en 1726. Il a peint, dans une manière qui allie l'enseignement de Rubens à l'exemple des Italiens de la Renaissance : *le Baptême de Clovis ; le Martyre de sainte Barbe* (église Saint-Nicolas, à Bruxelles) ; *Jésus expirant sur la croix* (dans le cloître des Carmes, à Gand).

HELMSHORE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 2.500 hab. Lainages et cotonnades.

HELMSTEDT, ville d'Allemagne (Brunswick) ; 17.150 hab. Ch.-lieu de cercle. Eglise du XIIe siècle. Fonderies ; fabriques de meubles. Mines de houille et de manganèse. Ancienne et célèbre université, supprimée en 1809.

Hélode.

HÉLOBIÉ, E adj. (du gr. *hélos*, marais, et *bios*, vie). Bot. Qui vit dans les marais.

HÉLODE ou **HELODES** [*édèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type d'une famille dite des hélodidés, comprenant de petites formes oblongues, rousses ou fauves, à pattes et antennes fines. (Les hélodes, répandus surtout sur l'hémisphère boréal, vivent sur les plantes, au bord des eaux. Leurs larves sont aquatiques.)

HÉLODERME n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, type d'une famille dite des hélodermatidés, comprenant de grandes formes américaines, et dont la morsure est venimeuse.

Héloderme.

— ENCYCL. L'*héloderme horrible* (*heloderma horridum*), espèce principale du genre, possède des dents sillonnées, comme certains serpents ; c'est l'unique exemple connu d'un saurien venimeux. Atteignant et dépassant 1 m. de long, ce reptile est lourd, rugueux, hérissé de tubercules osseux. Sa coloration est brune ou marron, avec des piquetures jaunes. Nocturne, il ne quitte les trous profonds où il vit, que pour chasser les petits animaux. Il habite le revers occidental de la cordillère du Mexique.

HÉLOÏSE, amante d'Abélard, née à Paris en 1101, morte au Paraclet, près de Nogent-sur-Seine, en 1164. Quelques auteurs ont soutenu qu'elle était la fille d'une abbesse de Sainte-Marie-aux-Bois, près de Sézanne ; d'autres, que son père était le chanoine Fulbert, qui se disait son oncle. Ce qui est certain, c'est que Fulbert, après l'avoir placée dans le monastère d'Argenteuil, la fit venir auprès de lui et lui enseigna le latin, un peu de grec et d'hébreu, les éléments de la scolastique. Abélard, chanoine de Notre-Dame comme Fulbert, devint le précepteur d'Héloïse. Une passion violente unit bientôt le maître et l'élève. Obligée de se réfugier en Bretagne, Héloïse y donna le jour à un fils, et elle épousa secrètement son amant. Après l'horrible vengeance exercée par Fulbert sur Abélard, cet amour désintéressé subsista. Héloïse, la première, prononça ses vœux. Leur correspondance (en latin) commence alors et continue jusqu'à la mort d'Abélard (1142), mélange extraordinaire de piété, de passion et de pédantesque scolastique, mais où Héloïse semble avoir le beau rôle. Héloïse survécut vingt-deux ans, honorée des hauts dignitaires ecclésiastiques et des papes. Ses restes furent réunis à ceux d'Abélard, dont le corps avait été secrètement transporté au Paraclet en 1142.

— Iconogr. Le *tombeau d'Héloïse et d'Abélard*, placé en 1817 au cimetière du Père-Lachaise (Paris), n'a rien d'antique ; Alexandre Lenoir le composa à l'aide de fragments provenant en majeure partie de l'abbaye de Saint-Denis.

Héloïse (LA NOUVELLE). V. JULIE.

HÉLOMYZE n. Genre d'insectes diptères brachycères, type d'une famille dite des hélomyzidés, comprenant des mouches fauves à téguments mous et dont les larves vivent dans divers champignons de l'hémisphère boréal. (L'*helomyza tuberivora* attaque les truffes.)

HÉLOPELTIS [*tiss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des capsidés, comprenant des formes propres à l'ancien monde, et caractérisés par l'écusson surmonté d'une épine tronquée. (Une espèce est très nuisible au thé ; d'autres ont été trouvées sur les cotonniers.)

Hélophile.

HÉLOPHILE n. m. Genre d'insectes diptères syrphidés, comprenant des mouches robustes, brunes et jaunes, qui volent sur les fleurs en été. Leurs larves vivent dans les végétaux en décomposition. (L'*helophilus pendulus*, roux et brun, rayé et taché de jaune, est commun en France.)

HÉLOPHORE n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des hydrophilidés, comprenant un grand nombre d'espèces, répandues dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. (Toutes sont de petite taille, vivent submergées parmi les plantes aquatiques. L'hélophore rugueux [*helophorus rufipes*], est commun en France.)

Hélophore.

Hélops.

HÉLOPS [*lopss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes de taille moyenne, à livrée sombre, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (L'*helops caraboides* est commun en France, sur les vieux arbres, dans la mousse.)

HÉLORE ou **ELORE** (lat. *Helorum*). Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte orientale, près du cap Pachynum, dont les environs étaient dits la *Helorina Tempe*. Aujourd., *Muri-Ucci*.

HÉLORE n. m. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, famille des proctotrupidés, comprenant de minuscules parasites noirs ou bronzés, à pattes rousses. (L'*helorus anomalipes*, de France, est parasite des *chrysopa*.)

HÉLOS. Géogr. anc. Ville de Grèce (Péloponnèse), sur le golfe de Laconie, dont les habitants, après sa prise par les Doriens, furent les premiers esclaves publics du peuple lacédémonien, lesquels prirent d'eux le nom d'*Hélotes* ou *Hilotes*. Aujourd., *Tsyli*.

HÉLOSCIADIE [*loss-si-a-dî*] n. f. Genre d'ombellifères, amminées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs en ombelles, et dont l'espèce la plus connue est l'*helosciadia nodiflorum* ou *faux cresson de fontaine*. (On réunit parfois ce genre à celui des *apium*. Il y en a quatre espèces en France.)

HÉLOTARSE n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés.

— ENCYCL. La seule espèce est l'*hélotarse à queue courte* (*helotarsus caudatus*) ou aigle bateleur, répandu au Sénégal et au Congo. C'est un joli aigle noir et roux, avec les ailes grises, long de 55 cm., mesurant 2 m. d'envergure. Il a la face et le bec rouges. Il est remarquable par la brièveté de sa queue et la singularité de son vol saccadé et plongeant. Commun au Sénégal et au Congo, il vit très bien dans les ménageries.

Hélotarse.

HÉLOTE. Géogr. anc. Habitant d'Hélos, en Laconie.

— Adjectiv. : *Population* HÉLOTE.

HÉLOUÂN, ville d'Egypte (Basse-Egypte), sur la rive droite du Nil ; environ 8.000 h. Ville d'eaux, bâtie à l'européenne. Sources sulfureuses déjà connues des anciens. Une légende raconte que Pharaon y avait réuni tous les Juifs et tous les lépreux du royaume pour les guérir des maladies qui les rongeaient.

HELPE, rivières de France et de Belgique. La plus importante, l'HELPE MAJEURE ou GRANDE HELPE, forme quelque temps la frontière franco-belge, baigne Avesnes, et se jette dans la Sambre (rive droite) en aval de Maroilles. Cours, 58 kil. — L'HELPE MINEURE ou PETITE HELPE finit plus en amont sur la rive droite de la Sambre, après avoir alimenté les filatures de Fourmies. Cours, 45 kil.

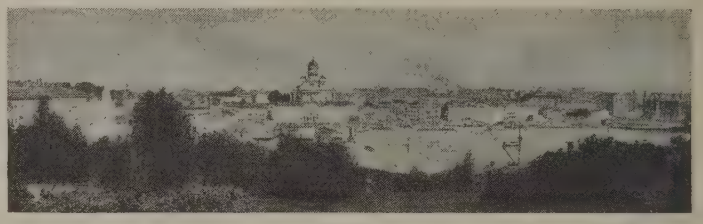

Helsinki.

HELPS (sir Arthur), littérateur et historien anglais, né à Streatham (Surrey) en 1813, mort à Londres en 1875. Il fut chargé de publier les *Discours du prince Albert* (1862) et les *Fragments d'un journal* de la reine Victoria (1868). Il a publié : *Essais écrits dans mes heures de loisir* (1841) ; *les Plaintes du laboureur* (1844) ; *les Amis en conseil* (1847-1849) ; *les Conquérants du nouveau monde* (1848-1852) ; *la Conquête espagnole* (1853-1861) ; *les Animaux et leurs maîtres* (1873) ; enfin un drame pathétique, *Oulita l'esclave*.

HELSINGBORG (en suédois **Hælsingborg**), ville et port de commerce de la Suède (Scanie) à l'entrée du Sund ; 52.500 hab. Autrefois place forte, faisant face à la forteresse danoise d'Elseneur. Exportation de poterie, de bois. Près de la ville, gisements miniers de Hœganæs (cuivre), au sud du cap Kullen.

HELSINGFORS (en finnois **Helsinki**), ville capitale de la république de Finlande, sur le golfe de Finlande ; 322.691 hab. Université. Commerce de bois, de pâte de bois et de minerais. Port très fréquenté, accessible aux vaisseaux de tout tonnage. La création de la ville, qui tire son nom d'une colonie suédoise établie en Finlande au XIIe siècle, remonte au XVIIe siècle (1642). Les Russes s'en emparèrent en 1713, puis en 1742, et elle devint, en 1812, sous la domination russe, et demeura jusqu'en 1919 la capitale du grand-duché de Finlande.

HELSINGŒR, nom danois de ELSENEUR.

HELSINKI, nom finnois de HELSINGFORS.

HELST (Barthélemy VAN DER), peintre hollandais, né à Haarlem en 1611 ou 1612, mort à Amsterdam en 1670. Il alla se fixer à Amsterdam, où il fonda la confrérie de Saint-Luc (1653). Ce peintre s'est principalement adonné au portrait. Il donne un grand soin aux accessoires, et son coloris est harmonieux et sobre. Son chef-d'œuvre est le *Banquet de la garde civique*, qu'on voit à Amsterdam, et dont les vingt-quatre personnages sont de grandeur naturelle. Van der Helst a été surtout inimitable dans le caractère des têtes et des mains. On voit encore de lui à Amsterdam *le Jugement du prix de l'arc* et les portraits du *vice-amiral Egbert Kortenaar*, du *bourgmestre Bicker*, de la *princesse Marie-Henriette Stuart*. Le musée royal de Bruxelles possède le *Portrait de l'auteur* et celui de *sa femme* ; La Haye le *Portrait de Paul Potter*.

Van der Helst.

HELSTON, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, Cornouailles), sur la Manche ; 3.000 hab. Petit port.

HELTAÏ (Gaspard), écrivain protestant hongrois d'origine saxonne, né à Heltau ou Nagy Disznód (Transylvanie) vers 1520, mort à Kolozsvar vers 1574. Pasteur luthérien à Kolozsvar, il créa une imprimerie d'où sortirent, dans la seconde moitié du XVIe siècle, de nombreux ouvrages en hongrois, en allemand et en latin. Il contribua puissamment au développement de la langue magyare par une *Chronique* de l'histoire hongroise (publiée en 1575), des *Fables* d'après Esope, et surtout une traduction de la *Bible* (1551-1562).

HELTAÏ (Jenö), écrivain hongrois, né en 1871. Il publia les *Chansons modernes* (1892), poèmes remarquables par la vivacité et l'esprit ; des romans, comme *les Sept années pauvres* (1897) ; *le Dernier bohème, Family Hotel, Monsieur Selfridge escamoteur* (traduit en français en 1925) ; et des pièces de théâtre, comme *la Petite confiserie* (1923) ; etc.

HELTAU (en roumain **Cisnadie**), bourg de Roumanie (Transylvanie), cercle de Sibiu ; 3.115 hab. Sources minérales.

Helvelle.

HELVELLE n. f. Genre de champignons discomycètes.

— ENCYCL. Les *helvelles* ont un pied assez épais, lisse ou strié plus ou moins régulièrement, souvent creux, et un chapeau constitué par trois ou quatre lames irrégulières, retombant sur le pied, ou plus ou moins complètement soudées l'une à l'autre. C'est à la surface de ces lames que se forment les asques dans lesquels naissent les spores. Les helvelles sont comestibles, mais la plupart sont de qualité inférieure.

HELVÉTAN n. m. Minér. Silicate naturel appartenant à la famille des micas. (Variété de biotite.)

HELVÈTES. Géogr. anc. Peuplade gauloise qui occupait, vers le milieu du Ier siècle av. notre ère, à peu près le territoire de la Suisse moderne : *Un, Une* HELVÈTE.

— Adjectiv. : *La nation* HELVÈTE.

— ENCYCL. Inquiétés par les incursions des Germains, les *Helvètes* menacèrent à plusieurs reprises leurs voisins gaulois, et même les colonies romaines du littoral méditerranéen. Ils battirent, en 107 av. J.-C., les légions du consul L. Cassius. En 59, ils résolurent d'aller s'établir en Gaule, et s'engagèrent dans la vallée du Rhône. Après une dure campagne, César les refoula dans leurs montagnes. Après la conquête de la Gaule, leur territoire, sous le nom d'*Helvétie*, fit partie de la Gaule celtique, puis de la Belgiquê, enfin de la Germanie supérieure, avec *Aventicum* (Avenches) comme capitale. Au Ve siècle, l'invasion des Alamans et des Burgondes obligea de nouveau les tribus helvètes à se réfugier dans leurs montagnes.

HELVÉTIDES n. f. pl. Ensemble de nappes de charriage distinguées dans les Alpes septentrionales.

HELVÉTIE [*si*]. Géogr. anc. Partie orientale de la Gaule, comprenant à peu près le territoire occupé aujourd'hui par la Suisse. || *Par extens.* et en style poétique, la Suisse.

HELVÉTIEN [*si-in*], **ENNE**, habitant ou natif de l'Helvétie : *Les* HELVÉTIENS. (Ne se dit des Suisses modernes que dans le style soutenu.)

— *Adjectiv.* Qui appartient à l'Helvétie : *La nation* HELVÉTIENNE. (On dit plutôt HELVÉTIQUE ou SUISSE.)

— Géol. Nom créé par Mayer-Eymar (1857) pour désigner l'un des étages du miocène. (Le type était pris dans la mollasse marine de Suisse.)

HELVÉTIQUE [*tik'*] adj. (de *Helvétie*). Relatif à l'Helvétie : *La Constitution* HELVÉTIQUE.

HELVÉTIQUE (CONFÉDÉRATION). V. SUISSE.

HELVÉTIQUE (RÉPUBLIQUE), gouvernement établi en Suisse par le Directoire en 1798 et dont le siège était à Lucerne. La Constitution unitaire de 1798 établissait l'égalité des cantons au nombre désormais de vingt-deux, supprimant la distinction entre pays sujets et alliés, introduisant dans la vie politique Vaud, le Valais, l'Argovie, etc. Ses inspirateurs suisses étaient Laharpe, Stapfer, Glayre. La lutte des partis divisa les sectateurs du nouveau régime, tandis que les conservateurs se ralliaient à l'Autriche. Ce gouvernement fut aboli en 1803 par Napoléon Ier qui lui substitua une organisation issue de l'Acte de Médiation.

HELVÉTISME [*tissm'*] n. m. (de *Helvétie*). Façon de parler propre aux habitants de la Suisse française.

HELVÉTIUS (Claude-Adrien), philosophe français, né à Paris en 1685, m. a Versailles en 1755. Adolescent, il lut le *Traité de l'entendement humain* de Locke qui devint son maître en philosophie. La reine Marie Leczinska lui fit obtenir, à vingt-trois ans, une charge de fermier général, dont les gros revenus lui permirent de se livrer à sa passion pour l'étude et à sa bienfaisance ; car ce philosophe aux théories sèches et rigides avait une réelle bonté. Rousseau s'écrie, dans l'*Emile*, en faisant allusion à Helvétius : « Tu peux en vain t'avilir, ton cœur dément ta doctrine. » En 1758, il publia son fameux livre : *De l'Esprit*, qui déchaîna un véritable orage. On a aussi de lui : *le Bonheur*, poème médiocre ; *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, plus hardi encore.

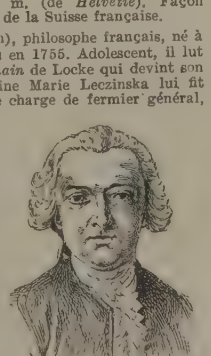

Helvétius.

La philosophie d'Helvétius est un sensualisme absolu. Il émet ce paradoxe que tous les esprits sont égaux et que les différences qu'on remarque sont le résultat de l'éducation. En morale, vertu et vice sont des choses relatives ; les actions vertueuses sont celles qui contribuent au bonheur général d'une nation. (*Œuvres complètes*, 1781.) — Sa femme, Anne-Catherine DE LIGNIVILLE D'AUTRICOURT, née au château de Ligniville (Lorraine) en 1719, morte à Auteuil en 1800, était la nièce de Mme de Graffigny. Elle épousa Helvétius en 1751. Après la mort de son mari, elle se retira dans sa maison d'Auteuil, où elle recevait les plus grands esprits du temps. Ce fut la première « Société d'Auteuil ». Belle et spirituelle, Mme Helvétius était en outre, elle aussi, très bienfaisante.

HELVIA, femme du rhéteur Annæus Sénèque et mère du philosophe. Ses malheurs inspirèrent à celui-ci une *Consolation* célèbre.

HELVIDIEN [*di-in*] n. m. Partisan des idées exposées par Helvidius.

HELVIDIUS, hérétique du IVe siècle. Il écrivit un ouvrage pour nier la virginité perpétuelle de Marie, et saint Jérôme le combattit.

HELVIDIUS PRISCUS, stoïcien romain, né à Terracine, mort vers l'an 75 apr. J.-C. Tribun de la plèbe, il protégea les pauvres. Gendre de Thraseas, il fut exilé à la mort de ce dernier, puis rappelé par Galba. Préteur, il tint tête à Vitellius au sénat, et refusa de reconnaître Vespasien, qui le fit bannir, puis exécuter.

HELVIENS [*vi-in*] (en lat. *Helvii*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Narbonnaise Ire), ayant pour capit. *Alba Augusta* (aujourd. *Aps*) : *Les* HELVIENS.

HELVINE n. f. Minér. Silicate naturel de manganèse avec du fer et du glucinium. (On la trouve associée au grenat dans un gneiss de Saxe.)

HELVIUS, nom d'une famille plébéienne de Rome, d'où sortit P. Helvius Pertinax, empereur en 193 apr. J.-C. — Parmi ses ancêtres, on cite surtout : C. HELVIUS, édile en 199 av. J.-C., préteur en 200. — M. BLASIO HELVIUS, édile en 198, préteur en 197. Il vainquit les Celtibériens en 195, et fonda une colonie à Siponte en 194.

HELXINE [*èl-ksin'*] n. f. Genre d'urticacées, qui comprend une seule espèce, l'*helxine soleirolii*, petite plante de Corse et de Sardaigne.

HELY-HUTCHINSON (John), baron HUTCHINSON, second comte de Donoughmore, général anglais, né à Dublin en 1757, mort à Knocklofty (Tipperary) en 1832. Il commanda l'armée d'Egypte et prit à ce titre Le Caire et Alexandrie (1801). Membre du Parlement d'Irlande de 1770 à 1788 et de 1790 à 1800, il se montra partisan de l'union avec l'Angleterre.

HÉLYOT (Pierre) [en religion **le Père Hippolyte**], auteur ecclésiastique français, né et mort à Paris (1660-1716). Entré dans le tiers ordre régulier de Saint-François dit de Picpus, en 1683. Outre l'*Idée d'un chrétien mourant* (1695), il a écrit divers ouvrages ; le plus célèbre est l'*Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe* (1714-1749), achevée par le P. Maximilien Bullot.

***HEM** [*hèm'*] interjection pour interroger : HEM ? *Quoi, que voulez-vous ?* (Marivaux.) || Pour appeler, attirer secrètement l'attention : HEM ! HEM ! *venez là.* HEM ! HEM ! *êtes-vous là ?* || Pour exprimer un doute moqueur : *Il l'épousera...* HEM ! HEM ! || Pour faire comprendre ce qu'on ne veut pas exprimer : *Cette Raimond est assurément* HEM, HEM, *avec cette coiffe que vous connaissez.* (Mme de Sévigné.)

— N. m. invar. Action de faire hem ; mot hem : *Attirer l'attention par des* HEM ! HEM !

HEM, comm. du Nord, arrond. et à 10 kil. de Lille ; 5.900 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de tapis.

HÉMACURIES [*ri*] n. f. pl. (du gr. *haima*, sang, et *korennumi*, je rassasie). Libations de sang en l'honneur des morts.

HÉMADROMOMÈTRE n. m. et **HÉMADROMOMÉTRIE** n. f. V. HÉMODROMOMÈTRE et HÉMODROMOMÉTRIE.

HÉMADYNAMIQUE n. f. Physiol. V. HÉMODYNAMIQUE.

HÉMAGALACTARIE n. f. (de *haima*, sang, et *galaktan*, donner du lait). Maladie où du sang est mêlé au lait.

HÉMAGOGUE [*ghogh'*] adj. (du gr. *haima*, sang, et *agôgê*, action d'amener). Se disait des substances propres à provoquer les menstrues ou le flux hémorroïdaire.

HÉMAL, E, AUX adj. (du gr. *haima*, sang). Qui se rapporte au système vasculaire ou circulatoire. (On écrit aussi HÆMAL, E.)

— Embryol. *Arc hémal*, Nom donné à l'arc formé par la partie antérieure du corps de la vertèbre et par les côtes, arc enserrant les viscères. (Il est nommé ainsi par opposition à l'arc neural, qui, à la partie postérieure de la vertèbre, entoure le système nerveux central.)

HÉMALOPIE [*pî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *ôps, opos*, œil). *Pathol.* Epanchement de sang dans l'œil.

HÉMANTHE n. m. Genre d'amaryllidacées, originaires de la région du Cap, comprenant des plantes à bulbe tuniqué donnant naissance à deux grandes feuilles assez épaisses, consistantes, et à une hampe courte, terminée par une ombelle de fleurs d'un rouge vif. (On écrit aussi HÆMANTHE.)

Hémanthe : *a*, fleur.

HÉMAPHÉINE n. f. (du gr. *haima*, sang, et *phaios*, brun). Chim. biol. Matière d'un brun rouge que l'on rencontre dans certaines urines pathologiques.

HÉMAPHÉIQUE [*fé-ik'*] adj. *Ictère hémaphéique*, Ictère que l'on croyait dû à l'accumulation de l'hémaphéine dans le sang.

HÉMAPHÉISME n. m. (de *hémaphéine*). Méd. Phénomène qui suit la destruction exagérée des globules rouges (intoxications, affections hémolysantes, hémorragies internes) et est caractérisé par la couleur ictérique de la peau et la teinte acajou des urines. On l'observe chez les nouveau-nés, où il ne présente généralement aucune gravité.

HÉMAPOPHYSE n. f. (du préfixe *hémi*, et de *apophyse*). On nomme ainsi, dans la théorie des vertèbres crâniennes et faciales chacun des deux arcs inférieurs d'une vertèbre, entourant par leur réunion les troncs vasculaires sanguins.

HÉMARIS [*ris*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères notodontinés, de la famille des sphingidés. (L'*hemaris scabiosæ* de France vole en mai-juin ; sa chenille, verte à lignes dorsales blanches, vit en juillet sur les scabieuses.)

HÉMARTHROSE n. f. (du gr. *haima*, sang, et *arthron*, articulation). Epanchement de sang dans une articulation, le plus souvent d'origine traumatique.

HÉMASTATIQUE [*mass-ta-tik'*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et de *statique*). Partie de la physiologie, qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux.

HÉMATÉINE n. f. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'hématine ; rouge brun quand elle est humide, elle devient vert foncé quand elle est sèche.

HÉMATÉMÈSE n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *emesis*, vomissement). Vomissement de sang.

— ENCYCL. Le sang de l'*hématémèse* est le plus souvent rouge, plus rarement noirâtre. C'est en général un symptôme de l'ulcère rond ou du cancer. Le sang de l'hématémèse peut également provenir de l'œsophage.

HÉMATÉMÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui a rapport à l'hématémèse.

HÉMATEUX [*teû*], **EUSE** adj. (du gr. *haima, atos*, sang). Relatif au sang : *Dermatose* HÉMATEUSE.

HÉMATIDROSE n. f. (du gr. *haima, atos*, sang, et *idrôs*, sueur). Path. Ecoulement, à la surface de la peau, d'une sueur rosée passagère.

— ENCYCL. Méd. L'*hématidrose* constatée parfois chez l'homme et plus souvent sur des animaux (chevaux, bœufs) et qui est appelée aussi *sueur de sang*, consiste essentiellement dans la coloration rouge de la sécrétion sudorale par suite du passage dans la sueur de la matière colorante du sang, l'hémoglobine. Ce n'est donc pas une véritable hémorragie.

HÉMATIE [*tî*] n. f. Globule rouge du sang.

HÉMATIMÈTRE n. m. (du gr. *haima, atos*, sang, et *métron*, mesure). Instrument destiné au dénombrement des globules rouges. || Syn. de CYTOMÈTRE, GLOBULIMÈTRE.

— ENCYCL. L'*hématimètre* se compose essentiellement d'une petite cuve dans laquelle on met une solution sanguine à un titre déterminé. Une lame de verre mince se place sur la cuve ; un système de lentilles projette sur cette lame un quadrillage très fin. En examinant la préparation au microscope, on voit les globules sanguins et l'image du quadrillage. On compte les globules situés dans chaque maille du quadrillage ; leur somme donne le nombre de globules contenus dans un cinquième de millimètre cube.

HÉMATIMÉTRIE ou **HÉMATOMÉTRIE** [*trî*] n. f. (de *hématimètre*). Dénombrement des globules du sang.

HÉMATINE n. f. (du gr. *haima*, sang). Chim. biol. Pigment ferrugineux contenu dans les globules rouges du sang et dont l'absorption par une globine donne naissance à l'hémoglobine.

HÉMATINONE n. f. (du gr. *haima, atos*, sang). Verre de couleur intermédiaire entre le vermillon et le rouge de minium, que les Romains employaient dans leurs mosaïques.

— ENCYCL. On trouve fréquemment l'*hématinone* à Pompéi. Plus dure et plus opaque que le verre commun, sa couleur rouge disparaît lorsqu'on la fond.

HÉMATIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *haima, atos*, sang). Physiol. Qui a rapport au sang.

— Chim. Se dit d'un triacide dont l'imide s'obtient par oxydation chromique de l'hématine.

HÉMATITE n. f. (du gr. *haima, atos*, sang). Oxyde ferrique naturel.

— Métall. *Fonte hématite*, Fonte très pure, ne renfermant que de très faibles proportions de soufre et de phosphore.

— ENCYCL. Les *hématites* comptent parmi les minerais de fer les plus importants ; on distingue : les *hématites brunes*, minerais oxydés hydratés renfermant 60 p. 100 de fer en moyenne ; elles dérivent des carbonates dont il reste souvent des éléments ; la formule vraie est $2Fe^2O^3.3H^2O$; le minerai va parfois jusqu'à l'hématite anhydre, en passant par la gothite $Fe^2O^3.H^2O$; les *hématites rouges*, minerais oxydés anhydres non cristallisés (par opposition au fer oligiste cristallin) ; ces hématites sont souvent mélangées de carbonates ou de fer oligiste.

Les hématites brunes sont les plus répandues et aussi les plus facilement réductibles (*minettes* oolithiques de Lorraine) ; les hématites rouges constituent les gisements français de Normandie et de Bretagne et se trouvent aussi dans nos colonies nord-africaines.

HÉMATOBIE [*é*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères de la famille des muscidés, comprenant des stomoxes piqueurs et suceurs de sang. (L'*hæmatobia stimulans* tourmente les chevaux et les bœufs ; il pique l'homme occasionnellement.)

HÉMATOBLASTE n. m. (du gr. *haima*, sang, et *blastos*, rameau). Histol. Elément très petit, incolore, en forme de bâtonnet, que l'on rencontre dans le sang circulant dont chaque millimètre cube en renferme 2 à 3 millions. (Les hématoblastes paraissent intervenir dans la coagulation.)

HÉMATOCARPE adj. Bot. Dont les fruits portent des taches rouges. (Peu us.)

HÉMATOCÈLE n. f. (du gr. *haima*, sang, et *kêlê*, tumeur). Hémorragie enkystée.

— ENCYCL. Le terme *hématocèle* est réservé, en général, aux épanchements sanguins enkystés des organes génitaux. (Chez la femme, l'*hématocèle rétro-utérine* est une

hémorragie enkystée du péritoine, le plus souvent dans le cul-de-sac de Douglas. Chez l'homme, l'*hématocèle de la vaginale* est une hémorragie enkystée de la tunique testiculaire qui porte ce nom.)

— Art vétér. Cette affection est extrêmement rare chez les animaux domestiques ; elle est toujours le résultat d'un coup. Elle peut se guérir spontanément par résorption après un certain temps, ou bien par évacuation chirurgicale du contenu de la poche, et la peau se recolle ensuite.

HÉMATOCHRONOMÉTRIE [*kro, trî*] n. f. Physiol. Mesure de la coloration du sang au moyen de tests colorés.

HÉMATOCHYLURIE [*rî*] n. f. Méd. Présence dans les urines des éléments du sang qui leur donnent une apparence laiteuse et une teinte rosée. (L'hématochylurie est un des signes de la filariose.)

HÉMATOCOLPOS [*poss*] n. m. (du gr. *haima,* sang, et *kolpos,* vagin). Tumeur formée par l'accumulation dans le vagin du sang menstruel. (Le débridement de l'obstacle est nécessaire.)

HÉMATOCONITE n. f. (du gr. *haima, atos,* sang). Minér. Calcite couleur rouge de sang, dont le marbre rouge antique n'est qu'une variété grenue.

HÉMATOCOQUE [*kok'*] n. m. Genre d'algues vertes unicellulaires se teintant en rouge sang, qui croissent dans les régions polaires et produisent ce qu'on appelle la « neige rouge ».

HÉMATOCYSTE [*sisst'*] n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et *kustis,* vésicule). Kyste sanguin.

HÉMATODE n. et adj. (du gr. *haimatodès,* de sang). *Fongus hématode,* ou substantiv. *Hématode,* Variété de cancer mou, caractérisé par son apparence fongueuse et ses fréquentes hémorragies.

HÉMATODOQUE [*dok'*] n. m. Partie inférieure du bulbe insérée dans l'alvéole, chez les araignées mâles.

HÉMATOGÈNE n. m. (du gr. *haima,* sang, et *gennân,* engendrer). Chim. biol. Substance phosphorée et ferrugineuse du jaune de l'œuf de poule, que Bunge considérait comme servant à la formation de l'hémoglobine de l'embryon du poulet. (L'hématogène est également regardé comme la seule substance ferrugineuse qui soit directement assimilable par l'organisme adulte.)

HÉMATOGLOBULINE n. f. Chim. Syn. anc. de HÉMOGLOBINE.

HÉMATOGONIE [*nî*] n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *gonos,* race). Histol. Forme première des globules rouges provenant des cellules géantes du placenta chez divers mammifères.

— ENCYCL. Chez divers mammifères (rongeurs, insectivores), certaines cellules du placenta forment des globules rouges destinés aussi bien au fœtus qu'à la mère. Dans ces cellules, le noyau se résout en petites boules renfermant quelques granulations chromatiques. Ces petites boules sont des *hématogonies.* V. HÉMATOPOÏÈSE.

HÉMATOGRAPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *graphein,* décrire). Syn. de HÉMATOLOGIE.

HÉMATOÏDE adj. (du gr. *haima, atos,* sang, et *eidos,* aspect). Minér. Qui a une couleur analogue à celle du sang.

HÉMATOÏDINE n. f. (du gr. *haimatoidès,* semblable au sang). Chim. biol. Substance que l'on trouve, sous forme de cristaux microscopiques d'une belle couleur rouge-orangé, dans les vieux foyers hémorragiques.

HÉMATOLINE n. f. Corps non ferrugineux, qui s'obtient en chauffant l'hémoglobine avec de l'acide chlorhydrique.

HÉMATOLITE n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de manganèse.

HÉMATOLOGIE n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *logos,* discours). Histol. Partie de l'histologie qui s'occupe de l'origine et de la composition du sang, de ses altérations morbides et de leur signification.

HÉMATOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à l'hématologie.

HÉMATOLOGUE [*log'*] n. m. (de *hématologie*). Celui qui se livre à l'étude du sang.

HÉMATOLYSE n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *luein,* dissoudre). Biol. et Pathol. Destruction du sang par dissolution. V. HÉMOLYSE.

HÉMATOME n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et du suffixe *ome* indiquant l'enflure). Tumeur sanguine, provenant d'une rupture de vaisseaux.

— ENCYCL. On appelle ainsi toutes les affections ayant pour caractère l'épanchement sanguin. Tels sont : l'*hématome* céphalique se formant sur la tête de l'enfant pendant l'accouchement, les tumeurs variqueuses et les bosses sanguines, les foyers sanguins viscéraux, etc. En général, les hématomes disparaissent d'eux-mêmes.

HÉMATOMÈTRE n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et *métra,* matrice). Rétention du sang des règles dans la cavité utérine, par suite d'une oblitération du col. (On dit aussi HÉMATOMÉTRIE.)

HÉMATOMPHALE [*fal'*] n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *omphalos,* nombril). Hernie ombilicale, compliquée d'un épanchement de sang. (On dit aussi HÉMATOMPHALOCÈLE.)

HÉMATOMYDIE [*é*] n. m. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des cératopogonidés, comprenant des moucherons qui fréquentent les côtes de l'Amérique méridionale et sont très redoutés pour leurs piqûres.

HÉMATOMYÉLIE [*lî*] n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *muelos,* moelle). Hémorragie des centres gris de la moelle épinière, déterminant la paralysie des sphincters, la paraplégie, et une mort rapide.

HÉMATOMYZE ou **HÆMATOMYZUS** [*é*] n. m. Genre d'insectes anoploures, famille des hématomyzidés, comprenant des poux dont la tête a la forme d'une carafe. (L'*hæmatomyzus elephantis* est un parasite cutané de l'éléphant.)

HÉMATONÉPHROSE [*froz'*] n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *nephros,* rein). Hémorragie dans le tissu du rein.

HÉMATOPELVIS [*viss*] n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et *pelvis,* bassin). Epanchement sanguin collecté dans le bassin.

HÉMATOPHAGE [*faj'*] adj. (du gr. *haima, atos,* sang, et *phagein,* manger). Qui se nourrit du sang des animaux vivants : *Les sangsues sont* HÉMATOPHAGES.

HÉMATOPHAGIE n. f. (du gr. *haima,* sang, et *phagein,* manger). Biol. Phagocytose des globules rouges du sang.

HÉMATOPHÈGE [*fèj'*] adj. Biol. et Pathol. Se dit d'un gros leucocyte qui englobe et détruit les globules rouges usés et vieillis. || Se dit aussi des parasites qui se nourrissent du sang de leur hôte.

HÉMATOPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (du gr. *haima,* sang, et *phobein,* effrayer). Peur morbide du sang. (On dit aussi HÉMAPHOBIE et HÉMOPHOBIE.)

HÉMATOPHYLLE [*fil'*] adj. (du gr. *haima, atos,* sang, et *phullon,* feuille). Bot. Dont les feuilles sont rouge-sang.

HÉMATOPINUS [*é, nuss*] n. m. Genre d'insectes anoploures, famille des hématopinidés, comprenant des parasites cutanés vivant sur les mammifères.

Hematopinus.

— ENCYCL. Les *hematopinus* sont des poux de grande taille, à tête longue, à rostre et pattes robustes, vivant exclusivement de sang. Leurs piqûres produisent de vives démangeaisons qui occasionnent la chute des poils, et des lésions de grattage. Ces parasites sont plus communs sur le cou et les régions supérieures du tronc. L'*hematopinus Eurysternus* est commun sur les bovidés, l'*hematopinus asini* sur l'âne, l'*hematopinus suis* sur le porc, l'*hematopinus tuberculatus* sur le buffle. On les détruit par les solutions nicotinées ou par les liquides contenant du pyrèthre en suspension.

HÉMATOPODINÉS [*né*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers charadriidés, renfermant les huîtriers et les tourne-pierres.

HÉMATOPOÏÈSE n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *poiesis,* action de former). Physiol. Formation ou reconstitution du sang. || Syn. de ÉRYTHROPOÏÈSE.

HÉMATOPOÏÉTINE n. f. Biol. V. HÉMOPOÏÉTINE.

HÉMATOPOÏÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui se rapporte à l'hématopoïèse. (Se dit spécialement des organes qui président à la formation du sang.)

HÉMATOPORPHYRINE [*fi*] n. f. Composé non ferrugineux isomère de la bilirubine, qui s'obtient en chauffant l'hématine avec de l'acide chlorhydrique.

Hématopote.

HÉMATOPOTE n. m. Genre d'insectes diptères tabanidés, comprenant des taons de taille moyenne, bruns et gris, aux yeux verts ou irisés, et qui sont surtout répandus dans l'hémisphère boréal. (Ils attaquent avec acharnement les animaux et l'homme, surtout quand le temps est orageux.)

HÉMATORRACHIS [*chi*] n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et de *rachis*). Hémorragie intrarachidienne.

HÉMATOSALPINX [*pinkss*] n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et *salpigx,* trompe). Epanchement de sang dans la trompe utérine.

HÉMATOSCOPE [*toss-kop'*] n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et *skopein,* examiner). Physiol. Instrument basé sur la transparence du sang, et qui se compose de deux lames graduées de verre se plaçant sur une plaque de porcelaine. (La division à laquelle on peut encore lire, malgré le sang, le chiffre porté sur l'échelle graduée indique la quantité d'hémoglobine contenue dans ce sang [hématoscope de Hénocque].) || Spectroscope à vision directe permettant d'examiner le spectre du sang circulant dans les capillaires des téguments.

HÉMATOSCOPIE [*toss-ko-pî*] n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *skopein,* examiner). Physiol. Examen du sang, destiné à fixer sur sa richesse en hémoglobine.

HÉMATOSE n. f. (du gr. *haima, atos,* sang). Physiol. Transformation du sang veineux (sang noir) en sang artériel (sang rouge ou rutilant) par départ de l'acide carbonique en excès et fixation de l'oxygène de l'air atmosphérique.

HÉMATOSÉ [*to-zé*], **E.** Qui a subi l'hématose.

HÉMATOSER (S') v. pr. Au sens passif, Subir l'hématose.

HÉMATOSIQUE [*zik'*] adj. Qui a rapport à l'hématose.

HÉMATOSPECTROSCOPIE [*toss-pèk-tross-ko-pî*] n. f. (du gr. *haima, atos,* sang ; de *spectre,* et du gr. *skopein,* examiner). Physiol. Examen du sang circulant, à l'aide du spectroscope.

HÉMATOSPERME [*toss-pèrm'*] adj. (du gr. *haima, atos,* sang, et *sperma,* semence). Dont les graines ou les sporules sont couleur de sang.

HÉMATOSPERMIE [*toss-pèr-mî*] n. f. (même étym. que ci-dessus). Présence de sang dans le sperme.

HÉMATOSTIBITE [*toss*] n. f. Antimoniate naturel de manganèse et de fer.

HÉMATOTHÉRAPIE n. f. Méd. V. HÉMOTHÉRAPIE.

HÉMATOXYLE [*tok-sil'*] ou **HÉMATOXYLON** n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et *xulon,* bois ; à cause de la couleur du bois). Genre de plantes auquel appartient, comme unique espèce (*hematoxylon campechianum*), l'arbre qui fournit le bois de campêche. (C'est une légumineuse césalpiniée, originaire du Mexique, introduite aux Antilles, et dont le principe colorant rouge est l'hématoxyline.)

Hématoxyle : *a,* fleur ; *b,* fruit.

HÉMATOXYLINE [*tok-sî*] n. f. Substance formant la majeure partie du principe colorant du bois de campêche.

— ENCYCL. L'*hématoxyline* est un corps jaune, sucré, de formule $C^{16}H^{14}O^2$; elle donne des nuances foncées que les alcalis font virer au bleu, et les acides au jaune.

HÉMATOZOAIRE [*zo-èr'*] n. m. (du gr. *haima, atos,* sang, et *zôon,* animal). Parasitol. Animal parasite, vivant dans le sang de l'homme et d'autres animaux. || Syn. de HÉMOSPORIDIE.

— ENCYCL. Ce nom a été donné par Laveran à la plasmodie qu'il a découverte dans le sang des paludéens. V. PLASMODIE et PALUDISME.

HÉMATURIE [*rî*] n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *ourein,* uriner). Méd. Présence du sang dans les urines.

— ENCYCL. L'*hématurie* est généralement due à une lésion de l'appareil urinaire. On peut la rencontrer dans le purpura, l'hémophilie et la variole hémorragique. La plupart du temps, elle provient soit de l'existence de parasites du sang (filaire et bilharzie), surtout dans les pays chauds, soit, dans les régions tempérées, de lésions de l'appareil urinaire dues à des calculs uratiques ou oxaliques qui irritent ou déchirent en passant les muqueuses, soit à des tumeurs ou cancers du rein ou de la vessie, ou encore à la tuberculose. Comme le traitement de l'hématurie est subordonné à celui de la cause, il est important de savoir à quel niveau de l'appareil urinaire elle se produit. Dans ce but, il faut recourir au procédé des trois verres : le malade urine dans trois verres à expériences contenant ainsi le début, le milieu et la fin de la miction. Si le sang apparaît au début, l'hémorragie vient de l'urètre ; s'il n'apparaît qu'à la fin, elle vient de la vessie ; s'il apparaît dans les trois verres, elle provient du rein.

— Art vétér. L'*hématurie* se constate chez les ruminants, ainsi que chez le cheval et le chien ; elle est souvent due à l'alimentation. Symptomatique d'un grand nombre d'affections, elle se produit chez tous les animaux dans la néphrite aiguë, ou lors d'altérations d'une partie quelconque de l'appareil urinaire : tumeurs de la vessie, calculs, etc. ; au cours de maladies infectieuses ou de certains empoisonnements comme l'ergotisme. On observe également l'hématurie au cours de la *piroplasmose* du cheval et du chien. || Syn. de MAL DE BOIS ou MAL DE BROUT.

L'*hématurie essentielle des bovins,* encore appelée *cystite chronique hémorragique, pissement de sang,* est une affection qui sévit particulièrement dans les départements du centre et de l'ouest de la France. Les animaux conservent l'appétit, n'ont pas de fièvre, mais ils s'amaigrissent progressivement. On ne connaît pas de traitement curatif.

HÉMATURIQUE [*rik'*] adj. Qui a rapport à l'hématurie.

HEMBERG, commune de Suisse (canton de Saint-Gall), dans la vallée du Necker, affl. de la Thur ; 1.300 hab. Elevage. Broderies à la mécanique.

HEMEL-HEMPSTEAD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hertford), sur le Gade et le canal de Grand-Jonction ; 12.900 hab. Moulins ; grains et farines. Papeteries.

HEMELINGEN, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre, présid. de Stade), sur le Weser ; 10.000 hab. Fabrique d'objets en aluminium, de machines. Savons. Cigares. Brasseries. Vinaigreries.

HÉMELLATE n. m., **HÉMELLIQUE** [*mèl'-lik'*] adj., **HÉMELLITHÈNE** n. m., **HÉMELLITHYLIQUE** adj. Chim. V. ces mots à HÉMIMELLATE, etc.

HÉMÉLYTRE n. m. (du préf. *hémi,* et de *élytre*). Aile supérieure des insectes hémiptères hétéroptères, chez lesquels la première moitié seulement est coriace, tandis que l'extrémité demeure membraneuse. (La partie coriace de l'hémélytre s'appelle la *corie,* le reste de l'aile *membrane.*)

HÉMÉPINE n. f. (du préf. *hémi,* et de *épine*). Chacune des apophyses épineuses des arcs vertébraux inférieurs ou hémapophyses, dans la théorie des vertèbres craniennes.

HÉMÉRALOPE n. et adj. (du gr. *héméra,* jour, et *ôps, opos,* vue). Se dit d'une personne affectée d'héméralopie.

HÉMÉRALOPIE [*pî*] n. f. (de *héméralope*). Physiol. Diminution considérable de la vision dès que la lumière baisse ou s'atténue.

— ENCYCL. L'*héméralopie* n'est pas une maladie mais un symptôme, que l'on rencontre dans certaines altérations des milieux transparents de l'œil, dans la rétinite pigmentaire, la rétinochoroïdite et le décollement de la rétine. Elle peut être également provoquée par l'action d'une lumière intense quand on sort de l'obscurité. Elle est congénitale ou acquise et, dans ce dernier cas, peut naître sous l'influence d'une maladie générale (ictère infectieux, diabète, etc.).

On nomme *héméralopie épidémique* une maladie assez voisine du scorbut et due probablement, comme lui, à la carence, dans l'alimentation, de certaines vitamines liposolubles ou de certaines matières grasses.

HÉMÉRALOPIQUE [*pik'*] adj. Qui a rapport à l'héméralopie.

HÉMÉROBAPTISTE [*ba-tisst'*] n. m. (du gr. *héméra,* jour, et *baptizein,* laver). Membre d'une secte juive essénienne qui imposait le bain quotidien avant la prière du matin. || Membre d'une secte chrétienne qui réitérait le baptême chaque jour. V. MENDAÏTE.

HÉMÉROBE n. m. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des hémérobiidés, comprenant de nombreuses espèces de petite taille, brunes ou grisâtres, à ailes plus ou moins transparentes. (Ils vivent surtout sur les arbres verts où leurs larves font la chasse aux pucerons.)

HÉMÉROBIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes névroptères planipennes, renfermant les *hémérobes* et genres voisins, tels que *drepanopteryx, micromus,* etc.

HÉMÉROCALLE n. f. Genre de plantes, de la famille des liliacées.

— Encycl. Les *hémérocalles* ont un rhizome court, des feuilles radicales, longues et étroites, des fleurs grandes, dressées, à périanthe infundibuliforme, groupées en panicule. On en connaît cinq espèces, de l'Europe centrale et de l'Asie tempérée, parmi lesquelles l'hémérocalle jaune ou *lis jaune* et l'hémérocalle fauve, plantes ornementales.

Hémérocalle : *a*, coupe de la fleur.

HÉMÉRODROME n. m. (du gr. *héméra,* jour, et *dromeus,* coureur). Coureur grec qui portait des dépêches pour les magistrats ou chefs d'armée.

HÉMÉRODROMIE [*mî*] n. f. Genre d'insectes diptères, famille des empidés, comprenant de petites mouches allongées, à pattes antérieures coudées ravisseuses. (Les *hemerodromia precatoria* et *oratoria* sont communes en France.)

HÉMÉROLOGE n. m. (du gr. *héméra,* jour, et *logos,* discours). Traité sur la concordance des calendriers. || *Hémérologe de Florence,* Manuscrit antique contenant la concordance des calendriers de douze peuples avec le calendrier romain.

HÉMÉROLOGIE [*jî*] n. f. (de *hémérologe*). Art de composer des calendriers.

HÉMÉROLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à l'hémérologie : *Science* HÉMÉROLOGIQUE.

HÉMÉROLOGUE [*logh'*] n. m. (du gr. *héméra,* jour, et *logos,* discours). Auteur d'un calendrier. || Qui s'occupe des questions relatives au calendrier.

HÉMÉROSPHÈRE [*ross-fèr'*] n. m. (du gr. *héméra,* jour, et de *sphère*). Petit appareil destiné à faire connaître l'heure du lever et du coucher du soleil.

HÉMÉROTHÈQUE n. f. (du gr. *hémera,* jour, et *thékê,* armoire). Mot mal formé (il faudrait dire ÉPHÉMÉROTHÈQUE) proposé en 1900 au Congrès international des bibliothécaires par Henry Martin pour désigner le dépôt destiné à recevoir les journaux et périodiques.

HÉMI (gr. *hémi*). Préfixe qui entre en composition dans un assez grand nombre de mots de science, d'art, etc., et qui signifie *demi,* moitié.

HÉMIACHROMATOPSIE [*kro, sî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et de *achromatopsie*). Ophtalm. Hémianopsie pour les couleurs.

HÉMIAGUEUSIE [*gheu-zî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et du gr. *a* privatif, et *gueusis,* goût). Méd. Suppression des sensations gustatives dans une moitié de la langue.

HÉMIALBUMINE n. f. Chim. V. HÉMIPROTÉINE. || Chim. biol. Sorte de propeptone qui se produit dans le dédoublement des matières protéiques sous l'influence de la pepsine acide et des acides étendus et bouillants.

HÉMIALBUMOSE n. f. Chim. biol. Propeptone qui se forme au cours du dédoublement des protéines sous l'influence du suc gastrique et du suc pancréatique.

HÉMIALBUMOSURIE [*rî*] n. f. (de *hémialbumose,* et du gr. *ourein,* uriner). Méd. Présence d'hémialbumose dans les urines.

HÉMIALGIE [*jî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et du gr. *algos,* douleur). Méd. Douleur ressentie dans une moitié du corps seulement.

HÉMIANESTHÉSIE [*ness-té-zî*] n. f. Méd. Perte de sensibilité d'une moitié droite ou gauche du corps.

HÉMIANOPSIE n. f. (du préfixe *hémi,* et de *anopsie*). Ophtalm. Diminution ou perte de la vision dans une moitié du champ visuel. || Syn. de HÉMIOPIE. V. *Supplément.*

HÉMIANOSMIE [*noss-mî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et de *anosmie*). Perte de l'odorat d'un seul côté.

HÉMIASYNERGIE [*nèr-jî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et de *asynergie*). Méd. Perturbation du pouvoir d'associer les mouvements élémentaires des actes complexes, portant d'un seul côté du corps, que l'on observe dans les lésions unilatérales du cervelet ou des faisceaux cérébelleux.

HÉMIATAXIE [*tak-sî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et de *ataxie*). Méd. Perte de la coordination des mouvements volontaires, ne portant que du côté paralysé.

HÉMIATHÉTOSE n. f. (du préfixe *hémi,* et de *athétose*). Méd. Athétose ne se produisant que d'un côté du corps.

HÉMIATROPHIE [*fî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et de *atrophie*). Méd. Atrophie tissulaire (muscles, os, etc.) ne portant que sur un côté du corps.

HÉMIBOS [*boss*] n. m. Genre de mammifères ruminants, du groupe des buffles, connu par des débris fossiles des terrains tertiaires de l'Inde.

HEMIBUNGARUS [*bon-gha-russ*] n. m. Genre de serpents venimeux, de la famille des colubridés, comptant quatre espèces propres à l'Asie orientale. (Leur taille varie de 50 cm. à 1m,25. Le plus grand est l'*hemibungarus nigrescens,* commun dans les montagnes de l'Inde.)

HÉMICARPE n. m. (du préfixe *hémi,* et du gr. *karpos,* fruit). Chacune des moitiés d'un fruit qui se partage naturellement en deux.

HÉMICELLULOSE n. f. Variété très hydrolysable de cellulose rencontrée dans les cosses de lupin et de pois.

HÉMICHALCITE [*kal*] n. f. Minér. Syn. de EMPLECTITE.

HÉMICHORÉE [*ko*] n. f. (du préfixe *hémi,* et de *chorée*). Méd. Mouvements choréiformes ne se manifestant que d'un seul côté du corps.

HÉMICHORION [*ko*] n. m. (du gr. *hémi,* demi, et *khoros,* chœur). Demi-chœur. (L'une des deux troupes dont la réunion constituait le chœur lyrique.)

HÉMICIDARIS [*si, riss*] n. m. Paléont. Genre d'échinides réguliers, famille des diadématidés, comprenant de nombreuses espèces fossiles.

HÉMICIRCULAIRE [*lèr'*] adj. (du préfixe *hémi,* et de *circulaire*). Qui a la forme d'un demi-cercle.

HÉMICLONIE [*nî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et du gr. *klonos,* mouvement). Méd. Myoclonie ou contractions musculaires rapides et involontaires se produisant en séries et n'affectant qu'un seul côté du corps.

HÉMICOLLINE n. f. Peptone résultant de l'action du suc gastrique sur la gélatine.

HÉMICRANIE [*nî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et du gr. *kranion,* crâne). Douleur névralgique, qui n'affecte que la moitié du crâne. V. MIGRAINE.

HÉMICRISTALLIN, E adj. (du préfixe *hémi,* et de *cristallin*). Qualificatif des roches éruptives composées de verre et de cristaux. || Syn. de HYPOCRISTALLIN.

HÉMICYCLE [*sikl'*] n. m. (du préfixe *hémi,* et de *cycle*). Espace disposé en demi-cercle. || *Spécialem.,* Espace demi-circulaire, entouré de gradins, pour recevoir des spectateurs : *L'*HÉMICYCLE *de la Chambre des députés.*

— Archit. Trait d'une voûte demi-circulaire. || Cercle de bois qui soutient les pierres des arcs en construction.

Hémicycle (l') *du Palais des beaux-arts.* C'est une salle demi-circulaire, destinée aux assemblées solennelles, à l'Ecole des beaux-arts, à Paris. Toute la muraille, jusqu'à la naissance de la voûte, est occupée par une vaste composition de Delaroche, de 15 m. de long et de 5 m. de haut, qui ne compte pas moins de soixante-quinze figures assemblées devant un élégant portique, comprenant : les grands peintres, sculpteurs, architectes de tous temps. L'*Hémicycle* a été peint en 1837.

HÉMICYCLIQUE [*klik'*] adj. Relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

HÉMICYLINDRIQUE [*drik'*] adj. A moitié cylindrique.

HEMIDACTYLUS [*é, luss*] n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues propres aux régions chaudes du globe, et dont on connaît une trentaine d'espèces. Très voisins des geckos, ils sont un peu moins aplatis.

HÉMIDIAPHORÈSE n. f. (du préfixe *hémi,* et de *diaphorèse.*) Méd. Sécrétion sudorale exagérée se produisant d'un seul côté du corps.

HÉMIDIRHOMBIQUE [*ron-bik'*] adj. (du préfixe *hémi,* et du gr. *dis,* deux fois, et *rhombos,* losange). Se dit des cristaux dans lesquels les faces de deux rhomboïdes soudés ensemble ont disparu à moitié.

HÉMIDODÉCAÈDRE n. m. Minér. Syn. de RHOMBOÈDRE.

HÉMIDROSE n. f. (du préfixe *hémi,* et du gr. *idrôs,* sueur). Méd. Syn. de HÉMIDIAPHORÈSE.

HÉMIÈDRE adj. (du préfixe *hémi,* et du gr. *édra,* face). Qui a les caractères de l'hémiédrie : *Cristal* HÉMIÈDRE.

HÉMIÉDRIE [*drî*] n. f. (de *hémièdre*). Genre particulier de symétrie de certains cristaux, caractérisé par l'identité physique de la moitié des parties géométriquement égales de ces cristaux.

— Encycl. Suivant Haüy, toute modification portant sur une partie quelconque d'un cristal devait se répéter sur toutes les parties géométriquement identiques. (V. HOLOÉDRIE.) Delafosse a montré que l'idée de Haüy est insuffisante. Il faut que les parties géométriquement identiques soient encore identiques sous le rapport physique, c'est-à-dire qu'elles aient même constitution moléculaire.

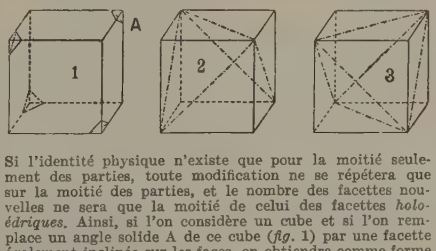

Si l'identité physique n'existe que pour la moitié seulement des parties, toute modification ne se répétera que sur la moitié des parties, et le nombre des facettes nouvelles ne sera que la moitié de celui des facettes *holoédriques.* Ainsi, si l'on considère un cube et si l'on remplace un angle solide A de ce cube (*fig.* 1) par une facette également inclinée sur les faces, on obtiendra comme forme *hémiédrique* un tétraèdre.

Parfois, mais plus rarement, les parties géométriquement égales ne sont même pas identiques moitié par moitié ; elles ne le sont que par quart. La forme est dite *tétartoédrique* ou *hémiédrique* de second ordre.

Un même cristal, modifié par hémiédrie, peut engendrer deux formes conjuguées différentes, suivant que la modification porte sur une moitié ou sur l'autre moitié des parties égales. Les deux formes ainsi obtenues sont symétriques et non superposables (*fig.* 2 et 3).

HÉMIÉDRIQUE [*drik'*] adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal présentant l'hémiédrie.

HÉMIÉLYTRE adj. Entom. V. HÉMÉLYTRE.

HÉMIEMBRYON n. m. (du préfixe *hémi,* et de *embryon*). Biol. Embryon obtenu en détruisant, par piqûre, l'un des deux premiers blastomères. (Le blastomère intact donne naissance à une moitié d'embryon, qui peut ultérieurement se compléter en régénérant la partie manquante.)

HÉMIENCÉPHALE [*an-sé*] n. et adj. (du préfixe *hémi,* et de *encéphale*). Se dit d'un monstre à cerveau presque entier, mais qui n'a que la moitié de la face et des organes des sens.

HÉMIÉRYTHROSE n. f. (du préfixe *hémi,* et de *erythrose*). Méd. Erythrose ne se produisant que d'un côté du corps.

HÉMIFACIAL, [*si*] E, AUX adj. (du préfixe *hémi,* et de *facial*). Qui se rapporte à la moitié de la face.

HÉMIGALE n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant des animaux nocturnes, élégants, remarquables par leur pelage isabelle chargé de larges bandes noires transversales et dont les mœurs sont celles des paradoxures. (On en connaît deux espèces des îles de la Sonde.)

Hémigale.

HÉMIGALIDIE [*dî*] n. f. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverridés, comptant deux espèces propres à Madagascar. (Les hémigalidies ont les mœurs des mangoustes.)

HÉMIGAMIE [*mî*] n. f. (du préfixe *hémi,* et du gr. *gamos,* mariage). Caractère des plantes graminées, dans lesquelles une même glume renferme des fleurs mâles femelles et neutres.

HÉMIGAMIQUE [*mik'*] adj. Qui se rapporte à l'hémigamie.

HÉMIGLOSSITE n. f. (du préfixe *hémi,* et de *glossê,* langue). Phlegmon occupant la moitié de la langue.

HÉMIGONIAIRE [*ni-èr'*] adj. (du préfixe *hémi,* et du gr. *gonê,* semence). S'est dit d'une fleur dans laquelle une partie seulement des organes mâles et femelles sont transformés en pétales. (C'est un simple cas de duplicature.)

HÉMIGYNE n. f. (du préfixe *hémi,* et du gr. *gûné,* femelle). Biol. Organisme mâle possédant certains caractères morphologiques de la femelle.

— Adjectiv. *Stade hémigyne,* Se dit de variations sexuelles secondaires qui font que certains coléoptères mâles présentent à un moment donné des ressemblances assez sensibles avec leur femelle. V. PŒCILANDRIE.

HÉMIGYRE [*jir'*] n. m. Nom donné par certains botanistes au follicule coriace ou ligneux qui constitue le fruit des protéacées.

HÉMIHECTE [*mi-èkt'*] n. m. (du préfixe *hémi,* et du gr. *hektos,* sixième). Métrol. gr. Mesure de capacité pour les solides ; demi-setier, valant la moitié d'un *hecteus* et la douzième partie d'un médimne, 16 ou 24 cotyles selon les temps (de 4 à 5 litres). || Pièce d'or grecque, valant le douzième du statère.

HÉMILATÉRAL, E adj. Méd. Qui intéresse la moitié du corps, d'un seul côté.

HÉMILÉIA n. m. Genre de champignons du groupe des urédinées, vivant à l'intérieur des feuilles de diverses plantes.

— Encycl. Les *hémiléias* présentent des spores groupées en quartier d'orange dont la partie extérieure est seule verruqueuse. La maladie se manifeste par des taches rouge jaunâtre sur les feuilles ; l'*hemileia vastatrix,* qui cause de grands dommages dans les plantations de caféiers de l'Afrique orientale, est la première grande épidémie tropicale connue.

HÉMILÉSION n. f. (du préfixe *hémi,* et de *lésion*). Lésion de la moelle épinière, ne dépassant pas la ligne médiane.

HÉMILIGULÉ, E adj. Bot. Se dit de la corolle irrégulière des composées, réduite à deux ou trois lobes.

HÉMILOCHIE [*chî*] n. f. (gr. *hémilochia*). Moitié du lochos ou corps d'infanterie grecque.

HÉMILOCHITE n. m. (gr. *hemilochitès*). Chef d'une hémilochie.

HÉMILYSIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. (du préfixe *hémi,* et du gr. *lusis,* solution). Se dit d'un terrain formé en partie par voie de dissolution chimique. (Peu us.)

HÉMIMELLIQUE [*lik'*] adj. (du préfixe *hémi,* et de *mellique*). Se dit d'un triacide benzénique, qui se prépare par oxydation nitrique de la colophane ou par oxydation permanganique de l'anhydride naphtalique.

HÉMIMELLITHÈNE n. m. Carbure benzénique retiré du goudron de houille. || Syn. de TRIMÉTHYLBENZÈNE 1. 2. 3, HÉMELLITHÈNE, HÉMIMELLITHOL, HÉMELLITHOL.

HÉMIMELLITHIQUE adj. Chim. Syn. de HÉMIMELLIQUE.

HÉMIMÉTABOLE adj. (du préfixe *hémi,* et du gr. *métabolê,* transformation). Se dit des insectes qui ont des métamorphoses progressives sans changer complètement de forme.

— Encycl. Les *hémimétaboles* constituent le premier groupe des insectes hétérométaboles qui se divisent en *hémimétaboles* et en *paurométaboles.* Chez les hémimétaboles, les jeunes diffèrent des adultes par la présence d'organes provisoires affectant principalement le système respiratoire. Les jeunes hémimétaboles sont ordinairement aquatiques, et les adultes sont ailés. Les adultes proviennent d'un stade nymphal plus ou moins marqué appelé *naïade.* Les insectes hémimétaboles comprennent trois ordres : les plécoptères, les éphéméroptères et les odonates.

HÉMIMIMIE n. f. (du préfixe *hémi,* et du gr. *mimos,* mime). Méd. Asymétrie des traits du visage, qui ne s'observe qu'au moment de l'expression des sentiments.

HÉMIMONT (en lat. *Hæmi Mons*). Géogr. anc. Province de l'Empire romain (diocèse de Thrace). Capit. *Adrianopolis* (Andrinople).

HÉMINAGE [*naj'*] n. m. Autref., Redevance perçue en nature sur chaque hémine de blé vendue.

HÉMINE n. f. (gr. *hémina*). Mesure de capacité, usitée chez les Grecs et chez les Romains, pour les liquides et les matières sèches, et qui valait un *demi-sextarius*, soit $0^{lit},271$. (Elle se divisait en 12 onces. Le vase de cette capacité se nommait aussi HÉMINE.) || Mesure pour les grains, usitée dans le Midi jusqu'à la réforme décimale, et qui valait, à Marseille et dans une partie du Languedoc, un demi-hectolitre environ.

HÉMINE n. f. (du gr. *haima*, sang). Chlorhydrate d'hématine, obtenu en chauffant au bain-marie une solution d'hémoglobine additionnée de chlorure de sodium et d'acide acétique. (Ce sont des cristaux d'hémine, que les experts tendent à obtenir dans les analyses médico-légales, lorsqu'ils doivent chercher si les liquides ou les taches soumis à leurs analyses contiennent du sang.)

HÉMINEURASTHÉNIE n. f. (du préfixe *hémi*, et de *neurasthénie*). Méd. Forme rare de la neurasthénie, dans laquelle la céphalée, la faiblesse, etc., ne se montreraient que d'un seul côté du corps.

HEMINGWAY (Ernest), écrivain américain, né à Oak Park (Illinois) en 1898. Les sujets audacieusement réalistes de ses premiers romans ont fait d'abord de lui un des maîtres de la littérature noire. Puis on voit, au cours de son œuvre, ses héros se dégager du désespoir stérile où les entraînaient les absurdités de l'existence, pour s'ouvrir à un idéal de sacrifice et d'amour dans l'action. Le style d'Hemingway est frappant par son dépouillement. Il a publié : *Le soleil se lève aussi* (1927), *Un adieu aux armes* (1929), *Mort dans l'après-midi* (1932), *les Vertes Collines d'Afrique* (1935), *En avoir ou pas* (1937), *Pour qui sonne le glas?* (1940), *le Vieil homme et la mer* (1952).

HÉMIOBOLION n. m. (gr. *hémiobolion*). Monnaie ancienne de cuivre, valant la moitié d'une obole. (On dit aussi HÉMIOBOLE.) || Poids de cinq grains.

HÉMIOLIE [*li*] n. f. (du préfixe *hémi*, et du gr. *holos*, entier). Math. Syn. de HÉMIOLIASME.

— Mus. anc. Littéralem., La moitié et le tout. Nom donné à la série des notes noires intercalées parmi les blanches. || Syn. de QUINTE JUSTE.

HÉMIONE n. m. (du préfixe *hémi*, et du gr. *onos*, âne). Espèce d'âne sauvage habitant l'Asie occidentale.

— ENCYCL. On entend sous le nom commun d'*hémione* un âne (*asinus hemionus*) répandu de la Sibérie désertique méridionale jusqu'à la Mongolie, la Transcaspie et le Turkestan. L'hémione fait le passage entre l'âne et le cheval par la taille, qui ne dépasse pas $1^{m},30$ au garrot ; la robe est isabelle, plus claire en dessous que sur le dos ; l'échine porte une bande brune, comme la crinière et la queue. C'est un habitant des steppes aussi bien que des montagnes.

Hémione.

HÉMIONITE n. f. Genre de fougères, tribu des polypodiées, comprenant dix espèces, qui croissent en Asie et en Amérique et qui sont caractérisées par les sores disposés le long des nervures en forme de réseau (Deux espèces font l'ornement des serres chaudes d'Europe : *hemionita cordifolia*, et *hemionita palmata*.)

HÉMIOPIE n. f. (du préfixe *hémi*, et du gr. *ôps, opos*, œil). Physiol. Trouble de la vision, qui ne permet de distinguer que la moitié droite ou gauche des objets.

— ENCYCL. Ce trouble gênant, qui force ses victimes à tourner fortement la tête vers les objets afin de les voir complètement serait dû à un croisement incomplet des fibres optiques au niveau du chiasma.

HÉMIOPIQUE adj. (de *hémiopie*). Méd. Qui n'embrasse que la moitié du champ visuel normal.

HÉMIORGANISME n. m. (du préfixe *hémi*, et de *organisme*). Biol. Etat de certains corps dont la dislocation serait capable de donner naissance à des particules animées.

HÉMIPARACOUSIE [*zî*] n. f. (du préfixe *hémi*, et du gr. *para*, presque, et *kouein*, entendre). Méd. Paracousie ou anomalie dans la perception des sons, limitée aux vibrations sonores provenant d'un seul côté du corps.

HÉMIPARAPLÉGIE [*jî*] n. f. (du préfixe *hémi*, et du gr. *para*, presque, et *plessein*, frapper). Méd. Paralysie d'un seul côté du corps avec hémianesthésie du côté opposé. || Syn. de SYNDROME DE BROWN-SEQUARD.

HÉMIPARÉSIE [*zî*] n. f. (du préfixe *hémi*, et de *parésie*). Diminution de la sensibilité cutanée, limitée à une moitié du corps.

HÉMIPEPTONE n. f. Substance qui résulte de l'action des sucs gastrique et pancréatique sur les albumines.

HÉMIPHONE [*fon'*] n. et adj. (du préfixe *hémi*, et du gr. *phônê*, voix). Qui concerne l'hémiphonie ; qui en est atteint.

HÉMIPHONIE [*fo-nî*] n. f. (du préfixe *hémi*, et du gr. *phônê*, voix). Impossibilité de parler autrement qu'à demi-voix.

HÉMIPINATE n. m. Sel ou éther de l'acide hémipinique.

HÉMIPINIQUE [*nik'*] adj. Se dit de l'acide 5.6 diméthoxyphtalique obtenu dans l'oxydation de la narcotine et par fusion de l'acide opianique avec un alcali. || Syn. de HYPOGALLIQUE.

HÉMIPLÉGIE [*jî*] n. f. (du préfixe *hémi*, et du gr. *plassein*, frapper). Méd. Paralysie complète ou incomplète d'une moitié du corps. || Syn. de HÉMIPLEXIE. (VX.)

— ENCYCL. D'une manière générale, l'*hémiplégie* frappe simultanément le membre supérieur et le membre inférieur d'un même côté du corps. Cependant, dans l'hémiplégie croisée, c'est le membre supérieur d'un côté et le membre inférieur de l'autre qui sont frappés. Elle dépend soit d'une lésion encéphalique : congestion, hémorragie, embolie, tumeur, ramollissement, etc. ; soit, plus rarement, d'une lésion médullaire. Dans le premier cas, l'hémiplégie se montre du côté opposé à la lésion encéphalique.

On distingue : l'*hémiplégie faciale*, dans laquelle une moitié de la face est seule paralysée ; l'*hémiplégie alterne* (ou syndrome de Millard-Gubler), dans laquelle une paralysie faciale d'un côté est associée à une hémiplégie des membres du côté opposé ; l'*hémiplégie cérébelleuse*, due à une insuffisance unilatérale des fonctions du cervelet ; l'*hémiplégie collatérale*, qui siège du même côté que la lésion de l'hémisphère cérébral ; l'*hémiplégie spasmodique infantile*, due à une encéphalite infectieuse.

HÉMIPLÉGIÉ, E adj. Frappé d'hémiplégie.

HÉMIPLÉGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à l'hémiplégie ; qui est frappé d'hémiplégie. (On a dit aussi HÉMIPLEXIQUE.)

HÉMIPLEXIE [*plèk-sî*] n. f. Syn. anc. de HÉMIPLÉGIE.

HÉMIPNEUSTIQUE adj. (du préfixe *hémi*, et du gr. *pneuma*, souffle). Chez les insectes, Type de système respiratoire dérivé du type holopneustique. (Le système hémipneustique, où une ou plusieurs paires de stigmates sont fermées, est le plus répandu chez les larves d'insectes.)

HÉMIPRISMATIQUE [*priss-ma-tik'*] adj. Se dit en parlant d'un cristal qui a la forme prismatique, mais dont on ne voit que la moitié de la surface.

HÉMIPROTÉIDINE n. f. Chim. V. HÉMIPROTÉINE.

HÉMIPROTÉINE n. f. Substance gélatineuse insoluble obtenue par Schützenberger à côté d'hémialbumine soluble, en chauffant le blanc d'œuf coagulé avec de l'acide sulfurique dilué. (Par un chauffage prolongé avec l'acide dilué, l'hémiprotéine se transforme en *hémiprotéidine*.)

HÉMIPTÈRES n. m. pl. (du préfixe *hémi*, et du gr. *ptéron*, aile). Ordre d'insectes, comprenant tous ceux qui, comme les punaises, pucerons, cigales et cochenilles, sont munis de quatre ailes, d'un suçoir, et ont des métamorphoses incomplètes ou graduelles.

— Adjectiv. : *Un insecte* HÉMIPTÈRE ; *par anal.*, pour qualifier un insecte à ailes ou à élytres courts : *Le valgo* HÉMIPTÈRE.

— ENCYCL. Les *hémiptères* vivent du suc des plantes ou du sang des animaux ; ce sont essentiellement des insectes suceurs, et certains mènent une existence absolument parasite. Des glandes à venin permettent à beaucoup de tuer leur proie par une simple piqûre (réduves) ; d'autres exhalent une odeur infecte (punaises) pour se défendre contre leurs ennemis. Il n'existe pas beaucoup d'hémiptères utiles à l'homme, à l'exception des cochenilles dont il tire des matières colorantes ; mais les espèces nuisibles abondent au contraire : phylloxéra, puceron lanigère, punaises, etc. On en connaît plusieurs milliers d'espèces, réparties sur le globe. Certaines, comme les bélostomes, peuvent atteindre 12 cm. et blesser gravement avec leur suçoir aigu. Les formes fossiles apparaissent dès l'époque liasique, et se montrent surtout dans le tertiaire. D'après la coriacité plus ou moins grande de leurs ailes supérieures, les hémiptères ont été divisés en deux sous-ordres : *hétéroptères* et *homoptères*.

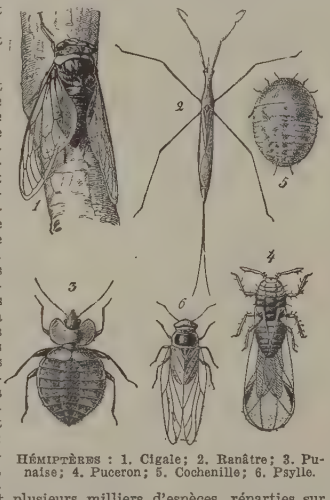

HÉMIPTÈRES : 1. Cigale ; 2. Ranâtre ; 3. Punaise ; 4. Puceron ; 5. Cochenille ; 6. Psylle.

HÉMIPTYQUE [*ptik'*] n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, comprenant quelques gros membracidés, propres à l'Amérique du Sud, remarquables par les cornes recourbées, dressées sur le corselet.

HEMIRAMPHUS [*é, ran-fuss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des scombrésocidés, comprenant des

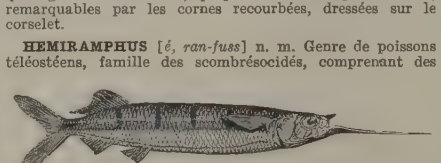

Hemiramphus.

formes ayant la mâchoire inférieure allongée en bec. (Les hémiramphes sont voisins des orfies ; on en connaît de nombreuses espèces des mers chaudes.)

HÉMISOMORPHE adj. (du préfixe *hémi*, et du gr. *isomorphe*). A moitié, presque isomorphe.

HÉMISOMORPHISME [*fissm'*] n. m. (de *hémisomorphe*). Isomorphisme partiel.

HÉMISPHÈRE [*sfèr'*] n. m. (du préfixe *hémi*, et de *sphère*). Géom. Moitié d'une sphère, déterminée par une section faite suivant un grand cercle : *Tout plan passant par le centre sépare la sphère en deux* HÉMISPHÈRES.

— Astron. Moitié du globe céleste. V. CIEL.

— Géogr. Chacune des deux moitiés du globe terrestre ou de la sphère céleste, séparées par le plan de l'équateur. *Hémisphère nord*, ou *septentrional*, ou *boréal*, *hémisphère sud*, ou *méridional*, ou *austral*, Chacune des deux moitiés du globe terrestre située de part et d'autre du méridien de Greenwich : *L'*HÉMISPHÈRE *occidental contient l'Amérique*. V. MAPPEMONDE.

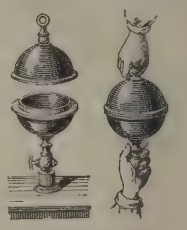

Hémisphères de Magdebourg.

— Méd. *Hémisphères cérébraux*, Nom des deux masses ovoïdes qui constituent le cerveau.

— Phys. *Hémisphères de Magdebourg* (ainsi appelés parce que Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, exécuta la première expérience dans cette ville en 1654). Calottes métalliques creuses, demi-sphériques, s'appliquant exactement l'une sur l'autre, et dans lesquelles on fait le vide. (Ne subissant plus alors que la pression de l'air extérieur, elles adhèrent si fortement l'une à l'autre, qu'il faut, si les hémisphères ont une assez grande capacité, la force de plusieurs chevaux pour les séparer.)

— ENCYCL. Astron. Les deux *hémisphères* séparés par l'équateur sont appelés *septentrional* et *méridional* (On dit aussi *boréal* et *austral*, ou *nord* et *sud*) ; les hémisphères séparés par le méridien sont appelés *oriental* ou *ascendant* et *occidental* ou *descendant* ; les hémisphères séparés par l'horizon sont appelés *supérieur* et *inférieur*.

HÉMISPHÉRIQUE [*miss-fé-rik'*] adj. Qui a la forme d'un hémisphère : *La coccinelle a le corps* HÉMISPHÉRIQUE.

HÉMISPHÉROÉDRIQUE [*miss-fé, drik'*] adj. (de *hémisphère*, et du gr. *édra*, surface). Minér. Qui a la forme d'un hémisphéroïde.

HÉMISPHÉROÏDAL [*miss-fé*], **E, AUX** adj. Syn. de HÉMISPHÉROÏDE adj.

HÉMISPHÉROÏDE [*miss-fé*] adj. (de *hémisphère*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a la forme d'un *hémisphère*, d'une moitié de sphère.

— *Substantiv.* et au masc. Corps dont la forme se rapproche de celle d'un hémisphère.

HÉMISTICHE [*stich'*] n. m. (gr. *hémistichos ;* de *hémi*, demi, et *stichos*, vers). Prosod. *Primitivem.*, Moitié de vers, marquée par la césure. || Partie d'un vers coupé par la césure d'une façon quelconque :

> Que toujours, dans vos vers, le sens, coupant les mots,
> Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos.
>
> BOILEAU.

— ENCYCL. V. CÉSURE.

HÉMISTOME [*stom'*] n. m. Genre de vers trématodes distomiens, famille des holostomidés, comprenant de nombreuses espèces parasites des mammifères et des oiseaux.

HÉMISYNGYNIQUE [*ji-nik'*] adj. (du préfixe *hémi*, et du gr. *sun*, avec, et *gunê*, organe femelle). Bot. Se dit d'un calice qui est à demi adhérent à l'ovaire.

HÉMISYSTOLIE n. f. (du préfixe *hémi*, et de *systole*). Méd. Systole d'un seul des deux ventricules cardiaques.

HÉMITÈLE n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, groupe des hémitélinés, comprenant des ichneumons de petite taille, bruns roux, avec les ailes tachées de brun. (Ils sont parasites de toutes sortes de chenilles et de larves de coléoptères. L'*hemiteles areator*, commun dans les maisons, vit aux dépens des attagènes et des dermestes, des mouches, des teignes, etc.)

HÉMITÉLIE [*lî*] n. f. Genre de fougères polypodiées, comprenant vingt espèces arborescentes qui croissent dans l'Amérique tropicale et au cap de Bonne-Espérance. (Deux espèces sont d'un très bel effet dans les serres chaudes : ce sont *hemitelia cordata* et *hemitelia horrida*.)

HÉMITÉLINÉS [*né*] n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, famille des ichneumonidés, comprenant les genres *hemiteles* et voisins.

HÉMITÉRIE [*ri*] n. f. (du préfixe *hémi*, et du gr. *teras*, monstre). Tératol. Malformation ou anomalie simple, telle que la polydactylie, le bec de lièvre, etc.

HÉMITERPÈNE n. m. Nom sous lequel on désigne quelquefois l'isoprène, pour rappeler ses relations avec les terpènes.

HÉMITHÉE n. (gr. *hémithéos ;* de *hémi*, demi, et *théos*, dieu). Myth. gr. Demi-dieu ou demi-déesse (héros ou héroïne).

HÉMITHÉE. Myth. gr. Fille de Cycnos et de Proclée. Livrée au hasard des flots, avec son frère Ténès, elle fut portée avec lui sur la côte de Ténédos. Achille voulut faire violence à la jeune fille et tua Ténès, accouru à l'aide. Hémithée, secourue par les dieux, fut engloutie dans le sein de la terre. — Fille de Staphylos, dite aussi Molpadie. Pour échapper à la colère de son père, elle se précipita dans les flots avec ses sœurs. Apollon les éleva au rang de divinités. Elle présidait aux accouchements pénibles.

HÉMITHERMIE n. f. (du préfixe *hémi*, et du gr. *thermê*, chaleur). Méd. Elévation de la température du côté paralysé, que l'on constate chez les personnes atteintes d'apoplexie avec hémiplégie.

HÉMITOME adj. (du préfixe *hémi*, et du gr. *tomê*, section). Minér. Se dit d'un cristal composé de deux parties distinctes, de façon que les faces de l'une rencontrent l'axe de l'autre à la moitié de sa hauteur.

HÉMITOMIE n. f. (du préfixe *hémi*, à moitié, et du gr. *tomê*, coupure). Sc. nat. Division de la cellule par moitié. (Haeckel.)

HÉMITRIGLYPHE n. f. Archit. Demi-triglyphe.

HEMITRIPTERUS [*é, ptè-russ*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des cottidés, comprenant des chabots de l'Atlantique nord. (L'espèce type est un poisson de Terre-Neuve, à grosse tête large, jaune marbré de brun, qui atteint 60 cm. de long. On l'appelle vulgairement *diable* ou *crapaud de mer d'Amérique.*)

Hemitripterus.

HÉMITRITÉ, E adj. (du préfixe *hémi,* et du gr. *tritaios,* tiers). Se dit d'une maladie qui offre les caractères de la fièvre tierce et ceux de la fièvre quotidienne (c'est-à-dire que le malade qui en est affecté a tous les jours un accès et, de deux en deux jours, un accès plus intense).

HÉMITROPE adj. (du préfixe *hémi,* et du gr. *tropê,* tour). Se dit, en minéralogie, des cristaux qui présentent le caractère de l'hémitropie.

HÉMITROPIE [*pî*] n. f. (de *hémitrope*). Nom donné par Haüy à certains groupements réguliers de cristaux de même nature, de forme et de structure moléculaires parfaitement semblables.

— Encycl. Imaginons deux cristaux accolés suivant une face plane qui est un plan réticulaire commun ; supposons que l'un d'eux, situé d'abord dans le prolongement de l'autre fasse une rotation de 180° autour d'un axe : on dira alors que les cristaux sont *maclés par hémitropie.* L'axe autour duquel s'est effectuée la rotation est l'*axe d'hémitropie ;* le plan d'accolement est le *plan de jonction* ou face de groupement. L'observation prouve que l'axe de rotation est toujours perpendiculaire à une face cristalline, ou parallèle à une arête ; on le nomme *axe d'hémitropie,* parce que l'angle de révolution autour de cet axe est constamment de 180° (tourné de moitié). Quant au mode de réunion des cristaux, il est également variable. On peut utiliser les plans de jonction et les axes de rotation les plus divers. Les différents groupements que l'on obtient ainsi sont nommés vulgairement *groupes en genou, en gouttière, en cœur,* etc.

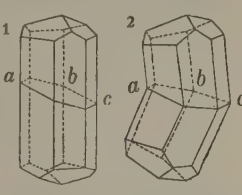

Hémitropie : 1. Cristal avec plan de jonction *a, b, c,* incliné sur les arêtes ; 2. Le même cristal transformé par hémitropie.

Les espèces minérales qui se rencontrent sous des formes hémitropes sont fort nombreuses ; citons parmi elles : la *calcite,* l'*amphibole,* l'*aragonite,* le *gypse,* la *pyrite,* etc.

Hemixem, auj. **Hemiksen,** commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. d'Anvers), sur l'Escaut ; 8.500 hab. Briqueteries. Commerce de grains et de bétail. Fabrication de cuivre, de superphosphate de chaux. Brasseries ; carreaux céramiques ; majoliques.

HEMLOCK [*èm'-lok'*] n. m. Ecorce tannante du *pinus Canadensis,* dit lui-même *hemlock échevelé.*

HÉMOCÈLE n. f. (du gr. *haima,* sang, et *kèlê,* tumeur). Embryol. Appareil vasculaire des annélides primitifs apparaissant, à la suite de la régression des diverticules du gastrocèle, sous forme de système lacunaire.

HÉMOCHROMATOMÈTRE ou **HÉMOCHROMOMÈTRE** n. m. (du gr. *haima,* sang, *krôma,* couleur, et *métron,* mesure). Physiol. Appareil à l'aide duquel on détermine la richesse du sang en hémoglobine.

HÉMOCHROMATOSE n. f. (du gr. *haima,* sang, et de *chromatose*). Méd. Coloration ocreuse ou bronzée de la peau et des viscères, que l'on rencontre dans certaines intoxications chroniques, comme l'alcoolisme.

HÉMOCHROMOGÈNE n. m. (du gr. *haima,* sang, *krôma,* couleur, et *génésis,* naissance). Matière colorante ferrugineuse qui prend naissance dans le dédoublement de l'hémoglobine.

HÉMOCLASIE n. f. (du gr. *haima,* sang, et *klein,* briser). Pathol. Altération dans l'état physicochimique du plasma sanguin. V. colloïdoclasie.

HÉMOCLASIQUE adj. (de *hémoclasie*). Pathol. Qui tient de l'hémoclasie ; qui s'y rapporte : *Crise* hémoclasique.

HÉMOCONIE n. f. (du gr. *haima, atos,* sang, et *konis,* poussière). Histol. Corpuscule très petit, animé de mouvements browniens, que l'on perçoit dans le sang frais examiné à l'ultramicroscope.

HÉMOCRITIE [*ti*] n. f. (du gr. *haima,* sang et *krisis,* jugement). Divination fondée sur l'inspection du sang des victimes.

HÉMOCULTURE n. f. (du gr. *haima,* sang, et de *culture*). Pathol. Ensemencement d'un milieu de culture avec du sang. (Ce procédé sert à déterminer la nature des microbes pathogènes qui ont envahi le sang d'un malade.)

HÉMOCYANINE n. f. (du gr. *haima,* sang, et *kuanos,* cuivre). Chim. biol. Pigment cuprifère du sang qui, chez les céphalopodes, quelques gastéropodes et beaucoup de crustacés, remplace l'hémoglobine et joue le même rôle de vecteur d'oxygène.

HÉMOCYTOMÈTRE n. m. (du gr. *haima,* sang, *kutos,* cellule, et *métron,* mesure). Physiol. Hématimètre que l'on utilise pour déterminer les dimensions des éléments figurés du sang et spécialement des globules rouges.

HÉMODIAGNOSTIC n. m. (du gr. *haima,* sang, *dia,* à travers, et *gnônai,* connaître). Méd. Diagnostic tiré de l'examen du sang.

— Encycl. Chaque maladie générale, dyscrasique ou infectieuse, réagissant à sa manière sur les propriétés physico-chimiques et la composition du sang, l'examen de celui-ci peut et doit, dans les cas suspects et embarrassants, fournir au diagnostic et parfois au pronostic des renseignements très utiles.

HÉMODIASTASE n. f. (du gr. *haima,* sang, et de *diastase*). Biol. Ferment glucolytique du sang. (Ce ferment est, en réalité, représenté par le principe actif de la sécrétion interne du pancréas : l'insuline.)

HÉMODIPSE ou **HÆMODIPSUS** [*é*] n. m. Genre d'insectes anoploures, famille des hématopinidés, comprenant de petits poux linognathes parasites des léporidés. (L'*hæmodipsus lyriocephalus* vit sur le lièvre.)

Hémodipse.

HÉMODORACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *hémodore,* et comptant vingt-sept genres avec plus de cent espèces. (Ce sont des plantes vivaces ayant des affinités avec les liliacées, les amaryllidées, les iridacées et les broméliacées.)

HÉMODORE n. m. Genre d'hémodoracées, comprenant des herbes vivaces d'Australie dont les inflorescences sont des cymes groupées en grappes, épis ou capitules.

HÉMODROMIQUE adj. (du gr. *haima,* sang, et *dromos,* course). Méd. *Diurèse hémodromique,* Diurèse provoquée par un médicament comme la digitale, capable de régulariser et d'accroître la vitesse de circulation du sang.

HÉMODROMOMÈTRE n. m. (du gr. *haima,* sang, *dromos,* course, et *métron,* mesure). Instrument pour mesurer la vitesse du sang dans les vaisseaux, artères ou veines.

HÉMODROMOMÉTRIE n. f. (de *hémodromomètre*). Physiol. Partie de la physiologie, qui étudie la vitesse du sang dans les vaisseaux.

HÉMODYNAMIQUE n. f. (du gr. *haima,* sang, et *dunamis,* force). Physiol. Partie de la physiologie, qui étudie la tension vasculaire, artérielle et veineuse, les circonstances qui la déterminent et la modifient.

HÉMODYNAMOMÈTRE n. m. (du gr. *haima,* sang, *dunamis,* force, et *métron,* mesure). Manomètre qui sert à mesurer la pression intravasculaire du sang. L'hémodynamomètre de Poiseuille, modifié par Ludwig, ne sert que dans les laboratoires. Il est remplacé, dans la pratique médicale, par le *sphygmomanomètre.* || Syn. de cardiomètre.

HÉMODYNAMOMÉTRIE n. f. (de *hémodynamomètre*). Physiol. Partie de la physiologie, qui s'occupe de mesurer la pression sanguine dans les artères et dans les veines.

— Encycl. La pression systolique est dite *maximum ;* la pression diastolique, *minimum.* Toujours positive dans les artères et d'autant plus qu'on se rapproche davantage du cœur, la pression sanguine tombe au voisinage de zéro et peut même être négative dans les veines voisines du cœur.

HÉMOGLOBINE n. f. (du gr. *haima,* sang, et de *globine*). Chim. biol. Pigment azoté et ferrugineux de couleur rouge que l'on rencontre dans les hématies des vertébrés et dans l'hémolymphe de quelques invertébrés (annélides, hirudinées, larves d'insectes, crustacés, mollusques, etc.).

— Pharm. Médicament ferrugineux prescrit dans la chlorose et les anémies, en cachets, dragées, sirop, vin.

— Encycl. L'*hémoglobine,* découverte par Berzélius, est un chromoprotéide, formé d'un dérivé basique des albumines : la globine, et d'hématine, pigment brun, relativement riche en fer. Cette hémoglobine fixe facilement un atome d'oxygène et se transforme ainsi en *oxyhémoglobine,* de couleur plus vermeille. L'oxygène fixé se dégage, au contact des substances oxydables, de l'oxyhémoglobine laquelle redevient alors hémoglobine. C'est cette double opération : fixation de l'oxygène libre ou atmosphérique, puis départ de cet oxygène qui se reporte sur les substances oxydables du milieu intérieur, qui constitue le phénomène fondamental de l'acte respiratoire et de l'hématose. En somme, l'hémoglobine peut être considérée comme un ferment oxydasique, servant de vecteur à l'oxygène sans se modifier elle-même.

Hémoglobine (cristaux) : 1 et 2. De l'homme ; 3. Du chat ; 4. Du cochon d'Inde ; 5. Du cheval ; 6. De l'écureuil.

En outre de l'hémoglobine et de l'oxyhémoglobine on distingue encore : la *méthémoglobine,* isomère de l'oxyhémoglobine et combinaison stable de l'hémoglobine avec l'oxygène ; l'*hémoglobine oxycarbonée,* combinaison également très stable d'oxyde de carbone et d'hémoglobine, qui détruit les fonctions respiratoires de cette dernière ; enfin, la *carbohémoglobine,* résultant de la fixation d'acide carbonique sur l'hémoglobine ; mais cette fixation n'est pas stable : elle restreint seulement les fonctions respiratoires de l'hémoglobine, sans empêcher complètement sa transformation en oxyhémoglobine. D'ailleurs, normalement, l'acide carbonique se dégage de la carbohémoglobine dans les capillaires pulmonaires dès que la tension de cet acide dans le milieu, est suffisamment abaissée. V. respiration et sang.

HÉMOGLOBINÉMIE n. f. (de *hémoglobine,* et de *haima,* sang). Méd. Présence d'hémoglobine dans le plasma sanguin : *L'*hémoglobinémie *entraîne presque fatalement l'hémoglobinurie.*

HÉMOGLOBINOBILIE n. f. (de *hémoglobine,* et de *bile*). Méd. Présence d'hémoglobine dans la bile.

HÉMOGLOBINOGÈNE adj. et n. m. (de *hémoglobine,* et du gr. *génésis,* formation). Histol. Se dit d'une substance qui apparaît au cours de la formation des hématies sous forme de petits grains libres ou de petits amas. (Elle proviendrait de la chromatine nucléaire.)

HÉMOGLOBINOMÈTRE n. m. (de *hémoglobine,* et du gr. *métron,* mesure). Physiol. Appareil servant à mesurer la richesse du sang en hémoglobine. (Il est basé sur la comparaison d'un liquide coloré, dont la teneur en hémoglobine est connue, avec le sang à examiner.)

HÉMOGLOBINOMÉTRIE n. f. (de *hémoglobine,* et du gr. *métron,* mesure). Physiol. Détermination de la richesse du sang en hémoglobine, soit par la méthode colorimétrique (hémoglobinomètre), soit par l'analyse chimique.

HÉMOGLOBINURIE n. f. (de *hémoglobine,* et du gr. *ourein,* uriner). Méd. Présence d'hémoglobine dissoute dans les urines.

— Encycl. L'*hémoglobinurie* vraie, sans hématurie, ou *maladie de Harley,* c'est-à-dire sans la présence simultanée de globules rouges, est la conséquence d'une destruction des globules rouges entraînant le laquage du sang, et c'est le passage du sérum laqué à travers le filtre rénal qui donne lieu à l'hémoglobinurie.

Celle-ci peut apparaître toutes les fois qu'intervient un agent hémolysant, poisons (chlorates), toxines bactériennes, agents physiques (brûlures étendues, gelures).

— Art vétér. L'*hémoglobinurie* est caractérisée par le rejet d'urine trouble, huileuse, de coloration brunâtre.

L'*hémoglobinurie musculaire paroxystique* du cheval, encore appelée *paralysie, pissement de sang,* est une autointoxication à invasion toujours subite, et caractérisée par l'émission d'urine foncée, l'engourdissement des membres, la tuméfaction des muscles contracturés, l'impuissance de la locomotion, suivie ou non de chute.

Parmi les causes prédisposantes il faut citer l'inaction absolue sans diminution de la ration. Il faut maintenir le cheval immobile dès le début de l'accident ; on fera une saignée de quatre à six litres, on donnera des diurétiques. En cas d'excitation, administrer des calmants ; on recommande aussi de pratiquer la réfrigération des reins. On peut prévenir dans une certaine mesure l'apparition de la maladie en diminuant la ration de moitié les jours de repos.

L'*hémoglobinurie des ruminants* est appelée aussi *pissement de sang fébrile,* ou *mal de brou* parce qu'elle apparaît de préférence sur les animaux qui vont brouter dans les bois les pousses des jeunes feuilles. On l'évite ou on la guérit en supprimant le pacage en forêt.

Dans d'autres cas l'hémoglobinurie est produite par les piqûres de tiques ; elles inoculent un parasite microscopique qui passe dans le sang, attaque les globules rouges et met en liberté l'hémoglobine. V. piroplasmose.

HÉMOHYDARTHROSE n. f. (du gr. *haima,* sang, et de *hydarthrose*). Méd. Epanchement, contenant à la fois de la sérosité et du sang, qui se fait dans une cavité articulaire. V. hydarthrose.

HÉMOÏDE adj. (du gr. *haima,* sang, et *eidos,* forme). Qui ressemble au sang.

HÉMOLEUCOCYTAIRE adj. Pathol. *Formule hémoleucocytaire,* Rapport numérique existant, dans un sang normal ou pathologique, entre les différents types de leucocytes.

HÉMOLYMPHE n. f. (du gr. *haima,* sang, et *lumphê,* humeur). Biol. Sang des invertébrés ne contenant guère que des leucocytes, d'où son nom. (Elle est généralement incolore, mais peut être colorée en rouge par l'*hémoglobine,* en bleu par l'*hémocyanine* ou en vert par la *chlorocruorine.* V. ces mots.

HÉMOLYSE n. f. (du gr. *haima,* sang, et *luein,* dissoudre). Biol. Destruction des globules rouges.

— Encycl. L'*hémolyse* peut résulter de l'intervention de deux processus différents : l'un (eau distillée), sans s'attaquer à la membrane globulaire, rend l'hémoglobine diffusible à travers cette membrane, et c'est l'*hémolyse* proprement dite ; l'autre (bile) détruit d'abord la membrane globulaire et laisse ainsi passer l'hémoglobine dans le plasma, et c'est l'*hématolyse.* Beaucoup de substances sont capables de provoquer l'hémolyse ; tels sont les savons, les silicates alcalins, le venin des serpents, les toxines bactérienne, etc. L'abaissement considérable du taux de la cholestérinémie, entraînant la diminution de la résistance globulaire, peut faciliter l'hémolyse.

HÉMOLYSINE n. f. (du gr. *haima,* sang, et *luein,* dissoudre). Biol. Substance hypothétique imaginée pour expliquer l'hémolyse.

— Encycl. L'*hémolysine* se fixerait sur les hématies d'un sang étranger pour en faciliter la destruction par les substances hémolysantes ; elle se développe quand on injecte le sang d'un animal dans les veines d'un autre animal, le sérum de ce dernier étant alors capable de détruire les hématies du premier : on dit que ce sérum contient des hémolysines. En réalité, celles-ci expriment une rupture de l'équilibre colloïdal déterminant la floculation (agglutination), puis la lyse des hématies (venins, toxines, sérums préparés, etc.).

HÉMOLYTIQUE adj. (de *hémolyse*). Qui jouit de la propriété de dissoudre les globules rouges du sang : *Sérum* hémolytique.

Hémon. Myth. gr. Fils de Créon, roi de Thèbes, dans l'*Antigone* de Sophocle. Il aimait Antigone, fille d'Œdipe. Quand celle-ci eut été condamnée à mort, Hémon, conjurant en vain son père de révoquer la sentence, se tua sur le corps d'Antigone.

Hémon (*Félix*-Marie), universitaire français, né et mort à Quimper (1848-1916). Il fut professeur de rhétorique aux lycées Charlemagne et Louis-le-Grand (Paris) et inspecteur général de l'instruction publique. Parmi ses ouvrages nous citerons surtout son *Cours de littérature* (1889-1907).

Hémon (Louis), romancier français, fils du précédent, né à Brest en 1880, mort à Chapleau (Ontario, Canada) en 1913. Après avoir passé huit années en Angleterre, il se rendit au Canada, séjourna à Québec (1911), Montréal, et pour étudier les Canadiens ruraux s'engagea comme travailleur chez un fermier dans les environs de Peribonka. Il fut écrasé par un train. Publié d'abord dans *le Temps,* puis au Canada en 1916, son roman : *Maria Chapdelaine, récit du Canada français,* quand il parut à Paris en 1921 rendit son nom du jour au lendemain célèbre. Ce récit sobre, pathétique de la rude vie des pionniers canadiens, la noble résignation de son héroïne, la saveur du style firent une impression profonde. D'autres ouvrages de lui

furent publiés : *la Belle que voilà* (1923) ; *Colin-maillard* (1924) ; *Battling Malone, pugiliste* (1926).

HÉMONIE. Géogr. anc. Nom primitif de la THESSALIE.

HÉMONIE [*nî*] n. m. Genre d'insectes coléoptères chrysomélidés, tribu des donaciinés, comprenant des formes aquatiques vivant immergées au pied des plantes aquatiques. (*L'hæmonia appendiculata* vit sur les tiges des *potamogeton* et des *myriophyllum*. D'autres vivent dans les eaux saumâtres parmi les zostères.)

HÉMONIEN [*ni-in*], **ENNE**, habitant ou natif de l'Hémonie ou Thessalie.
— *Adjectiv.* Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Antiquités* HÉMONIENNES.

HÉMOPATHIE [*tî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *pathos*, maladie). Maladie du sang en général.

HÉMOPATHIQUE [*tik'*] adj. Qui se rapporte à l'hémopathie.

HÉMOPÉRICARDE n. m. (du gr. *haima*, sang, et de *péricarde*). Epanchement sanguin dans le péricarde.

HÉMOPHILE [*fil'*] n. (de *hémophilie*). Sujet atteint d'hémophilie.

HÉMOPHILIE [*fi-lî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *philos*, ami). Prédisposition aux hémorragies.
— ENCYCL. L'*hémophilie* est une maladie congénitale et familiale, transmise dans une même famille par les femmes, et qui ne frappe que les hommes. Chez les hémophiles, la moindre plaie donne lieu à une hémorragie difficile à arrêter ; le moindre coup, à une ecchymose. Le traitement consiste dans l'administration de chlorure de calcium et d'ergotine, des applications d'adrénaline, d'antipyrine et surtout de sérum de cheval. Ne pas se servir de perchlorure de fer. Les injections de peptone et de sérum auraient une action préventive. — S'abstenir, sauf obligation absolue, de toute intervention chirurgicale, même très minime (avulsion dentaire, par exemple) chez les hémophiles.

HÉMOPHILIQUE [*fi-lik'*] adj. Qui a rapport à l'hémophilie : *Tempérament* HÉMOPHILIQUE.

HÉMOPHTALMIE n. f. (du gr. *haima*, sang, et *ophtalmos*, œil). Ophtalm. Epanchement de sang dans l'intérieur de l'œil.
— ENCYCL. L'épanchement de sang peut se produire dans le corps vitré ou dans l'humeur aqueuse ; il résulte, le plus souvent, d'un traumatisme du globe oculaire, ou de la rupture spontanée d'un des vaisseaux de la rétine ou de la choroïde. Le sang épanché se résorbe normalement ; mais, si l'hémorragie est trop abondante, elle peut laisser des opacités qui gênent la vision.

HÉMOPIÉSIQUE [*zik*] adj. (du gr. *haima*, sang, et *piezein*, presser). Se dit des substances, comme la caféine, qui provoquent la diurèse en augmentant la pression sanguine.

HÉMOPIS ou **HÆMOPIS** [*piss*] n. f. Genre d'hirudinées, dont l'espèce type est une sangsue d'Europe qui s'attaque aux grenouilles, aux mollusques, aux vers de terre. (Elle pond à terre.)

HÉMOPLASTIE [*plass-tî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *plassein*, former). Méd. Réparation du sang.

HÉMOPLASTIQUE [*plass-tik'*] adj. (de *hémoplastie*). Physiol. Qui fournit rapidement et efficacement les principes nécessaires à la formation du sang : *Aliments* HÉMOPLASTIQUES.

HÉMOPNEUMOPÉRICARDE n. m. (du gr. *haima*, sang, *pneuma*, air, et de *péricarde*). Collection de gaz et de sang accumulée dans le péricarde.

HÉMOPNEUMOTHORAX n. m. (du gr. *haima*, sang, *pneuma*, air, et de *thorax*). Collection de sang et d'air accumulée dans la cavité de la plèvre.

HÉMOPOÏÈSE n. f. Syn. de HÉMATOPOÏÈSE.

HÉMOPOÏÉTINE n. f. Biol. Substance hypothétique qui apparaîtrait dans le sérum après les saignées ou des hémorragies copieuses, et qui aurait la propriété, en agissant sur la moelle rouge des os, de faciliter et d'activer la néoformation des hématies.

HÉMOPOÏÉTIQUE adj. Physiol. Syn. de HÉMATOPOÏÉTIQUE.

HÉMOPRONOSTIC [*noss*] n. m. (du gr. *haima*, sang, et de *pronostic*). Pronostic qui résulte de l'examen et de la comparaison des divers éléments du sang.

HÉMOPTOÏQUE adj. (du gr. *haima*, sang, et *ptuein*, cracher). Qui a rapport au crachement de sang.

HÉMOPTYSIE [*zî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *ptusis*, crachement). Crachement de sang.
— ENCYCL. Le mot *hémoptysie* désigne une expectoration de sang provenant des voies respiratoires et principalement du poumon. L'hémoptysie est généralement symptomatique de la tuberculose pulmonaire, mais elle peut reconnaître d'autres causes. Elle est susceptible d'entraîner une issue fatale par sa répétition ou son abondance.
Traitement. On fait prendre au malade une position demi-assise sur le lit, le dos soutenu par des coussins ; on lui enlève tous les vêtements qui pourraient comprimer le thorax ; on l'engage à rester immobile, à observer le silence le plus absolu, et à résister le plus possible au besoin de tousser. Les deux médicaments les plus efficaces à donner contre l'hémoptysie sont l'extrait de lobe postérieur d'hypophyse et le chlorhydrate d'émétine.
— Art vétér. L'*hémoptysie* est relativement rare chez nos animaux ; on la rencontre surtout chez le chien — c'est un des symptômes de la tuberculose pulmonaire. Chez le cheval on peut la rencontrer lors de pneumonie franche ou de congestion pulmonaire. On l'a aussi signalée lors d'efforts violents sur des chevaux atteints de maladies de cœur ou pendant les galops d'entraînement des chevaux de course. Le traitement consiste dans la diète, le repos absolu et les infusions astringentes. L'épreuve de la tuberculination précisera le diagnostic de tuberculose chez le chien.

HÉMOPTYSIQUE [*zik'*] adj. Qui a rapport à l'hémoptysie : *Crise* HÉMOPTYSIQUE.

HÉMOPYRROL n. m. Composé non oxygéné formé par réaction brutale d'un hydracide sur l'hématine.

HÉMORRACHIS [*mo-ra-chiss*] n. m. (du gr. *haima*, sang, et de *rachis*). Syn. de HÉMATORRACHIS.

HÉMORRAGIE [*mo-ra-jî*] n. f. (lat. *hæmorrhagia* ; gr. *haimorrhagia* ; de *haima*, sang, et *régnumi*, je rompe. — L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHAGIE). Ecoulement de sang hors des vaisseaux destinés à le contenir : HÉMORRAGIE *pulmonaire*. HÉMORRAGIE *utérine*.
— ENCYCL. Il y a *hémorragie*, soit que le sang se répande à l'extérieur du corps, soit qu'il s'épanche dans l'épaisseur d'un tissu. Dans le premier cas, l'hémorragie est dite *externe* ; dans le second, *interne*.
Le diagnostic de l'hémorragie interne, quand elle n'est pas rapidement mortelle, est quelquefois difficile.
On distingue trois sortes d'hémorragies, suivant la nature des vaisseaux d'où s'écoule le sang : l'*hémorragie artérielle*, où le sang sort sous la forme d'un jet continu, saccadé et vermeil ; l'*hémorragie veineuse*, où le sang est noir et s'échappe d'un jet uniforme ; l'*hémorragie capillaire*, où le sang suinte en nappe.
Relativement aux causes, on divise les hémorragies en deux groupes principaux : 1° les *hémorragies traumatiques* ou *chirurgicales* ; 2° les *hémorragies pathologiques* (*hémoptysie*, *hémophilie*).
Plusieurs hémorragies ont reçu des noms spécifiques : ainsi l'*hémorragie des voies respiratoires* est plutôt nommée HÉMOPTYSIE ; l'*hémorragie cérébrale*, APOPLEXIE ; l'*hémorragie de l'estomac*, HÉMATÉMÈSE ; l'*hémorragie des intestins*, MÉLÉNA ; l'*hémorragie nasale*, ÉPISTAXIS ; l'*hémorragie de l'utérus*, MÉTRORRAGIE ; l'*hémorragie des voies urinaires*, HÉMATURIE ; l'*hémorragie sous-cutanée*, ECCHYMOSE PURPURA. Le traitement des hémorragies est différent suivant leur nature et leur cause.
— Art vétér. L'*hémorragie* est ordinairement le résultat d'une lésion traumatique ou d'une ulcération qui a intéressé un vaisseau. On ne connaît, chez les animaux, d'hémorragie spontanée que quelques cas d'épistaxis, consécutifs à une course violente ou à un *coup de chaleur* par une haute température ou une exposition au soleil.

HÉMORRAGINE n. f. (de *hémorragie*). Chim. biol. Substance contenue dans le venin des vipères et qui aurait la propriété de provoquer des hémorragies par action hémolytique.

HÉMORRAGIPARE adj. (de *hémorragie*, et du lat. *parere*, engendrer). Qui cause une ou des hémorragies : *Le scorbut est une maladie* HÉMORRAGIPARE.

HÉMORRAGIQUE [*mo-ra-jik'*] adj. (de *hémorragie*. — L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHAGIQUE.) Qui a rapport à une hémorragie : *Accident* HÉMORRAGIQUE. || Qui s'accompagne d'hémorragie : *Métrite* HÉMORRAGIQUE.

HÉMORRHÉE [*mo-ré*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler). Pathol. Hémorragie spontanée.

HÉMORROÏDAIRE [*mo-ro-i-dèr'*] adj. et n. (L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHOÏDAIRE). Qui est affecté d'hémorroïdes.

HÉMORROÏDAL [*mo-ro*], **E, AUX** adj. (L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHOÏDAL.) Qui a rapport aux hémorroïdes : *Flux* HÉMORROÏDAL.
— Anat. *Artères hémorroïdales*, Se dit de trois artères de la région ano-rectale. || *Veines hémorroïdales*, Veines qui accompagnent les artères hémorroïdales et forment, entre la muqueuse rectale et le sphincter interne de l'anus, un plexus qui est le siège des hémorroïdes.
— Bot. Qui a sur ses feuilles des tubercules rouges, déterminés par des piqûres d'insectes. || *Chardon hémorroïdal*, La serratule des champs.

HÉMORROÏDALE [*mo-ro*] n. f. (L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHOÏDALE.) Bot. Renoncule ficaire, plante dont les racines portent des bulbes qui ont quelque rapport d'aspect avec les tumeurs hémorroïdales.

HÉMORROÏDES [*mo-ro-id'*] n. f. pl. (du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler. — L'ortogr. étymol. serait HÉMORRHOÏDES.) Varice des veines ano-rectales. (On disait autrefois MAL DE SAINT-FIACRE.)
— ENCYCL. Les *hémorroïdes*, véritables varices des veines sous-muqueuses de la partie terminale du rectum, s'observent surtout chez les arthritiques sédentaires, les constipés, les femmes enceintes. On distingue les hémorroïdes internes et les hémorroïdes externes, ces dernières siégeant au dehors de l'anus. Les hémorroïdes internes peuvent d'autre part être procidentes ou non. Les unes et les autres peuvent donner lieu à des pertes de sang qui accompagnent la défécation. Les hémorroïdes procidentes causent, en outre, de vives douleurs. Le traitement palliatif des hémorroïdes consiste dans les bains de siège chauds, l'emploi de suppositoires et l'usage des préparations de marron d'Inde. Le traitement curatif est du ressort de la chirurgie ou de l'électrothérapie (haute fréquence).
— Art vétér. Les *hémorroïdes* sont extrêmement rares chez les animaux ; mais le vulgaire appelle à tort *hémorroïdes* les tumeurs mélaniques, très fréquentes chez les vieux chevaux blancs, où elles occupent ordinairement le dessous de la queue et la marge de l'anus qu'elles obstruent plus ou moins complètement. Les hémorroïdes se rencontrent plus fréquemment chez le chien. Les tampons d'ouate imbibés d'eau très chaude, les lavements à 50° et les onctions au populéum constituent un traitement de choix.

HÉMORROÏDESSE ou **HÉMORROÏSSE** [*mo-ro-iss'*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler). Femme affectée d'un flux de sang.

HÉMOSCOPIE [*mos-ko-pî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *skopein*, examiner). Examen du sang.

HÉMOSCOPIQUE [*sko-pik'*] adj. Qui a rapport à l'hémoscopie : *Observations* HÉMOSCOPIQUES.

HÉMOSIALÉMÈSE n. f. (du gr. *haima*, sang, *sialon*, salive, et *emein*, vomir). Vomissement de salive colorée par un peu de sang et qui a ordinairement son origine dans l'œsophage.

HÉMOSIDÉRINE n. f. (du gr. *haima*, sang, et *sideros*, fer). Chim. biol. Pigment insoluble qui donne la réaction du fer avec les réactifs appropriés. (Il dérive de l'hémoglobine par l'hématine ; on le rencontre dans les anciens foyers hémorragiques et dans le tissu hépatique dégénéré.)

HÉMOSPASIE [*zî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *spasis*, attraction). Action d'attirer le sang sur diverses parties du corps au moyen du vide.
— ENCYCL. L'*hémospasie* est une méthode thérapeutique inventée par Junod, qui, au moyen du vide exercé par des ventouses énormes, attirait à la peau le sang d'une partie du corps. Elle a été reprise sous une forme plus pratique par Bier.

HÉMOSPECTROSCOPE [*mo-spèk-tro-skop'*] n. m. (du gr. *haima*, sang, et de *spectroscope*). Appareil permettant de reconnaître la présence de traces de sang dans les liquides par les bandes d'absorption de l'oxyhémoglobine situées dans le jaune du spectre.

HÉMOSPORIDIE [*mo-spo*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *spora*, semence). Protozoaire vivant à l'intérieur des globules rouges du sang. || Syn. de HÉMATOZOAIRE.

HÉMOSPORIDIOSE n. f. Nom générique des maladies causées par les hématozoaires.

HÉMOSTASE [*staz'*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *stasis*, arrêt). Arrêt de l'écoulement du sang.
— ENCYCL. L'*hémostase* spontanée, d'ordre physiologique, est due à la coagulation du sang. Pour arrêter les hémorragies artérielles, suites de traumatismes ou d'intervention chirurgicale, on emploie la compression digitale ou des liens circulaires ou des tourniquets (méthodes qui doivent être temporaires) et surtout le pincement et la ligature du vaisseau qui saigne. La ligature des artères, très anciennement connue, a été rénovée par Ambroise Paré.

HÉMOSTATIQUE [*mo-sta*] adj. Propre à arrêter les hémorragies : *Pinces* HÉMOSTATIQUES.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un* HÉMOSTATIQUE. || Syn. de ANTIHÉMORRAGIQUE.
— ENCYCL. Les *hémostatiques* sont de plusieurs ordres. Les moyens mécaniques sont : la compression, la suture, la ligature, le pincement, l'écrasement. Les agents physiques sont : la réfrigération ou, au contraire, la chaleur (cautérisation). Les substances chimiques sont : les astringents, l'ergotine, l'antipyrine, le perchlorure de fer, l'amadou, l'adrénaline, le chlorure de calcium, l'eau oxygénée, le tanin, etc.

HÉMOTACHOMÈTRE [*ko*] n. m. (du gr. *haima*, sang, *takhos*, vitesse, et *métron*, mesure). Physiol. Appareil pour mesurer la vitesse du sang dans les artères.

HÉMOTÉLANGIOSE [*ji*] n. f. (du gr. *haima*, sang, *télé*, loin, et *aggeion*, vaisseau). Maladie des plus petits vaisseaux sanguins.

HÉMOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *therapeia*, traitement). Méd. Méthode de traitement qui consiste à injecter du sang sous la peau ou dans les veines, et dont l'expression la plus parfaite est la transfusion.
L'hémothérapie se divise en autohémothérapie (injection au malade de son propre sang) et hétérohémothérapie (injection de sang d'un autre sujet). Les injections de sérum artificiel en sont un dérivé. (On dit aussi HÉMATOTHÉRAPIE.)

HÉMOTHORAX [*raks*] n. m. Epanchement de sang pur dans la cavité de la plèvre.

HÉMOTOXIE [*ksî*] n. f. (du gr. *haima*, sang, et *toxicon*, poison). Empoisonnement du sang.

HÉMOTOXINE n. f. (de *hémotoxie*). Biol. Substance hypothétique qui apparaîtrait dans le sang d'un animal injecté, à plusieurs reprises, avec le sang d'un animal appartenant à une autre espèce. Elle aurait la propriété de détruire le sang d'autres animaux. Elle diffère de l'hémolysine en ce qu'elle est thermostable, et agit directement sans l'intervention de l'alexine.

HÉMOTOXIQUE adj. (de *hémotoxine*). Biol. Qui est capable de détruire les globules rouges du sang. || *Sérum hémotoxique*, Sérum d'un animal, contenant de l'*hémotoxine*.

HÉMOZOÏNE n. f. Pigment noir du sang d'origine paludéenne.

HEMSTERHUIS (Tibère), philologue hollandais, né à Groningue en 1685, mort à Leyde en 1766. Professeur de mathématiques et de philosophie à l'Athénée d'Amsterdam (1704), professeur de langue et d'histoire grecques à Franeker (1720) puis à Leyde (1740), il fonda une école hollandaise d'hellénistes, dont les principaux représentants furent Ruhnken et Walckenaer. Il est surtout connu par ses éditions de l'*Onomasticon*, de Pollux (1706), du *Plutus*, d'Aristophane (1744), des *Luciani colloquia selecta*, et *Timon, Cebetis tabula, Menandri sententiæ morales* (1708).
— Son fils, FRANÇOIS, né à Groningue en 1721, mort à La Haye en 1790, publia en français : une *Lettre sur la sculpture* (1769) ; une *Lettre sur les désirs* (1770) ; une *Lettre sur l'homme et ses rapports* (1772) ; deux dialogues : *Sophyle ou De la philosophie*, et *Aristée ou De la divinité* (1778-1779).

HEMSWORTH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York) ; 11.300 hab.

HÉMUS (lat. *Hæmus*). Géogr. anc. Appellation des Balkans, qui finissaient au Pont-Euxin par l'*Hæmi extrema*.
— Une province du diocèse de Thrace, l'HÉMIMONT, en tirait son nom.

HENAB n. m. (mot turc qui veut dire *raisin*). Cépage blanc, originaire de Turquie, cultivé en Egypte.

HÉNANBIHEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 23 kil. de Dinan, près du Frémur ; 1.630 hab. Ch. de f. des Côtes-du-Nord.

HÉNANSAL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 34 kil. de Dinan, sur le Frémur ; 1.065 hab.

HÉNARÈS, rivière de la Nouvelle-Castille (péninsule Ibérique), qui baigne Guadalajara et *Alcala-de-Hénarès* et finit dans le Jarama (rive gauche) ; cours 150 kil.

HENAU, commune de Suisse (canton de Saint-Gall), sur la Thur ; 6.500 hab. Prairies, agriculture, arbres fruitiers.

HÉNAULT (Charles-Jean-François), magistrat et écrivain français, né et mort à Paris (1685-1770). Fils d'un fermier général, élève des jésuites, conseiller au parlement de Paris en 1705, il devint président de Chambre de 1710

à 1731, surintendant de la Maison de la reine en 1753, membre de l'Académie française depuis 1723. Son nom reste attaché à celui de Mme du Deffand, dont, pendant quarante ans, il présida le salon, en ami. Le président Hénault a laissé des tragédies (*Cornélie vestale, Marius à Cirthe*), d'ingénieuses comédies (en particulier *l'Oracle de Delphes* et *le Réveil d'Epiménide*), des ballets, poésies légères, et des *Mémoires* (publiés en 1855), vivants et naturels; des dissertations (entre autres, celles sur *la Chasteté de la langue française* et sur *la Constance et l'Amour*); et surtout un *Abrégé chronologique de l'histoire de France* (1744). Par son *François II*, scènes historiques, il a créé un *genre* nouveau.

HENCKE (Charles-Louis), astronome allemand, né à Driesen en 1793, mort à Marienwerder en 1866. On lui doit la découverte de deux petites planètes : Astrée (1845) et Hébé (1847). Hencke fut chargé par l'académie de Berlin, en 1850, de terminer l'*hora* XX des cartes du ciel.

HENCKELL (Charles-Frédéric), poète allemand, né à Hanovre en 1864, mort à Lindau en 1929. Ses poésies, d'une langue très belle, manquent un peu de puissance et de mesure. Citons : *Poèmes* (1898); *Cent poèmes* (1914); *A la jeunesse nouvelle* (1924).

HENDAYE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 30 kil. de Bayonne, sur la rive droite de l'estuaire de la Bidassoa qui la sépare de Fontarabie (Espagne); 6.940 hab. (*Hendayais, aises*). Ch. de f. Midi. Eaux-de-vie. Bains de mer.

HENDÉ [*an*], **E** adj. (de l'espagn. *hendido*, fendu). Blas. Se dit de la croix et autres pièces dont les extrémités sont ancrées en fleur de lis.

HENDÉCAGONE [*in*] adj. (du gr. *hendéka*, onze, et *gônia*, angle). Qui a onze angles : *Figure* HENDÉCAGONE. (On écrit aussi ENDÉCAGONE adj., et l'on dit aussi HENDÉCAGONAL, E, AUX.)

— *Substantiv.* et au masc. Polygone qui a onze angles et onze côtés : *Un* HENDÉCAGONE *régulier*.

HENDÉCAGYNE [*in, jin'*] adj. (du gr. *hendéka*, onze, et *gunê*, femelle). Bot. Dont les fleurs ont onze pistils.

HENDÉCANDRE [*in*] adj. (du gr. *hendéka*, onze, et *anèr, andros*, mâle). Bot. Dont les fleurs ont onze étamines.

HENDÉCANDRIE [*in, drî*] n. f. (de *hendécandre*). Bot. Classe de plantes dont les fleurs ont onze étamines.

HENDÉCASYLLABE [*in, sil-lab'*] ou **ENDÉCASYLLABE** adj. et n. m. Se dit d'un vers de onze syllabes. (On dit aussi HENDÉCASYLLABIQUE.)

HENDERSON (Arthur), homme politique anglais, né en 1863, mort en 1935. Chef du Labour party, plusieurs fois ministre depuis 1916, il fut président en 1931 de la Conférence du désarmement. Prix Nobel de la paix en 1934.

HENDERSON, ville des Etats-Unis (Kentucky), sur l'Ohio; 12.200 hab. Commerce de tabac et de blé.

HENDERSONIE n. f. Genre de champignons du groupe des sphérioïdées.

HENDIADYS [*in, diss*] n. m. (du gr. *hendiaduoin*, une chose par deux mots). Figure de grammaire, qui consiste à remplacer un substantif accompagné d'un adjectif ou d'un complément au génitif, par deux substantifs unis au moyen d'une conjonction. (Des poètes latins ont dit : *Boire dans des patères et de l'or*, pour *Boire dans des patères d'or*.)

HENDON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre); 56.000 hab. Faubourg de Londres. Aérodrome.

HENDRICH (Hermann), peintre allemand, né à Heringen (district de Magdebourg) en 1856. Elève de Wenglein de Munich et de de Bracht de Berlin, il s'est consacré au paysage qui n'est, pour lui, qu'un prétexte à décors fantastiques dans lesquels se meuvent les héros des légendes de la vieille Allemagne. Citons parmi ses œuvres : *Mort de Siegfried, la Malédiction des Nibelungen, le Hollandais volant, Alberich ravissant l'or du Rhin*.

***HENEQUEN** [*kèn*] n. m. Nom mexicain d'une espèce d'aloès (*agave rigida* ou *sisal*) dont on tire une fibre textile servant surtout à la fabrication des cordages.

HENGELO, ville des Pays-Bas (Overyssel, arrond. d'Almelo); 26.000 hab. Toiles et calicots. Dentelles. Fabriques de machines. — Ville de Gueldre, 4.200 hab.

HENGIST, chef anglo-saxon, mort en 488, qui, entre 449 et 455, vint du Jutland en Grande-Bretagne avec son frère Horsa, invité par Vortigern, roi des Bretons. Il aborda dans l'île de Thanet. Puis il combattit Vortigern, et, après la mort de Horsa, occupa le trône avec son fils Aesc. C'est le premier établissement des Teutons dans l'île.

HENG-KIANG. Géogr. V. SIANG-KIANG.

HENHOUÉ. Ethnogr. V. EOUÉ.

HENICOPUS [*é, puss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des dasytidés, comprenant de petites formes de 5 mm. très poilues, vivant sur les fleurs. (Les mâles ont l'extrémité des pattes élargie ou contournée. Le plus commun, en France, est l'*henicopus hirtus*.)

Henicopus.

HÉNICOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des histéridés. (L'*henicosoma vespertinum* est un curieux saprinien à corselet caréné, excavé, à pattes longues avec les tibias falciformes, à cuvettes énormes. Il vit au Brésil dans les matières en décomposition.)

HÉNIN-LIÉTARD, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 28 kil. de Béthune; 22.552 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille et métallurgie. A beaucoup souffert de la Guerre. Belle église romane et flamboyante avec stalles du XVIIIe siècle. Siège d'une principauté, comté très ancien, érigée en 1579 pour Charles d'Alsace.

HENIOCHOS ou **HENIOCHUS**, nom grec ou latin de la constellation du Cocher.

HENIOCHUS [*é, kuss*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des chétodontidés, comprenant des formes comprimées, très hautes, avec un aiguillon du dos modifié en long filet délié. (On les appelle vulgairement *cocher*, à cause de ce long filament ressemblant à un fouet; ils ne dépassent guère 0m,30 de long. On en connaît quelques espèces propres aux mers chaudes du globe.)

HÉNISIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom donné par Van den Broeck aux glaises vertes d'Henis (Limbourg belge) qui constituent l'un des facies fluvio-marin du lattorfien (oligocène).

HENKEL (Jean-Frédéric), chimiste et minéralogiste allemand, né à Mersebourg en 1679, mort à Freiberg en 1744. Ses travaux ont assuré, pendant longtemps, un rang de premier plan aux manufactures de porcelaine de Saxe. Parmi ses ouvrages, citons : *Flora saturnizans* (1722); *Pyritologia* (1725); *Opuscules de minéralogie et de chimie* (1744); *Enseignements de la minéralogie et de la chimie métallurgique*, trad. en franç. (1756).

HENKÉLITE [*an*] n. f. Sulfure naturel d'argent.

HENLE (Frédéric-Gustave-Jacques), anatomiste allemand, né à Furth (Franconie) en 1809, mort à Gœttingue en 1885. On lui doit : *Anatomie comparée du larynx* (1839); *Manuel de l'anatomie systématique de l'homme* (1855); etc. Il a donné son nom à divers détails de l'anatomie humaine, notamment les *fentes* ou *lacunes* de Henle (espaces lacunaires, remplis de tissu conjonctif, entre les vaisseaux musculaires du cœur).

HENLEIN (Conrad), chef du parti allemand des Sudètes, né à Massersdorf en 1898, mort suicidé en 1945. Il a pris une part importante à la réunion au Reich des Allemands sudètes de Bohême.

HENLEY-ON-THAMES, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Oxford), sur la Tamise; 6.800 hab. Commerce de blé, de farine et de bois. Régates annuelles.

HENLEY (William-Ernest), poète et critique anglais, né à Gloucester en 1849, mort à Woking en 1903. En collaboration avec Stevenson, il écrivit plusieurs pièces de théâtre, entre autres : *Deacon Brodie, Beau Austin* et *Robert Macaire*. Parmi ses poésies, citons : *Recueil poétique* (1888); *Improvisations de Londres* (1892); *Pour l'Angleterre* (1900); *Aubépine et Lavande* (1901); et deux volumes de critique : *Vues et Revues* (1890; 1901).

***HENNÉ** [*hèn'*] n. m. (corrupt. de l'arabe *hinna*). Genre de lythraciées.

— ENCYCL. Le genre *henné* (*lawsonia*) ne renferme qu'une espèce, le henné blanc, arbuste aux branches déliées, d'écorce blanchâtre, à feuilles opposées, qui devient épineux avec l'âge; les fleurs, blanches et d'une odeur suave, forment de jolies panicules. Originaire de l'Arabie, le henné est cultivé dans presque tout l'Orient. Ses feuilles, séchées et pulvérisées, fournissent aux Orientaux une poudre dont ils se servent pour teindre la barbe et les cheveux. Ils s'en teignent aussi les ongles. Le henné entre aujourd'hui dans un grand nombre de teintures pour les cheveux. On peut l'employer industriellement pour donner au bois blanc la teinte de l'acajou, pour teindre la laine ou les soieries, etc.

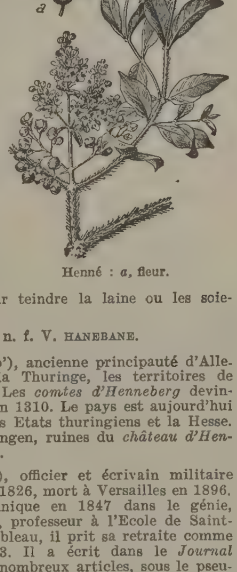

Henné : *a*, fleur.

HENNEBANNE [*è, né*] n. f. V. HANEBANE.

HENNEBERG (COMTÉ D'), ancienne principauté d'Allemagne, entre la Hesse, la Thuringe, les territoires de Fulde et de Wurtzbourg. Les *comtes d'Henneberg* devinrent princes de l'Empire en 1310. Le pays est aujourd'hui partagé entre la Prusse, les Etats thuringiens et la Hesse. — A deux lieues de Meiningen, ruines du *château d'Henneberg* (détruit au XVIe s.).

HENNEBERT (Eugène), officier et écrivain militaire français, né à Beauvais en 1826, mort à Versailles en 1896. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1847 dans le génie, chef de bataillon en 1870, professeur à l'Ecole de Saint-Cyr et à celle de Fontainebleau, il prit sa retraite comme lieutenant-colonel en 1883. Il a écrit dans le *Journal des sciences militaires* de nombreux articles, sous le pseudonyme de MAJOR H. DE SARREPONT. Citons de lui : *Histoire d'Annibal* (1870-1878); *l'Art militaire et la Science* (1884); *l'Artillerie Krupp et l'Artillerie de Bange* (1887); *Nos soldats* (1887); etc.

Hennebert (SYNDROME DE). Méd. Nom donné à des mouvements du globe oculaire déterminés par un changement brusque de pression de l'air contenu dans le conduit auditif externe. L'aspiration entraîne un mouvement qui rapproche l'œil de l'oreille observée; la compression produit le mouvement contraire. Le syndrome de Hennebert, dit aussi *réflexe oculo-moteur pneumatique*, s'observe chez les hérédosyphilitiques souffrant de lésions labyrinthiques.

HENNEBICQ (André), peintre belge, né à Tournai en 1836, mort à Saint-Gilles (Bruxelles) en 1904. Il eut pour maître Portaëls. Il envoya au Salon de Paris, en 1874, une *Messaline sortant de Rome, insultée par la populace;* à l'Exposition universelle de 1889 (Paris) : *la Translation du corps du bourgmestre Van der Leyen à Louvain en 1370*. Citons encore : *les Paysans de la Campagne de Rome, la Remise de la charte de Philippe Auguste aux magistrats de Tournai*.

HENNEBIQUE (François), ingénieur français, né à Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais) en 1842, mort à Paris en 1921. Inventeur de la construction en béton armé. Il a le premier réalisé la répartition judicieuse du travail entre le fer tendu et le béton comprimé, par l'emploi de fers ronds reliés par des étriers en feuillards.

HENNEBONT [*bon*], ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 12 kil. de Lorient; 8.300 hab. (*Hennebontais, aises*). Ch. de f. Etat et Orléans. Port sur le Blavet. Construction de bateaux; forges; conserves alimentaires. Vestiges de château fort; église ogivale Notre-Dame-du-Paradis (1513-1530). Nombreuses maisons anciennes. En 1342, Jeanne de Montfort y soutint victorieusement un siège contre Charles de Blois. — A 1 kil. dépôt d'étalons, dans l'ancienne abbaye cistercienne de la Joie.

— Le canton a 4 comm., et 21.545 hab.

HENNEGUY (Louis-*Félix*), biologiste et médecin français, né et mort à Paris (1850-1928). Professeur (1900) d'embryologie comparée au Collège de France. Il professa la zoologie à l'Ecole de Grignon. Ses travaux ont porté sur la cytologie. Il était membre de l'Académie des sciences (1908). Il a écrit : *Leçons sur la cellule* (1896); *la Vie cellulaire* (1903); *les Insectes* (1904).

HENNE-MORTE, gouffre de 446 mètres de profondeur, dans l'Arbas (Haute-Garonne). Exploré en 1940 et en 1947 sous la direction du spéléologue Norbert Casteret.

HENNEPIN (Louis), missionnaire récollet et explorateur français, né à Roy (Hainaut) vers 1640, mort en Hollande après 1701. Il assista, comme aumônier militaire, à la bataille de Senef (1674). Passé en 1676 à la Nouvelle-France, il accompagna La Salle dans son voyage d'exploration de 1679, puis remonta le Mississipi en amont du confluent du Wisconsin. Rentré en Europe, il se défroqua et vécut dès lors en Hollande. Il a publié une *Description de la Louisiane* (1683).

HENNEPIN, bourg des Etats-Unis (Illinois), sur l'Illinois, affluent du Mississipi; 4.700 hab. Minoteries.

HENNEQUIN (Aimar), prélat français, mort à Rennes en 1596. Abbé d'Epernay, évêque de Rennes (1573), il fut l'un des principaux propagateurs de la Ligue, prit une part active à la journée des Barricades (1588) et fut président du conseil des Quarante institué par le duc de Mayenne. Il est l'auteur de quelques livres liturgiques et d'une traduction des *Confessions* de saint Augustin. Il aurait été nommé en 1594 archevêque de Reims, mais cette nomination ne fut pas suivie d'effet. — Son frère, Jérôme **Hennequin**, mort à Soissons en 1619, fut aussi partisan de la Ligue. Chanoine de Paris, membre du parlement, il écrivit en 1569 un opuscule sur les troubles du royaume. Abbé de Bernay, il devint en 1585 évêque de Soissons.

HENNEQUIN (Philippe-Augustin), peintre français, né à Lyon en 1763, mort à Leuze, près de Tournai (Belgique), en 1833. Grand prix de peinture, il partit pour l'Italie; mais, lorsque éclata la Révolution, il exécuta un grand tableau, *la Fédération du 4 juillet 1790*, et abandonna ses pinceaux pour se jeter dans le mouvement révolutionnaire. Il se vit impliqué dans l'affaire Babeuf et emprisonné au Temple. Relâché grâce à François de Neufchâteau, il peignit : *le Triomphe du peuple français ou le Dix-Août*. Sous Napoléon, il produisit : *Oreste poursuivi par les Furies* (Louvre), puis un plafond du Louvre. Lors de la rentrée des Bourbons, Hennequin s'exila et suivit David en Belgique. Il se fixa à Tournai, où il devint, en 1824, directeur de l'académie de dessin. — Son petit-fils, Alfred-Néoclès **Hennequin**, auteur dramatique, né à Liége (Belgique) en 1842, mort dans une maison de santé à Epinay en 1887, écrivit, soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de pièces pleines de gaieté et de verve parmi lesquelles on peut citer : *le Procès Vauradieux* (1875), son chef-d'œuvre; *les Dominos roses* (1876); *Bébé* (1877); *la Poudre d'escampette* (1877); *le Phoque* (1877); *la Femme à papa* (1879); *Cherchez la femme* (1885); etc.

HENNEQUIN (Antoine-Louis-Marie), avocat français, né à Clichy-la-Garenne en 1786, mort à Paris en 1840. Il plaida pour Fiévée en 1816, pour Peyronnet dans le procès des Ministres, pour les insurgés de l'Ouest (1832), pour les prisonniers du *Carlo-Alberto* (1833), et pour la duchesse de Berry, etc. Il fut élu député du Nord en 1834. Il a laissé : *Dissertation sur le régime des hypothèques* (1822); *du Divorce* (1832); des recueils de plaidoyers.

HENNEQUIN (Jules-Nicolas), chirurgien français, né à Trémens (Lorraine) en 1836, mort à Paris en 1910. Il a inventé des appareils de contention et d'extension qui ont marqué un très grand progrès dans le traitement des fractures, et qui sont d'usage courant.

HENNEQUIN (Emile), critique français, né à Palerme en 1859, mort à Samois en 1888; auteur d'essais de *Critique scientifique* (1888) où, contrairement à la théorie de Taine, il s'attachait à démontrer que le génie crée son milieu. Dans le même esprit il a publié des Etudes de critique scientifique : *Ecrivains francisés* (1889) : *Quelques écrivains français* (1890).

HENNEQUIN (Charles-*Maurice*), auteur dramatique né à Liége (Belgique) en 1863, mort à Montreux en 1926; fils d'Alfred-Néoclès **Hennequin**. Il s'occupa de journalisme, puis aborda le théâtre avec un acte, *l'Oiseau bleu* (1882). Il donna ensuite sur différentes scènes, notamment aux Nouveautés et au Palais-Royal, un grand nombre de comédies et de vaudevilles, d'un comique franc quoique un peu gros, écrits avec divers collaborateurs. Citons seulement : avec A. Valabrègue : *le Prix Montyon* (1890); *Place aux femmes!* (1898); *Coralie et Cie* (1899); — avec P. Bilhaud : *le Paradis* (1895); *M'amour* (1901); *les Dragées d'Hercule* (1904); — avec G. Duval : *le Coup de fouet* (1901); — avec P. Veber : *Florette et Patapon* (1903); *Vous n'avez rien à déclarer?* (1906); *Vingt jours à l'ombre* (1909); *Tais-toi mon cœur* (1910); *Et moi j'te dis qu'elle t'a fait d'l'œil* (1921); — avec Veber et H. de Gorsse : *Madame et son filleul* (1917); — avec Coolus : *la Sonnette d'alarme* (1923).

HENNER (Jean-Jacques), peintre français, né à Bernwiller (Haut-Rhin) en 1829, mort à Paris en 1905. Elève de Drolling, il remporta le prix de Rome (1858) avec *la Mort d'Abel*. De Rome il envoya au Salon de 1863 le *Portrait de Schnetz*, et un *Jeune baigneur endormi* (musée de Colmar); en 1865, *la Chaste Suzanne* (musée du Louvre). En 1867, paraissait la célèbre *Biblis changée en source* (musée de Dijon); en 1869, une *Femme couchée*, premier type de ces nudités ivoirines dont la plus triomphante est la *Femme au divan noir*, du musée de Mulhouse; en 1872, l'*Idylle*; etc.

Henner est un peintre de la lumière. La gamme de ses

teintes va de l'ivoire clair au brun très sombre, ou du roux vénitien à un vert sourd et riche. Fréquemment, il use, dans ses sujets idylliques, d'un bleu d'eau, nuancé de turquoise. Dans les figures isolées, moitié études, moitié fantaisies (*Fabiola, Pensierosa, Créole, Rêveuse,* etc.), une touche de rouge incarnat avive l'effet des chairs ou des chevelures cuivrées ou de simples oppositions de noir et blanc (*Lévite d'Ephraïm, Christ mort, Madeleine, Saint Sébastien*).

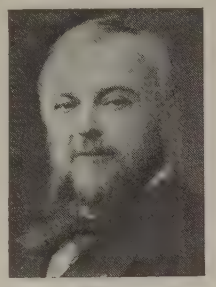
Henner.

Aux Salons, Henner a donné notamment : *Portrait du général Chanzy* (1873) ; *Madeleine dans le désert ; le Bon Samaritain ; Naïades* (Luxembourg) ; *Christ mort* (1876) ; *Eglogue* (1879) ; *la Source* (1882) ; *Hérodiade* (1887) ; *Nymphe endormie ;* un grand nombre de *portraits* et le sien qui est au musée des Offices (Florence) ; etc.

Nommé membre de l'Institut en 1889, la médaille d'honneur lui fut décernée en 1898, à l'occasion de son beau *Lévite d'Ephraïm*. En 1900, il reçut l'un des quatre grands prix décernés par le jury aux peintres français.

A Paris le Petit Palais a une salle Henner. Un musée Henner a été créé par sa famille avenue de Villiers.

HENNEVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 6 kil. de Cherbourg ; 1.340 hab.

HENNEZEL, comm. des Vosges, arrond. et à 20 kil. d'Epinal ; 990 hab. Forges.

***HENNIN** [*hé-nin*] n. m. Haut bonnet de femme en usage dans l'Occident au XVe siècle, et aujourd'hui en Orient.

— ENCYCL. Le *hennin*, qui parut vers 1420 en France, d'où la mode s'en répandit en Europe, était un bonnet long et pointu, en manière de cornet, sous lequel les cheveux étaient cachés. Fait de carton léger ou de toile empesée, mesurant jusqu'à 3 pieds de haut, il était recouvert d'un tissu plus ou moins riche, ou de clinquant, et se compliquait de barbes de linon ou de cambrésine, de voiles de crêpe, ces derniers retombant souvent jusqu'à terre. On fit aussi des hennins en croissant, à deux cornes.

— Les juives d'Algérie et de Tunisie, comme les chrétiennes du Liban, portent encore aujourd'hui des hennins.

HENNIN (Pierre-Michel), diplomate français, né à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) en 1728, mort à Paris en 1807. Il accompagna le comte de Broglie en Pologne, où il devint, en 1764, ministre résident. Après un séjour en Suisse, il fut nommé premier commis des affaires étrangères, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi. Il faisait partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La *Correspondance inédite de Voltaire avec Hennin* a été publiée par Hennin fils (1825).

HENNIQUE (Léon), auteur dramatique et romancier français, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) en 1851, mort à Paris en 1935. Adepte de l'école naturaliste, un des auteurs des *Soirées de Médan*, il a fait montre dans ses romans de qualités d'observation consciencieuse et de notation juste. *La Dévouée* (1878), *Elisabeth Couronneau* (1879), *Benjamin Rozès* (1882), *l'Accident de M. Hébert* (1883), *Pœuf* (1887), *Un caractère* (1889), *Minnie Brandon* (1899) trahissent l'influence de Zola, et celle des Goncourt. Au théâtre, Hennique a donné *l'Empereur d'Assoucy*, comédie (1880), avec G. Godde ; *Esther Brandès* (1887) ; *Jacques Damour*, pièce tirée d'une nouvelle de Zola (1887) ; *la Mort du duc d'Enghien*, drame (1888) ; *Amour*, drame (1890) ; *la Menteuse*, comédie (1892), avec A. Daudet : *l'Argent d'autrui*, comédie (1893) ; *Deux patries*, drame (1895). On lui doit aussi des pantomimes, dont *Pierrot sceptique* (1881), en collaboration avec Huysmans. Hennique fut, depuis la fondation, membre de l'Académie des Goncourt.

***HENNIR** [autref., *a-nir*, aujourd. *é-nir*] v. intr. (lat. *hinnire*). Se dit du cheval quand il pousse son cri.

***HENNISSANT, E** adj. Qui hennit : *Cavales* HENNISSANTES.

***HENNISSEMENT** [*man*] n. m. (de *hennir*). Cri du cheval.

HENNSTEDT, ville d'Allemagne (Prusse, Slesvig-Holstein, présid. de Slesvig) ; 4.120 hab.

HENNUYER, ÈRE. Ethnol. et Géogr. V. HANNUYER, ÈRE.

HENNUYER (Jean LE), évêque de Lisieux, né probablement à Saint-Quentin en 1497, mort à Lisieux en 1578. Professeur au collège de Navarre, il fut précepteur d'Antoine de Bourbon et du cardinal Charles de Lorraine. Il fut premier aumônier d'Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Diane de Poitiers et Catherine de Médicis le choisirent pour confesseur. On prétend que nommé, en 1561, évêque de Lisieux, il sauva les protestants de son diocèse à l'époque de la Saint-Barthélemy (1572).

HENNUYÈRES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies) ; 1.930 hab. Fabriques de produits réfractaires, de tuyaux, et de tuiles.

HÉNOCH. Biogr. V. ENOCH.

HENON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kil. de Saint-Brieuc ; 2.515 hab. Ch. de f. des Côtes-du-Nord.

HÉNOTHÉISME [*ïssm'*] n. m. (du gr. *eis, énos,* un, et *théos,* dieu). Système religieux selon lequel un peuple donné n'adore qu'un seul Dieu, sans admettre d'ailleurs que ce Dieu soit absolument unique.

HÉNOTICON n. m. (mot gr.). Formule d'union promulguée par l'empereur Zénon en 482, à la suggestion du patriarche Acace, pour mettre fin aux querelles monophysites. Son caractère ambigu l'a fait condamner par Félix III, qui excommunia Acace et ses partisans. Ce fut l'origine du premier schisme grec. (On dit aussi HÉNOTIQUE.)

HÉNOUARD n. m. V. HANOUARD.

HENRI prénom. *Le nom d'*HENRI *fut porté par plusieurs rois de France.*

— REM. Dans le style soutenu, l'*h* du mot HENRI, nom propre, s'aspire de préférence :

> En vain contre *Henri* la France a vu longtemps
> La calomnie affreuse exciter ses serpents.
> VOLTAIRE.

Mais l'aspiration se perd dans le ton familier de la conversation.

HENRI n. m. Numism. Nom d'une monnaie d'or frappée sous Henri II en France. (Le henri d'or devait être en principe un double-écu au soleil, mais il ne fut en réalité qu'un écu de poids renforcé. Le type en était le buste du roi, avec, au revers, quatre H en croix.)

ROIS, EMPEREURS ET PRINCES

ALLEMAGNE ET SAINT-EMPIRE ROMAIN-GERMANIQUE

HENRI Ier, dit **l'Oiseleur,** roi de Germanie, né vers 876, mort à Memleben en 936. Fils d'Othon, duc de Saxe, il lui succéda en 912, et résista victorieusement au roi Conrad Ier, qui voulait lui imposer sa suprématie, et finalement le désigna comme son successeur. Elu en 919, il soumit les ducs de Souabe et de Bavière, et gagna, en 925, le duc Gislebert de Lorraine, en lui donnant sa fille Gerberge en mariage. Les Wendes et les Slaves furent soumis jusqu'à l'Oder (928), les Danois chassés du Slesvig (934). En 933, Henri battit à Riade les Hongrois et mit la Saxe en état de défense.

HENRI II, dit **le Boiteux** ou **le Saint,** empereur romain-germanique, fils de Henri le Querelleur, duc de Bavière, et arrière-petit-fils du précédent, né en Bavière en 973, mort à Grona, près de Gœttingue, en 1024, le dernier roi de la dynastie saxonne. Après la mort de son cousin Othon III, il fut proclamé roi de Germanie (1002), mais il fut obligé de céder les pays situés à l'est de l'Elbe à Boleslas, duc de Pologne, qui reconnut la suzeraineté de l'empereur (traité de Bautzen en 1018). Couronné empereur à Rome (1014), il soumit les princes lombards de l'Italie méridionale (1022). En 1146, Henri II fut canonisé, et sa femme Cunégonde en 1200. — Fête le 15 juillet.

HENRI III, dit **le Noir,** empereur romain-germanique de 1039 à 1056, fils et successeur de Conrad II, né en 1017, mort à Bodfeld (Thuringe) en 1056. Elu roi en 1026, couronné en 1028, il reçut de son père la Bavière, la Souabe et la Carinthie. A la mort de Conrad II (1039), il prit le titre impérial, fut couronné à Rome en 1046, et songea à restaurer la monarchie de Charlemagne.

HENRI IV, empereur romain-germanique de 1056 à 1106, fils et successeur du précédent, né probablement à Goslar en 1050, mort à Liége en 1106. Il lutta contre les princes allemands soulevés contre lui, et les vainquit à Hombourg en 1075. Le pape Grégoire VII revendiqua l'investiture des évêques allemands, exercée par Henri, qui fit déposer le pape par le concile de Worms (1076). Grégoire excommunia l'empereur. Abandonné par ses partisans, Henri dut céder ; il traversa les Alpes en plein hiver et se jeta aux pieds du pontife, à Canossa, en Toscane (1077). La lutte recommença, compliquée d'une guerre civile entre l'empereur et le duc de Souabe, son beau-frère et son compétiteur. Henri fit déposer Grégoire VII une seconde fois (1080), nomma un antipape, Clément III, et se fit sacrer par lui empereur, en 1084. Grégoire VII fut sauvé par les Normands, qui chassèrent les Allemands de Rome. Après la mort de Grégoire, les papes Urbain II et Pascal II soulevèrent contre Henri IV ses fils, et, finalement, le vieil empereur mourut trahi par tous les siens.

HENRI V, empereur romain-germanique, fils et successeur du précédent, né en 1081, mort à Utrecht en 1125. Il se révolta contre son père en 1105, et s'empara du pouvoir grâce à l'appui du pape Pascal II. Une fois roi (1106), il lutta pendant tout son règne contre la féodalité et l'Eglise. En 1110, il envahit l'Italie, et força le pape à le sacrer empereur (1111). Mais Pascal II lança l'anathème contre Henri V et souleva l'Allemagne contre lui (1112). Finalement, l'empereur dut céder. Il prescrivit aux princes allemands de soumettre désormais à la diète toutes les grandes questions politiques, et conclut, en 1122, avec le pape, le concordat de Worms qui marque la fin momentanée de la fameuse « querelle des Investitures ».

HENRI VI, dit **le Sévère** ou **le Cruel,** empereur romain-germanique, fils de Frédéric Barberousse, né à Nimègue en 1165, mort à Messine en 1197. Proclamé roi des Romains en 1169, il succéda à son père en 1190 et fut sacré empereur en 1191. C'était un prince énergique, mais dur. Reprenant les projets ambitieux de son père, il vainquit définitivement Henri le Lion, duc de Saxe, et retint prisonnier le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. Marié à Constance, fille de Guillaume le Bon, roi de Naples et de Sicile, il s'empara de ces pays en 1194, après la mort de son beau-frère Tancrède. Il voulait établir une monarchie héréditaire en Allemagne, et rêvait de conquérir Constantinople.

HENRI VII, empereur romain-germanique de 1308 à 1313, de la maison de Luxembourg, né à Valenciennes en 1269, mort à Buonconvento en 1313. Esprit chevaleresque et ambitieux, il conçut le rêve d'une monarchie universelle, mais échoua en Italie, après avoir été sacré empereur en 1312. Il réussit à assurer la couronne de Bohême à son fils Jean (1310), malgré l'opposition des Habsbourg.

Henri (ORDRE DE **Saint-**), ordre saxon créé en 1736 par l'électeur Frédéric-Auguste, plus tard roi de Pologne sous le nom d'Auguste III. Réorganisé en 1768, puis en 1829 et 1870. Quatre classes ; ruban bleu, à bordure jaune.

ANGLETERRE

HENRI ou **HENRY Ier,** dit **Beauclerc,** roi d'Angleterre de 1100 à 1135, quatrième fils de Guillaume le Conquérant, né à Selby (Yorkshire) en 1068, mort à Lyons en 1135. A la mort de Guillaume le Roux (1100), il se fit reconnaître roi au détriment de son frère aîné Robert, et accorda une charte pleine de réformes et de promesses. Robert, revenu de Palestine, dut reconnaître cette situation, mais Henri l'attaqua dès 1105, le battit et le prit à Tinchebray (1106), et s'empara de la Normandie. Il lutta contre Cliton, fils de Robert, constamment aidé par les seigneurs normands révoltés et par Louis VI de France. Son fils ayant péri dans le naufrage de la *Blanche-Nef* (1120), il fit reconnaître pour son héritière sa fille, Mathilde (1126), veuve de l'empereur d'Allemagne Henri V, et lui fit épouser Geoffroi V Plantagenet, comte d'Anjou.

HENRI II, roi d'Angleterre en 1154 à la mort d'Etienne, fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille de Henri Ier ; né au Mans en 1133, mort à Colombières en 1189 et enterré à Fontevrault. Avec lui la dynastie anglo-angevine se substitua à la dynastie anglo-normande. Il avait épousé Aliénor de Guyenne, femme divorcée de Louis VII. Il réorganisa la *curia regis*, et étendit le *scutage* aux terres ecclésiastiques. Thomas Becket, à qui il avait fait obtenir le siège primatial de Cantorbery, refusa de reconnaître les Constitutions réformatrices de Clarendon, suivies bientôt des Assises de Clarendon (1166), et entama contre lui une lutte célèbre, qui se termina par l'assassinat du prélat par des chevaliers du roi (1170). Henri II conquit l'Irlande (1171), mais dut faire face, en 1173, aux barons révoltés, aux Ecossais, aux Français. Il fut partout victorieux. Mais ses dernières années furent attristées par des luttes contre ses fils, Henri et Richard, soutenus par Philippe Auguste. Très autoritaire, mais excellent administrateur, Henri II a rétabli l'ordre troublé par le règne anarchique d'Etienne.

HENRI III, roi d'Angleterre de 1216 à 1272, né à Winchester en 1207, mort à Westminster en 1272. A la mort de Jean sans Terre, il n'avait que neuf ans. Une minorité favorisait à la fois l'Eglise et les barons. Le légat pontifical réussit à rallier Guillaume le Maréchal qui exerça la régence, et battit les Français à Lincoln. Henri III resta donc en possession de la succession de son père. Ce fut alors que le régime anglais, fondé sur la Grande Charte arrachée par les barons à Jean sans Terre, fonctionna normalement. Si Henri III entra en conflit contre sa noblesse, ce fut à cause de son caractère dépensier, des aggravations d'impôts, et des faveurs accordées, à la cour, à des étrangers. Henri III tenta à deux reprises de reprendre les provinces françaises perdues, et signa le traité de Paris de 1259 avec Saint Louis pour mettre fin à une rivalité séculaire. Un autre aspect du règne, c'est la lutte contre les barons, très importante au point de vue de l'évolution des libertés anglaises.

HENRI IV, roi d'Angleterre de 1399 à 1413, fils de Jean de Gand, quatrième fils d'Edouard III, né à Bolingbroke (Lincolnshire) en 1367, mort à Westminster en 1413. Il fit déposer son cousin Richard II, et inaugura la dynastie de Lancastre. Son règne fut troublé par les continuelles révoltes des barons, par des guerres contre les Gallois et les Ecossais. Henri triompha de tous ses ennemis, mais, roi constitutionnel élu par le Parlement, il fut obligé d'en subir les volontés.

Henri IV, drame en deux parties de William Shakespeare. D'après Dowden, ces deux fragments furent composés et mis à la scène entre 1597 et 1598. Dans la série de ses drames historiques, ils sont considérés comme l'un de ses chefs-d'œuvre. Les événements de la pièce sont des épisodes de la lutte de la maison de Lancastre combattant pour asseoir sa prépondérance royale. Sur ce fond, sombre et sanglant, se détache la figure du prince de Galles, insouciante, folle et débauchée. C'est dans cette œuvre qu'apparaît le type de Falstaff, bouffon, maraud, vantard et poltron, débauché et légèrement ironique. Au dénouement, il se range, comme son maître, qui va combattre aux côtés de son père.

HENRI V, roi d'Angleterre de 1413 à 1422, fils aîné de Henri IV, né à Monmouth en 1387, mort à Vincennes en 1422. Il succéda à son père en 1413. Profitant de la faiblesse de la France, déchirée par la guerre civile, gouvernée par un roi dément, il débarqua, en 1415, à Harfleur, écrasa une armée française près d'Azincourt (24 octobre 1415), et rentra triomphalement à Londres. De retour en France en 1417, il conquit le Cotentin, prit Rouen (1419), Pontoise, Gisors. Le traité de Troyes (1420) lui donnait, avec la main de Catherine de France, la régence du royaume, et le reconnaissait héritier de la couronne, au détriment du dauphin. Il dut revenir en France, le dauphin n'ayant pas accepté le traité et ayant battu Clarence (1421), mais il mourut de la dysenterie. Excellent homme de guerre, habile diplomate, pieux, tempérant, chevaleresque à l'occasion, mais fourbe, il était populaire en Angleterre.

Henri V, drame en cinq actes, de Shakespeare. D'après Dowden, cette œuvre fut écrite en 1599. Elle fait suite aux deux parties de *Henri IV*, et complète ainsi la trilogie. Nous voyons alors le prince de Galles devenu roi. Son caractère s'est modifié avec sa destinée. Au lieu d'être le prince qui courait les cabarets, nous retrouvons un roi assagi et l'un des plus nobles de la monarchie anglaise. Autour de sa vie se déroulent les scènes de la guerre de Cent ans, qui vont d'Azincourt au traité de Troyes. Ces pages dramatiques sont un des plus curieux documents historiques sur cette époque. Elles s'agrémentent parfois aussi de scènes familières. On y trouve des plaisanteries faciles, à l'adresse de la France, qui étaient dans le goût du temps.

HENRI VI, roi d'Angleterre de 1422 à 1471, fils de Henri V, né à Windsor en 1421, assassiné à la Tour de Londres en 1471. Il fut proclamé roi d'Angleterre à la mort de son père (1422), et, la même année, roi de France, à la mort de Charles VI ; la régence fut exercée par Jean, duc de Bedford. Couronné à Westminster en 1429, il le fut à Notre-Dame de Paris en 1430. Il épousa, en 1445, Marguerite d'Anjou. Son principal conseiller, Suffolk, rendu responsable de la perte de la Normandie (1449), fut exilé, puis assassiné ; les ambitions rivales qui se disputèrent la succession du puissant ministre amenèrent la guerre des Deux Roses. Au favori Somerset s'opposa Richard d'York. Le conflit, une première fois apaisé par le roi, se renouvela après la naissance d'un héritier (1453) et la maladie du roi, atteint dans ses facultés intellectuelles, comme l'avait été son grand-père Charles VI. La reine Marguerite et le duc d'York se disputèrent la régence. York, élu protecteur du royaume par les lords (1454), fut destitué par le roi (1455) ; il se révolta, et,

Monnaie de Henri VI.

aidé de Warwick, ancien gouverneur du roi, tua Somerset, et prit Henri VI à Saint-Albans (1455), York redevint protecteur; une trêve sembla réconcilier les deux partis, York et la reine (1458). La guerre recommença dès 1459; Henri VI fut de nouveau capturé à la bataille de Northampton (1460). Richard se fit reconnaître héritier de la couronne, mais fut battu et tué par la reine à Wakefield (29 décembre 1460); Henri fut une seconde fois délivré par la deuxième bataille de Saint-Albans (1461). Toutefois, le nouveau duc d'York, proclamé roi sous le nom de Edouard IV, se le fit livrer. Henri fut enfermé à la Tour de Londres; et après la bataille de Barnet où périt Warwick (14 avril 1471), après la bataille de Tewkesbury (4 mai 1471), où Marguerite d'Anjou fut battue, après la mise à mort du jeune prince de Galles, il fut à son tour assassiné. V. Deux-Roses (*guerre des*).

Henri VI, tragédie en trois parties, de W. Shakespeare. Chaque partie comporte cinq actes. Cette trilogie fut composée de 1590 à 1592 et semble bien la seconde œuvre écrite par l'écrivain, qui a travaillé sur un canevas du répertoire. L'œuvre se ressent de cette origine, et, malgré quelques scènes menées avec habileté, l'ensemble reste incohérent, plein d'invraisemblances et d'anachronismes. Jeanne d'Arc y paraît comme une sorcière et une prostituée.

Henri VII, roi d'Angleterre de 1485 à 1509, né à Pembroke-Castle en 1457, mort à Richmond en 1509. Fils posthume d'Edmond Tudor, comte de Richmond, il devint, après le meurtre de Henri VI et de son fils, le chef de la maison de Lancastre. En 1485, il débarqua en Angleterre, battit et tua Richard III à Bosworth (22 août) et fut couronné à Westminster (30 octobre). Il mit fin à la guerre des Deux-Roses en réunissant les droits des deux maisons rivales par son mariage avec Elisabeth, fille d'Edouard IV, et triompha des imposteurs Simnel et Warbeck qui lui disputaient le trône. A l'extérieur, il ne put empêcher le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII (1491), fit une expédition contre Boulogne (1492), mais se hâta de signer la paix d'Etaples. Soupçonneux, cruel et avare, Henri VII se rendit impopulaire par son excessive fiscalité, organisée par le chancelier Morton, et par ses complaisances envers ses familiers Empson et Dudley; mais il encouragea le commerce et les lettres.

Henri VIII, roi d'Angleterre, né à Greenwich en 1491, mort à Londres en 1547, fils de Henri VII. Il épousa l'année de son avènement (1509) Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthur. De 1509 à 1529, les affaires extérieures retinrent presque toute son attention. Il entra dans la Sainte Ligue, et gagna sur les Français la bataille de Guinegate. Mais en 1514, à l'instigation du cardinal Wolsey, il fit la paix avec la France, et sa sœur épousa Louis XII. En 1518, Wolsey négocia le traité de Londres entre l'empereur Charles Quint et François Ier. Henri garda cependant entre les deux partis une attitude assez équivoque, et l'entrevue du « Camp du drap d'or » ne l'empêcha pas de soutenir Charles-Quint dans la campagne qu'il venait d'engager contre la France. La bataille de Pavie, au cours de laquelle François Ier fut fait prisonnier, provoqua un nouveau revirement chez Henri VIII; une alliance entre l'Angleterre et la France fut conclue par les soins de Wolsey (1527). C'est le moment où Henri, décidé à répudier Catherine d'Aragon, engage la lutte contre Rome. Wolsey est congédié. Thomas Cromwell devient premier ministre, et Cranmer, archevêque de Canterbury, déclare nul le mariage du roi, qui épouse Anne Boleyn. Le Parlement enlève au pape tout pouvoir religieux en Angleterre et vote en 1535 l'Acte de Suprématie, qui fait du roi le chef de l'Eglise d'Angleterre. En 1536, Henri envoie à l'échafaud Anne Boleyn, et épouse Jane Seymour, qui lui donne un fils, le futur Edouard VI. Il s'approprie les biens des monastères; puis, se ralliant à la cause des protestants d'Allemagne, épouse Anne de Clèves. Mais bientôt, il répudie cette princesse, fait décapiter Cromwell, et épouse sa nièce Catherine Howard. Cette union fut de courte durée, car, revenu au protestantisme, le roi fit exécuter sa cinquième femme sous prétexte d'infidélité, et épousa Catherine Parr. — En 1536, le Pays de Galles avait été rattaché à l'Angleterre.

Henri VIII.

Henri VIII, tragédie en cinq actes, de W. Shakespeare. Elle fut jouée, d'après Dowden, vers 1613. Shakespeare l'écrivit à la demande d'Elisabeth pour une fête royale, mais l'incertitude de caractère sous laquelle nous apparaît Henri VIII semble laisser poindre cette gêne que devait éprouver le poète à peindre le meurtrier d'Anne de Boleyn. La pièce ne fut cependant jouée qu'après la mort de la reine, sans que, pour cela, l'écrivain se décidât enfin à mettre en valeur la curieuse physionomie du prince.

Henri VIII, opéra en quatre actes et six tableaux, poème d'Armand Silvestre et Léonce Détroyat, musique de Saint-Saëns (Opéra, 1883). Il a pour sujet les amours de Henri VIII et d'Anne de Boleyn.

ESPAGNE

Henri Ier, roi de Castille, né en 1202, mort en 1217, fils et successeur d'Alphonse VIII (1214). Son règne fut désolé par les querelles de sa sœur Bérengère et d'Alvaro de Lara. Henri mourut d'une tuile qui lui tomba sur la tête.

Henri II de Trastamare, ou **le Magnifique** (*el de las Mercedes*), comte de Trastamare et roi de Castille, né en 1333, mort en 1379, fils adultérin d'Alphonse XI et de Leonor de Guzman. Après la mort d'Alphonse (1350), la reine Marie de Portugal fit tuer sa rivale, et, menacé par son frère Pierre le Cruel, roi de Castille, Henri s'enfuit en France. En 1365, allié de Charles V, aidé par Du Guesclin et ses *grandes compagnies*, il détrôna Pierre le Cruel qui obtint alors l'appui du Prince noir. En 1367, Henri de Trastamare fut battu à Navarrete, et Du Guesclin fait prisonnier. Finalement, la victoire de Montiel (1369) et la mort tragique de Pierre le Cruel assurèrent le triomphe définitif de Henri II. Il vainquit le roi de Portugal et le duc de Lancastre, et s'attacha la noblesse castillane par ses largesses. Sa flotte coopéra, en 1371, à la reprise de La Rochelle sur les Anglais.

Henri III, le Maladif (*el Doliente*), roi de Castille, né à Burgos en 1379, mort en 1406. Il succéda à onze ans à son père Jean Ier (1390). Sa minorité fut troublée. Devenu majeur, il triompha du comte de Gijon, du grand maître d'Alcantara, se fit respecter par l'antipape Benoît XIII et par le roi de Portugal, et préparait une grande guerre contre Grenade quand il mourut.

Henri IV, l'Impuissant, roi de Castille, né à Valladolid en 1425, mort à Madrid en 1474. Il succéda, en 1454, à son père Jean II. Après avoir répudié sa femme Blanche de Navarre, dont il n'avait pas eu d'enfants, il resta sept ans sans en avoir de sa seconde femme Jeanne de Portugal. Quand la reine eut une fille (Jeanne, dite *la Beltraneja*), les grands refusèrent de croire à sa légitimité, déposèrent Henri IV en effigie à Avila (1465) et proclamèrent son frère Alphonse. Henri battit les révoltés à Tordesillas et à Olmédo (1467), mais répudia sa femme et désavoua sa fille. Après la mort d'Alphonse, il reconnut les droits de sa sœur Isabelle au trône, se brouilla avec elle lorsqu'elle eut épousé Ferdinand d'Aragon, et mourut laissant la Castille en plein désarroi.

Henri (don), infant de Castille, né vers 1225, mort en 1304, troisième fils de Ferdinand III. Ce prince turbulent se souleva contre son frère Alphonse X, fut battu (1257), puis servit successivement le roi de Tunis Omar et les gibelins en Italie. Il rentra en Castille en 1294, reçut de grands biens de son neveu don Sancho IV, et exerça la régence au nom de son petit-neveu Ferdinand IV. La reine mère Marie de Molina l'empêcha de vendre Tarifa aux musulmans. Il mourut sans postérité.

Henri de Bourbon (Marie-Ferdinand), infant d'Espagne, duc de Séville, né à Séville en 1823, mort à Madrid en 1870. Il était frère du roi François d'Assise, époux d'Isabelle II, qui le nomma amiral. Ses opinions avancées l'obligèrent à quitter l'Espagne. Il y rentra en 1868 après la chute de la reine, et attaqua avec une extrême violence le duc de Montpensier qui le provoqua en duel et le tua.

FRANCE

Henri Ier, roi de France, fils de Robert II et de la reine Constance, né vers 1008, mort à Vitry-aux-Loges en 1060. Il succéda à son père en 1031. Avec lui, la royauté capétienne se débat avec peine contre la féodalité triomphante. Il lutta notamment contre les maisons de Blois et de Normandie et fut deux fois vaincu, à Mortemer (1054) et à Varaville (1058). Il résista à l'ultramontanisme et fit valoir contre l'Empire germanique, à la célèbre entrevue d'Ivois (1056), les intérêts de la nation française en revendiquant la Lorraine. Il épousa, vers 1051, Anne ou Agnès de Kiev, fille de Jaroslav, duc de Russie. Sous son règne, les institutions de paix (*Paix* ou *Trêve de Dieu*) commencent à atténuer le fléau des guerres privées.

Sceau de Henri Ier.

Henri II, roi de France, second fils de François Ier et de la reine Claude, né à Saint-Germain-en-Laye en 1519, mort à Paris en 1559. Au physique grand et robuste, amateur d'exercices violents, c'était au moral une âme sèche et un esprit fort médiocre. La mort de son frère le dauphin François (1536), lui ouvrit l'accès au trône, où il monta en 1547; il se laissa, plus encore que François Ier, dominer par ses inclinations d'homme privé : amitié pour le connétable de Montmorency, amour pour Diane de Poitiers de vingt ans plus âgée que lui. Il lui fallut pourtant donner une large part de sa confiance aux princes de la maison de Guise. A l'extérieur, ce règne, qui prépara à d'autres points de vue l'ère néfaste des guerres de religion, ne fut pas sans gloire. Il combattit l'Angleterre et obtint en 1550, moyennant finance, la restitution de Boulogne à la France. Contre Charles Quint, il continua diplomatiquement la lutte entreprise par François Ier. Il s'entendit dès 1551 avec un certain nombre de princes protestants d'Allemagne. Les hostilités commencèrent en Italie et sur le Rhin en 1552. Les Français entrèrent à Metz, que Charles Quint ne put reprendre (1552). En 1554, les Français furent victorieux à Renty; ils perdirent, il est vrai, Sienne l'année suivante. La trêve de Vaucelles (février 1556) marque un intermède dans l'histoire de la rivalité des maisons de France et d'Autriche. Rompue presque aussitôt, par l'ambition des Guises, chefs du parti de la guerre, elle fut la préface du désastre de Saint-Quentin (1557), mais la prise de Calais et celle de Gravelines (1558) en effacèrent bientôt le souvenir. Le traité de Cateau-Cambrésis (2 et 3 avril 1559) assura à la France Calais avec quelques réserves. Des trois évêchés : Metz, Toul et Verdun, occupés par Henri II, il n'est pas question, l'Empire n'intervenant pas au traité. En fait, ils furent gardés. Savoie et Piémont, sauf quelques villes en gage, furent évacués. Saint-Quentin, Ham, etc., furent restitués à la France. Le traité marquait la fin de nos prétentions en Italie.

Henri II, tableau de l'école de Clouet.

A l'intérieur, le règne d'Henri II marqua un pas en avant dans l'établissement du gouvernement absolu. En 1552, dans l'ordre judiciaire, furent institués les présidiaux. Le déficit financier alla toujours s'accroissant. Position très nette fut prise par la royauté contre la Réforme. La Chambre ardente fonctionna au Parlement de Paris contre les hérétiques. La juridiction laïque fut armée impitoyablement contre les protestants. Par contre, la Renaissance artistique et littéraire continua son développement. Henri II périt accidentellement, des suites d'une blessure (un éclat de lance dans l'œil) reçue en joutant contre le comte de Montgomery, son capitaine des gardes. — De Catherine de Médicis, épousée en 1533, il eut sept enfants, dont quatre fils. Trois d'entre eux se succédèrent à la couronne : François II, Charles IX, et Henri III.

Henri II (style). La seconde moitié du XVIe siècle voit éclore un style qui fait encore partie de la Renaissance, mais que distinguent des caractères particuliers : moins de verve, mais aussi moins de verbiage, l'expansion débordante de Benvenuto Cellini tempérée par le goût français de Jean Goujon; l'accessoire ambitieux et la saillie débordante sont ramenés dans le rang; les droites et les parallèles dominent dans les ensembles, et le meuble est plus élancé; l'ornementation abandonne peu à peu le règne animal et le règne végétal : elle est plus simple, moins nourrie, moins plantureuse, devient nettement géométrique dans les incrustations où l'ivoire se marie à l'ébène. Le costume, lui aussi, est plus sobre, plus sombre; l'esprit de la Réforme a passé sur tout cela. Et la dominante raide et géométrique apparaît jusque dans la forme des salières, des horloges quadrangulaires ou hexagonales. Les faïences de *Saint-Porchaire*, dites à tort d'Oiron, dans la décoration desquelles on retrouve les dessins et les ornements des belles reliures du XVIe siècle, imprimés en creux sur la terre molle à l'aide de fers analogues à ceux qui servaient pour la reliure, et remplis ensuite d'une argile colorée, sont le charme de ce style.

Henri III, roi de France, troisième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau en 1551, assassiné à Saint-Cloud en 1589. Il était le favori de sa mère, qui profita de la mort du connétable de Montmorency (1567) pour lui faire donner, avec le titre de lieutenant général du royaume, le commandement général des armées françaises. Les victoires de Jarnac et de Moncontour (1569) donnèrent un grand lustre au duc d'Anjou (c'était le titre que portait alors le prince). Ces victoires, plutôt dues aux talents de son coadjuteur le maréchal de Tavannes, lui valurent en grande partie, le 9 mai 1573, d'être choisi par les Polonais pour succéder à leur roi Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellons, mort sans héritier mâle. A la nouvelle de la mort de son frère Charles IX, il s'enfuit précipitamment de Pologne, emportant seulement les diamants de la couronne. Mais à Paris, il se montra au-dessous de son rôle, difficile d'ailleurs dans la mêlée des factions. Il était grand, mince, distingué, efféminé, et gouverné par ses *mignons*, Epernon et Joyeuse en particulier : il apparaissait en public fardé comme une femme, et paré de bijoux. Il fut vite déconsidéré. Sa mère Catherine de Médicis eut sur lui une néfaste influence. Il commença par entrer en lutte contre les protestants, desquels il se défiait, ayant jadis participé aux origines de la Saint-Barthélemy, et contre les Politiques. L'attitude louche de son frère le duc d'Alençon compliqua la situation. L'édit de Beaulieu, en 1576, satisfit protestants et Politiques. Mais les Guises et les catholiques furent mécontents. En 1576 Henri III crut habile de se mettre à la tête de la *Ligue* (v. ce mot). Il négocia péniblement en 1577 avec les états de Blois, auxquels il demandait des subsides. La lutte reprit avec les protestants et avec Henri de Navarre jusqu'en 1580. Aux Pays-Bas, de maladroits efforts échouèrent contre l'Espagne. A l'intérieur, les résultats obtenus furent médiocres, malgré une législation abondante, et les impôts pesèrent lourdement sur le peuple. Les mécontents prirent l'initiative de la Ligue de 1585, œuvre des Guises, de la bourgeoisie, du peuple parisien, et appuyée par l'Espagne. Pour lui complaire, Henri III recommença la lutte contre les protestants. Il fut débordé par la Ligue et la popularité d'Henri de Guise, vainqueur des huguenots et prêt à détrôner le roi légitime. En 1588, une insurrection formidable, fomentée de longue main, éclata à Paris. Sans une prompte fuite, Henri III aurait été certainement détrôné ce jour-là. Presque tout le monde était contre lui. Il ne put même résister au courant qui réclamait la convocation des états généraux. Il les convoqua à Blois. Menacé dans sa dignité, il prit, sous la pression des circonstances, une décision terrible : le 23 décembre 1588, ses affidés assassinèrent le duc de Guise. La Ligue prit dès lors un caractère révolutionnaire. Henri III n'eut d'autre ressource que de s'allier avec Henri de Navarre. L'entente fut consommée à Tours dans une entrevue entre Henri III et le futur Henri IV, qui fut reconnu, malgré la différence de religion, héritier présomptif de la couronne de France. Il ne devait pas attendre longtemps l'héritage; le siège ayant été mis devant Paris, un moine jacobin, Jacques Clément, pénétra jusqu'à Henri III, et le perça d'un coup mortel. Il avait épousé Louise de Vaudémont, de la maison de Lorraine, qui ne lui donna pas d'enfants. Avec lui s'éteignit la branche de Valois.

Henri III, d'après Quesnel. Cl. Giraudon.

Henri III reçu par Federico Contarini à l'entrée de la villa de Mira, vaste et superbe fresque de Tiepolo (aujourd. au musée Jacquemart-André, à Paris), où l'artiste a commémoré le passage à Venise d'Henri III revenant de Pologne en 1574.

Henri III et le duc de Guise, *se rencontrant au pied du grand escalier du château de Blois, le 22 décembre 1588, veille de l'assassinat du duc*, tableau de P.-C. Comte, exposé au Salon de 1855. (V. planche *Beaux-Arts LXIX.*)

Henri (guerre des **Trois**), la huitième des guerres de religion en France (1586-1587), ainsi nommée parce que *Henri III* était à la tête des royalistes, *Henri de Navarre* (plus tard Henri IV) à la tête des huguenots, et *Henri de Guise* à la tête de la Ligue.

Henri III et sa cour, drame historique en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas père (Comédie-Française,

11 février 1829). Ce drame a pour sujet les amours de la duchesse de Guise avec le mignon Saint-Mégrin, et la vengeance du duc de Guise qui, ayant forcé son épouse à donner un rendez-vous à Saint-Mégrin, le fait poignarder par ses gens. Ce drame, chargé de passion forcenée, est en outre un tableau d'histoire, coloré et amusant, de la cour d'Henri III et des intrigues politiques, où s'affrontent le roi, le duc de Guise et Catherine de Médicis ; la pièce marque une date dans l'histoire littéraire du XIXe siècle, car elle fut le premier succès romantique au théâtre.

HENRI IV, roi de France, né au château de Pau en 1553, assassiné à Paris en 1610, fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et de Jeanne III d'Albret, reine de Navarre. Son règne fut remarquable, et se termina par une véritable restauration de la France qu'avaient épuisée les guerres de religion et la lutte avec l'Espagne. Son enfance se passa en Béarn. Sa jeunesse fut âpre et guerrière ; difficile son accession au trône. Protestant, il fit ses premières armes à la Rochelle en 1568, où le conduisit sa mère. Il commença par être un soldat, vivant presque toujours dans les camps, guerroyant d'un bout à l'autre du royaume. Aux guerres civiles il se fera de bons compagnons, tel Crillon, tel plus tard Agrippa d'Aubigné. Après la paix de Saint-Germain (1570), il épousa la princesse Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, union doublement malheureuse ; peu de jours après, eut lieu la Saint-Barthélemy : il n'échappa au massacre qu'en abjurant ses doctrines réformées. Très mêlé aux intrigues de cour, et surveillé de près, il parvint à s'enfuir au commencement de 1576, rétracta aussitôt son abjuration de 1572, comme arrachée par la violence, et se mit à la tête du parti huguenot. Aux intervalles de paix, il tint sa cour à Nérac, délaissant Pau capitale de son royaume de Navarre, et gouverna la Guyenne. En 1580, il s'empara de Cahors, ville promise en dot à sa femme et qu'Henri III refusait de lui donner ; il fit ensuite la conquête d'une quantité de places dans la Guyenne, dans la Saintonge, le Poitou, et vainquit le duc de Joyeuse à Coutras, en 1587. Un an plus tard, Henri III chassé de Paris par les Ligueurs l'appela à son secours, et tous deux vinrent assiéger la capitale. Henri III étant mort assassiné, Henri de Navarre se trouvait être l'héritier direct de la couronne (1589). La Ligue refusa de reconnaître pour roi le chef des protestants, et il fallut à Henri IV près de dix ans pour conquérir le pouvoir. S'il avait pour lui *Politiques* et huguenots, il avait contre lui la Ligue et le roi d'Espagne. Les victoires d'Arques (1589) et d'Ivry (1590), le siège avorté de Paris, la prise de Chartres, la conversion au catholicisme sur le conseil de Sully (1593), la soumission de Paris (1594), la journée de Fontaine-Française (1595), la prise d'Amiens (1596) sont les principaux jalons de cette période. Il lui fallut de longs efforts pour racheter son royaume, soumettre Mayenne, Joyeuse, d'Epernon, enfin pour triompher des Espagnols.

Henri IV. Statue par Lemot.

Henri IV, d'après un dessin anonyme. — Cl. Giraudon.

L'année 1598 vit tout à la fois la fin des guerres civiles par la signature de l'édit de Nantes, qui assurait aux protestants la liberté réglementée de leur culte et des garanties, et la fin de la guerre étrangère par la paix de Vervins avec l'Espagne après la victoire de Fontaine-Française en 1595. De cette année date une seconde période où, aidé du duc de Sully et de quelques intègres, dévoués et habiles serviteurs, tels qu'Olivier de Serres et Laffémas, il améliora les finances, développa le commerce, fraya des routes, créa des manufactures. Agriculture et industrie se développèrent parallèlement. Les relations avec l'étranger ne furent pas négligées, et Champlain s'établit au Canada. Cependant, il y eut contre Henri IV plusieurs complots (l'un d'eux coûta la vie au maréchal de Biron, son auteur plusieurs fois pardonné par le roi, mais coupable d'entente avec l'étranger) et force tentatives d'assassinat. En 1599, le divorce d'Henri IV et de Marguerite fut prononcé, et Henri IV épousa Marie de Médicis. En 1601 il entreprit une courte guerre avec la Savoie, qui ajouta la Bresse, le Bugey et le Valromey au domaine royal. Ses projets en politique extérieure furent toujours limités, et le *Grand dessein* est peut-être une invention posthume que lui a prêtée Sully lorsqu'il écrivait ses *Œconomies Royales*. L'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers (1609) allait servir à Henri IV de prétexte pour attaquer de front la maison d'Autriche, lorsqu'il tomba sous le couteau d'un fanatique, François Ravaillac, qui le frappa dans son carrosse, rue de la Ferronnerie, à Paris. Sa mort plongea la France dans une douleur profonde. Il y avait chez Henri IV beaucoup d'intelligence, de bravoure, d'habileté, d'adresse, un sens réaliste très aigu. C'était un esprit clair, un tempérament autoritaire mais souple en apparence. Ce fut un des fondateurs de la monarchie absolue. Chez lui, nulle espèce de système, ni non plus nul scrupule moral intransigeant. Il savait duper, changer, et mentir. Ses innombrables bonnes fortunes de roi galant n'ont pas nui à sa popularité. Ses maîtresses les plus connues furent Gabrielle d'Estrées et Henriette d'Entragues, cette dernière particulièrement dangereuse. Il eut plusieurs enfants illégitimes, en dehors de son fils légal le futur Louis XIII, et de trois filles, Elisabeth, future reine d'Espagne, Christine duchesse de Savoie, et Henriette, reine d'Angleterre (V. HENRIETTE-MARIE DE FRANCE). Fort spirituel, il est l'auteur de mots piquants. Ses brefs billets sont d'un tour charmant. Voltaire l'a fait le héros de *la Henriade*.

— Iconogr. Après la mort d'Henri IV, Côme de Médicis envoya à la reine un cheval de bronze modelé par Jean de Bologne, Dupré fut chargé de modeler une figure du Béarnais qui devait être placée sur ce cheval, et le groupe fut érigé au Pont-Neuf en 1635, sur un piédestal décoré aux angles de quatre statues d'*Esclaves* ou de *Nations vaincues*, en bronze, et de bas-reliefs par Pierre Francheville, de Cambrai. En 1792, la statue équestre d'Henri IV fut fondue pour faire des canons. Les figures d'*Esclaves*, épargnées, se voient aujourd'hui au Louvre, avec quelques restes du cheval. La Restauration voulut rétablir sur le Pont-Neuf un monument d'Henri IV. Le sculpteur Lemot fut chargé de modeler la nouvelle statue équestre, qui fut solennellement inaugurée le 25 août 1818. Au château de Pau existe une statue d'Henri IV, par Francheville. Une autre statue en marbre (Versailles) nous le montre la tête ceinte d'une couronne de lauriers. Lenoir attribue cette figure à Barthélemy Prieur. Le Louvre a de cet artiste un buste en albâtre d'Henri IV, très ressemblant.

Le peintre flamand Frans Pourbus le Jeune est celui dont les portraits se sont le mieux conservés. Le Louvre en a deux. Un autre portrait, par F. Pourbus, appartient au musée de Montpellier.

A la pinacothèque de Munich est un portrait d'Henri IV par Rubens. Outre l'*Apothéose de Henri IV*, qui est au Louvre, le maître a ébauché une grande composition qui est au musée de Florence : *Henri IV à la bataille d'Ivry*. Le Louvre possède un tableau de J.-F. de Troy (1732) représentant le premier chapitre de l'ordre du Saint-Esprit tenu par Henri IV dans l'église des Grands-Augustins en 1595, et un tableau de Vincent (1786) : *Henri IV rencontrant Sully blessé*. Gérard peignit *l'Entrée de Henri IV dans Paris*, aujourd'hui à Versailles. Au Salon de 1824 parut le *Henri IV et ses enfants* peint par Ingres qui fit une réplique de ce sujet, en 1828 (Henri IV joue avec ses enfants devant Marie de Médicis ; l'ambassadeur d'Espagne entre et paraît surpris : « Avez-vous des enfants, Monsieur l'ambassadeur ? demande le roi. — Oui, sire. — En ce cas, je puis achever le tour de la chambre. »), et qui a représenté, en 1831, *Don Pedro de Tolède baisant l'épée de Henri IV*. Au Salon de 1824 parut *la Naissance de Henri IV*, par A. Deveria (Louvre) ; cette toile eut un succès énorme. Citons enfin : *Entrée de Henri IV à Montmélian ; Henri IV et l'ambassadeur d'Espagne*, par Bonington. (V. planche *Beaux-Arts LXX*.)

Henri IV et ses enfants, d'après Ingres.

Henri IV (STYLE). Le style Henri IV est un style de transition entre le style Renaissance et le Louis XIII dont il a déjà un peu la froideur sans en présenter cependant la lourdeur.

Henri (LE JEUNE) *ou la Chasse du jeune Henri*, opéra-comique en deux actes, paroles de Bouilly, musique de Méhul (1797) ; l'ouverture de cet opéra est une curieuse symphonie de chasse universellement connue.

HENRI V, duc de Bordeaux. V. CHAMBORD.

PORTUGAL

HENRI de Bourgogne ou **dom Henri,** fondateur de la monarchie portugaise, quatrième fils de Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert Ier, duc de Bourgogne, et arrière-petit-fils de Robert II, roi de France, né vers 1057, mort à Astorga en 1112. Etant allé chercher fortune en Espagne, il obtint du roi de Castille Alphonse VI la main de sa fille naturelle, Thérèse, et un commandement entre le Minho et le Tage. Après la mort d'Alphonse VI (1109), il se rendit indépendant, et s'intitula « comte par la grâce de Dieu ».

HENRI le Navigateur, prince portugais, né à Porto en 1394, mort à Sagres en 1460. Fils du roi Jean Ier de Portugal, l'infant Henri gagna ses éperons de chevalier en 1417 à la prise de Ceuta. Et dès lors il entreprit d'aller à la découverte des populations noires du Sahara et, ainsi, de propager l'Evangile, ce qui lui valut l'épithète de *Henri le Navigateur*. Le saint se doublait d'un savant. Il éleva, à Sagres, le promontoire sacré des Romains, un arsenal, qu'on appela la *Villa do Infante*. C'est de là que l'exploration des côtes de l'Afrique allait se poursuivre âprement pour ne s'interrompre qu'un instant, en 1437, lors de l'expédition infructueuse de Henri le Navigateur contre Tanger. En 1418, le petit archipel de Madère est reconnu et colonisé par Gonçalves Zarco. Un autre archipel est exploré en 1431 par Gonçalho Velho ; et comme de nombreux Flamands, sujets d'Isabelle fille du roi Jean de Portugal, viennent s'y établir, les Açores sont appelées un instant les *îles Flamandes*.

Les Portugais poussent, en 1436, jusqu'au rio de Oro, en 1443 jusqu'à l'île d'Arguin, qui est occupée militairement. Le Sénégal est reconnu en 1445, par Lanzarote Peçanha ; l'intérieur du Sahara, vers Ouadan, est exploré par João Fernandez. Avec la mort de Henri le Navigateur, en 1460, les découvertes portugaises subirent un temps d'arrêt. « Protecteur des études en Portugal », le prince Henri avait abandonné à l'université son palais de Lisbonne. Son corps fut inhumé à Batalha.

HENRI ou **HENRIQUE** (le cardinal), roi de Portugal, né et mort à Almeirim (1512-1580). Evêque d'Evora, grand inquisiteur (1539), cardinal (1545), il multiplia en Portugal les tribunaux d'inquisition, et fonda l'inquisition de Goa. Il fut porté au trône par la mort du roi Sébastien (5 août 1578). Sans expérience des affaires, il ne s'occupa vraiment que de l'éventualité de sa succession, et désigna Philippe II comme son successeur. Le clergé et la noblesse, assemblés à Almeirim, votèrent pour Philippe ; les villes, réunies à Sétubal, réclamèrent pour la nation le droit d'élire son chef, et le cardinal-roi mourut avant que la question eût été tranchée.

PERSONNAGES DIVERS

HENRI, surnommé **l'Ermite** et appelé aussi **Henri de Lausanne, de Cluny,** ou **Henri de Bruys** du nom de son maître, Pierre de Bruys, hérésiarque du XIIe siècle, né en Italie, mort en 1148. Il fonda la secte des *henriciens*, qui rejetait les sacrements de l'autorité ecclésiastique. Il fit de nombreux adeptes, notamment dans les Alpes, le Maine, le Poitou, le Languedoc. A Toulouse, saint Bernard tenta de le convertir. Le concile de Reims le condamna en 1148.

HENRI le Lion, duc de Saxe et de Bavière, cousin de l'empereur Frédéric Barberousse, né à Ravensbourg en 1129, mort à Brunswick en 1192. Il fit aux Slaves païens une guerre heureuse, conquit le Mecklembourg, colonisa l'Allemagne du Nord et développa le commerce de la Baltique. Ayant refusé son aide à l'empereur contre les villes lombardes, Henri, mis au ban de l'Empire, fut dépouillé de ses biens (1180). En 1189, il tenta vainement de s'emparer de la Saxe.

Henri le Lion (ORDRE MILITAIRE ET CIVIL DE), créé dans le duché de Brunswick en 1834, sous le nom du fondateur de la maison ducale. Ruban rouge, bordé de jaune.

HENRI DE HAINAUT, empereur français de Constantinople, né à Valenciennes vers 1174, mort en 1216. Il succéda en 1206 à son frère Baudouin, imposa la paix aux Bulgares, contint en Asie Théodore Lascaris, rétablit l'ordre à Thessalonique et en Grèce (parlements de Ravennika 1209 et 1210). Il mourut, peut-être empoisonné, pendant une guerre contre le despote d'Epire.

HENRI DE MEISSEN. Biogr. V. FRAUENLOB.

HENRI de Valenciennes, chroniqueur du XIIIe siècle, auteur d'une *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* (inachevée), écrite entre 1207 et 1216.

HENRI le Barbu, prince polonais, duc de Silésie, mort en 1238. Il appartenait à la famille royale des Piasts, et était fils de Boleslas le Haut, duc de Breslau. A la mort de Leszek, prince de Petite-Pologne, il devint tuteur de son fils Boleslas (1227), et réunit ainsi sous son pouvoir la Basse-Silésie, la Petite-Pologne, et une partie de la Grande-Pologne. Epoux de *sainte Hedwige* (v. ce nom), il fut lui-même extrêmement pieux, et laissa croître sa barbe par esprit d'austérité, d'où son surnom.

HENRI le Pieux, prince polonais, duc de Silésie, mort en 1241. Il était fils d'Henri le Barbu, à qui il succéda en 1238. Les Tatars de la Horde d'Or ayant ravagé la Pologne méridionale et envahi la Silésie, Boleslas s'enfuit, mais Henri tenta de leur barrer la route. Il périt avec 10.000 hommes à la bataille de Liegnitz (1241).

HENRI Raspon, landgrave de Thuringe, mort à la Wartbourg (Thuringe) en 1247. A la mort de son frère Louis le Pieux (1227), il chassa de la Wartbourg sainte Elisabeth et ses enfants. D'abord partisan de Frédéric II, il se fit proclamer empereur après la déposition de ce prince par le concile de Lyon en 1246, par les évêques allemands. Il battit à Francfort (1246) Conrad, fils de Frédéric II, excommunié par Innocent IV.

HENRI D'ANDELY, poète français du XIIIe siècle, dont les principaux ouvrages sont : le *Lai d'Aristote*, où, reproduisant une légende orientale, il montre le grand philosophe berné par une jeune fille ; *la Bataille des Sept arts*, qui abonde en détails sur l'enseignement au XIIIe siècle.

HENRI Ier, dit **l'Enfant,** premier landgrave de Hesse, (1244-1308). Il était le fils du duc de Brabant Henri le Magnanime, et de Sophie, fille de Louis le Pieux, landgrave de Thuringe. C'est par un traité avec Henri, margrave de Misnie (1264) auquel sa mère avait disputé l'héritage du landgrave de Thuringe, qu'il acquit la Hesse et le droit d'y attacher le titre landgravial. Henri de Hesse se fixa à Cassel, agrandit son territoire, lutta contre les archevêques de Mayence, et soutint le roi Rodolphe de Habsbourg. Il érigea, en 1292, la Hesse en principauté héréditaire de l'empire.

HENRI DE KALKAR (vénérable), dit **Æger** (*le Malade*), écrivain ascétique, né à Kalkar (duché de Clèves) en 1328, mort à Cologne en 1408. Bachelier de l'Université de Paris, chanoine de Cologne, puis (1365) chartreux, il devint prieur du couvent de Monnickhuizen (1367), de Ruremonde, de Cologne (1382), de Strasbourg (1384-1396), et de Cologne (1397-1408). Il a écrit en latin : *Psautier de la Sainte Vierge ; Chronique des prieurs des grands monastères de la Chartreuse ; l'Holocauste quotidien ; Exhortation aux moines ;* et autres ouvrages ascétiques.

HENRI DE GAND. V. GŒTHALS.

HENRI, ducs de Brabant. V. BRABANT.

HENRI (Frédéric-Louis), prince de Prusse, né à Berlin en 1726, mort à Rheinsberg en 1802. Frère cadet de Frédéric II, après avoir reçu la même éducation militaire que ce dernier, il se signala pendant la guerre de Sept ans, aux batailles de Prague et de Rosbach (1757), à la défense de la Saxe (1758), à l'offensive en Bohême de 1759, aux opérations défensives de 1760-1761 et 1762. L'éclat de ses succès excita même quelque jalousie chez son frère. Après la fin des hostilités, il remplit avec succès des missions diplomatiques à Saint-Pétersbourg en 1770 et à Paris en 1784. On eut encore recours à ses services en 1795, lors des négociations de la paix de Bâle.

HENRI (Albert-Guillaume), prince de Prusse, frère de l'empereur Guillaume II, né à Potsdam en 1862, mort à Hemmelmark (Slesvig) en 1929. Il fit sa carrière dans la marine. Contre-amiral en 1896, il commanda en 1897 l'escadre des croiseurs en extrême Orient, présida à l'occupation du territoire de Kiao-Tchéou par les Allemands, et arracha à la cour de Pékin de nombreuses concessions en faveur de l'influence allemande en Chine. Nommé vice-amiral en 1900, il se rendit en 1902 avec une escadre allemande aux États-Unis, où il négocia avec le président Roosevelt une entente germano-américaine, et devint en 1906 amiral puis en 1909 inspecteur général de la marine. Il ne joua pas de rôle actif dans la Grande Guerre.

HENRI (Wladimir-Albert-Ernest), prince des Pays-Bas, duc de Mecklembourg-Schwerin. Fils du grand-duc Frédéric-François II ; né à Schwerin en 1876, mort à La Haye en 1934. Il servit de 1896 à 1900 comme officier dans l'armée prussienne. En 1901, il épousa la reine Wilhelmine de Hollande, et reçut le titre de prince des Pays-Bas. Il se confina depuis dans son rôle de prince-consort. De son mariage est née, le 30 avril 1909, une fille, la princesse Juliana, future souveraine des Pays-Bas.

HENRI. V. aussi HENRY.

HENRI-ROBERT, avocat français, né et mort à Paris (1863-1936). Secrétaire de la Conférence des avocats en 1887, Henri-Robert se spécialisa dans les grandes causes criminelles, et compta de bonne heure parmi les meilleurs avocats d'assises, grâce à son éloquence directe, sobre et vivante. Il fut notamment le défenseur de Gabrielle Bompard dans l'affaire Gouffé, du lieutenant Anastay, de Ferdinand, l'assassin de la femme coupée en morceaux de la rue Botzaris, du parricide Waché de Roo, de la Merelli, la complice de l'escroc Gallay, etc. En 1913, il fut élu bâtonnier, et, du fait de la guerre, exerça ses fonctions jusqu'en 1919. Il s'est depuis consacré aux procès civils, où il se montre juriste consommé en même temps que subtil dialecticien et orateur incisif. Elu en 1923 membre de l'Académie française, Henri-Robert a publié, outre une excellente étude de psychologie professionnelle, *l'Avocat* (1926) et un livre sur *Malesherbes* (1928), une série de volumes intitulés *les Grands procès de l'Histoire* (1923 et suiv.), où il reprend quelques procès fameux (Marie Stuart, Cinq-Mars, Fouquet, le Masque de Fer, Charlotte Corday, le duc d'Enghien, Mme Lafarge, etc.), ouvre les dossiers et donne ses conclusions.

Henriade (LA), poème épique de Voltaire en 10 chants, paru en 1723. Il a pour héros Henri IV, et s'intitulait d'abord *Poème de la Ligue ;* l'auteur voulait, par la peinture des guerres de religion, inspirer la haine de l'intolérance et du fanatisme. Le poème excita chez les contemporains un enthousiasme que nous avons peine à comprendre, encore moins à partager. C'est, au plus, un bon livre d'histoire en vers, d'où l'on peut extraire quelques scènes bien venues : le massacre de la Saint-Barthélemy, l'assassinat d'Henri III, la bataille d'Ivry, l'apparition de Saint Louis à Henri IV, la famine de Paris, etc.

HENRI-CHAPELLE (Hendrick-Capelle), commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Verviers) ; 1.525 hab. Carrières de craie et de marne.

HENRICHEMONT, ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 22 kil. de Bourges ; 2.775 hab. Ch. de f. Orléans. Tanneries. — Le canton a 7 comm., et 5.980 hab.

HENRICIEN [*an, si-in*], **ENNE** n. Membre d'une secte du XIIe siècle, qui avait pour chef Henri l'Ermite.

— ENCYCL. Les *henriciens* étaient fort nombreux, au XIIe siècle, dans l'ouest de la France et dans le Languedoc, principalement dans les Etats de Raymond V, comte de Toulouse. Ils avaient adopté pour signe de ralliement un grand bâton surmonté d'une croix de fer, et ne reconnaissaient que l'Evangile. Le pape Eugène III envoya, pour les combattre, le légat Albéric, évêque d'Ostie, et saint Bernard. La secte se fondit, après la mort d'Henri, partie avec les albigeois, partie avec les vaudois.

HENRIETTA, petite planète, N° 225, découverte par Palisa, en 1882.

HENRIETTE, île de l'océan Glacial arctique, au nord-est de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie, faisant partie de l'archipel De Long. Découverte en 1881 par la *Jeannette*.

HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE, duchesse d'Orléans, née à Exeter en 1644, morte à Saint-Cloud en 1670, fille de Charles Ier roi d'Angleterre et d'Henriette-Marie de France. En 1660, elle fut fiancée au duc d'Anjou, frère de Louis XIV, qui reçut à cette occasion le titre de « duc d'Orléans ». Elle était intelligente, séduisante plus que jolie. Son mariage avec le duc d'Orléans fut des plus malheureux. Ce n'est qu'après des années de lutte que Madame obtint l'exil du chevalier de Lorraine, l'équivoque ami de son époux. D'autre part, la médisance s'attaqua à la princesse, naturellement coquette, et l'on fit grand bruit de la passion qu'eurent pour elle le comte de Guiche et Louis XIV. Elle fut employée par la diplomatie française pour l'établissement de relations amicales avec l'Angleterre, et fit un voyage à Douvres en 1670 pour la conclusion d'un secret traité d'alliance. De retour elle mourut subitement, ce qui fit croire à un empoisonnement. Il est aujourd'hui établi que la mort de Madame fut naturelle. Son oraison funèbre par Bossuet est demeurée célèbre.

Henriette d'Angleterre, d'après Mignard.

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, reine d'Angleterre, née à Paris en 1605, morte à Colombes (Seine) en 1669, troisième fille et sixième enfant d'Henri IV et de Marie de Médicis. Elle épousa, le 11 mai 1625, Charles Ier, roi d'Angleterre. Ce mariage ne fut pas heureux, et Buckingham, favori du roi, entretenait habilement la mésintelligence des deux époux. La religion catholique de la nouvelle reine la rendit, dès l'abord, impopulaire. Elle apportait, en outre, les mœurs faciles de la cour de France. On cria au scandale, et même à l'adultère. Quand le gouvernement de Charles Ier devint autoritaire, les Anglais en accusèrent la reine. Avec beaucoup d'énergie, Henriette soutint son mari. Au début de la guerre civile, envoyée par Charles en Hollande, pour en ramener des soldats et de l'argent, elle engagea jusqu'à ses bijoux, et débarqua sur la côte anglaise avec 40.000 mercenaires. L'armée du Parlement s'étant approchée d'Exeter, la reine se réfugia en Cornouailles et, quelque temps après, en France. Elle vécut dès lors assez tristement, et mourut subitement, en sa maison de Bois-Colombes. Son oraison funèbre fut prononcée par Bossuet. Elle eut huit enfants, dont les deuxième et troisième furent rois, sous les noms de Charles II et Jacques II.

Henriette de France, d'après Van Dyck. — Cl. Hanfstaengl.

HENRIETTE-ANNE DE FRANCE, dite Madame Henriette, deuxième fille de Louis XV, jumelle cadette de Marie-Louise-Elisabeth, née en 1727, morte à Versailles en 1752. Enfant préférée de Louis XV, elle aurait désiré épouser le duc de Chartres : le refus de son père la fit se retirer de la cour. Sa grande beauté avait plusieurs fois inspiré le peintre Nattier, qui a laissé de Madame Henriette, entre autres, un très beau portrait la représentant assise, jouant du violoncelle. (V. planche *Beaux-Arts LXX.*)

Henriette Maréchal, drame en trois actes, en prose, par Edm. et J. de Goncourt (Théâtre-Français, 1865). Le jeune Paul de Bréville, malgré une grande disproportion d'âge, est devenu l'amant de Mme Maréchal. La fille de celle-ci, Henriette, qui ignore la faute de sa mère, s'éprend de Paul. Une nuit, Paul risque d'être surpris par le mari. Pour sauver l'honneur de sa mère et la vie de celui qu'elle aime, Henriette fait fuir Paul ; mais elle tombe frappée d'une balle de revolver que son père, voyant passer une ombre, a tirée au hasard. — Les audaces réalistes de la pièce choquèrent le public, qui se cabra dès la première scène, représentant un bal à l'Opéra.

HENRIJEAN (François), physiologiste et médecin belge, né à Spa en 1860, mort en 1932. Professeur de pharmacodynamie à la faculté de médecine de Liége en 1904, membre et vice-président de l'académie de médecine de Belgique, il devint membre associé étranger de l'Académie de médecine de Paris. Il s'est attaché à l'étude des médicaments cardiaques et de la physiologie du cœur. Il a publié : *l'Antisepsie* (1887) ; *Traité de pharmacodynamique ; le Cœur et les Médicaments cardiaques.*

HENRION (Matthieu-Richard-Auguste, baron), magistrat et historien français, né à Metz en 1805, mort à Aix en 1862. Avocat à Paris, il collabora à divers journaux, dirigea *l'Ami de la religion* (1841), puis devint conseiller à la cour de la Guadeloupe et à Aix (1852). Il a laissé de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire de l'Eglise et a continué le *Dictionnaire historique* de Feller.

HENRION (Paul), compositeur français, né et mort à Paris (1819-1901). Il publia des romances, des chansons, des chansonnettes, au nombre de douze cents environ, d'une inspiration facile, et qui furent longtemps en vogue : *Bouquet fané, le Pandero, les Vingt sous de Périnette, la Pavana, Moine et bandit, la Fille à Simonette.* Il fit représenter au Théâtre-Lyrique un opéra-comique : *Une rencontre dans le Danube* (1854), et obtint de vifs succès à l'Eldorado, à la Scala, etc., avec : *Estelle et Némorin, les Suites d'une polka, l'Etudiant de Heidelberg, Cupidon, Paola et Pietro*, etc.

HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas), magistrat et jurisconsulte français, né à Tréveray (Meuse) en 1742, mort à Paris en 1829. Président de la Chambre des requêtes (1809), ministre de la justice (1814), premier président de la Cour de cassation, il a laissé : *Dissertations féodales* (1789) ; *Des pairs de France* (1816) ; *Du pouvoir municipal et des biens communaux* (1822-1834) ; *Histoire des assemblées nationales en France* (1826-1829). Ses *Œuvres judiciaires* ont été publiées en 1843.

HENRIOT [*an-ri-o*] n. m. Un des noms vulgaires de la brème bordelière. (On dit aussi HARRIOT.)

HENRIOT (François). Biogr. V. HANRIOT.

HENRIOT (Henri MAIGROT, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Toulouse en 1857, mort à Nesles-la-Vallée (S.-et-O.) en 1933. Il se fit recevoir docteur en droit, puis s'adonna entièrement au dessin. Sous les pseudonymes de PIF et de HENRIOT, il a donné de spirituels croquis d'actualité au *Charivari*, depuis 1880, au *Journal Amusant*, à *l'Illustration*, illustré des romans et publié des volumes, texte et dessins, comme *l'Année parisienne, l'Article de Paris, Napoléon aux Enfers*, etc. En 1890, il remplaça Pierre Véron comme directeur du *Charivari*.

HENRIOT (Emile), écrivain et critique français, fils du précédent, né à Paris en 1889. Il débuta par des vers : *la Flamme et les Cendres* (1909), et par un roman analytique : *l'Instant et le Souvenir* (1912), que suivirent : *le Carnet d'un dragon dans la tranchée* (1918) ; *Valentin* (1918) ; *le Diable à l'hôtel* (1919) ; *Temps innocents* (1920), *Aricie Brun ou les Vertus bourgeoises* (1924), qui obtint le prix du roman ; *les Occasions perdues* (1931), *Tout va finir* (1937), *la Rose de Bratislava* (1948), *Tout va recommencer sans nous* (1951) ; les séries de *Livres et Portraits* (1924, 1925, 1927) ; *le Courrier littéraire* (1925, 1933, 1945, 1948, 1953) ; *les Livres du second rayon* (1925) ; *A. de Musset* (1928) ; *Epistoliers et Mémorialistes* (1933) ; *Portraits de femmes* (1950). Membre de l'Acad. franç. en 1945.

HENRIQUE (le cardinal), roi de Portugal. V. HENRI *le Cardinal*.

HENRIQUE le Navigateur, prince portugais. V. HENRI *le Navigateur*.

HENRIQUE ou **HENRI**, cacique haïtien, qui vivait au XVIe siècle. Fils d'un cacique de Barruca, il fut élevé par les dominicains de Saint-Domingue. Il vivait retiré avec sa famille, lorsqu'un Espagnol le prit comme esclave et lui enleva sa femme. Désespérant d'obtenir justice du gouvernement espagnol, il se sauva dans la montagne, souleva un grand nombre d'indigènes, et obligea les Européens à signer un traité. Il reçut une petite partie de l'île d'Haïti avec le titre de cacique. Les descendants de ces Indiens libres y vivaient encore en 1750.

HENRIQUEL-DUPONT [*kèl-du-pon*] (Louis-Pierre), graveur français, d'un talent correct, simple et d'un art consommé, né et mort à Paris (1797-1892). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1849. Citons parmi ses œuvres : *Entrée d'Henri IV à Paris*, d'après Gérard (1822) ; *le Christ consolateur*, d'après Ary Scheffer (1842) ; *l'Hémicycle du Palais des beaux-arts* (1853), d'après Delaroche ; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Raphaël (1855) ; *le Mariage dystique de sainte Catherine*, d'après le Corrège (1867) ; *les Pèlerins d'Emmaüs* (1867), d'après Véronèse.

HENRIQUEZ (Henri), jésuite portugais, né à Villaviciosa en 1520, mort en 1600. Un des premiers compagnons d'Ignace de Loyola, il fut envoyé avec saint François Xavier aux Indes (Asie), où il passa quarante-trois ans. Il a publié des *Grammaires* et des *Vocabulaires* qui sont encore utiles à consulter pour étudier les langues de certaines peuplades. On lui doit aussi des *Vies de saints*, un traité intitulé *Contra fabulas Ethnicorum*, etc.

HENRIQUEZ (Jean), jurisconsulte français, né en 1728, mort en 1800. Procureur du roi en la prévôté de Dun (Clermontois) et procureur fiscal de la maîtrise des eaux et forêts, il émigra au début de la Révolution. Il a écrit : *Code des seigneurs hauts justiciers* (1761) ; *Principes généraux de jurisprudence sur les droits de chasse et de pêche* (1775) ; *Code pénal des eaux et forêts* (1782) ; *Dictionnaire raisonné sur le droit de chasse* (1784) ; *Traité des grueries seigneuriales* (1786) ; etc.

HENRY d'Huntingdon, historien anglais, né et mort à Huntingdon (entre 1080-1085-vers 1155). Elevé et protégé par l'évêque de Lincoln, il devint en 1110 archidiacre de Huntingdon ; il a écrit une *Histoire des rois d'Angleterre*, compilation dont la partie contemporaine depuis 1127 semble originale.

HENRY (Robert), historien anglais, né à Saint-Ninians (Ecosse) en 1718, mort à Edimbourg en 1790. Il est connu surtout par son intéressante *Histoire de la Grande-Bretagne, écrite sur un nouveau plan* (1771-1793), qui va de l'invasion romaine au règne de Henry VIII.

HENRY (Patrick), homme d'Etat américain, né à Studley (Virginie) en 1736, mort à Red-Hill en 1799. Nommé membre de la Convention, il contribua à la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis par le Congrès (1776). Lors de la revision du pacte fédéral (1787), il fut chef des antifédéralistes.

HENRY (Etienne-Ossian), chimiste français, né et mort à Paris (1798-1873), fils de Noël-Etienne **Henry**, chef de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris (1769-1832). Professeur agrégé à l'Ecole de pharmacie, puis sous-chef à la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, il devint chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, dont il fut élu membre en 1824. On lui doit d'importants travaux sur les eaux et des procédés nouveaux pour obtenir en grand le sulfate de quinine, pour obtenir en poudre impalpable le mercure doux ou calomel à la vapeur, etc. Il étudia de nombreux alcaloïdes, et découvrit la *sinapine*. Parmi ses écrits, citons : *Manuel d'analyse chimique des eaux minérales* (1825), en collaboration avec son père ; *Traité pratique d'analyse chimique ; Pharmacopée française* (1827), nouvelle traduction du *Codex medicamentarius ; Hydrologie de Plombières* (1855) ; etc.

HENRY (Joseph), physicien américain, né à Albany en 1797, mort à Washington en 1878. Professeur à Princeton College, auteur d'importants travaux d'électricité et d'électrodynamique ; on lui doit la découverte de l'extracourant, de la self-induction, de la bobine d'induction, des mouvements électriques oscillatoires.

HENRY n. m. Electr. Unité d'induction mutuelle ou de self-induction dont la valeur est égale à 10^9 unités électromagnétiques C. G. S.

HENRY (Raymond-Ernest), officier français, né et mort à Paris (1840-1900). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il prit part au combat des armées de la Loire en 1870-1871 et fut aide de camp de Chanzy. Attaché à l'état-major général en 1880, il réalisa un système de ponts démontables qui portent son nom.

HENRY (Paul), astronome français, né à Nancy en 1848, mort à Montrouge (Seine) en 1905. Il devint, ainsi que son frère PROSPER (né à Nancy en 1849, mort à la Vanoise en 1903), aide-astronome à l'Observatoire de Paris (1868) ; ils furent chargés de continuer la carte écliptique du ciel commencée par Chacornac. Ce travail eut pour résultat accessoire la découverte de quatorze petites planètes. En 1882, les frères Henry furent chargés d'observer au pic du Midi le passage de Vénus sur le soleil. Le succès de leur procédé photographique eut pour conséquence une union internationale entre les astronomes pour répartir l'exécution de la carte du ciel entre tous les observatoires. Les deux frères, nommés astronomes titulaires, devinrent d'une habileté extraordinaire pour tailler et polir les verres.

HENRY (Victor), linguiste français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1850, mort à Sceaux en 1907. Bibliothécaire à Douai, il fut nommé professeur à la faculté

de Douai, transférée ensuite à Lille. Après la mort de Bergaigne (1888), il occupa la chaire de sanskrit et de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Paris. Il a publié un excellent *Précis de grammaire comparée du grec et du latin* (1888) ; *Précis de grammaire comparée de l'allemand et de l'anglais* (1893) ; *Antinomies linguistiques* (1896), essai de philosophie du langage ; une traduction d'une partie de l'*Atharva-Véda* (1891-1896) ; *Manuel de sanskrit védique* (1890), commencé sous la direction de Bergaigne ; *Lexique étymologique du breton moderne* (1900) ; le *Dialecte alaman de Colmar* (1900) ; *Bouddhisme et Positivisme* (1901) ; *la Magie dans l'Inde antique* (1904) ; *les Littératures de l'Inde* (1904) ; *Précis de grammaire palie* (1904) ; *le Parsisme* (1905).

HENRY (Charles), savant et érudit français né à Bollwiller (Alsace) en 1859, mort à Versailles en 1926. Il fut d'abord préparateur de Claude Bernard, puis de Paul Bert ; en 1881, il devint bibliothécaire à la Sorbonne et, en 1892, maître de conférences à l'Ecole des hautes études. On lui doit d'importants travaux de psychologie expérimentale, d'acoustique et d'optique ; il a étudié le sulfure de zinc et de nombreux produits industriels. Enfin, l'histoire des sciences lui est redevable de remarquables travaux d'érudition. Outre de nombreux mémoires, il a publié : *l'Encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens* (1884) avec H. Cros ; *les Voyages de Balthazar de Monconys* (1887) ; *Wronski et l'esthétique musicale* (1887) ; *Théorie de Rameau sur la musique* (1887) ; *Rapporteur elliptique* (1887) ; *Cercle chromatique* (1889) ; etc. Il a préparé avec P. Tannery le Tome I de la grande édition des *Œuvres de Fermat* (1891).

HENRY (Oliver), pseudonyme de William Sydney PORTER, humoriste américain, né à Greensboro (Caroline du Nord) en 1862, mort à New-York en 1910. Auteur de nouvelles d'une verve fort amusante, en particulier : *Choux et Rois* (1904), et *les Quatre millions* (1909).

HENRYITE [*an*] n. f. Minér. Tellurure naturel de plomb et de fer.

HENRYS (Paul-Prosper), général français, né à Neufchâteau en 1862, mort à Paris en 1943. Sorti de Saint-Cyr en 1884 dans la cavalerie, colonel en 1910 après un long séjour en Afrique du Nord, il était général de brigade quand la Grande Guerre éclata, et il passait divisionnaire en novembre 1914. Il a brillamment commandé, de 1917 à la fin de la Guerre, l'armée française d'Orient.

HENRYSON (Robert), poète écossais, né vers 1425, mort à la fin du XVe siècle. Ses *Fables* sont de vrais chefs-d'œuvre. Ses principaux poèmes sont : *le Testament de la belle Crisède*, qui fait suite au *Troïle et Crisède* de Chaucer à qui le poème fut longtemps attribué ; et *Robin et Marion*, première en date des pastorales en langue anglaise.

HENSEL (Guillaume), peintre allemand, né à Trebbin (Prusse) en 1794, mort à Berlin en 1861. Volontaire pendant les campagnes de 1814-1815, il suivit les Alliés à Paris. Pensionnaire du roi de Prusse à Rome en 1823, il rapporta d'Italie *le Christ et la Samaritaine*, et devint professeur à l'académie de Berlin. Il a peint encore : *le Christ devant Pilate ; le Christ au désert ;* des portraits. Il a écrit une comédie : *Ritter Hans.* — Sa sœur, Louise **Hensel**, née à Linum (Brandebourg) en 1798, morte à Paderborn en 1876, a laissé des poésies religieuses.

HENSELER (Ernest), peintre allemand, né à Wepritz, près de Landsberg, en 1852. Elève de Gussow, Albert Baur et Breudel, il s'est consacré à la peinture de genre. Parmi ses œuvres, on cite : *Un déjeuner de chasseurs* (1875) ; *Scène d'auberge* (1880 ; galerie de Darmstadt) ; *Bienfaisance* (1888 ; galerie de Milwaukee) ; *Portrait de Hoffmann von Fallersleben* (1893 ; Galerie nationale de Berlin) ; *Dans la fraîcheur de l'été* (1901 ; même Galerie) ; *Scène du Reichstag* (1902 ; musée d'Erfurt).

HENSIES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons), sur la Haine ; 1.985 hab. Fabriques de chicorée et de tabac.

HENSLOWIE [*inss, vî*] ou **HENSLOVIE** n. f. Genre de santalacées, comprenant des arbustes très souvent parasites sur des arbres, et dont on connaît douze espèces, de l'Inde, de la Chine et de la Malaisie.

HENSZLMANN (Emeric), archéologue hongrois, né à Kaschau en 1813, mort à Budapest en 1888. Emprisonné en 1848 à cause de son rôle dans la révolution, il se retira à l'étranger et vécut de 1852 à 1860 à Paris et à Londres. Il a dirigé les fouilles d'Albe-Royale (1862-1864), de Visegrad (1872), de Kalocsa (1873), et écrit : *Théorie des proportions appliquées dans l'architecture à Paris* (1860) ; *Studien über die Kunst der Goten* (1874) ; etc.

HENTZ (Nicolas), conventionnel français, né à Sierck (Moselle) en 1750, mort à Philadelphie (Etats-Unis) en 1824. Juge de paix à Sierck, puis membre de la Convention, il fut envoyé en mission à l'armée du Rhin, et dénonça Houchard. En 1794, dans l'Ouest, il se fit remarquer par sa cruauté. Décrété d'accusation en 1795, il fut amnistié en 1796. Un moment directeur de l'enregistrement sous l'Empire, il se retira à Beauvais. La loi de 1816 le força de s'exiler aux Etats-Unis.

HENVIC, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kil. de Morlaix ; 1.515 hab. Ch. de f. Etat.

HENWOODITE [*èn'-ou-dit'*] n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium de couleur bleu-turquoise.

HENZADA, ville de l'empire des Indes (Basse-Birmanie), sur le fleuve Iraouaddy ; 23.650 hab., surtout bouddhistes. Centre d'une riche région.

HENZEN (Guillaume), épigraphiste allemand, né à Brême en 1816, mort à Rome en 1887. Il fut secrétaire de l'institut de correspondance archéologique de Rome, et fit partie de la commission du *Corpus inscriptionum universale*. Ses recherches ont été publiées dans les *Annales* et dans le *Bulletin* de l'institut de correspondance archéologique. Citons : *Acta fratrum Arvalium* (1874).

HENZI ou **HENTZI** (Samuel), poète et conspirateur suisse, né à Bumplitz, près de Berne en 1701, supplicié à Berne en 1749. D'abord capitaine dans les troupes du duc de Modène, revenu dans sa patrie il signa une pétition demandant le retour à l'ancienne Constitution (1744), et fut banni. Henzi se rendit à Neuchâtel. Revenu à Berne, il entra dans un complot contre le gouvernement oligarchique, et fut décapité.

HEOL-WERMHOOD, ville de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Glamorgan) ; 22.000 hab. Usines métallurgiques.

HÉOROTAIRE [*tèr'*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres comprenant des espèces d'Océanie, voisines des grimpereaux.

HÉORTOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *éortê*, fête, et *logos*, discours). Science et description des fêtes grecques.

HEOU HAN (*Han postérieurs*), nom donné à deux dynasties chinoises : 1° à la deuxième dynastie Han ou plutôt à la partie de cette dynastie qui est postérieure à la révolte de Wang-Mang (25 à 220). On désigne préférablement cette dynastie par l'appellation de HAN ORIENTAUX ou de SECONDS HAN ; — 2° à une dynastie éphémère de la période des cinq dynasties (945-951).

HEOU-T'OU, nom de la divinité chinoise du sol.

HEOU-TSI (*Prince Millet*), nom d'un héros qui passe pour l'ancêtre de la 3e dynastie royale de la Chine. Il était associé, dans le culte, au dieu du sol (Heou-t'ou).

HÉPAR n. m. (du gr. *hépar*, foie). Chim. Nom que l'on donnait, autrefois, aux sulfures alcalins, à cause de leur couleur rouge brun analogue à celle du foie.

HÉPATALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *algos*, douleur). Névralgie du foie.

HÉPATALGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à l'hépatalgie.

HÉPATECTOMIE n. f. (du gr. *hépar*, foie, et *ektomê*, résection). Résection d'une partie du foie.

HÉPATICOSTOMIE [*koss-to-mî*] n. f. (du gr. *hépatikos*, du foie, et *stoma*, bouche). Abouchement chirurgical du canal hépatique à la peau.

HÉPATICOTOMIE n. f. (du gr. *hépatikos*, du foie, et *tomê*, section). Incision du canal hépatique.

HÉPATINE n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie). Nucléine ferrugineuse, trouvée dans le foie. (Elle serait la réserve de fer du foie en tant que glande hématopoïétique.)

HÉPATIQUE [*tik'*] adj. (gr. *hépatikos ;* de *hépar, atos*, foie). Anat. Qui appartient au foie : *Artère* HÉPATIQUE. || *Canal hépatique*, Conduit qui résulte de la réunion des canalicules biliaires et s'anastomose avec le canal cystique pour former le canal cholédoque. || *Plexus hépatique*, Ensemble des filets nerveux que le grand sympathique envoie autour de l'artère hépatique et de la veine porte. || *Colique hépatique*, Accès aigu dans la lithiase biliaire.
— Chim. anc. Qui a l'odeur de l'hydrogène sulfuré, appelé aussi *foie de soufre*. || *Soufre hépatique*, Sulfure. || *Air hépatique*, Hydrogène sulfuré.
— Chiromanc. *Ligne hépatique, Ligne du foie* ou *Ligne de santé*, Ligne qui part du milieu du poignet, traverse la paume de la main, et se dirige vers l'auriculaire. (Elle indique l'état général de la santé.)
— Comm. Se dit de certains verres à bouteilles, fabriqués avec de la soude de qualité inférieure, qui communiquent au vin une odeur et un goût désagréables.
— Minér. *Mercure hépatique*, Variété bitumifère de cinabre, ainsi appelée à cause de sa couleur, qui varie, suivant la richesse du minerai, du rouge brun au noirâtre.
— ENCYCL. Anat. L'artère *hépatique* avant de rentrer dans le foie fournit : la *pylorique*, la *gastroépiploïque droite* et la *cystique ;* elle se dirige transversalement de gauche à droite et se moule, par sa concavité supérieure, sur le lobe de Spigel. Elle se termine dans le sillon transverse du foie.

HÉPATIQUE [*tik'*] n. f. Bot. Classe de plantes, de l'embranchement des muscinées.
— *Hépatique des bois, étoilée, odorante*, Autres noms donnés quelquefois au muguet des bois (*asperula odorata*). || *Hépatique des jardins* ou *hilaliée*, Autres noms d'une espèce d'anémone de la famille des renonculacées.
— ENCYCL. Les *hépatiques* recherchent les lieux humides ; leur appareil végétatif se réduit souvent à un thalle, qui se présente, par exemple, sous la forme d'un ruban dichotome, fixé au sol par des rhizoïdes

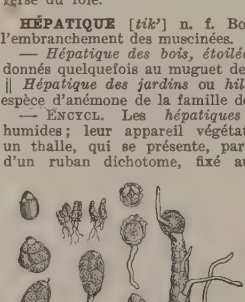

Hépatiques en germination.

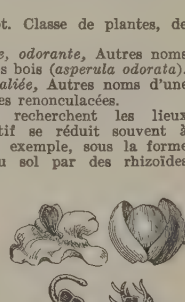

Hépatiques (spores et sporanges).

(*marchantie*) ; mais il peut aussi être formé d'une tige et de feuilles distinctes (*jungermannie*). Elles ont une reproduction sexuée ; un anthérozoïde bicilié qui féconde l'oosphère contenue dans un archégone. L'œuf, en germant, produit sur place un sporogone ; à l'intérieur de celui-ci se différencient généralement à côté des spores des *élatères*, longues cellules très sensibles aux variations de l'état hygrométrique. Intermédiaire en quelque sorte entre les thallophytes et les mousses, la classe des hépatiques comprend quatre familles principales : *jungermanniacées, anthocéracées, ricciacées, marchantiacées*.

HÉPATIQUES : 1. Pied mâle ; 2. Pied femelle ; 3. Chapeau femelle entier ; 4. Coupe longitudinale du chapeau.

L'hépatique des jardins (*anemone hepatica*) se distingue des autres anémonées par la situation de son involucre à trois feuilles, immédiatement accolé à la fleur. C'est une herbe vivace, à feuilles toutes radicales et trilobées, et à fleurs bleues. Originaire des contrées montagneuses du nord de l'Europe, elle fleurit de bonne heure, en mars ou avril. Son nom vient de ce qu'on l'employait autrefois contre les maladies du foie, en raison de la ressemblance de ses feuilles trilobées avec cet organe.

HÉPATISATION [*zi-on*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie). Lésion d'un tissu organique et particulièrement du poumon, qui donne à ce tissu une apparence, une consistance analogues à celles du foie.

HÉPATISÉ, E adj. Qui est atteint d'hépatisation.

HÉPATISER (S') v. pr. (du gr. *hépar, atos*, foie). Subir l'hépatisation.

HÉPATISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *hépar, atos*, foie). Affection du foie. || Doctrine de pathologie générale relative au foie.
— ENCYCL. Frantz Glénard a décrit sous ce nom une affection chronique du foie, à poussées successives séparées par des intervalles de silence, et qu'il considérait comme une forme d'arthritisme par insuffisance du foie.

HÉPATITE n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie). Inflammation du foie par congestion, cirrhose, etc.
— Minér. Syn. de BARYTINE.
— ENCYCL. Pathol. L'*hépatite* peut être aiguë ou chronique ; les formes aiguës sont : la congestion, l'atrophie jaune aiguë et l'abcès du foie. Ses formes chroniques sont les cirrhoses.
La *congestion hépatique* est due à une gêne de la circulation du foie ; elle s'observe dans les affections cardiaques, les lésions du poumon, du tube digestif, etc. Elle est fréquente dans les pays chauds. En général, c'est l'ictère qui fait songer à la congestion. Le traitement consiste en saignées, purgatifs (principalement du calomel) ; une saison à Vichy ou à Vals est toujours indiquée.
L'*atrophie jaune aiguë* du foie est une des causes de l'ictère grave, qui est souvent de nature infectieuse. Elle amène la suppression plus ou moins complète des fonctions du foie, et très souvent la mort.
L'*hépatite suppurée* ou *abcès du foie* s'observe surtout dans les pays chauds ; elle a pour origine habituelle l'amibiase. Le traitement par l'émétine évite l'abcès du foie.
Pour l'*hépatite chronique*, v. CIRRHOSE.
— Art vétér. L'*hépatite* n'a guère été observée que chez le cheval et le chien. Chez le chien, il y a une congestion du foie assez fréquente et qui se manifeste par un *ictère* assez grave, souvent mortel ; elle est causée par une frayeur, un bain froid forcé, etc., et se traite par le calomel, des purgatifs salins répétés.

HÉPATOCÈLE [*sèl'*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *kêlê*, tumeur). Hernie du foie.

HÉPATOCHLOROPHYLLE n. f. Chim. biol. Pigment vert du foie des mollusques.
— ENCYCL. L'*hépatochlorophylle* est le résidu alimentaire des plantes vertes ingérées par les animaux, et qui s'accumule dans le foie.

HÉPATOCOLIQUE [*lik'*] adj. (du gr. *hépar, atos*, foie, et de *côlon*). Qui se rapporte au foie et au côlon.

HÉPATOCYSTIQUE [*siss-tik'*] adj. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *kustis*, vésicule). Qui appartient au foie et à la vésicule biliaire.

HÉPATOGASTRITE [*strit'*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et de *gastrite*). Inflammation du foie et de l'estomac.

HÉPATOGÈNE adj. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *gennân*, engendrer). Méd. Qui est formé par le foie.

HÉPATOGLOBULINE n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et de *globuline*). Globuline du foie, qui ne se coagule qu'à 56°.

HÉPATOGRAPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *graphein*, décrire). Anat. Description du foie.
— Méd. Radiographie du foie.

HÉPATO-INTESTINAL, E, AUX adj. Se dit d'un canal qui, chez les ruminants, va directement du foie au duodénum.

HÉPATOLITHE n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *lithos*, pierre). Méd. Calcul biliaire.

HÉPATOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *logos*, discours). Traité sur le foie.

HÉPATOMÉGALIE [*é, lî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *megas, alou*, grand). Augmentation de volume du foie.

HÉPATOMPHALE [*ton-fal'*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *omphalos*, nombril). Hernie du foie à travers l'ombilic.

HÉPATONÉPHRITE n. f. Affection caractérisée par des lésions hépatiques et rénales.

HÉPATOPEXIE [*pèk-sî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *pêxis*, action de fixer). Fixation du foie au moyen d'une opération chirurgicale, pour remédier à son déplacement.

HÉPATOPTOSE [*ptoz'*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *ptôsis*, chute). Abaissement du foie, par relâchement des ligaments suspenseurs.

HÉPATOPYRITE n. f. Minér. Variété de marcasite.

HÉPATORRAGIE [*to-ra-jî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *rage*, rupture). Pathol. Hémorragie du foie.

HÉPATORRAPHIE [*to-ra-fî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *raphê*, suture). Suture d'une plaie du foie.

HÉPATORRHEXIE [*to-rèk'-sî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *rhêxis*, rupture). Pathol. Rupture du foie.

HÉPATOSCOPIE n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *skopein*, examiner). Superst. Divination par le foie.
— ENCYCL. Ce viscère était le plus important de l'organisme animal, parce que les augures pouvaient en constater immédiatement l'état pathologique. Il était considéré comme le plus essentiel, parce qu'on se figurait que le sang, conducteur de la vie, s'y formait.

HÉPATOSTOMIE n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *stoma*, bouche). Drainage du foie avec abouchement à la peau.

HÉPATOTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *tomê*, section). Incision du foie.

HÉPATOTOXÉMIE n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, *toxikon*, poison, et *haima*, sang). Méd. Intoxication d'origine hépatique.

— Encycl. L'*hépatotoxémie* résulte d'une insuffisance du foie entraînant le passage, dans la circulation générale, de substances mal élaborées par les cellules de cette glande, ou toxiques.

HÉPATOTOXINE n. f. (du gr. *hépar, atos*, foie, et *toxikon*, poison). Biol. Substance hypothétique qui se développerait dans le sang d'un animal auquel on injecte des cellules hépatiques d'un animal d'une autre espèce.

HÉPATOTOXIQUE adj. *Sérum hépatotoxique*, Sérum contenant l'hépatotoxine.

Héphaistos. Myth. gr. Dieu du feu et du métal. Suivant Homère, il était fils de Zeus et de Héra ; d'après Hésiode de Héra seule. Il fut précipité du ciel par Zeus ou Héra, et tomba dans l'île de Lemnos ou dans la mer. Plus tard, il fut rappelé sur l'Olympe, et ramené par Dionysos. Il joue un rôle dans plusieurs récits légendaires : il fend la tête de Zeus lors de la naissance d'Athéna ; il lutte contre les Géants ; il épouse diverses déesses, notamment Aphrodite, qui le trompa avec Arès. Il eut d'abord son atelier sur l'Olympe ; puis on se le représenta plutôt dans une île volcanique, à Lemnos, dans l'Etna. Il y travaillait seul, ou avec des compagnons (cabires, cyclopes). Il y fabriqua une foule d'œuvres célèbres. C'est une figure divine d'origine asiatique, dont le culte s'est établi surtout à Athènes, en passant par la Thrace. Il personnifia primitivement le feu souterrain, surtout terrestre, notion qui conduisit à celle du forgeron ; sa claudication originelle demeure inexpliquée. Il fut assimilé au Vulcanus des Romains. V. Vulcain.

Héphaistos. (Bronze du British Museum.)

Héphaistiades. Géogr. anc. Appellation des îles Eoliennes, du nom d'Héphaistos qui en faisait sa demeure.

Héphestion, général macédonien, fils d'Amyntor, né en Macédoine, mort en 324 av. J.-C. Ami et favori d'Alexandre, il le suivit en Asie ; chef des gardes du corps, il se distingua à la bataille d'Arbelles (331). En 330, à la tête des hétaïres, il passa dans l'Inde et occupa les régions du Midi. Il épousa Drypetis, une fille de Darius. Il mourut peu après à Ecbatane. Alexandre fit transporter son corps à Babylone, et lui accorda des funérailles royales.

— Allus. hist. **Celui-ci est aussi Alexandre.** Après la bataille d'Issus, où la mère, la femme et les deux filles de Darius tombèrent au pouvoir du vainqueur, Alexandre, accompagné d'Héphestion, son ami d'enfance, alla visiter les princesses dans leur tente. Sysigambis, mère de Darius, adressa le salut à Héphestion, qu'à l'éclat de son costume elle prenait pour Alexandre. Avertie de son erreur, elle se jeta aux pieds du héros, qui la releva avec bonté, en lui disant : « Vous ne vous êtes pas trompée, ma mère ; *celui-ci est aussi Alexandre.* »

Héphestion, grammairien d'Alexandrie, qui vécut à l'époque des Antonins. On a de lui un *Manuel de métrique* et une partie de son *Traité de la composition poétique*.

hépiale n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des hépialidés, comprenant des papillons allongés, dont la femelle est fauve, et le mâle tout blanc. (Leurs chenilles attaquent les racines des rumex, des graminées, des primevères, de l'oseille, du houblon.)

hépialidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, comprenant les *hépiales* et genres voisins.

— Encycl. Les *hépialidés* sont des lépidoptères caractérisés par les antennes très courtes, un appareil buccal réduit et les tibias inermes. Nombreux en Australie, on les retrouve dans les régions froides et tempérées.

Hepp (*Alexandre*-Emile), littérateur français, né à Saar-Union (Bas-Rhin) en 1857, mort à Paris en 1924. Il débuta par un recueil de vers : *les Errantes* (1878), puis, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de Pontaillac, il collabora à de nombreux journaux. Chroniqueur plein de verve, il joignait à une pointe de sentiment de grandes hardiesses de pensée. Il a publié en volumes : *Histoire de Ruy Blas* (1879) ; *Paris patraque* (1884) ; *Paris tout nu* (1885) ; *l'Amie de Mme Alice* (1885) ; *les Anges parisiens* (1886) ; *l'Epuisé* (1888) ; *Chaos* (1890) ; *le Lait d'une autre* (1891) ; *Minutes d'Orient* (1895), impressions de voyages ; *les Quotidiennes* (1898-1899).

Heppen, commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Hasselt), sur le Groot-Laak, affl. de la Grande-Nèthe ; 1.160 hab.

Heppenbach, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Marche) ; 1.125 hab.

Heppendorf, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne) ; 4.200 hab.

Heppenheim, ville d'Allemagne (Hesse, prov. de Starkenbourg), sur la Weschnitz, affl. du Rhin ; 7.700 hab. — Aux environs, ruines du château de Starkenbourg, aux archevêques de Mayence. Carrières ; tuileries et verreries.

Heppignies, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi) ; 1.160 hab. Mines de fer ; carrières ; charbonnages.

hepsomètre [*èp'*] n. m. (du gr. *hepsein*, faire cuire, et *métron*, mesure). Appareil thermométrique et manométrique, employé pour régler la cuisson des jus sucrés dans les sucreries.

hepsométrie [*èp-so-mé-trî*] n. f. (de *hepsomètre*). Evaluation du degré de cuisson des jus sucrés.

heptacanthe adj. (du gr. *hepta*, sept, et *akantha*, épine). Hist. nat. Qui porte sept épines ou sept aiguillons.

heptacorde [*èp'*] adj. (lat. *heptacordus* ; gr. *heptakhordos* ; de *hepta*, sept, et *khordos*, corde). Qui a sept cordes : *Lyre* heptacorde. || Gamme diatonique formée des sept degrés de l'octave.

heptacosane n. m. Carbure saturé ($C^{27}H^{56}$).

heptadactyle [*èp'*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *daktulos*, doigt). Qui a sept doigts.

heptade [*èp'-tad'*] n. f. (du gr. *hepta*, sept). Groupe de sept objets.

heptadécane n. m. Carbure saturé ($C^{17}H^{36}$).

heptaèdre [*èp*] n. m. (du gr. *hepta*, sept, et *édra*, surface). Solide terminé par sept faces.

heptaédrique adj. Relatif à l'heptaèdre.

heptagonal, e, aux adj. Relatif à l'heptagone.

heptagone [*èp*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *gônia*, angle). Qui a sept angles : *Figure* heptagone. (On dit aussi heptagonal, e, aux.)

— *Substantiv.* et au masc. Géom. Polygone qui a sept angles : *Un* heptagone *régulier*.

— Fortif. Ouvrage composé de sept bastions.

— Encycl. L'heptagone régulier n'est pas inscriptible dans un cercle avec la règle et le compas. Mais en pratique on peut admettre que son côté est égal au demi-côté du triangle équilatéral inscrit. (Dans un cercle d'un mètre de rayon, l'écart est de 1,7 mm. par défaut.)

heptagyne [*èp-ta*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *gunê*, femelle). Se dit des fleurs qui ont sept styles ou pistils.

heptagynie [*ép', ji-nî*] n. f. (de *heptagyne*). Ordre de la septième classe du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur a sept styles ou pistils.

heptaiodique [*èp'-ta-i-o-dik'*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et de *iodique*). Se dit d'un acide appelé aussi acide périodique.

heptamérie [*èp, rî*] n. f. Genre de sphériiacées pléosporées, comprenant des champignons caractérisés par leurs spores à sept loges.

Heptaméron (l'), *Contes ou Nouvelles de la reine de Navarre*, recueil de contes dans le goût du *Décaméron* de Boccace (1559). L'*Heptaméron* est un ouvrage inachevé. Le valet de chambre de la reine Marguerite, Claude Grujet, qui en fut l'éditeur, donna le nom d'*Heptaméron* (« Sept journées ») à soixante-douze nouvelles, récits ou devis joyeux, à tournure leste mais qui n'excède pas la liberté des auteurs du temps. Aventures de gentilshommes, de prêtres et de moines ; séduction de jeunes filles ; stratagèmes employés pour tromper les tuteurs et les maris, etc.

heptamètre [*èp'*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *métron*, mesure). Prosod. anc. Qui a sept pieds : *Des vers* heptamètres.

heptanchus [*èp', kuss*] n. m. Genre de poissons plagiostomes, comprenant des requins à sept paires de fentes

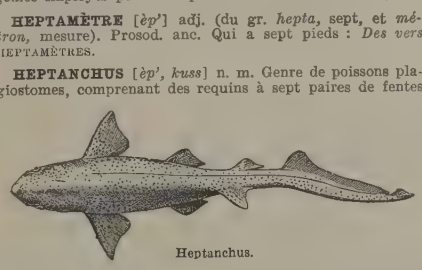

Heptanchus.

branchiales. (On en connaît deux espèces : une des mers d'Europe, l'autre de l'océan Indien. L'*heptanchus cinereus, perlon* ou *chien de mer perlon, mounge gris de Nice*, dépasse 3 m. ; il se trouve dans la Méditerranée, et aussi dans le golfe de Gascogne.)

heptandre [*èp'-tandr'*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *anêr, andros*, mâle). Se dit des fleurs à sept étamines.

heptandrie [*èp', drî*] n. f. (de *heptandre*). Classe du système de Linné, comprenant les plantes dont les fleurs ont sept étamines, comme le marronnier d'Inde.

heptane n. m. Carbure saturé (C^7H^{16}) contenu dans les pétroles américains et qui se forme soit en traitant par la baryte l'acide azélaïque, soit en distillant à la vapeur la térébenthine du *pinus sabinia*.

heptanème [*èp'*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *néma*, filament). Zool. Qui a sept tentacules.

Heptanomide. Géogr. anc. Province formée des *sept nomes* (de là son nom) de l'Egypte moyenne. Elle fut organisée entre 68 et 110 apr. J.-C. par les Flaviens ou l'un des premiers Antonins, et subsista sans grandes modifications jusqu'à la conquête arabe.

heptanone n. f. Se dit des cétones à sept atomes de carbone.

heptanthéré [*èp'*], **e** adj. (du gr. *hepta*, sept, et de *anthère*). Bot. Qui a sept anthères.

heptapétale [*èp*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et de *pétale*). Bot. Dont la corolle a sept pétales.

heptaphylle [*èp*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont formées de sept folioles : *Sophora* heptaphylle.

— *Substantiv.* et au fém. Nom vulgaire de l'*alchémille*.

heptapleurum n. m. Genre de plantes de la famille des araliacées, comprenant plus de soixante espèces de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique tropicales.

heptarchie [*èp', chî*] n. f. (du gr. *hepta*, sept, et *archê*, commandement). Gouvernement simultané ou alternatif de sept personnes.

Heptarchie (l'). Ensemble des sept royaumes fondés par les Saxons et par les Angles, qui s'organisèrent successivement en Angleterre au cours du VIe siècle, après les invasions germaniques : Northumbrie, Est-Anglie, Mercie, Kent, Essex, Sussex et Wessex. Ces royaumes, qui s'épuisèrent en luttes continuelles, furent réunis en un seul (*Angleterre*) sous Egbert (827). Egbert, roi de Wessex, posséda la plus grande partie de l'Angleterre. Au lendemain même de sa mort (836), commencèrent les invasions danoises ; à la fin du IXe siècle, le royaume de Wessex subsistait seul, grâce aux exploits du roi Alfred.

heptarchique [*èp', chik'*] adj. Relatif à l'heptarchie.

heptarque [*èp'-tark'*] n. m. Chacun des sept rois d'une heptarchie.

heptasépale [*èp'*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et de *sépale*). Bot. Qui a sept sépales.

heptasépale [*èp'*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et de *syllabe*). Prosod. anc. Qui a sept syllabes.

heptateuque [*èp'-teuk'*] n. m. (du gr. *hepta*, sept, et *teukhos*, livre). Réunion des sept premiers livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire le *Pentateuque*, avec le Livre de *Josué* et celui des *Juges*.

heptatoma n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tabanidés, comprenant des taons gris qui tourmentent les bestiaux au printemps.

heptatome [*èp*] adj. (du gr. *hepta*, sept, et *tomê*, section). Zool. Qui est divisé en sept parties, en sept articles.

hepténol n. m. Alcool éthylénique à sept atomes de carbone.

heptahémimère adj. (du gr. *hepta*, sept, *hémi*, demi, et *méros*, partie). Prosod. Se dit d'une coupe qui se trouve après le septième demi-pied (par exemple dans l'hexamètre).

heptine [*èp'*] n. m. (du gr. *hepta*, sept). Hydrocarbure acétylénique de formule C^7H^{12}.

heptine-carbonate n. m. Sel ou éther de l'acide heptine-carbonique. || Syn. de amylpropiolate.

heptine-carbonique adj. Se dit d'un acide acétylénique $CH^3.(CH^2)^5.C{:}C.CO^2H$ obtenu par synthèse à partir de l'œnanthol et dont l'éther méthylique, liquide à odeur de feuille de violette (vert de violette) est employé en parfumerie. || Syn. de amylpropiolique.

heptique [*tik'*] adj. Se dit de l'acide isobutyltétronique.

heptodon n. m. Genre de mammifères périssodactyles, voisins des tapirs et dont les ossements se rencontrent dans les terrains éocènes de l'Amérique du Nord.

heptone [*èp'*] n. m. (du gr. *hepta*, sept). Hydrocarbure obtenu en faisant réagir la potasse alcoolique sur le chlorure correspondant au diallylcarbinol.

heptose n. m. Nom générique des sucres aldéhydiques ou cétoniques à sept atomes de carbone.

heptylamine n. f. Amine obtenue par action du brome et de la soude sur l'amide caprylique.

heptyle [*èp*] n. m. Radical monovalent (C^7H^{15}) dérivé d'un alcool heptylique par suppression de l'oxhydryle.

heptylène n. m. Hydrocarbure éthylénique C^7H^{14}.

heptylique [*èp-ti-lik'*] adj. Se dit d'alcools, aldéhydes, acides, éthers à sept atomes de carbone.

héquet [*hé-kè*] n. m. En Normandie, Ridelle d'une charrette.

Héra. Myth. gr. Reine de l'Olympe, la protectrice, par excellence, de la femme. La légende la donnait pour fille de Kronos et de Rhéa ; femme de Zeus avec qui elle partage la domination de la nature entière ; mère d'Arès, d'Héphaistos, d'Hébé. Des traditions multiples la montrent combattant les géants, troublant l'Olympe de ses jalousies et de ses querelles avec Zeus ; aidant ou contrecarrant d'autres divinités, ou des héros : les Argonautes, Pâris et les combattants de la guerre de Troie. Elle avait des temples dans presque tous les pays grecs. Son type plastique est peu caractérisé ; debout ou trônant, elle a la couronne et souvent le voile, surtout le sceptre ; un air de

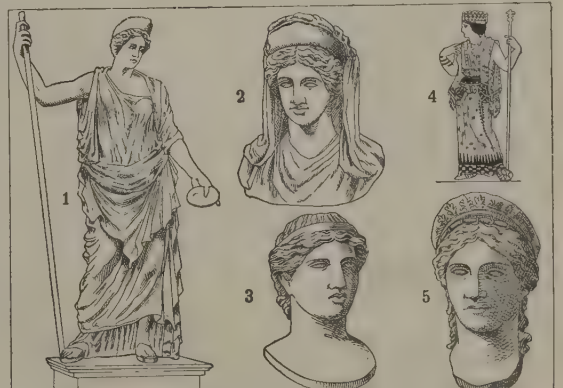

1. Héra Barberini ; 2. Héra voilée ; 3. Héra Farnèse ; 4. Peinture de vase ; 5. Héra Ludovisi. — V. aussi Junon.

majesté toujours. On l'a identifiée avec la Junon des Romains.

— Iconogr. *Héra* a été très souvent représentée par les artistes grecs. Primitivement, on lui donnait la forme d'un tronc d'arbre, d'une colonne, puis d'un *xoanon*. Ensuite, se constitua le type archaïque d'Héra : c'est une femme aux traits rigides, à la chevelure ondulée et coiffée du polos, vêtue d'une longue tunique. Au Ve siècle Phidias, Alcamène, Kolotès, Polyclète créèrent un type nouveau : on s'attacha surtout à donner à la déesse une attitude pleine de noblesse.

HÉRA, petite planète, N° 103, découverte en 1868 par Watson.

HÉRACLAS ou **HÉRACLE** (saint), patriarche d'Alexandrie, mort dans cette ville en 246. Converti par Origène, il devint son auxiliaire, puis fut élu évêque d'Alexandrie. Il avait pour frère saint Plutarque, honoré comme martyr. — Fête le 14 juillet.

HÉRACLÉE. Géogr. anc. Villes ainsi nommées en l'honneur d'Héraclès. Les plus célèbres sont : **Héraclée** en Thrace, appelée *Périnthe* jusqu'au Bas-Empire ; — **Héraclée** du Pont, sur la côte de Bithynie (aujourd. *Eregli*) ; — **Héraclée** de Lucanie, colonie de Tarente, près de laquelle Pyrrhus défit les Romains ; — **Héraclée** de Sicile (*Heraclea Minoa*), qui souffrit des luttes contre Carthage ; — **Héraclée** de Lyncestide (aujourd. *Monastir*) en Macédoine ; — **Héraclée** du Salbacos, en Carie.

Monnaie d'Héraclée (Bithynie).

HÉRACLÉE n. f. Bot. Syn. de HERACLEUM.

HÉRACLÉEN [*klé-in*], **ENNE,** habitant ou natif d'une des villes nommées Héraclée : *Les* HÉRACLÉENS.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte à Héraclée ou à ses habitants : *Temples* HÉRACLÉENS. (On dit aussi HÉRACLÉOTE.)

HÉRACLÉES ou **HÉRAKLÉIES** [*klé-é*] n. f. pl. Fêtes en l'honneur d'Héraklès, célébrées en Attique, à Sicyone, à Syros, à Cos, à Agyrion (Sicile) et dans beaucoup de villes d'Asie Mineure.

HÉRACLÉON, chef d'une secte gnostique, au IIe siècle de notre ère, dont quelques fragments sur l'Evangile de saint Jean nous sont connus par Origène. V. HÉRACLÉONITE.

HÉRACLÉONAS, ou **Héraclius II,** empereur byzantin, fils d'Héraclius et de sa seconde femme Martine, né en 615, déposé en 642. Associé au trône en 638, il succéda en 641 à Héraclius avec son demi-frère Constantin III, dont la mort le laissa bientôt seul maître de l'Empire. Mais l'impopularité de sa mère, qui régnait, sous son nom, provoqua la révolte des troupes d'Asie : Héracléonas dut s'associer Constant II, fils de Constantin III (641) ; un an après, il était déposé par le sénat et exilé à Rhodes.

HÉRACLÉONITE n. m. Disciple du gnostique Héracléon, lui-même disciple de Valentin.

— ENCYCL. Nous ne connaissons la doctrine des *héracléonites* que par la réfutation qu'en ont faite saint Irénée et saint Epiphane. On ne sait rien de précis sur l'histoire de la secte qui disparut rapidement.

HÉRACLÈS ou **HÉRAKLÈS.** Mythol. gr. Célèbre héros, grec, personnification de la force, et identifié plus tard avec des types d'autres pays : le Phénicien Melkarth, l'Ogmios des Celtes, l'*Hercules* des Latins. V. HERCULE. Il était fils de Zeus et d'Alcmène, femme d'Amphitryon. Héra envoya deux serpents pour le dévorer dans son berceau ; mais il les étouffa de ses mains. Après divers exploits il se rendit à Thèbes, où il épousa Mégara, fille de Créon. Dans un accès de folie, il la tua avec leurs enfants communs. Pour expier ce crime, il dut obéir au roi Eurysthée, qui lui imposa une série d'épreuves, qu'on nomme les douze *Travaux d'Hercule :* 1° le sanglier d'Erymanthe ; 2° l'enlèvement des cavales de Diomède ; 3° le combat contre Géryon ; 4° Hercule avec Atlas dans le jardin des Hespérides ; 5° les étables d'Augias ; 6° le combat contre l'Amazone Hippolyte ; 7° la biche Cérynite ; 8° le taureau crétois ; 9° l'hydre de Lerne ; 10° les oiseaux du lac Stymphale ; 11° le lion de Némée ; 12° Cerbère à enchaîner. Mais on lui prêtait bien d'autres exploits. Armé de sa massue, il avait, à travers le monde, exterminé les tyrans, les brigands et les monstres, combattu Alcyonée, Achéloos, les centaures du Pholoé, le roi égyptien Busiris, soutenu le ciel sur ses épaules pour soulager Atlas, délivré Hésione d'un monstre, pris part à l'expédition des Argonautes, tué le géant Antée et le centaure Nessos, séparé les montagnes de Calpé et d'Abila (les *colonnes d'Hercule*), délivré Prométhée, combattu les dieux eux-mêmes, etc. Il avait eu, en cent endroits, des aventures amoureuses, et même oublié son héroïsme en se faisant l'esclave d'Omphale. Enfin, il épousa Déjanire, qu'il délaissa pour Iole. Déjanire envoya à son mari volage une tunique trempée dans le sang de Nessos. A peine eut-il revêtu le vêtement empoisonné qu'il sentit brûler ses chairs et vit son corps se consumer. Alors il dressa un bûcher sur le mont Œta, et se jeta dans les flammes. Mais aussitôt il fut admis dans l'Olympe, et reçut l'immortalité en épousant Hébé. On lui rendit un culte dans tous les pays grecs, et en beaucoup d'endroits l'on célébrait des fêtes appelées *herakleia*. Beaucoup de familles princières prétendaient descendre de lui.

A la conception primitive se substitua une conception morale : le dompteur de monstres devint, pour les stoïciens, l'idéal du sage, supérieur à son destin.

— Littér. et Bx-arts. Dans la littérature et dans l'art, Héraclès a été le plus populaire des héros. On avait composé en son honneur des poèmes épiques comme l'*Héracléide* de Pisandre de Camiros, ou l'*Héraclée* de Panyasis. Il a été aussi l'un des héros les plus chers aux poètes tragiques : témoin les *Trachiniennes* de Sophocle, l'*Héraclès furieux* et l'*Alceste* d'Euripide ; il a égayé le drame satirique, la comédie d'Epicharme et celle d'Aristophane. Le type figuré a varié. Les *xoana* primitifs montraient en lui un hoplite grec. Plus tard, on le représenta jeune, imberbe, avec la massue et la peau du lion, souvent aussi avec l'arc. Au Ve siècle, il apparaît barbu, nu, avec des formes massives (métopes d'Olympie, « Theseion » d'Athènes). Lysippe lui donna le type définitif d'un athlète. Enfin, il n'a pas été épargné par la caricature (*Hercules mingens*). Parmi les répliques conservées, il convient de citer : l'*Hercule Farnèse,* de Naples, tout lysippéen ; l'*Héraclès couché* (Vatican) ; l'*Héraclès enfant étouffant des serpents* (Offices) ; *Hercule et Télèphe* (Louvre) ; *Héraclès étouffant le lion de Némée* (Vatican) ; *Héraclès ivre,* bronze du Cabinet des médailles (Paris) ; *Héraclès enchaînant Cerbère* (Vatican) ; *tuant Géryon* (Vatican) ; *avec Iole* (Naples). Plus sûres sont les représentations des peintures de vases et des fresques campaniennes. Parmi les représentations modernes d'Héraclès, citons l'archer de Bourdelle. (V. planche *Beaux-Arts LXX* et aussi l'article HERCULE.)

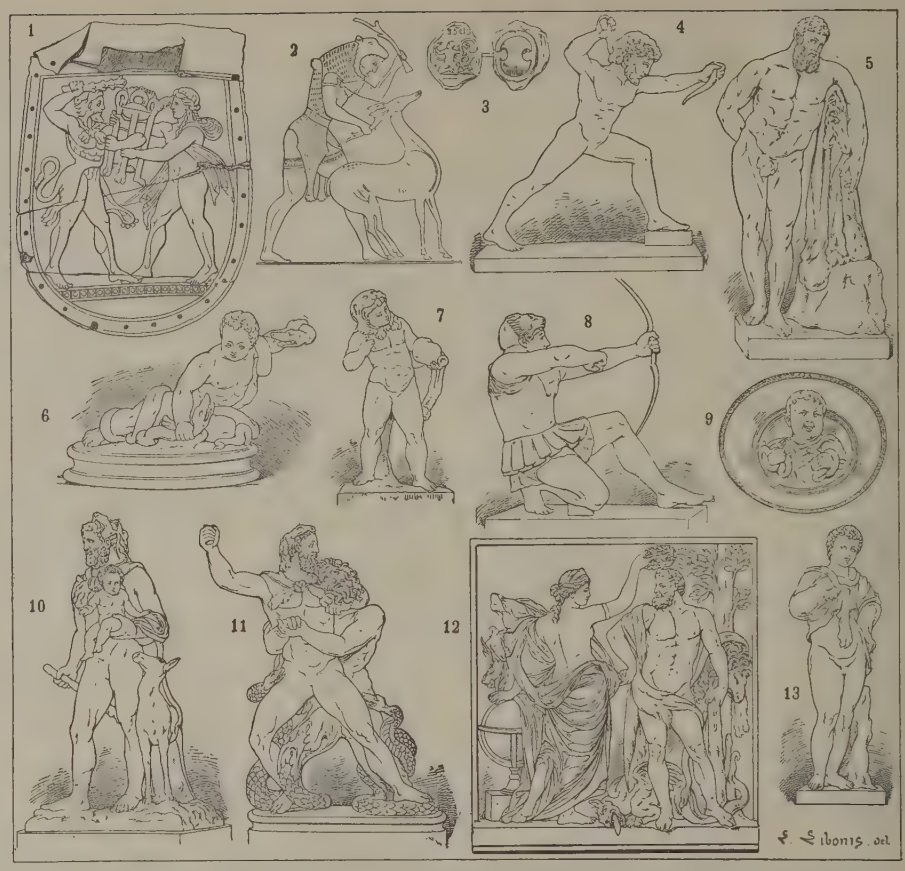

HÉRACLÈS (*Hercule*) : 1. Héraclès disputant à Apollon le trépied de Delphes (bronze) ; 2. Héraclès et la biche Cérynite (peinture de vase) ; 3. Médaille de Thèbes représentant Héraclès enfant ; 4. Héraclès combattant (Bibliothèque nationale) ; 5. Hercule Farnèse de Glycon (musée de Naples) ; 6. Hercule enfant étouffant les serpents (musée de Turin) ; 7. Hercule enfant (musée du Vatican) ; 8. Héraclès tirant de l'arc, aile droite du fronton du temple d'Egine (glyptothèque de Munich) ; 9. Hercule enfant étouffant les serpents, fond de cratère en argent (musée de Berlin) ; 10. Hercule et Télèphe (musée du Louvre) ; 11. Hercule et Achéloüs (collection Pembroke) ; 12. Hercule couronné par la Gloire, par Desjardins (musée du Louvre) ; 13. Hercule enfant (musée du Vatican).

Héraclès furieux, tragédie d'Euripide, représentée peut-être en 424 av. J.-C. La scène se passe à Thèbes, devant le palais d'Héraclès. Héraclès est descendu aux Enfers et passe pour mort. Lykos, tyran de Thèbes, va faire périr la famille du héros, quand Héraclès reparaît et tue Lykos. Mais Héra trouble sa raison. Croyant frapper la famille d'Eurysthée, il perce de ses flèches sa propre femme, Mégara, et ses enfants. Quand il revient à lui, il se livre à un violent désespoir. Thésée survient et l'emmène à Athènes pour le purifier. Il y a dans cette pièce beaucoup de mouvement, d'horreur et de merveilleux ; mais les personnages y sont peu vivants.

Héraclès entre le Vice et la Vertu, allégorie, par Prodicos de Céos. Cet apologue est conservé par Xénophon dans ses *Mémorables.* Héraclès, adolescent, rencontre le Vice et la Vertu, sous la figure de deux femmes, qui tentent à l'envi de l'attirer à elles. Le Vice lui montre un chemin large, commode et bordé de fleurs ; la Vertu, au contraire, un sentier escarpé, étroit et aride. Héraclès se décide pour le sentier de la vertu.

HÉRACLÈS, fils d'Alexandre le Grand et de Barsine, fille de Darius, né vers 327 av. J.-C., mort en 309. Il était élevé à Pergame, lorsque Alexandre Aigos, fils d'Alexandre le Grand et de Roxane, fut mis à mort. Polysperchon songea alors à Héraclès, proclama ses droits au trône de Macédoine pour faire échec à Cassandre, qui occupait le pays ; mais celui-ci négocia avec Polysperchon, qui fit tuer Héraclès.

HERACLEUM [*é, klé-om'*] n. m. Genre de plantes de la famille des ombellifères, comprenant des herbes vivaces, dont on connaît environ soixante espèces des régions tempérées.

— ENCYCL. L'espèce type, *heracleum spondylium,* vulgairement bibreuil, berce, etc., abonde en Europe dans les lieux humides. Il en existe sept espèces françaises.

HÉRACLIDE DU PONT, philosophe grec, né à Héraclée du Pont (IVe s. av. J.-C.). Il fut disciple de Platon, qu'il remplaça, dit-on, dans la direction de l'Académie. Il passa la seconde partie de sa vie à Héraclée, où sa science lui donna une grande célébrité. Il écrivit de nombreux ouvrages sur des sujets très divers.

HÉRACLIDE, conseiller de Philippe V, roi de Macédoine, né à Tarente (IIIe s. av. J.-C.). Architecte à Tarente, il se rendit suspect, et chercha asile auprès de Philippe, vers 210. Il gagna la faveur de ce prince en incendiant l'arsenal et une grande partie de la flotte des Rhodiens, et commit toutes sortes d'exactions, mais ne remporta plus aucun succès ; Philippe le fit emprisonner.

HÉRACLIDE de Milet, homme d'Etat gréco-syrien (IIe s. av. J.-C.), ambassadeur et trésorier d'Antiochos Epiphane, puis de Démétrios Sôter qui l'exila à Rhodes. Alors il intrigua contre Démétrios et patronna à Rome le prétendant Alexandre Bala.

HÉRACLIDE LEMBOS, écrivain grec, né à Calatis (Pont) ou à Oxyrhynchos, en Egypte (IIe s. av. J.-C.). Il avait composé une histoire universelle et quelques ouvrages philosophiques. Athénée et Diogène Laërce nous en ont conservé des fragments.

HÉRACLIDES [*klid'*], nom patronymique des descendants mythiques d'Héraclès, innombrables (comme l'atteste la longue liste d'Apollodore), à cause des aventures multiples du héros et de la prétention qu'avaient tous les Doriens de se rattacher directement à lui. On citait principalement : les Aleuades de Thessalie ; les rois de Macédoine ; Crésus et autres rois de Lydie, qui prétendaient descendre d'Héraclès par Omphale ; les Bacchiades de Corinthe, et à leur suite les tyrans de Syracuse et les Tarquins de Rome ; plusieurs familles romaines. Mais les Héraclides par excellence étaient des descendants d'Hyllos, fils d'Héraclès et de Déjanire. Alliés aux Doriens, ils s'établirent, selon la tradition, en Argolide avec Téménos, en Messénie avec Cresphonte, en Laconie avec les fils d'Aristodème, ancêtres des deux familles royales de Sparte. Ainsi se serait opéré ce qu'on appela le *retour des Héraclides.*

Héraclides (LES), tragédie d'Euripide, représentée entre 430 et 427 av. J.-C. Les enfants d'Héraclès, poursuivis par la haine d'Eurysthée, roi d'Argos, se sont réfugiés au pied de l'autel de Zeus, à Marathon. Un héraut d'Eurysthée veut les en arracher. Démophon, roi d'Athènes, les défend. De là une guerre, dont les Athéniens sortent vainqueurs, avec l'aide d'Iolaos, et grâce au dévouement de Macarie, fille d'Héraclès, qui se sacrifie pour obéir à un oracle. L'œuvre est de second ordre.

HÉRACLIEN, usurpateur romain, mort en 413 de notre ère. Etant général, il fit mourir Stilicon par ordre de l'empereur Honorius, fut nommé gouverneur d'Afrique (409), vainquit Constantin, général révolté avec Attale, et devint consul (413). Proclamé empereur il débarqua en Italie, mais, vaincu près d'Utriculum, fut mis à mort.

HÉRACLITE, philosophe grec, né à Ephèse, en Asie Mineure, vers 576 av. J.-C., mort vers 480. Plein d'orgueil, il mérita, par son style, le surnom d'**Obscur**. Les fragments que nous avons de son ouvrage *De la nature*, écrits en prose ionienne, confirment le jugement des anciens.

Monnaie d'Ephèse représentant Héraclite.

Héraclite se rattache aux philosophes ioniens. La matière vivante est, d'après lui, le *feu;* mais il est moins frappé de la substance des choses que de leur devenir : « Rien n'est, tout devient. » Tout s'écoule, *panta rhei;* tout devient tout. Sa philosophie s'oppose donc nettement à celle de Parménide qui soutenait l'unité et l'immutabilité de l'être. Si tout devient tout, chaque chose contient en elle ce qui la nie ; la loi du devenir n'est plus que celle de l'identité des contraires. Ce changement constant ne se fait pas au hasard. La loi générale crée l'harmonie. Le sage se conforme à l'ordre du monde qui est toujours tel qu'il doit être.

La philosophie d'Héraclite a exercé une influence considérable sur les sophistes, les stoïciens, Platon et Aristote.

HÉRACLIUS Ier, empereur byzantin, né vers 575, mort en 641. Lorsque, en 610, ayant renversé Phocas, il monta sur le trône, la situation de l'Empire était grave. Héraclius ne put empêcher les Perses de conquérir la Syrie (613), la Palestine (614), l'Egypte (619), tandis qu'en Europe les Avars menaçaient Constantinople. Mais l'énergie du patriarche Sergius releva son courage. Il reconstitue ses forces, arrête les Avars par la paix de 620, commence en 622 la guerre contre les Perses. En Cappadoce (623), en Arménie (624), il est vainqueur, et, pendant qu'avec l'appui des Avars les Perses assiègent Constantinople (626), Héraclius, résolument, porte la guerre en pays ennemi, et bat Chosroès à Ninive (627). La chute du roi perse, renversé par une révolution, amena la paix de 628. Héraclius rentra en triomphateur à Byzance, et la fête de l'Exaltation de la sainte croix (629) célébra la victoire des chrétiens et le retour à Jérusalem de la vraie croix, reprise sur Chosroès. Mais ces succès avaient été chèrement achetés par l'abandon de la Pannonie et de la Dalmatie aux Croates et aux Serbes, par la perte de l'Espagne ; d'autre part, pour rattacher à la monarchie la Syrie et l'Egypte séparatistes, Héraclius se jeta, sous l'influence du patriarche Sergius, dans l'hérésie monothélite qui le brouilla avec Rome, lorsqu'en 638 il publia l'*Ecthesis;* enfin, par le souci trop exclusif des questions religieuses il assista, impuissant, aux progrès de l'invasion arabe. Il perdit la Syrie (634), la Palestine (637), l'Egypte (640). Veuf d'Eudocie, dont il avait eu Constantin III, il s'était remarié à sa nièce Martine, au scandale d'une partie des clercs et du peuple.

Héraclius Ier. (Bibl. nat.)

Héraclius, empereur d'Orient, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée à l'hôtel de Bourgogne à la fin de 1646 ou au début de 1647. La donnée est presque entièrement de l'invention de Corneille. L'usurpateur Phocas s'est élevé au trône d'Orient en massacrant l'empereur Maurice et ses fils. L'un d'eux cependant, Héraclius, a été sauvé par la gouvernante Léontine, qui l'a substitué au fils de Phocas, Martian, tandis qu'elle fait passer celui-ci pour son propre fils. Cette double substitution crée un imbroglio qui ne se dénoue que par la mort de Phocas.

La tragédie tourne ici au mélodrame. On cite encore parfois la réplique de Léontine à Phocas lui demandant lequel des jeunes gens est Héraclius :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Héraclius à Jérusalem (ENTRÉE D'), tableau de Giovanni da Santo Stefano dal Ponte (1385), au musée du Louvre ; le peintre a représenté d'une façon assez naïve l'empereur rapportant à Jérusalem la vraie croix. (V. planche *Beaux-Arts LXX.*)

HÉRACLIUS II CONSTANTIN, dit **Héraclonas** ou **Héracléonas**, empereur byzantin. V. HÉRACLÉONAS.

HÉRACLIUS ou **IRAKLY II**, roi de Géorgie (1744-1798). Il signa avec l'impératrice Catherine II le traité du 24 juillet 1783, qui plaçait la Géorgie sous le protectorat de la Russie.

Héraion [*on'*], sanctuaire de Héra, en Argolide, au pied du mont Euboia, au nord-est d'Argos, et au sud-est de Mycènes, sur un plateau entre les ruisseaux Eleuthérios et Astérion. C'était le sanctuaire principal des Argiens. L'ancien Héraion fut détruit en 423 av. J.-C. par un incendie. Il fut rebâti un peu plus bas par Eupolème, et orné de sculptures par Polyclète. Il subsiste trois terrasses superposées. La plus élevée présente les superstructures cyclopéennes de l'ancien temple. Les deux autres ont conservé des restes de soubassements parmi lesquels les fouilles américaines (1892-1895) ont mis au jour de beaux morceaux sculptés.

HÉRAKLÈS. Myth. V. HÉRACLÈS.

HERAKLION. V. CANDIE.

HÉRALDIEN [*di-in*], **ENNE** (de *Castellum Heraldi*, nom latin de Châtellerault). Habitant ou natif de Châtellerault : *Les* HÉRALDIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à Châtellerault, à ses habitants.

HÉRALDIQUE [*dik'*] adj. (bas lat. *heraldus*, héraut). Relatif aux hérauts : *Fonctions* HÉRALDIQUES. || Relatif au blason : *Art* HÉRALDIQUE.

— Archit. *Colonne héraldique*, Colonne qui porte sur son fût des écussons blasonnés.

— *Substantiv.* et au fém. Science héraldique, blason : *Etudier l'*HÉRALDIQUE. V. BLASON.

HÉRALDISTE [*disst'*] n. m. (de *héraldique*). Qui s'occupe de blason, d'armoiries. (On a dit aussi ARMORISTE.)

HÉRAPATHITE n. f. (de *Herapath*, nom propre). Nom de l'iodosulfate de quinine cristallisé, qui sert à confectionner les lames polarisantes.

HÉRARD, archevêque de Tours, né vers l'an 805, mort en 871. Elu en 855, il eut à lutter contre les efforts des évêques bretons pour se détacher de la métropole de Tours. Il prit une part active aux grands conciles de l'époque. On a de lui une *Vie de saint Chrodegang.*

HÉRARD (*Hippolyte*-Victor), médecin français, né à Sens (Yonne) en 1819, mort à Paris en 1913. Il fut médecin des hôpitaux (1850) et membre de l'Académie de médecine (1867). Outre de nombreux mémoires, on lui doit notamment : *De la phtisie, étude anatomo-pathologique et clinique* (1866), en collaboration avec Cornil.

HÉRAT ou **HÉRÂT**, ville forte de l'Afghanistan occidental, ch.-lieu de la province homonyme, sur le Héri Roud ; environ 20.000 hab. (*Hératis*) [en majorité musulmans chiites]. La ville n'a qu'un édifice remarquable, la Grande Mosquée (XIIIe s.). La vallée, bien arrosée, produit du froment, de l'orge, du maïs, du riz, des raisins de table. Hérat produit des soies et fabrique des tapis ; mais son importance tient surtout à sa situation stratégique entre la Transcaspie russe et l'Inde anglaise. Alexandre le Grand l'assiégea (elle s'appelait alors *Aria*) avant de descendre dans l'Inde. Au moyen âge, elle est la ville la plus importante du Khorassan. Longtemps disputée entre les Persans et les Afghans, elle tomba, en 1717, au pouvoir de ces derniers. Au XIXe siècle, la rivalité anglo-russe a donné une nouvelle importance à Hérat, qu'assiégea, en 1838, le chah de Perse, mais les Anglais, pour faire diversion, occupèrent Karrak et Bouchir, et le chah dut lever le siège. En 1856, Hérat fut livrée à la Perse. En 1862, elle fut prise par les Afghans, qui l'ont gardée depuis. La *province de Hérat* est peuplée de 400.000 hab. (*Hératis*) sur environ 160.000 km², et arrosée par le Mourghab, etc.

***HÉRAUDER** [*rô-dé*] v. intr. Pratiquer l'art du héraut. [Vx.] (On écrivait aussi *HÉRAULDER.)

***HÉRAUDERIE** [*hé-rô, rî*] n. f. (de *héraulder*). Office de héraut. || Connaissance des armoiries, du blason, du cérémonial de la chevalerie. || Province dont un héraut portait le nom. V. HÉRAUT. (On écrivait aussi *HÉRAULDERIE.)

HÉRAULT, fleuve du Languedoc, descendu de l'Aigoual et arrosant les départements du Gard et de l'Hérault. Il traverse les Cévennes, puis les plateaux calcaires des Garrigues, dans des gorges arides et sauvages, notamment entre Ganges et Saint-Guilhem-le-Désert, reçoit à droite la Lergue, qui passe à Lodève, coule ensuite dans la plaine, riche en vignobles, de Pézenas et d'Agde, et se jette dans la Méditerranée. Cours, 160 kil. — Le **canal de Gignac**, qui en est dérivé, irrigue 2.500 ha.

HÉRAULT (DÉPARTEMENT DE L'), département français formé d'une partie de l'ancien Languedoc et tirant son nom du fleuve qui le traverse. Il est borné au N. par le départ. du Gard ; à l'O. par l'Aveyron et le Tarn ; au S. par le départ. de l'Aude. Superf. : 6.220 km². Le département compte 3 arrond. (*Montpellier*, ch.-lieu ; sous-préfect. Béziers, Lodève. — L'arrond. de Saint-Pons a été supprimé en 1926) ; 36 cant., 343 comm., et 514.800 hab. Il est compris dans la 16e région militaire, ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Montpellier, et forme le diocèse de Montpellier suffragant d'Avignon. V. *Supplément.*

Le département est parcouru au N. et à l'O. par l'extrémité des monts Cévennes, formée ici de chaînons gneissiques (Espinouse) ou calcaires (Serranc et Escandorgue). Au sud-est de ces chaînes montagneuses, s'étale un complexe de coteaux et de plateaux calcaires souvent appelés « garrigues » (collines de Montpellier, de la Gardiole, etc.) qui s'avance jusqu'à la mer, encadrant des plaines caillouteuses et les basses vallées de l'Hérault et de l'Orb. Quelques coulées ou pointements volcaniques (Escandorgue, montagne d'Agde) s'y ajoutent çà et là.

Le climat est en général sec et chaud, bien que les précipitations soient abondantes, mais brusques et irrégulières. La végétation a dû s'y adapter et revêt la forme buissonneuse des « garrigues » sur les plateaux calcaires du centre, notamment aux environs de Saint-Martin-de-Londres. Les eaux s'en vont pour la plupart à la côte méditerranéenne où alternent les plages de sable, les étangs, les petits deltas de l'Orb et de l'Hérault. L'Agout et le Thoré sont toutefois tributaires de l'Océan par le Tarn.

L'agriculture se présente principalement sous la forme de la culture de la vigne. Depuis les ravages du phylloxéra, la production est surtout orientée vers les vins de consommation courante. Aussi l'Hérault se classe-t-il au premier rang des départements producteurs. Montpellier, Béziers, Sète sont des marchés viticoles très actifs, et possèdent d'importantes distilleries, fabriques de vins de liqueur, etc. Certains crus ont encore gardé leur célébrité (Minervois, Frontignan, etc.). L'exploitation des marais salants (étangs de Thau, de Mauguio, etc.), de la bauxite (Bédarieux), du charbon (Graissessac) et des eaux minérales (Lamalou-les-Bains) est active par endroits. Le gîte de pétrole de Gabian n'a pas encore donné de résultat définitif. L'industrie textile est prospère : la bonneterie de soie à Ganges, notamment ; les fabriques de drap doivent leur origine aux efforts de Colbert.

Hérault de Séchelles.

Quelques industries chimiques (raffineries de soufre, de pétrole ; fabriques de superphosphates et de sulfate de cuivre, etc.) s'y ajoutent aux bords de l'étang de Thau.

La côte, marécageuse, a toujours déjoué les efforts faits pour y créer un grand port. A défaut d'Agde, Sète est un port important, mais la navigation intérieure est peu intense sur les canaux (canal du Midi, canal des Etangs).

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean), écrivain, magistrat et homme politique français, né et mort à Paris (1759-1794). De famille noble, il fut nommé, en 1785, avocat au parlement de Paris. Partisan des réformes, il contribua à la prise de la Bastille, et il fut député à l'Assemblée législative puis à la Convention. Il se prononça contre les girondins, collabora à la rédaction de la Constitution de 1793, puis fut poursuivi en même temps que Danton, accusé de trahison et guillotiné. Il a laissé une *Théorie de l'ambition*, et *Une visite à Montbard* (chez Buffon), pleine de verve et d'esprit.

***HÉRAUT** [*hé-rô*] n. m. (lat. *heraldus*). Officier public autrefois chargé de déclarer la guerre et dont la personne

était sacrée. || Officier des anciens, qui proclamait les jeux et les noms des vainqueurs. || Messager chargé de porter les ordres du prince et de faire les annonces. || *Héraut d'armes,* Officier des cours princières au moyen âge. || *Baptême des hérauts,* Cérémonie dans laquelle le roi versait une coupe de vin sur la tête du poursuivant d'armes, et lui imposait le nom d'une héraudrie. || *Héraut des ordres du roi,* Officier de la maison du roi.

—. Encycl. Dans l'antiquité grecque sous le nom de *kèrux,* dans l'antiquité romaine sous les noms de *fecialis* (V. fécIaux) et de *caduceator,* le *héraut* est un officier public qui apparaît à la guerre, dans les cérémonies civiles et religieuses. Inviolable, il porte le caducée comme insigne de ses fonctions, qui sont de déclarer la guerre, d'annoncer la paix, de conduire les prisonniers, etc. Le héraut d'armes du moyen âge est un officier public, royal, princier ou communal, inviolable. A la guerre, il annonce par des *cris* ou *bans* le jour des combats assignés, etc., règle les échanges de prisonniers, reconnaît les morts sur le champ de bataille, etc. Dans les joutes et tournois, il donne le signal. Comme juge d'armes, il vérifie les armoiries. Il dresse les armoriaux et est souvent chargé de rédiger les chroniques. En France, ils étaient au nombre de trente. Il fallait être sept ans poursuivant d'armes avant de devenir héraut d'armes. Ils étaient astreints à un serment spécial. Ils devaient s'assembler tous les trois ans. Le premier d'entre eux était dit *roi d'armes,* et s'appelait *Montjoie Saint-Denis;* il était élu par les autres en assemblée solennelle, à Saint-Antoine-le-Petit de Paris. Le roi d'armes demeurait à la cour, les autres étaient nominalement attachés aux provinces. Ils portaient une dalmatique ou *plaque* de velours violet avec broderies d'or et, sur leurs manches, les noms et armes de la province. Leur bâton, revêtu de velours violet fleurdelisé d'or, s'appelait *caducée.* Les hérauts d'armes, établis régulièrement au XIIe siècle, disparaissent sous Louis XIII avec l'établissement du conseiller juge général d'armes : ce ne sont plus que des huissiers jusqu'à la Révolution. Rétablis sous le premier Empire, ils disparurent en 1830. Les hérauts de l'Empire avaient leur cotte de velours bleu semée d'abeilles d'or.

Héraut d'armes (XVIe s.).

HERBACÉ [*èr, sé*], **E** adj. Qui a l'aspect, la nature de l'herbe. || *Plantes herbacées,* Plantes frêles, non ligneuses, qui meurent après la fructification.

HERBAGE [*èr-baj'*] n. m. Toutes sortes d'herbes des prés : *Les lapins se nourrissent d'*herbages. || Prairie naturelle, dont l'herbe est pâturée par les bestiaux : *La Normandie possède de gras* herbages.

— N. m. pl. Pêch. Vieux filets auxquels on attache des chevrons, et qui servent à arracher le corail du fond de la mer.

— N. f. Mar. Vieille couverture de laine qui garnissait chaque banc des galères.

— Encycl. Un *herbage* est caractérisé par la vigueur et la continuité de la végétation, par la qualité de l'herbe; les meilleurs herbages sont situés sur des sols argilo-calcaires (Charolais, Nivernais, Pays d'Auge, Bessin). La création des herbages nécessite des travaux préparatoires : labour profond, ameublissement complet, fumure organique, engrais phosphatés et potassiques; l'ensemencement est effectué à l'aide de mélanges de graines appropriées contenant une proportion importante de légumineuses (40 à 50 p. 100), surtout de trèfle blanc. L'entretien des herbages comprend des façons superficielles, hersage ou roulages, l'épandage d'engrais phosphatés; la chaux et les engrais potassiques sont fréquemment utilisés. La période d'utilisation des herbages s'étend ordinairement depuis le printemps jusqu'à l'automne.

On confond habituellement sous le nom d'herbages toutes les prairies naturelles ou artificielles dont les herbes sont consommées sur place par les animaux. Suivant les pays elles portent différents noms : *prairies* ou *prés; pâturages* ou *pâtures; embouches; alpages; montagnes; pacages; causses; garrigues; landes.*

HERBAGEMENT [*èr, je-man*] n. m. Action de mettre des bestiaux à l'herbage.

HERBAGER [*èr, jé*], **ÈRE** n. (de *herbage*). Qui nourrit, engraisse les bestiaux.

HERBAGER [*èr, jé*] v. tr. (de *herbage.* — Se conjugue comme *manger.*) Mettre à l'herbage : Herbager *les bestiaux.*

HERBAGEUX [*èr, jeû*], **EUSE** adj. Couvert d'herbages : *Les plaines* herbageuses *du Kouban.* (Volney.)

HERBAILLE [*èr-bay'*] n. f. Fam. Réunion d'herbes de peu de valeur dans un herbier.

HERBART (Johann Friedrich), philosophe allemand, né à Oldenbourg en 1776, mort à Gœttingue en 1841. Il fut professeur à Gœttingue (1805), occupa la chaire de Kant à Kœnigsberg (1809) et retourna ensuite professer à Gœttingue (1833). Il a publié : *Allgemeine Pädagogik* (1806); *Allgemeine praktische Philosophie* (1808); *Hauptpunkte der Logik und Metaphysik* (1808); *Lehrbuch zur Einleitung in die Philosophie* (1815); *Lehrbuch zur Psychologie* (1816); *Psychologie als Wissenschaft, neu gegründet auf Erfahrung, Metaphysik und Mathematik* (1824); *Allgemeine Metaphysik nebst den Anfangen der philosophischen Naturlehre* (1828-1829); *Encyklopädie der Philosophie aus praktischen Gesichtspunkten* (1831). Herbart continue le réalisme de Kant, comme Fichte en continue l'idéalisme. Les représentations peuvent être considérées comme des forces, et la vie psychique tout entière comme le résultat de l'action réciproque de ces forces. On voit là le principe d'une statique et d'une mécanique de la vie psychique; ainsi les mathématiques s'appliquent à la psychologie, élevée au rang de science exacte. L'esthétique, pour Herbart, comprend la morale proprement dite, et le goût et le sens moral sont de même nature.

HERBAUGE (en lat. *Herbadilicus pagus*), petit pays du Poitou, mentionné dès le VIe siècle et qui eut ses comtes particuliers au temps de Charles le Chauve. Il était compris dans les départ. de la Loire-Inférieure et, surtout, de la Vendée; mais le pays de Retz en fut détaché de bonne heure. Il devait son nom à la ville, plus ou moins légendaire, d'*Herbadilla.*

HERBAULT, ch.-lieu de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 21 kil. de Blois; 695 hab. Château du XVIIIe siècle. Tramways à vapeur de Loir-et-Cher. — Le canton a 21 comm., et 11.710 hab.

HERBAUT [*èr-bô*] n. m. Chien courant qui se jette durement sur le gibier. (Vx.)

HERBE [*èrb'*] n. f. (lat. *herba*). Bot. Plante dont la tige molle et verte meurt chaque année: *De bonnes, de mauvaises* herbes, *Madame cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'*herbe *des champs.* (Bossuet.) || Réunion de plantes herbacées diverses; gazon : *Se coucher sur l'*herbe.

— *Herbe aux ânes,* Onagraire. || *Herbe à Saint-Benoît,* Benoîte. || *Herbe aux centaures,* Centaurée. || *Herbe aux cent nœuds,* Renouée. || *Herbe au chantre,* Erysimum officinal. || *Herbe aux charpentiers* ou *Herbe aux coupures,* Achillée millefeuilles. || *Herbe aux chats,* Cataire. || *Herbe aux cuillers,* Cochléaria. || *Herbe aux écus,* Lysimaque nummulaire. || *Herbe aux femmes battues,* Arnica, couleuvrée. || *Herbe à foulon,* Saponaire. || *Herbe de Saint-Jean,* Armoise. || *Herbe aux gueux,* Clématite commune. || *Herbe au pauvre homme,* Gratiole. || *Herbe aux mites,* Blattaire. || *Herbe à Nicot, Herbe à la Reine, Herbe cathérinaire,* Tabac. (Vx.) || *Herbe aux puces,* Pulicaire. || *Herbe au lait,* Polygala. || *Herbe à la rosée,* Droséra. || *Herbe des magiciens,* Mandragore. || *Herbe aux vers,* Tanaisie. || *Herbe vierge,* Manube blanc.

— *Herbes médicinales* ou *officinales,* Employées en pharmacie. || *Herbes marines,* Algues, goémons, etc.

— Art culin. *Herbes potagères,* Herbes comestibles (chicorée, épinard, oseille, etc.), cultivées dans les potagers. || *Fines herbes,* Herbes comestibles employées comme assaisonnement : persil, cerfeuil, civette, estragon, etc.

— Chronol. *Fête des herbes* (*Herborum festum*), L'Assomption, parce qu'on jonchait le pavé des églises avec des herbes odorantes.

— Pharm. *Bouillon d'herbes* ou *Bouillon aux herbes,* Tisane rafraîchissante, obtenue par cuisson des feuilles fraîches d'oseille, de laitue, de cerfeuil et de poirée dans l'eau; on y ajoute du beurre et du sel. || *Herbes aromatiques,* V. aromate.

— Techn. *Herbes de soie,* Etoffe très légère que l'on fabrique avec le chanvre provenant de la Virginie. (Vx.)

— Loc. div. *Mauvaise herbe,* Ensemble des plantes parasites nuisibles à la culture : *Le chiendent est une* mauvaise herbe *très répandue;* et *au fig.* Vaurien. || *En herbe,* Etat de certaines plantes non encore à l'état de maturité : *Des blés* en herbe; et *au fig.* En espérance, en puissance : *Avocat* en herbe. — *Manger son blé* ou *son bien en herbe,* Manger son revenu avant de l'avoir perçu. || *Aux herbes,* Au printemps. || *Couper l'herbe sous le pied de quelqu'un,* Le supplanter en le devançant. || *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean,* Avoir recours à tous les moyens possibles. (On croyait autrefois que les herbes cueillies à la Saint-Jean avaient des vertus merveilleuses.) || *Avoir marché sur quelque herbe,* Se dit de quelqu'un qui est dans un état anormal, en particulier de quelqu'un qui est de mauvaise humeur. || Pop. *Manger l'herbe par la racine,* Etre enterré.

— Prov. **Mauvaise herbe croît toujours,** Se dit par plaisanterie des enfants qui ont un développement très rapide. || **A chemin battu il ne croît point d'herbe,** Point de profit possible dans un négoce dont maintes gens se mêlent. || **L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve de quoi brouter,** Se dit de celui qui trouve toujours moyen de faire des profits, là où les autres n'en font pas.

— Allus littér. **Manger l'herbe d'autrui,** et **La faim, l'occasion, l'herbe tendre,** etc. V. manger. || **Le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.** V. Barbe-Bleue.

— N. m. pl. Légumes.

J'aime bien mieux, pour moi, qu'en épluchant ses *herbes*...
Molière.

— Encycl. Bot. On distingue, au point de vue de la durée de leur développement, des *herbes* annuelles, bisannuelles et vivaces.

On se débarrasse des mauvaises herbes par des labours répétés, le sarclage, l'emploi de graines choisies et bien nettoyées pour éviter le mélange d'espèces adventices, la perfection de l'assolement, etc.

— Techn. *Destruction des herbes des cours:* 1° arracher tout d'abord les herbes avec un crochet et les balayer. Verser ensuite entre les joints des pavés une légère couche de goudron de houille; 2° répandre sur les pavés et les herbes une couche de 2 à 3 cm. de tan provenant des fosses d'une tannerie.

Dans les *allées des jardins,* on peut répandre des solutions de sulfate de cuivre à 5 p. 100, de sulfate de fer à 10 p. 100, d'acide sulfurique à 3 p. 100, ou encore utiliser un mélange à parties égales d'eau et d'huile lourde de goudron. On vend actuellement, sous le nom de *mort-herbe,* des produits chimiques à base de potasse.

HERBEDE, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur la Ruhr, affl. du Rhin; 4.000 hab. Carrière, houille.

***HERBEILLER** [*hèr-bè-ier*] v. intr. Vén. Paître l'herbe (en parlant du sanglier) : *Le sanglier* a herbeillé *en tels lieux.* (Du Fouilloux.)

HERBELIN (Jeanne-Mathilde Habert, dame), miniaturiste française, née à Brunoy (Seine-et-Oise) en 1820, morte à Paris en 1904. Nièce et élève de Belloc. Ses portraits de contemporains célèbres sont nombreux. Rappelons ceux d'*Isabey,* de *Delacroix,* de *Rossini, Guizot, Rosa Bonheur,* des *deux Dumas,* de *Mérimée, Thiers,* etc.

HERBELINE [*èr*] n. f. (de *herbe*). Brebis étique, mise au vert.

HERBELOT DE MOLAINVILLE (Barthélemy de), orientaliste français, né et mort à Paris (1625-1695). Nommé par Fouquet secrétaire interprète pour les langues orientales, devenu ensuite professeur de syriaque au Collège de France, il est connu par sa *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel contenant généralement tout ce qui regarde la connaissance des peuples de l'Orient.* Cet ouvrage fut achevé par A. Galland.

HERBEMONT [*èr-be-mon*] n. m. Cépage noir d'Amérique.

HERBEN (Jean), journaliste et écrivain slovaque, né à Brumovice en 1857. Il a dirigé depuis sa fondation en 1886 le *Tchas,* organe du parti Masaryk. On lui doit : *Tableaux de Moravie* (1889); *Enfants slovaques* (1890); *Jusqu'à la troisième et à la quatrième génération* (1892); et *Hostichov* (1907), où il peint la Bohême méridionale.

HERBER [*èr-bé*] v. tr. Econ. dom. Exposer sur l'herbe de la toile qu'on veut faire blanchir et à laquelle on veut donner une nuance plus claire : Herber *des toiles.*

HERBERAY DES ESSARTS (Nicolas d'), littérateur français, né en Picardie, mort vers 1557. Il a traduit de l'espagnol : *l'Amant maltraité de sa mye* (1539), et, sur l'ordre de François Ier : les *Huit premiers livres d'Amadis de Gaule* (1540-1548); le *Premier livre de la Chronique de don Florès de Grèce* (1555); *l'Horloge des princes* de Guevara (1555). On lui doit aussi une traduction de *Flavius Josèphe* (1557).

HERBERIE [*èr, rî*] n. f. Marché aux herbes. || Lieu où l'on fait blanchir la cire, en l'exposant au soleil et à la rosée. || Pré où l'on fait blanchir les toiles sortant de la fabrique.

HERBERN, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster); 3.100 hab. Vannerie.

HERBERSTEIN (Sigismond), diplomate et écrivain d'origine slovène, né à Vipava (Wittach) en 1486, mort à Vienne en 1566. Il fut ambassadeur de l'empereur Maximilien Ier au Danemark (1516), en Pologne, en Russie (1517 et 1526), aux Pays-Bas, en Bohême et en Allemagne. Il publia à Vienne, en 1549, une relation : *Rerum moscovitarum commentarii.* Les cartes de la Russie qui y sont jointes sont parmi les plus anciennes de ce pays.

HERBERT ou **HÉRIBERT** Ier, comte de Vermandois, mort en 943. Il fut mêlé aux querelles des rois Eudes et Charles le Simple (895-897). — Son fils, **Herbert II,** suivit la même politique égoïste et tortueuse; il s'empara traîtreusement de Charles en 923; il lui rendit la liberté en 927, mais l'emprisonna de nouveau en 928 et le laissa mourir dans la tour de Péronne. La légende d'après laquelle Herbert II se serait pendu est apocryphe.

HERBERT (Edward), lord Herbert de Cherbury, diplomate et écrivain anglais, né à Eyton-on-Severn, près de Wroxeter, en 1583, mort à Londres en 1648. Ambassadeur d'Angleterre à Paris en 1619, il chercha à détacher la France de l'alliance espagnole. Il a une querelle retentissante avec de Luynes (1621). Dès les débuts de l'opposition du Parlement au roi, il se met du côté de Charles Ier et l'accompagne à York (1639), puis passe dans le camp parlementaire. Il a laissé quelques écrits philosophiques qui lui ont valu, de son temps, la réputation d'athée.

HERBERT (George), poète anglais (1593-1633), frère du précédent; auteur du *Temple* (1634), l'un des chefs-d'œuvre de la poésie religieuse anglaise.

HERBERT (John Rogers), peintre anglais, né à Maldon (comté d'Essex) en 1810, mort à Londres en 1890. Il débuta en 1834 par le portrait de la *reine Victoria.* Puis il exécuta des scènes de genre et d'histoire. Elu, en 1846, membre de l'académie royale, Herbert a produit un grand nombre de toiles : *la Procession de 1528 à Venise; Saint Jean devant Hérode;* puis, parmi les décorations intérieures du Parlement (1848): *Moïse descendant du Sinaï avec les tables de la Loi; le Jugement de Salomon; Visite de la reine de Saba;* etc. Rappelons aussi *le Roi Lear maudissant Cordelia* (1855).

HERBERT, fleuves d'Australie, dont l'un, le Herbert Oriental, arrose le Queensland et finit dans la mer de Corail, au sud de la péninsule d'York. Cours 200 kil. — L'autre, le Herbert Occidental ou Georgina est vassal du fleuve Hamilton et appartient au bassin intérieur du lac Eyre. Cours, 600 kil.

HERBET [*èr-bè*] n. m. Sur le littoral de la Manche, Nom vulgaire des variétés de fucus très découpées.

HERBET (Marie-Pierre-*Félix*), archéologue français, né à Amiens en 1847, mort à Paris en 1917. Archiviste paléographe (1869), docteur en droit (1874), il s'est fait connaître surtout par ses travaux sur Fontainebleau : *les Graveurs de l'école de Fontainebleau* (1896-1902); *les Emailleurs sur terre de Fontainebleau* (1897); *les Artistes de Fontainebleau* (1901-1904); etc. On lui doit un important *Dictionnaire historique et artistique de la forêt de Fontainebleau* (1903).

HERBETTE [*èr-bèt'*] n. f. (de *herbe*). Herbe courte et menue : *Danser sur l'*herbette.

HERBETTE (Jules-Gabriel), diplomate français, né et mort à Paris (1839-1901). Il entra en 1860 au ministère des affaires étrangères, et commença dans les consulats une carrière qu'il poursuivit à partir de 1871 à la direction politique. Délégué à la commission du Danube (1876), directeur du personnel en 1880, il devint ambassadeur de France à Berlin (1886). Il occupa ce dernier poste pendant dix ans, dans des circonstances souvent délicates (affaire Schnæbelé, débuts de Guillaume II). Il prit sa retraite en 1896. — Son frère, François-Louis **Herbette,** né et mort à Paris (1843-1921), fut successivement préfet (1876), directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur (1882), et conseiller d'Etat (1891). On lui doit : *Nos diplomates et notre diplomatie* (1874); *Bonapartisme et Bonapartistes* (1875); *Organisation des services et des établissements pénitentiaires en France.*

HERBEUMONT, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Neufchâteau), sur la Semois; 1.200 hab.

HERBEUX [*èr-beû*], **EUSE** adj. Où il croît de l'herbe, qui est couvert d'herbe : *Sentier* herbeux.

— *Atterrissements herbeux,* Atterrissements qui se forment à la suite de crues, dans certains cours d'eau, et qui deviennent des îles couvertes d'excellentes herbes pour les animaux domestiques.

HERBICIDE adj. et n. m. Qui tue les mauvaises herbes : *Un puissant* herbicide.

HERBICOLE adj. (de *herbe*, et du lat. *colere*, habiter). Qui vit parmi les herbes.

HERBIER [*èr-bi-é*] n. m. (de *herbe*). Bot. Collection de plantes ou de parties de plantes desséchées sous presse, étiquetées et nommées soigneusement, qui servent pour les études botaniques. || Collection de dessins représentant des plantes. || Ouvrage consacré à la description des plantes.

— Econ. rur. Sorte de hangar sous lequel on conserve temporairement l'herbe fraîchement coupée pour le bétail et les animaux domestiques.

— Fauconn. Canal de la respiration, chez l'oiseau de proie. (Vx. et inus.)

— Pêch. Dans les étangs et les cours d'eau, Agglomération de plantes diverses, où se réfugient les poissons.

— ENCYCL. Bot. Pour constituer un *herbier* il faut plusieurs opérations indispensables : 1° *Choix*. Les échantillons doivent être normaux, aussi complets que possible ; 2° *Dessication*. Les échantillons sont placés convenablement dans une chemise chacun. Entre deux chemises sont interposés des coussins ou matelas de papier sec. Le tout est mis sous presse ou serré par des ficelles entre des cartons. On reconnaît que les plantes sont sèches quand elles ne sont plus froides ; 3° *Etiquetage*. Les étiquettes doivent être rédigées sur le terrain, et ne jamais quitter l'échantillon. Elles doivent indiquer : taille de l'arbre, port de la plante, couleur des fleurs, lieu et date de la récolte ; 4° *Empoisonnage*. Pour éviter les déprédations des insectes, on plonge les échantillons dans une solution de sublimé ou des vapeurs de sulfure de carbone ; 5° Les grands herbiers sont *fixés* sur du papier fort au moyen de bandelettes gommées.

HERBIÈRE [*èr*] n. f. Vendeuse d'herbes : *Une* HERBIÈRE *de la Halle*. || Celle qui recueille des herbes pour nourrir les bêtes.

HERBIERS (LES), ch.-lieu de cant. de la Vendée, arrond. et à 42 kil. de La Roche-sur-Yon ; 3.780 hab. Ch. de f. Etat. Marché agricole. Eglise du XVe siècle. — Le canton a 10 comm., et 14.775 hab.

HERBIFÈRE adj. (de *herbe*, et du lat. *ferre*, porter). Qui produit de l'herbe : *Pays* HERBIFÈRE.

HERBIFORME [*èr*] adj. (de *herbe* et *forme*). Qui ressemble à de l'herbe. (Peu us.)

HERBIG (Gustave), philologue allemand, né à Kaiserslautern en 1868, mort à Munich en 1925. Il appartint à la bibliothèque de cette ville depuis son doctorat (1891) jusqu'en 1913. On a de lui : *Sur la chronologie des hymnes de victoire pindariques* (1891) ; *Contribution à l'étude des fonctions du verbe indogermanique* (1895) ; *Inscriptions de l'antique Faléries* (1910). Professeur aux universités de Rostock (1913), Breslau (1921), Munich (1922), il fut associé dès 1901 à la préparation du *Corpus inscriptionum etruscarum*.

HERBIGNAC, ch.-lieu de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kil. de Saint-Nazaire, près de la Grande-Brière ; 3.445 hab. Ch. de f. du Morbihan. Tourbe. — Le canton a 4 comm., et 8.765 hab.

HERBIGNY (Pierre-François Xavier BOURGUIGNON D'), écrivain politique français, né à Laon en 1772, mort à Loos (Nord) en 1846. Il devint, en 1820, secrétaire général de la préfecture du Nord. Etant entré dans l'opposition en 1825, il fut condamné à la prison pour un pamphlet : *Nouvelles lettres provinciales*, et passa en Belgique. Il a laissé de nombreuses études historiques et politiques.

HERBILLON (Emile), général français, né à Châlons-sur-Marne en 1794, mort à Paris en 1866. Engagé volontaire aux chasseurs de la garde en 1813, il prit une part glorieuse à la campagne de France, assista à la bataille de Waterloo, demi-solde puis réintégré, suivit comme capitaine le duc d'Angoulême dans son expédition d'Espagne (1823), puis fut envoyé à la Guadeloupe.

Sous la monarchie de Juillet et la deuxième République, il fut l'un de ceux qui, sous Bugeaud, Lamoricière et le duc d'Aumale assurèrent la soumission et la pacification de l'Algérie. Maréchal de camp en 1846, commandant intérimaire de la province en 1848, il maintint les Kabyles qui s'agitaient. On lui doit en particulier la soumission de la Kabylie, celle de l'Aurès et la prise de Zaatcha, dans les Zibans (1849). Au cours de la guerre de Crimée, ce fut sa division qui gagna la bataille de Traktir (16 août 1855). Il fut ensuite commandant militaire de Gênes (1859), et siégea au Sénat (1863-1866).

HERBITZHEIM, comm. du Bas-Rhin, proche de Sarralbe-en-Moselle, arrond. et à 60 kil. de Saverne ; 1.625 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Ancienne abbaye bénédictine, église et hôtel de ville de la Renaissance.

HERBIVORE [*èr*] adj. (du lat. *herba*, herbe, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit d'herbes, de substances végétales : *L'homme est* HERBIVORE *et carnivore*.

— *Substantiv.* et au masc. : *Les* HERBIVORES *ne se nourrissent que de substances végétales*.

— ENCYCL. Les *herbivores* ont les incisives disposées en ciseaux propres à tondre l'herbe ; ils sont souvent dépourvus de canines, en sorte qu'il y a un espace nu entre les incisives et les molaires.

HERBIVORES [*vor'*] n. m. pl. Groupe d'ongulés à doigts pairs, aujourd'hui supprimé. (Les herbivores à bourse sont les marsupiaux diprotodontidés.)

— Entom. Famille de coléoptères tétramères.

HERBLAY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kil. de Versailles, près de la Seine ; 4.260 hab. Ch. de f. Etat. Plâtre. Perles artificielles. Eglise des XIe-XVIe siècles (vitraux Renaissance).

HERBOLZHEIM, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Fribourg) ; 3.100 hab. Lieu de pèlerinage. Moulins.

HERBON [*èr*] n. m. Couteau mousse, qui sert au tanneur pour ébourrer les peaux.

HERBORISATEUR [*èr*], **TRICE** n. Qui herborise : *Un* HERBORISATEUR *infatigable*. (On dit aussi HERBORISEUR.)

HERBORISATION [*èr, si-on*] n. f. (de *herboriser*). Excursion faite en vue de la récolte des plantes poussant spontanément dans la région explorée.

— ENCYCL. Il ne suffit pas, dans une *herborisation*, de cueillir les fleurs ; il faut encore, autant que possible, prendre des plantes entières, avec leurs parties souterraines. Pour les préserver momentanément de la dessiccation, on les enferme dans une boîte en fer-blanc.

HERBORISER [*èr, zé*] v. intr. (de *herbe*). Recueillir dans les champs des plantes ou pour les étudier ou pour en faire un herbier.

HERBORISEUR n. m. V. HERBORISATEUR.

HERBORISTE [*èr, rist'*] n. (de *herbe*). Personne tenant une herboristerie.

— ENCYCL. L'exercice de la profession d'*herboriste* est subordonné à la possession d'un certificat délivré après examen spécial, soit par les facultés de pharmacie, soit par les facultés mixtes de médecine et de pharmacie, soit par les écoles de plein exercice ou préparatoires de médecine et de pharmacie. Il existe à Paris, depuis 1927, une école particulière d'herboristerie qui a pour but l'instruction professionnelle des aspirants herboristes. Les candidats ne sont admis à subir l'examen qu'à l'âge de vingt et un ans révolus. L'examen porte sur la connaissance des plantes médicinales, les précautions nécessaires pour leur récolte, leur dessiccation, leur conservation.

Les herboristes ont le droit de vendre au détail des plantes ou des parties de plantes médicinales *indigènes, non vénéneuses*, fraîches ou sèches. La vente des préparations ou compositions médicamenteuses leur est interdite. Ils sont soumis à l'inspection pharmaceutique.

HERBORISTERIE [*èr, ste-rî*] n. f. Commerce, boutique de l'herboriste : *S'enrichir dans l'*HERBORISTERIE. *Tenir une* HERBORISTERIE.

HERBORN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden), sur la Dill, affl. du Rhin ; 5.600 hab.

HERBSLEBEN, bourg d'Allemagne (Saxe-Cobourg-Gotha), sur l'Unstrutt ; 2.750 hab.

HERBST (Edouard), jurisconsulte allemand, né et mort à Vienne (1820-1892). Membre de la Diète de Bohême, il passa au Reichsrath de Vienne, et devint bientôt le chef du parti allemand et constitutionnel. Ministre de la justice en 1867, il accomplit d'importantes réformes. Après 1870, il siégea au Parlement dans les rangs de l'opposition. On a de lui : *Manuel du droit criminel autrichien* (1855) ; *Introduction à la procédure criminelle autrichienne* (1860).

HERBU [*èr*], **E** adj. Couvert d'herbes : *Sentier* HERBU.

HERBUE [*èr-bû*] n. f. (de *herbe*). Econ. rur. Terre légère et peu profonde, qui n'est bonne qu'à faire des pâturages. || Terre végétale qu'on enlève dans les pâturages, pour amender le sol d'un vignoble. V. *Supplément*.

HERBULE [*èr*] n. f. ou **HERBULA** n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralidés, comprenant des pyrales grises et jaunes, volant dans les prairies en plein soleil ; espèces d'Europe et d'Amérique.

***HERCHAGE** [*hèr-chaj'*] n. m. Travail des hercheurs.

HERCHE n. f. Wagon qu'on charge de minerai.

HERCHEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne), sur la Sieg ; 3.750 hab.

***HERCHER** [*hèr*] v. intr. Min. Pousser les wagonnets chargés de minerai.

***HERCHEUR** [*hèr*], **EUSE** n. et adj. Min. Ouvrier chargé de pousser les wagonnets.

HERCHIES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons) ; 2.550 hab. Filatures de lin. Corderies. Blanchisseries de toiles. Briqueteries.

HERCK-LA-VILLE (en flamand **Herk-de-Stadt**), commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Hasselt), sur la *Herck*, affl. du Démer ; 3.285 hab. Brasseries.

HERCK-SAINT-LAMBERT, auj. **Sint-Lambrecht-Herk**, commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Hasselt) ; 1.500 hab. Briqueteries, tuileries.

HERCOGAMIE [*èr, mî*] n. f. (du gr. *herkos*, barrière, et *gamos*, mariage). Nom donné par Axell pour désigner les types de fleurs organisés de telle sorte que l'autopollinisation est empêchée et que le transport du pollen sur le stigmate ne peut être effectué que par les insectes.

HERCOTECTONIQUE [*èr, tèk, nik'*] n. f. (du gr. *herkos*, enceinte, et *tektonikê*, art de construire). L'art des retranchements, des fortifications.

HERCULANO DE CARVALHO E ARAUJO (Alexandre), poète et historien portugais, né à Lisbonne en 1810, mort à Ajuda en 1877. Elevé à Paris, il se lança dans le journalisme dès qu'il fut de retour dans sa patrie, puis publia un grand poème, *la Voix du Prophète* (1836), où il peignait sous les couleurs les plus sombres l'avenir du Portugal. La même note romantique domine dans *la Harpe du croyant* (1838). Membre des Cortès en 1841, il fut bibliothécaire du roi. Comme historien, il a publié une *Histoire de Portugal* (1845 et suiv.), ouvrage très estimé ; *Légendes et Récits tirés de l'histoire du Portugal* (1851) ; *De l'origine et de l'établissement de l'Inquisition en Portugal* (1854-1855).

HERCULANUM, ville de l'Italie ancienne (Campanie) fondée, selon la tradition, par Hercule, soixante ans avant la fondation de Troie. Elle était au Ier siècle de notre ère un lieu de villégiature, quand elle fut ensevelie, lors de l'éruption de 79, sous plusieurs mètres de cendres et de *lapilli* volcaniques, qui, sous l'action de l'eau, constituèrent une masse d'une extrême dureté. D'autres éruptions achevèrent l'œuvre de la première. Sur cet emplacement s'élevèrent les bourgs de Portici et de Resina, devenus de véritables villes. En 1711, le creusement d'un puits entraîna la découverte de vestiges antiques. Des fouilles souterraines entreprises par Emmanuel de Lorraine aboutirent à un vaste théâtre, rempli de statues. Abandonnées, puis reprises en 1736 par le roi de Naples Charles III, continuées surtout en 1755 quand fut fondée l'*Accademia Ercolanese*, poussées activement par Joseph Napoléon et Murat, le gouvernement italien les reprit solennellement en 1868, mais le manque de fonds ne permit pas de leur donner l'ampleur nécessaire. Enfin, en 1927, le gouvernement de B. Mussolini s'est attaqué résolument, avec de larges moyens financiers, au déblaiement total d'Herculanum, sans toutefois détruire les villes modernes qui la recouvrent.

Dès les premières fouilles, les trouvailles d'objets d'art ont été des plus fructueuses. Outre le théâtre découvert en 1719, on a déblayé au commencement du XIXe siècle une partie du forum, une grande villa, un temple, une construction à colonnade, etc., mais pour les combler après en avoir extrait les œuvres d'art. Postérieurement, on a dégagé une rue assez longue où les maisons sont disposées comme à Pompéi. La mieux conservée de ces maisons est celle dite « d'Argus », avec un portique de vingt mètres. On a retrouvé à Herculanum un grand nombre de rouleaux manuscrits carbonisés que l'on peut, avec difficulté, dérouler et lire, grâce à des procédés chimiques. Malheureusement, ils ne présentent pas jusqu'à présent un grand intérêt. Parmi les nombreuses œuvres d'art trouvées à Herculanum et transportées au musée de Naples, citons seulement les statues en marbre des *Balbus*, dont deux équestres, le groupe académique d'*Oreste et Electre*, le *Faune portant Bacchus enfant*, etc., et entre les bronzes, dont la patine verte se distingue aisément de la patine bleue pompéienne, le *Faune ivre* et le *Faune dansant*, le *Mercure au repos*, les *Danseuses*, etc., ainsi qu'une foule de bustes, en marbre ou en bronze, de philosophes et de grands hommes.

Herculanum, tableau d'Hector Leroux, qui a figuré au musée du Luxembourg (1881) : c'est l'éruption du Vésuve en 79 ; les vestales fuient, et la ville, au fond, apparaît dans la nuit inégalement éclairée par le volcan. (V. planche *Beaux-Arts LXXI*.)

HERCULE [*èr*] n. m. (du nom mythol.). Homme d'une très grande force physique : *C'est un* HERCULE. || Personnage forain qui exécute des tours de force : *Il n'est pas de gens plus tôt usés, estropiés, que les* HERCULES. (Fourier.) V. ACROBATE.

— *Fig.* Homme très fort en son genre.

HERCULE [*ér*] n. m. Entom. Nom vulgaire du *dynastes hercules*, qui, avec le titan géant de la Guyane, est l'insecte coléoptère atteignant les plus fortes dimensions. V. DYNASTE.

HERCULE. Myth. lat. Demi-dieu du Panthéon romain ; *Héraclès* latinisé. C'est par l'Etrurie et par les colonies grecques de l'Italie méridionale que la réligion d'Héraklès fut connue des Latins. Son culte fut introduit à Rome en 399 av. J.-C. ; plusieurs familles romaines prétendirent descendre du héros. Cependant, celui-ci prit, à Rome, une physionomie assez nouvelle : ce fut surtout un dieu agricole, protecteur du sol et aussi de la bonne foi (On jurait par Hercule). Il se rattachait à l'Italie par des légendes particulières. D'une fille d'Evandre, il avait eu Palas, patron des bergers ; de Fauna, Latinus ; de la prêtresse Rhéa, Aventinus. Son aventure populaire, à Rome, était sa querelle avec Cacus. V. CACUS. Le héros, disait-on, vainqueur de Cacus, commença par élever un autel à Jupiter, devant la caverne du brigand (près de la future *porta Trigemina*). Puis, entre le Palatin et l'Aventin, il éleva l'*Ara maxima*, qu'il confia à deux familles sacerdotales, les *Potitii* et les *Pinarii*. C'était là un culte originairement privé, qui en 312 devint culte public : chaque année se célébrait, le 12 août, le sacrifice ordinaire. De plus, des particuliers ou des généraux vainqueurs, avec la dîme de leurs récoltes ou du butin, offraient un sacrifice extraordinaire, suivi d'un banquet (*polluctum*).

— ALLUS. LITTÉR. On fait souvent allusion, dans la conversation, à la légende et aux douze travaux d'Hercule. Les détails de cette légende sont exposés au mot HÉRACLÈS. || **Les travaux d'Hercule, Un treizième travail d'Hercule**, Expressions qui caractérisent une entreprise qui exige une force, une endurance à toute épreuve. On les emploie quelquefois aussi ironiquement.

— Iconogr. Parmi les œuvres d'art modernes représentant Hercule, nous citerons les peintures de Carrache (*Hercule étouffant les serpents*, Louvre) ; du Guide (*Hercule tuant l'hydre de Lerne*, Louvre) ; du Dominiquin (*Combat d'Hercule et d'Achéloüs*, Louvre) ; de Zurbaran (*Hercule étouffant Antée*, Madrid) ; de Ch. Le Brun (*Hercule combattant les Centaures*, Louvre) ; de Poussin et de Zurbaran qui ont consacré diverses compositions aux *Travaux d'Hercule*, de Bon Boullongne (*Hercule combat les centaures*, Louvre) ; Ch. Gleyre (*Hercule aux pieds d'Omphale*, musée de Neuchâtel). Parmi les sculptures, rappelons l'*Hercule étouffant Antée*, d'Ant. del Pollaiuolo (musée de Florence) ; le groupe de Bandinelli, *Hercule et Cacus* (Florence) ; celui de Canova, *Hercule lançant Lichas dans la mer*, et les figures de Bosio, Desvaux, Dumont le Romain, de Desjardins. (V. planches *Beaux-Arts LXX* et *LXXI*, et les gravures de l'article HÉRACLÈS.)

Hercule furieux, tragédie latine de Sénèque, imitée de l'*Héraclès* furieux d'Euripide et composée au début du règne de Néron ; œuvre de rhéteur, faite surtout pour la lecture.

Hercule sur l'Œta, tragédie de Sénèque, imitée des *Trachiniennes* de Sophocle, œuvre déclamatoire mais où se rencontrent des vers bien frappés (environ 62 apr. J.-C.).

HERCULE (COLONNES D'). Géogr. anc. V. HERCULE et COLONNES D'HERCULE.

HERCULE, constellation de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Le catalogue de Flamsteed attribue cent treize étoiles à cette constellation qui s'étend très largement sur le ciel, à droite de la belle étoile *Véga* de la Lyre ; c'est vers le point de l'espace compris entre ces deux constellations que paraît se diriger notre soleil. Les anciennes cartes célestes, avec leurs figures symboliques représentent différemment Hercule, volontiers agenouillé et dans une position renversée, les pieds vers le Nord.

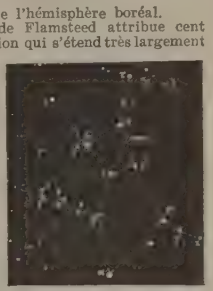

Constellation d'Hercule.

HERCULÉEN [*èr, lé-in*], **ENNE** adj. (de *Hercule*, nom mythol.). Digne d'un hercule : *Taille, Force* HERCULÉENNE. || Qui réclame un hercule, un homme fort comme Hercule : *Travail* HERCULÉEN.

HERCULIEN [*èr, li-in*] adj. m. Antiq. rom. *Nœud herculien*, Nœud de la ceinture de la nouvelle mariée, que le mari seul devait dénouer. (Ainsi nommé par allusion à l'un des travaux d'Hercule.)

HERCYNE. Myth. gr. Compagne de Proserpine. (Elle jouait dans le bois sacré de Trophonios, en Béotie, lorsqu'une oie qu'elle laissa échapper se réfugia dans un antre. De dessous la pierre où l'animal s'était caché, on vit alors couler une source qui devint le *fleuve Hercyne*. Deux statues, placées plus tard dans cet antre, représentaient Hercyne et Trophonios.)

HERCYNE. Géogr. anc. Rivière de Béotie (Grèce continentale) sortie de l'antre où se trouvait l'oracle grec de Trophonios. Elle coule près de la ville de Lébadée (Livadie).

HERCYNIEN [*ér-si-ni-in*], **ENNE** adj. (de *Hercynia silva*). Se dit d'un calcaire représentant en Bavière le dévonien inférieur (coblentzien). || *Etage hercynien*, Terme employé jadis pour désigner des couches de passage entre le silurien et le dévonien. || *Chaîne hercynienne.* V. la partie *encycl.*

— Encycl. Géol. *Chaîne hercynienne.* Cette chaîne de montagnes s'est formée au milieu du carbonifère (entre le westphalien et le stéphanien) ; des mouvements posthumes se sont produits jusqu'au permien. La formation de cette chaîne de montagnes (appelée aussi Altaïdes) est l'un des phénomènes les plus saillants de la période paléozoïque et même peut-être de toute l'histoire du globe terrestre.

Les plissements ont, dans la région française, deux directions (*armoricaine*, N.-O.—S.-E., et *varisque*, N.-E.—S.-O.) qui se raccordent suivant une ligne, le *schaarung*, passant à peu près par le milieu du Massif central français. Des phénomènes de renversement dûs à des poussées tangentielles intenses y sont extrêmement nets, du même ordre que dans les chaînes alpines.

A la suite de la formation de cette chaîne, des lacs de montagne se sont constitués dans le Massif Central français et la houille stéphanienne s'y est accumulée.

A la suite de ce plissement, certains massifs sont restés surélevés et on les observe encore en Bohême, Harz, Ardennes, Vosges, Massif Central, Bretagne, Cornouailles.

D'autres ont été englobés dans des plissements postérieurs (plis alpins, plis pyrénéens) et ont joué dans la formation des dispositifs de la chaîne alpine un rôle important.

Des venues éruptives fort importantes se sont fait jour à cette époque ou immédiatement après et se sont prolongées jusque dans le permien et même le trias (microgranulites et porphyres du Massif central français.)

De l'autre côté de la Méditerranée, il existe une chaîne (Saharides) symétrique des Altaïdes et également d'âge hercynien.

HERCYNIENNE (forêt) [en lat. *Hercynia silva*]. Géogr. anc. Immense forêt qui recouvrait l'ancienne Germanie, des monts Hercyniens (aujourd. *Erzgebirge*) au Rhin et à l'Ardenne. Il en subsiste des lambeaux dans la Forêt-Noire, le Taunus, le Harz, etc.

HERCYNIENS (monts). *L'Erzgebirge* actuel.

HERCYNITE n. f. Minér. Variété magnésienne de spinelle dont la formule est : (Fe, Mg) Al^2O^4. (On la trouve en Bohême en masses grenues noires.)

HERCZEG (Ferenc [*François*]), romancier et dramaturge hongrois, né à Versecz (Hongrie du Sud) en 1863. Il a écrit des romans ironiques dont les personnages sont choisis surtout parmi les magnats et les militaires : *En haut et en bas* (1890), *Suzanne Simon, Andor et Andras* (satire du monde des journalistes), *les Païens* (roman historique), *la Porte de la vie, Lumière du Nord.* Au théâtre il a donné des pièces historiques : *le Poète et la Mort ; le Brigadier Ocskay*, et *Byzance ;* et des drames psychologiques : *Deux hommes* (1921) ; *le Veau d'or* (1922) ; et *le Sirocco* (1923).

***HERD-BOOK** [*heurd'-bouk'*] n. m. (en angl. *herd*, troupeau, et *book*, livre). Nom donné, en Angleterre, en France et dans quelques autres pays, aux livres *généalogiques* des races bovines. || Pl. Des herd-books.

HERDECKE, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur la Ruhr, qui y devient navigable ; 5.600 hab. Carrière de grès.

HERDER (Jean Gottfried), écrivain allemand, né à Morungen (Prusse-Orientale) en 1744, mort à Weimar en 1803. Fils d'un tisserand, il eut une jeunesse assez rude ; il fit ses études à Kœnigsberg où il suivit les leçons de Kant, fut professeur à Riga, séjourna, après un voyage en France, à Strasbourg où il connut Gœthe, devint ensuite pasteur à Buckeburg, et conseiller supérieur de consistoire à Weimar. Herder a exercé une inappréciable influence sur l'évolution de la littérature allemande. Il fut un critique original et averti dans ses *Fragments sur la littérature allemande* (1767), et ses *Sylves critiques* (1769). Il publia une collection de *Chansons populaires* (1778-1779). Philosophe, il rechercha *l'Origine du langage* (1770) ; historien de la civilisation, il écrivit son livre célèbre : *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité* (1785-1792) ; etc. V. Histoire.

HERDÉRITE n. f. Syn. de allogonite.

HERDERSEM, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost), sur la Dendre ; 1.860 hab. Houblon.

HERDONIUS (Appien), chef sabin qui, l'an 460 av. notre ère, tenta de s'emparer de Rome par un coup de main. Il se rendit maître du Capitole pendant la nuit, et s'y maintint quatre jours ; il périt alors.

HERDORF, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Coblentz), sur la Heller, sous-affl. du Rhin ; 4.700 hab. Usines métallurgiques.

***HÈRE** n. m. (origine douteuse). Homme misérable, sans fortune, sans considération :

> Cancres, *hères* et pauvres diables.
> La Fontaine.

Un pauvre hère *qui montre la musique à sa pupille.* (Beaumarchais.)

— Jeux. Nom donné quelquefois au jeu de l'*as qui court.*

— Vén. Nom que l'on donne au faon mâle de la biche, de six mois à un an, tant que la tête ne porte que des bosses ; après, il devient *daguet.* (S'écrit aussi haire.)

HÉRÉ (Emmanuel), architecte français, né à Sancy (Moselle) en 1705, mort à Lunéville en 1763. Ce fut lui qui exécuta le plan et dirigea les travaux des embellissements de Nancy dont le roi Stanislas fit une ville nouvelle, et en particulier ceux de la place Stanislas, un des plus beaux ensembles architecturaux du XVIIIe siècle. On a de lui : *Recueil des plans, élévations et coupes des châteaux, jardins et dépendances que le roi de Pologne occupe en Lorraine, y compris les bâtiments qu'il a fait élever* (1753) ; *Recueil des fondations et établissements faits par le roi de Pologne* (1762).

HEREAU (Jules), peintre français, né à Paris en 1839, mort en 1879. Il s'était d'abord destiné à l'architecture, mais il débuta comme peintre dès 1855. Il s'adonna au paysage et traita les sites de diverses régions de la France dans une note délicate. Citons : *l'Approche de l'orage* (musée d'Amiens) ; *le Berger et la Mer* (musée de Montpellier) ; *la Ronde du berger* (musée de Rouen) ; etc. En 1871, Hereau fit partie du gouvernement de la Commune et aida à préserver les collections nationales.

HEREDIA, ville du Costa-Rica (Centre-Amérique), au pied du volcan de Barba ; 15.000 hab. Plantations de caféiers ; centre commercial. Ch.-lieu d'une province peuplée de 55.000 hab. sur 660 km².

HEREDIA (José-Maria), poète cubain, né à Santiago-de-Cuba, en 1803, mort à Toluca (Mexique) en 1839. Il commença à se faire connaître par un volume d'*Essais poétiques.* Compromis en 1823 dans un complot et condamné au bannissement, il se réfugia au Mexique. Il a publié un recueil de poésies très estimées (1825) et des *Leçons sur l'histoire universelle*, remarquables par l'élévation et la profondeur des vues (1831).

HEREDIA (José-Maria de), poète français, cousin du précédent, né à La Fortuna, près de Santiago-de-Cuba en 1842, mort au château de Bourdonné, près de Houdan (Seine-et-Oise), en 1905. Venu en France de bonne heure, il y fit ses études, puis se consacra tout entier à la poésie. Ses poèmes, des sonnets, publiés à de rares intervalles dans les revues, ne furent réunis qu'en 1893, sous le titre de : *les Trophées* (1893). En dehors de ces poèmes, il n'a écrit que deux traductions de l'espagnol, celle d'une nouvelle : *la Nonne Alferez* (1894), et celle de *la Véridique histoire de la conquête de la Nouvelle-Espagne* (1877-1887), par Diaz del Castillo. Les vers de Heredia sont la plus parfaite expression de la doctrine parnassienne. Son seul dessein est d'évoquer des visions d'art, de peindre, sculpter, ciseler de parfaites images de la beauté, empruntées d'ailleurs à tous les spectacles de la vie du passé et du présent : la Grèce, Rome et les Barbares, l'Orient, les conquérants espagnols, l'Italie de la Renaissance, la Bretagne d'aujourd'hui. Poésie un peu froide et d'une beauté trop précise, mais où il a donné les plus parfaits modèles de cet art qui tend à confondre la poésie et les arts plastiques.

J.-M. de Heredia.
Cl. Otto-Pirou.

HÉRÉDITAIRE [*tèr'*] adj. (lat. *hæreditarius*). Qui se transmet par droit de succession) : *Charge* héréditaire. *Noblesse* héréditaire. *Biens* héréditaires. *Royaume* héréditaire. || *Par extens.* En parlant des dispositions physiques, morales, etc. Qui se transmet de génération à génération : *Maladie, Vice* héréditaire. *Vertus* héréditaires. *C'est une sagesse* héréditaire *dans votre maison.* (Mme de Sévigné.)

— *Prince héréditaire*, Prince qui doit hériter du pouvoir. (En principe, entre *prince héréditaire* et *prince héritier* il y a une nuance : la première appellation marque un droit résultant de la naissance, de la loi du pays. Le *prince héritier* peut être un neveu, un cousin, qui, primitivement, n'était pas désigné pour la succession.)

HÉRÉDITAIREMENT [*tè-re-man*] adv. Par droit de succession. || En passant de génération à génération.

HÉRÉDITARISME [*rissm'*] n. m. Système de ceux qui, comme H. Spencer, expliquent les caractères physiques et moraux de l'homme par des habitudes héréditaires.

HÉRÉDITÉ n. f. (lat. *hereditas ;* de *heres, edis*, héritier). Dr. Transmission par voie de succession : *L'*hérédité *de la pairie, en France, a été abolie à la suite de la révolution de 1830.* || Ensemble des biens que laisse une personne en mourant : *Accepter l'*hérédité.

— Biol. Transmission aux enfants des caractères des parents.

— Encycl. Biol. Un œuf de hareng donne un hareng, et ce hareng produit des œufs qui, à leur tour, donnent des harengs ; et ainsi de suite. Voilà le fait héréditaire. Pourquoi en est-il ainsi ? C'est tout le problème de l'*hérédité.*

L'hérédité a été considérée comme une force fatale, inexorable, qui pèse sur tous les êtres et qui les oblige à rester ce qu'ils sont. Cette conception trop étroite ne tient pas compte de la variation imposée par les circonstances du milieu, mais elle était jadis justifiée par le dogme de la fixité des espèces. Beaucoup de théories de l'hérédité ont été proposées pour rendre compte, par les lois naturelles, de la transmission des caractères des parents à leurs descendants. La plus connue est celle des *particules représentatives* (gemmules de Darwin, déterminants de Weismann, gènes, etc.), d'après laquelle le spermatozoïde et l'ovule, ou, d'une manière générale, la cellule germinale, renferme de très petits éléments représentant tous les caractères du ou des parents ; au cours de la segmentation, ces éléments se distribuent aux cellules du nouvel être, dont chacune reproduit ainsi le caractère correspondant appartenant aux parents. Quand il s'agit de reproduction agame (par spore, bouture, etc.), un seul parent intervient pour donner sa ressemblance qui est, par suite, plus parfaite. Quand il s'agit de reproduction sexuée, deux éléments différents entrent en jeu ; ils entrent donc en conflit et les plus forts l'emportent pour conférer leurs caractères au nouvel être, de telle sorte que dans le descendant se mêlent ou se juxtaposent les caractères des parents. Les lois de Mendel interviennent ici pour expliquer les variations de l'hérédité par la dominance ou la subordination des caractères parentaux ; elles supposent que toutes les particules représentatives des caractères existent chez le descendant, mais que certains de ces derniers apparaissent seuls (*caractères dominants*), tandis que les autres n'apparaissent pas, restent latents (*caractères récessifs*). Y. Delage a proposé une autre théorie de l'hérédité : si l'enfant ressemble à ses parents, c'est qu'il a subi, dans sa formation et son développement, les mêmes influences. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est fatal que le descendant ressemble à ses ascendants. La théorie de Y. Delage a le mérite de faire entrer en ligne de compte l'action efficace et trop négligée de l'éducation.

L'action des milieux vient masquer, plus ou moins, les caractères hérités. L'hérédité fixe l'individu dans sa forme originelle ; l'ambiance, au contraire, tend sans cesse à modifier cette forme et à lui conférer des caractères nouveaux : ce sont les *caractères acquis.* Mais les caractères acquis par l'individu peuvent-ils se transmettre à sa descendance ? En d'autres termes, peuvent-ils devenir *héréditaires ?* Lamarck et les néo-lamarckiens l'affirment ; Weismann et les néo-darwiniens le nient. Mais, s'il n'y a par transmission des caractères acquis, il n'y a pas non plus de transformisme, et si nous dérivons d'espèces très simples, on ne comprend plus comment nous avons pu devenir, par une évolution progressive, des êtres très compliqués.

L'hérédité présente différentes formes. Quand la transmission d'un caractère saute une ou plusieurs générations il y a hérédité de retour ou *atavisme.* Chez des descendants, quand certains caractères des parents apparaissent à l'âge même où ils se sont montrés chez ces derniers, l'hérédité est *homochrone ;* quand les caractères apparus chez un descendant se sont montrés chez un oncle ou chez une tante, l'hérédité est *collatérale.* Dans ce cas, le caractère provient d'un ancêtre plus éloigné. Il s'agit donc d'une forme de l'*hérédité de retour.* Enfin, il y a *hérédité d'influence* quand une première fécondation est suivie de plusieurs autres dont les produits ressemblent, plus ou moins, à ceux de la première. V. imprégnation, et télégonie.

— Pathol. *Hérédité morbide ou pathologique.* On croyait autrefois que certaines infections chroniques, comme la syphilis, la tuberculose, le cancer, pouvaient être héréditaires ; les hérédo-infections sont, en réalité, communiquées, et les parents ne peuvent transmettre à leurs descendants qu'une certaine prédisposition de terrain. L'enfant ne naît pas tuberculeux, mais devient tuberculeux parce qu'il contracte le virus de sa mère ou de ses proches ; de même pour la syphilis, de même peut-être pour le cancer dont l'hérédité ni la contagion n'ont cependant jamais encore été démontrées. Certaines maladies mentales semblent, au contraire, héréditaires en ce sens que la prédisposition paraît transmise, dans certaines familles, des ascendants aux descendants. Mais cette prédisposition n'a d'effets que si les conditions extérieures, physiques et mentales, se prêtent à son affirmation patente. Le type le plus complet de l'hérédité morbide se trouve dans l'arthritisme, dont les différentes formes cliniques peuvent se retrouver isolées ou superposées chez les descendants.

— Législ. V. succession.

— Philos. V. évolutionnisme.

HÉRÉDO préfixe (du lat. *heres, edis*, héritier) qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots. (Certains auteurs l'ont même employé comme substantif avec un sens péjoratif pour indiquer un héritier de tares physiques ou morales détestables.)

HÉRÉDO-ATAXIE n. f. Méd. *Hérédo-ataxie cérébelleuse*, Affection familiale héréditaire apparaissant à l'adolescence et caractérisée anatomiquement par l'atrophie des lobes latéraux du cervelet, et cliniquement par l'incoordination des mouvements à type cérébelleux, l'exagération des réflexes rotuliens, et des troubles de la vision et de la parole.

HÉRÉDOCONTAGION n. f. Méd. Présence, dans le fœtus, d'un germe morbide provenant soit du sperme du père, soit du sang de la mère.

HÉRÉDOSYPHILIS n. f. (du préfixe *hérédo*, et de *syphilis*). Syphilis qui atteint l'individu par hérédité.

— Encycl. La transmission de la syphilis se fait surtout — sinon exclusivement — du fait de la mère contaminée. On décrit une syphilis héréditaire précoce, dont les manifestations apparaissent dès la naissance, et une syphilis héréditaire tardive, qui ne se manifeste qu'au cours de la seconde enfance et même plus tard. L'hérédo-syphilitique est en général un enfant chétif et, en dehors même de la maladie dont il pâtit, exposé à contracter facilement les affections les plus variées. Il n'est pas rare qu'il présente des lésions syphilitiques viscérales graves. Il meurt souvent en bas âge.

HÉRÉDOSYPHILITIQUE adj. et n. Qui est atteint d'hérédosyphilis.

HEREFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), capitale du comté de ce nom, sur la Wye ; 22.500 hab. Evêché. Ganteries, fabriques de flanelle. Commerce de produits agricoles. Belle cathédrale (XIe-XIVe s.). Ville ancienne. Château fort du roi Harold.

HEREFORD (comté de), comté de l'Angleterre occidentale, à la frontière du Pays de Galles ; 2.174 km² ; pop. : 200.600 hab. Cette région vallonnée, arrosée par la Wye (navigable jusqu'à Hereford), le Lug et l'Arrou, est bien cultivée (vergers, prairies et champs de céréales) et exporte du blé, du houblon, de la laine et surtout des bestiaux estimés. Ch.-lieu *Hereford.*

Le Hereford est essentiellement un producteur de viande, lourd et précoce ; les vaches sont mauvaises laitières.

HÉRELLE (Georges), littérateur français, né à Pougy-sur-Aube en 1848, mort à Bayonne en 1936. Il professa la philosophie dans divers lycées. Ses traductions élégantes et fidèles ont contribué à faire connaître les romans de G. d'Annunzio, M. Serao, A. Fogazzaro, G. Deledda, Blasco

Ibañez. Il a publié : *Louis XVII en Champagne* (1878) ; *Documents inédits sur les états généraux (1482-1789)* [1879] ; *la Réforme et la Ligue en Champagne* (1887-1892) ; *les Pastorales basques* (1903) ; *Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François* (1903-1908).

HÉREM n. m. (mot hébreu). Chez les Juifs, Sentence d'excommunication. || Mot arabe, V. HARAM, HAREM.

HÉRÉMENCE, commune de Suisse (canton du Valais), au-dessus des deux Borgnes : d'Hérens et d'Hérémence ; 1.350 hab. Belles forêts, vastes pâturages ; kirsch.

HERENCIA, ville d'Espagne (prov. de Ciudad-Real), sur le Giguela, affluent du Guadiana ; 9.000 hab. Savon, chocolat ; moulins à farine et à huile.

HÉRENNIEN, fils de Zénobie, reine de Palmyre (IVe s. de notre ère). Associé au pouvoir et à la chute de sa mère, il figura avec elle au triomphe d'Aurélien (373).

HERENNIUS, nom d'une famille plébéienne de Rome, originaire du Samnium. On cite parmi ses membres : Pontius **Herennius**, qui fit passer les Romains sous le joug au défilé de Caudium (fourches Caudines) en 321 av. J.-C. ; — Marcus **Herennius**, consul en 93 av. J.-C. ; — Etruscilla **Herennia**, épouse, en 249, de l'empereur Dèce.

Herennius (RHÉTORIQUE À), traité de rhétorique assez sec et de forme impersonnelle du Ier siècle av. J.-C., dont on ne connaît pas l'auteur. Publié entre 86 et 82, c'est le plus ancien traité de rhétorique écrit en latin. On l'a attribué à tort à Cicéron.

HERENS (VAL D') [en allem. **Eringerthal**], vallée de Suisse (canton du Valais), arrosée par la Borgne, affluent du Rhône. On y parle français. — Le village principal est *Evolène*, station de villégiature renommée.

HÉRENT, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur la Dyle et sur le canal de Louvain au Rupel ; 7.030 hab. Amidon, meunerie. Fabrique d'huile.

HERENTALS, comm. de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Turnhout), sur la Petite-Nèthe, affl. du Rupel ; 10.595 hab. Hôtel de ville du XVe siècle, avec beffroi. Agriculture ; corroiries, tanneries ; vanneries. Fabriques de dentelles, de chaussures, de couvertures. Briqueteries. Brasseries. Ateliers de constructions. Fonderie de fer, boulonnerie et ferronnerie. Fabrique de poudre.

HERENTHOUT, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Turnhout), sur le Wimp, affl. de la Grande-Nèthe ; 3.770 hab. Pays agricole. Commerce de beurre.

HÉRÉPIAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 36 kil. de Béziers, sur l'Orb ; 1.150 hab. Ch. de f. Midi.

HERERos (PAYS DES). Partie centrale de l'Afrique du Sud-Ouest sous mandat de l'Union Sud-Africaine, ainsi nommée des indigènes bantous qui vivent sur ce prolongement méridional du plateau de Kaoko ; environ 740.000 km² peuplés primitivement de 120.000 hab. environ.

Les Hereros sont des Noirs pasteurs qui, arrivés depuis les pays de l'Afrique intérieure jusqu'au voisinage de la côte de l'Atlantique à la fin du XVIIIe siècle, en ont d'abord été repoussés par les Ovambos, puis s'y sont établis et ont refoulé dans la partie montagneuse du pays les Hottentots Damaras. Quand les Allemands s'établirent dans le Deutsch-Sudwestafrika, les Hereros subirent impatiemment leur domination. Une tentative de révolte (1896) fut suivie en 1904 d'une série de soulèvements auxquels les Allemands répondirent par de dures représailles.

HÉRÉSIARQUE [*ark'*] n. et adj. (gr. *hairésiarkhès ;* de *hairésis*, hérésie, et *arkhos*, chef). Promoteur d'une hérésie ; chef d'une secte d'hérétiques.

HÉRÉSIDES [*zid'*]. Myth. gr. Nymphes du cortège d'Héra, dont elles préparaient le bain. — Prêtresses d'Héra, à Argos.

HÉRÉSIE [*zi*] n. f. (bas lat. *hæresis ;* gr. *hairésis ;* de *hairein*, choisir). Opinion religieuse condamnée par l'Église catholique : *Toutes les* HÉRÉSIES, *dès l'origine du christianisme, ont eu le même caractère.* (Bossuet.)

— *Par extens.* Idée, opinion en opposition avec les idées, les opinions admises : HÉRÉSIE *en littérature, en médecine. Quelle* HÉRÉSIE !

— LOC. DIV. *Cet homme ne fera pas d'hérésies*, Se disait pour donner à entendre que quelqu'un avait peu d'esprit.

— ENCYCL. Théol. et Hist. En grec, les écrivains profanes employaient le mot *hérésie* pour désigner une doctrine ou une école particulière, sans y attacher aucun sens défavorable. Mais les écrivains ecclésiastiques le prirent en mauvaise part en l'appliquant à une doctrine opposée à la foi de l'Eglise. C'est avec cette acception qu'il est entré dans la langue latine puis dans la langue française.

Les théologiens définissent l'hérésie : « Une erreur volontaire et opiniâtre, opposée à un dogme révélé et enseigné comme tel par l'Eglise catholique. » Ainsi entendue, l'hérésie suppose toujours une révolte contre l'autorité religieuse enseignant au nom de Dieu. Aussi est-elle sévèrement punie par les canons ecclésiastiques.

Aux peines canoniques les empereurs chrétiens ajoutent des peines civiles. Théodose le Grand, Honorius, Arcadius, Théodose le Jeune, Justinien mirent l'hérésie au nombre des crimes. Les monarchies chrétiennes furent plus sévères encore : au moyen âge, l'hérésie était punie de mort ; en France, dans l'ancien régime, les légistes mettaient l'hérésie au nombre des *cas royaux*, qui comprenaient les causes les plus graves. Depuis la Révolution, les lois ne connaissent plus l'hérésie. V. SCHISME.

HÉRÉSIOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *hairésis*, hérésie, et *graphein*, écrire). Qui écrit sur les hérésies. (On dit aussi HÉRÉSIOLOGUE.)

HÉRÉSIOGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *hérésiographe*). Histoire des hérésies. (On dit aussi HÉRÉSIOLOGIE.)

HÉRÉSIOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à l'hérésiographie : *Etudes* HÉRÉSIOGRAPHIQUES. (On dit aussi HÉRÉSIOLOGIQUE.)

HÉRÉTICITÉ [*si*] n. f. Caractère d'une doctrine hérétique. || Qualité d'une personne hérétique.

HÉRÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui est entaché d'hérésie : *Une opinion* HÉRÉTIQUE. || Qui professe l'hérésie : *Un prince* HÉRÉTIQUE. *Une secte* HÉRÉTIQUE.

— *Par extens.* Qui professe des opinions contraires à celles généralement admises : *Etre* HÉRÉTIQUE *en littérature, en musique.*

— Substantiv. *L'Inquisition supplicia les* HÉRÉTIQUES. *Les orgueilleux par excellence, ce sont les* HÉRÉTIQUES. (Renan.)

— SYN. **Hérétique, hétérodoxe.**

HÉREUX [*è-reû*], **EUSE** adj. Linguist. V. HAIREUX.

HERFELINGEN, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles) ; 1.850 hab. Fabriques de chicorée.

HERFORD, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, prés. de Minden), au confluent de l'Aa avec la Werre ; 36.000 hab. Filature de lin, d'étoupe. Fabriques de cotonnades. Machines agricoles. Papeteries. Sucreries et chocolateries. Meubles. Herford doit sa naissance à une abbaye de religieuses, fondée sous Louis le Pieux. Une nouvelle ville s'éleva à côté de l'ancienne (1224), et fit partie de la Ligue hanséatique. Ville libre de l'Empire (1631) elle fut prise par l'électeur de Brandebourg en 1647 et en 1652. En 1759, défaite des Français sous Brissac, par le prince héritier de Brunswick. Possession de la Prusse en 1803, du Royaume de Westphalie en 1807, la ville revint définitivement à la Prusse en 1813.

HERGESHEIMER (Joseph), romancier américain, né à Philadelphie en 1880. Ecrivain artiste, il cultive le roman exotique et voluptueux : *le Sang de la Montagne* (1915) ; *Linda Condon* (1919) ; *Java Head* (1919) ; *Cythérée* (1922) ; *Tampico* (1926) ; *Hiver tropical* (1933).

HERGISWIL, communes de Suisse, l'une dans le canton de Lucerne, avec 2.100 hab. ; l'autre, dans le canton d'Unterwald (Nidwald), avec 1.500 hab.

HERGNE n. f. Linguist. V. HARGNE.

HERGNIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 13 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut et le canal du Jard ; 3.425 hab. Ch. de f. de Valenciennes à Hergnies. Minoteries, sucreries, brasseries.

HERHAN (Louis-François), imprimeur et fondeur en caractères, né et mort à Paris (1768-1854). Il eut l'idée de fondre des caractères en creux au moyen desquels la composition d'une page pouvait être reproduite indéfiniment ; son procédé n'est plus employé, depuis qu'on a trouvé le moyen de clicher avec les caractères en relief.

HÉRIADE ou **ÉRIADE** n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des apidés, tribu des mégachilinés, comprenant de petites abeilles solitaires de 1 cm. qui établissent leur nid dans le bois mort.

Hériade.

HERIÆUS [*é-ri-é-uss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, comprenant de petites araignées courtes et trapues, à céphalothorax étroit en avant, à abdomen ovale. (On en connaît cinq ou six espèces de la région méditerranéenne, et d'autres en Asie, en Afrique.

HÉRIAT (Raymond PAYELLE, dit **Philippe**), écrivain et acteur français, né à Paris en 1898. Auteur de romans sur la société bourgeoise : *les Enfants gâtés* (1939), *Famille Boussardel* (1946) ; de pièces de théâtre : *l'Immaculée* (1947), *les Noces de deuil* (1953), etc. (Acad. Goncourt 1949).

HÉRIBAN ou **HERISBAN** n. m. Féod. Convocation pour le service militaire, sous le régime franc.

HÉRIC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 48 kil. de Châteaubriant ; 3.240 hab. Briqueterie.

HÉRIC d'Auxerre, chroniqueur, né en 841, mort vers 877, moine à Saint-Germain d'Auxerre, auteur d'une partie des *Miracles de saint Germain* et des *Gestes des évêques d'Auxerre*, textes précieux pour l'histoire du IXe siècle.

HÉRICART [*kar'*] n. m. (de *Héricart de Thury*). Variété de fraisiers à gros fruits d'excellente qualité.

HÉRICART DE THURY [*kar'*] (Louis, vicomte), ingénieur des mines français, né à Paris en 1776, mort à Rome en 1854. Membre de l'Académie des sciences (1824). On lui doit la remise en état des Catacombes, la restauration du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Il remit aussi en faveur l'utilisation des puits artésiens. On a de lui, outre un grand nombre de mémoires, notamment : *Description des Catacombes de Paris* (1815).

HÉRICAULT (Charles-Joseph DE RICAULT, dit **Charles d'**), écrivain français, né à Boulogne-sur-Mer en 1823, mort à Samer en 1899. Il publia un grand nombre d'études historiques et de romans : *les Patriciens de Paris* (1861) ; *Un gentilhomme catholique* (1863) ; *la France guerrière* (1867) ; *Histoire nationale des naufrages* (1870) ; *la Révolution de Thermidor* (1876) ; *En 1792* (1879) ; *les Bourgeois de 93* (1882) ; *Histoire anecdotique de la France* (1887-1890) ; *la France révolutionnaire* (1888) ; *le Roman d'un propriétaire* (1890) ; *Une reine de théâtre* (1891) ; etc.

HÉRICION ou **HERICIUM** [*é, si-om'*] n. m. Genre de champignons, famille des hydnés, dont le réceptacle, charnu, présente de longs aiguillons.

HÉRICOURT, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 24 kil. de Lure, sur la Lisaine ; 5.550 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures, tissages, teintureries, métallurgie. — Victoire des Suisses sur Charles le Téméraire en 1474. Les 15, 16 et 17 janvier 1871, l'armée de Bourbaki, tentant de débloquer Belfort, s'y heurta aux troupes allemandes du général de Werder, puis dut passer en Suisse. — Le canton a 26 comm., et 11.660 hab.

HÉRICY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 14 kil. de Melun, sur la Seine ; 1.080 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XIIIe-XVIe siècles.

HÉRIGAUT [*gô*] n. m. Vêtement porté au moyen âge par les hommes, identique au garde-corps.

HÉRIGER, historien belge, mort en 1007. Moine bénédictin de Lobbes depuis 955, il seconda l'évêque de Liége, Notger, dans le gouvernement de la Lorraine et de l'Italie, pendant la minorité de l'empereur Othon II, et fut élu abbé de Lobbes en 990. Il a écrit l'histoire des évêques de Tongres, de Liége et d'Utrecht, et plusieurs Vies de saints.

***HÉRIGOTÉ** adj. (pour ERGOTÉ). Véner. Chien qui a une marque ou tache aux jambes de derrière.

***HÉRIGOTURE** n. f. Véner. Marque ou tache que l'on trouve sur les jambes de derrière des chiens.

HÉRILITÉ n. f. (lat. *herilis ;* de *herus*, maître). Etat de maître ; état social qui admet des maîtres.

HÉRILLOS de Carthage, philosophe grec du IIIe s. av. J.-C., de l'école stoïcienne. Disciple fort indépendant de Zénon de Cittium. Comme Zénon, il faisait consister le souverain bien dans la science ; mais, à côté de cet idéal du sage, il admettait une fin à la portée du vulgaire : elle consistait dans les biens corporels et extérieurs. Il avait écrit une douzaine d'ouvrages, dont la liste a été conservée par Diogène Laërce.

HÉRIMAN n. m. (de l'allem. *heer*, armée, et *mann*, homme). Féod. Homme libre, chez les Francs.

HÉRIMONCOURT, ch.-lieu de cant. du Doubs, arrond. et à 12 kil. de Montbéliard, sur le Gland, affluent du Doubs ; 3.050 hab. Tramways de la vallée d'Hérimoncourt. Château ruiné du XIVe siècle, horlogerie et fonderies de cuivre. — Le canton a 15 comm., et 12.470 hab.

HERIN, comm. du Nord, arrond. et à 7 kil. de Valenciennes ; 3.520 hab. Ch. de f. Nord. Mine de houille.

HÉRINE ou **HERINA** [*é*] n. f. Genre d'insectes diptères ortalidés, comprenant des petites mouches noires, luisantes, vivant sur les plantes aquatiques.

HERINGEN, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, prés. de Merseburg), sur la Helme ; 2.400 hab. Fabrique de sucre. — Ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, cercle de Cassel) ; 2.300 hab.

HÉRINNES-LEZ-ENGHIEN (en flamand **Herne**), commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur la Marcq, affluent de la Dendre ; 3.690 hab. Blanchisseries de toiles ; minoteries ; atelier de constructions.

HÉRINNES-LEZ-PECQ, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournay), sur l'Escaut ; 1.640 hab. Fabriques de chicorée et de cire ; briqueteries.

HÉRIOT (Zacharie-Olympe), officier et négociant français, né en 1833, mort à La Boissière, près de Rambouillet, en 1899. Chef de bataillon en 1879, il hérita de la fortune de son frère, fondateur, avec Chauchard, des Grands Magasins du Louvre, à Paris, et dirigea cet établissement de 1885 à 1888. Il avait fondé à La Boissière un orphelinat pour les enfants de troupe (1886).

Hériot (ÉCOLE MILITAIRE ENFANTINE) ou *Orphelinat Hériot*. Cet établissement a été fondé en 1886 par le commandant Hériot à La Boissière, aux abords de la forêt de Rambouillet, pour recueillir les orphelins de cinq à treize ans, fils de soldats, caporaux et sous-officiers de l'armée de terre. L'école peut recevoir trois cents élèves qui, après obtention du certificat d'études, peuvent être admis dans les écoles militaires préparatoires.

HÉRI ROUD ou *fleuve de Hérat*, fleuve de l'Afghanistan et du Turkestan russe. Né sur les pentes nord des Koh-i-Baba, il coule dans une étroite et profonde vallée, arrose Hérat, Gourian, puis touche à la frontière persane et, par des gorges profondes, arrive, après s'être grossi de la rivière de Méchhed, au steppe turkmène ; il y pénètre sous le nom de *Tedjen*, et y finit à la lisière du désert du Kara-Koum. Cours, environ 800 kil. Sa vallée est la principale route qui mène du Turkestan russe vers l'Afghanistan et l'Inde anglaise.

HÉRIS (Guillaume), écrivain carme belge, en religion le **P. Herman de Sainte-Barbe**, né à Liége en 1657, mort à Namur en 1724. Entré au Carmel de Liége en 1676, il se fit connaître par des recueils de poésies latines où il se livre à de vrais tours de force, et dont le plus connu est *Carmelus triumphans* (1688).

HÉRISAU, ville de Suisse (canton d'Appenzell), ch.-lieu du demi-canton des Rhodes-Extérieures, sur la Sitter, affluent de la Thur ; 15.000 hab. Mousselines, broderies, cotonnades, tulle, gazes, blanchisseries, teinturerie, impression sur étoffes. Aux environs, *Heinrichsbad*, bains très fréquentés.

HERISCHDORF, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Silésie, prés. de Liegnitz), sur le Zacken ; 4.300 hab. Fabrique de papier ; objets d'étain ; distillerie. Moulins.

***HÉRISSÉE** [*ri-sé*] n. f. Entom. Nom vulgaire de la noctuelle de l'artichaut.

***HÉRISSEMENT** [*ri-se-man*] n. m. Action de hérisser ; état de ce qui est hérissé.

***HÉRISSER** [*ri-sé*] v. tr. (bas lat. *hericiare ;* de *hericius*, hérisson). En parlant des hommes ou des animaux, Dresser, relever ses cheveux, son poil, etc. : *Oiseaux qui* HÉRISSENT *leurs plumes. Lion qui* HÉRISSE *sa crinière.*

— *Par extens.* Garnir, munir de choses dressées, saillantes, aiguës : *Des épines* HÉRISSENT *la tige du rosier.* HÉRISSER *un bastion de pieux ;* et *fig.* : HÉRISSER *son style d'expressions barbares.*

— Constr. Recrépir un mur. V. HÉRISSONNER.

— ***Hérissé, e,*** part. pass. du verbe *Hérisser*. Dressé : *Chevelure* HÉRISSÉE. || *Par extens.* Garni de choses dressées, saillantes, aiguës : *Bataillon* HÉRISSÉ *de baïonnettes*, et fig. : *Travail, Texte* HÉRISSÉ *de difficultés. La vie est* HÉRISSÉE *de ces épines.* (Voltaire.) *Ouvrage* HÉRISSÉ *de citations. Son précepteur, qui était un homme* HÉRISSÉ *de latin.* (Le Sage). || Peu abordable, raide, hargneux, piquant : *Les puristes les plus* HÉRISSÉS.

— ***Se hérisser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Dresser son poil ; et *au fig.* Se dresser contre : *Chamillart en* [du mariage de son fils] *parla à Mme de Maintenon qui d'abord* SE HÉRISSA. (Saint-Simon.)

— Au sens passif, Devenir droit et raide : *Cheveux, Plumes qui* SE HÉRISSENT. || Devenir garni, couvert de choses dressées : *Rues qui* SE HÉRISSENT *d'obstacles.*

***HÉRISSON** [*ri-son*], **ONNE** n. m. (lat. *hericius*). Genre de mammifères insectivores, famille des érinacéidés, tribu des érinacéinés, comprenant une vingtaine d'espèces, propres à l'ancien monde.

— *Fig.* Personne peu abordable.

— *Adjectiv. :*

La Madame Grognac a l'humeur *hérissonne.*

REGNARD.

HERMENT, ch.-lieu de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 40 kil. de Clermont-Ferrand, sur un plateau basaltique ; 400 hab. (*Hermenchois, oises*). Curieuse église romane. — Le canton a 6 comm., et 2.500 hab.

HERMÉROS [*èr, ross*] n. m. (de *Hermès* et *Erôs*). Tête d'Eros sur un cippe du type dit « hermès ».

HERMÈS. Myth. gr. Messager des dieux ; fils de Zeus et de Maïa, d'après Hésiode. Il avait les attributions les plus variées et portait divers surnoms, correspondant à ces fonctions différentes : Hermès *Nomios* ou *Criophoros* (dieu des Troupeaux) ; *Agétor, Hégémonios*, ou *Enodios* (dieu des Routes et des carrefours) ; *Agoraïos* (dieu des Marchés) ; *Kerdôos* (dieu du Gain) ; *Logios* (dieu de l'Eloquence) ; *Enagônios* (dieu des Concours) ; *Psychopompos* (dieu chargé de conduire les âmes aux Enfers), etc. D'après la légende arcadienne, Hermès était né sur le Cyllène. Encore enfant, il inventa la lyre. Puis il déroba cinquante bœufs du troupeau de l'Olympe. Sur l'ordre de Zeus, il tua le bouvier Argus, chargé par Héra de garder Io. Il guida Héraklès vers les Enfers ; il en ramena Orphée et Alceste. Il avait eu aussi bien des aventures galantes, ainsi avec Perséphone ; il était le père d'Autolycos, patron des voleurs ; d'Hersé, il avait eu Kephalos ; d'une fille de Dryops, Pan ; d'Aphrodite, Hermaphrodite ; en Sicile, on le disait père de Daphnis. Il avait des autels dans la plupart des pays grecs. Presque partout, l'on célébrait, en son honneur, des *hermaïa*, fêtes des gymnases. Plus tard, à Délos, à Rhodes, à Cos, se constituèrent, sous son patronage, des corporations de marchands, nommées *hermaïstes*.

L'Hermès grec a été assimilé au dieu égyptien Thoth, au Mercure des Romains et au Mercure gaulois. Les néoplatoniciens ont fait de lui, sous le nom d'*Hermès Trismégiste*, le dieu des Révélations. V. art. suiv. et MERCURE.

— Iconogr. *Hermès* est représenté par une foule de monuments. On lui donna d'abord la forme d'une borne ou d'un poteau, surmontés d'une figure barbue. Mais en même temps se constituait un type archaïque, qui donnait à Hermès la physionomie d'un homme barbu, aux formes viriles, à la chevelure ceinte d'une bandelette, vêtu d'un chiton et d'une chlamyde, coiffé d'un pilos de feutre ou d'un chapeau plat à bords courts, avec un caducée en main et des ailettes aux pieds. Tel se présentait le dieu dans les groupes de l'*Hermès Criophore*, exécutés par Onatas et par Kalamis, tel nous le voyons sur les vases archaïques et les bas-reliefs de Thasos (Louvre). Vers la fin du Ve siècle apparaît un type nouveau, fixé définitivement par le célèbre *Hermès* de Praxitèle, qui a été retrouvé à Olympie : le dieu devient un jeune homme aux formes élancées.

HERMÈS (Mercure) : 1. Figure primitive d'Hermès (vase peint) ; 2. Figure archaïque d'Hermès (vase peint) ; 3. Hermès à la bourse (Louvre) ; 4. Mercure, par Pigalle (XVIIIe s.) ; 5. Hermès Criophore (bas-relief d'autel, à Athènes) ; 6. Hermès-Antinoüs du Belvédère ; 7. Hermès au repos (bronze d'Herculanum) ; 8. Mercure inventant le caducée, par Idrac (XIXe s.) ; 9. Hermès Criophore (collection Pembroke) ; 10. Hermès de Praxitèle (restauration de Schaper).

Parmi les principales statues antiques, on peut citer encore : au Vatican, *Hermès avec une lyre à ses pieds ;* au musée de Florence, une statue d'*Hermès devant une flûte*. Au Vatican, la statue connue sous le nom d'*Antinoüs du Belvédère* est, en réalité, une des plus belles statues d'Hermès. Le musée de Naples possède une statue en bronze d'*Hermès au repos avec des ailes aux pieds*.

HERMÈS [*èr-mèss*] n. m. Cippe quadrangulaire allongé, surmonté primitivement de la tête d'Hermès, et représentant son buste mais sans bras, ou ceux-ci remplacés par de simples tenons où l'on accrochait des couronnes. Il se substitue au tas de pierres primitif (*hermaïon*) ou à la borne (*herma*) qui indiquait les limites des terrains, ou les bifurcations. Aussi on le plaçait dans les rues, sur les routes, pour les voyageurs dont le dieu Hermès était le patron. Souvent, la tête d'Hermès était remplacée par celle d'un autre dieu quelconque, ou par deux têtes se confondant à l'arrière.

Hermès (MUTILATION DES). Un matin (415 av. J.-C.), peu avant le départ de la flotte pour l'expédition de Sicile, les Hermès d'Athènes furent trouvés mutilés. Les ennemis d'Alcibiade l'accusèrent de ce sacrilège. Lui, s'attendant à une sentence de mort, s'enfuit dans le Péloponnèse. L'affaire des Mutilateurs d'Hermès ou *Hermocopides* demeure obscure.

HERMÈS TRISMÉGISTE (*Trois fois grand*), nom donné par les Grecs à Thot, dieu lunaire des Egyptiens. Il était déjà considéré par ceux-ci comme l'inventeur de tous les arts et de toutes les sciences ; les Grecs en firent un très ancien roi d'Egypte, auquel la tradition attribuait un nombre considérable de livres secrets, relatifs à la magie, l'astrologie et l'alchimie : ces livres, où l'influence platonicienne se mêle à celle de la Bible, ont tenu, au IVe siècle de notre ère, une grande place dans les polémiques religieuses. Les fragments qui subsistent de ces livres sont peu nombreux ; les principaux appartiennent à un dialogue, intitulé *Poemander* (*le Pasteur*), qui a peut-être influencé *le Pasteur* d'Hermas. Rassemblés et traduits en latin par Marsile Ficin (1471) et publiés par Turnèbe (1554) et par Parthey (1854), les fragments d'Hermès Trismégiste ont été en partie traduits en français par Louis Ménard (1863).

HERMES, comm. de l'Oise, arrond. et à 15 kil. de Beauvais, sur le Thérain ; 1.555 hab. Ch. de f. Nord. Eglise des Xe, XIIe et XVIe siècles (vitraux et fonts baptismaux du XVIe s.). Vestiges de l'abbaye cistercienne de Froidmont. Produits chimiques.

HERMES (Georges), théologien allemand, né à Dreyerwalde (Westphalie) en 1775, mort à Bonn en 1831. Il fut professeur à Munster puis à Bonn (1821-1831). Dans *Recherches sur la vérité intérieure du christianisme* (1805) et *Introduction philosophique à la théologie chrétienne catholique* (1819-1831), Hermes exposa une nouvelle théorie des rapports de la raison et de la foi : il semblait y subordonner entièrement la foi à la raison. Le pape Grégoire XVI (1835), puis Pie IX (1846), condamnèrent sa doctrine.

HERMÉSIANAX, poète élégiaque grec du IVe siècle av. J.-C., né à Colophon, disciple de Philétas. Il composa en l'honneur de sa maîtresse Léontium trois livres d'*Elégies*. Athénée nous a conservé un long fragment du troisième.

HERMÉSIANISME [*èr, nissm'*] n. m. Doctrine des hermésiens.

HERMÉSIEN [*èr, zi-in*] n. m. Partisan des doctrines du théologien Hermes. V. HERMES (*Georges*).

HERMÉSITE [*èr*] n. f. Minerai de cuivre. (Variété mercurifère de panabase.)

HERMÉTICITÉ [*èr, si*] n. f. Qualité de ce qui est clos ou de ce qui clôt d'une manière hermétique.

HERMÉTIE [*èr, si*] ou **HERMETIA** [*èr-mé-si*] n. m. Genre d'insectes diptères stratiomyidés, comprenant des mouches allongées, à antennes longues, à abdomen étroit, ordinairement brunes, jaunâtres ou vertes.

HERMÉTIQUE [*èr, tik'*] adj. Relatif à Hermès, à la science secrète d'Hermès Trismégiste, à l'alchimie : *La philosophie, La médecine* HERMÉTIQUE.

— Se dit d'une fermeture parfaite, principalement de celle qu'on obtient en faisant fondre ensemble, à l'aide de la chaleur, les bords du vase et du couvercle et dont on attribue l'invention à Hermès Trismégiste : *Clôture* HERMÉTIQUE.

— Archit. *Colonne hermétique*, Celle qui a pour chapiteau une tête d'homme. || Colonne antique portant un hermès.

HERMÉTIQUEMENT [*èr, ke-man*] adv. D'une manière hermétique : *Une porte qui ferme* HERMÉTIQUEMENT ; et au fig. : *Jamais rien de si* HERMÉTIQUEMENT *fermé* [que d'Aguesseau] *en fait de finances.* (Saint-Simon.)

HERMÉTISME [*tissm'*] n. m. (de *Hermès*). Doctrine occulte des alchimistes.

— ENCYCL. Sc. occult. Les partisans de cette doctrine prétendaient qu'Hermès Trismégiste était le père de l'alchimie. De là vient le nom de « science hermétique » appliqué à l'ensemble des connaissances relatives au grand œuvre : science d'après laquelle tout s'expliquerait dans la nature par le sel, le soufre et le mercure. L'*hermétisme* a pour objet la transmutation des métaux et la médecine universelle. La maladie étant produite par la rupture, dans le corps, de l'équilibre entre les trois principes précités, l'adepte se proposait de trouver un remède capable de le rétablir. Dans les temps modernes, ce terme est plus ou moins syn. d'OCCULTISME, de MAGIE, etc.

HERMÉTISTE [*èr, tisst'*] n. m. Qui étudie ou professe l'hermétisme : *Ecrivain* HERMÉTISTE.

HERMHARPOCRATE [*èr-mar*] n. m. (de *Hermès* et *Harpocrate*). Tête d'Harpocrate, sur un cippe du type dit « hermès ».

HERMHÉRACLE [*èr*] n. m. (de *Hermès* et *Héraklès*). Tête d'Héraklès sur un cippe du type dit « hermès ».

HERMIAS d'Atarnée, philosophe grec (IVe s. av. J.-C.), probablement disciple de Platon et connu seulement par son amitié pour Aristote. Quand il se fut emparé du pouvoir à Atarnée, il y fit venir Aristote et Xénocrate. Livré aux Perses, il fut mis à mort, sur l'ordre d'Artaxerxès (345). Aristote lui éleva une statue à Delphes, et épousa Pythias sa sœur ou sa nièce.

HERMIAS, philosophe grec, de l'école d'Alexandrie, disciple de Proclus. Il a écrit un commentaire du *Phèdre* de Platon, une étude sur l'*Introduction* de Porphyre, et, peut-être, un commentaire des *Analytiques* d'Aristote.

HERMIAS, philosophe chrétien, mort avant l'année 200. Il est, pense-t-on, l'auteur d'un traité grec d'apologétique chrétienne intitulé *Dérision des philosophes*, et contenant un exposé satirique des contradictions des anciens philosophes grecs sur la nature de Dieu, de l'âme et du monde.

HERMIDA (don Ramon DE), homme d'Etat espagnol, né à Santiago de Galice en 1736, mort à Madrid en 1814. Conseiller de Castille en 1792, il paraît surtout avoir été un traditionaliste. Pendant l'invasion française, il prit part à la défense de Saragosse. Député de Galice aux Cortès, il voulut faire donner la régence à la princesse du Brésil. Il a laissé une traduction en vers du *Paradis perdu* de Milton.

HERMIEN [*èr-mi-in*] n. m. Sectateur d'Hermias, hérétique du IIe siècle, qui affirmait que Dieu avait un corps.

HERMIÈS, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 28 kil. d'Arras ; 1.560 hab. Ch. de f. Nord. Violents combats entre les Anglais et les Allemands en 1917 et 1918 ; la commune est complètement détruite.

HERMINE [*èr*] n. f. (pour *Armine*, Arménienne, fém. de l'anc. franç. *Armin* dérivé du lat. *Armenius*, Arménien). Zool. Animal carnassier, de la famille des mustélidés, voisin des belettes et des putois, dont la peau, couverte d'un poil très fin, constitue une fourrure recherchée. || Peau du même animal, employée comme fourrure : *Un mantelet garni d'*HERMINE. || *Spécialem.* Bande de cette fourrure, fixée au costume de certains hauts magistrats ; *Porter l'*HERMINE.

— *Fig.* Par allusion à la blancheur du pelage d'hiver de l'animal, Personne d'une pureté absolue : *C'est une véritable* HERMINE. || *Une robe d'hermine*, Une innocence sans tache.

— Blas. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Zool. L'*hermine* est une espèce de belette (*ictis erminea*) habitant le nord de l'Europe, la France et l'Asie septentrionale. Elle mesure 35 cm. du museau au bout de la queue ; son pelage, marron clair en dessus, jaunâtre en dessous, devient plus fourni, plus long et presque complètement blanc en hiver. C'est un petit animal féroce et audacieux, qui attaque toutes sortes d'oiseaux, de rongeurs, dont il suce le sang, et qui ne dédaigne pas davantage les poissons, les reptiles, même les écrevisses. Si l'hermine se rend nuisible en tuant les jeunes perdreaux, lapins et poulets, elle rend des services en détruisant les souris et les rats. Les peaux les plus estimées comme fourrures viennent du Nord. Le bout de la queue reste toujours noir. On chasse l'hermine au fusil, mais plus spécialement avec des pièges et des appâts empoisonnés.

Hermine.

Hermine.

— Blas. L'*hermine héraldique* est une des deux fourrures en usage dans le blason ; elle se représente par un champ d'argent moucheté de petites croix à pied élargi et terminé par trois pointes ; ces croix sont de sable. Quand les couleurs sont interverties, que les croix se détachent en blanc sur le fond noir, la fourrure est appelée *contre-hermine*. L'hermine était essentiellement l'écusson de Bretagne.

HERMINÉ [*èr*], **E** adj. Blas. Se dit de toute pièce chargée de mouchetures d'hermine. || Se dit particulièrement de la croix formée de quatre mouchetures d'hermine aboutées.

— Manèg. *Balzane herminée*, Balzane marquée de taches analogues à celles que l'on remarque dans les fourrures d'hermine.

D'argent à la croix herminée.

HERMINER [*èr, né*] v. tr. Fourrer d'hermine.

HERMINETTE n. f. Nom donné à l'hermine lorsqu'elle a sa fourrure d'été fauve.

HERMINETTE ou **ERMINETTE** [*èr*] n. f. (de *hermine,*

par analogie avec la forme du museau de cet animal). Sorte de hache à tranchant recourbé, dont la lame est perpendiculaire à la direction du manche et qui est utilisée par le charpentier pour faire des entailles, pour ébaucher des débardements et, d'une façon générale, dresser les bois. || Les tonneliers emploient une herminette spéciale, dite *herminette à main* ou *doloire*, alors que l'herminette ordinaire exige les deux mains.

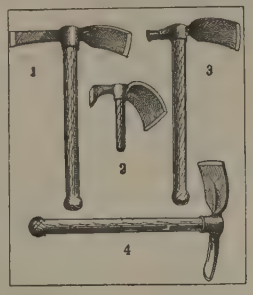

HERMINETTES : 1. A hache; 2. De tonnelier; 3. A tête; 4. A gorge.

Herminie, une des héroïnes de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse. Après la prise d'Antioche par les croisés, elle est devenue la prisonnière de Tancrède, qui l'a traitée avec respect et rendue à la liberté; elle s'est réfugiée à la cour d'Aladin, à Jérusalem. Mais elle demeure éprise du beau Tancrède, qui méconnaît son amour, étant lui-même épris de Clorinde.

— Iconogr. Parmi les représentations d'*Herminie* citons : *Herminie chez les bergers* et *Herminie secourant Tancrède*, tableaux de P.-F. Mola, et *Herminie arrivant chez les bergers*, par A. Carrache (Louvre), *Herminie chez le berger*, par J. Restout. Le même sujet a été traité par Lanfranc (musée de Naples), par Paoli di Matteis (musée du Belvédère). Le sujet d'*Herminie secourant Tancrède* a été traité par Ottavio Vannini (Offices), le Poussin (Ermitage), etc. Au Salon de 1859, Delacroix exposa *Herminie et les Bergers*. (V. planche *Beaux-Arts LXX*.)

HERMINIE [*èr, nî*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés herminiinés, comprenant des papillons de taille médiocre, gris et bruns, vivant dans les bois. (L'*herminia tentacularia* est commun dans le midi de la France, en juillet.)

Herminie.

HERMINIÈRE n. f. Genre d'arbustes de la famille des légumineuses, dont la seule espèce, l'*herminiera elaphrozylon* ou ambatch, abonde sur les bords du Tchad.

HERMINIIDÉS [*èr, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, renfermant les *herminies* et genres voisins.

HERMINIUM [*èr-mi-ni-om'*] n. m. Genre d'orchidacées-ophrydées, de la tribu des gymnadéniées, comprenant quatre espèces européennes. (L'espèce de nos pays est l'*herminium monorchis*.)

HERMINIUS (Aquilinus), héros et consul romain, mort en 498 av. J.-C. Il défendit, avec Horatius Coclès, contre Porsenna, roi des Etrusques, le pont Sublicius. Consul en 506, il périt à la bataille du lac Régille.

HERMIONE. Myth. Fille de Ménélas et d'Hélène, femme de Pyrrhos, puis d'Oreste. Irritée de l'amour de Pyrrhos pour Andromaque, devenue son esclave, elle tenta de les faire périr, entraîna Oreste dans une conspiration contre Pyrrhos, s'enfuit avec son complice, puis l'épousa et régna avec lui à Sparte. D'après une tradition, elle épousa en troisièmes noces Diomède. Hermione joue un rôle important dans deux tragédies célèbres : l'*Andromaque* d'Euripide, et l'*Andromaque* de Racine.

HERMIONE. Géogr. anc. Ville du Péloponnèse (royaume d'Argos), sur le golfe Argolique, vis-à-vis de l'île Hydrea. (Sauf ses deux temples de Proserpine et de Cérès, de Diane et de Bacchus, elle se déplaça et fut rebâtie à quatre stades du promontoire qui portait son nom. Elle fournissait des joueurs de lyre estimés. De son territoire, l'*Hermionide*, on tirait de la pourpre.) Aujourd. *Kastri*.

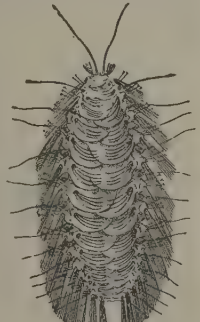
Hermione.

HERMIONE [*èr*] n. f. Zool. Genre d'annélides polychètes de la famille des aphroditiens, comprenant de nombreuses espèces réparties dans les mers du globe, remarquables par leurs fortes soies.

— Bot. Syn. de NARCISSE.

HERMIPPE, poète athénien de l'ancienne comédie (milieu du ve s. av. J.-C.). Il attaqua surtout Périclès. Nous possédons des fragments de ses pièces. Il avait composé, en outre, deux recueils d'iambes satiriques.

HERMIPPOS de Smyrne, philosophe et biographe grec, élève de Callimaque, vivait vers 200 av. J.-C.; surtout connu par ses *Vies* des philosophes, qui ont été souvent utilisées par Diogène Laërce, Denys d'Halicarnasse et Athénée.

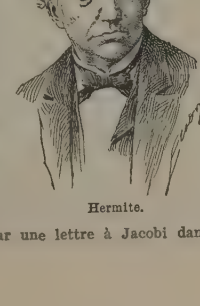
Hermite.

HERMITAGE, HERMITE. V. ERMITAGE, ERMITE.

HERMITE (Charles), mathématicien français, né à Dieuze (Meurthe) en 1822, mort à Paris en 1901. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1842, et s'y fit connaître par une lettre à Jacobi dans laquelle Hermite traitait un point de la théorie des fonctions elliptiques, qui avait arrêté l'auteur des *Fundamenta nova*. Répétiteur d'analyse à l'Ecole polytechnique (1848), y devint professeur en 1869, en même temps que professeur d'algèbre supérieure à la Faculté des sciences. En 1856, il avait été nommé membre de l'Académie des sciences.

Hermite est, dans le domaine des mathématiques pures, l'un des plus profonds analystes du siècle dernier. On lui doit la résolution de l'équation du cinquième degré; ses travaux sur les fonctions elliptiques et la théorie des nombres, sur les fractions continues, etc., ont acquis à la science pure des résultats incomparables. Il a publié, généralement dans les Comptes rendus, de nombreux mémoires de tout premier ordre : *Sur les fonctions doublement périodiques*, etc. Il a publié séparément : *Théorie des équations modulaires, Sur l'interpolation, Sur la réduction des formes cubiques à deux indéterminées, Théorie des équations modulaires et résolution de l'équation du cinquième degré* (1859); *Sur la théorie des formes quadratiques* (1862); *Sur la théorie des fonctions elliptiques et ses applications à l'arithmétique* (1862); *Sur les fonctions de sept lettres* (1863); *Sur l'équation du cinquième degré* (1866); *Cours d'analyse de l'Ecole polytechnique* (1873); *Sur la fonction exponentielle* (1874); *Cours d'Hermite à la Faculté des sciences, rédigé par Andoyer* (1882); *Sur la transformation de l'intégrale elliptique de seconde espèce* (1885); etc.

HERMITIENNE [*èr-mi-ti-èn'*] n. f. (de *Hermite*, nom du mathématicien). Courbe enveloppe des droites qui joignent, deux à deux, les points conjugués l'un de l'autre par rapport à un réseau de coniques. (La *jacobienne* d'un réseau de coniques est identique à l'hermitienne du réseau tangentiel conjugué, et réciproquement.)

HERMOCRATE, homme d'Etat syracusain (fin du ve s. av. J.-C.). En 415 il lutta contre les Athéniens, et finit par battre le général Démosthène. Banni de Syracuse par le parti adverse, il se rendit à Sparte, puis en Asie, et retourna en Sicile, mais ne put renverser le nouveau gouvernement syracusain. De Sélinonte, il appela les exilés des villes siciliennes, et combattit les Carthaginois (410). Il essaya ensuite de rentrer à Syracuse; mais il fut tué en attaquant la ville (407).

HERMOD, dieu scandinave, un des fils d'Odin, personnification de la vaillance guerrière. Il est surtout connu par la mission qu'il eut à remplir dans la sombre demeure d'Hel, la déesse de l'Enfer, quand il dut ramener Balder à la vie.

HERMODACTE [*èr*] n. m. (de *Hermès*, et du gr. *daktulos*, doigt). Médicament ancien, d'origine végétale, provenant, croyait-on, du bulbe d'une variété de colchique originaire du Levant (*colchicum variegatum*). [Identifié avec nos colchiques, ses différences apparentes sont dues à certaines précautions de récolte ou de dessiccation. Il contient autant de colchicine que les bulbes secs de colchique.] (On a dit aussi HERMODATTE, et HERMODACTYLE.) || *Faux hermodacte*, Iris tubéreux.

HERMODORE, philosophe du ve siècle av. J.-C., né à Ephèse. Ami d'Héraclite, il fut banni comme aristocrate. Si l'on en croit Pomponius, il aida les décemvirs romains dans la rédaction de la loi des Douze Tables. — Un autre **Hermodore,** disciple de Platon, né à Syracuse, composa un livre sur la vie de Platon. — Un troisième **Hermodore,** dont parle Lucien, appartenait à l'école d'Epicure.

HERMOGÈNE, philosophe grec, disciple et ami de Socrate. Xénophon le cite à diverses reprises dans ses *Mémorables*. Il est un des interlocuteurs du *Cratyle* de Platon.

HERMOGÈNE, rhéteur grec, né à Tarse en Cilicie (IIe s. apr. J.-C.), fameux par sa précocité. On possède de lui cinq ouvrages, formant un cours de rhétorique : 1° *Progymnasmata* (ou « Exercices préparatoires »); 2° *Sur la constitution des causes;* 3° *Sur l'invention;* 4° *Espèces de style;* 5° *Sur la méthode de l'éloquence*. Ce ne sont guère que des recueils de définitions, de recettes et d'exemples.

HERMOGÈNE, hérétique du IIe siècle. Il était à la fois peintre et philosophe de l'école de Zénon. Son système était un amalgame des idées stoïciennes avec les dogmes de la foi. Tertullien écrivit un livre pour le réfuter.

HERMOGÉNIEN [*èr, jé-ni-in*] n. m. Disciple de l'hérétique Hermogène.

— ENCYCL. D'après Tertullien, les *hermogéniens* disaient que le mal (et, par ce mot, ils entendaient à la fois le péché et la souffrance) a de toute éternité coexisté avec Dieu, et que le salut consiste dans la délivrance de la matière mauvaise. Les hermogéniens, nombreux en Afrique, au IIIe siècle, disparurent rapidement.

Hermogénien (CODE). Dr. rom. Complément du Code grégorien, qui a été composé, entre 314 et 324, par un nommé Hermogenianus. Ce code est, comme le Code grégorien, un recueil privé, contenant des constitutions impériales depuis l'an 294, date à laquelle s'arrête le Code grégorien, jusqu'à l'an 324. Le texte en a été publié par Hænel : *Codices Theodosianus, Gregorianus, Hermogenianus* (1842), et par P. Krueger, Th. Mommsen, G. Studemund : *Collectio librorum juris antejustiniani* (1890).

HERMON, statuaire grec archaïque d'époque incertaine. Il exécuta pour le temple d'Apollon, dans sa ville natale, Trézène, une statue d'Apollon, et deux statues en bois représentant les Dioscures.

HERMON ou **GRAND-HERMON,** massif montagneux isolé de la République libanaise sous mandat français, continuation vers le Sud de la chaîne de l'Anti-Liban. Ses eaux vont au Jourdain et aux lacs salés de la plaine de Damas. C'est la *Montagne-Chef* (djebel ech-Cheikh) des Syriens. Point culminant, 2.760 m.

HERMONDAVILLE ou **MONDEVILLE** (Henri DE), chirurgien français du XIVe siècle. Il fut chirurgien de Philippe le Bel vers 1285, professa la médecine à Montpellier en 1304, vint à Paris vers 1306, et y mourut entre 1317 et 1320. Il était considéré comme le meilleur chirurgien de son époque. Il existe à la Sorbonne un manuscrit des deux premiers volumes d'un de ses ouvrages qui devait en compter cinq : *Chirurgia et Antidotarium* (1306).

HERMONTHIS. Géogr. anc. Très antique ville d'Egypte, l'*Aounou-Qamaï* (l'On du Sud) ou l'*Aounou-Montou* (l'On du dieu Montou), en Haute-Egypte. Fondée, aux temps préhistoriques, par le même clan que l'On du Nord ou Héliopolis, elle perdit toute importance dès le quatrième millénaire, par suite du voisinage de Thèbes, et n'en recouvra que sous la domination romaine; elle fut alors la capitale du nome *hermonthite*, qui comprit une bonne partie de l'ancien nome thébain. Son patron était Montou, dieu de la Guerre à tête d'épervier, à qui avait été érigé un temple dont les ruines subsistent près d'Erment.

HERMONVILLE, comm. de la Marne, arrond. et à 14 kil. de Reims; 700 hab. Ch. de f. de Reims à Berry-au-Bac. Eglise romane du XIIe siècle. Vignobles.

HERMOPAN [*èr*] n. m. (de *Hermès* et *Pan*). Tête de Pan sur un cippe du type dit « hermès ».

HERMOPHÉNYL n. m. (de *hermès* et *phényl*). Composé organique de mercure, utilisé en médecine comme antiseptique et comme antisyphilitique.

HERMOPOLIS ou **HERMOUPOLIS** (littéralem. *la Ville d'Hermès*). Géogr. anc. Villes d'Egypte consacrées au dieu Thot identifié par les Grecs à Hermès, d'où leur nom : **Hermopolis la Grande** (en égypt. *Khmounou*), capitale du nome Hermopolite, aux confins de la Thébaïde. Sa réputation tenait surtout au grand temple de Thot, dont il ne reste plus rien, et aux hypogées voisins (aujourd. *Beni-Hassan*). La ville prospéra sous les Lagides, puis sous les Romains; elle était, sous les Byzantins, le siège d'un évêché. Aujourd., c'est la petite localité de *Ashmounein*. — **Hermopolis la Petite** (en égypt. *Pa-Thot*), la ville de Thot, ou **Timinhorou,** la ville d'Horus, dans le delta; aujourd. *Damanhour*. V. ce nom.

HERMOPOLIS, HERMOUPOLIS, ou **NEA-SYRA,** ville maritime de la Grèce, sur la côte est de l'île de Syra, dans les Cyclades (mer de l'Archipel); 24.100 hab. Ch.-lieu du départ. des Cyclades. Port très actif. Huile, raisins secs. La ville ancienne (*Syra*) est sur une hauteur, et la ville neuve sur le rivage.

HERMOSILLA (José-Gomez), érudit et grammairien espagnol, né à Madrid en 1771, mort en 1837. Il a laissé une bonne traduction de l'*Enéide*, mais il est surtout connu par un médiocre *Art de parler en prose et en vers* (1826), et par une *Grammaire générale* longtemps en honneur en Espagne. Rallié à la cause de Joseph Bonaparte, il fut plus tard ardent partisan de Ferdinand VII.

HERMOSILLO, ville du Mexique (Etat de Sonora), sur le rio Sonora; 15.000 hab. Mines d'argent. Céréales, canne à sucre. Commerce actif.

HERMOSIRIS [*èr, riss*] n. m. (de *Hermès* et *Osiris*). Tête d'Osiris sur un cippe du type dit « hermès ».

HERMOTIME de Clazomènes, philosophe grec, de la fin du VIe siècle av. notre ère. D'après Aristote, il aurait été le précurseur d'Anaxagore, ayant enseigné le premier que l'esprit est la cause de toutes choses. Pline et Plutarque racontent que l'âme d'Hermotime pouvait quitter son corps. Un jour, comme son âme voyageait, son corps aurait été brûlé par ses ennemis. Zeller considère Hermotime comme un personnage légendaire.

Hermotimos *ou les Sectes*, dialogue de Lucien, écrit à Athènes, vers l'an 166 de notre ère : Lycinos, qui représente Lucien, reproche aux philosophes de négliger les questions morales pour se perdre en vaines spéculations; Hermotimos défend les philosophes. En fait, Lucien détruit ici tout système de philosophie, et s'en tient à un scepticisme pratique, mitigé par le sens commun.

HERMSDORF. Localité de Pologne, dont les principales sont : **Nieder-Hermsdorf** (Prusse, Silésie), près de Breslau; 11.700 hab. Mines de houille importantes. Préparation d'ammoniaque. — **Hermsdorf-unterm-Kynast** (Prusse, Silésie, présid. de Liegnitz), au pied du Riesengebirge; 3.000 hab. Ruines du *château de Kynast*. Fabrique d'allumettes, de meubles. Tuileries.

HERMULES (*petits Hermès*) n. m. pl. Antiq. rom. Nom donné à deux figures de Mercure placées aux barrières du cirque, et qui tenaient une petite chaîne ou une corde pour empêcher les chevaux de partir avant le signal.

HERMUNDURES [*mon-dur'*] (lat. *Hermunduri*). Géogr. anc. Peuples considérables de l'ancienne Germanie, faisant partie de la famille des Hermions (Hermundures, Suèves, Cattes, Chérusques, Vandales, etc.).

— ENCYCL. Les *Hermundures* habitaient le pays qui s'étendait à l'ouest du Danube jusqu'à l'Elbe. En 69 apr. J.-C., ils chassèrent Catualda, prince des Gothones, Goths mélangés de Huns, qui avait usurpé le trône des Marcomans. En 51, ils vainquirent Vannius, chef des Quades, allié aux Romains. En 58 apr. J.-C., ils luttèrent contre les Cattes, et en 152 s'allièrent aux Marcomans contre les Romains. Ils s'appelèrent ensuite THURINGIENS.

HERMUS ou **HYLLUS.** Géogr. anc. Fleuve de la Lydie (Asie Mineure). Né près de Doryleum (Phrygie), il recevait le Pactole, passait au nord de Sardis ou Sardes, arrosait Magnésie et se jetait dans la mer Egée, au nord de Smyrne. Il passait pour rouler des parcelles d'or. Dénommé aujourd'hui le *Sarabat*, il finit dans le golfe de Smyrne par une embouchure et directement dans l'Archipel par une autre, qui n'existait pas dans l'antiquité.

HERNARD (la), rivière de Slovaquie et de Hongrie, affluent gauche du Sajo. Elle descend du Petit-Tatra, baigne Spishska Nova Ves (Neudorf), Kassa et reçoit le Tarcza. Cours, 190 kil.

HERNALS, faubourg industriel, sur l'Alser, formant, avec Dornbach et Neuwaldegg, le 17e district de Vienne.

HERNANDEZ (Gregorio), sculpteur espagnol, mort à Valladolid où il a travaillé une grande partie de sa vie (v. 1576-1636). Il a été un des chefs de l'école naturaliste espagnole (*Pieta, le Baptême du Christ* [Valladolid], *Vierge de Douleur*). Il a sculpté de nombreux groupes de statuettes ou *pasos* destinés à être portés en procession.

HERNÁNDEZ (Mateo), sculpteur espagnol, né à Bejar en 1885, mort à Meudon en 1949. Il apprit à tailler directement d'après nature des nus, des bustes et des animaux en granit, diorite et porphyre. Il se fixa à Paris en 1912. Citons parmi ses œuvres : *Nu*, en granit rose; *Panthère noire*, en diorite (Metropolitan Museum de New-York); *Marabout*, en granit; *Lionne*, en porphyre rouge; buste de *M. Lopez-Tudela*. Grand prix de sculpture à l'exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925.

HERNANDIE [*èr, dî*] n. f. Genre d'arbres, de la famille des lauracées, à feuilles alternes et entières, dont on connaît six ou sept espèces, des régions tropicales de l'Asie, de l'Océanie et de l'Amérique. (Les fruits de l'*hernandie sonore* sont purgatifs, et ses feuilles sont utilisées aux colonies à la préparation de lavements stimulants, irritants.)

Hernandie : *a*, boutons.

HERNANDO (Rafael José Maria), compositeur dramatique espagnol, né à Madrid en 1822, mort en 1888. Il alla se perfectionner à Paris. De retour à Madrid, il fit représenter toute une série de zarzuelas : *las Sacerdotisas del Sol* (1848); *Palo de ciego* (1849); *Colegiales y Soldados* (1849); *Duende* (1849); *Bertoldo y Comparsa* (1850); *el Novio pasado por agua, Cosas de Juan, el Tambor*, etc., et en collaboration : *Escenas de Chamberí* et *Por seguir a una mujer*. Il devint secrétaire puis professeur d'harmonie supérieure au conservatoire de Madrid.

HERNANI, ville d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), près de Saint-Sébastien ; 5.000 hab. Assiégée par les carlistes en 1875, la ville subit un bombardement sévère. Forges ; filature. Palais moderne.

Hernani *ou l'Honneur castillan*, drame en cinq actes et en vers, de Victor Hugo, représenté pour la première fois au Théâtre-Français, le 21 février 1830. (Cette représentation fut signalée par une véritable lutte au parterre entre les classiques et les romantiques.) Doña Sol est aimée du vieux Ruy Gomez, son oncle, du proscrit Hernani et du roi d'Espagne don Carlos, le futur Charles-Quint. C'est à Hernani que doña Sol a donné son cœur. Deux fois, Carlos et Hernani se rencontrent chez doña Sol ; la première, le roi sauve le bandit ; la seconde, le bandit épargne le roi. Hernani vient rejoindre doña Sol dans le château de Ruy Gomez, qui se dispose à épouser sa nièce. Le vieillard surprend les amants. Mais il refuse de livrer le proscrit au roi, qui emmène doña Sol. Ruy Gomez permet à Hernani de poursuivre le ravisseur, mais à condition qu'il viendra se remettre à sa discrétion quand il sonnera du cor. Hernani et Ruy Gomez conspirent contre don Carlos, qui brigue la couronne impériale. Charles-Quint est élu, et s'empare des conjurés. Il pardonne et unit doña Sol à Hernani, qui se révèle grand d'Espagne. Mais le son du cor se fait entendre. Hernani et doña Sol s'empoisonnent, et Ruy Gomez à son tour se donne la mort.

Hernani fut le *Cid* des romantiques. Sans doute, il y a trop d'invraisemblance dans l'intrigue, trop de procédés qui sentent le mélodrame, trop d'outrance dans la psychologie des personnages, simplifiée à l'excès. Sans doute aussi V. Hugo tombe dans le défaut de la tirade, qu'il avait condamnée dans la Préface de *Cromwell*. Mais les sentiments des personnages (esprit chevaleresque, point d'honneur, respect de l'hospitalité), dans leur exagération héroïque, sont d'une noblesse cornélienne ; les parties de tendresse et de passion sont pleines de fraîcheur et de sincérité. Surtout, la pièce est émouvante par l'ampleur, l'éclat et le pathétique du lyrisme.

HERNE, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 66.500 h. Mines de houille. Machines.

HERNE-BAY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur l'estuaire de la Tamise ; 11.800 hab. Bains de mer. Industries locales.

***HERNIAIRE** [*hèr-ni-èr'*] n. f. Genre de paronychiacées, comprenant de petites herbes étalées, rameuses, à feuilles ordinairement opposées, à petites fleurs en cymes ou glomérules axillaires. (Huit ou dix espèces sont répandues en Europe, en Asie et en Afrique. La *herniaire glabre*, espèce commune des localités sableuses de la France, a joué un grand rôle dans le traitement des hernies.)

Herniaire : *a*, fleur grossie.

***HERNIAIRE** [*hèr-ni-èr'*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux hernies : *Tumeur, bandage* HERNIAIRE. || Qui s'occupe des hernies, ou de la confection des appareils destinés à les guérir : *Chirurgien, Bandagiste* HERNIAIRE. || *Sac herniaire*, Portion du péritoine, qui, dans la hernie, est entraînée en avant de l'intestin.

***HERNIE** [*hèr-nî*] n. f. (lat. *hernia*). Pathol. et Art vétér. Tumeur molle, formée par la sortie totale ou partielle d'un viscère hors de la cavité où il siège normalement, par une ouverture naturelle ou accidentelle.

— Agric. Maladie des choux, causée par un champignon, le plasmodiophore, et appelée aussi *gros-pied*.

— ENCYCL. La *hernie* la plus commune est celle de l'intestin ; mais il peut y avoir hernie du poumon, hernie du cerveau, etc.

La hernie de l'intestin est dite, suivant son siège, inguinale (aine), ombilicale (ombilic), crurale (canal crural), scrotale (scrotum). Si les grands efforts sont susceptibles de provoquer la formation de hernies, ce n'est guère que chez des sujets dont les parois y sont prédisposées soit congénitalement soit pathologiquement. La hernie ombilicale est ordinairement congénitale.

La hernie est dite *réductible* quand il est possible de refouler l'intestin hernié dans l'abdomen, et *irréductible* dans le cas contraire.

Le port d'un bandage bien fait et bien mis (après réduction) constitue le traitement le plus courant de la hernie. Il est souvent préférable, notamment chez les sujets jeunes et chez ceux qui se livrent à des travaux de force, de procéder à la cure opératoire.

L'étranglement de la hernie par l'orifice à travers lequel elle s'est produite est un accident très grave qui exige une intervention chirurgicale immédiate.

— Art vétér. De tous les animaux, le cheval est celui chez lequel les hernies sont le plus fréquentes, et, parmi elles, les *hernies abdominales*. On appelle plus spécialement *éventration* la hernie qui se fait à travers les muscles déchirés de la paroi abdominale, la peau restant intacte, comme dans toutes les autres.

— Agric. La *hernie* est caractérisée par des excroissances de tailles variées, qui se forment sur les racines ; le champignon vit à l'intérieur même des cellules de la racine envahie, se nourrit du contenu et cause ainsi de grands dommages à la plante. Pour combattre la maladie, il faut avoir soin de brûler toutes les plantes contaminées et éviter de repiquer des pieds qui seraient malades.

***HERNIÉ** [*hèr*], **E** adj. Se dit d'une partie qui fait hernie : *Intestin* HERNIÉ.

***HERNIER** [*hèr-ni-é*] n. m. Mar. Morceau de bois cylindrique, suspendu par une poulie et percé d'un certain nombre de trous, dans lesquels passent les petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

***HERNIEUX** [*hèr-ni-eû*], **EUSE** n. et adj. Qui est porteur d'une hernie ; qui tient de la hernie.

***HERNIOTOMIE** [*hèr, mî*] n. f. (de *hernie*, et du gr. *tomê*, section). Cure radicale de la hernie.

HERNIQUES (en lat. *Hernici*). Géogr. anc. Peuples d'Italie (Latium), au sud-est de Rome.

— ENCYCL. Les *Herniques* tiraient leur origine des Sabins. Ville principale *Anagna*. Soumis par les Romains vers 486 av. J.-C., ils se révoltèrent à diverses reprises, notamment en 363 et en 305.

***HERNUTE** [*hèr*] ou ***HERRNHUTE** n. m. Membre d'une secte qui a pris naissance à *Herrnhut* (Saxe), et qu'on appelle plus souvent FRÈRES MORAVES. V. MORAVES.

***HERNUTISME** [*hèr-nou-tissm'*] ou **HERRNHUTISME** n. m. Doctrine, manière de vivre des herrnhutes.

HÉRO n. m. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, de la famille des dendronotidés, comprenant des animaux marins nus, limaciformes, à grands tentacules recourbés, habitant les mers du nord de l'Europe.

HÉRO, prêtresse d'Artémis, à Sestos, héroïne du poème *Héro et Léandre*. V. art. suiv.

Héro et Léandre, poème grec de Musée (vre s.). Il y conte, en 340 hexamètres, comment Léandre d'Abydos vint un jour à Sestos pour une fête, y vit la belle Héro, prêtresse d'Artémis, devint amoureux d'elle, et s'en fit aimer. Quand elle allumait un signal sur sa tour, Léandre franchissait à la nage l'Hellespont. Une nuit, le signal fut éteint par le vent ; Léandre se noya, son cadavre fut jeté sur le rivage. Héro, folle de douleur, se précipita du haut de sa tour. Ce poème se rattache à l'école de Nonnos, et tient en même temps de l'épopée alexandrine et du roman. Le récit est plein de naturel, de grâce et d'émotion. Il est resté populaire, et a été souvent imité.

Antipater de Thessalonique, improvisateur grec qui vivait sous Tibère, affirme, dans une épigramme, avoir vu le tombeau de Héro et Léandre. Lord Byron, pour vérifier la possibilité de cette histoire, osa traverser l'Hellespont à la nage.

— Iconogr. Ce drame de l'amour a inspiré les anciens et les modernes ; une médaille représente Léandre précédé d'un Cupidon qui vole au-dessus de sa tête, un flambeau à la main. Citons le groupe de marbre, par Etex (Salon de 1845), et un groupe d'*Héro et Léandre*, par Gasq (musée du Luxembourg). Le musée de Dresde possède un tableau de P.-F. Mola, représentant *Héro près du cadavre de Léandre*. Au musée de Vienne sont deux tableaux, l'un de G. Backereel, l'autre de C. Schut, représentant *Héro pleurant Léandre mort*. (V. planche *Beaux-Arts LXXI*.)

HEROARD (Jean), médecin français, né à Hautevillele-Guichard (Manche) en 1551, mort vers 1628. Il fut médecin à la cour des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il a laissé un curieux *Journal* sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628).

***HÉROCHIES** [*chî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée en Crète et en Eubée.

HERODAS ou **HERONDAS**, poète grec du IIIe siècle av. J.-C. Il était peut-être Syracusain ; mais il paraît avoir vécu surtout à Cos. On a retrouvé de lui sept *Mimes*, scènes dramatiques à deux ou trois personnages, où il a peint avec finesse et réalisme les mœurs de son temps.

HÉRODE Ier, le Grand, roi des Juifs, né à Ascalon en 62 environ, mort l'an 4 av. l'ère chrétienne. Quoique Iduméen d'origine, il professait la religion de Moïse. Son père, Antipatros, était ministre d'Hyrcan II, dernier roi de la race asmonéenne. Gouverneur de la Galilée, il dut fuir en Syrie, pour échapper aux poursuites du sanhédrin, qui l'accusait d'avoir outrepassé ses pouvoirs en mettant à mort un grand nombre de brigands juifs. Rentré à Jérusalem avec l'appui des Romains, il en fut chassé par Antigonos, neveu d'Hyrcan. Retiré à Rome, il se concilia la faveur d'Antoine, qui le nomma roi de Judée (39). Avec deux légions, il s'empara de Jérusalem (37) et établit son autorité en Palestine. Son règne ne fut pas sans gloire : il tint tête aux Parthes, repoussa les Arabes, et rebâtit, avec magnificence, le temple de Jérusalem. Mais sa servilité envers les Romains et ses cruautés le rendirent odieux aux Juifs. Meurtrier de sa femme, Mariamne, petite-fille d'Hyrcan, il fit périr son beau-frère, le grand prêtre Aristobule, sa belle-mère et trois de ses fils. Le vieux roi Hyrcan, tous les membres du sanhédrin, sauf un, une foule de Juifs tombèrent sous ses coups. Outre Mariamne, Hérode épousa neuf autres femmes. Avant de mourir, il partagea ses Etats entre trois des fils qui lui restaient : Archélaos, Hérode Antipas, et Hérode Philippe.

Monnaie d'Hérode Ier.

HÉRODE ARCHÉLAOS. Biogr. V. ARCHÉLAOS.

HÉRODE ANTIPAS, tétrarque de Galilée et de Pérée, fils d'Hérode Ier. Il régna quarante-trois ans (4 av. J.-C.-39 apr. J.-C.). Pour flatter Tibère, il bâtit la ville de Tibériade, sur le lac de Génésareth. Il avait épousé une fille du roi arabe Arétas, mais la renvoya pour s'unir à Hérodiade, femme de l'un de ses frères. Pour lui avoir reproché cet adultère, saint Jean-Baptiste fut jeté en prison, et mis à mort sur la demande de Salomé, fille d'Hérodiade. C'est à Hérode, qu'au moment de la Passion, Pilate envoya Jésus-Christ. Il subit une guerre désastreuse contre Arétas (36). L'année suivante, il demanda à Caligula le titre de roi ; mais l'empereur le dépouilla de ses Etats et l'interna à Lyon, où il mourut.

HÉRODE PHILIPPE II, fils d'Hérode le Grand et de Cléopâtre, mort à Julias en 34 apr. J.-C. Il régna pendant trente-sept ans sur la Batanée, la Gaulanitide et la Trachonitide, et fut le premier mari d'Hérodiade.

HÉRODE AGRIPPA Ier, roi des Juifs, petit-fils d'Hérode le Grand, mort à Césarée en 44 apr. J.-C. Nommé roi par Caligula (37), il finit par réunir tout l'ancien domaine d'Hérode le Grand. Pour plaire aux Juifs, il fit mourir l'apôtre saint Jacques et jeter saint Pierre en prison. Il éleva à Jérusalem le mur qui portait son nom. Il était frère d'Hérodiade et père de Bérénice, que Titus aima.

HÉRODE, roi de Chalcis, fils d'Aristobule et frère d'Hérode Agrippa Ier, mort en 48 apr. J.-C. L'empereur Claude lui donna, en 41, le royaume de Chalcis. Devenu, en 45, surintendant du temple, il eut dans ses pouvoirs la nomination des grands prêtres. A sa mort, ses Etats furent donnés à Hérode Agrippa II, bien qu'il eût laissé trois fils.

HÉRODE AGRIPPA II, roi juif, fils d'Agrippa Ier, né en 28 apr. J.-C., mort entre 91 et 93. En 50, Agrippa obtint la principauté de Chalcis et le titre de roi, avec l'ancienne tétrarchie de Philippe. Surintendant du temple, il irrita les Juifs par sa tyrannie. Quand la Judée se souleva, il combattit dans les rangs des Romains ; après la prise de Jérusalem (70), il se retira, avec sa sœur Bérénice, à Rome, où il exerça la charge de préteur. Il mourut sans enfants.

HÉRODE ATTICUS. Biogr. V. ATTICUS.

HÉRODIADE ou **HÉRODIAS**, fille d'Aristobule et petite-fille d'Hérode le Grand. Mariée d'abord à son oncle, Hérode Philippe II, dont elle eut une fille, Salomé, elle le quitta pour suivre Hérode Antipas, de qui elle était également nièce. Ce dernier l'épousa après avoir répudié sa première femme. Les Juifs se montrèrent très irrités de cette union qui, devant leur loi, était à la fois adultère et incestueuse. Mais Hérodiade, qui dominait le faible Antipas, le rendit sourd aux plaintes de ses sujets. Elle obtint de lui l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste, qui s'élevait contre ce scandale, puis lui arracha, par l'intermédiaire de sa fille Salomé, l'ordre de le mettre à mort, et se fit apporter, sur un plateau, la tête de sa victime. Quand Antipas fut relégué en Gaule, elle l'accompagna.

— Iconogr. Beaucoup de tableaux, qui représentent Salomé recevant la tête de saint Jean-Baptiste, sont désignés, bien à tort, par le titre de *Hérodiade*. (V. DÉCOLLATION, et SALOMÉ.) Tels sont les tableaux du Baroche (Florence) ; de Romanelli (Munich) ; de Carlo Dolci (Dresde) ; de Palma le Jeune (Vienne) ; de Drost (Amsterdam) ; de P. Delaroche, de Benjamin Constant (1882). Henri-Léopold Lévy (1872) a représenté *Hérodiade* recevant de sa fille la tête de saint Jean.

Hérodiade, d'après Henri-Léopold Lévy.

Hérodiade, opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles de Paul Milliet et Henri Grémont, musique de Massenet (théâtre de la Monnaie de Bruxelles, 1881 ; Théâtre-Italien, Paris 1884). La partition est une des meilleures œuvres et l'une des plus célèbres du musicien. Le sujet met en scène l'amour de Salomé pour saint Jean-Baptiste et la mort de ce dernier. Les plus belles pages de la partition sont : l'air de Salomé : *Il est doux, il est bon* ; le duo de Jean et de Salomé ; le duo de Salomé et d'Hérode ; l'air d'Hérode : *Vision fugitive* ; le ballet ; le prélude du troisième acte ; l'air de Jean dans la prison.

HÉRODIANISME [*nissm'*] n. m. Doctrine des hérodiens.

HERODIAS [*é, di-ass*] n. m. Nom scientifique des hérons du genre aigrette.

— Encycl. Les *herodias* proprement dits constituent un genre de hérons, avec douze espèces. L'espèce type est l'aigrette blanche (*herodias alba*), répandue du sud-est de l'Europe jusqu'en Australie ; en Amérique, elle est remplacée par l'*herodias egretta ;* en Malaisie, en Indochine et en Nouvelle-Guinée, par l'*herodias intermedia,* etc.

HÉRODIEN [*di-in*] n. m. (du nom d'*Hérode*). Membre d'une secte juive citée dans les Évangiles.

— Encycl. Les *hérodiens* sont nommés par saint Matthieu (XXII, 16) et saint Marc (III, 6 et XII, 13). Ce parti comprenait probablement des clients de la famille royale des Hérodes ; ses membres, juifs de naissance, étaient païens de cœur. Ils avaient pour alliés naturels les sadducéens, riches et sceptiques, et pour adversaires les pharisiens, zélés défenseurs de la Loi. Cependant, ils s'unirent aux pharisiens contre Jésus.

HÉRODIEN (Aelios), grammairien grec, fils d'Apollonios Dyscole et contemporain de Marc-Aurèle, qui l'appela à Rome. Il composa un ouvrage sur la *Prosodie,* en 21 livres, et de nombreux traités grammaticaux dont il reste des extraits.

HÉRODIEN, historien grec, né probablement en Syrie-Palestine, vers 170 apr. J.-C., mort vers 240. Il vécut longtemps à Rome, et y remplit des fonctions publiques. Il écrivit en grec une histoire des empereurs, de Commode (180) à Gordien III (238) ; c'est une série de biographies précieuse à cause de la rareté des documents sur cette période. L'auteur manque de précision et abuse de la rhétorique, mais il écrit avec élégance.

HÉRODIENS [*di-in*] n. m. pl. Groupe d'oiseaux échassiers, comprenant les *hérons* et genres voisins. (On dit plus couramment aujourd'hui *ardéidés.*)

HÉRODOTE, surnommé **le Père de l'histoire,** historien grec, né à Halicarnasse vers 484, mort vers 425 av. J.-C. Il appartenait à une famille illustre et paraît s'être intéressé de bonne heure aux récits du passé et aux choses religieuses. Mais il fut d'abord mêlé aux luttes politiques. Avec le parti national, il combattit le dynaste d'Halicarnasse, Lygdamis II, vassal des Perses, et dut s'exiler. Il se fixa d'abord à Stamos, puis essaya en vain de s'établir dans sa ville natale. Il entreprit de grands voyages, en Asie, en Afrique, en Europe. Il remonta, en Égypte, jusqu'à Éléphantine ; en Perse, jusqu'au delà de Suse ; vers le N., jusqu'au Bosphore Cimmérien. Il visita la Grèce continentale et la Grande-Grèce.

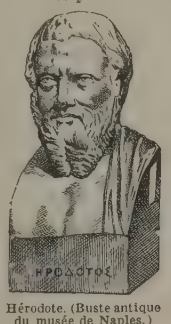

Hérodote. (Buste antique du musée de Naples.)

Jamais il ne cessa de recueillir les matériaux du grand ouvrage qui l'occupa toute sa vie : ses *Histoires.* V. Histoires *d'Hérodote.*

Suivant une tradition, en 445 il lut publiquement à Athènes une partie de ses récits, et reçut de la cité dix talents. Suivant Lucien, il aurait même, à Olympie, lu d'un bout à l'autre toutes ses *Histoires.* Il séjourna à Athènes, qu'il admirait, y connut Périclès et Sophocle. En 444, il se joignit aux colons qui allèrent fonder Thuries, sur les ruines de Sybaris. C'est là, ou à Athènes, qu'il mourut.

HÉRODOTE, géographe et mythographe grec, du Vᵉ s. apr. J.-C., né à Héraclée du Pont ; d'où ses surnoms de **Héracléote** et de **Pontique.** Ses principaux ouvrages, en dialecte ionien, sont des *Discours sur Hercule* et *sur les Argonautes,* contenant nombre de notions historiques et géographiques.

HÉROËT (Antoine), dit **La Maisonneuve,** poète français, né vers 1492 à Paris, où il mourut en 1568. Il devint évêque de Digne en 1552. D'abord ami de Clément Marot, il se tourna ensuite vers la nouvelle école poétique, la Pléiade de Ronsard. Il chanta l'amour platonique dans son poème, *la Parfaite Amie* (1542), et fit entrer dans la poésie française les doctrines de l'ancienne académie. Sa pensée est subtile, et son style embarrassé. On trouve d'autres pièces de lui dans les *Opuscules d'amour* publiés à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1547.

HÉROÏCITÉ [*si*] n. f. Qualité de ce qui est héroïque. (Peu us.)

HÉROÏ-COMIQUE adj. Qui tient à la fois de l'héroïque et du comique : *Le genre* Héroï-comique. *Un poème, Une scène* Héroï-comique.

— Encycl. Tandis que le poème burlesque prête aux dieux et aux héros un langage trivial, le poème *héroï-comique* donne à un sujet trivial le ton de l'épopée. Dans l'antiquité, le *Combat des rats et des grenouilles,* attribué à Homère, en fournit un exemple, grâce aux généalogies détaillées des personnages principaux, aux discours pompeux, à la solennité épique, à l'intervention des divinités de l'Olympe. Chez les modernes, trois poèmes héroï-comiques sont célèbres : *le Seau enlevé,* de Tassoni ; *le Lutrin,* de Boileau ; *la Boucle de cheveux enlevée,* de Pope.

HÉROÏDE n. f. (du gr. *hérôis, idos,* qui concerne le héros). Épître en vers, dans laquelle l'auteur fait parler quelque héros fameux.

— Encycl. Le créateur de ce genre est Ovide, dont les *Héroïdes* forment un recueil de lettres en vers que le poète suppose adressées à leurs amants par des amoureuses célèbres. Pénélope, Briséis, Phèdre et beaucoup d'autres se plaignent à leurs héros de leur éloignement, de leur infidélité, de leur abandon, et cela dans le style des *Amours* d'Ovide. Il est difficile de dépenser plus d'esprit à une tâche de plus mauvais goût. Depuis Ovide, le genre a été longtemps délaissé ; on peut pourtant citer la célèbre *Lettre d'Héloïse à Abélard,* de Pope (1716). C'est la traduction de ce poème par Colardeau, en 1738, qui ressuscita le genre en France, avec un succès tel, dans la deuxième moitié du XVIIIᵉ siècle, qu'on publia un recueil d'héroïdes en dix volumes. Mais, de tous, c'est le chevalier Dorat qui se distingua le plus par son goût pour l'héroïde. Dans l'héroïde de ce temps dominent la glorification de la passion, et, sous l'influence de Pope et d'Young, une mélancolie qui se nourrit de la tristesse des cloîtres et des tombeaux. L'héroïde, genre nécessairement faux, a été complètement abandonnée.

HÉROÏDES [*id'*] n. f. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Fêtes célébrées à Delphes, tous les huit ans, pour rappeler la résurrection de Sémélé, et formant une sorte de drame sacré, auquel prenaient part les Thyades.

HÉROÏNE n. f. (gr. *hérôinê*). Femme remarquable par son courage héroïque, par la magnanimité des sentiments dont elle a fait preuve : *Jeanne Hachette, l'*Héroïne *de Beauvais.*

— Personnage du sexe féminin, qui joue le principal rôle, qui concentre l'intérêt dans une action, une série d'événements réels ou fictifs : *Elle est l'*héroïne *de cette aventure. L'*héroïne *d'un roman. Les* héroïnes *de Racine sont passionnées.*

— Adjectiv. : *Femme* héroïne. (Voltaire.) [Inus.]

HÉROÏNE n. f. (dénomination allem.). Nom donné à la diacétylmorphine $C^{21}H^{23}NO^5$.

— Encycl. L'*héroïne* s'obtient en traitant la morphine par le chlorure d'acétyle ou l'anhydride acétique. C'est un corps blanc fondant à 171°, soluble dans le chloroforme, le benzène et l'alcool bouillant.

Cet éther de la morphine est une poudre blanche cristalline, très peu soluble dans l'eau. Ses sels sont plus solubles et on utilise surtout, pour cette raison, le *chlorhydrate d'héroïne.* C'est, avant tout, un antidyspnéique, un analgésique et un sédatif de la toux ; sa toxicité et les phénomènes d'accoutumance en font restreindre l'emploi thérapeutique. Il est souvent mieux supporté par certains malades que la morphine.

HÉROÏNOMANIE n. f. (de *héroïne,* et du gr. *mania,* folie). Méd. Usage répété de l'héroïne, créant un besoin morbide.

HÉROÏQUE [*ro-ik'*] adj. (lat. *heroicus ;* gr. *hérôikos*). Relatif aux demi-dieux, aux héros. || Qui se conduit en héros, fait preuve d'héroïsme : *Cette* héroïque *femme.* (Fléchier.) || Qui est digne d'un héros, dénote de l'héroïsme : *Action* héroïque. *Constance, Discipline* héroïque.

— *Par extens.* Très puissant, très efficace, mais dangereux (en parlant d'un remède) : *Employer les remèdes* héroïques ; et au fig. : *Prendre un parti* héroïque.

— Littér. Noble, élevé, épique ; qui chante, qui rapporte les actions des héros : *Poésie, Poème, Poète* héroïque. || *Vers héroïque,* Hexamètre des anciens ; et Vers de douze syllabes, alexandrin, chez les modernes, parce que, primitivement, c'est en ce mètre qu'étaient chantés les héros.

— Se dit de l'époque que l'on assigne aux héros de l'antiquité : *La chevalerie est pour les modernes ce que les temps* héroïques *étaient pour les anciens.* (Mᵐᵉ de Staël.)

— *Substantiv.* et au masc. Genre héroïque : *L'enjoué est mêlé à l'*héroïque *dans le « Lutrin ».* (Richelet.)

HÉROÏQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière héroïque.

HÉROÏSER [*zé*] v. tr. Revêtir du caractère de héros. (Peu us.)

HÉROÏSME [*ro-issm'*] n. m. Vertu supérieure propre au héros : *Un trait d'*héroïsme. *La force de l'âme est la vertu qui caractérise l'*héroïsme. (J.-J. Rousseau.) *L'*héroïsme *est le caractère des hommes divins.* (Diderot.)

HEROLD (Louis-Joseph-Ferdinand), compositeur français, né et mort à Paris (1791-1833). Fils du pianiste François-Joseph Herold qui avait reçu les leçons de Ph.-E. Bach, il devint, au Conservatoire, l'élève de Louis Adam et de Méhul, et remporta, en 1812, le grand prix de Rome. A Naples, il fit représenter *la Gioventu di Enrico Quinto* (1815), avec un grand succès. De retour en France après avoir traversé l'Allemagne, Herold écrivit, avec Boieldieu, *Charles de France,* pour l'Opéra-Comique (1816). Son opéra *les Rosières* fut représenté à ce théâtre (1816), bientôt suivi de *la Clochette* (1817), *le Premier venu* (1818), *les Troqueurs* (1819), et *l'Auteur mort et vivant* (1820). Herold donna ensuite à l'Opéra-Comique *le Muletier* (1823) et à l'Opéra *Lasthénie* (1823). Une œuvre pleine de fraîcheur, *Marie,* obtint, à l'Opéra-Comique, en 1826, un très vif succès. Herold, devenu chef du chant à l'Opéra, écrivit pour ce théâtre une série de ballets : *Astolphe et Joconde* (1827) ; *la Somnambule* (1827) ; *la Fille mal gardée* (1828) ; *la Belle au bois dormant* (1829). Dans le même temps, il donnait à l'Opéra-Comique *l'Illusion* (1829), et composait des chœurs vigoureux pour un drame représenté à l'Odéon, *le Siège de Missolonghi.* On le retrouve à l'Opéra-Comique avec *Emmeline* (1830), avec *l'Auberge d'Auray,* écrite avec de Carafa, et enfin avec *Zampa* (1831), œuvre pathétique. Dans le *Pré-aux-Clercs* (1833), Herold a donné les preuves du talent le plus souple.

Louis Herold.

HEROLD (Ferdinand), jurisconsulte et homme politique français, fils du précédent, né et mort à Paris (1828-1882). Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (1854), il fit partie de l'opposition libérale, fut impliqué dans le procès des Treize (1864) et condamné à une amende. Secrétaire du gouvernement de la Défense nationale en 1870, il fut nommé en 1871 ministre de l'intérieur par intérim, entra en 1872 au conseil municipal de Paris, et fut de 1879 à sa mort préfet de la Seine ; dans ces fonctions, il procéda à la laïcisation des écoles. On lui doit des ouvrages de droit.

HEROLD (André-Ferdinand), poète français, fils du précédent, né à Paris en 1865, mort dans l'Ardèche en 1940. Il fut élève de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des hautes études. Poète délicat, élégant et tendre, il a publié des recueils lyriques : *les Pæans et les Thrènes* (1890) ; *Chevaleries sentimentales* (1893) ; *Intermède pastoral* (1896) ; *Images tendres et merveilleuses* (1897) ; *Au hasard des chemins* (1900) ; — des poèmes dramatiques : *l'Exil de Harini* (1888), et *le Victorieux* (1895), *Œnone* (1936) ; — des contes : *les Contes du vampire* (1902), *l'Abbaye de Sainte-Aphrodise* (1904). Il a fait représenter des pièces de théâtre, les unes traduites, comme *l'Anneau de Çakountala* (1895), *Paphnutius* (1895), *les Perses* (1896), *la Cloche engloutie* (1897) ; et les autres originales, comme *Savitri* (1899), *Une jeune fille bien gardée* (1900), etc.

***HÉRON** n. m. (pour Hairon ; bas lat. *hagiro ;* anc. haut allem. *heigir*). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers (*ardea*), famille des ardéidés, comprenant une vingtaine d'espèces du globe.

— Pêch. *Héron de mer,* Nom vulgaire de l'espadon.

— Allus. littér. **Le héron de la fable,** Allusion à une fable de La Fontaine (*le Héron,* VII, 4), signifiant qu'il ne faut pas être trop difficile, et qu'autrement on s'expose à trouver moins que ce qu'on avait rencontré tout d'abord, à l'exemple du Héron qui, après n'avoir pas daigné ouvrir le bec pour la carpe, le brochet, la tanche, le goujon,

...fut tout heureux et tout aise
De rencontrer un limaçon.
La Fontaine.

— Encycl. Ornith. Les *hérons* sont de grands oiseaux élancés, à long bec vigoureux et pointu, à long cou grêle, à pattes hautes ; ils se tiennent au bord des eaux, ordinairement perchés sur des arbres élevés, guettant les poissons et tous les petits animaux. Timides et prudents, ils fuient le voisinage de l'homme. Ils vivent en société, et leurs nids sont construits sur de vieux arbres rapprochés, très hauts, dont leurs déjections ne tardent pas à détruire le feuillage, tandis que les œufs brisés, les cadavres des jeunes tombés des nids, les débris de poissons et de tous gibiers forment sur le sol un véritable guano. Ces endroits sont appelés *héronnières.* Deux espèces de hérons se trouvent en France : le héron cendré (*ardea cinerea*), répandu dans tout l'ancien monde jusqu'en Australie, et le héron pourpré (*ardea purpurea*), qui s'étend moins à l'E. et ne dépasse guère le sud de l'Inde, mais qui, en Afrique, descend au sud de Madagascar. Le plus grand de tous c'est le *héron Goliath,* de l'ancien monde équatorial, qui atteint presque la hauteur d'un homme (1ᵐ,50).

Héron cendré.

— Chass. On chasse le *héron* au fusil ; cet oiseau est d'une prudence et d'une défiance extrêmes, et ce n'est qu'accidentellement que le chasseur peut l'approcher à portée. — Qualifiée « viande royale », surtout pour le préserver des braconniers et le réserver pour le vol, les Ordonnances royales en interdisaient la chasse.

— Comm. *Masse de héron,* Chez les plumassiers, Le bouquet de plumes qui termine la queue du héron.

— Fauconn. Le vol du *héron* était un des plus brillants de la fauconnerie, et donnait lieu à un grand déploiement de luxe et de mise en scène.

HÉRON, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Huy), près d'un affluent de la Mehaigne ; 1.135 hab. Bois. Carrières de pierre de taille. Exploitation de minerais de fer, de zinc, et de plomb.

HÉRON l'Ancien ou **d'Alexandrie,** mathématicien et mécanicien grec, né à Alexandrie. Il vivait probablement au IIᵉ siècle av. J.-C. Dans le recueil des *Mathematici veteres* de Thevenot (1693) se trouvent de lui quatre traités de mécanique : la *Chirobaliste ;* les *Machines de jet ;* les *Pneumatiques ;* les *Automates.* Citons encore son traité sur le *dioptre* et son commentaire sur les *Eléments* d'Euclide ; ses autres ouvrages ne nous sont pas parvenus. On attribue à Héron l'invention d'appareils mécaniques, parmi lesquels la *fontaine de Héron* (V. fontaine) et l'*éolipyle.*

HÉRON le Jeune ou **HÉRON de Byzance,** géomètre grec, auteur de deux traités : *De machinis bellicis* et *Geodesia* (traduct. en lat. faite en 1572 par Barocci), et de deux fragments sur l'art militaire, publiés dans les *Mathematici veteres* de Thevenot (1693).

HÉRON (Louis), agent du Comité révolutionnaire de sûreté générale, né à Saint-Lunaire en 1746, mort à Versailles en 1796. Lieutenant de la marine royale en 1792 et soupçonné d'avoir détourné un million de piastres qu'il est chargé de rapporter de La Havane, il est poursuivi, ruiné, et se jette avec ardeur dans la Révolution, marche à la suite de Marat, de Robespierre, puis de Vadier ; il aide ce dernier à machiner contre Robespierre l'affaire de Catherine Théot, « la Mère de Dieu », participe au 9-Thermidor, est chargé par la Convention d'arrêter Hanriot, mais n'y réussit pas. Déféré au tribunal criminel d'Eure-et-Loir en prairial an III, il fait traîner son procès en longueur. Libéré par l'amnistie de l'an IV, il se retire à Versailles.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine-Marie, baron), minéralogiste et ingénieur des mines français, né à Paris en 1774, mort à Caen en 1852. Membre de l'Académie des sciences (1816). On a de lui des rapports et de nombreux mémoires, insérés dans le *Journal des Mines.*

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), archéologue français, né et mort à Paris (1845-1919). Reçu archiviste-paléographe, il fut attaché au musée du Louvre, qu'il contribua à protéger contre les incendiaires de la Commune en 1871, puis, après plusieurs missions archéologiques en Algérie, en Tunisie, en Italie, en Allemagne, devint conservateur du département de la sculpture grecque et romaine. En 1886, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions. Il enseigna à l'Ecole pratique des hautes études de 1882 à sa mort. Son œuvre porte en général sur l'épigraphie latine. Nous citerons : *les Antiquités d'Entrains* [*Nièvre*] (1874), *Rapport sur une mission archéologique en Algérie* (1875), *Notice des monuments de Palestine au musée du Louvre* (1876 ; 2ᵉ éd. 1879) ; *Inscriptions de Saint-Rémy* (1878) ; *Cachets*

d'oculistes romains, avec H. Thédenat (1882) ; *Inscriptions romaines de Fréjus,* avec le même (1884) ; *les Agents de recensement dans les trois Gaules* (1894) ; *Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine* (1906). Son ouvrage le plus important est la publication du *Trésor de Boscoreale* (Monuments Piot, t. V. 1899), trésor qu'il avait réussi à faire entrer au Louvre.

***HÉRONNEAU** [*ro-nô*] n. m. Petit héron.

***HÉRONNER** [*ro-né*] v. intr. Chasser le héron avec un oiseau de haut vol, le faucon.

***HÉRONNIER** [*ro-ni-é*], **ÈRE** adj. Relatif au héron. (Vx.) || *Faucon héronnier,* Faucon dressé pour la chasse du héron.

— Maigre, sec et long comme ou chez le héron : *Oiseau* HÉRONNIER ; et fig. et fam. : *Femme* HÉRONNIÈRE. *Cuisse* HÉRONNIÈRE. (Vx.)

— N. m. Fauconn. Faucon dressé à la chasse du héron.

— N. f. Parc ou bois disposé pour attirer et faire vivre les hérons. || Endroit qu'ils habitent de préférence. V. HÉRON.

HÉROOGONIE [*nî*] n. f. (gr. *héroogonia ;* de *hérôs, ôos,* héros, et *gonia,* naissance). Histoire, filiation des héros, des demi-dieux : *L'*HÉROOGONIE *d'Hésiode.*

HÉRÔON n. m. (gr. *hérôon*). En Grèce anc. Sanctuaire où l'on honorait un héros. (C'était un *temenos* ou enclos sacré, qui contenait un autel, souvent le tombeau du demi-dieu, parfois une chapelle ou même un temple.)

HÉROOPOLIS ou, par abrév., **HERO**. Géogr. anc. Ville d'Egypte (Basse-Egypte), sur le canal qui conduisait de la branche Pélusiaque du Nil au fond du lac Timsah. Aujourd. *Tell el-Maskhoutah,* ou un tell voisin.

HÉROPHILE, une des Sibylles. Suivant la légende, c'était une Troyenne, née sur le mont Ida, fille d'une nymphe. Elle fut prêtresse d'Apollon Sminthée. On montrait son tombeau en Troade, dans le bois sacré de ce dieu. D'après d'autres traditions, Hérophile était d'Erythrées, ou de Claros, ou de Samos, ou de Délos, ou de Delphes ; elle est représentée sur des monnaies. Elle annonça à Enée la fondation de Rome.

HÉROPHILE, médecin et anatomiste grec, de la famille des Asclépiades, né en Bithynie vers 335 av. notre ère. Le premier, il pratiqua des autopsies, et fit même, dit-on, des expériences sur des criminels vivants que lui fournissait Ptolémée ; il contribua à fonder l'école d'Alexandrie, et fut, avec son rival Erasistrate, le créateur de l'anatomie. Il découvrit le confluent postérieur des sinus craniens, qui porte le nom de *pressoir d'Hérophile,* décrivit les diverses parties de l'œil, le foie, les trompes, trouva les chylifères, donna leurs noms au duodénum, à l'os hyoïde et aux veines pulmonaires (artérieuses). Il constata que le pouls était synchrone des mouvements du cœur.

***HÉROS** n. m. (gr. *hérôs*). Myth. gr. Demi-dieu ; fils d'un dieu et d'une mortelle, ou d'une déesse et d'un mortel. || Homme élevé au rang de demi-dieu ; patron d'une cité, d'une tribu, d'un dème, etc. || Mort héroïsé, roi ou empereur divinisé.

— *Par anal.* Celui qui se distingue par des actions éclatantes à la guerre : *Charles XII, qui fut un* HÉROS, *n'eut pas la prudence qui en eût fait un grand homme.* (Voltaire.) || Celui qui se distingue par des vertus, des qualités éclatantes : *Se comporter en* HÉROS. *C'est un* HÉROS *de dévouement, de sagesse, de charité. Les* HÉROS *de la science.* || Celui qui se distingue par une éclatante supériorité : *Il y a des* HÉROS *en mal comme en bien.* (La Rochefoucauld.)

— *Par extens.* Principal acteur dans une aventure, dans un événement : *Dieu est le véritable* HÉROS *de l'histoire universelle.* (H. Heine.) *Voici le* HÉROS *de l'aventure.* || Par hyperbole, *Le héros du jour,* Celui qui attire l'attention publique à un moment donné. || *Le héros d'une fête,* Celui pour qui on la donne. || Principal personnage d'une œuvre littéraire, roman, drame, etc. : *Le* HÉROS *d'un roman ;* et au fig. : *Héros de roman,* Homme auquel il est arrivé des aventures extraordinaires ; et *particulièrem.,* Personnage, amant langoureux et fade, comme les héros de certains romans.

— PROV. **Il n'y a point de héros pour son valet de chambre,** Les grands hommes laissent voir à leurs familiers des petitesses, des misères ignorées du public.

— SYN. **Héros, grand homme.** V. GRAND HOMME.

— ENCYCL. Au sens restreint du mot, ou appelait *héros* un demi-dieu, fils d'un dieu et d'une mortelle, ou d'un mortel et d'une déesse. Tels étaient Héraklès, Dionysos, Achille, les Dioscures, Hélène, Enée, etc. Mais on donnait aussi le même titre aux hommes célèbres qui avaient été élevés au rang de demi-dieu, soit par l'accord des traditions poétiques ou populaires, soit par des légendes locales, soit, même, par un décret en forme. On éleva au rang de héros une foule de personnages historiques : des hommes de guerre, comme Miltiade, Thémistocle, Léonidas, Brasidas ; des législateurs, comme Lycurgue, Chilon, Bias, Zaleucos, Charondas ; des médecins, comme Hippocrate ; des poètes, comme Homère, Hésiode, Pindare, Eschyle, Sophocle ; des philosophes, comme Démocrite, Anaxagore, Socrate, Platon, Aristote, Epicure.

On rendait aux héros un véritable culte. C'est que les héros, réunis après leur mort aux îles Fortunées ou aux champs Elysées, continuaient de s'intéresser aux choses de la terre. A Athènes, Dracon mit le culte des héros au nombre des obligations civiques. L'oracle de Delphes contribua beaucoup à l'extension de ces religions populaires. On offrait au héros des sacrifices ; on célébrait régulièrement sa fête dans les sanctuaires dits *hérôon.* On l'invoquait dans les circonstances solennelles. Quelques héros, surtout Héraklès, étaient l'objet d'un culte dans la plupart des pays helléniques ; mais, généralement, cette religion était locale. Chaque cité rendait un culte public à son héros éponyme ou fondateur, à son *oikistès.* En Attique, chaque tribu, chaque dème, honorait un héros particulier. Plus tard, les villes fondées par des successeurs d'Alexandre ou par des empereurs romains, même les villes qui avaient simplement pris leur nom, honorèrent comme héros fondateurs ces rois ou ces empereurs. De simples particuliers imitaient cet exemple, pour se consoler d'un deuil privé ; par exemple, Cicéron éleva à sa fille un véritable hérôon.

Les héros remplissent l'épopée, les poésies lyriques, les drames. Ils figurent sur un très grand nombre de vases peints, de stèles funéraires, de bas-reliefs votifs. Quand ils apparaissent après leur mort, ils se montrent souvent accompagnés d'un symbole, surtout le serpent, ou prenant part à un banquet funéraire.

Héros (DES), **du Culte des Héros et de l'Héroïque en histoire,** Série de conférences faites en 1837 et publiées en 1841 par Thomas Carlyle. « L'histoire universelle, l'histoire de ce que l'homme a accompli dans le monde, c'est, au fond, l'histoire des grands hommes qui ont travaillé ici-bas. Ils ont été les conducteurs des hommes... » Telle est l'idée fondamentale de l'ouvrage. Cette thèse de la souveraine influence des grands hommes sur l'histoire des nations et de l'efficacité du *culte des héros* sur l'éducation et l'action humaines, indiquée, avant Carlyle, par Chateaubriand, a été, après lui, reprise et développée par Emerson et par Nietzsche.

***HÉROS** n. m. Entom. Parasite des forêts de chênes plus connu sous le nom de CAPRICORNE. V. ce mot.

HÉROSTRATE ou **EROSTRATE,** Ephésien obscur, qui, pour immortaliser son nom, incendia l'Artémision d'Ephèse, la nuit même où naquit Alexandre le Grand (356 av. J.-C.). Les Ephésiens le livrèrent au supplice, et défendirent, sous peine de mort, de prononcer son nom, que des historiens ont cependant conservé.

HÉROUET [*rou-é*] n. m. Variété de pomme.

HÉROULT (Paul-Louis-Toussaint), métallurgiste français, né et mort à Thury-Harcourt [Calvados] (1863-1914), ingénieur des Mines, dont les travaux ont plus spécialement porté sur l'électrosidérurgie et sur la fabrication de l'aluminium. En électrosidérurgie, le type de four à électrodes verticales inventé par Héroult est encore de beaucoup le plus répandu et son procédé pour la fabrication de l'aluminium, découvert en 1886, est, à l'heure actuelle, le seul procédé industriel d'extraction de ce métal.

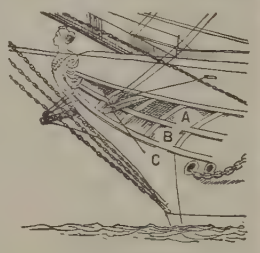

A, B, C. Herpes.

***HERPAILLER** v. intr. Syn. de HARPAILLER. (Vx.)

***HERPE** [*hèrp'*] n. f. (origine inconnue). Econ. rur. Espèce de crible à trémie et en plan incliné.

— Mar. Lisse courbe du garde-corps, de chaque côté de la guibre.

— Vén. *Chien de bonne herpe.* V. HARPE.

— N. f. pl. *Herpes marines,* Matières diverses que la mer rejette sur le rivage, ou qu'on trouve sur le bord de la mer, telles que l'ambre, le corail, les coquillages, etc. (Vx.) || Ancien nom des épaves de mer.

***HERPÉ, E** adj. Vén. *Chien bien herpé.* V. HARPÉ, E.

HERPÈS [*èr-pèss*] n. m. (du gr. *herpês,* dartre ; de *herpein,* ramper, s'étendre de proche en proche). Affection aiguë de la peau, caractérisée par une éruption vésiculeuse apparaissant sur fond rouge.

Herpès circiné. V. TEIGNE. || *Herpès crétacé,* V. LUPUS ÉRYTHÉMATEUX. || *Herpès iris,* Variété d'érythème polymorphe. || *Herpès gestationis,* Nom donné à des lésions vésiculo-bulleuses apparaissant au cours d'une grossesse, du troisième au sixième mois, ou quelquefois après l'accouchement. || *Herpès zoster.* V. ZONA.

— ENCYCL. Pathol. Les vésicules deviennent louches, se dessèchent en une croûte jaunâtre qui tombe au bout de six à huit jours sans laisser de cicatrice ; les ganglions correspondants sont souvent engorgés.

L'*herpès* siège souvent à la face (lèvres, narines, joues) ou aux parties génitales. Il est souvent récidivant, tel l'herpès cataménial de la femme, l'herpès génital chez l'homme, l'herpès de la face, de la fesse, des mains et des doigts. Il peut exister sur les muqueuses de la bouche, du pharynx (angine herpétique), de la conjonctive.

Les causes occasionnelles de l'herpès sont nombreuses. On le rencontre au cours de maladies infectieuses (pneumonie, méningite cérébro-spinale), des infections de voisinage (lésions du nez, du pharynx, des dents, des organes génitaux), au cours des intoxications (arsenic, mercure, iode), à la suite de traumatismes (contusion, viol, avulsion dentaire, opérations chirurgicales), à la suite de chocs humoraux (injection de vaccin antityphique, de sérums).

L'herpès est une maladie infectieuse et inoculable.

Traitement : Poudres inertes, attouchements à l'alcool. Dans l'herpès récidivant : autohémothérapie, radiothérapie.

— Art vétér. L'*herpès,* maladie contagieuse de la peau, due à la présence de champignons, s'observe chez tous les animaux domestiques, et est susceptible, dans de nombreux cas, de se transmettre à l'homme. Sous le nom d'*herpès* on réunit les *teignes* (v. ce mot) des animaux, dues à des causes multiples.

HERPESTE [*èr-pèsst'*] n. m. Genre de scrofulariacées comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs axillaires solitaires, dont on connaît environ cinquante espèces des deux mondes.

HERPESTES [*èr-pèss-tèss*] n. m. Mamm. Nom scientifique des mangoustes et des ichneumons.

HERPESTINÉS [*èr-pèss-ti-né*] n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant les ichneumons, mangoustes et formes voisines. (Propres à l'ancien monde, les herpestinés ont des représentants fossiles dans les terrains tertiaires.)

HERPÉTIDE [*èr*] n. f. (de *herpès,* et du gr. *eidos,* forme). Vieux mot désignant ce qu'on appelle aujourd'hui les *érythrodermies secondaires,* c'est-à-dire les érythèmes desquamatifs consécutifs à une intoxication ou à une dermatose antérieure.

— ENCYCL. On distingue une *herpétide bénigne,* érythrodermie partielle, rarement totale, passagère, consécutive à une application inopportune et mal tolérée d'un médicament externe (préparation mercurielle, chrysarobine, acide picrique), ou d'un médicament interne comme l'arsenic ; et une *herpétide maligne,* érythrodermie exfoliatrice compliquant certains eczémas, psoriasis, ou pityriasis, s'accompagnant d'épuisement général et de cachexie. (L'élimination urinaire de l'urée est diminuée ; par contre, on trouve de l'urée dans les squames quotidiennes. Evolution fatale vers la mort, avec des rémissions plus ou moins longues.)

HERPÉTIFORME [*èr*] adj. (de *herpès, étos,* dartre, et de *forme*). Ressemblant à l'herpès.

Dermatite herpétiforme (Duhring), Affection chronique et récidivante de la peau, caractérisée par des poussées successives de taches érythémateuses, de papules, de vésicules, de bulles, qui peuvent siéger sur tout le corps.

Impétigo herpétiforme, Affection cutanée rare, qui s'observe surtout chez la femme enceinte. Elle se caractérise par des taches rouges se couvrant de pustulettes miliaires avec croûtes, siégeant aux aines, à l'ombilic, aux lombes ou aux aisselles. Etat général grave.

HERPÉTIQUE [*èr*] adj. De la nature de l'herpès : *Eruption* HERPÉTIQUE.

Angine herpétique. — Herpès du pharynx. V. HERPÈS.

HERPÉTISME [*èr*] n. m. (du gr. *herpein,* ramper). Méd. Maladie constitutionnelle et héréditaire, non contagieuse, caractérisée par des désordres nerveux, d'abord vaso-moteurs, puis trophiques.

— ENCYCL. Méd. C'est à Lancereaux que l'on doit le nom d'*herpétisme* employé pour désigner une maladie diathésique très voisine de l'*arthritisme* de Bouchard. L'herpétisme est aujourd'hui dissocié en maladies diverses.

HERPÉTODRYAS [*èr, dri-ass*] n. m. Genre de serpents comprenant quelques espèces de serpents d'arbres, à longue tête plate, à gros yeux, allongés, assez robustes, qui habitent l'Amérique méridionale et centrale. (Ils ne sont pas venimeux.)

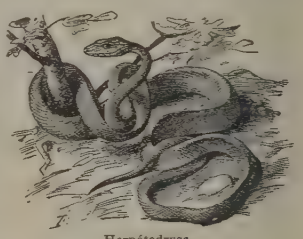
Herpétodryas.

HERPÉTOLOGIE [*èr*] n. f. (du gr. *herpeton,* reptile, serpent). Zool. V. ERPÉTOLOGIE.

HERPÉTOLOGIQUE adj. (du gr. *herpès, étos,* dartre, et *logos,* apparence, analogie). Méd. Qui a les caractères de l'herpès. (Vx.)

HERPETOMONADE [*èr*] ou **HERPETOMONAS** [*èr-pé nass*] n. f. Protoz. Genre d'infusoires flagellates de forme très longue, sans prolongement caudal.

HERPIN (Louis-Jacques), sculpteur et doreur français, né à Toulon (Var), mort à Paris en 1748. Il fut sculpteur du roi et professeur à l'Académie de Saint-Luc. En 1684 et 1694, il travailla à l'arsenal de Toulon ; de 1709 à 1714, il décora l'hôtel de Mayenne ; de 1710 à 1730, il sculpta et dora les boiseries de l'hôtel de Soubise, d'après les dessins de l'architecte Germain Boffrand ; de 1710 à 1740, il travailla aussi au Louvre, à Versailles et à Marly.

HERPIN (Léon), peintre français, né à Granville en 1821, mort à Paris en 1880. Il s'est distingué dans le paysage : *Bords de la Seine à Sèvres* (1868) ; *les Bords du Loing* (1869) ; *Vues prises du Bas-Meudon* (1870) ; *Bords de l'Oise* (1874) ; *le Pont de Sèvres* (1876) ; *Paris vu du Pont-Neuf* (1879).

***HERQUE** [*hèrk'*] n. f. Râteau de fer, pour ramasser le charbon de bois ou de terre.

HERR (Frédéric-Georges), général français, né à Neuf-Brisach en 1855, mort à Paris en 1932. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1876 dans l'artillerie, général de brigade en 1911, il s'était fait remarquer, à la suite des guerres balkaniques de 1912 et 1913, par son ardeur à demander que l'armée française fût dotée d'une artillerie lourde de campagne. Commandant du 6e corps d'armée en 1915, il était à Verdun au moment de l'attaque allemande en février 1916 et y commandait, avec des moyens réduits, la région fortifiée créée devant cette place pour y tenir lieu de l'ancien camp retranché.

HERRADE DE LANDSBERG ou **LANDSPERG,** abbesse et savante du XIIe siècle, morte en 1195. Elle fonda un monastère à Truttenhausen. Pendant de longues années elle travailla à la confection d'un manuscrit enluminé, écrit en latin et destiné à l'instruction des novices : *le Jardin des Délices,* sorte d'encyclopédie. Conservé à Strasbourg, le précieux autographe d'Herrade fut détruit par les obus prussiens pendant le siège de 1870.

HERRENBERG, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire), sur l'Ommer, affl. du Neckar ; 3.000 hab. Ch.-lieu de bailliage. Fabrique de meubles.

HERRENGRUNDITE [*è-rèn'-gron-dît'*] n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de calcium.

HERRERA, ville d'Espagne (prov. de Séville), au-dessus de la vallée du Genil ; 7.000 hab. — **Herrera-del-Duque,** ville d'Espagne (prov. de Badajoz) ; 4.000 hab. Vins renommés.

HERRERA (Juan DE), ingénieur et architecte espagnol, né à Mobellan (Asturies) en 1530, mort à Madrid en 1597. Il servit sous Ferdinand de Gonzague en Italie et en Flandre, accompagna Charles-Quint au monastère de Yuste, et fit partie de la garde de Philippe II. Il a construit la cathédrale de Valladolid, le pont de Ségovie, à Madrid. Il fut l'aide, puis le successeur de Toledo, et l'architecte en chef de l'Escurial.

HERRERA (Fernando DE), poète espagnol, né et mort à Séville (1534-1597), où il passa toute sa vie. Ses poésies

lyriques se composent: 1° de sonnets, tercets et autres pièces dans lesquels, sous l'inspiration de Pétrarque et d'Ausias March, il célèbre la comtesse de Gelves, qu'il aimait d'un amour tout platonique; 2° de poésies d'un caractère épique et historique. C'est là que se trouvent ses *Canciones* le plus justement célèbres: *A la batalla de Lepanto* (1572), sur le désastre de don Sébastien de Portugal à Alcazar-Quivir (1578); à don Juan d'Autriche, sur la révolte des Morisques dans les Alpujarras. Ses œuvres en prose comprennent surtout ses *Anotaciones a las obras de Garcilaso* (1580), ouvrage important de critique littéraire. Herrera voulut donner plus de noblesse à l'inspiration poétique, enrichir le vocabulaire et, en même temps, astreindre la versification et la métrique à des lois plus fixes. Il puisa son inspiration à une triple source : la Bible, les classiques anciens, les Italiens. Le ton majestueux de ses *Canciones*, aussi bien que l'élévation de son talent, lui avaient valu le surnom de *el Divino*.

Fernando de Herrera.

HERRERA Y TORDESILLAS (Antonio DE), historien espagnol, né à Cuellar (Ségovie) en 1559, mort à Madrid en 1625. Premier historiographe des Indes. Son meilleur ouvrage est : *Histoire générale des gestes des Castillans aux îles et terre ferme de la mer océane* (1601), qui va de 1472 à 1554. A la fin du second volume se trouve une *Description des Indes occidentales*, qui a été traduite en français par Van Baerl, et insérée dans son *Novus orbis* (1622).

HERRERA (Francisco), dit **el Viejo** (*le Vieux*), peintre espagnol, né à Séville en 1576, mort à Madrid en 1656. Elève de Luiz Fernandez, il devint un des premiers artistes de l'école de Séville. Il a exécuté des tableaux d'un réalisme puissant, d'un chaud coloris, tels que le *Jugement universel*, dans l'église San-Bernardo, à Séville. Dans ce chef-d'œuvre, Herrera fait preuve d'un savoir profond dans le nu, d'un grand art de composition :

Francisco Herrera.

Fr. Herrera le Vieux.

la musculature savamment observée est rendue avec précision. Malgré tout son talent, l'artiste eut peine à vivre de son pinceau. Il eut recours à la gravure sur bronze. Accusé de fabriquer de la fausse monnaie, il chercha un asile chez les jésuites de Séville, et peignit dans leur chapelle l'*Apothéose de saint Herménégilde*, toile splendide. Philippe IV, frappé de la beauté de cette œuvre, se fit présenter l'auteur et fit abandonner les poursuites commencées. Herrera entreprit les immenses décorations du palais archiépiscopal de Séville, achevé vers 1647. En 1650, appelé à la cour de Madrid, il y exécuta des œuvres qui seraient à peu près perdues pour nous, en raison de la mauvaise qualité du stuc qui les supporte, si l'auteur n'en avait gravé à l'eau-forte la plus grande partie.

HERRERA (Francisco), dit **el Joven** (*le Jeune*), peintre espagnol, fils du précédent, né à Séville en 1612, mort à Madrid en 1685. Il passa sa jeunesse à Rome où il exécuta des fresques et surtout d'excellents petits tableaux de genre, dans lesquels il reproduisait souvent des poissons, si bien qu'on le surnomma **il Spagnolo degli pesci.** A Séville son tableau de *Saint François*, exécuté pour la cathédrale, lui valut d'être nommé, en 1660, vice-président de l'académie de peinture. L'année suivante, il partit pour Madrid, où il exécuta les fresques qui ornent le chœur et la voûte de Saint-Philippe-le-Royal, et fit pour les Carmélites son chef-d'œuvre, un *Saint Herménégilde*. Vers la même époque, il peignit pour Notre-Dame-d'Atocha une *Ascension de la Vierge*, et fut nommé peintre de la cour, puis grand maître des palais royaux (1677). C'était un fin coloriste, qui excellait à rendre les effets du clair-obscur.

HERRERA-BARNUEVO (Sébastien), peintre et architecte espagnol, né et mort à Madrid (1619-1671). Philippe IV l'attacha à sa cour, le chargea de l'ornementation de Notre-Dame-d'Atocha, et le nomma gardien de l'Escurial. Ses œuvres, qui rappellent la manière du Titien, se trouvent, pour la plupart, aux musées de Madrid et de l'Escurial, où l'on admire son *Saint Barnabé*.

HERRÉRITE [*èr*] n. f. Carbonate naturel de zinc. (Variété cuprifère de smithsonite.)

HERREROS (BRETON DE LOS). Biogr. V. BRETON.

HERREYNS (Guillaume-Jacques), peintre flamand, né et mort à Anvers (1743-1827). Elève de l'académie d'Anvers, il y fut attaché comme professeur en 1765, puis il fonda l'académie de Malines. En 1780, il devint peintre du roi de Suède, et en 1800 directeur de l'école d'Anvers. Il eut le mérite de s'opposer au classicisme intransigeant que David exilé vint imposer à Bruxelles en 1815. Nous citerons : portraits en pied de *Charles VI* et de *Léopold II* d'Autriche, à l'hôtel de ville de Malines; *la Cène*, à Notre-Dame d'Anvers; une seconde *Cène*, à Malines (1793); les portraits de *Ghesquière* (1793), de *Jacques de Bue*, de *Hermans de Brandt* (1809), *le Dernier Soupir du Christ*, au musée de la même ville; *la Purification de la Vierge*, à l'église de Deurne.

HERRICK (Robert), poète anglais, né à Londres en 1591, mort à Dean-Prior, près d'Ashburton, en 1674. Il entra dans les ordres en 1629. Ses recueils de poésies : *Rimes saintes* (1647), poésies religieuses, et *les Hespérides* (1648), poésies profanes, contiennent plus de 1.200 pièces, dont quelques-unes comptent parmi les meilleures œuvres lyriques de l'Angleterre. *Les Hespérides* surtout renferment d'agréables tableaux de la vie domestique à la campagne, d'une sensualité toute païenne.

HERRICK (Myron T.), diplomate américain, né à Huntington (Ohio) en 1859, mort à Paris en 1929. Fut d'abord avocat au barreau de Cleveland (1878-1886), et partagea ensuite son temps entre la direction de grandes affaires industrielles ou financières et l'exercice d'une activité politique qu'il mit au service du parti républicain. Ami personnel du président Mac Kinley, il fut nommé par lui gouverneur de l'Ohio (1903-1906). En 1912, il reçut le poste d'ambassadeur en France et l'occupait au début de la Grande Guerre. En décembre 1914 il était remplacé, mais le gouvernement américain le renvoyait six ans après (avril 1921) au poste où il avait laissé de si bons souvenirs et où il est toujours resté depuis.

M. T. Herrick. — Cl. Manuel.

HERRICK (Robert), écrivain américain, né à Cambridge en 1868, mort à Saint-Thomas (îles Vierges) en 1938. Professeur à l'université de Chicago (1905-1923); auteur de *la Trame de la vie* (1900), *le Vrai Monde* (1901), *le Sort commun* (1904), *le Maître de l'auberge* (1908), *Ensemble* (1908), satire de la femme américaine moderne; *Vie pour vie* (1910), *Celui qui guérit* (1913), *Autrefois* (1933). Dans *les Mémoires d'un citoyen américain* (1905), il dénonce la corruption politique de son pays.

HERRING (John-Frederick), peintre anglais, né dans le Surrey en 1795, mort à Tunbridge-Wells en 1865. Pour vivre et faire ses études d'après nature, Herring se fit palefrenier, puis cocher de diligence. Pendant plus de trente ans, il a peint les chevaux vainqueurs aux courses d'Epsom et de Newmarket, les illustrations du sport anglais, les chevaux et les chiens favoris de la reine.

***HERRING BOAT** n. m. (mots anglais). Bateau, non ponté, portant une voile très haute, et dont les pêcheurs d'Aberdeen se servent pour aller tendre leurs filets à sardines.

HERRIOT (Edouard), homme politique français, né à Troyes en 1872. Sorti de l'Ecole normale supérieure comme agrégé des lettres (1893), il professa aux lycées de Nantes et de Lyon. Il se tourna ensuite vers la politique, devint maire de Lyon en 1905, sénateur du Rhône en 1912, député du même département depuis 1919. Il fut un des chefs du parti radical-socialiste. Ministre des travaux publics dans le cabinet Briand (1916-1917), il fut appelé à la présidence du Conseil le 14 juin 1924 et conserva le pouvoir jusqu'en avril 1925. La crise financière entraîna sa chute; il devint alors président de la Chambre des députés. Après les ministères Painlevé et Briand, Herriot tenta, en juillet 1926, de constituer un nouveau cabinet, mais il fut renversé le lendemain. Il entra comme ministre de l'instruction publique dans le cabinet d'union nationale constitué alors par R. Poincaré. Il fut président du Conseil en 1932. On lui doit : une étude sur *Philon le Juif* (1897); une thèse de doctorat sur *Mme Récamier et ses amis* (1904); *Agir* (1915); *Créer* (1919); *la Russie nouvelle* (1922); *Dans la forêt normande* (1925); *la Vie de Beethoven* (1929); *Sous l'olivier* (1930); *la Porte océane* (1932); *Lyon n'est plus* (1937-1940); *Jadis* (1948-1952), etc. Président de l'Assemblée nationale (1947-1953). Acad. française, 1945.

Herriot. — Cl. Manuel.

HERRMANN (Ignace), littérateur tchèque, né près de Chotebor en 1854. Garçon épicier, commis voyageur, clerc d'avoué, comptable, reporter, il a connu de très près le monde des petites gens de Prague, qu'il a su peindre de la façon la plus pittoresque dans ses romans et nouvelles : *Figures pragoises* (1884 et 1886); *Petites gens* (1888); *la Boutique mangée* (1890), sa meilleure œuvre; *les Joyeux Pragois* (1893); *Trois histoires plaisantes* (1913); *Mémoires d'un vieux bougon* (1914); *Arthur et Léontine* (1921); etc. Il a fondé en 1882 et dirigé jusqu'à 1915 la revue humoristique *Chvanda dudak* (Chvanda le Cornemuseux).

HERRY, comm. du Cher, arrond. et à 52 kil. de Bourges, près du canal latéral à la Loire; 1.680 hab. Restes de l'abbaye de Chalivoy.

HERS, rivières du bassin de la Garonne : l'**Hers-Mort** ou **Petit-Hers**, affluent de la rive droite de la Garonne, descendu des collines du Lauraguais, est pauvre en eau malgré 90 kil. de cours. — L'**Hers-Vif** ou **Grand-Hers**, ou **Hers**, plus puissante, descend des Pyrénées ariégeoises, arrose Mirepoix et Mazères et se jette dans l'Ariège près de Cintegabelle. Cours, 120 kil.

***HERSAGE** [*hèr-saj'*] n. m. (de *herse*). Sorte de façon superficielle exécutée sur un champ avec la herse.

— ENCYCL. Le *hersage* est exécuté pour égaliser la surface d'une terre labourée en brisant les mottes; il est également utilisé pour couvrir les semences répandues à la volée, compléter l'enfouissement des semences distribuées avec le semoir en lignes, incorporer les engrais et les amendements à la couche superficielle du terrain, détruire les mauvaises herbes dans les cultures de céréales, et, avant la levée des pommes de terre, arracher la mousse des prairies, faciliter le tallage des blés.

Le terrain à herser doit être ressuyé. On herse plutôt à vive allure, avec le cheval de préférence au bœuf. Le hersage est effectué parallèlement, obliquement ou perpendiculairement aux raies du labour; pour le hersage à deux dents, on passe deux fois consécutivement sur le même terrain. V. HERSE.

***HERSAGE** n. m. Chir. Opération qui a été proposée pour la cure des névralgies rebelles, notamment de la sciatique, et qui consiste à séparer les fibres du nerf les unes des autres avec un instrument mousse.

HERSAN (Marc-Antoine), professeur français, né et mort à Compiègne (1652-1724). Il fut professeur de rhétorique au collège du Plessis, eut pour élève Rollin, et fonda à Compiègne une école pour les enfants pauvres. On lui doit, outre des vers latins : *Oraison funèbre du chancelier Le Tellier*, en latin (1686); des *Pensées édifiantes sur la mort* (1722); etc.

HERSBRUCK, ville d'Allemagne (Bavière, cercle de la Moyenne-Franconie), sur la Pegnitz, sous-affluent du Main; 4.760 hab. Forges. Tuileries. Carrières de pierre. Commerce de houblon.

HERSCHAGE n. m. Syn. de HERCHAGE.

HERSCHEID, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur l'Else; 3.300 hab. Mines de cuivre et de plomb. Carrière de pierre.

HERSCHEL (sir William), astronome anglais, né à Hanovre (Prusse) en 1738, mort à Slough, près de Windsor, en 1822. Il fut d'abord professeur de musique et organiste. Il se rendit en Angleterre en 1757 et fut appelé, quelques années après, à Bath, comme directeur de la musique, à la chapelle Octogone. En 1774, il réussit à construire un télescope assez parfait pour observer Saturne, et bientôt il s'adonna tout entier aux observations astronomiques. En 1781, il découvrit la planète Uranus. George III l'appela alors à Slough, près de Windsor. Son principal ouvrage est le *Catalogue d'étoiles* qu'il dressa en collaboration avec sa sœur, CAROLINE HERSCHEL; il a publié, en outre, un grand nombre de mémoires.

Sir William Herschel.

Herschel découvrit et étudia deux des quatre satellites d'Uranus; il découvrit aussi les deux satellites de Saturne intérieurs à l'anneau, et fixa les révolutions de cet anneau et de la planète elle-même; il observa les taches de Mars, et fixa la durée de révolution de cette planète; il détermina l'aplatissement de Jupiter, la durée de sa rotation, etc. De 1780 à 1818, Herschel fit insérer dans les *Philosophical Transactions* 71 mémoires dont la liste complète figure dans le *Biographisch-Literarisches Handwörterbuch* de Poggendorff (1857-1863).

HERSCHEL. Nom primitivement donné à la planète Uranus, découverte par Herschel.

HERSCHEL (*Caroline*-Lucrèce), femme astronome, née et morte à Hanovre (1750-1848). Sœur du précédent, elle devint pour lui l'aide la plus dévouée; elle découvrit sept comètes de 1786 à 1797. En 1798, elle publia : *Catalogue d'étoiles observées par M. Flamsteed et omises dans le catalogue anglais* (British Catalogue). En 1822, à la mort de son frère, elle revint en Hanovre, et en 1828 elle termina le catalogue des nébuleuses et des groupes d'étoiles observés par son frère.

HERSCHEL (sir *John Frederick* William), astronome et physicien anglais, fils de William Herschel, né à Slough en 1792, mort à Collingwood en 1871. Il publia tout d'abord un ouvrage intitulé : *Applications du calcul différentiel* (1813), puis *Recherches sur l'acide hyposulfureux et les sels qui en dérivent* (1819), et l'année suivante un mémoire sur la *Théorie des séries*. Son premier mémoire sur l'optique parut peu de temps après. De 1821 à 1823, il fit, avec sir James South, une série d'observations sur les distances et les positions de 380 étoiles doubles et triples. En 1825, il commença à dresser un catalogue contenant 2.306 nébuleuses, dont 525 avaient été découvertes par lui. En même temps, il découvrait 3.000 ou 4.000 étoiles doubles, décrites dans les *Mémoires de la Société d'astronomie*. Il partit alors avec sa famille pour le Cap; ses observations sont consignées dans : *Résultats d'observations astronomiques faites, de 1834 à 1838, au cap de Bonne-Espérance.*

Jean-Frédéric Herschel.

Parmi ses mémoires, citons : *Recherches sur l'orbite des étoiles doubles* (1833); *Action chimique des rayons du spectre solaire* (1840); *Action des rayons du spectre solaire sur les couleurs végétales et Nouveaux procédés photographiques* (1863). On lui doit, en outre, un remarquable *Traité sur le son*. En 1831, il collabora à l'*Encyclopédie Lardner*, qui contient son célèbre *Discours préliminaire sur l'étude de la philosophie naturelle*, traduit en français (1835). Citons encore son *Abrégé d'astronomie* (1849); un *Manuel scientifique pour l'usage des navigateurs* (1849), et un grand nombre de mémoires. Ses restes ont été conduits en grande pompe à Westminster.

HERSCHER v. intr., et **HERSCHEUR, EUSE** n. et adj. Min. V. HERCHER v. intr., et HERCHEUR, EUSE n. et adj.

***HERSE** [*èrs'*] n. f. (lat. *hirpex*). Instrument d'agriculture, muni de dents et au moyen duquel on ameublit la couche superficielle du sol.

— Blas. Meuble de l'écu, qui représente la herse des

agriculteurs. || *Herse sarrasine*, Meuble de l'écu, formé de six pals alésés et aiguisés par le bas, avec traverses posées horizontalement, jointes par des clous aux intersections, et un anneau au milieu de la traverse supérieure, pour figurer la herse des châteaux et tours.

D'azur à une herse sarrasine d'argent.

— Bot. Espèce de zygophyllacées comprenant une herbe à feuilles composées, à fleurs solitaires ou latérales, le *tribulus terrestris*.

— Charp. On appelle *herse* l'épure représentant la vraie grandeur, sur un seul plan, des divers plans d'un comble, c'est-à-dire le développement de ce comble.

— Comm. Nom donné à une sorte de candélabre qui a la forme d'une applique.

— Constr. Epure d'un comble tracée sur le sol, qui est la projection des pans du toit de ce comble sur les plans de lattis supérieurs. || *Herses de croupe*, Pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré.

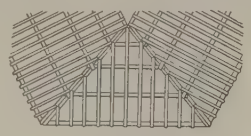

Herse (constr.).

— Liturg. Candélabre d'église, en forme de triangle.

— Mar. Corde solide qui sert à attacher des poulies. V. ERSE.

— Météor. *Herse néphoscopique*, Instrument pour mesurer la vitesse des nuages.

— Milit. Grille qui fermait à volonté les portes d'accès d'une place forte, et qu'on manœuvrait en l'abaissant ou en l'élevant. (Les herses employées par les Romains sous le nom de *cataphractes* et qui, au moyen âge, portèrent, en France, le nom de *sarrasines*, furent plus tard remplacées par des pieux ferrés, qu'on pouvait manœuvrer isolément ; on les appelait alors *orgues de mort*.) || Pièce de bois munie de pointes et servant à barrer une route.

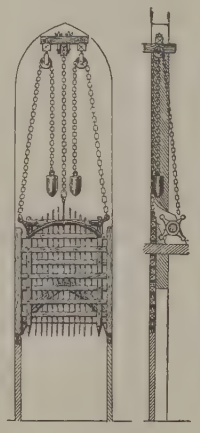

Herse, élévat. et coupe (milit.).

— Natat. Barrière en planches ou en treillis, qu'on établit en amont d'une école de natation, pour amortir le courant et arrêter les corps flottants.

— Pêch. Nom de la foène, aux environs d'Arcachon. || Sorte de râteau, en forme de herse, avec lequel on gratte le sable pour en faire sortir les poissons qui s'y réfugient à marée basse : l'équille, notamment.

— Techn. Cadre sur lequel on fait sécher les peaux mouillées.

— Théâtr. Appareil d'éclairage des parties supérieures d'une scène de théâtre : *Baisser la* HERSE.

— ENCYCL. Agric. La *herse* se compose d'un châssis, en fer ou en bois, sur lequel sont fixées des dents, presque toujours métalliques.

Cet appareil se déplace sur le sol, les dents pénétrant en terre de manière à ouvrir des sillons dont la profondeur varie avec l'angle d'attaque des dents. En inclinant celles-ci vers la direction de traction, on obtient un hersage énergique (hersage en accrochant) ; en les inclinant au contraire dans le sens inverse (hersage en décrochant) les dents ont tendance à sortir du sol et n'effectuent qu'un travail léger.

Il existe de nombreux modèles de herses : *Herses à bâti rigide et à dents fixes* (telle est la herse triangulaire ordinaire) ; *Herses à dents ou pointes relativement indépendantes et à bâti à tablier plus ou moins souple ; Herses articulées* portant des dents en fer disposées de manière à permettre d'opérer le hersage soit *en accrochant*, soit *en décrochant ; Herses souples*, constituées par des mailles en fil d'acier sur lesquelles sont fixées les dents, et qu'on emploie surtout pour recouvrir les semences ; *Herses roulantes*, dont les dents sont fixées sur un ou plusieurs cylindres rotatifs ; *Herses rotatives*, dont le châssis qui supporte les dents pivote autour d'un axe vertical en même temps qu'il se déplace dans le sens de la traction. (On les appelle aussi ÉMOTTEUSES.)

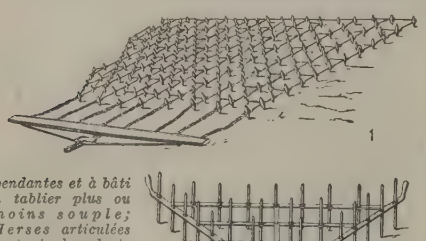

HERSES : 1. Articulée; 2. Triangulaire à dents fixes; 3. Hérisson.

— On appelle *herse canadienne* une sorte de scarificateur dont les dents sont des lames souples qui effectuent plutôt un binage superficiel qu'un hersage.

— Art décor. Support en forme de triangle sur un long pied, et garni de binets où placer des flambeaux, de pointes où piquer des cierges, la *herse* commença par figurer, au XIVe et au XVe siècle, dans le mobilier civil ; elle ne passa qu'au XVIe dans le mobilier religieux où s'en est conservé l'usage.

D'azur à une tour crénelée d'argent, hersée du même.

***HERSÉ** [*hèr'*], **E** adj. Blas. Se dit d'un château, d'une tour, d'une porte dont la herse, abattue, est d'un émail particulier. (On dit aussi COULISSÉ.)

HERSÉ. Myth. gr. Personnification de la rosée ; fille de Cécrops, roi légendaire d'Athènes ; sœur d'Aglauros et de Pandrosos. Les trois sœurs furent les premières prêtresses d'Athéna. Hersé fut aimée d'Hermès, dont elle eut Cephalos. (Les *Arrhéphores*, *Errhéphores* ou *Erséphores* étaient ainsi appelées, dit-on, parce qu'elles escortaient Hersé.)

HERSEAUX [*sô*], commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai) ; 5.500 hab. Tissages. Fabriques de tuyaux de drainage et de pannes.

***HERSEMENT** [*man*] n. m. Action de herser. (Peu us.)

Hersent (DAME), nom donné, dans *le Roman de Renart*, à la femme du loup Isengrin.

HERSENT (Charles), prêtre et polémiste français, né à Paris vers 1580, mort au château de Largoue (Bretagne) vers 1665. Oratorien (1615), il acquit une grande réputation comme prédicateur ; mais son esprit inquiet ne tarda pas à lui susciter de nombreux embarras. En 1626, quittant l'Oratoire, il écrivit contre le P. de Bérulle, son ancien supérieur, deux libelles, qu'il se hâta, d'ailleurs, de rétracter. Devenu chancelier de la cathédrale de Metz, il publia, en 1640, contre Richelieu, sous le titre de *Optatus Gallus*, un pamphlet latin, qui fut brûlé par ordre du parlement. Il alla ensuite à Rome (1645), et, devant le pape Innocent X, prit la défense de Jansénius. Excommunié et menacé d'être jeté en prison il s'enfuit, et termina sa vie au château de Largoue.

HERSENT (Louis), peintre et lithographe français, né et mort à Paris (1777-1860). Il remporta, à vingt ans, le second grand prix de peinture, débuta au Salon de 1802 par un *Narcisse changé en fleur*. On lui doit encore *Daphnis et Chloé* (1817), *l'Abdication de Gustave Wasa* (1819), qui le fit nommer membre de l'Académie et professeur à l'Ecole des beaux-arts ; *Ruth et Booz* (1822). Dans les trente dernières années de sa vie, il se borna à exécuter des dessins pour les Contes de La Fontaine : *la Courtisane amoureuse*, *le Remède*, *Joconde*, etc., qu'il a lui-même lithographiés. — Sa femme, Louise-Marie-Jeanne MAUDUIT, née et morte à Paris (1784-1862), étudia la peinture sous Meynier. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Henriette de France* (1819) ; *Visite de Sully à la reine, après la mort d'Henri IV* (1822).

***HERSER** [*sé*] v. tr. Passer la herse sur : HERSER *un terrain*.

HERSERANGE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 44 kil. de Briey, sur la Moulaine, affl. de la Chiers, près de la frontière belge ; 7.825 hab. Ch. de f. Est. Importantes mines de fer. Hauts fourneaux.

***HERSEUR** [*hèr*], **EUSE** n. et adj. Qui herse, qui effectue un hersage.

HERSFELD, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse-Nassau, présid. de Cassel), au confluent du Geis et de la Haune dans la Fulda ; 11.600 hab. Ch.-lieu de cercle. Ecole militaire. Fabrique de cotonnades. Fabrique de machines. Filatures de jute, cordages.

HERSILIE, femme de Romulus. Elle était sabine, et fut prise lors du fameux enlèvement. De Romulus elle eut deux enfants : Prima et Aollius. Après la mort de son mari, selon la légende, elle fut, comme lui, enlevée au ciel. Les Romains lui rendaient un culte, sous le nom de HORA.

Hersilie séparant Romulus et Tatius, tableau de Barbieri dit le Guerchin, au musée du Louvre. On y admire les fortes oppositions entre les lumières crues et les ombres opaques. (V. planche *Beaux-Arts LXXII*.)

HERSILIE [*èr, lî*] ou **HERSILIA** n. f. Crust. Genre de crustacés copépodes nageurs, famille des hersiliidés, caractérisés par leur mode de vie qui est le commensalisme ou le semi-parasitisme.

— Entom. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des hersiliidés, comprenant des formes larges, à longues pattes fines, à abdomen terminé par de grandes filières pointues. (Les hersilies vivent sur les arbres et les murs ; elles ne filent pas. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions chaudes de l'ancien monde.)

HERSILIIDÉS [*èr*] n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, comprenant notamment les genres *hersilie*, *hersiliole*, *tama* et *murricia*.

***HERSILLIÈRES** [*hèr-si-yèr'*] n. f. pl. Pièces de bois courbes, placées à l'extrémité des plats-bords d'un navire pour le fermer à l'avant et à l'arrière.

***HERSILLON** [*èr-si-yon*] n. m. (de *herse*). Forte planche garnie de gros clous disposés comme les dents d'une herse. (On plaçait cette planche à plat, la pointe des clous en l'air, dans un chemin étroit, sur une brèche, au fond d'un gué, etc., pour en interdire le passage à l'ennemi.)

HERSIN-COUPIGNY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kil. de Béthune, à la source de la Loisne ; 8.255 hab. Ch. de f. Nord. Houille.

HERSSELT, auj. **Herselt**, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Turnhout), sur la Grande-Nèthe ; 5.170 hab. Pâturages, bois.

HERSTAL, commune de Belgique (prov. de Liége, arrond. admin. de Liége), sur la Meuse ; 23.755 hab. Houille. Fabrique nationale d'armes de guerre, d'automobiles, de cycles, de ressorts, de boulons ; ateliers de quincaillerie ; aciéries. Cette ville dépendait, en 1458, de la maison de Nassau et avait pour suzerain l'évêque de Liége. A la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, elle passa (1714) au roi de Prusse, qui la vendit au chapitre de Liége. L'ancien château fort fut la résidence de Pépin d'Herstal, et fut habité par Charlemagne.

HERTEL (Pierre-Louis), compositeur allemand, né et mort à Berlin (1817-1899). Il écrivit la musique de nombreux ballets. Il fut longtemps chef d'orchestre pour le ballet, à l'Opéra de Berlin.

HERTEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster) ; 34.250 hab. Mines de houille. Tuilerie. Commerce de bois.

HERTÉRINE, HERTÉRITE [*èr*] n. f. Arsénio-antimoniate naturel de cuivre, argent, fer, etc.

HERTFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), ch.-lieu du comté de Hertford, sur la Lea ; 10.700 hab. Tanneries, brasseries, distilleries, marché aux grains. — Le *comté de Hertford* (*Hertfordshire*, ou par abrév. *Herts*) a 401.000 hab.

HERTHA, divinité des Germains et d'autres peuples du Nord, qui a été identifiée avec le nom de *Terre mère* (Tacite lui donne le nom de NERTHUS.)

HERTLING (Georges, comte DE), écrivain et homme politique allemand, né à Darmstadt en 1843, mort à Rukpolding en 1919 ; d'abord professeur de philosophie à l'université de Munich (1882). Député au Reichstag de 1875 à 1890 et de 1893 à 1912, il siégea au centre catholique, dont il fut un instant le président (1909), et travailla efficacement, après la fin du *Kulturkampf*, à négocier la réconciliation de Bismarck avec le Saint-Siège. Rappelé à Munich en 1912 comme président du conseil bavarois et ministre des affaires étrangères, il marqua des tendances particularistes, mais au début de la Grande Guerre se rallia franchement à la politique impérialiste de Berlin. En 1917, il succéda à Michaelis comme chancelier de l'Empire. Il conserva cette place douze mois, au milieu de continuelles difficultés, et dut l'abandonner (30 septembre 1918) à la veille de la débâcle finale. Il vécut dès lors dans la retraite. Il a publié un volume de *Souvenirs* (1919).

HERTOGENBOSCH (S'). Géogr. V. BOIS-LE-DUC.

HERTS. Géogr. V. HERTFORD.

HERTSBERGE, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Bruges), sur le Ringbeek ; 1.525 hab. Agriculture.

HERTZ (Henrik), littérateur danois, né et mort à Copenhague (1798-1870). Il débuta, en 1830, par la publication sensationnelle d'une satire anonyme : *les Lettres d'un revenant*, où il reprenait le rôle, les idées et jusqu'à la forme de Baggesen. On lui doit de nombreuses pièces, des vaudevilles et comédies en prose, parfois en vers ; des drames romantiques : *la Maison de Svend Dyring* (1838) ; *la Fille du roi René* (1845), son chef-d'œuvre ; et enfin de nombreux poèmes.

HERTZ (Guillaume DE), poète et écrivain allemand, né à Stuttgart en 1835, mort à Munich en 1902. Il est moins connu comme poète original que comme historien de la littérature et adaptateur de poèmes anciens : *Tristan et Isolde*, *Parzival*, etc. Il était lié avec Uhland.

HERTZ (Henri-Rodolphe), ingénieur électricien allemand, né à Hambourg en 1857, mort à Bonn en 1894 ; célèbre par ses travaux sur les décharges électrostatiques, sur la propagation des ondes électromagnétiques, et sur lesquels est fondée la théorie de la télégraphie sans fil. Ses mémorables expériences de 1887 sont la vérification expérimentale de la théorie électromagnétique de Faraday-Maxwell (1865) établissant l'identité de transmission entre l'électricité, la lumière et la chaleur rayonnante. Hertz, qui était alors professeur de physique à Carlsruhe, réalise l'excitateur, découvre les ondes qui portent son nom, tente de résoudre le problème de la direction des ondes électromagnétiques à l'aide de miroirs paraboliques, démontre que les rayons cathodiques pénètrent facilement à travers de minces feuilles d'or ou d'aluminium. On lui doit encore la découverte de l'action exercée par la lumière ultra-violette sur les décharges électriques. V. RADIOTÉLÉGRAPHIE.

H.-R. Hertz. — Cl. Krewaldt.

HERTZ (Gustave), physicien allemand, né à Berlin en 1887. Il reçut, avec J. Franck, le prix Nobel en 1925 pour sa théorie de la luminescence.

HERTZ n. m. T. S. F. Unité de fréquence, valant une oscillation par seconde. Abr. *hz*.

HERTZBERG (Ewald Friedrich, comte DE), homme d'Etat prussien, né à Lottin (près de Neu-Stettin) en 1725, mort à Berlin en 1795. Il devint conseiller de légation sous Frédéric II. Après l'occupation de la Saxe (1756), il composa, en huit jours, un mémoire justificatif de l'invasion prussienne. Second ministre d'Etat en 1763, il fut mêlé aux négociations auxquelles donna lieu le premier partage de la Pologne (1772). Après la mort du Grand Frédéric, il resta le ministre de Frédéric-Guillaume II et préconisa l'adoption d'une grande politique fondée sur une alliance avec l'Angleterre et la Russie contre la France et l'Autriche. Ses plans ayant été renversés dans la question orientale par la convention de Reichenbach (1790), il se retira des affaires (1791).

HERTZBERG (Gustave-Frédéric), historien allemand, né et mort à Halle (1826-1907). Professeur à l'université de Halle depuis 1860, il a publié : *Alcibiade* (1853) ; *la Vie du roi Agésilas II de Sparte* (1856) ; *Histoire de la Grèce ancienne jusqu'au début du moyen âge* (1862) et *Histoire des néo-Grecs au XXe siècle* (1869), dans l'*Encyclopédie universelle* d'Ersch et Gruber ; *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* (1866-1875), traduite en français sous la direction de Bouché-Leclercq ; *Histoire des guerres persiques* (1877) ; *Histoire de la Grèce et de Rome* (1878-1880) ; *Histoire de l'Empire romain* (1880) ; *Histoire des Byzantins et de l'empire d'Osman* (1883), dans l'*Histoire universelle* d'Oncken ; *Athènes* (1885) ; *Histoire de la ville de Halle* (1889-1893).

HERTZEN. Biogr. V. HERZEN.

HERTZIEN [*èr-tzi-in*], **ENNE** adj. (de *H. R. Hertz*). Physiq. Qui se rapporte aux ondes produites par le passage d'un courant alternatif ; les ondes hertziennes sont de même nature que les ondes lumineuses, calorifiques, etc. (V. ONDE.) || *Câble hertzien*, Transmission radio-électrique, entre deux postes, d'un grand nombre de messages téléphoniques simultanés, sur une même longueur d'onde. (Ces ondes, de très haute fréquence, peuvent être étroitement canalisées, de manière à rester contenues à l'intérieur de volumes cylindriques.)

HÉRULE, peuplade germanique, qui apparaît en même temps que les Goths au IIIe siècle de notre ère, sur le littoral de la mer Noire.

— Adjectiv. : *Peuplade* HÉRULE.

— ENCYCL. Les *Hérules*, plutôt bandes sauvages que nation organisée, furent soumis d'abord par Hermanrich, roi des Amales, puis par les Huns. Après la mort d'Attila, ils formèrent, au nord-est de la Hongrie, un empire danubien, d'où partirent, vers la Suisse et vers l'Italie, un certain nombre d'expéditions, dont l'une, conduite par Odoacre, marque la fin de l'Empire romain (476). L'empire hérule fut détruit en 493, par Théodoric.

HERVART ou **HERWART** (Barthélemy), financier allemand, né à Augsbourg en 1606, mort à Tours en 1676. Il fonda une banque à Paris, rendit de grands services par ses avances à l'Etat sous Louis XIII et sous Mazarin, qui le nomma intendant des finances (1650), contrôleur général des finances (1657). Il devint conseiller d'Etat en 1666.

HERVAS, ville d'Espagne (prov. de Caceres), sur l'Ambros, affluent du Tage par l'Alagon ; 5.000 hab. Draps.

HERVÁS Y PANDURO (Lorenzo), jésuite et philologue espagnol, né à Horcajo en 1735, mort en 1809. Il voyagea en Amérique, puis vécut à Rome où il fut nommé préfet de la bibliothèque du Quirinal. Il a laissé un *Catalogue des langues de toutes les nations connues* (1784), encore consulté avec profit, et une *Histoire de la vie de l'homme* (en italien), essai intéressant d'anthropologie.

HERVE, ville de Belgique (Liége, arrond. admin. de Verviers) ; 4.740 hab. Prairies et gros pâturages ; bétail. Siroperies. Filatures de laine, teintureries, tanneries. Cordonneries. Fromages connus dans le commerce sous le nom de *fromages de Herve*. Cette localité donne son nom à la partie de la province de Liége dite *pays de Herve*.

HERVÉ ou **HUVARN** (saint), ermite breton, né vers 520. Il fonda (540) un monastère au lieu appelé de son nom Lan-Houarni (Finistère). Il prit part à l'assemblée de Breiz-Ménè en 545. Son corps fut transporté, en 1002, à Nantes, et placé dans une châsse d'argent auprès du maître-autel de la cathédrale. Les chanteurs populaires le regardaient comme leur patron. — Fête le 17 juin.

HERVÉ, archevêque de Reims, né vers 870, mort en 922. Elu en 900 pour succéder, sur le siège de Reims, à l'archevêque Foulques, que le comte Baudouin venait de faire assassiner, Hervé, le jour même de son sacre, frappa d'excommunication les meurtriers de son prédécesseur. Bientôt, il leva des troupes, construisit des forts, et, plusieurs fois, combattit les Normands, qu'il s'efforça de convertir. Hervé soutint la cause du roi Charles le Simple, le défendit à main armée contre une invasion de Hongrois (919), l'arracha (920) à Soissons, aux seigneurs neustriens, et lui donna asile, pendant sept mois, dans son palais épiscopal. Hervé fut chancelier de France de 910 à 919.

HERVÉ (Florimond RONGÉ, dit), compositeur, chef d'orchestre et organiste français, né à Houdain en 1825, mort à Paris en 1892. Dès 1848, il jouait, à l'Opéra national, le rôle de don Quichotte dans une saynète, *Don Quichotte et Sancho Pança*, dont il avait écrit les paroles et la musique. Chef d'orchestre au théâtre du Palais-Royal (1851), il fondait, sur le boulevard du Temple, les Folies-Concertantes (1854) qui devinrent les Folies-Nouvelles (aujourd. le théâtre Déjazet) où il fit représenter ses petites opérettes : *Vadé au cabaret, Un drame en 1779, la Perle de l'Alsace, la Fine fleur de l'Andalousie, le Compositeur toqué, Fifi et Nini, Femme à vendre, la Dent de sagesse, le Pommier ensorcelé*. Il entra à l'Eldorado comme comédien, chef d'orchestre et compositeur et y fit représenter *le Toréador de Grenade, le Joueur de flûte, une Fantasia, la Revue pour rien, les Chevaliers de la Table-Ronde, l'Œil crevé*, dont le succès fut prodigieux, puis *Chilpéric, le Petit Faust, le Turc, le Trône d'Ecosse, le Nouvel Aladin, la Veuve du Malabar, le Hussard persécuté, Alice de Nevers, Estelle et Némorin*, etc. Hervé était un musicien de plus d'instinct que de métier, mais doué d'un incontestable sentiment comique.

HERVÉ (Aimé-Marie-*Edouard*), publiciste français, né à Saint-Denis (Réunion) en 1835, mort à Paris en 1899. Sous l'Empire, il fut dans la presse un champion des idées libérales, mais après 1870 il devint un ardent défenseur des idées monarchiques, fonda en 1873 *le Soleil*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, se prononça pour la fusion des deux branches des Bourbons, défendit le Septennat et la politique du 16-Mai. En 1879, Hervé rompit avec le parti légitimiste. Son journal devint l'organe autorisé du parti orléaniste, et il fut lui-même le conseiller et l'ami dévoué du comte de Paris. De 1881 à 1884, il siégea au Conseil municipal de Paris, et fut élu, en 1886, membre de l'Académie française. On a de lui : *la Presse et la Législation de 1852* (1866) ; *Une page de l'histoire d'Angleterre* (1869) ; *la Crise irlandaise depuis la fin du XVIIIe siècle* (1886).

Ed. Hervé. — Cl. Pirou.

HERVÉ (Gustave), journaliste français, né à Brest (1871-1944). Il fut d'abord professeur de l'Université qu'il dut quitter en 1901, à la suite d'un procès retentissant motivé par les articles antimilitaristes qu'il avait donnés au journal *le Pioupiou de l'Yonne*. Il se fit ensuite inscrire au barreau (1908), et fonda le journal socialiste *la Guerre sociale*. Lors de la déclaration de guerre (1914), il se signala par l'ardeur de ses sentiments patriotiques, abandonna le parti socialiste (1916), donna à son journal le titre de *la Victoire*, combattit le défaitisme et soutint le ministère Clemenceau. Son évolution politique s'est accentuée depuis, par son retour aux idées de conservation sociale comme par l'intransigeance de son patriotisme.

HERVEY (John), lord HERVEY D'ICKWORTH, homme politique et littérateur anglais, né à Ickworth en 1696, mort à Londres en 1743. Elu à la Chambre des communes en 1725, il soutint Pulteney contre Walpole, puis, ce dernier étant maintenu au ministère par George II, il fut l'un de ses plus chauds partisans. Il devint, en 1730, vice-chambellan de la cour, membre du conseil privé, se battit en duel avec Pulteney (1731) après un échange de pamphlets, entra, en 1733, à la Chambre des lords. Elégant, spirituel, parfait courtisan, il possédait la faveur du roi, l'amitié de la reine Caroline, et rendit de grands services à Walpole. En 1740, il entra au ministère et reçut le sceau privé, charge qu'il dut abandonner après la chute de Walpole.

HERVEY ou de **COOK** (ARCHIPEL). V. COOK (*îles*).

HERVEY (James), clergyman et écrivain religieux anglais, né à Hardingstone en 1714, mort à Weston-Favell en 1758. Auteur de *Méditations parmi les tombes* (1745-1747), écrites en une prose déclamatoire, mais qui jouirent pendant longtemps d'une grande vogue.

HERVEY DE SAINT-DENYS (Marie-Jean-Léon, marquis D'), littérateur et sinologue français, né et mort à Paris (1823-1892). Il s'attacha spécialement à l'étude de la langue chinoise et fut nommé professeur de chinois au Collège de France en 1874, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1878. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du théâtre en Espagne* (1850) ; *Recherches sur l'agriculture des Chinois* (1850) ; *Histoire de la révolution dans les Deux-Siciles* (1856) ; *Poésies de l'époque des Thang*, trad. du chinois (1862), recueil très estimé ; *Recueil de textes faciles et gradués en chinois moderne* (1869) ; le *Li-Sao, poème du IIIe siècle avant notre ère*, trad. du chinois (1870) ; *Ethnographie des peuples étrangers à la Chine*, traduction de Ma-Touan-Lin (1871) ; *Mémoire sur les doctrines religieuses de Confucius et de l'école des lettrés* (1887).

HERVIEN [*vi-in*], **ENNE** adj. Géol. Se dit des sables crétacés glauconieux des environs d'Aix-la-Chapelle, à *Actinocamax quadratus*, synchroniques du *campanien*.

HERVIER (Louis-Adolphe), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1818-1879). Elève d'Eugène Isabey, il se consacra au paysage, laissa, soit à l'huile soit à l'aquarelle, une foule de pages vibrantes, claires et bien dessinées. Cet artiste fut un méconnu. Il débuta à l'Exposition de 1849 avec un *Effet d'orage*. Il envoya ensuite : *Une route de Migny ; Intérieur d'écurie* (1850) ; *Vue de la butte des Moulins* (1852) ; *la Rentrée au port ; Village de Gueville* (1855) et diverses autres peintures et aquarelles, aux Salons de 1864, 1865, 1866 et 1870. Son œuvre gravé et lithographié est important et ne le cède point en intérêt à l'œuvre peint. Il publia en 1843 des *Croquis de voyages*, gravés sur acier, et donna ensuite une cinquantaine d'eaux-fortes, scènes de la vie et de la nature normandes, pour la plupart. Ses lithographies s'inspirent des mêmes sujets et aussi de scènes maritimes.

HERVIEU (*Paul*-Ernest), romancier et auteur dramatique français, né à Neuilly-sur-Seine en 1857, mort à Paris en 1915. Inscrit d'abord au barreau de Paris, puis secrétaire à la légation française au Mexique, il démissionna en 1881 pour se consacrer à la littérature. Il publia sous le pseudonyme d'ELIACIN, des chroniques et des nouvelles où l'on remarqua une curieuse aptitude à noter de chaque chose le trait caractéristique, une manière très spéciale de présenter la vie en raccourcis puissants : *Diogène le Chien* (1882) ; *la Bêtise parisienne* (1883) ; *l'Alpe homicide* (1885). Il aborda ensuite le roman avec *l'Inconnu* (1886), étude troublante de l'âme d'un fou. Ses autres romans : *Flirt* (1890), *Peints par eux-mêmes* (1893), *l'Armature* (1893), ont pour sujets les basses intrigues et les sombres drames qui se dissimulent sous les dehors de l'élégance mondaine. L'analyse est très fouillée, et le ton volontiers ironique.

P. Hervieu. — Cl. Manuel.

Au théâtre, Hervieu donna : *les Paroles restent* (1892), étude sur les méfaits de la médisance ; *les Tenailles* (1895) et *la Loi de l'homme* (1897), pièces à thèse sur le divorce ; puis, si l'on excepte le drame historique et symbolique de *Théroigne de Méricourt* (1902), une suite de pièces : *la Course du flambeau* (1901) ; *l'Enigme* (1901) ; *le Dédale* (1903) ; *le Réveil* (1909) ; *Connais-toi* (1909) ; *Bagatelle* (1912) ; *le Destin est maître* (1914), où sont présentés des conflits d'idées et de sentiments destinés à illustrer des vérités générales et d'observation ou de belles leçons de morale. Toutes ces pièces sont d'une grande rigueur de composition : comme dans la tragédie classique, l'action est simple, logiquement ordonnée ; les personnages sont animés d'une vie abstraite ; le style est sobre, sans agréments inutiles, sans mélange de tons. Cet art austère n'est cependant pas exempt d'émotion ; une pitié profonde tempère le pessimisme foncier de l'auteur. Hervieu avait été élu en 1900 membre de l'Académie française.

HERVIEUX (Léopold), écrivain français, né à Elbeuf en 1831, mort en 1900. Avocat, membre du conseil municipal de Paris de 1884 à 1890, il a écrit : *le Forçat ou la Nécessité du divorce* (1880) ; *Traduction en vers des « Fables » de Phèdre* (1881) ; et surtout *les Fabulistes latins : Phèdre et ses imitateurs* (1884-1893), son ouvrage le plus remarquable.

HERVILLY (Louis-Charles, comte D'), né à Paris en 1756, mort à Londres en 1795. Commandant de la cavalerie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, avec le grade de maréchal de camp. Après le 10-Août, il émigra en Angleterre. Débarqué à Quiberon le 27 juin 1795, il s'empara, le 3 juillet, du fort Penthièvre, mais échoua devant le camp de Sainte-Barbe. Frappé d'une balle, il succomba quatre mois plus tard.

HERVILLY (*Ernest*-Marie D'), littérateur français, né à Paris en 1839, mort à Champigny en 1911. Dessinateur au Chemin de fer du Nord, piqueur des ponts et chaussées, il donna d'abord des articles humoristiques aux journaux. Poète délicat et fin, il a publié : *la Lanterne en vers de couleur* (1868) ; *les Baisers* (1872) ; *le Harem* (1874) ; *les Bêtes à Paris* (1885) ; etc. Romancier, il est l'auteur de *Contes pour les grandes personnes* (1874) ; *Mesdames les Parisiennes* (1875) ; *Histoires divertissantes* (1876) ; *la Dame d'Entremont* (1883) ; *les Historiettes de l'histoire* (1884) ; *les Parisiens bizarres* (1885) ; *Aventures d'un petit garçon préhistorique* (1887) ; *A Cocagne* (1898) ; etc. Enfin, il a donné au théâtre des saynètes et à-propos : *la Belle Saïnara* (1876) ; *le Bibelot* (1877) ; *le Parapluie* (1880) ; *Molière en prison* (1886) ; *le Roi Midas* (1892) ; *Taï Tsoung*, opéra, musique de Guimet (1895) ; *Notre ami Drolichon* (1898) ; etc.

Hervis de Metz, chanson de geste française de la fin du XIIe siècle. C'est l'histoire, purement romanesque, du père de Garin le Lorrain (v. ce mot) qui, après avoir délivré et épousé Béatrix, fille du roi de Tyr, aide Charles-Martel contre des rebelles et défend la France contre l'invasion des Wandres (Vandales). Cette chanson est l'une des plus récentes du cycle des *Lorrains*.

HERWAGEN (Jean), en latin *Hervagius*, imprimeur suisse, mort de la peste à Bâle en 1564. Il épousa la veuve de l'imprimeur Froben, se lia avec Erasme et s'attacha à perfectionner la fonte des caractères, ainsi que le tirage. Parmi les belles éditions sorties de ses presses, on cite sa rare et précieuse collection des *Scriptores rerum Germanicarum* (1532).

HERWEN-EN-AERDT, bourg des Pays-Bas (Gueldre, arrond. d'Arnheim) ; 5.800 hab.

HERWERDEN (Henricus VAN), philologue hollandais, né à Beetsterzwaag (Frise) en 1831, mort à Utrecht en 1910. Il fut nommé en 1864 professeur de langue grecque à Utrecht. Disciple de Cobet, il a publié des travaux de critique verbale, d'une ingéniosité parfois trop hardie. Citons des éditions de l'*Œdipe roi* de Sophocle (1866) ; de l'*Ion* (1875) ; de Thucydide (1882) ; d'Hérodote (1884) ; de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote (avec J. Van Leeuwen, 1891) ; de l'*Hélène* d'Euripide (1895) ; de la *Paix* d'Aristophane (1897) ; de Lysias (1899) ; etc.

HERXHEIM, bourg d'Allemagne (Bavière, Palatinat), sur le Klingbach, sous-affl. du Rhin ; 5.200 hab. Fabrique de malt.

HÉRY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 13 kil. d'Auxerre, près du Serein ; 1.200 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

HÉRY (Thierry DE), chirurgien français, né à Paris vers 1505, mort entre 1585 et 1599. Il suivit l'expédition de François Ier en Italie, et fut chargé spécialement du traitement des syphilitiques. Il apprit à Rome la méthode des frictions mercurielles, et, de retour à Paris, l'employa avec succès. On lui doit le premier ouvrage écrit en français sur la syphilis, intitulé : *Méthode curative de la maladie vénérienne* (1552).

HERZ (Henri), pianiste et facteur de pianos, né à Vienne (Autriche) en 1806, mort à Paris en 1888. S'étant rendu fort jeune en France, il y fut élève du Conservatoire où il obtint un premier prix. Il se perfectionna plus tard auprès de Moschelés, et se produisit dans les concerts de l'Europe. Herz s'associa, à Paris, avec un facteur nommé Klepfer, et fonda une fabrique de pianos qui prospéra rapidement. En même temps, il était nommé professeur au Conservatoire (1842). En 1845 il partit pour l'Amérique, où il voyagea jusqu'en 1851. Outre de nombreuses compositions pour le piano, on doit à Henri Herz une *Méthode complète de piano*, et un volume intitulé : *Mes voyages en Amérique*.

HERZBERG-AM-HARZ, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre, présid. de Hildesheim), sur la Sieber, au pied du *Harz* ; 4.800 hab. Jardin botanique. Moulins. Papeteries, meubles.

HERZBERG-AUF-ELSTER, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Mersebourg), sur l'*Elster* ; 3.800 hab. Ecole d'agriculture.

HERZEBROCK, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Minden) ; 3.000 hab. Moulins.

HERZEELE, comm. du Nord, arrond. et à 21 kil. de Dunkerque, près de la frontière belge ; 1.395 hab. Ch. de f. d'Herzeele à Saint-Momelin.

HERZÉGOVINE (en turc **Hertzek**), contrée montagneuse de la péninsule des Balkans, en Croatie ; 9.160 km² de superficie, peuplés de 265.000 hab. (*Herzégoviniens, ennes*). Cap. *Mostar*. L'Herzégovine affecte deux aspects différents. C'est d'abord un plateau pierreux, sec, et chauve, dont les gradins successifs sont coupés de cluses traversées par des torrents allant au Danube par la Drina et la Save, à la mer Adriatique surtout par la Naretva (Narenta) et d'autres fleuves côtiers. Avec cette « zagora » karstique, ses *lapiés*, ses *ponori* ou avens et ses résurgences vauclusiennes contraste la « Planina » dinarique, plus haute, couverte de forêts et d'alpages, dépassant 1.850 m. au Belashica Planina. Seuls, les *dolines* ou pays fertiles, avec leurs champs ou *poliés*, produisent des céréales (orge) et sont propices à des agglomérations urbaines (Mostar) ; ailleurs, c'est l'élevage du mouton, de la chèvre et du gros bétail, l'exploitation forestière, la culture du maïs, du seigle, du sarrasin, de la pomme de terre. Pas d'industrie, et fort peu de commerce. La voie ferrée, qui remonte la Naretva depuis son embouchure, relie l'Herzégovine à l'Adriatique et, par Sarajévo, au réseau général européen.

Histoire. — L'histoire de l'Herzégovine a été liée, en général, à celle de la Bosnie voisine, mais ne saurait être confondue avec elle. Sous la domination romaine, le pays faisait partie de la province d'Illyrie. Envahi par les Goths au IVe siècle, il fut, au VIe, occupé par des tribus slaves qui s'y fixèrent et lui donnèrent le nom de *Zahoumlié* ou *pays de Houm*. En 1040, Etienne Voïslav, prince de Za-

houmlié, de Trébinje et de Zeta, se rendit indépendant de l'empire byzantin. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, Etienne Némania réunit le Houm à ses Etats avec ceux de la Serbie adriatique. Lors des désordres qui suivirent l'avènement du roi de Serbie Etienne Detchanski (1321), le ban de Bosnie, Etienne Kotromanitch, s'empara de la province, que l'on voit figurer dans le « royaume serbe » du ban de Bosnie Tvrtko Ier, roi en 1377. En 1445, Etienne Vouktchitch, grand voïvode de Houm, réussit à se détacher de ce royaume. A partir de 1448, il s'intitula officiellement *hertzeg* (duc) *de Saint-Sava*, d'où le nom d'Herzégovine que reçut la province de Houm. Le sultan Mohammed II, après avoir conquis la Bosnie (1463), attaqua l'Herzégovine, mais le pays ne succomba qu'en 1483, sous le règne d'un fils de Vouktchitch. Depuis cette date, il resta province de l'empire ottoman jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle.

Réunie à la Bosnie en 1852, l'Herzégovine se souleva à plusieurs reprises, et le mouvement, gagnant les Balkans, détermina l'entrée en scène de la Russie. Le traité de Berlin (1878) ayant autorisé l'Autriche, par son art. 25, à occuper et à administrer l'Herzégovine et la Bosnie, tout en réservant les droits de suzeraineté du sultan, l'Herzégovine accepta ce nouveau régime, tandis que la Bosnie essayait de résister. En 1908, à la faveur de la révolution turque, l'occupation de l'Herzégovine fut transformée par l'Autriche, en même temps que celle de la Bosnie, en une annexion qu'acceptèrent, l'année suivante, les puissances signataires du traité de Berlin. Déjà réalisée en fait en novembre 1918, à la suite des hostilités, l'incorporation de l'Herzégovine (et de la Bosnie) au « royaume des Serbes, Croates et Slovènes » fut consacrée, le 10 septembre 1919, par le traité de Saint-Germain. Le démembrement de la Yougoslavie, de 1941 à 1945, laissa l'Herzégovine à la Croatie.

HERZÉGOVINIEN [*èr, zé-vi-n*], **ENNE** n. Habitant ou natif de l'Herzégovine : *Les* HERZÉGOVINIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à l'Herzégovine ou à ses habitants : *Population* HERZÉGOVINIENNE.

HERZELE, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost) ; 3.255 hab. Minoteries, vanneries, brasseries, dentelles.

HERZEN (Alexandre), écrivain et révolutionnaire russe, né à Moscou en 1812, mort à Paris en 1870. Exilé en Sibérie pour ses idées libérales (1835-1839), il fut gracié, retourna à Pétersbourg, et, en 1846, quitta la Russie. Expulsé de France pour avoir collaboré à *la Voix du peuple*, de Proudhon, il se réfugia à Nice (1851), puis à Londres (1852) où il créa deux revues libérales : *l'Etoile polaire* et *la Voix russe*, et publia (1857) le fameux journal *la Cloche* (*Kolokol*), où il dénonçait tous les abus du gouvernement russe. Il défendit la cause de la Pologne (1863). A cette époque, il alla s'établir à Genève, où il fit paraître *la Cloche* en français. Il a écrit : *Lettres sur la France et l'Italie* (1850) ; *le Développement des idées révolutionnaires en Russie* (1853) ; *le Monde russe et la Révolution* (1860-1862). Il avait pour pseudonyme ISKANDER.

HERZFELD, bourg d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur la Lippe ; 2.200 hab. Eau-de-vie ; tuilerie.

HERZFELDE, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg, présid. de Potsdam) ; 3.800 hab. Tuilerie.

HERZL (Théodore), écrivain juif hongrois, promoteur du sionisme, né à Budapest en 1860, mort à Edlach (Basse-Autriche) en 1904. Correspondant à Paris (de 1891 à 1895) puis collaborateur littéraire de *la Nouvelle presse libre*, il exposa dans son ouvrage : l'*Etat juif* (1896) et dans son roman *Altneuland* (1903) sa conception du sionisme, visant à l'établissement du peuple juif dans une terre juive, qui est la Palestine. Il multiplia les démarches en faveur de sa cause, réunit à Bâle le premier congrès sioniste, qui fut suivi de plusieurs autres, créa la *Banque nationale juive* et le *Fonds national juif* pour l'achat de terres en Palestine. Parmi ses autres ouvrages, citons *le Nouveau Ghetto*, pièce (1897) ; *Feuilletons* (1911). Son *Journal* a été publié en 1922.

***HERZOG**, mot allemand qui entre dans la composition de certains noms propres. (Il signifie *chef militaire*, et était ordinairement employé par les Francs comme synonyme de *duc*.)

HERZOG (Maurice), alpiniste et explorateur français, né à Lyon en 1919. Chef d'une expédition française à l'Himalaya en 1950, il parvint à conquérir l'Annapurna (8.078 m.) le 3 juin, avec un de ses compagnons, Lachenal, mais eut les pieds et les mains gelés au retour.

HERZOGENAURACH, ville d'Allemagne (Bavière, Haute-Franconie), sur l'*Aurach* ; 3.800 hab. Fabrique de drap ; filature de laine. Culture du houblon.

HERZOGENBUCHSEE, commune de Suisse (canton de Berne) ; 3.000 hab. Fabriques de ciment, chaussures ; tissage de la soie ; horlogerie.

HERZOGENRATH, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. d'Aix-la-Chapelle), sur la Worm, tributaire de la Roer ; 6.400 hab. Houille. Fabrique de miroirs ; cuir.

HESBAYE, hautes plaines de la Belgique, à peine ondulées et d'une altitude variant de 150 à 200 m., formant la séparation des eaux entre la Meuse et l'Escaut (2.400 kil. de superficie). Sol limoneux très fertile : betteraves, plantes oléagineuses, et surtout blé. Le sous-sol renferme la houille et le fer. Anc. ch.-lieu : *Waremme*.

HESDIN, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 24 kil. de Montreuil-sur-Mer, sur la Canche ; 3.205 hab. (*Hesdinois, oises*). Ch. de f. Nord. Filatures de lin, bonneteries et brasseries. Bel hôtel de ville du XVe siècle. La ville fut longtemps la capitale du comté de Ponthieu ; détruite par Charles-Quint elle fut rebâtie, et passa à la France en 1630. — Le canton a 23 comm., et 10.760 hab.

Une fabrique de carreaux céramiques y fut renommée, à la fin du XIVe siècle.

HESILRIGE (sir Arthur), homme d'Etat anglais, né à une date inconnue, mort à Londres en 1661. Membre du Parlement dès 1640, il accompagna Cromwell en Ecosse (1650) et y commit quantité d'exactions. Il occupa pendant le Protectorat les situations les plus élevées. Lors de la restauration de Charles II, il fut enfermé à la Tour de Londres, où il mourut.

HÉSIODE, poète grec né à Ascra (Béotie), probablement au début du VIIIe siècle av. Jésus-Christ. Son père, originaire de Kymé, en Eolide, était venu se fixer à Ascra. Hésiode eut de vifs démêlés avec son frère Persès, au sujet de l'héritage paternel. Il faisait valoir lui-même son domaine, tout en cultivant la poésie. D'après un passage (peut-être interpolé) de son poème, il aurait été vainqueur dans un concours poétique, à Chalcis, en Eubée. Il semble avoir passé la fin de sa vie près de Naupacte, et y être mort. Son corps y aurait été d'abord enseveli, puis transporté à Orchomène, où Pausanias vit son tombeau. Nous possédons, sous le nom d'Hésiode, trois ouvrages : 1° *les Travaux et les Jours*, poème sur l'agriculture, qui contient aussi des conseils sur la navigation, des préceptes moraux, et un calendrier des jours heureux et malheureux ; 2° *la Théogonie*, où sont exposées les conceptions primitives des Grecs et les généalogies des dieux ; 3° un petit poème descriptif sur *le Bouclier d'Héraklès*. On attribuait encore à Hésiode divers poèmes : les *Noces de Céyx*, l'*Epithalame de Pélée et de Thétis*, la *Descente de Thésée chez Hadès*, la *Mélampodie*, les *Catalogues*, sur les généalogies des héros. Le seul ouvrage dont il soit certainement l'auteur, ce sont *les Travaux et les Jours*. La plupart des critiques considèrent aujourd'hui que la *Théogonie* et le *Bouclier d'Héraklès* sont l'œuvre d'autres poètes, disciples ou successeurs d'Hésiode.

HÉSIONE n. f. Genre d'annélides, type d'une famille des hésionidés ou hésioniens, comprenant d'assez nombreuses espèces, répandues dans les mers tempérées et chaudes, et représentées sur nos côtes françaises.

HÉSIONE. Mythol. gr. Fille de Laomédon, roi de Troie, et sœur de Priam. Un monstre marin dévastant les côtes de Troade, Hésione y fut exposée, par l'ordre d'un oracle, puis délivrée par Héraklès, qui tua le monstre. Laomédon avait promis au héros, comme récompense, ses chevaux immortels ; mais il le trompa. Alors, Héraklès saccagea Troie, enleva Hésione et la donna pour femme à Télamon.

HÉSITANT [*tan*], **E** adj. Qui hésite, a de la peine à se décider : *Homme, Caractère* HÉSITANT. || Incertain, sans assurance, sans fermeté : *Débit* HÉSITANT. *Voix, Réponses* HÉSITANTES. *Des pas* HÉSITANTS.

HÉSITATION [*si-on*] n. f. Action d'hésiter : *Ses* HÉSITATIONS *le perdirent. La première condition du commandement est l'absence d'*HÉSITATION. || *Particulièrem.* Incertitude d'énonciation : *Parler avec* HÉSITATION.

HÉSITER [*té*] v. intr. (lat. *hæsitare ;* de *hærere*, être attaché, arrêté). Balancer, s'arrêter ; être incertain de ce qu'on fera ou de ce qu'on dira : HÉSITER *entre deux partis.* HÉSITER *à agir.* HÉSITER *en débitant son rôle.*

HESNAULT, ou **HESNAUD** (Jean D'), poète français né à Paris, mort dans cette ville en 1682. Ami de Chapelle, maître de Mme Deshoulières, il fut protégé par Fouquet. Il se rendit en Hollande pour y voir Spinoza. Epicurien, il fit amende honorable dans ses derniers jours. Il est connu surtout par deux sonnets : l'un, intitulé *l'Avorton*, à propos de l'avortement de Mlle de Guerchy ; l'autre, dirigé contre Colbert. Il a traduit des chœurs de Sénèque.

HESPÉRANTHE [*èss*] n. f. Genre d'iridées, comprenant des plantes vivaces, bulbeuses, à fleurs sessiles. (On en connaît vingt espèces, du cap de Bonne-Espérance, dont plusieurs sont cultivées comme les *ixia*.)

HESPÉRÉTINE [*èss*] n. f. Composé $C^{16}H^{14}O^6$ formé dans l'hydrolyse de l'hespéridine et dédoublable par saponification alcaline en acide hespérétique et phloroglucine.

HESPÉRÉTINIQUE adj. Se dit d'un acide éthylénique constituant l'éther monométhylique de l'acide caféique et isomère de l'acide férulique. || Syn. de ISOFÉRULIQUE.

HESPÉRIDÉES [*dé*] n. f. pl. Bot. S'est dit autrefois pour AURANTIACÉES.

HESPÉRIDÈNE [*èss*] n. m. Chim. Syn. de LIMONÈNE-*d*.

HESPÉRIDES [*rid'*]. Myth. gr. Nymphes, filles de la Nuit, ou de Zeus et de Thémis, ou encore de Phorkys et de Kéto, ou enfin d'Atlas et d'Hespéris.

— ENCYCL. On comptait ordinairement trois *Hespérides* (Ægléˊ, Erythеïa, Hespéris), mais quelquefois on en figurait sept et même onze. Elles habitaient une île voisine de l'Atlas, un jardin merveilleux, rempli de pommes d'or, et gardé par Ladon, dragon à cent têtes. Suivant la tradition la plus répandue, Héraklès accomplit le onzième de ses travaux en tuant le dragon, en cueillant les pommes, et en les rapportant à Eurysthée. D'après d'autres versions, il reçut les pommes des mains des Hespérides, ou encore des mains d'Atlas, qui était allé cueillir les fruits d'or pendant qu'Héraklès portait le monde sur ses épaules. On contait encore que Busiris, roi d'Egypte, amoureux des Hespérides sur leur réputation, les fit enlever par des pirates ; mais ceux-ci furent tués par Héraklès, à qui Atlas, en reconnaissance, fit don des pommes d'or. On disait aussi que Héraklès apporta en dot à Zeus les pommes des Hespérides. C'est avec ces pommes que la Discorde sema la division entre Héra, Aphrodite et Pallas. Une tradition tardive mettait encore les Hespérides en relation avec les Argonautes.

Hespérides. (Peinture d'un vase de Midias.)

— Iconogr. Les Hespérides ont souvent inspiré des peintres ; citons, entre autres toiles les représentant, celle de Turner, *les Dieux de la discorde au jardin des Hespérides* (Londres, National Gallery), celle de Leighton, *les Gardiennes du jardin des Hespérides*, un des meilleurs tableaux du peintre anglais. (V. planches *Beaux-Arts LXXI*, et *LXXII*.)

HESPÉRIDES (ÎLES DES). Géogr. anc. Îles de l'océan Atlantique, formant la limite du monde à l'O. et dont les anciens racontaient des merveilles. (C'étaient probablement les Canaries.)

HESPÉRIDÉS [*èss, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères, répandue partout. (Elle compte des centaines d'espèces, dont les principaux genres sont : *télégone, thymèle, thracide, hétéroptère, antigone, hespérie*, etc.)

HESPÉRIDIE [*èss, dî*] n. f. (de *Hespérides* [îles des], patrie des orangers, d'après les anciens). Nom sous lequel on a désigné parfois les fruits de la famille des aurantiacées, sorte de fruit charnu dont l'orange et le citron sont des exemples. (On dit aussi AURANTINE.)

HESPÉRIDINE [*èss*] n. f. Glucoside des aurantiacées, peu soluble dans les solvants organiques, un peu soluble dans l'eau et l'alcool bouillants, hydrolysable par les acides étendus, en glucose, rhamnose et hespérétine.

HESPÉRIE [*èss, rî*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des papillons petits ou moyens, trapus, à ailes assez courtes. (Leurs chenilles sont ordinairement glabres ; elles se chrysalident dans un flocon soyeux, puis entre les feuilles roulées des plantes basses qui les ont nourries. Une des espèces les plus communes en France est l'*hesperia sylvana*, fauve, avec une bordure brune. La chenille de l'*hesperia carthami* vit en été sur les mauves.)

Hespérie.

HESPÉRIE (du gr. *hespéros*, occident). Géogr. anc. Nom donné par les Grecs à l'Italie et par les Romains à l'Hispanie ou Espagne, pays situés à l'Occident du leur propre.

HESPERINGEN ou **HESPERANGE**, bourg du grand-duché de Luxembourg (arrond. de Luxembourg), près de l'Alzette ; 2.200 hab.

HESPÉRIS, fille d'Hesperos. Elle épousa son oncle Atlas, qui la rendit mère de sept filles, les Atlantides, identifiées parfois avec les Hespérides.

HESPÉRIS [*èss, riss*] n. f. Nom scientifique latin du genre *julienne*. (Ce genre, de la famille des crucifères, compte environ vingt-deux espèces d'Europe et d'Asie. L'*hesperis matronalis* [girarde, julienne des dames], est cultivée dans nos plates-bandes.)

Hespérophane.

HESPÉROPHANE [*èss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant des formes allongées, grises, crépusculaires qui vivent à l'état larvaire, dans les bois secs, non résineux. (En France, l'*hesperophanes cinereus* attaque le bois ouvré.)

HESPERORNIS [*èss-pé-ror-niss*] n. m. (du gr. *espéra*, soir, et *ornis*, oiseau). Paléont. Nom donné par le paléontologiste américain Marsh à un oiseau fossile dont il avait exhumé le squelette complet de la craie du Kansas [crétacé moyen]. (Cet oiseau est remarquable parce que son bec est garni de dents, souvenir de son origine reptilienne. Sa taille atteignait près de 1 m. Ses ailes étaient atrophiées. Il constitue à lui seul un sous-ordre spécial dans la classe des oiseaux. La seule espèce connue est l'*hesperornis regalis*.)

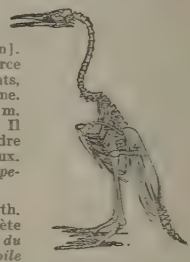

Hesperornis regalis ; squelette restauré (d'après Marsh).

HESPEROS (lat. *Vesper*). Myth. gr. Dieu personnifiant la planète Vénus. Considérée comme *étoile du soir*, il l'était aussi comme *étoile du matin*, et s'appelait alors aussi *Phosphoros* (en lat. *Lucifer*). Il était fils d'Eos et de Cephalos, ou d'Eos et d'Astræos, et grand-père des Hespérides. On lui donnait Atlas tantôt comme père, tantôt comme beau-père ou comme frère.

HESS (Charles-Ernest-Christophe), graveur allemand, né à Darmstadt en 1755, mort à Munich en 1828. Il reproduisit Rembrandt et une partie du musée de Dusseldorf.

HESS (Henri-Hermann-Joseph, baron DE), général autrichien, né et mort à Vienne (1788-1870). Il se distingua à Wagram (1809), fit les campagnes de 1848 et de 1849 aux côtés de Radetzki, et remplit, de 1850 à 1854, des missions diplomatiques. Envoyé en Italie en 1859, après Magenta, il ne put empêcher le désastre de Solférino.

HESS (Walter-Rudolf), physiologiste suisse, né à Frauenfeld en 1881. Il est connu pour ses recherches sur la thérapeutique du système nerveux et la chirurgie du cerveau. (Prix Nobel de médecine, 1949.)

HESS (Victor-Francis), physicien autrichien, né à Waldstein en 1883. Professeur à l'université d'Innsbrück. Dès 1912, il observa les rayons cosmiques, dont il étudia depuis les variations et sur lesquels il a fait des mesures. (Prix Nobel de physique 1936.)

HESS (Rudolf), homme politique allemand, né à Alexandrie (Egypte) en 1894. Entré au parti nazi dès 1920, il prit une part décisive au putsch de Munich (1923), fut arrêté et incarcéré quelques mois avec Hitler à Landsberg. Secrétaire particulier du Führer en 1925, il devint officiellement son adjoint en 1933 et son deuxième successeur désigné (après Gœring) en 1939. Il exerça une influence prépondérante sur la politique allemande jusqu'au mois

de mai 1941, où, pour des raisons qui n'ont pas encore été éclaircies, il s'enfuit mystérieusement en Écosse. Interné en Angleterre jusqu'à la fin du conflit, il fut transféré à Nuremberg en 1945 pour y être jugé comme criminel de guerre, mais fut déclaré irresponsable en raison de son état mental, et seulement condamné à la prison à vie.

***HESSE** [*hèss'*] n. f. Nom vulgaire de la *vesce*.

HESSE, région de l'Allemagne, assez exactement délimitée par le Weser, au N.-E., la Diemel au N., le Rhin à l'O., et au S. par le massif du Rhœn. Ce plateau de grès rougeâtres, surmonté de massifs montagneux dont des accidents basaltiques attestent l'activité volcanique est à l'altitude moyenne de 400 m., et les montagnes sont tantôt isolées, tantôt groupées en petits massifs. La région est découpée par de profondes vallées, où coulent la Lahn, qui parcourt toute la région du N. au S. ; la Schwalm, affluent de la Fulda, la Fulda elle-même et le Weser dans sa partie moyenne. Ces vallées ont eu une grande influence sur l'établissement des voies de communication.

Armoiries de Hesse.

Un tel pays est âpre et exposé aux vents rigoureux de l'E., qui sont très froids en hiver et très chauds en été. Les flancs des montagnes sont couverts de forêts extrêmement denses. Aussi la population a-t-elle une vie très rude.

La Hesse a donné jadis naissance à trois Etats de l'ancienne confédération germanique : *l'électorat de Hesse-Cassel* (v. ci-dessous) et le *landgraviat de Hesse-Hombourg*, tous deux annexés à la Prusse en 1866, et le *grand-duché de Hesse-Darmstadt*, capitale *Darmstadt*, ville principale *Mayence*. Ce dernier est resté une souveraineté indépendante au sein de l'Empire allemand. Il s'est transformé en 1918 en une république, un *volkstaat*, dont la constitution date du 12 décembre 1919 et a été modifiée en novembre 1924. La Hesse (superficie : 7.693 km², peuplés de 1.429.000 hab. [*Hessois, oises*]) n'est plus, depuis l'unification du Reich en 1933, qu'un pays d'Allemagne dont les pouvoirs souverains sont passés au Reich, son gouverneur, ou Reichsstatthalter, étant nommé par le Führer. Sa capitale est *Darmstadt*. Ce pays, dont le sous-sol recèle du charbon, du fer et du cuivre, dont une province, la Hesse-Rhénane, est une des principales régions viticoles de l'Allemagne, a été temporairement occupé par les troupes françaises après l'armistice du 11 novembre 1918.

Histoire. — Les Cattes occupaient jadis le territoire qui constitue la Hesse actuelle. Organisé par Charlemagne, ce pays échut, en 1137, à Louis Ier, landgrave de Thuringe. Ce fut là l'origine de la famille qui régna sur le pays jusqu'en 1866. Après de nombreux partages, la Hesse fut définitivement répartie (1583) entre les deux lignes de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt.

HESSE (Nicolas-Auguste), peintre français, né et mort à Paris (1795-1869). Élève de Gros, il remporta le grand prix de peinture avec *Philémon et Baucis recevant les dieux*. De retour à Paris, il s'adonna à la peinture historique et religieuse. A la mort de Delacroix, il lui succéda à l'Académie des beaux-arts (1863). Parmi les toiles qu'il exposa, nous rappellerons : *la Fondation du collège de Sorbonne vers 1256* (1827) ; *Françoise de Rimini* (1831) ; *Séance royale des états généraux* (1838) ; *Clytie mourante* (1853). On lui doit la décoration de plusieurs églises de Paris : Notre-Dame-de-Lorette, Sainte-Clotilde, Saint-Eustache.

HESSE (Alexandre-Jean-Baptiste), peintre français, neveu du précédent, né et mort à Paris (1806-1879), élève de Gros. Pendant son séjour à Venise, il exécuta le tableau intitulé *les Honneurs funèbres rendus au Titien*, œuvre qui, envoyée au Salon de 1833, valut à l'auteur une médaille de 1re classe. Il devint membre de l'Institut en 1867. Il a exécuté de remarquables peintures murales à la chapelle de Saint-François de Sales, dans l'église Saint-Sulpice (Paris). Citons encore : *Léonard de Vinci rendant la liberté à de petits oiseaux* (1836) ; *Adoption de Godefroy de Bouillon par l'empereur Alexis Comnène* (1842) [Versailles] ; le *Triomphe de Pisani* (1847).

HESSE (Adolphe-Frédéric), organiste et compositeur allemand, né et mort à Breslau (1809-1863), considéré comme un des premiers organistes de l'Allemagne. Il donna des concerts très remarqués au Cristal Palace de Londres, et à l'église Saint-Eustache de Paris. Il se distingua aussi comme compositeur. Parmi ses ouvrages, qui sont au nombre d'une centaine, il faut signaler un oratorio : *Tobie ;* des symphonies, des ouvertures, des cantates avec orchestre ; des études et fantaisies pour orgue et pour piano ; etc.

HESSE (Hermann), poète et romancier allemand, né à Kalw (Forêt-Noire) en 1877. Il obtint la nationalité suisse et fut libraire à Bâle. Il débuta par deux volumes de vers : *Poésies romantiques* (1898), et *Une heure après minuit* (1899). Mais c'est son roman *Pierre Camenzind* (1904) qui attira sur lui l'attention. Dans ce livre et d'autres encore il se montre régionaliste, et pénètre ses œuvres d'un vivifiant parfum de terroir. Son *Siddharta* (1922) lui a fait découvrir la philosophie de l'Orient. Parmi ses œuvres, il faut citer *Demian* (1919) ; *Narcisse et Goldmund* (1930) ; enfin *le Jeu des perles de verre* (1943), ample roman d'anticipation éducatif et mystique. Prix Nobel de littérature en 1946.

HESSE-CASSEL ou **HESSE ÉLECTORALE,** ancien Etat de la Confédération germanique, bordé au N. par la province prussienne de Westphalie et la principauté de Waldeck ; à l'O., par la Hesse-Darmstadt et le duché de Nassau ; au S., par la Bavière ; à l'E. et au N.-E., par la province de Saxe. Superf., 9.535 km², peuplés de 738.450 h. (*Hessois, oises*).

Le *landgraviat de Hesse-Cassel* date de 1604 et échut en partage à la ligne aînée de la famille de Philippe le Magnanime. Beaucoup de ces landgraves se signalèrent par leur despotisme et leurs dépenses fastueuses. Le landgrave Guillaume IX fut admis, en 1803, dans le collège électoral et prit le nom de Guillaume Ier ; mais Napoléon Ier, mécontent de son attitude, supprima le duché (1806), qui fut restauré en 1813. En 1866, la Prusse annexa à son territoire la *principauté de Hesse-Cassel*, qui fit partie intégrante de la province de Hesse-Nassau.

HESSÉE [*è-sé*] n. f. Genre d'amaryllidées, comprenant des plantes bulbeuses, à feuilles linéaires, à hampe pleine, portant les fleurs sur un long pédicelle, et originaires du cap de Bonne-Espérance, et dont quelques-unes des dix espèces connues sont cultivées, en serre tempérée, pour leurs fleurs roses.

HESSE-HOMBOURG, ancien Etat de la Confédération germanique, comprenant : 1° la *seigneurie de Hombourg*, entre Hesse-Darmstadt, Hesse-Cassel et principauté de Nassau ; 2° la *seigneurie de Meisenheim*, entre Palatinat et Prusse-Rhénane. Le gouvernement en était monarchique et absolu. Cette principauté fut réunie à la Prusse en 1866.

HESSE-NASSAU, prov. de Prusse formée, en 1866, par voie d'annexion, de l'électorat de Hesse-Cassel et du duché de Nassau ; 15.703 km² de superficie, peuplés de 2 millions 389.000 hab. (*Hessois, oises*). Capit. *Cassel*.

Armes de Hesse-Nassau.

La Hesse-Nassau est divisée en deux présidences : *Cassel* et *Wiesbaden*. Le pays, en majeure partie montagneux, est couvert par les ramifications du Taunus, du Westerwald, du Spessart, etc. ; arrosé par des affluents du Rhin (Main, Lahn) et du Weser (Werra, Fulda, Edder et Diemel), il est fertile dans les vallées, riches en productions agricoles de toute sorte et principalement en vins. La région du *Rheingau* possède des crus fameux (Hochheim, Hattenheim, Johannisberg, Geisenheim, Rudesheim, etc. [V. RHEINGAU]). Exploitation de mines, sources minérales (Ems, Wiesbaden, Hombourg, Selters, etc.). La grande industrie appartient aux villes. Une des deux présidences de la Hesse-Nassau, celle de Wiesbaden, a été en partie occupée en 1919 par les Alliés.

HESSENGAU (littéralem. *District des Hessois*), districts allemands de l'ancienne Saxe, de la Franconie et de la Thuringe, habités par des Hessois. Le plus important était le district de Thuringe. Plus tard, ils furent gouvernés par les comtes palatins de Saxe et, finalement, incorporés à la Saxe par les ducs de la maison de Wettin. Après la bataille d'Iéna, ils firent partie du royaume de Saxe ; mais, après Leipzig, ils furent réunis au royaume de Prusse par le congrès de Vienne.

HESSE-RHEINFELS-ROTENBOURG (Charles-Constantin, prince DE), général allemand au service de la France, né et mort à Francfort (1752-1821). Il était lieutenant général dans l'armée française en 1792, lorsqu'il adhéra à la Révolution. Il prit part au siège de Lyon (1793), fut arrêté comme suspect, puis relâché après le 9-Thermidor. Impliqué dans la conspiration de Babeuf et compromis dans plusieurs tentatives révolutionnaires, il fut arrêté après le 18-Brumaire. Successivement expulsé de France en 1800 et de Suisse en 1815, il revint terminer sa vie dans sa ville natale.

HESSIAU [*è-si-ô*] n. m. Nom commercial d'une sorte de toile grossière, que l'on emploie souvent pour les emballages de draps et autres tissus.

HESSIEN [*è-si-in*] n. m. Math. V. INFLEXION.

HESSITE [*è-sit'*] n. f. Tellurure naturel d'argent (Ag^2Te) trouvé en Transylvanie.

HESSOIS [*è-soa*], **E.** Habitant ou natif de la Hesse : *Les* HESSOIS.
— Adjectiv. : *Population* HESSOISE.

HESSUS (Helius EOBANUS). Hist. rom. V. EOBANUS.

HESTIA. Myth. gr. Divinité et symbole du Foyer, fille de Kronos et de Rhéa. Elle fut recherchée par Poseidon et Apollon, mais resta vierge. Le type figuré d'Hestia, divinité abstraite, est simple ; sa légende, pauvre. On la voit debout, sévèrement vêtue et voilée, dans la statue du musée Torlonia, réplique d'une œuvre grecque du Ve siècle. V. VESTA.

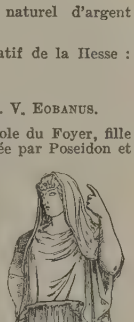
Hestia. (Musée Torlonia, à Rome.)

HESTIA [*è-sti*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant une dizaine de grands danaïdés blancs et noirs, qui volent lentement dans les bois humides, au bord des eaux de la Malaisie.

HESTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex) ; 6.800 hab.

HESTOUDEAU [*èss, dô*] n. m. Syn. de HÉTOUDEAU.

HESTRE (LA), commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi) ; 4.560 hab. Charbonnage. Fabriques de limes.

HÉSUS. Myth. celtique. V. ESUS.

HÉSYCHASTES [*kasst'*] n. m. pl. (du gr. *hésuchia*, repos). Moines dont les doctrines mystiques troublèrent profondément, au XIVe siècle, l'Eglise et l'Empire byzantins. Ils prétendaient, en restant immobiles, les yeux fixés sur leur nombril (d'où le nom, qu'on leur donna aussi, d'*omphalopsychites*), voir émaner de leur corps une lumière mystérieuse, semblable à celle qui avait éclairé le Christ sur le Thabor. Née dans les monastères de l'Athos, la doctrine eut pour principal défenseur Grégoire Palamas, que combattit énergiquement le moine calabrais Barlaam. Pendant dix ans (1341-1351), la querelle des hésychastes troubla l'Empire. Trois conciles s'en occupèrent, qui consacrèrent la victoire des hésychastes.

HÉSYCHIA. Myth. gr. Déesse du repos, personnification de la tranquillité.

HÉSYCHIUS [*ki-uss*] **de Milet,** philosophe grec d'Alexandrie (VIe siècle). Il avait composé une *Chronique universelle* et l'*Onomatologos*, lexique d'histoire littéraire.

HÉTAÏRE [*a-ï*], **HÉTAIRE** ou **HÉTÈRE** n. f. (du gr. *hetaira*, compagne). Antiq. grecq. Courtisane grecque, et surtout Courtisane d'un rang un peu relevé.
— *Par extens.* Se dit aussi des courtisanes modernes.
— ENCYCL. V. COURTISANE.

HÉTAIRE [*tèr'*] n. m. (du gr. *hetairos*, compagnon). Antiq. grecq. Compagnon d'armes, garde des rois à l'époque primitive. — Plus tard, en Macédoine, sous les règnes de Philippe et d'Alexandre, Garde particulier des souverains, ami de ces souverains, soldat de la cavalerie nationale. || Compagnon de table ou d'esclavage. || Adhérent d'une école philosophique, hétairie ou société secrète. V. HÉTAIRIE.

HÉTAIRIARQUE [*tè, ark'*] n. m. Commandant d'une hétairie.

HÉTAIRIE [*tè-rî*] ou à tort **HÉTÉRIE** [*rî*] n. f. (gr. *hetaireia ;* de *hetairos*, compagnon). Hist. anc. Association politique ; société secrète. || Corps de troupes dans l'armée byzantine. || Société politique ou littéraire, dans la Grèce moderne.
— ENCYCL. Les anciens Grecs appelaient *hétairies* des associations politiques plus ou moins secrètes, instruments du parti oligarchique. Elles jouèrent un grand rôle, à Athènes, en 411 av. J.-C., lors de l'établissement des Trente Tyrans.

Dans l'Empire byzantin, on donnait ce nom à un corps de la garde impériale byzantine, exclusivement composé de mercenaires étrangers, et spécialement chargé de veiller sur la personne du *basileus*. On distinguait petite, moyenne et grande hétairie, commandées chacune par un *hétairiarque*.

Dans la Grèce moderne, les hétairies sont surtout des sociétés littéraires. Mais deux d'entre elles, l'*hétairie philomuse* et l'*hétairie politique*, ont joué un rôle politique au début du XIXe siècle, en préparant l'indépendance hellénique.

— Hist. Dans les temps modernes, à la fin du XVIIIe siècle, le patriote grec Rhigas, de Velestino, avait fondé une première *hétairie (association)* qui fut en relation avec Bonaparte lors de sa première campagne d'Italie. En 1812, Capodistrias, alors ministre du tsar Alexandre, fonda l'hétairie ou société des Philomuses, qui avait surtout pour objet la conservation des anciens monuments de la Grèce, la fondation de bibliothèques et de musées. Le Congrès de Vienne s'y intéressa sous cette forme platonique. Mais, dans la suite, l'hétairie eut pour but l'insurrection de la Grèce contre les Turcs, et son action s'étendit dans les colonies de langue grecque. Elle eut pour chef Alexandre Ypsilanti, qui prit l'initiative de l'insurrection en Moldavie en 1821, pendant que son frère Démétrius agissait en Morée. Ce fut le signal de l'*Evanghelismos* du 21 mars 1821, et la préface de l'indépendance grecque.

HÉTAIRISME [*tè-rissm'*] n. m. Condition, mœurs des hétaires.

HÉTAIRISTE [*tè-risst'*] ou **HÉTÉRISTE** n. m. Membre d'une des hétairies grecques modernes.

HÉTÉENS. Ethnogr. V. HITTITES.

HÉTÉR (devant une voyelle) ou **HÉTÉRO** (devant une consonne), préfixe (du gr. *heteros*, autre) qui, dans les mots composés, marque la différence ou l'étrangeté.

HÉTÉRADELPHE [*dèlf'*] adj. (du préfixe *hétér*, et du gr. *adelphos*, frère). Se dit d'un monstre double, où l'un des sujets, privé de tête, repose sur la face antérieure du corps de l'autre.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un* HÉTÉRADELPHE.

HÉTÉRADÉNIE [*nî*] n. f. (du préfixe *hétér*, et du gr. *adên*, glande). Production de tissu hétéradénique.

HÉTÉRADÉNIQUE [*nik'*] adj. (de *hétéradénie*). Se dit d'un tissu morbide, développé en dehors d'une glande et ayant la structure d'une glande.

HÉTÉRADÉNOME n. m. (de *hétéradénie*, et du suffixe *ome*, marquant tumeur). Tumeur hétéradénique.

HÉTÉRAXIS [*kiss*] n. m. Genre de vers nématodes, famille des ascaridés, qui provoque chez les gallinacés une grave helminthiase. (Ce ver a été rencontré dans les œufs de poule ; il flotte généralement au milieu de l'albumine, et, s'il a été englobé récemment, on peut le trouver vivant.)

HÉTÉRALIE n. f. Conformation des hétéraliens.

HÉTÉRALIEN [*li-in*], **ENNE** adj. (du préfixe *hétér*, et du gr. *alôs*, aire de l'ombilic). Se dit d'un genre de monstres doubles parasitaires, dont le sujet parasite est réduit le plus souvent à un organe imparfait, comme une tête implantée par le vertex sur la tête du sujet principal.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un* HÉTÉRALIEN.

HÉTÉRANDRE adj. (du préfixe *hétér*, et du gr. *anèr, andros*, mâle). Se dit d'une plante dont les étamines ou les anthères n'ont pas toutes la même forme.

HETERANGIUM [*é-té, ji-om'*] n. m. (du préfixe *hétér*, et du gr. *aggeion*). Genre de plantes fossiles du terrain houiller, basé sur des tiges à structure conservée et qu'on a d'abord rapprochées des lépidodendrées. (On les considère aujourd'hui comme des ptéridospermées.)

HÉTÉRANTHE adj. (du préfixe *hétér*, et du gr. *anthos*, fleur). Se dit d'une plante dont les fleurs ne sont pas toutes disposées de la même manière. (Peu us.)

HETEREN, ville des Pays-Bas (Gueldre, arrond. d'Arnheim), sur le Rhin ; 3.500 hab.

HÉTÉRÉPISTASE n. m. (du préfixe *hétér*, et du gr. *epistasis*, arrêt). Biol. Forme de la génépistase, dans laquelle certains individus d'une espèce restent en retard par certains côtés sur les progrès réalisés par l'ensemble des représentants de cette espèce, alors que par d'autres côtés ils progressent nettement par rapport à ces derniers.

HÉTÉRIE n. f. Hist. anc. V. HÉTAIRIE.

HÉTÉRO préfixe. V. HÉTÉR.

HÉTÉROALBUMOSE n. f. V. HÉMIALBUMOSE.

HÉTÉROBAPHIE [*fî*] n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *baphê,* teinture). Etat d'un organisme qui présente plusieurs couleurs. (Peu us.)

HÉTÉROBASIDE n. m. (du préfixe *hétéro,* et de *baside*). Mycol. Nom d'un champignon basidiomycète, de la famille des agaricacées et de la tribu des polyporées, qui vit en parasite sur la racine des arbres.

HÉTÉROBLASTIE [*blass-tî*] n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *blastos,* germe). Biol. Phénomène consistant dans la formation sur les mêmes points, chez des animaux parents les uns des autres, d'organes équivalents, dont l'origine embryologique est pourtant différente.

HETEROBRANCHUS [*é-té, kuss*] n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, comprenant des poissons-chats propres aux fleuves africains.

Heterobranchus.

HÉTÉRO-CARPE adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *karpos,* fruit). Qui porte plusieurs espèces de fruits.

HÉTÉROCARPIEN [*pi-in*], **ENNE** adj. Bot. Se dit d'un ovaire modifié dans sa forme primitive.

HÉTÉROCÉPHALE [*sé*] adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *képhalè,* tête). Bot. Se dit des capitules des composées lorsqu'ils ne contiennent chacun que des fleurons d'un seul sexe, et que les capitules mâles et les capitules femelles sont portés sur le même individu. || Se dit aussi de la plante qui porte des capitules ainsi disposés.

HÉTÉROCÉPHALE n. m. Zool. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des bathyergidés, comptant une espèce propre à la Somalie et au Choa. (Ce sont des animaux fouisseurs, de taille médiocre, voisins des bathyergues.)

HÉTÉROCÈRE [*é-té-ro-sèr'*] n. m. ou adj. Une des grandes divisions des insectes lépidoptères, comprenant les papillons dont les antennes ne sont jamais terminées par un bouton *arrondi,* les ailes jamais relevées au repos, mais placées à plat sur le corps ou obliquement, en toit. (Cette division renferme les sphingides, les sésiides, les zygénides, les bombycides, les noctuelles, les phalènes, etc.; les autres divisions sont : rhopalocères et microlépidoptères. A ces divisions, on tend actuellement à substituer deux grands sous-ordres : *hétéroneure* et *homoneure.* [v. ces mots].)

HÉTÉROCERQUE [*sèrk'*] adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *kerkos,* queue). Se dit de la nageoire caudale des poissons lorsqu'elle a ses deux lobes inégaux (par exemple, celle des requins).

— Par extens. : *Un poisson* HÉTÉROCERQUE.

HÉTÉROCERQUIE ou **HÉTÉROCERCIE** n. f. Etat d'une nageoire caudale hétérocerque.

— ENCYCL. On distingue l'*hétérocerquie vraie* et l'*hétérocerquie apparente.* La première est caractérisée par ce fait que la colonne vertébrale se prolonge dans un seul des lobes, en se courbant, soit vers le haut (requins), soit vers le bas (ichthyosaures). Dans l'hétérocerquie apparente, la colonne vertébrale ne se prolonge au contraire dans aucun des deux lobes, qui, bien que de longueurs différentes, ont alors la même structure.

HETEROCERUS [*é-té, sé-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des hétérocéridés, comprenant des formes cylindriques, fouisseuses, qui vivent au bord des eaux, s'enterrent dans le sable ou la vase, et s'envolent quand le soleil est chaud. (L'*heterocerus marginatus* est commun en France, au bord des mares.)

HÉTÉROCHROME [*krom'*] adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *khrôma,* couleur). Se dit des capitules des composées, quand les fleurs du centre diffèrent, par la couleur, de celles de la circonférence.

HÉTÉROCHROMIE [*kro-mî*] n. f. Anomalie congénitale, caractérisée par la coloration différente des iris.

HÉTÉROCHROMOSOME n. m. Biol. Chromosome qui se distingue des autres chromosomes normaux du spermatozoïde par sa forme ou par ses dimensions plus grandes ou plus petites. (Comme l'*idiochromosome,* l'hétérochromosome joue un rôle important dans la détermination du sexe. V. SEXONÉMIE.)

HÉTÉROCHTONE [*rok-tôn'*] adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *khthôn,* terre). Se dit de sols ne provenant pas de la décomposition du sous-sol sur lequel ils reposent.

HÉTÉROCINÈSE [*sî*] ou **HÉTÉROKINÈSE** n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *kinésis,* mouvement). Cas particulier de la *caryocinèse* dans lequel les deux cellules-filles, au lieu d'être identiques, ne reçoivent pas des parties équivalentes du plasma de la cellule-mère.

HÉTÉROCINÉSIE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *kinésis,* mouvement). Méd. Troubles de la motilité, que l'on observe dans un membre quand on fait mouvoir le membre symétrique. || Syn. de ALLOCINÉSIE.

HÉTÉROCLADE adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *klados,* branche). Bot. Se dit d'une plante qui porte plusieurs sortes de branches.

HÉTÉROCLADIE [*dî*] n. f. Etat d'un végétal hétéroclade.

HÉTÉROCLINE n. f. Nom donné à la marceline ou braunite siliceuse de Saint-Marcel (Piémont).

HÉTÉROCLITE adj. (gr. *heteroklitos;* de *heteros,* autre, et *klinein,* fléchir). Qui s'écarte des règles ordinaires; qui est bizarre, singulier : *Un esprit* HÉTÉROCLITE. *Bâtiment* HÉTÉROCLITE. *Des manières* HÉTÉROCLITES.

— Diplom. Se dit des bulles qui sont irrégulières dans quelques-uns de leurs éléments : *Bulle* HÉTÉROCLITE.

— Gramm. *Mots hétéroclites,* Mots qui, avec une seule forme de nominatif singulier, suivent aux autres cas deux déclinaisons différentes.

— Méd. *Maladie hétéroclite,* Maladie dont la marche est irrégulière.

HÉTÉROCRASIE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *krasis,* mélange). Méd. Etat du sang qui renferme des substances étrangères, par exemple à la suite d'une injection intraveineuse.

HÉTÉROCYCLIQUE adj. Se dit des corps à chaîne fermée dont la chaîne comprend, en outre d'atomes de carbone, des atomes différents (oxygène, azote, soufre) : le thiophène C^4H^4S, la pyridine C^5H^5N sont des composés hétérocycliques.

HÉTÉROCYSTE [*sisst'*] n. m. (du préfixe *hetero,* et du gr. *kustis,* vessie). Bot. Grosse cellule à contenu jaune du chapelet des nostocs, qu'on a regardés longtemps et à tort comme des corps reproducteurs.

HETERODACTYLUS [*é-té, luss*] n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, comprenant une espèce non venimeuse, propre au Brésil. (C'est un animal épais, subcylindrique, allongé, brun, rayé longitudinalement de jaune et de noir; il atteint 15 cm. de long.)

HÉTÉRODÈRE n. m. ou **HETERODERA** [*é-té-, dé*] n. f. Espèce de ver nématode, à corps allongé en forme de fil, dont une espèce cause parfois de grands ravages dans les champs de betteraves. V. ANGUILLULE.

HÉTÉRODÈRE ou **HETERODERES** [*é-té, dé-rèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères élatéridés, comprenant de petits taupins à livrée bariolée. (L'*heteroderes crucifer,* du sud de l'Europe, est roux et noir.)

HÉTÉRODONTE adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *odous, ontos,* dent). Hist. nat. Dont les dents ou les dentelures diffèrent les unes des autres.

HÉTÉRODORIDIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches. (L'animal n'a pas de branchies distinctes; sa radule comprend des dents très nombreuses, mais toutes semblables entre elles.)

HÉTÉRODORIS [*riss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes marins, type de la famille des hétérodorididés, dépourvus de coquille et qui vivent sur les côtes est de l'Amérique du Nord.

HÉTÉRODOXE adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *doxa,* opinion). Contraire à la doctrine orthodoxe : *Proposition* HÉTÉRODOXE. || Qui professe des opinions contraires à l'orthodoxie : *Ecrivain* HÉTÉRODOXE.

— Substantiv. : *Combattre les* HÉTÉRODOXES.

— SYN. **Hétérodoxe, hérétique.**

HÉTÉRODOXIE [*ksî*] n. f. Caractère de ce qui est hétérodoxe : *L'*HÉTÉRODOXIE *d'un livre, d'une doctrine.*

HÉTÉRODROME adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *dromos,* course). Mécan. Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est entre la puissance et la résistance, de façon que ces deux forces se meuvent en sens contraire.

— Bot. Se dit d'une spire foliaire qui présente le phénomène de l'hétérodromie.

— Substantiv. : *Un* HÉTÉRODROME.

HÉTÉRODROMIE [*mî*] n. f. (de *hétérodrome*). Phénomène par lequel la spire suivant laquelle s'insèrent les feuilles d'un rameau s'enroule en sens opposé à celui de la spire des feuilles que porte la tige mère de ce rameau.

HÉTÉRODYME adj. et n. m. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *didumos,* jumeaux). Tératol. Monstre hétérotypien chez lequel l'individu parasite n'est plus représenté que par une tête, implantée sur un cou et parfois sur un thorax rudimentaires.

HÉTÉRODYNAME adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *dunamis,* force). Qui régit des formes différentes. V. DÉTERMINANT.

HÉTÉRODYNAMIE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *dunamis,* force). Biol. Dans la théorie de Weismann, Lutte de particules représentatives homologues, mais dont les unes sont homodynames, et les autres hétérodynames.

HÉTÉRODYNE n. f. (du préfixe *hétéro,* autre, et du gr. *dunamis,* force). Radiotéléph. Petit oscillateur à lampe qui induit constamment une force électromotrice d'amplitude invariable dans le circuit de réception près duquel il est placé. (Après détection du courant produit, on obtient un courant moyen constant, sans action sur le téléphone, mais qui, par interférence avec les oscillations propres de l'antenne réceptrice [signaux reçus], produit des battements de fréquence musicale et permet la réception des ondes entretenues en donnant un courant résultant ayant une amplitude modulée à cette fréquence.)

HÉTÉRŒCIE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *oikia,* maison). Biol. Propriété que possèdent certains êtres d'avoir plusieurs habitats, ce qui entraîne l'apparition de caractères différents suivant l'habitat de prédilection.

HÉTÉROGAME adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *gamos,* mariage). Biol. Qui se rapporte à l'hétérogamie. || Elément sexuel de l'hétérogamie.

HÉTÉROGAMIE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *gamos,* mariage). Biol. Fusion complète de deux éléments sexuels différents.

— ENCYCL. Il y a à considérer plusieurs formes d'hétérogamies : 1° celle dans laquelle les deux éléments sexuels sont égaux comme forme et dimensions, mais l'un est mobile et l'autre ne l'est pas; 2° les deux éléments sexuels sont de dimensions différentes, mais de même forme, tous les deux pouvant être immobiles ou mobiles; 3° enfin, les deux éléments diffèrent par leur forme, leurs dimensions et leur mobilité : l'un étant gros et immobile, c'est l'*oosphère* ou *ovule;* l'autre, petit et mobile, c'est l'*anthérozoïde* ou *spermatozoïde* de la génération sexuée; le premier est dit « femelle » et le second « mâle ». V. GÉNÉRATION.

HÉTÉROGASTER [*tèr*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des lygéidés. (Les hétérogasters de France sont de petites punaises grises, marquées de noir et de jaune; deux espèces [*heterogaster artemisiæ* et *urticæ*] sont communes sur les plantes basses dans les prairies.)

HÉTÉROGÈNE [*jèn'*] adj. (gr. *heterogenès;* de *heteros,* autre, et *genos,* race). De nature différente : *Corps composé d'éléments* HÉTÉROGÈNES.

— *Fig.* Dissemblable : *Société formée d'éléments* HÉTÉROGÈNES. *Des caractères* HÉTÉROGÈNES.

— Arithm. *Nombre hétérogène,* Nombre composé d'entiers et de fractions. (Peu us.) [On dit plutôt NOMBRE FRACTIONNAIRE, ou EXPRESSION FRACTIONNAIRE.]

— Gramm. Se dit des noms qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel, comme *délice, orgue, amour,* ou qui ont plusieurs genres au même nombre, comme le mot *dies* (jour) en latin.

— Physiq. *Lumière hétérogène,* Lumière composée de rayons qui subissent des réfractions différentes.

— ANTON. **Homogène.**

HÉTÉROGÉNÉITÉ [*jé*] n. f. Caractère de ce qui est hétérogène.

— ANTON. **Homogénéité.**

HÉTÉROGÉNÈSE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *genesis,* formation). Biol. Production d'êtres vivants par des êtres vivants préexistants, mais de nature différente.

— ENCYCL. Jusqu'aux recherches de Redi et de Spallanzani, on crut que les vers parasites naissaient du corps même de leur hôte vivant, et que, par conséquent, un être d'une certaine espèce pouvait donner naissance à des êtres d'une espèce tout à fait différente. On sait aujourd'hui qu'il y a toujours apport d'œufs ou de larves de l'espèce considérée.

HÉTÉROGÉNÉSIE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *genesis,* formation). Biol. Nom donné par Broca à l'impossibilité de la fécondation entre deux individus d'espèces différentes, et étendu par lui au croisement entre races humaines très éloignées, qui ne donnent que des produits dégénérés ou de faible vitalité.

HÉTÉROGÉNIE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *gennân,* engendrer). Biol. Formation, aux dépens de la matière brute, d'organismes vivants. || Syn. de GÉNÉRATION SPONTANÉE.

HÉTÉROGÉNISTE [*jé-nisst'*] n. m. Partisan de l'hétérogénie ou de la génération spontanée.

HÉTÉROGÉNITE n. f. Oxyde hydraté naturel de cobalt, exempt de manganèse.

HÉTÉROGONIE n. f. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *gonos,* origine). Biol. Forme de génération alternante, dans laquelle des individus sexués donnent régulièrement naissance à des individus également sexués, mais de forme différente.

Dans la génération alternante proprement dite, les formes sexuées succèdent, au contraire, à des formes parthénogénétiques ou agames. V. GÉNÉRATION ALTERNANTE.

HÉTÉRO-GREFFE n. f. (du préfixe *hétéro,* et de *greffe*). Biol. Greffe dans laquelle le greffon est emprunté à une espèce différente. || Syn. de HÉTÉROPLASTIE.

HÉTÉROGYNE [*jin'*] adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *gunê,* femelle). Zool. Dont la forme femelle est différente de la forme mâle : *Toutes les fourmis sont* HÉTÉROGYNES.

HÉTÉROGYNE ou **HETEROGYNIS** n. m. Genre d'insectes lépidoptères psychinés, famille des hétérogynidés. (Le mâle de l'*heterogynis penella* a des ailes transparentes; la femelle est aptère, et ressemble à une chenille noire à traits jaunes.)

HÉTÉROGYNIDÉS [*ji, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, dont le genre *hétérogynis* est le type.

HÉTÉROÏDE adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *eidos,* forme). Bot. Se dit des parties qui, sur le même individu, présentent des formes différentes.

HÉTÉRO-INFECTION n. f. (du préfixe *hétéro,* et de *infection*). Méd. Cas général des maladies infectieuses, dans lesquelles le germe morbide est venu de l'extérieur.

HÉTÉROÏQUE [*ro-ik'*] adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *oikia,* maison). Se dit des êtres vivants qui présentent dans leur cycle évolutif une *hétérœcie* (v. ce mot) obligatoire.

HÉTÉROLOGUE adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *logos,* rapport). Pathol. Qui paraît sans analogie avec d'autres parties ou tissus de l'organisme.

— *Transmission hétérologue des névroses,* Transmission par un ascendant à son descendant d'une névrose différente de celle dont il souffre lui-même : par exemple, un hystérique donnant naissance à un épileptique.

HÉTÉROLYSINE ou **HÉTÉROHÉMOLYSINE** n. f. Chim. biol. Hémolysine capable de détruire le sang de sujets appartenant à des espèces différentes.

HÉTÉROMASTIX [*mass-tikss*] n. m. Genre d'infusoires, type de la famille des hétéromastigidés, caractérisés surtout par leurs fouets, dont l'un est le flagellum ordinaire, et l'autre est l'accessoire, plus gros d'ordinaire que le premier.

HÉTÉROMÈRE adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *meros,* part). Zool. Se dit des insectes coléoptères dont les tarses sont formés, suivant les paires de pattes, d'un nombre différent d'articles.

— Bot. Se dit des algues cyanophycées qui ont des hétérocystes, donc deux sortes de cellules. || Se dit d'une fleur dans laquelle le nombre des pièces florales varie d'un verticille au suivant.

— Histol. *Neurone hétéromère,* Se dit d'un neurone d'association médullaire, dont le corps cellulaire est d'un côté de la moelle, et dont le prolongement cylindraxile ou axone (avec collatérales) passe et se termine de l'autre côté, mettant ainsi en communication les neurones sensitifs d'un côté avec les neurones moteurs de l'autre.

HÉTÉROMÈRES [*mèr'*] n. m. pl. Sous-ordre des insectes coléoptères, comprenant ceux chez qui les deux premières paires de pattes ont des tarses de cinq articles, et la dernière paire des tarses de quatre articles seulement. (C'est une division des coléoptères polyphages qui comprend les vésicants [cantharidiens], les œdéméridés, mordellidés, anthicidés, ténébrionidés, cistélidés, etc.)

HÉTÉROMÉTABOLE adj. (du préfixe *hétéro,* et du gr. *métabolê,* changement). Se dit des insectes qui ont des métamorphoses progressives (sans changer complètement de forme) et qui ne présentent pas de stade nymphal. (Les insectes hétérométaboles ou exoptérygotes se divisent en deux groupes : les *hémimétaboles* et les *paurométaboles.*)

HÉTÉROMÈTRE ou **HETEROMETRUS** [*é-té, mé*] n. m. Genre d'arachnides scorpionides, caractérisées par un front échancré en avant, un sternum pentagonal et des pinces

très dilatées, plus larges que longues. (L'*heterometrus maurus* est commun dans le nord de l'Afrique.)

HÉTÉROMÉTRIE n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *métron*, mesure). Pathol. Développement d'un tissu qui, sous des influences morbides, prend des caractères différents du tissu normal auquel il correspond. (Tel est le cas pour les formations néoplasiques d'origine cancéreuse, tuberculeuse, myosique, etc.)

HÉTÉROMÉTRIQUE [*trik'*] adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *métron*, mesure). Qui est de mesure différente : *Vers* HÉTÉROMÉTRIQUES.

HÉTÉROMORPHE adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *morphé*, forme). Hist. nat. Qui présente des formes très différentes dans une même espèce.
— Bot. Qui a deux ou plusieurs formes différentes.
— Chim. Se dit des substances susceptibles d'hétéromorphie.
— Géol. Terme proposé par A. Lacroix pour désigner les roches éruptives ayant même composition chimique mais dont la composition minéralogique est différente.
— Pathol. Syn. de HÉTÉROLOGUE.

HÉTÉROMORPHIE [*fî*] n. f. (de *hétéromorphe*). Chim. Mot que Delafosse a proposé pour remplacer celui de POLYMORPHIE.
— Pathol. Système qui attribue les diverses affections à des éléments morbides distincts.

HÉTÉROMORPHISME [*fissm'*] n. m. ou **HÉTÉROMORPHIE** [*fî*] n. f. Caractère de ce qui est hétéromorphe.

HÉTÉROMORPHITE n. f. Minér. Sulfo-antimoniure naturel de plomb, variété capillaire de la *jamesonite*.

HÉTÉROMORPHOSE n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *morphé*, forme). Biol. Régénération anormale d'une partie du corps.
— ENCYCL. Quand, chez certains animaux, une partie du corps (queue des lézards) ou un membre (patte des crabes) est amputé, il se régénère tel qu'il était avant l'amputation, et à la place qu'il occupait. Pas toujours, car chez une espèce de crevettes la section de l'œil pédiculé donne naissance non pas à un œil, mais toujours à une antenne. C'est le cas typique d'*hétéromorphose*.

HÉTÉROMYAIRES n. m. pl. Ordre de lamellibranches, présentant sur les valves deux impressions musculaires très inégales, et ayant pour type le genre *moule*.

HÉTÉROMYIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, renfermant des rats à poches buccales, dont on connaît une quinzaine d'espèces répandues dans l'Amérique centrale et la Colombie.

HÉTÉRONEURE n. m. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *neuron*, nervure, nerf). Sous-ordre d'insectes lépidoptères caractérisé par une nervation nettement différente sur les ailes antérieures et postérieures, par un appareil buccal non profondément modifié, souvent développé en trompe et enroulé en spirale. (Ce sous-ordre comprend des formes évoluées réparties en huit grandes familles : papilionidés, tinéidés, tortricidés, notodontidés, noctuidés, lasiocampidés, psychidés, pyralididés.)
— Adjectiv. : *Un lépidoptère* HÉTÉRONEURE.

HÉTÉRONOME adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *nomos*, loi). Minér. Se dit de certains cristaux dont le signe indique des lois de décroissement qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue.
— Philos. Qui reçoit sa loi du dehors, au lieu de la tirer de soi-même.

HÉTÉRONOMIE [*mî*] n. f. (de *hétéronome*). Philos. Action de recevoir sa loi du dehors, et non de soi-même.
— ENCYCL. Une volonté autonome étant celle qui se donne à elle-même sa loi, l'*hétéronomie* consiste, pour la volonté, à recevoir d'une influence étrangère à elle-même le principe de son activité : par exemple, si elle est esclave des impulsions, ou si elle obéit sans critique aux règles imposées par une autorité extérieure. C'est surtout depuis Kant que se pose le problème de l'*autonomie* de la volonté, car ce philosophe a fait de la volonté autonome un des points essentiels de sa doctrine morale.

HÉTÉRONOTE ou **HETERONOTUS** [*é-té, tuss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, comprenant des membracides de l'Amérique du Sud, portant sur leur dos des appendices dressés et fourchus.

HÉTÉRONYME adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *onoma* [en dialecte éolien *onuma*], nom). Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'autrui, d'un auteur qui écrit sous le nom d'une autre personne : *Ouvrage, Écrivain* HÉTÉRONYME.
— Pathol. Trouble fonctionnel ou lésion portant à la fois sur deux organes situés l'un à droite, l'autre à gauche du plan médian.

HÉTÉROPAGE [*paj'*] adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *pageis*, fixé). Se dit d'un monstre double hétérotypien, dans lequel le sujet accessoire, très imparfait, mais pourvu d'une tête distincte et de membres pelviens au moins rudimentaires, a le corps implanté sur le côté gauche du ventre du sujet principal.

HÉTÉROPARTHÉNOGÉNÈSE n. f. (du préfixe *hétéro*, et de *parthénogénèse*). Parthénogénèse, observée chez les insectes, qui donne tantôt des mâles et tantôt des femelles.

HÉTÉROPE ou **HÉTÉROPS** [*ropss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant d'élégants cérambycides propres aux Antilles, ordinairement d'un beau rouge, avec les élytres bleus en tout ou partie.

HÉTÉROPÉTALE adj. Bot. Se dit des fleurs dont les pétales diffèrent entre eux.

HÉTÉROPHONE adj. Méd. Qui se rapporte à l'hétérophonie. || Qui est atteint d'hétérophonie.

HÉTÉROPHONIE [*nî*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *phônê*, voix). Voix anormale.

HÉTÉROPHRASIE [*fra-zî*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *phrasis*, élocution). Méd. Trouble de l'utilisation des mots. V. PARAPHRASIE.

HÉTÉROPHTALME n. et adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Qui a des yeux de deux sortes.

HÉTÉROPHTALMIE n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Ophtalm. Etat des yeux dont la coloration de l'iris est différente, ou d'un œil dont l'iris est de plusieurs couleurs : *Avoir un œil, des yeux, vairons* (v. ce mot), *constitue l'*HÉTÉROPHTALMIE.

HÉTÉROPHYLLE adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *phullon*, feuille). Se dit des plantes dont les feuilles ou les folioles présentent un certain polymorphisme.

HÉTÉROPHYLLIE [*fi-lî*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *phullon*, plante). Biol. Qualité que possèdent certaines plantes de présenter de grandes variations dans la forme et la structure de leurs feuilles.
— ENCYCL. Ces variations seraient dues principalement à la diminution ou à l'arrêt de la transpiration, et à l'augmentation conséquente de la quantité d'eau contenue dans le protoplasma. C'est par un même mécanisme qu'on peut expliquer l'*hétérophyllie* des plantes qui ont un habitat de plaine et un habitat de montagne. Certains acacias, par la transformation partielle de feuilles composées en cladodes, semblent porter deux sortes de feuilles. On trouve surtout l'hétérophyllie dans des plantes aquatiques comme la sagittaire, qui a des feuilles rubanées, à limbe ovale ou sagitté sur le même individu.

HÉTÉROPIQUE adj. Géol. Se dit de dépôts de même âge et de faciès différents. Un exemple est fourni par le gypse du bassin de Paris et son équivalent le calcaire de Champigny.
— ANTON. **Isopique.**

HÉTÉROPLASIE [*zî*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *plassein*, former). Pathol. Formation, aux dépens d'un tissu sain, d'un tissu pathologique dont les éléments diffèrent de ceux qui leur ont donné naissance. V. NÉOPLASIE.

HÉTÉROPLASME [*plassm'*] n. m. (du préfixe *hétéro*, et de *plasma*). Pathol. Nom donné autrefois à des produits morbides que l'on croyait formés d'éléments n'ayant aucune analogie avec les produits normaux.

HÉTÉROPLASTIE [*plass-tî*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *plassein*, former). Biol. Greffe dont le greffon appartient à une espèce différente. || Syn. de HÉTÉRO-GREFFE.
— Chir. Opération par laquelle on transplante sur un sujet des parties empruntées à un autre sujet.

HÉTÉROPLASTIQUE [*plass-tik'*] adj. Qui a rapport à l'hétéroplastie.

HÉTÉROPODE adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *pous, podos*, pied). Dont les pieds diffèrent les uns des autres.
— N. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant les carinaires et autres animaux marins gélatineux, à sexes séparés, à respiration branchiale, dont la tête est prolongée en trompe et le pied transformé en nageoire. (Ce sont des animaux pélagiques de mers chaudes ou tempérées, vivant généralement en troupes.)

HÉTÉROPODE n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant des formes répandues dans toutes les régions chaudes du globe et dont on connaît plus de quatre-vingts espèces.

HÉTÉROPODIE [*dî*] n. f. (de *hétéropode*). Etat d'un monstre dont les deux pieds sont différents.

HÉTÉROPSIDE adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *opsis*, aspect). Qui se présente sous un aspect propre à déguiser ses véritables caractères.

HÉTÉROPTÈRE n. m. et adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *ptéron*, aile). Se dit d'un insecte hémiptère dont les ailes supérieures ou hémélytres sont à demi coriaces : *Les pentatomes sont des* HÉTÉROPTÈRES.
— N. m. pl. Sous-ordre d'insectes hémiptères, possédant des ailes supérieures ou hémélytres coriaces dans leur première moitié, membraneux dans leur seconde, et couchés horizontalement sur le dos, l'hémélytre droit recouvrant en partie le gauche ; le pronotum est large, les tarses sont composés de trois articles. (Les hétéroptères se divisent en deux groupes : 1° les *gymnocérates*, généralement terrestres, dont les antennes bien développées sont visibles à la partie antérieure de la tête ; 2° les *cryptocérates*, toujours aquatiques, à antennes petites et cachées à la partie inférieure de la tête. Le nom vulgaire de « punaise » s'applique à tous les hétéroptères. V. aussi GÉOCORISES, et HYDROCORISES.)

HÉTÉROPTÉRIS [*riss*] n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbustes, à feuilles opposées, à fleurs en grappes dont on connaît environ quatre-vingts espèces, de l'Amérique tropicale, quelques-unes cultivées dans les serres d'Europe.

HÉTÉROPYLE n. m. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *pulê*, porte). Ouverture des téguments de la graine, au niveau de la chalaze, qui permet aux vaisseaux extérieurs de pénétrer jusqu'à la plantule.

HÉTÉRORRHINE n. f. Genre d'insectes lamellicornes, famille des cétonidés, comprenant de grandes et belles cétoines métalliques, propres aux régions tropicales de l'ancien monde.

HÉTÉROSCIENS n. m. pl. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *skia*, ombre). Hommes qui n'habitent pas du même côté de la zone terrestre intertropicale, et dont les ombres, vers midi, projetées vers leurs pôles respectifs, restent opposées toute l'année. (Vx.)

HÉTÉROSCOPIE [*ross-ko-pî*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *skopein*, examiner). Vue anormale.

HÉTÉROSITE n. f. Phosphate hydraté naturel de manganèse et de fer. (On le trouve dans la pegmatite de Chanteloube [Haute-Vienne].)

HÉTÉROSOMES [*zom'*] n. m. pl. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *soma*, corps). Autre nom des poissons pleuronectes.

HÉTÉROSPORE [*ross*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes, voisin des *helminthospores*, mais à spores verruqueuses.

HÉTÉROSPORÉ [*ross-po*], **E** adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *spora*, spore). Se dit de plantes cryptogames qui possèdent plusieurs sortes de spores, comme les rhizocarpées, etc., tandis que les cryptogames *isosporés* n'ont qu'une sorte de spores.

HÉTÉROSTATIQUE [*ross-ta-tik'*] adj. *Méthode hétérostatique*, Méthode de mesure électrique, dans laquelle on emploie une électrisation auxiliaire indépendante de celle des corps soumis à l'expérience.

HÉTÉROSTOME [*ross-tom'*] adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *stoma*, bouche). Didact. Qui a une ouverture extraordinaire.
— Antiq. gr. Se disait d'un dispositif particulier de la phalange ou d'une troupe (en forme d'Y), dont les chefs étaient placés à droite et à gauche ; ou d'une troupe à deux fronts, dont un côté formait un autre front.

HÉTÉROSTROPHE [*ross-trof'*] adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *stréphein*, tourner). Qui tourne en sens inverse du sens ordinaire (Se dit des coquilles des mollusques gastéropodes prosobranches dont les tours embryonnaires sont enroulés dans un plan différent de celui des autres tours.)

HÉTÉROSTROPHIE [*ross-tro-fî*] n. f. (de *hétérostrophe*). Disposition particulière de la coquille, chez certains mollusques, dont les tours du sommet affectent une direction spirale, à l'inverse des suivants.

HÉTÉROSTYLÉ [*ross-ti-lé*], **E** adj. (de *hétérostylie*). Bot. Qui présente les caractères de l'hétérostylie.

HÉTÉROSTYLIE [*ross-ti*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *stulos*, style). Bot. Inégalité de longueur des styles.
— ENCYCL. On dit qu'une espèce végétale présente le phénomène de l'*hétérostylie* lorsqu'elle possède au moins deux sortes de fleurs : les unes à style court, dont le sommet reste à un niveau inférieur à celui des anthères ; les autres à style long, dépassant ces dernières, comme il arrive chez certaines primevères.

HÉTÉROTARSE ou **HETEROTARSUS** [*é-té, suss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des hétérotarsinés, comprenant des formes qui n'ont que trois articles aux tarses postérieurs, et quatre aux antérieurs. (Ils vivent dans les régions tropicales de l'ancien continent.)

Hétérotarse.

HÉTÉROTAXIE n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *taxis*, arrangement). Tératol. Dans la classification tératologique d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, l'inversion totale ou partielle des viscères, n'empêchant pas le fonctionnement normal de ces organes.

HÉTÉROTHÉTIQUE [*tik'*] adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *tithêmi*, je place). Philos. *Métaphysique hétérothétique*, Dans le système de Kant, Science de l'absolu. (Kant emploie ce mot parce qu'il considère l'absolu comme étranger aux données de l'expérience.)

HÉTÉROTOME adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *tomê*, section). Bot. Se dit d'un calice ou d'une corolle dont les divisions alternes sont dissemblables.

HÉTÉROTOPIE [*pî*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *topos*, lieu). Présence d'éléments anatomiques, cartilages, éléments dermo-épidermiques, en des points où ils n'existent pas normalement.

HÉTÉROTOPIQUE [*pik'*] adj. Qui a rapport à l'hétérotopie.

HÉTÉROTRICHES n. m. pl. Zool. Ordre de protozoaires ciliés portant deux sortes de cils : les uns, fins, répandus sur tout le corps, et d'autres, plus développés, soudés entre eux de façon à constituer des membranelles.

HÉTÉROTROPE adj. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *tropos*, action de tourner). Bot. Se dit de l'embryon d'une plante, quand il coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine.

HÉTÉROTROPHIE [*fî*] n. f. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *trophê*, nourriture). Biol. Changement de régime alimentaire entraînant des modifications fonctionnelles.
— ENCYCL. Expérimentalement, on a constaté que le changement de régime détermine surtout des modifications dans les caractères et les habitudes sexuels. C'est ainsi que des coqs nourris de viande cessent d'être combattifs, et perdent, en partie, leur ardeur génésique. — Réciproquement, le régime végétarien imposé à des animaux carnivores peut modifier leurs aptitudes sexuelles.

HÉTÉROTYPE adj. et n. m. (du préfixe *hétéro*, et de *type*). Tératol. Monstre double dans lequel l'un des sujets, accessoire et parasite, incomplètement développé, est implanté sur la partie antérieure du corps du sujet principal.
— N. m. Minér. Nom donné quelquefois à l'amphibole.

HÉTÉROTYPIEN, ENNE adj. Tératol. Syn. de HÉTÉROTYPE.

HÉTÉROUSIEN [*zi-in*] n. m. (du préfixe *hétéro*, et du gr. *ousia*, essence). Membre d'une secte arienne, qui niait la consubstantialité du Père et du Fils.

HÉTÉROVALVE adj. Hist. nat. Se dit des fruits et des mollusques dont les valves sont dissemblables.

HÉTÉROXANTHINE n. f. Nom donné à la méthylxanthine contenue dans l'urine.

HÉTÉROXÈNE adj. Biol. Syn. de HÉTÉROÏQUE.

HÉTÉROZYGOTE n. m. (du préfixe *hétéro*, et de *zygote*). Biol. Zygote résultant de la fusion de deux gamètes qui, avant cette fusion, contenaient tous les deux des *déterminants* de deux caractères, l'un dominant, l'autre récessif.

HETH, fils de Canaan et ancêtre des Héthéens, population établie dans la montagne de Juda. (*Bible.*)

HÉTHÉENS. Ethnogr. V. HITTITES.

HETHOUM, prince arménien, né au XIIe siècle de notre ère, mort au commencement du XIIIe. Il reçut de Michel Comnène le gouvernement de Tarse, et fit la guerre au roi arménien de Cilicie Roupen II ; mais, assiégé par lui dans Lampron (1183), il se vit contraint de rendre hommage à ce prince. En 1202, Hethoum se révolta avec quelques autres chefs, fut vaincu par Léon II, et termina sa vie dans un monastère.

HETHOUM Ier ou **HAYTON Ier**, roi arménien de Cilicie, mort en 1270. Fils du grand baron Constantin, il parvint au trône en épousant Isabelle, fille unique du roi Léon II, en 1226. Lorsque les Mongols vinrent attaquer le sultan d'Iconium, il fit alliance avec eux. Mais, en 1266, les Mameluks l'attaquèrent pour le punir de son alliance avec les Tartares. Hethoum abdiqua en faveur de son fils Léon III, et entra dans un couvent de prémontrés où il devint moine sous le nom de **Macaire.**

HETHOUM II ou **HAYTON II**, en religion **frère Jean**, roi arménien de Cilicie, petit-fils du précédent, mort à Anazarbe en 1307. Il succéda à son père Léon III en 1289.

Prince pieux, il se préoccupa de donner satisfaction à la cour de Rome. Les Mameluks attaquèrent ses Etats sans défense (1293), et s'emparèrent de sa capitale. Il abdiqua, en 1305, en faveur de Léon IV, fils de son frère Théodore, et se retira dans un monastère. Il fut massacré, ainsi que son neveu, par ordre du général mongol Bilarghou.

HETHOUM ou **HAYTON**, comte de Gorigos (Cilicie), connu en Occident sous le nom de **Haytonus Monachus**, historien arménien, mort en France en 1310. Il servit Hethoum II dans ses guerres contre les Mameluks, puis, en 1305, il passa dans l'île de Chypre, où il se fit moine prémontré. A Poitiers, dans un couvent de son ordre, il composa en français une *Histoire du grand empereur de Tartarie nommé le Grand Khan*, dont une version latine faite en 1307 a été publiée à Paris (1529).

HÉTIMASIE n. f. (du gr. *hetoimasia*, apprêt). Archéol. byzant. Thème décoratif de l'art byzantin, qui figure le trône préparé pour le Christ, en vue du Jugement dernier.

HETMAN n. m. (de l'allem. *hauptmann*, chef, par l'intermédiaire du tchèque *hejtman;* en ukrainien, *ataman*).

— 1° Nom porté, dans l'ancienne république de Pologne, par les grands chefs de l'armée. (Les deux parties de la République : « Couronne » et Lituanie, avaient chacune, à partir du XVIe siècle, un *grand hetman*, assisté d'un *hetman de camp*. Outre l'exercice du commandement en chef en temps de guerre, les hetmans étaient chargés, à vie, de l'administration militaire, et étaient ainsi de véritables ministres de la guerre. L'insigne de leur dignité était une masse appelée *boulawa*.)

Hetman (XVIIIe s.).

— 2° Le nom d'*hetman*, sous la forme ukrainienne d'*ataman*, fut appliqué par la suite aux chefs des Cosaques d'Ukraine, qui s'appelaient d'abord *starchy* (l'aîné). (Il fut porté pour la première fois officiellement par Khmielnitsky, au milieu du XVIIe siècle. Le pouvoir des hetmans cosaques, d'abord essentiellement militaire, prit avec le temps, au XVIe et au XVIIe siècle, un caractère politique de plus en plus accusé. La Russie s'appliqua à le réduire dès qu'elle fut en mesure de menacer les libertés ukrainiennes. En 1722, Pierre le Grand plaça auprès de l'hetman, pour le contrôler, un « collège petit-russien ». En 1764, Catherine II obtint l'abdication de Rozoumovsky, qui fut le dernier hetman.

Après la disparition de l'hetmanat, le nom ne désigna plus qu'un officier supérieur des corps cosaques, qui conservèrent leur organisation traditionnelle. Le tsarévitch, depuis la fin du XVIIIe siècle, porta le titre de « hetman des Cosaques de l'Empire ». Après la révolution russe de 1917, le nom d'hetman a été repris, avec son sens ancien, par plusieurs chefs ukrainiens tels que Skoropadsky et Petliura.)

HETMANAT [*na*] n. m. Dignité d'hetman dans les Etats polonais et russes. V. HETMAN.

HÉTOCRÉSOL n. m. Cinnamate de métacrésyle fondant à 65°, employé comme antiseptique des plaies tuberculeuses.

HÉTOL n. m. Dénomination allemande et nom pharmaceutique du cinnamate de soude, cristaux incolores de saveur amère, solubles dans l'eau. (En raison de l'hyperleucocytose qu'il produit, il a été préconisé dans le traitement de la tuberculose, aux doses de 0^gr^,001 à 0^gr^,01, en injections hypodermiques ou intraveineuses.)

HÉTOUDEAU [*dô*] ou **HESTOUDEAU** [*ès*] n. m. (anc. haut allem. *hagustalt*, proprem. « possesseur de haie »; titre appliqué aux cadets, puis aux célibataires, et, par plaisanterie, aux chapons). Jeune chapon ou poulet assez gros pour être chaponné. (On dit quelquefois HÉTOURDEAU ou ÉTOURDEAU.)

***HÊTRAIE** [*trê*] n. f. Lieu planté de hêtres.

HÉTRALINE n. f. Combinaison de résorcine et d'urotropine employée comme antiseptique des voies urinaires.

***HÊTRE** n. m. (néerland. *heester*). Genre d'arbres, de la famille des cupulifères, tribu des quercinées.

— ENCYCL. Bot. Les *hêtres* (*fagus*) sont des arbres à feuilles alternes, à nervation pennée, souvent dentées. Les fleurs mâles sont ordinairement groupées en épis globuleux; la cupule fructifère, hérissée, contient deux ou quatre fruits, et s'ouvre en quatre valves. On en connaît une quinzaine d'espèces, des régions tempérées et même froides. La seule espèce européenne est le hêtre commun (*fagus silvatica*), *fayard* ou *foyard*, arbre de haute taille, à tronc droit, presque cylindrique, à écorce lisse, grisâtre, à feuilles glabres, ciliées sur leurs bords, ovales, coriaces. Cette espèce fait, avec le chêne et les conifères, le fond des forêts de la France, surtout dans les montagnes, et sa culture s'élève jusqu'à 1.800 m. d'altitude. V. ARBRE. Le bois du hêtre est blanc, mais résistant, peu élastique; il se fend souvent, mais il ne s'écaille pas sous les chocs, d'où son emploi à la fabrication des tables de cuisine, des planches à hacher, des billots de bouchers; c'est un bon bois de chauffage; il se conserve à l'humidité; on l'emploie en carrosserie et charronnage; on en fait des sabots, des avirons; le tournage en fait des manches d'outils, des têtes de maillets. Chauffé dans la vapeur d'eau, il se courbe facilement et sert à préparer les meubles en *bois courbé*. Débité en feuilles minces, il trouve son emploi dans la boissellerie. La médecine utilise la créosote du hêtre; enfin, les copeaux de son bois sont employés dans certaines méthodes de fabrication du vinaigre. Les fruits, appelés *faines*, ont divers usages.

Hêtre : *a*, chaton de fleur mâle; *b*, chaton de fleur femelle; *c*, fruit.

HÉTRODE ou **HETRODES** [*é, dèss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant de grosses sauterelles aptères, longues de 4 cm., épineuses, brunes ou verdâtres. (L'espèce d'Algérie, hétrode de Guyon [*hetrodes Guyoni*], est noire, avec granulations rouges.)

Hétrode.

HETSCH (Philippe-Frédéric DE), peintre allemand, né et mort à Stuttgart (1758-1838). Il appartient à l'école classique, qui s'inspire des maîtres de l'Italie. La plupart de ses tableaux décorent le château royal et le musée de Stuttgart : *Brutus et Porcia; Œdipe aveugle conduit par ses filles; les Adieux de Régulus*. — Son fils, Gustave **Hetsch**, né à Stuttgart en 1788, mort à Copenhague en 1864, fut architecte. Il a élevé la cathédrale de Hadersleben, l'église de Fredericia.

HETTANGIEN [*èt, ji-in*], **ENNE** adj. (de *Hettange*, petite localité lorraine). Géol. L'un des étages du lias. Le type est le grès d'Hettange à *cardinia hybrida*. Cet étage comprend deux zones (zone à *psiloceras planorbis;* zone à *schlotheimia angulata*.)

HETTNER (Hermann Theodor), littérateur allemand, né à Leysersdorf en 1821, mort à Dresde en 1882. Professeur d'esthétique à Heidelberg et à Iéna et directeur du cabinet des antiquités à Dresde (1855), il a publié surtout une *Histoire de la littérature au XVIIIe siècle* (1856-1864), qui fait encore autorité.

HETTON-LE-HOLE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham); 17.300 hab. Mines de houille. Métallurgie du fer; forges.

HETTSTEDT, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Mersebourg), sur la Wipper; 10.000 hab. Mines et fonderie de cuivre. Fabrique de pianos. Brasserie.

HETZEL (Pierre-*Jules*), littérateur et éditeur français, né à Chartres en 1814, mort à Monte-Carlo en 1886. Il fut, après la révolution de 1848, chef du cabinet de deux ministres, secrétaire général du pouvoir exécutif, collabora à des journaux républicains, fut proscrit après le coup d'Etat de 1851, et resta en Belgique jusqu'à l'amnistie de 1859. Rentré à Paris il fonda, en 1862, une librairie pour la jeunesse, publia *le Magasin d'éducation et de récréation*, qui eut un grand succès. Ecrivain plein de spirituelle bonhomie, il a publié sous le pseudonyme de P.-J. STAHL, un grand nombre de livres : *le Diable à Paris* (1842); *Voyage où il vous plaira*, avec Alfred de Musset (1842-1843); *Scènes de la vie publique et privée des animaux* (1851); *l'Esprit des femmes et les Femmes d'esprit* (1851); *Théorie de l'amour et de la jalousie, bêtes et gens* (1853); *Histoire d'un prince* (1857); *Histoire d'un homme enrhumé* (1859); *Maroussia* (1878); *les Quatre filles du docteur Marsch* [de Louisa Alcoit] (1880); *les Quatre peurs de notre général* (1881). C'est lui qui, devinant en Jules Verne le puissant conteur des *Voyages extraordinaires*, sut l'attacher à sa maison.

Hetzel.

HETZENDORF, ville d'Autriche, réunie à Vienne depuis 1891. Château.

***HEU** ! interj. (mot lat.). Marque l'étonnement admiratif : HEU ! *voilà ce que c'est que d'avoir étudié*. (Molière.) || Le doute, l'hésitation, la restriction : HEU ! *je ne sais trop ce que cela vaut*. « *Comment va-t-il?* — HEU ! HEU ! » || L'indifférence dédaigneuse : *La gloire,* HEU ! *c'est viande bien creuse*.

***HEU** n. m. (holland. *hulk*). Petit bâtiment caboteur de la Manche et de la mer du Nord. Il est à fond plat, porte un mât avec voile à livarde, et un foc; souvent, aussi il grée un tapecu. || Pl. *Des* HEUX.

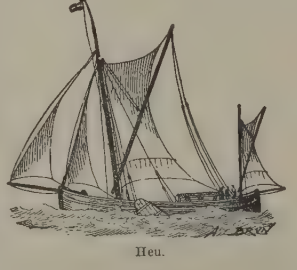
Heu.

HEUBACHITE n. f. Oxyde hydraté naturel de cobalt, nickel, fer et manganèse.

HEUBNER (Othon-Léonard), écrivain et homme politique allemand, né à Plauen (Saxe) en 1812, mort à Dresde en 1893. Il fit partie, en 1848, de l'Assemblée nationale de Francfort, donna sa démission en 1849, et entra à la première Chambre de Saxe, où il devint le chef des libéraux modérés. Après la dissolution de la Chambre et l'insurrection de Dresde, il fit partie du gouvernement provisoire. Arrêté, condamné à mort et enfermé à Waldheim, sa peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle. Gracié en 1859, il devint directeur de la Banque hypothécaire de Dresde. Il a publié : *Ma défense* (1850); *Traduction des poètes anglais* (1856).

HEUCHÈRE n. m. Genre de plantes, de la famille des saxifragacées, renfermant des herbes vivaces, dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'Amérique du Nord, cultivées dans les jardins d'Europe.

HEUCHIN, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 53 kil. d'Arras, sur la Faux; 590 hab. — Le canton a 33 comm., et 12.555 hab.

HEUDEIA n. m. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des hélicinidés. (Ces animaux terrestres sont les représentants, en Chine septentrionale, du grand genre *helicina*.)

***HEUDRIR (SE)** v. pr. Se pourrir : *Fruits qui* SE HEUDRISSENT. *Le linge* SE HEUDRIT *quand on le plie mouillé*. (VX.)

HEUGAS, comm. des Landes, arrond. et à 10 kil. de Dax; 1.000 hab.

HEUGLIN (Théodore DE), voyageur allemand, né à Hirschlanden (Wurtemberg) en 1824, mort à Stuttgart en 1876. Après des voyages en Egypte, en Arabie Pétrée et en Ethiopie (1850-1854), Heuglin devint consul à Khartoum, d'où il visita les pays du Nil Blanc inférieur et le Kordofan (1853-1854), puis (1856-1864), le Soudan oriental, le Somal, le pays des Bogos, etc. Citons, parmi ses ouvrages : *Voyages dans le nord-est de l'Afrique* (1857); *Voyage en Abyssinie, au pays des Gallas, au Soudan oriental et à Khartoum* (1868); *Voyage dans la région du Nil Blanc et de ses affluents de l'Ouest* (1869); *Ornithologie du nord-est de l'Afrique* (1869-1875); et un ouvrage posthume : *Voyage dans le nord-est de l'Afrique* (1877).

HEUGNES, comm. de l'Indre, arrond. et à 40 kil. de Châteauroux; 935 hab. Ch. de f. Orléans.

HEUGST n. m. Grande barque belge non pontée, ayant l'avant pointu, l'arrière rond et surbaissé.

***HEULANDITE** n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, calcium, sodium et potassium, appartenant à la famille des zéolithes.

HEULE, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur la *Heule*, affl. de la Lys; 5.990 hab. Fabriques de toiles de lin et de coton; teillage du lin.

HEUMANN DE TEUTSCHENBRUNN (Jean), jurisconsulte et diplomate allemand, né à Muggendorf (Haute-Franconie) en 1711, mort à Altdorf en 1760. Professeur à l'université d'Altdorf, il a laissé d'importants ouvrages de diplomatique : *Commentarii de re diplomatica imperatorum et regum Germaniæ* (1745-1753); *Commentarii de re diplomatica reginarum Germaniæ* (1749); *l'Esprit des lois germaniques*, en allemand (1761), sur le plan de l'ouvrage de Montesquieu.

HEUMAR, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne), sur le Rhin; 12.000 hab. Tuilerie.

HEUMITE n. f. (de *Heum*, nom de lieu en Norvège). Roche filonienne microgrenue à néphéline et sodalite, riche en minéraux colorés.

HEUR n. m. (du lat. *augurium*, augure). Chance quelconque : *Bon* HEUR. *Mal* HEUR. (Vx.) || Sort favorable, bonheur :

Vous devez bénir l'*heur* de votre destinée.
MOLIÈRE.

— PROV. **Il n'y a (ou Tout n'est) qu'heur et malheur**, Ce qui nuit à l'un profite à un autre, ou encore, Tout dépend de la chance.

HEURE n. f. (lat. *hora*). Durée égale à la vingt-quatrième partie du jour : *Que l'aiguille circule sur un cadran d'or ou de bois, l'*HEURE *n'a que la même durée*. (Chateaubriand.) || Moment déterminé du jour : *S'informer de l'*HEURE. || Chiffre d'un cadran, servant à l'indication des heures : *Montre dont les* HEURES *sont en chiffres arabes*.

— Moment fixé pour faire quelque chose : *L'*HEURE *du dîner. L'*HEURE *de partir. L'*HEURE *est venue de dire tout. Prendre* HEURE *pour un rendez-vous. A l'*HEURE *marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre*. (Bossuet.) || Moment quelconque : *Ce n'est pas l'*HEURE *convenable*. || Temps passé à faire quelque chose : *Travailler huit* HEURES *par jour. Prendre une auto pendant deux* HEURES. *L'*HEURE *coûte tant*. || Temps passé à franchir une distance : *On va maintenant en peu d'*HEURES *de Paris à Copenhague*. || Distance parcourue en une heure : *Nous étions à huit* HEURES *de Paris*. (Mme de Sévigné.)

— Au plur. Le temps en général : *Le travail abrège les* HEURES. || *La fuite des heures*, Le cours rapide du temps. || Les moments de la journée : *Régler ses* HEURES. *Passer ses* HEURES *de façon pénible*.

— Astron. *Heure solaire*, Vingt-quatrième partie du jour solaire vrai. || *Heure sidérale*, Vingt-quatrième partie du jour sidéral. || *Heure astronomique*, Heure que l'on compte de midi à midi, de zéro à vingt-quatre, et qui est réglée sur le jour astronomique. || *Heure de Paris*, Heure telle qu'elle est comptée sur le méridien de Paris.

— Dr. *Heure légale*, Heure adoptée officiellement pour la vie civile. (Elle se divise en *heure d'été* et *heure d'hiver*.)

— Liturg. *Heures canoniales*, Heures où l'on récite les diverses parties du bréviaire; et *par extens.* Ces diverses parties elles-mêmes; prières en général : *Dire ses* HEURES. || *Livre d'heures*, ou simplem. *Heures*, Livre qui contient certaines prières de l'Eglise, etc. || *Petites heures*, Prime, tierce, sexte et none, qui sont des prières plus courtes que les autres heures. || *Quarante heures*, Prières qu'on fait devant le saint sacrement exposé, spécialement durant les trois jours qui précèdent le carême.

— Mar. *Calcul d'heure*, Série d'observations permettant d'obtenir avec une exactitude rigoureuse l'heure du lieu où l'on observe et, par suite, l'état absolu des montres marines. || *Heure vraie* ou *Heure temps vrai*, Heure que marque le soleil. || *Heure moyenne* ou *Heure temps moyen*, Heure fictive du soleil moyen. || *Heure chronométrique*, Heure quelconque marquée par le chronomètre. || *Heure du bord*, Heure que marque la montre du bord réglée tous les jours à midi temps vrai. || *Piquer l'heure*, Annoncer l'heure au moyen de la cloche du bord. (On pique les heures en partant de chaque quart : midi, quatre heures, huit heures, minuit, etc., à raison d'un coup de cloche simple par demi-heure et d'un coup double par heure. La sonnerie

est donc identique pour chaque quart : une heure, cinq heures, neuf heures, etc., sont piqués par un coup double.

— Loc. div. *Une grande heure, Une petite heure,* Un peu plus, Un peu moins d'une heure. || *Une heure d'horloge,* Une heure bien complète. || Absolum., *Une heure,* Un temps très long : *Il y a* une heure *que je vous écoute.* (Molière.) — Un temps assez court : *Ce sera fait dans* une heure. || *A deux heures de nuit,* Deux heures après le coucher du soleil. || *Avoir l'heure,* Avoir une montre qui marque l'heure exacte. || *Avoir une certaine heure,* Avoir sur soi une montre qui marque cette heure. || *Prendre l'heure de quelqu'un,* Accepter celle qui lui est le plus commode. || *Prendre heure avec quelqu'un,* Fixer le moment d'un rendez vous. || *Les huit heures,* Durée actuelle de la journée de travail des ouvriers. || *La bonne heure, La mauvaise heure,* Le moment favorable, ou défavorable, de faire quelque chose. || *N'avoir pas une heure à soi,* Etre surchargé de travail. || *C'est un homme, un ami de toutes les heures,* Celui qu'on aime à voir le plus souvent possible, ou Celui qui ne vous fera jamais défaut. || *Heure avancée,* Moment avancé de la journée. || *Heure indue,* Heure du jour ou de la nuit, où il n'est pas convenable ou ordinaire, de faire une chose. || *Dernière heure, Heure suprême, Heure fatale,* Moment de la mort. — Elliptiq. *Son heure a sonné, est venue,* Il est sur le point de mourir. || *Dernière heure,* Partie des journaux où l'on annonce les plus récentes nouvelles. || *Quart d'heure,* Quart d'une heure. || *Pour le quart d'heure,* Pour le moment. || *Mauvais quart d'heure,* Moment difficile, pénible. || *Avoir de bons et de mauvais quarts d'heure,* Etre d'une humeur inégale. || *L'heure du berger,* L'heure des amants. || *Quart d'heure de Rabelais,* Moment où il faut payer, se soumettre à une fâcheuse nécessité. (On raconte que Rabelais, se trouvant à Lyon et ne pouvant payer ses frais d'auberge, trouva moyen de se faire accuser d'avoir voulu empoisonner le roi et la reine, et se fit conduire gratuitement à Paris.)

— Loc. adv. *A l'heure,* Sur-le-champ. (Vx.) — Au moment convenu : *Etre* à l'heure. — Tant par heure : *Payer, Travailler* à l'heure. || *A la bonne heure,* Au bon moment, promptement (Vx.). Soit, voilà qui est bien. || *A la male heure,* Dans un mauvais moment. — Sorte de malédiction : *A la male heure! que le diable t'emporte!* || *A une belle heure, A belle heure,* Se dit à une personne qui arrive trop tard à l'endroit où on l'attendait. || *A l'heure qu'il est, A cette heure,* Maintenant, présentement. || *A ses heures,* A sa commodité : *Manger* à ses heures. — Par intervalles : *Toute âme dévote est mystique* à ses heures. (J. Simon.) || *A toute heure, A toutes les heures,* A chaque moment, en tout temps. || *Tout à l'heure,* Dans un moment, bientôt : *Nous aurons fini* tout à l'heure. — Il n'y a qu'un moment, il y a peu : *Il a plu* tout à l'heure. || *Pour l'heure,* Pour le moment. || *Sur l'heure,* Immédiatement, à l'instant même. || *De bonne heure,* Tôt ; à une heure ou à une époque peu avancée, peu reculée : *Se lever* de bonne heure. *Nos habitudes sont prises* de bonne heure. || *D'heure en heure,* D'un moment à l'autre ; toutes les heures : *Prendre un remède* d'heure en heure.

— Loc. prov. **En hiver les jours n'ont point d'heures,** Ils sont si courts qu'on ne peut les partager en heures, qu'on n'a le temps de rien faire. || **A la bonne heure nous a pris la pluie,** Nous avons eu le temps de nous mettre à l'abri (au propre et au fig.). || **Il sait mieux ses heures que ses matines,** Il sait choisir les moments propices. || **Chercher midi à quatorze heures,** Voir ou créer des difficultés où il n'y en a pas.

— Encycl. Astron. L'*heure* est la vingt-quatrième partie du jour sidéral, vrai ou moyen ; elle se divise en 60 minutes ou en 3.600 secondes. L'*heure sidérale,* parfaitement définie, est donnée par la marche des étoiles déterminée par le *mouvement diurne* (v. ce mot), c'est cette heure que marquent les horloges astronomiques. Une heure sidérale est le temps que met une étoile à parcourir 15 degrés sur son cercle diurne. L'*heure moyenne,* que marquent les pendules et les montres, correspond à la vingt-quatrième partie de la course diurne d'un soleil fictif, appelé soleil moyen, qui reproduit le moyen mouvement du soleil vrai, sans inégalités. L'*heure solaire vraie,* donnée par les cadrans solaires, est la vingt-quatrième partie de l'espace de temps qui s'écoule entre deux passages successifs supérieurs du soleil au méridien du lieu.

L'heure sidérale est un peu plus courte que l'heure moyenne. Si l'on prend cette dernière pour unité, on trouve que le jour sidéral n'est que de 23 heures 56 minutes 4 secondes de temps moyen, c'est-à-dire qu'une étoile revient au méridien $3^m55^s,90945$ plus tôt que le soleil moyen. Le nombre de $3^m55^s,90945$ (temps moyen) est le temps que le soleil emploie à parcourir l'arc de $0°985647283$, dont il s'avance chaque jour sur l'équateur vers l'est.

Pour déduire l'heure vraie de l'heure moyenne, et réciproquement, on se sert de l'équation du temps.

L'heure sidérale se détermine, dans les observatoires, en notant l'instant du passage d'une étoile au méridien du lieu ; l'observation a lieu à l'aide de la lunette méridienne.

Heure légale. — Aux termes de la loi du 9 mars 1911, l'heure légale en France et en Algérie est l'heure temps moyen de Paris retardée de 9^m21^s.

Cette réforme astronomique se rattache au système des fuseaux horaires, qui consiste à partager la circonférence terrestre en 24 fuseaux de 15° limités par des méridiens, le méridien origine étant celui de Greenwich (9'21'' à l'ouest de Paris) que l'on suppose au milieu du premier fuseau.

La rotation de la terre sur elle-même, ou, si l'on veut, le mouvement apparent du soleil autour de la terre étant de vingt-quatre heures, il y aura exactement une heure de différence entre les temps moyens des deux méridiens définis ci-dessus. On a donc décidé d'admettre que l'heure serait partout la même, pour tous les pays situés dans l'intérieur d'un même fuseau : la France, la Belgique, l'Angleterre et l'Espagne, placées dans le même fuseau horaire, calculé en prenant 7° 30 à l'O. et 7° 30 à l'E. du méridien fondamental de Greenwich, auront ainsi une heure identique (*heure de l'Europe occidentale*) en retard de soixante minutes sur l'*heure de l'Europe centrale* (Allemagne, Autriche, etc.), elle-même pareillement en retard sur l'heure de l'*Europe orientale* (Russie, Turquie, etc.). Quand il sera officiellement midi précis à Paris, il sera exactement une heure à Berlin et à Vienne, deux heures à Constantinople, Moscou, Pétrograd. D'une façon générale, les fuseaux sont numérotés de 0 à 23, en allant vers l'Est. Le numéro indique l'heure du fuseau lorsqu'il est 0 heure à Greenwich et, pour passer de la date et de l'heure de Greenwich à la date et à l'heure correspondantes d'un fuseau quelconque, il suffit d'y ajouter un nombre entier d'heures égal au numéro du fuseau, si ce numéro est inférieur à 12 ; s'il excède 12, il faut retrancher un jour à la date obtenue. Sur tous les bâtiments de la marine française, l'heure est réglée d'après les fuseaux (décision minist. du 22 mars 1917). Dans le système des fuseaux, l'heure officielle n'est jamais fort éloignée de l'heure vraie. Ainsi, Saumur, sensiblement placé sous la même longitude que Greenwich, voit ses horloges coïncider à peu près exactement avec les cadrans solaires ; à Paris, l'heure officielle ne marque qu'un retard de 9^m21^s sur le soleil ; à Nancy, par contre, la discordance est naturellement plus forte qu'avec le régime ancien (heure de l'Observatoire ou heure temps moyen de Paris).

L'heure légale dans les colonies et pays de protectorat, par rapport à l'heure légale de France, se trouve déterminée suivant les indications ci-dessous :

Maroc, Algérie, même heure qu'en France.
Tunisie, avance de 1 heure.
Afrique-Occidentale française, retard de 1 heure, ou avance de 1 heure, ou même heure qu'en France, suivant les circonscriptions.
Afrique-Equatoriale, avance de 1 heure.
Madagascar et dépendances, avance de 3 heures.
Côte des Somalis, avance de 3 heures.
Réunion, avance de 4 heures.
Etablissements de l'Inde, avance de 5 h. 30.
Indochine, avance de 7 heures.
Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Saint-Pierre-et-Miquelon, retard de 4 heures.
Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides, avance de 11 heures.
Etablissements français de l'Océanie, retard de 10 heures.

Unification de l'heure. — Dès 1867, Leverrier proposait à la ville de Paris de contribuer à régler électriquement ses horloges publiques à l'aide de régulateurs synchronisés eux-mêmes par un régulateur type placé à l'Observatoire, suivant le procédé dont Léon Foucault avait exposé les principes en 1847, et dont l'application aux horloges de l'Observatoire, habilement conduite par Wolf, avait donné de bons résultats.

En 1875, Leverrier reproduisait sa proposition. Un certain nombre de pendules réparties dans les divers arrondissements constituent les centres horaires ; elles sont synchronisées électriquement par une pendule directrice. A l'Observatoire de Paris, dans une des salles du rez-de-chaussée où la température est maintenue constante se trouvent les pendules garde-temps, ordinaires et directrices, la pendule directrice des centres horaires de Paris et les pendules d'envoi de l'heure par T.S.F.

Cette heure reçue par la Tour Eiffel, est transmise par elle, depuis 1910.

L'*Union astronomique internationale* a créé en 1919 la *commission internationale de l'heure ;* celle-ci qui a pour objet « l'unification de l'heure par l'envoi de signaux... » a constitué un *Bureau international de l'heure* établi à l'Observatoire de Paris. Ce bureau international remplace un autre bureau du même nom, fonctionnant déjà à Paris, depuis 1913.

Il a décidé l'envoi de signaux normaux par le poste de radiotélégraphie militaire de la Tour Eiffel.

Heure de la pleine mer. — Chaque année, on détermine, pour divers ports, l'heure des hautes et basses mers. Dans le calcul des heures de la pleine mer, il faut avoir égard aux phases de la lune, aux déclinaisons de la lune et du soleil et aux distances de ces astres à la terre.

Heure d'été. — Un certain nombre de pays ont adopté une heure conventionnelle pendant une certaine période de l'année. L'heure est avancée de 60 minutes sur l'heure normale pendant l'été où les jours ont une durée plus longue. En France et en Algérie, ce régime a été établi depuis 1916. La loi du 24 mai 1923 a fixé pour l'avenir la durée de cette période du dernier samedi de mars, à 23 heures, au premier samedi d'octobre à 24 heures, toutefois le gouvernement pourra reporter la première date au troisième samedi d'avril et la seconde au troisième samedi de septembre.

— Liturg. Les *heures canoniales* sont des prières vocales qui doivent être chantées ou récitées à certaines heures déterminées par les *canons.* Depuis le IXe siècle, l'office de chaque jour renferme sept heures : *matines* et *laudes* (comptant ensemble), *prime, tierce, sexte, none, vêpres* et *complies.* Les heures doivent être chantées au chœur par les religieux et les religieuses dans leurs couvents, par les chanoines dans les chapitres. *Matines* et *laudes* se chantent durant la seconde moitié de la nuit, dans beaucoup de couvents, et, la veille au soir, dans les églises desservies par des chanoines. Les quatre heures suivantes correspondent : *prime* à six heures du matin, *tierce* à neuf heures, *sexte* à midi, *none* à trois heures. La partie de l'office appelée les *petites heures,* doit être chantée au chœur avant midi. Enfin, *vêpres* et *complies* répondent à la fin de la journée et sont chantées dans l'après-midi. Tous les clercs qui ont reçu les ordres sacrés sont tenus de réciter les heures canoniales. Chaque heure se compose essentiellement d'un certain nombre de psaumes ; elle comprend, en outre, des *antiennes,* des *hymnes,* des *capitules,* des *collectes* et des *répons.* V. bréviaire.

— Archéol. *Livres d'heures,* Manuels de dévotion privée, les *Livres d'heures* se décorent plus ou moins magnifiquement suivant les goûts et les moyens de leurs possesseurs. C'est au XIVe siècle que les Livres d'heures se substituent aux Bréviaires et aux Psautiers. Les plus grands artistes du XIVe, du XVe et du XVIe siècle, les Jacquemart de Hesdin, les Beauneveu, les Fouquet, les Horebout, les Memling, les Bourdichon et d'autres, rivalisent pour en faire des monuments d'une beauté et d'une richesse admirables. Parmi les plus célèbres livres d'heures, on cite celui qui est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, et dont les peintures sont attribuées à Memling ; celui de Jean Fouquet pour Etienne Chevalier ; etc. Les *Heures d'Anjou,* ou *Petites Heures du duc de Berry* sont d'origine incertaine ; d'après une inscription que portait sa reliure primitive, ce magnifique livre aurait été, en 1390, en la possession de Louis II d'Anjou ; il n'était pas fini, en tout cas, lorsqu'il entra dans la bibliothèque du duc de Berry qui le fit copieusement illustrer par un artiste que l'on croit être Jacquemart de Hesdin. Le manuscrit connu sous le nom de *Grandes Heures du duc de Berry* est l'un des plus riches et des plus beaux du moyen âge. Les *Heures d'Anne de Bretagne* sont, pour l'enluminure, l'œuvre de Jean Fouquet (fin du XVe siècle). On cite encore celles de Boucicaut, de René d'Anjou. Au XVIe siècle, des *Heures* imprimées se substituèrent aux manuscrits ; on en cite de fort belles, imprimées par les Simon Vôtre, Vérard, Kerver, Hardouin, etc., décorées de gravures sur bois.

Heure du berger (L'), tableau de Fragonard, au musée du Louvre. Toile pleine de fraîcheur, de nuance délicate et vaporeuse. (V. planche *Beaux-Arts LXXI*).

Heures de loisir (*Hours of idleness*), premier recueil de poésies de lord Byron (1807). Lord Byron écrivit ces différents morceaux de 1802 à la publication. Un grand nombre de ces poésies ne sont que des traductions de l'hébreu, du grec ou du latin. Certaines, s'inspirant du goût pour les poèmes ossianiques, révèlent déjà un tempérament et une réelle vocation. Mais le métier fait défaut lorsque le poète s'abandonne aux souvenirs de son enfance et de ses précoces amours. L'âme violente de Byron s'exaspéra des critiques que souleva son volume ; c'est à ce sentiment que nous devons la belle œuvre d'amertume et de satire qu'il écrivit en réponse : *Poètes anglais et Critiques écossais.*

Heureaux (Ulysse), homme d'Etat dominicain, fils d'un mulâtre et d'une Syrienne, né à Cap-Haïtien en 1844, assassiné à Moca en 1899. Heureaux prit part dès sa jeunesse aux luttes des Dominicains contre les Haïtiens. Successivement ministre de la guerre et consul, il devint président de la république de Saint-Domingue et le resta pendant quinze ans (1884-1899) en modifiant à son profit la Constitution qui s'opposait à la réélection du président sortant. Type parfait du tyran, il gouverna surtout par la corruption. La détention arbitraire qu'il fit subir à un Français, le capitaine Boismard, provoqua de la part de la France la menace d'une intervention navale.

Heure-le-Romain, commune de Belgique (Liège, arrond. admin. de Liège) ; 1.550 hab. Moulins à farine. Fabriques de tresses et de chapeaux de paille.

Heures. Myth. gr. Divinités accompagnant les dieux ou certains héros. Les Heures (en gr. *Orai*) présidaient aux saisons. Elles étaient filles de Zeus et de Thémis. On en comptait trois : Eunomia, Dikè, Eirènè, noms qui indiquent leur rôle moral. Elles avaient élevé Héra, Dionysos, Aphrodite, Hermès, Aristée. Elles présidaient à la toilette d'Aphrodite. Elles étaient souvent associées aux Charites et aux Nymphes. Elles gardaient les portes de l'Olympe ; elles étaient les régulatrices de la vie humaine. Les artistes donnaient aux Heures la physionomie de gracieuses jeunes filles, souvent de danseuses long vêtues, tenant des raisins, des épis, des rameaux fleuris. (V. par exemple les bas-reliefs de l'autel des douze dieux au Louvre, à Paris.)

Les Heures. (Autel des douze dieux.)

Dans la mythologie alexandrine et romaine, les Heures deviennent des allégories, qui personnifient nettement les saisons, désormais au nombre de quatre. On les considère comme filles du Soleil et de la Lune. Puis on en compta douze, personnifications des douze heures du jour ou de la nuit, et alors filles de Chronos.

Heurette n. f. (diminutif de *heure*). Nom donné, au XVIIe siècle, à la demi-heure que sonnent la plupart des horloges.

— Archéol. Petit livre d'heures, surtout au XIVe siècle, souvent relié et enluminé avec luxe.

Heureusement [*man*] adv. D'une manière heureuse, avantageuse : *Ainsi finit* heureusement *la bataille.* (Bossuet.) *Etre né* heureusement ou heureusement *né,* Etre né avec de bonnes dispositions morales ou intellectuelles. || Avec à-propos, bonheur : *Une expression* heureusement *trouvée.* || Par bonheur : Heureusement, *il y a toujours d'honnêtes gens parmi les monstres, et des gens de goût parmi les sots.* (Voltaire.)

Heureux [*reû*], **euse** adj. (de *heur*). Qui jouit du bonheur, est content de son sort : *On est* heureux *quand on croit l'être.*

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent *heureux.*
La Fontaine.

|| Qui est satisfait : *Nous devons être* heureux *de tous les maux qui ne nous arrivent pas.* (Voltaire.) || Que le sort favorise : *Un joueur* heureux.

Le premier qui fut roi fut un soldat *heureux.*
Voltaire.

— Qui donne du bonheur : *Etre dans une situation* heureuse. *Quel* heureux *temps que celui de la jeunesse!* || Qui marque le bonheur : *Air, Visage* heureux. || Qui est favorable : Heureux *hasard.* Heureux *présage.* Heureux *empressement.* Heureuse *audace.* Heureuse *tentative.* Heureux *destin.* Heureux *emplacement.* || Qui se passe d'une façon favorable : *Couches* heureuses. — *Une chute heureuse,* Qui n'a pas eu de mauvaises suites. || Qui se manifeste avec un caractère particulier de bonté, de supériorité, d'excellence en son genre : *Mémoire* heureuse. Heureux *naturel. Répartie, Idée, Expression* heureuse. || Qui prévient favorablement : *Physionomie* heureuse.

— Loc. div. *C'est bien heureux, très heureux, fort heureux!* Se dit à une personne qui se décide enfin. || *Amour heureux,* Celui qui est partagé. || *Amant heureux,* Homme heureux en amour. || *Avoir la main heureuse,* Réussir ordinairement dans les affaires qu'on entreprend ; gagner habituellement au jeu. || *Etre né sous une heureuse étoile,* Réussir dans tout ce qu'on entreprend. || *D'heureuse mémoire,*

Formule élogieuse employée autrefois en parlant d'une personne défunte. || *Etre plus heureux que sage*, Devoir plus à la fortune qu'à sa sagesse. || *Etre heureux comme un roi*, Etre très heureux.

— Prov. **Heureux au jeu, malheureux en femmes** (ou **en amour**), Ceux qui gagnent souvent au jeu sont rarement heureux en ménage.

— *Substantiv.* Personne heureuse :

Le bonheur appartient à qui fait des *heureux*.
DELILLE.

— *Les heureux de la terre*, Ceux qui possèdent les bien d'ici-bas.

— Syn. **Heureux, fortuné.** V. FORTUNÉ.

HEURISTIQUE [*riss-tik'*] adj. (du gr. *heuriskein*, trouver). Qui consiste ou qui tend à trouver : *La méthode* HEURISTIQUE. (On écrit aussi EURISTIQUE.)

— *Substantiv.* et au fém. Partie de la science historique, qui consiste dans la recherche des documents.

***HEURLIN** ou ***HURLIN** n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la perche commune, dans les Vosges.

***HEURT** [*heur'*] n. m. (de *heurter*). Coup donné en heurtant contre quelque chose :

Puis, malgré quelques *heurts* et quelques mauvais pas.
LA FONTAINE.

|| Marque que le choc a laissée : *Cheval qui a un* HEURT *à un pied de devant.*

— Ponts et chauss. Point le plus élevé d'une rue, d'un pont, à l'endroit où aboutissent deux pentes en sens contraire. || Point le plus élevé d'une conduite d'eau. || *Heurt public*, Endroit réservé où chacun a le droit de déposer des gravats ou des décombres. (Vx.)

— N. m. Blas. Se dit parfois de tourteaux d'azur.

HEURTELOUP (Nicolas), baron du premier Empire, chirurgien militaire, né à Tours en 1750, mort à Paris en 1812. D'abord attaché aux hôpitaux de l'île de Corse, puis à celui de Toulon et à l'armée du Midi, il est nommé, en l'an III, membre du conseil de santé qui venait d'être réorganisé et il en fera partie jusqu'à sa mort. Promu chirurgien en chef d'armée en 1800, il est chargé, en 1808, de remplacer à la Grande Armée, Percy occupé en Espagne. Il eut ainsi à organiser les hôpitaux de Vienne et d'Ebersdorf sur lesquels furent dirigés, en 1809, les nombreux blessés d'Essling et de Wagram.

— Son fils, Charles-Louis-Stanislas, né et mort à Paris (1793-1864), s'est surtout occupé de la lithotritie. Il a inventé un instrument spécial qu'il appela *percuteur*, et sur le principe duquel sont encore construits les lithotriteurs actuels.

***HEURTEMENT** [*man*] n. m. Action de heurter, de se heurter. || Rencontre rude de sons ; hiatus : *La poésie française proscrit le* HEURTEMENT *de voyelles.* (Voltaire.) [Vx.]

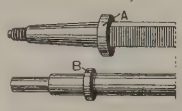

Heurtequins : A. D'essieu de voiture ordinaire ; B. D'essieu de wagon.

***HEURTE-POT** n. invar. Dans l'ouest de la France, Personne niaise, maladroite.

***HEURTEQUIN** [*kin*] n. m. Saillie en forme d'embase cylindrique d'un essieu de fer, contre laquelle vient buter le moyeu de la roue.

***HEURTER** [*té*] v. tr. (anc. HURTER ; origine douteuse). Choquer, pousser rudement : *Passant qu'une voiture* A HEURTÉ.

L'un me *heurte* d'un ais dont je suis tout froissé.
BOILEAU.

Les mots *heurtent* les mots ; l'enfant s'effraie et crie.
V. HUGO.

— *Fig.* Contrarier, froisser, choquer : Heurter *l'amour-propre de quelqu'un. Toute institution qui a le malheur de* HEURTER *la liberté est destinée à périr.* (M. Chevalier.) || *Heurter de front*, Contrarier, choquer ouvertement, sans ménagements : *Evitant de* HEURTER *de front ses passions.* (Rollin.)

— *Intransitiv.* Se cogner : Heurter *contre une pierre.* || Frapper, cogner à une porte pour se faire ouvrir :

Tout est-il mort ici, valets, laquais servante?
J'ai beau *heurter*, crier, aucun ne se présente.
REGNARD.

et *au fig.* : Heurter *à toutes les portes*, Aller solliciter partout.

— Bx-arts. *Heurter son travail*, Se dit d'un peintre qui peint avec rudesse et sans fini.

— Loc. prov. **Il n'y a qu'à heurter à la porte**, Il suffit de s'adresser à cette personne : Il n'y a qu'à heurter à la porte *sur tout ce qu'on veut ; il y répond parfaitement.* (Mme de Sévigné.)

— ***Heurté, e,*** part. pass. du verbe *Heurter*. Qui contraste violemment : *Couleurs, Tons* HEURTÉS. || Qui offre des oppositions rudes : *Style* HEURTÉ. || Qui fait hiatus.

— Zool. *Pigeons heurtés* (*columba impacta*), Race de pigeons domestiques, voisine de la race siamoise et caractérisée par la tache ou *fève* brune ou bleue du devant de la tête : la *heurte*, n. f., tache ovale ou en forme de poire. (Les pigeons heurtés sont recherchés pour la beauté de leur plumage et la vivacité de leurs allures.)

— ***Se heurter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se cogner contre quelque chose : Se heurter *à la tête ; et au fig.* Etre arrêté ou contrarié par : Se heurter *contre maints obstacles.*

— Avec réciprocité, Se choquer l'un contre l'autre, en se rencontrant : *Armées qui* SE HEURTENT ; et *au fig.* Se contrarier mutuellement : *Il y a du plaisir à voir deux passions contraires* SE HEURTER. (Pascal.)

— Syn. **Heurter, choquer.** V. CHOQUER.

HEURTIER (Jean-François), architecte français, né à Paris en 1739, mort à Versailles en 1822. Elève de Lécuyer et Legay, il remporta le grand prix de Rome en 1765, devint architecte du roi et fut chargé de la restauration du château et du parc de Versailles. Il construisit, à Paris, la nouvelle salle de la Comédie-Italienne, inaugurée en 1783, qui prit depuis le nom d'Opéra-Comique, et fut détruite par le feu le 25 mai 1887.

***HEURTOIR** n. m. Marteau adapté à la porte d'une maison, pour heurter : *Une porte à* HEURTOIR. || Chasse-roue établi à côté d'une porte cochère.

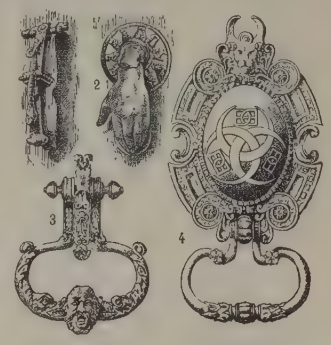

Heurtoirs : 1. Du XIVe siècle ; 2. Du XVIe siècle ; 3. Du XVe siècle ; 4. Du XVIe siècle.

— Artill. Lambourde placée à l'avant d'une plate-forme de siège contre laquelle s'appuie le devant des roues de l'affût quand on ramène la pièce en batterie.

— Chem. de f. V. BUTOIR.

— Constr. Pièce de fonte ou de fer, placée un peu au-dessus du sol pour empêcher les battants d'une porte cochère de dépasser le plan limité par les gonds et les feuillures d'ébrasement.

— Ponts et chauss. Face verticale du busc d'une écluse ; extrémité des bajoyers, contre laquelle les portes viennent s'appuyer.

— Techn. Pièce mobile quelconque, qui vient frapper sur une autre.

— Encycl. Archéol. milit. Les pièces d'artillerie étaient d'abord fixées par des frettes sur leurs charpentes d'affût, et un système de chevilles, ou *heurtoir*, passant derrière la culasse et se rattachant à l'affût, arrêtait le recul quand le coup partait. L'invention des tourillons, à la fin du XVe siècle, rendit le heurtoir inutile.

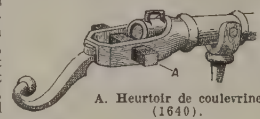

A. Heurtoir de coulevrine (1640).

— Archit. Les anciens ont connu le *heurtoir*, mentionné dans *l'Odyssée* et dans divers passages de Xénophon et de Plutarque ; on a retrouvé, d'autre part, sur la porte d'une maison de Pompéi une sorte d'anneau mobile, *ansa ostii* (anse de porte), qui servait à frapper. Au moyen âge, le heurtoir consiste le plus souvent en un vaste anneau de fer ou de bronze dont la partie inférieure frappe sur une tête de clou. L'appareil entier repose quelquefois sur une plaque de fer découpé, d'un style plus ou moins compliqué, selon l'époque. Dans certains, la tête de clou est remplacée par une figure travaillée, mufle de lion par exemple, semblant mordre l'anneau. A l'époque de la Renaissance, la forme en fer à cheval est la plus fréquente ; les heurtoirs s'ornent de sirènes, de mascarons, de coquilles, de mufles d'animaux. Au XVIIe siècle, le heurtoir prit le nom de *marteau*.

HEUSDEN, ville forte des Pays-Bas (Nord-Brabant, arrond. de Bois-le-Duc), près de la Meuse ; 2.060 hab. Prise par les Français en 1672 et en 1795.

HEUSDEN-LEZ-BEERINGEN, commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Hasselt), sur le Mangelbeek, affl. du Démer ; 2.930 hab. Bestiaux ; bois, minerais de fer. Minoteries.

HEUSDEN-LEZ-GAND, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Gand), sur l'Escaut ; 3.740 hab. Agriculture ; bestiaux. Dentelles ; filature d'étoupes. Apprêts. Fabrique de tapis. Produits chimiques.

***HEUSE** ou ***HEUSSE** n. f. Piston de pompe.

***HEUSE** n. f. (anc. haut allem. *hosa*). Chaussure qui était une jambière ou une botte, suivant qu'elle avait une tige seule ou une tige et un pied. || *Par extens.* La jambe elle-même. (Ainsi le duc de Normandie était appelé Robert *Courte-Heuse*, parce qu'il était petit et avait les jambes courtes.)

HEUSTRICH, station balnéaire de Suisse (canton de Berne), au pied du Niesen, dans la vallée de la Kander. Source alcalino-sulfureuse.

HEUSY, commune de Belgique (Liège, arrond. admin. de Verviers) ; 2.840 hab. Carrières de grès et de pierre à bâtir. Prairies.

HEUZÉ (Louis-*Gustave*), agronome français, né à Paris en 1816, mort à Versailles en 1907. Elève de l'Ecole de Grignon, il dirigea l'Ecole de Grand-Jouan (1841), professa l'agriculture à Grignon (1847), puis à l'Institut agronomique (1848). En 1885, il fut nommé inspecteur général de l'agriculture. On lui doit d'assez nombreux travaux, qui contribuèrent à la vulgarisation des meilleures méthodes agricoles. Citons : *Théâtre d'agriculture du XIXe siècle ; les Plantes industrielles ; les Plantes fourragères ; les Plantes alimentaires ; les Assolements et les systèmes de culture ; les Matières fertilisantes ;* etc.

HEUZET (Jean), humaniste français, né à Saint-Quentin vers 1660, mort en 1728. Il collabora à l'édition de Tite-Live de 1735, et composa des livres de classe qui sont demeurés longtemps en usage : *Conciones sive Orationes ex Sallustii, Livii, Curtii et Taciti historiis collectæ* (1721) ; *Selectæ e Veteri Testamento historiæ* (1726) ; *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ* (1727), mélange de grec traduit en latin et de latin arrangé.

HEUZEY (Léon), archéologue français, né à Rouen en 1831, mort à Paris en 1922. Ancien membre de l'Ecole d'Athènes, il fut nommé professeur d'archéologie à l'Ecole des beaux-arts, membre de l'Académie des inscriptions (1874), conservateur des antiquités orientales et de la céramique antique au musée du Louvre, membre de l'Académie des beaux-arts (1885). Il a écrit : *le Mont Olympe et l'Acarnanie* (1860) ; *Mission archéologique de Macédoine* (1864-1876) ; *Un palais grec en Macédoine* (1872) ; *Recherches sur les figures de femmes voilées dans l'art grec* (1874) ; *Nouvelles recherches sur les terres cuites grecques* (1877) ; *les Figurines antiques de terre cuite au musée du Louvre* (1878-1883) ; *Catalogue des terres cuites du Louvre* (1882) ; *les Opérations militaires de Jules César* (1886) ; *Un palais chaldéen* (1888) ; *les Origines orientales de l'art* (1891-1915) ; *Une villa royale chaldéenne vers l'an 4000 avant notre ère* (1900) ; *Catalogue des antiquités chaldéennes* (1902) et *des antiquités assyriennes* (1922) du musée du Louvre ; *Histoire du costume antique* (1923). Grâce à lui, à l'appui qu'il assura aux missions d'E. de Sarzec et de G. Cros, le Louvre a la première collection du monde pour les antiquités chaldéennes, une des premières pour les antiquités iraniennes.

HEUZEY (Juliette, dite Jules Philippe), femme de lettres française, née au Havre en 1865. Son premier volume, un recueil de nouvelles intitulé *les Actes de Diotime* (1896), fut présenté au public par Jules Lemaître qui la donnait comme un « Anatole France chrétien ». Elle a publié depuis : *Fils d'Abraham*, roman (1901) ; une traduction de l'allemand, *Mémoires de Charité Pirkheimer, abbesse de Nuremberg* (1905) ; *la Normandie et ses peintres* (1909) ; *Leur victime*, roman (1905) ; *Un apostolat littéraire : Lucie Félix-Faure-Goyau* (1916) ; *Allemande* (1917) ; *le Chemin sans but* (1919) ; *Dominicoles* (1929), roman sobre et délicat. Elle a publié en 1921 des œuvres posthumes de Hello. Elle a été la seconde femme de Georges Goyau.

***HÈVE** n. f. En Normandie et en Hollande, Rocher creux en dessous, où crabes, homards et langoustes se réfugient.

HÈVE (cap de la), cap crayeux de la Seine-Inférieure, fermant au N. l'embouchure de la Seine et la rade du Havre, et marquant l'extrémité sud-ouest du plateau du pays de Caux et de ses falaises. Il est haut de 105 m., et recule de 2 m. environ par an.

HÉVÉA n. f. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. (Les hévéas, au nombre d'une vingtaine d'espèces, sont des arbres à suc laiteux donnant le caoutchouc. L'*hevea brasiliensis* est le plus intéressant : originaire du bassin de l'Amazone, il a été introduit dans les plantations d'Extrême-Orient ; il ne doit être exploité qu'à partir de sa sixième année d'existence.)

HÉVÉLIUS (Jean), astronome allemand, dont le véritable nom était Höwelke, né et mort à Dantzig (1611-1687). Il construisait lui-même ses instruments et imprimait ses ouvrages. Sa femme l'aidait dans ses observations. Colbert lui fit donner une pension.

HEVER, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur la Dyle ; 2.100 hab. Tissage de lin.

HEVERLEE, commune de Belgique (Brabant, arrond. de Louvain), sur la Dyle ; 9.200 hab.

HÉVÈS, ville de Hongrie (comitat de Hévès) ; 7.000 hab.

HEVESY (Louis), homme de lettres hongrois, né à Hévès (Hongrie) en 1843, mort par suicide à Vienne en 1910. Après avoir fait ses études à Vienne, il vint à Budapest (1866) pour collaborer au *Pester Lloyd* et fonder une petite feuille satirique. En 1885, il retourna à Vienne pour être le critique d'art du *Fremdenblatt*. Il a publié en allemand et en hongrois un grand nombre de récits humoristiques de voyages ou d'études sur l'art viennois.

HEVESY (Joseph Georg von), chimiste hongrois, né à Budapest en 1885. Professeur à l'université de Fribourg en 1926, puis à l'Institut de chimie organique de Stockholm, il est l'auteur de recherches sur la mobilité des ions et la séparation des isotopes. Sa découverte de l'élément 72 (celtium ou hafnium) lui valut le prix Nobel (1943).

HÉVIN (Pierre), jurisconsulte français, né et mort à Rennes (1621-1692). Avocat au parlement de Bretagne, il étudia les législations du moyen âge. Ses principaux ouvrages sont : *Arrêts du parlement de Bretagne* (1684) ; *Coutumes générales de Bretagne* (1693) ; *Consultations et Observations sur la Coutume de Bretagne ; Questions concernant les matières féodales sur la coutume de Bretagne.*

HEWLETT (Maurice-Henri), poète et romancier anglais, né à Londres en 1861, mort à Broadchalke, près de Salisbury, en 1923. Avocat et magistrat, il a écrit des vers : *les Amants de la forêt, Pan et le Jeune berger* (1898) ; *Hélène réhabilitée* (1913) ; des ouvrages d'art : *le Masque des vieux Florentins* (1895) ; *la Poterie hors de la Toscane* (1895), et des romans : *Petits romans d'Italie* (1899) ; *la Vie et la mort de Richard Yea-and-Nay* (1900) ; *the Queen's Quair* (1904).

HEX ou **HEXA** (du gr. *hex* [forme non attique *hexa*], six), préfixe signifiant *six* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots.

HEXABRANCHE n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des dorididés, comprenant des animaux marins habitant les mers chaudes du globe.

HEXABROMOBENZÈNE n. m. Dérivé bromé de substitution du benzène C^6Br^6 analogue à l'hexachlorobenzène || Syn. de HEXABROMOBENZINE, PERBROMOBENZÈNE.

HEXACANTHE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hex*, et du gr. *akantha*, épine). Zool. Qui porte six épines ou stylets. (Se dit surtout en parlant des ténias.)

HEXACHLORÉTHANE n. m. Produit final de la chloruration de l'éthane, se sublimant vers 180°. || Syn. de PERCHLORÉTANE.

HEXACHLOROBENZÈNE n. m. Composé résultant du remplacement par des atomes de chlore de tous les atomes d'hydrogène du benzène. || Syn. de HEXACHLOROBENZINE, PERCHLOROBENZÈNE, CHLORURE DE JULIN.

— Encycl. L'*hexachlorobenzène* s'obtient dans la chloruration d'un grand nombre de substances. On le prépare en traitant le chloranile par les chlorures de phosphore.

HEXACORALLIAIRES n. m. pl. Ordre de cœlentérés scyphozoaires, comprenant les actiniaires (anémones de mer) et les madréporaires.

HEXACORDE [*è-gza*] n. m. (du préfixe *hexa*, et de *corde*). Système musical qui était basé sur une échelle ou gamme de six sons.

— Encycl. Le système des Grecs était fondé sur une série de tétracordes. De même, au moyen âge, la méthode de solmisation était fondée sur une série d'*hexacordes* qui exigeait l'emploi des *muances*, et dont la conception à été attribuée, encore que la question soit controversée,

à Gui d'Arezzo. La méthode de solmisation par hexacordes et par muances ne cessa d'être en usage jusqu'au XVIIe siècle et jusqu'à l'époque où l'adoption de la syllabe *si*, ajoutée aux six précédentes (*ut, ré, mi, fa, sol, la*), vint enfin faire triompher l'usage de la gamme moderne.

HEXACOSANE n. m. Carbone saturé qui prend naissance dans la distillation de l'acide cérotique.

HEXACRINUS n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, type de la famille des hexacrinidés et fossiles dans le terrain dévonien.

HEXACTINELLIDES [*è-gza, nèl-lid'*] n. m. pl. Sous-classe de spongiaires, dont le squelette est formé de spicules siliceux allongés et disposés suivant trois directions perpendiculaires entre elles, une impaire radiale et deux symétriques tangentielles. (Les hexactinellides comprennent la plupart des éponges de grande profondeur et des espèces semblables à des dentelles extrêmement élégantes.)

HEXADACTYLE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui possède six doigts aux membres antérieurs ou postérieurs; Qui a des nageoires, des ailes divisées en six lambeaux.

HEXADACTYLIE [*è-gza, lî*] n. f. (de *hexadactyle*). Zool. Etat d'un sujet hexadactyle. (On dit aussi SEXDIGITISME.)

HEXADÉCANE n. m. Carbure saturé $C^{16}H^{34}$. (L'hexadécane normal fond à 15° et bout à 287°.)

HEXADÉCYLÈNE ou **HEXADÉCYLIDÈNE** n. m. Carbure éthylénique $C^{16}H^{32}$.

HEXADIÈNE n. m. Nom donné aux carbures d'hydrogène diéthyléniques dérivés de l'hexane.

HEXAÈDRE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *hedra*, face). Géom. Qui a six faces planes : *Prisme* HEXAÈDRE. (On écrit aussi EXAÈDRE.)

— *Substantiv.* et au masc. Solide à six faces : *Le cube est un* HEXAÈDRE *régulier.*

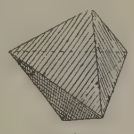

Hexaèdre.

HEXAÉDRIQUE [*è-gza, drik'*] adj. Géom. Qui se rapporte à l'hexaèdre : *Forme* HEXAÉDRIQUE.

HEXAÉMÉRON [*è-gza*] n. m. (du préfixe *hexa*, et du gr. *hémera*, jour). Commentaire sur les six jours de la Création. V. HEXAMÉRON.

HEXAÉTHYLBENZÈNE [*bin*] n. m. Carbure d'hydrogène $C^6(C^2H^5)^6$, constitué par du benzène dont les six atomes d'hydrogène ont été remplacés par des radicaux éthyle.

HEXAGONA [*è-gza*] n. m. Genre de champignons polyporées, présentant sous leur chapeau de larges mailles hexagonales. (Ces champignons n'ont pas de pied; ils sont de consistance ligneuse, et vivent sur les arbres; deux espèces seulement croissent en Europe, dans la région méditerranéenne; les autres appartiennent aux pays tropicaux.)

HEXAGONAL [*è-gza*], **E, AUX** adj. Géom. Qui a la forme d'un hexagone : *Surface* HEXAGONALE. || Dont la base est un hexagone : *Prisme* HEXAGONAL.

HEXAGONE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *gônia*, angle). Géom. Qui a six angles : *Un plan* HEXAGONE. *Une figure* HEXAGONE. (On écrit aussi EXAGONE.)

— *Substantiv.* et au masc. Figure qui a six angles : *Un* HEXAGONE *régulier. La surface d'un* HEXAGONE *régulier est égale au demi-produit du périmètre par l'apothème.*

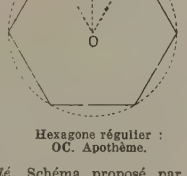

Hexagone régulier : OC. Apothème.

— Anat. V. la partie *encycl.*

— Chim. *Hexagone de Kékulé*, Schéma proposé par ce savant pour représenter la constitution du *benzène*. V. BENZINE.

— Fortif. Ouvrage formé de six bastions.

— ENCYCL. Géom. L'*hexagone* régulier inscrit dans un cercle a pour côté le rayon même du cercle. En effet, l'angle au centre AOB, correspondant au sixième de la circonférence, est de 60°; le triangle AOB qui est isocèle est donc équilatéral.

L'apothème de l'hexagone régulier est $\frac{R\sqrt{3}}{2}$. L'aire du triangle équilatéral AOB étant donnée par $\frac{R^2\sqrt{3}}{4}$, l'on a :

$$\text{Aire hexagone régul.} = \frac{3\,R^2\sqrt{3}}{2}.$$

Hexagone de Pascal. — Tout hexagone inscrit dans une conique, jouit de cette propriété importante que les trois points de rencontre des côtés opposés sont toujours en ligne droite.

— Anat. *Hexagone de Willis.* Ce polygone, situé à la base du cerveau, forme un circuit artériel complètement fermé, qui distribue le sang à la masse encéphalique. (De l'hexagone de Willis partent de nombreuses artères, qui se divisent en deux groupes destinés l'un aux circonvolutions cérébrales, l'autre aux noyaux centraux.)

HEXAGONITE [*è-gza*] n. f. Silicate naturel, qui est une variété manganifère d'amphibole.

HEXAGRAMME [*è-gza*] n. m. (du préfixe *hexa*, et du gr. *gramma*, caractère). Assemblage de six lettres.

— Philol. Nom donné à chacune des soixante-quatre combinaisons divinatoires des Chinois, formées par la superposition de deux des huit trigrammes arrangés en rose des vents et formés chacun de la combinaison de trois lignes entières ou brisées.

HEXAGYNE [*è-gzu*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *gunê*, femelle). Bot. Qui a six pistils.

HEXAGYNIE [*è-gza, nî*] n. f. (de *hexagyne*). Ordre de plusieurs classes du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur renferme six styles ou pistils.

HEXAHYDRO, préfixe servant à désigner, en chimie, des corps dont la molécule a fixé six atomes d'hydrogène : HEXAHYDRO*aniline, acide* HEXAHYDRO*phtalique.*

Hexaméron *ou Entretiens sur l'œuvre des six jours,* Série de neuf homélies prononcées, pendant le carême, par saint Basile. Elles sont un brillant commentaire du premier chapitre de la *Genèse*. Saint Basile y décrit la création du ciel et de la terre, dans un style remarquable. — Le frère de saint Basile, saint Grégoire de Nysse, a aussi écrit un **Hexaméron** ou *Traité sur l'œuvre des six jours*, qui est non plus un recueil d'homélies, mais un livre proprement dit, où il passe en revue les différents détails du récit de Moïse. C'est un ouvrage un peu froid et sec. — Un autre **Hexaméron** est dû à saint Ambroise.

HEXAMÉTHOXYAURINE. Syn. de EUPITTONIQUE.

HEXAMÉTHYLBENZÈNE [*bin*] n. m. (du préfixe *hexa*, et de *méthylbenzène*). Carbure d'hydrogène constitué par du benzène dont les six atomes d'hydrogène sont remplacés par des radicaux méthyle. Il fond à 164°, bout à 264°.

HEXAMÉTHYLÈNE n. m. (du préfixe *hexa*, et de *méthylène*). Chim. Syn. de CYCLOHEXANE.

HEXAMÉTHYLÈNETÉTRAMINE n. f. (du préfixe *hexa*, de *méthylène* n. m., et de *tétramine* adj.). Chim. Produit découvert en France, sous le nom de *formine*, par Bardet et Trillat, et qui résulte de l'union de l'ammoniaque avec le formol. || Syn. de HEXAMINE, UROTROPINE.

HEXAMÈTRE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *métron*, mesure). Se dit d'un vers, grec ou latin, qui a six pieds, et particulièrement de l'hexamètre dactylique ou vers héroïque employé dans l'épopée. || *Abusivem.*, Se dit du vers français de douze syllabes ou alexandrin.

— *Substantiv.* et au masc. Vers de six pieds : *Poème en* HEXAMÈTRES.

— ENCYCL. *L'hexamètre* devrait régulièrement s'appeler *hexapodie*. Il fut employé en Grèce par Homère et Hésiode, d'où son nom de *vers héroïque;* néanmoins, les poètes lyriques s'en servirent. Introduit à Rome par Ennius, il détrôna le vers saturnien. C'est dans ce rythme que sont écrites les œuvres de Lucrèce, de Virgile, de Lucain, de Juvénal, une partie de celles de Catulle, d'Horace, d'Ovide. Chez les modernes, une tentative faite en France, au XVIe siècle, pour créer un hexamètre, a échoué. Par contre, on en trouve en allemand et en slave. Le caractère de ce vers est l'équilibre, l'harmonie, la tranquillité. Il se compose essentiellement, dans la métrique ancienne, de six pieds; le temps fort est sur la première portée de chaque pied. Les quatre premiers pieds sont des dactyles ou des spondées; le cinquième pied est généralement un dactyle; le sixième, toujours un spondée ou un trochée. Lorsque le cinquième pied est un spondée, le vers est dit *spondaïque*. Lorsque, par une exception très rare, le sixième pied est un pyrrhique ou un ïambe, le vers est dit *miure*. Il doit toujours y avoir des séparations de mots, qui se nomment, suivant leur place : coupe *hepthémimère, penthémimère, trithémimère, au trochée troisième*. En grec, une seule coupe quelconque suffit; en latin, la coupe penthémimère seule n'a pas besoin d'être accompagnée d'une autre. En outre, les Grecs recherchent surtout la coupe au trochée troisième, les Latins la coupe penthémimère. Enfin, les Grecs mettent plus souvent que les Latins une ponctuation forte après le quatrième pied, ce que l'on nomme *ponctuation* ou *coupe bucolique*.

HEXANCHUS [*è-gzan-kuss*] n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des notidanidés, caractérisés par la possession de six paires de fentes branchiales. (Ce sont des squales allongés, fusiformes, à grande nageoire caudale en faux. La seule espèce de France est le griset [*hexanchus cinereus*], requin assez commun dans la Méditerranée, très rare dans l'Atlantique, il atteint 4 m. de long, et un poids de 200 kg. Sa chair, très mauvaise, passe pour purgative, mais ses intestins sont un mets assez recherché en Italie.)

HEXANDRE [*è-gzan-dre*] adj. (du préfixe *hex*, et du gr. *andros*, mâle). Bot. Qui a six étamines.

HEXANDRIE [*è-gzan-drî*] n. f. (de *hexandre*). Classe de Linné, comprenant les plantes dont les fleurs ont six étamines égales entre elles, comme le lis, le riz, etc.

HEXANDRIQUE [*è-gzan-drik'*] adj. Bot. Qui se rapporte à l'hexandrie.

HEXANE [*è-gzan'*] n. m. Hydrocarbure saturé C^6H^{14}.

— ENCYCL. On connaît les cinq isomères prévus par la théorie, qui sont des liquides incolores : *l'hexane normal* $CH^3(CH^2)^4CH^3$ ou dipropyle, contenu dans les pétroles américains, bouillant à 71°; le *méthyldiéthylméthane* $CH^3.CH(C^2H^5)^2$ bouillant à 64°; le *diméthylpropylméthane* $CH^3(CH^2)^2CH(CH^3)^2$ bouillant à 62°, le *diisopropyle* $(CH^3)^2CH.CH(CH^3)^2$, bouillant à 58°, le *triméthyléthylméthane* $CH^3CH^2C(CH^3)^3$ bouillant à 49°.

HEXANEDIOÏQUE [*ik'*] n. m. Chim. Syn. de ACIDE ADIPIQUE.

HEXANEDIOL n. m. Glycol dérivé de l'hexane.

HEXANEDIONE n. f. Dicétone dérivée de l'hexane.

HEXANITRODIPHÉNYLAMINE n. f. Base six fois nitrée de formule $(NO^2)^3.C^6H^2.NH.C^6H^2(NO^2)^3$ constituant un explosif puissant, fondant à 236°, employé par les Allemands pendant la guerre de 1914 en mélange avec le trinitranisol ou la tolite.

HEXANITROMANNITE n. f. Ether hexanitrique de la mannite extrêmement explosif au choc.

HEXANOÏQUE [*no-ik'*] n. m. Chim. Syn. de ACIDE CAPROÏQUE.

HEXANOL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL HEXYLIQUE.

HEXANONE n. f. Nom des cétones saturées, à six atomes de carbone.

HEXAOXYBENZÈNE [*bin*] n. m. Chim. Syn. de HEXAPHÉNOL.

HEXAPÉTALE [*è-gza*] adj. Bot. Qui a six pétales.

HEXAPHÉNOL n. m. Corps de formule $C^6(OH)^6$ possédant six fonctions phénol. || Syn. de HEXAOXYBENZÈNE.

HEXAPHYLLE [*èg'h-za-fil'*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a six feuilles ou six folioles.

Hexaples (du gr. *hexaplos*, sextuple), ouvrage d'Origène. Après avoir comparé le texte hébreu et différentes versions grecques de l'Ancien Testament, Origène publia le résultat de ses travaux dans un immense ouvrage disposé en *six* colonnes, d'où le nom de *Hexaples*. La première renfermait le texte hébreu, et la seconde ce même texte en lettres grecques; les quatre dernières contenaient chacune une version grecque différente. Les *Hexaples* sont perdues à l'exception de quelques fragments.

Hexapode : *a*, piéride; *b*, larve de coléoptère (dytique).

HEXAPODE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *pous, podos*, pied). Qui a six pattes.

— N. m. pl. Classe des animaux articulés. || Syn. de INSECTE.

— Groupe d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant les *piérides, papilionides, hespérides* et autres papillons chez lesquels les six pattes sont également bien développées et propres à la marche. (Mais il existe aussi des hexapodes dans d'autres groupes de papillons, comme chez les lycènes, où les femelles présentent ce caractère.)

— *Substantiv.* et au masc. Métrol. Nom donné par les Grecs à une mesure de longueur qui valait à peu près, en Grèce, 1m,08, et en Egypte 2m,16.

HEXAPODIE [*è-gza-po-dî*] n. f. Métriq. Groupe de six pieds.

HEXAPOLE [*è-gza*] n. f. (du préfixe *hexa*, et du gr. *polis*, ville). Hist. anc. Confédération de six villes, chez les Doriens d'Asie Mineure, sur la côte de Carie.

HEXAPTÉRYGE n. m. (du préfixe *hexa*, et du gr. *ptéruz, ugos*, aile). Liturg. Instrument du culte grec consistant en un disque soutenu par un manche, et représentant un séraphin à six ailes. (Ils sont ordinairement en bois peint et doré, parfois en argent ou en or.)

HEXAPTOTE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *ptôsos*, qui tombe, qui est au bout). Gramm. Se dit des mots latins qui ont, pour les six cas du singulier, six terminaisons différentes, ce qui est fort rare. (On ne cite guère que *unus* comme exemple.)

HEXAS n. m. (mot lat.) Numism. Monnaie romaine, division de l'as, équivalant à deux onces, frappée en argent ou en bronze.

HEXASÉPALE [*è-gzass*] adj. Bot. Qui a six sépales.

HEXASPERME [*è-gzass-pèrm'*] adj. Bot. Qui renferme six semences.

HEXASTÉMONE [*è-gzass-té*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *stèmôn*, étamine). Bot. Se dit des fleurs à six étamines.

HEXASTIQUE [*è-gzass-tik'*] adj. (du préfixe *hexa*, et *stikhos*, vers). Qui est composé de six vers.

— *Substantiv.* et au masc. Pièce de six vers : *Un* HEXASTIQUE.

HEXASTYLE [*è-gzass-til'*] adj. et n. m. (du préfixe *hexa*, du gr. *stulos*, colonne). Se dit d'un portique qui a six colonnes de face.

HEXASYLLABE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hexa*, et de *syllabe*). Composé de six syllabes.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* HEXASYLLABE.

HEXATÉTRAÈDRE [*è-gza*] adj. (du préfixe *hexa*, et du gr. *tetra*, quatre, et *hedra*, base). Minér. Se dit des cristaux cubiques dont chaque face porte une pyramide quadrangulaire.

Hexateuque [l'] (du préfixe *hexa*, et du gr. *teukhos*, volume). Nom donné par quelques exégètes aux six premiers livres de la Bible, c'est-à-dire au *Pentateuque*, augmenté du *Livre de Josué*, qui est considéré généralement comme une sorte de complément du *Pentateuque*.

HEXAVALENT [*lan*] adj. Se dit d'un atome ou d'un radical possédant six valences.

HEXÈNE n. m. Syn. de HEXYLÈNE.

HEXÉNIQUE [*nik'*] adj. Se dit des acides éthyléniques de formule générale $C^6H^{10}O^2$.

HEXÉNOÏQUE n. m. Syn. de ACIDE HEXÉNIQUE.

Hexham, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northumberland), sur la Tyne; 8.800 hab. Gants, chapeaux, grosses toiles. Tannerie. En 1464, défaite d'Edouard IV par le comte de Somerset.

HEXINE n. m. Carbure d'hydrogène acétylénique C^6H^{10}.

HEXITE n. f. Nom générique donné aux sucres constitués par des hexalcools. || Syn. de HEXOL, HEXAOXYPARAFFINE.

HEXONIQUE adj. *Bases hexoniques*, Se dit de bases renfermant six atomes de carbone résultant de l'hydrolyse des protamines.

HEXOSE n. m. Nom générique des sucres aldéhydiques ou cétoniques possédant six atomes de carbone dans leur molécule. (On distingue les aldohexoses et les cétohexoses.)

HEXOYLÈNE [*è-gzo-i*] n. m. Hydrocarbure acétylénique C^6H^{10}, homologue normal du *valérylène*.

HEXYLAMINE [*è-gzi*] n. f. Amine correspondant à un des alcools hexyliques.

HEXYLE [*è-gzil'*] n. m. Radical monovalent C^6H^{13}, dérivé d'un alcool hexylique par suppression de l'oxhydryle.

HEXYLÈNE [*è-gzi*] n. m. Anc. nom générique des carbures éthyléniques de formule générale C^6H^{12}. || Syn. de CAPROÈNE, CAPROYLÈNE, HEXÈNE.

HEXYLGLYCÉRINE n. f. Nom de tout alcool triatomique à chaîne ouverte, qui a pour formule $C^6H^{14}O^3$.

HEXYLIQUE [*è-gzi-lik'*] adj. Se dit des composés et particulièrement des alcools qui contiennent le radical hexyle C^6H^{13}·OH. || Syn. de CAPROÏQUE, CAPROYLIQUE, HEXANOL.

HEYDEN. Géogr. V. RHEYDT.

HEYDEN (Jan VAN DER), peintre hollandais d'architecture et de paysages, né à Gorkum en 1637, mort à Amsterdam en 1712. Aidé de son ami Adrien Van de Velde, qui peignait de charmantes petites figures dans ses paysages, il exécuta des toiles exquises, où l'observation de l'archéologue se mêle au sentiment du paysagiste. On a de lui, au Louvre : *Vue de la maison de ville d'Amsterdam, Eglise et place d'une ville de Hollande*, et *Vue d'un village au bord d'un canal*, œuvres d'une rare valeur. Il fit un voyage à Rome. Une *Rue de Rome* (musée de Dusseldorf) est de cette époque. Après un assez long séjour en Italie, Van der Heyden revint à Amsterdam. C'est alors qu'il fit l'*Hôtel de ville* sous trois aspects différents, études superbes qui sont autant de tableaux animés de petites figures charmantes. Amsterdam possède, en outre, le *Marché neuf*, la *Maison du poids public* et l'*Eglise*.

Van der Heyden.

A son talent de peintre Van der Heyden joignait des

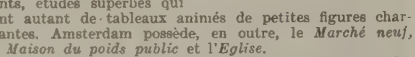

Jan Van der Heyden.

connaissances variées. On lui doit un perfectionnement de la pompe à incendie.

HEYDEN (comte Loguine Petrovitch), amiral russe d'origine hollandaise, né à La Haye en 1772, mort à Revel en 1850. En 1795, lors de la conquête de la Hollande par les armées de la Convention, il emmena le stathouder et ses fils en Angleterre. Il entra alors au service de la Russie, se fit naturaliser Russe en 1810, lors de la réunion de la Hollande à l'Empire français, commanda la flottille du golfe de Finlande, opéra devant Dantzig en 1813 pour reprendre cette ville conquise en 1807 par Napoléon Ier, fut nommé contre-amiral en 1817. Il est surtout célèbre pour la part brillante qu'il prit à la bataille de Navarin en 1827. Il fut alors nommé vice-amiral, aide de camp général de l'état-major de la flotte.

HEYDEN (Auguste-Jacques-Théodore DE), peintre allemand, né à Breslau en 1827, mort à Berlin en 1897. Fils du poète Auguste-Frédéric de Heyden, il suivit les cours de l'académie des beaux-arts de Berlin, se rendit ensuite à Paris où il fréquenta les ateliers de Glaize et de Couture. On a de lui *Sainte Barbe, patronne des mineurs* (1863), *Entrée de Luther et de Frundsberg à Worms, Leucothée, Un mariage sur le bûcher, Œdipe devant le Sphinx*, etc.

HEYDRICH (Reinhard), homme politique allemand, né à Halle en 1904. Entré dans la marine en 1922, il en fut chassé en 1931, adhéra en 1932 au parti nazi, où il devint l'adjoint de Himmler. Chef de la police politique de Munich en 1933, il présida à la purge de juin 1934. Nommé en 1934 chef de toute la police allemande, il devint en 1940 commissaire général de la *Gestapo* (v. ce mot) pour les territoires occupés. En 1941, il succéda à von Neurath comme protecteur du Reich en Bohême et Moravie, où il se rendit odieux par la brutalité de son action policière, et fut assassiné par les patriotes tchèques à Prague en 1942.

HEYDUK (Adolphe), poète tchèque, né près de Skutetch (Skutsch) en 1835, mort à Pisek en 1923. Il fit dans l'enseignement une modeste carrière. Il a publié, depuis 1859, des recueils d'un sentiment très sincère et d'une forme très harmonieuse, qu'inspire souvent la chanson populaire : *Poésies* (1859) ; *Poésies II* (1864-1865) ; *Dans la solitude* (1883) ; *Chansons* (1885) ; *Nouvelles Mélodies tziganes* (1897) ; *les Roses noires* (1900) ; etc.

HEYLLI (Antoine-Edmond POINSOT, dit *Georges* d'**Heilly**, puis d'), littérateur français, né à Nogent-sur-Seine (Aube) en 1833, mort à Paris en 1902. Il fonda, en 1876, *la Gazette anecdotique*, publia des éditions curieuses, des documents intéressants et de nombreux ouvrages anecdotiques, particulièrement sur l'histoire du théâtre : *Morts royales* (1866) ; *Cotillon III* (1867) ; *Dictionnaire des pseudonymes* (1867) ; *les Fils de leurs œuvres* (1868) ; *Journal du siège de Paris* (1873) ; *l'Opéra*, histoire et répertoire (1875) ; *Journal intime de la Comédie-Française, de 1852 à 1871* (1879) ; *Théâtre des boulevards* (1881) ; *Rachel d'après sa correspondance* (1882) ; *l'Opéra-Comique* (1886).

HEYMANS (Adrien-Joseph), peintre belge, né à Anvers en 1839, mort à Bruxelles en 1921. On a vu de lui à Paris : *Temps pluvieux sur l'Escaut, Effet de nuit, Souvenir de la Hollande, Automne, La Rentrée du berger, les Dunes de Newport*. Le musée de Gand renferme de Heymans un *Coucher de soleil dans la lande*, page vigoureuse.

HEYNE (Christian Gottlob), philologue et archéologue allemand, né à Chemnitz en 1729, mort à Gœttingue en 1812. Devenu, en 1763, professeur à l'université de Gœttingue, Heyne a publié de nombreuses éditions, qui, sauf son *Virgile* (1767-1775), ont vieilli. Ses travaux les plus estimés, publiés dans ses *Opuscula academica*, portent sur l'archéologie byzantine et la mythologie.

HEYNE (Maurice), professeur et philologue allemand, né à Weissenfels-sur-la-Saale (Prusse) en 1837, mort à Gœttingue en 1906. Professeur à l'université de Halle, puis à l'université de Gœttingue (1889) il y fonda une importante galerie d'antiquités nationales. Il a donné des éditions savantes de *Beowulf*, de *Heliand*, d'*Ulfilas* et d'autres vieux textes saxons. On lui doit aussi des traités remarquables sur les dialectes germaniques, sur les habitations, la nourriture, les vêtements des Allemands au moyen âge, et enfin un *Deutsches Wœrterbuch* (1896) qui jouit d'une grande réputation.

HEYNÉE [*è-né*] n. f. Genre de méliacées trichiliées, comprenant des arbustes à feuilles pennées, à fleurs en grappes ramifiées, à fruit charnu. (On en connaît trois espèces, qui croissent dans l'Inde.)

HEYRIEUX, ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 20 kil. de Vienne ; 1.120 hab. Ch. de f. P.-L.-M. et Tramways Ouest de Lyon. Bourg de la grande banlieue de Lyon. — Le canton a 12 comm., et 8.705 hab.

HEYSE (Jean-Chrétien-Auguste), grammairien allemand, né à Nordhausen en 1764, mort à Magdebourg en 1829. Il a écrit entre autres une *Grammaire allemande* (1814), qui est encore très répandue.

HEYSE (*Paul*-Jean-Louis), écrivain allemand, neveu du précédent, né à Berlin en 1830, mort à Munich en 1914. Heyse fut un des écrivains allemands les plus variés, les plus féconds et les plus admirés en son temps. Ce sont ses nouvelles qui lui ont valu le plus grand succès. L'une de ses premières, *l'Arrabiata* (1854), est considérée comme son chef-d'œuvre. Citons : *Nouvelles du lac de Garde* (1902) ; *Ninon et Autres nouvelles* (1902). Dans le roman ses meilleurs ouvrages, *Enfants du monde* (1873) et *Au Paradis* (1875) manquent de puissance de conception et de vigueur de développement. Il a encore moins réussi dans le drame, malgré le succès de pièces telles que *Hadrian* (1865) et *Colberg* (1868). Ses poésies, gracieuses et délicates, trahissent un goût raffiné, qui exclut l'abandon et l'effusion. Ses meilleurs vers se trouvent dans *la Salamandre* (1870). Heyse fut aussi un traducteur habile, et un critique intelligent. Enfin, il a publié ses *Souvenirs de jeunesse et Confessions* (1900).

HEYST, auj. **Heist**, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Bruges), sur la mer du Nord, au débouché du canal Léopold et de celui de Schipdonk, en face du port de Zeebrugge ; 5.635 hab. Pêcheries ; bains de mer dont dépend la plage de Duinbergen.

HEYST-OP-DEN-BERG, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Malines), sur la Grande-Nèthe ; 8.600 hab. Minoteries. Chaudronnerie. Pépinières d'arbres fruitiers. Tanneries.

HEYWOOD, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, Lancastre) ; 26.700 hab. Filatures de laine et de coton. Fonderies de fer, quincaillerie. Dépendance de Rochdale.

HEYWOOD (John), auteur dramatique anglais, né dans le Hertfordshire vers 1497, mort à Malines en 1580. Catholique, il fut l'ami de Thomas More. Il est l'auteur de *Interludes*, dialogues écrits dans la tradition comique du moyen âge ; d'un poème allégorique, *l'Araignée et la Mouche* (1556), en faveur des catholiques, et d'un grand nombre d'épigrammes.

HEYWOOD (Thomas), acteur et auteur dramatique anglais, né dans le comté de Lincoln vers 1575, mort après 1641. Il ne composa pas moins de deux cent vingt pièces, parmi lesquelles on cite surtout : *Une femme tuée par la tendresse* (1603), et *le Voyageur anglais* (1633), où il traite, non sans grandeur, le thème de la pitié et du pardon ; *les Quatre apprentis de Londres* (1600) ; *Edouard IV* (deux parties : 1600-1605) ; *la Belle fille de la Bourse* (1607), pleines de descriptions réalistes de la Cité ; *le Viol de Lucrèce* (1608).

Hg, Symbole chimique du MERCURE.

hg, Symbole de HECTOGRAMME.

***HI, HI**, mimologisme représentant le rire : HI, HI, HI ! *comme vous voilà bâti !* (Molière.) ou les pleurs : HI, HI, HI ! *Il m'a battu.*

— *Substantiv.* et invar. : *Faire des hi et des ho*. Manifester un grand étonnement. || *Point de hi, point de ha*. Point d'obstacle, point de souffrance : *La mienne* [ma santé] *est parfaite ;* POINT DE HI, POINT DE HA, *une machine toute réglée*. (Mme de Sévigné.)

HIA, la première des trois dynasties royales de la Chine antique. Fondée, dit la tradition, par Yu le Grand, elle disparut avec Kie. On ne sait rien d'historique sur cette dynastie, qui aurait régné de 2205 à 1818 av. J.-C.

HIA-MEN. Géogr. V. AMOY.

HIANG-YU, chef de bandes chinois qui contribua à détruire la dynastie de Tsin et fut finalement battu par Kao-tsou, le fondateur de la première dynastie Han (106 av. J.-C.).

HIAO-TSONG, empereur chinois de la dynastie des Ming (1488-1505). Il sut se soustraire à l'influence des bonzes et des eunuques, et gouverna pour le bien du pays. En 1497, il ordonna la revision du *Tai-Ming Hoeï-tien* (« Recueil de lois, us et coutumes de la grande dynastie impériale des Ming »), et fit, en 1502, procéder au dénombrement de la Chine.

HIATUS [*tuss*] n. m. (mot lat. venu de *hiatum*, supin de *hiare*, être béant, parce que la bouche s'ouvre dans l'*hiatus*). Gramm. et Prosod. Rencontre sans élision de deux voyelles, à la fin d'un mot et au commencement d'un autre : *Il y a des* HIATUS *choquants ; il y en a d'agréables*. (D'Alembert.)

— *Fig.* Solution de continuité. || Lacune dans un ouvrage. || Endroit d'une pièce de théâtre, où la scène reste vide. || Interruption dans une généalogie.

— Anat. Nom donné à quelques orifices anatomiques : *Hiatus de Fallope*, Petite fente située sur la face antérieure du rocher. (Elle constitue l'ouverture de l'*aqueduc de Fallope*, dans lequel chemine le grand nerf pétreux superficiel.) || *Hiatus de Winslow*, Orifice situé sous le foie et qui conduit derrière l'estomac, dans l'*arrière-cavité des épiploons*.

— ENCYCL. Gramm. et Prosod. L'*hiatus* est un son désagréable, produit par la rencontre de deux voyelles, l'une qui finit un mot, si ce n'est pas un *e* muet en français, l'autre qui commence le mot suivant, ou est seulement précédée, en français, d'un *h* muet. En prose, on doit éviter l'hiatus par euphonie ; mais il n'y a pas de règles fixes. Dans les vers, au contraire, il y a des lois très strictes. Chez les anciens, l'hiatus est généralement interdit. On l'évite en ajoutant à la voyelle finale une lettre (*v éphelcystique* ou *paragogique* en grec), en élidant cette voyelle (*apocope* ou *élision*), en élidant la voyelle qui commence le second mot si elle est brève (*aphérèse*), en fondant en une seule les deux voyelles (*crase*), ou en abrégeant certaines voyelles. En France, jusqu'à Malherbe, l'hiatus a été permis dans presque tous les cas. Depuis, il fut interdit d'une façon à peu près absolue en poésie. Aujourd'hui, toutefois, il y a tendance à débarrasser ce principe de ce qu'il a de trop étroit.

HIBACHI n. m. Brasero, en bronze ou en porcelaine, d'un usage général au Japon.

HIBBERTIE [*i-bèr-sî*] n. f. Genre de dilléniacées, comprenant des arbrisseaux parfois sarmenteux ou volubiles, à feuilles pétiolées ou sessiles. (On en connaît environ quatre-vingts espèces de l'Australie et des îles de l'Océanie, de Madagascar, dont plusieurs sont cultivées dans les serres tempérées ou les orangeries.)

HIBBERTITE [*bèr*] n. f. Carbonate hydraté naturel de calcium et de magnésium.

HIBERNACLE [*bèr*] n. m. (du lat. *hibernus*, d'hiver). Nom que Linné donne aux bourgeons, aux bulbes et à tous les organes protégeant de jeunes pousses pendant l'hiver, et qui contribuent à propager l'individu.

HIBERNAL [*bèr*], **E, AUX** adj. (lat. *hibernalis*). Qui a lieu pendant l'hiver : *Germination* HIBERNALE. *Travaux* HIBERNAUX.

— Zool. *Sommeil hibernal*, Engourdissement, plus ou moins complet et plus ou moins long, dans lequel tombent pendant l'hiver divers mammifères.

— ENCYCL. Les animaux sujets au *sommeil hibernal* sont des rongeurs comme les marmottes, les loirs et les muscardins ; des insectivores comme les hérissons ; des carnassiers comme les blaireaux et les ours ; des chéiroptères comme les chauves-souris. Le sommeil hibernal des rongeurs et insectivores est continu, dure tout l'hiver, tandis que celui des autres est interrompu suivant les écarts de température. Les marmottes s'enferment dans leurs terriers ; les autres se cachent dans des trous, des arbres creux ; repliés sur eux-mêmes, roulés en boule, ils tombent dans un engourdissement profond, accompagné d'abaissement de température (jusqu'à + 1°), de ralentissement dans la circulation et la respiration ; la fonction nutritive est réduite à la désassimilation des graisses accumulées pendant l'automne.

HIBERNANT [*bèr-nan*], **E** adj. Se dit des animaux qui hibernent.

HIBERNATION [*bèr, si-on*] n. f. (de *hiberner*). Engourdissement, sommeil hibernal.

HIBERNER [*bèr-né*] v. intr. (du lat. *hibernus*, d'hiver). Passer l'hiver dans un état d'engourdissement complet (en parlant des animaux hibernants) : *La marmotte* HIBERNE.

HIBERNIDE n. f. Chenille qui recherche surtout les feuilles des chênes et des hêtres, dont elle découpe les bords sans entamer les nervures.

HIBERNIE [*bèr-nî*] ou **HIBERNIA** [*bèr*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des hiberniidés, comprenant des phalènes d'hiver qui apparaissent de novembre à mars dans les grandes forêts.

Hibernie : *a*, mâle ; *b*, femelle.

— ENCYCL. Les mâles d'*hibernie* seuls volent ; les femelles n'ont pas d'ailes, mais elles grimpent sur les arbres et y pondent ; les chenilles sont très nuisibles. C'est ainsi que l'*hibernia defoliuria* ou « phalène effeuillante » a pu commettre tant en France qu'en Allemagne des dégâts fort importants.

HIBERNIE (lat. *Hibernia*), **HIBERNIENS**, Anc. dénomination de l'*Irlande* et des Irlandais.

HIBERNO-CELTIQUE adj. (de *Hibernie* et *celtique*). Se dit du dialecte celtique qu'on parlait en Irlande.

HIBISCUS [*kuss*] n. m. (mot lat. formé du gr. *hibiskos*, guimauve). Bot. Nom scientifique du genre *ketmie* qui comprend cent quatre-vingts espèces des régions tempérées et chaudes de tout le globe.

— ENCYCL. Bot. Le bois de l'*hibiscus tiliaceus* est utilisé pour des embarcations légères. Des graines de l'*hibiscus abelmoschus*, on retire une huile musquée : l'huile d'ambrette ; l'*hibiscus esculentus* ou gombo donne un fruit jaune employé pour certains potages. Une dizaine d'espèces sont cultivées pour leurs fleurs : *hibiscus syriacus, hibiscus rosa-sinensis*, etc.

L'écorce de certains hibiscus des Indes, de la Guyane française ou des Antilles, etc., est utilisée dans la fabrication de cordages, sparteries ou toiles d'emballage.

***HIBOU** n. m. (origine inconnue). Zool. Nom général et vulgaire des oiseaux de proie nocturnes, particulièrement de ceux qui ont des aigrettes, comme les ducs, et qui sont très utiles à l'agriculture.

Hibou.

— Fig. : *J'ai vu bien des* HIBOUX *se croire aigles*. (Voltaire.) || *Fig.* et *fam.* Homme qui fuit la société, le grand jour : *Un très vieux* HIBOU, *près de mourir dans sa masure...* (Voltaire.)

— ENCYCL. Zool. Les *hibouz* proprement dits (*asio*) appartiennent à la famille des bubonidés, tribu des buboninés, et se caractérisent par le cercle irrégulier de plumes qui entoure l'œil, et le développement des plumes formant aigrettes au-dessus des oreilles. Les hiboux comprennent trente espèces du globe, dont une cosmopolite, qui est le hibou brachyote de France. Le hibou commun ou des forêts, moyen duc (*asio otus*), est jaune roussâtre, varié de brun, avec le ventre plus clair, grivelé de noir ; il a d'assez fortes aigrettes ; long de 30 à 40 cm, il

mesure près de 1 m. d'envergure ; commun en Europe et dans le nord de l'Asie, il est remplacé en Amérique par des espèces très voisines (*asio clamator* et *stygius*). Ce hibou est très utile, détruisant quantité de rats, mulots et souris ; il niche dans les creux d'arbres, les nids abandonnés des corneilles ; il ne sort que la nuit. Au contraire, le hibou brachyote (*asio accipitrinus*) ou hibou des marais chasse en plein jour et se tient dans les plaines, nichant dans les crevasses ; un peu plus grand que le moyen duc, beaucoup plus pâle, avec les aigrettes plus maigres, il voyage beaucoup et franchit les mers.

HIBOU n. m. Cépage à fruits rouges et à fruits blancs, cultivé en Savoie et principalement sous la forme de treilles. (Il est assez productif, mais sujet à la pourriture.)

***HIC** n. m. (adv. lat. signif. *ici*, et employé substantiv. en franç.). *Fam.* Nœud de la question, difficulté : *Se procurer des marchandises, ce n'est rien ; les vendre, les bien vendre sans soupçons, c'est là le* HIC. (E. Sue.) *Voilà le* HIC.

— *Hic et nunc*, Mots latins qui signifient littéralement : *Ici et maintenant*, et qu'on emploie souvent pour signifier : Sans délai et en ce lieu même : *Vous allez me payer* HIC ET NUNC.

— Philos. scolast. *Ad hic et nunc*, Dans un lieu et un temps déterminés : *L'esprit n'a pas de lieu, mais le corps existe toujours* AD HIC ET NUNC.

HICCÉITÉ [*ik-sé*] n. f. (du lat. *hic*, ici). Philos. scolast. Existence dans un lieu déterminé.

HICÉTAS de Syracuse, philosophe pythagoricien du IVe siècle av. notre ère. Il fut peut-être le premier à enseigner l'immobilité du système céleste, et la rotation de la terre sur elle-même. Il semble cependant avoir admis, avec Philolaüs, l'existence de l'*antichthone* pour expliquer les éclipses.

HICÈTE [*sèt'*], **HEICÈTE** ou **HÉLICITE** n. m. Moine du Ve-VIe siècle, dont la dévotion consistait à se livrer à des danses et des chants avec des moniales, à la gloire de Dieu, à l'exemple de Moïse et de sa sœur.

HICHAM BEN ABD EL-MALIK (Aboul Walid), dixième calife oméyade, né à Damas en 688, mort en 743. Il succéda à son frère Yézid en 724 et établit sa capitale à el-Rousâfa, en Mésopotamie. Il résista avec succès aux attaques des Abbassides et des Alides et augmenta le patrimoine du calife. Son général, Nasben-Seyyar, pacifia le Khorassan et reprit le Ferghana aux Turcs ; ses lieutenants conquirent plusieurs provinces sur les frontières de l'empire, du côté de l'Indus, en Arménie et dans le Soudan. Ce fut sous son règne que les musulmans ravagèrent le midi de la France (725), et qu'Abdérame fut vaincu par Charles-Martel à Poitiers (octobre 732). Hicham fut en lutte constante avec l'Empire grec, et ses deux fils, Moawiya et Soleïma, enlevèrent aux Byzantins Césarée de Cappadoce et Amasie.

HICHAM Ier (Aboul Walid er-Radî), second émir oméyade d'Espagne, né et mort à Cordoue (757-796). Il était fils du calife Abd er-Rahmân Ier, auquel il succéda en 788. Ses troupes conquirent la Castille, la Cerdagne, et s'emparèrent de Narbonne (794). Elles rapportèrent de cette campagne un immense butin, dont Hicham employa une partie à achever la mosquée de Cordoue et à refaire le pont du Guadalquivir qui menaçait ruine. Cet émir fut surnommé **le Juste** (*el-Adil*).

HICHAM II, dixième émir oméyade d'Espagne et troisième calife de Cordoue, né vers 966, mort vers 1013. Il succéda à son père, le calife Hakam II el-Mostanser, en 976, à l'âge de dix ans, sous la tutelle d'une mère dénaturée Sobh (« Aurore ») qui fit de son amant Almanzor (al-Mansour), le tout-puissant régent (*hâdjib*) du royaume. Almanzor mort (1002), son fils aîné Abd el-Malik el-Mouzaffar le remplaça ; il mourut à son tour (1008) et son frère cadet Abd er-Rahman Sanchol lui succéda. Incapable, il fut renversé (1009). Quant à Hicham II, inexpérimenté et livré aux pratiques les plus bigotes, il fut d'abord interné dans la résidence d'Al-Zahrâ, à l'ouest de Cordoue. En 1013, il disparut massacré par les Berbères. Sa nullité avait préparé la décadence du brillant califat de Cordoue.

HICHAM III (el-Moutadd), fils d'Abd er-Rahman IV, seizième et dernier calife oméyade de Cordoue, né en 974, mort à Lérida en 1036. Il fut proclamé calife en 1027. D'une incapacité encore plus grande que Hicham II, il accéléra la dissolution du grand califat et son émiettement en petites principautés.

HICHENS (Robert Smythe), romancier anglais, né à Speldhurst (Kent) en 1864, mort en Suisse en 1950. D'abord critique des mœurs mondaines et conteur romantique dans *l'Œillet vert* (1894), *Un imaginatif* (1895), *Remords de conscience* (1900), il a connu la grande popularité avec ses descriptions du Sud-Algérien et du Sahara dans *le Jardin d'Allah* (1905 ; mis à la scène en 1920), puis avec *Barbary Sheep* (1909), *Le dieu qu'il porte en lui* (1926), *la Bachante* (1927), *le Nouveau Chemin de la vie* (1942).

hic jacet, mots latins signifiant *Ici gît* et par lesquels s'ouvrent de nombreuses inscriptions funéraires.

hic jacet lepus, mots latins signifiant *Ici gît le lièvre*, c'est-à-dire : C'est ici que se trouve la difficulté.

HICKES (George), théologien et philologue anglais, né à Newsham en 1642, mort à Holborn en 1715. Il était chapelain du roi (1681), doyen de Worcester (1683), lorsque la révolution de 1688 lui fit perdre ses fonctions. Réduit à se cacher jusqu'en 1699, il prit part aux intrigues des jacobites ; mais, zélé anglican, il publia en même temps plusieurs ouvrages contre l'Eglise catholique. Ses *Institutiones grammaticæ anglo-saxonicæ* (1689) font encore autorité. Son ouvrage le plus connu est son *Linguarum veterum septentrionalium Thesaurus* (1703-1705).

HICKORY n. m. Arbre de l'Amérique du Nord, très voisin de nos noyers et dont le bois plus ou moins coloré est très lourd, très résistant. (L'hickory, appelé quelquefois noyer blanc d'Amérique, peut servir à faire des manches d'outils, des bois de chaises, etc. On l'utilise aussi dans la fabrication des avions.)

HICKS (John Braxton), médecin anglais, né à Rye (Sussex) en 1823, mort en 1897. Membre du Collège royal des médecins (1866), il devint médecin accoucheur dans divers hôpitaux, président de la Société d'obstétrique de Londres (1871-1872).

HICKS-BEACH (sir Michaël), homme politique anglais, né et mort à Londres (1837-1916). Député conservateur de Gloucester-Est (1864), il fut sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur en 1868, secrétaire pour l'Irlande en 1874, ministre des colonies en 1878, chancelier de l'Echiquier en 1885 puis en 1895. Il réussit, par un ensemble de mesures habiles, à combler le déficit de deux milliards qui existait dans le budget de 1901-1902. Il chercha également à organiser de façon plus rationnelle les deux départements, armée et marine, de la Défense nationale.

HICKS PACHA (William), officier anglais, né en 1830, mort au Soudan, au combat du défilé de Kashgil, en 1883. Il se distingua dans la lutte contre le mahdi, et entra à Khartoum, puis remonta le Nil Blanc et marcha vers El-Obéid. Il fut tué dans une embuscade.

HIDALGO n. m. (contraction des mots espagn. *hijo de algo*, fils de quelque chose). Noble en Espagne, par opposition au *pechero*, qui est l'homme soumis à la taille.

— ENCYCL. Dans le nord de l'Espagne, l'*hidalgo* se nomme de préférence *infanzon*. On distinguait l'hidalgo de naissance (*de sangre*) de l'anobli (*hidalgo de carta*). L'hidalgo aisé prenait le titre de « chevalier ». Le seigneur banneret s'appelait « seigneur de bannière et chaudière » (*señor de pendon y de caldera*), parce qu'il nourrissait ses compagnons d'armes, et la chaudière figurait dans les armoiries.

HIDALGO, Etat du Mexique central, sur le rebord oriental du Grand Plateau. Il est arrosé par les affluents droits du rio Pate et renferme les lacs d'Apam, de Tecocomulco, de Zupitlan et de Metztitlan ; 20.884 km², peuplés de 675.000 hab. La partie septentrionale, montagneuse, aux villes espacées (Zimapan, Jacala, Huejutla), est la moins habitée ; les grandes plaines, fertiles et peuplées, de la partie méridionale sont dominées par la région minière du Real del Monte. Capitale : *Pachuca*.

HIDALGO del Parral, ville du Mexique (Etat de Chihuahua) ; 15.000 hab. Céréales, tabac. Mines d'argent.

HIDALGO, petite planète, N° 944, découverte en 1920.

HIDALGO Y COSTILLA (Miguel), prêtre et chef du premier mouvement mexicain pour l'indépendance, né dans l'Amérique du Sud en 1753, fusillé à Chihuahua en 1811. Eloquent et énergique, il avait puissamment aidé au développement de la ville de Dolorès, où il était curé, par la création de manufactures et de vignobles. Il proclama en 1810 l'indépendance de sa patrie et fit de Guanajuato, prise après un combat sanglant, le siège de son gouvernement. A la tête de 50.000 hommes, il marcha sur Mexico, que défendait le vice-roi Venegas. Mais, battu à Aculco et au pont de Calderon (1811), Hidalgo et deux de ses généraux furent livrés à leurs ennemis, et exécutés.

HIDDÉNITE n. f. Silicate naturel d'aluminium et de lithium (genre triphane), coloré en vert émeraude et utilisé en joaillerie. (C'est une variété de triphane.)

HIDETADA, fils et successeur de Iyeyasu, et deuxième shogun de la famille des Tokugawa (1605-1622). Il continua à proscrire les missions chrétiennes.

***HIDEUR** n. f. (de *hideux*). Aspect, nature de ce qui est hideux. Laideur extrême : *Cette* HIDEUR *effroyable* [du lion]. (Malherbe.)

***Hideuse**, cloche qui annonçait les incendies et les exécutions à Abbeville, au XVe siècle.

***HIDEUSEMENT** [*man*] adv. D'une manière hideuse : *Des traits* HIDEUSEMENT *contractés*.

***HIDEUX** [*deû*], **EUSE** adj. (de l'anc. franç. *hide*, frayeur). Affreux à voir : *Un crapaud* HIDEUX. *Corps, Visage* HIDEUX.

— *Fig.* Ignoble, repoussant : *Des mœurs* HIDEUSES.

— SYN. **Hideux, affreux, difforme, horrible, laid.** V. AFFREUX.

HIDEYORI, fils de Hideyoshi (1592-1615), vaincu par Iyeyasu, fondateur du shogunat des Tokugawa.

HIDEYOSHI ou **TAÏKO HIDEYOSHI**, ou **TAÏKO-SAMA**, général et homme d'Etat de l'ancien Japon (1535-1598). Après d'humbles débuts comme condottiere, il devint un des lieutenants d'Oda Nobunaga et, à la mort de celui-ci (1582), régent du Japon, bien qu'il fût d'origine modeste. Il fit beaucoup pour unifier le Japon, et rêva de conquérir la Chine. Il commença par protéger les chrétiens, puis s'occupa de restreindre leurs progrès.

HIDRADÉNOME n. m. (du gr. *hidrôs*, sueur, et *adèn*, glande). Petite tumeur épithéliale développée aux dépens des glandes sudoripares. (Les hidradénomes siègent surtout à la face, au cou et au thorax. Traitement : destruction par l'électrolyse, la curette ou le galvanocautère.)

HIDROCYSTOME [*siss-tom'*] n. m. (du gr. *hidrôs*, sueur, et *kustis*, petite poche). Petit kyste transparent, de consistance ferme, gros comme une tête d'épingle ou un pois, siégeant à la face.

HIDRORRHÉE [*dro-ré*] n. f. (du gr. *hidrôs*, sueur, et *rhein*, couler). Ecoulement de sueur. (Peu us.)

HIDRORRHÉIQUE [*dro-ré-ik'*] adj. Qui se rapporte à l'hidrorrhée. (Peu us.)

HIDROSADÉNITE n. f. (du gr. *hidrôs*, sueur, et *adèn*, glande). Abcès superficiel développé dans une des glandes sudoripares. (S'observe surtout à l'aisselle [*abcès tubéreux de l'aisselle*], ou à l'anus. Il peut se résorber, mais souvent se ramollit et suppure. Traitement : comme pour le furoncle ; vaccins) ; rayons X.) || Syn. de ABCÈS TUBÉREUX. (On écrit aussi HYDROSADÉNITE.)

Hie de paveur.

HIDROTIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *hidrôs*, sueur). Méd. Sudorifique, qui favorise la transpiration. (Se dit d'un acide extrait de la sueur.)

— Chim. Syn. de SUDORIQUE.

HIDULPHIE (saint), ou **HIDOU**, mort vers 707. Duc de Leuze (Hainaut), ami de Pépin d'Herstal, fondateur du monastère de Leuze (Moyenmoutier), dont il fut le premier abbé. — Fête le 12 juillet.

***HIE** n. f. (holland. *hei*, de *heien*, enfoncer). Instrument qui sert à battre et à enfoncer les pavés. V. DEMOISELLE.

— Blas. Meuble de l'écu, en forme de fusée allongée, terminée par deux pointes, avec deux annelets saillants vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à sénestre en bas. (Très rare.)

D'argent à une hie de gueules.

HIÈBLE ou **YÈBLE** n. f. (Quelques-uns font ce mot masculin.) [lat. *ebulus*]. Espèce du genre sureau.

— ENCYCL. Bot. L'*hièble* (*sambucus ebulus*) ou *petit sureau* ressemble beaucoup au sureau noir, mais c'est une plante herbacée de 1 m. de haut, à fleurs blanches sentant l'amande amère, à baies noires et larges corymbes ; elle caractérise les bonnes terres franches. Elle possède, un peu atténuées, les propriétés médicinales du sureau noir ; ses baies donnent un suc violacé très foncé, jadis employé en teinture et pour colorer les vins.

Hièble : *a*, fleur.

— Méd. Toutes les parties de l'*hièble* ont été employées autrefois en médecine : la racine comme émétique et hydragogue, les feuilles pour préparer des cataplasmes résolutifs ; les baies noirâtres à maturité et de saveur amère passaient pour sudorifiques et diurétiques.

HIEI-SAN, montagne japonaise voisine de Kyôtô (île de Hondo) et très riche en monuments bouddhiques. (Les moines et abbés du *mont Hiei* ont joué un grand rôle politique jusqu'au XVIe siècle.)

HIEL (Emmanuel), poète belge flamand, né à Saint-Gilles, près de Termonde, en 1834, mort à Bruxelles en 1899. Il devint, à Bruxelles, professeur de déclamation au conservatoire de musique. On lui doit des poésies lyriques, des poèmes de cantates et d'oratorios, qui ont été mis en musique, des drames lyriques. Nous citerons parmi ses œuvres : *Poésies* (1863) ; *Isa* (1865) ; *la Dernière nuit de Faust* (1866) ; *Lucifer* (1866) ; *Prométhée* (1867) ; *Jacqueline de Bavière* (1876) ; *Chansons pour les grands et les petits enfants* (1879) ; *Chansons d'ouvriers, de soldats et de marins* (1887) ; etc.

HIELMITE [*i-èl'*] n. f. Minér. Variété d'hydrotantale.

HIÉMAL, E, AUX adj. (lat. *hiemalis*). Qui appartient à l'hiver ; qui croît en hiver : *Plantes* HIÉMALES. || *Montagnes hiémales*, Montagnes toujours couvertes de neiges et de glaces. (On écrit aussi HYÉMAL.)

HIÉMATION [*si-on*] n. f. (de *hiémal*). Action de passer l'hiver. (Peu us.)

— Bot. Propriété qu'ont certaines plantes de se développer en hiver.

***HIEMENT** ou ***HÎMENT** [*hi-man*] n. m. Action d'enfoncer les pavés avec la hie. || Bruit des machines qui enlèvent les fardeaux.

HIEMPSAL, roi de Numidie au Ier siècle av. J.-C., petit-fils de Masinissa. Quand Sylla triompha à Rome, Hiempsal retint perfidement Cathogus et le jeune Marius. Détrôné pour ce motif par C. Domitius Ahenobarbus, il recouvra sa couronne en 81, après la victoire de Pompée sur Ahenobarbus. Il vivait encore en 62.

HIEN-FONG, nom de [la période où régna] l'empereur Wen-Fong, de la dynastie mandchoue des Tsing (1851-1861). Ce règne est marqué par la révolte des T'ai-p'ing et la guerre de la Chine avec la France et l'Angleterre, terminée par les traités de Tientsin (1858-1860).

HIEN-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han orientaux (190-220). Il n'eut aucun pouvoir. Son règne correspond à un temps d'anarchie où se prépare la division de l'empire en trois royaumes (Wei, Wou et Chou ou Han).

HIER [*ièr' ou i-èr'*] adv. (lat. *heri*). Désigne le jour qui précède immédiatement celui où l'on est : *Il est venu* HIER. || *Par extens.* Naguère, il y a peu de temps : *Leur fortune date d'*HIER. *Il semble que nous soyons sortis avant-hier du chaos et* HIER *de la barbarie.* (Voltaire.) || *Il me semble que c'était hier*, Se dit d'un temps éloigné mais dont on a gardé un souvenir très vif. || *D'hier en huit, en quinze*, Dans huit jours, Dans quinze jours à partir d'hier.

— Fig. *Etre né d'hier*, Etre jeune, dépourvu d'expérience. || *Homme d'hier*, Parvenu.

— *Substantiv.* et au masc. : *Vous aviez tout* HIER *pour réfléchir.* || Fut employé dans le sens de jour : *L'autre* HIER.

***HIER** [*hi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Enfoncer avec la hie : HIER *des pavés, des pilotis.*

— *Intransitiv.* Produire le bruit appelé *hiement*.

HIERA (c'est-à-dire *Sacrée*). Géogr. anc. Epithète accolée à différents noms de pays ou de villes antiques d'origine grecque.

— Une des îles d'Eole, nommée auparavant *Therasia*. Aujourd. *Volcano* (îles Lipari).

HIÉRA. Myth. gr. Femme de Télèphe, roi des Mysiens. Elle eut deux fils, Tarchon et Tyrrhenos. (Conduisant au combat des femmes de Mysie, elle fut tuée par Nérée.)

HIERACIUM [*i-é, si-om'*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *épervière*.

HIÉRACOCÉPHALE [*sé*] adj. (du gr. *hiérax, akos*, épervier, et *képhalê*, tête). Qui a une tête d'épervier.

HIÉRACÔNPOLIS (*la Ville des éperviers*). Géogr. anc. Ville d'Egypte, la *Nikhoun* des indigènes, située sur la rive gauche du Nil, presque en face d'El-Kab avec laquelle elle formait, aux époques préhistoriques, la limite méridionale du royaume des pharaons. Elle devait son nom grec au dieu

à forme d'épervier qu'on y adorait. Ruines d'une forteresse et d'un temple fondé par les pharaons de la IIe et de la IIIe dynastie.

HIÉRAPICRA n. m. (du gr. *hiera,* sacrée, et *pikra,* amère). Electuaire purgatif, ainsi appelé à cause de son amertume et des propriétés merveilleuses qu'on lui attribuait : L'HIÉRAPICRA *se composait d'aloès, de cannelle, de macis, de safran, de racines de cabaret, de mastic et de miel.*

HIÉRAPOLIS (littéralem. *Ville sacrée*). Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure (Phrygie), près du Méandre, au nord de Laodicée. Eaux minérales chaudes. Temples consacrés à Apollon et à Diane. Ruines antiques. Aujourd., *Pambouk-Kélessi.*

HIÉRAPOLIS. Géogr. anc. Ville de Syrie, consacrée à Junon l'Assyrienne, et où les grands mystères étaient célébrés en son honneur. Aujourd., *Membidj.*

HIÉRAPOLITAIN [*tin*], **E,** habitant ou natif de Hiérapolis : *Les* HIÉRAPOLITAINS.
— Adjectiv. : *Antiquité* HIÉRAPOLITAINE.

***HIÉRARCHIE** [*chî*] n. f. (gr. *hierarchia;* de *hieros,* sacré, et *arkhê,* commandement). Ordre et subordination des rangs, des pouvoirs, des dignités : *La* HIÉRARCHIE *ecclésiastique, militaire, administrative.* || Classification quelconque par rangs : *Dans toute société qui dure, une certaine* HIÉRARCHIE *des conditions et des rangs s'établit et se perpétue.* (Guizot.)
— Admin. *Hiérarchie administrative,* Rapports de commandement et de subordination entre fonctionnaires du même ordre ou du même corps.
— Théol. Ordre et subordination des différents chœurs des anges : *La sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes* HIÉRARCHIES. (Bossuet.)
— ENCYCL. Admin. La *hiérarchie* résulte de la centralisation qui réunit tous les pouvoirs dans un petit nombre de mains et nécessite la création d'intermédiaires chargés de faire sentir partout l'action du pouvoir central. Cette hiérarchie donne une grande unité de vues, mais une centralisation excessive gêne l'action des pouvoirs intermédiaires en la subordonnant à celle des pouvoirs supérieurs.
— Milit. La *hiérarchie* militaire est constituée par la série des grades. Elle varie d'un pays à l'autre. En outre, dans une même armée, la désignation de certains grades diffère parfois d'une arme à l'autre, et les différents services comportent souvent autant de hiérarchies distinctes, dont les rapports sont déterminés par l'*assimilation* ou la *correspondance de grade.*
— Relig. Il y a dans l'Eglise catholique une double *hiérarchie.* La première, fondée sur le pouvoir d'ordre, renferme trois degrés : le *diaconat,* la *prêtrise* et l'*épiscopat;* la seconde a pour base le pouvoir de *juridiction.* Au sommet est le *pape,* pasteur suprême, investi d'une juridiction universelle; les *évêques* viennent ensuite, puis les *curés.* Le pape a pour auxiliaires les *cardinaux;* les évêques ont les *vicaires généraux,* et les curés les *vicaires.* Primitivement, les *patriarches* et les *primats* avaient une juridiction réelle sur les *archevêques,* et ceux-ci sur les simples évêques. Aujourd'hui, les titres anciens subsistent, mais ce sont surtout des titres d'honneur.
— Parmi les protestants, l'Eglise *anglicane* a conservé les titres et les degrés de la hiérarchie catholique, sauf la soumission au pape. — Entre les pasteurs de l'*Eglise luthérienne,* il y a une subordination assez précise; chez les *calvinistes* il n'existe, à proprement parler, aucune hiérarchie.

***HIÉRARCHIQUE** [*chik'*] adj. (de *hiérarchie*). Etabli sur une hiérarchie : *Gouvernement* HIÉRARCHIQUE. || *Voie hiérarchique,* Filière que doivent suivre, en passant par tous les grades, les instructions venant d'une autorité supérieure, ou les demandes qui lui sont adressées.

***HIÉRARCHIQUEMENT** [*man*] adv. D'une manière hiérarchique.

***HIÉRARCHISATION** [*si-on*] n. f. Action de hiérarchiser; résultat de cette action. (Peu us.)

***HIÉRARCHISER** [*zé*] v. tr. Soumettre à un ordre hiérarchique.

HIÉRARQUE [*rark'*] n. m. (du gr. *hieros,* sacré, et *arkhê,* commandement). Titre désignant les hauts dignitaires de l'Eglise grecque, évêques ou archevêques. (Il s'applique aussi aux saints appartenant à cette catégorie : saint Nicolas, saint Chrysostome, etc., l'église des Trois hiérarques.) || Grade dans la franc-maçonnerie américaine et dans la hiérarchie de certains rites de la magie et de l'hermétisme.

HIÉRASYCAMINOS (littéralem. *le Figuier sacré*). Géogr. anc. Localité de la Nubie qui, à la frontière d'Egypte, marquait l'extrémité de la marche qu'on appelait le Dodécaschœne. Aujourd., *Moharraka,* sur la rive gauche du Nil. Restes d'un temple égyptien du temps des Césars.

HIÉRATIQUE [*tik'*] adj. (gr. *hieratikos;* de *hieros,* sacré). Qui concerne les choses sacrées; qui a les formes d'une tradition liturgique.
— Bx-arts. Dans la peinture, la sculpture, Se dit des formes fixées par la tradition religieuse.
— Egyptol. *Ecriture hiératique* ou *substantiv.* et au masc. *l'hiératique,* Tracé cursif de l'écriture hiéroglyphique. L'hiératique s'écrivait de droite à gauche; il a donné naissance, à partir de la XXVIe dynastie, à des formes plus petites, plus cursives, qui constituent l'*écriture démotique.*

HIÉRATIQUEMENT [*ke-man*] adv. Dans la forme ou dans le système hiératique.

HIÉRATISME [*tissm'*] n. m. Caractère hiératique; esprit ou système hiératique.

HIÉRATITE n. f. (de *Hiera,* île). Fluorure naturel de potassium et de silicium répondant à la formule $2KF.SiF^4$.

HIERAX [*i-é*] n. m. Nom scientifique de quatre espèces de petits faucons de la Malaisie, appelés maintenant MICROHIERAX.

HIÉRAX. Myth. gr. Mariandynien célèbre par ses vertus. Il éleva un temple à Déméter, qui le combla de biens. Poseidon, irrité contre les Troyens, avait frappé leur territoire de stérilité : Hiérax leur ayant envoyé du blé, Poseidon le changea en épervier. — Autre personnage qui fut aussi changé en épervier, pour avoir éveillé Argos, au moment où Hermès allait lui enlever Io.

HIÉRAX ou **HIÉRACAS,** ascète et écrivain du IVe siècle, né à Léontopolis en Egypte, mort nonagénaire vers 375. Il fonda une secte où l'on n'était admis qu'en renonçant au mariage et en acceptant le régime végétarien. Fort savant homme, il avait écrit en grec et en égyptien, en particulier des commentaires sur les six jours de la Création, et des poèmes sacrés.

HIERO, nom grec des ruines de vieux sanctuaires, par exemple des ruines et du vallon d'Asclépios, près d'Epidaure.

HIÉROBOTANE n. f. (du gr. *hieros,* sacré, et *botanon,* herbe). Plante sacrée, tel le gui chez les Gaulois. || Bot. Nom ancien de la *verveine commune.*

HIÉROBOTANIE [*nî*] n. f. (de *hiérobotane*). Occult. Traité des vertus attribuées aux plantes sacrées : centaurée, chélidoine, gui, héliotrope, jusquiame, langue-de-chien, lis, mélisse, nepte, ortie, pervenche, sauge, serpentine, verge-de-pasteur et verveine.

HIÉROCÉRYCE [*sé-riss*] n. m. (gr. *hierokérux, ukos*). Antiq. gr. Héraut des sacrifices, héraut sacré, en particulier à Eleusis où il prononçait la formule sacramentelle pour demander le silence.

HIÉROCHLOÉ [*klo*] ou **HIEROCHLOA** [*i-é, klo*] n. f. Genre de graminées, comprenant des plantes vivaces, à feuilles planes, à fleurs réunies en grappes d'épillets. (On en connaît treize espèces, des deux hémisphères.)

HIÉROCHROMIE [*kro-mî*] n. f. (du gr. *hieros,* saint, et *khrôma,* couleur). Occult. Méthode cabalistique par laquelle les couleurs sont consacrées aux diverses planètes et participent de leurs influences.

HIÉROCLÈS [*klèss*], juge à Nicomédie, persécuteur des chrétiens sous Dioclétien. (Chateaubriand a fait de Hiéroclès un personnage des *Martyrs.*)

HIÉROCLÈS, philosophe grec, de l'école néo-platonicienne, qui naquit, enseigna et mourut à Alexandrie au Ve siècle. Il fut persécuté, à Constantinople, pour son attachement à l'ancienne religion. Une partie de ses écrits nous est parvenue; il avait composé, notamment, un *Commentaire sur les vers dorés de Pythagore,* un *Traité de la Providence et du destin.* L'œuvre de Hiéroclès témoigne d'une grande élévation morale. La philosophie est pour lui la purification et l'achèvement de la vie : elle purifie la vie par la vertu; elle l'achève par la vérité.

HIÉROCLÈS, géographe byzantin du VIe siècle, dont le *Sunekdèmos* contient le tableau des divisions administratives de l'empire d'Orient vers 535.

HIÉROCRATIE [*si*] n. f. (du gr. *hieros,* sacré, et *kratia,* pouvoir). Gouvernement exercé par les prêtres. (On dit de préférence THÉOCRATIE.)

HIÉRODRAME n. m. (du gr. *hieros,* sacré, et de *drame*). Drame dont le sujet est tiré de l'histoire sainte. || Oratorio.

HIÉRODULE n. m. (du gr. *hieros,* sacré, et *doulos,* esclave). Antiq. gr. Esclave attaché au service d'un temple. || Hétaïre sacrée du temple d'Aphrodite à Corinthe, et de plusieurs sanctuaires d'Orient.

Hiérodule, bas-relief d'un candélabre ancien. (Louvre.)

HIEROFALCO [*i-é*] n. m. Nom scientifique des neuf espèces de faucons du genre gerfaut.

HIÉROGLYPHE [*glif'*] ou **HIEROGLYPHUS** [*lé*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des acrididés, comprenant des sauterelles signalées aux Indes comme nuisibles aux graminées et au riz.

HIÉROGLYPHE n. m. (du gr. *hieros,* sacré, et *gluphein,* graver). Caractère de la plus ancienne écriture des Egyptiens et d'une écriture différente utilisée en Asie Mineure et en Syrie septentrionale aux IIIe et IIe millénaires av. J.-C. || Chez les modernes, *par extens.,* Tout système d'écriture qui emploie des figures : HIÉROGLYPHES *hittites, mexicains, mayas.*
— *Fig.* Ecriture ou langage difficiles à comprendre.
— ENCYCL. Tous les systèmes hiéroglyphiques connus jusqu'à présent ont débuté par la pictographie. Ils ont représenté, par exemple, le soleil par un disque centré ⊙, le bœuf 🐂 ou le faucon par l'image de l'animal ou de l'oiseau eux-mêmes. Bientôt, comme ce procédé ne permettait de rendre directement qu'un petit nombre d'idées toutes matérielles, on recourut à des symboles simples ou complexes : la *tête de bœuf* pour le *bœuf complet;* le disque solaire ⊙ pour le *jour;* etc. C'est ce qu'on appelle l'écriture idéographique, celle qui peint les idées pour les yeux, mais qui n'enregistre ni les sons de la langue, ni ses formes grammaticales. Toutefois, comme on était amené forcément à traduire les idéogrammes par le mot attaché à l'expression de l'idée dans la langue courante, on en arriva à reconnaître dans chacun d'eux, en même temps que l'objet ou l'idée qu'il retraçait, la prononciation des mots qui correspondaient à cet objet ou à cette idée : les signes idéographiques prirent ainsi une valeur phonétique constante. Rien n'était plus naturel ensuite que de les employer pour représenter le son propre à leur sens premier, sans plus songer à l'idée ou à l'objet lui-même, comme nous faisons pour les *rébus :* le scarabée s'appelant *khopir* en égyptien, et le même ensemble de sons *khopir* signifiant *être,* on se servit du scarabée pour exprimer le verbe *être.* Par ailleurs, comme ce système n'offrait pas un moyen facile de décomposer les mots polysyllabiques en leurs syllabes et de représenter chacune d'elles séparément par un caractère constant, on choisit parmi les idéogrammes ceux qui, répondant à des mots d'une syllabe ouverte, pouvaient rendre aisément le son de cette même syllabe partout où on les rencontrerait : *la bouche* ra, *l'eau* ni, *le verrou* si, *la grue* bâ, pour traduire partout les syllabes *ra, ni, si, bâ,* et ainsi de suite. Enfin, la transformation d'un certain nombre de syllabes bilitères en lettres alphabétiques (par élimination de leur élément final : *ra* = *r, ni* = *n, si* = *s;* etc.) constitua le dernier stade du développement

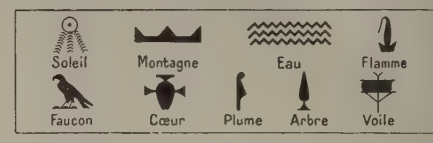

Hiéroglyphes.

de l'écriture hiéroglyphique, laquelle consistait ainsi en un mélange d'idéogrammes, de syllabes et de lettres.
Les *hiéroglyphes égyptiens* ont été déchiffrés pour la première fois par Champollion le jeune, en 1822.
L'écriture hiéroglyphique d'Asie, souvent appelée improprement écriture hiéroglyfique hittite, est encore imparfaitement déchiffrée; elle a été employée pour une langue indo-européenne apparentée au hittite.

HIÉROGLYPHÉ, E adj. Marqué d'hiéroglyphes, de signes ressemblant à des hiéroglyphes.

HIÉROGLYPHIQUE [*fik'*] adj. Propre aux hiéroglyphes : *Inscription* HIÉROGLYPHIQUE.
— *Par extens.* Difficile à déchiffrer : *Pour qui n'est pas initié, le blason est une langue* HIÉROGLYPHIQUE.
— *Substantiv.* et au fém. : *Une* HIÉROGLYPHIQUE.

HIÉROGLYPHISME [*fissm'*] n. m. Système d'écriture où l'on emploie des hiéroglyphes.

HIÉROGRAMMATE ou **HIÉROGRAMMATISTE** [*tisst'*] n. m. (de *hiérogramme*). Antiq. Nom donné par les Grecs aux scribes égyptiens employés au service des temples.

HIÉROGRAMMATIQUE [*tik'*] adj. (de *hiérogramme*). Philol. Se dit des caractères propres à l'écriture égyptienne.

HIÉROGRAMME n. m. (du gr. *hieros,* sacré, et *gramma,* lettre). Caractère propre à l'écriture égyptienne.

HIÉROGRAPHE n. m. (du gr. *hieros,* sacré, et *graphein,* écrire). Qui écrit des ouvrages sur les choses sacrées, sur l'histoire des religions. || Qui s'occupe de l'antique religion des mages, et des sciences occultes.

HIÉROGRAPHIE [*fî*] n. f. Description des choses sacrées; histoire des religions.

HIÉROGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à l'hiérographie : *Etudes* HIÉROGRAPHIQUES.

HIÉROLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *hieros,* sacré, et *logos,* discours). Connaissance des religions. || Bénédiction nuptiale, chez les chrétiens grecs et chez les juifs.

HIÉROLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à l'hiérologie : *Science* HIÉROLOGIQUE.

HIÉROLOGUE [*logh'*] n. m. Qui est versé dans l'hiérologie.

HIÉROMANCIE n. f. (du gr. *hieros,* sacré, et *manteia,* divination). Désignation générale de toutes les divinations tirées des offrandes faites aux dieux. || Syn. de HIÉROSCOPIE.
— ENCYCL. Prométhée (dans Eschyle) se vante d'avoir enseigné aux hommes les secrets de cet art. On ignore, toutefois, l'origine de ce procédé divinatoire, connu de l'Orient aussi bien que de la vieille Etrurie. Les présages furent, d'abord, établis d'après l'examen des parties extérieures des victimes, puis de leurs organes internes : cœur, poumon, et particulièrement le foie, ce qui donna naissance à une divination spéciale (*hépatomancie*). Les devins déduisirent ensuite leurs conjectures de l'examen de chaque élément de sacrifice : flamme plus ou moins vive du bûcher qui consumait les victimes, direction que prenait la fumée, etc. Les anciens s'adonnaient beaucoup aux opérations de l'*hiéromancie* lors des entreprises guerrières. Ceux qui pratiquaient cet art étaient constitués en collèges d'initiés. Au moyen âge, les sorciers continuèrent ces pratiques divinatoires, mais ils n'employaient que des lézards, des crapauds et des chauves-souris. Le terme de hiéromancie s'est étendu aux sciences conjecturales, telles que l'astrologie judiciaire, etc.

HIÉROMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. et adj. Qui s'occupe d'hiéromancie. || Qui appartient à l'hiéromancie.

HIÉROMANE n. Personne atteinte d'hiéromanie.

HIÉROMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *hieros,* sacré, et *mania,* fureur). Délire sacré; folie mystique.

HIÉROMAX. Géogr. anc. Affluent de rive gauche du Jourdain dans lequel il finit un peu au sud du lac de Tibériade. Aujourd., le *Yarmouk.*

HIÉROMÉNIE [*nî*] n. f. (gr. *hieroménia;* de *hieros,* sacré, et *mèn,* mois). Antiq. grecq. Jour férié. || Premier jour du mois, qui était jour de fête. || Période consacrée, pendant laquelle se préparait ou se célébrait une fête. (Les poursuites étaient alors suspendues, l'inviolabilité assurée à tous les pèlerins.)

HIÉROMNÉMON n. m. (mot gr.). Antiq. gr. Fonctionnaire chargé de conserver ou les actes sacrés ou les actes privés en dépôt dans les temples. || Un des amphictyons, gestionnaire du temple de Delphes.

HIÉROMYRTE n. m. (gr. *hieromyrtos*). Myrte épineux.

HIÉRON n. m. (mot gr.; de *hieros,* sacré). Antiq. gr. Enceinte consacrée, où s'élevait soit un temple, ordinairement entouré de chapelles et d'offrandes, soit un simple autel, entouré d'ex-voto.

HIÉRON Ier, tyran de Syracuse de 478 à 467 av. J.-C. frère et successeur de Gélon. Il étendit son pouvoir sur presque toute la Sicile, s'empara de Naxos et de Catane, défendit Cumes par sa flotte contre les Carthaginois et les Etrusques (476). Hiéron aimait les lettres : il attira à Syracuse Eschyle, Pindare, Simonide, etc.

Hiéron *ou De la tyrannie,* dialogue de Xénophon. On y trouve exposées, sous forme d'un entretien entre le poète Simonide et Hiéron de Syracuse, les idées de Xénophon sur la tyrannie. L'auteur peint la misère du tyran, dont les plaisirs apparents se tournent en souffrance. Mais tout

change pour lui s'il se préoccupe uniquement du bien public. Il peut alors se faire aimer, honorer des bons citoyens. Pour lui, la vertu est la garantie du bonheur. Bref, Xénophon ne condamne pas le pouvoir d'un seul, mais simplement l'injustice et la violence.

HIÉRON II, roi de Syracuse (275-216 av. J.-C.). Il refoula et assiégea dans Messine les Mamertins, qui dévastaient la Sicile. Ils appelèrent à leur aide les Romains, et Hiéron s'unit aux Carthaginois, établis dans l'ouest de la Sicile. Ce fut le début de la première guerre punique. Les Syracusains furent battus en 264 ; alors Hérion fit la paix avec les Romains et resta leur fidèle allié. Il assura ainsi la prospérité de Syracuse, et l'embellit de monuments. Mais quatre ans après sa mort les Romains s'emparèrent de la ville.

Monnaie d'Hiéron II.

HIÉRON, potier athénien, dont l'atelier semble avoir été extrêmement actif dans la première moitié du Ve siècle av. J.-C. On a retrouvé une trentaine de pièces portant son nom ; les sujets peints y sont souvent signés de Macron, évoquant en général les plaisirs de la table ou les joies de l'amour. Héron dut être un des traducteurs attitrés de la vie élégante dans l'Athènes d'alors.

HIÉRONIQUE [*nik'*] n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *niké*, victoire). Antiq. gr. Vainqueur aux jeux sacrés.

HIÉRONYME, roi de Syracuse, né en 230 av. J.-C., mort en 214. A quinze ans il succéda, en 215, à son grand-père Hiéron II. Son oncle Andranodore le déclara majeur et supprima le conseil de quinze tuteurs institué par Hiéron. Le jeune fou rompit les traités conclus avec Rome pour s'allier avec les Carthaginois. Au moment où il allait combattre Rome, Hiéronyme périt à Léontini, victime d'un complot du parti républicain.

Monnaie d'Hiéronyme.

HIÉRONYME ou **JÉRÔME de Cardia**, historien grec (IVe-IIIe s. av. J.-C.). Familier d'Eumène, il fut fait prisonnier en 316, mais bien traité, par Antigone Gonatas, à la demande de qui il composa une *Histoire des successeurs d'Alexandre*, de style médiocre mais qui fut une source importante pour Diodore et Plutarque, et paraît digne de crédit.

HIÉRONYMIQUE [*mik'*] adj. (du gr. *Hierônumos*, Jérôme). Qui se rapporte à saint Jérôme.

HIÉRONYMITE n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Nom générique de plusieurs ordres religieux désignés aussi par le nom d'*ermites de Saint-Jérôme*.

— ENCYCL. Le nom de *hiéronymite* est commun à quatre ordres religieux qui ont pris pour patron saint Jérôme :

Hiéronymites de Lupiana en Espagne. — En 1370, Pierre-Ferdinand Pecha de Guadalajara persuada à plusieurs solitaires d'adopter la vie commune sous sa direction. Il mit le nouvel ordre sous le vocable de saint Jérôme et obtint, en 1373, l'approbation du pape Grégoire XI. Le costume de ces religieux est une tunique de drap blanc, avec un scapulaire et un manteau bruns. Ils suivent la règle de saint Augustin et unissent la prédication aux exercices de la vie contemplative ;

Hiéronymites de la congrégation du bienheureux Pierre de Pise. — Ils furent institués, en 1377, par Pierre Gambacorti. Leur règle fut approuvée en 1567 par le pape Pie V. Ils portaient une robe brune, un capuchon de même couleur et une ceinture de cuir. Ils avaient plusieurs monastères en Italie. Cet ordre a été dissous en 1933 ;

Hiéronymites de Fiesole. — Cet ordre, fondé en 1360 par le bienheureux Charles de Montegraneli, fut supprimé par Clément IX en 1668 ;

Hiéronymites de l'observance ou *de Lombardie.* — Ils sont un rameau de l'ordre des ermites de Saint-Jérôme de Lupiana. Ils eurent pour fondateur Loup d'Olmédo en 1424. Ils possèdent plusieurs maisons dans l'Espagne méridionale.

— Il y a aussi, à Tolède, une congrégation de *religieuses hiéronymites*, dont la fondation date du XIVe siècle.

HIÉROPHANTE n. m. (gr. *hierophantès ;* de *hieros*, sacré, et *phainein*, montrer). Antiq. grecq. Prêtre chargé d'expliquer les mystères, de présider aux cérémonies et aux initiations, notamment à Eleusis. || Traduction grecque du titre romain *Pontifex maximus*.

HIÉROPHANTIDE n. f. Antiq. grecq. Prêtresse de Déméter à Eleusis.

HIÉROPHORE ou **HIÉRAPHORE** n. m. (gr. *hierophoros ;* de *hieros*, sacré, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Prêtre qui, dans les cérémonies, portait quelque objet sacré.

HIÉROPHYLAX n. m. (du gr. *hieros*, sacré, et *phulax*, gardien). Dignitaire de l'Eglise grecque, chargé de la garde du trésor.

HIÉROSCOPIE [*sko-pî*] n. f. (du gr. *hieros*, sacré, et *skopein*, examiner). Antiq. gr. Divination d'après l'examen des entrailles des victimes.

HIÉROSOLYMITAIN [*tin*], **E**, personne née à Jérusalem ou y habitant : *Les* HIÉROSOLYMITAINS.

— Adjectiv. : *Temples* HIÉROSOLYMITAINS. (On dit aussi HIÉROSOLYMITES.)

HIERSAC, ch.-lieu de cant. de la Charente, arrond. et à 18 kil. d'Angoulême ; 535 hab. Ch. de f. d'Angoulême à Matha. — Le canton a 13 comm., et 6.715 hab.

HIERS-BROUAGE, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 17 kil. S.-O. de Rochefort ; 550 hab. V. BROUAGE.

HIETZING, village de la banlieue de Vienne (Autriche), avoisinant le parc de Schœnbrunn. Station d'été très fréquentée. Villas avec jardins.

HIGDEN (Ranulf), chroniqueur bénédictin anglais (1289-1363), auteur d'une histoire universelle en latin, *Polychronicon*, traduite en anglais par Jean de Trévise (1387) et imprimée par Caxton (1482).

HIGGINSON (Thomas Wentworth), auteur américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1823, mort en 1911. Il prit une part active à la lutte contre l'esclavage aux Etats-Unis et commanda le premier régiment d'esclaves libérés (1862). Il a publié divers recueils d'essais sur la vie militaire (1870), sur les femmes (1881), sur l'art d'écrire (1887) ; deux volumes de poésies, et plusieurs ouvrages nourris de souvenirs autobiographiques : *Un passé heureux* (1898), *Mes contemporains* (1899) ; ainsi que des biographies de *Longfellow*, de *J.-G. Whittier ; Une vie d'homme* (1905), et *le Rire de Carlyle* (1909).

HIGH CHURCH [*haï-tcheurch'*] n. f. (expression angl.). La Haute Eglise, les sacerdotalistes dans l'Eglise anglicane. V. ANGLICANISME, et RITUALISME.

HIGHGATE, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), devenu un quartier Nord de Londres. Hospice des merciers de Londres.

***HIGHLANDER** [angl. *haï-lan'-deur*] n. m. Montagnard écossais, habitant des Highlands ou *Hautes terres*.

— Milit. Nom de certains régiments anglais.

HIGHLAND-PARK, ville des Etats-Unis (Illinois), sur le lac Michigan ; 14.000 hab. Lieu de plaisance des habitants de Chicago. — Faubourg de Détroit (Michigan) ; 58.000 hab.

HIGHLANDS (*Hauts pays*), hautes terres de l'Ecosse, au nord de la dépression du Strathmore, par opposition aux Lowlands (ou *Bas pays*), qui se développent sur les deux rives du Forth. Dans les *Hautes terres*, on peut distinguer, en tenant compte de la profonde coupure du Glenmore, les Highlands du S.-E. ou Grampians, et les Highlands du N.-O. avec les monts de Ross, auxquels, de l'autre côté du Minch, répondent les Hébrides. Partout, ce sont les mêmes vallées étroites (*glen*), orientées d'ordinaire du S.-O. au N.-E., boisées dans les parties élevées, couvertes de pâturages dans les fonds, encombrées de petits lacs étroits et allongés, difficilement accessibles. Là s'est développée, en *clans* séparés, l'ancienne population des Highlanders, d'origine et de langue celtiques, proche parente des Irlandais, et qui a gardé, grâce à son énergie propre et aux difficultés d'accès de ses montagnes, son indépendance politique jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (bataille de Culloden, 1747) et sa langue à peu près jusqu'à nos jours. Au XIXe siècle seulement, l'anglais des *Lowlanders* a pris le pas sur l'ancien gaélique, et l'a refoulé peu à peu dans les comtés de l'extrême nord-ouest et dans les îles de la côte. V. ECOSSE.

Highlands (RACE BOVINE DES). Race bovine qui habite les régions montagneuses et abruptes de l'ouest de l'Ecosse. La robe est uniformément foncée, noire, rouge ou brune. Le poil est long, grossier, touffu, très abondant au chignon, formant sur l'encolure une crinière très prononcée.

Highland scotsh blackfaced (RACE OVINE). Mouton très rustique qui peuple les hautes terres montagneuses de l'Ecosse. Il a des pattes longues, une chaude toison de laine longue et rude, des cornes, et la face noire d'où le nom de *blackfaced*.

Higland-terrier (CHIEN). Petit terrier vigoureux, d'un poids moyen de 6 à 9 kg. Le pelage blanc doit être double et se compose d'une robe extérieure en poil dur, long de 6 cm., sans aucune boucle, et d'une robe de dessous semblable à de la fourrure. C'est un fidèle gardien de la maison et un bon chasseur de rats.

HIGHLANDS, région de l'Etat de New York (Etats-Unis de l'Est), couverte par les contreforts schisteux et boisés des Alléghanys et découpée par les vallées profondes de l'Hudson et de ses affluents. Elle est située au sud de la Kattskill ; alt. moyenne, de 450 à 500 m.

***HIGH LIFE** [*haï-la-ïf'*] n. m. (de l'angl. *high*, haut, et *life*, vie). Grand monde, fashion.

HIGH-WYCOMBE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Bucks) ; 20.400 hab. Scieries, fabriques de meubles. Brasseries.

HIGNARD (Jean-Louis-*Aristide*), compositeur français, né à Nantes en 1822, mort à Vernon en 1898. Elève d'Halévy au Conservatoire de Paris, il remporta le second prix de Rome en 1850. Dès 1851, il donnait un opéra-comique : *le Visionnaire*, que suivirent *le Colin-Maillard* (1853) ; *les Compagnons de la Marjolaine* (1855) ; *Monsieur de Chimpanzé* (1858) ; *le Nouveau Pourceaugnac* (1860) ; *l'Auberge des Ardennes* (1860) ; *les Musiciens de l'orchestre* (1861). En dehors du théâtre, il a publié : *Rimes et Mélodies ;* des chœurs ; des *Valses* pour piano. Il fut le maître de Chabrier.

HIGOUMÈNE n. m. (gr. *hégoumenos*). Relig. Abbé d'un monastère du rit orthodoxe [russe]. (On dit aussi HÉGOUMÈNE.)

HIGUERA la Réal, bourg d'Espagne (prov. de Badajoz) ; 6.200 hab. Sources minérales. Ce bourg, très ancien, appartint aux Templiers jusqu'en 1314, et fut réuni à la couronne par Philippe IV (1633).

***HI-HAN**, onomatopée qui exprime le cri de l'âne.

HIJAR, ville d'Espagne (prov. de Teruel), sur le Martin, affl. de l'Ebre ; 4.000 hab. Fabriques de savon, soie, chanvre et tissus ; moulins à huile.

HIKONÉ, ville du Japon (île de Hondo), sur le lac d'Omi ; 20.600 hab. Ancienne ville féodale.

HILAIR ou **HILAIRE** (Jean-Baptiste), peintre français, né à Audun-le-Tiche (Moselle) vers 1753, mort après 1822. Il fut élève de Leprince. Le Louvre possède de lui deux tableaux : la *Lecture* et la *Musique* (1781) qui sont des œuvres fort agréables. Il a dessiné une suite de costumes orientaux (gravés par Langlois et Malbeste).

HILAIRA [*lè*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant des araignées petites ou moyennes, lisses, jaunes ou brunes, propres aux parties froides ou montagneuses de l'Europe occidentale.

***HILAIRE** [*lèr'*] adj. Bot. Qui a rapport au hile : *Cicatrice* HILAIRE.

HILAÏRE. Myth. gr. Fille de Leucippe, enlevée avec sa sœur Phœbé par les Dioscures au moment où elles allaient épouser Idas et Lyncée. Elle eut de Castor un fils, nommé Anogon, et fut l'objet d'un culte après sa mort.

HILAIRE (saint), évêque de Poitiers, père et docteur de l'Eglise, né en Aquitaine vers 303, mort à Poitiers en 367. Elu évêque de Poitiers, peu de temps après son baptême (340), il donna asile à saint Martin. En 356, l'évêque d'Arles, Saturnin, chef, dans les Gaules, du parti arien, obtint que l'empereur Constance l'exilât en Phrygie. En 359, il siégea au concile de Séleucie, et revint en Gaule en 360. L'ouvrage principal de saint Hilaire est un traité sur *la Trinité ;* il a laissé, en outre, des *Commentaires sur les Psaumes et sur l'Evangile de saint Matthieu*, une *Requête* adressée à Constance et une *Invective* contre ce même empereur. Ce Père est un penseur profond et un dialecticien habile ; son style a de la noblesse et de la vigueur, de l'obscurité et de l'emphase. Sa vie a été écrite par Fortunat et par Sulpice-Sévère. — Fête le 13 janvier.

HILAIRE le Diacre, diacre de l'Eglise de Rome au IVe siècle. Au concile arien de Milan, il attaqua l'hérésie devant l'empereur Constance, qui le fit battre de verges. En 360, il soutint que les hérétiques convertis devaient être rebaptisés, opinion que l'Eglise a repoussée.

HILAIRE (saint), évêque d'Arles, né vers 403, mort à Arles en 449. Elevé dans le monastère de Lérins par saint Honorat, il lui succéda, sur le siège d'Arles, en 429, et prit part à divers conciles. Très charitable, pendant un hiver rigoureux il vendit les vases sacrés de son église pour secourir les indigents. En 444, l'évêque de Besançon, Chelidonius, qu'il avait déposé, le cita à Rome. Le pape Léon Ier donna tort à saint Hilaire. Cependant, après sa mort, il rendit hommage à sa mémoire. Il reste de lui un *Eloge de saint Honorat.* — Fête le 5 mai.

HILAIRE (saint), pape, né en Sardaigne, élu en 461, mort en 468. Diacre de saint Léon le Grand et son légat au « Brigandage d'Ephèse » (449), il y combattit l'eutychianisme. Après son élévation au saint-siège, il condamna de nouveau Eutychès et Nestorius ; présida, en 465, le concile de Rome, et affermit la suprématie de Rome sur les églises des Gaules. — Fête le 10 septembre.

HILAL ou **HILALIENS**, tribu arabe, nomade, établie, lors de l'avènement des califes abbassides, dans les déserts du Hedjaz.

— ENCYCL. Associés aux Soléim, nomades également, les Hilal vivaient de brigandages sur les routes de Médine et de La Mecque. Ils passèrent en Syrie avec les Karmates et y luttèrent contre les troupes fatimites. Vers la fin du Xe siècle, le calife El-Aziz les déporta en masse dans la haute Egypte. Au milieu du XIe siècle, ils furent lancés par le calife Mostancer contre Moëzz Ibn-Badis, souverain vassal d'Ifrikya révolté contre lui et lui infligèrent une défaite sanglante à Haiderane, près de Gabès (1053). Cette invasion porta un coup sensible à la prospérité du pays tunisien, et lui donna l'aspect désolé que la colonisation européenne n'est pas encore parvenue à modifier partout.

HILARANT [*ran*], **E** adj. (de *hilare*). Qui provoque le rire : *L'influence* HILARANTE *d'une liqueur salutaire.*

— Chim. *Gaz hilarant*, Ancien nom du protoxyde d'azote, qui fut ainsi appelé parce qu'il produit, lorsqu'on le respire, une sorte d'ivresse douce et gaie.

HILARE adj. (lat. *hilaris*). Qui est dans un état d'hilarité.

HILARE ou **HILARA** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant des mouches carnassières, qui volent par troupes ; l'*hilara chorica* ou *hilare danseur*, qui tourbillonne par essaims à la surface des eaux marécageuses, est commun dans toute l'Europe.

HILARIES [*ri*] n. f. pl. (du gr. *hilaros*, gai). Nom donné, dans le monde grec, aux jours déclarés fériés, et dans lesquels aucune manifestation de deuil n'était permise, par exemple dans les cultes d'Isis (3 novembre) de Cybèle (25 mars, à Rome, où le nom était réservé à ces fêtes). C'étaient des sortes de carnaval.

HILARION (saint), instituteur de la vie monastique en Palestine, né vers 291 à Tabatha, près de Gaza, mort dans l'île de Chypre vers 371. Né de parents païens, il embrassa le christianisme à Alexandrie, et, sous l'influence de saint Antoine, à la mort de ses parents, il vendit ses biens, et se retira dans le désert de Majuma (306), où il se livra à l'ascétisme. Le reste de sa vie fut rempli par des voyages en Egypte, en Sicile, en Dalmatie, et enfin dans l'île de Chypre, où il mourut. Saint Jérôme a raconté son histoire. — Fête le 21 octobre.

HILARION, métropolite de Kiev vers le milieu du XIe siècle. On lui attribue un *Sermon sur la loi et la grâce*, dont la péroraison est un panégyrique du duc Vladimir, prononcé devant le prince Jaroslav. Cette œuvre, fortement marquée par les influences de la rhétorique byzantine, est, avec le « Dit de la bande d'Igor », le plus précieux document de l'époque.

HILARITÉ n. f. (lat. *hilaritas*). Joie douce et calme : *Prospérité*, HILARITÉ, *succès en tout.* (Voltaire.) || Mouvement subit de gaieté, explosion de rires : *Plaisanterie qui soulève l'*HILARITÉ *générale.*

HILARODE n. m. (gr. *hilarôdos ;* de *hilaros*, gai, et *ôdê*, chant). Antiq. grecq. Poète qui composait des hilarodies.

HILARODIE [*dî*] n. f. (de *hilarode*). Antiq. grecq. Chanson comique. || Drame burlesque, qui a été en honneur à l'époque alexandrine, surtout dans la Grande-Grèce.

— ENCYCL. L'élément essentiel de l'*hilarodie* ou *hilarotragédie* était la parodie littéraire. Sans doute, les origines de la parodie étaient fort anciennes en Grèce : témoin la *Batrachomyomachie*, attribuée à Homère, et, plus tard, les drames satyriques, la *Gigantomachie* d'Hégémon de Thasos, les comédies d'Aristophane. Mais c'est seulement vers la fin du IVe siècle av. notre ère que l'on commença à faire de la parodie littéraire l'objet unique d'une pièce de théâtre. Le créateur de ce genre fut Rhinton, qui était de Syracuse ou de Tarente, et qui vivait sous les deux premiers Ptolémées. On lui attribuait trente-huit drames burlesques, dont quelques-uns nous sont connus, au moins par leur titre : *Héraklès, Amphitryon, Iphigénie, Oreste*, etc. Parmi ses imitateurs, on cite Skiras de Tarente, Blæsos de

Caprée, Sopatros de Paphos. Cette littérature a probablement exercé une influence sur le développement de l'*atellane* et du *mime* des Romains. Des scènes d'hilaro-tragédie sont souvent représentées sur les vases.

HILARO-TRAGÉDIE n. f. Antiq. grecq. V. HILARODIE.

HILBERSDORF, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), réunie à Chemnitz.

HILBERT (David), mathématicien allemand, né à Kœnigsberg en 1862, mort à Gœttingen en 1943. Étudiant à Heidelberg, il devint en 1892 professeur extraordinaire de mathématiques à Kœnigsberg, puis en 1895 à Gœttingen. Ses travaux (*les Fondements de la géométrie*, 1899, 1913) ont porté surtout sur la théorie des invariants, la nature du nombre, les fondements de la géométrie et les principes de la logique. Il se rattache à l'école logisticienne.

HILBERT (Iaroslav), dramaturge tchèque, né à Louny (Laun) en 1871. Il a débuté au Théâtre National de Prague, en 1896, par un drame, *la Faute*, qui marque une date importante dans l'histoire du théâtre tchèque en tant que réaction contre la formule réaliste. Hilbert a donné, ensuite, en même temps que des nouvelles d'une exquise légèreté, des pièces presque toujours hautement originales : *le Poing* (1898) ; *les Parias* (1899) ; *Zavis de Falkenstein* (1903) ; *Patrie* (1911) ; *Colomb* (1915) ; *le Nid dans la tempête* (1917) ; etc.

HILBERTIEN, ENNE adj. Math. Qui a trait à la philosophie mathématique de Hilbert. || Partisan des doctrines de Hilbert : *La logistique* HILBERTIENNE (Henri Poincaré.)

HILD ou **HILDA.** Myth. scandin. Nom d'une des valkyries scandinaves.

HILD (*Joseph*-Antoine-Aloys), professeur et écrivain français, né à Soleure (Suisse) en 1845, d'un père alsacien, mort à Poitiers en 1914. Il se rendit en France en 1856, fit comme volontaire la campagne franco-allemande de 1870-1871. Agrégé des lettres en 1875, docteur en 1881, il professa la littérature latine et les institutions romaines à la faculté des lettres de Poitiers, dont il devint doyen en 1893. Il a publié : *Etude sur les démons dans la littérature et la religion des Grecs*, thèse (1881) ; *la Légende d'Enée avant Virgile* (1883) ; *le Pessimisme moral et religieux d'Homère et d'Hésiode* (1887-1888). Il a été un des principaux collaborateurs du *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio.

HILDA, petite planète, N° 153, découverte par Palisa, en 1875.

HILDBURGHAUSEN, ville d'Allemagne (Thuringe), sur la Werra ; 6.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Eaux minérales. Fabrication de jouets, couteaux, machines agricoles, distillerie et tuilerie. Hildburghausen (en lat. *Hilpershusia, Villa Hilperti*) appartint, au XIVe siècle, à la maison de Thuringe, puis à la branche Ernestine de la maison de Saxe ; en 1683, capitale d'un duché réuni, en 1826, à la Saxe-Meiningen.

HILDEBERT, archevêque de Tours, né à Lavardin, près de Montoire (Vendômois), en 1055, mort à Tours en 1133. Il fut archidiacre (1092), puis évêque du Mans (1096). Au début de son épiscopat, il embrassa le parti d'Hélie, comte du Mans, contre Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et ne dut son salut qu'à la mort de ce dernier. De 1101 à 1104, il visita Rome, l'Italie méridionale et la Sicile. Archevêque de Tours en 1125, il entra en lutte avec Louis le Gros, et ne se soumit que devant l'intervention du légat. Il écrivit beaucoup ; citons notamment un *Traité de l'honnête et de l'utile*, imité de Cicéron, et un recueil de poèmes latins.

HILDEBRAND, roi des Lombards de 736 à 744. Il était neveu du roi Luitprand, qui, en 736, l'associa au pouvoir, jusqu'en 744. Les Lombards, fatigués de sa tyrannie, le remplacèrent bientôt sur le trône par Rachis, duc de Friioul.

HILDEBRAND, pape. V. GRÉGOIRE VII.

HILDEBRAND (Bernard), graveur en pierres fines, né à Montoillot (Côte-d'Or) en 1842, mort à Paris en 1903. On lui doit : *Hébé* (1887) ; *Orphée perdant Eurydice* (1888) ; *Macbeth et Banco rencontrant les sorcières* (1889) ; *Andromède délivrée* (1893) ; *Esmeralda* (1895), au musée du Luxembourg ; *Lutinerie* (1897), important camée, qui lui valut une médaille de seconde classe ; *Diane surprise* (1902).

HILDEBRAND (Adolphe-Ernest-Robert), sculpteur allemand, né à Marburg en 1847, mort à Munich en 1921. Fils de l'économiste Bruno Hildebrand, il fut élève de Kreling et de Zombusch. On citera de lui une figure d'*Adam*, marbre (musée de Leipzig ; 1878) ; *Jeune homme nu*, marbre (Galerie nationale de Berlin ; 1884) ; *Jeune paysan retenant un porc* (1887). Munich possède de lui une fontaine monumentale. Il est l'auteur d'un livre d'esthétique : *le Problème de la forme*.

Hildebrandslied (*la Chanson de Hildebrand*), le plus ancien monument épique allemand relatif à la légende héroïque, conservé dans un manuscrit de l'an 800 environ. Hildebrand est l'un des compagnons de Théodoric, roi des Ostrogoths (475-525). Après trente ans d'exil, Théodoric revient à la tête d'une armée de Huns pour conquérir l'Italie, et Hildebrand se trouve en présence d'un guerrier en qui il reconnaît son fils Hadubrand. Il veut éviter le combat impie. Mais Hadubrand, à qui l'on a dit que son père était mort, croit à un stratagème et force son père à la lutte, dont le poème ne donne pas le dénouement.

HILDEBRANDT (Ferdinand-Théodore), peintre allemand, né à Stettin (Prusse) en 1804, mort à Dusseldorf en 1874. Élève de G. Schadow, à Berlin, en 1823, il devint professeur à l'académie des beaux-arts de Dusseldorf. Parmi ses tableaux, nous citerons : *Faust* (1825) ; *Tancrède et Clorinde* (1828) ; *Judith allant tuer Holopherne* (1830) ; *la Mort des enfants d'Edouard* (1835), son chef-d'œuvre (galerie Spiegel, à Halberstadt) ; *Othello racontant ses aventures au sénateur et à Desdémone* (1848) ; et, parmi ses tableaux de genre : *le Brigand ; la Conteuse de contes.*

HILDEBRANDT (Edouard), paysagiste allemand, né à Dantzig en 1818, mort à Berlin en 1868. Il s'est attaché particulièrement à la peinture de paysage et de genre. L'*Hiver* et *Bateaux pêcheurs d'Hastings* ont figuré à l'Exposition universelle de 1855 (Paris). Ses principaux tableaux sont à la Galerie nationale de Berlin. Citons : *Rue de Lyon* (1843) ; *Côte de Normandie* (1846) ; *Vue de Rio-Janeiro* (1847) ; *Château Kronborg près d'Helsingfors* (1857) ; etc.

HILDEGARD, petite planète, N° 898, découverte en 1918.

HILDEGARDE, femme de Charlemagne, mariée en 771, morte en 783, et qui laissa quatre fils et cinq filles, dont Charles mort en 811, Pépin roi d'Italie, Louis le Pieux, Rotrude, Berthe, Gisla. Elle était fille de Hildebrand, comte de Souabe.

HILDEGARDE (sainte), mystique bénédictine, née près de Mayence, vers 1098, morte à Eibingen en 1178. A huit ans, elle entra au couvent de Disibodenberg, y devint abbesse (1136). Le bruit de ses visions et de sa science la mirent en relation avec les papes, les souverains et les principaux personnages de l'époque. En 1147, elle fonda, près de Bingen, le monastère de Rupertsberg, et en 1165 celui de Eibingen. Ses principaux écrits sont ses *Lettres* connues sous le titre de *Scivias*, et un traité de médecine *Causæ et Curas*. Elle écrivait en allemand et en latin. — Fête le 17 septembre.

HILDEGONDE (sainte), née à Cologne, morte à Schœnau, près de Heidelberg, en 1188. Elevée au couvent de Neuss, elle en fut retirée par son père qui l'emmena en Palestine, sous des vêtements d'homme et le faux nom de Joseph. Il mourut en route. Hildegonde poursuivit son voyage sous son déguisement, revint en Allemagne, fut chargée d'un message délicat auprès de Lucius à Vérone (1185), étudia à Spire et se fit recevoir moine chez les cisterciens de Schœnau, mais mourut encore novice. Son sexe ne fut découvert qu'à sa mort. Elle est vénérée dans l'ordre de Cîteaux. — Fête le 20 avril.

HILDEN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur l'Itterbach, affl. du Rhin ; 20.000 hab. Soieries et cotonnades. Articles en métal. Tuilerie. Tapis.

HILDENBRANDTIE [*dèn'-brand'-ti*] n. f. Genre d'algues floridées hildenbrandtiées, formant une croûte.

HILDENBRANDTIÉES [*dèn-brand'-ti-é*] n. f. pl. Famille d'algues rhodophycées, dont le thalle, formé de plusieurs couches de cellules, se développe horizontalement et revêt une mince croûte d'enduit calcaire. (Les algues de cette importante famille vivent dans les eaux douces ou salées. Elles sont diversement colorées en rouge ou en brun.)

HILDÉRIC, roi des Vandales. Fils d'Hunéric, il succéda à Trasamond en 523, fit hommage de vassalité à Justinien, empereur d'Orient, et se montra favorable aux catholiques. Il mécontenta les Vandales, qui se groupèrent autour de Gélimer. Ce dernier le fit détrôner et s'empara de Carthage (530).

HILDESHEIM, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hanovre), ch.-lieu de présidence et de cercle, sur l'Innerste, affl. de la Leine ; 58.200 hab. Très prospère du XIIIe au XVIe siècle, quand elle faisait partie de la Ligue hanséatique, Hildesheim a conservé des monuments intéressants, surtout de style roman : la Grand'Place (*l'Altstædter Markt*), avec ses vieilles maisons ; un hôtel de ville (XIVe s.) ; une prétendue maison des templiers et une maison des bouchers ; l'église Saint-André, celle de Saint-Michel, construite de 1001 à 1033, restaurée de 1854 à 1857, et une vieille cathédrale. Industries variées (produits chimiques, sucre, savons, etc.).

HILDIBALD, roi des Ostrogoths, mort en 541. En 540, il fut proclamé roi à Pavie par l'armée des Goths, qui avait vaincu Bélisaire. Il battit Vitalius, commandant de la Vénétie, et périt assassiné peu après.

HILDOCERAS n. m. Paléont. Genre d'ammonites de la famille des harpocératidés, caractéristique du lias supérieur.

HILDRETH (Richard), écrivain politique américain, né à Deerfield (Massachusetts) en 1807, mort à Florence en 1865. Anti-esclavagiste passionné, il écrivit sur cette question un roman : *l'Esclave blanc* (1852), qu'il compléta par *le Despotisme en Amérique* (1854), Hildreth a publié divers ouvrages économico-politiques : *Théorie des mœurs* (1844) ; *Histoire des Etats-Unis* (1849-1862) ; *Théorie de la politique* (1855) ; *Juges et Tyrans* (1856) ; etc.

HILDUIN, abbé de Saint-Denis, chroniqueur et hagiographe français, né vers 770, mort vers 842. Moine, puis abbé de Saint-Denis, en 820 il fut nommé, par Louis le Débonnaire, archichapelain du palais et, en 824, devint à la fois abbé de Saint-Germain-des-Prés (Paris) et de Saint-Médard de Soissons. La même année, il accompagna à Rome Lothaire qu'il soutint contre son père. Deux fois condamné à l'exil, il fut gracié par l'entremise d'Hincmar, son élève, depuis archevêque de Reims. Hilduin est l'auteur d'une partie des *Annales royales* et d'une Vie latine de saint Denis, la première où saint Denis, apôtre des Gaules, soit identifié avec Denis l'Aréopagite. V. DENIS.

***HILE** n. m. (du lat. *hilum*, petit point noir au bout de la fève). Bot. Cicatricule laissée à la surface extérieure de la graine par la rupture du funicule. || Dans l'ovule, Point d'insertion du tégument sur le funicule ; position future du hile de la graine. || Syn. de CICATRICULE. — Anat. Point d'attache d'un vaisseau sur un viscère parenchymateux : HILE *du foie, de l'ovaire, du rein.*

HILGERS (Charles), sculpteur allemand, né à Dusseldorf en 1844, obtint trois prix de suite (1887-1888-1889). Parmi ses œuvres, nous citerons sa statue de Guillaume Ier ; *le Génie de l'art*, musée de Dusseldorf (1879) ; une statue colossale en bronze du roi Frédéric-Guillaume Ier de Prusse, arsenal de Berlin ; une *Muse assise*, Galerie nationale de Berlin.

***HILIFÈRE** adj. (de *hile*, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Se dit de la radicule, quand elle reçoit directement les vaisseaux du funicule.

HILL (Aaron), auteur dramatique anglais (1685-1750). Auteur de *la Fatale extravagance* (1721), drame bourgeois ; de *Zaïre* (1736) ; d'*Alzire* (1736) ; de *Mérope* (1739), adaptations de Voltaire, et d'une quinzaine d'autres pièces.

HILL (Rowland, vicomte), général anglais, né à Hawlestone en 1772, mort à Hardwicke-Grange (Shropshire) en 1842. Entré dans l'armée en 1790, il assista au siège de Toulon. Lieutenant général en 1811, il battit le général Gérard à Arroyo-de-Molinos, s'empara, l'année suivante, de la forteresse d'Almarez, et prit part aux batailles de Vitoria, de Nivelle (1813) et de Toulouse (1814). Hill se distingua encore à Waterloo.

HILL (sir Rowland), homme politique anglais, né à Kidderminster en 1795, mort à Hampstead en 1879. Il eut, en 1837, l'idée du timbre-poste, qui fut adoptée en 1839. Appelé à appliquer une réforme fondée sur un droit uniforme pour l'affranchissement des lettres, il trouva une vive résistance dans l'administration, fut privé de ses fonctions en 1842, mais redevint directeur général des postes, de 1854 à 1864. Il fut enterré à Westminster. Nous citerons de lui : *Home colonies* (1832) ; *Post office reform* (1837) ; *History of penny postage* (1880), en collaboration avec son frère Arthur.

HILL (George William), astronome américain, né à New-York en 1838, mort à West Nyack (New-York) en 1914. Après avoir fait ses études dans la ville de New-Brunswick (Etats-Unis), et conquis le grade de docteur en philosophie, Hill devint rédacteur du *Nautical Almanac* à Washington (1861), publication à laquelle il resta attaché jusqu'à l'époque de sa retraite (1901). On lui doit de nombreux mémoires parmi lesquels celui sur les variations séculaires des éléments des orbites planétaires. Il collabora avec Newcomb à la réfection des tables des planètes publiées par Leverrier et étudia le mouvement du périgée de la lune. Tous ses travaux ont été réunis en 5 vol.

HILL (David Jayne), juriste et diplomate américain, né dans le New-Jersey en 1850, mort en 1932. Après une brillante carrière universitaire, il entra dans la diplomatie. Parmi ses ouvrages, citons : *le Territoire primitif des Etats-Unis* (1888) ; *l'Œuvre et l'Influence de Hugo Grotius* (1901) ; *Sur la notion de neutralité* (1902) ; *le Développement contemporain de la diplomatie* (1904) ; *la Lutte pour l'Empire universel* (1905) ; *l'Organisation du Monde et l'Etat moderne* (1911) ; *l'Américanisme* (1916) ; *la Reconstruction de l'Europe* (1917) ; *la Politique mondiale de l'Amérique* (1920) ; *le Problème d'un tribunal international* (1927).

HILL (George-Francis), numismate anglais, né à Berhampour (Inde) en 1867. Entré au British Museum comme assistant en 1893, il prit en 1898 la direction du *Journal des études grecques*, puis celle de la *Chronique numismatique*. En 1912, il remplaça Barclay Head à la tête du cabinet des médailles. Du catalogue de la grande collection de médailles grecques de Londres, il a publié les volumes concernant : *Lycie, Pamphylie, Pisidie* (1897), *la Carie* (1897), *Lycaonie, Isaurie, Cilicie* (1900), *Chypre* (1904), *la Phénicie* (1910). Il a publié en outre : *Manuel de numismatique grecque et romaine* (1899) ; *Monnaies de la Sicile antique* (1903) ; *Monnaies historiques grecques* (1906) *et romaines* (1909) ; *l'Art dans les monnaies grecques* (1927) ; et, dans des domaines différents : *Sources de l'histoire grecque entre les guerres médiques et celle du Péloponnèse* (Oxford, 1897 ; 2e éd. 1907) ; *Pisanello* (1905) ; *Médailles à portraits des artistes italiens de la Renaissance* (1912).

HILLE, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid de Minden), près des marais de la Bastau ; 3.000 hab.

HILLÉ ou **HILLA** (en arabe **Hellat el-Feïdhal**), ville du royaume d'Irak, sur l'Euphrate inférieur ; environ 12.000 hab. Cotonnades, lainages, cultures (riz, dattiers, grains).

Hilla, dans l'ancienne Mésopotamie, avoisine les ruines de l'antique *Babylone*, dont les briques ont servi à bâtir la ville moderne.

HILLEBRANDT (Alfred), sanskritiste allemand, né à Grossnædlitz, près de Breslau, en 1853. Professeur de sanskrit et de grammaire comparée à l'université de Breslau, il a publié : *Sur la déesse Aditi* (1876) ; *Varuna et Mitra* (1877) ; *le Sacrifice de la nouvelle et de la pleine lune chez les anciens Hindous* (1880) ; *Chrestomathie védique* (1885) ; *Mythologie védique* (1891) ; *la Littérature rituelle ; les Dieux du Rigvêda, essai d'évhémérisme* (écrit satirique, publié sous le pseudonyme de FRITZ BONSEN, 1894).

HILLEGEM, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost) ; 2.175 hab. Tissage. Dentelles à la main.

HILLEGERSBERG, commune des Pays-Bas (Sud-Hollande, arrond. de Rotterdam) ; 5.000 hab.

HILLEGOM, ville des Pays-Bas (Sud-Hollande, arrond. de Leyde), entre la mer du Nord et l'ancienne mer de Haarlem ; 9.000 hab. Commerce de fleurs.

HILLEL l'Ancien, docteur juif, né à Babylone, mort à Jérusalem au début de l'ère chrétienne. Il devint chef d'école, puis président du sanhédrin. Dans son enseignement, il cherchait avant tout à dégager l'esprit de la lettre et était renommé pour sa bonté. Il composa les *Sept règles*, méthode d'interprétation des Livres saints, et réunit les maximes des anciens docteurs dans un recueil qui devint la base de la partie du Talmud appelée *Mischna*. — L'école du docteur Schammaï, plus attaché à la lettre qu'à l'esprit de la Loi, était la rivale de l'école d'Hillel ; elle prévalut parmi les pharisiens, contemporains de Jésus-Christ.

HILLEL le Jeune, docteur juif du IVe siècle, célèbre par l'invention d'un cycle de dix-neuf ans qui conciliait le cours du soleil avec celui de la lune, et dont on se servit jusqu'à la réforme du comput. Ce fut aussi lui qui introduisit la coutume de dater les années depuis la création du monde.

HILLEMACHER (Eugène-Ernest), peintre français, né à Paris en 1818, mort en 1887. Élève de Léon Cogniet, il s'est consacré à la peinture de genre. Il a donné : *le Satyre et le Passant, le Voyage de Vert-Vert, Molière consultant sa servante, Boileau et son jardinier, le Bourgeois gentilhomme et ses professeurs*, œuvres spirituelles que la gravure a popularisées. On voit de lui au musée de Rouen : *Joueur d'échecs sous Louis XIII.*

HILLEMACHER (Paul-Joseph-Guillaume), compositeur français, né et mort à Paris (1852-1933). Premier grand prix de Rome en 1876, il publia : *Poème de la nuit*, en dix chants, avec piano ; un recueil de quinze pièces pour piano, quelques morceaux religieux, etc. Lorsque son frère LUCIEN-JOSEPH-EDOUARD, né et mort à Paris (1860-1909), eut, à son tour, obtenu le grand prix à l'Institut, en 1880,

les deux Hillemacher ont collaboré et écrit entre autres, la symphonie-légende : *Loreley* (prix du concours de la Ville de Paris en 1882), puis un opéra : *Saint-Mégrin* (1886) ; une *Aventure d'Arlequin* (1888) ; *le Drac* (1894) ; *Orsola*, drame lyrique (1902) ; *Circé* (1907). Les frères Hillemacher ont publié en 1905 un volume consacré à *Gounod*. Paul Hillemacher a signé seul *Fra Angelico* (1924).

HILLER (Johann Adam), compositeur allemand, né à Wendischossig en 1728, mort à Leipzig en 1804. Fixé à Leipzig, il y fut directeur du Concert, maître de musique à l'église Sainte-Pauline, organiste et professeur à l'école Saint-Thomas. Il fonda la Société des concerts. Au théâtre il a donné, sous la forme de *Singspiele* ou « comédies lyriques » : *les Femmes métamorphosées, Lesvart et Dariolette, le Cordonnier joyeux, l'Amour à la campagne, les Muses, les Bergers pèlerins, le Barbier de village, la Couronne de la moisson, la Guerre, le Tombeau du muphti, Troie sauvée*, etc. On lui doit aussi des œuvres symphoniques. Il a publié en outre : *Biographies d'auteurs célèbres sur la musique et de virtuoses des temps modernes* (1784) ; *Sur Métastase et sur ses ouvrages* (1786) ; etc.

HILLER (Jean, baron DE), général autrichien, né à Brody en 1754, mort à Lemberg en 1819. Entré, en 1770, dans l'artillerie, il prit part aux campagnes contre la Turquie (1788-1791), contre les Français (1792-1801). En 1809, il fut tour à tour battu près d'Abensberg et vainqueur près de Neumarkt pendant la retraite, et se signala par son intrépidité à Essling. A Wagram, l'aile qu'il commandait était victorieuse. En 1813, il contribua à la conquête de l'Illyrie et de l'Italie.

HILLER (Ferdinand), compositeur allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1811, mort à Cologne en 1885. Après des séjours à Paris, Francfort, il donna à Milan en 1839, un opéra, *Romilda ;* fit exécuter à Leipzig, en 1840, un oratorio, *la Destruction de Jérusalem*. Il succéda alors à Mendelssohn comme directeur des concerts du Gewandhaus, passa ensuite à Dresde, puis à Dusseldorf, et enfin, en 1850, fut appelé à Cologne comme maître de chapelle de la ville et directeur du conservatoire. Ses œuvres comprennent des opéras, de la musique religieuse, de nombreux *lieder*, des œuvres de piano et de musique de chambre. Ecrivain musical, il a publié : *la Musique et le public* (1864) ; *Vie musicale de notre temps* (1868-1871) ; *Ludwig Van Beethoven* (1871) ; *Lettres de Moritz Hauptmann à Spohr et à d'autres compositeurs* (1876) ; *Félix Mendelssohn-Bartholdy*, lettres et souvenirs (1876) [trad. par Félix Grenier, 1877] ; *Lettre à une innomée* (1877) ; *Vie d'artiste* (1880) ; *Pages de souvenirs* (1884), etc.

HILLER VON GAERTRINGEN (baron Frédéric), épigraphiste allemand, né et mort à Berlin (1864-1947). Docteur en philosophie avec une dissertation sur *les Légendes grecques relatives à la Thrace* (1886), il releva pour le *Corpus général des inscriptions grecques* l'épigraphie des Cyclades et de l'Arcadie. Outre un volume sur les *Fouilles en Grèce* (1901), il a collaboré au recueil des *Inscriptions de Priène* (1906), pris part aux fouilles de Santorin (1895-1902), et écrit *la Civilisation archaïque de l'île de Théra* (1897).

HILLERŒD, ville du Danemark (Seeland) ; 8.200 hab. Distilleries, tanneries, fabriques d'eau-forte. — Dans une île du petit lac au bord duquel est bâtie Hillerœd, château de Frederiksborg, où les rois de Danemark se font couronner.

***HILLIE** [*li*] n. f. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des arbustes parfois épiphytes, à tiges glabres, à feuilles opposées, charnues, à grandes fleurs blanches, odorantes, solitaires, à fruit capsulaire. (On en connaît cinq espèces de l'Amérique tropicale, parfois cultivées dans les serres chaudes.)

HILLION, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 12 kil. de Saint-Brieuc ; 1.970 hab. Ch. de f. des Côtes-du-Nord. Bains de mer.

HILLSBORO, ville des Etats-Unis (Texas), sur un affl. du Brazos ; 9.400 hab. Ch-lieu de comté.

HILLSBORO, ville des Etats-Unis (Ohio) ; 7.000 hab. Ch.-lieu de comté.

HILLSDALE, ville des Etats-Unis (Michigan) ; 5.475 hab. Ch.-lieu de comté. Station d'été.

HILMI PACHA (Abbas), homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1859. Familier avec la plupart des langues européennes. Très adroit, il gagna vite la faveur d'Abd ul-Hamid, et fit ses débuts véritables d'homme d'Etat en 1903, comme haut commissaire en Macédoine, où il réussit à ramener l'ordre dans le pays.

Au moment de la révolution de juillet 1908, il était de cœur avec les jeunes-turcs, mais, fidèle à ses devoirs de fonctionnaire, il refusa de jurer la Constitution avant que le sultan ne lui en eût donné l'ordre. Appelé à faire partie du ministère réformateur dirigé par Kiamil pacha, il lui succéda en 1909. C'est lui qui, après la courte réaction d'avril 1909, suivie de la déposition d'Abd ul-Hamid et de l'avènement de Mahomet V, entreprit la réforme générale de l'administration turque. Il dut, le 29 décembre suivant, résigner ses pouvoirs, se trouvant en désaccord avec les chefs du comité « Union et Progrès ». Il fut remplacé par Hakki bey. V. ce mot.

HILO, ville de l'île d'Hawaii (archipel américain des Hawaii) ; 10.430 hab.

HILOIRE n. f. (espagn. *esloria*). Nom de forts bordages qui relient entre elles les solives et les différentes pièces du pont d'un navire. || *Hiloires renversées*, Forts bordages établis d'une écoutille à l'autre, pour recevoir la tête des épontilles. || *Hiloires des panneaux*, Surbaux renforçant les ponts à l'ouverture des panneaux.

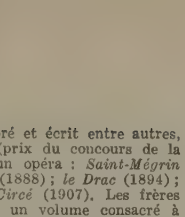

A. Hiloires.

***HILON** n. m. (de *hile*). Ophtalm. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

HILONGOS ou **ILONGOS**, ville de l'île de Leyte (archipel des Philippines) ; 16.000 hab. Abaca.

***HILOSPERME** [*los-pèrm'*] adj. (de *hile*, et du gr. *sperma*, semence). Bot. Dont la graine a un hile très large.

HILOTE n. m. Autre orthogr. de ILOTE.

HILPRECHT (Hermann Vollrat), orientaliste allemand, né à Hohenerleben en 1859, mort à Philadelphie en 1925. Docteur en philosophie à Leipzig (1883), il s'établit en Amérique, fut admis comme professeur d'assyrien et de philologie sémitique comparée à l'université de Pennsylvanie, prit part à l'expédition de celle-ci en Babylonie (1888) et dirigea la 4e campagne, qui rendit au jour la bibliothèque du temple de Nippour. Il réorganisa la section assyrienne du musée de Constantinople. Ses livres sont rédigés en anglais : *l'Expédition babylonienne de l'université de Pennsylvanie ; Textes cunéiformes* (1893) ; *Assyriaca* (1894) ; *Nouvelles recherches au pays biblique* (1898) ; *Exploration des pays bibliques au XIXe siècle* (1903) ; *les Fouilles dans le temple de Bel à Nippour* (1903) ; *Textes de la bibliothèque de Bel* (1904) ; *la Première version du déluge babylonien* (1910).

HILTY (Carl), jurisconsulte suisse, né à Werdenberg en 1833, mort à Clarens en 1909. Il fit ses études à Gœttingen, Heidelberg, Londres et Paris, et s'établit (1855) avocat. En 1874, il devint professeur de droit public suisse à Berne. Il publia : *Ideen und Ideale der schweizerischen Politik* (1875) ; *Die Neutralität der Schweiz* (1889). Il fut membre du tribunal de La Haye.

HILVARENBEEK, bourg des Pays-Bas (Nord-Brabant, arrond. d'Eindhoven) ; 3.500 hab.

HILVERSUM, ville des Pays-Bas (Nord-Brabant, arrond. d'Amsterdam) ; 39.900 hab. Fabrication de cotonnades, lainages et tapis.

HILZ (Maryse), aviatrice française, née à Levallois-Perret en 1903, morte accidentellement en 1946. Elle s'est rendue célèbre par ses vols à grande distance, son record du monde d'altitude (1935) et ses records de vitesse.

HIMALAYA [*la-i-a*] (*le Séjour des neiges*), l'*Imaus* ou *Emodus* des anciens, le plus important système montagneux de l'Asie centrale. Compris entre le plateau du Tibet au N. et la vallée du Gange (Inde) au S., entre le cours de l'Indus, tributaire de la mer d'Oman à l'O., et celui du Brahmapoutra, tributaire du golfe du Bengale à l'E., il renferme les plus hauts sommets du monde et culmine à 8.845 m. (mont Everest).

L'Himalaya décrit une courbe semi-circulaire, à la convexité tournée vers l'Inde, et qui s'incline du N.-O. au S.-E. Ce système, long, à vol d'oiseau, d'environ 2.250 kil., se rattache à l'O. à l'Hindou-Kouch, et s'épanouit à l'E. pour former le plateau du Yunnan. En fait, et sans tenir compte du Gouangri, rebord méridional du plateau tibétain, et du Karakorum, qui le prolonge à l'O. jusqu'au plateau de Pamir, il se compose de deux chaînes : celle du Nord, que coupe, à l'O., le Sutlej supérieur, sépare les eaux vassales du Gange de celles qui vont au Dzang-bo ; celle du Sud, isolée de la première par les vallées du Djélam, du Tchinab, de la Baspa, du Gange supérieur et de nombreux affluents du Gange et du Brahmapoutra, est coupée en tronçons par toutes ces rivières. La première de ces chaînes, longue de plus de 1.600 kil., a pour points culminants le Nanga-Parbat (8.120 m.), aux confins du Cachemire et du Balistan, et le Banderpountch (8.406 m.), dans les montagnes qui renferment les sources du Gange. Celle du S. (que le défilé de Baramoula sépare du Cachemire) ne dépasse guère en altitude 6.000 m. jusqu'au Sutlej ; au delà de cette rivière, elle possède la série de pics la plus importante du globe, dont les géants sont peu inférieurs à l'Everest même : le Dhawalaghirt (8.130 m.) ; le Sihsour (8.472 m.) ; le Makalu (8.470 m.) ; le Kanchonjunga (8.580 m.) ; etc.

Géologiquement, la région haute de l'Himalaya est celle des granits et des gneiss ; la région moyenne, celle des gneiss et des schistes ; la région basse, celle du grès et du diluvium ; il n'y a point de volcans, actifs ou éteints, mais l'action ignée se révèle sur de vastes espaces. L'Himalaya ne présente ni plateaux, ni larges vallées ; ce ne sont que pics, terrasses étagées, gorges étroites. La limite des neiges permanentes varie avec les versants ; elle est plus basse sur le versant méridional (à cause de l'humidité plus grande) que sur le septentrional. Les glaciers himalayens, moins considérables dans la chaîne du S. que dans celle du N., sont les plus importants du globe (Baltoro, Rongbuck, etc.). Le climat, malsain dans les régions basses, est, au contraire, des plus sains au-dessus de 1.200 m. Le cours général des saisons est celui de la zone tropicale : temps froid et sec d'octobre à mars, humide et chaud d'avril à septembre quand souffle la mousson du S.-O. Quant à la richesse économique de l'Himalaya, ses traits principaux sont : abondance de fer et de cuivre ; présence du plomb, du zinc, du soufre, de la plombagine, de l'antimoine ; culture du blé, de l'orge, du millet jusqu'à 3.500 m. ; les arbres fruitiers réussissent parfaitement jusqu'à la même altitude, et de belles plantations de thé existent dans les vallées du Sikkim, du Denra-Doun, de Kangra, Leyack ; le mouton, la chèvre, sont les seuls animaux domestiques de cette région montagneuse. V. *Supplément*.

HIMALAYEN [*la-i-in*], **ENNE**, habitant ou natif de l'Himalaya : *Les* HIMALAYENS.

— Adjectiv. : *Les langues* HIMALAYENNES.

— ENCYCL. Les nombreuses langues de la *région himalayenne*, encore en partie mal connues, appartiennent à des familles très variées. Il y a d'abord des langues indo-européennes du groupe indien (le *véron*, le *khowar*, le *china*, le *cachmirien*). Mais il y a surtout des langues tibéto-birmanes (le *leptcha*, le *gouroung*, le *névar*, le *magar*, le *sounvar*, le *mourmi*, etc.), et des langues de la famille munda (le *limbou*, le *khambou*, le *dhimal*, etc.).

HIMANTHALIE [*li*] n. f. Genre d'algues marines, de la famille des fucacées. (La fronde se développe en une coupe brièvement pédicellée, stérile ; de cette coupe part un segment fertile, en forme de lanière plusieurs fois dichotome, comprimée, longue parfois de 1 à 3 m.).

HIMANTODES [*to-dès*] n. m. Genre de serpents non venimeux, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale. (Ils ne dépassent guère 1 m. de long. Leur dos est orné de taches ou de bandes brunes.)

HIMANTOPUS [*puss*] n. m. Nom scientifique des échassiers charadriidés, les échasses blanches aux pieds rouges (*himantopus himantopus*). V. ÉCHASSE.

HIMATION [*é, ti-on*] n. m. (mot gr.). Antiq. gr. Nom générique des vêtements de dessus ou manteaux, que les Grecs des deux sexes mettaient pour sortir et drapaient très librement.

HIMELLE [*mèl'*] ou **HIMELLA** n. f. Sous-genre de corbules, caractérisé par la valve gauche plus grande que la droite, à l'opposé de ce qu'on observe chez les corbules vraies. (L'espèce type de ces mollusques fluviatiles de l'Amérique du Sud est l'*himella fluviatilis*, des Amazones.)

HIMÈRE ou **HIMERA** n. m. Genres d'insectes lépidoptères notodontinés, famille des géométridés. (L'*himera pennaria* ou himère plume est un papillon brun à taches noires, qui vole en septembre et octobre ; sa chenille, grêle et poilue, vit sur les arbres fruitiers et sur le chêne, le bouleau, etc.)

HIMÈRE (lat. *Himera*). Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la mer Tyrrhénienne, côte nord, à l'embouchure du fleuve *Himera*. Fondée par des colons grecs en 648 av. J.-C., elle fut soumise par Phalaris, puis par Théron, et fut l'enjeu d'une bataille livrée par Amilcar à Théron et à Gélon, en 408 av. J.-C., Annibal la détruisit. *Termini* s'élève aujourd'hui sur son emplacement.

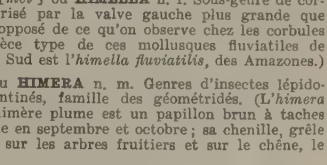
Tétradrachme d'Himère.

HIMÈRE ou **HIMÉROS**. Myth. gr. Fils de Lacedæmon et de la nymphe Taygète. Dans une fête d'Aphrodite, en pleine obscurité, il déshonora sa sœur Cléodice, qu'il ne pouvait reconnaître. Le lendemain, atterré, il se précipita dans le fleuve Marathon, nommé de son nom, HIMÉROS, plus tard l'*Eurotas*. — Divinité allégorique, personnification du Désir.

HIMÉRÉE, orateur athénien, mort en 322 av. J.-C., frère de Démétrios de Phalère. Il s'attacha au parti national, fut proscrit par Antipatros, et se réfugia, avec Hypéride, à Egine où il fut arrêté et ensuite mis à mort.

HIMERIOS, sophiste grec, né à Pruse, en Bithynie, vers 315 de notre ère, mort à Athènes en 386. Il étudia à Athènes, où il commença vers 350 à professer l'éloquence. Il eut pour auditeurs Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze. En 362, il devint secrétaire de l'empereur Julien, qu'il suivit à Constantinople et en Asie. Après la mort de Julien, il reprit, à Athènes, son enseignement. Ses discours sont des amplifications sur des sujets fictifs. Tous sont pauvres d'idées. Himerios ne se souciait guère que de la forme et de l'harmonie.

HIMILCON, général et navigateur carthaginois du VIe siècle av. notre ère. Alors que Hannon explorait les côtes occidentales de l'Afrique, il longea les côtes occidentales de l'Europe, visita les côtes d'Espagne, et semble être parvenu jusqu'à l'Irlande et à la Grande-Bretagne.

HIMILCON, général carthaginois, mort vers 390 av. J.-C. Il battit en Sicile Denys l'Ancien. La peste le contraignit de faire la paix. Denys tenta de reconquérir la Sicile (397). Himilcon revint avec 100.000 hommes, et rétablit les affaires (396). Mais des fièvres affaiblirent son armée, et il dut regagner Carthage. Mal accueilli, il se laissa mourir de faim.

HIMILCON, général carthaginois, mort en 312 av. J.-C. Envoyé pour secourir Syracuse assiégée par Marcellus, après quelques succès il ne put enlever les retranchements des Romains. Campant sur une plage insalubre, il mourut de la peste avec la plupart de ses soldats.

HIMILCON, surnommé **Phameas**, général carthaginois du IIe siècle av. J.-C. Il se signala durant la troisième guerre punique, en harcelant les Romains qui assiégeaient Carthage. Puis il passa à l'ennemi et contribua à la destruction de sa patrie (147 av. J.-C.). Emmené à Rome, le sénat le récompensa.

HIMILTRUDE ou **HILMÉTRUDE**, concubine de Charlemagne. Elle était alsacienne, et eut de lui un fils, Pépin le Bossu, qui fut tondu en 792 pour avoir conspiré contre son père, et une fille, Alfraïde, qui épousa le comte Begon.

Himis [*hé-mi*], monastère tibétain, construit entre 1620 et 1648 par ordre du roi Sengé Nampar Gyalva, à environ 25 kil. au sud-est de Leh, sur la rive gauche de l'Indus. Vers le milieu de l'été, fête religieuse (mascarades, danses sacrées, foires, en l'honneur de Padma Sambhava, l'un des plus illustres champions de la foi bouddhique au Tibet [VIIIe s. apr. J.-C.]).

HIMLY (Louis-Auguste), historien français, né à Strasbourg en 1823, mort à Paris en 1906. Professeur de géographie à la Faculté des lettres de Paris (1863), doyen de cette faculté (1881-1898) et membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) en 1884, il a écrit une thèse sur *Wala et Louis le Débonnaire* (1849), et une importante *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale* (1876).

HIMMEL (Frédéric-Henri), compositeur allemand, né à Treuenbrietzen en 1765, mort à Berlin en 1814. Après avoir fait entendre à Berlin un oratorio, *Isacco*, et une cantate, *la Danza*, il fit représenter à Venise un opéra, *il Primo navigatore*, à Naples un autre ouvrage, *Semiramide*, puis retourna à Berlin, où le roi venait de le nommer son maître de chapelle (1795). Il écrivit un grand nombre d'ouvrages de divers genres, qui obtinrent de vifs succès. Citons : *Vasco di Gama* (1801) ; *Frohsinn und Schwärmerei* (1802) ; *le Kobold* (1804) ; *Fanchon la Vielleuse* (1805) ; *les Sylphes* (1807), opéras ; des cantates ; une messe ; etc Il parcourut l'Europe, fit jouer un opéra : *Alessandro*, à Saint-Pétersbourg.

HIMMELBJERG (c'est-à-dire *Montagne du ciel*), colline danoise du Jutland, le point le plus élevé du Danemark (147 m.)

HIMMLER (Heinrich), homme politique allemand, né à Munich en 1900, mort suicidé en 1945. Adepte du parti nazi dès sa constitution (1920), il fut un des principaux artisans de l'ascension d'Hitler, ce qui lui valut d'appartenir, avec Gœring et Gœbbels, au triumvirat qui dirigea l'Allemagne de 1933 à 1945. Créateur et organisateur des *S. S.*, de la *Gestapo*, et des *camps de concentration* (v. ces mots), il commanda, avec son adjoint Heydrich, l'ensemble de la police allemande à partir de 1936. Nommé, en 1943, ministre de l'intérieur de Prusse et du Reich, il réunit alors sous son autorité, outre la police, l'administration, les Waffen S. S. et les Jeunesses hitlériennes. Après le putsch de 1944, il prit le commandement de l'armée de l'intérieur et du *Volkssturm* (v. ce nom) et organisa une répression féroce contre les ennemis du régime nazi. Après avoir essayé vainement de négocier avec les Alliés, il fut fait prisonnier en 1945 et se suicida le jour même de sa capture.

HIMYARITES ou **HIMYARS**, nom d'une des plus importantes divisions ethniques et politiques de l'Arabie méridionale dans l'antiquité et qui fut occupée par les Abyssins à la fin du VIe siècle. (La civilisation des Himyarites, appelés dans les auteurs classiques *Homeritæ* [Homérites], atteignit un très haut degré. Leur capitale était Zafar, et leurs villes principales Aden et Mascate.)

— Adjectiv. *Souverain* HIMYARITE.

— N. m. Langue parlée par les Himyarites. (*L'himyarite*, appelé aussi *yènsénite*, et *sudarabique ancien*, paraît apparenté avec l'arabe. L'écriture monumentale des inscriptions himyarites est une ramification de l'alphabet sémitique.)

***HÎNAYÂNA** n. m. (de l'hindou *hîna*, petit, incomplet, et *yâna*, véhicule). Nom donné à la tradition bouddhique des premiers âges, à partir de l'époque où se constitua le *Mahâyâna* (Grand véhicule), aux abords de l'ère chrétienne. Le Hînayâna, moins métaphysique, s'est perpétué à Ceylan, en Birmanie et au Siam.

HINCKLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Leicester); 13.600 hab. Bonneterie, chaussures.

HINCMAR, archevêque de Reims, né en 806, mort à Epernay en 882. Moine de l'abbaye de Saint-Denis, il fut nommé archevêque de Reims par le concile de Verneuil (844), après la déposition d'Ebbon. Il termina et consacra (862) la cathédrale de Reims, remplacée, au XIIIe siècle, par l'édifice actuel, fonda l'hôpital Saint-Bernard, avec le collège des Bons-Enfants. Il fut un des principaux conseillers de Charles le Chauve, qu'il poussa à revendiquer la Lorraine. Il soutint énergiquement ses droits de métropolitain; les papes Léon IV et Nicolas Ier durent réagir contre ses tendances autoritaires. En 882, il fut obligé de quitter Reims, que menaçaient les Normands, et se réfugia à Epernay. Ses principaux ouvrages sont des traités religieux, dont le *Traité de la prédestination contre Gottschalk*, des traités politiques et des lettres. Il fut, en outre, un des rédacteurs des *Annales de Saint-Bertin*.

HINCMAR, évêque de Laon (830-882). Neveu du précédent, qui l'avait élevé, il devint, très jeune, évêque de Laon en 850. Charles le Chauve lui confia, en 859 et en 868, deux missions diplomatiques en Germanie. Sous divers prétextes, Hincmar fut déposé au concile de Douzy, que présidait son oncle (871). Celui-ci le fit, en outre, jeter en prison, et le laissa en butte aux mauvais traitements de ses ennemis, qui lui crevèrent les yeux. En 876, le pape Jean VIII lui fit rendre la liberté.

HIND (John RUSSELL), astronome anglais, né à Nottingham en 1823, mort à Twickenham en 1895. Aide-astronome à l'observatoire de Greenwich, il obtint ensuite la direction de l'observatoire privé de George Bishop, dans Regent's-Park. En 1846, il découvrit trois comètes et une dizaine de petites planètes. Il fut chargé, en 1853, de l'*Almanach nautique*. Il a publié de nombreux mémoires, d'excellents ouvrages de vulgarisation : *l'Astronomie illustrée, à l'usage des écoles et des étudiants* (1853); *Introduction à l'astronomie* (1863) ainsi que des *Eléments d'algèbre* (1855).

HINDELBANK, commune de Suisse (canton de Berne); 1.050 hab. Ecole normale d'institutrices.

HINDELOPEN ou **HINLOPEN**, ville et port des Pays-Bas (Frise, arrond. de Sneck), sur le Zuyderzée; 1.000 hab.

HINDEMITH (Paul), compositeur allemand, né à Hanau en 1895. Altiste, il recherche en toute son œuvre moins le charme, la sensualité harmonique, que la force, la rigueur, la rugosité des dissonances, la construction polyphonique et l'architecture. On lui doit des opéras (*Cardillac*, *Mathis le Peintre*), un oratorio, des œuvres symphoniques, des pages nombreuses de musique de chambre, des lieder. Il s'est exilé en Amérique en 1940, et peut être tenu pour le chef de l'école contemporaine allemande.

HINDENBURG (Paul VON BENECKENDORFF UND), feld-marschall et homme politique allemand, né à Posen en 1847, mort à Neudeck (Prusse-Orientale) en 1934. Elève à l'école des cadets, il était sous-lieutenant en 1866 et fit dans l'infanterie de la garde prussienne les campagnes de 1866 contre l'Autriche et de 1870-1871 contre la France. Capitaine en 1878, élève, puis professeur de tactique à l'académie de guerre, il passa de nombreuses années au grand état-major sous la direction de von Schlieffen, et au ministère de la guerre où l'avait appelé la confiance du ministre, général Verdy du Vernois. Colonel en 1893, général de division en 1900, commandant du IVe corps d'armée à Magdebourg en 1903, Hindenburg demandait peu après sa mise à la retraite et se retirait à Hambourg. Rappelé le 23 août 1914, et mis à la tête de la VIIIe armée allemande, sur le front oriental, avec Ludendorff comme chef d'état-major, il défit successivement les Russes à Tannenberg (août), à la bataille des Lacs mazuriques (septembre), à Lodz (novembre 1914). Nommé commandant en chef sur le front oriental en 1915, il battait encore les Russes sur le San en avril, reprenait Przemysl et Lemberg en juin, Varsovie, Brest-Litowsk en août, et atteignait Vilna en septembre. En 1916, il prenait la direction de la guerre allemande sur tous les fronts, toujours avec la collaboration de Ludendorff. Ce fut alors l'exécution militaire de la Roumanie (fin 1916), le repli allemand sur le front français au printemps de 1917. Après avoir tenu tête aux offensives franco-anglaises de 1917 et donné satisfaction aux Autrichiens par l'affaire de Caporetto sur le front italien (octobre), Hindenburg, profitant de ce que le front russe n'existait plus et comptant que les Américains, devenus belligérants à la suite de la guerre sous-marine à outrance de l'Allemagne, n'auraient pas le temps d'arriver en force en Europe, déclenchait sur le front français, dès le 21 mars 1918, les puissantes offensives prolongées jusqu'au 15 juillet et qui portèrent aux Alliés des coups redoutables, sans parvenir néanmoins à les abattre. Vaincu à son tour par les armées alliées de Foch, à partir du 18 juillet, Hindenburg dut accepter les conditions de l'armistice du 11 novembre 1918. Après la Guerre, il fut de nouveau tiré de sa retraite par son élection à la présidence de la République allemande, en 1925. Durant son septennat, il resta fidèle à la monarchie, mais plus encore à la patrie allemande, en conservant la plus scrupuleuse correction à l'égard de la Constitution. Il continua la politique de Stresemann en s'efforçant de briser le cercle de méfiance qui isolait l'Allemagne. Réélu président en 1932, il eut à faire face aussitôt aux exigences des nationaux-socialistes, de sorte que, après avoir confié la chancellerie à Papen en décembre de la même année, il dut se résigner à appeler Adolf Hitler au pouvoir le 30 janvier 1933. Il mourut peu après, laissant des *Mémoires*, qui relatent sa carrière militaire jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Inhumé à Tannenberg dans le mausolée commémoratif de la bataille de 1914, son corps fut transporté à bord d'un croiseur lors de l'avance soviétique de 1945 et transféré à Marbourg.

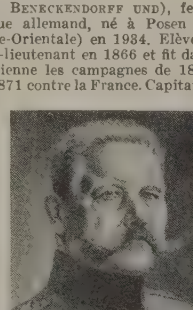

Hindenburg.

Hindenburg (LIGNE ou POSITION), ensemble de positions défensives créé par l'état-major allemand, au cours de la partie de la Grande Guerre, dite « guerre des tranchées ». Utilisant tous les obstacles naturels et artificiels, y ajoutant tous les moyens de défense imaginés par l'homme, tranchées, réseaux de fils de fer, abris bétonnés, fortifications de toutes natures, cet ensemble défensif comprenait quatre systèmes successifs. Le premier courait sur une épaisseur moyenne de deux à trois lieues, depuis la mer du Nord (entre Nieuport et Ostende) jusqu'à la frontière suisse au nord-ouest de Bâle, laissant à l'ouest Ypres et Arras, englobant dans ses lignes Le Catelet, Saint-Quentin et La Fère, puis passant devant Laon, entourant Verdun, utilisant Saint-Mihiel, et protégeant Metz avant de descendre depuis Château-Salins jusqu'à Mulhouse. Les positions Wotan, Siegfried et Alberich, aux noms wagnériens, étaient les principales de la première ligne de la « position Hindenburg ». Plus au N. venaient, en France et un peu en Belgique, les systèmes de défense Hunding et Brunehild, derrière Laon et Rethel (2e ligne), puis les positions Hermann et Hagen, derrière Cambrai, Vervins et Mézières (3e ligne), enfin une dernière ligne entre Valenciennes et Givet.

Cette « position », tenue par les Allemands pour « imprenable », a été enlevée par les armées alliées au cours de la grande campagne offensive de 1918, en septembre et octobre. Lors de la signature de l'armistice du 11 novembre suivant, seules les défenses de la 4e ligne, en territoire belge entre Maubeuge et Givet, n'avaient pas encore été enlevées par les armées de l'Entente.

HINDÎ n. m. Idiome parlé dans l'Hindoustan.

— Adjectiv. : *Littérature* HINDÎ.

— ENCYCL. L'*hindî* ne sort point du sanskrît classique : c'est à l'origine un *prâkrit*. Cette langue est parlée aujourd'hui par environ 100 millions d'individus dans la partie centrale de l'Inde du Nord : à Bikanir, Delhi, Agra, Lucknow, Bénarès, et par les gens cultivés de toute la péninsule. L'idiome intermédiaire entre l'ancien prâkrit et le moderne hindî porte le nom de *hindouî*. *L'hindoui* eut, au moyen âge, une grande expansion et une abondante littérature. L'hindî comprend deux grands groupes dialectaux : ceux de l'E. et ceux de l'O., eux-mêmes divisés en de nombreux sous-dialectes. De l'hindî de l'O. s'est détaché, vers le XIe siècle, sous l'influence musulmane, un dialecte qui porte le nom de *hindoustani* ou *ourdou* « langue du camp ». Cet idiome, en raison de son origine, est fortement imprégné d'éléments sémitiques et persans; il s'écrit même avec l'alphabet arabe. Par réaction, les Hindous se sont efforcés, depuis le commencement du XIXe siècle et avec l'appui du gouvernement anglais, d'éliminer les éléments étrangers et de les remplacer par des emprunts au sanskrît. De là s'est formée une langue littéraire, le *haut hindî*, qui s'écrit avec un alphabet dérivé de celui du sanskrît. Comparé au sanskrît et aux anciens prâkrits, l'hindî présente, dans sa structure, un ensemble de phénomènes analogues à celui qu'offrent les langues romanes comparées au latin : les voyelles finales sont fréquemment tombées; le genre neutre a disparu; la déclinaison et la conjugaison ont perdu un grand nombre de formes, remplacées par des périphrases.

HINDLEY, ville de Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre); 24.100 hab. Houille. Forges. Filatures de coton.

HINDOU, E ou **INDOU, E**, adj. et n. Adepte de l'hindouisme.

HINDOUÎ n. m. Langue aryenne, parlée au moyen âge dans le nord-ouest de la péninsule indienne. V. HINDÎ.

— Adjectiv. : *Littérature* HINDOUÎ.

HINDOUISME ou **INDOUISME** [*issm'*] n. m. (de *hindou* ou *indou*). Religion appelée aussi *brahmanisme sectaire*, actuellement encore la plus répandue dans l'Inde.

— ENCYCL. L'*hindouisme* est un brahmanisme syncrétique, à la fois panthéiste, polythéiste, idolâtre et même fétichiste, qui s'est constitué, à partir du IIIe siècle environ av. l'ère vulgaire, par le mélange, avec les antiques doctrines brahmaniques, d'idées empruntées au bouddhisme et des croyances grossières des Dravidiens et autres populations anaryennes. Au point de vue philosophique, l'école védânta y domine, mais accommodée à des religions de tendance monothéiste (vichnouïsme, civaïsme). Les grandes épopées, puis les *Purânas*, enfin le mysticisme magique des *Tantras* jalonnent l'histoire de l'hindouisme, somme confuse des diverses traditions indiennes, amalgamées sous le patronage de la caste brahmanique. Le Brahman des *Brâhmanas*, forme neutre et impersonnelle d'absolu, est remplacé par un dieu, Brahmâ; celui-ci, à son tour, se trouve associé en une sorte de Trinité (*Trimûrti*) à Vichnou, conservateur et à Çiva, destructeur. Ces deux dernières divinités, d'ailleurs, sont révérées moins en elles-mêmes que dans leurs manifestations : Vichnou en ses incarnations (*avatâras*) ou avatars : Krichna ou Râma; Çiva en les personnifications féminines de son énergie (*çaktis*) : Pârvatî, Kâlî, Durgâ. Toutefois, le monde en tant que distinct de l'absolu est encore *mâyâ*, illusion. Dans ces religions populaires l'idée fondamentale de la pensée hindoue (ou indienne) : la recherche de la délivrance à l'égard de la transmigration, est comme recouverte par un ritualisme superstitieux (*mantras*, *yantras*, *moudrâs*) qui perpétue et exalte la magie des époques primitives.

HINDOU-KOUCH. Géogr. V. INDOU-KOH.

HINDOUSTAN, vaste péninsule triangulaire de l'Asie méridionale, bornée au N. par l'Himalaya et baignée par le golfe du Bengale, la mer d'Oman et l'océan Indien. (Hab. *Hindous*.) V. HINDOU et INDE.

HINDOUSTANI [*sta*] n. m. Un des dialectes de l'hindî, langue néo-aryenne. V. HINDÎ. (L'*ourdou* n'est qu'une forme littéraire de l'hindoustani.)

— Adjectiv. : *Langue* HINDOUSTANI.

HINDOUSTANIQUE [*sta-nik'*] adj. Qui a rapport à l'Hindoustan ou à ses habitants : *Religion* HINDOUSTANIQUE.

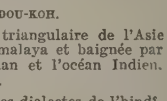

Hindsielle.

HINDOUSTANISTE [*sta-nisst'*] n. m. Savant qui se livre à l'étude de l'hindoustani.

HINDSIE n. f. Plante de la famille des rubiacées, voisine des bouvardia.

HINDSIELLE [*si-èl'*] ou **HINDSIELLA** n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des galéomnidés. (Ces animaux ont une coquille allongée transverse pourvue d'un large repli en gouttière; ils vivent dans les mers d'Europe, et sont connus, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.)

HINGENE, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Malines); 4.950 hab. Vanneries. Savonneries. Meunerie. Corderies. Blanchisseries de toiles.

Hing-kou.

HINGES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 5 kil. de Béthune, près du canal d'Aire à La Bassée; 995 hab.

HINGHAM, ville des Etats-Unis (Massachusetts), à l'embouchure du Massachusetts dans la baie de Boston; 5.600 hab. Station balnéaire. Pêche.

HING-KOU n. m. Tambourin chinois, ayant la forme d'un sablier.

***HINGUET** [*ghè*] n. m. V. LINGUET.

HINNITE ou **HINNITES** [*tèss*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des pectinidés, comprenant des espèces propres aux mers d'Europe et de Californie, ou fossiles dans le tertiaire.

Hinnite.

— ENCYCL. Les *hinnites* ont le pied allongé et ne possèdent de byssus que dans le jeune âge; leur coquille se déforme en vieillissant, et varie d'aspect suivant les espèces. L'*hinnites sinuosus* vit dans les mers d'Europe.

HINNŒY ou **HINDŒ**, île norvégienne de l'océan Glacial Arctique, la plus considérable de l'archipel Lofoten (groupe des Vesteraalen); 20.000 hab., sur 2.070 km².

HINOJOSA (Edouard DE), juriste et sociologue espagnol, né à Alhama-de-Grenade en 1852, mort à Madrid en 1919. Auteur d'une *Histoire des droits romains* et d'une *Histoire du droit espagnol* (inachevée). Secrétaire perpétuel de l'Académie d'histoire de Madrid, il était correspondant de l'Institut de France.

HINOJOSA del Duque, ville d'Espagne (prov. de Cordoue); 11.000 hab. Papeteries, toiles, poteries, draps, chocolat; moulins à tan. Exportation de grains.

HINOKI n. m. Nom japonais du faux cyprès obtus, bel arbre originaire du Japon dont le bois léger, fort et durable, est très employé en charpente, menuiserie et fabrication des meubles. Cet arbre a été introduit en Europe où il s'est bien acclimaté, mais sa croissance est très lente.

HINRICHS (Hermann Friedrich Wilhelm), philosophe allemand, né à Karlseck (Oldenbourg) en 1794, mort à Friedrichroda en 1861. Il professa la philosophie hégélienne à Breslau (1822) et à Halle (1824). On lui doit : *Histoire des principes du droit et de la politique depuis la Réforme jusqu'à nos jours* (1848-1852).

HINSBECK, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur la Ruhr; 2.800 hab. Mines de houille.

***HINSE** [*hinss'*] n. f. (altération du mot *hisser*). Mar. Commandement de hisser, de tirer en haut.

HINTERLAND [*in'-tèr-land'*] n. m. (de l'allem. *hinter*, derrière, et *land*, terre). Arrière-pays d'une possession coloniale.

— ENCYCL. En principe, l'occupation d'un territoire devant être effective, un Etat ne peut tenir pour acquises que les régions soumises réellement à son pouvoir; mais diverses puissances, pour agrandir leurs possessions, et en même temps pour éviter les chances de collision avec des Etats rivaux, ont soutenu que l'occupation d'une zone déterminée de littoral ou de territoire entraînait le droit exclusif d'occuper l'arrière-pays. Les traités par lesquels les puissances européennes ont délimité leurs possessions africaines ont enlevé à la théorie de l'*hinterland* son intérêt pratique.

HINTON (James), sociologue et psychologue anglais, né à Reading en 1822, mort en 1875. Chirurgien de profession, il a publié diverses études philosophiques : *L'homme*

et son habitat (1859), *le Mystère de la Douleur* (1866), *la Loi de la vie humaine* (1874), *Sur l'art de penser* (1879), *Philosophie et Religion* (1881).

HINWIL, commune de Suisse (canton de Zurich); 3.100 hab. Elève du bétail; filature et tissage du coton et de la soie; broderie.

HINZELIN (Emile), poète et littérateur français, né à Nancy en 1865, mort au Ménil (Meurthe-et-Moselle) en 1937. Il publia d'abord des vers : *Poèmes et poètes* (1890); *Toute une âme* (1892); *Raisons de vivre* (1894); *Labour profond* (1897); puis en prose : *Stenka-Razin* (1892); *le Maître du jeu* (1909); *le Trésor de Marie-Anne* (1911). Il s'attacha à rendre plus étroits les liens entre la France et l'Alsace et la Lorraine. De 1895 à 1914, il a publié : *Chez Jeanne d'Arc* (1904); *En Alsace-Lorraine* (1904); *Images d'Alsace-Lorraine* (1910); *Contes et légendes d'Alsace* (1913); *Cœurs d'Alsace* (1913); *l'Alsace sous le joug* (1914). Il s'engagea pendant la guerre. Ses derniers ouvrages sont : *Kléber* (1916); *Notre Joffre* (1917); *l'Alsace sous le joug qui se brise* (1917); *la Guerre du Droit* (1917-1920); *Foch* (1918); *le Joug brisé* (1919); *Nos Poilus* (1919); *Strasbourg* (1920); *Erckmann-Chatrian*.

HIOLIN (Louis-Joseph-Auguste), sculpteur français, né à Septmonts (Aisne) en 1846, mort à Silly-la-Poterie (Aisne) en 1910. Elève de Jouffroy et Perrey, il a débuté au Salon de 1874 avec : *Abel offrant au Seigneur le premier-né de son troupeau; Au loup!* Il est l'auteur d'une partie de la sculpture décorative de la chapelle de la rue Jean-Goujon. On cite de lui les bustes de *Viollet-le-Duc* (1883), du président *Krüger* (1902), et *Racine enfant* (1910).

HIOLLE (Ernest-Eugène), sculpteur français, né à Valenciennes (Nord) en 1834, mort à Bois-le-Roi en 1886. Prix de Rome en 1862, il envoya d'Italie son groupe en plâtre d'*Arion*, puis exposa *Narcisse*, marbre, une *statue allégorique* pour le monument élevé à Cambrai aux victimes de la guerre de 1870-71, et la statue de *Nicolas Leblanc*, érigée en 1887 au Conservatoire des arts et métiers de Paris.

HIORTDAHLITE ou **HJORTDAHLITE** n. f. Fluosilicozirconate naturel de calcium et de sodium.

HIPPANTHROPE [*i-pan*] n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *anthrôpos*, homme). Nom poétique du centaure.

HIPPARAFFINE [*i-pa-ra-fin'*] n. f. Produit formé à côté d'hipparine par oxydation de l'acide hippurique au moyen d'oxyde pur de plomb. (L'hipparaffine insoluble dans l'eau bouillante se sépare de l'hipparine soluble.)

HIPPARCHIA, femme philosophe née à Maronée, en Thrace (seconde moitié du IVe s. av. J.-C.). Issue d'une riche famille, sœur du philosophe cynique Métroclès, elle s'éprit de Cratès et résolut de l'épouser. En vain, Cratès, qui était laid et difforme et menait la vie la plus misérable, tenta de l'en dissuader. Ils menèrent l'existence des cyniques.

HIPPARCHIE [*i-par-chî*] n. f. (de *hipparque*). Antiq. grecq. Division de cavalerie (environ 500 hommes). || Commandement de cette unité de cavalerie.

HIPPARÈTE, femme d'Alcibiade, fille de Hipponicos. A la suite d'un pari, Alcibiade souffleta Hipponicos, puis alla lui demander pardon. Hipponicos, séduit, lui offrit sa fille en mariage. Plus tard, irritée des infidélités de son mari, Hipparète se retira chez son frère Callias, et demanda le divorce. Le tribunal allait se prononcer, quand Alcibiade se présenta et enleva sa femme; celle-ci mourut peu après, comme il voguait vers Ephèse.

HIPPARINE n. f. Chim. V. HIPPARAFFINE.

HIPPARINOS, citoyen de Syracuse (fin du Ve s. av. J.-C.). Il aida Denys l'Ancien à s'emparer du pouvoir à Syracuse, puis abandonna toute l'autorité à Denys, qui épousa sa fille Aristomaque. — **Hipparinos**, petit-fils du précédent, fils de Denys l'Ancien et d'Aristomaque, s'empara du pouvoir à Syracuse en 353, et fut assassiné après deux ans de règne.

HIPPARION [*i-pa*] n. m. Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, famille des équidés, comprenant quelques espèces, fossiles dans les terrains miocènes et pliocènes.

— ENCYCL. L'*hipparion* ressemblait au cheval par la forme générale de son corps : il en différait par la forme de ses molaires et, surtout, par ses pieds qui avaient encore trois doigts : un grand doigt médian et deux petits doigts latéraux. C'est à tort qu'on considère souvent cet animal fossile comme un ancêtre direct du cheval : il représente plutôt une branche latérale de la famille des équidés, éteinte de bonne heure. Il devait vivre en troupes nombreuses, car les diverses pièces de son squelette abondent dans certains gisements ossifères tels que Léberon (Vaucluse), Pikermi (Grèce), Maragha (Perse), etc. Des représentants de ce genre ont aussi vécu dans l'Amérique du Nord.

HIPPARQUE, l'un des fils de Pisistrate, tyran d'Athènes. D'après Hérodote, il régna conjointement avec son frère Hippias, depuis l'an 527 av. J.-C. jusqu'à 514.

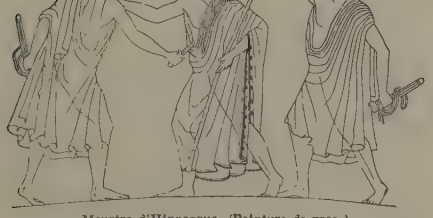

Meurtre d'Hipparque. (Peinture de vase.)

Suivant Thucydide, Hipparque n'exerça jamais de pouvoir effectif. Selon Aristote, il fut au moins le subordonné de l'autre. Il protégea Simonide. Anacréon, fit recueillir les poésies homériques, et créa une bibliothèque à Athènes. Le hasard fit qu'il tomba seul victime du complot d'Harmodios et Aristogiton. V. HIPPIAS.

HIPPARQUE, philosophe grec (vers 190-125 av. J.-C.). Il fut le précepteur d'Epaminondas, et fit partie de l'école des pythagoriciens, d'où il fut exclu, dit Clément d'Alexandrie, pour avoir enseigné en public, contrairement aux prescriptions de Pythagore.

HIPPARQUE, le plus grand astronome de l'antiquité, né, selon la tradition la plus répandue, à Nicée, en Bithynie, vers le milieu du IIe siècle av. J.-C. Pline l'appelle **le Rhodien**, parce que c'est à Rhodes qu'il a écrit ses principaux ouvrages.

Le seul ouvrage d'Hipparque qui nous soit parvenu est son *Commentaire du poème d'Aratus*, paraphrase versifiée du *Traité des phénomènes* d'Eudoxe; on ne connaît les autres que par ce qu'en rapportent divers auteurs. Ce sont : le *Traité des levers et des couchers des étoiles;* le *Traité des couchers simultanés;* *De la rétrogradation des points équinoxiaux et solsticiaux;* un *Livre des mois et des jours embolismiques;* douze livres sur la construction d'une *Table des cordes*, qui, sans doute, contenaient la démonstration des formules de trigonométrie rectiligne et sphérique; un livre sur la *Grandeur de l'année*.

Dans le *Commentaire d'Aratus*, Hipparque rectifia les erreurs que contenaient les catalogues d'étoiles. On y voit qu'il savait déjà réduire les coordonnées équatoriales des astres à leurs coordonnées écliptiques, et réciproquement.

La première grande découverte d'Hipparque est celle de la précession des équinoxes, qui probablement lui suggéra l'idée de la construction de son astrolabe, au moyen duquel il rapportait immédiatement les astres à l'écliptique.

Enfin, il apporta une rectification importante à la valeur acceptée avant lui de la durée de l'année.

Les anciens n'admettaient pour les astres que les mouvements circulaires et uniformes; Hipparque supposa que le soleil et la lune décrivaient autour de la terre, d'un mouvement toujours uniforme, des orbes circulaires excentriques. Cette hypothèse n'est autre que celle qui forme la base du système auquel on a donné le nom de Ptolémée.

HIPPARQUE [*i-park'*] n. m. (gr. *hipparkhos;* de *hippos*, cheval, et *arkhos*, chef). Commandant d'une hipparchie. (A Athènes, il y avait deux hipparques, élus pour un an, mais rééligibles; ils avaient la charge du recrutement et de l'instruction des cavaliers.)

HIPPE ou **HIPPA** [*i-pa*] n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des hippidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes, caractérisés surtout par leur carapace subcylindrique, avec des expansions couvrant en partie les pattes. (Les hippes sont ovoïdes, bombées, avec les pédoncules oculaires longs, les pattes courtes et élargies en rames; leur couleur est bleuâtre, comme porcelainée; on les appelle, dans le sud de l'Inde, *encornés*, à cause de leurs antennes externes à long fouet.)

Hippe.

HIPPÉ. Myth. gr. Fille du centaure Chiron. Elle prédisait l'avenir. On lui fit violence, un jour qu'elle chassait sur le mont Pélion. Craignant la colère de son père, elle implora les dieux qui la changèrent en cavale.

HIPPÉASTRE [*i-pé-asstr'*] n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des plantes bulbeuses, à feuilles linéaires, à fleurs en ombelles. (On en connaît cinquante espèces, de l'Amérique australe, dont une douzaine sont cultivées en serre tempérée ou chaude.)

HIPPEAU (Célestin), écrivain français, né à Niort en 1803, mort à Paris en 1883. Il créa, en 1837, à Paris, une école des sciences appliquées, puis fut professeur suppléant à la faculté de Strasbourg, professeur en titre à Caen (1847). On lui doit : *Histoire de la philosophie ancienne et moderne* (1833); *Histoire de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen* (1855); *les Ecrivains normands au XVIIe siècle* (1857); *le Gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle* (1863-1869); *l'Italie en 1865* (1866); *la Conquête de Jérusalem* (1868); *Dictionnaire de la langue française au XIIe et au XIIIe siècle* (1873); *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne* (1875); *l'Instruction publique en France pendant la Révolution* (1883); *le Théâtre à Rome* (1883); *la Révolution française et l'Education nationale* (1884).

HIPPEL (Théodore Gottlieb DE), écrivain humoristique allemand, né à Gerdauen (Prusse) en 1741, mort à Dantzig en 1796. Il fut bourgmestre de Kœnigsberg, conseiller intime de guerre et préfet de la ville. Ses œuvres les plus connues sont ses deux romans humoristiques : *Biographies en ligne ascendante* (1778-1781), et *les Courses en zigzag du chevalier A. Z.* (1793-1794). — Son neveu, Théodore-Théophile **Hippel** (1775-1843), est connu comme l'auteur de la proclamation : « A mon peuple », par laquelle Frédéric-Guillaume III souleva l'Allemagne contre Napoléon Ier, en 1813.

HIPPELATES [*la-tèss*] n. m. Genre d'insectes diptères acalyptères, famille des chloropidés, comprenant des moucherons suceurs de sang, qui vivent en Amérique centrale et septentrionale. (Leurs invasions sont très redoutées.)

HIPPERHOLME, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur le Calder; 4.500 hab.

HIPPIAS, tyran d'Athènes (527-511 ou 510 av. J.-C.). Fils de Pisistrate, il suivit d'abord la politique habile et conciliante de son père. Suivant Thucydide, il gouverna seul; suivant Hérodote, il partagea le pouvoir avec son frère *Hipparque* (v. ce nom). En 514, il échappa au complot d'Harmodios et Aristogiton, mais depuis lors régna par la terreur. Attaqué par les Alcméonides unis aux Spartiates, d'abord vainqueur puis vaincu, Hippias s'enferma dans l'Acropole. Pour racheter ses enfants tombés aux mains des assiégeants, il consentit à l'exil, se retira à Sigeion, puis à Lampsaque, auprès de son gendre, fils du tyran Hippoclès, enfin à la cour de Darius, et prit part à la première guerre médique, au cours de laquelle il périt (490).

HIPPIAS d'Elis, sophiste grec, fils de Diopeithès, contemporain de Protagoras et de Gorgias (Ve s. av. J.-C.). Ses concitoyens le chargèrent de plusieurs ambassades, notamment à Sparte. Il fit de longs séjours à Athènes, où il connut Socrate. Il prétendait tout savoir; il paraît avoir été doué d'une mémoire prodigieuse, et passe pour l'inventeur de la mnémotechnie. Il avait composé d'innombrables ouvrages, notamment des études sur Homère, un livre d'archéologie, une liste des *Olympionikes*, etc.

HIPPIAS, mathématicien grec auquel on attribue l'invention de la *quadratrice*, et qui semble devoir être identifié avec l'HIPPIAS *d'Elis* ci-dessus.

Hippias, titre de deux dialogues de Platon (commencement du IVe s. av. J.-C.). Le *premier Hippias*, sous la forme d'un entretien entre Socrate et Hippias, traite de la nature du Beau. Socrate réfute les théories des poètes, des philosophes et des sophistes, sur la nature du Beau. Platon s'en tient ici à cette critique négative, tandis que, dans le *Banquet* et le *Phèdre*, il développera ses idées personnelles. — Le *second Hippias* est tout entier dirigé contre la sophistique.

HIPPIATRE [*i-pi'*] n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *iatros*, médecin). Vétérinaire qui traite spécialement les chevaux.

HIPPIATRIE [*i-pi, tri*] n. f. (de *hippiatre*). Art de traiter les chevaux. (On dit plutôt HIPPIATRIQUE.)

HIPPIATRIQUE [*i-pi'*] adj. Qui a rapport à l'art de guérir les chevaux.

— *Substantiv.* et au fém. Cet art lui-même. || Syn. de HIPPIATRIE.

— ENCYCL. Art vétér. Les mots *hippiatrique* ou *hippiatrie* ont remplacé le mot *maréchalerie*, réservé aujourd'hui à la ferrure du cheval seule. L'hippiatrique fait maintenant partie de la *médecine vétérinaire*, qui embrasse la médecine de tous les animaux domestiques. Bourgelat a publié en trois volumes, en 1750, des *Eléments d'hippiatrique*, qui étaient un traité de la médecine du cheval. Sous le titre de *Dictionnaire d'hippiatrique*, le célèbre Lafosse fils, qui fut vétérinaire des armées de la première République, a composé un splendide ouvrage qui avait au moins une valeur égale à ceux de Bourgelat.

HIPPICON [*i-pi*] n. m. (mot gr.; de *hippos*, cheval). Etendue de longueur de quatre stades (importance de la carrière fournie ordinairement par la course des chars).

HIPPIDIUM n. m. Genre éteint de mammifères périssodactyles, famille des équidés, différant des autres chevaux par leur crâne massif aux os nasaux longs et grêles, et par leurs jambes plus courtes. (Les ossements de ces animaux se trouvent fréquemment dans divers terrains pléistocènes de l'Amérique du Sud.)

HIPPIE [*i-pî*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, à cause de la forme des fleurs). Nom ancien du *mouron des oiseaux*.

HIPPIEN [*i-pi-in*], **ENNE** adj. (gr. *hippios;* de *hippos*, cheval). Antiq. gr. Surnom de Poseidon et d'Athéna. || Surnom du dème de Colonos, près d'Athènes, où s'élevait un sanctuaire de Poseidon Hippios.

HIPPIQUE [*i-pik'*] adj. (gr. *hippikos;* de *hippos*, cheval). Relatif aux chevaux : *Concours* HIPPIQUE. *Des connaissances* HIPPIQUES.

— ENCYCL. *Concours hippique*. V. CONCOURS.

HIPPISME [*i-pism'*] n. m. Sport hippique, comprenant l'équitation, les courses de chevaux, la conduite des voitures, etc.

HIPPIUS [*i-pi-uss*] n. m. (gr. *hippios;* de *hippos*, cheval). Métriq. anc. Epitrite (pied de quatre syllabes).

HIPPOBOSQUE [*i-po-bossk'*] ou **HIPPOBOSCA** [*i-po-boss*] n. m. Genre d'insectes diptères pupipares, famille des hippoboscidés, comprenant des espèces de taille moyenne, plates, coriaces, brunes ou fauves, variées de jaune et de brun. (Ces mouches pondent des larves qui se métamorphosent immédiatement. L'*hippobosca equina* ou mouche-araignée vit sur le cheval dont il suce le sang; il attaque également le bœuf, le chien, les oiseaux, l'homme. L'*hippobosca camelina* est très commun sur les chameaux et les dromadaires. Ces mouches peuvent transmettre une trypanosomiase.)

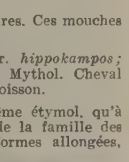

Hippobosque.

HIPPOCAMPE [*i-po-kanp'*] n. m. (gr. *hippokampos;* de *hippos*, cheval, et *kampê*, sinuosité). Mythol. Cheval marin : monstre moitié cheval, moitié poisson.

HIPPOCAMPE [*i-po-kanp'*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Genre de poissons, type de la famille des hippocampidés, comprenant de petites formes allongées, au corps divisé en anneaux et de coupe polygonale, revêtu de plaques dures. Ce sont de singuliers poissons, auxquels la forme de leur tête et la courbure de leur corps ont fait donner le nom de *chevaux marins*. Ils vivent attachés aux herbes et aux corps flottants par leur queue enroulée, et sont ainsi souvent transportés au loin; les mâles gardent les œufs, une fois pondus et fécondés, dans une poche ventrale où se fait l'incubation. On en connaît une trentaine d'espèces, des mers chaudes et tempérées. Sur les côtes de France vivent deux espèces : l'hippocampe des anciens (*hippocampus antiquorum*) qui se trouve dans la Manche, l'Océan, la Méditerranée; l'hippocampe tacheté (*hippocampus guttulatus*) qui est commun dans la Méditerranée et remonte au plus jusque dans le golfe de Gascogne.

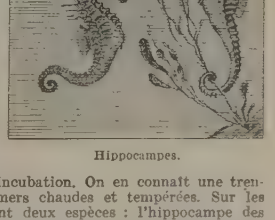

Hippocampes.

HIPPOCAMPE n. m. Anat. *Grand hippocampe, Petit hippocampe,* Eminences des ventricules du cerveau.

HIPPOCAMPIDÉS [*i-po-kan, dé*] n. m. pl. Famille de poissons lophobranches, comprenant les *hippocampes* et genres voisins : *phyllopteryx, gastrotokeus.* (Les hippocampidés habitent surtout les mers tropicales. — Des formes fossiles existent dans le tertiaire d'Europe.)

HIPPOCASTANACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *marronnier* (*æsculus*) dont l'espèce la plus connue est l'*hippocastanum* ou *hippocastane.* (Cette famille, qui comprend deux genres et une quinzaine d'espèces, est parfois réunie à celle des sapindacées.)

HIPPOCASTANE [*i-po-kass*] n. m. (du gr. *hippos,* cheval, et *kastana,* châtaigne). Nom spécifique et ancien nom générique du *marronnier d'Inde.*

HIPPOCENTAURE n. m. Linguist. Syn. de CENTAURE.

HIPPOCOLLE [*i-po-kol'*] n. f. (du gr. *hippos,* cheval, et de *colle*). Gélatine préparée à l'aide de peau de cheval, d'âne, de mulet, etc. (Peu us.)

HIPPOCOON. Mythol. gr. Fils naturel d'Œbalos, roi de Sparte. Il voulut chasser du pouvoir son frère Tyndare ; mais celui-ci appela Héraklès, qui tua Hippocoon et ses fils.

HIPPOCRATE, tyran de Géla, mort en 491 av. J.-C. Il succéda à son frère Cléantre en 498, s'empara de Callipolis, de Naxos, de Leontion, battit les Syracusains, qui durent lui céder Camarine, et mourut en assiégeant Hybla.

HIPPOCRATE de Chios, géomètre grec (Ve s. av. J.-C.). Armateur, il se rendit à Athènes pour se faire restituer un navire saisi par la douane athénienne. Il profita de son séjour en Attique pour y suivre les leçons des philosophes et des savants. Son procès terminé, il se fixa à Athènes, où il enseigna la géométrie. Il composa des *Eléments* de géométrie et un traité sur la quadrature des *Lunules,* que nous connaissons par Simplicius. Il s'occupa aussi d'astronomie.

HIPPOCRATE, général athénien, mort en 424 av. J.-C. Avec son collègue Démosthène, et d'accord avec le parti démocratique de Mégare, il fit une attaque contre cette ville, puis, envoyé en Béotie, il fut battu et tué à Délion.

HIPPOCRATE, le plus grand médecin de l'antiquité, né dans l'île de Cos en 460 av. J.-C., mort fort âgé à Larissa (Thessalie). Il a tenu école à Cos pendant le siècle de Périclès. Il n'est nullement le créateur ni le fondateur de la médecine, comme on l'a dit, mais l'homme qui a le plus complètement embrassé toutes les connaissances médicales de son temps, et sans doute celui qui les a mises le mieux en pratique. Il a eu également le grand mérite d'être l'initiateur de l'observation clinique, et de préconiser une médecine qui aidât la nature dans ses efforts vers la guérison. Il nous a laissé enfin un corps de doctrine des plus remarquables, dans les nombreux traités que nous connaissons sous son nom et dont quelques-uns, sans doute, ne sont pas de lui.

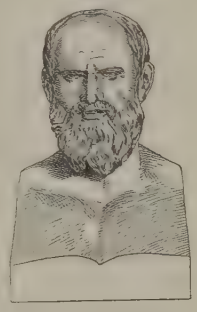

Hippocrate. (Buste en marbre de la villa Albani.)

La théorie médicale d'Hippocrate repose sur les altérations des humeurs de l'organisme. Bien que faisant intervenir des entités purement imaginaires, elle le conduisit à une pratique saine et logique de l'art de guérir. Hippocrate a été l'auteur le plus commenté au cours de nombreux siècles où sa doctrine régna sans conteste. De son temps, il était fort célèbre et l'on sait qu'Artaxerxès voulut faire appel à son concours pour combattre une épidémie qui décimait son armée. Hippocrate refusa avec dignité les offres magnifiques qui lui étaient faites par un ennemi de sa patrie.

Parmi les œuvres hippocratiques, les plus importantes et les plus authentiques sont sans doute : *le Traité des airs, des eaux et des lieux, les Aphorismes, le Traité du pronostic, le Traité des fractures* et celui *des luxations.* Littré a donné une traduction française des œuvres complètes d'Hippocrate (1839-1853).

— N. m. *Par plaisant.* et par antonomase. Médecin : *Des* HIPPOCRATES *qui ne peuvent se regarder sans rire.*

— ALLUS. LITTÉR. **Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.** Cette phrase proverbiale, qui fait d'ailleurs un vers (chez Regnard, par ex.), n'a pas son origine dans l'antagonisme des systèmes de ces deux grands médecins de l'antiquité. Elle n'est qu'une de ces nombreuses railleries faites sur les contradictions qui règnent d'ordinaire entre les opinions des médecins. Elle s'applique en général à toute opposition entre des façons de penser différentes.

Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès, tableau de Girodet, à l'Ecole de médecine de Paris (1792), toile savante et bien ordonnée. (V. planche *Beaux-Arts LXXI.*)

HIPPOCRATE, général syracusain, mort en 212 av. J.-C. Petit-fils d'un banni de Syracuse réfugié à Carthage, il lutta pour celle-ci contre les Romains. Il revint à Syracuse qu'il défendit contre les Romains, puis rejoignit Himilcon, qu'il amena avec son armée au secours des Syracusains. Mais il mourut de la peste, avec une bonne partie de l'armée.

HIPPOCRATE, vétérinaire grec (IVe s. de notre ère). Il vivait au temps de Constantin. Il est l'auteur d'un traité, intitulé *Hippatrica,* qui contient des descriptions de maladies et des recettes de remèdes.

HIPPOCRATÉE [*i-po, té*] n. f. (du nom d'*Hippocrate*). Genre de plantes, de la famille des célastracées.

— ENCYCL. Les *hippocratées* sont des arbustes ou des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, entières, dont le pétiole articulé est accompagné de deux petites stipules caduques ; leurs fleurs, assez semblables à celles des fusains, sont disposées en cymes axillaires ou terminales, simples ou composées. On en connaît plus de soixante-dix espèces, des régions chaudes des deux mondes, dont l'*hippocratée chevelue* ou *amandier des bois,* des Antilles, à graines comestibles (*bejucos* ou *béjugues*).

Hippocratée : *a,* fleur.

HIPPOCRATIES [*i-po, sî*] n. f. pl. (gr. *hippokratia ;* de *hippos,* cheval, et *kratès,* maître). Fête célébrée par les Arcadiens.

HIPPOCRATIQUE [*i-po, tik'*] adj. Relatif à Hippocrate ou à son système.

— *Face hippocratique,* Expression particulière que prend le visage d'un moribond, et qu'Hippocrate a, le premier, décrite avec exactitude.

— *Ongles* ou *Doigts hippocratiques,* Ongles altérés et recourbés en griffes, avec élargissement de la pulpe de la phalangette, qu'on observe, comme l'a signalé Hippocrate, dans certaines cachexies.

HIPPOCRATISER [*i-po*] v. intr. Méd. Suivre le système d'Hippocrate.

HIPPOCRATISME [*i-po, tissm'*] n. m. Médecine fondée sur la doctrine et les principes d'Hippocrate.

HIPPOCRATISTE [*i-po, tisst'*] n. m. Partisan du système d'Hippocrate : *Les* HIPPOCRATISTES *et les galénistes.*

HIPPOCRÈNE (*Hippou krènê,* Fontaine du cheval), fontaine célèbre de l'Attique, qui était consacrée aux Muses. Le *cheval* Pégase, suivant les poètes, l'avait fait jaillir d'un coup de sabot. Suivant Hésiode, les Muses se plaisaient à danser autour de l'Hippocrène, qui devint, pour les poètes grecs et romains, le symbole de l'inspiration. C'est aujourd'hui *Kryo-Pigadi,* presque au sommet d'une crête de l'Hélicon. (On a dit aussi *fontaine Caballine.*)

HIPPOCRÉPIDE [*i-po*] n. f. (du gr. *hippos,* cheval, et *crépis, idos,* fer [à cause des échancrures de la gousse]). Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les *hippocrépides* (*hippocrepis*) sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées, à fleurs jaunes, disposées en ombelles, et dont la gousse, plane et comprimée, est formée d'une série d'articles séparés par des échancrures en fer à cheval. On en connaît une douzaine d'espèces de l'ancien monde ; l'*hippocrépide à toupet* (*hippocrepis comosa*) appartient à la flore parisienne. Les hippocrépides ont une saveur amère ; elles sont astringentes, stomachiques et vulnéraires. Les moutons broutent ces plantes avec avidité.

Hippocrépide : *a,* fruit.

HIPPODAMIE. Myth. gr. Fille d'Œnomaos, roi de Pise, en Elide. Elle était célèbre par sa beauté. L'oracle annonça à Œnomaos qu'il perdrait la vie s'il mariait Hippodamie. Le roi promit sa fille à celui qui le surpasserait à la course des chars. Treize concurrents furent vaincus, et, selon les conventions, tués par le vainqueur. Mais Pélops, fils de Tantale, remporta le prix, grâce à la fraude du cocher Myrtilos. Œnomaos se tua de désespoir. Hippodamie eut de Pélops un très grand nombre d'enfants. On l'honorait à Olympie.

HIPPODAMIE. Myth. Autre nom de *Briséis,* l'amante esclave d'Achille.

HIPPODAMIE ou **DÉIDAMIE.** Myth. gr. Fille d'Adraste ou Atrax, roi d'Argos, et femme de Pirithoos, roi des Lapithes. (C'est à son mariage qu'eut lieu le combat des Centaures et des Lapithes.)

HIPPODAMIE [*i-po, mî*] ou **HIPPODAMIA** [*i-po*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de belles coccinelles rousses ou fauves, avec taches arrondies noires et le corselet ordinairement brun au centre. (L'*hippodamia tredecimpunctata,* de France, longue de 5 mm., vit sur les plantes aquatiques. Comme d'autres coccinellides, les hippodamies sont d'utiles auxiliaires de l'agriculture, car ils font une chasse acharnée aux pucerons.)

Hippodamie.

HIPPODAMOS de Milet, architecte grec du Ve siècle av. J.-C. Il construisit Le Pirée, Thurii, colonie athénienne fondée sur l'emplacement de Sybaris, Rhodes. Il n'est pas sûr que cet Hippodamos est le même que celui dont parle Stobée et qui fut un philosophe soutenant des idées politiques très analogues à celles de Platon.

HIPPODROME [*i-po*] n. m. (du gr. *hippos,* cheval, et *dromos,* course). Antiq. Lieu disposé pour la course des chars et des chevaux, ou pour les exercices d'équitation. || Nom du septième mois de l'année béotienne.

— Théâtr. Cirque où l'on voit des exercices, des pantomimes équestres, etc.

— Turf. Champ de course : HIPPODROME *de Vincennes, de Longchamp, de Chantilly.*

— ENCYCL. Le plus ancien et le plus célèbre *hippodrome* de la Grèce était celui d'Olympie, à l'est de l'Altis. Près des deux extrémités de la piste, dans l'axe, se dressaient deux bornes, que devaient contourner les chars ; celle de l'E., souvent appelée *taraxippos,* était une sorte d'épouvantail pour les chevaux. Les spectateurs s'asseyaient sur les talus. Il n'y avait de constructions importantes qu'à l'O., du côté de l'Altis. Là se dressait l'*aphesis* (ou *barrière*), édifice triangulaire, dont une pointe s'avançait comme un éperon vers le champ de courses ; au centre, était une cour où se faisaient les préparatifs ; sur les deux côtés de l'éperon s'ouvraient des stalles parallèles, où se tenaient les chars avant le signal. Des hippodromes sont mentionnés à Delphes, à l'Isthme, à Ménée, à Athènes, à Délos, etc. Mais un seul est conservé en partie : celui du mont Lycée, en Arcadie.

L'hippodrome de Byzance, qui tient une si grande place dans l'histoire de l'Empire grec d'Orient, avait été commencé par Septime-Sévère et achevé par Constantin. Il se trouvait à l'ouest du palais impérial ; il mesurait 370 m. de long sur 60 à 70 m. de large. Comme le cirque Maxime, à Rome, il était de forme oblongue ; son extrémité méridionale, qui finissait en hémicycle (*sphendoné*), était portée sur de colossales substructions ; l'extrémité septentrionale était formée par un mur rectiligne, percé d'arcades qui donnaient entrée aux loges où se tenaient, avant la course, les chevaux et les chars ; là s'élevait aussi probablement la tribune impériale (*kathisma*), directement reliée à la résidence du souverain. Au-dessous de la tribune et en saillie sur l'arène s'étendait le *stama,* désigné encore, d'après sa forme, sous le nom de la lettre grecque *pi* (π), et où se tenaient les soldats de la garde. L'impératrice assistait aux jeux des fenêtres de l'église de Saint-Etienne. Sur trente ou quarante rangs de gradins, pouvaient prendre place plus de 30.000 personnes. L'arène elle-même était partagée en deux pistes par la *spina,* plateforme assez basse, aux extrémités arrondies, et sur laquelle était placée une multitude de monuments et de statues. Au pourtour de l'arène, un canal rempli d'eau, l'*euripe,* séparait les gradins de la piste ; au haut de l'édifice, un promenoir, décoré de statues, le *peripatos,* couronnait les gradins ; on voyait à l'hippodrome l'*Hercule* de Lysippe, la *Louve* de Romulus, les chevaux de bronze qui, aujourd'hui, décorent la façade de Saint-Marc, à Venise, etc.

L'hippodrome était le véritable centre de la vie byzantine. On y célébrait les grandes solennités de la vie nationale. Mais, essentiellement, l'hippodrome était le lieu ordinaire des divertissements du peuple. Tout ce qui touchait aux courses, aux cochers, aux chevaux, passionnait la foule. Byzance se partageait en factions selon la couleur des casaques des cochers. Des quatre factions de l'hippodrome, deux surtout, *les verts* et *les bleus,* sont célèbres, et leurs rivalités ont plus d'une fois porté dans Byzance le trouble et l'émeute. Organisées en corporations et en milices urbaines, les factions, sous leurs *démarques,* étaient de véritables pouvoirs dans l'Etat.

A partir du XIIe siècle, l'hippodrome commença à être délaissé. Les ravages des croisés de 1204, qui pillèrent les richesses du cirque, consommèrent sa ruine.

Hippodrome (L'), *à Paris.* Le premier hippodrome parisien s'était installé, vers 1840, sur la place de l'Etoile. Il émigra en 1856, au rond-point de la Plaine ou de Saint-Cloud (aujourd. place Victor-Hugo). Il fut détruit par un incendie, en 1869. Réédifié en 1875 sur l'avenue de l'Alma, il fut démoli en 1892 et reconstruit à l'angle du boulevard de Clichy et de la rue Caulaincourt (1900). Il a été transformé en salle de cinématographe, sous le nom de GAUMONT-PALACE.

HIPPODROMIE [*i-po, mî*] n. f. S'est dit autrefois des courses de chevaux dans les hippodromes. || Art de conduire les chevaux. (Peu us.)

HIPPOGLOSSE [*i-po*] ou **HIPPOGLOSSUS** [*i-po, suss*] n. m. Nom scientifique des poissons pleuronectes du genre flétan. (Ce sont de grands poissons plats, pouvant atteindre 2 m. de longueur, et rares sur nos côtes de la Manche : ce sont surtout des poissons de mers froides.)

HIPPOGRIFFE [*i-po*] n. m. (de l'ital. *ippogrifo* mot imaginé par l'Arioste, et tiré du gr. *hippos,* cheval, et de l'ital. *grifo,* griffon). Animal fabuleux, moitié cheval et moitié griffon, qui figure fréquemment dans les romans de chevalerie.

Hippogriffe.

— ENCYCL. Boiardo et l'Arioste ont fait grand usage de ce mot, dans leurs poèmes. C'est monté sur l'*hippogriffe* que Roger délivre Angélique, dans le *Roland furieux,* épisode popularisé par le tableau d'Ingres. L'hippogriffe est resté, dans le langage littéraire, l'image d'un génie ailé qui semble emporter l'imagination dans les champs de l'espace.

HIPPOGYPES [*i-po-jip'*] n. pl. (du gr. *hippos,* cheval, et *gups, gupos,* vautour). Myth. gr. Peuple fabuleux, que Lucien représente comme une réunion d'êtres ailés montés sur des vautours.

HIPPOLAÏS n. m. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des sylviidés, comprenant une dizaine d'espèces dans l'Europe centrale, en Asie et sur le pourtour méditerranéen, en particulier les hippolaïs ou ponillots ictérin, polyglotte, et pâle (*hippolais icterina, polyglotta, pallida*).

HIPPOLITHE [*i-po*] n. m. Pierre jaune, qu'on trouve dans la vésicule biliaire et les intestins du cheval et qu'employait l'ancienne pharmacopée.

HIPPOLOGIE [*i-po, jî*] n. f. (du gr. *hippos,* cheval, et *logos,* discours). Etude, connaissance du cheval.

HIPPOLOGIQUE [*i-po, jik'*] adj. Relatif à l'hippologie : *Etudes* HIPPOLOGIQUES.

HIPPOLOGUE [*i-po-logh'*] n. m. Qui s'occupe d'hippologie.

HIPPOLYTE. Myth. gr. Reine des Amazones, fille

d'Arès. Comme insigne de sa royauté, elle avait reçu d'Arès une ceinture merveilleuse, que convoita Admète, fille d'Eurysthée, lequel ordonna à Héraklès d'aller la chercher. Le héros remporta la victoire sur les Amazones, mit à mort Hippolyte, et lui enleva sa ceinture. Suivant une autre tradition, Héraklès fit Hippolyte prisonnière et la donna pour femme à Thésée, dont elle eut un fils, le célèbre Hippolyte aimé de Phèdre. — Femme d'Acastos, roi des Magnètes, tué avec elle par Pélée.

HIPPOLYTE. Myth. gr. Fils de Thésée, roi d'Athènes et d'Antiope. C'était un beau jeune homme, chaste, farouche, adorateur d'Artémis et passionné pour la chasse, qui vivait dans les solitudes. Phèdre, seconde femme de Thésée, conçut pour lui une passion criminelle. Repoussée avec horreur, elle l'accusa auprès de Thésée d'avoir voulu attenter à son honneur. Le roi invoqua contre son fils le courroux de Poseidon ; Hippolyte, se promenant au bord de la mer, près de Trézène, fut emporté à travers les rochers par ses chevaux, qu'avait épouvantés un monstre marin, et périt. D'après une tradition, il fut rappelé à la vie par Asclépios et transporté en Italie, où il s'appela VIRBIUS. Il était vénéré surtout à Trézène et à Athènes.

Le récit de sa mort par Théramène, dans la *Phèdre* de Racine, est resté célèbre.

Hippolyte, tragédie d'Euripide, jouée en 428 av. J.-C. C'était un remaniement d'une pièce perdue, *Hippolyte voilé*. Dans la tragédie que nous possédons, la scène se passe à Trézène. Les principaux personnages sont Hippolyte et son père Thésée ; Phèdre et sa nourrice ; Artémis et Aphrodite. Le chœur se compose de femmes de Trézène. Euripide met en scène, suivant la tradition, l'amour involontaire de Phèdre pour Hippolyte qu'Aphrodite, blessée de ses dédains, a résolu de punir ; la démarche imprudente de la nourrice auprès d'Hippolyte qui la repousse avec un mépris insultant ; le suicide de Phèdre, et son accusation calomnieuse contre le jeune homme, la malédiction portée par Thésée contre son fils, et la mort tragique de ce dernier. Avant de mourir, Hippolyte se réconcilie avec son père, à qui Artémis révèle la vérité. Cette pièce est un des chefs-d'œuvre d'Euripide, et elle a inspiré à Racine un autre chef-d'œuvre, *Phèdre*.

Hippolyte (LA MORT D'), tableau de J.-F. de Troy (gravé par Ch.-Nic. Cochin le fils). — Antoine Etex a gravé à l'eau-forte deux scènes tirées de l'*Hippolyte* d'Euripide.

HIPPOLYTE (saint), évêque et martyr au commencement du IIIe siècle, ami et admirateur d'Origène. Après avoir habité l'Orient, il devint évêque d'Ostie et souffrit le martyre à Rome. Les *Actes* des martyrs racontent qu'il fut amené devant le préfet de Rome, lequel, en apprenant son nom, s'écria : « Eh bien, qu'il soit traité comme le fils de Thésée, et traîné par des chevaux ! » On a de lui un curieux ouvrage, les *Philosophoumena*, qui contient des renseignements précieux sur les hérésies gnostiques. — Fête le 22 août.

HIPPOLYTE [*i-po*] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des hippolytidés, dont les deux premières pattes thoraciques portent des pinces. (Une espèce, fréquente sur les côtes de la Manche, prend la coloration du milieu ambiant [*hippolyte varians*].)

— ENCYCL. Les *hippolytes* sont des crevettes des eaux douces et salées ; de taille médiocre, bossues, arquées, elles ont leur éperon frontal très développé. L'*hippolyte viridis*, de nos mers, est verdâtre ; d'autres sont roses ou roux, pâles, comme l'*hippolyte fascigera* de la Manche.

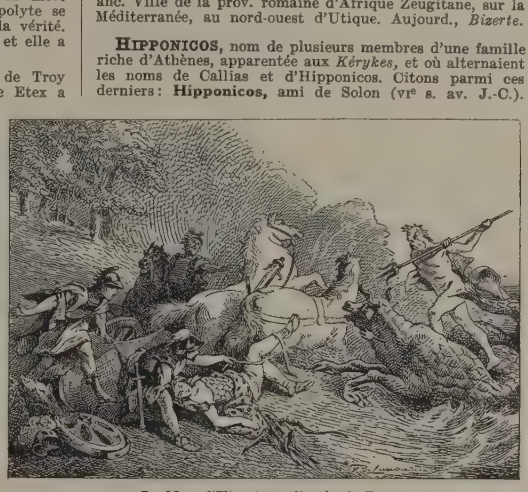

La Mort d'Hippolyte, d'après de Troy.

HIPPOLYTION, temple que Diomède fit bâtir en l'honneur d'*Hippolyte*, près du lieu où Phèdre venait voir Hippolyte partir pour la chasse.

HIPPOMANCIE [*i-po, si*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval et *manteia*, divination). Antiq. Divination usitée chez les Celtes, qui nourrissaient des chevaux dans des forêts consacrées et prétendaient connaître l'avenir d'après leurs mouvements et leurs hennissements.

HIPPOMANCIEN [*i-po, si-in*], **ENNE** n. et adj. Qui pratiquait l'hippomancie. ‖ Qui est relatif à cet art.

HIPPOMANE [*i-po*] n. et adj. (gr. *hippomanès ;* de *hippos*, cheval, et *mania*, fureur). Qui a la passion des chevaux : *Une* HIPPOMANE. *Jeune homme* HIPPOMANE.

HIPPOMANE [*i-po*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Antiq. Mucosité de la vulve des cavales en rut, employée dans la confection des aphrodisiaques.

— Art vétér. Corps libre ou pédiculé, ovoïdal ou aplati, qui flotte dans le liquide allantoïdien, ou est suspendu à la face interne de l'allantoïde de la jument.

HIPPOMANE n. f. Bot. Nom scientifique latin du genre *mancenillier*.

HIPPOMANIE [*i-po, nî*] n. f. (de *hippomane*). Passion des chevaux.

HIPPOMÉDON. Myth. gr. Un des Sept chefs qui assiégèrent Thèbes. Il fut tué par Ismaros ou Hyperbios, devant la porte Oncée. Il était le père de Polydore.

HIPPOMÈNE. Mythol. gr. Fils de Mégarée et de Mérope. Il s'éprit d'Atalante, rencontrée à la chasse, la vainquit à la course en jetant devant elle, sur le conseil d'Aphrodite, trois pommes d'or, et l'épousa pour prix de sa victoire. Il fut changé en lion par Cybèle V. ATALANTE.

Hippomène et Atalante. La course d'Hippomène et Atalante a inspiré un certain nombre d'artistes modernes : Seb. Marsill (musée des Offices), dans une peinture, où, parmi les spectateurs, on distingue le grand-duc Cosme Ier à cheval ; Hallé (1765) ; Emile Bin (1864) ; etc. — Citons l'*Hippomène* sculpté par G. Coustou ; l'*Atalante*, par Lepautre (Tuileries). Le sculpteur Guichard a exposé, au Salon de 1817, un *Hippomène vainqueur d'Atalante*. On doit aussi à Injalbert un *Hippomène* en bronze (au Luxembourg, à Paris).

HIPPOMÉTRIE [*i-po*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et *métron*, mesure). Hippol. Science qui permet de *catégoriser* les chevaux suivant des éléments mathématiques obtenus en *indices* ou *rapports* entre les poids, la taille et les dimensions de certaines parties du corps.

HIPPOMOBILE [*i-po*] adj. Se dit des véhicules dont le cheval est le moteur, par opposition à *automobile*.

HIPPONACTÉEN [*i-po-nak-té-in*] ou **HIPPONACTIEN** [*i-po-nak-si-in*] adj. m. (de *Hipponax*, nom propre). Se dit d'un vers iambique, catalectique, tétramètre ou trimètre (*scazon*).

HIPPONAX, poète grec, né à Ephèse (fin du VIe s. av. J.-C.). Il était petit, contrefait, et pauvre. Banni par les tyrans d'Ephèse, il se retira à Clazomène, où se passa le reste de sa vie. Il a été regardé comme l'inventeur du vers iambique scazon ou *choliambe*. Il avait composé des poésies satiriques très violentes et réalistes, dont nous possédons une centaine de fragments.

HIPPONE (en lat. *Hippo regius*). Géogr. anc. Ville de l'Afrique du Nord (Numidie), sur la Méditerranée. D'abord colonie de Carthage, et, après elle, la plus prospère des villes de commerce africaines, Hippone fut conquise par Gula, père de Masinissa. Elle devint d'abord sa capitale, puis une colonie romaine, et fut le siège d'un évêché, dont saint Augustin fut titulaire. Trois conciles y furent tenus, en 393, 395, 427. Détruite, au VIIe siècle, par l'invasion arabe, elle fut rebâtie sur l'emplacement actuel de Bône. Ruines de citernes de l'aqueduc qui conduisait à Hippone les eaux de l'Edough.

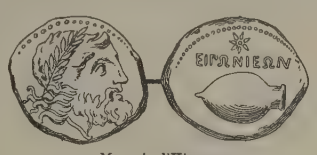

Monnale d'Hippone.

HIPPONE-ZARYTE (en lat. *Hippo Diarrhytus*). Géogr. anc. Ville de la prov. romaine d'Afrique Zeugitane, sur la Méditerranée, au nord-ouest d'Utique. Aujourd., *Bizerte*.

HIPPONICOS, nom de plusieurs membres d'une famille riche d'Athènes, apparentée aux *Kérykes*, et où alternaient les noms de Callias et d'Hipponicos. Citons parmi ces derniers : **Hipponicos,** ami de Solon (VIe s. av. J.-C.). Ayant appris, disait une tradition oligarchique, que Solon se proposait d'abolir les dettes, il s'enrichit en achetant des terres avec un argent emprunté, qu'il ne rendit point ; — **Hipponicos,** surnommé AMMON (commencement du Ve s.). Il aurait (même tradition) reçu en dépôt, et gardé, les trésors qu'un général perse avait d'abord confiés à un habitant d'Erétrie, pendant l'invasion de cette île par les Perses ; — **Hipponicos,** mort vers 421. Il avait six cents esclaves aux mines du Laurion, et passait pour le plus riche Grec de son temps. Il divorça d'avec sa femme, qui épousa Périclès, et maria à Alcibiade sa fille Hipparète.

HIPPONIUM. Géogr. anc. Ville du Brutium (Italie mérid.), sur le *golfe Hipponiate* ou de Terina (mer Tyrrhénienne). Fondée par les Doriens épizéphyriens et détruite par Denys l'Ancien, elle fut restaurée un peu plus tard, conquise par les Brutiens, puis par les Romains, qui la colonisèrent en 149, sous le nom de *Vibo Valentia*.

HIPPONOÉ [*i-po*] n. m. Nom d'un annélide polychète de la famille des amphinomiens, qui ne vit que dans les mers chaudes du globe.

HIPPONYCIDÉS [*si-dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches classée autrefois auprès des rudistes et même parmi les brachiopodes. (L'animal est fixé, dépourvu de pied proprement dit et muni d'une branchie pectinée. La coquille est conique, fermée par un opercule ressemblant à une valve de pélécypode ; les embryons et les jeunes ont une coquille spirale. La famille comprend les genres *hipponyx* et *mitrularia*.)

Hipponyx.

HIPPONYX [*i-po-niks*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des hipponycidés. (Ce sont des mollusques à coquille conique, épaisse et rugueuse fermée par un opercule. Ils vivent dans des cavités qu'ils creusent dans des coquilles mortes, ou se fixent au moyen d'un support calcaire qu'ils sécrètent. Ces animaux marins habitent les Antilles. — A l'état fossile dans l'éocène.)

HIPPOPATHOLOGIE [*i-po*] n. f. Pathologie du cheval.

HIPPOPATHOLOGIQUE [*i-po, jik'*] adj. Qui a rapport à l'hippopathologie. (Peu us.)

HIPPOPATHOLOGISTE [*i-po, jisst'*] n. m. Celui qui s'occupe d'hippopathologie. (Peu us.)

HIPPOPE [*i-pop'*] ou **HIPPOPUS** [*i-po-puss*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes, de la famille des tridacnidés, comprenant des animaux marins, très voisins des tridacnes, mais en différant par leur coquille, dont le bord antérieur ne bâille pas, et par leur animal dont les bords du manteau ne sont pas ornés de taches brillantes. (Les hippopes vivent enfoncés dans le sable des mers de l'Inde et de l'Océanie.)

Hippophaé : *a*. fleur.

HIPPOPHAÉ [*i-po-fa*] n. m. Genre de plantes comprenant des arbrisseaux épineux d'Europe et d'Asie.

— ENCYCL. L'*hippophaé*, nommé communément *argousier*, est abondant en France dans les vallées chaudes et humides et sur les sables des côtes de la Manche. Ses fruits sont de petites baies jaune orangé, à saveur acidulée.

HIPPOPHAGE [*i-po-faj'*] adj. (du gr. *hippos*, cheval, et de la racine *phag* qui marque l'idée de manger). Qui mange de la viande de cheval.

— Substantiv. *Un, une* HIPPOPHAGE.

HIPPOPHAGIE [*i-po-fa-jî*] n. f. (de *hippophage*). Usage de la viande de cheval comme aliment.

— ENCYCL. La viande de cheval est une nourriture saine et substantielle. Le préjugé qui s'opposait à sa consommation a été vaincu d'abord en Allemagne et en Autriche, puis en Angleterre. Il fallut les nécessités du siège de Paris en 1870, pour en vulgariser l'usage, à Paris d'abord, et, de là, dans les grandes villes de France. Le cheval, l'âne et le mulet sont désormais entrés dans la consommation. Les viandes utilisées doivent être examinées rigoureusement, surtout au point de vue de la morve, du farcin, de la mélanose ; les viandes reconnues bonnes sont estampillées à l'abattoir, et, de là, envoyées aux boucheries spéciales, qui doivent porter les mots : *Boucherie hippophagique* à leur frontispice.

HIPPOPHAGIQUE [*i-po, jik'*] adj. Relatif à l'hippophagie : *Boucheries* HIPPOPHAGIQUES.

HIPPOPODE ou **HIPPOPODIUS** [*di-uss*] n. m. Genre de calycophorides, type de la famille des hippopodiidés, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les hippopodes sont des animaux marins, vivant en colonies flottantes. Les individus nageurs ou vésicules natatoires sont disposés sur deux rangées le long d'un filament de chaque colonie ; les individus reproducteurs sont disposés en grappes sous les individus nourriciers.)

HIPPOPODE [*i-po*] n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *pous, podos*, pied). Antiq. V. HIPPOSANDALE.

HIPPOPODES [*pod'*] n. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Nom d'un peuple fabuleux auquel les Grecs faisaient habiter la Sarmatie, et attribuaient des pieds de cheval.

HIPPOPOTAME [*i-po*] n. m. (du gr. *hippos*, cheval, et *potamos*, fleuve). Genre de mammifères ongulés, artiodactyles pachydermes (porcins), famille des hippopotamidés ou *obèses*, comprenant une seule espèce, africaine.

— ENCYCL. Les *hippopotames*, dont le type (*hippopotamus amphibius*) est répandu du Sénégal et de la Haute-Egypte au Natal, sont des animaux lourds, énormes, qui

Hippopotames.

atteignent 4 à 5 m. de long, à peau nue, épaisse, à tête très forte, mais à crâne petit. Les mâchoires, très développées, portent de grandes incisives cylindriques. Vivant dans l'eau presque toujours, pouvant rester longtemps submergés, ces animaux se nourrissent de plantes aquatiques ou riveraines ; ils n'attaquent pas l'homme, mais, attaqués, ils se défendent et renversent tous les obstacles ; ils vont ordinairement par troupes, et passent la nuit dans les îles des fleuves et des lacs. Autrefois très communs en Afrique, les hippopotames deviennent rares, par suite des massacres qu'on en fait. L'ivoire de leurs dents, plus beau, d'un grain plus fin que celui de l'éléphant et moins sujet

à jaunir, est très estimé et appelé parfois rohart ; jadis, il servait à faire de fausses dents. Une tête peut en fournir plus de 7 kg. La peau est employée, dans l'Afrique orientale, à fabriquer des rondaches que les armes en fer n'entament pas et que les armes à feu modernes sont seules capables de percer. La chair de l'hippopotame a une saveur musquée. L'espèce du Libéria n'atteint que $1^m,60$.

HIPPOPOTAMIDÉS [*i-po, dé*] n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles pachydermes, ne renfermant que les *hippopotames*. (On dit aussi OBÈSES.)

HIPPOSANDALE [*i-po*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et de *sandale*). Antiq. Sandale, en sparterie ou en fer, adaptée au moyen de courroies au pied du cheval, pour le préserver dans les terrains marécageux ou rocailleux, ou lorsqu'il était blessé. (En lat., *solea.*)

HIPPOTECHNIE [*i-po-té-knî*] n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et *tekhnê*, art). Science de l'élevage et de l'exploitation du cheval.

HIPPOTHOÉ. Mythol. gr. Fille de Mestor et de Lysidique. (Elle fut aimée de Poseïdon, dont elle eut Taphios.)

HIPPOTHOON. Mythol. gr. Héros attique, fils de Poseïdon et d'Alope, qui était fille de Cercyon. Exposé par sa mère, il fut allaité par une cavale, et, plus tard, reconnu.

HIPPOTHOOS. Mythol. gr. Un des Egyptides, mari de Gorgé. || Un des bâtards de Priam. || Fils de Lethos et frère de Pylæos. (Il commandait le contingent de Larisse dans l'armée troyenne. Il voulut enlever le corps de Patrocle, et fut tué par Ajax.)

HIPPOTIGRIS [*i-po, griss*] n. m. Genre de mammifères ongulés périssodactyles (imparidigités), renfermant des équidés à robe rayée, tels que les zèbres, les daws, les couaggas.

— ENCYCL. Les *hippotigris*, qui habitent tous l'Afrique, sont caractérisés par un corps ramassé, une robe claire, tigrée de bandes foncées, par leur crinière droite et courte, et une queue touffue à l'extrémité. — Les hybrides de zèbre et de jument s'appellent *zébrules*.

HIPPOTRAGUE n. m. Zool. Nom scientifique de quatre espèces d'antilopes appelées jadis égocères.

HIPPURAMIDE [*i-pu*] n. f. Amide de l'acide hippurique, $C^9H^8NO^2NH^2$, fondant à 183°.

HIPPURIE n. f. (du gr. *hippos*, cheval, et *ourein*, uriner). Méd. Présence accidentelle de l'acide hippurique et des hippurates dans l'urine de l'homme. Elle provient presque toujours de la consommation d'aliments, comme les pruneaux par exemple, riches en benzoates alcalins.

HIPPURIQUE [*i-pu-rik'*] adj. (du gr. *hippos*, cheval, et de *urique*). Chim. Se dit d'un acide $C^9H^5{\cdot}CO{\cdot}NH{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H$, combinaison, avec élimination d'eau, de glycocolle et d'acide benzoïque. || Syn. de BENZOYLGLYCOCOLLE, BENZOYLGLYCINE.

— ENCYCL. Cet acide se rencontre normalement dans l'urine, principalement des ruminants (celle de vache en contient jusqu'à 27 gr. par litre) ; l'organisme en élimine par les voies urinaires, chaque fois qu'il y a ingestion d'acide benzoïque ou de ses dérivés, d'acide cinnamique, de toluène.

L'acide hippurique cristallise en prismes fondant à 187°,5 solubles dans l'eau et l'alcool bouillants, insolubles dans le benzène et le sulfure de carbone. C'est l'amide benzoïque du glycocolle. Les alcalis ou les acides étendus le dédoublent en acide benzoïque et glycocolle.

HIPPURITE n. f. Syn. de CALAMOCLADUS (tiges fossiles d'astérophyllite).

HIPPURITES n. m. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille éteinte des rudistes qui a joué un grand rôle dans le peuplement des mers crétacées. (Les hippurites avaient une coquille très épaisse, parfois très volumineuse, formée par deux valves inégales ; ils étaient fixés par la valve droite de forme conique ; la valve gauche, plus petite et aplatie, jouait le rôle d'opercule ou de couvercle. Le test est perforé de canaux aquifères. Ces mollusques vivaient en groupes ou en colonies, formant par l'accumulation de leurs coquilles de véritables récifs au sein des terrains du crétacé supérieur.

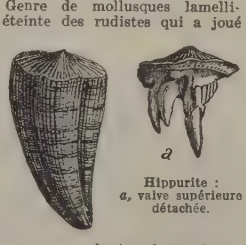

Hippurite : *a*, valve supérieure détachée.

HIPPUROPATHIE n. f. (du gr. *hippos*, cheval, *oura*, queue, et *pathos*, affection). Méd. Affection résultant de lésions des nerfs de la queue du cheval.

HIPPURYLAMINOACÉTIQUE [*i-pu*] adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{12}N^2O^4$, fusible à 206°, formé par la combinaison d'une molécule d'acide hippurique et d'une molécule de glycocolle.

HIPPUS n. m. Méd. Série de rétrécissements (myosis) et de dilatations (mydriase) de la pupille, se produisant d'une manière rythmique. (L'hippus circulatoire de Landolfi s'observe quelquefois dans l'insuffisance aortique.)

HIPRÉAU [*pré-ô*] n. m. Espèce de peuplier. (Syn. de YPRÉAU.)

HIPTAGE [*ptaj'*] n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbrisseaux grimpants ou des lianes couvertes de poils, qui causent des piqûres douloureuses et dont les trois samares portent chacune trois ailes. (Originaire de l'Asie tropicale.)

HIRADO, île dépendante de l'île de Kyû-shû et port du Japon, dans le détroit de Corée. Escale pour les vapeurs.

HIRAGANA n. m. Nom de la forme cursive du syllabaire japonais.

HIRAM ou **HIROM**, nom de plusieurs rois de Tyr. V. HIROM.

HIRAM, orfèvre phénicien, fils d'un Tyrien et d'une femme israélite. Envoyé à Salomon par le roi de Tyr qui portait le même nom que lui, il fondit, pour le Temple, les vases et ornements en métal. D'après la tradition maçonnique, Hiram fut assassiné par trois compagnons jaloux de son mérite ; l'enquête sur sa mort figure encore symboliquement parmi les principaux rites des loges, lors des cérémonies de réception au grade de maître.

HIRCATE n. m. (du lat. *hircus*, bouc). Chim. Sel de l'acide hircique.

HIRCHMANN (Henri), compositeur français, né à Saint-Mandé (Seine) en 1873. Après avoir obtenu le prix Rossini à l'Institut, il obtint aussi le prix Cressent, pour un ouvrage en un acte, *l'Amour à la Bastille* (Opéra-Comique, 1898). Il donna ensuite un drame lyrique en quatre actes, *Lovelace* (1898), puis *les Hirondelles*, opérette (1904), *Rolande*, drame lyrique (1905), et *la Petite bohème*, opérette (1905). Il a fait représenter encore toute une série de petits ouvrages : opérettes, pantomimes ou ballets, à l'Olympia, aux Folies-Bergère, à l'Apollo, à la Gaîté, etc.

HIRCIN [*sin*], **E** adj. (lat. *hircinus ;* de *hircus*, bouc). Qui vient du bouc, relatif au bouc : *Odeur* HIRCINE.

HIRCINE [*sin'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Chim. Substance qui donne son odeur à la graisse du bouc.

— Paléont. Variété de résine fossile.

HIRCIQUE [*sik'*] adj. (du lat. *hircus*, bouc). Qualificatif donné par Chevreul à un principe découvert dans les graisses de bouc et de mouton, et qui paraît être un mélange de plusieurs acides gras.

HIRCISME [*sissm'*] n. m. (du lat. *hircus*, bouc). Odeur spéciale qu'exhalent certaines personnes, notamment sous les aisselles, et qui rappelle l'odeur du bouc.

— ENCYCL. Cette odeur paraît due à la présence, dans les sécrétions sudorales et sébacées de certaines régions du corps, de l'acide hircique.

HIRCOCERF n. m. (du lat. *hircus*, bouc, et de *cerf*). Animal fabuleux, moitié bouc, moitié cerf.

HIRCULATION [*si-on*] n. f. (lat. *hirculatio ;* de *hircus*, bouc). Maladie de la vigne, causée par un engrais trop actif. (Peu us.)

HIRCULUS [*luss*] n. m. (du lat. *hircus*, bouc [à cause de l'odeur de la plante]). Nom ancien de la *valériane*.

HIRCULUS. Astr. Autre nom de la Chèvre.

HIRCUS [*kuss*] n. m. Eminence de l'oreille, près des tempes.

HIRE (LA). Biogr. V. LA HIRE.

HIRÉE ou **HIRÆA** n. f. Genre de plantes de la famille des malpighiacées, comprenant environ cinquante espèces originaires de l'Amérique tropicale et du Mexique. (Arbustes grimpants à feuilles opposées, à fleurs en cymes.)

HIREL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 19 kil. de Saint-Malo, sur la baie du Mont-Saint-Michel ; 1.360 hab.

HIRKANES ou **DARGHAS,** un des peuples du Caucase, parlant la langue lesghi. Les *Hirkanes* habitent des maisonnettes soudées les unes aux autres, sur le flanc des montagnes situées au nord-est du Daghestan.)

HIRKHA-CHÉRIF n. m. Cérémonie religieuse traditionnelle, célébrée autrefois en Turquie au sérail de Top-Kapou, où l'on conservait le *hirkha-chérif*, c'est-à-dire un pan du manteau du Prophète. Le Sultan le baisait le premier, et assistait au défilé des hauts fonctionnaires.

HIRKHOUF, le plus ancien des explorateurs connus, de l'Afrique. Cousin du prince d'Eléphantine, Makhou (vers 3600 av. J.-C.), il fit trois voyages dans la Nubie et dans le désert au delà de l'oasis Thébaine, et ramena de son dernier voyage un esclave originaire d'une des populations naines du Soudan, qu'il offrit au pharaon Papi II.

HIRN (Gustave-Adolphe), savant français, né à Logelbach (Haut-Rhin) en 1815, mort à Colmar en 1890. Ses travaux sur l'équivalent mécanique de la chaleur et sur la chaleur sont de tout premier ordre. Ses recherches de physique mathématique le placent en même temps parmi les plus grands philosophes du siècle. Nous citerons, parmi ses publications : *Recherches sur l'équivalent mécanique de la chaleur* (1858) ; *Exposition analytique et expérimentale de la théorie mécanique de la chaleur* (1862) ; *Mémoire sur la thermodynamique* (1867) ; *Mémoire sur les conditions d'équilibre et sur la nature probable des anneaux de Saturne* (1872) ; *Théorie mécanique de la chaleur* (1876) ; *Thermodynamique appliquée*, avec O. Hallauer (1882) ; *la Vie future et la Science moderne* (1882) ; *la Thermodynamique et l'Etude du travail chez les êtres vivants* (1887) ; *Constitution de l'espace céleste* (1889) ; etc.

HIRNÉOLE n. f. Mot synonyme de AURICULAIRE et désignant un genre de champignon basidiomycète, dont la fructification a une consistance gélatineuse et la forme d'une coupe à bord irrégulièrement plissé, ou d'une oreille.

HIRO HITO, empereur du Japon, né à Tokio en 1901. Fils de l'empereur Yoshi Hito, il fut, en raison de la maladie de son père, prince régent en 1921, et succéda à la couronne en 1926. V. *Supplément*.

HIROM Ier ou **HIRAM,** roi de Tyr, vers 970-936 av. J.-C. Fils et successeur d'Abi-Baal. Il fournit à Salomon les matériaux et les ouvriers nécessaires à la construction du Temple de Jérusalem, et entreprit avec lui des expéditions commerciales au pays d'Ophir. D'autre part, il entretint des relations commerciales avec Tarsis, contrée de l'Espagne méridionale. Il réunit les îlots dont Tyr se composait, y aménagea deux ports, se construisit un palais de cèdre, restaura les temples de Melkart et d'Astarté. — **Hirom II** régna entre 750 et 737 ; il rendit deux fois hommage au roi d'Assyrie Téglatphalazar III, en 741 et en 738. — **Hirom III,** installé sur le trône en 553 par Nabonide, roi de Babylone, régna jusque sous Cyrus et reconnut l'autorité de la Perse.

HIRONDEAU [*dô*] n. m. Petit de l'hirondelle.

— *Pop.* Atelier où l'on change souvent d'ouvriers.

HIRONDELLE [*dèl'*] n. f. (pour ARONDELLE ; dériv. de *aronde* [du lat. *hirundo*]). Ornith. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des hirondinidés : quarante espèces, répandues sur tout le globe sauf à Madagascar.

— Ichtyol. *Hirondelle de mer*, Nom vulgaire de divers poissons appartenant aux genres *exocet* et *trigle*.

— Navig. fluv. et Mar. Petit bateau à vapeur employé sur les rivières. || Nom de navires légers, de moyenne grandeur, que Richelieu employa au siège de La Rochelle.

— Se dit, en quelques régions, de l'ouvrier de la campagne qui va travailler dans les grandes villes pendant la bonne saison et retourne ensuite dans son pays. || *Hirondelles d'hiver*, Nom donné, autrefois, aux ramoneurs ambulants, employant des enfants venus de la Savoie ; et aussi aux marchands de marrons grillés, venant d'Auvergne à Paris l'hiver.

— LOC. DIV. *Au retour des hirondelles*, Au printemps. || *Pierre d'hirondelle*, Pierre trouvée dans un nid d'hirondelle, et que l'on croyait bonne pour les yeux. || *Nid d'hirondelle*, Nid de la salangane, fort apprécié comme comestible par les Chinois. V. SALANGANE. || *Hirondelle de ponts*, Vagabond. || *Hirondelle de la mort*, Croquemort. || *Hirondelles de la Grève* (Vx), *Hirondelles de potence*, Sobriquets donnés aux gendarmes à cause de leurs fonctions dans les exécutions, autour de la guillotine, etc.

— PROV. **Une hirondelle ne fait pas le printemps,** On ne peut rien conclure d'un seul cas, d'un seul fait.

— ENCYCL. Ornith. Les *hirondelles* sont élancées, avec la queue longue et fourchue, le bec large, triangulaire aplati au bout. Ce sont des oiseaux essentiellement aériens

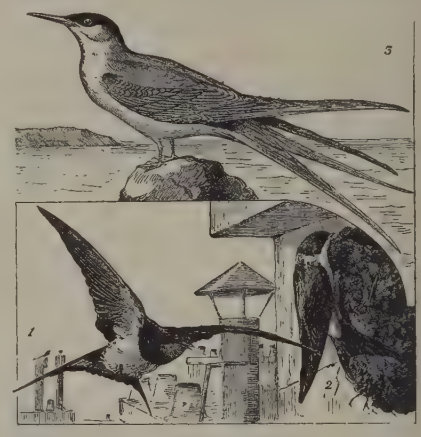

HIRONDELLES : 1. De cheminée ; 2. De fenêtre ; 3. De mer.

volant avec une étonnante rapidité, grâce à leurs ailes fines et falquées ; elles construisent des nids de terre gâchée, et se plaisent autour des lieux habités, nichant volontiers dans les maisons, sous les auvents, les rebords des toits ; toutes les hirondelles vivent d'insectes pris au vol, surtout le matin et au crépuscule. Ce sont, entre tous, des animaux utiles, détruisant quantité d'insectes nuisibles. Les espèces d'Europe émigrent aux premiers froids par troupes immenses et vont jusqu'au sud de l'Afrique et en Asie, pour n'en revenir qu'au printemps. L'hirondelle rustique, dite aussi de cheminée (*hirundo rustica*), longue de 19 cm., noir bleu brillant, avec la gorge et le front roux, le ventre blanc et deux taches rondes blanches sous la queue, abonde dans toute l'Europe et l'Asie moyenne. Les hirondelles de rivage, ou grises (*riparia riparia*), nichent dans des trous qu'elles se creusent dans les talus des berges ; l'hirondelle de fenêtre, 15 cm., (*chelidon urbica*), ou hirondelle à cul blanc, est commune partout, surtout dans les campagnes, où elle niche dans les granges, etc. — Les hirondelles de mer sont les *sternes palmipèdes*, de la famille des mouettes.

Pigeon hirondelle. — Le *pigeon hirondelle* ou *barme* a des ailes longues, peu détachées du corps, et des tarses très emplumés. Il porte, en arrière de la tête, une petite touffe de plumes redressées en forme de coquille. C'est un pigeon peu productif, recherché surtout pour sa beauté (*hirondelle de Saxe, hirondelle de Bohême, hirondelle bouclier*).

HIRONDINIDÉS [*dé*] ou mieux **HIRUNDINIDÉS** [*ron*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux fissirostres, renfermant les hirondelles proprement dites (*hirundo*) et les genres voisins, *chelidon* et *proyne*. (Les salanganes, les cœtures ne sont pas des hirondinidés, mais des *martinets* [macroptérygidés].) Cette famille comprend cent vingt-cinq espèces, dont vingt en Europe et en Asie.

HIROSAKI, ville du Japon (île de Hondo), ancien centre féodal.

HIROSHIGHÉ MOTONAGA, peintre et dessinateur japonais, né en 1797, mort du choléra à Yédo en 1858. Il étudia d'abord la peinture chez Riousaï Okajima, puis s'adonna au genre dit « vulgaire », après avoir passé par l'atelier de Toyohiro Outagawa. Peintre de mœurs original, il fut surtout le plus grand paysagiste japonais du XIXe siècle. Son œuvre considérable se compose principalement de recueils d'estampes en couleurs : *les Trente-six vues du mont Fouji* (1820) ; *les Beautés de la route de Tokaïdo ; Description de Yédo*, admirable suite, en plusieurs séries, de paysages et de scènes de mœurs ; *Environs de Yédo ; Poésies comiques de cent poètes*, etc.

HIROSHIMA, département du Japon (Hondo), peuple de 1.617.680 hab., sur 8.448 km². Ch.-lieu *Hiroshima*, port, 196.000 hab. La bombe atomique lancée sur la ville le 6 août 1945 par l'aviation américaine tua 60.000 personnes, et en blessa environ 100.000. Dans un rayon de 15 kilomètres du point de chute de la bombe, tous les immeubles, la plupart de construction légère, furent rasés et 200.000 personnes restèrent sans abri.

Hiroux (Jean), type, devenu légendaire, de l'assassin bestial et cynique. Il fut créé peu de temps après la publication du *Dernier Jour d'un condamné*, de Victor Hugo, et il est comme une parodie funambulesque de cette œuvre. On trouve une première esquisse de Jean Hiroux dans les *Œuvres complètes* du vaudevilliste Vanderburch. Mais la vraie charge est celle qu'Henri Monnier improvisait avec verve, et avec lui tout le Paris bohème.

HIRPINS (lat. *Hirpini*). Géogr. anc. Peuple samnite, établi entre l'Apulie, la Lucanie et la Campanie.

HIRSCH (Max), économiste et homme politique allemand, né à Halberstadt en 1832, mort à Homburg en 1905. Il entreprit un voyage d'études en France et dans l'Afrique du Nord, et en publia les résultats dans *Esquisse de la situation économique en Algérie* (1857) ; *Voyage dans l'intérieur de l'Algérie, par la Kabylie et le Sahara* (1862). On lui doit la fondation de caisses de secours pour les travailleurs, de la Société pour la propagation de l'instruction dans le peuple, etc. Il siégea, au Reichstag, parmi les progressistes.

HIRSCH (Auguste-Alexandre), peintre et lithographe français, né à Lyon en 1833, mort à Paris en 1912. Il débuta par des lithographies et des portraits. Ses principales œuvres sont : *Enfant jouant avec un lézard ; Pan tue la nymphe Pytis ; Calliope et Orphée ; Danseuse de Tétuan ; le Vieux rabbin de Mogador ; Mauresque au bain.*

HIRSCH (Alphonse), peintre français, né et mort à Paris (1843-1884). Il a laissé nombre d'eaux-fortes, d'après les maîtres anciens et modernes. Il avait exposé : *la Corde au cou ; la Convalescente ; En visite ;* portrait d'*Octave Feuillet ;* portrait d'*E. Daudet.*

HIRSCH (*Charles-Henry*), littérateur français, né et mort à Paris (1870-1948). Il a publié des vers : *Légendes naïves* (1894), deux poèmes dramatiques : *Priscilla* (1895) ; *Yvelaine* (1897) ; puis des romans et des nouvelles d'une psychologie curieuse et d'un style assez laborieux, parmi lesquels : *la Possession* (1899) ; *Eva Tumarche et ses amis* (1903) ; *le Tigre et Coquelicot* (1905) ; *Treize jours de gloire* (1907) ; *Nini Godache* (1908) ; *le Crime de Potru, soldat* (1910) ; *l'Amour en herbe* (1911) ; *le Sang de Paris* (1912) ; *Racaille et Parias* (1914) ; *Petit-Louis bozeur* (1918) ; *la Chèvre aux pieds d'or* (1920) ; *Auprès de ma blonde* (1921) ; *Marie Plaisir* (1926) ; *l'Affaire Sauvenir* (1928) ; *l'Apôtre Judas* (1936). Au théâtre, il a donné : *Madame Pucelet* (1905), *la Danseuse rouge* (1921).

HIRSCHAUER (Auguste-Edouard), général français, né à Saint-Avold (Moselle) en 1857, mort en 1943. Sorti en 1878 de l'Ecole polytechnique, colonel en 1909, général de brigade en 1912, il fut inspecteur général de l'aéronautique à ses débuts et au cours de la Grande Guerre. Divisionnaire en 1916, il passait au cadre de réserve en 1919 ; ses compatriotes l'envoyèrent alors au Sénat.

HIRSCHBERG, auj. **Jelenia Gora**, ville de Pologne (prov. de Silésie, présid. de Liegnitz), au confluent du Zacken et du Rober ; 25.600 hab. Lingerie, papier et carton. — Ville d'Allemagne (Thuringe) ; 2.700 hab.

HIRSCH DE GEREUTH (baron Maurice DE), financier israélite bavarois, né à Munich en 1831, mort dans sa propriété d'O' Gyallœ, près de Komorn (Hongrie), en 1896. Fils d'un banquier, il épousa en 1853 la fille du sénateur belge Bischoffsheim, fonda à son tour une maison de banque et acquit une fortune considérable, dont il consacra une partie à des fondations charitables : la plus importante fut l'œuvre de colonisation agricole qu'il créa en 1891, dans la république Argentine, pour recueillir les juifs russes expulsés de leur pays. — Sa femme, Claire BISCHOFFSHEIM, née à Anvers en 1833, morte à Paris en 1899, attacha également son nom à la fondation d'œuvres philanthropiques.

HIRSCHFELD (Otto), historien allemand, né à Kœnigsberg en 1843, mort à Berlin en 1922. Il professa à Vienne et à Berlin et fut en 1903 élu associé étranger de l'Académie des inscriptions. Il a publié : *les Incantations et la Divination amoureuse chez les Grecs et les Romains* (1863) ; *les Céréales au temps de l'Empire romain* (1869) ; *Recherches sur l'histoire de l'administration romaine* (1877) ; *Pour servir à l'histoire du droit latin* (1879) ; *Etudes gauloises* (1883-1884), et les inscriptions de la Gaule Narbonnaise dans le *Corpus inscriptionum latinarum.*

HIRSCHFELD (Georges), homme de lettres allemand, né à Berlin en 1873. Sa première œuvre importante, *les Mères* (1896), est un drame naturaliste qui eut un vif succès. Ses autres œuvres dramatiques sont de médiocre importance. Parmi ses romans, citons *le Combat de la rose blanche et de la rose rouge* (1912).

HIRSCHFELDE, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Bautzen), sur la Neisse-Noire ; 2.960 hab. Tissage de lin, chanvre et coton. Carrière de basalte.

HIRSCHHORN, ville d'Allemagne (Hesse, prov. de Starkenburg), sur le Neckar ; 2.300 hab. Soie. Carrière de pierre. Commerce de bestiaux et de bois.

Hirschprung (MALADIE DE). Méd. Dilatation congénitale du côlon, forme la plus rebelle et la plus grave de la constipation chez le nouveau-né. (Elle avait été déjà décrite par le Hollandais Ruysch au XVIIe siècle.) || Syn. de MÉGACÔLON CONGÉNITAL.

HIRSCHVOGEL (les). Potiers à Nuremberg. Le chef de cette famille, **Veit Hirschvogel** (1441-1525), était peintre sur vitraux et potier ; il eut plusieurs fils, dont l'un, AUGUSTIN, est celui à qui l'on attribue la fabrication de remarquables vases bien caractéristiques de l'art nurembergeois, recouverts d'émaux assez purs et très éclatants, et portant, sur la panse ou dans des cavités en forme de niches pratiquées dans le corps de l'objet, des figures modelées en relief.

HIRSHOVA ou **HARSHOVA**, bourg de la Roumanie (Dobrogea, cercle de Constantza), sur le Danube ; 4.000 hab. environ. Commerce de céréales. Château fort.

HIRSINGUE (en allem. **Hirsingen**), ch.-lieu de cant. du Haut-Rhin, arrond. et à 8 kil. d'Altkirch ; 1.300 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Tissage de coton. — Le canton a 25 comm., et 11.435 hab.

HIRSON, ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 19 kil. de Vervins, sur l'Oise ; 10.462 hab. Ch. de f. Nord et Est. Forges, fonderie, ferblanterie. — Le canton a 13 comm., et 24.750 hab.

HIRSUTE adj. (lat. *hirsutus*, hérissé). Qui a la barbe ou la chevelure inculte, hérissée. || *Fig.* Revêche, grossier. — Bot. Garni de poils longs non alvéolés.

— *Substantiv.* et au masc. Membre d'un petit cénacle littéraire qui florissait au quartier Latin, à Paris, vers 1883 : *Les* HIRSUTES *étaient une fraction des hydropathes.*

HIRSUTISME [*tism'*] n. m. Développement exagéré du système pileux. V. *Supplément.*

HIRT (Aloys), archéologue allemand, né à Behla (Bade) en 1759, mort à Berlin en 1836. Il séjourna longtemps en Italie, et enseigna ensuite l'archéologie à Berlin. On a de lui : *l'Architecture d'après les principes des anciens* (1809) ; *Histoire de l'architecture dans l'antiquité* (1820-1827) ; *Histoire des arts plastiques chez les anciens* (1833). Il défendit cette idée neuve que l'architecture grecque avait commencé par les constructions en bois.

HIRT (Hermann), linguiste allemand, né à Magdebourg en 1865, mort à Giessen en 1936. Il étudia à Fribourg-en-Brisgau et à Leipzig la philologie germanique et la linguistique indo-européenne, et se fit habiliter à Leipzig (1891), où il devint professeur extraordinaire en 1896. Ses principaux ouvrages sont : *l'Accent indo-germanique* (1895) ; *l'Apophonie indo-germanique* (1900) ; *Manuel de phonétique et de morphologie grecque* (1902), etc.

HIRTELLE [*tèl'*] n. f. Genre de rosacées, comprenant des arbres ou arbustes à feuilles alternes, à fleurs irrégulières, disposées en grappes de cymes. (On en connaît quarante espèces, de l'Amérique méridionale et centrale.)

HIRTIUS (Aulus), général romain, lieutenant de César dans la guerre des Gaules, né vers 90 av. J.-C. Partisan de César, consul après la mort du dictateur, adversaire d'Antoine, il fut tué devant Modène, en 43. On lui attribue, ainsi qu'à Oppius, le huitième livre de la *Guerre des Gaules* et le livre de la *Guerre d'Alexandrie.*

Monnaie d'Hirtius.

HIRTUS [*tuss*] adj. m. Se dit des végétaux et des organes couverts de poils.

HIRUDINAIRE [*nèr'*] n. f. (du lat. *hirudo, inis*, sangsue). Zool. Nom antique de la *nummulaire*, qui s'applique contre la terre comme une sangsue sur la peau.

HIRUDINATION [*si-on*] n. f. (du lat. *hirudo, inis*, sangsue). Méd. Application de sangsues.

HIRUDINÉES [*né*] n. f. pl. (du lat. *hirudo, inis*, sangsue). Classe d'annélides dont le corps annelé, plus ou moins aplati, est généralement terminé en avant et en arrière par une ventouse ; ils n'ont ni antennes, ni cirres, ni parapodes, ni soies locomotrices ; ils sont presque toujours hermaphrodites et aquatiques, et souvent parasites.

HIRUDINICULTEUR n. m. (de *hirudiniculture*). Qui élève et multiplie les sangsues.

HIRUDINICULTURE n. f. (du lat. *hirudo, inis*, sangsue, et de *culture*). Art d'élever et de multiplier les sangsues. (On a dit fautivement HIRUDICULTURE.)

HIRUDINIFORME adj. (du lat. *hirudo, inis*, sangsue, et de *forme*). Qui a la forme d'une sangsue.

HIRUND. V. à HIROND les mots qui commencent ainsi.

HIRUNDO [*ron*] n. m. ou f. Nom scientifique de l'*hirondelle.*

HIRUNDO, petite planète, N° 705.

HIRZEL, commune de Suisse (canton de Zurich), sur les hauteurs qui séparent la vallée de la Sihl du lac de Zurich ; 1.080 hab. Elève de bétail.

HIRZEL (Ludwig), littérateur et critique suisse, né à Zurich en 1838, mort à Berne en 1897. C'était le fils du théologien Ludwig Hirzel, auteur d'un célèbre commentaire sur Job (1839), mort en 1841. Il fut tour à tour professeur à Frauenfeld, à Aarau et à l'université de Berne. Il a publié : *le Voyage de Gœthe en Italie* (1871) ; *Schiller et l'Antiquité* (1872) ; *Karl Ruckstuhl, contribution à l'étude littéraire de Gœthe* (1876) ; *les Relations de Gœthe avec Zurich* (1888) ; *Wieland*, etc. ; *Lettres inédites* (1891) ; etc.

HIS DE LA SALLE (Aimé-Charles-Horace), collectionneur français, né et mort à Paris (1795-1878). Lieutenant des cuirassiers de la garde, il quitta le service en 1826, voyagea en Italie, en Belgique, en Hollande, et collectionna des pièces de tous les graveurs célèbres ; les bronzes et les médailles antiques ; les sculptures de la Renaissance italienne et surtout les dessins. A sa mort, il légua au Louvre plus de quatre cents dessins, et en légua également à l'Ecole des beaux-arts et au musée de Dijon. La Bibliothèque nationale reçut la collection des estampes.

HISCEN [*iss-sèn'*] ou **HIVEN** [*vèn'*] n. m. Instrument de musique particulier à la Chine, connu en Europe sous le nom d'OCARINA. V. ce mot.

HISINGEN, île suédoise du Cattégat (laan de Gœteborg), entre les deux branches terminales du Gœta-Elf, unie par un pont tournant à la ville de Gœteborg ; 33.300 hab. pour une superficie de 195 km².

HISINGÉRITE [*ghé*] n. f. Silicate hydraté naturel et amorphe de fer et de magnésie, voisin de la nontronite.

HISLOPITE [*slo*] n. f. Silicate hydraté naturel, que l'on rapporte au groupe des zéolithes. (Variété de chlorophæite.)

HISPALA FECENIA, courtisane romaine du IIe siècle av. J.-C., qui révéla les ravages moraux qu'avait déjà causés à Rome la célébration des mystères de Bacchus. Les ayant appris à son amant Ebutius, pour le détourner de se faire initier, celui-ci alla trouver le consul Postumius. Hispala, citée en justice, confirma ses dires. Une enquête s'ensuivit, qui entraîna une foule de condamnations. Hispala, esclave de naissance, reçut 100.000 sesterces et les droits d'une dame romaine. V. BACCHANALES.

HISPALIS. Géogr. anc. Ville de la Bétique (Espagne méridionale), chez les Turdétans, sur le Bétis. Hercule aurait été son fondateur. Elle devint colonie romaine et un vaste entrepôt de commerce. Aujourd. *Séville.*

HISPANIA, petite planète, N° 804, découverte en 1915.

HISPANIE (lat. *Hispania*). Géogr. anc. Appellation de la péninsule Ibérique. V. HISPANIQUE.

HISPANIOLA, nom donné par Christophe Colomb à l'*île d'Haïti.*

HISPANIQUE [*spa-nik'*] adj. (du lat. *hispanus*, espagnol). Qui tient à l'Espagne, qui appartient à l'Espagne : *Côtes* HISPANIQUES.

— *Péninsule hispanique*, l'Espagne et le Portugal.

HISPANISANT, E n. Qui s'occupe d'études hispaniques.

HISPANISME [*spa-nissm'*] n. m. (du lat. *hispanus*, espagnol). Locution, tournure propre à la langue espagnole.

HISPANISTE n. m. (du lat. *Hispania*, Espagne). Savant spécialisé dans l'étude de l'Espagne et en particulier de la langue et de la littérature espagnoles.

HISPANO-AMÉRICAIN, E adj. (du lat. *hispanus*, espagnol, et de *américain*). De l'Amérique espagnole.

— Relatif à l'Espagne et à l'Amérique : *La guerre* HISPANO-AMÉRICAINE.

— *Hispano-Américaine* (Littérature). V. LATINO-AMÉRICAINE. (Littérature).

— Substantiv. : *Une* HISPANO-AMÉRICAINE.

Hispano-américaine (GUERRE). La guerre qui éclata, en 1898, entre l'Espagne et les Etats-Unis, eut pour véritable cause l'intervention des Américains en faveur des insurgés de Cuba. L'explosion du cuirassé américain *Maine* dans le port de La Havane, le 16 février 1898, fut la cause immédiate du conflit ; la guerre fut virtuellement déclarée le 21 avril. Elle fut purement maritime et dura trois mois. La flotte espagnole fut détruite en deux batailles : à Cavite, aux Philippines, l'amiral américain Dewey en anéantit une partie (1er mai) ; l'autre partie fut bloquée dans la rade de Santiago de Cuba (19 mai), puis un corps d'invasion commandé par le général Shafter débarqua à quelque distance de Santiago, le 22 juin, et occupa la place le 16 juillet après une opposition espagnole des plus énergiques, menée par l'amiral Cervera.

L'Espagne était réduite à l'impuissance : le 26 juillet 1898, Jules Cambon, ambassadeur de France, remit au président américain Mac-Kinley une demande espagnole de paix.

Par le traité de paix, signé à Paris le 10 décembre 1898, elle céda aux Etats-Unis Porto-Rico, les Antilles espagnoles, les Philippines, et l'île de Guam, dans les îles Mariannes. Les Etats-Unis s'engagèrent à payer à l'Espagne une indemnité de 100 millions de dollars. Ils ont laissé l'île de Cuba s'organiser en république, en 1902.

HISPANO-MORESQUE adj. Se dit de la civilisation et des formes brillantes prises par l'art musulman à l'ouest du bassin méditerranéen, au temps où les califes de Cordoue réunirent sous leur autorité le Maroc et l'Espagne (apogée aux Xe-XIIe s.). V. MUSULMAN (*art*).

Hispano-moresques (FAÏENCES). Ce ne fut qu'en 1844 que le conservateur du Musée céramique de Sèvres, Riocreux, signala pour la première fois les faïences hispano-moresques et les distingua des faïences italiennes à reflets métalliques, avec lesquelles elles avaient jusqu'alors été confondues. Ce ne fut pas d'Italie que l'art de la faïence lustrée vint en Espagne, mais, vraisemblablement, de Bagdad. Au milieu du XIIe siècle, Idrisi mentionne la manufacture de poterie dorée en Aragon, à Calatayud. Cet art continua d'être pratiqué en Espagne jusqu'au XVIe siècle. Malaga est considéré comme l'un des centres céramiques les plus anciens de l'Espagne musulmane ; sa prospérité dura jusqu'en 1487. On lui doit de grands vases munis d'anses en forme d'ailes et de grandes jarres ou *tijanas*, décorées d'inscriptions et recouvertes d'un vernis épais. Le fameux *Vase de l'Alhambra* serait aussi de même provenance. La renommée des céramiques de Valence est égale à celle des céramiques de Malaga : ce sont des bassins, des plats, des écuelles, des vasques, des vases à oreilles, *albarellos*, pichets, pots à anses, magnifiques pièces richement décorées. D'autres ateliers existèrent à Manisès et à Séville, ainsi qu'à Grenade. Au XVIe siècle, la pratique du lustre s'appliqua abondamment, dans les ateliers sévillans, aux *azujelos*, carreaux céramiques destinés notamment au revêtement des murs de la Casa de Pilato et dont les plus anciens remontent au XIIIe siècle.

HISPE [*isspe'*] ou **HISPA** [*iss*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, tribu des hispinés, comprenant de petites formes de 5 mm., hérissées de piquants, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (On trouve en Europe l'hispe noire, et l'*hispa testacea*, plus méridionale, d'un brun rougeâtre, qui vit sur les cistes.)

Hispe.

HISPIDE [*is-pid'*] adj. (du lat. *hispidus*, hérissé). Bot. Couvert de poils rudes et épais.

HISPIDELLE [*spi-dèl'*] n. f. Genre de composées, comprenant une seule espèce d'herbe annuelle, rameuse, à feuilles alternes, à fleurs ligulées, réunies en capitules, et qui est originaire de l'Espagne.

HISPIDITÉ [*is-pi*] n. f. Etat d'une surface qui est couverte de poils.

HISPIDULÉ [*is-pi*], **E** adj. Hist. nat. Qui est un peu hispide, un peu velu et hérissé.

HISPINÉS [*spi-né*] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant les *hispes* et genres voisins, répandus surtout dans les régions tropicales.

HISSAR (*le Château, la Citadelle*), ville de l'Asie russe (Tadjikistan), dans la république autonome de l'Uzbékistan (U. R. S. S.) ; environ 10.000 hab. Coutellerie, étoffes de soie. Ch.-lieu du *pays homonyme*, situé dans la Boukharie orientale et peuplé de 1.250.000 hab. (Tadjiks et Uzbeks) sur une superficie de quelque 200.000 km².

HISSAR, ville de l'Inde (Pendjab), dans la province de Delhi, sur le Western-Jumma Canal ; 21.000 hab. Ch.-lieu de district. Peu d'importance commerciale. Ancienne forteresse.

HISSARLIK, site de la Turquie (Anatolie, Troade), non loin de l'entrée des Dardanelles, où Schliemann place le site de la Troie homérique.

***HISSER** [*hi-sé*] v. tr. (origine scand. : suéd. *hissa*). Elever, tirer en haut : HISSER *une voile, un pavillon, un*

noyé, un tonneau. La manière ingénieuse dont ils FURENT HISSÉS *eux et leurs moutons au haut de la montayne.* (Voltaire.)

— Mar. Agir sur une manœuvre pour élever un objet quelconque : HISSER *la grand'voile,* HISSER *le pavillon national.* || *Oh! hisse!* Exclamation des hommes pesant sur un cordage, pour rendre leurs efforts simultanés.

— ***Se hisser,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'élever, se hausser avec effort : SE HISSER *sur un cheval, au haut d'une échelle.*

— Avec réciprocité, Se hisser l'un l'autre.

— Au sens passif, Être hissé : *Les canots* SE HISSENT *à bord au moyen de palans.*

HISTAMINE n. f. Hormone se trouvant normalement dans les tissus, mais dont l'injection ou l'augmentation du taux peuvent provoquer des accidents. V. *Supplément.*

HISTASAPAGE [*sta, paj'*] n. m. (de *histasape*). Apprêt donné aux toiles au moyen d'un savon particulier à base de zinc, et qui les rend incorruptibles et insensibles aux influences atmosphériques.

HISTASAPE [*sta*] adj. (du gr. *histos,* tissu, et *asapès,* incorruptible). Se dit d'une toile qu'on a imprégnée d'un savon insoluble à base de zinc, pour la préserver d'altérations auxquelles sont sujets les tissus ordinaires.

HISTASAPER [*sta*] v. tr. Donner l'apprêt désigné sous le nom d'histasape.

HISTASPE. V. HYSTASPE.

HISTER [*stèr'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des histéridés, comprenant les formes vulgairement appelées *escarbots.* (Répartis sur tout le globe, tous sont noirs, luisants, parfois variés de rouge. Ils vivent dans les cadavres, les fumiers, les bouses ; certains volent autour des arbres pour dévorer les larves d'autres insectes. La plus grande espèce de France est l'*hister inæqualis ;* il a les deux mandibules inégales.)

Hister.

HISTÉRIDÉS [*sté, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant les *histers* et genres voisins.

— ENCYCL. Répandus dans toutes les régions du globe, les *histéridés* sont subdivisés en nombreuses tribus. Ces insectes vivent surtout dans les matières putréfiées, mais ils sont carnassiers ; certains se tiennent exclusivement dans les fourmilières.

HISTIDINE n. f. Alcaloïde de formule $C^6H^9O^2N^3$. || Syn. de ACIDE *β*-GLYOXALINE-*α*-AMINOPROPIONIQUE.

— ENCYCL. L'*histidine,* découverte par Kossel dans l'hydrolyse de la sturine (protamine du sperme d'esturgeon), se rencontre dans de nombreux végétaux (lupin, conifères).

HISTIÉE, tyran de Milet, mort en 494 av. J.-C. Il suivit Darius en Scythie, fut chargé de garder le pont jeté sur le Danube, et combattit le conseil de Miltiade, tyran de Chersonèse, de rompre ce pont avant le retour du roi des Perses. Darius le récompensa par le don d'un district de la Thrace. Dénoncé comme dangereux par le satrape Mégabaze, il fut rappelé à Suse. Alors il intrigua, poussa secrètement l'Ionie à la révolte, feignit de vouloir ramener ses compatriotes à l'obéissance, mais échoua et fut réduit à faire de la piraterie. Il fut pris, et mis en croix. On envoya sa tête à Darius, qui le fit ensevelir avec honneur (494).

HISTIÉOTIDE. Géogr. anc. Partie de la Thessalie délimitée au N. par les monts Cambuniens, à l'O. par la chaîne du Pinde, et au S. par le fleuve Pénée. Villes principales : Gomphi (aujourd. *Stagi*) et Phœstus.

HISTIODROMIE [*sti, mî*] n. f. (du gr. *histion,* voile, et *dromos,* course). Art de la navigation à voile.

HISTIOÏDE [*iss-ti*] adj. (du gr. *histos,* tissu, et *eidos,* aspect). Se dit des tumeurs qui proviennent de la prolifération des tissus adultes.

HISTIOLOGIE n. f. Méd. V. HISTOLOGIE.

HISTIOTEUTHIS [*sti-o, tiss*] n. m. Genre de mollusques céphalopodes décapodes, dépassant 1 m., portant un grand nombre d'organes lumineux, et vivant dans les grandes profondeurs des océans.

HISTIQUE [*stik'*] adj. (du gr. *histos,* tissu). Qui se rapporte aux éléments des tissus.

HISTOBLASTE [*sto-blasst'*] n. m. (du gr. *histos,* tissu, et *blastos,* bourgeon). Biol. Petite masse formée par un repli de l'hypoderme représentant, dans le corps des larves des insectes, certaines parties futures de l'insecte parfait.

HISTOCHIMIE n. f. (du gr. *histos,* tissu, et de *chimie*). Histol. Partie de l'histologie, qui étudie les réactions des tissus et de leurs éléments sous l'influence des agents chimiques et, en particulier, des colorants.

HISTOCHIMIQUE [*sto, mik'*] adj. Qui se rapporte à l'histochimie.

HISTOGÈNE adj. (du gr. *histos,* tissu, et *génos,* origine). Embryol. Se dit des feuillets embryonnaires qui donnent naissance aux différents tissus.

— *Substantiv.* Toute substance capable de favoriser le développement ou la régénération d'un tissu.

HISTOGÉNÈSE n. f. (du gr. *histos,* et *genesis,* formation). Embryol. Formation et développement des différents tissus de l'embryon à partir des premiers blastomères. || Ce mot s'applique également au remaniement des tissus qui s'opère chez les insectes à la fin des métamorphoses.

— ENCYCL. V. MÉTAMORPHOSE.

HISTOGÉNIE n. f. (du gr. *histos,* tissu, et *gennân,* formation). Embryol. Syn. de HISTOGÉNÈSE.

HISTOGÉNIQUE adj. Qui concerne l'histogénie.

HISTOGRAPHE [*sto*] n. m. (du gr. *histos,* tissu, et *graphein,* écrire). Celui qui s'occupe d'histographie.

HISTOGRAPHIE n. f. (de *histographe*). Histol. Description des tissus des animaux et des végétaux.

— ENCYCL. C'est Bichat qui, le premier, donna, sous le nom d'*anatomie générale,* la description des tissus de l'homme. Cette description s'est étendue ultérieurement a tous les tissus des animaux et des végétaux, dont la comparaison a permis de fonder l'*histologie.* V. ce mot.

HISTOGRAPHIQUE [*sto, fik'*] adj. Relatif à l'histographie : *Essais* HISTOGRAPHIQUES.

HISTOIRE [*iss*] n. f. (autref. ESTOIRE ; lat. *historia*). Récit des événements relatifs aux peuples pris en particulier ou en général : *Hérodote a été appelé « le père de l'*HISTOIRE*». L'*HISTOIRE *de l'Angleterre. L'*HISTOIRE *grecque. Pour bien écrire l'*HISTOIRE *il faut être dans un pays libre.* (Voltaire.) || Récit des événements relatifs à une partie quelconque de la vie des peuples : HISTOIRE *de la poésie allemande.* HISTOIRE *de la peinture en France.* HISTOIRE *des religions.* HISTOIRE *de la civilisation.* HISTOIRE *militaire.* HISTOIRE *de la Grande Guerre. L'*HISTOIRE *des rois est le martyrologe des nations.* (Diderot.) || Ouvrages contenant ces diverses sortes de récits : *L'*HISTOIRE *de Thucydide, de Tite-Live, de Michelet.* || *Peintre d'histoire.* V. plus loin.

— *Absolum.* L'ensemble des témoignages et des ouvrages historiques : *Interroger, parcourir l'*HISTOIRE. *Leçons, Cours, Professeur d'*HISTOIRE. *Quand l'*HISTOIRE *serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes.* (Bossuet.) *Ces gens-là lisent toutes les* HISTOIRES *en ignorant l'*HISTOIRE. (La Bruyère.) || Par opposition à la fable, aux fictions : *Quelle que soit la beauté des fictions, elles ne peuvent que déparer l'*HISTOIRE.

— *Histoire ancienne,* Celle qui embrasse les époques les plus anciennement connues, et dont on place communément le terme à la mort de Théodose, en 395. || *Histoire du moyen âge,* Celle qui comprend l'époque intermédiaire entre l'histoire ancienne et l'histoire moderne. || *Histoire moderne,* Celle qui s'étend de la prise de Constantinople (1453) à 1789. || *Histoire contemporaine,* Celle qui s'étend de 1789 à nos jours. || *Histoire sacrée,* Celle qui s'occupe des événements appartenant au domaine religieux. (L'*histoire sacrée* se divise en *histoire sainte,* qui va de la création du monde à la prédication de l'Evangile, et *histoire ecclésiastique,* de la prédication de l'Evangile à nos jours.) — *Histoire profane,* Celle qui s'occupe des faits qui ne sont pas du seul domaine religieux. || *Histoire chronologique,* Celle qui suit le cours et l'ordre des temps, et qui s'attache surtout à fixer les dates. || *Histoire universelle,* Celle qui embrasse tous les peuples connus. || *Histoire philosophique,* Celle qui étudie la raison des événements et en montre l'enchaînement. || *Philosophie de l'histoire,* Science des lois qui régissent les événements, et des inductions que l'on peut tirer de l'étude des faits généralisés et comparés.

— Etude des divers êtres qui sont dans la nature : *L'*HISTOIRE *naturelle.*

— *Le tribunal de l'histoire,* L'histoire considérée comme juge des actions humaines.

— *Par anal.* Récit d'une existence particulière : *L'*HISTOIRE *de Socrate, de Louis XIV, de Pasteur.*

Il lira seulement l'*histoire* de ma vie.
CORNEILLE.

|| Récit d'une action, d'un événement particulier à un individu : HISTOIRE *d'un voyage, d'un procès. Nous sommes réduits à faire l'*HISTOIRE *d'une admirable mais triste mort.* (Bossuet.) || Récit, Suite de faits particuliers à une catégorie d'individus : *C'est l'*HISTOIRE *de ceux qui sont par trop confiants. C'est ma propre* HISTOIRE.

— Anecdote, conte : *Les enfants aiment les* HISTOIRES.

O flots, que vous savez de lugubres *histoires!*
V. HUGO.

|| Fait, récit mensonger : *Allons donc! c'est une* HISTOIRE ! HISTOIRE ! *que tout cela. Que d'*HISTOIRES !

— *Fam.* Objet qu'on ne veut ou ne sait nommer : *Porter un tas d'*HISTOIRES *à sa boutonnière.* || Vain accessoire : *A-t-on besoin de tant d'*HISTOIRES *pour se vêtir?* || Embarras, façons, actes inutiles ou affectés : *Pourquoi faire tant d'*HISTOIRES *avec des amis?*

— *Peinture d'histoire,* Peinture qui ne traite que de sujets appartenant à l'histoire ou à la mythologie classique.

— LOC. FAM. Elliptiq. *Histoire de,* Uniquement pour : HISTOIRE *de rire et de s'amuser.* || *Le plus beau de l'histoire,* Le fait le plus saillant, le plus curieux. || *Ce n'est pas le plus beau, le plus bel endroit de son histoire,* Cela n'est pas avantageux ou honorable pour lui. || *C'est toute une histoire,* C'est un fait long à raconter. || *C'est une autre histoire,* C'est une chose bien différente. || *Voilà bien une autre histoire,* Voilà un nouvel incident, un nouvel embarras. || *Dit l'histoire, A ce que dit l'histoire,* A ce que l'on raconte.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et voilà justement comme on écrit l'*histoire,*

vers de Voltaire dans la pièce intitulée *Charlot,* et qui sert à caractériser un récit inexact, infidèle. || **Mais ceci est une autre histoire,** Expression familière à R. Kipling dans ses récits. On la rappelle quand on veut s'arrêter sur la voie d'une digression pour revenir au sujet principal.

— SYN. **Histoire, annales, archives,** etc. V. ANNALES.

— **Histoire, anecdote, historiette.** V. ANECDOTE.

— ENCYCL. Méthodol. *L'objet de la science historique.* Le mot *histoire* a d'abord désigné, chez les anciens, toute recherche ou information. Aristote s'en est servi pour signifier un ensemble de documents, par opposition à la science théorique : ainsi les « Histoires sur les animaux ». Ce sens a persisté en partie dans l'expression moderne « histoire naturelle » par laquelle on a désigné des sciences primitivement descriptives plutôt qu'explicatives. Même sens chez Bacon : un recueil de faits, à la base de l'explication rationnelle ; l'histoire est, chez lui, un premier degré de la connaissance, avec la mémoire pour instrument. Un point de vue analogue a été exposé par Cournot, qui fait de l'histoire un type très étendu de sciences, comprenant toutes les recherches à base de faits.

Les modernes ont progressivement insisté, pour définir l'histoire, sur le caractère chronologique des faits qu'elle considère. L'histoire devient la science du passé, dans son évolution concrète. Tandis que les autres sciences cherchent le fait indépendamment du moment où il se produit, l'histoire veut d'abord retrouver le fait à sa date, dans son milieu concret. Elle porte sur tous les types de faits où le passé prend un intérêt ; elle est universelle, générale, si elle s'étend à plusieurs peuples ; nationale, si elle s'attache à une nation particulière. Elle peut prendre pour sujet la vie d'une province, d'un lieu, d'un individu. Elle peut regarder les faits sous un angle spécial : histoire diplomatique, militaire, maritime, sociale, histoire des institutions, des mœurs, des sciences, des lettres ; elle peut étudier un organisme, une institution, etc. : histoire du Parlement, du costume, de la poste. Elle s'élève jusqu'à dégager les lois qui régissent la vie des hommes et des sociétés humaines, et elle devient la philosophie de l'histoire.

La critique historique. La synthèse. — Le fait qui est historique, par définition, le fait passé, ne s'observe pas, mais se reconstitue. Le premier moment de la méthode historique est alors l'effort pour reconstruire le fait, à l'aide de souvenirs ou de traces du fait ; la valeur de ce travail s'établit par la *critique historique,* forme développée et très diversifiée de la critique du témoignage. Il s'agit d'abord de discuter la sincérité ou la signification d'un souvenir, travail de prudence. Il s'y ajoute la recherche des origines d'un témoignage, ou critique des sources, avec la critique d'authenticité des documents ; il faut interpréter, déchiffrer, reconstituer les textes altérés ou incomplets. De là tout un ensemble de sciences auxiliaires : la bibliographie, l'épigraphie, la paléographie, la papyrologie, la diplomatie, la philologie, la sigillographie, la numismatique, l'archéologie, la chronologie sont des sciences auxiliaires à l'*histoire.*

La méthode historique comporte ensuite un travail de synthèse, établissement du « récit », mise en ordre des faits, recherche de leurs origines ; le tout devant aboutir à la compréhension des événements. A ce stade, l'imagination et l'hypothèse jouent un grand rôle. La difficulté essentielle est de voir les choses avec leur caractère propre, « résurrection du passé », où il faut craindre les analogies trop précises avec nos mœurs, aussi bien que l'hypothèse d'états d'esprit complètement différents des nôtres. La synthèse historique soulève le problème des lois. Faut-il croire que des formules générales, véritables lois, puissent se dégager de l'histoire? Les historiens modernes, analystes patients des faits d'ensemble, des mouvements des masses, ou de leur vie, sont portés à faire ressortir la moindre importance des faits singuliers, ou montrent comment les ensembles les entraînent.

La philosophie de l'histoire. — Celle-ci a été surtout l'expression d'idées métaphysiques. Les uns, comme Bossuet, ont vu dans l'histoire de l'humanité le développement d'un plan divin, ou, comme Vico, l'action d'une Providence qui impose d'éternels recommencements. D'autres y ont cherché l'application d'une méthode philosophique. Ainsi Herder considère les événements à la façon de « productions naturelles » dont l'enchaînement serait commandé par un progrès fatal, et, pour Hegel, les choses sont le déroulement d'un rythme logique. Auguste Comte, sous le nom de « dynamique sociale », a énoncé une sorte de loi d'évolution de l'humanité, qu'il croit fondée sur l'observation, mais qu'il demande à l'histoire d'appliquer beaucoup plus que de la préparer. L'histoire semble abandonner cette ambition d'une explication totale. On trouverait plutôt, actuellement, un effort d'analyse des formes diverses d'évolution, qui tendrait à se confondre avec la sociologie.

Quant à l'histoire proprement dite, elle commence, selon les peuples, à des dates variables. On la divise généralement, et d'une façon tout à fait arbitraire, en quatre périodes : antiquité, moyen âge, époque moderne, époque contemporaine.

— Bx-arts et Iconogr. Les monuments de l'antiquité nous représentent *l'Histoire* sous la figure d'une des neuf Muses, Clio (v. ce nom). C'est ainsi encore que beaucoup d'artistes modernes ont figuré allégoriquement *l'Histoire,* en particulier Le Brun dans une de ses peintures du palais de Versailles. Un groupe en marbre, exécuté par Bosio, représente *l'Histoire et les Arts consacrant les gloires de la France. L'Histoire et la Liberté* sont sculptées de chaque côté de *la Patrie,* dans le fronton du Panthéon par David d'Angers. Cortot, dans son grand bas-relief du *Triomphe de Napoléon,* à l'arc de l'Etoile, a également placé une figure de *l'Histoire* écrivant, sur une tablette : « *Pyramides, Marengo, Austerlitz* ».

Histoire (PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DE L'), par Vico. En 1725, Vico fit paraître un ouvrage qu'il appela *Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations, au moyen desquels on découvre de nouveaux principes du droit naturel des gens.* Un siècle après, Michelet traduisit et adapta l'ouvrage sous ce titre : *Principes de la philosophie de l'histoire.* Vico voulait, dit Michelet, « dégager les phénomènes réguliers des accidentels, et déterminer les lois générales qui régissent les premiers ». Vico voit trois périodes dans le développement de la civilisation : âge divin ou théocratique, âge héroïque, âge humain ou civilisé. Les sociétés passent sous trois gouvernements, et, grâce à la Providence, à chacune de leurs révolutions, elles trouvent dans la corruption même de l'état précédent les éléments de la forme nouvelle qui peut les sauver. Une des théories les plus profondes de Vico est celle qu'il expose au sujet des héros considérés comme les expressions d'un certain caractère national à une certaine époque. Vico ne supprime pas les grands hommes, il les rapetisse. Son ouvrage a exercé une influence considérable.

Histoire amoureuse des Gaules, par Bussy-Rabutin, sorte de chronique scandaleuse, écrite en 1659 ou 1660, pour divertir Mme de Montglat. Cette œuvre, qui n'a rien d'imaginé, nous peint les aventures des principaux seigneurs et des dames de la cour. La marquise de La Baume en emprunta le manuscrit à Mme de Montglat ; elle en fit faire des copies, dont l'une fut imprimée en Hollande. Le scandale fut terrible, et, le 17 avril 1665, malgré ses protestations, Bussy-Rabutin était mis à la Bastille, où il resta treize mois, puis exilé en Bourgogne, où il demeura dix-sept années. On trouve dans l'*Histoire amoureuse* un tableau exact des mœurs du temps. Les portraits d'une foule de grands seigneurs y sont tracés avec une exactitude curieuse et dans un style agréable.

Histoire ancienne, par Rollin. Rollin avait soixante ans lorsqu'il commença à écrire en français, n'ayant pratiqué jusque-là que la langue latine. Le succès obtenu par le *Traité des études* (1726) l'encouragea, et de 1730 à 1738 se succédèrent les treize volumes de son *Histoire ancienne,* aussitôt suivie de l'*Histoire romaine,* dont les cinq premiers tomes seuls sont de lui. L'érudition de Rollin était bornée, et il entendait médiocrement le grec. Ses *Histoires* ne sont guère qu'une compilation sans critique des écrivains anciens et valent surtout par le charme simple d'un style clair et abondant.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE MONDIALE

ANTIQUITÉ

ÉGYPTE	SYRIE HÉBREUX - PHÉNICIENS	MÉSOPOTAMIE CHALDÉENS - ASSYRIENS	PERSE ÉLAMITES - MÈDES - PERSES	GRÈCE - ITALIE CRÉTOIS - HELLÈNES - ROMAINS	EXTRÊME-ORIENT
Domination des Thinites. 2781 Ancien Empire. IVe dynastie. Les Pyramides.		2750 Domination des rois sémites : Sargon, Naramsin. 2300 Domination des rois sumériens. 2200 Domination des rois d'Elam.	3000 Principautés élamites. Les rois de Suse.	2200 Développement de la civilisation en Crète. 2100 Palais de Cnossos.	
Moyen Empire. 1700 Domination des Hyksos. 1580 Nouvel Empire. 1382-1364 Aménophis IV. 1295 Victoires de Ramsès II.	Les Patriarches : Abraham. 1800 Moïse. 1500 Prospérité de Sidon. 1020 Saül battu à Gelboé.	1848-1806 Hammourabi.	1200 Embellissement de Suse.	1800 Invasion des Achéens en Grèce. 1580 Civilisation mycénienne. 1200 Fondation de Sparte par les Doriens.	1150 Dynastie chinoise Tchéou.
	1000 David, roi des Juifs. 970 Construction du Temple de Salomon à Jérusalem. 940 Schisme des 10 Tribus. 930 Destruction du Temple.	1000 Domination assyrienne.			
	845 Révolution religieuse en Israël et Juda.	870 Assurnazirpal atteint la Méditerranée.		Lois de Lycurge à Sparte.	842 Exil du roi chinois Li.
725 Domination des rois éthiopiens.	722 Fin du royaume d'Israël. Assyriens à Samarie.	747 Nabonassar à Babylone. 714 Sargon. 701 Sennachérib.		753 Fondation de Rome. 750 Splendeur de l'Ionie. 722 Guerres de Messénie.	770 Lo-yi, capitale tchéou. Victoires des Chinois en Mongolie.
670 Domination des Assyriens. 664 Sac de Thèbes par Assurbanipal.		664-625 Assurbanipal. 608 Ruine de l'Empire assyrien. 605 Nabuchodonosor.	645 Assyriens à Suse. Fin du royaume d'Elam.		
525 Conquête de l'Egypte par Cyrus.	586 Prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Fin du royaume de Juda.		549 Fondation de l'Empire perse par Cyrus. 521 Avènement de Darios.	594 Solon. 509 Abolition de la royauté à Rome.	
		478 Xerxès à Babylone.	485 Mort de Darios. Xerxès roi. 465 Mort de Xerxès. Artaxerxès Ier. 424 Mort d'Artaxerxès Ier. Darios II. 405 Mort de Darios II. Artaxerxès II. 401 Cyrus le Jeune contre Artaxerxès. Cyrus est tué à Cunaxa.	490 Marathon. 483-472 Thémistocle. 480 Les Thermopyles, l'Artémisium, Salamine. 479 Platées. 478 1re Confédération de Délos. 469 L'Euryédon. 451 Loi des XII Tables. 449 Paix de Cimon. 447 Coronée. 444-429 Périclès. 431 Bataille du Péloponnèse. 421 Paix de Nicias. 413 Syracuse. 406 Les Arginuses. 405 Ægos-Potamos. Lysandre, Denys l'Ancien à Syracuse. 404 Capitulation d'Athènes. Les Trente Tyrans.	479 Date traditionnelle de la mort de Confucius.
332 Conquête de l'Egypte par Alexandre. 323 Règne de Ptolémée.	332 Prise de Tyr par Alexandre.		359 Mort d'Artaxerxès II. Artaxerxès III Ochos. 337 Mort d'Ochos. Darios III. 334 Le Granique. Victoire d'Alexandre sur Darios. 333 Issos. 333 Arbèles.	399 Mort de Socrate. 390 Incendie de Rome. 387 Hégémonie de Sparte. 378 2e Confédération de Délos. 371 Victoires d'Epaminondas. 362 Mantinée. 359 Philippe II. 347 Mort de Platon. 343-290 Guerres samites. 338 Chéronée. 336 Meurtre de Philippe. Alexandre le Grand. 323 Mort d'Alexandre.	329-327 Alexandre en Turkestan. 301 Seleucos en Asie. 300 Sandrakotos, maître de l'Inde du Nord. Deux royaumes chinois : Tsin et Tchou.
				280-278 Guerres contre Pyrrhus. Héraclée, Asculum, la Sicile. 275 Bénévent. 264-241 1re guerre punique. 219-201 2e guerre punique. 217 Lac Trasimène. 216 Cannes.	221 Reconstitution de l'unité chinoise Shi-Hoang-ti. 213 La Grande Muraille arrête les Huns. 201 Dynastie Han en Chine.
31 Domination romaine.				149 3e guerre punique. 146 Macédoine et Grèce, provinces romaines. 134 1re guerre civile à Rome. 133 Tiberius Gracchus, consul. 123-122 Caius G., consul. 102-101 Victoires de Marius. Aix. Verceil. 88 Marius et Sylla. 63 Cicéron consul, Catilina. 60 1er Triumvirat. 58-51 Conquête de la Gaule. 48-44 Dictature de César. 43 2e Triumvirat. 31 Actium. 27-14 apr. J.-C. Auguste.	165 Rois grecs de l'Inde. 140 Wu-Ti en Chine. 108 Chinois en Corée et en Indochine. 90 Défaite infligée par les Huns aux Chinois. 51 Les Huns orientaux se soumettent à l'Empire chinois. 6 Révélation du bouddhisme en Chine.
	70 Titus à Jérusalem.			14-37 Tibère. 37-41 Caligula. 41-54 Claude. 54-68 Néron. 64 Incendie de Rome. 69-96 Les Flaviens.	25 Seconde dynastie Han. Relèvement de la Chine. 57 Premières relations entre la Chine et le Japon.
				96-288 Empereurs illyriens. 284-305 Dioclétien.	220 Fin des seconds Han. Division de la Chine. 280 Unité de la Chine.
				303 Persécutions de Dioclétien. 306-337 Constantin. 313 Edit de Milan. 379 Théodose, empereur d'Orient ; 394 empereur d'Occident. 395 Division de l'Empire.	317 Les Huns en Chine du Nord. Nankin capitale de la Chine du Sud. 335 Le Bouddhisme est la religion officielle en Chine.

MOYEN ÂGE

FRANCE	PAYS-BAS ALLEMAGNE - AUTRICHE	ITALIE ESPAGNE - PORTUGAL	ANGLETERRE	EUROPE DU NORD DE L'EST ET DU SUD-EST	AMÉRIQUE - AFRIQUE ASIE - OCÉANIE
402 Invasions : Burgondes, Alains, Suèves, Vandales. 451 Attila, sainte Geneviève. 451 Champs Catalauniques. 481-482 Clovis, roi des Francs. 486-496 Victoires de Clovis. Sa conversion.		410 Les Wisigoths, Alaric à Rome. 419 Les Wisigoths en Espagne. 452 Attila en Italie. 455 Sac de Rome par Genséric. 471 Fin de l'Empire d'Occident.	452 Les Angles et les Saxons en Angleterre.		499 Triomphe du bouddhisme en Chine.
406 Vouillé. 511 Mort de Clovis. Partage du royaume franc. 531 Les Francs en Septimanie. 532 Les Francs en Bourgogne et en Aquitaine.	530 Les Francs en Thuringe.	536-553 Les généraux de Justinien en Italie. 542 Les Francs devant Saragosse. 551 Conversion des Suèves. 568 Les Lombards en Italie.	568 Evangélisation des Anglo-Saxons.	527 Justinien, empereur d'Orient. 537 Sainte Sophie. 553 Concile de Constantinople. 561 Mort de Bélisaire et de Justinien.	570 Les Abyssins dans le Yémen et devant La Mecque. Naissance de Mahomet.
628-639 Règne de Dagobert. 639 Partage du royaume. 679 Pépin d'Héristal.		604 Mort de saint Grégoire le Grand.			617 Dynastie T'ang en Chine. 661 Les Ommiades. Schisme musulman. 684 Impératrice Wou en Chine.
714 Mort de Pépin d'Héristal. 732 Charles Martel à Poitiers. 743 Concile de Leptines. 753 Concile de Verberie. 754 Etienne IV sacre Pépin. 768 Mort de Pépin. 771 Charlemagne, seul roi.	719 Saint Boniface. 725 Charles Martel en Bavière. 738 Charles Martel en Frise et en Saxe. 751-752 Pépin en Germanie. 772 Charlemagne en Saxe. 785 Soumission de Witikind.	755-756 Pépin en Italie. Don du patrimoine de saint Pierre. Abdérame en Espagne. 772 Charlemagne bat Didier, roi des Lombards. Roncevaux.			713 Ming-Houang, empereur de Chine. 750 Extermination des Ommiades. Les Abbassides. 762 Fondation de Bagdad.
800 Couronnement de Charlemagne empereur. Rétablissement de l'Empire. 814 Mort de Charlemagne. Louis le Débonnaire. 840 Mort de Louis ; Lothaire. 842 Serment de Strasbourg. 843 Traité de Verdun. 861 Robert le Fort. 866 Brissarthe. 877 Mort de Charles le Chauve. Louis le Bègue. 884-887 Charles le Gros. Reconstitution de l'Empire. 898 Charles le Simple.	840 Lothaire, empereur. 855 Partage du royaume de Lothaire. Louis II. 876 Mort de Louis le Germanique. 881 Charles le Gros, empereur. 888 Arnulf en Germanie.	810 Traité de Charlemagne avec les Arabes. 843 Les Normands en Espagne.	827 Egbert soumet au tribut les trois royaumes des Angles.		803 Début de la puissance khmère au Cambodge. 821 Paix de la Chine avec le Tibet. 845 Persécutions en Chine contre les religions étrangères.
911 Traité de Saint-Clair-sur-Epte. 922 Robert le Capétien, roi. 956 Mort d'Hugues le Grand. Hugues Capet. 987 Election d'Hugues Capet, roi des Francs.	911 Fin des Carolingiens de Germanie. 962 Otton Ier, empereur. Le Saint Empire romain-germanique. 983 Otton III, empereur. 984 Gerbert près d'Otton III.	914 Abdérame III, calife de Cordoue. 951 Otton Ier en Italie. 974 Fin des Edrissides de Cordoue. 996 Otton III à Rome. 999 Gerbert devient pape.		988 Conversion de Wladimir de Russie.	907 Disparition des T'ang de la Chine. 909 Les Fatimites. 960 Les Song en Chine du Sud. 961 Mort d'Abdérame III.
1095 Concile de Clermont. Première croisade.	1034 Réunion du royaume d'Arles à l'Empire. 1056 Mort d'Henri III.	1016 Les Normands en Apulie. 1031 Fin du califat de Cordoue. 1061 Les Normands en Sicile. 1085 Robert Guiscard. Alphonse V à Tolède. 1095 Fondation de la monarchie portugaise.	1016 Knut, roi des Pays scandinaves, prend l'Angleterre. 1042 Edouard le Confesseur, roi. 1066 Les Normands en Angleterre. Hastings. 1087 Mort de Guillaume le Conquérant.	1096 Les Croisés à Constantinople.	1043 Restauration du Confucianisme en Chine. 1050 Les Almoravides au Maroc. 1097 Les Croisés en Asie Mineure. 1099 Prise de Jérusalem par les Croisés.
1124 Louis VI le Gros. 1147 Deuxième croisade. Louis VII. 1180 Mort de Louis VII. Philippe Auguste. 1190 Troisième croisade.	1152 Frédéric Ier Barberousse, roi des Romains. 1190-1197 Henri IV réunit l'Empire et la Sicile.	1198 Innocent III, pape.	1154 Henri II Plantagenet. 1170 Meurtre de Thomas Becket. 1189 Richard Cœur de Lion. 1199 Mort de Richard.		1165 Traités entre Soung et Kin (Chine du Nord). 1177 Les Tchams pillent Angkor. 1191 Les Croisés à Saint-Jean-d'Acre.
1201 Quatrième croisade. 1205 Philippe Auguste contre les Plantagenets. 1214 Bouvines. 1223 Mort de Philippe Auguste. Louis VIII. 1226 Mort de Louis VIII. Louis IX. Blanche de Castille. 1229 Traité de Meaux. 1242 Taillebourg et Saintes. 1248 Septième croisade. 1252 Mort de Bl. de Castille. 1270 Huitième croisade. Mort de Saint Louis. 1285 Philippe le Bel.	1212 Frédéric II, roi des Romains. 1218 Mort d'Otton de Brunswick. Frédéric II, souverain d'Allemagne, de Naples, de Sicile. 1245 Concile de Lyon. Déposition de Frédéric II. 1250 Mort de Frédéric II. 1254 Mort de Conrad IV, dernier Hohenstaufen. 1273 Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains.	1209 Saint François d'Assise et les franciscains. 1212 Las Navas de Tolosa. 1215 Concile de Latran. 1216 Mort d'Innocent III. 1231 Constitution de Melfi. L'Inquisition. 1248 Ferdinand III de Castille prend Séville aux Musulmans. 1266 Charles d'Anjou en Sicile et à Naples. 1282 Vêpres siciliennes. 1285 Mort de Charles d'Anjou.	1215 La Grande Charte. Louis de France en Angleterre. Mort de Jean sans Terre. 1216 Henri III, roi. 1272 Mort d'Henri III. Edouard Ier.	1204 Prise de Constantinople par les Croisés. 1222 La Bulle d'or est imposée à André II, roi de Hongrie.	1215 Les Mongols à Pékin. 1219 Cinquième croisade à Damiette. 1239 Perte de Jérusalem par les Latins. 1279 Fin des Soung. Les Mongols en Chine. 1281 Les Mongols au Tonkin. 1285 Les Mongols en Annam. 1287 Les Mongols en Birmanie. 1293 Les Mongols au Cambodge.
1302 Premiers états généraux. Courtrai. 1309 La papauté à Avignon. 1314 Mort de Philippe le Bel. 1328 Philippe de Valois. 1337 Début de la guerre de Cent Ans. 1342 Guerre de Bretagne. 1346 Crécy. 1347 Edouard III à Calais. 1356 Poitiers. 1357 Etienne Marcel. La Jacquerie. 1360 Paix de Brétigny. 1363 Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. 1364 Mort de Jean II. Charles V. Du Guesclin. 1380 Mort de Du Guesclin et de Charles V. 1382 Roosebecque.	1308 Henri VII, roi des Romains. 1314 Mort d'Henri VII. 1322 Muhldorf. Louis V, roi des Romains. 1347 Mort de Louis V. Les Wittelsbach en Bavière. 1355 Charles IV, empereur. 1378 Mort de Charles IV. Wenceslas, roi des Romains.	1301 Querelles de Boniface VIII et de Philippe le Bel. 1303 Attentat d'Anagni, mort de Boniface VIII. 1368 Du Guesclin en Castille. Montiel. 1376 Retour de la papauté à Rome. 1378 Début du Grand Schisme.	1307 Mort d'Edouard Ier. Edouard II. 1327 Déposition d'Edouard II. Edouard III. 1346 Défaite des Ecossais à Nevills Cross. 1371 Les Stuarts en Ecosse. 1399 Déposition de Richard II. Henri IV de Lancastre.	1320 La principauté de Moscou prend la première place. 1370 Louis Ier de Hongrie, roi de Pologne. 1382 Mort de Louis Ier. Séparation de la Hongrie et de la Pologne. 1397 Marguerite de Danemark réunit les trois royaumes scandinaves par l'Union de Calmar.	1368 Les Mongols chassés de Chine. La dynastie Ming.
1404 Mort de Philippe le Hardi. Jean sans Peur, duc de Bourgogne. 1415 Azincourt. 1419 Assassinat de Jean sans Peur. Philippe le Bon. 1420 Traité de Troyes. 1422 Mort de Charles VI. Charles VII. 1429 Jeanne d'Arc à Orléans. 1431 Procès et exécution de Jeanne d'Arc à Rouen. 1435 Traité d'Arras. 1450 Formigny. 1453 Castillon. 1461 Mort de Charles VII. Louis XI. 1465 Ligue du Bien public. 1482 Traité d'Arras. 1483 Mort de Louis XI.	1438 Election d'Albert II d'Autriche, premier Habsbourg, à l'empire. 1476 Charles le Téméraire est défait à Granson et à Morat. 1477 Mort de Charles le Téméraire.	1442 Alphonse V d'Aragon devient roi de Naples. 1449 Fin du Grand Schisme. 1469 Isabelle de Castille épouse Ferdinand d'Aragon.	1413 Mort d'Henri IV. Henri V. 1455 Guerre des Deux-Roses. 1485 Fin de la guerre des Deux-Roses.	1412 Mort de Marguerite. 1415 Supplice de Jean Huss. 1453 Prise de Constantinople par Mahomet II. 1480 La Moscovie devient indépendante.	1478 L'Islam à Java.

ÉPOQUE MODERNE

FRANCE	PAYS-BAS ALLEMAGNE - AUTRICHE	ITALIE ESPAGNE - PORTUGAL	ANGLETERRE	EUROPE DU NORD DE L'EST ET DU SUD-EST	AMÉRIQUE - AFRIQUE ASIE - OCÉANIE
1483 Mort de Louis XI. Charles VIII. 1486 Guerre folle. 1491 Mariage du roi avec Anne de Bretagne. 1492 Traité d'Etaples. 1498 Mort de Charles VIII. Louis XII.	1493 Maximilien Ier d'Autriche, empereur.	1490 Savonarole à Florence. 1492 Chute de Grenade. 1495 Fornoue. 1499 Louis XII à Milan et à Gênes.	1485 Bosworth. Henri VII Tudor, roi.	1485 Russes en Finlande.	1492, 1493, 1498 Colomb en Amérique. 1496 Les Espagnols aux Antilles. 1497 Vespuce en Amérique. 1498 Vasco de Gama en Afrique et aux Indes.
1515 Mort de Louis XII. François Ier. 1520 Camp du drap d'or. 1524 Mort de Bayard. 1526 Traité de Madrid. 1544 Traité de Crépy. 1547 Mort de François Ier. Henri II. 1553 François de Guise à Metz. 1558 Prise de Calais. 1559 Mort de Henri II. François II. Régence de C. de Médicis. 1560-1598 Guerres de religion. 1569 Jarnac. 1572 Massacre de la Saint-Barthélemy. 1589 Assassinat d'Henri III. Henri IV. 1590 Arques et Ivry. 1598 Edit de Nantes. Paix de Vervins.	1515 Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas. 1518 Condamnation de Luther. 1519 Charles-Quint, empereur. 1531 Archiduc Ferdinand, roi des Romains. Ligue de Smalkalde. 1532 Paix de Nuremberg. 1534 Paix de Cadan. 1546 Mort de Luther. 1547 Mühlberg. 1556 Abdication de Charles-Quint. Ferdinand, empereur. 1558 Mort de Charles-Quint. 1578 Duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas. 1579 Les Provinces-Unies deviennent république. Guillaume d'Orange. 1598 Albert et Isabelle aux Pays-Bas.	1504 Mort d'Isabelle. 1505 Mort de Christophe Colomb. 1512 Les Espagnols en Navarre. 1512 Ravenne. 1515 Marignan. Mort d'Albuquerque. Concile du Latran. 1525 Pavie. Captivité de François Ier. 1527 Sac de Rome. 1528 Les Français chassés de Naples. 1543 Cérisoles. 1544 Concile de Trente. 1556 Abdication de Charles-Quint. Philippe II, roi d'Espagne. 1598 Mort de Philippe II.	1509 Mort d'Henri VII. Henri VIII. 1529 Divorce d'Henri VIII. 1531 Schisme d'Henri VIII. 1542 Mort de Jacques V. Marie Stuart. 1547 Mort d'Henri VIII. Edouard VI. 1553 Marie Tudor. Rétablissement du catholicisme. 1554 Mariage de Marie Tudor avec Philippe II. 1558 Mort de Marie Stuart. Règne d'Elisabeth. 1560 Marie Stuart en Ecosse. 1568 Marie Stuart prisonnière d'Elisabeth. 1587 Exécution de Marie Stuart. 1588 L'Armada.	1505 Mort d'Ivan III. 1533 Ivan IV. 1540 Prise de Bude par Soliman. 1548 Mort de Sigismond Ier. Grandeur de la Pologne. 1554 Les Moscovites en Astrakan. 1571 Lépante. 1572 Le royaume de Pologne devient électif. 1575 Etienne Bathory, roi de Pologne. 1581 Mort d'Ivan le Terrible. Régence de Boris Godounov.	1501 Vespuce en Patagonie. 1503 Albuquerque à Zanzibar. 1510 Fondation de l'Empire portugais. 1516 Les Turcs battent les Mamelucks. 1519 Cortez au Mexique. 1520 Soliman le Magnifique. 1526 Baber, maître de l'Inde. 1533 Les Espagnols au Pérou. J. Cartier au Canada. 1535 Les Espagnols au Chili. 1542 Les Portugais au Japon. 1554 Les chérifs au Maroc. Les Portugais en Guinée.
1610 Mort d'Henri IV. Louis XIII. 1628 Prise de La Rochelle. 1640 Conquête de l'Artois et du Roussillon. 1642 Mort de Richelieu. 1643 Mort de Louis XIII. Louis XIV. 1643 Rocroy. 1648 Paix de Westphalie. 1648-1653 La Fronde. 1659 Paix des Pyrénées. 1667-68 Guerre de Dévolution. 1668 Paix d'Aix-la-Chapelle. 1679 Paix de Saint-Germain. 1685 Révocation de l'édit de Nantes. 1693 Neerwinden. 1697 Traité de Ryswick.	1611 Ligues protestantes et catholiques. 1618 Défenestration de Prague. Guerre de Trente Ans. 1635 Entrée en guerre de la France. 1639 Les Français en Alsace. 1645 Condé et Turenne en Allemagne. 1648 Indépendance de la Hollande. 1672 Louis XIV en Hollande. 1674-1675 Campagne d'Alsace. 1678 Paix de Nimègue. 1690 Incendie du Palatinat.	1609 Philippe III chasse les Maures d'Espagne. 1640 L'Espagne perd l'Artois et le Roussillon. Révolte de Catalogne. Le Portugal se détache de l'Espagne. 1665 Mort de Philippe IV.	1603 Mort d'Elisabeth. Jacques Ier Stuart. 1625 Charles Ier. 1644 Guerre civile. 1649 Exécution de Charles Ier, Cromwell. 1650 Victoires de Cromwell. 1658 Mort de Cromwell. Monk. 1660 Restauration des Stuarts. 1666-1667 Guerre anglo-hollandaise. Ruyter devant Londres. 1685 Jacques II en Angleterre. 1688 Guillaume d'Orange.	1613 Les Polonais au Kremlin. 1632 Mort de Gustave-Adolphe, roi de Suède. 1654 Alexis Romanov. 1656 Abdication de Christine de Suède. 1667 Traité d'Androssovo. 1689 Pierre le Grand. 1697 Prise d'Azov. 1699 Paix de Carlowitz. 1699 Charles XII, roi de Suède.	1613 Les Mandchous en Chine. 1618 Les Turcs à Bagdad. 1644 Chute des Ming. Dynastie mandchoue en Chine. 1656 Les Anglais à la Jamaïque. 1657 Aurengzeb, empereur des Indes. 1660 Guerre iroquoise. 1676 Fondation de Pondichéry. 1682-1687 Cavelier de La Salle sur le Mississippi.
1703 Les Camisards. Villars. 1708 Audenarde. 1709 Malplaquet. 1712 Denain. 1713 Paix d'Utrecht. 1715 Mort de Louis XIV. Louis XV. 1717-1719 Système Law. 1745 Fontenoy. 1748 Paix d'Aix-la-Chapelle. 1756 Guerre de Sept Ans. 1763 Paix de Paris. 1766 Réunion de la Lorraine. 1774 Mort de Louis XV. Louis XVI. 1783 Traité de Versailles. 1789 5 mai : Etats généraux. 14 juil. : prise de la Bastille. 4 août : abolition des privilèges. 1790 14 juill. : Fédération. 1792 10 août : abolition de la royauté. Sept. : massacres. 20 sept. : Valmy. 21 sept. : Ire République. Nov. : Jemmapes. 1793 Janv. : Exécution de Louis XVI. Ire coalition. Insurrection vendéenne. Girondins, Montagnards. Hondschoote, Wattignies. 1794 Juin-juil. : Robespierre. 1798 Expédition d'Egypte. 1799 18-Brumaire. Bonaparte, consul.	1701 Frédéric Ier, roi de Prusse. 1713 Frédéric-Guillaume Ier, le Roi-Sergent. 1714 Traités de Rastadt et de Bade. 1740 Avènement de Frédéric II en Prusse, de Marie-Thérèse en Autriche. 1741 Mollvitz. 1742 Les Français à Prague. 1756 Closterseven. 1757 Rosbach, Leuthen. 1758 Hochkirch. 1760 Torgau. 1762-1763 Paix d'Hambourg et d'Hubertsbourg. 1780 Mort de Marie-Thérèse. Joseph II. 1786 Mort de Frédéric II. 1790 Mort de Joseph II. 1791 Déclaration de Pillnitz. 1795 Pichegru en Hollande. Traité de Bâle. 1796 Moreau sur le Danube. 1799 Masséna à Zurich. Brune à Bergen.	1700 Philippe d'Anjou, roi d'Espagne. 1720 Traité de Madrid. Rapprochement de l'Autriche et de l'Espagne. 1725 Milan, Naples aux Autrichiens, Parme aux Espagnols, la Sardaigne au Piémont. 1796 Bonaparte en Piémont. 1797 Arcole et Rivoli. Traité de Campo-Formio.	1714 Dynastie de Hanovre. George Ier. 1715 Echec des Stuarts 1727 George II. 1746 Culloden. Défaite de Charles-Edouard. 1756 Premier Pitt. 1760 George III, roi. 1783 Second Pitt, ministre. 1798 Destruction de la flotte française à Aboukir par Nelson.	1700 Narva. 1703 Fondation de Saint-Pétersbourg. 1709 Poltava. Victoires de Pierre le Grand. 1711 Charles XII prisonnier. 1721 Traité de Nystadt. 1725 Mort de Pierre le Grand. 1733 Stanislas Leczinski, roi de Pologne. 1741 Tsarine Elisabeth en Russie. 1762 Pierre III. Catherine II. 1764 Election de Poniatowski roi de Pologne. 1772 Premier partage de la Pologne. 1780 Annexion de la Crimée par Catherine II. 1793 Second partage de la Pologne. 1796 Mort de Catherine II.	1707 Mort d'Aurengzeb. 1717-1718 Les Français à la Louisiane et à la Nouvelle-Orléans. 1741 Dupleix aux Indes. 1746 Prise de Madras. Dupleix. La Bourdonnais. 1754 Traité de Godeheu. 1759 Montcalm tué à Québec. 1760 Reddition de Montréal et de Pondichéry aux Anglais. 1774 Révolte de l'Amérique contre l'Angleterre. 1776 4 juil. Indépendance des Etats-Unis. 1777 Saratoga. Capitulation anglaise. 1778 Alliance France-Etats-Unis. 1781 Capitulation de Yorktown. 1782 Suffren aux Indes. 1783 Traité de Versailles. 1787 Les Français en Indochine. 1788 Les Anglais en Australie.
1801 Concordat. 1802 Paix d'Amiens. 1804 Sacre de Napoléon. 1805 Camp de Boulogne. 1806 Blocus continental. 1814 Les Alliés en France. 31 mars : capitulation de Paris. 6 avril : abdication de Napoléon Ier. Louis XVIII. Mai : traité de Paris. 1815 Fév.-juin : les Cent jours. Les Alliés à Paris. Nov. : traité de Paris. 1821 Mort de Napoléon Ier. 1824 Mort de Louis XVIII. Charles X. 1830 Juillet : Ordonnances. 27-28-29 juillet : révolte de Paris. Chute de Charles X. 9 août. Louis-Philippe. 1848 22-26 juin : révolte parisienne. 10 décembre : élection de Louis-Napoléon. 1851 2 déc. : coup d'Etat de Louis-Napoléon. 1852 Napoléon III, empereur. 1856 Congrès de Paris. Paix de Paris. 1859 Nice, la Savoie françaises. 1870 Guerre franco-prussienne. 6 août : Wœrth. Forbach. 1er sept. : Sedan. 4 sept. : IIIe République. 1871 18 janv. : Guillaume Ier empereur, à Versailles. 27 janv. : capitulation de Paris. Mars : la Commune. 10 mai : traité de Francfort.	1800 Moreau à Hohenlinden. 1801 Traité de Lunéville. 1805 Oct. : Ulm. Déc. : Austerlitz. Paix de Presbourg. 1806 Iéna, Auerstædt. 1807 Eylau. 1809 Napoléon à Vienne. Wagram. Paix de Vienne. 1813 Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig, Hanau. 1814-1815 (oct.-juin) : Congrès de Vienne. 1815 Waterloo. 1818 Congrès d'Aix-la-Chapelle. 1831 Création de la Belgique. 1832 Léopold Ier. 1848 Agitation en Allemagne. Révolte à Berlin. Insurrection de Vienne. Chute de Metternich. Révolte à Prague. François-Joseph. 1861 Guillaume Ier, roi de Prusse. 1862 Bismarck, ministre. 1864 Guerre entre la Prusse et l'Autriche contre le Danemark. 1866 Alliance de la Prusse avec l'Italie. Guerre de la Prusse contre l'Autriche et les Etats Allemands. Sadowa. 1866 Paix de Prague. 1878 Congrès de Berlin. 1882 Triple Alliance. 1884 Conférence de Berlin. 1887 Renouvellement de la Triple Alliance.	1800 Marengo. 1805 Trafalgar. Napoléon, roi d'Italie. 1807 Les Français au Portugal. 1808 Joseph Bonaparte, roi d'Espagne. Napoléon en Espagne. 1810 Campagne des Français au Portugal. 1820 Révolution en Espagne. 1823 Mort de Ferdinand VII. Marie-Christine. Don Carlos. 1837 Guerre carliste. 1849 Les Français contre Rome. Garibaldi. 1850 Victor-Emmanuel II, roi d'Italie. 1859 Magenta et Solférino. Armistice à Villafranca. 1860 Garibaldi chasse les Bourbons de Naples. 1861 Florence, capitale de l'Italie. 1864 Convention de Septembre. 1866 Défaite de Lissa. Annexion de Venise à l'Italie. 1869 Concile du Vatican. Infaillibilité du pape. 1869 Révolution espagnole. Chute d'Isabelle II. 1870 Italiens à Rome. Rome capitale. 1873 L'Espagne proclame la République. 1874 Alphonse XII. Guerre carliste. 1885 Mort d'Alphonse XII. Marie-Christine, régente. Alphonse XIII.	1800 Réunion de l'Irlande à la Grande-Bretagne. 1801 Retraite de Pitt. 1806 Mort de Pitt. 1829 Emancipation des catholiques d'Irlande. 1837 Victoria, reine d'Angleterre. 1874 Disraëli, 1er ministre. 1878 Victoria, impératrice des Indes. 1879 Agitation de l'Irlande.	1801 Assassinat de Paul Ier. 1806 Campagne française de Pologne. 1807 Eylau. 1807 Siège de Dantzig. Friedland. Paix de Tilsit. 1809 Les Anglais à Walcheren. 1810 Bernadotte en Suède. 1812 Rupture de Napoléon et de la Russie. Sept. : Borodino. Oct. : Incendie de Moscou. Retraite de la Grande Armée. 1821 Insurrection grecque. 1825 Mort d'Alexandre Ier. Nicolas Ier. 1826 Chute de Missolonghi. 1829 Guerre russo-turque. Paix d'Andrinople. 1831 Soulèvement de la Pologne. 1832 La Grèce devient royaume. 1833 Traité d'Unkiar-Skelessi. 1854 Les Anglo-Français en Crimée. Siège de Sébastopol. 1861 Abolition de l'esclavage en Russie. 1862 Révolte en Grèce. 1877 Agitation nihiliste en Russie. 1878 Traité de San-Stéfano. 1880 Les Russes au Turkestan. 1881 Assassinat d'Alexandre II. 1885 Victoire bulgare, défaite serbe à Slivnitza. 1886 Paix de Bucarest. 1892 Convention militaire franco-russe. 1894 Mort d'Alexandre III. Nicolas II.	1801 Capitulation française en Egypte. 1802 Wellington aux Indes. Les Etats-Unis acquièrent la Louisiane. Révolte de Saint-Domingue. 1810 Indépendance de Buenos-Aires. 1811 Les Anglais contre les Etats-Unis. 1814 Bolivar en Colombie. 1815 Les Anglais au Cap. 1819 Indépendance de la Colombie. 1821 Indépendance du Mexique. Indépendance du Pérou. 1822 Indépendance du Brésil 1824 Les Anglais en Birmanie. 1825 Révolte du Turkestan chinois. 1830 Mort de Bolivar. 1837 Les Français à Constantine. 1838 Les Anglais en Afghanistan. 1842 Traité de Nankin. 1844 Les Français à Tahiti. La Chine s'ouvre aux Français. 1847 Capitulation d'Abd el-Kader. 1854 Le Japon s'ouvre aux Européens. 1858 Les Français en Cochinchine. L'Inde devient colonie anglaise. 1859 Percement du canal de Suez. 1862-1865 Intervention française au Mexique. 1867 Les Etats-Unis vendent l'Alaska à la Russie. 1875 F. Garnier au Tonkin.

ÉPOQUE MODERNE (suite)

FRANCE	PAYS-BAS, ALLEMAGNE - AUTRICHE	ITALIE, ESPAGNE - PORTUGAL	ANGLETERRE	EUROPE DU NORD DE L'EST ET DU SUD-EST	AMÉRIQUE - AFRIQUE ASIE - OCÉANIE
1873 Mac-Mahon, président. 1880 Expulsion des Congrégations. 1894 Alliance franco-russe. Procès Dreyfus.	1888 Mars : mort de Guillaume Ier. Juin : mort de Frédéric III. Guillaume II. 1890 Chute de Bismarck. 1898 Mort de Bismarck.	1898 10 déc. : traité de Paris. L'Espagne perd ses colonies.			1877 S. de Brazza au Congo. 1881 La Tunisie devient protectorat français. Le Transvaal devient autonome. 1883 L'Annam devient protectorat français. 1884 Création du Congo belge. 1892 Les Français au Dahomey. 1894 Guerre sino-japonaise. 1895 Paix de Pékin. 1896 Madagascar devient française. 1897 Hawaï devient américain. Paix d'Addis-Abéba. 1898 Paix de Paris. 1899 Guerre contre les Boers.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

1900 Accord franco-italien. 1905 Séparation de l'Eglise et de l'Etat. 1914 2 août : guerre franco-allemande. 3 août : les Allemands en Belgique. 22 août : Charleroi. 5-9 sept. : la Marne. Nov. : l'Yser. 1916 Fév.-juil. : Verdun. 1918 18 juil. : contre-offensive Foch. 11 nov. : Armistice. 1919 Traité de Versailles. 1928 Manifestation Briand-Kellogg. 1936 Front populaire. 1939 3 sept. : déclaration de guerre de la France à l'Allemagne. 1940 14 mai : percée de Sedan. 14 juin : les Allemands à Paris. 17 juin : gouvernement Pétain. 18 juin : appel du général de Gaulle à la résistance. 22 juin : armistice franco-allemand. 24 juin : armistice franco-italien. 1943 10 sept. : libération de la Corse. 1944 6 juin : débarquement allié. 19-25 août : insurrection et libération de Paris. 10 déc. : Alliance franco-soviétique.	1908 Incorporation de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche. 1909 Albert Ier de Belgique. 1914 28 juin : Assassinat de l'archiduc François-Ferdinand. Conflit austro-serbe. 1er août : conflit germano-russe. 2 août : conflit franco-allemand. 1915 Mai : bataille du Jutland. 1918 Les Habsbourgs chassés d'Autriche. 1919 Juin : Scapa-Flow. 1919 Traité de Saint-Germain. 1920 Traité de Trianon. 1923-1925 Les Français occupent la Ruhr. 1923 Putsch de Munich. 1925-34 Hindenburg président. 1930 Succès électoral de Hitler. 1933 Hitler, chancelier. 1936 Remilitarisation de la Rhénanie. 1938 Mars : l'Anschluss. Sept. : Entrevue de Munich. 1939 3 sept. : la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne. 1940 10 mai : les Allemands envahissent la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg. 28 mai : capitulation belge. 27 sept. : Pacte tripartite. 1944 5 sept. : libération de Bruxelles. 1945 1er mai : mort de Hitler à Berlin. 7 mai : capitulation générale de l'Allemagne. 1949 Formation des républiques allemandes de l'Ouest et de l'Est.	1900 Victor-Emmanuel III, roi d'Italie. 1911 Guerre italo-turque. 1912 Paix de Lausanne. 1917 Défaite italienne de Caporetto. 1922 30 oct. : Mussolini entre à Rome. 1923 Primo de Rivera en Espagne. 1929 Accord du Vatican avec l'Italie. 1930 Démission et mort de Primo de Rivera. 1931 Chute d'Alphonse XIII. 1935-36 Conflit italo-éthiopien. 1936 Mai : le roi d'Italie devient empereur d'Ethiopie. 1936 juillet-28 mars 1939 : guerre civile en Espagne. 1939 Avril : les Italiens en Albanie. Mai : pacte d'Acier. 1940 Juin : l'Italie déclare la guerre. Oct. : les Italiens en Grèce. 1941 Mai : l'Ethiopie libérée. 1943 Juil. : débarquement allié en Sicile. Destitution de Mussolini. Sept : armistice italien. Oct. : l'Italie déclare la guerre à l'Allemagne. 1944 Juin : les Alliés à Rome. 1946 L'Italie devient république. 1947 Mai : traité de paix avec l'Italie.	1901 Mort de Victoria. Edouard VII. 1907 Triple Entente. 1910 Mort d'Edouard VII. George V. 1914 4 août : l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne. 1917 Lloyd George. 1933 De Valera, gouverneur en Irlande. 1935 Edouard VIII. George VI. 1939 3 sept. : l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne. 1940 Mai : Churchill au pouvoir. Août : bataille d'Angleterre. 1942 19 août : Dieppe. 1945 Chute de Churchill. 1947 Indépendance de l'Inde. 1951 2e cabinet Churchill. 1952 Elizabeth II.	1905 Séparation de la Norvège et de la Suède. 1905 Seconde guerre balkanique. 1914 Sept. : Tannenberg. 1915 Les Franco-Anglais aux Dardanelles. 1917 Mars : révolution russe. Chute de Nicolas II. 1918 Traité de Brest-Litowsk. 1919 Traité de Neuilly. 1924 Mort de Lénine. 1939 Mars : Memel au Reich. Les Allemands en Tchécoslovaquie. Juil. : pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'U. R. S. S. Sept. : invasion de la Pologne. 26 sept. : Prise de Varsovie. Les Russes en Pologne orientale. Nov. : invasion de la Finlande par les Russes. 1940 9 avril : les Allemands au Danemark et en Norvège. 1941 Invasion de la Yougoslavie et de la Grèce. 1941 Juin : invasion de la Russie. 1942-1943 Stalingrad. 1945 Janv. : libération de Varsovie. 1950 Traité d'alliance sino-soviétique.	1901 Traité franco-marocain. Paix de Pékin. 1902 Paix de Prétoria. 1905 Capitulation de Port-Arthur. 1906 Conférence d'Algésiras. 1911 Agadir. 1912 Le Maroc devient protectorat français. 1926 Capitulation d'Abd el-Krim. 1930 Gandhi aux Indes. 1932 Indépendance des Philippines. 1940 Concession au Japon de bases françaises en Indochine. 1941 Janv. : Tobrouk. Mai : reddition italienne en Ethiopie. 7 déc. : Pearl Harbour. 8 décembre : Déclaration de guerre des E.-U. au Japon. 25 déc. : capitulation de Hong-kong. 1942 Fév. : capitulation de Singapour. Nov. : débarquement allié en Afrique du Nord. 1943 Janv. : les Alliés à Tripoli. 1945 6 août : première bombe atomique sur Hiroshima. 2 sept. : capitulation du Japon. 1949 Avril : Pacte atlantique. Mao Tsé-toung achève la conquête de la Chine. 1950 Juin : guerre de Corée. 1951 8 sept. : traité de San-Francisco.

HISTORIOGRAPHIE

I. La Grèce. — Les Grecs n'ont pas pris le soin de noter leur chronique. Leur passé faisait partie d'un mythe. La conscience historiographique s'est développée en Ionie au VIe siècle av. J.-C., en même temps que la critique du monde mythique. C'est Théagène de Reggio qui fut le premier, en 525, à introduire les interprétations allégoriques dans l'exégèse d'Homère. Cette critique obéit plus à une exigence négative d'éliminer ce qui ne correspond pas à la vérité qu'à l'exigence positive d'instaurer celle-ci à travers des recherches historiques.

Entre le pôle de la critique de la tradition représenté par Hécate de Milet et celui de l'histoire contemporaine pure de Thucydide, Hérodote, soit chronologiquement, soit idéalement, établit une zone neutre qui restera comme la troisième direction fondamentale de l'historiographie grecque. Après Hérodote, l'historiographie est une histoire contemporaine : Xénophon, Théopompe.

L'entreprise d'Alexandre donna lieu à une multitude d'œuvres littéraires qui se tiennent entre le réel et l'imaginaire. Il y a des biographies d'Alexandre qui sont de la plus directe émanation péripatéticienne. Il faut distinguer entre le roman historique basé sur des convictions philosophiques, politiques ou simplement rhétoriques, et un pur, mais pauvre, mémorialisme. Polybe restaura une historiographie aussi hostile aux falsifications rhétoriques qu'aux mesquineries chronologiques en visant essentiellement à recueillir dans leur physionomie réelle les transformations politiques et les vicissitudes militaires. Son continuateur fut Posidonios. L'histoire cède le pas à la théologie.

II. L'historiographie moderne. — La critique historique est née au *XVIIe siècle* du mouvement intellectuel dont est issu le cartésianisme, de la même opposition à la tradition et à l'autorité. Dans son *Tractatus théologico-politicus*, Spinoza est le premier à critiquer l'interprétation traditionnelle des dates données par l'Ecriture sainte. A la négation devait faire suite une construction positive. L'historiographie de la fin du XVIIe, influencée par les méthodes scientifiques nouvelles, remonte aux sources documentaires, appliquant méthodiquement ses instruments d'observation : chronologie, diplomatie, paléographie. L'immense travail de collation est entrepris en France par la congrégation bénédictine de Saint-Maur. Le chef-d'œuvre de cette historiographie est *Annales ordinis S. Benedicti* (1703-1739) de J. Mabillon.

La nouvelle méthode se développe rapidement. Le contact avec la réalité politico-sociale anime l'érudition, le sens moderne des grands intérêts collectifs se fait jour, les écrivains fondent l'histoire juridique constitutionnelle et sociale (Muratori).

Au seuil du XVIIIe siècle. — Schaftesbury (*Characteristics of men, manners, opinions and times*, 1711) affirme déjà la valeur particulière de l'individualité. Vico (1725), Montesquieu, se proposent de tirer de la conjonction des faits historiques observés des principes constitutifs de la nature des nations. Montesquieu n'est pas suivi. Voltaire importe d'Angleterre l'idée newtonienne d'une mécanique céleste et d'un Dieu unique, et la critique déiste des dogmes des religions positives. Il conçoit l'histoire comme un mouvement uniforme en avant, comme un progrès automatique. *Le Siècle de Louis XIV* (1735-1739) est la première œuvre historique moderne qui rompt la tradition analytique, ordonnant les événements selon leurs connexions internes et illustrant la vie complexe d'un Etat.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — L'historiographie cède la place à une *schématique* doctrine du progrès. En France, il y a Turgot, Condorcet. En Allemagne, les idées illuministes furent introduites par l'école de Gœttingue, école de compilateurs diligents. Le vrai grand historien de l'époque est J. B. Moser (*Osnabrückische Geschichte*).

En Angleterre se créa une atmosphère d'un sentimental retour au passé. Burke dans un *Essay towards an abrigement of the english history* a professé sa vénération pour la religion primitive, et surtout pour les institutions du passé.

En France, Rousseau exalte l'humanité primitive, mais « l'homme de la nature » est le symbole de la Raison. Il y a une antithèse très nette entre Raison et Histoire sous la Révolution, qui rejette tout le passé.

Au XIXe siècle. — Il y a deux camps en France. Dans le premier, Montlosier voit dans l'histoire de la monarchie les raisons historiques de l'avènement de l'empereur Napoléon, tandis que dans le second, Mme de Staël, avec son livre *De l'Allemagne* (1813), exalte le génie allemand.

En Allemagne, von Stein (*Römische Geschichte*) entame la lutte pour le renouveau de la Prusse. Niebuhr, en insérant dans son étude la question politico-sociale de son propre temps, a inauguré une histoire sociale réaliste de Rome. Il a inauguré la méthode critico-philosophique.

En France, l'historiographie est la grande arme politique de la bourgeoisie. Alors se place toute une historiographie d'hommes politiques et de publicistes : A. Thierry, Guizot, Thiers. Il y a cependant des études de pure érudition : 1835, *Documents inédits sur l'histoire de France, Patrologie* de Migne. La passion politique donne une nouvelle vigueur à l'historiographie de Thiers, de Michelet et de Gruzat.

En Italie, on veut voir dans l'histoire les racines de l'unité qu'on voulait fonder. C'est vers le moyen âge qu'il fallut se tourner. Manzoni (1822), Troya, Gino Capponi, représentent l'école néo-guelfe, qui suscita un critique : Carlo Cattaneo. Celui-ci donne une coupe de l'histoire d'Italie fondée sur des bases socialo-économiques.

En Angleterre, l'œuvre la plus importante de cette époque est l'*History of Greece* (1848-1856) de G. Grote ; il unit à la rigueur de la méthode critico-philologique allemande la passion politique du démocrate. Th. Carlyle : *On heroe heroworship and the heroic in History* (1841), est le prophète du nouvel impérialisme colonisateur et de l'expansion mondiale de l'Angleterre de Cecil Rhodes et de Kitchener.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle. — L'historiographie est dominée par le programme social. Marx y a introduit le concept de classe ; le principe économique devient le principe moteur exclusif.

L'historiographie française subit l'influence des événements de 1848 à 1870 avec Louis Blanc, de Tocqueville, Quinet, Renan, Taine. La fin du XIXe siècle voit la fin de la grande historiographie de parti. La documentation s'est fondée à nouveau sur des recherches d'archives méthodiques et minutieuses. Fustel de Coulanges est le maître de l'historiographie sans tendance, hostile aux formules. L'activité de l'historiographie française contemporaine s'affirme par des synthèses collectives plus nombreuses que partout ailleurs : *Histoire de France* de Lavisse, *Histoire de la Nation française* dirigée par Hanotaux, *Evolution de l'humanité* d'H. Berr, *Peuples et civilisations* d'Halphen et Sagnac, *Histoire générale* de G. Glotz.

Le mouvement libéral en Allemagne est pauvre avant 1848. Mommsen se propose d'éduquer le peuple allemand, mais il n'a pas formé d'école d'historiens. Hausser avec le *Deutsche von Tode Friedrichs grossen bis zur Gründung des Deutsches Bundes* (1854-1857) exalte la mission nationale de la Prusse.

Hegel, Sybel, Treitschke font partie de cette école prussienne à laquelle s'oppose la tendance catholique représentée par von Dollinger.

En Angleterre, la méthode critique débute avec l'école dite d'Oxford dont W. Stubs, E. A. Freeman et G. R. Green font partie. Burckle veut rénover l'historiographie sur des bases scientifiques, Seely est l'historien de l'impérialisme. Des travaux d'ensemble sont dirigés par des spécialistes : *Social england, a record of the progress of the people* (1893-1896), *Political history of England* et, enfin, collection de Cambridge.

En Italie, Gioberti (*Rennovamento d'Italia*, 1851) abandonne les idées néo-guelfes pour se convertir à la monarchie piémontaise. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, on observe une décadence des études historiques.

Au début du XXe siècle. — L'historiographie fait un effort pour surmonter le matérialisme historique par la réaffirmation de la valeur des idées et de la vie éthico-religieuse. En France, cet affranchissement est l'œuvre de Bergson. En Allemagne, la revendication de la spiritualité de l'histoire a été accomplie par la *Geistesgeschichte* fondée par W. Dilthey. Weber veut trouver les origines du capitalisme moderne dans le dogme calviniste. Nietzsche affirme une sarcastique négation des idéaux chrétiens et humanitaires, et distingue entre la morale servile et la morale seigneuriale. Le grand public montre de plus en plus d'intérêt pour les grands personnages historiques, d'où la composition de grandes biographies. On constate un intérêt plus marqué pour les questions religieuses. L'influence de l'idéalisme sur les questions historiques a été vaste et profonde.

Histoire Auguste, œuvre collective, écrite pour Dioclétien et Constantin, et qui leur est dédiée. Les auteurs sont Ælius Spartianus, Vulcacius Gallicanus et Trebellius Pollion, sous Dioclétien ; Flavius Vopiscus, Ælius Lampridius et Julius Capitolinus, au commencement du IVe siècle. L'*Histoire Auguste* embrasse un laps de temps de cent soixante-cinq années et retrace, avec la biographie anecdotique des empereurs, les révolutions de l'Empire romain, du règne d'Adrien à celui de Numérien (117-284).

Histoire contemporaine, série de romans politiques, par Anatole France, comprenant : *l'Orme du mail* (1897), *le Mannequin d'osier* (1897), *l'Anneau d'améthyste* (1899), *Monsieur Bergeret à Paris* (1901). L'auteur ne voulait d'abord que tracer quelques figures de prêtres, comme M. Lantaigne et M. Guitrel ; puis, de proche en proche, ce fut toute la société d'une ville de province qui, dès le premier volume, finit par entrer dans le cadre extrêmement souple que l'auteur avait à peine indiqué. Enfin, M. Lucien Bergeret, maître de conférences à la faculté des lettres, devient le principal personnage. *L'Orme du mail* a pour « motif » essentiel la rivalité de l'abbé Lantaigne et de l'abbé Guitrel. Et cette rivalité ne cesse qu'avec le troisième volume, vers la fin duquel M. Guitrel reçoit l'anneau d'améthyste. Le second est consacré en grande partie à la vie domestique de M. Bergeret ; trompé par sa femme, le professeur met à profit son « infortune » pour expulser de sa maison, sans bruit, une créature vulgaire et acariâtre. Dans le troisième volume déjà commence de paraître « l'affaire Dreyfus », qui domine dans le quatrième volume. Nous trouvons dans l'*Histoire contemporaine* une excellente peinture de la vie provinciale. M. Bergeret rappelle Sylvestre Bonnard et l'abbé Jérôme Coignard, avec, dans *l'Orme du mail* et dans *le Mannequin d'osier*, un peu d'âpreté chagrine, et, dans *l'Anneau d'améthyste* et dans *Monsieur Bergeret à Paris*, une sorte de chaleur qu'A. France n'avait pas encore laissé voir.

Histoire contre les païens, en sept livres (en latin : *Historiarum adversus paganos libri VII*), par Paul Orose. On peut considérer cet ouvrage comme le pendant de la *Cité de Dieu ;* il a le même but : démontrer que les malheurs de l'Empire romain ne sont pas imputables au christianisme. Augustin emprunte ses arguments à la philosophie et à la morale ; Orose à l'histoire. Son récit commence à la création du monde, et s'arrête à l'année 417. Orose suit généralement Tite-Live, Eutrope, Ptolémée, et surtout Justin. Eusèbe est son guide pour l'histoire de l'Eglise. Le style d'Orose est plein d'éclat et de vigueur. Son livre était, au moyen âge, dans toutes les mains.

Histoire de l'Académie (L'), publiée en 1652 par Pellisson, et continuée, en 1729, par l'abbé d'Olivet. Elle commence au début de la Compagnie, alors simple cénacle désigné par Richelieu pour élaborer un *Dictionnaire* et préparer une *Grammaire*, une *Rhétorique*, une *Poétique*, et se termine en 1700. Pellisson a écrit une *Relation*, pleine de grâce, dans une langue très pure. L'abbé d'Olivet, prenant les faits au point où s'est interrompu son prédécesseur, vise plutôt au traité *ex professo*.

Histoire de France. V. FRANCE.

Histoire de l'humanité (IDÉES SUR LA PHILOSOPHIE DE L'), par Herder (1784-1791), traduites en français par Edgar Quinet (1827). « Tout a sa philosophie, déclare Herder ; pourquoi l'histoire n'aurait-elle pas la sienne ? » Il doit exister un plan dans le gouvernement des destinées de l'humanité. C'est ce plan que Herder cherche à comprendre. Son ouvrage est divisé en vingt livres. Les cinq premiers traitent de la terre, de l'organisation des êtres végétaux et animaux. Du livre VI au livre XI, Herder traite des climats, de l'influence des milieux sur l'éducation. Du livre XI au livre XIV, il retrace l'histoire des races humaines dans l'Inde, la Chine, les grands empires d'Asie, la Grèce. Avec le livre XIV commence l'histoire des peuples d'Occident.

Histoire de mon temps (L'), de Jacques-Augustin de Thou, s'étend de 1543 à 1607 ; un de ses amis, Nicolas Rigaud, l'a continuée, d'après ses notes, jusqu'à la mort d'Henri IV (1610). De Thou commença à écrire en 1591. Il donna, dès 1604, la première édition de la période finissant avec le règne de François II (1560). Il y a plusieurs éditions complètes : la meilleure est celle de 1733 ; elle comprend la continuation de Rigaud. Elle a été traduite en français en 1740 ; car de Thou avait rédigé son œuvre en latin ; c'est le seul obstacle à la popularité littéraire que méritaient l'éloquence, la dignité et l'impartialité qui y éclatent à chaque pas. Bossuet a proclamé de Thou le « fidèle historien », le « grand auteur ».

Histoire des animaux, par Aristote. V. ANIMAUX.

Histoire des animaux sans vertèbres, par Lamarck (1815-1822). Ce traité fut la première étape du grand naturaliste dans le domaine de la zoologie, et ce début fut un coup de maître. De toutes les classifications établies jusqu'alors, celle de Lamarck est la plus philosophique et la plus rationnelle. Il y sépare les vertébrés des invertébrés, et crée des divisions encore adoptées. Mais le mérite le plus saillant de cette œuvre consiste dans la méthode. Lamarck l'a basée sur l'ordre de la nature, a procédé du simple au composé ; il a donné ainsi le premier arbre généalogique du règne animal, et posé les premiers jalons du transformisme.

Histoire du monde, publiée sous la direction d'Eugène Cavaignac (1922 et ann. suiv.). La base d'exposition est géographique. L'idée essentielle est de « ne plus subordonner l'histoire du monde à l'histoire de l'Europe, ni celle du passé à celle de l'époque immédiatement contemporaine », mais de la présenter « dans des proportions justes, en faisant aux civilisations exotiques la place correspondante à l'importance réelle qu'elles ont eue dans le passé ». Une place inusitée est réservée aux civilisations de l'Inde, de la Chine, de l'Islam, aux barbares mongols, à l'Amérique précolombienne. Il s'agit de définir et présenter les états de culture, plutôt que de retracer les événements politiques.

Histoire d'un crime, par V. Hugo (1879). V. CRIME.

Histoire ecclésiastique, par Eusèbe, évêque de Césarée. Cet ouvrage, écrit en grec, divisé en dix livres, raconte l'histoire du christianisme depuis l'Incarnation jusqu'à l'an 324. L'auteur a puisé ses sources dans les grandes bibliothèques d'Aelia Capitolina (Jérusalem) et de Césarée. On lui doit de connaître quantité d'extraits d'auteurs et de documents officiels. Ses citations sont exactes, son récit impartial, mais, Oriental, il connaît mal l'Occident et commet quelques erreurs quand il parle de l'Eglise de Rome. L'érudition moderne cependant confirme le plus souvent l'exactitude de l'historien. Son ouvrage a été continué par Socrate, Sozomène et Théodoret.

Histoire générale, ouvrage de Polybe (milieu du IIe s. av. J.-C.). Les *Histoires*, en quarante livres, contenaient le récit des événements qui s'étaient déroulés depuis le début de la seconde guerre punique, en 221 av. J.-C., jusqu'à la prise de Corinthe, en 146. Les deux premiers livres formaient une introduction résumant les événements de 264 à 221. Renonçant aux histoires particulières, Polybe voulut écrire une histoire *générale*, où il suivait en même temps les destinées de toutes les nations et les progrès de la conquête romaine. Il avait de l'histoire une conception très nouvelle. Il la voulait *pragmatique*, exigeant de l'historien une connaissance technique des lieux, de la politique et de la guerre. Entièrement impartial, il apportait dans l'étude des événements un esprit tout philosophique, cherchant à démêler les causes, à dégager les lois de l'évolution des Etats, supprimant tous les hors-d'œuvre, et même les discours. Sa composition est flottante, et son style médiocre. Il n'en reste pas moins un des plus grands historiens, par la profondeur des vues générales, et l'admirable pénétration des jugements. Malheureusement, nous n'avons conservé en entier que les cinq premiers livres de l'ouvrage, avec des extraits du reste.

Histoire générale, *du IVe siècle à nos jours*, ouvrage publié sous la direction de E. Lavisse et A. Rambaud. Commencée en 1892, achevée en 1901, cette publication a été la première de la série de celles qui, depuis un demi-siècle, ont eu pour objet de résumer dans un tableau général les résultats de la science historique. A cet effet elle a été conçue et exécutée sous une forme collective et se compose de monographies établies par des spécialistes et réunies par l'unité d'un plan d'ensemble. Elle se compose de douze volumes, dont trois consacrés à l'histoire du moyen âge (*les Origines, 395-1095 ; l'Europe féodale, les Croisades, 1095-1270 ; Formation des grands Etats, 1270-1492*) ; quatre à l'histoire moderne (*Renaissance et Réforme, 1492-1559 ; les Guerres de religion, 1559-1648 ; Louis XIV, 1643-1715 ; le XVIIIe siècle, 1715-1788*), et cinq à l'histoire contemporaine (*la Révolution française, 1789-1799 ; Napoléon, 1800-1815 ; les Monarchies constitutionnelles, 1815-1847 ; Révolutions et Guerres nationales, 1848-1870 ; le Monde contemporain, 1879-1900*). Dans chaque volume, principalement dans les derniers, on peut distinguer trois sortes de chapitres : les uns relatifs à l'histoire de chacun des Etats européens ; les autres au monde extra-européen ; les derniers, enfin, au mouvement des lettres, des arts et des sciences en Europe.

Histoire générale, publiée sous la direction de Gustave Glotz ; destinée, par son caractère critique, à rendre service avant tout aux érudits, aux professeurs, aux étudiants. Les références bibliographiques largement développées, tant dans les notes qu'en tête des volumes, aideront à compléter au besoin le texte, qui est d'une parfaite rigueur scientifique et d'une grande clarté. La première partie de l'*Histoire grecque* due à G. Glotz, a paru en 1925. V. *Supplément*.

Histoire générale des peuples, *de l'antiquité à nos jours*, publiée sous la direction de Maxime Petit (1925-1926). Cet ouvrage n'est pas une juxtaposition de monographies isolées, mais une vue synchronique de l'Histoire, des caractères des principales civilisations, des problèmes internationaux. Une place importante y est accordée aux institutions, aux mœurs, à la vie économique, au développement intellectuel et artistique : tous les groupements humains ont été considérés tour à tour ; tous les grands événements ont été relatés dans tous les pays du monde, jusqu'à la Grande Guerre.

Histoire générale (*Peuples et Civilisations*), publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac. Les auteurs se sont proposé de faire œuvre de synthèse, de s'attacher aux ensembles plutôt qu'aux détails, de montrer les traits communs aux diverses civilisations, les actions et les réactions réciproques des grands événements et des grands mouvements d'idées dans les diverses régions du globe, de donner enfin à chaque peuple une place qui réponde à son importance relative. La publication comportera vingt volumes, rédigés chacun par un spécialiste (1926 et ann. suiv.). V. *Supplément*.

Histoire grecque, par Ernest Curtius. V. GRECQUE.

Histoire naturelle, ouvrage de Pline l'Ancien ; exposition historique de l'ensemble de la nature, sorte d'encyclopédie, parfois un peu confuse, qui embrasse tout ce que l'antiquité connaissait d'astronomie, de physique, de géographie, d'agriculture, de commerce, de médecine et d'histoire de l'art, aussi bien que d'histoire naturelle proprement dite. C'est une compilation, dénuée d'esprit critique, où abondent les idées philosophiques et morales généreuses, mais qui est confuse et de style pénible, parfois obscur. L'ouvrage, en trente-sept livres, a été adressé en 77 à l'empereur Titus, mais remanié et complété jusqu'à la mort de l'auteur (79).

Histoire naturelle (*Historia naturalis ad condendam philosophiam, quæ est instaurationis magnæ pars tertia*), ouvrage de Bacon, publié dans le même volume que le *Novum organum* (Londres, 1620). Sous ce titre, Bacon a tracé le plan d'une histoire naturelle idéale, qui, selon lui, doit être le fruit de l'expérience et de nombreuses observations. Mais il s'est contenté d'indiquer la méthode, et il ne l'a pas suivie lui-même dans son ouvrage. Si Bacon est surtout philosophe et bien peu naturaliste, l'influence qu'il a exercée n'en a pas moins été décisive au point de vue de la méthode en sciences naturelles, à tel point que plusieurs naturalistes l'ont considéré comme le fondateur de la *méthode expérimentale*.

Histoire naturelle, ouvrage écrit par Buffon en collaboration avec Guéneau de Montbéliard, Daubenton et Bexon, mais dont la plus grosse part revient à Buffon lui-même. Publié de 1749 à 1789, cet ouvrage plaça Buffon au premier rang des écrivains et des savants ; on y admire la noblesse et l'harmonie du style et un incomparable talent de description qui ont valu à Buffon le titre de « peintre de la Nature ». Au point de vue scientifique, il faut noter l'intuition surprenante avec laquelle Buffon est parvenu à déduire, à l'aide du raisonnement, quelques lois importantes encore admises par les naturalistes (1749 et années suivantes). Cet ouvrage comprend trente-six volumes. Les trois premiers sont consacrés à la théorie de la terre et à l'histoire naturelle de l'homme ; le quatrième, au cheval, à l'âne et au bœuf ; les onze suivants contiennent de courtes monographies des quadrupèdes ; viennent dix livres concernant les oiseaux, et enfin onze livres traitant des minéraux. C'est surtout dans la *Théorie de la Terre* et dans les *Epoques de la Nature* que Buffon a manifesté l'ampleur et la pénétration de son esprit.

Histoire romaine, de Tite-Live. V. DÉCADES.

Histoire sacrée, de Sulpice-Sévère, écrivain ecclésiastique au IVe siècle. Cet ouvrage, écrit dans un latin clair et encore très pur, est divisé en deux parties. La première contient un abrégé de l'histoire universelle jusqu'à la mort de Jésus-Christ ; la seconde renferme l'histoire de l'Eglise, depuis sa fondation jusqu'à l'an 400. Cette partie est très estimée ; elle nous a conservé, sur les persécutions et sur les hérésies, des documents que l'on ne trouve point ailleurs.

Histoire secrète, de Procope (VIe s. de notre ère). Sous le titre de *Anecdota*, Procope a, en 550, écrit ce pamphlet où, découragé par les échecs de Bélisaire et le mauvais gouvernement de Justinien, il a exprimé ses déceptions et ses rancunes contre ceux qu'il avait tant loués dans ses livres des *Guerres*. L'ouvrage, qui ne fut pas publié, a été découvert en 1623 par Alemanni, dans la bibliothèque du Vatican, mais il n'y a nulle raison de douter de son authenticité, malgré l'exagération des attaques contre Justinien et Théodora, contre Bélisaire et Antonina. Malgré la puérilité des commérages recueillis, ce livre renferme une part de vérité, et il mérite d'être consulté, avec précaution, à côté des autres ouvrages de Procope.

Histoires, par Hérodote (milieu du Ve s. av. J.-C.). Les *Histoires* ont été divisées par les critiques alexandrins en neuf livres, dont chacun porte le nom d'une muse. L'idée directrice d'Hérodote, c'est l'idée de la lutte entre le monde grec et le monde barbare, conduit par la Perse. Chemin faisant, il fournit une foule de précieux renseignements sur presque tous les peuples alors connus : Egyptiens, Assyriens, Mèdes, Perses, Lydiens, Scythes, Grecs. S'il se rapproche des anciens logographes par l'allure de son récit, son amour des légendes et son dédain de l'utilité pratique, il les dépasse par son souci de la vérité, par sa philosophie de l'histoire. Il ne s'est pas contenté de noter des faits ou des traits de mœurs : il a cherché à expliquer les conditions réelles de la politique ou de la guerre. Il s'est trompé quelquefois, il a vu mal ou mal compris ; mais il a vu réellement tout ce qu'il dit avoir vu, et il a vu beaucoup de choses. Pour les pays grecs, on a chaque jour l'occasion de vérifier l'exactitude de ses informations. Pour l'Orient il donne, sinon l'histoire réelle, alors oubliée des Orientaux eux-mêmes, du moins l'histoire légendaire et populaire, avec une foule de renseignements sur les conditions géographiques, sur les sites, les pratiques et les mœurs. Enfin, la valeur littéraire des *Histoires* fait d'Hérodote le plus aimable des conteurs et le plus savoureux des chroniqueurs.

Histoires, par Procope (VIe s. de notre ère). L'ouvrage, dont le titre paraît avoir été *Peri polemôn* (« Sur les guerres »), traite des guerres du règne de Justinien. Il comprend huit livres ; les sept premiers publiés en 550, le huitième ajouté en 554. Le récit se divise en plusieurs sections : *Persica* (ou « Guerres contre les Perses ») ; *Vandalica* (ou « Guerres contre les Vandales d'Afrique ») ; *Gothica* (ou « Guerres contre les Ostrogoths d'Italie »). Le livre VIII contient un résumé de l'histoire du règne de Justinien de 550 à 554. L'ouvrage est remarquable.

Histoires (les), de Tacite, l'un des grands ouvrages de cet écrivain. Il était probablement divisé en douze livres, et embrassait, avec la période du 1er janvier 69 au 19 septembre 96, l'histoire des empereurs romains depuis les derniers jours de Galba jusqu'à l'avènement de Nerva. Nous ne possédons que les quatre premiers livres et environ un tiers du cinquième, soit l'année 69 et une partie de l'année 70. On connaît quelques phrases empruntées au sixième livre par Paul Orose, et l'on croit que Sulpice-Sévère a utilisé dans ses *Chroniques* le récit du siège et de la prise de Jérusalem. Les *Histoires*, bien que chronologiquement elles continuent les *Annales*, ont été cependant composées antérieurement à cet ouvrage. Il est probable qu'elles ne parurent pas en une seule fois et que le commencement en fut donné au public en l'an 106. Tacite s'y montre tel qu'il sera dans les *Annales*, tel qu'on a pu déjà le voir s'annoncer dans la *Vie d'Agricola* et dans la *Germanie* ; avant tout, un moraliste. L'orateur s'efface, les discours sont relativement peu nombreux dans les *Histoires* et servent à faire ressortir avec plus de force soit les éléments d'une situation donnée, soit le caractère d'un homme. Tout est subordonné à l'analyse psychologique et morale des événements et des hommes. De cette vue bien arrêtée découlent la sûreté et la force des jugements, peut-être parfois trop poussés au noir par une imagination naturellement sombre, mais par là même dramatique.

Histoires extraordinaires, par Edg. Poe. V. CONTES.

Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné. Cet ouvrage (Edition Maillé, 1616-1620), comprend trois divisions. La première a pour objet les guerres conduites par le prince de Condé (Louis de Bourbon) et l'amiral Coligny (1553-1570) ; selon l'auteur lui-même, « elle se sent de l'abrégé ». La forme annalistique n'apparaît qu'en 1562. La seconde commence aux préliminaires de la Saint-Barthélemy et se termine aux premiers succès de la Ligue (1571-1576). La troisième contient l'histoire de la Ligue et conduit le lecteur jusqu'à la pacification de la France sous le sceptre d'Henri IV (1576-1602). Homme de passion et de parti, malgré son effort sérieux d'impartialité, il a pris comme cadre la vie d'Henri IV, à qui il était dévoué. Son plan est tout à fait artificiel, son information sujette à caution. Il a utilisé ses prédécesseurs, mais commis de graves confusions chronologiques.

Histoire universelle (DISCOURS SUR L'), par Bossuet. Cet ouvrage fut composé pour l'éducation du Dauphin fils de Louis XIV, et publié en 1681. L'ouvrage est ainsi divisé : Première partie : *les Epoques ou la Suite des temps* (d'Adam à Charlemagne) ; deuxième partie : *la Suite de la*

Religion (de la création à Jésus-Christ) ; troisième partie. *les Empires*. C'est un essai d'histoire générale fondé sur la Révélation. Le point de vue est exclusivement religieux et providentiel, tous les événements s'expliquant par le dessein qu'avait Dieu d'assurer le triomphe du christianisme. Bossuet n'a pas moins montré qu'il possédait des qualités d'historien, surtout dans la troisième partie, où il déroule la suite des empires, et décrit à larges traits les causes de la grandeur et de la décadence des anciens empires : la suite des changements de Rome est expliquée par la politique du sénat et les modifications survenues dans les mœurs.

Histoire universelle, de Cesare Cantù. Ouvrage célèbre et estimable dont la première édition en huit volumes (Turin, 1838-1846) fut suivie de dix-sept autres volumes (documents, éclaircissements, tables et index, 1838-1848). Il en a été fait plusieurs éditions françaises.

Histoire variée, d'Elien de Préneste (IIIe s. de notre ère). C'est une compilation en quatorze livres, en langue grecque. L'auteur y parle de tout : traits de la vie des bêtes, particularités de l'histoire des différents peuples, anecdotes sur leurs usages, faits relatifs à la biographie des gens célèbres, trouvant partout des thèmes de sermon. Son ouvrage, d'un style recherché, est une mine de renseignements curieux. Malheureusement, il nous est parvenu altéré et mutilé.

Histoire véritable, par Lucien (IIe s. de notre ère). L'ouvrage comprend deux livres. C'est une très amusante parodie des récits bizarres de certains poètes, voyageurs, historiens ou géographes. Pour montrer l'absurdité de ces contes, Lucien imagine à son tour une série de voyages, d'aventures burlesques, merveilleuses. Dans cette satire, il déploie une verve intarissable. Son *Histoire véritable*, d'ailleurs, au lieu de corriger ses lecteurs, les a mis en goût, et elle est devenue le modèle de tous les Voyages extraordinaires, et a inspiré Rabelais et Swift.

HISTOLOGIE n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie, qui étudie la formation, l'évolution et la composition des tissus des êtres vivants.

— Encycl. L'histoire de l'*histologie* se confond avec celle de la *théorie cellulaire* (v. ce mot), car les premiers observateurs : Hooke, Grew, Malpighi, Leeuven-Hock, Fontana, de Mirbel, R. Brown, Dutrochet, Raspail, Turpin, Dujardin, Schleiden et Schwann, étudièrent les éléments anatomiques à l'aide du microscope, ce qui leur permit de découvrir la cellule et ses constituants : le protoplasma, le noyau, la nucléole et divers organites, ainsi que les formes diverses (fibres, etc.) qu'elle peut revêtir. Au contraire, Bichat, qui est le véritable fondateur de l'histologie, c'est-à-dire de la science des tissus, n'avait pas une extrême confiance dans le microscope et lui préférait la dissection fine. Mais après Schleiden et Schwann la dissection devint insuffisante et ce ne fut plus qu'à l'aide du microscope que l'on examina les tissus.

Cependant l'histologie a un grave inconvénient. Elle ne peut guère étudier que les cellules et les tissus morts et, par conséquent, dans des conditions qui ne sont plus celles d'éléments anatomiques fonctionnant, donc vivants. Aussi a-t-on tenté de réaliser des *colorations vitales ;* en d'autres termes, de colorer d'une manière différente les parties diverses d'une cellule sans la tuer, au moyen de colorants non toxiques. Mais, la matière vivante est, sauf exceptions (pigments), incolore et il est presque impossible de distinguer et de différencier ses éléments. C'est pourquoi on a été obligé d'utiliser surtout des préparations mortes, que l'on peut fixer et colorer par des procédés devenus très délicats. Seuls, peuvent être observés vivants des éléments anatomiques isolés (hématies, leucocytes, spermatozoïdes, anthérozoïdes, etc.), des organismes unicellulaires très petits, tels que les infusoires et les microbes. Toutefois, dans ce cas, l'observation conduit à des résultats physiologiques bien plutôt que morphologiques.

L'histologie se divise en plusieurs branches :

La *cytologie*, qui est l'étude de la cellule elle-même, de sa structure et de ses fonctions visibles, à l'état normal et à l'état pathologique (pathologie cellulaire).

L'*histogénèse*, qui est l'étude de la formation des tissus par prolifération et différenciation cellulaires au cours du développement ; elle est, elle aussi, normale ou pathologique (tératogénèse) ;

Enfin, l'*histologie proprement dite* ou étude des tissus constitués. Elle se divise elle-même en histologie *normale*, *pathologique* et *comparée*.

HISTOLOGIQUE [*sto, jik'*] adj. Qui concerne l'histologie.

HISTOLOGIQUEMENT [*sto, man*] adv. Au point de vue histologique.

HISTOLOGISTE [*sto, jisst'*] n. m. Qui s'occupe d'histologie. (On dit aussi HISTOLOGUE.)

HISTOLYSE n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *lusis*, dissolution). Biol. Destruction des tissus vivants, que l'on observe principalement au début des métamorphoses.

— Encycl. L'*histolyse* est un phénomène d'ordre physico-chimique, qui apparaît toutes les fois qu'un *gel colloïdal* est transformé en *sol*. C'est ce qui se passe principalement au début de la métamorphose des insectes quand les éléments anatomiques sont dissous et digérés par des phagocytes (leucocytes et cellules conjonctives migratrices) qui servent ultérieurement à la reconstitution des tissus lysés. Mais l'histolyse est un phénomène beaucoup plus général, que l'on observe au cours de la destruction des cellules usées, comme les globules rouges du sang qui sont lysés soit normalement dans le foie et dans la rate, soit pathologiquement sous l'influence d'hémolysines bactériennes ou de l'abaissement considérable du taux de la cholestérine sanguine.

HISTOLYSIE [*sto, zi*] n. f. Syn. de HISTOLYSE.

HISTON n. m. ou **HISTONE** n. f. Chim. Biol. Substance azotée, intermédiaire entre les protamines et les albumines vraies, que l'on rencontre dans la tête des spermatozoïdes et dans les leucocytes du thymus. (Elle contient de 16 à 19 p. 100 d'azote, et 40 p. 100 de cet azote sont représentés par des bases hexoniques et surtout l'arginine. L'histon est lié au groupe prosthétique des *nucléoprotéines*. (V. ce mot.)

HISTONOMIE [*sto, mî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *nomos*, loi). Lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTONOMIQUE [*sto, mik'*] adj. Relatif à l'histonomie.

HISTOPOÏÈSE n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *poiein*, faire). Biol. Ensemble des phénomènes qui, partant d'une cellule initiale, la modifient et la différencient dans ses lignées successives, de manière à donner naissance à un tissu doué de propriétés fonctionnelles spécifiques. (On a employé quelquefois le mot *histopoïèse* pour désigner la formation d'un tissu pathologique, cancéreux, tuberculeux, mycosique, etc.)

Historia Francorum, par Grégoire de Tours. V. FRANCS (*Histoire des*).

HISTORIAL [*sto*], **E, AUX** adj. (lat. *historialis*). Relatif à l'histoire. (Vx.) || A été aussi employé comme syn. de HISTORIÉ : *La Bible* HISTORIALE *de Pierre le Mangeur*.

HISTORICISME [*is-to-ri-sissm'*] n. m. (du lat. *historicus*, historique). Doctrine suivant laquelle l'histoire, livrée à ses seules forces et sans le secours d'une philosophie, est capable d'établir certaines vérités morales ou religieuses : *L'*HISTORICISME *est irrémédiablement condamné.* (Le Roy.)

HISTORICITÉ [*sto, si*] n. f. Caractère de ce qui est historique : *Démontrer l'*HISTORICITÉ *d'un fait.*

HISTORICO [*sto*] (du lat. *historicus*, historique). Préfixe qui sert à la formation de mots composés, pour indiquer un rapport avec l'histoire : *Etudes* HISTORICO-*philosophiques*.

HISTORIEN [*sto-ri-in*] n. m. Qui écrit l'histoire : *Le bon* HISTORIEN *n'est d'aucun temps ni d'aucun pays.* (Fénelon.) *Un excellent* HISTORIEN *est encore peut-être plus rare qu'un grand poète.* (Fénelon.) || Qui ne se pique que de raconter, sans commentaires, sans réflexions : *Je suis un simple* HISTORIEN.

— *Fam.* Celui qui fait le récit d'un fait, d'une aventure :

Qu'un froid *historien* d'une fable insipide.
BOILEAU.

— Se dit quelquef. pour PEINTRE D'HISTOIRE.

— N. f. *Historienne.* (Très rare.)

Historiens des Gaules et de la France (RECUEIL DES) [*Rerum gallicarum et francicarum scriptores*] (Paris, 1738-1904), grande collection entreprise par les bénédictins de Saint-Maur, continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le plan adopté par dom Bouquet qui commença le travail était de couper les textes par tranches chronologiques. Voici la composition des volumes parus jusqu'ici, avec les noms de ceux qui y ont collaboré : I (époques gauloise, gallo-romaine ; Francs avant Clovis), II-IV (Mérovingiens), V-VIII (Carolingiens), par dom Bouquet et dom Dantine ; IX (Carolingiens), X (987-1031), par les frères Haudiguier ; XI (1031-1060), par dom Précieux, dom Poirier et dom Housseau ; XII-XVI (de Philippe Ier à Louis VII), par dom Clément et dom Brial ; XVII-XVIII (Philippe Auguste et Louis VIII), par dom Brial ; XIX (même époque) ; XX-XXIV (Louis IX, Philippe III, Philippe IV et ses fils), par Daunou, Naudet, Guigniaut, de Wailly, Léopold Delisle et Jourdain. Des études sur la valeur des sources, des dissertations sur des points d'histoire, des tables chronologiques, des index facilitent les recherches.

HISTORIER [*sto-ri-é*] v. tr. (du lat. scolast. *historiare*. — Se conjugue comme *prier*.) Raconter en détail : HISTORIER *tout par le menu.* (Vx.) || *Par extens.* Représenter par un tableau, une miniature : HISTORIER *un événement.* || Enjoliver de petits ornements : HISTORIER *un frontispice.*

— ***Historié, e,*** part. pass. du verbe *Historier*.

— Se disait anciennement des meubles, objets, tissus, manuscrits, ouvrages, etc., ornés de vignettes, de figurines, d'*histoires*, comme on disait jadis. || Archit. Se dit des membres d'architecture sur lesquels on a peint ou sculpté des personnages : *Chapiteau* HISTORIÉ.

— Encycl. Bx-arts. Les *tissus historiés* sont ornés de bêtes, de figures quelconques tissées dans l'étoffe même ; on dit aussi « tissus de soie figurés ». Ces tissus, de provenance orientale (indienne, persane ou byzantine), se répandirent en Europe à l'époque des croisades, et bientôt, les manufactures italiennes, notamment celles de Lucques, les vulgarisèrent abondamment. L'art de la broderie tendit ensuite à se substituer à ces tissages merveilleux, dont les brocarts italiens du XIVe siècle fournissent les plus beaux exemples.

HISTORIETTE [*sto-ri-èt'*] n. f. (du lat. *historia*). Anecdote, petit récit d'une aventure plaisante ou galante : *Les nouvellistes de Paris ne sont pas si scrupuleux en fait d'*HISTORIETTES *que je le suis en fait d'histoire.* (Voltaire.)

— Syn. **Historiette, anecdote, histoire.** V. ANECDOTE.

Historiettes, de Tallemant des Réaux, curieuse et, quoi qu'on en ait dit, véridique chronique des mœurs du temps de Louis XIII et de la Régence. Tallemant a été de toutes les coteries et les a peintes toutes avec naturel, finesse et jugement. Il se vante, avec raison, de tenir la meilleure partie de ce qu'il a écrit de la marquise de Rambouillet. Sa situation sociale lui permettait de tout connaître, et sa haute culture, comme son honnêteté, d'apprécier avec justesse ses contemporains. Ecrites en 1657, les *Historiettes* ont été publiées en 1834.

HISTORIEUR [*sto*] n. m. (de *historier*). Artiste du moyen âge, qui ornait les manuscrits de miniatures.

HISTORIOGRAPHE [*sto*] n. m. (du gr. *historia*, histoire, et *graphein*, écrire). Celui qui est nommé officiellement pour écrire l'histoire de son temps : *Racine et Boileau furent* HISTORIOGRAPHES *de Louis XIV.* [S'est dit pour HISTORIEN en général : *Guichardin est* HISTORIOGRAPHE *diligent.* (Montaigne.)]

— Encycl. De tout temps à peu près, il y a eu, dans les Etats, des rédacteurs officiels chargés d'écrire pour la postérité les annales du gouvernement. L'usage s'en rencontre aussi bien à Rome que dans les monarchies orientales, et le moyen âge en hérita. En France, les moines de Saint-Denis étaient chargés, à peu près officiellement, d'écrire l'histoire du règne. Charles V en confia la mission à son chancelier Pierre d'Orgemont. Mais c'est à la fin du XVIe siècle qu'apparaît le titre officiel d'*historiographe* « appointé, comme dit Voltaire, pour écrire l'histoire ». Sans énumérer tous ceux qui remplirent les fonctions d'historiographe, depuis Pierre Pascal, en 1563, jusqu'à J.-N. Moreau, qui perdit son titre à la Révolution, il convient d'indiquer ici les historiographes les plus célèbres : Belleforest auteur de *Grandes Annales* longtemps estimées, Hotman, du Haillan, Gabriel Chappuis, Jean de Serres, le fameux Claude Fauchet, Pierre Matthieu le pompeux historien d'Henri IV, Jacques-Denis Sauvage, Balzac, Jacques Sirmond, André Duchêne, Scipion Dupleix, Pierre Dupuy, les frères Sainte-Marthe, D. Godefroy ; les frères de Valois, d'Ablancourt, Mézeray, Boileau et Racine, dont on a gardé les fragments de l'histoire de la campagne de Hollande, le P. Daniel, Voltaire, auteur du *Siècle de Louis XIV* et qui écrivit un *Siècle de Louis XV*, Duclos, enfin Moreau, à qui l'on doit tant de travaux utiles pour l'histoire de France.

HISTORIOGRAPHIE [*sto, fî*] n. f. (de *historiographe*). Fonction, art de l'historiographe. (Vx.)

HISTORIOGRAPHIQUE [*sto, fik'*] adj. Relatif à l'historiographie. (Vx.)

HISTORIOSOPHIE [*sto, fî*] n. f. (du gr. *historia*, histoire, et *sophia*, sagesse). Philosophie de l'histoire. (Vx.)

HISTORIQUE [*sto-rik'*] adj. (lat. *historicus*). Qui a rapport, qui appartient à l'histoire : *Les erreurs* HISTORIQUES. *Les monuments* HISTORIQUES. *Le style* HISTORIQUE. || Qui est consacré par l'histoire, dont l'histoire fait mention : *Les faits* HISTORIQUES. *Un nom* HISTORIQUE. || *Ages, Temps historiques*, Epoques sur lesquelles on possède des notions certaines (par opposition aux *Temps fabuleux* ou *préhistoriques*).

— Fam. *C'est historique*, C'est arrivé vraiment.

— Archit. *Colonne historique*, Colonne dont le fût est orné de bas-reliefs destinés à rappeler quelque événement remarquable : *La colonne Vendôme est une* COLONNE HISTORIQUE.

— Bx-arts. *Musée historique*, Musée formé d'objets d'art relatifs à l'histoire : *Le musée* HISTORIQUE *de Versailles.*

— Littér. *Pièce, Roman historique*, Pièce de théâtre, Roman dont les détails peuvent être inventés, mais dont le sujet est tiré de l'histoire : *Les romans* HISTORIQUES *d'Alexandre Dumas père.* || *Personnage historique*, Personnage qui a réellement existé.

— Milit. *Section historique*, Section qui jadis faisait partie du *Dépôt de la Guerre*, qui fut ensuite rattachée à l'*état-major de l'armée*, et qui s'appelle aujourd'hui le *Service historique de l'Armée.* Pareillement, un *Service historique de la Marine* a été organisé en 1920.

— Peint. Qui appartient aux tableaux d'histoire, aux artistes qui les peignent, ou au genre adopté dans ces tableaux : *Peinture* HISTORIQUE. *Tableau* HISTORIQUE.

— *Substantiv.* et au masc. Narration des faits dans leur ordre : *Faire l'*HISTORIQUE *d'une négociation.* || *Historique d'un mot*, Indication de son origine, de ses transformations, de ses sens divers.

— Milit. *Historique de régiment*, Nom donné à la relation chronologique des campagnes et autres événements militaires auxquels a pris part un régiment ou corps de troupes analogue.

HISTORIQUEMENT [*sto, ke-man*] adv. En historien, suivant les règles de l'histoire : *Discuter un fait* HISTORIQUEMENT. *Il n'est plus question ici que d'examiner* HISTORIQUEMENT *si Jésus...* (Voltaire.) || D'un style historique, sans ornement : *Raconter un fait* HISTORIQUEMENT. || En se conformant à la vérité stricte : *Je ne fais que rapporter* HISTORIQUEMENT *ce que l'on m'a dit.*

HISTOTAXIE [*is-to-tak-sî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *taxis*, place). Classement des plantes d'après leurs tissus.

HISTOTAXIQUE [*iss-to-tak-sik'*] adj. Qui se rapporte à l'histotaxie.

HISTOTOME [*is-to*] n. m. (du gr. *histos*, tissu, et *tomê*, section). Instrument pour disséquer les tissus anatomiques.

HISTOTOMIE [*iss, mî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *tomê*, dissection). Dissection anatomique des tissus.

HISTOTOMISTE [*iss-to-to-misst'*] n. m. Celui qui dissèque les tissus.

HISTOTOXIQUE adj. et n. m. (du gr. *histos*, tissu, et *toxikon*, poison). Biol. Substance capable de détruire un tissu : *C'est un* HISTOTOXIQUE.

— Encycl. *Sérum histotoxique.* Sérum d'un animal qui, ayant été injecté, à plusieurs reprises, d'une émulsion d'un tissu quelconque appartenant à un animal d'une autre espèce, devient capable, quand il est lui-même injecté à ce dernier, de détruire, par lyse, le tissu considéré. Ainsi un chien, injecté avec une émulsion de cellules hépatiques d'un lapin, donne un sérum sanguin qui, injecté à son tour au lapin, détermine la destruction des cellules hépatiques de ce dernier, mais non celles d'un animal d'une autre espèce. — Les sérums histotoxiques sont donc spécifiques.

HISTOTROMIE [*iss, mî*] n. f. (du gr. *histos*, tissu, et *tromos*, tremblement). Contraction fibrillaire des muscles, particulièrement de ceux des paupières.

HISTOZYME n. m. (du gr. *histos*, tissu, et *zumê*, levain). Chim. biol. Ferment qui a la propriété de dédoubler, par hydratation, l'acide hippurique en acide benzoïque et glycocolle.

HISTRIOBDELLE [*iss, bdèl'*] ou **HISTRIOBDELLA** n. f. Genre d'annélides considérés autrefois, mais à tort, comme des hirudinées, mais qui, dégradés par le parasitisme, sont rattachés aux annélides dolychètes de la famille des eunicions.

HISTRION [*iss*] n. m. (lat. *histrio*). Antiq. Acteur qui jouait des farces grossières, avec accompagnement de flûte. || *Particulièrem.* Pantomime.

— En France, Jongleur, baladin ; puis, Paradiste improvisateur : *Tabarin et Mondor furent de célèbres* HISTRIONS. || Aujourd., *par dénigr.*, Bateleur, mauvais comédien ; comédien en général.

— *Fig.* Vil charlatan : *Un* HISTRION *politique.*

HISTRIONIE [*iss, nî*] n. f. *Par dénigr.* Métier de comédien ; état de l'histrion en général. || Pays, royaume des histrions. || La gent des histrions.

HISTRIONIQUE [*iss, nik'*] adj. Qui concerne les histrions : *La gent* HISTRIONIQUE. (Peu us.)

HISTRIONNAGE [*iss, o-naj'*] n. m. Tout ce qui se rapporte aux histrions, à leur métier. (On dit aussi HISTRIONIE.)

HISTRIONNER [*iss, o-né*] v. intr. Faire le métier d'histrion, l'histrion. || Jouer la comédie.

HISTRIONNERIE [*iss, o-ne-rî*] n. f. Manières, caractère des histrions : *L'*HISTRIONNERIE *monte aux honneurs, le patriciat descend à l'*HISTRIONNERIE. (L. Veuillot.) [Peu us.]

HIT, ville de l'Asie antérieure (Irak), sur l'Euphrate ; environ 8.000 hab. Nappes d'asphalte et de naphte. Enlevée en 1918 aux Turcs par les Britanniques.

***HIT** [*hit'*] n. m. Caisse en bois où l'on faisait égoutter les formes à sucrer, dans les anciennes sucreries.

HITA (Juan RUIZ, plus souvent nommé **l'Archiprêtre de**), écrivain espagnol, né vraisemblablement à Alcala, mort vers 1350. On ne sait à peu près rien de sa vie, si ce n'est qu'il était prêtre, et resta en prison, pendant plusieurs années, par ordre de l'archevêque de Tolède, cardinal Gil de Albornoz. Ce fut, très probablement, pendant cette détention qu'il écrivit un long poème, connu sous le titre de *Libro de buen amor*. Ce livre, très varié de sujets et de mètres, est, au fond, une autobiographie, où l'auteur a mêlé des épisodes divers : les amours de don Melon et de doña Endrina ; la lutte de Carême et de Carnaval ; le triomphe de l'Amour ; des poésies lyriques d'une saveur toute populaire (*Canticas de serrana*) ; des poésies religieuses ; des prières à la Vierge ; de nombreuses fables (*Exemplos*), empruntées aux classiques et à la littérature orientale, etc. Parmi les personnages épisodiques, deux sont célèbres : l'entremetteuse Urraca, surnommée Trotaconventos (Trottecouvents), et le valet don Furon (Voleur). Ce curieux poème est l'un des plus importants de la littérature archaïque de l'Espagne.

HITA (Ginès Perez DE), écrivain espagnol, né à Mula, qui vécut surtout à Murcie, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Il a laissé un ouvrage célèbre : *les Guerres civiles de Grenade*, en deux parties, publiées l'une à Saragosse, en 1595 ; l'autre à Alcala, en 1604.

HITCHCOK (Edward), géologue américain, né à Deerfield (Massachusetts) en 1793, mort à Amherst en 1864. En 1823 il publia la *Géologie de la vallée du Connecticut*.

HITCHIN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hertford) ; 11.900 hab. Tanneries et fabriques de chaussures. Eglise gothique, bâtie sous Henry VI.

HITLER (Adolphe), homme d'Etat allemand, d'origine autrichienne, né à Braunau (Haute-Autriche) en 1889. De famille modeste, il fut, jeune, peintre en bâtiment. A Munich, en 1919, avec six camarades, il fonda le parti des ouvriers allemands, et, en 1923, de concert avec le général Ludendorff, il tenta un coup de main contre le régime républicain. Condamné à cinq ans de prison, relâché après quelques mois de détention, au cours desquels il écrivit son ouvrage *Mein Kampf* (Mon Combat), il fonda, en 1925, le parti national-socialiste (*nazi*), forma militairement les « volontaires d'Hitler » et poursuivit contre « le système » issu de la révolution allemande de 1918, une campagne passionnée. En 1932, candidat à la présidence du Reich contre le maréchal Hindenburg, il échoua, mais recueillit 11 millions de suffrages au premier tour et 13 millions et demi au second. Le 30 janvier 1933, Hindenburg nommait Hitler chancelier du Reich ; le 17 mai, le Reichstag renouvelé conférait au chancelier pleins pouvoirs pour organiser et gouverner « le troisième Reich ». A la mort d'Hindenburg, en 1934, Hitler, tout en restant chef du gouvernement, devint chef de l'Etat avec le titre de « Führer ». Depuis lors, les principales étapes de sa carrière sont les suivantes : rétablissement du service militaire obligatoire (1935), occupation de la Rhénanie (1936), formation de l'axe Rome-Berlin (1937), annexion de l'Autriche, des Sudètes (1938), protectorat sur la Bohême et la Moravie, protection de la Slovaquie, réannexion de Memel, pacte avec Staline ; réunion de Dantzig au Reich, guerre en Pologne, puis contre les puissances alliées (1939), entrée des troupes allemandes en Danemark, en Norvège, armistice de Rethondes avec la France (1940) ; entrée des troupes allemandes en Grèce, démembrement de la Yougoslavie, guerre contre l'U. R. S. S. (1941). Il disparut dans la destruction de Berlin, vraisemblablement par suicide, quelques jours avant la capitulation de son pays en mai 1945.

Hitler Jugend ou **Jeunesses hitlériennes,** mouvement de jeunesse du parti national-socialiste allemand, qui était chargé de la formation idéologique, politique et paramilitaire des jeunes gens et jeunes filles de dix à dix-huit ans. (V. NATIONAL-SOCIALISME.)

Hitopadéça (*Instruction utile*), sorte de morale en action, recueil de fables, de contes moraux et d'apologues, très en faveur dans l'Inde pour l'éducation des enfants.

HI-TSONG, empereur de Chine, de la dynastie des Ming, qui régna de 1621 à 1627. Sous son règne, les Hollandais s'établirent à Formose (1624), les Mandchous s'étendirent dans la presqu'île de Liao-toung (1625) et envahirent la Corée (1627).

HITTITE, ou HÉTÉEN [*té-in*], **ENNE,** nom d'un peuple de l'antiquité en Asie Mineure : *Les* HITTITES, ou HÉTÉENS.

— Adjectiv. : *Antiquité* HITTITE, HÉTÉENNE.

— ENCYCL. Le nom de *Hittites* a été donné aux habitants d'un ancien pays d'Asie Mineure appelé *Hatti*, dont la capitale Hattousa, s'élevait à l'intérieur de la boucle du Kizil Irmak, près d'un village moderne appelé Boghaz-Keui (Anatolie). A la suite d'observations faites sur ce site en 1893 et 1894 par Ernest Chantre, l'Allemand Hugo Winckler fit des fouilles, à partir de 1907, qui nous ont révélé la langue et l'histoire des Hittites.

Linguist. — Le déchiffrement du *hittite cunéiforme* a été assuré, dès 1917, par les travaux du Tchèque Fr. Hrozny. La langue appartient au groupe indo-européen et en est le plus ancien témoin. La morphologie est simple. Le nom se présente avec deux genres, personnel et impersonnel, deux nombres, sept cas au singulier et trois seulement au pluriel. Le verbe a deux conjugaisons à l'actif et une seule au passif ; son sens se modifie soit par des adverbes séparés ou préverbes, soit par l'addition de préformantes, informantes ou afformantes. La proposition présente la curieuse particularité de nombreuses enclitiques, pronoms personnels, conjonctions et adverbes, toujours unies au premier mot ; comme en babylonien ancien, le verbe est, en principe, rejeté à la fin.

Histoire. — Les plus anciens documents découverts à Boghaz-Keui font mention de Pithana et de son fils Anitta, rois de Koussar, ville rivale, alors heureuse, de Hattousa qui allait devenir la capitale des Hittites.

A Hattousa se succèdent d'abord Touthalia Ier et ses fils. Labarna est cependant considéré comme le fondateur du royaume : il joue un rôle tellement important que son nom devient un titre pour ses successeurs, comme plus tard celui de César chez les Romains.

Hattousil Ier, son fils, entre en conflit avec Alep, la ville la plus importante d'Amourrou (Syrie septentrionale). Son fils Moursil s'empare de cette cité, puis marche contre Babylone et renverse la dynastie amorrhéenne illustrée par Hammourabi. Moursil est tué à l'instigation de son beau-frère Hantili et après une série de meurtres dans la famille royale, l'ordre est rétabli par Télipinou qui écrit l'histoire succincte de ses prédécesseurs. C'est peut-être de son règne, si l'on en juge par la langue, que datent les lois hittites dont le texte nous est parvenu.

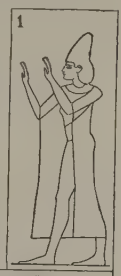

1

2

Hittites : 1. Roi hittite (Khatousarou) ; 2. Char hittite qui prit part à la bataille de Kackhou, sous Ramsès II.

Après Télipinou, dernier prince de l'*Ancien empire*, pendant plus de deux siècles nous ignorons tout de l'histoire des Hittites ; c'est l'époque des Hyksôs en Egypte.

Leur puissance renaît après 1450 avec Touthalia II, premier roi du *Nouvel Empire*, qui prend Alep ; Hattousil II, qui fait un traité avec le Mitanni ; Touthalia III, dont les heureux débuts sont suivis d'une attaque générale de tous les pays voisins, repoussée par son fils, Souppiloulioumа, dont le long règne (vers 1395-1355) est l'apogée de la puissance hittite.

Souppiloulioumа s'entoure de vassaux fidèles. L'Asie Mineure pacifiée, il tourne ses efforts vers Amourrou, contre Tousratta, roi de Mitanni, allié des Egyptiens qui occupent Canaan. Les débuts de la lutte ne sont pas heureux ; alors le roi des Hittites modifie sa tactique, fait un traité avec Artamama de Houri (près du lac de Van), en mauvais termes avec son cousin Tousratta. Tousratta se jette sur Hatti et est repoussé ; le Kizwadna qui s'était détaché de Hatti et avait embrassé le parti de Mitanni se met à nouveau du côté des Hittites. Alors Souppiloulioumа s'empare des villes d'Amourrou. En l'an I du pharaon Amenophis IV, Washouganni, la capitale du Mitanni, dans la vallée du Habour, est prise et Tousratta est tué par son propre fils.

Contre l'Assyrie grandissante, Souppiloulioumа utilise le concours de Mattiwaza, un fils de Tousratta que Pijasili aide à s'établir en Mitanni, malgré l'opposition d'Ashourouballit.

La puissance hittite était devenue telle, que la veuve d'un pharaon écrit au roi des Hittites : « Mon époux est mort et je n'ai pas de fils... Si tu m'envoies un de tes fils il deviendra mon époux. »

Arnouwanda II ne fait que passer ; son frère Moursil II (vers 1353-1325) maintient l'empire à son apogée. Sous Mouwatallou ou Moutallou (vers 1325-1305) l'Egypte redevient menaçante. Séti Ier est venu jusqu'à Qadesh sur l'Oronte, Ramsès II y atteint en l'an V de son règne (1296) et se heurte à une coalition dans laquelle se rencontrent des Pédasiens, des Mysiens, des Dardaniens, des Lyciens, des Danaéens. La bataille, la plus ancienne dont il existe un récit détaillé, est indécise et l'état de guerre se continue ; sous Hattousil, second successeur de Mouwatallou, un traité de paix est signé, en 1279, suivi, treize ans plus tard, du mariage d'une fille du roi des Hittites avec le pharaon.

Hattousil tente de faire contre les Assyriens une alliance avec le roi kassite Kadashman-Tourgou, mais il ne peut empêcher Salmanasar Ier (vers 1286-1260) d'annexer définitivement le Mitanni à l'Assyrie.

Sous Touthalia IV (1260-1230 av. J.-C.), le royaume hittite échappe à la pression des « peuples de la mer » qui, en l'an V du pharaon Menephtah, met l'Egypte en péril ; après la tourmente causée par le déplacement des peuples de la mer, la puissance hittite se maintient, bien amoindrie, à Carchémish, pendant quelques siècles, pour succomber définitivement par l'extension des conquêtes assyriennes.

Les Hittites ont beaucoup reçu de la culture babylonienne dont ils ont adopté l'écriture tout en utilisant une écriture hiéroglyphique dont malheureusement le déchiffrement est à peine commencé après plus de cinquante années d'efforts. Ils se sont aussi inspirés de l'art babylonien et ont à leur tour donné une forte empreinte à l'art assyrien, qui ne s'en est jamais complètement affranchi, soit en architecture soit dans le décor. C'est probablement aussi aux Hittites que les rois d'Assyrie ont emprunté le style et la technique de leurs annales.

Par les Hittites aussi, dans une certaine mesure, s'est répandue chez les Grecs d'Asie et d'Europe la connaissance de la religion de Babylone, de sa magie, de sa médecine, de son astronomie, et de ses épopées.

HITTORF (Johann Wilhelm), physicien allemand, né à Bonn, mort à Munster (1824-1914). On lui doit d'importants travaux sur l'électrolyse, les tubes à vide, et la découverte des rayons cathodiques.

HITTORFF (Jacques-Ignace), architecte français, né citoyen français à Cologne en 1792, mort à Paris en 1867. Il fut à Paris l'élève de Percier et Lebas, puis il alla étudier les débris de l'architecture grecque en Sicile et y constata l'application, par les Grecs, de la polychromie, longtemps niée par les archéologues. De retour en France, en 1824, il restaura la salle Favart, construisit le théâtre de l'Ambigu-Comique avec Lecointe. Devenu, après 1830, architecte de la Ville de Paris et du Gouvernement, il construisit, en 1832, l'église Saint-Vincent-de-Paul, et plus tard, dans un large esprit rationaliste, la gare du chemin de fer du Nord. En 1852, le Gouvernement le chargea de remanier la décoration de la place de la Concorde, des Champs-Elysées et de l'avenue de l'Etoile ; c'est lui qui traça les plans des travaux du bois de Boulogne et de ses deux lacs, etc. L'Académie des beaux-arts l'avait élu en 1853.

Il a publié : *Architecture antique de la Sicile* (1826-1830) ; *Architecture moderne de la Sicile* (1826-1830) ; *Architecture polychrome chez les Grecs* (1831) ; *Restitution du temple d'Empédocle à Selinunte* (1851) ; *Mémoire sur Pompéi et Pétra* (1866) ; enfin, il a traduit de l'anglais les *Antiquités inédites de l'Attique* (1832).

HITZIG (Frédéric), architecte allemand, né et mort à Berlin (1811-1881).

HIUAN-TSANG, célèbre pèlerin bouddhiste chinois, sous l'inspiration de qui fut publié en 648 le mémorable *Si yu ki* (« Mémoires sur les pays d'Occident » ; trad. franç. par Saint-Julien, anglaise par Beal). De 629 à 645, il visita Tourfan, Kesch, le Tokharestan, l'Inde, les Pamirs. Son récit est précieux pour l'histoire du bouddhisme.

HIUAN-TSONG, empereur de la Chine, de la dynastie des T'ang, fils de Jouei-tsong, qui abdiqua en sa faveur. Il régna de 713 à 756 de notre ère. Il fonda l'académie des Han-lin, en 740 ; il combattit avec succès les Tibétains, fit la paix avec les Turcs. La révolte de son favori, Nan-Lou-chan, l'obligea à fuir au Sou-tch'ouan ; il fut remplacé par son fils, Sou-tsong, qui lui conféra le titre d'Empereur suprême.

HIVEN n. m. Musiq. Instrument chinois. V. HISCEN.

HIVER n. m. (anc. franç. *ivern* puis *iver ;* du lat. *hibernus*, hivernal). Saison qui, dans l'hémisphère boréal, suit l'automne, précède le printemps, et qui est la plus froide de l'année ; saison froide, en général. || Se dit pour froid : HIVER *tardif. Il n'y a pas eu d'*HIVER *cette année.* || *Fruits d'hiver,* Fruits qui n'achèvent de mûrir et qu'on ne mange qu'en hiver.

— Poétiq. Année : *Compter soixante* HIVERS. *L'*HIVER *de l'âge, des ans, de la vie,* La vieillesse.

— Alchim. Temps de l'humidité de la pierre.

— Mar. *Mât* ou *Bâton d'hiver,* Mât de perroquet sans flèche.

— Mili. *Quartiers d'hiver,* Cantonnements que prenait une armée au cours d'une campagne, quand la mauvaise saison l'obligeait à suspendre les opérations actives.

— ENCYCL. Astron. Dans son mouvement apparent autour du soleil, la terre décrit une ellipse dont le soleil occupe l'un des foyers ; le grand axe de cette orbite ou ligne des apsides est incliné de 11° environ sur la ligne des solstices, perpendiculaire elle-même à la ligne des équinoxes : ainsi, la distance du soleil à la terre est maximum le 1er juillet, et minimum le 1er janvier.

La *loi des aires* nous apprend que les aires décrites par le rayon vecteur de la terre sont proportionnelles aux temps employés à les décrire. Par suite, pour l'hémisphère boréal (V. SAISON), *l'hiver* sera la saison la plus courte avant l'automne, le printemps et l'été ; en jours civils, la durée de l'hiver est de 89 jours 2 heures environ.

Le 22 décembre, l'hiver commence, et le soleil quitte la constellation du Sagittaire pour entrer dans le Verseau ; à la fin de l'hiver, jour de l'équinoxe de printemps (21 mars), le soleil sort des Poissons pour entrer dans le Bélier. Pendant cette saison, le soleil est un peu plus rapproché de nous que pendant l'été (toujours pour l'hémisphère boréal), et, cependant, cette saison reste la plus froide, car les rayons lumineux et caloriques frappent nos régions plus obliquement. Malgré cette raison, les premières journées de l'hiver ne sont généralement pas les plus froides, car la durée de la nuit ne diminue que très lentement au début ; la nuit est longue, et le froid s'accumule, de sorte que les plus grands froids tombent ordinairement pendant le mois de janvier ou les huit premiers jours de février. Ensuite, la croissance rapide des jours permet à la terre de se réchauffer de plus en plus, et les phénomènes inverses se passent.

— Météor. Au point de vue climatérique, la durée et l'intensité du froid hivernal dépendent étroitement, pour chaque région de la terre, non seulement de sa latitude absolue, mais encore et surtout de la disposition relative des continents et des mers. V. CLIMAT, ISOTHERMES.

— Iconogr. Beaucoup de paysagistes et de peintres de genre ont essayé de fixer sur la toile des effets d'hiver. Citons les Hollandais Brueghel, Valkenburg, Th. Michau, J. d'Arthois, J. Dubbels, Van der Venne, Van Goyen, Van Kessel, Isaac Van Ostade, A. Van der Neer, Simon de Vlieger, Albert Cuyp ; Beerstraten ; les Italiens Marco Ricci et Ferd. Foschi ; les Français Courbet, Emile Breton, Gustave Doré, F. Français, Harpignies. Mentionnons plus particulièrement l'*Hiver ou le Déluge* de Poussin, au Louvre, *l'Hiver* de Lancret, et l'une des figures des *Quatre saisons* de Prud'hon.

Parmi les œuvres sculptées, signalons le bas-relief de Bouchardon pour la fontaine de la rue de Grenelle à Paris, celui de Clodion, à Paris, rue de Bondy et la statue de Houdon du musée de Montpellier. (V. planche *Beaux-Arts LXXI.*)

HIVERNADE n. f. Se dit quelquefois pour HIVERNAGE.

HIVERNAGE [*naj'*] n. m. (de *hiverner*). Saison des tempêtes ou des pluies dans les régions tropicales. || Temps que les navires passent en relâche, pendant la saison des pluies, des glaces ou des ouragans. || Port abrité, où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison.

— Econ. rur. Régime de stabulation pendant l'hiver pour les animaux des races bovine, ovine et chevaline, qui passent la belle saison dans les prairies. || Epoque pendant laquelle les abeilles demeurent enfermées dans la ruche. || Ensemble de précautions que prend l'apiculteur pour protéger contre le froid, nourrir ses colonies pendant la saison froide. || Ensemble des procédés utilisés pour retarder l'éclosion des œufs de vers à soie. || Application du froid à certains végétaux dont on veut retarder la croissance et le développement. || Labour donné avant l'hiver aux terres et aux vignes. || Dans le nord de la France, Fourrage de *graminées et légumineuses* que l'on fait consommer, pendant l'hiver, aux chevaux, bœufs ou moutons.

(En ce sens on dit aussi DRAVIÈRE et DRAGÉE. V. ce mot.) — Semaille du fourrage précédent, que l'on fait en automne et qui passe l'hiver dans la terre.

— ENCYCL. Séricic. Il y a tout intérêt à retarder l'éclosion des œufs de vers à soie, afin de mieux assurer l'approvisionnement en feuilles de mûrier. Dans ce but, la graine, placée dans des assiettes de porcelaine ou d'étain, est conservée dans un local où circule continuellement un air rafraîchi, de manière que la température, sans tomber jamais à 0°, ne dépasse pas non plus 13° C.

HIVERNAL, E, AUX adj. Qui appartient à l'hiver : *Ouragans* HIVERNAUX. || Semé en hiver : *Blés* HIVERNAUX.

HIVERNANT [*vèr-nan*], **E** ou **HIVERNEUR** [*vèr*]. **EUSE** [*euz'*] adj. et n. Qui va passer l'hiver dans le Midi, en Algérie, etc.

HIVERNATION [*si-on*] n. f. Syn. peu us. de HIBERNATION.

HIVERNE n. f. (substantif verbal de *hiverner*). Dans l'Aveyron, Brebis que les bergers ont le droit de mettre pour leur compte dans le troupeau qu'ils conduisent, et de nourrir pendant toute l'année aux frais du propriétaire de ce troupeau : *Les* HIVERNES *sont une source féconde d'abus.*

HIVERNEMENT [*man*] n. m. (de *hiverner*). Syn. inus. de HIBERNATION.

HIVERNER [*né*] v. intr. (de *hiver*). Séjourner dans un endroit pendant l'hiver. (Se dit plus spécialement des navires pris dans les glaces dans les régions polaires et obligés d'attendre la belle saison pour se dégager.) — Passer à l'abri la mauvaise saison : *La flotte* HIVERNE *dans tels ports. Les troupeaux des Alpes* HIVERNENT *au pied des montagnes.*

— ***Hiverné, e,*** part. pass. du verbe *Hiverner : Des terres* HIVERNÉES (bien préparées).

— Mar. Couvert de neige : *Côtes* HIVERNÉES.

— ***S'hiverner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Autref., S'aguerrir contre l'hiver en s'exposant aux premiers froids : *Les femmes croient qu'il faut* S'HIVERNER *pour avoir le teint plus blanc.* (Trévoux.)

HJAALMAREN ou **HIELMAR,** lac de Suède (læn de Vœstmanland et de Sœdermanland), se déversant dans le lac Mælar ; 480 km².

HJŒRRING, ville du Danemark (Jutland), près du Skager-Rak ; 11.000 hab. Ch.-lieu de division. Fonderies de fer.

HJORT (Pierre), philosophe et critique danois, né près de Copenhague en 1793, mort à Copenhague en 1871. Il professa, de 1822 à 1849, la langue et la littérature allemandes à l'académie de Sorœ. Il était partisan des idées romantiques. Il écrivit sur J. Scot Erigène, sur la question des duchés, etc. Il réunit, sous le titre de *Contributions critiques à l'histoire de la pensée contemporaine du Danemark,* ses mémoires et articles (1852-1867).

hl, Symbole de HECTOLITRE.

HLADIK (Venceslas), romancier et journaliste tchèque, né et mort à Prague (1868-1913). Journaliste de talent, il fut longtemps collaborateur des *Narodni Listz,* où il publia notamment plusieurs des articles recueillis par lui dans un volume sur *la France contemporaine* (1908). Il subit l'influence de Zola et de Maupassant, puis de Paul Bourget, et se distingua surtout dans le roman mondain, avec *Passion et Force* (1902) ; *Eugène Voldan* (1905) ; *les Femmes de Valentin* (1906) ; *les Conquérants* (1910) ; etc.

HLAING ou **rivière de Rangoon,** fleuve birman de l'Indochine occidentale. Il naît dans des marécages à l'est de Prôme, il traverse le lac d'Engma, passe à Rangoon où il devient navigable, et finit dans le golfe de Martaban (golfe du Bengale). Cours, environ 400 kil.

HLASKO (Joseph), patriote et journaliste polonais, né à Przesiemience, aux environs de Polock, en 1856. Etudiant en médecine à Saint-Pétersbourg, il fut accusé, en 1881, d'appartenir à une organisation secrète, et déporté en Sibérie (1882). Libéré en 1887, il vint à Varsovie et, sous le pseudonyme de SIEMIENIECKI, collabora au *Glos,* journal patriote. Arrêté de nouveau en 1894, il fut relégué dans le gouvernement de Vologda. Bientôt relâché, il écrivit dans plusieurs journaux, et fut appelé, en 1906, à diriger le *Dziennik Wilenski.* Lors de l'invasion allemande, en 1915, il se réfugia à Moscou, où les Polonais ententophiles le placèrent à la tête d'un grand organe politique, la *Gazeta Polska.* En 1918, il devint rédacteur de la *Gazeta Warszawska* (Varsovie), organe de la droite nationale.

HLAVATCHEK (Karel), poète tchèque, né à Prague en 1874, mort à Libne en 1898. Voué à une fin prématurée par la phtisie, il a exprimé ses tristesses en deux petits recueils très délicats : *Tard vers le matin* (1896), et *la Cantilène vengeresse* (1898), qui ont fait de lui le meilleur représentant de l'école décadente tchèque.

HLAVKA (Joseph), architecte tchèque, né en 1831, mort à Prague en 1908. Il étudia à Prague et à Vienne et se perfectionna en Italie. Il a exécuté le palais épiscopal de Czernovitz et l'Opéra de Vienne. Patriote éclairé, il a doté d'une importante fondation l'université tchèque de Prague et consacré une somme de 200.000 florins (plus de 400.000 francs de l'époque) à la création de l'académie tchèque de François-Joseph, dont il devint le président.

HLIBIV ou **HLIBOV** (Léonid), poète ukrainien, né à Vesele-Podole (gouv. de Poltava) en 1827, mort en 1894. Sous l'influence de Chevtchenko, il écrivit en langue ukrainienne. Il collabora à la revue *Osnova* (1861-1863). Son œuvre principale est un recueil de *Fables* (Tchernigov, 1863, 1872 ; Kiev, 1882).

HLIBOKA, marché de Roumanie (Bukovine, district de Czernowitz), près du Sereth ; 5.460 hab.

HLINKA (André), prêtre et homme politique slovaque, né et mort à Tchernov, près de Rozomberk (1864-1938). Curé de Rozomberk, leader du parti populaire slovaque, catholique et autonomiste, il combattit la politique d'unification. En septembre 1919, il adressa à la Conférence de la Paix, un « Mémoire » demandant un plébiscite en Slovaquie, fut arrêté et emprisonné en Moravie. Son élection au Parlement (avril 1920) lui rendit la liberté. Il constitua en groupement indépendant les catholiques populaires de Slovaquie. Hlinka, abandonna l'opposition systématique en 1926, mais sans perdre de vue la réalisation du programme autonomiste.

HLINSKO, ville de Bohême, sur la Chrudimka, affluent de l'Elbe ; 5.000 hab. Fabriques de poteries et de toiles de lin.

HLOHOVEC (en hongrois **Galgocz;** en allemand **Freistadtl**), bourg de Slovaquie (district de Nitra), sur le Vah ; 8.420 hab. Château avec parc ; église des Franciscains. Fabrique d'objets sculptés en bois.

HLUCHIN (en allemand **Hulstschin**), ville de Tchécoslovaquie, sur l'Oppa ; 4.800 hab. Fabrique de bas. Château.

hm, Symbole de HECTOMÈTRE.

H. M. S. En anglais, abréviation de *His* (ou *Her*) *Majesty's Ship* ou *Service* (*bateau* ou *service de Sa Majesté*).

HNATJUK (Volodymyr), ethnographe ukrainien, né aux environs de Buczacz (Galicie) en 1871, mort à Lwów en 1926. Il se consacra principalement aux études ethnographiques et publia de précieux travaux sur les rites funéraires, la démonologie ukrainienne et galicienne, les chansons populaires, etc. On notera en particulier son ouvrage sur *les Légendes nationales des Ruthènes de Galicie* (1902) et les six volumes de ses *Matériaux ethnographiques sur la Ruthénie hongroise* (1897-1911).

HNEVKOVSKY (Sébastien), littérateur tchèque, né à Zobrak en 1770, mort à Prague en 1847. Un des promoteurs de la renaissance littéraire bohême, il publia, avec Buchmayr et les frères Negedly, le premier journal qui ait paru en langue tchèque, *le Héraut.* On lui doit : *Dewin,* poème héroï-comique (1829) ; *le Docteur Faust,* conte (1844) ; la tragédie *Jaromir ;* la comédie *les Fiancés de Kolodiej,* et un *Traité de la prosodie tchèque.*

HNOS. Dans la mythologie scandinave, Fille d'Oder et de Freyja et déesse de la Fortune et de la Perfection.

***HO!** interj. (onomatopée). S'emploie pour appeler ou interpeller : Ho! *du canot!* — Pour marquer l'étonnement, l'admiration, l'indignation, l'improbation, la contradiction : Ho! *que vois-je!...* Ho! *que c'est beau!* (En ce sens on écrit également OH!) Ho! HO! *quelle égrillarde!* (Molière.) Ho! HO! *n'y comptez pas.*

Ho, Symbole chimique du *holmium.*

HOA-BINH, prov. du Tonkin (Indochine française), dans la zone montagneuse à l'ouest du delta du fleuve Rouge ; 60.000 hab., dont 50.000 Muongs. Riziculture et exploitation forestière. Ch.-lieu : Hoa-binh, sur la rivière Noire, affl. du fleuve Rouge.

HOAÏS, tribu aborigène de la Chine, qui habitait primitivement la vallée du Hoang-ho et qui a été refoulée par les Chinois dans les montagnes.

***HOANG-HIN** [*ho-an-ghin*] n. m. Plante chinoise, appelée aussi KHI-TSI, LOU-HO, ou KO, qui est une espèce de légumineuse papilionacée de la tribu des phaséolées.

— ENCYCL. Cette plante se rencontre particulièrement dans les provinces de Tché-kiang et de Kiang-nan. Les filaments en sont textiles, et donnent une toile excellente. Les fleurs de cette plante, d'un rouge vif, sont disposées en grappes ; quand elles sont séchées au soleil, les habitants les cuisent dans l'eau et en font une sorte de bouillon.

HOANG-HO (*Fleuve Jaune* en chinois). Fleuve de l'Asie orientale qui arrose le centre et le nord de la Chine, depuis l'intérieur du Tibet jusqu'au golfe de Tché-li, dans lequel il se jette. Cours, 4.100 kil. Né au Tibet, dans une région de faibles collines située au sud des monts Koen-Luen, par quelque 4.800 m. d'altitude, le Hoang-ho franchit les premiers gradins du haut plateau par une série de cascades et de rapides qui se continuent à travers tout le Kan-sou. Il est, dans cette province, écarté de sa direction primitive O.-E. et décrit alors, jusque dans le pays des Ordos, entre Lan-tchéou fou et T'ong-Korn, une grande boucle dans la dernière partie de laquelle il sépare le Chan-si et le Chen-si. A son entrée dans le Ho-nan, il reprend, sous l'influence des montagnes entre lesquelles il coule, une série de coudes et de détours ; puis tout chargé du limon jaune (de là son nom) qu'il a arraché aux terres sur lesquelles il a coulé, il pénètre en plaine et arrose le N.-O. du Chan-tong qu'il traverse en écharpe pour aboutir sur la côte sud du golfe du Tche-li.

Le Hoang-ho est un fleuve travailleur, dont les boues et les sables qu'il charrie ne cessent d'exhausser le lit, et dont les inondations, quand il brise son rempart de digues, sont très dangereuses. Il est très peu navigable et change fréquemment de lit. Souvent il a coulé soit au N., soit au S. des monts du Chan-tong, se déversant tantôt dans le golfe du Tche-li et tantôt dans la mer Jaune. Son dernier déplacement important date de 1851 ; auparavant, il coulait vers le S.-E., dans le Kiang-sou et finissait dans la mer Jaune. Ses inondations, ses déplacements de cours lui ont valu les surnoms de « fleuve incorrigible » et de « fléau des enfants de Han ».

***HOANG-NAN** [*ho-angh-nan*] n. m. L'écorce de cette drogue, fournie par le *strychnos gaultheriana,* loganiacée grimpante qui croît dans la province de Than-hoa, est réputée, au Tonkin, comme spécifique de la lèpre et de la rage. (Elle contient de la strychnine, de la brucine, et un agent comparable à la curarine par ses effets physiologiques. Doses : poudre, 0gr,75cg ; extrait hydro-alcoolique, 0gr,30cg, par vingt-quatre heures.)

Hoazin.

***HOAT-CHI** [*ho-at*] n. m. Terre bolaire très blanche, que les Chinois emploient à la fabrication de la porcelaine.

***HOAZIN** [*ho*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des opisthocomidés.

— ENCYCL. Les *hoazins* ne comptent qu'une seule espèce, du nord de l'Amérique méridionale : c'est l'*opisthocomus hoazin,* hoazin huppé, grand oiseau élancé, à bec épais, court, à cou mince, à petite tête huppée, brun à reflets bronzés, avec le ventre roux et des bandes blanches et jaunâtres ; il est long de 60 cm.

HOBAL, HOUBAL, idole des Arabes antéislamiques taillée dans de la cornaline et dont la main droite était d'or. (Elle se trouvait dans le temple de la Caaba à La Mecque, avec d'autres statues adorées par les tribus de l'Arabie, qui furent toutes détruites par Mahomet.)

HOBART PACHA (Auguste-Charles), marin anglais, né à Norton en 1822, mort à Milan en 1886. Il se distingua à la prise de Bomarsund (1854) et à l'attaque d'Abo, et servit sur mer la cause des Confédérés, pendant la guerre de Sécession. Passé, en 1867, au service de la Turquie comme contre-amiral, avec le titre de pacha, il réprima l'insurrection crétoise. Il réorganisa la flotte ottomane et commanda, en 1877, l'escadre de la mer Noire durant la guerre contre la Russie. En 1881, il reçut le grade de *muchir* (maréchal). On lui doit *Sketches of my life* (1886).

HOBART (et non plus, depuis 1881, **Hobart-Town**), ville du Commonwealth of Australia, capitale de l'île et de « l'Etat originel » de Tasmanie, sur le Derwent ; 60.000 hab. Siège du gouvernement et centre intellectuel (université) de la colonie ; port vaste et sûr ; docks. Construction de navires, sidérurgie. Ville fondée en 1804, et tout européenne d'aspect.

HOBBEMA (Meindert), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1638-1709). On ne sait presque rien de la vie de cet artiste, un des plus grands paysagistes connus, sinon qu'il se maria en 1668. Jusqu'en 1739, son nom est ignoré ; ses œuvres sont attribuées à d'autres artistes, notamment à Ruysdaël, dont il était le contemporain. Il s'est principalement attaché à représenter des forêts, des moulins. Ses tableaux ensoleillés représentent toujours la nature sous un aspect riant. Van de Velde, Berghem, Storck ont orné ses paysages de figures et d'animaux. Citons le *Dessinateur,* du musée de Berlin ; le *Paysage boisé,* du musée de Vienne, la *Vue prise auprès d'un hameau,* l'*Avenue à Middelharnis* (National Gallery). Une des meilleures toiles du maître est une *Vue de Hollande* (galerie Littleton), avec figures et animaux peints par Adrien Van de Velde.

HOBBES (Thomas), philosophe anglais, né à Malmesbury en 1588, mort à Hardwick en 1679. A sa sortie de l'université d'Oxford, il devint précepteur d'un jeune homme de son âge, membre de la famille des Cavendish. Vingt ans plus tard, il fut chargé de l'éducation du fils de son ancien élève. Il se lia, à Paris, avec le P. Mersenne. En 1640, il écrit les *Eléments de la loi naturelle et politique ;* en 1642, il publia le *De cive ;* en 1654, le *Léviathan,* ouvrage dans lequel il défendait le pouvoir absolu. Quelques-uns virent là une flatterie vis-à-vis de Cromwell. Le *De corpore* (1655) et le *De homine* (1656) formèrent, avec le *De cive,* une trilogie physique, psychologique et politique. En 1667, la Chambre des communes, dans un bill où le *Léviathan* est visé, réclama des mesures contre les athées. Le roi consentit à protéger le philosophe, à la condition qu'il ne publierait plus aucun ouvrage. Vers 1670 il composa, sans les éditer, *Behemoth,* histoire des causes de la guerre civile en Angleterre, une *Histoire ecclésiastique,* et son *Autobiographie* en distiques latins (1672). Toute cette période est consacrée à de vives discussions avec les mathématiciens.

Hobbes.

Selon lui, toute substance est corporelle, tous les phénomènes se réduisent à des mouvements. Hobbes professe le nominalisme. Sa morale est l'utilitarisme. A l'état de nature, tout homme a droit à tout ; c'est la guerre de tous contre tous. Les hommes, concevant que la paix est le plus grand des biens, conçurent par un contrat tous les droits à un seul souverain (monarque ou conseil). Dès lors, le bien et le mal dépendent uniquement des décisions du souverain ; la vraie religion est celle qu'il reconnaît. Jamais théorie plus logique du despotisme n'a été donnée.

HOBBES (John-Oliver). Biogr. V. CRAIGIE.

***HOBEREAU** [*rô*] n. m. (pour HOBEREL ; de l'anc. franç. *hobe, hobel,* petit oiseau de proie, mot d'origine germ.). Petit faucon, dit aussi FALQUET, qui ne chasse que les petits oiseaux.

— *Fig.* et *par dénigr.* Petit gentilhomme campagnard vain et dur.

— ENCYCL. Le *hobereau* commun est élancé, léger, à longues ailes falquées, qui, repliées, dépassent la queue. (Il est noir bleuâtre, avec la tête grise, la nuque tachée de blanc, les ailes et la queue noires, le ventre jaunâtre flambé de brun, les cuisses, le croupion et le dessous de la queue roux. Les pattes sont jaunes. Livrée et taille varient suivant le sexe et l'âge ; la femelle, plus grande, mesure 38 cm. de long et 92 cm. d'envergure. Répandu en Europe et en Asie. Il chasse surtout les alouettes, qu'il suit, dans leurs migrations d'hiver, jusqu'en Afrique et dans l'Inde.)

Hobereau.

HOBHOUSE (John CAM), baron BROUGHTON, homme d'Etat anglais, né près de Bristol en 1786, mort à Londres en 1869. Ami de Byron, avec lequel il voyagea en Portugal, en Espagne, en Grèce, en Orient, il détruisit, en

1834, comme exécuteur testamentaire du poète, les *Mémoires* de celui-ci. Radical fervent, Hobhouse fut en 1832 secrétaire d'État à la guerre et en 1833 chef-secrétaire pour l'Irlande. Il a laissé, entre autres ouvrages : *a Journey through Albania and other province of Turkey* (1813) ; *Historical illustrations of the fourth canto of « Childe Harold »* (1818) ; *Haly* (1859), et surtout des souvenirs fort intéressants : *Recollections of a long life* (1865).

HOBOKEN, ville des Etats-Unis (New-Jersey), à l'embouchure de l'Hudson ; 68.200 hab. Ville industrielle ; grandes fabriques de soieries.

HOBOKEN, commune de Belgique (prov. et arrond. admin. d'Anvers), sur l'Escaut ; 26.120 hab. Culture maraîchère ; fabrique de chicorée, brasseries. Chantier de constructions navales. Haut fourneau ; usine de désargentation du plomb ; peignage de laine ; gobeleterie.

HOBOKÉNIEN. Géol. Nom donné jadis en Belgique au quaternaire à *Elephas antiquus*. (Peu us.)

HOBRŒ, ville de Danemark (Jutland, arrond. d'Aarhuus), sur le fjord de Mariager ; 5.600 hab. Distilleries d'eau-de-vie ; brasserie, fonderie, fabrique de machines ; chantiers de constructions navales.

HOBY (sir Thomas), né à Leominster en 1530, mort en 1566 ; a traduit en anglais le *Cortegiano* (Courtisan) de Castiglione (1561). Il mourut à Paris où il était ambassadeur d'Angleterre.

***HOC** [*hok'*] n. m. (mot lat. signif. *ceci*). Jeu dans lequel certaines cartes privilégiées assuraient la levée et qu'on jouait en disant : « Hoc ».

— Fig. *Etre hoc*, Ce qui est assuré à quelqu'un : *Cela lui* EST HOC.

Eh ! que n'es-tu mouton, car tu me *serais hoc*.
LA FONTAINE.

...Mon congé cent fois me *fût-il hoc*,
La poule ne doit point chanter devant le coq.
MOLIÈRE.

— Linguist. *Ad hoc*. V. AD HOC. || *Ab hoc et ab hac*. V. AB HOC ET AB HAC.

— ENCYCL. Jeu. Le *hoc* est un jeu de cartes qui se divise en deux sortes : le *hoc de Lyon* et le *mazarin*. Le mazarin, plus répandu, ressemble à l'ambigu. Il est mêlé de piquet, de brelan, de séquence.

***HOCA** n. m. Jeu d'origine italienne, importé en France après l'arrivée de Mazarin et qui ressemblait au biribi. (Il fut interdit par le pape et le parlement de Paris. Le tableau du jeu était divisé en trente cases, et le gagnant recevait vingt-huit mises. Les règles du jeu sont celles du *biribi*.)

hoc caverat mens provida Reguli, Pensée d'Horace (*Odes*, 3, 5, 13), signifiant : « L'âme prévoyante de Régulus y avait pourvu. » Souvent on en fait une application ironique aux prophètes après l'événement.

HOCCLEVE ou **ÖCCLEVE** (Thomas), poète anglais, né (probablement en Bedfordshire) en 1368, mort à Londres vers 1450. C'est un disciple abâtardi de Chaucer. Ses œuvres principales sont : *le Gouvernement des princes* (1411-1412), suite de sermons édifiants en vers ; *la Male règle de T. Occleve*, retour pleurnichard sur ses folies de jeunesse ; et *la Complainte Notre-Dame*.

***HOCCO** [*ho-ko*] n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des cracidés, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *hoccos* sont de gros oiseaux à plumage foncé et brillant qui vivent perchés sur les arbres et ne descendent à terre que pour chercher leur nourriture, autant végétale qu'animale. Ils s'apprivoisent assez facilement, mais se reproduisent mal en captivité ; leur chair est bonne à manger, quoique celle des individus sauvages ait une saveur alliacée spéciale. Le hocco offre deux particularités très curieuses : 1° dans les basses-cours, en plein air, il joue le rôle du chien de berger ; 2° il est ventriloque. Le hocco commun (*crax alector*), du Brésil et des Guyanes, atteint 1 m. de long ; il est noir bleu brillant, avec le ventre et le croupion blancs. Le hocco caronculé (*crax carunculata*) du Brésil est plus petit.

Hocco.

HOÇEIN n. m. Elément onomastique arabe. V. HUSSEIN.

hoc erat in votis, mots lat. signif. : *Cela était dans mes vœux, Voilà ce que je désirais*. Mots d'Horace (*Satires*, II, VI, 1), que l'on rappelle en parlant d'un souhait dont la réalisation a comblé tous les désirs.

***HOCHAGE** n. m. (de *hocher*). Action d'abattre les pommes à cidre. (Dialectal.)

HO-CHANG n. m. Nom donné en Chine aux bonzes bouddhistes (les Tibétains exceptés).

HOCHAT [*cha*] n. m. En Turquie, sirop de raisin sec.

HOCHBERG (margraves DE), branche aînée de la maison de Bade, qui tire son nom du vieux château de *Hochberg* ou *Hachberg*, près de Fribourg-en-Brisgau et dont la tige est HENRI Ier (1190), fils cadet du margrave Hermann IV de Bade. A la mort de Henri III, cette branche se divisa en HOCHBERG-HOCHBERG et HOCHBERG-SAUSENBERG. La première s'éteignit avec Otton III (1418), dont la succession revint au margrave de Bade. La seconde finit avec Philippe, comte de Hochberg-Sausenberg (1503), et ses biens revinrent au margrave de Bade, sauf Neuchâtel porté par sa fille Jeanne dans la maison de Longueville. En 1787, le margrave Karl-Friedrich épousa en secondes noces Louise-Caroline Geyer de Geyersberg et lui fit octroyer, par l'empereur, le titre de « comtesse de Hochberg », dont les fils devaient porter le titre. La mort du prince-héritier fit attribuer par décret du margrave la succession aux enfants du second lit, et Léopold devint grand-duc de Bade (1830).

HOCHDORF, commune de Suisse (canton de Lucerne), au sud du lac de Baldegg ; 3.205 hab. Arbres fruitiers, laiterie ; fabrique de tuyaux en ciment ; brasserie.

***HOCHE** n. f. (pour OCHE, plus anciennem. OSCHE ; correspond au provençal *osca*, d'origine inconnue). Coche, entaillure. || Brèche sur une lame. || Petite échancrure propre à recevoir le tenon du levier ou de la bascule d'une lame de couteau pliant. || Entaille qui arrête la corde d'une arbalète, lorsqu'elle est tendue. || Petite entaille dans un morceau d'étoffe. || Encoche que l'on fait sur deux bouts de bois placés à la même hauteur et accolés l'un à l'autre, pour indiquer au client et au marchand le nombre d'objets dus par le premier et vendus par l'autre. V. TAILLE.

— Agric. Labour donné, avant l'hiver, aux terres et aux vignes. || Semis de seigle, d'orge, d'avoine, que l'on fait à l'automne, afin d'avoir un pâturage d'hiver.

***HOCHE** n. f. (origine néerlandaise ?). Montant de bois scellé dans un mur et sur lequel on fixe des cordeaux tendus, permettant de constater l'épaisseur de ce mur.

HOCHE (Louis-Lazare), général français, né à Montreuil, faubourg de Versailles, en 1768, mort à Wetzlar en 1797. Fils d'un palefrenier, il entra lui-même, à quatorze ans, comme aide-palefrenier, aux écuries royales. En 1784, il s'engagea dans les gardes-françaises. Grenadier en 1785, il passa caporal en 1789, et il était capitaine en 1792. Un mémoire qu'il adressa au Comité de salut public sur la situation militaire mit en relief la haute intelligence du jeune officier, que Carnot nomma aussitôt chef de bataillon à l'armée du Nord. Hoche alla défendre Dunkerque contre les Anglais, puis, ceux-ci repoussés, il fut promu chef de brigade, général de brigade trois jours après ; enfin général de division commandant en chef l'armée de la Moselle. Hoche alliait à une extrême bravoure et à une inflexible sévérité en matière de discipline une âme généreuse, pleine de sollicitude pour ses subordonnés. Chef d'armée, il se montra, a dit Napoléon Ier, « un véritable homme de guerre ». Il échoua d'abord contre les Austro-Prussiens à Kaiserslautern (1793), mais, trois semaines plus tard, il les écrasa à Wœrth et Frœschwiller, reprit les lignes de Wissembourg, débloqua Landau, et rejeta l'ennemi au delà du Rhin. En 1794, il épousa, à Thionville, Adélaïde Déchaux. Mais, quelques jours après, dénoncé comme suspect par Pichegru, son rival, il fut incarcéré à la Conciergerie. Mis en liberté au 9-Thermidor, il reçut la mission de combattre la chouannerie, qu'il réduisit promptement (1795). Cinq mois après, il écrasa, à Quiberon, une armée d'Emigrés à la solde de l'Angleterre (V. QUIBERON), fit fusiller les derniers chefs vendéens, Charette et Stofflet, et pacifia la Vendée. Il tenta alors une descente en Irlande. Mis ensuite à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse (1797), il franchit le Rhin et battit les Autrichiens à Neuwied et à Altenkirchen. Il était à Wetzlar, lorsqu'il mourut, à vingt-neuf ans, d'une maladie de poitrine, et non pas, comme on l'a dit parfois, sans preuve, d'un empoisonnement. Hoche reste une des figures les plus grandes et les plus pures de la Révolution.

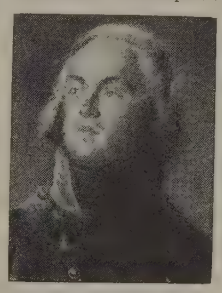

Hoche. — Cl. Braun.

***HOCHEMENT** [*man*] n. m. Action de hocher : *Un* HOCHEMENT *de tête*.

***HOCHEPIED** [*pi-é*] n. m. Fauconn. Syn. de HAUSSE-PIED. || Pl. *Des* HOCHEPIEDS.

***HOCHEPOT** [*po*] n. m. Ragoût de viandes diverses cuites avec des marrons, des navets.

***HOCHEQUEUE** [*keû*] n. m. Nom vulgaire des *bergeronnettes hausse-queue* ou *lavandières*, qui remuent continuellement la queue. || Pl. *Des* HOCHEQUEUES.

***HOCHER** [*ché*] v. tr. (origine douteuse). Secouer : *La bergeronnette* HOCHE *la queue en marchant*. || Abattre en secouant : HOCHER *des pommes à cidre*.

— *Hocher la tête*, La remuer de droite à gauche, et *vice versa*, en signe de dénégation. || *Hocher la bride, le mors*, Les secouer fréquemment pour exciter le cheval ; et au fig. *Hocher le mors à quelqu'un*, Chercher à l'animer, à l'exciter : *Pas un n'osait* HOCHER LE MORS *au prince*. (Saint-Simon.) [Vx.]

— Intransitiv. *Hocher de la tête, du nez*, Les secouer de haut en bas, et *vice versa*, en signe de doute, d'inquiétude, de mécontentement. || *Hocher du mors, de la bride*, Se dit du cheval qui secoue le mors, la bride.

***HOCHER** [*ché*] v. tr. Faire des entailles sur le bord d'une étoffe, dans les tailles de bois : HOCHER *une taille*.

***HOCHET** [*chè*] n. m. (de *hocher*). Jouet, généralement de matière dure, composé d'un manche adapté à un petit récipient contenant des grelots, des cailloux, etc., qu'on donne à un tout jeune enfant pour qu'il le porte à sa bouche et le presse entre ses gencives, pendant le travail de la dentition, ou pour qu'il s'amuse à le secouer : *Un* HOCHET *de buis, d'argent*. (Il vaut mieux, tout simplement, donner, à l'enfant « qui fait ses dents », un bâton de racine de guimauve, à mâchonner.)

Hochet.

— *Par extens.* Jouet quelconque. Chose futile, qui amuse, qui flatte quelque passion : *Les décorations, ces* HOCHETS *de la vanité. Il est des* HOCHETS *pour tout âge*. (Fontenelle.)

Tous ces *hochets* de l'homme, enviés par l'enfant.
V. HUGO.

— Agric. Bêche à fer large, employée dans les terres légères.

— Techn. Charbon menu, auquel on donne le nom de AGGLOMÉRÉ. || Moule qui, dans les fabriques d'agglomérés, sert à fabriquer les briquettes employées pour le chauffage.

***HOCHEUR** n. m. (de *hocher*). Qui abat les pommes à cidre.

***HOCHEUR** n. m. Nom vulgaire du *cercopithecus nictitans*, de l'Afrique occidentale, très voisin du *blanc-nez*. V. BLANC-NEZ.

HOCHFELDEN, ch.-lieu de cant. du Bas-Rhin, arrond. et à 27 kil. de Strasbourg, sur la Zorn et le canal de la Marne au Rhin, près des ruines du Kochersberg qui dominent la plaine d'Alsace ; 2.515 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. — Le canton a 30 comm., et 14.300 hab.

HOCHHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse-Nassau), dominant le Main ; 4.000 hab. Brasseries, vignobles. En 1813, combat entre Napoléon Ier et les Alliés. La *région* fournit des vins blancs estimés (*hochheimer*), dont une partie sert à la fabrication de vins mousseux. — Ville d'Allemagne (Saxe) ; 2.400 hab.

***HOCHHEIMER** n. m. Vin blanc récolté à *Hochheim* (Hesse-Nassau). Parfum aromatique agréable. V. HOCK n. m.

HO CHI-MINH, homme politique vietnamien. V. *Supplément*.

HOCHKIRCH, village d'Allemagne (Saxe, cercle de Bautzen). Défaite de Frédéric II de Prusse par l'Autrichien Daun (14 oct. 1758).

HOCHNEUKIRCH, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Düsseldorf) ; 4.900 hab. Filature, cigares.

HOCHSPEYER, bourg d'Allemagne (Bavière, Palatinat, cercle de Kaiserslautern) ; 3.000 hab. Fabrique de produits chimiques. Commerce de bois.

HOCHSTÆDT ou **HŒCHST**, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden), au confluent de la Nidda et du Main ; 31.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabriques de couleurs, de machines, de gélatine, de meubles. Fonderie de fer et de cuivre. En 1622, bataille entre Tilly et Christian de Brunswick. Victoire de l'Autrichien Clerfayt sur Jourdan (11 oct. 1795).

— Art décor. Une fabrique de porcelaine, fondée en 1740 par Ringler avec l'aide de Bengraf, y produisit de beaux services de table ; les légumiers et compotiers représentaient les légumes et les fruits qu'ils devaient contenir ; des paysages et des animaux y étaient finement peints. Le sculpteur Melchior exécuta pour cette manufacture de délicieuses figurines. Marque : une roue, surmontée plus tard de la couronne électorale.

HOCHSTÆDT, ville d'Allemagne (Bavière), sur le Danube ; 2.120 hab.

Hochstædt (BATAILLES DE). Trois batailles célèbres ont été livrées par les Français dans la plaine de Hochstædt : la première, pendant la guerre de la succession d'Espagne, fut gagnée, le 20 septembre 1703, par Villars, sur l'armée autrichienne du comte de Styrum ; la seconde, pendant la même guerre, fut perdue, le 13 août 1704, par Tallart et Marsin, contre les troupes anglo-autrichiennes aux ordres de Marlborough et du prince Eugène (les Anglais appellent cette bataille *Blindheim*) ; la troisième fut une victoire remportée, le 19 juin 1800, par Moreau, généralissime de l'armée du Rhin, sur les Autrichiens du feld-maréchal Kray.

HOCHSTETTER (Ferdinand VON), géologue et voyageur autrichien, né à Esslingen en 1829, mort à Oberdœbling, près de Vienne, en 1884. Il fit, au cours de l'expédition de la *Novara* (1857-1859), d'importantes observations géologiques en Nouvelle-Zélande, et devint par la suite professeur de minéralogie et de géologie à l'Institut polytechnique de Vienne (1860), conservateur du musée d'histoire naturelle, et enfin (1877) directeur du cabinet de minéralogie et des collections anthropologiques et ethnographiques. Parmi ses nombreux travaux, il faut citer : *Neuseeland* (1863) et la partie géologique du voyage de la frégate autrichienne *Novara* autour du monde (1864-1867 ; 3 vol.). — Les alpes de la Nouvelle-Zélande ont, en souvenir de lui, le *pic Hochstetter* (2.890 m.).

***HOCHSTETTERIA** [*hok-sté-té*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes, de la famille des mytilidés, ressemblant à de très petites moules. (Ces animaux habitent les rivages des îles Saint-Paul et d'Amsterdam.)

***HOCK** n. m. Abréviation de HOCHHEIMER, par laquelle les Anglais désignent, d'une manière générale, tous les vins blancs du Rhin.

HOCK (Auguste), poète et historien belge, né et mort à Liége (1815-1901). Il a écrit de très jolies poésies en dialecte wallon, et s'est adonné à l'étude du folklore et à des recherches sur l'histoire locale. On lui doit, entre autres ouvrages érudits et curieux : *Croyances et Remèdes populaires au pays de Liége* (1872) ; *Liége au XVe siècle* (1881) ; *Liége au XIXe siècle* (1885-1886) ; etc.

HOCKENHEIM, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Mannheim), sur le Kraichbach, affl. du Rhin ; 8.750 hab. Culture de tabac et de houblon. Fabriques de cigares.

***HOCKEY** [*ho-kè*] n. m. (mot angl. signif. *crosse*). Jeu qui nous est venu d'Angleterre vers la seconde moitié du XIXe siècle et qui semble être une modification de nos vieux jeux français de la *crosserie*, de la *croche* et du *gouret*.

— ENCYCL. Le *hockey* se pratique, sur un terrain gazonné mesurant 91 m. de long (100 yards) sur 50m,55 au moins de large (55 yards), entre deux équipes de onze joueurs, chacune d'elles étant composée d'un gardien de but, deux arrières, de trois demis, et de cinq avants.

A l'aide d'une crosse de bois aplatie dans sa partie courbe, les joueurs doivent faire passer une balle de cuir, d'une circonférence de 23 cm., entre les poteaux de but placés au centre des deux plus petits côtés du terrain. Espacés de 3m,64 (4 yards), ces poteaux sont reliés par une barre horizontale placée à 2m,12 (7 pieds) du sol. On compte un but chaque fois que la balle, passe entre les poteaux du camp adverse. La partie dure une heure (deux mi-temps de 30 minutes coupées par un repos de 5 minutes).

Le *hockey sur glace*, originaire du Canada, se dispute entre deux équipes de patineurs qui poussent ou lancent, à l'aide d'une *crosse* ou *stick*, un *palet* ou *puck* qu'ils essaient de faire entrer dans le *but* ou *goal* du camp adverse.

Balle et crosse de hockey.

***HOCKEYER** n. m. Sports. Joueur de hockey.

***HOCKIAC** [*ki-ak'*] n. m. Tablette de bouillon qui se prépare en Orient, surtout en Chine.

hoc opus, hic labor est (*Voilà la difficulté, voilà ce qu'il y a de pénible*), premier hémistiche d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. VI, v. 129). Enée s'apprête à descendre aux enfers. Il consulte la sibylle de Cumes, qui lui répond : « La descente est facile ; la porte du noir empire est ouverte nuit et jour. Mais revenir sur ses pas et revoir la lumière, voilà la difficulté. » On rappelle ces mots latins pour indiquer le point difficile d'une chose.

HOCQUINCOURT (Charles DE MONCHY, marquis D'), maréchal de France, né en Picardie en 1599, mort à Dunkerque en 1658. Il fit ses premières armes en Italie et prit une part brillante aux dernières batailles de la guerre de Trente ans. Fidèle au parti de la cour pendant la Fronde, il gagna sur Turenne la bataille de Rethel, en 1650. Créé maréchal de France en 1651, il se fit battre par Condé à Bléneau ; il échoua au siège de Girone, puis passa à l'ennemi en 1658, et, chargé de défendre Dunkerque, assiégé par les Français, il fut tué en voulant reconnaître les lignes françaises.

hoc volo, sic jubeo; sit pro ratione voluntas, mots lat. signif. : *Je le veux, je l'ordonne; comme raison, que ma volonté suffise.* Vers de Juvénal (*Satires*, VI, v. 223), qui met ces mots dans la bouche d'une femme impérieuse. (Se cite en parlant d'une volonté arbitraire et irréductible.)

HODEIDA (la *Sacatia* des anciens), ville et principal port de l'Yémen (Arabie), sur la mer Rouge ; 42.000 hab. Exportation de peaux et de café.

HODELL (François-Oscar-Léonard), auteur dramatique suédois, né à Stockholm en 1840, mort en 1890. Acteur et auteur, il fut engagé, en cette double qualité, au théâtre du Sud, où il resta jusqu'en 1870. Il dirigea alors la feuille humoristique *le Lutin du dimanche*, qu'il acquit en 1881. Citons, parmi ses très nombreuses pièces : *Chambre à louer* (1860) ; *Stockholm la nuit*, et surtout *Andersson, Pettersson et Lundstræm* (1886), remaniement du *Lumpacivagabundus* de Nestroy.

HODER (Had), un des fils d'Odin, dans la mythologie scandinave. Il était aveugle, et il tua son frère Balder, en lançant sur lui une flèche de gui que Loke, le mauvais génie, lui avait mise dans la main.

HODES, population du sud-ouest de la Bohême, qui a le mieux conservé le type des anciens Tchèques.

HODGES (Courtney H.), général américain, né à Perry (Georgie) en 1887 ; il réalisa la percée de Saint-Lô en 1944 et fit la jonction avec les Russes sur l'Elbe en 1945.

HODGKINSON (Eaton), savant anglais, né à Anderton en 1789, mort à Manchester en 1861. Il étudia principalement l'emploi du fer en architecture et en mécanique, et fit de nombreuses expériences sur l'utilisation des colonnes en fonte dans la construction. Le premier, il utilisa des rails ayant la forme d'un T renversé.

Hodgson (MALADIE DE). Insuffisance aortique d'origine artérielle.

hodie mihi, cras tibi, adage latin signifiant : *Aujourd'hui à moi, demain à toi.* S'adresse, dans le langage ordinaire, à une personne qui devra bientôt subir une épreuve à laquelle nous venons d'être soumis nous-mêmes.

HODIERNA ou **ADIERNA** (Jean-Baptiste), astronome et naturaliste italien, né à Raguse (Sicile) en 1597, mort à Palma en 1660. Il fut docteur et archiprêtre de l'église de Palma. Il a étudié les éclipses des satellites de Jupiter, et on lui doit les premières recherches sur le prisme, etc. En histoire naturelle, il découvrit que la mère abeille fait seule tous les œufs, étudia le premier l'œil de la mouche et les dents de la vipère. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Universæ facultatis directorium physico-theoricum, opus astronomicum* (1629) ; *l'Occhio della mosca* (1644) ; *Dentis in vipera virulente anatomia* (1646) ; *Protei cælestis vertigines seu Saturni systema* (1657) ; *De admirandis phasibus in sole et luna visis ponderationes opticæ* (1656).

HODIMONT, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Verviers), sur la Vesdre ; 4.025 hab. Fabriques de draps et lainages ; filatures et carderies de laine ; ateliers de mécanique et fonderie de fer.

HODJA (Milan), homme d'Etat tchécoslovaque, né en Slovaquie en 1878. Député de Slovaquie au parlement hongrois (1905), rédacteur depuis 1903, à Budapest, de l'hebdomadaire *Slovensky Tydennik*, devenu en 1910 le quotidien *Slovensky Denník*, il lutta courageusement contre la domination magyare et fut un des principaux promoteurs de l'union des Slovaques avec les Tchèques. Pendant la guerre de 1914-1918, il fut interné par le gouvernement hongrois. Après la création de l'Etat tchécoslovaque, il fut représentant de son pays à Budapest, puis député à l'Assemblée nationale. Il entra dans le cabinet Tussar, en automne de 1919, comme ministre pour l'unification de la législation et de l'administration. Il a reçu en 1922 le portefeuille de l'agriculture, qu'il a gardé, sous plusieurs cabinets, jusqu'en 1926, ce qui lui a permis, notamment, de donner tous ses soins à la solution du plus important problème qui se posait en Slovaquie, le problème agraire. Il est devenu ministre de l'instruction publique, en octobre 1926, dans un nouveau cabinet Chvela.

HODJA (Enver), homme politique albanais, né en 1908. Il fut un des premiers organisateurs de la résistance contre l'occupation italo-allemande en Albanie et le chef du Front de la libération nationale. Il reçut en 1944 le commandement en chef de l'armée et la présidence du gouvernement provisoire de l'Albanie. Il fut confirmé dans ses fonctions à la suite des élections de 1945 et de la proclamation de la république par l'Assemblée populaire albanaise.

HODLER (Ferdinand), peintre suisse, né à Gurzelen (canton de Berne) en 1853, mort à Genève en 1918. Il a exécuté de grandes compositions volontairement ordonnées.

HODNA, bassin fermé des Hauts Plateaux de l'Algérie centrale (départ. de Constantine), tirant son nom du chott *el-Hodna*, qui, par 400 m. d'altitude, en occupe le fond. Peu de pâturages, peu d'alfa sur ce sol presque partout saturé de sel. Barika et Msila sont sur les bords nord-est du Hodna.

HODOGRAPHE n. m. V. ODOGRAPHE.

HODOGRAPHIE n. f., **HODOGRAPHIQUE** adj. V. ODOGRAPHIE, ODOGRAPHIQUE.

HODOMÈTRE n. m., **HODOMÉTRIE** n. f., **HODOMÉTRIQUE** adj. V. ODOMÈTRE, ODOMÉTRIE, ODOMÉTRIQUE.

HODONIN (en allem. **Gœding**), ville de Moravie, sur la Morava ; 13.200 hab. Sucrerie. Tabac.

HODOTERMES [*term'*] n. m. pl. Genre d'insectes isoptères, famille des protermitidés, comprenant des formes de l'ancien monde, dites termites marcheurs ou fourrageurs. (Ces insectes, qui semblent particuliers à l'Afrique et à l'Asie, construisent des nids souterrains ou légèrement élevés ; ils forment des expéditions fourragères qui traversent les forêts en plein jour, les ouvriers en longues files, escortés par les soldats. Ces termites coupent les herbes et commettent de grands dégâts dans les endroits cultivés.)

HODUCISZKI, ville de Lituanie (palatinat de Wilno, district de Swienciany), sur la Komajka, à 30 kil. de Swienciany ; 2.000 hab. Occupée par l'U. R. S. S. en 1939.

HODZA. Biogr. V. HODJA.

HŒCHST. Géogr. V. HOCHSTÆDT.

HŒCHST-IN-ODENWALD, bourg d'Allemagne (Prusse, Hesse, cercle de Starkenburg) ; 2.200 hab. Fabrique de baryte.

HOECKE (Gaspar **VAN DEN**), peintre flamand, né à Anvers, mort après 1635. Il exécuta des peintures pour l'abbaye de Saint-Wynnock. — Son fils aîné, Jan **Van den Hoecke**, né à Anvers en 1611, mort en 1651, suivit les leçons de Rubens. Il se distingua dans l'histoire et le portrait, voyagea en Italie, et revint, en 1647, à Anvers. En 1650, il fut nommé consul de la confrérie des romanistes. On a de lui *Saint François d'Assise en adoration devant Jésus* (musée d'Anvers), etc. — Son fils cadet, Robert **Van den Hoecke**, né et mort à Anvers (1622-1665), fut peintre de batailles, de paysages et de genre. Il imita Teniers.

HŒDIC, île de la côte méridionale de la Bretagne, et comm. du Morbihan, arrond. et à 88 kil. de Lorient, dans l'Atlantique ; 425 hab. (*Hœdicois, oises.*) Ce rocher granitique entouré d'écueils porte des fortifications et le port de La Croix. Pêche.

HŒFER (Jean-Chrétien-Ferdinand), écrivain et savant français, d'origine allemande, né à Dœschnitz (Thuringe) en 1811, mort à Brunoy (Seine-et-Oise) en 1878. Il fut professeur de collège, puis secrétaire de Cousin (1834). Docteur en médecine (1840), il fut naturalisé Français après la révolution de 1848. Parmi ses ouvrages, citons : *Histoire de la chimie* (1842-1843) ; *Nomenclature et classification chimiques* (1845) ; des *Dictionnaires de chimie et de physique* (1846), *de médecine pratique* (1847), *de botanique* (1850), *d'agriculture et d'horticulture* (1855) ; *Histoire de la physique et de la chimie, depuis les temps les plus reculés* (1872) ; *l'Homme devant ses œuvres* (1872), sous le pseudonyme de JEAN L'ERMITE ; *Histoire de la botanique, de la minéralogie et de la géologie* (1872) ; *Histoire de la zoologie* (1873) ; *Histoire des mathématiques* (1874), etc. On lui doit un certain nombre de traductions. Il a dirigé la *Nouvelle biographie générale* publiée par F. Didot.

HŒFÉRITE [*é*] n. f. Silicate hydraté naturel ferrique $F^2O^3SiO^2$, en masses de couleur terreuse, en Bohême.

HŒFLER (Charles-Adolphe-Constantin, chevalier DE), historien allemand, né à Memmingen en 1811, mort à Prague en 1897. Directeur du journal officiel *la Gazette de Munich*, il devint professeur à l'université (1839) et membre de l'académie (1842). Lorsque éclatèrent en Bavière les troubles politiques de 1846, il publia un pamphlet : *Concordat et Serment constitutionnel des catholiques de Bavière* (1847). Destitué de sa chaire, il fut nommé archiviste à Bamberg et, en 1851, professeur d'histoire à Prague. Dans la lutte des nationalités allemande et tchèque en Bohême, il défendit énergiquement la première. Il fut nommé, en 1872, membre perpétuel de la Chambre des seigneurs autrichienne.

HŒGANAAS, bourg maritime de Suède (Scanie, læn de Malmœhus), sur le Sund ; 7.020 hab. Petit port. Gisements de houille.

HŒGANITE [*heu-ga*] n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de soude, appartenant au groupe des zéolithes.

HŒGSBRO (Sofus Magdalus), homme politique danois, né à Rœdding en 1822, mort à Copenhague en 1902. Pénétré des idées de Grundtvig, il devint directeur de l'école supérieure de Rœdding (1850-1862), destinée à combattre dans le Slesvig l'influence prussienne. Membre (1858-1902) et président (1882-1901) du Folketing, il y a joué un rôle important ; membre de nombreuses commissions, directeur du journal *Dansk Folketidende* (1865-1883), il mit cette feuille au service du groupe de la gauche qui préconisait une entente avec le Landsting.

HŒGYESZ, bourg de Hongrie (comitat de Tolna) ; 3.740 hab. Tabac ; vins estimés.

HŒHR, bourg d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden) ; 3.600 hab. Industrie de majolique. Fonderies d'étain. Culture du houblon. Commerce de bois.

Hœhr-Grenzhausen, anc. centre céramique allemand. La terre des *grès de Hœhr-Grenzhausen* est d'un gris blanchâtre ; de ce centre de céramique sortit, au XVIIe siècle, une énorme production de pots, buires, cruches, aiguières, à décor de mascarons, de fleurs, de grappes de raisin, de médaillons. Les sujets représentés sont en général tirés de l'histoire sainte. On y fabriqua aussi des pots à surprise. Avec la fondation de la manufacture de Hœhr-Grenzhausen coïncide l'apparition de l'émail violet manganèse.

HŒHSCHEID, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur un affluent de la Wupper ; 15.900 hab. Mine de plomb. Fabriques de couteaux et de ciseaux, de machines. Forges, fonderies, armureries.

HŒHSCHEID, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden), sur un affluent de la Wupper ; 15.850 hab. Métallurgie.

HOEIJER (Benjamin-Charles-Henri), philosophe suédois, né à Stora-Skedvi en 1767, mort en 1812 à Upsal, où il professa la philosophie. Disciple de Kant et précurseur de Hegel, il a écrit : *Du fondement, de la substance et des récents progrès de la philosophie critique ; De la construction philosophique ; De l'intuition.*

HŒJER (Magnus Mauritz), historien suédois, né à Norrbaeke (Kopparberg) en 1840, mort à Stockholm en 1910. Professeur de lycée à Stockholm (1867-1905), membre de la seconde Chambre (1891-1908), on lui doit entre autres une œuvre considérable : *le Royaume de Suède, description topographique et statistique avec notes historiques* (4 vol. ; 1875-1883).

HŒLDERLIN (Jean-Chrétien-Frédéric), poète allemand, né à Lauffen (Wurtemberg) en 1770, mort à Tubingue en 1843. Précepteur à Francfort-sur-le-Main, il s'éprit, pour Mme Goutard, la mère de ses élèves, d'une passion platonique, et la célébra dans ses poésies lyriques sous le nom de « Diotima ». La folie, qui le guettait depuis longtemps, éclata en 1802. Il eut encore des intervalles de lucidité, puis son esprit sombra définitivement.

On possède de ce génial esprit des *Poésies lyriques* (1826), remarquables par la pureté antique de l'inspiration, la grâce et l'harmonie de la forme ; un roman historique, *Hypérion* (1797-1799), épisode du soulèvement des Grecs contre les Turcs en 1770, et une tragédie d'un souffle puissant, malheureusement inachevée, *la Mort d'Empédocle.*

Hœlderlin est aujourd'hui classé parmi les poètes allemands de tout premier ordre.

HOELEDEN, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur la Velpe, affl. du Démer ; 1.400 hab. Prairies.

HŒLTY (Louis-Henri-Christophe), poète allemand, né à Mariensee (Hanovre) en 1748, mort à Hanovre en 1776. Il fut membre, à Gœttingue, d'une association littéraire : « le Bois sacré de Gœttingue », dont le chef était le poète Burger, et qui vénéra Klopstock autant qu'elle abhorrait Wieland. Hœlty a laissé quelques poésies charmantes, les unes gaies, les autres d'une délicate mélancolie. Ses œuvres ont été publiées après sa mort, en 1782.

HŒMARIE n. f. Genre d'orchidées néottiées de serre chaude, dont le feuillage velouté, parcouru de nervures aux couleurs vives, est d'une remarquable beauté.

HŒNER, l'un des dieux qui forment la trinité primitive scandinave : *Odin, Loke* et *Hœner.* C'est lui qui donna à l'homme l'intelligence.

HOENE-WRONSKI (Joseph-Marie), mystique et mathématicien polonais, né à Poznan (Posen) en 1778, mort à Neuilly en 1853. Il servit dans l'armée de Kosciuszko, puis dans les légions de Dombrowski. A la suite d'une « révélation », en 1803, il se considéra comme le « dépositaire de la vérité supérieure » et travailla dès lors à la faire connaître en la déduisant d'un principe absolu et en réformant préalablement les mathématiques. Il publia en français : *Philosophie critique découverte par Kant* (1803) ; *Introduction à la philosophie des mathématiques* (1811) ; *Philosophie de l'Infini* (1814) ; *Union finale de la philosophie et de la religion, constituant la philosophie absolue* (1831-1839) ; *Réforme absolue du savoir humain* (1842-1846) ; etc. Il vendit l'Absolu au banquier Arson, transaction dont l'écho se retrouve dans *la Recherche de l'Absolu* de Balzac, qui a peint le philosophe sous le pseudonyme de Grodninski, dans ses *Martyrs ignorés.* La doctrine de Hoene-Wronski, le « messianisme » (sans aucun rapport avec le messianisme mystique de Towianski et de Mickiewicz), a eu très peu d'influence et a été généralement jugée extravagante. Un effort de réhabilitation a été tenté ces dernières années. Plusieurs études ont été publiées sur Hoene-Wronski, et il s'est fondé à Varsovie une « Société messianique » qui édite des traductions polonaises de ses ouvrages.

HŒNGEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. d'Aix-la-Chapelle) ; 8.110 hab. Mines de houille.

HŒNGG, commune de Suisse (canton de Zurich), au-dessus de la Limmat ; 3.975 hab. Vignobles ; tissage de soie.

HŒNHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 5 kil. de Strasbourg ; 3.000 hab.

HOENSBROECH (Paul, comte d'Empire VON UND ZU), né au château de Haag, dans le cercle de Geldern (Prusse-Rhénane) en 1852, mort à Berlin-Lichterfelde en 1923. Il entra (1878) chez les jésuites, dont il avait été l'élève, et défendit leur cause dans de nombreuses publications. Mais en 1893 il quitta la Compagnie et exposa ses raisons dans un écrit retentissant : *Mein Austritt aus dem Jesuitenorden* (1893) ; passé au protestantisme et marié (1895), il se mit à attaquer ses anciens confrères et ses anciennes croyances : *die Römische Frage* (1895), *die deutschen Jesuiten der Gegenwart und der konfessionelle Friede* (1896), *das Papsttum in seiner sozialkulturellen Wirksamkeit* (1900), *der Zweck heiligt die Mittel als jesuitischer Grundsatz erwiesen* (1904) ; etc.

HOENSBROEK, ville des Pays-Bas (Limbourg) ; 8.000 hab. Progrès rapides dus à l'agriculture et à l'industrie locale.

HŒNTROP, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg) ; 5.600 hab. Mines de houille.

HŒPKEN (André-Jean, comte DE), homme d'Etat et écrivain suédois, né et mort à Stockholm (1712-1789). Membre de la Diète (1746), il devint le chef du parti des *Chapeaux*, succéda à Tessin comme président de la chancellerie ou premier ministre (1752-1761). En 1773, Gustave III le rappela au conseil (1773-1780). Avec Linné et quelques savants il fonda l'académie des sciences de Stockholm, dont il devint le premier secrétaire. Il fut, en outre, directeur de l'académie des belles-lettres et chancelier de l'université d'Upsal.

HŒRDE, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur l'Emscher ; 34.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Vieux château des comtes de La Mark. Mines de houille. Métallurgie.

HŒRDT, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 17 kil. de Strasbourg ; 3.045 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Cultures d'asperges.

HOERNES (Maurice), archéologue et ethnographe autrichien, né et mort à Vienne (1852-1921). Entré d'abord au muséum d'histoire naturelle de sa ville natale (1885), il devint ensuite privat-docent (1892), puis professeur à l'université. Il a beaucoup contribué au progrès de la préhistoire par ses voyages, ses fouilles et ses livres. Parmi ces derniers, citons : *Antiquités d'Herzégovine* (1881) ; *Atlantis* (1884) ; *Excursions dinariques* (1888) ; *Bosnie et Herzégovine* (1889) ; *Préhistoire de l'homme* (1891) ; *Préhistoire de l'humanité* (1895) ; *Histoire des arts plastiques en Europe jusque vers 500 avant Jésus-Christ* (1898) ; *l'Homme du déluge en Europe* (1909) ; *Civilisation primitive* (1912). Il a collaboré activement aux *Mélanges scientifiques de Bosnie et d'Herzégovine*.

HOERNÉSITE n. f. Arséniate hydraté naturel de magnésium.

HŒRNLE (Auguste-Frédéric-Rodolphe), orientaliste allemand, né à Secandra, près d'Agra (Indes orientales) en 1841, mort à Oxford en 1918. Directeur de l'université mahométane de Calcutta, il a publié : *Grammaire comparée des langues néo-hindoues* (1880) ; *Dictionnaire comparatif du Bihari* (avec Grierson, 1885) ; *Pritiraj Rasau*, épopée écrite en hindî ancien ; *Uvasagadasao e Prâkrita Lakshanam*, deux œuvres prâkrites.

HŒSELT, commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Tongres), sur le Démer ; 3.490 hab. Brasseries ; siroperies ; fabrique de tuiles.

HŒST (Jens-Kragh), historien danois, né à Saint-Thomas (Antilles) en 1772, mort à Islegaard, près de Copenhague, en 1844. Il abandonna la magistrature en 1808, et fut chargé de soutenir la candidature de Frédéric VI au trône de Suède ; il publia plusieurs journaux, le recueil intitulé : *Museum scandinave*. Encore : *Essai d'une histoire de la monarchie danoise sous Christian VII* (1813) ; *le Ministre comte Struensée et son ministère* (1824) ; *Souvenirs sur moi et sur mes contemporains* (1835) ; etc.

HOET (Guérard), peintre hollandais, né à Bommel en 1648, mort à La Haye en 1733. Il fut le fondateur d'une académie de peinture à Utrecht. Ses petits tableaux ont une grande finesse de touche, et ses grandes toiles attestent un véritable sentiment décoratif. Nous citerons, parmi ses œuvres : *l'Enlèvement des Sabines, Alexandre épousant Roxane*, une *Danse de villageois*, à La Haye ; *Clélie passant le Tibre à la nage*, à Rotterdam ; des *plafonds*, à Utrecht.

HŒTENSLEBEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg) ; 4.700 hab. Houillère. Fabrique de sucre. Fabrique d'objets en fer. Fonderies de cuivre.

HŒTER, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur le Weser ; 7.200 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabriques de ciment. Fer. Ancienne ville hanséatique. — Aux environs, château et ancienne abbaye de Corvey.

HŒTERA [*té*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant une seule espèce de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. L'*hœtera piera* est un joli papillon diaphane, avec les nervures brunes et rousses ; les ailes inférieures sont bordées de fauve ; la disposition des couleurs varie beaucoup, et l'on a décrit de nombreuses variétés (*hœtera diaphana, hypœsia, lena*, etc.).

HŒTZENDORF (Franz-*Conrad* DE), général autrichien, né à Penzing, près de Vienne, en 1852, mort à Mergentheim en 1925. Il fut élève à l'école des cadets de Hambourg, puis à l'école militaire de Wiener-Neustadt, enfin à l'école de guerre autrichienne, d'où il sortit dans les chasseurs à pied. Il devint en 1907 chef d'état-major général de l'armée austro-hongroise, et proposa d'attaquer l'Italie dont il prévoyait qu'elle serait pour la Triple-Alliance une alliée défaillante. Il dirigea les opérations des armées autrichiennes pendant la Grande Guerre jusqu'en 1918.

HOEVEN (Jean VAN DER), naturaliste hollandais, né à Rotterdam en 1801, mort à Leyde en 1868. Docteur en philosophie (1822), puis en médecine (1824), il devint, en 1826, professeur de zoologie à l'université de Leyde. Son principal ouvrage est un *Manuel de zoologie* (1827-1833), compris surtout au point de vue physiologique. Citons encore : *Recherche sur l'histoire naturelle et l'anatomie des limules* (1838) ; *Discours et Dissertations* (1846) ; etc.

HOEVENEN, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. d'Anvers) ; 1.970 hab.

HŒXTER, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Minden), sur le Weser ; 7.210 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabriques de ciment et de caoutchouc. Fer. Hœxter fit partie de la Hanse. Au voisinage, abbaye de Corvey, sécularisée en 1803.

HOEY (Jean DE), peintre français, d'origine hollandaise, né en 1545, mort à Fontainebleau en 1612. Il travailla aux décorations du château, en collaboration avec Ambroise Dubois. Henri IV le chargea de la direction de son cabinet de tableaux. Il exécuta avec Féminet plusieurs peintures à l'abbaye de Barbeaux. — Son fils, CLAUDE, mort à Fontainebleau en 1660, travailla également à la décoration du château, succéda à son père dans sa charge de directeur du cabinet du roi.

HOEYLAERT auj. **Hoeilaart**, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur la Lasne, affl. de la Dyle ; 3.475 hab. Centre important de viticulture en serres chaudes ; culture de légumes (primeurs) en serres ; commerce de bestiaux.

HOF (en tchèque **Dvorze**), ville d'Allemagne des Sudètes (1938), dans les monts Gesenke ; 2.300 hab. Industrie textile.

HOF ou **Stadt-zum-Hof**, ville d'Allemagne (Bavière, Haute-Franconie), près de la Saale ; 41.400 hab. Ch.-lieu de district. Filatures de coton, fabrique de draps, flanelles et ouate. Fabrication de liqueurs.

HOF-van-Delf, ville des Pays-Bas (Sud-Hollande) ; 5.500 hab.

HOFER (André), chef populaire tyrolien, né à Saint-Léonard en 1767, mort à Mantoue en 1810. Il servit quelques années dans l'armée autrichienne, revint ensuite exercer son métier d'aubergiste dans le Passeierthal, et, quand son pays fut livré à la Bavière, projeta de le libérer par un soulèvement, qu'il alla préparer à Vienne en 1808. Quand éclata la guerre de 1809 (avril), il appela ses compatriotes aux armes, remporta sur les Bavarois deux victoires au Mont-Isel, près d'Innsbruck (25-29 mai), fut bientôt maître de toute la province, mais se vit arrêté dans ses succès par l'armistice de Znaim (12 juillet) par lequel le gouvernement autrichien abandonnait le Tyrol à son propre sort. Hofer continua seul la lutte contre l'armée française du maréchal Lefebvre, et le repoussa après une nouvelle victoire au Mont-Isel (13 août). Après la paix de Vienne (14 oct.), qui confirmait l'armistice, il voulut reprendre les armes, ne put que prolonger deux mois une lutte d'escarmouches contre des forces très supérieures, mais finit par être livré par trahison (20 janv. 1810) à des troupes italiennes, qui le conduisirent à Mantoue où il fut fusillé (20 févr.). L'héroïsme de sa résistance et sa fin tragique ont fait de lui le héros national du Tyrol. Deux statues lui ont été élevées, à Innsbruck et à Vienne.

HOFÉRIE n. m. Petit arbre que l'on trouve surtout dans les forêts de Kyu-Shyu au Japon, dont le bois dur à grain serré est apte aux travaux de tour et dont les graines sont utilisées en médecine contre la dysenterie.

HOFF (VAN'T). Biogr. V. VAN'T HOFF.

HOFFBAUER (Théodore-Joseph-Hubert), peintre et architecte, né à Neuss (Prusse-Rhénane) en 1839, de parents hollandais, et naturalisé Français, mort à Paris en 1922. Il s'est spécialement consacré à l'étude de l'archéologie parisienne. On lui doit : *Paris à travers les âges ; aspects successifs des monuments et quartiers historiques de Paris depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, fidèlement restitués d'après les monuments authentiques* (1875-1882) ; *le Forum et la Voie sacrée*, avec l'abbé Thédenat (1901).

HOFFBAUER (Charles), peintre français, né à Paris en 1875. Élève de Gustave Moreau, Fr. Flameng et Cormon, il débuta, au Salon de 1898, par une *Réunion de bourgeois*, obtint l'année suivante une seconde médaille avec *les Gueux* (musée de Rouen), dont la valeur archéologique égalait les qualités de composition et de couleur. Prix Rosa-Bonheur et bourse de voyage en 1902, année où il exposa *Révolte de Flamands* (musée de Philadelphie), il peignit en 1904, *le Coin de bataille* (musées nationaux) ; en 1905, *Sur les toits* (musée de Sydney) ; en 1906, le *Triomphe d'un condottiere ;* en 1908, un *Bateleur arabe ;* en 1909, *l'Emeute ;* et en 1912 la *Mosquée de la Midah* (Tunis).

HOFFDING (Harald), philosophe danois, né à Copenhague (1843-1932). Professeur de philosophie à l'université de Copenhague, il fut élu membre de la Société royale danoise des sciences et des lettres. Sa doctrine procède de Spinoza et de Kant, mais aussi de la philosophie anglaise contemporaine. Il a publié, en langue danoise : *la Philosophie en Allemagne depuis Hegel* (1872) ; *Introduction à la philosophie anglaise contemporaine* (1874) ; *le Fondement de l'éthique humaine* (1876) ; *Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience* (1882 ; trad. franç. par Poitevin, 1900) ; *l'Ethique* (1887 ; trad. franç. de Poitevin, 1903) ; *Charles Darwin* (1889) ; *Sœren Kierkegaard comme philosophe* (1892) ; *Histoire de la philosophie moderne* (1894-1895 ; trad. franç. par Bordier, 1906) ; *Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie* (1896 ; trad. franç. par J. de Coussange, 1912) ; *le Fondement psychologique du jugement logique* (1899) ; *la Philosophie de Bergson* (trad. franç. par J. de Coussange, 1916) ; *la Relativité philosophique* (trad. franç. par J. de Coussange, 1924) ; etc.

HOFFMAN (François-Benoît), littérateur français, né à Nancy en 1760, mort à Paris en 1828. Connu de bonne heure par des vers imprimés dans l'*Almanach des Muses*, il publia, en 1785, des *Poésies diverses*, puis s'adonna aux tragédies lyriques et aux livrets d'opéra-comique. Il eut pour collaborateurs Méhul, Grétry, Kreutzer, Cherubini, Dalayrac, Nicolo, etc. Parmi ses œuvres, citons : *Euphrosine* (1790) ; *Stratonice* (1792) ; *le Brigand* (1795) ; *Médée* (1797) ; etc. Certains couplets d'*Ariodant*, qui commencent par *Femme sensible...* furent longtemps populaires. Hoffman, dans la seconde partie de sa carrière, entra comme critique au *Journal de l'Empire* et au *Journal des Débats*. Il y déploya beaucoup d'esprit, de savoir et d'indépendance, mais se montra peu sympathique aux innovations romantiques.

HOFFMANN (Frédéric), médecin allemand, né et mort à Halle (1660-1742). Il voyagea en Europe, exerça dans diverses villes d'Allemagne, et fut appelé, lors de la fondation de l'université de Halle en 1693, à y occuper la chaire de physique et de médecine. Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, se l'attacha comme médecin particulier, en 1708. Hoffmann est le fondateur de la théorie organiciste : il nie le principe d'une âme distincte de la matière, et, pour lui, les fonctions organiques suffisent à expliquer les phénomènes de la vie. Ses principaux ouvrages sont : *Medicinæ mechanicæ idea universalis* (1693) ; *Fundamenta physiologiæ* (1718) ; *Dissertatio de veris pathologiæ fundamentis* (1729) ; *Dissertationum physico-medicarum selectiorum Decas* (1729) ; *Medicina rationalis systematica* (1718-1740), le plus considérable de ses ouvrages, traduit en français par J.-J. Bruhier (1739-1743) ; etc.

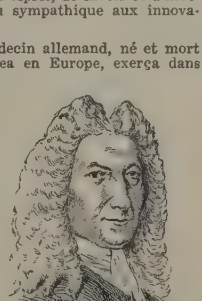

Frédéric Hoffmann.

Hoffmann (LIQUEUR DE), Méd. Mélange d'alcool et d'éther à parties égales, employé comme antinerveux et antispasmodique, à la dose de deux à cinq grammes, en potion.

Hoffmann (SIGNE DE). Méd. Quand, dans la tétanie, on percute les nerfs répondant à des régions cutanées atteintes de paresthésie, on réveille les spasmes : c'est le signe de l'hyperexcitabilité des nerfs.

HOFFMANN (Jean-Godefroy), économiste allemand, né à Breslau en 1765, mort à Berlin en 1847. Il enseigna l'économie politique à Kœnigsberg (1807), puis à Berlin (1808) où il devint conseiller d'État, professeur à l'université, et directeur du bureau de statistique officielle (1840-1844). Il prit part à diverses missions diplomatiques et contribua à la fondation du Zollverein. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *la Science de la monnaie* (1838) ; *la Science des impôts* (1840), etc.

Guillaume Hoffmann.

HOFFMANN (Ernest-Théodore-*Guillaume*) [Il changea son prénom de Guillaume en celui d'*Amédée* sous l'influence du culte qu'il avait voué à Mozart], écrivain allemand, né à Kœnigsberg en 1776, mort à Berlin en 1822. Conseiller de justice à Glogau (1796) et à Berlin (1798-1800), puis conseiller de gouvernement à Varsovie (1804), il compromit par des excès sa santé et son talent. Il devint maître de chapelle au théâtre de Bamberg, et plus tard, à celui de Leipzig. Il écrivit, pour la *Gazette musicale* de Leipzig, des articles de critique musicale et des nouvelles. Enfin, il exécuta des caricatures spirituelles contre Napoléon Ier et les Français. En 1816, il fut nommé conseiller de justice à la cour d'appel de Berlin.

Ses œuvres littéraires, très répandues hors de l'Allemagne, sont des nouvelles et des romans où se mêle à une imagination éprise de fantastique une observation précise, qui fait croire à la réalité des extraordinaires inventions de l'auteur. Déjà, dans ses *Fantaisies à la manière de Callot* (1814), se montrent l'intensité de la vie, la finesse de l'observation, mais aussi le manque de style et d'harmonie, qui se rencontrent dans ses œuvres postérieures : *l'Elixir du Diable* (1815) ; *les Contes nocturnes* (1817) ; *Maître Martin et ses compagnons* (1819) ; *les Frères Sérapion* (1819-1821), et surtout *le Chat Murr* (1821), etc.

HOFFMANN (Auguste-Henri), dit **Hoffmann de Fallersleben**, poète et philologue allemand, né à Fallersleben (Hanovre) en 1798, mort à Corvey en 1874. Il fit ses études à Gœttingue et à Bonn. Appelé à Breslau en 1823, il y devint, en 1830, professeur de langue et de littérature allemandes. Il publia coup sur coup une série de recueils de vers et d'ouvrages d'érudition : *les Chants alemanniques* (1826) ; *les Gloses de l'ancien haut allemand* (1826) ; *Mines pour l'histoire de la langue et de la littérature allemandes* (1830-1831) ; *Reinche Vos* (1834) ; *le Livre de l'amour* (1836), recueil de textes inédits se rapportant à la littérature néerlandaise, etc. Ses travaux philologiques sont supérieurs à ses poésies, dont la forme est presque toujours facile et mélodieuse mais l'inspiration trop souvent banale. Il est l'auteur de l'hymne national allemand *Deutschland, Deutschland über alles*.

HOFFMANN (Clémentine TANSKA, dame), femme de lettres polonaise, née à Varsovie en 1798, morte à Passy en 1845. Elle se réfugia en France après les événements de 1831. On lui doit plusieurs œuvres pédagogiques et la création du premier périodique polonais (1824) destiné à la jeunesse. Elle a écrit aussi plusieurs romans historiques : *Lettres d'Elisabeth Rzeczycka* (1824), *Journal de Françoise Krasinska* (1825), *Caroline* (1839), *Christine* (1840).

HOFFMANN (Hermann), botaniste allemand, né à Rœdelsheim en 1819, mort à Giessen en 1891 ; professeur de botanique à Giessen. Ce savant est connu par de belles recherches sur les champignons et d'intéressants travaux sur la question de l'espèce et les rapports des plantes avec le climat. On peut citer, parmi ses principales publications : *Développement des spores des champignons* (1860) ; *Icones analyticæ fungorum* (1861-1865) ; *Index fungorum* (1863) ; *Principes de la climatologie des plantes* (1857) ; *la Question de l'espèce* (1875) ; *Sur une constante thermique et l'accommodation* (1876).

HOFFMANN (Walter), ethnographe américain, né à Weidesville (Pensylvanie) en 1846, mort en 1900. Après avoir étudié la médecine en Angleterre, il retourna en Amérique et fut attaché comme médecin à l'expédition qui explora, en 1871, l'Arizona et la Nevada. Au cours d'un séjour qu'il fit l'année suivante chez les Sioux, il commença ses recherches sur la langue et les mœurs de ces Indiens. Attaché en qualité d'ethnographe à la commission géologique des Etats-Unis (*Geological Survey*), puis nommé membre du bureau d'ethnologie américaine, il poursuivit ses recherches sur les Peaux-Rouges, et en publia les résultats en de nombreux mémoires.

HOFFMANN (Arthur), homme d'Etat suisse, né et mort à Saint-Gall (1857-1927). De 1896 à 1911, il fut membre du conseil des Etats, qu'il présida en 1904. En 1911 il fut nommé conseiller fédéral. Il se spécialisa à partir de 1914 dans la direction des affaires étrangères, qu'il garda même après avoir exercé la présidence. Son action, appuyée par l'état-major, fut nettement germanophile. Il dut finalement démissionner, et vécut à Saint-Gall où il avait ouvert une étude d'avocat.

HOFFMANN (Max), général allemand, né à Hombourg (Hesse) en 1869, mort à Reichenhall (Bavière) en 1927. Chef de bataillon en 1914, il s'était spécialisé dans les questions russes et était attaché à l'état-major du front oriental. A ce titre, il fut le collaborateur de Hindenburg et de Ludendorff. Il reçut de ce dernier, en décembre 1917, la mission de négocier avec les Soviets l'armistice de Brest-Litowsk, qui mit fin à la guerre avec la Russie. Il avait déconseillé l'annexion de la Pologne par l'Allemagne, et il publia après la Guerre un livre : *la Guerre des occasions manquées*, dans lequel il critiquait vivement l'action de Ludendorff. Dans les dernières années de sa vie, il s'était fait le champion d'une croisade de l'Occident contre la Russie bolchevique.

HOFFMANN DE FALLERSLEBEN (François), peintre paysagiste allemand, né à Weimar en 1855, élève de Th. Hagen. On cite, parmi ses œuvres : *Un Tombeau hun*

(1877) ; *le Château enchanté* (1880) ; *Sur le Kyffhäuser* (1882) [musée de Breslau] ; *la Dernière neige, Abandonné* (musée de Berlin) ; *Château en forêt* (musée de Weimar).

***HOFFMANNIE** [*hof-ma-ni*] n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes, parfois des herbes, à feuilles opposées, stipulées, à fleurs en cymes, à fruit charnu, contenant de nombreuses graines. (On en connaît vingt espèces, toutes américaines ; on en cultive quelques-unes dans les serres d'Europe, par exemple : l'*hoffmannie discolor*, l'*hoffmannie regalis*, etc.)

***HOFFMANNSEGGIE** [*hof-man'-sé-ji*] n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des plantes herbacées, de petite taille, dont on connaît dix-neuf espèces, qui croissent dans l'Amérique centrale et l'Afrique tropicale.

HOFGEISMAR, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau), sur l'Esse, tributaire de la Diemel ; 5.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Sources minérales et établissement de bains. Fabrique de malt, de vinaigre. Tuileries. Commerce de bois.

HOFHAIMER (Paul), organiste et compositeur allemand, né à Rastadt en 1449, mort à Salzbourg en 1537. Il devint organiste de l'empereur Maximilien Ier, qui l'anoblit. Luthiste fort habile et compositeur renommé, il a publié de nombreux morceaux pour le luth, des canons et trente-trois chants à quatre voix sur des odes d'Horace et des poésies de Martial, Virgile et Catulle.

HOFHEIM, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, prés. de Wiesbaden), sur la Schwarzbach, au pied du Taunus ; 5.000 hab. Eaux minérales. Objets en cuir, en bois.

HOFLAND (Thomas Christopher), paysagiste anglais, né à Worksop en 1777, mort à Leamington en 1843. Des *Scènes de nuit*, qu'il exposa à Londres en 1812, fondèrent sa réputation. Parmi ses meilleurs tableaux, pleins de fraîcheur et de naturel, nous citerons : *Vue du lac Windermere ; Une tempête sur la côte de Scarborough ;* des *Clairs de lune ; Richmond-Hill.*

HOFMANN (August Wilhelm), chimiste allemand, né à Giessen en 1818, mort à Berlin en 1892. Élève de Liebig, il fut nommé directeur du collège de chimie à Londres, et il occupa ce poste jusqu'en 1864, puis obtint une chaire de chimie à l'université de Berlin. Il organisa, à Bonn et à Berlin, de magnifiques laboratoires, et fonda la *Deutsche chemische Gesellschaft*. On a traduit de lui en français : *Actualités scientifiques sur la force de combinaison des atomes* (1865) ; *Chimie moléculaire* (1865) ; *Exposition universelle de Londres en 1862, rapport sur les produits et procédés chimiques* (1866). On lui doit plus de trois cents mémoires ; il a fait, de plus, les biographies d'un certain nombre de chimistes contemporains : Dumas, Wurtz, Liebig, etc., réunies dans le volume *Zur Erinnerung an vorangegangene Freunde* (1889). Parmi ses travaux, citons ses recherches sur l'indigo, ses expériences sur les composés de l'ammoniaque, ses travaux sur les matières colorantes, sur l'alcool allylique, les phosphines, sur les éthers isosulfocyaniques, etc.

Hofmann (VIOLETS), Matières colorantes appartenant au groupe du *triphénylméthane*, découvertes en 1863 par A.-W. Hofmann.

— ENCYCL. Les *violets Hofmann* résultent de la méthylation ou de l'éthylation de la rosaniline. Ce sont généralement des dérivés trisubstitués, dont la vogue diminua à l'apparition des violets de Paris (penta-, hexasubstitués). Les violets Hofmann teignent la soie, la laine en bain neutre et le coton tanné.

HOFMANN (*Heinrich* Carl Johann), compositeur allemand, né à Berlin en 1842, mort à Gross-Tabartz en 1902. Il fit représenter, en 1869, un opéra intitulé *Cartouche*, puis obtint deux grands succès avec une *Suite hongroise* pour orchestre et une *Symphonie de Frithjof*. En dehors de la scène, il faut signaler, parmi ses compositions, des scènes lyriques : *Jeanne d'Orléans, Raoul le Preux ;* des scènes chorales : *Cendrillon, Edith, Harold*, etc. Il a laissé de la musique instrumentale.

HOFMANNITE n. f. Composé organique $C^{20}H^{36}O$, que l'on trouve en efflorescences blanches à Sienne.

HOFMANNSTHAL (Hugo DE), écrivain et poète autrichien, né à Vienne en 1874, mort à Rodaun en 1929. Il s'associa avec Stefan George pour fonder une revue : *Pages pour l'art*, et entreprendre la lutte contre le naturalisme en littérature. Talent précoce, Hofmannsthal a donné d'abord des œuvres d'une fraîcheur et d'une originalité remarquables : *Théâtre en vers* (1899) ; *Poésies choisies* (1903) ; *le Fou et la Mort* (1900). Puis il sembla s'épuiser. Il reprit les sujets des drames antiques : *Electre* (1903) ; *Œdipe et le Sphinx* (1906) ; etc., sans pouvoir les féconder. Parmi ses œuvres narratives, il faut citer : *la Femme sans ombre*. Il a écrit les libretti de plusieurs opéras de Richard Strauss, notamment du *Chevalier à la rose* (1911).

HOFMEISTER (Guillaume), botaniste allemand, né à Leipzig en 1824, mort à Lindenau en 1877. Il fut professeur à Heidelberg (1863), puis à Tubingen (1873), et s'est occupé avec un égal succès d'embryologie et de physiologie végétales. Il a étudié la sève (ascension, tension, écoulement, etc.), et recherché l'action de la pesanteur sur les diverses parties des végétaux, le mécanisme des flexions, etc. On peut citer : *la Formation de l'embryon des phanérogames* (1849) ; *Recherches comparées sur la germination, le développement et la fructification des cryptogames supérieurs et la formation des semences des conifères* (1851) ; *Leçons sur la cellule végétale* (1867) ; *Morphologie générale des plantes* (1868) ; etc.

HOFOÛF, ville principale de l'Ahsa ou Hasa (Arabie orientale), au milieu d'une oasis de palmiers ; 25.000 hab., à peu près entièrement ouahhabites. Industrie textile.

HOFSTADE, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost), sur la Dendre, affl. de l'Escaut ; 3.535 hab. Huileries ; dentelles ; fabrique de soie artificielle.

HOFSTADE, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles) ; 1.815 hab. Culture maraîchère.

Hofwyl, grand domaine (canton de Berne), dans lequel de 1820 à 1830, Emmanuel de Fellenberg avait fondé des établissements d'instruction et de philanthropie : institut scientifique, école industrielle, école normale, colonie agricole et asile pour les enfants pauvres.

HOGAN (John), statuaire anglais, né à Tallow (Irlande) en 1800, mort à Dublin en 1858. Il débuta par quarante *Figures de saints*, puis alla se perfectionner en Italie (1823), et envoya à Londres un *Jeune berger* qui fit grande sensation. *Eve trouvant une colombe morte* (1825) consacra sa réputation ; ce marbre surprend par l'expression que l'artiste a su donner à la physionomie, et par le naturel de la pose. Il faut signaler encore le *Faune ivre* (Exposition universelle de 1851).

HOGARTH (William), peintre et graveur anglais, né à Londres en 1697, mort à Leicester-Fields en 1764. Il débuta par quelques illustrations pour une traduction anglaise de *Don Quichotte ;* mais sa première composition satirique fut *le Goût de la ville* (1724), bientôt suivie de *la Porte de Burlington*, attaque violente contre William Kent. Il se tira tout à fait de pair en illustrant le poème burlesque de Butler, *Hudibras* (1726).

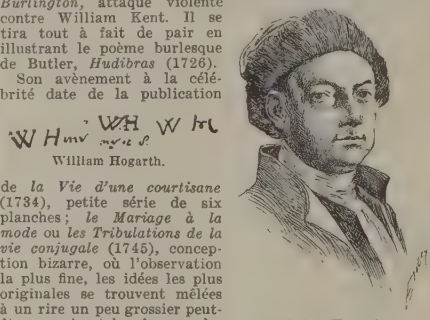
William Hogarth.

Son avènement à la célébrité date de la publication de *la Vie d'une courtisane* (1734), petite série de six planches ; *le Mariage à la mode* ou *les Tribulations de la vie conjugale* (1745), conception bizarre, où l'observation la plus fine, les idées les plus originales se trouvent mêlées à un rire un peu grossier peut-être, mais très franc ; les *Quatre parties du jour* et *les Élections*, scènes populaires où sont prises sur le vif les excentricités de la vie sociale et politique en Angleterre, le placèrent à la tête des peintres de mœurs et des caricaturistes. La *Vie d'un libertin* (1735) fait pendant à la *Vie d'une courtisane*. Les *Scènes de cruauté*, série en quatre planches qui sont comme un plaidoyer en faveur des animaux maltraités ; les *Comédiennes ambulantes, l'Industrie et la Paresse, la Conversation moderne*, achevèrent sa célébrité. La presse anglaise lui reprocha souvent de se plaire dans la reproduction de scènes grossières. Mais ce côté faible de son talent est racheté par une science profonde de la physionomie. De plus, son esprit étincelant de raillerie, ses saillies bouffonnes et quelquefois triviales provoquent le rire, mais en prêchant l'honnêteté et la haine du vice.

William Hogarth.

Sur la fin de sa vie, Hogarth écrivit l'*Analyse de la beauté* (1753), traité d'esthétique assaisonné d'humour, où il posait en principe que la *ligne de beauté* était la ligne serpentine. En 1757, il était nommé peintre du roi. Il avait épousé la fille de Thornhill (1730). Ses estampes sont au nombre de deux cent soixante environ. Le peintre n'est point inférieur au graveur. Parmi ses tableaux d'une touche aisée et d'un coloris brillant, il convient de citer : *la Marchande de crevettes* (National Gallery de Londres), *la Partie de musique* (Cambridge), et les portraits du *maréchal Wade* (Dublin), de *Garrick avec sa femme* (Windsor), de *Mrs Dawson* (Edimbourg).

HOGARTH (David-George), archéologue anglais, né à Barton-sur-l'Humber en 1862, mort à Oxford en 1927. Il commença de très bonne heure, en Asie Mineure, Chypre, Syrie, Egypte, ses explorations, fut pendant trois ans (1897-1900), directeur de l'Ecole anglaise d'Athènes. Enfin, il devint en 1909 conservateur de l'*Ashmolean Museum* d'Oxford. Ses principaux ouvrages sont : *Devia Cypria* (1889) ; *Routes modernes et anciennes dans l'Asie Mineure orientale* (avec A. Munro, 1892) ; *Un scholar en voyage dans le Levant* (1896) ; *Philippe et Alexandre de Macédoine* (1897) ; *le Proche Orient* (1902) ; *les Artémisia archaïques d'Ephèse* (1908) ; *l'Ancien Orient* (1914) ; *Carchemish, fouilles de Djérabis* (1914) ; *Histoire de l'Arabie* (1922) ; *le Scholar en excursions* (1925).

HOGENDORP (Thierry, comte DE), général hollandais, né à Rotterdam en 1761, mort dans la banlieue de Rio de Janeiro en 1822. Il prit part, en 1778, à la guerre de la succession de Bavière, puis à la guerre de l'indépendance en Amérique, enfin à une expédition aux Indes. Ses idées libérales lui attirèrent les persécutions du gouverneur général ; mais il fut nommé par le pouvoir exécutif républicain de la métropole gouverneur général des Indes, puis ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Le roi Louis lui confia les mêmes fonctions à Vienne, à Berlin et à Madrid. Napoléon Ier, lors de l'annexion de la Hollande, en fit un général de division, et c'est ainsi qu'il défendit Hambourg assiégée par les Alliés. Il combattit à Waterloo aux côtés de Napoléon, puis alla fonder une colonie agricole au Brésil (1816).

HOGENDORP (Gisbert-Charles, comte DE), homme d'Etat hollandais, frère du précédent, né à Rotterdam en 1762, mort à La Haye en 1834. En 1773, il entra dans le corps des cadets à Berlin, prit part à la guerre de succession de Bavière et retourna en Hollande, où il fut officier de la garde de Guillaume V. Son zèle orangiste lui valut, après le rétablissement du stathouder par la Prusse (1787), d'être nommé grand pensionnaire de Rotterdam. Lors de l'invasion française (1795), il se retira dans la vie privée ; mais, en 1813, il fut l'âme du mouvement de l'indépendance : chargé par Guillaume Ier de rédiger la Constitution, il devint ministre, comte, vice-président du conseil d'Etat. Le mauvais état de sa santé l'ayant forcé à se retirer en 1816, il demeura fidèle à ses vues constitutionnelles libérales contre l'avis du roi et les défendit énergiquement, à la deuxième Chambre.

HOGG (James), poète écossais, surnommé **le Berger d'Ettrick**, né dans ce bourg (Comté de Selkirk) en 1770, mort à Altrive en 1835. Il composa des poésies avant de savoir écrire. Après la publication de son *Barde montagnard* (1803), il entra en relation avec Walter Scott, à qui il apprit de vieilles chansons. Dans *la Veillée de la Reine* (1813), Hogg déploie une imagination et un souffle poétiques qu'il ne retrouva plus. Il a composé des romans et contes en prose, et des souvenirs intéressants sur Walter Scott.

HOGGÂR ou **AHAGGÂR**, plateau de grès du Sahara central, dépendant des Territoires du Sud (Algérie) et dominé par des pics dont l'un atteint 3.000 m. (mont Taha). Il est bien arrosé par les pluies, et est le point de naissance de vrais cours d'eau (Igharghar, Taghit, Tafassasset). Ses habitants sont des Touareg faisant partie de la confédération des Imochagh ; Idelès et Tazerouk sont ses centres principaux. C'est sur les pentes méridionales du Hoggâr, à Tamanrasset, qu'a vécu en dernier lieu et qu'a été assassiné le P. de Foucauld.

***HOGNER** [*gn* mll., *é*] v. intr. (origine inconnue). Grogner entre ses dents. || En parlant d'un chien, Gronder. (Vx.)

HOGUE (LA). Géogr. V. HOUGUE (*La*) et HOUGUE (*bataille de La*).

***HOGUINE** [*ghin'*] n. f. Archéol. milit. Nom sous lequel on désigne l'armure rigide des quatre membres, qui apparaît aux environs de l'an 1300.

***HOHÉNACKÉRIE** [*na-ké-ri*] n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des petites herbes glabres, à feuilles opposées, à fleurs réunies en capitules. (Deux espèces croissent en Arménie, en Espagne et en Algérie.)

HOHENBERG, ancien comté de l'Empire d'Allemagne (Bavière, cercle de la Forêt-Noire), acheté par l'Autriche, puis, en 1805, à la paix de Presbourg, réuni au Wurtemberg. Capit. *Rothenburg*.

HOHENELBE (en tchèque **Brchlabi**), ville de Tchécoslovaquie, au pied sud du Riesengebirge, vers les sources de l'Elbe ; 8.000 hab. Filature et tissage de coton et de lin. Fabrique de papier. Fonderie de fer. — Mines d'étain aux environs.

HOHENEMS, bourg d'Autriche (Vorarlberg, cercle de Feldkirch) ; 5.200 hab. Scieries. Château. Ancienne résidence des comtes de Hohenems. Broderies, tricotage et tissage.

HOHENFELDE, ville d'Allemagne (Hambourg), sur la rive gauche de l'Alster, affl. gauche de l'Elbe, incorporée au faubourg Saint-Georges de Hambourg.

HOHENFRIEDEBERG, village d'Allemagne (Prusse, Basse-Silésie), sur le Striegauer Wasser, affl. de la Weistritz ; 650 hab. Victoire de Frédéric II sur les Saxons et les Autrichiens (4 juin 1745).

HOHENLIMBURG, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, prés. d'Arnsberg), sur la Lenne ; 15.600 hab. Aciéries, tréfileries et articles en acier ; forges de cuivre ; tissage de laine ; fours à chaux.

HOHENLINDEN village d'Allemagne (Bavière), à la source de l'Isen, affl. de l'Inn. Victoire de Moreau (3 décembre 1800).

Hohenlinden (BATAILLE DE), gagnée le 3 décembre 1800 par Moreau, général en chef de l'armée française du Rhin, sur l'armée austro-bavaroise aux ordres de l'archiduc Jean. Moreau était campé entre l'Isar et l'Inn, dans un pays couvert d'épaisses forêts de sapins, au milieu desquelles s'ouvre la petite plaine de Hohenlinden. Le 30 novembre, l'archiduc franchit l'Inn, et, le 1er décembre, il déloge les Français d'Ampfing. Le 2 décembre, il ne bouge pas. Moreau en profite pour s'établir à Hohenlinden avec Ney et Grouchy,

Bataille de Hohenlinden, d'après Schopin. (Musée de Versailles.)

et il prescrit à Richepanse et à Decaen, qui forment sa droite à Ebersberg, de se porter par Saint-Christophe sur Mattenbœt, de prendre la colonne principale de l'ennemi en queue et de la refouler sur Ney et Grouchy, qui l'attaqueront de front. Le 3 décembre, il fait un temps affreux, la neige tombe. Quand l'archiduc débouche devant Hohenlinden, à huit heures du matin, il se heurte à Ney et à Grouchy. Richepanse, arrivé à Mattenbœt, se jette sur les derrières de l'ennemi, capture l'artillerie, et pousse jusqu'à l'infanterie. Les Autrichiens, serrés entre les deux moitiés de l'armée française, s'enfuient de toutes parts. Cette victoire, qui ouvrait à Moreau la route de Vienne, ne lui coûtait que 2.500 hommes, tandis que les Autrichiens perdaient 8.000 morts ou blessés, 12.000 prisonniers, et presque toute leur artillerie.

HOHENLOHE, comté puis principauté d'Allemagne, incluse dans le cercle de Franconie, médiatisée en 1806 et partagée entre le Wurtemberg et la Bavière.

HOHENLOHE-INGELFINGEN (Frédéric-Louis, prince DE), général prussien, né en 1746, mort à Slawentzitz (Silésie) en 1818. Entré dans l'armée prussienne en 1768, il devint lieutenant général. Pendant la guerre de 1806, il occupa les défilés entre la Saale et la forêt de Thuringe. Son avant-garde fut culbutée à Saalfeld, le 10 octobre 1806 ; le corps principal lui-même fut écrasé à Iéna. Le duc de Brunswick ayant été blessé mortellement à Auerstedt, le même jour, Hohenlohe prit le commandement de l'armée prussienne et en ramena les débris vers l'Oder. Vigoureusement poursuivi par les Français, il dut capituler

à Prenzlau avec 15.000 hommes. Il resta en France jusqu'en 1808.

HOHENLOHE-INGELFINGEN (Charles-Auguste-Edouard-Frédéric, prince DE), général prussien, né à Koschentin (Silésie) en 1827, mort à Dresde en 1892. Brillant officier d'artillerie, il prit part aux campagnes contre l'Autriche (1866) et contre la France (1870-1871), commanda l'artillerie lors du siège de Paris, et devint aide de camp de l'empereur d'Allemagne et général d'artillerie. Il est l'auteur de nombreux ouvrages techniques dont les plus répandus ont été les quatre volumes de ses *Lettres militaires* (1887-1890).

HOHENLOHE-LANGENBOURG (Hermann, prince DE), comte DE GLEICHEN, général et homme d'Etat allemand, né et mort à Langenbourg (Wurtemberg) [1832-1913]. Il servit d'abord dans les armées wurtembourgeoise, autrichienne et badoise, devint député au Reichstag allemand en 1871, et fut nommé en 1894 statthalter d'Alsace-Lorraine, en remplacement de son cousin le prince Clovis. Il poursuivit l'œuvre de germanisation de ce dernier, et s'attacha surtout au développement économique du pays. Il prit sa retraite en 1907.

HOHENLOHE-SCHILLINGSFURST (*Clovis*-Charles-Victor, prince DE), homme d'Etat allemand, né à Rotenbourg-sur-la-Fulda en 1819, mort à Ragatz (Suisse) en 1901. Issu d'une vieille famille franconienne, il joua un rôle de premier plan dans la formation et l'histoire du nouvel Empire allemand. Ministre des affaires étrangères bavarois (déc. 1866-mars 1870) il y travailla à la constitution de l'unité germanique sous la direction de la Prusse. Ambassadeur à Paris (1874-1885), après un court passage au Reichstag (1871-1874), il y fit apprécier, dans une situation souvent délicate, ses talents de diplomate. Statthalter d'Alsace-Lorraine (1885-1894), il tenta d'y accorder ses tendances à la conciliation avec les mesures de répression prescrites par Bismarck. Chancelier de l'empire après Caprivi (1894-1900) il présida dans ce poste à d'utiles réformes fiscales, au renforcement de l'armée (1897), à l'expansion coloniale de l'empire, et tenta à l'extérieur de vivre en bons rapports avec la France et la Russie tout en restant attaché au maintien de la Triple-Alliance. Ses *Mémoires*, parus en 1906, après sa mort, causèrent quelque scandale en raison de sa liberté d'appréciation. — Son fils ALEXANDRE, né à Lindau en 1862, mort à Badenweiler en 1924, député de Haguenau de 1893 à 1898 et préfet de Colmar de 1898 à 1906, a laissé également des *Souvenirs* remarquables par l'indépendance d'esprit qu'il a apportée à condamner la politique de Guillaume II en Europe et en Alsace.

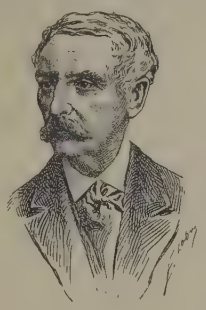

Clovis von Hohenlohe.

HOHENLOHE-SCHILLINGSFURST (Gustave-Adolphe, prince DE), cardinal allemand, frère du précédent, né à Rotenbourg en 1823, mort à Rome en 1896. Il fut nommé par Pie IX cardinal, en 1866. A la veille de la réunion du concile du Vatican (1869), il se déclara hostile à la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale, et, en 1870, se retira à Anspach. Il rentra à Rome en 1876, et fut bien accueilli. Le pape Léon XIII lui témoigna une grande confiance et l'employa dans les négociations qui mirent fin au Kulturkampf.

HOHENLOHE-WALDENBOURG-BARTENSTEIN (Louis-Aloys, prince DE), maréchal de France d'origine allemande, né en 1765, mort à Lunéville en 1829. En 1792, il combattit dans les rangs des Emigrés, reçut un commandement dans l'armée hollandaise, puis dans l'armée autrichienne (1802). Il se distingua à Leipzig, et fit, en 1814, contre Napoléon Ier, la campagne de France. En 1815, Louis XVIII le naturalisa Français et le nomma lieutenant général. Après l'expédition d'Espagne, il devint maréchal et pair de France, en 1827.

HOHENLOHE-WALDENBOURG-SCHILLINGSFURST (Alexandre-Léopold, prince DE), thaumaturge allemand, né à Kupferzell, près de Waldenbourg (Wurtemberg), en 1794, mort à Vœslau, près de Vienne, en 1849. Destiné à l'Eglise, il fut ordonné prêtre en 1815, et entra, à Rome, dans la Société du Cœur de Jésus. Dès 1821, on lui attribuait le don des miracles, mais le pape n'accorda pas à son œuvre la sanction de l'Eglise, et, après l'intervention de la police, il se retira en Hongrie. En 1844, il fut nommé évêque de Sardique *in partibus*.

HOHENMŒLSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Mersebourg), près du Rippach ; 3.400 hab. Mines de houille. Le 15 octobre 1080, défaite de Henri IV par Otto de Nordheim.

HOHENSALZA, nom allemand de **Inowroslaw**. V. INOWROSLAW.

Hohenschwangau, antique manoir féodal de la Bavière, à 3 kil. de Fuessen, sur un contrefort des Alpes, entouré de forêts, baigné par les deux lacs du Schwansee et de l'Alpsee. Le château de Schwanstein, après avoir appartenu aux Welfs, aux Hohenstaufen, puis aux Schwangau, passa aux ducs de Bavière en 1567. Le château tombait en ruine quand, en 1832, le prince royal de Bavière, le futur roi Maximilien II, le fit reconstruire et en fit un des plus beaux monuments de l'Allemagne. — En face s'élève le château de Neuschwanstein, construit pour le roi Louis II.

HOHENSTAUFEN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Haut-Danube). — Aux environs, restes d'un château (construit en 1080, et détruit en 1525) berceau de la *famille de Hohenstaufen*.

HOHENSTAUFEN (maison DE), famille allemande, dont les membres ont occupé le trône impérial de 1138 à 1250. Elle remonte à Frédéric de Buren (aujourd'hui Wæscherschlœsschen en Souabe), au milieu du XIe siècle, dont le fils Frédéric de Staufen, mort en 1105, fit construire le château qui donna son nom à la famille. Son fils et ses petits-fils furent les principaux conseillers des empereurs Henri IV et Henri V. Frédéric de Staufen reçut de Henri IV le duché de Souabe (1179). De ses deux fils, l'aîné, Frédéric, dit *le Borgne*, lui succéda dans le duché de Souabe ; l'autre, Conrad, reçut de Henri V le duché de Franconie. La mort de Henri V, dont ils étaient les neveux par leur mère Agnès, les mit en possession de ses biens de famille. Frédéric brigua la couronne impériale ; mais le clergé fit élire le duc de Saxe, Lothaire (1125). Sommés par Lothaire de rendre une partie de l'héritage de Henri V, les Hohenstaufen prirent les armes contre lui et contre son gendre, Henri le Superbe, duc de Bavière, de la famille des Welfs. De là date la rivalité sanglante entre les Welfs et les Hohenstaufen ou Waiblingen (Guelfes et Gibelins). Après la mort de Lothaire (1137), Conrad fut élu roi (1138) et engagea directement la lutte contre les Welfs. Henri le Superbe, qui possédait la Bavière, la Saxe et de grands domaines en Italie, fut dépouillé de ses deux duchés (1139) ; la Saxe fut rendue en 1142 à son fils, Henri le Lion ; Frédéric Barberousse, neveu et successeur (1152) de Conrad III, appartenait par sa mère, sœur de Henri le Superbe, à la famille des Welfs ; il vécut en bonne intelligence avec son cousin germain Henri le Lion jusqu'en 1178 ; mais la lutte éclata entre eux. Le Lion fut vaincu, et la puissance des Welfs momentanément anéantie en Allemagne (1181). Les Hohenstaufen, à l'apogée de leur puissance, songèrent à rendre l'empire héréditaire dans leur famille et à réunir l'Italie et l'Allemagne sous leur domination. Mais ils s'engagèrent dans une lutte terrible contre la papauté et les villes libres de l'Italie septentrionale. La mort prématurée de Henri VI, fils de Barberousse (1197), entraîna une double élection en Allemagne : les Hohenstaufen proclamèrent roi Philippe, duc de Souabe et frère de Henri VI ; les Welfs se prononcèrent pour Othon, duc de Brunswick, fils de Henri le Lion. Philippe fut assassiné par le comte Othon de Wittelsbach (1208). Othon IV épousa alors Béatrice, la fille de son rival, et se réconcilia avec les Hohenstaufen. Mais le pape Innocent III reconnut comme roi Frédéric, le fils de Henri VI (1210). Le Welf fut vaincu, et mourut en 1218. Frédéric II reprit les projets ambitieux de son père et fit élire, en 1220, roi d'Allemagne son fils Henri. Les Hohenstaufen succombèrent, cependant, dans leur lutte contre la papauté. Le deuxième fils de Frédéric II, Conrad IV, élu roi en 1237, mourut prématurément en 1254, au milieu de la guerre civile, laissant un fils de deux ans, Conradin. Son frère Manfred n'intervint plus en Allemagne et succomba en Italie, contre le duc Charles d'Anjou, l'allié du pape (1266). Une tentative de Conradin pour reprendre l'Italie échoua ; il fut pris et condamné à mort (1268). Les droits des Hohenstaufen sur l'Italie méridionale passèrent au roi Pierre III d'Aragon, qui avait épousé Constance, fille de Manfred.

HOHENSTEIN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur le Pfaffenberg ; 16.800 hab. Source minérale et établissement de bains. Filatures de coton et de soie.

HOHENSTEIN, ville d'Allemagne (Prusse-Orientale, présid. de Kœnigsberg), sur l'Ameling ; 2.750 hab.

Hohenzollern ou Zollern, château d'Allemagne, au sommet du *Zollerberg*, près de Hechingen (distr. prussien de Hohenzollern). Construit au IXe siècle, rebâti en 1454, après une première destruction en 1423, il subit plusieurs sièges pendant la guerre de Trente ans, et tomba en ruine. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume le fit reconstruire à partir de 1850.

HOHENZOLLERN, anciennes principautés de l'Allemagne du Sud, réunies à la Prusse en 1849 : la principauté de Hohenzollern-Hechingen (372 km²), et la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen (770 km²). Elles forment maintenant le district de *Hohenzollern-Sigmaringen*, rattaché à la Province rhénane et peuplé de 76.000 hab. L'agriculture et l'élevage y sont assez développés, de même que le travail du fer et l'industrie cotonnière. Salines. Ch.-lieu *Sigmaringen*.

HOHENZOLLERN (maison DE), famille allemande, qui tire son nom du *château de Hohenzollern* et à laquelle appartint la famille royale de Prusse. Les premiers Hohenzollern mentionnés dans l'histoire sont les comtes Burchard et Venceslas de Zolorin, qui périrent en 1061, pendant les guerres civiles de la minorité de l'empereur Henri IV. Leurs descendants, devenus très puissants en Souabe, se divisèrent, au XIIe siècle, en deux branches : 1° la MAISON DE HOHENBERG, qui s'est éteinte à la fin du XVe siècle ; 2° la MAISON DE HOHENZOLLERN. Frédéric III de Hohenzollern, mort en 1201, un des plus fidèles partisans des empereurs Frédéric Ier et Henri VI, devint burgrave de Nuremberg en 1191, par sa femme Sophie, héritière du dernier burgrave de cette ville. Ses deux fils, Conrad (mort en 1261) et Frédéric IV (mort en 1251), régnèrent ensemble jusqu'en 1227, puis partagèrent leurs possessions ; Conrad reçut le burgraviat de Nuremberg, Frédéric le comté de Zollern. La famille resta divisée en les deux branches de FRANCONIE et de SOUABE.

Armes des Hohenzollern.

La seconde devait rester confinée dans une petite principauté, et la première confondre ses destinées avec celle d'un grand Etat.

Ligne de Franconie. — S'attachant successivement à la fortune des Hohenstaufen, des Habsbourg et de la maison de Luxembourg, les Hohenzollern agrandirent considérablement leurs domaines, à commencer par les territoires voisins de Bayreuth et d'Anspach. En 1415, ils en transportèrent le centre dans l'Allemagne du Nord par l'acquisition de la marche de Brandebourg ; au début du XVIIe siècle, celles de la Prusse ducale au delà de l'Oder et du duché de Clèves sur le Rhin, leur firent prendre pied à la fois dans l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest. Après avoir figuré, avec le Grand Electeur (1640-1688), dans les grandes guerres européennes du XVIIe siècle, la maison de Hohenzollern eut pour représentants trois souverains qui dans l'espace d'un siècle (1688-1788) firent sa grandeur : Frédéric Ier lui acquit le titre de roi (1701), Frédéric-Guillaume lui donna une armée, Frédéric II ajouta à ses domaines d'abord la Silésie, conquise sur l'Autriche et défendue pendant la guerre de Sept ans, puis une partie de la Pologne. Le royaume de Prusse ainsi constitué fut diminué de moitié à la suite d'une guerre malheureuse contre Napoléon Ier (1806), mais recouvra la plupart des territoires perdus au Congrès de Vienne, avec les Provinces rhénanes en plus (1815). Après cinquante années de recueillement, Guillaume Ier inaugura pour sa maison une nouvelle période d'agrandissements, et lui assura le Slesvig

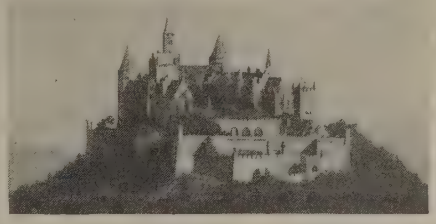

Château de Hohenzollern. — Cl. Schaller.

par la guerre contre le Danemark (1864), l'Allemagne du Nord par une guerre contre l'Autriche (1866), l'Allemagne du Sud et l'Alsace-Lorraine, avec le titre impérial, par une guerre contre la France (1871). Après quarante-quatre années de paix et à la suite de la Grande Guerre, l'abdication de Guillaume II marque pour la maison de Hohenzollern le terme de son existence souveraine (1918).

Ligne de Souabe. — Affaiblie à diverses reprises par des partages, cette ligne se divisa en deux branches : celle des *Hohenzollern-Hechingen*, éteinte en 1869, et celle des *Hohenzollern-Sigmaringen*, dont le chef actuel est le prince Guillaume, né en 1864, et frère de l'ancien roi de Roumanie Ferdinand Ier.

Ordre princier de la maison de Hohenzollern.

Hohenzollern (ORDRE PRINCIER DE LA MAISON DE), ordre prussien, fondé en 1842 par Frédéric-Guillaume. Il comprend trois classes ; le ruban est blanc et noir (cinq bandes verticales alternées).

HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN (Léopold-Etienne-Charles-Antoine-Gustave-Edouard-Tassilon prince DE), général d'infanterie prussien, né à Krauchenwies (Wurtemberg) en 1835, mort à Berlin en 1905. N'a laissé de traces dans l'histoire que parce que sa candidature au trône d'Espagne fut l'occasion de la guerre de 1870. De son mariage avec l'infante Antonia de Portugal (1861) il eut trois fils, dont le second, Ferdinand, devint en 1914 roi de Roumanie.

HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN (Guillaume-Auguste-Charles-Joseph-Pierre-Ferdinand-Benoît, prince DE), né à Benrath en 1864, mort à Sigmaringen en 1927. Il était le fils aîné du prince Léopold et le neveu du prince Charles devenu roi de Roumanie en 1886. Héritier de ce dernier, il renonça en 1886 à ses droits de succession en faveur de son frère Ferdinand, qui devait monter sur le trône en 1914. Marié deux fois, il a eu un fils et deux filles de son premier mariage, avec la princesse Marie-Thérèse de Bourbon-Sicile.

Hohkœnigsbourg, château féodal d'Alsace, situé sur un promontoire des Vosges à 755 m. d'altitude, dominant la plaine, non loin de Sélestat. C'était la plus belle ruine

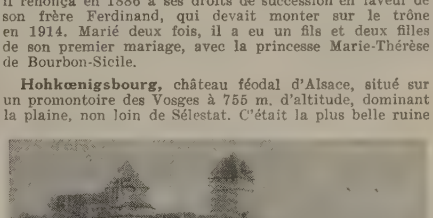

Hohkœnigsbourg. — Cl. F. Luib.

d'Alsace. Construit au XIIe siècle pour les Hohenstein, vassaux de Frédéric Barberousse, refait au XVe siècle après sa destruction en 1462 par l'évêque de Strasbourg, le Hohkœnigsbourg fut détruit par les Suédois en 1633. La ville de Sélestat qui possédait les ruines en fit présent à Guillaume II, qui fit rebâtir le château aux frais de l'Etat et du Reichsland. Vue admirable.

HOHLSPATH [*spat'*] n. m. Silicate naturel d'aluminium. (Variété de chiastolite).

HOHMANNITE [*ma-nit'*] n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

HOHNECK, montagne des Vosges, au sud du col de la Schlucht, haute chaîne dénudée d'où l'on jouit d'un immense panorama (alt. 1.366 m.). Un petit chemin de fer y conduit, de Gérardmer ou de Munster.

HOÏ-HAO, ville de l'île de Haïnan (Chine), sur le détroit de Haïnan, en relation de commerce avec le Tonkin.

HOIN (Claude-Jean-Baptiste), peintre français, né et mort à Dijon (1750-1817) ; s'est distingué dans la miniature, le pastel et la gouache. Le musée de Dijon conserve de lui trois portraits de jeunes femmes.

HOIR n. m. (lat. *hæres*). Dr. Héritier. || *Hoir de quenouille*, Fille héritière d'un fief.

HOIRIE [*ri*] n. f. (de *hoir*). Héritage : *Recevoir une terre en avance d'*HOIRIE.

MAISON DES HOHENZOLLERN : Tableau généalogique.

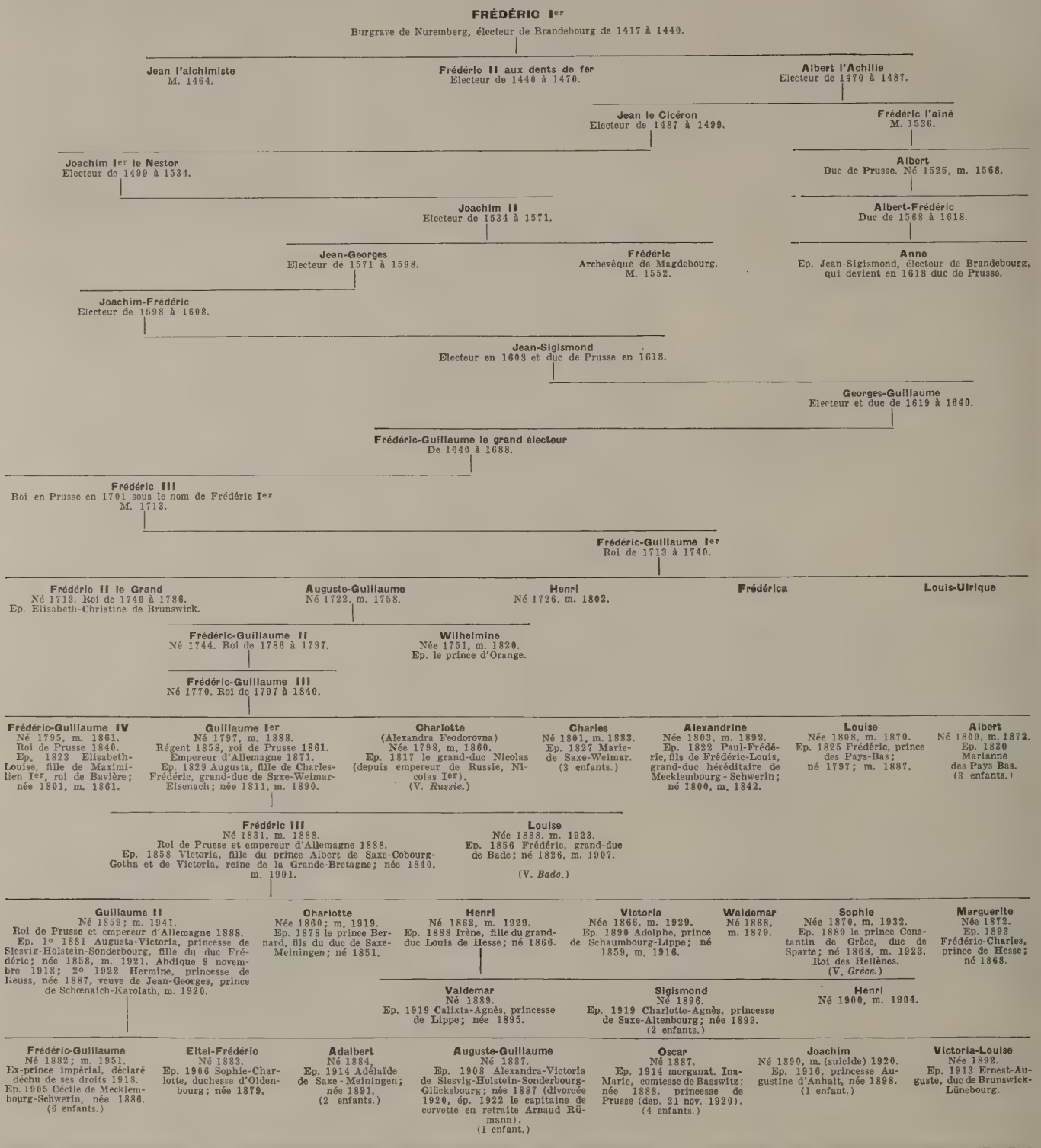

— ENCYCL. Dr. On appelle *avancement d'hoirie* la libéralité faite à un enfant sous la condition que lors du partage de la succession il en sera tenu compte à ses héritiers. V. PARTAGE, et RAPPORT.

HOIRIN n. m. Mar. anc. Bouée, bois qu'on laissait flotter pour indiquer la place où l'ancre était mouillée. (Vx. — On dit aujourd'hui ORIN [v. ce mot].)

HOJEDA (Alonzo DE), navigateur et conquistador espagnol, né à Cuneca (Nouvelle-Castille) en 1470, mort à Hispaniola (Haïti) en 1515. Il accompagna Colomb au nouveau monde en 1493, explora l'intérieur d'Hispaniola et y découvrit les gisements aurifères de Cibao. Reparti d'Espagne en 1499 avec Américo Vespuce et Juan de la Cosa, il reconnut les bouches de l'Essequibo et de l'Orénoque, puis tenta d'expulser Colomb d'Hispaniola. Au cours d'un troisième voyage (1501), il tenta sans succès de fonder une colonie sur le golfe de Maracaïbo; une nouvelle tentative, en Nouvelle-Andalousie, fut un désastre (1509), à la suite duquel Hojeda, rentré à Hispaniola, finit dans la misère.

HÔJÔ, famille japonaise issue des Taira, qui se saisit du pouvoir effectif après la mort de Yositomo (1199) et le garda jusqu'en 1333 (période des régents [*Shikken*] de Kamakura). Les plus célèbres des Hôjô sont Yasutoki, Tokigori, et Tokimune qui, en 1281, eut la chance de repousser l'invasion mongole. Le dernier des Hôjô, Takatoki, entra en conflit avec l'empereur Go-Daigo et fut battu grâce à l'intervention d'Ashikaga Takauji (XIVe s.).

HOKKEBOT [*bo*] n. m. Petit navire qui, au XIVe siècle, servait dans les armements militaires.

HOKKAÏDO, nom nouveau de l'île de Yéso, la plus septentrionale des grandes terres de l'archipel du Japon; 88.279 km², peuplés de 2.498.000 hab. Villes principales : Hakodate, Sapporo, Otaru.

Hokkaïdo, séparée de l'île Sakhaline par le détroit de La Pérouse, et de celle de Hondo par le détroit de Tsoungarou, est une terre de forme grossièrement rectangulaire à laquelle s'ajoute dans le sud la péninsule d'Osima. Cette île est montagneuse (point culminant : le Hoptate Shiké, 1.980 m.); les volcans y sont nombreux, et le climat septentrional. Elle est le refuge des Aïnos, et n'est colonisée (28 hab. par km²) par les Japonais que depuis la révolution de Meiji. Les principales ressources en sont les pêcheries et les forêts. L'Administration s'efforce d'y développer l'élevage.

HOKKÉ, nom d'une secte bouddhiste japonaise, fondée par Nitchiren en 1253.

— ENCYCL. Cette secte, qui appartient à l'école mystique du Mahâyâna, fait reposer sa doctrine sur l'autorité du Miô-Renghékiô ou *Saddharma Pundarika sûtra* (Lotus de la bonne loi), et établit en dogme l'identité et l'unité de tous les bouddhas, simples images ou manifestations d'un Bouddha essence, antérieur et éternel, ainsi que

l'identité de nature et l'unité des bouddhas des êtres et de l'univers. Cette secte compte parmi les plus importantes du Japon.

HOKKEI (Omorya), peintre et graveur sur bois japonais, né en 1780, mort entre 1856 et 1859. Élève et imitateur d'Hokousaï. Le doute subsiste dans l'attribution de certaines planches de l'*Hokkeï Mangwa*, livre d'esquisses publié à Yedo vers 1830 et réimprimé à tort, depuis, sous le nom d'Hokousaï. En dehors des planches, très remarquables, de cette *Mangwa*, Hokkei a donné : *Portraits de femmes poètes du Japon*, en noir (1806) ; *Peintures accompagnées de poésies sur les endroits célèbres du Japon*, en couleurs (1825) ; *les Cent huit héros*, en couleurs (1828) ; etc. Il a peint un grand nombre de sourimonos.

HOKOR n. m. Une des quatre contributions arabes perçues autrefois en Algérie. (Cet impôt n'était levé que dans le département de Constantine. Il représentait le loyer des terres *arch* dû par leurs détenteurs à l'Islam vainqueur qui leur en avait laissé la jouissance. Autrement dit, c'était le *karadj*. V. ce mot.)

HOKOUSAÏ, appelé aussi **Katsugawa Shunrô, Tokitaro, Sori II,** dessinateur et graveur japonais, né en 1760 dans le cercle de Honjo, au nord d'Yedo, mort à Yedo en 1849. Il débuta très jeune, sous le nom de **Shunrô**, et travailla sans relâche pendant une période de plus de cinquante années. Il s'adonna à tous les genres cultivés par les artistes japonais. Illustrations de romans, d'histoire, de poésies, depuis les minces volumes populaires jusqu'aux grands ouvrages ; livraisons et albums montrant à l'infini, sous toutes les formes, tous les aspects du monde japonais : *la Mangwa*, en 15 cahiers (V. HOKKEÏ) ; *Cent vues du Fuji-Yama ; Vues des berges de la Sumida ; Vues du Tokaïdo*. Hokousaï a tout traité avec une égale maîtrise. Son œuvre est pleine de vie et d'humour : elle touche toutes les cordes, va du comique populaire et du grotesque au pathétique et au terrible. Les Goncourt, Ph. Burty, Louis Gonse, Michel Revon ont fait connaître en France l'art d'Hokousaï.

HOKUCHO (*Cour du Nord*), dynastie impériale japonaise qui résida à Kyôto pendant le schisme du XIVe siècle (1336-1392).

HOL (Richard), musicien néerlandais, né à Amsterdam en 1825, mort à Utrecht en 1904. Il a laissé près de cent cinquante œuvres. Il a fait représenter un opéra intitulé *Floris V*, et publié un *Psaume*, un oratorio, des ballades pour soli, chœur et orchestre, et de nombreux lieder. Chef d'orchestre réputé, directeur de l'école de musique d'Utrecht, il a été nommé, en 1878, membre correspondant de l'Institut de France.

***HOLÀ!** interj. (de *ho!* et *là*). Sert pour appeler, pour attirer l'attention : HOLÀ !... *quelqu'un !* — Pour arrêter : HOLÀ ! *pas un mot de plus.*

Après l' « Agésilas »,
Hélas !
Mais après l' « Attila »,
Holà !
BOILEAU.

— Manèg. Exclamation par laquelle le maître peut indiquer à l'élève d'arrêter son cheval. (On s'en sert également pour habituer les chevaux à s'arrêter, sans avoir à user de la bride.)

— Mar. Interjection de réponse aux appels.

— *Substantiv.* et au masc. *Mettre le holà*, Faire cesser des gens qui se querellent, qui se battent : *La chose allait à se battre et à renverser la nacelle, si Charon n'*EÛT MIS LE HOLÀ *à coups d'aviron.* (La Fontaine.)

Vous mettez les *holàs* en écoutant l'auteur.
LA FONTAINE.

HOLACANTHE ou **HOLACANTHUS** [*tuss*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des chétodontidés, comprenant une quarantaine d'espèces des mers chaudes du globe. (Les holacanthes sont de taille médiocre, de couleurs vives et tranchées ; leur préopercule, dentelé, présente une forte épine. Leur taille est de 15 à 20 cm. Leur livrée brillante les a fait nommer *duchesses, demoiselles, coquettes*, etc. Leur chair est peu estimée.)

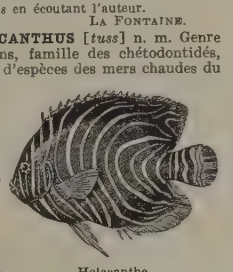
Holacanthe.

***HOLAN** n. m. V. HOLLANS.

HOLANTARCTIQUE adj. (du gr. *holos*, entier, et de *antarctique*). Qui embrasse toute la région polaire antarctique : *Faune* HOLANTARCTIQUE.

HOLARCTIQUE adj. (du gr. *holos*, entier, et de *arctique*). Qui embrasse toute la région polaire arctique.

HOLARRHÈNE [*la-rèn'*] n. m. Genre d'apocynacées comprenant plusieurs arbrisseaux glabres, à feuilles alternes, à fleurs en cymes, qui croissent dans l'Inde.

HOLASPIS [*spiss*] n. m. Genre de lézards, de la famille des lacertidés, comptant une seule espèce propre à l'Afrique occidentale.

***HOLASTER** [*stèr*] n. m. Paléont. Genre d'oursins, type de la famille des holastéridés, fossiles dans le crétacé d'Europe et le tertiaire d'Australie. (Les holasters sont ovales ou cordiformes, bombés en dessus, plats en dessous ; le sillon ambulacraire est large et peu profond. Exemple : l'*holaster subglobosus*, du cénomanien de Normandie.)

HOLASTÉRIDÉS [*sté, dé*] n. m. pl. Famille d'oursins irréguliers, renfermant les *holasters* et genres voisins, tels que *échinocorys, cardiasters* et *hémipneustes*, abondants dans les terrains crétacés.

HOLBACH (Paul-Henri DIETRICH, baron D'), philosophe français, né à Edesheim (Palatinat) en 1723, mort à Paris en 1789. Ce « maître d'hôtel de la philosophie », comme l'appelle l'abbé Galiani, passa la plus grande partie de sa vie à Paris, au milieu des philosophes, qu'il recevait à sa table. Il est l'ennemi de toutes les doctrines religieuses, qui sont, selon lui, des instruments du despotisme. Il écrivit : *le Christianisme dévoilé ou Examen des principes et des effets de la religion chrétienne* (1767), sous le nom de BOULANGER, AUTEUR DE « *l'Antiquité dévoilée* » ; *la Contagion sacrée* (1767) ; *De l'imposture sacerdotale* (1767) ; *les Prêtres démasqués* (1768) ; *l'Esprit du judaïsme* (1770) ; *Examen critique de la vie et des œuvres de saint Paul* (1770) ; *Histoire critique de Jésus-Christ ou Analyse raisonnée des Evangiles* (1770) ; *la Politique naturelle* (1773) ; *l'Ethocratie ou le Gouvernement fondé sur la morale* (1776) ; *la Morale universelle* (1776) ; *Système de la nature ou Des lois du monde physique et du monde moral, par M. Mirabaud, secrétaire perpétuel et l'un des Quarante de l'Académie française* (1770) [L'académicien Mirabaud était mort depuis dix ans] : d'après ce livre, l'esprit et la matière, le moral et le physique sont une seule et même chose ; un déterminisme absolu régit le monde ; les religions sont nuisibles ; le prêtre doit être remplacé par le médecin ; voilà les doctrines de cet ouvrage.

HOLBACHIEN [*chi-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à la philosophie d'Holbach. (Vx.) [On a dit aussi HOLBACHIQUE.]

— *Substantiv.* Disciple d'Holbach : *Les* HOLBACHIENS.

HOLBEACH, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lincoln), dans la région du Wash ; 5.600 hab.

HOLBECK, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur l'Aire et le canal de Liverpool ; 38.000 hab. Usines métallurgiques. Commerce de laine.

HOLBECK ou **HOLBÄK** [*bèk*], ville et port de Danemark (Seeland), au fond de l'Izefjord ; 11.200 hab. Ch.-lieu de district. Construction de machines.

HOLBEIN (Hans), dit **le Vieux** ou **l'Ancien,** peintre allemand, né et mort à Augsbourg (1460-1524). Gendre du peintre Thomas Burgkmair, il vécut à Augsbourg jusqu'en 1499, puis mena une existence nomade. Il est à Ulm en 1500. En 1501, étant à Francfort, il peint un grand retable pour le couvent de Kaisheim. On le retrouve ensuite à Bâle, à Augsbourg jusqu'en 1516. En 1517, il va en Alsace, à Isenheim. Enfin, il revient dans sa ville natale, et y meurt pauvre et ignoré, en 1524. A Augsbourg, son grand polyptyque, contenant des scènes de la vie de la Vierge et de sainte Dorothée (*Basilique de Sainte-Marie-Majeure*) ; son chef-d'œuvre, *la Basilique de Saint-Paul*, et le *Triptyque de la famille Walter* (1502), révèlent ses qualités de caractère et de couleur. Ses tableaux placés dans les églises d'Augsbourg (*Nativité de la Vierge*, au Dôme, etc.) sont aussi remarquables, ses portraits sont fins et serrés. Bâle a de lui une *Mort de Marie*, des dessins et des études du plus haut intérêt. Munich, enfin, possède seize panneaux d'autel provenant de l'abbaye de Kaisheim (1502), et le superbe *Autel de Saint-Sébastien* (1516). — Un frère d'Holbein le Vieux, Sigismond **Holbein,** qui vivait à Augsbourg, en tout cas de 1505 à 1509, mourut à Berne en 1540. On a de lui une petite *Vierge*, au vieux château de Nuremberg. — Un fils d'Holbein le Vieux, Ambroise **Holbein,** frère d'Holbein le Jeune, est représenté à Bâle par un certain nombre de portraits, peints entre 1515 et 1518, d'une précision et parfois d'un éclat surprenants (portrait du peintre bâlois *Hans Herbster*, de l'orfèvre *Georg Schweiger*, etc.).

HOLBEIN (Hans), dit **le Jeune,** peintre allemand, fils d'Holbein le Vieux, né à Augsbourg en 1497, mort de la peste, à Londres, en 1543. Il quitta sa patrie en 1515, se rendit à Bâle, puis visita la France et l'Angleterre où il travailla trois ans pour Thomas Morus, ami d'Erasme. De 1528 à 1531, on le retrouve à Bâle, chargé de travaux considérables. Après quoi, il retourne en Angleterre et y devient peintre du roi Henry VIII.

Le musée de Bâle conserve la plupart des œuvres qu'Holbein exécuta durant son premier et son second séjour. D'abord son ami, *le Bourgmestre Meyer et sa femme* (1516) ; *Boniface Amerbach* (1519) ; un *Christ mort*, d'un naturalisme extraordinaire (1521) ; le portrait de *la Femme d'Holbein et ses enfants ;* deux portraits de *Dorothée d'Offenbourg ;* un

Hans Holbein le Jeune.

Erasme écrivant, réplique de celui du Louvre ; une *Nativité* et une *Adoration des mages* (cathédrale de Fribourg) ; enfin, deux *Passions :* l'une, en huit tableaux (1520-1525), et l'autre, au lavis. Le type de sa peinture religieuse est sa fameuse *Vierge au bourgmestre Meyer*, de Bâle. Les attitudes y sont belles et simples, le sentiment recueilli, sans parler de l'exactitude propre aux portraits. A cette série appartiennent encore : la *Vierge de Soleure*, le *Saint Georges* et la *Sainte Ursule* du musée de Carlsruhe. Il faut admirer un style large et dramatique dans les deux compositions qu'il exécuta durant son second séjour à Bâle : *Roboham renvoyant le peuple d'Israël*, et la *Rencontre de Saül et de Samuel*. Avant son dernier voyage en Angleterre, il s'était complu à des travaux de toute sorte : l'*Alphabet de la mort*, les *Simulacres de la mort* (ou *Danse des morts*) et les illustrations de *l'Eloge de la folie* attestent la fertilité, le mordant d'un esprit plein d'humour dans le macabre. A l'exception des superbes fresques de la maison d'Orient : *la Richesse et la Pauvreté*, dans les douze dernières années de sa vie, il se cantonnera, en général, dans le portrait. Citons, dans ce genre, d'abord les *crayons* de Windsor, le *Thomas Morus*, en buste (1527), le dessin de la *famille Morus*, à la plume (Bâle, 1528) ; *Christine de Milan* (1538), au château d'Arundel ; *Henry VIII*, le prince *Edouard*, les princesses *Marie et Elisabeth* (à Whitehall) ; les portraits de la galerie Longfort-Castle. A Dresde, l'orfèvre *Morett ;* à Berlin, le marchand *Gyzen* (1532) ; à Vienne, le *Portrait d'un jeune homme* (1541) ; *John Chambers ; Jeanne Seymour*. A Florence, *Luther, Richard Southwell* et *Holbein* lui-même. Au Louvre, enfin, outre trois tableaux religieux, plusieurs beaux portraits : le célèbre *Erasme écrivant*, l'*Anne de Clèves*, et *Nicolas Kratzer*, astrologue de Henry VIII.

HOLBERG (Ludvig, baron DE), écrivain dano-norvégien, né à Bergen en 1684, mort à Copenhague en 1754. Il eut une enfance pauvre, voyagea beaucoup dans sa jeunesse, en enseignant pour vivre. Nommé professeur à l'université de Copenhague (1714), il y enseigna la métaphysique (1717), l'éloquence latine (1720), l'histoire (1730), en devint recteur (1735), puis questeur (1737-1751). Il sut s'enrichir à éditer ses nombreuses œuvres, acquit deux seigneuries (1740-1745), dont il fit don à l'Académie de Sorœ (1747). Ses écrits embrassent presque tous les sujets : droit, philosophie et morale, géographie économique, histoire, utopie sociale. Il a souvent écrit en latin, parfois en français. Mais c'est dans la satire et surtout dans la comédie qu'il s'est rendu illustre. On l'a surnommé **le Plaute du Danemark.** Sous le pseudonyme de HANS MIKKELSEN, il publia : *Peder Paars*, poème héroï-comique ; puis *Quatre poésies comiques* (1721) ; enfin, ses *Comédies*, rééditées et enrichies sous le titre de *Théâtre danois* (1731). Ces belles œuvres dramatiques eurent d'abord en Danemark un assez court succès, mais se répandirent en Allemagne, en Hollande, en Angleterre. Holberg, considéré comme le plus grand poète comique des pays scandinaves, a exercé une influence considérable : la première moitié du XVIIIe siècle danois est justement appelée « période de Holberg ».

Holberg.

***HOLBŒLLIA** [*hol-beû-lia*] n. f. Genre de berbéridacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles digitées, à fleurs en grappes, à fruit pulpeux comestible, dont on connaît deux espèces de l'Himalaya et de la Chine méridionale. (C'est l'*holbœllia latifolia* que l'on met dans les serres froides pour en garnir les murs, les colonnes.)

Holborn, quartier de la ville de Londres, au nord de la Tamise, entre les ponts de Waterloo et de Blackfriar ; 130.400 hab. Viaduc du chemin de fer Londres-Chatham-Douvres.

HOLBROOKIA n. m. Genre de reptiles sauriens, voisins des iguanes, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud. Ils n'ont pas de crête dorsale, ni de poche sous la gorge.

HOLCODISCUS n. m. Paléont. Genre d'ammonites de la famille des desmocératidés, à coquille arrondie, avec étranglements et côtes serrées bifurquées, parfois tuberculeuses. (Nombreuses espèces dans le crétacé inférieur.)

HOLCOMBE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Lancashire) ; 4.700 hab. Cotonnades.

HOLCOSTEPHANUS n. m. Paléont. Genre d'ammonites à tours ronds, renflés avec faisceaux de côtes partant de tubercules ombilicaux. (Nombreuses espèces dans le jurassique supérieur et le crétacé inférieur.)

HOLCROFT (Thomas), auteur dramatique et romancier anglais, né et mort à Londres (1745-1809). Il introduisit le mélodrame français en Angleterre. Sa meilleure pièce est *le Chemin de la ruine* (1792). On peut encore citer : *la Duplicité*, comédie (1781) ; *la Folle journée* (1784), imitée du *Mariage de Figaro ; la Dame du rocher* (1805) ; des traductions de Mirabeau et de Mme de Genlis. Parmi ses romans : *Alwyn* (1780), et *Hugh Trevor* sont les meilleurs.

HOLCUS [*kuss*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *houlque*. (Il y a huit espèces dans ce genre, originaires d'Europe et d'Afrique septentrionale.)

HOLDA, petite planète, N° 872, découverte en 1917.

HOLDENHURST, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Southampton), sur le Stour ; 6.000 hab.

HOLDER (*Alfred*-Théophile), celtisant allemand, né à Vienne en 1840, mort à Carlsruhe en 1916. Il fit sa carrière à la bibliothèque de cette dernière ville, dont il devint directeur en 1911. Il était correspondant de l'Institut de France. Ses ouvrages principaux sont : des éditions de la *Germanie* de Tacite (1878), de la *Loi salique* (1879-1880), de la *Guerre des Gaules* (1882) et de la *Guerre civile* (1898) de César, de Saxo Grammaticus (1886), d'Hérodote (1886-1888), d'Avienus (1887), d'Eulogius Favinus (1901), *les Manuscrits de la bibliothèque de Carlsruhe* (1895-1912) ; *les Manuscrits de Reichenau* (1906), et surtout son monumental *Trésor de la langue celtique ancienne* (1891-1913).

HOLDERNESS, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, York, East Riding) ; 56.400 hab.

HOLDING. Comm. V. TRUST.

***HOLDING-BACK** [*din'gh*] n. m. (mots angl. qui signif. *retenant en arrière*). Télégr. Appareil composé d'une double rangée de pièces semi-circulaires, en fonte, placées sur un bâti très solide, une rangée étant fixe, l'autre mobile, et servant d'appareil de retenue dans le déroulement du câble à bord des navires câbliers.

***HOLE** [*houl*] n. m. (mot angl. signif. *trou*). Sports. Au jeu de golf, Les trous dans lesquels chaque joueur doit placer sa balle.

HOLECTYPUS n. f. Paléont. Genre d'échinides irréguliers, type de la famille des holectypidés, à test rond, avec des aires ambulacraires étroites et des tubercules petits. (Du jurassique et du crétacé inférieur.)

***HÔLEMENT** [*man*] n. m. (de *hôler*). Cri de la hulotte et d'autres oiseaux nocturnes.

***HOLER** [*lèr*] n. m. Ancienne monnaie de cuivre, qui se fabriquait et avait cours, au siècle dernier, dans quelques États d'Allemagne, et valait environ un denier de France.

***HÔLER** [*lé*] v. intr. (onomatopée). Crier comme la hulotte.

HOLESHOV (en allem. **Holleschau**), ville de Moravie, sur la Russava, affl. de gauche de la Morava ; 5.750 hab. Fabrique de meubles, tissages. Commerce de céréales et d'animaux.

HOLETCHEK (Joseph), romancier tchèque contemporain, né à Stojitse, près de Vodnany (Bohême du Sud) en 1853, mort en 1929. Ardent slavophile, il a longtemps dirigé dans les *Narodni Listy* la partie concernant la politique slave, et traduit les chants héroïques des Serbes et des Bulgares. Mais l'œuvre à laquelle il a attaché son nom est un cycle de romans : *Les Nôtres*, épopée paysanne consacrée au pays natal de l'auteur, à en décrire les mœurs avec une exactitude souvent trop minutieuse, mais abondant en richesses poétiques.

HOLFELD (Dominique-Hippolyte), peintre français, né et mort à Paris (1804-1872). Élève d'Abel de Pujol et de Hersent, il s'est adonné à la peinture historique et religieuse. Nous citerons : *l'Enfant Jésus adoré par les anges ; Marie-Antoinette écrivant son testament après sa condamnation.*

HOLGAN (Michael), poète populaire irlandais, né dans le comté de Clare (anciennem. *Thomond*), mort à Limerick (Munster) en 1899. Pauvre ouvrier, ses satires, ses chants patriotiques, ses ballades, lui acquirent une grande popularité. Ses meilleures pièces sont réunies sous le titre de *Chants et Légendes du Thomond* (Dublin, 1890).

HOLGUIN ou **SAN-ISIDORO-DE-HOLGUIN**, ville de Cuba (départ. de Oriente) ; 13.500 hab. Tabac, sucre.

***HOLIBUT** [*bu*] n. m. Ichtyol. Nom vulgaire du *flétan* chez les pêcheurs dunkerquois.

HOLIC, ville de Slovaquie ; 5.600 hab. Fabrique de majoliques de 1746 à 1825.

HOLIDAY (Henry), peintre anglais, né à Londres en 1839, mort en 1927, auteur de *la Rencontre de Dante et de Béatrice* (musée de Liverpool).

HOLINSHED ou **HOLLINGSHEAD** (Raphaël), chroniqueur anglais, mort vers 1580. On sait qu'il vint à Londres et fut traducteur chez l'imprimeur allemand Reginald Wolfe. Il est l'auteur d'une longue *Chronique d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande* (1577), où, s'aidant des manuscrits de Leland, il traita de l'histoire d'Angleterre depuis ses origines fabuleuses jusqu'à 1577. Ses principaux collaborateurs furent William Harrison pour la description générale de la Grande-Bretagne, et Richard Stanyhurst pour l'histoire de l'Irlande. Les annales de l'Ecosse furent empruntées à l'œuvre de Boëce et de John Major. Cette compilation fut très populaire, et Shakespeare y puisa largement.

HOLKAR (ETAT D'). Géogr. V. INDORE.

HOLKER [*kèr*] n. m. Sorte de bateau, fait d'un tronc d'arbre creusé, en usage autrefois chez les Scandinaves.

HOLL (Elias), architecte allemand, né et mort à Augsbourg (1573-1646). Après avoir séjourné quelque temps à Venise, il fut nommé architecte d'Augsbourg où il construisit l'hôtel de ville (1615-1618), le plus vaste et le plus riche monument de ce genre que possède l'Allemagne (sa *Goldener Saal* [Salle dorée] est célèbre), l'église Mariahilf, l'arsenal, la maison de la corporation des bouchers, etc.

HOLL (Francis-Montagne), peintre anglais, né à Londres en 1845, mort en 1888. Il fréquenta l'Académie royale, où il obtint la médaille d'or pour sa composition *le Sacrifice d'Isaac*. L'année suivante, il exposa : *Chassé de l'église* ; puis vinrent : *la Récolte de la fougère, le Prisonnier à Newgate*, et *Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a repris*, qui reparut à l'Exposition universelle de 1878 (Paris), ainsi que de nombreux portraits.

HOLLABRUNN ou **OBER-HOLLABRUNN**, bourg d'Autriche (Bas-Danube), sur le Gœllersbach ; 5.200 hab. Industrie du cycle, machines agricoles, quincaillerie. Eaux gazeuses. Vignobles. Combat entre Murat et les Russes de Bagration (16 nov. 1805).

HOLLAIN, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournai), sur l'Escaut ; 1.560 hab. Carrières. Construction de bateaux. Agriculture. Sucrerie.

HOLLAND, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le lac Michigan ; 12.200 hab. Fabriques de meubles.

HOLLAND (**PREUSSISCH-**), ville de Lituanie (Prusse-Orientale, régence de Kœnigsberg), sur la Drausen ; 5.300 hab. Fabrique de draps et lainages.

HOLLAND (Philemon), humaniste anglais, né à Chelmsford en 1552, mort en 1637 ; il traduisit en anglais *Tite-Live* (1600), *Pline l'Ancien* (1601), les *Ecrits moraux de Plutarque* (1603), et *Suétone* (1609).

HOLLAND (Henry FOX), premier lord HOLLAND, homme politique anglais, père de l'illustre Fox, né à Chiswick en 1705, mort à Holland House, près de Kensington en 1774. Il se fit remarquer au Parlement par son éloquence et son ambition, mais aussi par sa versatilité. Leader de la Chambre des communes en 1762, il entra dans le cabinet Bute, fit signer la paix avec la France (1763) et fut créé baron. Accusé de détournements en 1769, il rentra dans la vie privée.

HOLLAND (Henry-Richard VASSAL-FOX), troisième lord HOLLAND, petit-fils du précédent, né à Winterslow House (Wiltshire) en 1773, mort à Holland House en 1840. Défenseur des idées libérales, il a laissé de nombreux écrits, discours, traductions, et surtout des *Mémoires* intéressants. — Il épousa, en 1797, sa maîtresse Elisabeth VASSALL, née en 1770, morte à Londres en 1845, séparée de son premier mari, sir Godfrey Webster. Belle et spirituelle, **lady Holland** attira dans ses salons les hommes les plus éminents de son temps.

HOLLAND (Georg Jonathan, baron), mathématicien et philosophe allemand, né à Rosenfeld (Wurtemberg) en 1742, mort à Stuttgart en 1784. Le duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg le choisit pour précepteur de ses fils, et l'impératrice Catherine de Russie lui donna le titre de baron, avec le grade de capitaine de ses gardes. On a de lui, en allemand : *Traité sur les mathématiques* (1764) ; *Précis de l'exposition du parallélogramme de Newton par Kœstner* (1765), et, en français, *Réflexions philosophiques sur le « Système de la nature »* (1772), réfutation des doctrines du baron d'Holbach.

HOLLAND (sir Thomas ERSKINE), jurisconsulte anglais, né à Brighton en 1835, mort à Oxford en 1926. Professeur de droit international et de diplomatie à l'université d'Oxford (1874-1910), membre de la British Academy, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de France, il a publié : *Studies on International Law* (1898) ; *Elements of jurisprudence* (douze éditions de 1880 à 1916). Fondateur de la *Law Quarterly Review*, il a été chargé à plusieurs reprises de rédiger des publications officielles et de représenter la Grande-Bretagne à des conférences diplomatiques, notamment, en 1906, à la Conférence de Genève chargée de reviser la Convention de 1864 relative aux blessés militaires.

***HOLLANDAIS** [*ho-lan-dè*], **E**, habitant ou natif de Hollande : *Les* HOLLANDAIS.

— Chim. *Liqueur ou Huile des Hollandais*, Nom donné au chlorure d'éthylène $C^2H^4Cl^2$, découvert par les Hollandais Deiman, Troostwyk, Bondt et Lauwerenburgh (1795). V. ÉTHYLÈNE.

— Adjectiv. : *Population* HOLLANDAISE.

— Zootechn. *Race bovine hollandaise*, Race de bovidés que l'on rencontre dans les polders des Pays-Bas, et dont les représentants ont un pelage le plus souvent pie, noir et blanc ou rouge et blanc : *Les vaches* HOLLANDAISES *sont d'excellentes laitières.*

— N. m. Linguist. Dialecte néerlandais parlé en Hollande. V. PAYS-BAS.

— N. f. Techn. Nom d'une machine d'épuisement.

— *A la hollandaise* loc. adv., A la manière des Hollandais ; selon la coutume de la Hollande : *Morue* À LA HOLLANDAISE.

— Art culin. *Sauce hollandaise*, Sauce obtenue au moyen de jaunes d'œufs, de beurre frais et d'un peu de vinaigre cuit. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Ethnol. Les *Hollandais* sont des blonds, sous-brachycéphales, dont la taille moyenne varie entre $1^m,66$ et $1^m,71$, selon les provinces. Quelques habitants ont conservé leur ancien costume ; mais ils ne constituent qu'une infime minorité. Les habitations sont d'une propreté remarquable.

La vie de famille est très développée en Hollande. Certains villages sont habités par de pauvres pêcheurs ; l'élevage du bétail est favorisé par l'abondance des grasses prairies, mais les citadins se livrent volontiers au commerce. Très tolérants en matière de religion, les Hollandais ont accueilli à bras ouverts les Français qui s'y sont réfugiés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Dans les villes, de nombreux juifs s'adonnent au commerce et à l'industrie. Doués de sentiments artistiques, les Hollandais comptent des peintres d'une haute valeur. Colonisateurs, ils ont fait un pays prospère des Indes néerlandaises.

— La religion de la majorité de la population est le protestantisme.

— Bx-arts. ECOLE HOLLANDAISE. *Peinture.* — Le premier peintre que Carel Van Mander nous présente comme ayant vu le jour en Hollande est Aalbert Van Ouwater, qui vivait à Haarlem, et qui fut, sans doute, contemporain des Van Eyck. Il eut pour élève Gérard de Saint-Jean, dont le musée de Vienne possède deux volets de triptyque. Un autre peintre de Haarlem, Dirck ou Thierry Bouts (mort en 1479), alla s'établir à Louvain. Jean Mostaert, né à Haarlem en 1474, fut un paysagiste et aussi un portraitiste. C'est à Leyde que naquit Engelbrechtsz, dessinateur un peu sec, peintre aux tons bruns, qui forma le grand Lucas de Leyde, le créateur de la peinture de genre.

Après ces primitifs, l'art hollandais subit l'influence du style italien : Jan Schorel, qui fut peintre d'Adrien VI et conservateur du Belvédère, apporta à Utrecht l'art de Michel-Ange et de Raphaël. Son exemple est suivi par Maarten Van Veen, dit Heemskerck, par le portraitiste Antonie de Moor dit « Antonio Moro », par Hendrick Goltzius, Cornelis Van Haarlem, Abraham Blœmaert, Pieter Lastman, Gérard Honthorst, peintres savants, souvent affectés.

Cependant, il s'était formé en Hollande un art indigène et national, qui allait trouver dans le génie de Rembrandt sa plus haute expression. Parmi les peintres d'histoire et de portraits de la grande époque, il faut citer : Michel Van Mierevelt, Thomas de Keyser, Jean Van Raavenstein, puis arriver à Rembrandt, le plus grand de l'école, peintre de la lumière et de l'ombre. Ses principaux élèves sont : Ferdinand Bol, Govaert Flinck, Carel Fabritius, Van den Eeckout, Nicolas Maas. Son contemporain, Bartholomeus Van der Helst, déploie dans ses portraits une vivacité d'expression, une justesse de touche, une clarté de coloris irréprochables ; Frans Hals est un portraitiste fougueux et énergique. C'est dans la peinture de genre que les Hollandais sont demeurés des modèles d'observation et de verve : Adrien Van der Venne, Anthoni Palamèdes, les peintres de scènes belliqueuses comme Esaïas Van de Velde, Palamèdes le Jeune, Jan Asselyn, et surtout Philips Wouwerman ; les peintres de scènes populaires comme Pieter Van Laar, dit « le Bamboche », Adrien Brauwer, et Adrien Van Ostade, Jan Steen, qui ont excellé dans les représentations des cabarets et des fêtes villageoises ; des peintres de la vie bourgeoise et des intérieurs mondains : Gérard Terburg, Gabriel Metzu, Gaspard Netcher, Frans Van Mieris, Gérard Dov, Pieter de Hooch, Van der Meer de Delft, qui sont arrivés à une précision de facture, une finesse de rendu extrêmes. La peinture de paysage fut portée à sa perfection par les peintres hollandais du XVIIe siècle : d'abord par Van Goyen, Jan Wynantsz et Pieter Molyn, ceux qui ont montré la voie ; puis par Aart Van der Neer et Aalbert Everdingen, surtout par Ruysdaël, le peintre si poétique des forêts et des cascades, et Meindert Hobbema, dont le robuste coloris imite de plus près la nature ; et encore par Cornelis Dekker, Jan Van der Haagen, Jan Van Kessel, Abraham Verboom. Parmi les peintres de paysages et d'animaux, il faut citer avant tous Paulus Potter, qui se distingue par l'exactitude et la vérité, puis Govaert Camphuysen, Aalbert Klomp, Abraham Hondius, Willem Romeyn, Adriaen Pynacker, Adriaen Van de Velde, Aalbert Cuyp, Jan et Andries Both. Un certain nombre de paysagistes vont s'inspirer de la nature italienne, comme Jan-Baptista Weenix, Nicolas Berchem, fécond et pittoresque, Karel Dujardin, lumineux et gracieux ; Thomas Wyck, Bartholomeus Breemberg, les Moucheron, les Van der Does. Aux paysagistes se rattachent les peintres d'architecture, comme Johannes Beerestraaten, les Beckheyden, Jan Van der Heyden, Emmanuel de Witte, Pieter Saenredam, Jacob Van der Ulft, Dirk Van Deelen, Hendrick Van der Vliet ; et les peintres de marine dont les deux principaux sont Willem Van de Velde le Jeune, dont les œuvres sont des merveilles de transparence et d'harmonie, et Ludolf Backhuyzen, le peintre des tempêtes, et parmi lesquels on peut citer encore Willem Van de Velde le Vieux, Jan Dubbels, Renier Nooms dit « Zeeman », Jan Van Capelle. Les plus notables peintres de nature morte ont été, pour les fruits et les fleurs, Jan Davidz de Heem, Cornelis de Heem, Abraham Mignon, Jan Van Huysum, qui appartient plutôt au XVIIIe siècle, Rachel Ruysch ; pour le gibier mort, Evert et Willem Van Ælst, Jan Weenix, Melchior d'Hondekoeter, et pour les ustensiles de ménage Willem Klaasz Heda, Willem Kalf, Jacob de Witt.

Avec le XVIIIe siècle, l'école est en décadence. Gérard de Lairesse, admirateur de Le Brun, fonde une école qui s'écarte de la tradition nationale pour s'attacher aux sujets bibliques, mythologiques ou historiques. Adrien et Pieter Van der Werff, Jan Philips Van Schichten, Nicolas Verkolie, Philippe Van Dyck, dit « le Petit Van Dyck », sont des peintres assez maniérés, ainsi que Netscher, Cornelis Troost, Langendyck, etc. Au début du XIXe siècle, l'influence du peintre français David fait éclore la peinture académique, dont les principaux représentants sont : J.-A. et C. Kruseman, Ezéchiel Davidson, J.-G. Pieneman. Parmi les peintres de sujets historiques et religieux, citons : Portman, Opzoomer, P. Van Schendel, Alma-Tadema, qui excelle dans les reconstitutions archéologiques (il se fixa en Angleterre en 1870), le peintre de genre Josef Israels, C. Bischop, P. Gabriel, etc. Si quelques-uns, comme Ten Cate, Strœbel, Paling, se rattachent aux anciens maîtres, la plupart cherchent leur inspiration en France. Melis, Artz, Verveer, Mesdag, Jansen, David Bles et Mme Bischop Swift ; les paysagistes Roelofs, Burnier, Mme Rommer Van Maaten, Bilders, l'animalier de Haas, les Maris, A. Mauve, Bakhuyzen, Breitner, Kaemmerer, Luyten, Willem Maris, Neuhuys, Hubert Vos, Mlle Schwartze, Bock, Bosboom, Blommers, Briet, Heyberg, Josseling de Jong, Kever, Pieters, Schildt, Soest, Toorop occupent un rang distingué dans la peinture contemporaine.

Sculpture. — La Hollande n'a pas produit de sculpteurs formant école. Les principaux morceaux de sculpture qu'on y rencontre sont des mausolées (*tombeau du comte Engelbert de Nassau ; tombeau de Guillaume le Taciturne*, par H. de Keyser et A. Quellyn, à Delft ; *de Ruyter*, par Rombout Verhulst, etc.). Les principaux statuaires du XIXe siècle ont été Paulus Gabriel, L. Royer (*statues de Rembrandt*, de *Laurent Coster*, de *Guillaume le Taciturne*), Nieuwerkerke, Lacomblé, J. Stracke, Ferdinand Leenhoff, Verdonck, Simon Van der Ven, Van den Burg, Van Hove, Grimbel du Bois, F. Stracke.

Gravure. — La Hollande eut, au XVe siècle, d'habiles graveurs sur bois. La gravure au burin y fut pratiquée aussi de bonne heure : le Maître à la Navette et le Maître de 1480 furent vraisemblablement originaires de Hollande. Au commencement du XVIe siècle, Walther Van Assen exécuta de nombreuses gravures sur bois. Aux XVIe et XVIIe siècles, les burinistes de Hollande se font remarquer par leur exactitude et leur science de la lumière : Lucas de Leyde, Alaert Claas, Martin Van Heemskerck, Crispin de Passe et ses enfants ; les imitateurs des Italiens, comme Cornelis Cort, les Wierix, Hendrick Goltzius, les Matham, les Bloemaert, P. Lastman, les Hondius, W.-J. Delff. Le XVIIe fut pour la gravure l'époque la plus brillante ; la plupart des grands peintres ont exécuté de belles eaux-fortes : Rembrandt, Ferdinand Bol, Van den Eeckout, C. Bega, Ruysdaël, Van Goyen, Paul Potter, Cuyp, Berghem, Van de Velde, Dujardin, Backhuyzen, Zeeman ; parmi les burinistes, il faut citer les Visscher et Van Daelen. Au XVIIIe siècle, l'art de la gravure suit la décadence de la peinture ; rappelons les noms de Exshaw, les Coclers, Ploos Van Amstel, Houbraken, Van Haecken, Zeghers. Au XIXe, Kobell, Bisschop, C. Forsel, Langendyick, Couwemberg, J. de Mare, J.-W. Kaiser, M. Bauer, Ph. Zileken, sont à signaler.

Architecture. — L'architecture hollandaise n'a pas de caractère artistique propre. Ce qu'il faut admirer, ce sont les digues et les chaussées au moyen desquelles les Hollandais se sont défendus contre les eaux (digues du Helder, de West-Kappel, de Katwyck, etc.). Les hôtels de ville, sans avoir la beauté de ceux de Flandre, méritent de retenir l'attention : citons ceux d'Amsterdam et de Bois-le-Duc, construits d'après les plans de Jacob Van Campen, ceux de Bréda, Leyde, Rotterdam, Delft, Middelbourg. Les églises ont été, après la Réforme, dépouillées de leur ornementation : les plus belles sont dans le sud ; nous mentionnerons les églises de Saint-Servan (Xe s.) et de Notre-Dame (XIIe s.), à Maestricht ; la cathédrale d'Utrecht (XIIIe s.) ; Saint-Etienne, à Nimègue (XIIIe s.) ; la Grande-Eglise de Dordrecht (XIIIe s.) ; le Munsterkerke de Ruremonde. Du XIVe au XVe siècle ont été construites l'église du Cloître et la Grande-Eglise de La Haye ; l'Eglise-Neuve d'Amsterdam ; les grandes églises de Rotterdam, Arnheim, Haarlem, Groningue.

— Zootechn. *Race bovine hollandaise.* Cette race appartient au type de bétail qui peuple les régions basses du nord-ouest de l'Europe, universellement réputé pour ses qualités laitières et auquel se rattache, en France, la race bovine flamande, Son effectif total est d'environ deux millions de têtes. La race hollandaise possède les caractères généraux suivants :

Poids moyen, 600 kg. ; taille moyenne, $1^m,35$. Tête longue, fine, profil légèrement concave au niveau du front, cornes en couronne ou en crochet, blanches à la base, noires à la pointe. Formes correctes et harmonieuses avec une encolure svelte, une poitrine haute et profonde, un bassin large, des cuisses plates, des membres fins. La peau est mince et souple, la mamelle très ample : tous les signes laitiers sont très accusés.

Vache hollandaise.

On distingue, selon la couleur, trois sous-races principales : la sous-race pie noir ou frisonne, à taches blanches réparties sur tout le corps et les membres ; la sous-race pie rouge ; la sous-race de Groningue, noire à tête blanche ; d'autres variétés, dites « à ceinture », « à dos blanc », sont actuellement en voie de fixation.

Les qualités laitières sont développées à l'extrême, surtout dans la sous-race frisonne, chez laquelle le rendement en lait, contrôlé pour une année, atteint en moyenne 5.000 litres.

Celui-ci est en général peu riche en matières grasses. Les sous-races pie rouge et de Groningue sont plutôt d'aptitudes mixtes, aptes à la production du lait et de la viande.

Le bétail hollandais est répandu, hors de son pays d'origine, en particulier en Suède, en Allemagne, en Belgique, au Canada, aux Etats-Unis, en Argentine, en Australie. La région du nord-est de la France en compte aussi de nombreux représentants.

Cheval hollandais. — Cette race chevaline a été obtenue par le croisement de la race frisonne, qui peuplait autrefois les polders hollandais, avec des étalons anglais, allemands ou français; ce croisement a été fait dans le but d'obtenir des carrossiers possédant plus d'allures.

Griffon hollandais. — Le *griffon hollandais* ou *smoushondje* (chien des Juifs) est un griffon nain, très commun autrefois aux Pays-Bas. On le distingue du *griffon bruxellois* par l'absence de poils longs au-dessus des yeux, des oreilles pendantes et un peu écartées, une robe jaunâtre quelquefois brune, blanche ou noirâtre.

Lapin hollandais. — Quelle que soit son origine, cette race est le résultat de sélections pratiquées à outrance par les Anglais. Sa robe est de deux couleurs bien tranchées : le hollandais a la plus grande partie de la tête et la partie postérieure du corps d'une couleur uniforme; le museau, le chanfrein, le cou, les épaules, la poitrine, les pattes de devant et seulement les extrémités des pattes de derrière doivent être d'un blanc pur. Les principales variétés sont noir et blanc, bleu et blanc, gris et blanc, jaune et blanc. Chair ordinaire. La fourrure, de belle qualité, mais petite, convient surtout pour les usages familiaux.

Pigeon coquille hollandais. — Ce pigeon tient son nom de la coquille qui orne sa nuque. Fécond, facile à élever, il a généralement un plumage blanc, mais on en distingue plusieurs variétés.

— Art culin. *Sauce hollandaise.* Mettre deux cuillerées de vinaigre dans une casserole avec une pincée de sel, un peu de poivre et de muscade râpée; faire réduire au tiers, passer, laisser refroidir; dans une autre casserole, mettre le quart d'un verre d'eau, 100 gr. de beurre frais, trois ou quatre jaunes d'œufs, et placer ce mélange au bain-marie, en le tournant pendant qu'il chauffe, jusqu'à ce qu'il soit bien pris; y ajouter le vinaigre cuit, placer la casserole dans le bain-marie, et y incorporer peu à peu 150 gr. de beurre frais en tournant toujours la sauce avec la cuiller de bois.

***HOLLANDE** [*ho-land'*] n. m. Fromage en forme de boule teintée en rouge à l'extérieur, et dont la pâte est dure. (On l'appelle communément FROMAGE DE HOLLANDE, et vulgairem. TÊTE DE MORT.)

— Adj. ou quelquef. n. m. *Papier hollande,* Papier moderne, de luxe, un peu fort, vergé.

— N. f. Porcelaine qui se fabrique en Hollande. || Toile de lin très fine, que l'on fabrique en Hollande. [L'Acad. écrit TOILE DE HOLLANDE ou, sans l'aspiration, D'HOLLANDE.] (La *demi-hollande* est une autre espèce de toile moins fine que la précédente, mais encore d'excellente qualité.) || Sorte de pomme de terre à forme allongée, à pulpe légèrement jaunâtre, farineuse et d'excellent goût. || Variété de groseille à grappes, blanche ou rouge et à gros grains.

— ENCYCL. Econ. rur. Le *fromage de Hollande* comprend : le fromage de lait doux, ou fromage plat; le fromage vert du Texel; le fromage d'Edam, ou tête de mort ou de maure; le fromage de Gouda. Le fromage d'Edam, le plus communément appelé fromage de Hollande, est un fromage sphérique à croûte rouge, à pâte ferme, de couleur jaunâtre. Le caillé broyé est mis en moules, puis les pains démoulés sont, pendant six jours, soumis au salage; enfin ils passent au séchoir où on les retourne fréquemment et où ils demeurent de deux à trois mois. Au moment de la vente, on racle superficiellement les fromages, on les trempe dans un bain d'huile et on les frotte pour les polir. Le fromage de Gouda, de forme cylindrique, à bords arrondis, se fabrique d'une façon analogue au hollande proprement dit.

HOLLANDE, nom sous lequel on désigne souvent le royaume des Pays-Bas. V. PAYS-BAS (*royaume des*).

HOLLANDE [*ho-land'*], région des *Nederlande* constituant la partie la plus riche et la plus active du royaume des Pays-Bas, et en possédant les plus grandes villes : Amsterdam, Rotterdam, La Haye; 5.927 km², peuplés de 3.467.000 hab. (*Hollandais, aises*). La Hollande, que battent sans cesse les flots de la mer du Nord et qui se trouve parfois à un niveau inférieur à celui des plus hautes marées, a été admirablement défendue contre les attaques de la mer par l'industrie de ses habitants. Au bourrelet de dunes qui longe la côte de la mer du Nord ils ont ajouté des digues, et ils ont entrepris d'accroître leur territoire par endiguement et par desséchement, transformant en polders la « mer » de Haarlem, asséchant le Zuyderzée méridional. Grâce à leurs canaux, leurs écluses et leur science agricole, ils ont fait de leurs campagnes d'admirables terrains de culture maraîchère, de pâturages et de jardins. Au point de vue politique, la région est divisée en deux provinces : la Hollande-Septentrionale (*Nord-Hollande*), et la Hollande-Méridionale (*Sud-Hollande*). V. ces mots, et NORD-HOLLANDE et SUD-HOLLANDE.

HOLLANDE-MÉRIDIONALE ou **SUD-HOLLANDE,** prov. du royaume des Pays-Bas; 1.957.580 hab., sur 3.132 km². Ch.-lieu *La Haye.*

HOLLANDE-SEPTENTRIONALE ou **NORD-HOLLANDE,** prov. du royaume des Pays-Bas; 1.509.585 hab., sur 2.795 km². Ch.-lieu *Haarlem.*

HOLLANDE (COMTÉ DE), ancien État souverain des Pays-Bas, entre la mer du Nord, le Zuyderzée, la Zélande et la province d'Utrecht. Capitale, *La Haye.* Il comprenait à peu près le territoire des deux provinces de Sud-Hollande et de Nord-Hollande. En 1571, après avoir secoué le joug des Espagnols, le comté de Hollande se fédéra avec six autres provinces du Nord, moins importantes que lui, pour former la république des Provinces-Unies, qui est devenue le royaume des Pays-Bas.

Hollande (GAZETTE DE), journaux que les réfugiés protestants imprimaient en Hollande contre Louis XIV.

***HOLLANDER** [*ho-lan-dé'*] v. tr. Dégraisser les plumes d'oie, à écrire, dans la cendre chaude. (VX.)

— ***Hollandé, e,*** part. pass. du verbe *Hollander.*

— *Batiste hollandée,* Batiste très unie et serrée, plus forte et résistante que la batiste ordinaire, et présentant une certaine ressemblance avec la toile de Hollande.

***HOLLANDILLE** [*ho-lan-diy'*] n. f. Toile de Silésie, contrefaçon de la toile de Hollande.

HOLLANDSCH DIEP ou **CANAL DE HOLLANDE,** bras du delta de Rhin-et-Meuse, qui continue le Waal, démembrement du Rhin, entre le Sud-Hollande et le Brabant-Septentrional. Il est long de 28 kil., et large de 1.465 m. sous le pont de Moerdyk.

***HOLLANS** [*ho-lans*] ou ***HOLAN** n. m. Comm. Espèce de batiste de Flandre.

HOLLAR (Wenzel *ou* Wenceslas VON PRACHNA), graveur bohémien, né à Prague en 1607, mort à Londres en 1677. Il s'établit à Cologne, où il rencontra le comte d'Arundel, qui le conduisit à Prague, à Vienne, puis en Angleterre (1637), et le recommanda à Charles Ier. Mais, bientôt, la guerre civile ayant éclaté, Hollar fut arrêté, s'échappa et se réfugia à Anvers. Au rétablissement de Charles II, il retourna en Angleterre. Son œuvre, qui se compose de 2.400 pièces, marque une époque importante dans l'histoire de la gravure. Nous citerons : les portraits du *duc de Norfolk,* de *la comtesse d'Arundel,* de *Thomas Miles,* une suite de trente planches sur cuivre représentant la *Danse des morts,* d'après Holbein; deux recueils : *Ornatus muliebris anglicanus,* avec 26 planches; *Theatrum muliebre,* avec 48 planches, contenant de nombreux costumes féminins, des divers peuples de l'Europe. Ses *Vues* de Londres, d'Anvers, etc., sont extrêmement curieuses.

HOLLEAUX (Maurice), épigraphiste français, né à Château-Thierry en 1861, mort à La Ferté-sous-Jouarre en 1932. Membre de l'Ecole française d'Athènes (1882-1886), il dirigea les fouilles du Ptoion, en Béotie. Il y découvrit les soubassements du temple, des sculptures archaïques et surtout le discours à Corinthe de Néron annonçant aux Grecs leur liberté. D'abord chargé de cours à la faculté de Lyon, il devint directeur de l'Ecole d'Athènes (1904-1912), continua les fouilles de Délos, acheva celles de Tégée, commença celles de Thasos. Il fut appelé à la Sorbonne en 1923, puis fut élu à l'Académie des inscriptions (1925). En 1927, il passa au Collège de France, comme professeur d'épigraphie grecque. Sa thèse *Rome, la Grèce et les Monarchies hellénistiques au IIIe siècle avant Jésus-Christ* (1921) a pour objet d'établir que l'impérialisme romain ne commença qu'au siècle suivant.

HOLLEBEKE, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ypres); 600 hab.

Hollekropper (PIGEON). Le *pigeon hollekropper, boulant nain d'Amsterdam, ballonblazer d'Amsterdam,* est un petit boulant originaire de Hollande. C'est un pigeon d'agrément, aux proportions harmonieuses, mais agité d'un tremblement convulsif.

HOLLES (Denzil, lord), homme d'Etat anglais, né à Houghton (Nottingham) en 1599, mort à Londres en 1680. Lié avec Charles Ier avant son avènement, il fut, néanmoins, à la tête des presbytériens dans le Long Parlement. Réfugié en Bretagne pendant la vie de Cromwell (1660), il fut envoyé par la Chambre des communes à La Haye pour rappeler Charles II, qui le créa baron (1661), et qu'il combattit ensuite. Il fut un des négociateurs de la paix de Bréda (1667).

HOLLIER - LAROUSSE (*Jules* - Edmond - Raphaël), libraire-éditeur français, né à Toucy (Yonne) en 1842, mort à Paris en 1909. Neveu du célèbre lexicographe Pierre Larousse, il passa par l'école de Grignon, puis fit des études de notariat, avant d'être appelé par son oncle, en 1869, à l'aider à poursuivre la publication du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle.* Par suite de la maladie, puis de la mort de Pierre Larousse, il dut assurer lui-même l'achèvement de cette monumentale publication, à laquelle il ajouta un supplément de mise à jour en 1878. Associé d'abord à la veuve de Pierre Larousse, il resta jusqu'à sa mort un des chefs de la Maison Larousse, qu'il avait contribué à créer. Il fut également administrateur d'autres sociétés, dont l'annuaire Didot-Bottin. Dans ces diverses fonctions, il apporta dans sa gestion, qui fut heureuse, des qualités précieuses de droiture et de prudence, un caractère juste et conciliant, une solide expérience des affaires.

HOLLOGNE-AUX-PIERRES, commune de Belgique (arrond. admin. de Liège); 5.370 hab. Carrières de sable. Charbonnage. Usine de zinc de la Vieille-Montagne.

HOLLOS ou **HOLOS,** tribu africaine, qui vit dans la partie orientale de la colonie portugaise d'Angola : *Un, Une* HOLLO ou HOLO.

— Adjectiv. : *Tribu* HOLLO ou HOLO.

— ENCYCL. De taille souvent petite, les *Hollos* ont les yeux petits, le nez parfois aussi large que long, quoique saillant, et les lèvres peu volumineuses pour des Nègres. Ils s'enduisent tout le corps de graisse, et se peignent volontiers de différentes couleurs. Les femmes s'introduisent des anneaux dans les oreilles et le cartilage du nez, et elles portent également de lourds anneaux de cuivre ou de fer aux jambes et aux bras. Les Hollos cultivent avec soin les champs qui entourent chacune de leurs cases.

HOLLOWAY (Thomas), graveur anglais, né à Londres en 1748, mort en 1827. Il se fit remarquer par l'exécution de sept cents planches sur cuivre pour la traduction anglaise de la *Physiognomonie* de Lavater, et par ses gravures d'après les cartons de Raphaël, de Hampton-Court.

HOLLY (François-André), compositeur et chef d'orchestre bohémien, né à Bœhmisch-Luba en 1747, mort à Breslau en 1788. Il a fait représenter sur ces divers théâtres un assez grand nombre d'opéras : *le Pacha de Tunis; la Chasse; la Fille du jardinier; l'Enchanteur; le Spectre;* etc. Holly a écrit aussi de la musique pour diverses tragédies : *Hamlet, Macbeth,* etc., et des ballets.

HOLLY (Jean), poète slovaque, né aux environs de Bratislava en 1785, mort à Dobra-Voda en 1849. Il fut le meilleur représentant de l'école de Bernolak, qui visait à faire du slovaque une langue littéraire indépendante. Dans une forme inspirée directement des modèles anciens, il écrivit des *Idylles* (1835-1836), des *Elégies* (1839), et surtout trois épopées romantiques à la gloire du premier Empire slave : *Svatopluk* (1833); *Cyrille et Méthode* (1836); *Slaw* (1839).

HOLLYWOOD, ville des Etats-Unis (Californie), à 15 kil. de Los Angeles. C'est le centre de l'industrie cinématographique américaine; 30.000 hab.

HOLM (Gustave-Frédéric), marin et explorateur danois, né à Copenhague en 1849. De 1876 à 1885, il releva les côtes du sud du Groenland, visita les ruines des anciennes colonies scandinaves et explora la côte orientale jusqu'à la Terre du Roi-Christian IX, par 66 degrés de latitude. Il a publié, avec Garde : *den Danske konebaads-expedition til Grœnlands Œstkyst (1883-1885).*

HOLMBOE (Christopher Andreas), orientaliste danois, né à Vang en 1796, mort à Christiania en 1882. Il devint, en 1825, professeur à l'université de Christiania. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Géographie biblique* (1828); *le Sanskrît et l'Ancien norvégien* (1846); *Comparaison des racines norvégiennes et sanskrîtes* (1852); *Traces du bouddhisme en Norvège avant l'introduction du christianisme* (1857); *le Norvégien et le Celtique* (1859).

HOLME-CULTRAM, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cumberland), à l'embouchure du Waver dans le golfe de Solway; 5.400 hab. Vieille église abbatiale.

HOLMES (Olivier Wendell), médecin, essayiste et poète américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1809, mort à Boston en 1894. Il fut professeur d'anatomie et de physiologie à Dartmouth, puis à l'université de Harvard. Il est l'auteur de charmantes poésies élégiaques, mais il s'est surtout fait un nom par ses aimables causeries en prose, où toutes les questions de critique et de morale sont effleurées, et parfois résolues, avec un humour sans fiel et un rare bon sens : *l'Autocrate* (1858), *le Professeur* (1861), *le Poète* (1872), *à leur petit déjeuner.* On lui doit encore, outre divers traités scientifiques, deux curieux romans : *Elsie Venner* (1860) et *l'Ange gardien* (1867), ainsi qu'une *Vie d'Emerson.*

Holmes (*Sherlock*), personnage des romans de Conan Doyle; type de détective amateur.

HOLMÈS (*Augusta*-Mary-Anne), femme compositeur française, née et morte à Paris (1847-1903). Elle était de parents irlandais. Pianiste prodige, élève de César Franck, elle a laissé des scènes lyriques ou poèmes symphoniques : *Lutèce* (3e prix de la Ville de Paris en 1878); *les Argonautes; Ludus pro patria;* l'*Ode triomphale* à la gloire de la République (1889); un *Hymne à la paix* (1890); *la Montagne Noire* (1895). Parmi ses œuvres purement symphoniques, il faut signaler : *Pologne; Irlande; Au pays bleu; la Nuit et l'Amour; Andante pastoral;* etc. On lui doit encore toute une série de mélodies, notamment : *les Sérénades; Hymne à Eros; Noël;* etc., et de la musique religieuse.

***HOLMÉSITE** n. f. Silicate hydraté naturel. (Variété de brandisite.)

HOLMESTRAND, ville de Norvège (fylker de Vestfold), sur le golfe d'Oslo; 2.200 hab. Petit port de commerce; exportation de bois.

HOLMFIRTH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), dans la vallée du *Holme,* sous-affl. de l'Aire par le Calder; 10.500 hab. Filatures de laine; fabrique de fils de coton.

HOLMGREN (Alaric Frithjof), physiologiste suédois, né à Asen en 1831, mort à Upsal en 1897. En 1864, il fut nommé professeur de physiologie à Upsal et étudia l'action des poisons, du chloroforme, la vision des couleurs et l'action des courants électriques sur la rétine. Il publia en 1878 un ouvrage sur *la Cécité des couleurs dans ses rapports avec les chemins de fer.*

HOLMINE n. f. Oxyde naturel d'holmium.

HOLMIUM [*mi-om'*] n. m. (formé avec la dernière syllabe de Stock*holm*). Métal trouvé dans l'erbine. (L'holmium Ho, dont l'oxyde, l'holmine, a été extrait de l'erbine en 1879, par Clève, sous forme d'une poudre jaune de poids atomique 163,5, a été caractérisé au moyen de l'analyse spectrale.)

HOLMOS [*moss*] n. m. (mot gr. signif. *mortier*). Nom donné à une sorte de pilon ou de bocard mécanique employé dans diverses industries.

HOLMSTRŒM (Israël), poète suédois, né à Stockholm vers 1660, mort à Smorgoni (Lituanie) en 1708. Il devint conseiller de Charles XII, qu'il accompagna en Pologne. Il a laissé des discours en vers, des poésies détachées, etc. Il représente, d'une part, l'humour suédois du temps, l'esprit « carolin ». D'autre part, il subit l'influence française, et annonce les tendances qui allaient prévaloir sous l'ère de la liberté et pendant la période « gustavienne ».

HOLO (du gr. *holos,* entier). Préfixe entrant dans la composition de certains mots et qui signifie *entier.* (Souvent, il s'écrit OLO.)

HOLOBLASTIQUE adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *blastos,* germe). Biol. Se dit de l'œuf qui se segmente en totalité et d'une manière égale (œuf alécithe ou sans réserves nutritives). [L'œuf peut être aussi holoblastique d'une manière totale, mais inégale, quand il y a des réserves nutritives : c'est l'œuf *télolécithe.*]

HOLOBOLOS (Manuel), poète et philosophe byzantin du XIIIe siècle. Disgracié par Michel VIII Paléologue pour son attachement au jeune Jean Lascaris, il devint, en 1267, professeur de logique à l'université de Constantinople et rhéteur de Sainte-Sophie. De nouveau, son opposition à l'union avec les Latins entraîna sa disgrâce (1273); pourtant, sous Andronic II, il revint en faveur. On a de lui des hymnes adressés à l'empereur, divers poèmes et quelques œuvres en prose.

HOLOCAÏNE n. f. Obtenue par réaction de la phénacétine sur la paraphénétidine, elle est utilisée en thérapeutique à l'état de chlorhydrate exclusivement réservé à l'oculistique comme anesthésique local. (Elle est beaucoup plus toxique que la cocaïne. Elle fond à 121°.) || Syn. de PARADIÉTHOXY-ÉTHÉNYL-DIPHÉNYLAMIDINE.

HOLOCARPE adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *karpos,*

fruit). Bot. Dont les fruits restent entiers, ne s'ouvrent pas.

— N. f. pl. Subdivision de la classe des mousses, dans laquelle on comprend celles dont l'urne ne se fend point.

HOLOCAUSTE [*kosst'*] n. m. (gr. *holokaustos;* de *holos,* entier, et *kaustos,* brûlé). Combustion complète. || Sacrifice religieux où la victime était entièrement consumée par le feu. (S'est dit surtout chez les Juifs) : *L'autel des* HOLOCAUSTES. || La victime ainsi sacrifiée : *Amener l'*HOLOCAUSTE *devant l'autel.*

— *Par extens.* Sacrifice, immolation de soi-même : *Jésus-Christ s'est offert en* HOLOCAUSTE *pour l'homme.*

— *Fig.* Offrande entière et généreuse, sacrifice : *Offrir à Dieu son cœur en* HOLOCAUSTE.

REM. — Au XVIIe siècle, ce mot était des deux genres : *Ces saintes holocaustes.* (Patru.)

— ENCYCL. Sous sa forme originelle en hébreu (*ôlam, kâlil*), ce mot signifie « anéantissement par le feu ». Le rite de l'*holocauste* était très solennel, et le *Lévitique* (I, VI) le décrit minutieusement. La victime devait être un animal mâle, et sans tache. Le prêtre, après l'avoir sacrifiée, arrosait l'autel d'airain de son sang, et jetait dans les flammes ses chairs et ses entrailles. Chaque matin, dans le temple de Jérusalem, un holocauste ouvrait la série des sacrifices, et, chaque soir, un second la fermait. Aux grandes fêtes, le nombre des victimes était considérable.

Les Assyriens et autres peuples de l'Orient offraient également des holocaustes à leurs dieux. C'est sous cette forme que les Grecs sacrifiaient aux divinités infernales.

HOLOCÈNE adj. Se dit de la seconde période de l'ère quaternaire, suivant la période pléistocène.

HOLOCENTRUM [*sin-trom'*] n. m. Genre de poissons téléostéens, comprenant une trentaine d'espèces de petite taille et de couleurs vives, vivant dans les mers chaudes.

HOLOCÉPHALES [*sé-fal'*] n. m. pl. Sous-ordre de poissons, comprenant les *chimères* et genres voisins. (Ce sont des sélaciens de grande taille, de formes étranges. Ils conservent quelques représentants dans les mers boréales et antarctiques, mais ont été nombreux aux époques secondaire et tertiaire.)

HOLOCHITON [*ki*] n. m. (du préfixe *holo,* et du gr. *chitôn,* tunique). Genre de mollusques gastéropodes de la famille des chitodinés. (Ce sont des oscabrions [chitons] de forme allongée, dont les lames d'insertion ne sont jamais dentelées. Les holochitons, divisés en nombreux sous-genres, vivent dans toutes les mers; on en connaît quelques espèces fossiles dans les terrains paléozoïques.)

HOLOCNÈME ou **HOLOCNEMUS** [*kné-muss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des pholcidés, comprenant quelques espèces de l'Europe méridionale et de la région éthiopienne. (Leur toile est régulière, bombée en dôme. L'*holocnemus pluchei* habite le midi de la France.)

HOLOCRINE adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *krinein,* sécréter). Histol. Se dit d'une glande dont les éléments subissent la fonte cellulaire; le résultat est l'excrétion d'un produit de déchet. La fonte cellulaire, comme, par exemple, dans les glandes sébacées, n'atteint que la partie de la cellule qui est en rapport avec le conduit excréteur, le noyau restant généralement intact et capable de reformer le cytoplasma détruit et le produit excrété.

HOLOCRISTALLIN adj. Minér. Se dit des roches entièrement cristallisées. Le refroidissement de ces roches a été suffisamment lent pour que tous les éléments aient le temps de cristalliser complètement. Ex. : le granite.

HOLOÈDRE n. m. (du préfixe *holo,* et du gr. *hedra,* siège, face). Minér. Cristal qui a toutes ses troncatures.

HOLOÉDRIE [*drî*] n. f. (de *holoèdre*). Minér. Caractère d'un cristal holoédrique.

— ENCYCL. Les substances dont les cristaux affectent des formes holoédriques sont celles dans lesquelles la symétrie de la molécule s'accorde entièrement avec celle de la forme géométrique. Dès lors, toute modification portant sur une partie quelconque d'un cristal se répétera sur toutes les parties géométriquement identiques. — Le mot *holoédrie* est employé par opposition à *hémiédrie.*

HOLOÉDRIQUE adj. Minér. Se dit d'un cristal ayant les caractères de l'holoédrie.

HOLOGASTRES [*gasstr'*] n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant ceux qui, comme les tritoniidés, ont le foie réuni en une masse unique.

HOLOGNATHE [*ghnat'*] adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *gnathos,* mâchoire). Qui a la mâchoire simple. (Se dit, en parlant des mollusques gastéropodes pulmonés, de ceux dont la mâchoire est dépourvue d'appendice. Ex. : les limaces, les pupes, les cylindrelles.)

HOLOGNATHE [*ghnat'*] n. m. Genre de crustacés isopodes, type de la famille des holognathidés.

HOLOGRAPHE n. m., **HOLOGRAPHIE** n. f., **HOLOGRAPHIER** v. tr. V. OLOGRAPHE, OLOGRAPHIE, OLOGRAPHIER.

HOLOLEPTE [*lèpt'*] ou **HOLOLEPTA** [*lèp-ta*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des hololeptinés, comprenant des histéridés très aplatis, minces, noirs, de taille médiocre. (L'*hololepta plana* vit en France sous les écorces des arbres abattus.)

HOLOLEPTINÉS [*lèp, né*] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des histéridés, renfermant les *hololeptes,* et genres voisins.

HÔ, LO, LO, LO, LOOO! interj. Vénerie. Cri aux chiens, pour les encourager à quêter.

HOLOMÉLANOCRATE adj. Minér. Se dit des roches composées essentiellement de minéraux ferro-magnésiens et calciques (généralement colorés.) V. MÉLANOCRATE.

HOLOMÉTABOLE adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *métabolê,* changement). Entom. Qui a des métamorphoses complètes ou indirectes. — (Ne s'emploie qu'en parlant des insectes.)

— ENCYCL. On entend par *holométaboles* les insectes dont les larves sont absolument différentes de la forme parfaite adulte. La forme adulte est toujours précédée par un stade nymphal. Les holométaboles (ou endoptérygotes), comprennent neuf ordres : névroptères, mécoptères, trichoptères, lépidoptères, coléoptères, strepsiptères, hyménoptères, diptères, aphanipthères. Les hémiptères, les isoptères et orthoptères sont *hétérométaboles.* V. MÉTAMORPHOSE.

HOLOMÉTOPE ou **HOLOMETOPA** n. m. Une des deux divisions des insectes diptères brachycères schizophores comprenant les petites formes dont les cuillerons sont réduits ou nuls, ou ne recouvrent pas les balanciers, et dont le thorax ne présente pas de suture transverse distincte. || Syn. de ACALYPTÉRÉ. (S'oppose à *schizométope* [calyptéré].)

HOLOMÈTRE n. m. (du préfixe *holo,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument pour prendre la hauteur angulaire d'un point au-dessus de l'horizon.

HOLOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport à l'holomètre ou à son emploi : *Opérations* HOLOMÉTRIQUES.

HOLOMORPHOSE n. f. (du préfixe *holo,* et du gr. *morphê,* forme). Biol. Régénération totale d'un organe. V. RÉGÉNÉRATION.

HOLONERVEUX [*nèr-veû*], **EUSE** adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont une nervure médiane d'où partent des nervures latérales très nombreuses.

HOLONERVIÉ [*nèr*], **E** adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont des nervures longitudinales très rapprochées.

HOLOPARAMÈCE [*mèss'*] ou **HOLOPARAMECUS** [*mékuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lathridiidés, comprenant de petites formes allongées, roussâtres, vivant dans les détritus végétaux, dans les fumiers secs, sous les débris de blé dans les granges, etc. (L'*holoparamecus caularum* de France est gris brun.)

HOLOPELLE [*pèl'*] ou **HOLOPELLA** [*pèl-la*] n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des scalariidés, fossiles dans les terrains paléozoïques.

HOLOPÉTALAIRE [*lèr'*] adj. Bot. Se dit des fleurs dont toutes les parties se sont transformées en pétales.

HOLOPHERNE, général de Nabuchodorosor, assassiné devant Béthulie par Judith. V. ce nom.

HOLOPHIRA, épouse du sultan osmanli Orkhan Ier, à laquelle les Turcs donnent le nom de *Niloufer* (Fleur de nénuphar), et qui vivait dans les premières années du XIVe siècle. Fille du gouverneur grec de Biredjik en Anatolie, qui chercha à se débarrasser du sultan Osman en l'invitant à de prétendues noces de celle-ci, pour le faire assassiner. Osman, prévenu, arriva à la fête avec ses meilleurs soldats déguisés en femme. Au milieu du festin, ils se précipitèrent sur les Grecs, qu'ils massacrèrent (1299); Holophira seule fut épargnée, et Osman la donna comme femme à son fils Orkhan qui en eut le suitan Mourad Ier.

HOLOPHRASTIQUE [*stik'*] adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *phrasis,* phrase). Se dit parfois des langues où toute une phrase s'exprime par un seul mot.

— ENCYCL. Tel est le cas d'un bon nombre de langues américaines aborigènes, où les divers éléments de la phrase sont groupés dans un ensemble qui constitue un seul mot. Ainsi dans la langue tsimchian (Colombie britannique), *t-yuk-ligi-lo-d'ep-dâlet* veut dire : « Il commença à le déposer quelque part à l'intérieur. » On appelle encore ces langues INCORPORANTES ou POLYSYNTHÉTIQUES.

HOLOPHRYE [*frî*] ou **HOLOPHRYA** n. f. Genre d'infusoires holotriches à bouche terminale et dont l'armature pharyngienne reste rudimentaire.

HOLOPHTHALME adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *ophthalmos,* œil). Qui a les yeux entiers, c'est-à-dire non divisés ou profondément échancrés. (Se dit en parlant des insectes, notamment des névroptères et de certains diptères nématocères.)

HOLOPLANCTON n. m. (du préfixe *holo,* et de *plancton*). Biol. Plancton formé d'organismes qui sont pélagiques toute leur vie.

HOLOPNEUSTIQUE adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *pneuma,* souffle). Chez les insectes, type de système respiratoire caractérisé par tous les stigmates ouverts, principalement ceux du thorax et des sept ou huit premiers segments abdominaux. (C'est le système le plus répandu chez les adultes dans tous les ordres d'insectes. — S'oppose à HÉMIPNEUSTIQUE et à APNEUSTIQUE.)

HOLOPODE adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *pous, podos,* pied). Qui a la face plantaire du pied non divisée. (Se dit de certains mollusques gastéropodes prosobranches, comme les buccins, les nasses, les volutes.)

HOLOPSYLLUS n. m. Genre d'insectes aphaniptères, famille des pulicidés. (L'*holopsyllus anomalus* est une puce parasite d'un spermophile fouisseur de Californie. Cette puce transmet la peste aux rongeurs, et probablement à l'homme.)

HOLOPTILE ou **HOLOPTILUS** [*luss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des holoptilinés, comprenant des réduves assez petits, velus, à pattes et antennes hirsutes, à bec épais et robuste. (Les *holoptilus ursus, lupus* et *vulpes* vivent en Afrique australe.)

HOLOPTILINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduvidés, renfermant les *holoptiles* et genres voisins: *ptilocnemus, thysanopus, aradellus.*

HOLOPTYCHIUS n. m. Paléont. Genre de poissons fossiles, du groupe des crossoptérygiens, aux nageoires paires frangées, au corps couvert d'écailles ganoïdes, arrondies, pouvant atteindre près d'un mètre de longueur. (Caractéristique de certains terrains dévoniens de l'hémisphère boréal.)

HOLOPYGA n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chrysididés, tribu des élampynés, comprenant des chrysis de couleurs brillantes. (Ils sont parasites des cerceris et des chalicodomes.)

HOLOSERICEUM [*sé-ri-sé-om'*] n. m. (mot du bas lat. signif. *tout soie*). Terme archéologique par lequel on entend les anciens draps de soie, de travail ordinairement oriental, et dans lesquels les ornements sont tissés dans le corps de l'étoffe. || Pl. *Des* HOLOSERICEA.

HOLOSIDÈRE n. m. Météorol. Météorite formée entièrement de fer natif.

HOLOSPIRE [*loss*] ou **HOLOSPIRA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type de la famille des holospiridés. (L'animal a une mâchoire lisse; sa coquille est allongée, avec une spire à tours nombreux terminée en cône court et un axe columellaire en forme de colonne creuse. Les holospires habitent les régions chaudes de l'Amérique du Nord [Texas, Mexique], où ils vivent sur les cactus exposés au soleil.)

HOLOSTÉE [*sté*] n. m. Genre de plantes, de la famille des caryophyllacées, voisin du genre *cerastium,* et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie. (L'espèce française est l'*holosteum umbellatum,* commune dans les terrains sablonneux et pierreux.)

HOLOSTÉRIQUE [*sté-rik'*] adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *stéréos,* solide). *Baromètre holostérique,* Marque particulière de BAROMÈTRE ANÉROÏDE.

HOLOSTOME [*stom'*] adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *stoma,* bouche). Qui a la bouche entière. (Se dit, en parlant des mollusques gastéropodes, de ceux dont l'ouverture n'étant pas canaliculée reste entière. Tel est le cas des natices ou des vivipares. [Inus.])

HOLOSTOME [*stom'*] ou **HOLOSTOMUM** [*sto-mom'*] n. m. Genre de vers trématodes, type de la famille des holostomatidés, qui vivent dans les oiseaux de proie et dans les oiseaux aquatiques.

HOLOSYSTOLIQUE adj. (du préfixe *holo,* et du gr. *sustolê,* systole). Se dit du souffle cardiaque qu'on entend pendant tout le temps que dure la systole.

HOLOTHRIX [*trikss*] n. m. Genre d'orchidées, comprenant des herbes vivaces, terrestres, à fleurs en épis, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. (On en compte près de vingt espèces.)

HOLOTHURIDES n. m. pl. Une des cinq classes des échinodermes, que l'on appelle généralement les *holothuries.*

HOLOTHURIE [*rî*] n. f. Classe d'échinodermes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers du globe. (S'emploie au plur. comme syn. de HOLOTHURIDÉS.)

— ENCYCL. Ces animaux marins ressemblent plus à des vers qu'au reste des échinodermes, et, le plus souvent, leur disposition radiée est indistincte. Ils ont une peau coriace, dans laquelle sont enfouis de petits nodules calcaires ne formant pas un squelette continu. La bouche est à l'un des bouts du corps dont l'aspect général est celui d'un concombre; elle est entourée d'une couronne de dix tentacules mobiles servant à l'animal à se nourrir, soit de plancton, soit de vase dans les formes abyssales. A l'autre bout est un orifice anal où aboutissent des tubes compliqués, où l'eau pénètre et appelés improprement « poumons ». Quand l'animal est inquiété, il rejette par l'anus tout ou partie de ses viscères, qui se régénèrent ensuite. On remarque sur la peau des ambulacres locomoteurs souvent terminés par une ventouse, qui peuvent être répartis en cinq bandes longitudinales régulières ou seulement sur une des faces du corps qui devient plat, semblable à une semelle. Les œufs sont pondus librement et quelquefois incubés.

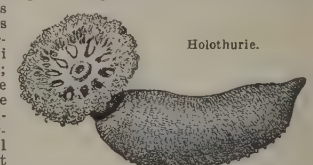
Holothurie.

Les *holothuries* comptent parmi les animaux les plus abondants des grandes profondeurs; on en trouve aussi dans toutes les mers; elles atteignent près d'un mètre dans les mers chaudes, parmi les récifs de coraux; dans certaines îles du Pacifique on les récolte: fumées et séchées, elles sont vendues sous le nom de *trépang* sur les marchés de l'Asie, surtout de la Chine. — Quelques formes sont adaptées à la vie pélagique.

Nombreux genres et espèces répartis en deux grandes sections: les holothuries *pédifères* qui ont des ambulacres, et les holothuries *apodes* qui en sont dépourvues.

HOLOTRICHES [*trich'*] n. m. pl. Ordre de protozoaires ciliés dont les cils présentent entre eux une grande similitude (parfois, ceux qui sont autour de la bouche sont plus longs que les autres; ex. : colpode, paramécie), et renfermant les opalines et autres formes à corps couvert de cils fins. (Les holotriches se divisent en *paramœcidés, prorodontidés, trachélophyllidés, colépidés, enchélidés, trachélocercidés, trachélidés, ophryoglénidés, pleuronémidés, lembidés, trichonymphidés, opalinidés.*)

HOLOTRICHIE [*chî*] ou **HOLOTRICHIUS** [*ki-uss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des réduviidés, tribu des acanthaspinés, comprenant des réduves de taille médiocre, bruns ou noirs, à antennes poilues. (Les *holotrichius denudatus, luctuosus* et *obtusangulus* vivent dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.)

HOLOVATSKY (Jacques), écrivain ruthène, né près de Zloczów (Galicie-Orientale) en 1814, mort à Wilno en 1888. Le gouvernement autrichien ayant créé en 1849 une chaire de langue et de littérature ruthènes à l'université de Lwow (Leopol), Holovatsky en fut le premier titulaire. Les conférences qu'il y fit furent publiées la même année sous le titre: *l'Etude de la langue russe méridionale et de ses dialectes.* Par ses nombreux opuscules et articles, il contribua beaucoup au réveil national ruthène, qu'il orienta dans le sens russophile.

HOLSBEEK, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur le Winghe, affl. du Démer; 1.760 hab.

HOLST (Hans Peter), littérateur danois, né et mort à Copenhague (1811-1893). Professeur de langue danoise à l'académie des cadets, de 1836 à 1861, rédacteur en chef du *Berlingske Tidende* (1859-1860), instructeur scénique au Théâtre royal (1875), il fit jouer des drames, des comédies, adaptations de pièces étrangères, etc. Il a laissé plusieurs recueils de poèmes et de chansons, des *Nouvelles* (1834), des *Esquisses siciliennes* (1852), et, mêlés de vers, des récits de voyage : *Au dehors et au pays* (1843).

HOLST (Hermann-Edouard DE), historien et professeur allemand, né à Fellin (Livonie) en 1841, mort à Fribourg en 1904. Il fit de nombreux voyages d'études en Europe et en Algérie, et, retourné en Russie, devint suspect par une brochure intitulée : *l'Attentat du 16 avril 1866 et son importance dans l'évolution civilisatrice de la Russie* (1866), où il attaquait les mesures réactionnaires prises par le gouvernement russe. Il émigra en 1867 aux Etats-Unis, où il fut le correspondant de *la Gazette de Cologne*. Revenu en Europe, il fut nommé en 1872 professeur adjoint d'histoire moderne à l'université de Strasbourg, et, en 1874 professeur titulaire à celle de Fribourg-en-Brisgau, fut envoyé en mission aux Etats-Unis par l'académie des sciences de Berlin de 1878 à 1879, devint professeur à l'université de Chicago en 1892 et prit sa retraite en 1899. Il a publié une série d'ouvrages importants sur l'histoire constitutionnelle des Etats-Unis, notamment le *Droit constitutionnel des Etats-Unis*, paru dans la Collection Marquardt.

HOLST (Gustave-Théodore), compositeur de musique anglais, né à Cheltenham en 1874, mort à Londres en 1934. Professeur au conservatoire royal, il a écrit des œuvres symphoniques : une suite de ballets, *Costwolds Symphony*, et s'est inspiré entre 1906 et 1911 de la mythologie hindoue dans des ouvrages tels que *Sita*, son premier opéra (1908), l'*Angelus Savitri*, *The Cloud messenger*, *Two eastern pictures*, auxquels il faut ajouter la suite algérienne *Beni Mora*. Le cycle des *Planètes*, poème symphonique en sept parties, est une de ses œuvres capitales.

HOLSTEBRŒ, ville du Danemark (Jutland, arrond. de Ringkjœbing), sur le Stor-Aa, tributaire de la mer du Nord ; 8.500 hab. Commerce de chevaux et de bestiaux.

HOLSTEIN (en lat. *Holsatia*), pays de l'Allemagne du Nord, ancien Etat de la Confédération germanique, limité au N. par l'Eider, à l'O. par la mer du Nord, au S. par l'Elbe et le territoire de Hambourg, au S.-E. et à l'E. par le Mecklembourg, le territoire de Lubeck et la mer Baltique. Superficie : 8.450 km² ; pop. : environ 544.000 hab. (*Holsteinois, oises*). Capit. *Gluckstadt*.

Le Holstein, qui forme aujourd'hui avec le sud du Slesvig, dont le sépare l'Eider, la province prussienne de Slesvig-Holstein, est un pays bas et monotone, formé de sable et d'argiles, où coulent, au milieu de lacs et de tourbières, de nombreux cours d'eau dont l'Eider est le principal. Son climat est humide, mais sain ; son sol est utilisé pour l'agriculture et l'élevage ; peu d'industrie, sauf dans les grandes villes proches de la mer : Kiel et Altona.

Histoire. — Le *Holstein*, au VIIIe siècle, était habité par la peuplade saxonne des Nordalbingiens. Charlemagne y créa deux marches : l'une contre les Danois, l'autre contre les Slaves. Vers 830, la population se convertit au christianisme. Waldemar II, roi des Danois, obtint l'investiture impériale du Holstein en 1214. Mais les Holsteinois se soulevèrent et se maintinrent indépendants. Adolphe IV, prince du Saint-Empire, abdiqua en 1239 et partagea le Holstein entre ses deux fils. En 1390, la maison de Rendsbourg le réunit à nouveau. Alliés aux ducs de Slesvig, les comtes de Holstein combattirent les Danois ; en 1386, un des leurs, Gérard II, fut investi, à titre de fief, du duché de Slesvig ; ses descendants s'y maintinrent. Le Holstein demeura fief du duché de Saxe jusqu'en 1433, puis devint un fief de l'évêché de Lubeck, et enfin, passa, en 1459, à la maison d'Oldenbourg, dont le chef, Christian Ier, était roi de Danemark. Après sa mort (1481), ses fils se partagèrent les deux duchés du Slesvig et du Holstein ; le roi Jean prit le Holstein-Segebert, le duc Frédéric le Holstein-Gottorp. Pendant plus de deux siècles, les rois de Danemark cherchèrent à réunir le Holstein et le Slesvig à leur royaume. D'autre part, l'influence de la maison de Holstein s'étendait, au XVIIIe siècle, avec la branche de Holstein-Eutin, qui fournissait plusieurs évêques à Lubeck, et régnait sur le duché d'Oldenbourg à partir de 1777. En 1762, le duc de Holstein-Gottorp devint empereur de Russie, sous le nom de Pierre III. Après son assassinat (1762), sa veuve, Catherine II, abandonna le Holstein au roi de Danemark (1773). L'union était ainsi réalisée. En 1806, après la dissolution du Saint-Empire, le duché de Holstein fut incorporé à l'Etat danois. La paix de Vienne confirma cet état de choses. Le roi de Danemark participa à la nouvelle Confédération germanique, en qualité de duc de Holstein et de Lauenbourg.

Armes du duché de Holstein.

Le roi Christian VII et son fils Frédéric VII (depuis 1848), poursuivant la réunion des duchés à l'Etat danois, voulurent établir une Constitution uniforme pour toute la monarchie. Les Holsteinois protestèrent, demandant à rentrer dans la Confédération germanique, puis s'insurgèrent et ne furent vaincus qu'après une lutte de trois ans. Frédéric VII accorda, en 1854, une Constitution particulière au Holstein ; il y eut de longs débats à la Diète de Francfort et en Danemark, jusqu'à la mort du roi (1863). Son cousin Christian IX lui succéda ; mais le prince Frédéric-Christian-Auguste d'Augustenbourg, soutenu par les princes allemands, réclama la succession dans le Holstein, en vertu de la loi fondamentale du duché de 1848. A l'instigation de Bismarck, la Prusse et l'Autriche, se substituant à la Confédération germanique, enlevèrent, en 1864, les deux duchés de Slesvig et de Holstein aux Danois. Le traité de Gastein (1865) plaça le Slesvig sous l'administration de la Prusse, le Holstein sous celle de l'Autriche. Le traité de Prague (1866) donna les deux duchés à la Prusse, qui en forma la province de Slesvig-Holstein.

Leurs destinées se confondirent dès lors plus complètement que jamais. La province formée par leur réunion (19.000 km² et 1.620.000 hab. en 1914) devait être réduite à la suite de la Grande Guerre, du Traité de Versailles, et du plébiscite de février 1920, par la rétrocession au Danemark de la partie nord du Slesvig (5.300 km² et 274.000 hab.).

— Econ. rur. *Race bovine du Holstein.* Cette race descend d'animaux importés du Jutland. Une société d'élevage cherche à améliorer le rendement en lait, et en viande.

Cheval du Holstein. — D'une conformation assez régulière, ce cheval est un des plus beaux d'Allemagne (Slesvig-Holstein) ; carrossier vigoureux, cheval de selle pour poids lourd, il est également bon laboureur.

HOLSTEIN (Franz VON), compositeur allemand, né à Brunswick en 1826, mort à Leipzig en 1878. En 1845, il fit jouer un petit opéra de société intitulé : *Deux nuits à Venise*. Après avoir fait plusieurs séjours à Rome, à Berlin et à Paris, il se fixa à Leipzig. Il fit représenter trois opéras : *le Puits mitoyen* (1868) ; *l'Héritier de Morley* (1872), et *les Montagnards* (1876), dont il écrivit lui-même les livrets et qui obtinrent du succès. Il a publié également des œuvres symphoniques, de la musique de chambre, et de nombreux lieder.

HOLSTEIN (Henri DE), homme politique et diplomate allemand, né à Schwerdt en 1837, mort à Berlin en 1909. Il entra dans la diplomatie et fut conseiller d'ambassade à Paris, auprès du comte d'Arnim, alors en opposition de vues avec Bismarck au sujet de la politique à suivre à l'égard de la France. Il dénonça le comte, ce qui lui assura un avancement rapide dans les bureaux de la chancellerie. Tout en se tenant à l'écart des postes trop en vue, Holstein ne cessa d'avoir, sous les différents chanceliers, une influence des plus considérables sur la diplomatie allemande, qu'il s'efforça toujours de diriger dans un sens hostile à la France. C'est ainsi qu'il paraît avoir eu une action prépondérante dans les négociations relatives à l'affaire marocaine en 1905. Mis à la retraite en 1906, il inspira la campagne de Max. Harden contre le chancelier de Bulow (1907).

HOLSTEINOIS [*sté-noi*] **E**, habitant ou natif du Holstein : *Les* HOLSTEINOIS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Population* HOLSTEINOISE.

HOLSTERHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf) ; faubourg d'Essen.

HOLSTERHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, cercle de Gelsenkirchen) ; 5.900 hab. Mines de charbon.

HOLSZANY, ville de Pologne (palatinat de Wilno, district d'Oszmiana) ; 2.000 hab. Ruines d'un château des Sapieha.

HOLTEI (Charles DE), poète et romancier allemand, né et mort à Breslau (1798-1880). Il a publié des recueils lyriques : *Poésies* (1826) ; *Poésies silésiennes* (1830), en dialecte silésien ; de nombreuses pièces de théâtre ; un ouvrage autobiographique, *Quarante ans* (1843-1850), et surtout d'innombrables romans, parmi lesquels *Chrétien Lamfell* (1853).

HOLTEN, ville des Pays-Bas (Overyssel, arrond. de Deventer) ; 3.500 hab. Elève de bestiaux.

HOLTHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur la Ruhr ; 6.000 hab.

HOLTZ (Guillaume), physicien allemand, né à Saatel (Poméranie) en 1836, mort à Greifswald en 1913. Il se consacra à l'étude des phénomènes électriques. Il inventa, en 1865, la machine qui porte son nom (v. art. suiv.). Il devint assistant à l'institut de physique de Greifswald, où il fut reçu privatdocent en 1881, et pourvu d'une chaire de physique en 1884. Il a publié à part deux mémoires : *De la théorie, de l'installation et de l'essai des paratonnerres* (1878) ; *De l'accroissement des dangers de la foudre et de ses causes probables* (1880).

Holtz (MACHINE DE), appareil destiné à fournir de l'électricité à un haut potentiel.

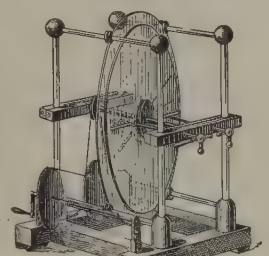
Machine de Holtz.

— ENCYCL. Cette machine, dite aussi *machine à influence*, est composée d'un plateau de verre mobile autour d'un axe, de deux armatures de papier adaptées d'une manière convenable sur les ouvertures d'un plateau de verre fixe et parallèle au premier, et d'un double conducteur jouant le rôle d'excitateur en venant raser avec un peigne le plateau mobile. Cet appareil produit de l'électricité, grâce à un phénomène d'induction combiné avec un autre phénomène de convection, lorsqu'on met le plateau mobile en mouvement, après avoir électrisé légèrement l'une des armatures au moyen d'une lame d'ébonite frottée.

HOLTZMANN (Adolphe), linguiste et professeur allemand, né à Karlsruhe en 1810, mort à Heidelberg en 1870. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur la littérature sanskrite et la littérature allemande du haut moyen âge. Citons : *les Origines grecques du zodiaque hindou* (1843) ; *Etudes sur le chant des « Nibelungen »* (1855) ; et *Celtes et Germains* (1855). — Son neveu, Heinrich-Julius **Holtzmann**, théologien protestant, né à Carlsruhe en 1832, mort à Baden-Baden en 1910. Professeur d'exégèse et d'histoire des religions à l'université de Heidelberg (1861), puis à celle de Strasbourg (1874-1904), il devint un des chefs de l'école libérale rationaliste. Editeur, de 1893 à 1900, de l'important *Theologischer Jahresbericht*, il a publié : *Kanon und Tradition* (1859) ; *die Synoptischen Evangelien* (1863) ; *Geschichte des Volkes Israël und der Entstehung des Christentums* (1867), avec G. Weber ; *Lexikon für Theologie und Kirchenwesen* (1882), avec Zœpffel ; *Lehrbuch der historisch kritischen Einleitung in das Neue Testament* (1885) ; *Lehrbuch der neutestamentlichen Theologie* (1897) ; *die Entstehung des Neuen Testaments* (1904).

HOLUB (Emile), voyageur et naturaliste tchèque (1847-1902). De 1872 à 1879, il parcourut la région de l'Afrique australe qui s'étend du Griqualand au Zambèze. Plus tard, il explora, entre le Zambèze et le lac Bangoueolo, le pays des Matoka. Holub a publié : *Sept ans dans l'Afrique du Sud* (1880-1881) et *Du Cap au pays des Machoukouloumbé ; Voyages dans l'Afrique du Sud* (1890).

HOLWECK (Fernand), physicien français, né et mort à Paris (1890-1941). Créateur d'une pompe à vide moléculaire et d'une pendule à lame oscillante.

HOLY (Joseph), poète tchèque, né à Kochik en 1874. Ses divers recueils dénotent un lyrisme désordonné, mais sincère et souvent puissant : *Vachitchek Neïlou* (1899-1901) ; *Elégies* (1903) ; *les Forêts d'Adamov* (1905) ; *la Mer Noire* (1912) ; *Plaines rocheuses* (1919) ; etc.

HOLYHEAD, ville maritime de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Anglesey, dans l'île du même nom) ; 11.700 hab. Excellente et vaste rade ; port de transit pour l'Irlande. La plus grande partie de la population de l'île est concentrée dans la ville.

HOLYOAKE (George-Jacob), socialiste anglais, né à Birmingham en 1817, mort à Brighton en 1906. Il a contribué au succès du « Labour party ». Citons, parmi ses écrits : *Histoire de la coopération en Angleterre* (1875) ; *Soixante ans de la vie d'un agitateur* (1892).

HOLYOKE, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Connecticut ; 60.200 hab. Nombreuses et importantes fabriques de papier, de coton.

HOLYOKÉITE n. f. (de *Holyoke*). Dolérite riche en albite.

Holyrood (*la Sainte Croix*), ancien palais des rois d'Ecosse, à Edimbourg. Holyrood fut d'abord une abbaye d'augustins, dédiée à la sainte croix, fondée en 1128, par David Ier, sur le lieu où la tradition veut que ce roi, attaqué par un cerf, ait été défendu par une croix descendue du ciel. Jacques IV y construisit, en 1501, un palais, qui fut dès lors la résidence ordinaire des rois d'Ecosse. Brûlé en 1544 et en 1547, reconstruit, incendié en 1650 par les soldats de Cromwell, il fut réédifié sous Charles II. De l'ancien château, il ne reste que les appartements de Marie Stuart. Pendant l'Emigration, Holyrood servit de résidence au comte d'Artois. Charles X y revint après 1830.

Holyrood Palace. — Cl. F. F. and Co.

HOLYTOWN, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Lanark) ; 11.000 hab.

HOLYWELL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Flint) ; 18.000 hab. Manufactures de papier et de tabac ; filatures de coton ; fonderies. — Aux environs, houillères et mines de plomb, de cuivre et de zinc.

HOLYWOOD, ville de l'Irlande du Nord (comté de Down), sur le Belfast Lough ; 4.635 hab. Siège de l'évêché protestant de Down. Chantiers de constructions navales. Pêcheries, cabotage ; bains de mer.

HOLZ (Arno), écrivain allemand, né à Rastenburg (Prusse-Orientale) en 1863, mort à Berlin en 1929, l'un des principaux représentants de l'école naturaliste allemande. Il a écrit des recueils lyriques : *Droit au cœur* (1883) et *le Livre du temps : Chants d'un homme moderne* (1885). Il a publié, en collaboration avec J. Schlaf : *Papa Hamlet* (1889), esquisses naturalistes, et *la Famille Selike* (1890), drame réaliste, qui a exercé une grande influence sur la littérature dramatique allemande ; etc. A signaler encore : *Pégase torturé* (1892) ; *Berlin ; la Fin d'une époque en drames ; Aristocrates socialistes* (1896) ; *Emmanuel Geibel* (1884). Il a exposé ses théories littéraires dans un ouvrage : *l'Art, son essence et ses lois* (1891). Ses dernières œuvres sont de moindre importance.

HOLZBAUER (Ignace), compositeur autrichien, né à Vienne en 1711, mort à Mannheim en 1783. Directeur de la musique au théâtre de la cour à Vienne, puis maître de chapelle de la cour à Stuttgart et à Mannheim, il a fait représenter de nombreux opéras et n'a pas écrit moins de 196 symphonies pour orchestre, 26 messes, des oratorios, des motets, des quatuors et des concertos.

HOLZHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, cercle de Rhaden) ; 2.400 hab. Sources minérales sulfatées calciques.

HOLZHAUSER (Barthélemy), prêtre catholique, fondateur de la congrégation des Barthélémites, né à Langnau (Souabe) en 1613, mort à Bingen en 1658. En 1640, il ouvrit, à Salzbourg, son premier séminaire. Il mourut exténué par ses austérités. On a de lui : *Constitutions et Exercices de la congrégation des clercs séculiers vivant en commun* (1662) ; *Traités de l'humilité et de l'amour de Dieu* (1663).

HOLZMINDEN, ville d'Allemagne (Brunswick), sur le Weser ; 12.200 hab. Carrière de pierre. Mines de baryte. Commerce de bois. Industrie chimique ; sucrerie.

HOLZSCHUHER (Jérôme), conseiller nurembourgeois (1469-1529), connu par son amitié pour Durer, qui en a laissé un portrait expressif, une des toiles les plus célèbres du maître (1526), aujourd'hui au musée de l'empereur Frédéric à Berlin. (V. planche *Beaux-Arts LXXII*.)

HOLZWEISSIG, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Mersebourg) ; 6.500 hab. Tuilerie.

HOLZWICKEDE, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg) ; 7.000 hab. Mines de houille.

***HÔM** [*hôm'*] n. m. Plante qui passait pour sacrée chez les Persans, et qu'on croit être le psoralier à feuille de coudrier. (Hérodote l'appelle *triphyllon*.) V. HÄOMA.

— ENCYCL. Art décor. Le *hâoma* ou *hôm* est l'un des premiers motifs décoratifs que l'Occident, dès le plus haut moyen âge, ait emprunté à l'Orient. Le hâoma est représenté sur les cylindres assyriens, les tissus sassanides, et se transmit aux musulmans qui y reconnurent l'arbre de leur paradis ; parvenu jusqu'à nous, il est le plus souvent flanqué d'animaux affrontés ou adossés (mosaïque de Germigny-des-Prés, Bible de Charles le Chauve à la Bibliothèque nationale, etc.).

***HOM!** [*hom'*] interj. V. HUM.

***HOMA** n. m. Sacrifice védique, holocauste à Agni, dieu du Feu.

— Encycl. Le *homa* consistait à brûler, dans le feu sacré, du beurre clarifié et diverses sortes de grains ; il se pratique dans certaines circonstances : initiation, mariage, funérailles.

***Homais** [*mê*] (Monsieur), un des types de *Madame Bovary*, le célèbre roman de Flaubert. C'est un pharmacien personnifiant la sottise teintée de littérature et de science, ayant de trop vagues clartés sur tout, proférant à jet continu des niaiseries entremêlées de termes techniques. Homais personnifie le voltairien étroit, l'anticlérical perpétuel, et le politicien de village.

HOMALAXIS [*xiss*] n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des scalariidés, fossiles dans l'éocène.

HOMALE n. m. Arbre de l'Afrique tropicale française, qui comporte deux variétés : 1° l'homale d'Afrique, à écorce grise, mince et lisse, et dont le bois jaune, dur et dense peut être employé pour la fabrication du matériel roulant et comme traverses de chemins de fer ; 2° l'homale à gomme, dont l'écorce laisse exsuder une gomme, et dont le bois blanc est beaucoup moins lourd que le précédent.

HOMALIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *homalium*.

— Encycl. La famille des *homaliacées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, souvent munies de stipules caduques. Les fleurs sont régulières, hermaphrodites, disposées en grappes ou en panicules. Le fruit est une baie, ou une capsule uniloculaire, renfermant une ou plusieurs graines. Les homaliacées, qui forment les genres *homalium*, *blackwellia* (astranthe), *anetia*, etc., se rencontrent dans les régions tropicales.

HOMALIUM n. m. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des homaliacées, comprenant trente-cinq espèces.

HOMALOCRANIUM n. m. Genre de serpents non venimeux, de petite taille (au plus 50 cm.), brillamment colorés, et formant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique septentrionale et centrale.

HOMALODONTOTHERIUM n. m. Genre de mammifères appartenant à l'ordre des notongulés, cantonné dans l'Amérique du Sud (Patagonie) et aujourd'hui complètement éteint. (L'*homalodontotherium* était un gros animal, à dentition complète, aux molaires rhinocéroïdes, aux membres à cinq doigts, plantigrades.)

HOMALOGRAPHE n. m. (du gr. *homalos*, uni, et *graphein*, tracer). Instrument destiné à mesurer la distance et l'altitude d'un point.

HOMALOGRAPHIE n. f. Science des projections homalographiques.

HOMALOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. (de *homalographe*). Se dit d'une projection de la sphère, connue aussi sous le nom de *projection homalographique de Babinet* et dans laquelle les parallèles sont figurés par des lignes droites et les méridiens par des arcs d'ellipse.

HOMALOGYRE [*jir'*] ou **HOMALOGYRA** [*ji*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des homalogyridés. (L'animal, dépourvu de tentacules, a une radule dont chaque rangée comprend une dent centrale, et, de chaque côté, une plaque quadrangulaire remplaçant les dents latérales et marginales ; la coquille est discoïde, munie d'un opercule corné. Ces animaux se nourrissent d'algues et habitent les mers d'Europe.)

HOMALOMÈNE n. m. Genre d'aroïdées d'Asie et d'Amérique tropicales, comprenant des herbes à feuilles lancéolées, à fleurs des deux sexes contiguës, à fruit charnu. (Il y en a une vingtaine d'espèces.)

HOMALONOTUS n. m. Paléont. Genre de crustacés trilobites, famille des calyménidés, remarquable par sa grande taille, sa forme allongée, l'effacement de sa trilobation. (Nombreuses espèces dans le silurien supérieur et le dévonien des deux mondes.)

HOMALONYX [*nikss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, rapporté à la famille des succinéidés. (Les homalonyx ressemblent à des limaces mais ont une petite coquille auriforme et transparente, en partie enchâssée dans le manteau ; ils ont une mâchoire de succinée ; ils vivent dans l'Amérique du Sud et aux Antilles.)

HOMALOPHYLLE adj. (du gr. *homalos*, uni, et *phullon*, feuille). Bot. Qui a les feuilles plates ou planes.

HOMALOPSIS n. m. Genre de serpents non venimeux, comprenant une seule espèce, *homalopsis buccata*, d'Indochine et de Malaisie.

HOMALOSOMA n. m. Genre de serpents non venimeux, comprenant quelques espèces du sud africain. (L'espèce type, *homalosoma lutrix*, vit au Cap. Il est rougeâtre, varié de brun, et atteint au plus 50 cm.)

HOMALOTE ou **HOMALOTA** n. f. Genre d'insectes coléoptères polyphages, famille des staphylinidés, comprenant de petites espèces brunes ou fauves, qui vivent dans les fumiers, les débris de toute sorte, et volent parfois en grand nombre au coucher du soleil.

***HOMARD** [*mar'*] n. m. (anc. nordique *humarr*). Crustacé marin, du groupe des écrevisses.

— *Homard de Norvège*, Nom vulgaire d'un crustacé du genre *nephrops*. || *Homard épineux* ou *Homard de roche*, Noms vulgaires de la langouste.

— Loc. prov. **Rouge comme un homard** (sous-entendu cuit), Très rouge.

— Encycl. Zool. Le genre *homard* (*homarus*) appartient aux crustacés décapodes macroures, famille des néphropsidés. Il comprend de grandes formes, voisines des écrevisses, et possédant comme elle des pinces énormes à la première paire de pattes. Les deux espèces connues habitent les mers de l'hémisphère boréal et fréquentent près des côtes rocheuses. Le homard d'Europe (*homarus vulgaris*), d'un beau bleu violacé ou verdâtre, varié de jaune, ne dépasse guère 35 à 40 cm. ; celui d'Amérique (*homarus Americanus*) atteint une taille double. Ces deux espèces sont également recherchées pour l'alimentation. On prend les homards des côtes de France dans des nasses en osier ou *casiers*, surtout en Bretagne et dans le Cotentin ; les apports de la Méditerranée sont faibles. On les expédie dans des vaisseaux-viviers (homardiers), on les conserve dans des parcs ou réserves.

La chair du homard, moins fine et compacte que celle de la langouste, se conserve mieux en bottes.

Homard.

— Art culin. *Homard à l'américaine*. Arracher le telson du bout de la queue et entraîner avec lui le boyau intestinal. Découper le homard vivant : la queue en quatre morceaux, le corail et les pinces en deux, les saupoudrer de sel et les mettre dans un plat à sauter où il y aura moitié huile et moitié beurre chaud ; faire saisir, puis égoutter la graisse. Mettre sur le homard un demi-verre de cognac, et flamber. Ajouter un oignon et une pointe d'ail hachés, le corail et deux ou trois tomates très mûres, échaudées et épépinées, du poivre de Cayenne, du fumet de crustacés, du vin blanc sec, de la glace de viande, et faire cuire un quart d'heure. Dresser les morceaux dans une timbale et lier la sauce avec un bon morceau de beurre frais, estragon et cerfeuil hachés, jus de citron et le liquide gras égoutté de la sauteuse.

***HOMARDERIE** [*rî*] n. f. Parc où l'on élève les homards.

— Encycl. Les *homarderies* sont des parcs où l'on conserve les homards qui proviennent soit des côtes de l'Atlantique, soit de l'Angleterre, de l'Irlande ou de la Norvège. Il existe des homarderies très bien organisées à Concarneau, Roscoff, à l'île de Wight, construites au bord de la mer et de telle façon que la marée les baigne périodiquement et complètement.

***HOMARDIER** [*di-é*] n. m. Barque bretonne dans laquelle un vivier est aménagé pour les crustacés.

HOMATROPINE n. f. Alcaloïde dérivé de l'atropine ; éther phénylglycolique de la base tropine. (Ce composé, analogue à l'atropine, se prescrit à l'état de *bromhydrate*, comme mydriatique, en collyre à la dose de 0gr,02 à 0gr,05 pour 10 gr. d'eau.) || Syn. de homoatropine.

HOMBEEK, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Malines), sur la Senne, affl. de la Dyle ; 2.950 hab. Pays agricole.

HOMBELINE (la bienheureuse), en lat. *Humbelina*, née à Fontaines vers 1092, morte à Jully en 1141. Sœur cadette de saint Bernard, elle fut d'abord mariée. Avec la permission de son mari elle entra au couvent bénédictin de Jully, vers 1124, dont elle devint prieure ; ce sont des religieuses formées par elle qui fondèrent à Tart le premier couvent de cisterciennes. — Fête le 12 février.

HOMBERG, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur le Rhin ; 25.000 hab. Houille. Atelier de travaux de chemins de fer. Fabrique de machines. Pierre de taille.

HOMBERG, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, présid. de Cassel), près de l'Efze, tributaire de l'Eder ; 3.500 hab. Houille. Tuileries.

HOMBERG (Guillaume), chimiste hollandais, né à Batavia (Java) en 1652, mort à Paris en 1715. Il se rendit à Paris à l'appel de Colbert (1682), alla exercer la médecine à Rome, puis retourna à Paris (1691) et fut nommé membre de l'Académie des sciences. En 1702, le duc d'Orléans le prit pour professeur de chimie. Le Dauphin et son fils étant morts subitement, on accusa le neveu de Louis XIV, le futur Régent, de les avoir empoisonnés, et Homberg fut compris dans l'accusation ; mais ces soupçons s'apaisèrent rapidement. Homberg a établi l'identité de diverses variétés de phosphore trouvées par Brandt, Balduin, etc. On lui doit aussi de curieuses observations sur les *végétations métalliques*, sur l'augmentation de volume de l'eau par la congélation, etc. Il a également étudié les huiles essentielles des végétaux, le chlorure de calcium fondu (*phosphore de Homberg*), l'acide borique, d'abord appelé *sel sédatif de Homberg*.

HOMBLEUX, comm. de la Somme, arrond. et à 25 kil. de Péronne, près de la Somme ; 895 hab. Ch. de f. Nord.

HOMBOURG (HESSE-). V. Hesse-Hombourg.

HOMBOURG [*bour*] (*Homburg*), commune de Belgique (Liège, arrond. admin. de Verviers) ; sur la Gulpe et sur la Geule, affl. de la Meuse ; 1.450 hab. Carrières de pierre à bâtir ; fonderie de plomb.

HOMBOURG (en allem. **Homburg-vor-der-Höhe**), ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau) ; 16.300 hab. Eaux froides et ferrugineuses. Château des landgraves (XVIIe s.).

HOMBOURG-HAUT, autref. *Hombourg-l'Évêque*, comm. de la Moselle, arrond. et à 13 kil. de Forbach ; 2.260 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Ancienne forteresse des évêques de Metz, dont les remparts ont été restaurés sous Louis XIV ; belles portes. Collégiale du XIVe siècle à trois nefs en grès rouge, belle chapelle Sainte-Catherine (XIIIe s.) sur crypte romane pavée de carreaux vernissés. — Jolis sites dans la forêt de Warndt.

HOMBRE [*onbr'*] n. m. (de l'espagn. *hombre*, homme). Jeu de cartes espagnol, très en faveur en France au XVIIe siècle.

— Encycl. L'*hombre* se joue surtout à trois personnes, qui doivent conserver, tout le temps de la partie, le silence le plus profond. Elle comporte un jeu de cinquante-deux cartes, dont on retire préalablement les quatre dix, les quatre neuf et les quatre huit. Chaque joueur reçoit neuf cartes, et dispose de vingt jetons et neuf fiches ; chaque fiche vaut vingt jetons et se nomme « cent ». Le premier en carte, et suivant son jeu, demande à ses partenaires s'ils *jouent*, ou *ne jouent pas, sans prendre* ; s'il lui est répondu non, il écarte son jeu, et de même pour les deux autres joueurs. Jouer sans prendre, c'est-à-dire sans écarter, signifie qu'on a un jeu suffisamment beau pour pouvoir faire cinq levées. Il faut avoir soin, en écartant, de ne jamais aller au fond, c'est-à-dire laisser moins de cinq cartes à celui des joueurs qui doit écarter après. Lorsqu'on n'a point de la couleur dont on joue, on n'est pas obligé de mettre de *triomphe*. On appelle *faire gano* laisser passer à celui qui le demande la carte qu'il joue, quoi qu'on ait au-dessus. Lorsqu'un de ceux qui défendent la poule frappe sur la table, en jetant carte sur table, c'est un avis qu'il donne d'une forte triomphe pour forcer l'*hombre* (adversaire). Suivant qu'un des joueurs montre ou son jeu ou ses rentrées, ou bien encore qu'il montre son jeu avant que le coup soit joué, on dit qu'il *fait la bête*. Dans ce second cas, il doit, si l'un des joueurs l'exige, reprendre son jeu et terminer le coup. On fait *codille*, à l'hombre, quand, sans l'hombre, on fait cinq levées. La vole se fait quand on obtient toutes les levées. Ce jeu dure suivant le nombre de poules qu'on est convenu de jouer, et qui varie entre vingt, trente, ou quarante au plus.

HOMBRECHTIKON, commune de Suisse (canton de Zurich), sur le lac de Zurich ; 2.460 hab. Viticulture ; élève de bétail ; industrie du coton ; tissage de jute ; broderies. Palafittes.

HOMBRÉE [*on-bré*] adj. f. (de *hombre*). Jeux. *Bête hombrée*, Jeu de cartes qui tient de la bête et de l'hombre.

HOMBURG, ville d'Allemagne (Bavière, Palatinat rhénan) ; 26.000 hab. Fonderie de fer. Elevage de chevaux. Incorporé au territoire de la Sarre en 1919.

***HOME** [*hôm'*] n. m. Mot anglais signifiant *maison*, qu'on emploie pour désigner le chez-soi, la famille, la vie intime. (On dit aussi at home, A la maison, chez soi.)

HOME (Henri), lord Kames. V. Kames.

HOMÉCOURT, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 5 kil. de Briey ; 7.025 hab. Forges, hauts fourneaux, aciéries.

HOME FLEET [*hôm'-flît'*] n. f. (mots angl. signif. *flotte de la maison*). Nom que donnent les Anglais à la flotte chargée de la protection immédiate de la métropole.

HOME OFFICE, en Angleterre, le ministère de l'intérieur.

HOMEL ou **GOMEL**, ville de la Russie Blanche (U. R. S. S.), sur le Soj, affl. du Dniéper ; 127.000 hab. Sucrerie, huilerie, construction de bateaux. Ville fondée en 1142.

HOMÉLIE [*lî*] n. f. (du gr. *homilia*, conversation). Instruction familière sur la religion, et principalement sur l'Evangile : *Les* homélies *de saint Jean Chrysostome*. || Sermon en général. || Leçons du bréviaire, extraites des homélies des Pères, et qui se disent au troisième nocturne des matines.

— *Par dénigr.* Livre, discours plein de l'affectation de moraliser, et ennuyeux.

— Allus. littér. **Homélies de l'archevêque de Grenade** (les). V. Archevêque de Grenade.

— Encycl. Le mot *homélie*, dans l'histoire de la prédication chrétienne, désigne proprement les discours que les Pères de l'Eglise grecque adressaient au peuple. Ce sont des instructions familières, où l'orateur, sans se plier à un plan rigoureux, se laisse aller à toutes les effusions que lui inspirent soit les textes de l'Ecriture qu'il commente, soit les événements qui se déroulent autour de lui. Citons les homélies de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jean Chrysostome.

Les Pères de l'Eglise latine ne suivaient pas une autre méthode, mais leurs discours ont reçu, en latin, le nom de *sermo* (proprem. « conversation »). Seuls, les entretiens de saint Grégoire le Grand sont appelés *homélies*. De nos jours, on désigne par le mot « homélie » un commentaire, fait par un prédicateur, d'une parabole ou d'un récit évangélique.

Homélies, par saint Jean Chrysostome. Prononcées à Antioche ou à Constantinople, elles peuvent être considérées comme le modèle du genre. Citons notamment les homélies *Sur les Psaumes*, *Contre les jeux du cirque et les théâtres*, *Sur les louanges de l'apôtre saint Paul*, *Sur les statues*, *Sur Eutrope* : *Avant son départ pour l'exil*, *Après son retour de l'exil*. On y admire la justesse de l'observation et l'extrême variété du ton.

Homélies, un des ouvrages attribués à saint Clément de Rome. V. Clémentine.

Homélies (Livre des), nom donné, dans l'Eglise anglicane, au recueil des sermons dont une partie fut publiée en 1547, et le reste en 1562, en même temps que les Trente-Neuf Articles, pour venir en aide aux prédicateurs et assurer l'uniformité de la doctrine.

HOMÉO ou **HOMŒO** (du gr. *homoios*, semblable), ou **HOMO** (du gr. *homos*, semblable). Préfixes signifiant *semblable*, et entrant dans la composition d'un certain nombre de mots de science ou d'art. — (Voir homœo ou homo, les mots commençant par ces préfixes, qui ne se trouvent pas ici.)

HOMÉOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du préfixe *homéo*, et du gr. *graphein*, écrire). Appareil à reproduire les dessins.

— Encycl. V. pantographe.

HOMÉOPATHE ou **HOMŒOPATHE** n. m. et adj. (du préfixe *homéo* [ou *homœo*] et du gr. *pathos*, maladie). Méd. Se dit de celui qui est partisan de l'homéopathie et du médecin qui la pratique.

— Adjectiv. : *Médecin* homéopathe.

HOMÉOPATHIE ou **HOMŒOPATHIE** n. f. (de *homéopathe* ou *homœopathe*). Méd. Doctrine thérapeutique suivant laquelle les symptômes des malades doivent être combattus à l'aide d'agents capables de déterminer les mêmes symptômes chez l'homme sain.

— Encycl. L'*homéopathie* a été imaginée par un médecin allemand, Samuel Hahnemann, qui croyait en avoir reçu la révélation des puissances célestes. Il vint en France, où il mourut à Paris en 1843 après avoir connu un grand succès. Un moment délaissée, sa doctrine a reconquis, depuis, une certaine vogue.

Les deux principes de l'*homéopathie* sont : le *principe de similitude* et le *principe de dilution*. Le principe de similitude (*Similia similibus curantur*, Les semblables se guérissent par les semblables) est emprunté à cette idée mystique que les médicaments exercent une action dynamique analogue à la force vitale et que, dans la maladie, ce dynamisme vient se substituer à celui des symptômes que l'on veut précisément combattre en ramenant le

malade aux réactions de l'individu normal. Cette idée métaphysique était tout à fait contraire à celle de l'ancienne médecine, dite *allopathie*, d'après laquelle les symptômes doivent être combattus par des agents à même de déterminer des symptômes contraires (*Contraria contrariis curantur*, Les contraires sont guéris par les contraires). En réalité, la thérapeutique moderne emploie parfois des agents qui agissent suivant le mode homéopathique : tels sont les extraits d'organes, les sérums, et les vaccins.

Le principe de dilution part de cette idée que, pour supprimer un symptôme morbide, il ne faut employer les médicaments aptes à le provoquer qu'à des doses très faibles, presque infinitésimales afin de ne pas aggraver, par la force du remède, le symptôme que l'on cherche à faire disparaître. D'où l'usage de dilutions extrêmement étendues. Le principe des dilutions a pris une certaine valeur depuis que l'on connaît les phénomènes d'ionisation et les phénomènes d'oligodynamie.

L'homéopathie étudie de très près les symptômes et s'efforce de les supprimer par des médicaments toujours les mêmes dont elle a contrôlé empiriquement l'efficacité.

HOMÉOPATHIQUE [*tik'*] adj. Relatif à l'homéopathie : *Médecine* HOMÉOPATHIQUE. *Pharmacie* HOMÉOPATHIQUE. || *Dose homéopathique*, Dose infinitésimale.
— ANTON. **Allopathique.**

HOMÉOPATHIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'après l'homéopathie ; par les remèdes homéopathiques : *Se faire traiter* HOMÉOPATHIQUEMENT.

HOMÉOSTROPHE [*strof'*] ou **HOMŒOSTROPHE** adj. (du préfixe *homéo* ou *homœo*, et du gr. *stréphein*, tourner). Zool. Qui a le noyau de la coquille enroulé régulièrement. (Se dit en parlant des mollusques gastéropodes : *Les eulimes sont* HOMÉOSTROPHES.)

HOMÉOTHERME [*o-mé-o-tèrm'*] ou **HOMŒOTHERME** adj. et n. (du préfixe *homéo* ou *homœo*, et du gr. *thermos*, chaleur). Nom sous lequel certains auteurs désignent des animaux à sang chaud, à température moyenne *constante* et, par conséquent, indépendante de celle du milieu ambiant, tandis que d'autres réservent au contraire cette appellation aux animaux dits, mais improprement, à sang froid, parce que leur température suit sensiblement celle du milieu ambiant, est *semblable* à celle du milieu ambiant. V. CHALEUR (rubrique Physiol.).

HOMÉOTROPE n. m. Ensemble des instruments à l'aide desquels se pratique l'homéotropie.
— N. m. pl. Division de mollusques gastéropodes prosobranches et cténobranches.

HOMÉOTROPIE [*pî*] n. f. (du préfixe *homéo*, et du gr. *tropê*, action de se tourner). Méthode d'analyse des liquides, basée sur l'observation du phénomène qui se produit lorsqu'une goutte d'un liquide déterminé tombe sur la surface d'un autre liquide.
— ENCYCL. Cette méthode d'analyse, due à E. Gossart, est fondée sur les trois principes suivants :
Si les deux liquides A et B sont identiques, toutes les gouttes roulent ; s'ils sont de composition différente, toutes les gouttes plongent ; si leur composition est voisine de l'identité, on observe des alternatives de plongeons et de roulements.

HOMÈRE, poète épique grec, l'un des plus anciens et le plus illustre. Cependant, on ne sait rien de certain sur sa vie, et l'on n'est même pas sûr qu'il ait réellement existé. Pour beaucoup de critiques, il n'est que la représentation mythique des *Homérides* de Chios. Même ceux qui croient à son existence et lui attribuent soit l'*Iliade* et l'*Odyssée*, soit l'*Iliade* seule, ou la fable principale de ce poème, ne prennent pas au sérieux les biographies homériques. Sept villes grecques se disputaient l'honneur d'avoir été la patrie d'Homère. Les titres de Kymé et de Smyrne semblent les plus solides.

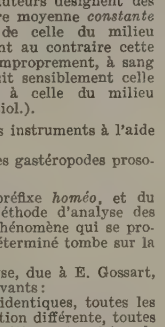
Homère.
(Musée de Naples.)

Dès l'antiquité, on constate, pour les dates, des divergences de quatre ou cinq cents ans. Aujourd'hui, on place ordinairement au IXe siècle avant notre ère la vie d'Homère ou la composition des poèmes homériques.

On attribuait à Homère une foule d'ouvrages en vers. D'abord une série de poèmes qui sont entièrement perdus ; puis : l'*Iliade*, l'*Odyssée*, les *Hymnes homériques*, la *Batrachomyomachie*. On ne considère plus, aujourd'hui, comme homériques que l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

La poésie homérique a été conservée, développée sans doute, et propagée en tous sens, par les Homérides de Chios, les Créophyliens de Samos et plusieurs générations de rapsodes. Pendant deux ou trois siècles, les poètes cycliques ont composé à son exemple d'innombrables épopées. Puis les lyriques et les tragiques, presque tous les écrivains grecs et romains, se sont inspirés de ses poèmes. Homère est toujours resté, pour l'ancienne Grèce, le grand poète national. D'après Diogène Laërce, Solon réglementa les récitations homériques des rapsodes, et leur imposa un texte officiel. Pisistrate et ses fils chargèrent une commission, dont faisait partie Onomacrite, de constituer un texte complet, définitif, de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, que l'on devait lire à la fête des Panathénées. Plus tard, les critiques alexandrins, Zénodote, Aristophane de Byzance, surtout Aristarque, puis les savants de l'école de Pergame, consacrèrent de très importants travaux à l'étude du texte d'Homère, et divisèrent chacun des deux poèmes en vingt-quatre chants. Pendant des siècles s'est poursuivie cette œuvre d'exégèse : témoin les commentaires de Zénodore, de Porphyre, d'Eustache, de Tzetzès, et les nombreuses *scolies* conservées.

Au XVIIe siècle, l'abbé d'Aubignac commence à douter de la personnalité d'Homère et à voir dans les poèmes qui portent son nom l'œuvre de différents poètes. Reprenant cette vue à la fin du XVIIIe siècle, l'Allemand Wolf émit cette théorie que les poèmes homériques n'étaient que la réunion, au temps de Pisistrate, de chants plus anciens, longtemps oraux, d'origine collective et « spontanée ». Cette théorie fut longtemps à la mode. De nos jours on en est bien revenu, et l'on admet volontiers avec Bréal que les poèmes d'Homère n'étaient pas si primitifs qu'on voulait bien le dire, et qu'ils supposaient un poète bien personnel, héritier d'une tradition ancienne et déjà en possession d'une grande habileté littéraire.
— Iconogr. Au musée de Naples, une statue de marbre, découverte à Herculanum, passe pour être le portrait d'Homère. Trois autres bustes d'*Homère* se voient au musée du Capitole. Les artistes modernes ont souvent représenté Homère. Parmi les peintres, Gérard a figuré *Homère aveugle* (1814). P.-N. Bergeret a exécuté deux paysages historiques : *Homère récitant ses poésies*, *Homère mourant de misère sur un grand chemin*. Gérard a peint *Homère dans l'île de Chio*, Granger a traité *Homère et le berger Glaucos* (1819 ; musée de Dijon). Il faut mentionner à part les peintures qu'Ingres et Delacroix ont consacrées à Homère. Le tableau d'Ingres est au Louvre. C'est dans la bibliothèque du palais du Luxembourg (Sénat), à Paris, que Delacroix a peint, pour la décoration de la coupole, Homère recevant dans l'Elysée Dante, qui lui est amené par Virgile. Ailleurs, sur une voussure de la croisée de la même salle, Delacroix a représenté *Alexandre le Grand faisant enfermer dans une cassette d'or les œuvres d'Homère*. En 1896, P. de Chavannes a peint pour la bibliothèque de Boston : *Homère, Eschyle, Virgile*. (V. planche *Beaux-Arts LXXII*.)

HOMEREION n. m. Numism. Nom d'une monnaie de bronze de Smyrne, frappée à l'époque impériale romaine, ou un peu auparavant, au type d'Homère dont la naissance était censée avoir eu lieu dans cette ville.

HOMÉRIDE n. m. Aède ou rapsode qui chantait les poèmes homériques. || Membre d'une famille ou groupe de familles de Chios qui prétendaient descendre d'Homère et qui conservaient le dépôt de ses poèmes. (En ce sens, prend une majuscule.) || Imitateur d'Homère. || A partir de la fin du IVe siècle avant notre ère, Comédien qui, sur le théâtre et dans les festins, récitait des vers d'Homère.
— ENCYCL. On connaît, au moins de nom, quelques-uns des Homérides de Chios : Kynæthos, qui était peut-être l'auteur de l'*Hymne à Apollon Délien ;* Parthenios, Thestor, etc. Des critiques modernes attribuent aux Homérides de Chios le développement ou même la création de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, des *Hymnes homériques*. Les Homérides auxquels Pisistrate et Hipparque eurent recours pour restituer dans leur intégrité les textes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* étaient probablement de simples rapsodes.

HOMÉRIE [*rî*] n. f. Genre d'iridacées morées, comprenant des herbes à bulbes tuniqués, à fleurs très nombreuses, réunies en spadice. (On en connaît cinq espèces de l'Afrique australe, dont plusieurs cultivées en France pour leurs fleurs jaunes ou orangées.)

HOMÉRIQUE [*rik'*] adj. (lat. *homericus ;* dérivé de *Homerus*, Homère). Qui appartient à Homère : *Les poèmes* HOMÉRIQUES. || Relatif à Homère : *La légende* HOMÉRIQUE. || Qui ressemble à la manière d'Homère : *Des beautés* HOMÉRIQUES. || Qui est partisan d'Homère (en parlant des personnes).
— *Fam.* Se dit de quelque chose d'héroïque : *Aventure* HOMÉRIQUE.
— *Rire homérique*, Rire bruyant et inextinguible, comme celui qu'Homère attribue aux dieux, à la fin du premier chant de l'*Iliade*, à la vue de la gaucherie de Vulcain.
— Occult. *Sorts homériques*, Espèce de divination qui se pratiquait en ouvrant les œuvres d'Homère au hasard et en prenant le premier vers comme un oracle.
— Philos. *Philosophie homérique*, Système de certains philosophes anciens qui, interprétant les œuvres d'Homère, y voyaient les principes d'une haute philosophie.

HOMÉRISME [*rissm'*] n. m. Caractère des poèmes homériques. || Opinion qui attribue à un seul auteur les poèmes homériques.

HOMÉRISTE n. m. Syn. de HOMÉRIDE n. m.

HOMÉRITES [*rit'*] n. m. pl. (*Homeritæ ; Homèritai* des auteurs classiques). Nom donné par les Grecs anciens aux *Himyarites*.

Homerocentra (L'), poème composé à l'aide de centons homériques, et racontant, en 2.343 hexamètres, la vie du Christ. On attribue cet ouvrage à Athénaïs, fille du sophiste Leontius, devenue impératrice, sous le nom d'Eudocie (première moitié du Ve s.).

***HOME RULE** [*hôm'-roul'*] n. m. (mots angl. signif. « autonomie » ; de *home*, chez-soi, et *rule*, gouvernement). Nom donné au régime d'autonomie revendiqué par les Irlandais pour leur pays.
— ENCYCL. Le parti des « home rulers » ne s'est manifesté officiellement qu'en 1872, mais ses origines sont bien plus lointaines : déjà le « parti du Rappel », que dirigeait O'Connel, poursuivait un but analogue. Les home rulers étaient, en 1873, parfaitement organisés. Leur premier chef fut Isaac Butt, et leur première victoire le renversement du cabinet Gladstone, en 1874. Ils prirent une influence considérable grâce à Parnell et à son système d'obstructionnisme, et, après la crise de 1880-1881, obligèrent pour la seconde fois Gladstone à se retirer (1885). Lorsque celui-ci reprit le pouvoir (1886), il se flatta de se concilier les Irlandais par un projet de *home rule* que les intéressés déclarèrent insuffisant. Aux élections générales le pays se prononça en grande majorité contre l'autonomie de l'Irlande. Cependant, la lutte recommença plus ardente que jamais : un grand mouvement en faveur des Irlandais se produisit dans quelques parties de l'Angleterre et en Europe. En 1892, les Irlandais des communes s'associèrent aux libéraux pour renverser les tories, et obtinrent de Gladstone le fameux projet de home rule qui fut adopté par les Communes mais rejeté par les lords (1893). Tout espoir d'indépendance resta fermé aux Irlandais jusqu'aux premières années du vingtième siècle. Après les élections de 1910, les Irlandais devinrent pratiquement les arbitres de la situation parlementaire : un bill de home rule recevait en 1914 la sanction royale. Après une série d'épisodes dramatiques, l'Irlande devait se voir concéder, en 1921, un statut voisin de celui qui régit les Dominions. V. IRLANDE.

***HOME RULER** [*hôm'-rou-leur*] n. m. Partisan du home rule. || Pl. *Des* HOME RULERS.

***HOMESPUN** [*hôm'-speun'*] n. m. (mot angl. signif. *filé à la maison*). Tissu écossais primitivement fabriqué à domicile par les ouvriers. || Vêtement fait de ce tissu.

HOMESTEAD, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la Monongahela ; 20.450 hab. Métallurgie, fabrication de machines.

***HOMESTEAD** [*hôm'-stèd*] n. m. (mot angl. signif. *domicile, domaine familial*). Bien rural, spécialement bien de famille, incessible et insaisissable.

HOMICHLINE [*klin'*] n. f. Sulfure naturel de fer et de cuivre. (Variété de chalcopyrite.)

HOMICIDE [*sid'*] n. (lat. *homicida ;* de *homo*, homme, et *cædere*, tuer). Se dit d'une personne qui a tué un homme ou une femme : *Punir un* HOMICIDE. || *Homicide de soi-même*, Qui se tue ; et *au fig.* Qui ne ménage pas assez sa santé : *Il n'y a qu'un hérétique qui puisse être* HOMICIDE DE SOI-MÊME. (Mme de Maintenon.) || *Fig.* Celui qui cause la perte de quelqu'un : *Malheur à vous,* HOMICIDE *des âmes.* (Bourdaloue.)
— Adjectiv. : *Chasseur* HOMICIDE *par imprudence.*

Sur le point d'attaquer une reine *homicide.*
RACINE.

|| Relatif au meurtre : *Pensers, vœux, regards* HOMICIDES. || Qui sert à tuer : *Un fer* HOMICIDE.
— SYN. **Homicide, assassin, meurtrier.**

HOMICIDE [*sid'*] n. m. (lat. *homicidium*). Action de tuer un être humain.
— SYN. **Homicide, assassinat, meurtre.**
— ENCYCL. L'*homicide* commis volontairement est qualifié *meurtre* (art. 295, C. pén.). C'est un crime passible, en règle générale, des travaux forcés à perpétuité (art. 304, C. pén.) ; par exception, de la peine de mort lorsqu'il présente le caractère d'*assassinat*, *parricide* ou *empoisonnement* (art. 302, C. pén.), ou encore lorsqu'il a précédé, accompagné ou suivi un autre crime ou a eu pour objet de préparer, faciliter ou exécuter un délit ou de favoriser la fuite ou d'assurer l'impunité des auteurs ou complices de ce délit (art. 304, alin. 1 et 2). Il est en principe déclaré *excusable* et ne comporte que peine d'emprisonnement, dans l'hypothèse de *provocation* (art. 321 et suiv., C. pén.). Il est justifié et ne constitue ni crime ni délit lorsqu'il est ordonné par la loi et commandé par l'autorité légitime, ou commis en état de *légitime défense* (art. 327 et suiv., C. pén.). — L'homicide involontaire constitue le délit d'*homicide par imprudence*, passible d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 à 600 fr. (art. 319, C. pén.).

HOMICIDER [*si-dé*] v. tr. Commettre un homicide. (Vx.)
— ***S'homicider,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se suicider. (Vx.)

HOMILÉTIQUE [*tik'*] n. f. (gr. *homilètikos ;* de *homilein*, converser). Eloquence de la chaire.
— ENCYCL. L'expression *homilétique* est surtout en usage dans les écoles protestantes : elle désigne la théorie de la prédication évangélique.

HOMILIAIRE [*li-èr'*] n. m. Recueil d'homélies.

HOMILITE n. f. Zéolithe calcifère ; silicate hydraté naturel de chaux contenant du fer.

HOMINAL, E, AUX adj. (du lat. *homo, inis*, homme). Se dit de la division (*règne*) adoptée par certains naturalistes, qui distinguent l'homme des autres animaux, et considèrent qu'il forme à lui seul un règne distinct.

hominem (ad), loc. lat. V. AD HOMINEM.

HOMINICOLE adj. (du lat. *homo, inis*, homme, et *colere*, vénérer). Adorateur de l'homme. (Epithète que les apollinaristes appliquaient aux catholiques.)

HOMINIDE ou **HOMINIEN** adj. (du lat. *homo, inis*, homme, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble à l'homme. || *Le genre hominien*, Le genre humain.
— N. m. pl. Sous-ordre des mammifères primates, ayant le genre *homme* pour type.

HOMMAGE [*o-maj'*] n. m. (bas lat. *hominaticum ;* de *homo*, homme). Féod. Devoir que le vassal — « l'homme » du seigneur — était tenu de rendre à celui dont son fief relevait : *Reçu à rendre la foi et l'*HOMMAGE. *On distinguait, selon l'étendue des devoirs qu'ils impliquaient, l'*HOMMAGE *simple et l'*HOMMAGE *lige.* V. la part. *encycl.* || Promesse d'accomplir fidèlement ce devoir. || *Remettre, Amortir l'hommage*, Dégager le vassal des obligations qu'il a prises par l'hommage.
— *Par extens.* Marque de vénération, de profond ou de tendre respect ; Témoignage rendu hautement : *Je suis bien aise de voir que les beaux esprits lui rendent toujours l'*HOMMAGE *et la reconnaissance qu'ils lui doivent.* (Voltaire.) *Rendre* HOMMAGE *à la vertu, à la vérité.*

Je viens pour rendre *hommage* aux cendres d'un héros.
CORNEILLE.

et au fig. : *Rendre à quelqu'un l'hommage d'une chose*, Témoigner hautement et avec reconnaissance de qui on la tient. || Respects, civilités (plus particulièrem. au pluriel) : *Présenter, Offrir, Faire agréer ses* HOMMAGES *à quelqu'un.* || Don, offrande respectueuse : *Faire* HOMMAGE *de quelque chose à quelqu'un. Il fait aux évêques un* HOMMAGE *respectueux de sa dignité.* (Massillon.) *Faire* HOMMAGE *d'un livre.* (Signifie aussi, En faire la dédicace à quelqu'un.)
— ENCYCL. Féod. L'*hommage* était l'acte par lequel un seigneur devenait l'*homme* ou le vassal d'un autre seigneur, son suzerain. V. FÉODALITÉ. Le vassal, tête nue, les mains dans celles du suzerain, se reconnaissait sous serment l'*homme* de celui-ci ; le suzerain le relevait, l'embrassait sur la bouche, et déclarait le recevoir et prendre *à homme*. L'*hommage lige*, le seul à l'origine, était celui qui entraînait les devoirs les plus rigoureux. Tout autre hommage était dit *plane* ou *simple*.

HOMMAGER [*o-ma-jé*] v. tr. (de *hommage*. — Se conjugue comme *manger*.) Féod. Tenir en hommage.
— ***Hommagé, e,*** part. pass. du verbe *Hommager : Terre* HOMMAGÉE.

HOMMAGER [*o-ma-jé*], **ÈRE** n. et adj. Féod. Se disait de la personne qui devait l'hommage : *Un* HOMMAGER.

HOMMAGIAL [*o-ma-ji*], **E, AUX** adj. Féod. Qui constitue l'hommage, qui s'y rapporte : *Serment* HOMMAGIAL.

HOMMAIRE DE HELL (Ignace-Xavier-Morand), voyageur et savant français, né à Altkirch (Haut-Rhin) en 1812, mort à Ispahan en 1848. Il étudia la Crimée et le sud de la Russie en 1835, au point de vue géologique, et mourut au cours d'un voyage d'exploration dans l'Asie antérieure. Il a publié *les Steppes de la mer Caspienne, le Caucase, la Crimée et la Russie méridionale* (1844-1847).

— Sa femme, Jeanne HÉRIOT, née en 1815, morte en 1883, l'accompagna dans son voyage en Russie et rédigea la partie historique et ethnographique de sa relation. Elle a publié, en outre : *Voyage dans les steppes de la mer Caspienne et dans la Russie méridionale* (1860) ; *A travers le monde* (1870) ; etc.

HOMMASSE [*o-mass'*] adj. (de *homme*). *Par dénigr.* Se dit d'une femme dont les traits, la voix, la taille, les manières tiennent plus de l'homme que de la femme : *Une femme* HOMMASSE. *Une tournure* HOMMASSE.

HOMMASSEMENT [*o-ma-se-man*] adv. D'une manière hommasse. (Peu us.)

HOMMASSER [*o-ma-sé*] **(S')**, v. pr. Se disait d'une femme aux manières masculines : *La femme qui* S'HOMMASSE *n'a plus d'empire sur les hommes.* (Bernardin de Saint-Pierre.)

HOMME n. m. (lat. *homo*). L'homme pris collectivement. — L'homme considéré du point de vue de l'espèce et par rapport aux autres êtres animés, Mammifère bimane à station verticale, doué de langage et de raison : *L'*HOMME *n'est ni ange ni bête.* (Pascal.) *Il y a différentes races d'*HOMMES. *L'*HOMME *blanc, L'*HOMME *jaune. Il est malaisé de connaître l'*HOMME.

— En tant que créature forte, virile, énergique : *C'est un* HOMME *dans toute la force du terme. Supporter en* HOMME *la douleur. Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse, c'est un* HOMME. (Montaigne.) || Le mâle, dans l'espèce humaine : *L'*HOMME *et la femme.* || Celui qui est arrivé à l'âge de la virilité : *C'est un* HOMME *fait.*

— Individu mâle de la société humaine : HOMME *grand, petit, chétif. Un honnête* HOMME. || Soldat, marin, ouvrier : *Quatre* HOMMES *et un caporal. Equipe de six* HOMMES.

— HOMME s'emploie souvent avec un adjectif dont le sens varie selon qu'il est placé avant ou après lui, comme dans ces exemples : *Homme bon,* Homme doux et obligeant ; *Bon homme,* Homme droit, candide, simple. *Homme fameux,* Homme célèbre ; *Fameux homme,* Homme remarquable en son genre. V. BRAVE, GALANT, GRAND, HONNÊTE, JEUNE, PAUVRE, etc.

— Antiq. rom. *Homme nouveau* (*homo novus*), Nom donné par les Romains au citoyen qui, le premier de sa famille, avait accès aux honneurs.

— Dr. féod. *Homme,* Vassal. || *Homme lige,* Celui qui s'était engagé par un hommage lige. || *Homme de corps,* et, dans le Midi, *Homme de queste* ou *de taille,* Serf. || *Homme de tête* ou *des quatre deniers,* ou *Homo de capite,* Celui qui était assujetti à la capitation, impôt personnel dû par tête de serf. || *Homme de poeste* (*homo potestatis*) ou *Homme coutumier,* Roturier. || *Homme du roi,* Celui qui avait commission du roi pour remplir une fonction soit au dedans, soit au dehors du royaume.

— Dr. mod. *Devant Dieu et devant les hommes,* Partie de la formule par laquelle, en cour d'assises, le chef du jury commence la lecture publique du verdict. V. VERDICT.

— Manèg. *Homme de bois,* Appareil en bois, en forme d'X double, qu'on fixe en guise de selle sur le dos des chevaux non dressés, pour les habituer à porter un cavalier.

— Mar. *Hommes de poste,* Matelots, brevetés ou non, chargés des postes et des divers détails de l'intérieur du navire. || *Homme de quart,* Matelot de service sur le pont ou dans la machine. || *Homme de vigie,* Matelot de service au bossoir ou dans la hune. || *Homme à la mer!* Exclamation poussée par un homme du bord qui voit quelqu'un tomber à l'eau. (On doit alors couper la bouée, et manœuvrer instantanément pour essayer de sauver la victime.) || *Homme de bois,* Mât de charge. Syn. de BONHOMME.

— Relig. *Le fils de l'homme,* Jésus-Christ. || *L'homme-Dieu, Le Verbe fait homme,* Jésus-Christ. || *Le premier homme,* Adam. || *L'homme innocent,* Adam et Eve avant le péché. || *Nouvel homme* ou *Homme nouveau,* Chrétien régénéré par la grâce ; Jésus-Christ. || *Le vieil homme,* Les penchants vicieux de la nature humaine. — *Dépouiller le vieil homme,* Renoncer au péché. || *Les enfants des hommes,* Ceux qui vivent dans le monde, Les hommes en général.

— Typogr. *Homme de bois,* Personne (ouvrier ou ouvrière) aidant le metteur en pages dans son travail ou ses fonctions.

— Zool. *Homme des bois* ou *Homme sauvage,* Nom vulgaire de l'*orang-outan.*

— LOC. DIV. *Bon homme,* Qui est plein de bonhomie. || *Pauvre homme,* Homme sans aucune fortune. Homme peu intelligent. || *Grand homme,* Celui qu'illustrent son génie, ses actions. || *Homme de bien,* De bonnes mœurs, charitable. || *Dépouiller le vieil homme,* Se défaire de ses mauvaises habitudes. || *Ce n'est pas un homme, c'est un ange,* ou *c'est un diable,* Homme d'une grande douceur, ou d'une grande méchanceté. || *C'est une bonne pâte d'homme,* Un homme bon, doux. || *C'est le dernier des hommes,* Le plus vil, le plus méprisable. || *C'est un homme nouveau,* Celui qui a fait par lui-même sa fortune, sa réputation. || *Homme public,* Homme qui s'occupe des affaires publiques. || *Homme d'Etat,* Personnage politique qui joue un rôle important dans la direction des affaires publiques. || *Homme d'argent, de finance,* Banquier, agioteur sur le numéraire ou les valeurs commerciales. — Personne avide, intéressée. || *Homme de chambre,* Valet de chambre. (Vx.) — Au régiment, Homme désigné chaque jour pour assurer l'entretien d'une chambrée. || *Homme de cheval,* Homme qui aime le cheval, qui s'occupe passionnément du cheval. || *Homme d'épée,* Officier, homme qui suit la carrière des armes. — Grand amateur d'escrime ; friand de la lame. || *Homme de lettres,* Ecrivain, littérateur. || *Homme de loi,* Homme instruit dans la jurisprudence ; qui s'occupe de l'étude ou de l'application des lois. || *Homme de mer,* Marin ou homme au courant de la science navale. — *Homme à la mer,* Au sens propre, v. la rubr. Marine ; et *au fig.* Personne perdue de réputation, ou au point de vue pécuniaire, etc. || *Homme du monde,* Homme qui vit dans le monde, qui en connaît les usages. — *Autant qu'homme du monde,* Autant que qui que ce soit. || *Homme de paille,* Prête-nom, homme mis en avant pour prendre la responsabilité extérieure dont un autre ne veut ou ne peut se charger. || *Homme de peine,* Manouvrier, homme qui fait des travaux manuels n'exigeant proprement aucun apprentissage. || *Homme de pied,* Fantassin. || *Homme de qualité,* Homme bien né. — Homme qui a des sentiments élevés. || *Homme de rien,* Homme sans naissance, sans fortune, sans influence. — Homme vil, méprisable. || *Homme de robe,* Magistrat. || *Homme de sac et de corde,* Homme capable de commettre toutes les mauvaises actions. || *Homme d'affaires, d'arme,* etc. V. AFFAIRE, ARME, BIEN, COULEUR, COUR, DIEU, ÉGLISE, ESPRIT, GUERRE, etc. || *L'homme de la rue* (expression empruntée de l'anglais : *the man in the street*), Le premier venu, le vulgaire.

— *Homme à,* Homme capable de, habile ou propre à : *Un* HOMME *à tout entreprendre.* — Qu'il faut, qu'il convient de : *Un* HOMME *à ménager.*

— *Homme de,* Homme propre à, au service de : *Dieu n'a fait un homme roi que pour être l'*HOMME DES *peuples.* (Fénelon.) — L'homme qui convient à, qui est fait pour : *Il y a dans l'homme deux hommes : l'*HOMME DE *son siècle, l'*HOMME DE *tous les siècles.* (Chateaubriand.)

— *Homme* précédé d'un adjectif possessif, Homme propre, convenable à ce qu'on veut : *Je ne suis pas* VOTRE HOMME. || *Je suis votre homme,* Je vous suis tout dévoué. || Ironiquem. *Il a trouvé son homme,* Un homme capable de lutter contre lui, qui a été plus fort, plus malin que lui. || L'homme dont il s'agit, dont on parle : *Voici justement* NOTRE HOMME. — L'homme soumis aux ordres de : *Officier, Chef d'équipe qui rassemble* SES HOMMES. || Individu visé ou atteint par une action quelconque : *Tireur qui n'a jamais manqué* SON HOMME. *Cette maladie vous tue* SON HOMME *en quelques jours.* || Dans le langage pop., Mari : *C'est* MON HOMME.

— *Adjectivem.* Qui a des qualités viriles ou humaines : *De tous les rois, le moins roi est le plus* HOMME. (Voltaire.)

— ALLUS. HIST. **L'homme malade,** Naguère, le Sultan, l'Empire turc. (En 1853, à la veille de la guerre de Crimée, dans les conversations entre la Russie et l'Angleterre, l'expression *l'homme malade* servait à désigner l'Empire turc : la Russie proposait de partager son héritage ; l'Angleterre, de le guérir.)

— ALLUS. LITTÉR. **L'homme s'agite, Dieu le mène,** *Pensée* de Fénelon. V. AGITER. || **Le style est l'homme même,** Allusion à une phrase célèbre de Buffon. V. STYLE.

> Le masque tombe, *l'homme* reste,
> Et le héros s'évanouit.

Vers de J.-B. Rousseau. V. MASQUE. || **L'homme n'est qu'un roseau,** etc. (Pascal.) V. ROSEAU.

— Ah! pour être dévot, je n'en suis pas moins *homme!*

Vers de Molière. (C'est la réponse de Tartufe à Elmire surprise de l'entendre lui faire des propositions honteuses.)

> ..... — Et je sais même, sur ce fait,
> Bon nombre d'*hommes* qui sont femmes.

Vers de La Fontaine dans *les Femmes et le Secret* (VIII, 6). [Dans cette fable, il s'agit d'un secret qu'une femme est incapable de garder ; mais, dans les allusions, on applique ces vers à des circonstances diverses.] || Le mot HOMME entre encore dans un certain nombre de vers souvent cités. Nous rappellerons les suivants :

> L'*homme* de la nature est le chef ou le roi.
> BOILEAU.
>
> L'*homme* est, je vous l'avoue, un méchant animal.
> MOLIÈRE.
>
> L'*homme* est un dieu tombé qui se souvient des cieux.
> LAMARTINE.

— PROV. **Tant vaut l'homme, tant vaut la terre,** Les terres rapportent en proportion de la capacité de celui qui les fait valoir. — Pour d'autres PROV. V. DIEU.

— ENCYCL. Physiol. Suivant les doctrines (V. CRÉATION, TRANSFORMISME), l'*homme* est un simple genre de l'ordre des primates ou, au contraire, il occupe un rang à part dans la nature. Quoi qu'il en soit, la structure anatomique de l'homme le rapproche des mammifères supérieurs, et ses fonctions physiologiques s'accomplissent de la même façon que chez ces derniers.

Les caractères spécifiques de l'homme sont : la station verticale, les dimensions considérables de son crâne, et le poids de son cerveau ; enfin, le langage articulé. Sa peau est presque dépourvue de poils, ses cheveux sont abondants, son nez avance fortement au-dessus de la bouche, et son menton est très accusé. Ses mains sont dans le prolongement du bras, tandis que ses pieds forment un angle droit avec la jambe. Enfin, ayant l'habitude de se tenir et de marcher debout, il a les muscles fessiers et jumeaux extrêmement développés.

On divise le corps de l'homme en deux régions : la *tête* et le *tronc,* celui-ci comprenant le *thorax* et l'*abdomen.* Les membres sont une dépendance du tronc, et se subdivisent en membres thoraciques ou supérieurs (bras), et en membres abdominaux ou inférieurs (jambes). La taille est fort variable : chez certaines races, elle atteint difficilement $1^m,40$ (Négritos) ; chez d'autres, elle dépasse $1^m,70$. Sans tenir compte, bien entendu, des nains et des géants.

On reconnaît chez l'homme trois sortes de fonctions : de *nutrition,* de *relation,* de *reproduction.* Les fonctions de nutrition sont la *respiration,* la *circulation,* la *digestion,* l'*assimilation* et les *sécrétions* (v. ces mots). Les fonctions de relation comprennent l'ensemble des actes qui mettent l'homme en contact avec le monde extérieur, c'est-à-dire la *locomotion* et la *sensation,* qui résultent de l'activité des systèmes musculaire, nerveux, squelettique, et auxquelles s'ajoutent les fonctions de défense. Les fonctions de reproduction tendent à la continuation de l'espèce.

Homme fossile ou *préhistorique.* — Si nous tentons de fixer d'une façon absolue la date de l'apparition de l'homme sur la terre, nous n'aboutissons qu'à des hypothèses. On peut dire que l'homme a vécu à partir de la fin de l'ère tertiaire. Mais c'est surtout à l'époque quaternaire que les preuves de son existence abondent : armes, outils et squelettes trouvés dans des conditions qui ne laissent aucun doute sur leur origine et leur ancienneté (Chelles, Saint-Acheul, Le Moustier, Néanderthal, Solutré, La Madeleine, etc.). Il est probable que, dans nos pays, plusieurs races humaines ont vécu (telle la race de Néanderthal) qui sont définitivement éteintes. Ce n'est guère qu'à l'époque du Renne que sont apparus des hommes qui peuvent être considérés comme nos ancêtres directs (races de Grimaldi, Cro-Magnon, Chancelade). Tous ces précurseurs appartiennent aux temps paléolithiques ou de la pierre taillée. Leur industrie s'est perfectionnée lentement et nous sert à différencier les âges successifs de la pierre polie, du cuivre, du bronze, du fer, et enfin les temps historiques.

Races humaines actuelles. — Les populations du globe se différencient les unes des autres par divers caractères ; on a fondé la classification sur la couleur de la peau, et l'on décrit trois grandes divisions ou troncs : le tronc blanc ou caucasique, le tronc jaune ou mongolique, le tronc noir ou éthiopien. En plus de ces trois groupes, on distingue généralement les *races primitives* dont l'évolution morphologique est moins avancée que celle des autres (Veddas et Australiens). Dans chacune de ces divisions, il y a, outre la couleur, un certain nombre de caractères communs qui précisent la parenté de leurs différentes races. (V. Planche TERRE [*verso*].)

Le *tronc caucasique* comprend des races à teint clair, à yeux grands, non obliques, dont la couleur varie du noir au bleu ; à barbe fournie, à cheveux fins non laineux, noirs,

RACES : Blanche; Noire; Jaune.

blonds ou roux. Les blancs sont ou brachycéphales ou dolichocéphales, à front large, à figure ovale. Ils occupent l'Europe, sauf quelques parties est et sud-est ; la moitié sud-ouest de l'Asie, le nord de l'Afrique, et, en Amérique, apparaissent parfois mélangés à d'autres races. Ils sont au nombre de 510 millions environ.

Le *tronc mongolique* comprend des races à teint où le jaune domine toujours. Les yeux obliques et étroits, les cheveux gros et raides, la barbe peu fournie sont noirs. Les jaunes sont brachycéphales, à face losangique et à léger prognathisme. Ils occupent quelques parties de l'extrême Orient européen, l'Asie tout entière, sauf le sud-ouest, le nord de l'Amérique, une partie de l'Océanie et de Madagascar. Ils sont au nombre de 556 millions environ.

Le *tronc éthiopien* comprend des races à teint variant du brun clair au noir, et parfois, mais exceptionnellement, jaune. Les cheveux crépus, la barbe rare sont noirs. Les Nègres sont des dolichocéphales, à face étroite et longue, à nez écrasé, à bouche grande et lippue, à prognathisme très accusé. Ils occupent toute l'Afrique sauf le nord, l'Australie, la Mélanésie, une partie de la Polynésie ; en outre, on en rencontre en Amérique et au sud de l'Asie. Ils comprennent 136 millions d'individus environ.

La *couleur* de ces diverses races est un signe naturel des téguments propres à chacune d'elles : peau, poil, iris de l'œil. Elle manifeste la présence, dans la profondeur de notre épiderme et du derme sous-jacent, d'une couche dite « de Malpighi » contenant des cellules pigmentaires plus ou moins espacées, qui sont colorées par des produits de décomposition des globules rouges du sang ou des granulations du noyau cellulaire. La pigmentation, visible à travers la couche cornée (superficielle) de l'épiderme, est transmise héréditairement : presque immuable pour une race pure, elle est un des « caractères dominants » de Mendel et sujette à des retours à la couleur atavique, en cas de croisement.

Indépendamment du hâle, produit comme on sait par le soleil ou par le grand air, les anthropologues distinguent dix nuances principales de teint, groupées plus communément en blanches, jaunes, rouges, noires (V. ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE, HOMOGÉNÉSIE, MÉTISSAGE). Cette différence purement physique, superficielle, a donné naissance au *préjugé de la couleur* et pris, dans la vie moderne, une importance injustifiée.

Homme (MUSÉE DE L') au palais de Chaillot (aile Passy). V. ETHNOGRAPHIE (musée d').

Homme (ESSAI SUR L'), poème anglais de Pope, comprenant quatre épîtres, composées de 1732 à 1734. Pope y expose les idées de Leibniz sur la perfection de l'Univers et l'utilité des passions. Si les idées ne sont pas très logiquement enchaînées, les vers sont bien frappés, et la langue est concise et claire.

Homme aux quarante écus (L'), conte de Voltaire (1767). C'est l'histoire d'un homme qui a quarante écus de rente et à qui les impôts en mangent la moitié. Cependant, un marchand qui en a quatre cent mille ne paye rien. Un géomètre philosophe, consulté à ce sujet, dit des choses fort intéressantes, mais n'explique rien. L'homme aux quarante écus a beau discourir, il ne réussit qu'à se faire ruiner et emprisonner. Le pauvre diable se venge en devenant de plus en plus raisonneur. Plus tard, il hérite de plusieurs fortunes, dont une au moins fut honteusement gagnée. Fortement touché de ces arguments en action, il donne cependant aux pauvres une partie des dépouilles recueillies ; après quoi, il se propose de vivre en sage. Ce conte est un chef-d'œuvre d'amère raillerie.

Homme qui rit (L'), roman par Victor Hugo (1869). Les principales scènes se passent en Angleterre, sous le règne de la reine Anne. Un vieux bateleur, Ursus, recueille un jeune garçon, Gwynplaine, auquel des voleurs d'enfants ont mutilé la face de telle sorte qu'il semble rire toujours, et une petite fille aveugle, qu'il baptise Dea. Les deux enfants grandissent dans la cahute roulante d'Ursus et s'adorent. Un jour, le jeune homme est enlevé ; on lui apprend qu'il est le baron Clancharlie, pair d'Angleterre. Il est installé à la Chambre des lords. Là, il se pose en avocat des malheureux, mais ne rencontre que la risée. Il va retrouver Ursus et Dea, qui l'avaient cru mort. Mais Dea est à l'agonie et expire dans ses bras. Gwynplaine se noie de désespoir. Tout le roman est fondé sur l'antithèse, chère à Hugo, du physique et du moral.

Homme de douleur (L'). Iconogr. Le Christ couronné d'épines, ou descendu de la croix. || Syn. de ECCE HOMO, et PIETÀ.

Hommes illustres (VIES DES). V. VIES.

Hommes du Saint-Office (LES), tableau de Jean-Paul Laurens, conservé dans les musées nationaux (1889) ; scène d'une simplicité pittoresque, où l'on voit dans une salle romane un inquisiteur qui écoute un moine lisant un dossier. (V. planche *Beaux-Arts LXXII.*)

Homme au masque de fer (L'). V. MASQUE DE FER.

Homme au gant (L'), tableau du Titien, au musée du Louvre. L'homme est debout, de face, la tête tournée de trois quarts, la main gauche gantée appuyée sur une pierre. (V. planche *Beaux-Arts LXXII.*)

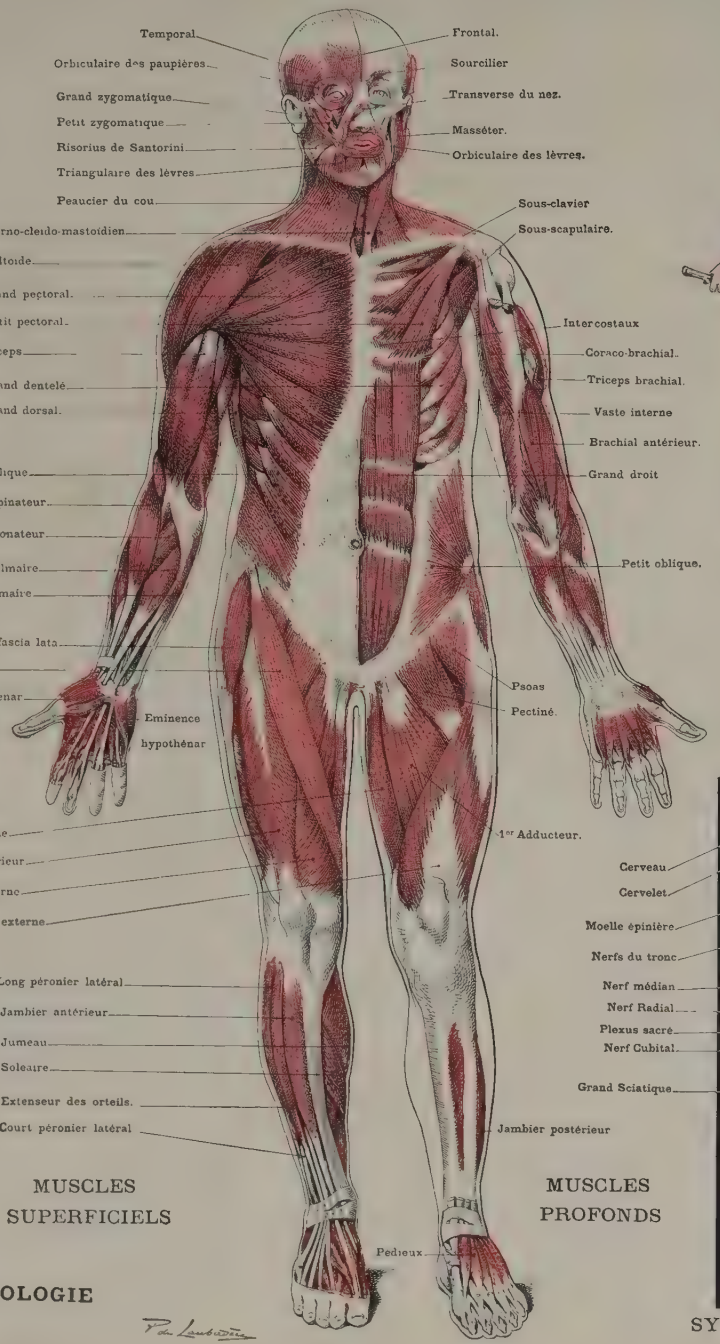

MUSCLES SUPERFICIELS

MUSCLES PROFONDS

MYOLOGIE

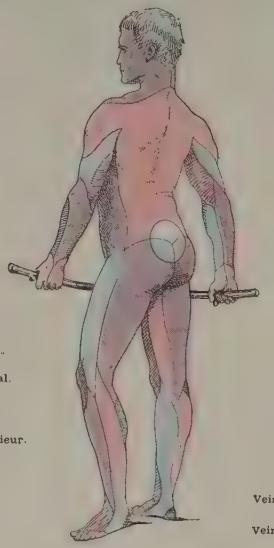

Territoires des nerfs cutanés.

NÉVROLOGIE

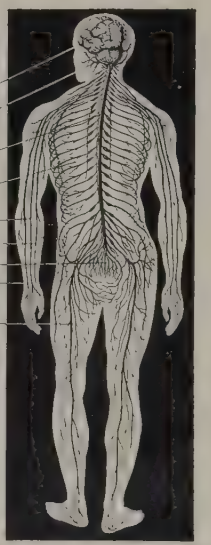

SYSTÈME NERVEUX

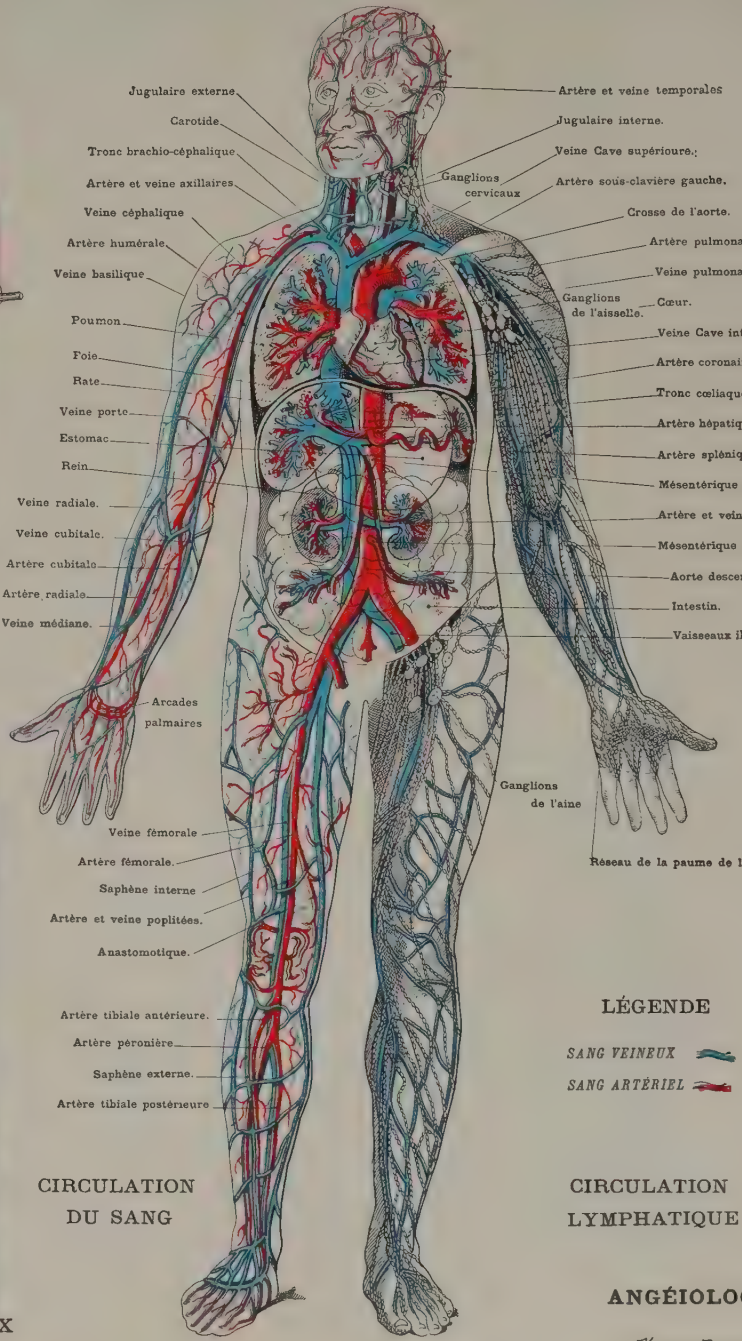

CIRCULATION DU SANG

LÉGENDE

SANG VEINEUX

SANG ARTÉRIEL

CIRCULATION LYMPHATIQUE

ANGÉIOLOGIE

Vignerot, Demoulin, Sc.

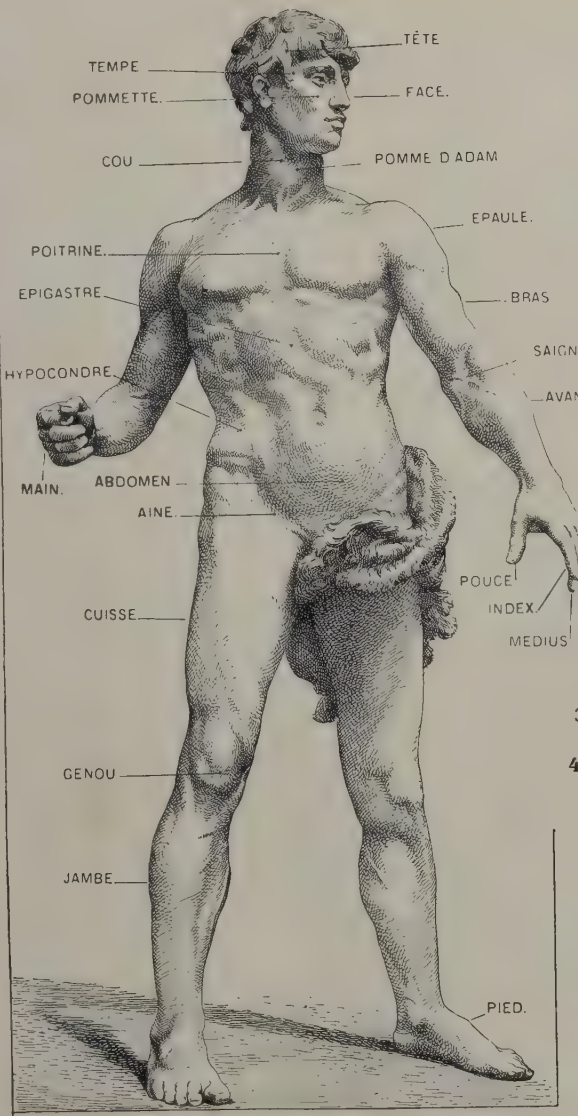

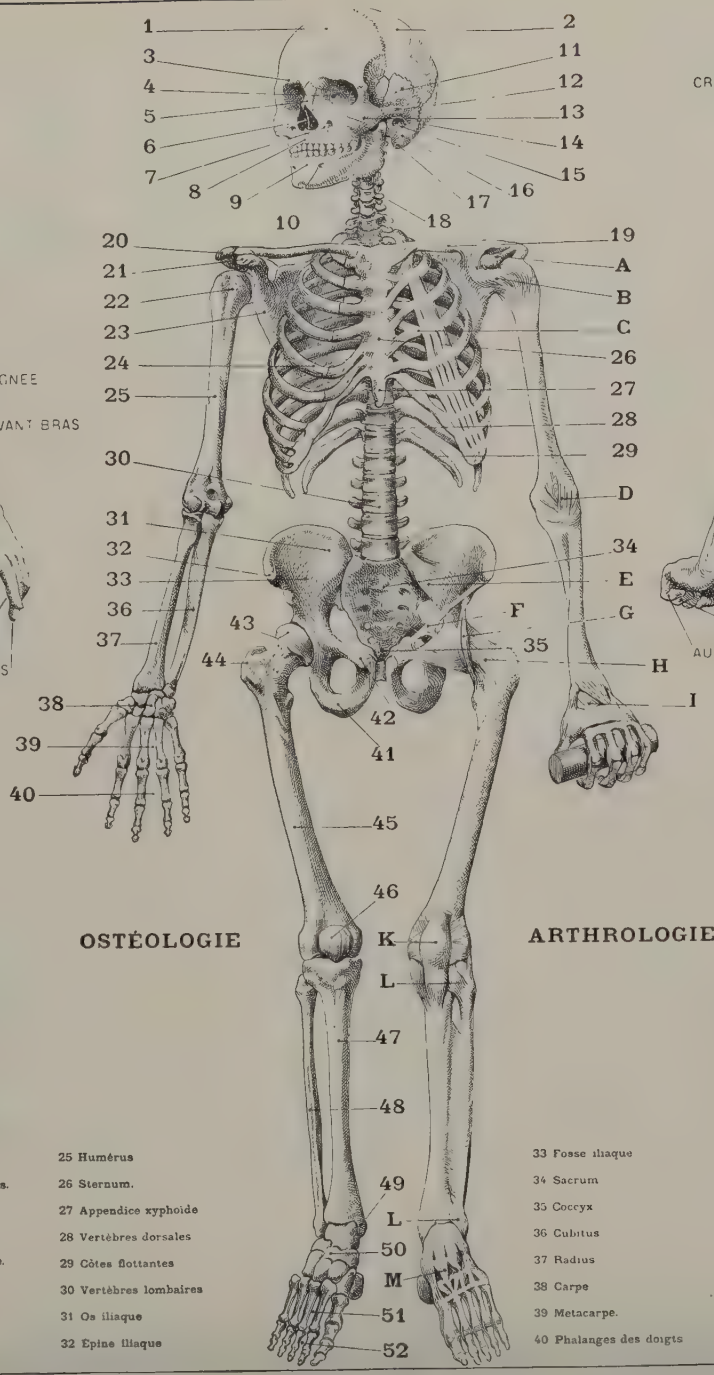

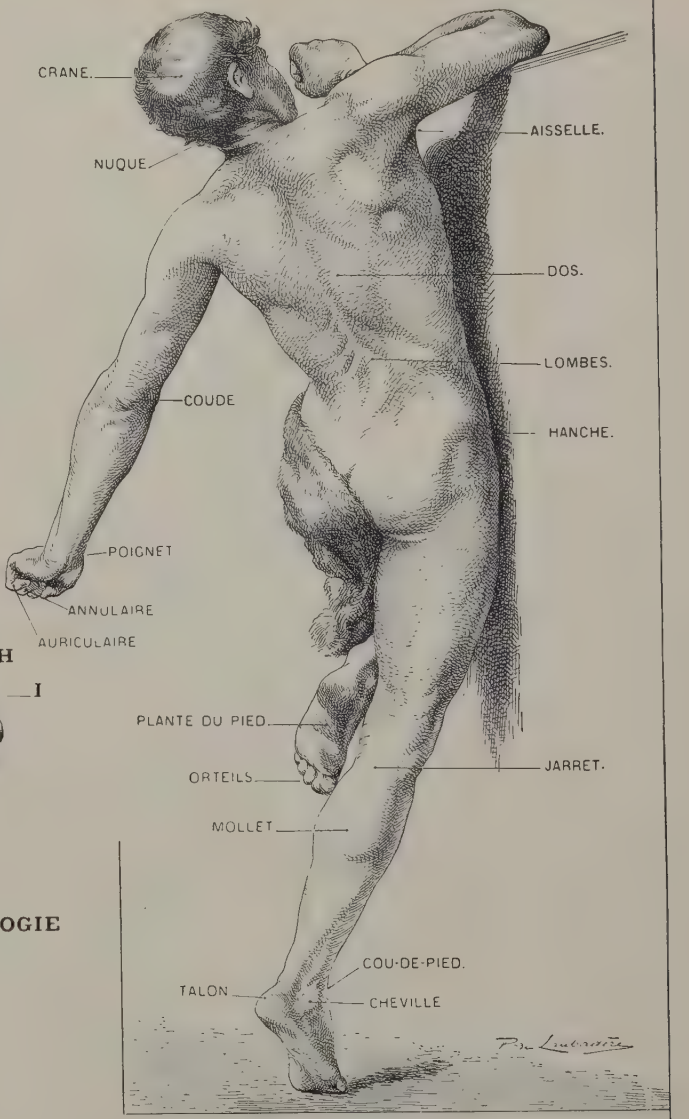

OSTÉOLOGIE

1 Frontal
2 Pariétal.
3 Arcade sourcilière
4 Trou optique
5 Os nasal
6 Vomer
7 Trou sous-orbitaire
8 Maxillaire supérieur
9 Maxillaire inférieur
10 Trou mentonnier.
11 Temporal
12 Apophyse zygomatique
13 Os malaire
14 Occipital
15 Conduit auditif externe
16 Rocher
17 Apophyse mastoïde
18 Vertèbres cervicales.
19 Clavicule.
20 Acromion
21 Apophyse coracoïde.
22 Tête de l'humérus
23 Omoplate
24 Cotes
25 Humérus
26 Sternum.
27 Appendice xyphoïde
28 Vertèbres dorsales
29 Côtes flottantes
30 Vertèbres lombaires
31 Os iliaque
32 Épine iliaque

ARTHROLOGIE

33 Fosse iliaque
34 Sacrum
35 Coccyx
36 Cubitus
37 Radius
38 Carpe
39 Metacarpe.
40 Phalanges des doigts
41 Ischion
42 Pubis
43 Tête et col du fémur
44 Grand trochanter
45 Femur
46 Rotule
47 Tibia.
48 Péroné.
49 Malleole interne
50 Tarse
51 Métatarse.
52 Phalanges des orteils
A Ligament coraco-claviculaire
B Art scapulo-humerale
C Art antérieures du thorax
D Art du coude
E Ligament sacro-vertébral
F Arcade de Fallope
G Ligament de Bertin
H Art de la hanche
I Art carpienne
K Ligament rotulien
L Art péronéo-tibiales.
M Ligaments du pied

HOMME

HOMMEAU [*o-mô*] n. m. (de *homme*). *Fam.* Petit homme, pauvre homme.

HOMMÉE [*o-mé*] n. f. Etendue de terre qu'un seul ouvrier peut labourer pendant sa journée. || Travail produit par un ouvrier pendant une journée. (Vx.)

HOMMEL (Fritz), orientaliste allemand, né à Ansbach en 1854, mort à Munich en 1936. Professeur de langues sémitiques à l'université de Munich, il a publié : *les Noms des mammifères chez les Sémites du Sud* (1879) ; *Abrégé de l'histoire des Babylono-Assyriens et des Israélites* (1880) ; *Peuples et Langues sémitiques* (1883) ; *Histoire de Babylonie et d'Assyrie* (1885-1889) ; *Origines babyloniennes de la civilisation égyptienne* (1892) ; *Chrestomathie sudarabique* (1893) ; *la Tradition israélite à la lumière de l'épigraphie* (1897) ; *les Monuments anciens de l'Orient et l'Ancien Testament* (1903) ; *Eléments de la géographie et de l'histoire de l'ancien Orient* (1904) ; *Histoire ancienne de l'Orient* (1908) ; *Ethnologie et Géographie de l'ancien Orient* (1926).

HOMMELET [*o-me-lè*] n. m. (de *homme*). Petit homme, homme sans importance ou sans force. (Peu us.)

HOMMES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 29 kil. de Tours ; 940 hab. Ch. de f. de Port-Boulet à Châteaurenault.

HOMO préfixe signifiant *semblable*. V. HOMÉO.
— *Spécialem.* Chim. Préfixe servant à désigner un corps homologue d'un autre corps.

Homo (*Léon*-Pol), historien français, né à Epernay en 1872. Membre de l'Ecole normale supérieure (1894), et de l'Ecole française de Rome (1897-1899), professeur à l'université de Lyon, il a écrit, outre de solides articles critiques : *Lexique de topographie romaine* (1900) ; *De Claudio Gothico*, et *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien* (1904) ; *Expériences africaines d'autrefois et d'aujourd'hui* (1914) ; *la Rome antique* (1921) ; *Problèmes sociaux de jadis et d'à présent* (1922) ; *l'Empire romain* (1925) ; *l'Italie primitive et les Débuts de l'impérialisme romain* (1925) ; *Institutions politiques romaines : de la cité à l'Etat* (1927).

HOMOANISATE n. m. Sel dérivant de l'acide homoanisique.

HOMOATROPINE n. f. Chim. Syn. de HOMATROPINE.

HOMOCARPE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Se dit des plantes dont les fruits sont semblables.

HOMOCENTRE [*santr'*] n. m. (du préfixe *homo*, et de *centre*). Centre commun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRICITÉ [*san*] n. f. Etat des choses homocentriques.

HOMOCENTRIQUE [*san*] adj. Géom. Se dit des cercles qui ont leur centre commun. (On dit plus ordinairement CONCENTRIQUE.)
— Opt. V. *Supplément*.

HOMOCENTRIQUEMENT [*san, trik'-man*] adv. Par rapport au même centre, autour d'un centre commun.

HOMOCÉRÉBRINE n. f. Composé qui, avec l'encéphaline, constitue la cérébrine brute.

HOMOCERQUE [*sèrk'*] adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *kerkos*, queue). Qui a ses deux lobes égaux (Se dit en parlant de la nageoire caudale des poissons.) : *La carpe a la queue* HOMOCERQUE.

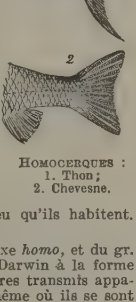

Homocerques : 1. Thon ; 2. Chevesne.

— *Par extens.* Se dit du poisson lui-même : *Les thons sont* HOMOCERQUES.
— ANTON. Hétérocerque.

HOMOCERQUIE [*sèr-kî*] n. f. Etat d'une nageoire caudale qui est homocerque.

HOMOCHROME [*krom'*] adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *khrôma*, couleur). Bot. Se dit du capitule des corymbifères, quand les fleurs du disque et celles de la circonférence sont de même couleur.

HOMOCHROMIE n. f. (du préfixe *homo*, et du gr. *khrôma*, couleur). Biol. Pouvoir que possèdent certains animaux de prendre la couleur exacte du milieu qu'ils habitent. V. MIMÉTISME.

HOMOCHRONE [*kron'*] adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *khronos*, temps). Biol. Nom donné par Darwin à la forme d'hérédité dans laquelle certains caractères transmis apparaissent, chez les descendants, à l'âge même où ils se sont produits chez les ascendants.
— ENCYCL. L'*hérédité homochrone* s'observe assez souvent chez les oiseaux et les mammifères, où l'on voit des particularités de coloration, dans les plumes ou les poils, apparaître au même âge dans une lignée. Chez l'homme, elle s'observe aussi dans certaines maladies de la nutrition liées à l'arthritisme.

HOMOCINÉTIQUE adj. (du gr. *homos*, même, et *kinein*, mouvoir). Mécan. Se dit d'une liaison entre deux arbres, telle que les vitesses de l'arbre meneur et de l'arbre mené soient toujours identiques et régulières, même si les deux arbres ne sont pas en ligne : *Les joints* HOMOCINÉTIQUES *d'une traction avant assurent une transmission régulière même lorsque les arbres font entre eux un angle de 40°.*

HOMODONTE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *odous, ontos*, dent). Hist. nat. Qui a les dents semblables.

HOMODROME adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *dromos*, course). Mécan. Se dit d'un levier dans lequel la résistance et la puissance sont appliquées du même côté par rapport au point d'appui.
— Substantiv. : *Un* HOMODROME.
— Bot. Se dit d'une spire foliaire ou des appendices floraux qui présentent le phénomène de l'homodromie.

HOMODROMIE [*mî*] n. f. (de *homodrome*). Phénomène par lequel la spire suivant laquelle s'insèrent les feuilles d'un rameau s'enroule dans le même sens que la spire des feuilles portées par la tige mère de ce rameau.

HOMODYNAME adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *dunamis*, force). Biol. Se dit des parties homologues des divers métamères d'un animal annelé, articulé ou segmenté.
— ENCYCL. Beaucoup d'animaux : vers, arthropodes, vertébrés, peuvent être considérés comme formés d'une succession d'anneaux ou *métamères* réunis bout à bout. Chacun de ces anneaux peut porter un certain nombre d'appendices qui sont les mêmes dans tous les métamères analogues. Ces appendices sont dits *homodynames* parce qu'ils remplissent exactement les mêmes fonctions.

HOMŒO préfixe signifiant *semblable*. V. HOMÉO.

HOMŒOBLASTIQUE adj. Minér. Qualificatif d'une structure des schistes cristallins due à la recristallisation.

HOMŒOCÈRE [*sèr*] ou **HOMŒCERUS** [*é-russ*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des homœocérinés, comprenant des punaises brunes assez grandes, à rostre allongé, à pattes longues et fortes, propres aux régions tropicales de l'ancien monde.

HOMŒOCÉRINÉS [*sé, né*] n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, comprenant les *homœocères* et genres voisins.

HOMŒOCINÈSE ou **HOMÉOCINÈSE** n. f. (du préfixe *homœo* ou *homéo*, et du gr. *kinesis*, mouvement). Biol. Forme de division indirecte ou *mitose* (v. ce mot) dans laquelle sont identiques les deux cellules qui résultent de la division.

HOMŒOETHNIE [*èt-nî*] n. f. (du préfixe *homœo*, et du gr. *ethnos*, peuple). Similitude de race. (Peu us.)

HOMŒOGAMIE n. f. (du préfixe *homœo* et du gr. *gamos*, mariage). Biol. Possibilité, pour certaines cellules de l'endosperme, de devenir des œufs.

HOMŒOGÈNE adj. (du préfixe *homœo*, et du suffixe *gène*). Géol. Terme par lequel le minéralogiste Lacroix désigne les enclaves renfermées dans les granites, lorsqu'elles présentent avec la roche englobante une plus ou moins grande analogie de composition minéralogique et d'origine. V. ENCLAVES.

HOMŒOGÉNÈSE n. f. (du préfixe *homœo*, et du gr. *génésis*, formation). Biol. Similitude de développement qui fait que certaines espèces, sans parenté directe, présentent des caractères morphologiques identiques ou très voisins.

HOMŒOGREFFE ou **HOMOGREFFE** n. f. (du préfixe *homœo* ou *homo*, et de *greffe*). Biol. Greffe dans laquelle le greffon est de la même espèce que le sujet greffé.

HOMŒOMÈRE adj. (du préfixe *homœo*, et du gr. *méros*, partie). Biol. Qui est formé de parties semblables.
— Bot. Se dit des lichens chez lesquels les gonidies sont réparties uniformément dans tout le thalle.

HOMŒOMÉRIES [*rî*] n. f. pl. (gr. *homoiomereiaï ;* de *homoios*, semblable, et *méros*, partie). Nom par lequel Anaxagore désigne les éléments primitifs de la matière, semblables entre eux et semblables aussi aux touts qu'ils constituent. V. ANAXAGORE.

HOMŒOMORPHE adj. (du préfixe *homœo*, et du gr. *morphê*, forme). Anat. Se dit des parties du corps ou des organes qui se correspondent dans des espèces différentes.
— Minér. Syn. de PLÉSIOMORPHE.

HOMŒOMORPHISME n. m. Minér. Syn. de PLÉSIOMORPHISME.

HOMŒOPATHE n., **HOMŒOPATHIE** n. f., **HOMŒOPATHIQUE** adj. V. HOMÉOPATHE, etc.

HOMŒOPTOTE n. m. (du préfixe *homœo*, et du gr. *ptôtos*, qui tombe). Rhétor. Emploi de mots qui se correspondent par le temps, le cas, la désinence. Ex. :

Et relevant *multo* pectora sicca *mero*.
OVIDE.

HOMŒOSAURE [*sôr'*] ou **HOMŒOSAURUS** [*sô-russ*] n. m. Paléont. Genre de reptiles de l'ordre des *rhynchocéphales* et voisin de l'*hatteria* actuel.

HOMŒOSE n. f. (du gr. *homoiôsis*, assimilation). Rhétor. Figure par laquelle on assimile un objet à un autre.

HOMŒOTÉLEUTE n. f. (du préfixe *homœo*, et du gr. *téleutê*, fin). Rhétor. Figure qui consiste à accumuler les mots qui ont des terminaisons semblables. (On dit aussi HOMŒOTÉLEUTON.). Ex. : *Quel courage d'homme eut le premier qui engloutit dans son estomac des membres qui, dans le moment d'auparavant,* BÊLAIENT, MUGISSAIENT, MARCHAIENT ET VOLAIENT ! (J.-J. Rousseau.)

HOMŒOTÈRE adj. (du gr. *homoiotéros*, très semblable). Géogr. Se dit de la projection de Ptolémée : *Projection* HOMŒOTÈRE.

HOMŒOTHERME. V. HOMÉOTHERME.

HOMŒOTIQUE [*mé-o-tik'*] adj. (du gr. *homoiôtikos*, imitatif). Biol. Se dit d'une variation brusque qui se manifeste par l'apparition, en un point, d'un organe ayant les caractères d'un autre organe situé dans une autre région du corps.

HOMŒOZOÏQUE adj. Géol. Se dit de terrains qui renferment les mêmes animaux fossiles.

HOMOFLUORESCÉINE [*rèss-sé-in'*] n. f. (du préfixe *homo*, et de *fluorescéine*). Triméthylfluorescéine

$$C^{20}H^{9}(CH^{3})^{3}O^{5},$$

résultant de l'action du chloroforme sur l'orcine en présence d'un alcali. (C'est une matière colorante rouge, dont les dérivés sont analogues à ceux de la fluorescéine.)

HOMOFOCAL, E, AUX adj. (du préfixe *homo*, et de *focal*). Qui a le même foyer : *Lentilles* HOMOFOCALES. *Coniques* HOMOFOCALES.
— ENCYCL. *Coniques homofocales.* λ étant un paramètre arbitraire, les coniques représentées par

$$\frac{x^2}{a^2-\lambda}+\frac{y^2}{b^2-\lambda}=1$$

(*a, b* étant des constantes) sont des coniques homofocales. Par un point quelconque du plan x_1y_1 passent deux coniques homofocales, une ellipse et une hyperbole. Ces deux coniques sont orthogonales.

Quadriques homofocales. — λ étant un paramètre arbitraire, les surfaces représentées par

$$\frac{x^2}{a^2+\lambda}+\frac{y^2}{b^2+\lambda}+\frac{z^2}{c^2+\lambda}=1$$

(*a, b, c* étant des constantes) sont des quadriques homofocales. Par un point quelconque de l'espace *x, y, z* passent trois quadriques homofocales : un ellipsoïde, un hyperboloïde à une nappe et un hyperboloïde à deux nappes. Ces trois quadriques sont orthogonales deux à deux.

HOMOGAÏACOL n. m. Chim. Syn. de CRÉOSOL.

HOMOGALACTE n. m. (du préfixe *homo*, et du gr. *gala, aktos*, lait). Antiq. gr. Se disait des membres d'une même famille.

HOMOGAME adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *gamos*, mariage). Bot. Se dit des capitules des composées, quand toutes les fleurs sont de même sexe.

HOMOGAMIE [*mî*] n. f. Bot. Etat des fleurs à capitules homogames.

HOMOGÈNE [*jèn'*] adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *génos*, race). Qui est de même nature ; qui est formé d'éléments de même nature : *Substance* HOMOGÈNE. *Un Etat aussi* HOMOGÈNE, *aussi bien fondu que la France, ne pouvait admettre le système fédéral.* (Thiers.)
— *Fig.* Qui est en communauté de sentiments : *Groupe, Société* HOMOGÈNE.
— Algèbr. *Fonction homogène, Equation homogène. Equation différentielle homogène.* V. la partie *encycl.*
— Bot. Se dit des agarics, lorsque le parenchyme du stipe se continue avec celui du chapeau.
— ENCYCL. *Coordonnées homogènes.* Un point étant défini par ses coordonnées cartésiennes *x, y, z*, par rapport à un trièdre de référence, on peut considérer un tétraèdre de référence et définir le point par de nouvelles coordonnées X, Y, Z, T. Les quatre coordonnées sont liées nécessairement par une relation de la forme

$$aX + bY + cZ + dT = 1$$

a, b, c, d, étant des constantes.

Grâce à cette identité on peut remplacer chaque coordonnée cartésienne telle que *x* par un rapport de la forme

$$\frac{mX+nY+pZ+qT}{aX+bY+cZ+dT}$$

Toutes les équations sont alors homogènes par rapport à X, Y, Z, T, qui sont dites *coordonnées homogènes* du point. Dans le plan on obtient les *coordonnées homogènes* X, Y, Z, d'un point de coordonnées cartésiennes *x, y*, en prenant un triangle de référence. Si l'on suppose que l'une des faces du tétraèdre, ou l'un des côtés du triangle s'éloigne à l'infini, on retrouve les coordonnées cartésiennes.
— Algèbr. On dit qu'une fonction $f(a, b, c)$ est *homogène* par rapport à *a, b, c*, quand, en remplaçant dans cette fonction *a, b, c* par *ta, tb, tc*, on a :

$$f(ta, tb, tc) \equiv t^m f(a, b, c);$$

m, qui est un nombre quelconque, positif ou négatif, est le *degré d'homogénéité* de la fonction. Ainsi, le polynome $Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dxz + Fz^2$ est homogène et du second degré en *x, y, z*.

Quand une fonction $f(x, y, z)$ est homogène de degré *m* par rapport à *x, y, z*, on a :

$$xf'_x + yf'_y + zf'_z \equiv mf(x, y, z).$$

Les dérivées partielles, par rapport à *x, y, z*, d'une fonction homogène de degré *m*, sont des fonctions homogènes de degré $(m - 1)$.

On en déduit l'identité :

$$x^2f''_{x2} + y^2f''_{y2} + z^2f''_{z2} + 2xyf''_{xy} + 2xzf''_{xz} + 2yzf''_{yz} \equiv m(m-1)f(x, y, z).$$

On représente le premier membre de cette identité par la notation :

$$(xf'_x + yf'_y + zf'_z)^2$$

qu'on appelle le *carré symbolique* de :

$$xf'_x + yf'_y + zf'_z;$$

et l'on obtient ainsi une série d'identités (*théorème d'Euler*), dont la formule générale est :

$$(xf'_x + yf'_y + zf'_z)^p.$$

La réciproque du théorème d'Euler est vraie.

En géométrie analytique, l'équation homogène à deux variables $f(x, y) = 0$, obtenue en égalant à zéro une fonction homogène, représente un faisceau de droites passant par l'origine. L'équation homogène à trois variables $f(x, y, z) = 0$ représente une surface conique ayant son sommet à l'origine.

L'équation différentielle

$$f(x, y)dx + \varphi(x, y)dy = 0,$$

dans laquelle $f(x, y)$ et $\varphi(x, y)$ sont des fonctions homogènes de degré *m*, est dite homogène. Son intégration se ramène à une quadrature.

HOMOGÉNÉIFIER [*fi-é*] v. tr. Syn. de HOMOGÉNÉISER.

HOMOGÉNÉISATEUR [*i-za*], **TRICE** adj. Se dit d'un appareil servant à l'homogénéisation des liquides.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un* HOMOGÉNÉISATEUR.

HOMOGÉNÉISATION [*za-si-on*] n. f. Action de rendre homogène et en particulier de soumettre certains liquides (lait) à un traitement qui empêche dans leur masse la dissociation des éléments constitutifs : *L'*HOMOGÉNÉISATION *mécanique du lait s'obtient en faisant passer sous pression le liquide par une série de trous très fins qui en divisent les molécules.*

HOMOGÉNÉISER [*jé*] v. tr. Rendre homogène.

HOMOGÉNÉITÉ [*jé*] n. f. Qualité de ce qui est homogène : *On peut, sans craindre aucune erreur, admettre l'*HOMOGÉNÉITÉ *des éléments de la matière...* (Laplace.) *Il n'y a pas de gouvernement sans* HOMOGÉNÉITÉ *de plan, de volonté et d'action.* (Cormenin.)
— ENCYCL. Algèbr. Quand on établit les relations qui existent entre des grandeurs concrètes, on suppose chacune des grandeurs d'espèce différente mesurée avec une unité qui n'est pas spécifiée et qui reste absolument arbitraire. Il en résulte que si nous désignons par *a, b, c...* les nombres qui expriment les mesures de ces grandeurs, une relation $f(a, b, c...) = 0$ entre ces nombres est homogène en *a, b, c...*

En effet, si $\alpha, \beta, \gamma...$ sont les mesures des mêmes grandeurs, en choisissant d'autres unités pour chaque grandeur d'espèce différente on doit avoir entre ces nombres la même relation $f(\alpha, \beta, \gamma...) = 0$. Or $\frac{\alpha}{a} = \frac{\beta}{b} = \frac{\gamma}{c} ... = t$.

Donc l'équation $f(a, b, c...) = 0$ doit être vérifiée quand on y remplace *a, b, c...* par *ta, tb, tc...* quel que soit *t*.

Cette condition est évidemment remplie si $f(a, b, c...)$ est homogène par rapport à $a, b, c...$

C'est cette loi générale qui est appelée *loi d'homogénéité*.

Entre les nombres a, b, c, qui mesurent l'hypoténuse, et les côtés de l'angle droit d'un triangle rectangle, on établit la relation $a^2 = b^2 + c^2$ homogène en a, b, c.

HOMOGÈNEMENT [*jè, man*] adv. D'une manière homogène. (Peu us.)

HOMOGÉNÈSE [*jé*] n. f. (du préfixe *homo*, et du gr. *génésis*, génération). Génération du semblable par le semblable.

HOMOGÉNÉSIE n. f. (du préfixe *homo*, et du gr. *génésis*, formation). Anthropol. 1° Divers degrés d'affinité sexuelle entre individus appartenant à des espèces différentes (Broca); 2° Degré de ressemblance des produits de croisement entre races humaines différentes. (Laumonier.)

— Encycl. Certains auteurs, comme de Quatrefages, ont cru qu'il existe des races métisses fixées. En réalité, il y a des métis, mais non des races métisses, attendu que les produits des métis font toujours finalement retour à l'un de leurs types constituants. Laumonier a démontré que le métis fait, dans la grande majorité des cas, retour au type parental ou ancestral dans le milieu duquel il vit lui-même. Ainsi, les métis d'un Français et d'une Indochinoise, ou *vice versa*, ressembleront davantage, quel que soit le sexe, au parent français s'ils vivent en France, au parent indochinois s'ils vivent en Indochine. Le degré de cette ressemblance ou *degré homogénétique* peut atteindre 75 p. 100 chez les produits franco-indochinois en France, et 80 p. 100 chez les produits franco-indochinois en Indochine. Il y a des races, en effet, et la race jaune et la race sémitique sont de celles-là, qui ont un pouvoir d'imprégnation ou une homogénésie supérieure à celle des autres races. On s'explique ainsi que certaines races, malgré les pénétrations étrangères répétées, aient conservé depuis des millénaires le même type dans le même milieu, ainsi qu'en fournit l'exemple le fellah d'Egypte.

HOMOGÉNÉTIQUE adj. Relatif à l'homogénésie.

HOMOGÉNIE n. f. (du préfixe *homo*, et du gr. *génésis*, formation). Biol. Etat d'un être qui, produit par deux individus de la même espèce que lui, leur ressemble. V. homogénésie.

HOMOGENTISIQUE [*jan-ti-sik'*] adj. Se dit d'un acide diphénol $(OH)^2C^6H^3.CH^2.CO^2H$, H^2O, fondant à 214°, rencontré dans certaines urines.

HOMOGLYPHIE [*fî*] n. f. (du préfixe *homo*, et du gr. *gluphein*, sculpter). Physiognom. Reproduction des marques ou signes du visage sur certaines parties du corps.

HOMOGONE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *gonos*, race). Biol. *Caractères homogones*, Nom sous lequel Correne désigne les caractères appartenant à deux races différentes, qui réapparaissent et se développent l'un à côté de l'autre chez le métis, sans suivre la loi de prévalence ou de disjonction. (V. hérédité *mendélienne*.) || *Croisements homogones*, Croisements dans lesquels les caractères homogones de la première génération de métis se reproduisent sans changement, avec une fixité indéfinie.

HOMOGRAPHE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *graphein*, écrire). Se dit des homonymes qui ont la même orthographe, comme *aimant* n. et *aimant* part. prés., *pêcher* v. et *pêcher* n., *bière* (boisson) et *bière* (cercueil).

— Substantiv. : *Un* homographe. V. homonyme.

HOMOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *homographe*). Dépendance particulière de deux figures géométriques.

— Encycl. Deux figures sont liées par la loi générale d'*homographie* lorsque le mode de transformation qui sert à passer de l'une à l'autre est tel qu'à tout point ou à tout plan de l'une ne corresponde qu'un point ou qu'un plan de l'autre, et réciproquement. Il résulte de là qu'à l'intersection de deux plans de l'une des figures correspond l'intersection de deux plans homologues de l'autre, et, par suite, qu'à une droite correspond une droite. Ainsi, deux figures homographiques seront nécessairement telles, qu'à une section plane dans l'une corresponde une section plane dans l'autre; que les courbes ou les surfaces qui se correspondront dans les deux figures seront de même degré respectivement, car elles seront coupées en un même nombre de points par les droites qui se correspondront. On démontre qu'une transformation homographique n'altère pas le rapport anharmonique de quatre points d'une droite ou de quatre plans d'un faisceau.

En général, deux figures homographiques situées dans le même plan admettent trois points doubles, réels ou imaginaires, c'est-à-dire trois points qui coïncident avec leurs correspondants; dans l'espace, elles admettent quatre points doubles, réels ou imaginaires. La transformation homographique renferme comme cas particuliers la perspective, l'homologie, l'homothétie, la similitude et la symétrie. C'est en généralisant les recherches de Poncelet sur l'homologie, que Chasles a constitué la théorie de l'*homographie*; l'application la plus importante est relative à la théorie géométrique des coniques et des quadriques.

HOMOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. (de *homographie*). Géom. Se dit de deux figures qui se déduisent l'une de l'autre d'après une loi d'homographie.

— Encycl. *Divisions homographiques*, Etant donnés trois points a, b, c d'une droite D, et trois points quelconques a', b', c' d'une droite D', si l'on fait correspondre à chaque point m de la droite D un point m' de la droite D', de façon que les rapports anharmoniques (a, b, c, m) et (a', b', c', m') soient égaux, ces points forment deux divisions dites *homographiques* de bases D et D'.

Dans deux divisions homographiques, deux groupes de quatre points homologues chacun à chacun ont même rapport anharmonique.

A un point à l'infini d'une division correspond en général un point de l'autre situé à distance finie.

Lorsque les deux points à l'infini sur les deux divisions se correspondent, on dit que les divisions sont semblables; dans ce cas, le rapport de deux segments définis par deux points et par leurs homologues est constant.

Si deux divisions homographiques ont la même base, il y a deux points doubles, réels ou imaginaires, c'est-à-dire deux points qui coïncident avec leurs homologues.

Faisceaux homographiques. — De la même façon que l'on fait correspondre homographiquement deux points sur deux droites, on peut faire correspondre deux droites d'un plan passant par deux points de ce plan, ou deux plans passant par deux droites de l'espace. On obtient alors des faisceaux homographiques de droites ayant pour sommets les deux points considérés, et des faisceaux homographiques de plans ayant pour arêtes les deux droites.

— Algèbr. *Fonction homographique*, fonction de la forme $\frac{ax + b}{a'x + b'}$ dans laquelle a' est différent de zéro.

HOMOHÉMOTHÉRAPIE n. f. (du préfixe *homo*, et de *hémothérapie*). Injection à un sujet malade, dans un but thérapeutique, de sang emprunté à un sujet de même espèce.

homo homini lupus, mots lat. signif. : *L'homme est un loup pour l'homme.* Pensée de Plaute (*Asinaria*, v. 495 : *Lupus est homo homini*), reprise et illustrée par Bacon et Hobbes, et qui revient à dire que l'homme fait souvent beaucoup de mal à ses semblables.

HOMO-HYOÏDIEN adj. et n. m. V. omo-hyoïdien.

HOMOÏDE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *eidos*, forme). Bot. Se dit des parties qui ont la même forme que leur enveloppe.

HOMOLE ou **HOMOLA** n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures de la tribu des dromiacés, famille des homolidés, caractérisés surtout par la réduction de la quatrième paire thoracique.

HOMOLLE (Théophile), archéologue français, né et mort à Paris (1848-1925). Membre de l'Ecole française d'Athènes (1874), il fut aussitôt chargé des fouilles de Délos. Ses trouvailles lui fournirent la matière de ses deux thèses de doctorat (1887) : *De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis*, et *les Archives de l'intendance sacrée à Délos*. Professeur à la faculté de Nancy, suppléant de Foucart au Collège de France, il remplaça celui-ci à la direction de l'Ecole d'Athènes (1890); en 1892, il devint membre de l'Académie des inscriptions. Son œuvre principale de directeur fut la grande entreprise des fouilles de Delphes, dont l'essentiel fut accompli de 1892 à 1903. Alors il rentra en France, comme directeur des musées nationaux (1904); la disparition temporaire de la *Joconde* le fit mettre en disponibilité, sans lui enlever l'estime des savants et des artistes. Elu membre libre de l'Académie des beaux-arts (1910), il reprit pour un an la direction de l'Ecole d'Athènes (1912-1913), puis fut nommé administrateur général de la Bibliothèque nationale, où il resta jusqu'en 1924.

HOMOLODROMIE [*mî*] n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des dromiidés, caractérisés surtout par la forme allongée de leur carapace.

HOMOLOGABLE adj. Qui peut être homologué : *Acte* homologable.

HOMOLOGATIF, IVE adj. Qui produit l'homologation : *Arrêt* homologatif. (Peu us.)

HOMOLOGATION [*si-on*] n. f. Action d'homologuer : *Jugement d'*homologation.

— Encycl. L'*homologation*, soit d'un tribunal, soit de l'autorité administrative, est nécessaire à certains actes avant qu'ils ne soient susceptibles d'exécution. Ainsi, les plus graves des délibérations du conseil de famille doivent être homologuées par le tribunal civil, les concordats de faillite par le tribunal de commerce. Les tarifs de chemins de fer doivent être homologués par le ministre des travaux publics avant d'être appliqués (ordonnance de 1846 et décret du 11 novembre 1917).

HOMOLOGIE [*jî*] n. f. Qualité de ce qui est homologue.

— Biol. Equivalence morphologique de deux parties du corps, chez deux êtres vivants.

— Géom. Caractère des figures homologiques.

— Rhétor. Concession.

HOMOLOGIQUE [*jik'*] adj. Didact. Qui a rapport à l'homologie.

— Géom. *Figures homologiques*. V. la partie *encycl.*

— Encycl. Géom. Poncelet a nommé *homologiques* deux figures telles que les points correspondants de l'une et de l'autre soient deux à deux sur des droites concourant en un point unique (*centre d'homologie*), et que les droites joignant deux points de l'une et les deux correspondants de l'autre aillent se croiser sur une droite unique (*axe d'homologie*) si les figures sont planes, ou sur un plan unique (*plan d'homologie*) si les figures sont quelconques dans l'espace. Ainsi, deux circonférences d'un plan ou deux sphères quelconques sont des figures homologiques, car on peut faire correspondre ces figures point par point, de façon que la droite qui joint deux points homologues quelconques passe par un centre de similitude, et que les droites qui joignent deux points quelconques de l'une et les homologues de l'autre se rencontrent sur l'axe radical ou sur le plan radical. On voit comment on construirait par points, d'après la définition : 1° la courbe homologique d'une courbe plane donnée, connaissant le centre et l'axe d'homologie, ainsi qu'un point de la courbe et son correspondant; 2° la transformée par homologie d'une surface, connaissant le centre et le plan d'homologie, ainsi que deux points de la surface donnée et leurs correspondants. La transformation par homologie est une transformation homographique (V. homographie) dans laquelle les points de l'axe ou du plan d'homologie sont leurs homologues. La théorie de l'homologie offre surtout de précieux avantages dans les circonstances où il s'agit de construire une conique au moyen de certaines données.

HOMOLOGIQUEMENT [*ji-ke-man*] adv. D'une manière homologique.

HOMOLOGOUMÈNE adj. (du gr. *homologouménos*, reconnu). Hist. relig. Se disait des livres reconnus par l'Eglise comme canoniques.

HOMOLOGRAPHE n. m. (du préfixe *homo*, et du gr. *holos*, entier, et *graphein*, écrire). Appareil permettant, à l'aide de simples visées, de déterminer les distances.

HOMOLOGUE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *logos*, rapport). Anat. : 1° Se dit, en anatomie comparée, des parties du corps qui se correspondent dans des espèces différentes; 2° Se disait autrefois, en anatomopathologie, des tissus morbides considérés comme semblables à des tissus sains.

— Bot. *Parties homologues*, Parties des végétaux, qui ont la même valeur morphologique.

— Chim. *Corps homologues*, Substances organiques qui remplissent les mêmes fonctions et suivent les mêmes lois de métamorphose. — Et substantiv. : *Des* homologues.

— Géom. Se dit des éléments qui se correspondent dans des figures semblables : *Dans deux triangles semblables deux côtés* homologues *sont opposés à des angles égaux.*

— Encycl. Chim. La désignation de *composés homologues*, employée pour la première fois par Gerhardt, s'applique aux corps organiques différant entre eux par n fois CH^2, mais dont les propriétés physiques et chimiques présentent les plus grandes analogies.

$CH^3.OH$, $C^2H^5.OH$, $C^3H^7.OH$... $C^nH^{2n+1}.OH$ forment une *série homologue*. Pour passer d'un terme au suivant, à un hydrogène se substitue le radical CH^2. Cette substitution doit avoir lieu dans la partie inactive de la molécule (chaîne ou noyau) et non dans le groupement fonctionnel : l'acide acétique $CH^3.CO^2H$ est homologue avec l'acide propionique $CH^3CH^2CO^2H$ et non pas avec l'éther $CH^3CO^2CH^3$; mais, même dans la partie inactive, la substitution doit conserver l'analogie des propriétés; $CH^3.CH^2CO^2H$ est en série avec $CH^3.CH^2.CH^2.CO^2H$ et non avec l'isomère $CH^3.CH(CH^3).CO^2H$. Dans la série aromatique, l'homologie est considérée dans les seuls groupes fixés au noyau fermé $C^6H^5.CH^3$, $C^6H^5.CH^2.CH^2$.

En général, les *homologues* répondent à un même type chimique, se comportant également sous l'influence des divers réactifs.

HOMOLOGUER [*ghé*] v. tr. (de *homologue*). Approuver, autoriser, confirmer par autorité de justice les actes émanés de simples particuliers : Homologuer *une sentence arbitrale, une transaction de mineurs.* || Reconnaître, confirmer officiellement : Homologuer *un record.*

HOMOMORPHE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *morphê*, forme). Qui a la même forme.

— Bot. Qui est uniforme : *Le capitule des composées est* homomorphe.

— Entomol. Qui est composé de parties semblables. (Se dit des appendices des animaux articulés. Chez les abeilles, les palpes labiaux sont *homomorphes* ou *dimorphes*.) || Qui est identique, comme forme, à l'individu adulte. (Se dit de certaines larves ou nymphes. Les nymphes impubères des tyroglyphes ont été appelées « homomorphes », par opposition aux hypopes ou nymphes « hétéromorphes ».)

HOMOMORPHIE [*fî*] n. f. (de *homomorphe*). Biol. Caractère de similitude entre deux espèces différentes, adaptées à des conditions de vie analogues sans qu'il en résulte aucune parenté. (Ainsi, la possession d'ailes pour tous les animaux appelés à vivre dans les airs.)

HOMONCULE n. m. Linguist. V. homuncule.

HOMONEURE n. m. et adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *neuron*, nerf). Sous-ordre d'insectes lépidoptères caractérisé par une nervation presque identique aux ailes antérieures et postérieures, par des pièces buccales réduites ou profondément modifiées. — S'oppose à hétéroneure.

HOMONOME adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *nomos*, loi). Minér. Se dit des cristaux dans lesquels les décroissements naissent tous sur les angles ou sur les bords.

HOMONOTA n. m. Genre de reptiles sauriens, voisins des geckos, comprenant deux espèces de l'Amérique du Sud.

HOMONYME adj. (gr. *homônumos;* de *homos*, semblable, et *onuma*, nom). Gramm. Se dit des mots composés des mêmes sons mais ayant une orthographe et un sens différents, comme *saint, sain, ceint, seing*, etc., ou des mots de même orthographe, mais exprimant des choses différentes, comme *bière, mule, coin*, etc.

— Littér. *Rime homonyme*, Rime de mots homonymes, admise à condition que ces mots aient un sens différent :

> Prends-moi le bon parti, laisse là tous les *livres;*
> Cent francs, au denier cinq, combien font-ils? — Vingt *livres.*
> Boileau.

— Anat. Qualificatif donné à des troubles ou à des lésions d'organes situés du même côté du plan médian du corps.

— *Substantiv.* et au masc. Gramm. Mot homonyme d'un autre : *Un traité d'*homonymes.

— Personne qui a le même nom propre qu'une autre : *Artiste confondu avec un de ses* homonymes.

— Encycl. Gramm. On distingue, dans les *homonymes*, les *homographes* qui s'écrivent et se prononcent de la même façon, comme *cousin* (moustique) et *cousin* (parent), et les *homophones* qui se prononcent de la même manière mais n'ont pas la même orthographe, comme *amande* (fruit) et *amende* (peine pécuniaire).

D'une façon générale les homonymes proviennent soit de la dégradation phonétique de deux mots primitivement distincts (ainsi *cousin* représente les deux mots latins *culicinum* et *cosinum*), soit d'une différenciation entre les sens d'un même mot (ainsi *compter* et *conter* viennent de *computare*). Le premier cas est le plus fréquent. On peut même poser en règle que plus une langue a subi l'altération phonétique, plus elle est riche en homonymes; et le français en est une preuve.

HOMONYMIE [*mî*] n. f. Caractère de ce qui est homonyme. || Jeu de mots fondé sur la similitude ou la ressemblance des sons. (On dit plus souvent calembour.)

HOMOPATORIES [*rî*] n. f. pl. (du préfixe *homo*, et du gr. *patèr*, père). Antiq. gr. Assemblée des chefs de famille dans les dèmes attiques, pour l'inscription des nouveaux citoyens.

HOMOPÉTALE adj. Se dit des fleurs dont les pétales se ressemblent tous.

HOMOPHONE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *phônê*, son). Gramm. Qui a le même son ou la même articulation : *Mots, Syllabes* homophones.

— Gramm. V. homonyme.

— Philol. *Hiéroglyphe homophone*, Celui qui représente le son ou l'articulation qui commence le mot par lequel l'objet figuré est dénommé.

HOMOPHONIE [*nî*] n. f. (de *homophone*). Mus. anc. Sorte de symphonie qui se chantait ou que l'on exécutait à l'unisson, par opposition à l'*antiphonie*, symphonie dans laquelle les voix ou les instruments se répondaient à l'octave.

— Gramm. Caractère de ce qui est homophone.

HOMOPHONOGRAPHE adj. Gramm. Syn. de HOMOGRAPHE.

HOMOPHTALIMIDE n. f. Imide de l'acide orthohomophtalique, fondant à 233° et obtenue par action de la chaleur sur l'homophtalate d'ammonium.

HOMOPHTALIQUE [*lik'*] adj. Se dit des trois acides homologues des acides phtaliques de formule

$$CO^2H\cdot C^6H^4\cdot CH^2\cdot CO^2H.$$

|| Syn. CARBOXYPHÉNYLACÉTIQUE.

— ENCYCL. L'isomère *ortho* obtenu dans la fusion de la gomme-gutte avec de la potasse, fond vers 175° et donne un anhydride fondant à 140°.

HOMOPHTALME adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *ophthalmos*, œil. — L'orthogr. étymol. serait donc HOMOPHTHALME.) Zool. Qui a les yeux d'une seule et même nature, soit diurnes, soit nocturnes (Se dit des araignées) : *Les lycoses sont* HOMOPHTALMES *diurnes.*

HOMOPHYLIE n. f. (du préfixe *homo*, et du gr. *phulé*, tribu). Biol. Caractère morphologique indiquant une parenté entre deux espèces animales : *La nageoire du maquereau et celle du hareng constituent une* HOMOPHYLIE.

HOMOPHYLLE [*fil'*] adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ou les folioles sont toutes semblables.

HOMOPLASTIE [*sti*] n. f. (du préfixe *homo*, et du gr. *plassein*, façonner). Physiol. Etude de la détermination de localisations cérébrales physiologiquement identiques chez des animaux différents.

HOMOPLASTIQUE [*stik'*] adj. (de *homoplastie*). Se dit d'un être, généralement primitif, composé d'une seule et même substance, d'un seul et même tissu.

HOMOPODE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *pous, podos*, pied). Hist. nat. Qui a le même nombre de doigts à chaque patte.

HOMOPOLAIRE n. f. Machine électrique ne comportant qu'un seul circuit magnétique à flux unique et toujours de même sens.

HOMOPROTOCATÉCHIQUE [*chik'*] adj. Se dit d'un acide diphénol $CH^3(CO^2H)C^6H^2(OH)^2$ fondant à 127°, obtenu par déméthylation de l'acide homovanillique.

HOMOPTÈRE n. m. et adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *ptéron*, aile). Insecte hémiptère, possédant quatre ailes plus ou moins membraneuses, mais de même contexture : *La cigale est un* HOMOPTÈRE.

— Adjectiv. *Un hémiptère* HOMOPTÈRE.

— N. m. pl. Sous-ordre d'insectes hémiptères, comprenant les cigales, membraces, pucerons, coccides et autres formes. (Les homoptères se divisent en deux groupes : les *auchenorhynches*, à antennes courtes, à tarses de trois articles, et les *sternorhynches*, à antennes bien développées et tarses de un ou deux articles.)

HOMOPTÉROCARPINE n. f. Composé $C^{24}H^{24}O^6$, que l'on extrait du bois de santal rouge.

HOMOPYROCATÉCHINE [*chin'*] n. f. Diphénol homologue de la pyrocatéchine $CH^3\cdot C^6H^3(OH)^2$, fondant à 51°, bouillant à 251°, obtenu par déméthylation de son éther méthylique, le créosol. || Syn. de MÉTHYLPHÉNÉDIOL 1.4.

HOMOQUININE [*ki*] n. f. Alcaloïde retiré du *quina cuprea*, et qui a été dédoublé en *quinine* et *cupréine*.

homo regius (expression latine signif. : *homme du roi*). En Hongrie, personnage représentant la personne royale : *En 1918, l'archiduc Joseph fut nommé* HOMO REGIUS.

HOMORGANIQUE [*nik'*] adj. (du préfixe *homo*, et de *organique*). Se dit des phénomènes dans la prononciation desquels le même organe est intéressé, comme les labiales *b, v*, et *p*, les dentales *d* et *t*, etc.

HOMOSALIGÉNINE n. f. Composé $C^8H^8(OH)^2$, que l'on obtient en traitant le *p*-crésol par une lessive de soude et l'aldéhyde formique.

HOMOSALIRÉTINE n. f. Composé que l'on obtient en traitant l'homosaligénine par les acides étendus.

HOMOSEXUALITÉ [*sèk-su*] n. f. Disposition des individus homosexuels.

HOMOSEXUEL [*sèk-su-èl'*], **ELLE** adj. pris substantiv. (du préfixe *homo*, et du lat. *sexus*, sexe). Pathol. Individu, homme ou femme, qui n'éprouve d'affinité sexuelle que pour les personnes de son propre sexe. (Cette disposition morbide est considérée comme congénitale par l'école allemande, comme acquise et résultant surtout de la timidité ou d'états psychasthéniques par l'école française.) V. INVERSION *sexuelle*, et URANISTE.

HOMOSISTE n. f. Syn. de COSISTE.

HOMOSPHÉROÉDRIQUE [*sfé, drik'*] adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *sphaira*, sphère, et *hedra*, base). Se dit, en minéralogie, du système de cristallisation dans lequel le cristal offre toutes les faces que détermine l'ensemble de trois axes inégaux entre eux.

HOMOSTEUS n. m. Genre de poissons fossiles du groupe paléozoïque des arthrodices, remarquable par la grande taille de son crâne aplati, aux mâchoires édentées, et qu'on trouve dans le grès rouge dévonien d'Ecosse.

HOMOSTYLÉ [*moss-ti*], **E** adj. Bot. Se dit des fleurs qui ont toutes des styles de même longueur.

HOMOSUBI, dernier fils d'Izami-Izarvagi, honoré par les Japonais comme dieu du Feu.

homo sum : humani nihil a me alienum puto, mots lat. signif. : *Je suis homme : rien de ce qui touche à l'humanité ne m'est étranger.* Vers de Térence (*l'Homme qui se punit lui-même*, v. 77), exprimant le sentiment de la solidarité humaine.

HOMOTARTRIQUE [*trik'*] adj. (du préfixe *homo*, et de *tartrique*). Se dit des acides homologues de l'acide tartrique. V. TARTRIQUE.

HOMOTAXE, HOMOTAXIQUE [*ksik'*] adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *taxis*, place). Géol. Formations présentant le même facies et les mêmes fossiles, mais non synchroniques. Exemple, les différents niveaux coralliens du jurassique.

HOMOTÈLE n. m. (du préfixe *homo*, et du gr. *télos*, impôt). Etranger, résidant à Athènes, qui payait les mêmes impôts que les citoyens. (On disait plutôt ISOTÈLE.)

HOMOTHALAME adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *thalamos*, lit). Se dit des lichens qui ont les conceptacles de même couleur et de même nature que le thalle.

— N. m. pl. Groupe de lichens, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus.

HOMOTHERMAL [*tèr*], **E, AUX** adj. (du préfixe *homo*, et de *thermal*). Physiq. Qui a la même température. || *Couche homothermale*, Couche d'eau qui, dans la mer, conserve constamment la même température.

HOMOTHERME [*tèrm'*] adj. Syn. de HOMOTHERMAL.

HOMOTHERMIE [*mî*] n. f. Etat d'un corps homothermal ou homotherme.

HOMOTHÉTIE [*ti* ou *sî*] n. f. (du préfixe *homo*, et du gr. *thésis*, position). Etat de deux systèmes de points satisfaisant à certaines conditions géométriques.

— ENCYCL. Etant donné un point fixe O et une constante k, si à un point quelconque M de l'espace on fait correspondre un point M′ tel que $\frac{OM'}{OM} = k$, on dit que les points M et M′ sont homothétiques par rapport au point O. Le point O est le centre d'*homothétie*, k est le *rapport d'homothétie*; il peut être positif ou négatif : dans le premier cas, l'homothétie est *directe*, dans le second elle est *inverse*. Quand le point M se déplace sur une figure F, le point M′ décrit un lieu géométrique F′ et les deux figures F et F′ sont dites homothétiques l'une de l'autre. Si F′ est l'homothétique de F par rapport au centre O, le rapport d'homothétie étant k, F est aussi homothétique de F′ par rapport au même centre, le rapport d'homothétie étant $\frac{1}{k}$.

Les droites qui joignent des points homologues dans les deux systèmes sont dites homologues. Les droites homologues de deux figures homothétiques sont parallèles; deux segments homologues sont dans le rapport d'homothétie; les plans homologues sont parallèles; les angles plans ou dièdres homologues sont égaux. Les tangentes à des courbes homothétiques en deux points homologues sont parallèles; les rayons de courbure aux points homologues sont dans le rapport d'homothétie. Deux systèmes homothétiques à un troisième sont homothétiques entre eux, et les trois centres d'homothétie sont en ligne droite. L'homothétie est un cas particulier de l'homologie; si, en effet, l'axe d'homologie de deux figures est la droite de l'infini, les droites homologues deviennent parallèles, et, par suite, ces figures sont homothétiques.

HOMOTHÉTIQUE adj. Qui présente l'homothétie : *Figures* HOMOTHÉTIQUES.

HOMOTIME adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *timê*, honneur). Antiq. gr. Qui est égal en rang, en honneurs, ou en privilèges.

— N. m. En Perse, Membre d'une oligarchie de cour; pair du royaume. || A Rome, Sénateur.

HOMOTIMIE [*mî*] n. f. (de *homotime*). Antiq. gr. Egalité de rang, d'honneurs et de privilèges entre gens d'une même classe.

HOMOTOLUIQUE [*lu-ik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu en fixant deux atomes d'hydrogène sur l'acide cinnamique. || Syn. de HYDROCINNAMIQUE, et PHÉNYLPROPIONIQUE.

HOMOTOME ou **HOMOTOMA** n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des psyllidés. (Le psylle du figuier (*homotoma ficus*), brun et verdâtre, avec de longues ailes transparentes, vit dans le midi de l'Europe.)

HOMOTROPE adj. (du préfixe *homo*, et du gr. *trépein*, tourner). Bot. Se dit de l'embryon qui, sans être droit, a la même direction que la graine.

HOMOTYPE adj. (du préfixe *homo*, et du grec *tupos*, caractère). Anat. Se dit des organes qui, dans le même individu, sont les analogues d'autres organes, comme les doigts des pieds par rapport à ceux de la main.

HOMOTYPIE [*pî*] n. f. (de *homotype*). Anat. Analogie de certains organes, chez le même individu.

HOMOTYPIQUE [*pik'*] adj. Anat. Qui a rapport à l'homotypie.

HOMOTYPOSE n. f. (du préfixe *homo*, et du grec *tupos*, type). Biol. Principe de la prédominance des homotypes, c'est-à-dire des organes identiques en apparence, chez les descendants d'un même couple.

HOMOUSIEN [*zi-in*] ou **HOMOOUSIEN** n. m. (gr. *homoousios*). Celui qui croyait le Fils de Dieu consubstantiel à son Père, comme le définit le concile de Nicée. (On dit aussi HOMOUSIANISTE.)

HOMOVANILLINE n. f. Méthylvanilline de formule $CH^3C^6H^2\cdot(CHO)(OCH^3)(OH)$ fondant à 165°.

HOMOVANILLIQUE adj. Se dit d'un acide phénolique fondant à 142°, obtenu à l'état de dérivé acétylé dans l'oxydation permanganique de l'acétyleugénol.

HOMOZYGOTE n. m. (du préfixe *homo*, et de *zygote*). Biol. Œuf ou zygote résultant de la fusion de deux gamètes, contenant l'un et l'autre les facteurs du même caractère à l'état pur, et qui donnent, par conséquent, un individu présentant le susdit caractère dans toute sa pureté.

HOMPESCH (Ferdinand DE), dernier grand maître de l'ordre de Malte, né à Dusseldorf en 1744, mort à Montpellier en 1805. Entré dans l'ordre dès 1756, il le représenta d'abord auprès de la cour de Vienne (1772-1797), puis reçut la grande maîtrise (1797) à la veille de l'expédition d'Egypte. Lors du passage de Bonaparte avec son armée, il eut la faiblesse de se laisser imposer, contre payement d'une pension, une capitulation contre laquelle il protesta ensuite. Après avoir abdiqué entre les mains de Paul Ier, il vint en France en implorer le payement de Bonaparte, et mourut à Montpellier.

HOMPRÉ, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Bassagne); 1.160 hab.

HOMS, ville de la Syrie de mandat français (Etat de Syrie), près de l'Oronte; 55.500 hab. Tissages. Carrefour des routes de la Syrie centrale, sur le ch. de f. d'Alep à Rayak. C'est l'ancienne *Emèse*. V. ce mot.

HOMUNCULE [*mon*] ou **HOMONCULE** n. m. (lat. *homunculus*; de *homo*, homme). *Fam.* Petit homme.

— Démonol. Petit être sans corps, sans pesanteur, sans sexe, et doué d'un pouvoir surnaturel, que les sorciers prétendaient fabriquer. (Paracelse indique la recette pour la fabrication d'un homuncule. Gœthe appelle *Homunculus* le petit homme que crée Faust au moyen d'opérations chimiques.)

HOMUNCULUS n. m. Paléont. Nom créé par le paléontologiste argentin Ameghino pour désigner un petit animal fossile du miocène supérieur de Patagonie, qui n'est qu'un singe cébien.

***HON** ! interj. qui exprime le mécontentement, la menace : HON, HON ! *vous êtes un méchant diable.* (Molière.)

HO-NAN, prov. de Chine, dans le bassin inférieur du Hoang-Ho; 172.000 km² de superficie, peuplés de 22 millions d'hab. Ville princ. : *Koui-Seung*. Pays de collines donnant des communications faciles avec les bassins du fleuve Bleu et du fleuve Jaune, dans une région relativement bien pourvue de voies ferrées, le Ho-nan demeure une province agricole (céréales), très exposée, par sa position centrale, aux dévastations des guerres civiles.

HONARY n. m. Petit bâtiment des mers du nord.

HONAWAR, ville de l'empire des Indes (Bombay), sur la côte de Malabar, à l'embouchure du Gersoppa; 7.300 hab. Port déchu. Ch.-lieu de subdivision.

***HONCHETS** [*chè*] n. m. pl. Jeux. Syn. de JONCHETS.

HONDA, ville du centre de la Colombie, au confluent du Guali et du rio Magdalena navigable à cet endroit; 10.000 hab. Commerce actif.

HONDEGHEM, comm. du Nord, arrond. et à 35 kil. de Dunkerque, près du mont Cassel; 930 hab. Ch. de f. d'Hazebrouck et Bergues à Hondschoote.

HONDEKOETER (Melchior), peintre hollandais, né à Utrecht en 1636, mort à Amsterdam en 1695. Il s'attacha à peindre des animaux, particulièrement les oiseaux, d'une touche large. Citons, parmi ses toiles : *Combat entre un coq et un poulet d'Inde, l'Entrée des animaux dans l'Arche*, le *Concert discordant, Deux perdrix mortes*, au Louvre; *Oiseau de basse-cour*, à Vienne.

HONDIUS. V. HONDT.

HONDO ou **NIPPON**, la plus grande des îles de l'archipel du Japon, dont le nom officiel est HONDSHO.

HONDSCHOOTE [*skot'*] ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 20 kil. de Dunkerque, près de la frontière belge; 3.015 hab. Ch. de f. d'Hazebrouck et Bergues à Hondschoote. Filatures de lin. La ville, célèbre par la victoire d'Houchard sur les Anglais, les Hollandais et les Autrichiens du duc d'York (8 septembre 1793), possède un bel hôtel de ville de la Renaissance espagnole et une église avec un clocher du XVe siècle. — Le canton a 8 comm., et 10.550 hab.

HONDT ou **HONDIUS** (Josse), graveur flamand, né à Wacken en 1563, mort à Amsterdam en 1611. Il a surtout gravé des planches cosmographiques : *Orbis terrarum descriptio geographica* (1597); un magnifique planisphère (1608 ou 1611). Il a achevé le grand atlas de Mercator. On lui doit aussi : *Theatrum artis scribendi rariora summorum nostri sæculi artificium exemplaria* (1594), remarquable album de calligraphie. — Il y a plusieurs graveurs hollandais du nom de **Hondt** ou **Hondius**. Citons HEINRICH, qui vécut de 1537 à 1648; WILHELM, qui mourut en 1652; ABRAHAM, petit-fils de Josse, né vers 1638, mort en 1695, qui exécuta avec beaucoup d'adresse une suite de *Chasses*.

HONDT (Victor D'), jurisconsulte belge, né et mort à Gand (1841-1901). Avocat, il devint, en 1885, professeur de droit civil à l'université de Gand. Il a attaché son nom au système de la représentation proportionnelle, qui finit par rallier tous les partis.

HONDURAS (RÉPUBLIQUE DU) [en espagnol **Republica del Honduras**), une des cinq petites républiques de l'Amérique Centrale, entre la mer des Antilles et le Pacifique, le Guatemala, le Salvador et le Nicaragua. Sup. 154.305 km² (le Guatemala en revendique 32.000), peuplés de 962.000 hab. (*Honduriens, ennes*). Cap. : *Tegucigalpa*.

Géographie physique. — Le Honduras est un pays très montagneux. Les montagnes sont régulièrement orientées d'O. en E. : sierras de la Grita, de Omoa, de Pija, de Olancho; mais le volcanisme a profondément modifié la région, surtout du côté du Pacifique. Les points culminants sont dans les monts de Omoa, aux environs de 2.500 m. Les plaines, rares, sont situées surtout sur l'Atlantique, formées par les deltas des rios Ulua, Aguan et Patuca.

Armoiries du Honduras.

La côte de l'Atlantique, très développée, est généralement basse, malsaine, bordée de lagunes (Caratasca) et de bas-fonds; des îles entourées de récifs coralliens la prolongent (archipels de la Bahia et des Mosquitos). La côte du Pacifique, au contraire, peu développée, forme la baie de Fonseca, très sûre et parsemée d'îles volcaniques.

Le climat est tropical, mais présente des différences très sensibles. Les terres basses de l'Atlantique sont chaudes (+ 26°), très humides, avec deux saisons de pluies (printemps et automne) et deux petites saisons sèches. Les terres tempérées, entre 800 et 2.500 m. d'altitude, sont douces (de 17 à 21°), modérément humides (1 m. à 1 m. 50) et salubres. Les terres vers le Pacifique ont une saison sèche très longue, qui rend le climat plus favorable.

Les fleuves sont abondants, mais développés seulement sur le versant Atlantique : Ulua, Aguan, Patuca.

Géographie humaine, politique, économique. — Le Honduras est peu peuplé. La population, de civilisation et de

Carte du Honduras.

langue espagnoles, de religion catholique, est cependant en grande majorité composée d'Indiens ou de métis d'Indiens (95 p. 100) ; les nègres sont assez nombreux (3 p. 100) ; les blancs purs ne représentent que 2 p. 100. Le Honduras forme une république dont le président est élu pour quatre ans, assisté d'un Congrès de cinquante-neuf membres élus également pour quatre ans au suffrage universel. V. *Supplément*.

Les villes sont rares. La capitale, Tegucigalpa, n'a que 28.000 hab.

Le Honduras, malgré d'importantes ressources minières en fer, en or et en argent, reste un pays essentiellement agricole. Sa grande richesse est le bananier : les bananes représentent 90 p. 100 de la valeur des exportations ; une flotte spéciale a été affectée à leur transport vers les Etats-Unis qui en font une consommation énorme, et vers l'Europe. Dans les terres basses, on cultive, en outre, le riz, le café, le cacao et l'on exploite le bois des immenses forêts. Dans les terres tempérées on cultive le maïs, la vigne, l'oranger et l'on pratique l'élevage.

La main-d'œuvre manque, et aussi l'outillage économique. Il n'y a qu'une bonne ligne de chemin de fer, de Porto Cortés, le principal port sur l'Atlantique, à La Pimienta, et un millier de kilomètres de routes. Le Honduras exporte des bananes, de l'argent et de l'or, du bois, des bœufs, du café et des peaux surtout vers les Etats-Unis.

Histoire. — Touché en 1502 par Christophe Colomb, le Honduras fut conquis par les Espagnols après de mémorables luttes contre les Indiens du cacique Lempira de Colquin. En 1790, il fut uni à la capitainerie de Guatemala. Le Honduras fit partie, lors de la libération, de la république fédérale de l'Amérique centrale. Il proclama son indépendance en 1839, mais des troubles intérieurs, jusqu'en 1880 (vote de la constitution actuelle) et des guerres avec le Guatemala jusqu'en 1906 (arbitrage du président Roosevelt), ont retardé son développement.

HONDURAS (GOLFE DE), vaste échancrure formée par la mer des Antilles sur le littoral oriental du Centre-Amérique, au sud de la presqu'île du Yucatan. Côtes basses, sablonneuses, bordées de récifs et d'îles coralligènes.

HONDURAS BRITANNIQUE, colonie anglaise du Centre-Amérique, sur la côte orientale de la péninsule du Yucatan, enclavée entre le Mexique et le Guatemala. Superficie, 22.400 km², peuplés de 45.300 hab. Capit. *Belize*. Ce pays plat, sauf dans sa partie centrale, au climat chaud et humide, contient des forêts riches en essences précieuses (bois de cèdre, d'acajou, de rose, de campêche) qui constituent son principal produit d'exportation.

HONDURIEN [*ri-in*], **ENNE**, habitant ou natif du Honduras : *Les* HONDURIENS.
— Adjectiv. : *Armée* HONDURIENNE.

HONEGGER (Jean-Jacques), littérateur et historien suisse, né à Durten (canton de Zurich) en 1825, mort à Stœfa, près du lac de Zurich, en 1896. Professeur à l'école normale de Zurich, il connaissait à fond la littérature française et a publié de remarquables études sur *Victor Hugo, Lamartine et la poésie lyrique en France au XIXe siècle* (1865) ; *Fondements d'une histoire générale de la civilisation à l'époque moderne* (1868-1874) ; *Histoire critique de l'influence de la France pendant les derniers siècles* (1875) ; *Catéchisme de l'histoire de la civilisation* (1879) ; etc.

HONEGGER (Arthur), musicien suisse, né au Havre de parents zurichois, en 1892, mort à Paris en 1955. Imprégné tout d'abord d'une culture musicale allemande, mais ayant fait ses études au Conservatoire de Paris et ayant subi l'influence de l'école française, Honegger a, par ses œuvres, réalisé une sorte de synthèse de ces deux sensibilités. Il est devenu bientôt célèbre grâce à son psaume dramatique *le Roi David* (1921). Sa remarquable technique d'orchestre l'a incité à étendre le domaine expressif et pittoresque de la musique, par exemple avec *Pacific 231* (1923) ou la scène de football *Rugby* (1928). Il s'est affirmé comme un des chefs de la jeune école européenne, tant par ses œuvres orchestrales (*Chant de joie, Symphonie pour cordes. Symphonie liturgique*) que par son *Concerto* pour violoncelle, ses grandes fresques lyriques (*Antigone, Judith, Jeanne au bûcher, Cris du monde, la Danse des morts*) ou sa musique de chambre. V. *Supplément*.

HONEST ou **HONESTE** (saint), né à Nîmes, martyrisé à Pampelune vers l'an 270. Converti par saint Saturnin, évêque de Toulouse, ordonné prêtre, il alla évangéliser la Navarre et la Biscaye. Saint Firmin, premier évêque d'Amiens, était son disciple. — Fête le 16 février.

HONESTA [*nè-sta*] n. f. Se dit d'une femme prude, querelleuse : *Une* HONESTA. (Personnage de Machiavel.)

Honest Iago! (*Honnête Iago !*), expression ironique que Shakespeare, dans *Othello*, a appliquée à un franc scélérat. (On l'emploie de même en français.)

HONFLEUR, ch.-lieu de cant. du Calvados, arrond. et à 43 kil. de Lisieux, sur la Manche et la rive gauche de l'embouchure de la Seine ; 8.490 hab. (*Honfleurais, aises*). Ch. de f. Etat. Port de commerce, et école d'hydrographie. Fonderies de fer et de cuivre, constructions navales.

Histoire. — Fondé au XIe siècle, pris par les Anglais pendant la guerre de Cent ans, récupéré en 1449, Honfleur souffrit plus tard des guerres de religion. Jusqu'au XVIIIe siècle, son port fut un des plus importants de France et ses marins prirent pied au XVIe siècle à Terre-Neuve et en Amérique du Sud, et au XVIIe siècle dans les îles de la Sonde. Le Havre lui a fait tort ; c'est encore, néanmoins, un bon port de relâche et de pêche vers Terre-Neuve.

Honfleur possède une curieuse église toute en bois, Sainte-Catherine (XVe s.), Saint-Léonard avec portail du XVIe siècle, Saint-Etienne en partie en bois (des XVe et XVIe s.) transformée en musée, la Lieutenance du XVIIe siècle, et près de la mer, la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, et de nombreuses maisons de bois. — Le canton a 14 comm., et 14.715 hab.

HONGAY. Géogr. V. PORT-COURBET.

HONG-KONG, ville et île de la baie de Canton, en Chine ; aux Anglais depuis 1841 ; 923.000 hab., établis sur 1.050 km², avec le territoire affermé. La ville, bâtie au milieu du XIXe siècle, est proprement dénommée **Victoria** : Hong-Kong est un port franc, bien aménagé, mais exposé aux typhons. C'est, avec Singapour et Changhaï, le plus grand *emporium* de l'Extrême-Orient : il est fréquemment l'objet de boycottages, inspirés par la rivalité de Canton. L'île, cédée à l'Angleterre en 1841, a pris depuis lors un admirable essor. Hong-Kong, prise par les Japonais en décembre 1941, fut abandonnée par eux après leur défaite de 1945.

***HONGRE** adj. (anc. forme du mot HONGROIS, l'usage de châtrer les chevaux étant venu de Hongrie). Châtré (en parlant d'un animal, et particulièrem. d'un cheval). || *Par plaisant.* En parlant d'un homme.
— *Substantiv.* et au masc. Cheval châtré : *Un attelage de* HONGRES.
— ENCYCL. V. CASTRATION.

***HONGRELINE** n. f. (de *hongre*, hongrois adj.). Justaucorps militaire, puis civil.
— ENCYCL. La *hongreline* primitive, venue de Hongrie vers 1640, justaucorps cintré, à trois coutures, pincé aux hanches, fendu un peu au-dessous de la ceinture et descendant jusqu'à mi-cuisse, se portait ouverte devant. Ses manches, larges et courtes, ne dépassaient guère la saignée. Ce vêtement, fait de tous draps, souvent fourré, était porté par les officiers d'infanterie. La hongreline fut adoptée par les femmes de médiocre condition, d'où elle passa aux religieuses ; et elle est restée aux sœurs de charité.

Hongreline (1643).

***HONGRER** [*grè*] v. tr. (de *hongre*). Châtrer (particulièrem. en parlant d'un cheval).

***HONGREUR** n. m. Qui hongre les chevaux.

HONGRIE (*Magyar Kiralysag*), Etat de l'Europe centrale, constitué au traité de Trianon (4 juin 1920) par démembrement de l'ancien empire d'Autriche-Hongrie, et délimité au N., le long de la Tchécoslovaquie, par le Danube et l'Ipoly, puis une ligne conventionnelle ; à l'O., du côté de l'Autriche, par une ligne conventionnelle ; au S., du côté de la Yougoslavie, par la Mur et la Drave, et encore par une frontière factice, comme aussi à l'E. du côté de la Roumanie. Superficie, 105.000 km² ; population, 10.000.000 d'hab. (*Hongrois, oises*). Capitale, *Budapest*.

Géographie physique. — Une large bande de collines, prolongement des Alpes à la rencontre des Karpates, divise la Hongrie en deux parties. Ces collines forment la forêt de Bakony (713 m.), au delà du Danube les monts Matra (1.010 m.) et la Hegvalja, qui se confondent avec les premiers contreforts des Karpates. Ces dernières chaînes sont volcaniques. Au N.-O., une plaine ondulée descend vers le lac de Neusiedl sur les bords duquel se rencontrent l'Autriche et la Hongrie. A l'E., la plaine immense prend le nom de *Alfœld* ou « Pays bas ». Ce sont tantôt des limons fertiles, tantôt des cailloux, des sables que le vent accumule volontiers en dunes. C'est le fond d'une ancienne mer desséchée dont le vaste mais peu profond lac Balaton représente le reste. Sur la rive droite du Danube, le petit massif secondaire des collines de Pecs interrompt la monotonie de la plaine.

Le climat est naturellement continental ; très froid l'hiver (— 2°,1), très chaud l'été (+ 21°,3), très ensoleillé et très sec (0^m,61 de pluie), la pluie tombant par grosses averses l'été. Aussi le type de végétation ordinaire est-il la *puszta* ou steppe herbeux mélangé de bouquets d'arbres (peupliers).

La Hongrie est traversée par le Danube et la Theiss (Tisza) qui coulent à fleur de terre et dont les inondations s'étendent au loin, causent parfois d'épouvantables ravages. Le Danube reçoit le Gyor ou Raab et la Drave venus des Alpes ; la Tisza reçoit le Körös.

Géographie humaine et politique. — La Hongrie, Etat de superficie peu étendue, a 8.688.000 hab., soit 93 hab. au km², presque tous Hongrois. Ce sont les descendants des Magyars mongols arrivés des steppes de l'Asie au Xe siècle, convertis au catholicisme par le roi saint Etienne ; ils ont conservé leur langue asiatique. Très attachés à la religion et à leur nationalité qu'ils ont âprement défendue, ils tiennent à la forme monarchique du gouvernement, considérée comme sacrée : « la couronne de Saint-Etienne » ; aussi ont-ils repoussé la forme républicaine qu'on tentait de leur imposer au traité de paix et, en attendant la rentrée de la maison de Lorraine, héritière de la couronne, la Hongrie forme un royaume constitutionnel administré par un régent.

Près de trois millions de Hongrois vivent à l'étranger : 1.600.000 en Roumanie, 800.000 en Tchécoslovaquie, et 500.000 en Yougoslavie.

Les villes paraissent nombreuses ; en réalité, la plupart sont de grands villages dont les habitants sont agglomérés pour raison de sécurité. Ces villages se vident en été ; la population campe dans les champs éloignés et ne rentre qu'après la récolte. L'aspect de ces villes est celui d'un village agricole. Budapest, la capitale, fait exception, et comprend l'université, le palais royal, et une vaste agglomération industrielle séparée par le Danube de la ville haute. Les principales villes sont Szeged, Debreczen et Kecskèmet.

Géographie économique. — La Hongrie est essentiellement un pays agricole. Ses terres riches fournissent des céréales ; le blé, dont la Hongrie est exportatrice, et le maïs ; le tabac, la betterave à sucre, les arbres fruitiers, surtout les prunes et la vigne vers les monts Matra. Le vin de Tokaj est réputé.

C'est un grand pays d'élevage à cause de la steppe et du maïs : bêtes à cornes, chevaux, moutons et porcs. Enfin, on y cultive le mûrier, et l'on y élève le ver à soie.

L'industrie, médiocre, ne dispose que d'un peu de houille et de lignite près de Pecs. Les principales industries sont des industries alimentaires : minoteries, distilleries, fabriques de conserve et raffineries et quelques fabriques d'instruments agricoles et d'appareils électriques.

Le Danube et la Tisza sont navigables, les chemins de fer nombreux (9.600 kil.). Le commerce est actif, mais se fait surtout avec les voisins : Autriche (premier vendeur et acheteur), Tchécoslovaquie (vendeur), Roumanie et ensuite l'Allemagne. On exporte la farine, les bêtes à cornes, le sucre, le blé, l'eau-de-vie ; on importe le bois, les tissus, le pétrole, le papier, les métaux. V. *Supplément*.

Histoire. — Envahi ou plutôt traversé successivement, pendant la première partie du moyen âge, par des Huns, des Slaves, des Ostrogoths et des Avares, le bassin qu'entourent les Karpates fut occupé vers 895 ou 896 par de nouvelles peuplades qui devaient leur existence à un mélange de tribus finno-ougriennes et turques. C'étaient celles des Magyars, qui obéissaient à un chef nommé Arpad ; ils se fixèrent définitivement sur le sol lorsqu'à la bataille d'Augsbourg (955) l'empereur Othon le Grand leur eut barré la route de l'Occident. Ils se convertirent peu après au christianisme. Le premier chef sympathique à la nouvelle foi fut Geiza (972-995), arrière-petit-fils d'Arpad. Son fils et successeur Vajk fut un véritable apôtre. Baptisé sous le nom d'Etienne, il reçut du pape Sylvestre II,

Carte de la Hongrie (1938).

avec la couronne royale, le titre de « roi apostolique ». Etienne, qui a été plus tard canonisé (997-1038) a été l'organisateur politique et religieux de la Hongrie.

De 1038 à 1302, ses successeurs, qui appartenaient tous à la famille d'Arpad, organisèrent d'abord solidement le pouvoir royal, mais le laissèrent affaiblir, à partir du XIIe siècle, par des concessions à la classe des grands seigneurs propriétaires. André III, le dernier de cette lignée (1290-1302), fut dépouillé par les d'Anjou de Naples, qui fondaient leurs prétentions sur le mariage d'une princesse de sa famille avec le Capétien Charles II, roi des Deux-Siciles.

Après la mort précipitée d'André III, Charles-Robert, ou Charobert, petit-fils du roi de Sicile, monte sur le trône avec l'appui du pape et malgré une forte opposition. Le règne des d'Anjou ou Capétiens hongrois comprend trois représentants : Charobert (1308-1342) ; Louis Ier dit le Grand (1342-1382) et Marie, sa fille (1382-1385). Ils amenèrent avec eux une nombreuse noblesse italienne et française, introduisirent des réformes et par là rattachèrent davantage le pays à la vie occidentale. De plus, la fermeté et les victoires et l'envergure de la politique de Louis le Grand, sous lequel la Hongrie englobait la Bulgarie, la Roumanie, la Grande et la Petite Pologne, la Galicie, la Podolie, la Volhynie et la Serbie, mirent ce pays au premier rang des puissances européennes. Marie épousa le Luxembourgeois Sigismond, roi de Bohême, plus tard empereur (1410) et roi de Hongrie jusqu'en 1437. Dès la mort de Louis Ier, le pays était en proie aux luttes de compétition. L'éligibilité du trône était un grand élément de désordre. Les règnes d'Albert d'Autriche (1437-1439) et Ladislas (1440-1444) sont aussi troublés qu'ils sont courts.

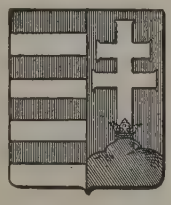

Armes de la Hongrie.

Dès la fin du XIVe siècle, un danger extérieur vient s'ajouter aux dangers intérieurs. Les Turcs s'élancent à la conquête de l'Occident. Jean Hunyadi, seigneur hongrois d'origine roumano-transylvaine, sait les arrêter. S'étant distingué dans de nombreuses victoires, il prend la régence du royaume (1446-1452) sous le règne de Ladislas V le Posthume, un Autrichien (1444-1457), et meurt à la bataille de Belgrade, où il défait les Turcs. Après lui, la Hongrie recommence à s'entre-déchirer. Mathias Ier (1458-1490) dit Corvin, fils de Jean Hunyadi, est élevé au trône. Son règne est resté inoubliable dans les fastes de l'histoire de Hongrie, parce que Mathias est le premier qui prit à cœur avec quelque succès la culture intellectuelle de la nation. Après lui le pays retombe dans des déchirements intérieurs. Deux rois clôturent la série des souverains librement élus : Ladislas de Bohême (1490-1516) et Louis II (1516-1526), de la dynastie polonaise des Jagellons.

Les Turcs sont au cœur de la Hongrie, marchant sur Buda. La bataille de Mohács (1526) met le sceau aux malheurs de la Hongrie qui tombe aux mains du Sultan.

Une nouvelle période (1526-1711) s'ouvre alors, au cours de laquelle la partie restée indépendante du pays se donne aux Habsbourg pour lutter contre les Turcs, qui en occupent la partie centrale avec Buda. Les règnes des empereurs Ferdinand Ier (1526-1564), Maximilien II (1564-1576), Rodolphe II (1576-1608), Mathias II (1608-1619), Ferdinand II (1619-1637), Ferdinand III (1637-1657), Léopold Ier (1657-1705), Joseph Ier (1705-1711) sont remplis d'abord par les luttes religieuses auxquelles donne lieu l'apparition de la Réforme, puis par leurs efforts pour soumettre la Transylvanie, où les dynasties nationales des Bathory et des Rakoczy essaient de se maintenir.

Après le traité de Linz (1645), la Transylvanie s'abstient, du moins officiellement, de se mettre à la tête des revendications magyares, mais son gouvernement reste sympathique à cette cause. La victoire de l'Empereur à Saint-Gothard (1663) [ouest de la Hongrie] sur les Turcs, à l'aide de troupes françaises, l'a rendu entreprenant. Vient à éclater la conspiration de Wesselényi, Zriny, Nadasdi, Frangepan, Rakoczy. Les quatre derniers périssent sur l'échafaud (1671) ; les autres partisans se réfugient en Transylvanie et reprennent les armes sous Emeric Thököly, l'allié des Turcs, lutte qui se continuera vers 1705 par celle de François Rakoczy II. Mais les succès remportés, à partir de 1683, par les armées impériales sur les Turcs, leur permettent de céder le territoire hongrois libéré à Léopold d'Autriche (paix de Karlowitz [1699]).

La troisième période de l'histoire de Hongrie, allant de 1711 à 1835, est celle des réformes dynastiques et des concessions nationales. Elle débute par le règne de Charles VI (Charles III comme roi de Hongrie) [1711-1740]. Il établit à Vienne, près sa cour, une chancellerie hongroise et fait gouverner le pays par un conseil d'Etat siégeant à Buda. Dans sa Pragmatique sanction, il reconnaît l'indépendance nationale des Hongrois. Marie-Thérèse, sa fille (1740-1780), a besoin d'eux pour lutter contre les dangers extérieurs qui la menacent. Elle repeuple de colons étrangers des districts dévastés par les Turcs, relève l'industrie, les écoles et soulage le sort des serfs. Joseph II (1780-1790), voulant niveler toutes les barrières intérieures de son empire pour en faire un empire allemand, voit échouer son système contre l'opposition de la Hongrie ; Léopold II (1790-1792), en prenant le pouvoir, la trouve à la veille de la révolution ; il rétablit la constitution et les anciens privilèges pour faire la paix. Le règne de François Ier (1792-1835) n'est caractérisé que par le régime policier de Metternich.

La quatrième époque est l'ère moderne. Elle commence avec le comte Etienne Széchényi, réformateur social et patriote, dont les efforts provoquent un grand mouvement qui, de caractère nationaliste et démocratique, triomphe en avril 1848 par l'octroi à la Hongrie d'une constitution spéciale. Sous l'impulsion de Kossuth, il prend ensuite une forme révolutionnaire, aboutit à la déchéance de la maison des Habsbourg, puis se termine par une intervention russe (août 1849) qui met fin à l'indépendance de la Hongrie. Elle attend alors jusqu'en 1867 que les défaites de l'Autriche lui permettent de réaliser ses aspirations. A cette date, et par le *compromis* austro-hongrois, elle obtient une existence séparée, et forme un royaume distinct, uni à l'Autriche par la seule communauté des institutions diplomatiques et militaires. Pendant le demi-siècle que dure le *dualisme* (1867-1918), la vie politique du pays se résume dans un double effort pour faire prévaloir vis-à-vis de Vienne le principe particulariste hongrois, et vis-à-vis des nationalités dissidentes le principe centralisateur sur les tendances particularistes des Yougoslaves de Croatie ou des Roumains de Transylvanie.

La Guerre européenne devait modifier profondément les conditions d'existence de la Hongrie. En novembre 1918, un gouvernement démocratique improvisé rompit son union avec l'Autriche et la constitua un instant en république.

Presque aussitôt après, un essai de régime soviétique (mars-juillet 1919), provoqua avec Bela Kun une intervention roumaine et une réaction qui ne fut pas étrangère à deux tentatives de Charles IV pour reprendre son trône (mars-octobre 1920). Entre temps, le traité de Trianon (juin 1920) imposé à la Hongrie par les Puissances alliées, lui avait enlevé les deux tiers de ses anciens territoires. La forme monarchique a été rétablie en 1921 mais le trône reste vacant et le pouvoir exécutif est confié à un régent, l'amiral Horthy. La politique extérieure a été dominée par le maintien des revendications revisionnistes. En 1938, le premier accord de Vienne lui accorda une partie de la Slovaquie et de la Ruthénie. En 1940, un second accord obligea la Roumanie à lui céder une grande partie de la Transylvanie. La Hongrie avait adhéré en 1939 au pacte antikomintern, en 1940 au pacte tripartite. Elle envahit la Yougoslavie en 1941, et en mars 1944 elle fut occupée militairement par son alliée allemande. Mais l'avance russe en octobre 1944 et l'entrée des armées rouges à Budapest en 1944 l'obligèrent à capituler. En 1946, la Hongrie est devenue une république, dont Zoltan Tildy a été élu président (1er février 1946). A la suite du traité de Paris (10 mai 1947) la Hongrie a repris ses frontières de 1938.

Linguistique. — Le *hongrois* ou *magyar* est une langue finno-ougrienne.

Les principales caractéristiques du hongrois sont, au point de vue phonétique, la place de l'accent sur l'initiale et l'emploi fréquent de l'harmonie vocalique. Le nom n'a pas de genre, mais comporte une déclinaison de vingt-deux cas (il n'y en a que seize en finnois, et onze en estonien). Le verbe présente la distinction de la conjugaison subjective (intransitive) et de la conjugaison objective (transitive). Son vocabulaire a été fortement mêlé d'emprunts turcs, puis slaves, germains et latins. Malgré les efforts poursuivis au XIXe siècle pour l'imposer aux allogènes de Hongrie, il est resté confiné dans son ancien domaine.

Littérature. — Le magyar n'est devenu langue de civilisation et langue littéraire qu'à une date récente, les milieux cultivés lui ayant longtemps préféré le latin. Ce n'est guère qu'au XVIe siècle que la littérature nationale commence à se développer, sous la double influence des désastres infligés par les Turcs et du mouvement de réforme qui, là comme ailleurs, favorise l'emploi de la langue populaire. Alors, quelques noms émergent, ceux du fabuliste Heltai, de l'historien Verancsics, des poètes Sébastien Tinodi et Balassi de Gyarmath. Au XVIIe siècle, à la faveur de la réaction catholique, le latin reprend l'avantage. Cependant, c'est en magyar que le cardinal Pazmany écrit son *Guide*, le palatin Eszterhazy ses lettres, Cseri ses dissertations cartésiennes, Nicolas Zrinyi et Gyœngyœsi leurs poésies. A la prédominance du latin vient s'ajouter, au XVIIIe siècle, celle de l'allemand, répandu par les influences viennoises. On ne trouve guère alors, parmi les écrivains nationaux de quelque valeur, que Raday, Amade, surtout le jésuite Faludi, poète lyrique et dramaturge.

La renaissance commença à l'époque de Marie-Thérèse, où les Bessenyei, les Barcsay, les Orczy, tout en demeurant attachés aux formes classiques, se tournèrent vers les sujets nationaux. Lors du réveil constitutionnel de 1790, le magyar devint langue officielle. Devançant la prose, la poésie fut illustrée par plusieurs talents de marque, tels que Verseghy, Szentjoli, surtout Bacsanyi, Csokonai et Alexandre Kisfaludy. L'esprit novateur et national s'accusa davantage, dans la première moitié du XIXe siècle, avec Kazinczy « néologiste » hardi, Charles Kisfaludy vrai fondateur du théâtre à sujets indigènes, Katona auteur du fameux *Bánk Bán*, et Vœroesmarty le premier grand poète hongrois. L'évolution fut précipitée, vers le milieu du siècle, par les grandes secousses politiques et l'action du romantisme. Ce fut l'époque du fécond dramaturge Szigligeti, des poètes Arany, Petoefi, Erdelyi, des romanciers Kemény, Josika et Joseph Eoetvoes, et de Jokay, qui brilla à la fois comme poète, comme journaliste et comme romancier.

Deux traits ont marqué la littérature hongroise dans la seconde moitié du XIXe siècle et dans les premières années du siècle nouveau. D'abord, l'effacement relatif du lyrisme romantique, au profit du roman et du théâtre. Ensuite, la tendance à négliger les sujets nationaux et à accueillir un certain cosmopolitisme. Les influences allemandes ont dominé jusque vers 1880, puis elles ont fait place aux influences anglaises, russes et françaises. Parmi les auteurs de cette époque, on peut citer : comme dramaturges, Csiky, Dóczy, Rákosi, Etienne Toldy ; comme romanciers, Jokay, Mikszáth, Tolna, Rákosi, Herczeg. Le symboliste André Ady (mort en 1919) a exercé sur les poètes de la génération actuelle une influence puissante, qui n'a pas été jugée heureuse par tous. En même temps, les sciences historiques et géographiques ont été cultivées par des érudits : Fraknói, Boethy, Vambéry, Paul et Jean Hunfalvy, François Toldy, qui a consacré sa vie à l'histoire littéraire de la Hongrie, etc.

La littérature actuelle est caractérisée par une lutte ardente entre le courant national et le courant cosmopolite, celui-ci tendant à l'emporter. Les écrivains les plus en vogue sont Moricz romancier du paysan hongrois, Szabo, Kassak, Heltaï, Babits, Karinthy. La production théâtrale est particulièrement riche avec Lengyel, Herczeg survivant de la génération précédente, Heltaï bon peintre des mœurs contemporaines, Molnar habile jusqu'au conventionnel. Les difficultés matérielles d'après-guerre ont ralenti le développement des sciences. Le livre et les sociétés savantes traversent une crise prolongée dont on redoute les suites.

Musique. — Les Magyars possédaient de tout temps une musique nationale et des danses dont on retrouve les traces dès le IXe siècle. Avec les guerres, cet art prend un caractère patriotique et militaire et arrive, aux époques des luttes contre l'Autriche, à sa plus haute expression. On admire le rythme caractéristique de ces airs connus sous le nom de *Chansons de Kurucz*, telles que le chant de François Rakoczy, et le *Rakoczy nota*, qui devint, par l'instrumentation de Berlioz, la fameuse Marche de Rakoczy. Ces morceaux sont la souche de la plupart des danses populaires, y compris la *czardas*, la danse nationale.

Dès le XIVe siècle, les tziganes immigrés se font les propagateurs de la musique populaire, et la déforment ; sans doute produisent-ils d'excellents instrumentistes et aussi des compositeurs comme Michel Barna, Mme Czinka Panna, Bihari (XVIIIe-XVIIIe s.), mais il faudra les efforts tout récents de Bela Bartok et de Zoltan Kodaly pour révéler l'existence d'un folklore proprement paysan, dépourvu de tout caractère oriental de convention.

La musique savante, d'importation étrangère, influa beaucoup sur le caractère de la musique nationale. Sous ce rapport, la Hongrie a été représentée par Hummel et Franz Liszt. Actuellement, elle l'est par E. Dohnanyi, Bela Bartok, Zoltan Kodaly, etc.

Beaux-Arts. — L'art hongrois se rattache par ses traits généraux à l'art occidental, et porte cependant les signes distinctifs de caractères indigènes. Sous le premier roi hongrois, Etienne, le clergé favorisa les arts. Au XIVe siècle, les rois d'origine française développèrent en Hongrie l'enthousiasme des artistes de ce pays à l'égard du style gothique. La Renaissance fut représentée avec éclat sous le règne de Mathias Corvin, mais ce fut seulement au XVIIe siècle que l'architecture en adopta les formes. La domination turque, durant cent cinquante ans, eut pour conséquence naturelle de fortifier en Hongrie les influences orientales. D'autre part, à Esztergom, où vivait l'archevêque Pierre Pázmán, se développa un autre art, bien hongrois aussi, à tel point réfractaire aux influences étrangères que le XVIIIe siècle ne le rajeunit que de quelques modifications de détail.

Hongrie (POINT DE), Point de broderie employé surtout en tapisserie ; très caractéristique, cette broderie géométrique présente chaque figure du dessin travaillée dans une seule nuance, mais avec toute la gamme des tons dégradés.

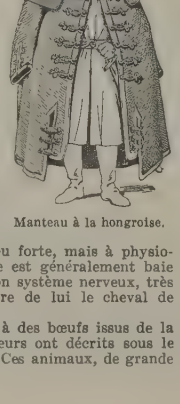

Manteau à la hongroise.

***HONGROIERIE** [*groi-ri*] n. f. ou ***HONGROYAGE** [*groi-yaj'*] n. m. Commerce de hongroyeur.

***HONGROIS** [*groi*], **E**, personne née en Hongrie ou y habitant : *Les* HONGROIS.

— *Adjectiv.* Relatif à la Hongrie ou à ses habitants : *Les mœurs* HONGROISES.

— Zootechn. V. la partie *encycl.*

— *Substantiv.* et au masc. Langue parlée par les Hongrois. V. HONGRIE.

— Ethnogr. V. HONGRIE.

— ENCYCL. Zootechn. *Cheval hongrois*, Variété de la race asiatique introduite en Hongrie sans doute par les Magyars. C'est un animal de petite taille, ne dépassant guère 1m,50, à tête un peu forte, mais à physionomie distinguée et fière ; la robe est généralement baie ou alezane, plus rarement grise. Son système nerveux, très développé, contribue encore à faire de lui le cheval de guerre par excellence.

Bœufs hongrois. — Nom donné à des bœufs issus de la race asiatique et que certains auteurs ont décrits sous le nom de « race grise des steppes ». Ces animaux, de grande taille et de tempérament robuste et rustique, sont surtout des bêtes de somme. Les bœufs ont des cornes qui atteignent souvent 1 m. de développement ; les vaches, très fécondes, sont cependant médiocres laitières.

***HONGROYAGE** [*groi-yaj'*] n. m. Préparation des cuirs à la façon de ceux de Hongrie, en employant, au lieu et place du tanin, du sel, de l'alun et du suif.

— ENCYCL. V. CORROYAGE.

***HONGROYER** [*groi-yé*] v. tr. (de *Hongrois.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Travailler et préparer à la façon des cuirs dits « de Hongrie » : HONGROYER *des cuirs.*

***HONGROYEUR** [*groi-yeur*] n. m. Ouvrier qui prépare les cuirs à la manière d'Allemagne, leur donnant « l'apprêt de Hongrie », comme on disait encore au XVIIIe siècle, en les imbibant de suif après un traitement spécial. V. HONGROYAGE.

HONG-TSÉ HOU, lac de la Chine orientale (prov. du Kiang-sou et du Ho-nan). De forme irrégulière (120 kil. de longueur sur 40 kil. de large), il reçoit le Houei-ho, et se déverse dans la mer Jaune.

***HONGUETTE** [*ghèt'*] n. f. Ciseau des marbriers, pointu ou carré.

HON-HERGIES, comm. du Nord, arrond. et à 30 kil. d'Avesnes, près de la frontière belge ; 1.035 hab. Ch. de f. de Bettrechies, Hon et Bavay. Carrières de marbre et de pierre bleue.

HONIGSTEIN n. m. Minér. Syn. allem. de MELLITE.

HONITON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Devon), dans la fertile vallée de l'Otter ; 8.000 hab. Dentelles, beurre.

Honiton (DENTELLE D'). Cette dentelle aux fuseaux ressemble un peu aux dentelles des Flandres, mais plus particulièrement à la Duchesse fabriquée en Belgique.

HONLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur la Colné, affl. de l'Aire ; 4.700 hab. Commerce de laine et fabrication de lainages.

HONLEY-HILL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Lancashire) ; 6.600 hab. Fonderies de fer et de cuivre. Chapeaux. Filatures de coton. Chamoiseries.

HONNECHY, comm. du Nord, arrond. et à 24 kil. de Cambrai, aux sources de l'Erclin ; 1.075 hab. Ch. de f. Nord.

HONNECOURT-SUR-L'ESCAUT, comm. du Nord, arrond. et à 17 kil. de Cambrai, sur l'Escaut ; 940 hab. (1.780 en 1914). Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

HONNEF, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne), sur le Rhin, au pied du Lœwenburg (Siebengebirge) ; 8.200 hab. Station climatique. Fonderies, fabriques de meubles. Vignobles.

HONNESTER [*o-nèss-té*] v. tr. (de HONNESTE, anc. forme de *honnête*). Donner un caractère honnête : HONNESTER *ses pièces.* (Vx.)

HONNÊTE [*o-nêt'*] adj. (pour HONNESTE ; du lat. *honestus*, honorable). Vertueux, probe, honorable : *Ame, Cœur* HONNÊTE. *Les* HONNÊTES *gens. Je vois à sa mine qu'il est un* HONNÊTE *homme.* (Molière.) || Conforme aux règles de la probité, de la vertu : *Il n'y a de bon que ce qui est* HONNÊTE.

— Spécialem. *Une honnête femme,* Une femme chaste. || *Un honnête homme,* Au sens du XVIIe siècle, Un homme accompli suivant le monde, un homme de bonne compagnie, cultivé sans pédantisme qui joint à la naissance les qualités du cœur et de l'esprit : *L'*HONNÊTE HOMME *est un homme poli et qui sait vivre.* (Bussy-Rabutin.) *Le vrai* HONNÊTE HOMME *est celui qui ne se pique de rien.* (La Rochefoucauld.)

— *Par extens.* Bienséant, conforme aux règles de la civilité, de l'urbanité : *Il n'est guère* HONNÊTE *à un amant de venir le dernier au rendez-vous.* (Molière.) || Civil, poli : *Il faut être* HONNÊTE *avec tout le monde. Procédé, Accueil* HONNÊTE. *Les procureurs du roi ne sont pas seulement d'*HONNÊTES *gens, ce sont encore des gens fort* HONNÊTES. (P.-L. Courier.) — Formule de politesse : *Vous êtes bien* HONNÊTE, *fort* HONNÊTE. || Décent :

Il n'est pas bien *honnête*, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
MOLIÈRE.

C'est pour ne pas exclure les vices qu'on les revêt d'un nom HONNÊTE. (Massillon.) || Convenable, suffisant : *Habit* HONNÊTE. *Récompense, Aisance* HONNÊTE. — Ironiq. : *Un* HONNÊTE *fripon. Une* HONNÊTE *débauche.*

— LOC. US. *Un honnête garçon,* Bien né, bien élevé, de mœurs honnêtes.

— *Substantiv.* et au masc. *L'honnête,* Ce qui est honnête, conforme aux règles de la probité : *Le bon et* L'HONNÊTE *ne dépendent point des jugements des hommes, mais de la nature des choses.* (J.-J. Rousseau.)

— SYN. **Honnête, affable, civil, courtois.** V. AFFABLE.

HONNÊTEMENT [*o-nè, man*] adv. D'une manière honnête, aux divers sens de ce mot : *Agir* HONNÊTEMENT. *Recevoir quelqu'un fort* HONNÊTEMENT.

HONNÊTETÉ [*o-nè*] n. f. (de *honnête*). Qualité de ce qui est conforme à la probité, à la vertu : *Les règles de l'*HONNÊTETÉ. *Action conforme à l'*HONNÊTETÉ. *Homme d'une grande* HONNÊTETÉ. || Modestie, pudeur, chasteté : *L'*HONNÊTETÉ *d'une femme n'est pas dans les grimaces.* (Molière.)

— L'ensemble des qualités qui constituaient l'honnête homme au XVIIe siècle.

— Conformité aux convenances. Bienséance, politesse, civilité, savoir-vivre : *L'*HONNÊTETÉ *des manières est désirable chez tous. Il faut avoir l'*HONNÊTETÉ *de lui faire visite.* || Bienveillance, obligeance : *L'*HONNÊTETÉ *de son procédé m'a touché.* || Décence : *Paroles qui blessent l'*HONNÊTETÉ.

— Cadeau, présent : *Faire une* HONNÊTETÉ *à quelqu'un.*

— Au plur. : *Combler quelqu'un d'*HONNÊTETÉS, Actes de politesse.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le latin dans les mots brave l'*honnêteté.*

vers de Boileau. V. LATIN.

— SYN. **Honnêteté, affabilité, civilité, politesse.**

HONNEUR [*o-neur*] n. m. (lat. *honor*). Vif sentiment de notre dignité morale, qui nous porte à ne pas démériter de nous-mêmes et des autres : *Les lois de l'*HONNEUR. *Un homme plein d'*HONNEUR. *Le véritable* HONNEUR *réside dans la vertu.*

L'*honneur* est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
BOILEAU.

|| Vif sentiment de la dignité professionnelle, sociale, etc. : *L'*HONNEUR *militaire.* || Qualité qui porte aux actions loyales, nobles ; probité, vertu : *Un homme d'*HONNEUR. *Les gens d'*HONNEUR. || *Spécialem.* Pureté, chasteté féminine : *Une femme, Une fille d'*HONNEUR. — *Rendre l'honneur à une femme,* L'épouser après l'avoir eue pour maîtresse.

— Estime, gloire qui accompagnent les vertus et les talents : HONNEUR *aux héros ! Se tirer avec* HONNEUR *d'un mauvais pas.*

— Par extens. *Etre l'honneur de,* Etre la gloire, la parure de : ETRE L'HONNEUR DE *son pays,* DE *sa famille. La rose* EST L'HONNEUR DES *jardins.* || La réputation dont on jouit dans le monde, dans la société : *Attaquer, Défendre l'*HONNEUR *de quelqu'un. Etre perdu d'*HONNEUR *dans sa ville natale.* || Gloire, privilège glorieux : *Villes qui se disputent l'*HONNEUR *de la naissance d'un grand homme.*

— Démonstration d'estime, de respect ; distinction avec laquelle on traite quelqu'un : *Donner une fête* EN L'HONNEUR DE *quelqu'un.* || Au plur., même sens : *Accorder, Refuser* LES HONNEURS *à quelqu'un.* — Distinctions, fonctions flatteuses : *On ne devrait jamais accorder d'*HONNEURS *à ceux qui n'ont pas d'*HONNEUR.

A. Lieu d'honneur.

— Archit. *Cour d'honneur,* Principale cour d'un château ou d'un palais.

— Blas. *Lieu d'honneur,* Région de l'écu qui occupe la partie inférieure du point du chef et la partie supérieure du cœur.

— Jeux. Terme du jeu de whist, qui désigne l'as, le roi, la dame et le valet d'atout. || Terme du jeu de bridge, qui désigne : l'as, le roi, la dame, le valet et le dix d'atout. || Nom donné aux atouts, à certains jeux de cartes. || *Faire la partie d'honneur,* Quand deux joueurs ont gagné un nombre égal de parties, en faire une dernière qui désignera le vainqueur. || *S'en tirer* ou *S'en aller avec les honneurs,* S'en aller gagnant, quand le jeu est terminé.

— Mar. *Ranger à l'honneur* : RANGER À L'HONNEUR *un écueil, un navire.* || *Faire honneur à,* Ne pas approcher de trop près : FAIRE HONNEUR À *un rocher, à une jetée.* || *Honneurs.* V. la partie *encycl.*

— N. m. pl. Hist. Nom donné aux insignes royaux, tels que : sceptre, couronne, main de justice, etc., qui servaient dans les cérémonies. || Offrande portée à la cérémonie du sacre par quatre seigneurs, et consistant en un vase de vermeil contenant du vin, un pain d'argent, un pain d'or et treize pièces d'or dans une bourse. || Seigneurs qui portaient les honneurs. || *Honneurs de ville,* Charges et fonctions que les bourgeois briguaient pour parvenir aux magistratures municipales.

— Vénér. *Faire les honneurs du pied,* Se dit du maître d'équipage qui, en signe d'hommage, offre à un de ses

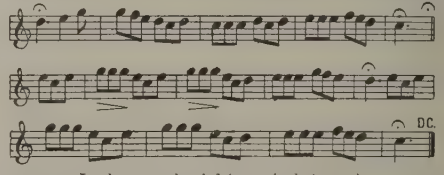

Les honneurs du pied (sonnerie de trompe).

invités, homme ou dame, le pied droit de devant de la bête que l'on vient de courre et qui a été portée bas.

— LOC. DIV. *En l'honneur de,* Pour honorer quelqu'un ou quelque chose. || *En l'honneur de quel saint ?* A quel propos ? || *En tout bien et en tout honneur* ou *En tout bien, tout honneur,* A bonne fin, à bonne intention. || *Pour l'honneur de, A l'honneur de,* Pour épargner la réputation de. || *Pour l'honneur,* Sans autre rémunération que l'honneur. || *Honneur à,* Exclamation usitée pour louer la conduite de quelqu'un : HONNEUR AUX *braves,* AUX *talents !* || *Votre honneur,* Titre donné, en Angleterre, à certaines personnes de qualité. || *Sauf votre honneur,* Formule de civilité qui adoucit un démenti ou toute déclaration pouvant blesser l'interlocuteur. || *Faux honneur,* Honneur mis à des choses qui ne sont pas honorables ou qui ne méritent point qu'on s'y attache. || *Honneurs funèbres, Honneurs de la sépulture, Honneurs suprêmes,* Honneurs qu'on rend aux morts, cérémonie des funérailles. || *Honneurs de la guerre,* Condition d'une capitulation, qui règle que la garnison quittera la place avec armes et bagages, ou, selon l'usage ancien, sortira par la brèche, enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche. — *Fam.* Avantage obtenu : *Sortir d'un procès* AVEC LES HONNEURS DE LA GUERRE. || *Sans honneur,* Indignement :

Et traîné *sans honneur* autour de nos murailles.
RACINE.

|| *Sur l'honneur, Sur mon honneur, D'honneur, Foi d'homme d'honneur,* Sorte de serment par lequel on prend son honneur à témoin de la vérité de ce qu'on va dire. || *Parole d'honneur,* Promesse faite, assurance donnée sur l'honneur. || *Parole d'honneur, Ma parole d'honneur,* Se dit, dans la conversation, pour affirmer fortement. || *Sabre d'honneur, Epée d'honneur, Arme d'honneur,* Sabre, Epée, Arme offerte à un militaire, etc., en mémoire d'une action d'éclat, etc. || *Garde d'honneur,* Troupe dont on fait accompagner de hauts personnages. || *Champ d'honneur* (et anciennem. *Lit d'honneur*), Champ de bataille : *Tomber au* CHAMP D'HONNEUR. || *Point d'honneur,* Ce qui pique l'honneur, ce qui nous fait regarder l'honneur comme engagé. || *Affaire d'honneur,* Celle où l'honneur est engagé ; duel. || *Prix d'honneur,* Nom donné, dans les concours de l'Université, aux premiers prix de composition

ou de dissertation françaises dans les classes de première et de philosophie, et au premier prix de mathématiques dans la classe des mathématiques. || *Tour d'honneur,* Tour de piste que fait après la victoire le gagnant d'une longue et dure compétition sportive. || *Etre en honneur,* Etre honoré, estimé, apprécié : *La beauté n'a été nulle part plus* EN HONNEUR *qu'en Grèce.* || *Mettre en honneur,* Faire apprécier, estimer : *Il a mis les humanités* EN HONNEUR. || *Faire honneur à,* Honorer. (Se dit souvent par politesse.) : FAITES-MOI L'HONNEUR *de venir me voir.* — Faire valoir, illustrer : FAIRE HONNEUR *à son siècle, à son nom.* FAIRE HONNEUR *à sa naissance,* En soutenir l'éclat. — Donner une idée avantageuse de : *Fausse maigre à qui sa figure ne* FAIT *pas* HONNEUR. — User pleinement de : FAIRE HONNEUR *à un dîner.* — Apporter du profit à : *On dit d'un homme gras à lard que ce qu'il mange* LUI FAIT HONNEUR. || *Faire honneur à ses engagements, à sa parole,* Les remplir fidèlement. — *Faire honneur à une lettre de change, à un billet, à sa signature,* Payer exactement à échéance une lettre de change, un billet. — *Faire honneur à ses affaires,* Même signification que les deux précédents, dans un sens plus général. — *Faire honneur à quelqu'un d'une chose,* La lui attribuer. — *Se faire honneur de quelque chose, S'en donner l'honneur,* S'en attribuer le mérite, S'en tenir honoré, en tirer vanité : SE FAIRE HONNEUR DES *succès d'un ami.* || *Faire les honneurs de,* Présider à, accueillir les invités, recevoir avec une bienveillante politesse dans : FAIRE LES HONNEURS DE *sa table,* DE *sa maison, d'un bal.* || *Mettre son honneur à,* Faire consister l'honneur dans, chercher l'estime par. || *Tenir à honneur,* Estimer comme très honorable. || *Piquer quelqu'un d'honneur,* Lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose. || *Se piquer d'honneur,* S'attacher avec une certaine résolution à la réussite de quelque entreprise. V. AFFAIRE, CHEVALIER, CONSEILLER, CROIX, DETTE, DEMOISELLE, ENFANT, FILLE, GARÇON.

— ALLUS. HIST. **Tout est perdu, fors l'honneur,** Paroles que François Ier est censé avoir écrites à sa mère après la bataille de Pavie. (En réalité, l'énergique précision de cette phrase est due au P. Daniel. Le texte véritable est : « Madame, pour vous faire savoir comment se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est sauve, et pour ce, en vostre adversyté, ceste nouvelle servira quelque peu de reconfort. »)

— PROV. **A tout seigneur, tout honneur,** Il faut rendre honneur à chacun suivant son rang, sa qualité. || **Les honneurs changent les mœurs,** On devient orgueilleux et dur dans les hautes positions.

— SYN. **Honneur, gloire.** — **Honneur, honnêteté, intégrité.** — **Honneur, chasteté, continence,** etc. V. CHASTETÉ.

— ENCYCL. Dr. anc. A l'époque carolingienne, on appelait *honneurs* (*honores*) des terres, des revenus ou des délégations d'impôts que des fonctionnaires recevaient à titre de jouissance, pour leur tenir lieu de traitement. Par extension, on donna le même nom au bénéfice quel qu'il fût. Le mot disparut, à la fin du XIIIe siècle, pour faire place à celui de « fief ».

On appelait aussi honneurs ou droits honorifiques certains privilèges attribués dans les églises à des laïques. On distinguait les *honneurs majeurs* et les *honneurs mineurs.* A titre d'honneur majeur, le patron d'une église, c'est-à-dire celui qui l'avait fondée ou dotée, présentait ou nommait aux bénéfices ; il jouissait aussi, ainsi que le seigneur haut justicier, de certaines prérogatives de place et de préséance dans les cérémonies. Les honneurs mineurs appartenaient aux seigneurs du fief et à certaines personnes de qualité. La loi du 13-20 avril 1791 abolit ces droits.

— Dr. admin. Un décret du 16 juin 1907, remplaçant le décret du 24 messidor an XII, fixe les rangs et préséances dans les cérémonies publiques, ainsi que les honneurs civils et militaires, et les honneurs funèbres. Les *honneurs civils* et *militaires* sont rendus, en diverses circonstances, au président de la République, aux ministres et sous-secrétaires d'Etat, au Sénat et à la Chambre des députés, au Conseil d'Etat, à la Cour de cassation et à la Cour des comptes, aux représentants diplomatiques, aux préfets, sous-préfets et secrétaires généraux, aux généraux et amiraux ou officiers supérieurs. Les honneurs militaires ne se rendent que pendant le jour. — Les *honneurs funèbres civils* sont rendus aux diverses personnalités par des délégations des corps constitués, suivant l'ordre des préséances. Les *honneurs funèbres militaires* sont rendus, par la totalité ou par une fraction variable, suivant les cas, des troupes des garnisons, au président de la République, aux présidents du Sénat et de la Chambre des députés, aux ministres et aux sous-secrétaires d'Etat, aux ambassadeurs français morts en fonction ; aux sénateurs et députés morts pendant la durée des sessions dans la ville où les assemblées dont ils faisaient partie tiennent séance ; aux conseillers d'Etat morts en fonction dans la ville où siège le Conseil d'Etat ; aux préfets dans leur département ; aux membres de la Légion d'honneur ; aux militaires et marins de tous grades. Pour les militaires et marins autres que les officiers généraux ou les titulaires de grades correspondant, les honneurs funèbres sont déterminés par le règlement sur le service dans les places de guerre et les villes ouvertes. Les membres de la Légion d'honneur sont assimilés, suivant leur grade, aux diverses catégories d'officiers. Enfin, les honneurs à rendre à bord des bâtiments de la flotte sont réglés par des décrets spéciaux.

— Milit. *Honneurs militaires.* La façon de rendre les honneurs a varié selon les règlements de manœuvre en vigueur. Actuellement, le mouvement de *Présentez armes!* est exécuté par tout militaire isolé en armes, quel que soit le grade de l'officier à qui les honneurs sont rendus. Les honneurs rendus par une troupe en armes, en station ou en marche varient avec le grade de la personne à laquelle on rend les honneurs. Les indications relatives à ces honneurs figurent dans les règlements sur le service des places et sur les manœuvres, à l'article « Revues et Défilés ».

— Mar. *Honneurs au pavillon.* A huit heures et au coucher du soleil, à vingt heures au plus tard, le pavillon national est hissé ou rentré ; la garde présente les armes face à l'arrière, les personnes qui se trouvent sur le pont se découvrent et font face à l'arrière, les clairons sonnent « les Couleurs », la musique joue *la Marseillaise.*

Honneurs au président de la République. — Le président est reçu en rade par tous les bâtiments ornés du grand pavois. Chaque navire salue de vingt et un coups de canon. Les équipages sont alignés le long des bastingages et saluent de sept cris de : « Vive la République ! », quand l'embarcation présidentielle passe à portée. La garde présente les armes, les clairons sonnent « Aux champs ». Pour une visite à bord, les honneurs sont les mêmes, mais le bâtiment visité ne pousse les cris que quand le chef de l'Etat monte à bord. Les mêmes honneurs sont rendus à son départ. Les honneurs rendus aux ministres, amiraux, officiers, etc., sont fixés par des règlements spéciaux.

Honneur à la terre. — Tout navire étranger salue la terre de vingt et un coups de canon, si le salut peut lui être rendu.

Honneurs funèbres. — Les honneurs funèbres, variables selon le grade, comprennent des coups de canon espacés d'heure en heure, la mise en pantenne des vergues, la mise en berne des pavillons, et, lors du débarquement ou de l'immersion du corps, des salves de mousqueterie et un salut au canon. La mort du chef d'Etat donne lieu à des honneurs funèbres spéciaux : vergues en pantenne, pavillons en berne, coups de canon d'heure en heure.

Honneur (LÉGION D'). V. LÉGION.

Honneur (MÉDAILLES D'). V. MÉDAILLE.

Honneur (L'), pièce en quatre actes, de Suderman, traduction de Rémon et Valentin (théâtre Antoine, 1901). Une famille d'ouvriers pauvres, la famille Heinecke, s'accommode des libéralités de l'industriel Muhlingk, même quand il lui est révélé que ces largesses sont dues au fait que la plus jeune des filles d'Heinecke est la maîtresse du fils Muhlingk. Par cette peinture satirique des mœurs populaires allemandes, l'auteur semble avoir voulu démontrer que l'honneur n'est souvent qu'un mot, et que chacun l'entend à sa manière.

Honneur et l'Argent (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Ponsard (Odéon, 1853). Pour payer les dettes de son père défunt, un jeune homme, Georges, dépense tout son avoir, et se trouve réduit à la misère. Aussitôt tout le monde l'abandonne, y compris sa fiancée Laure, qui épouse un agent de change. Cependant Georges, par son travail, refait sa fortune ; il épouse finalement Lucile, sœur de Laure, tandis que le mari de celle-ci fait faillite. La portée morale de cette pièce est très supérieure à sa valeur littéraire.

***HONNIR** [*nir*] v. tr. (anc. haut allem. *haunjan ;* allem. mod. *hœhnen*). Blâmer quelqu'un en lui faisant honte : *Ce qui fait admirer l'homme fait* HONNIR *la femme.* (Th. Gautier.) || Couvrir de honte, déshonorer :

Quoi ! ne tient-il qu'à *honnir* des familles.
LA FONTAINE.

— ***Honni, e,*** part. pass. du verbe *Honnir.*

— ALLUS. HIST. **Honni soit qui mal y pense,** Devise de l'ordre de la Jarretière. V. JARRETIÈRE (*ordre de la*).

— SYN. **Honnir, bafouer, conspuer,** etc. V. BAFOUER.

***HONNISSEMENT** [*man*] n. m. Action de honnir. (Vx.)

***HONNISSEUR** [*seur*] n. m. Qui honnit. (Vx.)

HONNORAT (Simon-Jules), lexicographe et naturaliste français, né à Allos (Basses-Alpes) en 1783, mort à Digne en 1852. Docteur en médecine, il alla se fixer à Digne en 1815. Ardent royaliste, il combattit en 1815 dans l'armée du duc d'Augoulême. Il a publié : *Mémoire sur les plantes du Dauphiné ; Catalogue des insectes de Provence. Dictionnaire provençal-français ou Dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne* (1846) ; *Vocabulaire français-provençal* (1849).

HONNORAT (André), homme politique français, né et m. à Paris (1868-1950). Publiciste, il fut élu député des Basses-Alpes en 1910 et sénateur du même département en 1921. Il appartient au groupe de l'Union républicaine. Il fut ministre de l'instruction publique en 1920 dans les cabinets Millerand et Leygues. C'est à lui qu'est due l'initiative de la Cité universitaire de Paris et la création de l'heure d'été. V. HEURE.

HONNSCHAFTEN (SIEBEN-), commune rurale allemande (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf, cercle d'Essen) ; 6.200 hab.

HONOLULU, ville et port de l'île d'Oahu, capitale de l'archipel américain des Hawaii, sur l'océan Pacifique ; 200.158 hab. Bâtie dans une plaine d'alluvions, au milieu d'arbres tropicaux, sous un climat merveilleusement égal, mais trop humide en hiver, cette ancienne capitale du royaume d'Hawaii, jadis simple port de relâche pour les baleiniers, est devenue un des ports les plus importants du Pacifique central, et de physionomie européenne. Sucreries. Commerce considérable de denrées agricoles, bois, café, sucre brut, tabac.

HONORABILITÉ n. f. Qualité d'une personne honorable : *L'oisiveté est une des causes destructrices de l'*HONORABILITÉ *des femmes.* (Mme Romieu.)

HONORABLE adj. (lat. *honorabilis ;* de *honor,* honneur). Qui est digne de considération, d'estime : *Société* HONORABLE. *Personne* HONORABLE *et honorée. Famille* HONORABLE. || Qui vit noblement, grandement : *C'est un homme fort* HONORABLE. || Ce qui fait honneur, attire de l'honneur et du respect : *Action, Vie, Caractère* HONORABLE. *La condition des comédiens était infâme chez les Romains, et* HONORABLE *chez les Grecs.* (La Bruyère.)

— Convenable, suffisant : *Fortune* HONORABLE.

— Qualification de politesse que les membres d'une assemblée se donnent l'un à l'autre : *Mon* HONORABLE *collègue. L'*HONORABLE *préopinant.* || En Angleterre, Qualification qui précède certains noms. (V. la partie *encycl.*) || *Honorable homme,* Titre que prenaient autrefois les notables bourgeois.

— Blas. Se dit des pièces qui ont été établies le plus anciennement par les hérauts d'armes, et qui peuvent couvrir un tiers de la superficie de l'écu. (V. la planche BLASON.)

— *Amende honorable.* V. AMENDE.

— *Substantiv.* et fam. : *Un* HONORABLE.

— ENCYCL. En Angleterre, la qualification d'*honorable* (*honourable*) précède le nom des fils de vicomtes ou barons, de divers magistrats ou fonctionnaires, des membres de la Chambre des communes. (Le titre de *right honourable* s'applique aux comtes, vicomtes, barons, lords-maires, etc. ; celui de *most honourable* aux marquis, etc.)

HONORABLEMENT [*man*] adv. D'une manière honorable, aux divers sens de ce mot.

HONORAIRE [*rèr'*] adj. (lat. *honorarius*). Se dit de celui qui n'exerçant plus une fonction en conserve le titre et les prérogatives honorifiques : *Professeur, Conseiller, Notaire* HONORAIRE. || Qui porte un titre honorifique, sans fonctions : *Membre* HONORAIRE *d'une Société. Chanoine* HONORAIRE. V. MEMBRE.

— Dr. rom. *Droit honoraire,* Droit qui s'était formé par les édits des magistrats judiciaires : préteurs et édiles curules à Rome, propréteurs et proconsuls en province, et qui, se développant parallèlement au droit civil, avait sur beaucoup de points complété ou corrigé ce dernier.

— N. et adj. S'est dit d'un degré qui s'accordait dans l'ancienne Académie des sciences : *Un académicien* HONORAIRE. *Un* HONORAIRE.

— *Substantiv.* et au masc. Rétribution des personnes exerçant des professions libérales : *L'*HONORAIRE *d'un prêtre.* — S'emploie surtout au plur. : *Les* HONORAIRES *d'un médecin, d'un avocat.* || Syn. de APPOINTEMENTS, etc. V. APPOINTEMENT.

HONORARIAT [*ri-a*] n. m. (de *honoraire*). Titre accordé, lors de leur mise à la retraite, à des fonctionnaires qui ont loyalement exercé leurs fonctions : *Briguer l'*HONORARIAT.

— ENCYCL. Dr. Sous l'ancienne monarchie, l'*honorariat* constituait un véritable privilège. Les magistrats auxquels le roi l'accordait continuaient à jouir de l'exemption de beaucoup de charges et d'impôts. Cette prérogative disparut en 1789 ; mais un décret du 2 octobre 1807 disposa que les magistrats infirmes seraient admis à prendre leur retraite, tout en conservant leurs titre, rang et prérogatives honorifiques. Depuis lors, l'honorariat a été étendu aux fonctionnaires d'un grand nombre d'administrations, et même aux officiers. Il peut aussi être accordé aux notaires ayant exercé pendant vingt ans, aux greffiers et aux avoués. Grâce à cette prérogative, les fonctionnaires méritants restent attachés à l'administration dont ils faisaient partie, et prennent rang immédiatement après leurs collègues de même rang restés en activité.

— Art milit. La concession de l'*honorariat* dans l'armée date de la loi du 24 avril 1916. Elle est attribuée aux officiers de réserve pour leur conserver le titre honorifique d'officier, après cessation de leurs obligations militaires ou de leurs fonctions d'officiers. L'ancien officier de l'active pourvu dans les réserves d'un grade supérieur peut également recevoir l'honorariat de ce dernier grade. L'admission à l'honorariat est prononcée par le ministre de la guerre.

HONORAT (saint), archevêque d'Arles, né dans la Gaule Belgique vers 350, mort en 429. Après un séjour en Orient, il vint se fixer dans les îles de Lérins, où il fonda un célèbre monastère dans l'île qui, depuis, porte son nom : *Saint-Honorat.* Il le gouverna pendant seize ans, puis il devint archevêque d'Arles (426). — Fête le 16 janvier.

HONOR-DE-COS (L'), comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 10 kil. de Montauban ; 1.130 hab. Minoteries.

HONORÉ ou **HONORAT** (saint), évêque d'Amiens, dans la seconde moitié du VIe siècle. Né à Port, en Ponthieu, il fut évêque trente ans. C'est le patron des boulangers. — Fête le 16 mai.

HONORÉ d'Autun, écrivain ecclésiastique du XIIe siècle. Sa vie est inconnue et sa personnalité demeure énigmatique. On lui doit de nombreux ouvrages : un *Elucidarium,* sorte de somme théologique ; une *Image du monde,* encyclopédie latine des connaissances de son temps ; un *Eucharisticum,* sur le corps du Seigneur ; des *Lumières de l'Eglise,* sur les écrivains ecclésiastiques.

HONORÉ Ier, prince de Monaco, mort en 1581. Son père, Lucien, avait été assassiné par B. Doria. Comme son oncle Augustin, qui lui laissa le pouvoir en 1531, il prit parti pour Charles-Quint ; il se distingua à La Goulette, à Tunis et à Lépante. Il eut pour successeur son fils Charles II ; — **Honoré II,** petit-fils de Charles II, né en 1599, mort en 1662, succéda, en 1604, à son père Hercule. Pair de France, duc de Valentinois, resta fidèle à l'alliance française ; — Camille-Léonor **Honoré III,** né en 1720, mort en 1780, succéda en 1731 à sa mère Louise-Hippolyte, combattit à Rocoux (1746), et à Lawfeld (1747), épousa Marie-Catherine de Brignoles (1747), nièce d'un doge de Gênes ; — Charles-Maurice-Anne **Honoré IV,** né en 1758, mort en 1819, fut dépossédé par la France en 1793 ; — Gabriel **Honoré V,** né en 1778, mort en 1841. Fait pair de France par Louis XVIII, il devint prince de Monaco en 1814, subit, en 1815, l'occupation anglaise, et recouvra sa principauté sous le protectorat de la Sardaigne.

HONORER [*ré*] v. tr. (lat. *honorare*). Rendre honneur et respect à : HONORER *les dieux. Partout on* HONORE *l'habit et non l'homme.* (Chateaubriand.) || Avoir beaucoup d'estime : *Contentez-vous de l'*HONORER *sans la connaître et, quand vous la connaîtrez, vous l'*HONOREREZ *bien davantage.* (Pascal.) || Faire honneur à : *Une belle mort* HONORE *toute la vie.* (Prov. ital.) || Donner un caractère honorable à une chose : *Il prenait à tâche d'*HONORER *le seul nécessaire, par un retranchement effectif de toutes les superfluités.* (Bossuet.)

— Formule de politesse : *J'*HONORE *de tout mon cœur madame votre sœur.* (Bossuet.) || *Honorer quelqu'un de,* Le gratifier de quelque chose qui fait honneur : HONORER QUELQU'UN DE *distinctions particulières ;* et *par extens.* Accorder une distinction, une faveur : HONORER *une réunion* DE *sa présence.*

— Comm. Accepter et payer avant la remise des fonds : *S'il vous revient un de mes billets impayés, je vous prie de l'*HONORER. || Payer quelqu'un de ce qui lui est dû : HONORER *son médecin.* (Rare.)

— ***Honoré, e,*** part. pass. du verbe *Honorer.* Qualificatif que se donnent des personnes d'une même profession : *Mon cher et* HONORÉ *collègue.*

— *Substantiv.* et au fém. Se dit, dans le commerce, d'une lettre reçue : *Par votre* HONORÉE *de tel jour.*

— ***S'honorer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'attirer de l'honneur, de la considération : *Il s'*HONORE *en agissant avec une telle générosité.* || Se faire un honneur de : *Il s'*HONORE *par sa fidélité à son roi.* (A. France.)

— Avec réciprocité, Se manifester mutuellement de l'estime : *Ils* SE SONT *toujours* HONORÉS *l'un l'autre.*

— SYN. **Honorer, adorer, révérer,** V. ADORER.

honores (ad), loc. lat. V. AD HONORES.

HONORIA (Justa Grata), princesse romaine, née à Ravenne en 417, morte après 453. Fille de l'empereur

Constance III et de Placidie, elle fut reléguée à Constantinople, à cause de son inconduite, jusqu'à la mort de Théodose. Elle offrit sa main à Attila, en lui disant de réclamer pour dot la moitié de l'Empire. Mais l'empereur refusa, et Honoria fut mariée à un homme obscur, puis jetée dans un couvent, où elle finit ses jours.

HONORIADE ou **HONORIE**. Géogr. anc. Province de l'empire d'Orient (diocèse de Pont), formée de la Bithynie orientale et de la Paphlagonie occidentale. Réunie en 535 par Justinien à la Paphlagonie. Ch.-lieu *Claudiopolis*.

HONORIAQUES (lat. *Honoriaci*), peuplade barbare incorporée dans l'armée romaine du temps de Constantin, et qui la trahit après l'avoir aidée contre les Goths, les Vandales et les Alains en Espagne.

HONORIFIQUE [*fik'*] adj. (lat. *honorificus*). Qui procure des honneurs, des respects (par opposition aux avantages matériels) : *Distinctions purement* HONORIFIQUES.
— Féod. *Droits honorifiques*, Droits à certains privilèges, appelés aussi *honneurs* (v. ce mot).

HONORIFIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière honorifique. (Peu us.)

HONORINE (sainte), vierge, martyrisée à Gravillle-Sainte-Honorine vers la fin du IIIe siècle. Ses reliques furent transférées en 898 à Conflans-Sainte-Honorine. — Fête le 27 février.

honoris causa (mots lat. signif. *Pour l'honneur*). Se dit de grades conférés à titre honorifique et sans examen à des personnages de distinction, nationaux ou étrangers : *Etre docteur* HONORIS CAUSA *de l'Université de Paris*.

HONORIUS (Flavius Augustus), empereur d'Occident, né à Constantinople en 384, mort à Ravenne en 423. Fils de Théodose, à onze ans il fut empereur en Occident, tandis que son frère Arcadius régnait en Orient. Durant sa minorité, il laissa la réalité du pouvoir à Stilicon, qui battit les Wisigoths à Polentia en 402, et les Goths à Fésules en 406. Mais le reste de l'empire était la proie des Barbares. Des usurpateurs surgirent en Grande-Bretagne et s'emparèrent d'une partie de la Gaule, tandis que l'indécis empereur s'enfermait dans une honteuse inaction. Jouet perpétuel des intrigants, il fit périr Stilicon et les parents de celui-ci (408). Alaric vint saccager Rome, et donna le titre d'empereur à Attale, sa créature. Honorius acheva obscurément, à Ravenne, sa triste carrière, publiant une multitude d'ordonnances qui renouvelaient presque toutes les anciennes lois.

HONORIUS Ier, pape, élu en 625, mort en 638. Fils du consul Petronius, il soutint Adoloard, roi des Lombards, contre la révolte de son fils Arioald, restaura et décora des églises de Rome. Ses efforts pour apaiser les querelles entre catholiques et monothélites l'ont fait accuser à tort de monothélisme.

HONORIUS II, antipape de 1061 à 1064, mort en 1072. Né à Vérone, il se nommait *Cadalus* et était évêque de Parme. La faction germanique l'opposa au pape Alexandre II, élu en 1061, sous l'influence du moine Hildebrand. Cadalus, élu à Bâle, s'empara de Rome à main armée (1062). Abandonné par les princes allemands, il fut déposé au concile de Mantoue (1064) et mourut dans l'obscurité.

HONORIUS II (Lamberto), pape, élu en 1124, mort en 1130. Né à Fagnano, cardinal-évêque d'Ostie, il avait, sous Calixte II, négocié le concordat de Worms (1122). A la mort de Calixte, le cardinal Thibaut fut élu pape ; mais la faction des Frangipani proclama, au milieu d'une sédition, l'évêque d'Ostie, qui prit le nom de « Honorius ». Thibaut se démit aussitôt, et Honorius se soumit à une nouvelle élection. Il eut une action déterminante sur l'élection de Lothaire à l'Empire (1125), fut obligé de donner (1128) à Roger, comte normand de Sicile, l'investiture de l'Italie méridionale, et institua (1130) l'ordre militaire de Saint-Lazare.

HONORIUS III (Cencio SAVELLI), pape, élu en 1216, mort en 1227. Il était né à Rome. Successeur d'Innocent III, qui l'avait nommé cardinal, il continua son œuvre. Il soutint le roi d'Angleterre, Jean, contre Louis, fils de Philippe Auguste, et approuva l'ordre naissant de Saint-Dominique (1216) et celui de Saint-François-d'Assise. En 1226, il convoqua un concile à Paris, qui condamna les albigeois, suscita contre eux Louis VIII, et couronna Frédéric II empereur du Saint-Empire.

HONORIUS IV (Jacques SAVELLI), pape, élu en 1285, mort en 1287. Il était Romain, et petit-neveu d'Honorius III. Il soutint, dans le royaume de Naples, le parti français, mais ne put faire rendre la liberté au roi Charles II. Il ne put empêcher que fût consommée par l'empereur de Constantinople, Andronic, et après le synode de 1285, la rupture de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine.

honos alit artes, maxime de Cicéron (*Tusculanes*, I, II, IV) signifiant : *L'honneur nourrit les arts*, au sens que les littérateurs, les artistes sont payés de leurs efforts par la considération qui les entoure.

HONT, HONTE, estuaire de l'Escaut, dans la province néerlandaise de Zélande, entre le continent au S., les îles de Zuid-Beverland et Walcheren au N., finissant dans la mer du Nord à Flessingue. (Le commerce d'Anvers passe par le Hont, seule embouchure de l'Escaut depuis la fermeture de « l'Escaut oriental » par le viaduc de Bergop-Zoom.)

HONT ou **NAGY-HONT**, ancien comitat hongrois de la Slovaquie ; ch.-lieu *Ipoli-Sagh*. (A fait retour à la Hongrie en 1938.)

***HONTE** n. f. (german. *haunita*). Déshonneur, opprobre, ignominie, humiliation : *Il est la* HONTE *des siens. Se plaindre est une* HONTE. (Corneille.) || Confusion, trouble, sentiment pénible venant de la crainte du déshonneur, humiliation venant d'un manquement commis : *Avoir* HONTE *de sa conduite. La sagesse n'a point de* HONTE *de paraître enjouée.* (Fénelon.) *Il y a une espèce de* HONTE *d'être heureux, en face de certaines misères.* (La Bruyère.) || Modestie, réserve : *La pudeur est une sorte de* HONTE *honnête.* (Boissonade.) *La* HONTE *est la retenue d'une fille honnête.* (Bossuet.)
— Elliptiquem. *Honte !* Faisons honte : HONTE *à ceux qui...*
— Loc. DIV. *C'est une honte, C'est grand'honte*, C'est honteux, cela excite l'indignation. || *A la honte de*, Ce qui fait honte à ; pour faire honte à : *J'avoue* À MA HONTE *que...* || *Fausse honte, Mauvaise honte*, Honte mal entendue, qui pousse à rougir de ce qui n'est nullement honteux, et même parfois de ce qui est louable : *Ce n'est pas le vrai honneur, c'est une* MAUVAISE HONTE *qui le retient.* (Fénelon.) || *Courte honte*, Humiliation qui ne se fait pas attendre ; insuccès complet : *S'en revenir avec sa* COURTE HONTE. V. Loc. prov. || *Ne pouvoir digérer sa honte*, Rester confus et désolé. || *Perdre, Mettre bas la honte, toute honte, Avoir toute honte bue*, Etre sans pudeur, être insensible au déshonneur. || *Faire honte à*, Etre un sujet de honte pour : *Enfant qui* FAIT HONTE *à ses parents.* — Poétiq. Effacer, surpasser :

La blancheur de ses bras *faisait honte à* l'albâtre.
LA FONTAINE.

— *Faire honte de*, Reprocher, faire rougir de : FAIRE HONTE *à quelqu'un* DE *sa paresse.*
— Loc. prov. **En être pour sa courte honte, Revenir, S'en retourner avec sa courte honte**, Rester, revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus, un échec.
— ALLUS. LITTÉR. :

Le crime fait la *honte*, et non pas l'échafaud,

vers de Th. Corneille. V. ÉCHAFAUD.
— SYN. **Honte, déshonneur, ignominie**, etc. V. DÉSHONNEUR. || **Honte, confusion.** V. CONFUSION.
— **Honte, pudeur.** La *honte* naît de la conscience de notre indignité ou de notre faiblesse, et se rattache à la fois au présent et au passé ; la *pudeur* naît de la simple appréhension, de la crainte de manquer, dans nos paroles ou dans nos actes, à l'honnêteté, aux bienséances, à la décence.

HONTENISSE, ville des Pays-Bas (Zélande, arrond. de Hulst), sur le *Hont ;* 5.300 hab.

***HONTEUSEMENT** [*ze-man*] adv. D'une manière honteuse.

***HONTEUX** [*teû*], **EUSE** adj. Qui éprouve de la honte, de la confusion : HONTEUX *de sa conduite.*

Honteux de rabaisser par cet indigne usage...
RACINE.

|| Timide, embarrassé : *Jeune fille* HONTEUSE. || Qui n'ose avouer publiquement une opinion qu'il professe secrètement : *Sociniens* HONTEUX. (D'Alembert.)
— Qui cause de la honte, du déshonneur : *Conduite* HONTEUSE. *Fuite* HONTEUSE. *Procédés, Moyens* HONTEUX.
— Qui se cache, ne se montre, ne s'avoue pas : *Un pauvre* HONTEUX. || *Parties honteuses*, Que l'on cache, Les organes de la génération. — *Maladies honteuses*, Maladies qui attaquent les organes « honteux », Maladie cachée, inavouée.
— Fam. *Morceau honteux*, Morceau qui reste le dernier sur le plat.
— *Substantiv.* Personne honteuse, timide.
— Loc. prov. **Il n'y a que les honteux qui perdent**, Les gens timides sont toujours mal partagés. || **Jamais honteux n'eut belle amie**, En amour, il est bon d'être entreprenant.
— *Nerfs honteux, Artères honteuses.* Anat. V. la partie *encycl.*
— ENCYCL. Anat. *Nerf honteux interne.* Ce nerf naît du plexus sacré et se divise en deux branches : une inférieure pour le périnée, une supérieure pour la verge chez l'homme et le clitoris chez la femme. || *Artères honteuses.* Ces artères sont au nombre de trois : l'*artère honteuse externe supérieure*, l'*artère honteuse externe inférieure*, et l'*artère honteuse interne.* Elles irriguent le périnée et les régions voisines.

HONTHEIM (Johann Nikolaus VON), connu aussi sous le pseudonyme de *Justinus Febronius*, historien allemand, né à Trèves en 1701, mort à Montquintin (Luxembourg) en 1790. Il étudia le droit à Louvain et à Leyde, professa le droit dans sa ville natale et devint suffragant de l'archevêché de Trèves. Il fit paraître ensuite sous son pseudonyme : *De statu Ecclesiæ et legitima potestate romani pontificis liber singularis* (1763), où il attaque le pouvoir temporel des papes. Découvert, Hontheim fut obligé de se rétracter. Rétractation simulée, comme le prouve son livre : *Febronii commentarius in suam retractationem* (1781). Le *fébronianisme* eut une grosse influence en Allemagne en tant que conception des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il était favorable à la conception des Eglises nationales, et s'apparentait d'un côté au gallicanisme, de l'autre au joséphinisme.

HONTHORST (Gérard), peintre flamand, né et mort à Utrecht (1590-1656), surnommé **Gérard de la Nuit** (*Gherardo dalla Notti*), à cause des effets de nuit où il excella. Après avoir étudié à l'atelier d'Abraham Bloemaert, il demeura quelques années à Rome, puis il passa en Angleterre, où, sur la demande de Charles Ier, il peignit divers tableaux d'histoire, des portraits. On cite, parmi ses toiles, une *Décollation de saint Jean-Baptiste* et un *Jésus devant Pilate.* Le musée du Louvre possède de lui quatre tableaux d'histoire et deux portraits. On admire aussi un *Saint Sébastien* à la cathédrale de Gand, un *Couronnement d'épines* au musée de Bruxelles, *l'Enfant prodigue* à Munich. — Son frère, GUILLAUME, né et mort à Utrecht (1604-1666), excella dans le portrait, et fut en grande faveur à la cour de Berlin vers 1660.

HONVEDS n. m. pl. (mot hongr. signif. *défenseurs de la patrie*). Terme qui désigna, en 1848, les Hongrois organisés militairement avec l'autorisation de la couronne pour la défense du pays magyar contre les révoltes des Slaves et des Valaques. (Quand la Hongrie entreprit de se détacher de l'Autriche, les honveds constituèrent l'armée révolutionnaire. Lors de l'établissement du service militaire obligatoire, le nom de honveds a été repris [en 1867] pour désigner l'armée territoriale de la Hongrie.)

HOOCH ou **HOOGH** ou **HOOGHE** (Pieter DE), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1629, mort à Amsterdam après 1677. Il travailla à Amsterdam probablement sous la direction de Berchem, s'établit à Delft en 1653, fut inscrit l'année suivante à la gilde des peintres, s'y maria avec Jannette Van der Burch et y peignit ses plus belles œuvres. Mais, sa femme étant morte en 1666, Pieter de Hooch partit peu après pour Amsterdam. Plus encore que son confrère Vermeer de Delft, Pieter de Hooch a recherché les effets de lumière, mais son dessin est plus sommaire. Citons parmi ses œuvres : *le Cellier* (1658 ; Amsterdam) ; *les Joueurs de cartes* (palais de Buckingham) ; *la Cour avec un berceau de verdure* (1663 ; coll. Strafford) ; *la Femme épluchant des pommes de terre* (1665 ; coll. Wallace) ; et au Louvre *les Amoureux*, et *la Mère et l'enfant.*

HOOCH (Romeyn DE), peintre et graveur hollandais, né à La Haye en 1645 ou 1646, mort à Haarlem en 1708. Appelé à Paris par Van der Meulen, il grava d'après lui *l'Entrée de Louis XIV à Dunkerque en 1646.*

HOOD (Samuel, vicomte), amiral anglais, né à Butleigh (Somersetshire) en 1724, mort à Bath en 1816. Il subit plusieurs échecs pendant la campagne d'Amérique, mais obtint d'éclatants succès en 1782, et fit prisonnier le comte de Grasse. Mis en 1793 à la tête d'une flotte nombreuse, il s'empara de Toulon, mais essaya vainement de conquérir la Corse. — ALEXANDER, frère du précédent. V. BRIDPORT.

HOOD (Thomas), poète humoriste anglais, né et mort à Londres (1799-1845). Il fut lié avec Charles Lamb, Th. de Quincey et W. Hazlitt. Il publia : *Odes et Adresses aux gens de qualité* (1825). Ses plus célèbres poésies sont : *le Songe d'Eugène Aram* (1829) ; *Miss Kilmansegg* (1841) ; *la Chanson de la chemise* (1843) ; *le Pont des soupirs* (1845). Hood était frappé par le côté ridicule des choses, mais sa nature restait poétique et son esprit bienveillant.

HOODIE [*ou-dî*] n. f. Genre d'asclépiadacées, comprenant des plantes grasses, à grandes fleurs souvent solitaires, originaires de l'Afrique australe, et dont on cultive quelques espèces.

HOOFT (Pieter Corneliszoon), historien et poète hollandais, né à Amsterdam en 1581, mort à Rotterdam en 1647. Ses principaux écrits historiques sont : *Vie d'Henri IV de France* (1626) ; *Histoire des Pays-Bas depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la mort du prince d'Orange* (1642) ; *Histoire des Médicis* (1649). Citons, parmi ses œuvres littéraires, tragédies ou poèmes : *Achille et Polyxène* (1614) ; *Thérèse et Ariane* (1614) ; *le Jugement de Pâris* (1617) ; *Poèmes* (1636).

HOOGEVEEN, ville des Pays-Bas (Drenthe, arrond. d'Assen) ; 13.300 hab. Tourbières ; distilleries.

HOOGVELD (*Haut pays*), haute région centrale du Transvaal, dont les eaux coulent vers l'océan Atlantique par le Vaal et vers l'océan Indien par l'Oliphant et le Limpopo. Là se trouvent les mines d'or du Rand.

HOOGEZAND, ville des Pays-Bas (Groningue, arrond. de Groningue) ; 11.500 hab. Papeterie, genièvre, sirops.

HOOGHLY. V. HUGLI.

HOOGLEDE, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Roulers), dans la plaine de Flandre ; 4.560 hab. Fabriques d'huile, de chicorée, de toiles, de bascules ; tanneries, briqueterie ; brasseries. Victoire de Pichegru sur Clerfait (10 et 13 juin 1794).

HOOGSTRAETEN, auj. **Hoogstraten**, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Turnhout), sur la Marck, affl. de la Meuse, en Campine, près de la frontière néerlandaise ; 2.995 hab. Hôtel de ville, béguinage, église, très intéressants. Pâturages, bruyères et sapinières. Fabriques de chicorée, de cigares, de chaises, de poteries ; commerce de bois.

HOOGSTRAETEN (Jacques VAN), écrivain polémiste de l'ordre de Saint-Dominique, né à *Hoogstraeten*, près de Bréda (Hollande), mort à Cologne en 1527. Prieur des dominicains de Cologne, il fut un des premiers et des plus ardents adversaires des réformateurs. Il entama avec l'humaniste Reuchlin une polémique qui donna lieu à la publication du célèbre pamphlet intitulé : *Epistolæ obscurorum virorum.* De ses ouvrages, le principal est un *Traité de la foi et des œuvres contre Luther* (1526).

HOOGSTRAETEN (Samuel VAN), peintre et littérateur hollandais, né et mort à Dordrecht (1627-1678). On a de lui un grand nombre de tableaux d'histoire, de portraits, de paysages, des natures mortes. Cet artiste a laissé une *Relation* de son voyage en Italie, et un *Traité sur la peinture.* — Son frère, Jean **Hoogstraeten**, s'adonna également à la peinture, devint membre de l'académie des beaux-arts de Dordrecht (1649), et mourut à Vienne en 1654.

HOOK [*houk*] n. m. (mot angl.). Boxe. Coup en crochet.

HOOK (James), organiste et compositeur anglais, né à Norwich en 1746, mort à Boulogne en 1827. Il n'écrivit pas moins de *deux mille* morceaux de tout genre et un assez grand nombre d'opéras : *Didon ; Apollon et Daphné ; la Dame du manoir ; Jacques de Newbury ; Wilmore Castle ; le Siège de Saint-Quentin ;* etc.

HOOK (Théodore Edward), littérateur et publiciste anglais, né à Londres en 1788, mort en 1841. Il se fit connaître par des farces et des opérettes. Il devint receveur général de l'île Maurice (1812). Il revint en 1818 et se signala par la publication de *John Bull*, journal tory (1820), où il attaquait vivement la reine Caroline. En 1836, il devint éditeur du *New Monthly Magazine.* Il publia un grand nombre de romans dont *Paroles et Actes* (1824-1828) ; *Gilbert Gurney* (1836) ; *Jack Brag* (1837) ; et de pièces de théâtre. Ses chansons politiques, publiées dans *John Bull*, ont une réelle valeur.

HOOK (James Clarke), peintre anglais, né à Londres en 1819, mort à Churt (Surrey) en 1907. Un grand nombre de ses tableaux retracent des épisodes tirés de l'histoire d'Italie, ou des scènes empruntées à Shakespeare. Vers 1860, il s'appliqua à l'étude des scènes populaires de la vie anglaise. Parmi ses œuvres, citons : *le Garçon du berger ; les Epines dans la route ; le Bonsoir du pêcheur ; le Départ pour le phare.*

HOOKE (Robert), mathématicien, astronome et mécanicien anglais, né dans l'île de Wight en 1635, mort à Londres en 1703. Il devint professeur de géométrie et de mécanique à Londres, et secrétaire de la Société royale. Il disputa à Huygens l'invention de l'horloge à pendule et du ressort spiral ; à Newton, la loi de la gravitation universelle ; etc. On lui doit l'invention de l'octant (1674), et quantité d'instruments (barométrographe, arithmographe, micromètre, pluviomètre, etc.). On a de lui : *Méthode pour mesurer la terre* (1665) ; *Micrographie ou Description physiologique des plus petits corps* (1667) ; *Traité des héliioscopes* (1676) ; etc.

Hooke (JOINT DE), nom donné au joint de Cardan dans les pays de langue anglaise. En fait, c'est Cardan qui inventa cette disposition, un siècle avant que Hooke n'ait

eu l'idée de l'appliquer aux transmissions de mouvement. V. CARDAN.

Hooke (LOI DE). *Résistance des matériaux.* Si les forces extérieures appliquées à un prisme ne dépassent pas une certaine limite, leur effet cesse dès qu'elles cessent d'agir, et le corps reprend sa forme primitive en vertu de son élasticité. Les déformations sont élastiques et sont proportionnelles à l'intensité des forces appliquées.

Ainsi, pour un prisme soumis à une traction simple, on a la relation $i = \frac{R}{E}$ entre i, allongement par unité de longueur; R, charge du corps par unité de surface; E, module d'élasticité longitudinale de la matière constituant le solide.

HOOKER (MONT), sommet des Rocheuses (Dominion canadien), à la frontière de la Colombie britannique et de l'Alberta dont les eaux grossissent les sources du Columbia et de l'Athabaska. Alt., 4.175 m.

HOOKER (Richard), théologien anglais, né près d'Exeter vers 1554, mort à Bishopsbourne (Kent) en 1600. D'humble naissance, mais bien doué, il entre dans les ordres en 1581 et devient prédicateur au temple (1584). C'est dans le calme d'une cure de campagne qu'il compose *les Lois de la politique ecclésiastique* (publiées de 1594 à 1662), véritable « Somme théologique » de l'Eglise d'Angleterre, dont il loue l'esprit de compromis.

HOOKER (sir *William* Jackson), botaniste anglais, né à Exeter (Devonshire) en 1785, mort à Kew en 1865. Il fut professeur de botanique à Glasgow (1815), et directeur du jardin royal de Kew (1839). Parmi ses plus importantes publications, citons : *Muscologia britannica* (avec Taylor; 1818-1836); *Musci exotici* (1818); *Exotic flora* (1823-1827); *Icones filicum* (avec Greville; 1829-1831); *Flore d'Angleterre* (1830-1842); *Species filicum* (1846-1853); *Centuries d'orchidées* (1851-1867); *les Fougères d'Angleterre* (1861). Il a fondé divers journaux : *Botanical Magazine, Botanical Miscellany, Journal of botany.* Il était membre de la Société royale de Londres, et correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1856).

HOOKER (sir *Joseph* Dalton), botaniste anglais, fils du précédent, né à Halesworth en 1817, mort à Sunningdale, près de Londres, en 1911. Il fit partie de l'expédition de Ross au pôle antarctique, explora l'Inde, l'Himalaya et le Tibet, et devint directeur des jardins et de l'herbier de Kew (1865). Il s'est acquis une renommée universelle par ses travaux de botanique systématique, et surtout par sa remarquable classification des plantes établie, en collaboration avec G. Bentham, sous le titre de : *Genera plantarum ad exemplaria imprimis in herbariis Kewensibus servata definita* (1862-1883). Parmi ses autres publications, on peut citer : *les Rhododendrons de l'Himalaya* (1849); *Origine et Développement de l'urne des népenthes* (1859); *les Plantes insectivores et carnivores* (avec Gray; 1874); *Flore de l'Inde anglaise* (1872-1890). Président de la Société royale de Londres, il avait été nommé (1866) membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, puis (1900) associé étranger.

HOOKER (Joseph), général américain, né à Old-Hadley (Massachusetts) en 1815, mort à New-York en 1879. Il se distingua dans presque toutes les grandes batailles livrées en Virginie. Ses hommes l'avaient surnommé *Fighting Joe* [*Joseph le Batailleur*]. En 1863, il fut nommé commandant en chef de l'armée du Potomac, mais il perdit la bataille de Chancellorsville. Remplacé par le général Meade, il contribua plus que personne à la victoire de Chattanooga. Jusqu'en 1868, il fut gouverneur militaire de divers Etats.

HOOKÉRIE n. f. Bot. Genre de mousses hookeriacées.

HOOKÉRIÉES [*ri-é*] n. f. pl. Tribu de mousses ayant pour type le genre *hookérie* et caractérisée par une coiffe campanulée laciniée, une urne terminale.

HOOREBEKE-SAINTE-MARIE, auj. **Sint-Maria-Horebeke,** commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Audenarde); 1.700 hab. Brasseries. Tissages.

HOORN, ville des Pays-Bas (Nord-Hollande), sur une baie du Zuyderzée; 11.500 hab. Hôtel de ville de 1615. Ville autrefois importante; grand commerce de fromages, dits « de Hollande ».

HOOVER (Herbert Charles), homme d'Etat américain, né à West-Branch (Iowa) en 1874. Issu d'une famille de fermiers quakers transportée sur la côte californienne, il entra en 1891 à l'université de Stanford et en sortit en 1895 avec le diplôme d'ingénieur des mines. Après son mariage, il alla pendant seize années (1897-1913) exercer son métier dans diverses villes américaines et dans plusieurs pays étrangers : au Canada, en Australie, en Chine, au Mexique, en Afrique du Sud, etc. Pendant la Grande Guerre, il organisa successivement le retour dans leur pays de plus de cent mille de ses compatriotes, surpris comme lui par la Guerre au cours d'un voyage en Europe; puis le ravitaillement, dont il fut chargé, des régions envahies de la Belgique et de la France; enfin, après l'intervention américaine (oct. 1917), le ravitaillement des Etats-Unis eux-mêmes, auquel il fut préposé avec le titre de directeur général des vivres. Après la paix, sa compétence en cette matière fit encore recourir à ses services dans plusieurs Etats européens (Pologne et Roumanie notamment) menacés de famine. Lors des élections présidentielles de 1920, son nom avait déjà été mis en avant par le parti républicain; après celles de 1924, il reçut du président Harding le ministère du commerce, et, pendant quatre ans, s'y révéla de nouveau administrateur hors de pair. Il fut, en 1929, nommé, par les républicains, président des Etats-Unis, mais fut battu en 1932-33. V. *Supplément.*

Hoover. — Cl. Keystone.

HOOVERIA, petite planète, N° 932, découverte en 1920.

***HOP!** interj. (de l'anc. verbe *hoper*, sauter, bondir). Sert à stimuler ou à faire sauter.

HOPE (Thomas-Charles), chimiste anglais, né à Edimbourg en 1766, mort en 1844. Il fit des études médicales, et devint professeur de chimie à Edimbourg. Il découvrit, en collaboration avec Klaproth, la strontiane (1792), d'où H. Davy isola le strontium (1808). On lui doit : *On strontian* (1793); *Observations on the contraction of water by heat, at low temperatures* (1805). C'est dans ce dernier mémoire que se trouve publiée son expérience sur le *maximum de densité de l'eau,* qui est restée classique.

Hope (EXPÉRIENCE DE). Une éprouvette à pied est entourée en son milieu d'un manchon renfermant un mélange réfrigérant; la paroi de l'éprouvette, en haut et en bas, laisse passer deux thermomètres. L'éprouvette étant remplie d'eau, on constate que le thermomètre inférieur baisse rapidement, jusqu'à ce qu'il marque 4°, l'autre thermomètre restant invariable. A partir de ce moment, le thermomètre inférieur reste invariable, et le thermomètre supérieur baisse à son tour progressivement jusqu'à 4°, puis continue à baisser jusqu'à 0°. Ces résultats s'expliquent aisément : l'eau prise à la température ordinaire se refroidit au contact de la portion froide de la paroi de l'éprouvette; sa densité augmente, et elle tombe au fond de l'éprouvette : *à 4°, l'eau passe par un maximum de densité.* Si la température continue à décroître, l'eau diminue de densité et monte à la partie supérieure.

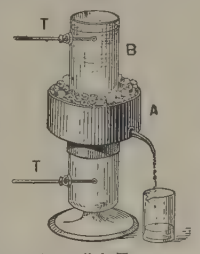

Appareil de Hope : B. Eprouvette à pied; A. Manchon entourant l'éprouvette; T, T. Thermomètres.

HOPE (Thomas), archéologue anglais, né et mort à Londres (1774-1831). Des voyages d'étude en Europe, en Asie et en Afrique développèrent ses connaissances archéologiques, qu'il utilisa dans des ouvrages goûtés du public. Nous citerons : *Household furniture and internal decoration* (1805); *the Costumes of the ancients* (1809); *Anastasius, or the Memoire of a modern Greek* (1819); *On the origin and prospects of man* (1831).

HOPE (sir Anthony HOPE HAWKINS, connu sous le nom d'**Anthony**), romancier et auteur dramatique anglais, né et mort à Londres (1863-1933). Le premier ouvrage qui le mit en vue fut *le Prisonnier de Zenda* (1894). Ses *Dialogues avec Dolly* (même année) obtinrent également un vif succès par leur drôlerie. Anthony Hope a abordé le théâtre avec *l'Aventure de lady Ursula* (1898), mais il est surtout connu par ses romans : *le Dieu dans le chariot* (1894), *les Chroniques du comte Antonio* (1895), *le Cœur de la princesse Osra* (1896), *Phroso* (1897), *Simon Dale; Rupert d'Hentzau* (1898), *le Miroir du roi* (1899), *Quisante* (1900), *Tristan de Blent* (1901), *les Indiscrétions de Peggy* (1902), *la Grande miss Driver* (1908), *Lucinda* (1920).

HOPÉE [*pé*] n. f. Genre de diptérocarpées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes axillaires. (On en connaît cinquante espèces, de l'Asie tropicale, dont neuf d'Indochine. Ce sont de grands arbres de 20 à 40 m., qui sont caractérisés par des sépales libres dont deux deviennent sur le fruit de grandes ailes, et par des étamines mucronées. Leur bois, d'une grande conservation, est employé pour les constructions et l'ébénisterie.)

HOPÉINE ou **HOPÉITE** n. f. Alcaloïde possédant des propriétés narcotiques et antiseptiques. (On le trouve dans le houblon et le lupulin.)

HOPÉITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de zinc répondant à la formule $(PO^4)^2Zn^3,4H^2O$. (C'est une espèce très rare, qui a été reproduite artificiellement par Friedel et Sarasin.)

HOPETOWN, ville du Cap (Union Sud-Africaine), sur la rive gauche du fleuve Orange. Ch.-lieu de district. Commerce de plumes d'autruche.

HÔPITAL n. m. (lat. *hospitale;* de *hospes,* hôte). Anc. Maison hospitalière, où l'on recevait des hôtes : pèlerins, pauvres, infirmes. || Aujourd., Etablissement public où l'on traite gratuitement les malades indigents ou momentanément sans ressources, et les autres moyennant payement : *Comme l'astronome, le médecin a ses observatoires : ce sont les* HÔPITAUX. (Pariset.)

— *Abusivem.* Hospice. V. ce mot.

— LOC. FAM. *Envoyer, Mettre, Réduire quelqu'un à l'hôpital,* Le réduire à la misère : *Vous êtes trop honnête pour vous marier dans le dessein d'envoyer une femme et des enfants à* L'HÔPITAL. (Mme de Maintenon.) || *Prendre le chemin de l'hôpital,* Se ruiner d'une manière ou d'une autre. || *Maison qui est un hôpital,* Maison où il y a plusieurs malades, où il y a souvent des malades.

— *Fig.* Asile : *Ma maison est l'*HÔPITAL *des partis vaincus.* (Mme de Staël.) [Peu us.]

— Archéol. Nom donné à une espèce de bouillotte en cuivre destinée à l'eau des tisanes, et de grande capacité. (A partir du XVIe siècle, on la voit figurer dans les habitations privées, et non plus seulement dans les établissements charitables du même nom.)

Hôpital (techn.)

— Mar. *Hôpital maritime,* Maison de santé où l'on traite, dans les ports de guerre, les marins et fonctionnaires dépendant de l'autorité maritime. (Se dit aussi des hôpitaux civils situés au bord de la mer.) || *Hôpital du bord,* Nom donné à l'infirmerie des bateaux. || *Bateau-hôpital,* Navire de la Société des Œuvres de mer, chargé de porter les secours de la science médicale et de la religion aux pêcheurs de Terre-Neuve et d'Islande. || *Transport-hôpital,* Grand navire de l'Etat qui était aménagé pour transporter les malades des colonies de l'Extrême-Orient, et supprimé en 1895. || *Chaland-hôpital,* Chaland destiné à transporter, sur les rivières et canaux, les blessés en temps de guerre.

— Pathol. *Pourriture d'hôpital,* Affection microbienne et contagieuse, caractérisée par la production, à la surface des plaies, d'une exsudation pseudo-membraneuse, sous laquelle les tissus s'ulcèrent et se gangrènent. (Ce n'est plus qu'une maladie historique. Elle a disparu depuis l'ère antiseptique.)

— Séricic. Cornet de papier dans lequel on place les vers à soie trop faibles pour monter dans les ramées.

— ALLUS. LITTÉR. :

Pégase est un cheval qui porte
Les grands hommes à l'*hôpital.*

vers de F. Maynard. V. PÉGASE.

— PROV. **L'hôpital n'est pas** (ou **n'est pas fait**) **pour les chiens,** Il n'est ni honteux ni malséant d'aller à l'hôpital.

— ENCYCL. Hist. Les *hôpitaux* et hospices n'existaient pas dans l'antiquité classique. C'est sous l'influence du christianisme que paraissent les premiers établissements hospitaliers à la fin du IVe siècle, comme celui que saint Basile fonda en 368 aux portes de Césarée; comme l'indique leur nom de *xenodochia,* ils servaient de refuge aux voyageurs et aux étrangers; il s'y joignait parfois un bâtiment à l'usage des malades (*nosocomium*). Le *xenodochium* de Lyon, fondé en 512 par Childebert, était à ce double usage. L'obligation, imposée aux évêques par les conciles, de recueillir les malades indigents de leurs diocèses favorisa le développement de l'institution hospitalière. Des ordres religieux (Hospitaliers de Saint-Jean, ordre teutonique, ordre du Saint-Esprit) contribuèrent au développement de l'institution. Aux XIe et XIIe siècles, les léproseries apparaissent (2.000 en France au temps de Louis VIII). Du XIIe au XVIe siècle, les hôpitaux, spécialisés suivant la qualité des malades, étaient dirigés par des prêtres ou des religieux. A la suite d'abus, leur administration fut sécularisée (ordonnance de Moulins de 1566 et ordonnance de mai 1579); toutefois, la direction demeura chrétienne. Sous l'inspiration de saint Vincent de Paul, des congrégations se formèrent pour soigner les malades. Au XVIIe siècle, le développement de la mendicité à Paris donna lieu à la création de l'Hôpital général (1656-1657), qui fut supprimé au début de la Révolution. L'ordonnance de 1662 ordonna dans chaque bourg la création d'un hôpital. A la fin du XVIIIe siècle, des réformes radicales avaient été entamées dans les hospices et hôpitaux, tant au point de vue de l'hygiène que de la réglementation intérieure. Sous la Convention, les biens des hôpitaux furent nationalisés et en partie vendus (loi du 23 messidor an II). Avec le Directoire, l'ancienne organisation hospitalière fut à peu près rétablie. Cette organisation se développa au cours du XIXe siècle, et fut complétée sous la troisième République par d'importantes lois d'assistance.

— Admin. Les établissements de bienfaisance sont *privés* ou *publics;* les uns et les autres ne peuvent être fondés qu'avec une autorisation par décret et ont intérêt à demander la reconnaissance d'utilité publique. Une fois créés, les établissements privés s'administrent librement. Les établissements publics, au contraire, sont astreints à l'observation des règles générales d'administration et de comptabilité.

Les hôpitaux et hospices communaux ou intercommunaux, créés par décret, sont régis principalement par les lois des 7 août 1851, 21 mai 1873 et 5 août 1879. Tous les établissements hospitaliers d'une même commune sont groupés en une administration unique, confiée à la *commission administrative* présidée par le maire. Chaque établissement comporte des services généraux (chauffage, éclairage, eau, cuisine, lingerie, pharmacie, bains, amphithéâtre), et des services techniques (médecine, chirurgie, consultations, radiographie, radiologie, électrothérapie, laboratoires, etc.). Certains établissements sont spécialisés (maternités, contagieux, enfants).

Le budget des hospices et hôpitaux est alimenté, notamment, par les revenus de la dotation (constituée lors de la création) et des fondations provenant de dons et legs; par le produit du *droit des pauvres* (v. ce mot); par une part dans le produit des concessions aux cimetières et dans les bénéfices des monts-de-piété; par les subventions communales; enfin par les *prix de journée.* Les frais d'hospitalisation, fixés sur la base des prix de revient, sont dus soit par les malades payants, soit, pour les hospitalisés gratuits, par l'Etat, le département ou la commune.

A Paris, les hôpitaux et hospices sont gérés par l'administration de l'*Assistance publique.* V. ce mot.

Enfin, diverses institutions charitables, d'une importance particulière, dépassant le cadre de la vie locale, recevant des malades et infirmes de toute la France, sont placés sous la direction de l'Etat : Hospice national des Quinze-Vingts à Paris, Institution des jeunes aveugles de Paris, Institution des sourds-muets de Paris, Institution des sourds-muets de Chambéry, Institution des sourdes-muettes de Bordeaux, Asile national de Vincennes, Asile national du Vésinet, Asile national des convalescents et Asile Vacassy, Maison nationale de Saint-Maurice, Asile national des convalescents, Hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller.

— Milit. C'est Sully, en 1597, à l'occasion du siège d'Amiens, qui eut, le premier, l'idée de créer des hôpitaux destinés à recevoir les soldats malades et blessés. Il les divisa en *hôpitaux ambulants* (d'où est venu le terme de « ambulance ») et en *hôpitaux fixes.* Cette création, abandonnée après Richelieu, fut reprise par Louis XIV, qui fit établir 50 hôpitaux *permanents* à proximité des frontières. En 1788 on les remplaça par des hôpitaux *régimentaires,* ne conservant, sous le nom d'hôpitaux *auxiliaires,* que les anciens hôpitaux de Lille, Metz, Strasbourg, Toulon et Brest. Réorganisés par la Convention, les hôpitaux militaires ont été régis par l'Intendance jusqu'au vote de l'autonomie du corps de santé, en 1882.

Un hôpital militaire modèle a été créé en 1793 à Paris, près de l'école d'application du Service de santé militaire, au Val-de-Grâce.

Les garnisons qui ne possèdent pas d'hôpital militaire et comptent au moins 300 hommes, ont un hôpital *mixte :* les malades et blessés militaires sont installés dans des salles ou des pavillons spéciaux dépendant de l'hôpital civil.

Le droit d'être admis et soigné dans les hôpitaux militaires, *à la charge du département de la guerre,* est acquis à tous les militaires en activité, aussi bien aux recrues et aux engagés, en route pour rejoindre leur corps, qu'aux libérés rentrant dans leurs foyers, aux enfants de troupe, aux employés de l'administration centrale de la guerre et à tous les réservistes ou territoriaux, pendant la durée de leur convocation. Ne peuvent y être admis qu'*à charge de remboursement :* les sapeurs-pompiers de la Ville de Paris,

le personnel de l'administration des douanes, des eaux et forêts, de la trésorerie et des postes, de la télégraphie militaire pendant les convocations, du service des poudres et salpêtres, les ouvriers employés par l'artillerie et le génie, etc., enfin les militaires retraités ou titulaires d'une gratification de réforme.

En temps de guerre, les anciens hôpitaux de campagne ont été remplacés par des ambulances immobilisées, pourvues de *sections d'hospitalisation*. Des hôpitaux *complémentaires*, d'une capacité moyenne de 500 lits et relevant du service de santé, des hôpitaux *auxiliaires* dépendant des sociétés de secours, sont organisés sur différents points du territoire, fixés, dès le temps de paix, par l'autorité militaire.

Dans chaque armée en campagne, les malades et blessés sont triés, traités et évacués par des *hôpitaux d'évacuation primaires*, au nombre d'un par corps d'armée. Si l'affiux des malades et des blessés est trop considérable, malades et blessés sont dirigés sur des hôpitaux d'évacuation *secondaires*, situés dans la zone des étapes ou dans une région limitrophe de celle-ci.

Enfin, au cours de la guerre de 1914-1918, afin de ménager l'effectif des combattants, on a confié à des *hôpitaux-dépôts* la délivrance des congés de convalescence et l'étude des dossiers de retraite ou de réforme des malades et des blessés. V. Santé (Service de), *Suppl.*

Hôpital (ordre de l'). V. hospitalier.

Hôpital-Camfrout, comm. du Finistère, arrond. et à 25 kil. de Brest, sur la rivière de l'*Hôpital*, affluent de l'Aune ; 1.325 hab. Granit (pierre de Kersanton).

Hopkins (Edward John), organiste et musicographe anglais, né à Westminster (Londres) en 1818, mort à Londres en 1901. Élève de Hawes et de Walmisley, il fut organiste de Temple-Church. Il est l'auteur d'un livre sur l'orgue : *l'Orgue, son histoire et sa construction.*

Hopkins (sir Frédéric Gowland), physiologiste anglais, né à Eastbourne (1861-1947). Il a étudié la chimie des pigments, indiqué une nouvelle méthode d'analyse quantitative par l'acide urique ; en 1906, il découvrit le rôle des vitamines. Prix Nobel de médecine (1929).

Hopkinsville, ville des Etats-Unis (Kentucky) ; 9.700 hab. Ch.-lieu de comté. Manufacture et commerce de tabac.

Hoplie [*pli*] ou **Hoplia** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des mélolonthinés, comprenant des scarabées de couleurs vives, écailleux, bleuâtres ou jaunes ; les femelles sont ordinairement brunes. (L'*hoplia cærulea*, d'un beau bleu nacré, extraordinairement répandu en certains endroits [au sud de la Loire], est employé par les décorateurs.)

Hopliocnème n. m. Genre d'insectes lépidoptères, comprenant des sphinx, propres à l'Australie, et dont l'espèce type est le bel *hopliocnema melanoleuca*.

Hoplite n. m. (du gr. *hoplitès*, armé ; de *hoplon*, arme). Antiq. gr. Soldat d'infanterie pesamment armé.

— Encycl. A Athènes, les *hoplites* étaient tous des citoyens appartenant aux trois premières classes. L'armement complet (*panoplia*) comprenait le bouclier, le casque, la cuirasse par-dessus la tunique, les jambières, l'épée et la lance. L'hoplite s'équipait lui-même ; un valet portait ses armes et ses vivres pendant les marches.

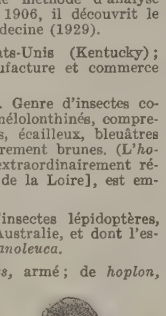

Hoplite grec.

Hoplite [*plit'*] ou **Hoplites** [*tèss*] n. m. Paléont. Genre d'ammonites, de la famille des cosmocératidés, dont les coquilles sont ornées de côtes chargées de tubercules, et interrompues sur la région externe. (Nombreuses espèces dans le jurassique tout à fait supérieur et l'infra-crétacé.)

Hoplitodrome n. m. (du gr. *hoplitès*, armé, et *dromos*, course). Antiq. gr. Athlète qui courait en tenue de guerre, à l'un des concours des jeux Olympiques.

Hoplitodromie [*mi*] n. f. (de *hoplitodrome*). Antiq. gr. Course d'hommes armés, en tenue de guerre, à l'un des concours des jeux Olympiques.

Hoplitophrya n. m. Genre d'infusoires holotriches parasites des planaires et de quelques oligochètes, pourvus de crochets fixateurs.

Hoplocampe ou **Hoplocampa** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédinidés, comprenant des formes phytophages. (L'*hoplocampa xylostei* provoque sur les jeunes pousses des chèvrefeuilles des galles vertes, rouges ou violettes ; l'*hoplocampa brevis* attaque les poires.)

Hoplocercus [*sèr-kuss*] n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, comptant deux espèces propres à l'Amérique du Sud. (Ce sont de petits iguanes, plats, sans crête dorsale. Bruns, avec des bandes et des taches noires et jaunes, blanchâtres en dessous. Ils vivent sur les arbres, et se nourrissent d'insectes.)

Hoplomachie [*chî*] n. f. (de *hoplomaque*). Antiq. rom. Combat de gladiateurs lourdement armés.

Hoplomaque [*mak'*] n. m. (du gr. *hoplomakhos ;* de *hoplon*, arme, et *makhê*, combat). Gladiateur lourdement armé (un de ceux qu'on appelait auparavant *samnites*).

Hoploparia n. m. Paléont. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des astacidés. (Sortes d'écrevisses fossiles à longues pinces fines, dont les débris se rencontrent dans certains terrains crétacés et éocènes.)

Hoplophoneus [*né-uss*] n. m. Paléont. Genre de mammifères carnivores, famille des félidés, fossiles dans l'oligocène de l'Amérique du Nord.

Hoplophore [*for'*] ou **Hoplophorus** [*russ*] n. m. Paléont. Genre de mammifères édentés, voisins des *glyptodontes*, et fossiles, comme ces derniers, dans les terrains pléistocènes de l'Argentine et du Brésil.

Hoplоptère [*ptèr'*] ou **Hoplopterus** [*pté-russ*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, comprenant trois espèces d'Europe et d'Afrique et une de l'Inde.

Hoplоptère.

— Encycl. Les *hoplоptères* ont l'aspect et les mœurs des vanneaux, mais ils présentent un fort ergot aigu au pli de l'aile. L'espèce qui remonte le plus au nord est l'hoplоptère épineux (*hoplopterus spinosus*), pluvier armé ou à aigrettes de l'Afrique septentrionale et du sud-est de l'Europe. On le nomme vulgairement « vanneau à éperon ».

Hoplosaure [*sôr'*] n. m. Paléont. Genre de reptiles dinosauriens fondé sur des ossements isolés trouvés dans les couches crétacées de Gosau.

Hoplostethus [*sté-tuss*] n. m. Genre de poissons téléostéens de la Méditerranée et des régions chaudes de l'Atlantique. (Leur tête présente des saillies qui délimitent des dépressions irrégulières. Taille atteignant 25 cm.)

Hoplostethus.

Hoplurus n. m. Genre de reptiles sauriens, voisins des iguanes, comprenant quelques espèces de Madagascar. (Ils n'ont pas de crête dorsale, ni de poche sous la gorge. Leur longueur atteint 40 cm.)

Hopogan n. m. Peroxyde de magnésium MgO^2 constituant un oxydant non caustique employé comme désinfectant du tube digestif.

Hoporine ou **Hoprina** n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des orthosiidés, comprenant de jolies noctuelles fauves et jaunes. (L'*hoporina croceago* ou *safranée* vit sur les chênes.)

Hoppin (Joseph Clark), archéologue américain, né à Providence (Rhode-Island) en 1870, mort à Boston en 1925. Il fut associé aux fouilles d'Argos (1894-1895), qu'il fit reprendre à ses frais à la fin de sa vie, puis à celles de Cyrène (1910-1911). Il forma une collection particulière de vases peints, et se consacra à la céramique grecque. Il a publié principalement : *Euthymidès et son école* (1916) ; *Manuel des vases attiques à figures rouges* (1918) ; *Manuel des vases grecs à figures noires* (1923), et collaboré à la série américaine du *Corpus vasorum antiquorum*. Il a enseigné à Bryn-Mawr (Philadelphie).

Hoppner (John), peintre portraitiste anglais, né et mort à Londres (1758-1810) ; émule et concurrent de Lawrence et imitateur de Reynolds ; artiste harmonieux et brillant auquel on doit de nombreuses effigies des personnages de la cour d'Angleterre, comme celle de la *comtesse d'Oxford* (Louvre), du *prince de Galles*, des *ducs d'York et de Clarence*, du *duc de Wellington*, de *William Pitt*, etc. Membre de l'Académie en 1795, il fit paraître en 1803 une suite de portraits, *Ladies of rank and fashion*.

Hoque n. f. Linguist. V. hoquetON.

Hoquet [*kè*] n. m. (d'une onomatopée, ou du verbe *hoquer* pour hocher). Physiol. Contraction brusque et spasmodique du diaphragme, déterminant la secousse de l'abdomen et du thorax et produisant un bruit rauque spécial dont la cause est la constriction de la glotte et la vibration rapide des cordes vocales sous l'influence du passage de l'air.

— Théâtr. Habitude de certains acteurs, qui consiste à respirer bruyamment à la fin de chaque phrase, avec un soubresaut d'estomac et une sorte de râle. (C'était une des caractéristiques du jeu de Mounet-Sully.)

— Encycl. Méd. Le *hoquet* se produit toutes les fois qu'il y a distension de l'estomac par les aliments, les boissons ou les gaz, ou encore un commencement d'intoxication, notamment par le tabac. On y met quelquefois rapidement un terme en changeant le rythme respiratoire. Mais, dans les maladies graves, il peut constituer un signe fâcheux indiquant des lésions des centres nerveux. Aussi l'observe-t-on souvent dans les affections de l'encéphale, dans la péritonite, etc., et chez les émotifs, les hystériques et les anxieux.

On a parlé, il n'y a pas longtemps, du *hoquet épidémique*, qui se manifeste par un hoquet très pénible et très tenace, pouvant durer quinze jours et plus. Mais ce hoquet qualifié d'« épidémique », parce qu'il est dû à une influence nerveuse s'exerçant sur les personnes impressionnables par une sorte de suggestion, ne présente, par lui-même, d'ordinaire, aucune gravité, et guérit sans séquelles.

***Hoqueter** [*té*] v. intr. (de *hoquet*. — Se conjugue comme *jeter*.) Avoir le hoquet.

***Hoqueton** n. m. (pour auqueton, du mot arabe *al coton*). Primitiv. Etoffe de coton. || Cotte gamboisée de coton portée sous le haubert, puis au XVe siècle sur la brigandine. (Au XVIe siècle le hoqueton est une casaque, et demeure la casaque des archers du grand prévôt, etc. — Aussi, Casaque de paysan.

Hoqueton (XVe s.).

Hoqueton (XVIIIe s.).

— *Par extens.* Archer qui portait le hoqueton : *Les* hoquetons *du grand prévôt, du chancelier.* || *Hoquetons du roi*, Gardes de la manche.

***Hor** n. m. Monnaie de compte du Royaume de Perse, valant 5 francs de monnaie française, et un dixième du toman.

Hor. Géogr. anc. Montagne de l'Arabie Pétrée, à l'est de la dépression de l'Ouadi Arabak et près de Pétra. (Les Israélites s'y arrêtèrent pendant l'Exode, et Aaron y fut enseveli.)

Hora n. m. Arbre géant de Ceylan, dont le bois est utilisé pour faire des tonneaux destinés au transport de la plombagine.

Hora n. f. Danse populaire roumaine, d'un mouvement lent, qui rappelle le *chorus* des anciens Romains ; hommes et femmes, se tenant par la main, forment des rondes au centre desquelles se tiennent des musiciens, ordinairement tziganes. || Poésie légère chantée par un des jeunes gens au cours des évolutions de la hora.

Horace (Quintus Horatius Flaccus), poète latin, né à Venouse (Apulie) en 65, mort vers l'an 8 av. J.-C. Il avait pour père un affranchi qui sacrifia tout pour l'éducation de son fils. A l'âge de vingt ans, après avoir étudié à Rome, Horace partit pour Athènes afin d'étudier la philosophie. Il s'y lia avec Brutus, le meurtrier de César, qui lui donna dans son armée le grade de tribun militaire. Mais il se distingua peu dans le métier des armes, et plaisante lui-même sa fuite à Philippes (automne 42). Quand il revint à Rome, il trouva son bien confisqué, au profit des vétérans d'Octave. Il exerça alors les fonctions de greffier ou comptable dans les bureaux d'un questeur, puis il rencontra Virgile, qui le prit en affection et, en 38, le présenta à Mécène, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. En 33, Mécène lui fit cadeau d'une propriété en Sabine. Grâce à Mécène, il devint aussi l'ami d'Auguste, mais sans jamais aliéner son indépendance. Il refusa même la place de secrétaire particulier que l'empereur lui offrait. La mort de Virgile fut une des grandes douleurs de sa vie. Lui-même mourut la même année que Mécène, et Auguste lui fit élever un tombeau près de celui de son protecteur et ami. Au physique, Horace était court et replet, d'une santé délicate.

Horace (médaillon contorniate).

Sa production littéraire se succéda dans l'ordre suivant : 35-34, *Satires*, livre Ier ; 30, *Satires*, Livre II, et *Epodes ;* 23, *Odes*, livres Ier-III ; 20, *Epîtres*, livre Ier ; 17, *Chant séculaire ;* 14, *Epîtres*, livre II ; 13, *Odes*, livre IV ; 9, *Art poétique.*

Satires et *Epodes* (satire lyrique) présentent une verve ironique, souvent brutale, et un réalisme parfois grossier. Puis, dans les dernières satires et les dernières épodes, le ton s'affine, la plaisanterie devient plus discrète et plus alerte, la morale plus généreuse. Tous ces traits annoncent les *Epîtres*.

Dans les *Odes*, Horace a voulu donner à Rome la poésie nationale qui lui manque. Aussi attachait-il personnellement une importance particulière aux odes civiques qui déplorent les discordes civiles, et célèbrent les grandeurs de Rome, ses anciennes vertus, et les triomphes d'Auguste. Nous préférons aujourd'hui les odes brèves et gracieuses où le poète exprime ses sentiments personnels sur la brièveté des plaisirs, le danger des excès, etc. La forme des odes, empruntée à la métrique éolienne, est savante et soignée, avec une grande variété de rythmes.

Les *Epîtres* se distinguent des *Satires* par un style plus soigné, une tenue plus uniforme, et par un éclectisme large entre les principes de la morale épicurienne et ceux de la morale stoïcienne ; la critique littéraire y trouve une large place. L'*Epître aux Pisons* a mérité d'être désignée couramment du nom de « *Art poétique* ».

Horace est, enfin, l'auteur d'une belle œuvre lyrique, *le Chant séculaire*, composé par ordre d'Auguste pour être chanté lors de la célébration des jeux séculaires.

Au point de vue philosophique, Horace est étranger à tout système, indépendant de toute école ; sa morale est celle du juste-milieu.

En matière littéraire, il admet la hiérarchie des genres, préconise l'imitation des modèles grecs, recommande le travail et la correction du style.

L'honnêteté de sentiments moyens, l'enjouement, la grâce du style sont les principaux mérites d'Horace.

Horace, tragédie de Corneille en cinq actes et en vers, représentée au début de 1640 à l'Hôtel de Bourgogne, et publiée en 1641. Le sujet en est emprunté au récit de Tite-Live (I, 23-26) [v. art. suiv.]. Il avait déjà été porté sur la scène par l'Arétin dans son *Orazia* (1546), par Pierre de Laudun d'Aigaliers dans son *Horace Trigemine*, et par Lope de Vega dans *el Honrado hermano* (1622).

Rome et Albe sont en guerre : Sabine, sœur de Curiace et femme d'Horace, et Camille, sœur d'Horace et fiancée de Curiace, déplorent cette lutte qui sépare leurs deux familles. La nouvelle que les deux villes remettront leur sort chacune entre les mains de trois guerriers fait espérer une prompte paix. Mais on apprend successivement que Rome a choisi Horace et ses frères, et Albe Curiace et ses frères. Horace et Curiace feront tous deux leur devoir. Julie vient faire le récit du combat, dont elle n'a vu qu'une partie ; elle raconte que les deux frères d'Horace ont été tués, et que lui-même est en fuite devant les trois Curiaces. Le vieil Horace maudit la lâcheté de son fils, et répond à Julie par la parole fameuse :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? — Qu'il mourût.

Mais Julie est mal informée : Horace n'a fui que pour séparer les Curiaces et les tuer successivement. Camille exhale sa douleur, et, quand son frère revient triomphant, elle le reçoit avec de terribles imprécations contre Rome. Horace, irrité, tue sa sœur. Valère, ancien soupirant de Camille, accuse le meurtrier auprès du roi Tullus qui, après un éloquent plaidoyer du vieil Horace, pardonne au sauveur de la patrie.

On a pu reprocher à Corneille la duplicité d'action amenée par le meurtre de Camille. Cette pièce n'en est pas moins une magnifique peinture de la famille romaine et du patriotisme romain : auguste et paisible chez le vieil Horace ; emporté et orgueilleux chez son fils, mais parvenu en même temps à son plus haut point d'héroïsme ; encore stoïque chez Curiace, mais tempéré d'humanité et

plus accessible à l'amitié et à l'amour. Fondée sur ce contraste de caractères, *Horace*, surtout dans les trois premiers actes, est le type de la tragédie classique.

HORACES (les TROIS). Sous le règne de Tullus Hostilius (VIIe s. av. J.-C.), Rome et Albe étant en guerre résolurent de confier leur destinée à trois champions pris de part et d'autre. Le hasard désigna les trois frères Horace pour les Romains, les frères Curiace pour les Albains. Les trois Curiaces furent blessés, deux Horaces furent tués, le troisième, feignant de fuir, tua séparément les trois Curiaces. Au retour, le vainqueur voyant sa sœur Camille pleurer un des Curiaces, son fiancé, la tua. Condamné à mort, il en appela au peuple, qui l'acquitta. Mais son père lui imposa de passer sous le joug. On montre encore, près de Rome, un prétendu tombeau des Horaces.

Horaces (LE SERMENT DES), tableau de Louis David, au Louvre (1785). L'artiste l'a peint à Rome, en 1784-1785. (V. planche *Beaux-Arts LXXII*.)

HORAIRE [*rèr'*] adj. (lat. *horarius;* de *hora*, heure). Qui a trait à l'heure : *Réforme* HORAIRE.

— *Substantiv.* et au masc. Tableau indicatif des heures de départ et d'arrivée des trains, tramways, autobus, etc. — *Par anal.* Tableau indiquant la répartition des heures de travail, etc.

— Astron. *Cercles horaires*, Grands cercles de la sphère céleste passant par les pôles. || *Angle horaire d'un astre*, Angle formé par le méridien de l'observateur et le méridien de l'astre. || *Parallaxe horaire*, Parallaxe d'ascension droite. || *Plans horaires*, Plans des cercles horaires. || *Fuseaux horaires*, V. FUSEAU, TERRE.

— Gnomon. *Lignes horaires*, Lignes marquant la position de l'ombre du style d'heure en heure.

— Mar. *Angle horaire*, Angle du triangle de position qui donne l'heure du lieu.

HORAKS (du mot *hora*, montagne), habitants slaves de la Moravie, dans la région montagneuse qui sépare la Moravie de la Bohême. Environ 430.000.

HORATIA (GENS), maison patricienne de Rome. Elle donna un consul à Rome, dès la première année de la république. Ce consul et ses descendants portaient le surnom de **Pulvillus.** A la même famille appartiennent Horatius Coclès et les trois Horaces vainqueurs des Curiaces (v. ci-dessus). On perd sa trace dès le IVe siècle.

Médaille antique, représentant Horatius Coclès.

HORATIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Qui est dans la manière du poète Horace : *Style* HORATIEN.

HORATIUS Coclès, héros romain de la gens Horatia, qui défendit seul le pont Sublicius contre Porsenna, et permit ainsi aux siens de couper le pont. Il perdit un œil dans la bataille, d'où son surnom de *Coclès* (le Borgne).

HORAZDOWITZ, ville de Tchécoslovaquie (Bohême), sur la Wotawa, affluent de la Moldau; 3.000 hab. Fabriques de papier, de spiritueux.

HORB, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire), sur le Neckar; 2.700 hab. Ancienne dépendance du comté de Hohenberg.

HORBACHITE n. f. Sesquisulfure naturel de nickel et de fer.

HORBOURG, comm. du Haut-Rhin, arrond. et à 5 kil. de Colmar, au confluent de la Thur et de l'Ill; 1.115 hab. Sur l'emplacement de la cité romaine d'*Argentonaria*.

HORBURY, ville de la Grande-Bretagne (comté d'York, West-Riding); 7.500 hab. Fabrique de lainages.

***HORDE** n. f. (du mongol *ordoû*, camp, et tour du roi). Nom donné d'abord aux tribus errantes de la Tartarie et appliqué plus tard à toute peuplade nomade : *Les* HORDES *d'Alaric.*

— *Par extens.* Troupe d'hommes indisciplinée, malfaisante : HORDE *d'aventuriers, de brigands. Une* HORDE *infâme d'usuriers escrocs.* (Voltaire.)

HÖRDE [*heur-dé*], ville de Prusse (Westphalie), réunie à Dortmund depuis 1928.

HORDE D'OR, royaume le plus occidental, fondé au moyen âge par les Mongols. Son premier souverain fut Djoudji, fils de Gengis khan, qui, en 1223, reçut tout le pays situé au nord de la Caspienne et de la mer Noire. Djoudji divisa son empire entre ses cinq fils : 1° Ourda, chef de la Horde Blanche, fondateur du khanat du Kiptchak oriental (1226-1428); 2° Tonghatimour, prince de Bulgarie, dont les descendants furent khans de Kazan (1438-1552), de Kasimov (1450-1678) et de Crimée (1420-1783); 3° Sheïban, chef des tribus au nord de la Caspienne; 4° Touval, chef des Petchénègues (les Patzinaks des Russes), fondateur du Royaume de Sibérie; 5° Batou, qui s'établit dans le Kiptchak occidental, avec Séraï comme capitale. Pendant près de trois siècles, la Horde, après avoir ravagé les pays russes, fit peser sur eux sa domination, leur imposant de lourds tributs et obligeant leurs princes à recevoir l'investiture et le *iarlikh* (lettres patentes) des khans. Cette longue période de suzeraineté mongole marqua d'une empreinte profonde l'esprit et les institutions des Slaves de l'Est. Préparée au XIVe siècle par l'invasion de Tamerlan, la dislocation de la Horde s'acheva au XVe siècle. Le dernier khan, Seïd Ahmed II, meurt en Pologne en 1502. En 1481, Ivan III s'empare du Kiptchak; en 1552, le Royaume de Kazan est annexé à la Russie, celui d'Astrakhan en 1554, le khanat des Nogaïs sous Anna Ivanovna, et celui de Crimée en 1783, sous le règne de la Grande Catherine.

HORDÉACÉ, E adj. (du lat. *hordeum*, orge). Qui ressemble, qui se rapporte à l'orge.

HORDÉATION [*si-on*] n. f. (du lat. *hordeum*, orge). Fourbure attribuée à une consommation excessive d'orge. (Vx.)

HORDÉIFORME adj. (du lat. *hordeum*, orge, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à l'orge.

HORDÉINE n. f. V. HORDÉNINE.

HORDEL, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur un tributaire de l'Emscher; 9.900 hab. Houille.

HORDÉNINE n. f. Alcaloïde des touraillons d'orge, de formule $HO\cdot C^6H^4\cdot CH^2\cdot CH^2N(CH^3)^2$ dont la synthèse est réalisable à partir de l'alcool phényléthylique. (Elle fond à 118° et est employée pour combattre les infections gastro-intestinales.) || Syn. de HORDÉINE.

HORDÉOLE n. m. Ophtalm. Syn. de ORGELET.

HORDEUM [*dé-om'*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *orge*. (Il y a seize espèces d'Europe, d'Asie tempérée et d'Amérique non tropicale. Les orges à deux rangs ou à six rangs sont, avec l'orge vulgaire, les espèces les plus cultivées.)

HORDICIES [*si*] ou **HORDICALIES** [*li*] n. f. pl. (de *horda*, vache pleine, et *cædere*, tuer). Antiq. rom. Fêtes pendant lesquelles on immolait des vaches pleines.

HOREAU (Hector), architecte français, né à Versailles en 1801, mort à Paris en 1872. Elève de Nepveu et Debret. Il obtint, en 1850, le premier prix au concours ouvert en Angleterre pour un projet des bâtiments de l'Exposition universelle de Londres. Précurseur dans l'utilisation du fer en architecture, c'est lui qui eut l'idée, reprise par Baltard leur architecte, de construire en fer les Halles centrales de Paris. Il a édifié à Lyon un Château des Fleurs, et un Jardin d'hiver.

HOREB. Géogr. anc. Montagne de l'Arabie Pétrée, dans le massif et au nord-est du Sinaï. (C'est là que Moïse vit Dieu dans un buisson ardent et fit, d'un coup de verge, jaillir l'eau du rocher. Les Arabes le nomment *Djebel Mouça* [Montagne de Moïse].) V. FRAPPEMENT (*Bible*).

— ALLUS. HIST. **Le rocher d'Horeb.** Allusion qu'on fait à Moïse faisant jaillir l'eau du rocher avec sa baguette, quand une cause soudaine et imprévue fait jaillir l'inspiration, la joie, la douleur, etc.

HOREBOUT (Geeraert), appelé aussi **Horenbolt, Huerebout** ou **Harembourg,** peintre flamand, né à Gand en 1498, mort à Londres en 1550. Il passe pour avoir travaillé pour Marguerite d'Autriche et pour avoir vécu en Angleterre à la cour de Henry VIII. On cite parmi ses œuvres un *Portrait de Christian VII de Danemark* et de très belles enluminures pour un livre d'heures.

HORÉES [*ré*] n. f. pl. (du gr. *hôra*, heure). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur des Heures, associées à Pandrose, pour obtenir d'elles une température clémente, favorable aux récoltes.

HORFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Gloucester); 8.300 hab.

HORGEN, ville de Suisse (canton de Zurich), sur le lac de Zurich; 8.470 hab. Agriculture. Industrie très développée, surtout celle de la soie. — La mine de lignite de Kæpfnach n'est plus exploitée.

HORGOZ, bourg de Yougoslavie (cercle de Belgrade); environ 8.000 hab. Nœud de voies ferrées.

HORICYCLE n. f. (du gr. *hôra*, heure, et *kuklos*, cercle). Dans la géométrie de Lobatchevsky, Nom donné à certaines courbes tracées sur des surfaces particulières appelées *horisphères*. (Les horicycles possèdent, sur ces surfaces, les mêmes propriétés que les droites euclidiennes dans le plan euclidien.)

HORIDICTIQUE [*dik-tik'*] adj. (du gr. *hôra*, heure, et *deiktikos*, qui montre). Se dit d'un quart de cercle sur lequel sont tracées les lignes horaires. || Syn. de HORODICTIQUE.

HORIE [*rî*] ou **HORIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des méloïdés ou vésicants, renfermant des espèces de taille moyenne, de coloration généralement rouge, dont la tête est moins large que le prothorax et dont les yeux sont très développés en dessous. (Elles habitent l'Afrique tropicale et la région indo-malaise et se développent dans les nids de certains hyménoptères.)

HORIINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des méloïdés, renfermant les *hories* et genres voisins : *cissites, tricrania, apteropasta.*

***HORION** n. m. (origine inconnue). Coup violent frappé sur quelqu'un : *Recevoir des* HORIONS.

— Pathol. Nom ancien d'une maladie, appelée aussi *tac*, et qui était probablement notre grippe actuelle.

HORION (Charles-Joseph), né à Hermalle-sous-Argeanteau (prov. de Liége) en 1830, mort à Bruxelles en 1899. Médecin, chirurgien, géologue, philosophe, il a laissé des œuvres nombreuses. Il a légué des collections artistiques à la ville de Liége, et s'est fait le bienfaiteur d'institutions hospitalières.

HORION-HOZÉMONT, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Liége), sur le ruisseau de *Hozémont;* 4.025 hab. Mines de houille et de fer; carrières de pierre à chaux. Fours à chaux.

HORIOSTOME [*os-tom'*] ou **HORIOSTOMA** n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des turbinidés, fossiles dans le terrain dévonien.

HORISPHÈRE [*riss*] n. f. Dans la géométrie lobatchevskienne, Nom donné à des surfaces courbes sur lesquelles les horicycles sont tracées.

HORISTIQUE [*stik'*] adj. (du gr. *horistikos*, qui sert à définir). *Grammaire horistique*, Celle qui définit les mots et donne les règles auxquelles ils sont soumis.

HORIZON n. m. (lat. *horizon;* gr. *horizôn;* de *horizein*, borner). Ligne circulaire dont l'observateur est le centre, et où le ciel et la terre semblent se joindre : *L'*HORIZON *s'éloigne quand on marche vers lui.* || Partie du ciel, de la mer, etc., que borne cette ligne : *Astre, Voile qui paraît à l'*HORIZON. *Tel fut l'*HORIZON *de Jésus.* (Renan.)

— *Fig.* Perspective, étendue d'une action, d'une activité quelconque : *L'*HORIZON *de l'esprit de parti manque toujours d'étendue.* (Benjamin Constant.) || Apparence, perspective de l'avenir : *L'*HORIZON *politique s'éclaircit, s'assombrit.*

— Astron. *Horizon apparent* ou *visible*, Cercle déterminé sur la sphère céleste par les rayons visuels tangents à la surface de la terre. || *Horizon mathématique*, Plan perpendiculaire à la verticale du lieu et tangent à la surface de la terre. || *Horizon géocentrique* ou *astronomique d'un lieu terrestre*, Plan mené par le centre de la terre perpendiculairement à la verticale du lieu considéré. || *Horizon artificiel*, Instrument à miroir ou à liquide (huile, mercure), fournissant, pour les observations astronomiques, une surface réfléchissante horizontale.

— Bx-arts. Ligne horizontale, parallèle à la ligne de terre, et contenant le point de vue : *Un* HORIZON *trop haut détruit la perspective.*

— Géol. *Horizon géologique*, Terme par lequel on désigne les lits, couches ou strates bien caractérisés par un ou plusieurs fossiles. C'est l'élément le plus petit dans la série des niveaux géologiques.

— Mar. *Horizon gras*, Ligne d'horizon masquée par les vapeurs et les nuages. || *Horizon chargé*, Ciel nuageux. || *Horizon mal défini*, Qui ne se distingue pas nettement du ciel.

— ENCYCL. Mar. *Horizon artificiel*, En mer, les hauteurs de soleil s'obtiennent en prenant avec un grand sextant l'angle formé par les rayons visuels allant à l'astre et à la projection de cet axe sur l'horizon. Il est donc nécessaire de viser l'astre ou l'horizon et de les amener par réflexion l'un sur l'autre, au moyen d'un double jeu de miroirs. — Quand on veut observer à terre, il faut se servir d'un horizon factice. Celui-ci est fourni, pour les observations au sextant, par un miroir ou par la surface réfléchissante d'un liquide. L'horizon à glace se compose d'une glace noircie supportée par trois vis calantes. On le dispose de façon que le soleil se projette bien dessus, et on amène avec son sextant l'image directe à tangenter l'image réfléchie. Il est évident, par suite des principes de la réflexion, que l'angle qu'on obtient ainsi est le double de la hauteur. Le calage de cet instrument est difficile; on l'a remplacé par un horizon à liquide, soit à huile, soit à mercure. La cuvette est disposée à peu près horizontalement, et le liquide donne le plan de réflexion parfait dont on a besoin. Cet horizon est d'une extrême sensibilité.

HORIZONNER [*zo-né*] v. tr. Borner par un horizon.

— ***Horizonné, e,*** part. pass. du verbe *Horizonner : Des portes fleuries* HORIZONNÉES *de forêts de palmiers.* (A. Daudet.)

HORIZONTAL, E, AUX adj. Parallèle à l'horizon, perpendiculaire à la verticale du lieu : *Ligne* HORIZONTALE. *Plan* HORIZONTAL.

— *Par extens.* Perpendiculaire à une ligne, à une direction, à un axe qui représente conventionnellement la verticale.

— Astron. *Diamètre horizontal*, Diamètre apparent d'un astre perpendiculaire au rayon mené de l'œil de l'observateur au centre de l'astre. || *Parallaxe horizontale*, Parallaxe dans laquelle le rayon terrestre considéré est le demi-diamètre horizontal de la terre par rapport à l'astre observé. || *Réfraction horizontale*, Réfraction des rayons lumineux des astres, et d'autant plus accentuée qu'ils sont plus voisins de l'horizon.

— Mar. *Tir horizontal* ou *de plein fouet*, Tir fait quand la pièce est pointée sur la flottaison du navire ennemi et à petite distance, sans aucun angle positif ou négatif. || *Plan horizontal d'un navire*, Plan de flottaison de ce navire.

— Mécan. *Machine à vapeur horizontale*, Celle dans laquelle les organes principaux, bielle, cylindre, etc., occupent une position horizontale, comme dans les locomotives ordinaires.

HORIZONTALE n. f. Argot boulev. Femme de mœurs légères.

HORIZONTALEMENT [*man*] adv. Parallèlement à l'horizon; dans une direction horizontale.

— ANTON. Verticalement.

HORIZONTALITÉ n. f. Caractère, Etat de ce qui est horizontal : *L'*HORIZONTALITÉ *d'un plan.*

HORIZONTÉ, E adj. (de *horizon*). Blas. Se dit du soleil et de la lune quand ils sont placés à l'un des angles de l'écu. (Expression moderne. On a dit plutôt LEVANT et COUCHANT, ou MOUVANT, suivant l'angle.)

D'azur à un soleil d'or horizonté à dextre.

HORLOGE [*loj'*] n. f. (lat. *horologium;* gr. *hôrologion;* de *hôra*, heure, et *légein*, dire). Machine qui marque les heures. || Se dit particulièrement des grandes machines qui sonnent et marquent, au moyen d'aiguilles indicatrices, l'heure pour le public : *L'*HORLOGE *d'une église.* || *Horloge solaire* ou *au soleil*, Gnomon. || *Horloge d'eau*, Clepsydre. || *Horloge de sable*, Sablier. || *Horloge à équation*, Celle qui marque à la fois le temps vrai et le temps moyen.

— *Par extens.* Ce qui rend sensible le cours du temps, ou en règle la distribution : *Les étoiles sont l'*HORLOGE *des bergers.*

— Pop. *Heure d'horloge*, Heure entière, considérée comme un temps très long : *Parler trois* HEURES D'HORLOGE *sans s'arrêter.*

— *Régler une horloge*, En corriger les variations. || Fig. *Etre réglé comme une horloge*, Etre extrêmement régulier dans ses habitudes.

— Bot. *Horloge de Flore.* V. la partie *encycl.*

— Mar. Dans l'ancienne marine, Sablier et, en particulier, celui qui marquait la demi-heure.

— Ornith. *Horloge ornithologique*, Table donnant les noms d'une série d'oiseaux qui chantent les uns après les autres dans la journée.

— Zool. *Horloge de la mort*, Nom vulgaire des vrillettes (coléoptères du genre *anobium*), en raison du bruit régulier qu'elles font en attaquant les bois des meubles.

— ENCYCL. Mécan. On distingue dans toute *horloge* trois parties principales : 1° le moteur; 2° un régulateur destiné à rendre le mouvement uniforme; 3° enfin, un organe intermédiaire destiné à produire l'action réciproque du régulateur et du moteur. Cet organe intermédiaire prend le nom d'*échappement.* V. ce mot.

Les régulateurs sont de deux sortes : le pendule, et le balancier à ressort spiral, dus l'un et l'autre à Huyghens.

Le pendule s'applique aux horloges proprement dites et aux pendules. Le balancier à ressort spiral s'applique aux montres, aux chronomètres, aux pendules de voyage, etc.

Dans les horloges, le moteur est un poids attaché à

une chaîne ou corde qui produit le mouvement en se déroulant de dessus un tambour. La corde qui supporte le poids moteur est enroulée par le remontage de l'horloge autour d'un cylindre. Ce poids produit un effort constant parce qu'on annihile le poids de la corde s'ajoutant à celui du poids moteur au moyen d'un petit contrepoids.

Dans les pendules d'appartement, les montres, les chronomètres, etc., la force motrice est produite par un ressort enroulé, formé d'une lame d'acier trempé, longue et mince. L'extrémité extérieure de ce ressort est reliée à un point fixe, et l'autre est attachée à un axe cylindrique susceptible de tourner sur lui-même, et, par conséquent, de se tendre ou se détendre lorsqu'il est abandonné à lui-même.

Horloge électrique. — Une horloge est dite *électrique* lorsque l'énergie nécessaire pour entretenir le mouvement du balancier est une énergie électrique. Toutefois, on appelle aussi horloges électriques des horloges commandées à distance par courant électrique et indiquant l'heure donnée par une *horloge mère*, laquelle est, en réalité, une horloge de distribution électrique de l'heure. Dans les horloges électriques proprement dites, le ressort ou le poids sont supprimés : c'est le balancier, mû par un électro-aimant, qui pousse les rouages, tandis que, dans les horloges ordinaires, le balancier est mû par un ressort ou par son poids. La première horloge électrique fut construite par Alexandre Bain, en 1840. Pour les horloges de distribution électrique de l'heure, c'est Wheatstone, en 1840, qui, le premier, proposa de transmettre électriquement le mouvement d'un régulateur à divers cadrans placés à distance. On peut aussi maintenir en concordance d'oscillation des balanciers d'horloges ordinaires : c'est le procédé de *synchronisation*, inventé en 1863.

Certains systèmes récents permettent la remise automatique à l'heure des horloges par T. S. F. D'autre part, le professeur Abraham a réalisé, au moyen de lampes à trois électrodes (utilisées en T. S. F.), une sorte d'horloge dépourvue de tout organe mécanique, produisant des « tops » électriques d'une durée extrêmement réduite et ayant entre eux des intervalles rigoureusement égaux et réglables à volonté. Cet appareil trouvera son emploi dans les mesures astronomiques, qui réclament une précision extrême.

Horloge parlante. — Dispositif installé à l'observatoire de Paris qui permet de recevoir par téléphone l'heure exacte, par simple appel de l'indicatif Odéon 84.00.

Horloges pneumatiques. — On peut obtenir la régularisation des horloges par une horloge type au moyen de l'air comprimé, et c'est aux appareils disposés pour cela qu'on donne le nom d'*horloges pneumatiques*. La première application remonte à l'année 1864, mais elle rencontra des difficultés qui l'empêchèrent de devenir pratique. Toutefois, Popp et Resch, ingénieurs autrichiens, purent assurer, dès 1877, le service de l'heure par l'air comprimé. Leur système a été inauguré à Paris en 1880.

Horloge de Flore. — Le botaniste suédois Linné avait nommé ainsi une série de fleurs classées suivant l'heure du jour à laquelle s'épanouit chacune d'elles; ainsi *anagallis arvensis*, à 8 h.; *calendula arvensis*, à 9 h.; *ornithogalum umbellatum*, à 11 h.; *silene noctiflora*, 17 h.; etc. Mais l'horloge de Flore n'est exacte que pour le point du globe sur lequel on l'établit; elle est soumise aux variations de la latitude, de l'altitude, du climat.

— Hist. et Arts décor. Les anciens n'ont connu, pour mesurer le temps, que le cadran solaire, le sablier et la clepsydre, sorte de sablier encore où l'eau qui s'égouttait d'un vase de verre percé d'un petit trou jouait le rôle du sable. L'*horloge* qu'Hâroûn al-Rachîd envoya à Charlemagne était une clepsydre perfectionnée, dont le mécanisme était basé sur l'abaissement du niveau d'eau; le cadran était composé de douze petites portes correspondant à la division des heures, et chacune s'ouvrait à son heure pour livrer passage à de petites billes de métal qui tombaient sur un tambour de bronze; le nombre de portes ouvertes indiquait l'heure; à la douzième, douze petits cavaliers sortaient de l'appareil et, faisant le tour du cadran, refermaient toutes les portes. Le moine Gerbert, au Xe siècle, appliqua le premier le poids moteur aux horloges. On place vers le XIIe siècle l'apparition des roues dentées et du timbre à marteau. La célèbre horloge du Palais, à Paris, fut la première que l'on eût vue en France; construite sous Charles V, elle fut réparée en 1370 par Henri de Vic que le roi fit venir exprès d'Allemagne. L'horloge actuelle a été refaite par Henri Lepaute en 1849, sur les dessins de l'ancienne. Au XIVe siècle, les carillons qui jouent des hymnes quand l'heure sonne viennent s'ajouter aux mécanismes déjà compliqués. Parmi les plus célèbres, on cite celui de Lunden (Suède), le fameux *Jacquemart* de Dijon, l'horloge de Jean d'Iéna (hôtel de ville de Iéna). La fameuse horloge monumentale de Strasbourg est une création du XVIe siècle; reconstituée par Schwilgué de 1838 à 1842, elle indique les fêtes de l'année, et les solennités de l'Eglise y sont représentées par des figures allégoriques; divers cadrans marquent les heures, les jours de la semaine, le quantième du mois, les signes du zodiaque, les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil, etc.; pour annoncer les heures, deux anges sonnent de la trompette; une fois l'heure tintée, un coq battant des ailes avec bruit fait entendre par deux fois son chant naturel, puis une foule d'automates, jusqu'alors invisibles, apparaissent pour exécuter de merveilleuses évolutions.

Horloge de la cathédrale de Strasbourg.

Nuremberg, pendant tout le moyen âge, fut le centre d'horlogerie le plus renommé. A la fin du XIIIe siècle, on fit des horloges d'appartement, de petites dimensions; au XVe siècle l'invention du ressort spiral, qui remplaça le poids moteur, permit d'en réduire encore le volume; vers la fin de ce siècle encore, Carovagius inventa les horloges portatives à sonnerie et réveil. Les horloges d'appartement affectent la forme de petits édifices où, sur des colonnettes ou des arcades, repose un dôme, une coupole; l'ornementation figure le plus souvent des planètes. Dans l'appartement, la forme d'horloge basse à aspect d'édicule se perpétuera pendant la première moitié du XVIIe siècle. La fabrication anglaise est alors la plus renommée. En 1657, Huyghens adapta aux horloges le pendule, mais ce n'est que plus tard que les horloges, d'abord dénommées « horloges à pendule », prendront le nom de *pendules*.

— Astron. Constellation méridionale formée par la Caille. (Elle est située au-dessus de l'Eridan et comprend vingt-quatre étoiles, dont la plus belle n'est que de cinquième grandeur.)

HORLOGER [*jé*] n. m. Qui fait, répare ou vend des horloges, des pendules, etc.

— Fig. : *Les athées n'ont jamais répondu à cette difficulté qu'une horloge* [le monde] *prouve un* HORLOGER [un Créateur]. (Voltaire).

Armes de la corporation des horlogers de Paris.

— ENCYCL. La corporation des *horlogers* de Paris, qui avait pour patron saint Eloi, ne date que du XVIe siècle; au moyen âge, la fabrication et la réparation des horloges étaient le fait des orfèvres. Les premiers statuts datent de François Ier (1544). On distinguait trois catégories : ceux qui faisaient les horloges de beffroi, dits horlogers-grossiers, ceux qui faisaient les horloges à poids, réveils et pendules, et ceux qui faisaient les montres.

Des écoles d'horlogerie furent instituées à différentes reprises, notamment par Voltaire à Ferney; une manufacture royale d'horlogerie fut fondée à Bourg en Bresse à la fin du XVIIIe siècle, et à Paris en 1785; au XIXe siècle appartient la fondation des Ecoles nationales d'horlogerie de Cluses, Besançon et Paris.

HORLOGER [*jé*], **ÈRE** adj. Relatif à l'horlogerie : *L'industrie* HORLOGÈRE. (On a dit HORLOGEUR, EUSE.)

HORLOGÈRE [*jèr'*] n. f. Femme d'un horloger. || Femme exerçant la profession d'horloger.

HORLOGERIE [*je-rî*] n. f. Art de faire ou de réparer les horloges, les pendules, les montres. || Commerce de ces objets. || Ouvrages d'horlogerie.

— ENCYCL. Comm. Les produits de l'*horlogerie :* horloges, pendules, montres, comprennent trois catégories de mécanismes, dont l'importance est précisément l'inverse de la dimension des pièces : les horloges, les pendules et les montres. Si Paris, où toutes les industries se peuvent rencontrer, fabrique des horloges, c'est surtout dans l'est de la France (Jura, Doubs, Savoie), la Suisse (cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne), et l'Allemagne occidentale (Forêt-Noire) que se cantonne l'industrie horlogère. La fabrication des mouvements de pendules a été longtemps un travail exécuté à domicile par de petits artisans. Ainsi en est-il encore dans une partie des régions ci-dessus. Les pendules se font principalement à Paris. D'autre part, Besançon, Cluses, Genève, Morteau, Lac ou Villers, Charquemont, etc., fabriquent surtout des montres. Cluses et Besançon ont des Ecoles d'horlogerie.

— Enseign. *Ecoles d'horlogerie de Cluses* et *Besançon, Ecole professionnelle d'horlogerie de Paris.* V. ÉCOLE.

HORMAYR (Joseph, baron DE), historien et diplomate autrichien, né à Innsbruck en 1782, mort à Munich en 1848. Il fut directeur des archives secrètes au ministère des affaires étrangères d'Autriche (1802). En 1809, il accompagna l'archiduc Jean dans le Tyrol pour y préparer le soulèvement du pays; il joua un rôle important dans l'insurrection, sous les ordres de Hofer, devint historiographe de la cour de Vienne en 1816, entra dans la diplomatie et fut nommé archiviste du Royaume de Bavière. On a de lui : *Matériaux diplomatiques pour servir à l'histoire du Tyrol dans le moyen âge* (1802-1803); *Histoire du comté de Tyrol* (1806-1808); *Plutarque autrichien* (1807-1820); *Scènes des guerres de délivrance* (1842-1844); *l'Armée de l'Autriche intérieure dans la guerre de 1809.*

HORME (L'), comm. de Saint-Chamond, arrond. de Saint-Etienne; 3.472 hab.

HORMIN n. m. (gr. *horminon*). Genre de plantes labiacées qui croissent dans l'Europe centrale.

— ENCYCL. L'*hormin* (*horminum*) est une belle plante vivace, à feuilles ovales, crénelées, presque toutes radicales, à grandes fleurs odorantes, d'un violet bleuâtre, groupées en épis lâches terminaux. Elle croît sur les montagnes du midi et du centre de l'Europe, et on la cultive quelquefois dans les jardins comme plante d'ornement.

Hormin.

***HORMIS** [*mi*] prép. (de *hors* et *mis*). Excepté, sauf : *On peut tout acquérir dans la solitude* HORMIS *du caractère.* (Stendhal.)

— *Adverbialem.* HORMIS *à moi.* (Mme de Sévigné.) HORMIS *en celles* [les choses] *de la religion.* (Mme de Maintenon.)

— *Hormis que*, loc. conj., Si ce n'est que : *Il ressemblait à M. de Beaufort,* HORMIS QU'*il parlait mieux le français* (Saint-Simon.)

HORMISDAS (saint), pape, né à Frosinone, élu en 514, mort en 523. Zélé défenseur de l'orthodoxie contre les eutychéens, s'il ne réussit pas à obtenir de l'empereur Anastase la reconnaissance du concile de Chalcédoine, il fut plus heureux avec Justin, son successeur, qui signa le *Formulaire d'Hormisdas*, qui rétablit l'unité de l'Eglise. Il fit traduire en latin par Denys le Petit les canons de l'Eglise grecque. Il a laissé un recueil de *Lettres.* — Fête le 6 août.

HORMISDAS ou **ORMAZD**, nom porté par cinq souverains de Perse à l'époque sassanide. Le plus fameux est **Hormisdas IV**, fils de Chosroès Ier; il régna de 579 à 590, lutta sans succès contre les Romains qui le vainquirent en 580, 581 et 586. Pendant ce temps, les Turcs attaquaient l'Iran, mais Bahram Tchoubin les repoussa. Jaloux, Hormisdas dégrada Bahram, qui marcha contre le roi. Hormisdas fut renversé par une émeute, aveuglé, et finalement massacré.

HORMOCOCCUS [*kuss*] n. m. Genre de champignons mélanconiées.

HORMODENDRE n. m. Genre de champignons hyphomycètes en pinceau (dématiées).

HORMOGONIE [*ni*] n. f. Portion de filament qui, chez beaucoup d'algues du groupe des cyanophycées, se détache de la plante mère, se fixe, et, en multipliant ses cellules, reproduit une plante nouvelle.

HORMOMYIE ou **HORMOMYIA** n. f. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des cécidomyidés, groupe des oligotrophes, renfermant de minuscules moucherons dont les larves produisent des galles sur les carex.

HORMONE n. f. (du gr. *hormaô*, j'excite). Biol. Substance issue d'un tissu glandulaire, qui tombe dans la circulation générale par l'intermédiaire du sang et qui va exciter le fonctionnement d'autres organes.

— ENCYCL. Si le nom d'*hormone* ne fut créé qu'en 1905 par Starling, Claude Bernard en connaissait l'action dès 1851 dans la fonction glycogénique du foie. Les hormones ont un rôle extrêmement important sur la morphologie de l'individu; leur action est également très nette sur le métabolisme, sur la vie sexuelle en général, sur la circulation du sang, sur le système nerveux (qui peut, d'autre part, agir sur la sécrétion des hormones), sur l'activité ou l'émotivité d'un sujet.

Elles sont sécrétées par des tissus ou par des glandes à sécrétion interne, dites aussi glandes endocrines. Une glande à sécrétion externe, comme le pancréas, par exemple, peut fonctionner également comme glande endocrine.

Parmi les tissus sécréteurs d'hormones, il faut citer la muqueuse du duodénum, le placenta et certains ganglions nerveux. Les glandes endocrines sont : l'hypophyse, la thyroïde, les parathyroïdes, le pancréas, les surrénales, les gonades.

On a isolé de nombreuses hormones sécrétées par l'hypophyse, qui semble jouer dans ce domaine un rôle de tout premier plan. Ces hormones exercent, en particulier, une action très nette sur les autres glandes. Ainsi, une insuffisance hypophysaire entraîne l'adiposité, le retard de la croissance, une atrophie des glandes sexuelles, etc.

L'action de l'hormone thyroïdienne est moins nette; en cas de grande insuffisance, on peut voir cependant des cas de crétinisme; quand l'insuffisance est moins accentuée, on assiste à la chute des cheveux; l'hyperfonctionnement de la thyroïde entraîne le goitre et a pour manifestation une grande nervosité.

L'hormone parathyroïdienne agit sur l'ossification et la contraction musculaire.

Dans les hormones pancréatiques, la plus importante est l'insuline, qui joue un rôle essentiel dans le métabolisme du glucose. Sa suppression produit le diabète.

Les hormones surrénales augmentent les caractères sexuels secondaires masculins; l'adrénaline provoque un ralentissement du cœur et relève la pression artérielle.

Les hormones sexuelles et génitales mâles augmentent les caractères sexuels secondaires; femelles (*folliculine*), leur suppression provoque la diminution de la mémoire et l'irritabilité; injectées chez l'homme, elles peuvent amener l'apparition de caractères sexuels secondaires féminins.

La *sécrétine*, sécrétée par la muqueuse duodénale, agit sur le fonctionnement du pancréas. Les hormones nerveuses ont une action qui se superpose à celle des nerfs.

Toutes ces hormones, dont l'importance est considérable, ne sont cependant sécrétées qu'en quantités extrêmement faibles.

Signalons encore les hormones végétales, qui jouent un rôle important dans la croissance des plantes. Leur action en agriculture est encore mal connue; elles ne doivent être utilisées qu'avec beaucoup de circonspection.

HORMONOTUS n. m. Genre de serpents non venimeux, comprenant une seule espèce, *hormonotus modestus*, propre à l'Afrique occidentale.

HORMOS [*moss*] n. m. (mot gr. signif. proprem. *collier*). Antiq. gr. Danse où les jeunes gens et les jeunes filles faisaient la chaîne en se tenant par la main.

HORMOSPERMÉE [*spèr'*] n. f. Bot. Genre de champignons de la famille des hypocréacées.

HORMOSPORE [*spor'*] n. f. Genre d'algues vertes ulotrichées. (Il désigne aussi des champignons ascomycètes sordariés.)

HORMUTHIA, petite planète, N° 805, découverte en 1915.

HORN (CAP), promontoire marquant le point le plus austral de l'Amérique du Sud, à l'extrême sud de l'île la plus méridionale de la Terre de Feu. C'est une falaise verticale, haute de 580 m., dont les alentours sont battus par des coups de vent de direction irrégulière, embarrassés d'écueils et de hauts-fonds et parcourus par de nombreux courants côtiers. La position vraie du cap Horn, aperçu par Drake dès 1578, a été reconnue en 1616 par les navigateurs Schouten et Lemaire.

HORN, ville d'Autriche (Bas-Danube); 3.200 hab. Carrières. Industrie du bois.

HORN, ville d'Allemagne, sur l'Alster, aujourd. faubourg de Hambourg. — Ville d'Allemagne, aujourd. faubourg de Brême.

HORN. V. HORNES.

HORN (Edouard), économiste et journaliste hongrois, né à Vag-Ujhely en 1825, mort à Budapest en 1875. Il dut s'exiler en Allemagne puis en Belgique, vint ensuite se fixer à Paris où il se fit connaître par d'intéressants travaux sur des questions de banque et d'économie politique et y commença une active propagande de presse pour intéresser le public français à la cause de la Hongrie. Revenu dans son pays en 1869 pour être élu député (1870), il y entama aussitôt dans les journaux une campagne retentissante en faveur de la France. Ses articles ont été traduits et réunis en volume sous le titre de *la Grande Nation.*

HORNACHOS, bourg d'Espagne (prov. de Badajoz); 5.000 hab. — Aux environs, sources ferrugineuses.

HORNAING, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kil. de Douai ; 2.360 hab. Château du XVIIIe siècle.

HORNBERG, ville d'Allemagne (Bade, cercle de Villingen), dans la Forêt-Noire, sur le Gutach ; 3.200 hab. Séjour d'été. Filatures de coton, industrie du cuir. Faïencerie.

***HORNBERGITE** [*bèr-jit'*] n. f. Arséniate naturel d'uranium.

***HORNBLENDE** [*blind'*] n. f. et masc. suivant quelques-uns (de l'allem. *horn,* corne, et *blenden,* briller). Silicate naturel d'aluminium, de calcium, de fer et de magnésium, appartenant au genre amphibole.

— ENCYCL. Ce minéral est opaque, et sa couleur est vert foncé, brun noirâtre ou noir parfait. La *hornblende* se présente en masses lamellaires ou en prismes à six faces, ordinairement courts et rarement complets, quelquefois aussi en aiguilles ou en grains. Elle fond facilement.

On connaît deux variétés de hornblende. La première est la *hornblende commune* ou hornblende proprement dite ; elle se rencontre dans les roches basiques anciennes et dans les schistes cristallins. La *hornblende basaltique,* ou *basaltine* se présente en cristaux terminés, noirs et brillants. On la trouve dans les roches volcaniques.

***HORNBLENDITE** n. f. Roche éruptive, grenue, composée essentiellement de hornblende.

***HORN-BUGLE** n. m. (mot angl.). Instrument ancien du pays de Galles. (On s'en servait pour animer les chiens à la chasse, et pour les signaux de guerre. (Fait d'une corne, cet instrument servait également de vase à boire.) || Pl. *Des* HORN-BUGLES.

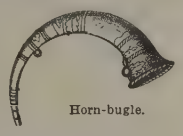

Horn-bugle.

HORNBURG, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg), sur l'Ilse, sous-affl. de l'Oder ; 2.200 hab. Usines pour machines agricoles.

HORNCASTLE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lincoln), au confl. du Waring et du Bane, affl. du Witham ; 3.500 hab. Laine et blé ; foire aux chevaux.

HORNCHURCH, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex) ; 10.900 hab.

HORNE (Richard-Henry *ou* Hengist), littérateur anglais, né en 1803, mort en 1884. Il servit dans la marine mexicaine, puis se livra à la littérature : *Hécatompyle* (1829) et *le Faux médium* (1833) ; *Cosme de Médicis,* tragédie historique (1837) ; *la Mort de Marlowe* (1838) ; un curieux poème épique, *Orion* (1843) ; *Nouvel esprit du temps* (1844), écrit en collaboration avec Mrs E. B. Browning.

HORNE (Henry Sinclair, baron HORNE DE STIRKOKE), général anglais, né à Caithness en 1861, mort à Wick (Ecosse) en 1929. Pendant la Grande Guerre, il commanda depuis 1916 la 1re armée britannique qui prit part aux offensives d'avril-mai 1917 au nord de la Scarpe et d'août 1918 à l'est d'Arras. Le 2 septembre, elle enleva avec ses Canadiens et ses Ecossais la charnière nord de la « ligne Hindenburg » à Quéant. Du 27 septembre au 12 octobre, elle prit part à la bataille du Cambrésis.

HORNECK (Ottokar DE). Biogr. V. OTTOKAR DE STYRIE.

HORNÉE n. f. Paléont. Genre de plantes fossiles du groupe des psilophytales du dévonien.

HORNEMANN (Frederick), explorateur allemand, né à Hildesheim en 1772, mort dans le désert tripolitain en 1801. En 1798, en Egypte, il se joignit, déguisé en mameluck, à une caravane qui, revenue de La Mecque, retournait au Fezzan.

HORNES, comté belge des anciens Pays-Bas, entre les deux Limbourgs belge et hollandais. Ce pays, indépendant dès la fin du Xe siècle, devint vassal des ducs de Brabant au XIIIe siècle et fut alors réduit en simple seigneurie. Un de ses seigneurs, Jacques de Hornes, grand veneur héréditaire de Brabant, fut créé comte par l'empereur Frédéric III, en 1450. Après extinction de la ligne directe (1570), les descendants d'un cadet, Thierry de Hornes, héritèrent du titre et du comté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

HORNES ou **Hoorn** ou **Horn** (Philippe II DE MONTMORENCY-NIVELLE, comte DE), grand seigneur des Pays-Bas, né à Nivelle en 1518, décapité à Bruxelles le 5 juin 1568. Il était beau-fils du comte de Hornes, dont il prit le nom. Il se distingua à la bataille de Saint-Quentin, et contribua puissamment à la victoire de Gravelines (1558). Membre du conseil d'Etat avec son parent Egmont et Guillaume d'Orange, il défendit les libertés nationales contre Marguerite de Parme et Granvelle, qui fut renvoyé. Il travailla à l'établissement de la liberté de religion dans les Pays-Bas avec Orange et Egmont, puis se soumit à Philippe II en 1567. A l'approche du duc d'Albe, il ne chercha pas à fuir. Le duc d'Albe le fit arrêter le 9 septembre 1567, puis condamner et décapiter.

Hornes.

HORNES, dit souvent **de Horn** (Antoine-Joseph, comte DE), né au château de Hornes en 1698, exécuté à Paris en 1720. Il servit quelque temps dans l'armée autrichienne. S'étant rendu à Paris en 1720, au moment de l'essor du système de Law, il attira dans un cabaret un des agioteurs de la rue Quincampoix, et l'assassina pour lui enlever ses valeurs. Il fut roué vif, 4 jours après, en place de Grève.

***HÖRNÉSITE** n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de magnésium.

HORNHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Saxe, présid. de Magdebourg) ; 3.000 hab. Ville d'eaux. Mines de lignite ; tuilerie.

HORNITOS n. m. pl. (mot espagn. signifiant *petits fours*). Géol. Boursouflures des coulées volcaniques, d'où les gaz s'échappent en déterminant des intumescences coniques ; ce ne sont pas des cônes adventifs.

***HORNMANGAN** n. m. (de l'allem. *horn,* corne, et *mangan,* manganèse). Substance naturelle qui résulte de l'altération d'un silicate de manganèse, qui est la rhodonite.

HORNOY, ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 30 kil. d'Amiens ; 750 hab. Ch. de f. Nord. Château du XVIIe siècle. — Le canton a 26 comm., et 6.220 hab.

***HORNPIPE** [*horn'-païp'*] n. m. (mot angl., de *horn,* corne, et *pipe,* chalumeau). Instrument de musique, sorte de chalumeau, autrefois en usage en Angleterre. (Ce nom fut ensuite donné à une danse anglaise du XVIIIe siècle et à un morceau de suite.)

— ENCYCL. L'instrument a donné son nom à la danse qu'il accompagnait à l'origine. L'air de danse se compose

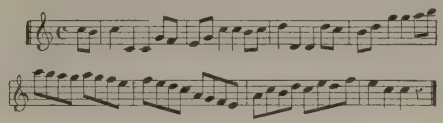

Hornpipe.

de deux motifs de huit mesures, sur chacun desquels elle commence par trois appels du pied, comme le branle. Les anciens *hornpipes* étaient écrits à trois-deux.

HORNSEA, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, York, East-Riding), sur la mer du Nord ; 4.500 hab. Bains de mer.

HORNSEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Middlesex) ; 95.524 hab. Faubourg de Londres.

***HORNSTEIN** n. m. Minér. Syn. de SILEX CORNÉ.

HORNU, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons), dans le Borinage ; 12.490 hab. Riches houillères. Construction de machines ; corderies mécaniques ; brasseries.

HORNUNG (Ernest William), romancier anglais, né à Middlesborough en 1866, mort à Saint-Jean-de-Luz en 1921, créateur du type de « Raffles », gentleman-cambrioleur. Parmi ses principaux romans, citons : *A bride from the bush* (1890) ; *the Boss of Taroomba* (1894) ; *the Amateur cracksman* (1899) ; *Mr. Justice Raffles* (1909) ; *the Crime doctor* (1914).

HOROCHÔW, ville de l'Ukraine (palatinat de Volhynie) ; 4.450 hab. Ancien palais des Tarnowski. Ch.-lieu de district. Polonaise jusqu'en 1939.

Horodec (CANAL DE), canal de navigation de Pologne, reliant la Pina (bassin du Dniéper) à la Vistule par la Jatzolda, le Pripet, le Moutchovets et le Bug.

HORODENKA, ville de l'Ukraine (palatinat de Stanislawów), sur la Glowka, affl. du Dniester ; 9.700 hab. Ch.-lieu de district. Autrefois polonaise.

HORODICTIQUE [*dik-tik'*] adj. (du gr. *hôra,* heure, et *deiktikos,* qui sert à montrer). Physiq. Qui sert à trouver l'heure : *Instruments* HORODICTIQUES. || *Quart de cercle horodictique,* Quart de cercle portant des lignes horaires.

HORODLO, ville de Pologne (palatinat de Lublin), sur le Bug ; 4.230 hab. Une « Union » y fut conclue, le 2 octobre 1413, entre les représentants de la Pologne et de la Lituanie.

HORODNO, ville de la Russie Blanche (palatinat de Polésie), sur le *lac* du même nom ; 2.645 hab. Naguère polonaise.

HOROGRAPHE n. m. (du gr. *hôra,* heure, et *graphein,* décrire). Celui qui trace des cadrans, qui pratique l'art de la gnomonique.

HOROGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *horographe*). Art de faire des cadrans ; gnomonique.

HOROGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à l'horographie : *Procédés* HOROGRAPHIQUES.

HOROKILOMÉTRIQUE adj. Relatif au temps passé et à l'espace parcouru : *Compteur* HOROKILOMÉTRIQUE.

HOROLOGE n. m. (gr. *horôlogion*). Livre d'office des Grecs, contenant les prières de chaque jour.

HOROMBÉ ou **IHAROMBÉ,** plateau steppe du sud de Madagascar, sans arbres ni arbustes, et désert.

HOROMÉTRIE [*trî*] n. f. (du gr. *hôra,* heure, et *métron,* mesure). Art de diviser, de mesurer le temps.

HOROMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Relatif à l'horométrie : *Science* HOROMÉTRIQUE. *Instruments* HOROMÉTRIQUES.

HOROPTÈRE n. m. (du gr. *horos,* borne, et *optêr,* qui voit). Optiq. Ligne droite parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux, et passant par le point où coïncident les axes optiques. || *Plan de l'horoptère,* Plan perpendiculaire à l'axe optique et passant par l'horoptère.

HOROPTÉRIQUE [*rik'*] adj. Qui appartient ou est relatif à l'horoptère.

HOROPTRE n. m. (du gr. *horos,* borne, et *optêr,* qui voit). Ensemble des points du champ visuel, qui peuvent faire leur image en des points correspondants de la rétine.

HOROSCOPE [*skop'*] n. m. (lat. *horoscopus ;* du gr. *hôroskopos ;* de *hôra,* heure, et *skopein,* regarder). Astrol. Observation de l'état des astres au moment de la naissance d'un enfant, d'après laquelle les astrologues prétendaient connaître à l'avance les événements de sa vie : HOROSCOPE *favorable.* || Tableau synoptique de l'observation des astres, en vue des prédictions de l'avenir ; prédiction formulée à l'aide de ce tableau : *Tirer, Faire, Dresser l'*HOROSCOPE *de quelqu'un. Faiseur d'*HOROSCOPES. || Point de l'écliptique, qui se trouve à l'horizon au moment de la naissance d'un enfant.

— *Par extens.* Prédiction conjecturale : *L'*HOROSCOPE *d'un joueur n'est pas difficile à tirer.*

— ENCYCL. V. ASTROLOGIE.

HOROSCOPIE [*sko-pî*] n. f. Art de prédire l'avenir au moyen de l'horoscope : *Les diseurs de bonne aventure confondent en une seule science la chiromancie, la cartomancie et l'*HOROSCOPIE. (Balzac.)

HOROSCOPIQUE [*sko-pik'*] adj. Relatif à l'horoscope : *Calcul* HOROSCOPIQUE.

HOROSCOPISER [*sko, zé*] v. intr. Tirer des horoscopes.

HOROTROPE n. m. (du gr. *horos,* limite, et *trépein,* tourner). Physiq. Cercle passant par les deux yeux et par le point sur lequel la vision se fixe.

HOROVICE (en allem. **Horowitz**), ville de Tchécoslovaquie (Bohême), sur la Litavka ; 3.860 hab.

HOROWITZ (Vladimir), pianiste russe, né en 1904. Célèbre virtuose du clavier, il s'est acquis une réputation internationale, notamment dans l'interprétation de la musique romantique.

HORPS (LE) [*hor'*], ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. et à 17 kil. de Mayenne ; 1.005 hab. Marché agricole. — Le canton a 10 comm., et 6.080 hab.

HORR (AL), chef maure qui fut chargé, en 717, du gouvernement de l'Espagne conquise par les musulmans, et fit la guerre dans le midi de la France jusqu'en 718.

horresco referens, mots latins signif. : *Je frémis en le racontant,* Exclamation d'Enée racontant la mort de Laocoon (Virgile, *Enéide,* II, 204). Ces mots s'emploient presque toujours d'une manière familière et plaisante.

HORREUR n. f. (lat. *horror*). Vive impression physique de répulsion, d'effroi, de souffrance devant tel ou tel spectacle : *Frémir d'*HORREUR. *Etre saisi d'*HORREUR. *Cri d'*HORREUR. || Ce qui cause cette impression : *L'*HORREUR *d'un cachot, des ténèbres, d'un combat, d'un supplice, L'*HORREUR *de la solitude. Lieux pleins d'*HORREUR. *Que me montrez-vous là ?... Oh ! l'*HORREUR ; et au fig. : *L'*HORREUR *de ma situation, de ma misère. Pour comble d'*HORREUR.

— Vive impression morale d'antipathie, d'aversion, de révolte, de haine pour... : *Avoir l'*HORREUR *du mensonge, du vice, du travail. Avoir l'*HORREUR *des hypocrites. Etre en* HORREUR *à tous.* || Ce qui cause cette impression : *Héliogabale devint l'*HORREUR *du genre humain.* (Bossuet.) || *Fam.* Se dit d'une personne très sale ou très désagréable : *Quelle* HORREUR *de femme, d'enfant !*

— *Particulièrem.* Saisissement de crainte et de respect à la vue de tel spectacle, en face de telle circonstance : *Les sublimes* HORREURS *de la tempête. Une secrète* HORREUR. *Pénétrer les âmes d'une sainte* HORREUR.

— *Par extens.* Action infâme, cruelle : *Vie qui n'est qu'un tissu d'*HORREURS. || Enormité d'une mauvaise action : *Atténuer l'*HORREUR *d'un forfait.*

— Au plur. Choses terribles, atroces : *Les* HORREURS *de la guerre, de la captivité.* || *Les horreurs de la mort,* Les angoisses ressenties au moment de mourir. || Choses affreuses, paroles déshonorantes dites sur quelqu'un, opinions qui inspirent l'horreur : *Publier, Vomir des* HORREURS *sur tous.* || Légèretés, choses égrillardes, grivoises : *Vous dites des* HORREURS. *Ouvrage qui contient des* HORREURS.

— ALLUS. LITTÉR. :

On dit, et sans *horreur* je ne puis le redire...

Vers de Racine (*Iphig.,* IV, 6). C'est Achille qui le prononce en s'adressant à Agamemnon, après avoir appris que ce dernier est sur le point d'immoler sa fille Iphigénie. — (Dans l'application, ce vers ne s'emploie que par plaisanterie, pour annoncer quelque chose qui blesse ou renverse quelque opinion reçue, quelque fait regardé comme certain.)

HORRIBLE adj. (lat. *horribilis*). Qui fait horreur : *Laideur* HORRIBLE. HORRIBLE *cruauté.* HORRIBLE *dessein.*

— *Fam.* Excessif en mal : *Un bruit* HORRIBLE. || Très mauvais : *Temps* HORRIBLE. *Une* HORRIBLE *boisson.*

— *Substantiv.* et au masc. *L'horrible,* Ce qui est horrible : L'HORRIBLE *n'est pas poétique.* (Michelet.)

— SYN. **Horrible, affreux, difforme, hideux, laid.** V. AFFREUX.

HORRIBLEMENT [*man*] adv. D'une manière horrible. || Extrêmement : *Souffrir* HORRIBLEMENT. *Elle est* HORRIBLEMENT *laide.*

HORRIFIER [*or-ri-fi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Frapper d'horreur.

HORRIFIQUE [*fik'*] adj. Qui cause l'horreur. || Rabelais emploie parfois ce mot dans le sens de EXTRAORDINAIRE.

HORRIPILANT [*lan*], **E** adj. *Fam.* Qui cause, qui est propre à causer le frisson.

— *Par extens.* Extrêmement agaçant : *Spectacle* HORRIPILANT. *Aventure* HORRIPILANTE.

HORRIPILATION [*or-ri, si-on*] n. f. (lat. *horripilatio ;* de *horrere,* se hérisser, et *pilus,* poil). Frisson et sensation de hérissement dus à l'érection des bulbes pileux, et causés par l'effroi, la répulsion, etc. (On dit aussi *chair,* ou *peau de poule,* ou encore *petite mort.*)

— *Par extens.* et *fam.* Agacement, irritation extrême.

— ENCYCL. Physiol. L'*horripilation* est due à la contraction des muscles horripilateurs, qui se dirigent obliquement et dans le même sens que les poils. Cette contraction, en modifiant la position du bulbe pileux, entraîne le redressement des poils et, parfois, des cheveux. Elle débute, le plus habituellement dans la région dorso-lombaire, et reconnaît pour cause des impressions psychiques désagréables, comme la peur, qui se communiquent, par le sympathique, à l'innervation cutanée. Mais elle peut être aussi produite par le froid. V. FRISSON.

HORRIPILER [*lé*] v. tr. (du lat. *horrere,* se hérisser, et *pilus,* poil). Hérisser le poil. Donner le frisson à.

— *Par extens.* et *fam.* Agacer, impatienter extrêmement : *Ses prétentions, Ses manières nous* HORRIPILENT.

HORRUES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies), sur la Senne ; 2.400 hab. Extraction de calcaire bleu pour bâtisses. Fours à chaux. Fabriques de chicorée et de tabac.

***HORS** [*hor'*] adv. (de *dehors*). A l'extérieur de : *Mettre* HORS.

— *Prépos.* A l'extérieur de : *Logis* HORS *barrière.* || Par extens. *Mettre quelqu'un hors la loi,* Le soustraire à la protection des lois, déclarer qu'on lui infligera sans jugement telle peine dès que son identité aura été reconnue. || *Hors ligne,* Tout à fait exceptionnel, supérieur : *Candidat* HORS LIGNE. *Talent* HORS LIGNE.

— *Fig.* A la réserve de, sauf :

Nul n'aura de l'esprit *hors* nous et nos amis.
MOLIÈRE.

Tous les genres sont bons, *hors* le genre ennuyeux.
VOLTAIRE.

HORS *le grand Turc, tout le continent de l'Europe veut alors accabler les Vénitiens.* (Voltaire.)

— Loc. prépos. *Hors de,* A l'extérieur de, par rapport au lieu, au temps : HORS *de la ville,* DU *camp. Avant qu'on soit* HORS DE *l'hiver.* || *Fig.* A l'extérieur de, à l'écart de l'influence, de l'action, de l'état de : HORS D'*atteinte.* HORS DE *danger.* HORS DE *doute.* || *Etre hors d'affaire,* Etre sorti d'embarras. || *Etre hors de combat,* N'être plus en état de combattre. || *Etre hors d'usage, de service,* N'être plus en état de servir. || *Hors de sens,* Privé de raison. || *Hors de prix,* Qui dépasse le prix normal. || *Hors de soi,* Dans un état de violente agitation, ou Dans une sorte d'extase qui fait qu'on s'oublie soi-même.

— Elliptiquem. *Hors d'ici, Hors de là,* Sortez d'ici, De là ; et au fig. *Hors de là,* A part cela, Cela mis à part.

— Gramm. *Hors de,* devant un infinitif, signifie seulement hormis, excepté, sous la réserve de : HORS DE *le battre, il ne pouvait le traiter plus mal.* HORS DE *se trouver au conseil, il n'avait aucune fonction.* (Saint-Simon.)

— Constr. *Hors d'eau.* Bâtiment mis *hors d'eau,* Bâtiment dont la couverture est achevée et qui se trouve protégé contre les pluies.

— Dr. *Mettre hors de cour* ou *de cause,* Renvoyer comme ne devant pas figurer dans une cause.

— Manèg. *Hors d'école,* Se dit d'un cheval exercé depuis peu de temps dans un manège. || *Hors la main,* Se dit d'un cheval qui n'obéit point à la bride. — Se dit aussi, dans les attelages à deux, du cheval de droite.

— Mégiss. *Hors l'eau,* Se dit des peaux, quand elles ont perdu toute humidité.

— Milit. *Hors de batterie !* Commandement employé dans l'artillerie du XIXe siècle pour faire reculer une pièce afin de la charger. || *Hors d'eau !* Commandement jadis employé pour faire incliner la bouche d'une pièce vers le sol, afin d'en préserver l'âme de l'humidité. || *Hors rang* (*compagnie, peloton* ou *section*), Unité spéciale constituée en dehors des bataillons, compagnies, escadrons ou batteries, et comprenant, outre la musique ou fanfare, les divers ouvriers : tailleurs, cordonniers, etc., du corps. || *Hors tour,* En matière d'avancement, Promotion faite au choix, sans tenir compte du rang d'inscription au tableau d'avancement. || *Hors cadre.* V. CADRE.

— Techn. *Hors d'œuvre,* En saillie, hors de l'alignement du corps de bâtiment principal : *Cabinet* HORS D'ŒUVRE. || De l'angle extérieur d'un mur à celui de l'autre mur : *Bâtiment qui a dix mètres* HORS D'ŒUVRE. || Se dit d'un diamant ou d'une autre pierre non encore montée ou qui se trouve hors de sa monture. — *Par extens.* Qui ne fait point partie du sujet, et pourrait en être détaché sans inconvénient : *Groupes et figures placés* HORS D'ŒUVRE *dans un tableau.* || Substantiv. V. HORS-D'ŒUVRE n. m.

— *Hors que,* loc. conj., A moins que :

*Hors qu'*un commandement exprès du roi ne vienne.
MOLIÈRE.

— Métall. *Mettre hors,* Arrêter un haut fourneau, l'éteindre temporairement.

— SYN. **Hors, hormis, excepté.** *Hormis* renforce encore en général l'idée d'exclusion contenue dans *hors.* Quant à *excepté,* c'est l'idée d'exception, de restriction qui y domine.

***HORS,** nom que se donnent les *Santals* du Bengale central et du nord de l'Orissa, qui forment plus de la moitié du groupe kolarien (1.800.000 âmes). V. KOLARIENS.

HORSAIN, HORZAIN ou **HORSIN** n. m. (de *hors*). Se dit en Normandie des gens étrangers au pays.

***HORS-BORD** n. m. Canot automobile dont le moteur est placé hors de la coque.

***HORS-CASTE** n. invar. Syn. de PARIA.

***HORS-CONCOURS.** V. CONCOURS.

***HORS-D'ŒUVRE** [*hor*] n. m. invar. Ce qui n'est pas partie essentielle d'un ouvrage, d'une œuvre d'art, etc. Ce qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble : *Rôle, Episode qui est un* HORS-D'ŒUVRE.

— Art culin. Menus mets que l'on sert au début d'un repas, après le potage ou avant le premier service.

— Hortic. Massifs de plantes ayant peu d'élévation, mais offrant de grandes variétés dans la coloration de leurs feuillages. (Diversité de couleur qui rappelle un peu celle des hors-d'œuvre disposés sur une table.)

— ENCYCL. Les *hors-d'œuvre* froids les plus en usage sont : le beurre frais, les radis, les saucissons et mortadelles, les olives, les sardines à l'huile, le thon, le caviar, les anchois, les filets de harengs, les salades de tomate, concombre, céleri, pomme de terre, chou, etc., le jambon, les artichauts frais, les langues fourrées, les rillettes et rillons, les crevettes, les coquillages frais, le melon, les figues fraîches. Parmi les hors-d'œuvre chauds : les bouchées à la reine, les petits pâtés, les escargots, etc.

***HORSEGUARD** [*horss-gard'*] n. m. (mot angl. signif. *garde à cheval*). Cavalier des *horseguards,* dans l'armée anglaise.

***HORSEMAN** [*horss-man'*] n. m. (mot angl. de *horse,* cheval, et *man,* homme). Homme de cheval, cavalier. || Pl. *Des* HORSEMEN.

HORSENS, ville et port du Danemark (arrond. d'Aarhuus), au fond du Horsensfjord où s'unissent le Grand-Belt et le Kattegat ; 27.600 hab. Tissage de coton. Exportation de produits d'élevage.

***HORSE-POWER** [*horss-pa-oueur*] n. m. (expression angl. signif. *cheval-puissance*). Unité de puissance adoptée en Angleterre, et qui vaut 75,9 kilogrammètres par seconde. (Le *cheval-vapeur* français vaut exactement 75 kilogrammètres par seconde.) || Par abrév. : HP. ou H. P.

***HORSE-POX** n. m. (de l'angl. *horse,* cheval, et *pox,* variole). Variole de cheval, par opposition au *cow-pox* qui est la variole de ruminant.

— ENCYCL. L'éruption pustuleuse du *horse-pox* est rarement précédée par des troubles généraux. Elle apparaît sur les muqueuses buccale, pituitaire, génitale, sur la conjonctive ou sur la peau. Les accidents ont toujours une terminaison bénigne après huit à dix jours.

***HORS-FONDS** [*hor-fon'*] n. m. Autrefois, dans les pays d'Etat, Fonds excédant la somme que le roi avait demandée à la province.

HORSFORDITE n. f. Antimoniure naturel de cuivre.

HORSFORTH, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 9.100 hab. Draperies.

HORSHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Sussex) ; 11.300 hab. Commerce actif.

HORSHUV-TYN ou **BISCHOFSTEINITZ,** ville d'Allemagne des Sudètes (1938), sur la Radbusa, sous-affluent de la Moldau ; 3.900 hab. Fabriques de salpêtre, de poudre, de produits chimiques.

HORS-JEU n. m. *Sports.* Position d'un joueur par rapport à ses adversaires telle qu'il ne peut toucher le ballon sans commettre une faute.

HORSLEY (John Calcott), peintre anglais, né à Brompton en 1817, mort à Londres en 1903. Il fut l'un des peintres chargés de la décoration des salles du nouveau Parlement, où l'on remarque de lui : *Satan conseillant le péché à Eve ; la Religion* (1845) ; *le Couronnement de Henry V* (1847). Citons encore, parmi ses tableaux de chevalet, *le Joueur d'échecs ; le Madrigal* (1852) ; *la Réunion musicale.*

***HORS-LIGNE** n. m. invar. Parcelle de terrain restée en dehors de la ligne tracée pour la construction d'une voie publique.

HORST, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster), sur l'Emscher ; 24.500 hab. Mines de houille. Fabrique de machines. — Ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur la Ruhr. Faubourg de Kœnigsteele depuis 1919. — Bourg d'Allemagne (Prusse, Slesvig) ; 2.700 hab. Fabrique de machines. Filatures de laine.

HORST, ville des Pays-Bas (Limbourg, arrond. de Ruremonde) ; 6.500 hab. Draps, toiles ; brasseries.

HORST n. m. Géol. Mot allem., tiré du vocabulaire forestier, par lequel Suess désigne les régions très anciennement soulevées et demeurées en place, comme des butoirs, alors que les terrains voisins s'affaissaient.

***HORS-TEXTE** n. m. invar. Gravure tirée à part et destinée à être intercalée dans un livre, une brochure, etc.

HORTA ou **FAYAL,** ville de l'archipel portugais des Açores ; 8.000 hab. Ch.-lieu de l'île Fayal. Commerce d'exportation de vins et de fruits.

HORTA (Victor-Pierre), architecte belge, né à Gand en 1861, mort en 1947. Ses constructions, comme la *Maison du peuple* de Bruxelles (1890), se distinguent par la nouveauté de leurs façades, où les « courbes », très étudiées, jouent un rôle très important.

HORTEN, ville de la Norvège (fylke de Vestfold), sur le fjord d'Oslo ; 11.000 hab. Station principale de la flotte norvégienne. Arsenaux et chantiers de constructions.

HORTENSE DE BEAUHARNAIS, reine de Hollande, connue sous le nom de **reine Hortense,** née à Paris en 1783, morte à Arenenberg en 1837. Fille d'Alexandre de Beauharnais et de Joséphine Tascher de La Pagerie, elle passa sa première enfance à la Martinique, fut élevée à Paris, dans un pensionnat dirigé par Mme Campan. En 1802, Bonaparte, son beau-père, lui fit épouser son frère Louis. De cette union naquirent trois fils : Napoléon-Charles, mort du croup à l'âge de cinq ans ; Napoléon-Louis, mort en 1831, pendant l'insurrection des Romagnes ; enfin, Charles-Louis-Napoléon, qui devait être un jour Napoléon III. Ce mariage ne fut pas heureux, par la faute du caractère aigri et soupçonneux du mari, et de la coquetterie de l'épouse.

La reine Hortense.
Héliogr. de Desjardin.

Après que Louis eut renoncé au trône de Hollande, Hortense obtint de vivre séparée de son mari. Créée duchesse de Saint-Leu par Louis XVIII sur la prière du tsar Alexandre, elle tint la cour de Napoléon Ier pendant les Cent-Jours, fut exilée par la seconde Restauration et maintenue en exil par Louis-Philippe après un court séjour à Paris. Vivant l'hiver en Italie et l'été en Suisse, sur les bords du Rhin, dans le petit château d'Arenenberg, elle désapprouva l'équipée de Strasbourg, qui valut à son dernier fils d'être déporté aux Etats-Unis. D'un écuyer de l'empereur, de Flahaut, elle eut en 1811 un fils qui fut déclaré sous le nom de De Morny. Les *Mémoires* de la reine Hortense ont été publiés, de 1922 à 1926, par le prince Napoléon.

HORTENSIA [*tan*] n. m. Bot. Nom d'une espèce du genre hydrangelle, originaire de la Chine et du Japon.

— ENCYCL. L'*hortensia* (*hydrangea hortensia*) fut dédié par Commerson à Mme Hortense Lepaute, femme du fameux horloger parisien. C'est un arbrisseau buissonnant qui, chez les individus cultivés, a toutes les fleurs stériles et groupées en corymbes ; leur couleur normale est le rose, mais il y a aussi des hortensias lilas, blancs, et même bleuâtres, dans certains terrains. Sous le climat de Paris, l'hortensia doit être protégé contre les grands froids. C'est une espèce recherchée pour la beauté de ses fleurs, durables mais sans parfum.

Hortensia.

Hortensia (LEX). Dr. rom. Loi votée en 286 ou 287 av. J.-C., après une sécession des plébéiens sur le Janicule et sur l'initiative du dictateur Q. Hortensius et qui a assimilé d'une façon complète les plébiscites aux lois proprement dites. V. PLÉBISCITE.

HORTENSIUS (Quintus), patricien romain, élu dictateur en 286 av. J.-C., pour rétablir l'ordre troublé après la retraite du peuple sur le Janicule. Il donna son nom à la loi Hortensia.

HORTENSIUS (Lucius), préteur romain, l'an 171 av. J.-C. Commandant de la flotte dans la guerre contre Persée, il se signala par ses déprédations et ses cruautés.

HORTENSIUS (Quintus Hortensius Hortalus), orateur romain, l'aîné et le rival de Cicéron, né en l'an 114 av. J.-C., consul en 69, mort l'an 50. Il débuta avec éclat à l'âge de dix-neuf ans, et, durant plusieurs années, fut sans contredit le premier des orateurs romains. Mais il se laissa griser par ses succès et cessa de travailler, alors que son éloquence, imitée de l'éloquence asiatique, brillante et fleurie mais superficielle, exigeait précisément un soin de tous les instants. Aussi fut-il vaincu dans le procès de Verrès (70) par Cicéron, qui, dès lors, lui fut généralement préféré. Hortensius demanda le rappel de Cicéron exilé, et combattit Pompée. Il était fort riche. Il avait épousé la femme de Caton, que celui-ci lui céda par amitié, ne pouvant lui donner sa fille, également mariée et dont le mari ne consentait pas à divorcer. — Sa fille HORTENSIA hérita de son père le don de la parole, et elle soutint en plein forum la cause des dames romaines frappées d'une énorme contribution par les triumvirs.

HORTENSIUS (Quintus Hortalus), général romain, fils du précédent. Partisan de César, il occupa Ariminium, commanda une flotte dans l'Adriatique et devint, en 44, gouverneur de Macédoine. Proscrit par Antoine à la mort du dictateur, il tomba, à Philippes, aux mains de son ennemi qui le fit périr (vers 42 av. J.-C.).

HORTHY de Nagybanya (Nicolaï), marin et homme d'Etat hongrois, né à Kenderes (comitat de Szolnok) en 1868. Issu d'une famille de noblesse terrienne, il entra de bonne heure dans la flotte autrichienne. Pendant la Grande Guerre, il se distingua à la tête du croiseur *Novaro* (notamment lors du combat du 14 mai 1917, où il fut blessé), et reçut, avec le grade d'amiral, le commandement en chef de la flotte. Rentré dans ses foyers après l'Armistice, il consacra à organiser la résistance contre les éléments révolutionnaires une activité qui le fit désigner pour commander l'armée nationale improvisée contre le régime bolchevique de Bela Kuhn. Après être rentré à sa tête dans Budapest (nov. 1920), il exerça une dictature que régularisa l'Assemblée nationale en lui confiant les fonctions de régent (mars 1920). Il les a conservées depuis, et s'en est servi pour exercer des représailles rigoureuses contre les bolchevistes, puis pour résister aux deux tentatives de restauration du roi Charles IV (1921). Régent de Hongrie jusqu'en 1944, il s'enfuit en Allemagne, fut arrêté en Bavière et fait prisonnier par l'armée américaine.

HORTICOLE adj. (du lat. *hortus, horti,* jardin, et *colere,* cultiver). Relatif à la culture des jardins : *La science* HORTICOLE.

HORTICULTEUR n. m. (du lat. *hortus, horti,* jardin, et *cultor,* celui qui cultive). Qui cultive les jardins : *Un ingénieux* HORTICULTEUR.

HORTICULTURAL, E, AUX adj. Relatif à l'horticulture.

HORTICULTURE n. f. (du lat. *hortus,* jardin, et de *culture*). Art de cultiver les jardins.

— ENCYCL. Cette branche de l'agriculture comprend aussi bien la culture des fruits et des légumes que celle des fleurs. Elle exige un sol bien fumé, des arrosages abondants, et réclame des soins assidus. Suivant le cas, l'horticulture s'appelle *culture maraîchère, floriculture, arboriculture.* Quand fruits, fleurs ou légumes sont cultivés à contre-saison dans des serres appropriées, l'horticulture devient le *forçage.*

HORTILLON [*ti-yon*] ou **HORTILLONNEUR** [*yo-neur*] n. m. Qui cultive un hortillonnage.

HORTILLONNAGE [*ti-yo-naj'*] n. m. (du lat. *hortus,* jardin). Nom donné en Picardie à des marais, entrecoupés de petits canaux, qu'on exploite au moyen d'abondantes fumures pour la culture des légumes et des fruits. || Mode de culture pratiqué dans ces marais.

HORTOLAGE n. m. (du lat. *hortus,* jardin). Partie d'un jardin potager qui est occupée par des couches et carreaux de plantes basses et de légumes. || *Par extens.* Nom donné à l'ensemble des produits d'un jardin potager : salades, épinards, radis, oseille, etc.

HORTON, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 54.400 hab. Lainages et cotonnades. Charbon de terre.

HORTON, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northumberland), sur le fleuve côtier Blyth ; 10.200 hab. Charbon de terre.

HORTONITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération du pyroxène.

HORTONOLITE n. f. Silicate naturel de magnésium, fer et manganèse. (Variété ferrifère de péridot.)

HORTULAIN ou **ORTHOLAIN,** alchimiste du XIVe siècle. Il est souvent désigné sous le nom de **le Jardinier,** qui n'est autre que la traduction de son nom latinisé HORTULANUS. En 1358, il publia son livre *Practica vera alchimica,* etc., dans lequel il indique la préparation de l'eau-forte (acide nitrique), de l'eau régale, l'opération de la distillation du vin et de l'alcool absolu, à côté de recettes fantastiques pour la production du *grand élixir.* Sa *Practica chimica* a été insérée dans le *Theatrum chymicum.* Citons encore son *Commentaire sur la Table d'émeraude,* qui a joui d'une grande renommée chez les alchimistes.

HORTULAIRE [*lèr'*] n. m. (du lat. *hortus,* jardin). Membre d'une secte d'anabaptistes, qui se réunissaient secrètement dans des enclos privés.

HORUS, HÔROS, transcriptions latine et grecque du nom du dieu égyptien **Hor.** Ce nom, qui signifie *le Haut, l'Elevé,* paraît avoir désigné de très bonne heure la voûte

céleste, et, peut-être aussi, le faucon qui la sillonne de son vol ; Horus, en tout cas, est représenté par un faucon, ou par un homme à tête de faucon. Par ailleurs, comme cet oiseau, d'abord animal totémique de l'un des clans de l'Egypte primitive, devint, lorsque ce clan eut définitivement assuré sa suprématie sur les autres, le dieu national du pays, dont les rois s'identifièrent en même temps à lui, Horus était adoré en Egypte sous beaucoup de noms et de formes. Les principales sont : *Horbehouditj*, Horus de la ville de *Behoudit* (Edfou), dont l'emblème était un disque ailé ; — *Horakhtj* (*Celui qui habite les deux horizons*), nom d'Horus considéré spécialement comme dieu solaire ; — *Hormakhit* (*Horus dans l'horizon ;* gr. : *Harmakhis*), nom du grand Sphinx de Gizèh ; — *Horour* (*Haroeris*, principalem. *Horus le Grand* ou *Horus l'aîné*), personnification du ciel, adoré à Kom-Ombo ; — *Horpekhroud* (*Horus l'enfant*), le fils d'Osiris et d'Isis, que les Egyptiens représentaient portant son doigt à sa bouche, selon l'habitude des enfants ; plus tard, les Grecs, se méprenant sur la nature de ce geste, firent d'*Harpocrate* (dont le nom est la transcription de celui d'*Horpekhroud*) le dieu du Silence ; — *Horsiesi* (*Horus, fils d'Isis*), autre forme du même dieu, adorée plus spécialement dans le Delta ; — *Horsamtaoui* (*Horus qui réunit les deux terres*), personnification des Pharaons qui exerçaient leur autorité sur toute l'Egypte, comme Horus l'avait exercée le premier après les luttes d'Osiris et de Set ; — *Hordema* (*Horus le piquier*), dont la lance détruisait, en même temps que le serpent *Apopi*, les puissances de la Nuit et du Mal.

Horus.

HORVATH (Adam DE PALOCZ), poète hongrois, né à Debrecen en 1760, mort en 1820. Il se fit connaître par une épopée intitulée *Hunniade* (1787) où il chante les exploits de Jean *Hunyadi*, des travaux de linguistique, et par un recueil de poésies populaires publié en 1803.

HORVATH (Etienne), historien hongrois, né à Szekesfejervar en 1784, mort à Pest en 1846. Professeur de langue et de littérature hongroises, puis conservateur du musée national, il se fit connaître par des travaux consacrés à l'histoire de son pays, d'un caractère souvent plus conjectural que scientifique ; citons : *Etudes sur l'histoire des Magyars dans les temps reculés* (1825).

HORVATH (Michel), historien et homme politique hongrois, né à Szentes en 1809, mort à Carlsbad en 1878. Ordonné prêtre en 1830, il exerça pendant dix ans le ministère pastoral, occupa en 1844 une chaire de littérature et d'histoire hongroises au Theresianum de Vienne, fut nommé évêque en 1848 et, la même année, prit au mouvement national une part qui lui valut d'abord un portefeuille dans le premier cabinet de la Hongrie indépendante (avril 1849), puis après la réaction une condamnation à mort à laquelle il dut se soustraire par l'exil. Il reçut en 1866 la permission de rentrer dans son pays, et obtint l'année suivante un siège au Parlement, où il se fit inscrire au parti de Deak. Il a publié de nombreux ouvrages historiques, notamment une *Histoire de Hongrie*, en six volumes.

HORVATH (Balthazar), homme d'Etat hongrois, né à Steinamanger en 1822, mort à Budapest en 1898. D'abord avocat, il prit part à l'insurrection de 1848, fut condamné, puis amnistié (1850), et revint à la vie politique, dans les rangs du parti d'opposition légale dirigé par Deak. En 1867, Horvath entra dans le premier cabinet constitutionnel comme ministre de la justice.

HORW, commune de Suisse (canton de Lucerne), sur le lac des Quatre-Cantons ; 2.300 hab. Arbres fruitiers ; tuilerie ; tannerie. Tourbe.

HORWICH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 15.600 hab. Blanchisserie et impression sur toiles. Quincailleries.

HORYN, rivière de l'U. R. S. S., affl. droit du Pripet. Née à l'extrémité occidentale du district de Krzemieniec, elle se dirige vers l'E., puis vers le N.-E., et rejoint le Pripet presque en face de la Lan. Son cours inférieur a plusieurs lits, et une de ses branches, la Wietlica, se jette dans le Pripet à 12 kil. à l'O. Principaux affluents : à droite le Slucz, à gauche la Wilja. Cours, 650 kil.

HORZAIN n. m. V. HORSAIN.

HOSACKIE [*sa-ki*] n. f. Genre de légumineuses, tribu des lotées, comprenant des herbes ou arbrisseaux dont on connaît trente-huit espèces de l'Amérique du Nord et du Mexique.

HOSANNA [*zan'-na*] n. m. (origine hébraïque. — *Hosanna* signifie : *Sauvez, je vous prie*, ou *Sauvez maintenant.*) Prière que les israélites récitent le quatrième jour de la fête des Tabernacles. || Hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna : Chanter l'*HOSANNA.

— *Par extens.* Cri de joie, chant de triomphe.

HOSANNIÈRE ou **HOSANIÈRE** adj. f. Archéol. *Croix hosannière*, Croix au pied de laquelle on chantait *Hosanna* le dimanche des Rameaux. (Au cimetière neuf de Maillezais on voit une croix hosannière du XIIIe s.)

HOSHANGABAD, ville de l'Inde (Provinces Centrales), ch.-lieu de la division de Nerbadda sur le fleuve Nerbadda ; 5.500 hab. Ch.-lieu de district. Carrières de pierre de construction. Industrie du cuivre. Ville fondée en 1405, une des principales places des Mahrattes au XVIIIe siècle, anglaise depuis 1817.

HOSIE [*zî*] n. m. (du gr. *hosios*, pur). Antiq. gr. Membre, à vie, d'un collège de cinq prêtres de Delphes, dits *les Purs*, qui célébraient des sacrifices secrets en l'honneur de la « résurrection » de Dionysos.

HOSIUS ou **OSIUS**, évêque de Cordoue, né en 257, mort à Cordoue vers 357. Il fut le principal conseiller de Constantin dans les affaires ecclésiastiques. Au nom de Constantin, il voulut obliger Arius à se soumettre au patriarche Alexandre et présida, comme légat du pape, les conciles de Nicée (325) et de Sardique (347). Après la mort de Constantin, il fut persécuté par Constance, dévoué aux ariens. Ayant refusé d'approuver la condamnation de saint Athanase, il fut exilé à Sirmium (355) et contraint de signer le formulaire arien. Il mourut probablement à Sirmium, ou, selon la tradition, il revint dans son diocèse et rentra dans l'Eglise.

HOSIUS (Stanislas) [en polonais **Hozjusz**], évêque polonais et cardinal, né à Cracovie en 1504, mort à Caprola, dans la Campagne romaine, en 1579. D'abord secrétaire du roi de Pologne Sigismond Ier, il devint chanoine de Cracovie, puis évêque de Warmie. Le pape Pie VI le nomma cardinal en 1561, et le chargea de présider le concile de Trente. Il joua un rôle très important en Pologne dans la lutte contre la Réforme. Nommé grand pénitencier par le pape Grégoire XIII, il se fixa à Rome. Parmi ses œuvres théologiques, on cite surtout sa *Confession catholique de la foi chrétienne* (1551).

HOSMER (Harriet), femme sculpteur américaine, née et morte à Watertown (Massachusetts) [1830-1908]. Citons parmi ses œuvres : *Beatrice Cenci ; Puck* (1856), pour la bibliothèque publique de Saint-Louis ; *Zénobie enchaînée*, statue colossale ; *Thomas H. Benton* (1868) ; *Faune dormant.*

hospes, hostis, mots lat. signif. *Etranger, ennemi*, c'est-à-dire : « Tout étranger est un ennemi. » Maxime politique qui est l'exagération d'un patriotisme étroit et exclusif.

HOSPICE [*spiss'*] n. m. (lat. *hospitium ;* de *hospes, itis*, hôte). Lieu où l'on reçoit l'hospitalité. (Vx.) || Maison religieuse, établie pour donner l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs : *L'*HOSPICE *du Mont-Saint-Bernard.* || Maison d'assistance (gratuite ou non) destinée à recevoir des pauvres, des orphelins, et d'autres personnes que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de gagner leur vie : HOSPICES *civils*, HOSPICE *d'aliénés.*

— SYN. **Hospice**, et abusivem. **hôpital.** L'*hospice* prend à sa charge complètement, et indéfiniment, vieillards, infirmes, incurables, aliénés, etc. ; l'*hôpital* traite des malades pour un temps limité.

HOSPITALET (l'), station d'altitude de l'Ariège, à la frontière des Pyrénées orientales et de l'Andorre ; 1.436 m. Sports d'hiver.

HOSPITALET, bourg d'Espagne (prov. de Barcelone), sur le fleuve côtier Llobregat ; 6.300 hab.

HOSPITALIER [*spi, li-é*], **ÈRE** adj. (bas lat. *hospitalarius ;* de *hospitale*, hôpital). Relatif aux hospices et aux hôpitaux : *Etablissements* HOSPITALIERS. || Qui aime à exercer l'hospitalité (En ce sens, vient de *hospitalis*) : *Homme, Peuple* HOSPITALIER. || Qui offre l'hospitalité, un refuge : *Asile* HOSPITALIER.

Il est un lieu sauvage, au rêve *hospitalier*...
LECONTE DE LISLE.

|| Où l'on est reçu avec plaisir : *Demeure, Table* HOSPITALIÈRE. || Qui favorise, protège l'hospitalisé :

O dieux *hospitaliers*, que vois-je ici paraître!
LA FONTAINE.

— *Substantiv.*, et *Adjectiv.* Se dit de certains ordres créés : Pour recevoir les pèlerins et les voyageurs : *Religieux* HOSPITALIERS. *Les* HOSPITALIERS *du Saint-Esprit.* — Pour donner des soins aux malades dans les hôpitaux : *Religieuses* HOSPITALIÈRES. *Les* HOSPITALIÈRES *de Saint-Joseph.*

— N. m. Directeur, administrateur d'hôpital. (Vx.)

— Fr.-maçonn. Dignitaire ou officier d'une loge, chargé d'administrer la caisse destinée aux œuvres de bienfaisance et d'aller visiter les frères malades.

Frère hospitalier.

Chevalier hospitalier.

— Hist. relig. *Grand hospitalier*, Dignitaire de l'ordre de Malte, qui avait la juridiction du grand hôpital de Malte.

— ENCYCL. Hist. relig. D'une manière générale, le nom d'*hospitaliers* désigne les religieux voués au service des voyageurs, des pèlerins ou des malades. Le premier ordre qui porta ce titre fut celui de Notre-Dame-de-la-Scala, fondé à Sienne au milieu du IXe siècle. A partir des croisades, de nombreuses congrégations d'hospitaliers furent instituées en Palestine et en Europe. Presque toutes adoptèrent la règle de saint Augustin, en la modifiant. Voici les plus célèbres : en Terre sainte, les chanoines et chevaliers du Saint-Sépulcre, les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, les hospitaliers du Temple ou Templiers ; en France, les hospitaliers de Saint-Antoine-du-Viennois, dans le Dauphiné, et du Saint-Esprit à Montpellier ; en Angleterre, les chanoines hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste, à Coventry. Presque tous ces ordres se sont éteints, ou ont été supprimés. Parmi ceux qui existent encore, les plus connus sont les hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, fondés à Grenade en 1540, et les hospitaliers du Mont-Saint-Bernard.

Religieuse hospitalière du Saint-Sépulcre.

— On donne le nom d'*hospitalières* aux religieuses vouées au service des malades, des pauvres et des enfants abandonnés. Leur nombre est très considérable. Citons, pour la France, les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris ; les sœurs hospitalières de la Charité de Notre-Dame, de Saint-Joseph, de Saint-Nicolas, etc. Beaucoup d'autres religieuses ne portent pas le titre d' « hospitalières », mais en remplissent les fonctions : filles de la Charité, Petites sœurs des Pauvres, Dames du Calvaire, etc.

HOSPITALIÈREMENT [*spi, man*] adv. D'une manière hospitalière.

HOSPITALISATION [*spi, za-si-on*] n. f. Admission et séjour dans un hôpital.

HOSPITALISER [*spi, zé*] v. tr. Faire entrer quelqu'un dans un établissement hospitalier : HOSPITALISER *un fonctionnaire, un mutilé.* || Transformer provisoirement en hôpital : HOSPITALISER *une caserne.* (Peu us.)

— ***Hospitalisé, e,*** part. pass. du verbe *Hospitaliser.*

— Substantiv. : *Des* HOSPITALISÉS.

HOSPITALITÉ [*spi*] n. f. (lat. *hospitalitas*). Antiq. Droit réciproque de loger les uns chez les autres, suivant des conventions établies, lorsqu'on voyageait : *Les lois de l'*HOSPITALITÉ. *L'*HOSPITALITÉ *existait entre Athènes et Sparte.* — A Rome, Protection légale accordée aux étrangers. || Aujourd., Réception et logement gratuits d'un étranger, par charité, libéralité ou politesse : *Exercer, Donner, Recevoir l'*HOSPITALITÉ. — Fam. *Hospitalité écossaise*, Hospitalité large et cordiale.

— *Par extens.* Refuge, abri, asile, d'une manière générale : *La France donne l'*HOSPITALITÉ *à de nombreux réfugiés politiques.*

— ENCYCL. Antiq. Chez les Grecs et les Romains, une personne qui avait reçu ou donné l'*hospitalité* à une autre devenait vis-à-vis de celle-ci inviolable et sacrée. Jupiter lui-même, croyait-on, envoyait les hôtes, riches ou mendiants. Une hospitalité réciproque était d'usage entre les principales familles des différentes cités. Souvent, les hôtes possédaient ainsi de père en fils un signe de reconnaissance, dit *tessère d'hospitalité*, destiné à éviter toute imposture.

— Dr. rom. L'*hospitalité* était une institution permettant à des étrangers de trouver, dans Rome, une protection toute spéciale auprès d'un citoyen ou auprès du peuple tout entier. On distinguait l'*hospitium privatum* et l'*hospitium publicum*. L'*hospitium privatum* intervenait entre deux particuliers et plaçait l'hôte sous la protection d'un citoyen romain, comme un client sous celle de son patron. L'*hospitium publicum* était la protection que le sénat romain assurait à un étranger ou à une cité entière.

— Dr. fr. *Hospitalité de nuit.* Les asiles de nuit offrent un abri gratuit et temporaire pour la nuit aux hommes sans asile. Chaque soir, les arrivants montrent leurs papiers, et sont inscrits sur un registre. Il n'est accordé à chacun que trois nuits, sauf autorisation spéciale. On ne doit plus se représenter ensuite avant deux mois. Beaucoup de municipalités ont rivalisé avec la charité privée pour la création d'asiles de nuit d'hommes ou de femmes.

Hospodar.

HOSPODAR n. m. (de l'ancien slave *gospod*, maître ; en russe *gospodar* et aussi *gosudar ;* d'où *sudar*, monsieur). Titre donné, sous la domination turque, aux souverains de la Moldavie et de la Valachie.

— ENCYCL. La cérémonie de l'investiture des *hospodars* de Valachie et de Moldavie avait lieu à Constantinople, et la Porte ottomane les considérait, à cette occasion, comme des pachas à trois queues. Cependant, ils étaient sacrés par le patriarche, selon le rit suivi anciennement par les empereurs d'Orient.

HOSPODARAT [*spo, ra*] n. m. Charge d'hospodar.

HOSSÉGOR (ÉTANG D'), étang de la côte landaise, à 3 kil. au nord de Capbreton. Long de 2.500 m., large de 250 à 300 m., cet étang, qui communique avec la mer, est entouré de bois de pins. Ses rives sont fréquentées par les touristes. (On écrit aussi OSSÉGOR.)

HOSSEÏN, second fils d'Ali et de Fâtima et petit-fils de Mahomet, le troisième imâm des Chiites, né à Médine en 625, mort à Kerbéla en 680. Lors de l'avènement de l'Omeyade Yézîd (679), il quitta Médine pour se faire reconnaître à La Mecque. S'étant dirigé sur Koûfa, dont les habitants lui avaient promis de le proclamer calife, il fut cerné à Kerbéla par un détachement de cavaliers, et assassiné avec presque toute sa famille ; son fils Zeïn el-Abidîn parvint à se sauver, et devint le quatrième imâm.

HOSSEÏN CHAH, roi de Perse, né vers 1675, mort à Ispahan en 1729. Il succéda à son père, Soleïman, en 1694. Il abandonna le pouvoir aux eunuques de son palais, et son règne ne fut qu'une suite de calamités. Les Afghans de Kandahar se soulevèrent ; les Uzbeks s'emparèrent du Khorassan ; les Lesghiens du Shirvan et de la Géorgie, et l'imâm de Mascate des îles du golfe Persique. Mir-Mahmoud écrasa les armées persanes à Gulnabad et s'empara d'Ispahan (1722). Hosseïn abdiqua en faveur du chef afghan, et fut relégué dans un palais, où il fut assassiné sept ans plus tard. Avec lui finit la dynastie des Séfévides.

HOSSEÏN PACHA, dey d'Alger. V. HUSSEIN PACHA.

HOSSZUFALU (en allem. **Langendorf**). V. SATULUNG.

HOST n. m. Féod. V. OST.

HOSTALRICH, ville d'Espagne (prov. de Girone) ; 1.500 hab. Fabrique de bouchons ; commerce de bois de construction. En 1809, elle fut attaquée et prise par les Français ; en 1810, défaite du général O'Donnel par les troupes françaises.

HOSTEAU [*hos-tô*] n. m. (du provençal *oustau*, maison ; lat. *hospitale*). Argot milit. : Hôpital, prison, salle de police.

HOSTEIN (Edouard-Jean-Marie), peintre français, né à Pléhédel (Côtes-du-Nord) en 1804, mort en 1886. D'abord lithographe, il s'est fait un nom par ses paysages : *Vallée de l'Ile-Adam, l'Abbaye de Val-Dieu, le Lac Nemi, la*

Chaumière de la Touque, les Rives de la Seine et ses endiguements (1855), *la Rade de Toulon, Vue générale de Versailles prise du bois de Satory.*

HOSTENS, comm. de la Gironde, arrond. et à 46 kil. de Langon, près des sources du Guamort ; 1.075 hab. Ch. de f. économ. de la Gironde. Résines et bois.

HOSTIE [*stî*] n. f. (du lat. *hostia,* victime). Antiq. Victime, animal immolé en sacrifice : *Cet usage abominable de sacrifier des* HOSTIES *vivantes...* (Virey.)

— Poétiq. Victime en général :

Du céleste courroux tous furent les *hosties.*
LA FONTAINE.

— Liturg. Pain destiné au sacrifice de la messe. || Le même pain consacré et changé au corps de Jésus : *Recevoir la sainte* HOSTIE.

— ENCYCL. Liturg. L'*hostie* est un pain confectionné avec de la farine de froment, et, dans l'Église latine, contrairement à l'usage de l'Eglise grecque, ce pain est azyme, c'est-à-dire sans levain. Pendant la plus grande partie du moyen âge, la fabrication en fut réservée aux clercs ou aux religieux. Depuis le XIVe siècle, elle est tombée dans le domaine du commerce. Les hosties sont très minces, et de forme ronde. Les hosties destinées aux fidèles sont plus petites que celle qui doit être consommée par le prêtre officiant.

— On nomme *fers à hosties* les moules dans lesquels on confectionne les hosties.

HOSTILE [*stil'*] adj. (lat. *hostilis ;* de *hostis,* ennemi, étranger). Qui est ennemi de, opposé à : *Assemblée* HOSTILE *au progrès.* || Qui est propre à un ennemi : *Vues, Projets, Entreprises* HOSTILES. || Qui annonce un ennemi : *Regards, Paroles* HOSTILES.

HOSTILEMENT [*sti, man*] adv. D'une manière hostile. (Peu us.)

Hostilia (LEX). Dr. rom. Loi qui, à l'époque des *legis actiones,* a apporté une dérogation, au cas de vol commis contre un absent, à la règle que nul ne pouvait, dans les actions de la loi, figurer au nom d'autrui.

HOSTILIEN (Caius Valens Hostilianus Messius Quintus), empereur, fils et successeur de Dèce. Il mourut de la peste en 252, après quelques mois de règne.

HOSTILINA, une des innombrables divinités qui présidaient à la croissance du blé (saint Augustin, *Cité de Dieu,* IV, 8).

HOSTILITÉ [*sti*] n. f. (lat. *hostilitas*). Acte d'ennemi, acte de guerre : *Ouvrir, Suspendre, Reprendre les* HOSTILITÉS.

— Disposition hostile ; haine, lutte : *L'*HOSTILITÉ *d'une nation contre une autre. Les gens de même profession sont souvent en* HOSTILITÉ.

HOSTILIUM [*sti-li-om'*] n. m. (du lat. *hostilis,* qui a rapport à l'ennemi). Réquisition en temps de guerre, chez les Francs.

HOSTILIUS. Hist. rom. V. TULLUS HOSTILIUS.

HOSTINNÉ (en allem. **Arnau**), ville d'Allemagne des Sudètes (1938), sur l'Elbe ; 4.300 hab. Centre industriel.

HOSTINSKY (Otakar), esthéticien tchèque, né à Martinoves en 1847, mort à Prague en 1910. Il fut nommé en 1883 professeur d'esthétique à l'université de Prague et s'occupa particulièrement de l'histoire de la musique. Il a exposé ses théories dans trois ouvrages écrits en allemand : *das Musikalisch-Schöne und das Gesamt-Kunstwerk vom Standpunkte der Aesthetik* (1877) ; *die Lehre von musikalischen Klängen* (1879) ; *Herbarts Aesthetik* (1891).

***HOSTO** n. m. Argot. V. HOSTEAU.

HOSTOMICE (en allem. **Hostomitz**), ville d'Allemagne des Sudètes (1938), sur la Biéla, affluent de l'Elbe ; 8.800 hab. Verrerie, exploitation de lignite.

HOSTRUP (Jean-Christian), pasteur, dramaturge danois, né à Copenhague en 1818, mort à Frederiksborg en 1892. Il composa d'abord des chansons bachiques, fournit au Théâtre royal nombre de comédies, opéras, vaudevilles, « pièces à couplets », parmi lesquelles : *les Voisins* (1846) ; *Un moineau au bal des grues* (1846) ; *Maître et Apprenti* (1852) ; *Comédies* (1888-1889) ; etc. Il fut pasteur à Silkeborg (1856), puis à Frederiksborg (1862-1881), et adhéra au grundtvigianisme. Ses *Souvenirs* ont été publiés et complétés (1891) par sa femme, Elisabeth HAUCH.

HOTCHKISS (Benjamin BERKELEY), inventeur et constructeur d'armes américain, né à Shaross (Connecticut) en 1828, mort à Paris en 1885. Installa à Vienne (Isère) une usine de munitions en 1867, transportée à Saint-Denis (Seine) en 1870. L'usine Hotchkiss, acquise par l'Etat en 1875, fabrique des mitrailleuses, canons-revolvers, etc. V. MITRAILLEUSE, REVOLVER.

HOTCHKISS n. m. Nom donné au canon-revolver et à la mitrailleuse à bande rigide inventés par *Hotchkiss.*

HÔTE, ESSE [*tèss'*] n. (lat. *hospes, itis,* proprem. *maître de l'étranger*). Qui donne l'hospitalité : *Un* HÔTE *généreux.* || Qui reçoit l'hospitalité : *L'*HÔTE, *en Orient... est supérieur au maître de la maison.* (Renan.)

— Personne qui loge et donne à manger pour de l'argent : *Payer son* HÔTE. || Personne qui loge dans un hôtel, une auberge, ou y vient manger : *Aubergiste qui traite bien ses* HÔTES.

— Celui qui donne à loyer sa maison ; propriétaire. (Vx.) || Celui qui prend à loyer une maison ; locataire (Vx.).

— *Fig.* Ce qui réside, se trouve habituellement en quelqu'un ou en quelque chose : *Les vices en nous sont des* HÔTES *qui deviennent les maîtres du logis.* (Sainte-Beuve.) || Ce qui reçoit, loge, contient :

Beaux corps, *hôtes* d'une belle âme.
LA FONTAINE.

— Poétiq. Homme ou animal qui vit habituellement en un certain lieu : *Les* HÔTES *des bois, des forêts.* || Fam. : *Les rats sont des* HÔTES *incommodes.*

— Dr. anc. Au moyen âge, Classe de tenanciers comprenant des cultivateurs qui occupaient la terre d'autrui et l'exploitaient moyennant un cens annuel. V. HÔTISE.

— Loc. DIV. *Table d'hôte,* Table servie à heure fixe, et où l'on mange à prix fixe. || *Bon visage d'hôte,* Bon accueil. || *Il est l'hôte et l'hôtellerie,* Se dit de quelqu'un qui remplit toutes sortes de fonctions dans une maison.

— PROV. **Qui compte sans son hôte compte deux fois,** On se trompe quand on ne tient pas compte, dans ses prévisions, de ce qui peut les empêcher de se réaliser (c'est-à-dire quand on fait son compte sans se préoccuper de celui de l'hôtelier).

— ENCYCL. Dr. anc. La condition sociale des *hôtes* était variable. Les uns, comme les *hospites taillabiles,* approchaient beaucoup de l'état de servage. Les hôtes taillables de l'Ile-de-France formaient une transition entre les serfs et les hommes pleinement libres. Ceux qui jouissaient d'une situation meilleure étaient dits *hospites liberi* ou *francs hôtes.*

HOTEÏ, nom japonais d'un bonze chinois considéré comme un dieu du Bonheur, et représenté comme très corpulent.

HÔTEL n. m. (lat. *hospitale*). Maison de ville vaste et somptueuse : *Les* HÔTELS *du Faubourg Saint-Germain.* || Edifice occupé par certaines administrations : *L'*HÔTEL *des Monnaies. L'*HÔTEL *des Invalides.*

— Maison dans laquelle on loue des chambres, des appartements, meublés, et où l'on sert des repas aux voyageurs : *Tenir un* HÔTEL. *Loger à l'*HÔTEL.

— *Maître d'hôtel,* Officier ou domestique en chef qui, chez un roi, un prince, un riche particulier, dans un grand restaurant, etc., prend soin de tout ce qui regarde la table, dirige le service, et sert quelquefois lui-même.

— *Hôtel de ville,* Edifice où siège l'autorité municipale d'une grande commune. (On dit plus souvent MAIRIE.)

— Art culin. *Sauce à la maître d'hôtel.* V. MAÎTRE D'HÔTEL.

— Hist. Nom donné anciennement à la résidence du roi. || *Prévôté de l'hôtel,* Juridiction étendue aux officiers de la maison du roi. || *Grand prévôt de l'hôtel,* Juge des causes civiles et criminelles des officiers de la maison du roi. || *Requêtes de l'hôtel,* Autre juridiction relative à la maison du roi. V. REQUÊTE.

— SYN. **Hôtel, château, palais.** V. CHÂTEAU.

— ENCYCL. *Hôtel de ville.* Les premiers édifices de ce genre qu'on ait construits en France remontent au XIe siècle. Le beffroi était le symbole de l'indépendance communale. Quelquefois, surtout avant le XVe siècle, les beffrois étaient indépendants du corps de bâtiment. Le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville servait de halle et de bourse aux marchands ; à l'étage supérieur se trouvaient la salle du conseil et les salles de fêtes. Le plus ancien hôtel de ville qui existe en France est celui de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonné), construit vers le milieu du XIIe siècle. A la fin du XVe et au commencement du XVIe se placent les hôtels de ville d'Orléans, de Saumur, de Luxeuil, de Beaugency, de Saint-Quentin, de Compiègne. Mentionnons encore, en France, ceux de Paris, d'Arras, de Douai, de Béthune, de Dreux, de Valenciennes, de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix et de Lyon.

Les hôtels de ville les plus remarquables, au point de vue architectural, sont ceux des Pays-Bas, du nord de la France, et de certaines villes allemandes. Citons ceux de Bruxelles, d'Audenarde, de Gand, d'Anvers, de Louvain, de Liége, de Bruges, de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Francfort-sur-le-Main, d'Amsterdam, etc.

Hôtel de Ville, de Paris. Le siège de la municipalité parisienne était, au XIIe siècle, sur la rive gauche de la Seine, dans un édifice situé à peu près à l'angle des rues Soufflot et Victor-Cousin. Au XIIIe siècle, le « parloir aux bourgeois », tel était son nom, fut transféré sur la rive droite, au quai de la Mégisserie, près de la rue des Lavandières-Sainte-Opportune. En 1357, Etienne Marcel l'ins-

Hôtel de Ville (Paris). — Cl. Neurdein.

talla sur la place de Grève, qu'il ne devait plus quitter, dans la « Maison des Piliers ». Malgré des adjonctions successives, ce bâtiment, devenu insuffisant au XVIe siècle, fut démoli, et à sa place s'éleva un palais construit, croit-on, par l'Italien Dominique de Cortone, dit Boccador, de 1533 à 1628, dans le style de la Renaissance italienne ; il fut détruit de fond en comble, pendant la guerre civile de 1871. Sa reconstruction fut confiée aux architectes Ballu et Deperthes, qui l'accomplirent de 1872 à 1882. La décoration picturale en fut faite en 1888 et années suivantes par B. Constant, Gervex, G. Ferrier, Puvis de Chavannes, Roll, J. Breton, etc. L'aspect général est celui de l'ancien édifice développé en hauteur et en superficie. La façade principale a 143 m. de long et le campanile central 50 m. de haut.

Hôtel des ventes. Comm. V. VENTES (*Hôtel des*).

HOTELAGE [*laj'*] ou **HOSTELAGE** [*ste-laj'*] n. m. (de *hoste,* pour HÔTE). Redevance qu'on payait au seigneur pour avoir la faculté de demeurer sur ses domaines.

HÔTEL-DIEU n. m. Nom donné à l'hôpital de plusieurs villes. || Plur. *Des* HÔTELS-DIEU.

— Absolum. : *L'*HÔTEL-DIEU, Celui de Paris.

— ENCYCL. V. HÔPITAL.

Hôtel-Dieu, de Paris. Comme la plupart des établissements de ce genre dans les villes épiscopales, l'Hôtel-Dieu a toujours été situé près de la cathédrale dont il dépendait. Mentionné en 829 près de Saint-Christophe, démoli au XIIe siècle pour faire place à la nouvelle basilique, il fut reconstruit (1165-1260) entre l'église et le Petit-Pont, et protégé contre les crues de la rivière par des voûtes célèbres sous le nom de « cagnards » qui, plus tard, servirent de caves. Au XVIIe siècle, une annexe, sur la rive gauche, fut reliée au bâtiment principal par le pont Saint-Charles. Détruit par un incendie en 1772, réédifié sur le même emplacement, il disparut, sous le second Empire, au cours des travaux qui modifièrent l'aspect de la Cité, fut reconstruit (1868-1878) sur la partie septentrionale du parvis, s'étendant jusqu'au quai qui borde le grand bras de la Seine. L'emplacement des anciens bâtiments est marqué par le jardinet que décore la statue de Charlemagne.

HÔTELER [*lé*] v. tr. (de *hôte.* — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'hôtelle.*) Recevoir, loger chez soi. (Vx.)

HÔTELIER [*li-é*], **ÈRE** n. Comm. Qui tient un hôtel, une hôtellerie : *Régler son compte avec l'*HÔTELIER.

— Hist. relig. Dans quelques abbayes, Religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes.

— Dr. comm. L'*hôtelier* est un commerçant et le contrat d'hôtellerie est commercial, même lorsqu'il est civil du côté du commerçant. Il est considéré comme se décomposant en un *louage* des locaux occupés par le voyageur, en une *vente* des fournitures faites par l'hôtelier, enfin en un *dépôt* des objets apportés par le voyageur. Ce dépôt est considéré par les articles 1952 et 1953 du Code civil comme un *dépôt nécessaire,* et cela même lorsque les objets ont été gardés par le voyageur dans sa chambre : l'hôtelier est donc de plein droit responsable de leur disparition ; toutefois, depuis la loi du 8 avril 1911, cette responsabilité se limite à 1.000 fr. pour les monnaies, valeurs mobilières et bijoux que le voyageur ne lui aurait pas réellement remis. L'hôtelier a un privilège pour ses fournitures sur les effets du voyageur qui ont été transportés dans son hôtel.

Les hôteliers sont également soumis à des devoirs particuliers au point de vue de la police (inscription des voyageurs sur une fiche spéciale, indiquant leur nom, leur origine, le lieu d'où ils viennent, la date de leur arrivée), et au point de vue fiscal (perception de la taxe de séjour dans les stations climatiques).

HÔTELIER, ÈRE adj. Qui concerne l'hôtel et l'hôtellerie : *Enseignement* HÔTELIER.

— Comm. *Warrant hôtelier.* V. WARRANT.

— ENCYCL. *Ecoles hôtelières.* Le développement de l'industrie hôtelière a amené la fondation d'écoles spéciales *hôtelières* (à Paris, Aix-les-Bains, Nice, Boulogne-sur-Mer, Vichy, Grenoble, Thonon), où les élèves reçoivent un enseignement professionnel pratique adapté aux divers emplois subalternes (cuisine, service, bureaux) ou supérieurs (gérance, direction).

HÔTELLERIE [*tè-le-rî*] n. f. (de *hôtelier*). Maison où les voyageurs sont logés et nourris en payant. || Partie d'une abbaye, destinée à recevoir les étrangers.

— *Contrat d'hôtellerie,* Convention liant l'hôtelier avec le voyageur. V. HÔTELIER.

— SYN. **Hôtellerie, auberge, cabaret,** etc. V. AUBERGE.

HÔTESSE n. f. Linguist. V. HÔTE. || *Hôtesse de l'air,* Jeune femme qui veille au confort et à la sécurité des passagers à bord des avions commerciaux.

HO-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han orientaux, qui régna de 89 à 105 de notre ère. Sous son règne, la Chine reconquit le Turkestan.

HOTIN, ville de Bessarabie, sur le Dniester, à la frontière ukrainienne, naguère roumaine, aujourd'hui en Moldavie (U. R. S. S.) ; 17.000 hab. Victoire de Jean Sobieski sur les Turcs (1673).

***HOTINUS** [*nuss*] n. m. ou **HOTINE** n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, comprenant des fulgoridés indochinois d'assez grande taille, dont la tête se prolonge en avant en une masse cylindrique aussi longue que le corps. (L'*hotinus candelarius,* brun roux et noir, à taches vertes et jaunes, commun en Chine, est vulgairement appelé *porte-chandelle* ou *porte-lanterne.*)

***HÔTISE** ou ***HOSTISE** n. f. (bas lat. *hostisia*). Cout. anc. Petite habitation des XIIe et XIIIe siècles, avec cour, jardin et quelques arpents de terre, que le seigneur concédait à des étrangers pour repeupler ses domaines et les remettre en culture. (L'*hôte* était de condition libre.) V. HÔTE (à la partie *encycl.*).

HOTMAN (François), sieur DE VILLIERS SAINT-PAUL, jurisconsulte, né à Paris en 1524, d'une famille étrangère, mort à Bâle en 1590. Il professa le droit romain à Paris. Ayant embrassé la Réforme, il se rendit à Lyon (1547), puis à Genève, et obtint une chaire à Lausanne. Il fut ensuite appelé à Strasbourg. Il rentra en France, fut professeur de droit à Valence (1563), puis en 1567 à Bourges, où il remplaça Cujas. Il fut alors nommé historiographe du roi. Mais, après la Saint-Barthélemy, il alla enseigner le droit romain à Genève, en 1572. Hotman possédait une vaste érudition. Parmi ses ouvrages, extrêmement nombreux, nous citerons : *De statu primitivæ Ecclesiæ* (1553) ; *Jurisconsultus* (1559) ; *l'Antitribonien* (1567), où il critique le mode d'enseignement du droit romain et propose de rédiger un code de lois où l'on fondrait le droit romain avec les meilleures dispositions des Coutumes. Son livre essentiel est la *Franco-Gallia seu Tractatus isagogicus de regimine regum Galliæ* (1573), dirigé contre l'esprit des légistes, qui favorisait les envahissements du pouvoir royal et la répression de l'hérésie par la monarchie despotique. — Son frère, Antoine **Hotman,** né vers 1525, mort en 1596, fut aussi ardent ligueur que François était zélé calviniste. Avocat au barreau de

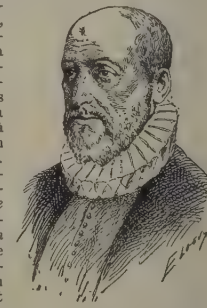

François Hotman.

Paris, il devint sous la Ligue avocat général au Parlement (1591), se prononça en faveur du principe dit de la loi salique (1593) lors de l'arrêt qui détruisit les espérances de l'Espagne, fit par la suite sa soumission à Henri IV. Il avait écrit, entre autres ouvrages, un *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (1639). — **Hotman de Villiers** (Jean), fils de François (1552-1636), négociateur et théoricien de la diplomatie, est l'auteur d'un *Traité de la charge et dignité de l'ambassadeur,* plusieurs fois réédité.

Hotot (LAPIN BLANC DE). Le caractère spécial du blanc de Hotot est d'avoir les yeux noirs ; c'est un type unique parmi les lapins blancs. La fourrure, entièrement blanche, imite l'hermine et le renard blanc.

Hotot (LAPIN NOIR DE). Variété du lapin *géant des Flandres,* aujourd'hui fixée, à la suite de sélection constante pendant plusieurs années. Tandis que les portées du *géant des Flandres noir* fourniraient des sujets gris, le *noir de Hotot* ne reproduirait exclusivement que des noirs.

HOT-SPRINGS, v. des Etats-Unis (Arkansas) ; 20.300 h.

HOT-SPRINGS (CONFÉRENCES DE), tenues en 1943 (ravitaillement) et en 1945 (problèmes du Pacifique).

***HOTTAGE** [*ho-taj'*] n. m. Transport à la hotte. || Privilège que possédaient les pêcheurs de Dieppe de vendre directement leur poisson sans l'intermédiaire d'un crieur de ventes.

***HOTTE** n. f. (origine germ. : anc. allem. *hotte*). Long et large panier ordinairement en osier, qui se fixe sur le dos au moyen de bretelles et qui sert à transporter divers objets : *Une* HOTTE *de chiffonnier, de jardinier.*

— Chass. *Porter la hotte,* Se dit du lièvre quand il est malmené et près de ses fins, parce qu'il a le dos rond.

— Constr. Cuvette qui reçoit les eaux ménagères et les égouts des toits. || Manteau de cheminée évasé et pyramidal, en forme de hotte renversée. || *Fausse hotte,* Hotte sans issue, construite au-dessus d'un manteau de cheminée. || Tronc de pyramide, en maçonnerie ou en tôle, relié à un organe de tirage : cheminée ou aspirateur, servant à aspirer et à diriger vers l'extérieur du bâtiment des fumées : foyer, four, forge, ou des vapeurs (laboratoire).

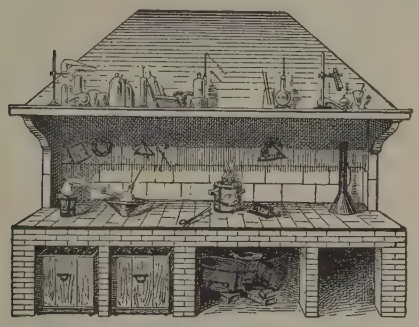

Hotte de laboratoire.

— Econ. rur. En Normandie, Espèce de tombereau de petite dimension, employé au transport du fumier.

— Techn. *Hotte à drague,* Louchet d'un instrument à draguer.

— Vitic. *Hotte poissée,* Sorte de hotte en osier très serré, et rendue étanche par un enduit de poix. (Elle sert à porter la vendange.)

— ENCYCL. La *hotte* se fabrique soit en osier, soit en bois avec des douves cerclées. C'est tantôt une sorte de grand panier, tantôt une espèce de cuve aplatie d'une contenance de 40 à 50 litres et dont le diamètre transversal va en diminuant depuis l'orifice jusqu'à la base.

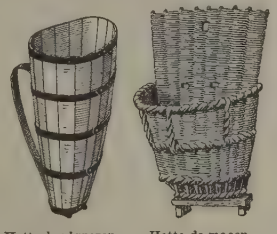

Hotte de vigneron. Hotte de maçon.

La hotte est de la plus grande utilité dans les régions à sol montagneux ou escarpé, où elle supplée la brouette. On se sert de la hotte à douves cerclées pour le transport de certains liquides.

— Art décor. La *hotte de cheminée* était autrefois d'un usage courant ; on ne la rencontre plus guère, aujourd'hui, que dans les laboratoires et les cuisines. Au XVe siècle, les Parisiens suspendaient en dehors de leurs croisées des hottes emplies de terre et où ils cultivaient des fleurs. Certains sièges confortables, à dossier arrondi et cintré, ont été appelés chaises ou fauteuils « à la hotte », à cause de leur plus ou moins vague ressemblance avec la hotte.

***HOTTÉE** [*ho-té*] n. f. Ce que contient une hotte : *Une* HOTTÉE *de terre, de fruits, de vin.*

***HOTTELETTE** [*ho-te-lèt'*] n. f. Petite hotte. (Vx.)

***HOTTENTOT** [*ho-tan-to*], **E,** peuple de race nègre, qui vit dans la Colonie du Cap et l'ancien Sud-Ouest africain : *Les* HOTTENTOTS.

— *Adjectiv.* Relatif aux Hottentots : *Un berger* HOTTENTOT. *Les mœurs* HOTTENTOTES.

— *La Vénus hottentote,* Femme boschimane (et non hottentote), morte à Paris en 1816, dont le squelette et le moulage sur nature sont au Muséum national d'histoire naturelle.

— N. m. Linguist. Langue des Hottentots.

— ENCYCL. Ethnogr. Les *Hottentots,* malgré leur peau d'un jaune sale, tirant sur le brun, sont de vrais Nègres par les proportions de leur corps, leur chevelure crépue, leur face prognathe, leur nez épaté, leurs lèvres épaisses, etc. Une peau de bœuf ou de mouton sur les épaules, parfois une autre peau attachée à la ceinture, constituent leur costume. Comme parure, ils portent des colliers, une ceinture de verroteries, et de larges anneaux aux oreilles. Les femmes s'enduisent d'une pommade faite de beurre et de substances colorantes. Les Hottentots savent travailler le fer et le cuivre. Ils élèvent bœufs, moutons, chèvres. Polygames, ils traitent durement leurs femmes.

Hottentot.

— Linguist. Le *hottentot* est un groupe de dialectes parlés au nord-ouest et à l'ouest de la Colonie du Cap, et dépassant même un peu les limites de la Colonie. Le dialecte le mieux connu est celui des Nama, qui habitent au nord du cours inférieur de l'Orange. Le hottentot possède trois genres, trois nombres et trois cas. Sa phonétique est riche et nuancée. Ce qui le caractérise principalement, ce sont les *klics* ou consonnes claquantes, inconnues dans la langue des peuples civilisés, et dont on reconnaît quatre variétés : *klics dentaux, palataux, cérébraux* et *latéraux.* Il n'y a aucune parenté entre cette langue et les autres idiomes africains. Les Hottentots peuplaient autrefois tout le pays situé au sud du Counéné et du Zambèze ; mais ils ont été refoulés d'une part par les Bantous venus du N., et d'autre part par les Européens de la Colonie du Cap.

***HOTTENTOTIE** [*ho-tan, tî*] ou **pays des Hottentots,** Région de l'Afrique australe, habitée par les diverses tribus qui se rattachent à la race des *Hottentots.*

— ENCYCL. Primitivement, la *Hottentotie* s'étendait dans toute la partie de l'Afrique australe située au sud du 25e degré de latitude méridionale. Chassés par les Cafres de la partie orientale de cette région, ils ont été refoulés vers le N. et vers l'O. par la colonisation européenne.

***HOTTER** [*ho-té*] v. tr. Transporter avec une hotte.

***HOTTEREAU** [*ho-te-rô*] n. m. (diminutif de *hotte*). Petite hotte. (On dit aussi HOTTERET.)

***HOTTERIAU** [*ho-te-riô*] n. m. *Pop.* Chiffonnier.

HOTTETERRE, célèbre famille de musiciens et compositeurs français, dont plusieurs membres étaient les plus grands virtuoses des instruments à vent au temps de Louis XIV et de Louis XV, notamment JEAN (mort vers 1680), facteur d'instruments à vent, joueur de musette, et son petit-fils JACQUES (vers 1680-vers 1760), flûtiste de la Chambre du roi, auteur de nombreuses pièces pour son instrument et d'ouvrages théoriques qui ont fait autorité.

***HOTTEUR** [*ho-teur*], **EUSE** n. Qui porte la hotte : HOTTEUR *des vendanges.* V. HOTTIER, ÈRE.

***HOTTIAU** [*ho-ti-ô*] n. m. Econ. rur. En Normandie, Syn. de HOTTE.

***HOTTIER** [*hô-ti-é*] n. m. Pêcheur qui transporte à l'aide d'une hotte le poisson, du bateau au marché.

— Techn. HOTTIER, ÈRE, syn. de HOTTEUR, EUSE.

HOTTINGER (Jean-Jacques), historien suisse, né à Zurich en 1783, mort en 1860. Il prit à partir de 1830 une part importante à la réforme scolaire en Suisse, et continua l'*Histoire de la Suisse,* de Jean de Muller, pour la période qui va de 1516 à 1531 (1825-1829). Il devint, en 1833, professeur d'histoire à l'université. On lui doit : *Zwingle et son époque* (1842), le tome III de l'*Histoire de la république de Zurich,* de Bluntschli (1856), avec Escher ; *les Archives pour l'histoire et la géographie de la Suisse* (1827-1829) ; etc.

HOTTON, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Marche), sur l'Ourthe ; 1.520 hab. Fabrique d'huile ; scierie de bois ; brasserie. Commerce de chevaux.

HOTTONIE [*o-to-nî*] n. f. (de *Hotton,* nom propre). Genre de primulacées.

— ENCYCL. Les *hottonies* (*hottonia*) sont des herbes aquatiques, nageantes, à feuilles très découpées. (L'*hottonie des marais* ou *millefeuille aquatique,* des fossés et des marais de France, a des fleurs rosées, à gorge jaune.)

HOTTONIÉ [*o-to*], **E** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hottonie.

— N. f. pl. Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre *hottonie.*

Hottonie.

***HOTU** n. m. Un des noms vulgaires du *chondrostoma nasus,* poisson de la famille des cyprinidés, originaire de l'Europe centrale, et répandu en France dans les bassins de la Meuse, de la Seine, de la Loire et du Rhône. (On l'appelle aussi NASE, MULET, ALONGE, etc.)

***HOU!** interj. Sert à faire peur, à faire honte, à railler : HOU ! HOU ! *voici le loup.* HOU ! HOU ! *le vilain.*

— Véner. *Hou ! Après, mon chien !* ou encore *Hou ! hou ! l'ami !* Cris que pousse le valet de limier pour encourager le chien qui a empaumé la voie d'une bête fauve, afin de la détourner.

— Substantiv. : *Le* HOU *des galériens.* (Mme de Sévigné.)

HOU ou **HAOU,** ville d'Egypte (Haute-Egypte, moudirièh de Kénèh), sur le Nil ; 6.000 hab. Elle a succédé à l'antique Haït, la *Parva* du temps des Césars.

***HOUACHE** ou ***HOUAICHE** [*èch'*] n. f. (mot d'origine scandin. ; cf. angl. *wake,* sillage). Trace ou sillage d'un vaisseau en marche sur la mer. || Petit morceau d'étamine, fixé sur la ligne de loch à une longueur du navire du bateau de loch, et à partir duquel sont marqués les nœuds. || *Tirer en houache,* Remorquer. (On écrit aussi OUACHE ou OUAICHE.)

***HOUAGE** n. m. Action de houer la terre.

— Techn. Action de houer les draps.

HOUAHINE, petite île de l'Océanie, archipel français de la Société (groupe Sous-le-Vent), reliée par un service maritime à Papaete.

HOUAÏ-HO, fleuve de la Chine centrale, né dans la province de Ho-nan, au nord-ouest des monts Mou-ling. Il finit dans le lac Hong-tsé.

HOUAÏLOU, ch.-lieu d'un des cinq arrond. de la Nouvelle-Calédonie, sur la côte N., à l'embouchure du Boama. Centre de plantations d'Européens et d'indigènes. Petit port de pêche et de cabotage. 2.000 hab.

***HOUAKAKA** n. m. Poudre faite de macis et de fleur de vanille porphyrisés avec du sucre, avec laquelle on parfumait le café au XVIIIe siècle.

HOUANG-TI (*le Souverain jaune*), le premier des cinq souverains légendaires des premiers temps de la Chine. Il apprit aux Chinois à porter des vêtements longs. Sa femme inventa l'élevage des vers à soie. Lui-même a les traits d'une divinité de la Foudre. C'est l'un des grands patrons des sectes taoïstes.

HOUANG-T'IEN CHANG-TI (*Auguste-Ciel, Souverain d'En-Haut*), une des appellations anciennes du dieu du Ciel en Chine.

HOUANG-YOUEN, ville de la Chine (Tche-kiang), sur un petit fleuve côtier ; 120.000 hab. environ.

HOUAN-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han orientaux (147-168). C'est sous son règne que l'on place l'arrivée, à Canton, de marchands venus du monde romain.

HOUARD (David), économiste français, né à Dieppe en 1725, mort à Abbeville en 1802. Avocat au parlement de Normandie, il a publié : *les Anciennes lois des Français conservées dans les coutumes anglaises recueillies par Hittleton* (1766) ; *Traité sur les coutumes anglo-normandes* (1776) ; *Dictionnaire analytique de la coutume en Normandie* (1780-1782).

***HOUARI** n. m. Mar. Petit bâtiment ou embarcation à deux mâts en usage dans les mers du Nord, servant pour les passagers ou les marchandises. || *Voile à houari.* Voile triangulaire enverguée sur des vergues légères verticales, glissant sur le mât au moyen de rocambeaux. (Le gréement de houari est employé sur les yachts de course.)

HOUASSE (René-Antoine), peintre français, né et mort à Paris (1645-1710). Il fut reçu académicien en 1673 et directeur de l'Ecole de Rome en 1704. Elève de Le Brun, il exécuta de nombreux travaux à Versailles et à Madrid ; — Son fils, MICHEL-ANGE, né à Paris en 1680, mort à Arpajon en 1730, peintre d'histoire et de portraits, reçu académicien en 1707, vécut surtout en Espagne, où il devint peintre du roi Philippe V.

HOUAT, petite île de la côte méridionale de la Bretagne, et comm. du Morbihan, arrond. et à 50 kil. de Lorient, dans l'Atlantique ; 340 hab. Petit port. Pêche. Ancien fief de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, occupée à plusieurs reprises par les Anglais pendant les guerres de Louis XIV, Louis XV et de la Révolution.

***HOUBARA** n. m. Sous-genre d'outardes, comprenant deux espèces propres aux régions désertiques de l'ancien monde (*otis undulata* et *macqueeni*).

Houbara.

— ENCYCL. Les *houbaras* ou outardes à collerette, remarquables par leur huppe et les faisceaux de plumes de leur cou, sont d'assez grande taille ; leur livrée, jaune, grise et rousse, s'harmonise avec les terrains arides et nus où elles vivent. Leur chair est très estimée.

***HOUBLON** n. m. (néerland. *hop*). Genre de plantes, de la famille des urticacées, tribu des cannabinées.

— *Charme-houblon,* Variété de charme.

— ENCYCL. Bot. Les *houblons* sont des herbes grimpantes, vivaces, volubiles, à feuilles opposées, pétiolées, lobées, à fleurs dioïques. On en connaît deux espèces ; la plus intéressante est le *houblon grimpant* (*humulus lupulus*), plante de 5 à 10 m. de haut dans les cultures, supportée par des perches ; ses fleurs femelles se transforment pendant la fructification en cônes ovoïdes, couverts d'une poussière jaune, odorante et amère, la *lupuline.* Le houblon est une plante industrielle cultivée dans les contrées septentrionales pour la fabrication de la bière. V. BIÈRE. Pour donner un produit de choix, elle demande un climat tempéré, un sol riche, à l'abri du vent.

Houblon : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— Art culin. Les jeunes pousses de *houblon,* cueillies au printemps, préparées comme les asperges, font un excellent entremets.

— Econ. dom. On fait une bière économique en faisant infuser 100 gr. de houblon et 50 gr. de racine de gentiane dans vingt fois leur poids d'eau bouillante ; on passe à travers une toile cette infusion, et on la divise en deux parties ; dans l'une, on délaye

2kg,500 de mélasse ; dans l'autre, on mêle 50 gr. de levure de bière ; puis on réunit les deux mélanges dans un tonneau, l'on agite et on laisse fermenter. Cette bière est bonne à boire au bout de cinq à six jours.

— Pharm. Le *houblon* est employé comme dépuratif ; ses préparations ont une odeur aromatique spéciale, et une saveur amère. On emploie l'*extrait alcoolique*, et surtout la *tisane* par infusion, qui est un remède populaire. Cet infusé se prépare dans la proportion de 10 gr. de cônes par litre d'eau bouillante (*Codex*). Le lupulin s'emploie comme antiaphrodisiaque.

***HOUBLONNAGE** [*blo-naj*] n. m. Action de houblonner.

***HOUBLONNER** [*blo-né*] v. tr. Mettre du houblon dans : HOUBLONNER *la bière*.

***HOUBLONNIER** [*blo-ni-é*], **ÈRE** adj. Qui appartient au houblon, qui en produit : *Un pays* HOUBLONNIER.

— *Substantiv.* Personne qui cultive le houblon.

— N. f. Plantation de houblon : *Une* HOUBLONNIÈRE *doit être préparée avec soin par un labour profond.*

HOUBRAKEN (Arnold), peintre et littérateur hollandais, né à Dordrecht en 1660, mort à Amsterdam en 1719. Le principal titre de Houbraken est dans sa *Vie des peintres hollandais*, qui contient un ensemble de documents précieux pour l'histoire de l'art en Hollande ; — Son fils, JACQUES, né à Dordrecht en 1698, mort à Amsterdam en 1780, a gravé au burin les portraits de la *Vie des peintres hollandais*, ainsi que ceux de la collection des hommes illustres de la Grande-Bretagne, publiée par Knapton.

HOUCHARD (Jean-Nicolas), général français, né à Forbach (Moselle) en 1738, guillotiné à Paris en 1793. Il s'engagea en 1775 et fit la guerre de Sept ans et la campagne de Corse. En 1791, Custine le prit comme aide de camp. Peu après, il fut nommé général de brigade (1792), puis général de division (1793). C'était un géant aux traits durs, beau sabreur et excellent entraîneur d'avant-garde, mais routinier et indécis. Nommé généralissime de l'armée du Nord, Houchard battit à Hondschoote l'armée anglaise du duc d'York. Mais il perdit le fruit de cette victoire en s'abstenant de poursuivre l'adversaire. Quelques jours après, il prit Menin, mais évacua la place à la suite d'une panique de ses soldats. Accusé par Barrère et Jean-Bon Saint-André de ménagements envers l'ennemi, Houchard fut traduit devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort.

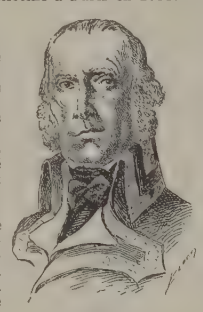
Houchard.

HOUCHES (LES), comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 50 kil. de Bonneville, dans la vallée et à 15 kil. en aval de Chamonix, sur l'Arve ; 990 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Centre touristique. Ardoisières.

HOUCRE n. f. Bateau de pêche du XVIIe siècle, confondu à tort avec la *hourque*.

HOUDAILLE (François), agronome et météorologiste français, né à Saint-Prim (Isère) en 1861, mort à Lyon en 1907. Il a créé à l'Ecole d'agriculture de Montpellier un service de météorologie agricole.

HOUDAIN, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kil. de Béthune, au confluent de la Lawe et du Rocourt ; 6.570 hab. Ch. de f. Nord. Houille. Détruit pendant la Guerre. Reconstruit. — Le canton a 31 comm., et 130.310 hab.

HOUDAIN (André D'), sculpteur français, né à Cambrai en 1860, mort à Paris en 1904. Il reçut les leçons de Cavelier. On lui doit : une *Danaïde* (1887) ; un *Faune* (1889) ; *le Réveil* (1890) ; *la Fatalité*, et *la Guerre* (1895) ; *la Pesée* (1897), son œuvre principale, et le monument du sénateur *Le Royer*, au cimetière parisien du Père-Lachaise.

HOUDAIN-LEZ-BAVAY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 23 kil. d'Avesnes ; 990 hab. Ch. de f. de Bettrechies, Hon et Bavay. Souterrain ancien, se prolongeant jusqu'en Belgique (Saint-Ghislain).

HOUDAN, ch.-lieu de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 25 kil. de Mantes ; 2.115 hab. (*Houdanais, aises*). Ch. de f. Etat. Eglise des XVe-XVIe siècles, avec beau portail. Donjon de 1096, de plan quadrilobé. Volailles recherchées. Vannerie ; menuiserie. — Le canton a 30 comm., et 10.255 hab.

Houdan (RACE GALLINE). La race de poules de *Houdan* est le résultat d'une sélection naturelle faite par les cultivateurs du canton de Houdan (Seine-et-Oise). Le plumage est en caillouté, sans prédominance du noir sur le blanc ; elle a une huppe ; la crête ressemble à deux petites feuilles de chêne réunies à leur base. Très bonne pondeuse, mais moyenne pour la production de la chair.

Coq et poule de Houdan.

HOUDARD (Georges-Louis), musicographe français, né à Neuilly-sur-Seine en 1860, mort à Paris en 1913. Elève d'Ad. Deslandes, des frères Hillemacher, et de Massenet au Conservatoire, il a publié : *l'Art dit grégorien d'après la notation neumatique* (1897) ; *le Rythme du chant dit grégorien, d'après la notation neumatique*, avec appendice (1898-1899) ; *la Cantilène romaine, étude historique* (1906), et plusieurs brochures.

HOUDAS (Octave), orientaliste français, né à Outarville (Loiret) en 1840, mort à Paris en 1916. Après avoir enseigné à Alger, il fut, en 1884, professeur d'arabe vulgaire à l'Ecole des langues orientales vivantes de Paris. Il a publié : *Histoire de Djouder le Pêcheur* (1865) ; *Cours élémentaire de langue arabe* (1875 et suiv.) ; *Epigraphie tunisienne* (avec René Basset ; 1882) ; *Traité de droit musulman, la Tohfat d'Ebn Acem* (avec F. Martel ; 1882-1893) ; *Mission scientifique en Tunisie* (avec R. Basset ; 1884) ; *Ethnographie de l'Algérie* (1886) ; *Essai sur l'écriture maghrébine* (1886) ; *Nozhet el-Hâdi, histoire de la dynastie saharienne du Maroc* (*1511-1670*), texte et trad. franç. (1888-1889) ; *Histoire et Conquête de l'Andalousie par Ibn el-Qouthya* (1889) ; *l'Alchimie arabe au moyen âge* (3e vol. de *la Chimie au moyen âge* de Berthelot, textes et trad. ; 1893) ; *Documents relatifs à l'histoire du Soudan* (avec la collaboration d'Edm. Benoist, 1899) ; *Les traditions islamiques*, d'El-Bokhâri (traduit de l'arabe 1903-1914) ; etc.

HOUDENG-AIMERIES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies), sur le Thiriau, affl. de la Haine ; 8.285 hab. Houillères. Métallurgie.

HOUDENG-GOEGNIES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies), sur le Thiriau, affl. de la Haine ; 9.130 hab. Houillères. Pierre de taille. Etablissements métallurgiques ; ateliers de menuiserie, de corderie ; verreries.

HOUDETOT (Elisabeth-Françoise-Sophie DE LA LIVE DE BELLEGARDE, comtesse D'), née à Paris en 1730, morte en 1813. Fille d'un fermier général et belle-sœur de Mme d'Epinay, elle épousa, en 1748, le comte Claude-Constance-César d'Houdetot, capitaine de gendarmerie, puis lieutenant général. Cinq ans après, elle contracta avec Saint-Lambert une liaison qui devait durer cinquante années. Elle se retira dès lors au château d'Eau-Bonne, près d'Andilly. J.-J. Rousseau la vit à la Chevrette, chez Mme d'Epinay. Elle lui rendit plusieurs visites à l'Ermitage. Il devint éperdument amoureux d'elle ; et c'est la vive peinture qu'il a faite de cet épisode de sa vie dans les *Confessions*, qui a rendu Mme d'Houdetot célèbre. Rousseau se souvint encore, en peignant Julie, de Mme d'Houdetot. Mme d'Houdetot n'était point jolie, mais elle était douce et spirituelle. Elle composait de petits vers d'un tour aimable. Elle survécut dix ans à Saint-Lambert dont elle soigna les dernières années avec le plus grand dévouement.

Mme d'Houdetot.

HOUDETOT (César-Ange, comte D'), général français, fils de la précédente, né et mort à Paris (1749-1825). Il fit ses premières armes aux Indes en 1778, prit part à l'expédition de Saint-Domingue en 1802, et fut promu lieutenant général sous la Restauration.

HOUDETOT (Charles-Ile-de-France, comte D'), général français, second fils du général César d'Houdetot, né à l'Ile de France en 1786, mort à Paris en 1866. Entré à quinze ans dans la marine et grièvement blessé à Trafalgar, il passa, en 1809, dans l'armée de terre, et fit les campagnes d'Autriche et de Russie. Il devint en 1842 lieutenant général. C'est surtout en Algérie que d'Houdetot donna la mesure de ses talents d'organisateur.

HOUDETOT (Césaire-François-Adolphe, comte D'), écrivain français, frère du précédent, né et mort (1795-1869) au Havre, où il fut receveur des finances. On lui doit : *Types militaires français* (1844) ; *le Chasseur rustique* (1847) ; *Honfleur et Le Havre ou Huit jours d'une royale infortune* (1850), récit du départ de Louis-Philippe ; *la Petite vénerie* (1855). Il inventa un canon porte-amarre, pour les navires en détresse sur les côtes.

HOUDON (Jean-Antoine), statuaire français, né à Versailles en 1741, mort à Paris en 1828. Il eut pour maîtres Slodtz et Pigalle, et obtint le prix de Rome en 1761. Il exécuta à Rome un *Saint Bruno* qui est encore sous le portique de Sainte-Marie-des-Anges. Après huit années de séjour en Italie, Houdon exposa, au Salon de 1771, un *Morphée*, qu'il exécuta en marbre en 1777 et qui lui ouvrit, cette même année, les portes de l'Académie. Une *Vestale*, une *Minerve* et un *Ecorché*, resté célèbre, le placèrent au premier rang. Ce dernier morceau fit sensation, et les réductions qui en furent faites rendirent le nom de l'artiste populaire. Peu de temps après, Houdon fut choisi pour sculpter le buste de *Washington*, et fut emmené par Franklin à Philadelphie. Le succès de cet ouvrage n'eut d'égal que celui qui accueillit bientôt après les bustes de Catherine II, de Diderot, du prince Galitzine, de Turgot, de Gluck, de Molière, de J.-J. Rousseau, de Sophie Arnould, la statue de Tourville. Le *Voltaire assis* placé dans le foyer du Théâtre-Français, la *Diane nue*, la *Frileuse*, et, dans un autre genre, la *Grive suspendue par une patte*, véritable petit chef-d'œuvre, portèrent son renom à l'apogée. A la série des bustes énumérés plus haut, il faut ajouter : Buffon, d'Alembert, Franklin, La Fayette, Louis XVI, le comte de Provence, le prince de Prusse, Mirabeau, Bouillé, Sacchini. Il s'est montré là observateur profond, et analyste habile. Le Louvre conserve de lui sa *Diane*, ainsi que les bustes en terre cuite de *Gluck* et de *Louise Brongniart*. Le musée de Dijon possède le buste de *Napoléon Ier*.

Houdon. (Musée du Louvre.) Cl. Giraudon.

***HOUE** [*hoû*] n. f. (anc. haut allem. *houwa*). Instrument aratoire dont on se sert pour ameublir le sol.

— Techn. Espèce de chevalet sur lequel les charpentiers placent les bois équarris, pour les scier en long. || Instrument pour corroyer le mortier. || Fer de faïencier, pour remuer la glaçure dans les baquets.

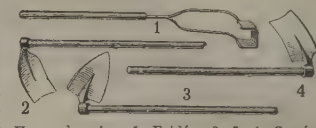

Houes à main : 1. Evidée ; 2, 3, 4. Carrées et triangulaire.

— ENCYCL. Les *houes à bras* sont des sortes de pioches fixées à l'extrémité d'un manche de 90 cm. à 1 m. de long, et au moyen desquelles on effectue des labours peu profonds, comme on le fait avec la bêche. Dans la culture de la vigne, on utilise des houes à bras à lame pleine (*tringue* du Midi, *fessou* de la Côte-d'Or) ou à lame fourchue (*meigle* de la Bourgogne, *mare* du Médoc, *béchard* de la Provence) ; en horticulture, les houes sont appelées *binette*, *serfouette*, *houette*, *piochon*, etc.

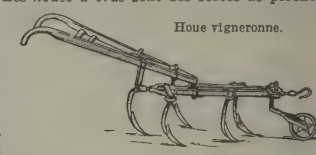
Houe vigneronne.

Les *houes à cheval* sont constituées par un bâti portant un ou plusieurs petits socs et des mancherons qui permettent à l'ouvrier de guider l'instrument dans les interlignes des cultures. Parfois même, l'arrière du bâti porte une petite herse. — Les houes de grande culture sont parfois traînées par un bœuf.

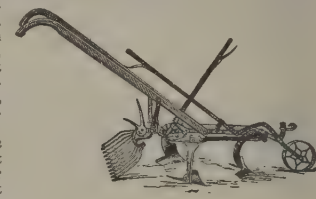
Houe à trois dents et munie d'une herse.

HOUEILLÈS, ch.-lieu de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 30 kil. de Nérac, sur un plateau forestier et marécageux ; 1.000 hab. Ch. de f. Midi. Eglise du XIIe siècle. — Le canton a 7 comm., et 3.430 hab.

HOUEINING, ville de Chine, capitale de Anhouei ; 641.400 hab. (Anc. *Ngan-King*.)

HOUEI-TI, empereur de la Chine de la dynastie des Han occidentaux (198-197).

HOUEL (Nicolas), apothicaire français, né à Paris en 1520, mort en 1584. Il fonda, sous le patronage d'Henri III, la Maison de la charité chrétienne, comprenant un jardin botanique, une pharmacie, un orphelinat, et un hôpital pour les voyageurs indigents. Cet établissement fut affecté aux soldats invalides, après la mort de son fondateur. Houel créa aussi vers 1580 un enclos dénommé « Séminaire des simples », qui fut le premier jardin botanique. Cette fondation devint en l'an XI l'Ecole de pharmacie de Paris, et Faculté de pharmacie en 1921. Citons, parmi les ouvrages qu'il a laissés : *Traité de la peste* (1573) ; *Traité de la thériaque et du mithridate* (1573) ; *Avertissement et Déclaration de l'institution de la charité chrétienne* (1580).

HOUEL (Jean-Pierre-Louis-Laurent), peintre et graveur français, né à Rouen en 1735, mort à Paris en 1813. Il étudia la peinture sous la direction de Casanova, la gravure sous celle de Lebas, et obtint du roi une pension qui lui permit d'aller en Italie. Il retourna à Paris et publia son *Voyage pittoresque des îles de la Sicile, de Malte et de Lipari* (1782-1787). L'impératrice Catherine II lui acheta les dessins de ce remarquable ouvrage. Houel fut agréé à l'Académie, en 1774. On lui doit aussi : *Histoire des éléphants de la Ménagerie nationale, etc.* (1798) ; *Histoire naturelle des deux éléphants mâle et femelle du Muséum de Paris* (1798).

HOUEL (Guillaume-Jules), mathématicien français, né à Thaon (Calvados) en 1823, mort à Périers, près de Caen, en 1886. Il fut professeur à la faculté des sciences de Bordeaux. On lui doit de nombreux ouvrages de mathématiques dont certains sont classiques : *Sur le calcul des équipollences* (1869) ; *Cours de calcul infinitésimal* (1878-1881). Il a donné aussi des *Tables de logarithmes à cinq décimales* (Paris, 1858).

***HOUEMENT** [*hoû-man*] n. m. Labour à la houe.

***HOUER** [*hou-é*] v. tr. Labourer avec la houe.

— Techn. Lâcher un drap à l'eau, et l'en retirer plusieurs fois à petits plis.

***HOUERIE** [*hou-rî*] n. f. Syn. de HOUEMENT.

***HOUETTE** [*hou-èt'*] n. f. Petite houe à bras.

***HOUEUR** n. m. Celui qui laboure à la houe.

HOUFFALIZE, commune de Belgique (Luxembourg, arrond. admin. de Bastogne), sur l'Ourthe ; 1.385 hab. Centre de villégiature. Tanneries et corroiries, meuneries. Commerce de bois, d'écorce de chêne, de bétail.

HOUGA (LE), comm. du Gers, arrond. et à 58 kil. de Condom, au nord de l'Adour ; 1.110 hab.

HOUGAERDE, auj. **Hoegaarden**, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur la grande Geete, affl. du Démer ; 4.550 hab. Carrières de pierre à bâtir, et à paver. Brasserie. Sucrerie. Distillerie. Commerce de chevaux et de bestiaux.

HOUGHAM IN-DOVER, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur le pas de Calais ; 3.200 hab.

HOUGHITE n. f. Oxyde hydraté naturel d'aluminium et de magnésium, résultant de l'altération du spinelle.

HOUGHTON-LE-SPRING, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham) ; 10.300 hab. Dans l'église, monument de Bernard Gilpin, « l'Apôtre du Nord ».

***HOUGNETTE** [*gn* mll. *èt'*] n. f. (ital. *ugnetto*). Ciseau carré de sculpteur et de marbrier. (C'est à tort qu'on écrit parfois HONGNETTE.)

***HOUGRE** n. m. Mar. Syn. de HOURQUE.

HOUGUE (LA), baie de la Manche, à l'est du Cotentin [comm. de Saint-Waast-la-Hougue], où Tourville fut obligé de se retirer après un combat contre les forces doubles de l'escadre anglo-hollandaise (29 mai 1692).

Hougue (BATAILLE DE LA) ou **Hogue** (1692). N'ayant pas réussi à rétablir Jacques II d'Angleterre, Louis XIV donna à Tourville « l'ordre de combattre, fort ou faible », la flotte anglo-hollandaise. Sorti de Brest, Tourville aperçoit, le 29 mai 1692, à l'aube, la flotte ennemie au large de La Hougue. Il a 44 vaisseaux contre 88 ; 3.142 canons contre 6.756 ; 20.900 hommes contre les 43.463 des amiraux Russell et Van Almonde. Le *Soleil-Royal*, qu'il monte au centre de la ligne, fait plier le *Britannia* et cherche à couper en deux la ligne ennemie. La bataille est acharnée. Ashby a isolé les trois navires de notre division de queue ; mais il se laisse entraîner avec toute l'arrière-garde anglaise à la poursuite de l'habile Panetié qui reste hors d'atteinte. L'autre chef d'escadre de notre arrière-garde, Coëtlogon, après avoir tenu tête à Clowdisley Shovell, se porte au secours de Tourville qu'il dégage. Sous un feu terrible, les Anglais rallient le pavillon de leur chef, et à dix heures du soir la sanglante bataille prend fin. « Quarante-quatre de mes vaisseaux en ont battu 90 de mes ennemis », s'écrie Louis XIV ; aucun n'était coulé ni pris. Mais quels lendemains... Le *Soleil-Royal* et deux autres vaisseaux avariés étaient brûlés par le vice-amiral Delavall à Cherbourg, douze autres à La Hougue par Russell et Rooke. Le reste de notre flotte avait gagné Saint-Malo.

HOUGWANJI, branche de la secte bouddhique japonaise Shin, fondée en 1224 par Shinran.

***HOUHOU** n. f. (peut-être de l'anc. allem. *huo*, hibou). Vieille femme décrépite et grondeuse : *Plus laides que des guenons, plus sottes que des* HOUHOUS. (Le Sage.) [Vx.]
— *Substantiv.* et au masc. Nom vulgaire, en Algérie, d'une espèce de coucou de l'Afrique occidentale (*cuculus senegalensis*).

***HOUILLE** [*houy'*] n. f. (mot wallon). Charbon fossile, vulgairement appelé *charbon de terre* (ou *houille noire*, par opposition à la *houille blanche*), qui sert de combustible et de matière première pour des synthèses chimiques.
— *Houille blanche*, Nom donné à l'eau des chutes et cascades naturelles, utilisée comme énergie motrice par l'industrie. V. ÉNERGIE.
— *Houille bleue*, Nom donné aux oscillations de la marée envisagées comme force motrice.
— *Houille d'or*, Nom donné à l'énergie obtenue à partir du rayonnement solaire. V. ÉNERGIE.
— *Houille verte*, Nom donné à l'eau des cours d'eau, dont la couleur est verte, utilisée comme force motrice.
— ENCYCL. Géol. La *houille* ou charbon de terre est une substance noire, compacte ; sa cassure fraîche a un aspect résineux, sa rayure est noire ; elle est généralement plus friable et moins inflammable que le lignite. Elle brûle aisément au chalumeau ; son poids spécifique varie de 1,25 à 1,35 ; sa dureté de 2 à 2,5.

A la distillation, elle donne de l'eau légèrement ammoniacale contenant la majeure partie de l'oxygène de la houille ; des goudrons mélangés de carbures d'hydrogène peu volatils et enfin des gaz combustibles employés souvent pour l'éclairage, composés d'hydrogène et de différents carbures gazeux. Le résidu est un corps poreux, le coke, qui contient encore une notable proportion de carbone.

L'origine végétale de la houille est indéniable ; elle résulte de l'accumulation de matières végétales dans des lagunes ou des marais.

Il y a sur la formation de la houille deux théories principales :

1° Théorie de la formation sur place ou de l'*autochtonie*. Dans les marécages terrestres, les deltas ou les lagunes littorales se développait une puissante végétation, à l'ombre des gigantesques cryptogames de l'époque, et dont on retrouve les restes soit à l'état de racines (*stigmaria*), soit à l'état de troncs debout, soit à l'état de feuilles, soit à l'état de graines et de spores.

De temps à autre, un affaissement du sol interrompait le développement de la végétation, jusqu'à ce que la dépression fût comblée à nouveau par des sédiments détritiques (sables, grès, argiles) stériles. Puis des plantes s'y installaient à nouveau et ce processus, maintes fois répété sur

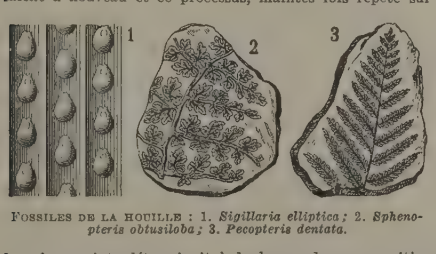

FOSSILES DE LA HOUILLE : 1. *Sigillaria elliptica* ; 2. *Sphenopteris obtusiloba* ; 3. *Pecopteris dentata*.

le même point, déterminait à la longue la superposition d'un grand nombre de couches à éléments végétaux transformés ultérieurement en houille, séparées les unes des autres, par des schistes, des poudingues et même quelquefois par des couches fossilifères d'origine marine, si la mer était venue envahir la lagune. On connaît au moins sept de ces intercalations marines dans le houiller du nord de la France. On invoque à l'appui de cette théorie : 1° la *nature du mur* des couches de houille qui a toujours le caractère d'un ancien sol ; 2° la présence de rhizomes (*stigmaria*) sur ce mur et l'absence de ces rhizomes dans le reste de la formation ; 3° la présence de troncs d'arbres debout avec leurs racines. Il est vrai que les partisans de l'autre théorie prétendent que ces troncs ne sont pas en place et qu'il y a souvent à leur base des sédiments détritiques apportés (par exemple des feuilles) qui séparent ces troncs du mur ;

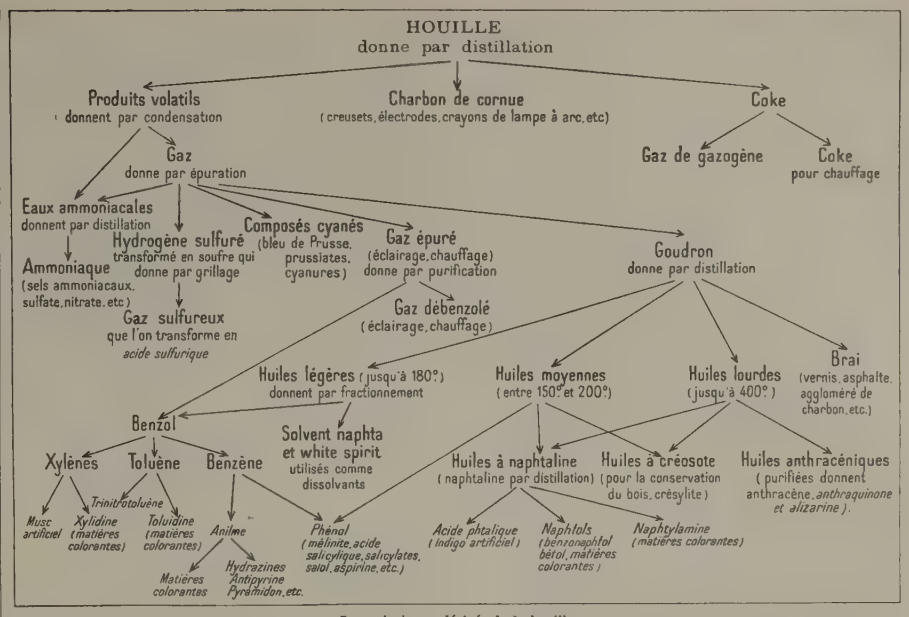

Les principaux dérivés de la houille.

2° Théorie de la formation par transport ou de l'*allochtonie*. Dans cette théorie, d'immenses forêts continentales auraient été périodiquement ravagées par des inondations et transportées par de grands fleuves soit dans la mer, soit dans des lacs. Due aux observations et aux expériences de Grand'Eury et de Fayol, cette théorie s'appliquerait surtout aux houilles du Massif Central français. On invoque surtout en sa faveur les arguments suivants : 1° dans la houille du Massif Central français, les débris végétaux sont posés à plat les uns sur les autres comme s'ils étaient amassés sur une surface horizontale. Ces débris sont des fragments de troncs, d'écorces, de tiges, de rameaux, des lambeaux de feuilles ; 2° les plantes qui ont fourni le charbon seraient non des végétaux aquatiques, mais des espèces de terres basses facilement inondables ; 3° les couches de houille ne sont pas parallèles aux couches de schistes et de grès ; ceux-ci pénètrent même partiellement dans la couche de houille qui manque de toit caractérisé ; ils la traversent même complètement (*banc noir gréseux* de Commentry). Enfin la *grande couche* de Commentry, par exemple, se divise en veines distinctes dont l'écartement va croissant. On pense donc que les torrents, chargés de graviers, de vase et de débris végétaux, débouchaient dans l'eau tranquille d'un lac où les matériaux se séparaient suivant leur densité.

Ces deux théories ne sont pas exclusives.

Les lagunes du nord de la France où se sont déposées les houilles d'âge westphalien ont été à plusieurs reprises envahies par la mer et on connaît maintenant à diverses hauteurs des bancs à fossiles marins, dont la reconnaissance est un précieux repère pour suivre à distance les diverses veines de charbon.

— Géogr. écon. La *houille* est non seulement le combustible le plus répandu, mais aussi la matière première d'où l'on extrait une quantité considérable de produits de valeur. La possession de gisements houillers importants constitue donc, pour une région, un avantage économique considérable.

Les États-Unis fournissent, à eux seuls, plus du tiers de la production mondiale de houille. En Europe, les pays producteurs les plus importants sont l'Angleterre, l'Allemagne, et la France. La France extrait annuellement environ 50 millions de tonnes de houille, dont 31 dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, 13 dans ceux du Centre et du Midi, et 6 en Lorraine.

— Industr. On distingue trois variétés principales de *houilles* : 1° les houilles maigres, dont la teneur en matières volatiles est inférieure à 18 p. 100, et qui sont peu ou pas fusibles. On les utilise comme combustible ou comme amaigrissant dans la fabrication du coke ; 2° les houilles grasses, qui contiennent de 18 à 35 p. 100 de matières volatiles. Ces houilles sont fusibles. On les utilise surtout pour la fabrication du gaz d'éclairage et du coke ; 3° les houilles sèches à longue flamme, qui ont une teneur en matières volatiles élevée (35 à 45 p. 100) et qui sont très peu fusibles. C'est un combustible domestique.

Les fines, dont la qualité ne convient pas pour la fabrication du coke, sont agglomérées en boulets et briquettes.
— *La houille blanche et son exploitation rationnelle*. V. *Supplément*.
— Min. L'exploitation d'un gisement houiller reconnu par des sondages nécessite l'exécution préalable de travaux préparatoires destinés à constituer l'ossature de la mine : creusement de puits et de travers-bancs destinés à recouper les couches, aménagement dans celles-ci de galeries d'exploitation.

Les méthodes employées pour le dépilage des veines de *houille* dépendent de leur puissance et de leur inclinaison. On exploite les couches minces (50 cm. à 2 m.) en une seule fois, par tailles chassantes ou montantes. Les couches moyennes (2 à 6 m.) sont débrouillées par tranches successives de 2 m. d'épaisseur environ, constituées par des bancs de la couche. Les couches puissantes et les amas sont exploités par tranches horizontales prises généralement par groupes de deux à cinq, successivement en montant.

Suivant la dureté de la houille, l'abatage est fait au pic, au marteau piqueur ou aux explosifs, avec ou sans havage préalable. On évite l'éboulement des terrains en constituant, à mesure de l'abatage, un soutènement au moyen de pièces de bois ou de cadres métalliques. Les vides créés par l'exploitation sont remblayés avec des déblais provenant du creusement des galeries au rocher ou, à défaut, de l'extérieur de la mine. Les remblais sont mis en place à la main ou au moyen d'un courant d'eau (remblayage hydraulique). Cette dernière méthode tend à se généraliser dans les exploitations en couches puissantes.

Certains gisements de houille très oxydable sont sujets à la combustion spontanée. Lorsqu'un feu se déclare ainsi dans une mine, on tente de le combattre en dénouillant rapidement la région échauffée. Si cette opération n'est pas possible, on isole le quartier incendié du reste de la mine par des barrages qui empêchent l'air d'y pénétrer.

***HOUILLEAU** interj. Véner. V. HOU-L'EAU.

***HOUILLER** [*hou-yé*], **ÈRE** adj. Qui renferme des couches de houille : *Terrain* HOUILLER. || *Période houillère*, Période pendant laquelle s'est produite la formation de la houille. Ce terme n'est plus employé en géologie pour désigner une époque déterminée ; on sait en effet que des houilles se sont formées à des époques très différentes suivant les points (rhétien au Tonkin, stéphanien dans le Massif Central français, westphalien dans le nord de la France).

***HOUILLÈRE** [*hou-yèr'*] n. f. Mine de houille.
— ENCYCL. V. HOUILLE.

HOUILLES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kil. de Versailles, sur la Seine ; 20.610 hab. Ch. de f. Etat et Grande-Ceinture. Pépinières ; champignons. Manufacture de laques.

***HOUILLEUR** [*yeur*] n. m. Ouvrier qui travaille dans les mines de houille.

***HOUILLEUX** [*yeû*], **EUSE** adj. Qui contient de la houille : *Roche* HOUILLEUSE. (Peu us.)

***HOUILLIFICATION** [*si-on*] n. f. Transformation des débris végétaux en houille.

***HOUILLITE** [*houy-it'*] n. f. Ancien nom de l'*anthracite*, qu'on regardait autrefois comme une houille de mauvaise qualité.

***HOUILLON** [*yon*] n. m. Marchand de gibier, qui ne spécule que sur les bêtes de rebut.

***HOUKA** ou ***HOUKAH** n. m. (du persan *hougga*, vase, bocal). Pipe qui, par sa disposition spéciale, permet à la fumée de traverser de l'eau parfumée avant d'arriver à la bouche du fumeur. || Bouteille à travers laquelle passe la fumée de la pipe.

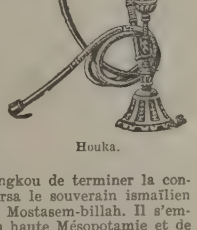

Houka.

HOU-KEOU, ville de Chine (Kiang-si), sur le Yang-tsé-kiang ; 300.000 hab. environ.

HOU-KOUANG, ancienne province de la Chine, qui a formé les provinces de Hou-nan et de Hou-pe.

HOULAGOU, le premier souverain mongol de l'Iran, né en 1217, mort dans l'Azerbaïdjan en 1265, petit-fils de Gengis khan. Chargé par son frère Mangkou de terminer la conquête de l'Iran (1251), il renversa le souverain ismaïlien d'Alamout et le calife abbasside Mostasem-billah. Il s'empara, en 1258, de Bagdad, de la haute Mésopotamie et de la Syrie. Il se disposait à envahir l'Egypte, mais le sultan Melik-Mouzaffer-Koutouz écrasa son armée à Aïn-Djalout (1260), et il fut obligé de combattre son cousin Bérékèh khan, souverain de la Horde d'Or, passé à l'islamisme. Quoiqu'il ne fût pas chrétien, il protégea les communautés chrétiennes, favorisa les arts et les sciences, et fit bâtir l'observatoire de Maraga.

***HOULE** n. f. (origine inconnue). Mouvement ondulatoire de la mer, succédant à un coup de vent ou provenant d'une brise fraîche soufflant longtemps de la même direction. || *Houle battue*, Mouvement ondulatoire venant de plusieurs directions en même temps. || *Houle de fond*,

Ondulation puissante provenant d'un phénomène sous-marin. || *Hauteur de la houle*, Distance verticale d'une crête à un creux. || *Longueur de la houle*, Distance comprise entre deux crêtes. || *La houle marque, est forte* ou *grosse*, Elle commence à paraître, ou Elle est formée.

— Par anal. : *Une* HOULE *humaine.*

— *Par extens.* En parlant des ondulations du blé agité par le vent :

Roulant sa *houle* d'or au bout de l'horizon.
FR. BATAILLE.

— *Fig.* Oscillation, agitation : *Dans la* HOULE *des conversations particulières.* (A. Daudet.)

— ENCYCL. La *houle* est une manifestation du mouvement ondulatoire, qui depuis longtemps a frappé, par ses conséquences, par la rapidité de transmission de ce mouvement, par l'immobilité relative des molécules en jeu, tous les savants qui se sont occupés des choses de la mer. Des théories nombreuses ont été faites à ce sujet; les conclusions principales sont les suivantes : 1° le transport des ondes n'est qu'apparent, et la forme de l'onde seule se propage; 2° comme dans la trochoïde, les creux de ces ondulations sont moins prononcés que les crêtes; 3° l'agitation décroît à mesure qu'on s'éloigne de la surface, et est pratiquement nulle à une certaine profondeur; 4° le mouvement des molécules inférieures est uniforme comme celui des molécules supérieures, mais le diamètre orbitaire diminue avec la profondeur.

***HOULE** [*houl'*] n. f. Nom vulgaire du chien de mer, sur le littoral normand.

HOULE (LA), hameau d'Ille-et-Vilaine, où est situé le port de *Cancale*. V. ce nom.

***HOU L'EAU !** [*hou-lô*], ***HOUL'EAU** [*lô*], ou ***HOUILLEAU !** [*hou-yô*] interj. Véner. Cri aux chiens lorsqu'en chasse on rencontre de l'eau et que l'on veut les engager à boire : HOU L'EAU ! *chiens,* HOU L'EAU !

***HOULETTE** [*hou-lèt'*] n. f. (de l'anc. verbe *houler*, lancer). Bâton de berger, armé à son extrémité d'une plaque de fer, qui sert à lancer des mottes de terre aux animaux qui s'écartent du troupeau, pour les y faire revenir.

— *Fig.* La profession de berger. || *Depuis le sceptre jusqu'à la houlette*, Depuis les rois jusqu'aux bergers. || Crosse, bâton pastoral d'un évêque : *Le vicaire du Christ porte la* HOULETTE, *non le glaive.* (Proudhon.)

— Hortic. Petit instrument formé d'une lame de fer et d'un manche de bois généralement très court.

— Techn. Pelle de fer avec laquelle les fondeurs de monnaies portent la cuiller pleine de métal fondu. || Outil de fer avec lequel le chandelier hache le suif. || Cuiller de glacier, pour préparer les sorbets.

— Zool. Nom vulgaire des mollusques lamellibranches du genre *pedum*.

— ENCYCL. Hortic. La lame est tantôt arrondie à l'extrémité et creusée en gouttière suivant sa longueur (houlette d'usage le plus commun), tantôt de forme triangulaire (houlette à oignons). La *houlette* sert à lever et à transplanter les plantes ou les oignons en mottes, à labourer superficiellement la terre contenue dans des caisses, etc.

***HOULEUX** [*leû*], **EUSE** adj. Mar. Agité par la houle : *Mer* HOULEUSE.

— *Fig.* et *fam.* Agité par des sentiments contraires : *Auditoire* HOULEUX.

***HOULEVICHE** n. f. Solide tramail à trois nappes, dont on se sert pour prendre les gros poissons.

HOULGATE, comm. du Calvados, arrond. et à 32 kil. de Lisieux, sur la Manche; 1.190 hab. Ch. de f. Etat. Belle plage de sable; falaises des Vaches-Noires (120 m.). Houlgate comprend la plage de Beuzeval.

***HOULI** n. m. Fête qui se célèbre dans l'Inde au moment de l'équinoxe de printemps, et à laquelle prennent part des gens de toutes les castes; elle rappelle les saturnales.

***HOULICE** n. m. (du bas lat. *oulla*, poteau). Assemblage d'une pièce de bois vertical avec une autre pièce oblique.

***HOULLÉTIE** [*houl-lé-sî*] n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes épiphytes pseudo-bulbeuses, à grandes fleurs disposées en grappes, dont on connaît quelques espèces brésiliennes cultivées en Europe dans les serres chaudes.

HOULLEVIGUE (Aimé-Charles-*Louis*), physicien français, né à Honfleur en 1863, mort à Marseille en 1944. Ancien élève de l'Ecole normale (1882-1885), docteur ès sciences (Paris, 1895), puis professeur à la faculté des sciences de Marseille. Ses principaux travaux sont relatifs à la préparation des lames minces par ionoplastie, et aux rayons cathodiques. Il a publié des mémoires scientifiques, ainsi que des livres d'étude et de vulgarisation très appréciés. Citons : *De l'influence de l'aimantation sur les phénomènes thermo-électriques* (1895); *Leçons d'électricité appliquée; Eléments d'électricité industrielle* (1910); *Du laboratoire à l'usine* (1904); *l'Evolution des sciences* (1908); *le Ciel et l'Atmosphère* (1911); *la Matière; la Vie du globe et la Science moderne* (1929).

Houlque laineuse : a, épillet grossi.

HOULME (LE), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 8 kil. de Rouen, sur le Cailly; 3.015 hab. (*Hulmois, oises*). Grosse commune industrielle pour les filatures et tissages de coton et fabriques d'indiennes.

***HOULQUE** [*houlk'*] ou ***HOUQUE** [*houk'*] n. f. (gr. *holkos*). Genre de graminées assez voisines du genre avoine.

— ENCYCL. Le genre *houlque* (*holcus*) renferme deux espèces françaises, poussant dans les prés, les bois et les sables : la *houlque laineuse* (*holcus lanatus*), excellent fourrage, et la *houlque molle* (*holcus mollis*), mauvaise herbe aussi tenace que le chiendent.

HOUMÂYOÛN PÂDICHÂH, empereur timouride de l'Inde, né à Kâboul en 1508, mort à Delhi en 1556. Il succéda à son père Baber en 1530, enleva le Gujrat et le Malvah au sultan Bahadour (1535), et dut combattre les Afghans, qui cherchaient à reconquérir l'Hindoustan. Il fut écrasé deux fois de suite : à Tchonsa (1539) et à Kanoudj (1540). Il erra deux ans dans le Sindh et le Radjpoutana, reçut de Châh Tahmâsp, roi de Perse, une armée de 14.000 hommes, et reconquit l'Hindoustan. Il se tua en tombant du toit de sa bibliothèque.

HOUMEAU-PONTOUVRE (L'), comm. de la Charente, arrond. et à 4 kil. d'Angoulême, sur la Touvre; 3.685 hab. Marché agricole; minoteries et importantes papeteries.

HOUMIRI n. m. Arbre des forêts de la Guyane, qui fournit un bois rouge assez léger dont les vaisseaux sont gorgés d'une oléo-résine qui favorise la conservation du bois. (Le bois est utilisé dans l'intérieur des constructions, et l'écorce, très odorante, est employée en parfumerie.)

HOU-NAN, prov. de la Chine méridionale comprise entre le Kiang-si, le Hou-pe, le Kouei-tcheou, le Kouang-si et le Kouang-tong. Superficie, 205.000 km² peuplés d'environ 40 millions d'hab. Ville principale : *Tchang-cha*. Arrosée par le Siang-kiang, cette province se compose d'une dépression lacustre, admirable centre de culture du riz, et de collines assez bien boisées, où se trouvent de riches gisements de houille, anthracites et charbons gras. Les grosses agglomérations de *Tchang-cha* et de *Siang-tan* atteignent 500.000 hab. La province est une des plus particularistes de la Chine, et celle qui se ferme le plus aux étrangers.

HOUND, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Southampton); 3.700 hab. Ruines de l'abbaye de Netley.

HOUND [*houn'd*] n. m. Véner. Mot anglais qui sert à désigner les chiens courants.

HOUNGOUSES ou **KOUNGOUSES,** bandes pillardes circulant dans la Mandchourie septentrionale.

HOUNG-WOU. Biogr. V. T'AI-TSOU.

HOUNSLOW [*slô*], bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), formé de trois paroisses qui groupent 22.000 hab. — Dans les landes appelées *Hounslow-Heath,* casernes de cavalerie et poudrières.

***HOUP !** [*houp'*] interj. Sert à appeler quelqu'un, à exciter un cheval, à imprimer un mouvement uniforme à des ouvriers qui soulèvent un même fardeau.

HOUP n. m. Bois de Nouvelle-Calédonie, de couleur jaune rougeâtre, utilisé pour tous travaux.

HOUPAS ou **ATHABASQUES DE L'OUEST,** tribu de Peaux-Rouges qui vit dans le sud de l'Orégon et le nord de la Californie. V. PEAUX-ROUGES.

HOU-PE, province de Chine, comprise entre le Hou-nan, le Kiang-si, le Ho-nan, le Ngan-houei, le Chen-si; superficie, 179.000 km², peuplés d'environ 28 millions d'hab. Ville principale *Wou-tchang*. Cette province, sur le moyen fleuve Bleu, dans un pays de plaines et de collines, pourvu de voies d'accès faciles, reliée à Changhaï par le fleuve Bleu et à Pékin par voie ferrée, abonde en richesses agricoles (riz, thé) et minières. Elle possède, avec l'agglomération formée par les trois villes de Han-k'eou (commerce, concessions), Han-yang (aciéries, arsenaux), Wou-tch'ang (centre administratif) un des points vitaux de la Chine. Son importance s'accroîtra encore quand seront terminées les voies ferrées reliant Han-k'eou à Canton et au Se-tch'ouan.

***HOUPEMENT** [*man*] n. m. Action de houper. (Peu us.)

***HOUPER** [*pé*] v. tr. (de *houp*). Appeler ou exciter en criant « houp ! ». (Peu us.)

HOUPLIN, comm. du Nord, arrond. et à 9 kil. de Lille, sur le canal de Seclin; 1.870 hab. Distilleries.

HOUPLINES, comm. du Nord, arrond. et à 12 kil. de Lille, sur la Lys canalisée, et sur la frontière belge; 5.430 hab. (7.630 en 1914). Ch. de f. Nord. Filatures de lin et coton. Entièrement détruite pendant la Grande Guerre.

***HOUPPE** n. f. (origine douteuse). Assemblage de filaments de soie, laine, poils, etc., formant un bouquet, une touffe, un flocon : HOUPPE *de cheveux.* HOUPPE *de lance arabe.* || Touffe de cheveux sur le devant de la tête : *Riquet à la* HOUPPE.

Houppe de lance.

— Anat. Papilles nerveuses terminant certains nerfs. || *Houppe du menton,* Nom de l'un des muscles du menton.

— Archéol. Touffe de soie ou en duvet de cygne servant, dès le XVIe siècle, à se poudrer. || Touffe de soie surmontant un bonnet carré. || Bout de ruban effiloché, sortant du ferret de l'aiguillette.

— Blas. Touffe effilochée qui termine les cordons de soie suspendus aux chapeaux dont les dignitaires ecclésiastiques surmontaient leur blason. (Le nombre de ces houppes, disposées par étages, augmente de haut en bas, suivant l'importance du rang des prélats.)

— Bot. Faisceau de poils qui se trouve parfois aux extrémités de la graine. || Aigrette des composées. || *Houppe des arbres,* Nom donné dans les Vosges à un champignon comestible, l'*hydne hérisson*. V. CHAMPIGNON.

— Eaux et for. Cime d'un arbre. (On dit plus ordinairement HOUPPIER.)

— Fr.-maçonn. Cordon entrelacé, terminé par deux houppes, qui figure, comme symbole d'union, parmi les attributs maçonniques.

Houppe à poudrer.

— Ornith. Flocon de plumes, que certains oiseaux portent sur la tête.

— Physiq. *Houppes d'Haidinger,* Faisceaux lumineux très divergents, observés dans la lumière polarisée.

— Techn. Toison lavée et préparée pour être filée. || Bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé, qui déborde le fer de l'aiguillette. || Instrument en forme de houppe, au moyen duquel on poudre les cheveux et les perruques ou la peau. || *Boîte à houppe,* Sorte de récipient conique, muni d'une touffe de poils destinée à diviser les parcelles de soufre qu'il contient, quand on le secoue sur les végétaux.

— ENCYCL. Art décor. Les *houppes,* au XVIe et au XVIIe siècle, furent abondamment employées dans l'ameublement. En tant qu'article de passementerie, la houppe, au XIXe siècle, a cédé la place au gland. — L'usage des *houppettes* en duvet de cygne, qui servent à prendre de la poudre de riz, remonte au moins au XVIe siècle; celles du XVIIe siècle sont montées sur des manches en métal précieux et délicatement travaillés.

— Physiq. *Houppes d'Haidinger.* Haidinger, s'étant avisé de recevoir dans l'œil un faisceau de lumière polarisée qui avait traversé un prisme de Nicol, aperçut, disposées en croix, quatre *houppes,* dont deux jaunes et deux violettes, et toutes très diffuses à leurs extrémités. Les deux houppes jaunes sont toujours dirigées dans le plan de polarisation. Les deux houppes violettes, qui leur sont perpendiculaires, sont moins distinctes. Pour expliquer le phénomène, Jamin admit que l'œil est composé de milieux superposés qui ont la forme de lentilles : la cornée, l'humeur aqueuse et les couches du cristallin; il agit comme une pile de lentilles superposées.

***HOUPPÉE** [*hou-pé*] n. f. Mar. Ecume produite par les lames qui s'entre-choquent. || Remous causé par un vent frais opposé à un fort courant. || *Prendre la houppée,* Saisir le moment où un canot monte sur la crête de la lame, le long d'un bateau, pour en débarquer ou sauter dedans.

***HOUPPELANDE** [*hou-pe*] n. f. (origine inconnue). Vêtement de dessus, qui varia suivant les époques. (C'est d'abord une robe étoffée à l'usage des deux sexes, employée dans le dernier tiers du XIVe siècle et jusque vers la fin du XVe. A manches amples, elle est pour les hommes fron-

Houppelande (XIVe s.).

Houppelande de femme (XVe s.).

cée à la taille et serrée par une ceinture, ouverte par devant et fendue latéralement. La houppelande féminine n'est pas fendue latéralement, ni ouverte par devant; on la porte traînant par derrière jusqu'à terre, avec grand collet et manches renversées, jusqu'au XIVe siècle. Au XVe siècle, elle se double de fourrure. A cette époque, les paysans commencent à l'adopter. A partir du XVIe siècle, la houppelande devint une casaque à manches, plus ou moins longue. A la fin du XVIIIe siècle, c'est une sorte de redingote ample. Le mot est resté en usage pour la douillette du clergé.)

***HOUPPER** [*hou-pé*] v. tr. Techn. Mettre en houppes : HOUPPER *de la soie.* || *Houpper la laine,* La peigner.

— Chass. Appeler ses compagnons de chasse, attirer leur attention par des cris, et spécialem. par : « Houp ! houp ! » (On écrit aussi HOUPER.)

HOUPPERTINGEN, auj. **Hoepertingen,** commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Tongres), sur la Herck, affl. du Démer; 1.360 hab. Fabrique de sucre.

***HOUPPETTE** [*hou-pèt'*] n. f. Petite houppe.

***HOUPPIER** [*hou-pi-é*] n. m. Qui vend, prépare ou emploie les houppes.

— Sylvic. Ensemble des ramifications portées par la tige d'un arbre au-dessus du fût.

— Techn. Ouvrier qui houppe la laine.

— ENCYCL. Le *houppier* est la partie supérieure de l'arbre, qui surmonte le fût et qui est limitée par les branches et leurs feuilles. L'estimation du houppier se fait approximativement. On compte habituellement dans le houppier un tiers de bois susceptible d'être vendu pour le chauffage, et deux tiers servant à la fabrication du charbon de bois.

***HOUQUE** n. f. Bot. Syn. de HOULQUE.

***HOURAILLEMENT** [*hou-ra-ye-man*] n. m. Chass. Genre de battue à grand bruit, pendant laquelle les rabatteurs repoussent le gibier du côté des tireurs en poussant de grands cris ou *hourras* : d'où est venu le mot. (On dit aussi HOURAILLIS, ou HOURAILLERIE : *Faire un* HOURAILLEMENT *ou un* HOURAILLIS *en l'honneur de quelqu'un.*)

***HOURAILLER** [*hou-ra-yé*] v. intr. Chasse. Crier en poussant des hourras pour faire fuir les animaux du côté des tireurs dans une chasse en battue.

***HOURAILLIS** [*hou-ra-yî'*] n. m. Meute de hourets.

***HOURCE** [*hours'*] n. f. Mar. Manœuvre courante, servant de bras à la vergue d'artimon dans les bâtiments antérieurs au XIXe siècle.

***HOURD** [*hour'*] n. m. (orig. german.; anc. haut allem. *hurt;* allem. mod. *hürte,* claie). Archéol. Echafaud dressé autour de la carrière où se donnaient les tournois, pour les spectateurs et les juges du combat, partagé en loges et décoré plus ou moins magnifiquement. V. fig. à ÉCHAFAUD *de tribune.* || Collier rembourré, fait de paille longue piquée entre des doubles de toile, et qui servait à garantir le poitrail des chevaux et les genoux du cavalier dans les tournois.

Hourd de joute.

— Fortif. Dispositif en charpente, qu'au moyen âge on établissait en encorbellement au sommet des murailles, pour permettre aux défenseurs d'en battre directement le pied. (Il fut remplacé par les *mâchicoulis.* V. ce mot.)

— Techn. Tréteau de scieur de long. || Hangar servant

d'atelier au sabotier. || Echafaud d'ardoisier, au moyen duquel l'ouvrier détache les blocs d'ardoise placés trop haut pour qu'il puisse les atteindre de plain-pied.

Hourds (fortif.).

— Encycl. Archéol. Le *hourd* était un large bourrelet au contour en manière de cœur; il s'ouvrait en deux pièces, et se refermait au moyen d'aiguillettes. Il était dissimulé sous la housse. Par sa largeur, il permettait à la bête de foncer dans la foule sans se blesser, et il débordait assez pour garantir les genoux du cavalier.

***HOURDAGE** [*hour-daj'*] ou ***HOURDIS** [*di*] n. m. Maçonnage grossier en moellons ou plâtras. || Première couche de gros plâtre appliquée sur un lattis pour former l'aire d'un plancher ou une paroi en cloison.

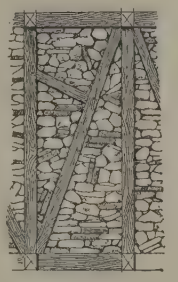

Hourdage.

— Encycl. Constr. Le *hourdage* consiste à étendre une couche horizontale de mortier ou de plâtre sur l'assise. Le long de chacun des parements on pose sur ce lit des moellons en les amenant successivement dans le plan d'affleurement, tout en garnissant leurs joints verticaux de mortier ou de plâtre. Derrière la queue de ces moellons, on noie dans un bain de mortier ou de plâtre les fragments de pierre que l'on nomme le *blocage*.

***HOURDE** n. f. Trou percé dans une planche de bateau pour y passer les rames.

***HOURDER** v. tr. (de *hourd*). Maçonner grossièrement avec des moellons ou des plâtras entre des poteaux ou les solives d'un plancher.

— Techn. Préparer l'aire d'un plancher avec des lattes que l'on recouvre d'un hourdis de plâtre. || Exécuter en maçonnerie un ouvrage grossier et non recouvert d'un enduit.

— ***Hourdé, e,*** part. pass. du verbe *Hourder*. — *Homme crotté et hourdé,* Homme qui a reçu beaucoup d'éclaboussures. (Vx.)

***HOURDIR** v. tr. Crépir avec du mortier.

***HOURDIS** [*di*] n. m. (de *hourder*). Mar. Lisse ou barre de l'arcasse, dernière pièce de bois qui, placée à l'arrière, sert à affermir la poupe.

— Techn. Syn. de HOURDAGE.

***HOURET** [*rè*] n. m. Mauvais chien courant, qui n'a pas de nez et crie à tort et à travers.

> De ces gens qui, suivis de dix *hourets* galeux,
> Disent : « ma meute », et font des chasseurs merveilleux.
> MOLIÈRE.

***HOURETTES** [*rèt'*] n. f. pl. Fagots de fines ramilles, appelés encore *fascines* et *bourrées*, que l'on dispose entre le boisage des mines et les parois des galeries pour retenir les terrains friables. (Ces fagots ont de 1 m. à 1m,20 de long, et de 90 cm. à 1 m. de tour.)

***HOURI** n. f. (du persan *hoûrî*, qui vient lui-même de l'arabe *haurâ'*, « qui a les yeux de gazelle »). Femme divinement belle que le Coran (LV, 56-78) promet, dans la vie future, au fidèle musulman.

Houri.

***HOURI** n. m. Nom donné, dans la Manche, à un chasse-marée qui amure une misaine carrée sur une sorte de minot mobile.

houriûji, branche de la secte bouddhiste japonaise *hokke*, fondée par Nisshin au XVIe siècle.

***HOURQUE** [*hourk'*] n. f. (holland. *hulk*). Bâtiment de charge hollandais, à varangues plates, renflé des flancs, arrondi de l'arrière. (Il grée deux mâts à pible: le premier, carré; le second portant une brigantine et un perroquet de fougue, et à l'avant, il hisse trois focs. — Ces bateaux sont de détestables marcheurs, d'où le surnom de « hourque », donné à tout bateau qui est grossier de formes et marche mal.)

***HOURRA!** [*hou-ra*] n. m. (angl. *hurrah!*). Cri des marins anglais, en l'honneur de leurs chefs ou d'un grand personnage qui visite un navire.

— Mar. Cri réglementaire que poussent les marins français dans certaines cérémonies officielles : visite du chef de l'Etat ou des ministres, prise de commandement d'une escadre par son chef, témoignage de sympathie pour une nation amie, etc. (Pour pousser ces cris, on se range sur les vergues et les plats-bords, ou bien l'on passe à la bande.)

— Milit. Cri militaire usité autrefois en Allemagne, en Angleterre et en Russie, et que les soldats devaient réglementairement pousser en s'élançant à l'assaut.

— N. m. *Par extens.* Acclamations.

— Encycl. On ignore généralement que *hurrah* (*hourra* dans la prononciation française), qui passe pour un mot anglais est l'impératif du verbe turc *urranack*, qui signifie « tuer ». *Hurrah!* veut donc dire : *Tuez-le!* Jadis, lorsque le padischah passait en revue ses janissaires, ces derniers poussaient le cri de *hurrah!* en songeant aux futurs massacres de leurs ennemis. Plus tard, les Russes adoptèrent ce cri de guerre qui, par eux, passa aux Anglais, etc.

HOURST (Emile-Auguste-Léon), marin et explorateur français, né en 1864, mort en 1940. Il descendit le Niger depuis Koulikoro jusqu'au golfe de Guinée (1892-1895), et explora la région des rapides du Yang-tsé-kiang, entre I-tchang et Tchong-king en 1901-1902. Il a publié : *Sur le Niger et au pays des Touareg : la Mission Hourst* (1898); *Notre marine de guerre* (1901); *Dans les rapides du fleuve Bleu* (1904); etc.

HOURTICQ (Louis), historien d'art, né à Brossac (Charente) en 1875, mort à Neuilly-sur-Seine en 1944. Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, docteur ès lettres, il s'est consacré de bonne heure à l'histoire de l'art. Professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'Ecole nationale des beaux-arts, Hourticq a été nommé inspecteur général de l'enseignement public. Citons parmi ses nombreux travaux : *Rubens* (1906), *la Peinture, des origines au XVIe siècle* (1908), *la Jeunesse du Titien* (thèse de doctorat, 1919), *De Poussin à Watteau* (1921), *la Galerie Médicis* (1922), *Encyclopédie des beaux-arts* (1925), *la Vie des images* (1927), *la Jeunesse de Poussin* (1937), *Génie de la France* (1943). Hourticq a été élu membre libre de l'Académie des beaux-arts (1927).

HOURTIN, comm. de la Gironde, arrond. et à 73 kil. de Bordeaux, près de l'*étang de Hourtin*, à 10 kil. de l'Océan; 1.860 hab. Ch. de f. de Lesparre à Facture. Commerce de bois de pins et résine.

Hourtin (LAC DE), ou **étang de Hourtin-et-Carcans,** nappe d'eau douce appartenant au système lacustre formé sur le revers oriental des dunes du golfe de Gascogne.

***HOURVA!** [*hour-va*] interj. Véner. Terme dont se sert le valet de limier lorsque son limier se rabat sur une voie et qu'il veut lui en faire prendre le contre-pied. (Il lui crie : « *Hourva l'ami! Eh! Hourva!* ».)

***HOURVARI** n. m. (origine inconnue). Météorol. Grain violent des Antilles avec vent constamment variable. (On dit aussi BOULEVARI.)

— Chass. Ruse qu'emploie le gibier lorsque, ayant pris de l'avance, il revient directement sur ses voies en les doublant et se jette sur le côté, afin de laisser passer les chiens en les mettant en défaut. || Cri que l'on pousse,

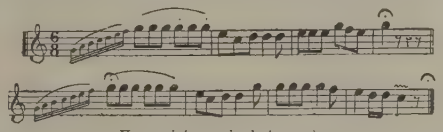

Hourvari (sonnerie de trompe).

notes que sonnent les trompes pour avertir les chiens que l'animal a fait un hourvari, et qu'ils doivent rechercher les voies sur les derrières. (Le hourvari est un *ton de chiens.*)

***HOUSARD** n. m. Milit. V. HUSSARD.

***HOUSARDAILLE** [*hou-zar-day'*] n. f. Action de housarder. (Vx.)

***HOUSARDE** ou ***HOUZARDE** n. f. Milit. V. HUSSARDE.

***HOUSARDER** [*dé*] v. tr. Opérer comme les housards, c'est-à-dire pousser inopinément, sur des points éloignés, des pointes hardies exécutées par quelques cavaliers.

HOUSATONIC, fleuve des Etats-Unis, tributaire de l'Atlantique, arrosant le Massachusetts et le Connecticut, et se perdant dans le détroit de Long Island. Cours, 210 kil.

***HOUSCHE** [*houch'*] n. f. Terrain situé derrière la maison d'un paysan, et dans lequel il cultive les plantes qui lui sont le plus nécessaires.

HOUSCHENG. Myth. Dans la mythologie de l'ancienne Perse, le fondateur de la monarchie universelle et le premier souverain de la dynastie pichdadienne, c'est-à-dire antérieure à la révélation de la loi de Zoroastre. (Il était le fils de Fravak, fils de Siyamak, fils de Mashya, fils de Gayomart. Il lutta contre les démons du Mazana.)

***HOUSEAU** [*zô*] n. m. Espèce de grosse épingle jaune, qui sert à réunir ensemble plusieurs doubles d'étoffe. (On écrit également HOUSSEAU.)

***HOUSEAUX** [*zô*] n. m. pl. (anc. franç. *huese* devenu *heuse;* de l'anc. haut allem. *hosa*). Sorte de jambière ou de botte lacée, servant à protéger les jambes contre la pluie et la crotte. || Au sing. : *Un* HOUSEAU.

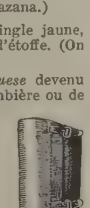

Houseau.

— Loc. prov. *Laisser ses houseaux quelque part,* Y périr :

> Mais le pauvret, ce coup, *y laissa ses houseaux.*
> LA FONTAINE.

— Encycl. Archéol. Ce mot, tout en s'appliquant, comme *heuse,* à toute espèce de bottes ou de jambières, désigne particulièrement les longues et larges bottes à l'écuyère qui, au XVe siècle, remontent jusqu'à mi-cuisse. Au XVIe siècle, on appelle *houseaux sans avoir pied,* des houseaux au sens moderne du terme. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le *cuir des houseaux* est celui des bottes de pêcheurs imperméabilisé à l'huile de poisson, et dont on fait aussi des chaussures de chasse. (De nos jours, les *houseaux* ont été adoptés dans la cavalerie pour y remplacer les basanes anciennes.)

***HOUSE-BOAT** [*haouz'-bôt'*] n. m. (mot angl. signif. *bateau-maison*). Bateau aménagé en habitation d'été. || Hangar à bateaux.

***HOUSER** [*zé*] v. tr. (de l'anc. franç. *huese,* botte). Chausser des bottes. (Vx.)

— ***Housé, e,*** part. pass. du verbe *Houser*. — *Etre housé,* Avoir les pieds couverts de boue.

***HOUSETTE** [*zèt'*] ou ***HOUSSETTE** [*hou-sèt'*] n. f. (de l'anc. franç. *huese,* botte). Meuble de l'écu, représentant un houseau. (On dit aussi HOUSEAU, et HOUSILLES.)

— *Pop.* Botte.

HOUSMAN (Alfred Edward), poète et latiniste anglais, né en 1859, mort à Cambridge en 1936, auteur d'*Un gars du Shropshire* (1896), dont la mélancolie rappelle celle de Thomas Hardy. Cet ouvrage eut un immense retentissement. Mais ce succès fut sans lendemain. Housman publia en 1922 ses *Derniers poèmes* et cessa d'écrire.

***HOUSPILLEMENT** [*houss-pi-ye-man*] n. m. Action de houspiller. (Peu us.)

***HOUSPILLER** [*houss-pi-yé*] v. tr. (pour HOUSPIGNER; de *housse,* manteau, et *pigner,* pour PEIGNER, proprem. *peigner la housse, la battre*). Maltraiter en secouant : *Ils se mirent à me* HOUSPILLER *et à me souffleter.* (Le Sage.) || Malmener en paroles.

— ***Se houspiller,*** v. pr. Au sens réfléchi, et avec réciprocité, Se maltraiter l'un l'autre : *Il vaut mieux boire ensemble que de* SE HOUSPILLER. (Voltaire.)

***HOUSPILLEUR** [*houss-pi-yeur*], **EUSE** n. Qui houspille, qui aime à houspiller. (Vx.)

***HOUSPILLON** [*houss-pi-llon*] n. m. Jeux de société. Pénitence qui consiste à boire un demi-verre d'eau.

***HOUSSAGE** [*hou-saj'*] n. m. Action de housser.

— Comm. *Salpêtre de houssage,* Salpêtre recueilli en brossant légèrement les pierres sur lesquelles il se forme.

***HOUSSAIE** [*hou-sê*] ou ***HOUSSAYE** [*hou-sê*] n. f. Lieu planté de houx, fertile en houx.

HOUSSAY (Frédéric), biologiste français, né à Dol-de-Bretagne en 1860, mort à Lyon en 1920. Professeur à la Faculté des sciences de Paris; celle-ci lui doit de savants travaux sur la morphogénèse des êtres vivants.

HOUSSAY (Bernard-Albert), médecin argentin, né à Buenos-Aires en 1887. Prix Nobel de médecine (1947), pour ses travaux de physiologie.

HOUSSAYE (AMELOT DE LA). Biogr. V. AMELOT.

HOUSSAYE (Arsène HOUSSET, dit), écrivain français, né à Bruyères, près de Laon, en 1815, mort à Paris en 1896. Il débuta en 1836 par des romans : *la Couronne de Bluets* et *la Pécheresse,* mais remporta ses premiers vrais succès dans la critique avec sa *Galerie de portraits du XVIIIe siècle,* son *Salon* de 1844 et son *Histoire de la peinture flamande et hollandaise* (1847). En 1849, il fut, grâce à l'appui de Rachel, nommé administrateur de la Comédie-Française, où il resta jusqu'en 1856. Le Théâtre-Lyrique l'eut quelque temps pour directeur (1875). Il a abordé tous les genres littéraires. Nous citerons ses *Poésies complètes* (1858); ses romans : *les Onze maîtresses délaissées* (1840); *la Pantoufle de Cendrillon* (1852); *les Filles d'Eve* (1852); *le Violon de Franjolé* (1855); *Tragique aventure de bal masqué* (1873); *les Femmes du diable* (1876); *la Comédienne* (1884); etc.; ses ouvrages historiques, plus ou moins teintés de fantaisie : *le Roi Voltaire* (1858); *Mlle de La Vallière et Mme de Montespan,* en collaboration avec Jules Sandeau; *les Femmes du temps passé* (1862); *les Charmettes* (1863); *Notre-Dame de Thermidor* (1867); *Histoire de Léonard de Vinci* (1869); *Voyage à Venise* (1850); *Histoire du quarante et unième fauteuil de l'Académie française* (1855); *les Confessions. Souvenirs d'un demi-siècle* (1885-1891). Au théâtre, il a donné notamment : *les Caprices de la marquise* (1844); *Mademoiselle de Trente-six vertus,* et *Juliette et Roméo* (1873).

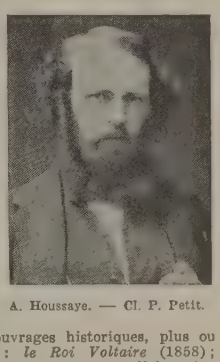

A. Houssaye. — Cl. P. Petit.

HOUSSAYE (Henry), historien et critique français, né et mort à Paris (1848-1911), fils du précédent. Son début dans les lettres fut une *Histoire d'Apelles* (1867). Collaborateur assidu de la *Revue des Deux Mondes* et du *Journal des Débats,* il réunit ses articles dans *l'Art français depuis dix ans* (1882), *les Hommes et les Idées* (1886). Il a écrit aussi sous le pseudonyme de GEORGES WERNER. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des Trente tyrans* (1873); *le Premier siège de Paris, an 52 avant l'ère chrétienne* (1876); *Athènes, Rome, Paris* (1878); *la Loi agraire à Sparte* (1884); *Aspasie, Cléopâtre, Théodora* (1890); *la Charge,* tableau de bataille (1894). Mais c'est surtout dans ses travaux sur l'époque napoléonienne, que Henry Houssaye s'est révélé un remarquable historien. Son livre intitulé : *1814, Histoire de la campagne de France et la chute de l'Empire* (1888), suivi des trois volumes intitulés *1815* (1893-1905), a renouvelé le sujet par la sûreté des documents, la pathétique sobriété du style. Il a publié en outre une amusante fantaisie bibliographique, *Napoléon le Grand par Victor Hugo* (1902), et *Napoléon homme de guerre* (1904). Il est devenu en 1894 membre de l'Académie française.

H. Houssaye. — Cl. Ladrey Disdéri.

***HOUSSE** n. f. (anc. franç. *houce;* peut-être d'origine arabe). Anciennem. Manteau couvrant le cou et les épaules. || Pièce d'étoffe couvrant la croupe d'un cheval.

— *Housse en botte,* Housse qui ne couvrait que la croupe du cheval. — *Housse en soulier,* Housse qui descendait sur les flancs jusqu'à l'étrier. — *Housse traînante,* Housse qui pendait presque jusqu'à terre. || *Housse de collier,* Peau de mouton, mégie et encore garnie de sa laine, dont les bourreliers recouvrent les colliers des

chevaux de trait. — La peau de mouton même, qui se coud et s'ajuste sur le collier. || Sorte de grand filet qui recouvre la tête, le cou, le corps et la croupe du cheval, pour le préserver de la piqûre des taons. || Couverture du siège d'un cocher. (Vx.) || Couverture d'étoffe dont on couvrait le haut d'un carrosse.

Housse de fauteuil.

— Econ. dom. Couverture d'étoffe légère, servant à protéger des meubles en entier ou en partie : Housse *de fauteuil*.

— Manèg. *En housse*, Sur une monture ayant une housse. — *Interjectiv.* Cri que pousse l'écuyer pour donner aux élèves-cavaliers l'ordre de sauter à cheval.

— Techn. Ebauche de pièce de poterie. || *Moulage à la housse*, Procédé de moulage de poteries, et notamment de la faïence. (Le moulage *à la housse* consiste à faire d'abord sur le tour une housse ou ébauche de la pièce à fabriquer, puis à placer cette housse dans un moule de plâtre creux contre les parois duquel on l'applique avec une éponge, afin de lui en faire prendre extérieurement la forme.)

— Encycl. Archéol. La mode de revêtir les chevaux de *housses* ou caparaçons complets est très ancienne. Au moyen âge on recouvrait, dans les cérémonies, les chevaux de housses tombant jusqu'aux pieds et brodées aux couleurs et aux armes de leurs propriétaires. Le luxe des housses persista dans l'Inde, en Arabie, en Abyssinie, en Hongrie.

Housse (XVIe s.).

Les housses de la cavalerie française ont disparu après la Révolution ; certains corps (hussards, guides) en ont porté sous le premier et sous le second Empire, mais réduites.

— Art décor. Au moyen age, les *banquiers* et les *formiers*, les *dossiers* qu'on plaçait sur les chaises, faisaient office de housses de meubles ; ces différents vêtements mobiliers furent confondus, plus tard, sous le nom de *couvertures*, ou *jupes*. La qualification de *housse* ne commença d'être en usage, dans le langage de l'ameublement, qu'au début du XVIIe siècle ; on en fit en serge, en taffetas, en velours, et même en cuir. Les meubles n'étaient découverts que dans les occasions solennelles, et selon un cérémonial réglé ; les housses ne servaient pas seulement de protection aux meubles : elles étaient, par elles-mêmes, une sorte de parure : on en faisait en damas cramoisi, velours galonné et brodé d'or, etc. ; l'usage de housses traînantes, pour la couverture des tables et des sièges, date de cette époque. Les housses *en fourreau* sont de simples housses en coutil, dont le rôle est uniquement préservatif ; ce sont les seules dont on se serve encore de nos jours. Au XVIe et au XVIIe siècle, on a appelé *lit en housse* un lit qui était muni, au lieu de rideaux courant sur des tringles, de grandes pentes d'une seule venue, tombant jusqu'à terre, et que la personne qui venait se coucher relevait ; clos, comme on le voit dans les gravures d'Abraham Bosse, ce lit a toute l'apparence d'un énorme coffre revêtu de sa housse.

Housse partie (La). V. Bourgeois d'Abbeville (*Le*).

***HOUSSEAU** n. m. Comm. Syn. de Houseau.

***HOUSSÉE** [*hou-sé*] n. f. Peau de mouton employée pour faire les housses de colliers et des garnitures diverses.

***HOUSSER** [*hou-sé*] v. tr. (de *housse*). Couvrir d'une housse.

— ***Housséé, e,*** part. pass. du verbe *Housser*.

— Blas. Se dit d'un cheval qui a sa housse.

D'argent à un cheval passant de gueules, houssé de sable.

***HOUSSER** [*hou-sé*] v. tr. (de *houx*). Nettoyer avec un balai de houx : Housser *une tapisserie, des meubles*.

***HOUSSERIE** [*hou-se-ri*] n. f. Ensemble des housses, des ornements du cheval d'armes.

***HOUSSET** [*hou-sè*] n. m. (origine inconnue). Techn. Petite serrure de sac de voyage, de coffre, etc., qui se ferme toute seule lorsqu'on rapproche les deux côtés du sac ou qu'on abaisse le couvercle sur le coffre. (On dit aussi Houssette n. f.)

— Bot. Nom vulgaire du *fragon*. (On dit aussi Housson.)

— Comm. Soie de Perse.

***HOUSSETTE** [*hou-sèt'*] n. f. Syn. de Housette, et de Housset.

***HOUSSETTES** [*hou-sèt'*] n. f. pl. Blas. Bottines, chaussures des hommes de guerre. || Syn. Houssilles, et Housseaux.

***HOUSSIÈRE** [*hou-si-èr'*] n. f. Partie d'une forêt, qui renferme beaucoup de houx. (On dit aussi Houssaie.)

***HOUSSILLES** [*hou-siy'*] n. f. pl. Blas. Syn. de Houssettes.

***HOUSSINE** [*hou-sin'*] n. f. Baguette flexible de houx ou d'autre bois : *Battre un tapis avec une* Houssine.

***HOUSSINER** [*hou-si-né*] v. tr. Battre avec une houssine : Houssiner *des meubles, un cheval*. (Vx.)

***HOUSSOIR** [*hou-soar*] n. m. (de *housser*). Balai de houx, de branchage, et souvent de plumes, de crin.

— Bot. *Houssoir de plumes*, Espèce de pissenlit.

***HOUSSON** [*hou-son*] n. m. Bot. Syn. de Housset.

***HOUSSURE** [*hou-sur'*] n. f. (de *housse*). Ensemble des harnais d'un cheval : *Riches* Houssures.

***HOUST**! ou ***HOUSTE**! interj. *Pop.* V. oust!

HOUSTON (Samuel), général américain, né à Rockbridge-Cor (Virginie) en 1793, mort à Austin (Texas) en 1863. Il devint en 1823 représentant du Tennessee au Congrès, et, en 1827, gouverneur de cet Etat. En 1833, il est membre de la Convention qui rédige la Constitution du Texas. Les Texains proclament leur indépendance. Houston prend les armes et bat Santa-Anna. Il devint le premier président du Texas, puis son gouverneur (1859).

HOUSTON, ville des Etats-Unis (Texas), sur le bayou Buffalo, près de la baie de Galveston ; 593.000 hab. Ch.-lieu de comté. Relié par un canal au golfe du Mexique, Houston est un grand centre industriel (raffineries de pétrole, métallurgie, cimenteries, brasseries, produits chimiques) et commercial (exportation de produits alimentaires, de coton, de tabac, de caoutchouc synthétique et de bois).

HOUSTONIE [*ouss-to-nî*] n. f. Genre de plantes de la famille des nubiacées, comprenant environ vingt espèces de l'Amérique tempérée et chaude. (*L'houstonia cærulea* est l'une des plus gracieuses espèces cultivées dans nos jardins.)

***HOUSURE** [*hou-zur'*] n. f. (de *houser*, crotter). Véner. Traces de crottes que le sanglier laisse le long des haies, sur les arbres ou sur les branches où il se frotte. Ces indices servent à juger sa taille. (S'écrit aussi Houzure.)

HOUT n. m. Tréteau de scieur de long. (Vx.)

HOUTAIN-LE-VAL, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles), sur la Dyle, affl. de la Nèthe ; 1.000 hab. Pays agricole.

HOUTAIN-L'ÉVÊQUE, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Waremme), sur le Molenbeck ; 1.430 hab. Fabrique de sirops de fruits.

HOUTAIN-SAINT-SIMON, commune de Belgique (Liége, arrond. admin. de Liége) ; 1.220 hab. Tissage de la paille : chapeaux, paillassons.

HOU-TCHEOU, ville de Chine (Tche-kiang), près du lac Ta-hou. Un des centres de la soie.

HOUTEM-LEZ-FURNES, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Furnes) ; 1.540 hab. Elevage et commerce de chevaux et de bestiaux.

HOUTEM-LEZ-YPRES, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ypres), sur le Gaverbeke, tributaire de la Lys ; 800 hab. Culture du lin et du tabac ; fabrique de chicorée. Village détruit pendant la Guerre 1914-1918.

HOUTEN (Samuel Van), homme politique hollandais, né à Groningue en 1837. Avocat à Groningue (1859-1869), il fut élu à la Deuxième Chambre en 1869, fit voter (1874) une loi contre le travail des enfants, combattit le projet de loi électorale de Tak Van Poorvliet, qu'il fit échouer (1894). Ministre de l'intérieur dans le cabinet Roëll, il fit voter une loi électorale qui, tout en maintenant le principe censitaire, aboutissait en fait au résultat qu'il avait combattu. Van Houten ne fut pas réélu en 1897. En 1904, il entra à la Première Chambre dans les rangs de la minorité libérale. Il a écrit : *Bijdragen tot den strijd over God, eigendom en familie* (1878) ; *Staatkundige brieven* (1883-1900) ; etc.

HOUTHALEN, commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Maeseyck), sur le Laambeek ; 2.030 hab. Sapinières ; exploitation de minerais de fer.

HOUTHULST, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Dixmude). Ce hameau, qui dépendait de la commune de Clercken, a été érigé en commune pour commémorer les événements dont fut témoin la forêt de Houthulst.

Houthulst (Forêt de), forêt belge de la Flandre-Occidentale, au nord d'Ypres, entre Staden et Langemark. Défendue par les Belges au début de la « Course à la mer », elle fut enlevée par les Allemands dès leurs premières attaques contre Ypres. Dégagée en partie par les Britanniques en octobre 1917, elle fut reprise en avril 1918 par les Allemands, qui en furent chassés les 28 et 29 septembre suivants. La forêt de Houthulst fut complètement ravagée.

HOUTIN (Albert), religieux puis controversiste français, né à La Flèche en 1867, mort à Paris en 1926. Il entra dans les ordres ; mais à la suite d'une crise de conscience, il exprima publiquement ses doutes, et dut se retirer de l'Eglise. Bibliothécaire puis directeur du Musée pédagogique (1926), il a publié une vingtaine de volumes. Nous citerons : *la Question biblique chez les catholiques de France au XIXe siècle* (1902) ; *l'Américanisme* (1903) ; *la Controverse de l'apostolicité des Eglises de France au XIXe siècle* (1903) ; *la Question biblique au XXe siècle* (1906) ; *Un prêtre marié, Charles Perraud, chanoine honoraire d'Autun* (1908) ; *la Crise du clergé* (1908) ; *le Père Hyacinthe* (1920-1924) ; *Courte histoire du christianisme* (1924) ; *Mon expérience : Une vie de prêtre* (1926).

***HOUTING** [*tin'-gh'*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de corégone (*coregonus oxyrhynchus*), qui habite les fleuves et les eaux saumâtres de l'Europe boréale et orientale. (Commun en Allemagne, il est rare en France ; sur le marché de Paris, on l'appelle fréquemment outil ou hautin.)

HOUTKERQUE, comm. du Nord, arrond. et à 29 kil. de Dunkerque, près de l'Ey-Becque qui forme la frontière belge ; 980 hab.

HOUTMAN (Corneille de), navigateur hollandais, né à Gouda vers le milieu du XVIe siècle, tué à Achem (Sumatra) en 1599. Il conduisit en Malaisie, en 1595, une flotte hollandaise de la Compagnie des Indes. — Son frère, Frédéric **Houtman**, né vers 1570, mort à Alkmar en 1627, l'accompagna dans son voyage et fut emprisonné par le roi d'Achem dans la citadelle de Pédir, d'où il s'échappa. En 1619, il devint gouverneur d'Amboine. On a de lui une *Description d'Amboine* et un *Dictionnaire des langues malaise et malgache* (1603).

HOUTSOULES (en polon. **Huculi**), groupe d'environ 120.000 individus fixés dans le bassin supérieur du Pruth, sur le versant nord des Beskides orientales.

— Encycl. En grande majorité, les *Houtsoules* appartiennent à la Pologne, où ils habitent six petites villes et soixante-treize villages dans les districts méridionaux du palatinat de Stanislawów (pays appelé *Pokucie*) ; les autres, sujets roumains, habitent trente-deux villages en Bukovine, et, sujets tchécoslovaques, neuf villages de la « Russie subkarpatique ». Ils semblent représenter un mélange de Ruthènes et de Valaques avec un fort appoint de sang touranien. Ils parlent un dialecte ruthène mêlé de polonismes.

HOUTTEVILLE (Claude-François), prêtre et théologien français, né et mort à Paris (1688-1742). Elève puis membre de l'Oratoire (1704), il professa à Tours l'histoire ecclésiastique et devint secrétaire du cardinal Dubois. Son livre : *Vérité de la religion chrétienne prouvée par les faits* (1722) fut vivement critiqué ; il dut le remanier dans une seconde édition (1740). Il quitta l'Oratoire vers 1725. Entré en 1723 à l'Académie française, où il prononça les éloges de Bossuet et du maréchal de Villars, il en fut nommé secrétaire quelques mois avant sa mort.

***HOUTTUYNIE** [*hou-tu-i-nî*] n. f. Genre de pipéracées saururées, comprenant une espèce d'herbe vivace, à feuilles alternes, cordées, à fleurs en épis, qui croissent dans les lieux humides de l'Asie tempérée, et dont les feuilles passent pour emménagogues. (Les *houttuynia sinensis*, *californica*, *cordata* sont cultivées, dans des bacs, dans les pièces d'eau.)

HOUVILLE (Marie-Louise-Antoinette de Heredia, dite **Gérard d'**), romancière française, née à Paris en 1875. Fille du poète J.-M. de Heredia, elle épousa en 1895 le poète Henri de Régnier. Elle fit d'abord paraître dans la *Revue des Deux Mondes* en 1894, puis dans la *Revue de Paris*, dans la *Renaissance latine*, des vers simplement signés de trois étoiles. Puis, sous le pseudonyme de Gérard d'Houville, elle donna des romans et des essais qui valent par la finesse de l'observation des sentiments féminins : *l'Inconstante* (1903) ; *l'Esclave* (1905) ; *le Temps d'aimer* (1908) ; *le Séducteur* (1914) ; *Jeune fille* (1916) ; *Tant pis pour toi!* (1921) ; *Paris et les voyages; Vie amoureuse de l'impératrice Joséphine* (1925) ; *Chez le magicien; Clowns; l'Enfant* (1926) ; *Je crois que je vous aime*, recueil de sept proverbes dramatiques à la Musset ; *Vie amoureuse de la Belle Hélène* (1928) ; *Esclave amoureuse* (1932) ; *Enfances et amoureuses* (1946) ; etc.

***HOUX** [*hoû*] n. m. (anc. haut allem. *huls;* allem. mod. *hulst*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des Ilicacées. || *Petit houx* ou *Houx-frelon*, Syn. de Fragon.

— Encycl. Bot. Les *houx* (*ilex*) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs blanches, groupées en inflorescences axillaires. On en connaît cent soixante-quinze espèces, la plupart de l'Amérique du Nord. Une seule habite la France ; c'est le houx commun (*ilex aquifolium*), petit arbre dioïque à feuilles persistantes, coriaces et épineuses sur leurs bords ; les fruits, globuleux, sont d'un rouge vif. La seconde écorce (*liber*) est employée pour la fabrication de la glu ; le bois, très dur et très pesant, se polit bien et prend parfaitement la teinture noire, d'où son emploi en ébénisterie, et pour les travaux de tour, les dents d'engrenages ; les jeunes rameaux, très souples, servent à faire des manches de fouet, des cravaches (*houssines*). Le houx vient surtout sur les sols granitiques ou siliceux ; ornemental et rustique, il se cultive en buisson.

Houx : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— Le *maté* (*chá maté*, ou *thé* du Brésil) est une espèce de houx (*ilex paraguayensis*).

Le houx du Paraguay donne lieu, à cause de ses feuilles, dont l'infusion fournit une boisson analogue au thé, à une importante industrie forestière. Ses feuilles, récoltées d'avril à fin août, sont séchées rapidement par agitation au-dessus d'un feu très vif et puis broyées à l'aide d'un fléau ; après passage au tamis, on met les feuilles ainsi broyées dans des sacs en cuir préalablement mouillés.

— Pharm. Le rhizome du *houx* est diurétique, et fait partie des cinq racines dites « apéritives ». Les feuilles, administrées en poudre, ont été, à tort, vantées comme fébrifuges, à cause d'un principe amer, l'*ilicine*. On les utilisait naguère à la fabrication de sparadraps.

HOUYET, commune de Belgique (Namur, arrond. admin. de Dinant), sur la Lesse, affl. de la Meuse ; 1.290 hab. Coutellerie.

Houyhnhnms, nom à dessein imprononçable donné par Swift à une race de chevaux doués de raison chez lesquels Gulliver accomplit son quatrième voyage, et qui gouvernent des êtres dégradés de forme humaine appelés *yahous*.

***HOUZARD** n. m. Milit. Syn. de Hussard.

***HOUZÉ**! interj. que l'on répète trois fois en signe d'applaudissement, à la suite d'une batterie maçonnique.

HOUZEAU (Auguste), agronome et chimiste français, né à Elbeuf en 1829, mort à Rouen en 1911. Professeur de chimie agricole, et directeur de la Station agronomique de Rouen, il est l'auteur de travaux estimés sur l'ozone, sur l'eau oxygénée, sur le titrage des engrais, etc. Outre des mémoires, on lui doit : *Organisation de la Station agronomique de Rouen* (1884) ; *le Marc de pommes* (1887) ; *Sur la composition de quelques fumiers* (1888) ; *Rapport sur les champs de démonstration* (1888-1891).

HOUZEAU DE LEHAIE (Jean-Charles), savant belge, né à Mons en 1820, mort à Bruxelles en 1888, il entra

en 1843 à l'observatoire de Bruxelles, fut destitué après le mouvement de 1849, et se fixa d'abord à Paris, puis partit en 1857 pour les Etats-Unis. Il dirigea, au temps de la guerre de Sécession, le journal nègre *la Tribune*. Il retourna à Bruxelles (1876), où il devint directeur de l'observatoire. Parmi ses ouvrages, citons : *Bibliographie générale de l'astronomie; Etudes sur les facultés mentales des animaux, comparées à celles de l'homme* (1872).

***HOUZURE** n. f. Véner. V. HOUSURE.

***HOVA** [*houv'*], race d'origine malaise, établie en Imérina ou Emyrne, c'est-à-dire sur le plateau central de Madagascar : *Les* HOVAS.

— *Adjectiv.* Qui est de race hova, ou qui appartient aux Hovas : *Homme, Femme* HOVA.

— N. m. (sans majuscule). Idiome des Hovas (Madagascar). [Le *hova*, ou mieux *mérina*, est un dialecte du groupe malgache, qui fait partie de la famille indonésienne.]

— ENCYCL. Bien qu'on ait l'habitude de désigner sous le nom de *Hova* le peuple qui occupe le plateau central de Madagascar, cette appellation ne s'applique qu'aux bourgeois ou roturiers, par opposition aux *andriana* (nobles) et aux *andevo* (esclaves). Leur tradition les fait venir de loin, et, en effet, ils se rattachent aux Malais par la langue et les caractères physiques. D'abord éparpillés en tribus n'ayant aucun lien entre elles, ils ne devinrent puissants qu'au début du XIXe siècle, lorsqu'un grand chef les eut réunis en un seul faisceau. Médiocres agriculteurs, ils cultivent surtout le riz. Leur industrie est assez avancée. Ils tissent notamment de très belles étoffes en soie, en raphia (*rabanes*) ou en coton, dont ils font le *salaka* dont ils s'entourent la partie inférieure du corps, et le *lamba* dans lequel ils se drapent. Ils enterraient leurs morts dans des constructions analogues à nos dolmens.

Hova.

Avant notre occupation, les Anglais avaient fait adopter leur religion et leur code.

HOVE, bourg de la Grande-Bretagne (comté de Sussex) ; 33.000 hab. Faubourg de Brighton. Plage.

***HOVEDSMAND** [*vèd-smann'*] n. m. Chef d'équipage suédois, qui commande à cinq hommes et qui est élu par les pêcheurs eux-mêmes comme le plus habile et le plus énergique.

***HOVÉE** n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbrisseaux à gousse bivalve globuleuse qui, au nombre de onze espèces, habitent l'Australie. (*L'hovea elliptica* à fleurs bleues et quelques autres espèces font l'ornement des serres froides.)

HOVELACQUE (Alexandre-Abel), linguiste et homme politique français, né et mort à Paris (1843-1896). Il dirigea la *Revue de linguistique et de philologie comparées*, de 1869 à 1874, entra en 1867 à la Société d'anthropologie, dont il devint président en 1890, occupa à partir de 1876 la chaire d'anthropologie linguistique dans l'école fondée par Broca, et dont il devint directeur en 1890. En 1891, il fonda la *Revue de l'école d'anthropologie*. Il devint président du conseil municipal parisien, puis député de Paris en 1889 et en 1893. Il a publié : *Grammaire de la langue zende* (1869) ; *la Linguistique* (1875), manuel excellent de vulgarisation ; *Notre ancêtre* (1877) ; *Etudes de linguistique et d'ethnographie* (1878) ; *Mélanges de linguistique et d'anthropologie* (1880) ; *l' « Avesta », Zoroastre et le Mazdéisme* (1880) ; *les Débuts de l'humanité* (1882) ; *Précis d'anthropologie* (1887) ; *les Nègres de l'Afrique sus-équatoriale* (1889).

HOVE-LEZ-CONTICH, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. d'Anvers) ; 2.390 hab. Tissage de toiles de lin ; brasseries.

HOVEN (Johann Vesque VON PUTTLINGEN, dit **J.**), compositeur allemand, né à Opele (Pologne) en 1803, mort à Vienne en 1883. Conseiller impérial à la chancellerie d'Etat, il se fit connaître comme compositeur sous son pseudonyme. Il publia d'abord de nombreux morceaux de piano, des ouvertures de concert et surtout une quantité de lieder qui devinrent populaires. Enfin, il fit représenter plusieurs opéras : *Turandot ; Jeanne d'Arc ; l'Enchantement de l'amour ; le Château de Thaya* (1847) ; *Une aventure de Charles II* (1850) ; *Lips Tellian* (1854) ; etc.

***HOVÉNIE** [*né*] n. f. Genre de plantes, de la famille des rhamnacées. || Parfum que les Japonais préparent avec la hovénie. || Parfum que l'on prépare en Europe, mais qui n'a rien de commun avec le parfum japonais.

— ENCYCL. Le genre *hovénie* ne contient qu'une espèce (*hovenia dulcis*), bel arbre que l'on trouve surtout en Chine et au Japon, mais qui vient aussi en Algérie et dans le sud de la France. Le feuillage rappelle celui du tilleul. Son bois fauve ou rouge, léger et à texture fine, sert dans la fabrication des meubles de luxe et les travaux de tour. (En Chine et au Japon, on mange les axes charnus des inflorescences, dont le goût rappelle celui des raisins secs et auxquels on attribue la propriété de dissiper l'ivresse.)

Hovénie : *a*, fleur.

HOVEY (Robert), poète américain, né dans l'Illinois en 1864, mort en 1900, coauteur (avec Bliss Carman) des *Chansons de Vagabondia* (1893-1900). Il a publié, seul : *Lancelot et Guenièvre* (1891-1900) ; *Taliesin*, et *Le long de la route* (1898).

HOVITE n. f. Hydrate naturel d'aluminium. (Variété d'hydrargillite.)

HOWARD, famille anglaise qui fait remonter son origine à un comte du Xe siècle. Elle s'est divisée en diverses branches : ducs de Norfolk, comtes de Suffolk, comtes de Northampton, vicomtes Stafford, comtes d'Arundel, comtes de Surrey, comtes de Carlisle, comtes de Carnarvon.

HOWARD (Catherine), reine d'Angleterre. V. CATHERINE.

HOWARD (Charles), lord D'EFFINGHAM, comte de NOTTINGHAM, amiral anglais, né à Effingham en 1536, mort à Harling, près de Croydon, en 1624. Il fit partie de la commission chargée d'instruire le procès de Marie Stuart (1586). En 1588 il combattit l'*Invincible Armada*, et, en 1596, il conduisit, avec le comte d'Essex, une expédition sur les côtes d'Espagne, et détruisit les fortifications de Cadix.

HOWARD (Françoise). V. SOMERSET (lady).

HOWARD (sir Robert), historien et dramaturge anglais, né en 1626, mort en 1698. Il fut l'ami de Dryden et écrivit avec lui une tragédie : *la Reine des Indes* (1664). Seul, il a composé, entre autres pièces : *le Comité* (1665), ainsi que plusieurs ouvrages historiques.

HOWARD (John), philanthrope anglais, né à Hackney en 1726, mort à Kherson (Crimée) en 1790. Il consacra sa vie et sa fortune à l'amélioration du système pénitentiaire, et a publié : *State of the prisons in England and Wales* (1777) ; *Historical remarks and anecdotes on the castle of the Bastille* (1784) ; etc.

HOWARD (Luke), météorologiste anglais, né à Londres en 1773, mort à Tottenham en 1864. Auteur de nombreux mémoires, il s'est occupé particulièrement de la classification des nuages, qu'il a ramenés à quatre classes fondamentales, base de toute l'étude de ces phénomènes.

HOWARDIE ou **HOWARDIA** n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des coccidés, tribu des diaspinés. (*L'howardia biclavis* attaque le thé, les orangers et les citronniers de l'Amérique septentrionale et du Japon.)

HOWARDITE [*o-ouar'*] n. f. Pierre météorique achondrique ou lithite, ne contenant du fer qu'en granules indiscernables à l'œil nu, et dont la partie pierreuse est composée de péridot, pyroxène augite, bronzite et anorthite.

***HOWDAH** [*ha-ou*] n. m. Nom hindou du pavillon qu'on met sur le dos des éléphants. (On a écrit quelquefois HAOUDA.)

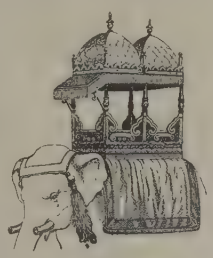
Howdah.

HOWDEN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, York, East-Riding) ; 2.200 h. Restes du palais des évêques de Durham. Port sur l'Ouse. Foire aux chevaux. Belle église.

HOWE (Richard, comte), amiral anglais, né et mort à Londres (1726-1799). En 1758, commandant l'expédition contre la France, il brûla Cancale et détruisit Cherbourg. Devenu contre-amiral en 1770, il fut chargé de combattre la flotte que d'Estaing amenait au secours des Américains, mais démissionna. Il reprit du service en 1782, ravitailla Gibraltar et devint premier lord de l'Amirauté (1783). De nouveau à la mer en 1792, il livra, le 1er janvier 1794, à Villaret-Joyeuse, le fameux combat où périt *le Vengeur*, et qui lui valut la Jarretière et le grade d'amiral.

HOWE (Elias), mécanicien américain, né à Spencer (Massachusetts) en 1819, mort à Brooklyn en 1867. Simple ouvrier dans une fabrique de Boston, il imagina une machine à coudre différant sensiblement de la première machine à coudre inventée par le Lyonnais B. Thimonnier, en 1830 et prit son premier brevet en 1846. Le succès fut rapide. Il eut à lutter contre de nombreux contrefacteurs. Il sortit triomphant de la lutte et, en 1852, fonda, presque avec ses seules ressources, une fabrique qui ne produisait pas moins de cent machines par jour.

HOWE (Julia WARD, Mrs), femme poète et philanthrope américaine, née à New-York en 1819, morte en 1910. En 1843, elle épousa Samuel G. Howe, qu'elle seconda dans la publication du journal anti-esclavagiste *the Boston Commonwealth*. Elle consacra sa vie à la défense de la cause féministe, et à la réforme des prisons. Son *Hymne de bataille de la République* (1862) est célèbre. Elle a encore écrit : *Sexe et Education* (1874) ; *la Société moderne* (1881) ; *la Vie de Margaret Fuller*, et d'intéressants souvenirs : *Réminiscences* (1900).

HOWÉE [*a-ou-é*] n. m. Genre de palmiers, de la tribu des arécinées, renfermant des palmiers inermes, dont les fleurs femelles sont dépourvues de staminodes et n'ont qu'un seul ovule dressé ; les fleurs mâles présentent un grand nombre d'étamines à anthères dressées basifixes. (On en connaît deux espèces de la Polynésie, qui sont cultivées dans les serres d'Europe.)

HOWELL (James), historien anglais, né à Llangammarch vers 1594, mort à Holborn en 1666. Il fut nommé membre des Communes en 1627. Son loyalisme monarchique le fit emprisonner par le Long Parlement (1643-1647), mais Cromwell le fit délivrer. A la Restauration, il devint historiographe du roi (1661). Il a écrit de nombreux pamphlets et des œuvres politiques et littéraires, des ouvrages de philologie, dont un *Lexicon tetraglotton* (anglais-français-italien-espagnol) [1659-1669]. On peut encore citer : *le Bosquet de Dodone*, allégorie politique ; *Instructions pour les Voyageurs* (1642) ; *les Pleurs de l'Angleterre ; Nouvelles de l'Enfer ;* et surtout les intéressantes *Epistolæ Ho-Elianæ ou Lettres familières* (1645), dans lesquelles il crée le genre du journalisme moralisateur.

HOWELLS (William Dean), homme de lettres américain, né à Martin's Ferry (Ohio) en 1837, mort à New-York en 1920. Imprimeur puis journaliste, il fut, de 1861 à 1865, consul à Venise. Il dirigea en second l'*Atlantic Monthly* (1871-1880), d'où il passa au *Harper's Magazine*, dans lequel parurent la plupart de ses romans. Parmi ceux-ci, nous citerons : *Leur voyage de noces* (1871) ; *la Dame de l'Aroostook* (1879) ; *Un cas moderne* (1882) ; *l'Elévation de Silas Lapham* (1884) ; *l'Eté de la Saint-Martin* (1885) ; *Au tournant de la fortune* (1889) ; *l'Hôtelier de « la Tête de Lion »* (1897). Il est également l'auteur de *Critique et Roman* (1891), *Littérature et Vie* (1902), de *Mes années d'enfance* (1916), et de plusieurs ouvrages descriptifs sur l'Italie vénitienne et toscane.

HOWICK (lord), comte GREY. V. GREY.

HOWITT (William), polygraphe anglais, né à Heanor (Derbyshire) en 1792, mort à Rome en 1879. Il composa avec sa femme, Marie Botham (1799-1888), de nombreux ouvrages pour la jeunesse. Il publia seul des poésies, des romans, des ouvrages d'histoire et d'économie politique ; une *Histoire des prêtres* (1833) ; *la Vie rurale en Angleterre* (1837) ; *la Vie rurale en Allemagne* (1842) ; *l'Aristocratie d'Angleterre* (1846) ; *Travail, Terre et Or* (1855). Howitt visita l'Australie, dont il a décrit les mœurs dans : *Deux années à Victoria* (1855). A la fin de sa vie, il s'adonna au spiritisme, et publia une *Histoire du surnaturel* (1863).

HOWLITE n. f. Silicoborate hydraté naturel de calcium.

HOWMANN (Jean), souvent appelé **Jean de Feckenham**, prélat anglais, né à Feckenham en 1518, mort à Wisbeach en 1585. Ce fut lui que la reine Marie envoya auprès de Jane Grey condamnée à mort, pour la convertir à la religion catholique. Sur son refus d'embrasser la Réforme, il fut enfermé en 1564 à Londres, et en 1577 au château de Wisbeach, où il mourut.

HOWRAH, ville de l'empire anglais des Indes (Bengale), division de Bardwan, sur l'Hugli (delta du Gange), en face de Calcutta ; 195.000 hab. Ch.-lieu de district. Industrie active : coton, jute, papeteries, ateliers mécaniques, briqueteries. Terminus des grandes voies ferrées East-Indian et Bengal-Nagpour reliant Calcutta à la Haute-Inde, à Bombay, Nagpour et Madras.

HOWTH, ville de l'Etat libre d'Irlande (comté de Dublin), sur la baie de Dublin ; 3.400 hab. Station balnéaire fréquentée.

HOYA, ancien comté d'Allemagne (Prusse, Hanovre). (Les *comtes de Hoya* descendent de Henri Ier, comte de Stumpenhausen, qui conquit en 1204 la seigneurie de Hodenberg, et reçut le titre de « comte du château de Hoya ».)

HOYA, bourg d'Allemagne (Prusse, Hanovre), sur le Weser ; 2.500 hab. Fabrique de cigares, de vinaigre et de moutarde. Distillerie.

HOYA [*o-i-a*] n. m. Genre d'asclépiadacées, comprenant des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, ovales, lancéolées ou parfois linéaires, à fleurs disposées en cymes ombelliformes. (On en connaît cinquante espèces, des régions tropicales, dont plusieurs sont cultivées en serre chaude.)

Hoya.

HOYAT [*o-ya*] n. m. Nom vulgaire de graminées traçantes qui croissent sur les dunes, comme le psamme arénaire, la glycérie maritime, etc. (Les hoyats sont utilisés souvent pour fixer les dunes maritimes.)

***HOYAU** [*ho-ïô*] n. m. (de *houe*). Sorte de houe, à lame aplatie en biseau et recourbée. (On se sert du hoyau pour le défonçage des terrains, et, dans le jardinage, pour tracer les rayons ou pour faire de petits labours en lignes.)

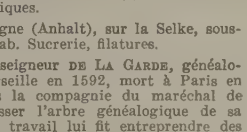
Hoyau.

***HOYÉ** [*ho-ié*], **E** adj. Se dit du poisson fatigué et meurtri dans le filet.

HOYERSWERDA, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie, présid. de Liegnitz), sur l'Elster-Noire ; 7.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Verrerie. Victoire du prince Henri de Prusse sur les Autrichiens (25 sept. 1759).

HOYLAKE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Cheshire) ; 7.000 hab.

HOYLAND (NETHER), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 14.900 hab. Etablissements métallurgiques.

HOYM, ville d'Allemagne (Anhalt), sur la Selke, sous-affl. de la Saale ; 3.800 hab. Sucrerie, filatures.

HOZIER (Pierre D'), seigneur DE LA GARDE, généalogiste français, né à Marseille en 1592, mort à Paris en 1660. Chevau-léger dans la compagnie du maréchal de Créqui, il l'aida à dresser l'arbre généalogique de sa maison. Le succès de ce travail lui fit entreprendre des recherches sur les généalogies des autres familles nobles du royaume. En 1641, il fut nommé juge d'armes, charge créée en 1615. Il devint aussi maître d'hôtel du roi (1642) et conseiller d'Etat (1654). Il aida Renaudot à fonder la *Gazette de France* (1631). Ses principaux ouvrages sont : *Recueil armorial, contenant, par ordre alphabétique, les armes et blasons des anciennes maisons de Bretagne* (1638) ; *les Noms, surnoms, qualités, armes et blasons de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit* (1643) ; *Généalogie des principales familles de France* (150 vol. en manuscrit, à la Bibliothèque nationale) ; — Son fils, CHARLES-RENÉ, généalogiste français, né à Paris en 1640, mort en 1732. Juge d'armes, il composa : *Recherches de la noblesse de Champagne* (1673) ; *Remarques sur l'histoire de Charles IX*, de Varillas (1686) ; *Recherches des armoiries de Bourgogne*, en manuscrit, et diverses généalogies. — Louis-Pierre **d'Hozier**, généalogiste français, neveu de Charles-René, né à Paris en 1685, mort en 1767. Juge d'armes après son oncle, conseiller d'Etat, doyen de l'ordre de Saint-Michel, il publia avec son fils, Antoine-Marie, l'*Armorial général de la France ou Registre de la noblesse de France* (1736-1768). — Antoine-Marie **d'Hozier de Sérigny**, généalogiste français, né à Paris en 1721, mort vers 1810. Fils de Louis-Pierre, il lui succéda dans la charge de juge d'armes, qu'il conserva jusqu'à la Révolution. Il écrivit

une *Histoire généalogique de la maison de Chastelard* (1756), et composa, en 1776, un *Mémoire sur la maison de Saint-Rémy de Valois*, que la comtesse de La Motte fit imprimer à la suite de son mémoire lors du fameux procès du Collier, en 1785. On lui doit les 3e et 4e registres de l'*Armorial général*. — Ambroise-Louis-Marie **d'Hozier**, généalogiste français, neveu d'Antoine-Marie, né en 1764, mort en 1830. Emprisonné à Chartres pendant la Terreur, impliqué, en 1803, dans l'affaire de Cadoudal et exilé, il reçut, sous la Restauration, la charge de vérificateur des armoiries de France près le conseil du sceau des titres. On a de lui : *Indicateur nobiliaire* (1818), resté inachevé, les deux premiers registres de l'*Armorial général* (1823). — Abraham-Charles-Auguste **d'Hozier**, frère d'Ambroise, né à Paris en 1775, mort à Versailles en 1846. Page des grandes écuries en 1789, il fut incarcéré après le 10 août 1792. Relâché à la fin de la Terreur, il se jeta dans la chouannerie et s'attacha à Georges Cadoudal. Arrêté en 1804 avec Cadoudal, Moreau, Pichegru, les Polignac, il fut condamné à mort. Sa peine ayant été commuée en détention perpétuelle, il fut enfermé au château d'If. Délivré par ordre de Louis XVIII en 1814, d'Hozier fut nommé colonel de cavalerie, puis écuyer du comte d'Artois. La révolution de 1830 le rendit à la vie privée.

H. P. Abréviation de HORSE POWER.

H. P. C. Dans le langage diplomatique, Abréviation de l'expression : HAUTES PARTIES CONTRACTANTES.

hpz. Symbole de HECTOPIÈZE.

HRADEC KRALOVE, nom tchécoslovaque de KŒNIGGRÆTZ.

HRADEC NAD NISOU (en allem. **Grottau**), ville d'Allemagne des Sudètes (1938), sur la *Niton* (*Naisse Noire*), affl. de l'Elbe, près de la Saxe ; 3.895 hab. Filatures.

HRADISHTÉ, ville de Moravie, au confluent de l'Olsowa et de la Morava. Commerce de vins.

HRADTCHANY (en allem. **Hradschin**), château de Prague, sur la rive gauche de la Vltava (Moldau), formant une sorte de quartier fortifié qui renferme dans son enceinte le *burg* construit par l'empereur Charles IV au XIVe siècle et fini en 1775, la cathédrale de Saint-Vet où étaient sacrés les rois de Bohême, et d'autres édifices.

HRANILOVITCH (Jovan), poète croate, né en Dalmatie en 1855. Il entra dans les ordres et devint prêtre uniate en 1878. Dès 1873, il avait commencé à écrire des vers. Par ses divers recueils, dont le plus connu est *Pjesme svakidanke* (1890), il s'est placé parmi les meilleurs représentants, en Croatie, de la poésie d'inspiration catholique et patriotique. On lui doit aussi des études littéraires, et des traductions de Lamartine, Hugo, Longfellow, etc.

HRAUN n. m. Géol. Nom donné en Islande à une grande traînée de lave.

HRBECKITE [*èr-bé-kit'*] n. f. Substance minérale que l'on rapporte au groupe des zéolithes. (Variété de nontronite.)

HREBINKA (Eugène), écrivain ukrainien, né dans le gouvernement de Poltava en 1812, mort à Saint-Pétersbourg en 1848. Son œuvre principale, les *Proverbes* (Pétersbourg, 1834), peint l'Ukraine et sa population. Il publia aussi, en 1841, un recueil de nouvelles : *Lastiva* (*l'Hirondelle*), puis, en grand-russe, des poésies et des romans.

HRIVNA n. f. Pièce d'or tchécoslovaque de 100 couronnes ; poids 5 gr., dont 4gr,46 d'or fin ; émise en 1930 à la parité d'un tiers de dollar.

HRONOW, ville de Bohême (cercle de Kœniggrætz) ; 3.800 hab. Filature de coton.

HROTHSWITH ou **ROSWITHA**, religieuse et femme poète allemande, née en Saxe vers 932, morte peu après 1000. Religieuse au monastère de Gandersheim (Saxe), elle a laissé trois livres : *Légendes ; Drames* en prose ; *Poèmes* historiques en hexamètres. Ses *Drames*, dont le sujet est tiré de *Vies de saints* apocryphes, sans titre dans le manuscrit, ont été intitulés d'après le nom de leur héros principal : *Gallicanus, Dulcitius, Calimachus, Abraham, Paphnutius* et *Sapientia*. Des *Poèmes* d'Hrothswith, le premier, *Des gestes de l'empereur Othon Ier*, a une allure épique ; le second a pour titre : *les Origines du monastère de Gandersheim*.

HROUCHEVSKY (Michel), historien et homme politique ukrainien, né à Kholm, en Ukraine orientale, en 1866, mort en 1934. Il étudia à l'université de Kiev, et fut appelé en 1894 à la chaire d'histoire de l'Ukraine à l'université de Lwów (Leopol). Rendu suspect par son patriotisme ukrainien comme par ses idées avancées, il fut arrêté pendant la guerre de 1914-1918 et exilé à Simbirsk, puis à Kazan. Elu président de la Rada centrale de Kiev en 1917, il émigra peu après, puis, rallié au nouveau régime, revint à Kiev en 1924. Il a composé de nombreux ouvrages, dont les plus considérables, en cours de publication, sont : *Histoire de l'Ukraine* (t. IX ; Kiev, 1926) et *Histoire de la littérature ukrainienne* (t. V ; 1re partie ; Kiev, 1926).

HROZNY (Frédéric), orientaliste tchèque, né à Lysá en 1879, mort à Prague en 1952. Professeur à l'université de Vienne, puis de Prague, a déchiffré (1914-1917) le hittite cunéiforme et découvert en 1925, en Cappadoce, les archives de la colonie assyrienne de Ganes. Editeur d'*Archiv orientalní*, il a publié notamment *la Langue des Hittites* (1917), où il a montré que cette langue appartient au rameau indogermanique, et le *Code hittite* (1922).

HRUBIESZOW [*rou-bié-chou*], ville de Pologne, ch.-lieu de district (palatinat de Lublin), sur la Huczwa ; 9.640 hab. Occupée par l'Allemagne en 1939.

HRUBY-WIERCH, sommet du massif dit *Hruby*, dans les hautes Tatras, entre les vallées Hlinska et Niewcyrka ; altitude, 2.431 m.

HRUSHOV (en allem. **Hruschau**), bourg de Moravie, sur l'Oder ; 7.735 hab. Mines de houille. Usine métallurgique. Fabrique de spiritueux.

HRYCZYNSKIE-BLOTO, grands marécages de la Russie Blanche, en Polésie (district de Luniniec), dans la région du cours inférieur de la Cna et de la Lan, jusqu'au Slucz ; en partie asséchés ces dernières années.

HRYM. Myth. scandin. Géant qui dirige en habile pilote, quand arrive le crépuscule des dieux, le vaisseau *Naglfar*, monté par les ennemis mortels des ases.

hsn. Symbole de HECTOSTHÈNE.

***HUACA** [*oua*] n. f. Chambre sépulcrale souterraine dans laquelle les anciens Péruviens et d'autres peuples voisins inhumaient leurs morts dans la position accroupie, avec de nombreux objets ayant servi au défunt. Au-dessus de la tombe on élevait un tumulus ou un monticule de pierres.

***HUAGE** [*hu-aj'*] n. m. (de *huer*). Chass. Ce terme désigne les cris ou huées qu'emploient les rabatteurs pour pousser le gibier vers les tireurs, dans les chasses en battues.

— Féod. Obligation pour un vassal d'accompagner son seigneur à la chasse des bêtes fauves, afin de *huer* le gibier.

— Pêch. Action d'effrayer le poisson pour l'obliger à se jeter dans les filets dormants.

HUA-HIN, ville balnéaire du Siam, fréquentée par les touristes de la Malaisie britannique.

***HUAILLE** [*hu-ay'*] n. f. Canaille, cohue.

HUAJAPAN-DE-LEON, bourg du Mexique (Etat d'Oajaca), sur un affluent du rio de las Balsas ; 6.000 hab.

HUALGAYOC, ville du Pérou septentrional (division de Cajamarca) ; 9.000 hab. Exploitation de mines d'argent. Ch.-lieu de la province homonyme, entre la côte et les derniers chaînons de la Cordillère ; elle a 57.080 hab.

HUALLAGA, rivière du Pérou, affl. droit du haut Amazone ou Marañon. Née au nord-ouest de Cerro-de-Pasco, sur la partie occidentale de la Cordillère, la Huallaga parcourt une vallée tortueuse, encombrée de rapides et de chutes (*pongos* ou *saltos*), avant de finir à 180 kil. en aval de Barranca. Cours, 1.040 kil., dont la dernière partie (en aval du *salto* de Aguirre) est accessible aux bateaux à vapeur. — La Huallaga donne son nom à une province, montagneuse du département de Loreto ; ch.-lieu *Saposoa*.

HUAMACHUCO, ville du Pérou septentrional (division de Libertad), sur le *rio Huamachuco*, tributaire du Marañon ; 4.000 hab. Ch.-lieu de province. Aux environs, ruines antiques. — La *province de Huamachuco*, sur la rive gauche du Marañon, a des gisements d'or, d'argent et de houille. Pop. 42.000 hab. environ.

HUAMANGA. Géogr. V. AYACUCHO.

***HUANACO** n. m. (mot espagn.) Nom du lama à l'état sauvage. (On écrit aussi GUANACO.)

HUANCAS, tribu du Pérou, vivant au nord-est de Lima, qui a oublié la langue de ses ancêtres (le *quichua*) et ne parle que l'espagnol.

HUANCAVELICA, ville du Pérou central, ch.-lieu de la division du même nom, sur un haut plateau du revers oriental de la Cordillère des Andes, à 3.798 m. d'alt. ; 9.000 hab. Commerce de bétail. Fondée en 1572 sous le nom de *Villarica-de-Oropesa*, elle a dû sa prospérité à ses mines de mercure, aujourd'hui à peu près abandonnées. — La *division de Huancavelica* est peuplée de 224.000 hab., sur 21.496 km². Gisements d'or, d'argent (Castrovirreina), de cuivre et de plomb.

HUANCAYO, ville du Pérou (division de Junin), sur le rio Mantaro ou Jauja, affl. de l'Apurimac ; 8.000 hab.

HUANCHACA [*oua-ntcha*], ville de Bolivie (départ. de Potosi), située à 4.102 m. d'altitude ; 4.000 hab. Importantes mines d'argent.

HUANTA (SAN-PEDRO-DE-), ville du Pérou (division d'Ayacucho) ; 6.000 hab. Mines d'argent.

HUANUCO, ville du Pérou central (ch.-lieu de département), sur le rio Huallaga, tributaire du haut Amazone ; environ 7.000 hab. Collège des mines. — Le *département de Huanuco*, formé par la haute vallée du Huallaga, contient, sur les versants montagneux des Andes, des richesses minérales considérables (or, plomb argentifère, houille). Superf. 3.995 km² ; pop. 145.000 hab.

HUANUCO-VIEJO, localité du Pérou central (division de Huanuco), à l'origine presque commune du rio Chaupihuaranga et du rio Lauricocha. De magnifiques ruines (aqueduc, thermes, palais royaux, temples, portes monumentales) subsistent encore d'une grande cité quichua qui fut parmi les plus prospères des Andes.

HUA-PHAN, prov. du Laos (Indochine française), dans une région de montagnes et de plateaux. Population d'environ 40.000 hab. en majorité Thai. Ch.-lieu *Sam-neua*.

HUARAYOS ou **ARAUNOS**, tribu du sud du Pérou, dans la région de la Madre-de-Dios (3.000 hab. environ) ; peuplade très sauvage, et polygame.

HUARAZ, ville du Pérou central, ch.-lieu du département d'Ancachs, au confl. du *rio de Huaraz* et du rio Quilcay ; 20.000 hab. Au milieu d'une étroite campagne agricole, elle jouit d'un climat agréable et frais. Un chemin de fer l'unit au port de Chimbote, sur le Pacifique.

***HUARD** [*hu-ar*] n. m. Un des noms de l'*orfraie*. || Aigle de mer.

HUARD (Charles), dessinateur et caricaturiste français, né à Paris en 1876. Ce talent original s'est formé sans maître, par l'étude continue de la foule et des aspects des villes. Un certain nombre de ses eaux-fortes et dessins composent des recueils titrés : *Province* (1902) ; *les Bateaux de Paris*, en collaboration avec E. Béjot (1903) ; *New-York comme je l'ai vu* (1906) ; *Berlin comme je l'ai vu* (1907) ; *Londres comme je l'ai vu* (1908) ; *Paris vieux et neuf* (André Billy, 1909). Il a illustré des ouvrages de Balzac, Flaubert, Maupassant, et collaboré au *Rire*, au *Sourire*, au *Journal amusant*, à *l'Assiette au beurre*.

HUART (Louis), littérateur français, né à Trèves en 1813, mort à Paris en 1865. Ecrivain spirituel et mordant, il entra, en 1835, au *Charivari*, dont il devint, par la suite, directeur et rédacteur en chef. Il collabora, en outre, au *Journal amusant*, à *l'Artiste*, etc. On lui doit : *Quand on a vingt ans* (1834) ; une suite de *Physiologies* (*le Médecin, le Garde National, l'Etudiant, la Grisette*, etc.) ; des publications comiques illustrées : *les Cent et un Robert Macaire* (1839) ; *le Muséum parisien* (1845) ; *le Musée pour rire ; Messieurs les Cosaques* (1854) ; etc.

HUART (Clément IMBAULT), orientaliste français, né et mort à Paris (1854-1926). Ancien élève de l'Ecole des langues orientales et de l'Ecole des hautes études, il fut attaché à l'ambassade de France à Constantinople. Il passa vingt-trois ans en Orient en qualité de vice-consul, consul, consul général. Il devint professeur de persan à l'Ecole des langues orientales à Paris (1898) ; directeur d'études à l'Ecole des hautes études (1908) ; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1919). Il a publié : *la Religion du Bâb* (1884) ; *les Quatrains de Bâbâ Tahir Uryân* (1893) ; *Grammaire élémentaire de la langue persane* (1899) ; *les Calligraphes et les Miniaturistes de l'Orient musulman* (1908) ; *le Livre de la création et de l'histoire*, texte arabe trad. et annoté (1897-1907 ; 6 vol.) ; *Histoire de Bagdad dans les temps modernes* (1901) ; *Littérature arabe* (1902) ; *Histoire des Arabes* (1912-1913 ; 2 vol.) ; etc. Il a publié aussi la *Grammaire élémentaire de la langue turque* de Mallouf, et une précieuse *Bibliographie ottomane. Notice sur les livres turcs, arabes et persans imprimés à Constantinople* (1880-1887).

HUASCOLITE [*sko*] n. f. Sulfure naturel de plomb. (Variété zincifère de galène.)

HUASTÈQUE [*stèk'*] n. m. Langue parlée par les Huastèques, et qui se rattache au groupe *maya*. (Son nom exact est HUAXTECATL.) V. MAYA.

— *Adjectiv.* Qui a rapport aux Huastèques ou à la région qu'ils habitent : *L'idiome* HUASTÈQUE.

HUASTÈQUES [*oua-stèk'*], peuple de l'ancien Mexique, qui fit partie de la grande migration des Nahuas, dont il se sépara pour s'établir, dans la province de Vera-Cruz, entre la sierra Madre orientale et le golfe du Mexique. Ils sont petits, trapus, avec des pommettes saillantes et un nez proéminent.

***HUAU** [*hu-ô*] n. m. (onomatopée). Milan. (Vx.)

— N. f. Fauconn. Ailes de buses ou de milans, que l'on attache avec quelques grelots ou sonnettes au bout d'une longue baguette. (Cet engin sert de leurre à réclamer l'oiseau, mais on ne l'emploie pas pour l'affaiter.)

HUAYNA-CAPAC, surnommé **le Grand** ou **le Conquérant**, empereur ou inca du Pérou, mort à Quito en 1525. Ce fils de Tupac Yupanqui, très jeune lors de son avènement (1493), élimina un de ses frères du trône, rattacha à son empire les provinces d'Esmeralda et du Manabi, travailla à assurer la sécurité dans les contrées frontières, et châtia les tribus sauvages pour leurs incursions en territoire quichua. Il améliora les services administratifs, entretint les routes et reconstruisit Tumibamba, la capitale septentrionale des Quichuas. Il laissa l'empire à son fils Atahualpa, au détriment de son héritier légitime Huascar, l'année même où les Espagnols abordaient au Pérou.

***HUBAIN** [*bin*] n. m. (de *Hubert*). Mendiant qui montrait un certificat attestant que, mordu par un chien enragé, il s'était adressé à saint Hubert, qui l'avait guéri. (Vx).

HUBAY (Jenö), violoniste et compositeur hongrois, né et mort à Budapest (1858-1937). Elève de Joachim à Berlin et virtuose hors ligne, il fut professeur de violon au conservatoire de Bruxelles, puis au conservatoire de Budapest. Il a publié une cinquantaine d'œuvres de violon et divers opéras : *Alienor* (1891) ; *le Luthier de Crémone* (1894) ; *le Vagabond de village ; l'Amour de Lavotha*.

***HUBBLE-HUBBLE** [*heubl'-heubl'*] n. m. (onomatopée). Nom donné par les Anglais de l'Inde à la pipe indigène, qui est semblable au narguilé des Turcs.

HUBER (Jean-Rodolphe), peintre suisse, né et mort à Bâle (1668-1748). En 1696, le prince Louis de Stuttgart le nomma son premier peintre. Il a laissé surtout des portraits, au brillant coloris, qui lui ont valu le surnom de **Tintoret de l'Helvétie**.

HUBER (Jean), peintre suisse, né à Genève en 1721, mort en 1786. Il se fit connaître par des tableaux de genre ; notamment par plusieurs scènes de la vie domestique de Voltaire, qui furent achetés par Catherine II. Après la découverte de Montgolfier, Huber s'occupa de l'étude comparée des aérostats et du vol des oiseaux. Il a laissé sur ce sujet deux écrits : *Note sur la manière de diriger les ballons, fondée sur le vol des oiseaux de proie* (1783) ; *Observations sur le vol des oiseaux de proie* (1784) ; — Son fils, FRANÇOIS, naturaliste distingué, né à Genève en 1750, mort à Pregny, près Genève, en 1831, s'est occupé de recherches sur les abeilles. Ses observations ont paru sous ce titre : *Nouvelles observations sur les abeilles* (1792).

HUBER (Louis, dit **Aloysius**), agitateur français, né à Wasselonne (Bas-Rhin) en 1815, mort à Autun en 1865. Il fut mêlé aux troubles du gouvernement de Juillet et à un complot contre la vie de Louis-Philippe, et condamné à la déportation (1838). Remis en liberté en 1848, il joua un grand rôle dans l'insurrection du 15 mai. Porté sur des listes de gouvernement provisoire, à côté de Louis Blanc, Barbès, Blanqui, etc., il s'enfuit à Londres, d'où il revint lors du procès du 13 juin 1849. Condamné à la détention, il implora sa grâce de Louis-Napoléon.

HUBERT (saint), évêque de Maestricht et de Liége, surnommé **l'Apôtre des Ardennes**. D'après une tradition très populaire, il aurait été d'abord maire du palais des rois d'Austrasie. Passionné pour la chasse, il s'y livrait même le vendredi saint. Un jour, dit la légende, un cerf

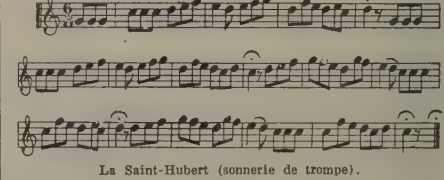

La Saint-Hubert (sonnerie de trompe).

miraculeux, portant une croix lumineuse sur la tête, lui apparut dans la forêt des Ardennes, au lieudit alors Andain, et qui porte son nom aujourd'hui. Hubert se convertit et se rendit à Rome, où le pape Sergius le sacra évêque. A son retour dans le Brabant, il reçut du ciel une étole qui eut le pouvoir de guérir de la rage. On vénère encore une étole antique, conservée dans la ville de Saint-Hubert (Luxembourg belge). Saint Hubert est le patron des chasseurs, et son nom a été donné à une de leurs plus célèbres fanfares. — Fête le 3 novembre.

Hubert (SAINT), tableau de Brueghel le Vieux au musée

de Berlin ; belle composition représentant l'épisode de la croix miraculeuse. (V. planche *Beaux-Arts LXXI.*)

Hubert (ORDRE DE **Saint-**), créé en 1416 par Louis Ier, duc souverain de Bar, et disparu en 1824. La décoration était une croix représentant la conversion de saint Hubert ; elle se portait, antérieurement à Louis XVI, avec un ruban ponceau à liséré vert, puis avec un ruban vert à liséré ponceau.

Hubert (ORDRE DE **Saint-**), ordre bavarois, créé en 1444 par Gérard V, duc de Juliers et de Berg, en commémoration d'une victoire remportée le jour de la Saint-Hubert. Une seule classe ; le ruban est rouge, avec bordure verte.

HUBERTI (Gustave-Léon), compositeur belge, né et mort à Bruxelles (1843-1911). Il obtint, en 1865, le premier grand prix de Rome. Nommé, en 1874, directeur de l'académie (école) de musique de Mons, il devint, en 1889, professeur au conservatoire de Bruxelles. On connaît de lui un oratorio (*le Dernier rayon de soleil*), des cantates, une symphonie, des hymnes, des mélodies, etc., ainsi qu'une *Histoire de la musique religieuse des Italiens et des Néerlandais*.

Hubertsbourg (PAIX DE), traité qui termina la guerre de Sept ans au point de vue continental, signé le 15 février 1763 entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe en un village du royaume de Saxe, à l'est de Leipzig. Le roi de Prusse gardait définitivement la Silésie, mais s'engageait à faire élire roi des Romains le fils aîné de Marie-Thérèse, Joseph ; Marie-Thérèse renonçait, pour elle et ses descendants, à toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir sur les Etats du roi de Prusse ; Auguste III conservait ses Etats. Seul, Frédéric II avait obtenu des avantages : il gardait la Silésie, cause première de la guerre.

HUBLI (*le Vieux Village*), ville de l'empire anglais des Indes (distr. de Bombay), sur la Gangavalli, tributaire de la mer d'Oman ; 69.200 hab. Egrenage, pressage, filage et tissage du coton, et centre du commerce du coton, des grains et du sel dans la région mahratte du sud. Beaux temples antiques. Croisement important et ateliers de chemins de fer. Aux Anglais depuis 1820.

***HUBLOT** [*blo*] n. m. (anciennem. HULOT, de même origine que l'allem. *hohl*, creux). Ouverture, carrée ou ronde, ménagée dans la coque ou dans les sabords pour aérer et

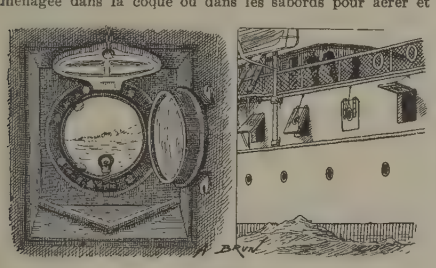

Hublots.

éclairer les chambres et les faux ponts d'un navire. (Cette ouverture est fermée par un verre lenticulaire encastré dans une monture en bois ou bronze à charnière.)

HUBNER (Rodolphe-Jules-Benno), peintre allemand, né à Œls en 1806, mort à Loschwitz en 1882. On lui doit *le Départ de Noémi* (1833) et *le Christ et les Evangélistes* (1835), retable d'autel pour l'église de Meseritz. Parmi ses autres compositions, nous citerons : *la Dispute de Luther et d'Eck* (1866), qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, avec *Madeleine auprès du corps de Jésus-Christ*, et *Jésus âgé de douze ans au Temple*. Hubner a publié un *Catalogue de la galerie royale de tableaux de Dresde* (1856), et un *Manuel des tableaux de la galerie de Dresde* (1857-1859).

HUBNER (Alexandre, comte DE), diplomate et écrivain autrichien, né et mort à Vienne (1811-1892). Issu d'une famille modeste, il entra en 1833 à la chancellerie d'Etat et dut à la faveur de Metternich de faire une rapide carrière diplomatique. Adjoint en 1849 au prince Schwarzenberg pour les affaires extérieures, il fut envoyé à Paris comme ambassadeur. Il occupa ce poste pendant neuf ans, dut le quitter lorsque éclata la guerre d'Italie, et reçut le ministère de la police (1865), puis l'ambassade de Rome. Mais il se retira dès 1867, et se consacra à des travaux historiques (*Sixte-Quint ;* 1871), des récits de voyage (*Promenade autour du monde ;* 1875), et des mémoires personnels (*Souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris pendant le second Empire ;* publié en 1904).

HUBNER (Charles), peintre allemand, né à Kœnigsberg en 1814, mort à Dusseldorf en 1879. Citons parmi ses tableaux assez vigoureux : *le Tisserand silésien* (1845) ; *la Saisie* (1847) ; *le Sauvetage au milieu de l'incendie*, qui figura en 1854 à l'Exposition de Bruxelles.

HUBNÉRITE n. f. Tungstate naturel de manganèse. (Ce minéral rouge brunâtre cristallise en prismes orthorhombiques.)

HUBSCH (Henri), architecte allemand, né Weinheim en 1795, mort à Carlsruhe en 1863. Hubsch adopta un genre d'architecture dans lequel domine le plein cintre, et qui, par son cachet moderne, forme contraste avec les édifices romans.

HUBUC (Louis), sculpteur sur bois français, né et mort à Toulon (Var) [1721-1761]. Il décora divers vaisseaux et, en 1754, sculpta les statues de saint Pierre et de saint Paul, de l'église de la Seyne, près de Toulon. — Son petit-fils, Louis-Joseph **Hubuc**, né et mort à Toulon (1776-1830), après avoir servi dans la marine jusqu'en 1802, fut élève de Pajou à l'Ecole des beaux-arts, et devint, en 1806, chef de l'atelier de sculpture du port de Toulon où il exécuta notamment l'un des Termes du *Commerce de Paris*. En 1807, il fut nommé directeur des travaux de sculpture de la marine à Venise, où il résida jusqu'en 1815, puis à Lorient où il décora le *Jean-Bart*, l'*Algésiras*, l'*Armide*, la *Venus*, la *Duchesse-d'Angoulême*, etc. En 1821, il revint à Toulon. On cite parmi ses œuvres le modèle en bois d'une statue colossale de Louis XIV, la chaire de l'église Sainte-Marie de Toulon, un *Crucifix* pour l'église de Pignans, etc.

HUC (le P. Evariste-Régis), prêtre français de la Mission, né à Caylus en 1813, mort à Paris en 1860. Parti en Chine en 1829, il séjourna cinq ans en Mongolie ; en 1844, accompagné du P. Gabet, il pénétra au Tibet, et, habillé en lama, parvint à Lhassa, d'où les autorités chinoises le firent expulser. De retour en Europe, il publia ses *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet pendant les années 1844, 1845, 1846* (1850). On lui doit encore : *l'Empire chinois* (1855) et *le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet* (1857-1858).

HUCARÉ n. m. Espèce de gomme, qui découle d'une plante d'Amérique.

HUCBALD ou **HUGBALDUS**, moine et musicien français, né vers 840, mort en 930 ou 932. Il entra fort jeune au monastère de Saint-Amand (diocèse de Tournay). Il écrivit plusieurs traités de musique ; celui intitulé *Musica enchiriadis* ne semble plus devoir lui être attribué. Ces traités contiennent un des premiers exposés de la musique polyphonique à ses débuts, ainsi que d'une forme d'organum et d'une notation particulières à Hucbald.

***HUCH** ou **HUCHO** [*ko*] n. m. Espèce de saumon (*salmo hucho*), propre aux cours d'eau de l'Europe orientale et centrale. (C'est un grand saumon, dont la chair est très fine ; on a essayé de l'acclimater en Auvergne.)

HUCH (Rodolfe), écrivain allemand, né à Porto-Allegre en 1862, mort à Bad Harzburg en 1943. C'est un humoriste teinté de mélancolie. Un de ses premiers romans, *Gœthe encore et davantage* (1899) est une réaction contre le naturalisme et la platitude littéraire. Il a ensuite décrit les ridicules bourgeois : *la Famille Hellmann* (1909). Humoristiques sont *les Deux Ritterhelm* (1910) et *les Rübenstedter* (1910), qui avec *Talion* (1913), et *Rivage* (1927), sont ce qu'il a fait de plus remarquable.

HUCH (Ricarda), connue aussi sous le pseudonyme de RICHARD HUGO, femme de lettres allemande, sœur du précédent, née à Brunswick en 1867, morte à Francfort en 1947. Bibliothécaire à l'université de Zurich, elle écrivit une comédie, *le Serment d'alliance* (1891) ; un roman, *Ludolf Ursleu cadet* (1892) ; une étude littéraire, *l'Apogée du romantisme* (1899), dont *l'Expansion et la Décadence du romantisme* (1902) est la seconde partie. Elle aborda ensuite l'histoire politique romancée, avec *la Grande guerre en Allemagne* (1912-1914), émouvant tableau de la guerre de Trente ans, et le *Baron de Stein* (1925). Elle étudia les conflits religieux dans *la Foi de Luther* (1916).

HUCHARD (Henri), médecin clinicien français, né à Auxon (Aube) en 1844, mort à Clamart en 1910. Il fut reçu docteur en 1875, et, en 1878, devenait médecin des hôpitaux. En 1883, il publie avec Axenfeld un traité des névroses, mais se spécialise bientôt dans les maladies du cœur et des vaisseaux. Les questions de thérapeutique furent de celles qu'il approfondit avec le plus d'originalité. Il était membre de l'Académie de médecine (1896). Il a publié en 1893 un *Traité clinique des maladies du cœur et des vaisseaux*, et a participé au *Traité de Thérapeutique appliquée* de Robin pour les affections cardiaques ; enfin, on a de lui deux volumes de clinique thérapeutique, les *Consultations médicales* (1900-1906). Il fonda et dirigea jusqu'à sa mort le *Journal des praticiens*.

***HUCHE** n. f. (bas lat. *hutica* d'origine german.). Techn. Grand coffre de bois, pour pétrir ou conserver le pain. || Coffre où tombe la farine d'un moulin et qui est placé immédiatement sous la meule dormante. || Réservoir, métallique ou en maçonnerie cimentée, dans lequel on nettoie le minerai.

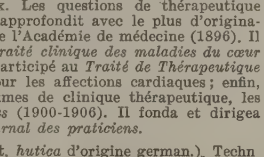

Huche à pain.

— Mar. Vaisseau dont la poupe est fort élevée.

— ENCYCL. Art décor. Pendant tout le moyen âge, la *huche* qui, dès le XVIIe siècle, n'était plus qu'un meuble de province destiné à recevoir le pain qu'on y avait pétri, avait été le meuble indispensable où il était d'usage de serrer tout ce que l'on possédait de bon, de beau ou de précieux. Les huches faisaient également office de coffres de voyage, et l'on y entassait les vêtements. Long coffre rectangulaire sur toutes ses faces, et surmonté d'un couvercle plat qui la distingue du bahut (à couvercle bombé), la huche était en outre munie d'une forte serrure et montée sur quatre ou six pieds. A la fin du XVe siècle et au XVIe, la huche se pare de bas-reliefs. Elle a pris au logis une place fixe ; son bâti se creuse, se meuble de niches, se couvre de consoles et de dais ajourés encadrant et protégeant de petits personnages. Puis elle perdit de son importance, remplacée par l'armoire à deux corps, et, de la chambre à coucher, fut reléguée à l'office ou à la cuisine, où elle ne servit plus qu'à renfermer le pain de la maison.

Huche à vêtements (XIVe s.).

***HUCHÉE** n. f. Action de hucher, d'appeler avec le huchet, à la chasse.

HUCHELHOVEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 2.880 hab.

***HUCHEMENT** [*man*] n. m. Proclamation, publication, cri public. (Vx.) || Action de hucher.

***HUCHER** v. tr. ou intr. (lat. pop. *huccare ;* de *huc*, ici). Appeler en cornant dans un huchet.

— *Intransitiv.* Manèg. En parlant d'un cheval, Marcher en appuyant sur la pince au lieu d'appuyer sur la sole.

***HUCHER** [*ché*] ou ***HUCHIER** [*chi-é*] n. m. Celui qui faisait des huches, et, en général, Celui qui travaillait le bois. (Vx.)

HUCHER (Eugène-Frédéric-Ferdinand), archéologue français, né à Sarrelouis en 1814, mort à La Renardière (Sarthe) en 1889. Entré en 1830 dans l'Administration de l'enregistrement, retraité en 1867 comme receveur au Mans, il fut l'un des créateurs et le directeur du musée d'antiquités de cette ville. Il a écrit : *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine* (1845) ; *Etudes sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe* (1856) ; *Histoire du jeton au moyen âge*, avec M. J. Rouyer (1858) ; *l'Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles* (1865-1874) ; *le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie* (1874-1878) ; etc.

***HUCHERIE** [*rî*] n. f. Art de faire des huches, des coffres.

***HUCHET** [*chè*] n. m. (de *hucher*). Vénerie. Petit cor métallique ou fait d'une corne d'un animal, ou en terre cuite, dont on se servait autrefois avant l'invention de la trompe : le son en était très criard, et s'entendait de fort loin. Le huchet descendait de l'oliphant des anciens chevaliers français. Il est remplacé aujourd'hui par le cornet.

Huchet de postillon (XIVe s.). Huchet de métal.

— Blas. Trompe, cornet, cor de chasse, muni ou non de son attache. (On le dit lié, virolé, embouché ou enguiché, lorsque son attache, sa virole ou son embouchure sont d'un métal ou d'un émail particulier.)

D'argent au huchet de sable.

***HUCHIER** n. m. Fabricant de huches.

— ENCYCL. Les *huchiers* sont les ébénistes du moyen âge. Ils constituèrent une fraction de la communauté des charpentiers. Avec les meubles, les portes, les châssis de fenêtre entraient dans la spécialité des huchiers.

***HU-CHIN** [*chinn'*] n. m. Violon chinois, consistant en une tige de bois dur, emmanchée dans un petit cylindre creux servant de corps sonore.

— ENCYCL. Le *hu-chin* a quatre cordes accordées par paires à quinte ; un anneau mobile rassemble les quatre cordes, et fait office de sillet. Pour en jouer, on insère l'archet entre les deux paires de cordes, en appuyant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre.

Hu-chin.

HUCHOWN « de la Cour Royale » [*of the Awle Ryale*] ; poète écossais du XIVe siècle, auteur d'une *Mort d'Arthur* et d'une *Epître de Suzanne* en vers allitératifs. On a tenté de l'identifier avec sir Hugh d'Eglinton, né vers 1310, et haut fonctionnaire des rois Robert II et David II.

HUCHTENBURGH ou **HUGHTENBURGH** (Jan VAN), peintre et graveur hollandais, né à Haarlem en 1646, mort à Amsterdam en 1733. Elève de Jan Wyck, il se rendit à Rome, puis à Paris, et entra dans l'atelier de Van der Meulen. De retour en Hollande (1670), il devint le peintre officiel des batailles d'Eugène de Savoie. Ses tableaux ont été popularisés par de belles eaux-fortes qu'il exécutait lui-même. Le Louvre possède de lui un *Choc de cavalerie* et la *Vue d'une ville de guerre avec les apprêts d'un siège*.

HUCKARDE, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur l'Emscher. Englobé dans Dortmund.

HUCKESWAGEN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur la Wupper ; 9.500 hab. Filatures de laine et de coton. Construction de machines.

HUCKINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf) ; 14.500 hab. Fabriques d'alun, d'acide sulfurique. Constructions mécaniques.

HUCKNALL-TORKARD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Nottingham), sur un bras du Trent ; 16.800 hab. Mines de houille. Tissage de laine, bas et dentelles. Dans l'église, tombeau de lord Byron.

HUCQUELIERS, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kil. de Montreuil-sur-Mer ; 580 hab. Ch. de f. d'Aire à Berck-Plage. — Le canton a 24 comm., et 8.415 hab.

HUDDERSFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur la Colne ; 110.000 hab. Importantes fabriques de serges, de lainages et de draps dans la ville et les environs. Filatures de coton et fonderies de fer. Ancienne église ; halle aux draps.

HUDIKSVALL, ville de Suède (Helsingland, laan de Gefleborg), sur le golfe de Botnie ; 7.680 hab. Pêche ; exportation de bois. Brasserie et scierie à vapeur, chantier maritime. Dévastée par les Russes en 1721.

HUDSON (Henri), navigateur anglais, né vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1611. Par deux fois, il chercha vainement un passage direct vers l'Amérique par les mers du N. (1607 et 1608). En 1609, il découvrit le fleuve qui porte son nom. Au cours d'un nouveau voyage, en 1610, il reconnut le détroit et la baie d'Hudson, mais fut pris dans les glaces et dut hiverner dans la baie James ; une partie de son équipage s'étant révoltée, il fut embarqué sur un canot et disparut.

HUDSON (BAIE OU MER D'), mer des régions arctiques américaines, communiquant avec l'océan Atlantique par le *détroit d'Hudson*, et s'enfonçant profondément dans l'intérieur des terres, vers le S., par la baie James. Superficie, 1.069.578 km². C'est un ovale irrégulier qui, par son origine glaciaire, la régularité de ses médiocres profondeurs (130 à 160 m.), la faible salure de ses eaux, s'apparente aux lacs Supérieur et Huron. Elle est entourée

d'un réseau de lacs auxquels servent d'émissaires les fleuves Rupert, Albany, Nelson, Churchill, etc. Bordée de côtes granitiques, escarpées et inhospitalières, congelée depuis la mi-novembre jusqu'au milieu de mai, la baie d'Hudson, à peu près inutilisée par la navigation, ne contient aucun havre notable en dehors de Port-Nelson. Elle tire son nom du marin Henri Hudson, qui y pénétra en 1610, fut parcourue dans tous les sens par Thomas Button (1612), James et Fox (1631). Jean Bourdon prit possession de ses rivages en 1656 au nom du roi de France.

HUDSON (TERRITOIRE DE LA BAIE D'), dénomination ancienne des vastes contrées de l'Amérique du Nord qui environnent la *baie d'Hudson*, et qui font actuellement partie, dans le Dominion canadien, des provinces de Québec, d'Ontario, et des provinces plus occidentales, ainsi que des Territoires du Nord-Ouest.

Hudson (COMPAGNIE ANGLAISE DE LA BAIE D'), association privilégiée créée en 1670 par le roi Charles II, sous le nom de *Compagnie des Aventuriers de l'Angleterre trafiquant dans la baie d'Hudson*. Appelée plus tard *Compagnie des Territoires de la baie d'Hudson*, elle travailla, après le traité d'Utrecht, à coloniser les abords de la baie d'Hudson. La fondation de la *Compagnie du Nord-Ouest* (1784) suscita une lutte acharnée entre les deux sociétés, qui fusionnèrent en 1821. La compagnie nouvelle eut le droit exclusif du commerce dans les pays s'étendant du Labrador à l'océan Pacifique, et du lac Supérieur à la mer Glaciale. En 1870, le gouvernement canadien lui racheta ses privilèges.

HUDSON (DÉTROIT D'), bras de mer unissant au nord du continent américain, entre le Labrador et la Terre de Baffin, la *baie d'Hudson* à l'Atlantique. Large de 75 à 190 kil., encombré d'îles, mais assez profond, il est libre de glaces de juillet à septembre, et alors de navigation difficile. Longueur, 820 kil. Découvert en 1610, par le marin anglais dont il porte le nom.

HUDSON, fleuve du nord-est des Etats-Unis (Etats de New-York et de New-Jersey), tributaire de l'Atlantique. Il sort des Adirondacks, saute 25 m. à la cascade de Glens Falls, se grossit à droite de la Mohawk, baigne Troy et Albany, et se perd dans la baie de New-York. C'est une voie navigable de premier ordre en aval de Hudson, et même de Sandy-Hill, reliée par canal au fleuve Saint-Laurent et au lac Erié. Fulton y essaya son bateau à vapeur en 1808. Cours, 521 kil.

Hudson-et-Delaware (CANAL D'), canal des Etats-Unis (New-York) joignant l'*Hudson* à la *Delaware*. Longueur, 175 kil.

HUDSON, ville et port des Etats-Unis (New-York), sur la rive gauche de l'*Hudson;* 14.000 hab. Ch.-lieu de comté. Fonderies, fabriques de machines, coutelleries.

HUDSON (William Henry), naturaliste et voyageur anglais, né en Argentine en 1841, mort à Londres en 1922. Il est l'auteur de plusieurs romans : *le Pays pourpre* (1885) ; *Souvenirs du Hampshire* (1903) ; *Maisons vertes* (1904) ; *la Vie d'un Berger* (1910) ; ainsi que d'ouvrages charmants où il a fait entrer, avec ses observations scientifiques, tout son amour pour les animaux : *les Oiseaux au village* (1893) ; *les Oiseaux à Londres* (1895) ; *les Oiseaux et l'Homme* (1901) ; *le Naturaliste à La Plata* (1902).

HUDSON LOWE. Biogr. V. LOWE.

HUDSONITE n. f. (de *Hudson*, nom de fleuve (N.-Y. et N.-J.). Variété de pyroxène contenant de l'aluminium et du fer.

***HUE!** [*hû*] interj. Terme dont les charretiers, les cochers se servent pour faire avancer leurs chevaux, ou pour les faire tourner à droite.

— LOC. PROV. **L'un tire à hue, et l'autre à dia.** V. DIA.

HUE (François), huissier de Louis XVI, premier valet de chambre du Dauphin, puis de Louis XVIII, né à Fontainebleau en 1757, mort à Paris en 1819. Il resta auprès de ses maîtres pendant la Terreur, et suivit Madame Royale à Vienne. Nommé par Louis XVIII trésorier général de son domaine. Il a publié en 1806 ses mémoires sur *les Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*. — Son fils, le baron André **Hue,** né en 1786, mort au château de Saint-Sauveur-en-Brie en 1854, hérita de la charge paternelle.

HUE DE CALIGNY. Biogr. V. CALIGNY.

HÜE (*Georges*-Adolphe), compositeur français, né à Versailles en 1858, mort à Paris en 1948. Elève de H. Reber au Conservatoire, il obtint le premier grand prix de Rome (1879). Lauréat du prix Cressent, avec *les Pantins* (Opéra-Comique, 1881), et du prix de la Ville de Paris avec une légende symphonique, *Rubezahl* (Concerts Colonne, 1886), il donna ensuite en 1892, *Résurrection,* « épisode sacré » pour soprano solo, chœurs et orchestre. En 1901, il abordait l'Opéra avec *le Roi de Paris*, et en 1903, il donnait à l'Opéra-Comique *Titania*. Il donnait enfin, à l'Opéra, *le Miracle*, en 1910 ; à l'Opéra-Comique, *Dans l'ombre de la cathédrale*, d'après le roman de Blasco Ibañez, en 1921 ; à l'Opéra, le ballet *Siang-Sin*, en 1924 ; et à l'Opéra-Comique, *Riquet à la Houppe*, en 1928. Il a fait exécuter aux concerts : *Jeunesse*, poème lyrique ; *Edith au col de cygne*, poème lyrique ; des *Scènes de ballet*, et publié une fantaisie pour violon et orchestre, un nocturne pour flûte, des recueils de mélodies, etc. G. Hüe a été en 1922 élu membre de l'Académie des beaux-arts.

HUÉ, capitale du royaume d'Annam et ch.-lieu de la prov. de Thua-thien (Indochine française), sur la *rivière de Hué*, à 15 kil. de la mer ; environ 50.000 hab. On distingue la citadelle avec le palais du roi, les ministères et les bâtiments officiels du gouvernement royal ; plusieurs faubourgs annamites et le quartier français, qu'un pont moderne unit à la ville indigène. Hué est avant tout un centre politique et administratif ; peu d'industries françaises. Le port de *Thuan-an*, à l'entrée de la rivière, est obstrué par une barre. Aux environs de Hué, les tombeaux royaux, dans un site pittoresque, sont la plus belle manifestation de l'art architectural annamite. Ch. de f. vers Hanoï et vers Tourane. — A Hué a été signé le traité de protectorat de 1883.

HUEBSCHMANN (Henri), linguiste allemand, né à Erfurt en 1848, mort à Strasbourg en 1908. En 1877, il devint professeur ordinaire de linguistique comparée à Strasbourg. Ses travaux sur l'arménien et les langues iraniennes sont estimés : *Poésie zoroastrienne* (1872) ; *Pour servir à la théorie des cas* (1875) ; *Pour servir à l'histoire de l'Arménie* (1875) ; *la Transcription des langues iraniennes* (1882) ; *Eléments d'étymologie arménienne* (1883) ; *le Système vocalique indo-germanique* (1885) ; *Etymologie et Phonétique de la langue ossète* (1887) ;

***HUÉE** n. f. Bruit qu'on fait dans une battue, soit pour faire lever un loup, soit pour effrayer le gibier ou le poisson, et les pousser dans une direction déterminée ou vers les chasseurs. || Cris qui indiquent qu'un sanglier est pris.

— *Fig.* Action de huer ; cris improbateurs ; cris de moquerie : *Accueillir un orateur par des* HUÉES.

D'un vil amas de peuple attirer les *huées*.
BOILEAU.

Exilé sur le sol au milieu des *huées*,
Ses [du poète] ailes de géant l'empêchent de marcher.
BAUDELAIRE.

— Milit. *Venir à la huée*, Se rallier pour s'élancer sur l'ennemi, à l'attaque, à la charge : *Tout le camp* VINT À LA HUÉE *vers ceux-là et se rallia sur eux.* (François Ier.) [Vx.]

HUEFFER (Ford Madox), romancier et poète anglais, d'origine allemande, né à Merton en 1873, mort à Deauville en 1939. Auteur de : *le Hibou brun, les Héritiers* et *Romance* (en collaboration avec J. Conrad) ; du *Visage de la Nuit* (1904) ; *l'Ame de Londres* (1905) ; *le Bon Soldat* (1915) ; de deux séries de poèmes en vers libres : *Recueil de poèmes* (1914), *le Ciel et Autres poèmes* (1918), et d'ouvrages d'histoire littéraire ou sociale : *Henry James* (1914) ; *Joseph Conrad* (1924) ; *la France vue dans un miroir* (1926).

HUEHUETENANGO [*oué, té-nann'*], départ. du Guatemala (Centre-Amérique) ; 136.000 hab. Capitale, *Huehuetenango* (10.000 hab.). Café, tabac. — Aux environs, gisements de plomb, et ruines indiennes.

HUELGOAT, ch.-lieu de cant. du Finistère, arrond. et à 40 kil. de Châteaulin ; 2.205 hab. Réseau breton des Ch. de f. économiques. Mine de plomb argentifère ; granit. Eglise de style flamboyant, avec abside de 1591. Etang s'écoulant en cascade, au milieu de magnifiques rochers et dans une superbe forêt, vers la rivière d'Aulne (*Ménage de la Vierge, Rocher tremblant,* le plus grand de la Bretagne). Chapelle Notre-Dame-des-Cieux (XVe s.). Monuments mégalithiques. — Le canton a 8 comm., et 14.160 hab.

HUELMA (l'*Acatucci* des Romains), ville d'Espagne (prov. de Jaen) ; 5.500 hab. Vins.

HUELSEN (Christian), archéologue allemand, né à Charlottenbourg en 1858, mort à Florence en 1935. Elève de Heuzen et de Mommsen, il devint le successeur de Helbig à l'Institut archéologique de Rome ; il y resta en fonction jusqu'en 1909. Il a fourni une collaboration considérable au tome VI du *Corpus inscriptionum latinarum*. Auxiliaire de Kiepert pour les *Formæ Urbis Romæ* (depuis 1896), il a publié : *les Thermes de Caracalla* (1898) ; *Le Forum romain* (1904) ; *Topographie de la Rome antique* (1907) ; *le Plan de Rome de l'anonyme d'Einsiedeln* (1907) ; *la Rome antique de Cyriaque d'Ancône* (1907) ; *les Thermes d'Agrippa* (1910).

HUELVA (PROVINCE DE), province méridionale de l'Espagne (Andalousie), confinant à l'Atlantique au S., et au Portugal à l'O. ; 10.080 km² ; 360.000 hab. Capitale, *Huelva*. Climat chaud et sain. Sierras arides au nord, dunes littorales avec quelques palus, au sud. Pays médiocrement fertile, dont les principales cultures sont la vigne, l'olivier, l'oranger ; forêts où de grands troupeaux de porcs sont élevés à la glandée. Richesses minérales (Rio Tinto).

HUELVA (l'antique *Onuba*), ville d'Espagne [Andalousie], capitale de la province de son nom, sur la rive gauche de l'Odiel, à peu de distance de son confluent avec le rio Tinto ; 30.000 hab. Chantiers de constructions navales, pêche active. Les gros navires peuvent remonter de l'Atlantique jusqu'à Huelva, où ils chargent des pyrites et des minerais de cuivre provenant des mines de Tharsis et de Rio-Tinto. Christophe Colomb séjourna au couvent voisin de la *Rabida* (1485).

***HUER** [*hu-é*] v. tr. (probablem. onomatopée formée de l'exclamation *hue !*). Accueillir par des cris de dérision et d'improbation : HUER *un auteur, une pièce.*

— *Intransitiv.* Crier comme le hibou.

— Chass. et Pêch. Poursuivre en criant. || Avertir les chasseurs par une huée qu'un sanglier vient d'être abattu. || Pousser de grands cris pour faire lever et fuir le loup, pour effrayer le gibier et le poisson et leur faire prendre une direction déterminée.

— Fauconn. Crier (en parlant du héron).

HUERCAL-OVERA, ville d'Espagne (prov. d'Almeria), sur un affl. de l'Almanzor ; 17.000 hab. Tissus de laine, savons, eaux-de-vie, salpêtre ; commerce de grains, huile, safran et bétail.

***HUERIE** [*hû-rî*] n. f. (de *huer*). Action de crier : « Le roi boit ! » à la fête des Rois. (Dialectal.)

HUERNE DE LA MOTHE (François-Charles), jurisconsulte et littérateur français du XVIIIe siècle. Avocat au parlement de Paris, il fut rayé du tableau de l'ordre pour un écrit intitulé : *Libertés de la France contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication* (1761). Ce sont surtout des livres licencieux qui firent connaître son nom.

***HUERNIE** [*èr-ni*] n. f. Genre d'asclépiadées, comprenant des plantes grasses dont on connaît quinze espèces de l'Afrique australe, rarement cultivées dans les serres d'Europe.

***HUÉRON** n. m. Nom vulgaire de la *huppe*.

HUERTA (DE LA). Biogr. V. LA HUERTA.

HUESCA [*ouess-ka*], ville d'Espagne (Aragon), ch.-lieu de la province du même nom, dans la plaine de l'Isuela, sous-affl. de l'Ebre ; 13.500 hab. C'est l'*Osca* des Ibériens, dont Sertorius, révolté, fit un instant sa capitale. Cathédrale ogivale du XIIIe siècle. Restes de l'ancien palais des rois d'Aragon.

HUESCA (PROVINCE DE), prov. du nord-est de l'Espagne (Aragon), adossée aux Pyrénées au N. ; 15.149 km² ; 252.000 hab. Climat extrêmement sec. Capit. *Huesca.*

HUESCAR, ville d'Espagne (prov. de Grenade), sur le Guardal, une des branches du Guadiana Menor ; 8.400 hab. Source thermale de Fuencaliente. — Travaux interrompus du *canal de Huescar*, qui, par le val du rio Sangonera, devait conduire dans les plaines de Murcie et de Carthagène les eaux du Guardal, du Castril et du Guadalentin.

HUET (Pierre-*Daniel*), prélat français, né à Caen en 1630, mort à Paris en 1721. A vingt ans, il était déjà réputé comme mathématicien, helléniste et hébraïsant. Il fréquentait l'hôtel de Rambouillet. En 1670, Louis XIV le nomma sous-précepteur du Dauphin, pour lequel il publia l'édition des classiques *ad usum Delphini*. Elu à l'Académie française en 1674, il entra dans les ordres en 1676 ; il obtint bientôt du roi l'abbaye d'Aunai, près de Caen, et en 1685, l'évêché de Soissons ; mais, ayant attendu ses bulles pendant quatre ans, il accepta l'évêché d'Avranches, en 1691. Démissionnaire en 1699, il se retira chez les jésuites, où il mourut. Il a publié de nombreux ouvrages ; nous citerons : *Traité de la traduction* (1661) ; *Origines de Caen* (1706) ; *Essai sur l'origine des romans*, et d'intéressants *Mémoires* de théologie et de philosophie (en latin). La Fontaine lui a dédié une *Epître* fameuse.

HUET (Christophe), peintre décorateur français, mort probablement à Paris en 1759. Peignit les *singeries* de Chantilly ; — NICOLAS L'ANCIEN, né vers 1718, peignit des animaux ; — Son fils JEAN-BAPTISTE, né et mort à Paris (1745-1811), peignit des paysages et des animaux. Son *Dogue se jetant sur des oies* (1769) lui valut d'entrer à l'Académie de peinture. On lui doit en outre : *le Retour du marché* (1775) ; *Fermière donnant à manger à ses poulets* (1777) ; *Marché d'animaux* (1787). Ses dessins, gravés en manière de crayon et à l'aquatinte, par Demarteau, Lebas et surtout Bonnet, sont très recherchés des amateurs.

HUET (Pierre), général français, né et mort à Nogent-le-Rotrou (1749-1810). Il entra au service en 1766. Commandant du 2e bataillon de volontaires d'Eure-et-Loir en 1792, il eut Marceau sous ses ordres. En 1793, Huet infligea aux Autrichiens une sérieuse défaite devant Bitche. Envoyé comme général à l'armée de la Moselle, il fit la campagne de 1794. Il quitta l'armée sous le Consulat, et mourut des suites de ses nombreuses blessures.

HUET (Paul), peintre de paysages, né et mort à Paris (1804-1869). Observateur affiné de la nature, il est réaliste par le procédé et poète par l'effet. Il a énormément produit, depuis son début au Salon de 1827, avec une *Vue de La Fère*, jusqu'à sa mort. Parmi ses œuvres, rappelons : *l'Entrée de la forêt de Compiègne, la Maison du garde, Vue générale de Rouen, Fourré* (1835) ; *le Château d'Arques*, au musée d'Orléans ; *le Château d'Avignon, le Calme du bois ; les Brisants de Granville* (1853) ; *l'Inondation de Saint-Cloud.*

HUET (François), philosophe français, né à Villeau (Eure-et-Loir) en 1814, mort à Paris en 1869 ; principal disciple de Bordas-Demoulin. Après avoir enseigné à l'université de Gand, il combat en France avec Bordas en faveur d'un catholicisme peu traditionnel. Il essaye de fonder une Alliance universelle religieuse et philosophique. Principaux ouvrages : *Recherches sur la vie et les ouvrages de Henri de Gand* (1838) ; *le Cartésianisme ou la véritable rénovation des sciences* (1843) ; *le Règne social du Christianisme* (1853) ; *la Science de l'esprit* (1859) ; *la Révolution philosophique au XIXe siècle* (1872).

HUETE, ville d'Espagne (prov. de Cuenca), sur le *Huete*, affl. du Guadelia ; 3.000 hab. Château ruiné. Tisseranderie, corderies.

***HUETTE** n. f. Zool. V. HULOTTE. (On dit aussi HUET, n. m.)

***HUEUR** n. m. Qui hue, fait des huées. (Vx.)

Hugdietrich, personnage de la légende germanique, dont le poème de *Wolfdietrich* décrit les aventures.

HUGÉLIE n. f. Genre d'ombellifères, dont une espèce d'Australie, l'*hugélie azurée*, est ornementale.

HUGENBERG (Alfred), industriel et homme politique allemand, né à Hanovre en 1865, mort à Rohbrachen en 1951. Chef du parti national allemand en 1928, il favorisa d'abord le mouvement national-socialiste (1931), puis se sépara de Hitler pour entrer finalement dans le premier cabinet formé par lui (1938). Il démissionna peu après.

HUGGINS (William), astronome anglais, né et mort à Londres (1824-1910). Il établit un observatoire dans sa résidence de Upper Tulse Hill. Il a consigné, dans les *Philosophical Transactions* de 1864, le résultat de ses premières recherches, entreprises, de concert avec le Dr W.-A. Miller, sur l'analyse chimique des étoiles et des nébuleuses. Il analysa au spectroscope quatre comètes, puis la planète Coggia. Elu membre de la Société royale de Londres (1865), il devint professeur à l'université de Cambridge. Il a publié : *Analyse spectrale des corps célestes*, trad. en franç. par l'abbé Moigno (1866) ; *les Spectres de quelques étoiles fixes et nébuleuses* (1863) ; etc.

HUGHES (Thomas), romancier et biographe anglais, né près de Newbury en 1823, mort à Brighton en 1896. Ses ouvrages les plus connus sont : *les Années d'école de Tom Brown* (1856), ouvrage fameux, vivant tableau de la vie scolaire à l'école de Rugby, vers 1835-1840 ; et *Tom Brow à Oxford* (1861) qui y fait suite. T. Hughes a également écrit, entre autres, une *Vie d'Alfred le Grand*, et une *Biographie de Daniel Macmillan*, l'éditeur (1882).

HUGHES (David Edward), ingénieur anglais, né et mort à Londres (1831-1900) ; émigré en Amérique, il réalise, en 1856, son appareil télégraphique imprimant (V. TÉLÉGRAPHE) ; en 1874, trouve un relais différentiel ; en 1878, réalise son microphone ; en 1879, invente une balance d'induction composée d'un sonomètre et de la balance proprement dite ; en 1881, trouve son commutateur inverseur ; établit une théorie du magnétisme en 1883 ; en 1888, a l'idée de croiser périodiquement les deux composants de chaque circuit téléphonique afin d'éviter toute induction mutuelle entre circuits : ce système de rotation est aujourd'hui universellement employé ; il procéda, en outre, à des expériences de relais et d'amplificateurs téléphoniques.

Hughes (APPAREIL), appareil télégraphique imprimant, du nom de son inventeur. V. TÉLÉGRAPHE. Les signaux

sont transmis en caractères d'imprimerie ; il permet la transmission des vingt-six lettres de l'alphabet, des dix chiffres et des seize signaux de ponctuation ou autres.

HUGHES (Charles Evans), homme politique américain, né à Glens Falls en 1862, mort à Osterville en 1948. Avocat à New-York en 1884, gouverneur de New-York (1907-1910), puis membre de la cour suprême de justice (1910), candidat républicain à la présidence contre Wilson (1916), il fut choisi par Harding comme secrétaire d'Etat. Ce fut lui qui proposa, en novembre 1921, à la Conférence de Washington, une réduction sérieuse des armements navals. En mars 1922, il fit savoir aux Puissances alliées que les Etats-Unis entendaient obtenir le remboursement intégral des frais d'occupation de leurs troupes avant qu'aucun payement allemand fût affecté aux réparations.

HUGHES (William Morris), homme politique australien, né dans le Pays de Galles en 1864, mort à Sydney en 1952. Etabli en Australie en 1884, il fut élu au Parlement pour la première fois en 1894. Un des chefs du Labour Party en Australie, il devint en 1904, puis de 1921 à 1923, ministre des Affaires étrangères, et premier ministre en 1915. Il assista à ce titre à la Conférence de la Paix de 1919. Atteint de dureté de l'ouïe, il démissionna en 1923.

HUGLI ou **HOOGHLY** [*hou-gli*], branche occidentale du delta du Gange. Formé par trois dérivations du fleuve : la Bhagirati, la Djalanghi, la Tchourni, l'Hugli baigne les ports déchus de *Hugli* et de Chinsura, Chandernagor, Calcutta et son avant-port, Diamond-Harbour. L'île de Sagar couvre l'entrée de son estuaire, où, en remontant, le flot de marée produit le phénomène du « bore », comparable au mascaret de la Seine, et qui se fait sentir jusqu'à Calcutta. Cours, 195 kil.

HUGLI, ville de l'empire anglais des Indes (Bengale, division de Bardevan), sur l'Hugli ; 29.940 hab. Ch.-lieu de district. Les Portugais y fondèrent un comptoir dès 1537, et les Anglais en 1641. — Le district homonyme, grand producteur de riz, entoure la ville française de *Chandernagor*.

HUGO (Charles-Louis), historien français, né à Saint-Mihiel en 1667, mort à Etival en 1739. Abbé prémontré d'Etival (1722) dont il obtint l'exemption de l'évêque de Toul, évêque *in partibus* de Ptolémaïs (1728), il a écrit des ouvrages historiques importants : *Vie de saint Norbert* (1704) ; *Traité historique et critique sur la Maison de Lorraine* (1711) ; *Histoire de la Maison de Sales* (1716) ; *Sacræ antiquitatis Monumenta* (1725-1731) ; *Sacri et canonici ordinis Præmonstratensis Annales* (1734-1736).

HUGO (Gustave), jurisconsulte allemand, né à Lœrrach (Bade) en 1764, mort à Gœttingue en 1844. En 1788, il publia les *Fragments d'Ulpien*, jusque-là ignorés, et, cette même année, fut nommé professeur à l'université de Gœttingue. On a de lui notamment un *Cours de droit civil ou Eléments de l'histoire du droit romain jusqu'à Justinien*, dont une partie a été traduite en français par Jourdan sous le titre d'*Histoire du droit romain* (1821-1822) ; *Magasin pour le droit civil* (1790-1837).

HUGO (Joseph-Léopold-Sigisbert, comte), général et écrivain militaire français, né à Nancy en 1773, mort à Paris en 1828. Fils d'un menuisier, il s'engagea en 1788, servit à l'armée du Rhin, en Vendée et en Italie. Entré au service du roi Joseph, il détruisit la bande du fameux Fra Diavolo, devint maréchal du palais et général, accompagna Joseph en Espagne (1809), battit l'Empecinado en trente-deux rencontres. En 1813, chargé par Napoléon Ier de la défense de Thionville, il ne rendit cette place, en 1814, que lorsqu'il en reçut l'ordre de Louis XVIII. Mis en non-activité par la deuxième Restauration, il écrivit : *Journal historique du blocus de Thionville en 1814, et de Thionville, Sierck et Rodemack en 1815, etc.* (1819) ; *Mémoires du général Hugo* (1825), et un roman : *l'Aventure tyrolienne* (1826), sous le nom de SIGISBERT.

HUGO (Abel), littérateur français, fils du précédent, né et mort à Paris (1798-1855). Il suivit son père en Espagne, devint officier dans l'armée du roi Joseph, puis, de retour en France (1813), s'adonna aux lettres. On lui doit des ouvrages littéraires et historiques : *Traité du mélodrame*, par A.-A.-A. (1817) ; *l'Heure de la mort* (1819) ; *Histoire de la campagne d'Espagne en 1823* (1824) ; *Histoire de l'empereur Napoléon* (1833) ; *France pittoresque* (1833) ; *le Conteur, recueil de contes* (1833) ; *France militaire* (1834) ; *France historique et monumentale* (1836-1843) ; etc. Il a collaboré au *Conservateur littéraire*, qu'il avait fondé avec Victor Hugo, et aux *Annales de la littérature*.

HUGO (Eugène), poète français, frère du précédent, né à Nancy en 1800, mort à Charenton en 1837. Poète et doué d'une imagination vive, il remporta un prix à l'Académie des Jeux floraux pour une *Ode sur la mort du duc d'Enghien*, tomba dans un profond chagrin par suite d'une passion malheureuse pour la fiancée de son frère Victor, et perdit la raison. Parmi les morceaux qui restent de lui, nous en citerons deux qui ont paru dans le *Conservateur littéraire : le Duel au précipice*, légende dramatique, et une Notice sur André Chénier.

HUGO (*Victor*-Marie), poète français, frère du précédent, né à Besançon en 1802, mort à Paris en 1885. Fils du général, alors capitaine, Sigisbert Hugo, et de la fille d'un armateur de Nantes, Sophie Trébuchet, il suivit tout enfant son père de garnison en garnison, notamment en Espagne et en Italie. Il vécut ensuite avec sa mère dans cette maison des Feuillantines qui lui inspira de si beaux vers. En 1815, il fut mis en pension pour se préparer à l'Ecole polytechnique et fit d'excellentes études. Déjà il faisait des satires, des odes, des épîtres et même une tragédie. Les Jeux floraux le couronnèrent plusieurs fois. En 1822, il publia son premier volume d'*Odes*, qui lui valut une pension de Louis XVIII et l'autorisation d'épouser Adèle Foucher ; puis, en 1823, un sombre roman, *Han d'Islande ;* en 1824, un second volume d'*Odes ;* en 1825, *Bug-Jargal ;* la même année, un troisième volume d'*Odes*, suivi de *Ballades ;* en 1827, le drame de *Cromwell*, dont la préface fut le manifeste du romantisme. Ses principaux recueils lyriques, dans la première moitié de sa carrière, sont : *les Orientales* (1828), admirables par le coloris du style et la richesse du rythme ; *les Feuilles d'automne* (1831) ; *les Chants du crépuscule* (1835) ; *les Voix intérieures* (1837) ; *les Rayons et les Ombres* (1840), dont la poésie est moins brillante, mais a des accents plus profonds, où il se montre un admirable interprète des intimités recueillies, de la vie morale et sociale. Après *Cromwell*, qui n'était pas fait pour être joué, Victor Hugo donna plusieurs drames ; en vers : *Hernani* (1830) ; *Marion Delorme* (1830, écrite dès 1829) ; *Le roi s'amuse* (1832) ; *Ruy Blas* (1838) ; *les Burgraves* (1843), dont l'échec le décida à renoncer au théâtre ; en prose : *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor* (1833) ; *Angelo* (1835). Entre temps, il avait publié *Notre-Dame de Paris* (1831), roman historique, ou plutôt multiple et vaste épopée du moyen âge et de l'art ogival. De 1833 date sa liaison avec Juliette Drouet, qui devait lui rester attachée jusqu'à la fin. La mort de sa fille Léopoldine, noyée par accident à Villequier en 1843, lui causa une douleur profonde. Il fut élu à l'Académie française en 1841 et nommé pair de France en 1845. Depuis lors jusque vers 1850, le poète céda la place à l'homme politique. Il avait d'abord été un « Vendéen » comme sa mère, un légitimiste et un catholique. Il devint de plus en plus libéral, et, après la révolution de Février, ne tarda pas à être le chef de la gauche démocratique et son grand orateur. Il fit campagne contre Louis Bonaparte, qui préparait le rétablissement de l'Empire, et fut inscrit, au coup d'Etat, en tête des listes de proscription. Il passa dix-huit ans dans l'exil : à Bruxelles d'abord, puis à Jersey, à Guernesey.

De Bruxelles sont datés *Napoléon le Petit*, virulent pamphlet, et *les Châtiments* (1853), recueil de satires lyriques, où sa puissance d'indignation se déploie avec une verve incomparable. Avec *les Contemplations* (1856), Victor Hugo revient à la poésie intime. Ces deux volumes sont la suite des *Feuilles d'automne* et des *Voix intérieures ;* mais leur lyrisme s'est fait plus élevé, plus ample, plus largement humain. En 1859, paraît le premier volume de *la Légende des siècles*, série de récits et de scènes épiques, dans lesquels il montre « l'épanouissement du genre humain de siècle en siècle ». Ce poème est l'œuvre la plus grandiose, la plus diverse de Victor Hugo, la plus simple dans sa magnificence. En 1862, il donne un vaste roman social et humanitaire, *les Misérables ;* puis *les Travailleurs de la mer* (1866) ; *l'Homme qui rit*, et, quelques années plus tard, *Quatre vingt-treize*. Dans l'intervalle avaient paru les *Chansons des rues et des bois* (1865), recueil de courtes pièces de vers gracieuses, badines, légèrement sensuelles. Rentré à Paris après la chute de l'Empire, il donna, en 1872, *l'Année terrible*, que lui ont inspirée les désastres de la guerre étrangère et de la guerre civile. Puis c'est la seconde série de *la Légende des siècles* (1877), et la troisième (1883), *l'Histoire d'un crime*, où il raconte le coup d'Etat ; *l'Art d'être grand-père* (1877), qui contient maintes pièces exquises de grâce et de tendresse émue ; divers poèmes ou recueils poétiques : *le Pape* (1878) ; *la Pitié suprême* (1879) ; *l'Ane* (1880) ; *Religion et religions* (1880) ; *les Quatre vents de l'esprit* (1881) ; le drame de *Torquemada* (1882).

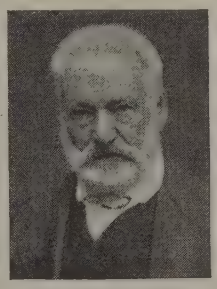
V. Hugo. — Cl. Carjat.

Après son retour en France, V. Hugo n'avait pas tardé à redevenir un des chefs du parti républicain avancé. Son rôle fut surtout de faire de beaux discours, dans lesquels il célébrait les plus nobles idées de justice, d'humanité, de progrès moral et social. Mort à quatre-vingt-trois ans, ses funérailles furent une véritable apothéose. Il laissait un grand nombre d'œuvres inédites, dont on a publié : *le Théâtre en liberté* (1886) ; *la Fin de Satan* (1886), poème ; *Choses vues* (1887), sorte de journal ; *Toute la lyre* (1888), recueil poétique ; une partie de sa *Correspondance*.

Le théâtre de V. Hugo vaut moins par la vérité humaine ou la valeur dramatique que par la magnificence du lyrisme (*Hernani, Ruy Blas*) ou la grandeur épique de l'inspiration (*les Burgraves*). De même, dans ses romans, on apprécie le pittoresque des tableaux, des reconstitutions historiques plutôt que la vraisemblance.

Mais entre les lyriques du XIXe siècle, V. Hugo est sans conteste le plus puissant et le plus divers. Toute la poésie française contemporaine dérive de lui. Il a été un admirable créateur de mythes, et, si aucun autre ne l'égale pour la peinture du monde sensible, il sait encore exprimer le mystère et l'âme latente des choses ; il sait mieux que tout autre rendre par le rythme et par le son ce qui n'est pas assez précis pour se définir, ce qui est trop vague et trop secret pour avoir une traduction logique. Il a créé, presque à lui tout seul, l'instrument de la poésie moderne, langue et versification. Comme l'a dit Emile Augier, il est « le Père ».

Incomparable pour la fécondité d'invention verbale, il ne faut pas que les miracles de son art nous fassent méconnaître ce que renferme son œuvre de profond sentiment et de grave pensée. V. Hugo a la sensibilité moins prompte à s'émouvoir que celle de Lamartine, par exemple ; mais il l'a aussi plus recueillie, plus forte, plus pénétrante. Au reste, sa puissance objective lui permet d'embrasser un domaine sans limites : la nature, l'homme, l'histoire, l'univers entier. En même temps, il s'approprie tous les tons et tous les genres, tour à tour élégiaque, épique, dramatique, satirique ; tantôt sonnant la fanfare des métaphores et des antithèses et tantôt modulant des mélodies d'une suave douceur, tantôt brossant à grands traits d'immenses tableaux historiques et légendaires, tantôt ciselant en quelques vers un fin médaillon.

Hugo (MONUMENT DE VICTOR), œuvre d'Ernest Barrias pour la sculpture, de Pascal pour l'architecture, inauguré le 26 février 1902, place Victor-Hugo, à Paris, et enlevé par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

Hugo (MUSÉE **Victor-**), inauguré en 1903, à Paris, place des Vosges, n° 6, dans une maison dont Victor Hugo habita le second étage de 1833 à 1838. Il fut composé presque entièrement avec la collection léguée par Paul Meurice à la Ville de Paris. On y remarque les dessins du grand poète, et les meubles qu'il exécuta lui-même en exil ; son buste, par David d'Angers et par Rodin ; ses portraits, par Aug. de Châtillon et Bonnat. Citons, parmi les tableaux : *la Première représentation d' « Hernani »*, Besnard ; *Sarah la Baigneuse*, *le Satyre*, Fantin-Latour ; *la Mort de Baudin*, J.-P. Laurens ; *Fantine*, Carrière ; *Je suis Jean Valjean*, Devambez.

HUGO (*Charles*-Victor), littérateur et publiciste français, fils du précédent, né à Paris en 1826, mort à Bordeaux en 1871. Il fit de brillantes études, devint en 1848 secrétaire de Lamartine au ministère des affaires étrangères, puis fut un des rédacteurs les plus actifs de *l'Evénement*, fondé par son père (1848), et fut emprisonné pour un article sur la peine de mort (juin 1851). Après 1851, il suivit Victor Hugo en exil, retourna en 1869 à Paris, et prit part à la fondation du *Rappel*. C'était un journaliste de verve et d'imagination, au style un peu maniéré. On lui doit : *le Cochon de saint Antoine* (1857) ; *la Bohème dorée* (1859) ; *la Chaise de paille* (1859) ; *Une famille tragique* (1862) ; une comédie : *Je vous aime* (1861), et un drame tiré des *Misérables*.

HUGO (François-Victor), littérateur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1828-1873). Il collabora à *l'Evénement* de 1848 à 1851, suivit son père en exil, étudia la littérature anglaise et devint, en 1869, un des rédacteurs du *Rappel*. Il a laissé : *l'Ile de Jersey, ses monuments, son histoire ou la Normandie inconnue* (1857), les *Sonnets de Shakespeare*, traduits pour la première fois (1857), et la traduction des *Œuvres complètes de Shakespeare* (1860-1864), avec des études sur les œuvres, et un classement nouveau.

HUGOLÂTRE adj. et n. (de *Hugo*, nom propre, et du gr. *latreuein*, adorer). Qui admire jusqu'à l'adoration V. Hugo.

***Hugon** (origine incertaine). Fantôme qui, d'après une tradition tourangelle, parcourait, pendant la nuit, la campagne et les remparts, maltraitant ceux qu'il rencontrait. (On l'appelait souvent le *roi Hugon* ou le *roi Huguet*. V. HUGUENOT.)

HUGONET (Guillaume), chancelier de Bourgogne depuis 1470, né dans le premier quart du XVe siècle, décapité à Gand en 1477. Il était neveu de l'évêque de Mâcon, Etienne Hugonet. Chargé par Charles le Téméraire d'importantes missions, notamment auprès de Louis XI, qu'il était enclin à servir, il lui remit la cité d'Arras. Mais, détesté de Pierre de Luxembourg, il fut accusé de trahison et exécuté.

Hugonie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

***HUGONIE** [*nî*] n. f. Genre de plantes dicotylédones de la famille des linacées, comprenant une douzaine d'espèces d'arbrisseaux de l'Inde, de l'Afrique tropicale, de l'Océanie, à feuilles alternes, à rameaux souvent munis de deux vrilles ligneuses, à fleurs en corymbes axillaires ou terminaux. Le fruit est charnu et renferme un noyau strié. (On dit aussi HUGONE.)

HUGOPHILE n. (de *Hugo*, nom propre, et du gr. *philos*, ami). Qui aime, admire beaucoup V. Hugo.
— Adjectiv. : *Ecrivain* HUGOPHILE.

HUGOTIQUE [*tik'*] adj. (de *Hugo*, nom propre). Relatif à V. Hugo : *Une antithèse* HUGOTIQUE.

HUGUE, autre orthographe du prénom HUGUES. On écrit fréquemment sous cette forme aujourd'hui le prénom des personnages médiévaux. V. HUGUES.

HUGUENET (Félix), acteur français, né à Lyon en 1858, mort à Antibes en 1926. Fils d'un chapelier, il joua d'abord en province et dans des tournées à l'étranger, puis à Paris où, après des débuts difficiles, il fut engagé aux Variétés (1886), au Palais-Royal (1888), aux Bouffes-Parisiens, où il chanta l'opérette, aux Menus-Plaisirs (1892). Il passa ensuite au Vaudeville et au Gymnase, et y fit de remarquables créations (*la Carrière, Georgette Lemeunier, la Robe rouge, le Secret de Polichinelle*, etc.). Après avoir joué à la Renaissance (1906), il entra à la Comédie-Française (1908), mais n'y resta que deux ans. Revenu aux théâtres du Boulevard, il termina sa brillante carrière au Vaudeville, avec *la Tendresse* (1921) et *la Chair humaine* (1922). Huguenet était remarquable par la sincérité et la finesse de son jeu. Il avait fondé en 1917 l'Union des Artistes. Il avait épousé en 1898 Mme Simon-Girard.

Huguenet. — Cl. Nadar.

HUGUENIN (Oscar), littérateur et dessinateur suisse, né à La Sagne (canton de Neuchâtel) en 1842, mort à Boudry en 1903. Horloger, puis instituteur, il publia une série de récits consacrés à la vie neuchâteloise, dont il illustra lui-même la plus grande partie : *l'Armurier de Boudry* et *Josué le Magister* (1885) ; *les Aventures de Jacques Gribolet* (1887) ; *Aimé Gentil* (1888) ; *le Solitaire des Sagnes, Madame l'Ancienne* (1892) ; *Maître Raymond de Lœuvre* (1894), portrait d'un magister du XVIe siècle ; *l'Héritage de Blaise* (1897) ; *Constant* (1899) ; des recueils de nouvelles ; un album de dessins : *Clochers neuchâtelois* (1890).

HUGUENINIE [*ghe-ni-ni*] n. f. Bot. Espèce de *menthe sauvage*.

***HUGUENOT** [*ghe-no*], **E** n. (de l'allem. *eidgenossen*, confédérés liés par serment). Sobriquet donné autrefois aux protestants et particulièrement aux calvinistes. || Protestant partisan de la Réforme.

— Adjectiv. : *Le parti* HUGUENOT.

— Mobil. *Marmite huguenote*, et substantiv. *Huguenote* n. f. Marmite de terre sans pieds ou avec des pieds très bas. (Les huguenots, dit-on, se faisaient apporter leur repas dans ces récipients, les jours d'assemblée et de prêche). || Petit fourneau, avec la marmite qu'il reçoit.

— *Substantiv.* et au fém. Métrol. Monnaie de peu de valeur, qui remontait à Hugues Capet.

— Art culin. *Œufs à la huguenote*, Œufs cuits dans du jus de mouton, manière de les accommoder que les catholiques ne pouvaient se permettre aux jours maigres.

— ENCYCL. L'étymologie de ce mot, qui ne paraît guère avant 1550, a été rattachée au XVIe siècle même par Théodore de Bèze, de Thou, Pasquier, etc., au nom de la porte Hugon (ancien comte de Tours), à Tours, près de laquelle se rassemblaient les protestants. L'opinion la plus générale aujourd'hui la rattache à l'allemand *eidgenossen* (conjurés), qui est devenu en genevois *eignots*, désignant les réformés de Genève en révolte contre le duc de Savoie. Le *h* viendrait d'une confusion avec *Hugues*.

Huguenots (LES), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et d'E. Deschamps, musique de Meyerbeer, représenté à l'Opéra le 29 février 1836. L'action se passe vers 1572 ; le sujet : les amours de Raoul de Nangis et de Valentine de Saint-Bris, comtesse de Nevers, le complot contre les huguenots, la Saint-Barthélemy. La partition est une des œuvres capitales de Meyerbeer. Parmi les pages les plus connues on peut citer le chœur : *Bonheur de la table ;* la romance de Raoul : *Plus blanche que la blanche hermine ;* le choral de Luther ; la cavatine du page : *Nobles seigneurs, salut ;* le fameux septuor : *En mon bon droit j'ai confiance ;* la scène superbe de la conjuration et de la bénédiction des poignards ; le duo : *O ciel ! où courez-vous ?*

***HUGUENOTERIE** [*ghe, rî*] n. f. Parti, faction des huguenots. (Vx.)

***HUGUENOTIQUE** [*ghe-no-tik'*] adj. Qui appartient aux huguenots. (Vx.)

***HUGUENOTISME** [*ghe-no-tissm'*] n. m. Attachement au parti des huguenots ; sympathie pour leurs croyances. (Vx.)

HUGUES (saint), né vers 680, mort à Jumièges en 730. Fils de Drogon, duc de Bourgogne, il fut préchantre de Metz, puis abbé de Fontenelle et de Jumièges, évêque de Paris, de Bayeux, et archevêque de Rouen. — Fête le 9 avril.

HUGUES (saint), abbé de Cluny, né à Semur en 1024, mort à Cluny en 1109. Moine depuis 1040, il succéda comme abbé en 1049 à saint Odilon. Sous sa direction, Cluny se développa rapidement et compta bientôt plus de 10.000 membres. Hugues commença la grande abbatiale et fonda, entre autres monastères, celui de Marcigny. Légat du pape Léon IX, Hugues réconcilia le roi de Hongrie, André, avec son frère Bela, et seconda énergiquement les papes Etienne IX et Grégoire VII dans l'œuvre de la réforme ecclésiastique. — Fête le 29 avril.

HUGUES de Châteauneuf (saint), évêque de Grenoble, né à Châteauneuf-sur-Lers en 1053, mort à Grenoble en 1132. Chanoine de Valence, hostile à la simonie et au mariage des prêtres, il fut élu (1080) évêque de Grenoble ; il alla se faire sacrer à Rome par Grégoire VII, pour ne l'être pas par l'archevêque simoniaque de Vienne. Si la volonté du pape l'empêcha de se retirer (1082) au monastère de la Chaise-Dieu, il établit saint Bruno dans le désert de la Grande-Chartreuse (1084). Il fut canonisé en 1134. Le *Cartulaire de l'église de Grenoble* est son œuvre. — Fête le 1er avril.

HUGUES, roi d'Italie, comte de Vienne en 898, duc de Provence vers 911, mort à Arles en 947. Fils de Thibaud, comte d'Arles, il fut proclamé roi d'Italie (926) par les barons italiens, qui battirent à Novare Rodolphe II, roi de Bourgogne. Devenu le mari de la fameuse Marozia (v. ce nom), il fut, sur l'ordre de son beau-fils, emprisonné, et ne s'échappa qu'au péril de sa vie. Il fit arracher les yeux à son frère Lambert, marquis de Toscane. Ses cruautés le rendirent odieux, et, lorsque Bérenger parvint à rentrer en Italie (945), Hugues, isolé, dut résigner la couronne que Bérenger lui avait laissée et se retirer en Provence, où il mourut peu après.

HUGUES le Blanc ou **le Grand**, comte de Paris et duc de France, fils du roi Robert Ier, né vers la fin du IXe siècle, mort en 956. Après la mort de son père (923), il se fit donner par son beau-frère, Raoul de Bourgogne, devenu roi, le comté du Maine et une partie de la Picardie. Soucieux d'accroître ses domaines et son influence, il dédaigna le titre de roi ; soutint, à la mort de Raoul (936), Louis d'Outremer, prétendant le tenir en tutelle. Louis se débattit. Hugues lutta contre lui à diverses reprises et le fit même prisonnier. A la mort de Louis (954), il suivit la même politique vis-à-vis du roi Lothaire. Il mourut, laissant un héritage accru à son fils Hugues Capet.

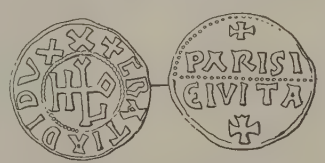

Monnaie de Hugues le Grand.

HUGUES CAPET, roi de France, fondateur de la dynastie des Capétiens, fils aîné du précédent, né vers 938, mort en 996. Successeur de Hugues le Grand comme duc de France, Hugues, surnommé *Capet* (A la chape), poursuivit la politique paternelle. Investi de la suzeraineté sur le Poitou, héritier du duché de Bourgogne à la mort de son frère Otton (965), marié en 970 à Adélaïde de Poitou, il bénéficia en 987, à la mort de Louis V, de l'appui d'Adalbéron, archevêque de Reims, et de son secrétaire l'illustre Gerbert ; il fut acclamé comme roi, et couronné à Noyon le 3 juillet. Sa politique consista surtout à conserver sous son pouvoir direct l'archevêché de Reims. Charles de Lorraine, oncle de Louis V, essaya de faire valoir son droit héréditaire de Carolingien, mais fut pris et emprisonné. D'après un passage interpolé d'Adhémar de Chabannes, Hugues aurait envoyé à Adalbert de Périgord, qui refusait de lever le siège de Tours, un message ainsi conçu : « Qui t'a fait comte ? » ; Adalbert aurait répondu : « Qui t'a fait roi ? ». Cette légende est apocryphe. Hugues eut la sagesse de faire sacrer son fils Robert de son vivant, et d'assurer ainsi l'hérédité de sa maison.

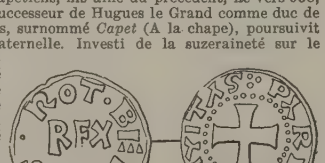

Monnaie de Hugues Capet.

HUGUES (l'Abbé), duc de France, cousin de Charles le Chauve, successeur de Robert le Fort, en 886, dans le commandement du pays entre Seine et Loire. Il fut l'un des conseillers de Louis le Bègue, dont il protégea les fils. Il combattit les Normands, et mourut en 886.

HUGUES de Romans, archevêque de Lyon, né à Romans vers 1020, mort à Suse en 1106. Prieur de Saint-Marcel-lès-Chalon, évêque de Die (1073), légat de Grégoire VII (1074), il fut nommé archevêque de Lyon (1083). Désigné par le pape comme un des trois prélats les plus capables de lui succéder, il refusa de reconnaître Victor III et fut excommunié au concile de Bénévent (1087). Urbain II lui rendit son siège et le titre de légat, et au concile de Clermont (1095), proclama la primatie de l'Eglise de Lyon. Il institua les chanoines réguliers de Saint-Irénée, termina l'église de Saint-Etienne, et légua à son chapitre sa collection de manuscrits.

HUGUES. Plusieurs ducs de Bourgogne ont porté ce nom :

Hugues Ier, né vers 1040, mort à l'abbaye de Cluny vers 1093. Petit-fils du duc Robert qui l'avait écarté de sa succession, il fit valoir ses droits contre ses oncles, mais prit l'habit monastique, abdiquant en faveur de son frère, Eudes Ier, dit *Borel* (1078).

Hugues II, dit **Borel** et **le Pacifique.** Il succéda, en 1102, à son père, Eudes Ier. En 1140, il fit un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, et mourut deux ans après.

Hugues III, né vers 1150, mort en Syrie en 1193. Il succéda, en 1162, à son père, Eudes II. En 1171, il partit pour l'Orient ; en 1174, il combattit avec succès Gui, comte de Nevers ; mais, en 1185, Hugues, sire de Vergy, soutenu par Philippe Auguste, lui résista victorieusement. En 1187, il donna à Dijon une charte de commune. Enfin, en 1190, il prit part à la troisième croisade et mourut à Tyr, au commencement de 1193.

Hugues IV, né en 1212, mort en 1272. Il succéda à Eudes III, son père, en 1218, sous la tutelle de sa mère, Alix de Vergy. De 1239 à 1241, il prit part à une expédition peu glorieuse en Palestine. En 1248, il accompagna Saint Louis en Egypte, et fut fait prisonnier avec lui à Mansourah (1251). Délivré en 1254, il reçut, en 1265, de l'empereur Baudouin II le titre héréditaire de roi de Thessalonique. Il mourut en revenant de Saint-Jacques-de-Compostelle, ayant beaucoup augmenté la puissance de sa maison.

Hugues V. Il succéda à son père, Robert II, en 1305. Il mourut en 1315, ayant laissé à son frère Louis le titre de roi de Thessalonique.

HUGUES le Grand, comte de Vermandois, fils du roi de France Henri Ier, né en 1057, mort à Tarse (Cilicie) en 1101. Après avoir épousé Adélaïde, fille et héritière de Robert IV de Vermandois (1080), Hugues prit part à la première croisade (1096). Livré à l'empereur grec Alexis Comnène, relâché grâce à Godefroy de Bouillon, il assista aux sièges de Nicée et d'Antioche (1097), et revint en France. En 1101, au cours d'une nouvelle expédition en Palestine, il fut blessé, et se retira à Tarse.

HUGUES de Flavigny, chroniqueur français de l'ordre de Saint-Benoît, né en 1065, mort vers 1115. D'abord bénédictin au monastère de Saint-Vannes, à Verdun, Hugues, en 1096, fut placé à la tête de l'abbaye de Flavigny, par Haganon, évêque d'Autun ; mais Norgaud, successeur de ce dernier, ne tarda pas à l'en chasser (1099 et 1101). Hugues fut ensuite intronisé abbé de Saint-Vannes par un évêque schismatique (1111) ; il fut déposé et excommunié (1114). Sa *Chronique de Verdun* ou *de Flavigny* est précieuse.

HUGUES des Payens ou **de Pains**, fondateur de l'ordre des Templiers, né au château de Pains, près de Troyes, vers 1070, mort en Terre sainte en 1136. Descendant, dit-on, des comtes de Champagne, il prit part à la première croisade. S'associant d'abord un de ses compagnons d'armes, Geoffroi de Saint-Omer, puis sept autres chevaliers français, il créa à Jérusalem, en 1127, un ordre d'un type nouveau, un ordre militaire : aux trois vœux monastiques s'ajoutait celui de combattre les infidèles et de se consacrer à la défense des pèlerins. Ces moines-soldats furent appelés *Templiers, Chevaliers du Temple, Frères de la milice du Temple*, parce que le roi de Jérusalem, Baudouin II, leur donna, pour première résidence, une maison située sur une partie de l'ancien Temple. Hugues obtint, en 1128, au concile de Troyes, la confirmation de son institut. Jean de Saint-Michel écrivit la règle du nouvel ordre, et saint Bernard lui dédia son *Livre aux soldats du Christ*.

HUGUES, comte de Champagne, né avant 1089, mort en Terre sainte vers 1125. En 1102, il accompagna l'empereur Henri IV dans son expédition contre Robert II, comte de Flandre. Il alla en Palestine en 1113, 1121 et 1125, époque à laquelle il entra dans l'ordre du Temple ; il laissa ses Etats à son neveu Thibaud, qui devint comte sous le nom de Thibaud IV.

HUGUES de Sainte-Marie ou **de Fleury**, historien bénédictin français, mort vers 1130. Il fut moine au monastère de Fleury-sur-Loire, et écrivit des ouvrages très estimés au moyen âge, notamment : *Histoire ecclésiastique ou Chronique*, parue vers 1112 ; *Traité des rois des Francs modernes, 842 à 1108 ; Abrégé de l'histoire des Francs ; Traité de la puissance royale* (1106), affirmant le droit divin des rois ; enfin, une *Vie de saint Sacerdos*, évêque de Limoges.

HUGUES DE BOVES ou **d'Amiens**, descendant des comtes d'Amiens, archevêque de Rouen, né à Laon vers la fin du XIe siècle, mort à Rouen en 1164. Elève d'Anselme de Laon, il entra à Cluny, devint prieur de Limoges, puis de Lewes, en Angleterre. Abbé de Reading (1125), archevêque de Rouen en 1130, il fonda Saint-Martin d'Aumale, prit part (1131) au concile de Reims en faveur d'Innocent II, se brouilla avec Henry II par son refus de consacrer évêque de Bayeux Richard, fils illégitime du comte de Glocester, et se retira en Italie (1134-1136). Il combattit Gilbert de La Poirée (1147). Il a écrit plusieurs ouvrages.

HUGUES de Fosses ou de Cambrai, appelé, par Abélard, **Hugues Farsit**, abbé de Prémontré, né à Fosses, près de Namur, vers 1100, mort à Prémontré en 1161 ou 1164. Elevé dans le monastère de Fosses, chanoine de Cambrai, chapelain de l'évêque Durchand, il s'attacha à saint Norbert, qui en fit l'abbé de Prémontré et le général de l'ordre, auquel il donna une vive impulsion. Il refusa, en 1145, l'évêché de Chartres. Son titre de *bienheureux* n'a pas été confirmé par l'Eglise. Il a écrit une *Vie de saint Norbert*, les *Constitutions* et le *Cérémonial de Prémontré*.

HUGUES DE CHAMPFLEURY, évêque de Soissons, né vers 1100, mort à Paris en 1175. Chancelier de France sous Louis VII (1150) et évêque de Soissons, il négocia la paix entre la France et l'Angleterre. Disgracié par Louis VII, en 1172, il se retira à Paris, à l'abbaye de Saint-Victor, où il mourut. Ses *Lettres* présentent un vif intérêt historique.

HUGUES de Saint-Victor, philosophe et théologien, mystique français, né près d'Ypres vers la fin du XIe siècle, mort à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, en 1141. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et, plus récemment, B. Hauréau (*Nouvel examen des œuvres de Hugues de Saint-Victor*, 1859), ont établi quelles œuvres parmi celles qui lui sont attribuées dans l'édition de 1648 lui appartiennent réellement. Citons : *De la contemplation, De la méthode et de la science, Des sacrements de la foi chrétienne, A la louange de la charité*. Hugues de Saint-Victor est un mystique prudent. Il enseigne que l'homme doit, pour parvenir à la vérité, unir la prière au raisonnement. A été surnommé par ses contemporains **le nouvel Augustin.**

HUGUES de Poitiers, moine du monastère de Vézelay, dont il écrivit l'histoire entre 1156 et 1168, ouvrage intéressant pour les luttes célèbres qui se déroulèrent entre l'abbaye et les bourgeois.

HUGUES de Saint-Cher, cardinal et exégète français, né à Saint-Cher (Isère), vers la fin du XIIe siècle, mort à Orvieto en 1263. Entré chez les dominicains (1225), provincial de France (1227 et 1232), il enseigna à l'Université de Paris, fut nommé cardinal (1244) et chargé d'importantes missions. On lui doit la première concordance de la Bible, connue sous le nom de *Concordantiæ S. Jacobi*, du nom du couvent où elle fut exécutée sous sa direction, un « *Correctorium* » fameux, des *Postillæ in universam Bibliam*, etc.

HUGUES (Guillaume D'), prélat français, né à Pouzol (Hérault) en 1563, mort à Embrun en 1646. Henri IV le chargea de plusieurs missions secrètes. Devenu archevêque d'Embrun (1612), il conduisit en Espagne Elisabeth de France (1624), fiancée au roi Philippe IV, puis fut envoyé en Angleterre pour y négocier le mariage du prince de Galles avec Henriette-Marie de France.

HUGUES (Victor), administrateur français, né à Marseille en 1770, mort près de Bordeaux en 1826. Il dirigeait la manutention militaire de Saint-Domingue quand la Révolution éclata. Chassé de l'île, il se réfugia en France. La Convention l'envoya avec Lebas aux Antilles. Il débarqua à La Basse-Terre, d'où il chassa le général anglais Prescott, après avoir forcé le général Graham à capituler. Puis il reprit successivement la Guadeloupe, Sainte-Lucie, les Saintes, la Désirade et Marie-Galante. Il ajouta à nos possessions Saint-Martin et Saint-Eustache, mais ne put reprendre ni la Martinique, ni la Dominique. Le Directoire le nomma gouverneur de la Guyane (1799) ; quand, en 1808, l'armée portugaise attaqua la colonie, ayant capitulé il fut accusé de l'avoir mal défendue. Absous à l'unanimité, il retourna vivre à la Guyane. Frappé de cécité en 1822, il retourna en France, où il mourut.

HUGUES (Edmond), historien français, né et mort à Anduze (Gard) [1846-1929]. Sous l'Empire, il se mêla dans la presse au mouvement libéral. Chef de cabinet du ministre de l'intérieur sous Buffet (1876), il entra en 1877 dans l'administration préfectorale, et termina sa carrière comme sous-préfet de Pontoise (1896). Son livre sur *Antoine Court. Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle* (1872) lui valut le prix Thérouanne. On lui doit aussi : *Leibniz et Bossuet* (1871) ; *Essais de littérature et d'histoire* (1879) ; *Mémoires d'Antoine Court* (1885) ; *les Synodes du Désert* (1885-1886). Il a fondé le Musée du Désert.

HUGUES (Dominique-Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Marseille en 1849, mort en 1900. Il obtint, en 1875, le prix de Rome avec un bas-relief : *Homère accompagné de son jeune guide chante ses poésies dans une ville de la Grèce*. Au Salon de 1879, Hugues exposa un groupe important : *les Ombres de Francesca de Rimini et de Paolo de Malatesta*. On lui doit encore : *Œdipe à Colone, Musique sacrée, Bailly prononçant le serment du Jeu de paume*, groupe en plâtre ; *la Tentation*, statue en plâtre ; un *Potier, la Muse de la source*.

HUGUES (Clovis), poète et homme politique français, né à Ménerbes en 1851, mort à Paris en 1907. Il prit part au mouvement communiste de Marseille en 1871, fut condamné pour délit de presse et ne fut mis en liberté qu'en 1875. Elu député de Marseille en 1881, réélu en 1885, il prit part au mouvement boulangiste, et devint en 1893 député socialiste du XIXe arrondissement (Paris). Les principaux recueils de ses poésies françaises, vibrantes et colorées, sont : *les Soirs de bataille* (1882) ; *les Jours de combat* (1883) ; *les Evocations* (1885) ; *la Chanson de Jeanne d'Arc* (1900). On a encore de lui deux romans : *Madame Phaéton* (1888) ; *Monsieur le Gendarme* (1891), et un drame en vers, *le Sommeil de Danton* (1888). Ses poésies provençales l'ont fait nommer félibre majoral. — Sa femme, Jeanne ROYANNEZ, née à Paris en 1855, s'est distinguée dans la sculpture. Elle a exposé : *Jeanne de Valbelle, l'Abandon*, et des bustes. Harcelée par les diffamations d'un agent interlope, Morin, elle le tua à coups de revolver au Palais de Justice de Paris (1884), et fut acquittée en cour d'assises (1885).

HUGUET. V. HUGON.

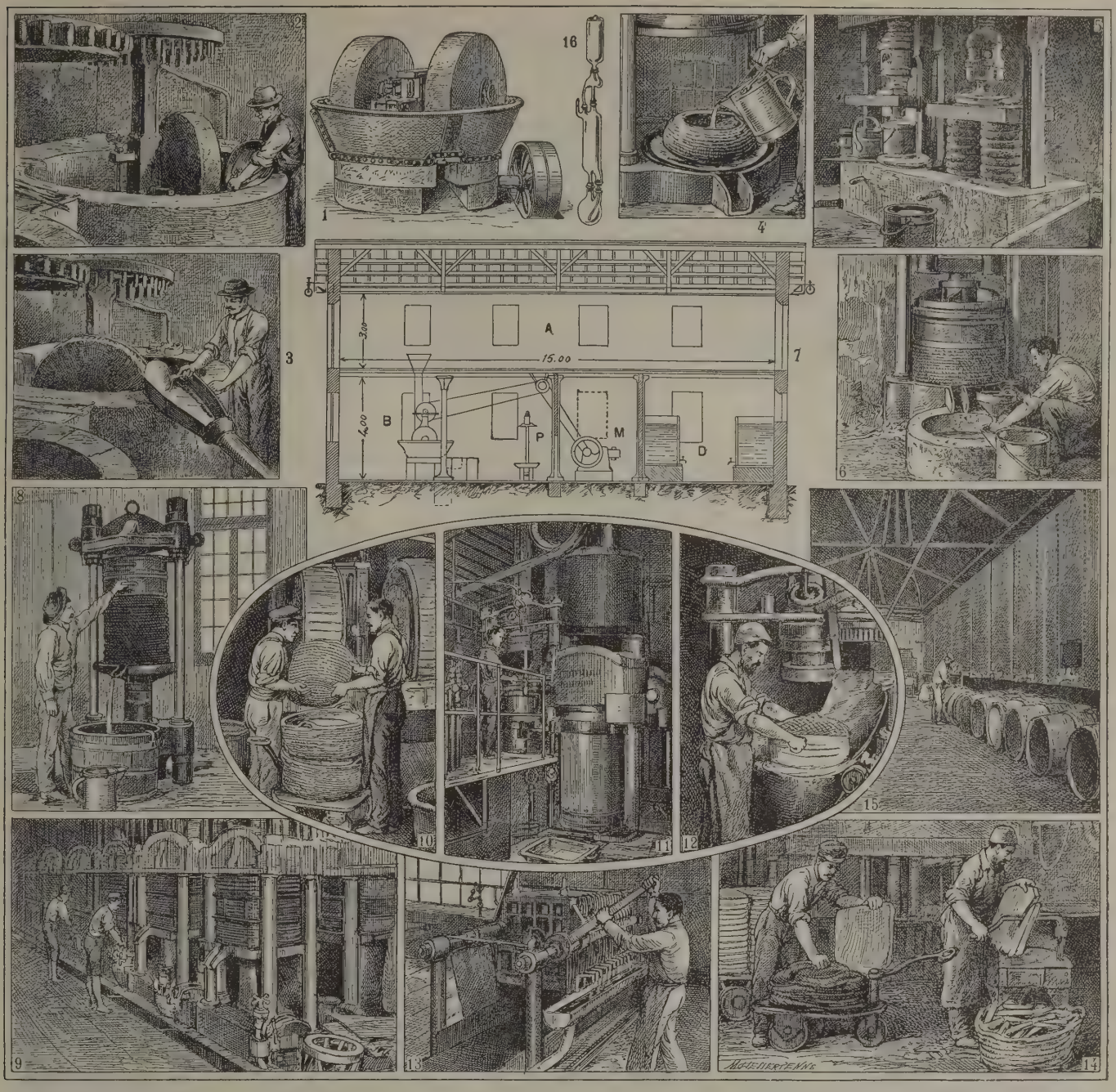

HUILERIE : 1. Broyeur à olives; 2. Vieux moulin à olives; 3. Extraction de l'huile vierge; 4. La masse des grignons et de l'eau d'épuisement est versée dans des couffins pour subir le pressurage; 5. Pressoir provençal; 6. Récolte de l'huile de presse; 7. Coupe schématique d'une huilerie (A, magasin à olives; B, broyeur; P, presse hydraulique; M, moteur; D, bacs de décantation de l'huile); 8. Presse hydraulique; 9. Batterie de presses dans une grande huilerie moderne (préparation de la végétaline); 10. Broyeur à coprah; 11. Presse à coprah; 12. Les tourteaux sont retirés de la presse; 13. Filtrage de l'huile au filtre-presse; 14. Conditionnement des tourteaux de coprah pour la vente; 15. Réservoirs d'huile et mise en fûts; 16. Oléomètre.

HUGUET (Marc-Antoine), homme politique et évêque constitutionnel français, né à Moissac en 1757, fusillé à Paris en 1796. Curé de Bourganeuf, il fut désigné, en 1791, pour être évêque constitutionnel de la Creuse. Envoyé par ce département à la Législative (1791) et à la Convention (1792), il fit partie de la Montagne et prit part aux journées de Germinal an III, puis à l'affaire du camp de Grenelle (Fructidor an IV). Condamné à mort, il fut fusillé le 18 vendémiaire an V.

HUGUET (Edmond), professeur et lexicographe français, né au Blanc (Indre) en 1863. Ancien élève de l'École normale supérieure (1884), agrégé de grammaire, docteur ès lettres (1894). Il est devenu maître de conférences (1894), puis professeur (1901) à la faculté des lettres de Caen, puis professeur de philologie française à la Faculté des lettres de Paris. Il a publié : *Etude sur la syntaxe de Rabelais*, thèse (1894); *le Sens de la forme dans les métaphores de Victor Hugo* (1904); *la Couleur, la lumière et l'ombre dans les métaphores de Victor Hugo* (1905); *Petit glossaire des classiques français du XVIIe siècle* (1907). Il a entrepris *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* (1925 et suiv.), ouvrage considérable tant par la richesse des matériaux que par la sûreté de la documentation et de l'interprétation.

***HUHAU** ! [*hô*] interj. S'emploie pour faire aller vers la droite un cheval de trait qu'on conduit à la voix.

HUI adv. (lat. *hodie*). Se disait pour AUJOURD'HUI dans le vieux langage, et se dit encore en style de pratique : *D'HUI à un mois.*

HUI n. m. Pièce de bois que l'on place à la voile de quelques petits bâtiments pour la tenir étendue. (Sur les yachts de course modernes on dit LATTES. V. ce mot.)

HUICHOLS, Indiens de la sierra du Nayarit (Mexique), qui ont conservé les traits et les mœurs de leurs ancêtres. Ils rendent un culte au soleil et à certaines divinités des plantes, notamment à celle du « *peyotl* ». Ils vont récolter, en s'entourant d'un rit curieux, cette cactée, qui leur procure des rêves érotiques et possède des propriétés aphrodisiaques.

HUIE ! [*u-î*] interj. Cri que les veneurs et piqueurs poussent : 1° pour faire fuir le loup et le lancer; 2° pour prévenir l'assemblée qu'un sanglier vient d'être porté bas.

HUILA, départ. du sud de la Colombie, formé par les trois provinces de Garzon, Neiva et La Plata; 20.979 km²; 182.300 hab. Capit. *Neiva*.

HUILAGE [*laj'*] n. m. Action d'imprégner d'huile, de graisser avec de l'huile. || Résultat de cette action : *L'HUILAGE des machines en adoucit les frottements.*

HUILE n. f. (lat. *oleum*). Liqueur grasse et onctueuse, insoluble dans l'eau, qu'on tire de certaines substances végétales (olive, noix, lin, etc.) ou de la graisse de certains animaux, ou de certains liquides minéraux (tels que pétroles): HUILE *d'olive, d'amandes douces.* HUILE *de poisson.* HUILES *minérales.*

— *Pop.* Personnage important. || *Huile de bras, Huile de coude* ou *de poignet*, Force, efforts musculaires. || *Huile de coitret*, Coups de bâton.

— Argot. Argent. Syn. de BEURRE.

— Art culin. *Huile sautée*, Ragoût provençal préparé avec de l'huile très chaude.

— Liturg. *Huile sainte, Saintes huiles*, Huile consacrée, destinée à diverses cérémonies, comme le sacre des rois, et à l'administration de certains sacrements : baptême, confirmation, ordre, extrême-onction.

— Peint. *Peinture à l'huile*, Celle où l'on emploie les couleurs délayées avec de l'huile.

— Photogr. *Procédé à l'huile*, Modes de tirage d'épreuves photographiques, basés sur la technique générale de la *phototypie* (v. ce mot), mais dans lesquels l'encre grasse (mélange d'huile et d'un pigment) est distribuée au pinceau.

— Techn. *Huile vierge*, Huile qui sort la première avant pressurage des fruits. || *Huile détonante, fulminante, explosive*, Noms donnés d'abord à la nitroglycérine, à cause de son apparence huileuse. || *Huiles essentielles.* V. ESSENCE. || *Huiles grasses, douces* ou *fixes*, Huiles qui s'extrayent par la compression à froid ou à chaud, et qui servent à l'alimentation ou à l'éclairage. || *Huile siccative*, Huile obtenue par la compression et que l'on emploie dans la fabrication des peintures. || *Huile lourde.* V. GOUDRON. || *Huile de bois*, Huile d'éclairage, extraite, en Suède, des souches et racines des sapins. (On donne le même nom à une huile que les Japonais tirent d'une euphorbiacée [*yamagiri*] et qu'ils utilisent soit à l'éclairage, soit à l'imperméabilisation des vêtements et autres objets en papier.) || *Huile de cade*, Huile de l'oxycèdre. || *Huile de carapat, de castor, de kerva, de palma-Christi*, Huile extraite du ricin commun. || *Huile de coton*, Huile extraite des graines du cotonnier. || *Huile de fusain*, Huile extraite, en

Allemagne, des graines du fusain, et employée dans la peinture et l'éclairage. || *Huile de médicinier*, Huile extraite des graines du pignon d'Inde. (Elle s'emploie pour la fabrication des savons.) || *Huile de myrica* ou *Cire myrica*, Huile extraite des baies du *myrica cerifera, quercifolia* ou *serrata*. (Transparente et de couleur vert pâle, elle possède une odeur aromatique. || *Huile d'œillette*, Tirée de l'œillette. || *Huile de palme*, Tirée des fruits du palmier à huile, pulpe ou noyau (celui-ci dit : cocnut). || *Huile de coprah*, Tirée de la noix de coco (cocotier). || *Huile de résine*, Huile formée pendant la distillation de la résine à une température de 280°. || *Huiles animales*, Huiles extraites de certains organes de mammifères et de poissons. || *Huile minérale*. V. PÉTROLE. || *Huiles volatiles essentielles*. V. ESSENCE. || *Huile d'aspic*. V. ASPIC. || *Donner l'huile aux peaux*, Les imbiber d'huile, une ou plusieurs fois, suivant leur nature et leur destination, pour qu'elles aient la souplesse convenable. || *Noyer les peaux d'huile*, Mettre trop d'huile sur les peaux, ce qui en altère la qualité.

— Loc. div. *Jeter de l'huile sur le feu*, Exciter une passion déjà très violente ; envenimer des esprits déjà aigris. — Pop. *Jeter de l'huile*, Etre mis avec recherche. || *Etre dans les huiles*, Etre en relation avec des gens influents. || *Sentir l'huile*, Se dit, par allusion soit à la lampe qui éclairait le travailleur, soit à l'huile dont les lutteurs antiques frottaient leur corps, d'un ouvrage produit laborieusement et dans lequel on sent les traces du travail. || *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, Cette personne se meurt d'épuisement. || *C'est une tache d'huile*, C'est un défaut, une faute, une flétrissure qui ne peut s'effacer, se réparer. || *Faire la tache d'huile*, Augmenter insensiblement, étendre peu à peu son champ d'action. || *Il tirerait de l'huile d'un mur*, Se dit d'un homme qui sait profiter de tout. || *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur que de l'argent de cet homme-là*, Se dit d'un homme très avare ou d'un homme incapable de payer.

— Encycl. Techn. On donne le nom d'*huiles* aux matières grasses liquides à la température ordinaire ; et par extens., on appelle *huiles* des liquides organiques divers insolubles dans l'eau (*huiles essentielles* [V. ESSENCE], huiles de vaseline, de paraffine, de goudrons, etc.).

Les *huiles grasses* (V. GRAISSE) possèdent les propriétés des corps gras. Elles sont d'origine animale ou végétale. Chez les végétaux, elles se trouvent généralement dans la semence (colza, arachide, amandes, ricin, lin) ; mais on les rencontre aussi dans la pulpe du fruit (olive, cornouiller sanguin) ou dans les deux (noix de palme), et dans les racines (souchet comestible).

Les huiles animales se retirent des cétacés (baleine, dauphin, marsouin, phoque), des poissons, des abatis de bœuf, de mouton (huile de pieds de bœuf ou de mouton). Enfin, comme huile animale, on connaît aussi l'huile d'œufs.

L'extraction des huiles peut se faire de deux manières : par pression ou par épuisement à l'aide d'un dissolvant approprié. Quelquefois, on combine les deux procédés. Pour opérer par pression, la matière est concassée ou broyée, puis pressée, à chaud généralement, dans des sacs de laine ou entre des plaques métalliques, soumis à l'action d'une puissante presse ; il reste encore 10 à 15 p. 100 d'huile dans le résidu ou *tourteau*. On peut extraire ces quantités par la méthode d'épuisement au sulfure de carbone, dans des appareils appropriés et chauffés à la vapeur. Le résidu définitif est employé soit comme engrais, soit comme nourriture pour le bétail.

Les huiles peuvent contenir de l'*oléine*, de la *linoléine*, de la *linolénine*, glycérides liquides des acides oléique, linoléique, linolénique, acides en C^{18}, non saturés, possédant respectivement une, deux ou trois doubles liaisons. Les huiles à linoléine et surtout à linolénine (lin, chènevis) sont *siccatives*. Elles se résinifient à l'air par suite d'oxydation des doubles liaisons. On augmente la siccativité en chauffant l'huile avec des oxydes métalliques (*litharge*) : ce sont les huiles cuites.

Les huiles peuvent être hydrogénées catalytiquement en présence de nickel : les glycérides non saturés sont transformés en stéarine. On obtient ainsi des produits concrets (huiles durcies, huiles hydrées) d'une valeur marchande accrue, utilisés pour la fabrication de l'acide stéarique et des savons durs. Le procédé est applicable aux huiles de poisson, qui perdent ainsi leur odeur infecte.

Les huiles ont des applications très nombreuses : elles sont employées pour la table (huile d'olive, huile blanche, ou d'arachide, huile de noix, etc.), pour la préparation des conserves alimentaires (huile d'olive), pour l'éclairage, la préparation des peintures et vernis, le graissage des machines, la préparation des cuirs (huiles de poissons). Enfin, outre les huiles qui possèdent par elles-mêmes des propriétés médicamenteuses (huiles de ricin, de croton, de foie de morue), la thérapeutique utilise diverses huiles qui servent de véhicule à des substances actives (huiles camphrée, de camomille, huile phosphorée, etc.). La parfumerie en fait aussi un grand usage.

Epuration des huiles. — L'huile destinée à l'éclairage doit être privée de tous les débris de parenchyme, qui engorgeraient les mèches en les rendant fumeuses. Cette purification s'accomplit par l'émulsion de l'huile avec 1 à 1 ½ p. 100 d'acide sulfurique. Après décantation, on lave à l'eau, puis l'huile est filtrée sur du coton ou de la sciure.

Huile animale de Dippel. — Produit que l'on obtenait par la distillation sèche du sang de cerf, et de diverses matières animales ; Anderson y a découvert la *pyridine*, qui s'y trouve en compagnie de carbonate d'ammoniaque et de divers alcaloïdes volatils.

— Nav. *Action de l'huile sur les vagues*. V. FILAGE.

— Pharm. L'*huile de foie de morue* retirée du foie frais de la morue franche s'obtient soit par expression, soit par la chaleur, soit par fermentation ; chaque procédé donne des produits différents. L'huile blanche résulte de la désagrégation des cellules hépatiques et s'écoule spontanément des foies sains et bien nettoyés, mis en tonneaux. L'huile blonde ambrée est obtenue en chauffant les foies à une température inférieure à 100° ; il se forme un commencement de fermentation qui acidifie les foies et favorise la dissolution des alcaloïdes. L'huile brune est fournie par les foies qui ont subi un commencement de putréfaction et qui sont soumis à une forte expression, elle est réservée pour la corroirie et les graissages industriels. Les deux premières sont seules à utiliser en médecine ; on les filtre après une exposition à un froid de — 5°. Les huiles décolorées artificiellement sont peu digestes et moins actives que les huiles naturelles. Les huiles importées en France proviennent des pêcheries de Terre-Neuve ; il s'en fait un grand commerce à Bergen (Norvège) et à Dunkerque en France. Outre les corps gras et divers sels, l'huile de foie de morue contient du phosphore organique, du brome, de l'iode, des alcaloïdes fixes et volatils accompagnés de tyrosamines toutes d'origine biliaire, des acides organiques et une proportion élevée de vitamine A (200 à 300 fois plus que le beurre), qui agit puissamment sur la croissance.

— Econ. dom. *Taches d'huile*. 1° *Sur les étoffes*. Délayer de la terre de pipe en poudre dans l'eau. Enduire la tache de cette bouillie pendant quatre ou cinq jours en laissant sécher. Enlever alors la terre de pipe, et brosser. Pour les étoffes de soie ou de satin, humecter les deux côtés avec de la benzine, puis saupoudrer de magnésie en gardant humides, pendant trois heures, les parties tachées. Brosser vigoureusement quand l'étoffe est sèche.

2° *Sur les parquets*. Frotter l'endroit taché avec un linge imbibé de pétrole. Laver avec un peu d'eau froide dès que le pétrole est évaporé. Encaustiquer ensuite et cirer. On peut aussi répandre sur la tache de la *terre des Salinelles* (communément désignée sous le nom de *magnésite*) et l'y laisser séjourner une demi-heure environ.

3° *Sur le papier peint*. Mélanger 25 gr. d'alun calciné avec 25 gr. de fleur de soufre. Prendre une petite pincée de cette poudre et en frotter la tache. Mouiller très légèrement le papier avant l'opération.

— Mécan. *Huiles de graissage*. Les *huiles* sont utilisées surtout au graissage des organes à grande vitesse.

Les principales qualités d'une *huile de graissage* sont : la *viscosité*, qui lui permet d'adhérer aux surfaces à lubrifier ; la *fluidité*, qui en permet la circulation et l'introduction entre les pièces à graisser ; la *neutralité* vis-à-vis des métaux employés, et l'*inaltérabilité* aux températures auxquelles elle peut être soumise, et à l'air.

On utilise en général pour le graissage les *huiles minérales* (oléonaphtes, mazout, etc.). Les *huiles animales* (de spermacéti, de phoque, de cachalot) ou *végétales* (colza, arachide, olive) sont peu employées, par suite de leur décomposition aux hautes températures et de leur siccativité. Exception doit toutefois être faite pour l'*huile de ricin* pharmaceutique, qui conserve sa neutralité et sa viscosité à des températures plus élevées que les huiles minérales (moteurs d'aviation à refroidissement à air).

HUILEMENT [*man*] n. m. Action d'huiler. (Très peu us.)

HUILER [*lé*] v. tr. Frotter, oindre, imprégner d'huile : HUILER *une serrure, du papier, une machine*.

— *Intransitiv*. Hortic. Paraître imbibé d'huile (en parlant d'une plante) : *Plante qui* HUILE.

HUILERIE [*rî*] n. f. Fabrique d'huile végétale ou animale. || Magasin d'huile.

HUILEUX [*leû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature de l'huile, qui en contient : *Substance* HUILEUSE. || Oint d'huile : *Papier* HUILEUX. || Gras et comme imbibé d'huile : *Cheveux* HUILEUX. *Peau* HUILEUSE.

— Argot boulev. Syn. de GOMMEUX, PSCHUTEUX. (Vx.)

— *Substantiv*. et au fém. Machine à faire de l'huile.

HUILIER [*li-é*] n. m. Ustensile de ménage, en bois, en métal, etc., contenant les burettes en verre à l'huile et au vinaigre, et souvent aussi des salières, un moutardier : HUILIER *d'argent, d'ébène*.

Huilier en faïence (XVIIIe s.).

— Fabricant ou marchand d'huile : *Un riche* HUILIER *marseillais*.

HUILIÈRE n. f. Vase où l'on conservait l'huile des lampes, sur les navires.

HUILLARD-BRÉHOLLES (Jean-Louis-Alphonse), historien français, né et mort à Paris (1817-1871). Chef de section aux Archives, il traduisit la *Grande chronique* de Mathieu Paris (1840-1841), et publia en outre : *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale* (1844) ; *Historia diplomatica Frederici II* (1852-1861) ; *Frédéric II* (1864) ; *Vie et Correspondance de Pierre de La Vigne* (1865) ; *Etude sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance, 1182-1355* (1873) ; *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon* (1866). Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1869).

***HUILLICHE** n. m. Langue américaine de la famille araucane, parlée au Chili.

***HUILURE** n. f. Maladie des poiriers, dans laquelle les feuilles prennent un aspect brillant.

HUINH-NUONG n. m. Bois d'Indochine, de couleur rougeâtre, employé pour la fabrication des meubles indigènes.

***HUIR** v. intr. Crier (en parlant du milan).

HUIS [*u-i*] n. m. (lat. *ostium*). Porte extérieure d'une maison : *Ouvrir, Clore l'*HUIS. (Vx.) || *Huis coupé*, Porte divisée à mi-hauteur en deux demi-battants.

— Dr. *A huis clos*, A portes fermées, sans que le public soit admis : *Juger à* HUIS CLOS. || S'emploie, dans le langage ordinaire, pour signifier En petit comité, en secret : *Les religions sacerdotales se modifient à* HUIS CLOS. (Benjamin Constant.)

— *Substantiv*. et au masc. Jugement d'une affaire hors de la présence du public : *Demander, Obtenir le* HUIS CLOS. (Dans cet emploi du mot, l'*h* est aspiré.)

— Encycl. Le *huis clos*, qui fait exception au principe moderne de la *publicité des débats*, ne peut être ordonné que lorsque les débats publics seraient dangereux au point de vue du scandale, de l'ordre ou des bonnes mœurs. Il est prononcé par un jugement ou arrêt rendu en audience publique par la juridiction devant laquelle les débats sont en cours.

HUISMES [*uim'*], comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 8 kil. de Chinon, au-dessus de l'Indre, près du confluent avec la Loire ; 1.095 hab. Ch. de f. Etat. Eglise romane : ruines du château de Bonaventure qui appartint à Agnès Sorel.

HUISNE [*uîn'*], rivière de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe, affl. gauche de la Sarthe. Elle naît dans le Perche, près de la forêt de Bellême, arrose Nogent-le-Rotrou, La Ferté-Bernard, et finit en aval du Mans. Cours, 130 kil.

HUISSEAU-SUR-COSSON, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 8 kil. de Blois ; 1.090 hab.

HUISSEAU-SUR-MAUVE, comm. du Loiret, arrond. et à 14 kil. d'Orléans, dans la plaine de Beauce, près des sources de la Mauve, affl. de la Loire ; 1.080 hab.

HUISSERIE n. f. Assemblage de pièces de bois qui forment le bâti d'une porte, d'une ouverture : *Poteau d'*HUISSERIE.

— Encycl. C'est le bâti d'une porte, c'est-à-dire le cadre dormant formé de deux poteaux verticaux et d'une ou deux traverses horizontales appelées linteaux suivant que la porte est sans imposte ou avec impostes. Les bords extérieurs des poteaux et des linteaux présentent des nervures de façon à retenir les briques des cloisons.

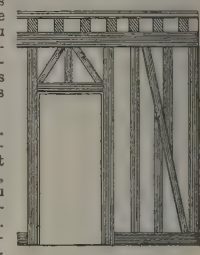

Huisserie.

HUISSIER [*u-i-si-é*] n. m. (de *huis*). Officier dont la principale fonction est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre d'un souverain ou d'un prince : HUISSIER *du cabinet*. HUISSIER *de la chambre*. HUISSIER *de l'antichambre*. || Domestique qui se tient dans l'antichambre d'un ministre ou d'un autre haut fonctionnaire, pour introduire les personnes. || Homme préposé au service de certains corps, de certaines assemblées : HUISSIER *du Sénat, de l'Institut*. || Autref., Gardien de l'huis.

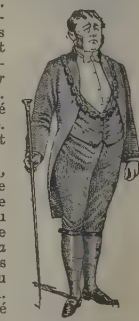

Huissier.

— Officier ministériel dont la principale fonction est de signifier les actes de justice, d'exécuter les jugements et mandements de justice, de faire la police des audiences : *Acte signifié par* HUISSIER, *par ministère d'*HUISSIER. || *Huissier audiencier*, Celui qui est chargé d'assister les magistrats à l'audience.

— Archéol. Fabricant de portes et boiseries au XIIIe siècle.

— Hist. *Huissiers de la chaîne*, Huissiers du conseil et de la grande chancellerie qui portaient, pour insigne de leurs fonctions, une chaîne d'or au cou, puis au poignet, avec une médaille à l'effigie du roi. || *Huissier de la chambre du roi*, Un des seize officiers chargés de garder les portes lors du lever du roi ou de la tenue du conseil. || *Huissier des monnaies*, Officier, créé en 1555, chargé de l'exécution des jugements rendus par la cour des monnaies. || *Huissier priseur*, Sergent de justice qui ajouta à ses fonctions le droit exclusif de procéder aux ventes de meubles. || *Huissier à verge*, Sergent royal reçu au Châtelet. || *Huissier visiteur*, Officier des juridictions maritimes, établi pour la visite des vaisseaux marchands. || *Huissier à la verge noire* (*Gentleman usher of the black rod*, ou simplem. *Black rod*), Premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre, de la Chambre des lords et du chapitre de la Jarretière. || *Huissier à la verge verte*, Huissier de l'ordre du Chardon ou de Saint-André, en Ecosse.

Huissier à verge (XVIe s.).

— Mar. Ancien bâtiment de charge, qui avait une porte au-dessus de la ligne de flottaison, pour faire entrer les chevaux.

— Encycl. L'*huissier* est un officier ministériel chargé d'effectuer les significations d'actes ou de jugements, d'assurer l'exécution de ceux qui ont force exécutoire, et de faire le service intérieur des tribunaux. En outre, dans les villes sans commissaires-priseurs, il peut, comme les notaires et les greffiers, procéder aux ventes publiques de meubles.

Les offices d'huissier sont vénalement transmissibles. Un décret, rendu sur proposition du ministre de la justice, nomme le nouveau titulaire, qui doit être âgé de vingt-cinq ans, et avoir deux ans de cléricature chez un notaire, un avoué ou un huissier, ou encore être resté deux ans greffier de justice de paix, ou trois ans au service d'un greffe de tribunal civil ou de cour d'appel. Les conditions du stage exigé des aspirants aux fonctions d'huissier font l'objet du décret du 23 mars 1926.

L'huissier a pour ressort territorial celui du tribunal civil. Il prête serment, et fournit un cautionnement. Il forme, avec les autres huissiers du même ressort, une *compagnie*, qui élit une *chambre de discipline*. Ses honoraires sont tarifés par décret, pour les actes de sa fonction.

L'*huissier audiencier* est choisi chaque année par la cour ou le tribunal dont il doit assurer le service. Il a le monopole de la signification, pour cette juridiction, des actes d'avoué à avoué.

HUISSIGNIES, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. d'Ath), sur la Hunelle ; 1.460 hab. Meunerie ; brasserie.

***HUIT** [*hu-it'*] adj. numér. cardin. (lat. *octo*. — Le *t* ne se prononce pas devant une consonne.) Sept plus un : *La pie pond sept ou* HUIT *œufs à chaque couvée*. (Buffon.)

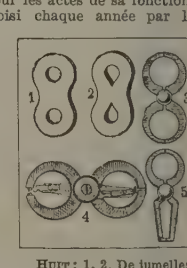

HUIT : 1, 2. De jumelles ; 3, 4, 5. De bijoutiers et joailliers et de tourneurs.

— Au sens ordinal : *Charles* HUIT. *Page* HUIT. HUIT-*centième*. HUIT-*cent-millième*.

— *En huit*, Dans huit jours, ou, plus exactement, A

L'Hiver, par Lancret.

Herculanum, par H. Leroux.

L'Heure du berger, par Fragonard.

Hercule étouffant Antée, par Ant. del Pollaiuolo.

Les Gardiennes du jardin des Hespérides, par Leighton.

Saint Hubert, par Brueghel le Vieux.

L'Hiver, par Clodion.

Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès, par Girodet-Trioson.

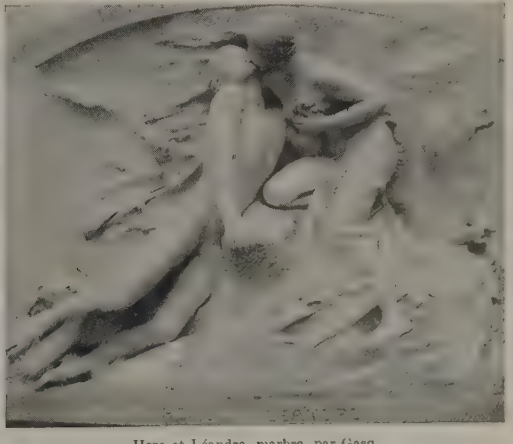

Hero et Léandre, marbre, par Gasq.

(Photos *Neurdein, Giraudon, Alinari, Bulloz, Hanfstaengl.*)

Le Serment des Horaces, par David.

L'Apothéose d'Homère, par Ingres.

Reddition d'Huningue, par Ed. Detaille.

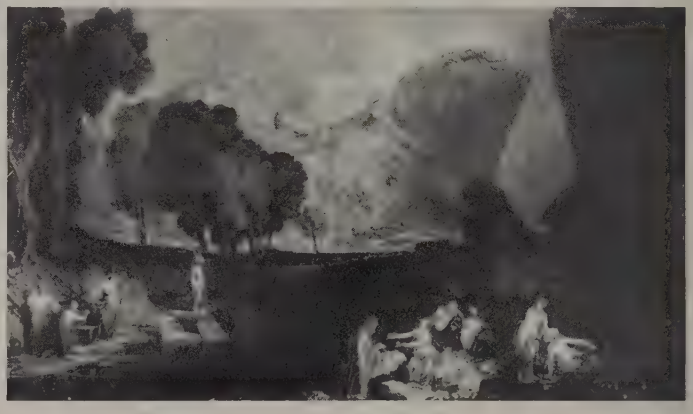

Les Dieux de la discorde au jardin des Hespérides, par Turner.

L'Homme au gant, par le Titien.

Les Hommes du Saint office, par J.-P. Laurens.

Portrait de J. Holzschuher, par A. Durer.

Hersilie separant Romulus et Tatius, par le Guerchin.

Jean Hus devant le concile de Constance, par Brozik.

(Photos *Anderson, Neurdein, Giraudon, Braün, Hanfstaengl.*)

pareil jour la semaine suivante : *D'aujourd'hui* EN HUIT. *De lundi* EN HUIT.

— *Substantiv.* et au masc. Nombre de sept unités plus une : *Le nombre* HUIT. HUIT *et* HUIT *font seize.*

— Huitième jour : *Le* HUIT *du mois. Le* HUIT *janvier* ou *de janvier.*

— Carross. *Huit de chiffre,* Accessoire en forme de **8**, que les carrossiers utilisent soit dans l'installation des ressorts d'une voiture, soit pour assujettir un attelage à la voiture. || *Huit de jumelle,* Plaque de fer en forme de huit et percée de trous cylindriques ou triangulaires, dans lesquels passent les jumelles des feuilles de ressort.

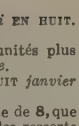

— Chir. *Huit de chiffre,* Bandage en forme de **8**.

— Ecrit. Chiffre ou caractère qui, dans la numération écrite, représente huit unités et qui se forme ainsi : **8** : *Un* HUIT *bien fait, mal fait.*

— Jeux. Carte qui porte huit points marqués : HUIT *de trèfle, de pique, de cœur, de carreau.*

Les huit (cartes).

— Mod. Naguère, et avant la mode des cheveux coupés, Chignon de femme, en forme de **8**.

— Polit. *Les trois huit,* Formule en laquelle se résumait la réclamation des ouvriers et des employés demandant, sur les vingt-quatre heures de la journée, huit heures de travail, huit heures de loisir, et huit heures de sommeil.

— Techn. Compas d'épaisseur en forme de **8**, à l'usage des horlogers et des tourneurs.

— ENCYCL. *Journée de huit heures.* V. JOUR, et JOURNÉE.

HUIT (Charles), philosophe français, né en 1845, mort en 1914. Il s'est surtout consacré à l'histoire de la philosophie platonicienne. On lui doit, notamment : *De l'authenticité du Parménide* (1873) ; *Grandeur et Décadence de l'Art* (1882) ; *Platon à l'Académie* (1882) ; *le « Gorgias »* (1884) ; *Etudes sur le « Philèbe »* (1886) ; *Etudes sur la « Politique » attribuée à Platon* (1888) ; *Etudes sur le « Banquet »* (1889) ; *la Vie et les œuvres de Frédéric Ozanam* (1889) ; *la Vie et l'œuvre de Platon* (1893).

***HUITAIN** [*tin*] n. m. Pièce de poésie, composée de huit vers. || Stance de huit vers, dans un plus long ouvrage. — Ex. d'un huitain, sur Molière :

> Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,
> Et cependant le seul Molière y gît.
> Leurs trois talents ne formaient qu'un esprit
> Dont le bel art réjouissait la France.
> Ils sont partis, et j'ai peu d'espérance
> De les revoir. Malgré tous nos efforts,
> Pour un long temps, selon toute apparence,
> Térence et Plaute et Molière sont morts.
>
> LA FONTAINE.

***HUITAINE** [*hu-i-tèn'*] n. f. Série de huit : *Une* HUITAINE *de personnes. Une* HUITAINE *de bouteilles.* || Spécialem. Série de huit jours ; huit jours environ : *Une* HUITAINE *s'est écoulée. Passer une* HUITAINE *chez quelqu'un.*

— Argent produit par le travail d'une semaine : *Ouvrier qui n'a pas reçu sa* HUITAINE.

— Pratiq. *A huitaine, A la huitaine, Dans huitaine,* Dans une huitaine à pareil jour : *Remettre à* HUITAINE.

***HUITAINE** [*hu-i-tèn'*] n. f. Petite pendule que l'on remonte tous les huit jours.

***HUITANTE** [*hu-i*] adj. numér. (de *huit*). Huit fois dix : *Femme âgée de* HUITANTE *années.* (Mot vieilli, remplacé d'abord par *octante,* puis par QUATRE-VINGTS.)

***HUITELÉE** n. f. Ancienne mesure agraire, variant entre 80 et 100 verges de 20 pieds.

HUIT-EN-HUIT n. m. Nom donné, par les dessinateurs sur tissus, au papier de mise en carte des dessins Jacquard, dont chacun des grands carreaux a la base et la hauteur divisées en huit parties égales, ce qui produit soixante-quatre petits carrés.

— Adjectiv. : *Papier* HUIT-EN-HUIT.

— *Huit-en-sept, Huit-en-neuf, Huit-en-dix, Huit-en-onze, Huit-en-douze,* etc., Autres papiers, dans lesquels le nombre *huit* désigne invariablement les divisions de la base, et les nombres *sept, neuf, dix,* etc., s'appliquent à celles de la hauteur.

***HUITIÈME** [*hu-i*] adj. numér. ordin. Dont le rang est marqué par le nombre *huit* : HUITIÈME *siècle.* HUITIÈME *place.* HUITIÈME *partie.*

— Substantiv. : *Etre le, la* HUITIÈME. || La huitième partie : *Avoir droit aux trois* HUITIÈMES *d'une succession.*

— Dr. anc. *Droit de huitième,* Droit faisant partie de la ferme des aides et consistant dans la huitième partie du prix des vins, cidres et autres boissons vendues au détail. (Cette imposition a été levée pour la première fois sous Charles VI, en 1382, pour subvenir aux frais de la guerre.)

— *Substantiv.* et au fém. Enseignem. Classe élémentaire des lycées et collèges, qui est la huitième à partir de la rhétorique (ou première) : *Faire sa* HUITIÈME. || Le local de cette classe : *Repeindre la* HUITIÈME.

— Jeux. Au jeu de piquet, Réunion dans la même main des huit cartes de la même couleur, que l'on appelle aussi *dix-huitième,* à cause du nombre de points qu'elle donne.

***HUITIÈMEMENT** [*man*] adv. En huitième lieu.

HUIT-PIEDS n. m. Se dit des jeux d'orgue dont les tuyaux les plus grands ont huit pieds, c'est-à-dire $2^m,66$, et sonnent au diapason de la note écrite. || Pl. *Des* HUIT-PIEDS.

HUÎTRE n. f. (lat. *ostrea*). Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des ostréidés, comprenant une centaine d'espèces vivant dans les mers chaudes et tempérées, et cinq cents espèces fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires. || *Huître épineuse,* Nom vulgaire des spondyles. || *Huître feuilletée,* Nom vulgaire des cames. || *Huître perlière,* Espèce d'avicule qui produit des perles. || *Huître à l'écaille,* Ancien nom de l'huître comestible.

— *Fig.* et *fam.* Personne sotte, stupide.

— *Pop.* et *bas.* Crachat gras.

REM. — On dit des *écailles,* et non des *coquilles* d'huître.

— ALLUS. LITTÉR. **Huître** (L') **et les Plaideurs,** Fable de La Fontaine, dans laquelle deux voyageurs se disputent la possession d'une huître et prennent pour arbitre Perrin Dandin, qui passe. Celui-ci gruge l'huître et donne à chacun une écaille. Dans l'application, on compare souvent à Perrin Dandin la Justice et, en général, quiconque abuse de sa position pour profiter d'un conflit.

— ENCYCL. On désigne sous le nom général d'*huître* plusieurs mollusques sans rapport les uns avec les autres : huître ordinaire ou plate, huître portugaise, huître perlière. Les représentants de la famille des ostréidés sont très nombreux non seulement parmi les vivants, mais parmi les fossiles depuis le jurassique.

HUÎTRES : 1. De Marennes ; 2. Portugaise ; 3. Perlière.

La véritable huître est l'*ostrea edulis,* dont une des valves est normalement fixée à un rocher où elle se colle entièrement ; celles qui sont utilisées pour la vente sont fixées à de petites pierres ou à des coquilles vides quelconques. Elle habite à une dizaine de mètres de profondeur, à partir du niveau des basses mers de grande marée. Autrefois, l'huître plate formait un immense banc qui allait du Danemark au Portugal ; peu à peu, ce banc s'est fragmenté, les morceaux se sont réduits ; beaucoup ont disparu ; les plus importants restes forment les bancs de la baie de Cancale.

Au moment où la jeune huître naît elle a deux petites valves égales ; bientôt elle se fixe par une de ses valves, et elle perd ses organes inutiles locomoteurs, cils, pied, et centres nerveux correspondants. L'huître plate est vivipare.

L'huître portugaise (*gryphæa angulata*) est très différente par sa forme et sa structure. Elle est ovipare. Elle vit tout près de la surface et a une tendance à s'acclimater peu à peu en remontant vers le Nord. Depuis moins d'un demi-siècle elle a complètement envahi le bassin d'Arcachon, la Charente-Maritime, et tend à s'installer au nord de la Loire. Elle est très rustique, à croissance rapide, et beaucoup moins sensible aux intempéries que l'huître plate qu'elle chasse devant elle et contribue à faire disparaître. On remédie à cette disparition par l'élevage des huîtres dans les parcs. V. OSTRÉICULTURE.

Les ennemis des huîtres sont nombreux. Outre les poissons, qui broient et avalent les jeunes coquillages, nombre d'étoiles de mer et d'autres mollusques trouvent moyen de forcer leur écaille et de les dévorer, soit en perçant une valve, comme l'*urosalpynx,* fléau des éleveurs américains, soit en envahissant les parcs, comme le hanon (*amonia ephippium*), qui étouffe les huîtres en se multipliant sur elles.

Comme aliment, l'huître compte parmi les plus reconstituants et les plus légers : 200 de ces mollusques représentent 315 grammes de substance azotée. En général, les huîtres les mieux goûtées sont celles du littoral de la Manche (Cancale, Courseulles) et celles de la côte de l'océan (Marennes) ; puis viennent les arcachons. Celles du golfe de Lion et des environs de Naples ont aussi leurs amateurs. Les ostendes sont discutées, comme trop grasses et un peu fades. Enfin, l'huître s'est popularisée par la variété dite *portugaise,* qui ne manque pas de saveur, tout en étant à bon marché. Les plus grosses sont dites *pied-de-cheval.* — On mange l'huître fraîche, soit saupoudrée de poivre, soit arrosée de quelques gouttes de jus de citron ou de vinaigre parfumé d'échalotes et fortement poivré. L'huître cuite se sert en écailles, en garniture de grosses pièces de poisson, etc. Les empoisonnements causés par les huîtres sont dus souvent aux doublures de cuivre des navires où se sont fixés les animaux ; cependant, les huîtres passent pour nocives, en toutes circonstances, à l'époque du frai, de mai à septembre ; c'est pourquoi on recommande de ne les jamais manger pendant les mois sans R. L'empoisonnement se traduit par des coliques, des nausées et des vomissements, douleurs à l'épigastre, accélération du pouls serré et petit, une tuméfaction générale ou partielle, un prurit, des éruptions, des sueurs froides, etc. On prescrit comme remèdes les vomitifs, la diète, les boissons acidulées, éthérées, et les bains.

Pour les huîtres perlières, V. PERLE.

HUÎTRÉE adj. f. S'est dit autrefois d'une huître non détachée de son écaille.

HUIT-REFLETS n. m. invar. *Fam.* Chapeau de soie haut de forme si poli, si brillant, qu'on peut distinguer huit reflets sur le fond : *Un élégant coiffé de son* HUIT-REFLETS.

HUIT-RESSORTS n. m. invar. Voiture hippomobile suspendue sur huit ressorts : *Acheter des* HUIT-RESSORTS. (Vx.)

Huit-ressorts.

HUÎTRIER [*tri-é*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des hæmatopodidés, comprenant quatorze espèces, réparties sur toute la surface du globe.

— ENCYCL. Les *huîtriers* sont de taille médiocre, trapus, à pattes peu hautes ; l'espèce commune dans tout l'ancien monde est l'*huîtrier pie* (*hæmatopus ostralegus*), vulgairement *bécasse* et *pie de mer.* Noir en dessus, blanc en dessous et au croupion, il a le bec et les pattes rouges ; long de 40 cm., il en mesure 87 d'envergure ; il habite surtout les côtes septentrionales, et ne descend vers le Sud que par les grands froids.

Huîtrier.

HUÎTRIER [*tri-é*], **ÈRE** adj. Relatif aux huîtres : *Industrie* HUÎTRIÈRE.

HUÎTRIÈRE n. f. Banc d'huîtres. || Etablissement dans lequel se font l'élevage et l'engraissement des huîtres.

HUÎTRIFIER [*fi-é*] v. tr. (de *huître,* et du lat. *facere,* faire. — Se conjugue comme *prier.*) *Fig.* et *fam.* Abêtir, abrutir.

HUITZILIPOCHTLI, le dieu de la Guerre, la divinité tribale des Tenochcas. Il aurait, suivant des traditions de basse époque, guidé les Aztèques depuis Aztlan jusqu'à Mexico. C'était un des grands dieux des Mexicains. On lui sacrifiait d'innombrables victimes humaines dans son grand *teocalli* ou temple de Mexico. Il avait pour symbole le colibri, dont il portait le nom, *huitzi* (*tzilin*).

HULA [*ou-la*] n. m. Arbre de la colonie portugaise de l'Angola, appelé aussi TACULA. V. ce mot.

HULAN n. m. Milit. V. UHLAN.

HULDENBERG, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur l'Yssche, affl. de la Dyle ; 1.650 hab.

HULIN (en allem. **Hullein**), ville de Moravie, sur la Russava, affl. de la Morava ; 3.860 hab. Fabrication de sucre et de malt.

HULIN (Pierre-Augustin, comte), général français, né à Genève en 1758, mort à Paris en 1841. Fils d'un fripier, il fut d'abord garçon de café, puis apprenti horloger, et se rendit à Paris en 1787. Au 14 juillet 1789, il se signala parmi les vainqueurs de la Bastille. Bientôt promu capitaine, il fit la campagne d'Italie, et prit part au coup d'Etat du 18-Brumaire. En 1800, il concourut à l'héroïque défense de Gênes, sous Masséna. C'est Hulin qui présida le conseil de guerre chargé de juger le duc d'Enghien. Il se distingua pendant la campagne d'Iéna, et fut nommé général de division en 1807, comte en 1808, puis gouverneur de Paris. Lors de la tentative du général Malet, en 1812, ce dernier lui fracassa la mâchoire d'un coup de pistolet. Proscrit par la seconde Restauration et refugié en Allemagne, il rentra en France en 1819.

HULL ou **KINGSTON-UPON-HULL** [*houl'*], ville maritime de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York), au confluent du Humber avec la rivière *Hull ;* 313.000 hab. Manufactures de tabac, raffineries, brasseries, savonneries ; chantiers de construction de bateaux et de machines à vapeur ; port de commerce important, desservant les districts manufacturiers de l'intérieur (Leeds, Sheffield) et les bassins houillers. V. art. suiv.

Hull (INCIDENT DE), Dans la nuit du 21 au 22 octobre 1904, pendant la guerre russo-japonaise, l'escadre russe de Rodjestvensky, en route vers l'Extrême-Orient, rencontra dans la mer du Nord, sur le Dogger Bank, une flottille de chalutiers du port anglais de *Hull.* Les navires de l'escadre russe ouvrirent le feu sur la flottille, coulant un bateau, tuant deux hommes, en blessant une vingtaine. Lord Lansdowne fit d'énergiques représentations à la Russie, et des ordres préliminaires de mobilisation furent donnés à la flotte britannique.

Sur les conseils de la France, le tsar proposa de soumettre le litige à une commission internationale d'enquête, selon la Convention de La Haye. L'Angleterre accepta.

La commission se réunit à Paris, le 20 décembre 1904, sous la présidence de l'amiral français Fournier. Elle rendit l'amiral russe responsable de l'ouverture du feu sans motif suffisant, mais reconnut sa bonne foi et sa bonne volonté. La question des indemnités fit l'objet de négociations directes entre l'Angleterre et la Russie (mars 1905).

HULL, ville du Canada (Québec), sur l'Ottawa ; 35.520 hab. On la considère souvent comme le faubourg industriel d'Ottawa. Scieries de bois aux chutes de la Grande Chaudière ; fabrication d'objets de bois, de papier.

HULL (Cordell), homme politique américain, né à Star Point (Tennessee), le 2 octobre 1871, mort à Bethesda en 1955. Secrétaire du Département d'Etat de 1933 à 1944. Prix Nobel de la Paix 1945.

HULL ou **HULLS** (Jonathan), mécanicien anglais, né en 1699. D'après R. Stuart, il proposa le premier, en 1736, l'application, à la propulsion des vaisseaux, des roues à aubes, mues par la vapeur.

***HULLA** [*ou-la*] n. m. Etoffe de prix dont on fabriquait, au moyen âge, les vêtements de luxe, et que l'on tirait de l'Orient ou de l'Espagne musulmane.

***HULLAH** n. m. (mot arabe qui signifie proprement « manteau »). Dr. musulm. Individu qui devient pour un jour l'époux d'une femme répudiée, et qui divorce le lendemain pour que son premier mari puisse la reprendre. (Il est, en effet, défendu à un musulman de contracter un second mariage avec une femme qu'il a répudiée, sans que cette femme ait été mariée dans l'intervalle, et, d'autre part, il y a des formules sacramentelles qui entraînent le divorce par le fait seul que le mari les prononce, même dans un simple mouvement de colère.)

***HULLITE** n. f. Silicate hydraté naturel voisin de la delessite.

HULLMANDEL (Nicolas-Joseph), musicien français, né à Strasbourg en 1751 ou 1753, mort à Londres en 1823 ;

excellent pianiste, il écrivit pour son instrument une série d'œuvres qui, avec celles de *Schobert* (v. ce nom), ont préparé le goût français à l'art de Mozart et de Beethoven.

HULLUCH, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 16 kil. de Béthune, aux sources de la Deûle ; 1.200 hab. (1.160 en 1914). Houille. Enlevée aux Allemands le 25 septembre 1915 par les Anglais, et complètement détruite.

***HULOT** [*hu-lo*] n. m. (de l'angl. *hollow*, creux, ou du danois *hul*, trou). Mar. Trou fait au pont sous lequel était la barre du gouvernail, pour faciliter le jeu des pièces servant à la manœuvre. || Echancrure pratiquée dans le panneau de la fosse aux câbles pour le passage de ces amarres. (Par corrupt., HULOT a fait HUBLOT [V. ce mot].)

HULOT (Jacques-Louis, baron), maréchal de camp français, né et mort à Charleville (1773-1843). Sorti, en 1794, de l'Ecole d'artillerie de Châlons, il prit part à toutes les guerres de la République et de l'Empire. Baron en 1817, il a laissé des *Mémoires*, publiés en 1886.

HULOT (Etienne, baron), général français, né à Mazerny (Ardennes) en 1774, mort à Nancy en 1850. Volontaire de 1792, sous-lieutenant à Altenkirchen, il arracha Soult des mains de l'ennemi à Monte-Creto, prit part à la bataille de Zurich, et fut grièvement blessé à Austerlitz, puis à Eylau, enfin à Hanau. En 1813, Napoléon Ier le créa baron. Mis en non-activité en 1815, il reprit du service en 1819. Le gouvernement de Juillet le nomma général de division, en 1831.

Hulot (LE BARON), type de vieillard lubrique, créé par Balzac dans *les Parents pauvres*. (Il n'y a aucun rapport entre ce personnage imaginaire et le véritable baron Hulot. V. art. précéd.)

HULOT (Louis-Jean), architecte français, né à Paris en 1871. Entré à l'Ecole des beaux-arts en 1888, élève de Marcel Lambert, il a obtenu le prix de Rome en 1901. Il a étudié en Sicile l'architecture normande d'autrefois et fait des relevés complets de la Chapelle Palatine de Palerme qui, exposés au Salon de 1905, lui ont valu une médaille de 1re classe. A la suite de voyages en Italie, en Grèce et en Asie Mineure, il a fait un important travail de reconstitution de *Sélinonte* (médaille d'honneur au Salon de 1907).

Hulotte.

***HULOTTE** n. f. (allem. *eule*). Espèce de chouette d'Europe, appelée aussi *chat-huant*.

— ENCYCL. La *hulotte* (*strix aluco*) est un rapace nocturne, famille des bubonidés, qui comprend une trentaine d'espèces du globe. Les hulottes n'ont point d'aigrette ; leur tête est ronde, leur livrée assez claire. La hulotte de France est gris cendré ou roussâtre, avec le ventre jaunâtre ; commune dans les forêts, elle niche dans les ruines, les arbres creux ; nocturne, elle détruit beaucoup de rongeurs. C'est un oiseau utile, et qu'il faut protéger.

HULPE (LA) **[Hulpen]**, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles) ; 3.800 hab. Fabriques de papiers, de chicorée ; brasseries et vinaigreries. Culture du raisin en serres.

HULS [*houlz'*], bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Dusseldorf) ; 6.800 hab. Peausserie.

HULSCHEID, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg) ; 3.600 hab. Quincaillerie.

***HULSE** n. f. Grosse bague de fonte dans laquelle est passée l'extrémité du manche d'un marteau à soulèvement ou à bascule. (On dit aussi HURASSE.)

HULSHOUT, commune de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Turnhout), sur la Grande Nèthe ; 1.560 hab.

HULST, ville des Pays-Bas (Zélande, arrond. de Goes), sur un bras de l'Escaut, près de la frontière belge ; 3.900 hab. Tanneries.

HULST (Maurice LE SAGE D'HAUTEROCHE D'), prélat français, né et mort à Paris (1841-1896). Entré au séminaire en 1859, prêtre en 1864, vicaire à Saint-Ambroise (1866-1872), il fit la guerre de 1870 comme aumônier volontaire. Vicaire général (1875), il fut chargé d'organiser l'Université catholique de Paris, transformée par la loi de 1880 en Institut catholique, et en fut le recteur jusqu'à sa mort. Il prit part à la création des congrès scientifiques internationaux des catholiques (1888). Il dut accepter la succession de Mgr Freppel comme député du Finistère (1892). Esprit d'une haute distinction, il a exercé une grande action. On a de lui : *Vie de la mère Marie-Thérèse*, fondatrice de l'Adoration réparatrice (1872) ; *le Droit chrétien et le Droit moderne* (1886) ; *Vie de Juste de Bretenières* (1889) ; *Mélanges oratoires* (1891) ; *Conférences de Notre-Dame* (1891-1896) ; *Mélanges philosophiques* (1892) ; *Nouveaux mélanges oratoires* (1900-1913) ; *Lettres de direction* (1913) ; etc.

HULSTE, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai) ; 2.955 hab. Briqueteries. Pannes.

HULTERSTAD, bourg de Suède (île d'Œland, læn de Kalmar), sur la Baltique ; 700 hab. Ruines du château fort de Triberg. Le 1er juillet 1676, défaite de la flotte suédoise par les flottes danoise et hollandaise commandées par Corneille Tromp.

HULTZSCH (Eugène), sanskritiste allemand, né à Dresde en 1857, mort à Halle en 1927. Il se consacra spécialement à l'étude de l'épigraphie de l'Inde, et recueillit aussi de nombreux manuscrits. Il a publié : *Inscriptions de l'Inde méridionale* (1890 et suiv.).

***HULULER** [*lé*] v. intr. Autre orthogr. de ULULER.

***HUM !** [*heum'*] interj. Marque le soupçon : HUM ! *Il y a là quelque chose.* (Marivaux.) — L'impatience : HUM ! *Il ne viendra donc pas ?* — La réticence : HUM ! *J'en ai dit assez.* || *Hum* répété se dit aussi pour signaler sa présence ou rappeler qu'on est là : HUM, HUM !

— *Substantiv.* et invar. : *Pousser des* HUM *d'impatience.*

***HUMABLE** adj. Qui peut être humé. (Peu us.)

HUMACAO, ville des Antilles (Porto-Rico), près de la côte orientale ; 6.000 hab.

***HUMAGE** [*maj'*] n. m. Action de humer. (Peu us.)

***HUMAGNE** [*gn'* mll.] n. m. Cépage blanc, cultivé dans le Valais.

HUMAIN [*min*], **E** adj. (lat. *humanus*). Qui est de l'homme, qui a rapport à l'homme : *Espèce* HUMAINE. *Corps* HUMAIN. *La nature* HUMAINE. || *Le genre humain*, L'ensemble des hommes.

— Sensible à la pitié, doux, compatissant : *Le seigneur Harpagon est, de tous les humains, l'humain le moins* HUMAIN. (Molière.) *Homme* HUMAIN, *On ne peut être juste si l'on n'est* HUMAIN. (Vauvenargues.) || Qui marque la douceur, la tolérance :

Et leur dévotion est *humaine* et traitable.
MOLIÈRE.

— *Lettres humaines*, Belles-lettres ; lettres profanes.

— Musiq. *Voix humaine*, Jeu de l'orgue, destiné à imiter les voix naturelles.

— Théol. *Foi humaine*, Croyance qui ne s'appuie pas sur la révélation divine. || *Actes humains*, Action faite par l'homme avec connaissance et liberté. || *Voies humaines, Moyens humains*, Se disent, par opposition à *Voies divines, Moyens divins*, pour désigner les voies et moyens qui sont à la portée de l'homme seul.

— LOC. DIV. *Respect humain*, Contrainte qu'exerce sur nous l'opinion des autres, la crainte du qu'en dira-t-on. || *Les choses humaines*, Tout ce qui touche l'homme, ou à l'homme : *L'inconstance des* CHOSES HUMAINES. || *N'avoir rien d'humain*, Etre dur, impitoyable. || *Ami du genre humain*, Celui qui prodigue à tous une amitié banale :

L'*ami du genre humain* n'est point du tout mon fait.
MOLIÈRE.

|| *Plus qu'humain*, Ce qui dépasse la portée humaine. || *N'avoir pas ou plus forme, figure humaine*, Etre difforme ou défiguré. || Par plaisant. *Femme humaine*, Femme qui accorde facilement ses faveurs.

— *Substantiv.* et au masc. *Homme* (s'emploie surtout au plur.) :

Minos juge aux Enfers tous les pâles *humains*.
RACINE.

— N. m. *L'humain*, La nature, les forces humaines : *Une grandeur d'âme qui surpasse* L'HUMAIN.

Humain, trop humain, *Livre pour de libres esprits*, ouvrage de Frédéric Nietzsche (1878-1880 ; trad. franç. de A.-M. Desrousseaux, 1899). « Le titre de mon livre, dit Nietzsche, dans *Ecce homo*, veut dire ceci : là où vous voyez des choses idéales, moi, je vois des choses humaines, — hélas ! trop humaines seulement. Je connais mieux l'homme. » *Humain, trop humain* est le livre le plus sombre qu'ait écrit Nietzsche. « En un certain sens, toutes les actions accomplies de nos jours sont folles, car le plus haut point que l'intelligence de l'homme puisse atteindre aujourd'hui sera certainement dépassé plus tard ; et, à ce moment, tous nos actes, tous nos jugements, tous nos idéaux apparaîtront aussi dépourvus d'intelligence et de réflexion que les actes et les jugements des peuplades les plus arriérées. »

HUMAINEMENT [*mè, man*] adv. (de *humain*). En homme, comme il convient à un homme : *Manger* HUMAINEMENT. (Régnier.) || Suivant les forces, le pouvoir de l'homme : *Faire tout ce qui est* HUMAINEMENT *possible. N'est-ce pas penser trop* HUMAINEMENT *d'un Dieu qu'on nous fait si grand ?* (Massillon.) || Avec bonté, humanité : *Traiter quelqu'un* HUMAINEMENT.

Humaita, forteresse du Paraguay, sur le Paraguay. Prise, en 1868, par les Argentins et les Brésiliens, après un siège de treize mois. 8.000 hab.

humaniores litteræ, expression latine qui signifie littéralement : *Les lettres plus humaines*, et par laquelle les Romains désignaient la haute culture littéraire, l'étude de la rhétorique, de l'éloquence et de la poésie. A leur imitation, on appelle, en France, « humanités » les classes supérieures de l'enseignement secondaire.

HUMANISATION [*za-si-on*] n. f. Action d'humaniser ; son résultat.

HUMANISER [*zé*] v. tr. Revêtir de la nature humaine : *Le sacrement de l'Eucharistie* HUMANISE *le Verbe dans l'hostie.* || Donner le caractère humain à, mettre à la portée de l'homme : *Socrate fit descendre la philosophie du ciel sur la terre et l'*HUMANISA. HUMANISEZ *votre discours, et parlez pour être entendu.* (Molière.) || Rendre plus humain, plus doux ; civiliser : HUMANISER *des sauvages. Son règne* [d'Edouard IV] HUMANISA *un peu les mœurs de la nation.* (Voltaire.) || Rendre plus traitable, plus maniable, apprivoiser : *Les présents* HUMANISENT *les plus rebelles.*

— ***S'humaniser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se revêtir de la nature, du caractère humain :

Et vous n'ignorez pas que ce maître des dieux
Aime à *s'humaniser* pour des beautés mortelles.
MOLIÈRE.

|| Se mettre à la portée de, s'accommoder aux autres : *C'est un homme d'un génie supérieur, mais il* S'HUMANISE *avec les esprits ordinaires.* (Académie.)

— Au sens passif, Devenir plus humain, plus doux :

Que d'un peu de pitié votre âme *s'humanise.*
MOLIÈRE.

|| Devenir plus traitable, plus maniable :

Quand on a peur, tout orgueil *s'humanise.*
VOLTAIRE.

— Fig. et fam. : *Le nez de Monpavon* S'HUMANISA. (A. Daudet.)

HUMANISME [*nissm'*] n. m. Doctrine des humanistes de la Renaissance, qui ont remis en honneur les langues et les littératures anciennes.

— ENCYCL. Littér. Les tentatives faites d'abord au IXe siècle, dans l'entourage de Charlemagne, puis au XIe siècle, en faveur de la littérature latine, furent étouffées par les progrès grandissants de la philosophie scolastique. Au XIIIe siècle, cependant, le mouvement se dessine de nouveau avec quelque netteté. Dante, dans sa *Divine Comédie*, fait déjà une belle place aux grands écrivains de l'antiquité. Pétrarque lit et relit avec le plus grand soin les auteurs dont il recherchait avidement les manuscrits. C'est lui qui ramena véritablement l'attention de l'Italie, puis de toute l'Europe occidentale, sur l'antiquité classique.

Il y avait, cependant, dans l'*humanisme* de Pétrarque, une lacune. A la fin de sa vie, seulement, son manuscrit de Platon et le grand nom d'Homère lui inspirèrent le désir d'apprendre le grec ; il mourut en annotant la traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, que Léonce Pilate avait faite pour Boccace. Le spirituel auteur du *Décaméron* devint, grâce aux leçons de Pilate, un passable helléniste, et il fit fonder, à Florence, pour son maître, la première chaire de grec qui ait été établie en Italie. A partir de ce moment, l'humanisme est complet.

Le premier centre de l'humanisme est Florence : les principaux humanistes italiens de la première moitié du XVe siècle avaient été les élèves de Manuel Chrysoloras, le second professeur de grec du *Studio* (Université) de Florence, et c'est dans cette ville que Cosme de Médicis l'Ancien fonde la première bibliothèque publique. Rome, sous le pontificat de Nicolas V, dispute à Florence, avec le critique Lorenzo Valla, la gloire des nouvelles études ; la bibliothèque du Vatican s'élève en face de celle des Médicis. Puis, sous Laurent de Médicis, la royauté des lettres est ressaisie par la grande ville toscane ; l'Académie platonicienne, présidée par Marsile Ficin, fait connaître enfin directement les œuvres de l'illustre philosophe si longtemps sacrifié à Aristote, et s'essaye, avec Jean Pic de La Mirandole, avec Ficin lui-même, aux hardiesses de l'exégèse religieuse ; à côté d'eux, Ange Politien maintient, par ses leçons et ses livres, la plus pure littérature.

Les événements politiques transportent ensuite à Venise ce grand mouvement, que dirige, de 1494 à 1515, le célèbre imprimeur et éditeur Alde Manuce l'Ancien. Enfin, les guerres incessantes qui désolent la Lombardie paralysent les efforts du cercle vénitien, et c'est à Rome que se réfugie l'humanisme italien, et qu'il reçoit le coup mortel, en 1527, lors du sac de cette ville.

De l'Italie, l'humanisme s'était répandu dans toute l'Europe occidentale, dès la fin du XVe siècle : en Hollande, par Rodolphe Agricola, et plus tard par Erasme ; en Allemagne par Jean Reuchlin, et en France par Jean Lascaris, que Charles VIII avait ramené de son expédition d'Italie (1494) et dont Guillaume Budé fut le plus grand élève. En France, l'humanisme, ou, pour mieux dire, la Renaissance littéraire, prit corps par l'établissement du Collège de France (1530). C'est des leçons de Budé et de Danès que sortirent presque tous les écrivains de la « Pléiade », Ronsard en tête, et c'est du Collège de France que naquit la littérature française moderne. A l'humanisme la littérature française doit la souplesse et la clarté souveraines de la forme, la hardiesse et la précision de l'idée.

A partir du milieu du XVIe siècle environ, l'humanisme proprement dit n'existe plus, ou plutôt il laisse sa première forme pour en revêtir deux autres plus modernes : on trouve, dès lors, d'un côté, les *philologues*, qui continuent, comme les humanistes de la première heure, à publier et à commenter les ouvrages des anciens, et, de l'autre, les *littérateurs*, pour qui l'étude de l'antiquité classique n'est qu'un moyen, et non plus un but.

— Philos. Ce mot en philosophie désigne :

1° La « Religion de l'humanité » qu'essaya de fonder Auguste Comte ;

2° Le mouvement des humanistes de la Renaissance ;

3° La doctrine de P. Schiller, professeur à Oxford, exposée dans ses ouvrages *Humanism, philosophical essays* (1903), et *Studies in humanism* (1907), d'après laquelle toute connaissance humaine est subordonnée à la nature humaine et à ses besoins fondamentaux. (Une opinion est vraie ou fausse suivant que ses conséquences ont ou n'ont pas de valeur pratique. Schiller étend sa doctrine à l'Ethique, à la Logique, à l'Esthétique, à la Métaphysique. Plus que ne le fait, d'après lui, le *Pragmatisme*, il rejette tout Absolu métaphysique, et il admet comme également légitimes autant de métaphysiques différentes qu'il y a de tempéraments.)

HUMANISTE [*nisst'*] n. m. (de *humain*). Partisan de l'humanisme, Homme versé dans la connaissance des langues et littératures anciennes : *Un savant* HUMANISTE. || *Spécialem.* Un des savants et littérateurs qui, aux XVe et XVIe siècles, remirent en honneur les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique par leurs leçons, par leurs éditions, etc.

— Celui qui étudie les humanités dans un collège : *Exercices destinés aux* HUMANISTES.

— Philos. Partisan de l'humanisme.

— *Adjectiv.* Relatif aux humanistes ou aux humanités : *Doctrines* HUMANISTES. *Etudes* HUMANISTES.

— ENCYCL. V. HUMANISME.

HUMANISTIQUE adj. Paléogr. Nom donné à une belle écriture, régulière, imitée de la carolingienne et mise en vogue vers le milieu du XVe siècle, — d'abord, semble-t-il,

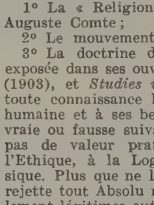
VM HEC ROME AGVNTVR CONSVLES am
bo.m liguribuſ regebant bellum. ſ both
uclur narraſ ad commendam inter talla
bello romanſ militarem diſciplinam exer
nec alia puncia militem magſ ad virtutem
acuebat. nam aſia ac america turbium ac copia terreſtrium

à Florence, — par les humanistes italiens, en réaction contre la gothique de l'époque. D'Italie l'écriture humanistique irradia dans les autres pays. Déjà l'écriture de Pétrarque laissait pressentir cette réforme. L'écriture humanistique a servi à composer les beaux caractères d'imprimerie, dits *ronde* ou *romain*.

HUMANITAIRE [*tèr'*] adj. Qui intéresse l'humanité : *Institutions* HUMANITAIRES. || Qui s'occupe des intérêts de l'humanité : *Philosophie, Philosophe* HUMANITAIRE.

— Substantiv. : *Un* HUMANITAIRE.

HUMANITAIRERIE [*tè-re-rî*] n. f. Prétention affectée au titre d'humanitaire :

L'*humanitairerie* en fera sa gamelle.
A. DE MUSSET.

HUMANITARISME [*rissm'*] n. m. Doctrine, sentiment de ceux qui mettent avant toute chose l'intérêt de l'humanité ou la solidarité humaine.

HUMANITÉ n. f. (lat. *humanitas*). Nature humaine : *Jésus-Christ s'est revêtu de notre* HUMANITÉ.

— Hommes en général, genre humain : *Va, va je te le donne pour l'amour de l'*HUMANITÉ. (Molière.) *L'*HUMANITÉ *vit et se développe comme un être organique.* (Renan.)

— Compassion pour les malheurs d'autrui, sentiment de bienveillance pour les hommes : *Loin de nous les héros sans* HUMANITÉ. (Bossuet.) *Le dernier sentiment auquel s'élève l'humanité, c'est l'*HUMANITÉ. (D. Stern.)

— N. f. pl. Etude des lettres en général : *Rome avait raison de donner le nom d'*HUMANITÉS *à l'étude.* (E. Pelletan.) || Partie de l'enseignement secondaire qui comprend toutes les classes supérieures aux classes de grammaire, moins la philosophie (c'est-à-dire la troisième, la seconde et la première [ancienne rhétorique]) : *Faire, Achever ses* HUMANITÉS.

— LOC. DIV. *Payer le tribut à l'humanité,* Céder à une passion. — Mourir. || *Cela est au-dessus de l'humanité,* Cela passe les forces ordinaires de l'homme. || FAM. *Reposer son humanité,* Se reposer.

— SYN. **Humanité, bénignité, bienfaisance, bienveillance, bonté, clémence, altruisme.** V. BÉNIGNITÉ.

Humanité (IDÉES SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE DE L'), par Herder. V. HISTOIRE *de l'Humanité.*

Humanité (LETTRES SUR LES PROGRÈS DE L'), par Herder (Riga, 1793-1797). Ces lettres forment une suite aux *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité.* Herder, sans se préoccuper de l'ordre chronologique, s'attache à considérer certains événements et certaines figures : Franklin, Frédéric II, Luther, le président de Thou, Leibniz, Pétrarque, Machiavel, Grotius, etc. La cinquième lettre offre une admirable reconstitution de l'antiquité romaine.

Humanité (EVOLUTION DE L'), *Bibliothèque de synthèse historique,* dirigée par Henri Berr (1920 et années suiv.). C'est le titre d'une histoire générale comprenant, en une suite de monographies dues à des spécialistes compétents et reliées par une pensée directrice, le tableau de tout le développement de l'humanité dans le temps et dans l'espace. On s'y est efforcé de faire succéder à l'analyse des événements leur synthèse scientifique. L'œuvre, destinée à comprendre une centaine de volumes, est divisée en quatre grandes sections : 1° Introduction (préhistoire et antiquité) ; 2° Origine du christianisme et moyen âge ; 3° Epoque moderne ; 4° Epoque contemporaine.

Humanité (L'), journal socialiste quotidien fondé à Paris en 1904, pour soutenir les doctrines collectivistes et la politique du parti socialiste unifié. Il eut pour directeur Jean Jaurès (1904-1914), puis Pierre Renaudel. — A partir de 1918 il devint, sous la direction de Marcel Cachin, l'organe du communisme, de la IIIe Internationale (Moscou) et des doctrines bolcheviques.

HUMANN (Jean-Georges), homme politique français, né à Strasbourg en 1780, mort à Paris en 1842. Riche négociant, il fut député de Strasbourg à partir de 1820, vota en 1830 l'adresse des Deux cent vingt et un, fut ministre des finances de 1832 à 1836 puis du 29 octobre 1840 jusqu'à sa mort, devint pair de France en 1837 et donna une vive impulsion à l'industrie nationale.

HUMANN (Edgar), vice-amiral français, né et mort à Paris (1838-1914), petit-fils du précédent. Il participa comme enseigne de vaisseau (1861) à la campagne de Syrie ; après l'investissement de Paris en 1870, il fut affecté à la défense d'un des secteurs de la capitale. En 1887, commandant de la station navale de Terre-Neuve, il eut à régler les difficultés soulevées par l'Angleterre et le gouvernement de Terre-Neuve au sujet des homarderies du *French Shore.* Il représenta la France aux conférences de Bruxelles, qui eurent pour solution la suppression de la traite en 1890-1891. En 1892, le contre-amiral Humann devint commandant de la division navale d'extrême Orient. Les litiges franco-siamois étaient arrivés à l'état critique. Humann, chargé de faire parvenir un ultimatum à la cour de Bangkok, n'hésita pas à faire remonter les passes du Ménam par l'*Inconstant* et la *Comète,* et le Siam, intimidé, dut céder (juillet 1893). A son retour en France promu vice-amiral, et chef d'état-major général, il commanda l'escadre de la Méditerranée, puis fut nommé membre du conseil supérieur de la marine.

HUMANN (Charles), ingénieur allemand, né à Steele (Province-Rhénane) en 1839, mort à Smyrne en 1896. Assisté d'archéologues, il a dirigé les fouilles de Hiérapolis (1887), de Magnésie du Méandre (1890-1893) et largement entamé (depuis 1879) celles de Pergame, reprises après sa mort, et qui ont le plus fait pour son renom. Il a également fait connaître les monuments commagéniens du Nemroud Dagh, étudiés au cours du *Voyage en Asie Mineure et Syrie du Nord* dont il a donné avec O. Puchstein la relation (Berlin ; 1890).

***HUMANTIN** n. m. Nom vulgaire d'un requin des mers françaises, appartenant au genre *centrine.* V. CENTRINE.

HUMARIE [*ri*] n. f. Genre de champignons, de la famille des pezizacées, en forme de coupe peu creuse, de couleur vive, rouge, jaune, orangé. (Les asques contiennent huit spores ovoïdes ou un peu allongées, hyalines.)

HUMATE n. m. Sel dérivant de l'acide humique.

HUMATILE adj. Qui a été enfoui dans l'humus ; qui a servi à former de l'humus. (Peu us.)

HUMBEEK, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), près du canal de Bruxelles au Rupel ; 2.390 hab. Brasseries.

HUMBER, estuaire formé sur la côte orientale de l'Angleterre par le confluent du Derwent, de l'Ouse, du Don et du Trent. C'est un golfe vaseux de la mer du Nord et le bassin le plus vaste de la Grande-Bretagne. Longueur, 61 kil., sur 1^kil^,5 à 12 kil. de largeur.

HUMBERT (saint), en lat. *Humbertus,* moine de Maroilles-en-Hainaut, où il mourut en 682. Né à Mézières (Aisne) et fils du bienheureux Evrard, il se retira, sur les conseils de saint Amand, au couvent de Maroilles, auquel il donna ses biens (671) et dont il semble avoir été abbé. — Fête le 25 mars.

HUMBERT III (le bienheureux), comte de Savoie, né à Avigliana en 1136, mort à Hautecombe en 1189. Fils d'Amédée III à qui il succéda en 1149, il fut marié quatre fois, eut un fils, Thomas, de sa troisième femme Béatrice de Vienne. Peu fait pour le monde, il se retira au couvent de Hautecombe. — Son culte a été approuvé par Grégoire XVI en 1838.

HUMBERT Ier, dauphin de Viennois en 1281 du chef de sa femme, mort au Val-Sainte-Marie en 1307. Un traité, conclu en 1294, le rendit vassal de Philippe le Bel. — **Humbert II,** né en 1313, mort à Clermont en 1355. Sans héritier direct après la mort de son fils, pressé d'argent, il vendit ses Etats au roi de France (1343). Le nouveau souverain et ses successeurs étaient tenus de porter le titre de *Dauphin de Viennois.* Dominicain à Lyon (1349), il devint patriarche d'Alexandrie (1351) et administrateur de Reims (1352). Le Dauphiné lui doit le *conseil delphinal,* futur parlement de Dauphiné, et l'université de Grenoble.

HUMBERT (Jean-Amable), général français, né à Rouvroi, comm. de Saint-Nabord (Vosges), en 1755, mort à La Nouvelle-Orléans en 1823. Volontaire en 1792, général de brigade deux ans plus tard, il contribua à la défaite des Emigrés de Quiberon (1795). Chargé, en 1798, du commandement des quinze cents Français qui envahirent l'Irlande, Humbert, écrasé par le nombre, fut fait prisonnier. Son affection pour Pauline Bonaparte et son républicanisme déplurent au Pemier consul. Rayé de son grade, il s'embarqua pour l'Amérique. C'est lui dont F. Ponsard a fait le héros de son drame *le Lion amoureux.*

HUMBERT (*Gustave*-Amédée), jurisconsulte et homme politique français, né à Metz en 1822, mort à Beauzelle, près de Toulouse, en 1894. Professeur agrégé de droit à Toulouse et à Grenoble, il fut élu, en 1871, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale. Elu sénateur inamovible en 1875, il fit partie du cabinet de Freycinet, comme ministre de la justice, en 1882, et devint en 1890, premier président de la Cour des comptes. Il dirigea, en partie, l'édition française du *Manuel des institutions romaines* de Mommsen et Marquardt.

HUMBERT (Albert), écrivain et dessinateur français, né à Vesoul en 1835, mort à Langres en 1886. Employé de chemin de fer, il publia, à partir de 1868, *la Lanterne de Boquillon,* plaquette hebdomadaire autographiée, dans laquelle le tourlourou Onésime Boquillon, dans un style ultra-naïf et fantaisiste, écrivait à sa payse Simone les réflexions que lui suggéraient les événements du jour, en les accompagnant de dessins rudimentaires. Outre cette publication, d'inspiration anticléricale, Humbert a publié une dizaine de romans comiques illustrés, un *Théâtre comique* (1880) ; le *Double almanach de Boquillon,* etc.

HUMBERT (Ferdinand), peintre d'histoire français, né et mort à Paris (1842-1934). Elève de Picot, de Cabanel et de Fromentin, il a débuté par une série de peintures historiques : *Fuite de Néron* (1865) ; *Œdipe et Antigone* (1866 ; musée d'Aurillac) ; *l'Enlèvement* (1867 ; musée d'Autun) ; en 1868, *Ambroise Paré implorant la pitié du duc de Nemours.* Bientôt, il se mit à peindre des figures isolées : *Messaouda* (1869) ; un petit *Saint Jean-Baptiste ; Héléna* (1872) ; *Dalila* (1873) ; *Salomé* (1880) ; etc. Une autre série est formée par des sujets religieux : *Vierge et Enfant Jésus* (1874) ; *le Christ à la colonne* (1875) ; *la Femme adultère* (1877) ; *Marie-Magdeleine,* triptyque (1899). Enfin, Humbert fit deux panneaux fort intéressants à la mairie du XVe arrondissement de Paris (*la Fin de la journée, En temps de guerre*). Mais son œuvre maîtresse dans la peinture décorative est l'ensemble qu'il a peint au Panthéon, au fond du bras gauche de la croix : *Pro Patria.*

Humbert s'est beaucoup adonné aux portraits, surtout aux portraits de femmes. Son talent souple lui a fait la une place à part : *Portrait de M. Jules Lemaître ;* de *Mme Héglon ;* de *Mlle Jane Hatto* (1908) ; de *Mme Marthe Régnier* (1909) ; de *M. R. de La Rochefoucauld* (1922).

HUMBERT Ier le Bon, roi d'Italie, troisième souverain de la maison de Savoie-Carignan. Né à Turin en 1844, mort à Monza en 1900. Fils aîné de Victor-Emmanuel II, marié en 1868 à sa cousine Marguerite de Savoie. Soldat avant tout, comme il l'avait prouvé à Custozza en 1866, il fut, quand il succéda à son père, en janvier 1878, un parfait souverain constitutionnel, pratiquant avec loyauté le régime parlementaire, laissant les présidents du conseil des ministres, surtout Depretis et Crispi, développer au détriment de la couronne leur autorité personnelle, au point d'apparaître comme des sortes de dictateurs. La politique de Crispi domine ce règne, conduisant l'Italie, dès le gouvernement de Depretis, à la conclusion, avec l'Allemagne et l'Autriche, de la *Triplice* (mai 1882) et à une rupture économique avec la France, puis à l'aventure coloniale qui aboutit au désastre d'Adoua (1896). Les conséquences financières, économiques et morales de cette politique furent en partie réparées par les ministères di Rudini (1896-1898) et Pelloux (1898-1900) ; mais l'agitation, se traduisant par des émeutes, ne put être comprimée. Le 23 juillet 1900, à Monza, le roi Humbert, qui avait échappé aux tentatives d'assassinat à Naples en 1878, à Rome en 1897, fut tué par l'anarchiste Bresci. Il eut pour successeur son fils Victor-Emmanuel III.

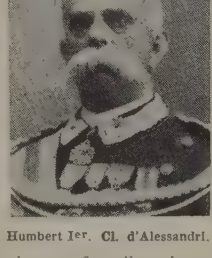

Humbert Ier. Cl. d'Alessandri.

HUMBERT II, petit-fils du précédent, roi d'Italie en mai-juin 1946, né à Naples en 1904. Il dut abdiquer quand son pays préféra à la monarchie un système républicain.

HUMBERT (*Georges*-Marie), mathématicien français, né et mort à Paris (1859-1921). Inspecteur général des mines, docteur ès sciences mathématiques, il se consacra à l'enseignement. Répétiteur à l'Ecole polytechnique (1884), il y devint professeur d'analyse (1885). En 1912, il fut nommé professeur au Collège de France en remplacement de Jordan qu'il avait suppléé pendant plusieurs années. Les nombreux mémoires publiés par G. Humbert se rapportent surtout à la théorie des courbes et des surfaces algébriques ; on lui doit des compléments à la théorie des surfaces cyclides, des recherches sur le théorème d'Abel, sur les applications des transcendantes à la géométrie, etc. Citons son *Cours d'analyse professé à l'Ecole polytechnique* (1903-1904). En 1901, Humbert avait été élu membre de l'Académie des sciences.

HUMBERT (Georges-Louis), général français, né à Gazeran (Seine-et-Oise) en 1862, mort à Strasbourg en 1921. Sorti premier de Saint-Cyr en 1883, dans l'infanterie, il sert d'abord en Chine, passe par l'Ecole supérieure de guerre et participe, en 1894, dans l'état-major du général Duchesne, à l'expédition de Madagascar. Chef de bataillon en 1895, général de brigade en 1912, Lyautey le prend comme adjoint au Maroc, et en 1914 lui confie la fameuse « Division marocaine » envoyée en France au début de la Grande Guerre. A sa tête, Humbert prend part aux batailles de la IVe armée, puis sous les ordres de Foch, il occupe le plateau de Montdement pendant la bataille de la Marne. Commandant le 32e corps d'armée en octobre 1914, il assiste à la bataille de l'Yser, va ensuite combattre en Argonne où il reçoit le commandement de la IIIe armée. Envoyé en Picardie en 1917, il est en 1918 sur l'Oise et s'illustre dans toutes les batailles qui eurent cette région pour théâtre. Il fut gouverneur de Strasbourg en 1919, membre du conseil supérieur de la guerre en 1920.

HUMBERT (Charles), homme politique français, né à Loison (Meuse) en 1866, mort à Paris en 1927. Après avoir servi dans l'armée, il s'occupa de journalisme, devint en 1906 député de la Meuse, puis sénateur du même département. Il siégeait à l'Union démocratique. Durant la Guerre, il prit la direction du *Journal,* où il mena une campagne ardente pour doter le front d'un matériel suffisant d'artillerie. Poursuivi à l'occasion de l'origine des fonds destinés à l'acquisition du *Journal,* il fut acquitté en conseil de guerre.

Humbert (AFFAIRE). Affaire judiciaire qui a vivement passionné l'opinion publique, au cours des années 1902 et 1903. Thérèse Daurignac, femme de Frédéric Humbert, ancien député de Seine-et-Marne, et fils du garde des sceaux Gustave Humbert, imagina, afin d'emprunter sur ce gage des sommes considérables, de se donner comme héritière d'un certain Crawford, Américain multimillionnaire ; elle créa de toutes pièces un procès fort compliqué avec deux neveux supposés du testateur, elle-même disant conserver sous séquestre, dans son coffre-fort, le montant de la succession — cent millions — auquel les artifices d'une interminable procédure l'avaient empêchée de toucher pendant près de vingt ans. Les Humbert, dont les relations politiques et mondaines étaient fort brillantes, s'assurèrent, grâce aux prêts qui leur furent ainsi consentis, une existence luxueuse, mais, lorsque leurs créanciers demandèrent, le 9 mai 1902, un inventaire de la succession, le coffre-fort se trouva vide ; et les Humbert avaient disparu. Ils furent arrêtés à Madrid le 30 décembre. Thérèse Humbert prétendit, devant les assises, avoir possédé les millions, héritage honteux du fameux Régnier, qui avait participé à la trahison de Bazaine. Elle n'en fut pas moins condamnée à cinq ans de réclusion, ainsi que son mari.

HUMBLE [*unbl'*] adj. (lat. *humilis ;* de *humus,* terre). Qui s'abaisse volontairement, qui a de l'humilité : *Etre* HUMBLE *devant Dieu.* [Elle] *fut* HUMBLE *non seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus.* (Bossuet.) — Substantiv. : *Heureux les* HUMBLES *de cœur.*

— Qui s'abaisse devant les autres : *Personne* HUMBLE *et soumise ;* et *au sens péjor,* Qui porte trop loin le respect, la déférence : *Il est* HUMBLE *devant tous.*

— Qui marque de l'humilité, du respect et de la déférence : HUMBLE *prière.* HUMBLE *aveu.* HUMBLE *requête.* — *Fig.* Qui a peu d'élévation, d'apparence, d'éclat ou d'importance : HUMBLES *fonctions.* L'HUMBLE *violette.* HUMBLE *asile.* HUMBLE *condition.* (S'emploie souvent dans les formules de politesse : *Je suis votre très* HUMBLE *serviteur.*)

HUMBLEMENT [*un, man*] adv. Avec humilité :

Et baisait *humblement* la terre à tout moment.
MOLIÈRE.

|| Avec soumission, respect : *Demander* HUMBLEMENT *la paix.* || Modestement : *Vivre* HUMBLEMENT. || Formule ancienne de politesse : *Je vous salue très* HUMBLEMENT. *Je vous prie* HUMBLEMENT *de...*

HUMBLOT (Edmond), ingénieur français, né à Auberive (Haute-Marne) en 1830, mort à Paris en 1899. Attaché au service municipal de Paris, il devint ingénieur en chef (1880), directeur du service des eaux et canaux (1885), inspecteur général des ponts et chaussées (1890). Parmi ses travaux, citons la dérivation des sources de la Vanne et de l'Avre, les grands réservoirs d'approvisionnement, les usines élévatoires, l'admirable réseau de conduites qui distribuent l'eau dans l'intérieur de Paris. Lorsqu'il mourut, il dirigeait les travaux de dérivation de la Vigue et du Verneuil, et préparait la dérivation du Loing et du Lunain.

HUMBOLDT (Charles-*Guillaume,* baron DE), philologue, érudit et homme d'Etat allemand, né à Potsdam en 1767, mort au château de Tegel en 1835. Il consacra sa jeunesse à des études de philosophie et d'esthétique, ainsi qu'à des voyages (notamment à Paris en 1789) ; après son mariage (1791), résida une année à Iéna (1794-1795) où il se lia intimement avec Gœthe et Schiller, passa les années 1797 à 1799 à Paris et en Espagne, entra ensuite au service de l'Etat, et fut de 1801 à 1808 chargé d'affaires de Prusse à Rome. Après un court passage au ministère de l'instruction publique de Berlin, il alla représenter la Prusse à la cour de Vienne, et, en cette qualité, prit une part active aux négociations du Congrès de 1814-1815. En 1819 il reçut le portefeuille de l'intérieur à Berlin, mais dut l'abandonner au bout d'un an devant l'hostilité de Hardenberg, et en raison de ses tendances

Guillaume de Humboldt.

libérales. Il employa ses loisirs à des études de linguistique destinées à lui fournir les éléments d'une philosophie du langage : *Sur la différence de structure des langues humaines et son influence sur le développement intellectuel de l'humanité* (1820). Sa correspondance avec sa femme a été publiée en 1906-1908.

HUMBOLDT (Frédéric-Henri-*Alexandre*, baron DE), naturaliste et voyageur allemand, frère du précédent, né et mort à Berlin (1769-1859). Il exécuta, avec Bonpland, dans les régions tropicales du nouveau monde, un voyage (1799-1804), qui fut fécond en résultats scientifiques de toute nature. Ceux-ci une fois publiés en partie dans le *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent* (1805-1832), Humboldt entreprit (1829) un second voyage avec Ehrenberg, Rose et Menschenin, qui se réduisit à une courte excursion dans les monts Ourals. Les documents recueillis sont consignés en deux volumes : l'un de Rose, *Minéralogie-Géognosie* (1837-1847) ; l'autre, dû à Humboldt lui-même, intitulé : *l'Asie centrale* (1843). A son retour, Humboldt se consacra tout entier à la rédaction de son *Cosmos* (1845-1851). Esprit merveilleusement ouvert et chercheur, Humboldt a développé toutes les branches de la science alors existantes, et il en a créé de nouvelles : géographie climatique, physique des mers, etc.

Alexandre de Humboldt.

HUMBOLDT (BASSIN DE), dépression de la partie occidentale du Grand-Bassin (Etats-Unis). Elle s'ouvre au pied du versant occidental de la sierra Nevada, par environ 1.200 m. d'alt., et est délimitée par les deux chaînes de montagnes homonymes ; son fond, vers lequel descendent des cours d'eau assez importants (Humboldt, Carson, Truckee, etc.), est occupé par des nappes lacustres, restes d'une mer intérieure en voie de dessèchement.

HUMBOLDT (COURANT DE), courant d'eau froide circulant dans le Pacifique austral, sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud. Il longe du S. au N. le littoral péruvien entre le 20e et le 5e degré de lat. S., puis, au delà de la pointe Parina, se divise en deux branches, dont l'une suit à distance la côte de l'Equateur, tandis que l'autre, obliquant vers le N.-O., finit à la hauteur des îles Galapagos. Il rafraîchit la température des pays dont il longe les côtes.

HUMBOLDTILITE [*un*] n. f. (de *Humboldt*, nom propre). Silicate naturel appartenant au genre wernérite, dont la formule est $(Ca, Mg, Na^2)^{12}(Al, Fe)^4Si^9O^{36}$. (Ce minéral est blanc ou jaune de miel ; il existe à la Somma [Vésuve], dans certaines laves.) || Syn. de MÉLILITE.

HUMBOLDTINE [*un*] n. f. (de *Humboldt*, nom propre). Oxalate naturel de fer que l'on trouve dans les lignites de Hongrie en petites masses de couleur jaune.

HUMBOLDTITE [*un*] n. f. (de *Humboldt*, nom propre). Silico-borate hydraté naturel de calcium. || Syn. de DATOLITE.

***HUMBUG** [*heum'-beugh'*] n. m. (mot angl.). Proprem., Charlatanisme, fracas d'annonces. || *Par extens.* Charge, blague, hâblerie, canard.

— Jeu de cartes, qui est une variété du whist.

***HUMBUGGER** [*heum'-beu-gheur'*] n. m. (mot angl.) Qui pratique le humbug.

HUME [*hioum'*] (David), philosophe et historien anglais, né et mort à Edimbourg (Ecosse) [1711-1776]. Il fut, pendant quelque temps, commerçant à Bristol. Cet essai réussit mal. Hume se rendit en France, où il écrivit son *Traité sur la nature humaine* (1739). Après ses *Essais moraux et politiques* (1741 et 1742) parurent, en 1748, ses *Essais sur l'entendement humain*, et en 1751 l'*Enquête sur les principes de la morale*. Il écrivit un certain nombre d'ouvrages, publiés après sa mort : *Histoire naturelle de la religion, Dialogues sur la religion naturelle, Essai sur le suicide et l'Immortalité de l'âme.*

Nommé bibliothécaire de la corporation des avocats d'Edimbourg, Hume entreprit une *Histoire d'Angleterre* dont les diverses parties furent publiées en 1754, 1756, 1761, et valurent à leur auteur la fortune avec la gloire. En 1763, amené à Paris, en qualité de secrétaire, par l'ambassadeur d'Angleterre, le marquis de Hertford, il se lia avec les principaux littérateurs, surtout avec J.-J. Rousseau. De retour en Ecosse, il fut pendant un an sous-secrétaire d'Etat, puis se retira à Edimbourg.

David Hume.

La philosophie de Hume procède à la fois de l'empirisme de Locke et de l'idéalisme de Berkeley. Elle essaye de ramener les principes rationnels (entre autres le principe de causalité) que nous croyons innés, à des liaisons d'idées que l'habitude et la répétition rendent de plus en plus fortes, et dont quelques-uns acquièrent ainsi une apparente nécessité. Il en résulte que les lois scientifiques ne comportent aucune certitude en ce qui concerne l'aveuir. La substance, matérielle ou spirituelle, n'existe pas. Les corps ne sont que des groupes de sensations ; le moi, qu'une collection d'états de conscience. C'est le phénoménisme et le scepticisme absolu.

HUMEA n. f. Bot. Genre de composées inulées, comprenant des plantes bisannuelles, dont la tige, ordinairement rameuse, atteint 2 m., et porte des feuilles alternes, ovales, lancéolées.

— ENCYCL. Les fleurs, purpurines, mais peu apparentes, sont accompagnées d'écailles purpurines ou couleur acajou, bordées de blanc ; elles sont groupées en une immense panicule terminale. On en connaît une espèce australienne, l'*humea elegans*, cultivée dans les jardins d'Europe.

Humea : *a*, fleur. *b*, épillet de fleurs.

HUMECTAGE [*mèk-taj'*] n. m. Action d'humecter les étoffes destinées à être calandrées.

HUMECTANT [*mèk-tan*], **E** adj. Qui humecte : *Tisanes* HUMECTANTES.

— *Substantiv.* et au masc. : *Malade qui prend des* HUMECTANTS.

HUMECTATION [*mèk, si-on*] n. f. Action d'humecter ; son résultat.

HUMECTER [*mèk-té*] v. tr. (lat. *humectare*). Rendre humide, mouiller : HUMECTER *des grains.* HUMECTER *la terre. A la quatrième lecture, j'en* HUMECTAIS *encore les feuillets de quelques larmes.* (Diderot.)

— Pop. *Humecter le lampas*, Boire.

— ***S'humecter***, v. pr. Au sens réfléchi et pop. *S'humecter le gosier*, Boire.

— Au sens passif, Etre, devenir humecté.

HUMECTEUR [*mèk-teur*] n. m. Appareil à l'aide duquel on pratique l'humectage de différents produits (étoffes, papiers, etc.). || *Spécialem.* Appareil qui, dans les meuneries, papeteries, filatures, sert à saturer l'atmosphère d'humidité au moyen de jets d'eau pulvérisée. || Appareil qui verse constamment de l'eau sur le rouleau employé pour aplanir le macadam d'une chaussée en rechargement.

HUMENNÉ (en allem. **Homenau**; en hongrois **Homonna**), ville de Slovaquie, sur le Laborec, sous-affl. du Bodrog ; 4.240 hab. (Slovaques et Hongrois). Ecole de sculpture.

***HUMER** [*mé*] v. tr. (onomatopée). Avaler en aspirant : HUMER *un bouillon, un œuf.* (Vx.) || Absorber en respirant, et *par extens.* en flairant : HUMER *l'air frais, une odeur, une prise de tabac.*

— Fig. : HUMER *l'encens des louanges. Et nos donzelles ridicules en* [de l'air précieux] ONT HUMÉ *leur bonne part.* (Molière.)

— ***Se humer***, v. pr. Au sens passif : *Un œuf* SE HUME *sans faim.* (Vx.)

HUMÉRAL, E, AUX adj. (lat. *humeralis* ; de *humerus*, épaule). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'humérus ou au bras : *Muscles* HUMÉRAUX. *Région* HUMÉRALE. || *Artère humérale* ou *brachiale*, Artère principale du bras.

— Liturg. *Voile huméral*, Voile dont le célébrant s'enveloppe pour donner la bénédiction ou porter le saint sacrement.

— ENCYCL. Anat. L'*artère humérale* commence au niveau du tendon du grand pectoral, où elle continue l'axillaire, et se termine au pli du coude, en se bifurquant pour donner naissance à la radiale et à la cubitale. Accompagnée de deux veines satellites et du nerf médian, elle occupe la partie interne du bras.

HUMÉRO (du lat. *humerus*, épaule), préfixe qui est employé dans certains adjectifs servant à désigner les muscles communs à l'humérus ou à l'épaule et à une autre partie du corps : HUMÉRO-*cubital.* HUMÉRO-*métacarpien.*

HUMÉRUS [*russ*] n. m. (du lat. *humerus*, épaule). Anat. Os du bras.

— Entom. Une des parties de la patte des insectes hexapodes.

— ENCYCL. Anat. L'*humérus* constitue le premier segment du squelette du membre thoracique des mammifères. L'extrémité supérieure, arrondie, s'articule avec l'omoplate ou *scapulum* (articulation de l'épaule ou scapulo-humérale). A son extrémité inférieure, aplatie et élargie, l'humérus présente une trochlée, ou poulie, pour la cavité sigmoïde du cubitus, et un condyle qui roule sur la cavité glénoïde du radius (articulations du coude).

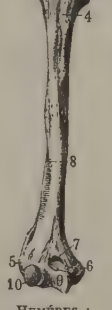
HUMÉRUS : 1. Tête de l'humérus ; 2. Trochiter ; 3. Trochin ; 4. Gouttière du biceps ; 5. Epicondyle ; 6. Epitrochlée ; 7. Cavité coronoïde ; 8. Gouttière de torsion ; 9. Trochlée ; 10. Condyle.

— Pathol. L'*humérus* est, chez l'homme adulte, surtout chez l'ouvrier, le manœuvre, souvent le siège de traumatismes, de fractures, de luxations.

Les fractures du corps de l'os siègent à la partie moyenne. Comme les fractures de l'extrémité supérieure, elles sont traitées par l'appareil plâtré de Hennequin.

Les fractures de l'extrémité inférieure (fractures du coude) sont fréquentes et laissent souvent à leur suite des raideurs articulaires et de l'impotence de membre. Les luxations de l'extrémité supérieure (luxations de l'épaule) sont aussi rencontrées souvent.

HUMESCENT [*mèss-san*], **E** adj. Qui devient humide.

HUMEUR n. f. (lat. *humor*). Physiol. Partie liquide contenue dans le sac clos de l'organisme.

— *Fig.* Disposition, soit naturelle, soit accidentelle, du tempérament ou de l'esprit (parce que les physiologistes ont fait dépendre le caractère de la nature des humeurs) : HUMEUR *noire, atrabilaire, mélancolique.* HUMEUR *douce, égale, enjouée.* || Irritation, disposition chagrine de l'esprit : *Avoir de l'*HUMEUR. || Caprice, fantaisie : *Chacun a ses* HUMEURS. || Anciennem., Gaieté originale : *Cet homme a de l'*HUMEUR. (Corneille.) V. HUMOUR.

— *Bonne humeur*, Bonne disposition de l'âme : *Je ne suis pas d'assez* BONNE HUMEUR *pour lui répondre.* (Mme de Sévigné.) || *Belle humeur*, Disposition de gaieté : *Je ne suis pas en* BELLE HUMEUR. (Mme de Maintenon.) || *Mauvaise humeur*, Mauvaise disposition de l'âme, se manifestant par des manières, des paroles brusques.

— LOC. DIV. *Etre en humeur de*, Etre en disposition de faire quelque chose à tel moment :

J'étais sur le théâtre *en humeur d'*écouter.
MOLIÈRE.

|| *Etre d'humeur à*, Avoir une disposition habituelle pour :

Je ne *suis* pas *d'humeur à* mourir de constance.
CORNEILLE.

|| ***Par humeur***, Par caprice : *On se sépare* PAR HUMEUR, *on se réunit par politique.* (Bossuet.) || Fam. *Humeur de dogue, Humeur de chien*, Très mauvaise humeur.

— Pathol. *Humeurs froides*, Nom vulgaire des écrouelles, parce qu'elles se forment sans inflammation.

— Techn. *Faire prendre humeur aux peaux, Mettre les peaux en humeur*, Préparer les peaux en les humectant. || *Peau à demi-humeur*, Peau légèrement humectée.

— ENCYCL. Les *humeurs* (sang, lymphe) constituent le milieu dans lequel vivent toutes les cellules de l'organisme ; elles renferment toujours une grande proportion d'eau, des sels, parmi lesquels figure, au premier rang, le chlorure de sodium, et une quantité variable de substances en pseudo-solution colloïdale (albumine, cholestérine, etc.). Elles peuvent également contenir, en suspension, des éléments figurés, tels que ceux du sang et de la lymphe, des otoconies, des microbes. Ce sont là les humeurs fondamentales. Mais on désigne aussi, sous ce même nom, divers produits de sécrétion destinés à être évacués à l'extérieur : le mucus, la bile, le pus, etc. V. HUMORISME.

— *Humeurs peccantes*, Les quatre humeurs de l'ancien « humorisme » : sang, lymphe, bile, et atrabile ou pituite, ainsi nommées à cause de leur rôle dans les maladies. V. HUMORISME. || *Humeur aqueuse*, Liquide contenu dans l'espace qui sépare le cristallin de la cornée. || *Humeur vitrée*, Liquide clair et d'aspect gélatineux, contenu dans la cavité de l'œil, entre le cristallin et la rétine.

***HUMEUR, EUSE** n. Qui hume. (Peu us.)

HUMEUSE n. f. Pierre qui se forme dans une serre où l'air et la terre sont remplis d'humidité.

HUMEUX [*meû*], **EUSE** adj. Qui a le caractère, les qualités de l'humus.

HUME-VENT n. m. invar. (de *humer* et *vent*). Pauvre diable errant et exposé aux intempéries : *J'allais, essuyant le pavé de Rome, devenu vagabond et* HUME-VENT. (Le Sage.)

HUMIDE adj. (lat. *humidus*). Chargé de liquide ou de vapeur : *Linge* HUMIDE. *Température, Temps* HUMIDE.

— *Yeux humides*, Yeux mouillés de larmes. || *Regard humide*, Se dit du regard des yeux qui semblent mouillés, ce qui les rend brillants et doux à la fois.

— Poétiq. *L'humide élément*, L'eau. || *L'humide empire, Les humides plaines*, La mer.

— Chim. *Voie humide*, Réaction produite par la dissolution des corps sur lesquels on veut opérer. || *Cristallisation par voie humide* ou *Cristallisation par dissolution.* V. CRISTALLISATION.

— Méd. anc. *L'humide radical*, Le liquide considéré comme principe des corps organisés.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le sec et l'*HUMIDE.

HUMIDEMENT [*man*] adv. D'une manière humide : *Etre logé* HUMIDEMENT.

HUMIDIER [*di-é*] v. tr. (de *humide*. — Se conjugue comme *prier*.) Humecter les peaux pour leur donner une préparation. || Humecter les parchemins dont se servent les batteurs d'or.

HUMIDIFICATEUR n. m. Appareil qui vaporise l'eau dans les ateliers de filature et de tissage du coton et de la laine. (Il faut un certain degré d'humidité pour que les fibres aient la tonalité voulue et soient aptes au classement.) || Appareil ayant pour fonction de maintenir l'humidité sur un point ou dans un lieu déterminés. (Syn. de HUMECTEUR.)

HUMIDIFICATION [*si-on*] n. f. Action d'humidifier ; son résultat.

— Techn. Dans les filatures et les tissages, Action de saturer l'atmosphère des salles d'humidité par des injections d'eau pulvérisée ou de vapeur d'eau, afin de faciliter l'étirage des fibres textiles, ou pour éviter que la colle des chaînes ne tombe sous les métiers.

HUMIDIFIER [*fi-é*] v. tr. (de *humide*. — Se conjugue comme *prier*.) Rendre humide.

HUMIDIFUGE [*fuj'*] adj. (de *humide*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite). Qui repousse l'humidité : *Tissus* HUMIDIFUGES.

HUMIDITÉ n. f. (lat. *humiditas*). Etat de ce qui est humide : HUMIDITÉ *de la terre, de l'air, du temps.* HUMIDITÉ *d'un logement.* || *Spécialem.* Humeurs du corps : *Les* HUMIDITÉS *du cerveau.* (Vx.)

— ENCYCL. Econ. dom. *Taches d'humidité sur les imprimés* : 1° *récentes*. Placer la gravure ou chaque page tachée du livre entre deux feuilles de papier blanc. Saupoudrer de chlorure de chaux bien sec la face externe de ces feuilles. Placer ensuite la gravure ou le livre ainsi agencé sous une presse pendant un ou deux jours. Sans attaquer la pâte du papier, le chlorure de chaux agit sûrement ; 2° *anciennes*. Tremper quelques instants, dans un litre d'eau de Javel additionnée d'une quantité suffisante d'eau pure, les pages de livre ou les gravures tachées d'humidité. Rincer soigneusement à l'eau ordinaire. Ce procédé produit surtout de l'effet quand les taches ne sont pas trop anciennes ; 3° *très anciennes*. Plonger pendant vingt-quatre heures les livres ou gravures portant des taches d'humidité dans une dissolution composée de 100 gr. d'eau distillée, 50 gr. d'eau oxygénée, et 15 gr. d'ammoniaque. Rincer ensuite à l'eau claire et faire sécher entre des feuilles de papier buvard bien propres. Plus les taches sont anciennes, plus il faut prolonger l'immersion des gravures ou des livres.

— Les reliures en parchemin ou en vélin se nettoient par le même procédé.

HUMIÈRES, famille originaire de l'Artois, établie par la suite en Beauvaisis, et dont les principaux membres sont : Jean **d'Humières**, mort à Saint-Germain en 1550. Ambassadeur en Angleterre en 1527, gouverneur du Dauphiné en 1535, lieutenant général en 1537 ; — Charles **d'Humières**, marquis d'Ancre, capitaine français, mort au

siège de Ham en 1595. Lieutenant général de Picardie pour la Ligue, il se donna à Henri IV dans le temps qu'il occupa cette charge au nom de ses ennemis; il coopéra à la prise d'Amiens (1594); — Louis DE CREVANT, duc **d'Humières**, maréchal de France, né en 1628, mort à Versailles en 1694. Lieutenant général en 1657, gouverneur général du Bourbonnais en 1660, gouverneur de Lille en 1668, maréchal de France la même année, grand maître de l'artillerie en 1685, commandant de l'armée de Flandre en 1689, il fut créé duc en 1690. Il se distingua dans la campagne de Flandre en 1667, fut quelque temps disgracié au début de la guerre de Hollande pour avoir refusé d'obéir à Turenne, mais, protégé par Louvois, il rentra en grâce, et fit campagne de 1675 à 1678. Il se fit battre par le prince de Waldeck au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, en 1689, à Valcourt, mais resta en grande faveur auprès de Louis XIV. Ce fut un médiocre homme de guerre. — Sa femme, Louise-Antoinette-Thérèse DE LA CHÂTRE (1625-1723), fort belle et riche, passait pour avoir beaucoup contribué à la haute fortune de son mari, à cause de l'affection que Turenne, compagnon de guerre de son père Edme de la Châtre, blessé à Nordlingen, avait pour elle. Elle se retira aux carmélites et y mourut.

HUMIÈRES (Charles-*Robert* D'), écrivain français, né au Château-Couros (Cantal) en 1868, mort au champ d'honneur en 1915. Élève de l'Ecole de Saint-Cyr (1887), puis officier, il quitta l'armée pour les lettres (1892), voyagea en Afrique et dans l'Inde, collabora à l'*Ermitage* et au *Mercure de France*, prit la direction du Théâtre des Arts où il fit représenter diverses œuvres étrangères. Il a traduit de l'anglais, seul ou en collaboration, de nombreuses œuvres de Kipling; *Ben Hur*, de Wallace Lewis; la *Seconde Madame Tanqueray* (1905), pièce d'A. W. Pinero; *le Nègre du Narcisse*, de Conrad, etc. Il a publié *Du désir aux destinées*, poèmes (1902), et donné au théâtre le livret *des Amours de Késa*, musique de Léon Moreau (1911); *les Ailes closes* (1912); *la Belle au bois normand*.

HUMIFÈRE adj. (du lat. *humus*, terre, et *ferre*, porter). Se dit d'une terre riche en humus.

HUMIFICATION n. f. Transformation de matières organiques en humus.

HUMIFUSE adj. (du lat. *humi*, à terre, et *fusus*, répandu). Bot. Se dit des plantes dont les tiges sont couchées sur le sol, mais sans pousser de racines adventives, telles que la herniaire, la renouée des oiseaux, etc. || Syn. de TRAÎNANT, COUCHÉ, RAMPANT.

HUMIGÈNE adj. (du lat. *humus*, terre, et du gr. *gennân*, engendrer). Qui produit de l'humus.

HUMILIANT [*li-an*], **E** adj. Qui s'humilie. (Vx.) || Qui humilie: *Reproche, Refus* HUMILIANT. *Punition* HUMILIANTE.

HUMILIATION [*si-on*] n. f. Action d'humilier ou de s'humilier; état d'une personne humiliée : *Contribuer à l'*HUMILIATION *de quelqu'un. C'est le comble de l'*HUMILIATION. || Ce qui humilie, affront : *Essuyer, Eprouver une* HUMILIATION.

HUMILIER [*li-é*] v. tr. (lat. *humiliare*. — Se conjugue comme *prier*.) Remplir d'humilité, rendre humble: *Ainsi Dieu l'*HUMILIAIT *par ce qui a coutume de nourrir l'orgueil.* (Bossuet.) || Abaisser, mortifier : HUMILIER *l'orgueil de quelqu'un.*

Ne puis-je pas d'Achille *humilier* l'audace?
RACINE.

*Tenez, Monseigneur, n'*HUMILIONS *pas l'homme qui nous sert bien, crainte d'en faire un mauvais valet.* (Beaumarchais.) || Rendre confus : HUMILIER *un paresseux.*

— ***Humilié, e,*** part. pass. du verbe *Humilier*.

— N. m. pl. Membres d'une secte religieuse du XIIIe siècle. || Membres d'un ordre religieux fondé à une époque indéterminée.

— N. f. pl. Religieuses d'une congrégation fondée à Milan au XIIe siècle.

— ***S'humilier,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre humble. || S'abaisser volontairement : S'HUMILIER *jusqu'à pleurer.*

Vous voulez que le roi s'abaisse et *s'humilie!*
RACINE.

|| *S'humilier d'une chose*, En ressentir de l'humilité. (Vx.)

— SYN. **Humilier, abaisser, avilir, rabaisser, rabattre.** V. ABAISSER.

— ENCYCL. Les *humiliés* tireraient leur origine, d'après des traditions plus ou moins légendaires, de gentilshommes lombards qui, emmenés en Allemagne par un empereur, s'y seraient réunis en confrérie, au XIe ou au XIIe siècle, sous le nom de *Berettins de la Pénitence*. Ils eurent une action économique, en introduisant en Italie l'art de la draperie allemande. Sous l'impulsion de saint Bernard, ils se groupèrent (1134) dans un monastère à Milan, et, sous celle de Jean de Meda ils adoptèrent la règle de saint Benoît modifiée à leur usage. Après une ère de ferveur et de prospérité, ils tombèrent en décadence : au XVIe siècle, leurs 94 couvents ne comptaient que 170 religieux; saint Charles Borromée, en voulant les réformer, faillit être assassiné par l'un d'eux, et l'ordre fut supprimé par Pie V (1571).

— Un ordre féminin, fondé par les femmes, dit-on, des Berettins primitifs, et qui était hospitalier, ne fut pas compris dans la suppression, et s'est maintenu jusqu'à nos jours en Italie.

HUMILITÉ n. f. (lat. *humilitas*). Abaissement volontaire : *L'*HUMILITÉ *de Jésus.* || Vertu qui résulte du sentiment de notre faiblesse, de notre insuffisance, ou qui le fait naître : *Pratiquer l'*HUMILITÉ. || Acte humble : *Descendre à d'excessives* HUMILITÉS. — Fam. *En toute humilité*, Aussi humblement que possible.

HUMINE n. f. La partie constituante de l'humus. || Syn. de GÉINE.

HUMINITE n. f. Charbon fossile. (Variété de lignite.)

HUMIQUE [*mik'*] adj. Qui a rapport à l'humus. || Se dit d'un acide existant dans l'humus. (On dit aussi GÉIQUE.)

HUMIRIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées.

— ENCYCL. Les *humiriacées* sont des arbustes à feuilles isolées, simples, sans stipules, à limbe coriace; leurs fleurs, régulières, pentamères, hermaphrodites, groupées en cymes, ont un ovaire à cinq loges uni-ovulées, terminé par un style unique; leur fruit est une drupe. Elles se distinguent des diptérocarpacées par leur pistil pentamère, leurs carpelles uni-ovulés, leur calice non accrescent et l'absence de stipules. On en connaît quatre genres, avec trente-deux espèces.

HUMIRIE [*ri*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des humiriacées.

— ENCYCL. Les *humiries* (*humiria*) sont des arbustes à feuilles alternes, simples, coriaces, dont on connaît près de vingt espèces, presque toutes de l'Amérique tropicale.

***HUMITE** n. f. Minér. Silicate naturel de magnésium avec du fer et du fluor, que l'on trouve à la Somma (Vésuve). [On rapporte au genre humite la *chondrodite* et la *clinohumite*.]

HUMMEL (Jean-Népomucène), pianiste et compositeur allemand, né à Presbourg en 1778, mort à Weimar en 1837. Il reçut des leçons de Mozart et étudia la composition avec Albrechtsberger, puis avec Salieri. Il écrivit pour les théâtres de Vienne plusieurs opéras et ballets. En 1803, il entra au service du prince Esterhazy, auprès de qui il resta jusqu'en 1811. Il devint maître de chapelle du roi de Wurtemberg en 1816, puis du duc de Saxe-Weimar. Virtuose et grand improvisateur, Hummel a transformé l'école du piano en Allemagne. Il a laissé quelques opéras : *le Vicende d'amore, Mathilde de Guise, Maison à vendre, le Retour de l'Empereur;* deux cantates avec chœurs et orchestre, et plusieurs ballets : *Hélène et Pâris, Sapho de Mytilène, le Tableau parlant, l'Anneau magique, le Combat magique;* trois messes, et quelques motets, des ouvertures, concertos, septuors, quatuors, trios, sonates, rondeaux, fantaisies, études, caprices; une *Méthode théorique et pratique de piano.*

HUMMELAUER (Franz VON), exégète autrichien, né à Vienne en 1842. Entré en 1860 chez les jésuites de Gorheim (Sigmaringen), ordonné prêtre en 1872, il écrivit de bonne heure dans les *Stimmen aus Maria-Laach* de la Compagnie. Il fut, en 1901, nommé membre de la commission biblique instituée par le pape. Une grande part lui revient, avec les PP. Cornely et Knabenbauer, dans le *Cours d'Ecriture sainte* entrepris par le P. Cornely. On lui doit encore : *der Biblische Schöpfungsbericht* (1877); *Nochmals der biblische Schöpfungsbericht* (1898); *Exegetisches über Inspirationsfrage* (1904), qui a soulevé des controverses.

HUMMOCK [*heum'*] n. m. (mot angl.) Monticule de glace sur une banquise.

HUMORAL, E, AUX adj. (du lat. *humor*, humeur). Méd. Qui a rapport aux humeurs. || Qui est causé par les humeurs. || *Théorie humorale.* Syn. de HUMORISME.

HUMORIQUE [*rik'*] adj. (du lat. *humor*, humeur). Se dit d'un son analogue à celui que produit un liquide renfermé dans une cavité dont on percute les parois.

HUMORISME [*rism'*] n. m. (du lat. *humor*, humeur). Méd. Doctrine médicale dans laquelle on rapporte aux altérations des humeurs les troubles morbides éprouvés par l'organisme.

— ENCYCL. Galien, fondateur de cette doctrine, comptait quatre humeurs : le sang, la lymphe, la bile, et la pituite. Il soutenait que leur surabondance ou leur altération produit toutes les maladies. Cette doctrine a été longtemps acceptée, et elle ne disparut guère de la médecine qu'à la fin du XVIIIe siècle, avec Pinel et Broussais.

Elle semble aujourd'hui renaître sous une forme nouvelle. Comme l'a bien indiqué Ch. Richet, ce sont nos humeurs, et surtout le sang et la lymphe, qui règlent le fonctionnement de nos organes et leur composition, et jouent un rôle essentiel dans l'état de notre santé.

HUMORISTE [*rist'*] adj. et n. Se dit des médecins qui attribuent aux humeurs le principal rôle dans les phénomènes vitaux.

— Littér. Qui a de l'humour : *Ecrivain* HUMORISTE. || Substantiv. : *Un* HUMORISTE. (On a dit aussi HUMOURISTE.)

— Bx-Arts. Artiste qui dépeint avec humour les mœurs de son temps.

HUMORISTIQUE [*stik'*] adj. (de *humoriste*). Qui tient de l'humour, qui appartient à l'humour : *Trait* HUMORISTIQUE. *Œuvre* HUMORISTIQUE. (On a dit aussi HUMOURISTIQUE.)

HUMOUR n. m. (mot angl.; du lat. *humor*, humeur). Raillerie qui se dissimule sous une apparence sérieuse et dont les traits caractéristiques sont l'ironie et l'impassibilité : *Thackeray, Sterne, furent des auteurs pleins d'*HUMOUR. — [Se rencontre parfois au féminin : *Une fantaisie et* UNE HUMOUR *que rien ne peut rendre.* (Th. Gautier.)]

— ENCYCL. *Humour* dérive du mot français *humeur*, employé plusieurs fois dans les comédies de Corneille avec le sens de « enjouement ». Avec cette signification courante, l'humour n'est la qualité exclusive d'aucune race. De Rabelais à Courteline, la littérature française en est abondamment fournie. Les Allemands, en dehors même des Jean-Paul et des Hoffmann, possèdent une série très copieuse de récits humoristiques, depuis le *Simplicissimus* de Grimmelshausen jusqu'aux charges militaires du baron de Schlicht.

Toutefois, en raison de l'observation du détail concret que l'humour suppose, le tempérament anglo-saxon s'adapte particulièrement bien à cette forme de sarcasme, qui consiste à dire, sur un ton sérieux, des choses absurdes, comiques ou malicieuses. Swift, Fielding, Dickens, Thackeray, Carlyle, J. K. Jerome, l'Américain Marc Twain ont laissé des spécimens caractéristiques de cette tournure d'esprit.

HUMOURISTE n. et adj. et **HUMOURISTIQUE** adj. V. HUMORISTE, et HUMORISTIQUE.

HUMPERDINCK (Engelbert), compositeur allemand, né à Siegbourg-sur-le-Rhin en 1854, mort à Berlin en 1921. De 1880 à 1882, il fut à Bayreuth le collaborateur de Wagner. Deux ans professeur au conservatoire de Barcelone, il devint professeur aux conservatoires de Cologne puis de Francfort, et critique musical à la *Gazette de Francfort*. En 1893, il avait fait représenter à Munich l'opéra de *Hænsel et Gretel*, qui obtint un grand succès et fut ensuite joué à Paris; puis, en 1896, *Enfants de Roi* et *la Belle au bois dormant*. On lui doit aussi de la musique de scène pour *Lysistrata, le Conte d'hiver, la Tempête*, une *Rapsodie mauresque*, une ballade avec chœurs, *le Bonheur d'Edenhall*, des symphonies et des lieder. Il devint, en 1900, professeur au conservatoire de Berlin, et membre de l'académie royale des beaux-arts.

HUMPHREY (Osias), peintre de portraits anglais, né à Honiton (Devonshire) en 1742, mort à Londres en 1810. Elève de Samuel Collins, il s'établit à Londres en 1764, et commença sa réputation par le portrait de la reine et de divers membres de la famille royale. Il voyagea ensuite en Italie, puis dans les Indes. De retour à Londres, il devint en 1791 membre de l'académie, en 1792 portraitiste du roi, et multiplia ensuite les portraits à la mine de plomb.

HUMPHREYS (Henry-Noël), écrivain d'art anglais, né à Birmingham en 1810, mort à Londres en 1879. Après un long séjour à l'étranger et notamment à Rome, il donna toute une suite de publications illustrées et intéressantes pour l'histoire de l'art : *British butterflies* (1841); *British moths* (1843-1845); *the Illuminated books of the middle ages* (1844-1849); *the Coin collector's manual* (1853); *Holbein and the Dance of death* (1868); *Rembrandt and his etchings* (1871); etc.

HUMPOLEC (en allem. **Humpoletz**), ville de Bohême, sur la Sazawa, affl. de la Moldau (Vltava); 5.540 hab. Draperie et bonneteries; brasseries.

HUMULINE (de *humulus*) n. f. Boisson hygiénique, composée d'eau, de houblon et de rhum.

HUMULUS [*luss*] n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre *houblon*. V. ce mot.

HUMUS [*muss*] n. m. Matière brune ou noirâtre qui se forme dans le sol par la décomposition des matières organiques.

— ENCYCL. L'*humus* provient de la décomposition et fermentation des matières organiques entassées et comprimées sur les plates-formes ou dans les fosses à fumier, ou formant naturellement des couches d'une certaine épaisseur, comme dans les tourbières, landes, forêts, etc. Dans la plupart des cas, ces matières organiques sont d'origine végétale. Elles donnent naissance, en se décomposant, à des produits minéraux divers (gaz carbonique, eau, ammoniaque, nitrate), ainsi qu'à des résidus organiques hydrocarbonés, qu'on désigne du nom de *corps humiques.*

HUNALD ou **HUNOLD**, nom de deux ducs nationaux d'Aquitaine : l'un, né vers 705, mourut lapidé à Rome après 758, après avoir lutté en Aquitaine contre les maires du palais et contre les Arabes, et avoir abdiqué vers 744; — le second soutint vers 769 la cause de l'indépendance méridionale contre Charlemagne qui le vainquit et l'obligea à chercher asile auprès du duc Loup de Gascogne.

***HUNAS** [*nass*] n. m. ou ***HUNASSE** n. f. Chaland belge, de Liége, dont l'arrière et l'avant sont très relevés.

HUNDWIL, commune de Suisse (canton d'Appenzell, Rhodes-Extérieures), au-dessus de l'Urnasch; 1.600 hab. Industrie laitière, broderie.

***HUNE** n. f. (de l'island. *hun*, tête de mât). Plate-forme fixée sur les bas-mâts et servant à divers usages. || *Mât de hune*, Mât situé immédiatement au-dessus de la hune du bas-mât. || *Chef de hune*, Gabier breveté ou quartier-maître chargé d'entretenir la hune et d'y assurer l'ordre. || *Drisse de hune*, Drisse de hunier. || *Ecoute de hune*, Ecoute de hunier. || *Vergue de hune* ou *hunier*, Vergue qui se hisse sur le mât de hune. || *Feu de hune*, Feu qui s'allume sous la hune et sert de marque distinctive la nuit. || *Hune militaire*, Plate-forme établie sur les mâts de certains cuirassés, qui porte des projecteurs électriques ou

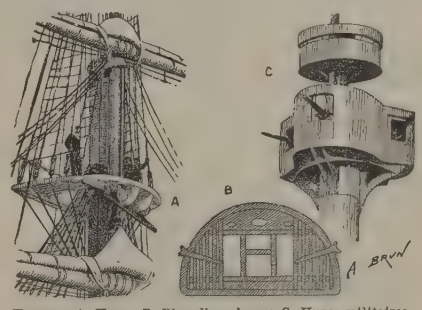

HUNES : A. Hune; B. Plan d'une hune; C. Hunes militaires.

des pièces d'artillerie légère. || *Hune télémétrique*, Qui porte les télémètres pour mesurer les distances.

— Techn. Nom donné à la pièce de bois horizontale, dont les deux extrémités se terminent en tourillons tournant dans des coussinets, et qui supporte en son milieu une grosse cloche.

— ENCYCL. Dans les anciens vaisseaux à voiles, la *hune* est une plate-forme de dimensions variables avec la grandeur de la mâture; elle s'appuie sur un entablement formé par les élongis et les jottereaux fixés au ton du mât. Elle sert à écarter et à rider les haubans de hune, à déposer du matériel; elle sert aussi de lieu de repos. La hune a la forme d'un demi-cercle, la partie rectangulaire étant tournée vers l'arrière. L'intervalle ménagé entre le mât et l'ouverture servant au capelage s'appelle le *trou du chat* et en permet l'accès. Les hunes prennent les noms des mâts auquels elles appartiennent : *la hune de misaine, la grand-hune*, etc. Le mât et la vergue immédiatement supérieurs à la hune s'appellent souvent *mât de hune, vergue de hune*. On dit même *vergue d'hune, mât d'hune*. Quand on spécifie le mât dont on parle, il faut dire : *Grand mât de hune, Petit mât de hune* ou *Mât de grand* ou *petit hunier*, et il en est de même pour la vergue et les manœuvres qui se rapportent à ces parties du gréement.

Les hunes servaient aussi au combat, garnies de pierriers et plus tard de canons à tir rapide; quand elles servaient de poste de combat, elles étaient garnies de mantelets, ou blindées, pour assurer la protection des hommes.

Les hunes ordinaires portent à la partie arrière une traverse ou *hampe* sur laquelle les hommes peuvent s'appuyer et se reposer en attendant la manœuvre.

Les hunes ont disparu dans les cuirassés modernes.

HUNEKER (James), critique musical et dramatique américain, né à Philadelphie en 1860, mort à Brooklyn (New-York) en 1921. Représentant fort original de la critique « impressionniste » dans le *Times* de New-York, il a réuni ses meilleurs articles en divers recueils : *Mélomanes, Iconoclastes, Egoïstes et Surhommes, Singes et Paons, Licornes ;* il s'est dépeint lui-même dans ses *Mémoires d'un grimpeur de clochers.*

HUNÉRIC, roi des Vandales d'Afrique, fils de Jenséric, mort en 484. Pour assurer le trône à ses enfants, il fit mettre à mort son frère Théodoric. Il ménagea d'abord puis persécuta les catholiques. De sa première femme, fille de Théodemer, roi des Visigoths, il avait eu un fils, Hildicar, qui mourut avant lui. Sa seconde femme, Eudoxie, fille de Valentinien III, lui donna un autre fils, Hildéric.

***HUNETTE** [*nèt'*] n. f. Panneau de derrière d'une voiture.

HUNFALVY (Paul), linguiste et ethnographe hongrois, né à Zips en 1810, mort à Budapest en 1891. On lui doit une édition des œuvres de Réguly sur les Vogouls, un remarquable ouvrage sur l'*Ethnographie de la Hongrie*, une *Histoire des Roumains* jusqu'au XVIIe siècle.

HUNGARIA, petite planète, N° 434, découverte en 1898 par Max Wolf.

HUNGERFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Berks), sur le Kennet, affl. de la Tamise ; 5.300 hab. Commerce actif. Brasseries. Fonderie de fer.

HUNG-YEN [*houngh'-ièn'*], province du Tonkin (Indochine française), dans le delta du fleuve Rouge ; 404.000 hab., de race annamite. Cultures de riz. Ch.-lieu : *Hung-yen*, sur le fleuve Rouge, ancien comptoir hollandais (XVIIe s.).

***HUNIER** [*ni-é*] n. m. (de *hune*). Mar. Voile carrée enverguée sur la vergue de hune et hissée sur le mât de hune : *Grand* HUNIER. *Petit* HUNIER. || *Hunier d'artimon*, Perroquet de fougue. || *Double-hunier*, Hunier divisé en deux parties pour faciliter la manœuvre. || *Hunier à rouleau*, Hunier monté sur espace mobile autour de son axe et pouvant se manœuvrer du pont à la façon d'un store.

— Pêch. Filet ressemblant à un échiquier, et que l'on manœuvre du bord d'un bateau au moyen d'un système de mâts et de moufles à travers lesquels passe la corde reliée au filet, et d'un treuil sur lequel elle s'enroule.

Hunier (pêche).

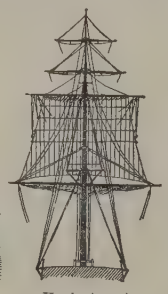

Hunier (mar.)

— ENCYCL. Le gréement du *hunier* se compose de deux cargues-fonds, deux cargues-points et deux cargues-bouli nes ; des bandes de ris permettent de réduire la hauteur de la voile, et le premier s'appelle *ris de chasse*. La vergue qui, selon le mât prend le nom de *vergue de petit* ou *grand hunier*, est manœuvrée au moyen de bras et d'une ou de deux drisses. Au repos, elle est tenue avec des balancines et des palans de roulis. Un palanquin passant dans un clan du bout de vergue permet de prendre les ris en soulageant la ralingue. A bord

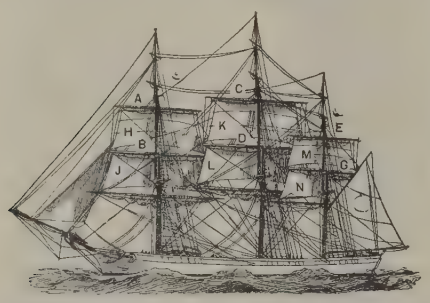

HUNIERS : A. Vergue de petit volant; B. Vergue de petit hunier; C. Vergue de grand volant; D. Vergue de grand hunier; E. Vergue de volant d'artimon; G. Vergue de perroquet de fougue; H. Petit volant; J. Petit hunier; K. Grand volant; L. Grand hunier; M. Volant d'artimon; N. Perroquet de fougue.

des navires de commerce, on se sert de doubles-huniers ; la voile est divisée en deux et s'envergue sur deux vergues, l'une fixe, l'autre mobile, appelées *grand fixe* ou *petit fixe*, *grand volant* ou *petit volant*, pour le grand ou le petit mât de hune. Les bras et balancines sont doubles, et il y a une nouvelle manœuvre ajoutée à celles d'un hunier ordinaire, le *calebas*, qui permet d'amener le hunier quand la vergue ne court pas le long du mât sur ses rocambeaux et ses pommes de racage. A la mer, par mauvais temps, on amène les huniers sur le chouque, pour diminuer l'effort du vent. Quand, au contraire, le hunier est tout haut, on dit qu'il est « en coche » ou « à joindre ».

HUNINGUE, ch.-lieu de cant. du Haut-Rhin, arrond. et à 30 kil. de Mulhouse, proche du Rhin et sur le canal du Rhône au Rhin ; 3.690 hab. (*Huningeois, oises*). Ch. de f. d'Alsace et Lorraine ; gare frontière à 3 kil. de Bâle dont Huningue est le faubourg français. Port de transit. La ville, fortifiée par Vauban, a subi trois sièges célèbres : en 1796, en 1814, et en 1815 (V. l'art. suiv.). — Le canton a 22 comm., et 25.600 hab.

Huningue (SIÈGES D'). Placée au débouché des défilés de la Forêt-Noire, tenant sous son canon la ville de Bâle, Huningue était, avant 1815, la clef de la Haute-Alsace. Elle a subi trois sièges mémorables : En 1796, le général Abbatucci s'y est défendu plus de trois mois contre 25.000 Autrichiens ; quand il fut mortellement blessé, la garnison se rendit. — En 1814, le colonel Chancel tint tête pendant quatre mois aux Bavarois du général Zoller ; — Le siège de 1815 fut le plus héroïque. La garnison, commandée par le général Barbanègre, comptait cent trente-cinq hommes, qu'assiégeaient trente mille Autrichiens sous l'archiduc Jean. Bloquée le 26 juin, la ville fut bombardée sans interruption du 14 au 26 août. Elle n'était plus que ruines, lorsque Barbanègre consentit à la rendre. Le 27 août, il défila, à la tête de sa petite troupe, devant toute l'armée autrichienne.

Huningue (LA REDDITION D'), tableau d'Edouard Detaille (1892), au palais du Luxembourg (Sénat). L'artiste a représenté le général Barbanègre sortant de la ville bombardée, et défilant à la tête de ses cent trente-cinq héros, presque tous portant de glorieuses blessures, devant l'armée ennemie dont le chef, l'archiduc Jean, saisi d'admiration, voulut embrasser le glorieux défenseur (V. planche *Beaux-Arts LXXII*).

HUNNEBEDDEN [*bèd'*] n. m. Nom de certains tumulus qui se rencontrent en Hollande.

HUNNEDIABASE n. f. (de *Hunneberg*, nom de montagnes, en Suède). Minér. Dolérite, riche en pyroxène, pauvre en chaux, qui a reçu le nom de SALITE.

***HUNNIQUE** [*hu-nik'*] adj. Relatif aux Huns.

***HUNS**, peuples de race finnoise suivant les uns, mongole ou tartare suivant les autres, qui étaient appelés *Hiongnou* par les Chinois, qui, les premiers en parlèrent. Nomades et polygames, ils vivaient dans les steppes, chassant, et menant leurs troupeaux. A leur tête était un chef suprême assisté de deux dignitaires. Ils se formèrent en confédération vers le IIIe siècle av. J.-C. Les Chinois eurent plusieurs fois à se plaindre de leurs incursions, surtout de 130 à 90, sous l'empereur Wou. Ils étaient divisés en deux groupes : les Huns septentrionaux et les Huns méridionaux, ces derniers campés en Dzoungarie. Les premiers furent définitivement vaincus en 91 de J.-C. Détournées de la Chine, les hordes hunniques, dès 41 de J.-C., par la Sibérie descendent vers l'Europe où leur présence et leurs déprédations ne commencent à être signalées que vers 372. A cette époque, les *Huns Cidarites*, installés à l'embouchure du Terek, furent en guerre avec les Perses.

Ils avaient le corps trapu, la peau jaune, les membres robustes, les pommettes saillantes, le nez épaté, la tête énorme. Ils se nourrissaient de racines sauvages ou de

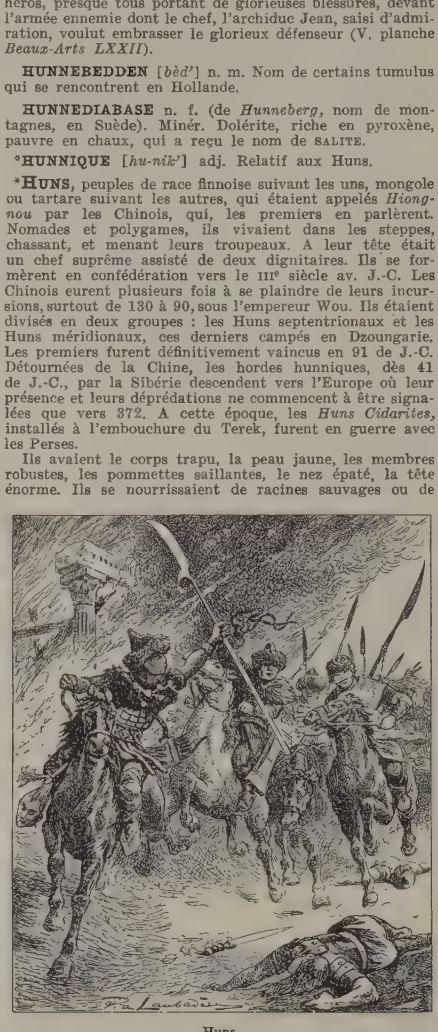

Huns.

viande crue, se fabriquaient avec des peaux de rats ou de la toile de mauvaises casaques. Braves, endurants et féroces, ils marchaient contre l'ennemi en poussant des cris effroyables, cherchant à l'enlacer d'une courroie qui paralysait tous ses mouvements. Païens pleins de haine pour le christianisme et saccageurs d'églises, ils devaient être, de tous les barbares, les plus détestés par les Latins. Etablis sur les deux versants de l'Oural et dans la vallée de la Volga, au IVe siècle, sous la conduite de Balamir, leur khan, ils renversèrent l'empire des Goths et s'avancèrent jusqu'au Danube où ils restèrent un demi-siècle. De là, ils vinrent souvent par troupes se mettre à la solde des Romains : Stilicon et Aétius en eurent sous leurs ordres ; Rouas, oncle d'Attila, reçut le titre de général romain avec une forte solde ; Attila lui-même, dans sa jeunesse, fut otage à Byzance et enrôlé dans les armées impériales. La mort de Rouas, en 434 ou 435, permit à Attila de mettre la main sur ses trésors et de faire reconnaître son autorité des Huns. Il rêva d'anéantir l'Empire romain. Il l'attaqua d'abord en Orient. Mais Théodose II lui acheta la paix, et son successeur, Marcien (450), lui tint un si ferme langage qu'il se détourna sur l'Occident. Il passa le Rhin, saccagea Trèves et vint assiéger Orléans. L'évêque saint Aignant défendit la ville, ce qui permit à Aétius, aidé des Visigoths, d'arriver à son secours et de forcer à reculer Attila, gorgé de butin, jusque entre Troyes et Sens. Là, après une bataille furieuse, les Huns furent écrasés (451). L'année suivante Attila descendit les Alpes, prit Aquilée, se détourna de Rome, puis quitta l'Italie. A son retour, il fut trouvé mort dans son lit le lendemain de ses noces (453). V. ATTILA. Les Huns, privés de leur chef, se dispersèrent et disparurent pour ainsi dire avec lui, laissant un souvenir abhorré en Occident. Les chroniqueurs latins, presque tous clercs, firent d'Attila, païen et sans pitié, « le Fléau de Dieu » ; les *Nibelungen*, au contraire, ont célébré, presque divinisé « le bon roi Etzel, brave et juste, bienfaiteur des hommes », et les Hongrois actuels le revendiquent comme un de leurs plus glorieux ancêtres.

Huns (LES), tableau de Checa, désigné souvent sous le titre d'*Invasion d'Attila* (1892), composition pleine de fougue, représentant une troupe de cavaliers brandissant des armes et emportés au galop de leurs chevaux furieux.

HUNSLET, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 71.000 hab. Faubourg industriel de Leeds.

HUNSRUCK [*hounn'*], plateau montueux de l'Allemagne occidentale, continuant le massif du Taunus, sur la rive gauche du Rhin, et limité par les vallées profondes de la Moselle, du Rhin, de la Nahe et de la Sarre. L'altitude moyenne de ce plateau boisé ne dépasse guère 500 m. ; ses sommets les plus élevés sont le Hochwald (816 m.) et l'Idarwald (765 m.).

HUNSRUCKIEN, ENNE adj. et n. Géol. Nom d'étage donné aux schistes d'Hunsruck (massif rhénan), qui sont un faciès profond du *coblencien ;* c'est l'équivalent littéral de la grauwacke de Montigny dans l'Ardenne.

HUNSTANTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Norfolk) ; 4.300 hab.

HUNT (Henry), homme politique anglais, né à Uphaven en 1773, mort à Londres en 1835. Il se signala par une ardente campagne où il réclamait la réforme parlementaire, le suffrage universel, etc. Très populaire, Hunt provoqua des désordres et fut emprisonné à plusieurs reprises. Il fut, de 1830 à 1833, député de Preston à la Chambre des communes.

HUNT (James-Henry LEIGH), journaliste, poète et critique anglais, né à Southgate en 1784, mort à Putney en 1859. Il fonda, en 1808, *the Examiner*, organe radical qui attaqua le gouvernement. Il fut poursuivi et emprisonné. Il se lia avec Byron, Hazlitt, Smith, Keats, Coleridge, Lamb, etc. Parmi ses œuvres poétiques, il faut citer *Juvenilia* (1801) ; *la Fête des poètes* (1814) ; *les Rimini* (1816) ; *Feuillage* (1818) ; *Légende de Florence* (1840) ; *le Palefroi* (1842) ; et parmi ses ouvrages en prose : *Souvenirs sur lord Byron* (1828) ; un roman, *Sir Ralph Esher* (1832) ; *Autobiographie* (1850).

HUNT (William Morris), peintre et sculpteur américain, né à Brattlebourough (Etats-Unis) en 1824, mort à Boston en 1879. Il vint à Paris, où il fut élève de Couture et, plus tard, de Millet. En 1875, il s'établit à Boston. Il a peint principalement des portraits et des paysages, mais aussi un petit nombre de sujets tels que *la Marguerite*, *le Tambour*, *le Rappel*.

HUNT (Richard Morris), architecte américain, frère du précédent, né à Brattlebourough en 1827, m. à New-Port en 1895. Au Louvre, il construisit le pavillon de la bibliothèque et le portail de la rue de Rivoli.

HUNT (Thomas Sterry), chimiste américain, né à Norwick en 1826, mort à New-York en 1892. Il devint (1845-1847) professeur de chimie et de minéralogie (1872-1878) à la Geological Survey du Canada, et, en 1872, professeur de géologie à l'Institut de technologie du Massachusetts. Ses travaux portent spécialement sur la chimie minérale, l'étude des eaux minérales, des phénomènes volcaniques, des sources de pétrole, etc. Un de ses ouvrages : *A new basis for chemistry* (1887), a été traduit en français (Liége, 1889).

HUNT (William Holman), peintre anglais, né à Londres en 1827, mort à Londres en 1910. Elève de l'académie de Londres, il attira l'attention en exposant : *le Docteur Rochecliffe célébrant le service divin dans la campagne de Jocelin-Joliffe, à Woodstock* (1847) ; *Rienzi jurant d'obtenir justice pour la mort de son jeune frère* (1849). A partir de 1850, Hunt changea sa manière et devint, avec Millais, le fondateur de l'école des préraphaélites. C'est à ce genre que se rattachent les tableaux suivants : *la Lumière du monde* (1854), toile célèbre ; *le Réveil de la conscience*, peintures mystiques ; *les Moutons égarés*, et *Claudio et Isabella*. Hunt alla passer de longues années en Palestine, pour y peindre des tableaux religieux où le fini de l'exécution et le réalisme des détails relèvent d'un accent saisissant le sentiment évangélique. Tels : *l'Ombre de la mort* (à Manchester) ; *le Triomphe des Innocents* (à Liverpool) ; *le Bouc émissaire ; Notre-Dame.*

HUNT (Alfred William), peintre et aquarelliste anglais, né à Liverpool en 1830, mort à Londres en 1896. Il subit l'influence de Ruskin, qui applaudit à son *Llyn-Sdwal*. Hunt à reproduit à l'aquarelle les sites des environs de Londres, les paysages du Pays de Galles et d'Ecosse.

HUNT (Arthur Surridge), helléniste anglais, né à Romford en 1871, mort à Oxford en 1934. Il commença ses recherches en Egypte dès 1895. L'un des maîtres de la papyrologie grecque, émule et collaborateur de Grenfell pour presque tous les recueils cités sous le nom de celui-ci (*Papyrus grecs du Caire ; Papyrus Amherst, de Hibeh, d'Oxyrhynchos, de Tebtunis*), il a été nommé à la chaire d'Oxford. Il a publié en outre (avec V. Martin) : *Papyrus de la bibliothèque Ryland* (1911-1915).

HUNTE, rivière de la plaine allemande, qui arrose le Hanovre et l'Oldenbourg, passe à Oldenbourg et tombe dans le Weser, rive gauche, en aval de Brême. Cours, 186 kil.

***HUNTÉLITE** n. f. Arséniate naturel d'argent.

HUNTEN (Johann Emil), peintre allemand, né à Paris en 1827, mort à Dusseldorf en 1902. Il reçut les leçons de H. Flandrin, à Paris, puis de Wappers, à Anvers, et enfin de Camphausen et Julius Lessing, à Dusseldorf. Il se consacra surtout à la peinture militaire. On lui doit la *Bataille de Kœniggrætz* (Sadowa) [Berlin] ; *Combat de Loigny* (Brême) ; *Attaque de cuirassiers à Wœrth* (Berlin) ; *Episode du combat de Riechenbach* (Hanovre).

***HUNTER** [*heun'-teur*] n. m. (mot angl. formé de *hunt*, chasser). Cheval de chasse exercé à franchir les obstacles : *Les meilleurs* HUNTERS *viennent d'Irlande.*

— ENCYCL. Le *hunter* ou cheval de chasse anglais résulte du croisement du pur sang avec les chevaux des races locales ; il est robuste et léger. Il existe également des *hunters irlandais*, et des *hunters français.*

HUNTER (William), médecin anglais, né à Long-Calderwood en 1718, mort à Londres en 1783. Agrégé au

collège des chirurgiens de Londres en 1747, il devint, en 1748, chirurgien à l'hôpital de Middlesex, professeur d'anatomie à l'académie royale des arts. On lui doit de belles recherches en anatomie et en obstétrique. — Son frère, John **Hunter** (1728-1793), fut médecin dans la marine, puis il ouvrit à Londres des cours publics sur l'anatomie et la chirurgie, et constitua un riche musée de pièces anatomiques. Il fut membre de la Société royale de Londres (1767), et chirurgien extraordinaire du roi (1776). Hunter peut être considéré comme le créateur de la pathologie expérimentale en Angleterre.

HUNTER (William Wilson), administrateur et écrivain anglais, né à Aberdeen en 1840, mort à Londres en 1900. Il fit toute sa carrière aux Indes. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire comparé des langues de l'Inde et de la haute Asie* (1868).

***HUNTÉRIEN** [*ri-in*] adj. m. Méd. Qualificatif donné parfois au chancre induré syphilitique, dont Hunter a donné la première bonne description.

***HUNTÉRITE** n. f. Minér. Silicate naturel appartenant à la famille des feldspaths (Variété d'orthose.)

HUNTER'S HILL, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur la baie de Port-Jackson ; 7.300 hab. Faubourg de Sidney.

***HUNTING** n. m. (mot angl.). Syn. de VÉNERIE ou CHASSE À COURRE.

HUNTINGDON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), ch.-lieu du comté du même nom, sur la rive gauche de l'Ouse ; 4.200 hab. Manufactures ; commerce de laine, de blé, de houille, de bois et de bestiaux. Ancienne station romaine ; vestiges d'un château du xe siècle. Patrie de Cromwell.

Le *comté de Huntingdon* a 54.800 hab. Ch.-lieu *Huntingdon ;* villes principales : Saint-Ives et Ramsey. C'est une plaine ondulée et fertile dans ses parties méridionale et occidentale ; la partie nord-est, traversée par l'Ouse, est couverte de marais et de lacs, transformés en prairies sur un grand nombre de points. — Fromages renommés.

HUNTINGDON, ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), sur la Juniata, affl. de la Susquehanna ; 7.000 hab. Ch.-lieu de comté. — Environs riches en houille.

Huntington (MALADIE DE). Méd. Chorée chronique caractérisée par sa durée indéfinie, son apparition à l'âge adulte, son allure de maladie héréditaire et familiale.

HUNTLY, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Aberdeen) au confluent du Doveran et du Bogie ; 4.030 hab. Fabrication de toiles et de lainages.

HUNTSVILLE, ville des Etats-Unis (Alabama), sur un affluent du Tennessee ; 10.000 hab. Ch.-lieu de comté. Industrie cotonnière. Commerce de coton et de cotonnades.

HUNTZIGER (Charles), général français, né à Lesneven (Finistère) en 1880, mort dans un accident d'avion près du Vigan (Gard) en 1941. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie coloniale, il fit campagne à Madagascar et au Sénégal. Attaché aux états-majors alliés d'Orient au cours de la guerre de 1914-1918, il accomplit ensuite de nombreuses missions à l'étranger (Roumanie, Chine, Brésil, etc.). Commandant les troupes du Levant à Beyrouth en 1933, il entra au Conseil supérieur de la guerre en 1938. Commandant la IIe armée, puis le 4e groupe d'armées en 1940, il fut chargé de la négociation des armistices avec les Allemands et les Italiens. Commandant en chef de l'armée après la défaite, il fut ministre de la guerre de Pétain en septembre 1940.

HUNYADI, ancienne famille hongroise, originaire de Transylvanie, dont le membre le plus illustre est JEAN (*Janos*), né vers 1388, mort en 1456. C'est le grand héros du moyen âge hongrois. Il entra de bonne heure au service du roi Sigismond et se distingua, en 1420, dans la campagne de Bohême. Après la mort du roi Albert (1439), il contribua à l'élection de Ladislas Ier, qui le nomma voïvode de Transylvanie et capitaine de Nandor-Fehervar. En cette qualité, Hunyadi remporta les victoires de Szendro (1441), de Szentimre et des Portes de Fer (1442), fit la campagne bulgare (1443), et fut battu à Varna (1444), où le roi perdit la vie. Hunyadi fut nommé gouverneur du pays pendant la minorité de Ladislas V (1444-1452), mais il eut constamment à lutter contre Gara et Czillei, qui étaient du parti de l'empereur Frédéric III.

En 1453, le roi fut déclaré majeur, et Hunyadi organisa la croisade contre les Turcs, qu'il battit, une dernière fois (1456), mais il mourut victime de l'épidémie qui décimait son camp ; — Son fils LADISLAS (1433-1457) fut nommé ban de Croatie, en 1453. Après la mort de Jean, il fut attaqué par Czillei, mais celui-ci fut tué par les amis de Ladislas. Le roi, trop faible, le fit arrêter et, malgré sa promesse, décapiter à Bude, en 1457 ; — L'autre fils de Hunyadi, MATHIAS, fut amené prisonnier à Prague ; mais, après la mort de Ladislas V, il fut élu roi de Hongrie. Il est connu sous le nom de MATHIAS CORVIN. V. CORVIN.

HUNYADI-JANOS, sources salines, aux environs de Budapest (Hongrie). [Eaux sulfatées sodiques et magnésiques et, par suite, douées de propriétés purgatives.]

HUON, petit archipel de l'océan Pacifique, dépendance politique de la Nouvelle-Calédonie. Ces rochers madréporiques sont bas, couverts de guano, sans population stable.

Huon de Bordeaux, chanson de geste française du début du XIIIe siècle, remarquable par la verve alerte de l'auteur. Le jeune Huon, fils du duc de Bordeaux, ayant tué Charlot, fils de Charlemagne, qui lui avait tendu une embuscade, est condamné à se rendre à Babylone, auprès de « l'amiral » Gaudisse. Il doit rapporter ses moustaches et quatre de ses dents molaires, et embrasser trois fois Esclarmonde, sa fille. Grâce à la protection du nain Auberon, dont il gagne l'amitié, Huon accomplit sa périlleuse mission, revient en France avec Esclarmonde, et reconquiert les bonnes grâces de Charlemagne. Le personnage d'Auberon, emprunté à la mythologie germanique, a passé de *Huon de Bordeaux* dans *le Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare et dans l'*Oberon* de Wieland et l'opéra de Weber, fondé sur celui-ci. G. Paris en a donné une adaptation en prose moderne (1899).

HUON DE KERMADEC (Jean-Michel, chevalier), marin français, né à Brest en 1748, mort à Balade (Nouvelle-Calédonie) en 1793. Il appartenait à une famille de marins bretons : VINCENT avait pris part à la bataille de La Hogue, à la prise de Carthagène, à la bataille de Velez-Malaga, et à l'expédition de Dantzig envoyée au secours du roi de Pologne (1733) ; — FRANÇOIS-PIERRE, blessé dans le combat du *Tonnant* contre les quatorze vaisseaux de l'amiral Hawke (1747), était capitaine de pavillon de Du Chaffault à la bataille d'Ouessant, et mourut en 1787, chef d'escadre ; — JEAN-MICHEL (1748-1793), prit part aux batailles livrées par le comte d'Orvilliers et La Motte-Picquet. Il accompagna Bruni d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse (v. ENTRECASTEAUX), à la tête de la frégate *Espérance*.

Le nom d'*îles Huon* fut donné à des îlots au nord de la Nouvelle-Calédonie ; celui de *golfe Huon* à une baie de la Nouvelle-Guinée ; celui d'*îles Kermadec* à un archipel au nord de la Nouvelle-Zélande.

HUON D'OISY, seigneur et trouvère français du XIIe siècle, mort en 1189. Il fut le maître, en l'art de « trouver », de Conon de Béthune, contre qui il a rimé une chanson satirique.

***HUONG-HOA** n. m. (mot annamite). Nom donné, en droit annamite, à la portion du patrimoine dont les revenus sont destinés à subvenir à l'entretien des tombeaux et au culte des ancêtres. Le huong-hoa est attribué nécessairement à l'aîné des enfants mâles, auquel incombe le soin du culte des ancêtres. C'est un bien inaliénable, impartageable et insaisissable.

***HUOT** [*hu-o*] n. m. Nom vulgaire de la *hulotte*.

HUOT (Jean-Jacques-Nicolas), géographe français, né à Paris en 1790, mort à Versailles en 1845. Collaborateur de Malte-Brun, il a mis son *Précis de géographie* au niveau des découvertes modernes. Il a aussi collaboré au *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée*, rédigé sous la direction de Demidov en 1837, etc.

***HUPE** n. f. Techn. et Mar. V. HUPPE.

HUPPAYE, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles) ; 1.100 hab. Carrières de grès pour pavés.

***HUPPE** n. f. (lat. *upupa*). Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des upupidés, comprenant dix espèces en Europe, Asie, Afrique.

— ENCYCL. Les *huppes* sont de couleurs claires, harmonieusement nuancées ; leur tête, à long bec fin et recourbé, porte une grande huppe comprimée, pouvant s'étaler, à volonté, en éventail. Ce sont des oiseaux insectivores, assez solitaires et sauvages, au moins en Europe ; ils nichent surtout dans les arbres creux, où les excréments accumulés des jeunes forment un véritable lit de guano, sur lequel ils vivent (D'où l'expression *sale comme une huppe*). La *huppe vulgaire* (*upupa epops*), grise et roux clair, bariolée de blanc et de noir, est le plus curieux oiseau de France ; sa taille atteint 28 cm. de long. Répandue dans toute l'Europe, surtout vers le Sud.

Huppe.

***HUPPE** n. f. (de *houppe*). Touffe de plumes sur la tête de certains oiseaux : *Alouette à* HUPPE.

— Fig. *Rabattre la huppe à quelqu'un*, Le rabaisser, lui rabattre le caquet.

HUPPE n. f. Techn. et Mar. Vice du bois, localisé sous forme d'une poche ou cavité plus ou moins grande remplie de bois mort de couleur blanchâtre.

— ENCYCL. Un bois atteint de *huppe* présente un tissu mou qui indique un commencement de décomposition, et une forte odeur de champignon. La présence de la huppe est généralement signalée par un point noir ou assez foncé dans la couleur d'un nœud, et que l'on appelle « œil de perdrix ». Quand la huppe a peu d'étendue, on l'extrait avec une gouge ; si elle est importante, il faut enlever à la scie, en dessous et en dessus du siège de la huppe.

***HUPPÉ** [*hu-pé*], **E** adj. Qui porte une huppe : *Oiseau* HUPPÉ.

— *Fig.* et *fam.* Riche, de haut rang (les personnes de distinction portant autrefois des plumes à leur chapeau) : *Des plus* HUPPÉS *et des plus hauts.* (La Fontaine.)

— LOC. PROV. **Les plus huppés y sont pris**, Ceux-là mêmes qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

***HUPPE-COL** n. m. Nom anciennement donné aux oiseaux-mouches du genre *lophornis*, à cause de leur large collerette imbriquée ou de leurs longues plumes fasciculées sur les côtés du cou. (Le type est le *lophornis ornatus*, du Brésil.) || Pl. *Des* HUPPE-COLS. V. LOPHORNIS.

Huque (XVe s.).

***HUQUE** [*huk'*] n. f. Manteau de femme, à capuchon ; puis Casaque pour homme.

— ENCYCL. La *huque* est primitivement (XIIIe siècle) un manteau de femme, muni d'un capuchon. Depuis Charles VI, le nom s'applique à une casaque masculine, sans manches, ceinture ni boutons, ouverte du haut en bas par devant ; sous Charles VII, on y mit des manches parfois énormes, ballonnées, piquées, montées, très renflées aux épaules, et boutonnées au poignet ; elle se serre à la taille par une ceinture, sauf quand on la porte sur la cuirasse. La huque, à partir de 1480, fait place au pourpoint.

***HURASSE** n. f. Techn. Syn. de HULSE.

HURAULT [*rô*] (Philippe), comte DE CHEVERNY, homme d'Etat français, né et mort à Cheverny (Loir-et-Cher) [1528-1599]. Conseiller au Parlement, puis maître des requêtes de l'Hôtel, il devint chancelier du duc d'Anjou qui, devenu roi sous le nom d'Henri III, en fit son garde des sceaux (1578), puis, à la mort de Birague (1581), un chancelier de France. Disgracié en 1588 et retiré au château d'Eclimont, il fut rappelé aux affaires en 1590 par Henri IV, qu'il aida notamment dans ses négociations avec les Ligueurs. Il a laissé des *Mémoires* assez importants, rédigés de 1586 à sa mort, publiés pour la première fois en 1636.

HURBAN (Joseph Miroslav), patriote et écrivain slovaque, né à Beckov en 1817, mort à Hluboké en 1888. Il fut un de ceux qui travaillèrent à faire du slovaque une langue littéraire, et publia notamment, de 1841 à 1842, cinq volumes d'un almanach, *Nitra*. Amené plus tard à la conception de l'unité tchécoslovaque, ce fut en tchèque qu'il publia, en 1876, le sixième volume de la *Nitra*. — Son fils, Svetozar **Hurban-Vaïansky**, né à Hluboké en 1847, mort à Martin-Svaty-Turtchiansky (en hongrois Turocz-Szentmarton) en 1916, fonda en 1881 les *Narodnie Noviny*, écrivit des romans d'un art habile, et des poésies émouvantes (*les Tatras et la Mer*, 1880 ; *De dessous le joug*, 1884 ; *Vers*, 1890 ; etc.), et fut pendant un temps le centre de la vie nationale et littéraire slovaque, malgré un conservatisme assez étroit et un romantisme suranné.

***HURCOTTE** n. f. Au XIVe et au XVe siècle, Houppe de soie ou de fils d'or, ornant vêtements et harnais.

HURDEL n. m. Fortif. Syn. de HOURD.

HURDLE RACE [*heurdl'-réss*] n. f. (mots angl.). Turf. Course de haies.

HURDLER [*heur'-dleur*] n. m. (de *hurdle*, mot angl. signif. *claie*). Sports. Coureur spécialisé dans les courses de haies.

D'argent à une hure de sable défendue du premier.

***HURE** n. f. (origine inconnue). Tête hérissée de certains animaux : HURE *de sanglier, de saumon, de brochet ;* et *particulièrem.*, La tête lorsqu'elle est coupée. || En cuisine, Galantine farcie de morceaux de hure.

— *Pop.* Figure, tête. || *Se faire ratisser la hure*, Se faire raser.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant le profil d'une hure de sanglier. (Les hures sont *défendues, allumées* ou *animées*, suivant que les défenses ou les yeux sont d'un émail particulier.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées. (Ce sont de grands arbres. L'espèce la plus connue est la *hure crépitante* [*hura crepitans*] ou *sablier*, dont le fruit, composé d'un assez grand nombre de coques bivalves, détone au moment de la déhiscence, et dont le suc, très toxique, est employé à empoisonner les cours d'eau, en vue de la capture du poisson. On en connaît deux ou trois espèces originaires de l'Amérique tropicale.)

Hure : *a*, fragment d'inflorescence mâle grossie ; *b*, coupe de fleur femelle ; *c*, fruit.

— Econ. rur. Nom vulgaire de la *carotte sauvage*.

— Techn. Brosse ronde munie d'un long manche. (On dit aussi TÊTE DE LOUP.)

Hure.

***HUREAULITE** [*rô*] n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de manganèse et de fer.

HUREPOIX, région naturelle de l'Ile-de-France, caractérisée par des plateaux fertiles creusés de vallées aux flancs abrupts et boisés. Au moyen âge, on donnait ce nom à tout le territoire compris entre Paris et la Loire, ensuite, on le réserva à une région approximativement limitée par les villes de Sceaux, Palaiseau, Chevreuse, Arpajon. *Dourdan* en a toujours été la ville principale. Carrières de grès et de meulière.

HURET (Grégoire), dessinateur, graveur et écrivain d'art français, né à Lyon en 1610, mort à Paris en 1670. Citons trente-deux compositions sur la *Passion de Jésus ;* le *Vœu de Louis XIII* (1638) ; les portraits de : *Anne d'Autriche avec Louis XIV* (1645) ; *Henri IV avec Louis XIII ; Richelieu, Mazarin, Condé*. Il a écrit : *Règle précise pour décrire le profil élevé du fust des colonnes* (1665). Il entra à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1663.

HURET (Jules), journaliste français, né à Boulogne-sur-Mer en 1864, mort à Paris en 1915. Il entra en 1889 à *l'Echo de Paris*, où il inaugura un système d'enquêtes documentées et contradictoires par sa fameuse *Enquête sur l'évolution littéraire* (1891), qui reste un document littéraire très curieux. Plus tard, il fit pour le *Figaro* une *Enquête sur la Question sociale en Europe* (1896). Il publia ensuite des séries très intéressantes d'enquêtes sur les pays étrangers : *En Amérique :* 1° *De New-York à La Nouvelle-Orléans* (1904), 2° *De San-Francisco au Canada* (1905) ; *l'Amérique moderne* (1910-1911) ; *En Argentine :* 1° *De Buenos-Ayres au Grand Chaco* (1911), 2° *De la Plata à la Cordillère des Andes* (1913) ; *En Allemagne :* 1° *Rhin et Westphalie* (1907), 2° *De Hambourg aux Marches de Pologne* (1908), 3° *Berlin* (1909), 4° *la Bavière et la Saxe* (1911) ; etc.

HURIEL, ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 12 kil. de Montluçon ; 2.375 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise romane du XIe siècle. (Ruines du château de Brosse,

donjon carré et tours du XIIe siècle.) — Le canton a 14 comm., et 11.910 hab.

***HURLADE** n. f. (de *hurler*). Grand cri.

***HURLANT** [*lan*], **E** adj. Qui hurle: *Des loups, Des chiens* HURLANTS.

***HURLEMENT** [*man*] n. m. (de *hurler*). Action de hurler (en parlant des animaux) : *Les* HURLEMENTS *des ours qui cherchent une proie.* (Lacépède.) || En parlant de l'homme : *Pousser des* HURLEMENTS *de rage, d'effroi.* || *Par extens.* Cri en général : *Les* HURLEMENTS *des élèves.*

— Chass. Cri plaintif et prolongé que fait habituellement entendre le loup, et que le chien jette aussi quelquefois : lorsqu'il a perdu son maître, ou qu'il est agacé par un bruit de cloches ou une musique quelconque.

***HURLER** [*lé*] v. intr. (lat. *ululare*). En parlant des animaux, Pousser des cris prolongés, plaintifs ou furieux : *Chien, Loup qui* HURLE. || En parlant des hommes, Pousser des cris aigus et prolongés : HURLER *de douleur, de rage.*

La mêlée en *hurlant* grandit comme une flamme.
V. HUGO.

et *par exagér.* Parler ou chanter très fort, très haut : HURLER *n'ajoute rien à l'éloquence d'un orateur.* — Parler avec emportement contre : *Si les jésuites crièrent à l'impiété, les jansénistes* HURLÈRENT. (Voltaire.)

— *Fig.* Se dit des choses qu'on accouple malgré leur incompatibilité, et qui forment une disparate choquante : *Des mots, des couleurs qui* HURLENT *d'être accouplés.*

— LOC. PROV. **Hurler avec les loups,** S'accommoder aux manières, aux opinions violentes, brutales, injustes, des personnes avec qui l'on vit. || **Hurler à la lune.** V. ABOYER.

— *Transitiv.* Dire, chanter avec de grands éclats de voix : HURLER *une tirade, une chanson.*

***HURLERIE** [*rî*] n. f. Bruit fait en hurlant, en criant très fort. (Peu us.)

***HURLEUR, EUSE** adj. Qui hurle, qui a l'habitude de hurler (en parlant des animaux ou des hommes) : *Singe* HURLEUR. *Je prêchais toujours mes* HURLEURS *qui criaient : « Mort aux Jacobites ! »* (P.-L. Courier.) || Substantiv. : *On rencontre des* HURLEURS *dans presque toutes les bonnes races de chiens courants.* (Toussenel.) *Des* HURLEUSES *de café-concert.* (Vx.)

— *Derviche hurleur,* Derviche dont les exercices religieux consistent surtout à pousser des hurlements.

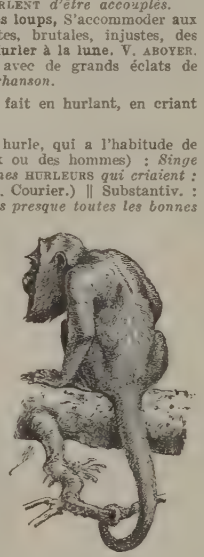
Hurleur.

***HURLEUR** n. m. Genre de singes platyrrhiniens, famille des cébidés, comprenant six espèces propres à l'Amérique centrale et méridionale.

— ENCYCL. Les *hurleurs* ou stentors *(alouata)* sont d'assez grande taille, à pelage épais, à longue queue prenante. Grâce à leur os hyoïde renflé et vésiculeux, formant caisse sonore, ils peuvent pousser des cris assourdissants qu'on entend dans les forêts vierges à plusieurs kilomètres de distance; les vieux mâles cachent ce renflement, véritable goitre, sous une longue barbe touffue. Le hurleur roux ou alouate *(alouata seniculus)* est le plus commun ; il atteint 1m,60, y compris la queue ; il vit en Equateur et au Venezuela.

HURLSTONE (Frédéric Yeates), peintre anglais, né et mort à Londres (1800-1869). Il fut un des fondateurs de la Société des artistes anglais, dont il a été par la suite élu président. Il appartient à l'école de Beechey et de Lawrence. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Mendiant italien; Jeune paysanne mauresque; Arthur et Constance.* Deux de ses toiles, *Gulnare et le Pacha* et *Jeune fille cosaque veillant sur Mazeppa,* furent envoyées à l'Exposition universelle de Paris de 1867.

HURLUBERLU [*bèr*] et autref. **HURLUBRELU** n. m. (origine douteuse ; cf. l'angl. *hurly-burly,* tumulte). *Fam.* Etourdi, écervelé, brusque.

— *Adjectiv.* :

Amour *hurluberlu,* qui va tout devant lui.
PIRON.

— Mod. Coiffure de femme en faveur en 1671, à la cour de Louis XIV, et qui consistait à porter sur le front, aux deux côtés du visage et tout autour de la tête, un gros bourrelet coordonné avec des rubans ou des perles. (Elle fut mise à la mode par Mmes de Montespan et de Thianges.) [On disait aussi *coiffure à* L'HURLUBERLU.]

Coiffure à l'hurluberlu.

HURLUBIER [*bi-é*] n. m. (cf. *hurlupé*). *Pop.* Vagabond. (Richepin.) || Idiot. || Fou. (Syn. de HURLUBERLU.)

***HURLUPÉ, E** adj. (probablem. de l'anc. français *hurepé,* hérissé). Hérissé, ébouriffé.

HURMUZAKI (Dosaki), homme d'Etat, juriste et historien roumain, né et mort à Czernovitz (1812-1874). En 1849, il fut chargé par le ministre Bach de la traduction en roumain des Codes civil et pénal, et, en 1850, de l'élaboration d'un Dictionnaire des termes juridiques roumains. En 1872, il fut nommé membre de l'académie roumaine. On a de lui : *Fragmente zur Geschichte der Rumanen* (1878-1886), et *Documents relatifs à l'histoire de la Roumanie.*

***HURON, ONNE** n. (de *hure*). Vieux mot signifiant Personne à tête hérissée, sauvage, et qu'on appliqua, au XVIIe siècle, à une peuplade du Canada.

— N. m. Milit. Homme qui était chargé de miner, dans les sièges.

***HURON, ONNE,** peuple de l'Amérique du Nord, appartenant à la grande famille des Algonquins : *Les* HURONS. (On dit aussi HOUENDA.)

— *Adjectiv.* Relatif aux Hurons : *La fierté* HURONNE.

— N. *Par extens.* et *fam.* Personne grossière ; malotru.

— N. m. Langue parlée par les Hurons.

— ENCYCL. Ethnogr. Les *Hurons,* aujourd'hui cantonnés dans la presqu'île huronne de la prov. d'Ontario (Canada), comptent parmi les Peaux-Rouges les plus civilisés. Grands, de teinte bronzée, dolichocéphales, avec des cheveux noirs et raides et un nez aquilin, ils réalisent le type des Indiens du Nord-Ouest. Ils formaient jadis une nation puissante, réduite aujourd'hui à quelques centaines d'individus à la suite de leurs guerres avec les Iroquois. Ils ont adopté le christianisme et le costume européen ; plusieurs sont officiers supérieurs dans l'armée canadienne.

— Linguist. Le *huron* est une langue américaine de la famille de l'iroquois. Au XVIIe siècle, il comprenait un grand nombre de dialectes. Il en reste quelques vestiges dans l'idiome des Wyandots.

***HURON** (LAC), un des cinq grands lacs de l'Amérique du Nord, entre le Dominion canadien et les Etats-Unis, communiquant avec le lac Supérieur par la rivière Sainte-Marie, avec le lac Erié par la rivière Saint-Clair, et avec le lac Michigan par le détroit du Mackinac. Superficie 59.500 km² environ. Le lac Huron, de formation glaciaire, a une longueur de 470 kil., et une largeur maximum de 240 kil. ; sa profondeur atteint 215 m. Ses eaux, soumises à de violentes tempêtes, très poissonneuses, sont généralement gelées de décembre à avril ; mais, pendant la saison d'été, la navigation y est active.

HURONIEN adj. (du lac *Huron*). Géol. Nom donné aux formations de granites et gneiss qui constituent le sommet de l'archéen. On y a reconnu des conglomérats glaciaires ; il s'y intercale des gisements de minerais de fer où Cayeux a signalé des débris d'échinodermes.

Huronienne (CHAÎNE). Cette chaîne de montagnes, ou plissement, s'est formée entre l'algonkien et le cambrien : c'est l'une des cinq ou six grandes chaînes de montagnes qui se sont constituées au cours de l'histoire du globe et la plus ancienne connue.

***HURONITE** n. f. Altération d'anorthite. (Variété de fahlunite.)

***HURRAH** ! interj. V. HOURRA.

HURTADO (Antonio), poète espagnol, né à Cacerès en 1825, mort à Madrid en 1878. Il a publié le *Romancero de Hernán Cortès* (1847) ; *Madrid dramatico, Coleccion de leyendas de los siglos XVI y XVII* (1870) ; plusieurs drames, en collaboration avec Nuñez de Arce, particulièrement *Herir en la sombra* (1866), *la Jota aragonesa* (1866), et d'autres qu'il donna au théâtre pour son propre compte : *el Toison roto, el Anillo del rey, la Maya.*

HURTADO de Toledo (Luis), écrivain espagnol, né à Tolède vers 1520, mort après 1598. Il était curé de Saint-Vincent de Tolède. On lui a attribué le célèbre roman de chevalerie : *Palmerin de Inglaterra* dû probablement au portugais Fr. Moraes (1544). Il est surtout connu par des pastorales, comme : *Comedia de Preteo y Tibaldo* (1552), et *Egloga silviana;* des comédies, comme *las Cortes del casto amor* et *las Cortes de la muerte* (1557).

***HURTAGE** [*taj'*] n. m. Mar. Droit d'ancrage.

HURTAULT (Maximilien-Joseph), architecte français, né à Huningue en 1765, mort à Paris en 1824. Elève de Mique et de Percier, il obtint, en 1797, le second grand prix d'architecture. Il travailla sous la direction de Percier et de Fontaine à restaurer des parties des Tuileries et du château de Fontainebleau où il édifia la fontaine de Diane. Membre de l'Institut en 1819.

***HURTEBILLER** [*bi-yé*] v. tr. Accoupler (des brebis) avec un bélier.

Hurtebise (FERME), lieudit du départ. de l'Aisne (comm. de Craonne), sur le Chemin des Dames. La ferme Hurtebise, située à l'extrémité orientale de la route des Dames, à l'ouest du plateau de Craonne, a été très ardemment disputée en janvier 1915, puis pendant la conquête du Chemin des Dames par les Français, en 1917. Reconquise une première fois le 5 mai 1917, elle fut, pendant tout l'été, le théâtre de luttes acharnées.

HURTER (Frédéric-Emmanuel DE), historien et théologien allemand, né à Schaffhouse (Suisse) en 1787, mort à Graz en 1865. Président du consistoire de Schaffhouse, il se convertit au catholicisme en 1844, puis devint historiographe de l'empereur d'Autriche. On lui doit notamment : *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains* (1834-1842) ; *Histoire de Ferdinand II et des princes de sa maison* (1850-1864) ; *Documents pour servir à l'histoire de Wallenstein* (1855) ; etc.

HURUK n. m. Tambourin d'un fréquent usage dans les classes populaires de l'Inde. (Il est d'une forme analogue à celle du *damaru* du même pays, mais plus grand.)

HUS ou **HUSS** (Jean), réformateur tchèque, né à Husinetz (Bohême) en 1369, mort à Constance en 1415. Fils de paysans, il étudia à l'université de Prague, y devint (1396) maître ès arts libéraux, et commença d'y enseigner en 1398. Prêtre en 1400, il fut, en 1401, doyen de la faculté de théologie et, en 1402, recteur, et prêcha avec un grand succès à la chapelle de Bethléem. Loserth a mis hors de doute l'influence exercée sur lui par les écrits de Wiclef, importés en 1401 par Jérôme de Prague. Il en défendit en 1403 la doctrine devant l'université. Mais, cette même année, son traité *De corpore Christi* est encore orthodoxe. En 1405, il était le chapelain de Wenceslas, et les attaques dirigées contre lui n'avaient pas prise sur l'archevêque Sbinko. Il s'aliéna les Allemands en obtenant de Wenceslas le décret de Kuttenberg en vertu duquel les Tchèques disposeraient des trois quarts des voix dans l'université de Prague (1409), mesure qui provoqua l'exode des Allemands. En 1410, l'archevêque de Prague fit brûler les livres de Wiclef et mit Hus et la ville de Prague en interdit. Hus en appela au pape qui le cita à comparaître. Les prédications de Hus contre les indulgences pour la croisade contre Ladislas, roi de Naples (1412), envenimèrent les choses. Trois jeunes gens de ses partisans furent décapités. Hus les fit ensevelir comme des martyrs, mais dut quitter Prague. Excommunié par Rome, il continua de prêcher dans les campagnes aux environs de Prague et d'écrire des ouvrages théologiques, notamment le traité *De Ecclesia,* nettement wiclefiste.

Jean Hus.

L'empereur Sigismond voulut porter l'affaire devant le concile de Constance et délivra un sauf-conduit à Jean Hus qui, à peine arrivé, fut mis en prison. En 1415, il dut comparaître devant le concile ; ses écrits furent condamnés au feu, et il fut lui-même condamné à périr sur le bûcher ; il mourut avec un courage héroïque. Ses cendres furent jetées dans le Rhin.

Jean Hus fut tout ensemble un réformateur religieux et un défenseur de la nationalité tchèque, et c'est en grande partie ce dernier point qui l'a rendu populaire chez les Tchèques. Il a été par ses écrits en langue vulgaire un des fondateurs de la langue tchèque, pour laquelle il établit une nouvelle orthographe (*orthographia bohemica*). Sa fête fut célébrée en Bohême jusqu'au début du XVIIe siècle. Après sa mort, ses partisans prirent les armes sous le nom de *hussites.* La meilleure édition de ses œuvres est celle de V. Flajshan : *Magistri J. Hus opera omnia* (1903 et suiv.).

Hus (Jean) *devant le concile de Constance,* tableau de Brozik ; les personnages sont bien disposés ; les attitudes et les physionomies traitées de main de maître. (V. planche *Beaux-Arts LXXII.*)

HUSI ou **HUSSI,** ville de la Roumanie (Moldavie), sur le Pruth ; 15.600 hab. Ch.-lieu du départ. de Falciu. Cathédrale de 1491, réplique de Sainte-Sophie de Constantinople. Traité de 1711, entre les Turcs et Pierre le Grand cerné avec son armée dans les marais du Pruth.

HUSIATYN [*tin'*], ville galicienne de Pologne (palatinat de Tarnopol), sur le Zbrucz ; 2.000 hab. Ch.-lieu de district. Restes d'un château, palais des Goluchowski, synagogue de style gothique mauresque. — Le district a 87.000 hab. — Occupée par l'U. R. S. S. en 1939.

HUSINEC, bourg d'Allemagne des Sudètes (1938), sur le Blanitz, sous-affluent de la Moldau ; 1.410 hab. Patrie de Jean Hus.

HUSKISSON (William), homme d'Etat anglais, né à Birch-Moreton Court (Warwickshire) en 1770, mort près de Liverpool en 1830. Il fut le premier à mettre en pratique, comme président du Board of Trade (1823-1827), les idées libre-échangistes.

HUSNOT (Pierre-Tranquille), botaniste français, né à Cahan (1840-1929). Il entreprit, de 1862 à 1875, de nombreux voyages dans différentes contrées de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique, principalement aux îles Canaries et aux Antilles. Il s'est fait connaître par d'intéressantes recherches sur les cryptogames, en particulier les muscinées. Citons de lui : *Flore analytique et descriptive des mousses du Nord-Ouest* (1873) ; *Muscologia Gallica* (1894). Il a fondé, en 1877, la *Revue bryologique.*

***HUSO** n. m. Variété de l'esturgeon commun *(acipenser sturio),* répandue dans l'Europe orientale. (Le huso de la mer Noire et de la Caspienne, souvent pris pour une espèce particulière, n'est qu'une race locale du grand esturgeon.)

HUSS (Jean). Biogr. V. HUS.

***HUSSARD** [*hu-sar'*] n. m. (du hongr. *huszar,* le vingtième ; de *husz,* vingt, parce que, dans les guerres contre les Turcs, chaque village devait fournir, sur vingt hommes, un homme d'équipe). Soldat d'un corps de cavalerie légère, dont l'uniforme fut primitivement emprunté à la cavalerie hongroise. (On a dit aussi HOUSARD, et quelquef. HOUSSARD.)

— Argot. *Hussards de la Veuve,* Le bourreau et ses aides.

HUSSARDS : 1. Les premiers hussards, 1692 ; 2. Hussards de Turpin ; 1757 ; 3. 8e hussards. 1796 ; 4. Premier empire ; 5. 2e hussards, 1818 ; 6. 1845 ; 7. 1867 ; 8. 1886 ; 9. 1930.

— Argot milit. *Hussards à quatre roues* ou *à roulettes*, Soldats du train des équipages militaires, dont le costume ressemblait à celui de la cavalerie.

— Encycl. C'est en 1719 que fut régulièrement organisé, par un noble hongrois, le comte Berchiny, le premier régiment de *hussards français*. Le second régiment, créé en 1734 par un comte Esterhazy, prit plus tard le nom de son troisième chef, le marquis de Chamborand.

L'uniforme comprenait un shako de feutre sans visière, une pelisse garnie de fourrure, un dolman et une culotte à la hongroise, avec une sabretache. Quant au nombre des régiments, après avoir été fixé à 7 — dont 3 hongrois et 4 allemands — en 1748, il tomba d'abord à 3 en 1762, puis remonta successivement à 6. En 1795, il existait jusqu'à 13 régiments; le nombre en fut ramené à 8 en 1854. En 1870, l'uniforme comportait le talpack au lieu du shako, et, avec le pantalon garance, pour tous les régiments, un dolman de couleur distinctive pour chacun d'eux.

En 1875, le nombre des régiments de hussards fut porté à 12. Après s'être illustrées au cours de la guerre de 1914-1918, les unités de hussards furent progressivement motorisées. Depuis 1943, la tradition des hussards a été reprise par certains régiments blindés de reconnaissance.

***HUSSARDE** [*hu-sard'*] n. f. (de *hussard*). Danse d'origine hongroise : *Danser la* HUSSARDE.

— *À la hussarde*, D'une manière brusque, cavalière : *Amour* À LA HUSSARDE.

— *Crinière à la hussarde*, Crinière coupée seulement depuis la tête du cheval jusque vers le milieu de l'encolure.

— *Pantalon à la hussarde*, Pantalon très ample sur les cuisses, et très étroit aux chevilles.

***HUSSEIA** [*hu-sé-i-a*] n. f. Genre de gastéromycètes calostomacées, comprenant des champignons à pied et tête globuleuse. (Originaire d'Asie, Australie, etc.) || Syn. de CALOSTOMA.

HUSSEÏN, fils d'Ali. V. HOSSÉÏN.

HUSSEÏN-AVNI PACHA, général et homme d'Etat turc, né à Dost-Keuï, près d'Isparta (Asie Mineure) en 1820, mort à Constantinople en 1876. Général de division en 1860, maréchal en 1864, généralissime (*seraskier*) en 1867, il réprima la même année l'insurrection crétoise. Il fut plusieurs fois ministre de la guerre, grand vizir (1874-1875), gouverneur de Smyrne, puis de Brousse. Redevenu ministre de la guerre en 1876, il fut le principal auteur de la révolution qui coûta la vie au sultan Abd ul-Aziz. Il fut assassiné en plein conseil des ministres, par Hassan bey, officier circassien, partisan du sultan déchu.

HUSSEÏN BEN ALI, appelé quelquefois **Hassan** ou **Hassine bey**, fondateur de la dynastie actuelle des beys de Tunis et fils d'un renégat grec. Il s'empara du pouvoir après la bataille du Kef (1705), entretint de bonnes relations avec les puissances étrangères et signa avec la France, en 1728, un traité de commerce et d'amitié. Les dernières années de sa vie furent assombries par les révoltes de son neveu Ali pacha. Chassé de sa capitale, Husseïn ben Ali fut définitivement vaincu en 1740 et eut la tête tranchée.

HUSSEÏN BEN EL-HUSSEÏN, dernier dey d'Alger, successeur d'Ali-Khodja, né à Smyrne vers 1765. Il régna de 1818 à 1830. Sous son gouvernement prit naissance le conflit qui se termina par le débarquement de l'armée française à Sidi-Ferruch (14 juin 1830). Après avoir signé la capitulation du 5 juillet 1830, Husseïn vécut d'abord à Naples, puis à Livourne et à Alexandrie, où il mourut obscurément en 1838.

HUSSEÏN BEY, souverain tunisien de la dynastie husséïnite (1824-1835). Il signa avec la France le traité du 15 décembre 1824, confirmé le 8 août 1830, accordant aux Français des avantages spéciaux. La défaite de Navarin, où la flotte tunisienne périt tout entière, interrompit les bonnes relations; cependant, Husseïn eut une attitude correcte lors de l'expédition d'Algérie.

Trois de ses nombreux enfants ont régné, après son parent Ahmed : Mohammed bey (1855-1859); Mohammed Es-Saddok bey (1859-1883); Ali bey (1882-1902).

HUSSEÏN IBN ALI, souverain du Hedjaz (Arabie), né dans ce pays vers 1856, mort à Amman en 1931. Il succéda à son père Ali, comme chérif de La Mecque et demeura vassal de la Sublime-Porte jusqu'à la Grande Guerre. En 1915 il devint un des pivots de la politique « arabe » de l'Angleterre, dont le but était d'éliminer la France des contrées arabes du Levant. En 1916 il rejetait la suzeraineté ottomane et se proclamait *malik* ou roi du Hedjaz. Ses troupes firent campagne en Arabie contre les troupes turco-allemandes. Ses menées pour étendre sa domination sur d'autres territoires de l'Arabie le firent, dès 1919, entrer en lutte avec l'émir du Nedjd, Ibn Saoud, qui le battit et s'empara de La Mecque (1925). — Husseïn abdiqua en faveur de son fils aîné Ali. — Faïçal, son troisième fils, fut roi de l'Irak.

Husséïnite (DYNASTIE), famille des beys actuels de Tunisie. Elle doit son nom à *Hussein ben Ali* (v. ce nom); le pouvoir doit s'y transmettre de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans sa descendance. Par dérogation à cette loi, les beys de la dynastie husséïnite se succèdent, cependant, souvent de frère en frère.

HUSSEÏN-KEMAL PACHA, sultan d'Egypte, né et mort au Caire (1853-1917). Second fils du khédive Ismaïl le Prodigue, il devint en 1909 président de l'Assemblée législative. Il remplaça en 1914 son neveu le khédive Abbas II Hilmi, déposé par les Anglais. En son court règne, Husseïn-Kemal, en maintenant la neutralité de l'Egypte, fit preuve de loyalisme envers la Triple-Entente.

HUSSEÏN PACHA, surnommé **Kutchuk** (*le Petit*), amiral et homme d'Etat ottoman, né en Géorgie vers 1757, mort à Kouroutchesmé, sur le Bosphore, en 1803. Il était d'abord esclave. Grâce à la faveur de Sélim III, son frère de lait, il devint grand amiral. Husseïn réorganisa la marine et l'armée, avec le concours d'officiers européens. En 1800, il prit le commandement de l'escadre qui bloqua les côtes d'Egypte, et il signa, l'année suivante, le traité qui mit fin à l'occupation française. Il contribua, dans la suite, à la reprise des négociations entre la France et la Porte.

HUSSGEN. Biogr. V. ŒCOLAMPADE.

HUSSIGNY-GODBRANGE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 36 kil. de Briey, près du Luxembourg; 3.675 hab. Ch. de f. Est. Mines de fer. Hauts fourneaux.

***HUSSITE** [*hu-sit'*] n. m. (de *Jean Hus*). Membre d'une secte chrétienne fondée au commencement du XVe siècle et qui se réclamait des idées de Jean Hus.

— Encycl. Hist. et Théol. L'exécution de Jean Hus et celle de Jérôme de Prague excitèrent en Bohême une fermentation extrême. La *noblesse hussite* forma une ligue des seigneurs décidés à favoriser sur leurs terres la libre prédication de l'Evangile et à ne reconnaître d'autre autorité dogmatique que l'université. Le 2 septembre 1415, ils envoyèrent au concile de Constance une protestation contre la condamnation de Jean Hus. La formation d'une ligue des seigneurs catholiques à laquelle se joignit l'Empereur, la nomination de l'évêque d'Olmutz, Jean, dit l'Evêque de fer, comme administrateur du diocèse de Prague, mirent le feu aux poudres. On chassa les prêtres; les conseillers catholiques ayant troublé et insulté une procession hussite, le peuple répondit par leur « défénestration » (30 juillet 1419).

La lutte prit un caractère nationaliste et antigermanique. Organisés sous la conduite du burgrave d'Husinetz, Nicolas de Pistna, de Jean Zizka et de l'ancien religieux Jean de Selau, les hussites menèrent la résistance, se retranchant sur des hauteurs. Sigismond, qui avait obtenu du pape une bulle de croisade (mars 1420), se fit battre à Zizkaberg (20 juillet). Deux partis divisèrent les hussites : les modérés, dits *utraquistes* ou *calixtins* formulèrent leur programme en quatre articles, à Prague en juillet 1420 : 1° Libre prédication de la parole de Dieu; 2° Communion sous les *deux* espèces; 3° Retour du clergé à la pauvreté apostolique; 4° Jugement des ecclésiastiques par les tribunaux civils pour tous les péchés mortels et les scandales publics. Les *taborites*, plus radicaux, réclamaient le sacerdoce universel, la souveraineté du peuple, et le partage des biens. De la défensive, les hussites passèrent à l'offensive, d'abord sous Zizka (mort en 1424), puis sous André Procope le Chauve, et se rendirent maîtres de la Bohême (1427). Les *Compactata*, obtenus par Sigismond au concile de Bâle (1433) amenèrent un apaisement en satisfaisant les utraquistes; mais il leur fallut écraser, à Böhmisch-Brod, les extrémistes (30 mai 1434). La diète d'Iglan (1436) imposa l'union en dépit des résistances de part et d'autre. Mais le rétablissement de la liturgie catholique à Prague (1437) provoqua de nouveaux troubles, favorisés par la mort de Sigismond (déc. 1437) et, bientôt, de son successeur Albert d'Autriche (1439). La guerre civile recommença entre catholiques, dirigés par Meinhard de Neuhaus, et utraquistes menés par Georges de Podiebrad et Georges de Kunstatt. Podiebrad, devenu roi (1458), favorisa les utraquistes, et fut excommunié. Pie II déclara nuls les *Compactata* (1462); peu à peu les utraquistes rentrèrent dans le sein de l'Eglise. Les réfractaires se joignirent aux débris des taborites pour fonder la communauté des frères bohêmes ou moraves. De nos jours, une importante Eglise hussite s'est reconstituée en Bohême.

***HUSSITISME** [*hu-si-tissm'*] n. m. Doctrine des hussites.

HUSSON (Eugène-Alexandre), général français, né à Reims (Marne) en 1786, mort à Fontainebleau en 1868. Il fut fait prisonnier à Baylen (1808), recouvra la liberté en 1814, fut blessé au combat de Quatre-Bras (1815), et quitta le service en 1822. Réintégré après 1830, il fit échouer l'échauffourée de Louis Bonaparte à Boulogne (1838), devint maréchal de camp en 1845, puis député de l'Aube (1849), et sénateur.

HUSSON (Jean-Honoré-Aristide), sculpteur français, né à Paris en 1803, mort à Bellevue en 1864. Elève de David d'Angers, il remporta le premier prix de Rome en 1830 avec le groupe : *Thésée vainqueur du Minotaure*. Parmi ses œuvres, on peut citer : *l'Ange gardien et le Pêcheur repentant* (1837); *Voltaire et Bailly* (1838); *l'Eté* et *l'Automne*, figures allégoriques d'une des fontaines de la place de la Concorde, à Paris (1839); *Marguerite de Provence* (1847), et *Eustache Le Sueur* (1853) au Jardin du Luxembourg; *Clovis* (1851), pour l'église Sainte-Clotilde.

HUSSON (Jean-Christophe-Armand), administrateur et économiste français, né à Claye en 1809, mort à Paris en 1874. Il fut directeur de l'Assistance publique de 1852 à 1870. Membre de l'Académie des sciences morales (1863). Ses principaux ouvrages sont : *Traité de la législation des travaux publics et de la voirie en France* (1841-1842); *les Consommations de Paris* (1856); *Etude sur les hôpitaux* (1863); etc.

HUSTE ou **CHUST** (en hongrois **Huszt**), bourg d'Ukraine karpatique, sur la Theiss, occupé par la Hongrie en 1939; 18.000 hab. Fabrique de meubles.

HUSTEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur la Ruhr; 7.500 hab. Tuileries. Tréfileries et quincailleries.

***HUSTINGS** [*heu-stin'ghss*] n. f. pl. Ancienne cour de justice dans certaines villes privilégiées d'Angleterre.

— Aujourd. Tribune en plein air, d'où les candidats à la Chambre des communes haranguent les électeurs. || *Par extens.* Assemblée électorale, et particulièrem. assemblée tumultueuse.

HUSTOPETCH (en allem. **Auspitz**), ville de Moravie; 3.500 hab. Commerce de vins et de fruits.

HUSUM, ville et port d'Allemagne (Prusse, Slesvig), sur l'*Husumeraue* canalisée, en face de l'île Nordstrand; 10.000 hab. Marché de bétail.

HUSZÁR (Adolphe), sculpteur hongrois, né en 1843, mort en 1885. On lui doit les principaux monuments de la capitale magyare (telles les statues de François Deák, de Petœfi et d'Eœtyœs); en outre, le monument du général Bem à Maros-Vasarhely, et celui des honveds à Arad.

HUTA-KROLEWSKA. Géogr. V. KROLEWSKA-HUTA.

HUTA-LAURA (en allem. **Laurahutte**), centre industriel de Pologne (palatinat de Silésie, district de Katowice); 16.000 hab. Mines de houille, fonderies de fer et de zinc; fabriques de vis. Occupé par l'Allemagne en 1939.

HUTA-POKOJOU [*hou-ta po-ko-iou*] ou **FRYDENSHUTA** (en allem. **Friedenshutte**), centre industriel de Pologne (palatinat de Silésie, district de Ruda); 13.200 hab. Fonderies de zinc, laminoirs. — Occupé par l'Allemagne en 1939.

HUTCHESON (Francis), philosophe anglais, né à Drumaliz (Irlande) en 1694, mort à Glasgow en 1746. Après avoir fait ses études à l'université de Glasgow, il ouvrit un établissement d'instruction à Dublin. En morale, il affirme l'existence d'un sens moral qui décide entre nos dispositions contradictoires, et d'un instinct de bienveillance qui est le mobile essentiel de la conduite. En esthétique, il parle également d'un sens de la beauté qui est le principe d'un plaisir désintéressé. L'ensemble de ses idées est développé dans son *System of moral philosophy* (1755). Ses œuvres complètes ont été éditées à Glasgow (1772).

HUTCHINSIE [*si*] n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes annuelles à feuilles en rosette, à fleurs en grappe, dont on connaît deux espèces européennes.

HUTCHINSON (John), parlementaire anglais, né à Owthorpe (comté de Nottingham) en 1615, mort au château de Sandown (Kent) en 1664. Il opina pour la mort de Charles Ier, mais protesta ensuite contre le coup d'Etat de Cromwell. Il fit partie de deux conseils d'Etat de la République, et rentra au Long Parlement en 1659. Réélu au Parlement Convention, il en fut expulsé comme régicide (1660). En 1663, il fut arrêté, enfermé à la Tour de Londres, puis au château de Sandown. — Sa femme, Lucy APSLEY, née à Londres en 1620, morte après 1675, a écrit une biographie de son mari : *the Life of colonel Hutchinson*, traduite en français par Guizot.

HUTCHINSON (John), savant et théologien anglais, né à Spennithorne (Yorkshire) en 1674, mort à Londres en 1737. En 1724, dans un écrit sur les *Principes de Moïse*, il attaqua violemment le système de Newton. Sa doctrine reposait sur une interprétation cabalistique de la Bible. Ses idées ont donné lieu à une secte de *hutchinsoniens*, qui a disparu vers 1790.

HUTCHINSON-HELY, comte de Donoughmore. V. HELY.

HUTCHINSON (John), médecin anglais, né à Newcastle-on-Tyne en 1811, mort aux îles Fidji en 1861. Il a publié de nombreux travaux sur la physiologie et la pathologie.

Hutchinson (DENT DE), malformation des incisives médianes supérieures, consistant en une échancrure semi-lunaire du bord de la dent, que l'on trouve le plus souvent chez les syphilitiques héréditaires.

Hutchinson (FACIES DE). Méd. Facies qui s'observe chez les malades atteints d'ophtalmoplégie et se caractérise par du ptosis et une immobilité absolue des yeux.

Hutchinson (TRIADE DE), syndrome caractéristique de la syphilis héréditaire, comprenant des malformations des dents, des yeux et des oreilles.

HUTCHINSONIEN [*ni-in*], **ENNE** n. et adj. Membre de la secte fondée en Angleterre, à la fin du XVIIe siècle, par John Hutchinson.

HUTIER (Oscar-E. VON), général allemand, né à Erfurt en 1857, mort à Berlin en 1934. Commandant la VIIIe armée allemande, il prit Riga en septembre 1917. En 1918, il fut mis à la tête de la XVIIIe armée sur le front occidental, dans le groupe d'armées du kronprinz. Avec elle il attaquait, le 21 mars, sur le front de Bellenglise à Vendeuil-sur-Oise, et de nouveau du 9 au 12 juin dans la bataille du Matz sur le front Noyon-Montdidier. Le 8 août, cette armée se repliait en désordre, à la bataille d'Amiens-Montdidier. Von Hutier quitta le service en 1919.

***HUTIN** adj. m. Entêté, tapageur, querelleur. || Vieux mot resté comme surnom à Louis X : *Louis le* HUTIN. (On a dit aussi HUTINEUX.)

HUTIN (Charles), peintre et sculpteur français, né à Paris en 1715, mort à Dresde en 1776. Il remporta en 1736 le grand prix de peinture. En 1746, il alla se fixer à Dresde, et devint professeur (1748) et directeur (1764) de l'académie des beaux-arts de cette ville, exécuta une remarquable statue en marbre, *Charon*, puis revint vers la peinture et exécuta de bons tableaux de genre, notamment : *Jeune fille tenant une lettre* (Dresde); *Homme conduisant du vin sur une charrette* (Madrid).

HUTIN (Marcel HIRSCH, dit **Marcel**), journaliste français, né à Wissembourg en 1869, mort à Paris en 1950. Il débuta par des articles de fantaisie parisienne au *Charivari* et au *Journal amusant*. Un peu plus tard, au *Figaro* et au *Gaulois*, il fut un des premiers à se distinguer dans l'interview et le grand « reportage ». En 1898, il entra à *l'Echo de Paris*, dont il fut le correspondant en Russie durant la guerre russo-japonaise. Il fut pendant la Grande Guerre un des principaux informateurs de la presse.

HUTINEL (Victor-*Henri*), médecin français, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) en 1849, mort à Paris en 1933. Il a été nommé, en 1879, médecin des hôpitaux; en 1883, agrégé à la Faculté; en 1897, professeur de pathologie médicale, puis de clinique infantile (1907). Membre de l'Académie de médecine (1899), il a publié un grand nombre de travaux sur la pédiatrie, et dirigé un traité très complet sur les *Maladies des enfants* (1909).

***HUTINET** [*nè*] n. m. Petit maillet à long manche, dont se servent les tonneliers pour serrer les douves entre les cerceaux, ou pour faire sauter la bonde d'un tonneau.

***HUTTE** n. f. (allem. *hutte*). Petite loge grossière, faite de branchages, de paille, de terre, etc., et pouvant

HUTTES : 1. De terre; 2. Conique; 3. Sur pilotis.

servir d'habitation temporaire : *Une* HUTTE *de berger. Les Groenlandais se construisent, en hiver, une* HUTTE *de glace.* (Marmier.)

— Chass. Abri artificiel fait de branchages, qui sert au chasseur à se dérober et à se mettre à l'abri pour la

chasse des oiseaux aquatiques. (On construit aussi des huttes en terre et pierres et bois, qui sont à demeure sur le bord des étangs.) || Syn. de GABION, HUTTEAU.

— SYN. **Hutte, baraque, bicoque, cabane,** etc. V. CABANE.

***HUTTEAU** [*hu-tô*] n. m. Chass. Syn. de HUTTE.

Huttegem (CANARD DE). Ce canard est originaire des environs d'Audenarde en Belgique, où il fait l'objet d'un commerce important. (La caractéristique de la race réside dans le bec bleu, ou tout au moins blanc strié de bleu. C'est un canard précoce.)

Huttegem (RACE GALLINE). La race galline belge de Huttegem, de création récente, presque aussi petite que nos volailles du Midi, a une chair médiocre.

HUTTELDORF, bourg d'Autriche, faubourg de Vienne, sur la Wien. Grandes brasseries.

HUTTEN (Ulrich DE), poète latin, théologien et homme politique allemand, un des promoteurs de la Réforme, né à Steckelberg (Franconie) en 1488, mort à Pfarrdorf (Suisse) en 1523. Il fit ses premières études à l'abbaye de Fulda, puis à Cologne, Erfurt, Wissembourg, s'engagea comme lansquenet dans les troupes vénitiennes et mena longtemps une vie d'aventures. De retour en Allemagne, Hutten y publia coup sur coup une série d'opuscules politiques, par lesquels il participait à la polémique qui s'était élevée entre les humanistes groupés autour de Reuchlin et les dominicains de Cologne. Il est l'auteur de la seconde série des *Epistolæ obscurorum virorum* (1516), virulente attaque contre le clergé et les moines. Entré en relation avec Luther (1521), il lui écrivit d'Ebernburg une première lettre, avec cette épigraphe : *Réveille-toi, noble liberté!* puis par une série de pamphlets et d'appels aux armes, de concert avec Sickingen, essaya de soulever, contre les princes et les évêques, la petite noblesse, la bourgeoisie, les villes libres, les paysans. Luther ayant désapprouvé ce mouvement, il se sépara de lui et continua la lutte. Obligé de se réfugier en Suisse, il y mourut.

Ulrich de Hutten.

HUTTENHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 9 kil. d'Erstein; 1.800 hab. Tissages et filatures.

***HUTTER** [*hu-té*] v. tr. Amener ou caler une basse vergue par coup de vent à l'ancre. (Vx.)

***HUTTER** [*hu-té*] **(SE)** v. pr. (de *hutte*). Au sens réfléchi, Faire une hutte ou des huttes pour se mettre à l'abri. (Vx.)

***HUTTEUR** [*hu-teur*] n. m. Celui qui chasse à la hutte fixe ou amovible. (On dit aussi HUTTIER.)

***HUTTIER** [*hu-ti-é*] n. m. Ancien nom donné aux habitants des marécages de la Vendée et aux colliberts.

— Chass. Syn. de HUTTEUR.

HUTTINS n. m. pl. Guirlandes de vigne.

HUTTON (James), chimiste et géologue anglais, né et mort à Edimbourg (1726-1797). Docteur en médecine (1749), il s'occupa de chimie, puis de minéralogie et de géologie, et après de nombreux voyages, se fixa à Edimbourg, vers 1768. Hutton a découvert l'alcali minéral. Sa *Théorie de la terre* (1796; 2 vol.), ouvrage traduit en français (1815), lui assigne un rang distingué parmi les géologues du XVIIIe siècle.

HUTTON (Charles), mathématicien anglais, né à Newcastle-on-Tyne en 1737, mort à Londres en 1823. D'abord instituteur de village, il devint professeur à l'académie militaire de Woolwich dès 1773, puis membre (1774) et secrétaire (1779-1783) de la Société royale de Londres. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Traité d'arithmétique et de tenue des livres* (1764), souvent réimprimé; *Traité de la construction des ponts* (1771); *Eléments des sections coniques* (1787); *Dictionnaire de mathématiques et de philosophie naturelle* (1795-1796); etc.

HUTTON (Richard Holt), publiciste anglais, né à Leeds en 1826, mort à Twickenham en 1897. Il dirigea pendant plus de trente ans, à partir de 1861, la revue *the Spectator*. Il a publié : *Essais théologiques et littéraires* (1871), où il expose les raisons qui le firent passer de l'Unitarisme à l'Eglise anglicane; une *Vie de Scott* (1878); *les Guides modernes de la pensée anglaise* (1887), et *Pensée et Penseurs contemporains* (1894).

***HUTTONIA** [*hu-to*] n. m. Paléobot. Nom donné à des épis fructificateurs d'équisétinées, fossiles du terrain houiller.

HUTTONIE [*hu-to-nî*] n. f. Algue du groupe des diatomées, caractérisée par des valves pourvues en deux points opposés de protubérances discoïdes, nommées *ocelles*.

HUTTWIL, commune de Suisse (canton de Berne); 4.200 hab. Agriculture et élève du bétail; fabriques de fromages et de toiles.

HUTTWILEN, commune de Suisse (canton de Thurgovie); 1.100 hab. Vignobles, forêts. Fromagerie, apiculture. Broderie.

HUVE n. f. Voile empesé, emboîtant la tête et retombant en plis sur les épaules. Il fut porté au moyen âge par les femmes de condition modeste.

Huve.

HUVÉ (Jean-Jacques-Marie), architecte français, né à Versailles en 1783, mort à Paris en 1852. Elève de son père (J.-G. HUVÉ, 1742-1808) et de Percier. Nommé en 1808 conducteur des travaux de l'église parisienne de la Madeleine, il en fut inspecteur en chef en 1818. Chargé, l'année suivante, de terminer le château de Saint-Ouen, il devint architecte du château de Compiègne, de l'administration des postes (1827), et de la Madeleine, qu'il termina.

HUVEAUNE, fleuve côtier de Provence qui naît dans le massif de la Sainte-Baume (Var) et qui, après un cours long de 52 kil., d'abord resserré dans des gorges, puis élargi dans les vallées fertiles de Roquevaire et d'Aubagne, se jette, à Marseille, dans l'anse méditerranéenne du Prado.

HUXLEY (Thomas Henry), physiologiste anglais, né à Ealing (Middlesex) en 1825, mort à Eastbourne en 1895. Il prit part, de 1846 à 1850 à une expédition scientifique dans l'océan Pacifique et l'archipel Indien. A son retour, il devint successivement professeur d'histoire naturelle au collège royal des mines et professeur de physiologie et d'anatomie comparée à l'université. Il s'est montré l'un des brillants apôtres du transformisme. Parmi ses œuvres principales, il faut citer : *Histoire des hydrozoaires de l'Océan* (1858); *Evidence as to man's place in nature* (traduit en français sous le titre de : *Place de l'homme dans la nature*) [1891], ouvrage où il s'est efforcé de démontrer les affinités de l'homme avec les singes anthropoïdes; *Monographie de l'écrevisse*. — Son petit-fils, Aldous **Huxley,** né à Londres en 1894, poète, essayiste et romancier, a subi l'influence française dans *la Roue ardente* (1916); *la Défaite de la jeunesse* (1918); *Léda* (1920). Il appartient au groupe des « imagistes ». A un scepticisme plein d'humour et friand de paradoxes, a succédé chez lui, depuis 1936, un mysticisme nettement influencé par la pensée bouddhiste. Il est l'auteur de *Contrepoint* (1928); *l'Ange et la bête* (1929); *Musique nocturne* (1931); *le Meilleur des mondes* (1933); *Eyeless in Gaza* (1936); *Jouvence* (1939); *la Philosophie éternelle* (1948); *Temps futurs* (1949); *les Diables de Loudun* (1953); etc.

HUXLEY (*Julian* Sorell), biologiste anglais, né à Londres en 1887. Il s'est intéressé aux théories de l'évolution et a joué un rôle important dans l'enseignement de la biologie. Directeur de l'U. N. E. S. C. O. en 1946.

HUY [*ho-èy'*], auj. **Hoei,** ville de Belgique (Liège, ch.-lieu d'arrond. admin.), sur la Meuse; 14.590 hab. Carrières de pierre de taille et de pierre à chaux. Produits agricoles, distillerie. Métallurgie; papeteries. Commerce important de blé et de bétail. Eglise collégiale de Notre-Dame (XIVe-XVIe s.). Citée dès le Xe siècle, Huy, ancienne « bonne ville » de la principauté de Liège, fut prise par les Hollandais (1595), plusieurs fois par les Français au XVIIIe siècle, et en 1705 par Marlborough.

HUYGENS [*hu-i-ghinss*] (Christian), savant hollandais, né et mort à La Haye (1629-1695). Il publia, dès 1651, un traité sur la *Quadrature de l'hyperbole, de l'ellipse et du cercle*. En 1655, il découvrit le premier satellite de Saturne, à l'aide d'une lunette qu'il avait construite. Il composa en 1656, sous le titre *De ratociniis in ludo aleæ*, le premier traité régulier que l'on ait sur les probabilités. Vers la même époque, il commença ses recherches mécaniques sur l'application du pendule aux horloges, comme régulateur. Sa *Description de l'horloge à pendule* n'est qu'un traité de mécanique pratique; il fut bientôt suivi d'un *Brevis institutio de usu horologiorum ad inveniendas longitudines*. Il publia en 1659 son système de Saturne. En 1660 il découvrit les lois du choc des corps élastiques. Il fut reçu membre de la Société royale de Londres en 1663. Colbert l'appela en France dès 1665. Huygens fit alors partie de l'Académie des sciences. C'est pendant son séjour en France qu'il publia son principal ouvrage, l'*Horologium oscillatorium sive De motu pendulorum ad horologia adaptato*, dédié à Louis XIV en 1673. Un recueil intitulé *Machinæ quædam et varia circa mechanicam* est de la même époque. Huygens y décrit son ressort à spirale pour remplacer le pendule dans les montres, un niveau à lunette, etc. Il quitta la France en 1681. Il donna, en 1682, la description de son *Planétaire*, dans la construction duquel il s'était servi de la propriété fondamentale des fractions continues, qu'il paraît avoir étudiées le premier.

Il publia encore, en 1690, ses importants traités sur la lumière et la pesanteur. Son *Cosmotheoros* ou *Spectateur du monde* et sa *Dioptrique* ne parurent qu'après sa mort. On lui doit encore une étude remarquable de la double réfraction, et l'observation des premiers phénomènes de polarisation, enfin différents opuscules sur les théories des couronnes et des parhélies, etc.

Huygens ne cessa de s'occuper de géométrie spéculative. Quoiqu'il possédât complètement la méthode de Descartes, il suivit cependant de préférence celle des anciens; en géométrie, il trouva la rectification de la cissoïde; il établit la théorie de la logarithmique, et cuba les solides qu'elle engendre; il résolut le problème de la chaînette, imaginé par Galilée, et celui de la courbe aux approches égales, proposé par Leibniz, etc. Ses œuvres ont été réunies et publiées après sa mort par 's Gravesande, sous le titre de *Christiani Hugenii Zulchemii, dum viveret Zeleni toparchæ, Opera varia* (1724), complétées par *Opera reliqua* (1728); la publication intégrale a été faite par la *Société hollandaise des sciences* (1888-1901).

HUYOT (Jean-Nicolas), architecte français, né et mort à Paris (1780-1840). Elève de Peyre, il obtint le grand prix d'architecture en 1807, passa six ans en Italie, puis partit en 1817 pour l'Orient, et visita successivement l'Asie Mineure, la Turquie, l'Egypte, la Grèce, où il dessina tous les monuments remarquables qui s'offraient sur sa route. Nommé membre de l'Institut en 1822, et architecte de l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, qu'il continua jusqu'à la voûte, il fut en 1836 chargé de l'agrandissement du Palais de Justice. Il est l'auteur d'un *Plan de Rome antique*.

HUYSMANS (Cornélis), dit **Huysmans de Malines,** peintre flamand, né à Anvers en 1648, mort à Malines en 1727. Elève de Gaspard de Witt et de Jacques d'Artois, il se fit remarquer de bonne heure par des paysages. Huysmans excellait à représenter les montagnes. Parmi ses œuvres, nous citerons : *les Disciples d'Emmaüs*, à Malines, et *Vue du mont Roussel*, au Louvre. Autres tableaux à Berlin, Dresde, Augsbourg, Vienne, Bruxelles, Londres. Le Louvre possède quatre paysages boisés de cet artiste.

HUYSMANS (Charles-Marie-Georges, dit **Joris-Karl**), romancier français, né et mort à Paris (1848-1907). Issu d'une famille d'artistes hollandais, il débuta, en 1875, par un recueil de poèmes en prose, dans la manière de Baudelaire : *le Drageoir aux épices*. Il devint ensuite l'un des maîtres de l'école réaliste, avec *Marthe, histoire d'une fille* (1878); *les Sœurs Vatard* (1879); *Croquis parisiens* (1880); *En ménage* (1881); *A vau-l'eau* (1882). Il publia dans les *Soirées de Médan* une nouvelle, *Sac au dos*. Huysmans se caractérise dans cette partie de son œuvre par une curieuse minutie d'observation et d'expression, par un pessimisme intense. Des études de critique d'art, *l'Art moderne* (1883), et *Certains* (1889), constituent la campagne la plus intelligente qu'on ait menée en faveur des impressionnistes, de Moreau, de Pissaro, de Monet, de Whistler. *En rade* (1887) est encore un roman réaliste. Mais, dans *A rebours* (1884); *Là-bas!* (1891), Huysmans se mettait à analyser avec une singulière acuité la sensibilité moderne tourmentée d'idéalisme. En 1892, une retraite qu'il fit à la petite Trappe de Notre-Dame d'Igny marque les débuts de sa conversion catholique. Elle se manifeste pleinement dans *En route!* (1895) et *la Cathédrale* (1898), où la mystique et la symbolique chrétiennes sont exposées avec de vives couleurs. Dès lors, il a publié : *la Bièvre et Saint-Séverin* (1898); *Pages catholiques* (1899); *Sainte Lydwine de Schiedam* (1901); *De tout* (1901); *Esquisse biographique de Dom Bosco* (1902); *l'Oblat*, roman (1903), et *Trois primitifs* (1904), série d'études consacrées aux primitifs septentrionaux, et particulièrement à Mathias Grunewald.

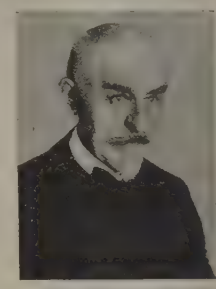
J.-K. Huysmans.

HUYSSE, auj. **Huise,** commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Audenarde); 3.180 hab. Tissus de lin et de coton.

HUYSSÉNITE [*u-i-sé*] n. f. Minér. Borate naturel, terreux, de magnésium. (Variété ferrifère de stassfurtite.)

HUYSSINGHEN, auj. **Huizingem,** commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur le Termeulenbeek; 2.100 hab. Fabriques de papiers.

HUYSUM (VAN), nom d'une famille de peintres hollandais, qui se sont, en général, adonnés à la peinture des fleurs ou à la nature morte. Le chef de famille est Justus **Van Huysum,** né à Amsterdam en 1659, mort en 1716. Il était l'élève de Berchem. Il eut trois fils peintres : JAN, né et mort à Amsterdam (1682-1749), le plus grand peintre de fleurs et de fruits de l'école hollandaise. Le musée du Louvre possède de lui quatre paysages et six tableaux représentant des fleurs et des fruits; — JUSTUS, né en 1685, mort en 1707, qui s'adonna à la peinture de batailles; — JACOBUS, né en 1686, qui consacra son talent à l'imitation ou même à la copie des œuvres de son frère Jan.

HUYTON, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), près de Liverpool; 5.200 hab.

HUZARD (Jean-Baptiste), vétérinaire français, né et mort à Paris (1755-1838). Il a contribué au développement de l'enseignement vétérinaire et préparé la jurisprudence actuelle en matière de vices rédhibitoires. Il a été élu membre de l'Académie des sciences (1795).

HUZVÂRÈCHE n. m. et adj. Nom donné par certains linguistes à la langue iranienne, plus communément appelée *pehlvi* ou *parthique*. V. PEHLVI.

HVERGELMER (la), fontaine située au milieu de Niflvelhem, l'enfer scandinave, d'où jaillissent douze cours d'eau glacés.

HVIEZDOSLAV (de son vrai nom Paul ORSZAGH), poète slovaque, né et mort à Vyshni-Kubin (1849-1921). Grand lyrique avec ses *Psaumes*, ses *Sonnets sanglants* (1919), sa *Lyre* (1921), il a été surtout un incomparable poète épique, dans *Ezo Vlkolinsky* (1880); *la Femme du garde forestier* (1886); *Gabor Vlkolinsky* (1897).

hW, Symbole de HECTOWATT.

HWANG-CHONG-TCHÉ n. m. Flûte traversière chinoise, offrant cette particularité curieuse qu'elle est percée au milieu d'un trou où l'on applique la bouche et de six trous latéraux, trois à chaque extrémité.

HWANG-TEIH [*ou-ang'tè*] n. m. Trompette chinoise, dont le tuyau est en laiton et qui a environ 90 cm. de long.

Hwang-teih.

HWFA MÔN [*hou-va-mônn*], nom bardique du Rév. Roland WILLIAMS, né à Tredraeth (île de Man) en 1820, mort à Rhyl (Pays de Galles) en 1905. Il fut le chef suprême du *Gorsedd* ou Institut des Bardes de la Grande-Bretagne, et présida en 1899 l'Eisteddfodd (assemblée) de Cardiff, à laquelle assistèrent des délégués bretons et des littérateurs et artistes se rattachant au panceltisme.

HYACINTHE. Myth. gr. Héros lacónien, fils d'Amyclas et de Diomède, suivant Apollodore et autres; de Pieros et de Clio, suivant Hygin. Il avait été très aimé d'Apollon, qui, en jouant avec lui, l'avait tué involontairement d'un coup de disque. Du sang d'Hyacinthe naquit une fleur (jacinthe). Hyacinthe représente peut-être (de *huein*, être mouillé par la pluie) la végétation fraîche que tue un soleil trop ardent. On célébrait en son honneur les *hyacinthies*.

— Iconogr. Hyacinthe a été représenté par Callamard (1801, Louvre); par François Bosio (Louvre); par Etex (1829). Bonnassieux a exposé au Salon de 1835 un *Hyacinthe blessé*.

HYACINTHE (saint), dominicain polonais, né en 1185 au château de Saxe, dans le diocèse de Breslau (Silésie), mort à Cracovie en 1257. Il appartenait à une grande

famille silésienne, celle des Odrowonz, et fit ses études à Paris et à Bologne. Ayant accompagné à Rome son oncle Ivon Odrowonz, évêque de Cracovie, il y rencontra saint Dominique et entra dans son ordre (1218). Il consacra une partie de sa vie à réaliser l'union de l'Eglise orientale et de l'Eglise romaine, et il séjourna à Kiev jusqu'en 1231, mais il ne réalisa que des conversions isolées. Il fut canonisé en 1604 par le pape Clément VIII. (Fête le 16 août.) — Son frère, CZESLAW (1180-1242), fut également dominicain et prêcha en Bohême, en Saxe, en Poméranie et en Prusse. Il fut béatifié en 1713 par Clément XI.

HYACINTHE (sainte), née Clara MARISCOTTI, tertiaire franciscaine italienne, née à Vignarello, près de Viterbe, en 1585, morte à Viterbe en 1640. Entrée en 1604 dans le tiers-ordre, elle se consacra après une grave maladie au soin des infirmes et fonda à Viterbe, sous le nom d'*Oblats de Marie*, deux associations pour le soulagement des vieillards et des infirmes, des prisonniers et des pauvres honteux. Elle fut canonisée en 1807 par Pie VII. L'ordre fut supprimé en 1870 par le gouvernement italien. — Fête le 30 janvier.

HYACINTHE (Louis-Hyacinthe DUFLOST, dit), acteur comique français, né à Amiens en 1814, mort à Asnières en 1887. Il débuta tout enfant, joua en province, puis à Paris à l'Ambigu, au Vaudeville, aux Variétés (1837) où il commença sa réputation, et enfin au Palais-Royal (1847). Son nez d'une longueur extraordinaire ajoutait à son comique.

HYACINTHE (le Père). Biogr. V. LOYSON.

HYACINTHE [*sint'*] n. f. (de *Hyacinthe*, personnage de la mythologie grecque, changé en fleur par Apollon). Nom ancien de la *jacinthe*, qui est encore en usage dans la poésie, et que les poètes font quelquefois du masculin, en souvenir de son étymologie.

— Couleur d'un bleu tirant sur le violet, qui est la couleur la plus ordinaire de la jacinthe :

Les longs manteaux d'azur, de pourpre et d'*hyacinthe*.
Mme DE GIRARDIN.

— *Adjectiv.* Qui est de cette couleur : *Etoffe* HYACINTHE.

— Joaill. Pierre précieuse de couleur jaune rougeâtre (variété de *zircon*), de densité 4,6 à 4,67.

— Minér. Variété de silicate naturel de zirconium, que l'on rencontre dans les formations volcaniques à Espaly (Haute-Loire). || *Hyacinthe blanche*, Silicate naturel appartenant au genre wernérite. || *Hyacinthe de Compostelle*, Variété de quartz cristallisé, coloré en rouge sang par du peroxyde de fer, et que l'on trouve à Compostelle (Espagne).

HYACINTHIDES [*tid'*]. Myth. gr. Filles de Hyacinthos ou d'Erechthée. Elles vivaient dans le bourg attique d'Hyacinthos, où on les immola sur le tombeau du cyclope Géreste, pour sauver la ville de la guerre et de la famine.

HYACINTHIES [*sin-tî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes annuelles d'Amyclées de Laconie et de plusieurs cités doriennes, en l'honneur de Hyacinthos et d'Apollon Amycléen. (Elles avaient lieu au mois de Hyacinthos [mai-juin] ; joie et tristesse s'y manifestaient tour à tour.)

Hyade.

HYACINTHINE [*sin*] n. f. Variété de grenat et de topaze.

HYACINTHUS [*sin-tuss*] n. m. V. JACINTHE.

HYADE [*i-ad'*] ou **HYAS** [*i-ass*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures oxyrhynques, famille des majidés, vivant surtout dans les mers septentrionales.

HYADES [*ad'*]. Myth. gr. Nymphes, filles d'Atlas et d'Æthra, ou de Pleioné, ou d'Okeanos, ou de Melissos, roi de Crète, ou d'Erechthée, ou de Cadmos. On en comptait deux ou trois, ou bien davantage ; jusqu'à vingt-sept. Elles avaient élevé Zeus à Dodone. Après la naissance de Dionysos, elles portèrent le petit dieu sur le mont Nysa, et le remirent à Ino. Elles furent rajeunies par Médée ; Zeus les transporta au ciel, pour les soustraire à la colère de Héra. Suivant une autre légende, les Hyades étaient sœurs de Hyas. Celui-ci périt à la chasse ; plusieurs Hyades moururent de douleur, et Zeus les changea en astres. Plus tard, les autres sœurs devinrent les Pléiades. Les Hyades devaient personnifier quelque principe humide.

Les Hyades et Alcmène, d'après une peinture de vase.

HYADES n. f. pl. (gr. *huades ;* de *huein*, pleuvoir, parce que, quand ces étoiles se levaient avec le soleil, on croyait qu'elles annonçaient la pluie). Réunion d'étoiles disposées en forme d'Y, ou plutôt de V oblique, dans la constellation du Taureau ; la principale est *Aldébaran*. V. TAUREAU.

HYÆNARCTOS [*ktoss*] n. m. Paléont. Genre de mammifères carnivores, de la famille des ursidés, mais se distinguant des vrais ours par des molaires plus larges et plus basses. (Leurs débris se rencontrent dans le miocène et le pliocène d'Europe, de l'Inde et de l'Amérique du Nord.)

HYÆNICTIS n. m. Paléont. Genre de mammifères carnivores, famille des hyénidés, qui a encore conservé dans sa dentition quelques caractères des civettes. (Fossiles dans le miocène tout à fait supérieur.)

HYÆNODON n. m. Paléont. Genre de mammifères carnivores créodontes, type de la famille des hyænodontidés, remarquables par leur dentition à plusieurs carnassières tranchantes, et fossiles dans les terrains éocène et oligocène d'Europe et d'Amérique.

HYÆNODONTIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères carnivores créodontes, renfermant les genres *hyænodon, apterodon, pseudopterodon, pterodon*, etc. (Les animaux de cette famille ont tous vécu à l'époque tertiaire sur l'hémisphère nord. Par leur crâne, leur dentition surtout, ils se rapprochent des marsupiaux, en même temps qu'ils rappellent les hyènes par la structure carnassière de leurs molaires.)

HYAGNIS. Myth. gr. Musicien et poète légendaire de Phrygie. On le considérait comme le père de Marsyas, comme le plus ancien joueur de flûte et l'inventeur de l'harmonie phrygienne.

HYALE n. f. Zool. Genre de mollusques ptéropodes, dont le nom scientifique est *cavolinia*. V. CAVOLINIE.

HYALIMACE [*mass'*] ou **HYALIMAX** [*makss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type de la famille des hyalimacidés. (L'animal est limaciforme, très pointu en arrière, muni d'un manteau très développé cachant entièrement une petite coquille interne ovalaire arrondie, mince, fragile, garnie de stries concentriques. Les hyalimaces sont des animaux terrestres fréquentant de préférence les lieux humides. Elles habitent les îles Mascareignes et les îles Nicobar.)

HYALIN, INE adj. (du gr. *hualos*, verre). Hist. nat. Qui ressemble à du verre, qui est transparent ou diaphane : *Quartz* HYALIN. *Monilie* HYALINE. *Glaïeul* HYALIN.

HYALINIE [*nî*] ou **HYALINIA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des zonitidés. (L'animal possède un pore muqueux caudal parfois réduit à une fente étroite ; l'appareil génital est dépourvu de glandes multifides ; la coquille est déprimée, ombiliquée, mince, fragile et luisante. Les hyalinies offrent de nombreuses espèces qui ont été réparties en sous-genres [*ægopina, polita, vitrea*, etc.].)

HYALITE n. f. (de *hyalin*). Minér. Variété transparente et vitreuse d'opale, présentant un éclat gras et une structure globulaire. || Syn. AMIATITE.

— Pathol. Inflammation du corps vitreux. (On dit aussi HYALITIS.)

— Techn. Belle variété de verre noir, qu'on fabrique en Bohême, et qu'on emploie aux mêmes usages que la porcelaine. (On l'obtient en ajoutant aux matières destinées à la fabrication du verre blanc des scories de forge ou du soufre.)

HYALOBASALTE n. m. (du gr. *hualos*, verre, et de *basalte*). Minér. Type vitreux du groupe basaltique.

HYALOCYLIX [*si-likss*] n. m. Genre de mollusques ptéropodes de la famille des cavoliniidés, voisin des *cleodores* (v. ce mot), habitant l'océan Atlantique et la mer Méditerranée.

HYALODISQUE [*dissk'*] ou **HYALODISCUS** [*diss-kuss*] n. m. Algue du groupe des diatomées, caractérisée par des valves circulaires qui présentent de fines lignes radiales et une région pointillée.

HYALOGÈNES [*jèn'*] adj. pl. Chim. Classe de glucoprotéides.

HYALOGRAPHE n. m. (du gr. *hualos*, verre, et *graphein*, écrire). Instrument dont on se sert pour obtenir les épreuves d'un dessin, au moyen d'une glace en verre. || Instrument grâce auquel on dessine mécaniquement la perspective.

HYALOGRAPHIE [*fî*] n. f. Art de dessiner à l'aide de l'hyalographe. || Art de graver sur verre.

HYALOGRAPHIQUE adj. Qui concerne l'hyalographie.

HYALOÏDE adj. (du gr. *hualos*, verre, et *eidos*, apparence). Qui a la transparence du verre.

— Anat. *Humeur hyaloïde*, Humeur vitrée de l'œil. || *Membrane hyaloïde*, Membrane qui contient l'humeur hyaloïde.

HYALOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui se rapporte à l'humeur hyaloïde, à la membrane hyaloïde. || *Canal hyaloïdien*, Canal circulaire autour du cristallin, limité par les deux feuillets de la membrane hyaloïde.

HYALOÏDITE n. f. Inflammation de la membrane hyaloïde.

HYALOME n. m. (gr. *hualôma*). Biol. Partie visqueuse, claire, hyaline, du cytoplasma.

HYALOMÉLANE n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium avec du calcium et du sodium. (Variété vitreuse de labradorite.)

HYALOMICTE n. m. Roche formée de quartz et de muscovite. (Syn. anc. de GREISEN.)

HYALOMYIE [*mi-î*] ou **HYALOMYIA** n. m. Genre d'insectes diptères tachinidés, comprenant des mouches noires ou grises, à larges ailes transparentes. (Les *hyalomyia Bonapartea* et *obesa* sont assez communes en France, sur les fleurs. Les larves sont parasites d'autres insectes.)

HYALONÈME ou **HYALONEMA** [*né*] n. f. Genre d'éponges siliceuses dont le corps, en forme d'entonnoir, est porté au sommet d'un long pédoncule. (Sur le pédoncule, qui semble formé par un faisceau de fils de cristal, se fixe un polype, le *palythoa*, que l'on avait pris pour le constructeur de la tige. Cette curieuse éponge se trouve dans tous les océans, de 500 à 5.000 m. de profondeur.)

HYALOPE n. m. Genre de champignons imparfaits, avec un pied terminé par une tête de conidies hyalines.

HYALOPHANE n. f. Minér. Variété barytifère de feldspath, que l'on peut rattacher à l'orthose.

HYALOPHONOLITE n. f. Minér. Phonolite vitreuse.

HYALOPILITIQUE adj. Qualificatif d'une structure des roches microlitiques, caractérisée par la présence de microlites de feldspath allongés, noyés dans du verre.

HYALOPLASMA [*sma*] n. m. (du gr. *hualos*, verre, et de *plasma*). Cytol. Partie homogène, amorphe et fluide du protoplasma. V. PROTOPLASMA.

HYALOPTERUS [*ptér-russ*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des aphididés, comprenant des pucerons verts ou bruns, pulvérulents. (Une espèce, l'*hyalopterus pruni* attaque les feuilles de pruniers ; on le détruit par la pulvérisation de solutions nicotinées.)

HYALOSIDÉRITE n. f. Minér. Silicate naturel du genre *péridot*.

HYALOSOME n. m. (du gr. *hualos*, verre, et *soma*, corps). Histol. Petites granulations du protoplasma nucléaire ou nucléoplasma, dont l'existence a fourni une des bases à la *théorie granulaire* (v. ce mot) du protoplasma.

HYALOSPONGIES [*jî*] n. m. pl. Zool. Syn. de HEXACTINELLIDES.

HYALOTECHNIE [*tèk-nî*] n. f. (du gr. *hualos*, verre, et *tekhnê*, art). Art de fabriquer et de travailler le verre.

HYALOTÉKITE n. f. Minér. Silicate naturel de plomb, baryum et calcium.

HYALOTHÈRE n. m. (du gr. *hualos*, verre, et *thérein*, brûler). Instrument à l'aide duquel on perce une plaque de verre, en faisant passer au travers une étincelle électrique.

HYALOTRACHYTE n. m. Minér. Dénomination sous laquelle on comprend les rétinites, obsidiennes et ponces trachytiques.

HYALURGIE [*jî*] n. f. (du gr. *hualos*, verre, et *ergon*, travail). Art de fabriquer le verre.

HYALURGIQUE adj. Qui se rapporte à l'hyalurgie.

HYAS. Myth. gr. Fils d'Atlas et de Pleioné. Il fut tué à la chasse, soit par un lion, soit par un sanglier, soit par un serpent. Ses sœurs, les Hyades, moururent de douleur, et furent changées en étoiles.

HYBALE ou **HYBALUS** [*luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant de petits scarabées fouisseurs. (L'*hybalus glabratus*, noir avec l'extrémité des élytres et les pattes rougeâtres, se trouve dans le midi de la France, atteint 1 cm.)

Hybale.

HYBANTHE n. m. Bot. Genre de violacées, comprenant deux espèces d'herbes ou arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs axillaires, réunies en grappes. (Toutes sont vomitives ; l'*hybanthe ipecacuanha* constitue le *faux ipecacuanha* du Brésil et de la Guyane.)

HYBERNIE ou **HYBERNIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères notodontes, famille des géométridés, comprenant des papillons jaunes ou bruns. (La chenille de l'*hybernia defoliaria* ou *phalène défeuillante* est nuisible aux arbres fruitiers, aux chênes et aux hêtres ; les chenilles des *hybernies grisâtre* et *marginée* vivent sur les peupliers, les bouleaux, les rosiers, etc. On capture les femelles en disposant, en octobre, des anneaux gluants sur le tronc des arbres.)

HYBL (Jean), écrivain tchèque, né à Tcheska-Trebova en 1786, mort à Prague en 1834. Outre la traduction de divers ouvrages allemands, il a écrit : *Vie de Mahomet* (1804) ; *Histoire du théâtre tchèque* (1816) ; *la Malheureuse Sophie* (1819) ; *le Chemin de la Croix* (1828).

HYBLA. Géogr. anc. Villes de la Sicile dont la première (HYBLA MAJOR) était située à l'est de l'île, près du mont Etna (aujourd. *Paterno*). HYBLA MINOR ou HERCÆA, au sud de la Sicile et de Catane, est *Catalagirone* ou *Ragusa*. Enfin HYBLA PARVA (puis MEGARA, à cause d'une colonie de Doriens qui s'y établit) se trouvait sur la côte sud-est, sur les bords du Cantaro (Hab. *Hyblæens*). — Les coteaux environnants étaient peuplés d'abeilles donnant un miel renommé.

HYBLÉEN [*blé-in*], **ENNE** adj. Qui est du mont Hybla : *Les abeilles* HYBLÉENNES.

— *Substantiv.* Les habitants de l'Hybla.

HYBLITE n. f. Syn. de PALAGONITE.

HYBOCAMPE [*kanp'*] ou **HYBOCAMPA** [*kan*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères notodontidés, famille des dicranuridés, comprenant les papillons vulgairement appelés *harpyes*. (L'*hybocampa Milhauseri* vit dans les forêts de chênes.)

HYBOCRINE ou **HYBOCRINUS** [*nuss*] n. m. Paléont. Genre de crinoïdes, type de la famille des hybocrinidés, et dont les calices sphériques ou piriformes, à courte tige ronde, se trouvent dans le silurien inférieur de l'Amérique du Nord.

HYBOCRINIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de crinoïdes fossiles, renfermant les genres *hybocrine* et *hoplocrinus* du silurien.

HYBOCYSTIS n. m. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des cyclophoridés, caractérisé par sa coquille ovalaire pupiforme dont l'avant-dernier tour, très grand, est aplati sur sa face ventrale. (Ces animaux vivent en Indochine et dans la presqu'île de Malacca.)

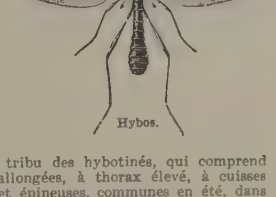
Hybos.

HYBODUS n. m. Paléont. Genre de poissons sélaciens, famille des cestraciontidés, renfermant des squales à dents rugueuses, striées, avec une saillie principale arrondie, fossiles depuis le trias jusqu'au crétacé inférieur.

HYBOS [*boss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, tribu des hybotinés, qui comprend de petites mouches allongées, à thorax élevé, à cuisses postérieures épaisses et épineuses, communes en été, dans les prés en France. Leur taille est petite, leur livrée grise ou noirâtre.

HYBOSE ou **HYBOSA** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages comprenant des cassides à reflets métalliques ou nacrés, qui vivent en Amérique du Sud.

HYBOSORE ou **HYBOSORUS** [*russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant de petits scarabées bruns, nocturnes, passant le jour dans des galeries creusées dans les terrains sablonneux. (*L'hybosorus Illigeri* est répandu sur le littoral méditerranéen.)

Hybosore.

HYBOTINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant les *hybos* et genres voisins tels que : *leptopèze, oedydromie*, etc.

HYBRIDATION n. f. (de *hybride*). Biol. Fécondation de l'élément femelle d'une espèce par l'élément mâle d'une espèce différente.

— Encycl. Biol. L'*hybridation* n'est guère possible qu'entre espèces voisines ; entre espèces très différentes elle paraît impossible, mais on confond quelquefois hybridation et *métissage*. V. HYBRIDE.

— Bot. L'*hybridation* entre deux espèces différentes donne une plante qui participe par ses caractères des deux types producteurs, mais, en botanique, les différences concernant la fécondité et la stérilité n'ont pas la même valeur qu'en zoologie, et l'on confond la plupart du temps les deux termes *hybride* et *métis*. En général, l'hybridation est réalisable entre les diverses espèces du même genre et *a fortiori* entre les diverses variétés d'une même espèce ; de genre à genre, les résultats sont rares ou nuls, et l'opération reste sans effet sur les plantes de familles différentes. C'est grâce à l'hybridation qu'on a pu multiplier les variétés aussi bien de fleurs que de fruits.

L'hybridation peut être *naturelle* (on dit aussi *accidentelle*), et, dans ce cas, elle est le fait du vent ou des insectes ; ou, au contraire, *artificielle*, c'est-à-dire pratiquée volontairement par l'homme.

Pour pratiquer l'hybridation, on prive la fleur destinée à la production des graines de ses étamines (*castration*), et l'on apporte délicatement sur son stigmate le pollen de la plante choisie pour le croisement ; on a soin d'isoler pendant un certain temps la fleur castrée, pour la soustraire à la visite des insectes, qui pourraient la féconder par l'apport d'un pollen étranger. L'hybridation est ordinairement réciproque, c'est-à-dire que, si le pollen d'une espèce A peut féconder une oosphère de l'espèce B, réciproquement le pollen de B peut féconder une oosphère de A.

L'hybride a souvent une croissance plus vigoureuse que ses parents, et une tendance à vivre plus longtemps ; par contre, la sexualité et, par conséquent, la fécondité des hybrides, est affaiblie. Parmi les descendants, les uns reviennent aux caractères de l'un des générateurs, les autres offrent en tous sens une variabilité si excessive qu'on l'a qualifiée de *désordonnée*.

On connaît, sous le nom d'*hybrides de greffe*, des êtres qui résultent de la greffe d'une espèce sur une autre espèce.

— Vitic. On utilisait d'abord l'*hybridation* en viticulture pour obtenir des cépages à qualités spéciales. Après l'invasion phylloxérique, on a cherché à obtenir, par hybridation, des producteurs directs ou des porte-greffes très résistants au phylloxéra, tout en conservant les propriétés essentielles des cépages indigènes.

— Zool. L'*hybridation* des espèces animales, qu'elle ait lieu entre espèces domestiques ou entre espèces sauvages et espèces domestiques, donne des produits chez lesquels la stérilité n'est pas la règle absolue. S'il existe des *hybrides vrais* (c'est-à-dire dont les deux sexes sont stériles) comme le mulet (baudet et jument), le bardot (cheval et ânesse), les zébroïdes (cheval et zèbre) et zébrules (âne et zèbre), comme les produits obtenus entre le gayal et la vache, la chèvre et le bouquetin, la brebis et le mouflon, etc., il existe également des hybrides *à femelles fécondes* : hybridations réciproques entre les espèces yack ou zébu ou les espèces yack et bœuf domestique, entre bison et vache, entre faisan et poule (*coquard*) entre canard de Barbarie et cane domestique (*mulard*). Mais, dans beaucoup de cas aussi, les produits de l'hybridation sont des *métis* (c'est-à-dire des produits où la fécondité s'affirme chez les deux sexes) : métis de chien et loup, chien et chacal, porc sauvage et porc domestique, chameau et dromadaire, etc. Certains hybrides, comme le jumart, produit prétendu des espèces chevaline ou asine avec l'espèce bovine, sont uniquement légendaires. L'authenticité de quelques hybrides comme le chabin (bouc et brebis), le léporide (lièvre et lapine), le produit du renard et de la chienne, est encore discutée.

HYBRIDE adj. (lat. *hybrida ;* du gr. *hubris*, viol, outrage). Hist. nat. Qui provient de deux sujets appartenant à des espèces différentes : *Animal, Plante* HYBRIDE. || *Par extens.* D'une nature mal définie, vague : *Affaire* HYBRIDE.

— Gramm. Se dit de mots formés d'éléments empruntés à des langues différentes, comme *bureaucratie, minéralogie, choléra-morbus, hydrofuge*, etc.

— Pétrogr. Se dit des roches résultant du mélange de deux magmas différents, ou de l'assimilation d'une roche par un magma.

— N. m. Animal ou plante provenant de deux sujets d'espèce différente : *Les* HYBRIDES *ne se reproduisent pas par les voies ordinaires de la génération.*

HYBRIDER [*dé*] v. tr. (de *hybride*). Associer (en parlant de deux espèces différentes) : *On* HYBRIDE *l'âne et la cavale ou le cheval et l'ânesse, pour obtenir des mulets ou des bardots.*

— ***S'hybrider***, v. pr. En parlant des plantes, Etre fécondé par le pollen d'une autre espèce.

HYBRIDITÉ n. f. ou **HYBRIDISME** [*dissm'*] n. m. Qualité, condition d'hybride.

— Gramm. Caractère d'un mot dont les radicaux sont empruntés à des langues différentes : *L'*HYBRIDITÉ *est très fréquente dans les mots scientifiques.*

— Pathol. Mot employé parfois pour désigner la double nature d'une tumeur qui semble ainsi se comporter comme des sortes d'hybrides.

HYBRISTIQUES [*stik'*] n. f. pl. (du gr. *hubris*, viol, injure). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Argos au mois *hermaios*, en souvenir de la vaillance montrée par les Argiennes qui, sous la conduite de la poétesse Telesilla, avaient repoussé les Lacédémoniens commandés par Cléomène. (Les femmes s'habillaient en hommes, et les hommes en femmes ; d'où le nom de *endymatia* [vêtements], donné aussi à ces fêtes.)

HYCALÈS [*lèss*] n. m. Variété de vigne à raisin roux, que l'on cultive en Espagne.

HYCAYE [*ikay'*] n. f. Gomme, appelée aussi GOMME HUCARÉ.

HYDANTOÏNE n. f. Uréide à chaîne fermée

$$CO\cdot NH\cdot CH^2\cdot CO\cdot NH,$$

obtenue par réduction, à l'aide de l'acide iodhydrique, de l'allantoïne ou de l'alloxane, ou bien, synthétiquement, par action de l'ammoniaque sur la bromacétylurée.

HYDANTOÏQUE [*to-ik'*] adj. Se dit d'un acide $NH^2\cdot CO\cdot NH\cdot CH^2\cdot CO^2H$ résultant de l'hydratation par l'eau de baryte de l'hydantoïne et obtenu synthétiquement en chauffant l'urée et le glycocolle. || Syn. GLYCOLURIQUE.

HYDARTHROSE n. f. (du gr. *hudôr*, eau, et *arthron*, articulation). Epanchement de liquide séreux dans une articulation.

— Encycl. Les principales causes de l'*hydarthrose* (qui s'observe surtout au genou) sont : les traumatismes, le rhumatisme chronique, la tuberculose de la synoviale, la syphilis héréditaire. Le traitement consiste dans l'immobilisation avec compression ouatée de l'articulation, et, si cette thérapeutique est insuffisante, dans la ponction de l'articulation, ou même son ouverture chirurgicale.

— Art vétér. Les *hydarthroses* sont communes chez le cheval. Elles s'appellent, suivant les régions : celles du jarret, *vessigons ;* celles des boulets, *molettes* (*molettes articulaires* et *molettes tendineuses*). On les traite par des topiques vésicants ou iodurés, par l'application du feu ou par la ponction.

HYDASPE (lat. *Hydaspus*). Géogr. anc. Rivière de l'Inde continentale, sur les bords de laquelle Alexandre vainquit Porus (327 av. J.-C.). Il la descendit ensuite jusqu'à l'Indus. Aujourd. *Djelam*.

HYDATIDE n. f. (gr. *hudatis, idos*, cloque). Forme larvaire d'une espèce de ténia (*ténia echinocoque*), qui consiste en une vésicule à paroi épaisse, bourgeonnant intérieurement pour donner naissance aux échinocoques.

— Encycl. Les *hydatides* donnent lieu à des affections parasitaires de l'homme et des animaux. Chez l'homme, kyste hydatique du foie, des poumons, du rein, etc. — Chez les animaux, on rencontre les hydatides surtout chez les moutons, dans la maladie dite *tournis*.

HYDATIFORME adj. (du gr. *hudatis, idos*, cloche remplie d'eau, et de *forme*). Qui a la forme d'une vésicule d'eau.

HYDATINE ou **HYDATINA** n. f. Genre de vers rotateurs, famille des hydatinidés.

HYDATIQUE [*tik'*] ou **HYDATICUS** [*kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant des dytiscidés de taille moyenne. (*L'hydaticus transversalis* est commun dans les marécages de France.)

Hydatique.

HYDATIQUE [*tik'*] adj. Qui contient des hydatides. || *Kyste hydatique*, Tumeur produite par des hydatides, et qui se rencontre surtout chez l'homme dans le foie. || *Frémissement hydatique*, Syn. de HYDATISME.

— Encycl. *Kyste hydatique*. Le kyste hydatique, surtout fréquent au foie, provient de l'absorption, par l'homme, d'œufs du *tænia echinococcus*, parasite du chien. Quand il grossit et devient superficiel, il donne lieu à une tumeur résistante où l'on peut constater le phénomène du frémissement hydatique. V. HYDATISME.

HYDATISME [*tism'*] n. m. (du gr. *hudatis*, cloche pleine d'eau). Méd. Bruit causé par la fluctuation du liquide contenu dans une cavité. (L'hydatisme, dans le kyste hydatique [*frémissement hydatique*] consiste dans une vibration, obtenue par percussion, et qui a été comparée à celle que donne un choc provoqué sur un fauteuil à ressorts tendus.)

HYDATODE n. m. (du gr. *hudôr, atos*, eau). Physiol. végét. Nom créé par Haberlandt pour désigner un organe microscopique servant à l'expulsion de l'eau contenue dans la plante.

HYDATOGÈNE adj. (du gr. *hudôr, hudatos*, eau, et *gennân*, engendrer). Qualificatif des dépôts chimiques formés par la voie aqueuse.

HYDATOLOGIE n. f. Hist. nat. Syn. de HYDROLOGIE. (Peu us.)

HYDATOSCOPIE n. f. Didact. Syn. anc. de HYDROSCOPIE.

HYDE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Chester), sur le Tame, affluent droit de la Mersey ; 33.000 hab. Mines de houille ; filatures de coton. Fonderies de fer, articles de quincaillerie. Hyde, hameau sans importance au début du XIXe siècle, est devenu une cité manufacturière active du comté de Chester.

HYDE (Anne), duchesse d'York, née au Parc de Windsor en 1637, morte à Westminster en 1671. Fille du comte de Clarendon, elle devint, en 1654, demoiselle d'honneur de la princesse d'Orange. En 1656, elle se lia avec le jeune duc d'York, plus tard Jacques II, qui l'épousa en secret en 1660. De cette union naquirent huit enfants, dont deux, Anne Stuart et Marie II Stuart, devinrent reines d'Angleterre.

HYDE (Douglas), poète anglo-irlandais, né à Roscommon, m. à Dublin (1860-1949). Il est l'auteur de *Chants d'amour du Connacht* (1894) ; d'une *Histoire de la littérature irlandaise primitive* (1897) ; d'une *Histoire littéraire de l'Irlande* (1899) ; de pièces de théâtre : *le Roi Jacques, le Ferblantier et la Fée* (1905). Hyde fut un des artisans de la renaissance littéraire gaélique (1885-1895). Il avait été élu président de l'Eire de 1938 à 1945.

HYDE DE NEUVILLE (Jean-Guillaume, baron), homme politique français, né à La Charité-sur-Loire en 1776, mort à Paris en 1857. Il devint en 1793 un des agents les plus actifs de l'émigration, en France, et proposa à Bonaparte de restaurer les Bourbons, puis il se réfugia aux Etats-Unis. De retour en France en 1814, député en 1815, il fut ministre de France aux Etats-Unis de 1816 à 1821, puis à Lisbonne, et député de Cosne à la Chambre, de 1822 à 1830. Ministre de la marine dans le ministère Martignac, il rentra dans la vie privée après 1830. Il a laissé des *Mémoires et Souvenirs* (1888-1890).

Hyde Park, parc londonien, qui s'étend sur 158 ha. dans la partie ouest de la ville. Planté sous Henry VIII, il servit de territoire de chasse sous Elisabeth et de champ de courses sous Charles II. On en retrancha sous Guillaume III la partie occidentale, pour former les jardins de Kensington. C'est une des promenades les plus fréquentées de Londres, surtout dans la partie voisine du ruisseau qui coupe Hyde Park et qu'on appelle *Serpentine River*, alimenté par l'eau de la Tamise.

HYDERABAD (*la Ville du Lion*), ville de l'Hindoustan méridional (Deccan), capitale de l'Etat indien d'*Hyderabad*, sur la Musi, affluent du Kistna ; 739.000 hab. Avec ses faubourgs et les cantonnements de Secunderabad, la mosquée Mecca Masjid, ainsi nommée de sa ressemblance avec la mosquée de La Mecque, le Char-Minar, poste de police aux quatre minarets, le palais du *nizam* sont les principaux monuments de la ville, close de murs. Ville fondée en 1589, près de l'emplacement de la célèbre Golconde. — L'*Etat musulman du Nizam*, le plus grand des Etats indigènes, est peuplé de 14.436.000 hab., sur une superficie de 214.179 km². V. *Supplément*.

HYDERABAD, ville de l'Inde (Bombay), province du Sind, dans une île de la Fulaïli, dérivation de l'Indus ; 101.000 hab. Chef-lieu de district. Palais des anciens émirs, et belle mosquée dans la citadelle ; industrie des soies brochées et de l'orfèvrerie ; commerce actif. Ville fondée en 1768 sur l'emplacement de l'antique *Nerankot*, ancienne capitale du Sind, aux Anglais depuis 1843 jusqu'à l'indépendance de l'Inde en 1947. (On a écrit parfois *Haiderabad*.)

HYDER-ALI [*haï-deur*], orthographe angl. de *Haïder-Alî*. V. ce dernier nom.

HYDNANGIE [*ji*] n. f. Champignon basidiomycète souterrain hyménogastrée, caractérisé par des spores incolores, globuleuses, hérissées de pointes.

HYDNE n. m. Genre de champignons, type de la famille des hydnées. (Les hydnes se caractérisent par la présence, sous le chapeau, d'une couche d'aiguillons, à la surface desquels naissent les basidiospores. La plupart des espèces ont un pied au centre du chapeau, comme l'*hydne bosselé* ; d'autres, comme l'*hydne corail*, sont très ramifiés ; d'autres, enfin, comme l'*hydne hérisson*, ont la forme de gros tubercules. Plusieurs sont comestibles.)

HYDNÉES [*né*] n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, dont le type est le genre *hydne*.

HYDNOCARPE n. m. Bot. Genre de bixacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs axillaires en cymes. (On en connaît huit espèces, de l'Asie tropicale ; les baies de l'*hydnocarpus venenata* sont très toxiques. Les graines de l'*hydnocarpus anthelminthica* donnent une huile appelée *faux-chaulmoogra* et qui est utilisée contre la lèpre.)

HYDNOCYSTIS [*si-stiss*] n. m. Bot. Genre de tubéracées, ressemblant à des pézizes renversées à orifice inférieur. (On en connaît deux espèces, des sables maritimes ombragés d'Hyères et de Bordeaux, et une autre à Ceylan.)

HYDNOPHYTE [*fit'*] n. m. Genre de plantes de la famille des rubiacées, comprenant trente espèces de l'archipel indien et d'Océanie. (Une espèce donne abri à des fourmis qui vivent en quelque sorte en association avec elle, en se logeant dans les lacunes de sa tige tuberculeuse ; c'est l'*hydnophytum formicarium*, que l'on trouve épiphyte en Cochinchine et dans les îles de la Sonde.)

HYDNORE n. f. Bot. Genre de rafflésiacées ou cytinacées, comprenant des herbes fongiformes, à rhizome anguleux, tuberculeux, à fleurs subsessiles, sans bractées, dont on connaît près de dix espèces, de l'Afrique australe et de Madagascar.

HYDR ou **HYDRO** (Se rattache au gr. *hudôr*, eau). Chim. Préfixe indiquant, suivant les cas, ou bien la fixation d'hydrogène, ou bien, plus rarement cependant, la fixation d'eau sur une molécule.

HYDRA, île grecque de la mer de l'Archipel (prov. d'Argolide-et-Corinthe), vis-à-vis de la presqu'île d'Argolide ; environ 5.000 hab. (*Hydriotes*). Ch.-lieu *Hydra ;* 3.230 hab. Port actif. Les navires d'Hydra jouèrent un rôle important dans l'insurrection de la Grèce contre les Turcs.

HYDRABLABES [*bèss*] n. m. Genre de serpents non venimeux, comprenant une seule espèce, *hydrablabes periops*, de Bornéo. (Ce sont des serpents aquatiques.)

HYDRACÉTAMIDE n. f. Base $(C^2H^4)^3N^2$ de la classe des hydramides, obtenue par action de l'eau sur l'aldéhyde-ammoniaque.

HYDRACHNE [*drakn'*] ou **HYDRACHNA** [*dra-kna*] n. f. Genre d'acariens, tribu des hydrachnidés, comprenant de minuscules animaux d'eau douce. (Les hydrachnes sont globuleuses, ordinairement rouges ; à l'état adulte, elles nagent vivement parmi les plantes ; à l'état de larves, elles vivent sur les nèpes et autres insectes.)

HYDRACHNIDÉS [*kni-dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides acariens, renfermant les *hydrachnes* et genres voisins, tels que *atax, arrénure*, etc. (Ce sont des acariens aquatiques, extrêmement petits, parasites sur divers insectes, ou dans les branchies des mollusques.)

HYDRACIDE n. m. (de *hydrogène* et *acide*). Acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec un métalloïde.

— Encycl. Ces acides sont décomposés par les bases en donnant naissance à de l'eau et à un sel haloïde :

$$KOH + HCl = KCl + H^2O.$$

Leur nomenclature est très simple : on ajoute au nom du corps, autre que l'hydrogène, qui entre dans leur composition, la terminaison *hydrique*. (Acide chlor*hydrique*, brom*hydrique*, sul*fhydrique*). L'acide cyanhydrique CNH est également un *hydracide*, le métalloïde étant remplacé par le radical monovalent CN.

Pour nommer les sels des hydracides, on utilise la désinence *ure* (chlor*ure*, sulf*ure*, cyan*ure*).

HYDRACRYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide-alcool β de formule $CH^2OH{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H$ isomère de l'acide lactique que l'on peut obtenir par hydratation de l'éthylènecyanhydrine $CH^2OH{\cdot}CH^2CN$. || Syn. de ÉTHYLÈNELACTIQUE, 3-PROPANOLOÏQUE.

HYDRAGOGUE [*gogh'*] adj. et n. m. (du préfixe *hydr*, et du gr. *agôgos*, qui amène). Purgatif violent : *L'aloès est un* HYDRAGOGUE. || Syn. de DRASTIQUE.

— ENCYCL. Les *hydragogues*, ainsi nommés parce qu'on croyait jadis qu'ils faisaient évacuer les sérosités épanchées dans les tissus sont l'aloès, le jalap, la scammonée, etc.

HYDRAIRE [*drèr'*] adj. *Polype hydraire*. Syn. de HYDROÏDE.

HYDRALCOOL n. m. Dans les distilleries, alcool qui contient une certaine quantité d'eau.

HYDRALCOOLIQUE ou **HYDRO-ALCOOLIQUE** adj. Se dit des extraits alcooliques que l'on redissout dans l'eau.

HYDRALDITE n. f. Chim. Syn. de RONGALITE.

HYDRALLANTE n. f. (du préfixe *hydr*, et de *allantoïde*). Méd. Hydropisie de l'allantoïde.

HYDRAMIDE n. f. Chim. Composé du type $(R{\cdot}CH)^3N^2$ résultant de l'élimination d'eau entre trois molécules d'un aldéhyde et deux molécules d'ammoniac. (Ex. : hydracétamide, hydrobenzamide, etc.)

HYDRAMINE n. f. Nom sous lequel on désigne parfois les amines-alcools. || Combinaison de para-phénylènediamine et d'hydroquinone, fondant à 194°, utilisée comme révélateur photographique.

HYDRAMNIOS [*mni-oss*] n. m. (du préfixe *hydr*, et de *amnios*). Méd. Hydropisie de l'amnios ; abondance excessive du liquide amniotique.

HYDRANGELLE [*jèl'*] ou **HYDRANGEA** [*jé-a*] n. f. Genre de plantes, de la famille des saxifragacées.

— ENCYCL. Les *hydrangelles* (*hydrangea*) sont des arbrisseaux ou des arbres de l'Asie orientale et des deux Amériques, à feuilles opposées, dont les fleurs, disposées en corymbes multiflores, sont parfois dimorphes, certaines étant stériles et de plus apétales, mais avec un calice très développé. L'espèce la plus connue est l'*hortensia*, dont les fleurs sont roses en milieu neutre ou basique, et bleues en milieu acide.

HYDRANISOÏNE n. f. Chim. Composé $C^{16}H^{16}O^3$, analogue à l'hydrobenzoïne, obtenu par hydrogénation de l'anisoïne.

HYDRANTE n. m. (du gr. *hudrainein*, arroser. — Mot usité en Suisse romande.) Bouche d'eau pour les incendies, sur les chaussées et les trottoirs.

HYDRANTE n. m. Zool. Individu composant une colonie d'*hydroïdes*.

HYDRANTHRANOL n. m. Alcool secondaire, de formule $CH^2[C^6H^4]^2CHOH$, fondant à 76°, obtenu par réduction de l'anthraquinone par la poudre de zinc en milieu alcalin.

HYDRARGILLITE n. f. Minér. Hydrate naturel d'aluminium, de formule $Al^2O^3, 3H^2O$.

HYDRARGYRE [*jir'*] n. m. (gr. *hydrarguros ;* de *hudôr*, eau, et *arguros*, argent). Nom ancien du *mercure*, conservé par les médecins modernes.

HYDRARGYRIDE [*ji*] adj. (de *hydrargyre*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au mercure.

— *Substantiv.* et au masc. plur. Famille de corps ayant pour type le mercure.

HYDRARGYRIE [*ji-rî*] n. f. (de *hydrargyre*). Méd. Eruption due à des préparations mercurielles administrées soit à l'intérieur, soit à l'extérieur (frictions à l'*onguent gris*).

— ENCYCL. L'*hydrargyrie* peut aller de la forme bénigne caractérisée par une rougeur localisée surtout aux aines et à la face interne des cuisses, à la forme maligne, caractérisée par une rougeur avec gonflement de la face et des extrémités, larges bulles, abcès, gangrène ; la desquamation se fait par larges lambeaux. La mort est fréquente.

HYDRARGYRIQUE adj. Mercuriel.

HYDRARGYRISME [*rissm'*] n. m. (de *hydrargyre*). Intoxication lente par le mercure.

— ENCYCL. L'*hydrargyrisme* frappe ceux qui font un usage prolongé de la médication mercurielle, et les ouvriers (mineurs, étameurs, miroitiers, bijoutiers, chapeliers, artificiers et ouvriers qui extraient ou travaillent le mercure ou ses sels).

1° *Forme aiguë :* Stomatite (inflammation de la bouche avec douleur, goût métallique, haleine fétide ; les gencives, molles, ulcérées, saignent facilement ; les dents se déchaussent, la salivation est continuelle), insomnie, pâleur, abattement, diarrhée, éruption cutanée (*hydrargyrie*), albuminurie.

2° *Forme chronique :* En dehors des troubles précédents, tremblement des membres supérieurs, puis des jambes, de la tête et de la langue. Parole saccadée, bégayante. Parfois spasmes musculaires, paralysies des extenseurs, état général mauvais, amaigrissement, cachexie.

Traitement préventif. — Soins de propreté, surtout de la bouche. Suppression du traitement ou du travail mercuriel. Elimination du mercure par des sudorifiques, des purgatifs. Gargarismes au chlorate de potasse.

— Dr. et Législ. ouvr. L'*hydrargyrisme* fait partie des maladies professionnelles assimilées aux accidents du travail par la loi du 25 octobre 1919.

HYDRARGYRITE n. f. Oxyde naturel de mercure.

HYDRARGYROSE n. f. Pathol. Syn. peu employé de HYDRARGYRIE.

HYDRARGYRURE n. f. Alliage de mercure et d'un autre métal. (On dit plutôt AMALGAME.)

HYDRASTE [*drasst'*] n. m. Bot. Genre de renonculacées. (On dit aussi HYDRASTIS.)

— ENCYCL. L'*hydraste du Canada* (*hydrastis canadensis*) est une petite plante vivace, à feuilles lobées, à fleurs solitaires terminales, d'un blanc rougeâtre ; son fruit ressemble à celui de la ronce. Cette plante croît, au Canada et aux Etats-Unis, dans les lieux humides. Le rhizome est âcre et amer ; il renferme deux alcaloïdes : la *berbérine* et l'*hydrastine*. On en extrait un suc jaune qui sert à teindre les tissus en couleur safranée.

HYDRASTINASE [*drass*] n. f. Diastase contenue dans l'hydraste (*hydrastis canadensis*).

HYDRASTINE [*drass*] n. f. Alcaloïde voisin de la narcotine, de formule $C^{21}H^{21}NO^6$, contenu à côté de berbérine dans l'épine-vinette et l'hydraste du Canada.

— ENCYCL. *L'hydrastine* forme des cristaux blancs solubles dans l'alcool, fondant à 132°. Elle est purgative à la dose de quelques centigrammes. Les oxydants la transforment en *acide opianique* et *hydrastinine*.

HYDRASTININE [*drass*] n. f. Composé $C^{11}H^{13}NO^3$, fusible à 116°, analogue à la cotarnine, obtenu dans l'oxydation de l'hydrastine ; vaso-constricteur et hypotenseur, employé en thérapeutique sous forme de chlorhydrate, comme hémostatique.

HYDRASTINIQUE [*drass-ti-nik'*] adj. Se dit d'un diacide que l'on obtient par oxydation de l'hydrastinine.

HYDRASTIS n. f. V. HYDRASTE.

HYDRASTONIQUE [*drass-to-nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{20}H^{18}O^7$, que l'on obtient en traitant à chaud l'iodométhylate d'hydrastine par la potasse.

HYDRATABLE adj. Qui peut être hydraté, converti en hydrate.

HYDRATANT [*tan*], **E** adj. Qui produit l'hydratation.

HYDRATATION [*si-on*] n. f. Transformation en hydrate : *L'*HYDRATATION *de la chaux vive donne la chaux éteinte*. Addition d'eau à un corps.

HYDRATE n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Chim. Nom donné à différents composés dérivant de l'eau par substitution, ou formés par combinaison directe d'une substance déterminée avec l'eau.

— ENCYCL. On donnait le nom d'*hydrate* à des corps qui dérivent du type eau par la substitution d'un radical simple ou composé à l'hydrogène. Ainsi, les hydrates de potassium et de sodium ont pour formules KOH et NaOH et dérivent de l'eau HOH, par substitution d'un atome du métal à un atome d'hydrogène. L'hydrate de calcium a pour formule $Ca(OH)^2$ et dérive de deux molécules d'eau par substitution d'une molécule de calcium à deux atomes d'hydrogène ; etc. On dit maintenant plutôt *hydroxyde*.

On donnait encore le nom d'*hydrates* à des corps formés par l'union de l'eau avec une substance simple ou composée. Ainsi, l'hydrate de chlore $Cl^2,10H^2O$ est constitué par l'union d'une molécule de chlore avec 10 molécules d'eau.

Hydrates de carbone. — On appelle ainsi toute une série de substances carbonées d'origine végétale, où l'hydrogène et l'oxygène existent dans les mêmes proportions que celles de l'eau. De plus, le nombre des atomes de carbone est de 6 ou un multiple de 6. Certains de ces corps ont des poids moléculaires inconnus mais qu'on suppose très grands : on les nomme *polysaccharides*. Leur formule est $(C^6H^{10}O^5)^n$. On trouve dans cette classe la cellulose, les gommes, l'amidon, les dextrines. Lorsque le poids moléculaire s'abaisse, la substance devient un sucre : *trisaccharide* ou *triose* $C^{18}H^{32}O^{16}$ (raffinose de la manne d'Australie), *disaccharide* ou *biose* $C^{12}H^{22}O^{11}$ (sucres de canne, de lait, mannose), et enfin *monosaccharide* ou *monose* $C^6H^{12}O^6$ (glucose, fructose, etc.). L'hydrolyse des polysaccharides conduit aux sucres. Les trioses et bioses se dédoublent en monoses. Les hydrates de carbone présentent une importance considérable pour l'alimentation de l'homme.

HYDRATÉ, E adj. (de *hydrate*). Combiné avec l'eau.

HYDRATER [*té, té*] (**S'**) v. pr. Passer à l'état d'hydrate.

HYDRATIQUE [*tik'*] adj. Qui a quelques caractères des hydrates.

HYDRATMOPURIFICATEUR n. m. (du préfixe *hydr*, du gr. *atmos*, vapeur, et de *purificateur*). Nom donné à un appareil employé pour purger de sels incrustants les eaux destinées aux chaudières à vapeur. (Peu us.).

HYDRAULE [*drôl'*] n. m. (du gr. *hudôr*, eau, et *aulos*, flûte). Antiq. gr. Orgue hydraulique, instrument dont on attribue l'invention à Ctésibios d'Alexandrie (IIIe s. av. J.-C.). || Joueur d'orgue hydraulique.

HYDRAULICIEN [*drô, si-in*] n. m. Ingénieur en hydraulique.

HYDRAULICITÉ [*drô, si*] n. f. Qualité des mortiers et des ciments hydrauliques.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE adj. Qui élève l'eau au moyen de l'air : *Machine* HYDRAULICO-PNEUMATIQUE.

HYDRAULIQUE [*drô-lik'*] adj. (gr. *hudraulikos ;* de *hudôr*, eau, et *aulos*, tuyau). Relatif à l'eau, à la conduite et à l'élévation des eaux : *Art, Science, Appareil* HYDRAULIQUE.

— Archit. *Architecture hydraulique*, Partie de l'architecture, qui concerne les constructions à établir dans l'eau. || *Colonne hydraulique*, Colonne figurée au moyen d'une nappe d'eau cylindrique qui représente le fût.

— Artill. *Frein hydraulique*. V. FREIN. (Les orifices du piston du frein hydraulique peuvent être *à section constante* ou *à section variable ;* ces derniers ont l'avantage de faire supporter au frein un effort constant, aussi sont-ils presque uniquement employés dans la construction des freins. La variation des orifices s'obtient au moyen de *soupapes chargées*, du *profil des orifices*, d'une *barre d'obturation*, d'une *contre-tige centrale* traversant le piston, ou de *fraisures du corps de frein*.

— Constr. *Chaux hydraulique*, Silicate de chaux qui sert à fabriquer le *mortier hydraulique* (mortier qui durcit dans l'eau). || *Presse hydraulique, palan hydraulique*, etc. V. rubr. Phys.

— Mar. *Ingénieur des travaux hydrauliques*, Officier de la même catégorie que les ingénieurs des constructions navales et chargé, dans les arsenaux de la marine, de l'entretien des bâtiments, quais, hangars, cales.

— Musiq. *Orgue hydraulique*, Orgue dont la soufflerie fonctionne sous la pression de l'eau.

— Phys. *Marionnettes hydrauliques*, Automates mus par l'écoulement d'un liquide. || *Presse hydraulique*, Presse fonctionnant à l'aide d'une pompe à eau. || *Tourniquet hydraulique*. V. TOURNIQUET. || *Forces hydrauliques*, Energie fournie par les chutes d'eau, les rivières. V. ÉNERGIE.

— ENCYCL. Phys. *Presse hydraulique*. Cet appareil, imaginé par Pascal, repose sur l'incompressibilité des liquides et la transmission intégrale et dans tous les sens des pressions (*Principe de Pascal*).

Le premier appareil fut construit par Bramah, à Londres, en 1796. Dans un corps de pompe B très résistant et rempli d'eau se trouve un piston P sous lequel une pompe foulante à piston plongeur *p* envoie de l'eau d'un réservoir. Celui-ci faisant pression fait monter le piston P ; et, d'après le principe de Pascal, on a :

$$H = h\,\frac{S}{s}$$

en désignant par H et *h* les pressions, et par S et *s* les surfaces des deux pistons.

La figure montre en coupe le détail de l'appareil. C'est cette pression H, qui peut être considérable si S est beaucoup supérieur à *s*, qu'on utilise pour presser et écraser, entre la partie supérieure du piston P et une plate-forme qui le surmonte, des objets tels que graines oléagineuses, etc.

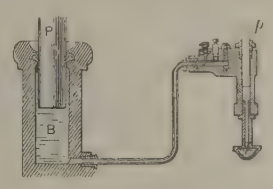

Presse hydraulique.

C'est aussi avec la *presse hydraulique* qu'on éprouve la résistance des canons et des chaudières. Les ascenseurs à eau, les accumulateurs hydrauliques sont fondés sur le même principe. On peut, au moyen de presses hydrauliques, déplacer des charges énormes.

Enfin on se sert de la presse hydraulique pour fouler les draps, extraire le jus des betteraves, l'huile des graines oléagineuses, etc.

HYDRAULIQUE [*drô-lik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Science qui a pour but l'étude, la direction, l'emploi, l'aménagement des eaux.

— Agron. *Hydraulique agricole*, Science qui a pour objet la captation, l'emploi, l'aménagement des eaux en vue d'une utilisation agricole (utilisation des chutes d'eau, dessèchement des marais, endiguements et barrages, construction de canaux, dérivation des eaux, colmatages, irrigation, drainages).

— ENCYCL. Science d'application, l'*hydraulique* traite des lois qui régissent l'écoulement des liquides, et de l'art de conduire les eaux. Art empirique à ses débuts, l'hydraulique devint rationnelle avec Archimède, Stevin et, plus tard, Torricelli, Pascal, Bernoulli, de Prony, Petit, etc.

Elle repose à la fois sur l'hydrostatique et l'hydrodynamique.

Comme, dans les liquides, il y a lieu de tenir compte des forces moléculaires, on a dû, pour étudier les faits par l'analyse, recourir à certaines hypothèses :

On suppose les liquides : 1° *isotropes*, c'est-à-dire ayant même constitution dans tous les sens ; 2° *incompressibles ;* 3° parfaitement *fluides ;* 4° on admet qu'est établi le *régime permanent*, c'est-à-dire que toutes les molécules traversent un même élément avec la même vitesse. Enfin, l'hypothèse de *continuité* consiste à admettre que toutes les molécules étant contiguës se transmettent intégralement les pressions de proche en proche.

Encore faut-il tenir compte des frottements sur les parois du récipient ; et, dans le cas des cours d'eau, de la mobilité des matériaux formant leur lit.

Service de l'hydraulique et des améliorations agricoles. — Cette institution, qui a remplacé l'ancien Service de l'hydraulique agricole, a pour mission de rechercher les travaux à exécuter (travaux d'irrigation, industries annexes de la ferme, drainage, arrosage des terres, etc.), et d'établir des projets. Le personnel comprend des ingénieurs et des professeurs d'agriculture départementaux.

— Admin. et Législ. Un service central des *forces hydrauliques* fonctionne au ministère des travaux publics, avec un comité consultatif des forces hydrauliques. L'exploitation des entreprises hydrauliques est réglementée par la loi du 16 octobre 1919 et par divers décrets.

HYDRAULISTE [*drô-lisst'*] n. m. Syn. de HYDRAULICIEN.

HYDRAUTOMAT [*ma*] n. m. (du préfixe *hydr* et de *automatique*). Appareil automatique utilisant l'action et les propriétés mécaniques d'un mélange d'air et d'eau circulant dans une conduite pour élever de l'eau, comprimer de l'air, produire du vide, etc.

HYDRAVIATION n. f. (du préfixe *hydr*, et de *aviation*). Branche de l'aviation, qui comprend les hydravions.

HYDRAVION n. m. (du préfixe *hydr*, et de *avion*). Aviat. Appareil d'aviation destiné à prendre son départ de l'eau et à s'y poser au retour. (On a dit aussi HYDRO-AÉROPLANE.)

— ENCYCL. En 1907, Gabriel Voisin, pour faire des essais de cellules d'avions, eut l'idée d'associer un planeur à des flotteurs et de les remorquer sur la Seine par un canot automobile à une vitesse suffisante pour le faire décoller de l'eau. L'avion d'Henri Fabre (1910), pourvu de flotteurs à fonds plats et élastiques à la place des roues, est le point de départ de toute une série d'appareils qui ne diffèrent des avions terrestres que par la substitution au train d'atterrissage et aux roues de capacités suffisantes pour les soutenir sur l'eau. La réaction de l'eau sur le fond plat de ces flotteurs tend à les soulever hors de l'eau dès qu'ils ont acquis une certaine vitesse et vient aider l'action sustentatrice du courant d'air sur les ailes. Ces appareils à flotteurs, dits « en catamaran », sont en général des appareils légers et rapides.

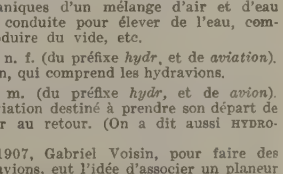

Hydravion. — Cl. Rol.

Une deuxième catégorie d'hydravions comprend une coque centrale étanche qui constitue le fuselage de l'avion et contient les postes du pilote et des passagers, l'ancre, la T. S. F., les organes de manœuvre, et quelquefois le

moteur quand il n'est pas logé entre les plans ou dans les ailes elles-mêmes. L'aile inférieure est fixée près de la coque, et ses extrémités, généralement assez basses au-dessus de l'eau, sont munies de petits flotteurs appelés *ballonnets* destinés à les empêcher de plonger au cours d'un virage ou de navigation dans la houle.

De plus en plus, la coque centrale prend les proportions d'une embarcation qui doit être assez solide pour résister aux chocs à grande vitesse contre les lames lors du décollage ou de l'amérissage, et assez fine de forme pour offrir peu de résistance à l'avancement dans l'air et dans l'eau, tout en restant suffisamment légère pour conserver à l'avion ses qualités de vol. Ses qualités nautiques doivent lui permettre, en cas de panne, de tenir la mer même par temps agité, en se dirigeant comme un navire.

La coque de ce type d'appareil est constituée soit par une charpente de bois recouverte de contreplaqué, soit par une ossature et un revêtement entièrement métalliques, le duralumin notamment, soigneusement protégé par un vernis spécial contre les attaques de l'eau de mer. La partie inférieure de la coque est en général interrompue au centre par une arête transversale brusque appelée *redan*. Quand l'hydravion a acquis une vitesse suffisante, l'action du courant d'air sur les ailes et la pression de l'eau sur le fond relativement plat de la coque tendent à faire émerger l'appareil. Il cesse de frayer son chemin dans la masse liquide, comme l'étrave d'un navire, pour glisser à la surface de l'eau avec laquelle il ne reste plus en contact que par ce *redan* dont la surface est petite et par suite peu résistante à l'avancement. Sa vitesse s'accroît dès lors rapidement, et devient suffisante pour que la poussée de l'air sur les ailes équilibre à elle seule le poids de l'appareil et le fasse « décoller ». V. AVIATION.

HYDRAZIDE n. f. Composé résultant du remplacement d'un ou plusieurs atomes d'hydrogène de l'hydrazine par des radicaux acidyle. Exemple : l'*acéthydrazide* $CH^3{\cdot}CO{\cdot}NH{\cdot}NH^2$, la *diacéthydrazide* $CH^3{\cdot}CO{\cdot}NH{\cdot}NH{\cdot}CO{\cdot}CH^3$, etc.

HYDRAZIDINE n. f. Nom donné à des composés de l'hydrazine, de formule générale $NH^2{\cdot}CR{:}N{\cdot}NH{\cdot}C^6H^5$.

HYDRAZINE n. f. Base de formule $NH^2{\cdot}NH^2$. || Syn. de DIAMIDOGÈNE.

HYDRAZINES [*zin'*] n. f. pl. Composés basiques, dérivant de l'hydrazine N^2H^4 par substitution d'un ou de plusieurs radicaux alcooliques ou phénoliques à autant d'atomes d'hydrogène.

HYDRAZINIUM [*ni-om'*] n. m. Composé azoté, formé par addition directe d'hydrazine et d'un iodure alcoolique. Ex. : $(C^6H^5)(C^2H^5)^2NI{\cdot}NH^2$.

HYDRAZINO ou **HYDRAZIDO**, préfixe servant à indiquer la présence, dans un composé, du radical $NH^2{\cdot}NH$.

HYDRAZINOBENZÈNE n. m. (du préfixe *hydrazino*, et de *benzène*). Chim. Syn. de PHÉNYLHYDRAZINE.

HYDRAZOBENZÈNE ou **HYDRAZOBENZOL** [*bin*] n. m. Hydrazoïque fusible à 131° de formule $C^6H^5{\cdot}NH{\cdot}NH{\cdot}C^6H^5$ qui s'obtient par réduction, au moyen du zinc et de la soude, du nitrobenzène. || Syn. de DIPHÉNYLHYDRAZINE SYMÉTRIQUE.

HYDRAZOÏQUE adj. ou n. m. Nom générique des hydrazines disubstituées symétriques.

— ENCYCL. Les *hydrazoïques* aromatiques, dont l'azobenzène $C^6H^5{\cdot}NH{\cdot}NH{\cdot}C^6H^5$ est le type, sont les plus importants. On les obtient en réduisant les dérivés nitrés par le zinc et la soude en présence d'alcool.

HYDRAZONE n. f. Nom générique donné à des composés obtenus par la condensation, avec perte d'une molécule d'eau, d'une aldéhyde ou d'une cétone avec une hydrazine substituée.

HYDRAZOXIME n. m. Composé à la fois oxime et hydrazone dérivé d'une cétone-aldéhyde α ou d'une dicétone α.

HYDRAZULMINE n. f. Composé formé dans l'action du cyanogène sur le gaz ammoniac.

HYDRE n. f. (lat. *hydra*). Mythol. Serpent d'eau ; le mot simple suffisait à désigner l'HYDRE DE LERNE.

— *Fig.* :

Rome a pour ma ruine une *hydre* trop fertile.
Une tête coupée en fait renaître mille.
CORNEILLE.

|| Se dit d'un mal qui se renouvelle constamment et semble augmenter en proportion des efforts faits pour le détruire : *L'*HYDRE *de l'anarchie.*

— Alchim. *Hydre des sages*, Pierre philosophale.

— Astron. Deux constellations portent ce nom : 1° l'*Hydre femelle*, constellation méridionale très étendue, située au-dessous du Corbeau, de la Coupe, du Sextant et de l'Ecrevisse, comprenant soixante étoiles dans le Catalogue britannique. Son étoile principale appelée le Cœur de l'Hydre (en arabe *Alphard*) est de deuxième grandeur.

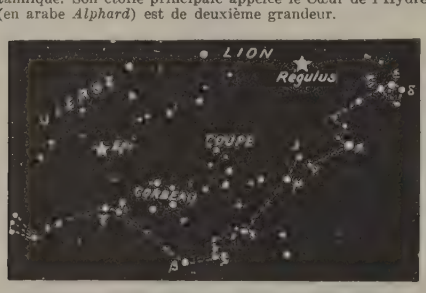

Constellation de l'Hydre femelle, son étendue par rapport aux constellations voisines.

2° L'*Hydre mâle*, est une petite constellation voisine du Pôle Austral, dessinée par quelques étoiles seulement.

— Blas. Figure que l'on trouve sur certains écus et qui représente une hydre à sept têtes.

— Bot. Nom vulgaire des *cératophylles*.

— Mécan. *Hydre hydraulique*, Machine disposée pour élever une eau trop basse, comme celle d'un puits ou d'une source, et en utiliser la chute.

— Zool. Genre d'*hydroïdes*, type de la famille des hydridés, petits polypes habitant les eaux douces.

— ENCYCL. Zool. Les *hydres* sont des organismes allongés, à longs tentacules, vivant fixés sur les plantes aquatiques. Elles se nourrissent de minuscules crustacés, comme les daphnies, qu'elles capturent avec leurs tentacules. Les hydres sont connues depuis longtemps par leurs singulières propriétés ; elles peuvent reconstituer autant d'hydres nouvelles que l'on a fait de morceaux en lacérant leur corps.

Hydre d'eau douce.

Les célèbres expériences de Trembley (1744) consistent à retourner l'animal de façon à ce que son épithélium digestif interne devienne externe et fonctionne comme une peau, et inversement. Mais il semble prouvé actuellement qu'il y a destruction par phagocytose des épithéliums retournés, et remplacement de ceux-ci par un nouvel épithélium.

On connaît dans nos pays trois espèces d'hydres : l'hydre verte (*hydra viridis*), l'hydre brune à longs bras (*hydra fusca*) et l'hydre grise (*hydra vulgaris*).

HYDRE de Lerne (l'). C'était, selon la Fable, un serpent monstrueux à neuf têtes. Il habitait le marais de Lerne, en Argolide, mais rayonnait tout autour ; son souffle était mortel. Héraclès fut envoyé par Eurysthée pour en libérer le pays. Armé d'une massue ou d'une serpe, il abat les têtes, mais à chaque coup deux renaissent au lieu d'une. Finalement, il est aidé d'Iolaos, qui a mis le feu à une forêt voisine, et avec les brandons enflammés brûle toutes les têtes au fur et à mesure qu'elles tombent. Cette hydre semble personnifier le marais lui-même, qui fut enfin asséché.

HYDRELAPS [*i-dré-lapss*] n. m. Genre de serpents comprenant une seule espèce découverte à Port-Darwin, en Australie. (L'*hydrelaps darwiniensis* est un serpent marin, voisin des hydrophis, et venimeux comme eux. Long de 50 cm., annelé de noir et de jaune, avec la tête olivâtre tachée de noir, il a le museau court.)

HYDRELLIA [*drèl'*] n. f. Genre d'insectes diptères éphydridés, tribu des hydrellinés, comprenant de petites mouches qui vivent sur les plantes aquatiques. (L'*hydrellia ranunculi* est nuisible au cresson dont elle creuse les tiges : on l'a trouvée sur la grande capucine et sur l'orge.)

HYDRÉMIE ou **HYDROHÉMIE** n. f. (du préfixe *hydr*, et du gr. *haima*, sang). Pathol. Augmentation de la quantité d'eau contenue dans le sang.

— ENCYCL. Pathol. L'*hydrémie* est due, soit à l'anémie grave, soit à l'élévation du seuil d'élimination rénale de l'eau.

— Art vétér. L'*hydrémie* s'observe aussi chez les animaux mal nourris, entretenus dans de mauvaises conditions hygiéniques ; elle accompagne l'anémie, l'état cachectique que produisent certains helminthes (distomes, strongles, échinocoques, etc.) ; elle s'observe sur les animaux atteints de maladies chroniques. Au début, les animaux s'essoufflent rapidement, les muqueuses apparentes sont pâles et infiltrées ; plus tard, des engorgements œdémateux apparaissent aux parties déclives du corps. La mort survient dans le marasme.

HYDRENCÉPHALIE [*dran-sé*] n. f. (du préfixe *hydr*, et du gr. *egképhalon*, cerveau). Hydrocéphalie aiguë des enfants. (On a dit aussi HYDRENCÉPHALE.)

HYDRENCÉPHALIQUE [*dran-sé, lik'*] adj. Qui a rapport à l'hydrencéphalie.

HYDRÈNE ou **HYDRŒNA** n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, comprenant de petits hydrochinés qui vivent dans les ruisseaux et les torrents, accrochés aux pierres.

HYDRÉOLE n. m. Machine hydraulico-pneumatique, servant à élever les eaux.

HYDREUMA (littéralem. *l'Aiguade*). Géogr. anc. Stations que les Egyptiens avaient établies aux points d'eau, sur les routes des caravanes entre le Nil et la mer Rouge. La plupart sont encore fréquentées ; on y trouve des ruines pharaoniques ou romaines, parfois avec inscriptions.

HYDRIADE n. f. (gr. *hudrias, ados ;* de *hudôr*, eau). Mythol. gr. Nymphe des sources et des ruisseaux.

HYDRIAPHORES [*for'*] n. f. pl. (du gr. *hudria*, hydrie, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Nom donné aux femmes de métèques, qui portaient des *hydries* pleines d'eau à la procession des Panathénées.

HYDRIE [*drî*] n. f. (gr. *hudria ;* de *hudôr*, eau). Antiq. gr. Vase pour puiser, contenir ou verser de l'eau. || *Spécialem.* Grand vase à panse bombée, muni de deux petites anses latérales et d'une grande anse verticale. || Urne pour tirer au sort ou recueillir des votes. || Urne cinéraire.

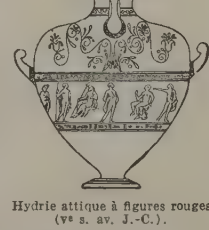

Hydrie attique à figures rouges (Ve s. av. J.-C.).

HYDRINDAMINE n. f. Nom de l'α-aminohydrindène, obtenu par réduction de l'oxime de l'hydrindone.

HYDRINDÈNE n. m. Hydrocarbure $C^6H^4{\cdot}C^3H^6$, bouillant à 177°, extrait des huiles de goudron de houille et obtenu également par réduction de l'indène. || Syn. de PROPÉNYLPHÈNE 1, 2, INDANE, HYDRINDONAPHTÈNE.

HYDRINDINIQUE adj. Se dit d'un acide instable, dont le sel de sodium se forme par réduction de l'isatine au moyen de l'amalgame de sodium.

HYDRINDONAPHTÈNE n. m. V. HYDRINDÈNE.

HYDRINDONE n. m. Cétone $C^6H^4{:}C^2H^4CO$, fondant à 41°, bouillant à 244°, dérivé de l'hydrindène. || Syn. de INDANONE.

HYDRION n. m. (gr. *hudrion*). Antiq. gr. Petite aiguière, petite cruche. || Petite clepsydre.

HYDRIOTE, habitant ou natif d'Hydra : *Les* HYDRIOTES. — *Adjectiv.* Relatif à Hydra ou à ses habitants : *La flotte* HYDRIOTE.

HYDRIQUE [*drik'*], suffixe servant à désigner les acides (*hydracides*) formés par la combinaison de l'hydrogène et d'un composé halogène : *Acide chlor*HYDRIQUE.

HYDRIQUE adj. (du gr. *hudôr*, eau). *Diète hydrique*, Se dit de la diète alimentaire dans laquelle l'eau seule est permise.

HYDRO préfixe. V. HYDR.

HYDROA n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Méd. Lésion cutanée caractérisée par une bulle. (C'est une variété de l'érythème polymorphe.) || *Hydroa de Bazin*, Variété constituée par une bulle ou croûtelle centrale, entourée d'un disque rouge en cocarde (herpès, iris). || *Hydroa buccal*, Soulèvements bulleux, laissant place à des érosions de la muqueuse buccale, s'observant dans l'érythème polymorphe. || *Hydroa herpétiforme*, syn. de DERMATITE HERPÉTIFORME. || *Hydroa vacciniforme*. Eruption saisonnière vésiculo-bulleuse, laissant après elle des cicatrices varioliformes, siégeant sur les parties découvertes : face, mains.

HYDROAÉRIQUE [*rik'*] adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *aèr*, air). Méd. Se dit du bruit saisi par l'auscultation et la percussion des cavités qui contiennent de l'eau et du gaz.

HYDROAPATITE n. f. (du préfixe *hydro*, et de *apatite*). Phosphate naturel de calcium. (Variété hydratée d'apatite.)

HYDROAROMATIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un quelconque des carbures C^6H^8 (dihydrobenzène), C^6H^{10} (tétrahydrobenzène), C^6H^{12} (hexahydrobenzène), qui peuvent être considérés comme résultant de l'addition d'atomes d'hydrogène sur le benzène. || Syn. de HYDROBENZÉNIQUE.

HYDROBASCULE [*bass*] n. f. (du préfixe *hydro*, et de *bascule*). Mécan. Appareil récupérateur des pertes d'eau qui se produisent lors de l'éclusage d'un bateau.

HYDROBASE n. f. Base aérienne pour hydravions. (Elle comprend un plan d'eau balisé et des installations terrestres.)

HYDROBENZAMIDE [*bin*] n. f. Hydramide benzoïque (C^6H^5—$CH)^3N^2$, fusible à 110°, préparée par réaction de l'ammoniaque sur l'aldéhyde benzoïque. || Syn. de BENZHYDRAMIDE.

HYDROBENZÉNIQUE adj. V. HYDROAROMATIQUE.

HYDROBENZOÏNE n. f. Glycol $C^6H^5{\cdot}CHOH{\cdot}CHOH{\cdot}C^6H^5$ obtenu par hydrogénation de la benzoïne. || Syn. de TOLUYLÈNEGLYCOL.

HYDROBENZOÏQUE adj. Chim. Syn. de BENZOLÉIQUE.

HYDROBIE [*bî*] ou **HYDROBIA** n. f. Genre dans lequel étaient autrefois classés les petits mollusques gastéropodes prosobranches d'eau douce appartenant en réalité aux genres *bythinella* et *péringia*. V. ces mots.

HYDROBIE [*bî*] ou **HYDROBIUS** [*bi-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des hydrobiinés, comprenant des formes noires ou bronzées vivant dans les eaux stagnantes.

HYDROBIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrobiidés.

HYDROBILIRUBINE n. f. Chim. Syn. de UROCHROME ou UROBILINE.

HYDROBORACITE [*sit'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et de *boracite*). Minér. Borate hydraté naturel de magnésium et de calcium.

HYDROBOROCALCITE [*sit'*] n. f. Borate hydraté naturel de calcium.

HYDROBUCHOLZITE [*kol'*] n. f. Substance minérale résultant de l'altération de la sillimanite.

HYDROCAFÉIQUE [*fé-ik'*] adj. Chim. Se dit d'un acide $C^6H^3(OH)^2{}_{1\text{-}2}.(CH^2.CH^2.CO^2H)_4$, dérivé par réduction de l'acide caféique. || Syn. de DIOXYPHÉNYLPROPIONIQUE.

HYDROCALCITE n. f. Carbonate naturel de calcium hydraté $CO^3Ca, 2H^2O$.

HYDROCALORIFÈRE n. m. Techn. Calorifère à eau.

HYDROCAMPHORIQUE [*kan, rik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{18}O^4$, qui se produit lorsqu'on traite l'acide camphorique par l'acide iodhydrique à 160°.

HYDROCAMPINÉS [*né*] n. m. pl. Groupe d'insectes lépidoptères pyralidinés, famille des pyralidés, comprenant des formes à chenilles aquatiques, souvent phytophages, réparties dans les genres *cataclysta, acentropus, nymphula*.

HYDROCANTHARE adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *kantharos*, scarabée). Entom. Se dit des coléoptères qui vivent dans l'eau.

HYDROCANTHE ou **HYDROCANTHUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères dyticidés, comprenant de petits notérinés propres aux eaux douces des régions chaudes du globe.

HYDROCARBONÉ, E adj. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du carbone.

HYDROCARBONYLIQUE adj. Chim. V. RHODÉZONIQUE.

HYDROCARBOSTYRILE [*stî*] n. m. Composé constituant la lactame de l'acide ortho-aminohydrocinnamique.

HYDROCARBURATEUR n. m. Appareil employé pour la production à froid du gaz d'éclairage. || Syn. de CARBURATEUR.

HYDROCARBURE n. m. Chim. Syn. de CARBURE D'HYDROGÈNE. V. CARBURE.

HYDROCARPOL n. m. Chim. V. PODOCARPINE.

HYDROCASTORITE [*sto*] n. f. Substance minérale résultant de l'altération de la pétalite.

HYDROCAULE [*kôl'*] n. m. (du préfixe *hydro*, et du lat. *caulis*, tige). Zool. Ensemble des tiges dressées d'une colonie d'hydroïdes.

HYDROCÈLE [*sèl'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *kèlê*, tumeur). Tumeur produite par un épanchement séreux des bourses ou du cordon spermatique.

— ENCYCL. L'*hydrocèle* siège tantôt dans la tunique vaginale du testicule, tantôt dans le cordon spermatique.

Hydrocèle de la tunique vaginale. — On en distingue deux variétés : l'une dite « congénitale », qui existe à la naissance ou survient dans le premier âge, et caractérisée par ce fait qu'il subsiste une communication anormale entre la tunique vaginale et le péritoine ; l'autre, la plus commune, non congénitale, constitue une tumeur ovoïde, régulière, incolore, fluctuante, élastique, *irréductible* par pression, translucide. Elle est occasionnée par une irritation du voisinage (épididymite, orchite, etc.).

Le traitement de l'hydrocèle congénitale, quand elle ne guérit pas spontanément, consiste dans l'incision avec extirpation de la séreuse. Celui de l'hydrocèle acquise consiste dans la ponction suivie d'une injection de teinture d'iode dédoublée.

Hydrocèle du cordon. — Elle est diffuse, et tantôt elle siège dans le tissu cellulaire, tantôt elle forme de véritables kystes. Le traitement est le même que pour l'hydrocèle de la vaginale.

HYDROCÈNE [*sèn'*] ou **HYDROCENA** [*sé*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des hydrocénidés. (L'animal est pourvu de larges tentacules triangulaires portant les yeux à leur base externe ; la coquille est petite, imperforée, à tours peu nombreux, munie d'un opercule à nucléus subconcentrique. On en connaît quelques espèces sur les rivages asiatiques et sur ceux de la mer Méditerranée.)

HYDROCÉPHALE adj. et n. Qui est atteint d'hydrocéphalie : *Un enfant* HYDROCÉPHALE. *Un* HYDROCÉPHALE.

HYDROCÉPHALIE [*lî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *kephalé*, tête). Hydropisie de la tête. (On a dit aussi HYDROCÉPHALE n. f.).

— ENCYCL. L'*hydrocéphalie* est le plus souvent congénitale ; elle reconnaît comme causes prédisposantes : l'âge avancé des parents, l'alcoolisme, la syphilis. En général, cette affection est mortelle ; les enfants qui en sont atteints et qui dépassent cinq ans sont infirmes et inintelligents. L'accouchement est, d'ailleurs, souvent rendu impossible par les dimensions de la tête. Il faut alors intervenir par perforation de la tête de l'enfant, afin d'éviter la rupture de l'utérus. L'hydrocéphalie acquise peut se guérir par la ponction.

HYDROCÉRAME [*sé*] n. m. (du préfixe *hydro*, et de *cérame*). Vase de terre poreuse, dans lequel on met de l'eau pour qu'elle se rafraîchisse en transsudant. (C'est une sorte d'*alcarazas* ou de *gargoulette*.) [On dit aussi HYGROCÉRAME.]

HYDROCÉRAMIQUE [*sé, mik'*] adj. De la nature des hydrocérames. (On dit aussi HYGROCÉRAMIQUE.)

HYDROCÉRITE n. f. Minér. Syn. de LANTHANITE.

HYDROCÉRUSITE [*sé*] n. f. (du préfixe *hydro*, et de *cérusite*). Carbonate naturel de plomb. (Variété hydratée de cérusite.)

HYDROCHARIDACÉES [*ka, sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones.

— ENCYCL. Les *hydrocharidacées* sont des plantes aquatiques, dont les fleurs, protégées par une spathe, actinomorphes et trimères, sont généralement unisexuées par avortement ; le nombre des verticilles d'étamines est variable ; l'ovaire, infère et uniloculaire, est formé d'un nombre variable de carpelles unis suivant la placentation pariétale et surmonté d'autant de styles qu'il y a de carpelles ; le fruit est une baie. Genres principaux : *hydrille, élodée, vallisnérie, hydrocharis, stratiote, thalassie, halophile.* Au total, 14 genres et environ 40 espèces. Cette famille se place auprès des burmanniacées et zingibéracées.

Hydrocharis (fleur : *a*, mâle ; *b*, femelle).

HYDROCHARIS [*ka-riss*] ou **HYDROCHARIDE** [*ka-rid'*] n. f. Genre de plantes de la famille des hydrocharidacées, et dont la seule espèce connue est la morrène (*hydrocharis morsus ranæ*), herbe vivace, stolonifère flottante, habitant les eaux douces et tranquilles de l'Europe.

HYDROCHARIS [*ka-riss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, comprenant des hydrophilidés de taille médiocre, propres aux eaux stagnantes. (L'*hydrocharis caraboïdes*, noir verdâtre brillant, est très commun dans les mares d'Europe.) || Syn. de HYDROÜS.

HYDROCHÉLIDON [*ké*] n. m. Ancien nom scientifique d'un genre d'oiseaux palmipèdes, famille des laridés, tribu des sterninés, comprenant quatre espèces du globe.

Hydrochélidon.

— ENCYCL. Les *hydrochélidons* sont des sternes ou hirondelles de mer, vulgairement *guifettes* ou *hirondelles d'eau*, à livrée foncée, à ailes fixes et longues ; ainsi, l'oiseau mesurant 25 cm. de long, a 77 cm. d'envergure. Ce sont, en Europe, des oiseaux de passage recherchant surtout les étangs et les grands marais méridionaux. Trois espèces sont européennes : les *guifettes leucoptère, moustac* et *épouvantail*.

HYDROCHÉLIDONIQUE adj. Se dit d'un diacide cétonique, fondant à 143°, obtenu par réduction de l'acide chélidonique. || Syn. de ACÉTONEDIACÉTIQUE, γ-CÉTOPIMÉLIQUE.

HYDROCHLORATE. Syn. anc. de CHLORHYDRATE.

HYDROCHLORIQUE adj. Chim. Syn. ancien de CHLORHYDRIQUE.

HYDROCHLORONITRIQUE [*klo, trik'*] adj. Chim. S'est dit de l'eau régale.

HYDROCHŒRUS [*ké-russ*] n. m. Nom scientifique du grand cabiaï (*hydrochœrus capybara*).

HYDROCHOÏNÉS [*ko, né*] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, comprenant les *hydrochoüs* et genres voisins.

HYDROCHOÜS [*ko-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, tribu des hydrochoïnés, comprenant de petites formes brunes ou métalliques qui vivent accrochées aux plantes, dans les mares.

HYDROCINCHONINE n. f. Chim. Syn. de CINCHOTINE.

HYDROCINNAMIDE [*sin'-na*] n. f. Hydramide de l'aldéhyde cinnamique $C^{27}H^{24}N^2$, fondant à 160°.

HYDROCINNAMIQUE [*sin'-na-mik'*] adj. Se dit d'un acide $CO^2H\text{-}CH^2\text{-}CH^2\text{-}C^6H^5$, dérivé par réduction de l'acide cinnamique. || Syn. de *ô*-PHÉNYLPROPIONIQUE.

HYDROCINNAMYLE [*sin'-na-mil'*] n. m. Chim. Syn. peu usité de ALDHÉHYDE CINNAMIQUE. V. ce mot.

HYDROCIRSOCÈLE [*sir', sèl'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *kirsos*, varice, et *kèlê*, tumeur). Chir. Hydrocèle accompagnée de varices du cordon spermatique. (On dit aussi HYGROCIRSOCÈLE.)

HYDROCLÉIS [*klé-iss*] n. m. Genre d'alismacées, comprenant des herbes aquatiques, stolonifères, à feuilles ovales ou orbiculaires, nageantes, à grandes fleurs jaunes, solitaires. (On en connaît trois ou quatre espèces de l'Amérique tropicale, parmi lesquelles l'*hydrocleis Humboldtii* fait l'ornement de nos pièces d'eau.)

HYDROCONITE n. f. Carbonate hydraté de calcium.

HYDROCORALLIAIRES n. m. pl. Ordre de cœlentérés hydrozoaires ayant pour type le genre millipore.

HYDROCORALLIDÉS [*dé*] n. f. pl. Sous-ordre d'hydroïdes imprégnés de calcaire, compacts, vivant parmi les récifs de coraux ; leurs polypes sont logés dans de très petites cavités ; ils se reproduisent au moyen de petites méduses qui se forment dans certaines fossettes du calcaire. (Ces singuliers hydroïdes sont représentés actuellement par les *millepora, stylaster*, et *cryptohelia*. V. ces mots.)

HYDROCORISES [*riz'*] n. f. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les punaises aquatiques (par opposition aux *géocorises* ou punaises terrestres). [Les principales familles d'hydrocorises ou *cryptocélates* sont les *notonectidés, népidés*, etc.] (Peu us.).

HYDROCORNICULARIQUE adj. Se dit d'un acide fusible à 134° obtenu par réduction de l'acide pulvinique.

HYDROCOTARNINE n. f. Alcaloïde $C^{12}H^{15}NO^3$, $^1/_2H^2O$, contenu dans l'opium et retiré des eaux mères de la morphine ou obtenu par hydrogénation de la cotarnine.

HYDROCOTOÏNE n. f. Dérivé phénolique de la benzophénone, contenu à côté de cotoïne dans l'écorce de coto.

HYDROCOTYLE n. f. (du gr. *hudôr*, eau, et *kotulê*, écuelle). Genre d'ombellifères, représenté dans la flore d'Europe par l'*hydrocotyle commune* ou *écuelle d'eau*, petite plante aquatique à feuilles indivises et peltées. (Le genre comprend soixante espèces des régions chaudes et tempérées.)

Hydrocotyle : *a*, fruit ; *b*, fleur.

— ENCYCL. Pharm. Cette plante, dont le principe actif est la *vellarine*, est très employée aux Indes anglaises, comme tonique, dépurative et stimulante, contre la scrofule, le rhumatisme ; elle serait stupéfiante à hautes doses.

HYDROCOUMARILIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide $C^9H^8O^3$, dérivé par réduction de l'acide coumarilique, isomère de l'acide coumarique.

HYDROCOUMARINE n. f. Lactone de l'acide orthohydrocoumarique.

HYDROCOUMARIQUE adj. Se dit de trois acides phénols isomères $OH\text{-}C^6H^4\text{-}CH^2\text{-}CH^2\text{-}CO^2H$. || Syn. de *β*-OXYPHÉNYLPROPIONIQUE.

HYDROCRATIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *hudôr*, eau, et *kratos*, force). Géol. Les périodes hydrocratiques sont les périodes de transgression des mers ; elles s'opposent aux périodes géocratiques ou de régression.

HYDROCUPRITE n. f. (du préfixe *hydro*, et du lat. *cuprum*, cuivre). Oxyde naturel de cuivre. (Variété hydratée de cuprite.)

HYDROCYANATE n. m. Chim. Syn. anc. de CYANURE.

HYDROCYANIQUE adj. Chim. S'est dit pour CYANHYDRIQUE.

HYDROCYANITE n. f. Minér. Variété verte ou brune de sulfate de cuivre anhydre naturel, SO^4Cu. (On la rencontre au Vésuve.)

HYDROCYANOFERRIQUE adj. Chim. S'est dit pour FERROCYANHYDRIQUE.

HYDROCYCLIQUE. Syn. de ALICYCLIQUE.

HYDROCYON [*si*] n. m. Genre de poissons téléostéens, famille des characinidés, répandus dans le Sénégal, le Nil et leurs affluents. (Ce sont de grands poissons allongés, verdâtres, avec les flancs et le ventre argentés, ressemblant grossièrement à des brochets ; leur chair, quoique pleine d'arêtes, est agréablement comestible.)

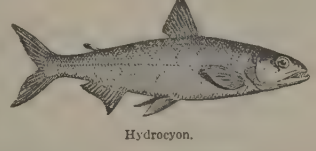
Hydrocyon.

HYDROCYSTE [*sisst'*] n. m. Kyste renfermant de la sérosité.

HYDRODICTE ou **HYDRODICTYON** n. m. Bot. Genre d'algues, de la famille des hydrodictyacées.

— ENCYCL. Un *hydrodicte* consiste en un assemblage d'articles verts, plurinucléés, ayant jusqu'à 10 mm. de longueur, primitivement libres, mis ensuite en un réseau à mailles polygonales régulières qui peut atteindre de 5 à 10 cm. de longueur (d'où leur nom vulgaire de RÉSEAUX D'EAU). La multiplication se fait par des zoospores ou par des œufs, résultant de la combinaison de deux gamètes mobiles et biciliés.

HYDRODICTYACÉES [*sé*] n. f. pl. Bot. Famille d'algues, de l'ordre des chlorophycées ou algues vertes, caractérisées par ce fait que les cellules qui les constituent sont toutes semblables ou peu différentes, et, quoique autonomes, restent groupées en colonies ou *cénobies*.

HYDRODICTYON n. m. Bot. V. HYDRODICTE.

HYDRODOLOMITE n. f. Carbonate hydraté naturel de calcium et de magnésium.

HYDRODROMIE [*mî*] ou **HYDRODROMIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant de petites mouches aquatiques ou subaquatiques, carnivores, vivant par troupes.

HYDRODYNAMIQUE [*mik'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et de *dynamique*). Partie de la science qui s'occupe de l'ensemble des questions relatives aux mouvements des liquides.

— ENCYCL. Phys. L'*hydrodynamique* traite des lois qui régissent le mouvement des fluides non élastiques (vitesse d'écoulement, pression, débit, direction des filets liquides), ainsi que les résistances qu'opposent ces fluides aux corps qui se meuvent par rapport à eux.

Si Torricelli, Newton et Mariotte furent les premiers à s'occuper rationnellement de cette science, on peut ensuite citer les travaux de Daniel Bernoulli, d'Alembert, Pitot, Chézy, Du Buat, Cauchy, Poisson. Ce fut Euler, puis Lagrange et Laplace, qui donnèrent les équations générales de la mécanique des fluides. Plus récemment, on doit mentionner les recherches de H. Poincaré, Duhem, Boussinesq et H. Villat.

La loi d'écoulement d'un liquide à travers une petite ouverture percée dans le fond mince d'un vase a été établie par Torricelli, dans le cas où les frottements et la viscosité sont négligeables, et les vitesses de toutes les particules parallèles, au moment de leur sortie ; la vitesse est alors égale à celle qu'acquerrait un corps tombant dans le vide depuis la surface libre jusqu'au centre de l'orifice. Les expériences ont montré que cette loi n'était qu'approchée ; en réalité, la veine liquide, à sa sortie, n'a pas une forme cylindrique, mais va en se contractant. Cette contraction de la veine est due à ce que les divers filets fluides arrivent à l'orifice dans des directions différentes et décrivent des courbes qui tournent leur concavité vers l'extérieur de la veine.

Si l'on considère un liquide circulant en régime permanent dans un tuyau dont la section varie, la vitesse diminue quand la section augmente ; la pression qui règne dans le liquide, au contraire, diminue en même temps que la section. Elle peut même devenir négative : par exemple, dans des conditions où le liquide coule très rapidement, les gaz dissous se dégagent au point de gêner la circulation ; cette apparition d'une poche gazeuse est le phénomène de *cavitation*. C'est sur ce principe qu'est fondée la trompe à eau.

Dès que le tuyau est un peu large, les filets de liquide cessent d'être rectilignes ; ils finissent par s'entrelacer et se résoudre en tourbillons. Le régime est dit *turbulent* et non plus *laminaire ;* la loi d'écoulement peut devenir compliquée et dépend beaucoup de la nature des parois, car les filets, en heurtant les aspérités, prennent des formes imprévisibles. Une théorie de ce mouvement tourbillonnaire a pu se déduire de celle des champs électromagnétiques, avec laquelle elle présente de grandes analogies.

Quant à la résistance que subit un solide en déplacement dans un fluide, elle a été étudiée par Newton, qui l'a trouvée proportionnelle au carré de la vitesse. De nombreuses mesures expérimentales ont été faites depuis, qui ont permis de rectifier les résultats approchés donnés par Newton. En dehors de la vitesse, la surface de maîtresse section et la forme du solide jouent un rôle fort important.

Les applications pratiques de l'hydrodynamique concernent principalement trois phénomènes, au sujet desquels on peut noter des recherches récentes. C'est, d'abord, l'étude de la forme des carènes de navires, faites en vue de réduire la résistance à l'avancement et de compenser l'effet nuisible de la houle et des vagues. Des mesures effectuées sur des maquettes ou des modèles réduits ont donné des résultats précis ; l'un d'eux, découvert en France, réside dans l'emploi d'un bulbe à l'étrave, comme celui dont était doté le paquebot *Normandie*. On peut citer, en second lieu, l'écoulement de l'eau dans les conduites forcées et les turbines des usines hydro-électriques ; on doit y réduire les pertes de charge, améliorer le rendement des aubages, tout en évitant le dangereux phénomène de cavitation. On étudie, enfin, le déversement de l'eau des barrages, en vue d'empêcher l'affouillement du sol, qui leur nuirait.

HYDRŒCIE ou **HYDRŒCIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant de petits papillons bruns de la tribu des acronyctines.

HYDRO-ÉLECTRIQUE adj. Qui se rapporte à la production d'électricité ou d'un courant électrique en utilisant l'énergie hydraulique des courants ou des chutes d'eau : *Usine* HYDRO-ÉLECTRIQUE. V. HOUILLE BLANCHE. || Machine électrique dans laquelle l'électricité est produite par le frottement d'un jet de vapeur d'eau contre les orifices d'échappement.

HYDRO-ÉPIPLOCÈLE n. f. Hernie épiploïque, avec amas de sérosités dans le sac herniaire.

HYDRO-EXTRACTEUR n. m. V. ESSOREUSE.

HYDROFERRITE n. f. Minér. Syn. de LIMONITE.

HYDROFÉRULIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{12}O^4$, que l'on obtient en faisant agir l'amalgame de sodium sur l'acide férulique.

HYDROFLUOBORIQUE [*rik'*] adj. Qualifie l'acide BF^4H, combinaison de fluorure de bore et d'acide fluorhydrique qui se forme dans l'action de l'eau sur le premier corps. || Syn. de FLUOBORIQUE.

HYDROFLUOCÉRITE [*sé*] n. f. Fluorure hydraté naturel de cérium.

HYDROFLUORITE n. f. Nom par lequel on désigne l'acide fluorhydrique des volcans.

HYDROFUGE [*fuj'*] adj. (du préfixe *hydro*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite). Qui préserve de l'humidité, qui chasse l'humidité : *Mastic, Vernis, Tissu* HYDROFUGE.

— Substantiv. et au masc. : *Un* HYDROFUGE. || *Apprêts hydrofuges*, Produits destinés à imperméabiliser les tissus. V. IMPERMÉABILISATION.

— ENCYCL. Trav. pub. Les *hydrofuges* sont des mélanges de composition très variable ayant toujours pour substratum des corps gras, plus ou moins siccatifs, des matières résineuses ou bitumeuses, etc. ; on les emploie pour la conservation des maisons d'habitation.

Parmi les plus connus citons les hydrofuges *Thenard et Darcet* (une partie de cire fondue dans cinq parties d'huile de lin cuite avec un dixième de litharge ; deux ou trois parties de résine fondue dans une partie d'huile de lin avec un dixième de litharge) ; l'hydrofuge *Ruolz* (oxyde de zinc 366 gr. ; oxyde de fer 273 gr. ; carbonate de zinc 228 gr. ; acide silicique 70 gr. ; charbon 47 gr. ; zinc métallique 14 gr. ; argile 10 gr. ; dans deux parties d'huile de lin et sept parties d'huile d'œillette) ; l'hydrofuge *Doudrine*, l'enduit *Charton* ou bitume de Judée artificiel (coke en poudre 29 gr., asphalte de Seyssel 25, bitume de Judée naturel 25 ; bitume de Bastennes 20 ; cire vierge 1). On peut en revêtir les surfaces extérieures ou les incorporer au mortier. On a réussi à préparer les hydrofuges à l'aide de produits organiques à l'état colloïdal. Ils pénètrent ainsi les plus infimes cavités. Ils se prêtent à l'emploi de mortiers à dosage maigre et rendent inutile le lissage du revêtement superficiel de l'ouvrage.

HYDROFUGER [*gé*] v. t. Rendre hydrofuge.

HYDROFURONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide $C^7H^{10}O^5$, obtenu en traitant l'acide furonique par l'amalgame de sodium.

HYDROGASTRE [*gasstr'*] n. m. Bot. Genre d'algues siphonées, comprenant des plantes petites, terrestres.

HYDROGEL [*jèl*] n. m. Gel obtenu en milieu aqueux. || Résultat de la coagulation d'un hydrosol. (On donne souvent le même nom, *par extens.* aux gelées aqueuses.)

HYDROGÉNATION n. f. Opération chimique consistant à fixer de l'hydrogène sur une molécule. V. *Supplément.*

— ENCYCL. *L'hydrogénation* est un cas particulier de la *réduction*. L'hydrogénation catalytique qui s'effectue par l'hydrogène gazeux en présence de métaux divisés (platine, palladium, etc., et surtout nickel) est utilisée pour les *huiles ;* la naphtaline tétra- ou décahydrogénée obtenue par cette méthode est employée comme carburant en dissolution dans le benzol. L'hydrogénation en présence de nickel a été découverte par Sabatier et Senderens.

HYDROGÈNE n. m. (du préfixe *hydro*, et du gr. *gennân*, produire). Corps simple, gazeux, qui entre dans la composition de l'eau. || *Hydrogène sulfuré*. V. SULFHYDRIQUE (*acide*). || *Hydrogène arsénié*. V. ARSENIC. || *Hydrogène bicarboné*. V. ÉTHYLÈNE. || *Hydrogène lourd*. V. DEUTÉRIUM.

— Adjectiv. : *Le gaz* HYDROGÈNE.

— ENCYCL. *L'hydrogène* (H) a pour poids atomique $1^{gr},008$. Le poids moléculaire, l'hydrogène étant bi-atomique, correspond à $H^2 = 2^{gr},016$. Le poids moléculaire occupe à 0° sous la pression 76 cm. de mercure un volume de $22^{lit},4$. La densité de l'hydrogène par rapport à l'air est 0,06948.

État naturel. — L'air atmosphérique renferme de l'*hydrogène libre* en très petites proportions, de l'ordre 0,002 p. 100 gr. ; toutefois, il est très probable que, à cause de sa faible densité, il s'accumule en même temps que l'hélium dans les couches supérieures de l'atmosphère. Les gaz rejetés par les volcans, ou ceux qui s'échappent des sources naturelles, en renferment parfois des quantités considérables. L'analyse spectrale établit la présence de l'hydrogène dans l'atmosphère du soleil et de beaucoup d'étoiles. A l'état de combinaisons, l'hydrogène est très répandu à la surface de la terre, il entre pour 1/9e dans la composition de l'eau.

Propriétés physiques. — L'*hydrogène* pur est, à la température ordinaire, un gaz incolore, inodore et sans saveur. Sa température critique est — 241°, c'est donc un gaz très difficile à liquéfier ; il bout à — 252°,8 sous la pression atmosphérique ; il a été solidifié à — 259°. Sa faible densité le fait utiliser pour le gonflement des aérostats. L'hydrogène traverse plus rapidement qu'aucun autre gaz les parois poreuses ; il traverse, au rouge, certains métaux tels que le fer, le platine, l'iridium ; cette propriété peut être utilisée pour introduire dans un récipient clos et vidé, tel que les tubes à rayons X, de petites quantités d'hydrogène très pur (osmorégulateur de Villard).

Propriétés chimiques. — L'*hydrogène* est un corps monovalent ; à des températures plus ou moins élevées il s'unit à la plupart des métalloïdes et à quelques métaux. Avec les halogènes, il y a formation d'hydracides.

L'hydrogène se combine avec l'oxygène pour former de l'eau. $H^2 + O = H^2O$ vapeur + 59 calories. La réaction ne se fait pas à la température ordinaire (sauf en présence d'un catalyseur : mousse de platine, palladium) ; au contact d'une flamme, par l'étincelle, ou par simple élévation de température, vers 600°, elle se produit avec explosion. La chaleur dégagée dans cette réaction est utilisée dans le chalumeau oxhydrique, et aussi dans le chauffage au gaz (qui contient 50 p. 100 d'hydrogène).

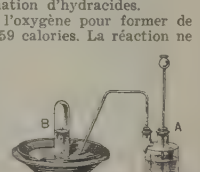

Préparation de l'hydrogène par le fer ou le zinc à froid : A. Flacon contenant le zinc et l'acide chlorhydrique ; B. Eprouvette sur la cuve à eau.

Un courant d'hydrogène en passant sur de l'oxyde de cuivre chauffé le réduit à l'état de cuivre métallique et il se forme de l'eau ; toutefois, les oxydes alcalins, alcalino-terreux, la magnésie, l'alumine ne sont pas décomposés.

L'hydrogène se combine à chaud avec le soufre pour donner de l'acide sulfhydrique. La combinaison directe avec l'azote conduit à l'ammoniac. V. AMMONIAC.

L'arc électrique éclatant entre électrodes de charbon dans une atmosphère d'hydrogène provoque la formation d'acétylène $2C + H^2 = C^2H^2$. Les métaux alcalins et alcalino-terreux peuvent fournir des hydrures NaH, CaH^2.

Préparation. — Dans les laboratoires, on utilise généralement l'action de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique sur du zinc ou du fer.

Les réactions sont, par exemple : $SO^4H^2 + Fe = SO^4Fe + 2H$ et $2HCl + Zn = ZnCl^2 + 2H + 33,4$ grandes calories.

L'attaque se fait à froid ; le gaz est recueilli sur la cuve à eau, ou par déplacement ; un tube à entonnoir sert à la fois de tube de sûreté, et à l'introduction de la solution acide. Si l'on utilise l'acide sulfurique, il faut de l'acide étendu, l'acide concentré étant décomposé par l'hydrogène avec formation de gaz sulfureux. On peut employer un générateur de production continu, dont la forme habituelle est celle de l'appareil de Kipp.

Préparations industrielles. — L'hydrogène est actuellement utilisé dans l'industrie, notamment pour les chalumeaux oxhydriques, le durcissement des huiles, la synthèse de l'ammoniac. On emploie des procédés moins coûteux que dans les laboratoires, notamment : 1° l'électrolyse de l'eau, rendue conductrice par une solution de soude à 20 p. 100, avec des électrodes en fer. Le procédé donne l'hydrogène à la cathode, et de l'oxygène à l'anode. L'hydrogène ainsi préparé ne contient comme impureté qu'un peu d'oxygène dont on le débarrasse par un passage sur une colonne d'amiante platinée.

2° La réduction de l'eau par le carbone, conformément à la réaction : $C + H^2O = CO + H^2$. On envoie un courant de vapeur d'eau sur du charbon chauffé au rouge. On sépare l'oxyde de carbone par liquéfaction fractionnée.

Hydrogène naissant. — Alors que certaines hydrogénations sont difficiles ou impossibles avec de l'hydrogène isolé, il arrive qu'on puisse les obtenir en plaçant la substance à hydrogéner dans l'appareil même de production de l'*hydrogène ;* ainsi réalise-t-on par exemple la transformation de la nitrobenzine en aniline. On suppose que l'hydrogène au moment de sa formation (hydrogène naissant) est à l'état atomique, et qu'il est sous cette forme plus actif que l'hydrogène moléculaire.

L'atome d'hydrogène. — Cet atome est le plus léger et le plus simple : son noyau, pour l'isotope principal, est formé d'un unique proton, et l'atome ne comporte qu'un électron satellite. Aussi a-t-il été l'objet d'un grand nombre d'études, en raison de la simplicité des résultats obtenus. C'est ainsi que l'application de la théorie des quanta a permis d'interpréter la position de ses raies spectrales (série de Balmer), et a fait découvrir le spin de l'électron. Suivant le sens de cette rotation, l'atome peut présenter les deux formes allotropiques dites ortho- et para-hydrogène, qui se trouvent en équilibre dans l'*hydrogène* ordinaire.

On connaît deux isotopes lourds de l'hydrogène : le deutérium, H^2_1, constituant de l'eau lourde, et le tritium, H^3_1 radio-actif. En plus du proton, leurs noyaux contiennent respectivement un et deux neutrons. V. *Supplément.*

HYDROGÉNER [*né*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer.*) Combiner avec l'hydrogène.

— ***Hydrogéné, e,*** part. pass. du verbe *Hydrogéner*. Qui est combiné avec l'hydrogène. || Qui contient de l'hydrogène.

HYDROGENÈSE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *génésis*, naissance). Science qui traite de la recherche, de la captation et de l'utilisation des sources et des cours d'eau.

HYDROGÉNIDE [*jé*] adj. (de *hydrogène*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a du rapport avec l'hydrogène.

HYDROGÉNIFÈRE [*jé*] adj. (de *hydrogène*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient de l'hydrogène : *Eaux thermales* HYDROGÉNIFÈRES.

HYDROGÉNITE n. f. Mélange de ferro-silicium et de soude caustique qui dégage de l'hydrogène pur sous l'influence de la chaleur.

HYDROGÉOLOGIE [*jé-o, jî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et de *géologie*). Histoire des eaux terrestres.

HYDROGÉOLOGUE [*jé-o*] n. m. Savant qui s'occupe d'hydrogéologie. (On a dit aussi HYDROGÉOLOGISTE.)

HYDROGIOBERTITE [*ji-o*] n. f. Carbonate hydraté naturel de magnésium.

HYDROGLISSEUR n. m. Bateau à fond plat mû par une hélice aérienne.

— ENCYCL. L'*hydroglisseur* a, comme les canots automobiles de course, la faculté, sous l'influence de sa vitesse, de déjauger grâce à la réaction de l'eau sur le fond plat de sa coque.

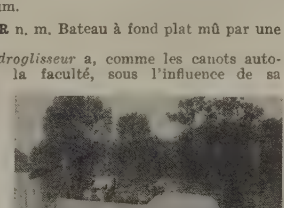
Hydroglisseur. — Cl. Rol.

Le tirant d'eau devient ainsi de plus en plus faible, et le bateau n'a plus de contact avec la surface de l'eau que par l'extrémité de ses « redans ». Sans hélice immergée, il peut parcourir des rivières peu profondes, remplies d'herbes, ce qui le rend particulièrement précieux aux colonies.

Le moteur se monte directement à la hauteur de l'axe de l'hélice, ou bien il est placé dans le fond de l'embarcation et commande l'hélice par une chaîne ou des jeux de pignons.

Les vitesses atteintes par ces embarcations sont de l'ordre de 180 kil. à l'heure, mais, sur mer, elles ne sont possibles que par grand calme ; le choc des lames sur leur coque plate ralentit considérablement leur vitesse.

HYDROGNOMONIE [*ghno, nî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *gnômôn*, qui prend connaissance). Sc. occult. Art de découvrir les sources au moyen d'une baguette de coudrier et parfois d'acier.

HYDROGNOSIE [*zî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Histoire des eaux terrestres.

HYDROGRAPHE n. m. (du préfixe *hydro*, et du gr. *graphein*, décrire). Qui s'occupe d'hydrographie. || *Ingénieurs hydrographes*, Officiers, sortant de l'Ecole polytechnique, chargés de l'établissement des cartes marines, de l'étude des sondages, des marées, des courants, et de tout ce qui intéresse la navigation maritime.

HYDROGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *hydrographe*). Partie de la géographie physique, relative aux eaux marines ou douces. || Ensemble des eaux courantes ou stables d'un pays : *L'*HYDROGRAPHIE *de la Suisse est très variée.*

— ENCYCL. *L'hydrographie* a deux domaines différents : elle étudie les cours d'eau, les lacs, leur régime et ses variations, etc. ; elle détermine aussi la configuration des côtes, les profondeurs de la mer à proximité des rivages, l'amplitude des mouvements des marées, les courants océaniques, etc. Cette dernière étude est celle à laquelle s'adonnent les ingénieurs hydrographes.

Dans l'hydrographie des eaux continentales, on distingue la *fluviologie* et la *limnologie ;* celle des eaux marines est une partie d'une science nouvelle et beaucoup plus vaste, l'*océanographie.*

HYDROGRAPHIER [*fi-é*] v. tr. (de *hydrographie.* — Se conjugue comme *prier.*) Décrire au point de vue de l'hydrographie. (Peu us.).

HYDROGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui concerne l'hydrographie ; qui sert à l'étude de l'hydrographie : *Études* HYDROGRAPHIQUES. *Carte* HYDROGRAPHIQUE.

— Mar. *Service hydrographique*, Direction du ministère composée d'officiers de marine et d'ingénieurs chargés de collationner, produire et publier les documents intéressant la navigation, les feux, balises, dangers, etc.

— ENCYCL. Mar. Le *Service hydrographique* est dirigé par des ingénieurs hydrographes de différents grades et des officiers de marine, capitaines de frégate en général, avec un nombreux personnel civil. C'est le Service hydrographique qui fournit de cartes, instructions, etc., les bâtiments de la flotte et ceux de la marine du commerce.

HYDROHALITE n. f. Chlorure hydraté de sodium.

HYDROHÉMATITE n. f. Minér. Oxyde hydraté naturel de fer. (Variété de gœthite.)

HYDROHÉMATOCÈLE [*sèl'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *haima*, sang, et *kèlê*, tumeur). Pathol. Tumeur des bourses formée par de l'eau et du sang ; hydrocèle mêlée de sang.

HYDROHÉMIE n. f. Art vétér. Syn. de HYDRÉMIE.

HYDROHYDRASTININE [*drass*] n. f. Composé que l'on obtient par hydrogénation de l'hydrastinine.

HYDROHYGROMÈTRE n. m. Appareil pouvant être utilisé comme hygromètre et pluviomètre.

HYDROÏDE adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *eidos*, apparence). Qui a l'apparence de l'eau. (Peu us.)

HYDROÏDES [*id'*] n. m. pl. Ordre de l'embranchement des cœlentérés, classe des hydrozoaires, renfermant de petits polypes isolés ou réunis en colonies dendroïdes ou cespiteuses, fixées, présentant des bourgeons médusoïdes sexuels ou de petites méduses.

— ENCYCL. La plupart des *hydroïdes* vivent dans la mer, fixés au fond ou aux plantes, depuis le bord jusqu'à de grandes profondeurs. Quelques-uns se trouvent dans l'eau douce (*hydra, cordilaphora*). Dans les colonies on remarque des différenciations intéressantes entre les polypes : les uns sont préposés à la capture des proies, à leur digestion et à la répartition du suc digéré dans toute la colonie ; les autres sont chargés de la reproduction et produisent des bourgeons qui deviennent dans certains cas de petites méduses chargées de disperser les œufs. Dans d'autres cas la méduse reste incomplète et fixée au parent, ailleurs elle reste à l'état de simple bourgeon qui émet les produits sexuels. Certains individus, incapables de se nourrir et de se reproduire, sont transformés en appareils de défense, bourrés de cellules urticantes (*nématocystes*). Les deux divisions principales des hydroïdes sont les *gymnoblastides* et les *calyptoblastides*, auxquelles il faut ajouter les *hydrocorallides*. Très nombreux genres et espèces dans toutes les mers.

HYDROJUGLON n. m. Nom donné à deux trioxynaphtalènes contenus dans le brou de noix.

HYDROLACTOMÈTRE n. m. Instrument servant à mesurer la quantité d'eau contenue dans le lait.

HYDROLANTHANITE n. f. Minér. Syn. de LANTHANITE.

HYDROLAPATHUM [*tom'*] n. m. (du préfixe *hydro*, et du lat. *lapathum*, patience). Bot. Patience aquatique, que l'on trouve dans les fossés profonds des marais.

HYDROLASE n. f. Ferment soluble qui agit en fixant de l'eau sur les matières fermentescibles : *L'invertine, l'émulsine, la pepsine sont des* HYDROLASES.

HYDROLAT [*la*] n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Eau chargée, par distillation, des principes volatils de certaines plantes : HYDROLAT *de fleur d'oranger.* HYDROLAT *de rose.* || Syn. de EAU DISTILLÉE.

— ENCYCL. Les *hydrolats* se préparent soit avec des plantes fraîches, soit avec des plantes sèches. Les plantes mondées sont divisées en menus fragments, puis arrosées d'une certaine quantité d'eau, qui varie avec les plantes traitées et peut aller jusqu'à quatre et cinq fois leur poids, et l'on soumet le tout à la distillation. Les hydrolats sont employés en pharmacie et en parfumerie.

HYDROLÉ n. m. (du gr. *hudôr*, eau). Médicament liquide préparé avec l'eau, tenant en dissolution divers principes médicamenteux fixes ou volatils : *Les potions, tisanes, collyres, bains sont des* HYDROLÉS.

HYDROLÉACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *hydrolée*, et voisine des polémoniacées et boraginacées.

— ENCYCL. La famille des *hydroléacées* renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, souvent couvertes d'un duvet glanduleux. Les feuilles sont alternes, simples, entières ou dentées. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles ou réunies en cimes terminales, présentent un calice régulier, persistant, à cinq divisions. Le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. Cette famille

comprend les genres *hydrolée, wigandie, nama, codon*, etc. ; au total, dix-sept genres et cent trente espèces. || Syn. HYDROPHYLLACÉES.

HYDROLÉE ou **HYDROLEA** n. f. Genre de plantes herbacées, type de la famille des hydroléacées, qui compte quatorze espèces des régions tropicales des deux mondes.

HYDROLEUCITE [*sit'*] n. f. Bot. Vacuoles incluses dans le protoplasma des cellules végétales, pourvues d'une membrane hyaline propre (*tonoplaste*), et jouissant de la propriété de se multiplier par bipartition.

HYDROLITE n. f. Minér. Syn. de GMÉLINITE.

HYDROLITHE n. f. Chim. Hydrure de calcium que l'on obtient en faisant réagir le calcium fabriqué par électrolyse sur un sel métallique, et qui, en présence de l'eau, se décompose en hydrogène et calcium.

HYDROLOGIE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *logos*, discours). Science qui traite des propriétés mécaniques, physiques, chimiques, biologiques et thérapeutiques des eaux.

— *Particulièrem.* Etude des eaux minérales et de leurs propriétés thérapeutiques.

— ENCYCL. Toutes les eaux naturelles contiennent en dissolution des principes minéraux et des gaz. La température (*thermalité*) les fait classer en froides (moins de 20°), tièdes (de 21 à 30°), chaudes (de 31 à 40°), très chaudes (plus de 41°).

Credner distingue les eaux contenant :

Bases salifiables : soude, potasse, lithine, chaux, magnésie, strontiane, baryte, alumine, oxydules de fer et de manganèse, oxydes de zinc, de cuivre, étain, plomb, argent, antimoine, arsenic, nickel, cobalt, etc.

Acides : carbonique, sulfurique, nitrique, phosphorique, sulfhydrique, silicique, et chlore, brome, iode, fluor, soufre.

Plusieurs de ces substances peuvent se rencontrer réunies dans l'eau d'une même source. Néanmoins, il y a généralement un ou plusieurs éléments qui dominent, et qui déterminent leur application thérapeutique. Voici, à cet égard, la classification de Durand-Fardel, modifiée par Campardon :

1° Eaux *acidulées gazeuses ;*
2° Eaux *sulfurées* sodiques ou calciques ;
3° Eaux *chlorurées,* sodiques, sulfurées, bicarbonatées et sulfatées ;
4° Eaux *bicarbonatées* (sodiques, calciques et mixtes), chlorurées, sulfatées, et sulfatées-chlorurées ;
5° Eaux *sulfatées,* sodiques, magnésiennes, calciques et mixtes ;
6° Eaux *ferrugineuses ;*
7° Eaux *oligométalliques* (ou à faible minéralisation).

Un Institut d'hydrologie est rattaché, à Paris, à l'Ecole des hautes études (Collège de France).

HYDROLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à l'hydrologie.

HYDROLOGUE [*log'*] n. m. Qui s'occupe d'hydrologie. (On a dit aussi HYDROLOGISTE.)

HYDROLYSABLE [*li-za-bl'*] adj. Qui est susceptible d'être hydrolysé.

HYDROLYSE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *lusis*, décomposition). Réaction de dédoublement d'une molécule par action de l'eau.

— ENCYCL. Certaines substances organiques sont susceptibles d'être scindées en molécules plus simples par fixation d'eau. L'exemple le plus courant est le dédoublement des éthers-sels en alcool et acide. Les glucosides, les matières amylacées, les sucres (*bioses*), ainsi que les dérivés des acides (anhydrides, chlorures, amides, nitriles), sont également hydrolysables soit par l'eau pure, mais le plus souvent en présence d'acides, d'alcalis ou de ferments. L'hydrolyse est parfois appelée *saponification,* par analogie avec la formation de savons à partir des corps gras.

Les sels minéraux et organiques formés par un acide ou une base faible subissent, au contact de l'eau, une hydrolyse plus ou moins limitée qui tend à les scinder en l'acide et la base initiaux.

HYDROLYSER v. tr. Faire subir à un composé le phénomène de l'hydrolyse.

— ***S'hydrolyser,*** v. pr. Acquérir les caractères de l'hydrolyse.

HYDROLYTE adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *lutos*, soluble). Qui se dissout dans l'eau.

HYDROMAGNÉSITE n. f. Minér. Carbonate hydraté naturel de magnésium ($H^8Mg^4C^3O^{14}$) que l'on trouve en petits cristaux aciculaires.

HYDROMANCIE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *manteia*, divination). Sc. occult. Art de prédire au moyen de l'eau.

— ENCYCL. Les devins employaient les plus divers procédés. L'un d'eux consiste à mettre de l'eau dans un récipient de verre, puis on y jette une goutte d'huile. L'augure examine alors ce qui se produit, pour en tirer des présages. D'après un autre procédé, si quelques personnes étaient soupçonnées de vol, on en écrivait le nom sur de petits cailloux qu'on lançait dans l'eau. Le nom du voleur ne s'effaçait pas. Certaines sources ou rivières passaient, chez les anciens, pour être plus que d'autres appropriées à révéler l'avenir.

HYDROMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui pratique l'hydromancie, ou l'hydroscopie.

HYDROMANTIQUE [*tik'*] adj. Qui concerne l'hydromancie.

— N. f. Art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulières.

HYDROMÉCANIQUE adj. Se dit de certains appareils dans lesquels l'eau est employée comme moteur mécanique.

HYDROMÉCONIQUE [*nik'*] adj. (du préfixe *hydro*, et de *méconique*). Se dit d'un acide qui s'obtient lorsqu'on ajoute de l'amalgame de sodium à de l'acide méconique délayé dans de l'eau.

HYDROMEDUSA [*mé*] n. f. Genre de tortues comprenant trois espèces propres à l'Amérique du Sud. (Ce sont de grandes tortues très plates et à cou très long.)

HYDROMÉDUSES [*duz'*] n. f. pl. Classe des cœlentérés, comprenant les *hydroïdes* et les *méduso'ides* (v. ces mots).

HYDROMEL [*mèl*] n. m. (du préfixe *hydro*, et du lat. *mel*, miel). Boisson, fermentée ou non, faite d'eau et de miel.

— Pharm. Tisane rafraîchissante préparée avec 100 gr. de miel pour un litre d'eau tiède.

— ENCYCL. L'*hydromel* se prépare en ajoutant à 100 litres d'eau chaude 50 kg. de miel. On fait bouillir le tout en agitant et en écumant, puis, quand le liquide est diminué du quart, on le fait refroidir. On ajoute 10 gr. de sous-nitrate de bismuth pour prévenir les fermentations secondaires, 50 gr. d'acide tartrique pour régulariser la fermentation, et 50 gr. d'un rayon de miel frais ; enfin, un verre à bordeaux de caramel pour colorer. On met le mélange en tonneaux et on le laisse fermenter (pendant cinq ou six mois), pour le soutirer quand la fermentation est achevée.

L'antiquité grecque et romaine fit usage de l'hydromel. Chez les peuples scandinaves, qui lui attribuaient une origine divine, l'hydromel remplaçait le vin. Longtemps, en France, il fut au nombre des boissons usuelles.

HYDROMELLATE [*mèl'*] n. m. Sel de l'acide hydromellique.

HYDROMELLÉ [*mèl-lé*] n. m. Syn. de HYDROMELLITE.

HYDROMELLIQUE [*mèl-lik'*] adj. Se dit d'un acide représentant de l'acide mellique qui a fixé 6 atomes d'hydrogène. (On l'obtient par l'action de l'amalgame de sodium sur le mellate d'ammoniaque.)

HYDROMELLITE [*mèl'*] ou **HYDROMELLÉ** [*mèl'*] n. m. Mellite préparé avec de l'eau ordinaire ou chargée de principes médicamenteux.

HYDROMÉNINGITE n. f. (du préfixe *hydro*, et de *méningite*). Pathol. Inflammation des méninges avec épanchement.

HYDROMÉTÉORE n. m. (du préfixe *hydro*, et de *météore*). Physiq. Météore aqueux.

HYDROMÈTRE n. m. (du préfixe *hydro*, et du gr. *métron*, mesure). Techn. Instrument servant à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse des liquides. || Pluviomètre.

— Appareil employé à mesurer la marche et la hauteur des marées. || Appareil qui règle l'écoulement des eaux dans les canaux d'irrigation. || Appareil industriel imaginé par Ducoudun pour mesurer la hauteur de liquide dans un réservoir quelconque.

— ENCYCL. Techn. L'appareil de Ducoudun comprend une cloche déposée au fond d'un réservoir dans lequel on veut mesurer la hauteur qu'occupe un liquide chaud ou froid ; la cloche est surmontée d'un tube de cuivre la mettant en relation avec un indicateur à cadran. L'air qui se trouve comprimé sous la cloche s'échappe par le tube en cuivre et vient agir sur le mouvement d'horlogerie de l'indicateur, dont l'aiguille marque en mètres la hauteur du liquide et ses variations dans le réservoir.

Hydromètre.

HYDROMÈTRE n. f. Genre d'insectes hémiptères, famille des hydrométridés, comprenant des espèces allongées qui vivent au bord des mares, sur les plantes et à la surface des eaux. (L'*hydrometra stagnorum,* brun avec les pattes rousses, est commun en Europe et en Sibérie.)

HYDROMÉTRIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les *hydromètres* et formes voisines et se subdivisant en quatre tribus : *mésovélinés, hydrométrinés, vélinés, gerrinés.*

HYDROMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *hydromètre* n. m.). Science qui comprend tout ce qui se rapporte à l'eau.

HYDROMÉTRINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, famille des hydrométridés, renfermant le seul genre *hydromètre.*

HYDROMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Relatif à l'hydrométrie.

HYDROMÉTROGRAPHE n. m. Physiq. Syn. de HYDROMÈTRE.

HYDROMINÉRAL, E, AUX adj. (du préfixe *hydro*, et de *minéral*). Qui se rapporte aux eaux minérales : *Cure* HYDROMINÉRALE.

HYDROMOTEUR n. m. (du préfixe *hydro*, et de *moteur*). Appareil moteur puisant l'énergie motrice dans la poussée ou le poids de l'eau.

HYDROMYINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu des mammifères rongeurs, famille des muridés, comprenant des *hydromys* et genres voisins : *xeromys* et *chrotomys.*

HYDROMYS [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, tribu des hydromyinés, comprenant quatre ou cinq espèces propres à la région australienne et papoue. (Ce sont de grands rats à pelage fin, à longue queue poilue ; ils ont les pieds palmés en partie. L'hydromys à ventre jaune [*hydromys chrysogaster*] mesure 60 cm. du museau au bout de la queue.)

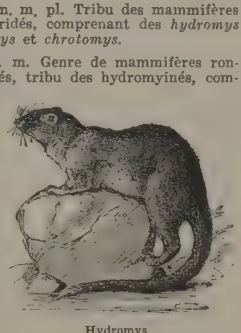
Hydromys.

HYDROMYZINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant des mouches de taille petite ou moyenne, vivant dans les lieux marécageux, sur les plantes aquatiques.

HYDRONÉPHÉLITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la sodalite.

HYDRONÉPHROSE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *nephros*, rein). Pathol. Distension, plus ou moins considérable, du rein et avant tout du bassinet par accumulation de l'urine aseptique.

— ENCYCL. L'*hydronéphrose* est la conséquence habituelle de la compression de l'uretère par la grossesse ou une tumeur, ou de l'obstruction de ce canal par des brides et des lésions cicatricielles ou par l'existence d'un calcul. Dans la grossesse et la lithiase, elle peut guérir spontanément par l'accouchement ou l'expulsion du calcul ; dans le cas de tumeur ou de lésions cicatricielles obturantes, l'intervention opératoire est souvent nécessaire.

HYDRONICCITE [*nik-sit'*] n. f. Oxyde hydraté naturel de nickel.

HYDRONOME ou **HYDRONOMUS** [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères curculionidés, comprenant de petits charançons qui vivent sur diverses plantes aquatiques et se déplacent en s'abandonnant au fil de l'eau.

HYDROPARASTATES n. m. pl. (du préfixe *hydro*, et du gr. *parastatês*, soutien). Hist. ecclés. Nom donné aux encratites, qui condamnaient le mariage et l'usage de la viande et du vin : *Les* HYDROPARASTATES *ou « aquariens » avaient une telle horreur du vin qu'ils n'en faisaient pas usage en célébrant la Cène, mais le remplaçaient par de l'eau.* (Funk-Hemmer.)

HYDROPATHE adj. et n. (du préfixe *hydro*, et du gr. *pathos*, affection). Qui cherche à guérir uniquement par l'usage interne et externe de l'eau pure : *Médecin* HYDROPATHE.

— Substantiv. : *Un* HYDROPATHE.

Hydropathes (les), Société littéraire fondée à Paris, en 1878, par Emile Goudeau, assisté de Maurice Rollinat et Georges Lorin, dans le dessein de faire dire par les poètes eux-mêmes leurs poésies devant un auditoire compétent. Elle se composait de poètes, de littérateurs, de peintres, de musiciens, d'acteurs, parmi lesquels nous citerons Paul Bourget, Guy de Maupassant, Hennique, Paul Arène, Charles Cros, Sarah Bernhardt, André Gill. Après avoir fondé un journal : *l'Hydropathe,* le Cercle des hydropathes se scinda, vers 1881, en trois tronçons : les *Hirsutes,* les *Décadents,* et le *Chat noir.*

HYDROPATHIE [*ti*] n. f. Système thérapeutique des médecins hydropathes.

HYDROPÈDE n. m. (du préfixe *hydro*, et du lat. *pes, pedis,* pied). Appareil comportant généralement un système de flotteurs aquatiques, et que le pilote fait progresser au moyen d'un pédalier.

HYDROPÉDÈSE [*dèz'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *pédèsis,* action de jaillir). Sueur abondante.

HYDROPEDETICUS [*pé-dé-ti-kuss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, sauteurs, de la famille des gryllidés. (L'*hydropedeticus vitiensis* est un curieux grillon des îles Viti, qui vit au bord des eaux et peut sauter à leur surface.)

HYDROPÉRICARDE n. m. Accumulation, dans le péricarde, d'une sérosité. V. PÉRICARDITE.

HYDROPHANE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *phainein,* briller). Substance minérale formée de silice hydratée. (Variété d'opale qui devient transparente en se pénétrant d'eau.)

— Adjectiv. : *Opale* HYDROPHANE.

HYDROPHASE n. m. ou **HYDROFAISAN** n. m. Genre d'oiseaux passereaux échassiers, famille des parridés ou jacanidés, comprenant une seule espèce, répandue dans l'Inde jusqu'en Chine.

— ENCYCL. L'*hydrophase* de Chine (*hydrophasis chirurgus*) est un jacana qui n'a pas de caroncules au bec et pas de callosité sur le front. Il est brun roux, bronzé et jaune en dessus, avec la poitrine noire, les ailes et la gorge blanches ; on l'appelle parfois jacana chinois ou chirurgien de l'île de Luçon à cause de la forme de l'ongle de son pouce.

HYDROPHILE adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *philos*, ami). Qui est avide d'eau, qui absorbe l'eau. || Qualificatif appliqué aux matières colloïdales qui se gonflent dans certains liquides. || Syn. de LYOPHILE.

— Pharmacol. *Ouate* ou *Coton hydrophile,* Ouate ou Coton absorbant facilement l'eau et les liquides, et qu'on utilise surtout pour le lavage des plaies et dans les opérations chirurgicales, où ils ont remplacé la charpie. (On les prépare en les faisant bouillir dans une lessive de soude à 4 p. 100.)

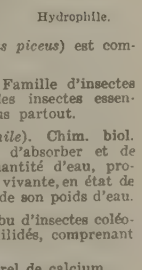
Hydrophile.

HYDROPHILE n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, tribu des hydrophilinés, comprenant de grandes formes aquatiques, répandues dans les eaux stagnantes.

— ENCYCL. Les *hydrophiles* sont bombés en dessus, carénés en dessous, avec une pointe aiguë au sternum ; leur coloration est noir verdâtre, luisante. Ils sont surtout phytophages, mais leurs larves sont carnassières ; les femelles pondent leurs œufs dans une coque soyeuse. L'hydrophile brun (*hydrophilus piceus*) est commun dans toutes les mares de France.

HYDROPHILIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères palpicornes, comprenant des insectes essentiellement aquatiques qui sont répandus partout.

HYDROPHILIE n. f. (de *hydrophile*). Chim. biol. Propriété que possèdent les colloïdes d'absorber et de retenir une plus ou moins grande quantité d'eau, propriété qui explique pourquoi la matière vivante, en état de vie manifestée, contient plus des 9/10es de son poids d'eau.

HYDROPHILINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, comprenant les *hydrophiles* et genres voisins.

HYDROPHILITE n. f. Chlorure naturel de calcium.

HYDROPHIMOSIS [*ziss*] n. m. (du préfixe *hydro*, et de *phimosis*). Pathol. Phimosis œdémateux.

HYDROPHIS [*fiss*] n. m. Genre de serpents comprenant une vingtaine d'espèces propres aux mers chaudes.

Hydrophis.

— ENCYCL. Les *hydrophis* sont gris ou blanchâtres, ordinairement annelés de noir, avec des liserés bleus, rouges ou jaunes. Extrêmement venimeux, ils vivent de poissons et nagent admirablement, grâce à leur queue comprimée. Certains atteignent 2 m. de long. Ils pondent sur les rivages et se réunissent au moment de l'accouplement sur les récifs découverts.

HYDROPHITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de magnésium. (Variété de serpentine.)

HYDROPHLORONE n. f. Hydroquinone correspondant au para-xylène $(CH^3)^2C^6H^2(OH)^2$ (1, 4, 2, 5) fondant à 212° obtenue par réduction de la phlorone. || Syn. PARA-XYLOHYDROQUINONE.

HYDROPHOBE adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui a l'eau et les liquides en horreur. | Autref., *vulgairem.* Qui était atteint de la rage.

— Qualificatif appliqué aux substances colloïdales qui ne sont pas hydrophiles. || Syn. de LYOPHOBE.

— Substantiv. : *Un* HYDROPHOBE.

— *Fig.* et *fam.* Qui est hargneux, qui cherche à faire ou à dire du mal (comme un chien enragé cherche à mordre).

HYDROPHOBIE [*bî*] n. f. (de *hydrophobe*). Horreur de l'eau. || Syn. anc. de RAGE.

— ENCYCL. Le mot *hydrophobie* est employé improprement pour désigner la *rage*. On regarde vulgairement l'*horreur de l'eau* comme un symptôme caractéristique de cette affection, ce qui n'est pas exact; car, dans l'intervalle des accès, le chien enragé boit comme un autre. Si, en accès, il ne peut pas déglutir l'eau, c'est par suite d'un spasme du pharynx. De plus, le reflet brillant de l'eau, frappant les yeux du chien enragé, provoque souvent un accès.

HYDROPHOBIQUE [*bik'*] adj. Relatif à l'hydrophobie.

HYDROPHONE n. m. (du préfixe *hydro*, et du gr. *phônê*, voix). Sorte de microphone pour la recherche des fuites dans les canalisations d'eau et la détection des sous-marins.

HYDROPHORE adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Se dit de statues portant des vases d'où l'eau s'écoule.

Tube hydrophore. — Organe spécial aux échinodermes, appelé aussi *canal du sable*, qui communique avec l'eau de mer ambiante à travers une plaque calcaire poreuse, dite *plaque madréporique*. L'eau filtrée pénètre ainsi dans un système compliqué de canaux aquifères qui gonfle, comme des pneumatiques, les ambulacres locomoteurs. Quand l'animal est au repos, l'eau s'écoule par le tube hydrophore, et les ambulacres se dégonflent.

HYDROPHORIE [*rî*] ou **HYDROPHORIA** n. f. Genre d'insectes diptères anthomyidés, comprenant des mouches de taille médiocre, brunes ou fauves; elles vivent dans les endroits humides et ombragés.

HYDROPHORIES [*rî*] n. f. pl. (gr. *hudrophoriaî*; de *hudôr*, eau, et *phora*, action de porter). Fêtes funèbres que l'on célébrait à Athènes le 13 du mois anthestérion, et à Egine, en commémoration des victimes du déluge de Deucalion.

HYDROPHOSPHATE [*foss*] n. m. Phosphate hydraté.

HYDROPHOSPHATÉ [*foss*], **E** adj. Qui est à l'état d'hydrophosphate.

HYDROPHRACTIQUE [*frak-tik'*] adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *phraktikos*, qui empêche). Se dit de certains objets imperméables.

HYDROPHTALIDE n. f. Liquide visqueux, soluble dans l'eau, obtenu par hydrogénation de la phtalide.

HYDROPHTALMIE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *ophtalmos*, œil). Ophtalm. Distension des enveloppes de l'œil par suite de l'augmentation de volume des milieux aqueux : humeur aqueuse et humeur vitrée, qui accroît la pression intérieure.

— ENCYCL. L'*hydrophtalmie*, qui s'observe surtout dans l'enfance, est une affection grave; quand elle est congénitale, elle peut dépendre d'un affaiblissement des membranes oculaires. Elle est généralement incurable.

HYDROPHYLLACÉES [*fi-la-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, comprenant le genre *hydrophylle*. || Syn. de HYDROLÉACÉES.

HYDROPHYLLE n. f. Genre de plantes, type de la famille des hydrophyllacées.

— ENCYCL. Les *hydrophylles* (*hydrophyllum*) sont des herbes à feuilles rudes. On en connaît cinq espèces, de l'Amérique boréale.

HYDROPHYTE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *phuton*, plante; *littéralem.*, plante d'eau). Ce terme a surtout servi à désigner les algues, et particulièrement les algues d'eau douce.

HYDROPHYTOGRAPHIE [*fî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *phuton*, plante et *graphein*, décrire). Description des hydrophytes ou plantes aquatiques.

HYDROPHYTOLOGIE [*jî*] n. f. Etude des hydrophytes ou algues.

HYDROPHYTON n. m. (du gr. *hudra*, hydre, et *phuton*, plante). Base solide de toute colonie de polypes hydroïdes, commune à tous les individus. (Les parties molles de l'hydrophyton et du canal central commun constituent le cœnosarc.)

HYDROPIGÈNE adj. (du gr. *hudrops*, hydropisie, et *gennân*, engendrer). Méd. Se dit des substances qui, étant capables de retenir l'eau dans l'organisme, déterminent l'hydropisie.

Néphrite hydropigène. — Néphrite dans laquelle le rein ne peut plus éliminer qu'une quantité insuffisante de chlorures, lesquels s'accumulent dans l'organisme et retiennent une quantité d'eau correspondante. Le traitement de cette néphrite, capable d'entraîner des œdèmes considérables, est le régime déchloruré; mais il ne faut le pratiquer que pendant un court espace de temps, car, poussée trop loin, la déchloruration peut favoriser l'azotémie.

HYDROPIQUE adj. et n. (du préfixe *hydro*, et du gr. *opsis*, aspect). Méd. Qui est atteint d'hydropisie.

HYDROPISIE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *opsis*, aspect). Méd. Epanchement de sérosité dans une cavité séreuse du corps ou entre les éléments du tissu conjonctif et du système lacunaire.

— ENCYCL. L'*hydropisie* reconnaît trois causes : l'irritation des séreuses qui sécrètent en abondance dans leurs cavités et les distendent, un trouble circulatoire, ou une rétention exagérée des chlorures. (V. HYDROPIGÈNE [*néphrite*]). On distingue, suivant leur localisation, plusieurs variétés d'hydropisies : l'ascite, l'anasarque, l'hydarthrose, l'hydropéricarde, l'hydrothorax, etc. V. ces mots.

HYDROPISINE n. f. (de *hydropisie*). Substance albuminoïde trouvée dans les épanchements séreux de la plèvre et du péritoine.

HYDROPISME [*pissm'*] n. m. Etat du corps affecté d'hydropisie ou de tendance à l'hydropisie.

HYDROPITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la rhodonite.

HYDROPLANE n. m. Premier nom donné aux hydroglisseurs.

— ENCYCL. V. HYDROGLISSEUR.

HYDROPLANER v. intr. Aviat. Glisser à la surface de l'eau : *Un hydravion* HYDROPLANE *avant son départ et après son amérissage.*

HYDROPLASIE [*zî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *plasis*, action de façonner). Art d'obtenir avec de l'eau jaillissante des effets agréables au moyen de certaines combinaisons d'ajutages.

HYDROPLASTIE [*plas-tî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *plastos*, façonné). Action de recouvrir un métal d'une couche d'un autre métal sans employer l'électricité.

— ENCYCL. L'*hydroplastie* ou *hydrométalloplastie* effectue la réduction du métal par simple immersion, le dépôt du métal s'effectuant par voie d'affinité chimique directe (blanchiment, étamage, cuivrage, zingage).

HYDROPLOMBITE [*plon*] n. f. Oxyde de plomb naturel hydraté $3PbO,H^2O$.

HYDROPNEUMATIQUE [*tik'*] adj. (du préfixe *hydro*, et de *pneumatique*). Mécan. Qui fonctionne par l'eau et par un gaz comprimé : *Machine* HYDROPNEUMATIQUE.

— Milit. *Frein hydropneumatique.* Ce frein réunit en un seul appareil un frein hydraulique et un récupérateur à air. V. FREIN, et RÉCUPÉRATEUR.

HYDROPNEUMATOCÈLE [*sèl'*] n. f. (du préfixe *hydro*, du gr. *pneuma*, souffle, et *kèlê*, tumeur). Hernie dont le sac renferme des sérosités et des gaz.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE n. m. (du préfixe *hydro*, du gr. *pneuma*, souffle, et de *péricarde*). Accumulation, dans le péricarde, de gaz et de sérosités.

HYDROPNEUMOTHORAX [*rakss*] n. m. (du préfixe *hydro*, du gr. *pneuma*, air, et de *thorax*). Epanchement de sérosité et accumulation de gaz dans la poitrine.

— ENCYCL. La présence de gaz est consécutive à une perforation de la plèvre, ce qui fait que la cavité pleurale se distend par les gaz contenus dans les poumons voisins, ou par l'air extérieur si cette perforation est consécutive à une plaie de la paroi thoracique. Les causes de la perforation sont celles qui se retrouvent dans le pneumothorax : en première ligne les tubercules ramollis, la gangrène pulmonaire, les hydatides, les abcès, la pleurésie, le cancer; puis viennent les plaies pénétrantes de poitrine, les fractures de côtes.

Hydropore.

Le liquide est, en général, peu abondant; il s'infecte souvent rapidement, et devient purulent.

Le tableau symptomatique est toujours le même : début brusque, douleur vive, point de côté, anxiété extrême, oppression considérable. Le pronostic est généralement grave.

HYDROPORE ou **HYDROPORUS** [*russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, petits, bruns ou fauves, qui vivent dans les eaux douces et saumâtres, et même dans les sources thermales.

HYDROPORINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnivores, famille des dyticidés, renfermant les *hydropores* et genres voisins.

HYDROPOTE n. m. (du préfixe *hydro*, et du gr. *potês*, buveur). Qui ne boit que de l'eau.

HYDROPOTES [*tèss*] n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, de la famille des cervidés, comptant une seule espèce, propre à la Chine et à la Corée. (L'*hydropotes inermis* est un curieux petit cerf sans cornes, formant passage entre les porte-musc et les cervules.)

Hydropsalis.

HYDROPSALIS [*liss*] n. m. Genre d'engoulevents, comprenant deux espèces du Brésil, caractérisées par les deux plumes extérieures de la queue, allongées et courbes en branches de pince, et par de fortes soies sur le bec. (Les deux espèces du genre sont les *hydropsalis torquatus* et *pallescens*, beaux engoulevents vivant dans les lieux humides.)

HYDROPSYCHÉ n. f. Genre d'insectes trichoptères, comprenant des phryganes dont les larves vivent dans les ruisseaux, renfermées dans des gaines faites de particules de sable ou de plantes agglomérées avec de la soie.

Hydropsyché.

HYDROPSYCHIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes trichoptères, renfermant les *hydropsychés* et genres voisins.

HYDROPSYCHOSE n. f. (du préfixe *hydro*, et de *psychose*). Méd. Emotion vive et anormale déterminée par la vue ou le contact de l'eau. On l'observe principalement chez les enfants et les femmes. Ce sont les eaux courantes qui paraissent surtout déterminer ce trouble psychique.

HYDROPTÉRIDÉES [*dé*] ou **HYDROPTÉRIDES** [*rid'*] n. f. pl. Bot. Syn. de MARSILIACÉES.

HYDROPTILE ou **HYDROPTILA** n. f. Genre d'insectes trichoptères, famille des hydroptilidés, comprenant de petites phryganes brunâtres ressemblant à des teignes.

HYDROPTILIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes trichoptères, renfermant les *hydroptiles*.

HYDROPYRIDIQUE adj. Se dit de la série des dérivés hydrogénés des pyridines. Les composés les plus importants dérivent de la *pipéridine* (hexahydropyridine); les dérivés tétrahydrogénés sont les *pipéridéines*.

HYDROPYRIQUE [*rik'*] adj. (du préfixe *hydro*, et du gr. *pur*, feu). Se dit des volcans qui lancent de l'eau et du feu.

HYDROPYROMELLIQUE [*mèl-lik'*] adj. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide pyromellique par fixation de quatre atomes d'hydrogène.

HYDROQUINOLÉIQUE adj. Se dit de la série des dérivés hydrogénés des quinoléines.

HYDROQUINONE [*ki*] n. f. Para-diphénol de formule $C^6H^4(OH)^2$. || Syn. PARA-DIOXYBENZÈNE.

— ENCYCL. L'*hydroquinone* existe à l'état de glucoside dans l'arbutine extraite des feuilles d'arbousier. On la prépare industriellement en réduisant la quinone par le gaz sulfureux.

L'hydroquinone se présente sous forme de cristaux incolores fondant à 169°, solubles dans l'eau, l'alcool, l'éther. Elle est très aisément oxydable en quinone, en passant par l'intermédiaire de la quinhydrone. Ses propriétés réductrices la font employer comme révélateur photographique.

HYDROQUINONE-CARBONIQUE [*ki, nik'*] adj. Chim. Syn. de GENTISIQUE.

HYDRORACHIS [*chiss*] n. m. (du préfixe *hydro*, et de *rachis*). Collection de liquide céphalorachidien dans la moelle épinière, faisant hernie entre deux vertèbres. (On dit aussi SPINA BIFIDA. V. ce mot.)

HYDRORHIZE n. f. (du gr. *hudra*, hydre, et *rhiza*, racine). Portion radiculaire de la tige d'une colonie d'hydroïdes, servant à la fixer aux objets sous-marins, et à faire communiquer entre eux les polypes de la colonie.

HYDRORHODONITE n. f. Variété hydratée de rhodonite lithinifère.

HYDRORRHÉE [*dro-ré*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *rhein*, couler). Pathol. Ecoulement chronique d'un liquide aqueux. || Flux aqueux que l'on observe chez certaines femmes, surtout pendant les derniers temps de la grossesse. || Ecoulement des larmes dans l'ophtalmie chronique.

HYDRORUTILE n. m. Oxyde naturel de titane. (Variété hydratée de rutile.)

HYDROSACCHARURE [*sak-ka*] n. f. Chim. Sirop de sucre. (Peu us.)

HYDROSADÉNITE n. f. V. HIDROSADÉNITE.

HYDROSALICYLAMIDE n. f. Hydramide salycilique $N^2(C^7H^6O)^3$, préparée par action de l'ammoniaque sur l'aldéhyde salicylique.

HYDROSALPINGITE [*jit'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *salpigx*, trompe). Hydropisie des trompes de Fallope. || On dit aussi HYDROSALPINX. V. SALPINGITE.

HYDROSAMARSKITE [*marss*] n. f. Niobotantalate hydraté naturel d'uranium, yttrium et fer.

HYDROSANE n. f. Variété blanche d'opale.

HYDROSARCOCÈLE [*sèl'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et de *sarcocèle*). Méd. Sarcocèle compliquée d'hydrocèle.

HYDROSAURIENS [*sô-ri-in*] n. m. pl. Division des reptiles, comprenant ceux qui vivent ordinairement dans l'eau, comme les crocodiles. (On les oppose aux *géosauriens* ou reptiles terrestres.)

HYDROSCOPE [*skop'*] n. m. (du préfixe *hydro*, et du gr. *skopein*, examiner). Celui qui, à certains caractères, reconnaît la présence de sources.

HYDROSCOPIE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *skopein*, examiner). Art de découvrir les sources cachées.

— ENCYCL. Sc. occult. C'était jadis une divination superstitieuse, pour laquelle certaines gens faisaient croire qu'ils avaient le pouvoir de découvrir lesdites sources. Pour posséder cette faculté, il fallait être né un vendredi saint, et tenir en main une *baguette divinatoire*.

HYDROSCOPIQUE [*sko-pik'*] adj. Relatif à l'hydroscopie.

HYDROSÉLÉNIQUE adj. Chim. Syn. de SÉLÉNHYDRIQUE.

HYDROSIDÉRITE n. f. Syn. anc. de LIMONITE.

HYDROSIDÉRUM [*rom'*] n. m. Chim. Nom que l'on donnait au phosphure de fer, considéré d'abord comme un corps simple.

HYDROSILICATE n. m. Minér. Silicate hydraté.

HYDROSILICEUX [*seû*], **EUSE** adj. Qui contient de l'eau et de la silice.

HYDROSILICITE [*sit'*] n. f. Silicate hydraté naturel

appartenant au groupe des zéolithes. (Variété de chlorophæite.)

HYDROSME n. m. Genre de plantes de la famille des aracées, qui habite les régions tropicales et comprend une quinzaine d'espèces. (Il est voisin des *amorphophallus*.)

HYDROSOL n. m. Solution ou suspension colloïdale (*sol*) dont le milieu liquide est constitué par l'eau ou une solution aqueuse.

HYDROSOME n. m. Zool. mar. Ensemble d'une colonie fixée de polypes hydroïdes.

HYDROSOME n. m. Bot. Genre d'aroïdacées voisin des *amorphophallus*, et dont le tubercule est utilisé pour l'alimentation dans diverses parties de l'Afrique.

HYDROSORBIQUE [*bik'*] adj. Se dit d'un monoacide $C^6H^{10}O^2$, dérivé par hydrogénation de l'acide sorbique.

HYDROSPHÈRE [*sfèr'*] n. m. (du préfixe *hydro*, et du gr. *sphaira*, sphère). Un des trois éléments visibles de la terre, partie liquide ou océans (par opposition à *atmosphère*, représentant l'élément gazeux, et à *lithosphère*, qui est l'élément solide ou terre ferme).

HYDROSTACHYDE [*sta-kid'*] n. f. Genre de podostémées, comprenant des herbes vivaces, acaules, à feuilles allongées. (On en connaît huit espèces de Madagascar, qui croissent sur les roches, dans les eaux vives.)

HYDROSTAT [*dros-ta*] n. m. Nom sous lequel on désigne parfois le caisson permettant de travailler sous l'eau.

HYDROSTATICIEN [*dros-ta-ti-si-in*] n. m. Savant qui s'occupe d'hydrostatique.

HYDROSTATIMÈTRE [*dros-ta*] n. m. Appareil indiquant le niveau de l'eau dans un cours d'eau quelconque, à l'aide d'un système électrique particulier.

HYDROSTATIQUE [*sta-tik'*] adj. (du préfixe *hydro*, et de *statique*). Mécan. Qui se rapporte à l'équilibre des fluides liquides et gazeux.

— Physiq. *Lampe hydrostatique*, Lampe dans laquelle l'huile, placée au-dessous de la mèche, est déterminée à monter par la pression d'une colonne d'eau chargée de sels. || *Balance hydrostatique*, Balance imaginée par Galilée pour vérifier le principe d'Archimède et déterminer la densité des corps. V. BALANCE. || *Paradoxe hydrostatique*. V. la partie *encycl.* || *Niveau hydrostatique*, Niveau auquel monte l'eau dans les puits. (Syn. NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE.)

— *Substantiv.* et au fém. Mécan. Partie de la mécanique, consacrée à l'étude des conditions d'équilibre des fluides.

— ENCYCL. Les premiers travaux sur l'*hydrostatique* datent d'Archimède, qui découvrit le principe suivant, portant son nom : « *Un corps plongé dans un fluide subit une poussée verticale de bas en haut égale au poids du fluide déplacé.* » Puis la science hydrostatique demeura stationnaire jusqu'au jour où Stevin expliqua le *paradoxe hydrostatique*, relatif à la pression exercée par un liquide sur le fond d'un vase (1586). Il démontra que, quelle que soit la forme du récipient, la force pressante est égale au poids du liquide contenu dans un cylindre ayant pour base le fond et pour hauteur la distance de la surface pressée au niveau. Mais l'hydrostatique doit ses importants progrès à Pascal. Son théorème fondamental, énoncé en 1653, sert de base à cette partie de la mécanique, car une série de conséquences s'en déduisent. On le formule ainsi : « *Toute pression exercée sur une portion de la surface d'un liquide enfermé de tous côtés se transmet intégralement à une partie plane de même surface prise sur la paroi ou dans l'intérieur du liquide et orientée de façon quelconque.* » Pour vérifier expérimentalement son principe, Pascal imagina la *presse hydraulique*. V. HYDRAULIQUE.

La surface libre d'un liquide pesant en équilibre est plane. Le *niveau à bulle d'air* repose sur cette constatation. Dans des vases communicants remplis d'un même liquide, celui-ci s'élève à une hauteur identique. Le phénomène des *puits artésiens* s'explique par cette loi, et le *niveau d'eau* en constitue une application. Lorsque les vases communicants contiennent des liquides différents, le plus lourd remplit le tube de communication, et les hauteurs respectives des surfaces libres au-dessus du plan de séparation sont en raison inverse des densités.

Bien que les gaz se distinguent par leur expansibilité, leur grande compressibilité, les variations notables de température produites par la compression ou la détente, les lois de l'hydrostatique les régissent dans leurs grandes lignes. Les *aérostats* montrent que le principe d'Archimède leur est applicable, et le *baroscope* a été inventé pour vérifier ce dernier.

HYDROSTÉATITE [*sté*] n. f. Silicate hydraté naturel de magnésium. (Variété de talc.)

HYDROSULFATE n. m. Syn. anc. de SULFHYDRATE.

HYDROSULFITE n. m. Sel de l'acide hydrosulfureux.

HYDROSULFITE-FORMALDÉHYDE n. m. Chim. Syn. de RONGALITE.

HYDROSULFUREUX [*reû*] adj. m. Se dit d'un acide $S^2O^4H^2$, résultant de l'hydrogénation de l'acide sulfureux en solution aqueuse par le zinc.

— ENCYCL. Cet acide n'a pu être séparé de sa dissolution ; mais on prépare un hydrosulfite de sodium cristallisé en électrolysant le bisulfite de sodium. L'acide *hydrosulfureux* et les hydrosulfites sont des réducteurs très énergiques. L'hydrosulfite de sodiuu est employé en teinture pour réduire l'indigo. Sa combinaison avec l'aldéhyde formique ou *rongalite* est utilisée en impression.

HYDROSULFURIQUE adj. Syn. anc. de SULFHYDRIQUE.

HYDROSYNTASIE n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *suntasis*, distension). Chim. biol. Gonflement des gels colloïdaux par pénétration de l'eau qu'ils attirent. (L'hydrosyntasie est un phénomène physico-chimique qu'il ne faut pas confondre avec l'inhibition, phénomène chimique.)

HYDROSYTE n. f. Géode calcédonique, qui a de l'eau.

HYDROTACHYLITE [*ta-ki*] n. f. Espèce appartenant à la famille des feldspaths. (Variété vitreuse de labradorite.)

HYDROTACHYMÈTRE [*ta-ki*] n. m. (du préfixe *hydro*, et de *tachymètre*). Instrument avec lequel on mesure la vitesse de l'eau.

HYDROTACTISME n. m. ou **HYDROTAXIE** n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *taxis*, disposition). Biol. Influence que l'eau exerce sur les mouvements de l'élément mâle et de ses différents organites.

HYDROTALC [*talk'*] n. m. Silicate naturel appartenant au genre chlorite. || Syn. de PENNINE.

HYDROTALCITE [*sit'*] n. f. Oxyde hydraté naturel d'aluminium et de magnésium.

HYDROTECHNIQUE [*tè-knik'*] n. f. (du préfixe *hydro*, et de *technique*). Partie de la mécanique qui se rapporte à la conduite et à la distribution des eaux.

HYDROTÉE [*té*] ou **HYDROTŒA** [*té-a*] n. m. Genre d'insectes diptères anthomyidés, comprenant des mouches de taille moyenne, grises ou noirâtres, vivant dans les lieux frais. (Les *hydrotœa irritans* et *meteorica*, d'Europe, tourmentent les bestiaux, dont ils sucent la sueur.)

HYDROTELLURIQUE adj. Chim. Syn. de TELLURHYDRIQUE.

HYDROTÉPHROÏTE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la téphroïte.

HYDROTHÈQUE [*tèk'*] n. f. (du gr. *hydra*, hydre, et *thékê*, boîte). Zool. Enveloppe chitineuse en forme de calice, dans laquelle sont renfermés les polypes nourriciers ou hydranthes d'une colonie de cœlentérés hydroïdes.

HYDROTHÉRAPEUTE n. m. Médecin qui traite surtout par l'hydrothérapie.

HYDROTHÉRAPEUTIQUE n. f. Syn. de HYDROTHÉRAPIE.

HYDROTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *thérapeia*, traitement). Méthode thérapeutique, qui consiste dans l'emploi de l'eau sous toutes ses formes et de toutes les manières. || *Spécialem.* Traitement par les bains, les affusions et les douches.

— ENCYCL. Dans son sens le plus large, le mot *hydrothérapie* désigne les méthodes thérapeutiques utilisant l'eau, de quelque manière que ce soit. On réserve cependant l'appellation de *crénothérapie* aux traitements par les eaux minérales et thermales, comme on désigne sous le nom de *balnéothérapie* l'emploi méthodique des bains, et même de *thalassothérapie* la pratique des bains de mer.

Dès lors, le sens du mot *hydrothérapie* se restreint à l'emploi externe de l'eau en ablutions, affusions et tub, enfin enveloppements humides et douches.

L'eau s'emploie sous forme d'*enveloppements humides* froids (maladies inflammatoires internes), chauds (abcès, traumatismes) ; de lotions ou d'*affusions* froides ou chaudes ; de *bains* généraux antiseptiques (plaies) ; anti-parasitaires (gales) ou locaux (maladies des extrémités) ; de *douches* froides ou chaudes (entorses, tendinites, hydarthroses articulaires ou tendineuses) ; d'*irrigation continue*, d'*injections*, etc.

HYDROTHÉRAPIQUE [*pik'*] adj. Relatif à l'hydrothérapie : *Traitement* HYDROTHÉRAPIQUE.

HYDROTHERMAL [*tèr*], **E, AUX** adj. (du préfixe *hydro*, et de *thermal*). Qui appartient, qui a rapport aux sources d'eaux minérales chaudes.

— Géol. *Gîte hydrothermal*, Se dit des gîtes minéraux formés par l'action d'eaux souterraines chaudes.

HYDROTHERMIQUE [*mik'*] adj. (du préfixe *hydro*, et de *thermique*). Qui se rapporte à l'eau et à la chaleur.

HYDROTHERMOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du préfixe *hydro*, du gr. *thermê*, chaleur, et *thérapeia*, traitement). Thérapeutique par l'eau chaude.

HYDROTHORAX [*raksss*] n. m. (du préfixe *hydro*, et de *thorax*). Hydropisie de la plèvre.

— ENCYCL. Méd. La lésion consiste dans la présence d'un épanchement de sérosité limpide et citrine pouvant aller de quelques centimètres cubes à plusieurs litres. L'*hydrothorax* diffère de la pleurésie par l'absence de fièvre, de point de côté, de frottement, par sa bilatéralité et sa mobilité.

Comme dans toutes les hydropisies, le traitement doit se borner au régime lacté, aux diurétiques, sudorifiques et purgatifs ; si l'épanchement produit une gêne mécanique au jeu du poumon, la *thoracentèse* s'impose, mais le liquide reparaît toujours à brève échéance.

— Art vétér. L'*hydropisie passive* de la cavité des plèvres est rare chez nos animaux ; on la rencontre surtout chez le bœuf et le chien. L'*hydrothorax* est rarement simple ; il existe le plus souvent avec le *pyo-pneumo-thorax*. Il se montre à la suite d'altérations chroniques du poumon, et surtout du cœur et des reins.

HYDROTIMÈTRE n. m. Burette dont on se sert en hydrotimétrie.

HYDROTIMÉTRIE n. f. (mot mal formé, du préfixe *hydro*, du gr. *timê*, valeur, et *métron*, mesure). Détermination, à l'aide de l'eau de savon, de la *dureté* d'une eau, c'est-à-dire de la quantité de sels calcaires qu'elle contient (chaux et magnésie surtout).

— ENCYCL. Les acides gras du savon sont décomposés par les sels terreux, et forment avec eux des composés insolubles, en sorte qu'une solution alcoolique de savon agitée avec une eau exempte de sels alcalino-terreux produit une mousse persistante. Si, au contraire, l'eau renferme des sels de chaux ou de magnésie, la mousse ne se produira que lorsque toute la chaux ou la magnésie aura été neutralisée ; plus la teneur en sels alcalino-terreux sera forte, plus il faudra de solution alcoolique de savon pour que la mousse se produise.

HYDROTIMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport à l'hydrotimétrie : *Appareil* HYDROTIMÉTRIQUE. || *Degré hydrotitanique*). Se dit d'un fluorure double de titane et d'hylisent par litre.

HYDROTITANIQUE [*nik'*] adj. (du préfixe *hydro*, et de *titanique*). Se dit d'un fluorure double de titane et d'hydrogène, qui fait fonction d'acide en formant des fluorures doubles à base de titane et d'un autre métal.

HYDROTITANITE n. f. Substance minérale résultant de l'altération de la perowskite.

HYDROTOMIE [*mî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *tomê*, dissection). Anat. Procédé de dissection inventé par Lacauchie et qui consiste à injecter de l'eau par les artères, afin d'infiltrer les tissus et de les isoler.

HYDROTOMISER v. tr. Disséquer par l'hydrotomie.

HYDROTROPIQUE [*pik'*] adj. Bot. Qui présente les phénomènes de l'hydrotropisme ; qui s'y rapporte.

HYDROTROPISME [*pissm'*] n. m. (du préfixe *hydro*, et du gr. *trépein*, tourner). Bot. Courbure produite dans un organe végétal par l'influence de l'eau sur sa croissance.

— ENCYCL. Le milieu aquatique accélère la croissance de la plante, à condition que la respiration s'y exerce librement : un organe, tel qu'une jeune tige, placé dans le voisinage immédiat d'un milieu imbibé d'eau, s'accroît davantage sur la face exposée à l'humidité, devient convexe sur cette face et tend à s'éloigner de la région humide par une courbure dite *hydrotropique*.

HYDROTYPIE [*pî*] n. f. (du préfixe *hydro*, et du gr. *tupos*, caractère). Procédé photographique, dû à Ch. Cros, basé sur la propriété que possède la gélatine bichromatée de devenir imperméable sous l'action de la lumière et de ne pouvoir absorber d'eau, ou de matières colorantes, que dans les régions demeurées perméables.

HYDROURACILE [*i-dro-hu, sil'*] n. m. Nom donné à la β-lactylurée $C^4H^6N^2O^2$, fondant à 275°, qui se forme en chauffant l'acide acrylique avec l'urée.

HYDROÜS n. m. Entom. Syn. de HYDROCHARIS.

HYDROUVITIQUE [*i-dro-hu*] adj. Se dit d'un acide dont on obtient le sel de baryum en chauffant à 130°, en tubes scellés, l'acide pyruvique et l'hydrate de baryum.

HYDROVATE ou **HYDROVATUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dyticidés, comprenant de petits hydropores ovales, bruns ou roux, qui vivent par petites sociétés dans les eaux stagnantes.

HYDROXAMIQUE adj. Se dit des acides de formule générale $R{\cdot}C(OH){:}N{\cdot}OH$ obtenus par action de l'hydroxylamine sur les amides, chlorures d'acides ou éthers-sels.

HYDROXAMOXIME n. f. Chim. Syn. de OXYAMIDOXIME.

HYDROXANTHIQUE adj. Chim. Syn. de PERSULFOCYANIQUE.

HYDROXÉTHYLÈNE-TRÉTHYL-AMMONIUM n. m. Corps connu à l'état d'hydrate, et qui est une base homologue de la névrine. || Syn. de HYDROXYAMYLÈNE-AMMONIUM.

HYDROXYCAFÉINE n. f. Uréide qu'on peut obtenir à partir de la chlorocaféine. (Elle fond à 345°).

HYDROXYCAMPHORONIQUE [*kan, nik'*] adj. Se dit d'un acide $C^9H^{14}O^6$, qui se produit en même temps que l'acide camphoronique dans l'oxydation du camphre par l'acide nitrique.

HYDROXYDE n. m. Chim. Combinaison d'eau et d'un oxyde métallique.

— ENCYCL. Les métaux alcalins décomposent violemment l'eau, en donnant un *hydroxyde* et de l'hydrogène ; la réaction doit être faite dans des conditions particulières, à cause des projections qui peuvent se produire. En général, les lessives de soude et de potasse se préparent par l'action de la chaux éteinte sur les carbonates.

HYDROXYDÉ, E adj. Chim. Amené à l'état d'hydroxyde.

HYDROXYLAMINE n. f. Base de formule $NH^2{\cdot}OH$ résultant du remplacement par un oxhydryle d'un atome d'hydrogène de l'ammoniac. || Syn. OXYAMMONIAQUE.

— ENCYCL. L'*hydroxylamine* se prépare en réduisant le nitrite de soude par le bisulfite de soude. C'est un solide blanc hygroscopique, fondant à 33°, déflagrant par chauffage brusque, soluble dans l'eau et l'alcool. Réducteur puissant, l'hydroxylamine est utilisée pour la préparation des oximes qui se forment avec élimination d'eau quand elle réagit sur les aldéhydes et les cétones.

HYDROXYLE n. m. Chim. Syn. de OXHYDRYLE.

HYDROZINCITE n. f. Minér. Carbonate hydraté naturel de zinc, de formule $H^{10}Zn^5C^2O^{13}$. || Syn. de ZINCONISE.

HYDROZOAIRES n. m. pl. Classe de cœlentérés, se divisant en trois ordres : les hydraires, les hydrocoralliaires et les siphonophores.

HYDRUNTUM, HUDRONTE ou **HYDRUS**. Géogr. anc. Ville de l'Apulie (Italie méridionale). Aujourd., *Otrante*.

HYDRURE n. f. Bot. mar. Petite algue brune du groupe des cryptomonadacées hydrurées, formée de cellules arrondies ou ovoïdes, qui, quoique séparées, sont entourées d'une même gaine gélatineuse à thalle immobile.

HYDRURE n. m. Chim. Combinaison des radicaux simples ou composés avec l'hydrogène. *Hydrure d'éthyle*, syn. de ÉTHANE ; *hydrure de benzoyle*, syn. de BENZALDÉHYDE.

— ENCYCL. Les *hydrures* des métaux alcalins s'obtiennent en faisant passer un courant d'hydrogène sur le métal à la température de 350° environ. Il existe des hydrures d'aldéhydes ou de radicaux alcooliques ou d'acides.

HYDRURIE n. f. (du préfixe *hydr*, et du gr. *ourein*, uriner). Méd. Elimination d'urines claires, renfermant très peu de matières salines ou organiques.

HYDRUS n. m. Genre de serpents aquatiques très venimeux ; une seule espèce : *hydrus platurus*, propre aux océans Pacifique et Indien. (Ils atteignent au plus 1 m. de long. Leur queue est aplatie en vue de la natation.)

HYDURILIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide $C^5H^6N^4O^6$, qui se produit quand on traite l'acide urique par l'acide sulfurique à 110°.

HYELLE n. f. Genre d'algues cyanophycées vivant dans des coquilles de mollusques.

HYÉMAL, E, AUX adj. Linguist. V. HIÉMAL, E, AUX.

HYÈNE n. f. (lat. *hyæna* ; gr. *huaina*). Genre de mammifères carnassiers, famille des hyénidés, tribu des hyéninés, comprenant trois espèces des régions chaudes de l'ancien monde, particulièrement de l'Afrique, et cinq autres fossiles dans les terrains tertiaires.

— *Fig.* Personne d'un naturel bas et féroce.

— ENCYCL. Les hyènes sont des animaux de grande

taille, remarquables par leur train de derrière très surbaissé, leur échine en toit avec une longue crinière rude et épaisse comme le reste du pelage, gris ou fauve sale varié de brun. Les membres ont tous quatre doigts à griffes non rétractiles, fortes, propres à fouir ; la dentition, formidable, est pour broyer les os ; les hyènes vivent surtout de charognes et de cadavres qu'elles déterrent. Elles attaquent rarement l'homme ou même les enfants, à moins qu'ils ne soient isolés, endormis ou blessés. Elles rôdent la nuit autour des lieux habités, et passent le jour dans des cavernes ; c'est là que la femelle met bas de trois à sept petits par an. L'hyène tachetée (*hyæna striata crocuta*), fauve, tachée de brun, est répandue dans l'Afrique méridionale et orientale avec l'hyène brune (*hyæna brunnea*), tandis que l'hyène rayée (*hyæna striata*), qui porte des zébrures noirâtres, se trouve depuis le Sénégal dans toute l'Afrique septentrionale et moyenne jusqu'en Assam. Leur odeur infecte les fait peu rechercher dans les ménageries.

Hyène.

HYÉNIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, qui comprend les *hyènes* et les *protèles*.

HYÉNODON ou **HYÆNODON** n. m. Genre de mammifères marsupiaux carnassiers, famille des dasyuridés, comprenant des formes fossiles dans les terrains tertiaires. (Les débris de l'*hyænodon leptorhynchus* ont été trouvés dans les phosphorites du Quercy.)

HYÈRES (îles d'), parfois appelées « les Iles d'or », archipel méditerranéen, près des côtes provençales du départ. du Var et séparant la baie d'Hyères de la pleine mer ; 26 km², peuplés de 1.600 hab. Célèbres par la beauté de leurs sites et de leur végétation, elles sont au nombre

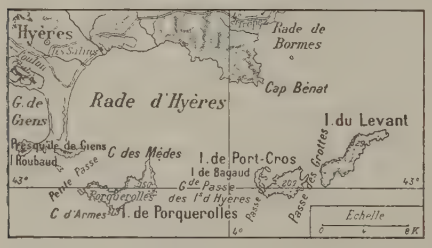

Hyères (rade et îles).

de trois : Porquerolles est la plus importante et la plus peuplée, Port-Cros et l'île du Levant ; deux îlots (le Grand-Ribaud et Bagueau) font également partie du groupe, qui est englobé dans la comm. d'Hyères. Climat très égal et très doux. Station hivernale fréquentée à *Porquerolles*.

HYÈRES, ch.-lieu de cant. du Var, arrond. et à 19 kil. de Toulon, à 4 kil. de la Méditerranée (rade d'Hyères), sur une dérivation du Gapeau ; 23.654 hab. (*Hyérois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. et de Provence. La ville moderne est située dans la plaine. Son climat égal et doux en fait une station climatique importante, ainsi qu'un centre de cultures florales (roses) et de primeurs. La vieille ville, bâtie sur les flancs de la colline du Casteau, a succédé, dans un site différent, à la colonie massaliote d'*Olbia*. Elle eut longtemps un port et une citadelle importante, et cette dernière fut rasée en 1620. Patrie de Massillon. — Le canton a 4 comm., et 31.300 hab.

HYÉTOMÈTRE n. m. Phys. Syn. de PLUVIOMÈTRE.

HYÉTOSCOPE n. m. Phys. Syn. de PLUVIOMÈTRE.

HYGIDE adj. (du gr. *hugiês*, sain). Se dit de l'état du corps en bonne santé.
— ANTON. Morbide.

HYGIE. Myth. gr. Déesse de la Santé. A l'origine, ce n'était qu'une abstraction personnifiée. Longtemps, son nom n'a été qu'une épithète appliquée à d'autres divinités, par exemple Athéna. Vers les alentours de 500 av. J.-C., on en fit une déesse distincte, mais toujours associée à d'autres dieux guérisseurs, surtout à Asclépios (Esculape), son père. En Attique, la religion d'Hygie et d'Asclépios eut pour centre l'Asclépiéion, sur les pentes sud de l'Acropole. Plus tard, ce culte s'étendit à une foule d'autres cités grecques. A Rome, on honora Hygie sous son nom grec, traduit à l'occasion par *Valetudo* ou *Salus*.

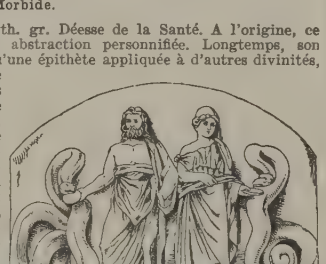

Hygie et Esculape. (Bas relief en marbre du musée Pio Clementino.)

Le type plastique est peu caractérisé : tantôt jeune fille, tantôt matrone, elle tend d'habitude la patère au serpent d'Asclépios, pour l'abreuver.

HYGIE, petite planète, N° 10, découverte, en 1849, par de Gasparis.

HYGIE [*jî*] n. f. (de *Hugieia*, déesse grecque de la Santé). Antiq. gr. Gâteau de fleur de farine, préparé pour les sacrifices.

HYGIÈNE n. f. (du gr. *hugiainein*, se bien porter). Partie de la médecine, qui enseigne les mesures propres à conserver la santé, notamment en luttant contre les influences nocives des milieux avec lesquels l'homme est en contact.

— ENCYCL. L'*hygiène* se compose de plusieurs chapitres, qui la considèrent à l'égard de l'individu, des collectivités, de la société, etc.

L'hygiène individuelle enseigne à l'homme à se préserver des maladies évitables, et particulièrement des affections contagieuses. A elle ressortissent les soins de propreté, le choix des vêtements, la disposition de l'habitation, la préservation contre les contagions et les intoxications. L'hygiène alimentaire en est une partie, qui comprend le régime à l'état normal ou pathologique.

L'hygiène publique indique les mesures à prendre pour faire bénéficier des mêmes avantages les collectivités. Elle comporte la défense de chaque pays en particulier contre les épidémies, les mesures propres à assainir les villes (hygiène urbaine), etc.

L'hygiène sociale règle les méthodes les plus propres à limiter les ravages des maladies sociales telles que la tuberculose, le cancer, la syphilis, et à combattre les fléaux comme l'alcoolisme.

L'hygiène professionnelle se préoccupe de la préservation de l'homme contre les affections et les accidents qui peuvent résulter de l'exercice de sa profession.

Hygiène et sécurité des travailleurs. — Dr. Le législateur est intervenu pour protéger les travailleurs, non seulement en ce qui concerne le temps de leur travail (journée de huit heures), mais aussi en ce qui concerne les conditions de ce travail, au point de vue de l'hygiène et de la sécurité (Loi du 12 juin 1893, modifiée par celles du 11 juillet 1903 et du 31 décembre 1912) ; la loi du 31 janvier 1926 y ajoute les dispositions spéciales à l'emploi des composés du plomb dans les travaux de peinture.

Sont soumis à des règles spéciales le travail dans les mines, minières et carrières, dans les chemins de fer, le travail à bord des navires de commerce, ainsi que le travail des femmes, des enfants et des apprentis. V. FEMMES, ENFANTS et APPRENTISSAGE.

Hygiène publique. — V. SANTÉ PUBLIQUE.

Bureaux d'hygiène. — La loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique prescrit l'institution d'un bureau municipal d'hygiène dans les villes de 20.000 habitants et au-dessus, et dans les communes d'au moins 2.000 habitants qui sont le siège d'un établissement thermal ; plusieurs communes peuvent se syndiquer pour constituer un bureau d'hygiène unique. La principale attribution est le service de désinfection, obligatoire à la suite de certaines maladies contagieuses. Le bureau d'hygiène a, en outre, comme attributions obligatoires les mesures sanitaires concernant les individus (déclaration des maladies, vaccination et revaccination, etc.) ; les immeubles (permis de construire, assainissement, etc.) ; les localités (assainissement, eaux, égouts).

Hygiène publique (MÉDAILLE DE L'), instituée en 1912 pour récompenser les services rendus à la cause de l'hygiène. (Elle est en bronze, argent, vermeil et or, suivant la classe, mais ne comporte pas de ruban.)

HYGIÉNIQUE [*ji-é-nik'*] adj. Relatif à l'hygiène : *Soins* HYGIÉNIQUES.
— *Substantiv.* et au fém. Médecine préservatrice. (On dit plutôt HYGIÈNE.)

HYGIÉNIQUEMENT [*ji-é, ke-man*] adv. Conformément aux principes de l'hygiène.

HYGIÉNISTE [*ji-é-nisst'*] n. Spécialiste des questions d'hygiène.

HYGIN (saint), pape du IIe siècle. Grec de naissance, peut-être martyr, son pontificat de quatre années varie, suivant les auteurs, de 136-140 à 154-158. — Fête le 11 janvier.

HYGINUS ou **HIGINUS**. On possède sous ce nom un certain nombre d'ouvrages qui ne sont certainement pas du même auteur et ne datent pas de la même époque. Il y eut un HYGINUS (Caius Julius) qui, amené à Rome comme esclave, suivit les leçons du grammairien Cornélius Alexandre, fut affranchi par Auguste et nommé bibliothécaire du palais. Il avait, entre autres ouvrages, composé un *Commentaire sur Virgile*, très estimé. Les deux ouvrages *Fabularum Liber*, recueil de 227 fables mythologiques, et le poème astronomique intitulé *Poeticon Astronomicon libri IV*, qu'on lui a attribués, sont écrits d'un style si barbare qu'on ne saurait y reconnaître les œuvres d'un écrivain goûté au siècle d'Auguste. On connaît sous le même nom un traité : *De castrametatione* (inséré dans le *Thesaurus antiquitatum* de Grævius), et un traité d'arpentage sans doute aussi apocryphe : *De limitibus, de munitionibus* (publié dans les *Agrimensores* de Turnèbe).

HYGIOCÉRAME [*ji-o-sé*] n. m. (du gr. *hugiès*, sain, et *kéramos*, poterie). Poterie dont la couverte ne contient aucune substance nuisible à la santé, c'est-à-dire ni plomb, ni cuivre, ni arsenic.

HYGIOCÉRAMIQUE [*ji-o-sé, mik'*] adj. De la nature des hygiocérames : *Poteries* HYGIOCÉRAMIQUES.

HYGIOLOGIE [*ji-o-lo-jî*] n. f. (du gr. *hugiès*, sain, et *logos*, discours). Méd. Histoire de la santé, description du fonctionnement des organes dans l'état de santé.

HYGRINE n. f. (du gr. *hugros*, humide). Alcaloïde des feuilles de coca, de formule $C^8H^{15}NO$, donnant par oxydation l'acide *hygrinique* ou *hygrique* fondant à 169°.

HYGRINIQUE, HYGRIQUE. V. HYGRINE.

HYGRO (du gr. *hugros*, humide), préfixe indiquant l'humidité.

HYGROBAROSCOPE [*ros-kop'*] n. m. Physiq. Syn. de ARÉOMÈTRE.

HYGROBATINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'arachnides acariens, de la famille des hydrachnidés, et dont le genre *arrénure* est le type.

HYGROBIE [*bî*] ou **HYGROBIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, tribu des hygrobiinés, comprenant des formes très bombées qui vivent dans les mares boueuses. (Elles font entendre une stridulation très distincte.)

HYGROBIÉ, E adj. (du préfixe *hygro*, et du gr. *bios*, vie). Bot. Qui croît dans les terrains humides ou inondés.

HYGROCÉRAME n. m., et **HYGROCÉRAMIQUE** adj. V. HYGROCÉRAME, et HYDROCÉRAMIQUE.

HYGROCHROA n. f. Genre d'insectes lépidoptères notodontinés de la famille des géométridés. (L'*hygrochroa syringaria* est un papillon d'un brun pâle taché de jaune et de noir. La chenille, épaisse, brune, marbrée de jaune, vit sur le lilas, le troène et le chèvrefeuille.)

HYGROCYBE n. m. Bot. Sous-genre d'hygrophores.

HYGRO-ÉLECTROMÈTRE n. m. Appareil servant à étudier la longueur des étincelles électriques.

HYGROGRAPHE n. m. (du préfixe *hygro*, et du gr. *graphein*, décrire). Hygromètre enregistreur.

HYGROLOGIE [*jî*] n. f. (du préfixe *hygro*, et du gr. *logos*, discours). Physiq. Traité sur l'eau et les autres fluides.
— Physiol. Traité sur les fluides ou humeurs du corps humain.

HYGROLOGUE [*logh'*] n. m. Qui s'occupe d'hygrologie.

HYGROMA n. m. (du gr. *hugros*, humide). Inflammation aiguë ou chronique des bourses séreuses.
— ENCYCL. Méd. L'*hygroma aigu* s'observe chez les arthritiques, les rhumatisants, les syphilitiques, ou bien à la suite de lésions locales : traumatismes, infections de voisinage. L'*hygroma chronique* est souvent consécutif à la première forme. Dans sa forme aiguë, l'hygroma présente une tuméfaction régulière, arrondie, rouge, chaude, douloureuse, fluctuante. Dans la forme chronique, même tuméfaction, mais indolente, donnant quelquefois à la palpation une crépitation spéciale due à un épanchement ou une fluctuation. Traitement : pour la forme *aiguë*, immobilité et compression ; incision large et lavage, s'il y a suppuration ; et, pour la forme chronique, ponction suivie d'injection iodée ou antiseptique ; en cas d'échec, évacuation de la poche, et excision de la paroi.
— Art vétér. L'*hygroma* ou *bursite* est formé d'une poche kystique plus ou moins épaisse.
Dans la généralité des cas les hygromas sont dus à des pressions peu intenses et répétées : au garrot et à la nuque par une pièce de harnachement ; à la pointe du coude par l'éponge du fer.
Contre l'*hygroma aigu*, l'on emploie les lotions d'eau chaude et les applications astringentes. L'*hygroma chronique* se traite par la cautérisation, la ponction ou l'ablation.

HYGROMÈTRE n. m. (du préfixe *hygro*, et du gr. *métron*, mesure). Appareil servant à apprécier le degré d'humidité de l'air.
— ENCYCL. Les *hygromètres* permettent de déterminer ce qu'on appelle l'*état hygrométrique* de l'air que l'on détermine ainsi :
Soit π le poids d'eau contenu dans un volume v d'air, et f la tension de la vapeur d'eau, α son coefficient de dilatation ; on a la relation :

$$\pi = \frac{0{,}81\ v}{1 + \alpha t} \times \frac{f}{760}$$

Désignant par H le poids d'eau contenu dans le même volume v d'air *saturé* de vapeur d'eau à la même température, et F la tension *maximum* de la vapeur, le rapport $\frac{\pi}{H} = \frac{f}{F}$ est ce qu'on appelle *l'état hygrométrique*, et qu'on peut appeler aussi *fraction de saturation*.
Lorsque l'air est saturé, $f = F$, et l'état hygrométrique est égal à l'unité.
Les hygromètres permettent d'évaluer soit $\frac{\pi}{H}$, soit $\frac{f}{F}$, ou bien π ou encore f, en tenant compte de la température, les tables de Regnault donnant les valeurs de F et de H à toutes les températures.
Hygromètres chimiques. — On fait passer un volume d'air déterminé sur de l'anhydride sulfurique pesé avant l'expérience. L'augmentation de poids donne π.
Hygromètres à condensation. — Ce sont les plus employés. On détermine exactement la température à laquelle il faut abaisser l'air pour obtenir le *dépôt de rosée*, c'est-à-dire la saturation. Trois dispositifs sont fondés sur ce principe :
1° L'*hygromètre de Daniell*. De deux petites boules de verre réunies par un tube, l'une renferme un petit thermomètre qui plonge dans de l'éther, et l'autre est *vide*, mais recouverte d'une enveloppe de mousseline sur laquelle on verse de l'éther, dont la rapide évaporation fait distiller l'éther d'une boule vers l'autre plus froide. Le thermomètre qui marque la température de la boule qu'il occupe accuse un refroidissement, et l'on observe bientôt à la surface de cette boule un dépôt de rosée : le point de saturation est atteint. On note alors la température donnée par le petit thermomètre et aussi la température extérieure. Les tables de Regnault permettent de trouver $\frac{f}{F}$;
2° *Hygromètre de Regnault*. Même principe : deux petits tubes argentés à leur surface extérieure. L'un d'eux contient de l'éther qu'on fait évaporer par un rapide courant d'air de façon à obtenir le dépôt de rosée. L'autre tube sert de témoin pour que soit plus visible, par contraste, le dépôt de rosée au moment précis où il se produit ;
3° *Hygromètre d'Alluard*. C'est encore le même principe : le perfectionnement consiste à rapprocher davantage la surface sur laquelle se fait le dépôt de rosée de la surface témoin, d'où l'avantage de mieux saisir l'instant exact du point de rosée et d'en noter la température ambiante correspondante. Une petite cuve prismatique contient l'éther. Sa face antérieure est bordée d'un cadre du même métal, argenté ou doré. La rosée se forme sur la face de la cuve refroidie par l'éther.

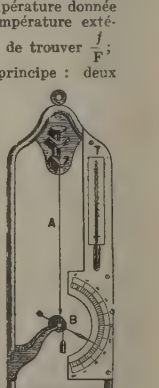

Hygromètre à cheveu : A. Cheveu ; B. Poulie munie d'un contrepoids ; T. Thermomètre.

Hygromètres d'absorption. — Ce sont plutôt des *hygroscopes*.
L'*hygromètre à cheveu, de Saussure*, repose sur les variations de longueur d'un cheveu suivant qu'il est sec ou humide. Le cheveu, préalablement dégraissé, est tendu sur un cadre, lesté par un contrepoids léger, et s'enroule sur une poulie dont l'axe porte une aiguille qui se meut sur un cadran.
L'*hygromètre enregistreur, de Richard* repose sur les déformations de la corne.
L'*appareil de Nodon* utilise une bande de carton bristol.

enroulée en spirale et vernie sur l'une de ses faces. Les variations d'humidité tendent à dérouler ou à resserrer la spirale.

HYGROMÉTRICITÉ [*si*] n. f. Teneur en humidité d'un gaz.

HYGROMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *hygromètre*). Partie de la physique, qui a pour but la mesure de la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air. V. HYGROMÈTRE.

HYGROMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Relatif à l'hygrométrie : *Études* HYGROMÉTRIQUES. || Relatif à l'humidité : *État* HYGROMÉTRIQUE. V. HYGROMÈTRE.

HYGROMÉTRIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière hygrométrique.

HYGRONIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des hélicidés. (Leur coquille est subglobuleuse, avec un dernier tour garni d'une carène plus ou moins accentuée. Ces animaux habitent les régions centrale et méridionale de notre pays.)

HYGRONOME ou **HYGRONOMA** n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des hygronominés. (L'*hygronoma dimidiata* est un petit staphylin noir, avec les élytres fauves en partie, et qui vit dans les marécages de France.

Hygronome.

HYGRONOMINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu de coléoptères staphylinidés, ayant pour type le genre *hygronome*.

HYGROPHILE adj. (du préfixe *hygro*, et du gr. *philos*, ami). Se dit d'une plante qui recherche l'humidité.

HYGROPHILE [*fil'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Genre de plantes, de la famille des acanthacées.

— ENCYCL. Les *hygrophiles* (*hygrophila*) sont des herbes à tiges quadrangulaires, dressées ou couchées, à feuilles entières ou légèrement crénelées, à fleurs axillaires, groupées en glomérules, qui forment des verticilles plus ou moins complets. On en connaît plus de vingt espèces, des régions chaudes de l'Amérique, de l'Inde orientale et de l'Australie, habitant le bord des fleuves ou des lieux marécageux. Les propriétés astringentes de quelques espèces sont utilisées dans le traitement des tumeurs.

HYGROPHILES [*fil'*] n. m. pl. Ancien groupe de mollusques gastéropodes pulmonés correspondant sensiblement aux basommatophores.

HYGROPHILITE n. f. Minéral voisin de la pinite.

HYGROPHORE n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, caractérisé par les spores blanches et les lames cireuses et translucides. (Beaucoup d'espèces ont leurs feuillets se prolongeant longuement sur le pied et le chapeau visqueux ; plusieurs se font remarquer par leurs couleurs vives ; par exemple, l'*hygrophore perroquet*, l'*hygrophore doré*, l'*hygrophore conique*, etc.) V. CHAMPIGNONS (planches en couleurs).

HYGROSCOPE [*skop'*] n. m. (du préfixe *hygro*, et du gr. *skopein*, examiner). Instrument permettant de juger approximativement de la plus ou moins grande humidité de l'air.

— ENCYCL. Les *hygroscopes* sont basés sur la propriété qu'ont quelques corps d'absorber l'humidité de l'air et de manifester cette absorption par un changement extérieur. Le chlorure de cobalt, par exemple, qui est bleu lorsqu'il est anhydre, passe au rose lorsqu'il est placé dans l'air humide.

Certaines matières animales, comme le boyau, la corne, subissent, dans l'air humide, des déformations qui peuvent être utilisées à donner des indications sur l'état hygrométrique ; c'est un appareil bien connu que celui qui représente un capucin dont le capuchon s'abaisse ou se relève sur la tête, suivant que l'air est sec ou humide ; le mouvement du capuchon est obtenu par une corde de boyau tordu, qui se détord quand l'air est humide.

HYGROSCOPICITÉ [*gross-ko*] n. f. Faculté d'absorber l'humidité.

HYGROSCOPIE [*gross-ko-pî*] n. f. Physiq. Syn. de HYGROMÉTRIE.

HYGROSCOPIQUE [*gross-ko*] adj. Qui se rapporte aux hygroscopes ou à l'hygroscopie ; qui indique le degré d'humidité de l'air.

HYGROTE ou **HYGROTUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dytiscidés, comprenant de petits hydroporinés propres aux eaux stagnantes. (Les hygrotes sont ovales, courts, brun tacheté de fauve. L'*hygrotus inæqualis* est très commun en France.)

Hygrote.

HYGRUSINE n. f. (du préfixe *hygro*, et du gr. *ousia*, essence). Partie fine des huiles essentielles.

HYKSÔS ou **HYKOUSSÔS**, transcription grecque des mots égyptiens *Hyk* (*Hykou*)-*Shasou*, le Prince (les Princes) des Bédouins, que Manéthon employa pour désigner les chefs des tribus d'origine asiatique qui envahirent l'Egypte vers la fin de la XIVe dynastie xoïte. V. EGYPTE, et PASTEURS.

HYLA n. f. Zool. Nom scientifique du genre *rainette*.

HYLÆOS. Centaure qui fut tué par Thésée aux noces de Pirithoos. (D'après une autre tradition [hellénistique], il fut tué par Atalante, à qui il avait voulu faire violence.)

HYLARCHIQUE [*chik'*] adj. (du gr. *hulê*, matière, et *archein*, régir). Philos. Se disait d'un esprit universel qui, selon certains néoplatoniciens, régissait la matière.

HYLARET (Maurice), prédicateur français, né à Angoulême en 1539, mort à Orléans en 1591. Cordelier (1551), il enseigna la philosophie et la théologie à Angoulême, puis à Paris, de 1562 à 1571. Prédicateur renommé, il fut appelé à Orléans (1572) et y fut un des plus ardents promoteurs de la Ligue. Par des confréries du *Saint-Nom de Jésus* et *Cordon de Saint-François*, il groupa et organisa les masses catholiques. On a de lui plusieurs volumes de sermons.

HYLAS. Myth. gr. Après avoir tué Theiodamas, roi des Dryopes, Héraklès enleva le fils de celui-ci, Hylas, et en fit son compagnon. Il l'emmena lors de l'expédition des Argonautes. Les guerriers étant descendus pour dîner sur la côte de Mysie, Hylas alla chercher de l'eau. Il ne reparut point ; le bel adolescent avait été entraîné dans la source par les nymphes. Héraklès la chercha vainement dans tout le pays ; il saisit des otages, leur fit jurer de rechercher le jeune homme. Pendant des siècles, les habitants de la contrée appelaient Hylas, à l'anniversaire de sa disparition. Cette légende, d'origine asiatique, a inspiré Apollonios de Rhodes, Valerius Flaccus, Théocrite, et nombre d'artistes (pour leurs fresques ou leurs reliefs de sarcophages).

Hylaste.

HYLASTE [*lasst'*] n. m. Genre de coléoptères scolytidés, tribu des hylosininés. (L'*hylastinus obscurus*, brun, creuse des galeries verticales dans les racines du trèfle, ou vit dans les tiges de diverses papilionacées ; il a souvent dévasté des champs de trèfle, surtout dans l'est de la France.)

HYLÉCÈTE [*sèt'*] ou **HYLECŒTUS** [*lé-sé-tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, comprenant des lymexylonidés allongés, bruns ou roux, de taille médiocre. (Ils vivent dans le bois des chênes et autres arbres des forêts montagneuses. L'*hylecœtus dermestoides* habite la France.)

Hylécète.

HYLÉMYIE [*mi-î*] ou **HYLEMYIA** [*lé*] n. f. Genre d'insectes diptères anthomyidés, comprenant des mouches grises, de taille médiocre, vivant sur les fleurs ; les larves de certaines espèces attaquent les plantes cultivées ; l'*hylemyia coarctata* attaque le seigle, le blé, l'orge, occasionnellement les betteraves, les navets, les pommes de terre ; la larve de l'*hylemyia brassicæ* est nuisible aux choux, aux navets, aux radis et aux raves. — Destruction : Recueillir les plantes malades, et les brûler.

HYLÉSINE ou **HYLESINUS** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des hylosininés, comprenant de petits coléoptères cylindriques, bruns ou roux, xylophages, dont plusieurs espèces sont très nuisibles aux arbres. (L'hylésine du pin commet de grands ravages dans les forêts.)

Hylésine.

— ENCYCL. L'*hylesinus oleiperda* vit dans des galeries creusées dans les petites branches de l'olivier ; il attaque aussi le frêne et le lilas. Pour le détruire, couper les branches malades, et les brûler immédiatement. L'*hylesinus varius* attaque les frênes, occasionnellement les oliviers languissants ou blessés ; dans les grandes invasions il peut attaquer les arbres sains. Pour le combattre, il faut enlever le bois tombé, les arbres malades ou abattus ; on peut aussi établir des pièges formés de branches de frêne garnies de leur écorce, que l'on brûle au début de l'année.

HYLIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'amphibiens anoures discodactyles, comprenant les *rainettes* et genres voisins.

HYLLÉÉS [*é*] n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des salticidés, renfermant le genre *hyllus* et les genres voisins.

— ENCYCL. Les araignées de cette nombreuse tribu comptent plus de deux cents espèces, répandues sur le globe ; toutes sont de taille assez forte et ont une livrée souvent très brillante, grâce à des écailles vertes, métalliques, etc. Les *hyllus* sont asiatiques et africains ; beaucoup sont bronzés, ornés de dessins blancs ou fauves et orangés ; ils comptent parmi les plus grosses saltiques, comme l'*hyllus giganteus*, de Malaisie.

HYLLEIS n. m. pl. Une des trois tribus doriennes.

HYLLOS. Myth. gr. Fils d'Héraklès et de Déjanire. Il fut élevé par Céyx, roi de Trachine, à qui son père l'avait confié. Plus tard, cherchant Héraklès, il le trouva mourant sous la fatale tunique. Héraklès, sentant venir sa dernière heure, ordonna à son fils de le brûler sur un bûcher au sommet de l'Œta, puis d'épouser Iole à Trachine. Le jeune homme obéit. Menacé ensuite par Eurysthée, il trouva un appui dans Thésée et tua son adversaire ; puis il défia le Tégéate Echémos, et périt dans le combat. — Un autre **Hyllos**, fils d'Héraklès et de la nymphe Melite, fut tué par les Mentores.

HYLOBATES [*tèss*] n. m. Nom scientifique des *gibbons*. (Quatorze espèces asiatiques.)

HYLOBATIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères primates catarrhiniens, comprenant les *gibbons* (*hylobates*).

HYLOBE, HYLOBIE [*bî*] ou **HYLOBIUS** [*bi-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons propres à l'hémisphère boréal. (L'hylobie du pin [*hylobius abietis*], brun varié de jaune, vit dans les souches des epiceas ; l'*hylobius piceus* vit sur le mélèze.)

HYLOBIEN [*bi-in*] n. m. (du gr. *hulê*, bois, et *bios*, vie). Philosophe hindou qui se retirait dans les bois pour contempler la nature.

HYLOCHARIS [*ka-riss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant une douzaine d'espèces et de sous-espèces de l'Amérique tropicale. (Les *hylocharis* sont les colibris que l'on appelait autrefois *saphirs* ; l'espèce type est l'*hylocharis sapphirina*, du Brésil.)

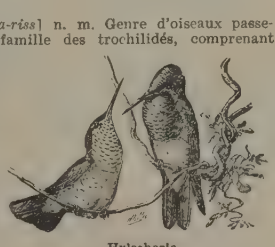
Hylocharis.

HYLODES [*dèss*] n. m. Genre de batraciens anoures comprenant une cinquantaine d'espèces de l'Amérique tropicale et des Antilles. (Ce sont des sortes de rainettes, à doigts dilatés et adhésifs qui leur permettent de se tenir à des parois verticales.)

HYLOGÉNIE [*jé-nî*] n. f. (du gr. *hulê*, matière, et *gennân*, produire). Production ou formation de la matière.

HYLOGNOSIE [*logh-nô-zî*] n. f. (du gr. *hulê*, matière, et *gnôsis*, connaissance). Connaissance de la matière. (Peu us.)

HYLOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *hulê*, matière, et *logos*, discours). Traité de la matière ou des corps en général.

HYLONOMUS n. m. Paléont. Genre d'amphibiens stégocéphales de petite taille, du terrain carbonifère nord-américain.

HYLOPHILE ou **HYLOPHILA** n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des arctiidés, tribu des nyctéolinés.

— ENCYCL. La seule espèce d'*hylophila* habitant la France est la *pyrale prasinaire* (*hylophila prasinana*), joli papillon vert et blanc, vivant dans les forêts de chênes où se nourrit sa chenille verte rayée de jaune, qui se chrysalide dans une coque en nacelle.

HYLOSININÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères scolytidés, comprenant les *hylésines* et genres voisins, tels qu'*hylaste, crypturgus, polygraphus, xylechinus, hylurge*.

HYLOTOME ou **HYLOTOMA** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des hylotominés, comprenant des tenthrèdes de taille médiocre, ordinairement noirs, avec l'abdomen jaune. (Leurs larves, qui ressemblent à des chenilles, dévorent les feuilles des plantes. L'*hylotoma rosarum*, long de 10 mm., dévaste les rosiers en France. Les *hylotoma fuscipes* et *segmentaria* vivent sur les saules, les *hylotoma pagana* et *rosarum* vivent sur les rosiers et les groseilliers. Destruction : Capturer les adultes avec de la glu, tuer les larves par des pulvérisations de liquides nicotinés.)

Hylotome.

HYLOTOMINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères tenthrédinidés, comprenant les *hylotomes* et genres voisins.

HYLOTROPIE [*pî*] n. f. (du gr. *hulê*, matière, et *tropê*, conversion). Changement, renouvellement de la matière.

HYLOTRUPE ou mieux **HYLOTRYPES** [*pèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés. (L'*hylotrypes bajulus* ronge intérieurement les bois résineux ouvrés : charpentes, planches, meubles. Insecte difficile à détruire ; des applications répétées de crésyl peuvent arrêter les dégâts.)

HYLOZOÏSME [*zo-issm'*] n. m. (du gr. *hulê*, matière, et *zôê*, vie). Mot inventé par le philosophe anglais Cudworth ; il désigne un système philosophique, qui attribuait à la matière une existence nécessaire et douée de vie.

— ENCYCL. L'*hylozoïsme* s'oppose au *mécanisme* (Démocrite, épicuriens) pour qui la matière est inerte ; il fait de l'univers un seul être vivant (premiers philosophes grecs, stoïciens).

HYLOZOÏSTE [*zo-isst'*] n. m. Philosophe qui professait l'hylozoïsme.

— Adjectiv. : *Doctrine* HYLOZOÏSTE.

HYMANS (Salomon-Louis), littérateur et homme politique belge, né à Rotterdam en 1829, mort à Bruxelles en 1884. Il fut élu en 1855 député de Bruxelles. Il a publié des récits de voyages, des pièces de théâtre, des ouvrages politiques, une *Histoire populaire de la Belgique*, une *Histoire parlementaire et politique de la Belgique de 1814 à 1830*, et des romans, entre autres : *Un brillant mariage*, en collaboration avec P.-J. Stahl.

HYMANS (Henri-Simon), historien d'art belge, né à Anvers en 1836, mort à Bruxelles en 1912. Conservateur en chef de la bibliothèque royale de Belgique (1904), auteur de nombreuses études d'art. Il devint, en 1879, membre de l'Académie royale de Belgique. Il a traduit en français le *Livre des peintres* de Karl Van Mander, et publié une *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens* (1879), une *Histoire de l'art belge au XIXe siècle*, et des études sur *Bruges et Ypres*, sur *Gand et Tournai*, sur *Lucas Vosterman* et *Antonio Moro*.

HYMANS (Paul), homme d'Etat belge, né à Ixelles en 1865, mort à Nice en 1941. Entra au barreau, et occupa de 1898 à 1914 la chaire d'histoire parlementaire comparée, à l'université de Bruxelles. Il poursuivait en même temps une carrière politique : élu député de Bruxelles en 1900, il devint au Parlement l'un des chefs du parti libéral. La Grande Guerre lui permit de jouer un rôle de premier plan dans la politique belge. Après avoir rempli en août 1914 une mission près le président américain Wilson, il devint ministre de Belgique à Londres, et alla, en 1919, la représenter à la Conférence de la Paix, puis aux conférences qui la suivirent (San-Remo, Boulogne, Spa) et enfin (janv. 1920) à la Société des Nations. On lui doit une *Histoire parlementaire de Belgique*, une étude sur *Frère-Orban* et *Fragments d'histoire* (1940).

HYMEN [*mèn*] (gr. *Humèn*). Mythol. gr. Divinité qui présidait au mariage. (On dit aussi HYMÉNÉE.)

— *Substantiv.* et au masc. Poétiquem., par antonomase. Mariage :

J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente.
LA FONTAINE.

— *Fig.* Réunion, assemblage ; union morale : *Toute l'année n'est qu'un heureux* HYMEN *du printemps et de l'automne*. (Fénelon.) *L'*HYMEN *de la force et de la ruse*.

— LOC. POÉTIQ. *Allumer le flambeau de l'hymen*, Se marier. || *Les fruits de l'hymen*, Les enfants.

— REM. Quoique l'*n* sonne généralement dans *hymen*, on le fait rimer avec les mots terminés par *in*, *ain* ou *ein*, et alors on prononce *i-min* :

Plus loin, on voit un cirque et le peuple romain,
Des Sabines en pleurs l'involontaire *hymen*...
DELILLE.

— ENCYCL. Mythol. gr. *Hymen* ou *Hyménée* personnifiait les chants nuptiaux. On racontait sur lui diverses légendes : il était fils d'Apollon et de Calliope, ou de

Calliope et de Magnès, de Piéros et de Clio, de Dionysos et d'Aphrodite, ou encore d'Uranie, de Terpsichore. On faisait de lui un poète des temps héroïques, ressuscité après sa mort par Asclépios. Pour les Attiques, Hyménæos avait été un jeune Athénien d'une beauté délicate. Amoureux d'une jeune fille de la ville, il s'était déguisé en femme et l'avait suivie à Eleusis, aux fêtes de Déméter. Les pèlerins ayant été attaqués par des brigands, Hyménæos avait tué les agresseurs, ramené les jeunes filles à Athènes, et épousé celle qu'il aimait. Ailleurs, c'était un jeune Argien : il avait délivré, des pirates, des jeunes gens qui, à leurs noces, entonnèrent en son honneur le chant d'hyménée, etc.

Hymen. (Fresque de Pompéi.)

— Iconogr. Les anciens représentaient l'*Hymen* ou *Hyménée* sous la figure d'un beau jeune homme, à la chevelure bouclée, vêtu d'un manteau nuptial, rouge ou jaune, tenant des fleurs et des fruits, des torches, parfois une flûte. Tel il se présente sur une belle fresque trouvée dans la *maison de Méléagre*, à Pompéi. Il a été représenté par les peintres modernes, notamment par Rubens, le Guide, l'Albane, Vanloo, Prud'hon.

HYMEN [*mèn*] n. m. (du gr. *humèn*, membrane, tissu). Membrane qui ferme en partie, chez la plupart des vierges, l'orifice externe du vagin.

— Encycl. L'*hymen* est formé par un repli de la muqueuse, et sa forme est variable. Le plus souvent, il se rompt aux premiers rapports sexuels ; d'autres fois, il se laisse déprimer sans se rompre. Des causes multiples peuvent le déchirer ; enfin, il peut manquer naturellement. La rupture de l'hymen laisse, sur le pourtour de l'orifice, des bourgeons charnus que l'on nomme « caroncules myrtiformes ».

HYMÉNAL, E, AUX adj. Qui a rapport à la membrane hymen. (On dit aussi HYMÉNIQUE.)

Hyménée. Myth. gr. Syn. de HYMEN.

— *Substantiv.* et au masc. Poétiquem. et par antonomase, Mariage (Syn. de HYMEN) : *Les lois de l'*HYMÉNÉE.

— Antiq. Chant nuptial en usage chez les Grecs et les Romains : *Entonner un bruyant* HYMÉNÉE.

— Bot. Membrane qui tapisse la partie sporifère des champignons. [On dit aussi HYMÉNIUM.] (L'hyménium est extérieur dans un vaste groupe de champignons ; il est intérieur dans l'autre.)

— Encycl. Antiq. L'hymne nuptial, accompagnant la mariée à la demeure de son époux, était une démonstration (chants, musique et danse) de deux chœurs de jeunes filles, l'un accompagné de la flûte, l'autre de la cithare ; en route, ils rencontraient deux chœurs semblables de garçons, partis de la maison de l'époux. L'ensemble se répondait, les deux chœurs chantant alternativement les couplets de l'*hyménée*.

HYMÉNÉE n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, qui comprend huit espèces de l'Amérique tropicale, dont certaines produisent les résines dites *copals*. V. COPAL, COURBARIL. (Le bois de l'hyménée courbaril, gris rosé, est employé pour menuiserie, charpente, charronnerie et constructions navales. C'est de l'hyménée verruqueux que l'on retire principalement le copal.)

HYMÉNÉEN [*né-in*], **ENNE** adj. Relatif à l'hymen.

HYMÉNIAL, E, AUX adj. Qui a rapport à l'hyménium.

HYMÉNITE n. f. Pathol. Inflammation de l'hymen.

HYMÉNIUM [*ni-om'*] n. m. (du gr. *huménion*, petite membrane). Bot. Se dit, chez un champignon, de la membrane dans laquelle se trouvent localisées les spores. (On dit aussi HYMÉNION.)

HYMENOCALLIS n. m. Genre d'amaryllidacées des régions chaudes de l'Amérique, voisin des pancratiers. (Plusieurs espèces sont cultivées pour leurs grandes fleurs blanches en ombelles.)

HYMÉNOCARDIE [*dî*] n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des plantes à fleurs dioïques, apétales, dont on connaît neuf espèces, de l'Inde et de l'Afrique tropicale. (Ce sont des arbres ou arbrisseaux dont le fruit est en forme de cœur aplati. Deux espèces sont indochinoises.)

HYMENOCARIS n. m. Paléont. Genre de crustacés malacostracés, voisins du genre actuel *nebalia*, et dont la carapace bivalve, avec trois paires d'épines caudales, s'est conservée dans le terrain cambrien d'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

HYMÉNOCARPE n. m. Genre de légumineuses papilionacées. (On ne connaît qu'une espèce d'hyménocarpe [*hymenocarpus circinatus*], petite plante velue des bords de la Méditerranée, à feuilles de cinq à neuf folioles, à fleurs jaunes, groupées sur un pédoncule plus long que la feuille.)

HYMÉNOCARPE adj. et n. m. (du gr. *humèn*, membrane, et *karpos*, fruit). Se dit des lichens dont les sporanges sont portés par un hyménium.

HYMÉNODICTYON n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes et des arbres très voisins des quinquinas, au nombre de quatorze espèces. (Ils habitent Madagascar et les régions tropicales de l'Afrique et de l'Asie ; leur écorce est amère et passe pour avoir les mêmes propriétés fébrifuges que celle des quinquinas, notamment celle de l'*hymenodictyon excelsum*, qui est un arbre de 8 à 15 m. assez fréquent en Indochine et dont le bois pulvérisé est employé contre les dartres.)

HYMÉNOGASTRE [*gastr'*] n. m. Genre de champignons hyménogastrées, à spores brunes et fusiformes.

HYMÉNOGASTRÉES [*stré*] n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, dont le type est le genre *hyménogastre*. (Ce sont des champignons souterrains, à fructification globuleuse.)

HYMÉNOGÉNIE [*jé-nî*] n. f. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *génos*, génération). Production d'une membrane par le simple contact de deux liquides non miscibles.

HYMÉNOGONIE [*nî*] n. f. du gr. *humèn, énos*, membrane, et *gonos*, race). Biol. Formation de cellules artificielles, par l'utilisation de la propriété que possèdent les liquides non miscibles, et spécialement l'albumine d'œuf et les résines ou les huiles, de former, quand on les met en contact, une membrane *haptogène* (Ascherson). [La cellule artificielle ainsi formée jouit de quelques-unes des propriétés du protoplasma vivant.]

HYMÉNOGRAPHE n. m. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *graphein*, décrire). Qui s'occupe d'hyménographie.

HYMÉNOGRAPHIE n. f. (de *hyménographe*). Description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui se rapporte à l'hyménographie.

HYMÉNOÏDE adj. m. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *eidos*, aspect). Se dit du mycélium des champignons, quand il prend l'apparence d'une membrane.

HYMÉNOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *logos*, discours). Traité des membranes.

HYMÉNOMONADE ou **HYMENOMONAS** [*mé, nass*] n. f. Genre d'infusoires flagellates porteurs de deux fouets, d'une couleur brunâtre. (Vit dans l'eau douce.)

HYMÉNOMYCÈTES [*sèt'*] n. m. pl. Groupe de champignons, comprenant la plupart des grandes espèces : *oronges, mousserons, girolles, russules, lactaires, bolets.* (V. CHAMPIGNONS, planches en couleurs.)

— Encycl. Ce qui caractérise les *hyménomycètes* ou basidiomycètes, c'est que la membrane sur laquelle naissent les semences ou *spores*, et que l'on appelle *hyménium*, tapisse toujours l'extérieur de l'organe qui la porte, de sorte que les spores, une fois mûres, sont à l'air libre. Cet hyménium tapisse les deux faces des lames dans la famille des agaricinées (champignon de couche), les parois des tubes chez les polyporées (cèpe de Bordeaux), les aiguillons dans la famille des hydnées (hydne bosselé), presque toute la surface de la fructification dans les clavariées (clavaire ou mainotte dorée).

HYMÉNOPAPPE n. m. Genre de composées comprenant des herbes vivaces, à feuilles alternes ou en rosette, à fleurs en cymes. (On en connaît une dizaine d'espèces, de l'Amérique du Nord.)

HYMÉNOPHORE n. m. (de *hyménium*, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Organe qui porte l'hyménium.

HYMÉNOPHYLLE n. f. Genre de fougères qui renferme des plantes de petite taille, habitant les régions tropicales et tempérées. (Il est représenté en France par l'hyménophylle de Tunbridge [*hymenophyllum tunbridgense*] qu'on rencontre mêlé aux mousses, au pied des arbres, sur les roches humides du littoral de l'Ouest.)

HYMÉNOPHYLLÉES [*lé*] n. f. pl. Famille de l'ordre des fougères, qui comprend les genres *hyménophylle, trichomane, loxsome, hyménophyllite.*

— Encycl. La famille des *hyménophyllées* est représentée abondamment à l'état fossile par des frondes et par des fructifications assez bien conservées, quelquefois, pour que l'on puisse distinguer la disposition de l'anneau sur les sporanges. Les représentants de cette famille, extrêmement nombreux, se rencontrent surtout dans le terrain houiller moyen et dans les assises du culm.

HYMÉNOPHYLLITE n. f. Genre de fougères fossiles dont le sporange à anneau transverse a été observé sur des frondes sphénoptérides du terrain houiller.

HYMÉNOPLIE [*pli*] ou **HYMENOPLIA** [*mé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des mélolonthidés, comprenant de petits scarabées gris ou brun qui volent au soleil sur les fleurs et abondent en été dans les prairies, notamment en Espagne.

HYMÉNOPTÈRE adj. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *ptéron*, aile). Se dit d'un insecte qui possède quatre ailes membraneuses : *La gent* HYMÉNOPTÈRE.

— *Substantiv.* et au masc. plur. Ordre d'insectes comprenant tous ceux qui, comme les abeilles, guêpes, fourmis, possèdent quatre ailes membraneuses à nervation souvent réduite, des mandibules faites pour broyer, les autres pièces buccales pour lécher et aspirer les liquides, et qui ont des métamorphoses complètes.

— Encycl. Les *hyménoptères* se divisent en deux sous-ordres : les *symphytes* qui ont l'abdomen largement réuni au thorax et dont les larves portent des pattes thoraciques

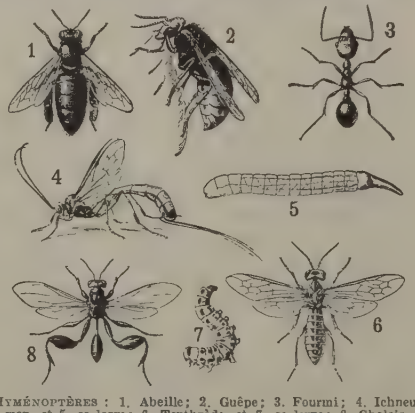

Hyménoptères : 1. Abeille ; 2. Guêpe ; 3. Fourmi ; 4. Ichneumon, et 5, sa larve ; 6. Tenthrède, et 7, sa larve ; 8. Chalcis.

et abdominales, et les *apocrites* qui présentent un abdomen pétiolé à la base et dont les larves sont apodes. Les symphytes renferment les tenthrèdes (mouches à scie) et les familles voisines (siricidés, céphidés, etc.) ; les apocrites réunissent les fourmis, les abeilles, les guêpes, les proctotrypides, les cynipides, les ichneumonides et les chalcidides.

Les conditions d'existence des hyménoptères sociaux ont amené de grandes modifications de formes, suivant les sexes. V. ABEILLE, GUÊPE. Leur genre de vie est extraordinairement varié. Le régime végétal, de règle chez les tenthrèdes, est partout remplacé par le régime carnassier ou par l'alimentation au moyen de matières élaborées, comme le miel, dans le jabot de la femelle ; le mâle ne prend aucune part aux travaux. Beaucoup d'hyménoptères vivent en société et élèvent d'immenses nids de terre, de cire, etc. ; d'autres, toujours solitaires, élèvent des édifices dont le volume dépasse souvent cent fois celui de leur corps. Ils approvisionnent leurs larves au jour le jour, les nourrissant à la becquée, ou bien les enferment chacune dans une cellule avec une provision de pâtée mielleuse, ou d'insectes engourdis par une piqûre et qui serviront de proie toujours fraîche. D'autres pondent leurs œufs dans le corps de diverses larves et chenilles. Les espèces d'hyménoptères, qui se comptent par milliers, sont réparties sur tout le globe. Les formes fossiles apparaissent dès l'époque jurassique.

HYMÉNOPTÉROLOGIE [*jî*] n. f. (de *hyménoptérologue*). Partie de l'entomologie, qui se rapporte aux hyménoptères.

HYMÉNOPTÉROLOGUE [*logh'*] n. m. (de *hyménoptère*, et du gr. *logos*, discours). Entomologiste qui s'occupe spécialement d'hyménoptérologie. (On dit aussi HYMÉNOPTÉROLOGISTE.)

HYMÉNORRHIZE [*no-riz'*] adj. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *rhiza*, racine). Bot. Se dit de certaines plantes qui possèdent des racines membraneuses.

HYMÉNOSCYPHÉES [*no-si*] n. f. pl. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *skuphos*, coupe). Bot. Tribu de pézizes, à cupules membraneuses et stipitées.

HYMÉNOSOME ou **HYMENOSOMA** [*mé*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, à carapace mince et plate, vivant dans les mers antarctiques, type de la famille des hyménosomatidés.

HYMÉNOSTROME [*strom'*] adj. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et de *stroma*). Se dit des champignons quand l'hyménium recouvre entièrement le stroma.

HYMÉNOTOME n. m. (du gr. *humèn, énos*, membrane, et *tomê*, section). Instrument servant à inciser les membranes.

HYMÉNOTOMIE [*mî*] n. f. (de *hyménotome*). Incision de l'hymen, pratiquée dans le cas d'imperforation de cette membrane.

HYMÉNOTOMIQUE [*mik'*] adj. Qui a rapport à l'hyménotomie.

HYMÉNULE n. f. Genre d'hyphomycètes agrégés tuberculariées, comprenant des champignons qui se rencontrent sur les tiges qui pourrissent.

Hymette (MONT), montagne de l'Attique (Grèce continentale), formant les deux crêtes du Trélo-Vouno (1.027 m.) et du Mavro-Vouno (774 m.) au sud-est d'Athènes. Le ruisseau Ilissus descend de ses pentes. Le mont Hymette était réputé pour son excellent miel, et pour ses carrières de marbre.

Hymettien [*mé-ti-in*], surnom de Zeus, qui fut nourri par les abeilles de l'Hymette.

HYMNAIRE [*nèr'*] n. m. Recueil d'hymnes ; livre contenant les hymnes.

HYMNE n. m. (lat. *hymnus* ; gr. *humnos*). Cantique, chant, poème, en l'honneur de la Divinité : *Les* HYMNES *sacrés.* ‖ *Particulièrem.* Chez les anciens, Chant ou poème en l'honneur des Dieux, des héros : *Un* HYMNE *à Vénus.*

— *Fig.* Manifestation d'enthousiasme, de ravissement : *Il est si beau d'aimer et d'être aimé, que cet* HYMNE *de la vie peut se moduler à l'infini.* (Mme de Staël.)

— N. f. Liturg. Cantique latin, Poème religieux qui, dans la liturgie catholique, fait partie de l'office divin : *Une* HYMNE *sacrée.*

— Encycl. Hist. et Littér. Le chant en l'honneur de la divinité ou des héros, ou des gloires nationales, est la première forme qu'ait revêtue la poésie. Ces divers aspects de l'hymne se présentent déjà dans les *Védas* et les grandes épopées de l'Inde, dans le *Zend-Avesta* des Iraniens, dans les invocations aux dieux trouvées dans les tombeaux de l'Egypte, enfin, dans les livres sacrés des Hébreux.

Le mot *humnos* avait, chez les Grecs, des significations assez diverses. Jusqu'au VIe siècle avant notre ère, il résumait la poésie entière. Tel était le caractère des hymnes attribués aux premiers poètes légendaires : Orphée ou Linos, Musée, Thamyris, etc. C'est surtout en Phrygie, en Lycie, en Crète, en Thrace, qu'avaient été composés ces premiers chants, d'où est sortie presque toute la poésie des Grecs. D'abord, les chants populaires : chants de métiers, de pêcheurs, de moissonneurs ; chants de nourrices ; chants d'hyménée ; lamentations funèbres, chants de guerre ou d'amour ; *chanson de l'hirondelle* à Rhodes, etc. ; puis, toute la poésie épique, et notamment les *Hymnes homériques* (v. plus loin) ; enfin, la poésie morale et religieuse, les *Hymnes orphiques* et les formes diverses de la poésie lyrique.

On a fini par réserver le nom d'*hymne* au chant religieux par excellence, composé spécialement pour le culte. Les principaux auteurs d'hymnes ont été Alcman, Alcée et Sapho, Lasos d'Hermione, Simonide, Pindare, Bacchylide ; à la fin du Ve siècle, Timothée ; à l'époque alexandrine, Callimaque, Aratos de Soli, Cléanthe, Cléocharès. Outre les hymnes de Callimaque, quelques hymnes isolés de Cléanthe, d'Aratos ou autres, et d'assez nombreux fragments, nous possédons plusieurs hymnes conservés par des inscriptions. Les plus précieux sont les deux hymnes à notation musicale qui ont été retrouvés à Delphes, et qui datent du IIe siècle avant notre ère. Au temps de l'Empire romain, on peut citer les hymnes de Mésomède, contemporain d'Adrien, et ceux de Proclos au Ve siècle. Des collèges d'*hymnodes* (v. ce mot) se formèrent en Orient, surtout en Asie Mineure, pour composer et exécuter les chants en usage dans le culte des empereurs.

L'hymne grec s'exécutait avec accompagnement de cithare et d'évolutions cadencées. A l'origine, il fut écrit en hexamètres dactyliques. Du VIe au IVe siècle, on

employa les rythmes lyriques, surtout les couplets éoliens et les strophes doriennes. Après Alexandre, on préféra le vers libre, sans strophes, pour les hymnes chantés, et pour les hymnes littéraires, l'hexamètre ou un vers grave.

Rome, aussi, a eu ses hymnes, dont nous connaissons quelques spécimens : chants des Saliens, chant des Arvales, etc. La poésie latine chrétienne ne s'est haussée à l'originalité véritable et sincère que dans l'hymne d'église. V. plus loin. L'écho des chants des bardes gaulois ou germains se retrouve encore dans la mythologie celtique ou germanique. Dans les temps modernes apparaissent, en outre, les hymnes nationaux : en France, la *Marseillaise* (chant national) et le *Chant du Départ ;* en Angleterre, le *God save the king* (ou *queen*) ; etc.

— Liturg. Dans la liturgie catholique, on chante une *hymne* à chacune des heures canoniales. Dans l'office des morts et pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, les hymnes sont supprimées.

L'origine des hymnes est très ancienne. Mais aucune des hymnes conservées n'est antérieure au IVe siècle : le plus grand nombre en a été composé entre le IXe et le XIIIe siècle. Citons, parmi les principaux auteurs d'hymnes : saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, Prudence, Fortunat, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin. La versification des hymnes présente une grande variété.

Leur valeur littéraire a été diversement appréciée. Les humanistes du XVIe siècle leur firent les plus sévères reproches. En 1629, le pape Urbain VIII chargea quatre jésuites, les PP. Famiano Strada, Tarquinio Galluzzi, Mathias Sarbiewski et Jérôme Petrucci, de corriger les anciennes hymnes, ce qu'ils ne firent pas toujours avec bonheur.

Liturgie parisienne. — Au XVIIe et au XVIIIe siècle, un grand nombre de pièces nouvelles, dues surtout à Santeul (1698) et Coffin (1736), furent introduites dans le bréviaire de Paris et dans ceux de presque tous les diocèses de France. Quelques-unes seulement ont été conservées dans le propre de Paris.

Liturgie grecque. — Dans la liturgie grecque, ce sont les « canons » qui correspondent aux *hymnes* de l'Eglise latine. Ces canons, écrits en prose rythmée, y tiennent une grande place.

Hymnes homériques. On désigne sous ce nom trente-quatre fragments épiques, qui ont la forme d'une invocation à une divinité. Cinq de ces morceaux sont de véritables compositions épiques ; les autres ont peu d'étendue. Aucun n'a le caractère liturgique. Ce sont simplement des préludes composés en vue de récitations épiques, pour des concours ou des solennités. Les principaux sont : *À Apollon Délien, À Apollon Pythien, À Hermès, À Aphrodite, À Déméter, À Dionysos,* etc. On est d'accord aujourd'hui pour admettre que ces poèmes ne sont pas de la même main que l'*Iliade* ou l'*Odyssée*. Ils n'en sont pas moins fort anciens, et se rattachent soit à la grande tradition épique, soit à la tradition hésiodique.

Hymnes orphiques, nom sous lequel on désigne la littérature mystique des Grecs, qui s'est développée autour des croyances et des rites de l'orphisme. Elle comprenait des hymnes proprement dits, des discours sacrés, etc. On l'attribuait à Orphée. Parmi les fragments qui nous sont parvenus, quelques-uns remontent au VIe siècle, mais la plupart sont plus récents.

HYMNIQUE [*nik'*] adj. Qui est de la nature de l'hymne.

HYMNISTE n. m. Linguist. V. HYMNOGRAPHE.

HYMNODE n. m. (de *hymne,* et du gr. *ôdê,* chant). Antiq. gr. Chanteur d'hymnes. || A l'époque romaine, Membre d'un des collèges de chanteurs attachés au culte des empereurs divinisés, notamment en Asie Mineure.

HYMNOGRAPHE n. m. (de *hymne,* et du gr. *graphein,* écrire). Qui compose des hymnes. — *Spécialem.* Poète qui a composé des hymnes pour les offices de l'Eglise. (On dit quelquef. HYMNISTE.)

HYMNOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *hymnographe*). Art de composer des hymnes.

HYMNOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à l'hymnographie.

HYMNOLOGIE [*jî*] n. f. (de *hymne,* et du gr. *logos,* discours). Traité sur les hymnes.
— Liturg. Science ou étude des hymnes.

HYNDMAN (Henry Mayers), socialiste anglais, né et mort à Londres (1842-1921). Il fonda en 1881 la Social Democratic Federation, pour répandre la doctrine marxiste. Il fut un des créateurs de la Nouvelle Internationale, et l'un des membres du Bureau socialiste international.

HYOCHOLIQUE adj. Chim. V. HYOGLYCOCHOLIQUE.

HYODON n. m. Genre de poissons téléostéens habitant les eaux douces des Etats-Unis.

HYOGLOSSE adj. (de *hyoïde,* et du gr. *glôssa,* langue). *Muscles hyoglosses,* Muscles pairs, asymétriques, contribuant à former la langue et s'implantant sur les grandes cornes de l'os hyoïde.

HYOGLYCOCHOLIQUE [*ko-ko*] ou **HYOCHOLIQUE** [*ko-lik'*] adj. Se dit d'un acide $C^{27}H^{43}NO^5$, offrant de nombreuses ressemblances avec l'acide glycocholique, et qui constitue le principal élément de la bile du porc.

HYOGO, ville du Japon (Hondo), sur le golfe d'Osaka, réunie en fait à la ville de Kobe. V. KOBE. — Le département de Hyogo a 2.454.620 hab.

HYOÏDE adj. et n. m. (gr. *huoeidès ;* de la voyelle gr. *u* [*y*] rude, et de *eidos,* aspect). *Hyoïde* ou *Os hyoïde,* Petit os en forme de fer à cheval, situé à la partie antérieure et supérieure du cou, entre la base de la langue et le larynx.

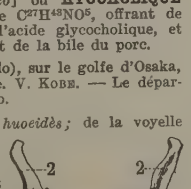

Os hyoïde : 1. Corps de l'os ; 2. Grandes cornes ; 3. Petites cornes.

— ENCYCL. L'*hyoïde,* entièrement isolé des autres pièces du squelette, se compose, chez l'homme, de cinq articles. L'un, moyen, représente le *corps,* qui se prolonge à ses deux extrémités par les *grandes cornes.* A l'union du corps et des grandes cornes sont les *petites cornes.*

— Zool. Chez les poissons, l'*os hyoïde* présente un développement considérable, et fait partie d'un appareil important : l'appareil hyoïdien.

HYOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui est en rapport avec l'os hyoïde : *Région* HYOÏDIENNE, *sus-*HYOÏDIENNE, *sous-*HYOÏDIENNE.

HYOLITHES [*tèss*] n. m. Genre de mollusques qu'on rapporte au groupe des ptéropodes et dont les coquilles, droites ou légèrement arquées, à section triangulaire, sont parfois très abondantes dans tous les terrains paléozoïques.

HYOMOSQUE ou **HYOMOSCHUS** [*kuss*] n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, de la famille des tragulidés, comptant une seule espèce, propre à l'Afrique occidentale, et qui ont quatre doigts. (Le chevrotain aquatique, *hyomoschus aquaticus,* est un petit cerf sans cornes, de la taille d'un cabri, qui vit dans les forêts marécageuses de la Sénégambie au Gabon.)

HYON, commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons), sur la Trouille, affl. de la Haine ; 2.215 hab. Houillères. Fabrique de sucre.

HYOPHTALME adj. (du gr. *huos,* porc, et de *ophthalmos,* œil. — L'orthogr. étymol. serait HYOPHTHALME). Qui est atteint d'hyophtalmie.

HYOPHTALMIE [*mî*] n. f. (de *hyophtalme.* — L'orthogr. étymol. serait HYOPHTHALMIE.) Ophtalm. Petitesse de l'œil, ce qui le fait ressembler à un œil de porc.

HYOPOTAMIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles, dite aussi des anthracothériidés.

HYOPOTAMUS n. m. Nom créé par Owen pour désigner un genre de mammifères fossiles artiodactyles qu'on doit appeler *ancodus.* V. ce mot.

HYOPSODUS n. m. Paléont. Nom donné à un genre de petits mammifères représenté par de nombreuses espèces toutes fossiles dans l'éocène de l'Amérique du Nord.

HYOSCINE [*i-oss-sin'*] n. f. Alcaloïde $C^{17}H^{23}NO^3$, extrait de la jusquiame, isomère de l'atropine, que l'on trouve dans les eaux mères dont on a extrait l'hyoscyamine et qui, chauffé à 100° avec la baryte, se dédouble en pseudotropine et acide tropique. Syn. SCOPOLAMINE.

HYOSCYAMINE n. f. Alcaloïde provenant de différentes jusquiames, du datura, de la belladone où il prédomine dans la plante, isomère lévogyre de l'atropine et, vraisemblablement identique à la duboisine.
— ENCYCL. L'*hyoscyamine* cristallise en aiguilles incolores, très solubles dans l'alcool et l'éther. Médicament très dangereux, ses propriétés sont analogues à celles de l'atropine, mais elle est beaucoup plus active. On l'emploie comme sédatif contre les névralgies rebelles, les névrites, les phénomènes nerveux persistants. || Syn. DUBOISINE, DATURINE.

HYOSCYAMUS [*i-oss-si, muss*] n. m. Nom scientifique latin du genre *jusquiame.*

HYOSÉRIDE n. f. Genre de composées chicoracées, comprenant des herbes à feuilles en rosettes, à fleurs en capitules, dont on connaît cinq espèces de l'Europe tempérée.

HYOSPATHE [*spat'*] n. m. Genre de palmiers, tribu des arécinées, comprenant des arbres à feuilles pinnatifides, à spadices rameux, à fruit en olive. (On en connaît trois espèces brésiliennes.)

HYOTHERIUM [*té-ri-om'*] n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, de la famille des suidés, comptant cinq espèces, fossiles dans le miocène de l'Europe et le pliocène de l'Inde.

HYOTHYROÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. (de *hyoïde* et *thyroïde*). Se dit de la région, de la membrane et des muscles qui s'étendent de l'os hyoïde au cartilage thyroïde : *Muscles* HYOTHYROÏDIENS.

HYOVERTÉBROTOMIE [*vèr', mî*] n. f. (de *hyoïde, vertèbre,* et du gr. *tomê,* section). Opération par laquelle on ouvre les poches gutturales du cheval, de l'âne et du mulet, lorsqu'elles sont le siège d'une collection purulente.

HYPABYSSAL adj. Qualificatif servant à désigner les zones semi-profondes de l'écorce terrestre.

HYPALLAGE [*pal'-laj'*] n. m. (lat. *hypallage ;* gr. *hupallagê*). Figure grammaticale, par laquelle on attribue à un mot de la phrase ce qui convenait à un autre mot de la même phrase.
— ENCYCL. *L'hypallage* était d'un grand usage chez les poètes anciens. On cite, en français, comme un heureux exemple d'hypallage, ce vers de Boileau :

Trahissant la vertu sur un papier *coupable.*

Mais, le plus souvent, l'hypallage n'est, dans la langue française, qu'un vice de style.

HYPALLÉMORPHE adj. (du gr. *hupallattein,* substituer, et *morphê,* forme). Biol. *Caractères hypallémorphes,* Nom sous lequel on désigne les caractères qui se disjoignent en éléments plus simples dans l'*hérédité mendélienne,* de telle sorte que, si le caractère dominant est formé de deux éléments, *a, b,* et le caractère récessif de deux autres éléments, *c, d,* ces quatre éléments peuvent se manifester séparément dans les hybrides issus de l'union de deux parents, possédant l'un *a, b,* l'autre *c, d.*

HYPANIS. Géogr. anc. Fleuves de l'Europe, dont l'un, celui de Scythie, est le BOUG, et le second, celui de Sarmatie, est le KOUBAN.

HYPANIS [*niss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant des papillons de taille moyenne, à ailes fauves, flambées de brun. (L'*hypanis ilithya* et ses variétés sont répandus de l'Inde à Madagascar.)

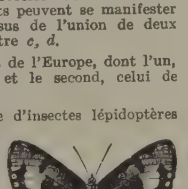
Hypanis.

HYPANTE ou mieux **HYPANTÈ** n. f. (du gr. *upantèsis,* rencontre). Nom, dans l'Eglise grecque, de la fête de la Chandeleur, parce que Siméon et la prophétesse Anne rencontrèrent Jésus que ses parents présentaient au Temple.

HYPANTHE n. m. (du gr. *hupo,* sous, et *anthos,* fleur). Bot. Partie inférieure du calice. || Mode d'inflorescence que présente le figuier.

HYPARCHIE [*chî*] n. f. (de *hyparque*). Hist. anc. Administration d'un hyparque. || Pays administré par un hyparque ; subdivision de la satrapie dans l'Asie hellénistique.

HYPARGYRITE [*jî*] n. f. Argent rouge antimonial. || Syn. de MIARGYRITE.

HYPARQUE [*park'*] n. m. (du gr. *huparkhos,* chef en sous-ordre). Hist. anc. Nom grec des satrapes perses ou de leurs subordonnés. || Chef d'une subdivision de satrapie chez les Séleucides.

HYPATA. Géogr. anc. Ville de Grèce, sur le flanc nord de l'Œta, capitale des Æniens. Aujourd., *Neopatra* ou *Hypati.*

HYPATE n. f. (du gr. *hupo,* dessous). Mus. anc. Corde la plus grave de la lyre et des deux tétracordes les plus bas : *Tétracorde des* HYPATES. HYPATE *des* HYPATES.

HYPATIE, femme philosophe et mathématicienne grecque, née à Alexandrie vers l'an 370 de notre ère, tuée dans une émeute en 415. Fille de Théon d'Alexandrie, elle fut célèbre par sa science et son éloquence, autant que par sa beauté. Elle alla compléter son instruction à Athènes, puis elle revint se fixer à Alexandrie où elle ouvrit une école. Elle aimait surtout à expliquer Platon et Aristote. Elle acquit ainsi une grande réputation. En 415, Hypatie fut attaquée par la populace, qu'avaient excitée des moines ; elle fut jetée à bas de son char, poursuivie dans sa maison et mise en pièces. On a accusé le patriarche saint Cyrille de n'avoir pas été étranger à cet attentat. Hypatie avait commenté les œuvres de Diophante, les *Sections coniques* d'Apollonios de Perga, les *Tables* de Ptolémée. Une partie de ce dernier ouvrage nous est sans doute parvenue sous le nom de Théon.

HYPÉCOON n. m. Genre de fumariacées.
— ENCYCL. Les *hypécoons* (*hypecoum*) sont des herbes annuelles, glauques, à feuilles très découpées en segments linéaires. Les fleurs, ordinairement isolées, ont une corolle composée de quatre pétales disposés par paires. On connaît sept espèces d'hypécoons, de la région méditerranéenne et de l'Asie tempérée.

HYPECOUM n. m. Bot. V. HYPÉCOON.

HYPÉMIE n. f. (du gr. *hupô,* sous, et *haima,* sang). Pathol. Diminution de la quantité du sang en totalité ou d'un de ses éléments (hématies, leucocytes). [Quand les hématies sont réduites de nombre, on dit plus généralement *anémie ;* quand ce sont les leucocytes, *leucopénie.*]

HYPÈNE ou **HYPENA** [*pé*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères noctuidés, comprenant des papillons gris et bruns, remarquables par la longueur de leurs palpes. (Les *hypena proboscidalis* et *rostralis,* vulgairement appelés MUSEAU, vivent en été sur le houblon et sur l'ortie.)

HYPER [*pèr*] (du gr. *huper,* sur, au delà). Préfixe, marquant l'excès, qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

HYPERACOUSIE n. f. (du préfixe *hyper,* et du gr. *akouein,* entendre). Pathol. Sensibilité excessive au son et au bruit. (On dit aussi, mais à tort, HYPERCOUSIE.)
— ENCYCL. On distingue : 1° l'*hyperacousie douloureuse,* dans laquelle la perception des sons aigus est accompagnée d'une sensation douloureuse, siégeant au niveau de l'oreille ; 2° l'*hyperacousie d'intensité,* dans laquelle il y a exagération subjective de l'intensité des sons perçus, sans que l'acuité auditive soit sensiblement augmentée. Cette affection se montre souvent sous l'influence d'une inflammation de l'oreille moyenne ou interne et de l'arachnoïde, ou de troubles des centres nerveux.

HYPERALCALIN adj. (du préfixe *hyper,* et de *alcalin*). Se dit des roches éruptives qui contiennent des minéraux ferro-sodiques (ægyrine, riebeckite, etc.).

HYPERALGÉSIE n. f. (du préfixe *hyper,* et du gr. *algos,* douleur). Pathol. Exagération de la sensibilité à la douleur.

HYPERALGÉSIQUE [*zik'*] adj. et n. Qui a rapport à l'hyperalgésie, ou qui est atteint d'hyperalgésie : *Les neuro-arthritiques sont souvent des* HYPERALGÉSIQUES.

HYPERANDRIE n. f. (du préfixe *hyper,* et du gr. *andros,* mâle). Biol. Prépondérance de la natalité mâle. (On l'attribue à ce que, dans certaines périodes de privations, ou sous l'influence des intoxications et surtout de l'alcoolisme, les spermatozoïdes destinés à donner des femelles succombent plus facilement que les autres.)

HYPERASPIS [*pè, spiss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant de petites coccinelles ovales, noires, luisantes, avec des taches orangées ou rouges.

HYPERBASE n. f. (du préfixe *hyper,* et du gr. *basis,* action de marcher). Nom technique de la *métaphore.*

HYPERBATE n. f. (lat. *hyperbaton ;* gr. *huperbaton*). Figure de grammaire, par laquelle on renverse l'ordre naturel des mots, comme : *Là coule un clair ruisseau,* au lieu de : *Un clair ruisseau coule là.*
— ENCYCL. C'est par hyperbate que Bossuet a écrit : *Le matin, elle fleurissait, avec quelles grâces, vous le savez !* — et Voltaire :

A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère !

A l'ordre des mots se substitue l'ordre des sentiments ou des idées, l'ordre pathétique. L'expression de la passion est donc bien le domaine propre de l'hyperbate, comme l'a remarqué Longus.

HYPERBOLE n. f. (gr. *huperbolê ;* de *huper,* au delà, et *ballein,* jeter). Didact. Figure de rhétorique, qui consiste à exagérer l'expression — soit en augmentant soit en diminuant la vérité réelle des choses — pour produire sur l'esprit une forte impression. Dire, par exemple : *Un géant,* pour : *Un homme de haute taille ; Un pygmée,* pour : *Un petit homme.* (L'hyperbole est le contraire de la litote, laquelle dit moins pour faire entendre plus.) || Dans le langage courant, Exagération.
— Géom. Courbe lieu des points d'un plan dont la différence des distances à deux points fixes, appelés *foyers,* est égale à une longueur donnée.
— ENCYCL. Géom. On peut construire l'*hyperbole* d'un

mouvement continu. Soient F et F′ les deux foyers ; si l'on fait tourner une règle F′R de longueur l (*fig.* 1) autour d'une de ses extrémités F′, qu'on tende, à l'aide d'une baguette, le long de la règle, un fil de longueur l', dont une extrémité est fixée en R et l'autre en F, l'extrémité de la baguette qui tend le fil décrit un arc d'hyperbole. La différence F′M — FM = l — l' est constante. On démontre facilement que l'hyperbole a deux axes de symétrie : l'un $x'x$ passant par les foyers et qui est l'*axe focal* ou *transverse ;* l'autre est la perpendiculaire $y'y$ au milieu O de F′F, et c'est l'axe *non transverse*. Le point O est centre de symétrie.

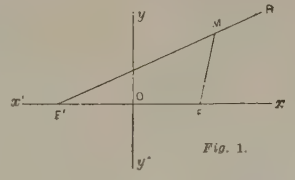

Fig. 1.

On peut aussi construire l'hyperbole par points. La courbe se compose de deux branches infinies, distinctes. Suivant qu'un point est pris entre les deux branches ou à l'intérieur de l'une d'elles, la différence de ses distances aux deux foyers est inférieure ou supérieure à 2a. L'axe ou diamètre transverse AA′ = 2a (*fig.* 2). Si l'on désigne par 2c la distance FF′ et si l'on pose $b^2 = c^2 - a^2$, les points A,A′ tels que OA = OA′ = a sont les sommets situés sur l'axe transverse, les points B,B′ tels que OB = OB′ = b sont les sommets de l'axe non transverse.

— La *tangente* en un point d'une hyperbole fait des angles égaux avec les rayons vecteurs qui joignent le point de contact aux deux foyers. On déduit de ce théorème fondamental une série de propriétés analogues à celles de l'ellipse : le lieu des symétriques d'un foyer par rapport aux tangentes est la circonférence décrite de l'autre foyer comme centre avec 2a pour rayon (*cercle directeur*). Le lieu des projections des foyers sur les tangentes est la circonférence décrite sur AA′ comme diamètre (*cercle principal*). Le produit des distances des foyers à une tangente quelconque est constant et égal à b^2.

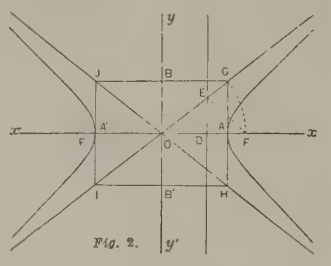

Fig. 2.

Si l'on mène une perpendiculaire à l'axe transverse à une distance du centre égale à $\frac{a^2}{c}$, la droite ainsi obtenue DE est une *directrice* de l'hyperbole. Il y a deux directrices, correspondant chacune au foyer voisin. Le rapport des distances d'un point quelconque de la courbe au foyer et à la directrice correspondante est constant, égal à $\frac{c}{a} > 1$ (excentricité).

— L'équation de l'hyperbole rapportée à ses axes de symétrie est $\frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} - 1 = 0$ quand l'axe des x est l'axe transverse, et $\frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} + 1 = 0$ quand l'axe des y est transverse. Ces deux hyperboles sont dites *conjuguées*. L'hyperbole étant rapportée à ses axes, la relation qui lie les coefficients angulaires de deux diamètres conjugués est $mm' = \frac{b^2}{a^2}$.

En coordonnées polaires, si l'on prend comme pôle le foyer de droite F et comme axe polaire l'axe focal Fx, on trouve comme équation de la courbe :

$$l = \frac{b^2}{a - c\cos\omega}. \quad = \frac{p}{1 - e\cos\omega}$$

en posant $p = \frac{b^2}{a}$ (paramètre) ; $e = \frac{c}{a} > 1$ (excentricité)

Les diagonales du rectangle GHIJ (*fig.* 2) construit sur les axes de l'hyperbole sont asymptotes à la courbe. L'équation de la courbe rapportée à ses asymptotes est $xy = \frac{c^2}{4}$.

Quand une hyperbole a ses asymptotes perpendiculaires l'une sur l'autre, on dit qu'elle est *équilatère*.

L'hyperbole peut être considérée comme la perspective d'un cercle. V. SECTION *conique*.

— Rhétor. L'*hyperbole* emploie des expressions qui, prises à la lettre, iraient au delà de la vérité, mais que l'esprit réduit aisément à leur juste valeur. Quand on fait usage de l'hyperbole, il faut prendre garde de tomber dans l'enflure. — Les vers suivants offrent un amusant exemple d'hyperbole. Le fils du Grand Condé ayant promis mille écus au poète qui composerait le meilleur quatrain destiné à être gravé sur le socle d'une statue qu'il faisait élever à la mémoire de son père, à Chantilly, un Gascon envoya celui-ci :

Pour célébrer tant de vertus,
Tant de hauts faits et tant de gloire,
Mille écus, sandis! mille écus!
Ce n'est pas un sou par victoire.

HYPERBOLIQUE [*lik'*] adj. Qui est de la nature de l'hyperbole ; qui est très exagéré : *Expression* HYPERBOLIQUE. || Qui fait des hyperboles, qui exagère : *Un conteur* HYPERBOLIQUE.

— Géom. Qui a la forme de l'hyperbole : *Courbe* HYPERBOLIQUE. V. *Supplément*.

HYPERBOLIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une façon hyperbolique : *Parler* HYPERBOLIQUEMENT.

HYPERBOLISER [*zé*] v. intr. User fréquemment de l'hyperbole.

HYPERBOLISME [*lissm'*] n. m. Emploi abusif de l'hyperbole. (Peu us.)

HYPERBOLOGRAPHE n. m. Appareil permettant de tracer des hyperboles d'un mouvement continu.

HYPERBOLOÏDE adj. (de *hyperbole*, et du gr. *eidos*, aspect). Géom. Qui ressemble à une hyperbole.

— N. m. Surface du second degré à centre unique, engendrée par une hyperbole. || *Hyperboloïde de révolution*, Surface engendrée par la révolution d'une hyperbole autour d'un de ses axes. — Solide limité par cette surface. || *Hyperboloïde de raccordement*, Hyperboloïde qui touche une surface gauche tout le long d'une de ses génératrices.

— ENCYCL. Géom. L'équation générale des surfaces du second degré à centre unique, rapportées à leurs trois plans principaux se réduit à :

$$Sx^2 + S'y^2 + S''z^2 + H = 0.$$

Si S et S′ sont de signes contraires à H, et si S″ est de même signe que H, on obtient, en posant

$$a^2 = -\frac{H}{S},\ b^2 = -\frac{H}{S'},\ c^2 = \frac{H}{S''},$$

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0,$$

qui représente l'*hyperboloïde à une nappe* (*fig.* 1). Si S et S′ sont de même signe que H, et si S″ est de signe contraire à H, on obtient, en posant

$$a^2 = \frac{H}{S},\quad b^2 = \frac{H}{S'},\quad c^2 = -\frac{H}{S''},$$

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} + 1 = 0,$$

qui représente l'*hyperboloïde à deux nappes* (*fig.* 2). Dans les deux cas, les trois axes de coordonnées sont les axes de symétrie, et l'origine est le centre de symétrie de la surface.

Si deux *hyperboloïdes* ont même centre et mêmes axes en direction et en grandeur, et que les axes réels de l'un soient imaginaires pour l'autre, les deux hyperboloïdes sont dits *conjugués*.

Le lieu des asymptotes de toutes les hyperboles obtenues en coupant les deux surfaces par des plans passant par le centre est le *cône asymptote ;* il est commun aux deux hyperboloïdes conjugués. Les plans parallèles aux plans tangents au cône asymptote déterminent des sections paraboliques.

Quand les deux axes a et b deviennent égaux, les *hyperboloïdes* sont *de révolution*.

L'*hyperboloïde à une nappe* admet deux systèmes de génératrices rectilignes. On démontre que deux génératrices d'un même système ne sont pas dans un plan, tandis que deux génératrices de systèmes différents sont dans un même plan tangent à la surface en leur point de rencontre.

L'hyperboloïde à une nappe peut être considéré comme

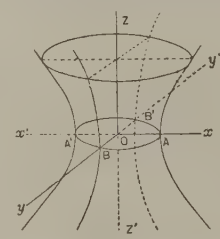

Fig. 1.

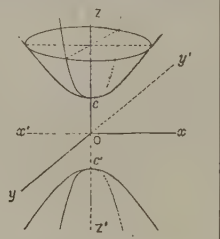

Fig. 2.

engendré par une génératrice rectiligne d'un des systèmes s'appuyant sur trois génératrices rectilignes de l'autre système, nommées *directrices*.

HYPERBOLOS, démagogue athénien, souvent raillé par les poètes comiques, tué à Samos en 411 av. J.-C. D'abord fabricant de lampes, il s'associa puis succéda à Cléon. Menacés par Hyperbolos d'ostracisme, Alcibiade et Nicias s'entendirent pour l'y faire condamner (417). Il se retira à Samos, où les oligarques le firent mettre à mort. Il fut le dernier des ostracisés.

HYPERBORÉ, E adj. (du préfixe *hyper*, et de *Boréas*, Borée). Se dit des plantes et des animaux qui habitent le Nord, vers les contrées voisines du cercle polaire.

HYPERBORÉE adj. des deux genres (même étymol. qu'à l'art précéd.). Se dit des peuples des pays très septentrionaux : *Peuples* HYPERBORÉES. || Syn. HYPERBORÉEN, ENNE.

— *Race hyperborée*, Variété de l'espèce humaine habitant les régions polaires, remarquable par un visage plat, un nez écrasé, une peau brune, des cheveux noirs et courts.

HYPERBORÉEN [*ré-in*], **ENNE** adj. (lat. *hyperboreus ;* gr. *huperboréos*). Syn. de HYPERBORÉE adj. : *Les régions* HYPERBORÉENNES.

— Géogr. anc. Montagnes légendaires de la Sarmatie : *Les monts* HYPERBORÉENS. || *Substantiv.* (en parlant des habitants) : *Les* HYPERBORÉENS.

— ENCYCL. Géogr. anc. Les anciens appelaient *hyperboréennes* des régions ou des peuplades situées au nord du monde bien connu d'eux. De la haute chaîne des *montes Hyperborei* ils faisaient descendre les grands fleuves de la Scythie, et les vents glacés du N. Au delà vivaient d'après les mythographes et surtout Hécatée d'Abdère (*les Hyperboréens*, IVe s. av. J.-C.), des peuples heureux, sous un climat toujours égal, où l'année comptait six mois de jour et six mois de nuit, et où séjournèrent Apollon, puis Persée. La croyance aux Monts hyperboréens ou *Riphées*, a faussé la construction des cartes jusqu'au milieu du XVIe siècle.

— Linguist. On donne le nom de *langues hyperboréennes* aux idiomes parlés dans les régions arctiques du nord-est de l'Asie. Les principales sont : le *youkaghir* (nord-est de la Sibérie), le *koriaque*, le *tchouktche* (plus au nord), le *kamtchadal* (sud du Kamtchatka), le *kourilien* ou *aïno* (îles Kouriliennes et îles japonaises septentrionales), le *guiliak* (au nord de l'île Sakhaline). Ces langues, appelées aussi « paléoasiatiques », sont encore peu étudiées.

— Littér. étrangère. *Ecole hyperboréenne*, Nom par lequel on désigne parfois, dans la littérature suédoise, les adeptes des théories d'Olof *Rudbeck* (v. ce nom). Rudbeck soutenait que la Suède avait été l'Atlantide de Platon ; son *Atlantica* prétend prouver l'identité des Hyperboréens des légendes helléniques et des anciens Suédois (*Yfverboren*, forme scandinave, d'après Rudbeck, du mot « Hyperboréens »).

HYPERCATALECTE ou **HYPERCATALECTIQUE** adj. V. HYPERMÈTRE.

HYPERCHLORHYDRIE n. f. (du préfixe *hyper*, et de *chlorhydrique*). Pathol. Exagération de la teneur en acide chlorhydrique, du suc gastrique.

— ENCYCL. L'*hyperchlorhydrie* se manifeste par des douleurs survenant plus ou moins tôt après les repas, des digestions pareseuses, du pyrosis et des renvois acides, quelquefois un état nauséeux, des vomissements, des migraines, etc. Le plus souvent, elle est d'origine nerveuse et résulte d'irritation du sympathique vrai ou du pneumogastrique, de chagrins, etc. Le traitement est celui de la cause. On veillera à modifier le régime alimentaire, à s'abstenir de mets salés ou épicés, d'alcool, de thé ou de café, et à modérer l'excitabilité nerveuse par l'hydrothérapie tiède, le repos, des médicaments appropriés, etc. On doit enfin user de *saturants* (carbonate de chaux plutôt que bicarbonate de soude, sels de magnésie) qui calment rapidement la douleur et facilitent la digestion.

HYPERCHLORURATION n. f. (du préfixe *hyper*, et de *chloruration*). Thérapeut. Augmentation du chlorure de sodium ingéré avec les aliments.

HYPERCHLORURIE n. f. (du préfixe *hyper*, de *chlore*, et du gr. *ourein*, uriner). Pathol. Augmentation de la quantité des chlorures éliminés par les urines.

— ENCYCL. Normalement, quand le rein est intact, la quantité de chlorures éliminés par l'urine est proportionnelle à la quantité qui en a été ingérée avec les aliments. Mais, quand il y a néphrite *hydropigène* (v. ce mot), l'hyperchlorurie temporaire peut être la conséquence de l'application stricte du régime déchloruré, le sel contenu dans les œdèmes étant rapidement éliminé. Enfin, on observe l'hyperchlorurie dans une forme de diabète insipide, dite *diabète hyperchlorurique*. V. DIABÈTE.

HYPERCHOLESTÉRINÉMIE n. f. (du préfixe *hyper*, au-dessus, de *cholestérine*, et du gr. *haima*, sang). Pathol. Augmentation de la quantité de cholestérine circulant dans le sang.

— ENCYCL. L'*hypercholestérinémie* peut être d'origine alimentaire par ingestion trop considérable de mets riches en cholestérine (œufs, cervelles) ; d'origine glandulaire (surrénales, corps jaune) ; ou d'origine hépatique par insuffisance du foie. V. CHOLESTÉRINÉMIE.

HYPERCHOLIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *chôlê*, bile). Pathol. Augmentation de la sécrétion biliaire.

HYPERCHROMIE [*kro-mî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *khrôma*, couleur). Pathol. Nom donné à tous les cas de pigmentation anormale de la peau, dont les principaux types sont : les éphélides, le lentigo, le chloasma, la maladie d'Addison, et toutes les mélanodermies.

HYPERCINÉSIE ou **HYPERCINÈSE** n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *kinesis*, mouvement). Pathol. Exagération de l'excitation motrice.

HYPERCOMPRESSEUR [*kon-près-seur*] n. m. Appareil permettant d'obtenir une très grande pression : *Pour la synthèse de l'ammoniaque, G. Claude emploie un* HYPERCOMPRESSEUR *qui donne une pression de 1.000 atmosphères.*

HYPERCOMPRESSION [*kon-près-si-on*] n. f. Pression obtenue à l'aide d'un hypercompresseur.

HYPERCRINIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *krinein*, séparer). Pathol. Augmentation, plus ou moins marquée, des sécrétions glandulaires avec ou sans altération dans la composition de ces sécrétions.

HYPERCRITIQUE n. m. (du préfixe *hyper*, et de *critique*). Critique rigoureux.

— N. f. Art, science de la critique la plus minutieuse.

HYPERCYCLE [*sikl'*] n. m. (du préfixe *hyper*, et du gr. *kuklos*, cercle). Mathém. Figure fictive de l'hyperespace, qui correspond à la circonférence du cercle dans le plan et à la sphère dans l'espace.

— ENCYCL. Un *hypercycle* est représenté par une équation du second degré à quatre variables, satisfaisant aux conditions qu'on obtient en généralisant celles que doivent remplir l'équation à deux variables pour représenter la circonférence et l'équation à trois variables pour représenter la sphère.

HYPERDIACRISIE [*pèr, zî*] n. f. Syn. de HYPERCRINIE.

HYPERDORIEN adj. m. Musiq. anc. *Mode hyperdorien*, Mode qui était d'une quarte au-dessus du dorien.

HYPERDULIE [*lî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *douleia*, servitude). Usité seulement dans l'expression *Culte d'hyperdulie*, Culte supérieur au *Culte de dulie* qui est le culte rendu aux saints et aux anges (aux « serviteurs » à proprement parler), le *Culte d'hyperdulie* est réservé à la Sainte Vierge.

HYPERDYNAMIE [*mî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *dunamis*, force). Physiol. Surabondance de forces.

HYPERÉMÈSE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *emeô*, je vomis). Pathol. Vomissements continuels. (On donne quelquefois ce nom aux vomissements incoercibles de la grossesse.)

HYPERÉMÉTIQUE adj. (du préfixe *hyper*, et de *émétique*). Méd. Fortement émétique.

HYPERÉMIE, ou rarem. **HYPERHÉMIE** n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *haima*, sang). Pathol. Présence d'un excès de sang dans un organe ou une partie d'organe.

— ENCYCL. Ce sont les organes les plus richement vascularisés qui sont, de préférence, exposés à la congestion ou à l'hyperémie, tels que les poumons, le foie, les reins, l'encéphale, etc. Quand la congestion persiste, elle peut entraîner la sclérose et la dégénérescence des organes.

Parmi les causes de l'hyperémie, en dehors de la compression des troncs vasculaires par des cicatrices ou des tumeurs, il faut mentionner d'abord les altérations des tuniques vasculaires, les insuffisances cardiaques et l'asystolie ; puis, les variations brusques de température, le froid, etc.

L'hyperémie est normale dans les tissus enflammés où elle favorise, le cas échéant, la diapédèse et, par conséquent,

la réduction de l'infection. Aussi l'a-t-on utilisée sous la forme de la « méthode de Bier », pour combattre l'inflammation locale.

HYPERÉMIER v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Produire une hyperémie.
— ***S'hyperémier*** ou ***S'hyperhémier***, v. pr. Devenir hyperémié.

HYPERENCÉPHALE [*pè-ran-sé*] n. m. (du préfixe *hyper*, et de *encéphale*). Tératol. Monstre dont le cerveau est en grande partie hors du crâne.

HYPERENCÉPHALIE [*pé-ran, lî*] n. f. Conformation de l'hyperencéphale.

HYPERENCÉPHALIQUE [*pé-ran, lik'*] adj. Relatif aux hyperencéphales.

HYPERENDOSMOSE [*pè-ran-doss-moz'*] n. f. (du préfixe *hyper*, et de *endosmose*). Physiq. Endosmose qui s'effectue avec plus d'intensité qu'à l'ordinaire.

HYPÉRÉPINÉPHRIE [*i-pèr-é-pi-né-frî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et de *épinéphrite*). Fonctionnement exagéré des capsules surrénales.

HYPERESPACE [*pèr-èss-pass'*] n. m. (du préfixe *hyper*, et de *espace*). Math. Abstraction qui désigne un espace fictif à quatre dimensions. V. GÉOMÉTRIE.

HYPERESTHÉSIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *aisthésis*, sensibilité). Pathol. Exagération de la sensibilité.
— Encycl. L'*hyperesthésie* provient d'une irritation des nerfs sensitifs et spécialement de ceux de la peau et des muqueuses ; l'irritation elle-même reconnaît pour causes des actions mécaniques ou toxiques, déterminant l'altération des terminaisons nerveuses sensitives (eczéma, intoxications, infections microbiennes) ; elle peut avoir également une origine centrale, comme dans la myélite et la méningite cérébro-spinale et comme dans les névroses, notamment l'hystérie où elle est fréquente.
On traite l'hyperesthésie par les analgésiques, par le stypage, les douches d'acide carbonique, les pansements tièdes prolongés, etc.

HYPERESTHÉSIQUE ou **HYPERESTHÉTIQUE** [*èss-té*] adj. Relatif à l'hyperesthésie.

HYPEREXOSMOSE [*pè-règh-zoss-moz'*] n. f. (du préfixe *hyper*, et de *exosmose*). Physiq. Exosmose plus active qu'à l'ordinaire.

HYPERFOCAL, E, AUX adj. (du préfixe *hyper*, et de *focal* adj.). *Distance hyperfocale*, Distance sur laquelle doit être mis au point un appareil photographique pour donner une image de netteté satisfaisante depuis la moitié de cette distance jusqu'à l'infini.

HYPERGÉE [*pèr-jé*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *gê*, terre). Antiq. chrét. Cimetière à ciel ouvert (par opposition à *hypogée*.)

HYPERGENÈSE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *genesis*, génération). Histol. Prolifération exagérée des éléments cellulaires d'un tissu ou d'un organe. (Ce mot est généralement employé pour désigner l'hyperplasie cancéreuse, et celle des néoplasmes en général.)

HYPERGÉNÉSIE ou **HYPERGÉNIE** n. f. Syn. de HYPERGENÈSE.

HYPERGÉNÉTIQUE [*pèr-jé, tik'*] adj. Qui a rapport à l'hypergenèse.

HYPERGLOBULIE [*lî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et de *globule*). Méd. Augmentation du nombre ou, quelquefois, du diamètre des globules rouges du sang.
— Encycl. L'*hyperglobulie* s'observe : 1° physiologiquement, après les hémorragies (crise hématique) ; 2° à la suite de l'usage de certaines préparations organiques à base métallique (fer, manganèse, mercure, arsenic) ; 3° quand on est transporté de la plaine dans les hautes altitudes (3.000-4.000 m.). [Cependant, l'*hyperglobulie des hauteurs* semble presque uniquement périphérique.]

HYPERGLYCÉMIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *glukus*, sucre, et *haima*, sang). Pathol. Exagération de la quantité de sucre contenue dans le sang.
— Encycl. Le sang contient normalement environ 1 g. à 1ᵍ,5 de glucose par litre ; jusqu'à 2 à 3 g., le glucose ne franchit pas le filtre rénal, mais au-dessus de ce chiffre il y a simultanément *hyperglycémie* et glucosurie. L'insuline est jusqu'ici l'agent le plus énergique pour réduire l'hyperglycémie. V. DIABÈTE, et INSULINE.

HYPERGLYCISTIE n. f. Pathol. Accumulation de glucose dans les tissus, chez les grands diabétiques.

HYPERGOL n. m. Mélange propulseur pour fusée, formé de deux liquides initialement séparés : un comburant (oxygène liquide, eau oxygénée, acide nitrique) et un combustible (alcool, méthanol, hydrate d'hydrazine).

HYPERGUEUSIE ou **HYPERGUEUSTIE** n. f. Physiol. Exagération de la sensibilité gustative.

HYPERHÉPATIE n. f. Fonctionnement exagéré de la cellule hépatique.

HYPERHIDROSE [*pè-ri*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *hidros*, sueur). Sécrétion sudorale abondante qui s'observe au cours ou au déclin des maladies fébriles, chez les phtisiques (sueurs nocturnes), les goutteux, les agonisants, dans certaines affections nerveuses, etc., chez les sujets impressionnables, chez les obèses, les auto-intoxiqués.

HYPERHYPATE [*pè-ri*] n. f. (du préfixe *hyper*, et de *hypate*). Musiq. anc. Corde qui s'ajoutait aux deux tétracordes pour former l'ennéacorde.

HYPERIASTIEN adj. Mus. anc. V. HYPERIONIEN.

HYPÉRICACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées.
— Encycl. Les *hypericacées* ont des feuilles opposées, simples et sans stipules, à limbe entier ; leur tige et leur racine contiennent des canaux sécréteurs oléifères, et la feuille est criblée de poches sécrétrices, auxquelles les mille-pertuis doivent leur nom. Les fleurs, hermaphrodites, régulières et groupées en grappes de cymes, comprennent originairement deux verticilles d'étamines ; le pistil est formé de carpelles concrescents, tantôt ouverts avec placentation pariétale, tantôt fermés au moins dans leur partie inférieure ; le fruit est ordinairement une capsule. Genres principaux : *mille-pertuis, cratoxyle, vismie*, etc.

HYPERICUM [*i-pé-ri-kom'*] n. m. Genre de plantes de la famille des hypéricacées, comprenant près de deux cents espèces réparties sur tout le globe, dans les régions tempérées. (Nom vulgaire : MILLE-PERTUIS ou MILLEPERTUIS.) On trouve souvent dans les jardins l'*hypericum calycinum*.

HYPÉRIDE, orateur et homme d'Etat athénien, né au bourg attique de Collyte en 389 av. J.-C., mort en 322. Fils de Glaukippos, il suivit les leçons d'Isocrate, peut-être aussi de Platon. Il fut d'abord logographe, et s'enrichit par ce métier. Les comiques ont raillé sa gourmandise et ses relations avec les courtisanes. (Il défendit Phryné dans un procès fameux). Jeune, il entra dans la politique. Il fut d'abord l'allié de Démosthène contre le parti macédonien. Plus tard il se sépara de lui, et fut un de ses accusateurs dans l'affaire d'Harpale. Après la mort d'Alexandre, il se réconcilia avec Démosthène, et prononça l'oraison funèbre des Athéniens tombés devant Lamia (323). Après la victoire des Macédoniens il s'enfuit, fut pris par Archias à Egine, et livré au supplice.
Les anciens possédaient d'Hypéride cinquante-deux discours considérés comme authentiques. Six, dont un seul entier, ont été retrouvés sur des papyrus d'Egypte : le discours *Contre Démosthène*, les plaidoyers *Pour Lycophron* et *Pour Euxénippe*, l'*Oraison funèbre* de 323, les discours *Contre Philippide* et *Contre Athénogène*. Ils donnent une haute idée de l'éloquence d'Hypéride, qui unissait la grâce à la force, l'esprit à la simplicité, la véhémence à une finesse élégante.

HYPERIDÉATION [*si-on*] n. f. (du préfixe *hyper*, et de *idéation*). Mouvement et formation d'idées qui se produisent avec une sorte de fougue.

HYPÉRIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de crustacés hypérines, dont le genre *hypérie* est le type.

HYPÉRIE [*ri*] ou **HYPERIA** [*pé*] n. f. Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes, famille des hypéridés, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions froides, à dimorphisme sexuel très accusé.

HYPÉRINES [*rin'*] n. m. pl. Sous-ordre de crustacés amphipodes, renfermant des petites formes à grosse tête, avec grands yeux saillants, et à corps transparent. (La forme la plus connue est le phronime sédentaire, qui habite un tunicier pélagique de la Méditerranée, le pyrosome.)

HYPERINOSE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *is, inos*, fibre). Pathol. Exagération de la quantité de fibrinogène et de fibrine contenue dans le sang.

HYPERIODIQUE [*pèr, dik'*] adj. *Acide hyperiodique*. V. IODE.

HYPÉRION. Myth. gr. Titan, fils d'Ouranos et de Gæa. Il épousa sa sœur Theïa, et fut le père d'Hélios, de Séléné, d'Eos. Il a été souvent confondu avec Hélios lui-même.

HYPÉRION n. m. Nom d'un des satellites de Saturne. V. SATURNE.

HYPÉRION n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des morioninés. (L'*hyperion Schrœtteri* est un des plus grands carabiques connus ; il vit en Australie.)

HYPERIONIEN [*pèr, ni-in*] adj. (du préfixe *hyper*, et de *ionien*). Musiq. anc. Se disait d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'ionien.

HYPÉRIPPE. Myth. gr. Fille de Mounichos, roi des Molosses. Elles fut surprise par des pirates, qui mirent le feu à une tour où elle s'était réfugiée avec ses sœurs. Zeus la changea en plongeon.

HYPÉRIQUE [*rik'*] n. m. Nom du genre *mille-pertuis*.

HYPÉRITE n. f. Roche à hypersthène et à plagioclases. (En Scandinavie, on donne ce nom aux roches de passage entre le gabbro et la dolérite.) ‖ Syn. de NORITE.

HYPERKÉRATOSE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *kéras, atos*, corne). Pathol. Hyperplasie ou épaississement considérable anormal de la couche cornée de l'épiderme, qu'on observe dans certaines dermatoses.

HYPERKÉRATOSIQUE [*zik'*] adj. Caractérisé par de l'hyperkératose. (Certains *nævi* linéaires sont hyperkératosiques et verruqueux.)

HYPERKINÉSIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *kinesis*, mouvement). Pathol. Convulsions. ‖ Syn. HYPERCINÈSE.
— *Hyperkinésie réflexe*. Réflexe que l'on observe parfois dans les membres paralysés chez les hémiplégiques. Généralement précoce, cette hyperkinésie réflexe est considérée comme d'un bon pronostic.

HYPERLEUCOCYTOSE n. f. (du préfixe *hyper*, et de *leucocyte*). Pathol. Augmentation considérable du nombre des leucocytes ou globules blancs du sang.
— Encycl. L'*hyperleucocytose* s'observe surtout dans la leucémie (v. ce mot). Quelquefois, elle est artificiellement provoquée par des injections de colloïdes étrangers, comme procédé de défense contre les germes infectieux.

HYPERMÉRIE [*ri*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *méros*, partie). Biol. Augmentation anormale du nombre des segments primitifs du corps d'un métazoaire, qui s'observe quelquefois chez les cœlentérés.

HYPERMESTRE (la forme HYPERMNESTRE, souvent employée, n'est pas correcte). Mythol. gr. La seule des cinquante *Danaïdes* (v. ce nom), qui ne tua pas son mari. Danaos, pour ce fait, cita sa fille devant le tribunal des Argiens, qui l'acquitta. Hypermestre aurait consacré une statue à Aphrodite *Nicéphore* (« Qui donne la victoire »), et un temple à Aphrodite *Peitho*, déesse de la Persuasion.

HYPERMÉTAMORPHOSE n. f. (du préfixe *hyper*, et de *métamorphose*). Biol. Mode de développement postembryonnaire de beaucoup d'insectes qui passent par des états plus nombreux que ceux du commun de ces êtres.
— Pathol. Chez certains fous agités, surexcitation de l'attention et tendance à imiter tout ce qui se fait autour d'eux.
— Encycl. Entom. On a distingué, d'après l'entomologiste Fabre, sous le nom d'*hypermétamorphose* un mode de développement qui dépasse la transformation complète par le nombre des formes de larves et des périodes de repos semblables à celles des pupes ou nymphes. On observe de pareils faits chez certains diptères (*anthrax*), chez les hyménoptères, chez les coléoptères vésicants (*sitaris* et *meloe*), chez les strepsiptères, chez les hémiptères (coccidés, *margarodes*), chez les névroptères (*mantispa*). Tous les insectes sujets à l'hypermétamorphose sont parasites.

HYPERMÈTRE adj. (du préfixe *hyper*, et du gr. *métron*, mesure). Métriq. anc. Se dit de vers qui ont en apparence une syllabe de trop, mais qui, en réalité, élident leur voyelle finale sur celle qui commence le premier mot du vers suivant. V. SYNAPHIE.

HYPERMÉTRIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *métron*, mesure). Pathol. Exagération démesurée des mouvements, qui dépassent ainsi leur but, quoique la direction générale des mouvements reste correcte.

HYPERMÉTRIQUE adj. Se dit des espèces animales dont la taille est au-dessus de la moyenne.

HYPERMÉTROPE n. m. (de *hyper*, et du gr. *métron*, mesure, et *ôps*, œil). Qui est atteint d'hypermétropie.

HYPERMÉTROPIE n. f. (de *hypermétrope*). Ophtalm. Anomalie de la réfraction, d'après laquelle les rayons lumineux parallèles, au lieu de converger sur la rétine, forment leur foyer au delà de celle-ci, lorsque l'accommodation n'intervient pas suffisamment.

HYPERMICROSCOPE n. m. Nom que l'on donne parfois au *microscope électronique*. V. MICROSCOPE, OPTIQUE.

HYPERMNÉSIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *mnésis*, mémoire). Pathol. Exaltation anormale de la mémoire, principalement dans le délire et les accès somnambuliques.

HYPEROODON [*pèr*] n. m. Genre de mammifères cétacés, de la famille des physétéridés, comprenant de grands animaux propres aux mers du nord, ayant deux dents permanentes à la mâchoire inférieure. (Deux espèces.)
— Encycl. Ces cétacés sont activement chassés par les

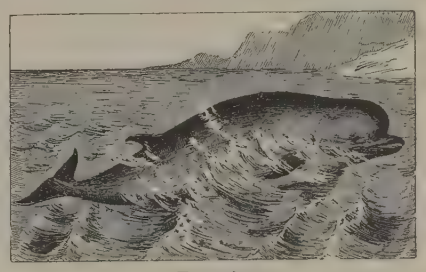

Hyperoodon.

baleiniers, parce que la graisse qui se trouve dans leur tête renflée peut se mélanger avec le spermaceti ou blanc de baleine. L'*hyperoodon rostratus* ou *butzkopf* des Islandais, mesure 7 à 9 m. de long. Les hyperoodons vivent en troupes, et ne se nourrissent que de céphalopodes tels que les calmars.

HYPÉROODONTIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères cétacés denticètes, renfermant les *hypéroodontes* et les *ziphies*.

HYPEROREXIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *orexis*, appétit). Pathol. Exaltation de l'appétit.

HYPERORGANISME [*nissm'*] n. m. (du préfixe *hyper*, et de *organisme*). Sociol. Nom donné par certains sociologues aux sociétés ou aux « corps sociaux », pour marquer à la fois leurs analogies et leurs différences avec les organismes biologiques. (On dit aussi SUPERORGANISME.)

HYPEROSMIE [*oss-mî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *osmê*, odorat). Méd. Exagération de la sensibilité olfactive, dans certains états neurasthéniques.

HYPEROSTOSE [*oss-toz'*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *ostéon*, os). Hypertrophie d'une ou plusieurs pièces du squelette.

HYPEROXYDE [*pèr-ok-sid'*] n. m. Chim. Se dit quelquefois de l'oxyde d'une série, qui contient le plus d'oxygène.

HYPERPAROTIDIE n. f. Hypertrophie avec hypersécrétion des glandes salivaires.

HYPERPEPSIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *pepsis*, coction). Pathol. Exagération du fonctionnement de la muqueuse gastrique, d'origine presque toujours nerveuse (hypersthénie gastrique).

HYPERPEPTIQUE adj. (de *hyperpepsie*). Qui a rapport à l'hyperpepsie : *Gastrite* HYPERPEPTIQUE. ‖ Qui est atteint d'hyperpepsie.

HYPERPHRASIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *phrasis*, discours). Méd. Bavardage incessant et incohérent.

HYPERPHYSIQUE adj. (du préfixe *hyper*, et de *physique*). Surnaturel, métaphysique.

HYPERPIÉSIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *piésis*, pression). Pathol. Hypertension artérielle avec complications cardiaques et vasculaires consécutives, sans signes urinaires.

HYPERPLASIE [*pèr-pla-zî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *plasis*, action de façonner). Prolifération excessive d'un élément anatomique.

HYPERPLASTIQUE adj. (du préfixe *hyper*, et du gr. *plassein*, former). Se dit des inflammations qui aboutissent d'emblée à une prolifération embryonnaire du tissu, lequel se transforme ensuite peu à peu en tissu conjonctif.

HYPERPROSEXIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *prosezein*, être attentif). Pathol. Exagération de l'attention. V. HYPERMÉTAMORPHOSE.

HYPERRÉFLECTIVITÉ n. f. (du préfixe *hyper*, et de *réflexe*). Pathol. Exagération des réflexes.

HYPERSÉCRÉTION n. f. (du préfixe *hyper*, et de *sécrétion*). Pathol. Exagération de la sécrétion d'une glande. On l'observe spécialement dans la diathèse *exsudative* (v. ce mot), où il y a surabondance de la sécrétion muqueuse et sébacée.

HYPERSÉMIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *sèmiâ*, signe). Pathol. Exagération du langage mimique, que l'on observe chez les maniaques excités.

HYPERSENSIBILISATION n. f. Photogr. Traitement permettant d'augmenter la sensibilité au vert et au rouge des émulsions photographiques.

HYPERSENSIBILITÉ n. f. Sensibilité supérieure à la normale.

HYPERSENSIBLE adj. Dont la sensibilité est supérieure à la normale.

HYPERSIALIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *sialon*, salive). Augmentation anormale du flux salivaire.

HYPERSONORE adj. (du préfixe *hyper* et de *sonore*). Qui est sonore à l'excès.

HYPERSONORITÉ n. f. (de *hypersonore*). Sonorité excessive.

HYPERSTÉRÉOSCOPIE n. f. Procédé de photographie stéréoscopique, dans lequel l'écart entre les objectifs est notablement supérieur à l'écart des yeux, de façon à augmenter la portée de la vision stéréoscopique.

HYPERSTHÈNE [*pèr-stèn'*] n. m. Minér. Variété de pyroxène riche en fer. (C'est un silicate naturel du genre enstatite. Il contient en outre du magnésium et un peu de calcium. Au point de vue optique, il présente un polychroïsme marqué.)

HYPERSTHÉNIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *sthénos*, force). Pathol. Fonctionnement exagéré de certains tissus et organes. (Ce mot, autrefois opposé à *asthénie*, désigne, aujourd'hui, presque exclusivement, l'*hypersthénie gastrique*, ou hyperpepsie.)

HYPERSTHÉNIQUE [*sté-nik'*] adj. Minér. Qui contient de l'hypersthène.

HYPERSTHÉNITE n. f. Minér. Roche éruptive grenue, composée essentiellement d'hypersthène.

HYPERSTYLIQUE [*sti-lik'*] adj. (du préfixe *hyper*, et de *style*). Bot. Qui s'insère au-dessus du style.

HYPERSULFURE [*pèr'*] n. m. Chim. Se dit quelquefois du sulfure d'une série qui contient le plus de soufre.

HYPERSYSTOLIE [*sto-lî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et de *systole*). Energie excessive de la systole du cœur.

HYPERTENSEUR adj. m. Se dit des médicaments qui augmentent la tension artérielle, comme l'adrénaline.

HYPERTENSIF [*tan*], **IVE** adj. (du préfixe *hyper*, et de *tension*). Qui relève la tension sanguine.

— *Substantiv.* et au masc. Médicament qui produit cet effet : *La digitaline est un* HYPERTENSIF.

HYPERTENSION [*tan*] n. f. (du préfixe *hyper*, et de *tension*). Pathol. Pression supérieure à la normale, exercée par le sang sur les parois des vaisseaux.

— ENCYCL. Les symptômes de l'*hypertension vasculaire* sont : pouls fort et tendu, donnant depuis 23 jusqu'à 30 et davantage au sphygmomanomètre, hypertrophie du cœur avec bruit de galop à l'auscultation, maux de tête, vertiges, bourdonnements d'oreilles, troubles de la vue, crampes musculaires, refroidissement et engourdissement des extrémités, polyurie, pollakiurie, etc. Ce syndrome d'hypertension vasculaire, isolé par Vaquez, s'observe principalement au début des néphrites chroniques et constitue un des signes du brightisme.

L'hypertension n'a de gravité que par les lésions cardio-rénales qu'elle dénonce ; elle est, en effet, rarement primitive, et presque toujours résulte de la fermeture partielle du filtre rénal et du rétrécissement du calibre des vaisseaux. Elle peut ainsi entraîner la congestion et l'apoplexie. Mais il y a aussi une hypertension essentielle qui peut dater de l'enfance, ou tout au moins de l'adolescence, qui n'offre aucun des signes du syndrome de Vaquez, et ne présente pas la même gravité que l'autre, à la condition cependant que les tuniques vasculaires soient résistantes et que le sujet qui en est atteint ne présente pas, dans son ascendance, de cas de mort par apoplexie. V. *Supplément*.

HYPERTHERMIE [*tèr-mî*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *thermê*, chaleur). Méd. Elévation anormale de la température du corps au-dessus de la normale.

HYPERTHERMIQUE [*pèr-tèr*] adj. Méd. Qui est atteint d'hyperthermie.

— ENCYCL. *Fièvre hyperthermique*. On désigne sous ce nom une fièvre qui dépasse 42° C. Les cas de ce genre ne sont pas rares, mais ils sont, la plupart du temps, surtout si l'hyperthermie se prolonge un peu, suivis de mort. Cependant, on a pu citer quelques cas où la température a atteint 44 (crises convulsives chez une tuberculeuse), 45 (fièvre typhoïde et pneumonie), et même 46 (grippe, hystérie), sans que le malade ait succombé.

HYPERTHYROÏDIE n. f. Exagération de la sécrétion de la glande thyroïde avec, le plus souvent, hypertrophie de cet organe : *Il y a* HYPERTHYROÏDIE *dans le goitre exophtalmique.* || On dit aussi HYPERTHYROÏDISME.

HYPERTHYROÏDIEN adj. Qui a rapport à l'hyperthyroïdie.

— N. m. Malade atteint d'hyperthyroïdie.

HYPERTHYRON n. m. (mot gr. ; de *huper*, au-dessus, et *thura*, porte). Archit. Espèce de table ou de frise au-dessus du chambranle, dans les portes doriques.

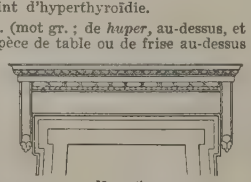

Hyperthyron.

HYPERTONIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *tonos*, ton). Physiol. Exagération de la tonicité des tissus. V. TONICITÉ, et TONUS.

HYPERTONIQUE [*nik'*] adj. Se dit de solutés injectables dont la concentration moléculaire est supérieure à celle du sérum sanguin.

HYPERTRICHOSE [*kôz'*] n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *trikhos*, poil). Exagération de développement des poils et des cheveux. (On dit aussi HYPERTRICHOSIS.)

HYPERTROPHIE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *trophê*, nutrition). Pathol. Excès de nutrition et de développement d'un organe.

— *Fig.* Développement excessif : HYPERTROPHIE *du moi.* || Abondance excessive de ressources quelconques.

— ENCYCL. Pathol. Toute cellule surnourrie augmente de volume et tend à se diviser pour maintenir sa forme d'équilibre. L'*hypertrophie pathologique* reconnaît pour cause l'excitation anormale d'un tissu ou d'un organe ; c'est ainsi qu'un obstacle prostatique provoque l'hypertrophie de la vessie ; un rétrécissement aortique ou une insuffisance rénale l'hypertrophie du ventricule gauche, une irritation suivie de prolifération osseuse le cal des fractures, une irritation thyroïdienne le goitre, etc.

L'hypertrophie, physiologique ou morbide, ne saurait être indéfinie, en raison de la corrélation organique. La plupart du temps, l'organe hypertrophié, intoxiqué par ses propres déchets de fonctionnement, subit la dégénérescence granuleuse ou graisseuse et s'atrophie ; d'où peut découler la mort, s'il s'agit d'un organe essentiel : le cœur, le foie, ou le rein.

HYPERTROPHIER [*pèr-tro-fi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*). Produire l'hypertrophie.

— ***Hypertrophié, e,*** part. pass. du verbe *Hypertrophier*. Atteint d'hypertrophie.

— Substantiv. : *Un* HYPERTROPHIÉ.

— ***S'hypertrophier,*** v. pr. Au sens passif, S'accroître d'une manière excessive.

HYPERTROPHIQUE [*pèr*] adj. Qui a les caractères de l'hypertrophie ; qui s'accompagne d'hypertrophie.

HYPERURÈSE n. f. (du préfixe *hyper*, et du gr. *ourésis*, action d'uriner). Pathol. Sécrétion excessive d'urine. (On dit plutôt POLYURIE.)

HYPERURICÉMIE n. f. (du préfixe *hyper*, de *urique*, et du gr. *haima*, sang). Pathol. Augmentation de la quantité d'acide urique et des urates contenus dans le sang.

HYPÈTHRE adj. (du gr. *upaithros*, découvert ; de *upo*, sous, et *aithra*, ciel découvert). A ciel ouvert (en parlant d'un édifice) : *Les temples de Jupiter, du Ciel, du Soleil étaient* HYPÈTHRES.

HYPHASE (lat. *Hyphasis*). Géogr. anc. Sous-affluent de gauche de l'Indus, sur les bords duquel Alexandre le Grand, contraint par les murmures de ses soldats, arrêta sa marche victorieuse, et éleva douze autels monumentaux pour marquer le terme de son expédition. (C'est peut-être le *Bias* actuel.)

HYPHASME [*fasm'*] n. m. (du gr. *huphasma*, tissu). Portion étalée et floconneuse stérile de certains champignons.

HYPHE n. m. (du gr. *huphos*, tissu). Nom donné aux filaments dépourvus de chlorophylle qui constituent l'élément fondamental du corps d'un champignon ou d'un lichen.

HYPHÉMA n. m. Ophtalm. Epanchement sanguin dans la chambre antérieure de l'œil. V. HÉMOPHTALMIE.

HYPHÉMIE [*mî*] n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *haima*, sang). Méd. Diminution de la masse du sang.

HYPHEN [*fèn*] n. m. (mot gr.). Trait en forme d'arc renversé, qui indiquait la réunion de deux mots en un seul.

HYPHÈNE n. m. (du gr. *huphainein*, tisser). Genre de palmiers.

— ENCYCL. On connaît neuf espèces d'*hyphènes* (*hyphæne*), de l'Afrique tropicale, de l'Arabie et de Madagascar. Le *palmier dhoum* (*hyphæne Thebaica*) d'Egypte a de 8 à 10 m. de haut et est remarquable par sa tige bifurquée ; son fruit renferme un noyau osseux, dont les indigènes font des colliers et des bracelets.

HYPHOLOME n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées. (Le genre *hypholome* est caractérisé par ses spores d'un violet noirâtre et la présence d'une *cortine*, membrane mince comme une toile d'araignée, qui, dans le jeune âge, réunit le pied au bord du chapeau en cachant les lames. L'*hypholome en touffes*, jaune rougeâtre au centre, très commun, vient sur les vieux troncs coupés.)

HYPHOMYCÈTES [*sèt'*] n. m. pl. (du gr. *huphos*, tissu, et *mukès*, champignon). Groupe de champignons, formés de filaments rampants ou dressés, constituant le plus souvent ce que, dans le langage courant, on appelle des *moisissures*.

— ENCYCL. On a reconnu que ces appareils sont souvent des formes fructifères secondaires de champignons plus élevés en organisation, basidiomycètes ou ascomycètes. Ainsi, la maladie de la vigne appelée *oïdium* porte ce nom parce qu'elle est causée par un hyphomycète du genre oïdium, l'*oïdium Tuckeri*, qui est une forme fructifère accessoire d'un ascomycète, l'*uncinula spiralis*.

HYPHYDRE ou **HYPHYDRUS** [*druss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dyticidés, comprenant de petits hydroporinés qui vivent dans les eaux stagnantes.

HYPIDIOMORPHE adj. Qualificatif servant à désigner une structure des roches grenues dont certains minéraux seulement ont des formes cristallographiques régulières.

HYPINOSE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *is, inos*, fibre). Pathol. Diminution de la quantité de fibrine contenue dans le sang.

HYPNAGOGIQUE adj. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *agogos*, qui conduit ou qui accompagne). Physiol. Se dit des états de demi-conscience qui se produisent au moment où le sommeil nous gagne et à celui où il nous quitte.

HYPNAL n. m. (Dénomination allemande du *chloral-antipyrine*). Combinaison équimoléculaire de chloral hydraté et d'antipyrine (il se présente en cristaux incolores, inodores, de saveur amère, solubles dans l'eau et l'alcool, et s'emploie comme hypnotique et analgésique).

HYPNE n. f. Genre de mousses.

— ENCYCL. Les *hypnes* (*hypnum*) sont des bryacées pleurocarpées, à tiges rameuses et à feuillage brillant, croissant sur la terre, les rochers, les troncs d'arbres. On en connaît plus de deux cents espèces, dont la moitié environ habitent l'Europe. L'hypne triquètre (*hypnum triquetrum*), la plus commune et la plus élégante des mousses de France, est employée pour calfater, pour emballer, pour garnir les jardinières d'appartement.

Hypne : *a*, fruit jeune *b*, fruit mûr.

HYPNÉACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues floridées, dont le genre *hypnée* est le type.

HYPNÉE n. f. Genre d'algues hypnéacées, caractérisé par une fronde celluleuse solide et un nucléus composé.

HYPNIATRE n. m. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *iatros*, médecin). Méd. Se disait autrefois de certains individus qui, pendant le sommeil magnétique, prétendaient posséder la faculté d'indiquer la cause et le traitement des maladies.

HYPNIATRIE [*trî*] n. f. Science, métier de l'hypniatre ; traitement par un hypniatre.

HYPNOANESTHÉSIE n. f. (du gr. *hupnos*, sommeil, et de *anesthésie*). Méd. Anesthésie générale produite par le sommeil artificiel, soit au moyen de narcotiques (chloroforme, éther, etc.), soit par l'*hypnose*. V. ce mot.

HYPNOBLEPSIE [*blè-psî*] n. f. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *blepsis*, vue). Somnambulisme prétendument lucide.

HYPNOGÈNE adj. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *gennân*, engendrer). Physiol. Qui produit le sommeil.

— *Substance hypnogène*. V. HYPNOTIQUE.

— ENCYCL. *Zones hypnogènes*. Chez certains sujets hypnotisables, il existe des zones ou régions, superficielles ou profondes, dont l'excitation est susceptible de produire le sommeil artificiel ou l'hypnose. Ces zones se trouvent au vertex et sur le front, à la racine des articulations surtout des pouces, au niveau de l'épigastre, etc. Leur existence est contestée.

HYPNOGÉNIE [*jé-nî*] n. f. (de *hypnogène*). Physiol. Action d'engendrer le sommeil hypnotique.

HYPNOGRAPHE n. m. Auteur d'une hypnographie.

HYPNOGRAPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *graphein*, écrire). Traité du sommeil ; histoire du sommeil.

HYPNOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à l'hypnographie : *Essais* HYPNOGRAPHIQUES. (Peu us.)

HYPNOÏDE adj. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *eïdos*, forme). Qui offre les apparences du sommeil : *Etats* HYPNOÏDES.

HYPNOLOGIE n. f. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *logos*, discours). Physiol. Partie de la physiologie qui s'occupe des conditions et du mécanisme du sommeil normal.

— Méd. Partie de la médecine qui traite du sommeil artificiel et de l'*hypnose*. V. ce mot.

HYPNOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui concerne l'hypnologie.

HYPNOLOGUE [*logh'*] n. m. Médecin qui s'occupe spécialement d'hypnologie.

HYPNONE n. f. Nom pharmaceutique de l'*acétophénone* qui est prescrit parfois comme hypnotique. || Syn. ACÉTOPHÉNONE, PHÉNYLMÉTHYLACÉTONE.

HYPNOS. Myth. gr. Dieu du Sommeil, fils de l'Erèbe et de la Nuit, frère jumeau de Thanatos (la Mort), époux de Charis Pasithea. Il procure aux hommes le repos et des rêves aimables.

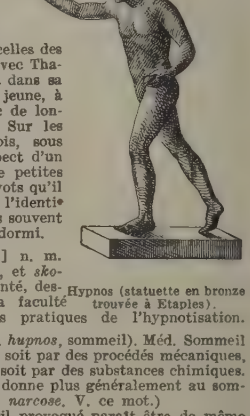

Hypnos (statuette en bronze trouvée à Etaples).

— Iconogr. Les représentations les plus certaines d'Hypnos sont celles des lécythes funéraires, où, avec Thanatos, il dépose un mort dans sa tombe ; c'est un homme jeune, à l'air grave et doux, avec de longues ailes aux épaules. Sur les sarcophages, il a parfois, sous l'influence étrusque, l'aspect d'un vieillard sévère, avec de petites ailes aux tempes. Les pavots qu'il tient sont un moyen de l'identifier. Hypnos est d'ailleurs souvent remplacé par un Eros endormi.

HYPNOSCOPE [*skop'*] n. m. (du gr. *hupnos*, sommeil, et *skopein*, voir). Anneau aimanté, destiné à déterminer la faculté d'être influencé par les pratiques de l'hypnotisation.

HYPNOSE n. f. (du gr. *hupnos*, sommeil). Méd. Sommeil artificiellement provoqué, soit par des procédés mécaniques, physiques ou psychiques, soit par des substances chimiques. (Dans ce dernier cas, on donne plus généralement au sommeil provoqué le nom de *narcose*. V. ce mot.)

— ENCYCL. Le sommeil provoqué paraît être de même nature que le sommeil naturel ; cependant dans l'*hypnose*, l'automatisme se montre plus marqué et donne lieu à des manifestations du subconscient ou de l'*oublié* qui se traduisent par des paroles évoquant des souvenirs anciens inscrits dans la mémoire, mais que la conscience a cessé de se rappeler, et par des gestes et des mouvements, comme on l'observe dans le somnambulisme. Aussi l'hypnose et surtout la suggestion hypnotique ont-elles été employées comme moyen d'analyse psychologique pour découvrir les événements oubliés, ou *refoulés*, suivant l'expression de Freud, ou même pour faire avouer des crimes et des délits. L'hypnose a été aussi utilisée en chirurgie afin d'amener l'anesthésie. On ne se souvient jamais des rêves que l'on a pu faire ni des actes accomplis pendant l'hypnose.

L'hypnose est un procédé souvent dangereux car, si la suggestion hypnotique peut quelquefois atténuer des

tendances mauvaises, elle risque, en revanche, d'accroître l'automatisme. V. HYPNOTISME, et SUGGESTION.

HYPNOSIE [*ip-nô-zî*] n. f. Maladie du sommeil. (Vx.) V. TRYPANOSOMIASE.

HYPNOTIQUE adj. (de *hypnose*). Méd. Se dit des substances chimiques et des procédés capables de déterminer le sommeil artificiel. ‖ Qui provoque le sommeil. (On dit mieux, en ce sens, NARCOTIQUE.)

— *Sommeil hypnotique.* V. HYPNOSE, et HYPNOTISME.

— *Substantiv.* et au masc. Pharm. Médicament dont l'absorption a pour but de provoquer le sommeil.

— ENCYCL. Les principaux *hypnotiques* sont : les bromures alcalins à la dose de 1 à 2 gr., le chloral (0gr,50 à 1 gr.), l'opium et ses dérivés, principalement la morphine, le sulfonal (1 gr.). On les emploie quand l'insomnie est due à une surexcitabilité cérébrale. Quand il y a lésion cardiaque, on devra toujours faire grande attention, et, dans tous les cas, ne pas se servir du chloral.

HYPNOTISER [*zé*] v. tr. Endormir par les procédés de l'hypnotisme. ‖ *Fig.* Captiver l'attention au point de faire oublier toute autre chose.

— ***S'hypnotiser,*** v. pr. Au sens passif, Concentrer toute son attention et ses espoirs : S'HYPNOTISER *sur une affaire.*

HYPNOTISEUR, EUSE n. Qui hypnotise.

— Adjectiv. : *Médecin* HYPNOTISEUR.

HYPNOTISME n. m. (de *hypnotique,* n.). Méd. et Occult. Ensemble des phénomènes et des applications de l'hypnose.

— ENCYCL. C'est James Braid qui a, le premier, isolé l'*hypnotisme* qu'il considérait comme produit par la fixation du regard sur un objet brillant, et non comme l'effet d'un fluide ainsi que le soutenait Mesmer. On a également utilisé les passes, l'aimantation, le bruit, etc. C'est surtout à l'école française de la Salpêtrière que, sous l'impulsion de Charcot, on doit la connaissance des phénomènes hypnotiques. Cette école, en effet, avait cru pouvoir établir trois phases dans la production du sommeil hypnotique : la première est celle de la *léthargie,* ordinairement provoquée par la fixation du regard, ou l'occlusion des paupières, avec légère compression des globes oculaires ; la seconde est celle de la *catalepsie,* provoquée par la projection subite d'une lumière vive ou par la production d'un bruit intense et inattendu ; la troisième, enfin, est celle du *somnambulisme provoqué.* L'étude critique de ces phases a montré aux successeurs de Charcot qu'il s'agissait, comme l'avait soupçonné l'école de Nancy, de suggestion, que le malade se donnait lui-même ou qui lui était donnée par son entourage, ou même par le médecin traitant. C'est pourquoi ce qui a été créé par persuasion ou suggestion peut disparaître par suggestion ; et, c'est effectivement par persuasion ou suggestion que l'on guérit les personnes prédisposées à subir l'action de l'hypnotisme.

Tout le monde n'est pas également hypnotisable. Il n'y a guère que les personnes très impressionnables, détraquées du système nerveux, hystériques ou pithiatiques qui y soient réellement sensibles, à moins que n'intervienne une éducation prolongée. Néanmoins, on utilise encore l'hypnotisme, ou plus exactement la suggestion hypnotique, pour redresser des penchants nuisibles et combattre des habitudes vicieuses.

HYPNOTISTE [*tisst'*] n. et adj. Qui s'occupe d'hypnotisme.

HYPNOTOXINE n. f. (du gr. *hupnos,* sommeil, et *toxikon,* poison). Biol. Poison paralysant contenu dans les filaments pêcheurs et les tentacules des cœlentérés. (Il sert à ces animaux à immobiliser leur proie.)

HYPO ou, devant une voyelle, **HYP** (du gr. *hupo,* sous), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et qui indique l'infériorité ou la diminution. ‖ Dans la langue de la chimie, il marque ordinairement un composé d'un degré inférieur aux composés désignés par le reste du mot.

HYPOACOUSIE [*zî*] n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *akouein,* entendre). Diminution de l'acuité auditive.

HYPOALGÉSIE n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *algos,* douleur). Pathol. Diminution de la sensibilité à la douleur.

HYPOAZOTEUX [*teû*] adj. m. Se dit d'un acide oxygéné de l'azote NOH, découvert en 1871 par Divers.

— ENCYCL. L'*acide hypoazoteux,* lequel, théoriquement, a pour anhydride le protoxyde d'azote, s'obtient par l'action de l'acide azoteux sur l'hydroxylamine, ou encore en réduisant, par l'amalgame de sodium, les nitrites ou les nitrates. C'est un solide blanc, soluble dans l'eau, et détonant à 6° ; sa solution se décompose à la température ordinaire.

HYPOAZOTIDE n. m. Chim. Syn. de AZOTYLE.

HYPOAZOTIQUE adj. *Anhydride hypoazotique.* Syn. de AZOTYLE. ‖ *Acide hypoazotique,* S'est dit autrefois du *peroxyde d'azote.* V. AZOTE.

HYPOAZOTITE n. m. Sel de l'acide hypoazoteux.

HYPOAZOTURIE n. f. (du préfixe *hypo,* et de *azoturie*). Pathol. Diminution de la quantité d'azote contenue dans les urines.

HYPOBLASTE [*blast'*] n. m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *blastos,* germe). Zool. Couche endodermique de la cavité gastrique d'un embryon. V. ENDODERME. ‖ Syn. de BLASTOPHORE.

— Bot. Cotylédon dorsal des graminées.

— ENCYCL. Zool. Les parois de la cavité alimentaire primitive de l'embryon portent le nom d'*hypoblaste,* et l'épiderme ou couche extérieure celui d'*épiblaste.* Si l'hypoblaste venait s'appliquer contre l'épiblaste, le corps tout entier de l'embryon formerait un sac à double paroi, contenant une cavité alimentaire avec une ouverture extérieure unique (Huxley).

HYPOBLASTIQUE [*stik'*] adj. Relatif à l'hypoblaste.

HYPOBOLE n. f. (gr. *hupobolê ;* de *hupo,* sous, et *ballein,* jeter). Figure de rhétorique nommée aussi SUBJECTION ou ANTICIPATION.

HYPOBORE ou **HYPOBORUS** [*russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés. (La larve de l'*hypoborus ficus* vit entre l'écorce et le bois des branches du figuier ; elle cause des dégâts appréciables dans le midi de l'Europe. — Destruction : Brûler les branches malades.)

HYPOBRANCHE ou **HYPOBRANCHIÆA** [*ki-é*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, type de la famille des hypobranchiæidés, surtout intéressant parce que ces animaux de rivage ont été retrouvés dans la mer des Sargasses.

HYPOBROMEUX adj. m. Chim. V. BROME.

HYPOBROMITE n. m. Sel de l'acide hypobromeux.

HYPOCALICIE [*si*] n. f. (du préfixe *hypo,* et de *calice*). Etat d'une plante dans laquelle le calice est inférieur à l'ovaire.

HYPOCALYMNE n. m. Genre de myrtacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs axillaires, dont on connaît douze espèces australiennes.

HYPOCARPE n. m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *karpos,* fruit). Partie sur laquelle le fruit repose.

HYPOCARPOGÉ [*jé*], **E** adj. (du préfixe *hypo,* et du gr. *karpos,* fruit, et *gê,* terre). Se dit des plantes dont les fruits mûrissent sous la terre. (Telle est l'arachide.)

HYPOCAUSTE [*kôsst'*] n. m. (gr. *hupokauston ;* de *hupo,* dessous, et *kaïein,* brûler). n. m. Antiq. Fourneau souterrain pour chauffer les salles de bains, ou des chambres. ‖ Chambre voûtée qui renfermait le fourneau. ‖ Salle ou chambre chauffée par le fourneau.

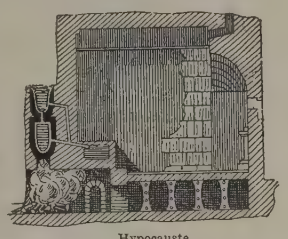

Hypocauste.

— ENCYCL. Antiq. rom. L'*hypocauste* était généralement situé au centre de l'édifice qu'on voulait chauffer. La chaleur se répandait par des tuyaux disposés dans l'épaisseur des murs. Parfois, le fourneau était simplement à côté de la pièce qu'on voulait chauffer, et où la chaleur arrivait par des bouches. Primitivement, ces appareils calorifères n'existaient que dans les thermes, puis on en installa dans les maisons riches.

HYPOCENTRE n. m. (du préfixe *hypo,* et de *centre*). Géol. Point souterrain présumé où un séisme a pris naissance. Sa projection à la surface est l'*épicentre.*

HYPOCÉPHALE [*sé*] n. m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *képhalê,* tête). Disque plat, en carton, en toile ou en cuivre, que les Égyptiens plaçaient sous la tête de leurs momies.

— ENCYCL. Il porte d'ordinaire au centre une figure d'Ammon, à corps humain et à quatre têtes de bélier, adorée par quatre cynocéphales. Cette représentation, ainsi que la légende inscrite sur la bordure du disque indiquent que les hypocéphales étaient en rapport avec l'idée de résurrection.

HYPOCÉPHALE [*sé*] ou **HYPOCEPHALUS** [*sé, luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des prionidés, propre au Brésil.

— ENCYCL. L'*hypocéphale armé* (*hypocephalus armatus*) est un curieux prionien aberrant, brun, nocturne, qui se tient enterré sous les cadavres des bœufs et autres gros animaux, ainsi que dans les arbres pourris, et ne sort que lorsque le sol est inondé par les grandes pluies.

HYPOCHÆRIS [*ké-riss*] n. m. Bot. Genre de composées cichoriées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles disposées en rosettes, à fleurs en capitules. (On en connaît trente espèces des régions tempérées et montagneuses de tout le globe. Cinq espèces sont françaises.)

HYPOCHLOREUX [*klo-reû*] adj. m. *Anhydride hypochloreux, Acide hypochloreux.* V. CHLORE.

HYPOCHLORHYDRIE [*klor, drî*] n. f. Diminution de l'acidité normale du suc gastrique.

— ENCYCL. L'*hypochlorhydrie* se rencontre dans l'atonie gastrique, avec lésion inflammatoire de la muqueuse stomacale. Les malades éprouvent une sensation de gonflement après le repas, des renvois gazeux ; ils sont somnolents, etc.

HYPOCHLORINE [*klo*] n. f. Produit d'oxydation de la chlorophylle en présence de l'air ou des acides étendus.

HYPOCHLORIQUE [*klo-rik'*] adj. *Acide hypochlorique,* Se disait d'un des composés oxygénés du chlore ClO^2. ‖ Syn. PEROXYDE DE CHLORE, BIOXYDE DE CHLORE.

HYPOCHLORITE [*klo*] n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide hypochloreux. V. CHLORE.

— Minér. Silicate naturel, variété de bismuthoferrite.

— ENCYCL. Chim. Les *hypochlorites* les plus employés sont ceux de soude, de potasse [V. JAVEL (eau de), JAVELLISATION, LABARRAQUE (eau de), DAKIN (liqueur de)] et le chlorure de chaux que l'on prépare par l'action du chlore sur la chaux éteinte. Ce dernier est employé comme désinfectant des locaux et utilisé, en poudres composées, pour le pansement des plaies. On emploie les hypochlorites comme désinfectants, pour blanchir le linge, stériliser les eaux ; ils servent aussi à préparer l'iodoforme et le chloroforme.

HYPOCHLORURATION n. f. (du préfixe *hypo,* et de *chloruration*). Thérap. Diminution de la quantité des chlorures fournis par l'alimentation. Elle est employée pour réduire les œdèmes de la néphrite hydropigène.

HYPOCHLORURIE n. f. (du préfixe *hypo,* de *chlore* et du gr. *ourein,* uriner). Pathol. Diminution de la quantité des chlorures éliminés par l'urine. (Elle peut dépendre soit d'une restriction dans l'usage des chlorures alimentaires, soit de l'élévation du seuil d'élimination rénale des chlorures qui, au lieu d'être éliminés par l'urine, s'accumulent dans le milieu intérieur pour donner naissance aux œdèmes.)

HYPOCHNE [*i-pokn'*] n. m. Genre de champignons hyménomycètes, dont le thalle (*hypochnus*) forme un stroma disposé en une membrane de consistance presque ligneuse, et dont l'appareil spirifère forme une lame filamenteuse et lâchement feutrée.

HYPOCHOLESTÉRINÉMIE n. f. (du préfixe *hypo,* et de *cholestérinémie*). Pathol. Diminution de la quantité de cholestérine contenue dans le sang circulant. Elle entraîne la fragilité des globules rouges.

HYPOCHOLIE n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *cholê,* bile). Pathol. Diminution de la quantité de bile sécrétée par le foie.

HYPOCHOLURIE n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *cholê,* bile, et *ourein,* uriner). Pathol. Diminution de l'élimination des éléments de la bile dans les urines.

HYPOCHROMIE n. f. (du préfixe *hypo* et du gr. *khrôma,* couleur). Histol. Etat des cellules nerveuses dont les grains chromophiles diminuent de nombre et se colorent moins aisément.

— Pathol. Diminution de la pigmentation cutanée par raréfaction ou contraction des chromoblastes, ainsi qu'on l'observe, par exemple, dans le *vitiligo.* V. ce mot.

HYPOCHRYSOPS [*kri-zopss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des lycénidés, comprenant de jolis petits papillons bleus et noirs en dessus, gris jaune varié de noir en dessous, répandus des Moluques à l'Australie.

HYPOCHTHONIEN [*kto-ni-in*], **ENNE** adj. (du préfixe *hypo,* et du gr. *khthôn,* terre). Antiq. Souterrain ; qui habite les Enfers : *Divinités* HYPOCHTHONIENNES.

HYPOCINÉTIQUE adj. (du préfixe *hypo,* et du gr. *kinesis,* mouvement). Pharmacol. Se dit des médicaments qui agissent d'une manière dépressive sur l'organisme.

— Pathol. *Respiration hypocinétique.* Type de respiration observée dans les hémorragies graves, et qui se caractérise par une respiration accélérée, superficielle, l'air ne pénétrant qu'incomplètement dans les alvéoles pulmonaires.

HYPOCISTE ou **HYPOCYSTE** [*sisst'*] n. m. Bot. Syn. de CYTINET.

— Pharm. Suc concrété en masses noirâtres, et d'une saveur astringente acide. (On l'extrait, en Asie Mineure, du *cytinus hypocistis,* vulgairement *cytinet.*

HYPOCONDRE n. m. (gr. *hupokhondrion ;* de *hupo,* sous, et *khondros,* cartilage des côtes. [L'orthogr. étymol. serait HYPOCHONDRE.]) Chacune des deux parties latérales supérieures du bas-ventre, au-dessous de l'épigastre, chez les mammifères et les oiseaux : *L'*HYPOCONDRE *droit. L'*HYPOCONDRE *gauche.*

HYPOCONDRE adj. et n. (de *hypocondre,* n. m.). Atteint d'hypocondrie : *Malade* HYPOCONDRE. (On dit aussi HYPOCONDRIAQUE.)

— Adj. *Fig.* Atrabilaire, sombre, bourru ; qui est inspiré par l'hypocondrie ; déraisonnable : *Un homme* HYPOCONDRE. *Une humeur* HYPOCONDRE. *Est-ce par goût* HYPOCONDRE *que cette femme aime un valet?* (La Bruyère.)

HYPOCONDRIAQUE [*dri-ak'*] adj. (gr. *hupokhondriakos*). Qui se rapporte aux hypocondres : *Affection* HYPOCONDRIAQUE. ‖ *Fig.* Qui est atteint d'hypocondrie : *Un malade* HYPOCONDRIAQUE. (On dit aussi, en ce sens, HYPOCONDRE, adj.)

— *Substantiv.* Se dit d'une personne sombre, triste, capricieuse, toujours inquiète de sa santé : *Les souffrances de l'*HYPOCONDRIAQUE *sont réelles.* (Brachet.)

HYPOCONDRIE n. f. (de *hypocondre*). Méd. Forme de neurasthénie dépressive dont on plaçait le siège dans les hypocondres, c'est-à-dire le foie, l'estomac, le pancréas, la rate, etc.

— ENCYCL. Le siège de l'*hypocondrie* est, en réalité, dans les plexus sympathiques qui, par les *rami communicantes,* transmettent leur irritation aux centres cérébraux. C'est pourquoi l'hypocondrie est caractérisée par une dépression à la fois physique et mentale.

HYPOCOPRE n. m. Genre de champignons ascomycètes sordariées vivant sur les excréments.

HYPOCORISTIQUE [*stik'*] adj. (gr. *hupokoristikos ;* de *hupokorizein,* déguiser par de petits mots caressants). Gramm. Se dit d'un mot qui atténue, d'un diminutif.

HYPOCOROLLIE [*ro-lî*] n. f. (du préfixe *hypo,* et de *corolle*). Dans la méthode de Jussieu, Classe de plantes à corolle hypogyne ou infère.

HYPOCOTYLE n. m. (du préfixe *hypo,* et de *cotyle* pour *cotylédon*). Nom donné à la partie de l'axe de la plantule située au-dessous du plan d'insertion des cotylédons. (On dit aussi AXE HYPOCOTYLÉ.)

HYPOCOTYLÉ, E adj. (de *hypocotyle*). Bot. Qui est inférieur au cotylédon.

HYPOCOTYLÉDONAIRE [*nèr'*] adj. (du préfixe *hypo,* et de *cotylédon*). Bot. Qui est au-dessous des cotylédons : *Un caudex* HYPOCOTYLÉDONAIRE.

HYPOCRAS [*krass*] n. m. (altération de *Hippocrate* nom propre, sous l'influence de la fausse étymologie *hypo,* sous, et *krasis,* mélange). Boisson tonique faite avec du vin sucré où l'on a fait infuser de la cannelle, etc.

— ENCYCL. L'*hypocras,* surtout estimé au moyen âge, se servait dans les grands festins, et l'on regardait alors comme une merveille d'avoir réuni la force du vin à la douceur du miel et au parfum des aromates. En voici la recette : on broie au mortier 8 gr. de cannelle, 4 gr. de girofle et 15 gr. de vanille ; on mélange à 60 gr. de sucre blanc pulvérisé, et l'on délaye le tout dans 3 litres de vin blanc léger. Après quinze jours de contact, on filtre à la chausse, et l'on met en bouteilles ; on cachette ces bouteilles, et on les conserve dans une cave fraîche.

HYPOCRATÉRIFORME adj. (du gr. *hupokratèr,* soucoupe, et de *forme*). Bot. Se dit d'une corolle gamopétale régulière tubulée, dont le tube, assez long, se continue par un limbe plan ou peu concave, comme celle de la pervenche. (On dit aussi HYPOCRATÉRIMORPHE.)

— N. f. pl. Classe du système de Tournefort, comprenant les plantes herbacées à corolle hypocratériforme.

HYPOCRÉACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de champignons de l'ordre des pyrénomycètes, caractérisée par des périthèces de couleur toujours vive, le plus souvent rouges, présentant un ostiole.

HYPOCRÉE n. f. Genre de champignons, type de la famille des hypocréacées.

HYPOCRISIE [*zî*] n. f. (lat. *hypocrisis;* gr. *hupokrisis;* proprem. « rôle joué »). Vice qui consiste à affecter une piété, une vertu, des sentiments qu'on n'a pas : *L'*HYPOCRISIE *est un hommage que le vice rend à la vertu.* (La Rochefoucauld.) || Hypocrites :

Tout est nu sur la terre, hormis l'*hypocrisie.*
A. DE MUSSET.

HYPOCRISTALLIN adj. Syn. de SEMI-CRISTALLIN.

HYPOCRITE n. et adj. (lat. *hypocrita;* gr. *hupokritès;* proprem. « comédien »). Qui a de l'hypocrisie : *La profession d'*HYPOCRITE *a de merveilleux avantages.* (Molière.) *Femme* HYPOCRITE. || Qui marque de l'hypocrisie : *Air, Langage* HYPOCRITE. *Un minois* HYPOCRITE.

HYPOCRITEMENT [*man*] adv. D'une façon hypocrite.

HYPOCYCLOÏDAL [*si*], **E, AUX** adj. (du préfixe *hypo,* et de *cycloïdal*). Mécan. Se dit d'un mode d'engrenage dans lequel une roue roule à l'intérieur d'une roue plus grande : *Engrenage* HYPOCYCLOÏDAL.

HYPOCYCLOÏDE n. f. Géom. V. ÉPICYCLOÏDE.

HYPOCYPTE [*sipt'*] ou **HYPOCYPTUS** [*si-ptuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant de petits staphylins courts et larges, brun rougeâtre et brillants. (L'*hypocyptus longicornis* est commun en France.)

HYPOCYRTE [*sirt'*] n. m. Genre de gesnéracées cyrtandrées, comprenant des arbrisseaux à tiges grimpantes, à feuilles opposées, à fleurs solitaires et axillaires. (On en connaît dix espèces brésiliennes.)

HYPOCYSTOTOMIE [*si-sto, mî*] n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *kustos,* kyste, et *tomê,* section). Chir. Taille périnéale pour l'extraction de la pierre.

HYPODERME [*dèrm'*] n. m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *derma,* peau). Bot. Tissu particulier, à cellules souvent épaissies, existant dans certaines tiges ou feuilles sous l'épiderme.

— Zool. Chez les arthropodes surtout, on désigne sous ce nom la couche cellulaire située immédiatement au-dessous de la cuticule qu'elle sécrète, et qui correspond, en réalité, à l'épiderme des animaux non recouverts de cuticule.

HYPODERME [*dèrm'*] ou **HYPODERMA** n. m. Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des œstridés, comprenant des mouches épaisses, velues, dont les larves vivent sous la peau de divers ruminants.

— ENCYCL. L'*hypoderma Diana* attaque les chevreuils. L'*hypoderma bovis* pond sur les bœufs, collant ses œufs aux poils; la larve qui sort de l'œuf est avalée par les animaux et détermine une tumeur furonculeuse d'où elle tombe à terre, une fois complètement développée, pour se métamorphoser.

HYPODERMÉES [*dèr*] n. f. pl. Nom sous lequel certains mycologues désignent des champignons vivant en parasites sous l'épiderme des feuilles de certaines plantes.

HYPODERMIE [*dèr-mî*] n. f. Ensemble des opérations qui consistent à injecter des médicaments sous la peau au moyen d'une aiguille munie d'un canal.

HYPODERMIEN [*dèr-mi-in*], **ENNE** adj. Qui croît sous l'épiderme des végétaux.

HYPODERMIQUE [*dèr*] adj. (du préfixe *hypo,* et du gr. *derma,* peau). Méd. Méthode qui consiste à introduire dans le tissu cellulaire sous-cutané un médicament en solution ou suspension dans un liquide, à l'aide d'une aiguille creusée d'un canal : *Injection* HYPODERMIQUE *de morphine.*

— Bot. Qui se rapporte à l'hypoderme.

— ENCYCL. *Injection hypodermique.* L'idée de cette méthode, émise par Fourcroy en 1785, fut vulgarisée par Wood d'Edimbourg en 1853, après l'invention de la seringue de Pravaz. On se sert de seringues ordinairement en verre, de 1, 2, 5, 10 cm³ et plus de capacité, et d'aiguilles en acier, en nickel, ou mieux en platine iridié.

La seringue est préalablement stérilisée par ébullition ou passage à l'autoclave; les aiguilles doivent également être stérilisées par ébullition ou par flambage (les aiguilles en platine iridié sont portées au rouge dans une flamme d'alcool). La peau est, à son tour, aseptisée par un court lavage à l'alcool ou un petit badigeonnage à la teinture d'iode. Les solutions à injecter doivent être stériles.

Pour pratiquer l'injection, on plisse la peau entre le pouce et l'index, et l'on enfonce l'aiguille dans l'épaisseur du pli et parallèlement à lui. On pousse ensuite le piston très lentement.

HYPODERMIQUEMENT [*dèr-mik*] adv. D'après le procédé hypodermique.

HYPODERMOCLYSE n. f. Injection d'eau salée isotonique du sang (7 gr. par litre) sous la peau.

HYPODERMOSE [*dèr-mô-z'*] n. f. Affection causée aux animaux, et plus particulièrement aux bovins, par des hypodermes (*hypoderma*).

— ENCYCL. L'*hypodermose* est caractérisée par la présence de tumeurs, de volume variable, sur le dos, les épaules, les reins. Ces tumeurs guérissent peu à peu, mais le cuir a perdu une partie de sa valeur, par suite des trous qui le marquent.

On lutte contre cette maladie en détruisant les larves d'hypodermes dans les tumeurs, en incisant l'abcès pour extirper la larve; la petite plaie se cicatrise très vite, et ne déprécie pas la peau.

HYPODERMOTHÉRAPIE [*dèr, pî*] n. f. (de *hypoderme,* et du gr. *thérapéia,* traitement). Traitement par la méthode hypodermique.

HYPODESMINE [*dèss*] n. f. Silicate naturel du groupe des zéolithes à base de calcium, potassium et sodium.

HYPODIÉCÈTE [*sèt'*] n. m. (du gr. *hupodiokètès,* sous-administrateur). Administrateur des revenus publics dans un nome de l'Egypte ptolémaïque.

HYPODISCUS ou **HYPODISQUE** n. m. Bot. Genre de restiacées, comprenant une douzaine d'espèces de l'Afrique méridionale.

HYPOÉPINÉPHRIE n. f. Défaut de fonctionnement des capsules surrénales.

HYPŒSTE [*pèsst'*] n. m. Genre d'acanthacées, comprenant des herbes, arbrisseaux ou arbustes, à fleurs rosées ou rouges, disposées en capitules. (On en connaît vingt espèces de l'Asie et de l'Australie.)

HYPOESTHÉSIE n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *aisthésis,* sensibilité). Pathol. Affaiblissement des divers modes de la sensibilité.

HYPŒTHRUM n. m. (mot lat.). Fenêtre grillée, que les Romains plaçaient assez souvent au-dessus de la principale porte des temples.

HYPOGALACTIE n. f. Insuffisance de la sécrétion lactée.

HYPOGALLATE n. m. Chim. Syn. de HÉMIPINATE.

HYPOGALLIQUE [*lik'*] adj. Chim. Syn. de HÉMIPINIQUE.

HYPOGASTRE [*gasstr'*] n. m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *gastèr, tros,* ventre). Anat. Partie inférieure de l'abdomen.

— Bot. Stipule des jungermannies.

HYPOGASTRIQUE [*strik'*] adj. Anat. et Méd. Qui appartient à l'hypogastre : *Région* HYPOGASTRIQUE. *Douleurs* HYPOGASTRIQUES. || Qui se place à l'hypogastre : *Ceinture* HYPOGASTRIQUE.

— ENCYCL. On connaît l'*artère hypogastrique,* qui se distribue aux divers organes de la région abdominale inférieure; la *veine hypogastrique;* le *plexus hypogastrique,* formé par les nerfs sacrés et les branches du plexus mésentérique inférieur du grand sympathique; la *région hypogastrique,* dont la partie moyenne est, à proprement parler, l'hypogastre, et les parties latérales les régions iliaques; enfin, on dit la *taille hypogastrique,* opération qui a pour but d'extraire, par le milieu de la région hypogastrique, les calculs vésicaux très volumineux.

HYPOGÉ [*jé*], **E** adj. (du préfixe *hypo,* et du gr. *gê,* terre). Se dit des cotylédons qui restent sous la terre lors de la germination : *Le pois a des cotylédons* HYPOGÉS. || Se dit aussi des fruits, tels que ceux de l'arachide, qui s'enfoncent dans le sol pour achever leur maturité.

HYPOGÉATE [*jé*] n. m. Sel de l'acide hypogéique.

HYPOGÉE [*jé*] n. m. (lat. *hypogeum;* du gr. *hupo,* sous, et *gê,* terre). Archéol. Tout ce qui est souterrain : carrières, cryptes des temples, caveaux des maisons, etc. || *Plus spécialem.* Tombeaux souterrains.

— Bot. Genre de champignons souterrains. || Syn. de ÉLAPHOMYCE.

— ENCYCL. Hist. anc. Les vestiges des sépultures souterraines sont nombreux dans presque tous les pays de civilisation antique (Egypte, Syrie, Phénicie, Perse, Asie Mineure, Grèce, Italie, Afrique). L'*hypogée* comprenait toujours une ou plusieurs chambres sépulcrales, où reposait le mort, sur un lit funèbre ou dans un sarcophage. Mais l'aménagement a varié beaucoup. Souvent, l'hypogée est un simple caveau creusé dans le sol, recouvert d'un amas de terre ou de pierres (*tumuli* de Troade, de Crimée, de Thessalie, d'Etrurie). Parfois, on a utilisé d'anciennes carrières (Thèbes en Egypte, Syracuse). D'autres hypogées ont été creusés dans le tuf (tombeaux étrusques, catacombes chrétiennes), ou dans le roc. En certaines contrées, les parois sont décorées de fresques représentant des scènes de la vie ou de l'autre monde (nécropoles égyptiennes; tombes étrusques; catacombes de Rome). Ailleurs, la sépulture est annoncée extérieurement par des façades sculptées (nécropoles de Perse, de Lycie, de Cyrène). Enfin, de nombreux hypogées sont entièrement construits en pierre (tombeaux de Mycène et d'Orchomène, de la voie Appienne).

HYPOGÉIQUE adj. Se dit d'un acide éthylénique fondant à 33°, rencontré dans l'huile d'arachide (*arachis hypogea*) et dans l'huile de pétrole.

HYPOGÈNE adj. Terme lithologique servant à désigner les roches, éruptives ou métamorphiques, formées dans les grandes profondeurs de l'écorce terrestre. || Nom donné par Suess aux sources d'origine profonde, en relation avec les phénomènes volcaniques.

HYPOGÉNÈSE ou **HYPOGÉNÉSIE** n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *génésis,* formation). Biol. Ralentissement dans la formation des embryons et dans le développement des diverses parties de leur corps. || Le mot hypogénèse désigne aussi parfois la diminution de la natalité vivante.

HYPOGLOBULIE n. f. (du préfixe *hypo,* et de *globule*). Pathol. Diminution du nombre des globules rouges du sang.

— ENCYCL. On observe l'*hypoglobulie* dans la chlorose et l'anémie, après les hémorragies graves, dans l'ictère hémolytique et dans les infections hémolysantes (paludisme, etc.). On la traite aujourd'hui par l'opothérapie, et, le cas échéant, par les transfusions sanguines.

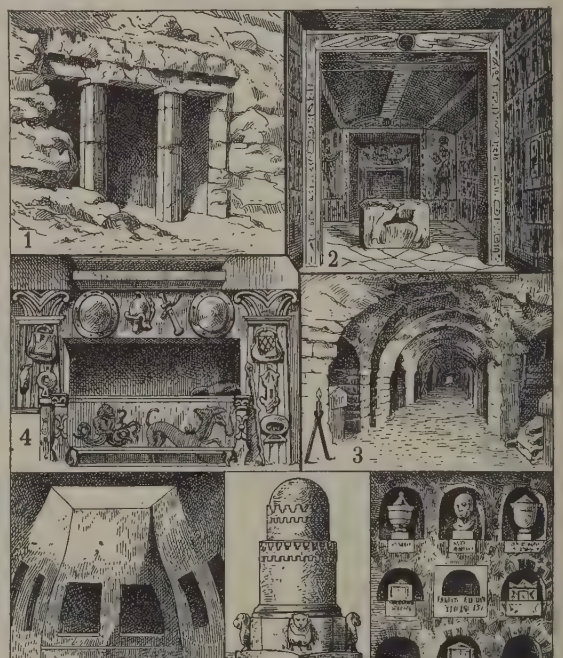

HYPOGÉES : 1. Façade d'un hypogée égyptien; 2. Chambre sépulcrale égyptienne; 3. Galerie du Serapeum; 4. Chambre funéraire étrusque; 5. Chambre sépulcrale d'Amrith (Phénicie); 6. Mausolée d'Amrith; 7. Columbarium romain.

HYPOGLOSSE adj. et n. m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *glôssa,* langue). Anat. *Nerfs hypoglosses* ou *Grands hypoglosses,* Nerfs symétriques qui innervent les muscles de la langue et ceux de la région sous-hyoïdienne. Ils constituent la 12e paire de nerfs craniens.

HYPOGLOSSITE [*glo-sit'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Pathol. Inflammation ayant son siège sous la langue.

HYPOGLOTTIDE n. f. (même étymol. qu'aux deux art. précéd.). Préparation pharmaceutique qu'on laissait fondre sous la langue. (Vx.)

HYPOGNATHE [*ghnat'*] n. m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *gnathos,* mâchoire). Monstre qui porte, à l'extrémité de la mâchoire inférieure, une tête rudimentaire.

HYPOGONE n. m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *gonê,* semence). Bot. Partie membraneuse qui se trouve au-dessous des organes de la fructification.

HYPOGYNE [*jin'*] adj. (du préfixe *hypo,* et du gr. *gunê,* femelle). Se dit d'une partie de la fleur, et plus spécialement d'une étamine qui est insérée directement sur le réceptacle, au-dessous de l'ovaire, comme chez les renoncules.

HYPOHÉMA n m. (du préfixe *hypo,* et du gr. *haima,* sang). Ophtalm. Epanchement de sang dans la chambre antérieure de l'œil; il constitue une phase souvent fugace de l'irido-choroïdite.

HYPOHÉMIE [*mî*] n. f. (même étymol. que ci-dessus). Circulation sanguine défectueuse et lente, caractérisée par la pâleur des tissus ou de la peau.

HYPOHÉMOGLOBINE n. f. (du préfixe *hypo,* et de *hémoglobine*). Pathol. Diminution de la quantité d'hémoglobine appartenant en propre aux muscles.

HYPOHÉPATIE n. f. Insuffisance de fonctionnement de la cellule hépatique.

HYPOHIPPUS n. m. Nom donné par les paléontologistes américains à un genre d'équidés miocènes très voisins de nos *anchitherium* d'Europe.

HYPOIODEUX [*pô-i-o-deû*] adj. m. V. IODE.

HYPOLÉIMME n. f. Phosphate hydraté naturel de cuivre.

HYPOLÈNE n. f. Genre de restiacées, comprenant des herbes à chaumes ramifiés, dont on connaît dix-sept espèces, du Cap et de l'Australie.

HYPOLEPIS [*lé-piss*] n. m. Genre de fougères, à sores marginaux arrondis, placés dans les divisions ultimes de la fronde. (On en connaît dix espèces, des régions tropicales, parmi lesquelles l'*hypolepis repens* est l'ornement des serres chaudes.)

HYPOLEUCOCYTOSE n. f. (du préfixe *hypo,* et de *leucocytose*). Pathol. Diminution du nombre des globules blancs du sang. || Syn. LEUCOPÉNIE. V. ce mot.

HYPOLIMNAS [*mnass*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant des nymphalidés des régions tropicales de l'ancien continent. (L'*hypolimnas Bolina,* de l'Inde, est d'un noir velouté violet, avec une large tache blanche au milieu de chaque aile.)

HYPOLITHE ou **HYPOLITHUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères carabidés, propre aux régions chaudes du globe. (C'est un hypolithe du Sénégal [*hypolithus saponarius*] qui est le fameux crabe savonnier des vieux auteurs.)

HYPOLOGIE n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *logos,* discours). Méd. Altération de la parole, ne permettant pas de prononcer des mots de plus d'une ou de deux syllabes.

HYPOLYCÈNE [*sèn'*] ou **HYPOLYCÆNA** [*sé*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant de jolis lycénidés bleu gris, variés de brun et de noir, avec de longues queues aux ailes inférieures; ils habitent les régions tropicales de l'ancien monde.

HYPOLYTRE ou **HYPOLYTRUM** [*trom'*] n. m. Genre de cypéracées, de la tribu des hypolytrées, comprenant des herbes à chaumes feuillés, à épis multiflores. (On en connaît vingt-cinq espèces, des régions chaudes.)

HYPOMANIE n. f. (du préfixe *hypo,* et du gr. *manía,* folie). Méd. Forme atténuée de la manie, dans laquelle le délire est souvent absent. (Elle se caractérise par une période d'exaltation à laquelle peut succéder une période de dépression.) || Syn. EXALTATION MANIAQUE.

HYPOMÉRIE [*ri*] n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *méros*, partie). Biol. Diminution anormale du nombre des segments primitifs du corps d'un métazoaire.

HYPOMYCE [*miss*] n. m. Genre de champignons ascomycètes hypocréacées, parasites des champignons supérieurs, discomycètes ou hyménomycètes. (La sépédonie à spores jaunes est une forme conidienne d'une espèce du genre.)

HYPONASTE [*nasst'*] n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *nastos*, bourre). Bot. Se dit d'un ovule dont la courbure a eu lieu vers le haut, par suite d'un maximum de croissance le long de sa face inférieure. || Se dit aussi d'une feuille qui présente, dans le bourgeon, une face inférieure convexe. (S'oppose à *épinaste*.)

HYPONASTIE [*stî*] n. f. Bot. Etat d'un organe qui est hyponaste.

HYPONASTIQUE [*stik'*] adj. Bot. Qui présente le phénomène d'hyponastie ; qui s'y rapporte.

HYPONIOBIQUE adj. Chim. V. NIOBIUM.

HYPONITREUX, HYPONITRIQUE adj. et **HYPONITRITE** n. m. Chim. Syn. de HYPOAZOTEUX, HYPOAZOTIQUE et HYPOAZOTITE.

HYPONOMEUTE ou **YPONOMEUTE** n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des hyponomeutidés, renfermant de petites teignes (*tinéina*) dont les chenilles (dites chenilles fileuses) causent de grands dégâts dans les vergers.

— ENCYCL. Les deux espèces les plus nuisibles de ce genre sont l'hyponomeute du pommier (*hyponomeuta padella*) et l'hyponomeute du poirier (*hyponomeuta malinella*). Leurs chenilles vivent en colonies et enveloppent les branches de fils soyeux. On leur fait la chasse soit en capturant les papillons à l'aide de pièges lumineux, soit en détruisant les chenilles, au moyen de pulvérisations insecticides dès la sortie des feuilles ; la taille et les lessives alcalines sur les branches sont également préconisées.

HYPOOSMIE n. f. (du préfixe *hypo* et du gr. *osmê*, odorat). Pathol. Diminution de l'odorat.

HYPOPE ou **HYPOPUS** [*puss*] n. m. Forme larvaire de certains acariens et notamment des tyroglyphes.

HYPOPEPSIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *pepsis*, coction). Pathol. Diminution du pouvoir digestif du suc gastrique, s'exprimant par des fermentations anormales et, consécutivement, par la dilatation atonique de l'estomac.

HYPOPÉTALÉ, E adj. (du préfixe *hypo*, et de *pétale*). Bot. Dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIE [*lî*] n. f. (de *hypopétalé* adj.). Caractère d'une fleur dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire, ou à corolle hypogyne.

HYPOPÉTALIQUE [*lik'*] adj. Bot. Qui appartient à l'hypopétalie : *Insertion* HYPOPÉTALIQUE.

HYPOPHARYNX [*rinkss*] n. m. (du préfixe *hypo*, et de *pharynx*). Partie intérieure de la bouche des insectes, qui est un prolongement du pharynx.

HYPOPHASE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *phasis*, apparition). Occlusion des yeux presque complète, dans laquelle la partie blanche de la cornée est seule visible.

HYPOPHÈTE n. m. (gr. *hupophètès ;* de *hupo*, sous, et *phèmi*, je dis). Antiq. gr. Interprète de la parole ou de la volonté des dieux ; prêtre ou devin. || Prêtre des muses, poète.

HYPOPHLÉE [*flé*] ou **HYPOPHLÆUS** [*flé-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant de petits ténébrionidés cylindriques qui vivent sous les écorces d'arbres.

HYPOPHLÉODE adj. (du préfixe *hypo*, et du gr. *phloios*, écorce, et *odos*, route). Qui se développe sous l'écorce. (Se dit surtout des lichens qui croissent sous l'épiderme.)

HYPOPHORE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *phoros*, qui porte). Rhétor. Procédé qui consiste à répéter l'objection de l'adversaire avant d'y répondre.

— *Par extens.* Réponse à une objection.

HYPOPHOSPHATE [*foss-fat'*] n. m. Sel dérivé de l'acide hypophosphorique.

HYPOPHOSPHATURIE n. f. (du préfixe *hypo*, et de *phosphaturie*). Pathol. Diminution de la quantité des phosphates éliminés par les urines.

HYPOPHOSPHITE [*foss'-fit'*] n. m. Sel dérivé de l'acide hypophosphoreux.

— ENCYCL. Chim. Les *hypophosphites* se forment chaque fois que l'on fait bouillir du phosphore blanc avec des solutions alcalines ou alcalino-terreuses. Ils sont cristallisables, solubles dans l'eau. Lorsqu'ils sont secs, ils sont inaltérables à l'air ; mais leurs solutions s'oxydent lentement. Ce sont des réducteurs énergiques.

— Pharm. A petites doses, les *hypophosphites* stimulent l'appétit, activent la circulation et la nutrition ; leur emploi prolongé ou des doses élevées provoquent des vertiges et de la diarrhée. On utilise en thérapeutique ceux de chaux, de fer, de sodium qui ont été préconisés dans le traitement de la tuberculose.

HYPOPHOSPHOREUX [*foss'-fo-reû*[adj. Se dit du composé acide le moins oxygéné du phosphore.

— ENCYCL. L'acide *hypophosphoreux* PO^2H^3 ou $PO(H{\cdot}H{\cdot}OH)$ est un acide monobasique. Pour l'obtenir, on prépare d'abord l'hypophosphite de baryum en faisant bouillir du phosphore avec une dissolution de sulfure de baryum dans de l'eau ; il se dégage du phosphure d'hydrogène et de l'acide sulfhydrique ; on ajoute ensuite, goutte à goutte, de l'acide sulfurique, qui précipite la baryte à l'état de sulfate de baryum. On filtre et on évapore.

L'acide hypophosphoreux est un liquide cristallisable vers 0°, qui, chauffé, se dédouble en phosphure d'hydrogène gazeux et acide phosphorique. C'est un réducteur très énergique. Avec les sels de cuivre, vers 60°, il donne un précipité rouge d'*hydrure de cuivre* Cu^2H^2.

HYPOPHOSPHORIQUE [*foss-fo-rik'*] adj. m. Chim. Se dit d'un composé oxygéné du phosphore qui se forme quand le phosphore ordinaire s'oxyde lentement au contact de l'air humide. || Syn. PHOSPHATIQUE. (Vx.)

— ENCYCL. On peut considérer l'acide *hypophosphorique* comme résultant de l'union d'une molécule d'acide phosphorique et d'une molécule d'acide phosphoreux avec élimination d'une molécule d'eau :

$$PO^4H^3 + PO^3H^3 — H^2O = P^2O^6H^4.$$

Cet acide, qui est tétrabasique, a été préparé par Joly en passant par l'hypophosphate acide de baryum. C'est un liquide sirupeux, qui, chauffé à 70°, se dédouble en acide phosphoreux et acide orthophosphorique.

Anhydride hypophosphorique. — Ce composé P^2O^4 se produit dans l'oxydation du phosphore par l'air sec ; il s'obtient encore dans la décomposition de l'anhydride phosphoreux par la chaleur.

HYPOPHRASIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *phrasis*, discours). Méd. Altération du langage parlé, caractérisé par une prononciation lente et saccadée. (On l'observe chez les vieillards affaiblis et les idiots.)

HYPOPHYLLE n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *phullon*, feuille). Feuille offrant l'apparence d'une gaine, à l'aisselle de laquelle naissent des rameaux portant des feuilles d'une autre forme, comme il arrive dans l'asperge.

HYPOPHYLLOCARPE adj. (du préfixe *hypo*, et du gr. *phullon*, feuille, et *karpos*, fruit). Se dit des plantes qui portent leurs fruits sous les feuilles.

HYPOPHYSAIRE adj. Qui a rapport à l'hypophyse : *L'opothérapie* HYPOPHYSAIRE *est indiquée dans les troubles causés par le mauvais fonctionnement de l'hypophyse.*

HYPOPHYSE n. m. Anat. Organe glandulaire situé à la face inférieure du cerveau et compris dans la cavité de la selle turcique.

— Bot. Nom donné à la dernière cellule du suspenseur de l'embryon, chez les angiospermes.

— ENCYCL. Anat. L'*hypophyse* est composé de deux lobes dont le postérieur surtout est glandulaire. Son défaut de fonctionnement détermine de l'obésité, de la polyurie, etc. ; son hypertrophie provoque l'acromégalie qui s'accompagne le plus souvent de gigantisme.

— Pharm. Le lobe postérieur d'*hypophyse* est utilisé, dans la thérapeutique opothérapique, dans certains troubles de croissance, quelques obésités, le diabète insipide. L'extrait hypophysaire, énergique excitateur des fibres musculaires lisses, est employé pour activer le travail de l'accouchement, pour combattre les hémoptysies, etc.

— Méd. L'*hypophyse*, qui n'est cependant qu'une toute petite glande, a pris une importance considérable depuis que l'action des hormones qu'elle produit est mieux connue.

On a réussi à identifier les hormones sécrétées par le lobe antérieur et par le lobe postérieur. Les premières ont une action lente sur les glandes en général et sur les organes génitaux en particulier ; elles peuvent provoquer le gigantisme ou le nanisme. Les secondes ont, au contraire, une action immédiate sur les fibres musculaires, sur la coloration des téguments (mimétisme), sur la sécrétion de l'urine.

HYPOPLASIE ou **HYPOPLASTIE** n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *plassein*, former, ou *plastès*, qui forme). Pathol. Diminution de l'activité formatrice d'un tissu, due à une insuffisance soit dans l'irrigation sanguine, soit dans l'innervation, ou bien une intoxication. V. APLASIE.

HYPOPODIUM [*di-om'*] n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *pous, podos*, pied). Bot. Pied des carpelles, de l'ovaire.

HYPOPROSEXIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *prosexin*, être attentif). Méd. Diminution de la faculté d'attention, qui s'observe dans l'arriération infantile et dans beaucoup d'états névropathiques.

HYPOPYGE ou **HYPOPYGIUM** n. m. Nom donné chez les insectes diptères à l'armure génitale mâle.

HYPOPYION ou **HYPOPION** n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *puon*, pus). Ophtalm. Suppuration dans la chambre antérieure de l'œil.

HYPOQUÉBRACHINE n. f. Alcaloïde de l'écorce du *quebracho blanca* de formule $C^{21}H^{20}N^2O^2$ fondant vers 80°.

HYPORCHÈME [*kèm'*] n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *orkhéomai*, je danse). Littér. gr. Chant choral qui était consacré à Apollon ou Artémis, plus tard à d'autres dieux. (Il était accompagné de danses imitatives, légères et joyeuses.)

HYPORÉFLECTIVITÉ n. f. (du préfixe *hypo*, et de *réflectivité*). V. SUBRÉFLECTIVITÉ.

HYPORRYTHME [*po-ritm'*] n. m. (du préfixe *hypo*, et de *rythme*). Vers hexamètre sans césure.

HYPOSANTONINE n. f. Lactone de l'acide hyposantoninique, fondant à 152°, obtenue en réduisant la santonine-oxime en solution acétique par l'amalgame de sodium. (La baryte l'hydrate en acide hyposantoninique.)

HYPOSANTONINIQUE adj. Chim. V. HYPOSANTONINE.

HYPOSCÉNIUM [*pos-sé-ni-om'*] n. m. (mot gr. ; de *hupo*, sous, et *skènê*, scène). Antiq. gr. Partie inférieure du devant de la scène, d'après Pollux.

HYPOSCLÉRITE [*sklé*] n. f. Minér. Variété verte d'albite.

HYPOSÉMIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *séma*, signe). Pathol. Affaiblissement du langage mimique.

HYPOSMIE n. f. Syn. de HYPOOSMIE.

HYPOSPADE [*spad'*] adj. et n. m. Méd. Qui a le vice de conformation appelé *hypospadias* : *Sujet* HYPOSPADE. *Un* HYPOSPADE.

HYPOSPADIAS [*di-ass*] n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *spân*, déchirer). Vice de conformation, dans lequel l'urètre s'ouvre en dessous de la verge.

HYPOSPHAGME [*sfagm'*] n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *sphazein*, répandre le sang). Ophtalm. Epanchement de sang sous la conjonctive.

HYPOSPHYXIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *sphuxis*, pouls). Pathol. Syndrome caractérisé par la faiblesse habituelle, mais relative, de la contraction cardiaque, déterminant la petitesse du pouls et le ralentissement de la circulation.

HYPOSPORANGE [*spo-ranj'*] n. m. (du préfixe *hypo*, et de *sporange*). Bot. Indusium des fougères, lorsqu'il est au-dessous des sporanges.

HYPOSTAMINÉ [*sta*], **E** adj. Qui a rapport à l'hypostaminie : *Androcée* HYPOSTAMINÉ.

HYPOSTAMINIE [*sta, nî*] n. f. (du préfixe *hypo*, et du lat. *stamen*, étamine). Bot. D'après Jussieu, Caractère des plantes dont les étamines sont insérées sous l'ovaire.

HYPOSTASE [*staz'*] n. f. (du gr. *hupostasis*, subsistance). Théol. Personne : *Il y a en Dieu trois* HYPOSTASES *et une seule nature, et en Jésus-Christ une* HYPOSTASE *et deux natures.*

— ENCYCL. Théol. Les théologiens grecs adoptèrent au IVe siècle le terme d'*hypostase* pour désigner la personnalité distincte du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par opposition à *ousia*, qui exprime la substance, la nature commune aux trois hypostases divines. Ils admettaient donc dans la Trinité une seule substance et trois hypostases. Dans ce sens, le mot *hypostase*, et le mot *personne* qu'ont adopté les théologiens latins, sont deux termes identiques.

— Philos. La philosophie néo-platonicienne ou alexandrine avait pour base la théorie des *hypostases*, c'est-à-dire des principes divins. Plotin reconnaissait trois hypostases *archiques* ou premières : l'Un, première hypostase, qui est au-dessus de toutes les choses, et, dont on ne peut rien dire, sinon qu'il est : *tò ĕv tò ŏv* ; l'Intelligence, seconde hypostase, qui contient les types éternels, les idées, au sens où Platon l'entendait ; l'Ame, troisième hypostase, qui produit le monde sensible d'après les idées de l'Intelligence.

HYPOSTATIQUE [*sta-tik'*] adj. (gr. *hupostatikos*). Théol. Personnel, formant une personne. (Terme appliqué par la théologie catholique à l'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ.)

— Alchim. *Principe hypostatique*, Réunion des trois éléments qu'admettaient les alchimistes.

HYPOSTATIQUE [*sta-tik'*] adj. (gr. *hupostatikos*). Pathol. *Congestion hypostatique*, Celle qui se produit par accumulation du sang dans les capillaires ; par exemple, dans le poumon chez les vieillards qui restent longtemps dans le décubitus dorsal.

HYPOSTATIQUEMENT [*sta, ke-man*] adv. D'une manière hypostatique.

HYPOSTÉATOLYSE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *stear, atos*, graisse, et *luein*, dissoudre). Pathol. Insuffisance ou défaut de dédoublement des corps gras ingérés par suite du manque d'activité de la lipase pancréatique.

HYPOSTHÉNIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *sthénos*, force). Pathol. Affaiblissement du fonctionnement de certains tissus ou organes, et notamment des glandes : HYPOSTHÉNIE *gastrique.*

HYPOSTHÉNIQUE [*sté-nik'*] adj. Méd. Qui a rapport à l'hyposthénie.

HYPOSTHÉNISANT [*sté-ni-zan*], **E** adj. (de *hyposthéniser*). Qui abat les forces : *Médication* HYPOSTHÉNISANTE.

HYPOSTHÉNISATION [*sté, si-on*] n. f. (de *hyposthéniser*). Action de diminuer les forces.

HYPOSTHÉNISER [*pos-té-ni-zé*] v. tr. Procurer l'hyposthénie.

HYPOSTILBITE [*stil*] n. f. Minér. Terme désignant deux silicates hydratés naturels : *stilbite* et *laumonite.*

HYPOSTOME [*stom'*] n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *stoma*, bouche). Entom. Portion de la tête des insectes, qui se trouve au-dessous de la lèvre inférieure.

HYPOSTROMA [*stro*] n. m. (du préfixe *hypo*, et de *stroma*). Bot. Couche cellulaire qui est sous le stroma des champignons.

HYPOSTYLE [*stil'*] adj. (gr. *hupostulos ;* de *hupo*, sous, et *stulos*, colonne). Archit. *Salle hypostyle*, Salle dont le plafond est soutenu au moyen de colonnes.

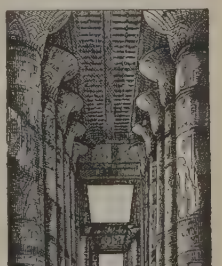

Salle hypostyle du temple de Karnak.

HYPOSULFANTIMONITE n. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hypantimonieux avec une sulfobase.

HYPOSULFARSÉNITE n. m. Sel fourni par la combinaison du sulfite hyparsénieux avec une sulfobase.

HYPOSULFATE n. m. Chim. Syn. de DITHIONATE. V. THIONATE.

HYPOSULFITE n. m. Sel de l'acide hyposulfureux.

— ENCYCL. Le sulfite de sodium en solution bouillante dissout le soufre en donnant de l'*hyposulfite* de sodium

$$SO^3Na^2 + S = S^2O^3Na^2.$$

L'hyposulfite de sodium s'obtient industriellement en oxydant au contact de l'air un mélange de sulfate de sodium et de sulfure de calcium qui est un résidu de la fabrication du carbonate de sodium commercial par le procédé Leblanc. L'hyposulfite se dépose en cristaux par évaporation des eaux de lavage.

L'hyposulfite de sodium est un dissolvant des sels halogénés d'argent, d'où son rôle comme fixateur des images photographiques.

Les oxydants transforment les hyposulfites en sulfates, d'où application comme antichlore dans le blanchiment. Avec l'iode, il se forme de l'iodure et du tétrathionate. Cette réaction est utilisée pour le dosage des hyposulfites, en présence d'empois d'amidon, comme indicateur.

Les hyposulfites alcalins et alcalino-terreux sont solubles ; celui de baryum est peu soluble. Les hyposulfites solubles sont encore utilisés comme mordants dans la teinture sur calicot.

Les acides décomposent les hyposulfites en acide sulfureux avec dépôt de soufre.

— Pharm. Les *hyposulfites* sont, après absorption dans l'économie, éliminés par les urines à l'état de sulfates ou de sulfites. L'*hyposulfite de soude* agit comme purgatif

(20 à 30 grammes), comme antiseptique dans la bronchite fétide et la gangrène pulmonaire ; il a été préconisé en injections intraveineuses contre divers érythèmes et est utilisé à l'extérieur en oculistique comme désinfectant. *L'hyposulfite de magnésium* a été employé comme antiseptique. *L'hyposulfite double d'or et de sodium*, est utilisé depuis quelques années dans la chimiothérapie de la tuberculose.

HYPOSULFUREUX [*reû*] adj. m. Se dit de l'acide $S^2O^3H^2$ ou SO^2 : (OH·SH) qui n'a pu être isolé, il se décompose en soufre et acide sulfureux, aussitôt qu'on fait agir sur ses sels alcalins un acide énergique. (On lui donne quelquefois le nom d'ACIDE THIOSULFURIQUE.)

HYPOSULFURIQUE adj. Chim. Syn. de DITHIONIQUE. V. THIONIQUE.

HYPOSYSTOLIE n. f. (du préfixe *hypo*, et de *systole*). Pathol. Diminution de la puissance des contractions cardiaques, qui s'observe avant la phase d'asystolie.

HYPOTENSEUR adj. Se dit des médicaments qui diminuent la tension sanguine, comme les nitrites.

HYPOTENSIF [*tan*], **IVE** adj. Qui fait baisser la tension sanguine.

— *Substantiv.* et au masc. : *Les médicaments iodurés sont des* HYPOTENSIFS.

HYPOTENSION n. f. (du préfixe *hypo*, et de *tension*). Pathol. Abaissement au-dessous de la normale de la tension vasculaire. Elle s'observe chez certains individus à l'état presque normal, et surtout dans les cas d'affaiblissement cardiaque chez certains tuberculeux à la suite des hémorragies graves, dans la convalescence des grandes infections et dans l'occlusion intestinale.

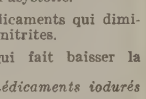

Triangle rectangle : BC. Hypoténuse.

HYPOTÉNUSE n. f. (du gr. *hupoteinousa*, proprem. « ligne sous-tendante » ; de *hupô*, sous, et *teinein*, tendre). Côté d'un triangle rectangle opposé à l'angle droit, et qui est le plus grand des trois côtés : *Le carré construit sur l'*HYPOTÉNUSE *d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.*

HYPOTHALASSIQUE [*la-sik'*] n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *thalassa*, mer). Art de nager sous les eaux marines ou d'y naviguer. (On dit aussi HYPOTHALATTIQUE.)

HYPOTHALLE n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *thallein*, végéter). Couche des lichens qui les fixe à leur support.

HYPOTHALLIN [*ta-lin*], **E** adj. Qui a le caractère de l'hypothalle : *Couche* HYPOTHALLINE *des lichens.*

HYPOTHÉCABLE adj. Qui peut être hypothéqué : *Biens* HYPOTHÉCABLES.

HYPOTHÉCAIRE [*kèr'*] adj. Qui a rapport à l'hypothèque : *Droits* HYPOTHÉCAIRES. || Qui est garanti par une hypothèque : *Prêt* HYPOTHÉCAIRE. *Dette* HYPOTHÉCAIRE. || *Caisse hypothécaire*, Caisse qui prête aux propriétaires moyennant hypothèque sur leurs immeubles.

HYPOTHÉCAIREMENT [*kèr, man*] adv. Avec hypothèque ; par rapport à l'hypothèque : *Etre obligé* HYPOTHÉCAIREMENT.

HYPOTHÉCIE [*si*] n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *thèkê*, loge). Partie du tissu des fructifications des lichens qui se trouve au-dessous de l'hyménium.

HYPOTHÉNAR adj. invar. (du préfixe *hypo*, et du gr. *thénar*, paume de la main). *Eminence hypothénar*, Saillie que forment, à la partie interne de la paume de la main, les trois muscles courts moteurs du petit doigt : *court fléchisseur, court adducteur*, et *opposant*. (Ainsi nommée par opposition à l'éminence *thénar*, formée à la partie externe de la main par les muscles moteurs du pouce.)

HYPOTHÉNÈME ou **HYPOTHENEMUS** [*té-né-muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant de petits scolytidés cylindriques, pubescents. (*L'hypothenemus eruditus* se voit dans les reliures de livre.)

HYPOTHÈQUE [*tèk'*] n. f. (lat. *hypotheca ; gr. hupothèkê*). Droit réel dont est grevé un immeuble pour garantir le payement d'une créance : *Avoir, Prendre* HYPOTHÈQUE *sur un bien. Purger les* HYPOTHÈQUES.

— Pop. *Mauvaise hypothèque*, Maladie et surtout maladie chronique.

— ENCYCL. Dr. rom. A Rome, comme chez les Grecs, le créancier qui voulait obtenir une sûreté réelle se faisait, à l'origine, transférer la propriété de la chose affectée en garantie, et s'engageait en même temps à la restituer une fois payé. C'était l'aliénation fiduciaire, remplacée plus tard par la simple remise de la possession, ou *gage*. Mais, à son tour, le gage (*pignus*) fut supplanté par l'*hypothèque ;* par simple pacte et sans déplacement de la possession, le débiteur put procurer au créancier une sûreté réelle. Le préteur Salvius créa l'*interdit salvien ;* le préteur Servius, une action réelle, l'*action servienne*, pour permettre au bailleur de réclamer la possession à l'échéance. L'action *quasi servienne* ou hypothécaire fut la généralisation de l'action servienne. L'hypothèque, ne déplaçant avant l'échéance ni la propriété ni la possession, n'épuisait pas le crédit en une fois, et permettait d'accorder des droits semblables à plusieurs créanciers successivement. L'hypothèque ne donna d'abord que le droit de réclamer à l'échéance la possession de la chose, soit au débiteur, soit à tout tiers détenteur (droit de suite) ; puis le droit de vendre (*jus distrahendi*), souvent accordé par une clause de la convention, finit par devenir de l'essence de l'hypothèque. Le créancier hypothécaire avait un droit de préférence sur le prix. L'inconvénient de l'hypothèque romaine était d'être clandestine. — Il y avait, à Rome, quelques cas d'hypothèques tacites, découlant de la loi.

— Dr. anc. En France, on recourut d'abord à la pratique de l'engagement. Le débiteur donna ses terres en gage à ses créanciers de façon qu'ils n'en eussent que la possession et la jouissance. Les fruits et les revenus appartenaient aux créanciers, tantôt à la condition de les imputer sur le capital, *vif-gage*, tantôt sans imputation, ou pure perte pour le débiteur, *mort-gage*. Le mortgage est devenu l'*antichrèse*. A la différence de l'engagement, qui avait le défaut de déposséder le débiteur, l'*hypothèque* conventionnelle du droit romain lui permettait de conserver ses fonds de terre sans diminuer la sûreté du créancier. Elle apparut vers le XIIIe siècle sous le nom d'*obligatio bonorum*. Elle était tantôt générale, tantôt spéciale ; cette dernière eut, dès le début, une force plus grande, mais, dans le dernier état de la jurisprudence, elles entraînaient, l'une et l'autre, le droit de préférence et le droit de suite. L'hypothèque était occulte, sauf dans quelques provinces du nord-est, dites « pays de nantissement » ; le pouvoir royal fit cependant des efforts, à diverses reprises, pour organiser un système de publicité. Les pays coutumiers rejetèrent en général l'hypothèque sur les meubles qui, là où elle fut admise — comme dans les pays de droit écrit, — ne donna qu'un droit de préférence. L'usage s'étant introduit d'insérer dans les contrats une clause d'hypothèque générale, tout contrat en forme authentique finit par emporter hypothèque générale. Cette règle aboutit en même temps à rendre toutes les hypothèques générales, car l'hypothèque conventionnelle ne pouvait résulter que d'un acte authentique.

L'ancien droit connaissait aussi l'hypothèque *judiciaire*. Tout jugement emporte hypothèque générale sur les biens du condamné. Il emprunta à la législation romaine les principaux cas d'hypothèques tacites. Telle fut l'hypothèque de la femme sur les biens du mari, du mineur ou de l'interdit sur ceux du tuteur ou du curateur, des communautés sur les biens de leurs syndics ou administrateurs (C. civ., 2121), du fisc sur les biens de ses débiteurs, etc. La législation révolutionnaire remédia aux inconvénients de l'hypothèque conventionnelle. La loi du 9 messidor an III posa le principe de la publicité. La loi du 11 brumaire an VII y a ajouté celui de la spécialité.

— Dr. franç. act. L'*hypothèque* fait l'objet des articles 2114 à 2203 du Code civil.

Caractères généraux de l'hypothèque. — L'hypothèque est : 1° un droit réel accessoire, servant de garantie à une créance ; 2° un droit immobilier, car l'hypothèque ne peut porter que sur un immeuble ; toutefois, certains meubles (navires, aéronefs) peuvent être hypothéqués ; 3° un droit indivisible.

Il y a trois sortes d'hypothèques :

L'*hypothèque conventionnelle*, qui résulte d'un contrat. Le contrat doit être passé par acte authentique, reçu en France par un seul notaire. L'hypothèque doit être rendue publique par une inscription au Bureau du conservateur des hypothèques. Le contrat et l'inscription doivent obéir à la double règle de la spécialité de la créance garantie et de la spécialité de l'immeuble grevé. On ne peut en principe hypothéquer les biens à venir ;

Les *hypothèques légales*, que la loi reconnaît au profit : 1° des mineurs et interdits ; 2° de la femme mariée ; son rang, tant que dure le mariage, est indépendant de toute inscription et remonte en principe au jour du mariage ; en cas de dissolution du mariage, elle doit être inscrite dans l'année. La femme peut renoncer à son hypothèque légale, ou subroger des tiers dans son hypothèque : ces conventions, très fréquentes en pratique, permettent à la femme d'intervenir lors des aliénations ou des emprunts effectués par son mari ; 3° de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics sur les immeubles de leurs comptables.

L'*hypothèque judiciaire*, attachée de plein droit : 1° aux jugements de reconnaissance ou de vérification d'écriture ; 2° aux jugements de condamnation, aux sentences arbitrales rendues exécutoires et aux contraintes délivrées par l'Administration des douanes. Elle est générale, mais soumise à l'inscription.

Effets de l'hypothèque. — L'hypothèque donne au créancier :

1° Un droit de préférence, qui lui permet, dans la procédure d'ordre, d'être payé à son rang. Le rang dépend, en principe, de la date de l'inscription ;

2° Un droit de suite, qui permet au créancier de saisir le bien hypothéqué lorsqu'il est passé, par une aliénation, aux mains d'un tiers détenteur non obligé personnellement à la dette. Le tiers détenteur, s'il s'agit d'une hypothèque générale, a, dans certains cas, le bénéfice de discussion. Dans la plupart des cas, il n'a le choix qu'entre les quatre partis suivants : payer la dette, délaisser l'immeuble par une déclaration au greffe du tribunal, se laisser saisir et exproprier par un jugement d'adjudication, qui éteint sa propriété et ne lui laisse qu'un recours en garantie contre son auteur et contre le débiteur principal, ou purger.

Purge des hypothèques. — C'est une procédure qui permet au tiers détenteur d'affranchir le bien des privilèges et hypothèques qui le grèvent. Pour purger, l'acquéreur, après avoir transcrit son titre, offre par notifications individuelles de payer son prix aux créanciers inscrits. Ceux-ci ont quarante jours pour accepter l'offre, auquel cas l'immeuble est purgé, ou pour requérir la mise du bien aux enchères, à charge de faire eux-mêmes une surenchère du dixième. S'il y a des hypothèques légales, un extrait de l'acte d'achat doit être affiché au tribunal : les créanciers ont alors un délai de deux mois pour s'inscrire et faire surenchère.

Régime hypothécaire en Alsace et en Lorraine. — La loi du 3 juin 1924 a introduit le régime hypothécaire français avec l'ensemble du Code civil dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Toutefois, dans ces départements, on a conservé le système des *Livres fonciers* (v. ce mot) : aussi a-t-on adapté les règles françaises à ce système en décidant que toute hypothèque, même légale ou judiciaire, devrait, pour chaque immeuble, faire au Livre foncier l'objet d'une inscription spéciale, sous peine d'inopposabilité aux tiers.

— Dr. comm. *Hypothèque maritime.* Sont susceptibles d'hypothèque maritime les navires de vingt tonnes au moins de jauge brute. Cette hypothèque exige un acte écrit, mais qui n'a pas besoin d'être authentique.

La publicité s'en fait par une inscription prise sur des registres tenus par le receveur principal du Bureau des douanes, dans la circonscription duquel le navire est, soit en construction, soit immatriculé (loi du 3 juillet 1914).

Le droit de suite se règle selon le rang de l'inscription, mais passe après les privilèges du droit maritime ; le droit de préférence a, sur l'hypothèque terrestre, l'avantage de survivre au partage.

Hypothèque fluviale. — Cette hypothèque a été instituée sur les bâtiments se livrant à la navigation intérieure, par la loi du 5 juillet 1917. Elle peut avoir pour objet tous les bateaux de rivière qui, jaugeant plus de 20 tonnes, sont astreints à l'immatriculation. Le contrat qui la constitue doit être écrit, mais peut être sous seing privé. La publicité de l'hypothèque se fait au moyen de registres tenus par le greffier du tribunal de commerce du lieu de l'immatriculation.

HYPOTHÉQUER [*ké*] v. tr. (de *hypothèque*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Grever d'une hypothèque : HYPOTHÉQUER *une maison.* || Garantir par une hypothèque : HYPOTHÉQUER *une créance.*

— *Fig.* Tirer des ressources anticipées de : HYPOTHÉQUER *imprudemment l'avenir.* || Engager, lier : *Il faut ménager la liberté de notre âme, et ne l'*HYPOTHÉQUER *qu'aux occasions justes.* (Montaigne.)

— ***Hypothéqué, e,*** part. pass. du verbe *Hypothéquer.*

— *Fig.* Sur lequel on a une hypothèque, un droit exclusif : *Il est* HYPOTHÉQUÉ *à mes consultations ; et un malade ne se moquera pas d'un médecin.* (Molière.) || Pop. *Mal hypothéqué.* Malade, infirme, mal accommodé, embarrassé.

— ***S'hypothéquer,*** v. pr. Au sens passif, Etre, devenir hypothéqué.

HYPOTHERMIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *thermos*, chaleur). Pathol. Abaissement de la température du corps au-dessous de la normale.

— ENCYCL. On l'observe à la période de convalescence des grandes infections, dans l'inanition, dans l'alcoolisme, dans le choléra, la diarrhée infantile à la période ultimum, et dans beaucoup d'intoxications, notamment par le phénol et ses dérivés. On peut enfin l'observer chez les personnes atteintes de ralentissement circulatoire.

HYPOTHÈSE n. f. (gr. *hupothèsis ;* de *hupo*, dessous, et *tithêmi*, je place). Supposition que l'on fait d'une chose possible ou non, et dont on tire des conséquences à vérifier : *L'*HYPOTHÈSE *est mon brâs droit.* (Képler.)

— Art milit. *Hypothèse stratégique* ou *tactique*, Ensemble des conditions *stratégiques* ou *tactiques* dans lesquelles on suppose les deux partis en présence, au moment où les opérations vont commencer.

— Philos. Proposition particulière, comprise sous la thèse générale : *Réduire la thèse à l'*HYPOTHÈSE.

— ENCYCL. Philos. L'*hypothèse* est l'idée par laquelle on interprète les faits. On ne peut en effet considérer la science comme une collection de faits, mais l'esprit aperçoit entre eux des relations, qu'il est obligé de supposer. L'hypothèse est soumise à un contrôle, soit direct quand elle permet une organisation définie et limitée d'expériences, soit indirect quand elle porte sur un ensemble considérable de relations (par exemple, hypothèse atomique), ou sur des formes très générales de pensées desquelles se déduisent des conséquences directement vérifiables (par exemple, idée de l'attraction universelle, permettant de calculer les phénomènes astronomiques). Comme elle doit aboutir à un système expérimentalement contrôlé, on dit souvent qu'elle est une anticipation de l'expérience. Elle ne diffère en définitive de la loi scientifique que par le degré de croyance qui s'y attache.

L'hypothèse dirige le travail scientifique. Elle est préparée par la réflexion, mais elle dérive des analogies qu'aucune règle ne permet d'apercevoir.

HYPOTHÉTIQUE [*tik'*] adj. Fondé sur une hypothèse : *Raisonnement* HYPOTHÉTIQUE. || Douteux, incertain : *Succès, Sincérité qui paraît* HYPOTHÉTIQUE.

— Logiq. *Jugement hypothétique.* Jugement composé de deux propositions, qui énonce que la première implique la seconde. Ex. : si un triangle est rectangle, il est inscriptible dans une demi-circonférence.

— ENCYCL. Logiq. On entend par *hypothétique* ce qui se pose sous une condition (Opposé de *catégorique*). Le syllogisme hypothétique est un syllogisme construit sur une ou deux prémisses hypothétiques. Par exemple, on pose une idée sous condition, puis, la condition étant affirmée, l'idée est définitivement conclue : S'il est jour, il fait clair ; or il est jour, donc il fait clair.

HYPOTHÉTIQUEMENT [*ke-man*] adv. Par hypothèse.

HYPOTHIONIQUE adj. Chim. Syn. de HYPOSULFURIQUE.

HYPOTHYROÏDIE n. f. Insuffisance ou absence de la sécrétion thyroïdienne.

HYPOTONIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *tonos*, ton). Pathol. Affaiblissement du tonus musculaire.

— ENCYCL. L'*hypotonie* est caractérisée par le relâchement des muscles et des ligaments. C'est pourquoi, chez les personnes qu'elle atteint, il y a une grande fréquence des ptoses : gastroptose, rein flottant, entéroptose. D'autre part, le relâchement des muscles lisses des vaisseaux peut entraîner de l'érythrose par dilatation des capillaires, ou la blancheur ivoirine de la peau en cas de circulation insuffisante ; on peut noter, de plus, des défectuosités dentaires, et l'agénésie pilaire avec calvitie. Parfois enfin, on constate une exagération de certaines sécrétions : sécrétion muqueuse, séborrhéique et sudorale, qui rapproche l'hypotonie de la diathèse *exsudative*. V. ce mot.

HYPOTONIQUE [*nik'*] adj. *Sérum hypotonique.* Sérum dont la concentration moléculaire est inférieure à celle du sérum sanguin.

HYPOTRACHÉLION [*ké*] n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *trakhêlos*, cou). Archit. Partie de la colonne, qui touche au chapiteau.

HYPOTRÈME n. m. (du préfixe *hypo*, et du gr. *trèma*, orifice). Pièce chitineuse formant, avec le péritrème, l'armature extérieure du stigmate d'un insecte.

HYPOTRICHES [*trich'*] n. m. pl. Ordre de protozoaires ciliés portant de gros appendices ventraux appelés cirres, avec des cils plus fins autour de la bouche.

HYPOTRIORCHIS [*kiss*] n. m. Zool. Ancien nom scientifique du *hobereau*. V. ce mot.

HYPOTROPHIE n. f. (du préfixe *hypo*, et du gr. *trophos*, nutrition). Pathol. Développement insuffisant d'un organe ou du corps tout entier.

HYPOTYPHITE n. f. Arsenic naturel, contenant 3 p. 100 de bismuth.

HYPOTYPOSE n. f. (gr. *hupotupôsis ;* de *hupo*, dessous, et *tupos*, figure). Terme de rhétorique, Description vivante, qui met les choses sous les yeux. En voici un exemple célèbre :

> ...La Mollesse, oppressée,
> Dans sa bouche, à ces mots, sent sa langue glacée,
> Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
> Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.
>
> BOILEAU.

HYPOXANTHINE n. f. Chim. Syn. de SARCINE.

HYPOXANTHITE n. f. Oxyde naturel de fer ou ocre dite *terre de Sienne*.

HYPOXIDACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, renfermant des herbes vivaces, des régions chaudes, à racine tubéreuse ou fibreuse, à feuilles toutes radicales, entières.

— ENCYCL. Les fleurs des *hypoxidacées* ont un périanthe adhérent, pétaloïde, à six divisions alternant sur deux rangs; six étamines; un ovaire adhérent, à trois loges multi-ovulées. Le fruit est une capsule renfermant de nombreuses graines. Cette famille comprend les genres *hypoxis* et *curculigo*, et plus de soixante-dix espèces.

HYPOXIS [*ksiss*] n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des herbes acaules, à feuilles sessiles, de trois à vingt, à fleurs pédonculées, solitaires ou en grappes. (On en connaît plus de cinquante espèces, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.

HYPOXYLE ou **HYPOXYLON** n. m. Genre de champignons de l'ordre des ascomycètes, de la famille des sphériacées, formant sur les brindilles mortes ou les écorces une croûte noirâtre.

HYPOXYLÉES [*lé*] n. f. pl. Bot. Se dit quelquefois d'une tribu de sphériacées à laquelle appartient le genre *hypoxyle*.

HYPOZOÏQUE adj. (du préfixe *hypo*, et du gr. *zôon*, animal). Se dit d'un terrain situé sous les formations qui contiennent des débris d'êtres organisés. (Peu us.)

HYPSAUCHÉNIE [*psô, nî*] ou **HYPSAUCHENIA** [*psôké*] n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud, remarquables par les prolongements arqués et dressés qui ornent leur corselet et leur tête.

HYPSÉLONOTE ou **HYPSELONOTUS** [*psé, tuss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, tribu des centrosélinés, comprenant des punaises phytophages, noires à reflets verts, et à taches jaunes, qui vivent en Amérique centrale et méridionale.

HYPSÉLOSTOME [*stom'*] ou **HYPSELOSTOMA** [*psé, sto*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des pupillidés. (Ce sont de petites coquilles terrestres qui habitent l'Indochine.)

HYPSIBATE n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des ignanidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud.

HYPSICLÈS, mathématicien grec d'Alexandrie. Il vivait au IIe siècle av. J.-C. On lui attribue les deux livres sur les polyèdres réguliers, qui forment le quatorzième et le quinzième des *Eléments* d'Euclide, dans la plupart des manuscrits. Il reste encore d'Hypsiclès un petit *Traité astronomique*, traduit en latin par le médecin français Mentel, sous le titre : *Anaphoricus sive De ascensionibus* (1657), premier ouvrage où apparaît la notion sexagésimale.

HYPSIGLENA [*glé*] n. m. Genre de serpents non venimeux, propres à l'Amérique centrale. (L'*hypsiglena ochrorhynchus*, répandu de la Californie au Mexique, est le type de ces serpents inoffensifs, grisâtres ou brun pâle varié de noir.)

HYPSIGNATHUS [*tuss*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, de la famille des ptéropodidés, comprenant de grandes roussettes propres à l'Afrique occidentale (*hypsignathus monstrosus*), voisin des épomophores.

HYPSILOPHODON n. m. Paléont. Genre de reptiles dinosauriens, groupe des ornithopodes herbivores, dont on a trouvé des squelettes complets, longs de 1m,50, dans le terrain wealdien de l'île de Wight (Angleterre).

Hypsipète.

HYPSIPÈTE ou **HYPSIPÉTES** [*pé-tèss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des pycnodontidés, comprenant une vingtaine d'espèces de la région indo-malaise; des Mascareignes et de Madagascar. Leur livrée, leur taille et leurs mœurs sont celles des cincles.

HYPSIPRYMNUS [*mnuss*] n. m. Zool. Ancien nom scientifique des *potorous* ou *kangourous-rats*.

HYPSIPYLE. Myth. gr. Fille de Thoas, roi de Lemnos. Lors du massacre général des Lemniens par leurs femmes, elle sauva son père, et l'aida à s'enfuir. Jason, abordant à Lemnos, s'éprit d'Hypsipyle et en eut deux enfants. Les femmes de Lemnos la vendirent ensuite comme esclave à Lycurgue, roi de Némée, qui la prit pour nourrice de son fils Opheltes. Les Sept chefs qui assiégeaient Thèbes la rencontrèrent, et, sur leur demande, elle les conduisit à une fontaine voisine; mais, pendant son absence, un serpent mordit son nourrisson, qui mourut. On la sauva de la colère du père.

En mémoire de l'enfant mordu, les Sept chefs fondèrent les jeux Néméens.

HYPSIRHINA n. m. Genre de serpents non venimeux comprenant une quinzaine d'espèces asiatiques et malaises. (Les *hypsirhina* sont des serpents épais, vivant presque complètement dans les eaux douces.)

HYPSIRHYNQUE [*rink'*] n. m. Genre de serpents non venimeux comptant une seule espèce propre aux Antilles (Saint-Domingue). [L'*hypsirhynchus ferox* est une couleuvre de taille médiocre.]

HYPSISTARIEN, ENNE n. (du gr. *Hupsistos*, le Très-Haut). Membre d'une secte non catholique des premiers siècles de l'Eglise.

— ENCYCL. Les *hypsistariens* parurent en Cappadoce dans la première moitié du IVe siècle. Ils n'adoraient qu'un seul dieu, qu'ils vénéraient dans le feu et la lumière, se rapprochant en cela de la religion de Zoroastre. Cependant, ils observaient en même temps le sabbat.

HYPSOGONIOMÈTRE n. m. (du gr. *hupsos*, hauteur, *gônia*, angle, et *métron*, mesure). Appareil composé d'un limbe horizontal et d'un limbe vertical à lunette, pouvant remplacer, dans la planimétrie et le nivellement, le cercle répétiteur, le niveau à bulle d'air et le théodolite.

Hypsomètre de Regnault.

HYPSOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *hupsos*, élévation, et *graphein*, décrire). Description des localités et des pays d'altitude, des montagnes.

HYPSOMÈTRE n. m. (du gr. *hupsos*, hauteur, et *métron*, mesure). Instrument à l'aide duquel on peut mesurer la hauteur d'un lieu, en déterminant la température à laquelle l'eau y entre en ébullition.

— ENCYCL. On sait que la température à laquelle l'eau entre en ébullition varie dans le même sens que la pression extérieure; elle diminue, par suite, avec l'altitude. Des tables font connaître l'altitude pour une température d'ébullition déterminée.

HYPSOMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *hypsomètre*). Physiq. Art de mesurer les hauteurs.

HYPSOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport à l'hypsométrie : *Procédés* HYPSOMÉTRIQUES.

HYPSOURANIOS, traduction grecque du nom phénicien de SAMEMROUM (*le Ciel élevé*), que les Tyriens appliquaient au fondateur de la Tyr continentale, Palétyr.

HYPTÉRIDÉES [*dé*] n. f. pl. Syn. de RHIZOCARPÉES.

HYPTIOTE ou **HYPTIOTES** [*tèss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des uloboridés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal et de l'Inde. (Les hyptiotes sont de petites araignées brunes et fauves, à pattes courtes; deux espèces se rencontrent en France sur les arbres, principalement sur les branches basses des conifères.)

HYPTIS [*ptiss*] ou **HYPTIDE** [*ptid'*] n. m. Genre de labiées, comprenant deux cent cinquante espèces de plantes herbacées ou ligneuses de l'Amérique tropicale, à inflorescences polymorphes.

HYPULE ou **HYPULUS** [*luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant de petits ténébrionides, allongés, bruns ou fauves. (L'*hypulus quercinus* vit en France, dans les vieux chênes.)

HYRACEUM [*sé-om'*] n. m. Substance produite par le daman du Cap (*hyrax capensis*) : ce petit animal vit dans les rocailles; il dépose ses excréments et urine toujours au même endroit, et, par évaporation, ce mélange finit par former une masse brunâtre, qui entre dans le commerce sous le nom d'*hyraceum*. (Antispasmodique inusité, succédané du musc.) Syn. de PISSAT DE BLAIREAU DES HOLLANDAIS.

HYRACHYUS [*ki-uss*] n. m. Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, voisins à la fois des tapiridés et des rhinocérotidés (éocène moyen de l'Amérique du Nord).

HYRACODON n. m. Paléont. Genre de mammifères fossiles, périssodactyles (oligocène de l'Amérique du Nord).

HYRACOÏDE adj. (de *hyrax*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a la forme, les caractères d'un daman : *Animal* HYRACOÏDE.

— N. m. pl. Sous-ordre de mammifères ongulés, répondant à l'ancien groupe des lamnungiés et renfermant les *damans : Un* HYRACOÏDE.

HYRACOTHERIUM [*té-ri-om'*] n. m. Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, fossiles dans l'éocène inférieur de l'Angleterre.

HYRAX [*rakss*] n. m. Ancien nom scientifique des mammifères du genre *daman* (*procavia*).

HYRCAN Ier (Jean), grand prêtre et prince des Juifs, au IIe siècle av. J.-C. Il succéda à son père Simon Machabée. Assiégé par les Syriens dans Jérusalem, il reconnut la suzeraineté d'Antiochus Sidétès; mais, lorsqu'Antiochus eut succombé dans son expédition contre les Parthes, il prit Sichem, l'Idumée, et, grâce à l'appui de Rome, conserva désormais son indépendance.

HYRCAN II, roi et grand prêtre juif, fils d'Alexandre Jannée, né en 110, mort en 30 av. J.-C. A la mort de son père, en 79, il fut proclamé grand prêtre par sa mère Alexandra, qui conserva le pouvoir. Il lui succéda en 69; renversé par son frère Aristobule II, il fut remis en possession de la couronne en 63, par Pompée. Détrôné par le légat romain à cause de sa faiblesse, rétabli de nouveau par César, détrôné de nouveau, il laissa Antipater puis Hérode gouverner sous son nom. En 38, il fut renversé par Antigone, fils d'Aristobule, qui lui coupa les oreilles pour l'exclure à jamais du pontificat. Après quelques années de captivité chez les Parthes, il revint en Judée, où il fut mis à mort en l'an 30. Il fut le dernier des Asmonéens qui fut roi en Judée.

HYRCANIE. Géogr. anc. Région de l'Asie antérieure, sur le rivage sud-est de la mer Caspienne ou Hyrcanienne, confinant vers le S. à la Parthie, dont la séparaient de hautes montagnes, et à la Médie. Après avoir appartenu aux Chorasmiens, aux Perses, puis aux Macédoniens, elle forma un royaume indépendant, dont les villes les plus importantes étaient : *Hyrcania*, *Talabroce*, *Samariane* ou *Samaranne*, et *Tape*. Ce pays passait pour sauvage, peuplé de tigres et d'habitants (*Hyrcaniens, ennes*) très rudes. C'est le Djordan et une partie du Daghestan persan actuels.

HYRCANIEN [*ni-in*], **ENNE**, habitant ou natif de l'Hyrcanie.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte à l'Hyrcanie ou à ses habitants : *Villes* HYRCANIENNES. ‖ *Mer Hyrcanienne*. V. ci-dessus HYRCANIE.

HYRCANIEN n. m. Géol. Nom donné aux couches de Bakou qui sont du pliocène à facies caspique, d'origine lagunaire ou saumâtre, avec *congeria* et *cardium* de type arabo-caspien.

HYRCANIENNE (MER). Géogr. anc. La mer Caspienne.

HYRCANOLESTE [*lèsst'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des limacidés. (Les hyrcanolestes sont des limaces de taille petite ou médiocre, ayant pour type l'*hyrcanolestes Valentini*.)

HYRGOL n. m. Mercure colloïdal employé contre la syphilis.

HYRIE. Myth. gr. Nymphe aimée d'Apollon, dont elle eut un fils, Cycnos. Celui-ci, s'étant élancé dans le vide, fut changé en oiseau; sa mère, qui le crut mort, fondit en larmes, et fut ainsi changée en lac.

HYRIE [*rî*] ou **HYRIA** n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des mutélidés. (Les hyries, qui ont une coquille allongée, vivent dans les fleuves et les rivières du Brésil et de la Guyane.)

HYSIES (lat. *Hysiæ*). Géogr. anc. Ville du Péloponnèse (Argolide), détruite en 417 av. J.-C. Défaite des Spartiates par les Argiens (669 av. J.-C.).

HYSON n. m. Nom commercial de plusieurs sortes de thés. (On dit aussi HYSSON.)

HYSOPE ou **HYSSOPUS** n. f. Genre de plantes, de la famille des labiacées.

— *Fig.* Par souvenir du langage de la Bible, on se sert quelquefois du mot *hysope* dans le sens de *petit, sans importance*, etc. En ce cas, il est presque toujours opposé au mot CÈDRE. *Depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*, Du plus grand au plus petit : *Les auteurs*, DEPUIS LE CÈDRE JUSQU'À L'HYSOPE, *sont diablement animés contre lui.* (Molière.) *Mes petites affaires me paraissent de l'*HYSOPE *en comparaison de vos grands cèdres.* (Mme de Sévigné.)

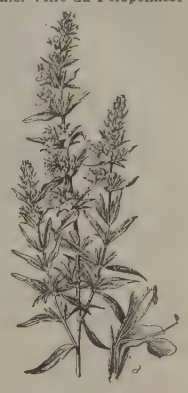

Hysope : *a*, coupe de la fleur.

— ENCYCL. Bot. Le genre *hysope* comprend une seule espèce de l'Europe et de l'Asie centrale. L'hysope officinale (*hyssopus officinalis*) est un arbrisseau de 30 à 40 cm., à rameaux ascendants, à feuilles linéaires, lancéolées, à fleurs bleues, originaire de la région méditerranéenne.

— Pharm. Les feuilles et les sommités fleuries de l'*hysope* sont stimulantes, vulnéraires, béchiques et sudorifiques; on les emploie en infusion (10 gr. par litre d'eau).

HYSPA (Vincent), chansonnier français, né à Narbonne en 1865, mort à Villiers-sous-Grez, près de Nemours, en 1938. Venu de Narbonne, il publia vers la vingtième année un volume de vers, chanta dans les cabarets de Montmartre : le Chat Noir, les Quatz'Arts, la Lune Rousse où il se fit remarquer par l'humour pince-sans-rire avec lequel il persiflait les hommes politiques en vue. Outre ses chansons, il se fit une célébrité dans le genre de la conférence fantaisiste (*l'Eléphant, l'Hippocampe, le Poisson, le Pantalon, la Suisse*, etc.). Il a publié : *Chansons d'humour* (1908); *l'Eponge en porcelaine* (1921), recueil de ses conférences.

HYSTASPE (en perse **Vichtaçpa**), satrape perse, père de Darius Ier. V. l'article suiv. On écrit aussi HISTASPE.

HYSTASPÈS, forme grécisée du nom perse **Vichtaçpa**, (en persan **Goushtap**), que porta le père de Darios Ier. Hystaspès prit part, dit-on, à l'expédition de Cyrus contre les Massagètes. Satrape d'Hyrcanie à l'avènement de son fils (521 av. J.-C.), il réprima la révolte des Hyrcaniens et contribua à rétablir l'intégrité de l'empire perse.

HYSTATITE [*sta*] n. f. Fer titané. (Variété d'ilménite.)

HYSTAZARINE n. f. Dioxyanthraquinone 2,3, isomère de l'alizarine, obtenue à côté de cette dernière en condensant la pyrocatéchine sur l'anhydride phtalique.

HYSTÉRALGIE [*sté, ji*] n. f. (du gr. *hustéra*, matrice, et *algos*, douleur). Névralgie utérine.

HYSTÉRALGIQUE [*sté, jik'*] adj. Qui a rapport à l'hystéralgie ou qui la caractérise : *Douleurs* HYSTÉRALGIQUES.

HYSTÉRANDRE [*sté*] adj. (du gr. *hustéra*, matrice, et *anêr, andros*, mâle). Bot. Se dit des fleurs qui ont des étamines en nombre indéfini, insérées sur l'ovaire.

HYSTÉRANDRIE [*sté, drî*] n. f. (de *hystérandre*). Bot. Troisième classe du système sexuel de Linné, modifié par Richard, et comprenant les genres dont les fleurs sont hystérandres.

HYSTÉRANDRIQUE [*sté, drik'*] adj. Qui a rapport, qui appartient à l'hystérandrie : *Végétaux* HYSTÉRANDRIQUES.

HYSTÉRANGE [*sté-ranj'*] n. m. Genre de champignons basidiomycètes gastéromycètes souterrains, à péridium indéhiscent, contenant une masse fertile gélatineuse et tenace; spores fusiformes.

HYSTÉRANTHE [*sté*] adj. (du gr. *hustéron*, après, et *anthos*, fleur). Se dit des plantes dont les fleurs paraissent après les feuilles. (On dit aussi HYSTÉRANTHÉ, E.)

HYSTÈRE [*stèr'*] n. m. Genre de champignons ascomycètes, de la famille des sphériacées.

— ENCYCL. Les *hystères* (*hysterium*) ont un périthèce oblong, carbonacé, à déhiscence bilabiée, avec des asques claviformes contenant des spores cloisonnées.

HYSTÉRECTOMIE [*is-té-rèk-to-mî*] n. f. (du gr. *hustéra*, utérus, et *ektomê*, ablation). Ablation de l'utérus.

— ENCYCL. On pratique l'*hystérectomie* soit par les voies naturelles (vagin), soit par l'abdomen (laparotomie). C'est une opération qui permet l'ablation des cancers, des tumeurs, etc., et qui est également pratiquée dans les grandes infections génitales.

HYSTÉRÉSIMÈTRE n. m. Appareil pour la mesure des qualités des fers employés en électricité, au point de vue de l'hystérésis.

HYSTÉRÉSIS ou **HYSTÉRÈSE MAGNÉTIQUE** n. f.

Phys. Propriété caractéristique des substances ferromagnétiques pour lesquelles l'induction, à un instant donné, dans l'échantillon considéré, dépend non seulement du champ magnétisant agissant à cet instant, mais des états magnétiques antérieurs de l'échantillon.

— *Cycle d'hystérésis*, Suite des valeurs que prend, à l'état de régime, la fonction du champ magnétisant caractérisant l'induction magnétique dans un corps ferromagnétique, lorsque le champ varie entre deux valeurs égales et de signes contraires.

HYSTÉRIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de champignons de l'ordre des pyrénomycètes, à périthèces généralement noirâtres, se développant sous l'épiderme des feuilles.

HYSTÉRICISME n. m. (de *hystérie*). Pathol. Hystérie à symptômes peu accentués, se présentant à l'état chronique.

HYSTÉRIE n. f. (du gr. *hustera*, utérus, parce qu'on croyait autrefois que l'hystérie avait son origine dans l'utérus). Méd. Névrose d'imitation et de simulation liée à la constitution mythomaniaque ou émotive et peut-être à des troubles du mésencéphale.

— Encycl. Dans l'antiquité, les hystériques étaient considérés comme les porte-parole des dieux ; au moyen âge, au contraire, on les croyait possédés du démon.

Ce n'est qu'au début du XIXe siècle que commença l'étude scientifique de l'hystérie. Pinel et Esquirol, en France, considérèrent cette maladie comme l'expression de troubles génésiques dont la nature était indiquée par le nom de *fureur utérine* qu'on lui donnait. Pour eux, l'hystérie, qui se rencontrait exclusivement chez la femme, constituait une sorte de satisfaction érotique. Cette manière de voir est encore admise par le public ignorant.

Charcot tenta de préciser davantage la nature de cette maladie, qu'il déclara commune aux hommes et aux femmes. Il expliqua que l'hystérie est un état pathologique du système nerveux, une *névrose « sine materia »*, c'est-à-dire sans lésions organiques décelables. D'après lui, elle présente deux ordres de symptômes : les uns permanents, ce sont les *stigmates de l'hystérie*, et les autres transitoires ou paroxystiques, telle l'*attaque*. Parmi les premiers, il faut mentionner l'hémi-anesthésie en plaques, les rétrécissements du champ visuel, les hyperesthésies, des contractures, des paralysies, des hyper- ou des hyposécrétions, etc., pouvant simuler toutes les maladies imaginables.

A ces stigmates, il faut ajouter les fameuses *zones hystérogènes* (en arrière des seins, à la taille, entre les deux épaules), dont l'attouchement ou l'excitation peut déclencher la crise, et leurs zones antagonistes, *hystérofrénatrices*, comme la région ovarienne, la région supéro-interne des cuisses, etc., dont l'excitation peut quelquefois, au contraire, enrayer l'attaque.

Parmi les seconds, il ne convient de parler que de l'attaque de la *grande hystérie*, provoquée par un choc émotif ou par le souvenir d'un choc de ce genre ; elle est précédée par le phénomène de l'*aura*, qui consiste en une sensation de strangulation ou de boule remontant de l'estomac. L'attaque se déroule en quatre phases : 1° la phase épileptoïde ; 2° la phase des grimaces et des contorsions, avec *arc de cercle*, la tête et les pieds reposant seuls sur le sol ; 3° la phase des attitudes passionnelles ; 4° enfin, la phase du délire avec ou sans hallucinations.

Dès que Charcot eut disparu, ses élèves et ses amis Babinski, Brissaud, Meige, Dupré, etc., se firent les plus acharnés à démolir le monument qu'avait édifié le grand neurologiste. Ils montrèrent que les grands symptômes, stigmates aussi bien que crises paroxystiques, étaient le résultat d'une autosuggestion ou d'une suggestion provoquée par l'interrogatoire du médecin. Alors que du temps de Charcot les salles des asiles étaient remplies d'hystériques, celles-ci devinrent de plus en plus rares à mesure que l'on connut mieux l'influence prépondérante de la suggestion, et il est aujourd'hui difficile d'en rencontrer. De ce chef, l'hystérie a été démembrée, et Babinski a proposé de donner le nom de *pithiatisme* (v. ce mot) à tous les phénomènes, prétendument hystériques, qui peuvent être créés ou supprimés par la persuasion ou la suggestion.

Parmi les autres théories, la plus ancienne (1893) est celle de S. Freud, qui considère l'hystérie comme imputable à des émotions de teinte sexuelle, datant de l'enfance, et refoulées dans l'inconscient, d'où elles s'efforcent de resurgir en donnant lieu à des symptômes multiples qui ne constituent qu'une satisfaction substitutive aux aspirations sexuelles anormales repoussées par le *moi*. Par là, la conception de Freud se rapproche de celle de Pinel et d'Esquirol, avec cette différence pourtant que, pour Freud, les tendances sexuelles n'apparaissent que sous le masque de symptômes incompréhensibles en apparence. Dans la classification de Freud, l'hystérie appartiendrait au groupe des *névroses de transfert*, lesquelles ne sont guéries que si l'excitation sexuelle inconsciente et anormale se transpose ou se transfère sur la personne du médecin traitant.

Une autre théorie rattache l'hystérie à la constitution mythomaniaque. Comme l'a indiqué Dupré, les manifestations psychiques traditionnelles de l'hystérie (goût de la mise en scène, spontanéité du mensonge, suggestibilité, etc.) appartiennent nettement à la mythomanie.

Une autre théorie encore, soutenue notamment par Pierre Janet et Claude, montre que la crise hystérique se rapproche singulièrement de la *crise de nerfs* banale. D'où cette conclusion que les accidents hystériques se ramènent à des perturbations de l'émotivité.

Enfin, une dernière théorie, celle de Dezwarte, donne, à l'hystérie, une base physiologique. Les corps striés et les couches optiques forment un cerveau mésencéphalique, autonome, qui n'est en relation avec les hémisphères cérébraux que par les fibres cortico-thalamiques. Si l'influx nerveux cesse de passer dans ces fibres, le cerveau mésencéphalique échappe au contrôle de l'écorce cérébrale. L'hystérie serait donc due à un choc émotif, comparable au choc anaphylactique, qui, isolant le cerveau mésencéphalique, entraînerait des troubles d'automatisme du mésencéphale.

HYSTÉRIFORME [*sté*] adj. (de *hystérie* et *forme*). Se dit de symptômes analogues à ceux de l'hystérie.

HYSTÉRION [*sté*] n. m. Genre de champignons ascomycètes hystériacées, à périthèce s'ouvrant par une fente longitudinale.

HYSTÉRIONICA [*sté*] n. f. Genre de composées, comprenant des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs en capitules. (On en connaît environ cinq espèces, toutes américaines.)

HYSTÉRIQUE [*sté-rik'*] adj. Qui a rapport à l'hystérie : *Délire* HYSTÉRIQUE. || Qui est atteint d'hystérie : *Une femme* HYSTÉRIQUE. || *Clou hystérique*, Douleur vive sur un seul point de la tête, que l'on éprouve pendant les accès d'hystérie.

— *Substantiv.* Personne atteinte d'hystérie.

HYSTÉRISME n. m. Pathol. Syn. de HYSTÉRICISME.

HYSTEROCARPUS [*sté, puss*] n. m. Genre de poissons marins, vivipares, qui remontent volontiers les fleuves de la côte californienne.

HYSTÉROCÈLE [*is-té*] n. f. (du gr. *hustéra*, matrice et *kèlé*, tumeur). Hernie de la matrice.

HYSTÉROCYSTOCÈLE [*sî-sto-sèl'*] n. f. (du gr. *hustéra*, matrice, *kustis*, vessie, et *kèlé*, tumeur). Hernie simultanée de la matrice et de la vessie.

HYSTÉROFRÉNATEUR, TRICE adj. (de *hystérie* et *frénateur*). Qui arrête ou atténue la crise hystérique.

HYSTÉROGÈNE adj. (de *hystérie*, et du gr. *gennân*, engendrer). Méd. Qui engendre la crise hystérique.

— *Points* ou *zones hystérogènes*. V. HYSTÉRIE.

HYSTÉROGÈNE [*sté, jèn'*] adj. (du gr. *hustéron*, derrière, qui vient après, et *gennân*, engendrer). Né, engendré après.

HYSTÉROGRAPHE [*sté*] n. m. (du gr. *hustéra*, utérus, et *graphein*, décrire). Celui qui s'occupe des manifestations hystériques.

HYSTÉROÏDE adj. (de *hystérie*, et du gr. *eidos*, forme). Méd. Trouble ou accident présentant une certaine ressemblance avec les manifestations de l'hystérie.

HYSTÉROLABE n. m. (du gr. *hustéra*, utérus, et *lambanein*, prendre). Instrument avec lequel on peut saisir l'utérus au cours des opérations abdominales.

HYSTÉROLITHE [*sté*] n. m. Géol. Nom donné par les vieux auteurs aux moules de certains brachiopodes fossiles (orthis, spirifères).

— N. f. Pathol. Concrétion formée dans l'utérus.

HYSTÉROLITHIASE [*sté*] n. f. Pathol. Production des hystérolithes.

HYSTÉROLOGIE n. f. Littér. V. HYSTÉRON-PROTÉRON.

HYSTÉROLOGIE n. f. (du gr. *hustéra*, utérus, et *logos*, discours). Anat. et Méd. Partie de l'anatomie et de la médecine qui s'occupe de la structure des fonctions et des rapports de l'utérus, de ses malformations et de ses malaises.

HYSTÉROLOGIQUE [*sté, jik'*] adj. Qui est relatif à l'hystérologie.

HYSTÉROLYMPHANGITE [*sté, lin-fan-jit'*] n. f. (du gr. *hustéra*, utérus, et de *lymphangite*). Pathol. Lymphangite utérine.

HYSTÉROMALACIE [*sté, sî*] n. f. (du gr. *hustéra*, matrice, et *malakos*, mou). Pathol. Ramollissement du tissu de la matrice, qui rend cet organe sujet à se rompre durant les efforts de l'accouchement.

HYSTÉROMANE [*sté*] n. f. et adj. Syn. de NYMPHOMANE.

HYSTÉROMANIE [*sté, nî*] n. f. (du gr. *hustéra*, utérus, et *mania*, fureur). Syn. de NYMPHOMANIE.

HYSTÉROMÈTRE [*sté*] n. m. (du gr. *hustéra*, utérus, et *métron*, mesure). Instrument employé pour sonder, mesurer, et parfois pour redresser l'utérus.

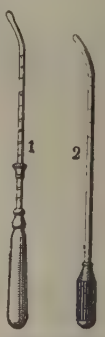

1. Hystéromètre fixe de Valleix ; 2. Hystéromètre du Dr Auvard.

HYSTÉROMÉTRIE n. f. Mesure, par l'hystéromètre, de la cavité utérine.

HYSTÉRON-PROTÉRON [*sté-ron', té-ron'*] n. m. (du gr. *hustéron*, dernier, et *protéron*, premier). Figure de rhétorique, qui consiste à renverser l'ordre naturel (chronologique ou logique) de deux termes (mots ou propositions). Ex. : « Laissez-nous mourir et nous précipiter au milieu des ennemis. » (Virgile, *Enéide*, II, 353.) || En logique, l'*hystéron-protéron* est une faute de raisonnement (pétition de principe ou cercle vicieux). [On dit aussi HYSTÉROLOGIE, et PROTHUSTÉRON.]

HYSTÉROPATHIE [*sté, tî*] n. f. (du gr. *hustéra*, utérus, et *pathos*, maladie). Maladie de l'utérus en général.

HYSTÉROPÈTRE n. m. Géol. anc. V. HYSTÉROLITHE.

HYSTÉROPEXIE [*sté, pè-ksî*] n. f. (du gr. *hustéra*, utérus, et *pêxis*, action de fixer). Opération qui consiste à fixer l'utérus, en cas de déviation, contre la paroi abdominale, par le raccourcissement de ses ligaments ronds.

HYSTÉROPHORE [*sté*] n. m. (du gr. *hustera*, utérus, et *phoros*, qui porte). Pessaire qui permet de maintenir en place l'utérus, dans les grands prolapsus.

HYSTÉROPTÈRE [*sté*] ou **HYSTEROPTERUM** [*sté, pté-rom'*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant de nombreuses espèces phytophages. (L'*hysteropterum apterum*, commun dans le Midi, vit sur les vignes.)

HYSTÉROPTOSE [*sté*] n. f. (du gr. *hustéra*, matrice, et *ptôsis*, chute). Pathol. Chute, abaissement de la matrice.

HYSTÉRORRHÉE [*sté-ro-ré*] n. f. (du gr. *hustéra*, matrice, et *rhein*, couler). Pathol. Ecoulement provenant de la matrice.

HYSTÉROTOME [*sté*] n. m. Instrument servant à pratiquer l'hystérotomie.

HYSTÉROTOMIE [*is-té, mî*] n. f. (du gr. *hustéra*, utérus, et *tomê*, section). Incision pratiquée sur l'utérus, pour faciliter un accouchement laborieux.

HYSTÉROTOMIQUE [*sté, mik'*] adj. Qui a rapport à l'hystérotomie : *Procédé* HYSTÉROTOMIQUE.

HYSTRICHIS [*stri-kiss*] n. m. Genre de vers nématodes, famille des filariidés, parasites dans l'estomac de divers oiseaux aquatiques.

HYSTRICIDÉS [*si-dé*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant des animaux plus ou moins armés de piquants. (Ils habitent les régions chaudes du globe et sont nocturnes. On les divise en deux tribus, suivant qu'ils sont terrestres [*hystricinés :* porcs-épics vrais et athéruses], ou grimpeurs [*cercolabinés :* ursons, coendous, chétomys].)

HYSTRICISME [*sissm'*] n. m. Pathol. Syn. de ICHTYOSE HYSTRIX. V. ICHTYOSE.

HYSTRICITE [*stri-sit'*] n. m. Espèce de bézoard, provenant des rongeurs du genre porc-épic.

— Encycl. Les *hystricides* rentraient dans la catégorie des bézoards orientaux, que les médecins arabes du moyen âge déclaraient excellents entre tous. Appelés *piedras del porco* par les Portugais, on les considérait comme propres à préserver de la contagion dans les épidémies. Ces calculs noirâtres, verdâtres ou jaunâtres, onctueux, se sont portés, encerclés de filigrane d'or ou d'argent, pendus au cou, en Hollande et en Portugal, jusqu'au XVIIIe siècle.

HYSTRIX [*strikss*] n. m. Nom scientifique du genre *porc-épic*.

HYTHE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur la Manche ; 6.400 hab. Bains de mer. Commerce de houblon et de grains. Autrefois un des « Cinq Ports ». (V. ce mot.) Une conférence relative au payement de la dette allemande y siégea de mai à juin 1920.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME

LA LISTE DES PRINCIPAUX COLLABORATEURS FIGURE A LA FIN DU TOME VI

N. B. — Les articles précédés d'un astérisque figurent dans le *Supplément*.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME

L'astérisque renvoie au supplément

Eau (*Chim.*), par M. CHARLES MARTIN ; (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER ; (*Hyg.*), par le Dr BOUQUET ; (*Art vétér.*), par M. A. BOUFFANAIS ; (*Dr.*), par M. CH. DE FOUCHIER ; (*Géol.*), par M. P. LEMOINE ; (*Pharm.*), par M. A. LIOT ; (*Eaux et forêts*), par M. P. MONNOT ; (*Relig.*), par M. l'abbé BARDY.

Ebène — Ebénisterie, par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Ebullition (*Phys.*), par M. GASTON BOUCHENY.

Ecaille (*Zool.*), par M. LÉON BERTIN ; (*Industr. et art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Echappement, par M. MAURICE EMANAUD.

Echecs (*Jeux*), par M. SERGE VEBER ; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Echenillage, par M. PIERRE MONNOT.

Echinides, — Echinodermes, par M. LOUIS JOUBIN.

Echiquier (*Hist.*), par M. EUGÈNE DEPREZ.

Echo (*Phys.*), par M. GASTON BOUCHENY.

Eclairage (*Mœurs et cout.*), p. M. PIERRE MONNOT.

Eclipse (*Astron.*), par M. L. RUDAUX.

Ecliptique, par M. GASTON BOUCHENY.

Ecole (l') des femmes, par M. DANIEL MORNET.

Ecoles (*Art milit.*), par le colonel REVOL ; (*Ministère de l'Agriculture*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Colonies, Guerre, Instr. publ., etc.*), par M. PIERRE CONSTANT.

Ecolier, par M. PIERRE CONSTANT.

Economat, par M. CHARLES DE FOUCHIER.

Economie (*politique et sociale*), par M. GASTON LEDUC ; (*rurale*), par M. PIERRE MONNOT.

Ecosse, par M. HENRI FROIDEVAUX.

Ecoulement, par M. GASTON BOUCHENY.

Ecran (*Archéol.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER ; (*Photogr.*), par M. L.-PH. CLERC.

Ecrevisse (*Zool.*), par M. LÉON BERTIN ; (*Pêche*), par M. PIERRE MONNOT.

Ecrin, par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Ecritoire (*Archéol.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER ; (*Théol.*), par M. l'abbé BARDY.

Ecriture (*Hist.*), par M. E. GABRIEL LEDOS.

Ecrou, par M. FERNAND PICARD.

Ecu, par M. E. GABRIEL LEDOS.

Ecuelle, par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Ecurie (*Econ. rur.*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Archéol.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Ecuyer, par M. JOSEPH CALMETTE.

Eczéma, par le Dr H. BOUQUET.

Edimbourg, par M. HENRI FROIDEVAUX.

Edison, par M. GASTON BOUCHENY.

Editeur, par M. FÉLIX GUIRAND.

Edouard VII, par M. LOUIS BOUGIER.

Education (*Pédag.*), par M. PIERRE CONSTANT ; (*Biol.*), par le Dr J. LAUMONIER ; (*Séricic.*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Iconogr.*), par M. TRISTAN LECLERE.

Education des filles (TRAITÉ DE L'), par M. DANIEL MORNET.

Effet (*Philos.*), par M. VICTOR GIGNOUX et Mme M. LE BRAS* ; (*Milit.*), par le Cel REVOL ; (*Comm.*), par M. R. SAVATIER ; (*Math. et Jeux*), par M. G. BOUCHENY ; (*Phys.*), par M. PAUL BARY.

Effigie (*Archéol.*), par M. E. GABRIEL LEDOS ; (*Numism.*), par M. JEAN BABELON.

Effort (*Physiol. et Médec.*), par le Dr J. LAUMONIER ; (*Art vétér.*), par M. A. BOUFFANAIS ; (*Philos.*), par M. VICTOR GIGNOUX.

Effraction (*Dr. pén.*), par M. L. HUGUENEY.

Egine, par M. HENRI FROIDEVAUX.

Eglise (*Théol. et Hist. relig.*), par M. l'abbé BARDY et M. l'abbé JARRY* ; (*Protest.*), par M. le pasteur LECERF ; (*Archit.*), par M. NORBERT DUFOURCQ ; (*Liturg. et Dr. can.*), par M. l'abbé BARDY ; (*Mus.*), par M. PAUL LOCARD.

Eglise (ETATS DE L'), par M. JOSEPH CALMETTE.

Egout (*Techn.*), par M. H. BOURRAGUE ; (*Dr.*), par M. CHARLES DE FOUCHIER.

Egypte ancienne, par M. CHARLES BOREUX ; (*Géogr. phys., économique, politique*), par MM. G. DE MATONS, CLAUDE DUBOIS, Mlle A. PRIEUR ; (*Instr. publ.*), par M. PIERRE CONSTANT ; (Egypte, période hellénique), par M. CHAPOT ; (Egypte depuis la conquête arabe jusqu'en 1927), par M. ANTOINE CABATON.

Egypte (CAMPAGNE D'), par le Cel REVOL.

Ehrlich (HYPOTHÈSE D'), par le Dr J. LAUMONIER.

Eisenhower (Dwight David), par M. PIERRE DUFOURCQ.

***Eisenstein** (S. M.), par M. LUCIEN DEJEAN.

Elam (*Géogr. anc.*), par M. LOUIS DELAPORTE.

***Elasticimétrie** (*Mécan.*), par M. JACQUES DALBANNE.

Elbe, par M. HENRI FROIDEVAUX.

Electeur (*Hist.*), par M. JOSEPH CALMETTE.

Election, par M. RENÉ LEPROUST.

Electricité (*Phys.*), par M. RAYMOND TOUREN ; (*Minér.*), par M. GASTON DUPOUY ; (*Thérap.*), par le Dr BOUQUET.

Electrification, par MM. HENRI FLAMENT et J. DALBANNE.

Electro-aimant, par M. GASTON BOUCHENY.

Electrocution, par le Dr HENRI BOUQUET.

Electrodynamomètre, par M. CHARLES MARTIN.

Electrogenèse, par le Dr LAUMONIER.

Electrolyse, par M. MARCEL LAPORTE.

Electromagnétisme, par M. GASTON BOUCHENY.

Electrométallurgie, par M. JEAN COURNOT.

Electromètre — Electrométrie, par M. CHARLES MARTIN.

Electron, par M. RAYMOND TOUREN.

Electrophorèse, par M. PAUL BARY.

Electroscope, par M. GASTON BOUCHENY.

Elégie, par M. LOUIS MERIDIER.

Eléonore d'Aquitaine, par M. JOSEPH CALMETTE.

Eléphant, par M. A. MENEGAULT.

Elevage (*Zootechn.*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Assist. publ.*), par M. PAUL MIRET.

Elimination (*Algèbre*), par M. GASTON BOUCHENY.

Eliot (George), par M. GEORGES ROTH.

***Eliot** (Thomas Stearns), par M. RENÉ LALOU.

Elisabeth d'Angleterre, par M. E. GABRIEL LEDOS.

Elisabeth d'Autriche, par M. JOSEPH DE BLOCISZEWSKI.

Elisabeth de Belgique, par M. ALBERT PINGAUD.

Eloge, par M. FÉLIX GUIRAND.

***Eluard** (Paul), par M. RENÉ BAILLY.

Email (*Céram.*), par M. PIERRE BREMOND ; (*Hist.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Emanation (*Chim.*), par M. MARCEL LAPORTE.

Emancipation (*Dr.*), par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE.

Emblème (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Emboîtement (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER.

Embolie (*Méd.*), par le Dr H. BOUQUET.

Embouchure (*Mus.*), par M. P. LOCARD ; (*Géogr.*), par M. HENRI FROIDEVAUX.

Emboutissage, par M. FERNAND PICARD.

Embrayage (*Techn.*), par M. FERNAND PICARD.

Emeraude (*Min.*), par M. G. DUPOUY.

Emerson, par M. G. ROTH.

Emigration (*Econ. polit.*), par M. L. HUGUENEY.

Emission (*Physiq.*), par M. GASTON BOUCHENY ; (*Radiotechn.*), par M. MARCEL LAPORTE.

Emotion (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER ; (*Psych.*), par M. GIGNOUX.

Empaimage, par M. CEILLIER.

Emphysème (*Méd.*), par le Dr H. BOUQUET ; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS.

Empire (*Bx-Arts*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Empirisme (*Méd.*), par le Dr LAUMONIER ; (*Philos.*), par M. GIGNOUX.

Empoisonnement (*Méd.*), par le Dr H. BOUQUET ; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS ; (*Hist.*), par M. GABRIEL LEDOS.

Emprunt (*Fin.*), par M. CH. DE FOUCHIER.

Emulsion (*Chim.*), par M. MARCEL LAPORTE.

En (*Gramm.*), par M. LION.

Encadrement (*Bx-Arts*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Encliquetage (*Mécan.*), par M. PICARD.

Encre (*Techn.*), par PIERRE MONNOT.

Encyclopédie, par M. FÉLIX GUIRAND.

Endentement (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL.

Endoscopie (*Méd.*), par le Dr H. BOUQUET.

Enée, par M. F. GUIRAND.

Energie (*Physiq. et Mécan., Electr.*), par MM. CH. MARTIN et R. TOUREN* ; (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER.

Enfant (*Physiol.*), par le Dr BOUQUET ; (*Dr. civ.*), par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE ; (*Dr. pén.*), par M. HUGUENEY ; (*Hist. des inst.*), par MM. CABATON, BOREUX ; (*Iconogr.*), par M. TRISTAN LECLERE.

***Enfants terribles (les),** par M. RENÉ LALOU.

Enfumage (*Cér.*), par M. P. BREMOND ; (*Apic.*), par M. P. MONNOT.

Engagement (*Instr. publ.*), par M. P. CONSTANT ; (*Milit.*), par le colonel REVOL.

Enghien (Duc D'), par M. COMBES DE PATRIS.

Engrais (*Agric.*), par M. PIERRE MONNOT.

Engrenage (*Mécan.*), par M. F. PICARD.

Enharmonie (*Mus.*), par M. P. LOCARD.

Enluminure, par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Enquête (*Dr.*), par M. CHARLES DE FOUCHIER.

Enregistrement, par M. CHARLES DE FOUCHIER.

Enrochement (*Hydr.*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Art milit.*), par le colonel REVOL.

Enseigne (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL ; (*Art milit.*), par le colonel REVOL ; (*Archéol.*), par M. G. LEDOS et M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Enseignement, par MM. CONSTANT et L. LEJEALLE*.

Entraînement (*Hyg.*), par le Dr J. LAUMONIER.

Entrait (*Archit.*), par M. GUILLEMONAT.

Entrepôt (*Fin.*), par M. CHARLES DE FOUCHIER.

Entrepreneur (*Dr.*), par M. HUGUENEY et M. CHARLES DE FOUCHIER.

Entropique, par M. JEAN HESSE.

Enture (*Techn.*), par M. PICARD.

Enveloppe (*Géom.*), par M. GASTON BOUCHENY.

Eocène, par M. P. LEMOINE.

Eolipyle (*Phys.*), par M. GASTON BOUCHENY.

Epagneul, par M. BOUFFANAIS.

Epargne (*Fin.*), par M. HUGUENEY ; (*Droit*), par M. CHARLES. DE FOUCHIER ; (*Phys.*), par le Dr LAUMONIER.

Epaule (*Anat.*), par le Dr BOUQUET ; (*Archéol.*), par le colonel REVOL ; (*Art culin.*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS.

Epaulette, par le colonel REVOL.

Epée (*Archéol.*), par le colonel REVOL.

Epernon, par M. C.-G. PICAVET.

Eperon (*Archéol.*), par M. G. LEDOS ; (*Art milit.*), par le colonel REVOL.

Ephéméride (*Astr.*), par M. L. RUDAUX ; (*Hist.*), par M. CHAPOT.

Ephèse, par M. HENRI FROIDEVAUX.

Epicurisme, par M. R. TISSERAND.

Epidémie (*Méd.*), par le Dr LAUMONIER ; (*Dr. intern.*), par M. J. DEVAUX.

Epigramme, par M. V. MERIDIER.

Epigraphie, par M. V. CHAPOT.

Epilepsie, par le Dr LAUMONIER.

Epinay (DAME D'), par M. D. MORNET.

Epingle (*Archéol.*), par M. G. LEDOS ; M. MAXIMILIEN GAUTHIER ; (*Techn.*), par M. PIERRE MONNOT.

Epithélium, par le Dr LAUMONIER.

Epître, par M. AUG. HAMEL.

Epîtres des Apôtres, par M. l'abbé BARDY.

Epîtres de Boileau, par M. DANIEL MORNET.

Eponge (*Zool.*), par M. JOUBIN ; (*Comm.*), par M. PIERRE MONNOT.

Epopée (*Grèce*), par M. MERIDIER ; (*Rome et France*), par M. DANIEL MORNET ; (*Epopées étrangères*), par M. AUGUSTE HAMEL.

Eprémesnil (D'), par M. PICAVET.

Epreuve (*Archéol.*), par M. G. LEDOS ; (*Art milit.*), par le colonel REVOL ; (*Hist.*), par M. CALMETTE.

Equateur (*Astron.*), par M. LUCIEN RUDAUX.

Equateur (RÉPUBLIQUE DE L'), par MM. GROSDIDIER DE MATONS et CLAUDE DUBOIS* ; (*Hist.*), par M. HENRI FROIDEVAUX.

Equation, par M. GASTON BOUCHENY.

Equatorial, par M. LUCIEN RUDAUX.

Equerre (*Outill.*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Géom.*), par M. GASTON BOUCHENY.

Equilibre (*Méc. et phys.*), par M. GASTON BOUCHENY ; (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER ; (*Polit.*), par M. PINGAUD.

Equipage (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL ; (*Milit.*), par le colonel REVOL ; (*Dr. marit.*), par M. DEVAUX.

Erex, par MM. CHAPOT, BAUDRILLART, LEDOS.

Erotique (*Litt.*), par M. AUGUSTE HAMEL ; (*Beaux-arts*), par M. TRISTAN LECLERE.

Eruption (*Géol.*), par M. LEMOINE.

Erythrée, par M. HENRI FROIDEVAUX.

Escaut, par M. HENRI FROIDEVAUX ; (*Dr. intern.*), par M. J. DEVAUX.

Eschyle, par M. MERIDIER.

Esclavage, par MM. CABATON, CHAPOT, BAUDRILLART, DELAPORTE.

Escrime, par M. LUCIEN GAUDIN.

Esope, par M. MERIDIER.

Espagne (*Géogr.*), par MM. GROSDIDIER DE MATONS et CL. DUBOIS ; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU ; (*Hist.*), par MM. VICTOR CHAPOT, ALBERT PINGAUD, CALMETTE ; (*Armée*), par le colonel REVOL ; (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL ; (*Linguist.*), par M. VENDRYES ; (*Littér., Beaux-arts*), par M. MICHEL DE TORO et Mlle M. BECET* ; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER ; (*Mus.*), par M. JOAQUIN NIN.

Espèce, par le Dr LAUMONIER.

Esquimau, par le Dr VERNEAU.

Essence (*Philos. et log.*), par M. DEROLLE ; (*Chim.*), par M. BELOT.

Essieu, par M. PIERRE CAYLA.

Este, par M. CALMETTE.

Esther, par M. DANIEL MORNET.

Estienne, par M. FÉLIX GUIRAND.

Estonie (*Géogr.*), par M. HENRI FROIDEVAUX ; (*Hist.*), par M. HENRI GRAPPIN.

Estrées, par M. C.-G. PICAVET.

Etage (*Géol.*), par M. LEMOINE.

Etain, par M. LE BESNERAIS.

Etape (*Art milit.*), par le colonel REVOL.

Etat-major, par le colonel REVOL.

Etats généraux, par M. G. LEDOS.

Etats-Unis (*Géogr.*), par MM. GROSDIDIER DE MATONS et CL. DUBOIS ; (*Constitution*), par M. CHARLES DE FOUCHIER ; (*Armée*), par M. P. DUFOURCQ ; (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL ; (*Hist.*), par MM. A. PINGAUD et P. BRIÈRE* ; (*Langue et littér.*), par MM. ROTH et R. LALOU* ; (*Archit.*), par M. CHARLES SAUNIER ; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER ; (*Mus.*), par M. PAUL LOCARD ; (*Sc.*), par M. L. ROUSSEAU*.

Ether (*Chim.*), par M. M. BELOT; (*Pharm.*), par M. LIOT.
Ethiopie (*Géogr.*), par M. HENRI FROIDEVAUX; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU; (*Hist.*), par MM. CABATON et P. BRIERE*.
Etoffe (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Etoile, par M. LUCIEN RUDAUX.
***Etre et le Néant (l')**, par Mme M. LE BRAS.
Etrusque, par M. BAUDRILLART.
Etui (*Archéol.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Eucharistie, par M. l'abbé BARDY.
Eugénique, par le Dr LAUMONIER.
Eure et **Eure-et-Loir,** par M. GROSDIDIER DE MATONS.
Europe (*Géogr. phys.*), par MM. LEMOINE, GROSDIDIER DE MATONS; (*Hist.*), par M. A. PINGAUD; (*Essais d'organisation*)*, par MM. MAURICE PETIT et P. BRIERE.
Evangile, par M. l'abbé BARDY.
Evêque, par M. l'abbé BARDY et M. l'abbé JARRY*.
Evolution (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Géol.*), par M. LEMOINE.
Evolutionnisme, par M. BREHIER.
Excommunication, par M. l'abbé BARDY.
Excrétion, par le Dr LAUMONIER.
Exécution (*Milit.*), par le colonel REVOL.
Existentialisme, par M. EMILE BREHIER et Mme M. LE BRAS*.
Exploitation (*Agric.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Chem. de f.*), par M. BEDAUX; (*Fin.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
Exploration, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Explosif, par M. BELOT.
Exposition, par M. PIERRE MONNOT.
Extincteur, par M. HENRI GRIDEL.
Extrait, par M. LIOT.
Eyck (VAN), par M. TRISTAN LECLERE.
Fable, par M. AUG. HAMEL.
Fabrication, par M. PICARD.
Facule, par M. RUDAUX.
Faculté (*Instr. publ.*), par M. CONSTANT.
Faïence, par M. SAVREUX.
Faille, par M. LEMOINE.
Faillite, par M. SAVATIER.
Faisan, par M. MEGUIN; (*Art culin.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Hist.*), par M. G. LEDOS.
Falsification, par M. PIERRE MONNOT.
Famille (*Egypte*), par M. BOREUX; (*Orient class.*), par M. DELAPORTE; (*Grèce*), par M. CHAPOT; (*Rome-Byzance*), par M. CH. DIEHL; (*Dr. actuel*), par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE; (*Assist. publ.*). par M. CH. DE FOUCHIER.
Faneuse, par M. PIERRE MONNOT.
Farce (*Littér.*), par M. JEANROY; (*Art culin.*), par M. PIERRE MONNOT.
Farine, par M. PIERRE MONNOT; (*pharm.*), par M. LIOT.
***Fas** (*Comm.*), par M. JACQUES DALBANNE.
Fascisme, par M. MANDOUL.
Fatigue (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Métall.*), par M. PICARD.
Faune, par M. PIERRE MONNOT.
Faux (*Techn.*), par M. MONNOT; (*Dr.*), par M. HUGUENEY et M. DE LA MORANDIERE.
***Faux-Monnayeurs (les),** par M. RENÉ LALOU.
Fécondation (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER.
***Fédéralisme,** par M. PETIT.
Félibrige, par M. CONSTANT.
Femme (*Méd.*), par M. le Dr LAUMONIER; (*Hist. Egypte*), par M. BOREUX; (*Grèce*), par M. CHAPOT; (*Rome*), par M. BAUDRILLART; (*Anc. dr. franç.*). par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE; (*Droit*), par M. MAURICE PETIT.
Fénelon, par M. DANIEL MORNET.
Fenêtre (*Archit.*), par M. G. LEDOS; (*Archéol.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Féodalité (*Hist.*), par M. CALMETTE.
Fer (*Techn.*), par M. MONNOT; (*Chim. et Métall.*), par M. COURNOT; (*Phys.*), par le Dr LAUMONIER; (*Arts décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Ferment, par M. BELOT.
Ferme (*Agr.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Fin.*), par M. PICAVET.
***Fermi** (Enrico), par M. RAYMOND TOUREN.
Ferrure, par M. LEFEBVRE DES NOETTES.
Festival, par M. PAUL LOCARD.
Feu (*Techn.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Art milit.*), par le colonel REVOL; (*Hist.*), par M. DELAPORTE et M. CHAPOT; (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL.
Feuille (*Archit.*), par M. GUILLEMONAT; (*Impr. et Techn.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Milit.*), par le colonel REVOL; (*Bot.*), par M. GAGNEPAIN.
Fève (*Pharmacol.*), par le Dr LIOT.
Fibre (*Bot.*), par M. COSTANTIN; (*Techn.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Histol.*), par le Dr LAUMONIER.
Fief, par M. CALMETTE.
Fièvre, par le Dr LAUMONIER.
Figure (*Gramm. et rhét.*), par M. COQUELIN; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Fil (*Electr. et télégr.*), par M. VERDIER; (*Milit.*), par le colonel REVOL; (*Zool.*), par M. JOUBIN.
Filet, par M. PIERRE MONNOT; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
***Film,** par M. MAURICE PETIT.
Filtre (*Radiotechn.*), par M. VERDIER.
Finance, par M. CH. DE FOUCHIER.
Finlande (*Géogr.*), par MM. GROSDIDIER DE MATONS et CL. DUBOIS*; (*Hist.*), par MM. GRAPPIN et P. BRIERE*.
Fisc (*Hist.*), par M. VICTOR CHAPOT; (*Anc. dr. fr.*), par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE.
Fistule (*Chir.*), par le Dr BOUQUET; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS.
Flamand (*Ling.*), par M. VENDRYES; (*Beaux-Arts*), par M. TRISTAN LECLERE; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Flambeau (*Archéol.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER; (*Milit.*), par le colonel REVOL.
Flamme (*Phys.*), par M. BOUCHENY.
Flaubert, par M. DANIEL MORNET.
Flèche (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL; (*Archéol.*), par le colonel REVOL; (*Archit.*), par M. GUILLEMONAT.
Fleur (*Bot.*), par M. GAGNEPAIN; (*Hort., Industr. et blason*), par M. PIERRE MONNOT; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Fleuve, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Flore, par M. GAGNEPAIN.
Florence, par M. GROSDIDIER DE MATONS et M. PICAVET.
Fluorhydrique, par M. BELOT.
***Fob** (*Comm.*), par M. JACQUES DALBANNE.
Fœtus, par le Dr BOUQUET.
Foi (*Théol.*), par M. l'abbé BARDY; (*Icon.*), par M. TRISTAN LECLERE.
Foie, par le Dr BOUQUET; (*Art culin.*), par M. PIERRE MONNOT.
Foire, par M. GABRIEL LEDOS.
Folie, par le Dr LAUMONIER.
Foncier, par M. CH. DE FOUCHIER.
Fonction (*Math.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Chim.*), par M. BELOT.
Fondation (*Constr.*), par M. RAZOUS; (*Dr.*), par MM. JULLIOT DE LA MORANDIERE et CH. DE FOUCHIER.
Fonderie (*Techn.*), par M. PICARD.
Fonds (*Dr.*), par MM. CH. DE FOUCHIER et SAVATIER.
Fonte, par M. PICARD.
Football, par M. SERGE VEBER.
***For** (*Comm.*), par M. JACQUES DALBANNE.
Force, par M. GASTON BOUCHENY.
Forêt (*Géogr.*). par M. H. FROIDEVAUX; (*Dr.*), par M. CH. DE FOUCHIER; (*Sylvic.*), par M. P. MONNOT.
Forme (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS; (*Math.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Pharm.*), par M. LIOT.
Formique, par M. BELOT.
Formule (*Dr.*), par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE; (*Chim.*), par M. BELOT; (*Diplom.*), par M. G. LEDOS; (*Math.*), par M. GASTON BOUCHENY.
Fortification, par le colonel REVOL.
Forum, par M. A. BAUDRILLART.
Fosse (*Géogr.*), par M. HENRI FROIDEVAUX; (*Dr.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
Fou (*Hist.*), par M. G. LEDOS.
Fouet, par M. G. LEDOS.
Foulage, par M. PIERRE MONNOT.
Fouquet, par M. C. PICAVET.
Fourche (*Techn.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Dr.*), par M. CALMETTE; (*Archéol.*), par G. LEDOS.
Foureau, par M. FROIDEVAUX.
Fourier, par M. G. BOUCHENY.
Fourmi, par M. SEGUY.
Fourneau, par M. COURNOT.
Fourrure (*Archéol.*), par M. G. LEDOS.
Fraction, par M. G. BOUCHENY.
Fracture, par le Dr BOUQUET.
Fragonard, par M. TRISTAN LECLERE.
Fraisage, par M. F. PICARD.
Fraise (*Archéol.*), par M. G. LEDOS; (*Art culin.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Fortif.*), par le colonel REVOL; (*Métall.*), par M. PICART.
Fraiseuse, par M. PICART.
Français, par M. MAXIME PETIT.
France (*Géologie*), par M. LEMOINE; (*Géogr. phys.*), par M. G. DE MATONS; (*Organisation polit. et administr.*), par MM. M. PETIT et CH. DE FOUCHIER; (*Régime des cultes*), par M. l'abbé BARDY et M. le pasteur LECERF; (*Géographie écon.*), par MM. P. MONNOT et C. DUBOIS*; (*Histoire*), par MM. CALMETTE, DESPREZ, PICAVET, PINGAUD et Mlle PRIEUR*; (*Déf. natle, Armée de terre, Marine, Aéronaut.*)*, par M. P. DUFOURCQ; (*Langue*), par M. VENDRYES; (*Littérature*), par MM. GUIRAND et RENÉ BAILLY*; (*Philos.*), par M. BREHIER et Mme M. LE BRAS*; (*Histoire des sciences*), par MM. G. BOUCHENY et R. TOUREN*; (*Peinture*), par M. T. LECLERE et Mlle BECET*; (*Architecture*), par M. SAUNIER; (*Musique*), par MM. ANDRÉ TESSIER et NORBERT DUFOURCQ*.
Franchet d'Esperey, par le colonel REVOL.
Francisation, par M. CLERC-RAMPAL.
Franciscain, par M. G. LEDOS.
Franck (CÉSAR), par M. LOCARD.
Franc-maçonnerie, par M. LÉON ABENSOUR.
François d'Assise, par M. G. LEDOS.
François-Joseph, par M. ALBERT PINGAUD.
François Ier, par M. PICAVET.
Francs, par M. CALMETTE.
Frange, par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Fraude (*Fin.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
Frédéric le Grand, par M. PICAVET.
Frégate, par M. CLERC-RAMPAL.
Frein (*Autom.*), par M. P. CAYLA; (*Art.*), par le général CHAUMETON; (*Ch. de fer*). par M. H. FLAMENT.
French, par le colonel REVOL.
Fréquence, par M. VERDIER.
Frère, par M. G. LEDOS.
***Fresnay** (Pierre), par M. RENÉ BAILLY.
Fresnel, par M. BOUCHENY.
Freud, par le Dr LAUMONIER.
Froid, par M. P. MONNOT; (*Ind.*), par M. R. TOUREN.
Froissard, par M. DESPREZ.
Fronde, par M. PICAVET.
Frontal, par le Dr BOUQUET.
Frontispice, par M. GAUTHIER.
Frottement, par M. G. BOUCHENY.
Fruit (*Bot.*), par M. GAGNEPAIN; (*Alim.*), par M. P. MONNOT.
Fugue, par M. P. LOCART.
Fumier, par M. BRETIGNIERE.
Funérailles, par MM. BAUDRILLART, CHAPOT. DIEHL, LEDOS, CABATON, GRANET.
Funiculaire (*Ch. de f.*), par M. FLAMENT; (*Méc.*), par M. BOUCHENY.
Fusée (*Artill.*), par le général CHAUMETON; (*Aéron.*), par M. F. FONTAN.
Fusil, par le général CHAUMETON et le colone REVOL.
Fustel de Coulanges, par M. G. LEDOS.
Gabarit (*Ch. de f.*), par M. H. FLAMENT; (*Outill.*), par M. PICARD.
Gabelle, par M. C.-G. PICAVET.
Gabon, par MM. FROIDEVAUX et CL. DUBOIS*.
Gage, par MM. GIFFARD, JULLIOT DE LA MORANDIERE et SAVATIER.
Gaine, par le Dr LAUMONIER; (*Ameublem.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Galalithe, par M. P. MONNOT.
Gale (*Pathol.*), par le Dr BURNIER; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS.
Galène, par M. VERDIER.
Galerie (*Art milit.*), par le colonel REVOL; (*Marine*), par M. CLERC-RAMPAL; (*Archit.*), par M. GUILLEMONAT; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Galicie (*Géogr.*), par M. HENRI FROIDEVAUX; (*Hist.*), par M. GRAPPIN.
Galilée, par M. BOUCHENY.
Galitzine, par M. HENRI GRAPPIN.
Gallieni, par le colonel REVOL.
Galliffet, par le colonel REVOL.
Gallipoli (FRONT DE), par le colonel REVOL.
Gallium, par M. G. BOUCHENY.
Galon (*Milit.*), par M. JEAN HESSE.
Galvanomètre, par M. VERDIER.
Gambetta, par M. ALBERT PINGAUD.
Gamme (*Mus.*). par M. P. LOCARD.
Gand, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Gangrène, par le Dr LAUMONIER.
Gant (*Archéol.*), par M. GABRIEL LEDOS; (*Techn.*), par M. P. MONNOT.
Garantie (*Comm.*), par M. BOUFFANAIS; (*Dr. intern.*), par M. DEVAUX; (*Admin.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
***Garcia Lorca** (Federico), par M. RENÉ BAILLY.
Gard, par M. M. FROIDEVAUX.
Garde (*Art milit.*), par le général CHAUMETON; (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL; (*Techn.*), par M. PIERRE MONNOT; (*Hist.*), par MM. BAUDRILLART, LEDOS, REVOL; (*Admin.*), par M. CH. DE FOUCHIER; (*Hist.*), par M. CALMETTE.
Gare, par M. H. FLAMENT.
Gargantua, par M. DANIEL MORNET.
Garibaldi, par M. MANDOUL.
Garnier (FRANCIS), par M. DE LA RONCIÈRE.
Garonne, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Garrick, par M. GEORGES ROTH.
Gastrite (*Path.*), par le Dr LAUMONIER; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS.
Gastro-entérite (*Path.*), par le Dr LAUMONIER; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS.
Gâteau (*Œurs et cout.*), par M. G. LEDOS.
Gaule, par M. BAUDRILLART.
Gauss, par M. BOUCHENY.
Gautier (THÉOPH.), par M. D. MORNET.
Gaz (*Techn.*), par M. BELOT; (*Milit.*), par le général CHAUMETON; (*Dr.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
Géant, par M. VICTOR CHAPOT.
Gelée (*Météor.*), par M. BOUCHENY; (*Art culin. et vitic.*), par M. P. MONNOT.
Gendarmerie, par le colonel REVOL.
Généalogie, par M. G. LEDOS.
Général, par le colonel REVOL.
Génération, par le Dr LAUMONIER.
Gênes, par M. GROSDIDIER DE MATONS.
Genève (*Hist.*), par M. H. PICAVET; (CONVENTION ET ACCORDS DE), par M. A. PINGAUD.
Geneviève, par M. G. LEDOS; (*Iconogr.*), par M. P. LECLERE.
Génie (*Phil.*), par M. BREHIER; (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL; (*Iconogr.*), par M. T. LECLERE; (*Milit.*), par le colonel REVOL et M. P. DUFOURCQ.
Génocide, par M. MAURICE PETIT.
Génois (*Art culin.*), par M. P. MONNOT; (*Bx-Arts*), par M. T. LECLERE.
Genou (*Anat. et Pathol.*), par le Dr J. LAUMONIER; (*Art vétér.*), par M. A. BOUFFANAIS.
Géodésie, par L. RUDAUX et M. G. BOUCHENY.
Géographie, par Mlle CL. GERARD.
Géologie, par M. LÉON BERTIN.
Géométrie, par M. BOUCHENY.
George (LLOYD), par M. A. PINGAUD.
Géorgie, par M. H. FROIDEVAUX.
Germains, par M. FROIDEVAUX et M. CALMETTE.
Germination, par M. GAGNEPAIN.
Gérothérapie, par le Dr LAUMONIER.
Gers, par M. M. FROIDEVAUX.
***Gestapo,** par M. PIERRE DUFOURCQ.
Gironde, par M. GROSDIDIER DE MATONS.
Glace (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY; (*Météor.*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Hyg.*), par le Dr LAUMONIER; (*Verr.*), par M. BREMOND; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Gladiateur, par M. BAUDRILLART; (*Iconogr.*), par M. TRISTAN LECLERE.
Glande, par le Dr BOUQUET.
***Glissance** (*Techn.*), par M. JACQUES DALBANNE.
Globe (*Cosmogr.*), par M. RUDAUX.
Globule, par le Dr LAUMONIER.
Glucose, par M. BELOT.
Glycérine (*Techn.*), par M. BELOT; (*Pharm.*), par M. LIOT.
Glyptique, par M. JEAN BABELON.
Gobelins (*Manufre*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Gœthe, par M. PIQUET.
Gold Coast, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Gomme (*Bot.*), par M. GAGNEPAIN.
Goncourt, par M. D. MORNET.
Goniomètre (*Artill.*), par le général CHAUMETON et par M. COURNOT.
Gossec, par M. PAUL LOCARD.
Gothique, par MM. SAUNIER et MAXIMILIEN GAUTHIER.
Goths, par M. CALMETTE.
Goudron, par MM. BELOT et LIOT.
Gounod, par M. P. LOCARD.
Gouraud, par le colonel REVOL.
Gourme (*Art vétér.*). par M. BOUFFANAIS.
Goutte, par le Dr LAUMONIER.
Gouvernail, par M. CLERC-RAMPAL.
Gouvernement, par MM. DE FOUCHIER, PIERRE RAIN, COMBES DE PATRIS, colonel REVOL.

Gouverneur, par MM. BAUDRILLART, PICAVET, colonel REVOL.

Goya, par M. TRISTAN LECLERE.

Gracchus, par M. BAUDRILLART.

Grâce, par M. l'abbé BARDY et M. le pasteur LECERF ; (*Anc. dr. fr.*), par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE.

Grade (*Milit.*), par le colonel REVOL.

Grain (*Astron.*), par M. L. RUDAUX ; (*Métrol.*), par M. G. BOUCHENY ; (*Agric.*), par M. LANEUVILLE ; (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL.

Graine (*Bot.*). par M. GAGNEPAIN.

Graisse, par M. BELOT.

Grammaire, par M. VENDRYES.

Grande-Bretagne (*Géographie*), par M. FROIDEVAUX ; (*Empire britannique*)*, par M. CL. DUBOIS ; (*Const. et gouvern.*), par M. CH. DE FOUCHIER ; (*Armée, Aviation, Marine*), par M. P. DUFOURCQ ; (*Hist.*), par MM. DEPREZ, GUYOT et Mlle PRIEUR* ; (*Ling. et litt.*), par MM. VENDRYES et GEORGES ROTH ; (*Religion*), par M. le pasteur LECERF ; (*Philos.*), par M. BRÉHIER ; (*Bx-Arts*), par M. SAUNIER et M. TRISTAN LECLERE ; (*Musiq.*), par M. SCHÆFFNER.

Grant, par M. E. GUYOT.

***Granulométrie** (*Techn.*), par M. JACQUES DALBANNE.

Graphique (*Ch. de f.*), par M. FLAMENT.

Graphologie, par M. CELLIER.

Gravure, par M. TRISTAN LECLERE.

Grèce (*Géogr.*), par MM. H. GROSDIDIER DE MATONS et CL. DUBOIS* ; (*Armée*), par le colonel REVOL ; (*Marine*), par M. CLERC-RAMPAL ; (*Hist.*), par MM. CHAPOT, DIEHL, DRIAULT et BRIERE* ; (*Géogr. ancienne*), par M. H. FROIDEVAUX ; (*Ling. et littérat.*), par MM. VENDRYES, CHAPOT, DIEHL et COQUELIN ; (*Hist. de la philosophie*), par M. TISSERAND ; (*Beaux-Arts*), par MM. CHAPOT, TRISTAN LECLERE et MAXIMILIEN GAUTHIER ; (*Mus.*), par M. SCHÆFFNER.

Grenade (*Milit.*), par le général CHAUMETON.

Grenouille, par M. BERTIN.

Grès (*Géol.*), par M. LEMOINE ; (*Céram.*), par M. P. BREMOND.

Grétry, par M. P. LOCARD.

Greuze, par M. TRISTAN LECLERE.

Grève, par M. LEPROUST.

Grieg, par M. P. LOCARD.

***Griffith** (D. W.), par M. LUCIEN DEJEAN.

Grille (*Archit.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER ; (*Techn.*), par M. P. MONNOT.

Grive, par M. MENEGAUX.

Groenland, par M. FROIDEVAUX.

Grossesse, par le Dr BOUQUET.

Grue (*Ornith.*), par M. MENEGAUX ; (*Méc.*), par M. PICARD.

Guadeloupe, par M. FROIDEVAUX.

Guêbres, par le Dr VERNEAU.

Guêpe, par M. SEGUY.

Guéridon, par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Guerre (*Dr. intern.*), par M. DEVAUX ; (*Adm.*), par le colonel REVOL ; (*Dr. anc.*), par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE.

Guerre de 1870, par M. A. PINGAUD.

Guerre (GRANDE), par le général IBOS.

Guerre mondiale (SECONDE), par M. RENÉ BAILLY.

***Guerre de Troie n'aura pas lieu (la),** par M. JACQUES CARAT.

Guide (*Méc.*), par M. PICARD ; (*Milit.*), par le colonel REVOL.

Guidon, par le général CHAUMETON.

Guignol, par M. COQUELIN.

Guillaumat, par le colonel REVOL.

Guillaume Ier, par M. A. PINGAUD.

Guillaume II, par M. A. PINGAUD.

Guinée française, par MM. FROIDEVAUX et CL. DUBOIS*.

Guitare, par M. P. LOCARD.

Guitry (LUCIEN et SACHA), par M. FÉLIX GUIRAND.

Guizot, par M. COMBES DE PATRIS.

Gutenberg, par M. G. LEDOS.

Guyane, par MM. FROIDEVAUX et CL. DUBOIS*.

Gymnastique, par M. R. LAFITTE.

Gymnote, par M. BERTIN.

Gyroscope, par M. BOUCHENY.

Habillement (*Milit.*), par le colonel REVOL.

Habitation, par MM. VERNEAU, BOREUX, DELAPORTE, CHAPOT, DIEHL, LEDOS, GRAPPIN, CABATON.

(H. B. M.), par M. CH. DE FOUCHIER.

Habitude (*Philos.*), par M. TISSERAND.

Habsbourg (*Hist.*), par M. ALBERT PINGAUD.

Hache, par M. L. COQUELIN.

Hændel, par M. P. LOCARD.

Hagiographie, par M. l'abbé BARDY.

Haie (*Agr.*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Dr.*), par M. JULLIOT DE LA MORANDIERE.

Haig, par le colonel REVOL.

Haïti, par M. HENRI FROIDEVAUX.

Halévy (LUDOVIC), par M. LOUIS COQUELIN.

Halles, par M. CH. DE FOUCHIER.

Halley, par M. LUCIEN RUDAUX.

Hallucination, par le Dr LAUMONIER.

Hanche (*Anat. et Path.*), par le Dr LAUMONIER ; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS.

Hanneton, par M. SEGUY.

Hannon, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.

Hanse, par M. G. LEDOS.

Hardy (THOMAS), par M. GEORGES ROTH.

Hareng, par M. BERTIN.

Haricot (*Bot.*), par M. FAIDEAU.

Harmonica, par M. P. LOCARD.

Harmonie, par M. P. LOCARD.

Harmonique, par M. G. BOUCHENY.

Harnais, par le colonel REVOL et le commandant LEFEBVRE DES NOUETTES.

Harpe, par M. P. LOCARD.

Harpignies, par M. TRISTAN LECLERE.

Hausse, par le général CHAUMETON.

Hautbois, par M. P. LOCARD ; (*Enc.*), par M. HENRI FROID ; (*Astr.*), par M. L. RUDAUX ; (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY ; (*Rad.*), par M. VERDIER.

Hauteur (*Astr.*), par M. L. RUDAUX ; (*Géom. et Phys.*), par M. G. BOUCHENY ; (*Radio.*), par M. VERDIER.

Havre (Le), par MM. GROSDIDIER DE MATONS et CL. DUBOIS*.

Haydn, par M. P. LOCARD.

Haye (La), par M. FROIDEVAUX ; (*Conférences*), par M. A. PINGAUD.

Heaume, par M. G. LEDOS.

Hébreux, par M. MARCEL DELAPORTE.

Hégélianisme, par M. L. STEEG.

Heine, par M. PIQUET.

Hélène, par M. VICTOR CHAPOT.

Hélice (*Géom.*), par M. G. BOUCHENY ; (*Navig.*), par M. EMANAUD et le lieutenant ROBERT.

Héliogravure, par M. P. MONNOT.

Hélium, par M. LAPORTE.

Hellénisme, par M. V. CHAPOT.

Hématurie (*Méd.*), par le Dr LAUMONIER ; (*Art vétér.*). par M. BOUFFANAIS.

Hémiptères, par M. SEGUY.

Hémoglobine, par le Dr LAUMONIER.

Henri II, par M. C. G. PICAVET.

Henri III, par M. C. G. PICAVET.

Henri IV, par M. C. G. PICAVET.

Henri-Robert, par M. FÉLIX GUIRAND.

Héraclès, par M. VICTOR CHAPOT.

Héraclius, par M. CH. DIEHL.

Hérault, par M. M. FROIDEVAUX.

Herculanum, par M. BAUDRILLART.

Hérédité, par le Dr LAUMONIER.

Hermant (ABEL), par M. FÉLIX GUIRAND.

Hermès, par M. VICTOR CHAPOT.

Hermite, par M. G. BOUCHENY.

Hernani, par M. FÉLIX GUIRAND.

Hérold, par M. P. LOCARD.

Herriot, par M. F. GUIRAND.

Herschel, par M. H.-L. RUDAUX.

Hervieu (PAUL), par M. F. GUIRAND.

Heure (*Astr.*), par M. G. BOUCHENY ; (*Liturg.*), par M. l'abbé BARDY ; (*Archéol.*), par M. G. LEDOS.

Hiérarchie (*Adm.*), par M. CH. DE FOUCHIER ; (*Milit.*), par le colonel REVOL ; (*Relig.*), par M. l'abbé BARDY et M. le pasteur LECERF.

Hiéroglyphe, par M. BOREUX.

Himalaya, par MM. H. FROIDEVAUX et CL. DUBOIS*.

Hindenburg, par le colonel REVOL.

Hippodrome, par M. F. GUIRAND.

Hirondelle, par M. MENEGAUX.

Hispano-moresques (*Faïences*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Histoire, par Mlle A. PRIEUR ; (*Bx-Arts*), par M. TRISTAN LECLERE.

Hittites, par M. DELAPORTE.

Hoche, par le colonel REVOL.

Hogarth, par M. TRISTAN LECLERE.

Holbein, par M. TRISTAN LECLERE.

Hohenzollern, par M. A. PINGAUD.

Hollandais (*Art cul.*), par M. PIERRE MONNOT ; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS ; (*Bx-Arts*), par M. TRISTAN LECLERE ; (*Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Holothurie, par M. JOUBIN.

Holstein, par M. A. PINGAUD.

Homard, par M. JOUBIN.

Hombre, par M. DELPLANQUE.

Homéopathie, par le Dr LAUMONIER.

***Homéostat** (*Techn.*), par M. JACQUES DALBANNE.

Homère, par M. V. CHAPOT.

Homme, par le Dr BOUQUET.

***Hommes de bonne volonté (les),** par M. RENÉ LALOU.

Homogène, par M. G. BOUCHENY.

Honduras, par M. GROSDIDIER DE MATONS.

Hongrie, par MM. GROSDIDIER DE MATONS et CL. DUBOIS* ; (*Hist.*), par M. A. PINGAUD ; (*Ling.*), par M. VENDRYES ; (*Mus.*), par M. SCHÆFFNER.

Honneur (*Dr. admin.*), par M. CHARLES DE FOUCHIER.

Hooch (PIÉTER DE), par M. TRISTAN LECLERE.

Hôpital (*Hist.*), par M. G. LEDOS ; (*Adm.*), par M. CH. DE FOUCHIER ; (*Milit.*), par le colonel REVOL.

Horace, par M. BORNECQUE.

Horloge (*Hist. et Art décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.

Hormone, par M. J. GLANDARD.

Hospitalier, par M. L. COQUELIN.

Hôtel, par MM. BAUDRILLART et CALMETTE.

Hottentot, par le Dr VERNEAU.

Houblon, par M. FAIDEAU.

Houdon, par M. TRISTAN LECLERE.

Houille (*Géol.*), par M. LEMOINE ; (*Mines*), par M. RAIMOND ; (*Ind.*)*, par MM. FRANÇOIS FONTAN et GEORGES DUPOUY.

Housse, par MM. LEDOS et MAXIMILIEN GAUTHIER.

Hova, par le Dr VERNEAU.

Hozier, par M. G. LEDOS.

Hüe, par M. P. LOCARD.

Hugo, par M. GEORGES PELLISSIER.

Huile, par M. LAPORTE ; (*Pharm.*), par M. LIOT ; (*Dr.*), par M. CH. DE FOUCHIER ; (*Techn.*), par M. PIERRE MONNOT.

Huissier, par M. G. LEDOS.

Huître, par M. JOUBIN.

Humanisme, par M. LOUIS COQUELIN.

Hume, par M. EMILE BRÉHIER.

Huns, par M. CABATON.

***Husserl** (Ed.), par Mme M. LE BRAS.

Huygens, par M. G. BOUCHENY.

Huysmans, par M. L. COQUELIN.

Hybridation (*Bot.*), par MM. GAGNEPAIN et LETARD.

Hydraulique (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY ; (*Dr.*), par M. CH. DE FOUCHIER.

Hydravion, par le commandant CAYLA.

***Hydroclasseur** (*Techn.*), par M. JACQUES DALBANNE.

Hydrodynamique, par M. RAYMOND TOUREN.

Hydrogène, par MM. LAPORTE et RAYMOND TOUREN*.

Hydrologie, par M. G. BOUCHENY.

Hydrostatique, par M. G. BOUCHENY.

Hygiène, par le Dr BOUQUET et M. HUGUENEY.

Hygromètre, par M. G. BOUCHENY.

Hymne, par M. l'abbé BARDY.

Hyperbole, par M. G. BOUCHENY.

Hypnose, par le Dr LAUMONIER.

Hypnotisme, par le Dr LAUMONIER.

Hyposulfite, par M. BELOT.

Hypothèque, par MM. GIFFARD et CH. DE FOUCHIER.

Hystérie, par le Dr LAUMONIER.

Imp. LAROUSSE, 1 à 9, rue d'Arcueil, Montrouge (Seine).
1930. — Dépôt légal 1930. — N° 1039. — N° de série Editeur 945.
IMPRIMÉ EN FRANCE (*Printed in France*). — 1771-6-56.

SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ▪ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ▪ LE LAROUSSE DU XXe SIÈ
A SIÈCLE DU XXe ROUSSE
B
C
D
E
G
H
K
L
M
N
O
P
Q
R

SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

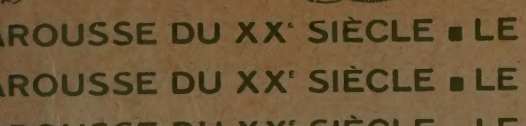

ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

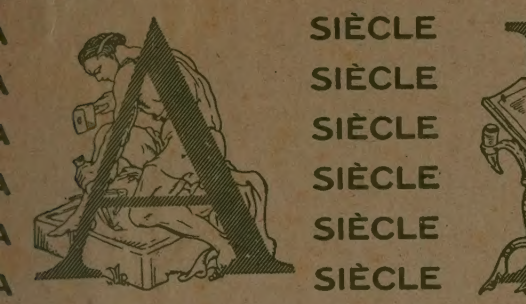

ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

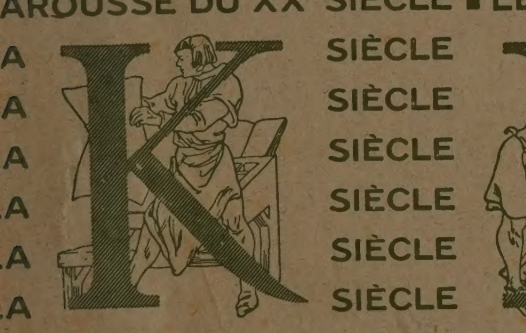

ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
ROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

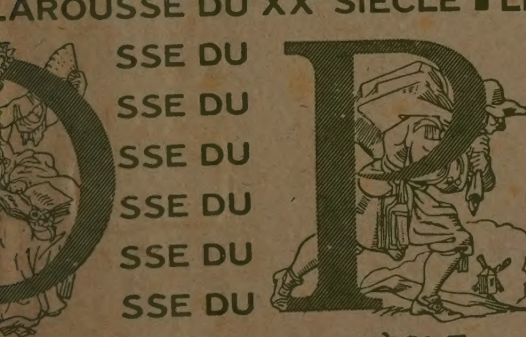
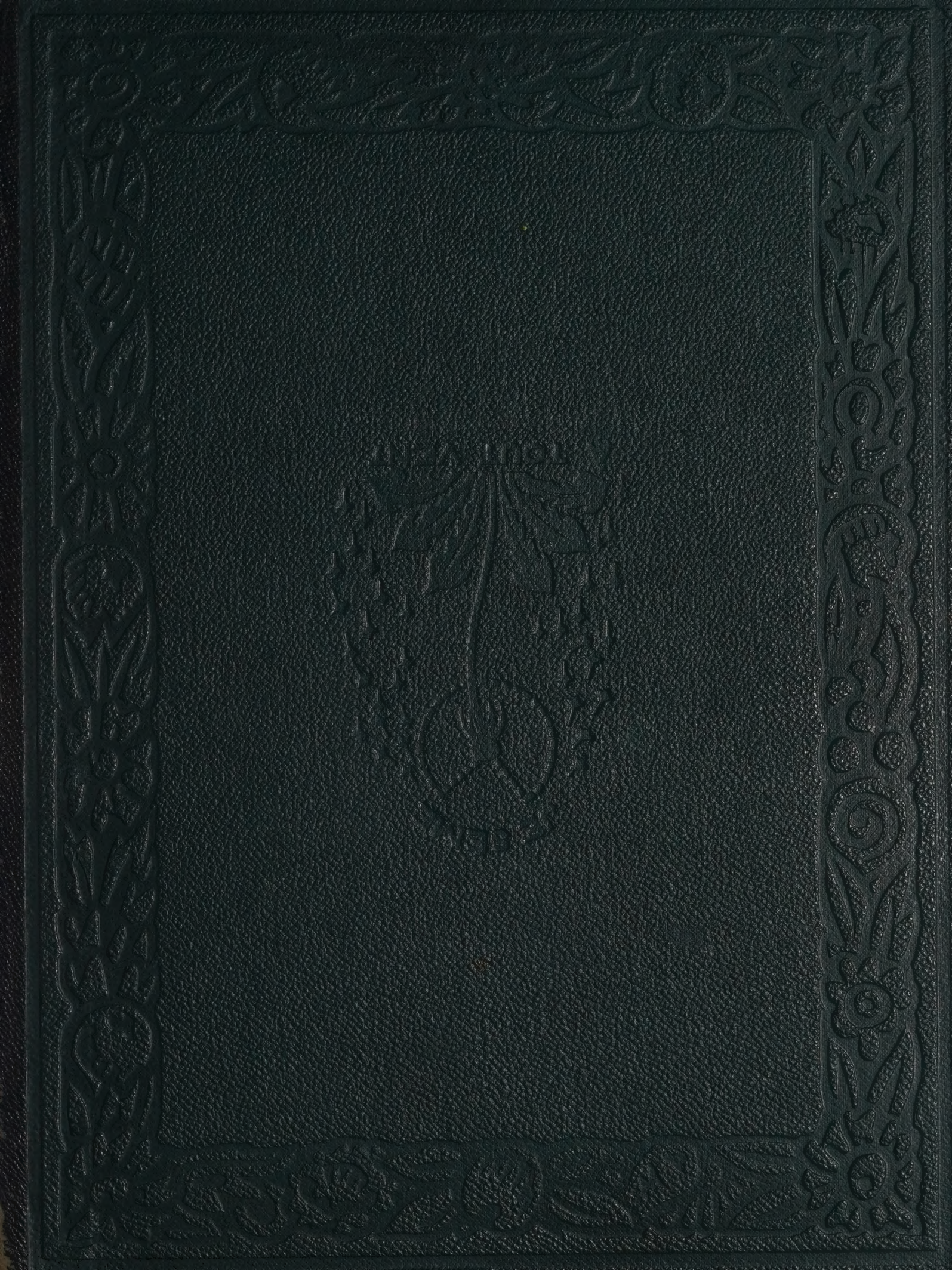
SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE
SSE DU LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE